… ANNÉE N° 1er. — 13 Zilcadé 1290. — V… 2 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
…	50 francs.	26 francs.	14 francs.
…inces	65 »	34 »	
…ngers	80 »	42 »	

… demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée … mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople … considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADM… ANDM…

INSERTION

Annonces …e page … 3 piastres la ligne
Annonces 3e page … 6 » la »
Insertions, corps du journal … 15 » la »

Les abonnements partent du 1er … et … 1er juillet, 1er octobre, et se paient d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Per… les bureaux de LA TURQUIE, … 20, près la Tour … de l'Impartial ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les b… de Roma, via delle Colonnette N° … Manzoni et C°, via De… MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, ch… …gne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Paris … …ances d'Autriche, … et de Suisse ; à Londres, chez … … E. C. et chez MM. Street Br… 5 Ce… Street W. C.

Constantinople, 2 Janvier.

BULLETIN POLITIQUE

… Ve… …sailles … eu, le …agnée, a propos d'une … de la commission budgé… …dant une augmenta… … du president de la … en vue de réceptions … l'Elysée.

…onde se souv… …, de la na… … M. Thiers fu… … pendant … …s dîners à l'El… l'illus… … fut, … …mmis… …pelle vivem… MM. de … d'Audiffret-Pas… … et con… …ls l'accusèrent … popularité, … on ne … rien moins que de faire rendre compte de sa conduite, au chef … par devant l'Assemblée de …illes. Or, à cette heure ce sont … mêmes hommes qui trouvent na… que M. Mac-Mahon donne des … et ils demandent, à cet égard, un …ement de crédit pour le prési… … de la République.

… droite pure qui surveille avec … grande attention les manœuvres orléanistes a manifesté une … défiance relativement à cette … Elle a montré la crainte … ne cachât la pensée d'un re… … où les légitimistes, à tort … raison, craignent d'être plus … la main des orléanistes.

… droite que M. … de St-Croix vint déclarer que … dont il s'agissait … … pas le re… à Paris de l'… … pas … M. … monter à la tribune et … … gou… …nent, que le maréchal Mac-Ma… … songeait pas à revenir … … résolutions de l'Assem…

… l'augmentation de … … votre qu'à une très … …

… dans une de ses … réunions, a décidé de re… … la proposition Philippote aux, … à cause de son principe, … reconnait la valeur, mais … qu'elle a les apparences d'un … circonstance qui place les … civils.

… gouvernement prussien a subi … dans la discussion du pro… … sur l'introduction du ma… … civil. L'article disposant que les … du clergé pourront exer… … fonctions d'officiers de l'état … été rejeté. Mais l'insuccès du … a été notablement atténué … l'adoption d'un amendement qui … sous une … forme, il est … titre tra… … seulement, le … la Chambre venait de … cet amen… …, le gouvernement pourra … …ributions des officiers de l'état-civil a des … ecclésiastiques, jusqu'au … janvier 1877, époque partir de laquelle l'état-civil devra … complètement séparé des choses de l'Église.

Le gouvernement aura fort à faire pour … son projet de loi … …position devient de plus … entre les tendances … …trices de la Chambre des seigneurs. … libéralisme de la chambre des … beau… coup plus …

… de mardi … chambre a infligé un blâme … indirect, au gou… vernement, à propos des vérifications de pouvoirs. … élections de la Silésie … par les candidats cléricaux qui avaient échoué ; on reprochait aux deux députés élus d'avoir employé, au profit de leurs candidatures, un article de la *Provinzial Correspondenz*, organe ministériel, et on en concluait que les élections étaient entachées de pression administrative.

Les élections auraient peut-être été validées ; mais un député libéral a eu l'imprudence de déclarer que, tout opposé qu'il fût en principe à ce qui ressemble à une pression administrative, il ne pensait pas qu'il fallût y regarder de bien près lorsqu'il s'agit de combattre les cléricaux. Cette déclaration, par trop dépourvue de fard, a soulevé d'énergiques protestations sur tous les bancs, et a déterminé le vote, à une énorme majorité, d'une proposition blâmant énergiquement l'emploi des feuilles … influencer …

Les deux élections attaquées feront l'objet d'une enquête. Quant à la motion de blâme votée par la Chambre, quoiqu'elle ne s'adresse pas directement au gouvernement, elle ne le laisse pas entièrement indemne, la *Provinzial Correspondenz* étant un organe quasi-officiel.

La commission italienne chargée d'examiner le projet de loi sur la circulation financière vient d'être nommée. D'après la *Correspondance Franco-Italienne* elle se compose de 4 membres de la droite et du centre droit, MM. Maurogonato, Messedaglia, Luzzati et Rudini, et de 5 membres de la gauche et du centre gauche. MM. Seismit-Doda, Corbino, Griffini, Laporta et Mezzanotte, et a élu pour rapporteur M. Mezzanotte et pour secrétaire M. Griffini.

La feuille en question ajoute : « De là les rumeurs mises en circulation et d'après lesquelles pour assurer le … de son plan financier, M. Minghetti se serait rapproché de M. De… lequel entrerait avec quelques uns de ses amis dans le cabinet re… …ante.

« Inutile d'… … sont donné… … M. Min… … en être autrement, il dissoudrait la chambre et ferait procéder à des élections générales. »

COMMERCE ET MARINE. (1)

Nous avons posé, dans un précédent article, la question suivante : La Turquie peut-elle avoir une marine marchande ? et pour arriver à répondre affirmativement nous avons étudié la situation commerciale de la Grèce et de la Turquie, et comparé la marine grecque à la marine turque.

Nous avons vu combien celle-là l'emporte sur celle-ci, alors que le commerce est moins important en Grèce qu'il ne l'est en Turquie, et nous sommes arrivés à cette conclusion que l'activité commerciale d'une nation ne se trouve pas obligatoirement liée à l'importance de sa marine, et réciproquement.

Cela tient simplement à l'importance des transactions internationales qui permettent à la marine des petits Etats, comme la Grèce, de vivre et de prospérer à l'aide du commerce des grandes nations.

C'est ainsi que nous voyons constamment passer sous nos yeux des bricks hellènes chargés des blés de la Russie, et qui vont transporter directement à Marseille ou à Gênes le chargement qu'ils ont pris dans la mer Noire.

Quant aux exportations de la Grèce faites par bâtiments hellènes, leur importance est telle que nous n'avons pas à les mentionner, et qu'elles ne suffiraient pas à faire vivre la di… partie des marins de cette na…

…elle est donc la cause à laquelle … vient d'attribuer cette infério… de notre marine ?

… n'est assurément pas à l'insuffisance du fret. Nous croyons, au contraire, que sous ce rapport la marine … serait appelée au plus bel ave…

… transport des céréales en France … Italie lui garantirait un fret … permanent, et nous p… … le fret de retour ne saurait man… … des bâtiments faisant l'inter… … et venant toucher les ports de … Grèce et de la Turquie, où le chiffre de l'importation, pour de longues … ées encore, dépassera celui des exportations.

… que la Turquie peut et doit faire, c'est la concurrence aux marins qui se partagent … transports dans le bassin méditerranéen.

Il y a là, pour l'activité nationale, un aliment suffisant aujourd'hui, et ce serait la seule préparation possible au recrutement de la marine de guerre, qui possède des navires magnifiques, de formidables cuirassés, mais dont les équipages manquent un peu de cette expérience que des évolutions dans le Bosphore et la Marmara ne suffisent pas à donner.

Au contraire la marine marchande fournirait, le cas échéant, des hommes endurcis aux fatigues de la navigation, ayant une connaissance complète de la configuration des côtes de l'Empire, en sachant les ressources, les abrits, habiles surtout à la manœuvre, disciplinés, en un mot des marins experts sans lesquels une flotte de guerre n'a d'autre importance que celle des sommes qu'elle a coûtées.

Mais, dans la création d'une marine marchande, on ne peut exiger que l'Etat intervienne directement ; il ne peut se faire commerçant, et, dans une industrie qui doit rester libre, venir faire concurrence à ses nationaux, c'est à ceux-ci qu'il appartient de donner à cette industrie tout le développement dont elle est susceptible, et c'est l'esprit d'initiative, l'émulation nationale et la concurrence étrangère qui doivent ici jouer le principal rôle, et permettre d'atteindre des résultats satisfaisants.

Ce que l'on peut demander à l'Etat, c'est de n'adopter aucune mesure ayant pour résultat direct ou indirect de nuire à l'industrie maritime ; quant à son rôle actif il est des plus simples et les seuls travaux auxquels il doit concourir sont les travaux de mise en état de nos ports de mer.

De ce côté, nous le reconnaissons, il y a nécessité à intervenir, et à mettre des ressources financières suffisantes à la disposition des gouvernements généraux. Ceux-ci seraient chargés aussi de participer à des dépenses reproductives, destinées à rembourser rapidement les frais … auraient entraînés par l'ac… … commerciale qu'elles répan… …ent aux environs.

Dans le pays qui aurait dû faire face à une partie des débourses, les droits de quai, les patentes d'armateur, feraient bientôt rentrer l'argent qui en serait sorti, et nous aurions … des installations maritimes véritablement dignes d'une grande na…

L'Europe en profiterait, mais con… … aussi bien volontiers à en … …rt, à l'aide des taxes, en échange des avantages et de la sécurité plus grande que nos ports de mer offriraient à son commerce ; et lorsque ces travaux seraient terminés, l'esprit d'initiative, et la certitude du gain aidant, nous pourrions espérer que la Turquie ne conserverait pas longtemps le rang déplorable qu'elle occupe aujourd'hui sur les tableaux du *Répertoire général de la marine marchande.*

(1) Voir le numéro du 28 Décembre.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Paris, le 20 décembre 1873.

Le résultat des dernières élections partielles continue à préoccuper certains organes du parti conservateur. Ces préoccupations me paraissent excessives. Rien n'est plus difficile à apprécier que les manifestations confuses du suffrage universel. Tout est contradiction dans ce que l'on appelle l'opinion publique. Ainsi, dans la Nièvre, et dans le canton même où M. Turigny vit et exerce sa profession, un candidat conservateur vient d'être élu au conseil général, contre le candidat radical. A Besançon où il existe une municipalité non moins radicale qu'à Toulon ou à Marseille, le maire a été saluer le duc d'Aumale à son arrivée dans cette ville, a accepté une invitation à dîner à la division militaire, s'est mis en un mot à la disposition du commandant du 7e corps. Celui-ci, du reste, ne perd pas son temps ; dès le surlendemain de son arrivée, il s'est rendu à Belfort. Le duc d'Aumale entend d'ailleurs rester à son poste et y donner l'exemple du travail et de l'activité militaires. Il sera secondé par le sentiment général du pays qui est plein de patriotisme et, au fond, de modération politique.

Il se confirme que les … parlementaires … … prorogation doit être faite aujourd'hui ou lundi et elle sera, selon toute apparence, accueillie sans difficulté.

Le projet de loi sur les maires paraît devoir rencontrer une vive résistance à droite et ne devoir, d'ailleurs, être combattu qu'avec une vivacité relative par la gauche. Cela vous surprendra sans doute ; mais il ne faut pas oublier que … qui avaient dé… … en 1871, à retirer au gouvernement le droit de nommer les maires, c'était la présence aux affaires de MM. Picard, Jules Favre et Jules Simon. La droite pensait qu'il n'y avait aucune utilité à donner un pouvoir aussi énorme à des hommes qu'elle considérait comme des révolutionnaires. Aujourd'hui il s'agit de rendre ce même pouvoir au gouvernement existant, et la chose, en effet, semble toute naturelle, puisque ce sont les hommes de la droite qui sont aux affaires et qu'il n'y pas à craindre qu'ils mettent des révolutio… … municipalités. A première vue tout est donc logique dans la loi ; mais que, demain, les é… …tions générales aient lieu la majorité des dé… …putés élus appartiendra à l'opinion républic… … avancée. Le gouvernement qui sortirait de … majorité nouvelle se trouverait donc armé d'une loi formidable, et maître de nommer légalement partout des maires dévoués à la cause radicale. Il est vrai que les élections générales n'*auront pas lieu de sitôt*. Néanmoins beaucoup de députés paraissent convaincus qu'il y … ger, et il est probable qu'ils combattront le projet du gouvernement, amendé par la commission.

Toute la presse commente aujourd'hui le vote de l'assemblée qui, après deux épreuves, a rejeté l'amendement de M. de Montaignac demandant une augmentation de 5 millions sur le budget de la guerre, afin d'assurer la stricte exécu… … en … pal du contingent … on semble avoir voté dans la circonstance, sans acception de partis. Ce qui a déterminé la majorité, c'est la crainte que l'adoption de l'amendement ne provoquât une crise ministérielle au profit du centre droit ? Beaucoup le prétendent, bien qu'il paraisse que la majorité qui s'est prononcée contre l'amendement se composait principalement de tous ceux que préoccupe dans le présent notre situation financière et qui, d'ailleurs, avaient été rassurés par les déclarations du ministre de la guerre.

Les nouveaux impôts que discute en ce moment la commission du budget causent de vives appréhensions au commerce et à l'industrie parisienne. La fin de l'année semble malheureusement coïncider avec une stagnation presque complète dans les affaires et une gêne quasi-universelle. Le commerce et l'industrie de luxe se plaignent notamment au plus haut degré. Sans l'exportation la situation ne serait pas tenable pour un grand nombre d'entre eux. En attendant mieux, l'installation des baraques commen… … la ligne des boulevards et dimanche les étalages seront déjà en pleine lumière.

Quelques journaux ont été un moment mena… par suite de leurs attaques contre le juge… …nt rendu par le conseil de guerre de Versail… … dans l'affaire Bazaine. Le duc d'Audiffret-Pasquier parlait, il y a quelques jours, d'interpeller le ministère sur la faiblesse et son inaction en présence de polémiques qui mettent en question les principes de la justice, et font intervenir les passions politiques dans un domai… … où elles devraient être rigoureusement bannies. Le ministère a fait de grands efforts pour détourner cette interpellation. Depuis, les journaux dont il s'agit, soit qu'ils eussent été avertis officiellement, soit qu'ils eussent compris la nécessité de ne pas prolonger des violences intempestives ont renoncé à la polémique qu'ils avaient engagée à propos de l'affaire Bazaine.

CHRONIQUE.

Mercredi dernier, l'ambassadeur de Russie, S. Exc. le général Ignatieff, a eu l'honneur d'être reçu en audience de congé par S. M. le Sultan.

Son Excellence, accompagnée de Madame Ignatieff, a quitté hier Constantinople, à bord du paquebot russe. Le général se rend, par la voie d'Odessa à St-Petersbourg, où il assistera aux fêtes du mariage de la grande-duchesse Marie-Alexandrowna avec le duc d'Edimbourg.

L'absence de l'ambassadeur de Russie durera un mois environ. Son Excellence reviendra à Constantinople par la voie de Trieste et d'Athènes, où elle séjournera quelque temps.

Pendant l'absence du général, c'est M. de Nelidoff, conseiller d'Ambassade, qui gérera l'Ambassade de Russie en qualité de chargé d'affaires.

S. Exc. Moustapha Assim pacha, le nouveau gouverneur général de Janina, partira demain, à bord du courrier de Trieste, pour se rendre à son nouveau poste par la voie de Corfou.

Diran effendi, secrétaire-interprète du vilayet d'Aïdin, vient d'arriver à Constantinople en vertu d'un congé.

L'archi-rabbin des Juifs, accompagné de quelques notables israélites, est allé mardi dernier faire visite au patriarche œcuménique, Mgr Joakim. Le Révérend chef de la communauté israélite a été reçu au patriarcat grec avec tous les égards dus à son rang.

Le révérend Archimandrite de Votopedi, vient de donner une nouvelle preuve de sa générosité et de son amour … et la même somme à celui de l'Epire.

Nous apprenons que les commissaires royaux, MM. Perveli et Louriotti, char…

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

…ina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

— Et le bambino ?
— Parfaitement … mais.
— Ah ! j'en suis bien aise. …

On aurait bien étonné le vieux Champagne … si on lui avait dit que … voir aborder un sujet de conve… … généreux, il jouait … Don Ju…

… l'être un … … …iace du vieillard, … … …ument … pay… et une houlle de ta… …

— Ah ça ! et nos loyers …
… le vieillard sans savoir …
— Voilà deux années échues, … … …
Ah ! je ne l'aurais ja… temps passé ! … temps passé …
— Cela fait cent … … me doit, dit Salom… … entière italienne.
— Ah ! dit le vieill… … est-ce que c'est que … … la belle affaire pour … me mon maître, qui appartient à la … noblesse de France, qui a … des terres, des vignes, des châteaux, …
— Pourquoi ne me paie-t-il pas alors ?
— Chut ! dit le vieillard en montrant du doigt la porte de la chambre à coucher de …

Et après avoir entraîné M. Salomon dans l'angle le plus obscur de la galerie, il lui dit …

— Mon maître, voyez-vous, est un original qui a horreur du papier, de l'encre et des … Cela fait qu'il remet indéfiniment … lendemain d'écrire en France pour nous faire expédier de l'argent.
— On a cela ne tienne, j'écrirai pour lui, dit l'obligeant Salomon.

… numéro du 31 décembre.

Autre chose cela … Mon maître e… … en diable, et vous traiterai … mal si premier … que vous lui diriez … une proposition pareille, car il y verrait … sûrement la pensée de se mêler de …

— Ah ! …
— Ah ! monsieur Salomon, ces … seigneurs, voyez-vous, il faut les … Tenez, les Anglais … … ne se permettrait … son débiteur. Ce … mauvais goût. Un sauvage … vous ferait grand bien, mo… … les demandes … du plus … Salomon.
— Vous mourrez-vous de …
— Du tout, du tout, … sur Salomon. Me manquer de vous! Dieu … garde ! mais vous, qui êtes un homme … il faut, il ne vous manque qu'une … … pour être parfait, c'est de respecter … plus la n…

… monsieur Champagne … cela vous serait facile à fai… … monsieur Salomon … ce … demain, accordez-…

M. le duc …

— … est la damigella principessa qui vous presse … espérer cette reatrice ?
— Certainement …
— … jeune fille qui n'a pas vingt … ans … quatre fois millionnaire, … ladre … point de parler d'argent … un gentilhomme … … … qui lui fait l'honneur d'habiter son palais. Fi !
— C'est pas précisément la princesse.
— Son Excellence le duc de San Gennaro, dit Champagne en s'animant.
— Les San Gennaro ! s'écria Champagne, …

… blait mouler sur son … … appartiennent à la … plus illustre noblesse … de Venise est la pre… … monde. C'était un San … Salomon, le Venitien … qui fut … Henri IV … Les San G… … de cette gran… … d'hui … D… … écrirai, moi … … Entre … Maître se… … ceintures, rai…

… la porte qui conduisait à l'escalier de marbre.
— Je vous donne pour dernier délai jusqu'à la fin du mois, dit en se retournant l'usurier qui … ses terreurs avaient abandonné.

— Jusqu'à la fin du mois, soit.
— Mais alors ne me manquez pas de parole, vous me mettriez dans un grand embarras, j'ai une fin de mois très-lourde.
On était au bas de l'escalier. Le vieillard avait ouvert la porte de la rue.
— Ne craignez rien, dit-il en poussant maître Salomon dehors.
— Au revoir, monsieur Champagne.
— Adieu.
Et Champagne repoussa la porte, dont les gonds r…
— Bah ! dit le vieillard quand il fut certain d'être seul, tu as beau avoir des gants, du linge blanc, des chaussures fines et un habit neuf pour te déguiser en chrétien et en homme du monde, tu ne seras jamais qu'un petit-fils de Shylock, le marchand de Venise.
Et le vieillard montrait le poing à la porte. … voit qu'il avait hérité des préjugés du … contre les enfants d'Israël.
… continua Champagne en remontant l'es… …ite que ses vieilles jambes le lui p… …rent, tout … mon temps, les …

… est peu de raison que de jus… … Champagne était arrivé dans … referma la … la chambre à … rendit à pas de lo… … dans laquelle … … un lit qui annonçait … un jeune homme d'une trentaine d'années, à l'air un peu souf… … Champagne regarda … le dormeur avec une certaine émo…

— Comme il dort ! dit-il enfin, comme il dort ! Ah ! s'il … qu'à son réveil il ne trouvera pas un morceau de pain pour son déjeuner.

Et le vieillard, tout en parlant, fouillait dans une armoire avec une impatience fé…

— Ah ! mon Dieu, je croyais cependant.. oui, j'avais gardé hier… ah ! le voici, dit-il en trouvant enfin ce qu'il cherchait. C'est le dernier.

Le vieillard posa le morceau de pain qu'il venait de trouver sur la petite table qui était devant le lit, et essuya une larme en contemplant ce beau sommeil de la jeunesse. Tout à coup on frappa de nouveau à la porte du rez-de chaussée.

— Ah ! mon Dieu ! qui ce peut-il être encore ? Une visite… quelque visite de créancier sans doute ; nous n'en attendons plus d'autres depuis longtemps.

Le vieux Champagne courut ouvrir, et la porte était à peine entre-bâillée que Salomon se précipita dans la maison, non plus le Salomon de tout à l'heure, musqué, impertinent, le cigare à la bouche, mais un Salomon pâle, défait à faire peur.

— Qu'avez-vous donc ? lui dit le vieillard.

— Ah ! monsieur Champagne, sauvez-moi, je suis perdu !

— … vous est-il arrivé ?

— Ah ! monsieur, il faut déménager déménager aujourd'hui même.

— Mais vous savez bien que… dit le vieillard avec un geste qui achevait sa pensée.

— Ah ! qu'importe ! vous me paierez plus tard, vous ne me paierez pas du tout si vous voulez, mais partez au nom du ciel, partez …

— Mais enfin, pourquoi ?

— La princesse, M. le duc, ils arrivent. Comprenez vous ?

— Pas du tout.

— Ils seront … j'aie loué sans … le principal étage de leur palais.

— Ils ne le savent donc pas ?

— Je crois même me rappeler que le duc m'avait formellement défendu de louer.

(A suivre.)

[illegible] réserver pour les colons 900,000 hectares [illegible] terre *beylik*. Cette promesse n'avait été suivie [illegible] aucun résultat. Chaque [illegible] qu'un indigène [illegible] [illegible] d'une partie du domaine [illegible], [illegible] s'engage sous main un grand nombre d'indi[gènes] à faire cette déclaration. La terre *beylik* [av]ait été dissipée comme la terre *arch*, il n'y [av]ait plus moyen d'éviter le cantonnement.

[La] loi votée par l'Assemblée nationale le 26 [juillet] 1873 a repris à peu près l'ancien programme [aban]donné par les partisans du système arabe. De[pu]is toutes les tribus ou fractions de tribu [auxquelles] le sénatus-consulte de 1863 a reconnu [des dr]oits [illegible] recevront toute la terre [illegible] peuvent avoir la jouissance effective ; [illegible] leur partagera individuellement et au *prorata* [des d]roits de chacun. Ce qui restera, après cette [opér]ation, appartiendra soit au *douar*, comme bien [com]munal, soit à l'Etat, qui en disposera en faveur [des] émigrants. Tous les droits réels, servitudes ou [cau]ses de résolution fondés sur le droit [musulman] [illegible] abolis s'ils sont contraires [illegible] civil. La propriété [illegible] [illegible] française. Des titres réguliers [illegible] [défin]itifs seront donnés, suivant nos lois, [illegible] [au]x propriétaires ; enfin les titres des pro[prié]taires des terres *melk* contiendront le nom [de t]ous les membres de la famille, afin que [l'acqu]éreur ne soit pas exposé à la revendication [de la p]art d'inconnus ou d'étrangers.

[C']est cette loi que le général Chanzy se prépare [à app]liquer dans tous ses détails, et sur laquelle il [comp]te pour mettre un terme aux changements [qui on]t si longtemps compromis le sort de la colonie. [« Nou]s allons nous mettre à l'œuvre, a-t-il dit au [Conse]il supérieur. Les difficultés sont grandes, il [ne f]aut pas se les dissimuler. Les législateurs ont [pris le] parti le plus facile de la tâche ; c'est à [notre] volonté, à notre persévérance, de faire le [reste.] Une commission, présidée par M. le pre[mier] président de la cour d'Alger et composée [d'hom]mes compétents, a préparé des instructions [qui d]oivent aider à l'exécution. Nous faisons appel [à tout]es les aptitudes, à tous les dévouements, pour [compo]ser les premières commissions. D'elles dé[pend]ent la rapidité du travail et le succès. Les con[seils g]énéraux ont donné leur avis sur le program[me à s]uivre. Nous commencerons par les territoi[res in]digènes de nos groupes de colonisation, « par [où il fau]t qu'elle doit pénétrer, » par là, enfin, où les [opéra]tions doivent dès à présent se faire avec fa[cilité] et sécurité. »

[Pu]issent là aussi les efforts du général Chanzy [avoi]r un plein succès ! Il faut marcher graduel[lemen]t pour ne pas compromettre le progrès par [une] malencontreuse impatience ; mais il faut mar[cher r]ésolûment, sans se laisser décourager par [les ob]stacles. Plus de tâtonnements et d'hésita[tions.] Désormais la question est claire : elle a été [jugée] par l'expérience. Tous les systèmes sont [connus] et jugés. Sans doute, il serait cruel de réduire [les Ara]bes à l'exil, à la fuite, à la mort dans le dé[sert, su]ivant l'exemple des Américains du Nord en[vers le]s Indiens : mais personne ne songe à une [mesur]e aussi violente. Laissons aux indigènes les [terres] dont ils ont besoin ; ce serait un crime de [les leur] enlever ; enseignons-leur nos moyens per[fectionn]és de culture, notre industrie, notre com[merce ;] formons-les peu à peu à une civilisation [qui leu]r donnera le bien-être et l'indépendance ; [mais q]u'ils ne nous refusent pas, en échange, quel[ques p]arcelles d'un sol inculte, couvert de brous[sailles,] toujours stérile entre leurs mains, dont [nous sau]rons sortir d'incalculables richesses ! Nous [avons] perdu par nos fautes une partie du territoire [de la] mère-patrie ; c'est en Afrique que nous [pouv]ons prendre une revanche immédiate et com[penser] nos pertes par de nouvelles conquêtes. Le [généra]l Chanzy a raison de se proposer pour but [l'assim]ilation de l'Algérie à la métropole. Ayons-le [toujou]rs devant les yeux, ce but qu'il faut attein[dre à] tout prix ! Que la France, maîtresse des [r]ives de la Méditerranée, retrouve dans le [dévelo]ppement de sa puissance coloniale la prospé[rité qu]'elle a perdue ! Le royaume purement arabe [est u]ne utopie ; il y a place pour tout le monde [en Afr]ique ; essayons de faire une France africaine, [où ind]igènes et Européens vivront à l'aise, les uns [à côté] des autres, à l'abri de nos institutions natio[nales.]

[Les] chemins de fer français.

[Le] *Journal des Débats* résume ainsi [les ta]bleaux publiés par *le Journal of[ficiel]* sur la situation des chemins de fer :

[Pou]r les six premiers [illegible] [illegible] [les chemi]ns de fer [illegible] [illegible] [3]0,712,764 fr. L'ancien réseau y figurait pour [illegible]43,850 francs, et le nouveau réseau pour [illegible]5,850 francs ; les Compagnies diverses, pour [illegible] l'ancien réseau, les [illegible] [de l'E]st, d'Orléans et du chemin de fer de Ceinture [n'étaie]nt pas en bénéfice sur 1872. Sur le nouveau, [il n'y] avait absolument que le Nord qui fût en [progrès] mais de 169,000 francs seulement. Les pe[tites] Compagnies avaient également une plus-[value] sur le produit de leurs lignes.

[Les] deux réseaux, le 30 juin, présentaient un [dévelo]ppement de 18,274 kilomètres. D'après le [tableau] publié hier au *Journal officiel*, leur déve[loppem]ent en comprenait 18,340 à la date du 30 [illegible]

[illegible] [illegible] 26,712 fr., déduction faite des taxes et non [compr]is l'impôt du dixième. C'est, relativement à [la sit]uation correspondante de 1872, une aug[menta]tion de 28,761,034 fr.

[Premie]r trimestre, cette recette [illegible] : premier trimestre, 183,050,[illegible] [1]89,014,533 fr. en 1872 ; [illegible] [illegible]121,334 fr. en 1873 et 180,929,534 fr. en [1872] ; troisième trimestre, 209,554,683 fr. en [1873,] 201,194,614 fr. en 1872.

[La] part du troisième trimestre de 1873 se sub[divise] ainsi : une somme de 161,772,947 fr. pour [l'anci]en réseau ; une somme de 44,587,204 fr. [pour] le nouveau réseau, et 3,191,532 fr. pour les [Com]pagnies diverses. L'ancien réseau des lignes [de l']Ouest, d'Orléans et du chemin de Ceinture [sont] toujours en perte (de 4,760,344 fr. au [total]) [illegible] les autres lignes gagnent 25,052,491 [illegible] 1872. Sur le nouveau réseau, toutes les li[gnes so]nt en bénéfice, même le Nord. L'augmen[tation] sur ce réseau, sur 1872, est, dans son en[semble], de 7,247,680 fr. Les Compagnies diver[ses, de] leur côté, gagnent 1,221,204 fr. sur les [illegible]

[illegible] [illegible] [n'est] pas autre chose [illegible] [illegible] [illegible] et unième. Le progrès pourrait être plus [illegible] ; mais à coup sûr on n'aura pas de [illegible] plus satisfaisants l'année prochaine, si [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] celles du troisième tri[mestre] [illegible] été, cette année, que de [illegible]. C'est la preuve d'un ralentissement [illegible]

Les Peaux-Rouges.

[O]n lit dans l'*Etoile Belge* :

New-York, 26 novembre.

[Je] commence cette lettre de bonne heure, [afin de] solder mes vieux comptes avant d'en [illegible]

[Il] y a longtemps que les Peaux-Rouges [n'ont] figuré dans mes correspondances, — [illegible] [illegible] qu'ils avaient quelque peu abusé de mon [hospi]talité, — je leur accorde l'honneur [illegible] pas. [Lor]sque Santanta et Big Tree furent [illegible] rendus, bien imprudemment, à la liberté, ils adressèrent aux commissaires des Etats-Unis une harangue, ou plutôt, suivant leur idiome, « un gros parler, » dans lequel, s'il faut s'en rapporter aux interprètes, dont les traductions semblent tirées des romans de Cooper, Big Tree fait diverses allusions aux feuilles de la forêt, auxquelles sa nation est comparable, et à son cœur, à lui, qui est doux et bon. Il termine ainsi son allocution imagée : « J'ai appris quelque chose chez vous autres blancs, et j'en sais assez pour ne plus vous faire la guerre. »

Si ce noble sauvage a un cœur doux et bon, ce dont je prends la respectueuse liberté de douter, il n'y a pas, en revanche, de mémoire plus courte que la sienne. Il n'y avait pas un mois qu'il était hors de prison, et déjà il avait oublié ce que les blancs lui avaient appris. Il se remettait à piller, à brûler et à tuer avec le même entrain qu'auparavant. Voici l'échantillon que le laconique télégraphe nous donne de ses hauts faits :

« Le capitaine J. Elgin, de retour d'une longue inspection de la frontière du Texas, rapporte que les Indiens y sont aussi mauvais qu'avant la guerre et peut-être plus encore. Tous sont hors de leurs « réservations, » excepté Santanta. Big Tree est à leur tête, et ils ont déjà dérobé presque tous les chevaux, le long de la petite rivière Wichita et du West-Fork.

Ce n'est pas de ce côté seulement que les Indiens donnent de la tablature au gouvernement. Les Comanches et les Cheyennes se sont remis à marauder. Le colonel Wood, qui commande au fort Richardson, annonce que le capitaine Edward Farreil a été tué par les Indiens dans la nuit du 9 octobre.

Le lieutenant général Sheridan doit arriver, demain ou après-demain, à Washington, pour s'y concerter avec le Président, les secrétaires de la guerre et de l'intérieur et le commissaire des affaires indiennes, relativement au système à suivre à l'endroit des Peaux Rouges. Celui qui est actuellement en vigueur interdit à nos soldats de poursuivre les Indiens maraudeurs jusque dans leurs « réservations » ; or, comme ces sauvages connaissent cette défense, ils se hâtent, dès qu'ils ont fait un coup, de rentrer sur leurs terres avec leur butin, [illegible] en sûreté. C'est un abus auquel il faut s'empresser de mettre fin.

Qui [illegible] qu'il y [illegible] des tribus indiennes ? Les Choctaws, [illegible] Peaux Rouges qu'ils sont, montrent autant de répugnance que nos blancs du Sud à affranchir leurs ex-esclaves. — « Tout le monde sait, dit la *Tribune* (hélas ! je n'en savais rien, moi), que le Congrès a autorisé un marché aux termes duquel on payait trois cent mille dollars à la tribu des Choctaws pour les *leased lands* (terres données à bail) à condition que, de leurs anciens esclaves, ils feraient des citoyens qu'ils doteraient de quarante acres de terre chacun (environ seize hectares). Ce marché remonte à sept ans, mais, sous un prétexte ou sous un autre, les Choctaws ont toujours éludé l'exécution de leur part du contrat, et leur conseil législatif vient de s'ajourner, après s'être refusé à accomplir cet acte de justice. Mais comme il y a environ trois mille nègres dans cette seule nation des Choctaws, il est probable que le prochain congrès prendra en main la cause de ces malheureux qui devraient être libres depuis longtemps. »

VARIÉTÉS.

Essai de Commune au quatorzième siècle.

Sous ce titre M. L. Simonin a communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques une étude historique des plus curieuses.

Cette insurrection présente plus d'une analogie avec celle qui a ensanglanté Paris en 1871 ; dans l'une comme dans l'autre on voit la lutte du salaire contre le patron, du travail contre le capital, puis l'incendie, le pillage, l'assassinat se déchaînant sur la cité désolée ; enfin l'émeute victorieuse se perdant par ses propres excès, criant à la trahison, se retournant contre ses chefs au moment de périr et laissant la place libre à une réaction plus ou moins énergique.

Au quatorzième siècle, à Florence, il existait en dehors des arts ou corporations, au sein de cette république, vraiment démocratique pourtant, une foule nombreuse d'artisans non classés, cardeurs et batteurs de laine (*ciompi*), barbiers, tailleurs, chapeliers, journaliers.

A la tête de ces déshérités ; les *ciompi* se faisaient remarquer depuis longtemps par leur ardeur à revendiquer la protection, les droits civils et politiques dont leur exclusion des arts les privait.

Le parti bourgeois, ennemi des grands, auquel appartenaient les Médicis, s'était fait un instrument de domination dans la république de cette plèbe mécontente et facile aux entraînements.

Le 18 juin 1378, Sylvestre de Médicis, qui venait d'être élu pour deux mois, selon l'usage, gonfalonier de justice, présenta au conseil de la Seigneurie un projet de loi remettant en vigueur des ordonnances du siècle précédent, vexatoires pour le parti des grands. Le projet échoua dans les collèges ; mais la plèbe, ameutée et dirigée par les *ciompi*, se souleva au signal de Sylvestre.

Les nobles les plus en vue furent proscrits ; quelques-uns furent assassinés, leurs maisons pillées et incendiées.

Le trouble fut permanent dans la cité jusqu'à la fin de juillet, époque où Guicciardini succéda à Sylvestre de Médicis dans les fonctions de gonfalonier ; Guicciardini était animé des meilleures intentions, mais n'avait pas la fermeté nécessaire dans de telles circonstances.

Dix jours d'un calme trompeur se succédèrent au début de sa charge.

Tout à coup les *ciompi* s'insurgent de nouveau. Un conjuré, pris et interrogé à la Seigneurie, accuse les *ciompi* d'avoir provoqué le mouvement. On le met à la torture ; il révèle les serments que se sont prêtés mutuellement les émeutiers, leurs réunions clandestines, les rites maçonniques qui s'y pratiquent, enfin le rôle secret de Sylvestre de Médicis qui commande l'insurrection. Sylvestre est mandé à la Seigneurie ; on ose à peine l'admonester ; il dédaigne de se justifier.

Le péril était suprême ; des mesures incohérentes furent prises pour le conjurer.

Cependant la fureur populaire éclate à la nouvelle que plusieurs insurgés sont devenus les victimes de la Seigneurie.

La multitude, ivre de colère, s'avance sur la place du palais vieux aux cris de : « Vive le peuple ! »

Les soldats restent indifférents ou incertains, attendent pour résister que les milices civiques apparaissent et prennent parti.

A la tête des colonnes populaires, on voyait flotter la terrible bannière des *ciompi*, sur laquelle était peint l'ange exterminateur.

Les insurgés s'emparent du gonfalon de Florence ; ce succès accroît leur audace : ils envoient des parlementaires à la Seigneurie porter leurs conditions.

Ces conditions étaient que les cardeurs de laine et les autres artisans, non classés seraient groupés en corporations avec des droits égaux à ceux des autres arts, que le *Monte* (la banque) de l'Etat n'exigerait pas d'intérêt pour les prêts, que l'impôt serait progressif et porterait sur la richesse, qu'on ne rechercherait pas les insurgés, qu'on ferait certains avantages aux Médicis et aux autres chefs du mouvement.

Ces exigences furent sur-le-champ consenties.

Les *ciompi* en profitent pour accomplir jusqu'au bout leurs projets : ils envahissent le palais de la Seigneurie, ayant à leur tête un cardeur, Michel de Lando, qu'ils proclament gonfalonnier.

Michel était un homme de tête qui s'efforça de rétablir l'ordre. Il y réussit. Mais la confiance était atteinte, l'industrie continua de languir ; le travail cessa ; la vie devint chère ; les travailleurs, après avoir vécu quelque temps des distributions de blé du Trésor, accusèrent de trahisons les chefs qu'ils s'étaient donnés et reprirent les armes. Cette fois, ils furent écrasés, grâce à l'énergie de Michel de Lando lui-même.

Les avantages qu'ils avaient obtenus précédemment leur furent repris, les *ciompi* qui avaient porté le poids principal de la lutte se virent exclus des arts nouveaux qu'on ajouta aux arts mineurs.

La réaction contre eux arriva au point que leur situation nouvelle fut pire que l'ancienne.

M. Simonin tire de ces faits des enseignements qui sont, dit-il, à méditer en tout temps et en [illegible] : s'il est vrai que les classes [illegible] manquent souvent à l'[illegible] n'ont pas toujours le sentiment des réformes nécessaires et l'initiative hardie qui les opère, il n'est pas moins vrai que les classes laborieuses oublient que la violence et le désordre non-seulement ne fondent rien de durable, mais compromettent sans retour les revendications les plus légitimes.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 31 décembre, 10 h. 35 m., m.

Le comte de Ludolf, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, a reçu le grand-cordon de l'ordre de la couronne de fer.

Vienne, 31 décembre, 8 h. 45 m. soir.

Obligations Roumélie.....	fl. 49.10
idem nouvelles....	24.—
Anglo-Bank..............	133.75
Société de crédit aust-turq.	25.50
Banque austro-ottomane..	53.50
Pièce de 20 francs.......	9.—
Agio.....................	106.—
Change sur Londres......	112.90
Crédit anstalt..........	237.50
National Bank...........	1008.—
Lloyd...................	450.—

Aujourd'hui il y a eu beaucoup d'animation à la Bourse, surtout à cause des nouvelles satisfaisantes des marchés étrangers. Les actions des chemins de fer étaient particulièrement recherchées.

Vienne, 1 janvier, 6 h. s.

On s'attend à quelques changements dans le personnel diplomatique.

France.

Paris, [illegible]

Les gauches se sont réunies chez M. Thiers pour se concerter en vue de faire de l'opposition au gouvernement à propos de la loi sur les maires.

Paris, 31 décembre, m.

A la Bourse il y a un peu d'hésitation, la spéculation craignant l'émission d'un nouvel emprunt qui serait, dit-on, d'un milliard et demi.

Mgr de Bonnechose est arrivé dans notre ville, dans le but d'atténuer les effets de la dernière circulaire du gouvernement blâmant les évêques.

Le consulat-général de Pesth est supprimé.

Obligations Roumélie.. Fr. 112 60

Paris, 31 décembre, soir.

L'Assemblée nationale a ajourné ses réunions jusqu'au 8 janvier.

On constate des divergences sur l'étiquette des réceptions du maréchal Mac-Mahon ; les légitimistes entendent avoir la préférence.

Espagne.

Madrid, 30 décembre.

Dans son message, M. Castelar démontre la nécessité de continuer la dictature.

La situation du pays est pitoyable.

Madrid, 1 janvier, matin.

Le maréchal Serrano demande le rappel du général Moriones.

Les carlistes se préparent à attaquer Bilbao.

Angleterre.

Londres, 30 décembre.

Le duc d'Edimbourg est parti pour St-Petersbourg où sera célébré son mariage.

Russie.

St-Pétersbourg, 31 décembre, matin.

Il est question dans certains cercles diplomatiques de la nomination du général Ignatiew à l'ambassade de Londres et de celle de M. Novikoff à Constantinople.

Allemagne.

Berlin, 1 janvier, m.

Le gouvernement a prononcé la confiscation des biens des évêques qui refusent de se soumettre aux nouvelles lois confessionnelles.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 31 décembre.

	CLÔTURE.
Dette Générale ..	46 1/8
Emprunt 1865 ..	65
do 1869 ..	55 3/4
do 1871	59 1/2
do 1873 ..	76 1/4
Consolidés anglais	92 1/16
Banque de Constantinople	[illegible]
Emprunt égyptien......	
Nouvel emprunt ottoman	

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 31 décembre.

[illegible]	Ouv. du matin Pires	53 8	—
	Hausse........	» 53 25	—
	Baisse........	» 53 8	—
	Clôt. du midi....	» — —	—
	Clôt. du soir....	» 53 17	—
	Après Bourse...	» 53 17	—
[illegible]s S. Gen.		L.S 8 13	—
» de la Société de change et de valeurs..........		» 4 28	—
» [illegible]		» [illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque..		» 3 —	—
» du Crédit Général......		L.T.10 20	—
Banque *Verissi et Cossoudi*......		» — —	—
Tramway..................		» 9 70	—
Société Commerciale Ottomane....		» 3 20	—
Laurium (escompte)........		Fr 7 —	—
Crédit Hellénique (prime.)......		» 1 —	—
Obligations des Chemins de fer....		» 117 —	—
» 2e émission..........		» 56 —	—
Emprunt...	1863.........	» 342 —	—
	1865 ...coup. dét.	» 345 —	—
	1869... » »	» 289 —	—
	1872..........	» 79 —	—
	1873..........	» 287 —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise................	P.	110 30
Pièce de 20 francs...........	»	87 32
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)............	»	51 25
Medjidié blanc—(différence).....	»	102 2
Bechlik—(différence).......	»	104 20
Métallique... (id)...........	»	104 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 31 décembre.

[illegible] angl. *Morocco*, c. Pergosin, ayant [illegible]

Venise, pan. à vap. angl. *Alfred*, c. W[illegible]

du 1er janvier.

[illegible] Smyrne, Metelin, Dardanelles div. march. 240 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 31 décembre

[illegible] *Bosphorus*, c. Tchacalis. d. [illegible] *Clyde*, c. Pasqualini, div. [illegible] angl. *Alfred*, c. Wilks, div. [illegible]

du 1er janvier.

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Ottom. *Chahper*, c. Hassan, div. Trebizonde p. Const. Aut. *Vucetich*, c. Barovich, blé, Odessa p. Marseille

du 29 décembre.

Hell. *Elpis*, c. [illegible] blé Galatz p. Céphalonie. Hell. *Phenix*, c. Pattis, blé, Galatz p. Cons'ple. [illegible]

[illegible] *Paulina*, c. [illegible] Hell. *A. Spiridon*, c. [illegible] Hell. *A. Marina*, c. Bonap[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

[illegible] bk. ital. *Nicoletta*, c. [illegible] [illegible] br. angl. *Egyptian*, c. [illegible] [Tr]ieste, br. aut. *Liuberai Pere*, [illegible] New-York, bk. ital. *Francesco* [illegible] [illegible] bk. ital. *Federico*, c. [illegible]

[illegible] BORDEANO.

ANNONCES

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

Versement du 2 janvier 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de Certificats Provisoires de l'Emprunt 6 % Ottoman de 1873 sont invités à effectuer le 2 janvier prochain, à la caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 10 % échéant le dit jour.

Ce versement sera réglé au change de LT. 112, 50 pour Lg 100 et inscription en sera faite sur les Certificats.

Galata, le 30 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 22 décembre (v.s.) auront lieu les enchères de la location des deux magasins et d'un casino sis à l'échelle de Scutari et appartenant au Trésor du ministère impérial de la guerre. Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 24 décembre (v.s) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires aux troupes impériales :

80,000 tcheki de bois de chauffage déjà soumissionné à Pst. 14 3/4 le tcheki.

800,000 ocques de charbon déjà soumissionné à Pst. 30 1/2 les cent ocques.

Le Ministère impérial de la guerre, qui dans le but de faciliter la fourniture de ces deux articles fera aussi des avances au fournisseur, invite les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 h. à la turque.

Séraskérat, [illegible] décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 22 décembre (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 400 lits en fer déjà soumissionnés à 4 piastres 10 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 24 décembre (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 12,000 vachettes blanches nécessaires à la cordonnerie militaire et déjà soumissionnées à 35 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er janvier 1874.

ADMINISTRATION IMP. DE TOPHANE.

AVIS.

L'adjudication pour la fourniture d'une quantité de vingt cinq mille ocques de zinc en saumon pour le besoin des fabriques de l'Administration Impériale de Tophane devant avoir lieu lundi prochain 24 décembre 1873 (v. s.), les personnes qui voudront y concourir sont invitées à se présenter le jour sus-indiqué, à cinq heures à la turque au Conseil de l'Administration précitée, pour prendre connaissance de la qualité des objets et effectuer leur soumission.

Tophane, le 20 Décembre 1873 (v. s.)

AVIS.

L'administration impériale des mines porte à la connaissance du public, que la mine de plomb argentifère découverte près du village d'Ilias-idja, Nabié de Dari-Déré sandjak de Drama, vilayet de Salonique, dans un terrain représentant d'après le plan topographique une étendue de 545 deunums soit environ de 50 hectares, est sur le point d'être concédée par l'administration des mines pour un terme de 99 ans et avec 5 o/o de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des oppositions quelconques, à faire pourront s'adresser à l'administration des mines pendant le délai deux mois à partir de la date du présent avis.

Constantinople, le 17 décembre 1873 (v. s.).

AVIS

L'administration Impériale des Mines porte à la connaissance du public, que la la mine de Fer cuivreux découverte dans la localité dite Bakirlik, sandjak de Brousse, vilayet Hudavendikiar, dans un terrain représentant, d'après le plan topographique une étendue de 9341 Deunums soit 858 hectares, est sur le point d'être concédée par l'administration des mines pour un terme de 99 ans et avec 5 % de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des oppositions quelconques à faire, pourront s'adresser à l'administration des Mines pendant un délai de deux mois à partir de la date du présent avis.

Cons'ple le 17 décembre 1873 (v.s.)

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Les personnes qui désirent faire des offres pour la fourniture de 30,000 quintaux de paille, sont invitées à se présenter à la Direction de cette Société, Han Mehemed-Ali-Pacha, N° 18 à Galata, pour prendre part à l'adjudication qui aura lieu le lundi prochain, 5 janvier 1874 (n.s.) à midi.

Constantinople, le 31 décembre 1873.

AVIS OFFICIEL

En vertu d'une ordonnance Vézirielle, il a été procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après mentionnés, appartenant à feu Rechid effendi, ex-directeur des douanes *Zahire et Mevechchk*, pour obtenir paiement de sa dette au Fisc. Les personnes qui désireraient surenchérir sur les prix déjà offerts, comme ci-dessous, sont invitées à s'adresser à la section exécutive (Idzra-Dzemiéti) de la Haute Cour de Justice, jusqu'au 26 Zilcadé 1290 (3 janvier 1874 v.s.), jour de jeudi. Ce même jour il sera procédé à l'adjudication des dits immeubles aux plus offrants et derniers enchérisseurs.

	Piastres.
1° Cinq maisons et un four, sis à Chichly..................	200.000
2° Un terrain sis à Péra, Aga-Djami, Rue Saksy.......	39.000
3° Un terrain sis à Nichan-tach de Pics carrés 15.000 à 17	255.000
4° Id. » » » 13 000 à 20	260.000
5° » » » » 4.000 à 17	68.000
6° » » » » 2.000 à 20	40.000
7° » » » » 5.000 à 18	90 000
8° » » » » 2.930 à 28	82.040
9° » » » » 2.400 à 29	69.600
10° » » » » 1.200 à 25	30.000
	1.133.640

N. B. Les acheteurs en payeront les prix en monnaie métallique ; le courtage sera aussi à leur charge.

Le 2 Zil-cadé 1290 (10 Décembre 1873 v.s.)

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

L'annonce publiée le 12-24 novembre dernier concernant l'appel du 3me versement des actions de la Société des Usines du Laurium d'Athènes étant erronée [par suite] de la transmission incorrecte du télégraphe, MM. les actionnaires sont prévenus que le montant de ce troisième versement doit être effectué comme suit : *15 francs le 15/27 novembre 1873.*

MM. les détenteurs d'actions sont [priés] de faire ce paiement, jusqu'au 20/2 décembre inclusivement, passé ce délai un intérêt de 12 0/0 l'an sera perçu sur paiements en retard et ce jusqu'au 2[illegible] janvier 1874. A l'expiration de ce dernier terme les retardataires seront passibles des dispositions prévues par les statuts.

Le solde des 30 francs sera payable :
1 francs le 15/27 janvier 1874
15 francs le 1/13 mars 1874.
plus l'intérêt de 8 o/o à partir du 15 novembre 1873.

Les versements en retard après les [da]tes susmentionnées subiront un intérêt de 12 o/o l'an aux termes des statuts.

MM. les actionnaires qui préfèrent ne pas payer des intérêts ont la faculté de se libérer à la fois des francs 45.

Ceux qui ne se libèreront pas entièrement auront à déduire sur le [illegible] paiement du 15/27 janvier le dividende de l'exercice de l'année 1873.

La Banque de Constantinople continuera à recevoir ces versements ainsi qu'il a été avisé précédemment tous jours de 10 heures a.m. à 2 heures p.m.

Constantinople, le 7/19 décembre 1873.
Pour la Banque de Constantinople.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

Messieurs les porteurs d'actions de Banque de Constantinople sont prévenus que le coupon d'intérêt N° 2 pour l'an 1873, (60o/o sur Ls. 6 versées) de Ptrs. [illegible] 39, 60/100 sera payé à partir du 2 janvier prochain (n.s.) au siège de la Société, [illegible] Zulfer Galata, où les bordereaux nécessaires sont tenus dès aujourd'hui à la disposition de Messieurs les actionnaires.

Constantinople, le 16 décembre 1873.

CHANCELLERIE

CONSULAT DE FRANCE

A CONSTANTINOPLE.

AVIS.

La Chancellerie du Consulat de France à Constantinople a l'honneur de porter à la connaissance des Français établis en Orient, que la Sublime Porte vient de leur accorder une prolongation de cinq mois à partir du premier août dernier (v. s.) pour transférer et inscrire en [illegible] en payant le tiers seulement du droit réglementaire, les immeubles leur appartenant et passés sous le nom de sujets Ottomans.

Constantinople, le 10 7bre 1873.

Le Chancelier,
FRAN[illegible]

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS.

Le 19 et 20 du mois courant aura lieu au Conseil des Contributions Indirectes l'adjudication de la fourniture des livres pour l'année 1874 à l'Administration Générale.

Ceux qui voudront y prendre part sont prévenus que les livres devront être confectionnés et livrés à l'administration jusqu'à la fin de février prochain.

Cons'ple le 15 décembre 1873.

UN JEUNE HOMME muni de meilleures recommandations, ayant professé dans plusieurs collèges et lycées de France, désirerait donner des leçons de français ou de littérature.
S'adresser aux bureaux du Journal.

TAKVIMI-TIDJARET.

A partir du Premier Janvier prochain

LE TAKVIMI-TIDJARET

EDITION TURQUE DU « MONITEUR DU COMMERCE »

[illegible]

Prix : Une piastre par numéro.

AVIS.

Le tirage de la *petite loterie* qui devait avoir lieu le 29 décembre à l'hôtel du Luxembourg a été remis au samedi prochain 3 janvier.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 187[illegible]

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Bian[illegible]

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

AVIS.

M. H. Coryn, docteur en droit de l'Université de Gand (Belgique) [illegible] ancien secrétaire juriste de la [illegible] Construction des Chemins de fer de la Turquie d'Europe, 26, [illegible] a établi son cabinet à Galata, [illegible] Gueumruk (rue de la Douane) [illegible] station des Tramways.

UNE DAME suisse, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais désire se placer comme institutrice auprès d'une ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

Le directeur de la Compagnie d'Exploitation des Vignobles a l'honneur d'informer le public que le prix des vins de table actuellement en vente est fixé de la manière suivante :

Vins blancs (par 25 okes au moins)........... 3 Piast. l'o.
Vins rouges (par 25 okes moins).............. 4 Id.
(à 100 Piastres la Livre et au comptant.)

Les vins supérieurs ne seront vendus que dans quelque temps et en bouteilles.

Le Dépôt de vente est situé à Gueumruk 48 près la Douane à Galata.

Le Directeur,
CHENET.

… de l'inspection du Consulat Hellénique de Constantinople ont reçu d'Athènes un télégramme qui les rappelle immédiatement et mett… sion.

Ces messieurs … ont donc pas inspecté le Consulat de Smyrne ainsi qu'il avait été décidé tout d'abord.

On ignore les raisons pour lesquelles ils ont été rappelés ainsi. On dit seulement que M. Axelos, consul général à Constantinople, a été invité à se rendre également à Athènes. Ces fonctionnaires partiront ensemble samedi, par le courrier de Trieste.

—

Hier, à deux heures précises, M. le comte de Vogüé a reçu la colonie française au palais de l'ambassade. M. Devaux, en sa qualité de premier député de la nation, a pris la parole pour adresser à Son Excellence les vœux de ses compatriotes. «Vœux qui s'adressent, a dit l'orateur, à la France, à la patrie absente, et à votre famille Monsieur l'ambassadeur. Puissent-ils être aussi efficaces qu'ils sont sincères.» M. de Vogüé a répondu quelques mots pour remercier les assistants, et exprimer l'espérance que grâce à l'apaisement des passions, la France, sous la conduite du chef illustre qu'elle a choisi, et avec le concours de l'Assemblée nationale oublierait bientôt les mauvaises années qu'elle a passées et reprendrait le cours brillant de ses destinées.

M. l'ambassadeur de France s'est ensuite retiré, après avoir adressé un mot aimable à chacune des personnes présentes, et après que la colonie française eût pris congé de Son Excellence.

—

On lit dans le *Bassiret* :

Le *Chirket-i-Hairié* ayant adressé à la Sublime Porte une demande tendant à obtenir l'autorisation d'élever ses tarifs, sous prétexte que les prix du charbon et du fer ont augmenté, cette demande a été transmise au Conseil d'Etat.

Nous apprenons avec satisfaction que le Conseil d'Etat prenant en considération le but de la fondation du *Chirket*, qui a été créé en vue de faciliter les communications et non de les entraver, a rejeté la demande qui lui avait été soumise par cette compagnie.

—

Le *Taif*, bateau à vapeur de l'Amirauté, qui vient de transporter à Salonique et à Antivari des provisions et des munitions de guerre pour les troupes en garnison dans ces localités, est de retour à Constantinople depuis mardi.

Le *Taif* a remorqué la canonnière ottomane qui stationnait devant Gallipoli et à laquelle il était nécessaire de faire quelques réparations.

—

Lundi passé, vers 4 heures de l'après-midi, dans la rue Hodja Zadé, à côté de l'Agence …rincière de Roumanie, cinq à sept jeunes gens turcs âgés de 7 à 15 ans soutinrent un combat contre deux jeunes chrétiens de 10 à 18 ans. Les combattants étaient à une distance de 15 mètres les uns des autres ; les pierres, cailloux, pleuvaient dru ; plusieurs carreaux ont été cassés. Quelques turcs âgés qui passèrent dans ce moment-là, au lieu de réprimander leurs jeunes compatriotes, semblèrent plutôt les encourager par leur attitude.

—

Un des passagers qui se trouvaient à bord du dernier courrier autrichien de Smyrne le *Cérès* est tombé, par accident, à la mer, au moment où le paquebot franchissait le détroit des Dardanelles. Malgré la promptitude avec laquelle le commandant a organisé les secours, le malheureux n'a pu être sauvé. C'était un bulgare qui revenait d'un voyage en Syrie.

—

D'après le *Touna*, la Compagnie fluviale ottomane du Danube continuera ses voyages, malgré la saison d'hiver, tant que le fleuve ne sera pas pris par les glaces.

—

Dans la nuit du 30 au 31 décembre, la maison N° 8 de la rue Hodja Zadé, a été dévalisée. Les voleurs se sont introduits par la cour située sur l'arrière de la maison en forçant au moyen d'une bûche de chauffage les barreaux de la fenêtre de la cuisine. Vers le matin les habitants de la maison, à leur réveil, s'aperçurent du vol et tirèrent des coups de pistolet, mais hélas! il était trop tard ; les voisins accoururent pour constater que les portes donnant sur la rue étaient toutes grandes ouvertes.

—

Liste des personnes qui moyennant une offrande en faveur de l'Association Allemande-Suisse de bienfaisance, se dispensent des visites de nouvel an, ainsi que de l'envoi de cartes de visite.

Comte Ludolf ; comte Welsersheim ; De Kosjek ; G. Oestreicher, I. R. Consul ; Otto Ullmann ; C. A. Stolz ; H. Kierfeld ; C. Frölich ; W. Ernst ; Eug. Legrast ; T. Ruzzler ; G. Forni ; C. Zwicky ; Franz Müller ; Max. Ihmsen ; André Heer ; C. Heer ; G. von Kl..h ; J. U. Zehnder ; J. Widmann ; Herm. et Helstein ; J. Jenny ; Ed. Kaelle ; Oth Freimpy ; J. Staeger ; E. Hanni ; J. Stussy ; Fred. Schindler ; C. Peter ; H. Honegger ; G. Vogel ; Hartert.

—

REVUE SCIENTIFIQUE.

—

Sommaire du N° 25 (20 décembre 1873).

HERBERT SPENER : La science sociale. — BOUCHARDAT : Hygiène des hôpitaux, encombrement nosocomial. — Le nouvel Hôtel-Dieu. — Les opérés. — Résumé des travaux faits dans les Observatoires d'Angleterre pendant l'année 1872. — Bulletin des sociétés savantes. — J. GIRARDIN : Leçons de chimie élémentaire appliquées aux arts industriels. — Chronique scientifique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris).

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

—

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

—

Du 2 janvier, 1873.

Lever du soleil	7 h. 27 m.
Coucher »	4 » 42 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 4 23'
H. à la turque à midi moyen	7 » 11
8 heures du matin.	
Baromètre	771.0
Thermomètre … négatif	0.8
Maxima	2.2
Minima de la veille … négatif	2.0
Direction et force du vent	NO-fort.

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses Signat[aires] [Prove]nance

Mois de …

20 Mme Pienchot rue Mie hene pindex N° 1	Pienchot	Athènes
21 Gautsch	Tielsch	Altivasze
Horro baviarohan Tasi		Genes.
Cons ple Carap t effendi et assavants	Sali ogli	Tiflis
22 Mme Olga Gayler nee …rodovski	Jean barre basilevsky	Pétersb.
25 Appel Bahnsoff	Gulla	Bottschan
26 Cons ple Manud effendi pérédat Zchoubouktji	Topousoû	Simféropoulo
27 Pros ton Nicotu Constantin is Stavrodromion is Cons ple	Lambrinos Scampaki	Athènes
28 Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis danieil	Smyrne
29 Brunet	Dufour	Brousse
30 Recanali	Pa dina Zucchi	Livourno
31 Serkisof Cie.	Pirasset	Genf
32 Propriétaire del Nuovo han Tzouk Pazar Rivanev.ch	Oner	Meteovich
33 Giovani Braco	Mathas Proistachis	Syra

—

LETTRE DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.*)*

ADANA, 26 8 décembre 1873.

Je vois avec plaisir que mes prévisions au sujet de la nouvelle marche de nos affaires administratives se réalisent de jour en jour. L'administration financière précédente de notre vilayet a attiré l'attention la plus sérieuse de notre valy et de notre nouveau defterdar Hakki bey. En vérité la tâche laissée à ce dernier par son prédécesseur Akif effendi, est bien lourde et elle est compliquée de telle sorte qu'elle rend très difficile toute enquête, ou investigation. Quoique cette tâche soit bien ingrate, notre defterdar, encouragé par le valy, s'est mis courageusement à l'œuvre en faisant une enquête générale sur le passé et sur l'état actuel des finances de notre vilayet. On parle déjà de certains faits d'une notoriété publique, et qui datent de deux ou trois ans, et qu'on voyait ensevelis pour toujours. On parle de la fameuse vente des dîmes de la province d'Itchel, qui a fait tant de bruit dans les derniers mois de l'administration de Takkedin pacha et sous la direction de notre ex-defterdar. Il est positif et l'opinion publique l'a toujours soutenu, que les dîmes furent vendues alors au tiers du prix de la valeur réelle ; on a même dit que la personne chargée de la vente de la part du gouvernement, s'était associée avec les acheteurs des dîmes. On a ouvert plus tard une enquête, dont le résultat n'a jamais été connu.

On parle aussi d'une autre vente de dîmes, de la même époque. La campagne d'Adana, appelée Varai-Gesir, au-delà du fleuve avait été vendue pour la somme de cent quatre-vingt-cinq mille piastres à quatre des plus riches et plus notables personnages d'Adana. Vu leur solvabilité et leur position exceptionnelle on n'avait pas pensé à leur demander une garantie, suivant les règlements, puisque chacun des acheteurs individuellement était solvable pour dix fois la valeur de la dîme. Ces messieurs prennent possession immédiatement des dîmes et recueillent les premiers produits de la saison, blés, orges, etc. et versent à la caisse de l'Etat la somme de quarante mille piastres. Plus tard la récolte d'été se gâte. Une grande chaleur qui survient brûle tous les cotons, avant leur maturité. Nos quatre riches acheteurs prévoient immédiatement une perte sérieuse, et trouvent *moyen* de faire annuler leur contrat. Les dîmes sont restées pour le compte du gouvernement, et on a encaissé en tout quatre-vingt-cinq mille piastres, avec une perte nette pour le Trésor de cent mille piastres. Pour justifier ce fait on a écrit à Constantinople que les premiers acheteurs n'ayant pu fournir une garantie solvable, suivant les règlements, leurs offres et leur engagement ont été considérés comme nuls et non avenus. On s'est bien gardé de dire que les acheteurs eux-mêmes étaient dans un état de solvabilité incontestable.

Cette affaire était oubliée depuis longtemps, quand dernièrement un de ces quatre associés est mort, et les héritiers ont réclamé une liquidation des comptes. Dans cette liquidation le frère du défunt a constaté avec étonnement qu'il y avait une note de deux cent cinquante livres pour *frais d'annulation* du fameux contrat de dîmes. Au premier moment l'héritier a refusé de payer la quote-part de son frère, mais plus tard ayant été persuadé entièrement que les deux cent cinquante livres avaient été payées à un personnage pour éviter une perte de mille livres, il a consenti à payer la quote-part de son frère, mais contre un reçu en règle signé par les trois associés. On m'a assuré que ce reçu se trouve aujourd'hui entre les mains de notre ex-valy Nachid pacha, qui le garde dans son portefeuille, pour constater à l'occasion auprès de qui de droit la moralité de certains serviteurs de l'Etat.

Bien des sommes sont dues au Trésor depuis plusieurs années, les débiteurs protégés par une influence puissante trouvaient moyen d'élever des chicanes et des prétentions pour refuser le payement. Dans la vente des dîmes des années passées quelques petites erreurs de double emploi avaient eu lieu, c'est-à-dire dans la vente en détail des dîmes le nom d'une ferme, d'un champ, ou d'un hameau avec une petite campagne, se trouvait répété dans deux différentes ventes.

Il est positif que l'agriculteur payait sa dîme au premier collecteur qui se présentait et quand le second acheteur de dîmes arrivait pour réclamer, il lui présentait le reçu en règle de l'acquit de sa dette. Dans cette contrée beaucoup de fermes et campagnes ont le même nom. Vous comprenez combien l'intrigue, la protection ont un champ libre dans de telles circonstances quand on voit commettre un abus avec les apparences de la légalité. Pour vous faire mieux comprendre je vous raconterai un petit fait arrivé tout dernièrement. Un acheteur de dîmes de l'année passée, devait pour solde de sa dette sept mille sept cent cinquante piastres. Il refusait de payer cette somme, en disant que c'était la contrevaleur des dîmes d'un village compris dans son contrat, mais par erreur vendu une seconde fois par le gouvernement à un autre acheteur qui avant lui avait perçu les dîmes du village en question. Cette affaire traînait en longueur depuis dix-huit mois. Il y a deux … derniers jours du gouvernement … Vers les … cha, comme on pressait série… de Nach d pacha … des sommes dues au Trésor … la rentrée … clamation, et on constata … vérifia cette réclamation … dans une mi… que toute la question … hameaux qui représentaient … ferme de trois … cents piastres en … valeur de deux … immédiatement … Notre débiteur a été … certain Couyoumdji en prison, et son garant, un … la somme de … oghlou, de Tarsous, a payé … tres à la … sept mille sept cent cinquante … reille son … de l'Etat. Et dire qu'une … pour une … était retenue depuis dix-huit … piastres … contestation de la valeur de deux …

—

san soit … prétexte que les travaux n'avaient p… commencé à la date fixée, le 25 octobre. Le motif est bien venu aux yeux du Schah dont le zèle s'est évidemment refroidi, mais à défaut de ce prétexte apparent il lui eût été facile d'en trouver un autre. Nous voyons ainsi s'évanouir une entreprise douteuse au point de vue commercial, mais grosse de conséquences politiques. Il n'y a pas lieu d'en être surpris après les efforts de lord Granville pour jeter de l'eau froide sur la question. Au moment des débats, tout le monde comprit que la concession Reuter pourrait avoir des suites politiques ; or, la … avait personnellement … considérations de cette … voyant disparaître l… nullement de soutenir le … un but purement commercial … comprise que la Grande-Bretagne, sous le gouvernement actuel, loin de rechercher l'alliance persane, ne ferait pas un pas en vue de faciliter un rapprochement éventuel dans l'avenir, et le ministère s'est déclaré avec emphase dans l'impossibilité de favoriser une entreprise propre à unir les deux pays par les liens solides de l'intérêt.

Nos hommes d'Etat sont constamment en proie à la crainte de voir un jour la Russie étendre son bras sur la Perse. Comme un cas semblable mettrait en danger notre existence en Orient, l'Angleterre se verrait dans la nécessité de s'y opposer, mais il s'agit de savoir si notre résistance serait plus honorable et plus efficace avec ou sans le concours de la Perse.

Cette dernière n'a aucune raison d'aimer la Russie, mais elle est forcée de s'appuyer soit sur l'Empire du Nord, soit sur la Grande-Bretagne ; et si nous retirons notre bras au moment où la Russie tend le sien, les conséquences deviennent faciles à prévoir.

Le monde entier se rend parfaitement compte de la politique anglaise en Orient, à savoir que là où nos capitaux s'emploient au développement des ressources locales, nous ne manquons jamais d'accorder une protection efficace aux intérêts que ces capitaux font naître. Si l'argent anglais avait servi à la construction des routes, des télégraphes et des voies ferrées en Perse, celle-ci sentirait une sécurité qu'elle n'a pas et serait assurée de notre appui en cas de besoin. La Russie comprendrait aussi le danger de provoquer un conflit qui atteindrait aux poches anglaises. Ce fait seul fournirait à nos diplomates des arguments sur la valeur desquels personne ne se méprendrait à Saint-Pétersbourg. Si l'empereur Nicolas avait compris que sa politique orientale devait affecter les intérêts et les capitaux anglais, il n'eût peut-être pas poussé les choses si loin.

Il semble donc qu'un placement considérable de fonds anglais dans les entreprises du baron Reuter, en dehors de tout résultat commercial, eût donné d'excellentes raisons pour protester contre toute agression russe dans l'Asie centrale. Grâce à la politique du gouvernement, toute chance de s'assurer d'un avantage semblable est actuellement perdue.

Le traité Hispano-Américain.

Voici la teneur de l'arrangement intervenu entre l'Espagne et les Etats-Unis au sujet du *Virginius* :

« Les soussignés s'étant réunis dans le but d'entrer en arrangement définitif relativement à l'affaire du vapeur *Virginius*, qui pendant qu'il naviguait sous le pavillon des Etats-Unis, a été, le … octobre dernier, capturé en haute mer par le vaisseau de guerre espagnol *Tornado*, sont arrivés aux conclusions suivantes :

» L'Espagne, de son côté, s'engage à rendre sans retard le navire en question, ainsi que les passagers et les hommes de l'équipage survivants, et à saluer, le 25 décembre prochain, le pavillon des Etats-Unis. Cependant, si avant cette date l'Espagne venait à prouver, à la satisfaction du gouvernement des Etats-Unis, que le *Virginius* n'avait pas le droit de porter le pavillon des Etats-Unis et qu'au moment de sa capture il … [illegible] …

[illegible]

… y donne son assentiment …

» Il est de plus stipulé que l'époque, le mode et le lieu de la remise du *Virginius* et des survivants parmi ceux qui étaient à bord au moment de sa capture, ainsi que l'époque, le mode et le lieu du salut à rendre au pavillon des Etats-Unis dans le cas où ce salut devait être rendu, feront l'objet d'un arrangement entre les soussignés à prendre d'ici à deux jours.

» *Signé* HAMILTON FISH. JOSÉ POLO DE BERNABÉ.»

—

PRESSE [ÉTR]AN[GÈRE]

La concession Reuter.

—

La concession Reuter ayant été abolie par le gouvernement persan, la *Pall Mall Gazette* exhale sa mauvaise humeur dans l'article suivant :

Le contrat du baron Reuter vient d'être annulé par le gouvernement per-

—

L'Espa[gne]

Le correspondant … de l'*Etoile belge* lui écrit :

Madrid, 16 [déce]mbre.

J'ai eu l'honneur de … informer dans une de mes précédentes lettres que M. Castelar avait … longues conférences avec … Aujourd'hui … le président du pouvoir exécutif, non-seulement sera appuyé par … qu'il aura conservateurs, mais encore … Il n'y a plus de trente voix de majorité … à craindre que le pouvoir tombe aux mains des fédéraux qui ont de secrètes sympathies pour ceux de Carthagène ; et dont le premier soin serait, s'ils devenaient ministres, de désorganiser l'armée et la marine, comme ils l'ont fait en avril dernier.

Je sais d'une bonne source que M. Salmeron, président de la Constituante compte faire demander par ses amis politiques que la Chambre discute l'année prochaine le projet de Constitution fédérale tel qu'il a été présenté ; mais M. Castelar est d'avis qu'on ne doit pas aborder cette grave question avant d'avoir vu … les insurgés de Carthagène et les carlistes. Dans l'opinion du pouvoir exécutif, on doit commencer par rendre à l'Espagne le repos matériel et moral, faire disparaître de l'horizon politique le point noir qui a le triste privilège d'appeler l'attention de l'Europe, empêcher la reconnaissance de la république par les grandes nations du continent européen.

Lequel de M. Salmeron ou de M. Castelar triomphera dans les premiers jours de janvier prochain ? Sans nul doute, ce sera le dernier.

Une tentative d'insurrection fédérale a eu lieu à Barcelone. Une centaine d'hommes, armés de fusils chargés à balles, ont fait entendre des cris de : Vive la république fédérale et sociale. Aussitôt que la force armée les eut attaqués, ils ont décampé au plus vite, en tirant des coups de fusil auxquels les soldats ont riposté.

Cette nouvelle échauffourée n'a surpris personne, le gouvernement moins que d'autres ; il savait que les fédéraux avaient envoyé à Barcelone et dans d'autres villes de l'Andalousie des émissaires pour provoquer des désordres, et forcer le ministère de la guerre à diviser les forces qui assiègent Carthagène. Battus à Barcelone, à Despenaperros et sur d'autres points, les fédéraux essaieront peut-être de prendre leur revanche à Madrid, mais tenez pour certain qu'ils seront rudement châtiés, s'ils tentent ici un soulèvement.

Le général Moriones a envoyé un de ses aides de camp au ministre de la guerre, avec mission de remettre le rapport officiel sur la bataille de B…bieta et de faire connaître la vraie situation de l'armée libérale.

Après trois jours de lutte acharnée, le général Moriones a pu faire arriver … à Tolosa. Les pertes sont égales des deux côtés. On croit que Radica … Lizarraga vont engager prochainement une nouvelle bataille. Ils ont appelé des renforts nouveaux. Le gouvernement de son côté, va envoyer au général Moriones, décidé à jouer son va-tout, … troupes dont il pourra disposer.

Les officiers supérieurs de l'ar… [illegible] … lui-même. Il ne leur sera pas facile de se procurer des vivres et des munitions de guerre, s'il réussit à les tourner … graves conséquences.

Le général Primo de Rivera a fait donner une quantité considérable de fusils aux volontaires de Puerto-Rico. Le gouvernement attend la confirmation officielle de cette triste nouvelle, pour donner un successeur à cet imprudent général. La situation politique des colonies espagnoles aux Antilles ne permet pas une pareille mesure dont le résultat pourrait être très-grave à un moment donné.

L'escadre et les forces de terre con… à bombarder Carthagène. Les fédéraux répondent faiblement aux coups de canon tirés sur les forts à une distance de deux kilomètres.

… que les insurgés se verront … de vivres et de munitions, ils … une sortie sur la *Numancia*. Le contre-amiral Chicaro, avec la frégate … *Zaragoza*, est bien décidé à … ne peut les prendre à l'abordage. C'est un choc terrible, et probablement la fin de la lutte des insurgés … qui ont amené la ruine de la riche ville de Carthagène.

Budget de la landwer hongroise pour 1874.

Les réd[uctions] importantes ont été … dans la séance du 5 décembre … Salomon, comme le … à la commission … défense du pays. O… demandé de renon… dix-huit escadrons de … [illegible] … budget pour l'année 187… … fournit la classe, ce qui devait per… une économie notable, les frais d'habillement et d'équipement s'élevant à 90 florins par recrue. Le ministre de la … qui consentait d'ailleurs … d'importantes économies sur d'autres points, a déclaré ne pouvoir céder sur ceux que nous venons de signaler.

Un certain nombre de membres ont émis l'opinion que le pays n'était pas en état de subvenir aux dépenses nécessitées par l'armée honved en même temps qu'à celles qu'on exigeait de lui pour l'armée permanente, il faudrait immanquablement entamer une campagne pour modifier les lois militaires actuelles de diminuer les charges que les pays de la couronne hongroise ont à supporter pour l'armée permanente, ou commune à toute la monarchie.

On a fini par se mettre d'accord pour économiser 1,270,000 florins, soit 3,175, mille francs, sur le budget coté à la fin du mois de juin dernier ; en compensation, le ministre de la défense du pays est autorisé à faire dans divers titres de son budget les virements nécessaires pour permettre la formation des dix-huit nouveaux escadrons et à prendre, pour habiller et équiper des recrues, des habillements et des équipements dans la réserve générale, de matériel de l'armée honved.

Il convient de remarquer que si d'une part le budget du ministère de la défense … notablement réduit, il va se trouve ainsi … côté être sensiblement augmenté. Un crédit supplémentaire a, en effet, été demandé pour la création de nouveaux bataillons de landwehr dans les confins militaires récemment provincialisés et rattachés, comme on sait, à la portion hongroise de la monarchie. Le nombre de ces nouveaux bataillons doit être de hui…, ce qui porterait à quatre-vingt-quatorze le nombre des bataillons de honved.

(Revue milita[ire de l']étranger.)

—

On écrit …

Paris, 19 …

Si aujourd'hui je vous parle de la p… … province … vous entretiens tout uniment d'une académ… vous penserez peut-être que le sujet n'… digne de vos lecteurs, dans un moment où les affaires sont si embrouillées et si délicates. Mais je vous prie de croire que, même en ces temps agités, la littérature et les arts conservent encore leur influence sur le public de Paris. C'est donc avec un véritable intérêt qu'on y a suivi les détails de la nomination de Mgr le duc d'Aumale à la place de directeur de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Besançon.

Vous savez déjà que le prince a été comblé, depuis son retour en France, de toutes les faveurs de la fortune. Il avait, dit-on, dix-huit cent mille francs de revenu ; un vote de la Chambre, qui a rendu 40 millions à la famille d'Orléans, est venu améliorer encore une situation déjà très-confortable. Il n'y a rien à dire, les millions étaient dus, quoique le moment parût mal choisi pour une revendication pécuniaire. Le prince, avec ses frères et ses neveux, avait eu à vaincre une certaine résistance du gouvernement pour obtenir de rentrer en France. M. Thiers disait : N'avons-nous pas assez de difficultés? Est-il sage de se mettre tout une famille de prétendants sur les bras? La famille promit de se tenir en dehors de la politique ; de faire comme le chapelain de Voltaire à Ferney, d'attendre le moment de la grâce. Elle n'attendit pas longtemps une double élection. Ce fut un spectacle assez édifiant : les élus promettaient de ne pas siéger. Il y avait entre eux et M. Thiers, comment dirai-je? des témoins! des ambassadeurs! M. de Broglie en était, si je ne me trompe. Enfin, tout s'aplanit ; M. le duc d'Aumale siégea au centre droit avec M. le prince de Joinville. Ils siègent assidûment, votent silencieusement, et toujours avec le centre droit, dont ils sont à la fois les patrons et les protégés. Ils ont concouru par leur vote, et par M. de Broglie, au renversement de M. Thiers, le 24 mai. Un sentiment de délicatesse, qu'on ne saurait trop approuver, les a portés à s'abstenir le jour où la Chambre a voté sur l'affaire de la restitution des biens de leur famille.

Mgr le duc d'Aumale, dès son arrivée, avait repris son titre et son rang d'ancienneté comme général de division : il est aujourd'hui, à 51 ans, le doyen de nos généraux de division, ou de nos lieutenants généraux, si vous préférez ce titre … conquis son grade, il y a vingt-cinq ans, … qu'il ne soldat, et un peu aussi en fils de roi. … lui a fallu que quatre ans pour de[venir] lieutenant général et huit ans pour être gouverneur général de l'Algérie. Tous les maréchaux s'étant récusés dans l'affaire du maréchal Bazaine, il a bien fallu recourir au doyen des lieutenants généraux, c'est-à-dire à Mgr le duc d'Aumale, qui s'est acquis beaucoup d'honneur en présidant avec une lucidité d'esprit et une fermeté que ses ennemis, s'il en a, n'ont pas osé méconnaître. Mme T… est la seule personne en France qui ait élevé quelque réclamation, et encore il ne s'agissait que de la police de la salle. Voici à présent monseigneur général d'armée ; il commande à Besançon, malgré la loi Princeteau ; mais la loi Princeteau est une de ces lois que la droite faisait, lorsqu'elle était libérale et puritaine, et qu'elle tourne si facilement, depuis qu'elle est satisfaite et qu'elle fait marcher la France. Le duc d'Aumale, en acceptant une armée, quoique député, et quoique ayant voté la loi Princeteau, opère un *mouvement tournant*, ce qui est d'un bon stratège et d'un fidèle membre du centre droit. On lui a assigné … cantonnement sur la frontière. Que l'habile pon… de M. de Broglie et de M. Decazes nous épargne … guerre, contre le vœu … guerre avec … passionnée … nos soldats le … III … Philippe, dont la capacité et le patriotisme sont hors de doute, mais qui n'a pu, depuis vingt-cinq ans, acquérir d'expérience que dans les livres, et qui a montré, en conseillant le voyage de Frohsdorf que son dévouement à la république, et même au drapeau tricolore, n'était pas absolument à … la manie des mouvements tournants, si … il est, dans la politique …

… que tous les autres, … Condé et au descendant de Henri IV. … n'a pas le triple talent de son aïeul : il y en … qui est tout à fait passé de mode ; un autre dans lequel il a fait ses preuves autrefois ; il est tout prêt à recommencer ; il excelle dans le troisième. C'est au point que son retour à Paris a été comme une révolution dans un certain monde : il n'en fera sans doute que … -là. Sans les vertus bourgeoises de … Philippe, on dirait que … la famille de Bourbon. … que beaucoup de gens … austère parce qu'il a … protestante, était, dans sa … mme, disgracié de la for…

… it jolly,
… et toujours ry,
… sa mignonne,
… de mal le petit homme !

… d'Aumale cite ces jolis vers dans son *[Histoire] des princes de Condé*. Nous prions Dieu de bon cœur de garder de mal l'historien de cette grande maison ; mais il est facile de conclure de ce qui précède qu'il peut se passer de nos prières et qu'il est né sous une heureuse étoile. Après le temps d'un exil doré, il se retrouve jeune encore pour l'amour et la politique.

—

Le Programme du général Chanzy.

—

On lit dans le *Soir* :

L'Algérie est-elle une terre française que nous devons peupler et coloniser ? Est-elle, au contraire, un royaume arabe placé sous notre protectorat, dont il faut développer les institutions et respecter les mœurs ? Telle est la double question qui a été posée, débattue et tranchée cent fois en sens divers depuis quinze ans. Pour les uns, la colonisation est impossible, les capitaux et les bras français ne fertiliseront jamais un pays sans cesse menacé par la révolte, où 112,000 Européens sont difficilement gardés par 76,000 soldats, au milieu de deux millions et demi d'Arabes prêts à profiter, pour se soulever, de tous nos malheurs. Elle serait d'ailleurs injuste, car la terre ne nous appartient pas ; nous l'avons garantie à ses vrais propriétaires par les traités les plus sacrés, et nous ne pourrions nous en emparer qu'en violant des engagements solennels. Pour les autres, la race arabe … fatalement condamnée à nous céder un sol qu'elle est incapable de cultiver et de féconder elle-même ; nous l'avons conquis au prix de notre sang ; une vaine philanthropie, un sentimentalisme déplacé ne doivent pas nous faire perdre les fruits de la victoire ; l'intelligence et l'activité européennes peuvent … les … de nos magnifiques provinces les richesses qu'elles contiennent ; faisons donc des lois pour étendre la colonisation française ! Et, quant aux Arabes, qu'ils se tirent ou qu'ils se sauvent comme ils pourront de la bataille de la vie.

Les … partis ont quelquefois poussé l…, l'extrême, ainsi qu'il arrive presque … théories … discussion. Les amis de la civilisation arabe ont traité de … tous les efforts de nos colons pour acquérir la propriété ; les … amis de la colonisation, pour un excès contraire, ont demandé que les Arabes fussent expulsés de la colonie et relégués dans le désert.

C'est surtout à partir de 1858 que la lutte entre les partisans des deux systèmes a pris un caractère violent et passionné. La création d'un ministère spécial de l'Algérie avait été un triomphe pour les défenseurs du régime civil. Le parti militaire, brusquement frappé, comprit alors que le développement de la colonisation aurait pour conséquence obligée l'affaiblissement de son pouvoir. Il s'était montré jusque-là favorable à l'établissement de la France africaine créée, suivant l'expression du maréchal Bugeaud, par l'épée et par la charrue ; il y avait travaillé avec dévouement et conviction. En un jour, il changea d'avis ; il devint hostile à la colonisation et entreprit contre elle une campagne qui devait aboutir au sénatus-consulte de 1863, à la reconnaissance absolue du droit de propriété des Arabes.

Le parti militaire n'eut pas de peine à s'emparer de l'esprit de l'empereur. Napoléon III … déjà porté, par son imagination, vers cette … des nationalités qui devait nous faire tant de … On s'efforça de lui persuader qu'il y avait une véritable inconséquence à émanciper l'Italie … Mexique, alors que nous opprimions sans pu… l'Algérie ; qu'il fallait renoncer au rôle de rec[en]seurs de torts, ou commencer par nous corriger les premiers ; qu'il serait plus glorieux, plus g[éné]reux et plus facile de rendre à la race arabe … partie de son ancienne splendeur que de fonder une colonie dont le sort serait toujours incertain et fragile ; qu'un régime civil européen ne pourrait jamais s'implanter en Afrique ; que la prudence et la justice conseillaient, par conséquent, de renoncer à la colonisation, de rendre aux indigènes les terres qu'on leur avait enlevées, de confier au gouvernement militaire l'administration locale, de laisser les tribus disposer de leurs biens suivant leur bon plaisir. L'empereur, séduit par la générosité apparente de ce programme, adressa aux maréchaux Pélissier et de Mac-Mahon deux lettres qui eurent un immense retentissement en Afrique. Le droit des indigènes fut solennellement proclamé ; la colonisation fut, sinon abandonnée, au moins considérablement restreinte. L'Algérie devint … tout un royaume arabe et un camp pour nos … cats ; les grands centres presque seuls, furent … ss aux colons.

Les lettres de l'empereur eurent pour résultat pratique le sénatus-consulte de 1863 et le retrait du projet de loi sur le *cantonnement*. On sait que la terre occupée en Algérie par les Arabes se divise en plusieurs catégories :

1° La terre *beylik*, c'est-à-dire le domaine de l'Etat ;

2° La terre *melk*, qui comprend les propriétés … possédées en indivis par une famille … patrimoniales … ;

3° La terre *arch* ou *sebcka*, qui forme le domaine collectif de la tribu.

L'opération du cantonnement, que l'école libérale avait constamment réclamée et que le maréchal Pélissier avait entreprise, consistait à déterminer, dans chaque territoire, la partie de la terre réellement occupée et cultivée par la tribu. Cette partie était laissée aux indigènes ; mais on la partageait … de leurs droits respectifs, afin de créer la propriété individuelle à la place de la propriété collective. L'autre partie de la terre *arch*, celle que la tribu n'avait pas les moyens de défricher et dont la possession n'était pas nécessaire à ses besoins, formait un espace libre où les Européens pourraient s'établir et qui restait ouvert à la colonisation. Quant aux propriétaires de la terre *melk*, on leur donnait un titre régulier, qui établissait nettement leur droit de propriété.

Les partisans du cantonnement étaient accusés d'enlever aux Arabes un bien qui leur appartenait et dont les traités leur avaient garanti la jouissance. Ils répondaient que, si la terre était presque toujours en friche, couverte de broussailles et de plantes parasites, incapable de porter une moisson abondante, cela provenait de ce que les indigènes n'avaient point le stimulant de la propriété individuelle. Livré à des chefs qui ne reculaient devant aucune exaction, l'Arabe ne croyait pas pouvoir s'enrichir par le travail de ses mains. Quel intérêt aurait-il trouvé à labourer profondément un champ qui lui était confié pour un jour, qu'on devait lui enlever bientôt, où un autre recueillerait le fruit de ses labeurs ? En cantonnant les tribus arabes, … ent les partisans du cantonnement, on leur donn[ait] une organisation économique qui transf[orm]e la propriété et la rendra cent fois plus productive. On leur enlève, il est vrai, un … inutile ; qu'importe ? Sans ruiner les Arabes, on … les européens ; pourquoi reculer devant une mesure aussi profitable ? Pour respecter le droit de propriété ? Mais le droit musulman attribue au sultan la propriété du sol, et ne reconnaît à l'individu … que lorsque le sol est *vivifié*, … utilisé et cultivé par eux. Le sultan, … conquête, n'est-ce pas le gouvernement français … n'empêchait donc celui-ci de cantonner les tribus et de livrer aux colons les terres inoccupées ?

Le sénatus-consulte de 1863 donna tort aux partisans du cantonnement. Les propriétés … connut … rendues aux Arabes … régulier … tribus et aux fractions de tribu … non. Quant … propriété, que la terre fut exploitée … la propriété individuelle, on … mettre que des décrets ultérieurs … *raient … et les délais dans lesquels … rait instituée.*

Est-il besoin d'ajouter que cette dernière promesse n'a pas été tenue ? Les tribus ont fait de leurs propriétés ce qu'elles ont voulu. Presque partout on a déclaré que la terre n'était pas véritablement *arch*, qu'elle était *melk*, c'est-à-dire propriété commune d'une famille : c'était un nouveau moyen d'empêcher les colons d'acquérir le sol ; car il est impossible de connaître tous les propriétaires d'un même domaine dans ces innombrables familles arabes, dispersées et errantes, et qui oserait s'aventurer à acheter une propriété qu'un inconnu peut venir, après de nombreuses années, réclamer comme son bien ?

Faut-il donc s'étonner que la colonisation n'ait fait, depuis 1863, que des progrès bien lents et sans cesse contrariés !

Les malheurs de la guerre et la chute de l'Empire ont dévoilé la gravité de la situation. Il a fallu tout à coup chercher une place dans … pour ces nombreux émigrants de l'Alsace-Lorraine que la loi du vainqueur chassait de la mère patrie. Mais cette place, où la trouver ? Dans la discussion du sénatus-consulte on avait promis au S…

8me ANNÉE N° 2. 14 Zilcade 1290. SAMEDI, 3 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* : à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 29 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse : à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 2 Janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

L'Assemblee de Versailles s'est ajournee jusqu'au 8 Janvier, à cause des fetes du jour de l'an. Cela va donner le temps à toutes les gauches, qui se sont reunies chez M. Thiers, de s'organiser pour combattre le projet de loi sur les maires. Il sera facile à l'opposition d'opposer des arguments à la demande qui est faite par le gouvernement. Elle n'aura qu'à puiser dans les discours prononces par MM. de Broglie, de Larcy, de Goulard, etc., pour refuter ces messieurs.

Lorsqu'il y a deux ans la loi sur les maires fut votee ce fut grâce, notamment, aux harangues de MM. de Broglie et de Larcy qu'il fut decide que les conseils municipaux auraient le droit d'elire leurs chefs.

Le vice-president actuel du conseil terminait meme ainsi un de ses discours : «Donner au pouvoir le droit *anormal* de nommer les maires, c'est continuer les pratiques autoritaires de l'Empire, pratiques qui nous ont conduit à un abîme. Ce qu'il faut *avant tout*, à cette heure, pour regenerer la France c'est lui rendre le libre exercice de la volonte, c'est decentraliser administrativement. Si vous ne laissez le pays s'administrer par ses elus, si vous voulez avoir la *main* dans tous les conseils municipaux, vous ferez une œuvre politique detestable. Rappelez-vous les conflits, qui n'ont cesse d'exister sous l'Empire entre les maires nommes par l'Empereur et les conseillers municipaux. Est-ce cela que vous voulez? C'est dans tous les cas, ce que le systeme *pitoyable* que vous defendez produira. *Pour notre part nous ne saurions l'accepter*.»

Ce passage est assez concluant pour que nous ne le poursuivions pas. L'opposition aura donc beau jeu dans la circonstance presente, bien qu'il soit à peu près certain qu'elle sera battue au scrutin, la majorite ayant trop d'interet à faire passer la loi. Malgre cela la position de M. de Broglie sera assez embarrassante quand on opposera à ses demandes d'aujourd'hui ses paroles d'il y a deux ans.

Le president de la Republique recevra decidement à l'Elysee cet hiver. A cet effet on a augmente sa dotation dans de notables proportions. La misere est grande à Paris, les travaux vont chaque jour en diminuant, les quartiers ouvriers souffrent de plus en plus. on avait pense que les fetes à l'Elysee — dans le genre de celles offertes par le prince Louis Napoleon — donneraient un peu de popularite au gouvernement, mais voilà que les rivalites et les jalousies de la droite et du centre droit menacent de compromettre ces projets.

Les legitimistes, au nom de nous ne savons quelle etiquette, pretendent avoir le pas sur les orleanistes. Quant aux orleanistes, inutile de dire qu'ils veulent avoir la preseance. Voilà à quelles pueriles occupations se livrent les deputes de Versailles, alors que la France est aux abois.

Le *Reichsanzeiger* de Berlin, vient de publier une ordonnance relative au serment que les eveques prèteront dorenavant.

D'aprés ce texte les chefs de l'episcopat doivent jurer obeissance aux lois de l'Etat et s'engager sous la foi du serment à astreindre les ecclesiastiques à la fidelite envers le Roi, à l'amour de la patrie, à l'obéissance aux lois de l'Etat, et à ne pas tolerer que leurs subordonnes agissent ou enseignent contrairement à ces principes. Le nouveau serment oblige également les eveques à n'entretenir ni dans le pays ni à l'etranger aucun rapport avec des communautes qui mettent en danger la securité publique.

Jusque là rien que de tres juste, mais la formule contient un dernier article qui est tout simplement l'incitation à la violation du secret du confessionnal. Voici cet article :

« Au cas où les eveques auraient connaissance de complots diriges contre l'Etat, il sont obliges d'en informer le gouvernement. »

Jusqu'à present les deputes du parti tchèque en Boheme et Moravie, tout en beneficiant des elections auxquelles ils devaient leurs mandats, avaient proteste contre la constitution centraliste de la Cisleithanie en refusant de venir sieger au Reichsrath. Mais depuis ces memes elections une scission s'est declaree dans les rangs de ce parti. les ultras persistant à faire greve, les jeunes, qui sont animes d'idees plus liberales, se decidant à prendre part aux travaux legislatifs de l'Assemblee de Vienne, Les deputes absenteistes ont ete declarés dechus de leur mandat par un vote de la Chambre.

Nous avons parle il y a quelques jours, du projet de mariage civil deposé par le ministre de la Justice sur le bureau du Parlement italien, il porte en substance:

Le ministre d'un culte quelconque qui procedera à la benediction nuptiale avant la célebration du mariage civil, sera puni d'une amende de 200 à 500 francs et, en cas de recidive, d'un emprisonnement de deux à cinq mois.

Les epoux qui auront transgressé la presente loi, seront passibles d'une amende de 100 à 500 francs. Les effets de la condamnation à la dite amende cesseront cependant si, dans les trois mois qui suivent la celebration du mariage religieux, il a ete procede au mariage civil.

Cette derniere disposition ne parait pas devoir passer sans contestation. Le parti liberal l'a jugee, avec raison, contraire à l'esprit meme de la loi.

Il est egalement question d'un amendement, qui serait presente par plusieurs deputes de la gauche, tendant à supprimer les publications, comme etant d'institution purement ecclesiastique, prescrites par les papes quand ils pretendaient etendre jusqu'au sixieme degre les prohibitions de mariage entre parents et allies.

La publication des bancs n'a jamais existe, en effet, ni en Angleterre, ni en Amerique.

L'eveque Lachat, refugie à Lucerne depuis qu'il a ete revoque de ses droits de juridiction spirituelle sur les catholiques des cantons formant le diocese de Bâle, a imite l'exemple de l'archeveque de Geneve, M. Mermillod. Il a lance des circulaires aux eveques suisses ainsi qu'aux catholiques de Bâle et de Jura pour protester contre toutes les mesures prises contre les empietements clericaux.

Le Conseil federal a demande compte au gouvernement du canton de Lucerne de cette tolerance compromettante à l'egard des agitations de M. Lachat. La reponse de Lucerne, bien qu'evasive, indique neanmoins que l'autorite de l'ancienne capitale de Sonderbund ne se soucie nullement d'assumer la responsabilite des faits et gestes du prelat ultramontain.

ETUDES ÉCONOMIQUES SUR LA REFORME (1).

VOIES DE COMMUNICATION.

Le transport des matieres premieres et des produits industriels est l'un des elements les plus puissants de l'activite du corps social. C'est là une verite ou plutôt un axiôme economique qui se degage de l'etude du developpement progressif du genre humain. Cette etude nous apprend que les individus, de meme que les associations qu'elles soient constituees en tribus ou en communes, en peuplades ou en nations sont toujours guides dans leurs actions par le desir «de se procurer un maximum de satisfactions par un minimum d'efforts.» Ce sentiment est naturel: la Providence l'a place dans chacun de nous: il a exercé son influence à travers tous les siecles sur toutes les generations : il en faut donc tenir compte dans la vie sociale et economique des peuples. Si l'Etat le neglige et le perd de vue il sera entraine dans une fausse voie où il trouvera des deceptions et des dangers sans nombre.

Ce sentiment humain constitue l'egoïsme legitime puisqu'il est fonde sur la nature meme de l'homme. Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre social, on doit favoriser son developpement parce qu'il est le moteur de la prosperite des individus et des nations, sous la seule condition de le contenir dans les sages limites du respect mutuel des droits de chacun. Ce sentiment en donnant tout son essor à l'activite generale produit ce grand resultat de la division du travail qui engendre des merveilles. Chacun travaille tout à la fois pour soi et pour les autres. Chacun s'adonne avec ardeur et tout entier à la specialite qui repond le mieux à ses capacites, au caractere de ses forces physiques et intellectuelles, aux conditions particulieres du pays et de la localite, et aux moyens d'en tirer des valeurs. Ces valeurs creees, objets de consommation et de satisfactions, sont echangees, c'est-à-dire mises, contre d'autres valeurs, à la disposition du voisin qui fait de meme. Plus ces transactions sont nombreuses et considerables entre voisins et entre nations, plus on se rapproche de ce minimum de travail que tous les efforts ne feront, il est vrai, jamais disparaître completement parce qu'il sera toujours l'affirmation meme de la loi sublime de travail que la nature impose à l'homme, et plus on se rapprochera encore du plus haut degre possible de jouissances pour les individus et pour les nations, ou collectifs d'individus. La societe qui marchera vers cet ideal sera certaine d'observer la loi naturelle qui veut que chacun tire le plus grand profit de son habilete, de ses efforts et des dons de la nature, en les exploitant aux endroits les plus propices, là où l'on en peut obtenir la plus grande somme d'avantages, avec le moins d'efforts. Dans ce vaste champ qui est ouvert à l'activite humaine en ce monde imparfait, l'aspiration sera incessante vers des satisfactions que l'on obtient en partie par la division du travail individuel et national, en mettant au service de ce labeur continu toutes les decouvertes et tous les perfectionnements que la science a trouves et trouvera encore. L'experience nous apprend que dans ces conditions le produit du travail est plus parfait, quoiqu'exigeant moins d'efforts, parce que l'habilite de l'individu est poussee à l'extreme et lui fait rejeter progressivement et de lui-meme des details inutiles et des installations superflues. Le travail, ainsi simplifie, active la production, les echanges et multiplie, par consequent, les services rendus reciproquement. C'est de la sorte qu'on arrive à ce resultat merveilleux de diminuer les efforts dans de grandes proportions, tout en augmentant les satisfactions et les richesses. On ne confectionne plus alors les produits indistinctement en tous lieux, mais seulement là ou ils se trouvent en quantite, de bonne qualite, où leur confection est avantageuse et leur echange facile.

Ce travail des nations a donne une importance considerable à l'un des elements sans lequel il ne peut exister. Nous voulons parler de l'industrie des transports, dont nous nous occuperons dans un prochain article.

(à suivre).

(1) Voir le numero du 31 decembre.

CHRONIQUE.

Le grand vézir a eté mande jeudi au Palais Impérial, où Son Altesse a eu l'honneur de travailler pendant plusieurs heures avec S. M. le Sultan.

Jeudi dernier S. Exc. le comte de Vogüe, ambassadeur de France, a eu l'honneur d'etre reçu en audience privée par S. M. le Sultan.

On lit dans le *Thrace* :

Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre, devant prochainement quitter Constantinople en vertu d'un conge qu'il a obtenu de son gouvernement, a eu également l'honneur d'etre reçu en audience de congé par Sa Majeste.

Son Excellence accompagnee de madame Elliot quittera Constantinople dans le courant de la semaine prochaine, et s'embarquera sur le stationnaire anglais l'*Antelope*.

Le *Djéridéi-Askérieh* contient les promotions suivantes :

Le major Tefvik bey, employé à l'imprimerie de l'etat major, est promu au grade de Lieutenant-Colonel.

Osman effendi, *bimbachi* de l'etat major de la garde imperiale, est promu au grade de lieutenant-colonel, et nommé au commandement du 6me régiment du 5me corps d'armée.

Le jour de son départ, le géneral Ignatiew s'est rendu à la Sublime Porte pour prendre congé du grand-vézir et presenter à Son Altesse ainsi qu'au ministre des affaires etrangeres. M. de Nelidoff qui doit gerer l'ambassade pendant le congé de Son Excellence.

Mercredi soir, les ministres se sont reunis en conseil dans le konak de S. A. le grand-vezir.

Jeudi le grand-vezir et les ministres ont diné et tenu conseil dans le konak de S. Exc. Riza pacha, ministre sans portefeuille.

L'impôt du timbre et le nouveau reglement sur la presse ont été definitivement adoptes et seront publiés sous peu de jours.

Le *Bassiret* croit savoir que d'apres le nouveau reglement sur le timbre les journaux seront imposés à raison de 2 paras par numero.

Mercredi dernier vingt-sept ecclesiastiques de tous rangs, partisans de Mgr Hassoun, se sont rendus à la Sublime Porte pour présenter au grand-vezir une requete à l'effet d'obtenir la creation immediate d'un vicariat charge de proceder à l'aplanissement des affaires de leur communauté pendantes depuis quatre ans.

Le ministre des affaires etrangeres a immediatement quitte le Conseil et a fait appeler trois de ces ecclésiastiques pour leur affirmer que le conseil des ministres s'occuperait prochainement de leur demande et S. Exc. a invite ces messieurs à lui envoyer dimanche prochain une deputation de trois ecclésiastiques pour connaître la decision du gouvernement imperial.

L'incident dont a parlé hier le *Levant Herald* au sujet d'une petite canonniere roumaine qui avait éte empechee de continuer son voyage. par les autorités impériales etablies aux Dardanelles n'était qu'un malentendu qui a éte immédiatement arrangé par la Sublime Porte.

Le Patriarche œcumenique est alle hier à Arnaoutkeui pour rendre visite à M. Simos, ministre de Grece.

Sa Saintete a fait aussi visite à S. Exc. Carathéodori effendi, mustechar du ministere des affaires etrangères, à P. Moussourus bey, à Mgr. Gregoire, ex-patriarche, et à Gabriel Chreslides effendi.

D'apres une décision du ministere de l'Instruction publique, il ne sera plus permis d'exercer les fonctions de professeur dans les ecoles primaires, sans etre muni d'un diplôme emane du ministere de l'Instruction publique, ainsi que cela se pratique pour les professeurs des ecoles *ruchdies*.

Lundi dernier, Abeddin bey, commissaire imperial auprès de la Bourse, a pris possession de son poste.

Conformement au reglement spécial, on a commence le meme jour à inscrire sur un registre les noms des membres de la Bourse, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent

Le magnifique oratorio de Haendel, *le Messie*, à été exécute lundi soir, dans l'eglise anglaise de Pera, avec un plein succes de la part des artistes charges de l'interpretation de cette œuvre grandiose.

Les membres du *british Choral Union* assistés de quelques eleves de l'école armenienne dirigee par M. Panossian ont eté fort appreciés par le public nombreux et delicat qui se pressait dans l'enceinte sacrée, et, lorsque l'*alleluia* fut terminé, l'assistance tout entière se leva pour temoigner, par ses applaudissements, de l'impression profonde que lui causait cette partition d'un style si large et si remarquable.

Nous ne pouvons entrer dans les details de cette soirée, mais nous mentionnerons cependant les soli chantés par mesdames Hanson, Easton et Triandaphilidis, et l'air *Belet on* (adorez) interprete d'une façon remarquable par M. Tucker.

On annonce une prochaine audition de ce chef-d'œuvre du compositeur [illegible].

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Je vous la souhaite...!

Je me pique d'etre homme du monde, et partant de ne pas faillir aux devoirs que m'imposent les convenances et les premiers elements de la civilite honnête et puerile. C'est pourquoi, me conformant à l'usage antique et solennel, je viens celébrer avec mes lecteurs la fameuse journee où sur... ma parole, j'ignore en quel endroit la loi nous fut donnee.

Il faut croire cependant que cette loi a du bon, qu'elle est salutaire, qu'elle est necessaire, je dirai même plus... qu'elle est absurde, pour que les âges l'aient consacree et que, semblable au flambeau de la vie dont parle le poete, ils l'aient transmise d'âge en age: *et quasi cursores vitæ lampada tradunt!*

Si j'avais sous la main un dictionnaire de la conversation, ou une compilation plus ou moins encyclopedique, j'aurais ecrit une dissertation des plus savantes, dans laquelle prenant la question depuis l'œuf, j'aurais édifie mon lecteur sur l'origine, les suites et les diverses phases de la solennite que nous celebrons, depuis les Hebreux, les Grecs et les Romains, jusqu'en l'an de grâce 1874. J'aurais cite Herodote, Herode, Jamblique, Oribase, les peres de l'Eglise, Sganarelle, Mathieu Lansberg, l'homme des bois, le marquis de Crac et le Mercure galant. Je vous aurais eblouis de mon erudition, et vous n'auriez pu vous empêcher de vous écrier : Dieu! que ce monsieur est instruit! Mais, decidement, la *ficelle* est trop eventee, et d'ailleurs, j'ai bien moins a cœur de vous prouver aujourd'hui ma vaste instruction, que de vous montrer la douceur de mes mœurs et la purete de mes intentions.

C'est qu'en effet, et quoi qu'en puissent penser et dire quelques sceptiques, je suis un vase de mansuétude, un ruisseau de tendresse et d'affection: je ne demande qu'à m'epancher! J'aurais malaisement trouve une occasion plus favorable que celle que m'offre le renouvellement de l'annee, pour donner cours aux sentiments qui m'animent, et pour epandre librement mon cœur dans le sein de mes concitoyens en general et dans celui de mes concitoyennes en particulier. Je pourrai donc leur dire les vœux que je forme pour leur prospérité, et pour celle des membres et des institutions qui embellissent notre societe et notre existence, — *en chœur:* que c'est comme un bouquet de fleurs!

A tout seigneur tout honneur, dit l'adage. Je souhaite à notre excellente municipalite, notre mere, la force du serpent et la prudence du lion. Que le Dieu fort et jaloux de ses droits lui donne des contribuables dociles comme des agneaux et généreux comme des fils d'usuriers. Puisse l'Esprit-saint descendre sur le chef de cette vénérable mere, et lui inspirer le desir serieux de faire paver et nettoyer nos rues, afin que nous ne ressemblions pas etonnamment à cet oison de la classe des palmipèdes que les cuisinieres accommodent aux olives.

Que si elle n'est pas emue par les plaintes, les doleances et les condoleances de toute une population, qui reclame son droit imprescriptible à la libre pratique de ses voies de communication, au moins qu'elle se laisse fléchir par cette considération toute puissante, que Messieurs les chiens ne sont pas mieux partages que nous, qu'ils peuvent tâcher leur pelage et qu'ils courent même le risque de s'enrhumer, ce qui doit être un crime, sans doute, à voir la sollicitude avec laquelle elle veille à la conservation et à la multiplication de cette intéressante engeance, dont la presence rehausse si agréablement les charmes naturels de nos [illegible].

Pauvres bêtes, c'est votre sort qui m'emeut! Pourquoi êtes-vous si miserables? D'aventure, quelqu'une de vos aieules aurait-elle rongé un os defendu au paradis terrestre? Nous serions donc loges à la meme enseigne!

Je vous souhaite, du fond du cœur, une bonne et confortable maison de retraite, — dans une ile lointaine et sous des cieux cléments, — où, pensionnes du gouvernement, vous puissiez vous retirer et finir glorieusement votre illustre carriere. Vous nous débarasseriez ainsi de votre présence, et de vos aboiements nocturnes qui interrompent si delicieusement notre sommeil. Du même coup, que les veilleurs de nuit, qui sous prétexte de securite publique, font retentir bruyamment le pavé avec leur massue, (est-ce pour avertir les voleurs?) aillent vous rejoindre et vous servir de drogmans et de compagnons de jeux. Vous vous entendrez à merveille et vous vous amuserez comme des petits fous. Nous perdrons beaucoup en nous separant de vous, mais nous sommes resignes à tous les sacrifices, et jaloux de votre réputation, nous n'aspirons aussi qu'à la gloire qu'on puisse dire un jour de nous : Ce qu'il y a de meilleur dans le chien, c'est l'homme.

Mais quittons les rues et les fleurs qu'on y cueille pour nous elever dans des regions moins crottees et plus avouables. Soyons regence! Je souhaite à tous les etablissements financiers, industriels et autres de Galata et des impasses qui l'avoisinent, des entreprises considerables, des resultats surprenants et des gains incommensurables. Puisse l'âge [illegible] comptoirs d'utilite generale et particulière, et que les directeurs s'endorment avec la clef sur la caisse et la securite dans l'ame. Que jamais, en verifiant leurs groups, ils ne trouvent des fiches de whist en place de leurs pièces d'or, — ce qui ne leur ferait pas même une fiche de consolation, — et des feuilles de chou à la place de leurs billets de banque. Le chou est pourtant salutaire au lapin; le serin y est aussi sensible.

Que les actionnaires et les speculateurs de toutes sortes deviennent tous millionnaires cette année, et qu'ils obtiennent à leur tour des concessions, entr'autres celle la canalisation de la lune. Un astronome de mes amis m'a promis de faire une conference sur la chose. Des travaux d'irrigation dans l'astre de la nuit, pretend-il, adouciraient singulierement l'atmosphere de notre globe : les lunatiques sont bons gens et pas enclins à la malice.

Que les fonds publics et les consolidés montent.... montent à une telle hauteur, qu'on n'y puisse atteindre qu'en ballon et n'en revenir qu'en parachute. Le jeu de la Bourse deviendra, à ce compte, un exercice gymnastique excellent qui élevera les idees et fortifiera le corps et l'ame.

Je souhaite que les grâces, les jeux et les ris descendent parmi nous et que Momus et la Folie tiennent à Pera leur cour plénière. Que le Carnaval, qui secoue dejà ses grelots, nous comble de ses ebats joyeux et de ses fêtes. Que des nymphes, parfumees de poudre à l'iris, couronnees de pampres et de roses, nous sourient de leur yeux joyeux et nous grisent de leur lèvres.

Je souhaite que tous les établissements borgnes et douteux, qui se parent des attributs de l'art, voient le goût et l'esprit descendre chez eux, et que l'elegance et le bon ton y élisent domicile.

Que M. [illegible], inspire par le ciel, jette [illegible] au renouvellement, et qu'il le remplace par des pièces plus nouvelles et moins endormantes. Si du même coup, il pouvait changer... mais je formule des souhaits heureux, soyons clements aujourd'hui, nous nous rattraperons un autre jour.

Je souhaite aux pretresses d'Euterpe et de Thalie, qui font preuve de bonne volonte sur notre scene, des succes d'un genre particulier et prive plus decisifs que ceux qu'elles recueillent en public. Que Mercure soit propice à leurs vœux et que Jupiter (Ernest), sous les traits d'un gommeux [illegible] faveur en cette pluie, qui ne fit pas jadis [illegible] un parapluie à Danaé, de mythologique [illegible].

Je souhaite quantite de lecteurs et d'abonnés aux journaux presents, à venir, — je [illegible] dire passes, — et des cliches d'une entière fraîcheur. Il en est qui commencent à sentir singulierement la moisissure! Que leurs ciseaux soient intelligents et onctueux! et leurs lecteurs plus onctueux et... pas plus intelligents, par exemple.

Je vous souhaite, madame, et de tout mon cœur, que le ciel vous accorde la resignation et le courage nécessaires pour supporter votre mari, qui est bien enervant et [illegible] ! Ah ! si j'etais à votre place, je sais bien ce que je ferais, mais... enfin, que voulez-vous? Il faut croire à une vie future, ce sera votre consolation.

Mademoiselle, agréez mon vœu: il est sincere et emu, car alors qu'il s'agit de vous, mon esprit se tait et c'est mon cœur qui parle. Vous êtes de grande noblesse, vous portez un triple diademe sur le front: celui de votre jeunesse, celui de votre beaute et celui de votre grâce. Vous êtes douce comme un rayon, vous êtes spirituelle comme une rose. Eh bien!—je vous souhaite un peu moins de foi en autrui, un peu plus d'esperance en vous et pas tant de charité pour tout le monde.

Pour vous, mon cher et fade Arthur, qui abusez de l'immense superiorite que vous donne votre parfaite ressemblance avec le mannequin de cire qui est chez le coiffeur, au point que vous lui avez pris son tact et son esprit, agreez ce conseil qui est un souhait de ma part: Que n'imitez vous en tous points le modele dont vous êtes une copie si frappante? Il a une immense superiorité sur vous, vous parlez sans cesse et il se tait. Vous auriez pourtant tout à gagner en imitant sa réserve et son silence!

Je souhaite... Je souhaite... si je me mettais à dire tous mes souhaits, je n'en finirai pas de sitôt, je vous le jure. Aussi bien, je vais serrer le frein à mon ardeur, et terminer par un vœu qui a rapport à ma personne. C'est bien le moins que je m'accorde cette douceur, apres avoir tant fait pour les autres.

Puisse le ciel illuminer mes lecteurs et leur inspirer le desir et la ferme resolution de m'accabler de leurs œuvres. Je les assure qu'ils auront tout à gagner, et que ma tâche hebdomaire deviendra bien plus interessante, qu'elle ne l'est maintenant, qu'ils me laissent barboter seul, comme le diable dans une coupe d'eau benite. D'ailleurs, ils ne sauraient manquer d'être très spirituels, car on l'a dit et constaté depuis longtemps: tout le monde est plus spirituel que Voltaire.

Ce souhait n'est cependant pas à l'intention de mon obligeant, —trop obligeant peut-être, —correspondant d'Ortakeuy. Je n'ai pas besoin d'exciter son zele : il comble mes vœux, et certes, il aurait cru manquer à son devoir, s'il avait laisse echapper l'occasion de la fête du jour de l'an sans me donner de ses bonnes nouvelles. Elles me sont arrivees dès l'aube du jour, et sous la forme d'un message poétique. Je vais le livrer à la posterite la moins reculee et à l'admiration de mes lecteurs.

Je ne sais pourquoi cette œuvre lyrique me rappelle que le célebre Malbranche, mis en demeure de faire des vers, apres un enfantement des plus laborieux, mit au jour le disque suivant :

Nous apprenons que sur la demande de la communauté orthodoxe de Choumla, le gouvernement impérial vient d'octroyer le firman nécessaire à l'édification d'une église orthodoxe dans cette localité.

Le firman a déjà été envoyé aux parties intéressées.

On a beaucoup parlé récemment de l'envoi de deux ecclésiastiques délégués à Andrinople et à Salonique par l'exarchat bulgare, et nous avons dit que ces messieurs étant partis sans l'autorisation du gouvernement, celui-ci avait désapprouvé cette mesure et avait ordonné le rappel de ces membres du haut clergé [illegible].

Nous apprenons que les ordres transmis à [illegible] sujet aux gouverneurs-généraux d'Andrinople et de Salonique viennent d'être exécutés et que les deux [illegible] ont dû quitter les provinces où ils s'étaient rendus.

Un communiqué du Bureau de la [illegible] supprime le *Prava*, journal qui se publiait à Constantinople, en langue bulgare.

Cette mesure de rigueur, dit le communiqué, a été provoquée par une série d'articles publiés par le dit journal et tendant à induire en erreur la nation bulgare sur les intentions de la Sublime-Porte. Ces articles malveillants tendaient à amoindrir l'effet des réformes décrétées par le gouvernement impérial, et à dénigrer les fonctionnaires publics ; enfin dans un de ses derniers numéros le *Prava* a tenu un langage séditieux et de nature à soulever les passions à l'aide d'assertions inexactes.

Le général Mehemed pacha vient d'informer le gouverneur général de Janina de la mort du brigand Nicola Coutara, chef d'une bande hellène qui se cachait aux environs de Palcocastro.

Le général ayant appris la retraite du brigand a envoyé contre lui une petite troupe sous le commandement des *mulazims* Zinel agha et Mantzuk agha. Après une lutte de courte durée, le chef de cette bande a été tué, et son corps est resté aux mains de la troupe.

Une partie de la troupe dramatique italienne du Croissant est restée dans notre ville et sous la direction de M. [illegible] Chaque soir le public [illegible] pour applaudir les artistes de M. Pierre Zoh. On annonce pour demain soir une représentation dont le programme est composé d'une façon remarquable. on [illegible] entre autre une comédie en 3 actes intitulée *[illegible] Barbiere Maldicente*, cette pièce a déjà obtenu un grand succès auprès du public de notre ville.

La compagnie *Azizie* vient de transférer ses bureaux de Galata à Stamboul.

Un amateur de statistique nous fait remarquer à ce sujet que c'est la quarante-sixième fois que l'*Azizie* transporte ses pénates d'une rive à l'autre de la Corne d'Or.

Si le temps que perd l'*Azizie*, dans ses pérégrinations incessantes, était employé à réorganiser le service de ses bateaux, le public en éprouverait pour [illegible].

La *Trebizonde* raconte qu'il vient de mourir dans cette ville un individu [illegible] jusqu'à ses derniers jours, la plénitude de ses facultés intel[illegible]

[illegible] il est impossible [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

... cher Goeland ! ... C'est [illegible] j'aurais préféré un autre nom [illegible] égal, par exemple, de m'appeler [illegible] ou moineau ? Pourquoi pas [illegible] canaris ? Goeland ! Je ne puis [illegible]

D'après une décision du ministère anglais les consulats d'Andrinople, de Brousse, de Bourgas, des Dardanelles, d'Enos, de Gallipoli, de Chio, d'Inebuli, de Lemnos, de Panderma, de Rhodes et de Rodosto, qui jusqu'à présent se référaient aux consulats généraux pour les affaires judiciaires qui se présentaient dans leurs circonscriptions, exerceront à partir du 1er Janvier des pouvoirs judiciaires, et les sentences rendues par les consulats ne seront susceptibles d'appel que devant la cour britannique de Constantinople.

Communication Officielle.

Les personnes qui ont passé leur examen, devant la commission spéciale instituée au ministère de la justice, pour exercer les fonctions de fondés de pouvoirs auprès des tribunaux ottomans, sont prévenues que les permis provisoires qui doivent leur être délivrés sont prêts et qu'elles peuvent s'adresser au secrétaire de cette commission, pour les retirer.

REVUE POLITIQUE ET LITTERAIRE.

Sommaire du N° 25 (20 décembre 1873).

ANATOLE DUNOYER : Les projets de lois de la droite. — EUGÈNE DESPOIS : La littérature sous le second Empire, *Prosper Mérimée*. — LENIENT : L'hôtel de Rambouillet. — CARO : Idée générale de l'évolution. — La condamnation du maréchal Bazaine appréciée par la presse étrangère. — Causerie littéraire. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris).

[illegible] personnes qui [illegible] des publications à faire [illegible] dans [illegible] jouiront [illegible] sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 2 janvier, 1873.

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Temps moyen à [illegible]	[illegible]
[illegible] turque à midi moyen..	[illegible]

[illegible] du [illegible]

Baromètre..........	771.3
Thermomètre	4.6
Maxima.............négatif	0.7
Minima de la veille.... négatif	0.6
Direction et force du vent NO-fort	

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Mois de Décembre.

1 Dimitrios Nicolaïdis Janis Arsenis	[illegible]	[illegible]
8 Constantin Georges		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Compile Catap 1		
[illegible]	Sali ugli	[illegible]
22 [illegible] Gayler		
[illegible]	Toponsar	Simferopoule
[illegible]	Lambrinos Scampaki	Athènes
[illegible]	Dufou	Brousse
[illegible]	Pa[illegible] Zorbi	Livourne
[illegible]	Piraset	Genf
[illegible]	[illegible]	Metrovich

Il y a bien aussi un *nouvel an éclos* qui pêche peut-être sous le rapport de l'harmonie, un *aimable Bosphore* qui semble un adjectif [illegible]

[illegible] pasme faire [illegible]

[illegible] — le rôle [illegible]

[illegible]

Ah ! cela est [illegible] !

Je me vois déjà déguisé en *abeille*, en *abeille l'harmonie* comme dans *Orphée aux enfers* de M. Offenbach, et je *fais du miel* : ça doit être bien doux, j'en mangerai. Voilà une perspective qui va singulièrement flatter l'Arme[illegible]

Quant à ce qui en est des *eaux des mers qui qui ne sont pas trop brûlantes au jour du nouvel an*, [illegible] observation est fondée, je partage [illegible] crois qu'il vaut mieux garder le [illegible] *leurs certes [illegible]* ... Mais sapristi ! Pourquoi donc m'appelez-vous Goeland ? Appelez-moi aussi cigogne et que ça finisse ! Voilà une poésie qui me fait singulièrement commencer mon année.

UN PASSANT.

PRESSE ÉTRANGERE.

Le duc de Gênes à Yeddo.

Un document curieux, c'est le compte-rendu de la visite que le duc de Gênes a rendu à la cour de Japon, tel qu'il est extrait du *Journal officiel* japonais. Le voici traduit fidèlement :

« Yeddo, 10 octobre 1873.

« Le prince royal d'Italie (prince Thomas, duc de Gênes) se trouve depuis quelques jours dans cette ville. Le ministre de la maison impériale, Tokandaïdji, le premier chambellan de S. M. l'empereur, M. Figoschilenzé, sont chargés de la réception du prince. La commission chargée de la réception n'a rien négligé pour mettre sous les yeux du prince voyageur toutes les curiosités de notre ville. On a organisé une représentation du No (espèce de drame) de prestidigitation, etc.

« Le 5 du mois dernier, le prince remonte sur un bateau à vapeur l'Okaivo (petite fleuve fleuve qui traverse Yeddo) et a débarqué à Nakamours-Aô (un des plus grands établissements de repos, comme on appelle au Japon les cafés et les maisons où l'on sert du thé), pour voir le soir, de la grande salle du premier étage de cette maison, le feu d'artifice et jouir du spectacle splendide du fleuve sillonné par les bateaux en nombre considérable qui le descendent et le remontent. Il a voulu en même temps goûter les mets dont nous nous alimentons et se rendre compte de tout.

« Une dizaine de cantatrices de Janaguilbaschi sont venues charmer le repos du prince, qui en a paru très-satisfait.

« Le 6 au soir le prince est allé au théâtre de Malitaza, où les acteurs ont déployé toute leur habileté; cette représentation a beaucoup intéressé le prince, qui a fait un magnifique cadeau aux [illegible].

» Le 8, il y a eu grande revue à Lakonrada. Le prince s'est rendu au champ des manœuvres, en voiture de gala, avec l'empereur, vers neuf heures. [illegible] ministres, tous les chefs du service public se sont présentés en grande tenue.

« Une ligne d'hommes de guerre, composée de deux bataillons de la garde impériale, de quatre bataillons d'infanterie et de deux batteries d'artillerie, a exécuté les manœuvres avec un ensemble parfait. Le prince n'a pu cacher sa satisfaction [illegible] voyant des troupes [illegible] si bien [illegible].

» L'empereur a ensuite invité le prince à faire une promenade avec lui dans ses jardins et à prendre le thé dans le kiosque de Yanazato.

» Le soir, par le train de neuf heures, le prince est retourné à Yokohama et s'est rendu à bord de la frégate italienne.

Monnayage au Japon.

La *Gazette de Venise* annonce qu'il est question d'établir à Tokio, Yokohama, Nijgata et Osaka, des bourses sur le modèle de celles d'Europe. Les règlements financiers en seront très-sévères. Toutes les bourses interlopes seront supprimées.

Des changements importants doivent également avoir lieu dans le système des monnaies. On a, comme on suit, ici, du papier-monnaie et de la monnaie sonnante, deux espèces de valeurs qui sont toujours également élevées. Les monnaies d'or et d'argent sont frappées d'après le système mexicain, système des dollars.

Mais le gouvernement veut avoir aussi des monnaies de cuivre, des *rin* et des *sen* qui ressemblent aux centimes et aux sous, ainsi que des double-centimes et des pièces de deux soldi. Les armes doivent être les mêmes que sur les monnaies d'argent; seulement les mots de sen et de rin seront frappés en lettres latines. Elles ne porteront pas, comme les autres monnaies, le portrait de l'empereur, mais le dragon symbolique d'un côté, et de l'autre une marguerite avec couronne de chêne et bannières nationales.

Voici, du reste, sur le monnayage au Japon, des renseignements empruntés au rapport de M. Kinder, ancien président à la Monnaie anglaise, à Hong-Kong, actuellement directeur de l'hôtel des Monnaies d'Osaka.

Il a été, dans le courant de l'année, frappé pour 5 millions sterling de monnaies d'or, et pour 800,000 livres sterling de monnaies d'argent. Il circule donc actuellement, au Japon, 86,151,206 pièces d'or ou 10,641,228 monnaies (d'une valeur de 1,600,000 liv. st.) de plus que l'année passée.

Sur l'une des faces, la valeur de la monnaie est indiquée en chiffres [illegible] caractères japonais. Les pièces d'or ont une valeur de 4 liv. st., 2 liv. st., 1 liv. st., 10 shillings et 4 sh., et les monnaies d'argent, une valeur de 4 sh., et ainsi de suite en diminuant. A la Monnaie, les ouvriers étrangers et les ouvriers japonais font très-bon ménage.

Paris dansera.

On écrit au *Sémaphore* :

Paris dansera, la nouvelle est officielle. La droite permet au maréchal de Mac-Mahon de donner des soirées à l'Elysée, et la gauche a résolu de voter à l'unanimité les crédits nécessaires qui vont être demandés à la Chambre. Deux bals auront lieu en janvier, les dames peuvent apprêter leurs toilettes. On parle de deux mille invitations lancées dans les divers mondes, politique, aristocratique, littéraire. D'ailleurs, le gouvernement était tellement résolu à faire, à Paris, l'aumône de ces deux bals, que, sans connaître encore la décision de la Chambre, il avait donné des ordres depuis huit jours aux ouvriers du garde-meuble. Ces ouvriers viennent de poser des tapis, d'accrocher des rideaux, de mettre en place des canapés et des fauteuils; si bien que, si le maréchal voulait, les violons pourraient être commandés. Puisque je parle des violons, je dois dire que c'est là un détail qui regarde Mme de Mac-Mahon ; elle a déjà mandé Strauss auprès d'elle, pour s'entendre avec lui au sujet de l'orchestre.

Le pauvre Paris a grand besoin d'être égayé. Décidément, l'année menace de finir tristement. Les salons sont lents à s'ouvrir. A peine, de loin en loin, quelques pauvres petites réceptions, pareilles à celle de M. Ferdinand Duval. Hier au Petit Luxembourg, on grelottait, vraiment. Il n'y avait guère de marquants, au dîner préfectoral, que M. Léon Renault et M. Vautrain ; la soirée qui a suivi, n'a même pas eu lieu dans les salons officiels du Petit-Luxembourg ; le préfet a reçu dans ses appartements privés. C'est de la dernière bourgeoisie, comme vous voyez. Il nous faudrait de vraies et belles soirées, gâchant les robes, salissant des centaines de paires de gants, engouffrant des montagnes de petits fours et des sorbets. Le commerce ne se plaindrait plus. J'ai questionné des gens compétents, et ils m'ont un peu rassuré, en témoignant la ferme espérance que Paris s'égayerait en janvier. Il y a, pour eux, des symptômes certains, la longueur des discussions politiques, l'absence de tout sujet de crise, la lassitude générale. Dieu veuille qu'ils ne se se trompent pas !

Expériences de tir en Allemagne

La *Gazette de Strasbourg* reproduit les renseignements suivants sur des expériences récentes de tir d'artillerie dont les résultats auraient d'après la *Presse de Silésie*, dépassé toutes les espérances:

Les nouvelles pièces ont laissé bien en arrière celles en usage jusqu'à présent sous le rapport de la justesse et de l'effet produit. A une distance de 1,500 mètres, une série de cibles représentant un bataillon d'infanterie marchant en colonne a été complétement mise en pièces par une seule salve de schrapnells. La construction de ces nouvelles pièces a été faite d'après les considérations suivantes : conserver à peu près les calibres et les poids de projectiles en usage, doubler au contraire la charge de poudre pour obtenir une trajectoire plus rasante et augmenter la force de pénétration des projectiles.

Jusqu'à présent, on avait reconnu au schrapnell le désavantage suivant : à une distance éloignée, et en cas d'une appréciation inexacte de la distance, les balles qui remplissaient le projectile donnaient 1 p. 100 très-faible de coups ayant atteint le but. Aussi le schrapnell, malgré son excellence théorique, est-il est fort peu en faveur dans les troupes. Avec une forte charge de poudre, ce genre de tir est tout-à-fait perfectionné, et même dans le cas d'une appréciation de distance mal faite (trop courte), on obtient un résultat très puissant. Aussi la nouvelle pièce ne portera pas, comme jusqu'à présent, seulement le cinquième de ses munitions en schrapnells, mais la moitié de son approvisionnement total, et les projectiles seront munis d'une fusée à temps perfectionnée. Les obus munis d'une fusée percutante ont aussi été l'objet d'un perfectionnement bien important ; ainsi on a admis les obus dits obus à double paroi, c'est-à-dire deux obus emboîtés en quelque sorte l'un dans l'autre.

Au moyen d'entailles faites dans les parois du projectile, les éclats sont tracés à l'avance, et le nombre des éclats que l'on obtient ainsi est en moyenne de 100 à 120 au lieu de 30 à 40, comme jusqu'alors.

Les boîtes à mitrailles sont provisoirement conservées comme moyen de défense nécessaire pour repousser une charge imprévue de cavalerie. Deux de ces boîtes à mitraille seront portées dans les petits coffres des affûts, à présent en fer.

Quant à savoir si la direction [illegible] d'anneaux de [illegible] couche de plomb durci, il n'y a rien de résolu ; cependant l'adoption de la dernière méthode, l'enveloppe de plomb, dont l'application sur le projectile est un secret de la maison Grüson, à Buckau, est la plus vraisemblable.

Les pièces nouvellement construites ont été mises en service dans les troupes au mois de mai dernier pour être étudiées au point de vue de la mobilité. Comme tout ce qui est nouveau, elles furent tout d'abord acceptées avec répugnance, et il n'y eut qu'une voix pour constater leur peu de mobilité en raison de leur poids considérable. On a promptement remédié à cet inconvénient, comme on peut le croire. Tandis que la première pièce atteignait le poids très considérable de 525 quintaux, M. Frédrich Krupp a présenté au mois de juillet de l'année dernière une pièce dont le poids ne dépasse pas 4 quintaux, et avec laquelle on peut produire les mêmes effets qu'avec la précédente. Cette pièce est celle qui a été présentée le 30 octobre à l'empereur, et à la suite des expériences de tir, l'ordre a été donné d'armer aussi vite que possible les batteries à cheval avec ces pièces. On a aussitôt donné l'ordre à Lesson de fournir aussi vite que possible le nombre de pièces nécessaires (380 pièces pour 45 batteries, et 16 batteries d'Ersatz.)

Quant au reste de l'artillerie de campagne, on a pris la résolution de donner un seul calibre lourd à toutes les batteries à pied ; mais on n'a pas encore décidé si cette batterie serait le premier calibre. Ces données sont tout à fait certaines et on peut regarder comme sans fondement les renseignements contraires donnés récemment dans les autres feuilles, telles que le *Journal de Woos*, les *Nouvelles Allemandes*, etc. J'ajouterai, dit le correspondant, que depuis un mois la transformation du matériel d'artillerie est poussée avec la plus grande activité, et je sais de source certaine que, dans les cercles compétents, on est résolu de pousser pendant l'hiver les fournitures de matériel, de telles sorte qu'en cas de besoin, au printemps prochain, on puisse armer toute l'artillerie de campagne avec des pièces de nouvelles construction.

Le siège de Carthagène.

On écrit au *Daily News*.

Murcie, 14 décembre.

Je reviens d'une visite au camp de l'armée assiégeante, si on peut donner ce nom aux troupes qui s'occupent de tuer le temps [illegible] Carthagène. Jusqu'ici elles n'ont guère fait autre chose, et à moins qu'un changement total de tactique n'ait lieu, Carthagène continuera à se gouverner elle-même, et empêchera, si cela lui plait, le reste de l'Espagne d'être gouverné en quoi que ce soit. Les fortifications étant en premier lieu tombées aux mains des cantonalistes par la [illegible], on ne saurait blâmer M. Castelar de [illegible]

Malheureusement pour lui cependant et plus encore pour un éminent personnage qui se trouve à l'intérieur de la ville, la transaction a été découverte au moment même où elle était sur le point de se compléter. Il est possible que quelque dissentiment se soit produit sur le partage du prix du marché entre l'éminent personnage et ses acolytes, et ait eu pour résultat de faire échouer le louable objet que l'on avait en vue. Mais, quelle que puisse avoir été la cause, le résultat a été la découverte que, après tout, la seule façon de prendre Carthagène est de l'assiéger d'une manière régulière, et de la serrer de près.

Après de nombreuses menaces, qui ont été aussi [illegible] que la tentative de corruption, le bombardement a [illegible] pendant les deux ou trois premiers jours avec une certaine apparence de détermination, la ville en ressentant, toutefois, les principaux [illegible]ets. Par suite d'ordres supérieurs sans doute, le feu des assiégeants a été caractérisé depuis lors par une grande mollesse, et maintenant il mérite à peine le nom de bombardement.

Les opérations d'hier fournissent un bon échantillon de ce qui se fait. Le matin de bonne heure je ne rencontrai aucune difficulté à traverser le camp et à voir tout ce qui se passait. Le point duquel on peut le mieux voir la ville et ses fortifications est le mont Beaza, un pic conique isolé [illegible] la droite de la position des assiégeants. A [illegible] d'une bonne lunette on pouvait voir l'ennemi [illegible] porte de Madrid manœuvrant les seuls canons avec lesquels il tirait. Soit par manque de bras, ou, comme la « vierge de Sarragosse », par enthousiasme, des femmes servaient les munitions. Les assiégés se contentaient répondre coup pour coup au feu que les assiégeants dirigeaient contre eux d'une batterie établie à leur extrême droite, et nommée La Piqueta, où quatre canons de bronze de 16 centimètres sont en position. On tirait aussi contre le fort Atalaya, qui commande l'arsenal, situé à ses pieds.

Par intervalles de dix minutes environ une bouffée de fumée blanche se dégageant de la batterie prêtait de l'intérêt au spectacle. Les officiers placés sur le mont Beaza avaient pour occupation de surveiller et de signaler l'effet du feu. Un coup bien dirigé était certainement une exception ce jour-là. On pouvait pardonner au fort de traiter la batterie avec un silencieux mépris, car il ne répondait jamais. Les canons de la porte de Madrid semblaient attendre le feu des assiégeants à chaque fois, et leur tir était encore plus mal dirigé. Pendant le temps que je me trouvai sur le terrain, toutes les bombes tombèrent à court de la batterie, et s'enterraient inoffensivement dans le sol, ou bien éclataient à une grande hauteur dans l'air.

Les assiégeants n'ont actuellement que dix-huit canons en position; ils sont ainsi répartis, en commençant par leur gauche : six de 16 centimètres à la batterie de Ferrol, la plus exposée de toutes, et placée à 3,200 mètres [illegible] tre de 16 centimètres à la batterie [illegible], qui est placée à 4,000 mètres; puis vient le mont Beaza, à 3,500 mètres, mais sur lequel on n'a pas l'intention de placer des canons ; puis quatre pièces de 21 centimètres à la batterie de Solano, qui se trouve à 3,500 mètres, comme c'est le cas pour [illegible] quatre canons de 16 centimètres. En outre, pour empêcher qu'aucune sortie ne soit tentée, il y a plusieurs batteries de deux canons Krupp chacune.

Il faudra nécessairement que l'on s'empare de l'un des forts qui dominent la ville avant que l'on puisse rien entreprendre pour réduire la place rebelle. Une occasion tentante s'est offerte dans une forte position sur les hauteurs dans la direction du fort St-Julien, à un ermitage nommé le Mont-Calvaire. Par malheur les insurgés sont apparus et ont devancé le dessein de leurs adversaires en plantant une batterie de trois canons sur ce point. Cette batterie a déjà causé quelque trouble à la batterie de Ferrol, et sera sans doute une des premières choses qui occuperont l'attention du [illegible]

L'escadre de blocus se meut en avant et en arrière, mais à une bonne distance de la ville, attendant, suppose-t-on, que les navires intransigeants sortent pour une nouvelle excursion fourragère. Si ce qu'on rapporte est vrai, il n'y a pas de nécessité immédiate pour qu'ils se donnent cette [illegible] — principalement depuis qu'un si grand nombre de femmes et d'enfants sont sortis. Tandis que je me trouvais sur le mont Beaza, je vis un petit navire, sans doute chargé de vivres, entrer dans le port en plein jour. Pendant la nuit, il est assez facile d'échapper à la vigilance de la flotte, qui n'a pas l'assistance de chaloupes canonnières ni de navires d'un faible tirant d'eau, ce qui serait absolument nécessaire pour maintenir un strict blocus sur une étendue de côtes aussi grande que celle possédée par les Carthagénois. La flotte n'a [illegible] quitté la place depuis quelque temps, comme elle l'a fait si souvent pour aller s'approvisionner de charbon à Alicante.

On a découvert maintenant que des transports peuvent aisément apporter du charbon sur place aux navires. A l'intérieur du môle, sous le château de Moros, sont mouillés le *Tetuan* et le *Mendez Nuñez*. Ce dernier ainsi que la *Numancia*, qui est mouillée à l'intérieur du port, est sous vapeur. Dans le bassin de l'arsenal se trouve un autre grand navire à trois mâts, le *Ferrolano*, à ce que je crois. Un petit nombre d'intransigeants en uniforme se voyaient sur les murs. Un désespoir complet de s'emparer de la place prédomine dans l'esprit de tous ceux à qui j'ai parlé. Un ancien officier, mon compagnon de voyage, m'a raconté comment dans son temps la ville est tombée en deux jours à l'occasion du *pronunciamiento* de 1844, mais il m'a expliqué que les troupes d'attaque comptaient alors 28 bataillons et 50 canons de gros calibre. L'effet moral de cette force leur épargna tout nouvel embarras. Il en est bien autrement aujourd'hui.

Toutes les forces réunies ici ne dépassent pas [illegible] hommes, dont plusieurs centaines sont atteints de la fièvre ou de la fièvre intermittente, [illegible] deux règnent fortement dans le camp. Le général Ceballos n'a pu faire autre chose [illegible] de pareilles forces que d'entretenir un bombardement nominal, et il incombera à [illegible] d'insister pour obtenir des renforts suffisants s'il a réellement l'intention de devenir le vainqueur de Carthagène. Il devra économiser du temps s'il [illegible] accomplir cette tâche avant la réunion des [illegible], qui a lieu le 2 janvier, car ce sera une redoutable addition aux difficultés contre lesquelles [illegible] à lutter (et qui sont déjà suffisamment [illegible] cela), si le gouvernement [illegible] à cette époque.

Une conversation d'Emile Ollivier.

[illegible] de *The Hour*, [illegible] Emile Ollivier ; nous en extrayons les principaux passages.

La conversation roule principalement sur la guerre de 1870, ses causes et les moyens qu'il y avait de la conjurer.

A cette remarque : « Bien des personnes vous reprochent d'avoir commencé la guerre sans vous être assuré des alliances », M. Ollivier s'écria :

« Sans alliances ! Voilà encore une page d'histoire qui doit [illegible]. Nous ne réussîmes que trop bien à former des alliances. C'est ce qui fit que Bismarck précipita les événements. Nous avions les promesses autographes du roi d'Italie et de l'empereur d'Autriche.

« Quelles meilleures ou plus sûres alliances pouvions-nous désirer ? La question consistait à gagner un peu de temps ou à être d'abord victorieux. De Moltke avait dit à Bismark que les ressources militaires de la Prusse n'avaient jamais été en meilleur état, qu'elles ne pouvaient plus que s'altérer, tandis que celles de la France pouvaient s'améliorer. Bismark marcha de l'avant afin d'empêcher l'Italie et l'Autriche de se joindre à nous. Quant au concours effectif de ces deux puissances, il n'était pas douteux. Les preuves existent ; elles [illegible] »

Les événements militaires sont obscurs pour M. Ollivier. Il ne s'explique pas qu'au lieu d'écraser sur le champ le corps de Steinmetz et de faire ensuite une pointe entre la Bavière et la Prusse, on ait perdu huit grands jours. Il dit à ce sujet :

« Nos 250,000 hommes suffisaient pour frapper le premier coup. La responsabilité des erreurs militaires ne devrait pas être imputée aux hommes politiques. Au moment suprême, après la première défaite, au lieu de nous attaquer, tous auraient dû se ranger autour de nous et subordonner leurs ambitions et leurs rancunes au patriotisme.

Le 4 septembre consomma la ruine de l'Empire et les malheurs de la France, et je suis convaincu que l'un et l'autre désastres étaient virtuellement accomplis quand j'eus à quitter mon poste. Chevandier et moi étions résolus à mourir plutôt que de céder à l'émeute. Nous aurions convoqué le Corps législatif pour trois jours, afin de nous assurer les ressources indispensables, puis nous l'aurions prorogé ; car nous n'ignorions pas qu'il était impossible de poursuivre heureusement la guerre avec une Chambre en permanence et une population invitée à la révolte. »

La fin de la lettre publiée par le *The Hour* vaut la peine d'être traduite intégralement :

Comme je remarquais, dit le correspondant, qu'une monarchie pourrait surgir du chaos actuel il me répondit : « Oui, la chute de M. Thiers a ruiné d'un seul coup les espérances des radicaux et des bonapartistes. Le prince impérial est encore trop jeune, et il est facile de voir qu'en France il n'y a pas de véritable esprit républicain. La forte race des républicains consciencieux et désintéressés a cessé d'exister. Un gouvernement honnête et fermement patriotique, voilà ce que l'on désire. Le comte de Chambord répondrait à ce besoin, s'il ne mêlait pas ses sentiments personnels à la politique, si tout en gardant sa foi religieuse il ne lui permettait pas d'intervenir dans le gouvernement de l'Etat, il aurait l'appui de tous les gens de bien.

J'ajoutai : « Rien ne [illegible] Chambord pense s'attaquer à la liberté de conscience. »

M. E. Ollivier répondit : « S'il ne [illegible], il peut gouverner plus longtemps qu'on [illegible] gence lucide qui puissent lui refuser leur concours. »

Nous parlâmes ensuite de l'Assemblée, des partis et des hommes qui ont fait preuve de capacité ou [illegible] veut que rarement en dehors de la droite.

[illegible] de M. Ernoul, de M. Depeyre [illegible] autres.

« Le [illegible] dit-il, est le plus honnête [illegible]. Il obéira aux ordres [illegible] les [illegible] et de par [illegible] je

[illegible] un peuple [illegible] les institutions du pays avec les principes qu'il représente, la France se [illegible] bientôt elle-même. En ce qui concerne [illegible] qui n'ont [illegible] pas [illegible] le droit de voter.

« Il faudrait aussi une [illegible] démocratie ayant une part [illegible] titutions de l'Empire. Elle [illegible] ne sut pas user de son pouvoir [illegible] nant faire place à un autre [illegible]

Le budget militaire hollandais.

On écrit de la Haye à l'*Echo du Parlement* :

Le budget de [illegible] adopté aujourd'hui par [illegible] 12 [illegible] brill[illegible] par leur abstention.

Le général Weitzel a été sobre de communications sur ses plans, mais fort prodigue de promesses. L'effectif de l'armée sera augmenté, les traitements et la solde le seront également. La loi [illegible] tion de portefeuille de son adoption ; il [illegible] même en cas de rejet, au démantèlement des forteresses jugées inutiles.

M. de Roo d'Alderwerelt a fait l'addition des dépenses projetées par le ministre. Il est arrivé à un total de 23 millions pour le budget de la guerre, ce qui, joint aux 12 millions pour la marine, [illegible] une somme de 35 millions de [illegible] millions de francs pour la défense nationale ; c'est plus que le tiers des dépenses générales du budget. On peut être d'accord avec M. Stieltjes, qui préfère payer beaucoup pour la défense, plutôt que d'être annexé ; mais il ne faut pas oublier que le [illegible] fense de quatre provinces et demie et abandonne les six autres provinces à l'envahisseur. De plus, les lignes Utrecht-Amsterdam avec leurs inondations demandent bien du temps et bien de l'argent avant de devenir ce que le ministre a appelé un refuge national. Peut-on s'étonner après cela que neuf libéraux aient voté contre le budget ? A[illegible] doit venir d'argent. La réponse du ministre, qu'avant d'accepter le portefeuille il a soumis ses plans [illegible] conseil des ministres [illegible] que celui-ci y a adhéré, n'a pu les satisfaire. Ils craignent que cette augmentation de dépenses n'entraîne aussi une augmentation de charges.

[illegible] guerre n'adopte pas l'organisation [illegible] prédécesseur, approuvée par arrêté royal du 26 mars dernier et mise en vigueur le 1er juillet. Mais il n'a pas fait connaître quelles [illegible]

Le comité d'éducation.

Le comité d'éducation de l'Angleterre a publié son 20e rapport sur la situation des sciences et des arts.

L'*Engineering* a publié à ce sujet un article dont nous détachons quelques renseignements.

Il ressort des statistiques des écoles de science de 1866 à 1872 que, bien que le nombre de ces écoles ait été un peu plus fort en 1872 qu'en 1871, le nombre des étudiants a été, pour la dernière année, de 32 p. 100 au-dessus de celui de l'année précédente. En 1871, le nombre des écoles était de 908, et celui des étudiants de 38,015 ; en 1872, les écoles se chiffraient par 948, et les étudiants par 36,783.

Ces écoles comprenaient 2,803 classes.

En 1872, 19,508 personnes ont été examinées, parmi lesquelles 2,440 étudiants sans professeurs. Le nombre des travaux faits par ces étudiants a été de 39,383, dont 27,806 ont été admis.

De ce qui précède, il résulte qu'en 1872 plus d'élèves ont été examinés et plus de travaux ont été admis qu'en 1871. Un autre fait digne de remarque, c'est l'augmentation de 3,431 à 7,875 constatée entre 1871 et 1872, dans les premières classes.

De 948, le nombre des écoles de science s'était élevé, au mois de novembre 1872, à 1,238, et le nombre des classes de 2,803 avait atteint le chiffre de 3,816, et le nombre de étudiants avait monté de 36,783 à 44,012.

La distribution des écoles est de 823 pour l'Angleterre et les Galles, 419 pour l'Ecosse, et 296 pour l'Irlande.

[illegible] qu'en 1871. Pendant les six mois qui ont suivi l'ouverture du musée de Bethnal-Green, c'est-à-dire de juin à décembre 1872, le nombre des visiteurs a été de 901,464, et les droits [illegible] ont produit 2,680 livres sterling.

L'exploration géologique du royaume rentre actuellement dans les attributions du département des sciences et des arts. On constate qu'en 1872 l'étendue explorée a été de 3,606 milles carrés, dont 2,165 pour l'Angleterre, 764 pour l'Ecosse, et 667 pour l'Irlande. L'arpentage des mines de charbon du Yorkshire [illegible] complété, et il a été [illegible] pour [illegible] en Cumberland. La totalité des mines de charbon et de fer de l'Ecosse a été mesurée, et la recherche de dépôts de charbon en Irlande donne de grandes espérances.

Deux expositions d'agriculture ont été tenues à Dublin. Elles ont eu 36,294 visiteurs, soit le triple à peu près de celles de 1871, qui n'en ont eu que 12,481.

Les auditeurs qui ont suivi les lectures publiques faites à South Kensington, ont été au nombre de 11,958 ou 3,000 de plus qu'en 1871. Le nombre des auditeurs à l'école des mines a été de 2,400.

FAITS DIVERS.

Voici une notice curieuse sur le nombre de personnes que peuvent contenir les églises les plus vastes de l'Europe : Saint Pierre de Rome, 54,000 ; cathédrale de Milan (le dôme), 37,000 ; Saint-Paul de Rome, 25,[illegible] ; [illegible] Constantinople, 23,000 ; Notre-Dame [illegible], 21,000 ; cathédrale de Pise, 13,000 ; Saint-[illegible] de Venise, 7,000, etc., etc.

Un duel a eu lieu il y a quelque temps dans le comté de Tavey (dans le Missouri), près de Forsyth, entre deux amis intimes, sans assistance de témoins ni de médecin, mais s'est terminé d'une manière satisfaisante pour les deux combattants, bien qu'ils aient reçu chacun une blessure.

Ces intimes, nommés John Goforth et Simon Melville, étaient partis ensemble pour une chasse au chevreuil. Tout en cheminant ensemble et devisant Goforth laisse échapper comme par hasard cette remarque :

— Dis donc, ami, j'ai entendu dire que tu avais fait des histoires sur moi, est-ce vrai ?

— Quoi donc ? répondit celui-ci, dis-les moi [illegible]

— Eh bien ! j'ai appris que tu as dit que je rouais de coups ma femme !

— Oui, je l'ai dit, reprit l'autre ; mais n'est-ce pas la vérité ?

— Non, c'est un affreux mensonge, et tu vas a [illegible]

[illegible]

[illegible] à l'épaule droite par [illegible]

[illegible] jusqu'à Forsyth, où le docteur [illegible] server à Goforth qu'il ne devait [illegible] cause imprudence, sous peine [illegible] l'amputation de son bras ; les deux [illegible] rèrent et gagnèrent leur logis [illegible] descence d'affection l'un pour l'[illegible].

* *

[illegible] poussait des gém[illegible] « autre, lui léchait les [illegible]

« — C'est un ivrogne, disait un badaud ; [illegible] devrait l'arrêter.

« — Est-il permis de tromper comme ça le pauvre monde ? reprenait un autre ; je parie qu'il a été se griser avec les aumônes qu'il a reçues dans la journée. »

Et chacun de donner le coup de pied de l'âne à l'aveugle, qui, le visage décomposé, les membres inertes, n'entendait rien de ce qui se disait autour de lui.

[illegible]

Mais ce fut en vain que l'agent l'interpella : l'aveugle ne fit pas la moindre mouvement pour se rendre à son injonction.

Le chien, en voyant qu'on touchait à son maître, gronda sourdement, puis tout à coup se levant sur ses deux pattes de derrière, il posa ses deux pattes de devant sur les épaules de celui-ci, passa à plusieurs reprises sa langue [illegible] son long [illegible]

« — [illegible] mort, confirma le premier badaud, et qu'il va se faire porter au poste pour ne pas se donner la peine de marcher.

« — Vous vous trompez, dit une personne qui, soudain surgissant de la foule, s'approcha du joueur d'orgue et lui prit la main. Cet homme n'est pas ivre, il est mort, et mort de [illegible], il doit y avoir demain soixante-douze heures qu'il n'a pris aucune nourriture »

L'indignation première de la foule se changea aussitôt en pitié, à cette lugubre nouvelle qui ne pouvait être mise en doute car l'inconnu, en donnant sa carte aux agents, se fit reconnaître pour être M. N..., docteur-médecin, demeurant [illegible]

[illegible] de dire que le pauvre [illegible], mort d'inanition ?

Il vient de mourir, dans la rue Monge, un riche aventurier, nommé Calixte B..., qui, après un long séjour dans les Amériques, était revenu dans son pays avec une brillante fortune.

Voici comment il s'y prit pour l'acquérir.

D'un esprit inventif et aventureux, la veille du départ de son navire pour l'Europe, il descendit un jour à terre, et, à l'aide d'un pot de cirage, il se noircit le visage, et complétement transformé en nègre, il se vendit 1,500 francs à un planteur hollandais.

Le lendemain, parfaitement blanc, il s'échappait de la plantation, et son navire mettant à la voile, il allait, dans un autre port, renouveler sa métamorphose. C'est ainsi que, nouveau Protée, il changea huit ou dix fois de couleur.

Enhardi par ce succès, il fit un dernier coup de maître qui lui valut une somme prodigieuse. D'accord avec les quinze hommes d'équipage de son bord, il les affubla de vieux haillons, les noircit de pied en cap avec du goudron, et fit annoncer à son de trompe, dans une île anglaise, qu'il allait vendre le soir même une cargaison d'esclaves du Congo.

Il les vendit tous, et la somme lui fut payée comptant. L'acheteur emmena sa marchandise, [illegible] content de son marché, et s'endormit heu[illegible]. Mais, dans la nuit, sa « marchandise » de[illegible].

[illegible] canot les attendait au rivage, et le brick [illegible] à la voile sans attendre le réveil du nouveau maître de ces esclaves de contrebande.

C'est ainsi que notre aventurier acquit, du temps de la traite des noirs, une fortune qui lui fut très profitable, quoique n'étant pas de source très morale. Il est vrai qu'elle était faite aux dépens des marchands de chair humaine.

Mais on était en temps de guerre avec l'Angleterre, et les marins n'y regardaient pas de si près.

VARIÉTÉS

Un mollusque gigantesque.

Le secrétaire général de la Société de géographie, M. Ch. Maunoire, a reçu de M. Jules Marcou, en date de Cambridge (Massachusetts), 27 novembre 1873, communication d'une curieuse lettre qui lui a été adressée par M. Alexandre Murray, de Saint-Johns (Terre-Neuve), le 10 du même mois. Les faits curieux et importants que signalent ces deux savants nous engagent, malgré leur étrangeté, à reproduire la lettre de M. Murray et les observations dont M. Marcou l'accompagne.

Saint-Johns (Terre-Neuve), le 10 novembre 1873.

La description suivante d'un monstre marin très-remarquable, qui a fait récemment son apparition sur les côtes de Terre-Neuve, ainsi que d'un morceau coupé d'un de ses bras ou tentacules actuellement en ma possession, excitera, je pense, votre intérêt ainsi que celui du professeur Agassiz, à qui j'aimerais offrir cet immense bras.

Le 28 octobre dernier, un pêcheur nommé Théophile Picot était occupé, comme d'habitude à pêcher près de l'extrémité orientale de l'île Grand Beil, dans la baie de Conception, lorsque son attention fut attirée par un objet qui flottait sur l'eau et qui, à la distance où il se trouvait, avait l'apparence d'une voile ou débris de quelque naufrage, mais qui, toutefois, considéré avec plus d'attention, fut reconnu pour un être vivant. Picot, voulant satisfaire sa curiosité, vint placer son bateau sur le côté de l'animal et le frappa, je crois, avec une rame ou un harpon.

Aussitôt la créature devint furieuse ; elle frappa avec son bec le fond du bateau, et immédiatement elle lança pardessus ses monstrueuses tentacules ou bras, probablement dans l'intention de faire enfoncer le bateau et de l'attirer au fond de la mer.

Heureusement, Picot ne perdit pas son sang-froid, et avec sa hache de pêcheur, il coupa un ou plusieurs de ces bras, dont je possède un fragment, conservé dans l'alcool. Je vous envoie, avec cette lettre la photographie de ce morceau de bras, plus une des ventouses qui y étaient attachées, espérant que le tout vous parviendra en bon état.

Voici la description que m'a faite Picot de ce grand *Octopus*, ou *Loligo*, ou *Devil-fish* (en anglais), pieuvre (en français).

Il dit que le [illegible] ps de cet animal [illegible] 60 pieds anglais de long et [illegible] diamètre d'au moins dix pieds.

Quand l'animal se sentit mutilé, il se retira à reculons, la queue en avant, lançant des matières noires (*sepia*) qui obscurcirent l'eau sur une grande surface.

Les dimensions données par Picot [illegible] et le morceau de bras qui a [illegible] conservé ne permettait jusqu'à un certain point, de les corroborer. Ce morceau de tentacule ou bras mesurait 17 pieds de long, le 31 octobre, lorsque je l'ai vu pour la première fois, placé depuis plusieurs jours dans u[illegible]alée. Avant [illegible] journé il avait 19 [illegible] long. Lorsque Picot débarqua au Havre-Portugal, dans la baie de Concep[illegible] milles de Saint-Johns, quelqu'un en coupa un morceau de 6 pieds de long, et, comme le pêcheur assure [illegible] depuis l'endroit où il donna le coup [illegible] hache jusqu'à l'articulation du bras [illegible] tentacule avec le corps, il y avait au moins une distance de 10 pieds, il s'ensuit que ce bras avait de 33 à 35 pieds de longueur. Picot ajoute que « le bec de la pieuvre était aussi gros qu'un gros baril de harengs secs. »

Le [illegible] révérend Gabriel, qui habite ac[illegible] au Havre-Portugal, mais qui, auparavant, résidait à Lamelin sur la côte sud de Terre-Neuve, me dit que, pendant l'hiver de 1870-71, deux poissons diables ou pieuvres se sont trouvés pris à marée basse et ont été jetés à la côte, et que l'une mesurait 40 pieds [illegible] l'autre 47 pieds de longueur.

Picot déclare qu'il a vu très-distinctement l'animal encore quelque temps après l'avoir mutilé, qu'il nageait à reculons avec sa queue, et que la couleur générale de cet immense mollusque était violet pâle ou couleur de chair.

M. Murray donne ensuite une description détaillée du morceau de bras tel qu'il était le 31 octobre ; sa grosseur est à peu près celle du poignet d'un homme ordinaire. Vers l'extrémité, le bras s'aplatit et prend la forme d'une rame terminée en pointe. Les ventouses ou suçoirs sont nombreuses et varient de taille. Celles qui occupent la partie en forme de rame sont placées sur deux lignes et sont beaucoup plus grosses que les autres ; elles ont un diamètre d'un pouce un quart chacune.

En adressant cette lettre au secrétaire général de la Société de géographie, M. Jules Marcou ajoute :

La photographie et la ventouse sont arrivées, et j'ai remis le tout à M. Agassiz, qui pense que cette découverte est d'une grande importance pour l'histoire des mollusques céphalopodes, et qui s'est empressé d'écrire à M. Murray pour avoir le bras et des détails plus circonstanciés sur ce véritable monstre marin.

Les baleiniers ont raconté plusieurs fois que quelques baleines avaient rendu ou dégorgé des morceaux de pieuvres indiquant des êtres qui devaient avoir des proportions énormes. A présent, nous avons un fait indubitable. M. Murray est un géologue bien connu qui, depuis près de trente ans, explore la géologie du haut Canada et de Terre Neuve. Habitué à observer et à interroger les travailleurs pour en tirer des renseignements exacts, on peut se fier entièrement à ses descriptions.

Ainsi, voici un simple mollusque de l'ordre des céphalopodes, dont les dimensions et les forces surpassent tout ce qu'on aurait pu imaginer.

D'ailleurs, les fossiles nous ont déjà habitués à ces êtres de dimensions monstrueuses et colossales. Les restes de certains orthoceras qui, d'après les idées de Darwin, étaient les ancêtres de la pieuvre de Picot, indiquent des proportions ordinairement grandes, qui devaient faire de quelques-uns de ces mollusques céphalopodes des monstres géants et des forbans des plus formidables des mers carbonifères et paléozoïques.

(*Journal officiel*)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 2 Janvier, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie	fl. —.—
idem nouvelles	24.50
Anglo-Bank	133.—
Société de crédit aust-turq.	28.—
Banque austro-ottomane	57.10
Pièce de 20 francs	8.98
Agio	105.85
Change sur Londres	112.65
Crédit anstalt	237.50
National Bank	1025.—
Lloyd	462.—

Bourse ferme sur presque toutes les valeurs.

Au tirage d'aujourd'hui de l'Emprunt 1858 (Crédit loose) la série 534 N° 46 a gagné la première prime et la série 2785 N° 36 a gagné la seconde prime.

France.

Paris, 2 Janvier, matin.

Obligations Roumélie Fr. 113.

Le rappel de l'*Orénoque*, de Civita-Vecchia, ayant provoqué la démission de M. le général Du Barail, ministre de la guerre, le conseil des ministres a rapporté l'ordre de retour de l'*Orénoque* et conservé les anciennes instructions transmises à ce stationnaire. On considère ainsi comme résolue la crise ministérielle.

La ville de Paris émettra dans le courant de ce mois un nouvel emprunt de 150 millions de francs.

Allemagne.

Berlin, 2 Janvier.

Le prince héritier rendra la visite faite par Victor-Emmanuel à l'empereur Guillaume à Berlin.

[illegible]

[illegible], 30 décembre.

Les étudiants signent une protestation adressée au peuple contre les violences dont ils se prétendent victimes.

Il y a divergence d'opinions dans le synode au sujet de l'élection du métropolitain.

Athènes, 1 Janvier.

Le recteur de l'Université a été démis de ses fonctions.

Le gouvernement a désavoué les commissaires de police qui ont malmené quelques étudiants dans l'Université, comme ayant outrepassé leurs instructions.

COURS DES FONDS.

Londres, le 2 janvier.

	Clôture.
Dette Générale	46 3/16
Emprunt 1865	61 1/2
do 1869	55 1/8
do 1871	59 1/2
do 1872	77 3/4
Consolidés anglais	91 15/16
Banque de Constantinople	
Emprunt égyptien	
Nouvel emprunt ottoman	

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 2 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	53 20 —
	Hausse	»	54 10 —
	Baisse	»	53 18 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	54 7 —
	Après Bourse	»	54 10 —
Actions S. Gén.		L.S	8 25 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4 30 —
» de la Banque de Const.		»	5 15 —
» du Crédit Austro-Turque		»	3 10 —
» du Crédit Général		L.T.	10 30 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	— — —
Tramway		»	8 50 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium (escompte)		Fr.	7 — —
Crédit Hellenique (prime.)		»	1 — —
Obligations des Chemins de fer		»	118 1/2 —
» 2e émission		»	57 1/2 —

Emprunt	1865	»	345 — —
	1865 [illegible]	»	347 — —
	1869	»	290 — —
	1870	»	[illegible] — —
	1873	»	[illegible] — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

[illegible]	P.	110 [illegible]
[illegible]	»	87 [illegible]
[illegible]	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 [illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	108 —
Bechlik—(différence)	»	101 [illegible]
Métallique... (id)	»	101 [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX À VAPEUR.

[illegible]

[illegible] vap. fr. *Copernic*, c. Pélot, ayant [illegible] Volos, Salonique, Cavalla, Dede-Agatch, [illegible] Rodosto, pav. march. 24 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX À VAPEUR.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES À VOILES

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES À VOILES

[illegible] Trebizonde, [illegible]

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE À CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible] *Alexandre II*, c. Orgnesky, div. Odessa [illegible]

[illegible] bld, Bourgas p. Marseille. [illegible] Ibrail, Brecli p. Corfou. [illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

Smyrne } Constantinople } le 1er Janvier 1874.

M

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant associé dans mes affaires mon frère, Monsieur Joseph [illegible], et mon beau-frère, Monsieur Pierre Maus, ils [illegible], à partir de ce [illegible] nos deux établissements comme ci-bas.

Je vous prie de vouloir bien en prendre note, et d'agréer, M l'assurance de ma considération la plus distinguée.

François Frédérici.

M. Joseph Frederici signera :
A Smyrne, Frederici et Cie.
A Constantinople, François Frederici.
M. Pierre Maus signera :
A Smyrne, Frédérici et Cie.
A Constantinople, François Frederici.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepe Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 24 décembre (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 12,000 vachettes blanches nécessaires à la cordonnerie militaire et déjà soumissionnées à 35 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 24 décembre (v s) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires aux troupes impériales :

80,000 tcheki de bois de chauffage déjà soumissionné à Pst. 14 3/4 le tcheki.

800,000 ocques de charbon déjà soumissionné à Pst. 30 1/2 les cent ocques.

Le Ministère impérial de la guerre, qui dans le but de faciliter la fourniture de ces deux articles fera aussi des avances au fournisseur, invite les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 h. à la turque.

Séraskérat, le 22 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 22 décembre (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 400 lita en fer déjà soumissionnés à 4 piastres 10 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 22 décembre (v.s.) auront lieu les enchères de la location des deux magasins et d'un casino sis à l'échelle de Scutari et appartenant au Trésor du ministère impérial de la guerre. Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 décembre 1873.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la Dette Publique seront fermés les mardi 6 et 13 courant à l'occasion des fêtes de ces jours.

Constantinople, le 2 janvier 1873.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

On porte à la connaissance du public que la Société qui existait entre les soussignés, sous la raison

GUARRACCINO FRÈRES

pour l'exécution de certains travaux sur la ligne ferrée Scutari-Ismidt, ayant été dissoute, *Henry James Hanson* Esq., de Perchembé-Bazar, a été nommé liquidateur des affaires de ladite Société.

Constantinople, 31 décembre 1873,

(Signé) : Geo. Guarraccino.
» Henri Guarraccino.

AVIS.

Le directeur de la Compagnie d'Exploitation des Vignobles a l'honneur d'informer le public que le prix des vins de table actuellement en vente est fixé de la manière suivante :

Vins blancs (par 25 okes au moins) .... 2 1/2 P. l'oke
Vins rouges (par 25 okes moins) .... 3 1/2 [illegible]

(*A 100 Piastres la Livre et au comptant.*)

Les vins supérieurs ne seront vendus que dans quelque temps et en bouteilles.

Le Dépôt de vente est situé : Rue Gueumruk 48 près la Douane à Galata.

Le Directeur,
Chenet.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Les personnes qui désirent faire des offres pour la fourniture de 30,000 quintaux de paille, sont invitées à se présenter à la Direction de cette Société, Han Méhemed-Ali-Pacha, N° 18 à Galata, pour prendre part à l'adjudication qui aura lieu le lundi prochain, 5 janvier 1874 (n.s) à midi.

Constantinople, le 31 décembre 1873.

ADMINISTRATION IMP. DE TOPHANE.

AVIS.

L'adjudication pour la fourniture d'une quantité de vingt cinq mille ocques de zinc en saumon pour le besoin des fabriques de l'Administration Impériale de Tophane devant avoir lieu lundi prochain 24 décembre 1873 (v. s.), les personnes qui voudront y concourir sont invitées à se présenter le jour sus-indiqué, à cinq heures à la turque au Conseil de l'Administration précitée pour prendre connaissance de la qualité des objets et effectuer leur soumission.

Tophane, le 20 Décembre 1873 (v. s.)

AVIS.

L'administration impériale des mines porte à la connaissance du public, que la mine de plomb argentifère découverte près du village d'Ilias-idja, Nahié de Dari-Déré sandjak de Drama, vilayet de Salonique, dans un terrain représentant d'après le plan topographique une étendue de 545 deunums soit environ de 50 hectares, est sur le point d'être concédée par l'administration des mines pour un terme de 99 ans et avec 5 0/0 de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des oppositions quelconques, à faire pourront s'adresser à l'administration des mines pendant le délai deux mois à partir de la date du présent avis.

Constantinople, le 17 décembre 1873 (v. s.).

AVIS

L'administration Impériale des Mines porte à la connaissance du public, que la mine de Fer cuivreux découverte dans la localité dite Bakirlik, sandjak de Brousse, vilayet Hudavendikiar, dans un terrain représentant, d'après le plan topographique une étendue de 9341 Deunums soit 858 hectares, est sur le point d'être concédée par l'administration des mines pour un terme de 99 ans et avec 5 % de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des oppositions quelconques à faire, pourront s'adresser à l'administration des Mines pendant un délai de deux mois à partir de la date du présent avis.

Constple le 17 décembre 1873 (v.s.)

UNE DAME suisse, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais désire se placer comme institutrice auprès d'une ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

ON DEMANDE à acheter un piano-secrétaire d'occasion.

S'adresser aux bureaux du journal.

DÉPÊCHE

du Tirage de l'Emprunt à Primes de la Ville de Bucharest qui a eu lieu à Gotha le 2 Janvier 1874.

[illegible]

Séries 102, 154, 752, 1246, 1279, 1334, 1536, 1996, 1935, 2035, 2228, 2378, 3379, 4108, 4260, 4329, 4675, 4869, 4821, 5175, 5179, 5419, 6161, 6250, 6448, 6455, 6767, [illegible], 7005, 7375, 7464.

A LOUER un appartement meublé avec soin.

S'adresser Rue Hendek n° 63.

UN JEUNE HOMME muni des meilleures recommandations, ayant professé dans plusieurs collèges et lycées de France, désirerait donner des leçons de français ou de littérature.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre.

LE PANSLAVISME

AU

MONT-ATHOS

PAR

N. CONSTANTINOW.

En vente chez les principaux libraires et aux bureaux du journal *la Turquie*.

ALMANACH SYNOPTIQUE

à l'usage du Levant

Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal *la Turquie*.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

TAKVIMI-TIDJARET

A partir du Premier Janvier prochain

LE TAKVIMI-TIDJARET

ÉDITION TURQUE DU « MONITEUR DU COMMERCE »

[illegible]

Prix : Une piastre par numéro.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir ;

Départs de Constantinople pour le Pyrée Naples. Marseille :

Mercredi	12 Nov.	Mercredi	7 Janv. 1874
»	26 »	»	21 » »
»	10 Décembre »	»	4 Février »
»	24 »	»	18 » »

Départs de Constantinople pour Smyrne, Syra et Marseille :

Mercredi	5 Nov. 1873	Mercredi	31 Déc. 1873
»	19 »	»	14 Janv. »
»	3 Déc.	»	28 » »
»	17 »	»	11 Févr. »

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraila. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trebizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

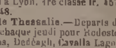

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Haddan, C. E.

8me ANNEE N° 3. 16 Zilcade 1290. LUNDI, 5 JANVIER 1874.

[illegible]
[illegible]
ABONNEMENTS:
[illegible]
Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.
Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.
INSERTIONS:
Annonces 4e page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3e page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »
Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.
Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29 pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 21, à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala; à Vienne, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil [illegible]

Constantinople, 4 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Le cabinet de Versailles vient de traverser une crise qui est, parait-il, conjurée. C'est du moins ce que nous apprend le telegraphe.

Le rappel du navire français l'*Orenoque*, stationnant dans les eaux de Civita-Vecchia à la disposition du Pape, aurait determine la démission de M. du Barail, ministre de la guerre, et il n'aurait consenti à rester aux affaires qu'à la condition que l'ordre donne serait revoque. Ce qui a eu lieu.

Pour apprecier la situation il faudrait connaitre les causes qui avaient decide le gouvernement a rappeler son stationnaire. Etait-ce pour complaire au Pape ou au roi d'Italie? Toute la question est là, et son importance est fort grande.

Nous l'avons deja dit: deux courants se disputent, en ce moment, la suprématie au sein du ministere. Celui que represente M. Decazes et celui que represente M. de Broglie. Le premier voulant qu'on aille vers le centre gauche, le second voulant retourner vers la droite.

C'est la seconde crise, en moins de quinze jours, et nous pensons qu'elle sera suivie d'autres beaucoup plus intenses.

La precedente crise a eu lieu entre les deux chefs du cabinet, MM. Decazes et de Broglie, et au dire de tous les journaux, il s'en est fallu de peu que le dernier ne fut vaincu; la seconde a ete provoquee par M. du Barail, que l'Assemblee a manque de renverser, il y a à peine huit jours, a propos de son budget, et bien que conjurée elle n'en montre pas moins des divergences de vues fort accentuées au sein du conseil, et des tiraillements excessifs ne pouvant aboutir qu'a une dissolution du ministere.

Pour que les faits aient ete jusqu'a la demission de M. du Barail il a fallu, évidemment, que de très vives discussions et d'énergiques résistances dans tous les sens, se soient produites en conseil. Le ministre de la guerre a fini par triompher, mais c'est bien certainement la crainte d'une dislocation complete du ministere qui a fait faiblir l'opposition qu'on lui faisait. Le cabinet reste donc aussi divise qu'avant et un choc plus violent le brisera certainement parce qu'il manque de cette unite de vues, de cette homogeneite qui sont la condition essentielle d'un pouvoir vraiment sage et pratique.

L'empereur Guillaume est, dit-on, tres-affecte de la mort de sa belle-sœur, la reine Elisabeth, pour laquelle il avait autant d'estime que d'affection. Il continue à garder ses appartements et n'a pu recevoir le president de la Chambre des deputes qui devait lui exprimer, au nom de cette assemblee, la part qu'elle prenait a la perte que la famille royale vient de faire.

MM. Kryger et Ahlmann, deputes du Schleswig au Parlement prussien, ont donne leur demission et resolu de decliner tout nouveau mandat. Leur desir est d'etre remplacés par des hommes nouveaux qui puissent être autorises par les electeurs à preter le serment exige par la loi et par un vote recent de la seconde Chambre.

Les deputes schleswigois imiteraient ainsi la conduite des Polonais en 1848 et 1850 et, en prenant possession de leurs sieges à la Chambre, protesteraient contre la non-execution de l'art. 5 du traite de Prague.

La deplorable situation financiere de la Hongrie est l'objet de l'examen attentif des hommes d'Etat autrichiens, c'est du moins ce qu'assure le *Lloyd de Pesth*, qui s'exprime en [illegible]

« Le *gouvernement commun* commence à tenir compte de l'etat defavorable de la situation financiere. Au ministere de la guerre ou se prepare en ce moment le budget pour 1875, M. le ministre Kuhn a pris l'initiative en donnant a tous ses chefs de division l'ordre de se borner à l'*indispensable* en etablissant le budget des depenses de leurs ressorts et de porter a part toute demande de crédit suffisamment motivee qui depasserait la somme preliminee. En outre, le ministre de la guerre a provisoirement suspendu une augmentation du budget extraordinaire qu'on avait en vue pour completer le materiel d'artillerie. »

Le Parlement italien vient de voter la prise en consideration d'un projet de loi presente par le depute Cairoli, projet conferant le droit electoral a tous les Italiens âgés de 21 ans et sachant lire et ecrire. Le ministre de l'interieur ne s'est pas oppose à la prise en consideration, mais il s'est reserve d'exprimer son opinion sur le projet meme dans le cours de la discussion.

On travaille au Vatican, dit la *Correspondance Franco-Italienne*, à une revision du personnel attache au palais pontifical.

Cette revision n'aurait cependant pas pour but, comme on l'a annoncé, le licenciement d'un certain nombre de fonctionnaires ou d'employes, mais serait motivee par le besoin de controler la partie du personnel en contact avec le dehors.

Le ministere Hollandais a bien de la peine à se maintenir. L'affaire d'Atchin lui a porte un coup fatal.

Deja il a perdu le ministre de la marine, sacrifie par la Chambre à cause de la desorganisation des services confies à sa direction. Peu s'en est fallu que le ministre des finances ne partageât le sort de son collegue. Son budget a ete vote, mais par la condescendance de ses adversaires. Ils ont craint de provoquer une nouvelle crise ministerielle au moment tres-inopportun ou l'expedition d'Atchin est en cours d'execution. Mais force lui sera de se retirer, s'il ne parvient pas à donner satisfaction aux griefs, moins encore de l'opposition que de ses propres amis politiques. Ceux-ci lui reprochent d'oublier comme ministre les discours qu'il a prononces comme depute contre le systeme des impôts en vigueur, et leur irritation, sous ce rapport, est d'autant plus vive que les abus denonces sont plus anciens et deviennent de jour en jour plus intolerables.

Quant aux nouvelles arrivées de Penang elles constatent que les Atchinois opposent aux troupes bataves de vives resistances, et se defendent avec une énergie incroyable.

Les Hollandais ayant attaque le Kraton ont été repousses avec perte. L'expedition ne marche donc pas aussi facilement que le cabinet de La Haye l'avait dit.

Il pourra etre victorieux, mais dans ce cas il faudra qu'il compte au prix de quels sacrifices d'hommes et d'argent.

LE BENGALE ET L'ANGLETERRE.

La famine menace encore une fois le Bengale, c'est-à-dire la plus importante des dix provinces de la presidence de Calcutta; province dont la population s'eleve à plus de vingt-cinq millions d'habitants.

Arrosee par les deux plus grands fleuves de l'Inde : le Gange et le Bramapoutra —qui prennent leur source dans l'Himalaya et se jettent dans le golfe du Bengale—cette partie des possessions anglaises est la plus riche, la plus fertile de leurs colonies.

On ne peut donc s'expliquer que par une mauvaise gestion, une mauvaise administration, le retour trop frequent d'un fleau qui decime chaque fois les populations.

La fertilite de ce pays est si grande, si prodigieuse que Macaulay a ecrit, à ce sujet, ce qui suit:

« Le Gange se precipitant vers la mer par cent bras a forme une vaste plaine d'alluvion, qui rivalise de verdure, meme sous un ciel de tropique, avec le mois d'avril en Angleterre. Les champs de riz rendent des produits inconnus partout ailleurs. Les epices, le sucre, les vegetaux huileux y abondent avec une incroyable profusion. Les rivieres fourmillent de poissons innombrables. Les iles desertes, sur la côte maritime, encombrees d'une vegetation malsaine, et peuplees de tigres et de daims, fournissent du sel en abondance aux districts cultives. Le beau fleuve qui fertilise le sol est en meme temps la grande route du commerce de l'Orient. Sur ses rives et sur celles de ses affluents s'elevent les villes de commerce les plus riches, les capitales les plus somptueuses, les temples les plus sacres qui soient aux Indes. »

Quel tableau enchanteur. Pourtant on ecrirait un livre terrible si on voulait raconter les famines du Bengale. Ce n'est pas par milliers, mais par millions qu'on compterait alors les victimes!

Les produits les plus varies, les plus utiles, les plus recherches poussent, cependant, presque sans culture. Ce sont le riz, l'orge, le sucre, le the, le poivre, le sesame, le tabac, l'aloës, les fruits, les legumes, l'opium, le camphre, etc., etc., et neanmoins l'incurie du gouvernement de la Grande-Bretagne est telle que ces regions sont en quelque sorte ravagees periodiquement par d'effrayables disettes.

« C'est la secheresse qui desole le Bengale,» dit le cabinet de St-James, et comme Ponce-Pilate, il essaie de se laver les mains de la responsabilite immense qui pese sur lui.

Comment la secheresse peut-elle devenir un fleau quand le Gange et le Bramapoutra sont là pour porter leurs eaux fecondantes partout ou la terre a soif?

Est-que les Anglais ne connaissent plus les canaux irrigateurs? Est-ce que leur pouvoir est limité dans ces contrees? Aucunement.

On est donc surpris que le gouvernement anglais, maitre absolu de ce pays, et le connaissant parfaitement, ne prenne aucune mesure pour preserver ses sujets de la famine.

Viendra-t-on parler des fievres pernicieuses et du cholera, qui regnent dans ces parages, comme d'un empechement à des travaux agricoles? Ce serait ridicule. C'est au contraire en assainissant ces contrees qu'on leur donnera plus d'existence.

Mettra-t-on en avant l'immensite du territoire? Mais dans ce cas, si la recolte manque d'un côté, elle surabonde souvent dans une autre region, et avec de la bonne volonte, de l'activite, on peut attirer vers les pays moins fertiles le surplus des autres provinces. Mais pour cela il faudrait que le gouvernement britannique au lieu de ne penser qu'à faire suer de l'or aux Indes, pensât à developper les voies de communication et à faire faire des travaux serieux, de nature à augmenter les ressources deja si grandes de l'agriculture.

Ce que nous disons là est elementaire. Du jour où un vaste systeme d'irrigation sera applique et ou des lignes de chemin de fer rayonneront en tous sens la disette sera vaincue.

Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passe, pendant la derniere famine d'Orissa.

L'Inde possede trois grandes arteres ferrees, allant de Bombay à Madras, de Bombay à Calcutta, et de Calcutta à Delhi. Ce sont là les traits d'un grand reseau qu'il est facile de developper.

Il est certain que la multiplication des moyens de transport, dans les regions populeuses de la vallee du Gange, servirait non-seulement à enrichir le pays mais encore à preserver les indigenes du retour d'une epouvantable famine comme celle dont ils sont menaces.

Quant à des canaux irrigateurs, le Gange a ses inondations periodiques comme le Nil, est-il donc plus difficile de se comporter avec lui qu'avec le Nil! D'un autre côte l'exemple des Chinois doit-il donc rester sans profits?

L'Angleterre ne peut et ne doit point pretendre à tirer sans cesse de l'Inde d'immenses ressources pecuniaires, sans rien faire pour les peuples soumis à sa domination.

Le gouvernement britannique s'est substitue à la Compagnie des Indes parce que les abus de cette derniere étaient plus que révoltants, il a donc le devoir de faire autre chose, de faire mieux que ce que faisaient les trafiquants qu'il remplace.

Voilà longtemps qu'on attend de la Grande-Bretagne des actes prouvant que les Indes Orientales sont, pour le Royaume-Uni, autre chose qu'une mine d'or, et jusqu'ici l'attente a ete trompee.

Sous la Compagnie des Indes, ou sous le gouvernement britannique la situation des Indiens n'a point change. Leur sort a ete, et est toujours aussi malheureux. N'est-il donc point temps que cela change?

Dans tous les cas si l'Angleterre ne veut point reformer son systeme colonial, qui est aussi oppressif que celui de la Hollande, elle se doit à elle-meme et aux populations qu'elle maintient sous son joug de leur fournir les moyens de ne point mourir de faim.

CHRONIQUE.

A l'occasion des fetes de demain, mardi, la Turquie *ne paraîtra pas.*

CIRCULAIRE

S. Exc. Rachid pacha aux representants des puissances etrangères et aux représentants de la Sublime Porte à l'étranger.

Le développement progressif du commerce et de l'industrie donne lieu dans chaque pays, à des transformations economiques qui, à la longue, nécessitent des modifications dans ses relations commerciales avec les autres Etats. C'est ainsi que les traites de commerce qui lient aujourd'hui la S. Porte avec les puissances amies ne répondent plus aux besoins du jour. L'experience a surabondamment demontré que les circonstances au milieu desquelles ces actes ont été conclus ne sont plus les memes.

Or, le traité de commerce signe le... entre les deux Etats réserve aux hautes parties contractantes la faculte de le reviser ou de le faire cesser soit apres la quatorzième soit apres la vingt et unieme année, à la condition de la denoncer un an d'avance.

Usant de cette faculté, la S. Porte a résolu d'inviter le gouvernement de S. M... à vouloir bien s'unir à elle pour arriver, par un nouvel examen, à une entente qui, en mettant l'acte dont il s'agit en rapport avec les progrès qui se sont accomplis depuis la date de sa conclusion dans les diverses branches du commerce et de l'industrie, maintiendrait les relations commerciales des deux pays dans des conditions reciproquement satisfaisantes.

Bien que le terme indique pour la denonciation ne soit pas encore arrive, le Gouvernement Impérial a cru opportun de le devancer en vue de laisser aux hautes parties contractantes le temps de se concerter, d'apprecier les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans le traité, de prendre des résolutions communes sur le nouvel acte à conclure et d'élaborer, enfin, le tarif qui en fera partie. Mais il demeure entendu que le nouveau traité n'entrera en vigueur qu'à l'expiration de l'ancien c'est-à-dire le..

Je viens, en conséquence, prier V. E. de vouloir bien porter la décision de la Sublime Porte à la connaissance du gouvernement de S. M.... afin qu'il puisse aviser aux moyens de procéder à la révision du traité de commerce qui existe entre les deux Etats.

Agréez etc.

Samedi dernier sir Henry Elliot, ambassadeur de la Grande-Bretagne, a eu l'honneur d'être reçu en audience de congé par le Sultan.

S. M. I. a fait à l'ambassadeur de la reine Victoria l'accueil le plus bienveillant.

On nous assure que sir Elliot et Mme Elliot partent demain pour l'Angleterre.

[illegible] ministre des Affaires Etrangeres, a fixe le jeudi soir de chaque semaine pour recevoir, à son konak de Stamboul, les ministres, le corps diplomatique et quelques personnes de distinction de Pera.

L'assemblee générale des Armeniens grégoriens s'est réunie hier dans l'eglise de Galata pour procéder à l'élection du

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

par

M. EDOUARD DIDIER.

II. (suite).

— Tiens, tiens, tiens... Eh bien, et [illegible] loyers que vous me reclamiez si imperieusement en leurs noms?

— Que voulez-vous? il fallait bien trouver un moyen de me payer de ma peine de custode. Le vieux duc est si ladre. Ah! [illegible] cher monsieur Champagne, vite, prévenez votre maitre. Si vous n'êtes pas demenage d'ici à deux heures, je suis un homme perdu. Allons, vous partez d'ici, n'est-ce pas? à l'instant, vous me le promettez?

— Mon cher monsieur Salomon, je ne puis rien vous promettre. Je ne suis comme vous qu'un pauvre domestique, et je suis oblige, en ceci comme en toute chose de suivre la volonte de mon maitre. C'est donc à lui que j'en référerai, si vous voulez bien le permettre.

Et sur cette malice, le vieillard ferma la porte au nez du juif.

Voir le numero du 2 janvier.

Pendant ce temps, le jeune homme qui dormait d'un si bon et si profond sommeil, s'etait reveille et s'etirait les bras, quand il entendit frapper aux vitres closes.

— Ah! ah! dit-il, voilà mes petits pensionnaires; dans un instant je suis a vous.

Et il courut à la fenêtre, qu'il ouvrit.

Au meme instant une demi-douzaine de pigeons vinrent familierement se poser, qui sur ses bras, qui sur ses epaules ou sur sa tête. Les plus timides se tenaient sur l'appui de la fenêtre, ou voletaient autour. Ces [illegible] etaient les descendants de ces anciens pigeons que la république de Venise nourrissait à ses frais et dont depuis sa chute la charite privee prend soin. Chaque jour à deux heures, on les voit s'abattre de tous les coins de l'horizon sur la place Saint-Marc, à l'angle de la Procuratie Neuve, ou ils savent qu'une ample picorée les attend. Pendant le reste de la journee, ils se distribuent par bandes de quinze, vingt, et vont, comme des moines mendiants, frapper à des portes ou plutôt des fenêtres qui ne leur sont jamais fermees, disant dans leur langage d'oiseau:

— N'oubliez pas les pigeons de Saint-Marc, s'il vous plait.

Le jeune homme qui venait d'ouvrir sa fenêtre avait donc ses habitues qui le visitaient chaque matin, et avec lesquels il partageait d'ordinaire son dejeuner. Ce jour-là il etait reveur, il prit machinalement sur la table le morceau de pain que son domestique y avait place et l'emietta sur l'appui de la fenêtre, d'où le pain disparut bientôt, englouti par les oiseaux voraces.

Le jeune homme avait dejà vu ses volages pensionnaires s'enfuir à tire-d'ailes, apres avoir ramasse les dernières miettes du festin, quand le bruit d'une porte violemment fermee le fit se retourner

— Ah! mon Dieu! dit le vieux Champagne en presentant sa debonnaire figure, c'est moi qui ai reveille monsieur; monsieur dormait si bien. C'est ce diable de courant d'air.

— Mais [illegible] Champagne, j'etais reveille depuis quelques instants deja. Ah! je me sens un appetit. Qu'avons-nous pour dejeuner ce [illegible]?

— Mon Dieu, monsieur sait que mes vieilles jambes ne me permettent plus guere de sortir. Et puis, monsieur est si frugal. J'avais [illegible]...

Le vieillard regardait de tous ses yeux la table sur laquelle il avait pose le morceau de pain pendant le sommeil de son maitre.

— Que cherchez-vous?

— Le morceau de pain qui etait là sur cette table

— Je l'ai donne aux pigeons.

— Ah! mon Dieu, dit le vieillard en poussant un gémissement, c'etait le dernier!

— Et pas moyen de le remplacer, n'est-ce pas? dit le jeune homme devinant la cause des terreurs du vieillard.

Le bonhomme fit de la tête un signe désespere.

— Eh bien, que voulez-vous? mon pauvre Champagne, dit le jeune homme en souriant, nous ne déjeunerons pas ce matin.

— Cependant si monsieur voulait...

— Eh bien?

— Monsieur porte au cou une petite croix de brillants suspendue par une chaine d'or, sur laquelle je me ferais fort d'avoir un millier d'ecus.

— Jamais! jamais! dit vivement le jeune homme.

— Oh! en prêt seulement.

— Ne me parlez jamais de cela, entendez-vous, Champagne? ne m'en parlez jamais.

— Que monsieur me pardonne

— Pauvre Champagne! vous pardonner! dit le jeune homme en prenant la main du vieillard qu'il serra affectueusement.

A la vue du desespoir peint sur cette vieille figure, le jeune homme avait perdu sa serenite. Un voile s'était repandu sur ses traits. Il se promenait d'un air agite à travers la galerie.

— N'importe, dit-il enfin, n'importe, mon pauvre Champagne, nous n'en dejeunerons pas moins, malgre les pigeons.

— Vraiment! monsieur pourrait trouver..

— Allez pres du Rialto, chez le directeur du theâtre Malibran. Vous lui direz que je suis prêt à peindre le transparent qu'il m'a demande pour mettre devant sa porte

— Vous! monsieur, dit Champagne stupefait, au grand artiste descendre au rang de peintre d'enseignes! Est-ce que c'est possible?

— Ne faut-il pas vivre! je ne veux plus tenir un pinceau.

— Ah! monsieur, que me dites-vous là?

— Allez trouver de ma part l'impresario du theâtre Malibran, et demandez-lui deux florins à compte sur le prix du transparent qu'il m'a commande.

— [illegible], jamais je ne consentirai...

— Allez, Champagne, allez.

Le vieillard savait probablement qu'on ne résistait pas impunement à son maître, car il courba la tête et sortit en proie à une profonde humiliation.

III.

Un valet de comedie.

On s'est peut-etre déjà demande quel était ce couple etrange qui etait venu s'etablir ainsi, au premier etage de l'un plus beaux palais de Venise.

En 1847, le celebre sculpteur ***, allant en Italie par la route du Mont-Cenis, eut l'essieu de sa chaise de poste brisé un peu au-dessus de Lans-le-Bourg, ce pauvre village savoyard aujourd'hui français, où l'hiver les voyageurs—avant la construction du celebre tunnel du chemin de fer,—quittaient les excellentes voitures de l'administration des [illegible] la montagne jusqu'a [illegible] utiliser le temps d'arret forcé que necessitait la pose d'un essieu provisoire, en explorant les [illegible].

Il s'eloigna du village et descendit dans une gorge où l'Arc roule ses flots rapides, au fond desquels se cachent les meilleures truites du monde. En tournant autour d'une roche gigantesque pour admirer la cascade qui en tombait, M. *** se trouva tout a coup en presence d'un jeune pâtre d'une quinzaine d'annees, qui sculptait une crosse de fusil dans une grosse branche de cormier.

— Comment! dit M. *** stupefait, c'est avec ce mauvais outil que vous travaillez ce bois dur?

— Mais oui, monsieur, dit le jeune pâtre en ôtant son chapeau avec la politesse un peu humble qui est le fond des mœurs des Savoyards.

— Voulez-vous me permettre de voir votre travail?

— Certainement, monsieur.

M. *** prit dans ses mains la crosse de fusil, la tourna, la retourna, l'examina longuement sans dire mot.

— C'est vous qui avez fait cela? dit-il enfin.

— Oui, monsieur.

— Les ornements, ou... mais ce cerf aux abois, les chiens qui le poursuivent.

— C'est moi qui ai tout fait.

M. *** examina de nouveau.

— Ah! dit-il, voilà un sanglier qui est mal attache.

Et apres avoir pris dans sa poche un [illegible] burin.

— Tenez ferme, dit-il en presentant la [illegible]

— Et il entailla le bois tout en parlant.

— Voyez-vous? dit-il, de cette façon la bete se ramasse mieux pour faire tete aux chiens. Elle etait molle, sans energie, sans vie enfin. Voyez maintenant comme la voilà en arrêt, prête à eventrer le premier chien qui se presentera.

— Oui, monsieur, oui, vous avez raison. Ah! je le vois bien, vous êtes un artiste.

— Oui, dit M. *** en souriant, je m'occupe d'art... quelquefois. Voudriez-vous aussi devenir un artiste?

— Oh! monsieur, dit l'enfant, je ne suis qu'un pauvre petit pâtre, et comme on dit dans nos montagnes: où la chevre est attachee, il faut qu'elle broute.

— Quel âge avez-vous?

— Seize ans bientot.

— Eh bien, si vous le voulez, a mon retour d'Italie je vous emmene à Paris, et vous deviendrez quelque jour un sculpteur comme moi; le voulez-vous?

Le pâtre secoua la tête.

— Non, monsieur, c'est impossible.

— Impossible?

— Parce que mon perè est mort, et que je suis seul au monde avec ma vieille mere infirme dont je suis le dernier enfant. Pauvre femme! si je la quittais, elle mourrait de misère, peut-etre aussi de chagrin.

— C'est là votre seule raison?

— J'en ai une autre encore, mais celle-là je ne la dis pas.

— Pas même à moi? Entre artistes...

— Au fait, vous avez raison, dit le pâtre en relevant la tete, eh bien, j'attendis ici une noble demoiselle dont je suis le fiance.

— Diable! dit le sculpteur etouffant à grand'peine un eclat de rire. Et ou est votre mere? conduisez-moi pres d'elle.

— Je ne puis pas quitter mes chevres, dit le petit pâtre.

— Ne pouvez-vous au moins m'indiquer sa demeure?

— Là-bas, à l'entrée du bourg, une chaumiere qui est masquee par l'auberge de la Poste. Demandez d'ailleurs la mere Jacques, tout le monde vous conduira vers elle.

— Sans adieu

M. *** s'eloigna. Il parait que la mere Jacques fut de plus facile composition que son fils, et celui-ci comprit sans doute qu'il attendrait aussi bien sa noble fiancee dans l'atelier de son nouvel ami, qu'à Lans-le-Bourg, car trois mois plus tard le petit pâtre, devenu meconnaissable grâce aux habits de sa nouvelle condition, montait dans la chaise de poste de M. *** et prenait avec lui la route de Paris.

Jacques etait une nature ardente, enthousiaste, reconnaissante et meme ambitieuse.

(*A suivre*).

Pratriarche en remplacement de Mgr Chrémian, démissionnaire.

Nous ferons connaître le résultat de cette élection aussitôt qu'il nous sera connu.

—

Moustapha Assim pacha, gouverneur général de Jannina, est parti samedi dernier, à bord du courrier de Trieste pour se rendre à son poste.

—

Le gouvernement vient de prendre une très-sage mesure destinée à écarter la foule qui se porte habituellement sur le théâtre des incendies, et vient gêner par sa présence les manœuvres des pompiers. De plus, dans le nombre des personnes qui accourent sur le lieu des sinistres, il se glisse presque toujours des gens sans aveu qui profitent de chaque incendie pour s'introduire dans les propriétés menacées, et qui, sous prétexte de concourir aux déménagements, dérobent des meubles, ou des objets précieux, et viennent ajouter un fléau d'une nouvelle espèce aux ravages causés par le feu.

En conséquence l'autorité vient de publier un avis officiel pour avertir le public que chaque fois qu'un incendie se déclarera, de nombreux détachements de gendarmes se porteront sur le lieu du sinistre, et formeront tout alentour un cordon destiné à empêcher l'approche de la foule.

Les gendarmes auront pour consigne de ne laisser passer que les fonctionnaires publics, les pompiers, les sakkas et les personnes intéressées. — Quant aux curieux il ne leur sera plus permis de pénétrer dans cette enceinte, et les personnes qui seront prises en contravention à cet ordre seront conduites au ministère de la police où il leur sera fait application de l'Art. 254 du code pénal.

—

On parle beaucoup d'une séance très-orageuse qui aurait eu lieu vendredi dernier dans la salle du tribunal consulaire grec.

On prétend que ce sont d'anciennes animosités existant entre le président de ce tribunal et l'un des juges assesseurs M. Potamiano, qui se sont fait jour en pleine séance et en présence d'un nombreux auditoire. Dans la délibération de l'affaire en cause, le président a cru devoir adresser des reproches de partialité au juge assesseur, et celui-ci a relevé ces observations en adressant au président des reproches semblables et non moins amères. Enfin se considérant comme insulté dans l'exercice de ses fonctions M. Potamiano a quitté la séance en déclarant bruyamment qu'il ne siégerait plus sous la présidence de M. Axelos et qu'il s'en référerait au ministère pour obtenir justice.

Nous ne voulons pas hasarder une opinion sur cette altercation scandaleuse. Nous savons seulement qu'une ancienne mésintelligence existait entre ces deux fonctionnaires mais on pouvait espérer que les commissaires royaux chargés de l'inspection du Consulat auraient mis un terme à cette fâcheuse situation qui nuit considérablement aux intérêts de la colonie hellénique, et qui donne naissance à de tristes interprétations sur la manière dont la justice est rendue à l'étranger, par les consulats grecs.

—

Le *Phare du Bosphore* annonce que M. le Baron de Hirsch vient de donner un million de francs au comité de l'Alliance Israélite de Constantinople.

—

La Régie des Tabacs va, dit-on, organiser un régiment de gendarmerie à cheval. Ces militaires seront chargés de surveiller la zone de prohibition de la capitale et de la banlieue pour empêcher l'importation de tabacs de contrebande par la voie de terre.

Ce régiment sera entretenu aux frais de la Régie mais les cadres seront fournis par le ministère de la Police.

—

Nous apprenons que le Conseil d'Etat a décidé que la police serait autorisée à pénétrer dans tous les lieux publics tels que Cafés, Clubs etc., où l'on soupçonne l'existence de salles de jeu,

—

Le paquebot russe l'*Alexandre II* devant faire route pour Odessa, jeudi dernier, n'a pu quitter notre port par suite du mauvais temps qui régnait à l'entrée de la mer Noire. Ce bâtiment est parti le lendemain, ayant à bord S. Exc. l'ambassadeur de Russie et Madame Ignatiew.

—

La conférence faite vendredi soir par M. E. Rossi de Giustiniani a été on ne peut plus intéressante. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister ont été pendant plus de deux heures sous le charme de la parole si éloquente et si claire du conférencier. M. de Giustiniani s'est vraiment surpassé cette année-ci,

Après avoir décrit toutes les splendeurs de notre système planétaire, expliqué des lois qui régissent les corps célestes et s'être longuement arrêté à notre astre central pour parler de sa constitution physique et de la merveilleuse découverte de l'analyse spectrale, le conférencier a poursuivi sa route à travers les espaces sans fin, ou d'autres soleils, diversement colorés, décrivent leurs orbes immenses.

Voilà le spectacle grandiose qui s'est pour ainsi dire déroulé devant les auditeurs de cette conférence vraiment remarquable.

Nous espérons que M. de Giustiniani se fera encore entendre et nous lui souhaitons dès à présent un plein succès.

—

Hadji Mehmed effendi, employé à la fabrique impériale des Fez est mort subitement jeudi dernier, pendant qu'il causait avec son gendre dans une boutique du Grand-Bazar de Stamboul.

Un médecin aussitôt appelé a constaté que Hadji Mehmed effendi avait succombé à une attaque d'apoplexie.

—

Avant-hier, rue Sultan-Ahmed, une dame turque, qui tenait un enfant dans les bras, a été renversée par un wagon des tramways. Cette dame a été relevée sans blessures, mais son enfant a eu les doigts de sa main droite écrasés.

Le même jour, le piqueur du wagon N° 9, a été écrasé devant Cabatache. Il a été immédiatement transporté à l'hôpital de Péra, mais ce malheureux n'a pas survécu à ses blessures. Le conducteur de ce wagon a été également arrêté, et il devra répondre de l'accident causé par son imprudence.

—

Mercredi 7, au Théâtre Français, représentation extraordinaire au bénéfice de notre excellent comique M. Chevalier.

Le spectacle se composera : du *Chapeau de Paille d'Italie*, la plus désopilante comédie en cinq actes, que le Palais Royal ait jamais jouée, et d'un intermède composé du grand duo du *Pré aux clercs* chanté par Mme Colas et M. Lobat, et des *Saisons* grand air chanté par Mlle Magne.

C'est là une soirée fort attrayante qui attirera certainement la foule, d'autant mieux que M. Chevalier est un comédien d'un vrai mérite.

—

Une dépêche d'Ismaïlia, en date du 20 décembre écoulé, porte ce qui suit :

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 11 décembre, *trente et un navires*, jaugeant ensemble *soixante-deux mille tonnes*. La recette du service du transit, du 11 au 20 décembre, s'est élevée à la somme de *six cent soixante et dix-neuf mille francs*.

Transit du 1er au 10 décembre	33 navires
» » 11 au 20 »	31 »
Transit du 1er au 20 décembre	64 navires
Recette du transit, du 1er au 10 déc.	613,300 fr.
» » » 11 au 20 »	679,000 »
Recette du transit, du 1er au 20 déc.	1,292,300 fr.

—

On lit dans l'*Inérissia Néa* d'Alexandrie, en date du 25 décembre :

Dans la matinée de samedi dernier, à la suite d'une violente tempête, deux bâtiments, l'un égyptien et l'autre ottoman sont venus s'échouer sur les roches qui défendent l'extrémité de la jetée du nouveau port d'Alexandrie.

Quatre matelots turcs et tout l'équipage égyptien se sont jetés à la mer et sont parvenus à gagner le rivage, à l'exception d'un seul marin qui s'est noyé. Ce n'est que le lendemain, lorsque la tempête s'est calmée, que les bateaux de sauvetage ont pu aborder le bâtiment turc pour sauver le reste de l'équipage.

Ce bâtiment provenant de Candie avait une cargaison composée de savon et d'huile et transportait quelques passagers israélites.

—

Communication Officielle.

—

Les requêtes adressées au ministère de la Justice sont ordinairement envoyées directement au grand-vézir, et transmises ensuite à l'administration compétente, à l'exception des requêtes qui viennent des provinces et auxquelles il est donné telle suite qu'elles comportent. Les demandes émanant des habitants de Constantinople, restent au ministère de la Justice conformément à l'art. 2. du règlement du *Havalé-Djémiet*, et l'on attend pour y donner suite que les signataires de ces pièces se présentent en personne au ministère.

Cependant il se passe quelquefois plusieurs mois après l'envoi de ces requêtes sans que les demandeurs se présentent pour poursuivre leurs affaires, et dans ce cas il est fait application de l'art. 31 du même règlement. Dans cet article il est spécifié que : si dans l'espace de trente et un jours à partir de la date de la transmission d'une pièce au ministère, le demandeur ne s'y présente pas, sa demande sera considérée comme nulle et non avenue.

Les personnes qui adressent au grand vézirat des requêtes devant être transmises au ministère de la justice sont donc prévenues que dorénavant elles doivent dans l'espace de 31 jours se présenter au Bureau des Archives de ce ministère, faute de quoi leur première démarche sera regardée comme nulle.

—

2me Liste des personnes qui moyennant une offrande en faveur de «l'Associazione Commerciale Artigiana,» se sont dispensées de faire et de recevoir des visites à l'occasion du jour de l'An :

Michele Timoni; E. Whitaker; W. H. Nunch; Sir Philip Francis; M. Cocchino; Dr. Ignace Spadaro; Cavaliere Vernoni, primo dragomano d'Italia.

—

Les constructeurs du chemin de fer de Salonique à Uskiub viennent d'adresser la lettre suivante au rédacteur en chef du journal de Salonique la *Roumélie*.

Nous sommes prié de publier cette lettre que la *Roumélie* a déjà reproduite, c'est une réponse à un article de ce journal où il était fait mention de fréquents déraillements qui auraient eu lieu sur cette ligne.

Nous n'avons point, quant à présent, à porter un jugement quelconque sur les faits allégués par la *Roumélie*, non plus que sur la réponse qui lui est adressée; nous attendons, pour intervenir à notre tour, que ces déraillements et leurs causes aient été l'objet d'une enquête indispensable aujourd'hui.

Les parties mises en cause dans ce débat doivent désirer que la lumière se fasse, et que de vagues allégations ne viennent pas compromettre les avantages immenses que le public est en droit d'attendre des voies ferrées de la Roumélie :

Monsieur Mousta bey,
Rédacteur du Journal la *Roumélie*
Salonique.

On vient de nous informer que dans votre journal n° 42 du 3/15 courant vous avez exprimé des plaintes à propos du chemin de fer entre Salonique et Uskub et, comme nous en avons été les constructeurs, nous serions bien désolés s'il se répandit dans le public le soupçon que les inconvénients, que l'on déplore, fussent dépendants de mauvaise construction dans les travaux. Il est vrai que ce chemin de fer présente, dans son tracé, quelques courbes de faible rayon, mais cela se rencontre uniquement dans quelques localités où elles étaient inévitables à cause de la rivière Vardar qui coule très resserrée entre les montagnes; en outre, dans les conditions du Cahier des charges approuvé par le gouvernement il était déjà arrêté que de telles courbes seraient admises; nous pouvons affirmer aussi qu'aucune ne dépasse la limite du moindre rayon permis; limite, qui du reste a été bien souvent dépassée dans la construction des chemins de fer les plus importants de l'Europe, entre autres pour le passage des Appenins entre Florence, Bologne (Italie) et pour le passage du Semmering près de Vienne (Autriche) sans parler d'une infinité d'exemples que présentent les chemins de fer d'Amérique.

Quant à la bonne exécution des terrassements et des nombreux ouvrages d'art, Ponts, Tunnels etc., qui se rencontrent sur cette ligne de 243 kilomètres de longueur ce n'est pas nous qui devrions en parler; nous nous permettons cependant, monsieur le Rédacteur, de vous rappeler que, toutes les personnes compétentes et de l'art, qui ont visité et inspectionné la ligne pendant l'exécution des travaux, et après qu'elle a été achevée ont, toutes sans exception reconnu la solidité et la perfection du travail, la bonne qualité des matériaux employés et l'importance des œuvres de protection qui ont été exécutées pour assurer le chemin de fer contre les inondations ou toute autre cause de dégât. Nous avons reçu assez souvent des témoignages de complète satisfaction de la part des commissaires techniques que le gouvernement a chargé de visiter la ligne avant d'en permettre l'exploitation, et nous avons aussi eu l'honneur de recevoir personnellement, de la part de beaucoup des plus éminents personnages de l'Empire, des éloges très flatteurs de nos travaux, pour ne pas être un peu étonnés qu'il y ait eu quelques personnes qui ont attribué à la manière dont le chemin de fer a été construit les accidents qu'on a eu dernièrement à déplorer.

Nous unissons nos vœux aux vôtres, M. le Rédacteur pour qu'une enquête impartiale soit faite et pour qu'un jugement équitable soit prononcé sur les vraies causes de tels accidents; et nous osons nous flatter qu'il sera reconnu que le chemin de fer a été construit très-solidement et de manière à présenter toute sécurité aux voyageurs, avec un service régulier de surveillance, d'entretien et d'exploitation.

Permettez, monsieur le Rédacteur, que nous vous priions de donner une place, dans votre journal très-estimé, à cette lettre qui n'a d'autre but que celui de faire connaître au public, dont nous respectons profondément l'opinion et dont nous désirons nous conserver l'estime, combien nous regrettons aussi les irrégularités dans la marche des trains et les accidents qui peuvent faire supposer au public, ou en donner occasion aux malveillants de dire, que le chemin de fer est mal construit et qu'il présente peu de sécurité pour les voyageurs, ce qui n'est pas conforme à la vérité et, en tous cas, tout-à-fait indépendant de nous.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé: Enrico Bariola.

Salonique, le 23 décembre 1873.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 5 janvier, 1873.

Lever du soleil	7 h. 27 m.
Coucher »	4 » 45 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 5 45"
H. à la turque à midi moyen..	7 » 8

8 heures du matin.

Baromètre	769.6
Thermomètre	3.3
Maxima	négatif 1.7
Minima de la veille	négatif 4.4

Direction et force du vent NE-très-faible.

—

D'PÊCHES EN DEPOT AU BURRAU DE PERA

Mois de Décembre.

	Adresses	Signatures	Provenance
1	Dimitrios Nicolaidis	Janis Arsenis	Soulina
11	Hubert adr. Lauteren	Huber	Ihtimann
16	Constantin Georges courtier	Constantin Scoutriaaès	Chalkid
17	Annetta Gliuna	Calafatovitch	Genova
18	Dubreuil Pera	Douhet	Peris.
19	Prix Times Soulin	Hadji Olivari	Alexandri
20	Mme Pieuchot rue Mie hene pindex N° 1	Pieuchot	Athènes
21	Gantsch	Tielsch	Altivasze
	Horeo havirochan Tasi		Genes.
	Conspl.e Carap-t effendi et assa-yautz	Sali ogli	Tiflis
22	Mme Olga Gayler née grodovski	Jean barrebasilevsky	Pétersb.
25	Appel Bahsoff	Gulia	Bottschan
26	Consple Manud effendi péredat	Zdaoboktji	Toponson
27	Pros ton Nicolu Constantin is Stavrodromion is Consple		Simféropoulo
28	Kiria papa, rue saint	Lambrinos Scampaki	Athènes
29	beneficio No 27	Belitzis danieil	Smyrne
	Brunet	Dufour	Brousse
30	Recanali Paolina	Zucchi	Livourno
31	Serkisof Cie.	Pirasset	Geuf
32	Propriétaire del Nuovo han Taouk Pazar	Omer Rivanevich	Matsovich
33	Giovani Draco	Mathas Proistadis	Syra

—

LETTRE DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de LA TURQUIE.*)

SOFIA, le 26 Décembre 1873.

Son Exc. Hafiz pacha, parti depuis quelque temps pour Constantinople, est de retour à Sofia depuis quelques heures. Il y trouvera le dossier complet des études qui restaient à faire, pour relier Uskub à Kustendil. Ces études sont belles, et ne laissent rien à désirer.

Pour la partie la plus difficile, la traversée du Déré-Bahirdan, M. Hours, le chef de brigade, chargé des études de cette traversée vient de présenter quatre différents projets les seuls praticables dans cette partie. Au dire des personnes compétentes les études du Déré-Bahirdan sont irréprochables et font honneur à celui qui les a dirigées.

On attend l'acceptation de ces plans pour commencer, le temps permettant, le piquetage définitif, ce qui amènera l'attaque immédiate des travaux.

La neige couvre les montagnes et le froid est rigoureux.

Le mauvais temps durera-t-il ? Il faut espérer le contraire.

Une saison rigoureuse entraverait les travaux de campagne, qui vont être repris pour le tracé définitif de la ligne.

Au commencement du printemps la percée du Déré-Bahirdan sera attaquée. Ce travail sera dirigé par un des plus vieux chefs de Section de l'entreprise Vitalis, aujourd'hui au service du gouvernement. S. Exc. Hafiz pacha a fait un bon choix, en confiant à Monsieur Jeandel la percée de ce tunnel.

L'Inspection est guidée à Kostendil par un chef éclairé et éminemment capable. Avec cela, quelle barrière s'opposerait à l'accomplissement de ces travaux ? Les ressources pécuniaires ? Cela regarde le gouvernement. Il serait à désirer que quelques détails d'administration, fussent rectifiés, ce que M. le Directeur Général ne manquera pas à faire.

Dans l'Inspection de Sofia, les travaux de la 1re Section de Bellova avancent rapidement. Les sections de d'Ikliman et de Vakarel poursuivent leurs travaux de terrassement. Quant à celle de Sofia, elle est considérablement avancée.

Espérons que le gouvernement ottoman parviendra à construire cette ligne.

Qu'un homme éclairé, intelligent et actif, comme Son Exc. Hafiz pacha, dirige : 1° La partie administrative ; 2° qu'aidé par de bons conseillers techniques, il guide la construction et pourvoie à temps aux nécessités qu'elle exige et le tout marchera d'un pas ferme et rapide.

Au moment de clore ma lettre, j'apprends une triste nouvelle. M. Bastiani, chef de section à Vakarel, et son sous-chef M. Graziani viennent d'être assassinés dans les carrières de Kustendjé. J'ignore les détails, j'en ferai le sujet de ma prochaine lettre.

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le comte de Chambord et le duc d'Aumale.

On écrit à l'*Indépendance belge* :

Le duc d'Aumale a reçu une députation de l'Académie des sciences, des lettres et des arts de Besançon, une des plus anciennes académies de province. Elle est venue demander au prince d'accepter d'être le directeur de la compagnie.

D'après l'usage ancien, qui veut qu'elle élève toujours à ces fonctions le commandant d'armée de la province, le duc d'Aumale a accepté avec beaucoup de reconnaissance.

Le bruit court toujours obstinément, en dépit des allégations des amis du prince, que sans qu'il doive quitter son commandement, une grande situation de commandant général, ou tout au moins d'inspecteur suprême de l'armée, situation analogue à celle du duc de Chambridge en Angleterre, serait créée pour lui.

Ce qui serait plus grave, ce serait la résolution que beaucoup de légitimistes influents, me dit-on, veulent inspirer au comte de Chambord, de venir se fixer à Paris ou tout au moins à Versailles.

A coup sûr le comte de Chambord a bien le droit de venir dans son pays comme ses cousins d'Orléans, de recevoir, même de tenir une cour, de se montrer à cheval dans les promenades, etc. Mais ce n'est pas pour la république que le fait peut avoir quelque danger.

On se demandera, si le prétendant se trouve porte à porte avec le maréchal de Mac-Mahon, lequel des deux sera le véritable souverain et s'il reste encore quelque chose de ce pouvoir septennal qu'on a déjà tant de peine à définir. Au reste, si le fait se réalise, ce sera là purement et simplement l'affaire du pouvoir organisé le 20 novembre.

—

Un Drame mystérieux.

Nous avons parlé d'un drame qui s'est récemment passé dans une maison de Saint-Pétersbourg, dit le *Nord* au milieu de circonstances mystérieuses qui ont vivement piqué la curiosité.

La *Voix* lève le voile qui couvrait cette affaire, et en donne un récit complet que nous allons résumer. Les dramaturges pourront y trouver les éléments de péripéties aussi nouvelles que saisissantes.

Au dire de la *Voix*, la victime, M. Tchikhatchef, avait occupé dans ces derniers temps le poste de président de l'assemblée des juges de paix du district de Novorjef. Il était marié depuis longtemps déjà, mais vivait séparé de sa femme. En 1866, il fit un séjour dans le bien d'un de ses amis, M. D..., propriétaire de Novorjef, et y fit la connaissance de la sœur de son hôte. Cette connaissance aboutit à une liaison qui dura quelques semaines et fut interrompue par l'arrivée de madame Tchikhatchef, qui manifestait le désir de se réconcilier avec son mari.

Les deux époux partirent pour Pétersbourg, et six mois après Mlle. N. devenait la fiancée de M. D., et envoyait à M. Tchikhatchef l'invitation de figurer comme « père d'honneur » à son mariage. Il manifesta quelque répugnance à jouer un rôle pareil après ce qui s'était passé, mais il reçut comme réponse, de Mlle N., l'impérieuse affirmation de la nécessité de cette comédie, qui devait détruire toute possibilité de soupçon, car, disait Mlle N., personne ne voudra croire à tant de cynisme. M. Tchikhatchef eut la faiblesse de consentir et figura, au mois de juillet 1867, au mariage de son ancienne maîtresse en qualité de père d'honneur.

La nouvelle mariée lui demanda de garder le silence le plus complet sur le passé. Il le promit et tint scrupuleusement parole pendant sept ans.

Au mois de juillet dernier, M. Tchikhatchef alla à Novorjef et y rencontra un jour, dans la rue, M. N... qui l'invita cordialement à venir voir sa femme. Il se rendit à cette invitation et suivit M. N. En chemin les deux hommes causèrent de choses parfaitement indifférentes, mais une fois arrivé chez lui, M. N., après avoir introduit son hôte dans la chambre de sa femme, ferma la porte à clé, tandis que Mme N. le recevait par ces mots : « Je voulais avoir une explication avec vous en présence de mon mari » — après quoi elle raconta tout du long leur liaison en tâchant, dans ce récit, de faire jouer à M. Tchikhatchef le rôle d'un séducteur qui avait abusé de son innocence. M. Tchikhatchef se taisait, ne croyant point d'un galant homme de démentir ce qu'il y avait d'inexact dans cette espèce de confession d'une femme à son mari. Cependant le dénoûment de l'étrange scène dont on le forçait d'être un des acteurs lui montra que ces bizarres confidences avaient un but auquel il ne s'attendait certes pas.

Mme N., après avoir achevé son récit, présenta à M. Tchikhatchef un poignard et un pistolet et le somma de se suicider séance tenante pour faire disparaître les traces du passé. M. Tchikhatchef fut si interloqué par cette étrange proposition qu'il ne sut d'abord que répondre. Il demanda à réfléchir. Les deux époux consentirent à le laisser seul quelques instants et l'enfermèrent dans la chambre de M. N., lui laissant les armes entre lesquelles il devait choisir.

Ce ne fut que par une espèce de miracle, et grâce à l'arrivée inattendue d'un ami, que M. Tchikhatchef réussit à échapper ce jour-là au guet-apens où on l'avait fait tomber.

Après cette aventure, M. Tchikhatchef ne se crut plus tenu de garder le silence ; il raconta tout à l'ami qui l'avait sauvé par son intervention inespérée, et s'empressa de partir pour Saint-Pétersbourg, ne se considérant avec raison comme aucunement lié par la promesse qu'il avait donnée à M. et Mme N. de revenir chez eux au bout de quinze jours pour en finir avec le passé.

A St-Pétersbourg, M. Tchikhatchef apprit bientôt que M. N... faisait des préparatifs ostensibles pour un duel avec lui et se proposait de se rendre dans la capitale. Sur le conseil de ses parents, M. Tchikhatchef se rendit à Krasnoé-Sélo en répandant le bruit qu'il faisait un voyage à l'étranger.

Arrivés à Saint-Pétersbourg, les époux N... crurent à ce bruit et partirent eux-mêmes pour l'étranger dans l'espoir de le rejoindre. Quand ils s'aperçurent qu'on les avait trompés ils revinrent et M. Tchikhatchef, qui dans l'intervalle était revenu à Saint-Pétersbourg et s'était installé chez sa sœur, rue Zakharievskaïa, reçut bientôt une lettre de M. N..., qui lui reprocha son manque de parole. Quelque temps après, M. N..., obligé de s'absenter pour comparaître comme témoin dans le procès du juge de paix de Noverjef, M. de Klingenbourg, arriva une seconde fois dans la capitale, toujours en compagnie de sa femme.

Un parent de M. Tchikhatchef lui donna alors le conseil d'en finir avec ce couple acharné après lui par une explication à laquelle lui, le parent, serait présent. Le pauvre persécuté y consentit.

Lorsque les époux N. se présentèrent chez M. Tchikhatchef, on leur dit qu'il serait visible à six heures du soir, heure à laquelle devait venir le parent en question. Ils furent ponctuels, car le parent qui devait assister M. Tchikhatchef, n'était pas encore arrivé au moment où ils se présentèrent.

M. Tchikhatchef alla seul dans la chambre où M. et Mme N. l'attendaient et entama une explication. M. N. ne voulut rien entendre et répondit par une provocation en duel, à laquelle son antagoniste répondit qu'il se croyait dispensé d'accepter le combat après le guet-apens qu'on lui avait tendu. Ce fut alors que M. N. se rua sur M. Tchikhatchef un couteau à la main. Une lutte s'ensuivit...

A ce moment entra le parent en question. Voyant les deux adversaires aux prises il se jeta sur M. N., le terrassa et le jeta sur un sofa. Ce fut alors seulement qu'il s'aperçut que le forcené avait un couteau à la main et que M. Tchikhatchef perdait son sang par sept blessures qu'il avait reçues à la poitrine.

Le blessé, sous l'empire d'une excitation nerveuse, eut encore la force de se jeter sur l'assassin. Alors Mme N. sortit de sa poche un revolver et tira à deux reprises sur la victime de son mari, mais sans l'atteindre. On réussit enfin à s'emparer des deux assassins avec le concours des domestiques de la maison, accourus au bruit des coups de feu.

Nous avons déjà annoncé que M. Tchikatchef a succombé à ses blessures.

—

Le ravitaillement de Tolosa.

On écrit au *Daily News* :

Villabona, près de Tolosa, 12 décembre.

Je vous ai déjà donné à la hâte quelques détails sur le rude combat qui s'est livré autour de cette ville, le 9 décembre. Après la bataille nous avons passé une nuit étrange dans le village d'Andoain. Environ cinq mille soldats, avec sept canons et deux cents chevaux, cherchaient impatiemment à se loger. Pour comble de désagréments nous étions à court de vivres, et les blessés commençaient à arriver sur des civières et des charrettes. Deux maisons contenant quarante lits étaient tout ce que l'alcade pouvait nous offrir, et vers neuf heures du soir plus de cent pauvres blessés en proie aux plus vives souffrances étaient étendus dans les rues encombrées. Un officier d'artillerie s'empressa d'évacuer son logement, et bientôt, les villageois arrivèrent pour offrir des lits et des matelas. Il était plus de minuit que nous rôdions encore de ci de là dans les rues pour trouver un lit ; finalement nous trouvâmes abri dans une petite chambre, où nous passâmes le reste de la nuit. J'ai été en conversation avec plusieurs officiers et avec l'état-major, et j'ai entendu de tristes histoires à propos de ceux qui sont morts.

Le lendemain matin je me suis mis en quête de plus amples nouvelles, et j'ai recueilli auprès des chirurgiens, des infirmiers des hôpitaux et des soldats eux-mêmes des renseignements plus dignes de foi. Il faut bien comprendre que, en règle générale, les Espagnols se méfient de l'étranger, et que, quel que soit leur rang, ils dissimulent presque invariablement la vérité et cachent le véritable état des choses. La partie la plus sérieuse de l'engagement du 9 de ce mois a eu lieu sur les hauteurs de Belabieta, au dessus d'Amasa et de Villabona. Sur ce terrain trois rangées successives de hauteurs s'étagent l'une au dessus de l'autre, et constituent une très-forte position. Sur les deux dernières rangées étaient postées les forces d'Ollo et de Radica. Ces *cabecillas*, avec cinq mille hommes, s'étaient avancés de la Navarre par les passes en arrière du général Morionès, et avaient pris position dans la matinée du 9 avec deux canons. Au centre se trouvaient les bandes de Belcha, de Martinez et d'Iturbe. Sur la rive gauche de l'Oria se tenait Lizarraga avec ses Basques et une partie des volontaires biscayens. Les prisonniers carlistes et leurs blessés disent que cette ligne comprenait onze mille royalistes et qu'elle s'étendait sur une longueur d'environ sept milles.

Tandis que le général Morionès s'emparait de Villabona après une heure de combat, la brigade de Catalans, soutenue par celle de Padial, assaillait les hauteurs de Belabieta. Plusieurs monticules avaient été enlevés aux carlistes, lorsque leur artillerie entra en jeu et causa un recul dans les rangs du régiment de la Constitution. Les soldats de Navarre firent alors une charge à la baïonnette, et il s'ensuivit une mêlée qui dura pendant près d'une demi heure. Il semble que sur ce point les carlistes ont obtenu un certain avantage ; mais le bataillon de Tetuan étant arrivé, les hauteurs furent enfin conquises vers 5 heures de l'après-midi. Jusqu'à la tombée de la nuit les Navarrais entretinrent une vive fusillade, et emportèrent même la majeure partie de leurs blessés. Du côté des républicains le général Padial, un colonel, trois officiers supérieurs, 41 officiers et 276 soldats ont été mis hors de combat.

Le nombre des tués est considérable. Dans le petit cimetière d'Andoain on a enterré 78 hommes, amis et ennemis, pour lesquels les ingénieurs ont creusé une longue tranchée où on les a placés côte à côte à la pâle lueur de la lune. Je regrette d'avoir à confirmer une rumeur à laquelle je m'étais refusé d'abord de croire. Un colonel et plusieurs officiers ont été non-seulement dépouillés de leurs vêtements, mais leurs corps ont été défigurés à coups de baïonnette par leurs adversaires. Un vieil officier, un commandant, a été massacré et laissé pour mort parce qu'il ne voulait pas suivre ses capteurs. Soixante-dix soldats environ sont portés sur la liste des manquants. Du côté des carlistes, environ quarante blessés et vingt-quatre prisonniers sont tombés aux mains des troupes de Morionès. Les blessés appartiennent tous aux bataillons de volontaires navarrais, commandés par Radica et Calderon. On a en outre enterré environ soixante tués à Villabona.

On se détourne avec plaisir de cette triste liste de victimes pour parler des soins dévoués qui leur ont été donnés par les médecins de la localité et les habitants de Saint-Sébastien. Le gouvernement civil a envoyé sur-le-champ des charrettes et des voitures chargées de matelas, de bandages, de linge, escortées de membres de la Croix Rouge. En moins de quarante-huit heures après l'action, on a commencé par transporter les blessés à Saint-Sébastien. Plusieurs maisons et un grand *kursaal* ont été disposés pour recevoir les pauvres souffrants. On espère que toutes les victimes, à l'exception des cas désespérés, seront en sécurité ce soir.

Maintenant je n'ai pas besoin de dire que les télégrammes et les journaux de la frontière ont grossièrement exagéré les pertes de Morionès et de Loma. Ayant été témoin oculaire et m'étant rendu une seconde fois sur le théâtre de l'action, je puis évaluer la totalité des pertes à 350 hommes, tués, blessés et manquants. On suppose que les pertes des royalistes ont été beaucoup plus fortes, mais nous ne pouvons faire aucune estimation approximative, et nous devons nous en rapporter au chiffre de 250 hommes qu'ils ont eux-mêmes avoué.

Le général Loma mérite des louanges spéciales pour l'audace et la promptitude qu'il a mises à nettoyer, avec ses 3,000 hommes et 4 canons, toutes les hauteurs sur la rive gauche de l'Oria. Ses miquelets et le régiment d'Ontorio ont emporté d'assaut trois lignes de retranchements de Gizurquil à Urcmendi avec peu de pertes. Ils ont ramené plusieurs blessés carlistes et 17 prisonniers. Les troupes se sont maintenues dans leurs positions pour prévenir toute attaque de la part des Biscayens et des Basques. Le général Loma s'est porté à deux milles de Tolosa. Ce vaillant officier général a un grand dédain pour le danger, et on voit toujours sa stature colossale en avant de la ligne de ses soldats.

Le ravitaillement de Tolosa a été le grand et le principal objet des opérations actuelles. C'est pour cela que Morionès est arrivé en quatre jours de Pampelune. C'est pour cela que Loma a effectué sa marche soudaine d'Irun et de Lisara.

C'est pour cela qu'une diversion a été effectuée contre Vera et Lisara et que Arichulegui a été brûlée. Il était temps, en vérité ! Les habitants et la garnison étaient réduits à demi-ration de maïs et de farine, avec l'eau de la rivière. Le 1er décembre 60 grenades furent lancées dans la ville, et le 6 décembre il en tomba 217. L'horreur de cette nuit fut augmentée par sept incendies qui éclatèrent dans la ville, et au lever du jour le désespoir était à son comble, lors que le feu cessa soudainement. A maintes reprises le général Lizarraga avait sommé la ville de se rendre en la menaçant des horreurs d'un bombardement.

Le commandant était déterminé à tenir pendant les six jours pour lesquels il avait encore des vivres, lorsque dans la soirée du 9 les miquelets de Loma parurent à la tête du pont près de l'hôpital. Il ne serait pas aisé de décrire la joie des assiégés lorsqu'ils aperçurent l'avant-garde de l'armée de secours. Pendant toute la journée ils avaient entendu le vacarme de la bataille et les détonations de vingt canons. Dès le lendemain les habitants commencèrent à partir en grand nombre pour Saint-Sébastien. Pendant les trente jours de blocus le nombre des victimes a été comparativement faible ; un certain nombre d'habitants ont été blessés, mais peu de soldats. La petite-vérole a cependant emporté beaucoup d'habitants.

Aussitôt que le génie eût partiellement comblé la large tranchée creusée par les carlistes dans la chaussée près de Villabona, le convoi commença à paraître. Le bout du chemin de fer, à proximité de Villabona, qui a coûté un demi million de pesetas, a également été détruit, et l'une de ses extrémités n'est plus qu'une masse de ruines. De Villabona à Saint-Sébastien la route est couverte d'une longue file de voitures et de mulets, chargés de vivres, que l'on transporte à Tolosa, tandis qu'une autre ligne de véhicules emporte les blessés et les pauvres habitants qui fuient un nouveau blocus, imminent dès que les troupes se seront éloignées. Il m'est arrivé hier de passer par la principale rue d'Hernani que le convoi traversait à ce moment. C'était chose curieuse à voir. Les soldats, les officiers, les ordonnances, les charrettes à bœufs, les voitures d'ambulance, les mulets, les trains d'artillerie, tout cela formait une masse confuse. Les hommes juraient, les chevaux ruaient, les femmes offraient à grands cris leur *aguardiente* ou leur *anisao*, et nous essayions en vain de nous frayer un chemin.

L'argent semble être en abondance aux mains des soldats de l'armée du Nord ; mais il leur est assez inutile, attendu que les paysans n'ont ni viande ni pain à vendre. J'ai fouillé deux villages pour trouver un pain et une demi-douzaine d'œufs pour le repas de trois hommes. Les officiers sont très-polis et très-obligeants pour les étrangers ; mais ils ne sont pas en meilleure position que eux. Les autorités des villes et des villages républicains, y compris Saint-Sébastien, ont déjà fourni à l'armée une semaine de rations pour 15,000 hommes, et à présent ils apportent pour environ trois mois de provisions en vin, farine et haricots secs à Tolosa. Je ne me serais jamais imaginé que la province contînt autant de bœufs que j'en ai vu attelés aux charrettes du convoi. J'en ai compté 216 en une après-midi, et on dit que la moitié n'est pas encore arrivée. Lundi soir cette opération doit être terminée, car Morionès ne veut pas surtaxer les ressources de cette province. Il s'attend en outre d'heure en heure à une attaque. L'ennemi sait que sa ligne est très-étendue, et qu'on peut le prendre en flanc, soit de droite, soit de gauche. C'est une chose des plus étonnantes que les carlistes n'essayent pas des attaques de nuit contre les avant-postes et les bataillons détachés dans les villages qui sont éparpillés sur un espace de quinze milles.

—

Les questions du Jour.

On écrit de Londres au *Nord* :

Les opinions sont toujours divisées sur la question de savoir jusqu'à quel point M. Gladstone a rompu définitivement et irrévocablement avec le parti catholique. Le *Spectator* se prétend autorisé à déclarer que la nomination du Dr Lyon Playfair n'a nullement la signification que lui attribue le *Times*, et que le ministère est très-étonné de voir certains libéraux considérer cette nomination comme une sorte de démonstration anti-catholique et anti-irlandaise.

Quoi qu'il en soit, M. Gladstone paraît assez disposé à tenir la balance égale entre les différentes fractions du parti libéral. Tandis que M. Bright énumère les réformes qui, selon lui, doivent con-

pléter le programme gladstonien, le nouveau *solicitor général*, M. Vernon Harcourt, proclame à Oxford son attachement pour les vieilles institutions britanniques et sa résolution de combattre les innovations radicales. M. Vernon Harcourt ne veut pas entendre parler du *disestablishment* de l'Eglise anglicane, qu'il regarde comme seule capable de remplir la mission d'instruire et de moraliser les habitants des campagnes. Le *solicitor général* ne voit pas la nécessité d'appliquer aux campagnes le système du *household suffrage*; il trouve que la démocratie a déjà acquis une influence trop considérable dans les villes, et qu'il serait imprudent de pousser la société agricole dans la même voie. En revanche, il admire sans réserve la politique commerciale et économique de MM. Cobden et Bright, et demande avec eux la réduction du budget et la diminution des armements. D'un autre côté, M. Vernon Harcourt a très-vivement attaqué les irréconciliables du torysme, et en particulier lord Salisbury. Ce qu'il y a de plus caractéristique dans le discours-programme du nouveau *solicitor général*, c'est qu'il semble vouloir prendre dans le cabinet une position intermédiaire et se tenir à distance égale du libéralisme de M. Gladstone et du conservatisme de M. Disraeli, pour lequel il professe du reste la plus grande admiration.

Relativement au *household suffrage* dans les comtés, la majorité du cabinet ne partage sans doute pas l'opinion de M. Vernon Harcourt. M. Gladstone a lui-même reçu une députation de laboureurs réclamant le droit de suffrage, et tout porte à croire que le ministère présentera dans la prochaine session un bill tendant à compléter la réforme électorale. Il s'en faut toutefois de beaucoup que la fraction conservatrice du parti libéral envisage avec une satisfaction sans mélange le triomphe que cette mesure doit procurer au ministère. Les libéraux semi-conservateurs ont autant d'intérêt que les tories à maintenir les laboureurs dans leur dépendance actuelle, et ils ne se dissimulent pas que l'émancipation politique de cette classe pourrait bien profiter au torysme et au radicalisme, plutôt qu'au libéralisme modéré. Ils se disent en outre que dans un pays comme l'Angleterre, où l'immense majorité de la population se compose de prolétaires, c'est-à-dire d'individus sans propriété, et vivant exclusivement de leur salaire, l'extension indéfinie du suffrage présente des dangers plus grands que dans la plupart des pays du continent, et qu'il serait prudent d'attendre les résultats du *household suffrage* dans les villes avant de permettre à la propagande démocratique d'envahir également les campagnes. Quelques organes comme la *Saturday Review* poussent le pessimisme jusqu'à déclarer que si les laboureurs doivent entrer dans le corps électoral, les propriétaires et les fermiers n'auront plus besoin de se donner la peine de voter, attendu que leurs votes seront fatalement englobés par les flots démocratiques du *household suffrage*. Aux yeux des anciens whigs les «unions» organisées par M. Arch ne sont que des foyers de radicalisme qu'il faudrait éteindre, au lieu de propager l'incendie par des concessions et des réformes dont les laboureurs eux-mêmes ne sentent pas la nécessité.

Ces appréhensions, qui me semblent fort exagérées, ne s'expliquent que par le désappointement des libéraux modérés à la vue des bénéfices illusoires que leur ont procurés les dernières réformes de M. Gladstone et surtout le *ballot*. Aussi les libéraux se sont-ils livrés à des récriminations fort amères au sujet de la dernière élection d'Exeter. Ils s'étonnent de l'ingratitude et de la mauvaise foi des électeurs, dont plusieurs, après avoir promis de voter pour le candidat libéral, ont fini par passer, au moment décisif, dans le camp conservateur. Cette immoralité électorale les afflige profondément bien que les conservateurs à la Chambre n'aient jamais manqué de dénoncer les abus de la propagande électorale sous l'ancien système qui permettait de vérifier les votes. Aujourd'hui la même propagande continue, mais sans les garanties qui autrefois donnaient au marché conclu entre l'agent du candidat et l'électeur le caractère d'un véritable contrat. Les libéraux ont insisté pour la sincérité du vote; ils l'ont maintenant, mais il paraît que cette sincérité vis-à-vis du *poll* n'exclut pas une certaine dose de mauvaise foi vis-à-vis des candidats. Dans tous les cas le résultat des dernières élections semble indiquer que si jadis les votes étaient souvent obtenus par des moyens illicites, ce n'étaient pas seulement les tories qui les employaient.

Malgré ces échecs partiels, la situation du ministère n'a guère changé. Il est incontestable que dans certains districts des causes purement locales ont amené une coalition entre toutes les nuances de l'opposition, et que les partisans de l'éducation religieuse, s'associant aux *publicains*, ont quelquefois réussi à éliminer des candidats dont l'élection paraissait assurée. Seulement, cette alliance entre l'intérêt conservateur et l'intérêt de la boisson ne représente rien de durable et ne prouve pas que la circonscription électorale, momentanément [illegible] de M. Gladstone, se soit définitivement convertie au torysme.

L'idée du *Trades'unionisme* fait des progrès dans les rangs des capitalistes comme parmi les ouvriers. On parle de la formation prochaine d'une *Trade' Union* de résistance composée de patrons occupant plus de 2 millions d'ouvriers. Cette union aurait pour but d'opposer la solidarité du capital à celle du travail, et de résister aux prétentions exorbitantes que les ouvriers s'efforcent de faire valoir au moyen de *strikes* et de combinaisons de tout genre. Les patrons s'engageraient à employer de préférence les ouvriers non-unionistes, et travailleraient énergiquement à faire échouer les candidatures ouvrières que les *Trades'Unions* ont manifesté l'intention de présenter dans quelques villes du Nord. L'exemple des propriétaires de mines du pays de Galles n'a pas été perdu pour les industriels anglais. Sur le terrain économique, cette «Ligue de résistance» pourrait certainement obtenir des résultats considérables; dans l'ordre politique, au contraire, son influence sera relativement insignifiante. Si les membres des *Trades' Unions* ont vu comme un seul homme pour leurs candidats, on ne voit pas comment le résultat serait modifié par l'intervention de quelques patrons dont l'opposition donnerait à la lutte électorale le caractère d'une guerre de classes.

VARIÉTÉS.

Un cas de rage à l'hôpital Saint-Louis.

Qu'est-ce que la rage? Chacun sait que c'est une affection générale produite par la communication d'un virus qui se développe chez certains animaux, et qui est caractérisée par des symptômes nerveux spéciaux.

Ce virus se développe chez les animaux des espèces *canis* et *felis*: chez le chien, le loup, le renard, le chat; ces animaux peuvent transmettre la rage à tous les autres, mais il n'est pas bien prouvé que ces derniers puissent la communiquer à l'homme. Il existe cependant, dans la science, des observations de cas de rage, communiquée des herbivores aux carnivores et des carnivores aux herbivores, à l'aide de la bave d'un animal enragé.

Le virus de la rage réside dans la bave. Les autres liquides de l'économie ne paraissent pas susceptibles de transmettre la maladie. On est à peu près d'accord que pour produire la rage le *virus doit être inoculé* et qu'un simple attouchement ne suffit pas pour donner la maladie.

Le cas suivant, dont j'ai recueilli avec soin, l'observation il y a quelques jours, dans le service de M. le docteur Hillairet, à l'hôpital Saint-Louis, donnera bien mieux que toutes les descriptions que l'on trouve dans les livres, le tableau saisissant de cette terrible maladie.

Le 20 septembre dernier, à dix heures du matin, la femme M.., âgée de 36 ans, apprêteuse en cuivre, fut mordue et griffée par son chat à la face, sur le cou et le dos de la main droite. Elle porte, en effet, des cicatrices de morsures sur la partie droite de la face, près le bord de la mâchoire et, des cicatrices de griffes sur la partie latérale gauche du cou et le dos de la main droite. Quelques instants après, le chat fut pendu au moyen d'un nœud coulant sans qu'il ait essayé de mordre encore.

Le mari de cette femme s'est rappelé que le chat avait été mordu quelque temps auparavant par un petit chien soupçonné de rage et qu'on avait tué.

La malade se rend aussitôt chez un pharmacien qui pratique des cautérisations assez profondes.

Du 20 septembre au 31 octobre, la santé de la femme M... reste intacte. Mais à cette époque elle se plaint de douleurs d'estomac et est prise de vomissements. A partir de ce moment, il lui est impossible d'avaler quoi que ce soit. Il suffit même de lui parler d'aliments solides ou liquides pour provoquer un spasme des muscles respiratoires. Elle ouvre largement la bouche pour aspirer l'air extérieur.

Le lundi 3 novembre, un médecin la fait entrer à l'hôpital Lariboisière. L'interne de garde lui demande quelques détails sur ses morsures; elle saute à bas de son lit et l'on est forcé de la ramener chez elle. Le soir, à dix heures, on la conduit à l'hôpital Saint-Louis; où l'interne de garde lui fait deux injections sous-cutanées de chlorhydrate de morphine. Elle repose tranquillement jusqu'au matin.

Le 4 novembre, le docteur Lailler essaye de la faire boire, mais en vain. Il lui met dans la bouche un petit morceau d'orange qui ne passe pas, dit-elle.

Un instant après le docteur Hillairet l'examine, elle répond tranquillement. Les pupilles sont légèrement dilatées. Il y a de l'hallucination de la vue, elle voit des personnes passer devant elle. La sensibilité est intacte. Le pouls et la température sont normaux. Quand on lui propose de boire ou de manger, elle a un spasme. Le docteur Hillairet a l'idée de faire administrer 12 grammes de chloral en trois lavements. Le chloral produit son effet. Grâce à ce médicament, elle parvient à avaler un peu de bouillon. Les hallucinations se reproduisent. Le pouls et la transpiration sont toujours normaux. Elle n'éprouve aucun besoin de manger.

Sur les dix heures du soir, elle se plaint d'être piquée par les cousins, elle se lève, s'habille en partie; enfin on la force à se recoucher et on lui fait une injection de morphine. Elle se relève encore dans la nuit, accusant les cousins et un courant d'air froid imaginaire du malaise qu'elle éprouve.

Le lendemain, nous la retrouvons, au moment de la visite, assise sur un fauteuil. Le docteur Brémont s'approche d'elle, elle lui enjoint de s'éloigner parce qu'il exhale une forte odeur de musc, dit-elle; c'était une légère odeur de térébenthine. On lui offre une tasse de café noir, elle la repousse. On lui met sous les yeux une montre, en la priant de dire l'heure qu'elle marque; elle manifeste de la surprise, se jette en arrière, se penche en avant et indique une heure qui n'est pas exacte. Elle ne veut pas se remettre au lit; on la menace de la camisole de force. Aussitôt la malade est prise d'une forte convulsion, après laquelle elle se laisse ramener à son lit.

Le calme se rétablit un peu; les crachements, qui jusque-là avaient été insignifiants, deviennent fréquents. On lui annonce l'intention de la mener au bain de vapeur, elle accepte. Mais, à ce moment, des hallucinations de presque tous les sens se déclarent. Elle voit des pantins danser autour d'elle. Elle croit entendre derrière elle la voix de son mari, et l'appelle. Elle sent un courant d'air froid venant de la fenêtre. Les pupilles sont dilatées, le pouls fréquent et serré, l'agitation est extrême. Cependant, elle descend elle-même de son lit et s'assied sur un brancard que l'on a apporté pour la conduire au bain. Mais, à peine arrivée à l'extrémité de la salle, elle est prise de convulsions et l'on est obligé de poser le brancard à terre. La malade veut aller au bain à pied, soutenue par le bras; elle sort de la salle, mais sous le péristyle, au contact de l'air, elle est prise encore de convulsions et refuse absolument de marcher. On la porte jusqu'au bain. Notons une recrudescence de crachements.

Là elle retrouve un peu de calme, se déshabille sans trop de difficultés et entre dans la boîte. Mais à peine sent-elle la vapeur, que les convulsions se renouvellent. Elle s'agite violemment et crie qu'on veut la faire périr dans ce bain. La face est fortement congestionnée et la transpiration manifeste sur le front et la face. Sortie de la boîte au bout de cinq minutes environ, on la pose de nouveau sur le brancard et on l'enveloppe de couvertures. Le calme renaît, mais elle se met à cracher dans toutes les directions. On lui propose des biscuits et du vin, mais dès qu'elle les voit, elle se refuse absolument à prendre quoi que ce soit. On la ramène dans son lit, non plus en passant par les cours, mais à travers les salles; le trajet se fait sans grande difficulté. En présence de son refus de se remettre au lit, on lui passe la camisole, puis dans le but de calmer l'agitation, on fait immédiatement deux injections de chlorydrate de morphine, et trente grammes de chloral en lavement sont prescrits pour la journée. Le pouls est petit et rapide. On quitte la malade un instant; pendant ce temps, elle brise ses liens et se met à courir dans la salle au grand effroi des autres malades. De force, on la remet dans son lit et on lui passe une autre camisole plus solide que la première.

De midi à deux heures, il y a des alternatives d'agitation et de calme. Le premier lavement de chloral est donné une heure après les injections. A deux heures de l'après-midi, la malade tombe dans un assoupissement profond; la face est fortement congestionnée; on appelle l'interne de garde, qui prescrit des sinapismes sur les membres inférieurs. La malade meurt à deux heures et demie sans la moindre agonie.

L'histoire de cette malheureuse femme, que nous venons de faire avec toute l'exactitude possible, représente la marche presque constante et fatale de cette horrible maladie, toujours identique à elle-même.

Les anciens croyaient la médecine impuissante contre la rage, ainsi que contre la goutte, et Ovide a dit:

Tollere nodosam nescit medicina podagram
Nec formidatis auxiliatur aquis.

La médecine moderne considère aussi comme constamment funeste la terminaison de la rage confirmée. Je ne finirais pas si je voulais énumérer seulement les remèdes secrets ou autres employés contre la rage, et auxquels le vulgaire attache encore une aveugle et dangereuse confiance. Malheureusement le traitement curatif de la maladie est encore à trouver. Mais dans l'état actuel de la science, le traitement préservatif a une importance réelle.

La première indication est de s'opposer à la pénétration du virus dans l'économie. Il importe par conséquent d'agir le plus tôt possible. Le principal moyen à employer est la cautérisation. En attendant, si l'on n'a pas sous la main ce qu'il faut pour la pratiquer, on devrait faire écouler le sang par la pression, la succion, ou à l'aide d'une ventouse, et laver la plaie fréquemment dans toute sa profondeur. La cautérisation doit être faite au fer rouge ou au moyen du chlorure d'antimoine, de la potasse caustique, du nitrate acide de mercure, de la chaux vive, etc. Quelques médecins ont regardé certaines vésicules qui se développent sous la langue et qu'on appelle *lysses*, comme les signes de la rage, et ont recommandé de les cautériser également. Mais cette lésion existe rarement.

Rien ne peut remplacer les moyens préservatifs que nous venons d'indiquer et encore une fois, si les formules empruntées à l'enfance de la pharmacologie, comme l'a dit M. Bouchardot ont pu être utiles en relevant le moral des *croyants*, ils ont été nuisibles en retardant ou en empêchant l'usage des moyens rationnels.

(*Presse.*)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie

Vienne, 3 Janvier, 9 h. soir.

Obligations Roumélie.....	fl. 50.10
idem nouvelles.....	24.35
Anglo-Bank ...	137.50
Société de crédit aust-turq.	27.90
Banque austro-ottomane..	58.—
Pièce de 20 francs....	8.97
Agio ...	105.85
Change sur Londres...	112.40
Crédit anstalt...	239.25
National Bank...	1025.—
Lloyd...	464.—

Aujourd'hui grande animation à la Bourse; de nombreux achats ont été effectués sur des ordres arrivés des marchés étrangers.

Vienne, 4 Janvier, 10 h. 30 soir

Les nouvelles financières reçues des marchés allemands sont satisfaisantes.

La *Nouvelle Presse libre* d'aujourd'hui combat les prétentions de quelques hommes d'Etat de la Roumanie de déclarer ce pays entièrement indépendant.

France.

Paris, 3 Janvier.

Obligations Roumélie Fr. 112.50
Change sur Londres » 25.28 1/2
Bourse calme.

Espagne.

Madrid, 3 janvier.

Les cortès ont repoussé, à une majorité de 120 voix, la proposition de prolonger la dictature de M. Castelar. Le gouvernement se trouve débordé; on est généralement d'avis à considérer la situation comme très grave.

Madrid, 4 janvier.

Le général Pavia a dissous les Cortès et occupé le palais où se tenaient leurs séances.

Sans participer au nouveau gouvernement les anciens ministres gardent encore leurs portefeuilles.

Angleterre.

Londres, 4 janvier.

Il a été retiré, hier, de la Banque la somme de 270,000 livres sterling.

Roumanie.

Boucharest, 3 janvier.

Les chambres se sont ajournées au 22 de ce mois.

Hollande.

La Haye, 3 janvier.

On mande de Penang que nos troupes ont remporté de nouveaux avantages contre le Pedir; diverses localités ont été incendiées.

L'escadre est partie pour Aschio.

Grèce.

Athènes, 2 janvier.

Laurium Escompte fr. 12
Bourse calme.

M. Soulioudi fait publier par les journaux, certains documents tendant à prouver que le responsabilité de la suspension des travaux de chemin de fer de Pirée-Lamia revient au gouvernement.

Les tribunaux sont déjà saisis de cette question.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 3 janvier.

	CLÔTURE.
Dette Générale	46 7/16
Emprunt 1865	61 1/2
do 1869	54 —
do 1871	55 3/4
do 1872	78 1/2
Consolidés anglais	91 15/16
Banque de Constantinople	
Emprunt égyptien......	
Nouvel emprunt ottoman	

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 3 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	53 34 —
	Hausse........	»	53 34 —
	Baisse........	»	53 27 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	53 33 —
	Après Bourse...	»	53 33 —
Actions S. Gén.	....	L.S	8 24 —
»	de la Société de change et de valeurs.........	»	4 32 —
»	de la Banque de Const..	»	5 16 —
»	du Crédit Austro-Turque..	»	3 10 —
»	du Crédit Général......	L.T.	10 28 —
Banque *Verissi et Cossoudi*......		»	— — —
Tramway		»	9 40 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 20 —
Laurium (escompte)............		Fr.	— — —
Crédit Hellénique (prime.)......		»	9 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	118 — —
» 2e émission............		»	57 1/4 —
Emprunt....	1863............	»	342
	1865 ...coup. dét.	»	344
	1869... » »	»	290 — —
	1872............	»	81 1/2 —
	1873............	»	288 — —

COMMERCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

MARSEILLE, le 27 décembre.

Je vous confirme mes avis du 20 courant.

Blés.— Affaires très-calmes cette semaine à cause des fêtes de Noël. Les arrivages ont été fort considérables aussi les prix sont-ils faiblement tenus. On a vendu des

Irka d'Odessa.......	127)122	42.50	disponibl.
» d'Azoff.........	128)123	43,—	do
Volo durs..........	128)124	44.—	desig. jan.
Enos tendre.........	125)121	39.50	disponibl.
Berdianska	128)155	45.—	do
Danube	126)119	36.25	do

Le tout les 160 litres. Escte 1 %.

Grains grossiers.— Des avoines Salonique ont été prises à 21 fcs et des maïs d'Odessa à 19 fcs. Les transactions ont été presque nulles.

Graines oléagineuses.— Il ne s'est absolument rien fait en sésames. Nous ne notons que la vente de 2500 quintaux. colza Danube à fcs 33.75.

Cotons.— Très peu des demandes. Les prix restent cependant bien tenus. On a vendu:

des Salonique Indig........	fcs 82.50
do amériç.......	» 102.50
Tarsous adana.........	» 75.—
Perse..................	» 62.50
Pirée....................	» 105.—

Laines.— On n'a traité que quelques petites affaires qui ont été conclues à des prix très fermes. On a payé des Kassapbachi fines 135 fcs, des Perse suint 90 fcs, et des pelades Beyrouth blanches 1.90 le kilog.

Soies et cocons.— Toujours dans la même situation. Affaires presque totalement arrêtées et forte tendance à la *baisse*. On cote aujourd'hui:

les filat. Syrie................	85 à 86 frs
do Tsatlée................	32 à 45
Cocons Jap. verts Salonique.	19 p/4
do do Andrinople.	89 —

Pétroles.— A l'entrepôt l'huile en barils tant 39 à 40 fcs et celle en caisses 44 à 46 fcs.

Suifs.— Les provenances de Russie manquent.

Sucres Raffinés.— Voici nos cours:

Les Pains nus 1er choix.....	79.—	les 100 kil 2 %. Entr.
do do	78.—	
Pilé en quarts ordin.....	80.50	
do gros colis........	80.—	
Pilé en quarts extra.....	81.—	
do gros colis........	80.50	

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 2 janvier.

Marseille, br. hell. *Elpis*, c. Mamounis, blé.
— br. hell. *Evanguelistria*, c. Boulouguris, blé.
Odessa, br. angl. *Soffron*, c. Swales, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 31 décembre

Angl. *Blac Sea*, c. Bain, orge, Soulina p. Anvers.
Aut. *Nil*, c. Tonello, div. Varna p. Consple.
Hell. *Evanguelistria*, c. Orloff, blé, pour Bourgas.

du 1er janvier.

Aut. *Eva*, c. Smacketich, blé, Odessa p. Lussino.

Buyuk-déré le 31 décembre.

Hell. *Evanguelistria*, c. Boulougouris, blé, Bourgas
Angl. *Ocean*, c. Taylor, orge, Kustendjé p. Falmouth.
Hell. *Coronella*, c. Hazleton, blé, Odessa p. Falmouth.
Allem. *Ant. Von Cleve*, c. Eichman, blé, Odessa pour Falmouth.

du 1er janvier.

Ital. *Luigi*, c. Durante, orge, Soulina p. Marseille.
Ital. *Gattorno*, c. Marcenaro, lest, Ancona p. Odessa.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

SMYRNE) le 1er Janvier 1874.
CONSTANTINOPLE)

M

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant associé dans mes affaires mon frère, Monsieur JOSEPH FREDERICI, et mon beau-frère, Monsieur PIERRE MAUS, ils auront respectivement, à partir de ce jour, la signature de nos deux établissements comme ci-bas.

Je vous prie de vouloir bien en prendre note, et d'agréer, M l'assurance de ma considération la plus distinguée.

FRANÇOIS FRÉDERICI.

M. Joseph Fréderici signera:
A Smyrne, FRÉDERICI ET CIE.
A Constantinople, FRANÇOIS FRÉDERICI.
M. Pierre Maus signera:
A Smyrne, FRÉDERICI ET CIE.
A Constantinople, FRANÇOIS FRÉDERICI.

AVIS AU PUBLIC.

Un individu, se disant tantôt courtier, tantôt employé de la maison Ch. Kany, s'est présenté dans différentes maisons pour commettre des escroqueries.

Le public est prévenu de se tenir en garde contre lui.

A. LA MOKKA'
Représentant de Ch. Kany,

AVVISO D'ASTA.

Da parte di questo I. e R. Consolato austro-ungarico si rende noto che nei giorni 12, 14, 16 Gennajo 1874 alle ore 11 a. m. avranno luogo tre esperimenti d'asta per la vendita del vapore Rimurchiatore denominato *Vido* di bandiera Austro-Ungarica ed attualmente di proprietà sociale dei Sign. Vido Dabcovich e Capt. Giovanni Seiglie.

L'Asta avrà luogo nel Haviar-han a mezzo del Sign. Castro nel dato regolatore di Lire ottom. 2580, valore peritale del sudetto batello a vapore, che sarà deliberato al maggior offerente verso pronto pagamento.

Costantinopoli, 18 décembre 1873.

L'Imp. e Reg. Console.
OESTERREICHER.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

On porte à la connaissance du public que la Société qui existait entre les soussignés, sous la raison

GUARRACCINO FRÈRES

pour l'exécution de certains travaux sur la ligne ferrée Scutari-Ismidt, ayant été dissoute, *Henry James Hanson* Esq., de Perchembé-Bazar, a été nommé liquidateur des affaires de ladite Société.

Constantinople, 31 décembre 1873,

(Signé): GEO. GUARRACCINO.
» HENRI GUARRACCINO.

MUNICIPALIÉÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

La Municipalité informe le public que tout avis qui sera colporté ou placardé dans la circonscription du VIe Cercle sans être préalablement revêtu du visa du Secrétariat Général sera saisi et le contrevenant à la présente disposition sera passible d'une amende.

Le Secrétaire-Général,
M. RÉCHAD.

Hôtel Municipal, ce 22/3 janvier 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Les personnes qui désirent faire des offres pour la fourniture de 30,000 quintaux de paille, sont invitées à se présenter à la Direction de cette Société, Han Méhemed-Ali-Pacha, N° 18 à Galata, pour prendre part à l'adjudication qui aura lieu le lundi prochain, 5 janvier 1874 (n.s.) à midi.

Constantinople, le 31 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 22 décembre (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 400 lits en fer déjà soumissionnés à 4 piastrs 10 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 22 décembre (v.s.) auront lieu les enchères de la location des deux magasins et d'un casino sis à l'échelle de Scutari et appartenant au Trésor du ministère impérial de la guerre. Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 24 décembre (v.s) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires aux troupes impériales:

80,000 tcheki de bois de chauffage déjà soumissionné à Pst. 14 3/4 le tcheki.

800,000 ocques de charbon déjà soumissionné à Pst. 30 1/2 les cent ocques.

Le Ministère impérial de la guerre, qui dans le but de faciliter la fourniture de ces deux articles fera aussi des avances au fournisseur, invite les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 h. à la turque.

Séraskérat, le 22 décembre 1873.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 24 décembre (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 12,000 vachettes blanches nécessaires à la cordonnerie militaire et déjà soumissionnées à 35 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Seraskérat, le 1er janvier 1874.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE [illegible]

Dessins et documents techniques par Montani [illegible], Boghos [illegible] et Maillard. Texte français par [illegible]. Exécution matérielle par P. Sébah.

L'ouvrage complet contient 100 planches en gravures et chromolithographie, représentant la théorie de l'art ottoman; [illegible] *fr.* 115.

DÉPÊCHE

du Tirage de l'Emprunt à Primes de la Ville de Bucharest qui a eu lieu à Gotha le 2 Janvier 1874.

Série 3725 N° 46, Fr. 75000
» 4370 61, » 15000

Séries 102, 154, 752, 1246, 1279, 1334, 1536, 1996, 1935, 2035, 2228, 2378, 3379, 4198, 4260, 4329, 4675, 4869, 4821, 5175, 5179, 5419, 6161, 6250, 6448, 6455, 6767, 6809, 7005, 7375, 7464.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

arrivée à l'adresse du Comptoir

D. KORITSCHONER

Tirage de l'Emprunt Autrichien de l'année 1858 (dit Crédit) qui a eu lieu le 2 Janvier 1874,

La Série 554 N° 46 a gagné le gros Lot de Florins 200000.

Les séries sorties sont 32, 138, 787, 966, 1,311, 1,452, 1,710, 2,289, 2,329, 2,785, 3,567, 3,690, 4,046, 4,058.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

arrivée à l'adresse du Comptoir

D. KORITSCHONER

Tirage de l'Emprunt Municipal de la ville de Bukarest qui a eu lieu le 2 janvier 1874,

La serie 3,725 n° 46 a gagné le gros lot de fl. 75,000

La série 4,370 n° 61 a gagné le lot de fl. 15,000

Les séries sorties sont: 102, 154, 752, 1,246, 1,279, 1,334, 1,536, 1,935, 2,035, 2,228, 2,378, 3,379, 4,198, 4,260, 4,329, 4,675, 4,821, 4,869, 5,175, 5,179, 5,419, 6,161, 6,250, 6,448, 6,455, 6,767, 6,809, 7,005, 7,375, 7,464.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

Les Bureaux du Crédit Général Ottoman seront fermés les mardi 6 et 13 courant à l'occasion des fêtes de ces jours.

Constantinople, le 3 janvier 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Les Bureaux de la Société Générale de l'Empire Ottoman, seront fermés le mardi 6 courant, et le mardi, 13 courant, à l'occasion de la solennité de ces deux jours.

Constantinople, le 3 janvier 1874.

ADMINISTRATION IMP. DE TOPHANÉ.

AVIS.

L'adjudication pour la fourniture d'une quantité de vingt cinq mille ocques aciers divers et de cinq mille ocques de zinc en saumon pour le besoin des fabriques de l'Administration Impériale de Tophané devant avoir lieu lundi prochain 24 décembre 1873 (v. s.), les personnes qui voudront y concourir sont invitées à se présenter le jour sus-indiqué, à cinq heures à la turque, au Conseil de l'Administration précitée pour prendre connaissance de la qualité des objets et effectuer leur soumission.

Tophané, le 20 Décembre 1873 (v. s.)

AVIS.

L'administration impériale des mines porte à la connaissance du public que la mine de plomb argentifère découverte près du village d'Iliassidja, Nahié de Dari-Déré sandjak de Drama, vilayet de Salonique, dans un terrain représentant d'après le plan topographique une étendue de 545 deunums soit environ 50 hectares, est sur le point d'être concédée par l'administration des mines pour un terme de 99 ans et avec 5 % de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des oppositions quelconques, à faire pourront s'adresser à l'administration des mines pendant le délai deux mois à partir de la date du présent avis.

Constantinople, le 17 décembre 1873 (v.s.).

AVIS

L'administration Impériale des Mines porte à la connaissance du public, que la mine de Fer cuivreux découverte dans la localité dite Bakirlik, sandjak de Brousse, vilayet Hudavendikiar, dans un terrain représentant, d'après le plan topographique une étendue de 9341 Deunums soit 858 hectares, est sur le point d'être concédée par l'administration des mines pour un terme de 99 ans et avec 5 % de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des oppositions quelconques à faire, pourront s'adresser à l'administration des Mines pendant un délai de deux mois à partir de la date du présent avis.

Cons/ple le 17 décembre 1873 (v.s.)

AVIS.

Le public est prévenu que dans le konak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

CHIEN PERDU.

Le 23 Décembre dernier a été égaré un chien de chasse. Comme depuis ce jour, toutes les recherches du propriétaire sont restées infructueuses, par le présent avis, on porte à la connaissance du public le signalement exact de la susdite bête: Dos et tête noirs, queue coupée grandeur quatre doigts, noire, blanche sur le bout, jabot blanc, pattes blanches, tachetées noir, signe particulier, sur un des flancs: une petite raie dépourvue de poil. L'animal portait sur son collier le nom de son maître. Le propriétaire, prie quiconque a pu le trouver de vouloir bien en donner avis rue du [illegible] nal N° 29.

Bonne récompense au porteur.

8me ANNEE N 4. — 18 [illegible] 1290. — MARDI-MERCREDI, 6-7 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE. [illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR. [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 4-5 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Apres une interruption de trois annees le *Livre Jaune* français vient enfin de faire sa reapparition. Les documents les plus importants sont une circulaire de M. de Broglie, en date du 25 Novembre, et une autre de M. Decazes en date du 7 Décembre. Malgre leur caractere retrospectif ces pieces diplomatiques presentent un certain interet en ce quelles soulevent un coin de voile qui recouvre la politique que le gouvernement de M. Mac-Mahon entend suivre à l'intérieur.

Le premier de ces documents écrit au lendemain de la prorogation septennale debute par un eloge pompeux du ministere dont M. de Broglie est le chef, et termine en parlant du respect scrupuleux des traites et du désir de vivre en bonne harmonie avec les differentes puissances. Il n'y a rien de precis, rien de net, dans le langage du vice-president du conseil, en dehors bien entendu des palmes qu'il se decerne à lui-meme.

La circulaire de M. le duc Decazes tient le meme langage rassurant mais en l'accentuant et en le rendant clair. Il y a plus de conviction, dans le langage du ministre actuel des Affaires etrangeres que dans celui de son predecesseur. Il s'en suit que l'effet de ses paroles a du etre plus grand et exercer une meilleure influence sur les cours etrangeres.

Un autre difference capitale c'est que tandis que M. de Broglie date «la *politique sage* du cabinet» du jour où le marechal Mac-Mahon a pris definitivement le pouvoir, — Il parait que ce que ce qui s'est passe depuis le 24 Mai n'a pas ete marque au coin de la sagesse—M. Decazes a la courage de déclarer que « la politique suivie par le gouvernement est *celle qui fut suivie par M. Thiers* avec tant de succes. » Ce retour à la justice, honore le ministre qui a eu le courage de dire la verite.

Il ne faut cependant pas s'exagerer la portee de l'impression produite par les declarations officielles de M. Decazes, en ce qui touche l'exterieur.

Un mois à peine s'est ecoule depuis que le ministre des Affaires etrangeres ecrivait sa circulaire et cette periode a ete marque par un redoublement de violences diriges par l'episcopat français contre l'Italie et l'Allemagne. Or rien n'a ete fait, ni meme tente, par le gouvernement de M Mac-Mahon pour reprimer des attaques qui ont amene, cependant, des difficultes assez serieuses entre la France et les puissances dont nous venons de parler.

Ces faits sont donc de nature [à] amoindrir beaucoup les declarations de M. Decazes.

L'hostilite qui regne entre Berlin et Munich, et que le ton des organes officieux du nouvel Empire ne cesse d'envenimer, ne semble pas devoir servir la politique de M. de Bismarck.

Le prince chancelier a fait de grands efforts, pendant ces derniers temps, pour que le personnel diplomatique de la Baviere fut reduit, et de plus compose d'elements unitaristes. Un grand changement, en effet, est sur le point de s'operer mais dans un sens qui accusera nettement l'esprit particulariste de l'Allemagne du Sud.

Les feuilles ministerielles de Berlin sont furieuses; elles tournent en ridicule le roi Louis, et vont meme avec lui, jusqu'à la menace. Qu'en resulte-t-il? c'est que l'influence autrichienne se releve peu à peu à Munich, pendant que l'influence prussienne decroit sensiblement.

La nation Bavaroise, en dehors de quelques personnalites ambitieuses, est fort attachee à la dynastie regnante et voit avec un vif mecontentement les attaques dont son souverain est l'objet. M. de Bismarck est donc mal inspire, lorsqu'il veut faire entrer de force un peuple et son chef dans un courant au bout duquel l'un perdrait sa couronne et l'autre son autonomie.

La crise ministerielle est decidement conjurée en Hongrie, mais la façon dont on y a mis un terme suffit à prouver combien la situation du cabinet reste compromise.

Ainsi que le fait remarquer le *Nord* on n'a trouve d'autre moyen de combler les vides faits dans le ministere par la double demission de MM. Kerkapoly et Louis Tisza que de reunir les finances à la presidence du conseil et les travaux publics au commerce. Il a ete impossible de decouvrir des hommes de bonne volonte disposes à se charger du lourd fardeau des portefeuilles des finances et des travaux publics, les deux postes ministeriels les plus epineux par suite des depenses inconsiderées des dernieres annees. et de la legerete qui a preside aux concesssions de chemins de fer. C'est M. Szlavy qui dans ce partage, a assume la charge la plus ecrasante ; il a pris le departement des finances. Combien de temps cela durera-t-il ? Peut-etre jusqu'aux prochaines elections generales, d'ou le parti deakiste, qui avoue maintenant implicitement son impuissance à sauver le pays des embarras economiques dans lesquels il l'a precipite, sortira selon toute probabilite notablement affaibli.

On attend en Angleterre d'importantes nouvelles du theatre de la guerre d'Afrique.

Le roi des Achantis a quitte sa capitale à la tete de soixante mille hommes, pour aller venger les defaites de ses lieutenants dans leurs premieres rencontres avec les Anglais. Ceux-ci, de leur côte, paraissent disposes à recommencer la lutte, bien qu'ils aient dû reconnaitre que leur allies les Fantis ne leur seront que d'un mince secours. Ces indigenes promettent de se battre et se font payer par les Anglais, mais à la première alarme ils prennent la fuite et jettent la deroute dans les rangs. Aussi le *Daily News* engage-t-il sir Garnett Wolseley à les desarmer et à marcher directement sur Coomassie, la capitale des Achantis, aussitôt apres l'arrivee des renforts qu'il attend d'Angleterre. Mais ce conseil est plus facile à donner qu'à suivre.

Les nouvelles d'Espagne sont graves. Les Cortes, a une majorite de cent vingt voix, ont refuse de continuer à M. Castelar la dictature.

Il en est resulte un coup d'Etat, conduit par le general Pavia, lequel a eu pour but de dissoudre les Cortes.

Ce coup d'Etat a-t-il ete accompli de concert avec M. Castelar, ou est-ce un *pronunciamento* en faveur de quelque prince ? Voilà ce que le telegraphe ne nous dit point. Dans le premier cas, jamais le president actuel de la Republique espagnole n'aurait pu choisir un moment plus favorable.

Il est evident que les evenements des derniers jours ont considerablement amélioré la situation.

Carthagene résiste encore, il est vrai, mais le gouvernement aurait pris la determination d'envoyer de grands renforts à l'armee assiegeante, en sorte que bientôt peut-etre celle-ci pourra tenter une attaque décisive. Dans le Nord, les affaires marchent mieux. Les carlistes ont cherche à deloger Moriones de la position qu'il avait conquise aux environs de Tolosa, et d'où il avait pu ravitailler cette ville, qui en etait arrivee à ses dernieres bouchees de pain, mais le general republicain a tenu ferme, non toutefois, parait-il sans essuyer des pertes assez notables.

On peut donc croire, si la dissolution des Cortes est le fait de M. Castelar, qu'elle ne rencontrera pas de resistance de la part de la nation espagnole; pourvu que le chef du pouvoir continue à etre bien servi par les evenements.

P. S. — Le coup d'Etat du general Pavia semble devoir tourner au profit des Alphonsistes ; un nouveau ministère a ete forme sous la presidence du marechal Serrano. Il est compose comme suit :

Sagasta, affaires etrangeres ; —Zavala, guerre ; —Figuerola, justice ; —Becerra, agriculture ; — Echegaray, finances ; —Garcia Ruiz, interieur; —Topete, marine.

LA QUESTION DES PARATONNERRES

Nous avons annonce dernierement que le ministere de l'Evcaf avait l'intention de faire placer des paratonnerres sur les principales mosquees de Constantinople et qu'un rapport spécial avait [illegible] demandé à ce sujet à un ingenieur des Télégraphes.

Nous croyons devoir appeler l'attention du gouvernement sur ce projet, car ce travail d'installation est plus important et plus délical qu'on ne le croit communément.

En effet presque tous les gouvernements etrangers ont reconnu la nécessite de s'adresser à des corps scientifiques pour arreter et fixer les regles qui doivent servir de base à ce genre de constructions. C'est ainsi qu'en France, par exemple, des instructions spéciales ont été rédigees sur la demande du gouvernement par l'Academie des sciences, d'abord en 1823. Ces instructions établies par des célébrités scientifiques, telles que : Poisson Dulong, Fresnel, Gay-Lussac etc., ont servi de base pour l'établissement de tous les paratonnerres qui ont éleves tant sur les édifices publics que sur les habitations particulieres.

Plus tard, en 1854, les modifications survenues dans le mode de construction des édifices et des habitations ont nécessité de nouvelles études pour etablir de nouvelles regles en rapport avec les constructions modernes. Des nouvelles instructions ont éte rédigées à cet effet par l'Académie des sciences et par des savants non moins illustres que les précédents. tels que Becquerel, Pouillet, Babinet. etc. Enfin l'annee derniere de nouvelles instructions plus conformes aux dernieres donnees de la science électrique, ont encore éte faites par le meme corps scientifique.

En Angleterre, egalement diverses societes savantes se sont occupees à plusieurs reprises de ces etudes et tout récemment encore, lors des reparations qui furent faites à la cathedrale de Londres, à la belle eglise de St-Paul, un comité spécial fut désigné pour surveiller l'installation du nouveau systeme de paratonnerres qui est destiné à préserver ce magnifique édifice des atteintes de la foudre. Aussi cet edifice possede-t-il aujourd'hui une protection établie d'apres les plus récentes lois sur la question des paratonnerres.

Depuis plusieurs annees, le fer et les autres métaux entrent de plus en plus dans les constructions. Il y a meme des edifices qui sont actuellement presque entierement metalliques; c'est là, la cause principale des nouvelles regles qui ont eté etablies par les celebrites dont nous avons parle.

Il faut bien se penetrer d'une chose, c'est qu'il ne suffit pas de placer sur un edifice une tige pointue plus ou moins longue et de la relier au sol par un conducteur metallique. Pour avoir un paratonnerre, c'est-à-dire pour proteger un edifice des atteintes de la foudre, il faut encore absolument tenir compte d'une foule de circonstances speciales et des lois electriques aujourd'hui mieux connues lesquelles influent beaucoup sur le choix de la meilleure disposition à donner à ces instruments protecteurs.

En effet, outre ces lois electriques qu'il faut bien connaitre et qui servent de guide, il faut encore avoir egard, non-seulement à la grandeur de l'edifice, mais aussi à sa hauteur au-dessus du sol, à la hauteur du sol au-dessus du niveau de la mer, au genre de materiaux que renferme l'edifice, à la disposition et à la nature des bâtiments environnants, à la nature du sol sur lequel est construit l'edifice, mais encore à la nature des orages les plus frequents, à la hauteur moyenne à laquelle ces orages se produisent dans le lieu en question, et enfin il faut, encore tenir compte de la destination de l'edifice. Les regles à suivre ne sont pas les memes pour des eglises, des usines, des poudrieres ou des navires etc.

La règle populaire qui admet que le rayon de protection est égal au double de la hauteur du paratonnerre, n'est exacte que dans certains cas spéciaux, et le plus souvent la zone de protection est beaucoup plus petite.

On le voit donc, ces differentes circonstances nécessitent une étude spéciale, qui ne peut etre bien faite que par des personnes ayant des connaissances physiques.

Une étude consciencieuse a été faite à ce sujet pour les mosquées de Constantinople, par un spécialiste bien connu: nous espérons qu'on meltra cette étude à profit.

La question des paratonnerres est une question à propos de laquelle il ne faut pas chercher à faire des économies mal entendues, car il est nécessaire, si l'on veut un bon systeme de paratonnerres, que rien ne soit négligé, et nous sommes en cela du meme avis que l'ingenieur auquel nous faisons allusion, il ne faut pas du mediocre, *il faut bien faire, ou ne rien faire.*

Nous avons pu voir à Constantinople des paratonnerres sur certaines mosquees ou autres édifices, qui bien certainement n'ont pas vidé les caisses administratives, mais ces paratonnerres sont loin de remplir les conditions voulues, il y en a meme qui ne méritent pas le nom de paratonnerres et qui sont plus dangereux qu'utiles. Il est donc nécessaire d'astreindre les constructeurs qui seront chargés de l'installation des paratonnerres sur les mosquées, de suivre en tous points les regles etablies par la science et en particulier, croyons-nous, celles qui ont été formulees dans le rapport presente au ministere, lesquelles ne different des regles ordinaires qu'en ce qui concerne les conditions spéciales des mosquees et les differentes positions topographiques de la ville.

Dans le cas contraire, en s'écartant des dites regles, on s'exposerait par la suite à des conséquences fâcheuses.

Certains constructeurs, qui n'ont pas une idee suffisamment exacte de la théorie des paratonnerres, croient de bonne foi que la pratique qu'ils ont acquise dans l'installation des paratonnerres des habitations particulieres, peut leur suffire pour l'installation de ces memes appareils sur des édifices speciaux ; ils ne se doutent pas que dans ce cas, les règles ne sont plus les memes, et principalement celles relatives à la zone de protection; ils Ignorent qu'ils se trouvent en presence d'influences speciales dont ils devraient tenir compte. Par exemple, pour le cas qui nous occupe, les grandes masses de plomb qui recouvrent toutes les mosquées, exigent de la part du constructeur des precautions spéciales; les règles sont autres, et il est absolument necessaire de tenir compte de ces conditions.

Nous apprenons que plusieurs demandes ont été faites au ministere de l'Evcaf, pour l'exécution de ce travail, Sont-elles faites toutes par des personnes competentes ? nous avons lieu d'en douter, si nous en jugeons par la valeur des paratonnerres que nous voyons etablir par quelques-unes d'entr'elles. Les ateliers de Top-Hane, eux aussi, ont déjà construit quelques paratonnerres et se sont mis sur les rangs pour le travail en projet, mais il faut bien avouer que ce n'est pas leur affaire ; ils possedent, nous n'en doutons pas, d'excellents ouvriers et des mecaniciens de mérite qui certainement pourraient executer le travail au point de vue matériel, mais ils n'ont pas la pratique de ces sortes d'appareils, ils n'en connaissent pas suffisamment les conditions scientifiques qu'ils doivent remplir, et l'installation pourraient en etre défectueuse, il n'y a rien d'étonnant.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE.*

THÉATRE FRANÇAIS

L'operette a inauguré l'année. Elle s'est presentée pimpante, bien mise, de gais refrains aux levres, quoique tous ne soient pas de la première fraicheur et que quelques-uns aient, même, dejà un cheveu blanc, mais enfin fringante comme en ses plus beaux jours.

Elle nous a ete donnée comme un cadeau de jour de l'an et comme une promesse que [illegible] genre allait enfin être abordé.

Tant que Mme Marcilly a eté malade nous avons compris que la direction du Theatre Français se trouvait embarrassée pour monter *Barbe-Bleue, — la Fille de Mme Angot, — Fleur de The, —Les Brigands —M. de Crac, — Le Petit Faust,* etc., etc., c'est-a-dire, toutes pieces inscrites sur le répertoire public au commencement de la saison, mais, a cette heure, cette raison n'existe plus.

Mme Marcilly est remise. *Barbe-Bleue* devait passer quand notre Dugazon est tombee malade, voila donc une opérette toute prête pour succéder au *Canard à trois becs*, joue avec succes Jeudi dernier.

Nous sommes à moitié de la saison theâtrale et jusqu'ici le directeur du Theâtre Français ne nous a donné, en fait d'opérettes, que la *Timbale d'argent.* C'est peu.

[illegible] sont point des reproches que nous [illegible] à notre *impresario*, c'est une situation que nous constatons, situation que le retablissement de notre Dugazon va certainement faire cesser, puisqu'elle est en etat de reprendre son service, et de plus que *Barbe-Bleue* devait être joue trois jours apres qu'elle s'est alitee.

Il serait certainement temeraire de porter un jugement serieux sur Mme Marcilly, puisque nous ne l'avons vue que dans un personnage de complaisance, mais à la façon dont [illegible] chanté Zelide, nous croyons qu'elle [illegible] du succès dans les rôles de son emploi. Du reste, nous ne pouvons tarder à être fixés, car la direction du Theâtre Français a le devoir de se hâter, de rattraper le temps perdu, en mettant vite à l'etude les operettes qu'il nous a promises. C'est son intéret.

La comedie plait peu à notre societe En dehors d'un nombre assez restreint de personnes, on prefere le drame, l'opera-comique et l'opérette.

C'est si vrai que la plupart des comédies jouces cet hiver l'ont ete devant une salle à moitie vide. Il faut à notre public, pour l'emouvoir des situations poignantes, comme celles du *Bossu*, des *Pauvres de Paris*, de *Marie Jeanne*, de la *Tour de Nesles*, etc., etc ou des operettes qui le fassent rire

Qui ne se souvient de la saison de 1870-1871 ? Ce fut une des brillantes annees, du Théâtre Français, et pourtant la guerre Franco-Prussienne paralysait les plaisirs. Quels drames et quelle troupe !

Il y avait Harville, un comedien incomparable ayant passe dix ans de sa vie à l'Odeon et six ans à la Comédie Française. Il y avait Gravier, Berlingart, Ricquier. MMmes Gabrielle, Ricquier, Audibert, Perille.

Aussi quels triomphes pour les artistes, lorsque le rideau baissait sur la *Tour de Nesles*, la *Closerie des Genêts*, *Bataille de Dames*, *Marie Jeanne*, le *Bâtard*, le *Lion amoureux* ou le *Bossu*. Quels bravos !

C'etait l'œuvre. et les artistes qui etaient applaudis?

Comme il était fier ce bâtard, et fin ce Buridan. Comme il était magistral cet Harville Qu'elle etait belle cette Marguerite de Bourgogne, et touchante cette Marie-Jeanne, comme Leona rugissait bien dans la *Closerie des Genêts*, et avec quelle âme elle jouait *Bataille de Dames !* Et Mlle Gabrielle comme elle justifiait son nom dans la piece de Maquet ; et Mlle Ricquier, et Mme Perille, l'excellente duegne, qui fut si remarquable dans Madame Pernelle de *Tartuffe*.

C'etaient, nous en convenons, des comediens d'un talent exceptionnel et que la guerre qui desolait leur pays avait jetes sur nos bords, mais le répertoire les soutenait, et leur permettait de faire voir les faces multiples de leur talent. Ils avaient un grand souffle, ils animaient tout ce qu'ils touchaient, [illegible] encore ils eussent ete moins apprécies [illegible] les eut constamment enfermes dans la comédie bourgeoise.

Ils sont partis, la saison écoulee, mais on les rappelle, et il y a certaines pieces auxquelles on ne touchera plus jamais. Telles sont : *Bataille de Dames*, *Par Droit de Conquete*, *Fernande*, etc.

Où est-elle la comédienne qui jouerait, cette annee, le rôle de la baronne dans *Bataille de Dames*, et celui de la mere dans *Par Droit de Conquête?* Où est-elle celle qui jouerait Dorine avec la grâce parfaite et l'espièglerie de l'artiste dont nous parlons? Pourtant ce ne sont là que des comedies.

Mais c'est justement parce que nous n'avons pas de troupe de drame que la direction du Théâtre Français doit chercher le succes dans l'operette et dans l'opéra-comique.

A l'égard des operas-comiques nous n'avons pas à nous plaindre ; reste la question des operettes, et ce mot nous ramene naturellement au *Canard à trois becs*.

Ce *canard* est le plus étrange des volatiles, et Philippe II, dans l'autre monde, a dû être bien etonné d'apprendre que sa domination dans les Flandres fut troublée par la disparition de cette volaille phénomène.

Mais ceci est affaire entre le fils de Charles-Quint et M. Jules Moinaux, dont [illegible] voulons pas contrarier les idées, du moins, en ce qui touche l'histoire.

M. Jules Moinaux est l'heureux auteur des *Deux Aveugles* Ce fut cette pièce qui fonda sa reputation. Elle est restee la meilleure de son répertoire. Le *Canard à trois becs* est loin de valoir son aine, et même les *Deux Sourds*.

L'action du *Canard à trois becs* est nulle, en quelque sorte. Cependant on ne saurait dire qu'elle manque d'intéret, mais c'est un interet de détails, et non de situation.

D'ailleurs tout est incohérent, invraisemblable, inadmissible dans cette operette. Elle appartient à ce genre qui fut inauguré par cet esprit malade s'appelant Hervé, et dont le resume le plus complet est le *Hussard persécuté.*

C'est quelque chose d'epileptique qui provoque le rire, mais le rire voisin de la folie. C'est l'irresonnable, dans ce qu'il y a de plus irresonnable.

Le *Canard à trois becs* est le frere du *Compositeur toqué* et du *Drame en 1779 !* Il est tellement de la même famille que M. Jules [illegible]

« — J'ai visité le Canada
J'ai vu le Monomotapa
Je suis tombé dans la Vistule, etc. »

L'air chanté par Spaniello n'est pas autre chose que le pastiche de ce morceau. Le rythme est le même.

« — Du prince aussitôt le signal
Partis tous les trois à cheval
Sur un cerf-volant électrique
Nous avons franchi le tropique
En traversant le Portugal
Laissant à gauche Bougival. »

C'est, on le voit, la même allure, la même facture. Mais outre que ce morceau est une reminiscence d'une pièce d'Herve, il est encore une reminiscence du grand [illegible] Girafier dans les *Deux Aveugles !*

Malgre ces defauts, le *Canard à trois becs* est une opérette amusante, une fois le point de depart admis.

Les personnages qui passent et s'agitent dans cette pièce ressemblent à des habitants de Bedlam et de Charenton, neamoins ils sont d'une folie gaie et d'un comique achevé.

Van Ostebal, Van Bontronch, Moulagauffre, Tromp-tonpif, et la haute demoiselle Sophronie sont désopilants Inutile de parler des trois Castillans, ils completent la série.

La partition de M. Emile Jonas est loin d'être exempte de reminiscence, mais elle est facile, agreable, d'assez bon goût et ne manquant pas, par moments, d'originalite.

On n'y trouve ni l'eclat de la musique d'Offenbach, ni l'imprevu, souvent abracadabrant, de celle d'Herve ; c'est quelque chose entre les deux qui satisfait et amuse.

Ainsi le duo du premier acte entre Van Ostebal et Van Bontronch, commençant par

[illegible]

ce duo a quelque chose de vif. Il en est de même de la serenade et des couplets de Marguerite.

[illegible]

En définitive, quoique la pièce de MM. Jonas et Moinaux ne soit point de celles qui deviennent deux ou trois cents fois centenaires, elle n'en est pas moins agreable.

L'execution du *Canard à trois becs* presente certainement des difficultes ; mais pour être juste nous devons dire que [illegible] a admirablement marché, et que Mme Colas et M. Jouanne ont ete unanimement applaudis.

Mme Colas est moins à son aise, comme jeu, dans l'opérette que dans l'opera-comique, mais la façon dont elle chante est toujours aussi charmante, aussi savante.

Elle a nuancé avec beaucoup de brio ses fameux couplets : « —*Cot, cot, cot, codete* » et dit avec beaucoup d'entrain :

«—Je suis la plus forte
J'ai bien résisté
Enfin je l'emporte
Mais ça m'a coûté.»

Il est difficile de passer avec plus de facilite que Mme Colas du repertoire de l'opera-comique à celui de l'operette. Ce qui assure le succes de notre premiere chanteuse c'est justement parce que sa voix souple et pure lui permet de chanter les deux genres.

M. Jouanne a fait de Van Ostebal une veritable creation. Le geste, l'intention, les intonations tout a eté d'accord. Il a ete souvent d'un comique acheve.

Quant à ses motifs il les a chantes fort bien ma foi, et en les nuançant avec art. En un mot il a été complet.

MM. Dervilliers, Blanc et Lemiere ont forme un trio très amusant. M. Dervilliers surtout a déployé une vivacité, une verve merveilleuses. Disons-en autant de MM. Chevalier et James, deux comédiens d'un remarquable talent de composition.

Mme Chevalier qui n'avait eu que deux jours pour apprendre le rôle que devait jouer Mme Soyer, a remplace fort avantageument cette duegne. Elle a su, avant toutes choses, être naturelle et n'a pas craint de mettre son visage en rapport avec l'âge de son personnage.

Mme Chevalier s'est fait applaudir, et la direction du Théâtre Français aurait grand tort de ne pas nous la montrer plus souvent.

De cette façon Mme Soyez, réalisant un de ses rêves pourrait peut-être jouer les ingenues [illegible]

[illegible]

ce n'est pas leur spécialité. Du reste, les paratonnerres qu'ils ont déjà établis, sont là pour le prouver.

Nous le répétons, et on ne saurait trop le répéter, des paratonnerres mal installés, ne protégent qu'imparfaitement les édifices, d'autres ne les protégent pas du tout et on pourrait même en citer qui sont dangereux, il ne suffit pas d'être serrurier ou mécanicien pour bien installer un paratonnerre, il faut encore être électricien.

Par conséquent le gouvernement a tout intérêt à confier ce travail à des personnes compétentes et qui ont fait l'objet d'études spéciales, nous croyons qu'on peut en trouver quelques-unes parmi celles qui ont adressé des demandes au ministère.

Nous espérons pouvoir, dans l'intérêt de nos lecteurs, en général et de nos contradicteurs en particulier, donner des extraits du rapport dont nous avons parlé; en tout cas, nous donnerons les règles complètes qui doivent servir de guide pour l'installation des paratonnerres à Constantinople et dans les environs.

Comme l'auteur du rapport, nous terminerons cet article par les paroles suivantes dues à l'illustre Arago, l'homme le plus compétent en pareille matière :

«Il me sera permis d'affirmer qu'en général les physiciens de profession ont seuls une idée exacte des propriétés préservatrices de ces appareils.»

CHRONIQUE.

S. S. le Patriarche œcuménique, accompagné d'Anthopoulo effendi, a fait visite, jeudi dernier, à S. A. le Cheïk-ul-Islam et aux ministres de la justice et des finances.

—

Mirza Mohsin Khan, ministre de Perse, s'est rendu samedi dernier à la Sublime Porte, où S. Exc. a eu une entrevue avec le grand-vézir et le ministre des affaires étrangères.

—

Le *Moniteur égyptien* contient les nominations suivantes :

Khalef-ullah bey, intendant des revenus intérieurs de l'Egypte, est promu au grade de général de brigade avec le titre de pacha.

Mehmed Kadri bey est nommé aide de camp du Khédive;

Ali Wehbi Effendi, ci-devant mudir de Djeïzé, est nommé chef de bureau dans le département de la Police.

—

La préfecture du port de Constantinople vient de recevoir un télégramme du capitaine du port de Soulina qui annonce que le Danube est gelé et que la navigation du fleuve est interrompue.

—

L'Assemblée Générale des Arméniens qui devait se réunir dimanche dernier pour l'élection du patriarche a été remise à un autre jour.

—

On lit dans le *Djéridéi-Hacadis*, que d'après un ordre de S. M. le Sultan, les yalis et les maisons situés à l'échelle de Kaïreddin, à Béchiktach, ont été expropriés, et que ces terrains doivent être transformés en une place qui fera partie des dépendances du palais de Dolma-Bagtché.

Le conak habité par la première épouse du feu Sultan Abd-ul-Médjid, Nev-Chéker Hanoum, étant compris dans le périmètre des bâtiments qui seront démolis, le conak habité jadis par Aladdin bey, à Cabatache, a été désigné par Sa Majesté pour servir de résidence à cette princesse.

—

Dimanche dernier le patriarche œcuménique a présidé l'assemblée générale grecque à laquelle assistaient une quarantaine de membres, ecclésiastiques et laïques.

Dans cette séance l'*Epitropie économique* du patriarcat a donné lecture du compte-rendu annuel de sa gestion. L'assemblée a été très-satisfaite des travaux de cette commission et, à l'unanimité, elle a loué le zèle et la persévérance avec lesquels les membres de l'Epitropie ont poursuivi leur tâche. Dans un passage de ce compte-rendu il est fait allusion au projet de reconstruire les bâtiments du patriarcat qui se trouvent dans un triste état de vétusté. Le patriarche en remerciant les membres de l'Epitropie les a exhortés à poursuivre leur œuvre avec le même zèle, et S. S. leur a promis en toute circonstance son appui et celui des notables de la nation.

—

Ahmet bey, chef de la garde-robe de S. M. le Sultan, ayant été relevé de ses fonctions, c'est Monstafa effendi, 2me mudir de *Mabeïn-Humayoun*, qui le remplacera dans cette charge.

Ahmed bey, gouverneur du prince Abd-ul-Medjid effendi, est nommé 2me mudir du *Mabeïn-Humayoun*.

—

Un télégramme de Londres annonce que M. Haddan, ingénieur civil, résidant à Constantinople, vient d'être élu membre de l'Institut de Londres.

—

On nous assure que la compagnie *Azizié* vient d'acquérir deux remorqueurs en donnant du charbon en contre-valeur de ces bateaux. A cela nous n'avons rien à dire, mais ce qui fera jeter les hauts cris à plus d'une victime de l'*Azizié*, c'est qu'il est question, nous assure-t-on, de mettre l'un de ces remorqueurs sur la ligne de Cadikeuy et l'autre sur celle de Haïdar-pacha, où ils seraient affectés au service des voyageurs.

—

M. François Copello, qui depuis trente ans était employé à l'imprimerie Impériale, vient de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Coppello était âgé de soixante-cinq ans.

—

Une dame arménienne de notre faubourg avait acheté ces jours-ci dans un magasin de la Grand'Rue une paire de souliers qu'elle emporta chez elle. Le lendemain elle les essaya, et s'apercevant qu'ils étaient étroits, elle résolut de les changer immédiatement. S'étant habillée pour se rendre au magasin où elle avait fait l'emplete en question elle chercha quelque chose pour envelopper les souliers, et ne trouvant sous sa main ni vieille gazette ni aucun autre chiffon de papier, elle eut l'idée d'ouvrir le bureau de son mari et d'en tirer une feuille de papier assez gros, imprimée sur un des côtés, et qu'elle croyait de rebut. Elle enveloppa donc les souliers et se rendit au magasin dont le propriétaire, aussitôt qu'il eut jeté les yeux sur le paquet, consentit à changer les chaussures vendues, mais offrit immédiatement une autre grande feuille de papier pour envelopper la nouvelle acquisition, celui que la dame avait apporté étant, disait-il, trop gros et peu propre à faire un paquet. Dans la journée, le mari qui devait aller à Galata, ouvrit son bureau et y comptant ses valeurs, s'aperçut qu'une obligation de 25 Pinard lui avait été soustraite. Ayant interrogé sa femme, celle-ci lui avoua qu'elle avait pris le matin dans un des tiroirs du bureau, un papier qu'elle croyait inutile et qu'elle avait laissé dans le magasin de la Grand'Rue. — Malheureuse, c'est mon obligation Pinard qui vaut plus de 300 livres que tu as ainsi perdue, s'écria le mari. Tous les deux, hors d'haleine, courent immédiatement au magasin de chaussures; le marchand, en réponse aux réclamations de la dame, déclare d'abord que le papier a été jeté dans un coin et que l'on ne sait où le chercher. Enfin, pressé par le mari qui menace de faire venir la police, le marchand cherche autour de lui et finit par retrouver sur un rayon la précieuse obligation, qu'il restitue à son propriétaire en disant que c'était le commis qui l'avait serrée à son insu et en se confondant en excuses. Quittes pour la peur, nos époux rentrent au logis, la dame jurant de bien regarder à l'avenir tout papier dont elle se servirait pour ses emballages.

(*Levant Herald*)

—

D'après le *Moniteur égyptien* la cérémonie annuelle de l'expédition du *Souva* (cadeaux envoyés à la Mecque) a eu lieu cette année, le 18 décembre, avec une solennité extraordinaire. C'est sur la place Mehmed Aly que le *Souva* a été remis par le prince Tewfik pacha à l'*Anih-ul-Hadj* Osman bey, en présence des hauts fonctionnaires civils et militaires. Les troupes, en uniforme de parade, et une grande affluence de la population assistaient à cette cérémonie.

Le même journal annonce que le prince Hassan pacha, troisième fils du Khédive, vient d'avoir un fils auquel on a donné le nom d'Aziz bey.

—

On écrit de Smyrne, 3 janvier:

» Un nouveau règlement relatif à la tenue des maisons de détention et des prisons de la ville vient d'être promulgué par les soins de S. Exc. Suréya pacha, Gouverneur général du vilayet d'Aïdin.

La mauvaise situation de ces établissements avait en effet attiré l'attention des communautés, et c'est sur la demande des chefs de ces dernières que S. Exc. s'est empressée d'édicter les nouvelles dispositions dont il est question.

—

Les journaux d'Athènes contiennent une longue liste de décorations helléniques accordées à des fonctionnaires russes à l'occasion du dernier voyage de S. M. la reine Olga.

—

Sur la proposition du gouverneur général de Syrie et du muchir du 5me corps d'armée, le gouvernement impérial vient de nommer Holo pacha, ci-devant Mutessarif de Tripoli, au poste de préposé à la sécurité du désert de Syrie.

Holo pacha qui possède une parfaite connaissance du pays, aura sous ses ordres un corps de cavalerie mobile, organisé à cet effet dans le vilayet de Syrie, et sera chargé de veiller à la sécurité du désert et de coloniser les bédouins, en rendant sédentaires les tribus nomades.

—

Un journal grec, le *Mérimna*, raconte le fait suivant. Nous aimons mieux croire notre confrère que vérifier son récit qui nous parait empreint de quelque exagération :

On nous écrit de Naxos que dans la baie Apollon (commune de Coronis), on vient de trouver, échoué sur la plage, un poisson d'une taille énorme et qui, d'après l'estimation des personnes qui l'ont vu pèse environ 50 mille ocques. Une seule des dents de ce monstre pèse 17 ocques, et l'on a extrait cinq mille ocques du quart de son corps soumis à un traitement particulier.

—

D'après la *Crète*, deux employés du tribunal de commerce de la Canée ont été reconnus coupables d'abus de confiance et de soustraction de documents authentiques. L'un des inculpés a été simplement chassé de son poste et l'autre a été cité par devant la justice.

Une certaine quantité de poudre ayant été trouvée, par hasard, dans un des villages d'Alikiano, les autorités de ce département ont procédé à des recherches qui ont amené la découverte de munitions de guerre dans plusieurs villages. Tous ces engins ont été saisis par le gouvernement.

Nous apprenons avec regret que les fièvres intermittentes et la diphtérite font de grands ravages dans le département de Candie.

—

On écrit de Beyrouth, en date du 25 décembre :

Le gouverneur général de Syrie, Hasset pacha, ayant quitté Damas lundi dernier, pour se rendre à Beyrouth, n'a pu arriver dans cette ville que trois jours plus tard.

La route carrossable entre Damas et Beyrouth était obstruée par les neiges, Son Excellence a dû s'arrêter à Staura, en attendant que la circulation fut rétablie, et elle est arrivée mercredi soir à Beyrouth, où la réception la plus empressée lui a été faite par les autorités locales et par Rustem pacha, gouverneur du Liban.

Le valy de Syrie séjournera deux mois à Beyrouth, et c'est le cadi de Damas qui, pendant ce laps de temps, gérera les affaires du gouvernement.

—

On lit dans l'*Impartial*, de Smyrne, en date du 31 décembre:

Ibrahim agha, chargé de la poursuite des malfaiteurs qui ont dernièrement fait leur apparition dans le district d'Odémish est de retour depuis samedi, après avoir obtenu un plein succès dans la mission que le Vali lui a confiée.

Ibrahim agha ayant été informé que les compagnons d'Emin prenaient leurs quartiers d'hiver sur les hauteurs de Tchaouch-Dagh, n'a pas hésité un instant à faire l'ascension de cette montagne, et après des courses interminables, il a atteint les malfaiteurs près du village d'Omourlu.

Avertis du danger, les brigands se barricadèrent dans une cabane et les hostilités commencèrent.

Il n'a pas fallu moins de trois heures pour s'emparer de la position.

Enfin, Omourli Hadji Mohamed, son frère Hadji Husséin et Ourali Suleïman tombèrent entre les mains de la gendarmerie qui ne fut pas peu étonnée de constater qu'une jeune femme faisait partie de la bande, et — sous le costume de zeibeck — avait, tout comme les autres, pris part au combat.

Les prisonniers furent conduits à Odémish où on leur fit subir un premier interrogatoire.

Sur les indications fournies au chef de notre police, Ibrahim agha procéda à l'arrestation d'une vingtaine d'individus qui à titres divers faisaient partie de la bande.

Ces derniers ont été écroués à Odémish même, tandis que Hadji Mohamed et ses deux compagnons ont été amenés à Smyrne et enfermés à Djédjaer Khan.

—

Erratum.

Dans la 3me liste des personnes qui moyennant une offrande en faveur de l'*Associazione commerciale Artigiana* se sont dispensées de faire et de recevoir des visites à l'occasion du jour de l'an, nous avons omis de mentionner les noms de S. Exc. le comte Barbolani, de M. William H. Wrench, Vice-Consul de Sa Majesté Britanique.

—

Un passager venant de Smyrne à bord du courrier autrichien de la ligne de Syrie, l'*Urano*, nous rapporte que dimanche dernier ce bâtiment a rencontré devant Ténédos un trois-mâts italien qui était en flammes, et qui a été dévoré par l'incendie sans qu'il ait été possible à l'*Urano*, qui s'était empressé de se porter à son secours, de lui être d'aucune utilité.

La personne dont nous tenons cette nouvelle n'a pas pu donner des détails sur la provenance et le nom du bâtiment incendié, ni sur les causes qui ont occasionné cet accident. Toutefois il est certain que l'équipage a pu heureusement se sauver à la nage et qu'il a été recueilli à bord de l'*Urano*.

Municipalité du VI° Cercle.

On se rappelle que le conseil d'hygiène et le conseil technique institués à la Municipalité du VIe Cercle avaient mis à l'ordre du jour de leur prochaine séance la question de l'assainissement de Cassim-Pacha, et celle de l'hôpital municipal.

Cette deuxième séance a eu lieu le 4 janvier, et l'égout de Cassim-Pacha a été le premier sujet mis en discussion.

Après avoir tout d'abord reconnu l'urgence de ces travaux, l'Assemblée a nommé une commission à laquelle ont été adjoints quelques délégués de la Préfecture et de l'Arsenal. Cette commission devra, dans un délai de quinze jours, dresser le plan et le devis des travaux à exécuter. Au cas où le travail de la commission recevrait l'approbation de la municipalité et celle du gouvernement, les dépenses occasionnées par cette entreprise devront être supportées par les différents cercles de la ville au prorata de leurs ressources, l'assainissement de l'égout de Cassim-Pacha ne pouvant raisonnablement pas être uniquement exécuté par le cercle où se trouve ce foyer de pestilence.

C'est en effet une entreprise d'utilité publique, et notre ville tout entière est intéressée à son prompt achèvement.

La question de l'hôpital municipal s'est ensuite présentée, et le conseil a pleinement approuvé les mesures prises par S. Exc. Artin effendi, et les démarches faites par le président de la Municipalité auprès de la Sublime Porte.

L'Assemblée a ratifié le choix de l'emplacement du nouvel édifice, tel qu'il a été arrêté par le comité chargé de cette mission, et l'on a tout lieu d'espérer que le gouvernement, dans sa bienveillante sollicitude pour les habitants du VIe Cercle approuvera l'institution du nouvel hôpital et les moyens que la Municipalité pense mettre en œuvre pour arriver à son accomplissement.

L'heure avancée n'a pas permis à la discussion de s'étendre sur un autre sujet, qui ne figurait d'ailleurs pas à l'ordre du jour de cette séance, mais dont l'urgence a de suite été reconnue : nous voulons parler de la question des abattoirs qui attend depuis plusieurs années une solution satisfaisante et toujours différée.

Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour de la séance prochaine où seront aussi examinées les demandes de concessions qui ont été faites autrefois à ce sujet.

Nous ne pouvons que féliciter le Président de la Municipalité et le Conseil de leur sollicitude pour l'intérêt public, et nous applaudissons de grand cœur à leurs généreux efforts dont il ne faut cependant pas exagérer les résultats, et chacun devine dès à présent la cause de cette impuissance relative. Elle réside tout entière dans le manque d'argent, dans les ressources minimes dont notre édilité dispose. Nous espérons donc que, lorsque le moment en sera venu, les capitalistes de notre faubourg, qui sont intéressés à ces réformes, faciliteront à la municipalité la conclusion d'un emprunt indispensable, et sans lequel on ne peut exiger l'exécution de travaux dont nous n'avons pas cependant pas à démontrer l'urgence.

La loyauté et la capacité du président du VIme Cercle sont généralement reconnues, il y aurait donc mauvaise grâce à ne pas mettre à sa disposition les moyens d'action dont il a besoin pour donner satisfaction aux légitimes exigences du public.

Nous publierons prochainement le budget de la Municipalité du VIme Cercle.

Le différend Arméno-Grec à Jérusalem.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du 24/12 décembre de votre estimable journal votre correspondant de la Palestine affirme que le différend qui s'est élevé entre les Grecs et les Arméniens résulte *de certaines prétentions* que ces derniers élèvent sur le vestibule du temple de Bethléem.

Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de venir réfuter l'assertion de votre correspondant qui pourrait égarer l'opinion publique. La lettre détaillée que je viens de recevoir de S. S. le Patriarche Arménien de Jérusalem montre très-clairement que le différend dont il est question a eu pour véritable motif la conduite tenue par le clergé grec de Jérusalem dans la journée du 29/17 novembre. Ce jour-là avaient lieu les funérailles d'un enfant arménien, et sans respect pour le mort, le clergé grec s'est porté à des voies de fait contre le clergé arménien dont les habits sacerdotaux ont été lacérés et la Croix du [illegible]

[illegible]

de pieuses larmes? Ne serait-ce pas une honte éternelle d'y voir des disciples du Christ, au lieu d'entonner des cantiques sacrés, et des louanges au Seigneur, proférer le blasphème et l'injure? — et chose horrible lever des mains fratricides dans le temple de la paix. Que ces trois Eglises d'Orient se prosternent donc ensemble aux pieds de la Croix et tremblent qu'elles n'entendent un jour l'arrêt fatal du Sauveur, se traduisant par ces terribles paroles. « Je ne vous reconnais pas. »

Qu'au moins les Eglises sœurs des grecs et des arméniens, qui ont eu l'Orient pour berceau, et qui ont fait la gloire de la chrétienté par leur foi, leur abnégation et leur courage, se tendent loyalement la main, oublient toute haine et tout ressentiment et qu'elles se distinguent par un respect inviolable de leurs droits mutuels par l'amour de leur sainte foi et par des exemples d'union et de fraternité. Ainsi l'exigent leur passé et leur avenir. Sans cette union elles ne sauraient trouver leur salut. La grande Eglise d'Orient ne saurait triompher, ne saurait prospérer, ne saurait enfin durer qu'autant que les arméniens et les grecs se seront sincèrement unis en écartant tout intérêt mesquin et toute ambition déraisonnable.

Veuillez agréez, etc.

CORÈNE NAR BEY,
Archéologue Arménien.

Béchiktach, 29/17 décembre 1873.

—

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane, sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale et prélevées sur les revenus des Douanes de Constantinople spécialement affectés à l'emprunt de 1858, sont destinées au service de l'échéance du 1er mars 1874 du dit Emprunt

	Antérieur	Mois cour.	Total
Prélèvements au 31 décembre 1873...	15,300,000	5,100,000	20,400,000

Constantinople, le 31 décembre 1873.
Le Directeur-général : M. FOSTER
Le Directeur : EM. DEVEAUX.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 7 janvier, 1873.

Lever du soleil	7 h.	27 m.
Coucher »	4 »	47 »
Temps moyen à midi apparent.	12 »	6 37s
H. à la turque à midi moyen.	7 »	7

8 heures du matin.

Baromètre	769.0
Thermomètre	2.8
Maxima	négatif 2.4
Minima de la veille	négatif 8.3

[illegible]

la fondation d'établissements de bienfaisance richement dotés. L'amour pour son époux et le haut sentiment du devoir qui l'animait, se témoignèrent dans tout leur éclat par le pieux dévouement avec lequel Elle donna les soins les plus assidus au Roi, et ne cessa jamais d'être près de lui durant la grave maladie qui le frappa dans les dernières années de son règne et de sa vie.

» Depuis la mort du Roi, le 2 janvier 1860, Elle habitait, soit ses résidences de Reine-veuve à Sans-Souci et à Charlottembourg, soit passagèrement le château de Stolzenfels qui lui était échu par succession. De fréquentes visites à ses sœurs en Saxe, en Bavière et en Autriche, consolèrent les dernières années de son existence. Elle survécut à ses frères et sœurs, sauf les deux Reines-veuve de Saxe, son frère aîné le prince Charles de Bavière (issu du premier mariage du Roi Max) et sa plus jeune sœur la duchesse Ludovique en Bavière.

» La défunte Reine a fait preuve, jusqu'à la fin des hautes vertus qui décoraient sa vie et toutes ses actions ; Elle cultivait avec une profonde piété les souvenirs du feu Roi ; Elle suivait avec un vif intérêt les grands événements du temps. Jusqu'à son dernier souffle Elle a rempli les devoirs de la charité chrétienne et ceux d'une bienfaisance exercée dans la plus grande mesure. Son souvenir ne s'éteindra jamais dans la famille royale ni dans le pays. »

(*Moniteur de l'Empire*).

Les conflits de la place de l'Université.

—

Voici des détails sur le conflit survenue entre le gouvernement hellénique et les étudiants. Nous les empruntons à un journal d'Athènes :

Vendredi, 19 courant, les étudiants se sont réunis sur la place de l'Université pour entendre la lecture de la décision que le conseil des ministres venait de prendre concernant la demande qu'ils avaient faite d'être autorisés à reconstituer la Phalange universitaire. Les étudiants avaient d'abord nommé une commission qui, on le sait, avait promis une solution favorable, puis s'était rétracté sous l'em- [illegible]

[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La Reine Elisabeth.

[illegible]

ANNONCES

COMPTOIR INTERNATIONAL D'EMPRUNTS A PRIMES
A DELLA ROCCA
Constantinople.

—

Dépêche Télégraphique de l'Emprunt à Primes, Ville de Bucharest 1869.

26e Tirage qui a eu lieu à Gotha le 2 janvier 1874.

Série 3735 N° 46, Fr. 75000
» 4370 61, » 15000
» 4260 94, » 5000

102, 154, 752, 1246, 1279, 1334, 1536, 1935, 1996, 2035, 2228, 2378, 3379, 4198, 3735, 4260, 4329, 4370, 4675, 4869, 4821, 5175, 5179, 5419, 6161, 6250, 6448, 6455, 6767, 6809, 7005, 7375, 7464.

En attendant la réception de la liste officielle, le Comptoir a l'honneur de prévenir sa clientèle que parmi les titres souscrits dans ses bureaux se trouvent des Obligations Ville de Bucharest portant les trois séries sorties au susdit tirage savoir séries 4675, 5175 7464.

A. DELLA ROCCA.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
arrivée à l'adresse du Comptoir
D. KORITSCHONER

Tirage de l'Emprunt Autrichien de l'année 1858 (dit Crédit) qui a eu lieu le 2 Janvier 1874.

La Série 554 N° 46 a gagné le Gros Lot de Florins 200000.

Les séries sorties sont 32, 138, 787, 966, 1,311, 1,452, 1,710, 2,289, 2,329, 2,785, 3,567, 3,690, 4,046, 4,058.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
arrivée à l'adresse du Comptoir
D. KORITSCHONER

Tirage de l'Emprunt Municipal de la ville de Bukarest qui a eu lieu le 2 janvier 1874.

La serie 3,725 n° 46 a gagné le gros lot de fl. 75,000

La série 4,370 n° 61 a gagné le II lot de fl. 15,000

Les séries sorties sont: 102, 154, 752 1,246, 1,279, 1,334, 1,536, 1,935, 1,996 2,035, 2,228, 2,378, 3,379, 4,198, 4,260 4,329, 4,675, 4,821, 4,869, 5,175, 5,179 5,419, 6,161, 6,250, 6,448, 6,455, 6,767 6,809, 7,005, 7,375, 7,464.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 27 Décembre (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de trente mille kilés de blé dur d'Ismaïl, livrables dix mille kilés par mois et déjà soumissionnés à 46 Pt. le kilé.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invités à se rendre au Dari-Choura le jours sus indiqué.

Séraskérat le 5 Janvier 1874.

AVVISO D'ASTA.

Da parte di questo I. e R. Consolato austro-ungarico si rende noto che nei giorni 12, 14, 16 Gennajo 1874 alle ore 11 a. m. avranno luogo tre esperimenti d'asta per la vendita del vapore Rimurchiatore denominato *Vido* di bandiera Austro-Ungarica ed attualmente di proprieta sociale dei Sign. Vido Dabcovich e Capt. Giovanni Seiglie.

L'asta avrà luogo nel Haviar-han a mezzo del Sign. Castro nel dato regolatore di Lire ottom. 2580, valore peritale del sudetto bat-llo a vapore, che sarà deliberato al maggior offerente verso pronto pagamento.

Costantinopoli, 18 décembre 1873.
L'Imp. e Reg. Console.
OESTERREICHER.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

—

L'annonce publiée le 12-24 novembre dernier concernant l'appel du 3me versement des actions de la Société des Usines du Laurium d'Athènes étant erronée par suite de la transmission incorrecte du télégraphe, MM. les actionnaires sont prévenus que le montant de ce troisième versement doit être effectué comme suit:

15 francs le 15/27 novembre 1873.

MM. les détenteurs d'actions sont tenus de faire ce paiement, jusqu'au 20/2 décembre inclusivement, passé ce délai un intérêt de 12 0/0 l'an sera perçu sur les paiements en retard et ce jusqu'au 20/1er janvier 1874. A l'expiration de ce dernier terme les retardataires seront passibles des dispositions prévues par les statuts.

Le solde des 30 francs sera payable:

1 francs le 15/27 janvier 1874.

15 francs le 1/13 mars 1874.

plus l'intérêt de 8 o/o à partir du 15/27 novembre 1873.

Les versements en retard après les dates susmentionnées subiront un intérêt de 12 o/o l'an aux termes des statuts.

MM. les actionnaires qui préfèrent ne pas payer des intérêts ont la faculté de se libérer à la fois des francs 45.

Ceux qui ne se libéreront pas entièrement auront à déduire sur le second paiement du 15/27 janvier le dividende de l'exercice de l'année 1873.

La Banque de Constantinople continuera à recevoir ces versements ainsi qu'il a été avisé précédemment tous les jours de 10 heures a.m. à 2 heures p.m.

Constantinople, le 7/19 décembre 1873.
Pour la Banque de Constantinople.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

—

Messieurs les porteurs d'actions de la Banque de Constantinople sont prévenus que le coupon d'intérêt N° 2 pour l'année 1873, (60 0/0 sur Ls. 6 versées) de Pres. Tq. 39, 60/1 0 sera payé à partir du 2 janvier prochain (n.s.) au siège de la Société, rue Zulfer Galata, où les bordereaux nécessaires sont tenus dès aujourd'hui à la disposition de Messieurs les actionnaires.

Constantinople, le 16 décembre 1873.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

—

AVIS.

La Municipalité informe le public que tout avis qui sera colporté ou placardé dans la circonscription du VIe Cercle sans être préalablement revêtu du visa du Secrétariat Général sera saisi et le contrevenant à la présente disposition sera passible d'une amende.

Le Secrétaire-Général,
M. RÉCHAD.

Hôtel Municipal, ce 22/3 janvier 1874.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

—

On porte à la connaissance du public que la Société qui existait entre les soussignés, sous la raison

GUARRACINO FRÈRES

pour l'exécution de certains travaux sur la ligne ferrée Scutari-Ismidt, ayant été dissoute, *Henry James Hanson* Esq., de Perchembé-Bazar, a été nommé liquidateur des affaires de ladite Société.

Constantinople, 31 décembre 1873.
(Signé) : GEO. GUARRACINO.
» HENRI GUARRACINO.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais désire se placer comme institutrice auprès d'une ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1700—1750	100
» » 2e »	»	1600—1620	»
» » 3e »	»	1500—1520	»
» Moka	ocque	18—19	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	235—236	103
» » de France	»	234—235	»
» en pain de 5 kil	»	255—258	100
» » 3 »	»	261—265	100
Poivre, —1re et 2me qualité	ocque	11 1/2—12	»
Clous de girofle	»	16—17	104
Encens	quintal	190—220	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	110—135	»
» de Madras	»	75—85	»
Kermès	»	45—50	104
Pétrole d'Amérique	caisse	70—74	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	80—85	»
» » de 10 kil.	»	—	»
» » de 11 »	»	—	»
Vitres	»	118—125	105
Thé Congo	ocque	20—26	»
» Pekoe en fleurs	»	60—120	120
Amidon français	»	5 3/4—6	100
» anglais	caisse	100—200	Fr.
Riz de Gênes	100 k.	45—46	100
» des Indes	»	180—190	120
» d'Egypte	1 ocque	3 1/2—3 3/4	
Esprit de vin anglais	13 1/2 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais	7 1/2 »	»	
» d'Amérique	9 1/2 10 »	»	
Beurre de Sibérie	ocque	15 3/4—16	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14 1/2—15	»
Suif de Russie en barils	»	7—7 1/2	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—10	120
Caviar noir 1re qualité	»	38—40	»
» » 2me »	»	34—35	»
» rouge	»	2—1 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	la caisse	220—	104
Fer en barres assorti	quintal	95—105	106
» marses pour clous	»	140—145	»
» plaques assorti	»	165—170	»
» de Suède	»	150—155	»
Cuivre anglais	ocque	17—	100
Zinc assorti	100 ocq.	114—120	Fr.
Etain	quintal	855—865	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/2	104
Plomb laminé	quintal	155—160	»
» en tuyaux	»	165—170	»
Fer blanc MIC	2 caisses	370—375	100
Pointes de Paris N. 15/18	50 kil.	100—104	
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismaïl	»	46—47	
Irka d'Azoff	kilo	49—50	115
» du Danube	»	—	120
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	38—42	»
» » Rodosto, Andrinople	»	39—41	»
» tendre du Danube	»	35—38	»
» » de Roumélie	»	35—37 1/2	100
Maïs du Danube	»	—	»
» de Poti, Ordou	»	—	120
» de Roumélie	»	17 1/2—19 1/2	»
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	16—1/2 17 1/2	»
Avoine d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» de Roumélie	»	»	»
Seigle	»	21—23	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	176	100
» 2me »	»	165	»
» 3me »	»	158—160	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	147	»
» 000	»	137	»
» 00 1/2	»	128	»
» 0	»	116	»
de Galatz 1re qualité	»	150	»
» 2me »	»	136	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	290—320	115
» 2me »	»	270—305	»
Charbons de terre			
New-Castle, du navire	la tonne	—	Sh.
» du magasin	»	—	»
Cardiff du navire	»	45—45/6	»
» du magasin	»	—	»
Liverpool du navire	»	47—47/6	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	—	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti T. de 4—8 livres	la livre	7—7 3/4—	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7 3/4—8 1/8	»
» long clothes 3—6 »	»	7 5/8—7 7/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 1/2	»
» » » 8—12 »	»	7—7 3/8	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	64/68/70/74	»
» » Water »	»	53/56/59	»
» » Extra 10/24	»	73/76/79/85	»
» » Water »	»	68/70/76	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	6 1/2—6 3/4	100
» Géorgie, Perse	»	—	»
» Balukesser, Ghéivé	»	6 3/4—7	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12 1/2	»
» » d'Anatolie	»	11 1/2—14	»
» en suint Géorgie	»	6—6 1/2	»
» » Yozgat, Angora, etc.	»	6 3/4—7	»
» » Cassaplachli	»	7 1/4—7 1/2	»
» de chèvres (tiftics)	»	30—32	»
» » Angora (fair average)	»	28—31	»
» » Beybazar, Castamouni	»	—	»
» » de qualité inférieure	»	—	»
Peaux de moutons sèc.	la paire	—	120
» de chèvres »	7-10 mx.	—	»
» d'agneaux »	la paire	—	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	33—36	Fr.
» Perse, Syrie	»	160—240	100
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie	»	65—75	»
» Andrinople, Volo	»	35—45	»
» » percés	»	14 1/2—16	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	11 1/2—12 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	4—	»
Chanvre d'Anatolie	»	72—75/40	»
Graines de chanvre	»	350—360	»
Opium première qualité	»	335—345	»
» deuxième »	»	35 1/2—36	»
Graines de lin	le kilo	4—4 1/4	»
(1) Sésames »	l'ocque	3—	»
Anis de Chio	»	4 1/2—	»
» de Roumélie	»	3—	»
» d'Anatolie	»	4— 1/2	»
Cumin	»		»
Huile de Métélin et Adramith	l'ocque	5 3/4—6 1/4	160
» de Crète	»	6 3/4	»
» Moudania	»	7—	»
» Chio	»	—	»
» Grèce	»	7 1/2	»
Savon de Candie	»	4 3/4	»
» de Canée	»	4 1/2	»
» de Réthymo	»	4 5/8	»
» de Métélin	»	3—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	—	»
Haricots du Danube	100 ocq.	140—175	»
Pois-chiches	l'ocque	60 80/40	»
Fèves de Cassaba	»	—	»
» de Panderma	»	35/40—1	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—10	»
Noisettes de Trébizonde	le quint.	160—170	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	72—76/40	»
Figues de Calamate	le quint.	100—	»
» de Smyrne	l'ocque	3—4 1/2	»
Raisin noir de Tchesmé	le quint.	105—100	»
» » Phokes	»	100—105	»
» rouge élémés	l'ocque	4—5 1/2	»

OBSERVATIONS

Céréales. Une grande activité a régné pendant la semaine sur les céréales, et particulièrement sur les blés; les arrivages ont diminué, les blés durs surtout manquent et sont l'objet d'une demande assez active tant ici qu'en Italie. Les nouvelles toutes récentes de France accusent de la fermeté et une tendance à la hausse. Ici la même tendance se manifeste depuis quelques jours; le stock est réduit à 135 milles kilés de toutes provenances qui sont répartis comme suit: durs 30 à 35 mille kilés; Irkas 20 mille et tendres 80 mille. En maïs il s'est fait quelques achats pour l'Adriatique de p. 17 1/2 à 19 1/2 suivant qualité et poids L. T. 120; on a traité aussi quelques lots à livrer aux côtes orientales de la mer Noire de p. 14 3/4 à 15. L. T. 100. L'orge continue à être recherché.—*Farines.* Les ventes de la huitaine écoulée montent à 16,000 sacs; les prix ont soutenus, et la tendance est à la hausse.

Coloniaux. La même activité a été manifestée aussi sur la plupart de denrées coloniales. Les cafés gardent leur bonne position. Le stock des sucres étant épuisé, les détenteurs profitent de la circonstance pour exiger des prix élevés. L'huile de pétrole malgré la saison favorable continue à être dépréciée à cause de la quantité considérable du stok. Les riz d'Italie commencent à manquer de nouveau, et les prix sont soutenus. Les métaux subissent journellement de nouvelles dépréciations. En charbons de terre dépôts épuisés, prix en hausse; on a vendu à l'arsenal dix mille tonnes New-Castle et Ecossais à livrer dans trois mois à shell 39/3 la douane à la charge de l'acheteur.

Rien de saillant en articles d'exportations le même calme continue, les mêmes avis décourageants de l'Europe, et l'on est à espérer qu'après la longue série des fêtes des différentes communautés chrétiennes le marché se relèvera enfin de sa torpeur déjà assez longue.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont cotés franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 5. 10 Zilcadé 1290. JEUDI, 8 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	EN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS.
Pera.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3	piastres	la ligne
Annonces 3me page	6	»	la »
Insertions, corps du journal	15	»	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 7 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Le compromis conclu entre le gouvernement français et l'ex-impératrice pour la levee du sequestre de l'ancienne liste civile est, d'apres une de ses dispositions, immediatement executoire, et les ministres signataires de cet acte mettaient une hâte singuliere à l'executer, sans meme pressentir l'Assemblee.

Les collections de Fontainebleau, Pierrefonds, etc., qui ont ete pillees par M. Palikao dans le palais de l'Empereur de la Chine, etaient sur le point de partir pour l'Angleterre, lorsque M. Fourcaud a demande à interpeller le gouvernement sur l'acte passe entre la veuve de Napoléon III et le cabinet, sans l'autorisation ni la ratification de la Chambre.

Les procedes employes dans cette circonstance par le pouvoir sont en effet etranges. Comment des collections s'elevant à plusieurs millions sont accordees à l'ex-imperatrice, de plus on lui alloue—on ne sait pourquoi—trois millions et tout cela sans que l'Assemblee, qui est seule maitresse, soit consultee. Il est naturel qu'une nation ne veuille pas profiter d'objets mal acquis et les laisse à ceux qui les ont pris, mais encore faut-il observer les formes constitutionnelles, encore faut-il que la chambre se prononce, surtout quand il s'agit de donner les deniers d'un pays à des gens qui n'y ont nul droit.

Les explications fournies par M. Deseilligny, avant l'ouverture de la seance, dans laquelle M. Fourcaud a demande à interpeller le ministere; ces explications ont ete de nature a attribuer au compromis un caractere le rendant inacceptable. Le collegue de M. de Broglie avait dit «qu'il fallait soulager la *situation douloureuse* de la veuve de Napoleon III.» Comment c'est quand la France est ecrasee par les desastres de la derniere guerre; alors que les travaux cessent de tous les côtes, que les ouvriers se trouvent presque sans pain, que les impôts augmentent chaque jour qu'il faudrait donner trois millions à la veuve de celui qui a cause tous les maux dont la nation française est accablee! C'est derisoire.

La fortune de l'ex-empereur, à l'etranger, etait considerable; d'ailleurs qui ne se souvient qu'il s'etait fait assurer pour plusieurs millions; la fortune de l'ex-imperatrice est tres grande; qu'est-ce donc que cette «situation douloureuse?» un mot pour faire affluer, si c'est possible, *trois millions* dans les caisses de l'imperialisme.

Maintenant que M. Fourcaud a appele l'attention generale sur le compromis dont nous venons de parler, nous verrons si la Chambre le votera.

La loi sur l'etat civil en Prusse, adoptee par la Chambre des deputes, doit encore passer par l'epreuve d'une troisieme lecture, laquelle viendra dans quelques jours.

Il est probable que d'ici ce moment la majorite de la Chambre et le ministere se mettront d'accord sur la partie la plus controversee du projet, celle qui concerne l'admission d'ecclesiastiques aux fonctions d'officiers de l'etat civil.

La *Gazette de Darmstadt* annonce la reconnaissance officielle par le gouvernement hessois de l'eveque des vieux-catholiques, Mgr Reinkens. On espere que la Baviere suivra bientôt cet exemple; mais d'apres des informations recentes, les bruits d'une reconnaissance prochaine seraient prematurés.

En Autriche, malgré l'abolition du concordat, le gouvernement ne parait disposé à reconnaitre à l'éveque Reinkens la qualité de chef spirituel des vieux-catholiques que si ces derniers se constituent en communaute religieuse indépendante. Or, en leur qualité de vieux catholiques ils soutiennent qu'ils ne forment pas une confession nouvelle et que, par consequent, l'Etat leur doit la même protection et les memes droits qu'à l'Eglise catholique romaine. Comme le ministere cisleithan s'occupe précisément des projets de loi confessionnels, on présume que la question des vieux-catholiques y trouvera une solution légale.

La *Correspondance autrichienne*, s'occupant de la promulgation de la loi sur l'emprunt s'exprime ainsi :

« Ainsi qu'on le communique à la *Bohemia* la promulgation de la loi sur l'emprunt ne doit aucunement etre regardee comme l'avant-coureur d'un emprunt du gouvernement. Le ministre des finances ne fera usage de ce droit que lui confere la loi qu'en cas d'absolue necessite. Avant tout cependant, il espere se suffire au moyen de l'encaisse considerable et des reliquats de credit et epargner par là à l'État un surcroît de charge aux conditions plus ou moins onereuses d'une operation de credit. Les fonds necessaires à la construction de chemins de fer seront immediatement rendus liquides, des qu'il aura ete pris une decision sur leur emploi et distribution.»

A propos des projets de loi confessionnels qui seront presentes au gouvernement par le Reichsrath, le *Lloyd de Pest* assure que ces lois seraient bien propres à faire connaitre l'esprit du nouveau Reichsrath, mais que cependant elles ne seront pas soumises avec les developpements sur lesquels comptaient quelques organes liberaux et surtout la gauche.

Le gouvernement italien continue à etre mecontent du cabinet de Versailles, et la *Correspondance franco-italienne* en explique les motifs de la façon suivante :

« La bonne impression produite par la nomination du marquis de Noailles en remplacement de M. Fournier, n'a pas tarde à faire place à un certain mécontentement fonde sur la lenteur apportee par le cabinet français à envoyer son representant à son poste. On se rappelle M. de Goulard dont la nomination n'a pas ete suivie d'effet et qui n'a jamais represente la France ailleurs qu'à Paris, et l'on se demande si en choisissant pour la representer aupres de l'Italie celui de ses diplomates qui se trouve le plus eloigne, le gouvernement de Versailles n'aurait pas voulu tromper une fois de plus les legitimes exigences de la peninsule.

« Malgre tout, et pour ne laisser aucune excuse à la conduite de la France *gouvernementale*, M. Nigra, dont le conge etait expire, est parti pour Paris.»

LA COMMISSION DU TONNAGE ET LE CANAL DE SUEZ.

Le *Levant Herald* consacre, dans ses numeros du 2 et du 3 janvier courant, deux longs articles à l'analyse des travaux de la Commission internationale, qui avait ete reunie à Constantinople, pour la question du tonnage. Notre confrere s'applique surtout à demontrer que les commissaires anglais ont remporte une veritable victoire. A l'entendre, on pourrait croire, en effet, que le colonel Stockes a entraine à sa remorque la grande majorite de ses collegues. Les commissaires français et russes sont malmenes par notre confrere : il les traite fort durement, et qualifie leurs propositions d'*illogiques* et d'*importunes*.

Si le *Levant Herald* avait su se garder d'un acces de vanite nationale, s'il n'avait pas voulu, de parti pris, faire accroire que les delegues français et russes ont subi un echec, s'il avait lu attentivement les proces-verbaux de la Commission, il se serait assure qu'il n'y a eu en toute cette affaire ni vainqueurs, ni vaincus; que les interets de toutes les puissansances et particulierement ceux du canal de Suez ont ete sauvegardes; qu'aucune atteinte n'a ete portee à l'amour-propre et aux susceptibilités de personne, et que s'il y a eu reellement un merite ou une victoire morale, c'est a la S. Porte qu'en revient le benéfice. Ce que le *Levant Herald* ne dit pas et ce qu'il faut cependant signaler, c'est que l'idée de la reunion d'une Commission internationale appartient exclusivement au gouvernement ottoman. Grâce à son heureuse initiative les delegues des puissances ont pu donner au commerce international un tonneau type uniforme, tout en sauvegardant les interets de la Compagnie de Suez, à laquelle le Sultan a toujours temoigne une grande sollicitude.

Le *Levant Herald* aurait ete beaucoup mieux inspire si, au lieu d'attribuer a ses compatriotes une victoire illusoire, il avait constate la realite des faits, c'est-à-dire les efforts de la S. Porte qui, admirablement servie par le tact et l'esprit de suite d'Edhem pacha, de ses collegues ottomans et du secretaire de la Commission, Caratheodori effendi, a su concilier les interets des differentes puissances et etablir entre elles un parfait accord, dont la decision prise par la Commission relativement à la taxe du Canal de Suez et recommandee par elle, est une affirmation fort nette. Cette decision se resume en ce fait que la Compagnie de Suez tout en percevant sa taxe d'apres le net tonnage anglais, tel qu'il a éte modifie par la Commission, recevra 3000 en plus, comme elle le fait aujourd'hui, en prenant pour base le *gross tonnage*. On le voit, si la formule est changee, le resultat reste le meme pour les actionnaires de la Compagnie, et c'est là l'essentiel. Il est vrai que la surtaxe sera reduite, lorsque les navires traversant le canal, presenteront un nombre de tonnaux depassant un chiffre détermine. Mais cette restriction ne porte aucun prejudice à la Compagnie : de plus, elle est conforme à l'esprit dont est animée cette Compagnie elle-meme, qui a declare plus d'une fois qu'elle serait prete à abaisser meme le tarif de 10 francs, des que le nombre des navires transitant serait assez considerable pour renumérer ses capitaux et pour lui permettre ainsi d'apporter un allegement à la charge qui pese de ce chef sur le commerce international.

Le *Levant Herald* aurait evite la critique naturelle que provoque son attitude s'il avait pris soin d'attribuer à chacun le merite qui lui revient de droit, et s'il avait fait mention de l'initiative qu'a prise le gouvernement du Sultan dans une question qui interesse à les pays du un si haut degre les marines de tous monde et qui a reçu ainsi une heureuse solution.

Nous n'imiterons pas notre confrere. Nous croyons, au contraire, remplir un devoir de publiciste impartial en rendant hommage au zele dont la Commission a fait preuve pour l'interet general et à la façon remarquable dont Edhem pacha, son president, a dirige ses travaux. On ne saurait trop hautement feliciter tous les commissaires d'avoir accompli une œuvre qui sera féconde en résultats heureux pour le progres et la civilisation de tous les pays.

Nous exprimerons en terminant, l'opinion des membres de la Commission en disant que Caratheodori effendi a rempli à la satisfaction générale les fonctions de secretaire dont il avait été investi. Il a su dans sa mission delicate se concilier l'estime des délégues etrangers et celle de son gouvernement.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 25 décembre 187[illegible]

L'assemblée nationale poursuit, sans incidents bien remarquables, la discussion du budget. L'o[illegible] s'est émue pourtant d'un debat assez vif [illegible] élevé, dans l'assemblée, à propos du budget de la guerre, debat, dont je vous ai déjà entretenu, et auquel M. d'Audiffret-Pasquier a pris part. Depuis la promulgation de la loi de reorganisation militaire, la seconde partie du contingent n'a pas eté appelé sous les drapeaux [illegible] budget s'est inquietee de cet état de chose [illegible] la guerre. Celui-ci a repondu que la seconde portion du contingent n'avait pu etre appelée jusqu'ici, parce qu'aucun credit n'avait encore ete affecte à son entretien La commission a alors proposé au ministre de la guerre de porter de ce chef une somme de huit millions au budget de son departement. En seance publique, M. d'Audiffret-Pasquier, — qui fait autorité en matiere d'organisation militaire — a fait ressortir l'insuffisance de cette allocation de huit millions et proposé de l'augmenter de cinq millions. La Chambre a repoussé l'augmentation demandée par M. d'Audiffret-Pasquier Mais l'opinion qui, depuis les désastres de la dernière guerre, est hostile en principe aux économies dont notre état militaire pourrait être l objet, a assez mal accueilli le vote de la Chambre.

Si je reviens sur cet incident, c'est que, indépendamment de la question militaire, qui intéresse tout le monde, on a vu dans l'attaque assez vive que M. d'Audiffret-Pasquier a dirigée contre le budget de la guerre un indice des rancunes de ce personnage contre le cabinet On assure que M d'Audiffret-Pasquier est mecontent de ne pas faire partie du ministere actuel. Il est certain qu'au lendemain de la prorogation on n'a peut-être pas insisté suffisamment, auprès de M d'Audiffret-Pasquier, pour le prier d'entrer dans le cabinet. On lui a bien propose un portefeuille, mais on a eu plutôt l'air, en le lui proposant, de l'acquitter d'un devoir de politesse, que de chercher sérieusement à s'assurer de son concours. C'est une faute sans doute; il vaut mieux avoir avec soi des hommes de la valeur de M. d'Audiffret-Pasquier que de les avoir contre soi. M. d'Audiffret-Pasquier est le personnage le plus éminent de la droite; il possède un talent oratoire original; il est passionné, et le jour où il déclarerait la guerre au m[illegible]tère, celui-ci n'aurait plus qu'à bien se te[illegible]

On se préoccupe encore dans certains cercles de la droite de l'attitude ambiguë que le min[illegible]tre des finances, M. Magne, semble vouloir prendre vis-à-vis de ses collègues. M. Magne, vous le savez, est un ancien serviteur de l'Empire. Il chercherait, dit-on, d'accord avec M. Deseilligny, — ministre du commerce, et gendre de M. Schneider, ancien president du Corps-législati[illegible] creer au sein du ministere, une sorte de [illegible] *villa* bonapartiste. Dans ce but, M. Magne [illegible]rait beaucoup désire faire entrer M. Raoul Duval au ministère. M. Raoul Duval est soupçonné d'entretenir des sympathies bonapartiste[illegible] jour où M. Raoul Duval entrerait au ministere, le parti bonapartiste compterait trois voix dans le cabinet, ce qui serait évidemment hors de proportion avec sa faiblesse numerique dans la chambre. La droite qui a penétré les [illegible] desseins de M. Magne y a provisoirement [illegible] court, en infligeant à M. Raoul Duval un échec personnel qui, momentanément du moins, [illegible]carte du cabinet La Chambre a supprime, l'an dernier, les percepteurs dans les villes qui possèdent soit une recette particulière, soit une recette générale. L'expérience a demontré que cette mesure, prise dans un intérêt d'economie, n'etait pas exempte d'inconvénients. La chambre était donc disposée à revenir sur la mesure qu'elle avait adoptée l'année dernière un peu trop vite peut-être, et à rétablir les percepteurs de villes. Mais l'intervention de M. Raoul Duval, dans le débat, a paralysé les bonnes intentions de la majorite. La chambre n'a pas voulu se dejuger uniquement pour le plaisir d'apprêter un succès à M. Raoul Duval et de faciliter son entree dans le cabinet Elle a repoussé la proposition concernant le rétablissement des percepteurs de villes, elle l'adoptait, si M. Raoul Duval ne l'avait pas defendue. Voilà a quels mobi[illegible]

Le *Journal officiel* a publié, à quelques jours de distance, deux listes de nominations faites dans le personnel des préfectures. Il ne parait pas que ce double mouvement de nominations et de revocations ait une importance politique particuliere : il semble uniquement motive par les convenances administratives.

Une note a paru également au *Journal officiel* pour avertir les journaux d'avoir à eviter desormais de donner a leurs articles la forme d'un acte de poursuite judiciaire. Cet avertissement a ete motivé par de récents articles publies dans *Paris-Journal*, contre les hommes du 4 septembre et particulierement contre le general Trochu. La note parue au *Journal officiel* emanait du ministere de la justice.

CHRONIQUE.

Il y a eu hier chez le grand-vezir, une réunion à laquelle assistaient les principaux banquiers de Galata. Dans cette reunion la Banque Impériale Ottomane, le Crédit General, la Banque Austro-Ottomane, la Banque de Constantinople, la Société Générale, et quelques notabilites financières grecques ont souscrit une avance au gouvernement, pour le paiement du coupon de la Dette Generale et des bons du Tresor. Cette avance est remboursable dans un delai de six mois.

Dimanche dernier, le ministre des affaires etrangères a envoye aux Chefs des missions etrangeres le nouveau reglement sur le timbre et avant-hier il leur a communique le règlement de la Bourse de Constantinople.

La note-circulaire de Rachid pacha ajoutait que ces nouvelles lois seraient mises en vigueur à partir du 1 13 Mars prochain.

Lundi passé, Rachid pacha a lance ses invitations pour ses receptions du jeudi soir. Tous les chefs de missions, les conseillers, les 1ers secrétaires, les 1ers drogmanes et les attaches militaires ont été invités. Plusieurs banquiers de Galata ont eté egalement invites. Aujourd'hui aura lieu la premiere soiree.

Saïd pacha, ex-gouverneur de Carassi, a ete nommé gouverneur de Varna.

Nous avons dit, dans un precedent numero, que plusieurs ecclésiastiques du parti hassouniste s'etaient rendus, la semaine derniere, à la Sublime Porte, pour demander officiellement l'institution d'un vicariat de leur communaute. On assure que la Sublime Porte a l'intention d'acceder en principe à cette demande et que Mgr Azurian serait designe en qualité de vicaire du Patriarche Mgr Hassoun.

Nous apprenons avec plaisir que Ni-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

M EDOUARD DIDIER.

III [illegible]

Il travaillait assidûment tout le jour à l'atelier du maitre, et sa soiree etait employee tout entière a faire son éducation, qui avait, on le pense, eté très-négligee. En moins de quatre ans, il avait devoré les quelques milliers de bouquins que M. *** avait mis à sa disposition, et il avait acquis une instruction superficielle sans doute, parce qu'elle manquait de base, mais cependant bien superieure à celle de ses compagnons d'atelier Malheureusement M. *** trouvait qu'en sculpture les progres de Jacques etaient moins rapides.

— Tu es comme Clésinger, dit un jour M. *** à son protege; tu vises à la couleur, c'est un grand defaut chez un sculpteur; je crois que nous nous sommes trompes, tu es plus peintre que sculpteur, en tous cas nous allons essayer.

Et M. *** plaça son protege dans l'atelier de la nature. Là etait la vraie voie de Jacques: aussi ses progres furent-ils non-seulement rapides mais prodigieux. Au bout de deux ans, il avait peint une scene orientale [illegible]tir la palette du maitre. M. *** voulait lui faire exposer ce petit tableau.

Voir le numero du 5 janvier.

— Non, dit Jacques, je sens croître encore mes forces et je veux arriver au Salon avec un tableau qui puisse faire sensation.

Il attendit deux nouvelles années, et exposa en 1854, un paysage d'Italie, à la Poussin, du plus beau style

Ce fut alors que M. *** tint à Jacques à peu pres ce discours:

— Mon ami, te voilà avec quelques sous devant toi. Va en Italie. C'est par la couleur que tu deviendras un artiste. Va etudier dans les musees de Milan, de Florence, de Rome, mais arrête-toi surtout à Venise. Étudie Montagna, le Padouan, Palme-le-Vieux, Giorgione, Schidone, le Tintoret, Veronese et le grand Titien. Les Venitiens sont les premiers coloristes du monde. Va, mon enfant, et tâche de revenir vite si tu veux me retrouver encore

Le pauvre grand artiste ne croyait pas dire si vrai, ou peut-être avait-il le pressentiment de sa fin prochaine.

Quant à Jacques, il partit pour l'Italie C'est assez dire qu'il partit pour Rome. Rome, pour les jeunes et romanesques imaginations, n'est-ce pas toute l'Italie? Jacques alla donc à Rome: mais arrive à Marseille, et comme il allait s'embarquer à bord de l'*Euphrate*, qui etait en partance pour Civita-Vecchia, un scrupule lui vint. Il se demanda s'il quitterait ainsi la France, sans aller embrasser sa mere et revoir son pauvre pays, ce Lans-le-Bourg, enseveli pendant six mois sous la neige.

Deux jours plus tard, sa pauvre mère pleurait de joie en embrassant ce fils, qu'elle avait quitte un petit pâtre, et qu'elle retrouvait maintenant un beau garçon de vingt-cinq ans, ayant plutôt l'air d'un Anglais en voyage que d'un paysan savoyard. Mais quand elle sut que Jacques allait la quitter encore et cette fois pour aller à Rome, la bonne femme, qui, dans son catholicisme naïf, s'imaginait que Rome était la ville céleste, la ville du bon Dieu, et par consequent à des distances incommensurables, la bonne femme tomba dans une noire melancolie; elle se dit qu'elle ne reverrait plus ce fils [illegible]

Quand Jacques arriva au port de Marseille, le paquebot de Civita-Vecchia venait de partir. Il dut donc attendre quelques jours Il employa ce temps à visiter le musée de Marseille et le château Borelli.

Mais si artiste qu'on soit, et precisement parce qu'on est un artiste, des qu'on se trouve au bord de la mer, il y a un tableau bien autrement grandiose, bien autrement sublime, que tous ceux des premiers maitres du monde, c'est l'œuvre du bon Dieu; c'est cette plaine immense qui s'etend devant vous avec ses inimitables couleurs, son aspect toujours le même et cependant toujours changeant, ses franges d'ecume qui glissent à sa surface et disparaissent dans ses profondeurs pour faire place à d'autres Ainsi, je me hasarde à dire, pour l'avoir eprouve moi-même, qu'il n'y a rien de dangereux pour un artiste comme le voisinage de la mer. Il y passe ses journees dans une rêverie sans objets, où la pensee ne se formule pas et se laisse bercer indolemment comme une barque soulevée par une brise legere. Il croit travailler alors, tant il se sent assailli par un tumulte d'idées, qui n'est autre chose que l'ivresse de la rêverie. Le jour va se faire dans ce chaos, se dit-il; mais le jour ne se fait jamais, et les idees flottent toujours indecises dans un cerveau paresseusement engourdi.

Jacques dominé par cette fascination, passait de longues heures accoudé au balcon du château Borelli, regardant vaguement quelque barque de pecheur qui glissait gracieusement courbee sur l'eau, comme un goeland rase le flot de son aile. Parfois c'etait un bateau à vapeur dont on apercevait le panache de fumee; plus souvent c'était le sourd grondement de la mer qui eveillait dans le cœur de Jacques une emotion indéfinissable.

Un jour, il regardait ainsi vaguement ce grand spectacle de la mer qui se deroulait devant lui, ses yeux perdus dans le vide se fixerent tout à coup sur un homme très-occupé à un étrange exercice. Il y avait alors un peu de mer, comme disent les marins. Cet homme suivait ce mouvement, s'avançait vers la mer et fuyait vers la plage, à mesure que la lame montait et se retirait. De temps en temps il se baissait et ramassait quelque chose qu'il portait avidement à sa bouche.

Jacques s'approcha, et vit alors un vieillard qui devait mourir de faim, puisqu'il ne craignait pas, pour tromper son estomac, de manger crus d'affreux coquillages que la mer rejette quelquefois avec le goemon et les algues qu'elle arrache de ses profondeurs.

— Que faites-vous là, mon ami? dit Jacques.

— Vous le voyez, monsieur, je suis en train de diner.

— Triste diner!

— Que voulez-vous? monsieur, dit le bonhomme avec un melancolique mouvement de tête, on dine comme on peut.

— Corbleu! il ne sera pas dit que j'aurai rencontre sur ma route un homme qui avait faim et que je n'aurai rien fait pour lui. Tenez, mon ami, allez diner et buvez un coup à ma santé, dit Jacques en tendant vingt francs au vieillard.

— Monsieur, je ne demande pas l'aumône, repondit celui-ci avec une certaine noblesse.

— Soit, vous avez raison, reprit Jacques en rougissant, je suis un maladroit, pardonnez-moi. Mais du moins, ajouta-t-il en remettant l'argent dans sa poche, vous ne refuserez pas le diner d'un camarade et vous allez partager le mien.

— Je ne saurais être le camarade de monsieur, et je ne saurais par consequent partager son diner.

— Il est difficile de vous rendre service, dit Jacques un peu blesse

— Oh! non, monsieur peut me rendre service et même un grand service. Que monsieur me prenne pour domestique.

— Tiens! c'est une idee, dit Jacques apres un instant de reflexion. Eh bien c'est dit, bonhomme, je vous prends à mon service.

— Merci, monsieur.

Le vieillard salua et sans ajouter un mot, en valet respectueux, il se mit à suivre son maitre à distance. Pendant ce temps, Jacques se livrait à un soliloque dont voici à peu pres le sens :

— Diable! Diable! je vais un peu vite. Un domestique! Apres tout, je ne pouvais pas m'en passer. Mais de ce train là, mes dix mille francs courent en express. Bah! je vendrai bien quelque tableau là-bas. Ainsi, vogue la galere, et vive la jeunesse!

En ce moment, il sembla à Jacques qu'on l'appelait. C'etait en effet son vieux compagnon qui accourait à lui:

— Monsieur, monsieur! disait-il.

— Eh bien, qu'est-ce?

— Je demande pardon à monsieur de la question que je vais faire à monsieur, mais je ne puis en verite m'en dispenser. Monsieur est-il noble?

— Noble? dit Jacques abasourdi.

— Je me fais l'honneur de demander à monsieur si monsieur est noble.

— Non, ma foi, ma mere a oublie d'epouser un duc, sans cela je serais né marquis.

— Alors je ne puis entrer au service de monsieur.

— Quelle est donc cette plaisanterie?

— Ce n'est malheureusement pas une plaisanterie. Si nos maîtres se mésallient quelquefois, ce n'est pas une raison pour que les valets les imitent. Jamais je ne servirai un roturier. Ah! monsieur n'est pas noble; je suis vilain et tres-vilain peintre.

— Monsieur est peintre! dit le vieillard dont le visage s'éclaira soudain.

— Oui, mais que vous importe maintenant?

— Oh! monsieur, c'est que du moment que vous êtes peintre, c'est bien different. J'ai entendu dire à feu mon maitre qu'un peintre nomme Rubens, je crois, avait ete l'ambassadeur et l'ami des rois. Est-ce que ce n'est pas un empereur qui a ramasse le pinceau du Titien? Ce trait-là a donne des lettres de noblesse à tous les peintres. Je puis entrer à votre service.

Jacques regarda ce vieillard en se demandant s'il avait affaire à un fou, mais l'honnête et placide figure du bonhomme le convainquit bientôt qu'il avait là, devant lui, l'un de ces vieux types qui vont se perdant tous les jours, de serviteurs plus fanatiques de la noblesse dont ils se regardent comme les caudataires, que les descendants des Rohan et des Montmorency.

Jacques et son nouveau domestique arrivaient en ce moment à la route qui mene à Montredon et à mi-chemin à peu pres de la côte au Château-des-Fleurs.

— Tenez, dit le vieillard en montrant des tourelles gothiques qu'on voyait poindre dans les arbres, j'ai habite ce château pendant cinquante ans de ma vie.

— N'est-ce pas la propriete du duc de X***, dit Jacques?

— Oui, monsieur. J'etais le valet de chambre du duc. Mais quand il est mort, il y a un an, ses heritiers m'ont trouvé trop vieux et m'ont mis à la reforme. Autrefois, on mourait dans la maison du maître, comme la meute au chenil, comme les vieux chevaux dans la prairie. Aujourd'hui, on abat les chevaux, on tue les chiens inutiles et l'on chasse les vieux serviteurs. Ah! monsieur, la noblesse s'en va...

En disant ces mots, ce vieillard auquel ses propres miseres n'avaient pas arraché une plainte, laissa couler deux grosses larmes sur cette décadence de la noblesse.

— Mais vous n'avez donc pas quelques économies, dit Jacques qui voulait changer le cours des idees du pauvre homme.

— Oh! si, monsieur, j'en avais. C'etait meme monsieur le duc qui avait la bonte de les faire valoir. Mais à sa mort, on m'a tout vendu. Un pauvre homme comme moi est bientôt la proie des intrigants. Bref, on m'a si bien ruine, qu'aujourd'hui je suis sans asile et sans pain.

— Allons, allons, chassez ces vilaines idees A propos, comment vous appelle-t-on?

— Champagne

(*A suivre*).

chan effendi, rédacteur au ministère des affaires étrangères, vient d'être nommé sous-chef du bureau de la correspondance étrangère.

C'est là un heureux choix pour le service et pour les employés de ce bureau.

—

Kadry bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics, est arrivé lundi soir à Constantinople, ayant terminé l'inspection des travaux de construction de la ligne ferrée de Sofia-Uskub. Il a repris dès hier ses fonctions au ministère des travaux publics.

—

Le général de brigade Houssein pacha, commandant des rédifs de la place d'Andrinople, vient d'être décoré de l'*Osmanié* 3me classe.

Le colonel des rédifs, Riza bey, a reçu la décoration du même ordre 4me classe.

—

Vessi pacha, ci-devant gouverneur de l'île de Chypres vient de rentrer à Constantinople.

—

Trois articles additionnels viennent d'être ajoutés au règlement municipal.

Le premier de ces articles concerne la vente des cafés moulus, qui sont fréquemment livrés au public mêlés avec de l'orge et d'autres grains. Les personnes qui seront reconnues coupables de pratiquer cette fraude, seront passibles d'une amende d'une livre à trois livres turques, et leurs marchandises falsifiées seront saisies.

Le deuxième article est relatif aux poids et aux mesures.

Les marchands qui, tout en ayant des poids et mesures conformes aux étalons, ne vendront pas à poids juste, seront passibles d'une amende de 5 à 25 bechliks.

Le troisième article, enfin, prévoit le cas auquel un individu, conduit à la Municipalité, chercherait à corrompre l'agent chargé de le conduire, afin de recouvrer ainsi sa liberté. L'individu qui aura commis ce délit, payera le double de la somme qu'il aura offerte, et subira un emprisonnement de vingt-quatre heures à trois jours.

—

Mgr Anthime, évêque de Velesso vient d'être nommé par le patriarcat œcuménique métropolitain de Bosnie, en remplacement de Mgr Paissios, décédé.

Son Eminence partira pour son nouveau diocèse aussitôt que le bérat d'investiture aura été transmis au Patriarcat.

—

Le *Djeridei-Askerieh* contient les promotions et changements suivants dans l'armée impériale:

Ahmed bey, major du 3ème régiment de cavalerie du 3ème corps d'armée, est nommé vétérinaire du régiment d'artillerie du même corps d'armée, et promu au grade de lieutenant-colonel;

Ismail bey, major du 3ème régiment de cavalerie du 4ème corps d'armée, est nommé vétérinaire du régiment d'artillerie, et promu au grade de lieutenant-colonel;

Djewdet effendi, major du régiment des dragons de la garde impériale, est nommé avec le même grade médecin-vétérinaire de son régiment;

Danich effendi, major du 4ème régiment de cavalerie du 3ème corps d'armée, est nommé, avec le même grade, médecin-vétérinaire de ce régiment;

Aly effendi, major du 1er régiment de cavalerie du 5ème corps d'armée, est nommé, avec le même grade, médecin vétérinaire de ce régiment;

Mehmed-Salim effendi, major du 1er régiment de cavalerie du 6ème corps d'armée, est nommé médecin vétérinaire de ce régiment.

—

Un accident qui a coûté la vie à trois personnes est arrivé jeudi dernier dans notre port.

Trois cents soldats turcs arrivés ce jour-là à bord d'un paquebot égyptien, le *Rahmanieh*, étaient montés sur deux mahones pour être transportés sur le paquebot autrichien en partance pour Trébizonde. Arrivés près de ce bâtiment, le commandant, faute de place, déclara qu'il lui était impossible de les recevoir. Ils durent être de nouveau reconduits à bord du *Rahmanieh* pour y passer la nuit. Au moment où les deux mahones allaient accoster le bateau égyptien, les amarres de celui-ci se rompirent, et entraîné par les courants, il alla se jeter sur la batterie de l'amiral l'*Ismail*, qui se trouvait ancré dans le voisinage. Les deux mahones, ainsi qu'une troisième embarcation, se trouvèrent alors prises entre les deux bateaux et dans une position extrêmement périlleuse pour la vie des soldats. Cependant, grâce à la promptitude de l'équipage de l'*Ismail*, tout danger se trouva bientôt écarté, et la catastrophe [illegible]. Toutefois, la troisième embarcation fut broyée et le batelier qui la montait, un soldat et un *mahonadji* disparurent pendant ces manœuvres. Ces trois malheureux ont péri [illegible] sans qu'il ait été possible de leur porter aucun secours.

—

A l'occasion de la fête de Noël à la grecque, deux servantes employées dans une maison de la rue du Télégraphe avaient obtenu de leurs maîtres la permission de se rendre à la messe de minuit. Depuis lors, ces filles n'ont point reparu, et la maîtresse de la maison s'est très-étonnée, le lendemain, de trouver vides les écrins où elle serrait ses bijoux. C'étaient les deux servantes qui, sous prétexte d'aller à l'église, avaient profité de l'occasion pour voler des objets évalués à une somme de deux cent cinquante livres turques environ et qui avaient jugé prudent de disparaître ensuite. La police aussitôt informée s'est mise à la recherche des deux voleuses.

—

Samedi prochain, 10 courant, MM. Bossy et Brun donneront un deuxième bal dans les salons de l'*Hôtel du Luxembourg*. A ce propos nous devons rectifier une nouvelle donnée par le *Levant Herald* du 3 Janvier.

Dans une de ses chroniques, notre confrère cite l'*Alhambra* comme étant le seul établissement public auquel la permission de donner des bals aurait été accordée cet hiver; cette nouvelle serait susceptible d'induire le public en erreur et de causer un préjudice réel à l'administration des bals du *Luxembourg* qui a inauguré la saison dansante après s'être mise en règle auprès de l'autorité municipale.

—

Encore un nouveau cas d'apoplexie foudroyante à enregistrer. Le lieutenant-colonel Djanim Hassan bey s'était embarqué au pont pour se rendre à Harem-Iskelessi lorsqu'il a été subitement atteint de ce mal et a sucombé pendant la traversée.

—

Le peintre Moretti, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois, vient de terminer une grande vue du Bosphore, destinée à S. A. le prince impérial, laquelle vue doit faire pendant à celle du même peintre que Son Altesse possède déjà.

C'est le Bosphore et ses aspects multiples peints avec l'exactitude d'un miniaturiste.

M. Moretti a, dans son atelier, une foule de petits tableaux d'un coloris charmant et d'une parfaite vérité de ton.

D'une grande courtoisie M. Moretti est heureux de recevoir les amateurs de peinture et de leur faire visiter les toiles que renferme son atelier de la rue Linardi N° 8.

Que les amateurs se donnent donc rendez-vous chez M. Moretti.

—

On écrit de Salonique que dans la nuit du 24 décembre, vers 3 heures à la turque, on a ressenti dans cette ville deux secousses successives de tremblement de terre.

—

On mande de Jannina, en date du 24 décembre, que trois bandits, les nommés Fethi, Yernès et Aly qui, poursuivis par les troupes, s'étaient réfugiés à Coritza, ont été arrêtés par les autorités impériales.

La bande du brigand Strato est l'objet d'une poursuite active. Rejetée dans les montagnes elle a dû se fractionner pour éviter plus facilement une rencontre avec les troupes. Néanmoins on a tout lieu de supposer que Strato et ses complices ne tarderont à être arrêtés.

—

On nous écrit de Jérusalem en date du 19 décembre:

M. Frank de Hasse, nouvellement nommé consul des Etats-Unis d'Amérique à Jérusalem, est arrivé ici cette semaine et a pris immédiatement possession de son poste.

Depuis plusieurs années le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique entretient des consulats à Jérusalem et à Jaffa, sans avoir cependant de nationaux américains ni d'intérêts commerciaux à protéger. Cette puissance comme toutes les puissances européennes est intéressée à se tenir au courant des questions qui surgissent continuellement parmi les diverses communautés chrétiennes, questions importantes qui donnent souvent lieu à des complications diplomatiques.

On annonce également le prochain retour à Jérusalem de M. le baron d'Alten, consul général d'Allemagne.

Cette nouvelle a été accueillie avec une vive satisfaction par notre population.

Le consulat Français vient de protester de nouveau auprès du gouvernement local contre le Patriarcat Orthodoxe. C'est la conduite d'un domestique grec dans la Grotte de la nativité qui a provoqué cette nouvelle protestation. Il paraît que cet individu a osé faire des observations accompagnées de menaces aux latins, pendant que ceux-ci exécutaient quelques réparations dans la grotte.

Il est probable que le Patriarcat grec s'empressera de désavouer ce serviteur compromettant aussitôt que cet individu aura été reconnu coupable, et que toutes les mesures capables de prévenir un dissentiment seront adoptées.

Il n'a encore rien été fait pour arriver à la solution de la question arabe. Les choses restent au même point depuis que le drogman du patriarcat est revenu d'Acre où il était allé pour ménager un accommodement entre les indigènes et le Patriarcat. On sait que cette mission n'a pas été couronnée de succès. Espérons que la sagesse et le bon sens finiront par prévaloir et que l'accord si désirable entre le Patriarcat et ses ouailles, ne tardera pas à être établi, malgré les intrigants qui s'efforcent à entretenir des dissensions parmi les orthodoxes de la Palestine.

—

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du N° 26 (27 décembre 1873)

J. Thoulet: Sept mois chez les Chippeways.—Ed. Perrier: Compte-rendu du congrès scientifique de Bradfort.—Rosenthal: Les refroidissements.—Bulletin des Sociétés savantes.—Bibliographie scientifique.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris*)

RÈGLEMENT SUR LE TIMBRE

TITRE 1er

Dispositions Générales

ARTICLE PREMIER.

Sont assujettis à la contribution du timbre: — les actes relatifs à une opération d'emprunt; les actes de société ou contenant une convention ou engagement quelconque; les lettres de change, billets à ordre ou au porteur, les reçus ou quittances, les certificats de dépôt, les titres d'actions ou d'obligations dans une société ou entreprise quelconque, les chèques et en général tous effets négociables ou de commerce, ainsi que tout acte entre particuliers; — les actes contenant un engagement ou une décharge délivrés aux caisses publiques, aux administrations, aux employés des finances ou autres agents de l'autorité ainsi que les *teskérés*, rapports (*takrirs*), requêtes ou pétitions présentées aux autorités constituées pour affaires privées; — les *hudjets* de toutes espèces, les sentences, inventaires (*cassam deftéri*) et autres actes délivrés par les tribunaux du *chéri*; — les actes d'autorisation (*izin-namés*) — les ordres judiciaires (*mourasselé*); — les actes de l'état civil et autres *ilmouhabers*; — les reçus et quittances pour traitements, *sehims* et autres pensions; — les sentences et rapports (*mazbatas*) rendus par les tribunaux civils, commerciaux et autres conseils; — les extraits, copies et expéditions délivrés aux particuliers par les administrations publiques; — les actes contenant une convention entre l'administration et les particuliers; — les affiches et avis de toutes espèces; — les *ilmouhabers* de route; — les lettres de voiture, connaissements et chartes-parties; — les polices d'assurance et généralement tous titres ou écrits qui peuvent être produits en justice ou devant les conseils de l'Empire et y faire foi; — ainsi que les journaux.

Art. 2.—Sont exceptés du droit de timbre les *ilmouhabers*, *serguis*, *sourets* et autres titres échangés entre les administrations et les caisses publiques, ainsi que ceux délivrés aux particuliers sur récépissés; — les quittances des secours payés aux indigents, écoles, édifices consacrés aux cultes et établissements de bienfaisance; — les certificats d'indigence; — les jugements et *mazbatas* rendus par les tribunaux correctionnels ou criminels; — les publications périodiques relatives aux sciences.

Art. 3. — La contribution du timbre est de deux sortes: — la première, qui est un droit fixe, est établie sur les papiers et écrits désignés au tarif des droits fixes annexé au présent règlement; — la seconde est un droit proportionnel imposé en raison des sommes énoncées dans l'acte et fixé ainsi qu'il suit:

à 20	paras pour les sommes de piastres		100	jusqu'à	1,000
à 1	piastre pour les sommes au-dessus de p^tres		1,000	»	2,000
» 2	»	»	2,000	»	4,000
» 3	»	»	4,000	»	6,000
» 4	»	»	6,000	»	8,000
» 5	»	»	8,000	»	10,000
» 7-20	»	»	10,000	»	15,000
» 10	»	»	15,000	»	20,000

Pour les sommes au-dessus de 20,000 piastres jusqu'à 50,000 piastres, le droit s'accroîtra en raison de 5 piastres pour chaque 10,000 piastres ou fraction de 10,000 piastres.—Il est fixé à:

P. 37-20	pour les sommes au-dess. de p.		50,000	jus.	75,000
» 50	»	»	75,000	»	100,000
» 75	»	»	100,000	»	150,000
» 100	»	»	150,000	»	200,000

Pour les sommes au-dessus de 200,000 jusqu'à 500,000 piast., le droit s'accroîtra en raison de 50 piast. pour chaque 100,000 piast. ou fraction de 100,000 piastres; —

Il est fixé à:

P. 375	pour les sommes au-dess. de	500,000	jus.	750,000
» 500	»	750,000	»	1,000,000
» 750	»	1,000,000	»	1,500,000
» 1000	»	1,500,000	»	2,000,000

Pour les sommes au-dessus de deux millions, il sera payé 500 piastres pour chaque million ou fraction de un million.

Sont assujettis au droit de timbre proportionnel: — tout billet d'obligation, ordre de paiement, délégation, lettre de change, bons de toutes espèces, reçus ou quittances, certificats de dépôt, tous effets négociables ou de commerce ainsi que tous actes contenant engagement, garantie, association ou autre convention quelconque et énonçant une somme déterminée; — les polices d'assurance; les *hudjets* de prêt, achat et vente, ainsi que les inventaires délivrés par les tribunaux du *chéri*, et en général tous actes ou titres autres que ceux énumérés au tarif du timbre fixe et ayant pour objet une valeur ou une somme déterminée.

Les lettres de change ou autres effets de commerce tirés par première, seconde, troisième, etc. ne devront acquitter le droit que pour une de ces pièces; les autres expéditions ne seront soumises au timbre que lorsqu'on en fera usage.

Les contrats et tous autres actes dressés en plusieurs expéditons et énonçant plusieurs parts déterminées, seront assujettis au timbre en raison de la quote-part des sommes et valeurs énoncées dans chacune de ces expéditions.

Art. 4.— Le droit de timbre sera perçu en raison de la somme qui fait l'objet de l'acte, lorsqu'il y a plusieurs sommes qui se rapportent à une opération énoncée dans cet acte.

Art. 5. — Lorsque l'opération énoncée dans un acte implique plusieurs cas différents et que l'acte n'a pour objet qu'un seul de ces cas, il sera soumis au timbre, d'après la nature du cas que les parties ont eu en vue. Si l'acte a eu pour objet tous les cas ou quelques-uns des cas y énoncés, le droit sera acquitté d'après celui qui est assujetti au timbre le plus élevé.

Art. 6. — Le droit de timbre peut être acquitté:

1° Par l'emploi du papier timbré;

2° Par la présentation du papier libre au timbrage;

3° Par l'apposition du timbre mobile.

TITRES II

Des papiers timbrés.

Art. 7. — Les actes assujettis au timbre fixe ou proportionnel seront, d'après leurs espèces, écrits sur les papiers timbrés de la catégorie à laquelle ils appartiennent et dont les prix sont indiqués au tarif.

Néanmoins les actions et obligations émises par les sociétés, ainsi que les chèques ou autres titres qui ne peuvent, à cause de leurs formes particulières, être écrits sur les papiers timbrés gradués, seront, de même que les journaux, frappés de timbre conformément aux dispositions du Titre III.

Quant aux lettres de change et autres effets de commerce, le timbre mobile leur sera apposé ainsi qu'il est expliqué au Titre IV.

Art. 8. — Lorsque l'on ne peut se procurer un papier timbré pour la somme voulue, il est permis de passer l'acte sur un papier timbré d'une somme inférieure et de rattacher à celui-ci autant de papiers timbrés qu'il en faudra pour satisfaire aux dispositions du tarif, pourvu que à la fin de l'acte et avant même la signature mention soit faite du nombre des papiers ainsi rattachés, et que l'on écrive au-dessous de chacune des papiers annexés les mots: *annexé à l'acte relatif à (l'objet de l'acte....) et daté le....*

Au-dessous de ces mots, le signataire de l'acte opposera sa signature ou son cachet.

TITRE III.

Des papiers qui doivent être présentés au timbrage.

Art. 9. — Les titres d'actions ou d'obligations provisoires ou définitifs des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques par actions, existante ou à créer, autorisées par décret impérial, seront frappés de timbre moyennant un droit unique de 1 pour cent sur le capital nominal.

Seront également frappés de timbre, moyennant un droit de 1 pour cent du capital nominal, toutes les valeurs étrangères (emprunts, actions ou obligations) cotées et négociées à la Bourse de Constantinople.

Art. 10. Les titres définitifs des actions et obligations des sociétés ou entreprises quelconques seront timbrés gratis, lorsque les titres provisoires auront acquitté le droit de timbre.

Art. 11. — Les chèques, affiches, avis, connaissements, chartes-parties et lettre de voiture seront frappés de timbre moyennant paiement d'un droit fixe spécifié au tarif. On pourra également leur apposer des timbres mobiles représentant le même droit et qui devront être annulés conformément aux dispositions de l'art. 15.

Les journaux seront aussi frappés d'un timbre spécial moyennant acquittement du droit spécifié au tarif.

TITRE IV.

Du timbre mobile.

Art. 12.—Le timbre mobile est apposé en raison des sommes et conformément aux règles établies pour les papiers timbrés, sur les lettres de change, billets à ordre, bons de toutes espèce, certificats de dépôt et autres effets de commerce qui ne sont pas écrits sur des papiers timbrés au droit proportionnel.

Art. 13. — Tout effet, titre ou écrit, créé ou négocié à l'étranger ou dans une partie de l'empire où le présent règlement n'est pas en vigueur, sera, lorsqu'il est introduit dans un endroit régi par ce règlement, soumis au timbre mobile ou frappé de timbre avant qu'il puisse être négocié ou en être fait aucun usage.

Art. 14 — Les timbres mobiles seront, ainsi qu'il est indiqué au tarif, gradués et confectionnés suivant des types spéciaux.

Il est permis d'apposer à la fois, plusieurs timbres mobiles sur un acte lorsque, par suite de l'importance de la somme, l'on ne pourra pas se procurer un mobile correspondant à la catégorie à laquelle appartient la somme énoncée dans l'acte.

Art. 15. — Les timbres mobiles, devront être collés au moment où l'acte est signé ou cacheté. Afin d'empêcher l'emploi de timbres qui ont déjà servi, et pour constater que l'apposition a eu lieu au moment de la signature une partie de l'empreinte du cachet ou de la signature sera portée sur le timbre mobile sans que toutefois les lettres du timbre en soient devenues totalement illisibles.

Si l'on a appliqué sur l'acte plus d'un timbre mobile, une partie de l'empreinte du cachet ou de la signature devra être portée sur chaque timbre, à moins toutefois que les timbres ne soient trop nombreux pour que cette condition puisse être remplie. Dans ce cas on apposera l'empreinte du cachet ou la signature autant de fois qu'il sera nécessaire. Tout acte dont les timbres mobiles n'auraient pas été ainsi annulés, sera considéré non-timbré.

Art. 16. — Le premier receveur d'une lettre de change, bon, délégation, ordre de paiement, créés dans les localités désignées par l'article 13 et payables en Turquie, doit, avant toute acceptation, endossement, acquittement ou usage quelconque, y apposer le timbre mobile qu'il sera tenu également d'annuler conformément aux dispositions de l'art. 15.

Art. 17. — Les lettres de change ou autres effets de commerce créés dans l'empire et payables également dans l'empire ou à l'étranger, seront, au lieu et moment de leur création soumis au timbre mobile conformément aux disposition de l'art. 15.

Art. 18. — Un timbre mobile de dix paras est établi pour tous actes énonçant une somme inférieure à 100 piastres.

TITRE V.

Dispositions pénales.

Art. 19. — Tout acte qui ne serait pas soumis au timbre conformément aux dispositions du présent règlement et qui serait produit dans les tribunaux, conseils, administrations et établissements publics pour une fin légale quelconque, sera soumis à la formalité suivante: dès sa réception et avant que la demande soit étendue ou qu'il soit donné suite à l'affaire, le propriétaire de l'acte devra le soumettre au timbre mobile et acquitter en outre une amende de 3 pour cent du montant énoncé dans l'acte, si celui-ci est, d'après sa nature, assujetti au timbre proportionnel et d'une demi livre turque à trois livres turques suivant l'importance de l'affaire, s'il est sujet au timbre fixe.

Le montant de l'amende ainsi que la date de perception, sera inscrit sur les timbres mobiles appliqués, au-dessous desquels on apposera le sceau du tribunal, conseil, administration ou établissement public.

Tout acte non timbré ou portant un timbre inférieur à celui auquel il avait dû être soumis et qui, de quelque manière que ce soit, sera présenté à un tribunal, conseil, administration ou établissement public, sera également retenu jusqu'au paiement du droit et de l'amende prescrits ci-dessus.

Art. 20. — Le porteur de l'acte est responsable du droit et de l'amende qui doivent être exigés conformément aux dispositions de l'article précédent.

L'agent de change ou courtier qui aura concouru à la négociation d'actions ou d'obligations non timbrées, lesquelles ne peuvent être cotées à la Bourse qu'après être soumises au timbre, sera astreint au paiement du droit et de l'amende sans préjudice des sommes qui seront exigées des autres contrevenants.

Art. 21. — En cas de refus de la part du contrevenant de payer le droit et l'amende conformément aux dispositions ci-dessus, le recouvrement sera poursuivi par les autorités compétentes, même lorsqu'il aura renoncé à son titre.

Art. 22. — Les présidents, membres des tribunaux et conseils ainsi que tous autres fonctionnaires publics qui n'auront pas fait leur devoir pour percevoir les amendes et droits prescrits par le présent règlement, seront passibles d'une amende triple de celle qui aurait dû être perçue.

Art. 23. — Les *teskérés*, rapports (*takrirs*), pétitions ou requêtes, relatifs à des intérêts privés, adressés aux administrations ou établissements publics et qui auraient été rédigés sur papier libre, ne pourront être acceptés et devront être rendus à leur propriétaires.

Les fonctionnaires qui auront accepté un acte non timbré ou qui en auront ordonné le renvoi, ou qui y auront donné suite de quelque autre manière, encourront chacun une amende d'une demi livre turque.

Art. 24. — Toute société, compagnie ou entreprise qui aura émis des actions ou obligations sans les soumettre d'abord au droit du timbre, sera astreinte au paiement du droit et d'une amende de 6 pour cent du montant nominal de ces actions ou obligations.

Art. 25. — Les lettres de change et autres effets négociables ou de commerce qui ne seraient pas dressés sur papiers timbrés ou revêtus de timbres mobiles conformément aux dispositions prescrites par le présent règlement, ne pourront jouir du bénéfice de la garantie solidaire établie par les art. 76 et 78 du code de commerce; les endosseurs seront déchargés de toute garantie et le porteur n'aura d'action, en cas de non acceptation de la lettre de change, que contre le tireur; en cas d'acceptation, il aura seulement action contre l'accepteur et contre le tireur, si ce dernier ne justifie pas qu'il y avait provision à échéance.

Art. 26. — Il est interdit à toute personne, société, établissement ou administration publique de tirer, d'accepter, d'endosser, d'acquitter, d'encaisser pour son compte ou pour compte d'autrui, des lettres de change ou autres effets négociables ou de commerce qui ne seraient pas dressés sur papier timbré ou revêtus du timbre mobile.

Les contrevenants aux dispositions du présent article, fonctionnaires ou particuliers, seront astreints au paiement du droit de timbre et d'une amende de 3 pour cent du capital énoncé dans l'acte.

Art. 27. — Toute lettre de change, bon, ordre, paiement, délégation ou autre effet négociable ou de commerce, dressé dans un endroit où le présent règlement est en vigueur, sur un papier qui ne porte ni l'empreinte du timbre ni un timbre mobile, peut être soumis au timbre mobile avant son échéance et endossement. Mais le timbre ainsi apposé sera d'un prix triple de celui qui aurait dû être employé. Si l'effet est endosé ou échu, il sera perçu, outre le droit de timbre, une amende de 3 pour cent sur la valeur y énoncée conformément aux dispositions de l'art. 19.

Art 28. — Si la contravention ne consiste que dans l'emploi d'un timbre inférieur à celui qui devait être employé il ne sera perçu de droit et d'amende que sur la somme pour laquelle le droit de timbre n'aurait pas été payé.

Art. 29.— Ceux qui auront contrefait le timbre ou qui auront sciemment fait usage ou vendu des timbres contrefaits seront punis conformément aux dispositions de l'article 149, § 1 du code pénal, des travaux forcés ou de la réclusion à temps qui ne pourra excéder dix ans.

Ceux qui auront employé sciemment des timbres mobiles ayant déjà servi seront, en vertu du dernier paragraphe du même article punis d'un emprisonnement de trois ans.

Art. 30. — L'administration du timbre relèvera du Ministère des Contributions indirectes. Elle fera connaître par un avis ultérieur inséré dans les journaux, l'endroit où le timbrage des papiers libres pourra avoir lieu, ainsi que ceux où se vendront les papiers timbrés et les timbres mobiles, tant à Constantinople que dans les provinces.

On agira pour tout acte, titre ou écrit quelconque fait ou dressé dans les endroits non régis par le présent règlement conformément aux dispositions de l'art. 13.

Art. 31.—Le présent règlement sera, à partir du 1er mars de l'année 1290, substitué au règlement sur le timbre promulgué le 27 rébi-ül-ewel 1278.

Promulgué, le 30 Novembre 1873.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 8 janvier, 1873.

Lever du soleil	7 h.	27 m.
Coucher »	4	48
Temps moyen à midi apparent	12	7
H. à la turque à midi moyen	7	6

8 heures du matin.

Baromètre	770.0
Thermomètre	5.5
Maximum de la veille	5.1
Minima de la veille... négatif	9.3
Direction et force du vent N.-assez-fort.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signataires Provenance

Mois de Décembre.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondances particulières de* LA TURQUIE.)

VARNA, le 3 janvier 1874.

Par suite des mauvais temps qui règnent dans nos parages depuis quelques jours, le courrier de Constantinople n'est arrivé dans notre port, après avoir battu la pleine mer pendant 17 heures. [illegible]

Le prince Frédérick de Hohenzollern [illegible]

Par ce courrier, l'évêque grec Mgr Cyrille est arrivé dans notre ville [illegible]

Je vous annonce aussi l'arrivée de M. Kühlmann, directeur général de l'exploitation des chemins de fer de la Roumélie, et de M. Schmid, ingénieur de la même compagnie. [illegible]

La forte élévation des tarifs a été une des principales causes [illegible]

Votre journal nous annonce que notre gouverneur, Abeddin bey [illegible]

[illegible] qui nous est faite.

LARNACA, le 31 Décembre 1873.

Les pluies abondantes qui ne cessent de tomber depuis un mois [illegible]

Le gouvernement a fourni aux agriculteurs [illegible]

A Pentecôte, village du Messorée, trois hommes occupés à arracher [illegible]

Par le dernier bateau est arrivé de Constantinople, le nouveau gouverneur général de l'île, Ibrahim Pacha. [illegible]

On espère aussi que notre nouveau Gouverneur [illegible]

P. S. Notre ex-gouverneur, Veïss-Pacha vient de s'embarquer pour Constantinople. La forteresse de la ville l'a salué par 17 coups de canon.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La Hongrie.

Le « *Fremdenblatt* » apprécie ainsi qu'il suit la solution que vient de trouver la crise hongroise :

» La solution de la crise ministérielle hongroise, telle qu'elle vient de se produire, se dérobe à la critique par la raison qu'elle était la seule possible dans les circonstances données. M. le ministre-président Szlavy eut certes, et de tout cœur gratifié le pays d'un autre ministre des finances que lui-même; mais ce n'est point sa faute si tous les hommes capables et influents auxquels il a offert le portefeuille ont décliné cet honneur. Les députés deakistes auxquels on s'adressa à ce propos témoignèrent une véritable frayeur quand ils furent sollicités d'accepter ce portefeuille des finances qui promet à celui qui s'en chargera d'être beaucoup plus pénible que rémunérateur. Il ne restait donc au ministre-président, s'il voulait mettre une fin à cette situation tendue que de se résigner à faire à son parti un sacrifice auquel nul autre deakiste ne pouvait se décider. Antérieurement déjà le comte Zichy avait de même consenti à se charger du ministère des voies et communications, également vacant. MM. Kerkapolyi et Fiska recevront leurs démissions, la Hongrie aura deux ministres de moins — et ainsi la crise se trouve résolue.

» Les hommes qui jusqu'à présent occupèrent en Hongrie le ministère des finances, bien qu'ils fussent des capacités en cette partie, n'ayant pu empêcher que la situation financière du pays n'empirât d'année en année on tentera désormais l'essai d'améliorer cette situation sans avoir à proprement parler de ministre particulier pour le ressort des finances : Le programme esquissé par le ministre-président se caractérise brièvement en ce sens que l'on cherchera à amener une réforme du système dans les limites tracées par le compromis austro-hongrois. Sans faire abdication de son autonomie, sans manquer aux engagements contractés et sans arrêter un seul moment l'essor de son développement politique, la Hongrie devra s'imposer les sacrifices qui sont absolument nécessaires pour rétablir l'équilibre dans le budget de l'État et prévenir le retour de ces crises violentes qui portent atteinte à la considération et au crédit d'un pays.

» La nouvelle ère gouvernementale hongroise devra nécessairement se caractériser par un retour sincère sur soi-même et une économie bien raisonnée et approfondie. Par son côté extérieur, elle brillera moins que l'époque qui vient de se clore par un emprunt contracté à des conditions humiliantes ; mais elle sera plus féconde pour le pays et assurera l'avenir de l'État hongrois. »

La liste civile de Napoléon III.

On écrit de Paris au *Sémaphore* :

La question de la liste civile de Napoléon III prend une allure inquiétante pour le ministère.

Lorsque M. Léon Say a soulevé ce débat il ne se doutait peut-être pas lui-même de son importance.

On ne cause que de cette affaire dans les couloirs de la Chambre, et les mem- [illegible] il aurait dit qu'il lui semblait d'une haute convenance de venir ainsi en aide à la situation pécuniaire si difficile de l'ex-impératrice.

La discussion sera certainement portée en séance publique et donnera sans doute lieu à une séance orageuse. M. Rouher ne sera pas entendu par la commission, ainsi que le bruit en avait couru.

Le Livre jaune.

Le Livre jaune français a été distribué aux députés, c'est un in-quarto de 221 pages comprenant dix-sept chapitres :

Correspondance générale, affaires d'Espagne, incident de Bethléem, don fait par le sultan de l'église d'Abargosch, affaires de Chine, situation des fils de Français naturalisés Suisses au point de vue du service militaire, application de la nouvelle loi militaire aux Français nés ou établis en pays étranger, question de la dette tunisienne, commission franco-allemande de liquidation, commission spéciale pour les canaux du Rhône et de la Marne au Rhin, projet d'arrangement relatif aux collisions en mer, dénonciation du traité de commerce entre la France et la Russie, suppression des surtaxes de pavillon aux Etats-Unis, réunion d'une conférence monétaire, projet de conférence internationale pour la révision du régime des quarantaines, commission internationale du mètre, garantie de la propriété des marques de fabrique.

Nous donnons ci-dessous les pièces les plus importantes, relatives à la politique générale, émanant de MM. de Broglie et Decazes.

Le duc de Broglie, vice président du conseil, ministre des affaires étrangères, aux agents diplomatiques.

(Circulaire)

Versaille, le 28 mai 1873.

Monsieur, vous avez été informé que, par un décret du 24 mai dernier, l'Assemblée nationale a accepté la démission de M. Thiers, Président de la République, et a désigné, pour le remplacer dans cette dignité, M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. Je sais déjà avec quel respect et quelle approbation unanimes a été accueilli partout le nom du nouveau Président. L'éclat de ses services, l'intégrité de son caractère l'appelaient naturellement à ces hautes fonctions. Je crois cependant nécessaire de vous indiquer brièvement la portée des événements qui ont amené ce changement dans la personne du dépositaire du pouvoir suprême.

Le différend qui s'est élevé entre la majorité de l'Assemblée nationale et M. Thiers n'a porté sur aucun point relatif à la politique étrangère. Vous pouvez vous souvenir que, pendant le cours de deux années qui viennent de s'écouler, la conduite adoptée par M. Thiers pour rétablir nos rapports avec les puissances étrangères après les désastres de 1870, n'a fait l'objet d'aucun débat dans l'Assemblée. Des votes nombreux, au contraire, ont approuvé les efforts qu'a faits avec succès cet homme d'État illustre pour effacer la trace de nos malheurs, et rendre à la France sa pleine indépendance nationale. Le nouveau Président, dans son Message que les journaux vous ont fait connaître, rend à cet égard, vous l'aurez remarqué, pleine justice à son prédécesseur.

Vous n'avez donc rien à changer aux instructions que vous avez reçues du dernier gouvernement : je les développerai, quand l'occasion s'en présentera, d'après les événements et les renseignements que vous m'aurez transmis vous-même; mais, en attendant, vous devez rester fidèle à la ligne qui vous a été tracée.

C'est sur la politique intérieure uniquement que le Président et l'Assemblée sont entrés en dissentiment. La majorité de l'Assemblée nationale a pensé qu'une résistance énergique devait être opposée aux progrès de l'esprit révolutionnaire attestés par les derniers résultats électoraux, et n'a pas trouvé que le cabinet formé par le Président, à la suite de ces élections, présentât toutes les garanties qu'elle désirait à ce point de vue essentiellement conservateur. Un ordre du jour qui exprimait cette pensée a été adopté et, les ministres ayant donné leur démission, le Président n'a pas cru devoir changer sa ligne de conduite et les a suivis dans leur retraite.

Le nouveau gouvernement, se conformant à son origine suivra donc une politique résolûment conservatrice, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans. Opposant une sévérité inflexible à toutes les tentatives que ferait le parti révolutionnaire pour étendre son influence par des voies illégales, il ne sortira pas lui-même de la légalité la plus stricte. Aucune réaction n'est méditée et ne sera tentée contre les institutions existantes; les lois constitutionnelles présentées par nos prédécesseurs restent soumises au jugement de l'Assemblée qui tranchera seule, quand elle le jugera convenable, la question suprême de la forme du gouvernement.

En expliquant ainsi, suivant la réalité des faits, le sens de cet important événement vous ne manquerez pas de faire remarquer que la question débattue à l'Assemblée nationale intéressait non-seulement le repos de la France, mais celui de toutes les nations. Ce n'est pas en France seulement que l'esprit révolutionnaire conspire contre la paix publique et contre les bases mêmes de l'ordre social. Aucune nation de l'Europe n'est exempte de ce mal et toutes ont un égal intérêt à le voir réprimer. La situation de la France et l'action qu'elle exerce sur l'Europe et sur le monde rendraient le triomphe du parti révolutionnaire dans notre patrie plus grave que partout ailleurs, et la cause de la société française est celle de la civilisation tout entière.

Ces considérations doivent servir de règle au langage que vous tiendrez au sujet des derniers événements, et vous vous efforcerez de les faire apprécier au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Agréez, etc.

Signé : Broglie.

—

Le Ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques.

(Circulaire.)

Versailles, le 5 septembre 1873.

Monsieur,

C'est aujourd'hui 5 septembre que, aux termes de la convention conclue le 15 mars dernier, doit commencer l'évacuation de Verdun, seul point encore occupé par les troupes allemandes. D'ici à peu de jours, le dernier soldat étranger aura quitté notre territoire.

Vous avez pu voir dans le Message récemment adressé par M. le Président de la République à l'assemblée nationale, quel sentiment inspire au chef de l'État et au gouvernement un événement si impatiemment désiré par tous les Français.

Vous avez appris en même temps, qu'il n'en pourrait résulter aucun changement dans la di- [illegible] les reproches qui peuvent être adressés aux gouvernements ne retombent pas sur la nation qui, privée d'un seul coup de toutes ses armées régulières, a pourtant soutenu la lutte pendant cinq mois avec des troupes improvisées, et dont la capitale a supporté sans murmures les souffrances du siége le plus rigoureux.

Une nation qui s'est montrée capable d'un tel effort après un tel désastre, peut se résigner aux conditions que lui a imposées le sort des armes sans rien perdre dans l'estime du monde.

Ce sont, d'ailleurs, les bienfaits de la paix qui seuls peuvent nous faire oublier ce qu'elle nous a coûté. A cet égard, déjà une courte expérience doit nous instruire. Il a suffi de deux années de repos pour que la France ait payé à l'étranger cinq milliards d'indemnité, soldé tout l'arriéré de ses dépenses de guerre, sans que cet effet ait épuisé le capital national, ni élevé sensiblement le taux du crédit, et sans que les impôts nécessaires pour y faire face, quelque lourde que soit la charge qu'ils imposent au pays, aient arrêté le progrès de la richesse publique. Cela seul peut faire apprécier l'étendue des ressources que notre patrie conserve et le rang qui lui est assuré. Il faut seulement qu'elle ait la sagesse de se consacrer tout entière à réparer ses forces, à assurer l'ordre intérieur par des institutions solides, à relever le principe, trop ébranlé, de l'autorité légale, à opérer, en un mot la régénération matérielle et morale qui est nécessaire après tant de secousses révolutionnaires.

Telle est, monsieur, la pensée du gouvernement, approuvée à plusieurs reprises par l'unanimité de l'Assemblée nationale. Vous l'exprimerez fidèlement toutes les fois que vous aurez à faire entendre la voix de la France.

Vous détruirez aussi, quand l'occasion s'en présentera naturellement, les imputations erronées qui nous prêtent des intentions ou des désirs contraires, sans paraître pourtant attacher aux bruits répandus par la presse et accrédités par l'esprit de parti, plus d'importance qu'ils n'en méritent.

Vous garderez ainsi, dans tous les incidents auxquels vous pourrez vous trouver mêlé, une attitude calme, ferme et digne de la nation que vous représentez.

Agréez, etc

Signé : Broglie.

—

Le ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques.

(Circulaire.)

Versailles, le 25 novembre 1873.

Monsieur,

Vous savez déjà que, par une loi votée le 20 novembre dernier et après une discussion mémorable, l'Assemblée nationale a conféré le pouvoir exécutif à M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, Président de la République, pour une durée de sept années à partir de la promulgation de la loi.

Ce pouvoir sera exercé dans les conditions actuelles jusqu'aux modifications que l'Assemblée pourrait y apporter par des lois constitutionnelles qu'elle doit étudier et voter dans le plus prochain délai.

Les motifs qui ont dicté cette importante détermination de l'Assemblée nationale sont faciles à apprécier. Après tant d'épreuves douloureuses, après tous les sacrifices qu'elle a faits pour acquitter les charges écrasantes de la guerre, la France sent, avant tout, la nécessité de trouver le repos et de se livrer aux travaux pacifiques et fructueux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à l'abri d'un gouvernement durable et fort qui la préserve de commotions nouvelles.

Les circonstances, la division des partis, n'ont pas encore permis à l'Assemblée nationale de doter notre patrie d'un ensemble d'institutions régulières. Mais le besoin de stabilité qu'éprouve le pays ne pourrait attendre plus longtemps une satisfaction impérieusement réclamée par tous les intérêts; en assurant, dès à présent, au pouvoir exécutif, dans la personne du maréchal de Mac-Mahon, une durée fixe de sept années, l'Assemblée a répondu à ce désir exprimé de toutes parts par l'opinion générale.

M. le maréchal de Mac-Mahon reçoit de la loi du 20 novembre une des plus hautes marques de confiance qu'une nation puisse donner à un homme. Le monde sait qu'il en est digne. Ses talents militaires, ses services éprouvés, l'intégrité de son caractère l'avaient déjà placé depuis six mois au premier rang. L'exercice du pouvoir n'a fait qu'accroître l'estime qu'il inspire à tous les partis; c'est leur désignation presque unanime qui a mis en place entre ses mains le dépôt.

La France attend de lui avec confiance une politique ferme et modérée qui fasse respecter l'autorité et les lois, contienne l'esprit révolutionnaire, protége les intérêts conservateurs et assure par là le développement pacifique de la propriété nationale.

A l'extérieur, la ligne de conduite suivie par M. le maréchal de Mac-Mahon, depuis son avénement à la présidence de la République, est déjà connue, et rien n'y sera changé. Le respect scrupuleux des traités, le désir de vivre en bonne harmonie avec les différentes puissances, tels en sont, vous le savez, les caractères, déjà appréciés par tous les gouvernements. Il n'en est pas un seul, j'en ai la persuasion, qui n'applaudisse à la prolongation des pouvoirs du maréchal, et plusieurs lui ont déjà transmis leurs félicitations.

Ils verront tous avec une égale satisfaction la France, après tant de secousses révolutionnaires, commencer à donner à ses institutions cette stabilité qui n'est pas moins nécessaire aux relations d'un grand État avec l'étranger qu'à sa sécurité intérieure : rien de ce qui assure le repos de la France ne peut être indifférent à l'Europe et au monde.

Vous voudrez bien porter la décision de l'Assemblée nationale à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en l'accompagnant, dans la mesure que vous croirez convenable, des considérations que je viens de vous indiquer.

Agréez, etc.

Signé : Broglie.

Versailles, le 7 décembre 1873.

Monsieur, lorsque, par sa dépêche du 25 novembre dernier, mon prédécesseur vous annonçait la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, il vous prévenait que rien ne serait changé à la ligne de conduite adoptée par le Président de la République dans ses relations avec les puissances étrangères, et, quelques jours après, au moment où je prenais possession du département des affaires étrangères, je vous en donnais la nouvelle assurance, en vous priant de la transmettre au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

J'ai pu, depuis lors, recevoir de toutes parts les témoignages de la satisfaction et de la confiance avec lesquelles le vote de l'Assemblée a été accueilli par les gouvernements étrangers, et enregistrer les manifestations dont M. le maréchal de Mac-Mahon a reçu l'expression, et j'ai dû en conclure que les sentiments dont vous aviez été l'organe avaient été compris. Il ne pouvait en être autrement : les cabinets ne devaient pas rester indifférents à ce grand acte, qui donnait à notre gouvernement une stabilité non moins nécessaire à nos relations extérieures qu'à notre sécurité intérieure.

Nos intentions ne pouvaient d'ailleurs être méconnues, et ces témoignages de sympathie étaient bien dus à la sagesse et à la modération dont l'Assemblée nationale a donné tant de preuves, comme aussi à l'ardeur au travail et à la mâle résignation du pays tout entier.

En nous voyant consacrer à nouveau un pouvoir dont elles avaient déjà pu apprécier les dispositions, les puissances étrangères savaient, en effet, que le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon continuerait à affirmer son désir de vivre en bonne harmonie avec elles, aussi bien que son respect scrupuleux des traités. Elles étaient assurées que, tout entiers à notre œuvre de réorganisation et de développement pacifiques, nous ne poursuivions contre elles aucun dessein qui pût mettre en péril cet apaisement des esprits et des intérêts que nous avons la ferme volonté d'assurer.

Sans s'isoler des graves questions qui s'agitent autour d'elle, la France se recueille et elle attend avec la conscience de sa force et de sa grandeur que l'ordre et le travail lui aient permis de panser ses plaies, et que le temps qui, seul, peut permettre aux grands enseignements de l'histoire de porter leurs fruits, ait effacé les amertumes de ces jours funestes qui ont si profondément troublé le monde. Vous voudrez bien, monsieur, en donner en toute occasion l'assurance.

Vous trouverez dans les actes de l'Assemblée nationale et dans les instructions qui vous seront adressées, les moyens d'affirmer que cette politique, qui est celle du gouvernement actuel, comme elle était aussi celle du gouvernement qui nous a précédés, s'impose ici à toutes les consciences comme à toutes les volontés, qu'elle est bien celle de la France entière, et en faisant pénétrer partout cette conviction et cette confiance, vous serez assuré de rester le fidèle interprète de nos intentions.

Agréez, etc.

Signé : Decazes.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 7 Janvier, 9 h. 20 m. soir.

Obligations Roumélie	fl. 50.—
idem nouvelles	25.10
Anglo-Bank	137.—
Société de crédit aus-turq.	31.50
Banque austro-ottomane	58.50
Pièce de 20 francs	9.01
Agio	106.20
Change sur Londres	113.05
Crédit anstalt	237.40
National Bank	1022.—
Lloyd	463.—

Malgré quelques réalisations sur les valeurs locales la hausse s'est maintenue; en général les tendances sont vers une amélioration plus importante.

Angleterre.

Londres, 7 janvier, matin.

Un officier en retraite et pensionné a commis, heureusement sans succès, une tentative d'assassinat contre le duc de Cambridge.

Londres, 7 janvier matin.

Le *Globe* assure que le gouvernement turc paiera tous les coupons de ses emprunts.

Italie.

Rome, 7 janvier.

D'après le nouveau code qui vient d'être promulgué la peine de mort est abolie, excepté dans les cas de régicide et de parricide. Par contre on appliquera la déportation.

Espagne.

Madrid, 6 janvier soir.

M. Castelar proteste énergiquement contre le coup d'État.

Le désarmement du pays continue sans que la tranquillité soit troublée nulle part.

Madrid, 7 Janvier.

Le désarmement des volontaires continue dans le pays sans troubles ni désordres.

Hollande.

La Haye, 7 Janvier.

D'après des nouvelles de Penang les hollandais ont commencé le bombardement du Kraton. Les troupes bataves souffriraient du choléra et d'autres maladies.

COURS DES FONDS.

Londres, le 7 janvier.

	Clôture.
Dette Générale	45 1/2
Emprunt 1865	61 1/2
do 1869	55 5/8
do 1871	59 1/4
do 1872	76 1/2
Consolidés anglais	92 5/8
Banque de Constantinople	
Emprunt égyptien	
Nouvel emprunt ottoman	

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 7 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	52 35
	Hausse	52 38
	Baisse	52 —
	C. t. du midi	52 30
	C. t. du soir	52 34
	Après Bourse	
Actions S. Gén. de la Société de change et de valeurs	L.S	7 30
» de la Banque de Constantinople		4 25
» du Crédit Austro-Turc		5 5
» du Crédit Général		3 20
Banque Verissi et Comp	L.T.	40 5
Tramway		9 —
Société Commerciale Ottomane		3 20
Laurium (escompte)	Fr.	82 —
Crédit Hellénique (au pair)		—
Obligations des Chemins de fer		116 —
» 2e émission		55 1/2
Emprunt	1863 coup. dét.	320 —
	1865 coup. dét.	322 —
	1869	285 —
	1872	79 —
	1873	283 —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)

Livre anglaise	P. 110 32
Pièce de 20 francs	87 25
Impérial russe	90 —
Ducat (Cremitz)	51 20
Medjidié blanc—(différence)	104 36
Bechlik—(différence)	104 —
Métallique—(d)	104 10

COMMERCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.*)*

Odessa, 2/23 Janvier 1874.

Comme chaque année à pareille époque, l'influence des fêtes a fini par se faire sentir sur notre marché agricole où règne un calme à peu près complet. [illegible] de supporter durant les longues [illegible] pour alimenter notre dépôt.

Jusqu'à présent les nouvelles que nous recevons de l'intérieur pour les semences qui sont en terre sont assez satisfaisantes, mais on commence à craindre l'absence des neiges et la sécheresse de la terre. Depuis quatre jours nous avons subi un changement complet de température, et, à une douceur insolite dans cette saison, nous avons vu le thermomètre passer brusquement à un froid des plus rigoureux ; il est descendu hier et aujourd'hui à 14 degrés Réaumur, soit environ 17 degrés centigrades, et il est à craindre, s'il ne survient aucun changement, que notre port ne soit pris par les glaces et que la navigation ne soit interrompue pour un temps plus ou moins long.

Notre dépôt seigle, par suite de récents arrivages par chemin de fer s'élève de 10 à 11 m tchetverts qui laissent beaucoup à désirer comme conditionnement. Les qualités les plus humides s'offrent à Rbles 7 1/2; celles à peu près sèches sont tenues de Rbles 8 à 8 1/4. En magasins, nous avons de 6 à 7 m. tchetverts. Maïs dont on demande de Rble 8 1/4 - 8 1/2 selon qualité.

Navires sans affrètement, et presque tout notre tonnage reste disponible.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

	tchet.	pouds à pouds	Rbles à Rbles
Ghirca	12000	de 9. 8 à 9.15	1.31 à 1.35 p.
Blé tendre	18000	de 9.18 à 9.28	13.25 à 13.75
Sandomirca	2500	de 9.15	13.50
Maïs	2000		8.40
Ravison, cultivé	1000		11.62 1/2
	35500.		

N. S. Les commencements de la semaine ont été nuls : vers la fin, il y a eu un peu d'animation par suite des télégrammes du Royaume-Uni, annonçant marchés fermes.

NOLIS.

Vapeurs pour le Royaume-Uni 42.6 la tonne suif.
» pour la Méditer. fr. 3 1/4 à 3 1/2 la charg.
Voiliers pour Royaume-Uni sch. 32/6 à 35.
» pour Méditerranée fcs 1.65 à 2.
» pour l'Adriatique fcs 1 le stajo.

COURS DES CHANGES

Londres, 3 mois date Rble 7.34 7.36 la L. St.
France, id Fr. 3.46 à 3.46 1/2 Rble

FONDS PUBLICS.

Emprunt 5 0/0 avec primes 1864 R. 160 1/2 162 1/2
id id 1866 R. 156 — 158 —

MONNAIES.

Pol impérial	6. 5—6.08
Pièce de 20 fr.	5.88—5.92
Livre anglaise	7.45—7.52
» turque	6.65—6.70
Ducat autrichien	3.48—3.54
Rouble argent	1.43—1.45

BOURSE DE SAINT-PÉTERSBOURG.

du 20/1er janvier.

Londres 3 mois date 7.35 1/2.
France 3.45.

Londres, 19/31 décembre.

Marché ferme Pologne ghirca par voil. 63 1/2 qr.
Maïs 38. — Affaires locales fermes.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 5 janvier.

Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Tanrah*, c. Hassan bey, ayant touché Rhodes, Leros, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. 64 passag.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Chahar Nusret*, c. Ismaïl bey, ayant touché Dardanelles 15 passag.
Cardiff paq. à vap. *John Midleton*, c. Tate, ayant touché Dardanelles div.

du 6 janvier.

Alexandrie, paq. à vap. rus. *Oleg*, c. Evdokimoff, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin et Dardanelles div. march. 31 pas.
Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Emile, ayant touché Pirée, Volos, Salonique, et Dardanelles div. march. 16 passag.
Malte, paq. à vap. angl. *Westminster*, c. Mikle, ayant touché Dardanelles lest.
Liverpool paq. à vap. angl. *Thessalia*, c. Fothergill, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. march. 7 passag.
Hull, paq. à vap. angl. *Thomas Wilson*, c. Marshal, ayant touché Malte et Dardanelles, div.

du 7 décembre.

Moudania, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelis, div. 2 passag.
Marseille, paq. à vap. rus. *Moskwa*, c. Richter, ayant touché Dardanelles, div. 6 passag.
Anvers paq. à vap. belg. *Louis David*, c. Seykens, ayant touché Salonique et Dardanelles div. 14 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 5 janvier

Artaki, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, d.
Moudania, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelistria, div.
Marseille, paq. à vap. ital. *Agrigento*, c. Claves, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Magatchi*, c. Pletnoff, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Woodruff, div.
Panderma, paq. à vap. angl. *Eurinos*, c. Frangulis, d.
Trebizonde, paq. à vap. fr. *Emirne*, c. Fabre, div.
Anhielon, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Peacock, div.
Odessa, paq. à vap. ital. *Smith*, c. Viola, div.
— paq. à vap. angl. *Spartan*, c. Redheat, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 3 janvier

Rus. *Boug*, c. Solonoff, div. Batoum p. Consple.
Rus. *Vladimir*, c. Marcoeff, div. Odessa p. Consple.
Angl. *Eskendale*, c. Hawell, blé, Odessa p. Gibraltar.
Rus. *Mimbelli*, c. Cola, blé, Kertch, p. Angleterre.
Angl. *Wakworth Castle*, c. Bains, blé, Odessa p. Anvers.

du 4 janvier.

Angl. *Ortens*, c. Strangham, chiffon, Varna p. Anvers.
Angl. *Chetini*, c. Watt, seigle, Kertch p. Anvers.
Angl. *Sterypore*, c. Stoddart, blé, Odessa p. Dunkerq.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

COMPTOIR INTERNATIONAL D'EMPRUNTS A PRIMES

A DELLA ROCCA

Constantinople.

Dépêche Télégraphique de l'Emprunt à Primes, Ville de Bucharest 1869.

26e Tirage qui a eu lieu à Gotha le 2 janvier 1874.

Serie 3735 No 46, Fr. 75000
» 4370 61 » 15000
» 4260 94 » 5000

102, 154, 752, 1246, 1270, 1334, 1536, 1935, 1996, 2035, 2228, 2378, 3379, 4198, 3735, 4260, 4329, 4370, 4675, 4869, 4821, 5175, 5179, 5419, 6161, 6250, 6448, 6453, 6767, 6809, 7005, 7378, 7464.

En attendant la réception de la liste officielle, le Comptoir a l'honneur de prévenir sa clientèle que parmi les titres souscrits dans ses bureaux se trouvent des Obligations Ville de Bucharest portant les trois séries sorties au susdit tirage savoir séries 4675, 5175 7464.

A. Della Rocca.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 27 Décembre (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de trente mille kilés de blé dur d'Ismaïl, livrables dix mille kilés par mois et déjà soumissionnés à 46 Pt. le kilé.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jours sus indiqué.

Séraskérat le 5 Janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 31 décembre (v. s.) à 8 heures à la turque aura lieu l'adjudication de 170000 ocques de laine de Crimée et de 440,000 ocques de laine de la Dobroudja, nécessaires pour les fabriques d'Ismidt et d'Islimia.

Les négociants qui désireraient concourir à cette adjudication peuvent se rendre au Dari-Choura avant même le jour susindiqué pour y examiner les échantillons du susdit article et annoncer la quantité qu'ils pourront fournir.

Séraskérat, le 7 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 31 décembre (v. s.) auront lieu les enchères définitives de cent mille ocques de son, se trouvant en dépôt dans la Manutention Impériale, ainsi que la quantité de son qui sera produite dans l'espace de trois mois par la susdite Manutention.

L'article sus-mentionné ayant été déjà soumissionné à vingt et un paras l'ocque, les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 heures à la turque.

Séraskérat, le 7 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 31 décembre (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 600 ceintures rouges de Tripoli nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 80 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 heures à la turque.

Séraskérat, le 7 janvier 1874.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La Société ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 9 janvier à 8 heures du soir.

Le Secrétaire général,
Dr J. de Castro.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

La Municipalité informe le public que tout avis qui sera colporté ou placardé dans la circonscription du VIe Cercle sans être préalablement revêtu du visa du Secrétariat Général sera saisi et le contrevenant à la présente disposition sera passible d'une amende.

Le Secrétaire-Général,
M. Rechad.

Hôtel Municipal, ce 22/3 janvier 1874.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

LOTS

sortis au tirage de la Petite Loterie, qui eu lieu samedi 3 Janvier, à l'Hôtel du Luxembourg.

556 1er Lot — 9 2e Lot — 132 3e Lot
326 4e » — 847 5e » — 753 6e »

649	182	325	305	293	438	879
259	992	548	126	903	816	154
776	466	435	964	969	372	728
567	449	510	385	946	755	580
59	350	253	793	560	453	557
563	893	150	519	741	109	880
841	922	512	439	437	957	516
760	537	85	140	42	334	6
377	193	552	358			

AVVISO D'ASTA.

Da parte di questo I. e R. Consolato austro-ungarico si rende noto che nei giorni 12, 14, 16 Gennajo 1874 alle ore 11 a. m. avranno luogo tre esperimenti d'asta per la vendita del vapore Rimurchiatore denominato *Vido* di bandiera Austro-Ungarica ed attualmente di proprietà sociale dei Sign. Vido Dabovich e Capt. Giovanni Seiglie.

L'Asta avrà luogo nel Havïar-han a mezzo del Sign. Castro nel dato regolatore di Lire ottom. 2580, valore peritale del sudetto bat-llo a vapore, che sarà deliberato al maggior offerente verso pronto pagamento.

Costantinopoli, 18 décembre 1873.

L'Imp. e Reg. Console.
Oesterreicher.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le konak de l'ancien ministre de la police Pépé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Efendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par P. Sébah.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman : plusieurs monographies complètes des *plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH SYNOPTIQUE

à l'usage du Levant

Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

TAKVIMI-TIDJARET

A partir du Premier Janvier prochain

LE TAKVIMI-TIDJARET

Édition turque du « Moniteur du Commerce »

Paraîtra deux fois par semaine, les lundi et les jeudi

Prix : Une piastre par numéro.

LE PANSLAVISME

AU

MONT-ATHOS

PAR

N. CONSTANTINOW.

En vente chez les principaux libraires et aux bureaux du journal *la Turquie*.

8me ANNEE N° 7. — 21 Zilcadé 1290. — SAMEDI, 10 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS: Pera [illegible] Provinces [illegible] Etrangers [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces. à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29, près la Tour de Galata. [illegible], dans les bureaux de l'Imparzial; à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot. à ROME, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 9 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Les nouvelles de France continuent à être les memes. C'est-à-dire qu'on parle de plus en plus de la position ébrontee de M. de Broglie, et de ses luttes avec MM: Decazes et Magne.

Cette situation fait dire à l'*Independance belge*:

« Ce qui est vrai, c'est que le septennat n'a pas ramené en France la sécurité; que la misere causée par les incertitudes de l'avenir grandit; que l'antagonisme de plus en plus prononce entre le pays et sa representation ne peut qu'aggraver cette situation et que, pour l'amender, deux opinions sont en lutte au sein du gouvernement: l'une qui voudrait en organiser au plus tot les principaux rouages, l'autre, qui se complait dans le provisoire et dans les mesures d'exception. M. de Broglie represente la seconde de ces tendances, M. Decazes la premiere, et tôt ou tard il faudra bien que l'une vienne à l'emporter sur l'autre. »

C'est ce que nous n'avons cessé de dire depuis pres d'un mois.

Il est evident que la France s'épuise dans ces luttes des partis; que son commerce, son industrie, ses finances, ses ressources perissent et que si rien de définitif n'est constitue, avant peu elle subira une crise plus terrible que celles qui eprouvent l'Austro-Hongrie, les Etats-Unis et la Prusse.

Voilà à quels abimes conduisent, la nation française, les hommes qui pretendent agir en sens inverse de la volonte nationale.

Les préparatifs electoraux pour le Reichstag se poursuivent très-activement sur toute l'étendue de l'Allemagne.

Au dire du *Nord*, dans l'Alsace-Lorraine, meme, qui va ètre appelee pour la première fois à envoyer des representants au parlement federal, un mouvement relatif commencerait à se produire.

Les avis sont du reste très-partages parmi les populations de ces provinces. Les uns prechent l'abstention pure et simple, et il est assez probable que le plus grand nombre des electeurs se conformera à cette recommandation, qu'il a de meme été fait pour les élections des membres des conseils d'arrondissement et de cercle. Les autres conseillent de se rendre au scrutin, mais de voter pour des candidats dont l'hostilité au nouvel ordre de choses soit notoire, et qui s'engageraient à ne paraitre au Reichstag que pour déposer une protestation contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, et à donner ensuite leur démission. C'est à peu près ce que font depuis 1866 les deux députés danois du Schleswig.

La situation politique en Hongrie accuse un désarroi de plus en plus prononcé au sein de tous les partis.

Ainsi que nous l'avons déjà dit la crise ministerielle a été conjurée, un moment, par la retraite de deux membres du cabinet, mais la crise parlementaire est arrivée au supreme degré.

C'est la crise financière qui est la cause principale de cette débandade générale des esprits. Un parti rejette sur l'autre la responsabilité de cette anarchie, mais aucun n'apporte le remede au mal.

On avait espéré que M. Ghyczy, le chef du centre gauche, accepterait cette succession inextricable et que grâce à son talent politique, à son prestige populaire il parviendrait à remettre de l'ordre dans ce chaos; mais M. Ghyczy prefere, avec raison, se reserver pour un avenir plus degagé d'embarras.

Chef d'un parti nouveau il entend peser à droite ou à gauche selon les nécessités du moment, et attendre la reconstitution de la majorité nationale, reconstitution à laquelle il travaille énergiquement.

Tout le monde est d'accord pour reconnaitre les maux qui accablent la Hongrie; mais au lieu de temporiser chacun preconise les moyens violents.

Le plus curieux des programmes publiés est celui que le baron Sennyey vient d'exposer dans le *Magyar Politica*. Pour lui le parlementarisme est l'auteur de tout le mal, les lois votees sont impraticables, l'emancipation des juifs est un malheur, l'abolition des peines corporelles a produit l'audace indisciplinée des masses, les lois libérales sur l'instruction populaire ont détruit l'enseignement.

Naturellement, M. de Sennyey en conclut qu'il faut en revenir aux vieilles traditions du magyarisme.

La gauche ne voit d'autre remède que la séparation absolue de la Hongrie avec l'Autriche et son isolement au cœur de l'Europe.

Le comte Lonyay, ancien ministre président, compromis par ses opérations financières, promet monts et merveilles, si la Hongrie se convertit à son système economique.

Tous cependant sont d'accord sur la nécessité de combler le gouffre d'un déficit devorant, mais personne ne veut rien sacrifier sur l'autel de la patrie.

Au milieu de cette anarchie tous les regards se tournent vers le comte Andrassy qui, une fois déjà, est parvenu à tirer la Hongrie de l'impasse dans laquelle elle s'était fourvoyée. Reste à savoir si le comte Andrassy consentira à sacrifier sa haute position à la tâche de ramener sa patrie dans la voie qui peut avoir les plus grandes chances d'assurer son salut.

Les nouvelles d'Espagne se resument de la façon suivante:

Les lois constitutionnelles sont suspendues.

La loi dite de sureté publique a eté promulguee. Partout des mesures militaires sont prises.

M. Castelar a proteste energiquement contre le coup d'Etat.

Les volontaires sont désarmés partout.

Ces mesures sont la conséquence de tout coup d'Etat militaire. C'est l'ère des *pronunciamentos* qui est rouverte et nul ne pourrait dire jusqu'où elle ira.

La discipline se raffermira-t-elle? Nous ne le croyons pas? En voyant les géneraux qui ont renverse la reine Isabelle porter la main de nouveau sur les libertes publiques, et tenter une violence pour retablir sur le trône le fils de celle qu'ils ont jeté à bas, l'armee ne reprendra certainement pas confiance.

Puis ce n'est pas tout. La dictature refusée a M. Castelar, le duc de la Torre, l'a prise sans mandat, sans que la volonte nationale la lui ait donnée, et le peuple espagnol est un peuple trop facilement impressionnable pour qu'il n'en resulte pas quelque chose de fort grave.

Le marechal Serrano sait tellement bien que le sentiment national est contre toute violence militaire que pour se maintenir au pouvoir il fait désarmer partout les volontaires, seulement nous verrons avec quelles forces il combattra les carlistes et les intransigeants.

LE LIVRE JAUNE.

Le *Livre Jaune*, que le gouvernement français s'est enfin decide à faire distribuer, apres y avoir ete mis en demeure, ne contient pas de documents bien interessants.

On dirait meme que le cabinet de Versailles a pris à tâche de ne publier que des pieces insignifiantes.

Ainsi, il n'est point fait mention des difficultes survenues, dans ces derniers temps, entre l'Italie et la France, et la France et la Prusse.

Il est evident, egalement, que sans compromettre les interêts d'un pays on peut et on doit meme soumettre au Parlement les documents de nature à l'eclairer sur la marche des affaires de la nation.

Dans tout pays regi par le systeme constitutionnel, c'est ainsi que cela se passe. Lorsque c'est une Assemblee qui est souveraine, quand c'est en elle que reside la supreme puissance, ne l'instruire de ses affaires que quand elles sont entrees dans le domaine des faits accomplis, c'est une usurpation de pouvoir.

Ce qui fait la bonte du regime parlementaire, c'est justement cette faculte de discuter les actes en cours de negociation, et de leur imprimer le caractere qui convient à la nation, personnifiee dans ses représentants.

C'est surtout au gouvernement actuel de la France que ce devoir s'imposait.

MM. Mac-Mahon de Broglie, Decazes, etc., etc. ne sont que les serviteurs de l'Assemblee. Nulle loi ne regle les pouvoirs du duc de Magenta, ses attributions ne sont point definies, il n'a aucun privilege qu'il puisse invoquer, il est en un mot, jusqu'ici, le commis de la Chambre et c'est pour ces motifs qu'il est de son devoir de ne lui rien céler des negociations engagees, et des ordres adresses aux representants de la France à l'etranger.

On est donc etonné de ne trouver dans le *Livre Jaune* que des pieces d'un ordre secondaire.

En voici du reste l'enumeration:

1° Correspondance generale, composee de quatre circulaires.—Nous y reviendrons tout à l'heure;

2° Notes relatives aux evenements d'Espagne;

3° L'Incident de Bethleem. — Cet incident tient une large place dans le *Livre Jaune*;

4° Historique des negociations avec la Chine pour la reception des ambassadeurs à la cour imperiale;

5° Depêches sur la situation difficile des Français naturalises Suisses, au point de vue du service militaire;

6° Application de la nouvelle loi militaire aux Français nes ou etablis en pays etrangers;

7° Question de la dette tunisienne;

8° Commission franco-allemande de liquidation, reunie à Strasbourg;

9° Projets d'arrangements internationaux relatifs aux signaux de détresse, aux signaux en temps de brume et aux abordages.

Cette negociation, à laquelle le recent et douloureux episode de la *Ville-du-Havre* donne un grand interet d'activité, remonte à novembre 1872;

10° Denonciation du traite de commerce et de navigation conclu avec la Russie le 4 juin 1857;

11° Suppression des surtaxes differentielles de pavillon pour les Etats-Unis;

12° Reunion d'une conference monetaire et à un projet de conference internationale pour la revision du regime des quarantaines;

13° Commission internationale du metre;

14° Garantie de la proprieté et des marques de fabrique.

Ainsi qu'on le voit, toutes ces questions, en dehors de celle d'Espagne et de l'Empire du Milieu, sont de celles qui ne figurent ordinairement qu'apres toutes les autres dans un recueil diplomatique.

Tout le monde sait que les tentatives de fusion et de retablissement de la monarchie en France, ont provoque l'envoi, de la part de l'Allemagne, de l'Italie, de la Russie, de l'Autriche, de dépeches nombreuses, pourquoi M. Mac-Mahon et ses collaborateurs cachent-ils ces documents à ceux qui ont, avant tous autres, le droit de les connaitre?

Les pieces produites, relativement aux affaires de la Péninsule Ibérique, sont assez curieuses au point de vue de la différence de langage qui existe entre le ministre des Affaires etrangeres de M. Thiers et celui de M. de Broglie.

Pendant que M. de Remusat se defend avec dignite, mais sans mauvaise humeur, d'avoir favorisé, meme indirectement l'insurrection carliste; pendant qu'il fournit au gouvernement espagnol tous les documents etablissant sa bonne foi et son désir de vivre en bons termes avec lui, M. de Broglie — à propos du décret assimilant aux pirates les navires insurgés — ecrit sechement aux agents français à l'étranger que les commandants ont eté invites à s'abstenir de toute intervention entre les navires étrangers et les forces « agissant au *nom de l'autorite qui siege à Madrid*. »

Cette periphrase pour désigner le President de la Republique Espagnole a quelque chose de choquant sous la plume du premier ministre de la Republique française, fonctionnaire d'un gouvernement issu, comme le premier, de la volonte populaire.

Nous n'avons pas a parler de l'incident de Bethleem, bien qu'il tienne une large place dans le *Livre Jaune*. Voyons, avant de terminer, la correspondance generale.

Elle se compose de quatre circulaires: la premiere adressée le 28 Mai 1873 — quatre jours apres le renversement de M. Thiers — par M. de Broglie aux représentants de la France à l'etranger; la seconde en date du 5 septembre; la troisieme, du 23 Novembre, pour notifier aux puissances la prolongation septennale des pouvoirs du marechal Mac-Mahon; quant à la derniere c'est le manifeste d'entree aux affaires de M. le duc Decazes.

De toutes ces circulaires nous ne voulons retenir qu'une phrase de la seconde, celle du 5 Septembre. Elle est relative à l'evacuation complete de la France.

M. de Broglie dit: « Une nation qui, privee d'un seul coup de toutes ses armées regulieres, a pourtant soutenu la lutte pendant cinq mois avec des troupes improvisées et dont la capitale a supporte sans murmurer les souffrances du siége le plus rigoureux. »

C'est là le plus bel éloge que l'on puisse faire du gouvernement de la Defense Nationale et de la population parisienne si tristement attaquee chaque jour par la majorite de l'Assemblee de Versailles.

LETTRE D'ITALIE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Rome, 23 décembre.

M. Nigra, retourné à Paris, a écrit déjà qu'il a bon espoir pour l'établissement des rapports convenables entre le gouvernement italien et le gouvernement actuel de Versailles.

Le duc Decazes d'abord, le maréchal lui-[illegible] très satisfa[illegible] des [illegible] à l'égard de l'Italie [illegible] beaucoup plus d'[illegible] M. de Broglie, dont l'attitude était [illegible]

Le télégraphe ayant annonce ces nouvelles diplomatiques favorables, le *Diritto*, chef de la gallophobie, en a bondi de fureur. Il paraît qu'on tient essentiellement, à Berlin, à ce qu'il ne s'établisse pas entre les deux pays un état d'a[illegible]

M. Fournier est arrivé ici le 22, au soir, pour présenter au roi ses lettres de rappel. On ne sait s'il les presentera en l'absence de M. Visconti-Venosta, qui a profité des vacances parlementaires [illegible] aller passer les fêtes de Noel à Milan [illegible] M. Fournier doit passer l'hiver en [illegible]

[illegible]

Cet apaisement des [illegible] qui régnaient entre [illegible] pas seulement les [illegible] Les hommes du Vatican [illegible] ses impressions [illegible] le précie[illegible] au sujet [illegible] mais d'*ineffables* esper[illegible] Notre-Seigneur que j'ai reçu des mains de Pie IX. »

On dit que M. de Corcelles, l'ambassadeur spirituel, prend tellement à cœur les chagrins de Pie IX, que l'espèce de maladie lente qu'il éprouve [illegible] l'a reçu, il lui a dit: « Mon cher Corcelles, nous allons passer l'hiver à souffrir ensemble. » En fait, le pauvre M. de Corcelles a l'air d'avoir la tête toute vidée; il semble dormir à perpétuité. C'est sa femme seule qui vit dans les salons du palais Colonna, d'ailleurs, toujours très fréquentés, les seuls vivants, il faut le dire, de tout le monde diplomatique.

Le grand événement des derniers jours, c'est l'effet produit par l'insertion dans l'Almanach de Gotha de ces mots: « Victor-Emmanuel, marié en secondes noces, morganatiquement à Rosina, comtesse de Mirafiori. »

Le mariage religieux a été célébré, en effet, en 1868, mais il n'en avait jamais été parlé officiellement. Vous savez que le roi a de la comtesse un fils, le comte de Mirafiori, marié à une demoiselle de Larderel de Livourne, et une fille qui, veuve du premier marquis Speriola, a épousé son beau-frère, le nouveau marquis Speriola, [illegible]

La vie intime du roi se passe avec la comtesse Rosina, le marquis et la marquise Speriola, qu'il aime beaucoup.

Tout cela était connu et était admis. C'était le [illegible] depuis quelque temps, une tendance se manifeste à produire la comtesse Rosina. On a voulu la loger au Quirinal, à l'extrémité de l'aile du palais, vers les quatre fontaines, du côté où est votre ministre, Serkis effendi. On l'a vue dans la loge du roi, au théâtre. On a parlé de la présenter.

De là une grande irritation à la cour du prince Humbert et de la princesse Marguerite, une cer[illegible]

Tout-à-coup arrive cette note de l'Almanach de Gotha. Imaginez en l'effet. Divers journaux, parmi lesquels l'*Opinione*, declarent qu'il est «inqualifiable» qu'il faut remonter à la source de «l'intrigue,» que le parlement et les ministres ignorent le mariage, qui n'a rien de legal, etc.

On se demande si l'effet de cet incident ne sera pas tel qu'il puisse résulter une crise de cour, sinon meme, dit un journal, une crise de cabinet.

Je suppose que tout cela sera apaisé dans huit jours.

J'ai aperçu hier la comtesse Rosina, sortant en voiture de la villa Ludovisi, où elle demeure; elle paraissait contente et rieuse plus que jamais.

On observe que le *Calendario uffiziale di* [illegible] publié, ne mentionne pas [illegible] mariage; vou[illegible]

Je suppose que la comtesse et ses amis disent: l'affaire ne peut pas aller aussi vite; c'est déjà bien d'avoir obtenu Gotha, et de n'avoir qu'un léger orage.

CHRONIQUE.

M. Simos, ministre de Grèce, accompagne du second secrétaire de la Légation, M. Gennadius, s'est rendu avant hier au Patriarcat œcuménique, où il a fait visite à Sa Sainteté, à l'occasion des fêtes du Noel.

Ismail pacha, ministre des travaux publics, est venu hier à l'ambassade de France rendre visite à M. le comte de Vogüe.

S. M. le roi d'Italie vient de conferer la decoration de la couronne d'Italie à M. Miltiade Ziffo, frere du docteur Ziffo. C'est à propos de la publication d'un traité sur les relations commerciales de l'Italie dans la mer Noire et la mer d'Azoff que cette distinction honorifique a été accordee à M. Miltiade Ziffo.

[illegible] tillerie, et nommé au commandement de l'artillerie du 4me corps d'armee.

Le major Galib bey, est nommé membre de la commission des encaissements, et promu à cette occasion au grade de lieutenant-colonel;

Le major Hourchid effendi est nommé au poste vacant de lieutenant colonel de la garnison du port de Prevéza.

Le jour de la Noel a été celébré selon l'habitude avec une grande pompe à l'Eglise patriarcale du Phanar. Une messe solennelle a eté dite par le Patriarche œcuménique entouré de treize métropolitains et d'un nombreux concours de pretres.

[illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Une indisposition du Passant *nous force à remettre à samedi prochain sa causerie.*

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

III. [illegible]

Jacques partit d'un éclat de rire.

— Ah çà mais, dit-il, c'est un nom de fantaisie ce nom-là, c'est un nom de l'ancien regime; vous en avez bien un autre?

— C'est vrai, monsieur, j'ai le nom de mon pere, qui est celui d'un honnête homme. Il s'appelait Champagnac; j'ai mieux aimé Champagne. Puisque monsieur veut bien me prendre avec mes faiblesses, qu'il me pardonne aussi celle-là. Songez que pendant plus de quarante ans, monsieur le duc m'a appelé du beau nom de Champagne.

— Allons, va pour Champagne; mais allons vite à l'hôtel: vous devez crever de faim, et moi je sens que je dinerais volontiers.

Jacques installa son nouveau domestique, et le soir il ne pensait plus à lui, quand il le trouva rue Saint-Ferreol, en contemplation devant un magasin d'habillements confectionnés.

— Que faites-vous donc là?

— Monsieur le voit, dit maître Champagne, je regarde.

— Mais que trouvez-vous donc là-dedans de si digne de votre admiration?

— Si monsieur voulait, je suis sûr qu'elle m'irait si bien.

— [illegible]

— [illegible] de ciel avec la culotte de panne.

— Allons, va pour la livree bleu de ciel et la culotte de panne.

Ils entrerent donc dans le magasin. La figure de Champagne rayonnait en endossant la magnifique et si desirée livree. Mais tout à coup ses traits s'assombrirent.

— N'êtes-vous pas content? lui dit Jacques.

— Oh! monsieur, je serais trop exigeant.

— Ne craignez rien, parlez.

— Eh bien, monsieur, dit enfin le desolé Champagne, c'est qu'il n'y a qu'une couronne de comte sur les boutons de ma livree, et je voudrais une couronne de duc.

— Qu'à cela ne tienne, lui dit Jacques, offrons-nous la couronne de duc; quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre.

— Ah! monsieur le duc, s'écria Champagne transporte.

— Doucement, doucement, dit Jacques, ne prends pas mon duché au serieux.

— C'est vrai, ce n'est qu'un rêve.

Et le pauvre Champagne allait encore retomber dans ses melancolies noires. Mais la belle livree lui seyait si bien, il ressemblait si bien avec sa belle culotte à ce qu'il était naguere encore, qu'il finit par se consoler et oublier qu'il n'etait que le domestique d'un simple peintre.

Le lendemain, pendant que Jacques fumait un cigare et que le nouveau valet de chambre ayant mis la livree, faisait les malles afin de pouvoir partir le soir par le paquebot de Civita-Vecchia, un garçon d'hôtel entra avec une figure de circonstance, en presentant sur un plat d'argent une large lettre soigneusement cachetée.

— La note de monsieur le duc, dit-il en saluant jusqu'à terre.

— Monsieur le duc! dit Jacques. Duquel voulez-vous parler?

— Que monsieur le duc veuille bien [illegible]

[illegible] Marseille.

Jacques regarda [illegible] la malle qu'il était en train de faire. Jacques devina quelque frasque.

— C'est bien, laissez-nous, dit-il au garçon d'hôtel

— Ah çà! m'expliquerez-vous, maître Champagne ce que cela signifie? dit Jacques quand le garçon fut sorti.

— Mon Dieu, dit Champagne devenu rouge comme un enfant de chœur que son curé surprendrait en train de vider les burettes, quel mal y a-t-il à ce qu'on vous croie noble!

— Il y a d'abord que je ne le suis pas. Il y a ensuite, continua Jacques apres avoir rompu le cachet de la large enveloppe que le garçon lui avait remise, qu'on me traite en duc. Voyez, l'on a surcharge les chiffres, sans doute apres la belle revelation que vous avez faite.

— Ah! monsieur! dit Champagne desespère.

— C'est bien; une autre fois soyez moins Champagne.

— Oh! je promets bien à monsieur que cela ne m'arrivera plus.

La traversee se passa sans incidents remarquables, si ce n'est que Jacques étant venu fumer un cigare à l'avant et en ayant offert aux matelots qui faisaient le service du bord, entendit deux passagers du pont qui chuchotaient entre eux. Il prêta l'oreille et entendit que l'un disait à l'autre:

— A la bonne heure, voilà un duc qui n'est pas fier. Ah! si tous les ducs etaient comme celui là, le peuple fumerait des cigares de cinq sous.

En ce moment, maître Champagne, [illegible] rayonnant dans sa livree bleu de ciel, passait sur le pont. Jacques l'appela.

— Quelle est cette nouvelle plaisanterie? lui dit-il. On me traite de duc aussi à bord du *Vesuvio*. Vous avez donc encore fait des [illegible]

— Oh! que monsieur me pardonne, je suis un miserable indigne de ses bontés, dit le désolé Champagne, mais je suis incorrigible. Que monsieur me fasse jeter par-dessus le bord, je le merite.

— Oh! cela ne va pas jusque là, dit Jacques en riant.

— Oh! si, monsieur, si fait; je suis un grand coupable. Cependant, monsieur, ajouta-t-il en se frappant le front, comme Galilée dut faire en prononçant son fameux: *E pur si muove!* je suis sûr que monsieur est noble. Oui, oui, monsieur, je m'y connais; non-seulement monsieur est noble, mais, je mettrais ma main au feu que monsieur est noble de vieille race. Et je suis sûr que si la mere de monsieur etait de bonne foi, elle avouerait...

— Qu'est-ce que c'est, drôle? dit Jacques.

Mais Champagne s'enfuit en voyant le pied de son maître prendre une direction compromettante.

A Rome, quoique son escarcelle ne se remplit pas beaucoup, Jacques considerait l'avenir en souriant; il avait foi en lui.

Champagne faisait merveilles à Rome. Depuis le premier des princes jusqu'au dernier des comtes, il connaissait toute la noblesse romaine. Ce que le brave Champagne aspirait à voir, c'etait Venise, où l'on devait encore, selon lui, retrouver des vestiges de la plus vieille noblesse de l'Europe.

Aussi ce fut une grande joie pour lui quand son maître, ayant vu à Rome tout ce qu'il y a à voir, ayant etudie tout ce qui pouvait rejouir les yeux d'un peintre, lui annonça qu'ils allaient prendre le chemin de la Venetie. Champagne prit les devants et preceda Jacques en Venetie afin de faire sa premiere installation.

Ce fut donc Champagne qui loua le premier etage du palais San Gennaro. Cet etage se composait, outre trois ou quatre pieces d'une moindre grandeur, de la galerie dont nous avons parle et que Jacques se reserva entierement pour lui. C'etait à la fois son atelier, son salon et son promenoir. Là, Jacques avait placé un grand divan acheté d'occasion par Champagne.

C'etait sur ce divan que le peintre venait se reposer et fumer apres son travail. L'artiste a cela de bon, c'est qu'il est partout chez lui, sa patrie est partout où il travaille.

Un jour, Champagne apportait sur un plateau d'argent une depêche telegraphique qui venait d'arriver. Jacques ne l'eut pas plus tôt touchee qu'il poussa un cri et recula [illegible]

— Au nom du ciel, qu'avez-vous? dit le vieillard.

— Ma mere est morte, dit Jacques en montrant la depêche encore cachetee.

Champagne arracha l'enveloppe et en tira une lettre qui ne contenait que ces seuls mots: « Ta mère est morte. »

Le lendemain, Jacques se leva comme de coutume, mais tres-pâle. Il avait vu mourir sa mere en songe. Il posa une toile sur son chevalet. Il travailla avec ardeur toute la journée et ne s'arrêta que lorsque le jour lui manqua completement. Il sortit le soir, commanda une bordure superbe pour cette toile, et rentra se coucher sans avoir, de toute la journee, dit un mot au pauvre Champagne. Le vieillard tournait autour du chevalet de Jacques comme un chien qui vient quêter une caresse de son maître. Mais Jacques etait trop preoccupé pour voir même son ami Champagne. C'etait le portrait de sa mere que Jacques faisait ainsi de souvenir. Jusqu'à ce qu'il l'eût fini, il travailla avec la même ardeur, ne s'arrêtant que le temps necessaire pour manger à la hâte quelques-uns de ces petits rouleaux de pâte cuite au four que les Venitiens ont la pretention de faire passer pour du pain. Du reste, toujours courbé sur son chevalet, depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit close. Dès que Jacques l'eut fini, il plaça sa toile dans le cadre [illegible] avait apporté, la mit dans son jour et l'examina longuement. C'etait un vrai chef-d'œuvre que Van Dyck eût signe. Bien convaincu qu'il n'y avait plus de retouches à faire à son portrait, Jacques repoussa son chevalet contre le mur de la galerie, jeta ses pinceaux dans un coin, et se prit à regarder encore le portrait de sa mere. Il resta ainsi jusqu'au soir.

Le lendemain et les jours suivants, il ne toucha pas un pinceau. Il passait son temps assis devant son cher tableau quand il n'émiettait pas son pain aux pigeons de la place Saint-Marc, dont quelques fideles venaient le trouver chaque matin.

Cependant, les epargnes qu'il avait faites touchaient à leur fin. La premiere annee de loyer etait echue et n'etait pas encore payee. Les ressources manquèrent enfin totalement, sans que Jacques parût s'en soucier, et sans qu'il se preoccupât de faire rentrer au logis [illegible] pareilles ruses pour cacher sa detresse au sire de Ravenswood. Quant aux creanciers, le bon Champagne les alimentait et leur faisait prendre patience à l'aide des contes que son imagination, toute pleine de souvenirs aristocratiques, lui fournissait.

Mais le creancier le plus confiant et le plus debonnaire devient soupçonneux et dur dès qu'il voit le temps s'allonger indefiniment. Au moment où commence cette histoire, le pauvre Champagne en etait arrive à ne plus voir autour de lui que des visages rebarbatifs, tout le monde lui montrait les dents, et jusqu'au boulanger, le digne *fornajo*, dont il faisait sauter la petite fille sur ses genoux en lui chantant les gaudrioles de son pays, à la grande joie de l'enfant, qui s'amusait d'autant plus qu'elle comprenait moins, le boulanger lui avait signifie que son credit etait decidement fermé. Ainsi, l'on comprend la douleur et le saisissement de Champagne en voyant la derniere bouchee de pain qu'il gardait pour le dejeuner de son maître engloutie par les pigeons. C'etait la planche de salut qui echappe aux mains du naufragé; c'etait la catastrophe finale que le pauvre Champagne apercevait, dans ses angoisses, poindre à l'horizon de son cher maître.

(A suivre).

Voir le numero du 8 janvier.

Tchenéli-kiosk vient d'être ratifié par ordre impérial. Le transfert des antiquités dans le bâtiment commencera d'ici peu de jours.

—

Ainsi que nous l'avions annoncé, nous publions plus loin le budget Municipal du VIme Cercle. Ce document fort intéressant à étudier est une preuve évidente des bonnes intentions dont S. Exc. Arifu effendi est animé, et vient confirmer l'intention que nous lui avons prêtée d'appeler, autant que possible, la lumière sur les actes de son administration.

—

Nous devons à la mémoire d'un ancien et loyal employé de l'imprimerie impériale d'ajouter quelques lignes à la chronique où nous avons récemment annoncé la mort de M. François Copello,

M. Copello était venu de Smyrne à Constantinople, en 1831, avec M. Alex. Blacque, qui était appelé par S. M. le Sultan Mahmoud pour créer ici le *Takvim-Vakaï* ou *Moniteur Ottoman*, le premier journal politique qui a paru dans cette capitale, et qui a été rédigé en turc et en français. M. Copello a largement contribué à l'organisation de l'imprimerie impériale, à laquelle il est resté attaché depuis cette époque, et où il a introduit successivement des réformes et des améliorations importantes qui lui valurent la décoration du *Nichan Iftihar*.

Il y a quelques années ce fonctionnaire faillit être victime de son zèle, et manqua perdre la vie dans un accident qui le laissa estropié pour le restant de ses jours.

M. Copello était le doyen du personnel de l'imprimerie impériale, il est mort en emportant l'estime et les regrets de ses subordonnés et de ses chefs qui pendant quarante-deux années consécutives avaient apprécié ses excellents services comme ils le méritaient.

—

Dans son numéro de mercredi dernier le *Phare du Bosphore* éprouve le besoin de rectifier une nouvelle que nous avions donnée le 5 courant, et où nous rapportions une scène scandaleuse qui s'était passée quelques jours avant, au consulat hellénique.

Notre confrère, sans nier les faits que nous racontions, et dont les journaux grecs de la localité s'étaient fait l'écho, trouve que nous les avons trop durement qualifiés ; cependant, nous serions bien aise de savoir quelle épithète nous aurions dû employer pour l'appliquer à une séance où les juges d'un tribunal se sont adressé réciproquement des invectives et des propos blessants, et où l'un d'eux a brusquement quitté l'audience en lançant au président la menace de faire vider ce différend par le ministère.

Cette conduite des juges ayant causé du scandale, nous avons dit qu'elle était scandaleuse, et nous pensons qu'elle sera appréciée de même par l'opinion publique.

La crainte que nous avons manifestée alors, nous l'éprouvons encore aujourd'hui, nous pensons que de pareils faits ne sont pas de nature à augmenter le prestige dont la justice hellénique est entourée à l'étranger, mais le *Phare du Bosphore* a eu bien tort de voir dans cette phrase si naturelle une manifestation quelconque de l'esprit malveillant dont il nous suppose animé contre la justice hellénique.

Y a-t-il eu une séance orageuse et un scandale au consulat grec? —Oui. Les membres du tribunal ont-ils dirigé les uns contre les autres des récriminations amères? —Oui. Ces façons d'agir ne sont-elles pas de nature à compromettre l'autorité des juges, et les reproches qu'ils se sont fait mutuellement laissent-ils intacte leur situation? —Evidemment non. Ce n'était donc pas la peine de rectifier en termes plus ou moins bienveillants la chronique que nous avions insérée, et de relever nos commentaires auxquels nous ne comprenons pas ce qu'il y avait à redire.

—

Dans la nuit de Mercredi dernier, un nouveau vol a été commis dans le port, à bord de steamer belge *Louis David* ancré devant Top-hané. Les voleurs sont entrés dans ce bâtiment, on ne sait de quelle manière, et ont enlevé divers objets de valeur ; ils ont ensuite réussi à s'éloigner sans avoir été aperçus par le gardien du bord.

—

On se rappelle que Husni pacha, gouverneur-général du vilayet de Prizren avait institué une commission chargée de recueillir des souscriptions pour l'établissement d'un orphelinat dans le chef-lieu de ce vilayet. Cette commission est sur le point de voir ses efforts couronnés de succès.

Le journal de Prizren annonce qu'elle a déjà recueilli la somme de 2000 L.T. et que l'on attend les [illegible] du sandjack de Nich et de quelques autres cazas pour procéder à l'exécution de cette œuvre philanthropique.

—

On écrit de Sérajévo, en date du 29 décembre :

Les nouveaux gouverneurs de Bikhé et de Banalouka, Vasfi pacha et Raïf effendi sont arrivés ici dernièrement venant de Constantinople, et sont repartis pour leurs postes respectifs après avoir reçu leurs instructions du gouverneur général.

Le grand pont de pierre de Mitrovitza qui avait été emporté il y a quelque temps par une inondation de l'Ibar a été reconstruit.

Les dépenses occasionnées par ces travaux s'élèvent à plus d'un millier de livres qui ont été entièrement souscriptes par la population de l'arrondissement à l'exception de vingt mille piastres prises sur les revenus de la Municipalité de Mitrovitza.

Budget des années 1288-1289 (1872-1873 1873-1874)

OBSERVATIONS	NATURE DES DÉPENSES	DÉFICIT	EXCÉDANT	DÉPENSES de 1288	[illegible]
		Piastres	[illegible]	Piastres	[illegible]
[illegible]	À payer en [illegible] à la Société des Tramways pour son Emprunt.				
Id.	Emprunt de Yamali.......		105,000		105,000
[illegible]	Intérêts de 8000 L.T. empruntées à la Société Générale..........		31,500	107,100	31,500
	Intérêts des 7000 L.T. empruntées à la Banque Ottomane..........	105,203		178,264	107,100 73,061
	Total..........	105,203	136,500	285,364	316,661
[illegible]	Appointements..........		[illegible]	1,170,157	1,204,200
	Compagnie des égoutiers et paveurs..........			203,928	203,928
[illegible]	[illegible]..........		86,451	333,549	420,000
[illegible]	Eclairage..........		[illegible]	624,237	420,000
	Hôpital Municipal..........			95,361	95,361
	Perception des taxes..........		[illegible]	41,301	50,004
[illegible]	[illegible]..........	2,012		20,012	18,000
	Frais d'impression..........		[illegible]	4,302	10,000
	Journées de peseur..........			13,140	18,140
	Vêtements des sergents..........		4,773	61,227	66,000
	Loyer de l'Hôpital..........			26,250	[illegible]
	Total..........	2,012	235,427	2,593,464	2,[illegible]
	Travaux des lieux incendiés		15,574	434,426	450,000
Ne se présentera pas en 1289.	Hôtel Municipal..........	774,799		[illegible]	
	Frais de démolition et autres		594	14,406	15,000
Id.	Réparation de l'échelle de balayage..........	5,562		5,562	
Id.	Frais du Jardin public du Taxim..........	162,291		162,291	
	Travaux de pavage et d'égout..........		5,110	647,187	652,297
	Médicaments aux pauvres et aux sergents..........	[illegible]		9,788	2,000
	Frais extraordinaires..........	621		40,621	40,000
Ne se présentera pas en 1289	Matériel du balayage..........	12,475		12,475	
	Taxes restituées..........			8,233	8,233
	Droits de permis restitués..			11,120	11,120
	Frais de publication..........			7,615	7,615
	Frais divers..........	1,619		21,619	20,000
Id.	Sonnettes électriques..........	3,020		3,020	
	Chauffage..........		917	4,583	5,500
	Perte de monnaie..........	[illegible]		[illegible]	8,000
Dépenses prévues pour l'année 1289.	Ameublement et autres...	11,667		31,667	20,000
	Total..........	973,131	22,185	2,197,701	1,246,765
	Total général......	1,080,346	394,122	5,076,529	4,390,305

OBSERVATIONS	NATURE DES RECETTES	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]..........		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]..........		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Droit de quintal..........			[illegible]	450,000
	Hôtel et café de la mairie.			3,000	3,000
	Timbre du cuivre œuvré..			[illegible]	45,000
	[illegible]..........			[illegible]	12,600
	Pesage du bois de Tophane		4,700	[illegible]	31,000
	» » Kurkdji-Capou..........		550	[illegible]	[illegible]
	Loyer des dépôts de briques à Tophané..........			[illegible]	8,100
	Droits de permis pour la fabrication de boisseaux.		600	[illegible]	10,500
	Loyer du jardin public....	[illegible]		[illegible]	[illegible]
	Total..........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Droits de con[illegible]			[illegible]	[illegible]
	Droits des con[illegible]			[illegible]	379,825
	Droits de sen[illegible]......			[illegible]	921
	Musiques, Bals et [illegible]			[illegible]	488,574
	Droits dit Tcheurtche[illegible]			[illegible]	[illegible]
	Droits de transfert..........			[illegible]	[illegible]
	Droits de protocole..........			[illegible]	[illegible]
	Timbrage des poids..........			[illegible]	[illegible]
	Droits d'expertise..........			[illegible]	[illegible]
	Permis des corporations...			[illegible]	[illegible]
	Total..........			1,[illegible]	1,[illegible]
[illegible]	Produit des terrains vendus	[illegible]		[illegible]	
	Permis de déménagements.			3,074	3,074
	Permis de terrasses pour les cafés..........			[illegible]	[illegible]
	[illegible]..........			105,947	[illegible]
	Droits d'étalage..........			234,064	[illegible]
	Droits divers..........			11,150	[illegible]
[illegible]	Droits des omnibus..........		[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Amendes..........			[illegible]	[illegible]
	Total..........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Total général......	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le présent budget approuvé, après vérification, par MM. Simon bey et Ali effendi, membres du Conseil Municipal, a été soumis à l'approbation du Conseil qui, après l'avoir examiné et approuvé, l'a remis à la Comptabilité pour qu'elle ait à s'y conformer.

Ce 29 août (v. s.) 1873.

(Signé) Zum[illegible]

Déféré à la Comptabilité pour vérification, ce 29 Août (v. s.) 1873.

[illegible] avec l'administration du journal turc [illegible], dont le [illegible] s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui [illegible] publications à faire [illegible] dans la TURQUIE et le [illegible] [illegible] sur les prix de [illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 10 janvier 1874

[illegible]

[illegible]

Mois de [illegible]

[illegible] Nicolaïdis [illegible]

[illegible]

31 Serkisof Cie. Parasset Geuf

32 Propriétaire del [illegible]

Rivan [illegible] Oner Meleovich

[illegible]

Les [illegible]

Depuis la veille de la Noël les approches du jour de l'an se font sentir à Péra.

Tous les magasins ont pris un air de fête. Nous avons voulu faire une promenade et comparer entre elles les merveilles du luxe que Paris nous a [illegible].

Nous avons parcouru nos divers établissements et c'est au *Bon Marché* que nous avons trouvé le plus grand choix, le choix le plus varié des nouveautés [illegible].

La [illegible] du *Bon Marché* est faite depuis des [illegible].

Tout le monde, riche ou pauvre, connaît ces magasins dans lesquels tous les produits humains se trouvent réunis. Mais ce que nous voulons c'est appeler l'attention du public sur certains articles spéciaux qu'on ne trouve nul part aussi beaux qu'au *Bon Marché*, et à des prix aussi modérés.

Ce qui assure même la vogue de l'établissement dont nous nous occupons, c'est qu'il justifie son enseigne et que sa cristallerie, son ébénisterie, sa bronzerie, etc. etc., se recommandent, en dehors de leur élégance, par la modicité de leur prix.

Tout d'abord quand on entre dans les magasins dont nous parlons il est difficile de se rendre un compte exact de ce qui s'étale sous vos yeux. C'est un entassement de choses d'un goût exquis, et sur lesquels la vue s'égare. Mais peu à peu ont est obligé d'admirer la beauté des services de table, celle de la verrerie de Bohême et de Baccarat, et surtout celle de la fantaisie parisienne.

Dans ce dernier article, surtout, le *Bon Marché*, n'a pas d'égaux. Il faut voir ses bronzes grands et petits. Ce sont des œuvres artistiques, dignes de Pradier, de Rude, de Poitevin, de Froment-Meurice, etc.

Statuettes, torchères, coupes, candélabres, appliques, tout semble sorti des mains des maîtres de la sculpture.

Et comme la plupart de ces objets d'art ont besoin d'être supportés, alors arrivent les étagères sculptées, les petits meubles de Boule qui sont des chefs-d'œuvre d'élégance et de fini.

Puis, voici les caves à liqueurs, les caves à cigares ; les encriers de toutes sortes en bronze, en bois de Tuya, en cristal ; les nécessaires de toilette pour dames, les porte-cartes et les porte-monnaie en ivoire et en écaille, c'est-à-dire tout ce qui fait le bonheur des dames.

Pendant notre promenade au *Bon Marché*, nous avons aussi remarqué des garnitures de cheminées peintes d'une façon admirable, et les jardinières remplies de fleurs artificielles, si parfaitement imitées qu'on les croirait écloses sous un rayon de soleil, tant elles sont vraies.

Mais ce qui attire cette année l'attention de tout le monde c'est l'assortiment incroyable de jouets, et au dessus de tout, deux merveilles, de haute fantaisie. L'une est est un *Oiseau qui chante*, l'autre la *Femme qui touche du piano*.

L'*Oiseau qui chante* est un colibri, perché sur une branche de fleurs exotiques.

Tout à coup il lève sa jolie petite tête, regarde à droite et à gauche, puis ouvre le bec et se met à faire des roulades qu'un rossignol lui envierait. C'est ravissant et incroyable à la fois. Encore une fois, c'est quelque chose de merveilleux.

La *Femme qui touche du piano* est assise devant un clavecin. Ses mains se promènent sur les touches d'ivoire, sa tête suit les mouvements de ses mains, et pendant ce temps les airs les plus harmonieux se font entendre.

Ces objets, qui sont des chefs-d'œuvre ont obtenu une médaille à l'Exposition de Vienne.

Il y a aussi des jouets d'une grande beauté et d'autres beaucoup plus modestes. Mais nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tout ce que contiennent les rayons du *Bon Marché*.

Nous ne terminerons cependant point sans rappeler que la confiserie et les bonbons fondants sont une des spécialités de l'établissement dont nous parlons. Les gourmets ne trouveront jamais de fruits glacés, de nougatines de Nevers, et de dragées meilleurs que ceux du *Bon Marché*, qui joint cette année la chocolaterie Marquis à sa bonbonnerie.

Rappelons qu'à côté des objets spéciaux au Jour de l'An, les petites maîtresses, les dames élégantes qui font usage des eaux de toilette, des eaux de senteurs, de cosmétiques etc., n'ont qu'à étendre la main pour avoir les produits les plus fins des maisons Pinaud, Piver, Lubin, Violet, Guerlain etc.

Nous nous arrêtons. Cependant nous avons omis plus des trois quarts des choses utiles, agréables, artistiques, qu'on peut trouver dans les magasins qui font le sujet de cet article.

C'est que, quand il s'agit de certains établissements, dont la réputation est faite, il suffit de quelques mots pour les désigner.

PRESSE ÉTRANGERE.

Les Trade's Unions

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

Les progrès des *Trade's Unions* en Angleterre et leurs exigences croissantes ont déterminé la création d'une fédération nationale de manufacturiers, d'entrepreneurs et de capitalistes, décidés à tenir en échec leurs ouvriers. La lutte entre le capital et le travail en prendra un caractère plus général et certainement plus envenimé. Aussi la presse anglaise n'est-elle pas sans inquiétude.

Le ministre de l'intérieur, M. Lowe, a reçu, il y a peu de jours, une députation de la nouvelle association présentée par plusieurs membres influents de la Chambre des Communes. Il n'a pu naturellement que prendre acte de leurs réclamations et de leur programme. Celui-ci a surtout un caractère négatif, il est exactement le contre-pied des demandes portées devant le Parlement par les sociétés ouvrières. Ainsi la fédération s'opposera : 1° A toute modification de l'acte connu sous le nom de *Criminal law amendment act* ; 2° elle combattra tout rappel des lois pénales qui atteignent les ouvriers ; 3° elle refusera toute modification à la législation actuelle concernant les coalitions ; 4° elle repoussera la revision des règlements législatifs déterminant les relations entre les maîtres et les ouvriers ; 5° elle dirigera tous ses efforts contre le vote du projet modifiant le paiement du salaire ; 6° elle usera de toute son influence pour empêcher de consacrer législativement le principe d'une indemnité à accorder aux ouvriers en cas d'incapacité de travail résultant d'accidents dans l'atelier ; enfin, 7° elle fera tout pour empêcher que la journée de travail soit réduite à neuf heures.

Toutes les prétentions des ouvriers ne sont sans doute pas fondées ; mais dans le nombre il y en a qui sont justes et auxquelles la Fédération aurait tort de résister. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le système qui consiste à payer les ouvriers en marchandises pour réaliser un bénéfice sur leurs salaires est certainement une flagrante injustice. De même la réduction du travail à dix heures n'a pas nui à la production industrielle et l'on peut espérer qu'un abaissement d'une heure encore, pourvu que l'ouvrier consacrât ses loisirs, non au cabaret, mais à la culture de son intelligence et à son repos physique au sein de sa famille, n'aurait pas de mauvais résultats. Si donc une transaction n'intervient pas, et si les deux partis s'obstinent dans leurs résolutions respectives, il ne pourra sortir de la situation que des conséquences fâcheuses aussi bien pour les ouvriers que pour les entrepreneurs d'industrie. Les *Trades unions*, se sentant menacées, parlent d'une solidarité complète de leurs intérêts, et, avant peu, il faut s'attendre, en face de la fédération nationale des capitalistes, à voir surgir la fédération nationale des ouvriers. Déjà, une réunion préparatoire a été tenue à cet effet et la proposition a été votée en principe.

La traite des enfants

On lit dans la *Correspondance Franco-Italienne*.

La traite des enfants vient enfin d'être abolie en Italie. Et cette nouvelle, que nous enregistrons avec joie, ne peut manquer d'être bien accueillie dans toute l'Europe civilisée, si longtemps attristée par le spectacle de cette plaie douloureuse.

Le projet de loi qui met fin, légalement du moins, à ce scandale, a été voté par les deux chambres avant les vacances de Noël et n'attend plus que sa promulgation pour entrer en vigueur.

Il porte en substance :

Art. 1er.—Quiconque loue ou consigne à un titre quelconque à des Italiens ou à des étrangers des enfants de l'un ou l'autre sexe au-dessous de 18 ans, et quiconque les reçoit pour être employés dans les professions ambulantes (saltimbanques, joueurs de harpe, montreur de bêtes, etc) à l'intérieur du royaume, sera puni d'un emprisonnement de un à deux mois, et d'une amende de cinquante à deux cents francs.

Art. 2.—Quiconque dans l'intérieur du royaume garde auprès de lui dans l'exercice des professions indiquées plus haut, des individus de moins de 18 ans qui ne sont pas ses fils, est passible d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de cent à cinq cents francs. L'emprisonnement est porté de six mois à un an si le mineur a été abandonné, maltraité ou obligé de s'enfuir faute d'aliments.

Art. 3. — Quiconque loue ou consigne pour être employé à l'étranger dans ce but des enfants au dessus de 18 ans, fût-ce ses propres fils, sera puni d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de cent à cinq cents francs.

Art. 4. — L'emprisonnement est élevé de un à deux ans et l'amende de cinq cents à mille francs pour les italiens qui emploieront à l'étranger dans des professions ambulantes des individus de moins de 18 ans ; et l'emprisonnement pourra être étendu jusqu'à trois années, en cas d'abandon de l'enfant ou de mauvais traitements à lui infligés.

Art. 5. — Est puni d'une réclusion de trois à cinq ans quiconque enlève ou fait enlever par la violence ou la fraude des enfants au-dessus de 18 ans, s'il les emploie dans des professions ambulantes dans l'intérieur du royaume, et d'une réclusion de cinq à sept ans si les enfants sont employés à l'étranger ; si au lieu de la violence et de la fraude, il a été usé d'artifice et de séduction, la réclusion fait place à l'emprisonnement qui varie de un à cinq ans selon les victimes de ces manœuvres seront ou non sorties du royaume.

Sera passible du minimum des mêmes peines, selon la diversité des cas, celui qui, dans l'intérieur du royaume ou à l'étranger, se sera servi des enfants enlevés violemment ou artificiellement soustraits.

Art. 6. — La réclusion pourra être portée à dix ans si l'individu de moins de 18 ans enlevé et transporté à l'étranger a été l'objet de sévices ou a été abandonné.

L'Art. 7 punit des mêmes peines tous les complices des délits ou crimes ci-dessus.

L'Art. 8 déclare nuls et non avenus tous les contrats de louage en matière d'enfants qui ont pu avoir lieu jusqu'à ce jour.

L'art. 9. — donne trois mois aux pères ou tuteurs pour dénoncer au syndic de leur commune ou aux agents diplomatiques de l'Italie, s'ils sont à l'étranger, leurs fils ou pupilles, employés dans les professions ambulantes, et l'art 10 oblige, à peine d'une amende de trois ou cinq cents francs, ceux qui emploient des enfants, à les restituer à leur famille ou à les rapatrier à leur frais dans un délai de quatre mois.

Les autres articles déterminent les formalités à suivre pour les syndics et représentants diplomatiques à l'étranger et décident enfin que les enfants de moins de 18 ans qui n'auraient plus ni père ni mère seront recueillis dans une maison d'éducation ou de travail aux frais de l'Etat, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité.

Le Portugal

On écrit de Lisbonne, le 12 décembre 1873, au *Mémorial Diplomatique*:

Ce n'est pas la première fois que nous émettons notre opinion sur le contraste frappant que présentent l'Espagne et le Portugal. Tout porte à un rapprochement fréquent entre ces deux Etats voisins; mais chaque fois les évènements viennent nous prouver l'éloignement qui existe entre eux.

Tandis que la guerre civile continue de ravager l'Espagne, nous voyons le peuple portugais jouir d'une complète tranquillité, au milieu du développement de toutes les richesses de son sol et de son industrie, et célébrer avec une allégresse patriotique ces fêtes nationales, pour ainsi dire intimes, qui font partie intégrante de l'histoire du pays. Nous mentionnerons notamment la fête royale qui vient d'avoir lieu au palais Villa-Viçosa, solennité toute de famille, mais à laquelle donnent le caractère d'une fête nationale les circonstances qui l'ont accompagnée.

Le 1er décembre courant, le roi Don Luiz réunissait à sa table au palais de Villa-Viçosa toute la famille royale et les autorités locales. A la fin du dîner, S. M. a porté le toast suivant:

« A l'Indépendance nationale !

» Depuis 1640, c'est la première fois
» que dans le manoir des ducs de Bra-
» gance on fête l'anniversaire du 1er
» décembre C'est d'ici qu'à cette époque
» est parti le duc de Bragance, sous le
» nom de D. Joao IV, pour s'emparer
» du gouvernement du pays et procla-
» mer notre indépendance. C'est encore
» de ce palais que le chef de la Maison
» de Bragance est sorti pour secouer le
» joug étranger: de ce même palais,
» Messieurs, où nous sommes réunis,
» résolus à défendre l'indépendance
» portugaise, qui est un *Credo* pour moi,
» ainsi que pour tous les Portugais. »

Un pareil langage se passe de commentaires, lorsqu'il répond, comme en Portugal, à la pensée intime de chacun des habitants ; et, après l'avoir entendu, peut-on conserver le moindre doute sur la répugnance invincible que le peuple portugais éprouve pour une union avec l'Espagne?

Le Japon.

Voici, d'après le *Journal de Genève*, quelques détails sur le projet de convention à conclure avec le Japon touchant la circulation des Européens à [illegible].

[illegible] les traités existants, les Européens ne [illegible] séjourner, s'établir et commercer que [illegible] villes ou ports spécialement désignés par le gouvernement japonais, et même dans ces villes ou ports, il leur est expressément défendu de franchir sans autorisation les limites de l'enceinte [illegible].

Seuls les agents [illegible] généraux auront le bénéfice d'une autorisation permanente de voyager dans l'intérieur du pays.

Les simples mortels qui voudraient, sans une autorisation spéciale délivrée par l'autorité centrale japonaise, hasarder une excursion hors de l'enceinte affectée aux Européens seraient impitoyablement saisis par la police japonaise et punis.

Les autorisations spéciales pour le voyage à l'intérieur sont généralement obtenues quand elles sont demandées par le représentant diplomatique du pays auquel appartient le voyageur, mais peu de personnes profitent de cette faculté à cause des dangers qui attendent le voyageur étranger dans l'intérieur du Japon.

Le plus grand de ces dangers est, pour l'Européen, d'avoir maille à partir avec la police japonaise [illegible] indigènes. En effet, tant que l'Européen est dans l'enceinte du port de mer affecté aux étrangers, il est placé sous la juridiction de son consul, mais au delà de cette enceinte, il tombe sous la juridiction japonaise, ce qui peut avoir pour lui, comme on le pense bien, quelques inconvénients.

Il y aurait intérêt pourtant pour les négociants européens à pouvoir pénétrer dans l'intérieur du Japon, afin d'y nouer des relations commerciales [illegible] soie dans les contrées où [illegible] l'habitude de la falsifier.

Depuis longtemps, les représentants des puissances européennes à Yeddo s'efforcent d'obtenir des facilités pour leurs ressortissants, mais le gouvernement japonais n'a jamais voulu céder. Une dernière tentative faite au moment de l'envoi en Europe de la grande ambassade qui avait à sa tête le prince Iwakura, obtint cette réponse que le gouvernement japonais ajournait toute décision jusqu'au retour de cette ambassade.

C'est en se fondant sur cette réponse que les [illegible] européens à Yeddo se sont décidés à préparer un projet de [illegible] du Japon.

[illegible] les diplomates européens [illegible] étrangères, en lui rappelant ses paroles et en exprimant l'espoir qu'il ne refuserait pas de discuter ce projet dans une conférence.

[illegible] le gouvernement japonais donnera [illegible] aux vœux des Européens. Toutefois, pour qu'il n'y ait pas de temps perdu, dans le cas où le projet de convention en question serait accepté, le Conseil fédéral helvétique a, [illegible] son consul général au Japon d'adhérer au nom de la Suisse à cette convention dont voici les dispositions principales:

Tout Européen qui voudra voyager dans l'intérieur du Japon demandera un passeport *ad hoc* par l'entremise de son ministre ou consul.

Ce passeport sera accordé moyennant le dépôt, par le demandeur, en mains de son ministre ou consul, d'une somme de 200 piastres ou dollars (1,080 fr.), à titre de caution pour sa bonne conduite.

Ce dépôt sera restitué au voyageur après [illegible]

retour, dix jours après qu'il aura rendu son passeport à l'autorité japonaise.

Le défaut de restitution du passeport après l'expiration du temps pour lequel il serait déclaré valable, pourra entraîner une amende.

Le voyageur muni du passeport jouira de la protection des autorités japonaises, et il ne pourra être soumis à aucune taxe ou mesure de police qui ne serait pas applicable aux Japonais eux-mêmes.

En cas de contestation sur les prix exigés par les indigènes employés à son service, le voyageur devra s'adresser à l'officier japonais le plus voisin qui prononcera. Si le voyageur n'est pas satisfait de la décision de l'officier, il pourra réclamer de celui-ci une déclaration écrite qui lui servirait plus tard à faire réviser sa décision.

En cas de délit commis par le voyageur, il sera saisi par la police japonaise, qui sera tenue de le ramener dans le port de mer d'où il sera parti pour être traduit devant la justice consulaire. Dans ce cas les agents de la police devront s'abstenir de mauvais traitements et de toutes rigueurs inutiles.

Tel est le biais qu'ont trouvé les diplomates européens, pour faciliter à leurs ressortissants l'exploration du Japon. Reste à savoir si le gouvernement de Yeddo y prêtera les mains.

En ce moment, les négociations paraissent entravées par la maladie de S. E. Iwakura, qui, dès son retour au Japon, a été nommé ministre des affaires étrangères ; mais si ce personnage reste à son poste, on finira par s'entendre.

Quant à la question de la révision des traités, elle n'a fait aucun progrès. Il ne faut pas oublier que cette révision a été demandée par le gouvernement japonais, qui se propose, paraît-il, d'augmenter les tarifs d'importation et d'exportation jadis consentis par lui.

C'est cette perspective, à laquelle ils ne pourront pas échapper, qui fait que les Européens s'efforcent d'obtenir par avance une compensation dans ces facilités demandées pour les voyages à l'intérieur.

L'élevage des chevaux pour l'armée en Prusse.

La question de l'élevage des chevaux, considérée dans ses rapports avec l'armée, est depuis longtemps une de celles dont on s'occupe avec passion en Prusse, dit la *Revue militaire de l'Etranger*.

Il est permis de dire, ajoute la *Revue*, que l'élevage des chevaux se fait surtout en vue des besoins de l'armée; la plupart des personnes qui font autorité en cette matière appellent par leurs publications l'attention des éleveurs sur la nécessité, tant dans leur intérêt que dans l'intérêt général du pays, de produire des chevaux pour l'armée. Le gouvernement, dans l'appui qu'il prête aux éleveurs et les facilités qu'il leur procure par l'établissement de haras destinés à donner des étalons pour la remonte, a le même but en vue.

Les chevaux sont achetés fort jeunes pour l'armée, à trois ans et demi ; l'éleveur préfère, à cet âge, vendre immédiatement à l'Etat que de conserver à grands frais et à ses risques et périls ses jeunes animaux pendant un an ou un an et demi avant de pouvoir les livrer au commerce. Les petits propriétaires peuvent également, dans ces conditions, élever un plus grand nombre de poulains ; leurs ressources sont suffisantes pour conserver de jeunes animaux, mais elles ne suffiraient pas s'il s'agissait de les nourrir jusqu'à quatre ans et demi et cinq ans.

Les chevaux ainsi achetés par l'Etat sont versés dans les dépôts de remonte. Ces établissements ont été étudiés dans la *Revue militaire de l'étranger*.

Quant aux haras, au moyen desquels le gouvernement vient en aide aux éleveurs, ils se classent en deux catégories : les haras principaux et les haras provinciaux.

Les premiers sont au nombre de trois : 1° Le haras de Trakehnen, fondé par Frédéric-Guillaume Ier en 1732; 2° le haras de Graditz; 3° le haras de Frédéric-Guillaume.

Ces haras ont pour objet principal l'élève d'étalons destinés à être répartis entre les haras provinciaux. Une pareille mesure est nécessaire dans un pays dont l'industrie privée n'a pu jusqu'à présent produire, livrée à elle-même les éléments nécessaires à sa remonte. Telle ou telle partie de la Prusse pourrait se passer du concours de l'Etat, mais la situation générale de l'élevage des chevaux ne permet pas au gouvernement d'abandonner les [illegible]

Statistique.

[illegible]

années, a perdu sur la ligne du Canada : *Canadian, Indian, Hungarian* avec 200 victimes; *North Britain, Caledonian, Norwegian, Bohemian, Nova-Scotian*. Cette compagnie possède actuellement 19 steamers.

La compagnie américaine Collins, qui a vécu de 1852 à 1858, a perdu deux grands navires sur quatre : l'*Artic* (collision, 300 victimes); le *Pacific*, disparu corps et biens avec 190 personnes.

Les compagnies allemandes de Hambourg et Brême, fondées en 1855, depuis dix-huit ans ont perdu 4 paquebots: *Austria* (incendié, 412 victimes), *Germania, Thorwaldsen* [illegible].

Dans les entreprises les plus récentes, nous trouvons la Compagnie Nationale, qui, fondée en 1866, a perdu le *Scotland* ; la Compagnie Guion, qui, de 1868 à 1873, a perdu le *Chicago* et le *Colorado* ; enfin, la Compagnie du White-Star Line qui a perdu l'*Atlantic* (560 victimes).

Les autres paquebots perdus sur la ligne des Etats-Unis sont: *Colombia, Tempest, Saint-Georges* (incendié, 50 victimes), *Humboldt, Franklin, Lyonnais* (abordage, 160 victimes), *Britannia, Zoé, Mina, Thomas, Union* et *United Kingdom* (disparu).

Tous ces navires, en général anglais, appartenaient à des armateurs ou à des compagnies d'une importance secondaire.

La France possède deux grandes compagnies de navigation à vapeur : les Messageries maritimes et la Compagnie générale Transatlantique.

Fondées en 1852, les Messageries maritimes ont conquis rapidement dans le monde entier le premier rang au milieu des entreprises de navigation. Sa flotte s'est élevée successivement de 16 à 60 paquebots. Dans ces vingt-et-une années, elle a perdu 14 steamers : *Liban* (collision), *Eurotas* (à la côte d'Alexandrie), *Henri IV* et *Sully* (collision), *Jourdain* (à la côte de Beyrouth), l'*Agentin* (collision avec l'*Hermus*), *Egyptus* (à la côte dans la mer Noire), *Hellespont* (à la côte près Naples), *Pharamond* (dans la mer Noire), *Hydaspe* (perdu en Chine), *Borysthène* (perdu près d'Oran), *Béarn* et *Gambie* (perdus près Bahia au Brésil).

Fondée en 1862, possédant 25 navires, la Compagnie générale transatlantique n'a subi qu'une catastrophe de la *Ville-du-Havre*, avant la perdu seul paquebot, le *Darien*, à la côte sous Cuba.

La Compagnie péninsulaire orientale, la rivale des Messageries maritimes, a éprouvé des pertes cruelles, mais que la direction des mers de Chine ne nous a pas permis de constater.

La compagnie du Royal-Mail, la rivale de nos Transatlantiques, dont la flotte a varié de 14 à 20 navires, a perdu, depuis ses 32 ans d'existence 15 paquebots: *Solway, Forth, Tweed, Actéon, Isis, Medina, Eck, Amazone*, [illegible], *Demerara, Paramatta, Avon, Rhône, Wye* et *Conway*.

Cette liste de naufrages, où figure un si grand nombre de victimes, paraît tout d'abord effroyable; mais ces chiffres perdent beaucoup de leur importance quand on les rapproche du total de quinze mille traversées qui ont eu lieu, depuis 1840, entre l'Europe et l'Amérique du Nord. On peut dire avec raison que les steamers sont les chemins de fer de l'Océan, et que, comme sur les voies ferrées, les désastres sont rares, mais d'une douloureuse importance quand ils ont lieu.

Disons aussi que nos deux grandes compagnies nationales sont au nombre de celles dont la navigation a été le plus affranchie de ces catastrophes qui viennent projeter une ombre si triste sur l'histoire de la mer. Jusqu'au 22 novembre, la Compagnie générale Transatlantique partage, avec la Compagnie Cunard le privilège de la presque immunité en matière de naufrage.

FAITS DIVERS.

Le *Nautical's Magazine* donne le détail des navires construits du 1er janvier au dernier octobre 1871 sur les côtes du Royaume-Uni. Ces navires sont au nombre de 744, dont 347 à voiles et 397 à vapeur. Pendant les six premiers mois de l'année, on en a construit 463, dont 200 à voiles ; 281, dont 134 à voiles, ont été construits pendant les quatre derniers mois.

Le total général du tonnage est de 521,979 tonneaux. Ce chiffre se décompose comme suit:

1° Pendant la première moitié de l'année: navires à voiles, 24,265 ; navires à vapeur, 315,420;

2° Pendant les quatre derniers mois: navires à voiles, 36,743 ; navires à vapeur, 145,551. — Total, 521,979.

[illegible]

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 8 janvier, 9 h. 40 m. s.

Obligations Roumélie	[illegible]
idem nouvelles	[illegible]
Anglo-Bank	[illegible]
Société de crédit aust-turq.	[illegible]
Banque austro-ottomane	59.—
Pièce de 20 francs	9.01
Agio	106.25
Change sur Londres	113.10
Crédit anstalt	239.—
National Bank	1026.—
Lloyd	468.50

Aujourd'hui, grande animation à la Bourse et fortes tendances vers une amélioration.

Vienne, 9 Janvier, 9 h. 40 soir.

Obligations Roumélie... fl.	49.85
d. Nouvelles	25.—
Anglo-Bank	147.50
Société decréd. aust-turq.	31.75
Banque austro-ottomane	59.85
Pièce de 20 francs	9.02
Agio	106.10
Change sur Londres	113.25
Crédit anstalt	240.25
National Bank	1028.—
Lloyd	467.—

Même animation à la Bourse : tendances toujours fermes.

L'Impératrice est partie pour Munich.

France.

Paris, 8 janvier.

Oblig. Roum. 112.50.

Paris, 9 janvier midi.

Les légitimistes et les républicains, contre l'avis du gouvernement, ayant voté l'ajournement de la discussion de la loi relative à la nomination des maires jusqu'après la discussion de la loi municipale, le ministère a donné sa démission.

Paris, 9 janvier, 5 h. soir.

Le vote d'hier se répartit ainsi qu'il suit :

266 pour l'ajournement;
224 contre l'ajournement.

Le maréchal Mac-Mahon ayant constaté l'absence de plusieurs députés au moment du vote sur la loi concernant la nomination des maires, a refusé la démission du ministère.

Le bruit court que l'Assemblée nationale provoquera un vote de confiance.

Allemagne.

Munich, 8 janvier.

La princesse Gisèle est accouchée d'une fille.

Berlin, 8 janvier.

La santé de l'empereur continue à s'améliorer.

Deux officiers italiens ont été envoyés ici pour étudier notre organisation militaire.

A l'occasion des élections qui doivent avoir lieu samedi, la presse officieuse parle de la mission pacifique de l'Empire d'Allemagne qui exercera, espère-t-elle, en Europe, une dictature toute de conciliation et favorable à l'autonomie des Etats.

Berlin, 9 Janvier.

Le prince héritier partira le 18 de ce mois pour St-Pétersbourg où il séjournera en même temps que l'Empereur d'Autriche.

Angleterre.

Londres, 8 janvier.

L'escompte de la Banque d'Angleterre a été réduit à 4 0/0.

Espagne.

Madrid, 8 janvier.

Une circulaire du ministre de l'intérieur annonce aux préfets l'avènement d'une république conservatrice.

COURS DES FONDS.

Londres, le 9 janvier.

	Clôture.
Dette Générale	45 9/16
Emprunt 1865	61 1/2
do 1869	55 1/2
do 1871	59 —
do 1872	76 1/4
Consolidés anglais	92 5/16
Banque de Constantinople	
Emprunt égyptien	
Nouvel emprunt ottoman	

Escompte de la Banque d'Angleterre 4 0/0.

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, 9 janvier

Dette Générale	Ouv. du matin P.	52 32
	Hausse	53 6
	Baisse	52 48
	Clôt. du midi	— 27
	Clôt. du soir	— 27
	Après Bourse	— 28
Actions S. Gén.		
»	de la Société de change et de valeurs	40 —
»	de la Banque de Const.	30 —
»	du Crédit Austro-Turque	90 —
»	du Crédit Général	[illegible]

[illegible]

COURS DES MONNAIES

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible] paq. à vap. rus. *Proponda*, [illegible]
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Pilade*, [illegible] div.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Talia*, [illegible] Salih bey, d.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 8 janvier.

Kimi, goel. hell. *Omonia*, c. Elefter[illegible], lest.
Gallipoli, br. hell. *A. Nicolaos*, c. [illegible], lest.
Carabaga, goel. ottom. *A. Jeorgios*, c. [illegible], lest.
Bourgas, goel. roum. *Analipsis*, c. Vounas, lest.
Xero, br. ottom. *Ossia Paraskevi*, c. Ioannou, lest.
Eregli, br. ottom. *Djelani bahri*, c. Ismayl, lest.
Macri, br. ottom. *Emmanuil*, c. Franco, lest.
Ibraila, br. hell. *Tidjaret Bahri*, c. Tahir, lest.
Dedé-Agatch sch. ottom. *Alexandros*, c. Lignos, lest.
Eregli, br. ottom. *Dervich*, c. Hassan, bey, lest.
Mont Athos, br. ottom. *Evanguelistria*, c. Gostandi, l.
Balzik, br. ottom. *Dervich* c. Atalil, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 6 janvier

Angl. *Miranda*, c. Delly, orge, Soulina p. Glasgow.
Angl. *Medora*, c. Stuart, orge, Soulina p. Falmouth.
Hell. *Angeliki*, c. Sponos, seigle, Berdianska p. Trieste.
Ottom. *Huda Verdi*, c. Ali, houille, Eregli, p. Conspl.
Aut. *Thetis*, c. Bisecchia, div. Trebizonde, p. Conspl.
Ital. *Pietro Antioco*, c. Cervetto, blé, Odessa p. Mars.
Ital. *Andrea Padre* c. Cervetto, blé, Odessa p. Mars.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 31 décembre (v. s.) à 8 heures à [illegible] aura lieu l'adjudication de 170000 [illegible] de Crimée et de 440,000 [illegible] de la Dobroudja, nécessaires [illegible] d'Ismidt et d'Islimia. [illegible] qui désireraient concourir [illegible] adjudication peuvent se rendre [illegible] jour avant même le jour [illegible] pour y examiner les échantillons du [illegible] et annoncer la quantité qu'ils [illegible] pour fournir. [illegible] le 7 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 31 décembre (v. s.) auront lieu les enchères définitives de cent mille ocques de [illegible] se trouvant en dépôt dans la Manutention Impériale, ainsi que la quantité de son qui sera produite dans l'espace de trois mois par la susdite Manutention.

L'article sus-mentionné ayant été déjà [illegible] à vingt et un paras l'ocque, les personnes qui voudraient renchérir [illegible] sont invitées à se présenter au Dar-i-choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 heures à la turque.

Seraskérat, le 7 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

[illegible]

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

La Municipalité du VIe Cercle vient de fixer ainsi qu'il suit le tarif des chaises à porteur :

De Galata à Tophané	Ptres. 10
Du pont de Karakeui à Galata-Séraï	» 12
Du pont de Karakeui au Taxim	» 15
» » à Pancaldi	» 20
De Péra à Tatavla	» 20
De Galata-Séraï à Azap Capou	» 12
» à Dolma-Baghtché	» 15
De Péra à »	» 15
De Tophané »	» 10
De Péra à Pancaldi	» 15
» à Cassim-Pacha	» 10
De Galata »	» 10
Pour une course dans l'enceinte de Péra	» 10
Pour aller et retour au théâtre	» 20
» » bal	» 20
» » à l'église	» 15
à l'heure, depuis l'aube du jour jusqu'à minuit	» 12
à partir de minuit jusqu'à l'aube du jour, chaque heure	» 20

[illegible] sera placardé dans l'intérieur [illegible] qui devront chacune porter [illegible] leur de chaise qui ne marche[illegible] la première réquisition du public, ou qui exigerait des prix supérieurs à ceux désignés dans le tarif, sera [illegible] et sa chaise sera immédiatement confisquée.

[illegible] l'Hôtel Municipal le 20/1 janvier 1874.

Le Secrétaire Général,
RÉCHAD.

40 FRANCS

seront donnés en récompense à celui qui remettra à la Légation d'Allemagne un binocle de voyage en étui de cuir noir qui a été oublié, le 31 décembre passé, sur le bateau N° 29 faisant le service entre Scutari et le Pont.

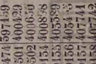

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla— Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

LOTS

sortis au tirage de la Petite Loterie, qui eu lieu samedi : Janvier, à l'Hôtel du Luxembourg.

Lot — 9 2e Lot — 32 3e Lot
» — 847 5e » — 753 6e »

[illegible]82	325	305	293	438	679
[illegible]92	548	126	903	816	154
[illegible]66	435	64	969	372	728
[illegible]49	10	385	946	755	580
[illegible]50	253	703	560	453	557
[illegible]03	150	519	741	109	889
[illegible]22	512	439	437	957	510
[illegible]37	85	140	42	334	6
	377	193	552	358	

AVIS.

Le public est prévenu que dans le konak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaëtons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissante parfaitement le français et l'anglais désire se placer comme institutrice auprès d'un ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

LE PANSLAVISME
AU
MONT-ATHOS
PAR
N. CONSTANTINOW.

En vente chez les principaux libraires et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.
OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par SEBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

TAKVIMI-TIDJARET

A partir du Premier Janvier prochain
LE TAKVIMI-TIDJARET
ÉDITION TURQUE DU «MONITEUR DE COMMERCE»
Paraîtra deux fois par semaine, les lundi et les jeudi.
Prix : Une piastre par numéro.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

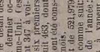

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général,
HERBERT HADDAN, C. E.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les porteurs de titres 5% de la Dette Générale, dont les numéros suivent, sont informés que les coupons des dites Obligations échues le 1/13 Janvier 1869 doivent être présentés pour le paiement au bureau de la Dette Publique, Djezaerli Khan, Stamboul, avant le 1/13 Janvier prochain, faute de quoi les dits coupons seront prescrits au profit du Trésor Impérial, conformément à la Loi qui régit le grand livre de la Dette Publique de l'Empire Ottoman.

3568	89168	190817	202017	315450
9455	89169	190818	204102	318450
9782	89170	190819	204583	319157
10439	89171	190820	206190	319158
10440	89172	199821	206471	326578
12820	89218	190822	206472	330082
12821	89219	195054	206490	330083
12822	90850	197702	207294	330084
12825	95606	198716	208595	330085
12824	94255	198810	208596	330987
15706	96371	199597	208597	331418
15835	96545	199957	208598	335065
14162	96546	480706	210549	335784
14163	100156	480711	210550	336366
14164	101555	480955	212650	338766
14165	101595	480944	212655	338707
14166	105571	481515	212656	342290
14167	105467	482490	212657	342352
14168	105755	482892	215015	342991
14169	105754	485575	215954	342996
14170	105126	484083	218671	348532
14171	107740	484641	218672	348967
14172	109981	484860	218673	348968
14173	110014	485372	218674	348969
14174	110015	485378	218675	348970
14175	111779	485457	218676	348971
14176	111780	487026	218677	348972
14177	115556	487751	218678	351462
14178	115557	487851	218679	361584
14179	115558	487855	218680	361585
14180	114655	487854	226975	362801
14181	116746	487855	226987	364710
14182	118505	487860	226988	365054
14281	119800	488182	226991	365665
14282	120549	488585	226992	367281
14283	120550	488774	226995	377890
14284	123075	488864	227000	380180
14641	126624	489127	251051	380181
16452	127920	489565	254477	380182
18656	127522	489370	254478	380457
18657	127550	490181	254479	381546
18658	127551	490519	257528	381547
18659	127548	490573	257529	381773
18660	127549	491255	257530	381777
21759	127554	491254	257551	381773
25012	127572	491756	257569	382077
25261	127595	492228	245555	383004
25262	127412	492229	248655	385923
25263	128250	492230	253256	384585
25264	128277	492251	253257	384632
25265	128450	492252	260192	385172
24095	128611	492285	262000	388758
24105	128828	492545	272107	388745
25059	151395	492861	272108	389257
25257	152810	495005	272702	390857
25544	155069	495687	272715	392689
26574	155847	495688	276154	394274
28281	155054	495691	282556	394275
52075	155679	495768	282475	397158
52616	154680	495769	282474	397159
52698	156750	495770	285501	400429
52699	156767	494045	285502	400630
52700	156868	494222	290154	400858
52701	157526	494225	290155	405389
52957	158558	495257	290156	[illegible]
56180	140646	495258	290157	407741
40856	140695	495259	290158	407742
46525	140696	495446	290159	411550
46671	140697	495578	290140	412964
47527	140698	495710	290141	418023
48588	141971	495755	290142	419975
49570	141972	497281	290143	422270
51010	141975	497479	290144	422271
51265	141974	497480	290145	425750
55556	141975	497659	290146	427064
55557	141976	497640	290147	429481
55558	145012	497720	290148	429482
55487	145015	498054	290149	429485
55488	145014	498055	290150	429556
57826	145015	498056	290151	429841
57827	145016	498555	290152	456654
57828	155192	498346	290155	458672
57830	144597	498348	296117	458673
58551	146561	498549	296118	458675
59117	149654	498350	296120	458676
58118	149982	498417	296575	459219
59119	150771	498418	296576	459595
59120	152145	498421	300149	459596
59121	154328	500191	302855	459597
59365	156682	500192	304221	459598
59366	157506	500195	305679	459599
59367	159970	501665	306598	440829
60187	160156	501685	307150	441451
64719	160410	501696	307151	442002
62109	164156	501698	307152	445547
62767	165251	502086	307155	444914
62797	167516	502261	307154	445850
64499	168667	502262	307155	446232
67547	168905	502265	307156	446249
68920	169859	502264	307157	446750
69052	170758	502265	307158	446751
69486	175057	502266	307159	446757
70551	175041	502267	307160	446769
72578	175055	502268	307161	446770
72843	175080	502556	307162	446774
72844	175611	507501	307165	446576
72845	175612	512781	307164	448456
72846	175615	515046	307165	448457
72847	175614	515758	307166	449822
75565	175615	515927	307167	451251
65740	174625	514001	507595	451252
75744	174680	514041	508552	451255
75742	174789	514747	508555	455051
75745	175888	515180	512059	455465
75744	176695	516572	515724	455765
72745	176801	517080	515725	455796
74559	176802	517456	515466	470455
76951	176805	517457	515467	471524
77071	176804	518807	515468	475095
79957	176805	519860	515469	475904
82578	180416	520151	515470	475995
85249	180417	520415	515471	475996
84618	180940	522056	515472	475997
84619	184288	522058	515473	475998
84620	184290	522517	515474	475999
84909	186950	525496	515475	476000
84910	187058	525602	515476	476250
85669	187040	525604	515477	476294
88497	187682	525611	515478	477842
89167	187885	524501	315479	479539

8me ANNÉE N° 9. 24 Zilcadé 1290. MARDI 13 ET MERCREDI 14 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal.............. 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Salà ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Prague chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 13 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

L'attitude, toute bienveillante, du gouvernement français, à l'égard des bonapartistes, commence à porter ses fruits. Une manifestation a eu lieu à St-Germain, à l'occasion d'une messe célébrée pour l'anniversaire de la mort de Napoléon III ; les ouvriers ont crié : Vive l'Empereur ! et M. Rouher, présent à la cérémonie a, dit la dépêche, «calmé l'effervescence.».

Nous verrons si des mesures seront prises contre les meneurs de cette manifestation. Pour nous, il est évident qu'on ne fera rien aux protégés de MM. Magne, Deseilligny et autres chefs du gouvernement. L'affaire de la convention conclue avec l'ex-impératrice en est la preuve.

Et à propos de ce traité M. Deseilligny, arrêté dans ses projets par la demande d'interpellation de M. Fourcaud, est enfin venu annoncer à la Chambre le dépôt d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit destiné au paiement de la première des annuités stipulée, dans le contrat, accordant trois millions à la veuve de Napoléon III.

Quant aux collections de Fontainebleau et de Pierrefonds, que les impérialistes du cabinet avaient donné l'ordre d'emballer, en toute hâte, le ministre du commerce a été obligé de venir déclarer à la tribune qu'elles resteraient entre les mains de l'Etat « jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué ».

L'attitude hostile de la majorité ne fait augurer rien de bon, à propos des trois millions, malgré les efforts personnels du maréchal Mac-Mahon.

Par la connivence de certains membres du pouvoir, le césarisme se relève et MM. Broglie et Decazes auront certainement, avant peu, à compter avec lui. Seront-ils les plus forts, empêcheront-ils qu'il prenne de plus en plus position? c'est ce que nous ne saurions préciser, mais ce que nous savons, ce que nous avons dit, c'est que la commutation de peine du maréchal Bazaine a été le signal de la résurrection de l'impérialisme.

Le jour où l'on graciait le plus grand coupable que l'histoire ait vue, après que celui-ci avait déclaré qu'il avait sacrifié son pays au napoléonisme, ce jour là il devenait évident qu'il y avait au pouvoir des amis dévoués au régime tombé à Sedan.

Encore une fois, que MM. de Broglie, Decazes, Changarnier, de Fourtou et le centre droit y fassent attention ils pourraient bien être battus. Qu'ils n'oublient pas la proposition Rateau, c'est à son aide que le coup d'Etat de décembre a pu s'accomplir.

Le prince impérial allemand partira, assure-t-on, le 18 janvier pour St-Pétersbourg, afin de s'y rencontrer avec l'empereur d'Autriche.

En dépit des habitudes de temporisation de l'Allemagne et de son attachement aux vieilles traditions les choses y marchent cependant.

Ainsi le grand-duc de Meklembourg, dont le pays est le seul en Allemagne qui ne jouisse pas encore de cette constitution représentative déjà promise par l'acte de Vienne, a pris en bonne part l'accueil négatif que la Diète a fait à son projet de constitution féodale. Il déclare à la Diète, dans son Message de clôture qu'il reconnait que le gouvernement *patrimonial* a fait son temps et qu'il se propose de convoquer la Diète en session extraordinaire pour lui soumettre un nouveau projet de Constitution, sur des bases conformes à celles des autres Etats allemands.

La crise hongroise, encore et toujours la crise hongroise, voilà ce qui occupe les journaux Autrichiens. C'est que cette question est de la plus grande gravité, ainsi que le démontre la *Presse*, en ces termes :

« Nous sommes débarrassés de la crise, mais les crises ministérielles, telle est aujourd'hui la plainte générale que l'on entend à Pesth de la part de ceux qui pendant la surexcitation de ces derniers temps ont gardé la tête libre et le sang-froid nécessaire pour être à même de se faire une idée juste de la situation.

« La crise ministérielle ne fut qu'un paroxysme ; ce qu'on est parvenu à en rendre maître, il ne s'en suit pas que le mal a été coupé par la racine ; il ne s'en suit pas davantage qu'il ne puisse plus surgir d'autres paroxysmes d'une nature bien plus inquiétante encore. On est donc préparé dans les sphères dont nous avons parlé, non seulement à voir apparaître, déjà dans un très-prochain avenir, de nouveaux symptômes de maladie, mol nécessaire, mais on aurait même l'intention d'en activer le développement pour accélérer le plus possible le cours d'une maladie devenue inévitable. Le foyer du mal gît uniquement dans la complète dissolution des rapports des partis. Avant qu'ils ne se soient épurés et raffermis, il n'y a point à songer à une amélioration sérieuse. Une épuration de ce genre ne saurait néanmoins se produire sans une transformation radicale de l'activité des partis, et la méthode consistant à hâter cette épuration en aidant encore le travail de dissolution qui les mine, pourra dans la pratique donner des résultats par trop héroïques ; mais considérée au point de vue du diagnostic, cette méthode pourra toujours paraître rationnelle. »

Le gouvernement italien vient de prendre une mesure qui l'honore, et que réclamait l'opinion publique de tous les pays.

Depuis longtemps l'Italie était dévorée par une plaie : l'industrie des enfants pauvres ! Il n'est pas une ville en Europe, où le passant ne soit senti ému de pitié à la vue de ces malheureux petits mendiants implorant la charité publique et que « des *entrepreneurs* » avides exploitaient avec une dureté odieuse. C'était une véritable traite aux enfants. Ce crime de lèse-humanité va cesser.

Sur la proposition du gouvernement les deux Chambres du Parlement viennent de voter une loi qui met fin à cet horrible commerce sous les peines les plus rigoureuses.

En agissant ainsi les italiens se concilieront la sympathie de tous les peuples.

LA RUSSIE ET L'ASIE CENTRALE.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg a publié, il y a quelques jours, le traité qu'il a imposé au khan de Kiva.

Aux termes de ces stipulations, la Russie s'annexe le territoire de la rive droite de l'Amou-Daria et du Delta, que ce fleuve forme à son embouchure dans la mer d'Aral.

Le cours du fleuve appartient aux Russes et ils s'en réservent la navigation d'une façon exclusive.

Une garnison permanente est établie à Kimgrad. Des postes en grand nombre seront construits sur la rive gauche du fleuve, et un fort russe va être élevé dans le Delta de l'Amou-Daria.

Le gouvernement du czar veut tirer, on le voit, tout le parti possible de l'expédition qu'il a dirigée contre Khiva.

A la façon dont vont les choses, une flottille impériale sillonnera bientôt, en tous sens, le cours de ce fleuve.

La portée des stipulations que nous venons d'énumérer n'échappera à personne. La Russie n'a point annexé Khiva, dans le sens propre du mot, mais elle s'est arrangée de façon à ce que cet Etat ne put échapper à sa vassalité.

C'est ce qui fait dire au *Times* :

« La différence qui existe entre une annexion et un traité pareil, n'est pas de nature à en imposer à nos hommes d'Etat, mais le gouvernement russe a voulu suivre sa voie aussi bien dans le désir de rester fidèle aux promesses faites par le comte Schouvaloff à lord Granville, que dans le but de concentrer ses forces sur un seul point sans les disséminer sur un espace étendu. »

D'ailleurs si le cabinet de St-Pétersbourg n'a point fait main basse entièrement sur Khiva, il en a pris une portion, comme il a pris autrefois Samarkhande, après avoir réduit à la même situation l'émir de Bokhara.

Examinons un peu les conséquences de la position actuelle de la Russie dans l'Asie Centrale.

En portant sa frontière jusqu'à l'Amou-Daria elle s'empare des deux plus grandes voies navigables de l'Asie Centrale. Il en résulte que tous ces territoires sont dans sa main.

Que le khan de Khokand tente un mouvement et une armée russe aura bientôt remonté le Syr Daria et châtié le rebelle. Que l'émir de Bokhara veuille s'affranchir et on pourra facilement le contenir en lui envoyant des troupes par l'Amou-Daria. Enfin le khan de Khiva est maintenant entièrement dans la dépendance de la Russie.

Pour expliquer les mesures qu'il prend le cabinet de St-Pétersbourg s'exprime ainsi, dans l'exposé des motifs qui précèdent le traité de paix :

« Le khan de Khiva a reconnu lui-même et déclaré qu'il ne serait en mesure de remplir ses obligations envers nous et de rétablir les relations désirées avec nous qu'à la condition absolue d'avoir à proximité un fort et un corps de troupes russes. Ses vœux allaient même plus loin encore. Il a sollicité instamment le maintien des troupes russes dans la ville de Khiva. »

Il s'en suivrait des termes de ce commentaire explicatif, si on les prenait à la lettre, que c'est pour maintenir l'autorité du Khan que les Russes ne quittent pas les positions qu'ils ont conquises, après les avoir convoitées.

Mais il en résulte aussi qu'à cette heure Khiva se trouve sur le même pied que Bokhara et le Khokand.

C'est-à-dire que les hommes d'Etat de la Russie ont compris que dans le moment actuel la suppression des petits Etats nuirait à la politique impériale, et qu'ils maintiennent, en apparence, leur autonomie afin d'employer les populations au développement de l'influence russe dans ces contrées, et d'habituer les tribus de l'Asie à se considérer à peu près comme vivant dans la dépendance de la Russie.

C'est si vrai que le sens de cette politique se trouve nettement indiqué dans le dernier paragraphe du préambule du traité.

« Si nous réussissions, est-il dit, à dompter les Toukekmenes, à les habituer à un genre de vie paisible, et à consolider la domination du khan sur ces tribus, nous aurions résolu le difficile problème de garantir la sécurité de nos sujets, de développer le commerce et en même temps d'assurer la conservation, si désirable pour nous-mêmes, de l'indépendance de Khiva. »

Le cabinet de St-Pétersbourg a entièrement atteint la première partie du but qu'il se propose, reste la seconde, et il va s'y employer activement.

Une fois les nomades réduits et parqués, la conquête des Indes ne sera plus qu'une question de temps et une question fort rapprochée.

On se défend à la cour de Russie d'avoir des pensées agressives, rien n'est plus vrai pour le moment.

A cette heure ce serait tout compromettre que de vouloir tout accomplir d'un seul coup. Trop d'intérêts en jeu se lèveraient et s'y opposeraient, mais ce n'est qu'une question d'opportunité.

La Russie ne s'arrêtera pas en chemin. On ne tente pas des entreprises comme celles auxquelles elle vient de se livrer sans avoir un plan bien arrêté, et son plan est facile à deviner.

Les hommes d'Etat de l'Angleterre savent à quoi s'en tenir à cet égard. Ils le savent si bien qu'ils ne peuvent plus cacher leurs inquiétudes à cet égard.

CHRONIQUE.

On assure que le Grand-Vezir fera comme le ministre des affaires étrangères, et qu'il donnera cet hiver des soirées dans son conak de Stamboul.

On se rappelle le don de soixante pièces de canon Krupp fait par S. A. la Validé-Sultane à l'armée impériale, lesquelles pièces ont été commandées par le ministère de la guerre à la célèbre fabrique allemande. Trente de ces pièces, avec leurs accessoires, sont déjà arrivées et ont été remises à la grande maîtrise de l'artillerie. L'autre moitié ne tardera pas aussi à être livrée prochainement par la fabrique.

Nous avons dit dans une précédente chronique que la Sublime Porte s'était montrée favorable au projet d'instituer à Constantinople un vicariat Hassouniste. Les dernières informations qui nous parviennent nous apprennent que cette nouvelle était prématurée, et que jusqu'à présent la S. Porte n'a pris aucune décision.

Dans l'intention d'accélérer le règlement de cette question les parties intéressées ont nommé des délégués qui sont chargés d'adresser une requête à S. M. le Sultan.

Le chargé d'affaires d'Espagne, accompagné du premier drogman de la Légation, s'est rendu samedi dernier à la S. Porte, où il a eu une entrevue avec le Grand-Vezir et le ministre des affaires étrangères.

Nous empruntons au *Djeridei-Havadis* les quelques renseignements qui suivent sur les fabriques de sucre que S. A. le Khédive possède en Egypte.

Avec les cinq sucreries nouvellement fondées, le nombre de ces fabriques s'élève à vingt-deux.

En calculant le produit de ces cinq fabriques à 900,000 quintaux de sucre par an, le total de la production des sucreries du Khédive s'élèverait annuellement à 3,250,000 quintaux de sucre.

C'est la canne à sucre qui alimente ces fabriques, et la culture de cette plante occupait jusqu'ici 55,300 *fedans* de terre (mesure agraire), qui donnaient, à raison de 500 quintaux de cannes à sucre par fedan, 27,000,000 quintaux. Pour l'alimentation des nouvelles fabriques, on a affecté à la culture de la canne à sucre de nouveaux terrains d'une étendue de 21,200 *fedans*.

Les 2/3 des produits de ces fabriques sont du sucre blanc distillé, et 1/3 du sucre brut. Le sucre blanc sert à la consommation locale, c'est en même temps un article d'exportation considérable. Le sucre brut est utilisé pour la fabrication de l'alcool, qui est aussi un important article d'exportation.

Les produits des sucreries du Khédive, pour l'année qui vient de s'écouler, s'élèvent à 456,851 quintaux de sucre, exporté ou consommé dans le pays. Cette année-ci le nombre de ces établissements ayant été augmenté de cinq nouvelles fabriques, la production sera nécessairement de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière.

Le vice-amiral Ahmed pacha, directeur du département des constructions navales, part aujourd'hui pour l'Angleterre où S. Exc. va inspecter les deux frégates, cuirassées que l'on y construit pour le compte de la marine impériale.

Velieddin agha, notable de Tchorum est nommé mutessarif de Yozgat et promu à cette occasion au grade de *Miri-Miran*.

Le *Levant Herald* annonce que le [illegible] de la Police s'est plaint des vols fréquents qui se commettent depuis quelque temps dans le port. S. Exc. aurait proposé au ministre de la marine de confier aux zaptiés la police maritime du port. Cette proposition aurait été acceptée par le ministre de la marine à condition que ce service serait fait de concert avec les préposés de la Préfecture du Port.

Il résulte de renseignements puisés à bonne source que les deux bateaux remorqueurs achetés dernièrement par l'Amirauté ont reçu la destination suivante : l'un de ces bateaux est affecté au transport des munitions et provisions destinées aux postes de sauvetage établis à l'embouchure du Bosphore (mer Noire) et l'autre fera le service entre Héraclée et Constantinople, et ne servira qu'au transport du charbon de terre.

Dans son numéro du 8 courant, le *Levant Herald* a inséré une correspondance des Dardanelles, dans laquelle il était dit que le gouverneur général de la province avait ordonné des recherches à Kalafatly et Jeniskeir, chez plusieurs personnes ayant travaillé sous la direction du trop fameux Dr. Schliemann dont on se rappelle les fouilles à Kissarlik.

Ces [illegible], notre confrère, donne les plus heureux résultats, et l'importance des objets constatés serait considérable [illegible] aurait découvert des [illegible] et boucles d'oreilles, et diverses figures représentant un poids d'or de plus [illegible].

Nous apprenons que le ministère de l'instruction publique a [illegible] confirmant [illegible] adressé au gouverneur de la province un télégramme demandant qu'[illegible] rons donc bientôt, et d'une manière certaine, à quoi nous en tenir sur ces découvertes, qui feraient rentrer au musée impérial un trésor qui lui a été frauduleusement dérobé.

Nous apprenons la prochaine [illegible] à Constantinople du bateau à vapeur qui était allé prendre dans l'île de Chypre la statue colossale de l'Hercule antique. D'après les indications adressées par le général de Czesnola, consul des Etats-Unis d'Amérique à Larnaka, cette statue aurait été trouvée dans un champ cultivé, et presque à fleur de terre. Elle présente la particularité suivante : un conduit la traverse, et vient aboutir à la gueule du lion que porte l'Hercule ; il est donc probable que cette statue ornait une fontaine, et que l'eau s'échappait par la gueule du lion.

Nous serons bientôt à même d'examiner cet Hercule et nous pourrons alors nous former une opinion raisonnée à cet égard.

Vendredi dernier, a eu lieu l'Assemblée générale du Barreau de Constantinople. Dans cette réunion, on a procédé à l'élection des membres qui devront faire partie du Conseil. Ont été désignés : Mr Amiable, réélu président, et MMrs Fudani, et Georgiadès, Delord, Xydias Typaldos, [illegible] Savicen et Pedrelli, membres du Conseil. Dans cette séance la Société [illegible] MM. [illegible] Le Chevalier [illegible].

La plupart des officiers en garnison dans les provinces de l'Empire sont fort embarrassés de trouver un logement convenable lorsqu'ils viennent en congé à Constantinople, ou lorsqu'ils y sont de passage, allant rejoindre leurs régiments. Frappé de ces inconvénients,

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THÉATRE FRANÇAIS

Les dragonnades !... ce mot retentit d'une façon funèbre. Il évoque un passage si douloureux de l'histoire de France, une page si effroyablement sanglante de ce long règne de Louis XIV, qu'on ne peut le prononcer sans s'y arrêter, et sans y accoler de suite le nom de Villars, l'ordonnateur des boucheries qui ont ensanglanté les Cévennes.

C'est en 1685 que le fils de Louis XIII, cédant aux inspirations malsaines de Mme de Maintenon, révoqua l'édit de Nantes, et se donna les *missions bottées* et les *dragonnades*.

Cet édit de révocation prohibait l'exercice du culte réformé ; prescrivait aux ministres qui refuseraient de se convertir d'émigrer dans un délai de quinze jours, et défendait aux autres protestants de sortir du royaume, sous peine d'emprisonnement et de confiscation de leurs biens.

En ce qui concernait les protestants — autres que les ministres de la religion — qui avaient quitté le sol natal, quatre mois leur étaient accordés sous peine de confiscation de leurs biens, de plus les enfants nés de parents protestants devaient être baptisés, enfin l'exercice du culte réformé était puni *des galères* « sans formes ni figures de jugement. »

Cette mesure était la violation la plus monstrueuse de la liberté de conscience, et il fallait être un débauché bourrelé de remords, comme Louis XIV, pour la prendre. Ce n'est pas, cependant, sans de grandes luttes que celui qu'il s'était nommé, lui-même, le « roi soleil » avait cédé aux suggestions de Mme de Maintenon, cette vieille et artificieuse maîtresse du vieux roi.

La destinée de cette femme est des plus étranges et on ne s'explique que difficilement l'ascendant qu'elle exerça sur Louis XIV, quand on songe qu'elle avait 51 ans, et le roi 48 ans, lorsqu'elle se fit épouser secrètement par lui.

Baptisée par un prêtre catholique, Françoise d'Aubigné avait repris la religion de son père, — qui était protestant — puis elle s'était reconvertie au catholicisme, ne fut que aux abjurations, dont la dernière s'accorde mal avec les relations d'amitié qu'elle entretenait constamment avec la courtisane Ninon de Lenclos.

Mariée au cul-de-jatte Scarron, Louis XIV avait tellement en aversion celle qui devait devenir morganatiquement sa femme, que pendant des années il refusa, lorsqu'elle fut veuve, de lui continuer la pension de 2000 francs qu'il avait faite à son mari.

C'est en 1670 que la veuve Scarron fut choisie pour élever, en secret, les enfants adultérins du roi et de Mme de Montespan. C'est de cette époque que date le rapprochement des personnages dont nous parlons.

Habile, artificieuse, sans cœur, la veuve Scarron, qui fut morte de misère sans Mme de Montespan, fut celle qui la précipita dans l'abîme. Empruntant les dehors de la dévotion elle poussa le roi à rompre avec sa hautaine maîtresse et y arriva à l'aide d'un habile mélange de dévotion et d'excitations sensuelles mêlées à des scrupules religieux.

Ce fut sur l'instigation du père La Chaise que Louis XIV épousa en 1685 — date de la révocation de l'édit de Nantes — la veuve Scarron, faite récemment marquise de Maintenon.

La révocation de l'édit de Nantes était le paiement aux jésuites de l'élévation de Mme de Maintenon jusqu'à la couche royale.

A partir de cette heure le roi ne fit plus rien sans l'avis de celle qui remplaçait auprès de lui La Vallière, Fontanges, Mme de Montespan et toutes ses maîtresses précédentes. Aussi les fautes s'accumulèrent-elles les [illegible] de ce règne qui fut si funeste à la France.

Attaquée par Louvois et autres qui l'avaient célébrée quand elle n'était qu'une favorite ordinaire, Mme de Maintenon rendit, dans l'ombre, coup pour coup, et entoura le trône de nullités comme Chamillard, Tallard, Pontchartrain, etc. C'est alors qu'on vit la France envahie de tous côtés, et à la merci d'une dernière bataille.

Deux mots achèveront de peindre la femme qui fit froidement, et dans un but d'ambition personnelle, égorger des milliers d'êtres nés dans la religion de son père Agrippa d'Aubigné.

« — Quel malheur, écrivait-elle, d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable. »

Une autre jour parlant à son frère, elle disait :

« — Je n'en puis plus. Je voudrais être morte. »

A quoi le frère, connaissant l'insatiable ambition de sa sœur, répondait :

« — Vous avez donc promesse d'épouser Dieu le Père? »

Triste plaisanterie, donnant la mesure exacte de la confiance qu'on pouvait avoir dans la religion de Mme de Maintenon.

Qu'importerait l'hypocrisie de cette femme si elle n'avait été cause de cette guerre de religion qui dura soixante-dix ans, et dont la phase la plus cruelle est celle relative aux Cévennes.

Il y avait déjà dix-huit ans que ce travail de [illegible] durait, quand Villars entra en scène, et fut envoyé pour combattre Jean Cavalier et les *Camisards*.

Raconter l'orgie de sang à laquelle le maréchal se livra serait à la fois trop long et trop horrible. La pièce de M. Maillard, du reste, en donne un rapide aperçu. C'est un épisode, adouci pour la scène, des horreurs qui se passaient alors.

Les *Dragons de Villars* sont, avec *Lara*, les deux œuvres les plus connues, les plus justement estimées de l'habile compositeur qui débuta en 1857, dans la carrière musicale, par *Gastibelza*, opéra-comique en trois actes d'une valeur réelle et qui révéla M. Maillard au monde artistique.

L'œuvre dont nous nous occupons est une des plus vives, des plus mélodieuses du répertoire français. Elle contient des morceaux d'une vivacité d'allure, et d'une harmonie incomparables.

Tels sont les motifs de Rose Friquet au premier acte : « *Ah ! si j'étais dragon du Roi,* » au second : « *Espoir charmant. Sylvain m'a dit je t'aime!* » celui de Mme Thibaut et de Belamy : « *Din, din, din, l'ermite carillonne et sonne!* » ceux de Sylvain, et notamment le grand air des proscrits du deuxième acte : « *Partons, partons sans bruit.* »

M. Maillard a une facture large, qui rappelle la manière de Donizetti. C'est quelque chose de pénétrant qui prend le public et le ment à effets saisissants, il place habilement des demi-teintes qui font ressortir avec plus de vivacité l'effet qu'il veut ménager.

La grande habileté de l'auteur des *Dragons de Villars* c'est qu'il sait éviter l'exagération des procédés employés par Meyerbeer. Il se sert des cuivres, mais avec modération et sans chercher les assourdissants qui sont devenus le monopole de celui qui écrivit le *Pardon de Ploërmel*. C'est évidemment ce qui a fait la réputation de M. Maillard.

La première représentation des *Dragons de Villars*, ici, n'a pas eu, comme celle des *Mousquetaires de la Reine*, le privilège d'attirer la foule. La salle était à moitié vide. Cela tient, sans doute, à ce que cette pièce a été jouée l'année dernière et qu'elle n'avait plus l'attrait de la nouveauté.

Cependant il pouvait, et devait être agréable d'entendre nos artistes actuels, et d'établir des comparaisons avec ceux qui les ont précédés.

Au lieu de Mme Colas, c'est Mlle Magne qui a joué le rôle de Rose Friquet. Elle l'a interprété d'une façon différente.

[illegible]

Elle a dit avec entrain : « — *Ah ! si j'étais dragon du roi !* » et son duo du second acte : « *J'étais déjà dans le village.* »

Elle a chanté avec vigueur : « — *Espoir charmant Sylvain m'a dit je t'aime!* » et le motif : — *Oui, c'est moi qu'il a choisie!* »

Mlle Magne est une jeune fille, et nous sommes heureux de constater ses succès. Mais justement à cause de cela, nous nous hasardons à lui donner un conseil : qu'elle ménage ses éclats, qu'elle ne prodigue pas autant les éclats de sa voix, et elle frappera certainement beaucoup plus fort dans de certains moments.

M. Fraixe, que nous n'avions pas vu depuis longtemps, a fait une heureuse rentrée et les applaudissements ne lui ont pas manqué.

Notre baryton est un chanteur doué d'un talent fort souple de comédien, aussi a-t-il parfaitement joué et chanté le rôle de Belamy.

Il y a déployé une verve, une rondeur qui ont enchanté le public.

C'est avec un entrain du diable qu'il a détaillé son air à boire du troisième acte, son duo du premier acte : « *Quand le dragon est bien botté* » et son duo du second acte : « *—C'est là,—voilà,—l'antique ermitage.* »

De vifs applaudissements ont salué M. Fraixe après chacun de ces morceaux, et c'était justice, car on ne chante pas avec plus de goût et de tact.

Bien que le rôle de Sylvain soit très haut et hérissé de difficultés, M. Kolletz a phrasé avec un charme pénétrant tous ses motifs, notamment : « — *Ne parle pas Rose, je t'en supplie.* »

Il a dit avec beaucoup de poésie la villanelle : — *Ah ! qu'il est donc beau, — le temps* [illegible]

Quant au fermier Thibault, nous voudrions savoir pourquoi il était costumé en breton, et à quel propos il s'était fait une tête de queue rouge ?

M. Marchand, qui jouait ce rôle l'année dernière, en avait fait un type vrai, comique sans être grotesque, ce qui rend plus choquante encore la différence d'interprétation de cette année.

M. Dervilliers ne manque pas d'un certain mérite, mais il ne surveille pas assez sa diction, et sa manière de traîner sur les finales de ses phrases est souvent insupportable. Qu'il n'oublie pas que Thibault est un paysan de la Provence, et non un faubourien de Paris, à l'accent traînant.

Puis, nous trouvons de très mauvais goût qu'il ajoute au rôle [illegible] ses rôles.

Mme Thibault a été bien [illegible] nous serions heureux de lui [illegible] compliment. Dans ce cas, nous [illegible] ne saurait chanter avec [illegible] goût [illegible] ne pas dire assez, et c'est pour cela [illegible] nous contentions de joindre nos [illegible] ceux du public.

Maintenant que nous en avons terminé avec [illegible] *petits d'Italie*, joué au bénéfice de M. [illegible]

Cette pièce est un de ces vaudevilles qui ne se soutiennent et ne se sauvent qu'avec des artistes d'un grand talent, ou ayant acquis un ensemble et un unisson remarquables. Ce qui n'est, certes pas, le cas de notre troupe de comédie.

MM. Chevalier, James et Bouilloud ont été d'un comique achevé Mais après eux [illegible] à quand le théâtre des [illegible] santes.

S. Exc. Hussein Avni Pacha, ministre de la guerre, a eu l'heureuse idée de fonder, à Stamboul, un grand hôtel militaire où les officiers trouveront pendant leur séjour à Constantinople tout le confortable nécessaire. Cette construction qui s'élève sur la place de Sultan-Beyazid, et vis-à-vis du ministère de la guerre, contiendra plusieurs salons, un cabinet de lecture, un restaurant et des chambres à coucher où les officiers pourront être logés convenablement. Dans une quinzaine de jours l'inauguration solennelle de cet hôtel aura lieu, en présence de S. Exc. le ministre de la guerre qui y donnera un grand dîner à tous les officiers supérieurs.

—

A l'occasion des fêtes de la Noël, le Patriarche œcuménique a fait distribuer, sur sa cassette particulière, un quart de médjidié à chacun des détenus du bagne de Constantinople. En même temps il a fait remettre aux prisonniers l'image de la Sainte-Vierge, image qui avait été enlevée du bagne par ordre du précédent Patriarche.

Cette image, très riche en reliques et en offrandes, a été, dit-on, dépouillée de ses ornements lors de sa sortie du bagne. Une partie seulement des bijoux dont elle était décorée ont été retrouvés et restitués.

—

Nous apprenons avec plaisir que le Dr Agob bey Minassian, secrétaire de la section médicale du Conseil de la marine, vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel.

—

Une vingtaine de Bulgares sont partis avant-hier pour Djeddah et Bassorah, à bord du *Nedjd*, paquebot de la Compagnie *Oman* de Bagdad. Ce sont des individus compromis dans la tentative d'assassinat de Hadji-Slavo de Haskeuy (Philippopoli). Convaincus de culpabilité ils sont exilés à Alep et à Bagdad.

—

L'ancien *Iplekhané*, situé à Kiat-hané a été désigné, par ordre impérial, pour servir provisoirement de résidence aux émigrés qui arrivent à Constantinople; ceux-ci y demeureront jusqu'à ce que le gouvernement impérial leur ait désigné des localités où ils seront définitivement établis.

Déjà ce bâtiment a subi les réparations nécessaires à l'usage auquel il est affecté et le gouvernement a nommé les fonctionnaires chargés d'y maintenir le bon ordre.

—

Le *Bukhari* Suleiman effendi, Cheik des Uzbeks, est nommé membre de la commission des émigrés.

—

Le Théâtre Français donne ce soir une représentation extraordinaire au bénéfice de Madame Drège.

La façon dont est composée notre troupe de comédie, et le répertoire de cette année n'ont pas encore permis à cette charmante artiste de se montrer dans un de ces rôles (*la Princesse Georges* par exemple) où elle soulevait les applaudissements de la salle entière. Le public l'a vivement regretté, et nous espérons que Madame Drège, dont le talent si correct est fort apprécié, aura bientôt de meilleures occasions de se produire sur la scène que celles qui lui ont été offertes jusqu'à présent, et qu'elle retrouvera les brillants succès de l'année dernière.

Le bénéfice de Mme Drège a été l'une des plus belles représentations de la saison passée, et ce soir là, la bénéficiaire fit une abondante récolte de bravos, de couronnes et de bouquets.

Nous croyons que le public ne manquera pas cette occasion de témoigner la sympathie à notre *premier rôle* et que la *Comtesse de Mayran* sera pour Mme Drège une occasion nouvelle de recueillir des applaudissements.

Le choix des pièces jouées ce soir est des plus heureux. On commencera par un désopilant vaudeville: *Quand on attend sa bourse*, on donnera ensuite: *Les jurons de Cadillac*, pièce en un acte. Mme Drège jouera le rôle de *la Comtesse de Meyran*, M. Jouanne celui de *Cadillac*. On terminera par les *Canotiers de la Seine*, avec Mmes Caruel, Elisa, Leguet, etc., et MM. James, Leclère, Dervilliers, etc.

Une pareille représentation et le nom de la bénéficiaire suffiront à attirer la foule au Théâtre français.

—

Une correspondance de Haskeuy (Philippopoli) adressée au *Neologos* contient le récit de sévices commis sur les paysans des villages mixtes de Haskeuy et notamment dans le village de Cara-Alan, lors de la tournée spirituelle de l'évêque bulgare, Mgr Panarète.

D'après les assertions de la correspondance en question la moitié de la population de Cara-Alan ne reconnaissant pas l'exarchat bulgare et ayant un curé relevant du métropolitain grec de Philippopoli, cette moitié de la population aurait refusé d'acquitter envers l'évêque bulgare les droits que celui-ci a fait prélever sur ses administrés. En présence de ce refus, les gens de l'évêque pour contraindre les paysans orthodoxes à se soumettre à la taxe les auraient maltraités, emprisonnés après être entrés dans leurs maisons pour enlever des meubles qu'ils ont vendus pour le compte de l'évêque.

Le gouvernement de Haskeuï, aussitôt informé de ces actes de brutalité aurait immédiatement envoyé une escouade de zaptiés dans le village pour arrêter et conduire au chef-lieu de l'arrondissement ceux qui se sont livrés aux violences qui lui ont été signalées.

—

On annonce la prochaine apparition de deux nouveaux journaux, l'un d'eux s'occupera de politique et sera rédigé en langue bulgare; l'autre feuille humoristique, sera écrite en langue grecque. L'autorisation nécessaire à la publication de ces journaux aurait été déjà accordée par [illegible]

Dans la nuit de vendredi dernier, le feu s'est déclaré dans la maison portant le N° 3 de la rue Capitan-Giacomo à Halki. C'est le *mangal* du gardien de la maison qui a déterminé cet incendie circonscrit à la maison où il avait pris naissance.

Dimanche vers midi le feu a éclaté à Cadikeuy, une maison seulement a brûlé. Avant-hier, à minuit, il a également éclaté à Galata, à Kémer-Alti, où il a été promptement éteint. Trois maisons cependant ont été la proie des flammes.

—

L'épizootie qui s'est déclarée au commencement de l'année passée dans le vilayet de Salonique, continuant malgré les mesures adoptées par les autorités locales, l'interdiction de l'exportation des bêtes de labour de cette province a dû être prolongée d'une année. Rachid pacha a porté cette décision à la connaissance des Missions Etrangères, pour qu'elles en informent leurs nationaux.

—

Sous le titre: *Un Don de Un million* nous lisons ce qui suit dans le *Levant Times* de lundi dernier:

Madame la baronne Clara de Hirsch, femme du célèbre financier à qui nous devons les chemins de fer de Roumélie, vient de faire remettre à la présidence de l'«Alliance Israélite Universelle», à Paris, la somme de un million de francs [illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important dans toutes les classes, les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 14 janvier 1873

Lever du soleil	7 h. 25 m.
Coucher	4 » 54 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 9 24s
H. à la turque à midi moyen	6 » 59

8 heures du matin.

Baromètre	763.9
Thermomètre	0.9
Maxima	négatif 0.9
Minima de la veille	négatif [illegible]

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

—

Adresses Signatures Provenance

Mois de Décembre.

	Adresses	Signatures	Provenance
1	Dimitrios Nicolaidis	Janis Arsenis	Soulina
11	Hubert adr. Lauteren	Huber	Ihtimann
16	Constantin Georges couritier	Constantin Scontriaâès	Chalkid
17	Annetta Glinna	Calafatovitch	Genova
18	Dubreuil Pera	Donhet	Paris.
19	FeixTimes Soulin	Hadji Olivari	Alexandri
20	Mme Pieuchot rue Mie bene pindex N° 1	Pieuchot	Athènes
21	Gautsch	Tietsch	Altivaszo
	Horro haviaroban	Tasi	Gen. s.
	Cons/ple Carap t effendi et assayantz	Suli ogli	Tiflis
22	Mme Olga Gayler nee orodovski	Jean barrebasilevsky	Pétersb.
25	Appel Bahnsoff	Gulla	Bottschan
26	Cons/ple Manud effendi pérôdat Zchoubouktji	Topousou	Simféropoulo
27	Pos ton Nicolu Constantin is Stavrodromion is Cons/ple	Lambrinos Scampaki	Athènes
28	Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis danicil	Smyrne
29	Brunet	Dufour	Brousse
30	Becanali	Pa lina Zucchi	Livourno
31	Serkisof Cie.	Pirasset	Genf
32	Praprietaire del Nuovo ban Taouk Pazar Rivanevich	Oner	Meteovich
33	Giovani Draco	Mathas Proistachis	Syra

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'impôt foncier dans l'Inde anglaise.

— On vient de procéder à la révision des bases de l'impôt foncier (*Land Tax*) pour le district de Lahore. La mauvaise assiette et l'exagération de cet impôt a été longtemps, dit à ce sujet l'*Economiste français*, et reste encore dans une certaine mesure, un des côtés vicieux de l'administration britannique dans l'Inde, au point que le fisc a causé dans les districts de Luknow, d'Orissa, de Lûlutpore, la ruine de populations entières. Lorsqu'en 1849, la Grande-Bretagne annexa le Pondjab à ses autres possessions, ces errements ne furent point désertés: la première application de la *Land Tax* ruina les uns et désaffectionna les autres.

La méthode suivie par M. Egerton, le commissaire actuel des finances de la province, a été toute différente. Par de larges remises d'arrérages et de fortes réductions sur la taxe, qui ne se sont pas élevées à moins de 11 0/0, il a ramené sur les champs une foule de gens que l'ancien système avait chassés. La population a commencé de s'accroître et, l'immigration y aidant, elle a doublé depuis l'année 1868 (789,667 habitants à cette époque; 1,579,332 aujourd'hui, sur une superficie de 3,600 mille carrés.)

On a eu le tort, toutefois, de n'établir la nouvelle assiette de la *Land Tax* que pour dix ans, tandis qu'il a fallu lui donner une durée triple. Telle qu'elle, cette assiette a déjà élevé le rendement de cet impôt de 65,505 liv. st. à 77.623 liv. st., sur lesquelles on prélève 14,179 livres pour l'entretien ou l'ouverture de routes, pour les écoles, la police, les services municipaux, et en persistant dans ce système de modération et d'équité, il est bien permis d'attendre une nouvelle et plus importante addition de revenus, puisqu'il n'y a encore que la moitié des terres arables de soumise à la culture.

Les bâtiments cuirassés.

Le *Bulletin de la réunion des officiers* donne l'analyse d'un chapitre de l'ouvrage de M. Candido Barrios, reproduit par la *Revista del Ateneo militar*, et relatif aux bâtiments de guerre cuirassés. L'auteur rappelle que l'invention des monitors est d'origine américaine, et que le nom de ces navires leur vient du bâtiment le *Monitor*, si célèbre par son combat avec la frégate cuirasse le *Merrimac*, le 9 mars 1862. Les monitors sont des espèces de batteries flottantes, sans mâture, présentant une ou deux tours armées de canons. Les Anglais, espérant obtenir une plus grande mobilité et avoir des navires qui puissent faire des voyages au long cours, ont construit des bâtiments à tours, intermédiaires entre les monitors et les vaisseaux cuirassés.

Mais M. Barrios fait remarquer que la mobilité qu'on attendait de ces nouveaux bâtiments est illusoire, à cause de l'épaisseur énorme qu'on est obligé de donner aux plaques de blindage; ces navires ne peuvent se mouvoir qu'à la vapeur, et leurs voiles leur sont d'un faible secours. De plus, un même poids de blindage peut protéger deux fois plus de bouches à feu sur un monitor que sur un navire à tours.

Si l'on compare la résistance de ces deux sortes de bâtiments au choc des projectiles, l'avantage est encore en faveur des monitors. Ceux-ci, grâce à leur faible tirant d'eau, seront employés utilement à la défense des côtes, des rivières et en général des endroits peu profonds.

L'auteur résume ainsi les causes de la supériorité des monitors sur les autres bâtiments:

Les navires à tours, intermédiaires entre les vaisseaux cuirassés et les monitors, sont inférieurs, comme machines de guerre, aux uns et aux autres, sous le raport des avaries qu'ils peuvent éprouver en mer.

Les frégates ou vaisseaux cuirassés, pouvant être utilisés pour leur grande puissance militaire et leurs bonnes conditions de navigation, sont peu convenables si l'on tient compte des énormes capitaux qu'exige leur construction, et de la possibilité de les couler bas avec la puissante artillerie moderne.

Les monitors sont les navires cuirassés par excellence, les seuls qu'on doive employer, de concert avec les batteries fixes, pour la défense des côtes, surtout chez les nations de peu de ressources, qui sont peu exposées à soutenir des guerres maritimes avec d'autres Etats puissants.

De là résulte l'urgence de remplacer les frégates cuirassées par d'autres bâtiments moins coûteux, en bois ou en [illegible] leur vitesse, ainsi qu'à la puissance et à la portée de leurs canons pour le combat à grande distance. Tel est le problème qu'il s'agit de résoudre aujourd'hui.

Dans un dernier paragraphe, M. Barrios parle des navires à éperon qu'il désigne sous le nom général de *arietes*. Il ne recommande pas l'emploi de ces sortes de bâtiments et il blâme, en général, le combat à l'abordage, qu'il compare à celui d'un fantassin qui renoncerait à la puissance balistique de son fusil pour frapper son ennemi à coups de crosse. La puissance et le bon emploi de l'artillerie sont les meilleurs moyens offensifs qu'on puisse employer.

La fédération des capitalistes anglais.

On lit dans la *Corespondance anglo-française* du 23 décembre:

« La question soulevée par la création de la fédération nationale des capitalistes industriels, a soulevé une polémique qui agitera longtemps la presse de la Grande-Bretagne. Les *Trades Unions* ne laisseront pas passer sans y répondre les assertions des défenseurs officieux ou officiels de la ligue des patrons. Le *Times* contient aujourd'hui une lettre de M. Georges Potter, sur le sujet, et le *Daily News* en publie une à l'adresse de M. Aubrey, de Croydon, à laquelle nous croyons devoir donner la préférence, parce qu'elle est une réponse à un document dont nous avons déjà donné l'analyse. Elle est signée de M. Georges Howell, secrétaire du comité parlementaire chargé de préparer les projets de lois qui doivent être soumis, dans l'intérêt des classes ouvrières, au pouvoir législatif de l'Angleterre.

» Monsieur, je ne sais pas jusqu'à quel point M. Aubrey est chargé de représenter l'association des industriels capitalistes, mais il est à désirer que cette société fasse parler, en son nom, une personne ayant des données plus exactes sur les faits à articuler dans la cause. Je ne connais pas M. Aubrey et, pour la première fois, j'ai vu son nom au bas de la pièce dont je parle. Il peut être le représentant de l'association des capitalistes, mais nous ne lui permettons pas d'être le nôtre.

» Nous ne nous plaignons pas de la création de la fédération nationale; au contraire, nous lui donnons la bienvenue, car, si elle accroît la force des capitalistes, elle double leur responsabilité, et dans un pays libre, comme l'Angleterre, une association aussi formidable ne saurait vivre dans l'ombre, et la vie publique à laquelle elle sera forcée en corrigera les dangers, quels qu'ils soient. Quant à nous nous agissons en plein jour. Nos réclamations ont pour bases la justice et la raison. Si, comme le dit M. Aubrey, le but de cette association est de répandre des vues saines sur la question des rapports entre le capital et le travail, nous en saluons les membres comme des collaborateurs de notre œuvre. Mais, s'ils veulent s'ériger en professeurs, qu'ils soient maîtres passés dans la science économique avant de vouloir nous l'enseigner. Nous avons le plus grand respect pour les noms qui forment le conseil de la fédération, mais nous croyons être aussi forts qu'eux, sans en excepter M. Aubrey, sur les principes de cette science. Quant à la question des grèves et des fermetures d'ateliers, nous ferons remarquer que, l'année dernière, le comité parlementaire a fait accepter au congrès ouvrier, un projet de tribunal arbitral destiné à prévenir de pareils malheurs. Ce sera donc la faute des maîtres si l'on n'a pas recours à l'arbitrage. De plus, le 30 avril dernier, le comité en question offrit au conseil de la fédération, alors à l'état de formation, de se réunir pour discuter les points en litige. Jusqu'ici ces messieurs ont refusé. Nous acceptons volontiers le terrain sur lequel les maîtres ont posé la question et nous avons pleine confiance dans l'intelligence du public, pour la justification de nos actes.»

La Diète dalmate.

On lit dans la *Tages-Presse*:

Par suite du fait que la minorité italienne-constitutionnelle est sortie de la Diète dalmate l'attention publique a été ramenée vers ce pays du littoral, dont, depuis longtemps déjà, elle ne se souciait plus. Le royaume de Dalmatie n'est plus négligé et devient tout-à-coup l'objet de vives discussions, lesquelles, il est vrai, sont alimentées sans cesse par les tendances hétérogènes des différents partis du pays, qui cherchent tous, à l'exception du parti constitutionnel, leur centre de gravité en dehors de l'Empire. Les « Italianissimi » gravitent vers l'Italie, les Slaves vers la Transleithanie dans l'intention de renforcer l'élément slave en Hongrie par l'union de la Dalmatie avec la Croatie et la Slavonie. Le mouvement qui s'opère dans cette direction s'accentue de plus en plus en Dalmatie et s'est assez clairement manifesté lors de la sortie de la minorité de la Diète et de la publication de son memorandum.

L'incorporation de la Dalmatie n'entre nullement, à ce qu'il nous semble, dans les vues de ceux des Hongrois qui examinent cette question avec sang-froid et impartialité, en tout cas elle n'est pas désirée par le parti de Deak. Cette incorporation serait un nouveau dard dans la chair de la Transleithanie, qui a déjà bien assez de ses plaies dans les districts slaves. Les Hongrois, auraient beaucoup plus d'intérêt, nous semble-t-il, à céder les Slaves de la trempe de Miletics à la Cisleithanie, qu'à s'incorporer tout un peuple de « Miletics. » Un renfort qui arriverait à l'élément slave en Hongrie ne ferait que compromettre le parti hongro-croate et c'est pourquoi nous nous croyons autorisés à admettre, que les vœux des Hongrois sont loin de se rencontrer avec ceux des Slaves de la Dalmatie. »

Les chemins de fer de Lemberg-Czernowitz.

On écrit de Vienne à l'*Echo du Parlement*:

Il y a peu de jours que j'ai appelé votre attention sur la politique énergique et parfaitement légitime de notre ministre du commerce, M. Banhans, vis-à-vis des compagnies de chemins de fer. Aujourd'hui j'ai à vous signaler avant tout une triple arrestation comme conséquence de cette politique.

Vous vous rappelez que dans le temps le chemin de fer de Lemberg-Czernowitz a été mis sous séquestre, parce que l'administration de cette voie ferrée s'était rendue coupable de toute espèce d'actes d'une justification bien difficile. Le directeur général dudit chemin, M. Ofenheim, chevalier du Pont-Euxin, eut alors un beau mouvement d'indignation et se démit de sa charge. Une enquête judicieuse suivit, sans que le directeur démissionnaire eut l'air de s'en préoccuper le moins du monde. Dans son hôtel de la place Schwarzenberg, il continuait à s'occuper tranquillement d'affaires de bourse, lorsque, dans la journée d'avant-hier, un malencontreux commissaire de police, M. Breitenfeld, vint l'arracher brusquement à ses spéculations. L'organe de la police était muni d'un mandat d'arrestation.

Il paraît qu'en présence de cette apparition inattendue, M. le chevalier du Pont-Euxin fut bien près de perdre contenance. Il finit pourtant par retrouver ses esprits et déclara se mettre à la disposition de la justice.

Depuis lors, M. Ofenheim est sous les verroux, en même temps que deux autres fonctionnaires du chemin de Lemberg-Czernowitz, M. Ziffer, directeur technique, et M. Liskovez, qui cumulait les fonctions de teneur de livres avec celles de secrétaire général.

J'ignore quelles charges pèsent sur ces deux derniers. Il faut croire qu'ils sont prévenus de complicité dans les...—comment dire, pour ne rien préjuger?—dans les procédés administratifs de l'ancien directeur général.

Sur la nature de ces procédés il circule des rumeurs qui, si elles étaient fondées en partie seulement, suffiraient largement pour assurer au principal inculpé une longue retraite. On parle de malversations flagrantes, d'escroqueries. Entre autres abus, M. Ofenheim aurait commis celui de faire prélever les tantièmes, non sur le bénéfice net, mais sur les recettes brutes. Les membres mêmes du conseil d'administration auraient profité de ce mode de répartition des tantièmes. Dans ce cas, il y aurait lieu de s'attendre, ainsi qu'on le prévoit de divers côtés, à des arrestations ultérieures se rattachant au même ordre de faits.

Des perquisitions opérées à Efferding (Haute-Autriche) au domicile de la famille Ofenheim ont amené la saisie de nombre de papiers.

L'émoi causé dans nos cercles financiers par ces rigueurs judiciaires est grand, d'autant plus grand qu'on ne supposait guère que l'affaire du chemin de Lemberg-Czernowitz dût avoir un tel retentissement. Nous sommes ici les témoins d'un drame dont le dénoûment probable ne peut être que lugubre, car la justice, avant de sévir, a tellement temporisé qu'on est forcé d'admettre que ses éléments d'appréciation constituent un formidable dossier.

Autre indice aggravant pour les inculpés: leur arrestation a été l'objet de délibérations au conseil des ministres, et il a été reconnu qu'elle était dûment motivée.

Les Congrès Américain.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

New-York, 2 décembre.

Hier s'est ouvert le quarante-troisième Congrès, dont voici la composition:

Sénat.

Républicains purs	50
Républicains libéraux	5
Démocrates	19
Total	74 à raison de deux sénateurs par Etat.

Chambre.

Républicains	198
Libéraux	3
Démocrates	90
Siége vacant	1
Total	292

Lorsqu'on procédera à un *joint ballot* des deux Chambres réunies, les votes se trouveront donc répartis ainsi:

	Sénat.	*Chambre.*	*Joint ballot.*
Républicains purs	50	198	248
Libéraux et démocrates	24	93	117
Vacance	»	»	1
Majorité républicaine	26	105	131

Je vous enverrai plus tard la classification par Etats de ces 292 représentants. Mais vous voyez déjà, ainsi que je vous le faisais prévoir dans l'*Indépendance* du 4 décembre,—il y a juste un an,—que les républicains purs disposeront à la Chambre d'une majorité des deux tiers des voix, qu'ils n'avaient pas dans le quarante-deuxième Congrès, «ce qui, disais-je alors, leur permettra de tout oser» Espérons qu'ils n'abuseront pas de leur force.

Dès onze heures les tribunes des deux assemblées n'offraient déjà plus une seule place vacante, tant était ardente la curiosité d'entendre la lecture du Message présidentiel. Cette attente a été déçue: ce message ne sera présenté qu'aujourd'hui.

A midi précis, M. Wilson, vice-président des Etats-Unis, a ouvert la session du Sénat. Après une prière dite par le chapelain, l'infatigable M Charles Sumner, a présenté sept projets de lois, dont deux sont des amendements à la constitution fédérale; le premier de ceux-ci a pour objet de faire élire le Président directement par le peuple, et d'abolir les fonctions de vice-président. Aux termes du second le Président serait nommé pour six ans, au lieu de quatre; mais il ne pourrait être réélu. Vient ensuite le bill favori de M. Sumner, celui des «droits civils,» auxquels ont «droit» les citoyens de couleur; puis un projet financier qui remplacerait le papier-monnaie actuel par des billets du trésor rapportant un intérêt de 3.65 p. c., idée dont la paternité appartient, si je ne me trompe, à M. Emile de Girardin.

M. Sumner a voulu ensuite donner lecture d'une dépêche qu'il a reçue de Madrid; mais le Sénat a pensé avec raison qu'il serait plus convenable de n'en prendre connaissance qu'après avoir entendu le Message du Président.

Ce Message n'arrivant pas, le Sénat s'est ajourné au lendemain.

A la Chambre, l'appel nominal a constaté la présence de 278 membres, nombre plus que suffisant pour constituer un *quorum*. On a procédé à l'élection du *speaker*; M. Blaine a été réélu par 190 voix contre 77, données par les démocrates à M. Fernando Wood. Il a remercié avec effusion ses collègues de l'honneur qu'ils lui faisaient en l'appelant, pour la troisième fois, à la présidence de de la Chambre. Ensuite, il a prêté serment entre les mains de M. Dawes, chairman du comité des voies et moyens, le plus ancien des représentants présents. Après quoi, il a reçu, à son tour, le serment des autres membres. Conformément aux résolutions adoptées samedi en *caucus*, les anciens fonctionnaires de la Chambre ont été maintenus dans leurs emplois; à savoir: M. Mac Pherson comme clerk ou secrétaire-greffier; M. Ordway, comme sergent d'armes; M. Buxton, comme door-keeper (gardien de la porte); M. Sheerwood, comme postmaster, et le révérend Butler (ne pas confondre avec le peu révérend général Butler) comme aumônier ou chapelain de la Chambre. On a procédé ensuite au tirage au sort des places, sauf deux qui ont été réservées, l'une au *chairman* des voies et moyens, l'autre... à M. Alexandre Stephens, l'invalide ex-vice-président de la Confédération du Sud, un des représentants de la Géorgie.

A quatre heures et demie, le Message n'ayant pas été apporté, la séance a été levée.

Dans le conseil de cabinet qui s'est tenu dans la matinée pour entendre la lecture du passage du Message relatif à l'incident du *Virginius*, le Président a annoncé à l'attorney général Williams qu'il l'avait choisi comme successeur de feu Salmon Chase à la *chief-justice chip* de la cour suprême des Etats-Unis. La surprise de l'élu a été grande, car il n'avait jamais supposé que cet insigne honneur pût lui être conféré. Il a reçu les cordiales félicitations des ministres ses collègues; et, conformément à l'étiquette observée au Sénat, comme M. Williams est un ex-sénateur, il sera confirmé d'emblée. C'est l'ex-solicitor général Bristow, du Kentucky, qui devient attorney général.

La dette publique a augmenté de 9,028,577 dollars pendant le mois de novembre. L'encaisse du trésor était hier de 105,156,427 dollars, dont 83,709,987 en numéraire, 20,150,000 pour rédemption de certificats de dépôts d'or, et 1,296,440 en *currency*. Suivant la *Tribune*, onze millions sur la réserve de quarante quatre-quatre millions de *currency* ont encore été réémis: ce qui porterait à vingt-six millions—ce dont je doute énormément—le total de cette illégale remise en circulation de titres qui en avaient été retirés par ordre du Congrès.

Les prévisions budgétaires pour l'année fiscale qui se terminera le 30 juin 1875 s'élèvent, en dépense, au chiffre de 319,198,737 d., soit treize millions de plus que les allocations de l'année fiscale courante.

Les Gaziers de Copenhague.

On lit dans la *Correspondance Scandinave*:

La ville de Copenhague a été immédiatement avant Noël troublée par une grève qui menaçait de contrarier la grande fête et de faire subir des pertes considérables aux commerçants. Les ouvriers de l'usine à gaz au nombre d'environ trois cents se présentèrent subitement au directeur, en demandant une augmentation de salaire de 24 skillings (environ 60 centimes) par jour, faisant en même temps savoir qu'ils abandonneraient de suite le travail au cas de refus. Ces ouvriers qui sont assez bien rémunérés, avaient évidemment spéculé sur les fêtes, dans la pensée que leur concours était tout-à-fait indispensable; mais ils avaient compté sans la fermeté du directeur, qui déclara, préférer subir la fâcheuse situation produite par une grève plutôt que de céder à leurs exigences. En vérité, la conduite des ouvriers était inexcusable, leur contrat avec l'usine prescrivant aux deux parties un délai de huit jours pour résilier l'engagement. En vain le directeur essaya-t-il de faire comprendre aux ouvriers qu'ils étaient liés par des obligations, dont la rupture pouvait les amener devant les tribunaux, ils persistèrent dans leur résolution et quittèrent l'usine. Le directeur fit aussitôt connaître aux habitants ce qui se passait, en les priant d'économiser leur gaz pour qu'il lui fût possible de maintenir tant bien que mal l'éclairage des rues de la ville.

Ce message fut comme un coup de foudre pour les commerçants, ayant leurs étalages tout préparés pour la fête, mais pourtant ils firent leur possible pour soutenir le directeur. Les rues de la ville présentaient un coup d'œil étrange, la moitié des lanternes à gaz étant seulement allumée, mais donnant une faible lueur, et le temps étant obscur, on était partout où il n'y avait pas de grands magasins, plongé dans les ténèbres. Les boutiquiers avaient fait merveille pour remédier au manque de gaz, en éclairant leurs devantures avec des rangées de bougies et de lampes à pétrole, ce qui dans les rues commerçantes faisait l'effet d'une illumination.

Les théâtres jouèrent comme d'habitude, mais le théâtre royal fut seul en état de continuer pendant les quelques jours que dura la grève, les autres théâtres durent s'arrêter. L'attitude de la ville fit une grande impression sur les ouvriers qui s'étaient figurés que les habitants dans leur propre intérêt obligeraient le directeur à céder. D'ailleurs on savait que de nouveaux ouvriers avaient offert leurs services au directeur aux anciennes conditions; cette circonstance acheva surtout d'ébranler la résolution des grévistes, qui commençaient à se repentir amèrement de leur conduite, et ouvraient des négociations avec le directeur se déclarant prêts à reprendre le travail aux anciennes conditions. Le 23 tout était rentré dans son état normal.

VARIÉTÉS.

La France, l'étranger et les partis.

(suite.)

Cela dit, il me sera permis de faire observer que le remède qu'on nous propose ne peut en aucune façon guérir le mal dont nous souffrons. Fatigués du provisoire, nous cherchons quel est le gouvernement qui convient le mieux à la France d'aujourd'hui. C'est un problème politique. On nous dit: Soyez catholiques, la question se dénouera d'elle-même. Est-ce là une réponse? L'auteur ne voit-il pas qu'il transporte sur le terrain religieux un problème qui n'intéresse ni la conscience ni le salut. Si nous cherchions quel est le système d'artillerie qui vaut le mieux pour la force de nos armées, serait-ce nous conseiller que de dire: *Revenez à l'Evangile, Fata viam invenient?* La réponse serait dérisoire. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'une de ces choses que Dieu abandonne à la prudence humaine. En est-il autrement d'une forme politique? Quand, au lendemain d'une révolution, les catholiques et les libéraux de Belgique se sont entendus pour faire la Constitution de 1831, quand ils ont organisé la monarchie la plus républicaine de l'Europe, une monarchie qui a donné au peuple belge quarante ans de liberté et de prospérité, les libéraux et les catholiques du Congrès ont-ils reçu d'en haut des grâces particulières, ou simplement ont-ils réussi, parce que des deux parts on a fait assaut de patriotisme, de sagesse et de bon sens? Restons sur la terre quand nous traitons des questions temporelles, et ne demandons pas à Dieu de faire un miracle quand, en suivant ses lois éternelles, nous pouvons nous sauver. Si demain la France tout entière revenait au catholicisme, en quoi le problème du gouvernement serait-il tranché? Sera-t-il plus facile de choisir entre la république et la monarchie, quand tous les Français seront des saints, qu'aujourd'hui qu'ils sont tous des pécheurs? Religieusement, nous vaudrions infiniment mieux, je l'avoue; mais, politiquement, nous en serions au même point. En deux mots la solution de M. Heinrich passe à côté de la difficulté et ne résout rien.

Un autre défaut que je reprocherai à M. Heinrich, c'est de s'aventurer avec trop de confiance sur un terrain qu'il n'a pas assez étudié. Quand on le prend de si haut avec tous les partis, quand on a un si grand dédain pour l'ignorance des doctrinaires-modernes, encore serait-il bon de ne pas triompher de ses

adversaires en leur jetant à la tete de vieux sophismes qui feraient sourire le plus mince économiste, fut-il républicain. « Il n'est pas, dit M. Heinrich, un seul des arguments dirigés en these absolue contre la monarchie, qui ne se retourne immediatement, *et avec la meme valeur,* contre le droit de propriéte... Le peuple, avec son gros bon sens, ne s'y est pas trompe... il a continue le raisonnement et l'a poussé jusqu'au socialisme, ce qui effraie quelques-uns de ses docteurs; mais il n'en resulte pas moins que, au nom de la logique, c'est le peuple qui est dans le vrai et ce sont les docteurs qui ont tort. »

Que Fenelon assimilât le droit monarchique au droit de proprieté, l'erreur était excusable en un temps où nos rois avaient agrandi le domaine royal, c'est-à-dire la France, par mariage et succession, mais aujourd'hui quel rapport peut-on etablir entre une magistrature, conférée tacitement par le pays, et la proprieté, fruit du travail individuel? Le roi detient un pouvoir qui, theoriquement au moins, appartient à la nation; le propriétaire a cree une valeur qui n'existait pas avant lui, et par consequent il n'a rien pris et ne doit rien à personne. La royauté est un mandat, la propriete est un domaine, il n'y a rien de commun entre elles, comment donc les arguments contre l'une peuvent-ils se retourner, *avec la même valeur* contre l'autre? C'est que, suivant l'auteur, « les » capitaux sont aussi une des formes de » la puissance, et si toute puissance est » au plus digne, l'heredité est aussi absurde quand il s'agit d'une ferme, » d'une usine ou d'une maison, que » quand il s'agit d'un trone. » M. Heinrich aurait pu voir qu'il emploie le mot puissance en deux sens differents: la premiere fois comme synonyme d'influence sociale, la seconde fois comme synonyme d'autorite publique. Des lors, que devient son raisonnement? Et comment ne voit-il pas dans quel abîme le jette sa prétendue logique!

Lors du bill de réforme, en 1831, les défenseurs des bourgs-pourris declaraient, eux aussi, que leur privilege électoral etait une propriete; ils se plaignaient de ce qu'ils appelaient le vol du droit de corporation (*corporation robbery*). Un grand esprit, aussi verse dans la philosophie que dans le droit, Mackintosh, refutait de ce grossier sophisme aux applaudissements de la Chambre, et n'avait pas de peine à démontrer qu'il n'est pas permis de confondre le pouvoir politique, qui n'est qu'un mandat et qui n'existe que pour le service de l'État, avec la propriete, qui est chose de celui qui la possede. « Les Stuarts, disait-il, en confondant l'idée du mandat (*trust*) et celle de propriete, ont fini par croire que le royaume etait leur domaine. La resolution les a detrompes; elle nous a appris qu'aucun homme ne peut avoir un droit de propriéte sur d'autres hommes; elle a tranché la question. » Mackintosh ajoutait ces paroles que je recommande à l'attention de M. Heinrich :

« De toutes les doctrines qui menacent le principe de la propriete, il n'y en a pas de plus dangereuses que celle qui le confond avec le privilege politique. Aucun des disciples de Saint-Simon ou d'Owen n'a porte un coup aussi mortel à la proprieté que ceux qui la mettent sur le meme niveau qu'un mandat politique. La propriete, la nourrice du genre humain, la mere de l'industrie, le ciment des societes, sera dans une condition périlleuse si l'on apprend au peuple à l'identifier avec des abus politiques et à lui faire courir meme fortune. N'enseignons pas aux spoliateurs à venir que l'abolition d'un privilege politique est un precedent pour saisir les terres et les proprietes. Les deux choses n'ont rien de commun. Il est aussi dangereux qu'absurde de confondre deux notions aussi distinctes, et, sous plus d'un rapport, aussi contraires. On ne peut les assimiler l'une à l'autre avec la moindre apparence de raison, et sans porter atteinte à la sainteté de la propriété »

Le tort de M. Heinrich est d'adopter avec trop de confiance le *Credo* d'une Eglise politique qui defend avec assurance des doctrines surannees, de veritables hérésies constitutionnelles. On dirait que l'auteur n'a lu que des livres et des journaux d'une seule couleur; il ne paraît connaître ni la pratique des pays libres, ni ce qu'ont ecrit les chefs de l'ecole liberale, Benjamin Constant, le duc de Broglie, Royer-Collard. Il y a cinquante ans que Benjamin Constant se moquait de ces réquisitoires ampoulés qui, pour étouffer la presse, la comparaient à la torche, au poison, au poignard; franchement, il est trop tard pour s'affubler de cette vieille defroque qui ne fait plus peur à personne. Le *poignard empoisonné* est aussi demodé que la *croix de ma mère.* Il faut autre chose que des métaphores pour refuser à la France une liberte dont s'accommodent aujourd'hui tous les peuples constitutionnels. Quant à l'idée de *faire honneur à la presse en lui donnant pour juge ce qu'il y a de plus élevé dans la magistrature,* c'est-à-dire en remplaçant le jury par la Cour d'appel, j'engage M. Heinrich à lire les discours de Camille Jordan en 1817 et de M. de Broglie en 1819; il y trouvera la réfutation des vieilles nouveautes qu'il nous apporte aujourd'hui. Les amis de la liberte ont aussi leurs souvenirs, et il leur parait singulier que des hommes qui ne se présentent pas en ennemis de la liberté fassent ainsi litiere des traditions libérales de la Restauration.

(*A suivre.*)

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 12 janvier, 11 h. 10 m. s.

Obligations Roumelie... fl.	49.70
d. Nouvelles...	24.50
Anglo-Bank...	150.—
Societe de cred. aust-turq..	33.—
Banque austro-ottomane..	63.—
Piece de 20 francs...	9.06
Agio...	106.75
Change sur Londres...	113.75
Credit anstalt...	240.50
National Bank...	1026.—
Lloyd...	466.—

Les nouvelles reçues des Bourses allemandes sont satisfaisantes. Sur notre marche il y a eu grande animation et hausse presque générale.

Vienne, 13 Janvier, 9 h. du soir.

Obligations Roumelie... fl.	49.—
idem nouvelles...	23.50
Anglo-Bank...	153.50
Societe de credit aust-turq.	37.—
Banque austro-ottomane..	63.—
Pièce de 20 francs...	9.07
Agio...	106.75
Change sur Londres...	113.80
Credit anstalt...	242.50
National Bank...	1028.—
Lloyd...	467.—

Toujours bonnes dispositions à la Bourse, bien qu'à la clôture il y a eu un peu de calme.

L'Empereur partira le 9 fevrier pour St-Petersbourg; M. de Schwegel accompagnera également Sa Majeste.

France.

Paris, 12 janvier.

Obligations Roumelie fr. 110.

A l'Assemblee nationale M. de Kerdrel a interpelle le gouvernement sur la démission du ministere. M. de Broglie, prenant la parole, a justifie la conduite du cabinet, et a demande la confiance generale.

A la suite du discours du ministre de l'interieur un vote de confiance propose par la droite a ete plusieurs fois amende. Neanmoins pour résultat final le ministere, dans ce vote, a obtenu 379 voix contre 321. En consequence, il reste aux affaires.

Paris, 13 Janvier.

M. de Broglie devenant de plus en plus impopulaire, on croit que le cabinet en sera ebranle.

A l'Assemblee, le jour du vote au sujet de la loi sur les maires, le centre gauche a vote pour la discussion immediate.

Allemagne.

Berlin, 13 janvier.

La presse, en general, apprecie comme dangereuses les elections socialistes et ultramontaines.

Angleterre.

Londres, 8 janvier.

Il est entre aujourd'hui à la Banque une somme de 121,000 livres sterling.

Espagne.

Cartagene 11 janvier.

Le fort Atalaya a ete pris par les troupes du gouvernement. La ville a ete sommee de se rendre dans les 24 heures.

Toutes les sociétes politiques ont ete dissoutes.

Madrid, 13 Janvier.

Cartagene est tombee.

La *junte* et les forcats, retires à bord de la *Numancia* se sont enfuis. L'escadre du gouvernement les a poursuivis vers la côte d'Afrique.

COMMERCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Marseille, le 9 janvier 1874.

[illegible] *Blés.* — [illegible] Les prix n'ont pas varié. On cote aujourd'hui :

Berdianska...	[illegible]	[illegible] —	disponibl.
Marianopoli...	128 123	1[illegible] —	»
[illegible] d'Odessa...	127 122	42 75	»
» de Ghirka...	128 123	42 —	»
[illegible]...	132 128	43 —	»
Burgas...	128 123	40 50	»
Danube...	126 121	37.—	[illegible]
Berdianska...	128 123	45.50	do

Le tout les 160 litres. [illegible]

Grains grossiers.—Ventes peu nombreuses. On a pris des maïs d'Odessa à 19 fcs es 100 kilog. des avoines Danube à 22 1/2 fcs les 110 kil. et des Samsoun à 22 fcs.

Graines oléagineuses.— Transactions presque nulles et prix faibles. On a pris 500 quintaux sésames Jaffa à 59 fcs. En lins et en colzas il ne s'est rien fait.

Laines. — Les deux dernières semaines de l'année sont toujours très calmes. Durant la quinzaine écoulée on a seulement vendu environ 1100 balles. Voici les prix qui ont été pratiques.

Georgie Tartare...	50
Volo commune...	85
Kassapbachi fine...	135
Perse grise...	68.50
Georgie blanche 1/2 lavée...	97.50

Cotons.—Se [illegible] de balles : [illegible]

des Jumel [illegible]	[illegible]
[illegible] Inde...	[illegible]
do [illegible]...	[illegible]
Perse [illegible]...	[illegible]
Tarsous [illegible]...	[illegible]
Perse et Caucase..	[illegible]

Soies et cocons. — [illegible] de 61 b [illegible] 85 50 f s

1800 kil Cocons jaun Salonique 21 50 4,4.

[illegible] » jap verts Nooka 12

Petroles. — A l'entrepôt l'huile en barils vaut 41 et celle en caisses 15fcs

Suifs. — Les provenances de Russie manquent.

Sucres Raffinés. — Voici nos cours :

Les Pains nus 1er choix...	[illegible]	
do do	[illegible]	
[illegible]	71.75	les 100 kil
do [illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	
do [illegible]	[illegible]	

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

NAVIRES ARRIVES DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

[illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

Bons du Tresor Imperial Ottoman 9 % 1872.

SERVICE DU COUPON 1 13 JANVIER 1874

MM. les porteurs de Bons du Trésor Imperial Ottoman 9 % 1872 qui ne se sont pas prévalus de l'avis publié en date du 19 Décembre dernier sont informés que, conformément aux stipulations du texte des Bons, le paiement des Coupons au 1/13 Janvier 1874, déposés à l'echeance, sera fait au change du papier courant sur Londres soit: à LT. 112,— pour Lg. 100 tel quel.

Les coupons, accompagnés d'un Bordereau numérique signé, pourront être déposes à la caisse du Crédit Général Ottoman dès le 13 courant.

Le paiement en sera effectué 10 jours plus tard contre restitution du Récepissé.

Ceux de Messieurs les porteurs qui ont fait le dépôt de leurs Coupons avant le 25 Décembre écoulé seront payés dès le 23 courant contre restitution du Certificat de dépôt.

Galata, le 12 Janvier 1874.

Credit Géneral Ottoman

N. B. Des Bordereaux sont tenus à la disposition de Messieurs les porteurs.

ADMINISTRATION IMP. DE TOPHANE

AVIS.

Il est porté à la connaissance du public, qu'un prix de douze piastres par ocque ayant eté obtenu pour les vingt-cinq mille ocques d'acier anglais en adjudication au Conseil administratif de la grand-maîtrise de l'artillerie à Tophane, les personnes qui désireraient le rabaisser sont invitees à se présenter jusqu'a lundi prochain, 7 janvier (v. s.), au Conseil precite pour donner leur prix. Passé ce délai, les offres ne seront plus acceptees.

Tophané, le 1 13 janvier 1874.

MINISTERE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

La quantite de farine necessaire aux fours et aux cuisines du palais Impérial et de ses dépendances pour le terme d'une année a partir du 1er/13 mars prochain, s'élevant à 442,400 ocques et consistant en farines des marques 0,00 et de celles d'Odessa 1re, 2me, 3me et 4me qualités, livrables par quotites au commencement de chaque mois, doit etre soummissionnée par voie d'adjudication publique tous les mercredi et les samedi jusqu'à la date ci-dessus indiquée.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont prévenues de se trouver presentes aux jours indiques dans les bureaux du Medjlissi hevazim du ministère de la liste civile.

Constantinople, le 31 decembre (v. s.).

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Messieurs les porteurs de titres provisoires du Metropolitain Railway from Pera to Galata (Limited) sont priés de venir à la Banque Impériale Ottomane à partir du 14 courant pour toucher les coupons d'intérêts n° 1 et 2.

Constantinople, le 12 janvier 1874.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

AVIS

Les porteurs des titres de la Dette générale 5 o/o sont invités à remettre au bureau de la Dette publique, Djézaerli khan, à partir du 1/13 janvier 1874 de 10 heures du matin à 2 heures de l'apres midi les coupons du semestre echu a cette date, pour y etre vérifiés. Des récepissés leur seront delivrés, constatant le montant des coupons déposes. Ces récepissés devront etre présentés à la Banque Imperiale Ottomane dix jours apres la remise des coupons.

Les coupons de janvier 1874 seront reçus au bureau de la Dette Publique les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine, les lundi et jeudi étant réservés pour la vérification des semestres arriéres.

Constantinople, 10 janvier 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Mercredi, 2 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de cent mille bidons en fer blanc nécessaires a la sellerie militaire et dejà soumissionnés à 5 piastres la piece.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à huit heures à la turque.

Séraskerat, le 10 Janvier 1874.

AVVISO.

Si previene il Commercio che la Società d' assicurazioni Marittime « Etna » costituita in Catania ha eletto il sottoscritto suo rappresentante in questa piazza colle piu estese facoltà per assicurazioni di merci e carpo attrezzi.

Galata, Khan Camondo (Couyoumdjilar) n° 4.

L'Agente,
GIO BALTA LOMBARDO.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Grec, le Français, l'Allemand, la Tenue des Livres en partie double, la correspondance commerciale, désire se placer dans une maison de Banque ou de Commerce. Se trouvant déjà depuis six ans dans les affaires, il en possede l'expérience et il offre toute garantie désirée. S'adresser aux bureaux de ce journal sous les initiales D. P.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pené Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser a M. Pandour.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais desire se placer comme institutrice aupres d'un ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

BAL

PARE ET MASQUE

donné dans la salle du Théatre Français

[illegible]

Sous le haut patronage de SON EXCELLENCE

DJEVDET PACHA

Ministre de l'Instruction Publique au profit de l'Association

XIROCRINI.

BILLET D'ENTREE UNE LIV. T[illegible]

LOGES	PREMIER ETAGE	[illegible]	L. T[illegible]
	BEL ÉTAGE	[illegible]	»
	TROISIÈME ETAGE	[illegible]	»

On vend les billets des Loges aux bureaux de Monsieur Th. A. [illegible] des membres du Comite du Bal.

Le Bal commencera à 10 heures du soir

THEATRE FRANÇAIS

Ce soir, mercredi 14 janvier

Les Canotiers de la Seine

Vaudeville à grand spectacle en 4 actes, Par MM. Henry Thiery et Ad. Dupeut

DISTRIBUTION

[illegible]	MM.	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Paparet	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Laudanum	»	[illegible]
Criquet	»	[illegible]
Un garçon de [illegible]	»	[illegible]
La Reine M[illegible]	Mmes	[illegible]
Fourchette	»	[illegible]
Schopp	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
La mère [illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Zizine	»	[illegible]

LES JURONS DE CADILLAC

Comédie en un acte, par M. P. B[illegible]

Le Capitaine Cadillac	M. Jouas[illegible]
[illegible]	Mme Dubo[illegible]
Un [illegible]	M. Bartoue[illegible]

[illegible]

QUAND ON ATTEND SA BOURSE.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS ou MESURE	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Café Rio, 1re qualité	[illegible] ocq	[illegible]	100
» » [illegible]	»	[illegible]	»
» » [illegible]	»	[illegible]	»
» Moka	ocque	[illegible]	[illegible]
Sucre pilé de Hollande	quintal	[illegible]	[illegible]
» » de France	»	[illegible]	»
» en pain de [illegible] kil	»	[illegible]	[illegible]
» »	»	[illegible]	100
Poivre, 1re et 2me qualité	ocque	11 1/2—12	[illegible]
Clous de girofle	»	18—	101
Cannelle	quintal	[illegible]—270	[illegible]
Indigo de Bengale, [illegible]	ocque	[illegible]	»
» de [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible] d'Amérique	[illegible]	[illegible]	100
[illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	ocque	[illegible]	105
» [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible] français	»	—	[illegible]
» anglais	[illegible]	[illegible]—310	100
Riz [illegible]	[illegible]	[illegible]	Fr.
» des Indes	»	[illegible]	[illegible]
» d'Egypte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esprit de [illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible] anglais	[illegible]	»	
» d'Amérique	[illegible]	»	
[illegible]	ocque	[illegible]	105
» de [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	120
[illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Métaux			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	quintal	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	[illegible]	»
» plaques asso[illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Cuivre [illegible]	ocque	[illegible]	100
Zinc assorti	[illegible]	[illegible]	Fr.
Etain	quintal	[illegible]	[illegible]
Sel ammoniaque	ocque	[illegible]	[illegible]
[illegible] laminé	quintal	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
Pointes de Paris N. 1 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Céreales			
[illegible] dur d'Azoff	[illegible]	[illegible]	115
» » [illegible]	»	[illegible]	

ARTICLES	POIDS ou MESURE	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
[illegible]	kilo	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Blé [illegible]	»	38—42	»
» » [illegible]	»	39—41	»
» [illegible]	»	35—38	»
» de [illegible]	»	[illegible]	»
Maïs du [illegible]	»	—	[illegible]
» de [illegible]	»	[illegible]	»
» de [illegible]	»	[illegible]	120
Orge de [illegible]	»	[illegible]	»
» de [illegible]	»	[illegible]	»
Avoine [illegible]	»	[illegible]	»
» de [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	[illegible]	1[illegible]	100
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
de Braila 00000..	»	[illegible]	»
» 0000	»	[illegible]	»
» 000	»	[illegible]	»
» 00 1/2	»	[illegible]	»
» 0	»	[illegible]	»
de [illegible] 1re qualité	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	115
du pays, 1re qualité	1[illegible] ocq	295—315	»
» [illegible]	»	250—300	
Charbons de terre			
New-Castle, du navire	[illegible]	—	»
» du magasin...	»	—	»
Cardiff du navire..	»	45—15,6	»
» du magasin.	»	—	»
Liverpool du navire	»	[illegible]	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	—	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Madapolam de 4-8 livres..	la livre	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	7 3/4—8 1/8	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» » 6 12	»	[illegible]	»
Cotons filés [illegible]	»	[illegible]	»
» » Water	»	[illegible]	»
» » Extra 16/24	»	73 76 79 85	»
» » Water »	»	68 70 70	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS ou MESURE	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	100
» [illegible]	»	—	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	—	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Peaux de [illegible]	la pièce	[illegible]	»
» de [illegible]	[illegible]	[illegible]	»
» [illegible]	[illegible]	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Fr.
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Cocons [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Graines jaunes [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Chanvre d'Anatolie..	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
Opium première qualité,	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	35 1/2—36	»
(1) [illegible]	[illegible]	4—	»
[illegible]	»	5—	»
» de [illegible]	»	1 1/2—	»
» d'[illegible]	»	3—	»
Cumin ...	»	4— 1/2	»

ARTICLES	POIDS ou MESURE	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de [illegible]	»	[illegible]	
» [illegible]	»	[illegible]	
» [illegible]	»	[illegible]	
» [illegible]	»	[illegible]	
[illegible]	»	[illegible]	
» de [illegible]	»	[illegible]	
» de [illegible]	»	[illegible]	
» de [illegible]	»	[illegible]	
Legumes secs			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	»	[illegible]	
» de [illegible]	»	[illegible]	
Fruits secs			
Amandes de [illegible]	[illegible]	[illegible]	
Noisettes de Trébizonde	[illegible]	150—165	
Noix, [illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	95—100	
» de [illegible]	[illegible]	[illegible]	
Raisins [illegible]	[illegible]	[illegible]	
» [illegible]	»	[illegible]	
» [illegible]	[illegible]	[illegible]	

OBSERVATIONS

[illegible]—[illegible] des blés [illegible] de jour en jour plus de fermeté tant à cause de la diminution des existences que par suite [illegible] reprise qu'on signale sur les marchés d'Europe; les blés durs surtout sont bien tenus et en hausse. Le stock est evalué à pres de 120,0[illegible] de toutes qualites et provenances.—L'*orge* et le *maïs* continuent a etre toujours en bonne demande.

Farines.— Calme sans affaires, a cause des fêtes et de la penurie d'argent; prix stationnaires. Stock 30,500 sacs, repartis comme s[illegible] [illegible] 9,000; Ibraïla, 3,500; Gallatz [illegible]

DENRÉES COLONIALES.—La plupart d'articles qui sont importes de l'Europe sont [illegible] les *cafés* qui sont l'objet d'une vive [illegible] et le[illegible] lots qui arrivent sont enlevés au fur et à mesure qu'ils sont [illegible] à la douane.

Les [illegible] sont calmes et sans affaires. [illegible] d'Italie maintiennent et peuvent obtenir 45 à 45 1/2 francs. L'huile de petrole est toujour[illegible] [illegible] 70 mille caisses, sans compter les arrivages [illegible] Les *métaux* sont sans de[illegible] [illegible] qu'avec le retour du [illegible] *char*[illegible]

Exportation.

Le [illegible] et le manque de transaction sont a l'ordre du jour; les affaires ont été languissantes [illegible] consommateurs. [illegible] qu'une reprise viendra bientôt ranimer un peu ces articles qui sont depuis longtemps négligés et plongés dans une [illegible]

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont cotes franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE No 10. — 23 Zilcadé 1290. — JEUDI 15 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	—

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Le cabinet de Versailles, tenu en echec par la loi sur les maires, vient d'obtenir de l'Assemblée un vote de confiance qui lui a donné cinquante voix de majorite. Ainsi se dénoue, pour le moment, dans le sens que nous avons indiqué, la crise ministerielle.

Nous l'avons dit alors, et nous le repétons : l'immense écart qui s'était produit entre le nombre total des députes et celui des votants qui ont ajourné la discussion de la loi sur les maires apres celle sur les conseils municipaux ; cet immense ecart se composait d'hommes trouvant illogique qu'on votât le premier un projet subordonné à l'autre, et qui ne voulant point sanctionner un acte ministeriel qu'ils trouvaient mauvais, et ne voulant pas prendre position contre le cabinet se sont abstenus. Les faits nous donnent raison.

Ce n'est point cependant sans peine que le ministere a obtenu cinquante voix, il a fallu un discours de M. de Broglie pour rallier la majorite, et ce n'est qu'apres le rejet de plusieurs amendements, qu'on a pu se mettre d'accord.

Cette fois la Chambre, au complet, a pris part à la lutte, et on peut voir par le resultat du scrutin que le nombre des representants hostiles au cabinet a augmente, bien que la question de ministere fut posee.

En effet *trois cent vingt et un* députes sont venus declarer que M. de Broglie et ses collegues n'avaient pas leur confiance. Or si on suppute les voix de toutes les gauches on n'arrive pas à plus de deux cents, chiffre maximum. Il resulte donc de la seance du 12 que plus de cent vingt membres de la droite et meme du centre droit se séparent du ministere. C'est clair.

La question de cabinet posee par le vice-président du conseil a élucide la question. C'est la première fois depuis le 24 Mai qu'elle est posee et elle se trouve resolue par cinquante voix seulement. C'est peu, surtout quand on songe que beaucoup d'esprits timorés ont du s'arrêter devant la pensée de voir les ministres actuels etre remplacés par de plus libéraux.

Depuis la prolongation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, nous n'avons cesse de signaler comme fort précaire la position de M. de Broglie, et nous croyons, plus que jamais, après ce qui vient de se passer, que sa presence à la tete des affaires ne sera pas de longue duree.

Du reste, sa participation aux actes du gouvernement devient fort difficile apres les discours qu'il a prononcés à propos de la loi sur les maires, présentee par M. Thiers. L'homme qui a declare « *anormal* et *pitoyable* de donner au pouvoir le droit de nommer les maires», ne peut guere venir défendre devant le parlement un système qu'il a aussi radicalement attaqué. Voilà pourquoi le cabinet Broglie ne se relevera probablement pas de son échec de ces jours derniers.

La petite principauté de Schwarzbourg Rudolstadt subit en ce moment une crise constitutionnelle d'un nouveau genre.

Le gouvernement se trouve dans l'impossibilité d'assembler le Landtag, attendu que plus de la moitie des membres dernièrement elus conformement à la constitution locale refusent d'exercer leur mandat, alléguant leur « dissidence personnelle» avec leur souverain ou leur ministre.

Le ministère de Rudolstadt se compose d'un ministre unique, qui a, il est vrai, un suppleant, lequel est charge en meme temps de la section des finances et de celles des affaires du culte et de l'enseignement.

Quand au Landtag ou Diete, il est formé par quatre députés pris parmi les personnes les plus imposées, et de douze elus par voie d'élection générale.

Le gouvernement va-t-il faire un coup d'Etat ?

Un incident regrettable et qui va certainement susciter un échange de dépêches, entre le cabinet du Quirinal et celui de Versailles, vient de se produire aux obsèques du colonel Delahaye, attache militaire de l'ambassade de France à Rome.

Voici en quels termes l'*Italie* raconte le fait :

« On sait que l'église de Saint-Louis des Français avait été choisie pour les obsèques qui devaient avoir lieu hier, dans l'après midi. Tout paraissait, naturellement, arrangé, lorsque messieurs les supérieurs de l'église Saint-Louis ont déclaré nettement qu'ils ne voulaient consentir à aucun prix a ce que les officiers de l'armée italienne pussent entrer en uniforme dans leur église pour assister officiellement aux funérailles du Colonel de La Haye.

» Malgré l'intervention de quelques personnages élevés, l'opposition des RR. supérieurs de l'église de Saint-Louis ne put être surmontée : c'est pourquoi les funérailles ont dû être différees, et elles ont eu lieu aujourd'hui, ainsi qu'on le sait, dans l'église Saint-Marcel.

» Répétons-le : des faits semblables se passent de commentaires. »

Nous ne nous étions pas trompé, c'est un *pronunciamento* du general Pavia qui a renversé M. Castelar, et dissout les Cortès. La soldatesque, une fois encore, a fait violence au parlement et a suspendu le cours des lois et de la volonté nationale.

Tristes pays que ceux chez lesquels le militarisme peut ainsi agir. Et ce qu'il y de fatal c'est que les nations qui deviennent la proie des soldats sont appelées à disparaître, comme le fait le royaume de Charles-Quint, dans des convulsions horribles.

Remettez l'empire le plus beau, le plus florissant aux mains d'un general et il aura bientôt fait de péricliter. C'est que le jour où la suprême puissance est exercée par un militaire l'ere des pretoriens [illegible].

En attendant une révolution qui, nous le croyons, ne tardera pas à éclater, le gouvernement actuel profite des efforts de son prédecesseur. Carthagène vient de tomber aux mains des troupes de la République. Il ne reste plus que l'insurrection carliste debout.

Nous allons voir si le maréchal Serrano en viendra à bout promptement. Cela lui sera facile, cependant, puisque l'armee, la flotte et le matériel qui étaient employés contre Carthagenes sont disponibles.

Le *Daily Telegraph* a des nouvelles de Cape-Coast-Castle du 15 decembre.

Apres le combat du 27 novembre, les Ashantis se sont retires en toute hate dans la direction du Prah, sans chercher meme à emmener leurs morts ou les blesses. Dans la nuit du 29, ils ont traversé le fleuve à la lumière des flambeaux.

Le correspondant du journal anglais dit que plus de trois cent soldats ont péri dans les eaux du Prah.

Un détachement d'Anglais qui a suivi les Ashantis a constaté que la fuite de ces derniers était des plus precipitées et qu'elle avait rendu libre tout le territoire compris entre Cape-Coast-Castle et le Prah.

A cause de l'etat sanitaire, malheureusement peu satisfaisant des troupes anglaises, sir Garnet Wolseley ne se proposait pas de quitter Cape-Coast-Castle avant le 25 décembre. Quelques renforts etaient récemment arrives d'Angleterre.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES SUR LA REFORME (1).

VOIES DE COMMUNICATION. — ROUTES.

C'est seulement depuis vingt ans, disions-nous dans un précedent article, que l'on s'est preoccupe de la reconstruction des routes. Les resultats, on ne le sait que trop, n'ont ete nullement en proportion avec les sacrifices que le gouvernement s'imposait et avec les depenses effectuees. C'est ici le lieu de redresser une erreur d'appreciation fort commune: Par depenses, nous entendons non seulement l'argent sorti des caisses du tresor pour etre employe à un travail determiné, mais bien l'ensemble et la totalité des efforts consacres à ce travail. Qu'on veuille bien le remarquer. Lorsqu'on dit cet ouvrage n'a pas occasionne de depenses puisqu'il a ete fait par corvees, on raisonne d'une façon absolument erronee, parce que l'on ne tient pas compte de ce fait que les corvees representent un travail enorme detourne d'autres branches d'activite, utile lesquelles sont négligees au détriment des populations, sans parler des injustices dont ces corvees sont l'occasion et des efforts reellement perdus puisqu'en les imposant on agit directement contre le principe de la division du travail.

Si les resultats obtenus sur ce point special de la construction des routes ont ete negatifs ou, si l'on veut sans importance, la cause en est au manque de programme et aux procédés defectueux d'exécution.

En matiere de travaux publics, comme en toute entreprise humaine, la logique prescrit une etude prealable portant sur tous les côtes de la question dont on s'occupe. Cette etude doit comprendre l'examen attentif, l'analyse scrupuleuse de la situation générale et des besoins auxquels il faut donner satisfaction, ainsi que la prevision des avantages qui résulteront des travaux et par suite leur répartition rationnelle et equitable quant aux contrees et aux epoques. Cette etude, il n'est guere besoin de le dire, sera incomplete si elle ne fixe pas les moyens opportuns d'execution et si elle ne s'appuie pas sur une connaissance certaine et precise des ressources financieres qui seront affectees aux œuvres à entreprendre. C'est assez dire que la conception des ces œuvres, la fixation du mode de construction et la suite à donner à l'exécution, en un mot, l'etablissement du programme incombe au gouvernement central. Lui seul est en effet en position d'apporter dans cette etude préalable la methode, la vue d'ensemble et l'esprit de suite qui sont les conditions indispensables du succes.

Lui seul pourra surveiller la répartition des sommes allouées par le Tresor pour les travaux publics, de telle sorte, que chaque partie de l'Empire reçoive la part du bienfait qui lui revient equitablement. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? On n'a pas établi un plan general d'operations mûrement conçu et etudie. On n'a pas agi d'après un programme. Pour dire vrai, on a confie, pour une grosse part, l'accomplissement de l'œuvre aux bonnes intentions ou aux caprices des gouverneurs de provinces, c'est-à-dire au hasard. Nous n'exagérons nullement, et ce mot exprime parfaitement la realite des faits. Car n'est-ce pas livrer au hasard l'œuvre de la construction des routes que de la confier aux fonctionnaires de tout ordre des provinces dont l'action n'etant pas guidée par des ordres precis du gouvernement central, s'exercera, d'apres leurs idees propres, d'apres leurs dispositions personnelles et par conséquent à l'aventure. Notez encore que le vice de ce systeme est aggrave dans l'Empire par la facilite avec laquelle on deplace à chaque instant les fonctionnaires, à tous les degrés de l'echelle hierarchique. La tendance generale qui porte l'homme investi d'un pouvoir public à trouver mauvais ce qu'a fait son predecesseur, peut ainsi s'exercer en toute liberte. On change ou l'on abandonne l'œuvre precedemment entreprise, et le resultat c'est que malgre la volonte du Sultan, malgre les depenses effectuées, l'Empire n'a pas de routes.

(*A suivre.*)

(1) Voir le numéro du 9 janvier.

LETTRE DE FRANCE

Paris, le 1er janvier 1874.

C'est le 28 decembre qu'a eu lieu l'enterrement civil de M. François-Victor-Hugo, le second et le dernier fils du grand poète. L'attente de cette cérémonie avait attiré une foule considérable rue Drouot, où se trouvait la maison mortuaire. Le cortége, composé de cinq à six mille personnes, parmi lesquelles figuraient tous les députés de la gauche extrême ainsi que toutes les notoriétés du parti radical, s'est dirige vers le cimetière du Père-Lachaise, aux portes duquel il s'est grossi de plus de vingt mille personnes qui ont accompagné le corps jusqu'au tombeau de la famille Victor-Hugo, où, après l'inhumation, M. Louis Blanc a prononce un discours, — dont, par parenthese, le passage le plus remarqué a ete que, sur la demande expresse de M. Victor Hugo, il croyait devoir declarer que celui-ci croyait a Dieu et à l'immortalite de l'âme.

Vous trouverez, dans les journaux, les details de cette ceremonie, ainsi que le texte du discours de M. Louis Blanc. Aussi n'y insiste-je qu'afin de bien constater que, pour tous les spectateurs impartiaux, qui confirment en cela l'opinion presque unanime de la presse parisienne, la ceremonie en question a été purement et simplement l'occasion d'une manifestation socialiste et libre-penseuse. Il est, en effet, certain que si le corps avait été porté à l'église, la foule soi-disant sympathique à la mémoire du défunt et qui voulait honorer le nom de Victor Hugo, eût été singulierement réduite.

Quelques députes se plaignaient le lendemain à Versailles de ce que l'autorité n'eût pas empêché cette manifestation politique; mais plusieurs de leurs collègues répondaient avec raison qu'en admettant ce droit d'intervention de l'autorite dans la circonstance — ce qui était fort contestable, puisqu'aucun desordre ne s'était produit, — il fallait au contraire se féliciter que les choses aient pu suivre librement leur cours pour l'edification de la conscience publique.

Les nouveaux impôts, je parle de ceux qui sont à peine votés par le conseil municipal de [illegible] mulgation, les marchands avant deja augmenté le prix des produits sur lesquels ils sont établis. L'augmentation sur les vins n'est pas tres-sensible, en tant qu'elle porte sur les vins en cercles, puisqu'elle ne représente qu'un centime par litre. Mais elle devient onereuse appliquee aux vins en bouteilles, puisqu'elle equi- [illegible] rieuse n'achete guere son vin qu'au litre ou à la bouteille, et en calculant sur une consommation quotidienne d'une bouteille, c'est, si je ne me trompe, une augmentation de 25 fr. 55 c. au bout de l'année.

Du reste tout n'est pas fini, en ce qui concerne les vins, puisqu'il faut joindre aux nouvelles surtaxes emanees du conseil municipal de Paris les impôts que M. Magne vient de proposer à l'assemblée, et qui ont pour but d'élever les droits d'entrée à Paris, pour les vins en cercles à 9 fr. 50 l'hectolitre, et pour les vins en bouteilles à 16 fr. l'hectolitre.

La commission des lois constitutionnelles — ou, autrement, commission des Trente — defraie pour une grande part la polemique des journaux. Les Trente sont-ils enfin resolus à sortir du vague et de l'idéologie? On le croirait, puisqu'ils ont decidé qu'avant de clore la discussion generale, ils demanderaient au gouvernement de formuler son systeme. Cependant on ne saurait véritablement rien affirmer encore à cet egard. Ils ont demandé des renseignements au conseil d'Etat, au ministère des affaires etrangeres et dans les bibliothèques, afin de connaitre tous les systemes appliqués chez les peuples les plus eloignés de nos habitudes et de nos mœurs; c'est pourquoi il pourrait parfaitement arriver que la discussion générale reprît de plus belle, même apres avoir entendu le gouvernement.

Il semble cependant que, dans les circons- [illegible] niment prolongée a tout au moins le tort d'être souverainement inopportune. Depuis plus d'un siecle que ces questions sont agitées chez nous, chacun devrait s'être fait sur leur solution des idées assez arrêtées pour que de nouvelles discussions fussent superflues. Si les membres de la commission qui, pour la plupart, ont depassé l'age mûr, en sont encore à prendre un parti en [illegible] assez de temps devant eux pour arriver a une conviction eclairee et définitive.

Du reste, l'inutilité n'est pas le seul inconvénient de ces dissertations ; elles ont encore pour effet de prolonger indéfiniment la situation incertaine où nous nous trouvons ; et, sous ce rapport, on ne saurait nier qu'elles ne soient profondement regrettables.

La commission du budget a examiné la convention relative à l'Opéra. Elle l'a approuvée. D'apres cette convention, il n'y a pas de regie provisoire. Les droits de M. Halanzier sont reconnus. Son privilege est maintenu pour une durée de six ans. La subvention de 805,000 fr. lui est allouée, plus une somme de 300,000 fr. qui lui est concédée pour reconstruction du matériel de l'Opéra. Dans le délai de quinze jours, à partir de l'adoption de la convention, M. Halanzier doit reprendre sans interruption les représentations de l'Opera. M. Halanzier promet, en outre, sans que la convention vise cet engagement, d'arriver par des combinaisons financières [illegible] achevement du nouvel [illegible] enfin imposée à M. [illegible] des représentations.

CHRONIQUE.

[illegible]

M. Testa, premier drogman de la Legation d'Allemagne;

Médjidie de 3me classe :

M. le comte de Bray, ancien secrétaire de la Legation à Constantinople, actuellement à Vienne ;

M. de Thidan, ancien gérant du consulat general à Bucharest, actuellement 1er secretaire à Munich ;

M. le Dr Blan, ancien consul general en Bosnie, actuellement en la meme qualite à Odessa ;

M. de Lührsen, ancien consul general à Smyrne, actuellement chargé d'affaires au Perou ;

M. Miller, directeur des fonderies royales de Bavière ;

Osmanié de 4me classe :

M. Varges, ancien vice-consul à Constantinople, actuellement attache au ministère des affaires étrangères ;

Médjidie de 4me classe :

M. Steiner, vice consul à Giurgevo, M. Kœnig, M. le comte de Golz, attache de Legation et M. Rothers, ancien chef de la Chancellerie de la Legation.

Le gouvernement Impérial doit accorder aux membres etrangers de la Commission internationale du tonnage la decoration de l'Osmanié, 3me classe.

Nous sommes heureux d'apprendre que le grand duc de Mecklembourg-Schwerin vient d'accorder à M. le Dr Dethier, directeur du Musée Imperial des antiques, la grande médaille d'or du merite (1re classe) pour son ouvrage intitule le *Bosphore et Constantinople*. Cet envoi etait accompagné de la lettre suivante :

« *Au Dr Déthier, à Constantinople*, J'exprime mes sinceres remerciments pour l'exemplaire qu'il m'a adressé de son ouvrage *Le Bosphore et Constantinople*.

» J'ai lu ce volume avec le plus vif intérêt et le conserve comme un agreable souvenir. Comme marque de ma reconnaissance, j'accorde à son auteur la grande médaille d'or du merite, dont le brevet est joint à la présente.

« Schwerin, ce 31 décembre 1873.

» (*Signé*) FREDERIC-FRANÇOIS. »

On assure que Zia bey, 2me secretaire de S. M. le Sultan a été relevé de ses fonctions.

Le genéral de division Rechid Pacha (Strecker) instructeur allemand attache au 2me corps d'armée vient d'être decoré par l'Empereur de Russie de l'ordre de Saint-Stanislas (2me classe,) avec plaque.

Nous apprenons avec regret qu'un fâcheux accident a failli coûter la vie à Kemal pacha, ministre de l'Evcaf.

Avant-hier, vers sept heures du soir Son Excellence se rendait à Pera, chez M. le comte de Ludolf, lorsque pres d'Oun-Capan, deux roues de la voiture où se trouvait Kemal pacha se brise-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

M. EDOUARD DIDIER.

IV. (suite).

— Sac à papier, le beau portrait ! s'écria Pierre, qui était artiste avant tout.

Pardon, c'est ta mere, reprit-il aussitot en tendant une main a Pierre par un mouvement affectueux, tandis que de l'autre main il ôtait son large feutre. Oui, c'est bien elle, telle que je l'ai vue a Lans-le-Bourg. T'en souviens-tu? un jour de printemps tu m'as dit : Je te parle tous les jours de ma mere, dans toutes mes lettres je l'entretiens de toi, et vous ne vous connaissez pas. C'est bête ! viens avec moi en Savoie. Et nous sommes partis, le sac sur le dos et le baton blanc à la main. Oh! les belles journees ! Brave femme ! J'etais quasiment jalouse de vous, me disait-elle en nous reconduisant, [illegible] Goi, [illegible] êtes comme moi, vous aimez l'enfant pour lui. Bah! allons dejeuner...

Et Pierre se retourna brusquement, peut-être pour cacher une larme.

— Ah! ah! c'est vous, monsieur le majordome, dit-il à Champagne qui se tenait debout et immobile au fond de la galerie. Venez un peu ici. Connaissez-vous cela? dit-il en ouvrant un portefeuille dont il tira un billet de banque.

— Dieu me pardonne! c'est un billet de mille francs, dit Champagne transporte.

— Eh bien, dit Pierre, qu'y a-t-il d'étonnant a ce que M. le marquis, votre maître, se soit chargé de lui rapporter de l'argent de France? C'est vous qu'il nomme son intendant. Vous paierez les dettes criardes et vous vous ferez un bon dîner pour ce soir.

— Je suis aux ordres de monsieur, dit Champagne, [illegible] déjeuner ?

— Ce vieillard est plein de sens; mais ne craignez rien, vénérable Labranche.

— Je m'appelle Champagne, monsieur.

— C'est ce que je disais, Bourgogne. Votre maître et moi, nous allons dejeuner au café Florian, piazza San Marco, sous les Procuraties. — Quel luxe!

— Mais, essaya de dire Jacques...

— Monsieur le marquis, permettez-moi de vous faire observer, dit Pierre, que vous n'avez pas la parole en ce moment. De plus, laissez-moi vous offrir la gondole de l'amitie pour vous voiturer. C'est tres-moyen âge et plein de couleur.

Et Pierre ayant passe son bras sous celui de Jacques, tous deux descendirent l'escalier de marbre pour gagner la porte d'eau. Quant à Champagne, il était reste debout et immobile, son billet de mille francs à la main.

— Je savais bien, moi, qu'il était noble! s'écria-t-il enfin, plus joyeux de cette pretendue decouverte que du billet de mille francs qui les tirait, son maître et lui, de la plus effroyable detresse.

Les deux amis sortirent du café Florian apres avoir terminé leur dejeuner par ce traditionnel moka que le president de Brosses nous vantait il y a un peu plus d'un siècle.

— Ah çà! maintenant, dit Pierre en jetant un coup d'œil de dedain à ce campanile qui dépare la place Saint-Marc, maintenant que nous voici suffisamment lestés, causons un peu. Où allons-nous?

— Au Lido [illegible]

— Va pour le Lido, dit Pierre. Nous y retrouverons la trace qu'y a laissée lord Byron.

— Ohé! Cristoforo! dit Jacques en s'adressant à un gondolier qui se tenait debout sur le quai au pied de la statue de Saint-Marc.

— Excellence? dit Cristoforo.

— Au Lido, mon garçon. Nous ne sommes pas pressés.

Les deux amis s'embarquèrent.

— Ainsi, dit Pierre apres quelques instants d'un silence qui commençait à devenir gênant, tu n'as rien fait depuis que tu es à Venise ?

Jacques répondit par un mélancolique mouvement de tête.

— Tu as au moins quelque chose en train.

— Non.

— Eh! mais, que fais-tu ici?

— Je pleure ma mere.

— Bien, tres-bien, cela; mais ne crois-tu pas que tu as donne a ce deuil legitime un temps précieux, et que la chère morte, si elle pouvait encore exprimer sa pensée, ne te dirait pas comme je te le dis en ce moment: Jacques, tu perds les plus belles et les plus précieuses années de ta jeunesse.

— A quoi bon travailler maintenant? dit Jacques en poussant un soupir.

Pierre, en entendant ces mots, releva la tête avec un superbe mouvement d'indignation.

— [illegible]

— Sans doute, reprit Jacques. [illegible]

— Par Apollon! L'Art n'est-il donc pas le premier et le plus grand de tous les buts pour un artiste?

— Non, l'Art n'est pas [illegible], c'est un moyen pour arriver [illegible] la gloire, à la fortune, à la renommée!

— Ingrat! trois fois ingrat, sur qui la flamme divine est descendue et qui nies la lumière !

— Pierre, je ne nie pas la lumiere, [illegible] je ne me sens pas assez fort pour planer dans ces régions élevées et sereines [illegible] en thème à variations infinies sur [illegible] clavier qu'on appelle l'Art.

— Eh bien, si tu ne te sens pas assez grand pour aimer l'Art pour lui-même, aime-le du moins pour la gloire qu'il donne et la fortune qu'il promet.

— Et c'est ainsi que j'ai fait tant qu'a vécu ma mère. C'était à elle que se rapportaient toutes mes [illegible] de gloire, [illegible] de fortune. [illegible] ma mere de tous les soins qui lui avaient manque jusque-là ; si je souhaitais un nom glorieux, c'était pour que la pauvre paysanne de Lans-le-Bourg [illegible] de son fils.

Mais maintenant, maintenant, ajouta Jacques en détournant la tête pour cacher ses larmes, pourquoi, pour qui travaillerais-je?

Pierre garda pendant quelques instants un silence désapprobateur, puis, s'adressant à Jacques, il lui dit :

— Pour qui tu travaillerais! Jacques, je ne te parlerai pas de tes amis, dont tu ne te souviens plus.

— Oh! peux-tu bien croire cela !

— Je ne te parlerai pas de tes camarades, les bons, les vrais, qui n'ayant pu les atteindre auraient été si heureux de voir un des leurs franchir les sommets sur lesquels nos yeux sont fixés dans nos rêves d'artistes. Ceci t'importe peu, n'en parlons plus et passons.

— Pierre, peux-tu [illegible]

[illegible]

tion.

— Prends garde d'attaquer les bases de toute société.

— Laisse-moi dire et ne me juge pas avant de m'avoir entendu. Tu appartiens, mon fils, à cette race de sensitives qui n'admettent ni les douleurs qui sont le lot de l'humanité ni la mort [illegible] se révoltent sans cesse contre les lois que Dieu lui-même a faites. Tu n'as pas la foi qui fait croire à un monde meilleur dans lequel nous devons être réunis à tous ce que nous avons aimé dans celui-ci, et tu regardes la vie avec dégoût et tu envisages l'avenir avec un insurmontable ennui. Tu ne te dis pas que le divin suffrage qui a mis sur ton front le sceau des élus, t'oblige de remplir ta tâche ici-bas avant de songer à fausser compagnie à tous ceux qui t'aiment encore malgré tes dedains. Tu ne songes donc pas... mais je fais là le proces de tes croyances, et voilà que moi, un ancien *boustagal*, je suis en train de pêcher une âme à la ligne. N'est-ce pas drôle? Tu ne réponds pas. Je t'ennuie, pas vrai?

— Non, non, continue au contraire, tes paroles me font du bien. Va, tu es plus religieux que tu ne le crois et surtout que tu ne le dis. La religion, n'est-ce pas l'amour dans son essence la plus pure?

— C'est vrai, et voilà une définition qui me plait, parce qu'elle me prouve que j'ai remué en toi les bons sentiments. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit et c'est seulement la question d'Art que je veux traiter avec toi. Vois-tu, mon pauvre vieux, les vrais grands artistes — ils ne sont pas nombreux — ne connaissent ni affections, ni amis, ni familles qui puissent les distraire de l'idée qui plane sur leur vie. Ils appartiennent à ces races fortes qui vivent vierges; ce que le vulgaire, en les voyant passer graves et le front courbé sous le poids de la pensée dominante, appelle... de sublimes égoïstes.

— Oh ! je nie cela, je le nie de toutes mes forces. Mettons hors de cause Michel-Ange et Wolfgang Goëthe... peut être aussi Voltaire, trois grandes exceptions, types merveilleux, cerveaux surhumains, mais aussi cerveaux qui n'ont rien d'humain ; intelligences tellement superieures, qu'elles nous glacent et nous inspirent je ne sais quelle [illegible] qu'ils sont au-dessus et en dehors de toute classification. On les a placés comme trois statues de marbre aux proportions exagérées et colossales, au seuil du temple sous les portes duquel ils ne sauraient passer. Mais, excepte ces trois grandes individualites qui ont demandé a leur puissant cerveau les inspirations que les autres ne cherchent que dans leur cœur, dis-moi s'il est un seul artiste qui n'ait pas fait de son œuvre comme un écho de ses douleurs et de ses joies, un miroir où se réfléchit l'âme humaine? L'âme de l'artiste, ami Pierre, est semblable à ces harpes eoliennes que l'on suspendait aux arbres et dont le premier vent qui soufflait faisait vibrer les cordes.

— [illegible], dit Pierre [illegible] Jacques. [illegible] dire, celle sentimentalite qu'on a apportée dans les arts soit une invention toute moderne, et qui ferait ouvrir de grandes oreilles à nos bons aïeux s'ils pouvaient nous entendre. C'est assez te dire que je ne saurais me ranger à ton avis et que je persiste à croire que les grands artistes procèdent du cerveau. Les autres, si brûlantes que soient leurs facultes, ne sont jamais que les satellites de ceux-là, même quand ils s'appellent Raphael et Schiller. Tu vois que la place de ceux-ci est encore belle, et c'est au premier rang que je veux te ranger parmi eux.

Jacques fit de la tête un signe negatif.

— Non, dit il, non, ne crois pas cela.

— Tu le pourrais si tu le voulais, continua Pierre avec une grande animation, et je suis là pour t'y aider. On m'avait bien dit à Paris dans quel marasme tu etais tombe, et voila pourquoi je suis venu a Venise, et voila pourquoi je mets en ce moment le fer rouge dans la plaie. [illegible] si douloureuse soit-elle, vaut mieux apres tout que la mort du malade.

— [illegible] tu e[illegible]

(1) Voir le numéro du 12 janvier.

r nt. Les chevaux effrayés par le bruit prirent le mors aux dents, et, quittant la rue qui conduit au pont, se dirigèrent au grand galop vers la mer. Heureusement que les zaptiés du corps-de-garde voisin et les passants se jetèrent au-devant des chevaux emportés et réussirent à les arrêter et à sauver ainsi le ministre de l'Evcaf d'un péril extrême.

Son Excellence vivement impressionnée du danger qu'elle avait couru s'est fait reconduire à son conak où tous les soins réclamés par sa situation lui ont été prodigués.

Kémal pacha a dû garder hier ses appartements, S. Exc. pourra se rendre dès aujourd'hui à son ministère.

—

Dimanche dernier la corvette *Médjidié* a quitté Constantinople, chargée de munitions de guerre à destination de Djeddah.

—

On sait que l'*Azizié* vient d'acheter un nouveau steamer le « *Westminster*. » Cette acquisition fait, dit-on, le plus grand honneur à la Compagnie. Le ministre de la marine et le président du Conseil de l'Amirauté se sont rendus dernièrement à bord de ce bateau dont ils ont fait une minutieuse inspection, et dont ils ont reconnu les remarquables qualités. LL. Exc. se proposent de faire de nouveaux achats de steamers pour le compte de la Compagnie *Azizié*, et nous souhaitons qu'ils soient toujours aussi heureux dans leurs choix qu'ils l'ont été dans la circonstance présente.

M. Marabita, qui a vendu le *Westminster*, est un ancien armateur jouissant d'une grande réputation comme constructeur de navires, et qui est en relations fréquentes avec les principaux chantiers anglais. L'estime dont il est entouré, et sa compétence en pareilles matières doivent engager l'Amirauté à conclure de nouveaux achats avec M. Marabita, et dans des conditions excellentes, ainsi que notre ministre de la marine en a eu la preuve récente.

M. Marabita exécute actuellement plusieurs travaux importants à Constantinople, et on lui doit un remarquable projet de docks flottants appropriés à notre port. Nous sommes heureux de signaler le mérite de cet homme distingué, auquel le Gouvernement Impérial vient d'accorder la concession de plusieurs mines.

—

Un conseil d'agriculture vient d'être créé au ministère du commerce à la demande et sous la direction du ministre titulaire. Ce conseil a été formé dans le but de servir de centre d'opérations aux conseils du même genre existant déjà dans les provinces. Ceux-ci devront dorénavant se référer à ce conseil central pour tout ce qui concerne la mission dont ils sont chargés.

—

Mgr. Antoine Joseph Pluym, archevêque et vicaire apostolique du St-Siége à Constantinople, a succombé mercredi matin à la maladie qui, depuis quelques jours, le tenait alité.

Mgr. Pluym appartenait à une vieille famille hollandaise, et depuis qu'il était entré dans les ordres, où il avait conquis une haute situation en rapport avec son mérite et ses grandes vertus, il avait voué son existence au bien et au soulagement des malheureux qui n'ont jamais fait un vain appel à sa bienfaisance.

Les obsèques de Mgr. Pluym ont eu lieu hier matin à 9 h. et demie au milieu d'un concours empressé de catholiques qui venaient rendre les derniers devoirs au représentant de leur chef spirituel auprès de la S. Porte.

—

On écrit de Roustchouk que le prince Frédéric de Hohenzollern est arrivé dans cette ville le 3 courant, et que S.A. a dû s'y arrêter deux jours, en attendant que le Danube devînt praticable ; les glaces que le fleuve charriait en rendaient alors la navigation extrêmement dangereuse.

Les autorités impériales de Roustchouk ont fait au Prince une réception des plus distinguées. Le Valy Pacha a rendu visite au Prince, et le drogman du vilayet, Ernest effendi, a été mis à la disposition de Son Altesse pendant toute la durée de son séjour à Roustchouk. Ce n'est que dimanche, que le Prince s'est embarqué pour Giurgevo.

—

L'ouvrage de M. de Caston : *Musulmans et Chrétiens—De Mohammed au Sultan Abdul-Aziz*, a été mis en vente depuis quelques jours.

Ce premier volume contient une préface, dans laquelle on retrouve l'esprit prime-sautier de l'auteur, et qui mérite une attention soutenue.

Puis vient un travail de bénédiction sur l'Orient et les peuples chrétiens.

Tout le mouvement oriental et occidental depuis le VIe siècle se trouve condensé dans trois cents pages, et c'est miracle que M. de Caston ait pu faire tenir tant de choses dans aussi peu d'espace.

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de signaler l'œuvre de notre confrère; nous lui consacrerons une étude dans quelques jours.

—

Nous avons déjà fréquemment signalé les actes de bienfaisance de l'exmétropolitain de Larisse, Mgr Dorothée. Ce prélat vient de donner une preuve nouvelle de sa générosité en faisant un don de 500 livres turques le *Syllogos littéraire de Thessalie* auquel il a également offert sa bibliothèque estimée à une grande valeur.

—

Plusieurs indigènes, propriétaires de terres dans le caza d'Eghine, vilayet de Diarbékir, viennent d'adresser au Conseil d'Etat une demande tendant à obtenir la concession d'un pont sur l'Euphrate. La difficulté des communications entre les deux rives du fleuve dont la traversée devient impossible pour les radeaux pendant les crues assez fréquentes, et l'espérance que leurs terres recevront une plus-value de cette construction, ont inspiré à ces personnes ce projet dont la réalisation sera très-avantageuse à l'agriculture du département et facilitera l'exploitation des immenses étendues de terres qui restent à présent incultes, faute de voies de communication.

—

Ajourd'hui jeudi, le théâtre français donnera une soirée brillante, et à laquelle les *dillettante* ne manqueront assurément pas d'assister.

L'excellent pianiste Henry Ketten, dont notre public a déjà plusieurs fois apprécié le talent magistral, et que nous connaissons comme compositeur distingué et comme exécutant habile donnera, avec le gracieux concours de MMmes Collas et Magne, de MM. Labat Giucci, Lucas et Roberti, un concert dont on trouvera plus loin le programme, et qui offrira aux amateurs une des trop rares occasions que nous ayons d'entendre de bonne musique interprétée d'une façon irréprochable.

M. Henry Ketten peut compter sur un beau succès. Nous apprenons que la semaine prochaine cet artiste donnera un second concert dans la nouvelle salle de spectacle de Cadikeuy.

—

Madame Mercilly, remise de son indisposition, fera samedi prochain sa rentrée comme Dugazon, dans le *Maître de Chapelle*, opéra-comique, et ses débuts comme chanteuse d'operette dans le rôle de Marguerite du *Canard à 3 becs*. Dans quelques jours nous l'entendrons dans *Barbe-Bleu* quel'on vient de mettre en scène.

Incessamment on donnera le *Testament de M. Crac*, opérette d'Offenbach et l'*Ombre*, grand opéra-comique de M. Flotow.

—

Une tentative d'assassinat qui plonge une famille dans le dénuement vient d'avoir lieu à 6 heures du soir, rue Kumurdji, devant la porte du N° 4.

Un honnête et modeste travailleur, M. Edouard Lélas rentrait chez lui, lorsqu'au moment où il franchissait sa porte un coup de pistolet fut tiré sur lui.

Il eut à peine la force de monter et de tomber évanoui dans les bras de sa femme.

La balle de l'assassin est entrée sous le sein droit et a parcouru une longueur de 13 centimètres. L'état du malade est grave, et il a une femme qui est sur le point d'accoucher.

Il y a là une infortune à soulager et nous sommes certain que notre voix sera entendue.

—

Samedi prochain, 17 janvier, aura lieu le troisième bal donné par les propriétaires de l'*Hôtel du Luxembourg*. Le succès mérité qu'ont obtenu les soirées précédentes présage un nombreux concours de public à ce nouveau bal. Samedi dernier, malgré la concurrence du Théâtre Français et de plusieurs établissements publics où l'on dansait, les salons de l'*Hôtel du Luxembourg* ont eu une animation extrême, et les facilités que l'on ne trouve que là pour souper confortablement sont un des grands éléments de succès de ces soirées dansantes.

—

La *Bosna* annonce que le choléra ainsi que la peste bovine qui existaient dernièrement à Behké, ont complétement disparu.

Le même journal annonce encore que les autorités impériales viennent de débarrasser le pays de deux célèbres brigands, les nommés Abdy Boka et Sinan, et de leurs complices Hamza, Husséin, Youssouf et Assim qui depuis trente années, désolaient par leurs crimes, le département de Yéni-Bazar. Deux de ces malfaiteurs ont été pris vivants, et les quatre autres ont succombé pendant la lutte qui a eu pour résultat l'extermination de cette bande.

—

On lit dans la *Crête* du 1er Janvier :

La semaine dernière le froid était devenu rigoureux par suite des neiges abondantes qui étaient tombées et avaient couvert la terre aux environs de la Canée. Le temps s'est adouci depuis et notre population agricole est dans la joie, ayant en perspective une excellente récolte.

Il y a quelque temps plusieurs détenus de Rethimo s'étaient évadés et l'on n'en avait pu reprendre qu'un petit nombre. Nous apprenons que les fugitifs qui rôdaient encore dans les montagnes viennent d'être arrêtés et réincarcérés à Rethimo.

M. Stiglitch, consul d'Autriche-Hongrie à la Canée est mort hier. M. Stiglitch, qui depuis 1843 exerçait les fonctions de consul dans notre ville, est mort dans la force de l'âge, il emporte avec lui, l'estime de toutes les personnes qui l'ont connu.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 14 janvier, 1873

Lever du soleil............	7 h. 25 m.
Coucher »	4 » 54 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 9 24s
H. à la turque à midi mo ven..	6 » 39

8 heures du matin.

Baromètre............	765.9
Thermomètre	0.9
Maxima............	0.5
Minima de la veille.... négatif	4.4
Direction et force du vent	N.-très-faible.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses	Signataires	Provenance
Mois de Décembre.		
1 Dimitrios Nicolaïdis	Janis Arvanis	Soulina
11 Hubert adr. Lasteren	Huber	Ibrahim
16 Constantin Georges courrier	Constantin Scoutriades	Galatz
17 Angelia Gliana	Galatzianidi	Genova
18 Dumont Pera	Doubet	Pera
19 Feiz Tomes Soudia	Hadji Olivari	Alexandri
20 Mr Pérouchet rue Mr bone pindex N° 1	Pérouchet	Athènes
21 Gantsch Hotel Hamiraddan	Tietsch Yani	Athènes Gemes
Constantin Carapet effendi et associés	Sali ogli	Tiflis
22 Mr Olga Gayler rue Jerdovski	Jean Barcbaschevsky	Pétersb.
25 Ayopé Kodenoir	Galla	Bottschan
26 Constantin Manoel effendi président Zebouleski	Teponsou	Simféropoulo
27 Pos ... Nicolo Constantin et Stavrokonomos 1 Cheriff ...	Lambrinos Scampaki	Athènes
28 Kiria poste rest. benedetto Nr 27	Belitras danieli	Smyrne
29 Braggi	Baldino	Brousse
30 Beraudi	Paolina Zacchi	Livourne
31 Seckiel ...	Pirasset	Genf
32 Proprietaire del Nuovo Ima Yonak Pazar Rivanovich	Omer	Metcovich
33 Giovanni Draco	Mathas Proistatelis	Syra

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

GALLIPOLI, le 9 janvier 1874.

Jeudi dernier, le brick autrichien *Bella-Rosa*, capitaine Yacoub, chargé de maïs d'Ibraïla, échoua à Tchenkaia, près du phare de Roumélie. La cargaison a été entièrement endommagée et on n'a pu sauver que les débris du navire.

Vendredi passé, les habitants de notre ville ont été dans un grand émoi par la nouvelle que le feu s'était déclaré dans une maison du quartier turc. L'incendie, alimenté par un vent du Nord très fort, donnait les plus alarmantes appréhensions. Grâce à la présence de notre gouverneur, du cadi, de l'évêque et grâce aussi aux efforts de la police et des habitants, accourus sur le lieu du sinistre, on put se rendre maître du feu. Deux magasins seulement sont devenus la proie des flammes.

Comme d'ordinaire, un accident a donné lieu à cet incendie : un mangal renversé, que les propriétaires avaient laissé sans aucune surveillance, pour aller passer quelques heures chez des voisins. Sauf la perte matérielle, on n'a pas eu heureusement à déplorer d'homme à déplorer.

Dans ma lettre du 7 nov. de l'année dernière, je vous ai annoncé la formation dans notre ville d'une société qui avait pris la dénomination de «Confrérie bienfaisante» («Ἀδελφότης [illegible]»). Je vous parlais aussi des représentations théâtrales que des jeunes gens de notre ville se proposaient de donner au profit de cette société. Ces messieurs encouragés par le succès obtenu, et par la sympathie générale, résolurent de donner ces jours-ci, une série de représentations au bénéfice de l'école secondaire du quartier grec.

La première représentation a eu lieu avant-hier soir. On joua «Aristodème» drame du célèbre poète italien Monti, traduit en grec. La pièce fut bien rendue par les jeunes amateurs qui ont obtenu un grand et légitime succès.

Hier soir, a eu lieu une seconde représentation. Chacune de ces deux soirées, a été terminée par une petite farce. Le produit de ces deux représentations s'est élevé à 2,000 piastres environ.

Plusieurs personnes de notre ville, seront certainement [illegible] correspondant, et ce, en signalant un fait, qui, peu s'en est fallu, aurait été cause que la première représentation n'eût pas eu lieu ce soir là. D'aucuns, d'ailleurs, s'attendaient à voir figurer ici leurs noms, et à entendre [illegible] par votre correspondant, [illegible] observateur, les prouesses de leur conduite immorale. [illegible] Amère déception pour ceux-ci aussi. Il y en a d'autres encore qui, j'en suis persuadé, [illegible] «débonnaire tolérance» afin de faire augmenter la clientèle qu'ils se promettent. [illegible] l'hospitalité qu'on donne à nos correspondances dans la Turquie pour parler [illegible] de ces tristes personnages. [illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La politique septennale.

On écrit au *Nord* :

Depuis quelques jours on parle beaucoup de la politique «résolument septennale» qui constituerait le nouveau programme du ministère. Le premier pas vers la réalisation de ce programme serait l'élimination de M. Magne, qui refuse d'abandonner le terrain du pacte de Bordeaux. Le fait est que la prépondérance du centre droit, fortifié par l'adhésion d'un certain nombre de transfuges légitimistes, paraît aujourd'hui suffisamment assurée pour qu'on puisse songer à l'établissement définitif du système « mac-mahonien », car il ne faut pas oublier que dans tout cela il n'est pas encore question de la proclamation de la république. Les hommes du centre droit y arriveront cependant, poussés par la force des circonstances, et c'est dans cette prévision que les rares fidèles de la légitimité se proposent de mettre l'Assemblée en demeure de choisir entre la forme républicaine et la monarchie. Mais nous savons que l'Assemblée n'aime pas les solutions nettes, et il est fort possible que la majorité des légitimistes s'abstienne de voter une nouvelle déclaration en faveur du *statu quo* septennal. Les républicains peuvent attendre; ils savent que, même sans la proclamation officielle de la république, le provisoire mac-mahonien travaille pour eux en ce sens qu'il rend de plus en plus difficile le retour à la monarchie, et les monarchistes parlementaires du centre droit se flattent de l'espoir qu'en donnant à la France des institutions incompatibles avec le principe républicain, il leur sera toujours facile de changer l'étiquette qui offusque les vrais conservateurs. Avec de pareilles dispositions, il est peu probable que la majorité de l'Assemblée se laisse entraîner à discuter la proposition [illegible] légitimiste. La [illegible] septennalité [illegible] lui suffit, et les hommes qui commencent à se grouper autour du ministère de Broglie maintiendront encore quelque temps la France dans la situation intermédiaire et indécise que les vainqueurs du 20 novembre voudraient perpétuer. Au fond, toute la politique du ministère actuel consiste à persuader au pays qu'un provisoire de sept ans doit être considéré comme une organisation définitive. Cette tactique lui a réussi auprès de l'Assemblée ; il reste maintenant à savoir si la nation trouvera dans le nouveau système les garanties d'ordre et de sécurité qu'on lui avait promises.

Les établissements russes de crédit.

On écrit de St-Pétersbourg à l'*Echo du Parlement* :

» Le 5 décembre, a eu lieu la séance annuelle du conseil des établissements de crédit de l'empire, sous la présidence du grand-duc Constantin Nicolaïewitch. Il résulte du discours prononcé par le ministre des finances, que les opérations de ces établissements pour l'exercice 1872 sont ainsi qu'il suit : la dette publique était inscrite au grand-livre au commencement de 1872 : 1° en dettes à terme extérieures, 98,279,000 flor. de Hollande ; 13,724,700 liv. st. ; 23,668,000 roubles créd., et, en dettes intérieures, 219,282,000 roubles créd., et 53,138,400 roubles mét ; 2° dettes sans terme extérieures, 20,945,500 liv. st. ; 85,652,730 roubles mét.; 63,928,130 roubles créd. ; dettes sans terme intérieures, 202,714,665 roubles créd. ; total général, 98,279,000 flor. de Hollande, 34,670,200 liv. sterl. ; 138,791,130 roub. mét., et 509,592,795 roub. créd.

Pendant l'exercice, il a été amorti : 1,523,000 fl. de Hollande, 567,000 liv. st., 1,907,760 roub. mét. et 6,360,827 roub. créd. A la clôture de 1872, la dette publique s'élevait à 96,756,000 fl. de Hollande, 34,103,200 liv. st., 136,883,370 roub. mét. et 503,231,968 roub. crédit. La dette inscrite a donc été réduite en 1872 de 1,523,000 flor. de Hollande, 567,000 liv. st : 1,907,760 roubles mét. et 6,360,827 roub. crédit, en tout une somme de 13,450,266 roub. papier. Indépendamment de la dette inscrite au grand-livre, le trésor est chargé de différentes dettes, dont le total s'élevait au 1er janvier 1873, à 38,964,150 liv. st. et 307,252,488 roubles crédit, c'est-à-dire à 14,975,900 liv. st. en plus qu'au 1er janvier 1872 et à 5,361,022 roubles en moins qu'à cette même date. En somme, l'augmentation est de 101,134,266 roubles papier. D'autre part, les créances actives du trésor s'élevaient au 1er janvier 1872, à 150,828,248 roub. crédit et 131,537,764 roub. mét. dont 121,881,632 roubl. crédit et 131,537,764 roubl. mét. au compte des Compagnies de chemin de fer, et 28,946,616 roubles pour prêts à des corporations, des villes, etc., de l'Empire et du royaume de Pologne. Au 1er janvier 1873, le total des créances atteignait le chiffre de 186,141,321 roubles crédit et 226,181,430 roubles mét., supérieur de 142,482,121 roubles crédit aux chiffres de l'époque correspondante 1872.

Fukuda Kataro.

On écrit de Vienne à l'*Opinion nationale* :

Nous venons d'avoir ici le spectacle d'un enterrement japonais. Le jour même de Noël, à trois heures de l'après-midi, un corbillard, traîné par quatre chevaux, a transporté au cimetière de Waehring la dépouille du Fukuda Kataro (c'est le nom donné par la plupart de nos journaux; un autre l'appelle Tukata Lunato), mort de phthisie au grand hôpital, à l'âge de 23 ans.

Le défunt, fils d'un haut fonctionnaire japonais, était venu ici pour étudier l'économie politique. Sur la tombe, le premier secrétaire de la mission japonaise a prononcé une sorte d'oraison funèbre en vers, d'une touchante simplicité. J'en extrais le passage que voici :

« Quel deuil ! pauvre Fukuda Kataro ! Né dans la province d'Inehaya, dans le pays de Hizen, d'un caractère honnête et bon, tu as été avide de sciences dès tes plus tendres années.

»... Après un court rêve d'existence l'impitoyable mort t'a enlevé. Nous pleurons ici au bord de ta tombe prématurée, regrettant que ton rêve d'existence n'ait pas été plus long pour le bonheur de notre patri commune.

» C'est dans la terre étrangère que nous te déplorons ici, navrés de douleur, en nous écriant : Pauvre Fukuda Kataro, adieu ! »

Tous les Japonais résidant à Vienne, à l'exception du ministre M. Sano, qui est indisposé, ont rendu les derniers honneurs au pauvre Kataro. Une quinzaine de voitures suivaient le char funèbre.

Le Portugal.

On lit dans la *Presse* :

Les relations diplomatiques du Portugal sont très satisfaisantes. Les cours étrangères savent gré à ce royaume de l'énergie dont il fait preuve contre les passions révolutionnaires et de la fidélité qu'il témoigne à une dynastie entourée d'un respect mérité. C'est pour l'Angleterre une politique traditionnelle de témoigner au Portugal des sympathies efficaces. Le cabinet de Saint-James reste plus que jamais fidèle à ce principe, dont il entend ne pas se départir. La France ne se montre pas moins favorable à la nation portugaise. Le gouvernement du roi don Louis a montré dans ses rapports avec le cabinet de Versailles et le maréchal de Mac-Mahon des égards qui ont été très appréciés. La France est la première à reconnaître que le Portugal est nécessaire à l'équilibre des races latines et que son autonomie est une question d'intérêt général.

L'Italie, spécialement alliée à la cour de Lisbonne par le mariage du roi de Portugal avec une fille du roi Victor-Emmanuel, partage cette opinion et les rapports entre les deux pays comme entre les deux couronnes ont un caractère tout particulier de confiance et d'intimité. Les cours d'Autriche, d'Allemagne et de Russie sont également en bons termes avec la dynastie de Bragance. Quant à l'Espagne, en admettant qu'elle ait vu se produire sur son territoire quelques vel- [illegible] ibéristes, elle n'a pas tardé à comprendre [illegible] attaquer l'autonomie portugaise qu'elle ne pourr[illegible] point de vue extérieur et intérieur, des embarras qui [illegible] mettraient le comble aux difficultés de sa situation actuelle.

Il y a d'ailleurs entre l'histoire de la nation espagnole et l'histoire de la nation portugaise un antagonisme que les derniers événements n'ont fait que rendre plus sensible et la crise que traverse en ce moment l'Espagne n'est pas de nature à diminuer le sentiment de patriotisme et la passion d'indépendance qui caractérise le peuple portugais.

Les élections municipales qui viennent d'avoir lieu dans le royaume en sont un irrécusable indice. A Lisbonne, le parti républicain fédéralibériste avait cherché à se compter à cette occasion, mais il n'a pas tardé à se convaincre de son impuissance et de la répulsion qu'il inspire au pays. Les libertés si étendues dont jouit le Portugal, la douceur du gouvernement aussi bien que les défiances traditionnelles contre l'Espagne ont empêché jusqu'ici les idées républicaines ibéristes de prendre du développement. C'est ainsi qu'en 1871, lors des élections municipales, sur cinq mille votants, le nombre des électeurs inscrits étant de dix-sept mille, quatre cents voix seulement se prononcèrent pour la forme républicaine.

Les dernières élections n'ont pas été moins significatives. Bien que le gouvernement n'ait pas cherché à user de son influence sur les électeurs, il a obtenu dans les scrutins un éclatant succès. Sur les trois cents quatre vingt-deux districts entre lesquels le royaume est divisé administrativement, l'opposition n'a réussi que dans une vingtaine. Partout le mot d'ordre a été : « Nous ne voulons pas devenir Espagnols ? » Les populations, comprenant que l'idée d'une république fédérale ibériste est au fond de la pensée des meneurs républicains portugais, ont voulu protester de leurs sympathies pour une administration dont le dévouement à l'indépendance nationale ne saurait être suspecté. Si on songe maintenant qu'il suffit dans ce pays de payer cinq francs d'impôt direct pour être électeur et que par conséquent sur 1,126,000 Portugais majeurs 438,000 possèdent le droit de suffrage, on peut considérer les élections du 16 novembre comme une véritable manifestation nationale.

L'anniversaire de l'expulsion des Espagnols en 1640 a donné lieu, le 1er de ce mois, à des manifestations qui ont également attesté les sentiments patriotiques du pays. On a remarqué que le roi, qui jusqu'ici s'était abstenu de prendre part à de pareilles démonstrations, avait assisté ce jour-là à un *Te Deum* à Villaviciosa. La société désignée sous le nom d'Association du 1er décembre 1640 avait adressé par l'organe de son comité une circulaire au clergé et aux instituteurs primaires du royaume.

« Un peuple sans religion et sans patriotisme, était-il dit dans ce document, est un peuple indigne de figurer au nombre des nations civilisées et indépendantes. Sans croyance, sans moralité, sans aucun lien qui le rattache à sa patrie, ce peuple-là doit être tôt ou tard bien près de l'abîme qu'il a creusé. La nation portugaise est religieuse, elle l'a toujours été ; toujours aussi elle a aimé sa patrie et son indépendance ; mais il y a eu un temps où elle l'a perdue, et pendant une longue période d'années, elle a supporté le joug d'une nation étrangère.

« C'est pourquoi ceux à qui notre éducation morale et religieuse est confiée, ne doivent pas cesser de nous répéter que l'amour de la patrie est aussi une vertu. Il y a dans la vie des nations des événements qui ne doivent jamais être oubliés des générations qui suivent. Telle est la période des soixante années pendant lesquelles, de 1580 à 1640, nos aïeux ont souffert la domination de l'étranger. Les maux qui alors ont pesé sur notre pays, nous ne les oublierons jamais, et si du haut des forteresses que nous avons bâties pour défendre nos droits de nation libre, quelques pierres se sont détachées il faut les ramasser et les remettre à leur place».

On ne peut qu'applaudir à l'attitude actuelle du gouvernement portugais ; elle est la meilleure réponse aux tentatives radicales qui ont essayé en vain de faire appel aux mauvaises passions et d'ébranler l'édifice dynastique sous lequel s'abrite si heureusement l'indépendance nationale. Ces menées souterraines ont échoué devant le bon sens public, et les événements qui se passent en Espagne, loin d'affaiblir la dynastie de Bragance, n'ont eu d'autre résultat que de l'affermir et de la consolider.

La France, qui a pour la nation portugaise des sentiments de haute estime et d'amitié sincère, se réjouit de la sagesse dont ce peuple sympathique a fait preuve.

L'Espagne.

On écrit à l'*Indépendance belge* :

Saint-Sébastien, 31 décembre.

Après deux jours sans communications, nous avons reçu hier soir, très-tard, les courriers de Santander. Les sources officielles gardent un silence absolu sur la marche de l'armée du Nord, ou, pour mieux dire, elles la font séjourner à Santona. Un de mes amis, attaché à l'armée, est arrivé hier soir et m'a appris que dimanche, de bonne heure, le général Morionès s'était éloigné de Santona dans la direction du littoral de la baie de Biscaye. Une colonne a marché par Laredo sur Castro Urdiales, en suivant la belle route qui longe le bord de la mer tantôt au pied des falaises, tantôt au milieu des hauteurs. Une autre colonne s'est avancée sur le route de Reinosa. Le général en chef a expliqué son débarquement à Santona par l'impossibilité où il se trouvait d'aborder dans de petits ports tels que Castro et Portugalete, sauf à la haute mer. En somme, on ne saurait contester que ce voyage et cet embarquement n'aient été effectués avec une assez grande rapidité puisqu'il s'agissait de transporter dix mille hommes, mille chevaux et mulets et dix-sept pièces de canon.

L'objectif du mouvement actuel est Bilbao. Si les carlistes ne lui barrent pas le chemin, l'armée pourra y entrer avant le 1er janvier. En effet, de Laredo à Portugalete, il n'y a pas plus de cinq heures.

C'est sur la rive droite du Nervion et au sud-est de Bilbao que le général Elio semble se préparer pour une résistance sérieuse. Il a amené le gros de ses forces de Guipuzcoa en Biscaye par Deva et par Elgoitar. Don Carlos est à Durango avec quelques bataillons d'élite. Les lignes carlistes s'étendent depuis Zornova jusqu'à Balmaseda en demi-cercle autour de Bilbao. Six canons et un mortier ont passé par Durango, se dirigeant vers les bords du Nervion. Le général Elio ne se départit pas de sa tactique ordinaire. Il couvre le côté sud-ouest du massif des montagnes basques, et il attend le choc des républicains, en s'appuyant sur deux des trois passages que peut prendre l'armée républicaine en allant de Biscaye en Alava. Les passes du val d'Arratia et de Manaria sont barrées par le gros des factions en avant de Durango jusqu'aux Encartariones. Ils sont au moins vingt mille hommes dans la plus carliste des provinces basques et dans des contrées où depuis six mois aucune colonne n'a paru. Bien plus, il serait très-facile à Elio d'étendre sa ligne de façon à occuper même le troisième défilé, vers Orduna, pour fermer toutes les issues de Alava en Biscaye. Alors Morionès se trouverait dans la nécessité de livrer bataille pour forcer un passage. Cette opération lui serait possible avec le concours des quatre mille hommes qui forment la garnison de Bilbao sous le brigadier Castillo.

Toutes les troupes du prétendant ayant été dirigées sur Bilbao, il se pourrait bien que le général Loma, resté à Saint-Sébastien avec 3,700 hommes, fît une attaque soudaine sur les bandes devant Tolosa. Le pays entre cette ville et les contrées carlistes est mal gardé, les ponts ou routes coupées n'arrêteront pas l'intrépide brigadier s'il médite un coup de main pour prendre les factions entre deux feux. Je le suivrai probablement s'il part dans cette direction.

Tolosa est fort mollement bloqué ; on en sort quand on le veut, et la route de Villabona est assez sûre. Celle de France par Renteria et Irun jouit d'une sécurité à peu près complète, grâce à la présence à Lesso, Renteria, Passages, de la première brigade de la division Loma.

Quelques militaires disent que le général Morionès se bornera à une visite à Bilbao, et qu'il retournera à Laredo, pour voir venir les événement et l'issue de la crise ministérielle après le 2 janvier à Madrid.

Légitimistes et Orléanistes.

On écrit au *Nord* :

Paris, 28 décembre.

Dès le commencement de la campagne qui a abouti à la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, il était facile de prévoir que la partie la plus influente de l'Assemblée, celle qui n'est ni royaliste à la façon des Belcastel ni républicaine à la manière de M. Thiers, ne se contenterait pas indéfiniment de cette solution provisoire. Aujourd'hui, après un mois de «régime septennal», ces tendances se manifestent déjà assez clairement pour causer une certaine inquiétude à la fois aux légitimistes, aux partisans de la septennalité et aux républicains.

La France, disent les légitimistes, se trouve actuellement placée sous la domination du centre droit, mais il n'est nullement prouvé que le système inauguré le 20 novembre soit le dernier mot de cette fraction. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il devient de plus en plus impossible de contester la réalité des appréhensions et du malaise qui résultent de la continuation du provisoire. Le régime septennal n'a tenu aucune de ses promesses ; on ne saurait donc en principe blâmer les hommes qui voudraient lui substituer un ordre de choses plus stable. Il s'agit seulement de savoir si les combinaisons imaginées par les meneurs du centre droit ne présentent pas des dangers hors de proportion avec les avantages qu'ils nous promettent, surtout si le changement qu'on se propose d'opérer n'est qu'une nouvelle négation du droit imprescriptible de la monarchie «héréditaire et nationale».

Ce langage, que les organes légitimistes n'ont cessé de tenir depuis le 20 novembre, s'explique par les bruits persistants qui attribuent au centre droit l'intention de remplacer, à un moment donné, le maréchal de Mac-Mahon par le duc d'Aumale. La lettre que M. de la Rochette vient d'adresser à *la Gazette de France* prouve combien j'avais raison en vous disant, il y a quelques semaines, que cette préoccupation constante du parti légitimiste était la véritable cause du mécontentement avec lequel il a accueilli la nomination du maréchal de Mac-Mahon. M. de la Rochette a nettement formulé les prévisions de son parti en affirmant que tôt ou tard, le centre droit, voulant à tout prix consolider le pouvoir des classes qui veulent la monarchie sans le comte de Chambord, arrivera fatalement à poser la candidature du duc d'Aumale. Que celui-ci soit nommé roi ou président à vie, la crise qui dure depuis 1870 se terminerait ainsi par la défaite de la monarchie légitime et par la consécration officielle d'un état de choses également antipathique aux vrais monarchistes et aux républicains démocrates.

On ne saurait se dissimuler que bien des indices parvenus à la connaissance du public rendent pour le moins très vraisemblable l'existence des projets signalés par M. de la Rochette. Les dissensions intérieures du cabinet demeureraient inexplicables s'il n'y avait pas une divergence réelle entre la politique de M. de Broglie et le but que poursuit M. le duc Decazes, dont l'orléanisme est presque aussi accentué que celui de M. d'Audiffret-Pasquier.

On croit en effet savoir que le duc de Broglie n'aspire qu'à faire durer le plus longtemps possible le régime inauguré le 20 novembre, tandis que le duc Decazes se prêterait volontiers aux projets dont parle M. de la Rochette. Toutefois la résistance de M. de Broglie lui serait inspirée uniquement par des motifs de prudence, la situation ne lui paraissant pas suffisamment préparée pour tenter un coup décisif. Le but immédiat des orléanistes ralliés autour du duc d'Aumale serait de renverser MM. Magne, de Fourtou, Desseiligny et du Barail, pour les remplacer par des membres du centre droit et de la droite modérée. Ce remaniement ministériel serait suivi d'une sorte de dédoublement du ministère de la guerre, dont le duc d'Aumale prendrait la direction militaire, le duc d'Audiffret se réservant la direction civile, ce qui lui créerait une position assez semblable à celle de M. Cardwell en Angleterre.

Au point de vue de la stratégie parlementaire, il n'y a rien de fantastique dans le projet que M. de la Rochette attribue au centre droit. *La Gazette de France* se trompe, peut-être volontairement, lorsqu'elle affirme que le complot dénoncé par le député légitimiste n'aurait aucune chance de réussite. Tout porte à croire qu'une grande partie de la droite modérée accepterait sans trop de répugnance la monarchie orléaniste ou la présidence à vie du duc d'Aumale. Après avoir été la dupe des orléanistes, elle trouverait plus profitable de devenir leur alliée, ou, si l'on veut, leur complice. La seule difficulté sérieuse serait de dégager les d'Orléans de la parole qu'ils ont donnée au comte de Chambord et de briser la solidarité des membres de la maison de France. Cependant cette tâche ne serait pas au-dessus des forces des casuistes du centre droit. Ils poursuivront imperturbablement leur œuvre de régénération sociale et de restauration monarchique sans le monarque, et quand tout sera prêt, quand la république nominale sera entourée d'institutions «résolûment conservatrices», on procédera au couronnement de l'édifice et on s'adressera encore une fois au comte de Chambord, pour lui demander s'il accepte la monarchie telle que l'entend l'immense majorité des «classes dirigeantes». La réponse du fils de saint Louis ne saurait être douteuse, et alors les politiques habiles de Versailles pourront dire aux conservateurs de toute nuance : «Voyez, nous sommes plus conservateurs, plus vraiment royalistes que le Roi ; nous lui avons préparé le trône et nous l'avons assis sur des bases bien autrement solides que les théories mystiques développées dans les manifestes de Frohsdorff ; ce n'est plus la France qui fait défaut au Roi, c'est le Roi qui manque à la France et qui renonce à sa mission historique». Dans ces conditions les d'Orléans n'hésiteront pas à se mettre à la disposition de la patrie, et le dévouement du duc d'Aumale brillera d'un éclat d'autant plus pur qu'il se chargera du fardeau du pouvoir sans les pompes et les grandeurs de la royauté. Il sera *stathouder*, lieutenant-général du royaume, enfin tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on lui donne les moyens de relever le prestige militaire de la France et de sauver la fortune menacée des «classes dirigeantes».

Voilà à peu près comment les initiés, ou ceux qui prétendent l'être, tracent les grandes lignes du complot qui effraie tant M. de la Rochette.

Une ascension au Righi.

On écrit de Bâle à la *Schweizer Grenzpost* :

Dans le courant du repas qui suivit l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Righi, tenue à Lucerne, le 31 décembre dernier, une course au Righi fut proposée et décidée séance tenante et dès le lendemain matin, à 8 heures 1/2, 21 messieurs et 3 dames s'embarquaient sur le bateau à vapeur le *Brunig* pour Vitznau.

Le brouillard restait suspendu au-dessus du lac et permettait une vue libre sur ces bords qui, même par un temps couvert, sont si charmants. A Vitznau, la locomotive, n. 4 de maître Riggenbach, attelée à son wagon, attendait les voyageurs, et, à 10 heures précises, le train se mit en marche, par 1 degré Réaumur de froid, les dames dûment protégées par des fourrures et des couvertures.

A une petite distance de la Schnastobelbrücke, et à 500 pieds environ au-dessus du lac, nous nous engageâmes dans une épaisse couche de brouillard.

Tous les arbres et les buissons étaient enveloppés de cristaux de glace, les cascades étaient gelées, les fils du télégraphe étaient transformés en cordes de cristal de la grosseur du poing. Un peu avant

ADMINISTRATION IMP. DE TOPHANÉ

AVIS.

Il est porté à la connaissance du public, qu'un prix de douze pinstres par ocque ayant été obtenu pour les vingt-cinq mille ocques d'acier anglais en adjudication au Conseil administratif de la grand-maitrise de l'artillerie à Tophané, les personnes qui désireraient le rabaisser sont invitées à se présenter jusqu'à lundi prochain, 7 janvier (v. s.), au Conseil précité pour donner leur prix. Passé ce délai, les offres ne seront plus acceptées.

Tophané, le 1/13 janvier 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

—

Messieurs les porteurs de titres provisoires du Metropolitain Railway from Pera to Galata (Limited) sont priés de venir à la Banque Impériale Ottomane à partir du 14 courant pour toucher les coupons d'intérêts nº 1 et 2.

Constantinople, le 12 janvier 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

—

AVIS

Les porteurs des titres de la Dette générale 5 o/o sont invités à remettre au bureau de la Dette publique, Djézaerli khan, à partir du 1|13 janvier 1874 de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi les coupons du semestre échu à cette date, pour y être vérifiés. Des récépissés leur seront délivrés, constatant le montant des coupons déposés. Ces récépissés devront être présentés à

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE»

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

ALMANACH SYNOPTIQUE

à l'usage du Levant

8me ANNEE N° 11. — 26 Zilcade 1290. — VENDREDI 16 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. [illegible]

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs.	[illegible]
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	[illegible]	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page	9 plastres la ligne	
Annonces 3me page	6	la
Insertions, corps du journal	15	la

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 15 Janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

On commence à s'occuper en France des élections qui doivent avoir lieu à la fin de ce mois dans le Pas-de-Calais et en Savoie. Elles fourniront, une fois encore, au pays l'occasion de se prononcer sur la politique du gouvernement.

Deux autres scrutins dans la Haute-Vienne et le Vaucluse suivront évidemment de très près, car les sieges de ces départements sont vacants depuis la fin d'Août.

Un seul obstacle pourrait s'opposer à ce que ces dernières élections aient lieu ce serait le cas où la proposition Courcelle serait adoptée. Mais outre que ce soit assez douteux, il est évident que l'Assemblée nationale est absorbée, en ce moment, par des sujets si importants que ce projet de loi ne se presentera pas en temps opportun pour empecher une nouvelle manifestation de la volonté nationale.

Le gouvernement redoute beaucoup, paraît-il, les scrutins du Pas-de-Calais et de la Savoie. Il craint une défaite, et fait déjà tous ses efforts pour exercer une forte pression sur les électeurs. Si, comme tout porte à le croire, M. de Broglie est encore une fois battu, cela ne le consolidera pas au pouvoir.

Le Parlement Allemand, issu des nouvelles élections, n'aura, suivant la *Correspondance provinciale*, d'autre tache dans sa premiere session, que celle de voter les lois sur l'organisation militaire et sur la presse.

Les autres projets à l'ordre du jour et notamment le budget de l'Empire seront réservés à une session d'automne.

Cette interruption dans les travaux de l'Assemblée federale est motivée par l'impossibilité où se trouvent les Chambres prussiennes d'épuiser leur ordre du jour avant la réunion du Reichstag.

L'archevêque de Posen est en ce moment à Berlin. Sa position devient de plus en plus difficile.

La Haute cour ecclésiastique est saisie du procès qui lui est intenté du chef de désobéissance systématique aux lois du royaume. Cette poursuite ne peut qu'aboutir à un arret de destitution.

D'autre part, Mgr Ledochowski refuse de reconnaître la juridiction devant laquelle il est cité et de plus doit encore au fisc une somme de 16 mille thalers provenant de ses condamnations antérieures, de sorte qu'il doit s'attendre à être arreté sous peu par un arrêt de contrainte par corps.

L'échec que les jeunes Tchèques viennent d'éprouver dans leur tentative de créer un parti de l'action est constaté par la *Nouvelle Presse libre* dans les termes qui suivent :

« L'essai tenté par les 28 « jeunes » Tchèques partisans de la politique d'action, de secouer le joug de MM. Rieger et Palacky vient d'échouer de la plus piteuse manière.

Le « *pater peccavi* » grace auquel les 28, fatigués de la chasse qui leur était donnée de tous cotés, rentrent dans le giron du club des « déclarants » remplit trois colonnes du « *Narodni Listy*. » Maintenant qu'il s'est montré que la lutte contre la puissance des « vieux » Tchèques est vaine, et que même la réélection des deputés « jeunes » Tcheques qui n'obtiennent pas le placet de M. Rieger n'est rien moins qu'assurée, le « Narodni Listy » declare aujourd'hui que son parti n'a jamais pensé à refuser de se soumettre aux résolutions du club des députés et qu'il s'y soumettra meme pour l'avenir, auquel il abandonne en toute resignation le triomphe final de la politique d'action. Ainsi se trouve provisoirement rétablie l'organisation du parti des Tchèques. »

M. Fournier, ambassadeur de la République Française près la cour du Quirinal a présenté ses lettres de rappel au roi Victor-Emmanuel, qui lui a fait un accueil flatteur.

La *Correspondance Franco-italienne*, s'exprime ainsi à cet égard :

« M. Fournier, dans l'audience particulière qu'il a obtenue, a remercié le roi de la haute bienveillance qu'il lui avait toujours temoignée et a declaré qu'il conserverait le plus agréable souvenir du poste qu'il avait rempli à Rome.

« Dans sa réponse, Victor-Emmanuel a insisté sur les services éminents rendus par l'ex-ministre de France à la cause de la bonne intelligence entre les deux gouvernements et a exprimé l'espérance de voir se continuer ces bons rapports à l'avenir »

Le prochain mariage du duc d'Edimbourg avec la grande duchesse Marie, fille de l'Empereur de Russie est une des grandes préoccupations du moment en Angleterre.

Le prince a accepté, en son nom et au nom de sa future épouse, une invitation du lord-maire. Londres verra donc se renouveler à Guildhall les splendeurs du bal donné à l'occasion du mariage de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre avec la princesse Alexandra.

On cite déjà parmi les personnages qui assisteront à la cérémonie, le prince de Galles, le prince Arthur, le duc de Cambridge, le duc de Cobourg-Gotha, le prince royal de Prusse et sa femme, le prince et la princesse de Hesse, la princesse Marie de Bade et le prince Guillaume de Wurtemberg.

Les plus recentes nouvelles d'Atchin sont moins bonnes que celles reçues jusqu'ici par le gouvernement néerlandais.

Les troupes sont bien etablies pres de la residence du Sultan, mais le choléra les éprouve et les oblige à prendre quelque repos.

LA LOI SUR LES MARQUES DE FABRIQUE.

L'Assemblee de Versailles vient de voter une loi qui nous semble destinée à etre favorablement accueillie à l'étranger, et dont la discussion paisible a eu pour resultat l'adoption d'excellentes mesures.

Du moment où nous avons parlé d'une discussion paisible, il est certain que la politique est étrangere à l'évenement, et que les esprits n'etant pas échauffés par de stériles récriminations, les honorables membres de l'Assemblee ont eu le loisir de faire une œuvre utile, ainsi que nous allons le voir.

Le nom d'un commerçant devenu celebre par la supériorité constante de ses produits, la fidelité et la bonne foi dans ses relations commerciales est bien certainement une propriété privée, et des plus respectables, mais c'est plus encore, et la protection dont cette propriete doit etre l'objet, dans l'interet meme des consommateurs, lui donne un caractere public, national.

Or, chacun sait avec quelle audace la contrefaçon des bonnes marques de fabrique est pratiquée à l'etranger, au détriment du fabricant honnete, qui voit peu à peu son exportation se restreindre et dont la bonne renommee se trouve compromise par la qualite tout à fait inférieure des produits attribués à sa fabrication.

Quant au consommateur, il n'a plus aucune garantie lorsqu'il choisit la marque préferee, puisque celle-ci peut etre impunement appliquée sur les produits les plus divers.

Aussi le commerce français renouvelait-il constamment ses plaintes à ce sujet, demandant au gouvernement une protection plus efficace que celle dont il était entouré, et les grandes maisons d'exportation etaient unanimes à reclamer une réforme de la législation de 1857, reforme que des évenements recents rendaient tout à fait urgente.

En effet, grâce à la quasi-impunité dont ils jouissent, les contrefacteurs expedient chaque jour en Amérique et en Orient, des produits inferieurs, estampilés aux meilleures marques, et perdent ainsi la reputation des maisons les plus honorables.

Pour remédier à cet inconvénient il fallait deux choses : aggraver considérablement les penalites qui devaient atteindre les fraudeurs, et etendre à l'etranger une protection qui jusqu'à présent n'avait point dépassé la frontiere.

En effet, à l'interieur même la loi était insuffisante. La somme infime des amendes et des dommages prononces, comparativement aux benefices, réalisés donnait toute liberté à ces manœuvres, la législation de 1857 etait completement insuffisante, il fallait la modifier.

On a donc imaginé de demander que l'Etat appose son timbre sur les marques de fabrique. On espere, non sans raison, que les fraudeurs y regarderont à deux fois avant de contrefaire le sceau de l'Etat, crime passible de peine afflictives et infamantes, qu'il soit commis en France *ou à l'étranger*.

De plus, le fabricant lésé n'aura plus besoin de poursuivre lui-même, ce sera l'affaire du ministere public de faire punir le contrefacteur, et il s'agit *des travaux forcés à temps*.

Or, un negociant deloyal peut bien ne pas s'arreter devant une condamnation correctionnelle, pour imiter une marque celebre, alors qu'il peut esperer un gros benefice de cette pratique malhonnete, mais il est peu probable qu'il s'expose aussi volontiers à se voir appliquer vingt ans de galeres.

La loi ajoute que *tout autre usage frauduleux* de marques timbrees ou poinçonnees exposera celui qui s'en sera rendu coupable, à un emprisonnement de deux à cinq ans, à la privation des droits civils pendant cinq ou six ans et à la surveillance de la haute police pendant le meme temps.

On voit que la repression est devenue suffisamment energique, et, il est bon que le commerce de Constantinople en soit averti, elle est egalement rendue efficace par une disposition qui permet d'atteindre les contrefacteurs français exerçant à l'etranger leur déloyale industrie.

Les consuls ont eté chargés de dresser les proces-verbaux des usurpations de marques, mais, dans la crainte légitime que l'administration n'apporte pas un zèle suffisant à la répression de la fraude, la loi autorise le commerçant lésé à poursuivre lui-meme, soit en France, *soit à l'etranger* la contrefaçon ou falsification du timbre ou du poinçon de l'Etat.

Dans ces conditions il est peu probable que les fraudeurs échappent à la juste punition qu'ils meritent, et nous ne doutons pas que cette loi ne reçoive à l'etranger un accueil sympathique, puisqu'elle est destinée à nous garantir la bonne qualité des produits que nous achetons avec confiance, sur la foi d'une empreinte trop souvent mensongere, et dont la sincerité nous sera desormais garantie par la loi du 26 novembre 1873.

Un Iradé Impérial vient de sanctionner la mesure de la suppression des Douanes intérieures. Tous les bureaux de douane intérieure (Cara-Gheumruk) cesseront d'exister à partir du 1/13 mars prochain. Les transports effectués d'un point à un autre du littoral ottoman, continueront, comme par le passé, à acquitter le droit existant, qui sera également aboli, lorsque la Sublime Porte, apres entente préalable avec les puissances etrangères, aura autorisé l'administration douanière, d'user surtout à l'égard du cabotage, de certains moyens de controle sans lesquels elle resterait impuissante contre les fraudes qui pourraient se commettre sur les droits d'importation et d'exportation.

L'importance des améliorations que le nouvel ordre de choses introduira dans les conditions économiques du pays n'échappera à personne.

A dater de la nouvelle année financière, l'empire formera un territoire douanier qui n'aura pour limites que la mer et les frontières. Le commerce intérieur y trouvera un immense marché affranchi de toute taxe de circulation. L'industrie, établie dans les grands centres de population, pourra sans etre assujettie à aucune entrave, s'approvisionner des matières premières que lui fourniront les provinces environnantes. Non-seulement les produits du sol ou de l'industrie de la Turquie qui n'auront pas à franchir la mer circuleront librement par tout l'Empire, mais encore toutes les vérifications légales imposées aux marchandises d'exportation en vue de sauvegarder les droits de douane interieure, cesseront d'être en vigueur. Les céréales, les laines, les soies, le coton, les peaux, les huiles, les matières tinctoriales et tant d'autres articles qui constituent la richesse principale du pays, pourront être dirigés du lieu de leur production au lieu d'embarquement ou au bureau-frontiere, penétrer dans les villes qui se trouvent sur leur passage, y subir les manipulations ou préparations nécessaires, sans être astreints au dépôt des droits, au systeme des certificats ou des acquits-à-caution, aux visites reiterées ni enfin à toutes les complications ou inconvenients auxquels donnent lieu ces operations douanières.

L'industrie du pays, si elle ne parvient immediatement à donner à beaucoup de produits la forme définitive dont ils ont besoin pour entrer dans la consommation pourra leur faire subir un grand nombre des préparations qu'ils reçoivent actuellement dans les fabriques de l'étranger.

En présence de ce nouvel état de choses que l'Iradé Impérial inaugure, nous ne doutons pas que les puissances amies n'apprécient l'urgence d'introduire dans notre système douanier, certaines améliorations et ne s'empressent de preter leur concours à la Sublime Porte pour atteindre ce but, en lui facilitant la revision de nos traités de commerce que le Ministère Impérial des Affaires Etrangères vient de demander. Nous sommes persuadés que les puissances amies montreront dans cette derniere question une grande largeur de vues et qu'elles verront dans cette demarche de la Sublime Porte, une nouvelle preuve de sa sollicitude pour les grands interêts du pays, en même temps que de son désir de mettre ses relations commerciales avec les autres Etats sur un pied également satisfaisant pour les deux parties.

RAPPORT

De Son Excellence Sadik pacha, ministre des Contributions Indirectes à Son Altesse le Grand-Vézir sur les douanes intérieures.

(Traduction du turc).

Il n'est pas necessaire d'entrer dans de longs détails pour démontrer qu'autant le commerce interieur et l'industrie d'un pays sont exempts d'entraves et de charges, autant ils se développent et ils prosperent. C'est là un des principes incontestables de la science économique. Le maintien des douanes intérieures et de certaines autres taxes en vigueur aujourd'hui dans l'empire, est en opposition avec ce principe. Ces diverses impositions n'étant pas d'ailleurs établies d'apres un système régulier et uniforme, leurs effets funestes n'en sont que plus grands. Je viens, Monseigneur, ainsi que Votre Altesse a bien voulu m'y autoriser, Lui soumettre les reflexions que me suggère l'etat actuel de nos douanes interieures, et les moyens qui me semblent les plus propres à remédier aux nombreux inconvénients qui en résultent.

Les droits de douane intérieure peuvent se diviser en trois categories, ainsi qu'il suit :

1° Droit de 8 0/0 perçu sur les marchandises, objets et denrées transportés des points de l'empire depourvus de bureau de douane, soit aux ports de mer où il existe un bureau de douane, soit aux villes de l'intérieur, telles qu'Alep, Damas, Diarbékir, Erzeroum, Bagdad, Marach, Tarsous, Jérusalem, Andrinople, Yénicheir, Ternova, Yénidjé, et expédiés de là en d'autres *cazas* et villages. Ce droit de 8 0/0 n'est acquitté que par les villes et les villages du littoral, ainsi que par les villes de l'intérieur qui viennent d'etre énumérées, ce qui place ces localites dans une situation exceptionnelle. La plupart des industries du pays se trouvant dans ces grandes villes, c'est sur les fabrications du pays que pèse le plus lourdement ce droit, par suite des dispositions du règlement des droits sur les objets fabriqués, dont il sera parlé plus loin. Cette situation exceptionnelle provoque constamment les plaintes des populations de ces localités de l'Empire.

Ainsi les cuirs préparés à Smyrne et à Salonique, de même que le savon fabriqué à Alep, payent, s'ils sont transportés dans un autre caza, des droits d'après le règlement des douanes de terre, tandis que les produits des tanneries d'Aïdin et de Serès, ainsi que les savons d'Aïntab, qui se trouvent à proximité de Smyrne, de Salonique et d'Alep, n'acquittent pas de droits de douane en cas de transport dans une autre localité. Le maintien à titre exceptionnel du régime de douanes de terre dans certaines villes n'a aucune raison d'être. Créées sur tous les points de l'Empire, lors de l'établissement du *Tanzimat*, les douanes de terre ont été, depuis, successivement abolies, et l'on, est porté à penser que la conservation de quelques-unes de ces douanes ne provient que de ce fait que leurs produits étant relativement plus considérables, on a tenu à ne pas en priver le fisc. La prolongation toutefois d'un tel etat de choses ne serait pas conforme à l'esprit de justice et d'équité qui a toujours animé le Gouvernement Impérial. Les inconvénients qui en résultent d'ailleurs pour notre commerce intérieur et pour notre industrie sont loin d'être compensés par les avantages que le trésor impérial en retire.

2° Droits *variables*, établis sur la fabrication. — Si, par exemple, des articles d'une ou de plusieurs sortes ayant déjà payé les droits de douane, sont, après avoir été élaborés et façonnés, mis dans une autre forme, ils paient encore dans la nouvelle forme qu'ils ont reçue et selon le degré de transformation qu'ils ont subie, 2, 4 et jusqu'à 6 0/0 de droits de douane. C'est là ce qui nuit le plus à l'industrie. Il arrive en outre que dans les localites où il est difficile de savoir si les matières premières ayant servi à la fabrication d'un objet ont payé ou non des droits de douane, on assujettit cet objet à une nouvelle taxe de 8 % sans tenir compte du degré de transformation qu'il a subie. Ainsi le savon fabriqué à Mételin, Alep, etc., avec l'huile d'olive, la soude et autres matières importées de l'étranger ou d'un autre point de l'Empire, et ayant déjà acquitté les droits de

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

[illegible]

IV. (suite).

— Morbleu ! [illegible] s'il le faut, mais ne te laisse pas périr. [illegible] ce qui te manque ? Sais-tu ce qu'il te faut pour te guérir ? continua Pierre en entourant son ami de ses bras avec une affection quasi-maternelle. Eh bien, il faut qu'il te pousse quelque passion assez vive pour te tirer de l'apathie dans laquelle tu t'endors depuis trop longtemps.

— O ma mère ! ma mère ! murmurait Jacques.

— Oui, oui, je comprends ; mais comme je ne puis pas te rendre la pauvre sainte femme que tu as perdue, il faut te créer une autre affection, et je ne vois que l'amour [illegible] pour te rendre les ailes que la mort a [illegible].

— L'amour ! Oh ! jamais, jamais !

— Sans doute, nous disons tous cela la veille... mais le lendemain ! Malheureusement, nous ne sommes encore qu'à la veille. Voyons, cherchons ensemble. Où diable trouverions-nous bien le sujet dont nous avons besoin ?

— Moi ! dit Jacques. Faire comme vous autres, introduire chez moi l'une de ces créatures qu'on se passe de main en main comme la boîte à cigares, jamais, Pierre, jamais !

— Eh ! ne fais pas le degoûté, répondit en riant Pierre, ce système a du bon pour les piocheurs qui veulent conserver leur indépendance et ne pas se laisser distraire par un attachement serieux.

Jacques ne repondit que par un dedaigneux mouvement de tête.

— C'est entendu, c'est entendu, dit Pierre, je ne te propose rien de pareil. Mais sac à papier ! toutes les patriciennes de Venise n'ont pas emigré. Hante les eglises, tu y trouveras bien encore, parmi les *donne* agenouillées, quelqu'une de ces belles têtes vénitiennes que le Titien a rendues à jamais celebres. Moi, je trouve que ces chevelures d'or, qui ruissellent si abondantes et si chaudes de ton font mieux sur la toile du grand Tiziano que sous le chapeau de crêpe d'une femme ; mais je ne suis pas taillé en Romeo. Quant à toi, tu n'as que ce moyen de te sauver [illegible] pour puiser dans cet amour les deux passions que tu as perdues, l'enthousiasme qui commence les grands artistes et l'amour de la gloire qui les achève.

— En supposant que tu dises vrai, s'écria Jacques, — et j'avoue que je crois comme toi que l'amour peut aider puissamment à l'inspiration de l'artiste, quand il ne crée pas l'artiste tout entier — l'amour ne vient pas quand on l'appelle.

— Non, mais il entre par la fenetre dès qu'on l'ouvre, avec les battements de cœur de la jeunesse, et je gage qu'il t'attend à l'heure qu'il est dans un palais de marbre, sous le *rebozzo* de quelque belle patricienne.

Jacques ne put s'empecher de sourire.

— Mais toi, dit-il, toi qui me gourmandes si fort, comment se fait il que je ne t'aie jamais vu travailler depuis plus de dix ans que je te connais ?

— Parce que je ne suis pas un artiste, moi, je suis un rentier.

— Reponds-moi serieusement.

— Comment, tu ne regardes pas comme sérieuses les six mille livres de rente qui sont inscrites au Grand-Livre de la dette publique française au nom de Pierre-Joseph-Anastase Groban ? Tu es sévère pour le gouvernement de ton pays.

— Je t'ai prié de répondre serieusement.

— Tu le veux ?

— Sans doute.

— Tu veux jouir de ma confusion ? Allons, je veux bien te donner ce petit plaisir. Si je ne fais rien, mon pauvre enfant, c'est que je suis un impuissant, un eunuque intellectuel, et si j'en suis arrivé là, c'est, comme tant d'autres, pour avoir epuisé dans de vulgaires plaisirs, la seve des vingt ans, pour avoir usé dans la vie debraillée que mènent les parasites de l'art, les plus belles années de la jeunesse, celles qui ne se rattrapent jamais. Aussi, aujourd'hui ma vie est gâchée.

— Oh ! peux-tu dire !

— Ma vie est gâchée, te dis-je. Et cependant [illegible] bien arrêtée de devenir quelque chose, mais, hélas ! ces belles [illegible] jusque le temps que dura [illegible] à Paris [illegible] nouvelle, des plaisirs inconnus, des amis mal choisis m'emportèrent dans un tourbillon au milieu duquel pendant bien longtemps j'oubliai de réfléchir. Bref, le jour arriva où je constatai avec effroi que j'avais gaspillé dans de vulgaires plaisirs et dans des luttes inglorieuses les dix plus belles années de ma jeunesse. Je m'armai de courage, et ne voulant pas m'avouer vaincu, je me suis mis au travail avec une sauvage énergie. Je fus pendant six mois sans sortir de mon atelier ; mais si je n'avais ni le courage ni l'énergie de devenir un artiste, je me connaissais du moins assez en Art pour reconnaître que, pendant cette longue claustration, je n'avais enfanté que de misérables embryons. C'était fini, et je m'avouai avec désespoir que la seve et la vigueur de la jeunesse, qui suppleent le talent chez les artistes mediocres, me faisaient complètement défaut. Ah ! ce fut une rude journée que celle où je me fis ces terribles aveux en arpentant mon atelier avec des mouvements de bête fauve et des rugissements de lion vaincu. Eh bien, je crois pouvoir prétendre qu'à partir de cette journée je suis devenu un homme : puisque le passé était irreparable, il fallait l'accepter et se faire un autre avenir. C'est alors que je me suis dit : Ma vie est perdue. Employons le peu qui m'en reste au salut d'autres, meilleurs et plus vaillants que moi. Je ne suis d'ailleurs ni assez beau, ni assez jeune, ni assez riche, ni surtout assez intelligent pour me refaire une position sur les ruines de celle qui m'échappe. Vivons donc philosophiquement avec les six mille francs de rente que mon père a eu le bon esprit de laisser à son coquin de fils, et tâchons que mon exemple serve à d'autres. Et c'est ainsi que je me suis mis à vous aimer, jeunes gens, et c'est ainsi que j'ai continué à vivre au milieu de vous, dans les ateliers, non pas pour partager vos travaux, pour lesquels je n'avais [illegible] ni le talent ni le courage nécessaires, [illegible] paresse entraînaient par des dérivations insensibles jusqu'au bord de l'abîme où j'étais tombé.

— C'est vrai, dit Jacques, tu étais la providence des [illegible], tu en avais déjà sauvé plus d'un parmi [illegible], voilà ce qu'on m'avait dit et ce qui m'a attaché à toi quand je t'ai connu, grand cœur.

— Non pas grand cœur, reprit Pierre se laissant aller à l'émotion qui le gagnait, mais cœur aimant, je crois pouvoir dire, cœur qui vibre toujours à la pensée d'une belle et d'une bonne action. Et quoi de meilleur, quoi de plus beau que de travailler à vous voir sauvés, jeunes gens qui méritez tant de l'être ? Car vous valez mieux que vous ne le croyez, je le sais bien moi ! Mais non, mais non, vous n'avez pas les vices que vous affichez, et vous possédez les vertus que vous raillez tant. Vous parlez de scepticisme, jeunes hommes, mais je vous ai vus prier et croire ! Vous parlez de haine, mais votre cœur est tout amour ! Allez, allez, vous êtes toujours les enfants de la grande nation ; je crois à vous parce que vous etes les fils de vos peres ; je suis fier de vous parce que vous êtes l'avenir de mon pays, et mon cœur est à vous, Jeunesse !

— [illegible] Jacques [illegible] jetant au cou de Pierre.

— [illegible] Il y a du terre-neuve en moi, je me laisse aller à ma nature.

— Mais, depuis quelques années, pourquoi t'es-tu attaché à moi, exclusivement à tout autre ?

— [illegible] pas ?

— [illegible] comme l'amour.

— Eh bien ?

— Eh bien, mais depuis que tu m'as connu, mes camarades se sont plaints que tu désertais leurs ateliers pour ne plus fréquenter que le mien. N'était-ce pas là manquer au rôle de terre-neuve que tu t'étais donné ?

— Non, car dans tes camarades d'atelier il n'y avait que des fruits secs et des Pierre Grassou, pour lesquels je ne me sens aucune espèce d'intérêt. Je veux bien dévouer ma vie, mais à la condition de la dévouer à des hommes comme toi, qui sont du bois dont on fait les grands artistes.

— Crois-tu vraiment que je puisse devenir un peintre, un vrai ?

— J'en suis convaincu, et c'est pour cela que je suis ici, je te l'ai dit, afin de remonter la mécanique qui me paraît diablement détraquée.

— Mais toi-même, si tu y avais mis un peu plus de persévérance, qui te dit que tu n'aurais pas pu, comme un autre, t'appeler Decamps ou Delacroix ?

— Je ne le crois pas. Après tout, peut-être étais-je trop exigeant pour moi même et me suis-je jugé trop sévèrement. Peut-être bien encore est-ce là une excuse que ma paresse s'est donnée dans le temps. Cependant, je te le répète, je ne le crois pas.

— Bah ! reprit Pierre en chassant un nuage qui venait d'assombrir son front, quand je serai décidément trop vieux pour vivre seul dans mon coin, j'irai te demander un asile que tu ne me refuseras pas, sans doute. Tu seras marié alors, père de famille, et moi, le vieux, assis dans un coin du foyer, je ferai danser les petits sur mes genoux, en rêvant au bon temps de la jeunesse. Mais, cher ami, en voilà plus sur mon compte que je n'en ai dit toute ma vie. Allumons un cigare, et nargue du destin !

En ce moment, les deux amis étaient au milieu des lagunes, au retour de leur promenade du Lido. La mer était dans son plein, étale, c'est-à-dire que les lagunes avaient fait leur toilette en cachant les vases qu'elles découvrent à la marée basse. Pierre suivait de l'œil les balises qui indiquent aux marins la route de Venise, dans ces passes dangereuses où il est si facile de s'engraver. Ces passes figurent le canal San Marco et le canal Orfano, auxquels des romanciers à l'imagination trop féconde ont fait une sinistre réputation en calomniant le très-regrettable gouvernement qui avait fait de la Reine de l'Adriatique l'un des premiers empires du monde.

— Aborde-moi au quai des Esclavons, dit Pierre à Cristoforo quand on eut dépassé le couvent des Lazaristes arméniens.

— Tu es donc descendu à l'hôtel Danieli ?

— Oui, j'aime le spectacle de la mer. On est poete à ses heures.

— Mais tu ne vas pas rester là. J'espère bien que, pendant ton séjour à Venise, tu ne logeras pas ailleurs que chez moi. Descends donc, mais à la condition que tu reviendras bientôt avec ton bagage, chez moi, au palais San Gennaro.

— Soit, je le veux bien, dit Pierre en sautant d'un bond sur le quai. A tout à l'heure.

— Non, non, je descends avec toi. J'irai plus vite en passant par la *Mercerie*.

(*A suivre*).

Voir le numero du 14 janvier.

douane, paie, dans le cas où l'on voudrait le transporter dans une autre localité, une nouvelle taxe de 8 0/0 en raison de l'impossibilité où l'on est de savoir si ce savon est fabriqué avec l'huile et autres matières importées de l'étranger ou d'un autre point de l'Empire et qui ont payé les droits de douane, ou s'il est fabriqué avec les matières produites dans la localité même où il a été confectionné et n'ayant pas acquitté les droits. Un objet qui paie ainsi un droit double qui s'élève quelquefois jusqu'à 16 0/0 ne saurait naturellement faire concurrence à l'article similaire importé de l'étranger. Ceci constitue, comme je l'ai dit un peu plus haut, une des principales entraves au développement de l'industrie nationale.

3° Droit de 8 %, perçus sur les marchandises, objets et denrées transportés par mer ou par fleuve d'une échelle de l'empire à une autre.— Ce droit constitue également une lourde charge pour le commerce intérieur du pays et pour l'industrie nationale, sans compter qu'il établit des distinctions et des inégalités n'ayant aucune raison d'être. Ainsi, les grains et les farines dont le transport par terre s'effectue en franchise de droits, sont assujettis à une taxe quand ils sont transportés par mer ou par fleuve. Les grains et les farines qui arrivent par terre de Rodosto à Constantinople et de Diarbékir à Moussoul, sont exempts de droits de douane, mais ils acquittent un droit de 8 % quand ils sont transportés par mer ou par fleuve. Pour ce qui est surtout des îles en général, comme elles n'ont point d'autre moyen de transport que la mer, leurs importations et exportations sont toutes soumises à des droits de douane. Ce système permet aux grains et aux farines étrangers de faire concurrence aux grains et aux farines de notre industrie. Le fait que les négociants trouvent avantage aujourd'hui à importer de la Russie, de Trieste et jusque de l'Amérique des grains et des farines pour les vendre dans l'Empire Ottoman, suffirait pour prouver mon assertion.

Les grains et les farines étant des marchandises d'un grand poids et d'un prix faible, leur transport par terre ne saurait convenir au commerce. Ils sont transportés ordinairement par mer ou par fleuve. Il en résulte donc que le blé, après avoir acquitté le droit de 8 %, paie, s'il est converti en farine et réexpédié par mer ou par fleuve dans une autre localité, un nouveau droit de 8 %, ce qui porte le total des droits perçus à 16 %. Les farines importées de l'étranger ne paient au contraire en tout que 8 %. En outre, les grains et surtout les farines étrangères sont supérieurs en qualité aux nôtres. Ils font donc naturellement avec avantage concurrence à nos produits. Les grains et les farines de provenance des Principautés ne paient que 5 %, leur consommation dans le pays est encore plus grande. Il y a plus : la farine provenant du froment importé de l'étranger ou de l'intérieur de l'Empire et ayant acquitté les droits de douane, si elle a été fabriquée dans des moulins montés d'après l'ancien système, c'est-à-dire dans des moulins à eau et à manège, ne paie pas de droits quand elle est transportée dans une autre localité ; mais si elle a été confectionnée dans des moulins à vapeur, elle est soumise à une nouvelle taxe de 8 % lorsqu'elle est dirigée sur un autre point, comme si l'on voulait par là tenir la balance égale entre les anciens moulins à eau et à manège et les moulins à vapeur, en empêchant ces derniers de faire concurrence aux moulins montés d'après l'ancien système ! ! Les grains paient de droits de douane quand ils sont transportés par fleuve. Un article du règlement concernant l'administration des douanes, promulgué en 1275, relatif aux céréales (Voir le *Destour* nouv. édition, page 562) porte que les céréales seront exemptes de tous droits de douane, si elles sont transportées par la voie de terre, mais si elles sont descendues au littoral et embarquées ensuite dans des navires à voiles ou dans des *caïques* elles acquitteront les droits de douane nécessaires. C'est comme conséquence de cet article que les grains sont soumis à des droits de douane, quand ils sont transportés par fleuve.

C'est dans cet état de choses que les droits de douane intérieure ont été aggravés par le changement du système de perception. Il n'y avait pas, à proprement parler, de tarif spécial pour les droits de douane intérieure. Ces droits étaient perçus d'après le tarif des exportations, dressé en 1278. Les prix des objets inscrits à ce tarif avaient été déjà établis, pour certaines raisons, un peu au-dessous de la valeur réelle. Plus tard, la valeur des objets s'étant en outre accrue, les droits de douane intérieure perçus suivant ce tarif, étaient bien inférieurs au taux de 8 0/0, ce qui constituait un allégement des charges qui pesaient sur le commerce intérieur. En vue toutefois d'augmenter les recettes du fisc, il fut décidé à la fin de l'année 1282, que les dispositions de ce tarif cesseraient d'être appliquées au commerce intérieur, et l'on procéda à percevoir les droits *ad valorem*. Ainsi, le kilé de blé qui était porté au tarif à 15 piastres, et qui ne payait que 43 paras environ, est estimé maintenant de 25 à 30 piastres et frappé d'un droit qui est le double à peu près de celui, qui était perçu auparavant. Les droits acquittés par les autres marchandises sont évalués et perçus d'après ce mode et suivant cette proportion.

Il est reconnu qu'autant les inconvénients de ces sortes des droits pour le commerce sont grands, autant et peut-être plus encore leur abolition ou leur allégement contribuent au développement et à la prospérité des transactions commerciales. Les résultats pratiques constatés depuis quelques années à l'administration des contributions indirectes suffiraient pour prouver cette assertion. Ainsi, conformément à ce qui a été dit plus haut, à l'époque où les droits de douane intérieure étaient [illegible] d'après le tarif des exportations, la valeur réelle des objets étant de beaucoup supérieure à leur valeur tarifiée, on renonça au tarif dans la supposition que des droits perçus *ad valorem*, donneraient au fisc des revenus plus considérables. Les prix établis dans le tarif n'atteignaient en effet que les deux tiers et pour certains articles la moitié des prix courants : on crut donc à une augmentation de 30 0/0 au moins. Toutefois, l'expérience confirma encore les principes, en ce sens que, si l'on calcule les montants actuels des droits de douane intérieure perçus dans les années 1280 et 1281, les deux dernières de la période durant laquelle ces droits étaient acquittés d'après le tarif des exportations, on constate que ces droits ont [illegible] en moyenne par an 143 mille 809 bourses. Il semblait naturel que par suite de la différence existante entre les valeurs marquées au tarif et les prix courants des marchandises, une augmentation de 40,000 bourses s'ensuivît dans le produit des droits de douane intérieure. Eh bien, la moyenne du montant des droits perçus dans les années 1290 et 1291, les dernières de la période durant laquelle ces droits ont été perçus sur les prix courants est descendue à 130,330 bourses Ainsi, l'on voit que malgré l'élévation considérable du taux des droits, les recettes ont présenté au lieu d'une augmentation qu'on espérait, une diminution de 13 mille bourses. Ceci prouve que l'augmentation du taux des impôts indirects n'entraîne pas nécessairement l'augmentation du produit de ces impôts, mais qu'il contribue, au contraire, très souvent à sa diminution.

Le développement pris par nos exportations au fur et à mesure de la diminution des droits sur cette branche du commerce a démontré qu'une réduction du droit amène le résultat contraire. Le montant des droits d'exportation en 1278, alors que ces droits étaient perçus à raison de 8 %, s'était élevé à 84,270 Bourses ; maintenant que ces droits ont été réduits à 1 %, en diminuant tous les ans de 1 %, le montant annuel devrait être le 8e du montant de 1278. C'est-à-dire qu'il ne devrait pas dépasser 10,500 Bourses environ ; ces droits se sont élevés néanmoins en 1287 à 19,905 Bourses, ce qui prouve que nos exportations ont doublé dans la période de 10 ans. Ainsi, le pays par suite d'un droit que le Trésor Impérial a établi sur le commerce intérieur, en vue seulement d'en percevoir les 8 0/0, s'est vu frustré des profits et des avantages des 92 0/0 de ce commerce. Tandis que grâce à un sacrifice évalué à 60,000 Bourses par an, sur les droits d'exportation, la quantité des marchandises exportées a doublé et le pays a profité de la vente annuelle à l'Europe d'un surplus de marchandises d'une valeur d'environ 1.500,000 Bourses.

La source de la richesse publique que l'on constate avec admiration dans les autres pays, ainsi que l'abondance des revenus de l'État, qui en est une conséquence naturelle, réside dans l'accroissement des produits agricoles et industriels et dans le développement des transactions commerciales qui s'y rattache. La cause des grands progrès réalisés par ces pays se trouve dans le fait que leurs gouvernements ont toujours cherché à se conformer dans les actes de leur administration aux principes de la grande science de l'économie politique et qu'ils ont toujours rendu hommage jusqu'aux moindres détails de ces principes.

Ces principes sont en vigueur dans tous les pays du monde, et si on n'en tenait pas compte en Turquie, il est évident qu'il ne serait guère possible, je ne dirai pas de soutenir la concurrence victorieuse que nous font les pays dont l'industrie et le commerce sont basés sur ces principes et dont les relations et les transactions commerciales avec nous vont tous les jours en augmentant au point de s'étendre jusqu'à nos villages, mais de sauver de la ruine qui les menace notre industrie et notre commerce intérieur, qui se trouvent aujourd'hui dans un état de décadence.

On ne saurait donc méconnaître la nécessité indispensable d'apporter un prompt remède à cette situation.

Les relations commerciales entre les divers pays sont pour ainsi dire comme une lutte pacifique. Il est certain que les pays qui ont adopté dans ces matières le meilleur système auront naturellement l'avantage sur les autres. L'imperfection et les lacunes du régime en vigueur aujourd'hui chez nous n'ont pas besoin d'être relevées, vouloir dans ces conditions rivaliser avec les pays étrangers, c'est comme si une troupe pourvue de bâtons et de sabres pensait tenir tête à une armée munie de fusils à aiguille et de canons rayés.

Il est vrai que le développement de la production rurale et industrielle ne saurait être obtenu seulement à l'aide de tel ou tel système ou tels ou tels règlements que le gouvernement pourrait adopter et qu'il exige aussi de grandes connaissances dans les sciences et les arts, ainsi que des capitaux abondants et un système efficace de crédit Toutefois, le but que le gouvernement doit poursuivre, pour le moment, n'est autre que celui de venir en aide dans la mesure du possible à notre industrie et à notre commerce, afin de les mettre à même non pas de lutter avec le commerce et l'industrie des autres pays, mais de soutenir seulement la concurrence étrangère.

L'instruction et la richesse publiques se développent de jour en jour ; mais il ne serait pas juste d'attendre que les lumières et la richesse nationales aient atteint un degré de perfection pour adopter certaines mesures dont l'application ne rencontrerait aujourd'hui aucune difficulté.

Dans certains pays on a recours à des mesures protectrices, telles que la prohibition de l'entrée des marchandises étrangères qui seraient de nature à faire concurrence aux produits agricoles et industriels du pays, [illegible] à de lourdes taxes de ces marchandises pour rendre leur importation et leur consommation très-difficile. Ces moyens ne sont pas admis par la science. Les traités existants s'opposeraient d'ailleur à leur adoption chez nous.

Dans ces circonstances, c'est encore dans ses propres ressources que le gouvernement doit chercher le remède à l'état de choses que je viens de décrire.

Tant que les droits de douane intérieure, que j'ai analysés, seront maintenus, il ne sera guère possible de mettre nos produits agricoles et industriels, ainsi que notre commerce intérieur en état de soutenir la concurrence étrangère. Les droits dont il s'agit ont été établis dans le temps en vue de l'intérêt du fisc ; mais par suite des changements survenus dans la situation générale économique du monde, on ne saurait empêcher qu'ils ne soient considérés par les esprits attentifs comme ayant été créés pour servir les intérêts des étrangers.

Tels sont, Monseigneur, les effets funestes du régime actuel de nos douanes intérieures. Sa prolongation ne manquerait pas de produire des conséquences plus désastreuses encore. Si Votre Altesse approuvait ma proposition de chercher à porter remède dès à présent à cet état de choses, je prendrai la liberté de lui soumettre les observations suivantes :

En ce qui concerne d'abord la première catégorie de ces droits, c'est-à-dire les droits de douane de terre qui sont perçus à titre exceptionnel dans quelques villes et villages de l'Empire, et qui sont un sujet de plaintes continuelles de la part des populations de ces localités, leur abolition immédiate ne présenterait aucun inconvénient, de même que celle des droits variables qui pèsent exclusivement sur les fabrications du pays.

Quant à la troisième catégorie de ces droits, c'est-à-dire à ceux qui sont perçus sur les marchandises transportées par mer ou par fleuve d'un point de l'Empire à un autre, leur abolition, si elle n'était pas accompagnée de certaines mesures de précaution, donnerait lieu à des abus dans l'importation des objets similaires.

Je viens, par conséquent, Vous soumettre, Monseigneur, les réflexions que me suggère ce point. Il va sans dire que les droits de douane perçus sur les objets transportés par mer ne sauraient être non plus maintenus ; mais à l'effet de distinguer les objets similaires qui arrivent de l'étranger de ceux qui sont fabriqués dans le pays et de ne pas perdre les droits d'importation, il y aurait lieu d'adopter pour les marchandises transportées d'une échelle de l'Empire à une autre, un système qui consisterait dans la délivrance d'un certificat indiquant le lieu de provenance. Cette mesure ne saurait toutefois empêcher complètement les abus, attendu qu'un négociant, si, après s'être muni d'un certificat d'origine pour la farine qu'il aurait achetée à Constantinople pour la transporter à Samsoun, porte cette farine en Grèce ; il pourrait, avec le certificat, qui serait resté entre ses mains, importer de Galatz ou d'Odessa à Samsoun une égale quantité de farine. De la sorte, le droit d'exportation de la farine transportée en Grèce et le droit d'importation de 8 0/0 de la farine introduite à Samsoun seraient perdus pour la douane.

L'inscription du nom du navire et du nom du capitaine au certificat qui serait délivré pourrait jusqu'à un certain point prévenir cet abus. Toutefois les bateaux à vapeur étrangers sur lesquels sont embarquées ces sortes de marchandises, partent en général des ports étrangers et font escale également le long de leur navigation jusqu'à l'arrivée à destination aux échelles de l'Empire Ottoman, leur retour s'effectue dans les mêmes conditions. Il est donc difficile parmi les objets similaires qui se trouvent à leur bord, de distinguer ceux de provenance étrangère de ceux de fabrication nationale.

Il serait, ce me semble, possible d'obvier à cet inconvénient en réservant le cabotage, ainsi que cela fait partie des droits exclusifs et absolus de tout gouvernement à la marine nationale.

Nous n'avons pas toutefois une marine marchande suffisante pour ce service. Les étrangers jouissent d'ailleurs depuis fort longtemps de la liberté de navigation. La supprimer d'un seul coup, ce serait provoquer les réclamations de toute sorte. Il y aurait donc lieu tout en réservant cette question à un autre moment, de se borner quant à présent à établir une distinction entre les bâtiments qui naviguent d'une échelle de l'Empire à une autre, et ceux qui font la navigation directement d'un port étranger à une échelle de l'empire, et de soumettre en outre le cabotage à un contrôle spécial.

Ces mesures seraient suffisantes pour empêcher les abus que j'ai signalés plus haut. Les gouvernements étrangers consentiraient à l'adoption d'un pareil système d'ordre que la S. Porte serait en droit de leur demander en échange des sacrifices qu'Elle veut s'imposer dans l'intérêt du pays, et nous prêteraient leur concours pour la réalisation de cette réforme. Il y aurait donc lieu de s'entendre à cet égard avec les puissances amies et de supprimer les droits sur les objets transportés par mer et par fleuve, dont l'abolition est encore plus nécessaire que celle des taxes de deux autres catégories. Car s'il fallait conserver ces droits eu égard aux difficultés et aux inconvénients que j'ai signalés, non seulement les procédés exceptionnels n'ayant aucune raison d'être, dont il a été parlé plus haut, seraient maintenus, mais encore le littoral de l'Empire, ainsi que les îles dont les communications commerciales ont lieu en général par mer ou par fleuve, continueraient comme par le passé de rester sous le poids des droits de douane intérieure.

[illegible] verait, Monseigneur, la suppression complète de ces droits, le point capital de la question serait de trouver l'équivalent des 130,000 Bourses environ que rapportent annuellement au Trésor les droits de douane intérieure. L'État ne manquerait pas, il est vrai, de profiter encore de la prospérité et du bien-être qui résulteraient pour le pays, de l'abolition de ces droits, mais la perte qu'occasionnerait au trésor cette mesure serait immédiate, tandis que les avantages qu'elle produirait seraient obtenus graduellement.

On pourrait donc penser que ces avantages ne sauraient compenser la moins-value qui se produirait dans les revenus de l'État, par suite de la suppression de ces droits. Il serait dans ce cas-là possible de ne pas supprimer d'un seul coup ces droits et de procéder de manière à en abolir une partie chaque année en vue de contrebalancer les pertes par les avantages, mais les résultats féconds qu'on est en droit d'attendre d'une suppression immédiate de ces droits, ne sauraient être dans ce dernier cas ni aussi prompts ni aussi rapides.

Notre commerce intérieur et notre industrie se trouvent réduits, ainsi qu'il résulte des développements qui précèdent, à un état regrettable de décadence. Il y aurait donc lieu de hâter le remède qu'il s'agit d'y porter. Procéder par des dégrèvements graduels, serait sans contredit perdre inutilement du temps.

D'ailleurs le premier terme assigné pour la demande en révision de nos traités de commerce est près d'expirer. Dans le cas où Votre Altesse approuverait certaines modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter et que je me propose de Lui soumettre sous peu, les avantages qui résulteraient pour le pays de cette révision compenseraient et au-delà les pertes plutôt apparentes que réelles qu'occasionnerait au Trésor la suppression des droits de douane intérieure.

Il sera fait, Monseigneur, conformément à la décision que Votre Altesse jugera à propos de prendre d'après les réflexions et les faits que j'ai eu l'honneur de Lui soumettre et aux ordres qu'Elle voudra bien me transmettre à cet effet.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Constantinople, le 30 septembre 1873.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

PARIS, le 3 janvier 1874.

L'opinion publique semble plus frappée de la rapidité avec laquelle la Chambre a conduit la discussion du budget et adopté les nouveaux impôts que des charges considérables qui doivent en résulter pour le pays. C'est, sous ce rapport, une sorte de *tollé* général. Et cependant il était aisé de prévoir, dès le milieu de l'année, l'extrémité regrettable à laquelle on serait conduit, lorsqu'on a vu l'assemblée perdre son temps et les députés leur éloquence sur des incidents politiques renouvelés chaque jour et qui n'ont eu d'autre conséquence que de prolonger l'agitation et le malaise. Il faut espérer toutefois que cette leçon du passé profitera à l'avenir. Malheureusement ce n'est pas la première fois qu'on la néglige.

Si écourtée qu'ait été la discussion actuelle, M. Magne s'y est fait une part remarquable, sa clarté d'expression, sa ténacité à faire face, à tout prix, aux charges publiques sans recourir à d'autres ressources que l'impôt, de façon à dégager sérieusement l'avenir et, dût-il en subir quelque impopularité, son bon sens pratique, hostile aux combinaisons chimériques, ont produit sur l'assemblée une profonde impression. Cette campagne parlementaire est certainement de nature à fortifier sa position ministérielle, et la force qu'il y a puisée, ne lui sera peut-être pas inutile.

On s'occupe toujours beaucoup, dans les conversations des couloirs à Versailles, du duc d'Audiffret-Pasquier et de ses projets. Vous n'ignorez pas qu'on attribue au président de la commission des marchés l'intention de ressusciter à son bénéfice le ministère administratif des affaires de la guerre, le ministère d'organisation militaire en un mot, procédant de concert avec un ministre du service appartenant à l'armée. Je crois vous avoir entretenu déjà de ce projet. Aujourd'hui on agrandit la nouvelle, et on répète, avec force réserves d'ailleurs, que le ministère du service actif serait, sous telle ou telle dénomination, celle de major-général, par exemple, confié au duc d'Aumale. Je vous transmets la nouvelle sous toutes réserves également.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître que, depuis quelque temps, et notamment depuis l'échec de l'entreprise monarchique, la personnalité du duc d'Aumale a pris une importance plus caractérisée et qui s'est encore accrue par la supériorité incontestable avec laquelle il a présidé le procès du maréchal Bazaine. Aussi, n'est-il pas extraordinaire que se trouvant en évidence comme il est, ses moindres démarches, son attitude, ne donnent lieu à beaucoup d'interprétation. C'est ainsi qu'on a rattaché la présence du duc à Paris, ces jours derniers, au projet dont je viens de vous entretenir. Ce sentiment d'attention pourrait se résumer dans le mot échappé à un membre important de la gauche extrême : « Je ne saurais dire exactement ce que veut le duc d'Aumale, mais il me préoccupe » Il est clair que le duc d'Aumale a sa pensée et que d'une façon ou d'une autre, il ne renonce pas à prendre un rôle dans les événements que l'avenir tient en réserve Mais ce qui me surprendrait en tout cas, je vous le répète, c'est que le duc d'Aumale fût appelé à prendre, dans nos affaires militaires, une part plus large encore que celle qu'il occupe déjà On assurait récemment qu'il tenait sa démission de représentant toute prête à être envoyée au président de l'assemblée ; on affirmait même qu'elle avait été adressée, sous la seule restriction de ne la publier que dans certaines circonstances d'opportunité. Si le fait est vrai, cela prouverait, sinon que le duc entend se tenir complètement en dehors de la politique, tout au moins qu'il considère le mandat de député comme incompatible avec le service actif dans l'armée.

Le journal le *Corsaire* n'a pas gagné son procès devant le tribunal correctionnel. Il croyait pouvoir reparaître impunément ; mais le tribunal a décidé que l'interdiction qui l'a frappé et qui avait été prononcée par le général de Ladmirault, durerait autant que l'état de siège, moins que l'autorité militaire ne donne mainlevée de l'interdiction. Le gérant et l'imprimeur ont été condamnés à 2,000 fr. d'amende pour chaque numéro qu'ils avaient essayé de faire paraître, ce qui fait 4,000 fr. pour chaque prévenu,—soit 8,000 fr. qui avec le décime de guerre et les frais, porteront à bien près de 10,000 francs la condamnation encourue par le *Corsaire*.

La gauche a fait une grande manifestation en faveur de M. Thiers. Rassurez-vous : il n'y a eu ni attroupements, ni cris, ni commencement de sédition. Il s'agissait tout simplement de cartes de visite. Les membres du conseil municipal de Paris ont porté individuellement leur carte chez l'ex-président de la République. Les députés de la gauche et du centre gauche ont fait de même.

Le prince Soutzo qui, dans une rencontre à Fontainebleau, a eu le malheur de tuer son adversaire, est renvoyé, avec les quatre témoins du duel, devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, dont la plus prochaine session s'ouvrira en février 1874.

La commission des Beaux-Arts, instituée par le ministre de l'instruction publique, a tenu, il y a quelques jours, sa première séance, sous la présidence de M. de Chennevières. La commission a décidé la suppression du musée des copies, institué par M. Jules Simon. Les œuvres principales que renferme ce musée seront envoyées, les plus importantes à l'école des Beaux-Arts, les autres aux musées des départements.

CHRONIQUE.

Le grand-vézir s'est rendu avant-hier au palais impérial où il a eu l'honneur d'être admis auprès de S. M. le Sultan.

Sadik pacha, ministre des contributions indirectes quittera demain Constantinople pour se rendre en Europe par le courrier de Trieste. Avant de partir pour remplir la mission financière dont elle est chargée, Son Excellence aura l'honneur d'être reçue aujourd'hui en audience privée par S. M. le Sultan.

Corabet effendi Carakach accompagnera Sadik pacha en qualité de secrétaire.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations suivantes :

Zoulfikar pacha est nommé gouverneur du Caire ;

Murad Ghalib pacha est nommé maître des requêtes auprès de S. A. le Khédive ;

Moustafa Fehmi pacha, est nommé ministre de la maison du Khédive ;

Hadjadour bey, est nommé président du Tribunal de Commerce du Caire ;

Chefii-Rahmi bey, est nommé gouverneur d'Alexandrie *ad interim*.

Le ministère du Commerce ayant fait venir de Boukhara une certaine quantité de graine de vers à soie, dans le but de répandre cette qualité dans le pays les gouverneurs généraux des provinces ont été avisés d'informer le ministère de la quantité qu'on devrait expédier dans chaque province pour être mise à la disposition des éleveurs.

Ces graines seront distribuées aux éleveurs à raison de 1/4 de médjidie par dramme et pour plus de facilité le gouvernement ne se fera rembourser que lors de la récolte.

M. Walter Baring, secrétaire de l'ambassade britannique à Athènes, est nommé en la même qualité à Constantinople, où il est arrivé par le dernier courrier de Marseille.

Par décret royal du 27 décembre, M. André Psilianos est nommé vice-consul hellénique à Parga en remplacement de M. Lacon, relevé de ses fonctions. M. Constantin Evanghelidi est nommé drogman du consulat hellénique de la Canée.

Dans son dernier voyage d'Alexandrie à Constantinople le *Romanieh*, paquebot égyptien, a essuyé devant l'île de Candie une violente tempête qui, pendant quelque temps, a mis le bâtiment en péril. L'équipage, à bout de forces a déserté le pont en y abandonnant le capitaine, seul avec deux matelots. Le capitaine voyant que le gouvernail était abandonné s'est élancé pour le saisir mais la chaîne en se brisant lui a fracturé le poignet droit. Alors il a réclamé l'assistance des passagers pour exécuter les manœuvres nécessaires et fort heureusement parmi ceux-ci se trouvaient trois capitaines grecs qui se sont empressés de se mettre à sa disposition. Grâce à leur concours le bâtiment a pu arriver sain et sauf dans le port de Syra, d'où il a continué son voyage vers Constantinople.

On se rappelle le vol considérable commis il y a quelque temps dans une maison de Bebek. Les voleurs avaient soustrait à une veuve habitant cette maison des valeurs se montant à une somme de 4000 livres turques environ.

Nous apprenons que la police qui n'a pas cessé depuis lors de rechercher les auteurs de ce vol, est parvenue dernièrement à les découvrir et à les arrêter. Ils avaient encore en leur possession les valeurs soustraites.

Samedi dernier, une dame française récemment arrivée à Constantinople, se rendit à bord d'un bateau du Chirket-i-Haïrié avec l'intention d'aller à Ortakeuy, lorsque deux italiens à qui elle avait demandé quelques informations, s'apercevant qu'elle était étrangère au pays, lui dirent qu'ils se rendaient eux aussi à Ortakeuy, et qu'ils étaient également étrangers. Ils offrirent donc de la guider. Tout d'un coup ils semblèrent découvrir que le bateau ne touchait pas à Ortakeuy et appelèrent très poliment des hamals pour transporter le bagage de leur nouvelle compagne sur un autre bateau. Celle ci alla dans une cabine à droite en prenant avec elle un sac contenant de l'argent et un paquet de schalls, tout en déclinant l'invitation des italiens de descendre dans la cabine d'en bas.

Quelque temps après, un des italiens entra dans la cabine et dit à cette dame qu'il était interdit aux passagers d'avoir leurs bagages dans les cabines du pont et qu'il transporterait le sien en bas, en y veillant pour elle. Quelques instants après un des employés du bateau vint prévenir la malheureuse dame que son domestique était resté dehors, étant parti pour acheter du pain et qu'il avait pris son bagage avec lui. Elle comprit immédiatement le tour qu'on lui avait joué.

La police de Bechictach et les Consulats français et italiens ont été informés de l'affaire et la Compagnie fort contrariée qu'un vol semblable ait été commis à bord d'un de ses bateaux, aide de tout son pouvoir les autorités à découvrir les coupables. Les objets volés sont évalués à LT. 20.

On nous rapporte qu'une vingtaine de mécaniciens anglais au service de l'*Azizié*, ayant à recevoir des arriérés de solde de plusieurs mois, auraient réclamé l'intervention de leur consulat pour obtenir que ces payements leur fussent faits. Le consulat britannique, en présence de l'inefficacité des démarches faites par l'Ambassade afin d'obtenir le payement de ses nationaux, se serait décidé à séquestrer un des bateaux de l'*Azizié*, en application de la loi maritime.

Nous lisons dans l'*Amalthée* de Smyrne en date du 11 courant :

Jeudi dernier l'*Antelope* est entré dans notre port Sir Henri Elliot ayant à bord et Mme Elliot qui se rendent en Angleterre. La frégate impériale *Mouhbiri-Sourour* a salué par des détonations l'arrivée de l'ambassadeur britannique.

Le temps continue à être variable et nous jouissons alternativement d'une température douce et d'un temps extrêmement froid. Les montagnes avoisinantes viennent encore de se couvrir de neiges et depuis déjà trois jours il fait un vent très vif.

Dans la matinée d'hier et par un vent violent, un incendie s'est déclaré près du pont de Melés. La proximité des jardins et la promptitude des secours ont permis d'arrêter bientôt les progrès de l'incendie qui a dévoré trois maisons, toutes les trois assurées

Un vol de faible importance, mais qui dénote une assez remarquable audace chez son auteur, a été commis dernièrement au préjudice du Dr X... et dans les circonstances que nous allons rapporter.

Un individu ayant la tournure et les apparences d'un domestique se présentait récemment chez le Docteur en le priant de le suivre chez M. Z... subitement indisposé

Le Docteur s'apprête aussitôt, M. Z. est de ses amis, il ne faut pas le faire attendre, et puis le cas est grave, le domestique et le médecin se rendent son domicile.

La servante vient ouvrir, en familier de la maison le Docteur se débarrasse de son paletot et le remet avec son chapeau au personnage qui l'a guidé, et que la servante a pris pour un domestique du Docteur.

Celui-ci se rend au salon, s'informe chemin faisant de la santé du bon M. Z. « ce pauvre ami ! enfin nous allons [illegible] »

Pendant ce temps le prétendu valet de chambre se sauve avec les vêtements du médecin et celui-ci s'aperçoit qu'il est à la fois victime d'un vol et d'une mystification, car M. Z... est fort bien portant, et n'a réclamé les soins d'aucun Esculape.

La peste bovine qui s'était déclarée depuis quelque temps à Cartal et aux environs existant toujours dans ces parages, le gouvernement y a envoyé le lieutenant-colonel Osman bey, médecin vétérinaire du ministère de la guerre, avec mission de présider aux mesures nécessaires pour la disparition du fléau.

D'après les journaux qui nous arrivent de l'intérieur, les pluies ont été générales dans toute l'Anatolie pendant le mois passé, et la neige est tombée en abondance dans la plupart des provinces et notamment dans les vilayets d'Alep et de Konieh où l'hiver a été exceptionnellement rigoureux. On présume que les prochaines récoltes seront d'une abondance extraordinaire et compenseront la stérilité des années précédentes.

Le 20 décembre un incendie a éclaté à Marach, dans le vilayet d'Alep, et a consumé une dizaine de magasins. Quelques maisons ont dû être démolies pour permettre de circonscrire le feu.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi de vous adresser ces quelques lignes, non pas pour vous entretenir de vols à main armée, de tentatives d'assassinat, etc., etc., dont le récit remplit depuis quelque temps les colonnes des journaux. Je vous parlerai plutôt de l'état déplorable de la chaussée de Pancaldi, depuis le jardin municipal jusqu'à Chichli. La boue y est tellement profonde, que les roues des voitures disparaissent presque jusqu'au moyeu ; aussi nous, habitants de ce quartier populeux, éprouvons-nous des difficultés insurmontables pour traverser le petit espace qui sépare les omnibus du trottoir. Quant à la poussière qui nous aveugle pendant l'été je n'en parle ici que pour mémoire.

Plus d'une fois on a promis de réparer cette route. Vous-même avez annoncé que la Municipalité se montrait animée des meilleures intentions ; malheureusement tout cela ne produit rien et des tas de pierre semblent avoir été amoncelés çà et là comme une amère dérision. Les choses en sont venues au point que les omnibus ne peuvent presque plus faire leur service et que les personnes qui ont recours à ce genre de locomotion assistent matin et soir au triste spectacle de l'agonie des pauvres chevaux Il serait temps, Monsieur le Directeur, qu'on songeât sérieusement à remédier à un pareil état de choses dont on ne voit d'exemple dans aucun pays civilisé.

La Municipalité, il est vrai, pour faire revivre notre espoir, envoie de temps à autre quelques rares ouvriers qui jettent des pierres dans les trous ; ces ré-

arations incomplètes ne donnent naturellement aucun résultat satisfaisant, et le lendemain, à la moindre averse, l'espace soi-disant réparé devient tout aussi impraticable qu'il l'était la veille : la route en ce moment est couverte de sinuosités profondes ; on dirait des vagues, et ce n'est point une exagération, toutes les personnes qui vont en promenade du côté de Férikeuy peuvent en témoigner.

L'expérience l'a prouvée assez : les réparations partielles ne suffisent pas. Il faut prendre des mesures radicales ; or, tant que le niveau de la route ne sera pas modifié on ne parviendra à faire rien de stable. L'écoulement des eaux s'opère avec une grande difficulté, les pentes ne sont pas ménagées convenablement, la surface de la route est inégale, aussi à la moindre pluie les rigoles se remplissent, l'eau ne trouvant plus d'issues reste stagnante sur plusieurs points.

On l'a dit plus d'une fois et vous-même l'avez répété dans votre journal : il faut élargir la route d'une dizaine de pics environ et faire un second trottoir. S'il s'agissait d'exproprier des maisons, des immeubles rapportant une rente, la Municipalité pourrait invoquer les dépenses excessives et le chiffre restreint de son budget : il suffit maintenant de reculer le mur du Cimetière arménien pour le ramener à l'alignement de la grille de l'Ecole militaire. C'est là une question d'utilité publique et la communauté arménienne aurait mauvaise grâce à s'opposer à l'exécution de ce projet, du moment qu'elle tient le terrain de la libéralité de l'Etat, qui a consenti tout dernièrement à lui en laisser la jouissance, et que les latins, les protestants et les musulmans eux-mêmes ont vu leurs champs-des-morts convertis en jardin public ou en quartiers habités. Ce serait bien mal reconnaître la faveur dont elle a été l'objet de la part du Gouvernement Impérial.

Je ne veux point m'étendre sur les avantages qui résulteraient pour la population de Péra de l'établissement d'un boulevard depuis le Taxim jusqu'à l'Ecole militaire; ce serait doter notre faubourg d'une promenade agréable, dont nous sommes complétement privés.

Le zèle que S. Exc. Artin effendi déploie dans l'exercice de ses fonctions, nous fait espérer qu'une mesure efficace sera bientôt prise pour mettre fin à nos maux.

Si la route est construite d'une manière convenable, la Société des Tramways pourrait établir une voie ferrée jusqu'à Chichli ; elle trouverait son compte assurément. La population de notre faubourg, ayant à sa disposition un moyen de transport fort facile et peu dispendieux, se porterait en masse vers Férikeuy et Chichli, quittant les maisons peu aérées et les rues étroites de Péra, où elle végète actuellement.

Ce sont là des questions qui méritent d'être prises en sérieuse considération.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur ce sujet; mais je craindrais d'abuser de l'hospitalité que vous avez bien voulu m'accorder dans vos colonnes.

X...

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible], dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le [illegible] jouiront d'une [illegible] sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 16 janvier, 1873

Lever du soleil	7 h.	21 m.	
Coucher »	4 »	56 »	
Temps moyen à midi apparent.	12 »	10	6s
H. à la turque à midi moyen	6 »	57	

8 heures du matin.

Baromètre	770.5
Thermomètre	2.3
Maxima ... négatif	2 5
Minima de la veille ... négatif	7.8

Direction et force du vent N. calme

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Gaulsch	[illegible]	[illegible]
Canaple Camp 1	[illegible]	[illegible]
Tchonbonkiji	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Lambrinos Scampaki	Athènes
Kiria papa rue sauli Benedicto No 27	Beltzis daniel	Stavros
Serkisof Cie. Propriétaire del Nuovo han Tounk Pasa	[illegible]	Geuf
Dal ms eple rua	Dalous	[illegible]
[illegible]	jaroce Iatinou	Beyrouth
Watenburto Abaji	Spiridione Persilano	[illegible]
Aghios Tanasis	[illegible]	[illegible]
[illegible] Miran Epantin Papaleonaslos		Pyrea
[illegible] Lavari Du- giolu	Kivali	Alexandrie

LETTRE DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

La Canée, 2/15 janvier 1874.

M. Stiglitch, consul d'Autriche-Hongrie à la Canée, [illegible] de l'an, ses funérailles ont eu lieu avec une grande pompe. Le corps consulaire accompagne, en uniforme, jusqu'à la porte de la ville le convoi funèbre. L'autorité locale a rendu [illegible] les honneurs dus à la position qu'occupait le défunt.

M. Stiglitch, était le doyen du corps consulaire à la Canée. Il a servi, dit-on, quarante ans consécutifs le gouvernement austro-hongrois, en Crète, en qualité de consul. Par ses manières affables et l'honorabilité de son caractère, le défunt avait su s'attirer la sympathie et l'estime générale des habitants de la Canée. Aussi, sa mort a-t-elle été regrettée par tous ceux qui l'ont connu. La gérance du consulat austro-hongrois a été provisoirement confiée à son fils, M. [illegible] gusie Stiglitch, qui remplit depuis quelques [illegible] les fonctions de chancelier du Consulat austro-hongrois.

La récolte ayant manqué depuis deux ans en Crète, les adjudicataires qui avaient affermé les dîmes, doivent à l'heure qu'il est, une forte somme d'argent au Trésor. Comme, [illegible] des prétextes futiles, ils temporisent le paiement de [illegible] dettes, les autorités supérieures de l'île, animées du désir de sauvegarder les intérêts du Trésor, [illegible] institué une commission chargée de procéder à l'examen des comptes de ces adjudicataires, et de prendre toutes les mesures [illegible] pour s'assurer du paiement des arriérés [illegible] gouvernement.

[illegible] quelques centaines [illegible] intérêts n'ont pas été calculés depuis longtemps. Cette commission a été chargée aussi de l'épurement des comptes [illegible]. La présidence de cette commission [illegible] M. Petreli effendi, directeur de la correspondance [illegible] du vilayet.

[illegible] froid sensible, à la suite de la neige qui est tombée aux environs de la Canée. [illegible] eu aussi des pluies abondantes, ce qui fait espérer une bonne récolte pendant cette année.

Divers condamnés s'étaient échappés précédemment des prisons de Réthymo. Quelques-uns d'entre eux avaient été arrêtés aussitôt après leur fuite, on dit que la police a pu réussir à mettre la main sur les autres.

Notre gouverneur général, Son Excellence Reouf pacha, qui est infatigable, continue à s'occuper constamment de tout ce qui peut contribuer au [illegible] et à la prospérité des habitants de l'île. [illegible] progrès en Crète. [illegible] la répartition de la justice dans les tribunaux et expédie promptement toutes les affaires qui lui [illegible].

Les travaux de construction du village Azizeyé sont terminés. Les habitants de l'îlot de Souda se sont déjà installés [illegible] qui ont été [illegible].

PRESSE ETRANGÈRE.

Réception du jour de l'an à Versailles.

Les réceptions du 1er janvier ont été favorisées par un temps superbe.

A midi, M. le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de tous les ministres et d'un brillant état-major, s'est rendu auprès du président de l'Assemblée nationale.

La grande berline de gala où se trouvait M. le Président de la République était précédée d'un escadron du 7e cuirassiers.

Les gens de M. le duc de Magenta avaient revêtu la livrée de grand gala, habits blancs, broderies aux armes du maréchal, culottes rouges, tête poudrée.

En recevant M. le président de la République, M. le Président de l'Assemblée a prononcé les paroles suivantes :

« En vous adressant mes vœux, je les adresse à la France. » « C'est en effet à la France, a répondu M. le maréchal de Mac-Mahon, que nous devons tous nous dévouer. »

Après son retour du château, M. le maréchal de Mac-Mahon a immédiatement reçu la visite de M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, accompagné des membres du bureau et précédé des huissiers de l'Assemblée.

A l'arrivée du cortége de M. le président de l'Assemblée, les cuirassiers échelonnés sur l'avenue de Paris, ainsi que la gendarmerie faisant le service dans la cour d'honneur, ont présenté les armes, et les tambours ont battu aux champs.

L'état-major du maréchal de Mac-Mahon a reçu le président de l'Assemblée sur le perron de la cour d'honneur.

Les visiteurs du président de la République attendaient dans les salons du rez-de-chaussée.

Le maréchal de Mac-Mahon, entouré des ministres et de son état-major, était debout au centre du salon du milieu, causant familièrement avec les [illegible].

Le défilé n'est pas fait aussi rapidement que l'année dernière, et les députations ont été annoncées à l'entrée dans le salon où se trouve le maréchal, par M. Mallard, introducteur des ambassadeurs.

Le corps diplomatique n'était pas au complet à une heure, plusieurs de ses membres n'ayant pas pu prendre le train de 11 heures 25.

Au nombre des premiers arrivés nous citerons le cardinal Chigi portant la calotte rouge et le grand manteau violet, il s'entretenait avec M. le baron de Beyens, ambassadeur de Belgique, qui portait le grand cordon de la Légion d'honneur.

Mgr Chigi, annonçait à M. le baron de Beyens que la remise des *barettes* aurait lieu mercredi prochain.

Le corps diplomatique était au grand complet, lorsqu'il a été introduit auprès du maréchal ; parmi les derniers arrivés, nous citerons l'ambassadeur persan, l'ambassadeur de Turquie, le ministre des Etats-Unis, lord Lyons, le chevalier Nigra, M. le comte d'Arnim est arrivé avec M. le comte Apponyi ; le comte de Moltke et le prince Orloff.

Le personnel de toutes les délégations était présent à la réception.

Le corps diplomatique a formé le c[illegible] quelques mots à chacun des chefs de mission. Il n'y a eu aucun discours ni aucune parole ayant trait à la politique.

La réception s'est bornée à un échange de félicitations et de remerciments.

A deux heures a commencé le défilé des états-majors, ce qui était la partie la plus brillante de la réception.

Nous avons remarqué M. le duc de Nemours, le gouverneur de Paris, le maréchal Canrobert, les généraux de Martimprey, de Rochebouet, de Geslin, le comte de la Villeneuve, Clinchant, Bataille, Hartung, Schmidt, le colonel Sautrot, le baron de Verrières, colonel Lambert, colonel Merlin.

A deux heures et demie, les réceptions étaient terminées.

L'Espagne.

On écrit de Madrid, 30 décembre, à l'*Indépendance Belge* :

M. Castelar, voulant épuiser tous les moyens de conciliation, a eu avec M. Salmeron une nouvelle entrevue de six à huit heures, dans la soirée d'hier.

Voici les exigences formulées par M. Salmeron : modifier le ministère actuel, donner un successeur au ministre de l'intérieur et un autre à celui de la guerre, remplacer plus tard celui des finances, et les généraux commandant les divisions dans les provinces ; abandonner la marche politique suivie par le ministère et notamment par le ministre de l'intérieur, se rapprocher du programme du centre de la Chambre et prendre dans ses rangs les nouveaux ministres, mettre en discussion immédiate la constitution fédérale et transiger autant que possible avec les autres partis; organiser l'armée et confier la direction des opérations militaires à un conseil de guerre semblable à celui qu'avait autrefois l'Autriche ; ne nommer le président de la république qu'après le vote définitif de la Constitution fédérale et celui des lois organiques les plus essentielles.

M. Castelar a avoué à M. Salmeron qu'il était loin de partager ses idées, et qu'il allait en référer à ses collègues réunis en conseil. C'est ce qu'il a fait immédiatement.

Les ministres de l'intérieur et de la guerre se sont empressés d'offrir leurs démissions pour faciliter la conciliation si désirée par tout le monde, excepté les intransigeants.

Les autres collègues de M. Castelar ont repoussé les bases formulées par M. Salmeron, et tous ont été unanimes à décider qu'on devait faire publier un mémoire justificatif des actes du gouvernement pendant la suspension des séances parlementaires.

Ce mémoire fera ressortir la nécessité de sauver le pays, la liberté et la république, en les défendant à outrance contre les atteintes incessantes de la démagogie blanche et de la démagogie rouge.

Si le ministère est vaincu dans la lutte parlementaire qui va s'ouvrir, les députés qui ont appuyé M. Castelar passeront avec lui sur les bancs de l'opposition, pour combattre tous les gouvernements qui ne seront pas franchement conservateurs.

Après le conseil des ministres, qui a duré de dix heures du soir à minuit, M. Castelar, avec M. Figueras, s'est rendu auprès de M. Salmeron pour lui faire connaître la décision irrévocable du ministère.

M. Figueras, qui déplore plus que tout autre cet antagonisme, a fait un dernier appel aux sentiments de M. Salmeron. Tout a été inutile.

Il n'y a plus qu'un bien faible espoir d'empêcher le fractionnement de la majorité de la Chambre. Les amis de M. Castelar espèrent que la majorité lui restera fidèle.

Le général Morionès est à Castro-Urdiales, d'où il marchera sur Bilbao qu'il veut débloquer à tout prix. Des renforts vont lui être envoyés.

A Carthagène, les assiégeants ont placé des batteries à quinze cents mètres des forts et de la forteresse. On a tiré au sort pour savoir quels régiments monteront les premiers à l'assaut dès que la brèche sera assez grande.

Le Pape Pie IX.

On écrit de Rome, le 28 décembre, au *Journal des Débats* :

La nomination des douze nouveaux cardinaux est l'acte le plus considérable qu'ait accompli le Saint-Père depuis qu'il est renfermé au Vatican. Quelques personnes ont vu dans cet acte de puissance pontificale l'indice d'un rapprochement entre le Saint-Siége et le royaume d'Italie. Le Pape, usant de son droit religieux, constate en effet qu'il est libre dans l'exercice de son ministère. Cependant sa pensée est tout autre que celle que lui ont prêtée quelques esprits disposés aux illusions.

Pie IX a voulu, au contraire, en renforçant le Sacré-Collége, assurer après lui le maintien de la politique d'inflexible protestation qu'il suit depuis 1860. Il suffit en effet d'étudier la liste des nouveaux cardinaux pour comprendre l'esprit avec lequel elle a été formée. Contrairement à l'usage, la part des étrangers est égale à celle des Italiens.

Les sentiments qui animent l'archevêque de Paris et son collègue de Cambrai ne sont pas douteux, et ils sont certainement partagés par les nouveaux cardinaux allemands et espagnols.

Ces sentiments ne sont pas ceux d'une conciliation avec le nouvel ordre de choses.

Parmi les six cardinaux italiens, on compte quatre nonces pontificaux. Ces quatre prélats sont associés depuis plusieurs années à la politique de Pie IX, et ils pourraient difficilement se rallier à une autre. Les deux cardinaux diacres appartiennent aux ordres religieux [illegible] par le gouvernement [illegible] d'eux est jésuite, et Pie IX l'a choisi pour protester contre la persécution spéciale à laquelle son ordre est en butte. C'est la première fois, je crois, qu'un jésuite reçoit le chapeau de cardinal.

La pensée dominante de Pie IX est d'avoir un successeur qui suive ses traces. Le Souverain-Pontife est convaincu que l'Eglise, immuable dans ses principes et appuyée sur une forte hiérarchie, doit l'emporter à la longue au milieu des agitations incessantes et des doctrines variables de la société moderne. Pour lui, c'est une affaire de temps, de patience et de fermeté.

L'avenir dira ce qu'il y a de fondé dans ces espérances de l'Eglise et de son chef. Je me borne à exposer les faits sans autre commentaire.

Le Pape a reçu, à l'occasion de la Noël, le corps diplomatique et les ordres religieux. On sait que, pour l'Eglise, le nouvel an commence à Noël. Les officiers de l'*Orénoque* n'ont point accompagné M. de Corcelles au Vatican et ils ne paraîtront pas davantage le 1er janvier au Quirinal. Le gouvernement italien, qui a du bon sens et qui connait les difficultés de la diplomatie française, se gardera de s'en formaliser.

L'affaire de l'*Orénoque* n'a eu de gravité l'an passé qu'à cause des différends qui existaient entre les deux ambassadeurs français, M. de Bourgoing et M. Fournier. Aujourd'hui, l'un et l'autre sont remplacés, et la difficulté ne sera même pas soulevée.

Les journaux étrangers qui s'occupent de nouveau de cette question parlent par réminiscence et ne sont point au courant de la situation actuelle.

Le gouvernement italien, en renvoyant M. Nigra à Paris, a voulu donner [illegible] désir de vivre en bonne intelligence avec la France. J'ignore si ce diplomate a parlé à M. Decazes des mandements des évêques et des articles des journaux religieux français ; mais une feuille forte sensée, qui paraît à Florence, la *Gazzetta d'Italia* fait observer que M. Decazes aurait pu répliquer en citant les articles de certains journaux italiens qui voient partout des *casus belli*. Ce qu'il y a de plus sage, c'est de laisser dire les gens exagérés de part et d'autre sans leur donner plus d'importance qu'il ne convient.

Le mouvement national en Irlande.

On lit dans la *Patrie* :

[illegible] les élections générales sont prochaines [illegible] qui s'imposeront, parmi les premières et les plus importantes, au nouveau Parlement [illegible] *Home Rule* irlandais. [illegible] sujet, qui est peu connu en France, [illegible] un très grand [illegible], un court article où l'on trouvera des renseignements très précis et [illegible]

La revendication légale et pacifique [illegible] nationale et indépendante [illegible] par les[illegible] par la [illegible] du [illegible] et par l'assentiment [illegible] signatures a convié les promoteurs du *Home Rule* [illegible] qui vient d[illegible] lieu à Dublin les 18, 19, 20 et 21 [illegible]

Cette Adresse était ainsi conçue :

« Les soussignés déclarent que, dans leur [illegible] la paix et à la prospérité de l'Irlande, ainsi [illegible] principes suivants :

« [illegible] établi en Irlande, et composé du souverain, des [illegible]

« [illegible] un pacte fédéral, le droit de légiférer sur toutes les affaires intérieures de l'Irlande, et de contrôler les recettes et les dépenses de ce pays en s'obligeant à contribuer [illegible] une juste proportion aux dépenses générales de l'empire britannique ;

« Laisser au Parlement impérial le droit de décider de toutes les questions concernant la couronne et le gouvernement de l'empire, de la législation des colonies et autres dépendances de la couronne, des relations extérieures de l'empire [illegible] puissances étrangères, et de toutes les matières touchant à la défense et à l'influence de l'empire au dehors ;

» Arriver à ce règlement des rapports entre les deux pays (l'Irlande et la Grande-Bretagne) sans empiéter sur les prérogatives de la couronne et sans ébranler les bases de la Constitution ;

« [illegible] conférence en tel lieu et à tel moment qu'on trouvera les plus convenables, tous les hommes favorables à ces principes, afin d'aviser aux moyens les meilleurs et les plus prompts de les mettre en pratique. »

La conférence proposée a eu lieu pendant les quatre jours que nous avons indiqués déjà, dans la vaste salle de la Rotonde, à Dublin, salle comparable par sa grandeur à celle de notre Cirque d'Hiver de Paris. Un grand nombre de prêtres catholiques, des membres du Parlement, d'avocats, de propriétaires, de négociants et de personnes honorables de toutes les classes, s'étaient rendus à l'appel des promoteurs du *Home Rule*.

Le défaut d'espace nous empêche de reproduire les discours fort remarquables auxquels a donné lieu la conférence. L'histoire de l'Irlande depuis 1800, époque de son union législative avec l'Angleterre, ses misères, leurs causes, les moyens de l'arracher à une situation désastreuse, ont été exposés tour à tour en termes éloquents par MM. Shaw, Butt, Ronayne, John Martin, Blennerhas et, Collon, Synan, Downing, O'Conor, membres du Parlement ; Sullivan, éditeur de la *Nation* ; Sir John Gray, éditeur du *Freeman*, et plusieurs autres notabilités catholiques et protestantes que nous devons renoncer à citer. Des membres du clergé catholique, tels que MM. Galbraith et O'Shea, ont pris part à une discussion dans un sens favorable [illegible]

Les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées :

I.—Comme base des décisions de cette conférence, nous déclarons que, dans [illegible] il est essentiellement nécessaire à la paix et à la prospérité de l'Irlande que le droit de législation intérieure soit rendu à notre pays.

II.—[illegible] affirmant solennellement le droit inaliénable du peuple irlandais à un gouvernement propre [illegible]

III.—[illegible] en Irlande et composé du souverain, des lords et des communes d'Irlande.

IV.—En revendiquant ces droits et priviléges [illegible] fédéral qui assurerait au Parlement irlandais [illegible] et de disposer de toutes les affaires [illegible] l'Irlande [illegible] l'empire, la défense et l'autorité de l'empire au dehors, aussi bien que le pouvoir d'accorder et de fournir les subsides nécessaires à cet effet.

V.—[illegible] changement dans la composition actuelle du Parlement [illegible] aucun empiétement sur les prérogatives de la couronne, ni aucune dérogation aux principes de la Constitution.

VI.—Afin d'assurer au peuple irlandais les [illegible] constitutionnel, il est essentiel qu'il y ait en Irlande [illegible] chargé des affaires de ce [illegible] principes constitutionnels, par le Parlement [illegible] par des [illegible] constitutionnellement devant ce Parlement.

VII.—[illegible] de la [illegible] conférence la forme [illegible]

VIII.—[illegible] que les droits et la liberté [illegible] compatriotes [illegible] la plus [illegible] dans un Parlement irlandais, nous désirerions [illegible] dans la Constitution fédérale des articles fournissant les plus amples garanties qu'aucun changement ne serait apporté par ce Parlement à l'établissement actuel de la propriété en Irlande, et qu'aucune disposition, tendant à établir l'ascendant d'une religion ou des incapacités en raison de croyances religieuses ne serait jamais adoptée.

X.—La Conférence fait appel aux collèges électoraux pour qu'ils élisent aux prochaines élections générales, des hommes véritablement dévoués à la grande cause en vue de laquelle elle a été convoquée, des hommes qui en toute circonstance, [illegible] d'une grande conférence [illegible], composée de manière à représenter les opinions et les aspirations de la nation irlandaise. La conférence recommande également qu'en vue de rendre plus parfait l'accord [illegible] à la fin de chaque session, rendent compte de [illegible]

XI.—Afin de mettre ces décisions à exécution, une Association, qui prendra le nom de «*Irish Home Rule League*», et dont les principes essentiels et fondamentaux seront ceux présentement adoptés par la conférence, est dès à présent formée. Son objet [illegible] objet sera d'obtenir pour l'Irlande, par des moyens pacifiques et constitutionnels le gouvernement propre revendiqué dans les [illegible]

[illegible]

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 janvier, 9 h. [illegible]

Obligations Roumaine ...	fl.	49.7[illegible]
d. Nouvelles ...		21.75
Anglo-Bank		155.—
Société decred. aust-turq.		36.25
Banque austro-ottomane.		60.25
Pièce de 20 francs		9.05
Agio		106.70
Change sur Londres		113.75
Credit anstalt		244.—
National Bank		1027.—
Lloyd		462.—

Amélioration générale à la Bourse.

France.

Paris, 14 janvier.

Obligations Roumaine... Fr. 108.50.

La commission a approuvé le projet de loi confirmant aux princes d'Orleans leurs grades militaires.

La *Numancia* avec les forçats fugitifs sera rendue à l'Espagne. Quant aux autres réfugiés ils seront internés en Afrique.

Espagne.

Barcelone, 15 janvier.

Le mouvement fédéraliste est comprimé.

Serbie.

Kragujevatz, 15 janvier.

Le bruit court qu'une convention a été signée avec la Hongrie, au sujet de la jonction des chemins de fer des deux pays.

Angleterre.

Londres, 15 janvier.

Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre a été baissé à 3 1/2 0/0

Russie.

Saint-Pétersbourg, 15 janvier.

Un manifeste impérial introduit dans le pays, en ce qui concerne l'armée, le service obligatoire et général. L'Empereur promet en même temps, que la paix ne sera nullement troublée.

Grèce.

Athènes, 14 Janvier 10 h. soir.

Laurim	escompte	fr.	24.
Pistoliki	prime	dr.	7.1/2
Livres Sterling		»	28. 70
» Turque		»	26. 10
Pièce de 20 francs		»	22. 90

Le dividende offert par la Banque Nationale à ses actionnaires est de dr. 124.

La plus grande tranquillité règne dans le pays.

Turquie d'Europe.

Gallipoli, 15 janvier.

Le Courrier de France se rendant à Constantinople, a passé par les Dardanelles, hier soir, à 8 heures et demie.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 15 janvier.

Dette Générale	41 5/16
Emprunt 1865	58 1/2
do 1869	53 1/8
do 1871	57 —
do 1872	68 1/2
Consolidés anglais	92 5/16

Escompte 3 1/2

BOURSE.

[illegible] DES FONDS

Galata, le 15 janvier.

[illegible] Pures		47 30 —
[illegible]	»	47 3[illegible] —
[illegible]	»	47 [illegible] —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	47 5 —
[illegible]	»	47 5 —
[illegible]	L.S	7 5 —
[illegible]	»	4 — —
[illegible]	»	4 17 —
[illegible]	»	3 20 —
[illegible]	L.T.	9 5 —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	— — —
Société Commerciale Ottomane	»	— — —
Laurium (escompte)	Fr.	30 — —
Crédit Hellénique (escompte)	»	4 — —
Obligations des Chemins de fer	»	410 — —
[illegible]	»	481 2 —
Emprunt... 1863.. coup. dét.	»	307 — —
[illegible] coup. dét.	»	310 — —
1869	»	272 — —
1872	»	— — —
1873	»	270 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111 —
Pièce de 20 francs	»	87 32
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	101 32
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métallique... (id)	»	104 10

AVIS

Nous sommes certains qu'il ne déplaira point au lecteur que nous appelions son attention sur l'article suivant extrait de la principale gazette médicale de Berlin : *Allgemeine Medicinische Central Zeitung*, page 744. Nº 64

Vraie *toile à l'arnica* de O. GALLEANI. La toile à l'arnica du chimiste O. Galleani de Milan, a été depuis quelques années introduite aussi dans notre pays. Chargés d'examiner et d'analyser ce spécifique après des épreuves réitérées et de nombreuses expériences, nous nous faisons un devoir de déclarer que cette vraie toile à l'arnica de Galleani est un spécifique très recommandable sous tous les rapports et un remède très efficace pour les *rhumatismes, les névralgies, sciatiques, douleurs rhumatismales, contusions* et *blessures* de toutes sortes.

Par l'emploi de cette toile, l'on guérit parfaitement les *cors*, et toutes autres *maladies des pieds*.

Nous ne saurions suffisamment recommander à notre public, l'usage de cette *toile à l'arnica*. Nous devons néanmoins l'avertir que plusieurs contrefaçons sont débitées chez nous sous le même nom, devant l'immense faveur obtenue par la vraie *toile à l'arnica*.

Que le public soit par conséquent prudent et ne demande et accepte que la vraie toile à l'arnica du chimiste O. GALLEANI. La vraie toile à l'arnica du pharmaciens O. GALLEANI doit porter la signature du préparateur, et en outre être contresignée d'un timbre portant : O. GALLEANI, Milan. — Prix de la boîte double, fr. 2 à Constantinople, elle se vend chez MM. Ganzuch frères, Vélitz et Cie, Della-Sudda.—A Milan, pharmacie O. Galleani, rue Meravigli, 24

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible] Martin, div. [illegible] c. Bava, d. [illegible] Hassan bey, d. [illegible]

[illegible]

[illegible] goel. ottom. *Andeli Bahri*, c. Ibrahim, [illegible] goel. ottom. *A. Jeorgios*; c. Schiasotis, [illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 8 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 120,000 mètres de feutre gris de Russie, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 27 piastres le mètre.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskerat, le 15 janvier 1874.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

[illegible] provisoires du Metropolitain Railway from Pera to Galata (Limited) sont priés de venir à la Banque Impériale Ottomane à partir du 14 courant pour toucher les coupons d'intérêts nº 1 et 2.

Constantinople, le 12 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

La quantité de farine nécessaire aux fours et aux cuisines du palais Impérial et de ses dépendances pour le terme d'une année à partir du 1er/13 mars prochain, s'élevant à 442,400 ocques et consistant en farines des marques 0,00 et de celles d'Odessa 1re, 2me, 3me et 4me qualités, livrables par quotités au commencement de chaque mois, doit être soumissionnée par voie d'adjudication publique tous les mercredi et les samedi jusqu'à la date ci-dessus indiquée.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont prévenues de se trouver présentes aux jours indiqués dans les bureaux du Medjlissi-bevazim du ministère de la liste civile.

Constantinople, le 31 décembre (v. s.).

SOCIETÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 Janvier 1874

Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à l'heure.

Nº 152,393	Lt.	20
» 133,515	»	10
» 175,143	»	5

Série des Numéros des Billets à la course.

Nº 130,381	St.	20
» 169,803	»	10
» 211,621	»	5

Les billets de Janvier et Février (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Mars 1874.

Galata ce 14 Janvier 1874.

AVIS.

Une maison de commerce dont les affaires sont en plein cours de prospérité désirant étendre ses relations d'affaires demande un associé pouvant disposer d'un capital de 300 à 400 L. T., jouissant d'une bonne réputation.

S'adresser au bureau du Journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissante parfaitement le français et l'anglais désire se placer comme institutrice auprès d'un ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

BAL

PARÉ ET MASQUÉ

donné dans la salle du Théâtre Français

le Dimanche 6/18 Janvier 1874

Sous le haut patronage de SON EXCELLENCE

DJEVDET PACHA

Ministre de l'Instruction Publique au profit de l'Association

XIROCRINI.

BILLET D'ENTRÉE UNE LIV. TOUR.

Loges	Premier Étage	1	L. Tour
	[illegible]	2	»
	[illegible]	1	»

[illegible]

Le Bal commencera à 10 heures du soir.

8me ANNEE No 12. 27 Zilcade 1290. SAMEDI 17 JANVIER 1874.

[illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Athènes, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 16 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Les réceptions du jour de l'an se sont passées en France sans incidents notables. Nous disons *les réceptions* parce qu'il y en a eu deux : celle chez le maréchal Mac-Mahon et celle chez M. Thiers.

M. Thiers a reçu, à Paris, les félicitations de tous les membres de la gauche et du centre gauche, comme s'il était encore au pouvoir.

A Versailles, MM. Buffet et Mac-Mahon ont échangé quelques paroles seulement. Le president de l'Assemblee a dit au president de la Republique : « — En vous adressant mes vœux, je les adresse à la France. »

M. de Mac-Mahon a répondu :

« — C'est à la France que nous devons tous nous dévouer. »

Contrairement aux habitudes parlementaires aucun discours n'a été prononcé.

On a beaucoup remarqué l'absence d'une grande partie des membres du centre gauche, et leur presence chez M. Thiers.

L'Assemblée de Versailles a été saisie il y a 4 ou 5 jours par le ministre de la guerre, d'un projet ayant pour objet de donner un caractère définitif à la situation provisoire, de ceux des princes d'Orleans qui ont eté admis dans l'armée sans avoir rempli aucune des conditions règlementaires exigées par la loi pour obtenir un grade.

Il en résulterait que certain des princes d'Orleans sans avoir jamais servi dans l'armee regulière deviendraient chefs de bataillon, lieutenant-colonel, etc.

Cette proposition, qui a l'approbation de la commission chargée de son examen, fait dire à l'*Indépendance Belge* : «Cette mesure de faveur, dont on chercherait en vain une explication raisonnable, n'est pas faite, à coup sûr, pour accroître la popularite de la maison d'Orléans.»

Le chancelier de l'Empire Allemand vient de proposer au Conseil fédéral la creation d'une administration centrale, sous la direction de l'amirauté, et ayant son siége à Hambourg.

Cette administration serait chargée d'étudier, dans l'intéret de la navigation, les phénomènes maritimes et de préserver les navires des sinistres qui en sont la suite.

La lutte entre le gouvernement prussien et l'episcopat continue sans relâche. Voici un nouveau fait raconte par les *Nouvelles Allemandes* :

« Le président supérieur de Silésie a infligé au prince évêque de Breslau une amende de 200 thalers pour ne pas avoir encore pourvu de titulaire la cure vacante de Breslawitz, lui signifiant en meme temps que d'après un décret du ministre des cultes, on refuserait à partir du 1er Janvier, le payement des 1200 th. auxquels il aurait droit en sa qualité de prince évêque, et cela jusqu'au moment où il se déciderait à obéir aux lois en nommant ce titulaire. »

L'incident relatif aux funérailles du colonel de Delahaye a fait l'objet d'un conseil des ministres italiens, présidé par le roi, à ce qu'assure, du moins, la *Correspondance Franco-Espagnole* qui s'exprime en ces termes :

« Si nous sommes bien informés, il aurait été décidé dans ce conseil de ne pas provoquer d'explications de la part du gouvernement français, mais d'attendre celles qui ne peuvent manquer d'être spontanément fournies.

« Le gouvernement du Roi ne veut pas admettre que la France ne se rende pas compte de la fausseté du rôle qu'on lui a fait jouer et ne soit pas la première à offrir à la Péninsule la satisfaction à laquelle elle peut avoir droit.

» Nous croyons également pouvoir ajouter que par esprit de conciliation le gouvernement italien serait disposé à se contenter de l'affirmation du cabinet de Versailles qu'il est resté complétement étranger à ce qui s'est passé, surtout si ce désaveu indirect etait accompagne de la revocation du supérieur de St-Louis des Français, M. de Rayneval. »

La publication du traite passé entre la Russie et le souverain de Bokhara a provoqué une très-vive émotion en Angleterre.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre la presse anglaise a jeté un cri d'alarme, en apprenant ce qu'elle appelle « une nouvelle étape du gouvernement de Saint-Pétersbourg vers les frontières de l'Inde anglaise. »

Le *Daily News* est le premier qui ait ouvert le feu, suivi de pres par le *Times*. Pour la derniere de ces feuilles «le traité commercial dont il s'agit n'est qu'un masque couvrant des intérets politiques. »

Le journal de la Cité voit d'un fort mauvais œil ce qui vient de se passer et de cette façon conclut-il :

« Le souverain de Bokhara, en recevant des mains de la Russie la rive droite de l'Amou-Daria, a contracté des obligations qui, par cela meme qu'il lui est absolument impossible de les remplir, jetteront sur lui des responsabilités, dont il ne s'est pas rendu compte et dont le resultat sera de lui imposer un vasselage aussi lourd que celui qui pèse sur son voisin de Khiva. Le jour où un comptoir russe aura été dévaste par une de ces tribus errantes sur lesquelles le prince de Bokhara n'a pas le moindre contrôle, nous verrons la Russie invoquer contre lui les memes griefs que contre le Khan, son voisin et faire un pas de plus vers les politiques de l'Indoustan.»

L'ouverture des Cortès portugaises a eu lieu par un discours du trône.

Dans sa harangue la couronne constate les bonnes relations du gouvernement avec les puissances étrangères et la tranquillité parfaite ainsi que la prospérité dont le Portugal jouit à l'intérieur.

ETUDES ÉCONOMIQUES SUR LA RÉFORME (1).

VOIES DE COMMUNICATION. — ROUTES.

Quelques exemples feront ressortir les vices du systeme qui a ete suivi pour la construction des routes. Il y a sept à huit ans le gouvernement decida qu'une route serait construite pour relier Sofia à Kawala par Dubniça et la vallee de la Strouma. Cette decision etait excellente et justifiee sous tous les rapports, vu que le port de Kawala est le debouche naturel des riches bassins de Sofia, Samakof, Rodomir et Dubnica. On se mit à l'œuvre et depuis 1869 les travaux de cette route carrossable ont ete conduits avec assez de soin jusqu'a la frontiere du vilayet voisin. Malheureusement, elle s'arrete a cette frontiere, dans un défilé etroit de la Strouma et au point précis de Kirsna, situé à dix heures en aval de Dubniça. Au dela, dans le vilayet de Salonique, cette route n'a meme pas été attaquée et ce sont de mauvais sentiers qui la continuent. Ainsi les populations et l'Etat ne retirent presqu'aucun avantage de cette partie de route executee avec tant de depenses et tant de peine dans le vilayet de Sofia. Cet etat de choses n'est-il pas vraiment lamentable? Si vous parcourez les confins des differents pays d'Europe nulle part vous n'aurez à constater une anomalie semblable. Quand on prend la determination de construire une ligne de communication qui parcourra les territoires de deux Etats voisins, les gouvernements s'entendent pour l'execution simultanée des deux parties. Dans le cas particulier qui nous occupe cette entente n'a pu s'etablir entre les autorités des deux provinces d'un meme empire.

Cet exemple que nous venons de citer n'est malheureusement pas une exception, il constitue la règle. Si nous faisions l'enumeration des routes qui ont ete executees depuis vingt ans nous aurions à constater pour la presque totalite les erreurs commises dans la conception des projets, erreurs qui ont eu pour consequence des depenses perdues. Sans entrer dans cet examen detaille nous pouvons indiquer encore deux exemples. Entre Sieniça et Jeni Varos dans la haute Bosnie, il existe depuis des annees une partie de route executee dans les dimensions d'une grande chaussee. Quant à sa longueur elle n'est que d'un kilometre. Aux deux extremites le voyageur ne trouve que de mauvais sentiers où il hesite et avec raison a s'aventurer. Une route etait en construction, en 1869, entre Gilan et Koumanowa. Le fonctionnaire qui avait la haute main sur les travaux etait sous l'obsession d'une idee fixe. D'apres lui, une voie de communication quelconque ne doit sous aucun pretexte s'écarter de la direction rectiligne. Il appliqua son plan et c'est ainsi que cette route a eté executee dans la jolie vallee au nord de Karadagh où elle coupe les versants et les saillies des montagnes du côte est, ce qui a naturellement exige des travaux et des depenses considerables. Notez encore que cette route terminee aujourd'hui n'est pas frequentee, les voyageurs preferant prendre l'ancienne route qui suit le fond de la vallee et qui est beaucoup plus commode.

Ce n'est pas seulement dans le trace mais encore et surtout dans le mode de construction que l'on voit avec evidence les inconvenients et les dangers auxquels s'expose un gouvernement qui néglige de subordonner l'ouverture des voies de communication à l'etablissement prealable d'un bon programme appuye sur la methode et sur des etudes serieuses et completes. Nous ne voudrions blesser ni accuser personne. Mais le temps des illusions est passe et pour ne pas retomber dans les erreurs du passe, pour marcher sûrement au succes, la premiere condition est d'examiner virilement la realite des faits, de se dire que la vérité seule est feconde.

(*A suivre.*)

(1) Voir le numéro du 14 janvier.

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Rome, 1er janvier.

La question de l'état réel des rapports de la France avec l'Italie, a occupe la semaine qui s'est ecoulee depuis ma derniere lettre. Voici les incidents à noter :

1° Le *Livre Jaune* français ne dit pas un mot de l'Italie: pourquoi? L'impression qui parait le plus autorisée, c'est que M. le duc Decazes a marque par là l'intention de «faire peau neuve» [illegible]

2° Ces relations, dans son intention, et d'après ce qu'il a dit à M. Nigra, doivent etre franchement conformes aux faits accomplis.

3° Il est sérieusement question du rappel de l'*Orénoque*, qui est depuis plus de trois ans dans le port de Civita-Vecchia, et qui semble avoir été jusqu'ici comme un prolongement de l'ancienne occupation française. Le gouvernement italien desire ce rappel. M. Decazes aurait été disposé a donner l'ordre au commandant Briot de conduire son état-major, le jour du nouvel-an, au Quirinal, avant de le conduire au Vatican. On dit ce matin, au moment où j'écris, que le commandant Briot, papalin exalte, a déclaré qu'il donnerait [illegible] plutôt que d'aller à l'audience [illegible]

4° M. Fournier, venu ici avec sa famille, pour présenter ses lettres de rappel, est l'objet des manifestations les plus sympathiques. Son salon ne desemplit pas. Les cartes de visite pleuvent à son hôtel de la place Trajane.

5° Apres avoir été cordialement reçu par Victor-Emmanuel, M. Fournier s'est trouvé ici mêlé à un incident douloureux, qui a produit sensation.

L'attaché militaire de la Légation française, M. le lieutenant-colonel de Lahaye, âgé de 53 à 54 ans est mort tout d'un coup. Il a eté question de célébrer ses obsèques à St-Louis des Français, église nationale. Le cure, appuyé en dessous par M. de Corcelles, a refusé de recevoir le cadavre s'il devait être accompagné d'un corps d'officiers italiens, dont la participation etait prevue et annoncee.

De là un grand émoi. M. Fournier, ou plutôt son ancien secrétaire, M. de Grouchy, s'interposa. Tout fut inutile. Le bruit de ce refus se répandit. Il fut convenu que les officiers italiens, l'état-major de la place, de la maison du roi, et le prince Humbert lui-même assisteraient au convoi, qui, en fin de compte, devait avoir lieu à St-Marcel au Corso, la paroisse sur laquelle est mort M. de Lahaye.

Cette cérémonie faite hier, 31 décembre, avec tout ce concours de personnages italiens, le deuil étant conduit par M. Fournier, M. de Grouchy, premier secrétaire, et le fils du défunt, âgé de 17 ans. M. de Corcelles était aussi present. Le corps diplomatique près le roi d'Italie était en corps : MM. de Wimpfen, de Keüdel, Serkis effendi [illegible]

[illegible] que la paix ne serait pas troublée.

Aujourd'hui, premier jour de 1874, ont lieu les réceptions des ministres, des deputations des Chambres.

Le roi partira demain pour Naples, où il restera jusqu'au 20 janvier, jour fixé pour la reprise des travaux parlementaires.

On a toujours quelques doutes sur le succès des plans financiers de M. Minghetti. Les Bourses italiennes ne se relèvent pas. Les valeurs industrielles sont dans le plus deplorable état. Cette fin d'année a été sinistre.

Si M. Minghetti ne réussissait pas, l'avenir serait sombre, il ne faut pas se le dissimuler.

Le Pape reçoit, presque chaque jour, quelque visite collective pour «les bonnes fêtes». Il prononce toujours quelques paroles, généralement distinées a exprimer un ferme espoir dans le triomphe de l'Eglise.

Parmi les 60 conseillers municipaux de Rome chargés d'assister à la prise de possession des couvents, treize ont refusé par motif de conscience. On publie leurs noms pour les dénoncer comme papalins aux électeurs...

La municipalité de Rome recevra en don de l'Etat 30 des couvents romains, pour des usages municipaux. Elle s'est déjà installée dans une [illegible]

Le general de Roon est ici. Il a assisté, l'autre jour aux manœuvres du Champ-de-Mars vers le Ponte Molle. On a beaucoup ri, dans le monde des officiers, d'un bon gros soldat piémontais, qui, le voyant, a demandé sérieusement a ses camarades : *E quel ch'a piglia Parisse?* C'est celui-ci qui a pris Paris?

Il n'y a rien de particulier dans ce détail, que le general de Roon assiste à des exercices militaires. Le colonel de Lahaye, qui vient de mourir, [illegible]

CHRONIQUE.

Avant-hier, le Grand-Vezir, empeche par une legere indisposition, a gardé ses appartements. Son Altesse, parfaitement remise aujourd'hui, se rendra à la S. Porte.

Jeudi dernier Rachid pacha, ministre des affaires étrangeres, est venu à Péra rendre visite à M. d'Eichmann, ministre d'Allemagne.

Pendant que les deux ministres étaient en conference, le cocher de Rachid pacha voulant promener ses chevaux, abandonna l'endroit où il stationnait pour se diriger vers le Taxim. Le timon de la voiture se brisa dans cette manœuvre, et l'un des éclats vint blesser un des chevaux. Ceux-ci prirent alors les mors aux dents et vinrent se jeter sur le mur de la caserne du Taxim où la voiture de S. Exc. se brisa, après avoir renverse un tombereau. Le cocher dans la chute qu'il fit, se cassa le bras.

Rachid pacha fut obligé de prendre une voiture de louage pour aller faire visite à M. le comte de Vogüé, ambassadeur de France, chez lequel S. Exc. dejeuna.

La commission du cadastre a terminé ses travaux dans le quartier de Chahsouvar.

D'apres nos renseignements, les habitants de ce quartier, musulmans et chretiens, sont unanimes à reconnaitre le zèle et l'assiduite de Halil bey, président de la commission, et de Simonidis effendi, vice-president, ainsi que l'esprit d'équite et d'impartialité qui a présidé à toutes les operations cadastrales.

Nous apprenons que Salih pacha, membre de la commission internationale du tonnage, a été decoré de l'Ordre de l'Osmanie 3me classe et que M. Madrilly, membre de la meme commission, a reçu la decoration du Medjidie 3me classe.

Nous publions plus loin le *Mouvement du Port de Constantinople pour l'année 1873*. C'est un travail d'une tres haute importance tant sous le rapport de l'exactitude des chiffres que sous le rapport du developpement de notre commerce avec les autres Etats. L'administration des phares et Madrilly, chef du Bureau principal des perceptions de cette administration, [illegible] les eloges les plus sinceres. Il serait à désirer que les autres administrations de l'Empire imitassent l'exemple de l'administration des Phares. Nous aurions alors un commencement de statistique et nous connaitrions ainsi plus exactement quelles sont nos ressources.

La décoration du *Medjidié* [illegible] classe, a eté accordee a Yahya effendi, notable de Kradova.

C'est sur la demande [illegible] général de Prizren, Husni pacha, que cette distinction honorifique a été accordée à Yahya effendi en recompense du zèle qu'il a consacré à la restauration de la mosquée et du mausolée du sultan Ghazi, à Kradova.

Le ministre de la justice vient de décider que dorénavant les plaideurs devront payer par anticipation le quart des trois présumés des procès qu'ils porteront devant les tribunaux. Un reçu de ce versement leur sera remis, et selon la terminaison de leur procès ils devront compléter la somme ou retirer l'argent dont ils auront fait l'avance.

Cette mesure, déjà mise en pratique par les tribunaux de commerce, a été motivée par ce fait que souvent les plaideurs s'arrangent amiablement pendant le cours de l'instance, et ne reparaissent plus devant les tribunaux, qui ne perçoivent alors aucune recette pour le dérangement qui leur a été occasionné.

Une circulaire vizirielle étend cette mesure à tous les tribunaux des provinces.

Jeudi soir a eu lieu la seconde réception de Rachid pacha. Le grand-vezir, les ministres, l'ambassadeur de France, les ministres d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, les chargés d'affaires de Russie, d'Espagne, plusieurs membres du corps diplomatique et un grand nombre de dignitaires ottomans assistaient à cette reunion. Rachid pacha a fait les honneurs de chez lui avec cette courtoisie et cette affabilité qui lui sont particulières.

Les salons étaient splendidement illumines, les rafraîchissements offerts à profusion ; en un mot la soirée était admirablement organisée, et tout indique que les magnifiques salons de Rachid pacha seront toujours remplis d'une foule empressée.

D'apres ses informations particulières, le *Néologos* croit savoir que le différend survenu entre le gouvernement hellenique et celui du prince Charles de Roumanie, à la suite de l'incident de Braila, serait aplani sur les bases suivantes :

1° [illegible] trouvera officiellement M. Antonopoulo, en qualite de consul de S. M. Hellenique à Braila, et le gouvernement grec nommera M. Antonopoulo à un autre poste en Roumanie.

2° Le gouvernement roumain exprimera au gouvernement de S. M. Hellenique [illegible] qui ont [illegible]

3° [illegible]

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Chronique du carnaval.

La paresse, qui est le plus bel apanage et l'un des plus nobles attributs de l'homme, — n'en deplaise a MM. les hamals, — m'a cruellement eprouvé ces jours derniers. Je me suis laisse entraîner aux seductions de la deesse fallacieuse et somnolente, et partant j'ai manque à notre rendez-vous de samedi passe.

Quelqu'un s'en est-il aperçu? Quelque âme complaisante et bénévole s'en serait elle chagrinee? Je n'ose le croire, et cependant je suis autorise à enregistrer les regrets d'un lecteur, — un seul, et c'est joli! — et je puis d'autant plus affirmer la sincérité de ces regrets qu'il se sont traduits par une manifestation violente dont j'ai ete la victime.

Ce monsieur donc, qui fait profession de me porter quelque amitie, et qui partage le reste de ses loisirs entre la lecture de nos feuilletons, prétend-il, et la gestion d'un moulin à ble, le plus beau de tous les moulins à ble de Constantinople, abusant de ma confiance et de ma simplicité, m'a soustrait frauduleusement la somme de quarante paras, sous pretexte que n'ayant achete le journal de samedi dernier qu'à la seule intention de ma prose, qu'ayant ete frustre dans son espoir par le fait de mon abstention, je devais l'indemniser du montant de sa dépense.

J'aurais pu contester à plus d'un titre cette singuliere façon de faire de la justice de fantaisie, — de la justice de moulin, oserais-je dire, — si l'immense satisfaction d'amour-propre que j'ai ressentie de compter parmi mes lecteurs le meunier du plus joli moulin de Constantinople, n'était venue verser un baume bienfaisant sur la blessure que m'avait faite cette violente spoliation pécuniaire.

Helas! la gloire s'achète!

Alors qu'on ne la paye pas du plus pur de son sang, alors qu'on n'use au service de ce rude et ingrat tyran son esprit et son cœur, alors qu'on n'y verse ses plus chères larmes et qu'on n'y pousse ses plus purs sanglots, alors qu'on ne donne en pâture à cette insatiable courtisane, sa reputation, ses veilles, la meilleure part de soi et qu'on ne recueille en revanche qu'angoisses, que mensonges qu'insultes et que calomnies, alors.... on paye quarante paras; je vous assure que ce n'est pas cher!

A ce prix-là, je consentirais à me procurer quantite de lecteurs qui manquent a ma collection, ce dont je ressens un déplaisir extrême. Il en est même pour qui je m'imposerais davantage: ainsi, il est plus d'un personnage, bien en dignités, plus d'un gros bonnet, qu'on admire, qu'on honore et qu'on vénère, plus d'un grand homme, — au dire de son valet de chambre, — pour qui j'irais jusqu'à soixante paras!.... C'est un joli denier, savez-vous!

En realite, ceux dont je brigue les suffrages, et qui sont trop *serieux* pour jeter meme un coup-d'œil distrait sur mes niaiseries, valent-ils vraiment davantage? J'ai une si haute opinion de mes contemporains, que je ne m'expliquerai sur ce sujet qu'avec la plus grande reserve. Nous remettrons donc à un moment plus opportun la solution d'un si grave probleme, et je n'essaierai pour le moment que de me disculper de mon abstention de la semaine derniere.

J'ai ete indispose, paraît-il ; c'est du moins ce que j'ai lu avec emotion et étonnement dans la feuille amie qui me prête si gracieusement l'hopitalite une fois tous les sept jours. La verite, pourtant, est que je ne me suis jamais mieux porte, et que meme la vie ne m'a jamais ete aussi bonne et [illegible] que je [illegible] dire pourquoi, [illegible] vous bercez d'un espoir bien frivole. Qu'il vous suffise de savoir pour votre edification, que je suis redevable de l'etat excellent de ma sante aux soins obligeants et devoues de mon docteur. Ce serait certainement ici le cas et l'occasion de [illegible] et de lui rendre publiquement hommage. La reclame viendrait à propos et me dispenserait de lui payer des honoraires ; mais malheureusement je le connais ; il a le caractère aussi mal fait, qu'il a le temperament hargneux et bizarre ; il serait capable de m'envoyer des temoins!

Mon Dieu! un duel n'a rien qui puisse m'effrayer, et j'avoue que mon caractere et mon appetit s'accommodent volontiers d'un dejeuner ou d'un dîner, surtout avec des huitres : elles sont à point en ce moment, les choses iraient donc à merveille. Mais pourquoi si nombreuse compagnie? A quoi bon defrayer temoins, intervenants officieux, conseillers prudents, conciliateurs desinteresses, cœurs sensibles et estomacs complaisants, tous inquiets et alarmés, mais prets à profiter de l'aubaine d'une reconciliation et faire un bon dîner aux depens de l'*honneur*, elamé et racommode, de la deplorable victime de nos mœurs belliqueuses?

Non, mon cher docteur, soyons superieurs à notre societe, elevons-nous au-dessus des absurdes et barbares prejuges qui ensanglantent, hélas! tous les jours nos pres et nos campagnes Si jamais nous devons nous battre en duel, dejeunons d'abord, et là, le verre en main, tu me feras des excuses, je t'en ferai, nous en ferons au maître de l'etablissement, les garçons nous en feront, et nous nous embrasserons tous au dessert. Une plaque commemorative, incrustee dans la cuisine, au-dessus du grand fourneau, rappelera aux races à venir cet acte admirable de moderation, et nos arrieres-neveux diront avec orgueil : ils pouvaient se tuer d'abord et dejeuner ensuite, et ils ont prefere dejeuner, sans se tuer prealablement!

Mais je divague, Dieu me pardonne! je pretendais expliquer mon silence de samedi passe, et voila que je m'imagine avoir un duel — ou un dejeuner — avec mon docteur! Avec ça, que la partie serait egale!

Je reviens à mes moutons.

Ainsi que j'ai eu l'avantage de vous le dire, j'ai ete fortement eprouve par un accès de paresse aigue : j'ai subi les atteintes du Carnaval, je me suis mis au diapason du milieu où nous vivons.

Est-ce de ma faute, dites-moi, si le dieu joyeux et railleur s'est transforme cette annee en entrepreneur de pompes funebres, s'il a troqué sa marotte aux grelots sonores contre un goupillon, et si la folie, sa compagne obligee et fidele, a jete son joli casque ondoyant par dessus les moulins, pour couvrir son chef d'un burlesque casque-a-meche?

Sommes-nous à la saison des saturnales, aux jours autorises des jeux, des ris, des danses et des ebats joyeux, ne sommes-nous pas plutôt au temps des mortifications : freres! il faut s'ennuyer?

Nulle reunion, nulle fête, nul cri joyeux, nulle provocation au plaisir ; à peine un ou deux salons amis de Pera ont ouvert un abri tutelaire aux pauvres petits dieux humilies et morfondus! Mais l'amabilité, la grâce, la courtoisie d'un Amphitryon intelligent suffisent-elles pour excuser la morne stupeur qui semble s'être appesantie comme à loisir sur notre faubourg?

Si cependant du domaine prive nous descendons dans le domaine public, nous n'aurons guere motif de nous rejouir davantage : en haut, c'est triste ; en bas, c'est navrant! Dispensez-moi de vous parler de ces bals de bas etage qui s'echelonnent le long de la Grand'Rue de Pera et qui, malgre les noms pompeux et euphoniques qu'ils empruntent aux Maures d'Espagne, n'en continuent pas moins à être les refuges du mauvais gout, du mauvais ton et des plaisirs malsains et betes. Laissons à *la distinguée clientèle* de ces endroits, aux Arthurs de magasins, aux Lovelaces de boutiques, le souci de faire miroiter les nuances de leurs cravates vainqueurs aux yeux des Gothons ehontees, et des Margots idiotes qui embellissent ces paradis empuantis, et sauvons-nous vers des parages plus clements.

M. Manasse nous a offert samedi dernier un bal d'*artistes* dans la salle du Theâtre Français. C'est du moins ainsi que disait l'affiche. A ce propos une simple reflexion : Nous comprenons et nous admettons le *bal des artistes dramatiques* ; cela se fait dans tous les pays, et la recette, naturellement, revient de droit à ces honorables auxilaires de M. le directeur. Mais que peut donc signifier un *bal d'artistes*, dans les conditions où l'offre M. Manasse? Est-ce a dire que tous ceux qui assistent au bal sont des artistes? La perspective est flatteuse. Admettons donc que tous ceux qui ont honore cette fête etaient des artistes, — mais artistes en quoi?.... Mystere! En tout ceci, moi qui ne suis ni clairvoyant, ni malin, je ne vois qu'un veritable artiste: C'est monsieur Manasse Il a empoche dit-on, de sept à huit cents livres, — c'est un assez joli tour. Quant aux assistants, ma foi, ils ont remporte une jolie veste!

Et maintenant, benoîts habitues du theâtre français, si vous êtes désireux de savoir comment sont faites et où se trouvent les Marionnettes annoncees par la direction, vous n'aurez qu'à vous rendre au prochain *bal d'artistes* de M. Manasse : vous les verrez toutes dans la salle. Le moyen de s'en servir est élémentaire : tirez la ficelle, c'est fait ; pas plus malin que ça!

Quant à la fête elle-meme, elle etait lugubre. Salle mal ornee, mal eclairee, pas l'ombre d'un service. Nul entrain, nulle gaite : quelques [illegible] doute là pour faire penitence, baissaient les oreilles et semblaient se conformer [illegible] tristes pensees. Des dialogues [illegible]

— Ah! comme je m'amuse..

— Dis donc, si nous nous en allions...

— Attends, on s'amusera plus tard...

— Toi, beau masque, je te connais...

— Mais parlez donc, pourquoi ne parles-tu pas?...

— Vous etes bien jolie, avec votre masque.

— Ah! comme je m'ennuie!

Et voilà l'esprit qui travaille et tourmente notre belle et genereuse jeunesse!

Au milieu de ce desarroi des choses et des plaisirs du Carnaval, signalons pourtant, pour etre juste et complet, le bal que MM. Bossy et Brun avaient organise le samedi soir à l'hôtel du Luxembourg. C'etait le seul convenable, et le seul où l'on pouvait se distraire un instant. La salle, et tout l'hotel d'ailleurs, étaient intelligemment et somptueusement ornes. L'orchestre, les cabinets et les soupers ne laissaient rien à desirer.

Mais ce qui avait lieu de surprendre au dernier point, c'etait l'amabilite et l'empressement des maîtres de la maison, et meme des gens charges du service. On ne nous gâte guere a Constantinople sous ce rapport, et un domestique ou meme un maître poli sont tellement des objets de luxe, qu'on est bien en droit de rester ébahi alors qu'on les rencontre. Quand donc ce ne serait qu'a ce titre, que les intelligents proprietaires de l'hôtel du Luxembourg soient assures de la sympathie de tous ceux qui ont frequente et qui frequenteront, sans doute, leurs fêtes.

Somme toute, et pour conclure, c'est un bien triste bilan que celui que nous offre notre saison de joyeuses et gaies prerogatives.

Continuera-t-elle sur ce ton? Tout le fait prevoir, et je ne vois pas pourquoi et comment Momus, les grâces et toute la kyrielle

LA TURQUIE

minent leur pratique, et ils ne manquent pas de convenir aussitôt qu'ils ont devant eux un homme peu versé dans les secrets du Danube.

D'ailleurs, n'est-ce pas un prêtre... et un prêtre catholique.

Les bateliers ramènent immédiatement vers une île du fleuve.

Bon Padre ! lui disent-ils nous sommes arrivés. Prenez la gauche et vous arrivez immédiatement à la station de Roustchouk !

Merci, mes braves, voici votre récompense et que Dieu vous bénisse.

Et nos bateliers empochant le ducat disparaissent immédiatement.

Le pauvre curé avec armes et bagages prend la gauche pour arriver à la gare.

Quel ne fut son étonnement de se trouver dix minutes après à l'endroit d'où il était parti. Il ne peut en croire ses yeux. Mais bientôt il est forcé de se rendre à l'évidence.

Il est sur une île !

Et quelle île. Pas un abri. Rien que de la neige et de la glace.

Il regarde sa montre. Il est 4 heures de l'après midi.

Il commence à faire sombre. Par un temps pareil aucun bateau, aucune barque ne se trouve sur le fleuve.

Ses cris au secours, ne sont entendus que pas les échos qui les répètent.

Bientôt le froid gagne le Padre. Il est transi. Une mort horrible l'attend.

Tâcher de traverser le fleuve à la nage, c'est courir à une mort certaine, c'est périr sous un immense bloc de glace.

Mais il y a une Providence pour tout le monde et même pour les prêtres, témoin la fin de cet incident comico-tragique.

S. Exc. le gouverneur général, pour se remettre un peu des fatigues du jour, est en train de faire une promenade sur le bord du Danube.

Une masse noire qui se meut sur l'île attire son attention.

Le pacha entend même des cris lamentables; il comprend immédiatement qu'il y a une vie à sauver.

Des ordres sont donnés immédiatement, et une barque avec deux zaptiés s'achemine vers l'île du pauvre curé.

Celui-ci, de joie et de peur, ne peut presque plus parler.

Dans son délire, Robinson Crusoë serre dans ses bras son Vendredi le (zaptié).

Inutile de décrire sa vive et éternelle reconnaissance envers S. E. gouverneur-général.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Artillerie allemande.

On écrit de Berlin à la *Gazette de France*:

Je vous ai écrit que les autorités militaires avaient adopté pour l'artillerie de campagne à pied le calibre de 88 millimètres, et pour l'artillerie à cheval celui de 78,5 millimètres. D'après ce qu'on dit tout bas, cette décision est déjà ancienne et l'on n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour commencer la fonte des nouveaux canons.

Depuis plusieurs semaines, on travaille dans les ateliers de Spandau, Danzig, Deutz et Strasbourg, à la fabrication des nouveaux affûts et avant-trains. 458 couples de parois d'affût sont déjà terminées pour l'artillerie à cheval, et 1,700 couples seront prêtes en automne pour l'artillerie à pied. La maison Krupp, d'Essen, en a entrepris seule la fabrication.

Ne dirait-on pas que le roi Guillaume a un vague pressentiment de nouvelles luttes à soutenir?

Le meeting de Santa Lucia.

On lit dans la *Correspondance Franco-Italienne* :

Dimanche 27, a eu lieu à Bologne dans la grande église de Sta-Lucia un *meeting* populaire sur la crise économique que traverse la péninsule. Il s'agissait d'entendre et de discuter la relation de la commission chargée, l'année dernière d'ouvrir une enquête sur la cherté des vivres proportionnellement aux salaires et qui était composée de MM. Filopanti professeur, Marchi, ouvrier, Pais, journaliste, Aschieri, Berti, directeur de la *Gazetta dell'Emilia*, Carducci et Venturini avocats.

L'honorable Filopanti présidait et du rapport dont il a donné lecture nous extrayons les détails suivants:

Le prix de presque toutes les choses nécessaires à la vie s'est énormément accru en Italie dans les dix dernières années, par suite de l'avilissement du numéraire et surtout de l'introduction du papier-monnaie. Deux seuls articles n'ont pas renchéri et ont même diminué de prix, ce sont le sucre et le bois à brûler.

Les raisons du rabais du combustible sont les unes consolantes, comme l'introduction du coke et l'invention des fourneaux économiques, les autres déplorables, savoir : le déboisement et la misère du peuple qui n'a pas d'argent à employer en chauffage.

Les loyers des riches ne se sont pas ou presque pas accrus; ceux des pauvres au contraire ont augmenté de 40 o/o environ. C'est d'ailleurs dans une proportion analogue qu'a augmenté le prix de toutes les substances.

Une famille ouvrière de cinq personnes, il y a dix années vivait facilement pendant cinquante jours avec 100 francs. Depuis trois ans, pour vivre plus mal et pendant un même laps de temps, il faut au moins 140 francs.

Pour que dans de pareilles conditions la situation de la classe laborieuse ne fût pas devenue intolérable, il aurait fallu que les salons augmentassent proportionnellement. Or, c'est à peine si l'augmentation moyenne des salaires a été de 8 %. Il y a plus : quelques métiers, entr'autres les maçons, gagnent moins par an aujourd'hui qu'ils ne gagnaient il y a quelques années.

Le résultat de cet état de choses pour la seule ville de Bologne a été une diminution de la vie moyenne et une diminution de population évaluée à 4000 pour les trois dernières années.

Ce *meeting*, qui comptait près de 1500 personnes, a ensuite adopté avant de se séparer d'un certain nombre de résolutions ainsi conçues :

1° Pendant les dix dernières années l'augmentation des salaires n'a pas été en proportion de l'augmentation des subsistances;

2° Si la condition de l'ouvrier des villes est déplorable, bien plus déplorable est encore celle de l'ouvrier des campagnes;

3° Le sort des petits employés et du petit commerce n'est pas plus enviable;

4° Le prix des subsistances augmente pour des causes permanentes et progressives;

Quant aux remèdes proposés par le *meeting* d'accord avec la commission d'enquête, ils consistaient : 1° dans la suppression des taxes gouvernementales sur les objets de première nécessité; 2° dans le développement de l'agriculture, tant sur la partie du sol déjà cultivée que sur la partie restée inculte; 3° dans l'abolition de toutes dépenses improductives; 4° dans la propagation de l'épargne, de la moralité et des principes d'association et de coopération.

Les princes d'Orléans.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

Le gouvernement prépare de l'avancement aux princes d'Orléans, et cet avancement même précédera la loi qui rendra définitifs les grades qu'ils possèdent à titre auxiliaire dans l'armée.

Ainsi, le duc de Chartres, chef d'escadron en ce moment, va être désigné pour le grade de lieutenant-colonel. Le duc d'Alençon, fils du duc de Nemours, paraît également, d'après ces notes, devoir être promu à un grade supérieur

« — Il y a [illegible], ajoute-t-il, [illegible] à [illegible] West-Point, [illegible] tout l'eau en quatre heures ; [illegible] presse de l'étancher. On a fait semblant pendant huit jours ; puis, quand on a vu que cela ne pouvait pas durer plus longtemps, qu'est-ce qu'on a fait ? Dans le silence de la nuit, à l'heure où les honnêtes gens doivent être au lit, on a sabordé un chaland qu'on avait amené juste au devant du dock, et on l'a coulé droit sur notre chemin.

» — Ainsi, poursuit le reporter, vous ne supposez pas que le chaland a été coulé par accident ? »

A cette question, le mécanicien bondit, roule les yeux, grogne, jure, et finit par s'écrier :

« — Mille dieux ! pouvez-vous demander ça ? Par accident ! Sacramento ! Il n'y avait personne à bord du bateau, personne à bord quand il a coulé. Non, non, pas possible. Ils l'ont fait exprès. J'ai moi-même [illegible] de [illegible] bonnets dire, il y a deux semaines : « L'*Arapiles* n'est pas » encore parti ; l'*Arapiles* ne partira pas avant » que nous ayons le *Virginius*... »

Nous en restons là du dialogue, dont nous n'endossons pas l'esprit, bien entendu, mais que nous avons cité simplement pour faire voir avec quelle réserve il faut se méfier d'apparences accusatrices qui ne sont souvent qu'une malice du sort. A présent, au reste, que les menaces de guerre sont tombées dans le domaine de l'histoire ancienne, il ne résultera de l'*accident* du bateau de charbon qu'un retard sans conséquence ; car un contrat a été passé hier avec la Coast Wrecking Company de Wall street pour le relever, en sorte que l'on pense que l'*Arapiles* pourra quitter le dock dans l'espace de deux ou trois jours.

Le départ de Bazaine.

Ainsi qu'on l'a annoncé, le condamné du 1er conseil de guerre a quitté Trianon jeudi dans la soirée.

Dans la matinée, un délégué du ministère de l'intérieur était allé avertir le colonel Luccioni.

Il avait été convenu d'abord que le colonel ferait route avec le prisonnier, dont il a la garde depuis dix-neuf mois.

Mais, des dispositions définitivement arrêtées, il [illegible] colonel de gendarmerie Lambert.

Le gouverneur du Trianon-sous-Bois avait ordre de veiller à la sévère exécution des consignes, et de ne plus admettre, auprès de l'ancien chef de l'armée du Rhin, aucun étranger, fût-il [illegible] permis en règle.

[illegible] dans le cours de l'après-midi, durent se retirer sans qu'il leur fût permis de franchir la grille du parc.

Mme Bazaine et ses enfants, autorisés à passer quelques heures auprès du condamné, furent éloignés vers trois heures.

L'aîné des enfants resta seul, par autorisation, en compagnie de son père.

Les adieux échangés à ce moment ont été pleins de calme. La séparation ne sera que de courte durée. Mme Bazaine a fait choix, à Cannes, d'une habitation où elle vivra dans le voisinage de son mari.

A quatre heures, le colonel Villette quittait Trianon-sous-Bois, emportant ses bagages et ceux de l'ancien chef auquel il a voué une fidélité qui survit à tous les événements.

On avait décidé, dans le but de dérouter les curieux, que le condamné ne prendrait pas le chemin de fer de Versailles à Paris, pour aller rejoindre la ligne de Lyon, par la voie de ceinture.

Entre Versailles et Villeneuve-Saint-Georges, troisième station de la ligne de Lyon, il n'y a que 31 kilomètres par la route de terre, distance qu'une voiture bien attelée franchit facilement en deux heures et demie. On fit choix de ce mode de transport, et la Compagnie de Lyon fut avertie d'avoir à faire arrêter le train express n° 3, à la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Le train, qui part de Paris à 5 heures 45 minutes du soir, devait atteindre cette station à 7 heures 30.

Dès que la nuit fut tombée, un landau fermé, accompagné d'un détachement de gendarmerie, vint prendre le prisonnier à Trianon. L'escorte était sous les ordres d'un colonel de gendarmerie.

L'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin portait le costume civil, il était couvert d'un large manteau et coiffé d'un chapeau de feutre.

L'inspecteur des prisons de Seine-et-Oise assistait au départ du condamné, dont la garde fut dès lors confiée à un directeur du service pénitencier chargé de pourvoir à son installation au fort de l'île Sainte-Marguerite.

A Villeneuve-Saint-Georges, [illegible] avait d'autant moins de peine à faire preuve de discrétion qu'il ignorait quels personnages monteraient dans le train.

Le landau, parvenu à la station, ceux qu'il transportait avaient mis pied à terre dans une cour séparée de la rue par un treillage.

Ils durent monter vivement un escalier d'une vingtaine de marches qui mène aux salles d'attente.

Le condamné, gardé à vue, entra quelques secondes dans le cabinet du chef de gare.

Pendant ce temps, le colonel Lambert pénétrait dans le bureau télégraphique et expédiait au ministre une dépêche portant que tout allait bien.

Le train express de Lyon stoppait en gare de Villeneuve-Saint-Georges à huit heures vingt minutes.

Aussitôt en descendaient M. Mitchel, inspecteur principal de la Compagnie du chemin de fer, et le colonel Villette, parti de Paris en simple voyageur, avec l'autorisation du ministre de la guerre.

Le détenu et son escorte prirent place dans un wagon-salon, préparé à cet effet : quelques instants après, le train continuait sa route sur Lyon.

Dans l'après-midi de [illegible] un télégramme [illegible] l'arrivée de l'ex-maréchal à Marseille. On ne signale aucun incident.

A la tombée de la nuit, on procéda à l'embarquement, et, vers huit heures, le condamné entrait dans le fort de l'île Sainte-Marguerite.

On écrit de Toulon, le 29 décembre 1873 :

« Tout ce que l'on a écrit ou raconté jusqu'à ce jour, sur le voyage de l'ex-maréchal Bazaine, est complètement erroné.

» Il ne pouvait pas en être autrement par suite [illegible] que l'on avait adoptées pour dérouter la curiosité publique ; mais au dénoûment toutes ces mesures ont abouti à provoquer une manifestation inconvenante, que l'on aurait pu éviter.

» D'abord, en fait de parents ou d'amis, le prisonnier n'avait auprès de lui que son fils Achille, âgé de six ans, et son aide de camp, M. le lieutenant-colonel Vilette, qui a obtenu l'autorisation de partager la captivité de son ancien chef pendant un mois.

» Ses prétendus neveux étaient deux agents de la police de sûreté.

» Au lieu de s'arrêter à Cannes, le point le plus rapproché des Iles de Lérins, le train a poussé jusqu'à Antibes, sous prétexte de faciliter l'embarquement du prisonnier. A Cannes, on était à 4,000 mètres de Sainte-Marguerite : à Antibes, on se trouvait à une distance de 2 milles marins, et puis à Cannes la population est bien élevée ; à Antibes elle a prouvé le contraire !

» Un remorqueur de 290 chevaux, le *Robuste*, parti clandestinement de Toulon pendant la nuit, avait reçu des instructions secrètes qui ne devaient être décachetées qu'après avoir dépassé les îles d'Hyères ; elles lui ordonnaient de se rendre à Antibes. Le pli contenait en même temps des instructions pour M. Fort, lieutenant de vaisseau, capitaine de ce navire, lui indiquant le but et la nature de la mission qu'il était appelé à remplir.

» En arrivant à sa destination, le *Robuste* se mit à bord à quai, l'arrière à terre et l'avant au large, afin de pouvoir appareiller sans le moindre [illegible] l'accès du bord fut sévèrement interdit à la [illegible] de curieux qui se présentaient.

» A l'entrée de la nuit, le capitaine, sachant que le [illegible] était annoncé pour [illegible] et ayant déjà pu apprécier le mauvais esprit qui régnait dans la foule, usa d'un stratagème qui a parfaitement réussi.

« Il fit allumer des falots le long du môle afin d'attirer le public sur ce point, et il envoya une embarcation solidement armée dans un coin isolé du port où devait avoir lieu l'embarquement du prisonnier et de son escorte.

« Aussi, lorsque le train entra en gare, la populace, entraînée par les fourgons de bagages qui se dirigeaient au galop vers le môle, vociférait après des malles et des colis, pendant que Bazaine s'embarquait tranquillement à quelques centaines [illegible].

» Il paraissait fatigué par la route ; mais son air calme et résolu prouvait une indifférence méprisante pour les émeutiers, dont on distinguait les cris de : *Vive bu ! à Cayenne !* [illegible]

» Pendant que la manifestation se produisait sur le môle, Bazaine et son escorte étaient déjà à bord, où l'on avait disposé une collation pour les passagers, et le *Robuste*, larguant ses amarres, filait à toute vapeur pour exécuter sa courte traversée.

« A deux heures après minuit, le prisonnier était dans sa nouvelle résidence, ayant auprès de lui son fils et son aide de camp.

» Il pouvait enfin se reposer en dehors de toute surveillance.

« Le *Robuste* est rentré à Toulon le lendemain et le personnel d'escorte et de surveillance a passé pour notre gare, se dirigeant sur Paris. »

VARIÉTÉS.

La France, l'étranger et les partis.

(Suite et fin.)

Je prendrai un autre exemple de cette facilité à se payer de lieux-communs qui égare M. Heinrich, ou plutôt l'école à laquelle il se rattache. Dans son livre il y a un chapitre sur les Constitutions qui reproduit tout au long les paradoxes de M. de Maistre, paradoxes qui, je l'avoue pour ma part, en ont séduit bien d'autres que M. Heinrich, mais que la science moderne a réduits à leur juste valeur. M. de Maistre nous a appris que la Constitution d'un peuple, est l'œuvre du temps, qu'on ne l'improvise pas et qu'une Assemblée n'y peut rien changer. Si l'on entend par Constitution l'état des mœurs et des idées d'un peuple, l'ensemble de ses usages et de ses lois, M. de Maistre a cent fois raison.

L'erreur de la Révolution fut de vouloir transformer des Français en Romains ou en Spartiates ; on échoua dans cette folle entreprise, et on devait échouer. Hérault de Séchelles faisant demander à la Bibliothèque les lois de Minos pour préparer la Constitution de la république française est un personnage ridicule, si ridicule même, lui qui a laissé le souvenir d'un homme d'esprit, que j'ai grand'peur que l'histoire en question ne soit qu'un conte inventé par Nodier.

Mais où l'opinion de M. de Maistre tourne au paradoxe, c'est lorsque, confondant à plaisir la constitution ou l'état social d'une nation avec la Charte de gouvernement qui porte aussi le nom de Constitution, il déclare qu'on ne peut pas écrire la loi des pouvoirs publics et qu'elle périt dès qu'on l'écrit. De là ses éloges de l'Angleterre, qui, dit-on, n'a point de Charte écrite, ce qui n'est pas tout à fait vrai ; de là ses railleries contre l'impuissance des législateurs de la Révolution.

Il y a soixante-dix-sept ans que de Maistre publiait ses fameuses *Considérations*. Depuis lors, le monde a marché, et jamais on n'a vu autant de Chartes de gouvernement. *Totus mundus stultizat et vult habere novas Constitutiones*, disait vers 1830 à la Diète de Hongrie le vieil empereur François 1er. Cette folie n'a point diminué ; on ne voit pas que la Belgique, la Hongrie, la Suisse se soient mal trouvées de réformer et de rédiger par écrit leurs Constitutions. La France même a-t-elle eu à se plaindre des Chartes de 1814 et de 1830 ? Je ne dis rien des trente-huit Constitutions des Etats-Unis, qui n'ont pas mal réussi. Mais, en face de ces faits éclatants, je demande si aujourd'hui il est permis de renouveler le paradoxe de M. de Maistre et de nous dire sérieusement : « Un peuple bien constitué n'a pas besoin de Constitutions écrites ; il ne se fait pas sa Constitution, il la possède ; il l'a reçue de ses ancêtres et la transmet à ses descendants. » Est-il en ce moment un homme sage qui rêve de changer la religion, les mœurs, les idées, la constitution sociale de la France ? Personne, assurément. Mais avons-nous une loi fondamentale qui détermine la forme du gouvernement et règle les rapports des pouvoirs publics ? Non ; force nous est donc de faire une Constitution politique, en dépit de ces belles maximes qui, sous une apparence de sagesse, ont le grand défaut d'être creuses et de ne servir à rien.

J'arrive maintenant à un problème plus délicat : il s'agit non pas d'un point de doctrine, mais d'une question de fait. La France peut-elle vivre en république ? M. Heinrich ne refuse pas d'en faire l'essai, mais il ne croit guère au succès de l'expérience. Pour lui, la France est monarchique par son origine, son esprit, ses traditions. En outre, l'histoire moderne ne nous montre que des républiques fédératives. Comment constituer un gouvernement républicain dans un pays centralisé, avec une administration toute-puissante, et quand la France tout entière va devenir un camp ? Ce sont là de sérieuses objections, il serait puéril de le nier.

La France a toujours été une monarchie, cela est vrai ; mais si elle a toujours eu un roi à sa tête, a-t-elle toujours eu le même gouvernement ? Y a-t-il rien de commun que le nom entre la royauté féodale de Hugues Capet, la royauté coutumière de saint Louis, la monarchie administrative de Louis XIV, la royauté constitutionnelle de Louis XVIII et de Louis-Philippe ? D'où viennent ces révolutions qui sont toute notre histoire, sinon de ce que le gouvernement a changé chaque fois que la société s'est transformée ? Quand les conditions, les idées, les mœurs se sont modifiées, la force des choses a amené de nouvelles institutions. Aujourd'hui, après quatre-vingts ans de démocratie, n'est-on pas conduit à une forme de gouvernement qui sera nécessairement républicaine, alors même qu'on arriverait à lui donner le titre de monarchie constitutionnelle ? On nous propose de rétablir l'antique monarchie, c'est là une illusion ; on ne ressuscite pas les morts. Pour faire revivre la monarchie de Louis XVI, il ne suffit pas de remettre sur le trône son arrière-neveu ; il faut reconstituer la société du dernier siècle. Y a-t-il une Eglise établie, une noblesse, des corporations, des privilèges ? Croit-on qu'on puisse diriger ou étouffer l'opinion, supprimer la liberté de la presse, amortir le suffrage universel ? Qu'est-ce donc que la royauté que les légitimistes nous offrent aujourd'hui ? quelque chose qui n'a jamais existé, tout au plus l'empire sous un autre nom, avec une meilleure origine et moins de racine dans le pays. A étudier l'histoire sans arrière-pensée, il me semble qu'elle conclut en faveur de la république beaucoup plus qu'en faveur d'une restauration. Un gouvernement représente des intérêts et des idées non pas des souvenirs.

Regardons autour de nous ; voyons de quels éléments nous disposons. Il n'y a plus de noblesse, la domination politique de l'Eglise est universellement repoussée, la propriété est entre les mains des paysans, l'égalité règne partout, la démocratie coule à pleins bords. Le progrès matériel lui-même est démocratique. Les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes rapprochent et confondent toutes les classes de la nation ; les journaux, remplaçant le *forum antique*, mettent à la portée de chacun tous les actes de l'autorité ; l'armée ne sera plus que la nation sous un autre nom. Pourquoi donc la république ne serait-elle pas le gouvernement naturel de cette société égalitaire ? Quelle différence y a-t-il entre la république telle que M. Thiers l'a proposée et une monarchie constitutionnelle ? La courte durée du pouvoir exécutif ? A la façon dont réussissent en France les royautés, qui peut dire que cette courte durée ne soit pas un avantage ? Et la stabilité, dira-t-on, et l'esprit de tradition ? Il faut les placer autre part, car ce sont là des conditions essentielles de toute société. Mais pourquoi n'en pas remettre la garde à un Sénat fortement constitué ? Qui peut dire qu'ils n'y seront pas mieux qu'entre les mains d'une royauté qui tombe tous les quinze ans, et qui, en tombant, emporte avec elle toutes les institutions ?

Sans doute il y aura plus d'une épreuve à traverser. Il faudra tenir tête à un parti qui ne voit dans la république que le désordre en permanence, et qui ne la reconnaît pas dès qu'elle est un gouvernement régulier. Mais si les conservateurs, au lieu de s'entêter à ramener en arrière une démocratie qui a brisé les cadres de la vieille société, se décidaient à abandonner leur chimère, s'ils s'alliaient sincèrement aux républicains modérés, pourquoi ne pas croire au succès d'une œuvre patriotique qui, ménageant la France épuisée, lui donnerait des institutions solides, sans lui demander le sacrifice de ses idées, de ses mœurs, de son drapeau ? En quoi la religion souffrirait-elle de la liberté commune ? Croit-on qu'en aucun temps de la monarchie elle ait eu les facilités qu'elle a aujourd'hui ? Si la France ne revient pas au christianisme, assurément ce n'est pas la faute de la république, qui ne désire qu'une seule chose, c'est que chacun puisse adorer Dieu à sa façon.

Ce programme si simple, qui n'exclut personne, qui appelle tous les enfants de la France à la servir, vaut mieux, selon moi, que tous ces retours vers un passé qui ne peut revenir sans couper le pays en deux, sans armer une partie de la nation contre l'autre. Il ne faut qu'un peu de courage pour l'exécuter. Nous sommes au milieu du fleuve ; on nous crie : Revenez au rivage ; mais un peuple ne retourne pas en arrière. Les plus sages, n'en déplaise à M. Heinrich, sont ceux qui, sans illusions et sans regrets, travaillent courageusement pour mener les générations vers la rive nouvelle, et qui ont assez la confiance dans la justice et dans la bonté divine pour croire que l'égalité des conditions et la liberté générale nous préparent un avenir dont il n'est pas permis de désespérer.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 16 Janvier, 11 h. 20 soir.

Obligations Roumelie	fl. 48.25
idem nouvelles	22.—
Anglo-Bank	154.—
Société de crédit aust-turq.	34.75
Banque austro-ottomane	57.—
Pièce de 20 francs	9.05
Agio	106.90
Change sur Londres	113.75
Credit anstalt	241.25
National Bank	1026.—
Lloyd	462.—

Malgré la faiblesse du marché à l'ouverture de la Bourse, le soir à la clôture on a constaté de la fermeté et une reprise.

France.

Paris, 16 Janvier.

Obligation Roumelie...... fr. 105

Baisse à la Bourse, attribuée aux articles des journaux officieux de Berlin qui font dépendre l'attitude de l'Allemagne à l'égard de la France de la conduite de cette dernière avec l'ultramontanisme.

Toulouse, 16 janvier.

Prenant pour motif le projet de loi fixant à 25 ans l'âge voulu pour être électeur, les ouvriers se sont mis en grève. Il y a eu des désordres et du tumulte.

Allemagne.

Berlin, 16 janvier.

Le résultat final probable des élections au parlement allemand sera celui-ci : 257 nationaux contre 140.

Angleterre.

Londres, 16 janvier

Le correspondant viennois du *Times*, parle de l'importance du voyage de François-Joseph à St-Petersbourg, il assure que ce voyage exercera une influence toute pacifique en ce qui concerne l'Orient et les rapports de la Turquie avec ses vassaux, qui ont renoncé de placer leurs espérances en la Russie.

Espagne.

Madrid, 16 Janvier.

On assure que l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie reconnaîtront la dictature républicaine.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 16 janvier.

		Clôture.
Dette Générale		40 3/4
Emprunt	1865	58 1/2
do	1869	[illegible]
do	1871	56 3/4
do	1872	[illegible] 3/4
Consolidés anglais		92 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 16 janvier.

Dette consolidée 5 0/0	Ouv. [illegible]	47	[illegible]	—
	Hausse	» 47	[illegible]	—
	Baisse	» 46	[illegible]	—
	Clôt. du midi	»	—	—
	Clôt. du soir	» [illegible]	[illegible]	—
	Après Bourse	» [illegible]	[illegible]	—
[illegible]		L.T. 7	—	—
» [illegible]		» 3	30	—
» [illegible]		» 4	6	—
» [illegible] Austro-Turque		» 3	20	—
» [illegible]		J.T. 9	—	—
Banque Ferissi et [illegible]		»	—	—
Tramway		» 8	—	—
Société Commerciale Ottomane		» 1	[illegible]	—
[illegible]		» [illegible]	—	—
[illegible]		» [illegible]	—	—
Obligations [illegible]		» 114	—	—
» [illegible]		» 40	—	—
Emprunt	1865 [illegible]	» 107	—	—
	1865 [illegible]	» 210	—	—
	1869	» [illegible]	—	—
	1872	» 74	—	—
	1873	» [illegible]	—	—

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR.

du 15 janvier.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR.

du 15 janvier.

[illegible]

Panderma, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Diassakis, d. [illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 15 janvier.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 15 janvier.

[illegible]

[illegible] goel. ottom. *Afitabi Derya*, [illegible]

[illegible] *Tidj-et-Bahri*, [illegible]

Braïla, br. roum. *Calliopi*, c. [illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Directeur-gérant M. BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 8 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 120,000 mètres de feutre gris de Russie, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 27 piastres le mètre.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus indiqué.

Séra-kerat, le 15 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 9 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15,000 pics de drap noir, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 37 piastres le pic.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 15 Janvier 1874

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 Janvier 1874

Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à l'heure.

N°	152,393	Lt.	20
»	133,515	»	10
»	175,143	»	5

Série des Numéros des Billets à la course.

N°	139,381	Lt.	20
»	169,803	»	10
»	211,621	»	5

Les billets de Janvier et Février (v. s.) participeront au Tirage du 2/14 Mars 1874.

Galata ce 14 Janvier 1874.

AVVISO.

Si previene il Commercio che la Società d'assicurazioni Marittime « Etna » costituita in Catania ha eletto il sotto-scritto suo rappresentante in questa piazza colle più estese facoltà per assicurazioni su merci e corpo stiterzi.

Galata, Khan Camondo (Couyoumdjiler) n° 4.

L'Agente,
GIO BALTA LOMBARDO

AVIS.

Le public est prévenu que dans le [illegible] de [illegible] Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul [illegible] Vezneteler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, [illegible] lement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les [illegible] mais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Paudour.

AVIS.

Une maison de commerce dont les affaires sont en plein cours de prospérité désirant étendre ses relations d'affaires demande un associé pouvant disposer d'un capital de 300 à 400 L. T., [illegible] d'une bonne réputation.

S'adresser au bureau du Journal.

BAL

PARÉ ET MASQUÉ

donné dans la salle du Théâtre Français

le Dimanche 6/18 Janvier 1874

Sous le haut patronage de SON EXCELLENCE

DJEVDET PACHA

Ministre de l'Instruction Publique au profit de l'Association

XIROCRINI.

BILLET D'ENTRÉE UNE LIV. TOUR.

LOGES	PREMIER ÉTAGE	1	L. TOUR
	BEL ÉTAGE	[illegible]	»
	TROISIÈME ÉTAGE	1	»

On vend les billets des Loges aux bureaux de Monsieur TH. A. COSSOUNIS, un des membres du Comité du Bal.

Le Bal commencera à 10 heures du soir

Mouvement du Port de Constantinople en 1873

PAVILLONS	NAVIRES	[illegible]	NAVIRES	[illegible]	NAVIRES	[illegible]	NAVIRES	[illegible]	TOTAL NAVIRES	TOTAL TONNEAUX	[illegible]	[illegible]
Navigation à voile												
Ottomans	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Roumains	[illegible]	3,103	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Américains	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Anglais	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Austro-Hongrois	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Français	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grecs	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hellènes	[illegible]	5,840	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Allemands — Mecklembourgeois	»	»	[illegible]	[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Allemands — Prussiens	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Russes	[illegible]	2,450	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Norwégiens et Suédois	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Navigation à vapeur												
Roumains	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Anglais	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Austro-Hongrois	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	31,241	[illegible]
Français	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	35,006	[illegible]
Belges	»	»	[illegible]	[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	46,345	[illegible]
Hollandais	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Italiens	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7,064	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hellènes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Allemands — Mecklembourgeois	»	»	[illegible]	[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Allemands — Prussiens	»	»	[illegible]	[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Russes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Norvégiens	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,400	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Compagnies												
Lloyd A. Hongrois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	120,285	[illegible]	47,000	[illegible]	[illegible]	343,947	[illegible]
Messageries Maritimes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	86,054	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	147,891	[illegible]
Compagnie Russe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,598	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	216,844	[illegible]
» Azizié	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» Khedivié	»	»			[illegible]	[illegible]	»	»			[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cabotage												
Navires Ottomans									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
» Roumains									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
» [illegible]									[illegible]	»	[illegible]	0.01
Vapeurs Azizié									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
» [illegible]									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
» Ottomans									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Vapeurs affectés au transport des voyageurs dans le Bosphore, Kadikeuy, îles des Princes et St-Stefano												
Compagnie [illegible]									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
» Chirket-i-Haïrié									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
									[illegible]	»	[illegible]	[illegible]

RÉCAPITULATION

	NAVIRES	[illegible]	[illegible]
Navigation à voile	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Navigation à vapeur	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Compagnies	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cabotage	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vapeurs affectés, etc.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible],340,097	100.

Constantinople, le 31 Décembre 1873.

8 ANNEE N° 13. 1 Zilhidjé 1290. DIMANCHE 18 ET LUNDI 19 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etranger	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur a vue sur Constantinople est consideree comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ [illegible]
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 18 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

La rapidite avec laquelle l'Assemblée de Versailles a du voter les budgets et adopter les nouveaux impots montre combien la droite a eu tort de perdre son temps, depuis le 24 Mai, à chercher la fusion des deux branches, et le retablissement de la monarchie, au lieu d'étudier les moyens de trouver les ressources necessaires pour faire face aux besoins, énormes du tresor.

L'*Independance belge* assure, que dans les régions gouvernementales, on est d'accord pour mettre fin a la prolongation de tentatives qui, n'ayant pas abouti, ne feraient que ruiner le commerce si elles se perpétuaient.

De plus suivant l'organe dont nous parlons le suffrage universelle ne serait pas modifie dans ses parties essentielles, pas plus que la loi sur les conseils municipaux, enfin le gouvernement presserait vivement la commission d'examen des pouvoirs constitutionnels, de hâter son travail et de constituer quelque [illegible].

Du reste la feuille bruxelloise, à laquelle nous laissons la responsabilité de ses renseignements, dit : « — Bref on penche de plus en plus vers les principes que devait représenter au pouvoir le dernier ministère de M. Thiers. Il va de soi que cette evolution irrite beaucoup l'extreme droite, mais le gouvernement sent [illegible] lui est imposée et même M. de Broglie, beaucoup plus dispose cependant à maintenir l'union des droites qu'à se preter à un compromis avec les élements les plus moderes du centre gauche, se laisse entrainer dans la voie qu'indiquent ainsi certains de ses collegues.»

Le *Moniteur de l'Empire allemand* confirme que le projet de loi relatif à l'organisation nouvelle des provinces orientales de la Prusse, a ete envoye, revetu de l'approbation royale, à la Chambre des deputes.

On sait aujourd'hui que cette organisation, relativement libérale, est destinée à effacer les derniers vestiges des prérogatives feodales qui subsistaient encore dans ces provinces.

Le general prussien von Stulpnagel officier d'un grand merite, avait ete charge à la suite de la guerre du commandement en chef du corps d'armée de Wurtemberg. Il avait surtout pour mission de reorganiser entierement l'armee wurtembergeoise et de la mettre au niveau de l'armée prussienne. A la suite de cette opération, des tiraillements se sont manifestes entre le general lié par ses instructions, et la cour de Stuttgard. Sa situation étant devenue assez tendue, le general vient enfin, sur sa demande, d'etre relevé de ses fonctions et permutera avec le general von Schwarzkoppen, gouverneur militaire de Berlin.

La détresse financiere de la Hongrie cause première des crises que ce pays traverse a amené la création d'une commission parlementaire de vingt et un membres, choisis parmi les deputes les plus influents de tous les partis.

Cette commission a pour mission de sonder la profondeur du mal, d'en rechercher les causes et d'aviser aux moyens d'y porter remede.

Si le ministere ne s'est pas opposé à l'institution de ce comite, qui le place cependant dans une position assez fausse c'est qu'il se sent impuissant à remédier seul au mal.

D'un autre côté, les affaires de la Hongrie réagissent sur celles de la cisleithanié. Trois des ministres cisleithans, le président du conseil, le ministre des finances et celui de la guerre, se sont rendus auprès de l'Empereur, à Pesth, pour aviser à la situation, il s'agit principalement d'une réduction considérable des dépenses communes et particulierement de celles du budget militaire.

En Hongrie, on pretend que le budget actuel du royaume est ecrasant et qu'il est impossible de le ramener à un etat normal si la part afferente à la Hongrie dans les depenses communes n'est pas réduite, ce qui exigerait naturellement la réduction du budget commun. D'apres les journaux de Vienne, il aurait eté effectivement question, dans la conférence ministerielle de Pesth, de ramener le budget de la guerre, sans porter atteinte à la nouvelle organisation de l'armée, à des proportions moins onéreuses. Ce serait une mesure qui serait aussi bien accueillie en deça qu'au delà de la Leitha, car pour la Hongrie c'est une question d'existence : car il n'y aurait ni majorité parlementaire, ni ministère qui puisse tenir, aussi longtemps que le deficit de ses budgets ne cessera pas.

Les dernières nouvelles reçues, en Angleterre, de la Côte d'Or sont plus favorables que les precédentes.

Les renforts attendus par le general Wolseley sont arrivés à leur destination et lui ont permis d'accélerer les préparatifs de ses opérations contre les Achantees. Ceux-ci sont retranchés derriere le Prah et font de grands travaux de defense.

Il parait que contrairement aux finances de l'Austro-Hongrie celles de la Grande-Bretagne sont en pleine prosperite, à ce point que le *Daily News* prevoit pour l'année un excédant de cent millions de francs. Dès à present les neuf mois d'exercice écoulés donnent pour les recettes encaissees cinquante millions de plus que le chiffre prévu au budget.

Les officiers de l'ancienne armée papale, dit la *Correspondance Franco-italienne*, au nombre de 300 environ, ont été reçus en audience particulière par sa Sainteté, à laquelle le général Kanzler a donne lecture d'une adresse de fidélite et de devouement.

Les anciens zouaves pontificaux français s'étaient fait representer à cette ceremonie par M. de Devise, les zouaves belges par les comtes de Villermont, de Kemptime et le senateur Cannaert de Hamale, et les zouaves Canadiens par le docteur Moreau.

LA HONGRIE.

La situation de la Hongrie, qui avait semble s'eclaircir un moment, est redevenue fort grave.

Plusieurs causes contribuent à prolonger l'état precaire dans lequel se trouve le royaume de Saint-Étienne. La plus importante de toutes est celle relative, à la crise financiere et au desarroi qu'elle a jete dans les esprits, mais ce n'est point la seule. Il y a un ensemble, malheureux, de faits qui pesent sur la question politique et l'aggravent d'une façon redoutable.

Ainsi les statistiques officielles attestent que plus de *cent quatre-vingt deux mille* personnes ont peri victimes du cholera, en Hongrie seulement. C'est-a-dire sans compter la Croatie, la Slavonie et les confins militaires.

La population du royaume s'elevant a neuf millions, environ, on voit les ravages qui ont eté produits dans les rangs des travailleurs surtout.

Et ce n'est pas tout, une secheresse obstinee est venue compromettre les recoltes et rendre difficile la rentree des impôts.

Enfin, outre l'etat particulier de ses finances, la Hongrie subit encore le contre-coup de la crise financiere et economique de Vienne.

En présence de ce concours malheureux de circonstances, l'accord des partis etait plus necessaire que jamais, et cependant il semble impossible.

Les trois groupes qui se disputaient le pouvoir, sous le dernier Parlement, se retrouvent en présence dans les memes termes et avec les memes haines; seulement ils sont plus decourages qu'avant, et, de plus, leurs chefs paraissent vouloir deserter le terrain de la lutte.

Le parti Deak a toujours la majorite, mais sa puissance n'est pas aussi ferme qu'autrefois, et il est certain que si ce vieil homme politique se retire definitivement de l'arène, le groupe qui porte son nom se dissoudra peu a peu.

Nous ne croyons cependant pas aux semblants de retraite de M. Deak. Le chef de la majorite veut sauver l'œuvre qu'il a fondee en 1867, et il se sert des moyens qu'il croit aptes à rallier les consciences timorées.

Le temps approche où le dualisme va pouvoir etre discute de nouveau; quatre ans seulement nous separent de la premiere periode fixée par les contractants pour la duree du compromis austro-hongrois. L'experience a-t elle repondu à l'attente de tous? Il serait temeraire de repondre oui.

M. Deak sait cela. Il sait, en outre, que les Hongrois, en grande majorité, voudraient devenir tout à fait indépendants, et c'est cette solution qu'il redoute le plus, connaissant le caractere de ses compatriotes.

Depuis longtemps déjà il cherche à contenir les passions, à persuader aux Madgyars—ce qui est vrai—qu'ils ne peuvent suffire à tout et ne doivent point compter que sur eux, et comme il sent qu'une force plus grande que la sienne entraine les choses, il use d'une derniere tactique afin de ressaisir, s'il le peut, l'ascendant qu'il avait sur les [illegible].

Ce qui paralysera peut-etre les efforts de M. Deak, c'est l'attitude de la gauche moderee, qui ne s'effraie nullement de la suppression du compromis, l'union personnelle lui semblant un systeme beaucoup plus rationnel que celui du dualisme.

Rien de plus facile, en effet, de formuler la critique de l'œuvre de 1867.

Deux Parlements independants, dont l'un à Vienne, pour l'Autriche, et l'autre à Pesth, pour la Hongrie; deux ministeres, separement responsables, devant chaque Parlement; un ministere special, dit des affaires communes, pour l'armee et la diplomatie, et devant rendre compte de ses actes à des delégations choisies expres, voilà le systeme confus inventé par M. Deak.

Qu'une œuvre si compliquee ait pu fonctionner pendant plus de six mois, c'est prodigieux. Mais, comme on le voit, le resultat laisse beaucoup à desirer, et c'est ce qui accroit les forces de l'opposition.

La gauche modérée demande que les deux pays soient completement separes et n'aient de commun que le chef de la maison de Hapsbourg.

De cette façon, disent-ils, « le roi de Hongrie n'aurait point à se souvenir toujours qu'il est empereur d'Autriche et *vice-versâ*.»

Reste la gauche extreme. Celle-là va plus loin. Elle ne veut plus de dynastie, elle demande le suffrage universel et veut arriver à proclamer une Republique federative composee des Croates, des Slaves du sud, des Serbes et des Roumains.

Ce parti qui va trop loin pour etre vraiment redoutable, effraie cependant, par sa hardiesse, et par le credit qu'il a dans le pays.

La gauche modérée n'est point rassuree, mais elle reproche a la fraction conduite par M. Deak de pietiner sur place. Elle ne voudrait pas jouer le tout pour le tout, mais elle pense qu'il est temps de faire autre chose que devoir sans cesse les perils de l'avenir, sans parvenir à les conjurer.

Ce sont ces tiraillements, ces hesitations qui rendent tres grave la situation de la Hongrie.

Au point où elle en est arrivee ce qui peut faire le plus de mal à ce peuple c'est de ne pas prendre un parti.

Les chefs de la gauche moderee sont, en ce moment, les arbitres de la destinée de leur pays, c'est à eux à imposer leur volonte à la fraction Deak, et à la forcer à marcher pour le bien de la nation.

M. Ghiezy est un homme énergique, habile, il doit user de son influence pour arriver à une solution pratique des grands interets qui péricliteraient, si les elements moderes du royaume de Saint-Etienne ne parvenaient point à s'entendre.

Que le dualisme disparaisse, pour faire place à l'union personnelle ou qu'il reste, ce qu'il faut avant tout—si on ne veut arriver à une crise aigue—c'est qu'un effort soit fait pour rendre à la Hongrie une ere de calme et de prosperité.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Nédjil pacha, vice-president du Conseil des contributions indirectes, a été promu au rang de *Roumelie-Beylerbey*;

Zuhdi bey, ci-devant directeur de la douane de Kiretch-Capou, a eté nommé directeur de la Douane de Smyrne et promu au rang de *Sanié Mutemaiz* ;

Khalil effendi, ci-devant directeur de la Douane d'Alep, a été nommé en la meme qualité à Beyrouth, et promu au rang de *Sanié Mutémaiz* ;

Mouhieddin bey, ci-devant directeur de la Douane d'Andrinople, a ete nomme directeur de la Douane de Kiretch-Capou ;

Hadji Zuhdi effendi, ci-devant directeur de la Douane d'Alep, est promu au rang de *Sanié* 2me classe ;

Houssam-Eddin effendi, ci-devant secrétaire de la comptabilité de la Direction de la Douane de Smyrne, a été nomme Directeur de la douane d'Andrinople, et promu à cette occasion au rang de *Sanie* 2me classe.

Par Ordonnance Imperiale, M. F. Grawthaldt a éte nomme Consul de Turquie à Munich.

M. Grathwaldt est fort avantageusement connu à Constantinople où il a reside pendant plusieurs années, et où il a exerce honorablement le commerce. Connaissant les mœurs et la langue turques, il reunissait des qualités qui se désignaient naturellement au choix du gouvernement ottoman, et celui-ci ne pouvait confier les interéts de ses nationaux à une personne plus digne et plus capable de les defendre.

M. Menasce, notable Banquier de notre ville, a été décore de l'ordre Imp. du Medjidié 3me Classe.

Selim Effendi a été nommé, par décret ministériel, Chancelier du Consulat général de Turquie à Tiflis.

Nous avons annoncé que S. M. le Sultan avait conféré aux membres étrangers de la Commission Internationale du tonnage l'ordre de l'Osmanié de 3me Classe. Nous apprenons aujourd'hui que MM. les delegués qui étaient déjà porteurs de cette décoration ont reçu des tabatieres enrichies de diamants.

M. J. Callerdji, 1er secrétaire de la légation hellenique, avait été chargé par son gouvernement, d'inspecter les consulats grecs du Bas-Danube et de la Roumanie. M. Callergi a repris possession de son poste la semaine derniere, après avoir termine sa mission.

Voici la lettre que le grand-vezir vient d'adresser à S. A. le vice-roi d'Egypte pour lui communiquer les protocoles de la commission du tonnage :

Faisant suite à mes communications précedentes, j'ai l'honneur de faire parvenir à V. A. en double exemplaire, ci-joint, les proces-verbaux et le rapport final de la Commission Internationale pour le tonnage qui vient de terminer ses travaux.

Ainsi que V. A. voudra bien le remarquer à la lecture de ces documents, toutes les questions relatives au tonnage ont été résolues de maniere à faire disparaître dans l'avenir toute incertitude d'interprétation et toute objection.

Independamment du règlement de ces points, règlement qui fixe la base du droit de péage à percevoir par la Compagnie du Canal de Suez, V. A. trouvera dans les Procès-verbaux et dans le rapport final susmentionnés les détails d'un avis exprimé par la Commission Internationale sur une transaction destinée à regler le mode de perception des taxes. Les dispositions de cette transaction ont été adoptées en vertu d'autorisations spéciales.

L'avis émis sur ce point ayant été exprimé à l'unanimité par la Commission Internationale, et approuvé par la Sublime Porte; V. A. est invitée a avertir la Compagnie du Canal.

Dans tous les cas, il est essentiel que les droits soient perçus sur la base du *net tonnage* établi par la Commission Internationale dans un délai de trois mois ce qui donnera un temps suffisant pour se concerter sur toutes les mesures relatives à la mise à exécution de la transaction conseillée par la Commission Internationale.

Nous avons annoncé le départ de Sadik pacha, pour l'Europe. Nous apprenons que Munir bey, dont les hautes capacites sont si bien appréciées comme président du Conseil des contributions indirectes, remplace Sadik pacha pendant son absence.

Nous apprenons que le *Chirket-i-Hairié*, désesperant d'obtenir l'autorisation necessaire à l'augmentation de ses tarifs, s'est avisé d'un moyen qui lui permettra de réaliser les bénéfices sur lesquels l'Administration comptait. Celle-ci a réduit les émoluments des matelots et des contre-maîtres, employés à bord de ses bateaux.

Ce genre d'économie n'a jamais beaucoup reussi aux Administrations qui en ont fait l'expérience. Aussi, ne croyons-nous pas que le public, qui est fortement intéressé au bon fonctionnement de ces bateaux, accueille favorablement cette nouvelle et s'en trouve mieux. Il est à craindre, au contraire, que cette mesure maladroite ne compromette les intérets de la Compagnie, en provoquant un relâchement dans le service du personnel qu'elle emploie.

Nous avons signalé, il y a quelques jours, à la vigilance d'Artin effendi l'état de malpropreté incroyable dans lequel se trouve l'entrée de la rue Linardi, du côté de la rue de Péra; nous y revenons aujourd'hui.

La situation n'a fait qu'empirer. A cette heure, c'est un cloaque où croupissent les immondices, et d'où se dégagent des miasmes pestilentiels.

Jamais on n'a vu pareille chose. Des deux maisons d'angles du débouche de la voûte, on jette par les fenêtres, jour et nuit, les liquides les plus infects sur les passants. C'est là quelque chose d'intolerable.

Artin effendi, qui fait tant pour la prospérité de la ville, n'a certainement pas connaissance de ce que nous lui revélons. Nous avons conviction maintenant que nous l'avons prévenu, qu'il portera remède à une situation dont se plaignent tous les habitants de la rue Linardi.

Le pont en fer commandé en Angleterre pour la Narenta est entierement achevé, et tout le matériel a éte embarqué sur un vapeur anglais qui a relâché à Trieste. De là, ce matériel a été

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

IV. (suite).

Les deux amis se quitterent a la porte de l'hôtel Danieli, et Jacques continua seul sa route. Comme il passait devant le palais ducal, sa marche fut arrêtée un instant par un groupe nombreux où l'on causait avec une grande animation

— C'est impossible, disait l'un des interlocuteurs.

— Je vous affirme, disait un autre, que je l'ai vu à la douane [illegible] il était accompagné de la princesse, sa mere

— Non, non, reprenait le premier interlocuteur, cela ne se peut pas. Jamais le duc di [illegible] n'entrera à Venise tant que [illegible]

[illegible]

— [illegible] San Gennaro! [illegible] Jacques. Tiens, tiens, tiens, [illegible]

V.

Regina di San Gennaro.

La famille San Gennaro était l'une des plus anciennes et des plus illustres de la

Voir le numero du 16 janvier.

République de Venise. Dès l'an 1200 on trouve ce nom inscrit au Livre d'Or. Comme les Corner, la famille San-Gennaro avait toujours fui avec soin le dogat qu'elle avait laissé à des têtes moins independantes que la sienne. Justement fiere de son illustration venitienne, jamais elle ne s'etait alliée a la noblesse de terre ferme. Attachee par un culte pieux au sol sacre des soixante-douze îles, jamais aucun membre de la famille ne l'avait quitte, même momentanement, excepte pour le service de la République, en allant remplir un emploi public a l'etranger. Comme beaucoup d'autres familles venitiennes d'ailleurs, jamais les San Gennaro n'eprouvaient le besoin d'aller en terre ferme, *romper l'aria*. Ces vrais Venitiens ne vivaient vraiment qu'a Venise et ne pouvaient pas comprendre que l'on vecût ailleurs.

Cet amour exagere, ce fetichisme de la patrie, qui produisait le plus radical exclusivisme chez toutes les grandes familles de Venise, ne fut peut-être pas l'une des moindres causes qui amenerent la chute de la vieille Republique et la firent glisser, par une pente douce et insensible, jusqu'à cette honte de succomber sans defense devant trois mille baïonnettes françaises!

La famille San Gennaro vivait tellement de la vie de Venise, elle s etait si bien infuse dans les veines le sang de la patrie, qu'elle avait, sans s en apercevoir obei a cette même loi de mystérieuse et lente décomposition qui avait sape la République

Quand arriva cette chute memorable que l'on regarde encore aujourd hui comme l'une des plus grandes iniquites des temps modernes, peut-être à tort.—Venise est tombee comme tomberont ses monuments quand le milliard de pilotis qui les soutiennent si pittoresquement au-dessus des flots seront ronges par la dent du *tempus edax*, — quand arriva cette chute, la famille San Gennaro, cette illustre maison qui avait donne à la Republique ses magistrats les plus fameux, ses *pregadi* les plus influents, ses soldats les plus illustres, ne comptait plus que quelques membres, et, enfin, au moment où commence cette histoire, cette antique race n'avait plus que deux representants, une jeune fille qui n'avait pas vingt et un ans et un vieillard qui en comptait soixante-dix.

Le pere de Regina, lui, n'avait jamais consenti à quitter Venise. Meme avec l'Autriche pour gardienne — les exaltes disaient pour bourreau — Venise etait toujours Venise, pensait-il. Aussi, avait-il voulu mourir dans son palais du Grand-Canal. Mais, cette mort l'avait surpris si subitement, elle était arrivee d'une façon si inattendue qu'il n'eut même pas le temps de faire appeler aupres de lui son frere qui s etait exile à Londres. Il laissa donc seule dans ce grand palais desert, sa petite Regina, dejà orpheline du côte de sa mere.

L'enfant avait six ans à peine. Personne n etait là pour la recueillir. Le gouverneur de Venise, tout tudesque qu'il etait, se chargea de ce soin avec une pieuse sollicitude. Il voulut faire conduire l'enfant a son oncle qui habitait Londres. Il ordonna donc à l'un de ses aides de camp d'accompagner la petite fille et de ne la remettre que dans les mains de son tuteur naturel

L'officier partit avec Regina. Tout alla bien jusqu'à la frontière piémontaise; mais, là, on eprouva des difficultes insurmontables pour passer outre. On etait alors en 1849, au lendemain de cette guerre desastreuse qui coûta à Charles-Albert d'abord la couronne, ensuite la vie. Les relations entre le Piémont et l'Autriche etaient aussi difficiles et aussi tendues que possible. Bref, l'officier autrichien, rappelé d'ailleurs à Venise par les exigences du service, fut oblige de confier Regina à un domestique, avec mission de la conduire à Londres. L'enfant faillit ne jamais y arriver

En traversant les Alpes, — on ne sut jamais au juste en quel lieu ni comment la chose s'etait passée, — Regina, penchée en dehors de la voiture, tomba dans un torrent qui bordait la route. Le torrent était rapide et profond; l'enfant fut bien vite emportee. Apres quelques heures de recherches aussi actives qu'inutiles, on la croyait definitivement perdue, quand on l'aperçut à quelques [illegible] de là, de l'autre côté du torrent. Elle se sechait tranquillement au soleil en compagnie d'un jeune pâtre. On la hêla, on lui fit des signaux; mais ni Regina ni son compagnon ne firent mine de voir ou d'entendre. La chose devenait embarrassante. Il fallait descendre à pres d'un kilomètre de l'endroit où l'on se trouvait pour traverser le torrent, sur un pont que le hasard avait construit en jetant un arbre en travers du precipice. Le domestique autrichien, apres avoir mis les deux postillons en observation, courut rejoindre sa jeune maitresse. Mais à son approche, le jeune pâtre—un gars d'une quinzaine d'annees environ—prit une attitude des plus menaçantes: il se plaça devant Regina, en defendant au domestique de faire un pas de plus.

Le brave Autrichien eut beau dire qu'il etait le valet de chambre de la signorina, qu'il la conduisait a ses parents, que le service rendu par le petit pâtre à la signorina serait richement paye, il eut beau lui donner toutes les raisons bonnes ou mauvaises qu'il crut susceptibles de convaincre le montagnard, rien n'y fit, ni promesses, ni prieres, ni menaces. Le pâtre, appuye sur un long bâton de cormier, regardait l'orateur d'un air sombre et ne repliquait pas un mot.

— Mais vous, signora, parlez donc, dit enfin l'Allemand impatiente. Ne voulez-vous pas me suivre?

— Non, dit resolûment l'enfant.

La figure du pâtre s'illumina.

— Vous l'entendez, dit-il en s'avançant sur son ennemi. Cette enfant ne veut pas vous suivre, elle veut rester avec celui qui a su l'arracher à cet abime où votre maladresse l'avait laissée tomber. N'est il pas vrai, signora? ajouta-t-il en montrant l'eau qui bouillonnait sous leurs pieds.

— Oui, dit l'enfant avec un geste mutin

— Vous refusez de suivre cet homme?

— Oui.

— Et vous voulez rester avec moi?

— Toujours.

— Allez donc, dit le pâtre au domestique. La signora n'a plus besoin de vous, et vous n'avez plus que faire ici.

Et du doigt, il montrait la voiture qui attendait de l'autre côte du torrent avec ses quatre mules et ses deux postillons.

— Ah! c'est trop fort à la fin! s'ecria l'Autrichien perdant à la fin patience. Venez, signora.

Il fit un pas vers l'enfant.

— Non, dit resolûment Regina en frappant la terre de son petit pied, non, je ne [illegible].

— Encore une fois, voulez-vous vous retirer? dit le pâtre devenu blême.

— Qu'est-ce, mauvais drôle? tu me menaces, je crois, reprit l'Allemand devenu tout à fait furieux.

Et d'une main vigoureuse, il saisit le montagnard au collet. Mais celui-ci avait prevu l'attaque; il fit un bond en arriere et brandit son bâton de cormier, qui retomba en sifflant sur la tête de l'Autrichien.

On dit que les Allemands ont la tête dure. Il faut vraiment que cela soit vrai. Le coup de bâton du pâtre etait capable d'assommer un bœuf. Quant à notre homme, il chancela, mais ne tomba point.

— A moi! à moi! s'écria-t-il en s'elançant de nouveau sur son ennemi.

Les postillons, qui avaient ete temoins impuissants de la lutte, avaient dejà abandonne leurs mules à la garde d'un passant et accouraient pour preter main forte à l'Allemand. Mais nous l'avons dit, la course etait longue, et quand les postillons arriverent sur le champ de bataille, le pâtre etait parvenu à se debarrasser de l'etreinte de son ennemi. Il fuyait dejà, emportant Regina, qui, enchantee des prouesses de son sauveur, l'encourageait de la voix et du geste.

Malheureusement pour le petit pâtre, il rencontra une pierre qui, en roulant sous ses pieds, —le grain de poussiere qui fait verser le char du triomphateur! —renversa le nouveau Roland et Armide avec son paladin. Les postillons arrivaient. Ils se saisirent du pâtre, qu'ils maintinrent en respect, et le domestique put enfin s'emparer de la signora, au grand desespoir de l'enfant.

— Non, s écriait-elle en se debattant dans les bras de son domestique, non, vous ne m'emporterez pas...

Je vous demande pardon, signora, dit l'Allemand sans s'emouvoir, mais je vous conduirai moi-même à Londres aupres de votre oncle, comme mon maitre l'a promis à Son Excellence le general gouverneur.

— Et bien, alors, qu'il vienne à Londres dans ma voiture, dit Regina en montrant le pâtre, toujours maintenu par les postillons.

L'Allemand hesita un instant, mais il gardait probablement un mauvais souvenir du coup de bâton du pâtre, car il repondit :

— Non, signora, c'est impossible.

— *Canaglia tudesca!* s'ecria l'irascible enfant, repetant une injure qu'on entend proferer à chaque pas à Venise.

L'impassible Autrichien ne broncha pas plus devant ce cri de colère sorti d'une bouche rose, qu'il n'eut fait devant une volee de mitraille.

— Et bien, laissez-moi au moins lui donner un souvenir, dit enfin l'enfant s'apercevant que ses tempêtes étaient inutiles.

— Oh! cela de grand cœur, signora; mais je doute que le sauvage accepte.

Et, sans consulter Regina, l'Allemand tendit au pâtre quelques pieces d'or que celui-ci jeta dans le torrent avec un dédaigneux mouvement des levres.

— Vous le voyez, signora, dit l'Allemand, quand je vous le disais! il n'y a rien à tirer de ces brutes.

— Croyez-vous donc que ce soit de l'argent que je voulais lui offrir? dit Regina, [illegible] de la [illegible] chez son sauveur.

— Quoi donc, alors? dit l'Allemand d'un air profondement etonne.

(A suivre).

dirigé en Bosnie. La pose et l'installation de ce pont commenceront incessamment sous la surveillance de l'ingé[illegible]r délégué à cet effet par le constructeur.

—

Il y a quelques jours la mer a rejeté sur la plage auprès du Madjar-Calessi, le cadavre d'un noyé qui avait une corde au cou. L'identité de cet individu n'a pu être établie le corps se trouvant entièrement décomposé par suite d'un long séjour sous l'eau. La police n'a pu trouver aucun indice qui lui permit de se diriger dans les recherches qu'elle voulait entreprendre pour découvrir les auteurs d'un crime, que la corde autour du cou de ce malheureux semble démontrer d'une manière évidente.

—

Le nommé Salih agha, habitant rue *Hadji-Muheddin* à Edirne-Capou, s'aperçut il y a quelques jours, qu'une somme de 90 livres turques ainsi que quelques objets précieux qu'il avait enfermés dans une caisse, avaient disparu, et en avertit aussitôt la police. Les recherches auxquelles celle-ci s'est livrée ont établi que les auteurs de cette soustraction n'étaient autres que la propre femme et la favorite de Salih Agha qui s'étaient entendues pour dépouiller leur maître de son avoir.

Les coupables sont en prison où elles attendent la décision de la justice.

—

La semaine dernière un chien enragé a mordu à la jambe un boulanger de [illegible]amatia. On s'est empressé de tuer le chien et l'on a cautérisé immédiatement la blessure du boulanger.

—

Jeudi dernier les propriétaires et les locataires des débits de boisson à Constantinople sont allés en corps à la Sublime Porte pour présenter une requête au grand-vézir, et se plaindre des limonadiers de la capitale, qui, sans être frappés de la taxe qui pèse sur les débitants de boisson, vendent des spiritueux et cela au préjudice de leur corporation. Il leur a été répondu que le gouvernement aviserait.

—

On annonce pour le 12/24 courant le bal que la *Société de bienfaisance des Dames de Péra*, donne chaque année à pareille époque.

On sait que le produit de cette fête constitue l'une des principales ressources de la Société, et nous réclamons en sa faveur le bienveillant concours de notre public.

—

On lit dans le *Byzantis* de samedi dernier :

D'après les nouvelles que nous recevons de Salonique, les habitants du bourg bulgare de Rodovitch et des villages environnants, égarés par les intrigues des frères Soulef, avaient embrassé le schisme. Ils viennent de faire acte de soumission au métropolitain grec de Stromnitza. Dans une supplique écrite en langue bulgare, ils déclarent abandonner l'Exarcat bulgare et témoignent de leur ferme résolution de rentrer au sein de l'Eglise orthodoxe. Enfin, ils prient le métropolitain de Stromnitza d'intervenir auprès du Patriarche œcuménique pour obtenir leur pardon et l'oubli de leur faute.

Cette requête a été envoyé par le métropolitain de Stromnitza au Patriarcat grec du Phanar.

—

D'après les nouvelles arrivées de Volo la sécurité publique dans le Vilayet de Janina et dans les provinces grecques limitrophes ne laisse rien à désirer et depuis une quinzaine de jours on ne signale aucun acte de brigandage.

Mehmed Aly Pacha se trouve actuellement à Volo et se propose de se rendre dans quelques jours à Lamia, afin de s'entendre avec les autorités civiles et militaires grecques et de prendre de nouvelles mesures pour la poursuite des brigands.

—

Le *Phare du Bosphore* n'en veut pas démordre, et il continue la polémique qu'il a engagée avec nous au sujet de faits qui se sont accomplis au tribunal consulaire hellénique.

Cette cause n'est pas défendable, et les faits sont, malheureusement pour notre confrère, en opposition avec son [illegible].

Le *Phare du Bosphore* se donne [illegible] mal extrême pour démontrer que les invectives échangées en pleine audience entre le président et l'un des juges, et que la brusque retraite de ce dernier, ne constituent pas une scène scandaleuse, et faisant appel aux plus victorieux arguments, il nous cite l'exemple de la libre Amérique, où des scènes analogues se reproduisent chaque jour, dit-il, devant les tribunaux. Quant au Parlement de Washington, c'est encore bien pis, on frémit en y songeant.

L'argument est certainement topique! De quoi s'agit-il dans l'espèce? S'agit il de savoir si les scènes scandaleuses qui se produisent au tribunal consulaire hellénique ont lieu en Amérique et se produisent ailleurs? Du tout. Au lieu de déplacer la question et de se livrer à des comparaisons inopportunes, le *Phare du Bosphore* aurait dû, avant tout, établir l'inexactitude des faits que nous relations, et après, il aurait eu tout loisir pour se livrer aux critiques les plus amères sur les appréciations que nous avions émises. Mais non! L'exactitude de notre chronique n'était pas et ne pouvait pas être controuvée; nous persistons à trouver, avec tout le monde, que des invectives échangées entre un président et un juge, pendant une audience, constituent toujours et partout une conduite scandaleuse. Aurait-il fallu à notre confrère que cette petite fête se complétât par des voies de faits et se terminât par un duel? ô Thémis!

Quant aux suggestions auxquelles notre confrère attribue nos observations ultérieures, nous ne pensons pas qu'il ait à se féliciter de cette bénine insinuation. Nous ne connaissons pas les pratiques du *Phare du Bosphore*, et nous ignorons si les jugements qu'il émet lui sont soufflées ou non, mais qu'il soit persuadé que nos observations nous ont été inspirées par ses soi-disant rectifications, que telle est leur origine, et qu'il n'y a pas à la chercher ailleurs. Dans tous les cas que notre confrère nous permette de le lui dire, il joue un très-singulier rôle en nous reprochant de nous être fait l'écho d'un bruit qui était un sujet de conversation publique, et c'est être au moins léger dans ses critiques que d'attribuer à des suggestions étrangères les observations fort justes et non moins impartiales dont un chroniqueur accompagne les faits et les évènements qu'il relate. Et c'est vrai, surtout lorsque ces faits, par leur importance, touchent à l'ordre public, et peuvent atteindre des intérêts considérables.

Or, le tribunal consulaire hellénique, par les affaires mixtes qu'il est appelé à juger, intéresse un grand nombre des sujets étrangers, et tout désordre, tout fait anormal qui s'y produit atteint, indirectement, au moins non seulement les hellènes, mais aussi les étrangers résidant à Constantinople et influe beaucoup sur la confiance que ceux-ci accordent à l'autorité hellénique.

Nous ne saurions donc partager l'avis de notre confrère, lorsqu'il prétend que le sujet ne méritait à aucun titre les honneurs de la publicité. Au contraire, tout ce qui se rattache à l'administration de la justice intéresse bien plus le public que les récits futiles auxquels les journaux ouvrent leurs colonnes.

La presse athénienne, en général, celle qui défend le gouvernement aussi bien que celle de l'opposition, a dans le cas présent une compétence que l'on [illegible] peut nier, et nous la voyons partager [illegible]tièrement notre avis, à en juger par les articles et les correspondances qu'elle ne cesse de publier depuis plusieurs mois, pour appeler l'attention du gouvernement sur l'état actuel du consulat hellénique à Constantinople.

Il est aussi de notoriété publique que depuis assez longtemps il existe un dissentiment bien accentué, outre la Légation Hellénique et le consulat, et que ce dissentiment est provoqué par des questions analogues à celles qui a fait l'objet de notre chronique.

Nous ne terminerons pas en attribuant à des suggestions étrangères la polémique engagée à ce propos par le *Phare du Bosphore* nous aimons mieux croire que subissant la loi à laquelle n'échappent guère les journaux, quelle que soit leur opinion, notre confrère a eu sur toute cette affaire des renseignements insuffisants que nous l'engageons à compléter avant de poursuivre la défense d'une aussi mauvaise cause que celle dont il se trouve être l'avocat.

—

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre de New-York :

Les nouvelles les plus importantes portent toujours ici sur les faillites successives des maisons de banque, les disparitions des caissiers qui se sauvent après avoir soustrait 100,150 et quelquefois 500 mille dollars, le chômage, faute de crédit, de nombreuses fabriques et par conséquent plus de [illegible] mille ouvriers sans ouvrage et qui s'adonnent à la paresse, à la débauche et se trouvent bientôt réduits à attendre leur existence de l'emploi de moyens criminels.

Depuis une année que je me trouve [illegible], je n'y ai vu qu'une seule fois de l'argent monnayé, c'étaient des pièces d'un dollar à peine, et encore n'étaient-elles pas dans la circulation. On me les a montré comme une chose rare et partant curieuse.

A Constantinople on spécule sur les consolidés, ici c'est sur le taux de l'or que portent les transactions à la Bourse.

La douane et le télégraphe transatlantique n'acceptent que de l'or, mais ce métal est d'une rareté extrême, qui rend ces prétentions fort onéreuses.

L'état des classes ouvrières exige toute la sollicitude du gouvernement. A juger de la situation précaire de cette partie de la population et de ses moyens actuels d'existence, malgré toutes les ressources du pays, on n'hésite pas à prévoir dans un prochain avenir des perturbations et des changements considérables au sein de cette République.

La famille Mac-Carthy et M. Achille Tromezzani ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. ANTOINE MAC-CARTHY,

leur fils, frère et beau-frère, décédé dimanche le 18 janvier, à l'âge de 35 ans, après une courte maladie, muni des Sts-Sacrements de l'église. Ses obsèques auront lieu lundi 19 janvier, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, Rue Mézarlik, N° 66.

—

Nous recevons d'un amateur de théâtre les lignes suivantes :

Samedi, 17 janvier 1874.

Il est minuit, je sors de la représentation du Théâtre français. C'était ce soir la réapparition, ou plutôt les débuts de Mme Marcilly. On sait que cette artiste a failli être enlevée à la scène par une cruelle maladie dont elle souffre encore. Elle s'est montrée dans le *Maître de chapelle*, cette boutade qui a captivé jadis tout Paris. Le libretto de Mme Sophie Gay est rempli d'esprit de bon aloi, la musique de Paer est d'une délicatesse de notes qui charme et captive à la fois. Que dire de notre Dugazon, sinon qu'elle a été charmante de verve et d'entrain. Sa voix correcte, d'un timbre doux, se ressent parfois de sa récente maladie, mais à en juger par l'audition de samedi elle possède des notes élevées dont la puissance étonne, et on est surpris de les entendre sortir d'un corps aussi frêle. Mais je ne veux pas empiéter sur le terrain de votre chroniqueur ordinaire et lui laisse le soin de juger le talent de Mme Marcilly.

Comme lever de rideau on a donné les *Jurons de Cadillac* avec Mme Dre[illegible] dont le bénéfice mercredi dernier [illegible] été une véritable ovation : fleurs, couronnes, bravos, rien n'a manqué à cette artiste sympathique. Dans le rôle de la comtesse de Meyran elle s'est surpassée. On partage ses appréhensions, ses craintes et on ne respire qu'en l'entendant s'écrier : « Mais jurez donc capitaine, jurez donc, voilà ma main! sacrebleu! » Tout cela est dit naturellement, avec cet accent qui enlève les applaudissements.

Les *Canotiers de la Seine* ont eu, comme toujours, un succès de fou rire. Cette pièce est jouée ici avec un entrain décent et la mère peut sans danger y conduire sa fille. Le cancan même des canotiers et canotières y est converti en un véritable quadrille des salons.

Mlle Caruel dans le rôle de la reine Mab a montré que son talent savait se plier à tous les genres; seulement un petit reproche sur sa toilette. Comment le formuler? Disons-lui qu'elle est... frileuse! car son costume trop montant n'était certes pas digne des formes et de la grâce parfaite de la reine Mab.

E. F.

REVUE SCIENTIFIQUE.

—

Sommaire du N° 27 (3 Janvier 1874).

DENIS DE RIVOIRE : J. Poncet et les explorations françaises dans les régions du haut Nil. — CH. GRAD : Compte-rendu de la session du congrès météorologique international de Vienne. — BERTHELOT : La nature des éléments chimiques — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique.

(*On s'abonne au bureau du Journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.*)

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 19 janvier, 1873

Lever du soleil	7 h. 24 m.
Coucher »	4 » 39 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 11 »
H. à la turque à midi moyen	6 » 54

[illegible]

Baromètre	[illegible]
Thermomètre	6, 9
Maxima	[illegible] 6, 0
Minima de la veille	[illegible]
Direction et force du vent	[illegible] calme

LETTRE DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

GALLIPOLI, le 8 janvier 1874

J'ai lu dans votre numéro du 31 décembre dernier une correspondance de Gallipoli en date du 27 du même mois, qui donne les détails du renflouement du bateau à vapeur Anglais *W. H. Rickett*, capitaine W. Thomas.

Bien que les termes de cette correspondance affectent une certaine réserve, ils trahissent pourtant assez le parti pris de son auteur.

Je viens par conséquent appeler l'attention du public et des intéressés sur cette correspondance.

Le capitaine du *Rickett*, y est-il dit [illegible] avec un remorqueur son renflouement [illegible] somme de 700 L. Stg., mais ce remorqueur n'ayant pu venir à bout de sa tâche, le capitaine Thomas fut obligé de demander l'assistance d'un second remorqueur à qu'il paya 200 L. Stg. Ce fut alors qu'à l'aide d'allèges et après avoir déchargé 400 quarters de sa cargaison il [illegible]

[illegible]

[illegible] L. Stg. 700, déjà assez forte, qui aux termes du contrat avait été allouée par le capitaine Thomas au capitaine du remorqueur. Celui-ci de son côté s'était formellement engagé à fournir tous les moyens nécessaires pour le renflouement du *Rickett*.

Mais, si comme le dit votre correspondant, le remorqueur n'avait pu à lui seul venir à bout de sa tâche et que le concours d'un second remorqueur fût indispensable, l'on devrait conclure de deux choses l'une : Ou le premier remorqueur, ayant contracté pour une somme de 700 L. Stg un engagement au-dessus de ses forces, n'avait dès lors plus droit de faire subsister en sa faveur et dans toute son étendue l'obligation du capitaine Anglais; ou bien s'étant engagé à fournir tous les moyens nécessaires au renflouement, il devait aussi payer l'indemnité réclamée par l'autre remorqueur, et, dans ce cas, le capitaine [illegible] pas dû payer les 200 L. Stg. [illegible]

[illegible]

[illegible] dirait-on ensuite si l'on ajoutait à ces conséquences que c'est le premier remorqueur [illegible] avait invité le second, étant son associé, à [illegible] remorquer les allèges et qu'une fois les deux remorqueurs sur les lieux on a voulu faire [illegible] au capitaine anglais le service rendu [illegible] qui s'était engagé pour son renflouement!

Il est vrai que tout capitaine doit en pareille circonstance chercher avant tout à faire sortir [illegible] plus tôt son navire du danger; mais [illegible] cela qu'il pourrait aussi justifier [illegible] service qu'on lui [illegible] et le droit de s'y [illegible]

J'ai dit que la somme de 700 L. Stg. était déjà assez considérable. En effet, à quel titre aurait-on alloué au premier remorqueur une telle somme lorsque, au lieu de fournir lui-même les moyens nécessaires, c'est l'autre partie contractante qui paye les frais en sus et lorsque, comme cet exemple nous le prouve, on a pu pour une somme de 200 Lstg. trouver un remorqueur qui a rendu plus de services que le premier? Ce ne serait certes que par une complaisance [illegible] qu'un capitaine disposerait d'une [illegible] n'entend pas pourtant supporter lui-même la charge

[illegible] mettant sous les yeux du capitaine [illegible] toutes ces considérations avant qu'il eût [illegible] qu'on lui réclamait, [illegible] prendre la responsabilité [illegible] tation pour les 200 Lstg. qu'on aurait déposées au [illegible] anglais, l'agent de l'assurance entendait lui fournir un moyen de mieux tenir ses [illegible] vis-à-vis des [illegible] du navire et du chargement.

PRESSE ETRANGERE.

Exploration française dans le bassin de l'Ogowé.

L'exploration de MM. de Compiègne et Marche dans le haut Ogowé a produit déjà des résultats satisfaisants, dont M. A. Bouvier a donné communication à notre Société de géographie.

Nous devons dire tout d'abord que nos explorateurs ont trouvé dans les encouragements de la Société de géographie et dans la sollicitude du ministère de la marine et des principaux organes de la presse française des stimulants qui les ont décidés à entreprendre, avec le concours de M. Walker, une véritable campagne scientifique. Ils sont actuellement en voie de remonter le cours inconnu de l'Ogowé avec l'espoir d'atteindre les grands lacs inconnus dont ce fleuve, s'il faut en croire les affirmations réitérées des indigènes, serait un déversoir. Les voyageurs français ont séjourné aux abords du confluent du N'Gounii et de l'Ogowé et, quoiqu'ils fussent alors dans la saison sèche, ils ont pu entreprendre une reconnaissance provisoire de la rive droite du fleuve.

Ils ont été jusqu'à la limite des villages bakalais, qui se succèdent à des distances très-rapprochées (300 à 400 mètres) les uns des autres. La plupart de ces villages sont fortifiés avec beaucoup d'ingéniosité. Les informations que les voyageurs ont pu recueillir à ce point extrême de leur reconnaissance préparatoire sont très-importantes. En voici un résumé succinct :

Les Cama et les Oroungou sont les peuplades nègres les plus rapprochées des embouchures de l'Ogowé; viennent ensuite les Joilis et les Galois. Ces derniers s'étendent autour du grand lac Jonongo jusqu'au confluent du N'Gounii, où ils ont pour voisins les Ininga et les Bakalais. En remontant le cours inexploré de fleuve on constate que les Bakalais, qui s'étendaient sur ces deux rives, ont été refoulés sur la rive gauche par l'invasion des Pahouins. Les explorateurs ne croient pas qu'il y ait à fonder aucune espérance sur la race envahissante pas plus que sur la race envahie.

Au-delà du territoire occupé par les Bakalais s'étend une sorte de terrain neutre et inhabité. Après trois jours de remontée dans l'Ogowé on parvient au territoire des Okota; c'est la seule peuplade nègre qui ne fasse trafic des charmes des femmes; en revanche les Okota sont les agents les plus actifs de la traite des esclaves. Les rapides de l'Ogowé sont situés dans cette région, et se composent de courants étroits et violents qui circulent entre des blocs de rocher. La pente du fleuve et la nature du terrain qu'il traverse indiquent assez que l'Ogowé s'est frayé à cet endroit une route dans une chaîne de montagnes importantes. Au-delà des Okota viennent les Apingi, et enfin les Okanda, qui s'étendent fort avant dans le haut Ogowé. Les Apingi, sont cependant séparés encore de la région des lacs par une peuplade qu'on dit très-sauvage et très-redoutable, les Osgeba. « C'est là, dit M. de Compiègne, que blancs et noirs prédisent une fin tragique à notre expédition, mais les prédictions de ce genre sont loin d'avoir trouvé leur sanction.»

Il est permis de croire que les Osgeba sont les gardiens jaloux des abords de la première grande mer intérieure du Soudan méridional, et qu'il ne reste que peu de chemin à faire à partir de ce point pour découvrir quelque lac d'une extrême importance. Nous souhaitons vivement que les noms français de MM. de Compiègne et Marche puissent figurer à côté des noms de Baker, des Speake et des Livingstone. Ce résultat serait d'autant plus désirable que c'est à des Français que nous devons les rapports les plus précis sur la région encore inconnue de cette partie du continent africain.

M. de Compiègne pense qu'il a été commis une erreur par les premiers explorateurs, lorsque le nom d'Okanda a été donné au cours supérieur de l'Ogowé à partir du confluent du N'Gounii. Ce nom d'Okanda n'appartient qu'à une grande peuplade riveraine et l'on devrait conserver celui d'Ogowé pour la partie du fleuve encore inexplorée.

Ils signalent une erreur semblable à propos du lac Zile ou Zielé qui se trouve un peu en aval du confluent du N'Gounii. Dans la langue du pays, *zielé* signifie : cela manque ou cela n'a pas de nom. Ils proposent qu'on donne au lac désigné sur les cartes par le mot Zile, le nom de l'amiral français qui vient d'en faire tout récemment l'exploration et de l'appeler lac de Quilio, ou bien lac de Langle, en mémoire de l'amiral qui a dirigé ou organisé tant d'expéditions fructueuses dans notre colonie du Gabon.

Les exportations du haut Ogowé seront toujours abondantes en huile de palmes et en caoutchouc. L'ivoire tend à devenir plus rare à cause de l'invasion des Bahouins et de l'extermination complète qu'ils font de tous les troupeaux d'éléphants dans les pays dont ils prennent possession. Mais les ressources naturelles du commerce deviendront fort considérables pour notre colonie si, comme il est permis de l'espérer, l'exploration de MM. de Compiègne et Marche nous ouvre une route naturelle jusqu'au Soudan.

La Presse Italienne et l'incident de St-Louis des Français.

—

On lit dans la *Correspondance franco-italienne* :

Il est hors de doute que dans ce malheureux incident il y a un côté tout italien dont l'importance ne peut ni ne doit être diminuée et sur lequel nous estimons que le gouvernement italien a le droit de demander des explications à Versailles.

Inutile de dissimuler la vérité. Il est certain qu'à l'église de St-Louis des Français on n'a pas voulu célébrer une cérémonie purement religieuse pour la seule raison qu'à cette cérémonie seraient intervenus à titre officiel les officiels de l'armée italienne.

Or, il est impossible de nier que ceci ne soit une belle et bonne insulte à l'Italie; et puisque au fond, c'est le gouvernement français qui en est responsable, il est dans l'obligation de la réparer.

Il ne sert de rien de dire que l'église de St-Louis des Français est un édifice privé. Les églises situées sur la voie publique ne le sont jamais; et celle dont il s'agit moins que toute autre. Fut elle, d'ailleurs, une église particulière que l'offense ayant été faite publiquement et par des personnes revêtues de fonctions publiques, la responsabilité du gouvernement français est manifeste.........

Nous espérons que M. Visconti Venosta voudra se montrer une fois de plus jaloux de l'honneur national en s'expliquant bien clairement avec la France et en lui faisant comprendre une bonne fois que son amitié est chère à l'Italie, mais ne lui est pas indispensable, et que mieux voudrait n'avoir aucun rapport avec elle que de se trouver tous les quinze jours engagé dans des querelles aussi mesquines que fastidieuses.

(*Libertà.*)

—

Devant un pareil incident le silence aurait été blâmable Il était nécessaire que la France sut quelle impression produit en Italie, l'attitude de sa diplomatie. Parler de provocation, est rester dans les limites de la politique la plus modérée.

(*Opinione.*)

—

Le prince de Piémont et les officiers supérieurs de l'armée en assistant aux obsèques du colonel de la Haye ont accompli un acte de fraternité militaire. Ainsi ne l'a pas pensé Monseigneur de Rayneval, lequel a cru que l'entrée des officiers italiens dans l'église de St-Louis des Français suffirait à la profaner. Le refus de célébrer dans cette église les obsèques du colonel de la Haye équivaut au refus d'y recevoir les officiers de l'armée italienne et personne ne saurait nier qu'il n'y ait là une offense réelle pour le gouvernement et pour la [illegible]......

L'Italie est largement hospitalière aux étrangers Jamais ceux-ci n'ont été respectés et protégés dans la péninsule comme depuis qu'elle est une et maîtresse chez elle. Mais nous ne pouvons tolérer que l'on abuse de notre hospitalité et nous voulons qu'il soit bien établi que personne ne peut venir nous faire la loi chez nous.

(*Diritto*).

La révolte de St-Domingue.

Le *Times*, de Saint-Thomas, du 17 décembre, publie les détails suivants sur la révolution qui vient d'avoir lieu à St-Domingue :

Les provinces du Nord, désignées sous le nom de Cibao, se sont formellement déclarées contre l'autorité du président Baez, bien que celui-ci ait réussi à se faire réélire dans les provinces méridionales. Plusieurs réformes libérales s'étaient opérées, entre autres l'abolition de la peine des fers, infligée aux prisonniers politiques. Après avoir [illegible] ainsi débarrassés de leurs fers, ces prisonniers ont été promenés en procession dans les rues de Puerto-Plata, précédés par la musique, après quoi ils ont été jetés à la mer et noyés.

Des avis particuliers, allant jusqu'au 9 décembre, et provenant de sources dignes de foi, portent que les troupes révolutionnaires, sous les ordres du général Benedicto Almonte, étaient parties le 28 novembre de Puerto-Plata pour Santiago, où elles sont arrivées le 30. Après une faible résistance opposée par les autorités gouvernementales, Almonte a pris possession de la place avec une perte de quatre hommes tués et cinq blessés. La province de Cibao tout entière s'était séparée spontanément et déclarée en faveur de la révolution. Le général Caceres, vice-président de la république; Pacheco, ex-gouverneur de Santiago, et Numes, ex-commandant d'armes de la même place, ont offert leurs services au général Gonzalès, en sa qualité de chef suprême de la révolution.

Le général Villanueva, ministre de la guerre et de la marine, qui s'est placé à la tête des troupes révolutionnaires, s'était mis en marche sur la ville de Santo-Domingo et était arrivé aux dernières dates à Cotul, éloigné de quarante lieues de la place. Jusqu'aux derniers avis, les forces révolutionnaires s'élevaient à 3,000 hommes. Le général Gonzales était parti, le 8, de Porto-Plata pour Santiago pour y organiser les affaires.

Le colonel Pablo Baez, fils du Président, qui commandait à Sabana de la Mar, éloigné de sept lieues de Samana, avait abandonné son poste et s'était réfugié sur la Péninsule pour solliciter la protection du pavillon américain. Comme il n'existe pas de lieu de halte entre Cotul et Santo-Domingo où Baez puisse établir des retranchements et se défendre, on a supposé que les troupes révolutionnaires devaient se trouver dans les environs de la capitale.

Le gouvernement provisoire a lancé un décret désavouant tous les actes du gouvernement de Baez accomplis depuis le 25 novembre, et admettant dans le pays tous les exilés politiques. Le même décret déclare la presse libre et met en liberté tous les prisonniers.

Les personnages dont les noms suivent imposent le gouvernement provisoire savoir :

Chef suprême, général J. Gonzalès; ministre des affaires étrangères, Thomas Coco; ministre de la justice, J.-G. Lopez; ministre de la guerre et de la marine, général Villanueva; ministre des finances, J. Mella-Castillo.

La Marine espagnole.

—

La marine espagnole compte, dit l'*Engineering*, 10 cuirasses, savoir : la *Numancia*, la *Vitoria*, le *Zaragoza*, le *Arapiles*, la *Resolucion*, le *Tetuan*, le *Sagunto*, la *Castilla*, le *Navarra* et l'*A*[illegible]

La marine non cuirassée comprend la *Ville-de-Madrid*, de 48 canons et de 800 chevaux vapeur, construit en 1862; l'*Almanza*, de 42 canons; la *Navar-de-Tolosa*, le *Girona*, de 48 canons; le *Carmen*, de 41 canons, et la *Concepcion* de 32 canons, tous de 600 chevaux; les *Asturies*, de 51 canons; la *Lealtad*, de 33 canons; la *Blanca*, de 38 canons; le *Berenguela*, de 26 canons, et la *Maria-de Molina*. Ces derniers sont de 360 chevaux vapeur chacun. Pour ces 11 navires, nous avons un total de 5,600 chevaux vapeur et de 359 canons.

On compte en outre 3 frégates à roues de 16 canons et de 500 chevaux, 6 corvettes à hélice de 2e classe et 20 de 3e classe, 7 corvettes à roues de 3e classe, 7 transports à hélice et 18 canonnières de 30 chevaux, portant chacune un canon.

La marine espagnole compte donc un total de 92 navires de guerre.

L'arbre de Noël.

—

On lit dans la *République française* :

Nous avons assisté hier pour la seconde fois à l'émouvante cérémonie qu'a instituée l'association d'Alsace-Lorraine, et qu'elle continuera de maintenir d'année en année à Paris, jusqu'au jour où nos malheureux compatriotes pourront reprendre à leur foyer bien-aimé les douces et simples traditions des ancêtres. Les Alsaciens et les Lorrains chassés par la conquête ne forment plus, dans chacune des villes de France où les désastres nationaux les ont éparpillés, qu'une seule famille, portant le même deuil, ensemble réunie autour du berceau de la génération nouvelle en qui la patrie met ses espérances.

Associés par une inconsolable douleur, ils se rapprochent pour célébrer la fête la plus joyeuse parmi celles qui se sont là-bas conservées à travers les siècles, la fête qui écarte le mieux d'ordinaire les soucis et les arrière-pensées, la fête du sourire, la fête de l'enfance. Tous les enfants alsaciens et lorrains qui vivent à Paris, riches et pauvres, ont leur arbre de Noël un seul arbre, venu du pays, un grand sapin des Vosges dont les racines gardent, humide encore, la terre d'Alsace. Il n'y a, dans le malheur même, rien de plus triste que la disparition des fêtes accoutumées de la famille, auxquelles se rattachent tant de souvenirs intimes, que la nécessité de refuser à l'enfant insouciant, irresponsable, les joies de son âge. Il n'a rien fait, le pauvre petit être, ni une faute, ni une maladresse, ni même un sacrifice délibéré, pour mériter cette inégalité que la vie met dans les conditions humaines. Il ne sait pas le secret des larmes.

Aussi, rien n'est plus irrésistiblement touchant que tout ce qui tend à rapprocher, ne fut-ce qu'un moment, dans une fraternelle réjouissance, les enfants du même âge. C'est ce qu'ont voulu, avec le grand cœur de mères ou de femmes, quelques personnes dévouées et généreuses appartenant toutes aux pays cédés, passionnément attachées à la France. Grâce à leur zèle et leur activité, une institution durable est créée. Il ne restera pas dans Paris un foyer d'Alsacien ou de Lorrain qui paraisse vide et froid le jour de Noël. Le père et la mère, en songeant à la vie passée, au pays, n'ajouteront pas à la douleur du proscrit cette amère pensée : les enfants cette année se passeront de fête. Non, ils prendront les petits par la main en leur disant : L'arbre tout illuminé est là-bas dressé : partons, la famille nous attend.

Toutes les nobles pensées se rencontrent dans cette cérémonie : pensées de patriotisme, de bienfaisance et de fraternité. Plus de deux mille enfants ont pris part à cette communion, et ont défilé devant le grand arbre, leur compatriote et leur aîné, recevant des mains des organisatrices, celui-ci un livre, digne récompense de son application; celui-là, avec les bonbons qui l'égaient les vêtements qui vont abriter ses membres frêles des rigueurs de l'hiver. Qu'il est beau et comme il leur fait ouvrir de grands yeux, l'arbre d'Alsace tout chargé de jouets tentants, tandis que nos regards se portent sur les rubans tricolores attachés à ses branches et se troublent, en pensant aux rubans pareils que déposait parmi les fleurs, il y a trois ans, au déclin de l'été, sur le piédestal de la statue de Strasbourg assiégé, la population de Paris qui s'apprêtant elle-même à soutenir un siége, rendait ce suprême hommage à la sœur aujourd'hui captive.

Cette fête a fait bien des heureux. Les plus jeunes d'entre eux ne savent pas encore bien pourquoi la part qu'on prenait à leur joie se mêlait de tant de retours douloureux, et pourquoi, en offrant leurs frais visages au baiser maternel, ils sentaient une larme tomber sur leur joue. Pauvres petits! ils le sauront assez; ils ne l'oublieront pas. Ils n'oublieront ni l'Alsace d'où ils viennent, ni la France qui reste leur mère; ils y penseront toujours. Et les autres, ceux qui, plus malheureux encore, sont demeurés attachés là-bas à la glèbe asservie et conquise, qui entendent chuchoter en famille, autour de l'arbre traditionnel, portes et volets clos, les souvenirs de l'année terrible, ceux-là sauront qu'au même jour leurs frères entretenaient au centre de la France la flamme des souvenirs sacrés. Au jour où ces enfants se retrouveront, ils verront que, tout dispersés qu'ils aient été par l'impitoyable destinée, ils n'ont toujours qu'une même pensée, une même patrie : la France.

FAITS DIVERS.

Du *Rapport statistique et comparatif sur l'état de l'instruction primaire et populaire dans la Province de Sondrio pour l'année 1872-73*, il résulte que si la province de Turin a occupé jusqu'alors le premier rang pour l'instruction élémentaire, elle est aujourd'hui dépassée par la Valteline tant au point de vue du nombre des écoles, qu'au point de vue du nombre des élèves qui les fréquentent.

On compte dans la province de Sondrio 1 élève par 6 habitants, et dans la province de Turin 1 sur 7. Les autres provinces viennent ensuite dans l'ordre suivant: Novare, 1 élève sur 8 hab.; Alexandrie, Bergame et Cuneo, 1 sur 9; Bellune, Brescia, Côme et Pavie, 1 sur 10; Crémone et Port-Maurice, 1 sur 11; Gênes, Mantoue, Milan, Trévise, Udine, Vérone et Vicence, 1 sur 14; et ainsi de suite jusqu'à Trapani et autres provinces du Napolitain et de la Sicile qui ne donnent que 1 élève par 50 habitants.

La Valteline possède 1 école par 334 habitants; Turin 1 par 384.

Le nombre des écoles communales pour tout le royaume, est de 33,556, et le chiffre de ceux qui les fréquentent ne représente que 5,77 0/0 de la population.

***

Le code pénal qui régit le Japon paraît, dit la *Pall Mall Gazette*, devoir continuer à être appliqué tranquillement, systématiquement, dans l'intérieur de ce pays, sans égard aux précédents qu'il aura été jugé nécessaire d'établir dans d'autres contrées réputées de plus ancienne civilisation que celle-là.

Tout dernièrement, un individu appartenant à la ville japonaise d'Omi fut jugé, trouvé coupable de vol et condamné à être pendu. Trois jours après l'exécution de la sentence, les parents du supplicié vinrent réclamer le corps, qui leur fut remis; mais au moment où ils le déposaient dans le cercueil, l'ex-pendu revint à la vie. Les parents voulurent l'emmener avec eux; mais la police s'y opposa et le mort-ressuscité fut de nouveau conduit devant le magistrat. Après une longue discussion, celui-ci décida que, comme la sentence avait reçu son exécution, l'homme ne devait pas être puni une seconde fois pour le même délit. Il fut donc relâché et suivit ses parents, sans que personne eût tenté le courage de protester et de signaler à l'attention du magistrat que son premier arrêt n'avait pas été complètement exécuté.

Deuxième exemple: Un fils obéissant, vivant avec ses vieux parents, avait une femme acariâtre dont la mauvaise humeur rendait l'existence du vieux couple peu agréable. Le fils, pour rétablir l'harmonie dans la maison, se défit de sa femme en l'empoisonnant. Ce crime, bien qu'inspiré par la piété filiale, ne pouvait passer inaperçu de l'autorité, qui en fit arrêter l'auteur. Jugé pour meurtre, il fut condamné seulement à dix ans de détention; mais, vu les circonstances atténuantes, la cour décida que l'emprisonnement se ferait dans la maison paternelle, où le condamné porterait la chaîne pendant la durée de la peine.

***

Qui peut savoir tout ce que l'on perd à Paris? En bien! tout ce qui se perd est restitué, à peu de chose près. Cela est invraisemblable, et pourtant cela est ainsi.

Voici à ce sujet des détails curieux et ignorés. Le nombre des objets perdus et déposés entre les mains des commissaires de police est en moyenne de quinze à seize cents par année. En 1867, ce nombre s'éleva à 4,700, mais c'était l'année de la grande exposition du Champ-de-Mars, une période exceptionnelle.

Rien de curieux comme l'immense magasin où sont empilés, classés et étiquetés toutes ces épaves de la rue. C'est un bazar, un entrepôt, un amas de choses étranges et disparates, comme il n'est pas possible d'en imaginer.

Les objets précieux: montres, bagues, chaînes, bracelets, porte-monnaie, etc., sont renfermés dans une grande armoire à douze compartiments: on appelle la *Caisse*.

Le dépôt général occupe sept pièces garnies de rayons, comme un magasin de nouveautés. Sur ces planchettes sont rangés les objets de toute forme, de toute nature, de toute valeur qu'on n'a pas cru devoir mettre dans la caisse. C'est un fouillis étrange: on y voit des châles et des sabots, des fleurs artificielles et des lèchefrites, des parapluies et des lunettes, que sais-je... encore? Il y a même en ce moment un orgue de barbarie!... Vous figurez-vous qu'il soit possible de perdre un orgue de barbarie!

Les objets trouvés sur la voie publique, s'ils ne sont pas réclamés au bout d'un an, appartiennent aux personnes qui les ont déposés. Sur cent objets, soixante reviennent à leur propriétaire, vingt-cinq sont remis à ceux qui les ont trouvés, et les autres, de peu de valeur généralement, restent à l'administration, qui les fait vendre aux enchères.

***

Simple histoire, racontée par le *Petit-Journal*: Une pauvre femme passait hier avec sa petite fille devant une baraque du boulevard garnie de poupées.

— Oh! la belle poupée, dit l'enfant en s'arrêtant et en jetant des regards de convoitise sur un des bébés exposés; oh! laisse-moi voir!

La mère poussa un soupir; elle aurait voulu acheter l'objet, mais elle n'avait pas trop d'argent pour les choses nécessaires.

— Viens, dit-elle, enfin, en entraînant celle-ci. L'enfant commence à pleurer.

Une dame passait en ce moment avec sa fille, âgée d'une douzaine d'années.

Celle-ci avait vu la scène.

— Maman! dit-elle simplement en montrant à sa mère le petit tableau.

La dame comprit.

Un instant après la petite fille sautait de joie, sa poupée à la main, tandis que la pauvre femme remerciait chaleureusement l'intelligente donatrice.

***

Une dépêche par le câble transatlantique avait apporté, il y a quelques temps, la nouvelle du naufrage du steamer *Robert-Lowe*, attaché au service de la Compagnie anglaise des télégraphes sous-marins entre l'ancien et le nouveau monde.

Avant-hier, on a reçu, par le steamer de la ligne Cunard, la *Cuba*, les détails du sinistre.

Le *Robert-Lowe*, après avoir achevé la pose du tronçon du câble entre Lamanchée et Placentia, était reparti le 19 novembre de ce dernier port, pour se rendre à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Le 29, à quatre heures de l'après-midi, par un temps de brouillard et une forte brise, le navire toucha lourdement près des Shoals et coula sans qu'il fût possible de mettre à l'eau chaloupe de sauvetage.

Trois canots, contenant 23 personnes, purent être dégagés et mis à flot; ils restèrent sur les lieux du sinistre jusqu'au jour.

Le capitaine Tidmarsh, commandant du vapeur, était sur le pont au moment de la catastrophe. C'est lui qui donna l'ordre de mettre à l'eau les chaloupes du bord, et il périt victime de son dévouement à sauver son équipage, ayant pour ainsi dire à son malheureux navire jusqu'au moment où il fut englouti.

Voici la liste des victimes:

Le capitaine commandant, le mécanicien en chef, les 3e et 4e mécaniciens, le garde des vivres, le charpentier, quatre contre-maîtres de quart, un matelot, les 2e et 3e maîtres d'hôtel, le chef de cuisine, deux chauffeurs, le garçon à l'appareil électrique et le nommé Wilkins, dont la qualité n'est pas donnée.

***

Voici, d'après le *Journal des Débats*, la nature des collections de la liste civile impériale dont il a été question dernièrement:

« La plus importante est celle des armes et armures anciennes, qui étaient exposées, avant la guerre, dans la grande salle du château de Pierrefonds. Dès les premières menaces de l'invasion, ces armes précieuses, provenant du musée Soltikof, du cabinet du comte de Bellevat, d'échanges avec le Musée d'artillerie et de prêts faits par le Louvre et par quelques musées de province, furent emballées dans vingt-neuf caisses et expédiées à Paris. Elles furent reçues par l'intendant général des musées et placées dans une galerie de son appartement même. Heureusement soustraites au pillage et à l'incendie, elles furent retrouvées saines et sauves par les conservateurs du musée du Louvre.

» Le noyau seul de la collection de Pierrefonds, composé des armes, acquis au prince Soltikof, et qui réunissait 549 pièces dont quelques-unes sont rares et même uniques, avait été acheté 250,000 francs. Mais aujourd'hui ces armes, fort recherchées par les amateurs, et très-convoitées, dit-on, par nos voisins, ont décuplé de valeur, et on les évalue à un million et demi. »

Les Débats mentionnent en outre parmi les objets qu'il a été prescrit au secrétaire général des musées de remettre à M. Williamson, membre de la commission de liquidation, un certain nombre de tableaux relatifs à la famille Bonaparte, entre autres quatre portraits précieux par Gros, Prud'hon et Isabey. »

VARIÉTÉS.

Les propylées de Sainte-Sophie et le pape Vigile.

Dans la *Turquie* du 13 décembre dernier, nous avons publié un ouvrage sur les propylées de Ste-Sophie, et nous nous sommes basé sur de nouvelles découvertes, auxquelles nous avons été amené par les marques de briques, qui ont été mises à jour par suite d'une malencontreuse démolition.

Ces marques se rapportaient à l'époque du fameux concile de Mennas en 547 et 548, concile remarquable par les monstruosités de la dogmatomanie régnante et surtout par celles du pape Vigile que son infaillibilité ne mit pas à l'abri d'une grande versatilité d'opinions. C'est le concile qui paraît avoir montré la nécessité de faire une communication couverte entre la grande église et le patriarcat, près de Ste-Irène, où se trouvait le *secretarium* (la salle ordinaire du concile). Les souvenirs de cette époque ne cessent qu'après le concile suivant, dit œcuménique, de 553 et 554, quand Vigile reparaît pour Rome. Maintenant notre récit écourté mérite-t-il les épithètes de *léger*, de *ridicule*, de *téméraire* et d'*odieux* comme il a été qualifié dans le *Phare du Bosphore* par un anonyme qui signe sa prose: « *Un catholique* »?

Nous voulons bien le croire sincère et même nous admirons le courage qu'il a eu de défendre le pape Vigile. *Si tacuisses, philosophus mansisses.* Dans l'intérêt du Saint-Siège il valait mieux se taire à notre avis. Aujourd'hui l'histoire ne se façonne plus au service d'un parti, elle est d'une impartialité impitoyable. Les sophismes et les faits inventés dans des ouvrages de partis, disparaissent devant les récits des historiens véridiques et si notre anonyme a puisé ses arguments dans Baronius et ceux qui l'ont imité, nous devons, pour être plus exacts, aller chercher la vérité dans d'autres ouvrages et même quelquefois prendre dans Baronius lui-même le récit de quelques événements sincèrement appréciés.

L'anonyme dit « *que du vivant du pape Sylvère, l'antipape Vigile a commencé misérablement.* »

Pour prouver que ces expressions sont bien adoucies et loin de la vérité, nous citons l'archicatholique Baronius ad. ann. 538 (N. 9, 17-20), année dans laquelle, étant apocrisiaire (nonce) du pape à Constantinople, il a prêté, par pure ambition, à l'intrigue de l'impératrice Théodora et du parti des Monophysites, pour détrôner le pape Sylvère, partisan des deux natures du Christ, comme l'avait décrété le concile de Chalcédoine, doctrine que favorisait l'empereur Justinien Ier. Or, Baronius s'exprime sur Vigile en ces termes: « Comme antipape, il fut non-seulement ambitieux hors mesure, mais un second *Lucifer* s'élevant à escalader le ciel, et voulant élever son trône par-dessus les étoiles; mais le nombre de ses sacrilèges et ses crimes innombrables le plongèrent dans les enfers; c'était un schismatique, un Simoniaque, un *meurtrier*, non le successeur de Simon Pierre, mais de Simon Magus; non le vicaire du Christ, mais un antichrist: l'abomination de la désolation, un *loup*, un *voleur*, un *brigand*. »

2° L'anonyme prétend que c'est une odieuse témérité de ma part d'avoir écrit que Vigile était le *meurtrier* de son prédécesseur. Nous venons de voir ce mot déjà dans Baronius, mais nous ajoutons qu'après que Vigile eût réussi par de faux témoins, payés par lui, à vaincre les dernières scrupules de Bélisaire, le pape Sylvère fut saisi et relégué à Patara, en Lycie. Justinien voulant faire examiner le cas, ordonna à Sylvère de retourner à Rome. A peine arrivé, le parti de l'impératrice, stimulé par Vigile, le saisit, et sachant bien qu'il n'y avait pas de moyen plus simple de mettre fin à ses jours que de le confier aux mains mêmes de l'antipape, les conjurés le remirent à Vigile. Une fois au pouvoir de l'usurpateur, l'infortuné fut livré à deux de ses satellites, auxquels on donna les titres hypocrites de « défenseurs de l'Eglise » et il fut transporté dans l'île inhospitalière et abandonnée de Palmaria (devant la côte du vieux Latium). Ils l'y traitèrent d'une manière si cruelle et si barbare qu'il cessa de vivre en peu de temps (v. Liberatus, ch. 22). L'on ne sait pas d'une façon certaine si le malheureux succomba à la faim, comme l'assure Liberatus, ou s'il fut massacré. Selon Procope, un certain Eugenius, dévoué à Antonina, femme de Bélisaire et amie de Theodora, aurait prêté les mains à ce crime.

Les seuls témoins de la mort de l'infortuné pape Sylvère, les deux créatures de Vigile, étaient intéressés à ne rien révéler à cet égard, et Procope l'historien, ne mérite qu'une confiance très relative. Formé par son époque, c'est un homme à deux faces qui publiquement adresse des louanges aux personnes pour lesquelles, secrètement, il invente dans ses *arcana* les crimes les plus horribles.

3° L'anonyme prétend qu'après la mort du véritable pape Sylvère, Vigile est devenu pape légitime par une *nouvelle élection*.

Cette fois nous n'osons citer contre lui Baronius, c'est justement cet analiste, qui, n'écoutant que son zèle romain, a inventé cette nouvelle élection, mais les historiens de l'époque même qui n'en soufflent mot. La prétention que depuis St-Pierre jusqu'aux papes actuels il y a eu une chaîne *non interrompue* de papes qui se seraient transmis le pouvoir, exigeait cette invention pour les 17 ans que Vigile a occupé le St-Siège, après la mort de Sylvère. Nous renvoyons ceux qui voudront connaître cette question, à l'ouvrage d'Archibald Bower (prof. et conseiller de l'inquisition) histoire des papes, 7 tomes in 4to 1752, vol. II. p. 369.

Nous citerons seulement les expressions de Baronius pour les 9e et 10e siècles, où *de viles et impudentes courtisanes, dit-il, gouvernèrent Rome, faisant papes leurs amans et leurs galants.* Vraiment, nous voici là les anneaux de cette chaîne non interrompue de papes !

4° Notre adversaire prétend encore que Vigile n'a pas changé de dogme ni de foi sous son pontificat, et que nous confondons le *dogme* avec des *points économiques*.

Nous répondrons que c'est de l'avocasserie *vide de sens*, et notre anonyme, n'a pas même le mérite d'avoir découvert cette distinction superflue Cémérie, si mérite il y a, appartient encore à Baronius, et il aurait pu voir la réponse victorieuse de Bower qui dit:

« Puisque vous tenez à la sentence du pape sur la question, si les *points litigieux* sont du domaine du *dogme* et de *la foi* sans lesquels vous êtes excommuniés, voici ce qu'en dit Vigile lui-même en répondant à Justinien qui avait condamné les fameux trois articles. « Vous abusez de votre pouvoir dans votre édit, vous faites des lois et vous vous imposez aux évêques, « *en matière de foi et de religion*. »

Or nous sommes cette fois de l'avis de Vigile; si le décret de l'empereur sur les trois chapitres était un « *hæretium fides* », ou de matières de foi et de religion, contraire au concile de Chalcédoine, son propre décret ou les décisions sur les mêmes trois chapitres, l'étaient à plus forte raison, et par conséquent, si le pape Vigile a fait erreur dans sa décision, chose qui ne fait aucun doute, puisqu'il a quatre ou cinq fois changé d'opinion, excommuniant chaque fois celui qui aurait une opinion contraire, alors, disons-nous, il a fait erreur *en matière de Foi ou de Religion*, en me servant des expressions en usage chez les ecclésiastiques.

Mais ne nous arrêterons pas au mot, de *dogmatophobe*, épithète que nous aimons à partager avec le Christ, ni à la confusion du concile de Mennas en 597 et 548 avec le concile œcuménique de 553, ni enfin à la sympathie que trouva Vigile réfugié à l'autel de St-Serge chez quelques Latins du palais voisin de Placidie appartenant quasi aux Occidentaux. Ces sentiments furent largement compensés par les malédictions du peuple italien lors du départ de l'antipape pour Constantinople, nous finirons par un échantillon des contradictions de ce pape, qui couperont court à la controverse.

Judicatum de Vigile, de 548, **condamnant** *les 3 chap.*

1. Nous anathémisons *Théodore de Mopomeste* avec tous ses ouvrages et tous ceux qui le défendent.

2. Nous anathématisons les écrits de *Théodorète* contre les écrits de St-Cyrille.

3. Nous anathématisons la lettre impie, que l'on dit qu'*Ibas* a écrite au Persan Maris comme incompatible avec la vraie foi chrétienne, et en même temps tous ceux qui la défendent, ou prétendent qu'elle est conforme à la doctrine de l'église catholique.

Constitution de Vigile en 553 (commencement), approuvant les 3 chap.

1. Nous n'osons condamner *Théodore de Mopomeste*, et nous ne pouvons permettre qu'il soit condamné par d'autres.

2. Nous défendons qu'une doctrine ou opinion quelconque du nom de *Theodorète* soit censurée.

3. Nous prononçons, déclarons et définissons par cette constitution de nous, que la lettre du vénérable *Ibas*, évêque d'Edessa, est vraiment orthodoxe, et pour cela ne voulons ni la condamner nous-même, ni souffrir qu'un autre le condamne.

Condamnation par Vigile en 553 (fin).

Nous faisons connaître à toute l'église catholique que nous condamnons et anathématisons toutes les hérésies et tous les hérétiques, nommément *Théodore de Monsueste* et ses écrits impies.

2. Les écrits de *Theodorète* contre Cyrille et contre le concile d'Ephèse.

3. La lettre adressée au Persan Maris, que l'on dit écrite par *Ibas*.

Nous anathématisons de même tous ceux qui ont la présomption de défendre lesdits trois chapitres, ou qui les croient de nature à être maintenus. Nous reconnaissons comme nos collègues et frères ceux qui les ont condamnés, et par les présentes nous annulons, ce qui a été fait, dit et écrit par nous ou d'autres pour les soutenir. »

Nous ne pouvons que déplorer une époque où la société humaine sous le point de vue politique aussi bien que celui de la religion était en proie à cette manie, qui consistait à dogmatiser et à lancer des anathèmes pour des choses que l'on avoua ne pas comprendre, et que l'on nomme pour cela des *mystères*.

Est-ce là le *symbole* du Christ: « Aimez-vous les uns les autres, c'est à quoi je veux RECONNAITRE que vous êtes mes disciples? Quel abîme entre la parabole de l'Evangile de St-Luc, ch. X, sur le prochain, et les «*auto-da-fé* (*)» de l'inquisition!

Vigile ne peut malheureusement pas être regardé par les historiens comme un homme différent selon qu'on le considère comme antipape ou comme pape légitime, Jusqu'à sa mort il n'a cessé d'être le même monstre, ne reculant devant aucun crime que son intérêt ou son ambition personnelle l'exigeaient. En 554 prisonnier dans l'île de Proconnèse, il apprend que Justinien veut faire nommer à Rome, un autre pape, et de son vivant. Il craint que telle chose se fasse, il prend la résolution, non de mourir plutôt que d'abandonner la véritable foi, mais de sacrifier ses dogmes et ses devoirs à l'égard du St-Siège, afin que sa chère personne reste pape; il écrit à Justinien la lettre qui révoque tout ce qu'il avait proclamé; et, devenu libre, il part pour Rome. C'est alors que la main divine s'appesantit sur lui, et que Vigile meurt chemin faisant.

Dr. DÉTHIER.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 17 janvier, 9 h. 40 m. s.

Obligations Roumélie...	fl.	47.75
d. Nouvelles...		21.50
Anglo-Bank............		153.—
Société de créd. aust-turq..		35.25
Banque austro-ottomane..		56.—
Pièce de 20 francs.......		9.07
Agio..................		107.50
Change sur Londres.....		113.75
Crédit anstalt		241.—
National Bank........		1027.—
Lloyd		469.—

Bourse faible.

Les réalisations par suite de prolongations sont difficiles.

Trieste, 18 Janvier.

Il vient de mourir, dans notre ville, Mme la comtesse Molina, octogénaire, veuve de Don Carlos, père du prétendant actuel au trône d'Espagne.

France.

Paris, 17 Janvier.

Les journaux tournent en dérision les menaces adressés par la presse prussienne.

L'Assemblée de Versailles a voté l'article premier de la Loi sur les maires.

Versailles, 18 Janvier matin.

Dans la séance d'hier, de l'Assemblée nationale, les ministres ont combattu l'amendement de la gauche relatif à l'élection des maires par les conseils, et ont demandé en outre l'adoption de mesures énergiques. L'assemblée général a approuvé les appréciations des ministres.

L'Opinion nationale recommande un silence digne contre les abus des victoires Prussiennes. Néanmoins on est d'opinion que les rapports de la France avec l'Allemagne et l'Italie tendent à devenir de jour en jour plus amicaux.

Allemagne.

Berlin, 17 janvier.

L'abaissement de l'escompte est attendu.

Les journaux blament énergiquement les provocations de l'épiscopat et du clergé catholique.

Une séance orageuse a eu lieu hier à la Chambre. Dans un discours M. de Bismark a repoussé les assertions contenues dans le livre du général La Marmora.

(*) *Auto-da-fe* (Expression espagnole qui veut dire ACTE-DE-FOI, et qui à elle seule prouve que l'orgueil d'avoir la véritable foi vous aveugle et vous transforme en cannibale.

Italie.

Rome, 17 janvier.

L'*Osservatore* dans un article sur la situation du Saint-Siége dit qu'il espère que la France protégera le Pape.

Angleterre.

Londres, 17 Janvier.

Il a été versé à la Banque 10,000 livres.

Hollande.

La Haye, 17 Janvier.

Le choléra a éclaté à Rotterdam.

On mande de Penang que les hollandais ont remporté de nouvelles victoires sur les Atchinois.

La capitulation du Kraton serait imminente.

Grèce.

Athenes, 14 Janvier 7 h. 4 m. soir.

Laurium escompte	fr. 27.
Pistotiki prime	» 6.

Le prince Guillaume, oncle du roi, est arrivé dans notre ville. Aujourd'hui les élections ont commencé; elles ont lieu avec ordre et tranquillité.

Indes anglises.

Bombay, 16 Janvier.

Des pluies bienfaisantes sont tombés. Elles diminuent les dangers de la famine.

Afrique Australe.

Natal, 16 Janvier.

Une insurrection vient d'éclater.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 17 janvier.

	CLÔTURE.
Dette Générale	40 15/16
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	53
do 1871	56 3/4
do 1872	67 1/2
Consolidés anglais	92 5/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 17 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres		[illegible] 32 —
	Hausse........	»	47 11 —
	Baisse........	»	46 32 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	47 6 —
	Après Bourse...	»	47 6 —
Actions S. Gén.		L.S	6 32 —
» de la Société de change et de valeurs..........		»	3 40 —
» de la Banque de Const..		»	3 35 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	3 20 —
» du Crédit Général......		L.[illegible]	8 20 —
Banque *Verissi et Cossoudi*......		»	— — —
Tramway		»	7 40 —
Société Commerciale Ottomane....		»	1 50 —
Laurium (escompte)...........		Fr	27 — —
Crédit Hellénique (escompte).....		»	4 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	109 1/2 —
» 2e émission..........		»	46 1/2 —
Emprunt....	1863. [illegible] dél	»	105 — —
	1865 [illegible] dél	»	108 — —
	1869	»	268 — —
	1872	»	70 — —
	1873	»	166 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre T[illegible])

Livre anglaise.....	P.	[illegible]
Pèce de 20 francs...	»	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible]
Ducat (Crémitz).....	»	[illegible]
Medjidé blanc—(différence)	»	[illegible]
Beshlik—(différence)	»	[illegible]
Métallique... (id)..	»	[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la Turquie)

MARSEILLE, le 10 janvier 1874.

[illegible]

Ordres [illegible] concessions, et [illegible] quelques affaires [illegible] quarantaine [illegible] Syrie 1er ordre ont été [illegible] les Andrinople de 76 à 80.

[illegible], nous notons la vente de [illegible]

» 500 kil. jap. vert [illegible]
» 800 » [illegible]
» 100 jaunes Salonique [illegible]
» 700 blanche Andrinople [illegible]

[illegible] — A l'entrepôt l'huile [illegible] caisses 45fr.

[illegible] — Les provenances [illegible]

[illegible]

Bourse de Marseille

Le 9 janvier 187[illegible]

COURS DES CHANGES.

		Courts jours Argent.	Papier	Trois mois Argent.	Papier
[illegible]	Londres....	25 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Belg. timb.	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Suiss. timbr.	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Italie » ...	11 [illegible]	—	[illegible]	—
	Als. Lor. libre	[illegible]	—		—
	» ur...	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	» (argent	[illegible]	—	[illegible]	—
	(½ au dessous)	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Madrid......	[illegible]	—	—	—
[illegible]	Barcelone....	[illegible]	—	—	—
[illegible]	Valence....	[illegible]	—	—	—
	Cadix.......	[illegible]	—	—	—
[illegible]	Malaga......	[illegible]	—	—	—
[illegible]	Lisbonne..	5 30 [illegible]	—	—	—
[illegible]	Vienne	211 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Trieste.....	218 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Francfort...	211 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Hambourg..	183 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Berlin	369 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Amsterdam..	210 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	S.-Pétersbg..	334 [illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Inde.....	2 24	—	—	—
[illegible]	la Réunion	2 %	—	—	—
[illegible]	Maurice..	2 %	—	—	—
[illegible]	Caire...	5 90	—	—	—
[illegible]	Japon...	[illegible]	—	—	—
[illegible]	Cochinch..	5 40	—	—	—
[illegible]	Martiniq..	4 ½ 1 5 ½	—	—	—
[illegible]	Guadel...	5 ½ 1 6 ½	—	—	—

Matières Or et Argent.

Souverains ...... Or............. Ecus............. Argent fin..........	25 10 pair au mieux	25 20 1/2 °/00 au mieux

Il y a peu de hausse sur tous les changes et le taux d'escompte à Londres a été réduit de 1/2 o/o. Argent serré. Or sans aucune prime. Ecus comme précédemment.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 16 janvier.

Trieste, paq. à vap. angl. *Hungaria*, c. Grubissich, ayant touché Syra et Dardanelles div. 25 passag.
Marseille, paq. à vap. aut. *Imp. Marie Térèse*, c. Petrino, ayant touché Dardanelles div.
— paq. à vap. fr. *Delta*, c. Ozun, ayant touché Messine, Volos, Salonique, Cavalla, Dardanelles et Rodosto, div. march. 22 passag.
— paq. à vap. fr. *Tage*, c. Pointel, ayant touché Piré et Dardanelles div. 32 pas.

du 17 janvier.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Cacace, div. 50 passag.
— paq. à vap. ottom. *Nnmaich*, c. Kefala, div. 15 p.
Marseille, paq. à vap. ital. *Miloro*, ayant touché, Palermo, Messine, Piré, Chio, Smyrne et Dardanelles div. 7 passag.
Dardanelles, paq. à vap. rus. *Euxinos*, c. Frangulis, d.
Malte, paq. à vap. angl. *Buckingham*, c. Butcuard, ayant ayant touché Dardanelles, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Marie Louise*, c. Michel, ayant touché Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. 7 p.
Londres, paq. à vap. angl. *Nile*, c. Driscol, ayant touché Malte et Dardanelles div. 2 pas.
Newcastel, paq. à vap. aut. *Ada*, c. Xiga, ayant touché Gibraltar et Renkeuy, Sharb.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 16 janvier

Salonique, paq. à vap. ottom. *Talia*, c. Salih bey, div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Sphinx*, c. Vladeslayevich, d.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 16 janvier.

Poros, goel. hell. *Calliopi*, c. Drapaniotis, oranges.
Scopelo, goel. hell. *A. Trias*, c. Banos, vins.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 16 janvier.

Partheni, br. ottom. *Dervich*, c. Mustafa, lest.
Ibraila, br. ottom. *Orthodoxia*, c. Nicolaou, lest.
Bourgas, br. hell. *Metamorfossi*, c. Braberis, lest.
Syra, br. hell *Ioannou*, c. Costalas, lest.
Kimi, goel. hell. *Leonidas*, c. Venardis, lest.
Poti, br. rus. *A. Trias*, c. Coutchoulidis, lest.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 8 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 120,000 mètres de feutre gris de Russie, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 27 piastres le mètre.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séra-kérat, le 15 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 9 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15,000 pics de drap noir, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 37 piastres le pic.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 15 Janvier 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 Janvier 1874
Numéros gagnants.
Série des Numéros des Billets à l'heure.

No 152,393	Lt.	20
» 133,515	»	10
» 175,143	»	5

Série des Numéros des Billets à la course.

No 139,381	St.	20
» 169,803	»	10
» 211,621	»	5

Les billets de Janvier et Février (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Mars 1874.

Galata ce 14 Janvier 1874.

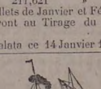

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla— Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

UNE DAME SUISSE, [illegible] parfaitement le français et l'anglais, [illegible] comme institutrice [illegible] de l'âge de 12 à 14 ans.
S'adresser aux bureaux du journal.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que les lettres à destination des localités desservies par le chemin de fer d'Andrinople, sont acceptées à la succursale de la Poste Impériale à Sirkédji-Iskelessi, tous les jours, depuis le matin jusqu'à 3 heures de la nuit, à la turque.

Le public est informé en outre que les lettres à destination de toutes les localités de l'Empire et régulièrement affranchies, peuvent être mises dans les boîtes de la Poste Locale qui se trouvent placées aux endroits ci-dessous indiqués:

Dépendances de Yéni-Djami:
Zindan Kapou; Oun-Kapan; Cheik-ul-Islam-Kapoussi; Ministère de la Guerre; Merdjan; Buyuk Yéni Khan, petite porte au Tarakdjilar; Sumbullu-Khan; Ste-Sophie; Aux quatre-rues de la Sublime Porte; A la Porte de l'Administration des Télégraphes et Postes; Mahmoud-Pacha, rue Bezdjiler, Sofdji-Khan, Baluk-Bazar.

Dépendances d'Aksaraï:
Sultan-Bayazid; Veznédjler; Chahzadé-Bachi; Sultan-Mehmed; Tribunal de Davoud-Pacha; Hasseki; Avrad-Bazar; Psamamatia; Vlanga; Coum-capou; Ak-Saraï, aux environs du corps de garde; Makri-keuy; S. Stéfano.

Dépendances de la Corne-d'Or:
Eyoub) une au débarcadère.) une autre au Bazar.
Haskeuy) une au débarcadère.) une autre dans l'intérieur du quartier.
Tcharchamba-Bazar; Phanar, à la porte du quartier; Ayvanséraï.

Dépendances de Galata:
Perchembé-Bazar; Balouk-Bazar; Camondo-Khan; Commission-Khan, à Karakeuy.

Dépendances de Péra:
Tatavla, place de la fontaine; Pancaldi, près de l'église; Taxim; Agha-Djami, en face de la mosquée; A côté de l'Alcazar; En face de Galata-Séraï; En face de l'Ambassade d'Angleterre; Petits Champs; En face de l'Ambassade de France; Aux Quatre-Rues; A côté du corps de garde, au Téké; Rue Yazidji; Rue Patrik; A côté de l'Ambassade d'Autriche; A côté de l'Hôtel de Paris; à la porte de la Station Télégraphique de Péra.

BOSPHORE.

Dépendances de la côte d'Europe:
Béchik-Tach) une au débarcadère.) une autre dans l'intérieur du village.
Ortakeuy) une au débarcadère.) une autre dans l'intérieur du village.
Arnaout-Keuy; Kourou-Tchesmé; Bébeks au débarcadère; Roumélie-Hissar; Boyadji-Keuy; Emirghian; Sténia.
Yénikeuy) une au débarcadère.) Deux autres dans l'intérieur du village.
Thérapia) une au débarcadaire.) une autre dans l'intérieur du village.
Buyukdéré, 4 boites au débarcadère et dans l'intérieur du village.

Dépendances de la côte d'Asie:
Beyler-bey; Stavros; Tchenguelkeuy; Kandilli; Anatolie-hissar; Kanlidja; Pacha-Baktcé; Beykoz (2 boites.)

Dépendances de Scutari:
Au débarcadère; A coté du grand corps de garde; Yéni-mahalé; A coté du corps de garde à Selamsik; Dans la cour de l'hôtel du gouvernement.

Dépendances de Kadikeuy et Iles des Princes:
Kadikeuy) une au débarcadère, deux) autres dans l'int. du village.
Prinkipo) une au débarcadère, trois au-) tres dans l'intérieur de l'Ile.
Halki) une au débarcadère, une autre) dans l'intérieur de l'Ile.
Kartal. »

Le Directeur Général,
SALIM.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du Mercredi 21 janvier courant les paquebots partant tous les quinze jours pour Marseille, voie de Pirée, feront escale à Naples.

Dans le sens du voyage de Marseille à Constantinople, les touchées à Naples s'effectueront à dater du départ de Marseille du 24 courant.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AVIS.

Une maison de commerce dont les affaires sont en plein cours de prospérité désirant étendre ses relations d'affaires demande un associé pouvant disposer d'un capital de 300 à 400 L. T., jouissant d'une bonne réputation.

S'adresser au bureau du Journal.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Grec, le Français, l'Allemand, la Tenue des Livres en partie double, la correspondance commerciale, désire se placer dans une maison de Banque ou de Commerce. Se trouvant déjà depuis six ans dans les affaires, il en possède l'expérience et il offre toute garantie désirée. S'adresser aux bureaux de ce journal sous les initiales D.P.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Toute demande d'abonnement [illegible] d'un mandat de poste ou d'une [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:
Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible] de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnelle Nº 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

L'Assemblée de Versailles a abordé la discussion de la loi sur les maires. Dans sa séance du 16 elle a voté l'article premier du projet.

La séance du 17 a été consacrée à un grand débat qui s'est livré sur un amendement présenté par la gauche, lequel amendement voulait que les maires fussent élus par les conseils municipaux. Les ministres ont dû, dit le télégraphe, monter à la tribune, ce qui indique une certaine résistance de la part de la Chambre.

Il est évident que beaucoup de membres qui ont pris une part active à la confection de la précédente loi, et qui se sont énergiquement opposés à ce que le gouvernement d'alors fut armé du pouvoir d'élire les maires; il est evident, disons-nous, que ces députes doivent se trouver fort embarrassés à cette heure.

Cependant nous sommes convaincu que la loi sera votée dans son ensemble, et que si des modifications y sont apportées elles seront insignifiantes.

La cour de l'amirauté française a rendu son verdict dans l'affaire concernant le steamer la *Ville du Havre*. Il déclare que la conduite du capitaine Surmont et celle de son équipage ont éte irreprochables.

Le verdict attribue la collision exclusivement au *Loch Earn*, lequel a manœuvré en cette circonstance contrairement à toutes les regles du code maritime international.

La *Germania* persistant à affirmer que la santé de l'Empereur Guillaume est de plus en plus mauvaise, et qu'elle a nécessité la création d'une regence, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de démentir ces bruits.

D'apres la feuille ministérielle, l'Empereur Guillaume serait en pleine convalescence, mais obligé, pour quelque temps encore, à de grands ménagements, par la nature meme de l'affection dont il a souffert.

Le *Reichsanzeiger*, d'ailleurs, mentionne les audiences que l'Empereur accorde non-seulement aux membres de la famille royale, mais aussi à ses ministres et aux dignitaires de la cour. S'il n'assiste pas cette fois à la prochaine fête des Ordres, c'est que les grands appartements du château sont exposés à des courants d'air très-nuisibles.

Une séance orageuse dont nous ne connaissons pas l'objet, a eu lieu vendredi à la Chambre des députés.

Dans un discours, M. de Bismarck a repoussé énergiquement les assertions contenues dans le livre du général La Marmora, assertions qu'il aurait, suivant le télégraphe, taxées de « calomnieuses ».

Il est probable qu'il s'agit des passages de cette œuvre relatifs au general Govone, et qui ont provoque, dans le temps, une si grande émotion en Allemagne.

Les conférences qui se sont tenues à Pesth, sous la présidence de l'Empereur, entre les membres des cabinets hongrois et autrichien, se sont closes sans qu'on en connaisse exactement le résultat.

Le fait est que la Hongrie demande des dégrèvements d'impôts et qu'une réforme de cette nature ne peut porter que sur les dépenses les plus fortes, c'est-à-dire l'armée et les finances. Quant à ce dernier point, l'idée d'une banque internationale, indépendante de celle de Vienne, c'est là quelque chose de fort difficile à réaliser. L'*Indépendance belge* a donc raison lorsqu'elle dit : « La Hongrie, financièrement parlant, est oberée, pauvre, soumise aux vicissitudes des saisons et des recoltes; de plus, elle est impuissante à couvrir ses depenses actuelles avec ses ressources ordinaires. Elle ne peut guère davantage recourir à l'emprunt, expédient ordinaire des Etats nécessiteux, parce qu'elle n'a pas de crédit sur les places étrangeres et ne saurait offrir les garanties d'une administration reguliere et bien organisee. Elle contribue, [illegible] une proportion déterminee par le compromis, aux dépenses militaires de la monarchie, mais elle s'est donné en outre le luxe d'une milice : les honweds qui ne devaient être qu'une espèce de garde civique, mais dont les Magyars aspirent à faire une armée nationale. Pour satisfaire cette ambition assez dangereuse pour l'unité de la monarchie, ils n'ont reculé devant aucun sacrifice au risque même de détraquer leur équilibre financier. Ils voudraient rétablir maintenant cet équilibre, en conservant les honweds, mais en se déchargeant d'une partie notable des dépenses que le pacte austro-hongrois leur impose pour l'entretien de l'armée commune. »

C'est parce que ces exigences sont incompatibles avec le système général de l'Austro-Hongrie que les conférences n'ont probablement pas abouti. Du reste il faudra bien que ces affaires se traitent au grand jour, car prochainement les Dietes de Vienne et de Pesth auront à nommer les Délégations appelées à discuter les questions communes.

C'est là, en définitive, que se decidera le maintien ou la modification de la situation reciproque que le compromis a fait aux deux moitiés de la monarchie.

Le duc d'Edimbourg est arrivé à St-Pétersbourg dans la soirée du 5 Janvier.

L'Empereur Alexandre a reçu son futur gendre à la gare et l'a conduit au palais en traversant les rues splendidement pavoisées de la capitale.

Le Conseil fedéral Suisse, vient d'etre saisi d'un projet d'un traite d'extradition entre l'Allemagne et la Suisse. Il est basé sur le traité italien-allemand du 31 Octobre 1872.

L'extradition ne pourra avoir lieu pour les delits ou crimes de nature politique, ou s'il est prouvé que le but réel de la demande d'extradition est celui de punir le prevenu pour crime ou delit politique. Le traité sera conclu pour 10 ans, et sera toujours valable de 10 ans en 10 ans, s'il n'est pas dénoncé six mois avant son expiration.

Le gouvernement Portugais a pris une mesure, aussitôt apres l'ouverture des Cortès, qui merite l'approbation de tous ceux qui s'interessent à la cause de l'humanité et de la civilisation.

Le trafic des coolies a éte aboli à Macao « parce qu'il n'était souvent que l'esclavage déguisé » a dit le président du cabinet.

C'est à M. Andrade Corvo, qui dirige depuis deux ans le département des Affaires étrangères que revient le mérite de cette mesure, car c'est celui qui en a eu l'idée et qui en a poursuivi, sans relâche, la realisation.

Le departement colonial a envoyé l'ordre au gouverneur de Macao de mettre à execution les règlements adoptés par les autorités anglaises à Hong-Kong sur le meme sujet.

LA SUPPRESSION DES DOUANES INTÉRIEURES.

Un irade imperial supprime les douanes interieures à partir du 1er/13 Mars prochain. Le remarquable rapport de Sadik pacha que nous avons publie, il y a deux jours, demontre clairement l'importance de cette decision et l'aide puissante qu'elle apporte au developpement de la production nationale. Nos lecteurs auront eté d'autant plus frappes par l'argumentation de Sadik pacha que nous avions pris soin de les familiariser depuis longtemps avec cette question, en la traitant à plusieurs reprises et sous ses différents aspects à cette place meme. Pour ne rappeler qu'un de nos articles voici ce que nous disions au mois d'octobre 1871.

« Nous appelons l'attention la plus sérieuse du gouvernement sur l'anomalie frappante qui maintient un droit de 8 0/0 sur les matières premieres et sur les produits manufacturés echanges de province à province dans l'interieur de l'empire. Les resultats lamentables qu'a provoques et que provoque chaque jour la perception de ce droit, au double point de vue de l'interet bien compris de l'Etat et des particuliers, la barriere qu'elle oppose au développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, tout a eté dit sur ce sujet. Peine perdue. Rien n'a pu entamer les résolutions inflexibles de l'ancienne administration, ni les invitations pressentes de la presse locale, ni les demonstrations evidentes que multipliaient des hommes compétents dans des travaux écrits avec une force de raisonnement remarquable. Le droit de 8 0/0 a eté maintenu envers et contre tous les interets du travail national. »

Apres avoir demontre par des faits et par des chiffres l'indiscutabilite des inconvenients et des dangers de cette taxe, nous insistions pour « la suppression du droit de 8 0/0 qui est la cause d'une inegalite flagrante entre notre industrie et l'industrie étrangere. »

Si nous avons fait cette citation, c'est moins, est-il besoin de le dire, pour constater le concours que nous avons apporte pour notre modeste part à la solution de la question des douanes interieures que pour mettre en lumière l'importance de la decision actuelle. Elle merite tous les eloges. En supprimant les taxes perçues à l'interieur, elle detruit toutes les entraves qui s'opposaient à l'essor du travail national sous toutes ses formes.

Un seul exemple precisera les avantages qu'en retirera l'industrie indigene en donnant la mesure des avanies que lui infligeait l'ancien etat de choses. Les cotons d'Adana achetés pour compte des fabriques anglaises payaient à l'exportation un droit de 1 0/0. Aucune taxe n'était perçue à leur entree en Angleterre. Lorsque ces cotons avaient ete transformes en produits manufactures, on les reexpediait sur un point quelconque de l'empire. Ces produits sortaient librement d'Angleterre et ils supportaient à leur entree en Turquie une taxe d'importation de 8 0/0. Total 9 0/0. Si ce coton au lieu d'etre envoye en Angleterre alimentait les fabriques de l'Empire. Voici comment les choses se passaient. Expedié d'Adana à Trebizonde ou se trouvent des manufactures le coton acquittait à l'exportation un droit de 1 0/0 et à son arrivee à Trebizonde un autre de 8 0/0, comme matiere premiere. Apres qu'il avait ete transforme on l'expediait par exemple à Constantinople. Ce produit manufacture supportait à la sortie un droit de 1 0/0 et à l'entree à Constantinople un droit de 8 0/0. Total 18 0/0. Le rapprochement de ces deux chiffres de 9 0/0 et de 18 0/0 representant les taxes imposées la première à l'industrie etrangere et la seconde à l'industrie indigene, nous dispense de tout commentaire.

De plus, la decision du Sultan prouve avec eloquence qu'il se place sur le terrain des vrais principes economiques.

Son Irade realise un progres considerable. Il nous defend contre le decouragement qui pourrait naitre d'embarras passagers, en autorisant et en fortifiant l'espoir d'une amelioration prochaine et progressive dans le travail agricole, industriel et commercial, ces trois sources fecondes de la richesse publique.

Les auteurs de la decision qui nous occupe ont dû, malgre le libéralisme de leurs intentions, maintenir provisoirement des droits sur le commerce de cabotage par les raisons demonstratives qu'enumere le rapport du ministre des contributions indirectes. En l'etat actuel de liberte de navigation pour les bateaux etrangers, il est tres difficile de distinguer parmi les objets similaires qui se trouvent à leur bord ceux de provenance étrangere de ceux de fabrication indigene. Il est donc equitable pour que le Tresor ne soit pas frustre de ses recettes legitimes, d'etablir une distinction entre les bâtiments qui naviguent d'une échelle de l'Empire à une autre, et ceux qui se rendent directement d'un port étranger à une echelle de l'Empire, et de soumettre en outre le cabotage à un contrôle special. Ceci explique la restriction provisoire qu'a dû maintenir le gouvernement. Il dependra des gouvernements etrangers d'en limiter la durée en apportant un veritable esprit de conciliation dans la revision des traites de commerce et en démontrant ainsi, une fois de plus, leur sympathie pour le gouvernement et pour les populations de l'Empire. Nous avons la certitude qu'ils s'empresseront de venir en aide en cette circonstance à la transformation economique du pays. Quoiqu'il arrive on doit féliciter sans réserve le Sultan et ses ministres d'avoir pris une decision qui aura les plus heureuses consequences sur l'avenir du pays.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Paris, le 8 janvier 1874.

Les ministres se sont réunis hier en conseil sous la présidence du marechal de Mac-Mahon. Cette séance a été surtout consacrée à l'examen de la loi électorale. Le duc de Broglie revenu exprès du département de l'Eure, a pris une grande part à la discussion soulevée par cette grave question. On sait, en effet, que c'est le ministre de l'intérieur qui doit faire connaitre vendredi prochain à la commission des Trente [illegible] important sujet. [illegible] et le gouvernement ne tardera pas à [illegible] sur les quelques points qui paraissent devoir donner lieu à des divergences d'opinion, et notamment sur la question de l'inscription des electeurs sur une des cotes des contributions [illegible]

Dans toutes les reunions parlementaires que tiennent en ce moment les diverses fractions de [illegible] la loi sur les maires qui va avoir lieu immédiatement apres la rentrée. On espere, dans les groupes de la gauche, que les membres de l'extrême droite voteront, dans cette circonstance, contre le projet du gouvernement; aussi les orateurs de la gauche qui prendront la parole, dans la discussion, auront soin de faire tous leurs efforts pour éviter de choquer ou de blesser, en quoi que ce soit, les convictions de l'extrême droite. Tels sont les desseins de la minorité: reste à savoir si le duc de Broglie ne les dejouera pas par des déclarations inattendues.

Les evénements de Madrid ont positivement jeté le désarroi parmi nos républicains, dont les plus avancés,— qui ont toujours vanté M. Castelar ainsi que sa politique, — se trouvent fort embarrassés pour donner raison aujourd'hui à ceux qui voulaient le renverser. De là, l'obligation, [illegible] ainsi que pour les autres organes républicains, de prendre à partie, en attendant qu'ils aient recouvre leur sang froid, ceux de leurs adversaires qui, comme les *Débats* et le *Français*, ne dissimulent pas leur satisfaction de l'echec subi par les révolutionnaires espagnols. Cette polémique à côté n'est pas sans interêt ; elle nous apprend du moins que l'acte du général Pavia donne profondément à réfléchir à nos radicaux. [illegible] en France de plusieurs personnages politiques qui ont quitté Madrid aussitôt apres le *pronunciamiento* de samedi. M. Castelar lui-même est, dit-on, attendu à Paris ces jours-ci.

Le ministre de l'intérieur parait vouloir revenir à la coutume des *communiqués*, si fort en usage sous l'Empire, et qui avait pour objet de rectifier les assertions erronées ou risquées de la presse. Le communiqué publie avant-hier par le *Siècle* en tete de ses colonnes, est le troisième, si je ne me trompe, adressé depuis moins d'une semaine à quelques-uns des journaux de Paris. Le *communiqué* du *Siècle*, auquel je fais allusion, semble appelé à produire une certaine impression sur les feuilles étrangeres auxquelles il démontrera que le gouvernement est décidé à user de son droit d'interdire l'entrée en France aux journaux hostiles

Il faut bien le dire, mais tous les gouvernements ont trouvé chez certains organes de la presse etrangère une censure incommode. Ce [illegible] n'oserait imprimer dans nos journaux, même les plus violents, dans la crainte des poursuites judiciaires, on le public, dans les journaux étrangers, avec une complete [illegible] ce debordement auquel la presse étrangère n'a pas craint de se laisser entrainer, [illegible] feuilles deviennent au gouvernement le droit d'interdire l'entrée en France des publications où il est attaqué.

Mais alors il faut une compensation : qu'on impose aux journaux étrangers les mêmes conditions et garanties qu'aux journaux nationaux, c'est-à-dire qu'on les astreigne à fournir un cautionnement et à avoir un gérant répondant devant les tribunaux français des délits de presse dont ils pourraient se rendre coupables; qu'on rende en un mot la partie égale entre eux [illegible]

Ces reflexions ne s'appliquent qu'à la presse hostile ou injurieuse de parti pris envers le gouvernement français et non pas, bien entendu, aux organes qui, comme la *Turquie* prouvent l'intérêt qu'ils portent à la France par le caractere mesure et réflechi des critiques qu'ils adressent à son gouvernement.

La reunion mensuelle de la société d'économie politique a eu lieu avant-hier soir, sous la presidence de M. Michel Chevalier. M. William [illegible] a d'abord pris la parole, puis M. Wolowski a examine la question de savoir s'il faut continuer à demander les ressources dont on a besoin à l'impôt indirect. M. Wolowski a demandé un remaniement des evaluations cadastrales et des taux de capitalisation du revenu foncier qu'il voudrait porter à 4 0/0, pour les successions. M. Dinning a appuyé vivement l'opinion de M. Wolowski.

CHRONIQUE.

Par Ordonnance Impériale :

Moustafa pacha, ci-devant mutessarif d'Aïdin, est nommé en la même qualité à Candie;

Mehmed pacha, ci-devant mutessarif d'Itchel, est nommé en la même qualité à Kir-Chéhir;

Sabri effendi est nommé membre de la premiere Chambre du Commerce.

Le *Djeridéi-Askérie* contient les promotions et changements suivants :

Ali bey, colonel du 1er régiment de cavalerie du 3me corps d'armée a permuté avec Beheeddin bey, colonel du 1er régiment de cavalerie du 6me corps d'armée ;

Aly bey, colonel, et Ahmed Houlousi bey, lieutenant-colonel du 7me régiment d'infanterie du 3me corps d'armee, passent avec le même grade au 3me régiment d'infanterie du même corps.

Abdul-Todif effendi, major au 3me régiment du 7me corps d'armée, passe avec le meme grade, dans le 5me corps d'armée, au régiment des rédifs.

L'adjudant-major Osman effendi, attache militaire à l'ambassade ottomane à Saint-Pétersbourg, est promu au grade de major.

Vendredi dernier, apres la prière. S. M. le Sultan s'est rendu à Tarla-Bachi dans le conak habite par une des épouses de feu Sultan Mahmoud, Ferval-Hanoum. Sa Majesté a prolongé sa visite jusqu'au soir et elle a pris son repas dans ce conak.

Le grand-vézir mandé par le Sultan a eu l'honneur de s'entretenir pendant cette visite avec Sa Majesté.

M. le comte de Ludolf, ministre d'Autriche-Hongrie, a eu samedi dernier, à la Sublime Porte, des entrevues avec le grand-vézir et le ministre des affaires étrangeres.

Le gouvernement Impérial a été informé que la vente de la poudre se faisait en contrevention de la loi spéciale sanctionnée par Iradé Impérial, et interdisant la fabrication et la vente de ce produit dans l'empire Ottoman. Cette industrie continue à etre exercée dans plusieurs

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THEATRE FRANÇAIS

[illegible] Trop de fleurs ! Trop de fleurs ! Trop de fleurs [illegible] *Hélène*.

Nous en dirons autant à propos de la representation de mercredi dernier. Ou plutôt — car notre remarque ne porte pas sur le nombre plus ou moins grand de bouquets reçus par Mme Drege—nous critiquerons l'opportunite du moment où l'avalanche a commencé.

Ce que nous ecrivions à propos de Mlle Leguet nous le repeterons dans cette circonstance [illegible]

Or, Mme Drege n'avait pas encore fini d'entrer qu'un bras émergeait de l'orchestre et agitait en l'air un bouquet phenoménal..... suivi de plusieurs autres.

Nous comprenons parfaitement que les amis et les admirateurs de notre jeune premier rôle aient voulu lui prouver leur sympathie, mais encore fallait-il le faire d'une façon intelligente ; encore ne fallait-il pas enterrer Mme Drège sous les camelias, les roses et les violettes, avant qu'elle ait prononcé au moins une phrase.

Ceux qui se livrent à des manifestations semblables ne savent pas combien ils peuvent deconcerter celui ou celle qu'ils veulent encourager, et de plus combien ils disposent mal les spectateurs, les plus enclins à applaudir.

Que Mme Drege, une fois entrée, ait été saluée d'une salve d'applaudissements en souvenir de la façon dont elle joua, l'année dernière, la *Princesse Georges*, *Une visite de noces* et le *Passant*, rien de mieux ; qu'à la scene capitale de la pièce qu'elle interprétait, ou à la fin, elle ait reçu des bouquets, c'etait parfait. Mais, ainsi, au commencement, encore une fois c'etait maladroit, et le résultat a ete de limiter la manifestation qu'on voulait faire [illegible] de notre jeune premier rôle.

Bien que la soirée de mercredi fut consacrée au benéfice de Mme Drege, et que le spectacle composé des *Jurons de Cadillac* et des *Canotiers de la Seine* fut des plus amusants la salle du Theâtre Français etait au trois quart vide.

Six loges de Bel-étage, cinq ou six baignoires, cinq ou six loges de secondes et la moitie, environ, des fauteuils d'orchestre voilà le bilan des spectateurs

Notre societe, cette annee, déserte le théâtre et il a fallu le concert de M. Ketten pour lui faire retrouver, en foule, le chemin du Palais de Cristal. Pourtant, ce sont nos artistes ordinaires qui ont prêté leur concours à M. Ketten.

On nous objectera que le public est venu aussi pour entendre Mmes Mogne, Colas, et M. Labat.

Ce qui fait que la foule vient moins que pendant les précedentes saisons c'est que le répertoire, cette année, se compose uniquement de pièces empruntees au Palais Royal ou au genre exclusivement comique. Le public ici, comme partout ailleurs du reste, aime les drames et les comédies dramatiques, et, comme on ne lui en donne point, il s'abstient.

Que la direction du Theâtre Français monte le *Portier du Nº 13*, la *Femme de Claude*, et l'*Acrobate*, ainsi que le porte le repertoire qu'il a publie, et il verra s'il ne fait pas salle comble

Revenons au benéfice de Mme Drege, dont ces quelques reflexions nous ont eloigne, et écoutons les *Jurons* de ce capitaine Cadillac qui est bien le caractere le plus sympatique et le plus original qui se puisse voir.

Ce n'est point une piece à proprement parler que celle de M. Pierre Berton. C'est simplement une conversation entre deux personnages, dont la comtesse de Meyran est destinée à faire ressortir le rôle principal, c'est-a-dire Cadillac

Il a des mots charmants ce marin dont les jurons s'etranglent dans la gorge au fur et à mesure qu'ils naissent. Il est plein de cœur, bien certainement, on s'attache à lui en l'ecoutant, mais ce n'est là qu'une esquisse, et nulle situation ne se detache et ne saurait se detacher de ce dialogue quelque fois comique, toujours spirituel

Le denouement est prévu d'avance. On comprend des les premiers mots que Mme de Meyran epousera Cadillac à la fin de la piece, des lors l'intérêt ne repose que sur le plus ou moins d'esprit d'un rôle, et cela ne saurait aller bien loin.

Les *Jurons de Cadillac* dont nous devons la primeur au temps où Mme Olympe Bertier ne s'appelait pas encore *Noël de*..., et où elle appartenait à la troupe de M. Nocci ; les *Jurons de Cadillac* joués, à l'epoque à laquelle nous remontons, par M. Dornans et par Mme Olympe Bertier, *tout court*, ont ete interprétes, mercredi par M. Jouanne et par la beneficiaire.

Mme Drège a été convenable dans Mme de Meyran, c'est tout ce qu'on peut exiger pour ce personnage effacé.

Un peu froide, comme toujours, — c'est là son défaut capital — elle a cependant [illegible] compris et surtout mieux dit son rôle

Un reproche de detail neanmoins. Il est 8 heures quand l'action commence. Mme de Meyran est chez elle, elle va recevoir quelques amis, le capitaine Cadillac, entr'autres, mais c'est une reunion intime. Or, Mme Drege portait une toilette de bal fort decolletee, avec des guirlandes de lilas. C'est là une faute qu'une femme du faubourg St-Germain ne commettrait pas

La toilette de Mme Drege etait ravissante, hâtons-nous de le dire ; elle faisait admirablement valoir la beauté de ses epaules et de ses bras, mais elle n'avait pas de raison d'être.

Notre jeune premier rôle est toujours trop bien costumée pour que nous ayons la pretention de lui faire la leçon, en fait de modes, ce que nous en disons, c'est au point de vue de l'exactitude des habitudes du grand monde

M. Jouanne a donné au capitaine Cadillac un assez bon cachet. Il a manque un peu de brusquerie, mais il a su être plein de cœur, et c'est ainsi qu'il s'est rattrapé. En le voyant on ne croit pas assez que c'est un marin qui jure à pleine bouche, son geste au lieu d'être cassant est la plupart du temps arrondi, mais enfin l'ensemble est satisfaisant, et il a su se faire vivement applaudir, surtout apres son recit de la bataille de Navarin.

Navarin !.... Voilà un nom qui devrait être changé et remplacé par un autre, quand on joue les *Jurons de Cadillac* ici. Il n'est pas de bon goût qu'on glorifie, à Pera, une victoire navale remportée le 20 Octobre 1827 sur les Turcs, par l'Europe coalisée.

Il y a une question de convenance à ne pas la [illegible]

Des bord de la Messenie debarquons sur ceux de la Seine, après avoir fait la traversée sur ce fameux canot, des canotiers :

« *Qui n'avait qu'un défaut*
C'est qu'il allait au fond de l'eau. »

Une fois le sol de Bougival sous nos pieds chantons avec MM. *Boit-sans-eau*, *Cachalot*, *Bouffe-toujours*, *Laudanum*, et avec la *Reine Mab* et Mlle *Fourchette*, *Zizine*, et *Fifine*, chantons :

« *Laitou, tra là là là, là l'air,*
Laitou tra là là, là là. »

Les voilà donc ces canotiers, ces joyeux lurons, leur charmante reine en tête. Ils ont ete fêtés, acclamés comme de vieilles connaissances qu'on est heureux de revoir. C'est qu'aussi Mmes Caruel, Leguet et MM. James, Jouanne, Chevalier, Bouilloud, Hilaire et Dervilliers ont deploye ce qui fait la vie de ces sortes de pièces, c'est-à-dire de la verve, de l'entrain.

Mlle Caruel a donné à la *Reine Mab* ce charme qui est inné en elle et qu'elle apporte dans toutes ses créations.

Elle était bien jolie dans son costume de reine et nous lui devons d'autant plus d'éloges que c'est par complaisance qu'elle a bien voulu jouer un rôle qui n'est ni de son répertoire, ni de son emploi

Notre excellente ingénuité [illegible] pathique qui captive de suite, elle detaille à [illegible] nous expliquons-nous que difficilement l'émotion qui l'a saisie quand elle a dû chanter son premier [illegible]

Quand on a autant de talent que Mlle Caruel, quand on est comme elle aimee du public on ne doit rien craindre. Mais c'est la marque distinctive du vrai merite que d'être modeste, l'excellente artiste dont nous parlons vient encore d'en donner la preuve.

Mlle Elisa a éte pleine d'esprit, de vivacite et de cœur dans le rôle qu'on lui avait confie. En un mot elle s'est montree une *brillante Fourchette !* Qu'elle ne nous en veuille pas du calembourg.

Quelle *moussaillon* que Mlle Leguet ! et comme son habit noir et son feutre gris ont mis la salle en belle humeur.

M. Dervilliers a su éviter, dans Papacrt, le defaut que nous lui signalions la semaine derniere.

Quand M. Dervilliers veut s'observer, quand il ne veut pas introduire dans une comédie des mots qui n'ont aucune raison d'être, il ne manque pas de talent.

Au theâtre il faut savoir ecouter, et s'effacer par moments. Chercher à frapper sans cesse l'esprit et les yeux du spectateur, c'est manquer, la plupart du temps, ses effets.

Que M. Dervilliers, dont on ne saurait méconnaitre les efforts, et qui deploie souvent du talent, [illegible] à faire de lui.

M. Leclere a joué Maurice de Preuil, comme toujours, avec ses pouces dans ses poches et des intonations on ne peut plus [illegible] ses. Ce jeune premier est un jeune premier [illegible]

Le *Maître de Chapelle*, cet opera en un acte qui vit le jour en Mars 1821, a servi de rentrée à Mme Marcilly.

Cette piece est l'enfance de l'art. Rien de plus niais de plus banal que ce scenario. On voit que nos peres se contentaient de peu.

Quant à la musique elle est restee charmante, quoique certaines de ses parties soient un peu vieillottes. Du reste la partition se compose simplement d'un trio, d'un grand air et d'un duo final contenant des variations delicieuses.

Le grand air de Barnabé a éte chante par M. Fraixe avec cette surete, cette prestesse de voix que nous lui connaissons

Rien de plus comique que son jeu, rien de plus desopilant que la maniere dont il a detaille :

« *Mais ô revers affreux, — O comble de misère ! — Marc-Antoine succombe à son malheureux sort* »

Il a deploye, aussi, beaucoup de verve dans le final avec Gertrude.

Notre baryton est un artiste qui gagne à être entendu. Chaque fois on découvre en lui une qualite nouvelle. Nous sommes convaincu qu'il aura un grand succes dans l'*Ombre*.

La rentrée de Mme Marcilly a éte fort heureuse. Pour la premiere fois qu'elle se montrait dans un rôle—et il est mauvais et difficile — notre Dugazon a éte applaudie à plusieurs reprises et rappelee à la fin de la pièce.

Mme Marcilly a beaucoup plus de voix que n'en ont les Dugazons. Elle phrase avec une grande surete et monte, sans difficulte, jusqu'aux notes les plus elevées. C'est miracle de voir une jeune femme aussi mignonne avoir un volume de voix pareil.

Il est bien difficile de juger une artiste, comme talent de comedie, sur le rôle de Gertrude, cependant nous pouvons dire que Mme Marcilly a montre une grande intelligence de la scene, et de la verve, ce qui est enorme pour les operettes.

Mme Marcilly a chante d'une façon pleine de malice son duo final et, nous le répetons, le *Maître de Chapelle* a ete pour elle l'objet d'un succes

Qui donc avait dit que notre Dugazon ne chanterait plus à Constantinople ?

Il parait que c'etait un *canard* !....

Un canard !... Elle chantera dans celui à [illegible]

Le Fauteuil Nº 3.

endroits, et notamment dans les fabriques de salpêtre. La Sublime Porte vient d'adresser à tous les gouverneurs de l'Empire une circulaire grand-vizirielle, pour les inviter à apporter la surveillance la plus sévère dans l'application de la loi susmentionnée. Elle les invite enfin à procéder à la saisie de la poudre frauduleusement fabriquée, ainsi que des instruments qui sont employés à sa fabrication.

—

S. M. le Chah de Perse vient de conférer la décoration de 2me classe de son ordre du *Soleil et Lion* à Chérif-effendi, Caïmakam de Homs, et frère de Munif effendi, ministre ottoman à Téhéran.

—

La commission instituée pour présider à la fondation de l'hospice qui doit être construit aux frais de S. A. la Validé-Sultane a décidé, dans la dernière séance qu'elle a tenue, que cet établissement serait installé à Scutari, dans une bâtisse voisine de la maison de santé actuellement existante.

Les membres de la commission se sont rendus à Scutari, jeudi dernier, pour examiner ce local, et ils ont chargé un architecte de leur adresser un rapport indiquant les réparations nécessaires pour mettre cette construction en état de répondre à sa destination nouvelle.

—

On se rappelle le différend qui a surgi à Jérusalem entre les communautés grecque et arménienne au sujet de certains privilèges réclamés par les arméniens, dans le temple de Bethléem. Ces privilèges étaient contestés par les grecs. Les parties intéressées s'étant adressées à la Sublime Porte pour obtenir une solution de ce différend, le gouvernement a décidé que cette question serait examinée sur place par le Conseil Administratif de Jérusalem sous la présidence du mutessarif. En conséquence la Sublime Porte vient de donner les ordres et les instructions nécessaires à Kiamil pacha.

—

On a souvent dit des français, tout en constatant leurs brillantes qualités, qu'ils sont peu accessibles à l'esprit d'association. Le Cercle d'Alsace-Lorraine prouve par les résultats qu'il a déjà obtenus, que ce reproche n'est pas fondé. Créé il y a quelques jours à peine par cinq ou six Alsaciens-Lorrains, il compte aujourd'hui près de cent membres.

Avant-hier, samedi, le Cercle les réunissait dans un bal de famille, qui a été très brillant. Ses salons étaient ornés avec goût, l'assistance nombreuse et animée de la flamme de cette gaieté française, dont il serait fort à désirer que quelques étincelles vinssent réchauffer les bals du Théâtre. Nous avons remarqué quelques costumes très réussis et un essaim de jolies femmes. Vers deux heures, on a servi un souper substantiel, et les danses ont repris avec une animation nouvelle. On ne s'est séparé qu'au jour.

Nous croyons savoir que cette charmante fête ne sera pas la dernière de la saison. On nous affirme encore que le Cercle Alsace-Lorraine prépare une loterie de bienfaisance, à laquelle chacun voudra prêter son concours. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

—

Dans la nuit de Samedi à Dimanche le feu a été signalé sur deux points différents de Stamboul, à Yuksek-Caldérim et à Akhour-Capou, dans le quartier d'Ak-Boyouk. Un grand conak a brûlé à Yuksek-Caldérim, et à Akhour-Capou le feu n'a pu être maîtrisé que lorsque trois maisons ont été réduites en cendres.

Dans la nuit de lundi, c'est à Ouzoun-Tcharchi que l'incendie a éclaté. Quelques boutiques et le minaret d'une mosquée sont devenus la proie des flammes.

—

Un musicien italien a succombé avant-hier, dans le Passage Hazzopulo, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

—

On écrit d'Andrinople que des cours publics ont été ouverts sur l'ordre du Valy pacha. Ces cours sont professés dans le palais du gouvernement où le Mufti effendi, le secrétaire général du Vilayet, le muavin du Defterdar et d'autres fonctionnaires supérieurs du Vilayet donneront régulièrement, et à heure fixe, des leçons dont les sujets ont été arrêtés d'après un programme varié et intéressant. Les fonctionnaires du gouvernement et tous les habitants qui voudraient en profiter ont le droit d'assister à ces conférences.

—

L'*Envari-Charki*, journal d'Erzeroum annonce que dans toute l'étendue de ce vilayet l'hiver a été exceptionnellement rude cette année, et qu'à Erzeroum, en particulier, le thermomètre est descendu jusqu'à 22 degrés au-dessous de zéro.

Une correspondance de Baïbourt rapporte que dans ces parages l'hiver se fait aussi sentir avec une rigueur extraordinaire et que la grande quantité de neige tombée aux environs a non-seulement obstrué les communications, mais encore a endommagé les poteaux télégraphiques, de sorte que les correspondances se trouvent interrompues entre cette ville et Constantinople. Plusieurs personnes surprises en route ont péri sous la neige.

—

On écrit de Beyrouth que le consul d'Espagne dans cette ville M. Georges Madrilly vient d'être rappelé et remplacé par M. Edouard Verdegay, ci-devant vice-consul d'Espagne à Sierra-Leone.

—

On écrit d'Ouchak, à l'*Aïdin*, journal de Smyrne, que les autorités de cette localité ont réussi dernièrement à mettre la main sur le brigand Mehmed, qui à la tête de quelques déserteurs et d'autres bandits, désolait depuis longtemps cette province et poussait même quelquefois l'audace jusqu'à venir se ravitailler à Ouchak. C'est dans cette ville qu'il a été pris. Le chef de la gendarmerie, informé que ce brigand se cachait dans la maison du nommé Ibrahim agha, ex-membre du Conseil administratif, a cerné la maison et, cette fois, il est parvenu à s'emparer du redoutable malfaiteur. Le propriétaire de la maison où Mehmed trouvait un asile, a cherché à corrompre les gendarmes, mais il a été également arrêté pour fournir des explications sur ses relations avec les brigands.

—

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du N° 27 (3 Janvier 1874).

La semaine politique.—ALFRED RAMBAUD: Vassili l'aveugle et le prince Chemiaka.—CH. LENIENT: Cours de poésie française, Le genre précieux; Voiture.—Bibliographie.—Causerie politique.—Causerie littéraire.

(On s'abonne au bureau du Journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 20 janvier, 1873

Lever du soleil	7 h. 23 m.
Coucher	5 » 0 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 11 22s
H. à la turque à midi moyen..	6 » 33

8 heures du matin.

Baromètre	769.0
Thermomètre	4.0
Maxima	3.2
Minima de la veille (négatif)	1.1
Direction et force du vent	O. calme

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Mois de Décembre.

	Adresses	Signatures	Provenance
1	Dimitrios Nicolaïdis	Janis Arsenis	Soulina
11	Hubert adr. Lauteren	Haber	Ibtimann
16	Constantin Georges courtier	Constantin Scontrinaki	Chalkid
19	FeixTimes Scutio	Hadji Olivari	Alexandri
20	Mme Pieschot rue Mr bene pindex Nº 1	Pieschot	Athènes
	Horeo haviarohan	Tasi	Genes.
	Cons/pie Carapet effendi et associantes	Sali ogli	Tiflis
27	Pos ton Nicola Costandin Stavrodromion	Lambrinos Scampaki	Athènes
28	Kiria pepa rue saint benedicte Nº 27	Beltrin daniell	Smyrne
29	Brunet	Dufour	Brousse
29	Becanafi	Paolina Zucchi	Livourne
31	Serkis ed Cie	Pirassek	Genf
22	Propriétaire del Nuovo San Tosoli Pazar	[illegible]	[illegible]
	Rivanych	Orer	Metzovich
23	Giovani Bruno	Mathas Proistachis	Syra
4	Dalous pile rue	Dalous	Marseille
5	Padre paola poroca lattin	parose lattino	Beyrouth
6	Costantino Zelo Xomatis	Spiridione Peristiano	Cefalonia
7	Watrghitote Abagi M. K. Nahald Aghios Tanasis Tatavola	Espisia	Altinitza
8	Savlos Miran Egolities	Papaleonasios	Pyrée
9	Andrea Luvari Divagniolo	Kivali	Alexandrie

—

LETTRE DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

LARNACA, le 13 janvier 1874.

Grâce à Dieu, les pluies continuent à tomber avec abondance et nous font présager de bonnes récoltes.

Le pays conserve aussi l'espoir qu'Ibrahim pacha, notre nouveau gouverneur venu bien exposer, à Constantinople, l'état malheureux dans lequel la disette a plongé cette île et qu'il obtienne l'autorisation de faire exécuter des travaux d'utilité publique qui procureraient du travail à beaucoup de personnes. Il serait à désirer que Son Excellence sollicitât, de la munificence du gouvernement de S. M. le Sultan, la bonification ou, du moins, la diminution pour quelques années des impôts de cette île réduite aujourd'hui à la plus grande détresse.

La sentence qui condamnait à la peine de mort, les deux assassins d'Amedine Cirnana, sujet britannique, et leurs deux complices à 15 ans de galères, vient de recevoir son exécution. L'un de ces assassins a été pendu à Nicosie le 1er courant et l'autre est mort en cherchant à s'évader par les canaux souterrains de la prison; leurs deux complices ont commencé à subir leur détention de quinze ans.

Le navire anglais le *Falke*, capitaine Tinlay, parti de Newcastle avec un chargement de charbon pour Port-Saïd, a sombré le 28 décembre à 25 milles environ de Port-Saïd à la suite de très mauvais temps et d'un choc contre un écueil qui lui a ouvert une voie d'eau. Le capitaine et tout l'équipage ont été sauvés par le capitaine hellène Nicolas G. Stamatios dont le navire, le *Tikhi*, avait également une voie d'eau. Les naufragés ont été débarqués à Limassol; de là ils se sont rendus à Larnaca, où les soins les plus empressés leur ont été prodigués, par mesure de charité du consul britannique à Chypre, le très honorable M. Wm Riddell. Giovanni... s'embarqueront demain à bord du bateau autrichien pour se rendre à Alexandrie et de là se rapatrier.

—

PRESSE ETRANGÈRE.

Expédition anglaise dans le Turkestan oriental.

Le gouvernement indien vient d'organiser une nouvelle expédition pour le Kaschgar (Turkestan oriental) sous la direction de M. Forsyth. Deux capitaines et un médecin sont partis en avant de Marri dans l'Himalaya, pour se rendre à Leh, emmenant une vingtaine de mulets, qui transportent les présents destinés au souverain du pays, l'Azalik-Ghasi. De Leh, ces officiers iront explorer, plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le défilé de Tscharagh-Schemmo, qui conduit en Kaschgarie, autrement dit dans le Turkestan oriental.

Le commandant en second de l'expédition, colonel Gordon, est parti de son côté avec les soldats qui accompagnent l'expédition, pour Srinagar, capitale du Kaschmir; il devait y séjourner une quinzaine, et s'y procurer les vêtements d'hiver qui lui seraient nécessaires.

Forsyth était resté pendant ce temps à Simla; mais il devait se mettre promptement en route voulant franchir le défilé de Karakorum pour le 1er octobre; on sait par expérience que c'est la saison la plus favorable.

M. Shaw s'était déjà rendu à Leh, vers la mi-juillet, avec pleins pouvoirs pour se procurer tout ce dont l'expédition aurait besoin.

Plusieurs mois auparavant, le harajah de Kaschmir avait reçu une liste de tous les objets qu'on désirait, et qu'il aura eu par conséquent tout le temps de rassembler.

En outre, un officier a été envoyé en éclaireur par le commandant, M. Forsyth, pour veiller à ce que toutes prescriptions ordonnées soient exécutées à chaque station. Il a fait acheter à son propre compte 150 mulets, et chevaux.

Un indigène habile et sûr, Ressaldar-Afsoul-Khan, remplit les fonctions d'adjudant; c'est un beau-frère du khan de l'Afghanistan, et ses relations de famille pourront être très utiles. Des soldats sikhs du Pendjab feront l'office de conducteurs de mules. Vingt hommes du corps des guides serviront d'escorte.

L'expédition restera environ un an et demi absente. Toutes les précautions sont prises pour que chaque mois elle reçoive des nouvelles par la poste qui va de Lahore et de Kaschmir à Leh; de là on les fera passer régulièrement à l'expédition par le défilé de Karakorum.

—

Statistique militaire.

La publication d'un important ouvrage de statistique militaire des États européens, par le capitaine Von Fircks, suggère à la *Neue militärische blätter* les observations suivantes qu'a reproduites le *Bulletin de la réunion des officiers*:

La littérature militaire allemande vient de s'enrichir d'un livre unique, qui laisse bien loin derrière lui tous les essais du même genre publiés jusqu'à ce jour. Rédigé avec une méthode, une exactitude et un soin parfaits, cet ouvrage a dû coûter à son auteur bien des années de labeurs et de recherches; c'est un travail vraiment d'abeille.

Il donne pour chaque armée, sous forme de tableaux, la décomposition des effectifs en troupes de campagne, de réserve, d'occupation territoriales, et indique pour chacune de ces catégories la distinction et la séparation des non combattants: musiciens, ouvriers, troupes du service de santé, train, états-majors, troupes d'état-major, etc. Pour les chevaux, même classification en combattants (cavalerie et artillerie) et non combattants (parcs, train, génie, etc.). C'est la première fois qu'il nous est donné de rencontrer sous un volume relativement faible un tableau aussi précis et aussi complet des divers éléments de la puissance militaire des États européens. Des tableaux particuliers indiquent, pour chaque nation, le nombre des armes portatives et des canons de tous modèles, l'abrégé des méthodes employées pour l'instruction, la mobilisation, etc.

Nous voudrions que cette analyse rapide et forcément incomplète donnât à nos camarades le désir de faire une étude approfondie de cet ouvrage, que nous ne craignons pas de proposer comme modèle de tous les travaux à venir de statistique militaire.

—

La droite et le centre droit.

On écrit au *Nord*:

Bien que la correspondance Havas annonce que dans une réunion tenue chez le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, l'extrême droite a décidé qu'elle voterait la loi sur la nomination des maires, il ne faut pas croire que cette résolution prise en petit comité engage tout le parti; ce qui prouve que la séance fut assez orageuse, c'est que MM. de Belcastel et de Lorgeril, notre nouvel ambassadeur à Londres peut se flatter d'apporter au gouvernement l'appoint des suffrages unanimes des chevau-légers.

En effet, la correspondance Saint-Chéron attaque avec une extrême violence le projet de loi et les tendances du ministère à reprendre le système de 1852 et elle en arrive à cette conclusion: « Ce système de 1852 répondait à une situation que vingt ans ont profondément modifiée. L'Empire était quelque chose de défini: le césarisme. Le maître avait un plan et le peuple, c'est-à-dire presque tout le monde, s'était pris à la glu de: « L'Empire, c'est la paix; il est temps que les méchants tremblent, etc. » L'Empire s'était composé un personnel résolu et dévoué dans l'administration, dans la police, dans l'armée. Le système ne valait que par la cohésion de toutes ses parties. C'est folie que de compter atteindre un résultat en lui empruntant aujourd'hui une loi, demain une autre.

En admettant que l'extrême droite n'entre pas immédiatement en campagne contre le ministère, la trêve sera de courte durée, et nous en sommes déjà à la veille des armes. On peut considérer comme un véritable ultimatum au gouvernement la lettre que M. de La Rochette, député de Nantes, vient d'adresser au journal l'*Espérance du Peuple*, l'organe habituel des radicaux blancs en province. « Un grand pays comme la France, dit-il, ne peut pas permettre qu'on escamote ses destinées. » Or, ce que M. de La Rochette appelle escamotage, c'est l'organisation des pouvoirs publics sans proclamation préalable de la forme définitive du gouvernement, c'est-à-dire que le vote de la prorogation septennale n'engage à rien et ne saurait avoir une portée sérieuse. Si l'Assemblée, ajoute en effet le député légitimiste, en arrivait à ne pouvoir faire ni la république ni la monarchie, et à ne laisser à ses successeurs qu'un *provisoire* de sept ans exposé à toutes les vicissitudes qui s'attachent à la vie d'un homme qui compte déjà soixante-cinq années, je ne crains pas de l'affirmer, si l'Assemblée arrivait à cette impuissance, elle tomberait dans le *ridicule* et serait la *risée* du monde. »

Est-ce assez net? Que M. Tolain s'avise d'en dire autant demain à la tribune et je parie que les cris: A l'ordre! à l'ordre! partent de tous les bancs de la droite, sous prétexte d'insulte au gouvernement et à l'Assemblée.

Quoi qu'il en soit, voilà l'extrême droite en train de préparer la consécration formelle des institutions républicaines, car quelques réserves que puisse faire l'Assemblée, le jour où elle aura délibéré publiquement sur la question du rétablissement de la monarchie et où elle aura par un vote écarté la solution monarchique, la république sera faite.

La minorité de la commission des Trente, organe du centre gauche et de la gauche, avait déclaré qu'elle réclamerait à l'ouverture de la discussion des lois constitutionnelles un vote de l'Assemblée consacrant la république; elle peut maintenant compter, pour forcer l'Assemblée à voter sur cette question préjudicielle: république ou monarchie; sur le concours de l'extrême droite, qui est bien résolue à s'opposer à ce qu'aucune loi organique soit mise en délibération avant que l'Assemble ait été, suivant l'expression de M. de la Rochette, « *mise en demeure* de choisir entre la république ou la monarchie. »

—

La navigation en Italie.

On lit dans la corespondance Franco-Italienne.

Le mouvement de la navigation sous pavillon étranger dans les divers ports du Royaume donne pour 1871 les résultats suivants, comparativement à celui de 1867:

1871	Navires	Tonneaux
Anglais	5.533	2.632.615
Français	5.426	1.854.112
Autrichiens	3.107	548.336
Grecs	1.489	286.313
Hollandais	582	234.873
Américains (Nord)	441	190.908
Suèdois-Norvégiens	483	148.406
Russes	212	107.927
Allemands	211	41.800
Divers	914	111.537
Total	18.428	6.156.842

1867	Navires	Tonneaux
Anglais	3.819	1.388.067
Français	5.003	1.819.098
Autrichiens	3.865	550.754
Grecs	2.043	356.615
Hollandais	551	144.483
Américains (Nord)	337	150.654
Suèdois-Norvégiens	460	147.580
Russes	175	64.100
Allemands	454	115.216
Divers	1.170	136.897
Total	18.882	4.873.358

La navigation sous pavillon national présente le chiffre de 230.521 navires et 14.808.911 tonneaux contre 193.024 navires et 11.518.972 tonneaux, en 1867.

—

Les Sectaires.

Le *Birza*, journal publié à Saint-Pétersbourg, contient un article sur la loi que le gouvernement russe se propose de promulguer pour légaliser les mariages contractés par les sectaires (raskolniki).

Jusqu'à présent ces sortes de mariages n'avaient aucune validité légale en Russie, et il en résultait de grands inconvénients pour une portion considérable de la population. Plusieurs commissions gouvernementales avaient été instituées pour examiner le sujet depuis une quinzaine d'années; mais ce n'est que depuis quelques mois qu'elle en est arrivée à une décision définitive. Sous la nouvelle loi, la déclaration n'est pas obligatoire pour les membres d'une secte qui veulent légaliser leur mariage sur la question de savoir si leur intention est de considérer leur union comme permanente; mais le fait pur et simple d'avoir signé leur nom sur les registres de l'Etat rend le mariage indissoluble; sauf dans les cas où la dissolution est justifiable sous l'autorité des canons de l'Eglise orthodoxe de Russie.

Les mariages contractés antérieurement à la promulgation de la loi seront considérés comme égaux, et les enfants qui en seront issus seront légitimés par l'inscription des noms de leur père et de leur mère sur les livres du gouvernement. Néanmoins, la nouvelle loi ne sera pas applicable à ceux qui seront devenus membres d'une secte schismatique, après avoir appartenu à l'Eglise orthodoxe.

Une autre disposition de la loi permet à un sectaire qui aura divorcé d avec sa femme pour cause d'adultère ou de bigamie de se remarier.

—

Les scandales financiers de Vienne.

Les scandales financiers continuent à abonder à Vienne. Nous trouvons à ce sujet les détails peu édifiants que voici dans une correspondance viennoise de la *Kœlnische Zeitung*:

« L'aspect des cours de la Bourse est si navrant, les personnes et les choses sont ici si intimement liées à ce baromètre de la prospérité publique, qu'il n'y a guère lieu de s'étonner si les dispositions du public sont aujourd'hui bien plutôt celles d'un mercredi des Cendres que celles d'un jour de l'an. Il se produit tous les jours des faits nouveaux qui prouvent combien certains financiers de profession sont peu scrupuleux dans le choix des moyens d'apaiser leur soif ardente de richesse. Un des échantillons les plus scandaleux de ce qui se fait dans cet ordre d'idées à Vienne, malgré l'emprisonnement de M. d'Offenheim, est fourni par les incidents qui ont été révélés à la dernière assemblée générale des actionnaires du *Spar-Verein* (association d'épargne).

« A la tête de cet établissement se trouvaient des personnes qui avaient joui jusqu'à présent d'une considération générale; parmi ses administeurs se trouvaient plusieurs membres du conseil municipal de Vienne, le comte Hoyos-Sprintzentein, le baron Etienne Schey, le vice-bourgmestre Kuhne, le célèbre fabricant de lampes Dittmar, auxquels on est en droit de reprocher aujourd'hui pour le moins une coupable légèreté. Le 8 août,—trois mois après la grande débâcle,—une déclaration officielle émanant de tous les membres du conseil d'administration avait fixé la valeur des actions du *Spar-Verein* à 72 florins, et maintenant il est établi que le public a été trompé de la façon la plus odieuse par cette déclaration. A partir de cette déclaration, le conseil d'administration n'a plus tenu jusqu'au 24 novembre une seule séance; ainsi l'établissement s'est trouvé pendant l'époque la plus critique sans aucune espèce de contrôle.

« Le 24 novembre on se trouvait tellement à court d'argent, qu'il fallait à tout prix, pour éviter une suspension des paiements, se procurer des fonds. La compagnie vendit à la compagnie d'assurances l'*Ancre* une maison au prix de 600,000 florins; mais en revanche l'*Ancre* imposa comme condition au *Spar-Verein* de lui reprendre 3,000 actions d'une banque de crédit, évaluées à cette époque à 1,200,000 florins, et qui maintenant sont à peu près sans valeur. En outre, le prix de vente de la maison, chiffré vis-à-vis des actionnaires à 600,000 florins, se trouve porté dans les registres fonciers à 750,000 florins. Dans quelles poches sont allés les 150,000 fl. dont les actionnaires ont été frustrés? Il y a plus: il a été établi que quelque temps auparavant il s'était présenté pour cette même maison un acquéreur qui offrait d'en payer un prix plus élevé encore, mais que ses offres avaient été repoussées.

« Je ne cite que ces quelques détails d'un procès-verbal qui compromet de la façon la plus grave le conseil d'administration du *Spar Verein*; ils montrent suffisamment ce qui se passait derrière les coulisses d'un établissement de crédit qui se présentait sous le patronage de noms de premier ordre car MM. Kuhne, Dittmar, etc., comptaient jusqu'ici comme des hommes d'un honneur sans tache, et en supposant qu'ils le soient encore aujourd'hui, il faut au moins reconnaître qu'ils se trouvaient en singulière compagnie, et qu'ils n'ont pas assez su se garer de l'application du proverbe: « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Un fait remarquable, c'est que la plupart des journaux d'ici ne disent rien de l'orageuse assemblée générale dont le procès-verbal relate les détails ci-dessus, ou du moins n'en donnent que des comptes-rendus mutilés.

« Il va sans dire que la défiance générale va en croissant en présence de faits semblables. Les malheureux actionnaires ne savent plus que faire. Ils n'osent même plus s'adresser aux avocats qui invitent dans les feuilles publiques les actionnaires de telle ou telle société à se réunir en assemblées extraordinaires, pour s'entendre sur une action commune vis-à-vis des conseils d'administration et délivrer des pleins pouvoirs à cet effet. Il paraît que certains de ces avocats agissaient de concert avec les conseils d'administration qu'ils affectaient de vouloir poursuivre, en sorte que les prétendues procédures qu'ils devaient introduire n'avaient aucune suite; les malheureux actionnaires se trouvaient tondus de deux côtés à la fois. »

Ne se croirait-on pas dans une caverne de voleurs?

—

La journée du 3 à Madrid.

Voici, d'après une dépêche du *Times*, le résumé des événements de la journée et de la nuit du 2 janvier à Madrid, ainsi que de la matinée du 3:

Madrid était très agité le 2, parce qu'on pensait que M. Castelar resterait en minorité et que l'armée ferait un pronunciamento si un ministère Pi y Margall était constitué. Il n'y avait toutefois pas de foule près des Cortès, les plus petits groupes étant, par ordre du gouverneur civil, dissipés aussitôt que formés par les gardes civiques fortement postés dans le voisinage.

A trois heures, les Cortès se réunirent sous la présidence de M. Salmeron. Le procès-verbal ayant été lu, M. Orense poussa un cri de Vive la République fédérale! que l'extrême gauche seule répéta.

M. Castelar lut alors le Message, dont le résumé est déjà connu. Les Cortès l'écoutèrent dans un silence glacial, qu'interompirent seulement, lorsqu'il fut question de Carthagène, les murmures de la gauche suivis des applaudissements de la droite. Un des membres de ce parti, M. Olias, se leva alors pour proposer de voter des remerciements au gouvernement. M. Santa-Maria répliqua en demandant la question préalable.

M. Castelar se leva alors, et, dans une courte et éloquente Adresse, il déclara que si la question préalable était adoptée, le ministère se retirerait. Les galeries applaudirent vigoureusement ses paroles, mais M. Salmeron reprocha vivement au chef du pouvoir exécutif cette façon d'agir, qui, selon lui, faisait courir des dangers à l'ordre public. M. Castelar répliqua avec chaleur que le gouvernement se regardait encore comme seul responsable du maintien de l'ordre, et répéta sa menace de démission. La motion Santa-Maria fut alors retirée par son auteur au milieu des cris de: « Au vote! » Et la séance fut suspendue. Il était sept heures du soir.

A onze heures, les Cortès rentrèrent en séance. M. Salmeron attaqua violemment la politique du gouvernement comme étant antirépublicaine. M. Castelar répondit par un magnifique discours, dans lequel il déclara que cette politique était républicaine dans le meilleur sens du mot, mais point démocratique et socialiste. L'alliance contractée avec les radicaux était nécessaire pour se défendre contre les intransigeants, qui détruisaient la République en provoquant la réaction. Les Cortès actuelles rendaient, selon lui, tout gouvernement impossible, et nul ministère ne pouvait durer huit jours.

Le discours de M. Castelar fini, on alla aux voix. 120 contre 100 se prononcèrent contre le ministère, dont le chef du pouvoir exécutif déposa aussitôt la démission. La séance fut alors suspendue pour former la nouvelle administration, et M. Palanca fut élu président.

Les choses en étaient là, lorsque, le 3 janvier, vers sept heures du matin, le général Pavia prit possession du palais des Cortès avec des forces imposantes, et envoya un de ses aides de camp informer le président de l'Assemblée que celle-ci eût à se disperser aussitôt.

Pendant cinq minutes on n'entendit que cris et protestations, le général Socias et d'autres députés menaçant de résister; mais les officiers ayant déclaré que les troupes feraient feu si les députés ne se retiraient pas immédiatement, et deux coups ayant été tirés en l'air par des soldats, l'Assemblée se sépara immédiatement, dans une grande confusion, les députés de l'extrême gauche étant les premiers à s'éloigner précipitamment. Nulle résistance ne fut faite; par conséquent, il n'y eut ni de sang versé ni arrestation.

Les corps diplomatique, qui assistait à la séance, fut traité avec la plus grande courtoisie, et un général de brigade l'accompagna à la sortie, les troupes présentant les armes, avant que la Chambre eût été envahie.

Le général Pavia s'était préalablement emparé du ministère de l'intérieur, afin d'avoir le contrôle du télégraphe. En second lieu, il avait fait occuper par les troupes de l'artillerie tous les principaux points et notamment la rue de Tolède, qui est le Belleville de Madrid, et avait fait tout le tour de la ville pour s'assurer de l'exécution de ses ordres.

Les mesures avaient été si bien prises que les intransigeants ne pouvaient opposer aucune résistance sérieuse. Les troupes, de leur côté, paraissaient unies et animées d'un excellent esprit de discipline. On augure de cette attitude des chefs et de la troupe qu'il n'y aura pas de lutte armée dans Madrid, quoi qu'il puisse arriver dans les provinces.

L'ordre est donné pour que les milices, à l'exception de celles nouvellement organisées, aient à déposer leurs armes, sous peine d'être poursuivies.

Les cafés et les boutiques ont été d'abord fermés; peu à peu ils recommencent à s'ouvrir.

—

La catastrophe du Bel-Air.

On lit dans le *Figaro*:

Un épouvantable accident, qui rappelle la catastrophe de Ruel, est arrivé au Bel-Air, 34, cours de Vincennes. Une capsulerie, située en contre-bas de la rue, a sauté, et l'explosion a fait de nombreuses victimes.

Aux premières nouvelles, nous nous sommes rendu à l'endroit du sinistre, et voici les minutieux détails qu'à force d'investigations nous avons pu nous procurer.

La fabrique d'amorces qui a sauté n'appartenait pas au gouvernement, mais à un sieur Masson, qui fournissait spécialement les marchands de pistolets et de fusils d'enfants.

Naturellement, l'approche du jour de l'an lui avait attiré des commandes nombreuses, et il occupait une quinzaine d'ouvrières, de sept heures du matin à six heures du soir.

A sept heures du matin, comme les employées venaient d'arriver, la fille Marie Kiffer, — ancienne ouvrière du sieur Masson, devenue sa maîtresse, — descendit pour organiser le travail. Masson, fort enrhumé, se levait plus tard qu'à l'ordinaire et commençait seulement à s'habiller.

Au moment où Marie Kiffer mettait le pied sur la troisième avant-dernière marche, elle entendit une explosion formidable, en même temps qu'elle recevait des éclats de verre sur toutes les parties du corps et avait notamment la tempe égratignée.

— Masson! Masson! cria-t-elle.

Mais au lieu de répondre à cet appel, Masson se précipita hors de sa chambre dans la rue.— Disons tout de suite qu'il ne reparut qu'à dix heures trois quarts, en disant qu'il avait été chercher des médecins, sans réussir à en trouver.

Cependant tous les voisins, réveillés par le bruit, accouraient à peine vêtus. Le premier qui arriva fut un marchand de vins-porteur d'eau, le sieur Poux, domicilié, 23, rue du Rendez-vous. Il amenait son tonneau, et ce fut lui qui fournit les premiers seaux d'eau lancés sur l'incendie qui avait éclaté après l'explosion. Il fut suivi par un restaurateur du nom de Giliet, 2, Cours de Vincennes; un quincaillier, M. Chomton, demeurant, 6, rue du Rendez-Vous; un ouvrier du nom de Jacques Weiffembach et le gardien de la paix Vallet, du 12e arrondissement.

Quand ils eurent descendu l'escalier en spirale qui conduisait aux décombres, lesquels se trouvaient en contre-bas comme nous l'avons dit, ils eurent devant les yeux un affreux spectacle, que, certes, ils n'oublieront de leur vie.

Sous des monceaux de plâtras, sous d'énormes pierres de taille, gisaient dix malheureuses femmes: les unes mortes, les autres à moitié écrasées et poussant des cris qui n'avaient plus rien d'humain. Dans un coin, sous un bloc noirâtre, une jeune fille était complètement broyée. Son corps, ramené à une épaisseur de cinq ou six centimètres dépassait la pierre, à laquelle elle formait un sanglant rebord. Le sang avait jailli en pluie, à plus de trois mètres de distance, inondant la figure de deux autres blessées, dont l'une avait les deux cuisses broyées et le poignet arraché. On se précipita d'abord sur les pierres qui recouvraient les mortes, et l'on commençait à les soulever à grands renfort de bras, quand le gardien de la paix Vallet:

— Mais occupons-nous donc des blessées d'abord! s'écrie-t-il. Tenez, regardez cette vieille qui râle dans un coin!

Une femme agonisait, en effet, à quelques pas de là, sous une pierre énorme, qu'il fallut vingt hommes pour enlever.

Par un miraculeux hasard, d'autres pierres l'avaient maintenue inclinée dans sa chute, et la pauvre femme n'avait pas été tuée du coup.

De tous les côtés arrivaient les secours. En même temps que M. Gallien, commissaire de police de Bel-Air, accouraient M. Gutzwiller, commissaire de police de Picpus; M. Brisoux, officier de paix du douzième arrondissement; MM. Labouy, Lienneton, lieutenant et sous-lieutenant de la caserne des sapeurs-pompiers de la caserne de Reuilly, suivis de leurs hommes; un détachement d'infanterie de marine du bastion nº 8; des soldats du fort de Vincennes et de nombreux détachement de gardiens de la paix.

Malgré les détonations partielles qui continuaient à se produire, on inonda les décombres, tandis qu'à trois pas en arrière des jets, on continuait à retirer les blessées et les mortes de dessous les ruines du pavillon effondré.— Il fallut éteindre, en même temps que la capsulerie, un hôtel garni tenu par le sieur Theren, et confinant au pavillon détruit.

En moins d'une demi-heure on fut maître du feu. On avait, pendant ce temps, transporté les cadavres et les blessées dans un petit jardin, dont l'explosion avait abattu le mur mitoyen. Ce jardin appartient à un marchand de vins, dont l'enseigne représente un cœur percé d'une flèche, avec cette inscription: *A l'As de cœur!* Des matelas avaient été déposés sur des tables pour recevoir les corps. Au bout de cinq minutes, ces matelas étaient déjà complètement traversés par le sang. Quand ils subissaient une pression quelconque, des gouttelettes rouges sortaient des toiles et tombaient sur les tables où elles se caillaient.

Le sang, mêlé aux débris de plâtras d'os et de cervelle, était si abondant partout, qu'on ne pouvait reconnaître les victimes. L'officier de paix du 12e arrondissement, M. Brisoux, aperçut heureusement un réservoir qui n'avait pas été atteint par l'explosion. Il y fit pratiquer une ouverture, faute de robinet, et l'on eut de l'eau pour procéder à la *toilette* des victimes —Il ne fallait pas songer à en demander aux pompes qui dirigeaient leurs jets sur l'incendie.

Voici la liste officielle des mortes et des blessées:

Virginie VIGNON, 49 ans, reconnue par son amant Joseph-Alexandre Lemée, boulevard de Charonne 111.

Hortense FOULON, 27 ans, fille de la précédente, reconnue par son amant Pailleux, même adresse.

Ces deux cadavres ont en outre été reconnus par la sœur de la femme Vignon, la dame Selène, rue Croix-Nivert, à Grenelle.

Célestine BESEVAL, couturière, vingt-trois ans, reconnue par la dame Thélin, logeuse en garni, cours de Vincennes, 32, chez qui elle demeurait.

Marie-Claire LECERF, vingt-deux ans, femme TALLEUX, reconnue par son mari, rue de la Goutte-d'Or, 30.

La femme Champartin ALAINEZ, connue sous le nom de madame Auguste, vingt-quatre ans, 130, chaussée Ménilmontans.

Les deux sœurs Lucie et Eugénie AUCHKEL, dites ALLARD, âgées, la première, de dix-huit ans, la seconde de quinze ans. Ces deux jeunes filles ont été recconnues par la dame Labanoye, chez laquelle elles demeurent, 15, sentier de la Goutte-d'Or.

Madame LANAU, née Marie MOREL, trente-deux ans.

Madame veuve Antoinnette PERRET, trente-cinq ans, cours Vincennes, 38.

Un livret d'ouvrière, trouvé dans les décombres porte le nom de Célina SAXON, rue des Ormeaux, 10. On ignore si cette femme est au nombre des victimes. Rien autre chose dans les fouilles ne le fait supposer.

On a trouvé aussi un mouchoir bleu à raies roses dans lequel était enveloppée une allumette en bois à tête violette, ce qui prouve de la part de sa propriétaire une certaine précaution.

M. le commissaire de police du Bel-Air a demandé ceux qui avait reconnu les mortes s'il voulaient se charger des cadavres; la plupart ont répondu que cela leur était impossible, vu l'exiguïté de leurs logements. Le corps de la femme Talleux cependant a été rendu à son mari. Les autres ont été portés à la Morgue, où nous avons été les voir. Cela atteignait la dernière limite de l'horreur et, quelque habitude que nous ait donné notre métier de reporter de voir des scènes semblables, quand nous sommes sorti de là, il était temps...

[illegible] reçu les [illegible] Mahure et Bram- [illegible] Huot, curé de Saint Eloi, elles ont été transportées à l'hôpital Saint Antoine. La plupart ont des morceaux de pierre, de cuivre et de bois enfoncés dans les chairs. Presque toutes sont dans un état désespéré. Une [illegible] nous disait un médecin, a des chances d'être sauvée.

Pendant que nous étions chez M. Gallien, le commissaire de police, on [illegible] parents des victimes et toutes les [illegible] susceptibles de donner des renseignements sur la cause de l'accident. La fille Kiffer, la maîtresse de Masson, a déclaré qu'elle ne savait absolument rien.

C'est qu'on se sera amusé : en l'absence des patrons, a dit une des ouvrières, mademoiselle Rosa [illegible] Bonhour, qui est arrivée en retard, heureusement, au moment de l'explosion.

— Comment, on s'amusait ?

— Oui, on frottait les unes contre les autres les feuilles de cuivre pour faire le tonnerre. . Peut-être y avait-il du [illegible] après ces feuilles ..(!!!)

En sortant de chez M Gallien, nous nous sommes croisé avec un envoyé de M. de Rothschild qui apportait deux mille francs pour les premiers secours. La préfecture de police avait déjà pris les devants.

Nous sommes retourné sur le lieu du sinistre qui présentait un coup-d'œil désolé. Devant nous, l'hôtel du sieur Théren, complètement percé à jour, avec une horloge qui s'était arrêtée à l'heure de l'accident. Çà et là, sur les décombres, des taches de sang et des outils provenant des malheureuses ouvrières —Nous avons rapporté une paire de ciseaux brisée, maculée de sang et de plâtras. Dans un coin, sous une grosse pierre de taille, on nous a montré une vingtaine de lapins écrasés ; une chèvre qui était avec eux s'était échappée par miracle et bêlait un peu plus loin.

— Tenez, monsieur, nous dit un habitant de la rue, M. Bourse, qui s'est fait notre cicerone avec la meilleure grâce du monde, il doit y avoir sous cette pierre le poignet d'une des mortes. . .personne ne sait où il est passé ! . . . »

L'immeuble appartenait à un employé de la Caisse d'épargne, M. Boré, qui est comme fou de désespoir. Il y a quatre mois, quand il avait loué à Masson, celui-ci n'était pas, et n'est pas encore en règle avec la préfecture de police. On tolérait seulement le fonctionnement de son industrie, pendant qu'il faisait les démarches de rigueur.

Masson avait négligé de renouveler son assurance particulière à la compagnie la *Mutuelle*.

FAITS DIVERS.

Nous trouvons dans « l'Almanach de la Cour » les détails suivants concernant les ordres et distinctions austro-hongrois : La plus haute distinction en Autriche, celle de la Toison d'or, est portée par 76 personnes parmi lesquelles presque tous les souverains des états européens. Le plus élevé des ordres militaires, la croix de Marie-Thérèse Theresien-Kreuz) est conférée à 55 autrichiens et à 15 étrangers ; l'ordre de St-Etienne compte 31 grand'croix, 17 commandeurs et 68 chevaliers dans le pays. Le même nombre de décorations de cet ordre est distribué à des étrangers. L'ordre de Léopold compte dans le pays 60 grand'croix, 76 commandeurs et plus de 5[illegible] [illegible] François-Joseph par 900 [illegible] Le seul ordre [illegible] 900.

« Une expédition [illegible] Tongouska et, après [illegible] l'altitude [illegible] et fait le levé de 2[illegible] arrivée [illegible] elle expédiera à Saint-Pétersbourg, le 15 décembre, ce dernier levé réduit à l'échelle de 5 verstes au pouce. D'importants travaux géographiques ont également eu lieu sur les bords du haut Irtysch par MM. Matoussowsky et Miroschnitchenko. Un levé du territoire sur une étendue de 775 verstes jusqu'au cœur même des monts Altaï, comprenant les lacs alpestres de Marco-Koul et de Kalos et la bourgade de Toulscha, a permis à M. Matoussowsky de recueillir des renseignements précieux sur la population de l'Altaï méridional et sur le commerce russe dans ces contrées. M. Miroschnitchenko a mesuré l'altitude de la chaîne du Saour, dont certains pics recouverts de neiges éternelles ont 12,000 pieds d'élévation, et a de- [illegible] niveau de la mer). Il résulte des [illegible] de M. Miroschnitchenko, que l'Irtysch [illegible] de nombreux gués, n'est point navigable.

Le commerce de l'Angleterre avec la côte occidentale d'Afrique [illegible] taine époque dans de larges proportions et s'accroît chaque année encore regulièrement.

Ainsi ce commerce se chiffrait en 1867 par 128,320 liv. st. ; en 1868 par 130,683 liv. st. ; en 1869 par 119,884 liv. st ; en 1870 par 159,880 liv. st. ; en 1871 par 172,197 liv. st. ; en 1872 par 200,000 liv. st.

C'est une augmentation moyenne de 14,000 liv. st. par an.

Le chiffre des importations dépasse, en 1873, 2 millions de livres sterling, et celui des exportations s'élève à 1,500,000 liv. st., ce qui donne au total 3,500,000 liv. st. comme chiffre du mouvement commercial

Ce qui empêche que le développement du commerce de l'Angleterre avec le golfe de Guinée soit plus rapide encore c'est l'insalubrité du climat dont les ravages apportent un grand obstacle aux relations de ces colonies avec la métropole

(*Journal of the society of arts.*)

Le *Borsen Zeitung*, dit la *Pall Mall Gazette*, donne la description du premier navire de la future flotte russe de la Baltique [illegible] la forme d'une [illegible] chaudière circulaire et [illegible] seulement au-dessus du [illegible] central se trouve [illegible] et de sept toises de diamètre, et montée de deux pièces de canons d'acier du calibre de 12 [illegible] 13 pieds 4 pouces [illegible] ce navire [illegible] de son transport de Saint-Pétersbourg, où il a été construit, à Nicolaïew, sur la mer Noire [illegible] 2,500,000 roubles.

Depuis la revue navale passée par l'empereur de Russie en août dernier, [illegible] laquelle figuraient 18 vaisseaux [illegible] dont 6 frégates [illegible] plus 30 autres [illegible] de toutes classes, il a été construit une corvette cuirassée, [illegible] à St-Pétersbourg Les machines de [illegible] sont de la force de 6 300 chevaux et [illegible]

VARIÉTÉS.

La machine animale. — Locomotion terrestre et aérienne.

La Bibliothèque scientifique internationale vient de s'enrichir d'un volume nouveau. M. Marey, qui a imaginé un [illegible] d'expériences très originales sur les animaux, y a résumé ses observations sous le titre heureux de « la machine animale ». C'est bien, en effet, la mécanique des mouvements animaux qui constitue le département scientifique que M. Marey a tracé pour lui-même et où il reste jusqu'à présent à peu près seul. Les anciens comparaient bien l'animal à une machine, parlaient, à l'aspect de ses os et de ses muscles, de leviers, de poulies, de cordes; mais la délicate machine vivante n'avait jamais été étudiée avec soin, et M. Marey a apporté dans cette étude des instruments et des méthodes d'une extrême finesse.

A quoi cependant peut servir une telle étude ? N'est-ce qu'un objet de curiosité frivole ? M. Marey ne le pense pas et répond d'avance au reproche : « La locomotion terrestre, celle de l'homme et des grands mammifères, par exemple, est encore très imparfaitement connue. Si l'on savait dans quelles conditions s'obtient le maximum de vitesse, de force ou de travail que peut fournir l'être vivant, cela mettrait fin à bien des discussions et à bien des tâtonnements regrettables. Ainsi, on ne condamnerait pas toute une génération d'hommes à certains exercices militaires qui plus tard seront rejetés comme inutiles et ridicules. On ne verrait pas tel pays écraser ses soldats sous une énorme charge lorsqu'il est admis, dans [illegible] tre, que le mieux est de ne leur donner rien à porter. On saurait exactement à quelle allure un animal fournit le meilleur service, soit qu'on lui demande la vitesse, soit qu'on lui fasse traîner des fardeaux. On connaîtrait, enfin, les conditions d'attelage qui sont les plus propres à la bonne utilisation de la force des animaux. »

Le vol des insectes et des oiseaux, le mouvement des poissons, fourniront des données très utiles pour l'analyse des conditions de la locomotion aérienne et aquatique.

Le mouvement est le caractère le plus apparent de la vie ; on distingue les mouvements de la vie organique et ceux de la vie animale : l'élément musculaire de la vie organique est une fibre lisse qui obéit au système nerveux du grand sympathique, indépendant de l'action de la volonté. L'élément musculaire de la vie de relation ou vie animale est une fibre striée qui obéit aux impulsions directes du cerveau ou de la moelle épinière. L'appareil dont se sert M. Marey pour étudier les mouvements musculaires, est le myographe ; il traduit la secousse du muscle par une courbe qui en décèle toutes les phases. Chaque mouvement du muscle est communiqué à un levier mince qui amplifie à son extrémité le mouvement qu'il a reçu et dont la pointe dessine des courbes sur un cylindre animé d'un mouvement de rotation.

Des dessins, insérés dans le livre, montrent les transformations successives de la secousse d'un muscle. On observe, sur des muscles encore vivants, qu'il se forme autour des centres d'excitation comme les ondes musculaires successives, qui rappellent le mouvement des vagues dans l'eau. Le raccourcissement d'un muscle s'accompagne de son gonflement dans le sens transversal, ce qui permet d'étudier d'après ce gonflement tous les caractères du mouvement musculaire. M. Marey emploie ce qu'il nomme des pinces myographiques, pour saisir un faisceau musculaire en deux points de sa longueur. Le gonflement du muscle se transmet par une communication de mouvements très délicate, dont nous ne pouvons donner ici le détail, et va se dessiner sur un cylindre enregistreur. On peut ainsi, avec deux pinces, étudier la vitesse de propagation de l'onde musculaire.

Les actions chimiques sont les sources de la force musculaire ; ces actions développent de la chaleur, qui se convertit en travail. On peut imiter ce phénomène avec un fil de caoutchouc. « Si l'on prend un morceau de fil de caoutchouc et si, en l'étirant entre les doigts, on arrive à lui donner dix ou quinze fois sa longueur primitive, on voit changer l'apparence de ce fil qui devient blanc et nacré. En même temps le fil s'échauffe d'une manière sensible et tend énergiquement à revenir sur lui-même, de sorte que si on lâche une de ses extrémités, il reprend instantanément sa longueur première et retombe à sa température initiale. D'après nous, c'est la chaleur sensible qui a disparu pour devenir travail mécanique. En effet, si l'on plonge dans l'eau le fil ainsi étiré de manière à lui enlever sa chaleur, il reste pour ainsi dire figé dans l'allongement et ne développe aucun travail mécanique ; mais si l'on prend le fil ainsi allongé et qu'on lui rende de la chaleur, on le voit revenir sur lui-même, avec une force considérable. » Ainsi qu'on l'échauffe en plusieurs points, il s'y produit de petits gonflements, et, si un poids est attaché au fil, le poids se trouve d'autant relevé chaque fois qu'un nouveau gonflement se produit.

Ce phénomène a une profonde analogie avec ce qui se passe dans les muscles ; dans ces derniers, le gonflement se propage comme une onde, et avec lui la force vive qui se traduit en travail. On peut donc dire qu'en se contractant, les muscles produisent du travail, en s'allongeant, de la chaleur. Le rôle du nerf est de déterminer la série des phénomènes chimiques, qui accompagnent la transformation de la chaleur en travail. Helmholtz a, dans des expériences célèbres, déterminé la vitesse du mouvement nerveux dans l'homme. La plupart des physiologistes pensent que cette vitesse n'est pas constante, qu'elle varie avec la température, avec l'état de fatigue. M. Marey pense qu'il y a seulement variation dans la vitesse d'entrée en jeu des muscles.

La secousse, c'est-à-dire l'excitation isolée, n'est pas le phénomène normal dans le muscle ; en réalité, il y a toujours une série successive de secousses séparées par des intervalles de temps très petits ; la secousse est à la contraction musculaire ce que la vibration sonore est au son. C'est le mouvement élémentaire, et la contraction est le mouvement intégral.

La force mécanique des hommes et des animaux a donc pour origine une série d'excitations chimiques, électriques, enfin calorifiques. Cette force a pour instruments les nerfs et les muscles, et les organes qui servent à vaincre les résistances.

Il y a une harmonie parfaite entre les organes et les fonctions ; le même muscle, dans des espèces différentes présente de grandes différences de forme, parce que les fonctions qu'il remplit dans ces différentes espèces ne sont pas les mêmes ; les muscles pectoraux des oiseaux diffèrent beaucoup, suivant leur manière de voler. Chez les mammifères, ceux de la cuisse diffèrent en raison du mode de locomotion. Chez le flamant, l'aile est très grande, le sternum très court et très profond, ce qui indique des muscles pectoraux très [illegible] brefs : cela vient de ce que [illegible] ayant des ailes immenses, produisent un grand travail avec des battements de petite amplitude. La frégate a aussi une aile immense et un sternum très court. Le pingouin, au contraire, a un sternum très long et une aile très courte.

On observe des variations extraordinaires dans la disposition et le point d'attache du muscle de la cuisse, dit biceps fémoral, du muscle droit interne, du demi-tendineux ; toutes ces dispositions sont en harmonie avec la variété des fonctions. « Cette harmonie, se demande M. Marey, est-elle préétablie, ou bien se forme-t-elle sous l'influence de la fonction chez les différents êtres ? » A ce propos, il expose la théorie du transformisme de Darwin. M. Marey a cherché à attaquer le problème sur un point défini. Le squelette est généralement considéré comme la partie la moins variable de l'organisme ; et pourtant [illegible] acquis aujourd'hui des preuves nombreuses de la malléabilité du squelette pendant la vie, sous l'influence des pressions mêmes les plus légères, pourvu qu'elles soient prolongées.

« Tout, dit M. Marey, dans la forme du système osseux, porte la trace de quelque influence étrangère, et particulièrement de la fonction des muscles. Il n'est, pour ainsi dire, pas une seule dépression ni une seule saillie du squelette dont on ne puisse trouver la cause dans une force extérieure qui a agi sur la matière osseuse, soit pour l'enfoncer, soit pour la tirer en dehors. Ce n'est donc pas une exagération métaphorique de dire : l'os subit, comme une cire molle, toutes les déformations que les forces [illegible] tendent à lui [illegible] résiste moins que des tissus [illegible] efforts qui tendent à changer sa [illegible] Et maintenant, cette forme nouvelle, acquise par la fonction, disparaîtra-t-elle tout entière avec l'individu ? N'en reviendra-t-il pas la moindre trace à ses descendants ? L'hérédité fera-t-elle une exception unique pour ces caractères acquis ? Cela semble bien improbable, et cependant il faudrait l'admettre pour avoir le droit de repousser ce qu'on appelle l'hypothèse du transformisme. « Il faudrait faire une contre-hypothèse qui renversât les lois ordinaires de l'hérédité pour refuser à certains caractères anatomiques le droit d'être transmissibles. » M. Marey, on le voit, peut être rangé parmi les partisans du transformisme, et il s'est trouvé amené à cette doctrine par l'observation des variations du squelette, c'est-à-dire de cette partie de l'animal qu'on regarde tout d'abord comme la moins sujette à variation.

(*A suivre*).

AVIS

[illegible]

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 19 janvier

	CLÔTURE.
Dette Générale	40 7/8
Emprunt 1865	59
do 1869	53 1/8
do 1871	56 3/4
do 1872	67 1/4
Consolidés anglais	92 5/16

BOURSE

COURS DES FONDS

[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	L.S	6 22	—
[illegible]		3 30	—
[illegible]		3 39	—
[illegible]		3 —	—
[illegible]	L. S.	8 7	—
[illegible]	»	— —	—
[illegible]	»	7 45	—
Société Commerciale Ottomane	»	3 20	—
Laurium (escompte)	Fr	27 —	—
Crédit Hellénique (au pair)	»	— —	—
Obligations des Chemins de fer	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
Emprunt.... 1863.. coup. dét.	»	310 —	—
1865 ... coup. dét.	»	31[illegible] —	—
[illegible]	»	270 —	—
[illegible]	»	70 —	—
[illegible]	»	[illegible]	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*)

Livre anglaise	P.	[illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible] —
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]

[illegible]	»	1[illegible] —
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

...ne, paq. à vap. angl. *Santorin*, c. Gromsdwater, ayant touché Dardanelles lest.
Malte, paq. à vap. angl. *Tarcoff* c. Thompson, ayant touché Dardanelles lest.
Marseille, paq. à vap. angl. *Ithaka*, c. Turnbull, ayant touché Dardanelles div. 10 passag.
Newcastel, paq. à vap. angl. *St Oswin*, c. Reverley, ayant touché Dardanelles charb.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS, du 17 janvier

Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Fayoum*, c. Privilegio, div.
Trieste, paq. à vap. aut. *Thetis*, c. Biscucchia, div.
Pandermo, paq à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Danubio*, c. Dercich, div.
Syra, paq. à vap. aut. *Galatea*, c. Serra, div.
Alexandrie, paq. à vap. rus. *Elborus*, c. Gavriliak, d.
Batoum, paq. à vap. rus. *Vesta*, c. Plonski, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Pandermo*, c. Cacace, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES. du 18 janvier.

Marseille, br. ital. *Ermenigilda Danovaro*, c. Mernenaro, blé.
— br. aut. *St Giovanni Evangelista*, c. Tercile, blé.
Balzik, br. hell. *Alkiviadis*, c. Cambitchis, lest.
Ibraïla, br. ottom. *Gulcheni bahri*, c. Mehemet lest.
Kustendjé, br. ottom. *Mourad bahri*, c. Salih, lest.
Ibraïla, goel. ottom. *Chayn bahri*, c. Mehemet, lest.
Sinope, br. ottom. *Dudul bahri*, c. Moustapha, lest.
Balzik, b.. ottom. *Sourati bahri*, c. Osman, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak 16 le janvier

Ottom. *Ihsani bahri* c. Mehmet, orge, Balzik p. Const.
Rus. *Elbrous*, c. Gavriluck, div. Odessa p. Cons/ple.
Hell. *Omonia*, c. Alexandron, orge, Ibraïla p. Trieste.
Ottom. *Allah Kerim*, c. Kerim, orge, Kustendjé pour Cons/ple.
Ottom. *Panaya Kimissis*, c. Dimitri, blé, Ibraïla pour Consple.
Ottom. *Gulchani bahri*, c. Ismail, orge, Silistria pour Consple.
Hell. *Odissefs*, c. Coutzoulis, haricots, Ibraïla p. Const.
Ital. *Occidente*, c. Peacok, gr. de lin, Berdianska pour Marseille.
Angl. *Chieftain*, c. Temel, div. Bourgas p. Marseille.
Ottom. *Fiaman Illah*, c. Ahmet, blé, Varna p. Con/ple
Ital. *Evanghelistria*, c. Trele, blé, Bourgas p. Marseille.
Ital. *Danovaro*, c. Marcensro, blé, Bourgas p. Mars.
Ital *Baciccia*, c. Olivari blé, Soulina p. Falmouth.

Buyukdéré le 16 janvier.

Aut. *Reu*, c. Wilch, blé, Varna p. Marseille.
Ital. *Colomba Madre*, c. Conepa, blé, Odessa p. Mars.
Ital. *Esploratore*, c. Longobardi, blé, Varna p. Marseille.
Hell. *Olympia*, c. Calamiotis, maïs, Odessa p. Trieste
Aut. *Dario*, c. Cosulich, orge, Soulina p. Anvers.
Norv. *Stord*, c. Yansen, orge, Soulina p. Bergen.
Rus *J.eorgios*, c. Magnadis, blé, Berdianska p. Marseille

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 10 janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 5,000 ocques de vernis, nécessaire à la tannerie de Beïcos et déjà soumissionnées à 11 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour susindiqué, jusqu'à 8 heures à la turque.

Séraskérat, le 19 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 9 Janvier (v. s) aura lieu l'adjudication définitive de 15,000 pics de drap noir, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 37 piastres le pic.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 15 Janvier 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 Janvier 1874.
Numéros gagnants.
Série des Numéros des Billets à [illegible]

N° 152,393	Lt.	20
» 130,515	»	10
» 175,143	»	5

Série des Numéros des Billets à [illegible]

N° 139,381	St.	20
» 169,803	»	10
» 211,621	»	5

Les billets de Janvier et Fevrier [illegible] participeront au Tirage du 2/14 Mars 1874.

Galata ce 14 Janvier 1874.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla— Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du Mercredi 21 janvier courant les paquebots partant tous les quinze jours pour Marseille, voie de Pirée, feront escale à Naples.

Dans le sens du voyage de Marseille à Constantinople, les touchées à Naples s'effectueront à dater du départ de Marseille du 24 courant.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que les lettres à destination des localités desservies par le chemin de fer d'Andrinople, sont acceptées à la succursale de la Poste Impériale à Sirkedji-Iskelessi, tous les jours, depuis le matin jusqu'à 3 heures de la nuit, à la turque.

Le public est informé en outre que les lettres à destination de toutes les localités de l'Empire et régulièrement affranchies, peuvent être mises dans les boîtes de la Poste Locale qui se trouvent placées aux endroits ci-dessous indiqués :

Dépendances de Yéni-Djami :
Zindan Kapou ; Oun-Kapan ; Cheik-ul-Islam-Kapoussi ; Ministère de la Guerre ; Merdjan ; Buyuk Yéni Khan, petite porte au Tarakdjilar ; Sumbullu-Khan ; Ste-Sophie ; Aux quatre-rues de la Sublime Porte ; A la Porte de l'Administration des Télégraphes et Postes ; Mahmoud-Pacha, rue Bezdjiler, Sofdji-Khan, Balouk-Bazar.

Dépendances d'Aksaraï :
Sultan-Bayazid ; Veznedjler ; Chahzadé-Bachi ; Sultan-Mehmed ; Tribunal de Davoud-Pacha ; Hasseki ; Avrad-Bazar ; Psamamatia ; Vlanga ; Coum-capou ; Ak Saraï, aux environs du corps de garde ; Makri-keuy ; S. Stéfano.

Dépendances de la Corne-d'Or :
Eyoub { une au débarcadère. une autre au Bazar.
Haskeuy { une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du quartier.
Tcharchamba-Bazar ; Phanar, à la porte du quartier ; Ayvanseraï.

Dépendances de Galata :
Perchembé-Bazar ; Balouk-Bazar ; Camondo-Khan ; Commission-Khan, à Kerakeuy.

Dépendances de Pera :
Tatavla, place de la fontaine ; Pancaldi, près de l'église ; Taxim ; Agha-Djami, en face de la mosquée ; A côté de l'Alcazar ; En face de Galata-Seraï ; En face de l'Ambassade d'Angleterre ; Petits Champs ; En face de l'Ambassade de France ; Aux Quatre-Rues ; A côté du corps de garde, au Téké ; Rue Yazidji ; Rue Patrik ; A côté de l'Ambassade d'Autriche ; A côté de l'Hôtel de Paris ; à la porte de la Station Télégraphique de Péra.

BOSPHORE.

Dépendances de la côte d'Europe :
Béchik-Tach { une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du village.
Ortakeuy { une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du village.
Arnaout-Keuy ; Kourou-Tchesmé ; Bébeks au débarcadère ; Roumélie-Hissar ; Boyadji-Keuy ; Emirghian ; Stenia.
Yénikeuy { une au débarcadère. Deux autres dans l'intérieur du village.
Thérapia { une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du village.
Buyukdéré, 4 boîtes au débarcadère et dans l'intérieur du village.

Dépendances de la côte d'Asie :
Beyler bey ; Stavros ; Tchenguelkeuy ; Kandilli ; Anatoli-hissar ; Kanlidja ; Pacha-Baktché ; Beykoz (2 boîtes.)

Dépendances de Scutari :
Au débarcadère ; A côté du grand corps de garde ; Yéni-mahalé ; A côté du corps de garde à Selamsik ; Dans la cour de l'hôtel du gouvernement.

Dépendances de Kadikeuy et Iles des Princes :
Kadikeuy { une au débarcadère, deux autres dans l'int. du village.
Prinkipo { une au débarcadère, trois autres dans l'intérieur de l'Ile.
Halki { une au débarcadère, une autre dans l'intérieur de l'Ile.
Kartal. »

Le Directeur Général
SALIM.

AVIS.

Une maison de commerce dont les affaires sont en plein cours de prospérité désirant étendre ses relations d'affaires demande un associé pouvant disposer d'un capital de 300 à 400 L. T., jouissant d'une bonne réputation.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le kiosk de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises en vente des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Grec, le Français, l'Allemand, la Tenue des Livres en partie double, la correspondance commerciale, désire se placer dans une maison de Banque ou de Commerce. Se trouvant déjà depuis six ans dans les affaires, il en possède l'expérience et il offre toute garantie désirée. S'adresser aux bureaux de ce journal sous les initiales D P.

Un comptable et traducteur sachant l'Anglais, le Français et l'Allemand et ayant une connaissance du Grec et du Russe désire se placer. Les meilleures références. S'adresser à A. B., M. Arnold's British Club House, Galata.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissante parfaitement le français et l'anglais désire se placer comme institutrice auprès d'un ou deux demoiselles de l'âge de 12 à 14 ans.

S'adresser aux bureaux du journal.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivie. — Administration des Télégraphes. Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avènements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. —Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidie.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Manga.
En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal *la Turquie*.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS
aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.
PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

Aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir :

Départs de Constantinople pour la Pyrée Naples, Marseille :

[illegible] 12 Nov.	Mercredi	7 Janv. 1874	
» 26 »	»	21 »	»
» 10 Décembre »		4 Février »	
» [illegible] »	»	[illegible] »	»

Départs de Constantinople pour Smyrne, Syra et Marseille :

[illegible] 5 Nov. 1873.	Mercredi	31 Déc. 1873	
» 19 »	»	14 Janv. »	
» 3 Déc.	»	28 »	»
» 17 »	»	11 Févr. »	

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie —Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du [illegible] Varna, Kustendjé, Soulina, Braila. Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

THEATRE FRANÇAIS
Ce soir, 20 janvier
1re Représentation de
L'OMBRE.

8me ANNEE N 15. 3 [illegible] 1290. MERCREDI 21 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

Pera....... 50 francs. 26 francs. [illegible]
Provinces.. [illegible]
[illegible]

[illegible] est consideree comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
[illegible]
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via della Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 20 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous disions, il y a quelques jours, que le gouvernement français rencontrerait beaucoup de resistance, au sein de l'Assemblée de Versailles, à propos de la loi sur les maires, et nos prévisions se trouvent confirmées par le télégramme suivant, relatif à l'amendement présente par la gauche.

« A l'Assemblée, l'amendement de la gauche rendant obligatoire pour le gouvernement de choisir les maires parmi les membres du conseil dans les villes dont la population est moindre de 3000 âmes, a été rejeté par une majorité de *quatre voix.* »

Quatre voix de majorite contre un amendement auquel le cabinet attachait une importance capitale, c'est bien peu.

Ce fait montre jusqu'à quel point la chambre est divisée sur ce sujet, et combien il eût été plus sage d'attendre que la loi sur les conseils municipaux fut votée pour aborder la discussion sur la nomination des maires.

Ce qui rend surtout la situation difficile, c'est la position nettement prise par les chefs des fractions de la droite, lors de la discussion d'une loi sur le même objet, quand M. Thiers était au pouvoir.

Il est evident que les orateurs qui se sont élevés contre le mode de nomination par le gouvernement, qui en ont fait la critique, ne peuvent à aussi bref délai avoir changé d'avis et venir prêter leur concours au cabinet.

Nous ne croyons pas, cependant, que la loi dont il s'agit soit repoussée. Elle passera certainement mais à une très-faible majorité.

Le conflit entre l'épiscopat prussien et le prince chancelier vient d'entrer dans une nouvelle phâse.

Le *Nord* qui s'occupe de cette affaire s'exprime ainsi :

« L'archeveque Ledochowski continuant à enfreindre les lois de mai 1873 malgre les nombreuses amendes dont il a été frappé, les autorités prussiennes se preparent à lui appliquer la peine de l'emprisonnement. Comme la maison de détention de Posen est remplie, on s'est enquis d'un autre établissement pénitentiaire ; les prisons de Cottbus, de Fraustadt et de Francfort-sur-l'Oder ont été proposées au ministre de la justice. Celui-ci a laissé à la Cour d'appel de Posen le soin de designer la maison d'arret qui sera destinée à recevoir le prélat. »

Il regne, en ce moment, une grande activité au ministère du Commerce Autrichien. On y prépare des lois destinées à penser, autant que possible, les plaies faites à l'industrie et au commerce par la dernière crise. Le ministre a, parait-il, fort à faire pour surveiller les nombreuses fusions projetées.

« Car, dit la *Presse*, de même que l'Autriche a eu, il y a deux ans, la fievre des «fondations», elle a maintenant la fièvre de «fusions» et parmi les banques fusionnaires, il y en a dont la vitalité est des plus problématiques. »

La Diete de Croatie vient de nommer ses délégués à l'assemblée nationale hongroise

Depuis que le compromis entre le royaume magyare et le royaume slave a été accepté, apres de longues négociations par les deux parties, la Diete d'Agram consacre toute son attention à la réorganisation de ses affaires intérieures. Suivant l'*Independance Belge* elle aura à s'occuper, dès sa rentrée, d'un projet de loi auquel la position toute spéciale de ce pays donne une importance particulière ; c'est le projet de loi sur la responsabilité du ban ou chef du gouvernement, représentant la personne royale, et les trois chefs administratifs faisant fonction de ministre. Cette loi rend le ban et ses administrateurs responsables de leurs actes et particulierement de ceux qui porteraient atteinte à l'autonomie de la Croatie et au pacte conclu avec la Hongrie.

La mise en accusation doit etre proposée à la Diete par une motion signée de 20 membres au moins et ne peut etre decretée que par les deux tiers de voix des membres présents. Le jugement est déféré à une cour spéciale composée de membres des tribunaux supérieurs et de douze jurisconsultes nommés par la Diète. Les peines comminées par l'arrêt de cette cour sont la suspension ou destitution des délinquants.

La *Correspondance Franco-Italienne* s'exprime ainsi :

« C'est le prince imperial d'Allemagne qui rendra, au roi Victor-Emmanuel, à Rome, la visite que celui-ci a faite l'année dernière à l'Empereur Guillaume à Berlin.

» Cette décision aurait eté prise à la suite de la maladie de l'empereur et *pour ne pas retarder* indéfiniment un voyage sur lequel l'*Allemagne fonde de grandes espérances.* »

La meme feuille donne la nouvelle suivante :

« On parle au Vatican d'une nouvelle note que le cardinal Antonelli, se fondant sur les dernières complications, enverrait aux puissances étrangeres pour appeler leur attention sur la situation violente et anormale faite à Rome comme siége des deux souverainetés actuellement en conflit.

» Cette note les inviterait à intervenir pour etablir au moins un *modus vivendi* ou règlement international qui, si nous sommes bien informés, se rapprocherait dans une certaine mesure des *capitulations* en vigueur à Constantinople, et substituerait aux garanties offertes par l'Italie et repoussées par le St-Siege des garanties d'ordres europeen. »

LE DERNIER PRONUNCIAMENTO ESPAGNOL.

L'ere des *pronunciamento* est rouverte en Espagne.

Le militarisme qui a tant fait de mal à la Peninsule Ibérique, depuis le soulevement de Santos Ladron en 1834, et surtout depuis Vicalvaro, s'est encore empare du pouvoir par un coup de violence, combine en secret par MM. Serrano, Topete et Pavia, et mis à execution par ce dernier.

Et encore lorsque O'Donnel, Ros de Olano et Messina levaient l'étendard de la revolte ils avaient pour eux une apparence de raison, dont on retrouve les traces dans le Manifeste de Manzanares ; mais cette fois, que dire de l'acte du géneral Pavia, sinon qu'il est la fidele reproduction de ceux auxquels se livraient les pretoriens de l'ancienne Rome.

Quelle sera l'issue du mouvement qui vient de s'accomplir? Pour nous, elle ne peut etre que fatale, en voici les motifs :

La chute de la reine Isabelle est due au marechal Serrano et à l'amiral Topete. Le premier revant une sorte de protectorat dans le genre de celui de Cromwel, le second inféodé au duc de Montpensier, quant au general Pavia, c'est un partisan dévoue corps et âme à la souveraine dechue, donc qu'attendre de ce triumvirat, dont les vues ne s'accordent sur aucun point ?

Dans la situation actuelle de l'Espagne et jusqu'au complet rétablissement de l'ordre, une chose etait desirable : la continuation du pouvoir entre les mains de M. Castelar.

Pour nous, le royaume de Charles-Quint subit la loi fatale de toutes les nations tombées aux mains d'un soldat, il s'effondre! Vicalvaro l'a livre à la soldatesque, Cadix a achevé l'œuvre !

Un seul homme, un grand cœur! pouvait arreter sa patrie courant à l'abime, c'etait Prim! Celui-là a ete assassine, et ses mânes attendent encore un tribunal vengeur. C'est que ceux qui ont stipendié les poignards d'assassins vulgaires sont si haut placés qu'ils ont bâillonne la justice.

Nous l'avons dit precedemment et les faits se sont charges de realiser nos previsions, il n'y a de salut possible pour l'Espagne que dans l'application du programme de l'Union Iberique. Le salut est là, et là seulement.

A cette heure surtout ce n'est plus un homme seul, si bien doué qu'il soit, qui pourrait sauver cette nation aux abois et qui ne trouve pas assez de ressort en elle pour se débarrasser de la plaie qui la ronge : les soldats.

Ce qu'il faut à la nation espagnole pour qu'elle panse ses blessures, pour qu'elle rétablisse l'ordre troublé par pres de dix-huit mois de guerre civile, pour que du chaos de ses ruines sorte le travail, ce grand reparateur, c'est un gouvernement sage, probe, honnete, s'appuyant sur l'element civil, et ces conditions elle ne saurait les trouver que dans son union avec le Portugal.

Nous disons *union* car encore une fois il ne saurait etre question de l'absorption d'un peuple par l'autre.

Ce qu'il faut avant tout, au-dessus de tout c'est qu'un pouvoir ayant derriere lui des conditions de [illegible]cité, de stabilite succede aux elements heterogenes qui se disputent la suprematie à Madrid. Or ce n'est ni le marechal Serrano, ni l'amiral Topete qui pourront realiser cet ideal.

Nous n'ignorons pas la repugnance des Portuguais et de leur roi à se charger d'une tâche aussi lourde, cependant il y va peut-etre pour eux de l'avenir.

Une anarchie aussi grande que celle qui se prolonge à Madrid peut et doit avoir, à la longue, son contre-coup à Lisbonne : l'annee derniere n'y a-t-il pas eu des troubles en faveur du descendant de l'usurpateur don Miguel? c'est un symptôme. Cette tentative n'a-t-elle pas ete suivie d'une autre de la part de l'*Internationale ?* ce sont là des signes precurseurs qu'on ne saurait meconnaitre, et contre le retour desquels les hommes d'Etat portuguais doivent premunir la dynastie de Bragance.

Le meilleur moyen d'y arriver c'est d'entrer dans les vues de l'*Union Ibèrique*, de ressusciter son programme oublie et de le montrer au peuple espagnol comme son refuge.

Le parti conservateur est enorme en Espagne. M. Castelar le constatait lorsque le 30 juillet dernier il s'adressait à lui, en ces termes :

« Je desire que la Republique soit fondee par les republicains; mais je désire aussi qu'elle se fortifie en empruntant aux partis conservateurs cet esprit de gouvernement grâce auquel ils nous ont si souvent vaincus et éliminés de la vie publique dans toute l'Europe. Les partis avancés auxquels nous nous faisons gloire d'appartenir sont des météores fugitifs et disparaissants. Ils regnent quelques mois en Italie, à Vienne, à Francfort, un an à peine en France, quelque temps en Espagne et s'evanouissant tout à coup comme une comete sanglante, chasses, non par leurs ennemis, mais par leurs propres passions, par leurs erreurs, par leurs intemperances et surtout par leurs fatales entreprises contre eux-memes. Nous autres republicains, nous tenons du prophète plus que du politique : l'idéal nous est cher et nous méprisons l'expérience ; nous embrassons du regard le vaste ciel de la pensee et nous tombons miserablement dans la premiere fondriere qui se trouve sur notre chemin. Il en resulte que nous laissons aux ennemis des partis progressifs l'honneur de fonder les idées progressives, comme le juif Saint-Paul fonda le christianisme, comme le monarchiste Washington fonda la république de l'Amérique du Nord. Tout ce que nous avons conçu et annonce ce sont les conservateurs qui l'ont réalise.

«Qui a proclame l'affranchissement de la nation hongroise ? Un republicain, Kossuth. Qui l'a realise ? Un conservateur, Deak. Qui a demandé l'abolition du servage en Russie ? Des republicains. Qui l'a realise ? Un empereur. Qui a reve et preché l'unite italienne ? Un republicain, Mazzini. Qui l'a cree ? Un conservateur, Cavour. Qui a projeté de reunir l'Allemagne en corps de nation ? Les republicains de Francfort. Qui a fait ce qu'ils n'avaient pas su faire ? Un imperialiste, un cesarien, le prince de Bismarck. Qui a reveille l'idee republicaine trois fois etouffée en France ? Des poetes et des orateurs. Qui l'a consolidee et mise à l'abri du coup d'Etat, comme des coalitions monarchiques ? Un conservateur, M. Thiers.»

Les conservateurs ont repondu, pour la plupart, à l'appel de M. Castelar, mais la force brutale vient une fois encore de briser leurs efforts et de replacer l'Espagne sous la main des soldats. Il appartient à tous ceux qui ont à cœur l'amour de la patrie de s'unir pour décider un peuple sage, ami de l'ordre, à les aider à rendre à leur patrie un repos que ni Amedee Ier, ni M. Castelar n'ont pu lui donner.

Un peuple seul peut sauver le royaume de Charles-Quint perdu par le militarisme.

CHRONIQUE.

Le Sultan vient de conferer à S. A. le duc de Saxe-Weïmar, qui etait dernierement à Constantinople, le grand-cordon de son ordre imperial de l'Osmanie.

Le grand-vézir a ete appele dimanche au Palais Imperial où S. A a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan. Par suite de l'absence du grand-vézir le conseil des ministres ne s'est pas reuni dimanche à la Sublime Porte.

[illegible] de Wurtemberg a conferé à M. Henry Francesconi, vice-consul de Turquie à Venise, la decoration d'officier de l'ordre de Fréderic. Cet agent remplissait precedemment les fonctions de chancelier de l'ancien consulat de Wurtemberg à Venise.

Un iradé imperial vient d'accréditer l'ambassadeur Ottoman à Paris, auprès du cabinet de Lisbonne, en qualité de representant de S. M. le Sultan. Ali pacha a déjà adressé les notification necessaires au ministre de Portugal à Paris, en attendant qu'il remette ses lettres de créance.

Samedi dernier, les ministres d'Italie et de Grece ont eu, successivement, des conferences à la S. Porte avec le Grand-Vezir et le ministre des affaires etrangères.

Le meme jour, le charge d'affaires d'Espagne a eu une entrevue avec les memes dignitaires.

Lundi dernier, S. S. le Patriarche œcuménique est alle faire visite au prince Ghika, agent de Roumanie.

Tous ceux qui se soucient de la dignite du gouvernement, ont dû être péniblement surpris, en lisant dans le *Levant Herald* d'avant-hier, la consultation donnée par les juges britanniques sur les reclamations de quelques sujets anglais qui servaient en qualité d'ingenieurs-mecaniciens dans les ateliers de la Compagnie *Azizie* et qui ont été renvoyés du jour au lendemain [illegible].

Les termes de cette consultation sont d'autant plus humiliants pour le Gouvernement Imperial et pour le Ministere de la marine, en particulier, que le juge anglais a, declare de la manière la plus formelle qu'il mettra le séquestre sur le premier bateau que l'*Azizie* achètera.

Le ministre de la marine, sous la direction duquel se trouve la compagnie dont il s'agit, n'aurait pas dû attendre que les choses fussent poussees jusqu'à compromettre sa dignité et celle du gouvernement; son devoir etait de faire payer immediatement les arrieres de ceux qu'il voulait renvoyer, d'autant plus que les Anglais, il faut leur rendre cette justice, ont beaucoup contribué aux progrès realisés par la marine imperiale.

Tout nous porte donc a croire que le grand-vezir, dont on connait les sentiments de justice, s'empressera de satisfaire aux réclamations legitimes de ces braves gens qui ont consacre, presque toute leur jeunesse à servir fidèlement et loyalement le gouvernement imperial.

Nous apprenons que le gouvernement imperial examine un projet de convention entre la Turquie et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amerique. Cet acte doit regler les conditions dans lesquelles les sujets ottomans et les citoyens américains seront autorisés à changer de nationalite, et à se faire naturaliser turcs lorsqu'ils sont nés américains, et *vice versâ*.

D'après les nouvelles reçues de St-Pétersbourg, le retour du général Ignatieff à Constantinople peut etre considéré comme certain. L'empereur n'a pas approuve le projet qui consistait à envoyer à Londres Son Excellence, en qualité d'ambassadeur auprès du gouvernement Britannique.

On annonce d'Athenes la mort de M. J. Philimon, proprietaire et directeur du journal l'*Aion* fonde en 1839. M. J. Philimon était le doyen des journalistes de la Grece.

Par suite de la pose des tuyaux de gaz dans la rue d'Ak-Séraï à Yédi-Coulé, la circulation des tramways a été interrompue dans cette rue. Le service des voitures ne pourra pas etre repris avant l'achevement de ces travaux, qui ne dureront pas plus de quinze jours.

Avant-hier, des voleurs se sont introduits dans une boutique de cordonnier à Azab-Capou, et ont enlevé tout ce qu'ils ont pu trouver de souliers fabriqués. La police est à la recherche des malfaiteurs, mais elle n'a pas encore pu les decouvrir.

Dimanche dernier, un commencement d'incendie s'est déclare dans une maison de la rue Asmali-Medjid, habitée par une famille française. Le feu a pu etre promptement éteint.

Nous résumons ainsi les nouvelles du vilayet de Konieh, d'après le journal de Konieh, en date du 10 courant :

Dans la nuit de mercredi dernier on a ressenti à Sparta une secousse de tremblement de terre qui a dure environ une seconde et demie. Cette secousse s'est produite simultanément, mais avec, moins d'intensité dans la ville de Bourdour, et n'a occasionné heureusement aucun accident dans ces deux localités.

Depuis quelque temps la rougeole regne dans le caza d'Elmali. A Kach et dans les villages environnants la petite vérole exerce ses ravages et n'a fait

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD [illegible]

V. (suite).

Le brave homme ne voyait guere autre chose capable de tenter un pâtre qui possedait sans doute pour tout bien sa peau de bique et le fameux baton de cormier qui avait joue un si grand rôle dans la lutte precédente.

— Vous allez voir, dit Regina avec son mouvement de tête le plus mutin.

Et s'avançant vers le pâtre :

— Voulez-vous accepter un souvenir de moi? lui dit-elle.

A partir du moment où il avait été terrassé par les postillons, le petit pâtre, comme tous les sauvages une fois vaincus, n'avait plus proféré une parole. Il grignait sourdement, et faisait des efforts désesperes pour echapper à l'etreinte des deux hommes qui le retenaient; ses yeux lançaient des eclairs de haine, tous ses traits etaient empreints d'une ferocité impuissante. Mais quand il entendit cette voix d'enfant lui parler ainsi, sa physionomie s'illumina soudain, ses traits se detendirent, deux larmes brillerent dans ses yeux, qu'il releva sur l'enfant avec une expression d'ardente reconnaissance.

— Oui, dit-il enfin, oh! oui, je le veux bien.

— Prenez ceci, dit Regina en detachant [illegible] croix de diamants suspendue par une chaîne d'or. Prenez cette croix et gardez-la bien. Je viendrai vous la redemander quand je serai grande. Cette croix est un gage, elle vous fait mon fiancé, et je vous épouserai quand vous me la rendrez.

L'Allemand haussa les epaules.

— Est-ce tout, signora? dit-il, voulant au plus vite mettre fin à cette scene qu'il trouvait ridicule.

— N'oubliez-pas! dit Regina à son protege.

Le montagnard porta d'une main la croix à ses levres, pendant que sa main comprimait les battements de son cœur.

— *Addio, mio caro sposo*, dit Regina, pendant que l'Allemand l'emportait dans ses bras.

De ses doigts mignons, elle envoya des baisers dans la direction du pâtre tant qu'il fut en vue. Celui-ci serrait d'une main convulsive la chaîne et la croix qui le faisaient le fiancé d'une patricienne. Immobile a la même place où cette scene bizarre s'etait passee, il regardait s'éloigner sa gracieuse vision. Quand elle eut completement disparu, un sanglot s'echappa de sa poitrine et les larmes qui l'étouffaient coulerent abondamment sur ses joues pâles.

VI.

Une Patricienne à la recherche d'un fiancé

Le bon Allemand, sans garder rancune à l'irascible signora, la conduisit à Londres avec tous les soins et tous les respects imaginables, et put enfin la remettre saine et sauve entre les mains de son oncle et tuteur.

Le duc de San Gennaro avait cinquante-six ans quand il se trouva ainsi forcément charge de l'education de sa pupille. Le vieux celibataire pleurait de joie en pressant pour la premiere fois dans ses bras la fille de son frere qui devenait la sienne. Il était encore plus fier qu'heureux de se trouver ainsi, tout à coup, le pere d'une petite fille de six ans.

Bientôt il n'eut plus d'autres desirs que ceux de sa petite Regina, d'autres plaisirs que les siens. Le vieillard passa desormais sa vie à jouer avec sa pupille, au cheval, à la poupee, au volant, à la marelle.

Dans les jeux de l'enfance, comme plus tard dans la bataille de la vie, il y a toujours un rôle sacrifie. C'etait naturellement au duc que ce rôle devait echoir, puisque c'etait Regina qui en faisait la distribution. Il va sans dire que le rôle du cheval etait l'une de ses principales attributions. Pour rendre hommage à la verité, je dois dire que le duc le remplissait à ravir.

— Hue ! hue ! dada ! disait l'enfant.

Et le duc marchait à quatre pattes avec sa gravité venitienne, recevant par-ci par-là un coup de fouet sur ses jambes grêles, quand le fantasque cavalier voulait modifier l'allure de son coursier. A cache-cache, c'etait toujours le duc *qui en était*. Encore, etait-il accuse de ne pas jouer franc jeu, quand, apres bien des longues recherches il trouvait enfin sa pupille fourree dans quelque trou, où une souris aurait eu peine à se blottir.

Insensiblement, il n'y eut plus dans l'hôtel du duc d'autre volonte que celle de la petite Regina, et comme cette volonte n'etait pas toujours la raison incarnee, la maison prenait par instants les plus étranges aspects. C'étaient surtout les modifications de costumes qui etaient la passion de Regina. Au moment de la visite des ambassadeurs japonais, elle affubla le duc de la robe asiatique et coiffa les domestiques de marmites de ferblanc. Ayant un jour rencontré un zouave français à Hyde-Park, elle imposa pour huit jours à son tuteur la chechia et la culotte à canons. Le bon duc endurait patiemment ce carnaval perpetuel. Quant à sa pupille, il se rejouissait de la voir à tout instant sous de nouveaux costumes. Elle etait ravissante sous chacun d'eux.

Il va de soi, qu'au milieu de ce tourbillon, Regina avait aussi completement que possible oublie le petit pâtre qui l'avait si miraculeusement sauvée. Cependant le jour arriva où elle s'en souvint et se rappela la promesse qu'elle lui avait faite.

Regina avait seize ans alors. Elle etait à ce temps de la vie où les hirondelles reviennent des pays inconnus, heure charmante où le bourgeon, brisant la capsule qui l'enfermait, pose une verte collerette sur le cou de chaque rameau noir, où l'air est subitement embaume de parfums inconnus et de senteurs enivrantes, où la brise souffle doucement ses tiedes baisers sur les fleurs dont elle entr'ouvre la corolle ; c'etait l'heure unique où Cherubin soupire pendant qu'Agnes tressaille ; l'heure où la vierge baisse pour la premiere fois les yeux, où sa joue s'empourpre, où ses levres disent non, pendant que son cœur dit : Oui. — O jeunesse ! jeunesse !

Un soir, comme le duc allait deposer sur le front de sa pupille le baiser accoutume, Regina l'arrêta du geste et lui montrant un siege :

— Asseyez-vous là, mon oncle, lui dit-elle, nous avons à causer.

— Ah ! sera-ce bien long?

— Non, mon oncle, dit Regina se levant [illegible] Dieu sait [illegible] Regina en permettait à son tuteur. — Non, mon oncle, je n'ai qu'un mot à vous dire. Nous partons demain pour l'Italie.

— Plait-il ?

— Je dis que nous partons demain.

— Et pourquoi partons-nous?

— Parce que.

Parce que, c'est la suprème raison des femmes qui n'en ont que de mauvaises à donner, et qui ne veulent pas laisser deviner le secret qu'elles cachent.

— Ah! nous partons pour l'Italie, dit le duc en cherchant à se remettre.

— Oui, mon oncle. Cela vous contrarie?

— Pas le moins du monde, mon enfant. Seulement, veux-tu me permettre une observation?

— Accorde, dit Regina avec sa jolie moue d'enfant gâtee.

— Nous sommes en plein printemps, la mer est superbe. Mon avis serait de traverser la France et d'aller nous embarquer à Marseille, si tu ne preferais la route de la Corniche

— Non, mon oncle.

— Pourquoi?

— Parce que.

Le fameux parce que revenait encore. Regina avait decidement quelque chose à cacher. Le duc, lui, s'etait incline devant cette reponse concluante.

— La signora daignera-t-elle au moins me dire par quelle voie nous nous rendrons en Italie ?

— Par la voie de terre.

— Et pourquoi?

— Parce que, s'il faut tout vous dire, s'écria Regina impatientee, j'ai peur de la mer

— Ah! tu as peur de... je suis enchante d'apprendre que tu as peur de quelque chose.

Dans sa finesse italienne le duc commençait à deviner qu'il y avait anguille sous roche.

— Ainsi, nous prenons la voie de terre' dit-il en guignant sa pupille

— Oui, oui, mille fois oui, ô le plus Bartholo des tuteurs?

— Il ne nous reste plus qu'à choisir entre le mont Cenis, le Simplon, le Saint-Gothard et le grand Saint-Bernard,

— Quelle est celle de ces routes que borde un torrent?

— Tu as envie de te precipiter comme Sapho du haut du rocher de Leucade?

— Vous ne voulez pas me repondre'

— Si fait, si fait, diable! mais je demande à me recueillir. Il y a... oui... non... mais si fait, chacune des quatre routes possède son petit torrent : l'Aar, qui descend du mont Cenis ; la Doire, du grand Saint-Bernard ; le Tessin, du Saint-Gothard, et je ne sais quelle rivière tapageuse qui roule ses flots blancs d'écume sous les arches des soixante et quelques ponts, que franchit la route du Simplon.

— Ah ! dit Regina avec desappointement.

— Ainsi, nous prenons la route du...

— Nous les prenons toutes les quatre, dit Regina l'interrompant

Pour le coup, le duc ne put retenir un bruyant eclat de rire.

— Bah ! j'avoue que je n'aurais pas devine celle-là, dit-il. Je suis bien habitue à tes fantaisies, mais celle-ci est la plus joyeuse excentricite que tu te sois encore permise. Franchir les Alpes sur quatre points à la fois. Quel Annibal en jupons!

Contrairement à ses habitudes, Regina laissa rire son oncle tout à son aise, sans se fâcher, sans tempêter, sans frapper la terre du pied, sans même froncer sur ses yeux bleus l'arc de ses noirs sourcils. Au contraire, elle vint s'asseoir sur les genoux de son tuteur, et, posant sa tête sur l'epaule du vieillard :

— Mon bon petit oncle, lui dit-elle à l'oreille de sa voix la plus câline.

— Qu'est-ce? mon enfant, que désires-tu?

Le duc ne riait plus. Devant une caresse de la capricieuse enfant, le vieillard se trouvait transporte, comme les grognards de 1810 devant un : « Soldats, je suis content de vous » de leur empereur.

— Mon bon oncle, j'ai envie de visiter les Alpes.

— Nous les visiterons toutes, mon enfant. Nous ne laisserons pas un glacier, pas un torrent, pas un col, pas un pic, sans que tu m'en aies dit ton avis. Tu veux visiter les Alpes? Per Bacco ! que ne parlais-tu plus tôt ? moi qui adore les voyages.

— Moi, je les exècre !

— Bien ! dit le duc, sur lequel ce mot fit l'effet d'une goutte d'eau froide dans une bouilloire en ébullition ; tu execres les voyages ! Mais alors qu'irons-nous faire dans les Alpes ?

— Ceci est mon secret.

— Tres-bien, tres-bien, et je n'aurai pas l'impertinence de te le demander.

(A suivre).

Voir le numéro du 19 janvier.

encore que peu de victimes, mais leur nombre augmente tous les jours.

Une tempête violente qui s'est élevée le 19 décembre a causé quelques dégâts assez considérables dans ce port. Quelques maisons ont été endommagées et plusieurs orangers ont été déracinés par le vent.

La liste de souscription ouverte par le gouvernement local pour la fondation d'un hôpital dans le chef-lieu du vilayet a produit jusqu'ici la somme de P. 54,579.

Le *Seïhan*, journal du vilayet d'Adana, déplore dans un long article les ravages que la variole exerce depuis longtemps dans cette contrée.

Si l'épidémie continue de même, ajoute le journal, bientôt il ne restera plus d'enfants dans le vilayet, tant les victimes sont nombreuses. Le fléau, qui jusqu'à présent n'avait pas dépassé la ville d'Adana s'est répandu dans les autres villes du vilayet, et partout il menace de détruire la génération future.

Ce n'est cependant pas la faute du gouvernement, qui a pris toutes les mesures hygiéniques commandées par les circonstances. Si la variole se propage, comme elle le fait, c'est plutôt, ajoute le journal que nous citons, à la négligence des habitants, ou pour mieux dire, à leur répugnance à faire vacciner leurs enfants que l'on doit s'en prendre. L'usage des aliments malsains est aussi l'une des causes auxquelles il faut attribuer les proportions redoutables prises par la maladie.

Le gouvernement général ayant désigné un médecin pour vacciner *gratuitement* les enfants de la ville, aucun habitant n'a présenté son enfant pour lui faire subir cette opération. Ce fait seul suffit pour nous expliquer comment le mal a pu se propager et exercer d'aussi horribles ravages dans une aussi vaste province. On ne peut que regretter cet état de choses et souhaiter que le gouvernement, malgré l'incurie de la population, redouble d'énergie et prenne l'initiative des mesures les plus capables de faire cesser l'épidémie.

On nous écrit de Jérusalem en date du 10 janvier :

Malgré l'hiver et les mauvais temps qui continuent à régner, les pèlerins affluent à Jérusalem, et jusqu'à présent le nombre des pèlerins grecs s'est élevé à 400, parmi lesquels on compte 70 bulgares. On suppose donc que cette année le nombre des personnes qui viendront visiter la ville sainte sera de beaucoup supérieur à celui des années précédentes. De leur côté, les pèlerins russes arrivent en masse.

La veille de Noël, le patriarcat grec a fait distribuer des aumônes à plus de trois cents pauvres familles arabes, et il continue à distribuer quotidiennement du pain et à fournir des logements gratuits aux indigènes nécessiteux.

Cette charité fait honneur à la communauté grecque du Saint-Sépulcre, et nous ne pouvons pas ne point remarquer que jamais, pendant la gestion du précédent patriarche, et lorsque la caisse du patriarcat se trouvait dans un état florissant, la communauté ne s'est montrée aussi généreuse.

Le jour de Noël une messe a été chantée pontificalement dans la grotte de la Nativité, au milieu d'une grande affluence de pèlerins et d'indigènes. Pendant la cérémonie, il s'est produit un incident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses. Au commencement de l'office grec, les moines du couvent latin de Bethléem, ont placé devant la porte de la grotte deux Pères gardiens, qui ont reçu l'ordre d'assister à l'office et de rester jusqu'à la fin de la liturgie, sous prétexte que cela se pratique toujours de même pendant les cérémonies grecques.

Les orthodoxes ont taxé ce fait d'innovation, et ont demandé que les deux pères franciscains se retirassent. Le mudir de Bethléem à qui ils se sont adressés a demandé télégraphiquement les ordres du mutessarif de Jérusalem. Celui-ci s'est concerté avec le Consul de France et tous les deux ont transmis au couvent latin l'ordre de faire retirer les deux frères placés devant la porte de la grotte. Malgré cet ordre les pères latins ont persisté dans leur prétention, et jusqu'à la fin de la cérémonie ils ont monté la garde.

Le consul de Grèce, empêché par une indisposition, n'a pas assisté à l'office. Le consul de Russie s'était fait représenter par les drogmans de son consulat. Cette attention délicate du consul russe suffit à démentir les bruits que l'on a cherché à accréditer ici. On prétendait que le consul cherchait à empêcher le rapprochement des arabes et de leur Patriarche, etc. On peut, au contraire, affirmer que M. Cojewnikoff n'a cessé de conseiller aux arabes orthodoxes de reconnaître le patriarche Procopius et qu'il fait de grands efforts pour leur persuader qu'on les trompe lorsqu'on leur fait espérer le prochain retour de l'ex-patriarche Mgr Cyrille. C'est à cette conduite conciliatrice du consul russe que l'on doit attribuer en grande partie l'apaisement des esprits et le retour à l'Église orthodoxe de plusieurs villages, entr'autres celui de Medjalla, dont les habitants se sont rendus en masse à Bethléem le jour de la Noël, et sont venus solliciter le Patriarche Procopius pour qu'il vînt bénir leur village.

Le Patriarche a exaucé leurs vœux et il est allé dire la messe dans l'église de ce village, où il a été reçu avec un grand enthousiasme. Au moment de son départ pour Jérusalem, les habitants, hommes et femmes, ont voulu prouver leur dévouement et leur sincère repentir. Ils ont accompagné Sa Béatitude jusqu'à la ville.

Il y a tout lieu de supposer que cet exemple sera bientôt suivi par les autres villages de la Palestine qui n'ont pas encore voulu reconnaître l'autorité du Patriarche.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 21 janvier, 1873

Lever du soleil	7 [illegible]
Coucher »	5 [illegible]
Temps moyen à midi apparent	12 [illegible]
H. à la turque à midi moyen	6 [illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	770.[illegible]
Thermomètre	7.[illegible]
Maxima	7.[illegible]
Minima de la veille	13.[illegible]
Direction et force du vent	SO. calme

[illegible]CHES EN DÉPOT AU BUREAU DE [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]	Constantin Scoutriades	Chalkid
[illegible]	Hadji Olivari	Alexandrie
[illegible]	Sali ogli	Tiflis
[illegible]	Sembrino Scampaki	Athenes
28 Kiria [illegible]	[illegible]	Smyrne
30 Revanali	Paolina Zuccin	Livourno
23 Proprietaire del [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Mathas Proistachis	Syra
[illegible] parma [illegible]	Balous	Marseille
[illegible]	paroco attino	Beyrouth
7 Walrghiolo Abagi [illegible] Aghios Tanasis	Espisio	[illegible]
8 Savlon Miron Eginiu	Papal onastos	Pyrée
[illegible] gniolo	Kivali	Alexandrie

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Établissements militaires en Prusse.

L'école des cadets, à Berlin, va recevoir une grande extension. A un mille et demi de la capitale, dans le Lichterfeld, on est en train de construire de nouveaux et vastes bâtiments pour cette institution. La *Gazette de Cologne* nous apprend que les six autres écoles de cadets, situées en province, vont recevoir des agrandissements analogues.

Il ne pouvait en être autrement, fait observer ce journal, les écoles provinciales de cadets étant des établissements préparatoires à l'établissement central de Berlin. Le personnel de celui-ci sera porté à 7 ou 8 compagnies de 100 hommes. Des écoles de cadets qui existent actuellement en dehors de la capitale, celle de Postdam a été fondée en 1776, celle de Culm en 1816, celles de Bensberg et de Wahlstadt en 1838 et enfin, celles de Plœn et d'Oraniepstein en 1867.

Le même journal insère quelques détails sur d'autres établissements militaires d'enseignements supérieur.

L'école de l'artillerie et du génie réunis, école qui compte actuellement 350 élèves-officiers, est en voie de reconstitution et l'on est en train d'élaborer pour elle un nouveau programme devenu nécessaire, depuis la séparation de l'artillerie de campagne d'avec l'artillerie de siége.

A l'Académie militaire, le personnel dont le contingent devait être de 290 officiers, va être vraisemblablement porté à 300. Comme cet important établissement, la première des écoles militaires de la Prusse, n'avait reçu jusqu'à ces derniers temps que 187 élèves, il est à présumer qu'un nouveau bâtiment deviendra indispensable, avec ce surcroît de personnel, les anciens étant tout à fait insuffisants.

Télégraphie sous-marine.

Une lettre lue au cercle géographique de Berlin, nous fournit les chiffres et les renseignements suivants sur les progrès de la télégraphie sous-marine.

En 1871, la ligne européo-indienne a transmis 33,000 télégrammes. Une lettre met en moyenne quarante-cinq jours pour passer d'Europe en Chine, en Australie et aux Indes. Une dépêche exige deux jours ; c'est un gain de quarante-trois jours ; c'est une économie de temps de quarante siècles pour les 33,000 dépêches. Grâce aux câbles sous-marins, nous gagnons donc chaque année l'espace de mille ans.

Le réseau télégraphique de l'Europe est constitué actuellement par un développement de 260,000 kilomètres, forme de 700,000 kilomètres de fil de fer, ce qui fait une longueur égale à 50 fois le tour de la terre à l'équateur. Dans l'espace très court de six années, nous avons vu l'établissement de 213 fils télégraphiques sous-marins. La première tentative d'immersion d'un câble a été faite en 1839 à Calcutta, aux bords du Gange. En 1851, la France et l'Angleterre ont été réunies par un câble. Après des péripéties dont tout le monde a gardé le souvenir, le 3 août 1858, l'Amérique fut réunie à la Grande-Bretagne ; durant la période qui s'est écoulée, entre cette première installation et la rupture du câble, on avait transmis 400 dépêches. Le *Great Eastern*, en 1866, réussit non-seulement à placer un nouveau câble, mais encore à relever l'ancien.

De la sorte, il y eut deux lignes océaniques créées ; l'ancien câble s'est de nouveau rompu, et l'on calcule que la somme nécessaire pour le retirer s'élèvera à 3,800,000 francs.

En 1869, le *Great Eastern*, réunit également l'Amérique et la France. La Russie est aussi en communication sous-marine avec l'Angleterre par deux câbles.

L'Algérie a été rejointe à la France en 1870, à l'aide d'un fil qui va de Marseille à Bône. Outre une série de petites communications sous-marines déjà installées, il s'en crée chaque année de nouvelles : celles qui sont en ce moment en voie d'exécution sont les lignes de Trieste à Corfou et Alexandrie, et celle de Marseille à Alger.

Le réseau sous-marin asiatique est sur le point d'être achevé par sept sociétés. La ligne télégraphique de l'Angleterre à l'Inde a été achevée en 1870, mais plusieurs autres voies sont en cours de construction.

Les communications actuelles entre l'Europe et l'Asie se font par quatre lignes différentes. La jonction de la Sibérie à la Russie est un fait accompli depuis 1869 ; et, depuis quelques mois, le grand circuit télégraphique de Londres par l'Atlantique, la Méditerranée, la mer Rouge, la mer des Indes, la Chine, la Sibérie, la Russie et l'Angleterre, est définitivement construite.

L'établissement de la ligne télégraphique entre l'Europe et l'Australie est encore plus récent. Enfin, de nombreux projets de câbles transatlantiques sont à l'étude et en voie d'exécution, entre autres le câble qui relie l'Asie, l'Amérique et l'Europe directement par la ligne de Québec.

A la fin de 1874 une nouvelle ligne très importante sera créée : elle reliera le cap Saint-Vincent (à l'angle sud du Portugal) avec Madère, les îles du Cap-Vert et le cap Saint-Roch au Brésil ; 31,250,000 francs demandés pour la construction de cette ligne sont souscrits.

Malgré toutes ces lignes si variées et si étendues, le globe terrestre n'est pas encore parcouru complètement par le courant électrique : Il manque encore à cet ensemble le câble sous-marin qui, jeté au fond de l'océan Pacifique, rattachera l'Amérique à l'Australie.

Les Américains projettent en ce moment deux lignes. La première, qui reliera la colonie de Victoria à la Sibérie, en passant par Yokohama et les îles Aléoutiennes avec embranchement sur Shangaï ; la seconde irait de San-Francisco, en Californie, aux îles Sandwich, de là au Japon et à la Sibérie, avec embranchement sur la Nouvelle-Calédonie et l'Australie méridionale. Enfin, il convient de mentionner un système de lignes projetées entre l'Amérique et la Chine, en plaçant une ligne télégraphique qui réunirait le cap de Bonne-Espérance et la colonie du Natal, para Madagscar à Aden.

Commerce maritime de la Suède et de la Norwège avec la Grande-Bretagne.

Les rapports de la légation de Suède et Norvège à Londres contiennent à ce sujet des détails dont nous extrayons quelques données. La navigation entre les royaumes unis et la Grande-Bretagne s'est accrue d'une façon telle qu'elle dépasse les plus grandes espérances. C'est ainsi que le tonnage des bâtiments suédois, arrivés ou sortis, avec cargaison des ports de la Grande-Bretagne, s'élève, pour les neuf premiers de cette année, à 721, 859 tonnes, soit à peu près le même tonnage que celui de l'année entière 1872. Des 721, 859 tonnes, 402,890 appartiennent aux arrivages, et 319,369 aux sorties. Pendant les neuf premiers mois de 1872, le tonnage s'est élevé à 525,274 tonnes (dont 273,785 pour les arrivages et 251,479 pour les sorties). Pendant les neuf premiers mois de 1871, ce tonnage s'est élevé à 471,800 tonnes.

La navigation norvégienne est, comme on le sait, beaucoup plus importante ; elle a donné, du 1er janvier au 30 septembre, un tonnage de 1,141,915 tonnes pour les arrivages et 521,860 tonnes pour les sorties ; ensemble, 1,663,784 tonnes. Le chiffre total du tonnage des bâtiments étrangers à destination de la Grande-Bretagne s'élevant pour la même époque à 4,652,766 tonnes, la navigation norvégienne forme à peu près le quart, et la navigation des royaumes unis le tiers du tonnage total.

La navigation de l'empire allemand donne, pour la même époque, 915,877 tonnes en arrivages et 1'027,885 tonnes en sorties, soit un peu plus que celles de la Norvége, mais moins que celle de la Suède et de la Norvège réunies.

(Correspondance de Stockholm.)

Exposition universelle de Philadelphie.

Quarante-trois architectes ont envoyé leurs projets de toutes les parties du pays. Après examen consciencieux, dix de ces projets ont été choisis pour un deuxième concours. Les projets des refusés ont été soumis aux dix auteurs des plans acceptés en dernier lieu, pour que ces architectes fassent subir à leurs projets les améliorations qu'ils jugeraient nécessaires. A la suite d'une nouvelle épreuve du jury, c'est le plan de MM. Calvert, Vaux et G. Radford, de New-York, amélioré d'après les projets de MM. Smith frères, de Philadelphie, qui l'a emporté.

Les bâtiments seront rectangulaires, ils occuperont un espace de 2,040 pieds (mesure américaine) de long et de 680 de large ; au centre et aux extrémités cette largeur ira jusqu'à 962 pieds. L'ensemble consistera en 65 pavillons avec coupoles, occupant un espace de 43 acres. Cependant le plan est conçu de telle sorte qu'on pourra augmenter la superficie à volonté sans nuire à l'harmonie de l'ensemble. Comme matériaux, on emploiera principalement le fer et la brique. Les frais sont évalués de 3,500,000 à 4,000,000 de dollars.

Il doit en outre être construit d'une élégante architecture, une salle permanente servant provisoirement de galerie d'art. Elle occupera un espace d'un acre et demi. Les architectes de cette construction sont MM. Collins et Autenrioth, de Philadelphie.

La construction va commencer immédiatement. On espère être prêt à temps, et pouvoir ouvrir le 19 avril 1876, jour anniversaire de la bataille de Lexington, qui inaugura la guerre de l'indépendance américaine.

36 acres seront consacrés à l'industrie, 10 aux machines et 5 à l'agriculture. Le directeur général sera M. Alfr. T. Gosham.

Les lois Constitutionelles.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* :

Les membres de la commission des lois constitutionnelles ne se sont encore guère occupés que de se faire réélire en compagnie des autres membres de la droite ; mais chacun songe à soi, et le maréchal de Mac-Mahon a insisté de la façon la plus vive pour que la commission abordât l'objet pour lequel elle a été élue, c'est-à dire l'élaboration des lois constitutionnelles et des institutions qui devront désormais régir le pays. Le maréchal de Mac-Mahon entend savoir quel est le titre par lequel son pouvoir sera défini, et dans quelles conditions il devra continuer à se charger du pouvoir exécutif.

Si l'on ne doit pas méconnaître des préoccupations personnelles dans l'insistance que met le président de la république à faire déterminer la nature de l'autorité qui lui est confiée, on doit avouer tout au moins qu'ils est d'accord avec la logique. Le pays s'inquiète d'autant moins que MM. tel et tel, appartenant à la droite, recherchent des chances de réélection, qu'il paraît décidé dans tous les cas, à ne jamais les réélire ; mais la France est très-pressée de savoir quelles institutions tout au moins on prétend lui imposer, puisqu'on ne l'a pas mise en situation, ce qu'exigeaient à la fois la logique et la loyauté, de les choisir elle-même.

En conséquence de la pression [illegible] par le gouvernement sur la commission des Trente, celle-ci a consenti à avoir par semaine cinq réunions au lieu de trois, et à multiplier ses travaux. On suppose que M. Decazes n'est pas étranger à cette direction nouvelle, donnée à la politique issue du 24 mai, et je crois que des feuilles qui soutiennent le gouvernement actuel, mais qui s'inspirent surtout du ministre des affaires étrangères, vont commencer demain une campagne dans ce sens.

Ce fait a une certaine gravité. L'intention de la plupart des conservateurs, notamment des légitimistes, dans la Chambre, était d'encommissionner le plus longtemps possible les lois constitutionnelles ; de maintenir l'équivoque sur la forme et la nature du gouvernement, et de s'occuper de toutes les lois de répression, de transformation et au besoin, de mutilation du suffrage universel qui pourraient contenir les sentiment du pays vis-à-vis des députés de la droite. Il faudra pourtant que ces messieurs prennent un parti et que les institutions du pays soient nettement définies. On essayera peut être de proroger [illegible] de la [illegible], ce qui paraitra fort peu pratique, puisque le pouvoir est dévolu pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon dans la forme que l'on sait ; mais très certainement il y aura un effort fait pour que le titre de président de la république soit remplacé pour le maréchal de Mac-Mahon par un autre plus vague et laissant mieux la porte ouverte aux chances d'une restauration.

Je ne crois pas que le maréchal de Mac-Mahon consente à se laisser dépouiller de son titre actuel, puisque c'est lui ou son gouvernement qui a provoqué l'amendement Depeyre, introduisant cette dénomination dans le projet de loi du septennat. Évidemment cette qualification sera consacrée par un vote nouveau. Beaucoup de ceux qui s'y résigneront dans la droite chercheront à en atténuer la portée par des réserves ; mais le fait n'en sera pas moins décisif. C'est la république qui sera proclamée et fondée par cela même qu'il y aura eu un effort désespéré pour en effacer le titre de nos institutions ; et il faudra bien alors reconnaître tout le mal qui se sera donné le 24 mai, quelles qu'en aient été d'abord les conséquences, pour faire précisément créer en France les institutions contre lesquelles il s'est produit.

L'Alsace-Lorraine.

On écrit à la *Gazette de Cologne* :

« Pour la troisième fois l'année tire vers sa fin depuis que Strasbourg appartient de nouveau à l'Allemagne, et les traces laissées par les horribles destructions commises par le bombardement de 1870 sont loin d'avoir toutes disparu. Au faubourg de Pierre, on a commencé à enlever les derniers tas de ruines, et des fondations de nouvelles habitations commencent à sortir de terre. Par contre, on n'a pas encore mis la main aux reconstructions qui sont à faire au quai Kellermann.

» Le nouveau Palais-de-Justice est terminé. C'est un des plus beaux ornements de la ville. L'hôtel de la préfecture est terminé extérieurement, et en ce moment on travaille beaucoup aux parties intérieures. Au Temple-Neuf on travaille également avec ardeur. La toiture et la nef de la cathédrale est terminée et on voit reluire au loin les plaques de cuivre rouge qui forment cette toiture. Depuis l'été dernier l'orgue a repris ses fonctions.

Toutes les décorations de l'intérieur sont rétablies et on s'est mis à réparer les dégâts extérieurs ; un grand nombre de colonettes qui décorent la tour de la cathédrale se trouvent remises en place, de même qu'une grande partie de la balustrade courant autour du toit.

» Aucune réparation cependant n'a été faite sur la pate-forme ; et, en particulier, le point où pendant le siége un observatoire militaire avait été terminé se trouve encore dans l'état de ruine où le bombardement l'a laissé : les balustrades, une partie des dalles et des planches ne sont pas remplacées.

» Le musée de la place Kléber est encore en ruines : on n'y voit que les murailles nues avec les embrasures des fenêtres ; on commence à déblayer sur [illegible] de côtés, afin d'y établir le corps de garde principal. Dans tout état de cause, les touristes trouveront encore l'année prochaine mainte ruine qui rappelle les jours et les nuits de terreur pendant le bombardement.

VARIÉTÉS.

La machine animale. — Locomotion terrestre et aérienne.

(Suite et fin.)

De même que l'os, le muscle adapte ses formes aux besoins de la fonction qu'il remplit. On n'a pas encore entrepris d'expériences directes sur ce sujet, mais on sait assez que c'est le mouvement, l'exercice qui entretient le muscle. Un repos prolongé le diminue et bientôt l'altère profondément ; la dégénérescence graisseuse se produit, et enfin la résorption complète. C'est ce que les beaux travaux de Cruveilhier ont amplement démontré, aussi bien que ceux de M. J. Guérin. Mais en dehors des cas pathologiques, des luxations, des ankyloses, le développement normal de l'individu montre bien que les muscles et les fonctions musculaires varient suivant les âges de la vie ; l'enfant est mille fois plus souple, il a des mouvements plus étendus que l'adulte et surtout que le vieillard. Les muscles, en avançant en âge, utilisent une longueur toujours moindre de fibre contractile ; l'élément tendineux s'y accroît aux dépens de la fibre rouge.

L'effet maximum des muscles ne s'obtient qu'en entretenant l'amplitude de leurs mouvements par un [illegible] d'entraînement. A ce point de vue, l'homme est comparable aux animaux [illegible] ment accroître la puissance de la machine animale. M. Marey étudie à cet égard les mouvements qu'on pourrait nommer utiles de l'animal : la locomotion d'abord. Rien ne se peut imaginer de plus ingénieux que ses observations ; tout y est nouveau et original : la chaussure dite exploratrice est destinée à enregistrer la pression du pied humain sur le sol avec sa durée et ses phases, elle reproduit l'appareil dont nous avons parlé et qui marque toutes les phases d'une secousse musculaire, c'est en même temps un dynamomètre.

Rien de plus compliqué au fond que ce phénomène en apparence si simple de la marche. Mais M. Marey a étudié toutes les allures de l'homme ; son coureur porte aux pieds des souliers dont la pression variable s'inscrit dans un petit appareil tenu dans la main : les réactions verticales, c'est-à-dire les mouvements de haut en bas du corps, les oscillations sont enregistrés à l'aide d'un petit appareil qui se porte sur la tête : On peut ainsi analyser les nuances les plus délicates de la course et du saut ; chaque allure a un rhythme et ce rhythme se décèle dans la forme des courbes qui notent, pour ainsi dire, l'allure. On peut ainsi noter le pas, le galop, les sauts divers, mais des figures seules peuvent donner une idée exacte de cette partie des travaux de M. Marey.

La locomotion quadrupède du cheval a été l'objet d'études toutes semblables ; toutes les allures ont pu être notées, le pas, l'amble, le trot, le galop, jusqu'à ces allures qu'on nomme l'amble rompu, le traquenard, le trot décousu, l'allure normande. La chaussure exploratrice du cheval s'attache sous le sabot ; quand le pied touche le sol, une boule de caoutchouc se comprime et chasse dans les instruments enregistreurs une partie de l'air qu'elle renfermait. On peut aussi attacher sur le canon du cheval une sorte de bracelet qui porte une petite caisse de caoutchouc dont les mouvements sont signalés dans les appareils enregistreurs. Ces ampoules de caoutchouc, sensibles aux mouvements et aux changements de pression, sont attachées à des tubes de transmission qui vont à l'appareil enregistreur que le cavalier tient dans la main. L'enregistreur porte quatre leviers pour les quatre membres, et quelquefois deux autres pour les mouvements de réaction de la croupe et du garrot.

Les premières expériences ont été faites dans le manége de M. Pellier fils : elles ont très bien réussi, elles ont confirmé l'exactitude des théories classiques des bons écuyers. Ainsi le trot franc est l'allure où les quatre pieds ne font entendre que deux battues et où le sol est frappé tour à tour par les deux sabots diagonaux. A cette allure haute, l'animal entre deux battues est un instant suspendu au-dessus du sol. L'expérience démontre que les temps d'appui sont juste deux fois plus longs que les temps de suspension.

La piste du galop est plus complexe que celle du trot ; il y a celle du galop à trois temps, celle du galop à quatre temps, qui est aussi celle du galop de course rapide : mais ici encore on ne peut entrer dans aucun détail sans des figures.

graphique pour étudier les mouvements de l'aile pendant le vol ; il a obtenu des courbes qui en marquent le rhythme chez différentes espèces. Ce savant a un véritable génie mécanique : rien de plus ingénieux que le manége qu'il fait tourner par un oiseau, que les appareils de toute sorte qui enregistrent toutes les particularités des mouvements de l'oiseau, astreint à ce vol circulaire. Il est arrivé, avec son manége, à observer le vol de très longue durée ; l'oiseau tourne en rond sur une corde qui a 7 mètres de diamètre, mais il peut monter et descendre.

L'aile de l'insecte, sous l'influence de la résistance de l'air, peut se tordre, s'incliner différemment ; l'aile décompose la résistance de l'air et lui emprunte une force qui agit du côté de la nervure, soutenant et à la fois poussant l'animal. Chez l'oiseau, c'est seulement pendant l'abaissement que les choses se passent de même. Le vol de l'oiseau est très différent de celui de l'insecte, M. Marey a déterminé expérimentalement les inclinaisons du plan de l'aile à chaque phase de ses révolutions, l'angle sous lequel le plan de l'aile frappe l'air, la vitesse de cet abaissement.

L'aile, dans son ascension, prend la position qui lui permet de couper l'air en trouvant le moins de résistance possible ; dans la descente, son plan se renverse, regarde en bas et un peu en arrière, ce qui fait que l'aile soulève et pousse l'oiseau tout à la fois. L'aile s'oriente graduellement, instinctivement, de façon à tirer toujours le meilleur parti possible de la pression de l'air.

La théorie du vol de l'oiseau ressort clairement des expériences de M. Marey : l'aile agit sur l'air à la façon d'un plan incliné, pour produire une réaction qui pousse le corps de l'animal en haut et en avant.

Ces expérience montrent aussi que les réactions diffèrent beaucoup chez les divers oiseaux. « Fortes et brusques chez les oiseaux à petites surfaces d'aile, elles sont plus longues et plus douces chez les oiseaux taillés pour le planement. S'il était permis de comparer la locomotion terrestre au vol des oiseaux, et d'assimiler les effets de mouvements alternatifs à ceux de mouvements simultanés, on pourrait trouver certaines analogies entre la marche de l'homme et le vol de l'oiseau. De part et d'autre, le corps est animé d'une translation saccadée ; l'homme, comme l'oiseau, se soulève en empruntant le travail nécessaire à la force vive qu'il a acquise par ses efforts musculaires. »

L'aile de l'insecte est généralement amincie, réduite à une nervure au point où elle s'attache ; elle a la forme d'une feuille qui s'élargit à son extrémité. L'aile de l'oiseau s'amincit au contraire en s'éloignant du corps, et c'est auprès du corps qu'elle a sa plus grande largeur. D'où viennent ces différences ?

C'est que quand l'oiseau ne fait que se soutenir, l'aile fait office de cerf-volant, et l'effet du cerf-volant se produit surtout à la base de l'aile ; or l'aile de l'oiseau a un rôle passif autant qu'actif ; elle sert de cerf-volant autant que de rame ; l'aile de l'insecte et plutôt active ; alors il importe que le bras de levier de la rame soit aussi grand que possible, c'est-à-dire que l'aile s'élargisse en s'éloignant du corps. Les pennes extrêmes

Passons à la locomotion aérienne ; chez les insectes d'abord. M. Marey a entrepris sur ce sujet beaucoup d'expériences. Il a obtenu des contacts légers entre des ailes vibrantes et des cylindres enregistreurs. Voici quelques chiffres : le nombre des mouvements de l'aile par seconde est chez la

Mouche commune, de	320
Bourdon	240
Abeille	190
Guêpe	110
Libellule	28
Papillon	9

M. Marey a imaginé une méthode optique pour déterminer ces mouvements de l'aile : en attachant une paillette brillante à l'extrémité de l'aile, on fait tracer à cette paillette une figure lumineuse régulière ; une paillette d'or, sous un rayon de soleil, décrit une courbe parfaitement visible, un huit allongé chez la guêpe, par exemple. Le plan de l'aile se déplace pendant le vol par rapport au corps de l'insecte, et ce phénomène est d'une extrême importance, car il se peut qu'il soit la cause prochaine de la force motrice qui déplace le corps de l'animal. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux chapitres tout à fait neufs de M. Marey sur cette question délicate. Il nous suffira de dire qu'il a réussi artificiellement à reproduire mécaniquement le vol de l'insecte, et à démontrer l'action propulsive des ailes. Son insecte artificiel reproduit tous les phénomènes qu'on observe dans la nature.

Le vol de l'oiseau est l'objet d'une analyse aussi fine et aussi approfondie. On croit généralement que les muscles des oiseaux sont capables d'efforts plus énergiques que ceux des autres animaux. Il n'en est rien, l'expérience le démontre. Seulement c'est l'oiseau, après l'insecte qui donne, les mouvements les plus rapides, et cette rapidité est une condition nécessaire du vol ; car la résistance de l'air au devant d'un plan qui le refoule, croît sensiblement avec le carré de la vitesse.

Les observations démontrent que les animaux de grande taille et de grands poids se soutiennent avec une surface d'aile relativement beaucoup moindre que les petits, ce qui démontre que le rôle de l'aile n'est point passif, que cet organe doit souvent frapper l'air, dépenser de la force. La surface des ailes ne saurait croître en raison du poids de l'oiseau ; car les surfaces croissent comme les carrés des dimensions linéaires, les poids comme les cubes. Ainsi deux oiseaux semblables de forme, dont l'un aurait une envergure double de l'autre, auraient des poids dont le rapport serait d'un à huit : une chauve-souris, par exemple, qui pèserait autant qu'un homme, aurait seulement des ailes de trois mètres de longueur.

Non-seulement les gros oiseaux ont relativement des ailes plus petites, mais ils volent moins vite ; pour se soutenir ils n'ont pas besoin de donner autant de coups d'ailes ; la raison en est claire, la résistance de l'air croît comme la surface de l'aile, c'est-à-dire comme le carré des dimensions linéaires. Il semble qu'il y ait quelque chose de paradoxal dans ces résultats ; mais ils sont indiscutables ; les plus grands oiseaux ont relativement les plus petites ailes et volent le plus lentement.

M. Marey a appliqué sa méthode myde l'aile de l'oiseau, de sa partie mince, sont les plus fortes, les plus résistantes,

car ce sont celles qui frappent l'air avec le plus de vitesse.

M. Marey ne désespère pas de construire des appareils mécaniques qui reproduiront fidèlement les conditions du vol ; personne assurément n'a encore mieux analysé ces conditions si complexes et si délicates. Nous avons essayé d'en donner une idée, mais nos lecteurs ne regretteront pas d'en prendre connaissance dans l'ouvrage lui-même. C'est à coup sûr le livre le plus original qui ait encore été publié dans la série de la *Bibliographie scientifique internationale.* Nous espérons qu'il popularisera hors de France le nom de M. Marey, si estimé déjà de tous les savants français.

A. VERNIER.
(Temps.)

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 19 janvier, 9 h. 40 m. s.

Obligations Roumélie... fl.	47.75
d. Nouvelles ...	21.25
Anglo-Bank ...	150.50
Société de créd. aust-turq..	34.25
Banque austro-ottomane..	58.—
Pièce de 20 francs ...	9.07
Agio ...	108.10
Change sur Londres ...	113.75
Crédit anstalt ...	240.—
National Bank (c. d. fl. 37)	990.—
Lloyd ...	465.—

Sur de mauvaises nouvelles venues des Bourses de Paris et de Berlin, notre marché a été faible et indécis.

Le ministre d'Italie à Vienne, a présenté au gouvernement une note-circulaire de M. Visconti Venosta garantissant la complète liberté du prochain conclave.

L'Empereur a autorisé le ministère à présenter aux Chambres les lois confessionnelles.

Vienne, 20 Janvier, 10h. soir.

Obligations Roumélie..... fl.	47.30
idem nouvelles....	21.25
Anglo-Bank ...	151.50
Société de crédit aust-turq.	34.—
Banque austro-ottomane..	59.—
Pièce de 20 francs...	9.07
Agio...	108.25
Change sur Londres...	113.80
Crédit anstalt...	240.50
National Bank...	987.—
Lloyd...	465.—

Amélioration à la Bourse ; plus de mouvement et légère reprise sur les cours.

Notre place n'a été nullement affectée par la chûte de M. Merton, dont les pertes, à Paris, s'élèveraient dit-on, à 30 millions de francs.

La dot de sa femme reste intacte.

France.

Paris, 19 Janvier.

L'*Univers*, journal de M. Louis Veuillot, a été suspendu pour deux mois.

Les passeports entre l'Italie et la France sont supprimés. Cette mesure est considérée comme un témoignage d'amitié réciproque des deux nations.

Les journaux, en parlant du dernier discours de M. de Bismark, critiquent la conduite du chancelier prussien lors de la formation de la légion hongroise de 1866.

Paris, 20 janvier.

Obligation Roumélie.. fr. 104,75

La situation financière de notre marché donne des inquiétudes; quelques établissements se trouvent dans une situation malaisée.

M. Veuillot, à l'occasion de la suspension de l'*Univers* est l'objet des plus vives attaques de la presse.

Allemagne.

Berlin, 19 janvier.

Dans une nouvelle note-circulaire M. de Bismark se montre déterminé à combatre les jésuites à outrance.

La Bourse a été impressionnée.

L'escompte a été abaissé à 4 0/0.

Berlin, 20 janvier.

Hausse à la Bourse et beaucoup d'animation.

Angleterre.

Londres, 19 janvier

Il a été versé à la Banque 10,000 livres.

Dans la nuit de dimanche à lundi, M Merton a succombé à une attaque d'apoplexie.

Saint-Pétersbourg, 19 janvier.

Le général Berg est mort.

Belgique.

Bruxelles, 19 janvier.

La ville a conclu un emprunt de 70 millions francs.

Russie.

St-Pétersbourg, 20 janvier.

Le budget de l'exercice 1874 présente un exédant de recettes de 3,187,820 roubles.

Grèce.

Athènes, 19 janvier, 9 h. soir.

Les élections municipales se sont terminées avec ordre dans tout le royaume, sauf Tripolitza d'où l'on a signalé un conflit. Il y a eu des blessés.

Le Maire d'Athènes a été réélu.

A la Bourse les affaires sont insignifiantes.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 20 janvier.

	CLÔTURE.
Dette Générale ...	41 3/4
Emprunt 1865 ...	59
do 1869 ...	55 3/4
do 1871 ...	58
do 1872 ...	68 1/2
Consolidés anglais ...	92 5/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 20 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47 16 —
	Hausse...	»	47 16 —
	Baisse...	»	46 33 —
	Clôt. du midi...	»	— — —
	Clôt. du soir...	»	46 34 —
	Après Bourse...	»	46 34 —
Actions S. Gén. ...		L.S	6 30 —
» de la Société de change et de valeurs...		»	3 10 —
» de la Banque de Const..		»	3 30 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	3 — —
» du Crédit Général...		L.T.	8 — —
Banque *Verissi et Cossoudi*...		»	— — —
Tramway ...		»	7 50 —
Société Commerciale Ottomane...		»	3 20 —
Laurium (escompte)...		Fr.	25 — —
Crédit Hellénique (au pair)...		»	3 — —
Obligations des Chemins de fer...		»	114 — —
» 2e émission...		»	50 — —
Emprunt...	1863.. coup. dét.	»	307 — —
	1865 ... coup. dét.	»	308 — —
	1869...	»	268 1/2 —
	1872...	»	70 — —
	1873...	»	266 1/2 —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise...	P.	111 —
Pièce de 20 francs...	»	87 37
Impérial russe...	»	90 —
Ducat (Crémitz)...	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)...	»	102 —
Bechlik—(différence)...	»	104 10
Métallique... (id)...	»	104 20

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

Odessa, 5/17 janvier 1874.

L'année qui vient de s'écouler a présenté une différence en moins d'environ 870 mille tchetverts sur le chiffre d'exportation de l'année 1872 ; il est vrai qu'on n'avait jamais constaté une aussi grande quantité de céréales et de grains passée directement entre les mains des exportateurs et n'ayant pu ainsi être enregistrée par nos courtiers ; nous n'en connaitrons le chiffre que lorsque l'administration de la douane aura pu apurer ses comptes de fin d'année. On a noté en 1872, 3,454,700 tchetverts, et seulement 2,582,000 en 1873. Il ne faut pas oublier que les environs de notre ville ont été frappés d'un manque à peu près complet de récolte, et que nos prix, par suite de la faiblesse courante de nos dépôts, étaient presque toujours plus élevés en proportion sur notre place que sur les marchés consommateurs.

Nous avons subi et nous subissons encore une crise financière qui, sans avoir pourtant provoqué aucune de ces graves catastrophes dont le retentissement se fait sentir au loin, mine sourdement notre commerce en général, empêche les transactions, nuit au mouvement des affaires, et prépare naturellement des désastres nombreux. Cette situation est d'autant plus déplorable qu'au commencement de l'année les capitaux abondaient par suite des crédits accordés avec profusion par nos nouvelles banques, ce qui avait provoqué des spéculations exagérées et qui sont devenues dangereuses dès que ces mêmes institutions financières, effrayées par les crises de l'étranger et par la multiplicité de leurs avances, ont brusquement arrêté leur crédit, ce qui a produit une dépréciation sensible sur toutes les valeurs qui avaient été l'objet de spéculations. Il nous faut cette année une bonne récolte pour revenir à notre ancienne prospérité.

Les affaires en laines ont été tout-à-fait négligées jusqu'à la fin du mois de mai ; c'est seulement au mois de Juin que se sont présentés des acheteurs sérieux venus de France et il en est résulté une hausse de 22 Rbles par poud sur les prix de la laine fine en suint qui a été payée jusqu'à dix roubles le poud. La laine fine lavée a eu, toute l'année, peu d'écoulement, même aux prix de 27 à 27 Rbles ; les domkoy blanches n'ont atteint avec peine de 10 Rbles 1/2 avec achats très calmes.

Les suifs se sont tenus de R. 4.60 à 4.98 le poud, sans animation, mais on s'attend à une reprise dans les demandes et dans les prix.

Voici la position de nos divers dépôts au 31 décembre 1873.

Céréales et grains	904.400 tchetv.
Laines merinos	1.200 balles.
Domkoy blanches	500 »
id. noires	300 »
Crimée pérégone	900 »
Suifs de mouton	10.000 poud.
» de bœuf	6.000 »

Malgré la continuation des fêtes orthodoxes, notre marché a montré cette semaine une assez grande animation, par suite des nouvelles favorables qui sont arrivées de Londres avec tendances très fermes. Nous avons atteint environ 70/m. tchetverts, mais les exportateurs ont été obligés de restreindre leurs achats par manque de navires disponibles dans notre port, qui, pour la première fois sans nul doute, est complétement dégarni de voiliers. Les quelques vapeurs, qui n'étaient pas nolisés d'avance, ont accepté les frets qui se sont présentés ; par crainte de se voir bloqués par les glaces. Nos prix se sont bien soutenus.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

	tchet.	pouds à pouds	Rbles à Rbles.
Ghir. en mag.	12000	de 9.16 à 9.30	13.25 à 13.87 1/2
» sur bar.	13000	de 9. à 9.15	1.32 à 1.38 ps.
Blé tendre..	31000	de 9.10 à 9.37	12.82 à 14.62 1/2
Sandomirca.	10000	de 9.10 à 9 20	13. à 14.12 1/2
Orge...	5000		6.15 à 6,25
	71000		

NOLIS.

Vapeurs pour le Roy-Uni 40 à 42 6 la ton. suif.
» pour la Méditer. fr. 3 à 3 1/8 la charge
» pour l'Adriatique fr. 1.75 le stajo.
Voiliers pour Roy.-Uni sch. 32 à 35 } prix nominal par manque de disp.
» pour Méditer. fcs 1.08 à 2
» pour l'Adriatique fcs 1

COURS DES CHANGES

Londres, 3 mois date sans affaires

France, Rbles 7.33 1/2—7.35 1/2 la Livre Ster.
id. Fcs 3.45 3/4—3.46 le Rble,

FONDS PUBLICS.

Emprunt 5 o/o avec primes 1864	R. 160	— 161
id id id 1866	R. 159	— 161

MONNAIES.

Pol impérial...	6. 5—6.10
Pièce de 20 fr ...	5.85—5.90
Livre anglaise ...	7.40—7.47
» turque ...	6.60—6.65
Ducat autrichien ...	3.45—3.50
Rouble effectif...	1.13—1.17

(Télégrammes)

St-Pétersbourg, 4/16 janvier.

Très ferme—Londres Rbles 7.35 2/3.
France Fcs 3.44 3/4.
Emprunt 1864— Rble 161 1/2.
» 1866— » 162

Londres, 3/15 janvier.

Blés très ferme escompte 3 1/2 0/0. — *Ghirca,* 63-64 le quarter.—*Pologne* 62-62 1/2.— *Maïs,* 42-42 1/2 — *Orge,* 34.— *Seigle,* 41-42.— *Graine de lin* 58 1/2.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 19 janvier.

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Trebizonda,* c. Inchiostri, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Larnaca, Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli, div. march. 109 passag.

du 20 janvier.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Stefanos,* c. Oseaa, div. — paq. à vap. angl. *Chieftain,* c. Illich, div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 19 janvier.

Odessa, paq. à vap. angl. *Tacof,* c. Thompson, div. — paq. à vap. angl. *Nile,* c. Driscoll, div. — paq. à vap. angl. *Santorin,* c. Grondwater, div. Soulina, paq. à vap. angl. *Ithaka,* c. Potts, div. Trebizonde, paq. à vap. fr. *Emirne,* c. Fabre, div. Marseille, paq. à vap. fr. *Marie Louise,* c. Michel, div. Odessa, paq. à vap. rus. *Grand duc Constantin,* c. Resnitchenko, div. Pandermo, paq. à vap. angl. *Socrates,* c. Yassakis, d.

du 20 janvier.

Marseille, paq. à vap. angl. *Solomio,* c. Diliberto div. Pandermo, paq. à vap. angl. *Chieftain,* c. Illich, div. Odessa, paq. à vap. rus. *Cornilof,* c. Demmo. div. Pandermo, paq. à vap. ottom. *Numeyx,* c. Kefala. div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 19 janvier.

Anvers, bk. aut. *Padre,* c. Stouger, div. Marseille, br. rus. *Seda Mimbili,* c. Dobrilovich, l. Olimbriada, br. ottom. *A. Dimitrios,* c. Dimitro, ch. Gênes, br. ital. *Luigi Danovaro,* c. Domenico, lest. Cardiff, bk. ital. *Pellegro,* c. Mortola, div. Genes, br. aut. *Miadi Mitar,* c. Console, riz. Malte, br. ital. *Adele,* c. Annaldo, lest. — br. rus. *Tris Adelfi,* c. Gerassimos, pierres. Soandere, br. ottom. *Tariarhis,* c. Constandinon, p. Cané, goel. ottom. *Djaferieh,* c. Ahmet, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 19 janvier.

Bourgas, br. ital. *Luigi Danovaro,* c. Fortunato, lest. Odessa, bk. ital. *Minerva,* c. Bagna, lest. Balzik, br. ottom. *Africa,* c. Mehemet, div. — br. ottom. *Chaini bahri,* c. Ibrahim. lest. Soulina, br. ottom. *Hazeri bahri,* c. Mehemet, lest. Plymouth, bk. angl. *Ortive,* c. Strongham, div. Odessa br. rus. *Seida Eimbelli,* c. Dobrilovich, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 18 janvier

Ital. *Maria Serafina,* c. Vigliani, blé, Odessa p. Mars. Angl. *Love,* c. Johnson, blé, Odessa p. Falmouth. Ottom. *Cara Couch,* c. Hassan, Giurgevo p. Cons/ple.

Direct.-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 9 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15,000 pics de drap noir, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 37 piastres le pic.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 15 Janvier 1874.

DEUTSCHER ET SCHWEIZER SPITAL
(Wohltaetigkeits Verein).

General Versammlung Sontag 1 Februar 10 uhr Vormittags im locale der Deutschen et Schweizer Schule.

Der Vorstand.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 Janvier 1874
Numéros gagnants.
Série des Numéros des Billets à l'heure.

Nº 152,393	Lt.	20
» 133,515	»	10
» 175,143	»	5

Série des Numéros des Billets à la course.

Nº 139,381	St.	20
» 169,803	»	10
» 211,621	»	5

Les billets de Janvier et Février (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Mars 1874.

Galata ce 14 Janvier 1874.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 23 janvier à 8 heures du soir.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pépé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaëtons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

UN HOMME DE 29 ANS

muni de bons Certificats, connaissant bien la place et parlant correctement les langues Français, Allemande, Italienne, Turque et Grecque cherche une place. S'adresser aux bureaux du Journal.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla— Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du Mercredi 21 janvier courant les paquebots partant tous les quinze jours pour Marseille, voie de Pirée, feront escale à Naples.

Dans le sens du voyage de Marseille à Constantinople, les touchées à Naples s'effectueront à dater du départ de Marseille du 24 courant.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 10 janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 5,000 ocques de vernis, nécessaire à la tannerie de Beïcos et déjà soumissionnées à 11 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour susindiqué, jusqu'à 8 heures à la turque.

Séraskérat, le 19 janvier 1874.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— Personnel des Légations et des Consulats.— Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires.— Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.— Postes impériales : courriers de terre et de mer.— Poste française.— Poste anglaise.— Poste autrichienne.— Poste russe.— Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié.— Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.— Avénements des souverains.— Banques.— Commission européenne du Danube.— Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

AVIS.

Une maison de commerce dont les affaires sont en plein cours de prospérité désirant étendre ses relations d'affaires demande un associé pouvant disposer d'un capital de 300 à 400 L. T., jouissant d'une bonne réputation.

S'adresser au bureau du Journal.

UNE INSTITUTRICE française, diplomée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, Nº 12, Péra.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Grec, le Français, l'Allemand, la Tenue des Livres en partie double, la correspondance commerciale, désire se placer dans une maison de Banque ou de Commerce. Se trouvant déjà depuis six ans dans les affaires, il en possède l'expérience et il offre toute garantie désirée. S'adresser aux bureaux de ce journal sous les initiales D.P.

Un comptable et traducteur sachant l'Anglais, le Français et l'Allemand et ayant une connaissance du Grec et du Russe désire se placer. Les meilleures références. S'adresser à A. B., M. Arnold's British Club House, Galata.

THÉATRE FRANÇAIS

Ce soir, 21 janvier
Bénéfice de MM. Lemierre et Hilaire
LE TESTAMENT DE M. DE CRAC
Le Brésilien.
Le Maitre de Chapelle.
L'Architecte de ces Dames.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1750—1800	100
» » 2e »	»	1650—1700	»
» » 3e »	»	1600—	»
» Moka	ocque	18—19	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	232—235	103
» » de France	»	232—233	»
» en pain de 5 kil	»	255—260	100
» » 3 »	»	261—265	100
Poivre.—1re et 2me qualité	ocque	11—11 1/2	»
Clous de girofle	»	16—17	104
Encens	quintal	170—280	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	80—130	»
» de Madras »	»	60—70	»
Cochenille	»	44—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	72—74	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	80—84	»
» » de 10 à 11 kil.	»	92—100	»
» » de Vienne.	ocq.	18—19	»
Vitres	»	115—120	»
Thé Congo	ocque	22—28	105
» Pekoe en fleurs.	»	40—100	»
Amidon français	»	—	120
» anglais	caisse	200—	100
Riz de Gênes	100 k.	44 1/2—45	Fr.
» des Indes	»	180—185	100
» d'Egypte	1 ocque	3 3/4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	14—16gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	8—8 1/2 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste	10—10 1/2 »	»	
Beurre de Sibérie.	ocque	15 1/2—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	—	»
Suif de Russie en barils	»	7—	»
» de Roumélie en outres	»	—	120
Kaviar noir 1re qualité	»	40—	»
» » 2me »	»	33—36	»
» rouge	»	2—4 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	55 ocques	230—245	106
Fer en barres assorti	quintal	102—106	106
» marses pour clous	»	120—140	»
» plaques assorti	»	160—170	»
» de Suède	»	150—	»
Cuivre anglais	ocque	17—	100
Zinc assorti	100 ocq.	115—120	Fr.
Etain	quintal	850—865	106
Sel ammoniaque	ocque	7 1/2—	104
Plomb laminé	quintal	155—	»
» en tuyaux	»	165—170	»
Fer blanc MIC	2 caisses	370—375	»
Pointes de Paris N. 15/48.	50 kil.	98—100	100
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» » d'Ismaïl	»	45—47	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	48—50	115
» du Danube	»	—	120
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	40—44	»
» » Rodosto, Andrinople	»	40—42	»
» tendre du Danube	»	38—40	»
» de Roumélie	»	36—39	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	—	»
» de Roumélie	»	19 1/2—21	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	16 1/2—17 1/2	»
Avoine d'Anatolie	»	11 1/2—11 1/2	»
» de Roumélie	»	12—13	»
Seigle	»	21—22	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.		100
» 2me »	»	175	»
» 3me »	»	164—167	»
de Braïla 00000	»	150—160	»
» 0000	»	—	»
» 000	»	148	»
» 00 1/2	»	140	»
» 02	»	130	»
de Galatz 1re qualité	»	118	»
» 2me »	»	154	115
du pays, 1re qualité	120 ocq.	142	»
» 2me »	»	305—315	
		300—310	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne		»
» du magasin	»	39/9—40	»
Cardiff du navire	»	44/6—45	»
» du magasin.	»	—	»
Liverpool du navire	»	46—46/6	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	42—44	»
» du magasin	»	—	»
		—	
Manufactures			
Mahoutt T. de 4—8 livres	la livre		105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7—7 3/4—	»
» long clothes 3—6 »	»	7 3/4—8 1/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 5/8—7 7/8	»
» » » 8—12 »	»	7 1/2	»
Cotons filés Extra Nº 8/14	»	7—7 3/8	»
» » Water »	»	64/68/70/74	»
» » Extra 16/24	»	53/56/59	»
» » Water »	»	73/76/79/85	»
		68/70/76	

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	6 1/2—8	100
» Georgie, Perse	»	5 1/2—6	»
» Balukesser, Ghéïvé, Maïtos.	»	7—8	»
Laines lavées de Roumélie	»	—	»
» » d'Anatolie	»	11 1/2—12 1/2	»
» en suint Géorgie	»	—	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—7	»
» » Cassapbachi	»	7 1/2—8	»
» de chèvres (tiftics) Angora	»	30—32	»
» » ...	»	29—31	»
» » Beybazar, Castamouni	»	12—20	»
» » Van, etc.	»	26—33	»
Peaux de moutons secs.	»	28—	»
» de chèvres »	7 1/2—10	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	15—22	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	Fr.
» Paphra, Ghéïvé	»	160—240	»
» Perse, Syrie	»	30—36	»
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	»
» Andrinople, Volo	»	65—75	»
» percés	»	—	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	35—50	»
» Iskilip Tokat	»	16—17	»
Gomme Adragante	»	12—13	»
Chanvre d'Anatolie	»	4—	»
Graines de chanvre	»	72—75/40	»
Opium première qualité.	»	360—370	»
» deuxième »	le kilo	340—350	»
Graines de lin	l'ocque	35—36	»
(1) Sésames »	»	4 1/4—4 1/2	»
Anis de Chio	»	6—	»
» de Roumélie	»	5—	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—	»
Cumin	»	3—4 1/2	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	6—6 1/2	106
» de Crète	»	6 3/4—7	»
» Moudania	»	7 1/4—7 1/2	»
» Chio	»	—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/4—7 3/4	»
Savon de Candie	»	5	»
» de Canée	»	4 1/2	»
» de Réthymo	»	4 3/4—	»
» de Mételin	»	3 1/2—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	65—70/40	»
Haricots du Danube	100 ocq.	140—160	»
Pois-chiches	l'ocque	60—70/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	65 70/40	»
» de Panderma	»	35/40—	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	150—160	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	72—80/40	»
Figues de Calamate	le quint.	95—100	»
» de Smyrne	l'ocque	3—4	»
Raisin noir de Tchesmé	le quint.	105—110	»
» » Phokes	»	100—	»
» rouge élémés	l'ocque	3—4 1/2	»

OBSERVATIONS

CÉRÉALES—Les *blés* sont très-soutenus et en hausse prononcée par suite de la diminution du stock évalué à peine à 70 mille kilés, et des nouvelles favorables des grands marchés de l'Occident ; les arrivages ont discontinué tant par la mer noire que par le chemin de fer de Roumelie, on espère toutefois que l'avance considérable des prix actuels permettra la reprise des importations. Le *maïs* est très recherché tant pour l'Adriatique pour l'Angleterre, on n'en trouve que des qualités de Panderma qui sont immédiatement enlevées au fur et à mesure de leur arrivée, et sont payées à pleins prix. L'*orge* garde sa bonne position, et l'*avoine* est stationnaire ; le *seigle* manque et sans demande. Les *farines* n'ont pas subi des variations relativement sensibles ; les arrivages d'Odessa sont réguliers ; les Danube sont soutenues avec une légère avance dans les prix ; et il y a accroissement dans la demande des farines du pays, dont les prix sont cotés en hausse d'environ 5 piastres par sac.

COLONIAUX.—Calmes à cause des fêtes ; les *cafés* seuls sont l'objet d'une vive demande, et la hausse a fait des nouveaux progrès ; les premières qualités sont cotes au dessus de 18 livres turques, tandis que les qualités inférieures sont enlevées aux prix de 16 à 17 livres. Les *sucres* stationnaires ; les riz d'Italie continuent à manquer. Les métaux sont généralement delaissés, la plupart même en baisse.

Les *charbons de terre* sont en grande demande, surtout les disponibles. On a vendu à livrer 1300 tonnes New-Castle à 39/9, frais sur l'acheteur et 1000 tonnes New-Castle disponibles à 43.

Exportation.

Sans changements sur les cotons, laines, opium, etc. les peaux de moutons et de chèvres sont seulement recherchés pour l'exportation, mais la bonne marchandise manque. Les autres articles n'ont donné lieu pour la plupart à aucun courant d'affaires, et il en sera ainsi tant que les nouvelles des marchés consommateurs continuent à nous venir défavorables.

Ici sont recherchés pour la consommation locale les *sésames* dont la récolte d'Anatolie a manqué cette année, et les *huiles* d'olive qui tendent à la hausse ; on cote les qualités inférieures de p. 6 1/4 à 6 3/4 et les bonnes qualités de p. 7 à 8. L. T. 106—107.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont cotés franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE No 16. — 4 Zilhidjé 1290. — JEUDI 22 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via della Colonnette No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, [illegible], Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil [illegible] W. C.

Constantinople, 21 Janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Il est question de nouveau, en France, d'un mouvement préfectoral plus important que les précédents. C'est du moins ce que les journaux officieux affirment.

Le *França* s'exprimant sur le compte des préfets récemment nommés, dit: « Ils compromettent l'autorité supérieure par leur maladresse. » C'est dur de la part d'un organe ministériel. Pourtant la meme feuille continue en ces termes : « Déjà l'un d'eux, M. d'Ydeville, préfet d'Alger, nommé par M. de Broglie, a été révoqué par M. de Broglie. » et elle termine en demandant que le meme sort atteigne M. Guigues de Champvans «le fameux préfet du Gard dont les exploits sont légendaires et qui eût été depuis longtemps rendus aux douceurs de la vie privee s'il n'avait été le protégé de M. Larcy. »

Ces changements prouvent les difficultés que le cabinet rencontre à trouver son vrai centre d'action et des hommes aptes à réaliser ses projets « d'ordre moral.»

On se souvient que le principal instigateur de l'insurrection de 1871 en Algerie, le bach-agha Mokrani fut tué dans un des premiers combats. Le vaste domaine de la Medjana qui lui appartenait, et avait été mis alors sous sequestre, vient d'être reuni definitivement au domaine de l'Etat. L'Etat devra acquitter les dettes de Mokrani, qui s'élèvent à 650 mille francs, mais il devient proprietaire d'une immense étendue de plaines, connues depuis des siècles pour leur fertilité et où il pourra établir plusieurs centres de colonisation dans d'excellentes conditions.

La *Gazette de Cologne* vient de publier une constitution apostolique: *Sedis munus*, en date du 28 mai 1873, en vertu de laquelle Pie IX, modifiant la constitution de l'Eglise, a réglé le mode d'élection de ses successeurs jusqu'à ce qu'un autre *motu proprio*, en décide autrement.

La constitution nouvelle supprime la claustration des membres du conclave. Elle change les conditions de temps de l'élection, prescrit de ne pas faire celle-ci à Rome, où elle pourrait n'être pas libre, mais à Malte, à Monaco ou dans quelque ville française ; enfin elle permet aux cardinaux de se concerter du vivant du Pape et à son insu sur l'élection de son successeur.

Ce document dont, au Vatican, on avait nié jusqu'ici l'existence semble être authentique.

La *Gazette de Cologne* a eu la bonne fortune d'en publier le texte la veille meme des elections pour le Reichstag allemand, grâce à une de ces révélations dont le cabinet de Berlin sait user à l'occasion pour abattre ses adversaires.

Ce qui ajoute encore à cette publication un caractère de vivacité, ce sont les réserves faites par les cours de Vienne et de Berlin — aux premieres rumeurs de l'existence de cette bulle — quant à la reconnaissance eventuelle du successeur de Pie IX, elu, disait alors le *Moniteur de l'Empire* allemand, « dans des conditions nouvelles et contrairement aux conventions qui existent entre le Vatican et les divers gouvernements de l'Europe. »

En Espagne, le coup d'Etat du 3 Janvier, apres un premier moment de stupeur, a provoqué une recrudescence révolutionnaire.

Au dire de l'*Indépendance Belge* Barcelone, que l'on croyait rentree dans la soumission au fait accompli, s'est soulevée, et, cette fois, de façon sérieuse. Les faubourgs sont couverts de barricades et la ville est bombardee par l'artillerie du fort Montjuich.

Pendant que ces faits deplorables s'accomplissent, les carlistes, s'il faut en croire un telegramme de Bayonne, gagnent considérablement de terrain.

Quant au gouvernement de MM. Serrano, Topete, et Pavia il a commencé par suspendre les garanties constitutionnelles, et par se revetir de pouvoirs dictatoriaux. Le ministre de l'interieur a envoye aux gouverneurs de province l'ordre de suspendre tous les journaux carlistes et intransigeants.

Du reste, les nouvelles de Madrid sont la fidele reproduction de celles qui sont lancées à l'avènement de tout régime nouveau. Les causes changent, mais l'effet est toujours le meme : la tranquillité est parfaite ; il y a, à la verité, des velléités de rébellion dans quelques grandes villes, mais les troupes n'ont qu'à se montrer pour que l'ordre soit rétabli, le gouvernement reçoit des adhésions de toutes parts. Les formules sont stereotypees. Seulement on commence à savoir ce qu'elles valent.

Le *Golos* examinant les resultats du traité conclu entre le cabinet de St-Pétersbourg et le khan de Khiva constate que les stipulations de cet instrument de paix sont « fort avantageuses pour la Russie. »

Il s'agit seulement, suivant la feuille russe, de bien définir le systeme qu'on suivra pour assurer la domination russe dans l'Asie centrale.

« On doit commencer, ajoute le *Golos* par etudier les conditions des territoires nouvellement acquis, et surtout explorer l'Amou-Daria. Il est déjà établi que ce fleuve peut etre rendu navigable depuis le khanat de Khiva jusqu'à la mer d'Aral. Il faut donc continuer les études dans cette direction et voir en meme temps si l'on ne pourrait point le faire couler de no[illegible] dans la mer Caspienne. Si cette [illegible] prise etait couronnée de succès, la grande idée de Pierre-le-Grand, d'établir une voie commerciale réunissant l'Asie centrale avec la mer Caspienne, pourrait se réaliser dans un avenir comparativement peu eloigné.»

Quand ce projet sera realise, l'Angleterre n'aura qu'a bien se tenir, le moment de la lutte entre elle et le colosse du nord, approchera.

LA REGIE DES TABACS.

La transformation economique de l'empire vient d'etre inauguree avec éclat par la suppression des douanes interieures dont nous avons indique dans un recent article les heureuses consequences. Ce fait ouvre une ere nouvelle et feconde, celle du developpement progressif de la fortune publique par l'expansion du travail national affranchi de toute entrave. Mais tout en donnant satisfaction aux besoins du pays, le gouvernement doit pourvoir à une necessite tout aussi pressante, celle de créer des ressources budgetaires qui fassent compensation au produit des taxes anormales qui ne seront plus perçues. Le droit de 8 0/0, par exemple, bien qu'il etouffât en son germe la production et l'industrie nationale constituait un revenu d'une certaine importance. On a eu cent fois raison de le supprimer, au point de vue exclusivement financier comme à tous les autres, puisque de cette suppression resultera dans l'avenir une augmentation des recettes du tresor proportionelle à l'extension considérable de la production et de la consommation. Mais encore est-il conforme à la logique de trouver une ressource immédiate d'un produit tout au moins equivalent à celui dont la suppression du droit de 8 0/0 prive le tresor. Il est essentiel que l'on procede ainsi dans l'intéret meme du succès des differentes reformes economiques. Elles ne sont pas acceptees facilement par tout le monde et il faut bien se garder de fournir à leurs ennemis un pretexte pour pretendre qu'elles introduisent le trouble ou tout au moins la gene dans les finances de l'Etat.

C'est pour ces motifs que nous voudrions appeler l'attention la plus serieuse du gouvernement sur l'interet pressant qu'il y aurait à sortir au plus tôt de la periode des meditations, des discussions theoriques, et pour tout dire, des tergiversations pour entrer résolûment dans celle des faits et de l'action.

Dans cet ordre d'idées, la regie des tabacs se présente au premier rang des ressources encore inexploitées, bien qu'elles soient immediatement realisables. Il est clair, en effet, que telle qu'elle existe en ce moment, elle ne donne que des ressources insignifiantes, tandis que, réorganisee sur des bases sérieuses et conformément aux regies dont l'experience europeenne a demontré l'excellence, elle fournirait au Trésor des recettes considerables. Ce qui doit frapper avant tout l'esprit de nos hommes d'Etat dans cette question du monopole du tabac, c'est le contraste qui [illegible] entre les gros revenus qu'il donne en Europe et ceux qu'[illegible] en retire pas dans l'Empire. Le monopole est, pour plusieurs gouvernements europeens, un vrai filon d'or, une source de revenus d'un chiffre éleve. Il suffira de dire que la France retire du monopole une recette annuelle de plus de 260,000,000 de francs. Chez nous, au contraire, ce rendement est sans importance, pour ne pas dire negatif. Est-il besoin d'ajouter que logiquement il ne devrait pas en etre ainsi, et que cette inferiorite des revenus de la regie est d'autant plus regrettable, que nous possédons une supériorite bien constatée sur les Etats européens en ce qui concerne l'étendue de cultures et la bonte du sol, la quantité et la qualite des tabacs ? Cette question offre un interet pressant, et nous y reviendrons dans un prochain article. X

(A suivre.)

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Paris, le 10 janvier 1874.

[illegible] sommes en pleine crise ministérielle, [illegible] que je vous l'ai annoncé hier par dépêche [illegible] la discussion de la loi sur les [illegible] M. de Broglie a combattu l'ajourn[illegible] pendant vote. Or, il faut lire [illegible] plus complete et [illegible] certains conserva[illegible] eux-memes ou leurs amis, on comprend parfaitement que le president de la République se soit reservé le temps de la réflexion et qu'il ait voulu attendre que l'assemblée en nombre ait manifeste clairement sa volonté avant de se séparer de ses ministres.

La Chambre, entrant dans la pensée du maréchal, s'est ajournee à lundi et tout porte à croire [illegible] posée et que les amis du cabinet s'efforceront de la faire résoudre en sa faveur.

Parmi les organes conservateurs, quelques-uns, — ceux qui sont hostiles au duc de Broglie — [illegible] dissimulent pas que ceux de leurs amis [illegible] voté pour l'ajournement n'ont agi ainsi qu'afin d'obliger le vice-président du conseil à [illegible] de Broglie était [illegible] leur vote. Tout [illegible] m'abstenant de qualifier cette façon de pratiquer la politique conservatrice, je dois constater que l'aveu est de nature à faire, dans l'opinion du gros public, un tort immense au régime des assemblées. On se demande en effet, dans ce milieu, comment le travail pourrait sérieusement reprendre, la confiance renaître, les transactions se ranimer, si nos destinées sont à [illegible] des [illegible] députés [illegible]

Quant [illegible] feuilles du centre gauche et de la gauche, comme elles déclarent que le vote d'[illegible] maires et la condamnation de toute entreprise contre l'intégrite de la loi municipale actuelle, elles atteignent reellement, dans leurs attaques, le maréchal-président lui-même. Le maréchal a en effet réclamé dans son [illegible] du vote de la prorogation, une réforme législative qui permit à son gouvernement d'être obéi des maires et des municipalités. Sous ce dernier rapport surtout, il semble difficile d'admettre que le gouvernement puisse accepter, sans un nouvel appel à la Chambre, le résultat du vote de la gauche et de l'extrême droite.

Les bonapartistes ont organisé hier une ma[illegible] église Saint-Augustin, en l'honneur de [illegible] III. Quelques [illegible] groupées devant [illegible] par quelques cris de : *vive l'empereur!* [illegible] notabilités bonapartistes à leur sortie de l'église. C'est [illegible] manifestation.

[illegible] de la propagande bonapartiste [illegible] de se ralentir. [illegible] enveloppes de lettres ornées d'un [illegible] portrait du prince imperial. On distribue [illegible] partout une photographie du je[illegible] de Woolwich encadree, dans les chiffres [illegible] plébiscite qui eut fondé le regime im[illegible]. Au-dessous, on lit la petite al[illegible] prononcée le 15 août dernier et qui se termine [illegible] adage de Napoléon [illegible], autour de laquelle s'en[illegible] : « Suffrage universel. » [illegible] pour s'imaginer que [illegible] par de pareils moyens, faire oublier [illegible] malheurs dont l'Empire a [illegible]

CHRONIQUE.

Nous apprenons avec plaisir que S. M. le Sultan vient de conférer au Dr Dethier, directeur du musée imperial de Ste-Irene, la decoration de l'Osmanié, 4e classe.

Cette distinction a été accordée à M. le Dr Dethier, en recompense de ses travaux scientifiques, et notamment pour son ouvrage intitule : *Le Bosphore et Constantinople*, dont Sa Majesté a daigné accepter un exemplaire.

La Direction des Télegraphes et Postes a publie un avis officiel pour prevenir le public qu'il est nécessaire de mettre sur les lettres, à destination des provinces, l'adresse en langue turque à côte de l'adresse ecrite en une langue étrangère, afin d'éviter toute erreur ou tout retard dans la remise des missives à leur destination.

Cette precaution devient en effet indispensable pour les bureaux de l'interieur où la plupart des employés ne connaissent aucune langue étrangère.

Voulant donner satisfaction aux demandes [illegible] lui ont été adressées par un grand nombre de Bulgares, le *Levant Times* va publier en langue bulgare une édition hebdomadaire, dont le premier numéro sera mis en vente samedi prochain.

Le format de cette publication sera le meme que celui de l'edition anglo-française, et le prix de l'abonnement, pour une année, est fixe à 6 médjidiés d'argent, (frais de poste compris.)

D'après le *Bassiret*, le fameux comité revolutionnaire qui a souvent cherché à troubler l'ordre public dans le vilayet de Touna, vient de reveler de nouveau son existence en faisant distribuer dans ce vilayet des manifestes qui n'o[illegible] heureusement, trouvé de lecteurs assez naifs pour accorder la moindre confian[illegible]

Le gouverneur général a fait saisir ces papiers qui ont été envoyés à la S. Porte.

Le caimakam d'Ezergrad, Nazif effendi, avait été appelé au chef-lieu du vilayet de Touna pour repondre à certaines accusations qui pesaient sur lui.

Nous apprenons que ce fonctionnaire a été definitivement revoque de ses fonctions.

Jusqu'à la nomination de son remplaçant, c'est Mehmed effendi, ex-gouverneur de Plevne, qui gerera ce caimakamat.

Dimanche dernier a eu lieu dans la salle du théâtre Français le bal donné par la Société *Xerocrini*, en faveur de la grande école nationale du Phanar.

Depuis que les Bulgares ont rompu avec le patriarcat, la Russie a supprimé, on le sait, les revenus des Monastères de la Bessarabie, revenus affectes par les princes Mavrocordato à doter cette Ecole. Il a donc fallu chercher d'un autre [illegible] et au développement de cette grande institution, et c'est dans ce but qu'un comité a été institué pour donner un grand bal en faveur de l'Ecole du Phanar.

S. [illegible] Djevdet pacha, ministre de l'instruction publique, avait bien voulu accepter le patronage de cette fete à laquelle il assistait, accompagné du mustéchar du ministère, Sadoullah bey.

Le bal a été des plus animés, et le seul reproche que l'on puisse lui adresser, c'est d'avoir attiré une foule si considerable qu'à certains moments la circulation devenait impossible dans la salle.

Le comité est venu remercier Djevdet pacha du bienveillant appui que Son Excellence avait prété à cette réunion, et le ministre a repondu quelques [illegible] pour exprimer la satisfaction qu'il eprouverait toujours à concourir au developpement de l'instruction publique et au succès des œuvres entreprises dans [illegible]

Samedi prochain, la Societe italienne de Secours mutuels (*Società operaja italiana*) donnera un *Bal de famille* dans son local de la rue du Journal.

Le produit de cette fete, qui promet d'etre brillante, étant consacré à des œuvres de bienfaisance, nous pensons [illegible] peut se procurer des billets à l'avance. On en trouve egalement au siége de la Société, rue du Journal.

Le 4e bal donné par les propriétaires de l'*Hôtel du Luxembourg* aura lieu Samedi prochain. L'animation des soirées précédentes garantit le succès de cette nouvelle fête, et le public dansant de Péra se donnera rendez-vous Samedi [illegible] dans ces salons où l'on est certain de s'amuser en bonne compagnie.

Ces jours derniers, des voleurs se sont introduits dans une maison de la rue Cabristan, et ont enleve toute la vaisselle d'argent qu'ils ont pu trouver. Les locataires ne se sont aperçus que le lendemain, du vol dont ils avaient été victimes, et sont allés aussitôt déposer une plainte à la police.

Un autre vol a été commis la semaine dernière, dans une maison située à Yéni-Tcharchi. Les voleurs ont réussi à ouvrir la porte de cette maison, qu'ils ont ensuite dévalisée. Plainte a été portée immédiatement, et la police croit être sur la trace des malfaiteurs.

On écrit de Moudania, que les travaux de terrassements de la chaussée en cours de construction entre cette ville et Triglia, avancent rapidement, et l'on calcule que d'ici au mois d'août prochain, cette route pourra être terminée et livrée à la circulation.

On écrit de Braila, que plus de trente voiliers, portant pavillon grec, se trouvent pris par les glaces dans le port de Braila.

On ecrit de Lemassol (Chypre), en date du 10 janvier :

Un voilier grec, venant d'Italie, avec une cargaison de bois de construction, à destination de l'Egypte, a relâche la semaine dernière dans notre port, ayant à son bord l'équipage d'un navire anglais, qui a fait naufrage à une vingtaine de milles de Port-Said, où il se rendait chargé de 500 tonnes de charbons.

Ce navire a touché sur un roc, et il a dû etre abandonné par l'equipage composé de 11 personnes, en comprenant le capitaine. Les naufrages se sont réfu-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

par

M. EDOUARD DID[illegible]

VI. (suite).

— Et si j'avais la bonte de vous le dire, moi, mechant tuteur?

En disant ces mots, Regina abaissait sa levre superieure et secouait la tête avec ces adorables singeries, qui établissent si bien sur nous, barbons, la tyrannie de l'enfance.

— Chere petite, balbutia le duc, ne sachant plus trop ce qu'il disait, elle a toujours raison.

— Je le sais bien.

— C'est entendu. Mais tout cela ne [illegible] allons faire dans les Alpes?

— Nous y allons, cher oncle, pour payer une dette de reconnaissance.

— Une dette de reconnaissance? dit le duc qui ne comprenait plus du tout.

— Oui, mon oncle, une dette contractée il y a deja dix ans. Vous voyez que je [illegible] suis pas pressee de la payer.

Regina raconta alors dans tous ses details sa chute dans le torrent et son salut miraculeux, dû à l'intervention du petit pâtre. En narrateur habile, elle supprima seulement l'incident du coup de baton, qui pouvait [illegible] à l'interêt.

Voir le numero du 21 janvier.

Pendant tout ce recit qu'elle dramatisait de son mieux, la rusée jeune fille suivait sur la figure bouleversée de son tuteur les traces de la terreur causée par le danger qu'avait couru sa chère pupille. Quand elle crut en avoir dit assez pour arriver à ses fins:

— Eh bien? dit-elle.

— Ouf! s'écria le bon vieillard, — il avait senti plus d'une fois le frisson le glacer et respirait enfin comme au sortir d'un cauchemar, — voila un brave petit gars. Tu as raison, Regina, tu as raison, mon enfant, il faut que nous le retrouvions; il y va de notre honneur de faire la fortune d'un aussi digne garçon. Des demain, nous nous mettrons en route. Brave petit pâtre, per Bacco! je veux l'embrasser.

— Et moi, dit resolûment Regina, je veux l'épouser.

— Hein! dit le duc en faisant un soubresaut, j'ai mal entendu sans doute. Tu dis, mon enfant?...

— Je dis, mon oncle, que je veux l'épouser, parce que je le lui ai promis et qu'une promesse est chose sacree, vous me l'avez dit souvent.

Regina reprit alors son recit au point où elle l'avait interrompu et raconta l'épisode de la croix de diamants, qui causa au duc une mediocre satisfaction et attiedit un peu son enthousiasme.

— Diable! diable! dit-il

— Vous le voyez, mon oncle, continua Regina, je suis dans l'obligation d'épouser mon sauveur, si, comme tout me le fait espérer, nous parvenons à le retrouver.

— Allons, quelle folle excentricite!

— C'est [illegible]

— Sais-tu que ton sauveur doit être quelque abominable sauvage, dont tu ne voudras pas pour [illegible]

— [illegible] dit Regina, qui ne doutait jamais de rien.

— Une princesse epousant un pâtre!

— On a vu des rois epouser des bergeres.

— A la bonne heure, dit le duc, à moitie rassure par cet apophthegme de sa pupille, c'etait une plaisanterie, n'est-ce pas?

— Rien n'est plus serieux qu'un serment, mon oncle, ce sont vos principes.

Le serment d'un baby de six ans!

— Le serment d'une princesse San Gennaro, [illegible]!

— Je ne te suivrai certainement pas dans cette belle equipee, dit le duc, commençant à perdre patience.

— C'est bien, mon oncle, je partirai seule.

Et elle sortit fierement sur cette declaration des droits de la pupille. Mais elle n'avait pas encore franchi le seuil de la porte que le duc l'avait dejà rappelee.

— Regina!

— Mon oncle? dit l'enfant, qui, ayant prevu une capitulation du vieillard avait repris sa voix la plus douce et son visage le plus souriant.

— Je t'accompagnerai dans ton voyage.

— Partout où il me plaira de vous conduire?... Oh! merci, mon oncle, merci, mon bon oncle, dit la jeune fille en sautant au cou de son tuteur.

— Ah! cruelle enfant, à quelle folie condamnez-vous ma vieillesse! dit le pauvre duc en poussant un soupir.

— Mais non, mon oncle, c'est raisonnable, tres-raisonnable, vous verrez.

— Elle me le persuaderait!

— Quand partons nous?

— Le temps de faire établir une confortable voiture de voyage.

— Je me contenterai de celle qui est sous la remise, dit Regina, qui voyait poindre une ruse pour ajourner ou empêcher le depart.

— Allons, soit.

— Ainsi, [illegible], nous partons demain, reprit-elle en regardant son tuteur dans les yeux.

— C'est dit, mon enfant, répondit le résigne vieillard.

Le duc connaissait sa pupille. Il savait que la contradiction ne faisait qu'aiguiser son désir et que ce qu'elle s'était une fois fourre dans l'esprit elle l'accomplissait malgré tout le monde. Il essaya donc pas de lui resister, et se résigna à subir la volonte tyrannique de sa pupille, comptant bien sur la versatilite de la capricieuse enfant pour faire prendre une autre direction à son esprit avant que ce dessein, qu'il regardait comme une haute bouffonnerie, pût se realiser. Cependant, il n'etait pas completement tranquille.

— Ah! pensait-il le soir en se couchant, c'est ma faute, j'ai donne à cette enfant une deplorable éducation, aujourd'hui j'en recolte les fruits. Enfin, j'espere bien m'y prendre de façon à ne jamais decouvrir cet abominable petit pâtre. Drôle qui se permet de sauver une patricienne. On n'a pas idee d'une pareille audace.

Et le pauvre duc soupirait en songeant à sa Regina, à ses folles idées, au scandale qu'amenerait, non pas un mariage impossible et qui ne se ferait jamais, mais seulement à une indiscretion de sa volontaire pupille. Le jour le surprit dans ses rêveries inquietes. Il dormait depuis deux heures à peine quand on frappa à sa porte, d'abord discrètement, puis un peu plus fort, puis enfin avec une impatience et surtout une vigueur qui reveillerent le pauvre homme en sursaut.

— Hein! qu'est-ce? qui est là? dit-il en essayant de ressembler ses idées.

— C'est moi, mon oncle, dit Regina.

— Pardon, mon enfant, je suis à toi. Le temps de passer une robe de chambre.

— Comment! vous n'êtes pas encore prêt!

— Comme tu y vas! dit le vieillard en s'habillant à la hâte.

Et apres avoir jeté un coup d'œil dans la glace pour s'assurer que sa toilette matinale n'avait rien de *shocking*, le duc ouvrit à sa pupille. Regina en habit de voyage, le sac en sautoir ni plus ni moins qu'un Anglais qui va faire le tour du monde, entra dans la chambre de son tuteur.

D'un coup d'œil elle inspecta d'abord l'appartement.

— Vos caisses de voyage sont-elles déjà descendues? dit-elle.

— Mes caisses! Six chemises et deux habits de rechange, voilà tout ce qu'il me faut, dit le duc. Sonne mon valet de chambre.

— Pas n'est besoin, mon oncle, dit la pétulante Regina. Joseph est occupe en bas

Et ouvrant les armoires, elle en tira du linge et des habits qu'elle jeta pêle-mêle dans une malle.

— Voilà qui est fait, dit-elle. Partons-[illegible]

— [illegible]

— Vous êtes un ange, mon oncle, dit Regina en embrassant son tuteur avec une vivacite qu'elle ne mettait pas toujours dans les caresses qu'elle ne prodiguait guere au vieillard.

Malgre les recherches tres-actives de Regina, qui, pour la premiere fois de sa vie, au grand desespoir du duc, mettait un peu de suite dans ses idees et de perseverance dans son projet, elle ne put rien trouver. Elle eut beau faire presque à pied la route du Simplon, de Brugg au lac Majeur, celle du Saint-Gothard, de Urseren à Giornico, s'arreter à chaque pas dans le Saint-Bernard, de Martigny à Châtillon, courir le mont Cenis depuis Suze jusqu'à Modane, tout fut inutile, elle ne trouva pas la moindre [illegible] du petit pâtre. Elle ne laissait cependant pas passer un seul montagnard sans l'interroger; mais dans ce pays alpestre, dont les populations resteront toujours forcement un peu sauvages, Regina avait beau dire qu'elle n'avait d'autre but que de faire la fortune d'un des leurs, on ne la croyait pas, et ne la croyant pas, on ne s'expliquait pas l'interêt qu'une noble etrangere pouvait porter a un pauvre pâtre. En vertu de cette mefiance qui fait que les gens simples voient presque toujours un ennemi dans un inconnu, la belle Regina ne put tirer aucun renseignement des montagnards qu'elle interrogeait dans chaque village, dans chaque chaumiere, dans chaque hutte qu'elle rencontrait.

Ceux qui auraient pu l'eclairer affectaient cette stupidite desespérante, masque que le paysan prend et depose selon qu'il a besoin de paraître ou tres-naif, comme le croient ceux qui ne le connaissent pas, ou tres-madre, comme c'est le fond de sa nature.

Quand Regina fut enfin convaincue qu'elle ne pourrait rien tirer des brutes qu'elle interrogeait sur sa route, elle resolut de faire appel à ses propres forces et à ses souvenirs d'enfant. Elle se recueillit et crut [illegible] jusque dans ses moindres détails le lieu [illegible] dont elle cherchait le principal [illegible]

— Oh! j'y suis maintenant, se dit-elle [illegible] faudra bien que je le trouve.

Et elle se mit en campagne avec une nouvelle energie.

[illegible] tentative fut aussi infructueuse que l'autre, malgre l'ardeur que le duc San Gennaro mit cette fois a seconder sa niece. Le [illegible] vieillard, dont les recherches avaient d'abord ete d'une mollesse qui trahissait son mauvais vouloir, deployait une activite sans égale depuis qu'il etait certain de ne pas trouver ce qu'il cherchait. Apres deux mois passés ainsi en marches et en contre-marches à travers les diverses routes qui traversent les Alpes, l'altiere Regina fut bien forcee de s'avouer qu'il n'y avait plus aucun espoir et qu'il fallait songer a abandonner le projet qu'elle avait forme.

— Ou allons-nous, mon enfant? dit le duc quand il vit sa pupille tout a fait decouragée.

— Où vous voudrez, peu m'importe maintenant.

— Nous sommes sur la route de T[illegible]. Allons jusqu'a Venise.

— A Venise, soit!

Mais arrivee a Milan, la capricieuse Regina changea d'avis et ne voulut pas poursuivre sa route. Le duc etait trop heureux de l'échec qu'elle venait de subir pour songer à lui faire la moindre opposition.

— A ton aise, mon enfant, dit-il à sa pupille. Tu voulais venir en Italie, nous voilà en Italie. Maintenant tu désires retourner en Angleterre, retournons en Angleterre. Tu sais bien que je n'ai pas d'autre volonté que la tienne

— Voilà comme je vous aime, mon oncle.

— Seulement je vous demande la permission d'ecrire a Venise

— A quoi bon?

— Pour décommander les prép[illegible] qu'on a dû faire pour notre arrivee.

(A suivre.)

giés sur les embarcations du bord, et ils allaient probablement périr lorsqu'ils furent rencontrés par le voilier grec qui les a recueillis et amenés dans notre port.

De là ils ont été dirigés sur Larnaca, d'où ils seront repatriés par les soins de leur consulat.

On se rappelle l'arrestation de quatre malfaiteurs qui avaient participé, il y a un an à l'assassinat de M. A. Caruana. Deux de ces misérables ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés et les deux autres à la peine capitale. L'ordre d'exécution était arrivé dernièrement et on allait procéder à la décapitation des condamnés lorsque l'un deux est mort victime d'une tentative d'évasion.

Celui-ci avait réussi à se glisser dans l'égout qui communique [illegible] l'air lui ayant manqué, il a succombé à l'asphyxie. Le second assassin a été exécuté sur la place qui se trouve devant la maison du gouvernement.

On écrit d'Erzeroum en date du 8 courant:

Dimanche dernier les habitants de cette ville ont eu le spectacle de deux exécutions capitales. Les condamnés étaient frères, c'étaient deux Khurdes; l'un a été pendu sur la place de Curdji-[illegible] celle de [illegible] Capou.

[illegible] crime qui [illegible]

Dans leur [illegible] Khurde co[illegible] à pein[illegible] sait po[illegible] et les malheureux [illegible] l'espoir d'un riche [illegible] son qu'elle habitait. Ils ont alors massacré sans pitié tous ces malheureux sans épargner les enfants, pas même cet innocent de deux mois qu'ils ont arraché du sein de sa mère pour le mettre en pièce, sous les yeux de celle-ci. Après cet horrible carnage ils ont dévalisé la maison et se sont refugiés dans des montagnes presque inaccessibles. Ce n'est qu'après vingt jours de poursuite active que la police a pu s'emparer de leurs personnes et les écrouer dans la prison d'Erzeroum.

L'un de ces malfaiteurs ayant cherché [illegible] lés, et le quatrième seulement [illegible] sauve, grâce à son infirmité (il est sourd), circonstance qui lui a valu une commutation de la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité.

Cette année l'hiver est des plus rigoureux dans nos parages. Les rivières les cours d'eau ont gelé et les traîneaux ont pris la place des voitures. La fièvre typhoïde, fait malheureusement de grands ravages, et l'on assure que cette maladie cause une vingtaine de décès par jour.

Nous lisons dans le *Journal de Genève*:

[illegible] d'apprendre que l'Empereur d'Autriche-Hongrie a chargé M. le comte Andrassy, président du ministère, de faire savoir à MM. Patek, Philippe et Cie de notre ville, par l'intermédiaire de M. J.J. de Tschudi, ministre à Vienne que, à la suite d'un examen spécial, les montres exposées à Vienne par ces fabricants ont été trouvées d'une qualité exceptionnellement supérieure et qu'elles leur ont valu de la part de l'Empereur *la plus haute des distinctions*.

Nos lecteurs se réjouiront sans doute avec nous d'apprendre que l'industrie de notre [illegible] pense [illegible]

[illegible] ces fabricants ont [illegible] Genève, métropole de l'[illegible]

[illegible] la lettre suivante [illegible]

[illegible] grand étonnement que j'ai vu distribuer dans la ville une circulaire en date du [illegible] plus [illegible] de la maison A. Nieso, S. Haver et Cie.

Il était, il est vrai, convenu entre nos [illegible] à de certaines conditions. [illegible]

[illegible] 23 Janvier 1874.

Moïse de Toledo.

Il est singulier de voir quelques membres d'une association disposer à leur gré, sans consentement préalable, de la situation légitimement acquise à l'un d'eux. Ces procédés étranges sont justiciables des tribunaux auxquels M. de Toledo est en droit de recourir pour le sort à lui causé par ses associés.

Le Chemin de fer de Pyrée-Lamia.

Le télégraphe d'Athènes qui nous annonçait, il y a quelque temps, l'inauguration des travaux [illegible] le Pyrée et Lamie, nous a également appris, tout récemment, la suspension de ces travaux, à peine commencés. Cette suspension aurait été décidée à la suite d'un différend qui s'est élevé entre le gouvernement hellénique et la Compagnie concessionnaire.

C'est l'emplacement [illegible] Pyrée, tête de la ligne, qui a provoqué cette discussion, qui, tout en semblant n'être basée que sur des causes futiles, n'en menace pas moins de faire échouer une entreprise de la plus grande importance pour la Grèce.

Il n'est donc pas sans intérêt de consacrer quelques lignes à examiner les causes qui ont amené cet incident.

La voie ferrée du Pyrée à Lamie devant relier la Grèce aux chemins de fer de la Turquie, et partant au réseau des lignes ferrées de l'Europe, a été toujours considérée comme étant destinée à devenir un jour une ligne internationale servant aux transactions de l'Europe avec l'Égypte et les Indes et *vice-versâ*. La Grèce serait ainsi devenue l'entrepôt du commerce de trois continents. Aussi voyons-nous le gouvernement hellénique porter une sérieuse attention sur cette ligne aussitôt que son établissement fut décidé et les entrepreneurs affluer, attirés par la perspective de l'importance que la ligne doit nécessairement acquérir.

L'emplacement de la tête d'une ligne ferrée a toujours et partout été regardé comme un point capital pour la réussite de l'entreprise. Aussi les entrepreneurs qui ont exécuté des études sur cette ligne et qui ont fait des propositions de concession au gouvernement ont tous été d'accord, pour installer la tête de ligne dans un port, au bord de la mer. C'était aussi l'intention de M. E. Piat qui a obtenu en 1870, en vertu d'une convention ratifiée par la Chambre, la [illegible] désigné le port de Porto-Rafti, comme [illegible] de la gare.

Le gouvernement, soucieux des intérêts de la population de la ville du Pyrée, et préoccupé du développement de ce port a réclamé l'abandon de ce projet, et par un article spécial de la concession il a [illegible] entre les parties contractantes que la tête de ligne [illegible] dans le port de Pyrée, sur la presqu'île de Canthare.

M. Piat n'ayant pas réussi à trouver les capitaux nécessaires à cette entreprise, la concession à l'expiration des délais fixés dans la convention [illegible] annulée. C'est à la suite de cette résiliation qu'une nouvelle convention a été conclue et signée au mois de Janvier 1873 entre le gouvernement et M. A. Syngros, représentant de la banque de Constantinople et d'un groupe de capitalistes.

M. Syngros, pour conclure cette convention n'a demandé aucun délai pour faire de nouvelles études. Il s'est basé sur celles exécutées par M. Piat. L'emplacement de la gare de Pyrée était considéré comme un point résolu d'avance et il n'a pas été même expressément défini dans le contrat. Il était sous-entendu que l'emplacement de la tête de ligne devait être sur le port et dans une position réunissant toutes les qualités requises pour une si grande entreprise. Ainsi l'Art. 21 de la convention s'exprime en ces termes: *MM. le ministre de l'intérieur et l'entrepreneur fixeront d'un commun accord l'emplacement des stations aux deux extrémités de la ligne ainsi que celui des stations intermédiaires conformément aux besoins et aux intérêts du chemin de fer.*

Cette clause qui franchement interprétée pouvait être suffisamment explicite a cependant, au moment de l'exécution donné lieu à des interprétations divergentes et a provoqué le différend qui nous occupe.

La compagnie ayant fixé, dès le commencement, l'emplacement de la gare du Pirée sur un point de la presqu'île de Canthare (la baie des Russes) elle est partie de ce point pour tracer la direction de la ligne vers la station d'Athènes.

Le gouvernement avisé à temps de la position de la gare du Pirée a cru devoir faire observer que l'emplacement choisi par la compagnie était préjudiciable aux intérêts de la ville, qu'il supprimait une partie de rive ouest de la lagune de Zea que le gouvernement comptait déblayer un jour pour y établir un port, et que cette situation de la gare devait nécessairement amener le passage de la ligne par les *longues-murailles*, antiquités qui seraient atteintes. Le gouvernement concluait au rejet de cet emplacement. La compagnie a rejeté ces objections et modifié les premiers plans de la gare, de manière à faire disparaître [illegible] ment opposait à son établissement. [illegible]

[illegible] elle a rejeté la proposition du gouvernement indiquant deux endroits différents: un terrain sis près du cimetière, et un autre placé près de la gare du chemin du Pirée à Athènes. Ces terrains ont été trouvés mal choisis, situés sur des emplacements trop éloignés du port et ne remplissant enfin aucune des conditions voulues pour la réussite de l'entreprise.

Sur ces entrefaites le délai fixé dans la convention pour le commencement des travaux approchait de sa fin. La compagnie pour ne pas manquer à ses engagements a inauguré les travaux en partant de la station d'Athènes, l'emplacement de la station du Pyrée n'étant pas encore définitivement arrêté par le Gouvernement. En même temps elle a exigé du gouvernement la prompte solution de cette question en déclarant que l'emplacement de la gare du Pyrée n'ayant pas été fixé définitivement elle ne saurait ou diriger sa ligne et qu'elle se trouverait en conséquence dans la nécessité d'interrompre les travaux, et elle a rédigé une protestation en prévision de cette éventualité. En réponse à cet acte le gouvernement a reproché à la compagnie de créer des prétextes pour interrompre des travaux commencés pour la forme, et qui ne sont pas sérieux et il emet l'opinion que la proposition de la compagnie pour l'emplacement de sa tête de ligne sur la place Apollon ne pouvait pas être prise en considération. En effet, la compagnie n'a pas déclaré si elle avait l'intention, d'indemniser la commune du Pyrée, propriétaire légitime de cette place. La discussion soulevée au sujet de la gare de Pyrée n'ayant pas abouti, la compagnie a fait suspendre les travaux par la raison qu'elle ne pouvait diriger ses terrassements vers un point qui n'était pas encore déterminé. Le gouvernement a donc cité la compagnie par devant le tribunal de première instance, demandant que le terrain désigné par le ministre de l'Intérieur fut imposé judiciairement à la compagnie et que celle-ci fut contrainte à reprendre immédiatement les travaux supendus.

En parcourant les documents échangés entre les deux parties et publiés par M. Scouloudi, et en pesant les raisons données pour et contre, on reste convaincu que le gouvernement hellénique ayant en vue les intérêts généraux de l'Etat n'aurait pas dû se montrer aussi méticuleux dans l'interprétation de certaines expressions vagues du contrat. Ainsi, par exemple, sur le chapitre de la fixation des stations aux deux extrémités de la ligne, le texte n'est pas clair et donne lieu à des discussions infinies. Tel est l'art. 21 relatif à l'emplacement de ces stations. C'est par un commun accord, y est il dit, que le ministre de l'intérieur et l'entrepreneur fixeront les stations placées aux extrémités de la ligne, conformément aux besoins et aux intérêts du chemin de fer.

La compagnie démontre qu'en dehors des deux places indiquées par elle comme convenables à l'établissement de sa tête de ligne au Pyrée, les terrains désignés par le gouvernement ne sont pas favorables aux intérêts du chemin de fer.

La convention d'ailleurs est explicite sous ce rapport. Ce sont les intérêts et les besoins de la voie ferrée qui serviront de bases à la fixation de la gare du Pyrée. Or, on doit supposer que la compagnie, maîtresse de ses capitaux, est plus capable que quiconque de juger ce qui est plus favorable à ses intérêts et qu'elle doit avoir le droit de répondre au gouvernement que tel emplacement est nuisible aux intérêts du chemin de fer.

C'est ce qui est arrivé dans cette occasion. La Compagnie se justifie de son opposition au gouvernement par des motifs fort plausibles, en faisant valoir des raisons techniques et des conses qui pourront effectivement faire avorter la réussite future de l'entreprise, tandis que le gouvernement ne justifie pas son opposition, quant à la presqu'île de Canthare, que par des raisons secondaires, aisement réfutées par la Compagnie. Quant à la place d'Apollon, la Compagnie ne trouve pas plus difficile de réfuter les raisons alléguées par le gouvernement à l'appui de son refus. En effet, le gouvernement, au lieu de se baser sur les intérêts et les besoins du chemin de fer, n'allègue que les intérêts et le plan de la ville de Pyrée, lorsque d'après l'article 21, ce sont les intérêts du chemin de fer qui doivent servir avant tout de base à la fixation de la gare du Pyrée. Le gouvernement ne semble pas être plus heureux lorsqu'il accuse la Compagnie de ne pas s'être declarée prête à indemniser la commune du Pyree pour l'occupation de la place d'Apollon. La Compagnie, à cette objection oppose l'article 12 de la Constitution, où il est dit: « *Le gouvernement cède gratuitement à la Compagnie toutes les terres nationales, communales et particulières qui sont nécessaires à l'établissement de la voie. Il cède également à l'entrepreneur les terres nationales nécessaires à l'établissement des stations et des gares. Sont exceptés les terrains à bâtir, situés dans les villes, bourgs et villages actuellement existants.* »

Or, la place d'Apollon n'est point un terrain à bâtir, elle est considérée comme un terrain national, et comme tel justement réclamée par la Compagnie, sans la moindre indemnité, en vertu de l'article 12.

On voit par ce qui précède que le [illegible] montré [illegible] pointilleux quant à la fixation de la gare. Nous pensons qu'il était plutôt [illegible] intérêt d'aplanir ce différend au [illegible] la laisser s'aggraver au point de [illegible] nécessaire l'intervention de la [illegible] et la suspension des travaux [illegible]

Nous [illegible] jugement de la Cour d'A[illegible] laquelle cette affaire a [illegible] en juger par le langage [illegible] télégraphe, le tribunal en justifiant d'un côté [illegible] quant à l'emplacement de la gare [illegible] condamner la compagnie [illegible] les travaux [illegible] définitivement la question. Par sa décision le tribunal laisse une porte ouverte aux négociations. Espérons que cette voie de conciliation ne sera négligée par les deux parties et qu'elles arriveront bientôt à s'accorder sur le point qui fait l'objet de leur dissentiment et cela au profit des intérêts généraux de l'Etat et des entreprises futures. En effet, il ne faut pas l'oublier, de semblables entraves ne produisent jamais une bonne impression sur l'opinion publique et ne sont pas de nature à attirer dans un pays les capitaux de l'étranger.

ASSOCIAZIONE COMMERCIALE ARTIGIANA DI PIETA'.

AVVISO AI CONFRATELLI.

L'Assemblea Generale definitiva, è convocata per Domenica 25 Gennajo corrente 1874 nella Sala dell'Ospizio a Pancaldi.

ad UN ORA PRECISA, dopo mezzo giorno

Il Consiglio Amministrativo dell'opera spera di vedervi accorere numerosi all'adunanza, non solo per darvi lettura del Reso-conto 1873, e per la rinnovazione delle 2/5 parti del Consilio a norma dello statuto vigente, ma bensi per sottomettervi altri utili proposizioni.

Siete pregati di portare con voi il presente bilancio, onde seguire più facilmente le spiegazioni del Reso-conto.

Pera, 17 Gennajo 1874.

B. Cav. CORPI *Presidente*.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

TABLEAU des encaissements effectués à la Banque impériale ottomane, du 1/13 Mars au 12 courant sur les affectations du service des emprunts extérieurs et de la Dette Générale pour l'exercice 1289 (1873-4) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-Akhir 1282.

	RECOUVREMENTS		
	Antérieur	Mois cour.	Total.
Contrib. indirect. Douanes	85741135 35	12064009 88	97805145 34
Contrib. indirect. Tabacs	16184 81 05	1662 65 39	17846247 04
Contrib. indirect. Salines	35414553 33	3017061 04	38431634 37
Contrib. indirect. Spr. et aut.	10793137 36	363295 15	11156433 11
Impôt foncier	12236196 11	220130 13	12456326 24
Dîmes et Verghis	1559554 30	»	1559554 30
Moutons	59935395 09	11352 »	59946747 09
	221863151 30	17338131 29	239202083 28
Remises en Europe et Pts sur place au 12 décembre	198880560 95		
do do 12 janvier	14519220 33		213399781 18
Disponible			25802308 10
Effets à encaisser			» »
Total			25802308 10

Constantinople, le 12 janvier 1874.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: **M. H. FOSTER.**
LE DIRECTEUR: **EM. DEVEAUX.**

N. B. Les encaissements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes:

Beyrouth 29 décembre; Salonique 18 décembre; Larnaca 29 décembre; Aïdin 11 décembre; Magnésie 31 décembre; Cara-Hissar 3 décembre; Adalia 3 décembre; Smyrne 2 janvier.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

[illegible] DE CONSTANTINOPLE

Du 22 janvier 1874

Lever du soleil	7 h. 23 m.
Coucher	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

Baromètre	763.1
Thermomètre	[illegible]
Maxima	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Direction et force du vent	[illegible]

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Mois de Décembre.

1 Dimitrios Nicolaidis Janis Arsenis — Soulina
[illegible]
0 Hecanali — [illegible]
1 Serkisof Cie. — [illegible]
12 Propriétaire de [illegible]
[illegible]
Belilzis daniil [illegible]
[illegible]
Aghios Tanasis Tatavola — Espisia — Altemitza
1 Saylou Miran Eginitis Papaleonastos — Pyrée
[illegible] guiolu — Kivali — Alexandrie

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Philippopoli, le 17 Janvier 1874.

Notre gouverneur-général est complètement rétabli de la maladie dont il souffrait depuis quelques jours.

La population de Pazardjik a été fort satisfaite de la destitution du caïmakam Ahmed pacha. Ce caïmakam passait la plupart du temps à la chasse. Il arrivait même que les jours de conseil on était obligé de l'envoyer chercher pour présider la séance. Nous avons donc vu avec plaisir l'administration passer des mains de ce Nemrod dans celles d'Abdullah Agha, notre nouveau caïmakam. Ce dernier est une personne très-estimable qui a rendu de notables services depuis des années, à son gouvernement.

Le temps s'est maintenu au beau jusqu'au 28 décembre. Maintenant, la neige couvre tous nos champs, ce qui nous fait espérer une bonne récolte. Le froid est rigoureux. Des centaines de chariots apportent en ville des quantités de glace. La glace est actuellement emmagasinée et pendant l'été on en consomme énormément, surtout dans les campagnes, la chaleur étant insupportable.

Les fêtes de Noël et du 1er de l'an se sont [illegible] la plus grande tranquillité; ce dont [illegible] notre chef des gendarmes qui a [illegible] les précautions nécessaires pour que [illegible] troublé.

M. [illegible] consul d'Autriche-Hongrie [illegible] rendu auprès de sa famille, en Autriche, en vertu d'un congé, est de retour ici. Durant son absence, le consulat a été géré par le drogman, M. [illegible]

Il y a quelques jours deux *keurkdjis* s'étaient pris de querelle au sujet d'une somme de 30 piastres. L'un de ces individus s'est donné un coup de couteau qui lui coûtera la vie d'après les apparences.

Avant l'arrivée de notre gouverneur, Essad pacha, notre municipalité était on ne peut plus mal administrée. Les rues étaient impraticables, le pain d'une qualité détestable et la viande très-[illegible]

Les échelles de la [illegible] nous fournissaient [illegible] Philippopoli ne possédant [illegible] fontaine. On vient d'en [illegible] qui suffisent à alimenter la [illegible] Notre gouverneur a supprimé les appointements du [illegible] de la Municipalité qui était hors de service. Une économie de 1,000 piastres par mois a été réalisée de ce chef.

Notre marché jouit d'une grande animation. Les céréales sont très demandées par les négociants étrangers. Voici nos prix actuels: durs, 75; tendres, 66; seigle, 42; orge, 26; avoine, 22 et maïs 41 piastres le kilé de 60 ocques.

Le chemin de fer a fait cette année-ci des recettes considérables en transportant de fortes quantités de céréales qui sortaient de nos cazas. On dit qu'un million cinq cent mille kilés ont été déjà expédiés par la voie de Ahyolou-[illegible] gas et Dédéaghatch. Il reste encore des milliers de kilés à expédier, mais comme l'hiver est très-rigoureux, il est difficile à nos villageois de transporter leurs céréales au marché.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Adana, 5/17 décembre 1873.

Le mauvais temps est constant depuis deux semaines. Nous avons des pluies continuelles avec un froid très-rigoureux. Il y a bien des années qu'on n'a ressenti à Adana un pareil froid. La variole qui depuis deux [illegible] elle est en pleine décroissance, mais par contre on signale des cas très-nombreux de typhus proprement dit et de fièvres typhoïdes. Notre population en général est très-pauvre et elle vit presque dans la misère; les maisons n'ont ordinairement qu'un seul étage presqu'au niveau de la [illegible] sans fenêtres. Tant qu'il fait chaud tous ces pauvres gens dorment ou dans les cours des maisons ou sur les terrasses. Mais en hiver, et particulièrement quand il fait froid comme actuellement, tout ce monde se retire à l'intérieur. Dans la basse classe, des familles composées quelquefois de 40 personnes [illegible] agglomérées dans un espace de dix ou quinze [illegible] que des nattes qui les garantissent à peine de l'humidité de la terre, dans une atmosphère viciée. Cette agglomération, la saleté, la malpropreté et la misérable nourriture de la plupart de nos habitants, sont la principale cause que le typhus est à l'état endémique à Adana et dans presque tous les centres de population de notre vilayet. Seulement, en hiver les cas sont beaucoup plus fréquents à cause de l'agglomération des familles dans un seul local restreint.

Le docteur Livopoulo, médecin de l'Hôpital civil ayant exposé par une note l'état déplorable de la petite pharmacie interne de l'Hôpital, qui se trouve dépourvue de la plupart des drogues et [illegible], le Conseil du vilayet a choisi cette occasion pour mettre à exécution une combinaison qui depuis longtemps était en projet. Ici nous n'avons pas une pharmacie proprement dite. Chaque médecin fournit les médicaments qu'il prescrit. Les pseudo-Esculapes, les empiriques et les aktars en font autant, et la pauvre population est exploitée de la manière la plus affreuse [illegible] drogues à des prix exorbitants. Pour [illegible] état de choses, la Municipalité avait toujours l'intention de faire supprimer la petite pharmacie [illegible] de l'hôpital et de créer une pharmacie modèle, fournie de tout le nécessaire pour le service de l'hôpital et de la ville. Un local sis en face du Sérail et appartenant à l'Evcaf se trouve tout prêt pour recevoir cet établissement qui, tout en étant d'une grande utilité publique, sera une source de revenus pour la Municipalité.

On a écrit déjà à Constantinople pour l'envoi des médicaments et d'un pharmacien diplômé. J'ai aussi à vous annoncer qu'une fois que la pharmacie municipale sera ouverte, on mettra le *veto* à la vente des médicaments par les aktars et par les empiriques. Dans une de mes précédentes lettres je vous avais dit que le valy s'était intéressé à l'état de notre Caisse d'épargne et de la caisse des Orphelins. A cet effet il a institué une commission composée de quatre membres sous la présidence de notre defterdar; cette commission a déjà commencé ses investigations sur l'administration de ces deux caisses.

Le capital de la caisse d'épargne de la seule ville d'Adana s'élève aujourd'hui à la somme de huit cent mille piastres. Il y a quatre ans seulement que cette caisse a été instituée par une contribution de 2 o/o sur la récolte d'une année [illegible] district d'Adana a fourni alors à peu près la somme de cinq cent vingt cinq mille piastres, qui aujourd'hui avec les intérêts ont formé la somme de huit cent mille piastres. Cet argent était destiné à venir en aide aux pauvres cultivateurs puisque c'était avec leur argent qu'on avait formé le capital. Malheureusement cet argent est passé immédiatement entre les mains des plus riches et notables personnages d'Adana avec intérêt de 12 o/o par an; pour être distribué aux villageois à raison de 30 o/o pour les mois suivant la ruineuse habitude de ces contrées! L'institution de la caisse d'épargne a été faite pour aider les agriculteurs et les délivrer des usuriers qui profitent encore au détriment des cultivateurs.

Si un pauvre agriculteur demande une petite avance, on lui répond qu'il n'y a pas d'argent disponible, ou on lui demande tant des garanties que le pauvre homme en désespoir de cause va chez l'usurier et lui paye le 30 o/0 pour les six mois. Mais si un notable, qu'il soit même obéré de dettes, demande de l'argent, presque sans garantie ou avec ces garanties illusoires on lui fournit immédiatement la somme demandée; et s'il n'y a pas de disponible en caisse, on cherche à l'instant à encaisser et à retirer les petites sommes qui se [illegible]

Plus de trois cent mille piastres [illegible] entre les mains des employés et [illegible] taires du Sérail et le restant se trouve [illegible] mains de leurs parents et amis: [illegible] qui se trouvent entre les mains [illegible] s'élèvent à peine à un vingtième du [illegible]

Quant à la caisse des orphelins [illegible] d'un million deux cent cinquante [illegible] mes, je [illegible] de [illegible] des avances de cette [illegible] deux garants, dont la solvabilité est constatée par le medjliss: vous comprenez que la faveur, l'intrigue et la protection y ont un champ libre. Il est positif, et ce que je vous déclare provient d'une source officielle, que le tiers de ce capital se trouve aujourd'hui; entre des mains complètement insolvables. Comme il y a, et qu'il y aura toujours des orphelins et des mineurs, les nouveaux fonds qui entrent servent à payer les sommes qui à la majorité des [illegible] réclamées: c'est un jeu qui [illegible] veiller l'administration de [illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

Le général Kaufmann.

Le banquet militaire offert à l'aide de camp général de Kaufmann a eu lieu le dimanche, 16/28 décembre, dans la salle du club des artistes. Le nombre des convives était d'environ 300; les dimensions du local n'ayant pas permis d'en réunir un plus grand nombre, on a dû n'accepter que les souscriptions des officiers généraux et des colonels.

Le président du conseil des ministres et plusieurs ministres ont pris part à ce dîner. Le premier toast, porté à la santé de l'Empereur, par M. l'aide de camp général prince Ouroussof, organisateur du banquet, a été acclamé par de longs et enthousiastes hourras qui se mêlaient aux sons de l'hymne national, exécuté par la musique militaire. S. Exc. le ministre de la guerre s'est levé ensuite et a porté la santé du vainqueur de Khiva, qui a accompli avec un si brillant succès la volonté souveraine. M. le lieutenant général Minkof a prononcé un discours qu'il a terminé par un toast en l'honneur des braves compagnons d'armes du général de Kaufmann.

Le gouverneur général du Turkestan a remercié en termes émus et, rappelant les dernières réformes militaires, a porté un toast à M. l'aide de camp général Milutine. M. le ministre de la guerre a proposé ensuite la santé des augustes membres de la famille impériale qui ont pris part à la campagne de Khiva, et un toast aux officiers et soldats du corps expéditionnaire.

Ces toasts ont été accueillis par de chaleureuses acclamations. A la fin du banquet, M. le professeur Kittary a rappelé les services que le gouverneur général du Turkestan a rendus aux sciences naturelles et M. le colonel Bogdanovitch a prononcé quelques mots sur le projet de M. de Lesseps de réunir l'Inde à la Russie par un chemin de fer.

(*[illegible]*)

Mines d'or de Victoria.

Les rapports officiels de la province de Victoria (Australie) pour le trimestre de juin 1873, démontrent que l'industrie minière est dans un état des plus prospères.

Il résulte de ces rapports combinés avec ceux des acheteurs et des marchands de métaux que la production totale a été, durant ce trimestre, de 283,248 onces.

Les mineurs laveurs d'alluvion, au nombre de 35,806, ont fourni 123,643 onces, et les mineurs occupés aux travaux des filons quartzeux, au nombre de 17,079, 159,605 onces.

Le total des mineurs employés dans le district a été de 52,885, dont 14,145 sont Chinois.

Le puits le plus profond de la colonie est un puits percé par une compagnie de Stawel, et nommé Magdola, qui est encore en forage et avait atteint 1,225 pieds anglais (372 m. 40).

Une des plus belles pepites connues a été trouvée dans la concession de l'Eldorado, près de Smytesdale. Son poids était de 175 onces et 12 deniers, et le poids réel de l'or de 17 onces. Elle a été trouvée à la profondeur de 155 pieds et à une distance de plus de 250 pieds d'une veine quartzeuse.

Nulle trace d'or fin n'a été trouvée dans le voisinage du gisement.

(*Times.*)

Le centre droit.

On lit dans l'*Indépendance belge* des 10 et 11.

Le *Journal officiel* français annonce ce matin qu'à l'issue de la séance d'hier de l'Assemblée nationale de France le cabinet tout entier a remis sa démission entre les mains du président de la république. Ce dernier a refusé de l'accepter pour l'instant, et s'est reservé d'aviser à ce que réclame la situation. En attendant, les ministres démissionnaires continueront à gérer leurs départements respectifs.

Il nous paraît difficile d'admettre que le maréchal de Mac-Mahon, qui n'a cessé de proclamer qu'il était une émanation de l'Assemblée et qu'il ne voulait gouverner qu'avec la majorité, ne se conforme pas aux indications de celle, majorité, parce qu'elle s'est tournée contre son ministère. S'il a suffi de quatorze voix pour renverser M. Thiers, on ne s'expliquerait pas qu'il ne suffît point de quarante-deux voix pour renverser M. de Broglie, alors surtout que le vote d'hier le touche directement et a été émis après les plus grands efforts faits par lui à la tribune pour obtenir un résultat contraire.

Décidément le cabinet de Broglie a bien de la peine à quitter le pouvoir. Il maintient, il est vrai; sa démission; mais, s'il faut en croire une dépêche de Versailles, le président de la république maintiendrait, de son côté, sa résolution de ne pas l'accepter. Il aurait itérativement déclaré que le nombre des votants dans le scrutin de jeudi ne lui paraît pas suffisant pour motiver la retraite de son cabinet, et il exigerait que ce dernier fît un nouvel appel à l'Assemblée. Il est malheureux qu'on n'indique pas par avance le nombre de députés qui devraient y prendre part pour que le vote, s'il était encore hostile au ministère, eût une valeur suffisante.

Nous ne nous rappelons pas que jamais pareille chose se soit vue dans les gouvernements parlementaires. Plus des deux tiers des membres dont se compose l'Assemblée ont pris part au scrutin de jeudi, et jamais il n'était venu à la pensée d'un gouvernement qu'un vote émis par un pareil nombre de votants dût être considéré politiquement comme non avenu. Si les ministres peuvent s'abriter derrière une pareille excuse, alors que la majorité contre eux a été de quarante-deux voix, qui déterminera désormais le chiffre de votants exigé pour que le scrutin sorte tous ses effets? Pourquoi accepterait-on la décision des trois quarts des membres de l'Assemblée, si l'on n'accepte pas celle des deux tiers? Faudra-t il désormais que tous les députés soient présents? Et le plus curieux, c'est que le parti qui s'inscrit ainsi contre les votes auxquels tous les membres de l'Assemblée ne prennent pas part, est celui qui ne veut pas que l'on procède aux élections pour les sièges devenus vacants par décès ou démissions, et qui a fait récemment trancher la question gouvernementale à la majorité de quatorze voix, alors qu'il y avait quatorze vacatures! O logique des partis!

Le centre droit veut absolument sauver M. de Broglie. Dans une réunion tenue cette après-midi par ce groupe parlementaire, il a été décidé qu'une interpellation serait adressée lundi au gouvernement au sujet de la crise ministérielle.

Naturellement, le vice-président du conseil demandera ou acceptera la discussion immédiate; d'autant que les auteurs de l'interpellation doivent proposer un vote de confiance et provoquer la mise à néant du vote de jeudi.

Reste à voir ce que fera l'extrême droite et si elle se déjugera pour maintenir, à la tête du cabinet, un homme d'Etat qui lui est manifestement antipathique.

La Grotte d'Ophir Gulche.

On connaissait depuis longtemps l'existence d'une grotte à Ophir Gulche, territoire du Montana, mais elle n'avait jamais été visitée, et quatre citoyens en ont dernièrement entrepris l'exploration.

Partis du village de Deer Lodge avec trois jours de rations, des chandelles, des torches de résine, compas, etc., ils ont établi leur camp dans le seul compartiment jusqu'alors connu de la grotte, dit Middle Chamber.

Leurs dernières dispositions prises, ils se sont engagés à la file les uns des autres dans un des étroits couloirs partant de la Middle Chamber, et après avoir franchi, tantôt marchant, tantôt rampant, un espace d'environ 400 pieds, ils ont débouché dans une magnifique salle haute de 35 pieds, longue de 86 et large de 54.

L'impression des explorateurs est que cette salle a dû être taillée dans le roc vif par la main des hommes.

En continuant leurs investigations ils se sont trouvés en présence d'un géant pétrifié dont le corps mesurait 9 pieds 7 pouces 1/2 de long. Il était couvert de la tête aux pieds d'un enduit de 2 pouces environ d'épaisseur et dur comme la pierre à chaux. Cet enduit adhérait au rocher, en sorte que ce corps humain reposait dans un véritable cercueil de roc.

Sur la tête était un casque métallique, soudé au front par l'effet du temps, et tout à côté gisaient d'énormes pointes de lances, dont l'une pourvue d'une emboîture d'argent évidemment destinée à recevoir le manche. Il y avait aussi avec les pointes de lances un gros hameçon fait avec un os.

Les murs de la salle étaient couverts de caractères inconnus, au milieu desquels trois navires étaient très-distinctement représentés. Près du bossoir de l'un des navires était peint un homme la lance en main.

L'écartement d'une pierre ayant révélé aux explorateurs un nouveau couloir, haut de quatre pieds en moyenne, ils l'ont suivi et se sont bientôt trouvés dans une chambre de trente pieds carrés plus merveilleuse que ce qu'ils avaient vu jusqu'alors.

Il y avait là une quantité d'ossements d'hommes dont la stature devait être au moins de neuf pieds, et mêlés à ces ossements deux ou trois crânes.

Au centre de la chambre était une grosse pierre creusée à la façon d'un mortier, et qui devait probablement servir à la pulvérisation du quartz.

Autour étaient rangés une foule d'outils grands et petits, parmi lesquels un marteau.

Tous ces outils étaient en cuivre que l'on avait rendu, par quelque procédé inconnu, presque aussi résistant que l'acier. Dans tous les coins de la salle étaient disséminés de riches spécimens de quartz.

On suppose que les géants habitants de la grotte étaient occupés à broyer du quartz quand un éboulement de la montagne a bouché l'issue de la caverne.

(Courrier des Etats-Unis.)

Le voyage de l'Empereur François-Joseph.

Le *Fremdenblatt* apprécie comme suit l'importance du voyage de Sa Majesté l'empereur François-Joseph à Saint-Pétersbourg :

« Par le voyage de notre souverain dans la capitale de la Russie, les visites princières atteindront en peu de semaines leur apogée et un complément tout-à-fait significatif. Le voyage de l'empereur à Saint-Pétersbourg sera comme la dernière pierre apportée à l'édification du Temple de la paix dont l'entrevue des trois empereurs sur les bords de la Sprée avait en quelque sorte été comme la première pierre. Quoiqu'il en soit, les garanties de paix à nous léguées par l'année 1873 seront scellées et confirmées d'une manière solennelle.

Il fallait accomplir de grandes choses, en oublier beaucoup, avant que l'on ne pût songer seulement à un voyage de l'empereur François-Joseph en Russie. Les collisions d'intérêts, l'attitude de l'Autriche durant la guerre de Crimée, la rivalité enfantée par la question d'Orient, avaient depuis longtemps singulièrement refroidi les relations des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Les deux alliées de jadis se trouvaient en présence, irritées, malveillantes, chacune croyant avoir à se plaindre de l'autre. La Russie accusait l'Autriche de la plus noire ingratitude, et quant à cette dernière elle découvrait partout le «rouble corrupteur». Chaque insuccès de notre politique orientale, toute complication survenant dans la presqu'île du Balkan, toute agitation parmi la population «orthodoxe» de la Hongrie et des contrées limitrophes étaient par nous attribués à l'influence croissante et occulte de la Russie. Non-seulement le Russe était soupçonné de travailler les esprits de ses plus proches alliés les Ruthènes de la Galicie orientale et de la Hongrie septentrionale, mais on l'accusait encore de soulever contre le «joug-hongrois» les «Omladinas» des Serbes, comme aussi les nationaux du royaume triunitaire et en Transylvanie les pâtres valaques, descendants de Décébal.

Or, actuellement la situation a changé. Les mutuelles récriminations ont cessé et déjà avant que les monarques de Russie et d'Autriche ne se tendissent la main, sur le territoire neutre de Berlin, on avait tenté avec succès de rétablir la bonne intelligence entre les deux cabinets. La visite de l'empereur Alexandre à Vienne ne pouvait que favoriser cette œuvre de rapprochement et de là vient aussi qu'à cette heure il n'est plus jamais question des histoires effroyables d'intrigues russes.

Cependant la position occupée en Orient par la Russie est bien plus importante encore que la nature des relations de ce pays avec l'Autriche-Hongrie. Là aussi s'est opéré un changement radical. Les provocations russes ont cessé et il ressort clairement de l'attitude modérée des états vassaux de la Turquie que provisoirement du moins on n'a point à Saint-Pétersbourg l'intention de toucher aux institutions actuellement existantes. C'est en vain que les exaltés de Belgrade tournent en ce moment leurs regards vers les bords de la Néva, pour y recueillir des marques d'approbation et d'encouragement à leurs menées hostiles à la Turquie. Ainsi que leurs frères des Montagnes noires, ils devront bien se tenir en repos et s'accommoder du statu quo. Et c'est précisément là ce que l'on désire à notre ministère des affaires étrangères. Pour la Russie comme pour le reste du monde, l'Orient doit donc rester une espèce de « noli me tangere. »

Déjà en septembre, lors de l'entrevue de Berlin, on s'était, pour ce qui concerne la politique orientale, uni sur cette base et l'on peut s'attendre en toute confiance à ce que l'entrevue des deux empereurs à la cour de Russie ne modifiera en rien la ligne de conduite précédemment adoptée. Vis-à-vis de la Turquie, les puissances feront preuve d'abnégation, elles temporiseront et n'agiront point comme vers la fin du siècle dernier, où l'Autriche s'unit à la Russie et conclut avec celle-ci une alliance offensive contre la Turquie. La guerre qui s'en suivit ne rapporta à l'Autriche que pertes énormes et amères déceptions. La paix de Jassy donna à la Russie ce territoire qui va s'étendant vers le Danube, possession qui aujourd'hui nous incommode à si haut point, car nous ne pouvons cependant pas nous laisser barrer le passage du Danube, notre artère vitale principale. Voilà pourquoi la guerre austro-russe dirigée contre la Porte fut une faute politique de l'empereur Joseph.

Aujourd'hui toutefois, nous ne retomberons plus dans les fautes du passé ; aujourd'hui les souverains de l'Autriche et de la Russie ne se rendent plus visite dans le but de conclure des alliances offensives et défensives au préjudice de nations voisines, mais pour conserver intact l'ordre de choses existant, vu que c'est là le seul moyen de garder pour nous dans toute leur intégrité les rives du Danube. »

Les Rieselfelder de Dantzig.

Nous trouvons dans l'*Illustrirte Zeitung* de Leipzig un dessin représentant les dunes des environs de Dantzig (Prusse), dunes qui depuis quelques années, ont été fertilisées à l'aide des immondices de la ville, dérivées au moyen de canaux.

Cette question de l'enlèvement, de la translation extra-muros et de l'emploi des immondices pour la fertilisation de plaines incultes est à l'ordre du jour en Allemagne et surtout en Prusse. Un meeting était, tout récemment, convoqué à Breslau, où la municipalité songe à établir un système de ce genre ; dans le cours de la discussion, on a cité l'exemple de Dantzig et de Berlin, qui ont adopté le système dit de canalisation, et qui s'en trouvent à merveille.

Nous n'avons pas de détails sur la manière dont ce procédé est mis en œuvre à Berlin. Mais voici comment il fonctionne à Dantzig.

En entrant dans les dunes, à gauche du village de Heubude, on remarque, au milieu d'une étendue de collines sablonneuses, une oasis verdoyante, dont l'aspect contraste avec les quelques arbres et les plantes qui végètent mélancoliquement de distance en distance. Ces arbustes sont un témoignage frappant de l'aridité du sol. Aussi l'œil est-il d'autant plus réjoui de la verdure qu'il aperçoit au milieu de ce désert. On a devant soi une plaine de cent arpents, rendue fertile par les efforts les plus persévérants, où poussent d'excellentes betteraves, avec lesquelles on fait du sucre ou on engraisse les bestiaux. C'est ce qu'on appelle les prairies d'irrigation (*Rieselfelder*), obtenues au moyen de la canalisation des immondices.

Le système de tuyaux au moyen desquels on entraîne le contenu des fosses d'aisances de la ville, dans un égout collecteur qui se trouve dans l'île de Krempe. Une pompe à vapeur housse de là ces matières liquides dans un vaste tuyau de dégagement en fer, tuyau souterrain, qui, à une lieue de la ville, remonte à la surface, et là déverse son contenu dans un grand canal ouvert, élevé sur madriers.

Ce canal, qui coule en plein air, est large de trois quarts de mètre ; il se rend à la mer, et c'est pendant ce trajet qu'il traverse la plaine dont nous parlons.

Les champs qu'il s'agit d'arroser et qui ont une superficie d'environ 2,000 arpents (mesure de Prusse), s'étendent des deux côtés du canal, mais plus bas que lui, pour que l'engrais liquide, accumulé de distance en distance, au moyen de barrages, puisse sans l'aide de procédés mécaniques, s'écouler et se répandre librement sur les champs voisins, en contre-bas des canaux irrigateurs. Il y a, en effet plusieurs, afin de faciliter l'écoulement sur les parties plus éloignées. Du grand canal partent des embranchements qui ont eux-mêmes leurs tuyaux latéraux de dégagement, en sorte que la configuration du terrain ressemble assez bien à une arête de poisson.

Le canal principal est comme l'épine dorsale de l'ensemble. C'est de là que se ramifient les artères qui vont ensuite porter la vie et la fertilité aux extrémités les plus lointaines.

Quant un morceau de dune a été choisi pour la culture, on commence par le mettre sous l'eau et on l'y laisse assez longtemps pour que le sol puisse être saturé d'engrais liquide jusqu'à une profondeur convenable. On y sème ensuite, ou bien on y plante les produits qu'on veut obtenir. L'humidité du sol alimente les racines et il en résulte une végétation vigoureuse.

L'irrigation est renouvelée cinq ou six fois pendant l'été ; à l'automne, ces champs qui ont été pourtant exposés aux rayons brûlants du soleil — car cette plaine n'a pas d'arbres — sont couverts de superbes betteraves. Les légumes y viennent également avec succès. Les choux ordinaires y sont énormes, dit le journal ; leur tête est dure comme la pierre. Il n'est pas rare d'y voir des choux-fleurs pesant plus de cinq livres et des raves d'une grosseur proportionnée. Les carottes, les oignons, le céleri s'y font aussi remarquer par leur taille. Les fraises n'y manquent pas. Le terrain en a fourni pendant tout l'été dernier.

Il a été en outre récolté du seigle : 13 boisseaux par arpent. La force de production du sol étanché d'engrais liquide est même si puissante, à en croire le journal, que les champs de betteraves doivent être semés quatre semaines plus tard qu'on ne le fait ailleurs, de crainte que la plante, en poussant trop rapidement, n'ait à souffrir de la gelée.

L'avenir de ces prairies appartient sans conteste à la culture de la betterave, qui en occupe actuellement 30 arpents.

Quelques arpents avaient été livrés à la pomme de terre. Mais ce tubercule n'a pas réussi autant qu'on l'aurait supposé. Cet insuccès tient sans doute à la trop fréquente irrigation du sol. Il y a une école à faire avant de savoir quelle quantité d'engrais convient à telle ou telle plante, pour que celle-ci donne un produit normal satisfaisant. L'essentiel est qu'on puisse régler la distribution, ni trop ni trop peu, pour obtenir la même récolte en tout temps, dans les années sèches comme pendant les années humides.

A Dantzig, l'expérience se fait dans des conditions exceptionnelles. Toutes les villes n'ont pas à leurs portes un terrain approprié à une telle destination. Un moment on avait craint que les eaux ne fussent viciées par le voisinage de l'engrais liquide ; il n'en est rien, à ce qu'il paraît. Une source, qui coule au milieu de ces Rieselfelder, donne une eau claire et limpide, parfaitement potable.

C'est au bourgmestre actuel qu'est due l'idée de cette mesure si utile pour la cité. L'entreprise a été affermée pour trente ans ; au bout de cet espace de temps, quand les dunes de sable seront devenues un potager des plus fertiles, ce terrain de plus de 2,000 arpents fera retour à la ville, qui se trouvera ainsi à la tête d'un énorme capital.

D'autres villes, en Prusse, songent aujourd'hui à suivre l'exemple de Dantzig, notamment Breslau. Le conseil municipal a consulté à ce sujet les spécialités de l'Allemagne, lesquelles se sont prononcées pour l'introduction du système adopté à Berlin et à Dantzig, mais en même temps elles n'en ont pas dissimulé les inconvénients.

Et d'abord ce système entraîne des frais considérables, sans qu'on sache encore s'il pourra supporter l'épreuve du temps, car l'expérience n'a pas été assez longue encore pour décider la question ; ensuite, les circonstances ne sont pas partout favorables, comme à Dantzig, où la nature du sol sablonneux et la vaste étendue de terrains consacrés à cette destination encouragent l'entreprise.

A Breslau, il n'en est pas de même. Néanmoins, on s'y est vivement préoccupé de la question, qui a été mise à l'ordre du jour et traitée dans des réunions publiques.

1873.

M. Louis Veuillot est de retour de Rome ; il a fait sa rentrée à l'*Univers* par un article qui commence ainsi :

Un certain pressentiment du monde annonçait que l'année 1873 verrait finir et commencer quelque chose. Elle s'achève sans avoir vu rien finir, surtout sans avoir vu rien commencer. Rien partout ; ni vie ni mort ! L'humanité semble un vide. L'asphyxie entoure le gouffre morne au fond duquel gisent des cadavres sans sépulture. L'histoire offre peu d'exemples de cette infécondité absolue. Des pestilences inodores et sourdes s'infiltrent partout, tuent les germes, et le néant semble avoir conquis l'être.

C'est l'état du monde. On ne voit pas ce qui pourra surgir de l'abîme. On y tombe, et la sphère de mort s'élargit. Dans cet air, l'épée se rouille, le génie s'éteint, la volonté s'épuise ou s'endort. Les monstruosités mêmes et les scélératesses deviennent des polissonneries. Les destructeurs ont des arrière-pensées. Ils ne veulent, au fond, que se faire des rentes par une méthode abrégée et jouir de leurs rentes le plus possible avec le moins de risques possible.

Le monde ne leur semblerait pas mauvais si seulement il était à eux ; l'on voit, à leur respect pour les objets de luxe, qu'ils ne songent qu'à un emménagement. Une transaction ne serait pas impossible s'ils ne voulaient prendre que la moitié. Entre ces larrons accommodants et la gendarmerie il y a des connivences, ou tout au moins un commencement d'entente, qui paralysent réciproquement les efforts de la défense et ceux de l'attaque. Mais cependant la grande mer gronde et les digues crèvent de tous côtés. Qui résistera à la grande mer ? Qui l'empêchera d'entrer et de tout couvrir ?

Un seul homme veille sur la société humaine avec une pleine lumière du péril et du salut. Il paraît le plus impuissant de tous, et seul il espère. Le Pape a dans les mains l'unique force que la révolution n'a pu détruire. Il a le clergé catholique. En lui restent la vie et les conditions de la vie, c'est-à-dire, l'obéissance intelligente et dévouée, l'ordre, le mépris de l'intérêt particulier et personnel, le dédain des fortunes humaines, l'amour de Dieu et des hommes, la foi aux choses éternelles. Si le clergé pouvait suivre les pentes communes et si le Pape n'était pas le vicaire de Jésus-Christ, fils unique de Dieu, la dernière heure du monde ne serait pas loin, car le monde, à bout de voie, n'a point en lui de principe de renouvellement. Mais le christianisme tout entier est dans la faible Eglise et chassera encore une fois la mort.

La lettre du général Trochu.

Nous reproduisons à titre de document, la lettre suivante adressée au journal le *Temps* par M. le général Trochu :

Tours (Indre-et-Loire), 24 décembre.

Monsieur,

Y a-t-il aujourd'hui en France, pour les diffamés, quand les voies de la justice ordinaire leur sont fermées, un recours contre la diffamation ?

Permettez-moi de vous soumettre cette question, dont je trouverai la réponse dans l'accueil que vous ferez à cette lettre d'un homme qui vous est personnellement inconnu. Il vous l'adresse parce qu'il a rencontré plus d'une fois dans votre journal des jugements calmes et équitables sur les événements du temps présent.

Un journal a édité sous le nom de *Procès Trochu*, avec l'en-tête du *Premier conseil de guerre de la 1re division militaire* et sous la signature du *général X.*, conséquemment dans les formes de la justice officielle et avec ses formules (circonstance qui a donné lieu à la note du *Journal officiel*, en date du 22), un acte d'accusation ainsi conçu :

« Dans la matinée du 4 septembre, vers 8 heures du matin, une vingtaine d'individus, se disant représentants de la garde nationale de Paris, se présentèrent au Louvre et demandèrent à parler au général Trochu. Reçus par le général Schmitz, ils insistèrent et finirent par être admis auprès du gouverneur. Là un nommé Y..., avoué à R..., exposa au général que ses collègues et lui voulaient la République avec M. Trochu pour président. Le général leur répondit : « Je me trouve en présence de la Chambre, qui veut la régence, et de la garde nationale, qui demande la République. Je suis fort embarrassé ; mais, si vous le désirez, je vous autorise à vous réunir à midi précis, en armes, au Palais-Bourbon. N'ayez pas de baïonnettes au bout du canon de vos fusils, pour que la manifestation ait un caractère pacifique. Je vous soutiendrai. »

A cette succession d'outrages, je répondrais devant la justice, entouré de vingt témoins, dont le premier serait le général Schmitz, mis en cause :

« Que le 4 septembre, à l'heure indiquée, 8 heures du matin, j'étais aux Tuileries, auprès de l'impératrice, comme l'ont constaté toutes les enquêtes ;

« Que, rentré au Louvre, je n'y ai reçu ni députation de la garde nationale, ni aucune députation quelconque, et que j'y ai été dans l'isolement jusqu'au moment où le général Lebreton, questeur, est venu me demander de me rendre à la Chambre ;

« Qu'ainsi le nommé Y..., avoué à R... (conduisant la députation), et ses propositions ont été imaginés ;

« Qu'ainsi encore elle a imaginé l'assertion odieuse du poste assigné à la bande d'émeutiers, de la recommandation des fusils sans baïonnettes, et enfin de toute la trame ! »

Voilà une réfutation précise, catégorique : irais-je la faire devant la justice ?

Mais, indépendamment de l'invincible dégoût que j'éprouve à reparaître sur cette scène, alors que j'ai dit adieu pour toujours à toutes les scènes, je ne le puis plus. Ma pension de retraite, grevée par des charges de famille, n'y suffirait pas, et les ressources de la calomnie dépasseront toujours de beaucoup le budget que la loi m'a fait.

Je m'abstiens donc, et je vous écris cette lettre.

Elle sera, je le sais, peu reproduite, car la moyenne des meilleurs sentiments d'aujourd'hui, entre le bien et le mal, c'est le silence, et ma lettre ne sera guère lue.

Mais enfin j'aurai protesté, selon que je puis, contre la calomnie *systématique et organisée* dont le but évident est d'opposer un contrepoids aux irréfutables révélations que j'ai faites dans un livre récemment publié « pour la vérité et pour la justice », et de produire dans l'esprit public une dérivation qui transporte les responsabilités de la guerre, de ceux qui l'ont obstinément voulue, à ceux qui en ont supporté jusqu'à la fin, pour l'honneur du pays, l'effort désespéré.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Général Trochu.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 21 janvier, 9 h. 30 m. s.

Obligations Roumélie... fl.	46.75
d. Nouvelles ...	21.25
Anglo-Bank ...	154.—
Société de créd. aust-turq..	35.40
Banque austro-ottomane..	58.50
Pièce de 20 francs......	9.05
Agio........	107.75
Change sur Londres...	113.75
Crédit anstalt	242.50
National Bank (c. d. fl. 37)	988.50
Lloyd	463.—

Aujourd'hui Bourse plus ferme.

Quatre projets de loi concernant les rapports extérieurs de l'Eglise catholique avec l'Etat ont été présentés à la Chambre.

France.

Paris, 21 Janvier.

Obligations Roumélie fr. 106

Allemagne.

Berlin, 21 janvier.

Animation à la Bourse.

Le *Reichstag* est convoqué pour le 5 février.

Amérique.

New-York, 20 janvier.

Les frères Siamois sont morts dans l'intervalle de deux heures.

Chicago, 20 janvier.

Deux incendies se sont encore déclarés dans notre ville.

Russie.

St-Pétersbourg, 21 janvier.

Le prince héritier d'Allemagne est arrivé dans notre ville.

Grèce.

Athènes, 20 Janvier.

Laurium escompte fr. 25.

Une ordonnance royale convoque la Chambre pour le 23 courant vieux style (5 février).

La Compagnie d'Assurance Phénix a présenté un dividende de 20 %.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 21 janvier.

	Clôture.
Dette Générale	41 9/16
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	55 3/4
do 1871	57
do 1872	68 1/4
Consolidés anglais	92 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 21 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47 12	—
	Hausse........	»	47 25	—
	Baisse........	»	47 7	—
	Clôt. du midi....	»	— —	—
	Clôt. du soir....	»	47 14	—
	Après Bourse....	»	47 11	—
Actions S. Gén.		L.S	6 25	—
» de la Société de change et de valeurs		»	3 20	—
» de la Banque de Const.		»	3 30	—
» du Crédit Austro-Turque		»	3 —	—
» du Crédit Général		L.T.	7 30	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	— —	—
Tramway		»	7 40	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 —	—
Laurium (escompte)		Fr.	25 —	—
Crédit Hellénique (au pair)		»	3 —	—
Obligations des Chemins de fer		»	110 1/2	—
» 2e émission		»	49 1/2	—
Emprunt	1863.. coup. dét.	»	307	—
	1865 ...coup. dét.	»	310	—
	1869	»	268	—
	1872	»	70	—
	1873	»	266	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise........	P.	111 —
Pièce de 20 francs........	»	87 35
Impérial russe........	»	90 —
Duca. (Crémitz)........	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)........	»	101 33
Bechlik—(différence)........	»	104 20
Métallique... (id)........	»	104 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 21 janvier.

Artaki, paq. à vap. rus. *Propoudis*, c. Cutchoyanis, ayant touché Caraboga, Miriofio et Rodosto div. march. 60 pass. g.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 20 janvier.

Panderme, goel. ottom. *Tidjaret Halise*, c. Ibrahim, d. Marseille, br. hell. *Turturhir*, c. Pavion, div. Egina, goel. hell. *Evangelistria*, c. Pepas, cit.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 20 janvier

Marseille, br. ital. *Armida*, c. Petroluzzi, lest. Caiffa, br. ital. *Matilda*, c. Mezzano, lest. Bourgas, br. hell. *Nea Thessalia*, c. Stacas, lest. Odessa, br. itr. *Adele*, c. Ansaldo, lest. Syra, br. aut. *Plod*, c. Tarabochia. lest. Parthenі, br. ottom. *Dervich*, c. Mehemet, lest. Balzik, goel. ottom. *Allah Kerim*, c. Alif, lest. Kustendjé, goel. ottom. *Allah Kerif*, c. Hassan, lest. Stavro, br. ottom. *A. Haralambos*, c. Dimanos, lest. Kustendjé, goel. ottom. *Ayyiri Bahri*, c. Ibraim, lest.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 10 janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 5,000 ocques de vernis, nécessaire à la tannerie de Béicos et déjà soumissionnées à 11 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué jusqu'à 8 heures à la turque.

Séraskérat, le 19 janvier 1874.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 23 janvier à 8 heures du soir.

Le Secrétaire général,
Dr J. de Castro.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Extrait

Le tribunal consulaire de Belgique, siégeant en matière commerciale, à Constantinople, a rendu le 21 janvier 1874, le jugement suivant :

Vu l'aveu de la cessation de paiement fait par la demoiselle Virginie Slosse, sujet belge, au nom de la firme commerciale *Slosse Sœurs*, marchandes-lingères et modistes, grand'rue de Péra, à Constantinople,

Déclare la demoiselle Virginie Slosse, représentant de la dite firme, en état de faillite ;

Détermine provisoirement l'époque de la cessation de paiements au 7 janvier 1874;

Nomme Juge-commissaire, Mr. Athanase Lysen, négociant à Constantinople ;

Désigne comme Curateur Maître Henri Coryn, Avocat à Constantinople, rue Gueumruk N° 28, (Galata.)

Ordonne aux créanciers de la masse-faillie de faire en la Chancellerie du Consulat de Belgique, rue Tarla-Bachi, (Péra) la déclaration de leurs créances dans le délai de vingt jours, avant le dix février prochain ;

Dit qu'il sera procédé en ladite Chancellerie, le 2 mars prochain, à une heure de relevée, à la clôture du procès-verbal de vérification des créances, et le vingt et un mars suivant, à dix heures du matin, aux débats sur les contestations à naître de cette vérification ;

Ordonne que le jugement déclaratif de faillite sera inséré, par extrait, dans le journal la *Turquie* édité à Constantinople.

Pour extrait, certifié conforme,
(Signé) H. Coryn. Avt.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que les lettres à destination des localités desservies par le chemin de fer d'Andrinople, sont acceptées à la succursale de la Poste Impériale à Sirkédji-Iskelessi, tous les jours, depuis le matin jusqu'à 3 heures de la nuit, à la turque.

Le public est informé en outre que les lettres à destination de toutes les localités de l'Empire et régulièrement affranchies, peuvent être mises dans les boîtes de la Poste Locale qui se trouvent placées aux endroits ci-dessous indiqués :

Dépendances de Yéni-Djami :

Zindan Kapou ; Oun-Kapan ; Cheik-ul-Islam-Kapoussi ; Ministère de la Guerre ; Merdjan ; Buyuk Yéni Khan, petite porte au Tarakdjilar ; Sumbullu-Khan ; Ste-Sophie ; Aux quatre rues de la Sublime Porte ; A la Porte de l'Administration des Télégraphes et Postes ; Mahmoud-Pacha, rue Bezdjiler, Sofdji-Khan, Baluk-Bazar.

Dépendances d'Aksaraï :

Sultan-Bayazid ; Veznédjiler ; Chahzadé-Bachi ; Sultan-Mehmed ; Tribunal de Davoud-Pacha ; Hasseki ; Avrad-Bazar ; Psamamatia ; Vlanga ; Coum-capou ; Ak-Saraï, aux environs du corps de garde ; Makri-keuy ; S. Stéfano.

Dépendances de la Corne-d'Or :

Eyoub } une au débarcadère. une autre au Bazar.

Haskeuy } une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du quartier.

Tcharchamba-Bazar ; Phanar, à la porte du quartier ; Ayvansérai.

Dépendances de Galata :

Perchembé-Bazar ; Balouk-Bazar ; Camondo-Khan ; Commission-Khan, à Karakeuy.

Dépendances de Péra :

Tatavla, place de la fontaine ; Pancaldi, près de l'église ; Taxim ; Agha-Djami, en face de la mosquée ; A côté de l'Alcazar ; En face de Galata-Séraï ; En face de l'Ambassade d'Angleterre ; Petits Champs ; En face de l'Ambassade de France ; Aux Quatre-Rues ; A côté du corps de garde, au Tékè ; Rue Yazidji ; Rue Patrik ; A côté de l'Ambassade d'Autriche ; A côté de l'Hôtel de Paris ; à la porte de la Station Télégraphique de Péra.

BOSPHORE.

Dépendances de la côte d'Europe :

Béchik-Tach } une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du village.

Ortakeuy } une au débarcadère. une autre dans l'intérieur du village.

Arnaout-Keuy ; Kourou-Tchesmé ; Bébeks au débarcadère ; Roumélie Hissar ; Boyadji-Keuy ; Emirghian ; Sténia.

Yénikeuy } une au débarcadère. Deux autres dans l'intérieur du village.

Thérapia } une au débarcadaire. une autre dans l'intérieur du village.

Buyukdéré, 4 boîtes au débarcadère et dans l'intérieur du village.

Dépendances de la côte d'Asie:

Beyler-bey ; Stavros ; Tchenguelkeuy ; Kandilli ; Anatolie-hissar ; Kanlidja ; Pacha-Baktcé ; Beykoz (2 boîtes.)

Dépendances de Scutari :

Au débarcadère ; A coté du grand corps de garde ; Yéni-mahalé ; A coté du corps de garde à Selamsik ; Dans la cour de l'hôtel du gouvernement.

Dépendances de Kadikeuy et Iles des Princes :

Kadikeuy } une au débarcadère, deux autres dans l'int. du village.

Prinkipo } une au débarcadère ; trois autres dans l'intérieur de l'Ile.

Halki } une au débarcadère, une autre dans l'intérieur de l'Ile.

Kartal. »

Le Directeur Général,
Salim.

CONCERT VOCAL & INSTRUMENTAL

donné par

JOSEPH BELLOLI

Dans la Salle de M. Adam

Passage Hazzopoulo, N° 31

avec le gracieux concours de

MM. GIUCCI, MOORHARDT, LUCAS, DIRAN BEY, COLARO, NICOLAYSEN & CARBONARO.

Pour Lundi, 26 Janvier, 8 1/2 du soir.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Kalkbrener et Lafont, Duo et variations sur «Robert le Diable», Musique de Meyerbeer, exécutés par MM. Giucci et Belloli.—2. Bellini, Romance sur l'Opéra I Puritani, exécutée par M. Nicolaysen.—3. Panzini, Trio pour Flûte, Violon et Piano sur l'«Attila» de Verdi, exécuté par MM. Colaro, Belloli et Giucci.—4. Donizetti, Scène et Romance sur l'Opéra «Linda di Chamounix», chantées par M. Carbonaro.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Osborne, Fantaisie brillante sur «Guillaume Tell», de Beriot, exécutée par MM. Giucci et Belloli.—6. Donizetti, Cavatine sur «Lucia di Lamermoor,» exécutée par M. Nicolaysen.—7. Ketteren, Trio sur l'Opéra la «Traviata» pour Piano, Violon et Orgue, de Verdi, exécuté par MM. Giucci, Belloli et Diran bey.—8. Donizetti, Romance sur l'Opéra l'«Elizir d'Amore», exécutée par M. Carbonaro.—9. Batta, Quatuor, pour Piano, Violon, Violoncelle et Orgue, exécuté par MM. Giucci, Belloli, Lucas et Diran-bey.

Les morceaux de chant seront accompagnés par M. Moorhardt. Les Pianos sortent des magasins de M. Adam et sont choisis par les artistes.

On peut se procurer des billets chez M. F. Adam, passage Hazzopoulo ; chez M. A. Commendinger, Grand'Rue de Péra et à l'*Office Général de Publicité.*

AVIS

Il a été oublié mardi, parmi des paquets qu'on avait déposé dans le bateau effectuant le dernier voyage, de 12 h. du Pont à Cadikeuy, un rouleau contenant, d'après les apparences, des pièces de 1 piastre ou de 1 médjidié ou de 5 Lt.

Le propriétaire du dit rouleau est prié de le réclamer aux bureaux du journal *la Turquie*.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Vezneteler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

UN HOMME DE 29 ANS muni de bons Certificats, connaissant bien la place et parlant correctement les langues Française, Allemande, Italienne, Turque et Grecque cherche une place.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Grec, le Français, l'Allemand, la Tenue des Livres en partie double, la correspondance commerciale, désire se placer dans une maison de Banque ou de Commerce. Se trouvant déjà depuis six ans dans les affaires, il en possède l'expérience et il offre toute garantie désirée. S'adresser aux bureaux de ce journal sous les initiales D.P.

Un comptable et traducteur, sachant l'Anglais, le Français et l'Allemand et ayant une connaissance du Grec et du Russe désire se placer. Les meilleures références. S'adresser à A. B., M. Arnold's British Club House, Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439,
Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Effendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par P. Sébah.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan.*

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874.

Sortis des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M.D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie.*

8me ANNEE N° 17. — 4 Zilhidjé 1290. — VENDREDI 23 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle

Un numero 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 plastres la ligne	
Annonces 3me page	6	la
Insertions, corps du journal	15	la

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Ludolf Mosso, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Le *Journal officiel* de France a publié le mouvement sous-préfectoral dont il était question depuis quelque temps. On y trouve beaucoup de révocations.

C'est d'autant plus curieux qu'il ne s'agit aucunement de républicains. Ceux de ses membres qui appartenaient à ce parti avant été écartés de l'administration depuis le 24 mai.

Ces révocations font dire à l'*Indépendance Belge* :

« Le système destitutionnel, trop souvent pratiqué, outre qu'il nuit à la bonne administration d'un pays n'est jamais bon pour le pouvoir qui y cherche une force. MM. de Broglie et Baragnon ne tarderont pas à en faire l'experience. »

En attendant le cabinet est plus que jamais préoccupé du terrain que l'opposition ne cesse de gagner dans le pays et ses organes officieux portent la trace de cette inquiétude. Il insistent pour que légitimistes et bonapartistes respectent le septennat et renoncent à leurs intrigues pour le temps que doivent durer les pouvoirs du marechal Mac-Mahon.

La feuille bruxelloise, dont nous parlons plus haut, affirme que M. de Broglie doit prochainement faire un nouvel appel, dans ce sens, aux deputés de la droite et de l'extreme droite. Les partis voudront-ils ecouter la voix du [illegible] *Gazette de France* qui declare—apres l'*Univers* et l'*Union*—que le pacte conclu entre la droite, le centre droit et le ministere est rompu.

Si l'on ajoute à ces symptômes une lutte plus ardente que jamais qui vient d'eclater entre les catholiques de la nuance ultramontaine et ceux qui se disent libéraux—ils sont représentés pour le moment par M. Veuillot et l'evêque d'Orléans—on poura se faire une idée des divisions qui existent dans les rangs des defenseurs du gouvernement du 24 mai.

Le gouvernement prussien vient de presenter à la sanction royale un projet de loi relatif aux concessions de chemins de fer.

On sait qu'à la suite de scandaleux tripotages, devoilés à la Chambre des deputes par M. Lasker, une commission d'enquête avait été nommee pour etudier à fond les abus qui se commettaient à l'abri d'une législation insuffisante, en matiere de concessions, et qu'à cette occasion, le gouvernement s'était engagé à presenter une loi nouvelle.

Suivant l'*Echo du Parlement* le projet dont il s'agit et qui est déjà deposé à la Chambre, embrasse toute la matiere. Lorsqu'une concession sera demandée au ministre des travaux publics elle sera soumise à l'examen d'une commission composée de neuf membres, et formant une espèce de jury dont la decision sera obligatoire pour le ministre, sauf recours au conseil des ministres.

Les journaux de Vienne s'occupent presque exclusivement du voyage que François-Joseph va faire à St-Petersbourg.

D'aprés la nouvelle version le départ de l'Empereur serait definitivement fixe au 9 février, et sa presence à la cour russe serait de quinze jours environ.

Le souverain austro-hongrois serait accompagné, assure-t-on, du comte Andrassy et de M. Hoffmann. Si ce fait se realise il donnera à la visite imperiale un caractere tres significatif et il ne s'agira plus d'un acte de simple courtoisie.

Le parti qui soutient M. Gladstone est décidément de plus en plus malheureux dans les appels qu'il fait au corps électoral.

Les rares victoires qu'il remporte, quand par hasard il en remporte, manquent d'eclat, pendant que les revers que le suffrage lui inflige sont d'autant plus grands que les siéges qui lui sont arraches par les torys, appartenaient depuis de longues annees au libéralisme. Tel est encore le cas de l'election de Stroud.

Le candidat tory, M. Dorrington, l'emporte de 391 voix sur son concurrent liberal, sir Henri Havelock. Cette majorité est considerable par elle-meme, mais elle acquiert une importance bien plus grande quand on connait l'histoire electorale de Stroud. C'est la première fois, depuis l'acte de reforme, c'est-à-dire depuis 1832, que cette ville s'est fait représenter au Parlement par un conservateur. Dans les elections generales pour la Chambre des Communes actuelle, la ville de Stroud avait élu deux libéraux, et M. Winterbotham, dont la mort recente a rendu une election nécessaire, bien qu'il fût seulement le second sur la liste victorieuse, avait laissé l'elu d'aujourd'hui en arrière de plus de 800 voix.

Un moment on avait pensé que la rentree de M. Bright aux affaires rendrait au cabinet sa popularite perdue, mais les choses ont change d'aspect. Cela tient à ce que le ministere a conserve toute son indecision.

Si l'on en excepte quelques declarations vagues de l'ancien ami de Cobden sur la sécularisation de l'enseignement primaire, quelques rumeurs, discretement semées par des amis, mais sans aucune confirmation officielle, sur l'extension du suffrage dans les campagnes, la politique de M. Gladstone est restée, durant les vacances, ce qu'elle est depuis longtemps, hésitante et expectante, pleine de bonne volonte certainement, mais impuissante à prendre une determination définitive.

Le marechal Serrano, dans une proclamation au peuple espagnol, vient de déclarer que le *pronunciamento* du general Pavia, sauvait la nation « sans avoir *porté atteinte à la souveraineté nationale, et sans avoir violé aucun droit.* »

Il se peut que, contrairement à nos previsions, l'acte du general Pavia sauve l'Espagne ; il se peut encore qu'il rencontre l'approbation du pays, mais il n'en reste pas moins, et il n'en restera pas moins un coup d'Etat, qui pourra etre repété demain, contre ceux qui l'ont pratiqué hier, par d'autres generaux qui trouveront à leur tour que les detenteurs actuels du pouvoir compromettent « l'ordre moral » et que pour le rétablir ils ont le droit de recourir à la violence.

Soutenir que la legalité n'a pas ete violée par la dissolution à coup de baïonnettes, des représentants de la nation c'est à la fois audacieux et ridicule. Qui donc M. Serrano espère-t-il tromper ?

Le *pronunciamento* du 3 Janvier est la répetition, par un chef subalterne, du 18 Brumaire et du 2 Décembre. Ce n'est pas autre chose.

Le Deux-Décembre avait au moins le courage d'avouer qu'il etait une violation de la legalite— « pour rentrer dans le droit, ajoutait-il, »—mais enfin il ne niait pas, comme MM. Serrano et Pavia, avoir violé la loi.

LES SINISTRES MARITIMES EN 1873.

L'annee 1873 n'a pas ete favorable à la grande navigation, son commencement et sa fin ont ete marques l'un et l'autre par deux desastres maritimes d'une gravité exceptionnelle. C'est d'abord l'*Atlantic*, steamer en fer de 3,600 tonneaux, qui vient sombrer en vue du cap Prospect, à quinze milles de la rade d'Halifax, engloutissant plus de 700 personnes ; c'est enfin la *Ville-du-Havre*, paquebot transatlantique qui est abordé par le *Loch-Earn* et coule en 12 minutes; cette collision coûte encore la vie à 250 personnes.

Les sinistres maritimes sont en effet devenus d'une frequence extreme, et leur nombre moyen par annee, qui pendant une période de 15 ans, de 1850 à 1865, n'avait pas dépasse 1100, chiffre dejà considerable, a atteint 2926 en 1872 ; les trois premiers mois de 1873 n'ont pas vu moins de [illegible] accidents de mer, ce qui donne pour l'annee entiere environ 2250 sinistres eprouves par la navigation maritime, soit une moyenne de 6 par jour !

L'opinion publique a ete douloureusement impressionnee, et les Compagnies d'assurances qui sont la sauvegarde la plus sérieuse de l'existence des marins, se sont émues de ces collisions, de ces incendies, de ces chocs sur des recifs, et le premier, le seul résultat pratique produit par ces desastres, a ete l'elevation de la prime, pour les navires à voiles en particulier.

Cette sollicitude des Compagnies pour les hommes de mer est fort naturelle, si elle n'est point desinteressee.

Effectivement, la prime devant etre fixee pour chaque navire en raison des risques que celui-ci va courir, il est indispensable aux Compagnies d'assurances d'etre renseignees fort exactement sur la construction de chaque bâtiment, son âge, les services qu'il a rendus, les voyages qu'il a faits, et la façon dont il s'est comporte à la mer par les gros temps qu'il a dû affronter.

Il s'est donc formé des Compagnies de Classement. Celles-ci composées d'hommes experts ayant des agents dans tous les ports de mer, prennent sur chaque bâtiment les renseignements les plus precis et les plus minutieux.

La qualite de chacun est expertisee avec une grande exactitude et une sincerite que la concurrence des compagnies rivales rend obligatoires pour toutes, et chaque navire reçoit une *cote* d'autant plus elevee que sa qualite est meilleure, et qui decroit chaque annee, jusqu'au moment où le bâtiment, ne presentant plus aucune garantie, cesse d'etre classe sur les registres du *Lloyd* ou du *Veritas*, ou de telle autre société analogue.

Cette cote ne reste point secrete et les negociants qui veulent faire une expedition lointaine peuvent la connaitre et savent ainsi ce que vaut au juste le navire auquel ils confient leurs marchandises.

On comprend alors quel interet il y a pour les armateurs à obtenir une *cote* élevee ; aussi, lorsqu'ils font construire un bâtiment, ils sont les premiers à solliciter la presence et le contrôle des agents de ces compagnies, afin qu'ils temoignent ensuite du soin apporté au choix des materiaux et à leur mise en œuvre.

Eh bien ! malgre cette excellente pratique, la construction defectueuse des navires est reconnue comme etant la cause principale des sinistres maritimes.

Dans son *Rapport au comite des assureurs maritimes* (1873), M. de Courcy s'exprime de la maniere suivante : « Il était bien connu que les navires neufs étaient plus solides, et que cette solidite décroissait en raison de leur avancement d'âge. On constate maintenant que les vieux vapeurs sont plus solides que beaucoup de vapeurs neufs, les anciens procedes de construction leur ayant donné plus de resistance et de solidite. »

Les anciens navires en bois avaient une longueur qui ne dépassait pas cinq fois leur largeur, ils offraient une masse *trappue* et douée d'une extreme resistance, que l'on ne trouve plus aujourd'hui dans les steamers auxquels on donne une longueur exagérée, de onze à quinze fois leur largeur, et qui ne sont pas en compensation construits avec des pieces assez fortes.

Le prix eleve du fer est une des causes principales de cette faiblesse dans la charpente des nouveaux vapeurs, et l'on obtient par suite de cette economie dans l'emploi des materiaux, des bâtiments d'une deplorable débilite et qui s'entr'ouvrent sur le premier banc de sable qu'ils viennent heurter.

(A suivre).

REVUE ITALIENNE.

Rome, [illegible] janvier.

Italie et France.—La question de l'*Orénoque*, l'incident Delahaye ou du refus de recevoir à St-Louis des Français le corps du lieutenant-[illegible] Humbert et les officiers italiens devenant l'a[illegible]

[illegible] la plus moderee, la plus gouvernementale, incite [illegible] ger résolument que M. [illegible] *Orénoque*, et les établissements français en regle, sur le pied d'egalité avec [illegible]

Pour le moment, l'Italie se contenterait que [illegible]

[illegible] est deja taillé de [illegible] pose à tout moment, appelle aussi une solution. Par exemple, le gouvernement italien ne peut tolérer plus longtemps que les Dames du Sacré-Cœur de la Trinité du Mont se refusent à se soumettre à la loi des ecoles privées

Ces questions ont ravivé les polemiques des journaux hostiles à la France. Le *Diritto* proclame la guerre comme inevitable, sinon prochaine.

Mais, par bonheur, M. Visconti-Venosta est infiniment plus réfléchi que le journalisme, et il a déjà adouci tant d'angles aigus, qu'on peut esperer que, cette fois encore, il surmontera les difficultés dont l'opinion se préoccupe

Des personnes informees disent qu'après l'interpellation du Temple, si la majorite gouvernementale est solide, M. le duc Decazes rappellera probablement l'*Orénoque*.

Plans financiers de M. Minghetti.—Les Commissions nommées par les bureaux de la Chambre les etudient pendant les vacances parlementaires. Le premier rapporteur prêt sera M. Mezzanotte, chargé de la loi de circulation du papier de Banque, du cours force etc. On avait dit que la Commission Mezzanotte concluait à un milliard de papier d'Etat non-garanti par les Banques. Cela est nie maintenant.

En general, on suppose que M. Minghetti trouvera une majorité pour l'ensemble de ses plans. Le ministere parait donc devoir passer l'hiver et même l'année sans encombre.

Loi sur le mariage civil.—Le projet de loi de M. Vigliani, ministre de la justice, obligeant les curés, sous peine d'amende, à s'assurer du mariage civil avant de celebrer le mariage religieux, est contesté par l'*Opinione* et autres organes gouvernementaux comme contraire au principe de l'Eglise libre dans l'Etat libre etc

Malgre cette opposition inattendue, on croit généralement que le projet sera adopté. D'abord, ce n'est point véritablement une atteinte à la liberté de l'Eglise; et ensuite, les abus sont vraiment énormes : depuis 1860, 125 mille mariages n'ont été celébrés qu'à l'église.

Vatican.—Pendant les fêtes de Noel, du Nouvel-An et de l'Epiphanie, le Pape a prononcé de nombreux discours. Les plus notables ont ete : 1° discours aux cardinaux et prélats, sur cette idée, que la tempête que tourmente la papauté va cesser, parce que *nil violentum durabile*; 2° félicitations à l'abbé de Bavwal, cure de St-Louis des Français et à ses collegues ou vicaires pour [illegible] fermeté dans l'affaire Delahaye ; 3° le jour de l'Epiphanie, energique allocution à l'association de la Jeunesse catholique d'Italie, sous la direction et la conduite du chevalier Acquaderni, l'homme à la tabatière, celui qui mit en loterie [illegible] tabatière que lui avait donnée Pie IX, pour le denier de Saint-Pierre.

On parle toujours d'un consistoire qui aurait lieu le 10 mars, dans lequel seraient créés cardinaux MM. de Mérode, Facca etc

Le Pape s'intéresse beaucoup au centenaire de St-Thomas d'Aquin, qui doit être célébré cette annee le 7 mars. Il recommande à ceux qui vont le voir de lire la *Somme*

On sait que St-Tomas allait de Fondi vers Gaete au concile de Lyon, lorsque, tombé malade en chemin, il s'arrêta à l'abbaye de Fossanova vers Terracine, et y mourut le 7 mars 1274.

Le Tibre.—Le conseil municipal de Rome a examine la question de la direction du Tibre dans son cours urbain. Cet immence ouvrage demande 37 millions, dont le gouvernement fournirait, en trente ans, 10 y compris la valeur des terrains qu'il cède au pied du château St-Ange

Cette cooperation du gouvernement a paru [illegible] suffisante, et sur la proposition du conseiller Emmanuel Ruspoli, député, general de la garde nationale, apres avoir approuvé en principe (*[illegible] massimo*) le projet de correction du fleuve, le conseil a chargé la Junte executive de completer ce projet, et a exprimé l'espoir que le Parlement votera une somme proportionnée a l'importance [illegible]

L'ordre du jour Ruspoli a ete accepte par le syndic Pianciani et la Junte, si bien qu'on croit qu'il est moins suspensif des travaux qu'il n'en a l'air.

On parle d'achever ce grand ouvrage en quatre ans.

Une commission s'est formée pour l'exploration scientifique du lit du Tibre, lors des premiers travaux d'hydraulique et d'excavation, devant précéder la correction du cours du fleuve. On espère trouver au fond des eaux des trésors antiques, des curiosités, des chefs-d'œuvre d'art. En fait, au Ponte Molle, en amont de la ville, on a trouvé des casques, des épées; à la bouche de la Cloaca Massima, des pierres gravées, des monnaies: pres du pont St-Ange, deux superbes statues, qui ont été achetées pour un musée d'Allemagne, etc. Les promoteurs de ces recherches archeologiques sont MM. Baldassare Odescalchi, professeur de linguistique, Zignana, W. Helbig, Vitelleschi, l'orfevre Alessandre Castellani etc.

CHRONIQUE.

A cause des fetes du Courban-Bairam, Rachid pacha, ministre des affaires etrangeres, ne recevra pas jeudi prochain.

S. Exc. recevra les jeudis suivants.

(officiel.)

Mardi dernier S. A. le Grand-Vezir et le ministre des finances, Hamdi Pacha, se sont rendus au Palais Imperial où ils ont eu l'honneur d'examiner avec Sa Majesté certaines questions financières intéressant le bien de l'Etat.

L'Ambassadeur de France, les ministres d'Italie, d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne, de Belgique, de Grece, de Suède et de Norvège assistaient hier à la soirée offerte aux ministres et dignitaires ottomans par S. Exc. Rachid pacha.

Lors de la visite du Sultan au conak habité par Ferial Hanoum, l'une des epouses du feu Sultan Mahmoud, Sa Majesté a fait don de 1500 livres turques aux femmes de l'entourage de cette princesse.

[illegible] bey et Tahir bey, aides-de-camp de S. M. le Sultan, ont été nommés, celui-là, troisieme chambellan, et celui-ci quatrième chambellan de Sa Majesté.

Hassan Bey et Ismaïl Bey qui occupaient ces fonctions sont nommés aides-de-camp du palais.

M. le comte de Vogué a convoqué demain, au Palais de l'Ambassade, tous ses collègues pour conferer avec eux sur certaines affaires courantes intéressant les puissances représentees à Constantinople.

M. le comte Ludolf donnera demain un dîner diplomatique qui sera suivi d'une petite soirée dansante.

Hier, le ministre de Perse, Mirza Mohsim khan, s'est rendu à la S. Porte, où il a eu successivement une entrevue avec le grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères.

Par ordre viziriel, M. le Dr Vitalis, membre de l'administration Sanitaire, a été nommé membre du conseil d'hygiene et technique institué à la Municipalite du VIe Cercle.

Mme la comtesse de Vogué est prochainement attendue à Constantinople.

On mande de Damas qu'un des fils de l'emir Abd-el-Kader a demandé, avec le consentement de son pere, l'autorisation d'entrer comme volontaire dans les rangs de l'armée imperiale.

On nous annonce une nouvelle que

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, [illegible] janvier.

Il n'y a rien de nouveau, cette fois, il n'y a qu'une revolution de plus en Espagne. Pauvre Espagne, qui doit nous porter, ce me semble, à plus d'un retour sur nous-mêmes et nous faire craindre de tomber dans l'etat de *pronunciamientos* et de coups de force continus ou sont nos voisins. Le jour où, dans un pays, le sabre tranche les questions politiques, la nation est bien pres de sa fin ou du moins elle entre dans une serie d'aventures qui la menent, helas! Dieu sait où. Le general Pavia n'a d'ailleurs fait, à Madrid, que suivre l'exemple d'autres porte-epaulettes illustres. Depuis Augereau, les commandants de troupe ont toujours employé la meme methode pour se débarrasser des faiseurs de lois.

Avant de marcher sur le Corps-Legislatif, Augereau passait ses soldats en revue.

— Soldats, leur disait-il, aimez-vous les avocats?

— Non! non!

— Eh bien je vais vous mener *ou il y en a beaucoup!*

Et il les conduisait, au nom de la république, à l'assaut des lois, ouvrant ainsi, en fructidor, la porte par laquelle allait entrer l'homme de brumaire.

Que le sort preserve à jamais les peuples de semblables aventures! L'Espagne, arrachée aux mains honnêtes de Castelar, va peut-être retomber, de guerre lasse, sous le poing d'un soldat alphonsiste, en attendant que le fils de la derniere reine fasse à Madrid son entree triomphale par cette même voie qu'ont suivie en partant et sa mere et le roi Amédée.

Le pauvre Castelar aura fait du moins tout ce qu'il pouvait pour sauver cette république [illegible] Il emporte, avec les regrets de ceux qui l'aiment, l'estime même de ceux qui l'ont combattu.

Puissions-nous être à jamais préservés des generaux. On conçoit que le coup d'Etat madrilene ait porte bien des gens ici à reflechir. Nous avions, il est vrai, tout le temps à donner aux evenements de l'etranger, car la nouvelle annee ne s'est encore affirmee par aucune nouveauté et ne nous a pas apporté la moindre surprise. Elle a debute, il est vrai, par la mort de ce bon et malheureux François-Victor Hugo, qui laisse maintenant le grand poete seul et accablé autour du berceau de ses petits-fils. Elle a emporte encore un homme dont le visage austere fournit à Horace Vernet l'occasion de faire un admirable portrait, ce qui est rare dans son œuvre, c'est le frere Philippe que je veux dire. Mais d'autres sujets d'entretien, ces premiers jours de 1874 sont parfaitement sevrés et on n'y trouverait pas trop occasion de s'y réjouir, si l'on n'avait pour intermedes les polemiques de M. Veuillot et de M. Dupanloup.

Tudieu! le prelat d'Orleans et le *Pape laïque des Gaules* n'y vont certes point de main morte, et leur attitude toute chrétienne est bien faite pour rejouir le cœur des fidèles. Il faut bien que la religion prêche à tout venant le pardon des injures pour permettre à ceux qui la pratiquent d'user si largement de l'invective. M. Dupanloup assure que M. Veuillot s'est arrogé, depuis des années, la *dictature de l'insulte*. Mais on aime assez à le lui entendre dire, et lorsque l'eveque parle de l'*infamie* des calomniers de l'ecrivain, on ne peut s'empêcher de sourire en se disant que chaque parti en ce monde ferait bien mieux ses propres affaires s'il laissait ses ennemis librement discuter entre eux.

Il fallait peut-être cette polemique pieuse pour accompagner la remise de la barrette qui doit être faite à l'archevêque de Paris. Mgr Guibert en sera charmé. C'est une façon de fêter son cardinalat. Cette semaine aura vu, en effet, consacrer de nouveaux cardinaux et sacrer un nouvel academicien. Le nouvel elu ou plutôt le nouveau reçu est M. Louis de Lomenie, le parent, le descendant des fameux Lomenie, de Brienne.

M. de Lomenie est jeune encore, jeune pour un immortel. Il a cinquante cinq ans. C'est à Saint-Yrieix qu'il est né, dans cette patrie de la Haute-Vienne dont Saint-Marc Girardin fut si longtemps deputé. Tout jeune, à vingt-deux ans, au sortir du college d'Avignon, le futur professeur au college de France vint à Paris tout enflammé d'espoir et, pris de la fièvre litteraire, il se mit, dès l'abord, à juger les autres. Il s'improvisa biographe. Ce travail de début date de 1840 et l'auteur ne l'osa point signer de son nom, quoiqu'il n'eût rien que de fort honorable. Il prit ce pseudonyme : *un Homme de rien*.

L'*Homme de rien* devait montrer d'ailleurs tout d'abord qu'il etait capable de quelque chose. *La Galerie des contemporains illustres*, qui ne comprend pas moins de dix volumes, meriterait d'être réimprimee.

Nous les avons relues, ces biographies, au moment où leur auteur allait prononcer, à l'Institut, le discours obligé de sa reception academique, et nous avons été souvent surpris et charmé de la prescience qui y accompagnait l'agrement. A ne s'en tenir, par exemple, qu'au portrait d'un homme tout à fait mis hors de pair depuis quatre ans, à n'examiner que le jugement porté sur M. Thiers, on se plait à reconnaître chez M. de Lomenie une intelligence rare, une penetration vive, voire meme une sorte de divination.

« L'orateur va parler, dit l'*Homme de rien* ; écoutez, ou plutôt si votre organisation est tant soit peu delicate et musicale, commencez par vous boucher les oreilles ; » vous les ouvrirez petit à petit, car la voix » que vous allez entendre est une de ces voix » aigues, criardes, stridentes, à faire pâmer » Lablache et frissonner Rubini. C'est quel- » que chose de douteux, d'anormal, d'am- » phibie, qui n'est ni masculin, ni feminin, » mais bien plutôt du genre neutre ; le tout » est fortement saupoudré d'accent proven- » çal. Et pourtant ce petit homme sans exté- » rieur, sans tenue, sans organe, n'est autre » que M. Thiers, un des personnages les » plus eminents de l'epoque, un des plus » puissants orateurs de la Chambre. Cette » poitrine grêle a des accents presque tou- » jours écoutés avec faveur et souvent ap- » plaudis avec un frenetique enthousiasme ; » de ce larynx flûté se degage une parole » transparente comme le cristal, rapide » comme la pensee, substantielle et serree » comme la méditation. »

Et apres avoir parle de la physionomie « mobile, expressive, originale et comme suspendue à une énorme paire de lunettes, » apres avoir signale le sourire sarcastique de ces lèvres « minces et serrées à la façon de Voltaire, » apres avoir celebré le coup d'œil, la force indomptable de volonte de cet homme « sans nom, sans figure, sans protecteurs, sans amis, » vrai fils de ses œuvres et monte si haut et si vite en etant parti de si bas, M. Louis de Lomenie ajoutait : « Si » jamais un conflit serieux éclate dans le » monde entre des puissances de premier » ordre, du vivant de ce ministre, il est pro- » bable que malgre ses fautes, *ce sera encore* » *lui qui sera l'homme de la situation* »

C'est en 1840 que l'auteur des biographies signées *un homme de rien*, ecrivait ces lignes qui sont devenues, dans les plus terribles circonstances, une veritable prophetie.

Le discours de M. de Lomenie et celui de M. Jules Sandeau, ont du moins console les gens de goût des éternels ennuis de la politique. Ils ont paru fort interessants et tres-piquants ; il faut tout dire. Les deux orateurs avaient, pour me servir d'une expression academique, un *bon mort*. On appelle, on le sait, dans la langue de l'Institut, un *bon mort* celui qui prête à des jugements agreables ou malins et à des anecdotes qui ont du prix. Il y a de bons vivants, et même des saints, qui ne seront jamais de *bons morts*. Prosper Merimée, lui, etait un *bon mort*. Sa physionomie complexe, sa causticite, son ironie, ses causeries, ses lettres, ses [illegible], tout prêtait à de délicates et curieuses [illegible], et M. de Lomenie a dû se trouver [illegible] Aussi bien le portrait moral qu'il en a trace est-il d'une touche fort agreable. C'est une excellente etude psychologique que celle de ce disciple de Stendahl *ce dur à cuire*, comme l'appelait un ami, qui se trouvait être en même temps (ses dernieres lettres nous l'ont prouvé) un melancolique mêlé d'hypocondriaque.

Que la destination de ces *Lettres à une inconnue* soit Mlle Julie Daquin, comme les journaux l'avaient declare, ou une personne tout-à-fait anonyme, comme l'assure fermement M. Michel Levy, la verite est que ces billets de Merimée ont fait grand plaisir à ceux qui les ont lus. Plus que jamais, il est vrai, les *Memoires* et les *Correspondances* sont à la mode et avant peu nous aurons, me dit-on, cette correspondance de jeunesse entre Prevost-Paradol et M. Taine qui ne pourra manquer de piquer profondement la curiosite publique. Quelqu'un même prepare un autre recueil de lettres d'un interêt tout aussi grand, c'est la *Correspondance de Mlle Rachel*.

Dans la collection qu'on vendit en mars 1866, et que *la Revue des autographes* feuilleta alors pour l'agrement de ses lecteurs, il s'etait glissé deux billets très-curieux, l'un de Rachel, l'autre d'une de ses camarades de la Comedie, Mlle Nathalie, et ces quelques lignes, qui meritent d'être recueillies, ont, à mon sens, tout le mordant des jolies impertinences du dix-huitième siècle, des fines reponses ciselées, en quelque sorte, par une Sophie Arnould.

Il s'agit d'un tableau de Diaz, d'une de ces nymphes argentées que le coloriste eclatant jette dans le costume de Venus sortant de l'onde, au milieu des chênes ensoleillées du Bas-Breau. Mlle Nathalie avait tres-gracieusement offert son Diaz à Rachel. Elle en reçut le *poulet* suivant :

« Ma chère camarade,

» Ce Diaz est vraiment trop peu gazé pour l'ornement de ma petite maison. J'aime le deshabille d'un esprit charmant ; je ne puis admettre cette nudite, que l'Arsinoe de Molière aime tant. Ne me croyez pas prude. Mais pourquoi vous priverais-je d'un tableau que je suis obligée de cacher, moi? Mille remerciments quand même, et croyez-moi votre devouée camarade.

» RACHEL. »

La reponse de Mlle Nathalie ne se fit pas attendre :

« Chere camarade,

» Je suis une folle et presque une impie d'avoir cru mon petit tableau digne de votre autel. Mais ma sottise m'a du moins valu un precieux renseignement sur les limites de votre pudeur.

» Permettez-moi seulement de defendre contre vous le repertoire comique que vous invoquez ici un peu à contre-sens, car c'est justement dans les tableaux qu'Arsinoe n'aime pas les nudites :

[illegible]

» Je reprends donc mon petit Diaz, un peu confus de son excursion téméraire, et je cache sa confusion dans mon alcôve, où M. A... seul peut le voir.

» Votre camarade très-devouée,

» NATHALIE. »

Ils sont fort joliment donnes, ces coups d'epingle, et sentent des artistes qui ont parlé la langue de Celimène. Une comedienne du temps passé n'eût pas trouve mieux.

JULES CLARETIE.

(Indépendance belge).

nous serions heureux de voir se confirmer. Il paraît que le ministre de la marine aussitôt qu'il a connu le détail des faits qui ont provoqué la réclamation des ingénieurs mécaniciens anglais au service de l'Azizié, s'est empressé de faire droit aux justes réclamations de ces personnes en leur faisant payer immédiatement les arriérés qui leur étaient dus.

—

Le *Syllogos littéraire de Thessalie* vient de décerner le titre de membre honoraire à l'ex-patriarche d'Alexandrie, Mgr Callinique, à M. Philippe Jean professeur à l'université d'Athènes, et à M. Sophocle Apostolidès, professeur à l'université de Boston.

—

Hier matin le brouillard était tellement épais sur le Bosphore que les bateaux du Chirket et ceux de Cadikeuy et des îles n'ont pu effectuer leurs voyages du matin, aux heures réglementaires. Ils ont dû attendre jusqu'à 10 heures que le brouillard se dissipât pour se mettre en marche. Le N° 34 seul a pu arriver au pont, malgré le brouillard, mais il a dû prendre de telles précautions qu'il lui a fallu quatre heures pour venir de Buyukdéré.

—

Les proposés de la Régie viennent de mettre en arrestation une dame de Tatavla qui se livrait depuis assez longtemps à la contrebande, dans ce faubourg. On assure qu'elle parvenait à débiter plusieurs ocques de tabac par jour, et qu'elle portait sa marchandise au domicile de ses clients. Ce tabac était renfermé dans les vastes poches de ses jupons d'une coupe curieuse, et taillés spécialement pour ce petit commerce.

—

La police a fait arrêter et conduire à Stamboul une quinzaine de Circassiens qui se livraient au brigandage dans les environs de Baba-Eski. Ces individus ont été incarcérés dans les prisons du Zaptié où ils attendront leur jugement.

—

Bals publics, bals de Sociétés, bals de famille, bals par-ci, bals par là, de tous côtés on voit des annonces de soirées dansantes, et si chacune réunit un nombreux public, il est permis de supposer que tout Péra passe les nuits à sautiller, et s'abandonne chaque soir aux charmes de l'avant-deux.

Cependant, quelques familles hésitent à se rendre à ces fêtes où les convenances sont toujours déclarées de rigueur, ainsi qu'une mise décente, mais où il est très-difficile d'éviter quelquefois de fâcheux voisinages, et où les jeunes filles sont exposées à une promiscuité regrettable.

Ces personnes honorables se sont rappelé les bals de famille que donnait autrefois M. J. Missirie, et lui ont demandé de vouloir bien donner satisfaction à un légitime désir de s'amuser *inter pares*. M. J. Missirie s'est rendu à des vœux qui lui étaient adressés par un nombre considérable de familles distinguées, et nous apprenons qu'il se propose de donner, dans un local dont le choix n'est pas encore arrêté, *deux bals privés* dont la recette doit être en partie consacrée aux pauvres de notre faubourg. Ces deux soirées auront, nous n'en doutons pas, le brillant succès qu'elles méritent.

—

Le public de Constantinople n'a pas oublié M. Joseph Belloli, et se souvient encore des Concerts donnés autrefois par cet artiste de talent.

M. Belloli après un séjour en Italie est revenu parmi nous, et ses élèves apprécient hautement sa méthode savante mise au service d'un rare mérite d'exécutant, qui fait de ce professeur un des plus remarquables pianistes et violonistes que nous ayons entendus.

Lundi prochain 26 janvier, à 8 h. 1/2 du soir M. Belloli donnera dans la salle Adam (Passage Hazzopoulo) un concert dont nous avons déjà donné le programme dans notre dernier numéro. — Le choix des morceaux est des plus heureux, et la plupart de ceux-ci sont empruntés aux opéras les plus célèbres de Donizetti, Verdi, Meyerbeer, Rossini. Quant aux exécutants qui se sont groupés autour de M. Belloli, ce sont MM. Gucci, Moohrardt, Lucas, Diran bey, Nicolaysen, Colaro, Carbonaro; citer les noms de ces artistes, suffit à montrer les éléments de succès qui se trouvent réunis pour attirer la foule à ce Concert.

—

Apostoli est un *bakal* de Coum-Capou. Dimanche dernier, jour de l'Epiphanie, Il s'était rendu à Arnaoutkeuï en compagnie de plusieurs bakals pour assister à la cérémonie qui consiste à se réunir ce jour-là après la messe et à jeter à la mer une croix qui est ensuite rapportée par des plongeurs émérites. Apostoli avait assisté avec beaucoup d'intérêt à cette cérémonie et voulant passer le reste de la journée dans le village, il s'était installé dans un cabaret de l'endroit où grâce à des libations réitérées, il fut bientôt pris d'un profond dégoût de la vie et resolut de mettre un terme à son existance. Il tira donc son couteau de sa poche et se fait plusieurs blessures dont aucune cependant ne fut assez grave pour mettre ses jours en danger.

La police, informée, est venue dresser procès-verval et a fait transporter ce malheureux à l'hôpital municipal du VIe Cercle, où il a reçu des soins empressés. Il est inutile d'ajouter qu'Apostoli, hors de danger, ne pense plus à recommencer sa funèbre expérience.

—

On nous signale une industrie dont l'exploitation pourrait couter cher aux individus qui ne craignent pas de s'y livrer. Plusieurs habitants d'Arnaoutkeuï, connus pour jouir d'une certaine aisance, ont reçu ces jours-ci des lettres anonymes les invitant, sous menace de mort, à déposer à jour et heure fixés, dans un endroit determiné, des sommes d'argent dont le montant était soigneusement indiqué.

On le voit, tout était prévu par ces audacieux malfaiteurs. La police a été immédiatement avertie, les lettres ont été émises entre ses mains, et elle a pris toutes ses mesures pour empêcher que les menaces contenues dans ces lettres ne soient mises à exécution.

—

Voici le texte du second avertissement donné par la Direction de la Presse au *Phare du Bosphore*:

SUBLIME PORTE

Bureau de la Presse, 22 janvier 1874.

Attendu que le *Phare du Bosphore* dans son numéro en date du 21 janvier en lançant une nouvelle très-grave et complétement fausse, dans le but évident de jeter le trouble sur le marché financier, s'est en même temps permis, au mépris de toutes les convenances et sans respect pour les susceptibilités internationales, d'attribuer inexactement certaines démarches à un ambassadeur dont le tact et la modération ont été, en toutes circonstances, hautement appréciés.

Attendu que la S. Porte est résolue à empêcher le renouvellement de pareils faits qui sont de nature à attirer inévitablement sur leurs auteurs toutes les sévérités administratives, et à ne pas laisser la presse locale manquer aux égards dûs aux représentants des puissances amies, accrédités auprès de S. M. I. le Sultan.

Un second avertissement est donné au *Phare du Bosphore* en la personne de M. Kyriacopoulo, directeur responsable de cette feuille.

Sublime Porte, Bureau de la presse
22 janvier, 1874.

—

Les wakoufs en Turquie et leur sécularisation.

Nous trouvons dans le *Journal Officiel* de France l'intéressant article qui suit:

Un voyageur allemand, qui connaît bien l'Orient, M. le baron H. de Maltzan, publie les renseignements suivants sur la mesure dont les wakoufs sont en ce moment l'objet en Turquie:

De toutes les réformes opérées par la Turquie dans les temps modernes, aucune, dit l'auteur, n'aura une plus grande portée que celle de la sécularisation des wakoufs ou biens appartenant aux mosquées.

Les usufruitiers et occupants de fait de ces biens sont des particuliers; aux mosquées appartient le droit de propriété. La législation mahométane permet, en effet, de consacrer les immeubles, et en quelques cas même, des biens meubles, aux mosquées, le donateur se réservant l'usufruit des objets, et l'occupation de fait, pour soi et ses héritiers, jusqu'à extinction.

Tout l'avantage qui découle de ce contrat est d'abord pour le fondateur et ses héritiers. L'objet consacré devient, en effet, dès qu'il a passé propriété d'une mosquée, libre d'impôts comme tout ce qui appartient à ces établissements. Il jouit, en outre de l'inaliénabilité, privilége fort apprécié par beaucoup de pères de famille.

Le *waakif*, ou fondateur d'un wakouf, a donc en vue un double avantage pour lui et sa postérité; d'abord, il fonde une propriété inaliénable dans sa famille, puis il se fait personnellement exonérer d'impôts.

Ce n'est que dans le cas d'extinction de sa descendance que la mosquée entre en possession et de la propriété effective et de l'usufruit de l'immeuble. Or cette éventualité est naturellement assez indifférente au fondateur, du moment que la cause première qui l'avait fait agir, n'existe plus. Cette manière de se décharger d'impôts était, on le conçoit, trop commode pour n'avoir pas été souvent pratiquée. Elle avait même pris, dans les derniers siècles, un tel développement que l'Etat en éprouvait un préjudice considérable. Par suite de cet abus, une grande partie des terres en Turquie est devenue propriété des mosquées, et c'est une portion de la richesse foncière beaucoup plus considérable que ne la jamais été, dans les pays catholiques de l'Europe, la masse des biens ecclésiastiques.

Les suites fâcheuses de cet état de choses sont trop sensibles pour ne pas sauter aux yeux. L'Etat, en supprimant les wakoufs peut n'avoir que le désir de remédier au préjudice que lui cause cette exemption d'impôts; mais ce mal n'est rien en comparaison de celui que l'économie nationale, et par conséquent, la prospérité du pays, éprouvent par suite de l'inaliénabilité de ces fondations pieuses.

En Europe, l'inaliénabilité d'une étendue considérable de biens-fonds serait considérée par tous comme un malheur au point de vue économique.

Le mal est encore plus fâcheux en Turquie où la plupart de ces wakoufs sont mal administrés, voici pourquoi: D'ordinaire les descendants du fondateur ne possèdent rien que ce droit d'usufruit. Ce ne sont pas des négociants, des capitalistes: ils se sont habitués à tirer de là toutes leurs ressources, le mahométan n'ayant pas un goût prononcé pour l'industrie, le négoce ni les spéculations en général, surtout quand son avenir est assuré, quoique d'une façon modeste.

Il ne possède donc pas d'argent liquide, pour faire valoir ses immeubles, et il n'en tire, par conséquent, qu'un maigre revenu. Et d'ailleurs, n'ayant que peu de besoins, il ne sent pas la nécessité d'augmenter ce produit. Peut-être ne faudra-t-il pour cela qu'un peu plus d'efforts et de surveillance; mais on aime mieux rester dans la routine: d'où les pères ont tiré de bons revenus, les fils espèrent un rapport égal.

En raisonnant de cette façon, ils oublient que le pays n'est pas resté le même, que la terre, travaillée toujours de la même manière, a perdu de sa fécondité, et qu'il faudrait de meilleures méthodes d'agriculture pour obtenir l'équivalent du produit d'autrefois.

J'ai connu en Turquie, écrit M. de Maltzan, beaucoup de familles qui tiraient tout leur revenu de ces wakoufs. C'étaient les plus arriérées, les plus imbues de préjugés, les plus réfractaires aux réformes comme il est dans la nature des choses. Beaucoup d'entre elles étaient pauvres, bien que les immeubles dont elles avaient l'usufruit fussent considérables. Pour elles, la suppression de l'inaliénabilité sera une délivrance; l'Etat y trouvera cet avantage, qu'une foule d'individus vont être rejetés hors de la routine et poussés dans la vie active.

On ne dit pas encore, il est vrai, comment seront entendus les rapports de ces descendants des waakifs vis-à-vis du gouvernement. Leur sera-t-il accordé la propriété entière, l'Etat se contentant de soumettre leurs biens à l'impôt? ou bien sera-t-il procédé comme a fait la France en Algérie? Là, les wakoufs qui n'avaient été donnés aux mosquées que pour jouir de l'exemption d'impôts, et l'usufruit étant réservé à d'autres, ont été considérés purement et simplement comme biens des mosquées et confisqués.

C'était, suivant M. de Maltzan, une mesure indispensable, l'*habous*, qui est une variété du wakouf, ayant pris en Algérie une si grande extension que c'était devenu une calamité publique.

L'habous d'Algérie ne doit pas être confondu avec l'habous persan ou *hibs*, (secte schiite), qui stipule, au contraire, des conditions tout opposées, puisqu'en Perse et dans les autres pays qui suivent ce rite, le donateur d'une fondation pieuse concède l'usufruit à la mosquée et garde pour lui et ses descendants le droit de propriété. S'il supprimait le hibs, l'Etat pour être juste, ne devrait pas s'attribuer à lui-même le droit de propriété. En Algérie, au contraire (de même, au reste, qu'en Turquie), l'Etat ne fait que prendre ce qui lui appartient, une fois la loi de sécularisation promulguée. En France, cette loi existait depuis longtemps, et le gouvernement fut conséquent avec lui-même, dit M. de Maltzan, en l'appliquant à l'Algérie.

Mais il existait encore un autre abus, issu du précédent. Presque tous les tombeaux de saints et bien d'autres fondations pieuses possédaient des immeubles considérables dont la situation était devenue, à la longue, semblable à celle des hiboux. C'est-à-dire que les fonctions d'administrateur de ces tombeaux et fondations se perpétuaient toujours dans la même famille qui finissait par considérer le bien ecclésiastique comme sa propriété héréditaire. Le même fait se produisait pour quelques habous, par suite du décès des héritiers de l'haabi ou fondateur.

Les fonctions n'étant pas héréditaires dans les mosquées ne pouvaient présenter le même inconvénient, bien que là aussi se fussent introduits des abus. Les familles des administrateurs étaient devenues les plus paresseuses, les plus arriérées, les plus routinières de toutes, vivant de la propriété d'autrui, ne payant aucun impôt, et montrant une morgue incroyable, comme si les biens leur eussent appartenu en propre.

La France a mis fin, non sans raison, à cet état de choses. Sur le produit des habous confisqués, elle ne paye que les employés effectifs de la mosquée.

En Turquie, les abus ne sont pas tout à fait aussi étendus; c'est la mosquée, où les fonctions ne sont pas héréditaires, comme nous l'avons dit, qui possède la plus grande partie du wakouf, dans l'étroite acception du mot, du wakouff effectif, y compris l'usufruit; en ce cas, l'Etat confisquera sans doute entièrement et se chargera du payement des employés; ce qui sera un avantage pour les deux parties, les immeubles administrés par les mosquées étant en général fort mal gérés et ne rapportant pas ce qu'ils devraient produire.

Mais la perte pour les mosquées dira-t-on? Le seul profit que les mosquées retiraient de cette institution, c'est qu'en cas d'extinction de la famille du waakif, le bien lui revenait. Or, beaucoup d'usufruitiers de wakoufs n'ayant pas d'enfants, ou craignant l'extinction de leur postérité directe, ont parait-il, pour empêcher le retour à la mosquée, vendu réellement ou fictivement leur droit d'usufruit.

Reste une dernière question, mais fort intéressante pour la personnalité humaine. Que fera-t-on des esclaves qui sont wakoufs? On peut, en effet, convertir en wakouf tout objet ayant une valeur vénale, par conséquent aussi les esclaves. Autrefois, presque chaque mosquée possédait des esclaves de ce genre; aujourd'hui, les sanctuaires les plus renommés, celui de Beitoulla, à la Mecque, par exemple, en possèdent seuls encore un certain nombre. A la Mecque, ces esclaves sacrés sont très nombreux; ils ne peuvent être affranchis et ne doivent épouser que des esclaves; leurs enfants sont esclaves eux-mêmes. Les femmes esclaves ne peuvent, de leur côté, épouser que des esclaves. L'époux fournit une dot, mais c'est à la mosquée que cette dot appartient. Si une esclave reste fille et que pourtant elle enfante d'un homme libre, l'enfant n'est pas esclave.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 23 janvier, 1873

Lever du soleil	7 h. 22 m.
Coucher »	5 » 3 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 12 11s
H. à la turque à midi moyen..	6 » 50
8 heures du matin.	
Baromètre	772.1
Thermomètre	6.2
Maxima	5.4
Minima de la veille	11.0
Direction et force du vent N: modéré.	

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Bengale.

On lit dans la *Correspondance anglo-française* du 6 janvier:

« Le *Times* avec une persistance que nous ne saurions trop louer continue à appeler l'attention de l'Angleterre sur les effroyables conséquences qu'entraînera nécessairement pour une population de plus de 24 millions d'hommes la famine dont le Bengale est menacé.

Le journal de la cité prend directement à partie le vice-roi de l'Inde, qu'il accuse de prendre des mesures entièrement hors de proportion avec le fléau qu'elles sont destinées à combattre. C'est bien peu de chose en effet, au milieu d'une population égale à celle de l'Angleterre et de l'Ecosse réunies, que d'organiser des ateliers où un million d'hommes viennent gagner le pain du jour et de réunir 400,000 tonnes de grains, lorsque l'on sait que cette quantité accumulée ne suffirait pas aux besoins du tiers des habitants pendant trois mois, et du quart, si la disette doit se prolonger durant tout un semestre. De telles précautions, suivant le *Times*, ne sont qu'un palliatif impuissant à prévenir le retour des horreurs de l'année 1866 où un million d'êtres humains moururent de faim dans les provinces anglaises de l'Indoustan.

» Comme le dit la feuille de la cité, dans ces circonstances exceptionnelles, l'autorité doit avoir recours aux remèdes héroïques. Il est du devoir du gouvernement de se placer au-dessus des lois qui régissent la société en temps ordinaire et le vice-Roi n'aurait pas dû hésiter à interdire toute exportation de grains en dehors du pays. L'autorité a eu tort de s'arrêter à moitié chemin, et du moment qu'elle était intervenue pour modifier le cours général des transactions et qu'elle abaissait les tarifs du transport sur les chemins de fer et les autres voies de communication, elle devait pousser jusqu'au bout et formellement interdire les exportations.

» Les marchands profitent, à ce qu'il paraît, du bon marché des transports pour expédier le riz hors du pays, sauf à y faire rentrer quand les besoins de la population en auront élevé énormément le prix, et si comme le vice-Roi le prétend, le déficit de la récolte dans les provinces affamées doit se trouver comblé par le surplus des contrées plus heureuses, le *Times* se demande avec raison pourquoi l'on ne retient pas dans le pays la nourriture qui lui est nécessaire, au lieu de l'en laisser sortir. Enfin, la même feuille fait peser sur le gouvernement anglais la responsabilité des événements de l'avenir. « On aurait tort, dit-elle, de parler de souscriptions individuelles. Tout cela ne ferait que fomenter des espérances décevantes, et l'on se trouverait bientôt en face d'une réalité d'autant plus épouvantable qu'elle aurait été plus longtemps voilée. Tout le fardeau repose sur le gouvernement, dit le *Times*, en finissant. Rien ne saurait l'excuser s'il ne se montrait pas à la hauteur de la circonstance et le moins qu'on puisse lui demander c'est qu'il fasse des approvisionnements en rapport avec les besoins qu'il prévoit. »

—

L'Assemblée de Versailles et le cabinet.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

Paris, 7 janvier.

Paris-Journal contient ce matin un article qui répète la déclaration faite il y a quelques jours par le *Journal de Paris*. M. de Pène y déclare qu'il faut prendre absolument le gouvernement actuel au sérieux et que tous les partis doivent non-seulement désarmer, mais abdiquer leurs prétentions. Il leur sera tout au plus permis, c'est la conclusion de l'article, de repasser dans sept ans.

Il paraît que M. de Broglie doit faire des déclarations analogues dans la discussion de la loi des maires. Très-bien jusque-là; mais de pareils manifestes restent absolument à l'état de lettre morte sans une sanction pénale sérieusement observée vis-à-vis des factions monarchiques qui se reconnaissent encore le droit de chercher à ouvrir au prétendant qu'elles représentent, l'accès du pouvoir. Déjà la *Gazette de France*, qui avait vivement insisté pour que l'étiquette de république disparût des institutions actuelles, si institutions il y a, constate ce soir que l'accord est rompu entre toutes les fractions du parti conservateur. On fera difficilement accepter aux partis royaliste et impérialiste qu'ils ne doivent plus songer au succès de leur cause; mais si, après les lois constitutionnelles, comme tout paraît le rendre certain, le mot de république demeure maintenu dans la qualification du chef du pouvoir exécutif, toutes les réserves mentales ou même verbales que pourront faire les monarchistes dans la discussion n'empêcheront pas que la république ne soit dorénavant nominalement le gouvernement légal. Personne ne peut se flatter de donner la perpétuité à un gouvernement, mais il faut tout au moins que ceux qui le fondent paraissent avoir foi dans leur œuvre et déclarent le gouvernement perpétuel s'ils veulent qu'il soit au moins provisoire.

Un entrefilet du *Français* de ce soir, parlant de conversations fort sérieuses de membres du cabinet avec des hommes politiques et importants de la majorité, confirme implicitement ce que je vous disais plus haut. Il serait bien bizarre que les hommes du 24 mai se fussent donné tant de mal pour finalement... fonder la république.

—

La maison du Pape.

On lit dans la *Correspondance Franco-Italienne*:

La maison de Pie IX, d'après l'annuaire officiel du Vatican, se compose:
de 20 majordomes, maîtres de Chambre, etc,
d'environ 190 prélats domestiques,
d'environ 170 camériers secrets, surnuméraires,
de 6 camériers secrets de cape et d'épée,
de 30 officiers constituant l'état-major de la garde noble, et de 60 simples gardes,
d'environ 130 camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires,
de 200 camériers d'honneur en vêtement violet,
d'environ 70 camériers d'honneur extra-urbains,
de 70 camériers d'honneur de cape et d'épée.
de 14 officiers de la garde suisse et de la garde palatine,
de 7 chapelains secrets,
d'environ 50 chapelains secrets d'honneur,
de 7 chapelains d'honneur extra-urbains,
de 20 clercs secrets et chapelains ordinaires et surnuméraires,
de 40 intendants, écuyers tranchants, etc.,
de 50 huissiers effectifs ou surnuméraires.

En tout 1160 personnes, auxquelles il convient d'ajouter le Sacré Collége et les *Monsignori* de Curie, évalués à 140.

—

Un épisode du siége de Carthagène.

Le *Journal des Débats*, fort grave d'ordinaire, raconte un petit incident du siége de Carthagène qui paraîtra au moins singulier.

Les épisodes les plus grotesques se mêlent quelquefois aux événements les plus sérieux.

Voici, si nous en croyons le récit de gens de mer fréquentant le port de Carthagène, l'incident comique qui se serait passé il y a quelques jours dans la rade de cette ville:

On sait qu'à diverses reprises, et tout récemment encore, la plupart des bâtiments à vapeur embossés devant Carthagène quittait le mouillage pour aller renouveler dans le port le plus voisin leur approvisionnement de charbon. Or la dernière fois, c'est-à-dire vers le 10 décembre, tous les navires avaient pris momentanément le large. Il ne restait guère sur rade que des bâtiments de petit tonnage appartenant au cabotage, ancrés là pour approvisionner les équipages de denrées alimentaires.

Il était dix heures du soir. La mer était légèrement ridée par un souffle du sud-ouest; un profond silence régnait sur toute la rade, comme d'habitude, et l'obscurité était profonde.

Soudain on entend comme un bruit de flots agités, une sorte de clapotement des eaux et des gémissements, des cris aigus: on distingue un objet allongé qui se faufile sur la mer et qui va cheminant le long et au milieu des barques. Les marins se demandaient ce que pouvait être cet objet qui allait et venait, et moitié étonnement, moitié frayeur, se gardaient de faire aucune démonstration hostile.

C'étaient, à leurs yeux, des insurgés qui, profitant de l'absence des navires de guerre, tentaient quelque opération sur la rade et venaient peut-être déposer quelque torpille pour faire sauter les vaisseaux, ou bien des fugitifs, des forçats ayant quitté Carthagène, et qui, dénués de tout, allaient escalader ces faibles barques et de faire main basse sur leur cargaison.

Toutes les conjectures étaient permises.

Tout à coup, à mi-côte de la montagne de droite, éclate une détonation formidable; une bombe était lancée, par une batterie, sur la rade.

Au même instant, des cris d'une acuité extrême et répétés se font entendre, et sur la surface de l'eau, rapidement éclairée par la bombe qui a éclaté en l'air, on voit se débattre cinq ou six êtres vivants qui s'efforçaient d'atteindre le câble de mouillage d'une barque voisine. S'enrouler à cette corde et monter sur le pont du bateau fut pour ces mystérieux bandits l'affaire d'une seconde.

C'étaient cinq singes. La stupéfaction des gens du bord ne peut se décrire. Ils croyaient rêver.

Mais d'où arrivaient ces étranges visiteurs, et sur quel objet flottant avaient-ils fait ce voyage?

Voici comment on explique la présence de ces quadrumanes sur les côtes d'Espagne:

Il existe sur le continent africain, en face de Gibraltar, une montagne boisée dite Mont-aux-Singes, peuplée assure-t-on, de magots de race commune, privés de queue et qui émigrent volontiers. Ainsi on en a vu quelquefois dans la baie de Gibraltar. S'il prend fantaisie à ces solitaires de se donner carrière et d'aller voir le monde, ils sautent sur le premier corps flottant qui se présente au rivage, un tronc d'arbre, par exemple, puis il se laissent aller à la garde du vent et abordent où il les a dirigés.

C'est sur un tronc d'arbre, en effet, que les singes en question sont arrivés à Carthagène et qu'ils l'ont précipitamment abandonné quand a éclaté la bombe. Le vent soufflait du sud-ouest. Partis de l'extrémité occidentale de l'Afrique, ils avaient dû faire une rapide traversée, Carthagène n'étant guère éloignée du détroit de Gibraltar que de quatre-vingts lieues environ.

—

Campagne de Prusse de 1806 et de 1807.

On lit dans le *Soir*:

On n'a pas encore oublié avec quelle passion et avec quel parti pris les journaux allemands ont apprécié le verdict rendu par le 1er conseil de guerre contre le maréchal Bazaine, et commenté le recours en grâce adressé par ses juges au maréchal Président de la République. Le correspondant du journal *le Temps* n'a pas cru devoir analyser et discuter les appréciations des feuilles allemandes. L'auteur des *Lettres d'Allemagne* a mieux fait; il a rendu quelques visites à la bibliothèque royale de Berlin, il a feuilleté les nombreux documents qu'on y trouve sur la guerre de 1806 et de 1807. Il n'a rien négligé dans ses recherches, il a puisé aux sources les plus exactes et les plus précises; biographie de Frédéric-Guillaume III, revues et journaux de cette époque, notre confrère a fouillé partout, il a tout remué pour nous offrir un travail intéressant et aussi exact que possible.

Ces recherches nous ont appris comment la Prusse, aujourd'hui si sévère et si passionnée dans ses appréciations sur la condamnation du maréchal Bazaine a traité jadis, après Iéna, les commandants qui avaient capitulé soit derrière les murs d'une forteresse, soit en rase campagne. Dans la première partie de son étude, le correspondant du *Temps* passe rapidement en revue les capitulations prussiennes des années 1806 et 1807. Dans la seconde, il nous donne le tableau des mesures qui furent prises à l'endroit des officiers responsables.

Le côté saillant de ce travail est évidemment la

Le Vase de Nicopol

La plaque du *geryte*, en or et dont le poids est de plus de 43 zolotnik, a pour sujet principal la légende athénienne d'Alopé, au temps de Thésés; elle est due, au même artiste que le vase de Nicopol.

Le commerce de Porto-Rico.

D'après un recensement opéré à la fin de l'année 1867, la population de l'île de Porto-Rico s'élevait à cette époque à 656.328 habitants, se répartissant ainsi :

	Libres.	Esclaves.	Total.
Porto-Rico.....	10.634	8.604	19.238
Les sept départements de l'île..	335.803	201.287	637.090
Total....	346.437	309.891	656.328

On sait que la loi de l'abolition de l'esclavage dans l'île de Porto-Rico a été promulguée par le gouvernement de la république espagnole, le 26 mars 1873.

Le mouvement général du commerce de Porto-Rico a présenté les résultats suivants de 1865 à 1871, que nous empruntons aux *Annales du commerce extérieur* :

	Importations.	Exportations.	Total.
	fr.	fr.	fr.
1865.	42.649.000	30.299.000	72.948.000
1866.	42.357.000	27.961.000	72.318.000
1867.	42.759.000	30.118.000	72.877.000
1868.	43.773.000	28.651.000	72.424.000
1869.	45.335.000	32.677.000	78.012.000
1870.	67.400.000	40.523.000	107.923.000
1871.	77.424.000	45.237.000	122.661.000

Il résulte des chiffres ci-dessus qu'il y a en 1871, par rapport à 1865, une augmentation de 59 pour 100 dans le commerce de Porto-Rico.

Le relevé suivant indique la part des principaux pays dans le mouvement commercial de Porto-Rico en 1871 :

Pays de provenance et de destination.	Importation.	Exportation.
fr.	fr.	fr.
Etats-Unis........	20.016.000	28.291.000
Angleterre........	14.908.000	7.405.000
Espagne.........	14.740.000	2.192.000
Antilles étrangères..	14.723.000	2.144.000
Allemagne........	3.418.000	763.000
Canada et Terre-Neuve.........	2.661.000	686.000
Italie.............	495.000	572.000
France..........	42.000	221.000
Autres pays......	4.843.000	3.090.000
Total........	75.846.000	45.064.000

D'après ce tableau, on voit que les Etats-Unis d'Amérique occupent le premier rang dans les transactions commerciales et laissent loin l'Angleterre, l'Espagne et les Antilles étrangères, dont les relations avec Porto-Rico ont encore de l'importance. Pour la France, les importations et les exportations réunies ne s'élèvent qu'à 263,000 francs; mais ce chiffre, qui ressort des calculs de l'administration économique, est au-dessous de la réalité. En effet, les marchandises françaises, les articles de Paris, sont recherchés et vendus dans toutes les communes de Porto-Rico. Il est vrai que ces mêmes articles sont achetés à Saint-Thomas et figurent dans le groupe d'importation des Antilles étrangères.

Une autre cause dissimule encore la provenance des produits français. Les steamers de la Compagnie générale transatlantique apportent à destination de Porto-Rico des colis français qui, transbordés à Saint-Thomas sur le bateau annexe, arrivent comme marchandises venant des Antilles étrangères et sont groupés sous cette dénomination.

Les quantités des principaux produits de l'île de Porto-Rico exportés en 1871 sont les suivantes:

Sucre,	206,607,000	livres de 460 grammes.
Café,	20,822,000	id.
Tabac,	5,381,000	id.
Coton,	810,000	id.
Cuirs,	727,000	id.
Mélasse,	69,000	boucauts
Bétail.	7,336	têtes.

Les produits qui forment la principale richesse du pays, le sucre et le café, présentent en 1871 une augmentation notable par rapport à 1870.

[illegible]

FAITS DIVERS.

[illegible]

...netits en février, comme en 1172; en 1585 le même phénomène se renouvela, et on ajoute que le blé fut en épi à Pâques.

En 1538, en 1607, en 1609, en 1617, en 1659 il n'y eut en France, ni gelée ni neige; enfin, en 1662, dans le nord même de l'Allemagne, on n'alluma pas les poêles et les arbres furent en fleur au mois de février. Depuis, on peut encore citer comme très doux l'hiver de 1806 et celui de 1846-47, où l'on entendit la foudre à Paris le 28 janvier.

***

La nuit de la *Béfana* sur la place du Circo Agonale, a été le prélude du carnaval. Des gens munis de trompettes, de tambours, de sifflets à un sou, de crécelles, de symbales, en fer blanc et autres engins bruyantes, ont parcouru la place en se riant au nez naturellement sans rime ni raison. La fête était fort bruyante, mais pas très-brillante.

Il fallait du courage pour circuler dans cette foule un peu mêlée. Nous avons eu le courage; mais nous ne l'avons point outré, un tour de place nous a pleinement satisfait, et nous avons regagné sans regrets nos paisibles pénates.

Il paraît qu'il faut à l'excellent peuple romain son songe d'une nuit d'hiver, qui est la nuit de la *Béfana*, sur la place Navone, et son songe d'une nuit d'été, qui est la nuit de St-Jean, sur la place de Latran.

Qu'on lui laisse ces deux nuits.

Il est remarquable que dans une foule si compacte et si mêlée, il ne se vérifie aucun inconvénient, aucun scandale. La foule romaine est la meilleure, la mieux élevée du monde entier; dans tout autre pays, une si grande liberté dégénérerait certainement en licence. Tant d'abandon personel et tant de respect d'autrui constitue un phénomène étonnant.

Quelques belles dames, habillées de velours et de fourures, n'ont pas dédaigné de venir voir de près ce divertissement nocturne et colossal. Personne ne s'est étonné de leur présence, personne ne les a heurtées. personne n'a paru prendre garde à leurs fourrures, à leur velours, pour le leur repprocher. Tout au plus quelques galantins de la bourgeoisie se permettaient-ils de souffler à leur oreilles leurs trompettes pour rire sans insister.

La fête a duré, dit-on, jusqu'au jour.

***

Il peut n'être pas sans intérêt de publier les notes suivantes, résultant d'expériences faites par des officiers d'artillerie de Genève.

Voici, d'après ces expériences, la résistance qu'offre la glace suivant son degré d'épaisseur (il s'agit ici de la glace sur un canal, sur une rivière, sur un lac, dont le niveau baisse après la formation d'une croûte de glace):

Ce n'est que lorsque la glace a acquis une épaisseur de 12 à 13 lignes qu'elle commence à supporter un homme marchant isolé;

A 3 pouces, on peut y faire passer des détachements d'infanterie, espaçant les files de soldats;

A 4 pouces, la glace porte les pièces de canon de 8, mises sur des traineaux et tirées au moyen d'une prolonge;

A 5 pouces, des pièces de 12;

A 6 pouces 1/2 des pièces de 24;

A un pied, elle résiste aux plus pessants fardeaux.

***

Comme on le sait, dit le *Journal des Débats* la vaccine fut introduite en Russie en 1768, grâce à l'énergique initiative de la grande impératrice Catherine II. Mais ce que l'on ignore peut-être, c'est le courage avec lequel cette femme remarquable résolut de se soumettre la première, malgré son âge, à l'opération, qui réussit du reste parfaitement. L'opérateur, le médecin anglais Deamsdal, reçut une pension viagère de 500 livres st.; il fut élevé à la dignité de médecin particulier de l'impératrice et crée baron. Plus de cent quarante personnes se firent vacciner dans la même année.

***

Des officiers prévoyants ayant fait recueillir des feuilles de vigne qu'ils donnaient à leur chevaux pour subvenir au défaut de fourrage, pendant le siége de Metz, il y a trois ans, on remarqua que cet aliment produisait les meilleurs effets et qu'il était capable de remplacer l'avoine dans une certaine mesure.

L'analyse chimique des feuilles de vigne, présentée par M. Petit à l'Academie des sciences, dénote l'existence du sucre de canne à côté du glucose dans le tissu des feuilles de vigne.

***

Raconté par le Domino, du *Gaulois*:

Un New-Yorkais, fraîchement débarqué à Paris voit passer sur les boulevards, dernièrement, un groupe de cavaliers armés.

[illegible]

VARIÉTÉS.

Les oiseaux.

[illegible]

...gros bouvreuil au ventre rond, ...ge rouge, est le president. Deux ...à ses côtés sont les assesseurs. ...donneret éloquent prononce le ...oire. La pauvre mésange ne dit ...e semble connaître l'inutilité de ...tative de révolte, elle sait qu'elle ...la mort et s'entend, sans sour... sans protester, condamnée à ...llée sur l'heure.

[illegible]

(*A suivre.*)

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

[illegible]

BOURSE.

[illegible]

Pèce de 20 francs............	»	87 35
Impérial russe............	»	90 —
Ducat (Crémitz)............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 —
Bechlik—(différence)..........	»	104 20
Métalique... (id)............	»	104 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.
du 21 janvier.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div. 10 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 21 janvier.

Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Charkié*, c. Anderlich, d.
Eregli, paq. à vap. ottom. *Essar Nusret*, c. Ismail. d.
Artaki, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, d.
Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Cacaca, div.
Varna, paq. à vap. aut. *Neptum*. c. Zelinga, div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Bospharus*, c. Cutchoyanis, div.
Livourne, paq. à vap. ital. *Segesta*, c. Miloro, div.

du 22 janvier.

Odessa, paq. à vap. rus. *Alexandre II*, c. Archibadroff, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Chieftain*. c. Illich, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Hungaria*, c. Grubissich, d.
Marseille, paq. à vap. fr. *Delta* c. Ozun, div.
Pandermo, paq. à vap. fr *Bosphorus*, c. Tchacalis, d.
Odessa, paq. à vap. aut. *Imp. Marie Terese*. c. Perino, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES
du 21 janvier.

Marseille, bk. rus. *Evanguelismos*, c. Garayorgis lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.
du 21 janvier

Bourgas, br. rus. *Elleni*, c. Caligas, lest.
Kerassonde, br. rus. *Taxiarhis*, c. Constantinidis, lest.
Poros, goel. hell. *Athina*, c. Monenis, lest.
Odessa, br. ital. *Carolus*, c. Muro, pétroles.
Eregli, br. ottom. *Huda Verdi*, c. Mehemet, lest.
Galatz, br. ottom. *A. Paraskevi*, c. Dimitriou, lest.
Ayvali, br. ottom. *A. Dionissios*, c. Jeorgiou, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.
Cavak le 19 janvier

Allem. *Nicolaus* c. Berg, blé, Odessa p. Marseille.
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Varsamis, blé, Toutrakan p. Const.
Rus. *Alexandre II*. c. Arbibachoff. div. Odessa p. Const.
Aut. *Neptum*, c. Zelinga, div. Varna p. Const.
Belg. *Louis David*, c. Sayken, blé, Odessa p. Anvers.
Aut. *Memphi*, c. Spendon, blé, Soul na p. Cons/ple.

du 20 janvier.

Aut. *Pilade*, c. Luppi. div. Trebizonde p. Cons/ple.
Angl. *Niger*. c. Jones, blé, Odessa p. Plymouth.
Ottom. *Medjidié* c. Chukri, houille, Eregli p. Cons/ple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
AVIS.

Il est déjà à la connaissance des fournisseurs du Ministère Impérial de la Guerre, que les détenteurs de sourets, serghis, etc. du Trésor du Nizamié, qui veulent endosser leurs titres à l'ordre d'une autre personne, sont tenus, d'après un ancien usage, d'en faire part au Dari-Choura, par une demande écrite, lequel après avoir constaté l'exécution ponctuelle des engagements pris par le demandeur envers le susdit Ministère, ordonnoncera l'exécution de l'endossement demandé.

M. Tisabdji-Oglou ayant déclaré avoir endossé lui-même ses titres du Trésor du Nizamié à l'ordre de M. Ismirli-Oglou sans avoir préalablement rempli les formalités citées plus haut, le Ministère Impérial de la Guerre a refusé de reconnaître comme légitime cette déclaration de Tisabdji-Oglou.

Tout en portant ce fait à la connaissance du public le Ministère Impérial de la Guerre se fait un devoir d'informer de nouveau le public que les endossements des titres du susdit Trésor effectués sans avoir rempli les formalités nécessaires seront considérés comme nuls et non avenus.

Séraskérat, le 22 janvier 1874.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Extrait

Le tribunal consulaire de Belgique, siégeant en matière commerciale, à Constantinople, a rendu le 21 janvier 1874, le jugement suivant :

Vu l'aveu de la cessation de paiement fait par la demoiselle Virginie Slosse, sujet belge, au nom de la firme commerciale *Slosse Sœurs*, marchandes-lingères et modistes, grand'rue de Péra, à Constantinople,

Déclare la demoiselle Virginie Slosse, représentant de la dite firme, en état de faillite;

Détermine provisoirement l'époque de la cessation de paiements au 7 janvier 1874;

Nomme Juge-commissaire, Mr. Athanase Lysen, négociant à Constantinople;

Désigne comme Curateur Maître Henri Coryn, Avocat à Constantinople, rue Gueumruk N° 28, (Galata.)

Ordonne aux créanciers de la masse-faillie de faire en la Chancellerie du Consulat de Belgique, rue Tarla-Bachi, (Péra) la déclaration de leurs créances dans le délai de vingt jours, avant le dix février prochain;

Dit qu'il sera procédé en ladite Chancellerie, le 2 mars prochain, à une heure de relevée, à la clôture du procès-verbal de vérification des créances, et le vingt et un mars suivant, à dix heures du matin, aux débats sur les contestations à naître de cette vérification;

Ordonne que le jugement déclaratif de faillite sera inséré, par extrait, dans le journal la *Turquie* édité à Constantinople.

Pour extrait, certifié conforme,
(*Signé*) H. Coryn. Avt.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.
AVIS.

Lundi, 14 décembre (v.s), aura lieu l'adjudication définitive de 75,000 glands noirs de fez en laine fine et de 55,000 glands noirs de fez en grosse laine, nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnés les premiers à 53 paras et les seconds à 46 1/2 paras la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 22 Janvier 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.
AVIS.

Messieurs les Actionnaires du Metropolitan Railway from Galata to Pera Limited sont priés de se présenter à la Banque Impériale Ottomane à partir du 26 Courant pour échanger leurs titres provisoires contre des Titres définifs.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes. au retour comme à l'aller.

AVIS

Il a été oublié mardi, parmi des paquets qu'on avait déposé dans le bateau effectuant le dernier voyage, de 12. h. du Pont à Cadikeuy, un rouleau contenant, d'après les apparences, des pièces de 1 piastre ou de 1 médjidié ou de 5 Lt.

Le propriétaire du dit rouleau est prié de le réclamer aux bureaux du journal *la Turquie*.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

UN HOMME DE 29 ANS muni de bons Certificats, connaissant bien la place et parlant correctement les langues Française, Allemande, Italienne, Turque et Grecque cherche une place. S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

UN JEUNE HOMME connaissant bien le Grec, le Français, l'Allemand, la Tenue des Livres en partie double, la correspondance commerciale, désire se placer dans une maison de Banque ou de Commerce. Se trouvant déjà depuis six ans dans les affaires, il en possède l'expérience et il offre toute garantie désirée. S'adresser aux bureaux de ce journal sous les initiales D.P.

Un comptable et traducteur sachant l'Anglais, le Français et l'Allemand et ayant une connaissance du Grec et du Russe désire se placer. Les meilleures références. S'adresser à A. B., M. Arnold's British Club House, Galata.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

CONCERT
VOCAL & INSTRUMENTAL
donné par
JOSEPH BELLOLI
Dans la Salle de M. Adam
Passage Hazzopoulo, N° 31
avec le gracieux concours de
MM. GIUCCI, MOORHARDT, LUCAS, DIRAN BEY, COLARO, NICOLAYSEN & CARBONARO.
Pour Lundi, 26 Janvier, 8 1/2 du soir.

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Kalkbrener et Lafont, Duo et variations sur «Robert le Diable», Musique de Meyerbeer, exécutés par MM. Giucci et Belloli.— 2. Bellini, Romance sur l'Opéra I Puritani, exécutée par M. Nicolaysen.—3. Panzini, Trio pour Flûte, Violon et Piano sur l'«Attilla» de Verdi, exécuté par MM. Colara, Belloli et Giucci.—4. Donizetti, Scène et Romance sur l'Opéra «Linda di Chamounix», chantées par M. Carbonaro.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Osborne, Fantaisie brillante sur «Guillaume» Tell», de Beriot, exécutée par MM. Giucci et Belloli.— 6. Donizetti, Cavatine sur «Lucia di Lamermoor», exécutée par M. Nicolaysen.— 7. Ketteren, Trio sur l'Opéra la «Traviatta» pour Piano, Violon et Orgue, de Verdi, exécuté par MM. Giucci, Belloli et Diran bey. — 8. Donizetti, Romance sur l'Opéra l'«Elizir d'Amore», exécutée par M. Carbonaro. — 9. Batta. Quatuor, pour Piano, Violon, Violoncelle et Orgue, exécuté par MM. Giucci, Belloli, Lucas et Diran bey.

Les morceaux de chant seront accompagnés par M. Moorhardt. Les Pianos sortent des magasins de M. Adam et sont choisis par les artistes.

On peut se procurer des billets chez M. F. Adam, passage Hazzopoulo; chez M. A. Commendinger, Grand'Rue de Péra et à l'*Office Général de Publicité*.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie
ABONNEMENTS
aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelle politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.
Prix : 75 francs par trimestre.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

LE PANSLAVISME
AU
MONT-ATHOS
PAR
N. CONSTANTINOW.

En vente chez les principaux libraires et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EN VENTE.
Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.
OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Effendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par P. Sebah.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs monographies *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115

8me ANNEE Nº 18. 6 Zilhidjé 1290. SAMEDI 24 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE. [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas [illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur [illegible] est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR. [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 8 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek 28, près la Tour de Galata

[illegible], dans les bureaux de l'[illegible]; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnette Nº 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. [illegible] et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 23 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

La loi sur les maires, qui était en discussion à l'Assemblée de Versailles, a été adoptée dans son ensemble. Reste à savoir par quelle majorité. Nous avons la conviction qu'elle ne saurait être considérable, le vote sur l'amendement de la gauche ayant servi aux fractions de la Chambre pour se compter. Or, cet amendement n'avait, comme on doit s'en souvenir, réuni que *quatre* voix de majorité.

Quelques suffrages ont pu se détacher de l'opposition pendant et à la suite de la discussion, mais le nombre ne saurait en être considérable. Cela tient, nous l'avons déjà expliqué, à la position prise par la plupart des membres de la droite, lors de la discussion d'une loi semblable sous la présidence de M. Thiers.

La fameuse interpellation de M. Du Temple, — transformé à tort en général, puisqu'il n'est que capitaine de vaisseau — a eu lieu. Elle a donné l'occasion à M. le duc Decazes de prononcer un discours.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que la France respectait l'autorité spirituelle du Saint-Père, mais qu'elle voulait et devait entretenir des rapports amicaux avec le gouvernement italien. C'est la seule réponse logique qu'il y avait à faire.

Les informations qui nous arrivent sur ce débat sont très restreintes, de sorte que nous ne savons pas si M. Decazes a parlé, ou fait allusion à l'incident relatif aux funérailles du colonel Delahaye. Il nous semble, cependant, impossible que le gouvernement français n'ait pas saisi cette occasion de dégager officiellement sa responsabilité, vis-à-vis du cabinet du Quirinal, dans une affaire de nature à offenser gratuitement la famille royale et l'armée italienne.

Nous venons de dire *officiellement*, parce que le ministère a trouvé, précédemment, un moyen détourné de décliner la solidarité de la conduite tenue à Rome par le clergé français de la maison de St-Louis.

Voici comment il s'y est pris.

La légation accréditée près le roi Victor-Emmanuel, par une lettre adressée au ministre de la guerre, général Ricotti, a exprimé ses sentiments de reconnaissance envers l'armée italienne à raison de sa participation aux obsèques du colonel de la Haye. Le ministre de la guerre a sur-le-champ envoyé copie de cette lettre au commandant de la division militaire de Rome pour qu'elle fût portée à la connaissance de l'armée, à l'égard de laquelle elle exprime les sentiments les plus amicaux.

Le ministre des Cultes de Prusse, a présenté au conseil les projets complémentaires aux lois ecclésiastiques que l'attitude de l'épiscopat rend nécessaires.

L'*Indépendance belge* dit à ce sujet :

« Ces projets seront déposés à la Chambre des députés dès leur rentrée et discutés d'urgence. On comprend qu'il s'agit de dispositions nouvelles et plus sérieuses, pour mettre fin à la désobéissance systématique du clergé romain du royaume. »

Ces propositions de loi sont au nombre de cinq. L'une, la plus importante, concerne la destitution et le remplacement des évêques condamnés par la cour ecclésiastique.

La lutte religieuse va donc s'accentuer plus que jamais, et nous nous demandons lequel cèdera le premier, de l'épiscopat ou de M. de Bismark.

Le Parlement allemand se réunira le [illegible].

On se souvient que dans la dernière session du Reichsrath austro-hongrois le gouvernement a déposé un projet demandant la création d'une Cour pour les affaires administratives, et que ce projet n'a été discuté qu'à la Chambre des seigneurs.

Or, la *Nouvelle Presse libre* s'exprime ainsi à cet égard :

« Le gouvernement est dans l'intention de présenter derechef ce projet de loi, sans y apporter de modifications essentielles, et cette fois encore en premier lieu, à la Chambre des seigneurs, au que dans les cercles des députés on [illegible], du moins pour le moment, à ce que aussi bien les affaires financières litigieuses que des plaintes éventuelles de la part des employés contre leurs supérieurs soient renvoyées à la compétence de la cour administrative. Mais la Chambre des seigneurs, qui veut que des différends de ce genre soient exclus de la compétence de la cour administrative, voudra-t-elle cette fois renoncer à cette existence et adopter le projet de loi tel quel ? Il est permis d'en douter.

Les principales préoccupations du cabinet italien et surtout de M. Minghetti portent sur la question financière et la règlementation de la circulation du papier-monnaie.

Quelque soit le désir du ministre des finances de mettre un terme à l'émission du papier-monnaie, au moyen de la suppression du cours forcé, il se voit dans l'impossibilité de recourir à ce remède, devant l'impuissance du trésor à rembourser à la Banque nationale les huit cent millions que l'Etat doit à cet établissement.

Pour arriver au but qu'il poursuit M. Minghetti a élaboré un projet qui va être soumis au Parlement Italien. Il consiste à charger un syndicat, formé des principaux établissements de crédit de l'Italie, d'émettre du papier d'Etat pour un milliard ; cette émission mettrait le trésor à même de rembourser à la Banque nationale les sommes qu'elle lui a avancées et cet établissement cesserait d'être privilégié. En même temps les diverses banques pourraient émettre pour leur propre compte des billets dont la quantité seraient déterminée d'avance, qui auraient cours légal, mais devraient être remboursés à présentation contre du papier d'Etat, en faveur duquel seulement le cours forcé serait maintenu.

LA RÉGIE DES TABACS. (1)

Nous faisions remarquer, dans un précédent article, que le monopole du tabac est pour plusieurs Etats européens la source de revenus considérables. Quel est cependant le chiffre que nous pouvons mettre en regard de ces résultats obtenus ailleurs ? Bien que nous ne puissions le préciser, les statistiques faisant défaut, nous savons d'une manière certaine que le rendement de cet impôt est pour l'Empire plus que modeste. Serait-ce que nous sommes placés dans des conditions plus défavorables que les Etats européens dont nous venons de parler? Pas le moins du monde. Il est certain, au contraire, que sur ce point spécial, la supériorité nous appartient. Dans les provinces d'Asie, comme dans celles d'Europe, les terres se prêtent admirablement à la culture des tabacs. On peut l'étendre et la perfectionner d'autant plus facilement qu'elle est passée dans les habitudes du pays. La plupart des agriculteurs possèdent un champ de tabac. Les études des savants européens ont démontré que de tous les tabacs ce sont les nôtres qui contiennent le moins de nicotine. Aussi sont-ils recherchés en tout pays. De plus, la consommation locale est considérable. Nous sommes donc placés dans des conditions exceptionnellement avantageuses pour multiplier et écouler ce produit. La conclusion rigoureuse c'est que le gouvernement devrait trouver, dans l'impôt sur les tabacs, une source de revenus, pour ainsi dire illimités. On sait, néanmoins, combien nous sommes éloignés de ce but qui aurait dû déjà être atteint. Et si, comparant nos recettes avec celles des autres Etats, nous recherchons les causes de notre infériorité, nous trouverons qu'elles proviennent uniquement d'un défaut d'organisation. Le monopole fonctionne dans ces Etats d'après des règles méthodiques et avec une grande régularité.

Chez nous, il n'est pas organisé. Car on ne peut prétendre que la régie, limitée à la ville de Constantinople, réalise l'idéal que l'on doit se proposer. Cette régie n'est guère que la continuation du système que l'on avait appliqué dans la capitale, et qui échoua avec tant d'éclat, pour des causes connues de tous. C'est là ce qui explique comment l'Etat ne retire que des bénéfices insignifiants du monopole, bien qu'il pèse lourdement sur les producteurs et sur les consommateurs. C'est encore là le motif de la cherté et de la qualité médiocre des tabacs que la régie livre au public.

Plus on examine cette question et plus on trouve qu'il serait souverainement illogique de perpétuer l'état actuel. La nécessité d'une organisation sérieuse du monopole est d'autant plus pressante qu'il importe pour combler les lacunes résultant dans les recettes du trésor de la perception de certains droits, et pour améliorer la situation financière, de trouver de l'argent et beaucoup d'argent. Or le monopole constitue une ressource légitime et fructueuse. N'est-il pas de toute évidence que l'on doit se hâter de l'exploiter?

Les conclusions qui de tout ce qui précède se présentent naturellement à l'esprit sont les suivantes :

1º Examiner à quel système on doit avoir recours à celui de la régie directe ou bien à la concession temporaire à des particuliers de l'exploitation du monopole. L'exemple de l'Europe démontrera que le succès ne sera obtenu que par l'adoption de ce dernier [illegible].

2º Etablir le monopole, non pour des circonscriptions, mais pour toute l'étendue de l'empire ;

3º Rechercher et appliquer une combinaison qui supprime la contrebande ou du moins qui empêche son extension ;

4º Apporter un soin extrême à ne concéder le monopole qu'à des fermiers présentant toutes les garanties au point de vue de la compétence et des capitaux dont ils disposent.

(1) Voir le numéro du 22 janvier.

CHRONIQUE.

M. Eichmann, ministre plénipotentiaire d'Allemagne a eu avant-hier, à la Sublime Porte, une entrevue avec le grand-vézir et le ministre des affaires [illegible].

Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de santé de Hakki bey, fils de S. A. le grand-vézir, s'est amélioré considérablement, et qu'il est hors de danger.

Par décret impérial, un nouveau cercle municipal a été créé à Yenikeuy, et Christaki effendi Zographos en a été nommé le président. Le conseil municipal de ce cercle sera incessamment formé.

Halet pacha, gouverneur général de Syrie, vient d'offrir au Sultan quelques animaux rares et curieux destinés au jardin zoologique de Sa Majesté.

Ces animaux sont arrivés à Constantinople et ont été présentés à Sa Majesté qui a bien voulu les accepter et qui a envoyé à S. Exc., comme marque de son contentement, une tabatière enrichie de pierreries et ornée du *Toughra* Impérial.

Deux nouveaux journaux vont paraître prochainement. Ce sont le *Bik* (Siecle), journal bulgare, qui sera édité par M. Mar[illegible] Valavonoff, et le *Ménippe*, journal humoristique grec, qui sera publié par M. Christo Constantinidi.

La poudre de guerre et la poudre de mines, fabriquées dans les poudrières de la grande maîtrise de l'Artillerie sont, en vertu d'un ordre vézirïel exemptées du droit de douane pour leur exportation dans toute l'étendue de l'Empire, qu'elles soient expédiées directement par la fabrique ou par un intermédiaire.

Une étiquette spéciale, délivrée par la grande maîtrise de l'Artillerie, sera appliquée sur les boîtes de fer blanc contenant la poudre expédiée. Un exemplaire de cette étiquette sera transmis à toutes les douanes de l'Empire qui seront tenues de confronter les étiquettes appliquées sur les boîtes et d'en vérifier en même temps le contenu, afin de s'assurer que des poudres étrangères n'ont pas été mélangées aux produits indigènes. Dans le cas où les étiquettes se[illegible] contenu des boîtes est reconnu altéré, les prescriptions du règlement concernant l'introduction de la poudre étrangère seront applicables à la marchandise, et son propriétaire devra s'y conformer.

Dans un précédent numéro nous avons parlé de la création d'un conseil d'Agriculture au ministère du commerce.

Ce conseil qui fonctionne déjà régulièrement, siège une fois par semaine, le jeudi, sous la présidence de Mahmoud pacha, ministre du commerce et de l'agriculture. Il est composé de Christaki effendi-Zographos, Aristidès bey Baltazzi, Rustem pacha, Khaireddin pacha et de deux membres du conseil des forêts.

[illegible] a eu lieu avant-hier [illegible], elle a été accompagnée d'une grande illumination faite sur l'échelle en pierre sise à proximité de la station centrale, et vis-à-vis du Palais Impérial. Cette démonstration avait pour objet de rendre hommage à S. M. Impériale le Sultan qui a bien voulu sanctionner par Iradé impérial une entreprise qui facilitera les communications et rendra les plus grands services aux habitants de Scutari et des environs. La circulation des omnibus a commencé hier ; le service est fait actuellement par une dizaine de voitures seulement, mais ce nombre sera bientôt augmenté et mis en rapport avec les exigences du service. Nous félicitons les personnes qui ont pris l'initiative de cette entreprise qui promet de recettes fructueuses. Les propriétaires et les habitants de Scutari n'auront plus à se plaindre de l'absence des moyens de communication, qui sont déjà devenus assez abondants dans les faubourgs de Péra et de Stamboul.

Un service télégraphique en langues étrangères vient d'être établi à la station de Bethléem (vilayet de Syrie).

Le prix d'une dépêche simple de Constantinople à cette destination et de piastres 45, Medjidié.

Les bateaux de la Compagnie *Azizié* n'ont décidément pas de bonheur, et il leur arrive des accidents tellement nombreux que l'on ne saurait trop se hâter de prendre de sérieuses mesures dans l'intérêt des voyageurs que cette Compagnie transporte.

Hier matin, le bateau Nº 3, venant de Prinkipo, a éprouvé un dérangement dans sa chaudière, qui laissait échapper des jets brûlants de vapeur. Une partie des passagers s'est fait débarquer à Proti pour se rendre en caïque à Mal[illegible] et [illegible] ensuite le chemin de fer de Haïdar-Pacha.

On affirme qu'un crime affreux vient d'être commis dans un village situé à 3 ou 4 heures de Beïcos et désigné sous le nom de *Tchiflic* ou ferme Polonaise, parce qu'il est presque totalement habité par des Polonais. Avant-hier matin un prêtre lazariste, curé catholique de cet endroit, a été trouvé mort dans son lit, la tête séparée du tronc.

On attribue ce meurtre odieux à la vengeance ; et les soupçons se portent sur des indigènes, que le vénérable pasteur avait fait emprisonner et qui ont attendu qu'ils fussent rendus à la liberté pour commettre cet horrible crime.

La justice de Beïcos s'est saisie de cette affaire, et nous espérons qu'en cette circonstance au moins, le mudir de ce village saura montrer du zèle et [illegible] énergie.

La police a fait avant-hier une descente dans un magasin sis à Tophané et tenu par des Circassiens. Ce n'était qu'un grand dépôt d'objets volés de toute sorte. Il y avait même jusqu'à des aiguilles à crochet.

Tous ces objets ont été saisis par l'autorité pour être rendus à leurs propriétaires au fur et à mesure qu'ils seront réclamés. Les industriels qui tenaient ce petit bazar ont été arrêtés, naturellement.

La circulation des tramways qui avait été interrompue il y a quelques jours sur la rue d'Ak-Séraï à Yédi-Coulé, a recommencé depuis hier.

Après l'incendie du 5 juin 1870, le gouvernement voulant favoriser les travaux de construction entrepris à Constantinople, avait aboli le droit de 20 paras qui était précédemment perçu sur chaque quintal de chaux.

Nous apprenons que cet impôt sera rétabli à partir du 1 13 mars prochain.

Dans l'enceinte de la gare de Sirkedji-Iskelessi à Stamboul, il a été ouvert un restaurant où le service est fait à l'Européenne pour l'usage du personnel du chemin de fer.

Une bonne cuisine viennoise, du vin et du pain excellents ; le tout en un mot, très bien et très proprement entretenu.

Avis à ceux qui passent près de la gare et qui veulent faire un bon déjeuner.

Ce ne sont assurément pas les almanachs qui font défaut, on en trouve de toute sorte, les uns prédisent le temps, relatent quelques faits importants accomplis dans l'année, les autres ne signifient absolument rien, ils sont en majorité, et le public n'attache pas en général une grande importance à ces productions soi-disant littéraires.

Cependant il était possible de faire une œuvre utile en ce genre, et d'occuper, [illegible] même, une place vacante en éditant un almanach rempli de renseignements indispensables à connaître, et difficiles à se procurer. C'est le travail que M. Della Rocca vient d'entreprendre en publiant l'[illegible] *financier* pour 1874.

Ce petit volume est divisé en trois parties distinctes.

La première comprend les renseignements généraux les plus utiles à connaître à Constantinople ; Calendrier avec indication des fêtes musulmanes, catholiques, grecques, arméniennes, israélites ; éphémérides, notices sur la famille impériale, sur la Turquie, sur l'administration, sur Constantinople, sur le personnel des ambassades, des légations et des consulats.

La 2me partie est exclusivement financière, elle commence par un *calendrier du capitaliste* où sont indiquées, pour les douze mois de l'année, les dates des tirages des valeurs à lots, et l'époque du paiement des coupons ; puis viennent des renseignements succincts sur les valeurs négociées sur notre place ; Valeurs turques, françaises, espagnoles, égyptiennes, autrichiennes et allemandes, russes, hollandaises, belges, etc.... sont successivement passées en revue ainsi que les divers emprunts ottomans, enfin les sociétés financières, industrielles et autres, les banques de Constantinople sont aussi l'objet d'une foule de renseignements utiles sur [illegible]

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Etes-vous Janséniste ou Moliniste, Monsieur? demandait un digne prêtre au pénitent agenouillé au tribunal de la confession

— Moi? mon père, fit naïvement l'interpellé, moi? je suis ébéniste.

C'était à l'époque de la lutte ardente, envenimée où, à propos de la grâce et du libre arbitre, chacun était tenu de prendre parti pour l'évêque d'Ypres ou le jésuite Molina.

Nous sommes loin, sans doute, de ces temps de chaud prosélytisme, de futiles discussions théologiques, où les opinions présumées de Saint-Augustin et de Saint-Thomas mettaient tant de cervelles en ébullition et tant d'esprits à l'envers! Nous sommes bien plus sensés aujourd'hui, n'est-ce pas, et nous ne perdrions pas notre temps à des dissentiments aussi stériles?

Si telle est votre opinion, permettez-moi de vous faire part de la mienne ; elle est basée sur un fait des plus authentiques ; je le livre à vos sérieuses méditations.

C'était l'heure émue et solennelle du bal, l'heure où le plaisir déploie ses ailes frémissantes et s'empare en souverain des cœurs et des esprits. L'orchestre soupirait mollement ses cadences mélodieuses. La valse, aux séductions irrésistibles, les enlaçait dans ses liens enivrants et mystérieux.

Lui — *d'une voix émue:* Chère âme! je t'aime.

Elle — *prête à défaillir:* Oh! taisez-vous...

Lui — non, laisse-moi t'adorer et te le dire, laisse mon pauvre cœur se soulager un peu... c'est que, vois-tu, tu es ma religion, ma vie....

Elle — Si vous me trompiez !...

Lui — Oh! tais-toi, tu blasphèmes! Voudrais-je renoncer au ciel, quand le [illegible]

Elle — Alors, dites-le à mon père.

Lui — Oui, j'irai... je le lui dirai... C'est mon seul but, c'est mon espoir, mon [illegible]

Elle — *avec hésitation:* A ce propos.... je voudrais vous demander.... est-ce que.... êtes vous Hassouniste ou anti-Hassouniste?

Lui — .... *à part:* mes pauvres illusions!

Moi — *si j'étais à sa place:* Mademoiselle, je suis ébéniste.

Voilà pourquoi j'en suis à me demander si nous avons fait un pas en avant, si nous n'en sommes pas encore au lendemain des *discussions* et des *dissensions byzantines*, et si en réalité nous valons mieux que ceux qui, à propos des idées de Jansénius ou de celles d'un jésuite, se déchiraient, se mangeaient des ongles et des dents, et cela pour la plus grande gloire d'un Dieu de paix et de concorde, d'un Dieu qui a dit : heureux les pauvres d'esprit, heureux ceux qui sont humbles et qui souffrent!

Eux, du moins, ils avaient des compensations, ils avaient des Arnauld des Nicolle, des Pascal! Ils avaient Port-Royal ; ils ont légué à l'admiration de la postérité les immortelles *lettres provinciales!*

Et nous, qu'avons-nous donc? Quels sont les génies, les esprits altiers qui honoreront l'une ou l'autre des causes? Quel profit donnerons-nous à la société de nos dissentiments, et quels chefs-d'œuvre léguerons nous qui relèverons notre parti et illustrerons notre mémoire?...

Il est une chose qui me console, quant à moi, et qui me fait prendre en grande patience les travers d'esprit des autres, c'est [illegible] grand'œuvre de vie, et qu'il n'en élaborera pas moins dans les sillons les sèves embaumées qui, au printemps prochain, nous donneront les lilas, les oignons, les carottes et les roses!

C'est une petite philosophie pratique que [illegible] particulier, très facile à l'user, et dont je vous livre pour rien la recette.

Voici la façon de s'en servir : Nous avons deux, trois ou quatre, que sais je.... partis qui ont monopolisé la vérité et qui tiennent la grâce en réserve. Eh bien! quand je songe qu'au lieu de deux, trois ou quatre, nous aurions pu en avoir quatre, six et huit, et même davantage — cela s'est vu — je me sens pénétré de reconnaissance, et je rends grâces au ciel de ce que mes semblables sont moins éprouvés et moins... naïfs qu'ils n'auraient été exposés à l'être!

Un charmant esprit, Alphonse Karr, a dit excellemment les préceptes de cette sagesse:

[illegible]

Si toutes les sagesses étaient aussi simples, aussi gracieuses, aussi vraies, comme la machine ronde irait bien mieux dans sa besogne!

Mais revenons à un sujet plus attrayant et moins sombre, revenons à l'astre-roi, au dieu soleil! A l'heure où j'écris ces lignes, il nous inonde de ses rayons éclatants, de son éblouissante et féconde chaleur! Il a eu sans doute pitié de nos misères morales, des chétives tristesses de notre piteux carnaval. Il s'est dit qu'il nous fallait une compensation et alors, se dépouillant des voiles ténébreux et humides dont il s'était recouvert depuis si longtemps, il a reparu — pour quelques heures, sans doute, — toujours jeune, toujours radieux, toujours vainqueur!

Il nous offre une grande représentation C'est un spectacle extraordinaire et imprévu ; sans annonces, sans affiches et sans réclames! Les abonnements ne sont pas suspendus, le prix des places est toujours nul. Il est donné au bénéfice des esprits soucieux, des cœurs tristes et moroses, des financiers déconfits, des amants timides et malheureux des amoureux entreprenants qui n'en sont pas plus heureux pour cela, des politiques absorbés, des théologiens en fermentation et des imbéciles dont la sérénité est implacable! Tous peuvent accourir et profiter, — hélas! qui peut savoir ce que nous réserve l'heure [illegible]!

Et dire qu'il est des déshérités, qui au lieu de s'envoler, d'aller plonger dans cette atmosphère de lumière et de vie, se confinent tristement dans leur cabinet pour arranger des mots et aligner des phrases!

Moi, par exemple! Si je me doutais seulement de ce que je dois écrire!.....

Ah! si je pouvais m'enlever sur un de ces rayons si joyeux qui se jouent à travers mes vitres! je m'élancerais dans l'espace et j'i[illegible]

Plus loin que le fleuve qui gronde
Plus loin que les vastes forêts,
Plus loin que la gorge profonde,
[illegible]

[illegible]
[illegible]
Plus loin que l'aigrette blanche
[illegible]

Voyez-vous, c'est le soleil qui est le coupable, c'est lui qui réveille dans l'esprit ces réminiscences, ces gazouillements!... mais, rassurez-vous, je vais tirer les rideaux ; nous allons deviser de propos ayant trait à la raison et à la morale.

Car, je le sais, vous êtes des gens sérieux, posés, raisonnables, aimant les arguments solides et non les propos oiseux. A cet effet, j'aurais trouvé utile de vous renseigner sur le cours des fonds publics, sur la valeur des consolidés, mais par malheur mon bon vouloir est trahi par ma science : Je jure qu'à l'âge où je suis, j'ignore encore ce que veut dire le cours de la rente! [illegible] ce qu'il y a de [illegible] pour moi, c'est que je ne le saurais [illegible].

Cette branche de l'entendement humain m'a toujours échappé, ainsi d'ailleurs que celle du bézigue. Je fais ici ces aveux, afin que si mon ignorance excite votre pitié, ma franchise du moins me concilie votre estime.

Je vous parlerais volontiers politique, mais outre que j'exciterais les alarmes de mes collègues de l'étage supérieur, par les théories subversives que je ne manquerais pas de mettre au jour, je craindrais de compromettre mon pays, et de faire naître une conflagration armée parmi les puissances septentrionales, et même méridionales. Ma réserve doit donc être louée, et la confidence dont je vais l'étayer, lui servira encore d'argument et d'excuse. J'ai consacré bien de mes loisirs à cette science ; j'ai beaucoup lu, ayant l'esprit curieux, et il m'a été donné d'observer par moi-même. Or, après mûres méditations, j'en suis arrivé à cette conclusion, parfaitement résumée d'ailleurs par cet aphorisme sur la politique, toujours d'Alphonse Karr :

[illegible]

Vous concevez qu'avec une pareille conviction, et les principes qui en découlent, je pourrais bien tromper vos espoirs, et vous [illegible] sur l'art de [illegible] les peuples.

Vous parlerais-je morale? Je le veux bien, mais il faudrait nous entendre. De quelle morale s'agirait-il? C'est qu'aux jours où nous vivons, il y a tant de morales dans notre cher pays, sans parler de celles des autres, que si on voulait en faire collection, on formerait des musées, — et des musées immenses et bizarres!

Le premier principe de la morale, quant à moi, c'est que deux et deux font quatre.

Eh bien! riez de moi, si cela vous plaît, mais il ne se passe pas de jours où il ne me soit démontré surabondamment, que deux et deux font toutes les sommes que vous imaginerez, excepté le chiffre quatre!

De plus, voici une demande, sous forme d'argument, que je vous soumets, et à laquelle je vous serais infiniment obligé de vouloir faire une réponse: Est-ce que deux imbéciles et deux imbéciles réunis valent un homme d'esprit?

Songez-y sérieusement et, croyez m'en, ne parlons pas morale.

Cela ne doit pas nous empêcher — bien au contraire — de parler des bals de notre théâtre. Il y avait foule dimanche dernier, il y aura foule samedi soir. Tout le monde doit le désirer et tous doivent y contribuer de leur part. Ce sont des œuvres de bienfaisance, et le plaisir faisant la charité mérite bien qu'on le loue et qu'on l'encourage.

C'est donc pour les pauvres d'*argent* que l'on danse et que l'on se gaudit, n'y aurait-il pas moyen que les pauvres d'*esprit* en profitent?

Car enfin, c'est douloureux de songer qu'il y a là réunis près de six à sept cents spectateurs et acteurs, et qu'il ne s'y produit pas un seul élan de franche et bonne gaîté, pas un mot d'esprit, pas une réflexion originale et amenant un sourire sur les lèvres! On dirait qu'ils se sont assemblé pour remplir une corvée et qu'ils ont hâte de voir sonner l'heure de la retraite. C'est triste, c'est lugubre, je dirai plus.... c'est ridicule!

Il s'y fait pourtant des intrigues, hélas! et je vais vous en dire une que l'on m'a contée, et qui pour n'être pas connue, n'en est pas moins le spécimen parfait de toutes celles qui se commettent dans ces parages. Elle date de dimanche dernier.

Un Monsieur, des plus sérieux et des mieux posés, est poursuivi par un domino bien encapuchonné, charmant lutin qui le crible de saillies de révélations et de réticences.

Je te connais M. A.... Pourquoi n'as-tu pas voulu amener ta femme?.... Irai-tu demain soir chez B?.... Tu y rencontreras Mme C.... Je te conseille de te méfier de M. D.... Pourquoi es-tu furieux quand ton cocher dit à ta femme que tu n'étais pas au cercle?.... et quantité de détails privés qui intriguent au suprême degré notre homme.

Il est heureux, enchanté, mais il voudrait bien savoir quel est le démon qui le persifle

générale des monnaies dumonde entier, converties en francs et centimes, la liste des numéros sortis aux tirages précédents des obligations des chemins de fer de Roumélie, et de plusieurs autres valeurs à lots, terminent la 2e partie.

La troisième partie renferme un petit manuel pratique de droit, et des formules de cheques, devis, marchés, expertises etc.... Une statistique de l'empire ottoman, embrassant le commerce en général, l'industrie, les chemins de fer, les mines et forets. Puis vient le texte du rescrit impérial relatif à l'adoption du systeme métrique et décimal, et la conversion des mesures des divers pays rapportées au mètre et au kilogramme.

L'énumération que nous avons faite montre mieux que tous les éloges auxquels a droit ce travail, combien *l'Almanach financier* peut rendre de services, et sa place est indiquée sur le bureau de toutes les personnes qui ont en Turquie des intérêts de quelque nature qu'ils soient.

—

Des voleurs se sont introduits pendant la nuit d'avant-hier dans une maison de Pancaldi qu'ils ont dû abandonner avant d'avoir atteint leur but. Les gens de la maison, réveillés par le bruit, se sont mis à pousser des cris qui ont mis les voleurs en fuite.

—

Mercredi prochain, 28, le Théâtre Français donnera une représentation extraordinaire, au bénéfice de M. James, notre excellent comique.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à notre société les titres de M. James à sa bienveillance, il se souvient aussi bien que nous la façon dont cet artiste de talent a joué le *Testament de Cesar Girodot*, la *Timbale d'argent*, le *Notaire à Marier*, le *Chapeau de paille d'Italie*, *Quand on attend sa Bourse*, le *Reveillon*, etc., etc.

Le spectacle de mercredi se composera du *Père de la Debutante*, comédie en 5 actes de MM. Theaulon et Bayard d'un grand intermède musical dans lequel on entendra Mmes Colas, Magne, Elisa, et MM. Fraixe, Labat, Kolletz et Dervilliers, et d'un vaudeville de Lambert Thiboust, ayant pour titre: *Une femme qui se grise.*

Ce sera une soiree pleine d'attraits.

—

La direction du Théâtre-Français vient d'engager Mlle Tautin, première chanteuse d'opérettes. La charmante actrice est une célébrite parisienne.

Mlle Tautin est la première élève d'Offenbach. Elle debuta aux Bouffes Parisiens, où elle créa plusieurs rôles du spirituel maestro, notamment dans *Orphée*, les *Bavards*, *Fleur-de-the*, etc., etc.

L'excellente artiste arrive de Russie, où elle a obtenu un grand succes.

Nous félicitons M. Manasse de cet engagement, et quelque sacrifice qu'il se soit imposé à cet égard, nous pouvons lui prédire une série de représentations fructueuses.

Mlle Tautin arrivera très prochainement à Constantinople.

—

On écrit de Jérusalem que l'hiver est des plus rigoureux cette année. La ville et les environs sont couverts de neige, ce que les habitants ne se rappellent pas avoir vu depuis quinze années. Cet hiver exceptionnel a produit une grande cherte des vivres, et le pain de qualité ordinaire se vend quatre piastres l'ocque, c'est-à-dire le double du prix payé autrefois. —

On lit dans le *Bosna*:

Le choléra, apres avoir disparu de tout le vilayet, a fait il y a quelque temps sa réapparition à Banialuka, à Petroftza et dans quelques departements du sandjak de Bekhe, ce qui a nécessité de nouveau l'application de mesures quarantenaires precedemment adoptées contre les localites infectées. Heureusement que l'épidemie a complétement disparu cette fois dans les susdites localités, à l'exception du caza de Maaden, dependance de Bekhé, où elle fait encore quelques victimes. En conséquence, il n'y a plus que les provenances du caza de Maaden qui soient actuellement soumises à la contumace. Les cordons sanitaires établis autour des autres localités ont été supprimés.

—

est qui le tente. Il poursuit l'inconnue, mais en vain. Il la presse, la conjure,... et même se permet des privautés qui lui font penser que Richelieu ou Lauzun n'etaient que des petits garçons à sa taille.

Desespere d'en arriver à ses fins, il se procure un instrument tranchant, et enleve un bonechantillon d'un grand ruban rose thé qui pendait derrière le capuchon de sa conquête.

Pare de ce trophée ingenieux, il ne manque pas de le montrer partout et de chercher evidemment des indices. Son subterfuge eut un plein succes: une de ces propres parentes avait acheté ce ruban — reconnaissable à sa largeur — à Paris, et l'avait donne, depuis longtemps a sa bonne. La pauvre fille était allée voir la veille une de ses tantes qui était à toute extremite, et Richelieu ou Lauzun n'a-[illegible] la nuit ...qu'une [illegible]

Mon Dieu! je conçois aisement que les servantes aient des velleites d'imiter et de supplanter leurs maitresses. C'est dans l'ordre naturel des choses. Mais si celles-ci, à leur tour, daigneient — le cas echeant — emprunter les allures degagees et l'esprit pratique de leurs bonnes, je ne vois pas qui s'en plaindrait et en quoi souffriraient les relations sociales et les mœurs.

Ils auraient au contraire tout à gagner: je m'explique.

Nos reunions publiques ne seraient plus si insipides, chacun trouverait ses recréations et ses delassements dans sa sphere, les messieurs ne seraient plus induits en tentation, et ne fairaient pas une concurrence déloyale à leurs marmitons et à leurs valets de chambre!

Voila ce qui s'appelle de la *morale!* C'est de la morale en actions, la seule vraie, la seule salutaire et profitable, — le reste n'est que vanité, n'est que sophisme et que mensonge!

UN PASSANT.

On se rappelle les plaintes et les accusations dirigees contre le métropolitain grec de Salonique, Mgr Neophyte. A plusieurs reprises ses diocesains ont envoyé à Constantinople des deputations qui reclamaient la destitution de ce prélat.

Cette question, qui depuis si longtemps était pendante vient enfin de recevoir une solution. Le Saint-Synode dans sa séance d'avant-hier, a procédé, à la suite de la demission canonique de Mgr Neophyte, à l'election du nouveau titulaire de ce diocèse. C'est Mgr Joakim, métropolitain de Varna, qui a été élu métropolitain de Salonique.

Dans sa prochaine séance le Saint-Synode élira le metropolitain de Varna, en remplacement de Mgr Joakim.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 24 janvier, 1873

Lever du soleil............	7 h.	21	m.
Coucher »	5 »	4	»
Temps moyen à midi apparent.	12 »	12	25s
H. à la turque à midi moyen..	6 »	49	

[illegible]

Barometre............	770.5
Thermometre	4.8
Maxima............	4.4
Minima de la veille........	7.5
Direction et force du vent N. moderé.	

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mois de Décembre		
1 [illegible]		[illegible]
11 [illegible]		[illegible]
11 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Soulin	[illegible]	[illegible]
20 Mme Pruchot [illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] yantz	[illegible]	[illegible]
27 Pos ton [illegible] is Cons/ple	Lambrinos Scampaki	Athénes
28 Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis danieil	Smyrne
29 Brunet	Dufour	Brousse
30 Recanali	Paolina Zucchi	Livourno
31 Serkisof Cie.	Pirasset	Genf
32 Praprietaire del Nuovo han Taouk Pazar Rivanevich	Oner	Meteovich
33 Giovani Draco	Mathas Proistachls	Syra
4 Dalous cple rue parma capi 6	Dalous	Marseille
Padre paola poroca lattin	paroce lattino	Beyrouth
6 Constantino Zelo Xomatia	Spiridisne Peristiano	Cefalonie
7 Watughioto Abagi M. K. Mahalé Aghies Tanasis Tatavola	Espisia	Alténitza
8 Savlon Miran Eginitin	Papaleonastos	Pyrée
9 Andrea Luvari Divagniolu	Kivali	Alexandrie
10 Machmutuna Sarai Besiktach	Caniel	Athènes
11 Dimitrion Psilon	Nicolas Tziros	Carpenisi
12 Cuctuali Stégluani	Zuri	Messina
13 Osman Pacha pur Abdurahin	Nonti	Torino

LETTRE DES PROVINCES.

Correspondance particulière de la TURQUIE.)

La Canée, 3/15 Janvier 1874

Les pluies abondantes qui n'ont cessé de tomber depuis quelques jours nous font esperer une bonne recolte pour l'année prochaine. Les pluies qui ont rejoui le pays n'ont pas ete cependant sans conséquences fâcheuses dans plusieurs parties de l'ile. Du reste, depuis vendredi passé jusqu'à samedi soir la pluie a été torrentielle, personne à la Canée ne se rappelle d'avoir vu tomber autant d'eau. Les rivieres environnantes ont debordé en occasionnant de grands dégats; les routes aboutissant à la Canée ont été endommagées, les ponts des rivieres ont été emportés et plusieurs maisons se sont ecroulées. Comme les communications avec les districts avaient été interrompues, nous ignorons à l'heure qu'il est, les pertes survenues dans l'intérieur de l'ile.

Les eaux avaient une telle force que, non-seulement elles ont emporte des troupeaux, mais aussi des chiens et d'autres animaux sauvages que les villageois retirerent des torrents. La neige tombait constamment [illegible] de sorte que deux voyag[illegible] de froid.

Les eaux ne pouvant s'ecouler par leurs [illegible] artificiels et naturels s'étendaient dans les [illegible] en devast[illegible] [illegible] de 110 metres, le mur d'enceinte de l'arsenal imperial à Souda. Un autre torrent a passe par la ville Aziziyé, qui était inondée en même temps par les eaux qui coulaient de l'autre coté. Le torrent a fait descendre tant de terre que le sol de la ville Aziziyé s'est exhaussé de dix centimètres; ainsi, l'avantage qui est resulte de l'abondance des eaux a compensé, et au-delà les degâts occasionnés au [illegible]

Notre gouverneur général a pris déjà des mesures nécessaires et de sages précautions pour soulager la population des pertes qu'elle vient d'[illegible] donnés aux gouver[illegible] leur enjoignant de [illegible] terres, et en [illegible] Quinze mille [illegible] à la disposition du [illegible] de Malopotam[illegible] ont eprouvé des pert[illegible]

Le conseiller [illegible] ral de l'île, Nicolak[illegible] hier pour Soultaniy[illegible] sarifik de Sphakia.

M. Matteo Celli, vice-consul de Suede et Norwege est mort avant-hier. La science a eté impuissante encore une fois, l'âge de M. Celli et la nature de la maladie dont il avait eté atteint l'ont emporté sur elle. Les obsèques ont eu lieu avec pompe. Cette cérémonie a montré combien le défunt était estimé et quelles sympathies il avait su rallier autour de sa personne. Tous les amis du défunt étaient venus mêler leurs larmes à celles de sa famille et conduire sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière. Le convoi fun[illegible] escorté par des gendarmes a été accompagné aussi jusqu'à la porte de la ville, par le corps consulaire de la Canée en uniforme. Les autorités locales ont rendu, aussi, au défunt tous les honneurs usités en pareille occasion.

Un bâtiment marchand sous pavillon italien chargé de dix mille kilos de olée provenant de Jaffa à destination de Marseille, a echoué sur les rivages du district de Silia, province de Lachiti. L'equipage a été sauvé, la cargaison est perdue.

La corvette impériale *Esseri-Djédiel*, provenant de Constantinople avec des provisions destinées à l'arsenal est arrivée à Souda le 1/13 de ce mois. A la suite du mauvais temps l'*Esseri-Djédid* a dû relaché dans divers ports. Son Exc. Salih pacha, commandant la flotte de l'Archipel est arrivé aussi à Souda à bord de cette corvette.

Un séminaire musulman où sera enseigné le professorat, a été établi dernièrement à la Canée. Les élèves de l'école Ruchdie qui auront [illegible]

On [illegible] bon nombre de Musulmans [illegible] Plus tard cependant, à la suite des évènements dont l'ile a été le theâtre, à diverses reprises, l'instruction a été negligee, et ce n'est que depuis peu d'années que l'amour des lettres s'est développé de nouveau parmi [illegible]

M. [illegible] et partira prochainement pour [illegible]

Par le dernier paquebot-poste du Lloyd Autrichien, le nouveau chancelier du consulat d'Angleterre et le nouveau Drogman du Consulat de [illegible] à la Canée.

—

PRESSE ÉTRANGERE.

Le Socialisme en Allemagne.

On lit dans le *Nord* :

Les resultats des élections qui ont eu lieu hier dans l'empire d'Allemagne commencent à nous arriver, mais il est impossible de se faire dès maintenant une idée, même approximative, de leur caractere général. Tout ce que nous savons jusqu'à présent, c'est que dans les provinces rhénanes de la Prusse, les ultramontains ont remporte des succès assez nombreux; à Cologne meme leur candidat a été élu; dans un certain nombre de villes les nationaux-liberaux l'ont emporté, dans d'autres ce sont les progressistes; Berlin est de ces dernieres; le comte Moltke a echoue dans la capitale contre les candidats démocratiques qui lui etaient opposés. A Francfort, le radical M. Sonnemann a obtenu cinq mille et quelques voix, tandis que le national-liberal M. Lasker n'en a eu que quatre mille trois cents; un scrutin de ballotage a dû avoir lieu, aucun des candidats n'ayant reuni la majorite absolue; il est à supposer que les socialistes, dont le candidat spécial a obtenu plus de deux mille voix, porteront leurs suffrages sur M. Sonnemann; le triomphe de celui-ci est par conséquent certain. Aux dernières élections pour la Chambre des députes de Prusse, il y a deux ou trois mois, le même M. Sonnemann a échoué contre le même M. Lasker. Il est vrai que les élections pour la Chambre prussienne ne se font pas, comme celles pour le Reichstag, au moyen du suffrage universel et direct.

Un fait qui ressort des chiffres que nous avons sous les yeux, quelque incomplets qu'ils soient, c'est les progres des forces du socialisme. Nous venons de dire qu'à Francfort le candidat socialiste a réuni plus de deux mille voix. A Altona, dans le Holstein, le candidat de ce parti l'a definitivement emporté sur ses concurrents. A Elberfeld les socialistes ont opposé plus de neuf mille voix à sept mille suffrages qui représentaient les fractions liberales réunies. A Kœnigsberg, où un progressiste a été élu, le candidat socialiste a obtenu deux mille voix de plus que M. Lasker. A Hanovre, les socialistes viennent, il est vrai, apres les nationaux-libéraux et les particularistes, mais ce sont eux qui détermineront le résultat du scrutin de ballotage. Presque dans toutes les circonscriptions ce parti avait son candidat spécial, et s'il n'a obtenu des succes definitifs qu'en nombre limite, il a revelé partout une force avec laquelle il est necessaire de compter. Nous ne connaissons pas encore les résultats de Hambourg; mais sans aucun doute les socialistes ont dû y disputer vigoureusement l'election à leurs concurrents, car suivant une curieuse statistique que nous avons eu dernierement sous les yeux, dans cette ville seule *le Nouveau Democrate socialiste*, principal organe de cette fraction, a recruté en quelques mois *quatre mille* abonnés nouveaux. Le triomphe du socialisme à Altona, qui fait en quelque sorte partie de l'agglomeration hambourgeoise n'a par conséquent rien d'étonnant. Quant aux vieux-conservateurs, ils ne paraissent pas avoir été plus heureux au scrutin d'hier qu'aux élections pour la Chambre des deputes de Prusse. Ce parti tend à disparaître complétement de la scène parlementaire pour faire place à des ultramontains, à des libéraux avancés et à des socialistes. Il est douteux que le développement normal des institutions gagne beaucoup au change.

La Cochinchine.

On ecrit au *Sémaphore* :

Saïgon, 8 décembre.

Je ne veux pas laisser partir encore ce courrier sans vous écrire quelques lignes, d'autant plus qu'il y a du nouveau en Cochinchine.

Je pense que nous allons sous très peu de temps être en possession de tout le Tonkin et avoir le protectoral du gouvernement de Hué, ce qui serait le couronnement de notre établissement de l'Indo-Chine. Le Tonkin est à la fois la partie la plus riche et la plus parfaitement salubre de la Cochinchine; dès lors c'etait et ce devait etre notre objectif, du moment où nous avions résolu de fonder ici un grand établissement colonial. Le gouvernement de Hué, jaloux et défiant, peu soucieux, en tous cas, de subir l'influence française, parce qu'elle est funeste à la tyrannie de l'oligarchie anamite, s'est constamment refusé à permettre à nos nationaux de venir commercer dans ses provinces. Il en était meme venu à porter ses produits et à envoyer les navires commercer à Hongkong plutôt qu'à Saïgon. L'amiral Dupre, comprenant l'importance pour la colonie française de faire cesser cet état de choses, n'a pas cessé un seul instant, par toutes les séductions par toutes les persuasions possibles, d'attirer à nous le bienfait de ces relations, mais toujours vainement, tout en temoignant pour nous, en la forme, les meilleures dispositions, en realité, au fond de tout cela se trouvait un parti pris de defiance et de mise à l'ecart.

L'opinion des plus ardents, dans la colonie europeenne comme dans l'administration, etait qu'il fallait en finir et terminer, par une expédition au Tonkin, cet etat de choses qui etait un obstacle à l'expension des affaires, puisque l'influence de Tu-Duc et de ses mandarins s'exerçait, sinon librement, du moins efficacement sur les populations des provinces françaises voisines des provinces anamites et de beaucoup les plus riches par la nature et l'importance des produits; de là un malaise dont le commerce de Saïgon ressentait l'intensite et discernait exactement la cause, et l'opinion generale, d'accord avec l'opinion personnelle, dit-on, du gouverneur, etait qu'il nous fallait faire cesser cet état de choses. Ainsi que je vous le disais plus haut, les uns voulaient une expedition armée, et c'etait le plus grand nombre. Dans cette situation, à force d'insistances, l'amiral obtint de Tu-Duc, l'empereur d'Annam, l'envoi d'ambassadeurs à Saïgon pour y traiter de la reconnaissance de nos dernieres conquètes (provinces de Chau-Doc et de Vin-Loug et de Ha-ten) qui remontent déjà à juin 1867. Apres la reconnaissance officielle de notre occupation de ces provinces devait venir la question du protectorat.

Les ambassadeurs de Tu-Duc étaient attendus depuis deux mois et, malgré le temps écoulé, on n'en était encore qu'à des pourparlers, les Annamites opposant leur perpétuelle force d'inertie, quand sont survenus les incidents qui sont raçontés par le journal que je vous envoie, et qui ont eu pour résultat l'occupation par nous d'un passage fort important du Tonkin.

Est-ce bien, comme cela est probable, le mécontentement des mandarins aux nouvelles que les ambassadeurs allaient traiter avec le gouvernement français qui a occasionné cette occupation? Est-ce, au contraire, une occasion recherchee et créée de faire une démonstration qui exercerait une influence décisive sur les resolutions des ambassadeurs! Au point de vue purement philosophique cela serait peut-etre interessant à rechercher, mais au point de vue de la politique, c'est parfaitement indifférent.

Ce qui importe surtout, c'est de constater que si cette démonstration a l'effet qu'on en attend, il faudra s'en rejouir.

Au point de vue de l'expansion de notre commerce et de notre influence.

Au point de vue du progres absolu également, car les populations annamites, si elles ne craignaient les représailles un jour ou l'autre de leurs mandarins héréditaires, se jetteraient d'euxmemes dans les bras de la France pour se soustraire à la tyrannie de leurs mandarins de leur phus et de leurs maires.

Voilà ce qui passe ici; espérons que d'ici au mois de mars nous aurons conquis par le protectorat ou autrement le droit pour nos nationaux de circuler librement dans le Tonkin et les autres provinces annamites et d'y commercer.

Dans ces conditions déjà realisées pour le Cambodge, nous pourrons espérer un jour une immense influence pour le nom Français dans les mers de Chine, et la France, malgre ses revers, aura accompli encore aujourd'hui une grande mission en conquérant au progres tant et de si riches provinces et en y conviant de si nombreuses populations.

La propriete des grades.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

Le ministre de la guerre a présenté un projet de loi tendant à admettre, à titre définitif, dans l'armée et dans la marine, deux princes de la famille d'Orleans qui ne sont encore pourvus que de titres provisoires.

M. le duc d'Alençon, fils du duc de Nemours, est né le 12 juillet 1844. Il a fait ses etudes militaires à l'école d'artillerie de Ségovie.

M. le duc de Penthièvre, egalement fils du duc de Nemours est ne le 4 novembre 1845. Il a étudié à l'école navale des Etats-Unis.

Dans la législation existante, il est évident que ni le duc d'Alençon, ni le duc de Penthièvres ne peuvent posséder *regulierement* le premier le titre de capitaine d'artillerie, et l'autre de lieutenant de vaisseau. Deux lois, l'une du 14 avril 1832, l'autre du 19 mai 1834, règlent l'état et l'avancement des officiers; celle de 1832 stipule les conditions, de capacité et de temps, suivant lesquelles tout grade doit etre obtenu; celle de 1834 etablit de la manière la plus positive que tout grade est une propriete, — une propriete aussi inviolable, aussi sacrée que celle d'un champ ou d'une maison: elle ne peut etre perdue, comme elle ne peut être acquise, que dans certains cas détermines.

Or, ni le duc d'Alençon, ni le duc de Penthievre ne se trouvent dans l'un quelconque de ces cas spécialement formellement déterminés. M. le duc d'Aumale, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville ont invoqué un titre légal anterieur.

Jusqu'ici, nous nous trouvons dans le texte, dans la lettre de la loi.

Mais il n'en est pas de même pour M. le duc d'Alençon et pour le duc de Penthievre; la législation actuelle leur ferme l'acces immédiat aux grades qu'ils réclament. Cela est si vrai, que le ministre de la guerre réclame de l'Assemblée une loi nouvelle, c'est-à-dire une derogation, une exception au droit commun.

Ici nous touchons au cœur de la question; à quel titre l'Assemblée voterait-elle l'exception, la dérogation présentée par le ministre de la guerre? S'agit-il d'un intéret public général? Non évidemment; deux personnes seulement sont en cause. Or, l'essence de la loi n'est-elle pas de ne s'occuper que des généralités, de ne viser que les catégories et non point les individus?

Ce n'est ni plus ni moins qu'un privilege que l'Assemblee instituerait, en conférant aux deux jeunes princes des titres definitifs. Par cela même, elle contiendrait à l'esprit meme de la loi existante, qui est d'abolir, dans notre systeme de collation des grades tout privilége, toute exception, toute dérogation.

Mais, dit on, le comte d'Alençon et le comte de Penthièvre sont victimes de l'exil de leur famille; s'ils étaient restés en France, ils auraient à coup sur les grades qu'ils réclament aujourd'hui. L'argument pèche en ce qu'il va trop loin.

Il est certain que les jeunes princes n'auraient pu rester en France qu'à une condition, à savoir: que le chef de leur famille fût resté sur le trône de France. Dans ce cas, l'un ne serait pas capitaine d'artillerie, mais général comme le duc d'Aumale. Dans ce cas encore, l'autre ne serait pas lieutenant de vaisseau, mais amiral, comme le prince de Joinville. Ils avaient une situation exceptionnelle, ils l'ont perdue par la force des évenements; donc il ne leur reste que le droit commun, c'est-à-dire les lois de 1832 et de 1834.

Entre les deux, il n'y a pas de milieu pour la justice, pour l'égalité. La loi du ministre de la guerre creerait une position intermédiaire, qui ne tiendrait ni de l'ancien ni du nouveau, c'est-à-dire l'arbitraire pur et simple: voilà le mal.

Cette question de la propriete du grade écarte toutes les analogies que l'on pourrait tirer des autres professions. C'est elle qui traite d'injustice le projet du ministre de la guerre.

Supposons, en effet, qu'il soit vote: voici deux grades d'officiers qui sont conférés à deux privilégiés, aux dépens de toute une categorie de camarades qui se trouvaient, pour les obtenir, dans les conditions legales, — aux dépens de l'avancement qui est dû aux capacités, aux services legalement reconnus. Il fait un trouble, une perturbation dans le tableau d'avancement.

Objectera-t-on que deux places, c'est peu sur le grand nombre? C'est beaucoup, répondrons-nous, car l'exception, quelque restreinte qu'elle soit, et même en raison de ce caractere individuel, ébranle plus fortement le principe. On comprend que la loi actuelle du grade et de l'avancement soit réformee par une loi générale; la réforme est pendante. Fort bien; mais une loi d'exception, en bon droit, est inadmissible, parce qu'elle ouvre la porte à tous les abus, parce que par cette porte, d'autres priviléges passeront dans l'avenir, parce que, dès lors, pour les officiers, il n'y a plus ni garanties sérieuse ni securité réelle.

Pourquoi ne ferait-on pas demain pour d'autres ce qu'on aurait fait aujourd'hui pour le duc d'Alençon et pour le duc de Penthièvre? Quand la commission de révision des grades a [illegible] travail, il a été convenu que désormais l'armée rentrait dans le droit commun; et dès maintenant on voudrait en sortir.

Encore une fois, nous ne traitons pas des personnes; nous ne considerons que l'interêt de l'armée. Or, l'application inflexible des reglements n'est-elle pas la condition superieure de toute discipline, de tout ordre? C'est surtout dans le domaine militaire qu'il faut se garder de tout privilége, de toute faveur. A ce point de vue, comment concevoir que le ministre de la guerre, gardien des règlements, propose lui-meme une dérogation? Et comment concevoir que l'Assemblée la sanctionne, à moins qu'elle ne subordonne les [illegible] de l'armée à la passion politique?

La foire de Taschkent.

On lit dans une correspondance de Taschkent à l'*Invalide russe* :

» La fondation du comité de la foire de Taschkent en 1870 a permis de calculer le mouvement, sinon de tout le commerce de l'Asie centrale, du moins de la majeure partie de ses échanges, qui se rapportent au Turkestan. Des matériaux pour la statistique commerciale de Taschkent et du Turkestan ont ete publies cette année par les soins du comité; nous en extrayons les chiffres suivants.

Exportations de Taschkent.

Lieux de destination	1871	1872
Orenbourg............	644.497	1.132.[illegible]
Troïtsk............	560.298	139.[illegible]
Pétropavlosk	263.257	320.424
Sémipalatinsk............	253.849	66.244
Autres villes de Russie.	731.789	430.484
Province du Syr-Daria.	1.444.525	1.349.077
Prov. de Séuiretchinsk	252.693	504.422
Cercle de Zariavschane.	112.265	269.920
Kokand............	1.606.660	1.273.520
Boukharie	107.013	97.542
Pays de Kashgar.....	620	3.110

Importations.

Lieux de provenance	1871 roubles	1871 roubles
Orenbourg............	1.090.200	2.349.409
Troïtsk............	1.165.541	2.051.120
Pétropavlosvk	567.257	838.989
Sémipalatinsk............	111.654	45.847
Autres villes de Russie.	2.144.307	1.108.913
Province du Syr-Daria.	754.420	2.249.153
Prov. de Semiretchinsk.	133.144	339.480
Cercle de Zariavchane.	140.745	240.580
Kokand............	2.187.631	2.489.835
Boukharie............	240.840	253.892
Pays de Kaschgar.....	800	»

Les principaux articles de l'exportation sont, en 1871, le coton (996,000 rbl.), les indiennes (984,000 r.), les tissus de coton du pays (590,000 r.), la [illegible] (461.000 r.), les cuirs (182 000 r.) les khalates (139,000 r.), le coutil (130,000 r.), le thé vert (121,000 r.), le thé noir (112,000 r.), les fourrures (107,000 r.), les filés de coton de fabrication russe (105,000 r.).

A l'importation, les articles les plus importants sont, en 1871, les indiennes (2,372,000 r.), le coton (1,007,000 r.) la soie (619,000 r.), le coutil (526,000 r.), les tissus de coton du pays (506,000 r.), les cuirs (317,000 r.), le thé noir (254,000 r.), les fruits frais et secs (190,000 r.), les tissus de demi-soie du pays (138 mille r.), les filés de coton russes (157 mille r.), les draps (121,000 r.) et le fer (109,000 r.).

Par suite de la [crise] cotonnière, le commerce de Taschkent est cette année dans une stagnation complète. Le coton de l'Asie centrale s'est vendu cette année à perte à la foire de Nijni-Novgorod (7 r. le poud); cette baisse a été déterminee par une forte demande de coton de Surate et d'Égypte, dont le transport est plus facile et la qualité superieure.

Deux manufactures de tissus de coton ont été fondés cette année à Taschkent; l'une fabrique de la toile pour les troupes de la circonscription du Turkestan, la seconde, qui compte 60 metiers et en aura bientôt le double, confectionne des coutils, des mouchoirs, des indiennes, etc. Les produits se vendent de 4 à 10 copeks moins cher que les étoffes similaires de Moscou.

[illegible] ton sont très-desirables; la seule difficulté est de trouver les capitaux nécessaires, et la fondation d'une banque à Taschkent ferait disparaître cet obstacle.

La necessité de l'institution d'un établissement de credit à Taschkent a été reconnue par l'administration, qui a chargé une commission speciale d'etudier cette question. Cette commission a constaté l'utilité de créer dès à présent dans les chefs-lieux de province des caisses de prêts, ayant pour objet de fournir à l'agriculture, à l'élève des bestiaux et aux autres industries agricoles les ressources du credit.

Ces caisses seraient placées dans le ressort des administrations provinciales et organisees sur le modele de celles qui existent dans les provinces de l'Oural et de Tourgaï (circonscription d'Orembourg). Leurs fonds seraient fournis en partie par le gouvernement et en partie par des capitaux privés. Dans chaque chef-lieu de district il sera établi des associations de pret et d'epargne.

Relativement à la création d'une banque privée, la commission a jugé qu'elle ne pourrait avoir lieu qu'apres l'ouverture d'une succursale de la Banque de l'Etat. Le principal obstacle à cette derniere, l'absence de telegraphe, n'existant plus, aujourd'hui que Taschkent est relié directement aux grands centres de l'Empire, il est permis d'espérer que ce projet est maintenant à la veille d'être realisé.

La Bulle apostolicæ sedis munus.

Voici, traduite sur la version allemande de la *Gazette de Cologne*, la bulle *Apostolicæ sedis munus*:

[illegible] pour en conserver la mémoire eternelle.

« Nous croyons que c'est le devoir essentiel du Saint-Siege de prendre les mesures nécessaires à l'intégrite presente et future de ce siége. L'audace de nos ennemis ne negligeant d'essayer d'aucun moyen de nuire au libre exercice de l'autorité spirituelle, nous veillerons partout, avec l'aide et la grâce de Dieu, à ce que cette autorite soit gardée et preservée. Et pour qu'elle ne reçoive aucune [illegible] voyons dans la nécessite de prendre des mesures pour l'élection de notre successeur sur le saint-siége de Pierre, car on doit s'attendre à tout, à en juger par les mesures prises contre nos freres vénérables les évêques, par ceux qui, hostiles à la foi catholique, entrainés par le courant du monde, sont à la tête des gouvernements, même dans les contrées etrangères. Ils méditent peut-être en secret dans leur cœur sur les moyens d'empêcher secrètement ou publiquement qu'un Pape soit élu prochainement, ou du moins d'obtenir qu'on en élise un qui obéisse à leurs mauvais desseins. Voila pourquoi nous suivons l'exemple de notre prédécesseur d'heureuse memoire, Pie VI, qui était aussi en proie aux plus graves soucis et qui n'hésita pas à venir au secours de la république chrétienne en danger; nous avons donc l'intention d'écarter de notre mieux les dangers presents et futurs qui menaçent l'Eglise.

» Voyant que de jour en jour de nouvelles et plus grandes difficultes surgissent de toutes parts, nous avouons que la période électorale a besoin de nouvelles restrictions. Par ces motifs et pour d'autres, nous voulons, par le contenu du présent écrit, beaucoup plus viser à ce qu'un pontife romain soit [illegible] notre mort, que nous ne visons à ce que cette élection se fasse en observant ponctuellement les cérémonies et les usages solennels au milieu desquels une affaire aussi importante avait été expédiée jusqu'ici.

» Donc, en vertu de notre propre résolution et de notre plein pouvoir apostolique, nous voulons abolir et nous abolissons, en ce qui concerne l'assemblée électorale à venir, non-seulement les lois qui déterminent le lieu de réunion, mais encore celles qui reglent les cérémonies et les usages qui ne sont pas indispensables à la validite essentielle d'une élection canonique. Nous savons, il est vrai, qu'il est prescrit d'observer ces lois avec une grande prudence et avec dignité, en tant qu'il n'existe aucun empêchement ou seulement des empêchements ou des dangers lointains: nous le savons surtout par la constitution *Ubi periculum*, qui a été donnee au concile œcuménique de Lyon, par Gregoire X, par une autre constitution de Clement V, *Ne Romani*, qui a ete également publiée à un concile œcuménique reuni en 1311 à Vienne; par les constitutions de Clement VI de l'année 1351, *Licet in constitutione*; de Pie IV de l'année 1562, *In eligendis*; par deux constitutions de Gregoire XV de l'année 1621, *Æternis patris* et *Decet Romanum Pontificum*; enfin, par celle d'Urbain VIII, *Ad Romani Pontificis* de l'année 1626, et de Clement XII, *Apostolatus officium* de l'année 1797. Mais comme les circonstances sont changées tellement que tout est à craindre de la part de ces hommes astucieux qui veulent qu'on les appelle catholiques, aussi bien que [illegible] les cardinaux [illegible] et chacun en particulier de l'obligation continue dans le serment par lequel ils avaient promis de tenir et de garder tout ce qui est contenu dans les constitutions précitées, et nous les déclarons déliés de ce serment par la [illegible]

» [illegible] réunion électorale qui se réunira immédiatement après notre mort, mais encore pour les suivantes, au cas où nos successeurs sur le saint-siége de Pierre ne seraient pas en position de régler l'élection future par une Constitution spéciale, soit qu'ils en fussent empêchés par une mort prématurée, soit par tout autre motif.

« Comme nous savons qu'en vertu de constitutions apostoliques, en particulier de celle de Paul IV, «*Quum secundum*», les censures les plus dures frappent celui qui, du vivant et à l'insu du pape oserait discuter l'élection de son successeur, nous délions les cardinaux de la sainte Eglise romaine en toutes ces choses, de telle façon qu'ils seront maitres d'envisager et de prendre, même de

[illegible] notre vivant, [illegible] plitude nécessaire.

» [illegible] la fixation du jour de l'élection future, [illegible] temps d'un souverain pontife. Pour ce qui concerne le lieu de réunion de l'assemblée électorale, celui à qui revient naturellement, après notre mort, le droit de le fixer, sera libre, [illegible] que l'assemblée ne pourrait, comme nous le craignons, se réunir librement et en toute sûreté à Rome, de la fixer à Monaco, ou dans une ville quelconque, ou même dans l'île de Malte, pourvu que l'on y trouve la liberté pleine et entière absolument nécessaire à l'accomplissement d'une tâche sacrée.

» Et, en tout cas, cette élection est de la plus haute importance, puisque d'une élection faite à temps du souverain pontife dépend sans aucun doute l'unité aussi bien que la paix de l'Eglise catholique, nous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, à tous les cardinaux de la sainte Eglise romaine, en invoquant la foi d'obéissance et sous peine d'excommunication, d'obéir à notre constitution présente et d'exécuter avec zèle et empressement toutes les prescriptions qu'elle contient.

» Nous rappelons encore les paroles de notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Pie VI, le pontife courageux et invaincu, paroles contenues dans sa constitution *Quum nos superiori anno*:

» Au nom de [illegible] notre Dieu miséricordieux, de l'amour du Saint-Esprit vers lequel [illegible] nos cœurs et de la sainteté du serment par lequel chaque cardinal s'est engagé à défendre et à protéger l'Eglise du Christ au risque de verser son sang pour elle, nous exhortons chacun en particulier et tous ensemble à donner, dans les dangers que court la religion chrétienne, le pas à la gloire de Dieu et à la paix de l'Eglise sur leurs préoccupations personnelles, et à prendre avant tout soin que la barque de Pierre ne soit pas ballottée trop longtemps par la tempête, et ne soit pas forcée, privée de son pilote, de pencher de côté et d'autre; de prendre soin que tout le monde catholique ne soit privé, en ce moment où tant de loups se jettent de toutes les parts sur les moutons, [illegible] de préoccupations personnelles du berger et du protecteur qui devrait les garder et les défendre.

» Qu'ils soient bien persuadés que bien qu'ils aient témoigné de leur fidélité en supportant patiemment, à la grande gloire de l'Eglise et pour l'amour du Christ, de si grands soucis, ils ne sauraient donner de preuves plus éclatantes de leur fidélité qu'en montrant, [illegible] de toute discorde, par une élection rapide du pontife, qu'en oubliant toute préoccupation personnelle, ils sont décidés à n'avoir en vue qu'une seule chose: la paix de l'Eglise, le salut du troupeau chrétien, le danger que court la terre tout entière.

» Fait à Saint-Pierre de Rome, le 28 mai 1873, la 28e année de notre pontificat. »

L'Angleterre et l'Afghanistan.

Le *Times* signale, dans l'article suivant, un acte important de l'Emir de l'Afghanistan, et apprécie les conséquences qui peuvent en résulter:

Un court télégramme qui a paru dans nos colonnes il y a quelques jours a informé nos lecteurs que l'Emir d'Afghanistan a enfin ouvertement passé par-dessus les droits de ses deux fils aînés, et a désigné le plus jeune, Abdullah-Jan, comme héritier du trône. Il était bien connu aux hommes d'Etat anglo-indiens que Shere-Ali avait à cœur d'établir cet ordre de succession, par la seule raison apparente qu'Abdullah est le fils de sa femme favorite; c'était même depuis longtemps un sujet de conversation dans l'Inde; mais on espérait néanmoins, presque contre l'évidence, que [illegible] pourrait écarter une décision qui, dans des circonstances ordinaires, ne saurait manquer d'être le prélude d'une agitation dangereuse sur la frontière nord-ouest de l'Inde.

Pour ce qui concerne les discordes et les disputes de la Perse, de l'Afghanistan, du Beloudchistan et des Khanats, nous nous sommes habitués à prévoir les complications de l'avenir, et les conseils en faveur d'une politique agressive dans l'Asie centrale n'ont pas manqué de la part de militaires et d'administrateurs expérimentés, en vue de ce qu'on a appelé « a strong Central Asian policy ». Cependant, après quelques erreurs et désastres, nous sommes arrivés à la conclusion que pour nos intérêts actuels la frontière naturelle à l'ouest est l'Indus. Le pivot de notre politique dans l'Asie centrale a été fixé d'une manière également constante dans l'Afghanistan. Nous avons décidé que, pour autant que cela dépend de nous, les Afghans seront libres de tout le monde, excepté d'eux-mêmes, et qu'on leur fera sentir que dans le gouvernement indien le trône et le peuple ont tous deux un allié puissant et loyal.

Combien cette politique — peut-être la plus simple et la plus droite que nous ayons jamais eue en Orient — peut se trouver difficile, c'est ce que démontre le récent décret de l'Emir. C'est une chose curieuse que presque tous, sinon tous, les désastres du règne troublé de l'Emir se sont concentrés sur le fait d'une succession contestée, résultant d'une déviation de la ligne directe. Lorsque Shere-Ali monta sur le trône, à la mort de son père, Dost-Mohammed, en 1863, les droits de ses frères, Afzul et Azim, furent écartés en sa faveur, exactement comme les droits de ses propres fils, Ibrahim et Yakoub, sont écartés aujourd'hui en faveur de leur frère cadet, Abdullah. L'avènement de Shere-Ali fut le signal d'une guerre civile des plus féroces, Afzul s'étant mis à la tête d'une insurrection à Balkh, Azim dans les districts de l'Est, et, dans la suite, un plus jeune frère, Amin, ayant levé l'étendard de la rébellion à Candahar. Dans la bataille acharnée de Kelat-i-Ghildzi Amin fut tué. Shere-Ali perdit également son fils aîné et favori, et l'on croit qu'il en éprouva une telle douleur que son esprit ne s'est jamais rétabli du choc.

Les événements subséquents, si jamais on en raconte l'histoire détaillée, formeront un roman historique. Le fils aîné de Shere-Ali, Ibrahim, est, sinon un idiot, du moins un homme sans capacités et sans force de caractère; mais son second fils, Yakoub, est renommé pour sa bravoure personnelle, et doué d'une grande partie du génie de son aïeul pour les combinaisons guerrières. Mahomet-Khan, fils d'Afzul, frère aîné de l'Emir, est également renommé comme brave et capable, et c'est sur ces deux jeunes cousins — opposés l'un à l'autre depuis l'âge le plus tendre — que se concentrera [illegible] l'intérêt dans cette ardente guerre civile. A un moment donné nous avons vu Afzul et son fils fugitifs, et finalement Afzul prisonnier. Un peu plus tard nous les voyons, eux et Azim, triomphants sur le champ de bataille, tandis que Shere-Ali s'était d'abord enfermé dans Candahar, puis défait à Ghuznee, et finalement obligé de chercher un refuge avec son fils Yakoub à Herat, où l'on réclama en faveur de Yakoub, et non sans raison, l'honneur d'avoir sauvé le trône de son père.

Heureusement pour Shere-Ali, la mort d'Afzul et le mauvais gouvernement d'Azim disposèrent le peuple en faveur de la succession telle qu'elle avait été décidée par Dost-Mohammed. La mort d'Azim, qui suivit promptement, déblaya encore plus la voie pour l'Emir actuel; son seul frère survivant était Sharif, son puîné, et le seul antagoniste qui lui restât était le courageux fils d'Afzul, le formidable Rahman, qui, dans la ruine de ses affaires, chercha refuge à Boukhara et ailleurs, et finalement dans le Turkestan, où il fut admis au service de l'Emir de Boukhara, et d'où on reçoit de ses nouvelles chaque fois qu'il y a des signes de troubles à Caboul. Quiconque a quelque connaissance de l'Afghanistan sait que le nom de Rahman est toujours un charme conjurateur, et l'on croit généralement que Yakoub et lui, s'ils survivent à l'Emir actuel, recommenceront la lutte que Shere-Ali soutint avec une si indomptable résolution de 1863 à 1868.

Nous ne pouvons pas perdre de vue que presque immédiatement après sa restauration l'Emir tourna son attention vers l'Inde anglaise. On rapporte qu'il a dit: « Nonobstant les nombreuses épreuves et infortunes de toute espèce que j'ai eu à endurer, rien n'a été fait jusqu'à présent, par moi, qui soit de nature à offenser le gouvernement britannique. De lui je n'ai reçu ni amitié ni bienveillance dans cette malheureuse guerre civile, tant que Dieu dans sa faveur ne m'a pas accordé les pays de mon patrimoine. Maintenant je désire me rendre à Calcutta afin d'y avoir une entrevue, et de prouver ma sincérité et mon ferme attachement au gouvernement britannique. » On sait comment ce désir fut accompli. Le Durbar d'Umballa, en 1869, ne fut pas seulement une brillante réception, ce fut aussi une manifestation extérieure de confiance de la part des Afghans et de protection de la part de l'Angleterre. Pendant le Durbar, Yakoub Khan resta dans l'Afghanistan investi d'une mission de haute confiance, mais il n'est pas douteux qu'il ne se soit dit que sa position était, comme elle était en réalité, une indication de son exclusion de la succession directe.

Abdullah était alors un enfant de sept ans, avec une grâce de manières et de contenance qui lui faisaient, dit-on, des amis de tous ceux qui l'approchaient. L'Emir saisissait toutes les occasions de mettre son enfant favori en avant; mais — peut-être parce qu'il devint évident que les vues du vice-roi de l'Inde ne penchaient pas du côté d'Abdullah-Jan — le sujet qui tenait le plus à cœur à Shere-Ali ne fut abordé, croyons-nous, de part ni d'autre au Durbar, du moins pas d'une manière directe. Les événements subséquents ont prouvé néanmoins que la résolution de l'Emir ne fut pas ébranlée; mais, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur la signification du Durbar, rien ne vient à l'appui de ce que l'émir serait retourné à Caboul avec l'idée d'un changement de succession — pas, du moins, avec la sanction de lord Mayo.

Le vice-roi, placé dans une difficulté imprévue, préféra s'immiscer le moins possible dans les affaires domestiques de l'Emir, et probablement son intervention n'aurait eu aucun bon effet. La soumission des Serdars du Turkestan, en rébellion jusqu'alors, qui fut au nombre des premiers résultats du Durbar, donna la preuve de ce que l'influence morale de l'Angleterre pouvait produire; mais il est probable que Yakoub ne vit qu'un seul point: que la politique dynastique semblait renforcée, et que dans tous les cas son père était déterminé à exécuter sa politique haut la main.

Le feu couva pendant des mois, mais à la longue, vers la fin de 1870, il éclata en une flamme de rébellion, et pendant plusieurs mois le trône de l'Emir fut une fois de plus mis en péril. Pendant la crise de cette guerre civile, lord Mayo usa de son influence avec autant de persistance que l'étiquette le permettait pour amener l'Emir à conclure la paix à des conditions favorables aux serdars rebelles, et finalement Shere-Ali lui donna l'assurance qu'il « allait écrire une lettre pressante à Yakoub, en concordance avec les recommandations du vice-roi ». Cette promesse fut tenue et une réconciliation s'effectua, à la suite de laquelle Yakoub conserva son ancien poste de gouverneur d'Hérat. La question de la succession fut de nouveau laissée en suspens, quoiqu'il n'y eût aucun doute moral sur le projet de l'Emir, ni, croyons-nous, que le gouvernement ne fût en opposition réelle avec ce projet.

Le télégramme que nous avons publié il y a quelques jours, est pour Shere-Ali le passage du Rubicon, et ses effets seront sentis dans toute l'Asie centrale. Cet acte réveillera, en dépit du gouvernement britannique, les prétentions de Rahman Khan, en même temps qu'il aigrira les sentiments de Yakoub. A la mort de l'Emir, il conduirait inévitablement, dans les conditions actuelles, à une conflagration. Ni le gouvernement indien ni le Foreign-Office ne peuvent envisager cet événement sans de grandes appréhensions. Il n'est guère probable que le trône puisse de nouveau être sérieusement ébranlé pendant la vie de l'Emir, mais notre politique sur la frontière du Nord-Est ne doit pas être confinée à une seule existence.

VARIÉTÉS.

Les oiseaux.

(Suite et fin.)

Les pinsons sont renommés pour leur gaîté: gai comme un pinson se dit de toute personne d'un caractère égal et qui chante toute la journée de joyeux refrains. Celui-là est plus intelligent que le bouvreuil, il est plus vif, plus pétulant; il est aussi plus utile. Il détruit quelques insectes, car il mêle à sa nourriture, presque exclusivement composée de graines et de semences de sapin ou de pin, quelques larves, quelques chenilles, quelques insectes, lorsqu'il en rencontre sur son passage et que son caprice le pousse.

Il fait son nid avec une incomparable habileté. C'est un petit chef-d'œuvre d'élégance qu'il sait dissimuler au point de mettre en défaut les plus patientes recherches. La charpente est formée de petites racines et de légères brindilles de mousse blanche et verte. L'intérieur est garni moelleusement de laine, de crin et de duvet; l'extérieur est entièrement revêtu d'une couche de lichen pareil à celui qui croît sur l'arbre même qui sert de support au nid du pinson. La couleur et le ton sont imités à s'y méprendre.

Le pinson se montre en cette occasion bon peintre et bon juge en couleurs. Par une singulière coïncidence, le peintre, surtout les peintres en bâtiment, chantent tout le jour et sont gais comme des pinsons.

Le pinson, comme le perroquet, peut apprendre à parler. C'est un oiseau essentiellement imitateur, qui s'approprie aisément le chant des autres oiseaux.

Qui ne connaît le chardonneret l'un de nos plus charmants oiseaux indigènes? La nature a été trop généreuse pour lui, elle lui a tout donné, ainsi que le fait avec beaucoup de justesse remarquer Buffon. Le chardonneret réunit en lui toutes les qualités qui peuvent exciter notre admiration et notre recherche: son plumage est beau, bien nuancé, avec de brillantes couleurs; son chant est agréable, son adresse merveilleuse, son intelligence ou son instinct remarquable; enfin, il est d'une docilité qui font de lui l'un des oiseaux les plus appréciés des oiseleurs pour la facilité avec laquelle il apprend tous les jolis tours qu'on lui montre. Combien plus recherché ne serait-il pas encore si à tout cela s'ajoutait le prestige de la rareté et de l'éloignement!

Le nid du chardonneret mérite de nous arrêter un instant. Il est toujours placé à la fourche de branches flexibles, ou dissimulé dans un abondant bouquet de feuilles. Des fragments de menues racines attachés, reliés entre eux par des filaments de plantes et des brins d'herbe en constituent la charpente; des flocons de laine, de petites touffes de lichen le garnissent extérieurement, et en même temps que ces matériaux servent à l'ornement de la demeure aérienne, ils contribuent aussi à sa solidité en rattachant de la façon la plus intime le nid aux légers rameaux qui le soutiennent. Des toiles d'araignées et le fil résistant extrait des cocons des chenilles sont mis à profit par l'industrieux animal. Quant à l'intérieur, il eut été bien étonnant de n'y point trouver le léger duvet fourni par la fleur du chardon, qui à cause de la préférence que lui accorde notre oiseau, lui a donné son nom; aussi l'y voit-on en abondance uni et mélangé avec le coton des saules.

Mais, je dois le dire, c'est la femelle seule qui est à la fois l'architecte et l'ouvrière. C'est elle qui fait choix de l'emplacement du nid, elle, qui va à la recherche des matérieux, elle seule qui les met en œuvre. Le mâle ne fait que l'accompagner dans ses diverses courses; sans doute il l'aide de son expérience et de ses conseils; assurément, il l'égaie par son chant et mille petites gentillesses.

S'il est en quelque sorte paresseux et inutile au moment de la confection du nid, le mâle rachète bientôt son incurie par les soins attentifs et multipliés dont il entoure sa femelle après la ponte, quand elle couve ses œufs. Alors, pendant plus de quinze jours, il ne s'éloigne pas un moment de sa chère couveuse; toujours à ses côtés ou perché sur un arbre du voisinage, il ne cesse pas de chanter. De temps à autre, il va chercher de la nourriture et revient la partager libéralement avec sa compagne.

Quand les petits sont nés, leurs parents veillent constamment sur eux; ils les nourrissent en dégorgeant dans leurs becs les graines dont ils se nourrissent, mais déjà broyées, triturées, macérées et mélangées avec une sorte de matière liquide excrétée par leur œsophage et dont la composition a beaucoup d'analogie avec celle du lait. Enfin, quand les petits sont assez grands le père et la mère chardonneret leur indiquent comment ils doivent s'y prendre pour trouver leur nourriture; ils les conduisent dans des cantons fertiles où celle-ci est en abondance; ils les abandonnent alors pour faire une nouvelle couvée.

Pendant l'hiver, les chardonnerets émigrent dans le Midi et se plaisent à se réunir en troupes immenses dans les plaines stériles envahies par les chardons. Ils sont alors une proie facile pour le chasseur, qui, d'un seul coup de fusil, peut en abattre presque toujours plusieurs dizaines à la fois.

Bien que parmi les oiseaux acteurs du grand drame que j'ai analysé sommairement plus haut, le chardonneret brille par son intelligence, il est éclipsé par la mésange, qui lui est de beaucoup supérieure et pour la vivacité, la gentillesse de ses allures et l'acuité de son intelligence.

La mésange rend des services incontestables à l'agriculture. Sans cesse elle est occupée à sonder l'écorce des arbres pour en extraire quelque larve ou quelque insecte qu'elle s'empresse de dévorer. Il lui arrive bien parfois de manger des abeilles; ce méfait, si c'en est un, et s'il n'est pas dû à une méprise, est largement compensé par les guêpes, les punaises des bois, les chenilles et toutes sortes d'autres larves et insectes qui forment la nourriture excessivement variée de la mésange.

Pour les mésanges, comme pour tout le monde, l'hiver est une saison rigoureuse et pénible. Le prévoyant petit oiseau sait se mettre à l'abri du besoin pendant toute la durée du froid, alors que les insectes ou sont morts ou reposent endormis et cachés soit sous terre, soit dans le bois des arbres en des lieux inaccessibles à l'œil de la mésange. Celle-ci, pour parer à cette pénurie et n'être point exposée à mourir de faim, fait d'abondantes provisions de graines, de glands, de noisettes et de fruits à noyaux. Elle les entasse dans des trous d'elle seule connus où elles retrouve au besoin.

J'ai nommé la noisette au nombre des aliments préférés pendant l'hiver par la mésange. On peut s'étonner qu'un si petit oiseau puisse venir à bout de percer la coque dure et résistante de ce fruit. Il y parvient cependant sans autre instrument que son bec. Il en frappe à coup redoublés la noisette ou la noix, toujours à la même place, et parvient après quelques efforts à en extraire toute l'amande.

L'instinct de la sociabilité de cet oiseau est très developpé, il ne pourrait même pas vivre seul. S'il arrive que, trop attentive à la poursuite d'un insecte, une mésange se trouve séparée de la petite troupe dont elle faisait partie, elle témoigne par son agitation et ses allures inquiètes de son trouble; elle s'élance à la plus haute cime des arbres et se met à pousser des cris désespérés jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé sa compagnie ou une autre où elle entrera comme adoptée.

Que dirai-je du nid de quelqes espèces de mésanges? L'une, dont la queue est longue, pour n'avoir pas à se retourner dans son nid, qui est couvert, y laisse deux petites ouvertures qui lui permettent d'entrer et de sortir sans difficulté.

Une autre, la mésange rémiz suspend son nid au-dessus de l'eau, à l'extrémité d'une branche bien fine et bien flexible; elle l'attache avec des fils d'ortie, de lin ou de chanvre. La forme de ce nid est celle d'un sac arrondi et plat. L'ouverture se trouve du côté qui regarde l'eau. La matière dont il est composé est la même que celle que les autres oiseaux emploient, ainsi que nous l'avons vue déjà précédemment. La rémiz, avec les menues racines et du duvet des fleurs de saule, de peuplier, de charbon et de pissenlit, sait faire une sorte de drap très moelleux et très résistant à la fois. Elle fait preuve d'une habileté peu commune.

C'est donc à l'aide d'oiseaux fort intelligents que l'impressario dont j'ai parlé a monté sa pièce. Il a su tirer parti et mettre en œuvre des trésors jusqu'alors inutiles. Le résultat obtenu, et qui est encore petit, ne fait qu'indiquer la route à suivre. Les animaux ont pour la plupart plus d'entendement que nous ne le pensons. J'ai même entendu soutenir, peu sérieusement à la vérité, ce paradoxe qu'ils sont plus intelligents que l'homme, car ils le comprennent, tandis que celui-ci n'est pas encore parvenu à comprendre le langage des animaux. Resterait à décider quel est le plus intelligent de celui qui comprend ou de celui qui fait comprendre.

L. CHARMOLUE.

(Patrie.)

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 22 Janvier, 9 h. 25 m., soir.

Obligations Roumélie...	fl.	47.50
d. Nouvelles...		22.50
Anglo-Bank.............		152.—
Société de créd. aust-turq..		36.75
Banque austro-ottomane..		57.25
Pièce de 20 francs.......		9.04
Agio..................		107.75
Change sur Londres. ...		113.35
Crédit anstalt		242.—
National Bank (c. d. fl. 37)		990.—
Lloyd		—.—

Les dispositions de la Bourse continuent à être bonnes.

La presse en général commente d'une manière favorable les lois confessionnelles présentées à la Chambre.

Vienne, 23 Janvier, 9h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie.....	fl.	47.50
idem nouvelles....		22.—
Anglo-Bank		150.50
Société de crédit aust-turq.		35.75
Banque austro-ottomane..		55.—
Pièce de 20 francs.......		9.04
Agio		107.90
Change sur Londres......		113.40
Crédit anstalt..		240.50
National Bank..........		989.50
Lloyd..................		463.—

Aujourd'hui les offres de ventes à la Bourse étaient importantes: il y a eu une légère réaction à la baisse.

Sadiq pacha, arrivera demain dans notre ville.

France.

Paris, 22 janvier.

Obligations Roumélie. fr. 107.75

La vente sur la voie publique du journal l'*Opinion nationale* a été interdite pour cause d'attaques calomnieuses contre le gouvernement.

Paris 23 janvier.

Obligations Roumélie fr. 108.

Le comte de Chambord est attendu dans notre ville

On assure que M. Duval, député, proposera à l'Assemblée nationale de faire sanctionner par un plébiscite le gouvernement septennal du maréchal Mac-Mahon.

Allemagne.

Berlin, 22 janvier.

Bourse ferme mais affaires limitées.

Berlin, 23 janvier.

Calme à la Bourse.

Les journaux officieux donnent un démenti aux dépêches que le général Govone aurait adressées au général Lamarmora et dont ce dernier fait mention dans son ouvrage. Ces journaux emploient à ce sujet un langage très-violent.

Angleterre.

Londres, 23 janvier

Aujourd'hui il a été retiré de la Banque d'Angleterre 44,000 Livres Sterling.

Espagne.

Madrid, 22 janvier.

Plusieurs journaux républicains et carlistes ont été suspendus.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 23 janvier.

		Clôture.
Dette Générale	....	44 1/16
Emprunt	1865	58 3/4
do	1869	53 1/2
do	1871	56 3/4
do	1872	68 —
Consolidés anglais	......	92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 23 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46 36 —
	Hausse........	»	47 1 —
	Baisse.........	»	46 33 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	46 34 —
	Après Bourse...	»	46 32 —
Actions S. Gén.	....	L.S	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs	....	»	3 20 —
» de la Banque de Const..		»	4 10 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	3 20 —
» du Crédit Général......		L.T.	7 10 —
Banque *Vernissi et Cossoudi*......		»	— — —
Tramway		»	7 50 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 20 —
Laurium (es compte)...........		Fr.	20 — —
Crédit Hellénique (au pair)		»	5 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	110 — —
» 2e émission..............		»	49 — —
Emprunt....	1863.. coup. dét.	»	312 — —
	1865 ...coup. dét.	»	314 — —
	1869	»	270 — —
	1872...........	»	70 — —
	1873...........	»	268 — —

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.
du 23 janvier.

Port Said, paq. à vap. angl. *Kepten*, c. Wilkie, ayant touché Dardanelles lest.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Palmyra*, c. Nay, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles div. march. 22 passag.
— paq. à vap. angl. *Europe*, c. Roth, ayant touché Gibraltar, Malte, Piré, Salonique et Dardanelles div. march. 12 passag.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES
du 22 janvier.

Marseille, br. rus. *Philopator*, c. Salomon, lest.
— br. hell. *Gero Ghoudis*, c. Goudis, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.
du 22 janvier

Odessa, bk. hell. *Evangelismos*, c. Carayorgis, lest.
Piré, br. hell. *Omonia*, c. Leonida, lest.
Mont Athos, br. hell. *Evanguelistria*, c. Acrivos, lest.
Feuilleri, br. hell. *Mihail*, c. Aninis, lest.
Bourgas, br. rus. *Philipator*, c. Salomon, lest.
Odessa, bk. rus. *Francesco Luca*, c. Ivanicevich, lest.
Mont Athos, br. ottom. *A. Spiridon*, c. Stratis, lest.
Varna, goel. ottom. *Nuri bahri*, c. Aziz, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Buyuk-déré le 20 janvier.

Ital. *Carolus*, c. Muro, pétrole New-York p. Odessa.
Hell. *A. Spiridon*, c. Vocas, div. Marseille p. Odessa.
Aut. *Penselino*, c. Opussich, lest, Marseille p. Cons/ple.
Rus. *Francesca Luca*, c. Ivanissevich, lest, Marseille
Hell. *Epta Adelfi*, c. Focas, lest, Syra p. Cons/ple.
Rus. *Mimbelli*, c. Marincovich, lest, Toulon p. Consple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Messieurs les Actionnaires du Metropolitan Railway from Galata to Pera Limited sont priés de se présenter à la Banque Impériale Ottomane à partir du 26 Courant pour échanger leurs titres provisoires contre des Titres définifs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Il est déjà à la connaissance des fournisseurs du Ministère Impérial de la Guerre, que les détenteurs de sourets, serghis, etc. du Trésor du Nizamié, qui veulent endosser leurs titres à l'ordre d'une autre personne, sont tenus, d'après un ancien usage, d'en faire part au Dari-Choura, par une demande écrite, lequel après avoir constaté l'exécution ponctuelle des engagements pris par le demandeur envers le susdit Ministère, ordonnoncera l'exécution de l'endossement demandé.

M. Tisabdji-Oglou ayant déclaré avoir endossé lui-même ses titres du Trésor du Nizamié à l'ordre de M. Ismirli-Oglou sans avoir préalablement rempli les formalités citées plus haut, le Ministère Impérial de la Guerre a refusé de reconnaitre comme légitime cette déclaration de Tisabdji-Oglou.

Tout en portant ce fait à la connaissance du public le Ministère Impérial de la Guerre se fait un devoir d'informer de nouveau le public que les endossements des titres du susdit Trésor effectués sans avoir rempli les formalités nécessaires seront considérés comme nuls et non avenus.

Séraskérat, le 22 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 14 décembre (v.s), aura lieu l'adjudication définitive de 75,000 glands noirs de fez en laine fine et de 55,000 glands noirs de fez en grosse laine, nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnés les premiers à 53 paras et les seconds à 46 1/2 paras la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 22 Janvier 1874.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Extrait

Le tribunal consulaire de Belgique, siégeant en matière commerciale, à Constantinople, a rendu le 21 janvier 1874, le jugement suivant:

Vu l'aveu de la cessation de paiement fait par la demoiselle Virginie Slosse, sujet belge, au nom de la firme commerciale *Slosse Sœurs*, marchandes-lingères et modistes, grand'rue de Péra, à Constantinople,

Déclare la demoiselle Virginie Slosse, représentant de la dite firme, en état de faillite;

Détermine provisoirement l'époque de la cessation de paiements au 7 janvier 1874;

Nomme Juge-commissaire, Mr. Athanase Lysen, négociant à Constantinople;

Désigne comme Curateur Maître Henri Coryn, Avocat à Constantinople, rue Gueumruk N° 28, (Galata.)

Ordonne aux créanciers de la masse-faillie de faire en la Chancellerie du Consulat de Belgique, rue Tarla-Bachi, (Péra) la déclaration de leurs créances dans le délai de vingt jours, avant le dix février prochain;

Dit qu'il sera procédé en ladite Chancellerie, le 2 mars prochain, à une heure de relevée, à la clôture du procès-verbal de vérification des créances, et le vingt et un mars suivant, à dix heures du matin, aux débats sur les contestations à naitre de cette vérification;

Ordonne que le jugement déclaratif de faillite sera inséré, par extrait, dans le journal la *Turquie* édité à Constantinople.

Pour extrait, certifié conforme,
(Signé) H. CORYN. Avt.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture des imprimés nécessaires à ses bureaux pour l'exercice de l'année 1290 et s'élevant à plus de quatre cent mille piastres, sera mise en adjudication.

En conséquence, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication peuvent se présenter à partir du 21 janvier courant jusqu'au 1er février (vieux style) tous les jours à 7 heures à la turque, au Conseil de la susdite Administration, pour voir les échantillons y déposés et pour prendre connaissance du cahier des charges.

Constantinople, le 22 janvier 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS

Il a été oublié mardi, parmi des paquets qu'on avait déposé dans le bateau effectuant le dernier voyage, de 12, h. du Pont à Cadikeuy, un rouleau contenant, d'après les apparences, des pièces de 1 piastre ou de 1 médjidié ou de 5 Lt.

Le propriétaire du dit rouleau est prié de le réclamer aux bureaux du journal *la Turquie*.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles — Dédéagh — Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gènes, au retour comme à l'aller.

A LOUER un appartement ou chambres meublés on non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Takir N° 20.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

Un comptable et traducteur sachant l'Anglais, le Français et l'Allemand et ayant une connaissance du Grec et du Russe désire se placer. Les meilleures références. S'adresser à A. B., M. Arnold's British Club House, Galata.

CONCERT
VOCAL & INSTRUMENTAL
donné par
JOSEPH BELLOLI
Dans la Salle de M. Adam
Passage Hazzopoulo, N° 31
avec le gracieux concours de
MM. GIUCCI, MOORHARDT, LUCAS, DIRAN BEY, COLARO, NICOLAYSEN & CARBONARO.
Pour Lundi, 26 Janvier, 8 1/2 du soir.

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Kalkbrener et Lafont, Duo et variations sur « Robert le Diable », Musique de Meyerbeer, exécutés par MM. Giucci et Belloli. — 2. Bellini, Romance sur l'Opéra I Puritani, exécutée par M. Nicolaysen. — 3. Panzini, Trio pour Flûte, Violon et Piano sur l'« Attila » de Verdi, exécuté par MM. Colara, Belloli et Giucci. — 4. Donizetti, Scène et Romance sur l'Opéra « Linda di Chamounix », chantées par M. Carbonaro.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Osborne, Fantaisie brillante sur « Guillaume Tell », de Beriot, exécutée par MM. Giucci et Belloli. — 6. Donizetti, Cavatine sur « Lucia di Lamermoor », exécutée par M. Nicolaysen. — 7. Ketteren, Trio sur l'Opéra la « Traviatta » pour Piano, Violon et Orgue, de Verdi, exécuté par MM. Giucci, Belloli et Diran bey. — 8. Donizetti, Romance sur l'Opéra l'« Elizir d'Amore », exécutée par M. Carbonaro. — 9. Batta, Quatuor, pour Piano, Violon, Violoncelle et Orgue, exécuté par MM. Giucci, Belloli, Lucas et Diran bey.

Les morceaux de chant seront accompagnés par M. Moorhardt. Les Pianos sortent des magasins de M. Adam et sont choisis par les artistes.

On peut se procurer des billets chez M. F. Adam, passage Hazzopoulo; chez M. A. Commendinger, Grand'Rue de Péra et à l'*Office Général de Publicité*.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

8me ANNEE Nº 19. 8 Zilhidje 1290. DIMANCHE 25 ET LUNDI 26 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette Nº 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 25 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Le comte de Chambord est, dit-on, attendu à Paris. Nous ne savons jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée, mais nous croyons que si elle se réalise elle causera de grands embarras au gouvernement français, et au parti orléaniste.

Jusqu'ici le comte de Chambord, par patriotisme, s'est abstenu de venir en France, où s'il l'a fait ça été en entourant son voyage des précautions les plus minutieuses, pour lui enlever tout caractère politique, et cependant le ministère issu du 24 Mai n'a cessé de redouter la presence du chef de la maison de Bourbon.

Les journaux ont meme dit que M. le maréchal Mac-Mahon avait fait auprès du prince une démarche—lors de son apparition à Versailles—pour le prier de quitter le sol français. S'il en est vraiment ainsi, on conçoit dans quel embarras le gouvernement va se trouver.

Il est un fait qu'on ne saurait nier, c'est que M. le comte de Chambord, meme alors que chacun lui croyait le pied sur les marches du trône, s'est montré d'une excessive réserve ; c'est qu'alors que les princes de la branche cadette étaient en France depuis longtemps, sollicitant des grades et des restitutions de biens, lui, le chef de la famille, restait à l'etranger, afin ne pas agiter sa patrie par sa présence.

Mais il ne saurait resulter de cette moderation, pour le prince, qu'il doit à jamais etre privé de voir son pays, de fouler le sol qui l'a vu naître.

La chute de l'Empire a aboli les lois de proscription qui pesaient sur la branche ainée et sur la branche cadette de la maison de Bourbon ; les princes d'Orléans bénéficient depuis trois ans de cet état de choses, pourquoi ne serait-il pas permis au chef de la famille d'en faire autant ?

Nous savons bien ce qu'on peut objecter. On peut dire que le gouvernement du maréchal Mac-Mahon n'est pas encore assis, et qu'il lui faut laisser le temps de s'affermir, de fonder quelque chose. D'abord cet argument est spécieux, de plus si on l'admet il est aussi bien applicable au petit-fils de Charles X qu'aux fils et aux petits-fils de Louis-Philippe.

Ce qui rendra la presence du comte de Chambord une cause d'embarras pour le gouvernement français, c'est qu'à l'heure où la majorité de l'Assemblée de Versailles cherche dans l'electisme politique une cohésion qu'elle ne trouve plus, le chef de la maison de Bourbon représente un principe pur.

Voilà ce que la présence du petit-fils de Charles X — si elle se realise — est appelée à faire ressortir.

La bulle *Apostolicæ sedis munus* continue à faire grand bruit en Allemagne. Les journaux catholiques sentant combien ce document peut nuire à leurs intérets cherchent à en contester l'existence.

La *Germania* prétend que le gouvernement prussien a eté la dupe d'un faussaire romain et que la bulle publiée par la *Gazette de Cologne* a été rédigée d'après des bulles analogues déjà anciennes. En meme temps la feuille ultramontaine declare qu'il existe une bulle de Pie IX sur l'élection du futur pape, mais que cette bulle, à laquelle une [illegible] de Pie VII, [illegible], ne sera connue que lorsque l'éventualité à laquelle elle se rapporte se produira.

A ceci la *Gazette de Cologne*, dans une note de tournure ministerielle, soutient qu'elle a publié «*l'oeuvre officielle*» du Vatican. De plus la *Gazette de Spener* déclare la version de la *Germania* « un pur mensonge. » Quoiqu'il en soit, la vérité sur cette « nouvelle reforme » des anciennes constitutions de l'Eglise catholique, reforme qui interesse directement les gouvernements catholiques, ne tarda pas a etre connue.

Les Hongrois, comme s'ils n'avaient pas d'autres questions beaucoup plus sérieuses à resoudre perdent leur temps en futilités. Ils avaient remis sur le tapis une question qui pouvait causer de l'irritation dans les esprits — celle du drapeau qui est arboré au sommet du palais occupé par l'empereur quand il vient à Pest — et c'est grâce à la sagesse de François Joseph qu'elle a été tranchée.

Les ultra-nationaux hongrois protestaient contre la présence du drapeau aux couleurs autrichiennes (noir et jaune) sur le château d'Ofen, ils voulaient qu'il soit remplacé par les couleurs hongroises (rouge-blanc-vert). La réclamation avait été à diverses reprises portée par l'extreme gauche devant la Chambre des députés, mais M. Deak avait toujours réussi à la faire repousser en représentant que les couleurs noire et jaune sont celles de la maison de Habsbourg, un heritage des splendeurs impériales du passé, [illegible] roi de Hongrie le droit d'arborer les couleurs de sa maison. Il paraît que cette année un député de la gauche, au lieu de saisir, comme d'habitude, la Chambre de l'affaire, l'a portée directement devant l'Empereur, qui a décidé que désormais on ne hisserait de drapeau ni au château de Pesth-Ofen, ni à la Hofburg de Vienne. De cette façon, il n'y a plus conflit possible entre le noir-jaune et le rouge-blanc-vert.

Si les Magyares continuent dans cette voie d'exclusivisme national, ils ne tarderont pas à vouloir empêcher François-Joseph de porter le titre d'Empereur d'Autriche sur le territoire hongrois.

Les nouvelles de Sumatra sont contradictoires, selon qu'elles sont expediées de Penang, colonie anglaise, où qu'elles viennent du quartier général hollandais. Les derniers télégrammes venus de source neerlandaise annoncent que les troupes ont commencé à battre en brèche les murs d'enceinte du Kraton. Le Kraton pris, il est évident que la capitale, ville ouverte, doit tomber d'elle-même.

L'enceinte fortifiée du Kraton forme un quadrilatere entouré de murs delabrés et garnis de fossés remplis d'eau ; elle ne resistera pas aux canons de gros calibre et aux obusiers de siege des Hollandais. Ceux-ci évitent, pour ménager leurs soldats, les rencontres corps à corps avec les indigènes qui montrent une grande bravoure et beaucoup de ténacité ; cependant ils ont emporté d'assaut le fort de Missigil, construit sur le meme modèle que le Kraton et situé en avant de cette position.

Quoi qu'il en soit, il est certain que jusqu'à present les opérations marchent avec une lenteur qu'on n'avait pas prévue et qu'outre les difficultés du terrain on a rencontré chez les Atchinois une résistance plus opiniâtre qu'on ne s'y etait attendu. Cela ressort surtout de la depeche datée de Londres, 22 Janvier, et qui dit : « Les nouvelles d'Atchin annoncent que les Hollandais ont arrete leurs opérations attendant des renforts.» Malgre cela le general van Swieten semble avoir trop bien pris ses mesures et disposé de forces trop considerables pour ne pas reussir.

LES SINISTRES MARITIMES EN 1873 (1).

II.

Nous avons examiné l'une des causes principales auxquelles doivent etre attribués les sinistres qui se produisent si frequemment en mer depuis quelque temps et nous avons dit que le prix élevé du fer avait engagé les armateurs à construire des batiments d'une solidité médiocre, inferieurs par consequent aux anciens steamers.

Une autre cause d'insuffisance dans la solidité des bateaux à vapeur nouvellement construits prend sa source dans le prix elevé de la houille.

Nous avons déjà frequemment agité cette question et ce n'est pas ici le moment d'y revenir, mais le prix formidable auquel le charbon de terre est arrivé a donné l'idée que construire des navires à machine auxiliaire, qui, pour resister aux gros temps, pour éviter un abordage, ne sont pas solides comme les anciens voiliers, et ne presentent pas un force suffisante contre la mer et contre le vent.

Enfin, la nature meme des matériaux employés augmente encore le peril en cas de rencontre.

Dans ces circonstances il se produit généralement un tassement considerable du navire en bois. Les fibres se resserrent, la membrure, tout ecorchée qu'elle soit, resiste encore, et l'elasticité du bois oppose une grande resistance à l'invasion de l'eau, qualité que l'on ne retrouve à aucun degré dans la tôle. Aussi les voies d'eau qui se declarent dans les batiments à vapeur ont-elles immédiatement une gravité qu'elles ne presentaient pas au même degre dans les bateaux dont la coque est en bois.

Cependant n'exagerons pas le merite de ces derniers, eux aussi payent un large tribut à la mer, et sur 574 sinistres enregistrés par le *Bureau Veritas* pendant le troisieme trimestre de 1873, 527 ont porte sur des navires à voiles, et 47 seulement sur des vapeurs.

Il est juste d'ajouter que les bâtiments à vapeur etant les moins nombreux et naviguant sur la haute mer, tandis que beaucoup de voiliers, les caboteurs, ne s'éloignent guere de la côte, ceux-là sont en somme moins menacés que ceux-ci, et redoutent moins que ces derniers d'etre jetés à la côte par un coup de vent. Aussi, les accidents qui les atteignent sont-ils moins frequents, si par suite de la dimension plus considerable des steamers ils prennent une sinistre importance toutes les fois qu'ils se produisent.

A toutes ces causes, manque de solidité dans la construction, insuffisance des machines auxiliaires pour resister au gros temps, il faut en joindre quelques-unes auxquelles il serait facile de remedier par une reglementation plus sévère et mieux raisonnée que celle à laquelle sont soumis les capitaines de navires.

Il y a peu de temps, un membre de la Chambre des Communes, M. Benting, s'exprimait ainsi : « Aucune pénalité ne s'applique aux accidents entrainant mort d'hommes, qui se produisent lorsqu'un vapeur coule un navire par temps de brume. La marine marchande, pour se conformer à la loi, doit exiger une bonne veille pendant la nuit, mais elle est autorisée à continuer sa route dans des circonstances où une bonne veille ne sert à rien! Les bâtiments filent 10 ou 12 nœuds sous vapeur par brume epaisse, alors que la vigie ne peut absolument rien voir, et tout se resume dans ces mots : *au petit bonheur !* »

Aussi, la *Revue maritime* de France proposait-elle, en reponse à cette critique si bien fondée, l'adoption d'un article de loi ainsi conçu : «Tout capitaine qui fait filer plus de six nœuds à son navire en temps de brume, dans les parages frequentés ou près de terre, est responsable des avaries qu'il fait ou qu'il occasionne. L'armateur est pecuniairement responsable.»

Quant aux manœuvres prescrites au moment où le peril devient imminent, elles doivent se résumer en très peu de mots et n'exiger aucun effort de memoire de la part des personnes qui doivent les appliquer.

Dans les moments critiques, où les preoccupations presentes ne laissent pas toujours une parfaite lucidité à l'esprit, il ne faut lui demander aucune combinaison ni aucune recherche, et c'est ce qu'avaient bien compris les vieux capitaines de voiliers anglais, qui inscrivaient sur la roue de leur gouvernail: « *En cas de rencontre, la barre à babord, toujours!* » La manœuvre était simple, et il n'était pas possible au honneur d'oublier une prescription qu'il ne cessait pas d'avoir sous les yeux.

Enfin, il est un dernier point sur lequel l'attention des hommes speciaux doit etre attirée, nous voulons parler des feux qui servent la nuit à signaler la présence d'un navire, et que celui-ci doit tenir allumés.

Il est evident que les feux actuels sont, la plupart du temps, d'une insuffisance absolue; par les temps brumeux, ils ne sont pas aperçus à une distance convenable, et c'est precisément alors qu'ils sont devenus le plus necessaires qu'ils rendent le moins de services.

Là aussi, là surtout il y a une tres sérieuse reforme à operer; lorsque tous les navires pourront s'apercevoir à distance, ils ne se rencontreront plus, et bien que les collisions ne soient pas la cause principale des sinistres maritimes, lorsque celle-ci aura été supprimée, on aura donné une garantie importante à la vie des passagers et à celle des equipages, et les traversées transatlantiques pourront s'effectuer avec une securité semblable à celle que la vapeur a donnée aux transports par terre.

(1) Voir le Nº 22 du janvier 1874.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Corfou, le 13 janvier 1874.

Vendredi ont commencé les élections du maire et du conseil Municipal ou administratif. Ce soir les travaux electoraux seront terminés et nous apprendrons le choix du peuple.

M. Bizzarro qui occupait jusqu'ici, depuis [illegible] ans, le siége de Démarque sera-t-il réélu ? Cet homme, qui flatte volontiers tous les mauvais penchants du peuple, jouit, à Corfou, d'une [illegible]

Il n'y a pas à s'en étonner. Ce sont les conséquences des grandes libertés que le progrès et la civilisation accordent aux peuples.

C'est navrant pour un homme de cœur, qui sent toute l'importance de la dignité d'homme et des droits de citoyen voir ses compatriotes trafiquer de leur vote, et le vendre pour trois ou cinq drachmes!

Parmi les candidats pour le poste de Démarque, il y a M. Antoine Capodistria, descendant du renommé Capodistria, le Kibernit de la Grèce, et M. Dusmani.

Si les partisans s'entendaient pour soutenir l'un des deux on aurait certainement fait échouer la candidature de M. Bizzarro. Malheureusement, on s'est divisé. Les uns soutiennent M. Capodistria, les autres M. Dusmani.

M. Capodistria est appuyé par le commerce.

M. Braila, ci-devant représentant de S. M. le Roi Georges auprès la cour d'Angleterre, appelé à présider une reunion électorale, a fait un long speech pour démontrer que M. Antoine Capodistria est le seul digne d'une pareille charge. La péroraison de son discours était une [illegible]

Le discours, publié le lendemain n'a pas produit tout l'effet désiré.

Franchement, on n'y reconnaissait plus le savant, et encore moins l'homme d'Etat. M. [illegible] avait été invité à présider la réunion, [illegible] homme politique jouissant d'une certaine influence, — les partisans de M. Capodistria, espé[illegible] trouver dans la force de sa parole, une arme efficace contre l'ex-démarque.

M. Braila a dans cette occasion manqué de tact politique.

A Zante, d'après les dernières nouvelles reçues, on prévoyait des troubles. M. Lombardos, renommé pour sa popularité et l'influence qu'il exerce sur les habitants de cette ile, s'adressait [illegible]

« La victoire est à nous! Lorsque même nous en doutarions, nous nous servirions des moyens qui sont à notre disposition...., (?) pour atteindre [illegible] »

[illegible] les Corfiotes sont bien loin de ressembler [illegible]

Le peuple de Corfou est ignorant, mais il est au moins, paisible. Lorsque meme il se laisserait fanatiser, ce qui arriverait difficilement et après beaucoup de peines, il ne se laisserait pas [illegible] plusieurs autres peuples se sont rendus coupables [illegible]

Jeudi passé, M. Costandinidis, riche habitant d'Alexandrie, établi à Corfou, a donné [illegible] splendide

Les toilettes étaient magnifiques et on a beaucoup remarqué la toilette d'une dame Constantinopolitaine. Les quarantaines levées, notre gouvernement [illegible] le visa des patentes des consuls grecs pour les provenances de l'étranger.

Nous espérons que votre gouvernement abolira de son côté le visa des patentes grecques.

Le visa des patentes était fort prejudiciable à notre marine marchande, qui toute pauvre et limitée qu'elle soit dans ces parages, l'emporte encore sur le pavillon Ottoman. Il est dommage que la Turquie ne pense pas à construire un port en Epire. Sur tout le littoral albanais il n'y a que Prévésa qui offre un abri à la marine. Sayata Mourio etc. ne sont que des rades sans aucune [illegible]

CHRONIQUE.

Si nos informations sont exactes, S. M. le Schah de Perse et S. M. I. le Sultan viennent d'echanger deux nouveaux telegrammes conçus dans des termes de sincère amitié. Leurs Majestés exprimeraient le désir de voir terminer prochainement les questions débattues par leurs gouvernements.

On nous assure que le Grand-Vézir a expédié à Zuhdi effendi, mustéchar du ministère des finances, en mission spéciale à Londres, une traite de plus de 540,000 francs, destinée à faire de nouveaux payements pour quelques fournitures de matériel de chemins de fer.

Samedi dernier les ministres des Affaires Etrangères et des Finances, ainsi que Youssouf Bey et Ohannes effendi Tchamitch se sont reunis au conak du Grand-Vézir et ont délibéré sur le budget général qui sera publié prochainement.

La semaine passée, le ministre des Affaires Etrangères a adressé à l'Exarque Bulgare un *teskéré* dans lequel Son Excellence blâme la mesure prise par ce prélat, qui a envoyé des ecclésiastiques bulgares dans les provinces mixtes. Le ministre invite Son Eminence à ne plus permettre qu'un semblable fait se renouvelle.

On sait déjà que les ordres nécessaires ont été expédiés par le gouvernement Impérial aux gouverneurs generaux d'Andrinople et de Salonique pour faire rentrer à Constantinople les missionnaires de l'Exarchat.

M. Eichmann, ministre d'Allemagne, donnera demain soir un grand diner auquel sont invités les membres du corps diplomatique.

Le général Mohsin Khan donnera samedi prochain un second dîner diplomatique à l'Hôtel de la legation persane.

Les nominations suivantes dans le corps consulaire grec, viennent d'etre sanctionnées par décret royal !

M. Pierre Antoniadès, ci-devant vice-consul à Magnésie, est nommé en la meme qualité à Braïla, en remplacement de M. Antonopoulo qui a été transféré à Giurgevo.

Le chancelier du consulat de Beyrouth, M. Othon Modinos, est nommé vice-consul à Rhodes, où il remplace M. Mertrour qui est nommé à Magnesie.

M. E Mavromati, ci-devant vice-consul de Toultcha, est nommé en la meme qualité à Philippopoli en remplacement de M. Phébus appelé à d'autres fonctions.

Jeudi dernier le Patriarche œcumé-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

par

M. EDOUARD DIDIER.

VI. (SUITE).

Le duc écrivit donc au custode du palais San Gennaro que sa nièce et lui avaient changé d'avis, qu'ils n'allaient pas à Venise, qu'il etait meme probable qu'on ne les y reverrait jamais, que cependant on eût à tenir le palais dans l'ordre le plus parfait et surtout qu'on ne se permit pas d'en louer aucune partie.

C'est à la reception de cette lettre, ou il crut voir chez le duc la determination bien arrêtée de ne jamais remettre les pieds à Venise, que maître Salomon conçut la première idée de tirer parti de *son immeuble*, en le louant à un etranger.

Voir le numéro du 22 janvier.

Le premier soin du duc, à son retour à Londres, fut de presenter sa nièce dans toutes les grandes familles où son nom lui donnait accès. Le vieillard voulait à tout prix distraire sa pupille des folles idees qui lui avaient fait entreprendre son voyage en Italie. Il comptait bien aussi que dans le nombre des jeunes gentlemen que sa pupille rencontrerait dans le monde, il y en aurait quelqu'un qui modifierait sa manière de voir à l'endroit de la reconnaissance que doit une jeune signora au pâtre qui lui a sauvé la vie.

Regina entra dans le monde comme une reine qui met le pied dans son palais. Elle fit, comme on dit, sensation. Elle était, au reste, d'une eblouissante beauté.

A l'Académie des Beaux-Arts de Venise, dans un tableau trop inconnu du Padouan, *les Noces de Cana*, il y a au premier plan une femme qui arrête d'abord les regards, tant les miracles de couleur que le Padouan a repandus sur elle semblent eclairer le tableau.

— Voilà une bonne femme qui est diablement réussie ! disent les rapins.

Elle a le dos presque entièrement tourné à la table sur laquelle elle s'appuie. Son bras rond admirablement attaché à des epaules éclatantes, sa nuque ferme, sa gorge dont la cambrure des reins permet de voir la naissance et de deviner le reste, ses fossettes d'enfant qui se creusent mignonnement dans les plis des deux coudes et qu'on retrouve sur le dos de la main à la naissance des doigts, cette chevelure d'or fondu qui illumine la tête, et par-dessus tout, ce dos satiné qui semble vouloir faire craquer les emmanchures de la robe pour etaler ses luxuriantes splendeurs, tout semblerait faire à la première vue de cette femme le type de cette Phryné que ses juges absolvaient quand elle se montrait sans voile.

Mais quand les yeux se fixent sur la tête à demi tournée vers vous, on se sent pris d'un religieux respect en admirant cette sublime expression où la chasteté de Schidone le dispute à la grace de Raphael.

Telle etait Regina. La richesse de ses formes trahissait son origine venitienne; un peu petite comme celles que la statuaire grecque prête a Venus, elle avait l'air d'une gravure arrachée à quelque keepsake anglais. Cette étrange beauté que son babil plein de cet *humour* que les Anglais prisent tant, son grand nom et un peu aussi l'intérêt qui s'attache aux exilés de distinction lui assurèrent un grand succès à Londres. La maison du duc fut comme celle d'Ulysse pendant la guerre de Troie, assiegée par les pretendants.

Pendant la première année qui suivit son excursion en Italie, le duc ne dit pas un mot pour fixer le choix de sa pupille. Il savait trop combien la fantasque jeune fille prenait d'ordinaire le contre-pied des conseils qu'on se permettait de lui donner.

Dans le courant de la deuxième année le duc changea sa tactique. Quand il croyait que sa pupille avait remarqué quelque jeune gentleman qui, par la tournure, par l'esprit, par la figure, meritait une mention particulière, le lendemain au déjeuner il lançait quelques mots comme une sonde au milieu de la conversation.

— Quel charmant jeune homme que sir Georges! n'est-il pas vrai, Regina?

— Charmant. Voulez-vous un peu de ce pâté d'anguilles?

— Merci. Un grand nom, une belle fortune et le caractère le plus malléable... une cire molle, sa femme le façonnera à sa guise.

— Que joue-t-on ce soir à Covent-Garden?

— Je ne sais. Mais n'es-tu pas de mon avis, Regina?

— Je suis toujours de votre avis, mon oncle.

— Sois donc sérieuse un instant. Ne penses-tu pas que sir Georges ferait un excellent mari?

— Oui, mon oncle.

— Eh bien, mais je ne le crois pas éloigné de demander ta main. S'il faisait des ouvertures à ce sujet, que lui repondrais-tu !

— Dame! ceci, mon oncle, demande réflexion.

— Qu'à cela ne tienne, ma chérie, je te laisserai tout le temps d'y songer.

— Eh bien, decidement non, mon oncle, [illegible]

— Comment! mais tu disais à l'instant...

— C'est vrai, mais je ne songeais pas à [illegible]

— Laquelle?

— Sir Georges est trop gras.

Et voilà sur quelles belles raisons Regina econduisait un pretendant. Un autre etait trop maigre, un troisième avait un tic. Quant à celui-ci, il passait trop de temps dans ses écuries pour ne pas en apporter les mœurs et meme l'odeur dans la chambre à coucher de sa femme; cet autre etait un sot, celui-là un fat... tous lui semblaient ridicules.

Cependant peu à peu et à force d'être malmenés par l'altière signora, le nombre des prétendants s'eclaircit, et le jour arriva enfin où l'oncle et la nièce se trouvèrent à peu près seuls dans leur salon, dont peu à peu Regina avait banni tout le monde par ses railleries, ses hauteurs et son humeur fantasque.

De tous les pretendants d'autrefois, il n'en resta qu'un; c'etait un gentilhomme très-riche du comté de Durham; on l'appelait sir William Astley. Sir William avait une trentaine d'années, et aurait pu passer pour un fort beau garçon s'il n'avait eu contre lui l'exagération de ses formes athlétiques. Il etait d'une taille tellement au-dessus de la moyenne, qu'il semblait quelque exemplaire oublié de géants disparus. Ses traits etaient reguliers et ne manquaient pas d'une certaine noblesse, mais sa large encolure et ses muscles, qui au moindre mouvement saillaient d'une façon exagerée, annonçaient une prodigieuse vigueur et lui donnaient plutôt les apparences d'un Hercule que celles d'un Adonis. Il eût été très-bien capable d'assommer, comme Milon de Crotone, un taureau d'un coup de poing, ou de renverser, comme Samson, une muraille d'un coup d'epaule; mais il n'etait point habile à tourner un compliment et suait et soufflait sous son harnais comme un phoque sur le sable, quand il fallait entrer dans le salon du duc San Gennaro, adresser *quelques paroles bien senties* au tuteur et à sa pupille. Ces paroles, il les avait ruminées toute la journée — c'etait devenu sa seule occupation; — mais dès qu'il se trouvait en presence de la signora, la memoire le trahissait complètement, il ne savait plus que regarder son idole avec ses gros yeux démesurément ouverts, et balbutier quelques mots inintelligibles, en serrant la main qu'on lui tendait avec une energie qu'il croyait pleine d'eloquence.

Ce devoir accompli, il allait se placer dans un coin du salon, où il demeurait immobile et muet pendant toute la soirée, dans l'attitude pensive d'un bœuf au repos.

Vous devinez que la rieuse signora n'avait pas manqué, à l'occasion de surnommer sir William Guillaume le Taciturne. Le digne gentilhomme supportait ce sobriquet avec une patience que ne pouvaient troubler ni les sarcasmes ni les malices de la capricieuse enfant. Peut-être, à travers les fissures de l'epaisse cuirasse qui couvrait son cerveau cette idée s'etait-elle glissée, qu'en acceptant le rôle peu envié de souffre-douleur de la signora, il se rendrait utile, peut-être indispensable, et c'était la une route qui pouvait le conduire au but si ardemment poursuivi. Il s'était dit encore qu'il fallait avant tout être remarqué; aussi dès les premiers instants de leur connaissance, une excentricité de sir William le signala-t-elle aux moqueries, mais aussi à l'attention de Regina.

Le lendemain du jour où il fit officiellement au duc la demande de la main de sa fille, sir William se presenta devant la signora sans être rasé.

— Est-ce que votre valet de chambre est mort, sir William ? dit Regina en lorgnant l'epais gentilhomme.

— Non, signora, mais j'ai fait un serment.

— Voyons le serment?

— C'est de laisser croître ma barbe jusqu'au jour où je deviendrai votre mari, dit sir William avec un profond salut.

Cette declaration du geant fut naturellement accueillie d'une façon assez joyeuse. Sir William ne s'en emut pas.

— Voilà une idee, lui dit Regina. Votre barbe a le temps de croître, sir William. Vous allez bientôt ressembler au Juif errant.

— Qui sait, signora? Tout vient à point pour qui sait attendre.

Pendant quinze jours on ne parla dans Londres que de la barbe de sir William. On se le montrait à Hyde-Park, à Covent-Garden, partout où il est de bon goût d'aller se faire voir une heure par jour. Sir William supporta avec un calme imperturbable l'attention dont il etait l'objet, et laissa, sans en temoigner le moindre ressentiment, les jeunes misses rire... à sa barbe.

Nous avons dit que des pretendants de la nouvelle Penelope il ne resta que sir William. Sans s'inquieter de la solitude qui s'etait faite dans le salon, sans se demander si une plus longue poursuite ne serait pas inutile, l'homme à la barbe arrivait chaque soir à la même heure, allait serrer la main du duc et de la principessa, s'asseyait dans un coin et demeurait là pendant toute la soirée comme un meuble inutile. Quand minuit sonnait, sir William se levait, serrait de nouveau la main de ses hôtes et se retirait sans avoir echangé quatre mots dans sa longue visite.

Le duc comprenait bien que ce n'etait pas sir William qui comblerait les vides faits par l'absence des poursuivants que Regina avait successivement econduits. Il se dit que c'etait chez Regina une resolution bien arrêtée de ne pas se marier, et le pauvre duc en conçut un profond chagrin. Malgré sa faiblesse habituelle, il ne laissa pas ignorer à sa pupille toute la douleur qu'il eprouvait de la solitude que les dédains de Regina avaient créée autour d'eux.

(*A suivre.*)

nique accompagné d'Anthopoulo effendi, s'est rendu à la Sublime Porte où S. S. a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangeres, S. Exc. Rachid pacha.

—

Coumbari effendi, commissaire Impérial de la premiere section des chemins de fer de la Turquie d'Europe, a eté nommé commissaire central pour le réseau entier.

—

M. Milovich, commissaire du gouvernement pour la construction de la ligne de Tirnowa-Yamboli, est parti ce matin pour examiner les travaux de cette ligne.

—

Nous apprenons que la section du chemin de fer d'Uskup à Eles-hom va être livrée à l'exploitation, aussitôt que M. Wellens, directeur général du contrôle commun, sera de retour et aura procédé à la réception provisoire des travaux de cette section.

—

Un assez grand nombre de lettres et même de groups d'argent arrivés des provinces se trouvant depuis longtemps en dépôt au bureau central des Postes, à Yéni-Djami, le directeur général, Salim effendi, dont nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier les louables efforts pour imprimer une marche régulière au departement placé sous son administration, vient d'instituer une commission chargée de faire les recherches nécessaires pour faire parvenir ces groups aux ayants-droit, et pour diminuer le nombre des lettres et des objets dont il devient impossible de trouver les destinataires.

Cette commission qui est placée sous la présidence de Yanko effendi Macridi, chef de la comptabilité internationale des télégraphes, fonctionne déjà regulierement.

Nous devons encore mentionner ici une autre mesure provoquée par Salim effendi, et qui a eté adoptée par le gouvernement Impérial.

On sait que jusqu'à present il n'y a que les chefs-lieux de sandjak et de caza qui soient dotés de bureaux de postes. Les bourgs et les villages en sont privés. Les lettres destinées à ces localités doivent etre réclamees aux bureaux établis et aucune mesure n'avait ete prise jusqu'ici pour porter ces lettres à destination ce qui occasionnait un grand retard dans leur transmission et la perte des lettres non-reclamées.

Pour obvier à cet inconvénient et étendre aux villages les bienfaits de la poste, Salim effendi a proposé au gouvernement de faire transporter ces lettres par l'intermédiaire des zaptiés auxquels elles seront remises sous pli cacheté, et qui devront les remettre, sans frais aux *muhtars* ou aux personnes qui dans chaque village seront chargées de la distribution.

Cette mesure ayant ete appouvée par le Gouvernement, une circulaire grand-vizirielle adressée aux gouverneurs généraux de l'empire ordonne la mise en vigueur de ce mode de transport des correspondances.

—

Nous recevons de notre correspondant d'Adana une longue lettre contenant des détails très précis et peu satisfaisants sur les études du chemin de fer destiné à relier Joumourlalik, située dans le golfe d'Alexandrette, à Biredjik, sur l'Euphrate. On sait que les etudes entreprises dans ces contrees ont été suspendues par ordre du gouvernement. Notre correspondant fait observer que cette décision était prevue à Adana parce qu'on y voyait clairement que les travaux effectués et les resultats obtenus n'étaient nullement en proportion avec les dépenses supportees par le Tresor. Ainsi là comme sur plusieurs autres points de l'Asie-Mineure on aura prodigué de grosses sommes et entretenu à grands frais de nombreux employés, sans profit appréciable pour le pays. En relatant ces faits, nous n'avons nullement l'intention de critiquer les ingenieurs-chargés de ces travaux. Nous savons fort bien que la bonne volonte des opérateurs se heurte souvent dans ces pays éloignés, comme aux portes mêmes de Constantinople, à des difficultes de plus d'un genre. Mais on est naturellement amene à se demander si le gouvernement a été bien inspiré en adoptant pour les études des chemins de fer d'Asie le systeme que l'on applique en ce moment. En posant cette question nous ne faisons que dire tout haut ce que l'opinion publique pense tout bas. Etait-il donc necessaire de donner à ces etudes l'extension considerable qu'on leur a imprimée, alors que la situation financière n'autorise aucunement l'espoir d'une exécution prochaine des travaux de chemins de fer sur une aussi vaste échelle ? La direction de ces etudes, qui forme comme un ministere special et fort important, qui a reçu les pleins pouvoirs du gouvernement, a-t-elle apporté, dans son organisation interieure et dans la marche generale de son service, l'ordre, la methode, les vues d'ensemble et de détail, l'esprit de suite et l'economie que l'on etait en droit d'attendre d'hommes competents investis de cette grande mission ? Il ne suffit pas qu'elle se decerne à elle-meme un brevet d'infaillibilite, pour qu'aux yeux de l'opinion publique la question soit clairement resolue en sa faveur. Les faits sont seuls demonstratifs et il serait vivement a desirer pour le gouvernement, pour le pays et pour la direction elle-meme, que des comptes rigoureusement établis permissent de mettre en regard des resultats qu'elle a ou qu'elle n'a pas obtenus, les sommes qui lui ont été versées par le Trésor et qu'elle a absorbées. C'est seulement alors que le gouvernement saura où on le mène.

—

Les Maronites possedent à Rome un assez grand nombre d'établissements religieux. Par déference pour la Sublime Porte, le gouvernement italien a excepte ces etablissements de la mesure de suppression.

—

Nous trouvons dans les journaux d'Athènes un télegramme de l'Eparque d'Euritanie (province voisine de la frontiere) qui annonce que quatre brigands viennent tout recemment encore de se livrer à Mehmed Aly Pacha. Ce sont les nommés Critharouli et Nasso Troumbouki, tous les deux impliqués dans le massacre de Marathon, Jean Kenourio et Georges Bourba.

—

La crise financière qui s'est déclarée à Vienne en 1873 a atteint, on se le rappelle, un nombre assez considérable d'etablissements financiers, et le gouvernement, d'accord avec les administrateurs des banques compromises, s'est préoccupé de rechercher les moyens de tirer le meilleur parti possible de la situation qui pese encore lourdement sur le marché.

Il parait que M. de Seidler, de Vienne, aurait soumis au ministre des finances un plan qui serait, pour ainsi dire, un terme moyen entre la liquidation et la fusion de ces Banques. Ce projet donnerait donc satisfaction au désir de la majorité qui demande la fusion et à celui du ministre qui préfère la liquidation. Le plan de M. de Seidler repose sur la création d'une Société qui serait constituee pour une durée de 5 ans et au capital de 30 millions de florins. La Société serait constituee aussitôt que 4 millions de florins auraient été verses sur les actions entièrement libérees de 500 florins. Le but de la Société est de prendre à son compte l'actif des differentes institutions qu'elle absorberait, soit contre paiement au comptant, soit contre versement des actions de cette nouvelle Banque de liquidation. En outre les actionnaires des institutions qui liquideront auront droit à la moitié du bénefice net de la nouvelle Banque, c'est-à-dire à la moitie du benéfice qui lui resterait après déduction de 6 °/ₒ d'intérêts et du montant affecté aux fonds de reserve de la *Liquidations-Bank*.

L'autre moitié appartiendra aux actionnaires de la nouvelle Banque. Le Gouvernement devra faire à cette institution des avances contre garanties, et lui concéder à l'expiration des 5 années le droit de se transformer en une Société de Crédit Foncier ou en un établissement financier, et dans ce dernier cas lui accorder les facilités que les Banques de ce genre possèdent déjà. La Commission consultative, dont l'auteur de ce plan est un des membres s'en occupera bientôt, et il parait que le ministre des finances est assez partisan de cette solution.

—

M. Henry Ketten donnera demain mardi, un dernier concert dans la salle Adam, passage Hazzopoulo. Les personnes qui n'ont pas encore entendu l'excellent pianiste ne voudront pas laisser échapper cette occasion d'admirer son talent, et d'applaudir en meme temps Madame Livadari, MM. Chedourne, Fraixe, Pasquali et Lucas qui, demain soir, pretent gracieusement leur concours a M. Ketten.

—

Un incendie considérable a éclaté hier matin, vers dix heures, dans le quartier de Balouk bazar, à Stamboul. Les details qui nous sont arrives jusqu'ici ne permettent pas de fixer l'étendue des pertes, qui ont dû etre assez grandes; en effet, le feu a duré plus de trois heures, et l'enorme colonne de fumée blanche qui s'élevait au-dessus de Stamboul prouvait qu'il etait alimenté par des matières facilement combustibles. On dit que 80 magasins environ ont ete detruits.

—

Vendredi dernier un abordage a eu lieu, en vue des îles des Princes entre un remorqueur, *le Hasard*, et un bâtiment chargé d'olives. Ce bâtiment a été coulé, mais son équipage composé de six personnes a pu etre recueilli à bord du remorqueur.

—

M. N. Zarifi et le réverend archimandrite Annias de Vatopedi, viennent d'offrir le premier L. T. 20, et le second L. T. 50, en faveur des écoles pauvres de Stromitza.

Ces offrandes ont été remises au metropolitain de Stromitza qui se trouve actuellement à Constantinople.

—

La semaine dernière, une jeune fille turque, Nessib Hanoum, habitant avec ses parents une maison du quartier d'Agha-Hamam, a disparu du toit paternel. Apres de longues recherches, sa mere l'a retrouvée dans une maison du voisinage. La malheureuse enfant, inanimee et étendue sur le sol, avait deux mouchoirs liés autour du cou. Grâce aux prompts secours qu'on s'est empressé de lui prodiguer, on est parvenu à la ranimer. Revenue à elle, elle a avoué qu'elle avait voulu se suicider. Interrogee sur les motifs qui l'avaient déterminee à prendre cette funeste résolution, elle a fini par déclarer que des chagrins domestiques l'avaient provoquee.

Cependant, l'autorité avait eté prévenue, et elle n'a pas trouvé ces explications suffisantes. Elle a cru découvrir un crime dans cette affaire, et elle s'est chargee d'eclaircir ses soupçons.

—

Nous devons signaler a l'attention du public un nouveau bal que la *Societe philanthropique* de Constantinople se propose de donner le 1ᵉʳ fevrier à l'*Alcazar de Byzance*.

Le produit de cette fête doit être affecté à l'entretien des écoles où sont élevees les filles indigentes recueillies par la Société. C'est donc une bonne œuvre à laquelle nos lecteurs seront heureux de s'associer, tout en consacrant une nuit à la danse et au plaisir.

On nous adresse de Beïcos la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans une de mes dernières excursions, à quelques heures de la ferme polonaise située à quatre ou cinq heures de Beïcos, j'aperçus, dans un lieu où je m'étais égaré, sur le versant d'un mamelon, quatre paysans occupés à creuser la terre, pendant qu'un cinquième la fouillait et la tamisait avec soin. Ce travail me parut suspect, et je voulus satisfaire ma curiosité en m'approchant de ces hommes dont la physionomie n'avait rien de redoutable. Cependant, à ma vue, ils cessèrent leurs travaux; l'un d'eux s'approcha de moi et me parlant dans un idiome inconnu qui n'etait ni du turc, ni du grec, il me fit signe de m'en aller, à ce que je crus comprendre. Je lui demandai où j'étais, et par où il fallait passer pour rentrer à Beïcos, mais je ne fus point compris. Il fallait me résigner à m'orienter seul. Je poursuivis ma route, droit devant moi.

Cette direction parut inquiétante à ces gens mystérieux, car ils m'obligerent à passer ailleurs ce qui ne me souriait guere, persuade que l'on me fesait prendre une route opposée à celle que je devais suivre. J'allais cependant me résigner, contre mon gré, à leurs ordres grossiers lorsque tout à coup je vis mes hommes disparaître en se sauvant d'un côté opposé. Cette fuite subite me causa une certaine impression, mais je me l'expliquai bientôt en apercevant à une assez grande distance un cavalier qui approchait. Croyant d'être tombé au milieu d'une bande de brigands, je m'empressai de quitter ces lieux et de poursuivre la voie que l'on avait voulu m'interdire. Je pensai ainsi faire route avec le cavalier que j'avais vu paraître et que je crus être un zaptié. Hélas ! lui aussi avait pris une autre direction et je me retrouvai encore une fois seul dans une contree aride et demi sauvage poursuivant mon chemin à travers champs sans trop pouvoir me rendre compte de la direction où j'allais. Chemin faisant, mes yeux se fixerent sur un tas de terre fraîchement remuee, et quel ne fut pas mon étonnement en apercevant des debris de vases antiques dont quelques-uns étaient encore presque intacts, et une arme cassée se terminant par deux crochets. Je me preparais à m'approprier cette decouverte, principalement les vases les mieux conservés, qui étaient excessivement curieux de forme et de facture, lorsque tout à coup je me sentis saisi à la gorge par un des individus qui m'avaient interpellé tout a l'heure. Ses compagnons qui le suivaient m'entourent et me questionnent dans un langage auquel je ne sais répondre, mais il me semble deviner qu'ils se préparent à me faire passer un mauvais moment si je ne me hâte de fuir.

En effet, les brutalités ne tarderent pas à suivre leurs propos et je m'éloignai. A peine eus-je fait quelques pas qu'ils m'appelèrent de nouveau, et cette fois, avec plus de politesse, me demandent, ou plutôt me faisant signe de leur donner de l'argent en échange des débris antiques. Je ne pus leur offrir qu'un médjidié, car c'était là toute ma fortune, mais malheureusement cette somme ne les contenta pas. S'apercevant que j'étudiais minutieusement ces précieux objets délaissés par eux, ils comprirent dès lors qu'ils étaient possesseurs d'une valeur réelle et aussitôt ils se mirent en mesure de renfermer dans un mauvais linge tout ce qui, un instant avant, ne valait absolument rien pour eux. Dès ce moment, ils me témoignerent des égards, ils eurent meme certaines prévenances et m'offrirent du tabac. Ils me prierent poliment de les suivre et après une course de trois quarts d'heure dans les ronces et les travers des chemins fangeux et rocailleux, ils m'amenèrent à un troisieme endroit où ils avaient retiré d'un trou profond, creuse en forme de tranchee, une pierre triangulaire sur laquelle je remarquai une inscription funéraire romaine qu'il me fut impossible de déchiffrer correctement, mais qui désignait, sans doute, la tombe de quelque ancien romain. Je fis signe à ces hommes de creuser encore devant moi, dans l'espoir de découvrir peut-être un sarcophage. Ils se mirent à l'œuvre et en moins de vingt minutes, la pioche des terrassiers résonna tout à coup sur un cercueil de pierre de dimensions étroites, 1 mètre 08 sur 36 centimètres à peu près. A côté se trouvait une coupe, un vase brisé et une pièce de monnaie, je crois, ressemblant assez à un gros bouton de métal, et de forme ovale. A la vue de cette trouvaille mes hommes se montrent méfiants à mon égard et m'invitèrent à partir ; pour s'assurer de mon depart, ils me firent accompagner par l'un d'eux à travers des chemins qu'il me serait difficile de retrouver aujourd'hui. Après deux heures environ, mon homme m'engagea à poursuivre ma route. Je m'en allais donc avec le regret de n'avoir pu assister plus longtemps à des fouilles qui devenaient de plus en plus interessantes et dont le but principal n'était pas, j'en suis persuadé, des recherches scientifiques ni artistiques. Enfin, après cinq heures de marche pénible j'arrivai à Beïcos à la nuit tombante.

J'attribue donc toutes ces decouvertes au hasard, car les hommes qui pratiquent ces fouilles ne cherchent autre chose que des antiquites qui ne semblent guère les interesser et qui n'ont eu de la valeur pour eux que parce qu'ils m'ont vu m'emparer des debris de vases qu'ils avaient abandonnés. J'ai su aussi que ces gens qui travaillent en dehors de toute surveillance pouvant les compromettre dans leur entreprise mystérieuse, sont étrangers au pays, et que le terrain qu'ils fouillent appartient au gouvernement.

Ces gens seraient-ils à la recherche de quelque autre trésor ? C'est assez probable.

Maintenant, Monsieur le Directeur, quoique l'histoire ne mentionne pas dans ces parages l'existence d'une ville importante et qu'il y ait eu là un camp romain établi, les personnes compétentes de Constantinople, qui ont mission de s'occuper de tout ce qui intéresse la science et les arts, ne devraient elles pas rechercher si, dans l'histoire, il ne se trouve pas une lacune à combler ? C'est donc a ces savants que nous signalons ce fait ; et tout en etant utile à l'histoire, à la science et aux arts ils enrichiront le musée imperial de Stamboul de nouvelles et importantes collections d'antiquites. Si en cette circonstance je puis leur preter mon concours, je me ferai un devoir de les obliger, en les mettant, de mon mieux, à la piste des hommes que je viens de vous signaler.

Sous peu, j'aurai, Monsieur le rédacteur, à vous entretenir du riche et magnifique jardin zoologique de Son Exc. Abraham bey. Ce jardin d'acclimation sous l'habile direction de Messieurs Gaudin, secondes de Messieurs Léon et Auguste Charpentier, éleves naturalistes de Paris s'embellit tous les jours de nouvelles et rares acquisitions qui, bientôt, rivaliseront avec tout ce que les premiers etablissements européens de ce genre renferment de merveilleux. Je vous entretiendrai aussi des montagnes, propriété d'Abraham bey, que 150 à 200 ouvriers transforment en parcs, vergers, jardins odoriférants, sites charmants, chemins vicinaux, routes carrossables, etc. Je vous parlerai de la munificence de ce favori de fortune, qui ne laisse jamais échapper une occasion de faire le bien.

X***

Beïcos, le 22 janvier 1874.

L'instruction publique en Egypte.

Quoique les peuplades arabes, qui constituent la plus grande partie de la population de l'Egypte, soient généralement plongées dans une ignorance semi-barbare, il serait cependant inexact de croire que ce peuple est dénué de toute notion élementaire, et qu'il est totalement privé des moyens d'acquérir un peu d'instruction.

Sans doute, en considérant les Egyptiens modernes, il est impossible de reconnaître en eux des descendants de ces antiques Egyptiens qui produisirent et transmirent à la Grèce les arts et les sciences; les invasions et les péripéties dont ce malheureux pays a été le théatre semblent y avoir effacé toute trace de la gloire qui a illustré cette époque.

Cependant, dans les principaux centres et surtout à Alexandrie, on trouve un assez grand nombre d'arabes qui savent lire et ecrire, et qui parlent passablement l'italien, le francais et même l'anglais. Les principales villes possedent des ecoles gouvernementales, civiles et militaires, dans lesquelles, outre les cours primaires et spéciaux, l'enseignement des langues etrangeres est également fourni aux élèves arabes.

Malgre l'ambition qui le caractérise, le khedive soutient de son autorité et de ses subventions pecuniaires les écoles existantes, il prête son concours à la création de nouvelles écoles, et, il favorisa d'une maniere efficace le développement de l'instruction. Il comprend que c'est l'unique moyen de parvenir à rendre l'Egypte indépendante et à l'affranchir de la domination morale des Européens, pour lesquels il montre peu de sympathie, mais dont le concours intellectuel lui est encore indispensable.

Les colonies européennes ont de nombreuses écoles dans les deux villes du Caire et d'Alexandrie, principalement dans cette derniere. Outre une quantité d'institutions privées, dont les proprietaires-directeurs appartiennent à différentes nationalités, il y a des écoles publiques pour chaque nation et pour chaque culte religieux ; ces dernieres sont naturellement dirigées et administrées par les ministres des cultes dont elles dépendent, et les doctrines religieuses font partie du programme de l'enseignement qui y est donné. [illegible] qui sont fréquentées par des élèves de toutes les nations et parmi lesquels on compte quelques arabes. Dans quelques-unes de ces ecoles, comme dans celles appartenant aux administrations religieuses, les enfants de familles pauvres sont admis gratuitement. Des cours speciaux pour les adultes sont ouverts, le soir, dans les principales écoles, sur la base de la gratuité.

L'Egypte etant un pays vraiment cosmopolite, et la plupart des jeunes gens etant destinés au commerce, les matieres d'enseignement qui ont la priorité dans toutes les écoles sans exception, sont : le français, l'italien, l'anglais, l'arabe, le grec et l'allemand pour les institutions de ces nationalités, l'arithmétique, la comptabilite commerciale, la géographie, l'histoire, et [illegible] la géométrie et le dessin.

L'étude des langues etrangeres est obligatoire dans les écoles les plus importantes.

Cette étude simultanée de plusieurs langues, d'ailleurs exigée par la plupart des familles, procure aux enfants un immense avantage, il est vrai; mais d'un autre coté, elle présente un grave inconvénient.

Subissant, comme tous les autres habitants, l'influence d'un climat lourd et amollissant, les enfants sont enerves, indolents, peu studieux et peu dociles ; rebutés par l'abondance des matières dont l'étude leur est imposée, ils ne les apprennent que par routine et d'une manière superficielle, il en est peu qui, animés des dispositions exceptionnelles, approfondissent quelque branche d'instruction.

En raison de ces exigences locales, l'enseignement est donné avec des methodes pratiques dans le plus grand nombre des écoles.

Parmi les etablissements d'instruction qui fonctionnent en Egypte, il en est deux qui méritent une mention spéciale : l'un, pour le principe qui a présidé à sa fondation, [illegible] principalement destiné à la colonie italienne. Le premier, sous la dénomination de « Ecoles libres, gratuites et universelles » a été créé par l'initiative et les soins persévérants d'un négociant français. M. Dauphin, aidé par les souscriptions de plusieurs colons europeens, auxquelles est ensuite venue se joindre une subvention annuelle de 12.000 francs accordée par S. A. Ismail Pacha.

Cette ecole n'exista d'abord qu'à Alexandrie mais par ses efforts dévoués et a l'aide des sacrifices pécuniaires, M. Dauphin est parvenu à donner plus d'extension à son œuvre.

Puissamment appuyé par des concessions d'immeubles faites par le vice-roi au profit de cette œuvre généreuse, il vient d'ouvrir des écoles semblables au Caire et au Port-Saïd, et il a le ferme espoir d'obtenir prochainement le même résultat dans les autres localités importantes de l'Egypte, comme aussi de fonder à Alexandrie et au Caire des institutions analogues pour les filles.

Le titre de ces écoles en résume tout le programme. Les enfants de toutes nationalites et de toutes croyances religieuses, à quelque rang de la société qu'appartiennent leurs familles, y reçoivent gratuitement, de professeurs capables et dévoués, la même instruction que dans les autres écoles, avec cette distinction que leurs maîtres s'appliquent en outre à leur inculquer des sentiments de franchise et de loyauté, et a en former des citoyens libéraux et honnêtes.

Ces écoles sont administrées et surveillées par un comité élu dans chaque localité, et elles ne sont soumises à l'ingerence d'aucune autorité gouvernementale, pas même du vice-roi, malgré le concours financier dont il les favorise, et bien que la majorité des élèves qui s'y rendent soit de [illegible]

L'établissement d'instruction dont il me reste à vous entretenir est le « Collegio Italiano » d'Alexandrie.

Il appartient spécialement à la colonie italienne, il dépend du gouvernement italien, qui lui alloue une subvention annuelle de 30,000 francs, parce que les fils des colons italiens qui justifient de leur dénouement de fortune, y sont admis gratuitement [illegible]

Il est administré directement par le Consul général, assiste d'un Conseil d'administration dont les membres sont élus par la colonie.

Ce college, qui compte 300 eleves, est une des premières institutions européennes en Egypte.

Outre tous les préceptes de la grammaire et de la littérature italienne, l'arithmétique, l'histoire et la geographie, outre les langues française, anglaise et arabe, on leur enseigne encore la tenue des livres, les mathématiques, la géometrie, le dessin, l'histoire naturelle, la botanique, les sciences physiques, les droits et devoirs des citoyens, etc.

Cette surabondance de matières surcharge considérablement l'esprit des élèves, et produit d'une manière plus sensible encore l'indifférence et le dégoût dont j'ai parlé plus haut, ce qui paralyse en grande partie les résultats qu'on serait en droit d'attendre d'une institution établie sur des bases sérieuses, et pourvue d'excellents professeurs.

Pour satisfaire aux besoins du pays et aux desirs des familles, il serait plus avantageux pour la prosperite du college même, qu'on supprimât quelques-unes des matières enseignées au cours technique, telles que l'histoire naturelle, la botanique, les sciences physiques, etc., et qu'on les remplaçât par des leçons supplémentaires de langues étrangeres, surtout de langue française, car cette langue est reconnue par tout le monde comme de première nécessite.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 26 janvier, 1873

Lever du soleil	7 h. 19 m.
Coucher »	5 » 7 »
Temps moyen a midi apparent	12 » 12 52ˢ
H. à la turque à midi moyen	6 » 46

8 heures du matin

Baromètre	768.5
Thermomètre	[illegible]
Maxima	[illegible]
Minima de la veille	7.5
Direction et force du vent NE. [illegible]	

[illegible] PERA

Mois de Décembre.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Constantin [illegible]	[illegible]
[illegible]	Hadji [illegible]	[illegible]
[illegible] Cons ple Carap [illegible] yactz	Sulı ogli	[illegible]
27 Pas tou Nicolu Constantin is Stavrodromion is Cons ple	Lambrinos Scampaki	[illegible]
21 Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis daniel	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Spiridisne Paristiano	Cefalonia
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

Correspondance particulière de la TURQUIE.

ADANA, 14/26 décembre 1873.

J'apprends par les journaux de la capitale que les *Vacoufs* de Constantinople et de toutes les parties de l'Empire seront sécularisés dans un avenir bien prochain et que déjà on a commencé à mettre à execution cette grande reforme, dans ses détails préparatoires ; j'ai pensé aussi un peu à notre Adana pour ce qui concerne les *Vacoufs*, et les informations que j'ai eues sont telles que la mise en pratique de cette réforme [illegible] les ressources du Trésor [illegible] qui ont lieu dans les [illegible] fondations pieuses [illegible]. Pour vous donner une idée de [illegible] les revenus de quelques *Vacoufs* je [illegible] quelques faits qui sont de notoriété publique.

Nous avons à Adana plus de vingt-cinq *Mesdjids* petits ou grands, qui tous ont un revenu de cinq cents à cinq mille piastres par an. Ces *Mesdjids* [illegible] ; plusieurs sont dans un état de complet abandon. Pourtant, tous ces édifices consacrés au culte ont leur *Mutevelis*, *Imam* et *Muezzin* ; le revenu net est mangé par ces gens, qui, en leur qualité d'adeptes au service du *Mesdjid* sont exempts du droit de *Témettuat* (contribution personnelle). En résultat, ils mangent un revenu qui ne leur appartient pas, et ils ne sont pas astreints aux charges et impôts publics. Ce que je viens de dire, embrasse la categorie des petites fondations pieuses qui restent toujours fermées et abandonnées. Quant aux grands *Vacoufs* qui ont des revenus assez importants et qui sont gerés et administrés par les *Mutevelis*, je puis vous affirmer que les trois quarts et quelquefois la totalité des propriétés [illegible] chargés de l'administration.

Dans le quartier Oun-bazar (marché aux farines) d'Adana il existait un beau *Mesdjid*, doté de six boutiques, dont les revenus servaient à l'entretien du *Mesdjid*. Il y a cinq ans un incendie a détruit tout le quartier et le *Mesdjid* avec les boutiques ont disparu dans cette conflagration. Une année plus tard un certain A.. effendi, et un certain O.. effendi, parents d'un notable de la localité et fonctionnaire dans le vilayet, ont reconstruit les six boutiques, et jouissent depuis quatre ans de leurs revenus exactement comme s'ils étaient les propriétaires du terrain. Personne n'a pensé à reconstruire le *Mesdjid* ; dans quelques années on oubliera parfaitement l'existence précédente de ce local pieux, et les boutiques deviendront le bien de leurs heureux possesseurs. Les détenteurs actuels du terrain, pour faire disparaître et oublier toute trace de l'édifice religieux précédent ont fait établir deux cabarets où l'on débite du vin [illegible]. Je suis certain que le jour où le gouvernement mettra à execution ici la réforme et la secularisation des *Vacoufs*, notre A. effendi et notre O. effendi ainsi que [illegible] se mettront à crier au sacrilège et à la profanation des institutions religieuses ! !

On se rappelle ici encore des difficultés et des inimitiés qu'ont rencontrées Halil pacha et Rachid pacha pour découvrir et arracher des mains d'un puissant personnage d'Adana *une rente Vacouf de cent mille piastres par an*, que cet individu et quelques autres personnes mangeaient en société depuis quinze ans sans aucun droit. C'est grâce à l'energie et a l'incorruptibilité du gouverneur que cette rente a été sauvée et est restée entre les mains de l'Etat malgré toutes les réclamations et les puissantes protections que l'ancien détenteur avait trouvées à Constantinople. Ce magnifique revenu de cent mille piastres est alloué depuis quatre ans à l'Islahané, (école des arts et métiers) d'Adana, ainsi qu'à l'hôpital civil de la ville. [illegible] toutes les propriétés [illegible] aux œuvres pieuses [illegible] fonctionnements [illegible] et les administrateurs par [illegible].

La pluie, le vent, le froid continuel depuis vingt jours presque sans interruption ; en [illegible] bêtes [illegible] du froid et du [illegible] Selon l'opinion des [illegible].

Les prix du coton sont soutenus, il y a peu d'affaires sur place, la récolte ayant été moins que médiocre en quantité et en qualité. On éprouve [illegible] une partie de cent balles. Les prix varient suivant la qualité [illegible] le Batman de quatre oques. La livre turque est à [illegible].

A cause des pluies continuelles le transport du coton d'Adana à Mersina devient presqu'impossible. La nouvelle route n'étant pas achevée, on continue a suivre les anciennes routes qui par ce temps de pluie continuelle sont de véritables fondrières impraticables.

Cette année les demandes de coton qui nous [illegible] l'intérieur de [illegible] sont [illegible] importantes. Déjà plus de deux cents balles de coton ont été expédiées sur les marchés de l'intérieur, principalement à Caissarie (Césarée). Les prix payés par l'intérieur sont préferables à ceux de Smyrne et d'Europe.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

La Canée, le 7/16 janvier 1874.

L'incident le plus saillant de la semaine est, l'arrivée de Sir Henry Elliot, ambassadeur de Sa Majesté Britannique [illegible] anglais *Antelope*, provenant de Constantinople et ayant à bord Son Excellence, [illegible] 11 janvier, [illegible] grande [illegible] de la [illegible] Son Excellence [illegible] bataillons de troupes [illegible] musique en tête [illegible] entretien de [illegible] le gouverneur général [illegible] Sir Henry Elliot, qui les a accueillis avec l'affabilité et la courtoisie qui le caractérisent. [illegible] après midi, Sir Henry [illegible] selle Elliot, le frère de l'ambassadeur, M. Alfred [illegible] andison, interprète de l'ambassade, M. [illegible] bridge, consul général d'Angleterre à Beyrouth, qui est ici de passage ; M. Sandwith, consul d'Angleterre à la Canée [illegible] pacha, commandant de [illegible] sky Effendi, conseiller du [illegible] président de la municipalité de la Canée [illegible] gouverneur général [illegible] Lokino Malaki [illegible] Mehmed [illegible]

Le mardi 13 janvier, Sir Henry Elliot, ainsi que le gouverneur général sont allés jusqu'à [illegible] un village Maluxa, en partie de chasse. Le même jour Mme Elliot après avoir déjeuné au consulat d'Angleterre à Kaleppa, s'est rendue [illegible]

[illegible]

[illegible] la Canée, Sir Henry [illegible] de Souda, le fort [illegible] frégate turque *Bahr-i-endighiar* qui se trouve [illegible] la baie de Souda. [illegible] Son Excellence a exprimé, en termes [illegible] à Réouf pacha de [illegible] publique qui ont été [illegible] administration précédente et [illegible] général ainsi que de [illegible] la ville, du pavage et de la [illegible] la construction de la route [illegible] et la Canée.

PRESSE ÉTRANGERE.

Le cabinet de Versailles et la Chambre.

On écrit au *Nord* :

Que fera le marechal de Mac-Mahon ? S'obstinera-t-il à conserver le cabinet de Broglie ? Alors une nouvelle coalition ne tardera pas a lui démontrer la nécessité de degager le principe septennal de toute solidarite avec le « gouvernement de combat », et s'il n'entend pas cet avertissement, sa propre autorité se trouvera gravement compromise. Si, au contraire, il refuse nettement d'identifier la republique conservatrice avec la domination d'une coterie quelconque, s'il cherche ses ministres uniquement parmi ceux qui ont accepté sans arriere-pensée la forme républicaine, il pourra bien y avoir encore des crises et des secousses, mais la direction imprimee à la politique française par cette adhésion à la republique offrira plus de garanties que toutes les com-

binaisons réactionnaires imaginees par MM. de Broglie, Batbie et consorts. Le développement naturel des institutions républicaines, même dans le sens de la gauche, serait moins dangereux que la continuation du système qui vise à paraliser l'organisme politique sous prétexte d'eviter des commotions dangereuses pour la santé de la nation. Il est facile de constater que plus l'Assemblée de Versailles s'obtine à vouloir sauver la France malgré elle, plus le radicalisme gagne du terrain, aussi bien dans la bourgeoisie que dans les couches inferieures de la societe.

Les hommes de la droite et le centre droit ne veulent rien apprendre ; leur siége est fait ; ils ont la science infuse, et tout ce qui résiste à leur despotisme doctrinaire ne merite que d'etre impitoyablement écrasé. Ce sont ces tendances si brutalement manifestees dans plusieurs occasions qui ont rendu inévitable la chute du systeme inauguré après la démission de M. Thiers. Maintenant [illegible] tes que l'agitation radicale des municipalités contre lesquelles M. de Broglie a voulu sévir, il se trouve que la seule chance de salut est de revenir, un peu tardivement, à la politique du « sinistre vieillard » et de tâcher de gouverner à l'aide des éléments conservateurs qui abondent partout en France, excepté sur les bancs de l'extreme gauche et dans les bas-fonds des grandes agglomérations industrielles. Car, il ne faut pas l'oublier, rien ne serait plus absurde que de prendre au serieux les doléances des conservateurs de Versailles sur la décomposition de la société française et sur les dangers qui menaceraient la religion, la famille et la propriete. Aux yeux des conservateurs versaillais, l'Assemblée nationale a pour mission de protéger le droit divin des « classes dirigeantes », c'est-à-dire, de la bourgeoisie, puisque rien n'est moins aristocratique que la composition du parti qui aspire à façonner la France à son image. Ceux qui n'admettent pas ces pretentions sont classés parmi les « radicaux », les « communards » et les ennemis de la société. Cet exclusivisme également absurde et dangereux explique parfaitement l'impopularité dans laquelle est tombée l'Assemblée de Versailles. A Paris, comme en province, on remarque un antagonisme croissant entre le conservatisme des gens pratiques et raisonnables, tenant compte des circonstances et ne voulant que le possible, et les aspirations reactionnaires qui se révelent tantôt par un complot de restauration monarchique, tantôt par une serie de mesures tendant à retablir le régime censitaire à l'aide de l'ancienne législation impériale.

La lettre de l'ex-Imperatrice

On lit dans l'*Ordre* :

Sa Majesté l'Impératrice a adressé à Mgr l'évêque de Troyes la lettre suivante :

« Camden Place
» Chislehurst.
» 30 janvier 1874

» Monseigneur,

[illegible] le [illegible] messes qu'on voulait faire dire dans votre diocese pour le repos de l'âme de l'empereur Napoléon III. Je ne puis le croire, parce que l'Eglise n'a jamais refusé de prieres aux morts ! L'esprit de charite et l'amour du prochain forment cette longue chaine qui nous lie les uns aux autres, riches ou pauvres, heureux ou malheureux, vivants et morts ! Non, vous n'avez pu refuser de prier pour le fondateur de l'institution des aumôniers des dernières prieres. Non, vous ne pouvez, lorsque vous protestez contre les enterrements civils qui privent un chretien des prières de l'Eglise, vous refuser à celles qu'on vous demande !

» Enfin, vous ne pouvez avoir oublié le serment que vous avez prete entre les mains de Celui qui n'est plus ! S'il en était autrement, je ne pourrais finir ma lettre qu'en rappelant cette fin de la formule du serment des évêques : « Que Dieu me le redemande. »

« EUGENIE »

Le Bengale.

Le *Pall Mall Gazette* public des commentaires sur les depeches relatives à l'Inde, que vient de publier le gouvernement anglais.

Ce journal infère de l'ensemble des renseignements qui ont été reçus en dernier lieu d'Asie, que le vice-roi des Indes n'apprecie pas comme il convient les dangers dont le Bengale est menacé en conséquence de l'insuffisance des récoltes locales ; il juge que les mesures qu'il a ordonnées ne sont, par conséquent, ni assez larges ni assez energiquement executées pour sauver d'une prochaine famine un pays qui compte vingt-quatre millions d'habitants.

Les ressources des Indes sont sans doute très-vastes, mais toute la question est de les utiliser à temps.

Si le gouvernement des Indes, ainsi que le craint la *Pall Mall*, attend que la panique l'oblige de faire des achats à des prix excessifs, non-seulement les opérations seront pécuniairement désastreuses, mais les secours arriveront trop tard au milieu des populations affamées.

Le danger, observe ce journal, devient de jour en jour plus grand et le peuple anglais, qui n'aura pas ménagé ses avertissements, ne cache pas non plus ses inquiétudes.

« Si le gouvernement, dit la *Pall Mall* reste au-dessous de sa tache en presence de la calamité qui menace une partie des Indes, il aura failli à ses devoirs malgré les renseignements qu'il aura reçus et malgré les avertissements qui lui auront été prodigues. Un tel crime ne serait promptement oublié, ni promptement pardonné.»

Le Tibre.

La question de la rectification du cours du Tibre, qui a été agitee sinon resolue dans une des dernières séances du Municipe de Rome, a ramené sur l'eau un projet qui date de plusieurs années, celui de faire précéder les travaux d'excavation et de terrassement, de l'exploration archeologique du lit du fleuve. Le mémoire que la société formée à cet effet en 1872 a adressé à tous les membres du municipe rappelle la tradition propagée à travers tout le moyen-âge et accueillie avec enthousiasme par les antiquaires et les philologues de la Renaissance, qu'au fond du Tibre gisent amonceles les tresors artistiques de la Rome antique, et insiste sur les magnifiques resultats que ne peut manquer de donner un systeme bien ordonné des fouilles.

Il est impossible qu'un fleuve, qui traverse la ville la plus historique du monde et la couvre fréquemment du flot de ses inondations, n'ait pas entraine et ne conserve pas dans ses eaux une grande foule de monuments.

Et en effet, sous le pont *Milvius* ont été trouves des épees, des casques et beaucoup d'autres armes. A l'embouchure de la *Cloaca Massima*, on a trouvé et on trouve encore les plus belles pierres precieuses ciselees et les monnaies les plus rares. Deux monuments insignes de la statuaire antique qui ornent aujourd'hui les musees d'Allemagne ont été découverts pres du pont St-Ange.

L'exploration archéologique du Tibre, qui a obtenu l'approbation de l'Institut archeologique prussien de Rome, des Momsem, des Fabbretti, des Gamurrini, des Fiorelli, des Lemperiers et des Layard est un devoir pour le municipe romain, que le comité invite à prendre l'initiative de cette entreprise et à s'entendre avec les autres municipes de la Péninsule, sinon avec le gouvernement, pour la mener à bonne fin.

(Corersp. Franco-Italienne).

Le port de Spezia.

Les premières études qui furent faites pour le transport des établissements maritimes de Genes au golfe de la Spezia datent de 1849.

En 1853, l'Anglais Rendel, sur la demande du gouvernement sarde, proposa un projet d'arsenal à construire dans la baie de Varignano, et, en février 18[illegible], [illegible] quelques modifications, qui [illegible] la dépense de 14 à 16 millions [illegible] la chambre [illegible]

L'année 1858 se passa neanmoins sans que l'exécution des travaux eût beaucoup avance, et les resultats de la guerre de 1859, en étendant le territoire sarde, rendirent indispensable une modification du projet primitif. Une commission speciale fut [illegible] mission d'etudier un nouveau plan.

Le général de Lamarmora qui était alors ministre de la guerre et de la marine, voulait que l'on maintint le point de Varignano parce qu'à ce point là il était beaucoup plus facile de garantir, du côté de la mer, les établissements maritimes au moyen de fortifications, et ensuite parce que la dépense eût été moindre. Mais la commission se décida, en 1860, pour la construction de l'arsenal à San Vito, à l'ouest de la Spezia.

La construction de ce grand arsenal maritime de la Spezia, dont le plan appartient au major Chiodo, fut saluée avec enthousiasme comme une œuvre nationale, de nature à fortifier la position de l'Italie dans la Méditerranée. Aussi ne fit-on aucune difficulté de mettre pour cela à la disposition du gouvernement, d'abord 40 millions de francs, et puis 6 autres millions.

Toutefois des crises financieres et politiques, des épidémies parmi les travailleurs, des différends et des procès avec les propriétaires des terrains grossirent les frais de telle sorte que le ministre de la marine se vit plus tard obligé de demander encore 8 millions pour la continuation des travaux qui, tout incomplets qu'ils sont, malgré cette dépense de 54 millions ne laissent pas que d'être fort [illegible]

Le golfe de la Spezia, par son étendue et à cause de l'excellent abri qui trouvent les navires, protegés qu'ils sont contre tous les vents possibles, est une des meilleurs eaux de l'Europe. Il a 8,000 metres de long sur 4,000 de large, et il est, par consequent, assez spacieux pour recevoir les plus grandes flottes. Les plus forts navires peuvent s'y avancer jusqu'à environ 200 mètres du rivage septentrional ; à l'est, il y a des recifs dangereux, mais ils sont si pres des bords qu'ils peuvent être considérés comme y attenant.

La différence entre le flux et le reflux est de 30 centimètres. A Cadimarre, il sort de la mer, tout près du rivage, deux sources d'eau douce d'une telle force, qu'on en aperçoit le bouillonnement à la surface des eaux.

Comme ce pays a peu de rivières, ces [illegible] ont une grande importance, et c'est pourquoi le gouvernement a l'intention de les isoler des [illegible] au moyen d'une sorte de puits muré.

Sur le golfe se trouvent les ports de Peno della Castagna, Porto Venere, Varignano, Grazie, Penignaglie et Lerici, tous tres bons et bien abrites

Le point le plus important est la Spezia, ville de 14,000 habitants, avec des maisons la plupart d'un seul étage.

Les constructions de ce port militaire comprennent :

1° Une chaussée en pierre sous-marine ;

2° Un arsenal ;

3° Des fortifications contre toute attaque tant du côté de la terre que du côté de la mer.

La chaussée sous-marine ou brise-vague a un double but, arrêter les vagues venant de la mer et empêcher les navires ennemis de prendre des positions d'où il leur soit possible de bombarder l'arsenal.

L'arsenal de la Spezia est au sud-ouest de la ville, à San Vito ; il a une superficie totale de 900,000 metres carrés, dont 187,600 pour les bassins et darses, 14,000 pour les docks, 56,000 pour les bâtiments en chantier et 642,000 pour les chemins, places et communications.

Il diffère des établissements de meme genre en ce qu'il n'est pas construit dans la mer, mais sur la terre ferme, et que les bassins et canaux ont été en grande partie creusés.

En dehors et au nord de l'arsenal se trouvent la caserne de marine et l'hôpital.

Les chantiers et magasins de l'artillerie navale ont été établis dans la baie de San-Vito, un peu separé de l'arsenal. Ils occupent une superficie de 600,000 mètres carrés, dont 4,000 pour les chantiers, 24,000 pour les [illegible]x et 31,000 pour places et communications.

Dans la baie de Panigaglia se trouvent les dépôts de munitions de la flotte, pouvant contenir [illegible] de poudre et 20,000 grenades. Tou[illegible] 200 tonneaux de poudre.

A Porto Venere, il y a un grand hôpital maritime et à Punta di San Bartholomeo, à la distance de 5 kilomètres de l'arsenal, un chantier de marine d'une superficie de 120,000 metres carrés. Un double système de communication, route et chemin de fer, relie les deux points.

A Porto di Cadimare se trouvent le dépôt des charbons et les bâtiments de l'Academie de marine.

Enfin Porta di Fezzano possede les chantiers de réparation et radoubage des navires.

Dans le cours de 1874, il sera construit ou plutôt terminé à la Spezia une fonderie de canons qui pourra livrer des pieces du plus gros calibre.

Les ouvrages dont il vient d'être question ne sont pas tous finis, mais ils sont pour la plupart fort avancés

Sur les 54,200,000 francs accordés pour la construction de l'arsenal et ses dépendances, il a été dépensé, depuis le commencement de 1872 une somme de 50,825,188 francs. Dans l'état où il est actuellement, l'arsenal peut donc suffire à tous les besoins de la flotte italienne.

Dans une prochaine lettre, je vous ferai connaitre les fortifications qui protegent la Spezia [illegible]

(Presse)

VARIÉTES.

BIBLIOGRAPHIE.

Lettre VII.

Chroniques Roumaines, par COGALNICEANO.

Paris, 12 décembre 1873.

M. Cogalniceano, répondant à certaines critiques qui lui avaient été adressées à l'occasion de la premiere publication des Chroniques, expose en ces termes, dans sa Preface, l'esprit qui l'a guidé dans ses recherches et dans son travail, et en quoi l'edition de 1872 diffère de celle de 1852 :

« Mon edition n'est pas faite sur des copies modernes ou modernisées ; elle reproduit avec un respect filial le texte meme des manuscrits originaux ou des plus anciennes copies connues jusqu'à ce jour. J'ai apporté un scrupule religieux à conserver la langue dans laquelle ces Chroniques sont écrites. La modernisation ne s'est faite qu'au point de vue des caractères latins que j'ai adoptes dans cette edition, parce que les lettres cyrilliennes sont devenues inconnues à la plupart des lecteurs, et que le but principal de mon travail est de populariser dans la génération actuelle la connaissance de nos vieux chroniqueurs et par conséquent de notre histoire nationale, telle qu'elle a été écrite par eux dans leur langue naive, pittoresque et souvent même sublime. » (1).

Depuis 1872 un certain nombre de chroniques ou de fragments de chroniques ont eté retrouves et en partie publiés. Ces textes nouveaux seront compris dans les tomes III et IV qui formeront ainsi un Appendice aux deux premiers volumes. Le tome III contiendra les textes relatifs à la Moldavie, le tome IV les textes relatifs à la Valachie, moins riches en chroniqueurs que la Moldavie.

Les chroniques les plus recentes s'arrêtent à l'année 1766. De 1766 jusqu'à nous la lacune est complète. L'éditeur se propose de la combler au moyen de *Tables historiques* où seront consignés, suivent l'ordre chronologique, tous les événements et les actes importants de 1766 au 11/23 février 1866. Il s'arrete à dessein à cette date qui est celle de l'abdication du feu prince Couza et de la chute du système politique, dont M. Cogalniceano, comme premier ministre du prince et le principal promoteur du coup d'Etat du 2 mai, avait été l'un des plus constants et des plus energiques soutiens.

Ces Tables formeront la matière du tome V de la collection, qui comprendra en outre les biographies des principaux chroniqueurs avec des fac-simile des manuscrits les plus anciens et les plus curieux.

J'ai indiqué, d'après M. Cogalniceano lui-meme, le but et le plan de son travail. Comme vous le voyez, l'idée est excellente, et s'il ne faut pour l'exécuter qu'une science exacte, un goût sûr, un zèle infatigable, on peut prédire à l'avance qu'elle ne laissera rien à désirer. Les deux volumes déjà parus sont dejà plus qu'une promesse. Grâce à lui, la Roumanie possèdera donc, d'ici à une couple d'années, le recueil complet et authentique de ses Chroniques. Cela fait, quelque chose restera à faire. Les chroniques une fois publiées en langue roumaine, il sera nécessaire de les traduire en langue française, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre possible de lecteurs. L'idee que j'exprime ici n'est pas nouvelle, je la trouve formulée dès 1857 (pendant la tenue des divans *ad hoc*) dans un écrit d'un publiciste français qui fournit d'excellentes raisons à l'appui. Je disais en commençant que l'histoire de la Roumanie est encore à ecrire. Elle l'est surtout en vue des étrangers qui ne la connaissent que par les relations des historiens et des chroniqueurs hongrois et polonais, hostiles en général aux Roumains et comme Roumains et comme orthodoxes. Pour eux les fils des colons de Trajan, qui ont rompu avec le Saint-Siége, sont des barbares indignes de figurer dans l'histoire. L'Europe apprendrait, en lisant la chronique d'Etienne-le-Grand et celle de Michel-le-Brave que ces barbares savaient en meme temps tenir une plume et manier une épée.

Et qui sait si, en parcourant ces annales du peuple roumain, un érudit, un littérateur étranger, frappé de la nouveauté et de la richesse placées pour la première fois sous ses yeux, ne sentira pas naître en lui l'envie d'ecrire une histoire de la Roumanie ? Vous vous rappelez la lettre par laquelle Pline exhorte son ami Caninius à poursuivre son poème de la guerre des Daces : « Où trouver, écrit-il, un sujet plus nouveau, plus riche, plus étendu, plus susceptible de tous les ornements de la poésie, et où les plus constantes vérités aient plus l'air de fables ? Vous nous représenterez des fleuves au milieu des campagnes auparavant sèches et arides, des ponts bâtis sur des rivières où l'on n'en avait point encore vu, des armées campées sur la cime de montagnes inaccessibles, etc., etc. » Ici la matière n'est pas moins ample, et pourrait, à défaut de poète, tenter un historien. Or les histoires les mieux faites ne sont pas toujours celles qui sont dues à la plume des écrivains nationaux. Deux allemands, Hammer et Zinkeisen, ont composé les meilleures histoires que l'on connaisse de l'Empire Ottoman ; pourquoi un Français, un Italien ne nous donnerait-il pas une bonne histoire de la Roumanie.

A. UBICINI.

(1) Preface, p. XL. Voir Journal de Buca[illegible]

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 24 Janvier, 9 h. 25 m., soir.

Obligations Roumelie... fl.	47.55
d. Nouvelles...	22.—
Anglo-Bank	153.—
Société de cred. aust-turq..	35.50
Banque austro-ottomane..	55.—
Piece de 20 francs	9.05
Agio	108.—
Change sur Londres	113.45
Credit anstalt	241.50
National Bank (c. d. fl. 37)	989.—
Lloyd	463.—

A la Bourse meilleures tendances.

Vienne, 25 Janvier, soir.

La Perse a accordee aux Austro-Hongrois les memes privileges dont jouissent dans ce pays les nations les plus favorisées.

France.

Paris, 24 janvier.

Obligations Roumelie. fr. 108.75

Une circulaire de M. de Broglie adressée aux prefets expose que le devoir du gouvernement est de soutenir le pouvoir septennal du maréchal Mac-Mahon.

Paris 24 janvier, soir.

La circulaire que M. de Broglie adresse aux prefets est l'objet de nombreux commentaires, surtout parmi les membres de la droite de l'Assemblée nationale.

La promulgation de la loi relative à la nomination des maires a ete ordonnee par le telegraphe. Dejà un grand nombre de maires sont démissionnaires.

La commission des Trente a adopte le paragraphe de la nouvelle loi electorale fixant à trois ans le domicile legal pour etre electeur.

Un decret paru dans le *Journal officiel* contient la nomination de 250 nouveaux maires.

Des telegrammes d'Espagne annoncent que les carlistes se sont emparés d'un faubourg de Bilbao.

Allemagne.

Berlin, 24 janvier.

Calme à la Bourse.

Le prince de Bismark a remercie publiquement les personnes qui lui ont envoye des lettres de felicitation et d'adhésion à sa ligne politique interieure.

Les journaux officieux relevent l'initiative de la France à proceder contre les ecarts des eveques qui ont insulte l'Empereur d'Allemagne. Ils ajoutent qu'on attend une repression conforme aux lois françaises. Toute autre interpretation de son intervention, pretendent-ils, est erronnee.

Angleterre.

Londres, 24 janvier

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 150000 livres sterling.

Aussitôt apres les élections l'ouverture du Parlement aura lieu. On la croit possible vers le 5 mars.

Londres, 24 Janvier, soir

Il resulte de l'autopsie du corps de M. Merton que ce dernier est reellement mort d'une congestion cérébrale.

Russie.

St-Pétersbourg, 24 janvier.

Le general Kotzebue a ete nommé gouverneur de Varsovie et le general Semsaka chef militaire d'Odessa.

Roumanie.

Bucarest, le 25 Janvier.

Le gouvernement étant hier de nouveau interpellé sur la politique exterieure, par un membre de l'opposition, la Chambre a voté à la presque unanimite, une motion de confiance au gouvernement pour sa politique exterieure.

Grece.

Athènes, 23 janvier, 7 h. soir.

Laurim	escompte	fr.	18. —
Pistofiki	prime	»	4. —
Livre Sterling		dr.	28.80
» Turque		»	26.10
Piece de 20 francs		»	22.85
Crédit	escompte	»	3. —

Le Synode presentera prochainement un candidat au siege de Métropolitain.

Rien de nouveau en politique.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 24 janvier.

	CLOTURE.
Dette Generale	40 15/16
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	53 1/4
do 1871	56 1/2
do 1872	67 1/2
Consolidés anglais	92 1 16

BOURSE.

[illegible]

[illegible] Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pires	46	28 —
	Hausse	»	46 28 —
	Baisse	»	46 20 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	[illegible]	»	[illegible]
	Après Bourse	»	[illegible]

Actions S. Gén.	L.T.	[illegible] —
» de la Banque de change et de valeurs	»	[illegible] —
» de la Banque de Const.	»	[illegible] —
» du Crédit Austro-Turque	»	[illegible] —
» du Crédit Général	L.T.	[illegible] —
[illegible]	»	— —
[illegible]	»	7 [illegible] —
Société Commerciale Ottomane	»	[illegible] —
[illegible]	Fr.	[illegible] —
[illegible]	»	[illegible] —
[illegible]	»	[illegible] —
» [illegible]	»	[illegible] —
Emprunt 1863.. coup. dét.	»	310 — —
Emprunt 1865... coup. dét.	»	312 — —
Emprunt 1869	»	270 — —
Emprunt 1872	»	70 — —
Emprunt 1873	»	[illegible] —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

[illegible]	P.	[illegible] 30
Pièce de 20 francs	»	87 28
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 2
Bechlik—(différence)	»	104 20
Métalique... (id)	»	104 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 23 janvier.

Trieste paq. à vap. aut. *Austria*, c. Bassal, ayant touché [illegible] et Syra, div. march. 86 pas.

[illegible] paq. à vap. ottom. *Tallia*, c. Salih bey, ayant [illegible]

Liverpool. paq. à vap. angl. *Crimean*, c. Biskop. ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div.

Salonique. paq. à vap. fr. *Clyde*, c. Pasmalini, ayant touché Port Lagos, Enos, Dardanelles et Rodosto. div. [illegible] passag.

du 25 janvier.

[illegible], paq. à vap. aut. *Oreste*, c. Tagliani, ayant touché Volos. Salonique, Cavalla, Port-Lagos, Dede-Agatch, [illegible] et Gallipoli, div. march. 79 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 23 janvier.

Odessa, paq. à vap. angl. *St Oswin*, c. Beverley, div.

Trebizonde, paq. à vap. aut. *Trebizonda*, [illegible] trie, div.

Kustendjé, paq. à vap. angl. *Kepler*, c. Wilkie, div.

Trebizonde, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. Kefali, [illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 23 janvier.

Marseille. br. hell. *Calumidar*, c. Galamidas, charb.

— br. hell. *Evanguelistria*, c. Xanthi, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.

du 23 janvier.

Palermo, sch. ital. *St Spiridion*, c. Dascanio, c[illegible]

Balzik [illegible]

Marseille [illegible]

[illegible]

ANNONCES

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

AVIS

Messieurs les Actionnaires du Metropolitan Railway from Galata to Pera Limited sont priés de se présenter à la Banque Impériale Ottomane à partir du 26 Courant pour échanger leurs titres provisoires contre des Titres définifs.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

AVIS.

Les Bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la dette Publique seront fermés le Mercredi 28 Courant, à l'occasion du Courban-Baïram.

Constantinople, le 24 Janvier 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Il est déjà à la connaissance des fournisseurs du Ministere Impérial de la Guerre, que les détenteurs de sourets, serghis, etc. du Trésor du Nizamié, qui veulent endosser leurs titres à l'ordre d'une autre personne, sont tenus, d'apres un ancien usage, d'en faire part au Dari-Choura, par une demande écrite, lequel apres avoir constaté l'exécution ponctuelle des engagements pris par le demandeur envers le susdit Ministere, ordonnoncera l'exécution de l'endossement demandé.

M. Tisabdji-Oglou ayant déclaré avoir endosse lui-meme ses titres du Trésor du Nizamié à l'ordre de M. Ismirli-Oglou sans avoir préalablement rempli les formalites citées plus haut, le Ministere Impérial de la Guerre a refuse de reconnaitre comme légitime cette déclaration de Tisahdji-Oglou.

Tout en portant ce fait à la connaissance du public le Ministere Imperial de la Guerre se fait un devoir d'informer de nouveau le public que les endossements des titres du susdit Trésor effectués sans avoir rempli les formalités nécessaires seront considérés comme nuls et non avenus.

Séraskérat, le 22 janvier 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 14 décembre (v.s), aura lieu l'adjudication definitive de 75,000 glands noirs de fez en laine fine et de 55,000 glands noirs de fez en grosse laine, nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnés les premiers [illegible] paras et les seconds à 46 1/2 paras [illegible]

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 12 Janvier 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 22 Janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la quantité de peaux ci-dessous mentionnée, nécessaires à la Tannerie Impériale de Beïcos.

35000 peaux salées d'Anatolie et de Tiflis déjà soumissionnées à 15 piastres l'ocque ;

5000 peaux vertes salées de Roumélie et d'Odessa déjà soumissionnées à 10 1/2 piastres l'ocque ;

et le Jeudi suivant 24 Janvier aura lieu l'adjudications définitive de 12000 peaux vertes salées des Indes et de 4000 peaux de veaux séchées au vent déjà soumissionnées la premiere à 13 1/2 piastres l'ocque et la seconde à 32 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqué.

Séraskerat, le 24 janvier 1874.

AVIS.

Le soussigné H. Mériot prévient l'honorable public que le 20 Janvier 1874, la société *Meriot Ausogne et Boramet* dont il faisait partie, a été et reste dissoute, et qu'à partir de cette date il continue, seul, à servir comme par le passé sa nombreuse clientele tant pour les travaux de peinture que pour ceux de dorure et de décorations.

Péra, le 23 Janvier 1784.

H. Meriot, (Breveté S.G.D.G. Paris.)
Impasse Baltazzi. Agha hamam.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture des imprimes nécessaires à ses bureaux pour l'exercice de l'année 1290 et s'elevant à plus de quatre cent mille piastres, sera mise en adjudication.

En consequence, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication peuvent se présenter à partir du 21 janvier courant jusqu'au 1er fevrier (vieux style) tous les jours à 7 heures à la turque, au Conseil de la susdite Administration, pour voir les échantillons y deposés et pour prendre connaissance du cahier des charges.

Constantinople, le 22 janvier 1874.

AVIS

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux encheres publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront tres satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

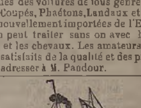

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes previent le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla— Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Genes. au retour comme à l'aller.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonne références.

S'adresser aux Bureaux du Journal

UNE INSTITUTRICE française. diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

Un comptable et traducteur sachant l'Anglais, le Français et l'Allemand et ayant une connaissance du Grec et du Russe désire se placer. Les meilleures références. S'adresser à A. B., M. Arnold's British Club House, Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Tahir N° 20.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Annee 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et edité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal la Turquie.

LE PANSLAVISME
AU
MONT-ATHOS
PAR
N. CONSTANTINOW.

En vente chez les principaux libraires et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EN VENTE.

Chez P. Sebah photographe 439, Grand'Rue de Pera.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADE IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible]

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman, plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complete des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 415.

8me ANNÉE N° 20. 9 Zilhidjé 1290. MARDI 27 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ SIPOY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Prague, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse, à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 26 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Les nouvelles qui arrivent de France, depuis une huitaine de jours, portent, l'empreinte d'une préoccupation unique de la part du cabinet : celle de maintenir le pouvoir septennal du maréchal Mac-Mahon, et de le garantir, autant que possible, contre toute attaque.

Ce fait ressort de la circulaire de M. de Broglie, dont le télégraphe nous a parlé en ces termes:

«Une circulaire adressée aux préfets expose que *le devoir du gouvernement est de soutenir le pouvoir septennal* du maréchal Mac-Mahon. »

Nous n'avons pas sous les yeux le texte de ce document ministériel mais, quelqu'en soit la teneur, il est évident qu'il répond à un courant d'idées, à une situation qui ne sont pas sans embarras, et sans inspirer une certaine inquiétude dans les régions gouvernementales.

Que ce soit pour un motif ou pour un autre, le fait n'en existe pas moins. Il est évident que la majorité, qui marchait autrefois comme un seul homme, s'est fractionnée et que le gouvernement ne peut plus compter sur son dévouement sans limites. Aujourd'hui la majorité tâtonne et marchande ses votes au cabinet, voilà le mot de la situation.

Le pouvoir septennal en prolongeant le provisoire a permis aux partis de conserver toutes leurs espérances et ils pensent avoir le droit de tenter de rétablir la monarchie. Ils s'appuient sur ce qu'a déterminé la situation actuelle. Ils disent qu'elle n'a rien terminé, que la République n'a rien de définitif, que les attributions du chef de l'État ne sont point définies, qu'en conséquence tout se trouve comme avant le vote de Novembre, et que la stabilité dans les affaires, le travail, l'industrie, ne sauraient reprendre qu'à la condition qu'il y ait quelque chose de définitif, de fondé, et que ce définitif ne peut être que la monarchie.

D'un autre côté le gouvernement veut être respecté et n'entend pas qu'on le conteste avant l'expiration de ses sept ans. Il y a donc là un état de choses qui doit inquiéter le ministère, et c'est évidemment à cette inquiétude qu'il obéit lorsqu'il recommande à tous ses agents de soutenir et de défendre le pouvoir septennal.

Les résultats des élections pour le Reichstag allemand commencent à être connus. L'*Indépendance belge* s'exprime ainsi à cet égard :

« Il paraît certain que le parti libéral perdra un certain nombre de voix, mais qu'il conservera au prochain Parlement une majorité suffisante pour lutter avec avantage contre toutes les autres fractions coalisées. Si les cléricaux ont réussi à renforcer leurs rangs, par contre leurs alliés, les conservateurs, éprouveront de nouvelles pertes. Les progressistes au contraire ont vu leurs rangs grossis particulièrement dans les centres industriels.

«En général, le contingent des petits États est jusqu'ici exclusivement composé de nationaux libéraux; dans les États secondaires, les deux tiers des élus appartiennent à cette opinion ; en Saxe, la moitié seulement des voix est échue aux libéraux. En Bavière, il y aura tout au plus 21 libéraux contre 27 cléricaux ; par contre, en Wurtemberg la grande majorité et dans le grand duché de Bade la presque totalité sont libérales, 12 libéraux contre 2 ultramontains. Les élections prussiennes sont les moins connues jusqu'à présent.

« Nous voyons seulement que dans la province rhénane et la Westphalie le succès du parti clérical a été écrasant ; les villes de Cologne, Bonn, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle et Coblence sont perdues pour la cause libérale. »

Les partisans d'un gouvernement national pour l'Irlande déploient depuis quelque temps une activité, une énergie surprenantes. C'est maintenant en Angleterre même que M. Butt, et ses émules sont venus chercher des adhérents.

On se souvient du meeting de Birmingham, or le 5 Janvier un autre plus considérable encore que le précédent a eu lieu, cette fois, à Manchester.

La réunion s'est tenue dans la salle du libre-échange, et sur l'estrade se trouvaient MM. Butt et Martin, membres du Parlement.

Bien que le prix des places variât de 2 shillings et demi à 3 pence, dit le *Times*, l'immense salle était à peu près remplie. Les évêques catholiques de Salford et celui de Manchester avaient été invités, mais ils se sont excusés, et le président a donné en leur nom, lecture de leurs lettres. L'évêque de Salford déclare avoir à cœur plus que personne le bonheur de l'Irlande. Il pense que le Parlement prochain reconnaîtra qu'il est sage et juste de donner à ce pays une part de self-government plus large que celle dont il jouit aujourd'hui. Mais il n'est pas en position de préciser les mesures pratiques les plus avantageuses dans l'intérêt de cette cause et il croit qu'il sortirait des limites de son devoir en venant les discuter en public.

Cette lettre a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements. L'évêque de Manchester paraît différer entièrement d'avis avec son collègue de Salford ; il a déclaré que le but du meeting n'était pas de nature à mériter son approbation et que le démembrement du Royaume-Uni ne serait pas plus favorable à l'Irlande qu'à l'Angleterre et à l'Écosse. Il va sans dire que ces opinions ont été largement sifflées. Il en a été de même pour une lettre de M. Jacob Bright, M. P., exprimant en termes différents des sentiments identiques à ceux de l'évêque de Manchester.

La réunion s'est séparée après avoir entendu M. Butt et M. Martin et avoir voté la résolution suivante:

« Le droit de se gouverner lui-même appartient au peuple irlandais, qui n'a jamais directement ou indirectement acquiescé à l'acte inique d'union, et il est impossible qu'un parlement britannique puisse légiférer d'une manière satisfaisante pour l'Irlande sur des questions d'un intérêt exclusivement national. »

Le nouveau représentant du gouvernement français, M. de Chaudordy, a remis, la semaine dernière, au président de la Confédération helvétique, les lettres qui l'accréditent auprès du gouvernement suisse.

On sait les préoccupations que la nomination de ce diplomate a provoquées en Suisse. Néanmoins on croit à Berne que M. Chaudordy arrive avec des propositions conciliantes pour le règlement de certaines difficultés que les procédés du gouvernement français avaient soulevées en ces derniers temps, notamment dans la question des passe-ports.

Le *Journal de Genève* est d'avis que la seule proposition que la Suisse puisse accepter, c'est la reconnaissance de l'état de réciprocité par la suppression complète des passe-ports du côté de la France, et l'application à la Suisse des mesures qui sont, depuis longtemps, en vigueur vis-à-vis de l'Angleterre et de la Belgique.

LA RÉGIE DES TABACS. (1)

Si le monopole du tabac n'a pas donné jusqu'à présent tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre c'est que l'on a toujours trouvé devant soi un obstacle sérieux, la contrebande. Elle existe sans doute dans tous les pays d'Europe. Mais là du moins elle est combattue par des lois répressives et par un ensemble de mesures judicieuses qui arrêtent son développement, la limitent et atténuent ses funestes conséquences. En Turquie, au contraire, la contrebande s'exerce au grand jour, sous toutes les formes, sans trêve ni relâche. N'est-il pas de notoriété publique que le négociant honnête est, à chaque instant, et malgré sa vigilance, victime de la fraude contre laquelle il n'est pas suffisamment protégé ? Le gouvernement est la première victime de cette situation anormale. Il en supporte directement les conséquences par les pertes énormes que la contrebande fait subir à plusieurs recettes du trésor et surtout à celles de l'exploitation du monopole du tabac. C'est sur ce terrain que la contrebande s'exerce avec une activité et un succès bien connus de tous. Il faut d'ailleurs reconnaître que la contrebande trouve des facilités exceptionnelles dans les conditions topographiques de l'Empire qui est ouvert de tous côtés et qui présente un développement considérable de côtes. Cette observation est surtout vraie pour Constantinople. Il n'était pas difficile de prévoir qu'en limitant la régie à la ville et à sa banlieue on ne pourrait protéger l'exploitation du monopole contre la contrebande puisque les communications sont permanentes et très faciles entre le territoire composant le périmètre de la régie et les localités avoisinantes. Il est clair encore que cette situation sera aggravée au point de vue des intérêts du trésor par l'ouverture de diverses lignes de chemins de fer. En l'état actuel de limitation de la régie à une circonscription la vente dans les bureaux du gouvernement n'est nullement active, ainsi que chaque observateur peut le constater. En réalité, ce sont les contrebandiers et non l'État qui, dans l'empire, font le commerce du tabac et approvisionnent les fumeurs. Il y a donc nécessité absolue de combattre la contrebande et de la réduire à l'impuissance, dans l'intérêt du pays et du Trésor. Pour cela, il faut avoir recours au seul système qui, logiquement, permettra de réaliser cet idéal. C'est d'étendre le monopole à toute l'étendue de l'empire et d'en confier l'exploitation temporaire, suivant certaines conditions bien définies, à une compagnie compétente. L'expérience du passé prouve que l'on ne saurait arriver par une autre voie au but que l'on se propose. Les nombreux essais inutilement tentés par l'administration ont fait la lumière sur la question. On se souvient qu'à la suite du nouveau traité de commerce, le gouvernement éleva le droit de douane sur le tabac. Il l'imposa de trois taxes 6-12 et 24 piastres, proportionnelles à la qualité des produits. On avait compté augmenter ainsi les recettes de la douane. Le calcul se trouva faux, les résultats ayant été nuls ou presque nuls. Les marchands de tabac avaient si bien réussi à mélanger les différentes qualités, qu'il fut démontré par la statistique que le revenu de la douane à Constantinople, où l'on fume le meilleur tabac de l'empire, ne s'élevait qu'au *minimum* de la taxe, soit six piastres et demi par ocque. La contrebande et l'habileté de la fraude avaient arrêté net les augmentations des recettes. On eut alors recours à un autre expédient. On fixa un droit de douane unique de 12 piastres par ocque, pour toutes les qualités. On eut ainsi raison des mélanges frauduleux. Mais la contrebande fit merveilles et le fisc se trouva encore en présence d'un résultat négatif. L'administration rétablit ensuite l'ancien droit de 6 à 24 piastres proportionnel à la valeur des produits et elle exigea en outre le paiement d'une taxe extraordinaire de 20 piastres par ocque. La contrebande renversa tous ces calculs et les recettes ne progressèrent pas. Ce qui s'est passé du temps de la régie est encore présent au souvenir de tous. On ne peut dire que l'état actuel du monopole soit satisfaisant.

Il y a donc lieu de hâter l'application du nouveau système dont nous avons indiqué les principaux traits.

(A suivre.)

(1) Voir le N° du 24 janvier.

CHRONIQUE.

Jeudi prochain, premier jour de Courban-Baïram, il n'y aura pas de soirée chez S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Après les fêtes, S. Exc. continuera, comme auparavant, ses réceptions chaque jeudi soir. *(Officiel.)*

Par ordonnance Impériale :

Faïk effendi, ci-devant chef de la correspondance du vilayet d'Adana, est nommé en la même qualité au vilayet d'Aïdin ;

Djelal bey, ci-devant premier secrétaire du Conseil de la marine, est nommé chef de la correspondance du vilayet d'Alep.

Essad effendi, ci-devant chef de de la correspondance du vilayet d'Alep, est nommé en la même qualité au Vilayet d'Adana.

D'après le *Djeridéi Havadis*, Holet bey, second chambellan de S. M. I. le Sultan vient d'être relevé de ses fonctions.

Nous apprenons que le grand-vizir désireux d'introduire des améliorations nouvelles à l'École des arts et métiers de Stamboul vient d'instituer une commission qui doit se réunir deux fois par semaine dans cette école pour aviser aux moyens propres à la faire progresser.

Cette commission est formée de fonctionnaires supérieurs du Séraskérat, de la grande maîtrise de l'artillerie, de la marine, ainsi que des ministères du Commerce et de l'Instruction publique.

Elle a tenu sa première séance la semaine passée.

Le jour de l'inauguration de son service, et à cette occasion, la Société des omnibus de Scutari a adressé une supplique au Sultan, pour prier Sa Majesté de vouloir bien accepter deux magnifiques chevaux d'attelage.

Sa Majesté, qui a daigné accepter ce présent, a bien voulu exprimer la satisfaction qu'Elle éprouvait de l'établissement de ce service à Scutari, et Elle a fait prévenir les membres de cette Société qu'Elle portait à dix années le terme de leur concession.

Les fêtes du Courban-Baïram commencent jeudi prochain.

A cette occasion les bureaux de la Sublime-Porte resteront fermés jusqu'au lundi suivant.

Dans la séance qu'il a tenue samedi dernier, le Saint-Synode a élu au poste vacant de métropolitain de Varna, le premier secrétaire du Synode Mgr Callinique Eutychidés.

Avant le commencement du carnaval le Ministère de la Police avait adressé une note officielle à la Municipalité du VIe cercle pour l'inviter à fermer le club de Pera et à interdire l'ouverture des bals masqués, sous prétexte que ces réunions portaient atteinte aux bonnes mœurs et troublaient la tranquillité publique. Le Ministère de la Police engageait également la Municipalité à fermer les loges maçoniques.

Artin effendi répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui de se rendre à cette invitation, et sur les demandes qui lui furent adressées par les intéressés, il délivra des permis pour l'ouverture de plusieurs bals.

Le Ministère de la Police fit alors placer des zapties à la porte des quelques établissements et fit arrêter les personnes qui entraient dans les bals, ou qui en sortaient. Le Président de la Municipalité, informé du fait, porta plainte au Grand-Vézir et en même-temps, il adressa une protestation au Ministère de la Police contre un procédé qui était en opposition flagrante avec les règlements en vigueur. Mais le Ministère de la Police, considérant la protestation d'Artin effendi comme un acte de désobéissance, intenta une action contre lui par devant le Conseil d'État qui lança même les citations d'usage aux deux parties.

Or, comme ce conflit n'était pas de la compétence du Conseil d'État, mais de celle du pouvoir exécutif, seul en droit pour appliquer les lois et règlements de l'Empire, le Grand-Vézir invita samedi ces deux fonctionnaires, à se rendre près de lui, écouta les raisons que chacun d'eux fit valoir en faveur de sa thèse, et décida qu'aucune suite ne serait donnée à la note adressée par le Ministère de la Police à la Municipalité du VI cercle.

Il reste cependant bien entendu que les agents de la Police et ceux de la Municipalité exerceront, comme par le passé, chacun dans les limites des attributions prescrites par les règlements, la surveillance la plus active sur les établissements où se donnent des bals pour y empêcher les jeux de hasard et tout désordre de nature à troubler la tranquillité publique.

L'incendie qui a éclaté dimanche dernier à Balouk-Bazar, à Stamboul a causé moins de dégâts que nous l'avions supposé tout d'abord.

Le feu s'est déclaré dans la boutique d'un limonadier, et bientôt il prit de telles proportions que sans les prompts secours qui sont arrivés et la présence des ministres de la guerre et de la police, la douane des tabacs et les grands dépôts de marchandises situés dans le voisinage seraient devenus la proie des flammes. Néanmoins le feu n'a été éteint que lorsqu'il avait dévoré une trentaine de bâtiments dont la plupart étaient construits en pierre.

La pose des tuyaux et des reverbères ayant été achevée dans la plupart des rues de Stamboul, nous apprenons que la Préfecture de la ville inaugura l'éclairage au gaz la première nuit des fêtes du Baïram.

Vendredi dernier, vers 6 heures à la [illegible] se sont jetés sur un passant, le nommé Moïse, de Haskeui, et pendant que l'un d'eux bâillonait ce malheureux pour étouffer ses cris, l'autre lui volait sa montre et tout l'argent qu'il portait sur lui.

Lorsque la police a été avertie et s'est mise à la poursuite des voleurs, ceux-ci avaient déjà disparu.

Dans le même village, des voleurs sont entrés dans une maison habitée par un musicien nommé Haim. Profitant de l'absence des habitants de la maison, les malfaiteurs ont enlevé tout ce qu'ils ont pu y trouver de numéraire. La police est à la recherche de ces audacieux voleurs mais jusqu'à présent elle n'a pas encore découvert leurs traces.

Vendredi prochain, aura lieu le premier bal de Société donné par M. Missirie, à la sollicitation de familles respectables de Péra.

C'est la salle du Théâtre Oriental (ancien *Alcazar de Byzance*) que M. Missirie a choisie pour donner cette fête où se rendra l'élite de notre Société. Rappelons en terminant que M. Missirie est le premier qui ait inauguré à Pera les bals au profit des indigents. La date de la première de ces soirées remonte à 1848, et cette fête fut donnée sous le patronage de Lord Canning.

La troupe américaine de M. West, de passage à Constantinople, donnera deux ou trois représentations au Théâtre Français. La première aura lieu ce soir en abonnement courant, avec le concours de la troupe française.

On entendra Mlles Sélina West, Florence West et Marietta Pinotti, qui

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THÉATRE FRANÇAIS

L'orchestre du Théâtre Français est assurément le meilleur de Constantinople. Nous ne faisons aucune difficulté de le reconnaître.

Les membres qui le composent se connaissent depuis longtemps, leurs qualités et leurs défauts se sont fondus et ils ont acquis ainsi une homogénéité qui est une des causes de leur force et de leur valeur.

De plus, ajoutons que certains instrumentistes sont de véritables artistes, dont nul ne saurait nier le mérite. Il résulte de ceci un ensemble qu'on rencontre difficilement d'habitude et qui contribue, pour sa part, au succès des pièces montées.

Hâtons nous de dire que si l'orchestre, cette année, marche mieux que l'année précédente, cela tient à ce que son chef est un homme de talent suivant le chanteur avec beaucoup d'attention et imprimant à ses instrumentistes l'impulsion qui doit les guider.

Pendant la saison de 1872-73 l'archet de chef d'orchestre était tenu par un vieillard de 72 ans, ayant eu de la réputation quand il était dans la force de l'âge, mais ayant dépassé les limites où les facultés ont leur virilité ; il en résultait souvent des défaillances musicales dont on ne saurait faire remonter la responsabilité qu'à lui.

Ceci est si vrai que les musiciens du Théâtre Français ont retrouvé, cette année qu'ils sont bien dirigés, toute leur vigueur, tout leur éclat.

Nous venons de faire la part d'éloges que notre orchestre mérite, passons maintenant à une critique que nous entendons répéter de tous les côtés et qui est fort juste.

Les musiciens du Théâtre Français sont-ils des artistes à un autre titre que les chanteurs et les comédiens? Certainement non. Ils sont donc astreints aux mêmes règles de retenue que ceux qui viennent interpréter sur la scène les œuvres de Donizetti ou de Lambert Thiboust, d'Adam ou de Sandeau, etc. En conséquence les marques d'approbation ou d'improbation leur sont défendues.

Que dirait-on si les chanteurs et les comédiens qui sont dans les coulisses se mettaient à applaudir ou à siffler lorsqu'ils trouvent que leurs camarades sont bons ou mauvais? Cela ne saurait être souffert. Or ces démonstrations interdites à nos artistes dramatiques et lyriques, certains de nos musiciens se les permettent régulièrement.

Nous sommes loin de dire que l'orchestre entier suit cet exemple. Il est le fait de trois ou quatre instrumentistes seulement, mais il choque les convenances et froisse le sentiment public.

Nous en appelons à M. Martin lui-même dans quelle ville d'Europe, permettait on, que le signal des applaudissements ou de la désapprobation parte de l'orchestre? Dans aucune.

Le musicien est un artiste soumis au jugement des spectateurs, comme les autres artistes, il ne saurait donc faire acte de public, lorsqu'il est à son pupitre. Le bon sens, l'équité le disent, et nous pensons que le chef d'orchestre du Théâtre Français évitera le retour du fait anormal que nous lui signalons.

Le mérite, si grand qu'il soit, ne doit jamais faire oublier à un artiste le respect qui est dû au public, et ce respect consiste surtout à s'abstenir de toute manifestation.

Maintenant, occupons-nous de l'*Ombre*, dont la première représentation a eu lieu devant une salle comble.

On attendait, ici, depuis longtemps, cet opéra. Disons vite que comme musique il n'a pas répondu à l'attente générale.

Représentée en Juillet 1870, c'est-à-dire à la veille de la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, l'œuvre de M. Flotow, n'eut pas besoin, alors, du conflit qui allait déchirer deux grandes nations pour éprouver une chûte.

L'*Ombre* arrivait une douzaine d'années après *Martha*, — la seule œuvre populaire du compositeur Mecklembourgeois — on en avait beaucoup parlé, on espérait un pendant à la pièce dont nous venons de prononcer le titre, aussi le désappointement fut-il grand lorsqu'on entendit cette musique cherchée, maniérée, entassant les difficultés sur les difficultés et arrivant presque à être discordante à force de vouloir être savante.

Il y avait là, on le voyait, un parti-pris de faire de l'originalité, mais cette originalité tombait à faux car à chaque pas on trouvait des réminiscences d'autres opéras. Tantôt c'était : la *Juive*, tantôt les *Noces de Jeannette*, un peu plus loin les *Dragons de Villars*, *Lucie*, et bien d'autres. Au lieu d'un triomphe, l'*Ombre* fut donc un insuccès, et cependant jamais libretto mieux fait n'a été mis au service d'un compositeur.

Ces impressions du public parisien, dont nous primes alors notre part, nous les avons retrouvées l'autre soir à Pera.

Le nom de l'auteur de *Martha* avait fait espérer à notre société de la musique à la fois harmonieuse et mélodieuse, aussi le désappointement a-t-il été vif quand on s'est trouvé en présence d'une inspiration tourmentée et visant à l'effet, sans y arriver.

Le public désorienté ne se retrouvait que quand arrivait un motif pour *Abeille* ou pour le docteur *Mirouet*. Certes, nous sommes loin de dire qu'il faille exclure la science d'un opéra, mais encore vaut-il mieux qu'il soit un peu moins savant et un peu plus amusant, et nous sommes convaincus que le public est de notre avis.

On ne va pas au théâtre pour se livrer à un cours d'esthétique musicale, on y va pour entendre quelque chose d'agréable ou de magistral, et si l'une ou l'autre de ces qualités n'existe point dans une œuvre, l'auteur manque son but. C'est le cas de M. Flotow, avec la pièce dont nous nous occupons.

Il en résulte que le public charmé par la façon dont les artistes ont interprété l'*Ombre*, a cependant fait une foule de restrictions à propos de la musique de cette œuvre.

Nous venons de dire que l'interprétation de l'*Ombre* a été excellente, malgré les difficultés dont est hérissée cette partition, et nous arrivons aux artistes.

La façon dont le rôle de Jeanne est écrit est tellement singulière, si peu mélodieuse, si pleine de cris aigus, que Mlle Magne, dont on connaît la sonorité de la voix, a semblé faiblir à la moitié du second acte et n'est point arrivée sans une grande fatigue, jusqu'à la fin de la pièce.

Dans ce personnage il n'y a que deux endroits où Mlle Magne a pu montrer son savoir, c'est quand elle a chanté sa romance : « *Par pitié ne me chassez pas*, » et lorsque, dans son duo avec Fabrice, elle a murmuré d'une voix entrecoupée : « *Ah ! parlez-moi toujours ainsi.* »

Élève de Duprez, Mlle Magne possède une voix vibrante dont elle sait tirer le meilleur parti aussi lui doit on des éloges pour la manière dont elle a interprété Jeanne. Ce n'est pas sa faute si la musique qu'elle avait à chanter est telle qu'il est difficile d'en tirer des effets.

Malgré tout elle a dû être satisfaite de la soirée de mardi, et, disons en terminant, qu'elle a été touchante dans son premier costume.

Mme Collas qui jouait Abeille a été ravissante dans son costume blanc et vert. Sa coiffure savoyarde, en forme de diadème, lui seyait à ravir. Rien de plus joli, de plus pimpant, de plus avenant qu'elle.

Le rôle d'Abeille, par une des bizarreries de l'auteur, repose sur des vocalises, en quelque sorte depuis le premier jusqu'au dernier morceau. Nous n'avons pas besoin de dire avec quelle légèreté notre première chanteuse s'en est acquittée.

C'est avec l'agilité de gosier d'un rossignol qu'elle a chanté sa strette : « *L'amour est un songe. — Toujours un mensonge, — Fatal et* [illegible] »

Elle a mis une grande malice dans l'ensemble de son rôle, mais surtout dans son duo du premier acte avec le docteur Mirouet et dans son motif : « *Voici l'ordinaire, — Du souper charmant, — Que nous allons faire.* »

Mme Collas est une cantatrice possédant un organe d'une dextérité et d'une ampleur merveilleuses, aussi est-on charmé chaque fois qu'on l'entend.

M. Fraixe a eu un grand et légitime succès dans le docteur Mirouet. Il a chanté avec une grande verve, avec un entrain qui lui ont valu des applaudissements unanimes : « *Quand je monte Cocotte, — Qui trotte, qui trotte*, » : et « *Une femme douce et gentille, — C'est le bonheur de la maison.* »

Il a dit avec ampleur : « *Midi c'est l'heure étincelante. — Où le soleil est radieux.* »

Mais où il s'est surpassé c'est dans ses couplets du troisième acte, quand il a phrase : [illegible] dans ce passage tant d'âme que les bravos ont éclaté.

Plus que tous les autres le rôle de Fabrice est difficile. Il n'a pas deux mesures mélodieuses. Ce sont constamment des accords qui choquent l'oreille et il faudrait bien peu de chose pour que la note devint fausse, cependant M. Kolletz s'en est parfaitement tiré.

Certes on voyait la fatigue que causait à notre ténor l'attention soutenue qu'il était obligé d'avoir pour rendre cette musique ingrate, mais encore une fois il a prouvé qu'il était un artiste savant.

On ne peut chanter avec plus de goût « *Ton sourire sera pareil, — Au rayon perçant le nuage.* » ni cet autre motif : « *D'où vient que maintenant près d'elle, — Je me sens inquiet ainsi.* » On ne peut rendre avec plus de mélancolie la romance ; « *Pauvre ange, dont la triste vie, — Ne connut pas un seul beau jour.* »

De l'*Ombre*, passons au soleil... de la gaîté, et c'est le *Brésilien* et le *Testament de M. de Crac* qui nous l'apportent.

Le *Brésilien* est une vieille comédie du Palais-Royal. Il faut pour qu'elle soit amusante que l'artiste qui joue le *Brésilien* ait du talent. Or M. Dervilliers a été excellent de tous points dans ce rôle. Il a une démarche de nègre, et un cri de singe en fureur qui sont du plus haut comique.

Nous lui devons aussi des éloges pour la façon dont il a interprété Isolin de Castafiol, dans le *Testament de M. de Crac*.

Cet opéra bouffe a fait grand plaisir. Il faut dire qu'il a été enlevé avec une verve endiablée par Mmes Elisa, Leguet et MM. Dervilliers, Jouanne et James.

La musique charmante de M. Charles Lecocq est venue nous reposer de celle de M. Flottow. Elle n'a pas la prétention d'être savante, mais elle plaît et c'est l'essentiel.

L'auteur de *Fleur de Thé*, du *Cabaret de Ramponeau*, de la *Fille de Mme Angot*, etc. possède le don qui charme le public : il est toujours simple et semillant.

Mlle Elisa a été une Thibaude bien réjouie, et plus d'un homme envierait le sort de Chicorat.

Quant à M. Jouanne, dans Capoulade, il a trouvé le pendant de son succès de Van Ostibal. Disons aussi que M. Hilaire a montré beaucoup d'intelligence et fort bien réussi le rôle de Blancpartout.

Terminons par une rumeur, à laquelle nous ne croyons pas. Il serait question, dit-on, de faire jouer à Mme Marcilly le rôle de la *Belle Hélène* !

Faire jouer à une femme aussi....... frêle que notre Dugazon cette plantureuse beauté ce serait vouloir l'exposer à un ridicule qui pourrait ensuite nuire à ses autres créations. Nous ne pensons donc pas que le bruit qui circule puisse être vrai.

Nous ne voyons pas la nécessité de remonter la *Belle Hélène*, dont nous sommes rassasiés, mais si la nécessité s'en fait sentir, Mme Collas à qui sait le rôle, est trop bonne camarade pour refuser de rendre à Mme Marcilly le service de le jouer.

Le Fauteuil N° 3.

l'ordre et éviter une nouvelle collision, en protégeant l'arrivée des soldats à Beyrouth. Ce détachement qui se disposait à passer la nuit dans un khan, sur la route, a été dirigé immédiatement sur Beyrouth où il est arrivé le lendemain lundi.

A la suite de cet événement une entente a eu lieu entre le valy de Syrie, le gouverneur général du Liban et le commandant de la place de Beyrouth, à propos des mesures à prendre pour rendre justice à chacun des deux partis, dans cette affaire.

—

On lit dans le *Janina* :

Nous apprenons avec plaisir que les habitants de Larisse et des cazas dépendants de ce district reconnaissant les grands avantages que la classe agricole a retirés de la fondation des caisses d'épargne, déploient de grands

sa nomination, pour des raisons de forme, on a été enchanté du choix qu'avait fait le patriarcat de Constantinople quand tout le monde a reconnu les qualités vraiment éminentes et affables de ce dignitaire. Depuis quelques jours Sa Grandeur se trouve à Adana, où elle est allée présenter ses respects à notre valy. Nos précédents évêques grecs avaient toujours choisi pour leur résidence la ville de Mersina plutôt que Tarsous, ou Adana. Nous venons d'apprendre que l'évêque actuel, depuis qu'il s'est rendu compte de l'importance de la ville comme population et comme centre du gouvernement, a fixé sa résidence dans cette dernière ville. Quant à nous, tout en reconnaissant la justesse de ce choix nous regrettons ce changement de résidence, qui diminue toujours dans une certaine mesure, l'importance déjà assez précaire de Mersina.

M. J. Barhour, notre *beledié reïs* (président de la Municipalité) a donné sa démission. On prétend qu'il ne trouvait pas bien régulière la marche des affaires, et comme il ne pouvait pas se faire écouter auprès de qui de droit, il a préféré donner sa démission pour vivre tranquille et à l'abri de toute responsabilité. Ibrahim Havos l'a remplacé. Plusieurs autres membres du conseil municipal qui avaient donné leurs démissions

abandonnées par suite de mort, d'amnistie ou d'autres raisons légales. Des 388,948 prévenus retenus par la justice 234,869 ont été condamnés dans le cours de l'année, savoir : 183,339 par les prétures, 43,105 par les tribunaux correctionnels ou provinciaux et 7,927 par les cours d'assises. Les 104,079 restant ont été acquittés ou relâchés soit pour défaut de preuves, soit pour d'autres causes d'extinction de l'action pénale.

Si l'on confronte ces chiffres avec ceux de l'année 1869, laquelle a fourni 320,000 crimes ou délits, 393,152 accusés et 226,659 condamnés on trouve une différence en plus pour 1870 de 10,000 crimes ou délits environ, de 55,830 prévenus et de 8,210 condamnés.

Mais si les crimes ont augmenté en nombre ils ont diminué en gravité. Les affaires renvoyées par les sessions

[illegible]

Le Blue-Book

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Et, en effet, tout en combattant la gonorrhée elles agissent aussi comme purgatifs et donnent des résultats que l'on ne peut pas obtenir des autres médications sans avoir recours aux purgatifs drastiques et aux laxatifs.

On peut donc s'en servir pour les écoulements même pendant la période inflammatoire, [illegible] des bains locaux avec l'eau sédative Gall[illegible] voir recourir aux purgatifs et aux diuréti[illegible] gonorrhée chronique ou goutte militaire, [illegible] tant la dose. Elles ont en outre les [illegible] contre les restes des gonorrhées, rétenti[illegible] tenesme vésical, inflammation hémorrhoïdale [illegible]

Nos médecins avec trois boîtes de ce[illegible] rissent toute sorte de gonorrhée aigue [illegible] cette maladie devient chronique, il faut [illegible] dose.

Prix: francs 3. (Chaque boîte porte [illegible] pour l'emploi des Pilules. — A Constantin[illegible] vendent chez MM. Della Sudda, Velits et C[illegible] frères, à Milan, pharmacie Galleani, M[illegible]

Dépositaires: M. LEONARD, à Ibraïla [illegible] COUD, 2 Rue de la Banque.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 26 Janvier, 9 h. 2[illegible] m., soir.

Obligations Roumélie	fl. 48.25
idem nouvelles	7.—
Anglo-Bank	154 50
Société de crédit aust-turq.	33 75
Banque austro-ottomane	[illegible]4.25
Pièce de 20 francs	9 04
Agio	107.75
Change sur Londres	11[illegible].50
Crédit anstalt	[illegible].25
National Bank	[illegible].—
Lloyd	[illegible].50

Bourse meilleure. Il a été retiré du marché pour plus de deux millions de valeurs. Le taux de l'argent est descendu à 6 0 0.

France.

Paris, 26 janvier.

Obligations Roumélie. fr. 108.75

Après la discussion sur les nouveaux impôts les rapporteurs de l'enquête sur les événements du 4 Septembre qui demandé la lecture immédiate de leur rapport. La gauche de l'Assemblée nationale paraît inquiète de la discussion qui va avoir lieu.

Belgique.

Bruxelles, 26 janvier.

Les journaux semblent alarmés des remontrances du prince Bismarck au sujet de l'attitude des cléricaux.

Hollande.

La Haye, 26 janvier.

On mande de Penangque le Kraton a été pris.

Serbie.

Kragujevatz, 26 janvier.

La Skoupchtina a approuvé la création d'une agence diplomatique à Vienne; le titulaire sera nommé immédiatement.

Italie.

Turin, 26 janvier.

La duchesse d'Aoste est agonisante.

Grèce.

Athènes, 26 janvier, 8 h. 30 m. soir.

Laurium	escompte	fr. 24.—
Pistotiki	prime	» 3 1/2

Durant l'année 1873 les recettes de la Société du Laurium se sont élevés à fr. 3,362,254 et les dépenses à fr. 2,114,420. Après déduction de la redevance à l'Etat et autres, il reste un revenu net de fr. 834,425.

COURS DES FONDS.

Londres, le 26 janvier.

	Clôture
Dette Générale	40 15/16
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	55 1/2
do 1871	56 1/4
do 1872	67 1/4
Consolidés anglais	92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS.

Galata, le 26 janvier.

[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre livre turque à 100 Piastres).

[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Odessa, 12/24 janvier 1874.

Quoique les derniers télégrammes de Londres annoncent du calme et une légère baisse sur les céréales, [illegible] la prochaine récolte, rien ne [illegible] changements dans nos [illegible] des semences de cette récolte se [illegible] sous les plus tristes [illegible] entièrement privés de [illegible] comme la température est [illegible] à craindre pour le mo[illegible] des semences, et plus tard des gelées et une sécheresse qui entraîneraient les plus déplorables résultats, ce dont nos contrées n'ont nullement besoin. Avec la pénurie et la crise financière qui existent depuis de longs mois, une mauvaise récolte serait une véritable catastrophe.

D'un autre côté, on annonce de grandes expéditions d'Amérique pour le Royaume-Uni, mais nous ne croyons pas que ces renforts puissent avoir une importance majeure sur la situation de notre marché agricole, car la descente du printemps des blés de l'intérieur sur laquelle on fondait de grandes espérances sera loin d'être aussi considérable que ce qu'on s'y attendait. Il paraît en effet que, durant cet hiver et encore aujourd'hui, il s'est effectué en Pologne et en Bessarabie de nombreux achats de blés qui, au lieu d'être dirigés sur Odessa, ont été expédiés en Allemagne et en Suisse par la voie du chemin de fer Volotchisk-Cracovie. Ce nouveau débouché pour les blés de l'intérieur pourra, peu à peu, diminuer sensiblement les transports qui jusqu'à présent prenaient exclusivement la voie d'Odessa, sans compter la concurrence qui nous est déjà faire par le port de Nicolaïeff.

Nous sommes toujours sans tonnage disponible, et le peu de vapeurs qui sont arrivés dans notre port ont de suite été affrétés. En ce moment, les voiliers auraient la préférence sur les steamers, ce qui peut fort bien changer avant que nous recevions les navires qui ont été demandés.

Les achats de la semaine, qui ont atteint environ 35 mille tchetverts, ne se sont pas élevés à un chiffre plus important par suite de ce manque de tonnage.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

	Tchet.	pouds à pouds	Rbles. à Rbles.
Ghirca	11000	de 9.14 à 9.30	12 35 à 14 75
Blé tendre	16500	de 9.10 à 9.35	12.85 à 14 62 1/2
Sandomirca	2500	de 9.08 à 9 12	13. à 13.25
Seigle	4000	7.55	8.30
Maïs	800		8.62 1/2
	34800		

NOLIS.

Vapeurs pour le Roy-Uni 41 à 42 6 la ton. suif.
» pour la Méditer. fr. 3 1/8 à 3 1/4 la charge
» pour l'Adriatique fr. 1.75 le stajo.
Voiliers pour Roy.-Uni sch. 35 à 35/6.
» pour Méditer. fcs 2 à 2 25.
» pour l'Adriatique fcs 1.

MONNAIES.

Pol impérial	6. 5—6.10
Pièce de 20 fr	5.84—5.87
Livre anglaise	7.40—7.45
» turque	6.60—6.65
Ducat autrichien	3.40—3.45
Rouble effectif	1.10—1.13

COURS DES CHANGES

Londres, 3 mois date	R. 730—732 1/2 la L.St
France id	F. 3.47 1/2 le Rouble

Fonds publics.

[illegible]

Très ferme. [illegible]

Blés calmes [illegible] Pologne, [illegible] orge, très [illegible] lin, ferme.

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Marseille, le 27 janvier 1874.

[illegible]

Berdianska	128/123	[illegible]
do	128/123	[illegible]
Marianopol	128-129	[illegible]
Irka d'Odessa	126/121	[illegible]
Rodosto dur	132/128	[illegible]
Varna	125/120	[illegible]
Danube	126/121	[illegible]
Enos tendre	125/120	[illegible]
Irka de Galatz	128/123	[illegible]

Le tout les 160 litres. Escte 1 %. [illegible]

Grains grossiers. — Marché calme. Les prix n'ont pas varié. On a vendu des [illegible] à 23.50 des Maïs d'Odessa [illegible]

[illegible] Les sésames, il [illegible]

On a pris des colzas au Danube [illegible] à 22 25 et des lins de [illegible]

Laines. — Des ordres d'achat [illegible] sont arrivés. Les laines de [illegible] donné lieu à des affaires [illegible]

Voici les prix pratiqués:

[illegible]

Cocons et cocons. — La baisse [illegible] tuer sans ramener l'activité [illegible] a vendu 4 b. soie filat. Syrie [illegible] Grèce à 76. Des cocons [illegible] à 9.50 les Japon verts Salonique [illegible] blanc de l'Andrinople à 20 fcs.

Pétroles. — A l'entrepôt [illegible] 39 et [illegible] en caisses 14 fcs.

Sucres. — Les provenances de Russie [illegible]

Sucres Raffinés. — Voici [illegible]

[illegible]

Bourse de Marseille

Le 16 janvier 1874.

COURS DES CHANGES

[illegible]

Matières d'or et d'argent.

[illegible]

Changes sans grandes variations. La situation du marché est la même que la semaine dernière. Notre industrie savonnière, qui est une des principales de notre place est très émue des récentes décisions prises par l'administration du fisc.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR du 26 janvier.

Alexandrie, paq. à vap. égypt. Chenir, c. Moustafa bey, ayant touché Dardanelles [illegible].
Londres, [illegible] rus. Césarevich, c. Gérard, ayant touché Messine et Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. Agron c. [illegible] ayant touché Dardanelles ch [illegible].
Alexandrie, paq. à vap. aut. Mars, c. Ierkovich, ayant touché [illegible] Smyrne, Metelin, Tenedos Dardanelles et Gallipoli div. 125 pas.
Marseille, paq. à vap. ital Drepano c. Pirandello ayant touché Naples, Gênes, Palermo, Messine, Pirée Smyrne et Dardanelles div. 35 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR du 24 janvier.

Smyrne, paq. à vap. angl. Europe, c. Boot [illegible]
Trieste, paq. à vap. aut. Diana, c. [illegible]
[illegible] paq. à vap. [illegible] Memphi, c. Spanton [illegible]
Trieste, paq. à vap. rus. Gounib, c. Dap[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES du 24 janvier.

Marseille, br. hell. Triandafilia, c. Mo[illegible]
du 25 janvier
Marseille, br. ital. Francesca, c. Lipo[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES du 24 janvier

Malte, bk. aut. Pelesac, c. Pederiin, blé.
— br. aut. Maria Madre, c. Cassev[illegible], blé.
Syra, goel. hell. Caliopi, c. Maris, div.
Kimi, br. hell. Athina, c. Vangelis, lest.
[illegible] br. hell. Tris Adelfis, c. Patronas, lest.
Marseille, br. hell. Caterini, c. Fourlas, lest.
[illegible] br. hell. Euangelistria, c. Can[illegible]lis, blé.
[illegible] br. ottom. Kirlanguitch Bahr, c. Abdullah.
[illegible] goel. ottom. Durme Selamet, c. Ahmet, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 22 janvier

[illegible] tom. Taïf, c. Ahmet, c. Ahmet bey, div. Trebizond pour Con/ple.
[illegible] Cérès, c. Scriagin, div. Odessa, p. Con/ple.
[illegible] Aunis, c. Gaup, div. Trebizonde p. C[illegible]
[illegible] angl. Opach, c. Penney, orge, Kustendj[illegible]
[illegible] angl. Middleton, c. Tato, blé, Odessa [illegible]

Directeur-gérant : [illegible]

ANNONCES

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

AVIS.

Les Bureaux du Crédit Général Ottoman seront fermés mercredi 28 courant à l'occasion du Courban-Baïram.

Constantinople, le 26 janvier 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE.

AVIS.

Les Bureaux de la Banque Austro-Ottomane seront fermés Mecredi le 28 courant à l'occasion de la fête du Baïram.

Le 26 Janvier 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Les Bureauu de la Sosiété Générala de l'empire Ottoman seront fermés le premier jours des fêtes du Courban Baïram Con/ple le 26 Janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mecredi 23 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 4800 ocques de savons de la Canné (Crète) nécessaires au dépôt denrées miletaires et déjà soumissioné à 5 1/2 piastres l'oque.

Les personnes qui voudraient concourrir à cette adjudicatation sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à huit heures à la turque.

Seraskérat le 26 Janvier 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que les lettres à destination des localités desservies par le chemin de fer d'Andrinople, sont acceptées à la succursale de la Poste Impériale à Sirkédji-Iskelessi, tous les jours, depuis le matin jusqu'à 3 heures de la nuit, à la turque.

Le public est informé en outre que les lettres à destination de toutes les localités de l'Empire et régulièrement affranchies, peuvent être mises dans les boîtes de la Poste Locale qui se trouvent placées aux endroits ci-dessous indiqués :

Dépendances de Yéni-Djami :

Zindan Kapou; Oun-Kapan; Cheikul-Islam-Kapoussi; Ministère de la Guerre; Merdjan; Buyuk Yéni Khan, petite porte au Tarakdjilar; Sumbullu-Khan; Ste-Sophie; Aux quatre rues de la Sublime Porte; A la Porte de l'Administration des Télégraphes et Postes; Mahmoud Pacha, rue Bezdjiler, Sofdji-Khan, Baluk-Bazar.

Dépendances d'Aksaraï :

Sultan-Bayazid; Veznédjiler; Chahzadé-Bachi; Sultan-Mehmed; Tribunal de Davoud-Pacha; Hasseki; Avrad-Bazar; Psamamatia; Vlanga; Coum-capou; Ak-Saraï, aux environs du corps de garde; Makri-keuy; S. Stéfano.

Dépendances de la Corne-d'Or :

Eyoub) une au débarcadère.) une autre au Bazar.

Haskeuy) une au débarcadère.) une autre dans l'intérieur du) quartier.

Tcharchamba-Bazar; Phanar, à la porte du quartier; Ayvanséraï.

Dépendances de Galata :

Perchembé-Bazar; Balouk-Bazar; Camondo-Khan; Commission-Khan, à Karakeuy.

Dépendances de Péra :

Tatavla, place de la fontaine; Pancaldi, près de l'église; Taxim; Agha-Djami, en face de la mosquée; A côté de l'Alcazar; En face de Galata-Séraï; En face de l'Ambassade d'Angleterre; Petits Champs; En face de l'Ambassade de France; Aux Quatre-Rues; A côté du corps de garde, au Téké; Rue Yazidji; Rue Patrik; A côté de l'Ambassade d'Autriche; A côté de l'Hôtel de Paris; à la porte de la Station Télégraphique de Péra.

BOSPHORE.

Dépendances de la côte d'Europe :

Béchik-Tach) une au débarcadère.) une autre dans l'intérieur) du village.

Ortakeuy) une au débarcadère.) une autre dans l'intérieur du) village.

Arnaout-Keuy; Kourou-Tchesmé; Bebeks au débarcadère; Roumélie Hissar; Boyadji-Keuy; Emirghian; Sténia.

Yénikeuy) une au débarcadère.) Deux autres dans l'intérieur) du village.

Thérapia) une au débarcadaire.) une autre dans l'intérieur du) village.

Buyukdéré, 4 boites au débarcadère et dans l'intérieur du village.

Dépendances de la côte d'Asie :

Beyler bey; Stavros; Tchenguelkeuy; Kandilli; Anatoli-hissar; Kanlidja; Pacha-Bakté; Beykoz (2 boites.)

Dépendances de Scutari :

Au débarcadère; A coté du grand corps de garde; Yéni-mahalé; A coté du corps de garde à Selamsik; Dans la cour de l'hôtel du gouvernement.

Dépendances de Kadikeuy et Iles des Princes :

Kadikeuy) une au débarcadère, deux) autres dans l'int. du village.

Prinkipo) une au débarcadère, trois au-) tres dans l'intérieur de l'Ile.

Halki) une au débarcadère, une autre) dans l'intérieur de l'Ile.

Kartal. »

Le Directeur Général.
Salim.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 22 Janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication défenitive de la quantité de peaux ci-dessous mentionnée nécessaires à la Tannerie Impériale de Béïcos.

35000 peaux salées d'Anatolie et de Tiflis déjà soumissionnées à 15 piastres l'ocque;

5000 peaux vertes salées de Roumélie et d'Odessa déjà soumissionnées à 10 1/2 piastres l'ocque;

et le Jeudi suivant 24 Janvier aura lieu l'adjudications définitive de 12000 peaux vertes salées des Indes et de 4000 peaux de veaux séchées au vent déjà soumissionnées la première à 13 1/2 piastres l'ocque et la seconde a 32 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqué.

Séraskérat, le 24 janvier 1874.

ADMINSTRATION IMÉPRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture des imprimés nécessaires à ses bureaux pour l'exercice de l'année 1290 et s'élevant à plus de quatre cent mille piastres, sera mise en adjudication.

En conséquence, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication peuvent se présenter à partir du 21 janvier courant jusqu'au 1er février (vieux style) tous les jours à 7 heures à la turque, au Conseil de la susdite Administration, pour voir les échantillons y déposés et pour prendre connaissance du cahier des charges.

Constantinople, le 22 janvier 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

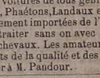

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille. Bonne références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

Appartement et Chambres, à louer rue Takir N° 20.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

SALLE ADAM
Passage Hazzopoulo.

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

Mardi 15/27 janvier 1874, à 8 1/2 h. du soir.

2e et Dernier Concert

donné par

HENRY KETTEN

avec le gracieux concours de
Mme Delphine Livadari et de MM. Chadurne, Armand Fraixe, Pasquali et Lucas.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Concerto, M. Ketten : Bach. — 2. Air d'«Ariolant» M. Chadourne : Mehul. — 3. a) Il Dolore ; b) Muguet, Petite Valse ; c) Petite marche, l'Auteur Ketten. — 4. I Puritani, « Qui la voce sua soave », Mme Livadari : Bellini. — 5. Souvenir de Spa, M. Lucas : Servais. — 6. a) Bourrée Haendel ; b) Grande Fugue en la mineur, M. Ketten : Bach

DEUXIÈME PARTIE.

1. Trio, en ré mineur, MM. Pasquali, Lucas et Ketten : Mendellyssohn. — 2. a) Comme à vingt ans : Durand. — 3. b) Les Cerises Benard M. Fraixe. — 3 a) Nocturne, en fa dièze ; b) 8me Polonaise, M. Ketten : Chopin. — 4. Il Guarany — « c'era una volta un principe » Mme Livadari : Gomes. — 5. a) Ballade : Ketten — b) Scène champêtre Rinaldi : — c) Chasses au Pavillon (demandé), M. Ketten : Ketten. — 6. Duo de La Reine de Chypre», MM. Chadourne et Fraixe : Halevy. — 7. Marche du Tannhauser, Ketten : Liszt.

Accompagnateur : M. Deschamps.

Prix du Billet : Une livre Turque.

On trouve des Billets dans les Magasin de Pianos et Musique de MM. Adam, Balatti et Comendinger, ainsi que le soir du Concert à l'entrée de la Salle.

8me ANNEE Nº 21. — 10 Zilhidje 1290. — MERCREDI 28 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. [illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette Nº 23; à Milan, chez MM. Mauzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 27 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

L'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, relatif à la France, et qui nous a été signalé par le télégraphe a produit à Versailles, paraît-il, une grande sensation dans les cercles politiques.

Une dépêche adressée à l'*Independance Belge* dit que lendemain de cette publication MM. de Broglie et Decazes ont été très entourés, dans les couloirs de l'Assemblée, et qu'ils se sont efforcés « de donner des explications rassurantes à ceux qui les interrogeaient sur la signification de cet article et sur l'état des relations de la France avec l'étranger. »

Il est évident qu'il n'y a pas craindre actuellement une rupture entre la France et l'Allemagne, cependant le langage violent des journaux cléricaux, et la conduite de l'épiscopat français, relativement à la politique intérieure de M. de Bismarck, sont de nature à rendre difficile, les relations entre les deux cabinets.

Suivant l'*Echo du Parlement*: «C'est ce que M. d'Arnim aurait été chargé de faire sentir à M. le duc Decazes. Celui-ci aurait été d'autant plus embarrassé de répondre à l'ambassadeur d'Allemagne que, d'une part, en vertu du concordat, les évêques français sont de véritables fonctionnaires publics nommés par le gouvernement, payés par le trésor public et justiciables du conseil d'Etat, et que, d'autre part, les rigueurs dirigées contre les journaux libéraux en vertu de l'Etat de siège et des lois répressives dans tout genre dont ils disposent, met d'autant plus en lumière les allures agressives de la presse cléricale contre la Prusse. »

Les élections au Reichstag allemand viennent de révéler d'une façon éclatante le réveil croissant du catholicisme dans ces contrées, mais c'est surtout en Bavière que cette influence s'est manifestée.

Au dire des feuilles germaniques la lutte électorale s'est maintenue, exclusivement en quelque sorte sur le terrain religieux. Les endroits où la population est protestante ont voté en faveur des unitaires pendant que les provinces catholiques ont donné leurs voix aux cléricaux.

En Bavière le résultat a été désastreux pour le parti unitaire. En 1871 il possédait au parlement fédéral trente sièges sur quarante-huit, cette fois il ne lui en reste que seize.

Les socialistes ont fait preuve de la même discipline que les cléricaux. Dans les centres industriels ils ont donné leurs voix, à l'unanimité, aux candidats de leur association.

Les élections qui viennent d'avoir lieu ont donc profondément modifié la situation de la Bavière, par rapport à ses relations avec l'Empire, et il est clair que ces dernières s'en ressentiront.

A la cour et à la Chambre haute l'idée unitaire ne rencontre aucune sympathie, il va donc s'en suivre un accroissement de force pour ceux qui repoussent les réformes votées par le Reichstag.

La bulle *Apostolicæ sedis munus* continue à être l'objet des commentaires de la presse européenne.

Le *Tagblatt*, de Vienne, dit que dans les sphères officielles austro-hongroises on sait parfaitement à quoi s'en tenir au sujet de l'authenticité de ce document.

Il ajoute que l'original de la dite bulle est depuis seize mois entre les mains de M. Andrassy qui l'aurait reçu par la voie de la légation d'Autriche à Munich.

La session des Dietes a été close le 17. Le *Fremdenblatt* fait à ce sujet les réflexions suivantes:

«Un regard rétrospectif sur les sessions des diètes qui viennent de se clore, nous donne la conviction rassurante que la consolidation de nos rapports constitutionnels va progressant de la manière la plus satisfaisante et en outre celle que l'opposition n'est plus assez forte pour faire quitter à l'Empire Autrichien la voie dans laquelle l'a engagée une main ferme et sûre, après que l'insuccès de la politique fédéraliste de compromis eut été bien constaté. C'est avec plaisir que nous pouvons nous reporter aux dernières sessions des diètes et appeler l'attention sur les nombreux travaux, féconds en bons résultats qui y ont été achevés au profit des diverses provinces; en revanche les stériles contestations de nationalités n'ont absorbé qu'une très-minime partie du temps qu'eurent à leur disposition les diètes, dans leurs dernières sessions. Ces dernières furent consacrées à des travaux sérieux, et les populations qui n'avaient eu que trop longtemps à se plaindre de la négligence et de l'oubli de leurs intérêts matériels, seront reconnaissantes aux diètes d'avoir abandonné cette fois la haute politique pour déployer avec succès leur activité sur le terrain qui leur est assigné à la fois et par position et par vocation.

» A sa rentrée en session, le Reichsrath n'aura à s'occuper d'aucune motion tendant à opérer des modifications à la constitution; d'aucune part n'émanent des propositions qui auraient pour but d'étendre l'autonomie des provinces aux dépens de celle de l'empire, et à l'exception des « Vieux » Tchèques, toutes les fractions, tous les partis ont reconnu la nécessité de prendre part aux travaux du Reichsrath. »

La garde nationale italienne va cesser d'exister, d'ici à la fin de l'année, elle sera remplacée par la *milice communale*, organisée de cette façon:

La milice communale se compose de la 3me catégorie de chaque classe; des hommes des deux premières catégories exemptés du service pour des raisons de famille; des volontaires de un an et des militaires ayant achevé leur temps de service dans l'armée et dans la milice mobile, — 800,000 hommes environ.

Elle sera commandée par des officiers nommés par le Roi et choisis parmi les officiers de la garde nationale actuelle, parmi les officiers de l'armée démissionnaires ou en retraite et parmi les volontaires d'une année dont la capacité aura été reconnue.

La *Gazette de Moscou* dit que, par ordre du ministère de la guerre des fortifications considérables vont être établies à l'embouchure du Bug, dans la mer Noire et dans le voisinage d'Atshakoff.

De même les fortifications de V[illegible]vie recevront des améliorations qui feront de cette ville une place forte de premier ordre. Ces modifications doivent être entreprises dès le printemps prochain.

L'EPISCOPAT ALLEMAND ET M. DE BISMARCK.

Le Reichstag allemand va bientôt se réunir.

Les élections, tout en conservant la majorité au parti unitaire, ont cependant augmenté les sièges des députés catholiques. Il en résulte que la lutte entre l'épiscopat et la chancellerie impériale fera l'objet de vives discussions au sein du Parlement fédéral, et que de nouvelles difficultés seront certainement créées à M. de Bismarck, à cet égard.

Dans cette situation, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'examiner à quel point le prince-chancelier en est arrivé, dans son conflit avec les membres du clergé prussien, car c'est ce dernier qui imprime une impulsion à tout l'épiscopat allemand.

Nous ne tirerons aucune déduction des faits que nous allons grouper; nous nous contenterons de les exposer.

Il est évident que le clergé prussien est peu disposé à céder à la volonté du prince-chancelier, de même que M. de Bismarck est résolu à ne point renoncer à ses projets.

Les lois confessionnelles les plus rigoureuses ne sont pas parvenues à atteindre leur but, au moins jusqu'ici, l'atteindront-elles plus tard? C'est là une question que nous nous abstenons de commenter.

Ce qu'il y a de clair, c'est que les suspensions de traitements, les amendes, les menaces de prison, la vente des meubles, des chevaux et des voitures des prélats ne les ont pas déconcertés.

Ainsi, à l'égard de Mgr Ledochowski, la somme des amendes dépasse dix mille thalers, celle des mois de prison va au-delà de quatre ans et demi, et l'archevêque de Posen n'en paraît pas moins résolu à braver jusqu'au bout la colère du gouvernement prussien.

Il en est de même de l'évêque de Trèves et de ses collègues.

M. de Falk, poussé par M. de Bismarck, a beau stimuler le zèle des fonctionnaires de l'Etat, haut et bas clergé n'en agissent pas moins comme si le ministre des Cultes ne parlait point.

Le gouvernement prussien pensant que l'âme de la résistance réside, au plus haut degré, en la personne de M. Ledochowski, vient de le sommer de se démettre de ses fonctions archiépiscopales, et de comparaître devant la cour ecclésiastique de Berlin.

En ce qui touche le premier point l'archevêque de Posen a répondu:

« On peut, sans doute me priver matériellement de la possibilité de remplir mes devoirs et d'exercer mes droits, — mais mes droits sont imprescriptibles, et aucun tribunal de l'Etat ne pourra me délier du devoir qui m'incombe d'accomplir les obligations de ma charge ecclésiastique. »

En ce qui concerne sa démission il a ajouté:

« Je serais trop indigne de la dignité dont Dieu m'a revêtu, si je quittais de mon propre gré mon troupeau, au moment où il est exposé au danger de devenir la proie de l'incrédulité, de l'hérésie et du schisme. »

Ces réponses sont péremptoires, et on peut en conclure que rien, pas même la violence, ne saurait faire changer de résolution le prélat.

En présence de cette opiniâtreté le président de la province de Posen a cru devoir écrire une lettre, en quelque sorte comminatoire, à M. Ledochowski.

Dans ce document officiel le fonctionnaire prussien s'efforce de démontrer à l'archevêque que « non-seulement il foule aux pieds les lois de son pays,» mais encore qu'il provoque et encourage les prêtres de son diocèse à la désobéissance.

Il dit:

« Non-seulement Votre Grandeur a refusé de prêter son concours à l'exécution des lois, mais elle a mis en pratique cette détermination avec une logique rigoureuse, dans un grand nombre de cas particuliers, et cela jusqu'au parfait accomplissement de ses desseins. Ainsi, par exemple, un prêtre de Posen, ayant participé à une manifestation en l'honneur du souverain, vous n'avez point hésité à le frapper d'une déclaration de blâme. »

Enfin le président de la province de Posen termine ainsi:

« Il n'est pas jusqu'aux réunions paroissiales convoquées par le gouvernement à l'effet de prémunir les populations contre les suites désastreuses des actes officiels consommés par des prêtres au mépris de la loi, où l'esprit de désordre ne se soit ouvertement manifesté.»

A ces dernières articulations M. Ledochowski a répondu par ces mots:

« Il est vrai que vous envisagez les choses sous un autre point de vue. Déjà dans les premiers âges du christianisme, les *employés païens* d'alors considéraient comme rebelles ceux qui, en rendant à César ce qui est à César, rendaient d'abord à Dieu ce qui est à Dieu.»

Il y a dans le langage du prélat quelque chose de hautain qui ne permet pas de croire qu'il puisse faire jamais des concessions.

Il ne reste donc au gouvernement prussien que deux voies: la prison ou l'expulsion. Mais l'une ou l'autre ne fera qu'exaspérer les esprits et révolter les consciences de plusieurs millions de catholiques.

Et si le débat devait se circonscrire à la Prusse, peut-être bien que l'œuvre de M. de Bismarck n'aurait point à en souffrir, mais ce qui le rend beaucoup plus sérieux c'est que les députés catholiques de l'Allemagne s'apprêtent à l'agrandir, à l'élargir et à le porter devant le Reichstag.

C'est même cette raison qui est certainement cause de l'accroissement du nombre des députés cléricaux au parlement fédéral.

Ainsi donc, et c'est le point où nous voulions en arriver, une coalition se forme contre M. de Bismarck, et elle a pour noyau l'élément catholique. Nous verrons bientôt ce qu'elle produira.

Dans tous les cas nous pensons, qu'au point de vue de la réalisation de ses vues unitaires M. de Bismarck eut mieux fait de ne point s'engager dans des questions qui touchent au domaine des consciences.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Paris, le 15 janvier 1874.

Vous connaissez déjà par la dépêche que je vous ai expédiée, le soir même du 12 janvier, la fin de la crise que nous venons de traverser. Le ministère a été consolidé d'abord par 39 voix qui, au scrutin secret, ont repoussé l'ordre du jour pur et simple; puis, par 61 voix qui, au scrutin public ont adopté l'ordre du jour de confiance présenté par les amis du cabinet. C'est bien *61* voix qu'a obtenu ce dernier ordre du jour et non pas *58*, comme je vous l'avais d'abord télégraphié.

Le ministère sort donc victorieux de la crise, après une séance qui a fourni au duc de Broglie [illegible] les déclarations aussi formelles [illegible]. Jamais l'éminent ministre, malgré l'impopularité qui s'attache à son nom, [illegible] montré si habile. On peut dire qu'il a sauvé le ministère.

[illegible]rs fécondé en [illegible] le plus important [illegible] prononcé par M. Raoul Duval. Le jeune député de la Seine-Inférieure, qui s'était fait une place si brillante dans le parti conservateur, [illegible] contre le duc de Broglie et [illegible]t qui a été très-remarqué. [illegible] avait [illegible] où l'on caresse les rêves quelquefois les moins réalisables, il est arrivé à plus d'un d'entre nous d'exprimer, *in petto*, le vœu d'être assez puissant pour faire arriver au pouvoir des hommes dégagés de tout lien politique et n'ayant d'autre [illegible] l'intérêt du pays. Mais, en pratique, un [illegible] est une chimère. Où les prendre ces hommes si rares qui ne seront ni royalistes, ni impérialistes, ni républicains? Et, à supposer qu'ils existassent, comment feraient-ils, une fois au pouvoir, pour résister aux partis? Il arrive quelquefois que l'on se fortifie, en essayant de contenter tout le monde, mais plus souvent encore on s'affaiblit, lorsqu'on se met dans la nécessité de ne contenter personne. M. Raoul Duval [illegible] démontré l'obligation où était le maréchal de Mac-Mahon de former un ministère avec tous les partis et non avec un seul. Mais cette démonstration était parfaitement inutile, puisque le ministère pouvait répondre: « Je suis un composé de toutes les opinions et je reste accessible aux hommes de toutes les opinions conservatrices. » Pour tout dire l'attitude de M. Raoul Duval a paru profondément regrettable, et le parti conservateur a pu déplorer qu'un de ses orateurs les plus brillants se soit laissé entraîner à livrer l'assaut au ministère.

La Bourse s'est émue de ce que l'on appelle — à tort, selon moi, — la question de l'*Orénoque*, car il n'y a pas de question de l'*Orénoque*. On a prétendu que l'Italie demandait au gouvernement français que ce bâtiment — qui [illegible], vous le savez, à Civita-Vecchia, dans [illegible] italiennes, — fût rappelé. On a encore prétendu que les gouvernements italien et allemand avaient simultanément demandé au cabinet français la communication des documents relatifs à l'annexion de la Savoie: — ce qui me paraît le comble de l'absurdité. Enfin on a encore prétendu que l'arrivée à Paris de l'ex-roi de Naples François II, paraissait causer une certaine inquiétude à la légation italienne. Une note, partie du Quirinal, aurait signalé à M. Nigra, l'arrivée du royal voyageur, auquel on prêterait l'intention de s'aboucher avec le parti légitimiste et de pressentir l'attitude éventuelle du gouvernement français vis-à-vis du Saint-Siége. Je ne vous rapporte tous ces bruits que pour vous en signaler l'invraisemblance. Ils ont été démentis par tous les organes ministériels et leur absurdité est si manifeste, que je ne puis comprendre le mobile de ceux qui les mettent en circulation.

Il n'y a pas eu moins de 6,000 invitations lancées pour le bal donné hier par le président de la République. Les invités se demandaient comment ils pourraient tenir tous dans le palais de l'Elysée, moins grand assurément que les Tuileries d'autrefois et surtout que l'ancien Hôtel-de-Ville. L'événement a prouvé que les inquiétudes des invités n'étaient pas fondées. On avait annexé aux salons une partie du jardin. La fête a été magnifique et les invités, si nombreux qu'ils fussent, ont pu circuler à l'aise.

Le ralentissement des affaires qui, depuis un ou deux mois, se fait sentir à peu près partout, a porté la fièvre de la concurrence si loin que certains industriels ne se bornent plus à déclarer *urbi et orbi* qu'ils sont les premiers du monde. Quelques-uns d'entre eux vont, paraît-il, jusqu'à [illegible] la calomnie de manière à faire [illegible] Basile lui-même. De là, [illegible] nombre de [illegible]. La *Gazette des Tribunaux* nous a appris hier que les grands magasins du Louvre ont donné le signal d'une réaction énergique contre les mauvaises habitudes commerciales qui tendent à se propager. Ainsi cette maison vient de déférer à la justice les journaux le *Guardian* de Manchester et l'*Algemeine Zeitung*, d'Augsbourg, qui ont répandu contre elle [illegible] des bruits calomnieux.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale;

Rassib-zadé Moustafa Assym Effendi, ex-cadi de Smyrne, est nommé Mollah d'Egypte;

Mustafa effendi, de Roustchuk, ayant le 5e grade de *Mudderiss*, est nommé Mollah de l'île de Candie,

Khalil Salih effendi, ex-Cadi de Roustchuk, est nommé Mollah de Bagdad;

Hamdi bey-zadé Mehmed Tahir effendi, ex-cadi d'Antap, est nommé Moullah de Bosna.

S. A. le grand-vézir s'est rendu hier au palais impérial où il a eu l'honneur de travailler pendant plusieurs heures avec S. M. le Sultan.

Nous trouvons dans le *Djéridéi-Askerieh* les promotions et permutations suivantes:

Le major Chukri effendi, commandant du fort de Stankeuy, (Kos), et le major Mehmet agha, commandant du fort de Chio, ont permuté;

Ghumous effendi, major en disponibilité, est nommé avec le même grade au 5me régiment de chasseurs, nouvellement formé dans le 2me corps d'armée.

L'adjudant-major Apostolidis effendi, médecin de l'hôpital du Seraskérat, et l'adjudant-major Vassil effendi, médecin dans le 6me corps d'armée, ont été promus au grade de major.

D'après nos informations privées, les négociations qui se poursuivaient entre le ministre des affaires étrangères et le représentant du Schah à Constantinople, à l'effet de régler la situation des sujets Persans dans l'Empire, viennent d'aboutir à un résultat satisfaisant. Les bases d'une convention spéciale avaient déjà été discutées et arrêtées entre les deux Etats, Rachid pacha et le général

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

par

M. EDOUARD DIDIER.

VI. (suite).

— En vérité, mon oncle, je ne vous comprends pas, dit la jeune fille en venant s'asseoir sur les genoux de son tuteur, comme elle le faisait quand elle était enfant; est-ce ma faute, moi, si tous les hommes que je vois me semblent laids ou bêtes?

— Oui, c'est ta faute, parce que tu les vois avec prévention, parce que...

— Allons, taisez-vous, vilain tuteur, dit-elle en lui mettant la main sur la bouche; vous allez dire du mal de votre pupille, et je ne le souffrirai pas... Mais pourquoi tenez-vous tant à me voir mariée? si je me trouve bien ainsi près de vous? continua-t-elle en l'entourant de ses bras; si je ne veux pas vous quitter?

— Chère enfant, dit le vieillard ému jusqu'aux larmes, ta légèreté cache-t-elle donc réellement une affection véritable pour ton vieux tuteur?

— Vous mériteriez bien que je vous dise non, reprit Regina en le menaçant du doigt. Mais je suis meilleure que vous, moi, et je veux que vous le sachiez: ma volonté est de ne jamais vous quitter. Eh bien, voulez-vous encore me marier, maintenant, dites?

Voir le numéro du 26 janvier.

Non, sarpejeu! Tu me ragaillardis, tu me réchauffes le cœur, et je veux vivre cent ans pour... Eh bien, qu'est-ce que je dis là moi, voilà que je suis aussi fou que toi. Je parle d'avenir, de longues années, comme si je n'étais pas du mauvais côté de la soixantaine, comme si les infirmités qui m'arrivent chaque jour ne m'avertissaient pas que je ne suis pas éternel, que bientôt...

— Taisez-vous, mon oncle, vous me faites [illegible].

— Eh bien, je veux te marier avant de mourir, corne-de-bœuf!

— Eh bien, mon oncle, dit Regina semblant prendre tout à coup son parti, je ne vous demande que quelques jours de réflexion.

— Tu n'as plus beaucoup de temps, chère petite. Dans trois mois tu auras vingt-et-un ans. Terme fatal.

— Ne craignez rien, mon oncle, je ne serai jamais une fille majeure.

A quelques jours de là, Regina disait à son tuteur:

— Mon choix est fait, mon oncle.

— Mon petit Diogène a trouvé un homme. Je ne serais pas fâché de le connaître.

— Patience! dit l'espiègle jeune fille en mettant un doigt sur ses lèvres.

— Dis-moi au moins son nom?

— Vous le saurez à Venise, mon oncle; nous partons pour l'Italie.

— Partons pour l'Italie!

Et voilà comment il s'était fait que le duc San Gennaro et sa nièce étaient débarqués un beau jour à Venise, sans que maître Salomon, l'honnête custode du palais San Gennaro, eût été prévenu de leur arrivée.

VII

L'Oncle et la Nièce.

Il y avait une heure à peine que Jacques et Pierre avaient quitté le palais San Gennaro quand une gondole y aborda portant trois personnes, maître Salomon, le duc et sa nièce. Les domestiques du duc filaient devant lui dans une gondole, se rendant à l'hôtel Danieli, où Salomon avait eu l'adresse de persuader au duc qu'il devait d'abord descendre. Voici ce qui s'était passé:

En quittant Champagne, maître Salomon s'était rendu à la station du chemin de fer. Là, il avait trouvé le duc et sa nièce sur le point de monter en gondole pour se rendre à leur palais.

— Ah! qu'allez-vous faire, Excellence? dit Salomon frappé de terreur en songeant à la colère du duc quand il trouverait son palais habité par un autre que lui. Rien n'est prêt pour vous recevoir. Songez donc, votre palais est inhabité depuis bien des années. Les murs en sont dégradés, les meubles tombent en ruines.

— Mais, dit le duc avec une légère impatience, je vous ai vingt fois écrit de tenir constamment le palais en état.

— Sans doute, et Votre Excellence a raison, mais Votre Excellence ne sait pas ce que c'est que Venise aujourd'hui. Nous sommes obligés d'aller chercher des ouvriers en terre ferme, quelquefois jusqu'à Trieste ou à Milan. D'ailleurs, continua Salomon en se penchant à l'oreille du duc, Votre Excellence oublie les recommandations secrètes qu'elle a bien voulu me faire.

— Quelles recommandations secrètes? je ne comprends pas.

Salomon jeta un regard autour d'eux pour s'assurer que personne ne les écoutait; puis se penchant de nouveau à l'oreille du duc:

— Votre Excellence, dit-il, ne m'a-t-elle pas dit qu'elle entendait que le palais San Gennaro fût toujours hermétiquement fermé, volets clos, portes verrouillées, de façon à ce qu'on vit bien que les derniers de cette illustre maison avaient émigré?

— C'est juste, c'est juste, dit le duc dont le dada favori se trouvait ainsi flatté par le rusé Salomon.

— Eh bien, Votre Excellence ne croit-elle pas qu'il y aurait quelque danger à faire entrer ainsi, brusquement, la princesse dans un palais dont depuis si longtemps portes et fenêtres sont fermées et où l'humidité doit tomber de chaque muraille?

— Vous avez raison, Salomon, parfaitement raison.

— A la place de Votre Excellence, je ne voudrais pas que la signora mît le pied chez elle avant quinze jours d'ici, avant que l'air fût bien purifié, et que le bruit des ouvriers que je vais immédiatement mettre dans le palais fût apaisé.

— Mais d'ici là, maître Salomon, que comptez-vous faire de nous?

— L'hôtel Danieli est prévenu. Vos Excellences y seront traitées avec tous les égards qui leur sont dus.

— Les deux derniers descendants des San Gennaro loger à Venise, à l'auberge, la chose est au moins bizarre, avouez-le, maître Salomon, dit le duc avec un sourire mélancolique.

Salomon s'inclina sans répondre. Pendant ce temps les domestiques avaient aidé à charger les bagages dans une gondole et [illegible].

— [illegible], dit le duc avec un soupir, à l'hôtel [illegible], puisque ma porte m'est fermée.

Maître Salomon, devenu près du duc plus obséquieux que le dernier de ses laquais, s'apprêtait à sauter dans la gondole où étaient les domestiques. Le duc lui fit signe de demeurer.

— Non, non, montez dans notre gondole, dit-il.

Pendant ce colloque, Regina était demeurée pensive au bord de l'eau, les bras croisés sur la poitrine, regardant machinalement les facchini charger les malles et les bagages dans la gondole, et ne prenant aucune part à ce qui se disait ou se faisait autour d'elle. Depuis qu'elle avait débarqué, — ne peut-on pas dire débarqué dans cette ville réunie à la terre par un via[illegible] deux arches qui a pr[illegible] gueur, — depuis qu'elle avait débarqué, la princesse n'était plus la même. En toute autre occasion, elle n'eût pas manqué de lorgner avec une impertinence parfaite maître Salomon, ce laquais déguisé en homme du monde; elle eût criblé de ses sarcasmes les [illegible] d'une éblouissante blancheur, la barbe bien peignée et les cheveux lustrés de l'élégant custode. Mais dans la situation d'esprit où elle se trouvait, elle ne prit même pas garde à lui. Depuis qu'elle était là, sur ce quai, aspirant l'air de la patrie que le vent du sud apportait vers elle, Regina n'était [illegible] conquise. On eût dit que l'âme de la [illegible] cette ville en deuil qui [illegible].

Le duc n'était guère [illegible] pupille. Il n'avait pas revu Venise depuis les premières années de sa jeunesse, et Venise ne lui apparaissait pas en ce moment [illegible] la figure de la patrie enchaînée et meurtrie. [illegible] enfance, et comme tout [illegible] premier âge, elle ne lui rappelait que de frais et gais souvenirs. Il revoyait dans la grande galerie du palais San Gennaro, tout inondée de lumière et de soleil, ses petits camarades qui venaient partager ses jeux. Tout un tapage de joyeux rires résonnait [illegible] physionomies d'alors, il mettait un nom sur chacune d'elles; mais, s'il rapprochait le présent du passé, s'il se demandait ce qu'ils étaient devenus tous ces gais enfants qui l'entouraient alors, le duc poussait un profond soupir; à chaque nom que son souvenir évoquait, sa mémoire répondait: Mort! mort!

Cependant le silence s'était fait autour d'eux. A Venise, le tumulte du débarcadère ne durait pas longtemps, et ils n'étaient pas nombreux alors les voyageurs qui allaient la visiter, la perle de l'Adriatique, oubliée dans ses lagunes.

Le duc et sa nièce se trouvaient donc à peu près seuls en compagnie de Salomon, des douaniers autrichiens, qui les regardaient curieusement, et des barcaroli, qui [illegible]daient leur bon plaisir. Le duc s'en aperçut, [illegible] descendit vivement dans la gondole et tendit la main à sa nièce.

— Allons Regina, nous partons, mon enfant, lui dit-il.

— Oui, mon oncle, je [illegible], dit Regina comme sortant d'un rêve.

En ce moment elle aperçut une longue barbe et une tête de bœuf mélancolique supportée sur des épaules d'athlète qui débouchait du chemin de fer.

— Voyez donc mon oncle, dit-elle.

— Sir William!

C'était bien lui en effet. Le départ de Londres avait été si précipité que le duc avait à peine eu le temps d'écrire quelques lignes à la hâte au dernier des prétendants de Regina pour excuser sa nièce et lui. De Londres jusqu'à Venise on n'avait pas vu trace de sir William, pas même à la douane de Peschiera, où la police d'alors retenait les voyageurs prisonniers pendant deux heures afin de leur donner une idée de l'hospitalité de l'Autriche. Aussi, la surprise de Regina fut-elle grande en apercevant l'honnête figure du baronnet à la porte du débarcadère. Le front de la signora se dérida, un sourire entr'ouvrit ses lèvres roses.

— Sir William [illegible] dit-elle.

— [illegible] dit le baronnet en [illegible] le chapeau à la main. J'aime beaucoup, beaucoup Venise, ajouta-t-il en prenant la main que le duc lui tendait.

— Franchement, nous ne vous attendions pas, monsieur, dit le duc.

— Je n'en espère pas moins, monsieur, dit sir William en rougissant, que vous me permettrez de continuer à Venise mes visites de Londres.

— Vous serez toujours le bienvenu chez moi répondit cordialement le duc.

L'Anglais ne crut pas devoir prolonger la conversation. Il balbutia un remercîment, et, après avoir salué jusqu'à terre, il monta gauchement dans une gondole où l'on venait d'entasser ses malles.

(*A suivre*).

Mohsin Khan signeront dans quelques jours cet acte qui, incessamment, deviendra exécutoire.

On sait que le gouvernement [illegible] Etats-Unis d'Amérique ne s'était pas fait représenter au sein de la Commission Internationale du Tonnage, mais à la suite du vote unanime de cette Commission, plusieurs journaux avaient annoncé que l'Amérique avait notifié son adhésion aux résultats de la conférence. Or, il résulte de nos informations que jusqu'à ce jour le cabinet de Washington n'a pas encore formulé officiellement son avis sur ce point. Cependant, tout porte à croire que les Etats-Unis donneront leur plein et entier acquiescement à l'accord unanime des autres Puissances.

M. Simos, ministre de Grèce, a eu hier, à la Sublime-Porte, une entrevue avec le Grand-Vezir et le Ministre des affaires étrangères.

Pour éviter la contrebande du sel de Roumanie, qui se pratiquait dans les ports du Bas-Danube sur une grande échelle, l'administration des contributions indirectes a décidé que dorénavant l'importation du sel de Roumanie serait subordonnée à un permis préalable qui sera délivré par la douane [illegible] importateurs de cet article; au cas où un commerçant ne pourrait présenter ce permis, la marchandise importée serait considérée comme provenant de contrebande, et comme telle, confisquée au profit du fisc.

Nous avons raconté dans un de [illegible] derniers numéros un incident qu[illegible] tait produit pendant une séance de la Cour consulaire hellénique de notr[illegible]

Un témoin de cette scène regrettable nous adresse à ce sujet quelques [illegible]seignements que notre impartialité [illegible] un devoir d'accueillir, et qui permettent de fixer la responsabilité de chacun dans la circonstance:

Au cours du procès qui a donné naissance à cette malheureuse affaire, l'avocat du demandeur, se basant sur un certificat du juge d'instruction, éleva une prétention que l'avocat du défendeur combattit énergiquement. L'un des juges, qui avait pris part à l'instruction de ce procès, voyant attaquer l'opinion qu'il avait défendue alors, prit part au débat qui devint bientôt d'une extrême vivacité. Enfin, à bout d'arguments, le juge invoqua l'intervention du président et demanda le rappel à l'ordre de son contradicteur.

Le Président, dont la conduite a été à l'abri de toute critique, répondit que seul il avait le droit d'apprécier l'opportunité d'un rappel à l'ordre et qu'il connaissait son devoir.

Cette réponse exaspéra le juge qui se l'était attirée, et, se levant, après la clôture des débats, cet irascible magistrat déclara en termes très vifs qu'il quittait l'audience, et n'y reparaîtrait pas avant que justice lui fût rendue.

Ainsi s'est terminé cet incident que nous avions présenté sous son vrai jour: nous devions toutefois ajouter ces quelques mots pour dégager la responsabilité du président, très innocent de ce scandale.

On sait que l'application régulière de la conscription dans le vilayet de Prizren laissait jusqu'à présent beaucoup à désirer, et c'est avec une grande difficulté que les autorités impériales enrôlaient les recrues des localités sises dans le sandjak de Dibré. Ordinairement les conscrits, pour éviter le service militaire, désertaient leur pays et se réfugiaient dans les montagnes où ils se livraient au brigandage et à la maraude. Aussi le contingent annuel de cette province se trouvait-il réduit à un chiffre minime et insignifiant.

Entre autres améliorations que le Valy actuel, Husni pacha, a introduites dans la province, l'application régulière de la conscription est une des plus importantes.

D'après le journal de Prizren, cette année la loi a été rigoureusement appliquée sans qu'elle rencontrât les difficultés qu'elle trouvait les années précédentes lorsqu'elle était mise à exécution. Les recrues ont été partout in[illegible]porées dans les corps d'armée qui leur étaient appliqués.

Le gouvernement a procédé, de plus, dans le sandjak de Dibré, au recrutement des conscrits des années précédentes qui n'avaient pas répondu à [illegible] l'appel. Ceux-ci, ainsi que les [illegible] refusé[illegible] réglementaires [illegible] dans l'armée, tandis que [illegible] leurs corps respectifs.

[illegible]

[illegible] M. Michel [illegible] d'obtenir l'autorisation [illegible] cette publication.

[illegible] un enfant d'une dizaine d'années. Le cavalier pressant encore l'allure de son cheval a bientôt disparu, avant qu'on ait pu l'arrêter, mais par bonheur l'enfant s'est relevé [illegible]

On signale deux nouveaux cas d'apoplexie foudroyante qui ont frappé samedi dernier un jeune homme de 21 ans, et le jardinier d'un des aides de camp de S.A. le prince Izzeddin effendi.

Ce soir bénéfice de M. James, régisseur général du théâtre.

La seconde représentation [illegible] troupe américaine aura lieu dimanche prochain.

Demain jeudi irrévocablement *Barbe-bleue* avec Mᵉ Marcilly dans le rôle de Boulotte, que Mlle. Toutin reprendra plus tard. Les autres rôles importants sont distribués à M. A. Kolletz, Dervillier, Jouanne, chevalier Mᵐᵉˢ Leguat, chevalier Tnigny etc., etc.

On assure qu'on a commencé à mettre en scène la *Belle Hélène* et le *Domino Noir*, opéra comique en 3 actes.

On annonce qu'à l'instar des autres comités philanthropiques établis dans [illegible]re ville, la Société l'*Ami du travail* se propose de donner un bal paré et masqué, dans la salle du Théâtre Français.

Ce bal aura lieu le samedi 7 février.

On vient d'établir un bureau de poste à Ayas, petit port de mer situé dans le vilayet d'Adana.

Depuis quelque temps la peste bovine fait de grands ravages à Pravodi, dépendance de Varna, ainsi que dans deux autres villages de cet arrondissement.

D'après le *Konieh* les voleurs qui avaient dévalisé la poste auprès d'Elmalu, il y a six semaines environ, et qui avaient ainsi dérobé quarante mille piastres viennent d'être arrêtés dans le vilayet d'Aïdin.

Le même journal rapporte que l'hiver de cette année a été d'une rigueur exceptionnelle dans toute l'étendue du vilayet, et que le froid a causé la mort d'un grand nombre de bêtes à cornes dans le sandjak d'Eregli où la neige a couvert le sol sur une épaisseur d'un mètre environ. Cependant les communications se trouvant interceptées par suite de cette accumulation de neiges on ne connait pas encore exactement l'étendue des pertes qui en ont résulté.

Un des Cafés-chantants les plus fréquentés de notre faubourg a été l'autre soir le théâtre d'une rixe qui n'a eu d'autre résultat fâcheux que la casse d'un nombre assez grand de verres, de carafes, de tables et de chaises.

Tout ce bruit a été causé par un jeune hollandais qui croyant avoir à se plaindre des procédés malhonnêtes d'un voisin de table, un turc, s'est avisé de lancer sa chope de bière à la tête de celui-ci. Cette apostrophe a donné lieu à une querelle à laquelle prirent bientôt part plusieurs personnes qui se trouvaient dans le café et qui se divisèrent en deux camps adverses.

Par bonheur il n'y a eu personne de blessé dans cette bagarre.

Dans la matinée d'hier, les moutons qui doivent être sacrifiés à l'occasion du Courban-Baïram ont été conduits, avec le cérémonial usité en cette circonstance, au Palais de Dolma-Bagtché.

On lit dans les journaux de Smyrne en date du 24 courant:

La frégate danoise le *Sjeland*, venant du Pyrée, est entrée dans notre port, dans la matinée de dimanche. Elle est commandée par M. Whrisperk, capitaine de vaisseau, et son équipage est composé de 406 hommes. Le plus jeune des fils du roi de Danemark, et frère du roi Georges, se trouve à bord de cette frégate, en qualité de simple matelot. A [illegible] arrivée dans le port, la frégate a [illegible]ngé le salut d'usage avec le stationnaire ottoman l'*Ertogroul*.

Le *Sjeland*, après être resté deux jours dans notre port, a appareillé, se rendant en Egypte.

Dernièrement, plusieurs vols ont encore été commis en ville. Les malfaiteurs ont profité des dernières fêtes pendant lesquelles le monde se rend [illegible] dans les églises, pour pénétrer dans plusieurs maisons et les dévaliser.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du N° 29 (17 Janvier 1874).

CH. DARWIN; La surprise et l'étonnement; La crainte et l'horreur. — Congrès de Bradfort: Sections de chimie et physique. Bulletin des Sociétés savantes. Chronique scientifique.

(*On s'abonne au bureau du Journal [illegible], rue de l'École de médecine, à Paris.*)

Municipalité du VIᵉ Cercle.

Dans sa 3ᵉ séance [illegible] 13/25 janvier, le conseil technique et d'hygiène, après avoir procédé à l'installation de M. le Dr Vitalis comme membre du conseil, délégué de l'intendance sanitaire, s'est occupé de nouveau de la question de l'égout de Cassim pacha. Les mauvais temps qui ont [illegible] pas permis de [illegible] de dresser [illegible] délai le plan [illegible] la vallée entière de Cassim Pacha avec les profils en long et en travers, de manière à ce que la commission nommée pour se prononcer sur cette question ait toutes les données nécessaires sous les yeux.

On a passé ensuite à la discussion des abattoirs pour laquelle le colonel Messoud bey avait été chargé de faire un rapport succinct sur les diverses demandes de concession présentées depuis plusieurs années à la Municipalité du VIᵉ Cercle. Tout en reconnaissant l'utilité incontestable d'établir le nombre voulu de tueries dans le Cercle, aussi bien sous le rapport de l'hygiène que sous celui des revenus considérables qui en résulteraient pour la Municipalité, on a discuté assez longuement la question, pour savoir quel serait le mode le plus avantageux pour l'administration, celui de la concession ou celui de l'établissement et de la gestion directe par la Municipalité.

Le président a voulu que le conseil ait tout le temps d'examiner mûrement la question et de prendre des informations plus détaillées, afin de se prononcer en connaissance de cause dans la séance prochaine, qui aura lieu dimanche, 1ᵉʳ février.

On discutera également dans la même séance l'urgente question des eaux au sujet de laquelle le président de la Municipalité a fait de sérieuses recherches depuis sa nomination et est parvenu à un résultat tel qu'il sera de nature, nous en avons le ferme espoir, à ne plus laisser manquer d'eau la population du cercle pendant tout l'été.

Le conseil technique et d'hygiène prendra connaissance des plans qui ont été levés et immédiatement après le rapport demandant l'autorisation de commencer les travaux, sera soumis à la sanction du Gouvernement Impérial.

Nous nous empresserons alors de faire connaître à nos lecteurs les recherches qui ont été faites, les mesures qui seront proposées pour résoudre cette question des eaux qui intéresse à un si haut point les habitants de notre Cercle.

ASSOCIAZIONE COMMERCIALE ARTIGIANA DI PIETA

L'Assemblea generale dei Confratelli, ebbe luogo domenica 25 corrente nelle sale dell'Ospizio a Pancaldi con numeroso concorso dei soci. Ma ciò che la rese più lieta fu la presidenza graziosamente accettata da *S.E. il signor Conte di Vogüé, ambasciatore della Francia*, sotto l'alta protezione della quale visse la Pia Opera durante l'anno 1873, al cui esercizio si riferiva il Reso-conto offerto dal Consiglio direttivo.

La cortesia ed il tatto squisiti, con cui S. E. governava la seduta e ne riassumeva le deliberazioni, impresse in tutti gli intervenuti, ammirazione e gratitudine profonde.

Nel trentesimo anno di vita in cui entrò l'Associazione e questa la prima volta, ch'ebbe così alto onore, el perciò i Confratelli nutrono la legittima speranza, che gl'Incliti Rappresentanti delle altre Potenze che li proteggono collettivamente, vogliano accordare per turno lo stesso segnalato favore.

Per l'Assemblea che unanime votava.

L'Ispettore
F. GIORGULLI.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.
Du 28 janvier, 1873

Lever du soleil	7 h. 47 m.
Coucher »	[illegible] » 10 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 13 15ˢ
H. à la turque à midi moyen	[illegible] » 13
8 heures du matin	
Baromètre	753 5
Thermomètre	1. 6
Maxima	4. 4
Minima de la veille	6. 4
Direction et force du vent NO. modéré.	

[illegible] au DÉPOT du BUREAU DE PERA

[illegible]
Mois de Décembre

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la Turquie.*)

Adana, 17/29 décembre 1873.

L'Islahané ou école des arts et métiers d'Adana est une institution qui [illegible] magnifique rente de [illegible] vingt mille piastres par an elle n'a pas jusqu'à aujourd'hui produit le résultat que tout le [illegible] sommaire de cet établissement, et des [illegible] pour lesquelles on a obtenu des résultats [illegible] en comparaison des sommes dé[illegible]

Il existe à Adana un grand nombre de [illegible] propriétés Vacoufs [illegible] œuvres et aux institutions [illegible] minime usufruit pour ses héritiers. Je ne sais com[illegible] quatre ou cinq ans, le gouvernement d'Adana vient à apprendre [illegible] rente de 100,000 piastres par an appartenant aux institutions pieuses du Vacouf de Ramadzan-oglou, était détournée de sa destination [illegible] héritiers [illegible] personnages se par[illegible] le Nachid Pacha alors Valy [illegible] Pacha, mutessarif d'Adana, [illegible] intrigues des détenteurs [illegible] a été [illegible] l'entretien de l'école des [illegible] on a ajouté d'autres [illegible] vingt mille piastres par an, et ainsi cette institution jouit d'une rente sûre [illegible] de cent vingt mille piastres par [illegible]

Le nombre des élèves a varié toujours [illegible] les époques entre quatre-vingts, et cent vingt. Pendant les premières années, les enfants chrétiens qui fréquentaient cette école, représentaient toujours le tiers ou le quart du nombre total [illegible] Plus tard [illegible], qu'il me serait difficile de [illegible], les enfants chrétiens [illegible] établissement. On a [illegible] par [illegible] a fait venir [illegible] tailleurs, tisserands [illegible], toile, et tapis. On a dépensé des sommes [illegible] importantes pour les appointements de ces maîtres. Rien n'a réussi. On a établi un four pour fournir le pain, aux soldats, à la gendarmerie, [illegible] prisons, et à la ville; le four était toujours en perte, et le pain était de qualité inférieure [illegible]

Les souliers et les bottes de la gendarmerie revenaient 20 0/0 et 30 0/0 plus chers que les prix auxquels on pouvait faire la commande en ville.

L'habillement de la gendarmerie pour mille hommes, tant pour l'été que pour l'hiver, a été confectionné depuis quatre ans dans cet établissement. Tous les ans la quantité de drap nécessaire au costume d'un gendarme variait d'une façon étonnante. On a commencé par calculer à raison de 6 picks et demie le costume; tous [illegible] naissait et dernièrement [illegible] quatre picks et demie du [illegible] faire, en envoyant à Constantinople le [illegible] de l'école pour acheter directement l'étoffe, les cuirs et tous les accessoires nécessaires à l'habillement de la gendarmerie; on a dépensé 150,000 piastres. Cette dernière spéculation a été ruineuse sous tous les rapports.

Quand je vous dirai qu'on a changé sept à huit directeurs dans l'intervalle de quatre ans vous ne vous étonnerez pas de si mauvais résultats. Notez bien que tous ces Mudirs ont été destitués pour abus: tous ont eu un procès. Ils se trouvaient débiteurs de très fortes sommes envers l'établissement, et ils reconnaissaient même leur dette, puis à mesure que le temps s'écoulait toutes ces dettes diminuaient peu à peu pour finir par se fondre et disparaître. Je connais les circonstances dans lesquelles les deux derniers Mudirs ont été destitués. Le [illegible] vérification [illegible] et de sa comptabilité, a été reconnu débiteur d'une somme de quarante sept mille piastres. Plus tard après quatre ou cinq mois, il a demandé une seconde vérification qui a réduit sa dette de la moitié. Après quelque temps une troisième vérification a fait descendre la dette au quart. Une année et demie après sa destitution une quatrième vérification a réduit [illegible] à trois mille cinq cents piastres; et quand [illegible] invité enfin cet homme à payer sa dernière somme [illegible] a tout simplement fait une demande au [illegible] qu'on lui donne un emploi qui lui [illegible] mettrait de payer la somme [illegible] ter que c'est sous la direction de ce b[illegible] qu'on coupait le costume si connu [illegible]

[illegible] destitués, celui [illegible] vous ai parlé, est allé à Constantinople pour acheter le drap et les cuirs nécessaires à l'habillement et à la chaussure des zapties. Il m'est bien difficile de vous raconter les exploits de cet homme; il me suffira de vous dire que le jour où il a été destitué et emprisonné; l'autorité a fait une descente dans sa maison. Elle a trouvé dans l'écurie, caché sous la paille, *cinq pièces de drap* du costume de la gendarmerie, à peu près trois cents yardes: On a fait une vérification superficielle de sa caisse et il s'est reconnu débiteur de dix sept mille piastres. Il a été condamné à six mois d'emprisonnement. Après deux mois il a été relâché, et jusqu'aujourd'hui il n'a pas payé sa dette. Il demande lui aussi une seconde vérification; après quelque temps il en demandera à une troisième pour finir comme son digne prédécesseur.

Et maintenant je crois qu'il vous sera très facile de comprendre pourquoi ce pauvre Islahané, malgré sa riche dotation a été toujours à la veille de faire faillite.

S. A. le valy ayant eu connaissance de l'état précaire de cette école, vient d'instituer une commission composée de cinq [illegible] dans chaque conseil du vilayet, [illegible] la présidence [illegible] Efcaf mohassébégi; [illegible] direction et la surveillance journalière de cet établissement appartiendront à ce dernier qui touchera le traitement de l'ancien mudir Ahmed effendi destitué pour cause d'incapacité.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Gallipoli, le 25 janvier 1874.

Je viens de lire dans votre numéro du 18 courant, une correspondance de notre ville en date du 8 de ce mois. L'auteur attaque le passage de ma lettre du 27 du mois écoulé, relatif au renflouement du bateau anglais *H. R. Ri*[illegible] Il d[illegible] correspondan[illegible] pourtant as[illegible]

Le dit correspondant [illegible] de l'impartialité du [illegible] tiquer, à moins [illegible]

[illegible] plètement étrangère.

Dans la seconde hypothèse, j'ajoute que si ledit correspondant, cher[illegible] le départ pour rendre publics, d[illegible] tails de ce renflouement [illegible] connaître mieux qu[illegible] semble, avoir recours [illegible]

[illegible] présenter dimanche prochain, au profit du cercle de Thrace le drame *Thémistocle*.

Il serait injuste de passer sous silence les sentiments au-dessus de tout éloge qui animent [illegible] messieurs, leur désintéressement et la peine qu'ils se donnent pour donner une impulsion au progrès de leur pays.

P.S. — Les nouvelles qui nous parviennent d'Enos sont bien tristes. La variole, dit-on, continue à y faire des ravages et le nombre des victimes dans l'espace d'un mois et demi est élevé à [illegible] de maison où le [illegible] le deuil. Plusieurs familles ont [illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La France et l'Allemagne.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de publier un article qui se produit en France dans les régions politiques une grande sensation et qui a ter[illegible]

« Voilà la situation réelle du moment. Notre antagoniste est aujourd'hui la Rome cléricale. Nous soutenons une rude lutte contre les ambitions dominatrices du Pape qui s'étendent jusqu'aux affaires temporelles. L'Etat n'a pas trop de toutes ses forces pour se défendre contre les tendances destructives qui sous le manteau de la religion, poursuivent le but impie d'ébranler la fidélité héréditaire de millions de citoyens pieux envers leur Roi et la patrie en alarmant leur conscience, qui recrutent des troupes pour faire la guerre à l'autorité instituée par Dieu et le pouvoir national en faveur du Pape, comme chef d'une théocratie universelle. Qu'il ne puisse trouver des alliés, voilà le plus essentiel de nos intérêts.

» Le danger qui menace nos rapports avec la France consiste uniquement en ceci: c'est que l'ennemi, avec lequel on ne pourra jamais — on le sait par l'expérience — ni pactiser ni songer à se réconcilier, puisse un jour se rendre maître de la France. Tout gouvernement français qui se laisserait dégrader au service de la politique de la hiérarchie romaine, serait pour nous un gouvernement ennemi, non pas parce qu'il serait le gouvernement de la France, mais le satellite de Rome, avec lequel nous ne pourrions pas vivre en paix. C'est pourquoi nous suivons, avec une attention soutenue, les agissements de certains évêques français, qui, à dessein ou par imprudence, prennent le parti de la rébellion cléricale dans nos Etats et contribuent, autant qu'il est en leur pouvoir, à amener, entre nous et la France, le conflit que nous ne voulons pas. Tout en démontrant jusqu'à l'évidence qu'une intervention continue de cette espèce rend la rupture inévitable, nous n'en travaillons pas moins avec ardeur à maintenir la paix entre les deux nations.

» Il n'y a absolument rien à redouter de la coexistence pacifique de l'Allemagne et de la France aussi longtemps que les intérêts politiques des deux pays voisins agissent sans se troubler et sans se confondre. La France, grâce à notre modération et à notre amour sincère de la paix, et dans l'heureuse situation de pouvoir tout entreprendre pour recueillir sa force nationale et accomplir sans obstacle sa régénération politique. Sans avoir à craindre la moindre chose de notre part, la France peut se régénérer à fond jusqu'à ce que vienne le jour où elle se sentira assez forte pour rompre la paix. Si elle veut absolument la rompre, nous n'avons pas peur de ce qui adviendra quand la France sera un jour tout-à-fait maîtresse d'elle-même. Nous espérons que le jour où elle emploiera ses forces, à peine retrouvées, à menacer les nôtres, n'arrivera jamais.

» Mais du moment que la France s'identifie avec Rome, elle devient par cela même notre ennemie jurée. La politique exclusivement française peut parfaitement s'accorder pour la durée d'une génération, sinon pour toujours, avec notre politique de paix; une France asservie à la théocratie romaine est incompatible avec la paix du monde.

» L'abandon de la cause ultramontaine par le gouvernement français est le gage le plus sûr du repos de l'Europe et du développement pacifique et humanitaire de la vie politique des peuples des deux côtés des Vosges. »

Constructions navales de la Clyde en 1873.

L'*Iron* vient de publier sous ce titre des renseignements dont nous extrayons ce qui suit:

Si l'on compare les chiffres de la période de 1870 à 1873, on voit qu'il a été construit sur la Clyde, pendant le mois de décembre, 61 navires de 23,100 tonnes, en 1870; 76 de 22,300 tonnes, en 1871; 50 de 26,300 tonnes, en 1872, et 46 de 33,000 tonnes, en 1873.

Ces chiffres portent le total de la construction maritime pour l'année entière à:

234 navires de	189,800 tonneaux	en	1870
231	—	196,200	—	1871
227	—	224,000	—	1872
194	—	261,500	—	1873

Comme on le voit, [illegible] que le nombre des navires diminue, celui du tonnage augmente, ce qui prouve que les dimensions des navires [illegible] ont pris des proportions beaucoup plus grandes. L'écart paraîtra surtout considérable si l'on compare les deux extrêmes de la période examinée. En effet, le nombre des navires est tombé de 234 à 194, tandis que le chiffre du tonnage s'est élevé de 189,800 tonnes à 261,500, soit, pour une différence en moins de 50 navires, une différence en plus de 71,700 tonneaux.

Il ressort de ces chiffres que la moyenne en tonnages des navires a augmenté de 811 tonnes à 1,348 pendant la période.

On constate qu'en 1873 et 1872, aucun navire de guerre n'est sorti des chantiers de la Clyde, tandis qu'en 1871 on a lancé six.

Le tonnage des navires à vapeur et à roues qui, en 1870 et 1871, avait été de 10,000 et de 11,000 tonneaux, après être tombé, en 1872, à 6,000 tonneaux, s'est relevé, en 1873, à 19,000 tonneaux. Ce résultat est dû presque entièrement aux commandes faites par la *China steam navigation Company*, de Shanghai, à laquelle n'ont pas été livrés moins de 5 navires de 1,250 à 3,200 tonnes et de 200 à 400 chevaux: soit en total, 12,400 tonneaux de jauge et 1,450 chevaux de force.

On a lancé, en 1873, 125 navires à [illegible] ce qui [illegible] à celui du tonnage, donne une moyenne de 1,741 tonneaux, ce qui est un chiffre tr[illegible]

De ces 125 navires, 9 étaient destinés à la *Pacific steam navigation Company*: un deux jaugeait 4,820 tonneaux [illegible] 650 chevaux de force. Le total pour les 9 navires était de 28,895 tonnes et de 4,500 chevaux. A la *North German Lloyd's Company* étaient réservés 6 autres de ces navires, de 18,200 tonneaux et de 3,300 chevaux. La *Peninsular and Oriental Company* s'augmentait en même temps de 5 navires de 13,325 *tonneaux* et de 2,110 chevaux. L'*Anchor line* et la nouvelle *German Transatlantic Shipping Company* recevaient chacune 3 navires de 11,250 et 10,500 tonneaux et de 1,500 et 1,800 chevaux; l'*Inman line* en avait deux de 9,500 tonneaux et de 1,600 chevaux.

Les passeports en Russie.

On lit dans le *Pall Mall Gazette* du 7 janvier:

D'après un nouveau règlement sur les passeports, qui vient d'être promulgué par le gouvernement russe, les étrangers ne seront admis dans l'Empire que s'ils ont, en leur possession, un passeport visé par une des légations moscovites à l'étranger.

Toutefois, le passeport ne sera valable que pour six mois. A l'expiration de ce terme l'étranger qui voudrait retourner en Russie doit se procurer un nouveau passe port; et s'il désire faire un plus long séjour dans l'Empire il faut qu'il obtienne une « carte de légitimation, » dont le prix est de deux roubles chaque année. Ces cartes de légitimation, qui peuvent servir également pour voyager dans l'intérieur de l'Empire, doivent être renouvelées chaque année aussi longtemps que l'étranger séjournera en Russie. Pour pouvoir quitter le pays, il doit prendre un passeport russe qui coûte cinquante kopeks.

Quiconque veut prolonger son séjour au-delà de six mois ne sera autorisé à le faire qu'après l'obtention d'une carte de légitimation.

Ce règlement produit un certain mécontentement en Allemagne où les journaux le représentent comme destiné à fournir les moyens de se débarrasser des Allemands qui font le commerce en Russie par le simple refus de leur délivrer des cartes de légitimation.

Il n'y a pas longtemps une correspondance diplomatique s'est établie entre le gouvernement de Berlin et celui de St-Pétersbourg, correspondance motivée par l'expulsion du territoire russe d'un sujet Allemand, et apparemment sous le simple motif qu'il était Israélite et il est à supposer qu'un des objets du nouveau règlement est de se soustraire dans l'avenir à la nécessité de donner des explications en pareils cas.

L'income-tax en Angleterre et aux Etats-Unis.

On lit dans le *Soir*:

Les difficultés, sans cesse [illegible], que le gouvernement éprouve à équilibrer ses budgets depuis trois ans, ont donné naissance à de nombreux systèmes financiers ou à des projets d'impôts, dont quelques-uns, à la vérité, sont d'une application impossible, mais dont quelque autres sont pratiques et offrent d'abondantes ressources.

Parmi ces impôts, il en est un dont nous avons déjà entretenu souvent nos lecteurs, et dont l'application proposée à la tribune de l'Assemblée nationale en 1871, a donné lieu à une vive et intéressante discussion. Nous voulons parler de l'impôt du revenu. Nous n'ignorons pas la répulsion, peu fondée à notre avis, que ce mot inspire à certaines classes de la [illegible] la majorité de ceux qui possèdent en France commencent à envisager plus [illegible] qui l'a fait [illegible]

L'impôt du revenu a toujours été présenté, dans notre pays, comme une invention de la secte dite socialiste, comme un des articles du catéchisme [illegible] la négation, de la propriété [illegible] Son origine, d'ailleurs, [illegible] et son fonctionnement [illegible] plus opposés de mœurs et d'institutions [illegible] la plus formelle de cette [illegible] plus jaloux de ses [illegible] que la vieille Angleterre [illegible] et cependant l'impôt du revenu [illegible] que la richesse [illegible] un peuple plus démocratique que celui des Etats Unis? Et pourtant l'*income-tax* n'a point porté atteinte à la propriété. Au contraire, on a compris, dans ces deux pays, que chacun devait contribuer, selon sa fortune ou ses ressources, aux charges de l'Etat, et l'établissement de l'impôt du revenu n'a soulevé ni les mauvaises passions ou la convoitise de la classe indigente, ni les murmures ou les terreurs de la classe possédante. D'autres peuples, en Europe, ont adopté cet impôt: la Hollande le possède depuis longtemps déjà, la Prusse, la Bavière et l'Autriche l'ont inauguré dans les premières années de ce siècle; mais l'application la plus sérieuse et la plus fructueuse de ce système fiscal [illegible] en Angleterre et aux Etats-Unis, et c'est [illegible] allons particulièrement étudier.

L'impôt du revenu, en Angleterre, a été établi pour la première fois, en 1798 par l'illustre ministre Pitt, afin de produire les ressources nécessaires à la lutte gigantesque entreprise contre la Révolution française. Il portait alors sur la déclaration de la fortune, et ce mode de perception était si défectueux et donnait lieu à tant de vexations qu'on dut le suspendre en 1802. Repris en 1803, après la paix d'Amiens, il subit une organisation nouvelle, et le mécanisme de sa perception fut établi sur des bases entièrement différentes de celles qui avait servi à son établissement. Afin d'éviter les inconvénients d'une déclaration générale de la fortune, et par conséquent l'inquisition sur l'avoir des particuliers, on créa une classification en cinq classes ou *cédules* qui permit alors de taxer séparément chaque genre de revenus, selon leur importance ou leur origine.

Ces cinq cédules se divisaient ainsi: La 1ʳᵉ, définie sous la rubrique A, comprenait les revenus des propriétaires du sol, les fermages, les loyers; la 2ᵉ B, réunissait les profits ou bénéfices des fermiers des immeubles; la cédule C, renfermait les revenus des placements sur l'Etat, les pensions, les arrérages de rentes; dans la cédule D, on comprenait les profits industriels et commerciaux, les revenus des professions libérales ainsi que les dividendes des actions et les intérêts des obligations; enfin, dans la dernière cédule E, rentraient les appointements des fonctionnaires publics, en exceptant toutefois les appointements au-dessous de 150 livres ou 3,750 francs.

Cette division était, ainsi qu'on peut s'en convaincre, sagement établie, puisque chaque classe de revenus, selon la cédule à laquelle il appartenait et par conséquent selon sa provenance, payait un impôt différent de celui des autres cédules.

L'*income-tax* fonctionna jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut supprimé. Rétabli, en 1842 sur la proposition de Robert Peel, pour combler le déficit et réformer l'assiette de l'impôt, en diminuant les taxes sur la production et sur la consommation, il fut renouvelé en 1853 et en 1818 et continué jusqu'à nos jours, où il est devenu l'un des principaux éléments des budgets de la Grande-Bretagne.

Le mode de perception et de constatation de l'impôt du revenu varie avec les cédules auxquelles le revenu se rapporte: la taxe sur les revenus des fonds publics, sur les dividendes d'actions et

es obligations et sur les traitem nts est directement versée au Trésor par les divers ministères et par les Compagnies ou Banques, qui eux-mêmes la retiennent au fur et à mesure que les titres leur sont présentés ou qu'ils paient les fonctionnaires. Quant aux autres revenus, l'assiette de [illegible] a pour base la déclaration [illegible], dont l'exactitude est garantie par des mesures [illegible] qui sauvegardent, à la fois, les intérêts de l'Etat et la dignité des particuliers. Cette dernière formalité est très délicate, et cependant elle se fait dans des conditions telles qu'il n'existe, pour ainsi dire, pas d'abus dans l'exercice du contrôle et de la perception.

Le gouvernement britannique, voulant éviter tout froissement, toute susceptibilité, et désireux de maintenir le secret des déclarations, évite la publicité et la [illegible]. La déclaration se fait, soit devant l'autorité locale, soit devant l'autorité centrale, au choix du contribuable, de manière que les officiers chargés de percevoir l'impôt soient les seuls à la connaître. Elle peut même être remise sous pli cacheté au contrôleur de l'*income-tax*, qui l'adresse à un tribunal suprême siégeant à Londres et composé de hauts fonctionnaires. La législation a prévu les cas de dégrèvement, et les réclamations en ce sens sont l'objet d'études particulières.

Le taux de l'*income-tax* en Angleterre est très variable: il est ordinairement soumis aux prévisions budgétaires de chaque année. Il a oscillé de 1 1/2 à 10 0/0; et, dans les premiers temps de sa création, il était si lourd que des plaintes nombreuses se firent entendre. Mais à mesure que l'organisation financière du pays s'améliora et que les progrès de la richesse générale se développèrent, son taux devint moins onéreux. Sauf à l'époque de la guerre de Crimée, où on dut l'élever pour faire face aux dépenses de l'expédition, il n'a guère dépassé 3 1/2, et à l'heure présente, il est de 4 1/2 0/0.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut l'*income-tax* ne s'applique pas indistinctement à tous les revenus, et la taxation n'est pas la même pour tous les revenus imposables. En Angleterre, on exempte de l'impôt tout revenu inférieur à 100 livres sterling (2,500 francs); mais afin d'observer une gradation, de 100 à 200 livres on paie la taxe, déduction faite de 60 livres. De la sorte, la classe [illegible] à l'*income-tax*.

Les ressources que le gouvernement anglais a retirées et retire de cet impôt sont considérables, et leur provenance, loin de nuire au développement du pays en a, au contraire, décuplé la prospérité en permettant de dégrever les objets de consommation et de renverser les entraves qui jadis gênaient la production. Fidèle au système financier que ses économistes et ses hommes d'Etat, depuis Adam Smith jusqu'à Robert Peel et M. Gladstone, ont préconisé à toutes les époques de son histoire contemporaine, elle a recherché les moyens de diminuer les forces de l'industrie et du commerce, tout en pourvoyant aux besoins énormes de l'Angleterre, et ses efforts ont été couronnés [illegible].

En jetant les yeux sur les tableaux des recettes de la Grande-Bretagne, on est étonné du rendement de l'*income-tax*, malgré la modicité du taux auquel il est fixé. Ainsi 1 penny de taxe de l'impôt sur le revenu qui produisait 250,000 livres sterling, à l'origine de ce siècle, produit de nos jours un total peut-être supérieur à 1,600,000 livres, c'est-à-dire six fois plus, tant la richesse générale s'est accrue et tant le mode de perception de cet impôt s'est perfectionné. Dans le budget de 1864, l'*income-tax* était compris pour 3,579,000 livres, alors que l'impôt était à 5 0/0, et, en 1870, nous le voyons figurer pour 8,624,000 livres avec un tarif de 2 1/2.

Aux Etats-Unis, l'adoption de l'*income-tax* est plus récente. Etabli en 1861 pour soutenir la guerre de sécession, il fut organisé législativement en 1865. La dette des Etats-Unis, était alors immense: de 1 milliard à peine, elle s'était élevée en quatre années à 15 ou 16 milliards, et le gouvernement [illegible] comptait sur [illegible] pour la liquider. Ses espérances se réalisèrent et, dès 1865, l'*income-tax* produisait 20,740,451 dollars ou 105 millions environ pour s'élever à 64,984,137 dollars en 1867. Le taux était, à la vérité, très élevé, mais les besoins de la patrie étaient pressants et les ressources du pays très restreintes.

Les revenus du Trésor continuèrent à prendre un essor rapide qui permit au Congrès de dégrever les objets de consommation; et le commissaire du revenu pour 1870, M. Wells, constatant l'état prospère de la Confédération, demandait que le taux de l'*income-tax*, alors de 5 0/0, fût réduit à 3 0/0 sur le revenu net des contribuables. Il exposait les avantages [illegible] d'une taxe qui frappait équitablement toutes les fortunes, et faisait ressortir que son application, tout en permettant à l'Union de racheter une partie de sa dette, avait eu pour elle le [illegible] développement industriel et commercial sans exemple.

Tel a été, en Angleterre et en Amérique, le résultat produit par l'impôt du revenu. [illegible] des jours de crise suprême, il a, dans des circonstances à peu près identiques, [illegible] d'aptitudes [illegible] contraires, relevé le crédit des deux peuples [illegible] permis de braver [illegible] des tourments. Ne l'oublions pas, notre salut à nous, est là et là seulement. Nos charges augmentent tous les jours et nos recettes, malgré l'accroissement incessant des impôts, ne sont plus suffisantes; on a épuisé toutes les sources des [illegible], l'emprunt est inacceptable et nous serons certainement [illegible] si nous ne prenons un parti énergique et ne faisons appel à l'impôt du revenu. Nous connaissons quels obstacles [illegible], mais nous n'ignorons pas combien il est facile de les aplanir.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 27 Janvier, 9 h. 35 m., soir.

Obligations Roumelie	[illegible]
idem nouvelles	[illegible]
Anglo-Bank	[illegible]
Société de crédit aust-turq.	34.50
Banque austro-ottomane	54.50
Pièce de 20 francs	9.04
Agio	107.70
Change sur Londres	113.45
Crédit ansialt	242.75
National Bank	989.50
Lloyd	463.

La Chambre a été saisie d'un nouveau projet de loi sur les sociétés par actions.

France.

Paris 27 Janvier, matin.

A la Chambre, M. Gambetta a interpellé M. de Broglie au sujet de la dernière circulaire du vice-président du conseil.

L'Assemblée a approuvé l'établissement du service religieux dans l'armée.

A la Bourse, les banquiers sont préoccupés de la liquidation de M. Merton.

Paris 27 janvier, soir.

Aucune mesure n'a été prise contre les évêques.

M. le comte d'Arnim est parti en congé d'un mois.

Allemagne.

Berlin, 27 janvier.

Le prince de Bismarck a félicité le duc Decazes, ministre des affaires étrangères de France, des déclarations de paix qu'il a faites dans l'Assemblée Nationale.

Italie.

Rome, 27 janvier.

Le cardinal Antonelli dément l'existence de la bulle publiée dernièrement par la *Gazette de Cologne*.

Arabie.

Aden, 26 janvier.

Le Dr Livingston est mort de la dysenterie.

Grèce.

Athènes, 27 Janvier.

La chambre des mises en accusation a rendu une ordonnance de non lieu dans l'affaire des étudiants.

Une réunion des inspecteurs a eu lieu sous la présidence de M. Deligeorges; ce dernier les a engagés à présenter un rapport sur la situation général du pays.

Les députés commencent à rentrer pour la prochaine ouverture de la Chambre.

COURS DES FONDS.

Londres, le 27 janvier.

	Clôture.
Dette Générale	40 7/8
Emprunt 1865	58 1/4
do 1869	53 3/8
do 1871	55 3/4
do 1872	66 3/4
Consolidés anglais	92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 27 janvier.

Valeurs [illegible] 5 0/0	Ouv. [illegible]	Ptres	47 2	—
	Hausse	»	47 14	—
	Baisse	»	46 37	—
	Clôt. du midi	»	— —	—
	Clôt. du soir	»	[illegible]	—
	Après Bourse	»	— —	—
Actions [illegible]		L.S.	[illegible]	—
» de la Société de Change et de valeurs		»	[illegible]	—
» de la Banque [illegible]		»	[illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque		»	[illegible]	—
» de Crédit Général		L.T.	[illegible]	—
[illegible]		»	— —	—
[illegible]		»	7 40	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 20	—
[illegible] (escompte)		Fr.	20 —	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	[illegible]	—
[illegible]		»	[illegible]	—
» [illegible]		»	54 —	—
Emprunt	1863 coup. dét.	»	310 —	—
	1865 coup. dét.	»	312 —	—
	1869	»	[illegible]	—
	1872	»	[illegible]	—
	1873	»	267 —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

[illegible]	P.	[illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	[illegible]
Béchlik—(différence)	»	[illegible]
Métal que ... ( )	»	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible] Anastichi c. Martino, bld. Bourgas p. [illegible]
[illegible] c. Podesio, ble. Bourgas p. [illegible]
[illegible], bl. Bourgas p. [illegible]
[illegible] Madre. c. Baltino, ble. Bourgas p. [illegible]

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Les Bureaux de la Société Générale de l'empire Ottoman seront fermés le premier jour des fêtes du Courban-Baïram.

Con/ple, le 26 Janvier 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

AVIS.

Les bureaux du Crédit Général Ottoman seront fermés jeudi 29 courant, au lieu de mercredi 28, à l'occasion du Courban-Baïram.

Cons/ple, 27 janvier 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Les bureaux de la Banque Impériale Ottomane et ceux de la Dette Publique seront fermés le jour de Courban-Baïram jeudi et non mercredi.

Cons/ple, le 27 janvier 1874.

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

Versement du 2 février 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt 6 % Ottoman de 1873 sont invités à effectuer le 2 février prochain à la Caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 10 % échéant le dit jour.

Ce versement sera réglé au change de Lt. 12,50 pour Lg. 100 et inscription en sera faite sur les Certificats.

Galata, le 28 janvier 1874.

MUNICIPALITÉ DU VI CERCLE

AVIS

La municipalité à l'honneur de porter à la connaissance du public que les droits suivants: le Tehéki de Kordji Kapoussi; le Tehéki de Tophané; le damgha à apposer sur les kilés; l'emplacement servant de dépôt de briques à Tophané; le fermage du droit de Cantar et Tcharchi; le droit de poinçonnage seront, pour la durée d'une année à partir du 1/13 mars prochain, mis en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

Les offres seront reçues au siège de la Municipalité.

Hôtel-Municipal, ce 14/26 janvier 1874.

Le Secrétaire-Général,
RECHAD.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonne références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Takir N° 20.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

Le public est prévenu que les terrains d'une superficie de 35 pics, sis rue Hamal-Bachi N° 32 et 34 appartenant à la municipalité sont sur le point d'être adjugés. Le prix de 12 Livres Turques 1/4 le pic ayant été offert les personnes désireuses de surenchérir devront, dans le délai de 11 jours à partir d'aujourd'hui, faire leurs offres au bureau de la comptabilité du 6me Cercle, ou bien à Abdi effendi expert de la dite Municipalité.

Hôtel Municipal, ce 14/26 janvier 1874.

Le Secrétaire-Général
RECHAD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 22 Janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la quantité de peaux ci-dessous mentionnée, nécessaires à la Tannerie Impériale de Béïcos.

35000 peaux salées d'Anatolie et de Tiflis déjà soumissionnées à 15 piastres l'ocque;

5000 peaux vertes salées de Roumélie et d'Odessa déjà soumissionnées à 10 1/2 piastres l'ocque;

et le Jeudi suivant 24 Janvier aura lieu l'adjudications définitive de 12000 peaux vertes salées des Indes et de 4000 peaux de veaux séchées au vent déjà soumissionnées la première à 13 1/2 piastres l'ocque et la seconde à 32 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqué.

Séraskérat, le 24 janvier 1874.

EN VENTE.

Chez P. Sebah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADE IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible].

L'ouvrage complet contient 190 planches en *gravures* et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales*, *sculptures*, *peintures murales*, *bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Paudour.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mercredi 23 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 4800 ocques de savons de la Canné (Crete) nécessaires au dépôt denrées miletaires) et déjà soumissioné à 5 1/2 piastres l'oque.

Les personnes qui voudraient concourés à cette adjudicatation sont invitees à se presenter au Dari-Choura le jour sus-indique jusqu'à huit heures à la turque.

Seraskérat le 26 Janvier 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture des imprimes nécessaires à ses bureaux pour l'exercice de l'année 1290 et s'élevant à plus de quatre cent mille piastres, sera mise en adjudication.

En conséquence, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication peuvent se présenter à partir du 21 janvier courant jusqu'au 1er février (vieux style) tous les jours à 7 heures à la turque, au Conseil de la susdite Administration, pour voir les échantillons y déposés et pour prendre connaissance du cahier des charges.

Constantinople, le 22 janvier 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tcheshme, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à datet du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla — Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

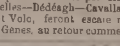

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordeglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

Articles	Poids ou mesure	Prix	L. T.
Coloniaux			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Indigo de Bengale [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Suif de Russie en barils	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de Roumélie en outres	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caviar noir 1re qualité	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» 2me »	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» rouge	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Métaux			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Paris N. 1-148	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Céréales			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Articles	Poids ou mesure	Prix	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de Danube	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maïs du Danube	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de Poti, Odessa	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orge du Danube	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Farines			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charbons de terre			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Manufactures			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARTICLES D'EXPORTATION

Articles	Poids ou mesure	Prix	L. T.
Divers			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Graines jaunes Césarée Angora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Articles	Poids ou mesure	Prix	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de Métélin	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Haricots du Danube	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pois-chiches	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fèves de Cassaba et Chio	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de [illegible]	[illegible]	35/40—	[illegible]
Fruits secs			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

OBSERVATIONS

Constantinople, le 27 janvier.

[illegible] — Pendant cette huitaine le marché aux blés a été excessivement ferme, les prix ont haussé sensiblement et l'on s'attend à une hausse plus prononcée à moins que le chemin de fer de Roumélie ne vienne alimenter plus abondamment notre place. Les [illegible] durs surtout sont rares; on en a vendu une partie de Rodosto à p. 44 25/40; les blés durs d'Ismail manquent. Les ventes de la semaine écoulée montent à 25,000 [illegible]; on a obtenu pour les tendres des divers [illegible] de p. 38 à 41. Le stock est insignifiant, étant à peine évalué à 60 mille kilos. Le maïs manque; on cote les disponibles Panderma de p. 20 1/2 à 21, la LT. à 1[illegible] [illegible]

[illegible] d'entrain que la [illegible], les ventes montent à 20 mille [illegible]

[illegible] le quintal.

[illegible] des affaires suivies tant pour la consommation locale que pour l'intérieur, mais la plupart d'autres articles comme l'étain, les pointes de Paris etc sont en baisse; toutefois cette baisse paraît devoir s'arrêter devant la reprise des prix en Europe et à mesure que nous avançons vers le printemps.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont tés franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 22. — 11 Zilhidje 1290. — JEUDI 29 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS : [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne		
Annonces 3me page	6	»	la »
Insertions, corps du journal	16	»	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* : à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 28 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Les rumeurs alarmantes répandues à Paris, au sujet d'une tension qui existerait dans les relations entre la France et l'Allemagne, persistent malgre les declarations de MM. de Broglie et Decazes, et le telegraphe vient de nous apporter une nouvelle qui n'est pas de nature à les faire tomber.

« — M. d'Arnim est parti en congé, pour un mois» dit une dépeche. Si le fait est exact, comme nous le pensons, il prouve, en effet, que les rapports entre les deux puissances voisines laissent à desirer.

Il est clair, après l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que si le représentant du gouvernement imperial quitte son poste c'est que le cabinet de Berlin est mécontent.

Or, ce mécontentement doit tenir à ce que le cabinet de Versailles, malgre les demandes de la chancellerie imperiale, n'a pris aucune mesure pour reprimer le langage tenu par l'épiscopat français contre l'Empereur d'Allemagne et contre les lois confessionnelles, successivement votées par le Reichstag.

[illegible] il ne faut pas s'exagerer la portee des consequences qui pourraient jaillir de cet incident, mais il ne faut pas non plus n'en point tenir compte.

L'*Indépendance Belge* prevoyant des complications ultérieures, disait la semaine derniere, avec raison, à cet égard :

«Ce qui peut contribuer à donner à la situation un caractère plus sombre, c'est la crainte, qu'en presence du resultat des elections au Reichstag allemand et des embarras intérieurs qu'il lui présage, le chancelier de l'empire allemand ne soit tenté de chercher un dérivatif etendant ses demelés avec Rome aux puissances qui voudraient se faire les portes-glaive de l'Eglise.»

C'est parfaitement juger la situation, et c'est pour ce motif que le cabinet Broglie aurait grand tort de ne pas prendre toutes ses precautions afin d'éviter un conflit qui pourrait l'entraîner beaucoup plus loin qu'il ne pense.

Le courant hostile qui s'est produit à Berlin contre la France est tel, qu'après l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui fait tant de bruit dans le monde politique, en voici un second publie par le meme journal, et dont nous reproduisons la conclusion :

«Nous avons communiqué il y a quelques jours à nos lecteurs le texte, de l'allocution par laquelle le général Ladmirault a répondu, le 1er janvier, aux felicitations des officiers de la garnison de Paris. Cette allocution, qui sert de pendant au mandement de Mgr Plantier, ne doit pas être passée sous silence en Allemagne, car le general Ladmirault y declare que le devoir des officiers français est, avant tout, « de travailler, chacun dans sa sphere, à la reorganisation de l'armée pour rendre à la France son rang en Europe et la préponderance qu'elle doit avoir. » Tel est le fruit de l'experience acquise par la France. Voici comment nous y répondons : « Tant que les Français parleront de préponderance, *nous ne pourrons pas vivre en paix avec ce peuple*. Nous ne voulons ni exercer ni supporter aucune preponderance. »

Ce langage est peremptoire, surtout si l'on songe que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est l'organe du ministère prussien.

La question qui preoccupe le plus vivement l'opinion publique en Autriche c'est celle des lois confessionnelles dont le Reichsrath va etre saisi.

Les avis sont très divisés sur la portée et l'effet légal de ces projets. Des correspondances adressées à l'*Indépendance Belge* assurent qu'en ce qui concerne le droit de surveillance de l'Etat sur l'Eglise, les nouvelles lois se rapprocheront beaucoup de la législation prussienne, mais que sous d'autres rapports, elles ont pris pour modèle les lois confessionnelles du grand-duché de Bade.

Le point critique, — la position des vieux catholiques, — serait resolu, suivant la feuille belge, en ce sens, que les vieux catholiques seraient places sur la même ligne que les infaillibilistes, et qu'l'autonomie de leurs communautes leur serait garantie comme l'est, par exemple, celle des communautés israelites.

Le gouvernement convoquerait un synode qui aurait pour mission de régler la hiérarchie du clergé vieux-catholique et d'élire un évêque, qui serait naturellement reconnu par l'Etat ; seulement ces fonctions ne pourraient pas etre conferees à un étranger.

La seconde question capitale, c'est celle du mariage civil obligatoire et la tenue des registres de l'etat civil par des fonctionnaires laïques. Le gouvernement hesite à comprendre cette législation dans les lois confessionnelles, avant d'avoir mis les dispositions du code civil en harmonie avec les principes du mariage civil, ce qui rendrait cette reforme impraticable pour le moment.

En attendant qu'il se divise et s'écroule, le nouveau gouvernement espagnol continue à prendre des mesures de vigueur, conséquence inevitable du *pronunciamento* du général Pavia.

MM. Serrano et Sagasta ont beau crier que l'ordre regne partout, les plus énergiques de leurs résolutions ne font que rendre evidentes les resistances qui se dressent sous leurs pas.

Si le coup de violence du général Pavia rencontrait l'approbation universelle de l'opinion publique en Espagne, ou seulement de la majorite, le decret qui dissout toutes les reunions politiques qui conspirent « *par paroles* ou actes,» contre la securite de la Republique et *le pouvoir établi*, ce decret n'aurait pas de raison d'etre.

On peut en dire autant de la proclamation de l'état de siége dans les provinces de Madrid, Avila, Cuença, Ciudad Real, Guadalajara, Ségovie et Tolede.

Une moitie de l'Espagne sous le régime de l'absolutisme militaire, l'autre moitié ravagée par la guerre civile, plus menaçante que jamais, voilà la lamentable situation faite à ce beau pays par le militarisme.

On fait de grands préparatifs en Hollande pour célébrer le vingt-cinquieme anniversaire de l'avenement au trône de Guillaume III.

Les bourgmestres des principales localités se reuniront à Utrecht pour organiser les fetes et s'entendre sur un cadeau à offrir au roi. Des sommes importantes ont déjà été souscrites dans cette intention.

La jeunesse des ecoles primaires y a contribué pour vingt-cinq mille florins.

Les fetes seront splendides à ce qu'on [illegible]

LA REGIE DES TABACS (1).

Nous avons analyse dans de precedents articles les regles qui doivent etre observees pour assurer le succes de l'exploitation du monopole des tabacs. Les resultats merveilleux que les Etats europeens retirent chaque jour de leur stricte application sont venus à l'appui de notre raisonnement. Ce raisonnement est fortifie d'ailleurs et d'une façon toute particuliere par les recettes peu élevées de la régie actuelle. Pour éviter de nouveaux mécomptes, pour retirer de cette source de revenus tout ce qu'elle peut produire, il est donc essentiel et necessaire de se bien pénétrer de ces principes et, à ce point de vue, nous croyons devoir les résumer.

Deux voies sont ouvertes pour l'exploitation du monopole des tabacs. 1° la regie directe par l'Etat ; 2° la regie indirecte par la cession des droits de l'Etat à une compagnie privee.

La regie directe qui impose à l'Etat la surveillance des cultures, la fabrication et la vente exige une avance de capitaux considerables et un nombreux personnel initie à tous les details d'une administration complexe. Les deux elements constitutifs de cette organisation ne sont pas dans l'Empire ce qu'ils devraient etre pour assurer un fonctionnement regulier et progressif. Nous ne saurions trop le repéter, les resultats plus que modestes de la régie directe que l'on experimente en ce moment nous dispensent d'insister. On est donc amene forcement à recourir à la regie indirecte, c'est-à-dire à la cession temporaire des droits de l'Etat à une entreprise privee, moyennant redevance.

Ce principe etant admis, le gouvernement doit apporter la plus scrupuleuse attention dans le choix des concessionnaires. Pour que la regie reussisse, pour que cette source de revenus considerables ne reste pas plus longtemps improductive et sterile, que faut-il ? n'accorder la concession qu'à des hommes competents qui s'appuient sur l'experience personnelle, qui aient approfondi tous les details des differents systemes appliqués en Europe pour l'exploitation du monopole des tabacs. Chacun de ces systemes a ses difficultes d'application, comme il a egalement son bon côté, ses qualités, ses avantages. Le concessionnaire competent saura choisir ce qu'ils ont de praticable : il saura adopter et fondre dans un ensemble methodique celles des dispositions de ces systemes qui se peuvent adapter aux habitudes et meme aux prejugés des populations de l'empire. C'est alors, mais alors seulement que tous les details du service, la qualites des tabacs, leur preparation, les prix de vente seront calculés de telle sorte que la consommation et par consequent la production suivront dans le pays un mouvement ascensionnel.

En résumé, quel est l'ideal dans l'exploitation du monopole des tabacs, sinon de parvenir à concilier, autant que faire se peut, les interets de l'Etat avec ceux des particuliers producteurs et consommateurs, et de procurer ainsi au tresor le maximum de revenus, tout en ne soulevant qu'un minimum de mecontentement. Cet ideal ne pourra etre realise que par celui qui connaitra parfaitement tous les details de cette specialite, tant il est vrai qu'à la competence du concessionnaire se rattachent tous les elements de la question de la regie des tabacs. Il y a donc necessite absolue de soumettre à un examen minutieux les garanties que les solliciteurs presenteront, à ce point de vue et exiger qu'il y eût proportionnalite entre leurs aptitudes et les difficultes de l'entreprise.

Les ministres qui dirigent les destinées de l'empire ne tarderont pas, nous en avons l'espoir, à organiser methodiquement et d'après ces bases le monopole des tabacs et à accroître de ce chef, dans une proportion sensible, les recettes du tresor. On ne comprendrait pas que l'on hesitât plus longtemps à exploiter cette mine d'or qui pour le moment reste improductive.

(1) Voir le numero du 27 janvier.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particuliere de* LA TURQUIE.)

Paris, le 17 janvier 1874.

Je tiens à vous répéter que les bruits de difficultés avec l'Italie, bruits qui reviennent périodiquement depuis quelques mois, n'ont aucune espece de fondement. Nos relations avec l'Italie sont fort amicales, et rien ne fait prévoir, jusqu'à present, qu'elles puissent être troublées. Nos relations avec les autres puissances sont aussi tres-amicales ou du moins d'une nature suffisamment rassurante, en ce qui concerne le maintien de la paix. Si la paix venait à être troublée, ce ne serait d'ailleurs pas par notre fait ; car la politique exterieure du gouvernement est une politique exclusivement de paix. Le gouvernement sait que le pays veut la paix et surtout qu'il en a besoin. On peut donc etre certain qu'il ne fera rien pour compromettre cette paix. Ce sont là les idees du cabinet et, plus particulièrement peut-être encore, celles du ministre des affaires étrangères, le duc Decazes.

Ceci dit, je me bornerai à constater, sans autre réflexion, l'impression pénible produite, dans nos differents cercles, par les declarations hautaines et comminatoires de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. La Bourse s'est laissé entraîner à la baisse par les assertions ou les inductions tirées d'un article de polémique publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Mais il est évident que MM. les baissiers ont ete beaucoup trop loin. Le monde politique de Versailles ne se preoccupe que tres-indirectement des nouvelles qui ont cours, parmi les speculateurs de la coulisse. Cependant il parait à peu pres certain que l'extrême droite et le général du Temple lui-même, qui est l'enfant terrible de ce parti, tiendront compte de l'état nerveux qui rend depuis quelques jours notre marché financier si impressionnable et si crédule. Tenez pour certain qu'en aucun cas le gouvernement français ne commettra la faute de preter la main aux projets agressifs que peuvent nourrir contre nous les nationaux-liberaux allemands : c'est l'antipode de notre politique actuelle. Il n'y a entre nous et nos vainqueurs, aucun *casus belli*.

La polemique de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* peut d'ailleurs s'expliquer par cette circonstance que le parlement allemand, qui vient de se réunir, doit s'occuper de la nouvelle loi d'organisation de l'armee. Et, comme M. de Bismarck s'attend à ce que la question du service de deux ou trois ans, soit de nouveau vivement discutee, il ne manquera pas de presenter comme indécise, dans le sens de la paix, la situation des affaires en Europe, afin d'obtenir de la majorite la durée la plus longue possible du service sous les drapeaux. On s'expliquerait des lors les tracasseries suscitées à la France par le cabinet de Berlin, les excitations du chancelier de l'Empire à l'endroit des susceptibilites italiennes vis-à-vis de notre pays. Aussi ne saurait-[illegible] recommander le calme au public français.

Vous avez appris par le télégraphe, la nouvelle de l'arrivee, dans les eaux d'Oran, de la frégate *Numancia*, chargee des insurgés évadés de Carthagène. Le gouvernement français a pris immédiatement les mesures que cet evénement comportait. Quant au gouvernement espagnol, sans contester notre droit de donner aux refugies politiques de Carthagène l'hospitalité à laquelle le droit des gens leur permet de prétendre, il a fait ses réserves en ce qui concerne les insurgés qui ont pris part à la lutte après avoir été relaxés des bagnes auxquels ils avaient été condamnés pour delits et crimes de droit commun. Ces reclamations et distinctions sont fort justes, mais encore avant de relâcher les réfugiés de la catégorie ci-dessus designée, appartient-il au gouvernement espagnol d'en donner la liste nominative. On annonce d'ailleurs que le maréchal Serrano a chargé l'un de ses aides de camp de se rendre à Versailles pour y remettre une lettre au maréchal de Mac-Mahon. Cet officier, qui a pris la voie de mer est attendu très-prochainement ici. La lettre dont il est porteur aurait pour objet d'exposer au président de la République française la situation de l'Espagne [illegible]

M. de Broglie s'est decidé, sur les instances de la commission des Trente, à porter devant cette commission, la pensée du gouvernement au sujet de la loi electorale politique. Trois ans de domicile, vingt-cinq ans d'âge, l'inscription au rôle des contributions, telles sont les conditions auxquelles M. de Broglie subordonne l'electorat politique.

Le ministre n'est pas aussi hostile qu'on le [illegible] elections partielles, c'est-à-dire dans une derogation formelle au principe du scrutin de liste. Le vice-president du conseil propose donc un retour plus ou moins deguisé à la fameuse loi du 31 mai. Les courants du suffrage universel en seront-ils modifiés d'une manière appreciable ? C'est ce que l'avenir demontrera.

On se preoccupe, dans le monde litteraire, des élections académiques qui vont avoir lieu prochainement. Il s'agit de nommer trois titulaires à trois fauteuils vacants. MM. Taine et Alexandre Dumas fils paraissent avoir bien des chances. Il n'en est pas de même d'un troisieme concurrent M. Caro, professeur à la Sorbonne et [illegible] qui pourrait bien, en fin de compte, se trouver [illegible]

CHRONIQUE.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations suivantes :

Ahmed Raif bey, est nommé préfet du Caire, *par interim*, et promu à cette occasion au grade de *sanie* ;

Mehmed Tevfik bey est nomme, provisoirement aux fonctions de mudir de Gharbié ;

Chekib bey, ci-devant mudir de Gharbié est nommé gouverneur de Damiette ;

Fehmi bey, ci-devant gouverneur de Damiette, est nomme mudir de Dakhlieh.

Nous lisons dans le meme journal :

A l'occasion du jour anniversaire de la naissance de S. A. le Khédive, il y a eu reception officielle au palais vice-royal d'Abeddin. Tous les fonctionnaires supérieurs, civils et militaires, en grande tenue, ainsi que les chefs des communautés religieuses et plusieurs des principaux etrangers établis au Caire ont éte admis à présenter à Son Altesse leurs félicitations à l'occasion de cette solennité.

Ibrahim effendi est nommé *Naïb*, du tribunal de Mahmoud-Pacha à Stamboul.

Alexandre Stamatiadis effendi, médecin sanitaire de l'Ile de Samos et directeur des offices de santé du Haut-Bosphore, vient d'arriver à Constantinople pour prendre possession de son poste.

Nous avons parlé, dans un précédent numero, d'une commission chargée par le grand-vézir d'aviser aux moyens propres à améliorer la situation de l'Ecole des Arts et Métiers de Stamboul, et capables de rendre plus fructueuse cette institution.

D'apres nos informations ultérieures cette commission jouera le rôle de conseil administratif permanent près de cette ecole, et sera chargée de surveiller le programme des cours enseignés dans l'etablissement. L'examen des achats et des ventes et enfin la gestion des recettes et des dépenses lui sont aussi confiés.

Les membres qui la composent sont : Hassan Pacha, membre du Dari-Choura ; le colonel Arif bey, attaché aux fonderies de la grande maitrise de l'Artillerie ; le lieutenant-colonel Aly bey, attaché aux fabriques de l'Amirauté ; Aristoclès effendi, membre du conseil du ministere de l'Instruction publique ; Suleiman bey, ingénieur du ministère des Travaux publics ; le major Moustafa effendi, directeur des charpenteries du gouvernement et Mahmoud effendi, négociant.

La commission doit siéger régulièrement une fois par semaine, les lundis, sous la présidence de Hassan Pacha, membre du Dari-Choura.

C'est Djevdet Pacha, ministre de l'Instruction publique qui a ouvert la première seance de cette commission, par un remarquable discours.

On ecrit de St-Petersbourg que S. E. Kiamil pacha, ambassadeur du Sultan pres S. M. l'Empereur de Russie a donné le 9 janvier un grand diner diplomatique de cinquante converts. Les ministres russes et les membres du corps diplomatique presents à Saint-Pétersbourg assistaient à ce repas.

Nous apprenons que la nomination de Mrg Collinique Eutichidès au poste de métropolitain de Varna n'a pas été approuvee par les orthodoxes de ce diocese, et que des que le choix du Patriarcat a eté connu, les membres de la demogérondie de Varna et les primats du pays se sont reunis et ont decidé qu'on transmettrait au Patriarcat la désapprobation de l'assemblee au sujet de cette nomination qui a été faite sans le consentement des orthodoxes. Ceux-ci demandent pour metropolitain, Mgr de Myrée, récemment nomme vicaire [illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

(1) (Suite).

— Ramez, barcaroli, dit le duc à ses gondoliers en faisant de la main un dernier signe amical à sir William.

Les domestiques avaient pris les devants par le Grand-Canal, Salomon, qui ne se souciait pas que le duc passât devant le palais San Gennaro avant le depart du peintre, donna l'ordre aux gondoliers de virer à droite.

— Ou voulez-vous donc nous conduire? fit le duc.

— A l'hôtel Danieli, Excellence.

— L'hôtel Danieli n'est-il donc plus sur le quai des Esclavons?

— Pardonnez-moi, Excellence.

— Eh bien, quel diable de chemin voulez-vous donc nous faire prendre?

— La Giudecca.

— C'est le plus long.

— Oh ! bien peu. D'ailleurs nous pouvons encore prendre le canal lateral à droite, passer devant l'eglise des Frari, et rejoindre le Grand-Canal à l'angle du palais Foscari. Virez, gondoliers.

(1) Voir le numero du [illegible] janvier.

— Non pas, non pas, dit vivement le duc. Je tiens à suivre le Grand-Canal d'un bout à l'autre.

Le duc s'était trop nettement prononce pour que Salomon songeât à lui résister. Le pauvre custode se resigna donc et fit signe aux gondoliers, qui attendaient appuyes sur leurs longues rames.

A mesure qu'on approchait du *Canareggio*, Regina sentait l'émotion la gagner de nouveau. En passant devant l'eglise des *Scalzi*, elle avait caché sa tête, dans ses mains. C'etait là qu'enfant de moins de six ans, elle avait dit le dernier adieu à son pere. Quand elle releva la tête, elle vit deux larmes glisser sur les joues de son oncle ; ses yeux suivirent la direction des regards du vieillard. La gondole était alors sur le point de doubler le Canareggio, Regina poussa un cri en apercevant la noire façade du palais San Gennaro.

— C'est la ! c'est là ! s'écria t-elle en montrant le perron du palais, dont la mer montante baignait les marches verdies par les mousses marines. Abordez, gondoliers, abordez.

Malgre la repugnance de maître Salomon, il fallut bien obeir.

Le custode sauta d'un bond sur le perron et s'apprêta à donner la main à la jeune signora.

— Pardon, monsieur, dit fièrement Regina, mon oncle et moi, nous devons seuls entrer ici.

Salomon s'inclina, et la princesse, au bras de son tuteur, s'engagea dans la galerie basse au milieu de laquelle se trouvait l'escalier de marbre qui conduisait aux etages superieurs.

— Que pretendiez-vous donc que le palais était fermé ? dit tout à coup le duc se retournant vers Salomon.

— A la premiere nouvelle de l'arrivee de Vos Excellences, je l'ai fait ouvrir pour l'aerer et y mettre les ouvriers, repondit le custode à tout hasard.

— Ah ! c'est different, dit le duc.

Et il monta avec sa niece sans nouvelle observation. En entrant dans la grande galerie que nous connaissons, le duc se decouvrit. N'était-ce point là que pendant trois siecles les ancêtres de sa famille avaient reçu tout ce que Venise avait d'illustre. C'etait là aussi, tout autant qu'au grand conseil, que s'etaient souvent debattues la nomination d'un doge, celle du procurateur, la paix ou la guerre avec les Turcs, les plus grands interets de la Republique. Un peu etonné du singulier ameublement de cette galerie qui ne consistait, on s'en souvient, que dans deux ou trois divans etendus le long des murailles et dans quelques toiles brossees par Jacques, et accrochées çà et là au hasard du moment, le duc se demandait ce que pouvaient être devenus les meubles antiques, les riches tentures, les glaces de Murano, les lustres aux couleurs eclatantes, et, par-dessus tout, les portraits des aïeux jadis appendus aux murailles. D'étranges soupçons lui traverserent l'esprit. Il s'apprêtait à descendre pour interroger maître Salomon, mais sa niece ne lui en laissa pas le temps.

— Asseyons-nous, mon oncle, lui dit-elle en lui montrant une place sur un divan ou elle s'etait elle-même assise.

— Pardon, mon enfant, c'est que j'ai à parler à Salomon, le custode du palais.

— Permettez-moi de vous faire observer, cher tuteur, que ce que j'ai à vous dire doit être pour vous de plus d'importance qu'une conversation avec votre custode, et, soit dit en passant, il n'a pas l'art de me plaire beaucoup votre signor Salomon.

— Ils ne sont pas nombreux ceux qui te plaisent, dit le duc en souriant.

— Ah ! reprit Regina menaçant du doigt, mechant tuteur, comme vous regretterez tout à l'heure de m'avoir dit cela ! Allons, mon oncle, asseyez-vous.

— Mais, mon enfant, ce palais est inhabitable, nous n'allons pas, je pense, rester ici ?

— Ceci, mon oncle, est une question que nous débattrons tout à l'heure. En attendant écoutez-moi.

— Je crains pour toi l'humidite de ces [illegible], ma cherie. Ne pourrions-nous donc pas causer aussi bien à l'hôtel Danieli qu'ici?

— Non, mon oncle, c'est ici que je dois parler, dit Regina avec une certaine solennite. Asseyez-vous donc.

— Allons, dit le duc en prenant enfin place [illegible], il est dit que je ferai toujours tes volontés.

— Vous savez, mon oncle, dit Regina, ce que nous sommes venus faire à Venise ?

— C'est-à-dire que tu m'as promis, romanesque et capricieuse enfant, de me dire ici sur qui s'est fixe ton choix pour donner un mari à la princesse San Gennaro. Est-ce cela?

— Parfaitement, mon oncle, et je suis ici pour tenir ma promesse.

— Je t'écoute, mon enfant.

— Vous desiriez, n'est-ce pas, mon oncle, que le nom de San Gennaro ne s'éteigne pas?

— Ah ! je l'avoue, dit le vieillard en soupirant, c'était mon desir le plus ardent, mais je n'ai guere d'espoir de le voir accompli. Un gentilhomme tient au nom qu'il porte, et quoiqu'un homme soit capable de faire bien des folies pour avoir le droit de mettre cette petite main dans la sienne, je doute que nous rencontrions un fils de grande famille qui consente à deposer le nom de son pere pour prendre le mien en se laissant adopter par moi. Car j'imagine, dit le duc en se tournant vers sa pupille, que ma nièce n'a pas envie d'épouser un croquant.

— Pas la moindre envie.

— Si le mari qu'elle a choisi n'est pas de grande maison, au moins est-il ne ? . . .

— Parfaitement ne, mon oncle. J'ajouterai meme, continua Regina avec un malicieux sourire, qu'il est né depuis longtemps.

— Ce n'est pas un vieillard, j'imagine ?

— Peuh ! Au reste, vous le savez mieux que personne.

— Je le connais ?

— Beaucoup.

— Et c'est ? . . .

— C'est le duc Ettore de San Gennaro.

— Hein ! fit le duc abasourdi.

— Je dis, mon oncle, reprit Regina en se levant, que votre pupille supplie son tuteur de vouloir bien ne par repousser cette main qu'elle lui offre.

Et elle tendit au duc sa belle main, sur laquelle le vieillard deposa un baiser.

— Quoi ! mon enfant ! tu veux m'epouser?

— Oui, mon oncle.

— Serieusement ?

— Tres-serieusement.

— Ah ! voilà le plan que tu as si longtemps rumine ? voilà ce que tu as trouve de mieux pour perpetuer ma race ?

— Oui, mon oncle?

— Tous ne doutes de rien, toi.

— Vous n'approuvez pas mon projet, mon oncle ?

— Je le trouve simplement absurde, dit le vieillard. Rions-en ensemble, va, ma cherie, continua-t-il en lui prenant les deux mains dans les siennes. Crois-moi, c'est ce qu'il y a de mieux a faire.

Mais Regina n'avait pas envie de rire le moins du monde. Deux grosses larmes, que jusque-là elle avait retenues à grand peine, glisserent sur ses joues et tomberent sur la main du vieillard. En sentant cette perle chaude tomber sur sa main, le pauvre duc fut plus ému et plus trouble qu'il ne l'aurait ete si Regina avait accueilli la contradiction par les eclats tempetueux qui etaient dans ses habitudes.

— Tu pleures, ma Regina, lui dit-il. T'ai-je donc fait quelque peine, mon enfant aimee?

— Oh ! beaucoup, beaucoup, dit la belle Regina, en fondant tout à fait en larmes.

— Regina, mon enfant, ma cherie, calme-toi. N'ai je pas l'habitude de faire tout ce qui te plait ? Eh ! mon Dieu, si tu y tiens tant, je suis bien capable de faire la folie que tu me demandes.

Et le duc prenant sa pupille sur ses genoux comme lorsqu'elle était enfant, essuyait ses beaux yeux noyés de larmes. Regina se calma peu à peu.

— Mais comment t'est venue cette singuliere idee ? lui dit le duc, qui trouvait cette fantaisie d'epousailles par trop etrange.

— Puisque vous voulez que je me marie.

— La belle raison !

— Est-ce ma faute, à moi, si tous les hommes que vous m'avez presentes m'ont toujours semblé laids, ridicules ou bêtes ?

— Tandis que moi, tu me trouves beau ?

— Vous, c'est different, vous êtes mon oncle.

— Et cela me semble même un excellente raison pour que je ne sois jamais ton mari.

— C'est votre faute. Pourquoi avez-vous voulu absolument me marier ?

— J'ai eu tort, c'est entendu. Il ne nous reste qu'a replacer les choses dans l'état où elles étaient quand nous sommes partis de Londres. Tu resteras ma pupille, moi ton tuteur, et je m'engage à ne jamais te parler mariage.

— Non, cela ne sera pas, dit Regina en se levant tout à coup et frappant du pied comme une enfant gâtée qu'elle était.

— Ah ! *per Bacco* ! dit le duc (il n'y a plus que Venise ou l'on jure encore par Bacchus), te voila enfin, je te retrouve et je t'aime mieux ainsi.

— J'ai décidé que vous m'epouseriez, et vous m'epouserez bon gre mal gré.

— Mais, folle enfant, pour épouser ton oncle, il faut une dispense du pape.

— Qu'à cela ne tienne, nous irons la chercher à Rome.

— Il faut autre chose encore.

— Quoi donc !

— Peu de chose, seulement le consentement de ton oncle.

— Il le donnera.

— Je ne crois pas.

— Je saurai bien l'y forcer.

— Ah ! par la morbleu ! c'est ce que nous verrons, dit le duc, qui s'échauffait en même temps que sa pupille.

— Eh quoi ! vous ne donnerez pas votre consentement ?

— Non, mille fois non !

— Vous êtes bien decide ?

— Irrevocablement.

(La suite.)

aussitôt envoyé de Varna au Patriarcat œcuménique.

—

On nous assure que Faik effendi, ancien président du tribunal des contrats, à la préfecture de Constantinople, va prochainement partir pour Salonique afin d'arranger les affaires financières de ce [illegible].

[illegible] félicitons sincèrement le grand-vézir du choix qu'il vient de faire en confiant cette mission à Faik effendi, qui a longtemps servi le Gouvernement Impérial dans la carrière financière et qui était depuis quelque temps en disponibilité. C'est un fonctionnaire intelligent, animé d'un grand zèle et sur lequel le gouvernement peut se reposer du [illegible] de ses intérêts.

—

Nous apprenons que les jeunes filles de l'École arménienne *Akabian*, fondée par M. Panossian, éditeur du journal le *Manzoumé-Efkiar*, donneront lundi prochain, dans la salle du Théâtre français, un concert vocal et instrumental au bénéfice de cette école.

S. E. Djevdet Pacha, ministre de l'Instruction publique a bienvoulu prendre ce concert sous son haut patronage.

—

Nous croyons devoir attirer l'attention de l'autorité supérieure sur [illegible] des plus regrettables qui s'est passé mardi matin, à l'extrémité du Pont de Karakeui à Stamboul.

A l'heure que nous indiquons passait un troupeau de moutons dirigés sur le Palais de Dolma-Baghtché. Tous ces moutons enguirlandés et provenant de la bergerie de Zalra, près de Kutchuk-keuy, étaient tenus en laisse, chacun par un homme, et escortés de bergers.

Naturellement quelques-uns de ces animaux refusaient d'avancer, il fallait retenir les autres, et le troupeau formait plusieurs petits groupes laissant [illegible] tr'eux des intervalles faciles à [illegible].

Un jeune arménien, M. Michel Partikian, obligé de passer de l'autre côté du pont, crut pouvoir profiter, pour le traverser, d'un moment où la longue file des moutons se trouvait interrompue, et il avait à peu près réussi, lorsqu'un berger faisant partie du cortège lui asséna sur la tête un coup d'assommoir qui étendit à terre ce jeune homme, et lui fit sortir le sang par la bouche et le nez.

On put relever ce malheureux, que le berger aurait sans doute achevé, et le troupeau continua sa marche.

Nous ne pensons pas que de pareils actes de brutalité puissent rester impunis ; s'il est défendu de traverser les troupeaux de mouton destinés aux sacrifices du Courban-Baïram, le public doit évidemment observer une prescription respectable comme toutes celles qui sont appuyées sur les sentiments religieux d'un peuple ; mais, ce même public a le droit d'exiger que ces ordonnances lui soient annoncées, et il est aisé, lorsque les fêtes du Courban-Baïram approchent, de porter à la connaissance des habitants toutes les interdictions que la loi ou les mœurs ont consacrées.

Enfin, il vaut toujours mieux prévenir que punir, il est très facile d'empêcher les troupeaux d'être traversés, il n'y a qu'à les faire escorter d'une double file de zapties qui préviendraient toute tentative de passage intempestif, et n'auraient nul besoin de casser pour cela la tête ou les reins des contrevenants.

—

Le journal de Trébizonde rapporte que dernièrement on a ouvert, dans cette ville, une souscription destinée à effectuer les travaux de restauration de la mosquée d'Iskender pacha et du *Médressé* dépendant de cette mosquée.

Ces établissements fondés par le pacha dont ils portent le nom, ont été construits en 938 (de l'Hégire) c'est-à-dire qu'ils datent de quatre siècles, ont été entrepris quelques années après la conquête de Trébizonde par les Ottomans.

—

Par suite du manque des récoltes dans le vilayet d'Angora, et pour remédier autant que possible à la situation précaire à laquelle s'est trouvée réduite la population agricole de cette province, le gouvernement, dit le *Journal d'Angora*, [illegible] habitants des avances qui s'élèvent à [illegible] de 700,000 piastres, afin qu'ils puissent acheter des semailles, et en même temps il a fait distribuer par l'intermédiaire des conseils administratifs et des mukhtars, du blé provenant des dîmes de l'année dernière. La quantité de blé ainsi distribuée s'élève à 60,000 kilés de Constantinople.

Ces secours du gouvernement ont diminué les effets de la disette et permis à la classe agricole d'ensemencer les terres.

C'est lors de la prochaine récolte, qui [illegible]

—

On écrit de Salonique en date du 20 courant que dernièrement les autorités impériales ont arrêté les deux frères Ibrahim et Hassan, fameux bandits connus sous le nom de Tchalaki. Ces malfaiteurs se sont acquis une triste célébrité dans le vilayet par une longue série de vols et de meurtres. Le gouverneur précédent n'étant point parvenu à les prendre, avait dû, pour arrêter leurs exactions, les amnistier sous la promesse qu'ils ne se livreraient plus dorénavant au brigandage. Ces misérables se sont bien gardés de tenir leur engagement, car peu de temps après ils [illegible] leur métier, et, établis aux environs de Languza, ils étaient devenus la terreur de la population indigène.

Cependant, grâce aux mesures efficaces prises par le Gouvernement, et grâce à l'énergie de Midhat pacha, ces bandits ont été arrêtés et écroués dans les prisons du vilayet où ils attendront leur condamnation.

—

LE CONCERT KETTEN.

La salle Adam était trop petite pour contenir le public qui s'était donné rendez-vous, mardi soir, au second concert de M. Ketten. Le succès, hâtons-nous de le dire, a été très grand et pour M. Ketten, et pour les artistes de talent qu'il avait réunis cette fois encore.

Il est impossible de chanter avec plus de goût que ne l'a fait Mme Livadari; cette cantatrice possède une voix chaude, bien-timbrée dans le *medium*, et qui atteint sans effort aux notes les plus élevées. Le son, toujours juste, est émis avec une pureté ravissante, et les comparaisons auxquelles on se livre en entendant cette voix, ne sont pas favorables à ces talents incomplets ou naissants, dont l'enfantement laborieux cause de si grandes douleurs.... au public qui assiste à leur éclosion.

Les amateurs de musique, ceux qui n'ont aucun goût pour les voix aigres ou pointues, regretteront que Mme Livadari ne leur fournisse pas plus souvent l'occasion de l'applaudir, les bravos enthousiastes de l'auditoire ont montré avant-hier, à cette artiste hors de pair, les succès qui l'attendent toutes les fois qu'elle voudra bien se faire entendre en public.

M. Chadourne (ténor) s'est fait applaudir dans l'air d'*Ariolant*, et dans le grand air de *Joseph* (Méhul) *Vainement Pharaon*....

M. Fraixe qui s'était fait inscrire sur le programme sans avertir, dit-on, son *impressario*, n'a pu obtenir de celui-ci la permission de chanter à ce concert, et le programme s'en est trouvé légèrement modifié.

Arrivons à la partie instrumentale.

A tout seigneur tout honneur. M. Ketten qui s'est prodigué pendant toute la soirée, a recueilli les bravos auxquels il a doublement droit, et comme compositeur et comme exécutant. Nous nous permettrons cependant une critique ; à certains moments le jeu de cet éminent artiste nous a paru un peu sec, un peu dur ; mais toujours brillant, d'une correction parfaite, il prend ensuite une douceur exquise, et M. Ketten a fort bien phrasé sa partie, dans le trio en *ré mineur* de Mendelssohn, où nous avons entendu MM. Lucas et Pasquali.

Ce n'est assurément pas ici le moment d'engager une controverse sur les beautés plus ou moins comprises de la musique classique. Les personnes qui assistaient à ce concert ont-elles toutes une éducation musicale assez avancée pour apprécier cette musique savante ? Assurément non, mais elles étaient, du moins une grande partie, capables d'admirer le jeu des artistes. Le piano lance ses fusées de quadruples croches, la basse soupire un motif que le violon répète gaîment, ses notes argentines donnent la replique au violoncelle qui pleure sous l'archet une mélodie que le piano répète à son tour et commente; la phrase musicale s'étend, les instruments à cordes chantent à l'unisson, et le [illegible] s'enfle dans un *crescendo* général pour mourir sur la plainte du violoncelle, pendant que le clavier égrène *pianissimo* ses dernières perles sous les doigts habiles du pianiste.

Ce morceau a produit un grand effet, il a été merveilleusement interprété, et a mérité un rappel à MM. Ketten, Lucas et Pasquali.

Mentionnons aussi le *Souvenir de Spa*, de Servais, morceau de concert où M. Lucas a fait valoir sa science des nuances que le violoncelle rend si bien.

Mais revenons à M. Ketten, nous ne pouvons donner la nomenclature de tous les morceaux qu'il a joués, mais nous ne devons pas omettre la 8e *Polonaise* de Chopin, où le pianiste semblait jouer avec les difficultés excessives de l'exécution.

M. Ketten possède [illegible] une façon merveilleuse, et il [illegible] la main une agilité dont il tire un brillant parti. Ses doigts voltigent sur les touches d'ivoires, ils les effleurent parfois et les pétrissent ensuite. Dans *il dolore* (Ketten) dans la *grande fugue en la mineur* de Bach et dans la *Chasse au papillon* (Ketten) il a soulevé les applaudissements de la salle entière. Ce dernier morceau a été bissé, d'une facture originale, il fait valoir toutes les qualités d'exécution que possède [illegible] une véritable [illegible] lble [illegible] M. Ketten a souvent été applaudi pendant cette soirée qui malheureusement est la dernière qu'il compte donner cet hiver à Constantinople.

—

Le différend Gréco-Arménien à Bethléem.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro du 6-7 janvier 1874 de votre estimable journal, j'ai [illegible] de Monseigneur Corène Nar Bey [illegible] à Bethléem [illegible] laquelle [illegible] parlant du différend [illegible] dans la journée du 17 29 novembre, s'efforce de réfuter l'assertion de votre correspondant de Palestine, en [illegible] que le susdit différend *résulte de certaines prétentions que ces derniers (les Arméniens) élèvent sur le vestibule du temple à Bethléem*, et de prouver que *l'église, ornée de colonnes à Bethléem, à partir des trois portes orientales jusqu'à la porte de fer occidentale, appartient en commun aux Grecs et aux Arméniens*, d'où il s'ensuit que ce que votre correspondant a qualifié de prétention, les Arméniens l'appellent *droit*, et disent qu'il a reçu sa première consécration par un traité solennel, conclu entre l'empereur romain Constantin et Thiridate le Grand (!), roi d'Arménie ; que plus tard il fut confirmé par les firmans des illustres califes Omer, Ali, et Salaheddin, firmans reconnus eux-mêmes par les sultans Sélim, Suléiman le Grand et tous leurs glorieux successeurs.

Je suis certain, Monsieur le Rédacteur, que vous aurez la bonté de donner l'hospitalité, dans les colonnes de votre estimable journal, à cette réponse que j'ai entreprise pour la défense de la vérité historique.

Le véritable motif du différend, qui a eu lieu à Bethléem dans la journée du 17 29 novembre 1873 entre les Grecs et les Arméniens, est une innovation que les Arméniens ont faite en passant par le vestibule du temple à Bethléem.

Il est déjà généralement connu, Monsieur le Rédacteur, que, selon les *Hatti-chérifs* impériaux qui se trouvent entre nos mains, le vestibule du temple de Bethléem appartient tout particulièrement aux Grecs, et aucune autre nation n'a le droit d'y célébrer des cérémonies religieuses et d'y placer des lampes, des images, etc. Mais les moines Arméniens, qui cherchent depuis longtemps à partager avec les Grecs le droit de propriété sur le susdit vestibule, ont profité des funérailles d'un enfant arménien, pour passer par les colonnes en chantant et en portant leurs habits sacerdotaux, ils ont ainsi violé des droits très-anciens, confirmés par les *hatti-chérifs* et par les *firmans* de tant de Sultans.

Personne ne peut attribuer à un autre motif qu'à cette innovation, le différend qui s'est élevé entre les Grecs et les Arméniens ; mais que ce différend ait provoqué l'effusion du sang et prétendre qu'on ait *lacéré les habits sacerdotaux des Arméniens, qu'on ait brisé la croix du Christ*, et foulé aux pieds le cadavre d'un *pauvre petit innocent*, c'est une invention, une pure invention de la part de Son Eminence l'Archevêque ou de son correspondant de Jérusalem ; d'ailleurs, dans l'église des Colonnes, un détachement de troupes impériales est cantonné depuis neuf mois, dans le but de prévenir les conflits que les Arméniens provoquent la plupart du temps.

En attendant M. le rédacteur, Son Eminence l'Archevêque, voulant rejeter la culpabilité sur les Grecs, s'efforce de démontrer que, ce que votre correspondant de Jérusalem a qualifié de prétention, est un *droit* des Arméniens, basé sur un prétendu traité conclu entre l'empereur romain Constantin et Thiridate le grand (!) roi d'Arménie, et qui fut plus tard confirmé par les firmans des illustres Califes Omer, Ali et Salaheddin. Mais est-il possible, Monsieur le rédacteur, qu'un homme lettré et instruit comme Monseigneur Corène Nar Bey, commette de pareils anachronismes et fasse des erreurs si notoires, si palpables ? Est-il possible d'ignorer à ce point l'histoire de ses nationaux aux Lieux-Saints ? D'après moi, quiconque a étudié, même médiocrement, l'histoire, sait que ni à l'époque du Grand Constantin, ni à l'époque du Grand Conquérant Omer-Hattab, ni à celle d'Ali et de Salaheddin il n'y avait de clergé ou de communauté Arménienne à Jérusalem. L'histoire de la Terre Sainte atteste que le fameux *Achddi-namé* d'Omer Hattab, sur lequel se basent tous les *firmans* et *Hatti-chérifs* modernes des Sultans, a été donné au Patriarche Grec Sophronius, qui s'était rendu au devant du Grand Conquérant, au Mont des oliviers. La chronique des Lieux-Saint atteste que c'est après la prise de Constantinople par les Turcs que les Arméniens ont apparu à Jérusalem, la chronique des Lieux-Saints atteste que le [illegible] que les Arméniens possèdent aujourd'hui à Bethléem appartenait aux Abyssiniens, et l'autel sur lequels ils font leurs cérémonies appartenait jusqu'à ces derniers temps aux Cophtes. Enfin la chronique atteste que le monastère arménien central à Jérusalem appartenait récemment aux grecs, et que ceux-ci l'ont loué jusqu'à ce que les arméniens en aient usurpé la possession.

Loin d'entreprendre, Monsieur le rédacteur, une réfutation minutieuse des tératologies de Monseigneur Corène Nar bey, ce que ni l'endroit ni le temps ne me permettent, je me fais un devoir d'engager Son Eminence à fouiller plus exactement les documents *officieux* des Lieux-Saints qui se trouvent aux Archives arméniennes, et à examiner avec plus d'attention leur authenticité ; Si cela lui est impossible ou difficile, alors, au lieu de nous mentionner des traités inconnus et inouïs et des morceaux de *firmans* imaginaires, qu'il ait recours aux archives de l'Empire Ottoman, et qu'il lise premièrement le *Hatti-chérif* de l'illustre Sultan Osman, octroyé, dans l'année 1170 de l'Hégire, où il trouvera ce qui suit :

« Et la grande église de Bethléem, attendu qu'elle est une propriété tout particulière des Grecs selon les documents et les certificats anciens qu'ils ont dans leurs mains et d'après la teneur du *Nichan* royal; attendu qu'il est nécessaire qu'elle soit, comme aux temps les plus reculés, propriété exclusive des Grecs; qu'elle appartienne aussi désormais exclusivement aux Grecs par l'intermédiaire du *Moubachir* nommé. » Ensuite, je prie Son Eminence d'étudier les deux *hatti-chérifs* impériaux de l'illustre Sultan Abd-ul-Médjid, confirmant le *statu quo* aux Lieux Saints. Ces firmans basés explicitement sur le *hatti-chérif* susmentionné et reconnaissant que la grande Église de Bethléem nous appartient exclusivement interdisent nettement aux autres nations d'exécuter les cérémonies de leur religion dans l'intérieur de la susdite église, et de prendre part à sa possession en commun, avec les Grecs. Il n'est pas sans intérêt de lire aussi les *hatti-chérifs* impériaux, qui donnent aux Grecs seuls le droit de réparation dans tous les Lieux-Saints. Son Eminence fera aussi très-bien de se rappeler que, ce sont les Grecs, qui, par ordonnance Impériale du Sultan Abd-ul-Medjid en 1842 de notre ère, ont reconstruit le toit du temple de Bethléem, renouvelé son plomb, pavé de dalles le sol du *Catholicon* et celui des portiques de l'église sus-mentionnée et réparé toutes les parties de ses murs croulant de vétusté.

Ce que je viens d'exposer suffit, je crois, Monsieur le rédacteur, pour répondre aux droits imaginaires de Son Eminence, et démontrer que le différend qui a eu lieu à Bethléem le 17 29 novembre entre les Grecs et les Arméniens n'a pas été provoqué par les premiers qui n'ont violé aucun droit de ces derniers, comme le prétend le correspondant de Son Eminence à Jérusalem, mais qu'il est imputable à l'innovation que les Arméniens ont faite lors des funérailles d'un enfant, innovation qui, comme je l'ai déjà dit est basée sur la prétention inouïe des Arméniens de considérer l'église ornée de colonnes comme une propriété commune.

Avant de donner fin à ma présente réponse, j'unis ma voix à celle de Son Eminence, et je condamne comme Elle les spoliations, les violations et les conflits aux Lieux-Saints, entre des frères chrétiens; je loue aussi le respect des privilèges et des droits mutuels des Grecs des latins et des Arméniens proposé par lui. Néanmoins je pense que Son Eminence aurait dû adresser ces bons conseils de chrétien et de frère aux Arméniens, qui, ne respectant ni les privilèges ni les droits des autres nationalités, non-seulement possèdent par force toutes les localités attribuées par les anciens conquérants de Jérusalem aux Cophtes, aux Syriens et aux Abyssiniens, mais ne cessent d'augmenter de jour en jour par plusieurs moyens illicites et anti chrétiens leurs propriétés aux Lieux-Saints.

(*Signature*)

LAZOGHLUS EXACOUSTOS.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important contre les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK, jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

[illegible]

Du [illegible] janvier 1874

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Temps m[illegible]	[illegible]
[illegible] à la turque à [illegible]	[illegible]

[illegible]

Baromètre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	2.3
Direction et force du vent NO. [illegible]	

—

LETTRES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
7 Watghiolo Alexi R. Muhal	[illegible]	[illegible]
[illegible] Cactuali Steglani	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Constantin Scoutriadès	Chalkid
[illegible]	[illegible]	[illegible]

—

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PAYAS, 17 29 décembre 1873.

Je dois commencer par vous dire que depuis plusieurs semaines l'hiver est devenu extrêmement rigoureux. La neige est très-abondante dans les montagnes. Le vent et la pluie font rage dans la plaine, et en mer la tempête est d'une violence extraordinaire. Plusieurs goëlettes [illegible] petites bombardes ont été [illegible] presque partout [illegible] rochers, les [illegible] se sauver. Pour cette raison, malgré [illegible] de perles de barques et de [illegible] semaine dans tout notre golfe.

Nous avons vu dernièrement arriver le stationnaire ottoman de Beyrouth l'*Arcadie*, qui s'est dirigé vers Youmourtalik où je crois qu'il passera l'hiver. Du reste, c'est le port [illegible] le plus tranquille de toute la côte de Syrie. On prétend que le capitaine de ce vapeur a reçu l'ordre de faire un rapport sur le gisement et sur la qualité du charbon de terre qui se trouve presque à la surface du sol sur tout le rivage, à partir de Youmourtalik jusqu'à Ayas.

[illegible] mutessarif a envoyé les instructions nécessaires au mudir d'Ayas qui doit prêter tout son concours aux officiers du navire pour les études et les recherches qu'ils feront dans le cas de [illegible] en vue de reconnaître l'étendue et la qualité du gisement de ces charbons.

Dans une de mes précédentes lettres je vous avais parlé de l'envoi de 20,000 kilés de blé à l'île de Chypre. Il paraît que le gouverneur de cette île s'est plaint au vilayet d'Adana de la qualité détestable de ces blés qui étaient, d'après lui, mêlés avec de l'orge, de la paille et de la terre dans une proportion assez forte. Comme ces blés ont été embarqués à notre échelle d'Ayas, on a pensé au premier moment que dans l'embarquement il y avait eu peut-être quelque fraude commise par nos employés d'Ayas. Heureusement une partie de ces blés se trouvait [illegible] était telle que le gouverneur de Chypre l'avait signalée. Plusieurs échantillons cachetés [illegible] envoyés à Chypre et à Adana. Comme ces blés provenaient de dîmes perçues en nature, on les avait emmagasinées sans leur faire subir de nettoyage. A la suite de cette enquête il a été reconnu [illegible]

[illegible] une dizaine de solitaires. La viande de cet [illegible]

On prétend que [illegible] a fait des bénéfices [illegible] entreprise. Quant à [illegible]

[illegible]

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'arrivée à St-Pétersbourg du duc d'Edembourg.

On écrit au *Nord* :

Saint-Pétersbourg, 3 15 janvier.

Le train sur lequel voyageaient le prince et la princesse de Galles avec le prince Arthur et leurs suites respectives est arrivé ici exactement à l'heure fixée par l'Empereur, deux heures et demie de l'après-midi. En l'honneur des nobles visiteurs, un grand nombre de dignitaires étaient réunis à la gare de Varsovie. Parmi les premiers arrivés se trouvait le comte Schouvalof, accompagné du général Trépof, chef de la police. Les grands-ducs Nicolas et Vladimir suivirent bientôt, ainsi que lord Loftus. L'Empereur est arrivé immédiatement avant l'entrée en gare du train, et a été accueilli par de vives acclamations.

LL. AA. RR. ont été reçues à la frontière par des officiers russes de haut rang, députés par l'Empereur, et par l'attaché militaire anglais. Le tsézarévitch et la tsézarevna s'étaient rendus au devant des royaux visiteurs, par un train spécial qui est parti de Saint-Pétersbourg ce matin de bonne heure, jusqu'à une station au delà de Louga, à plus de 85 milles de Saint-Pétersbourg.

A l'arrivée du train en gare, la musique du régiment Ismaïlovski entonna le *God save the Queen* et le *God bless the prince of Wales*. Le prince de Galles descendit le premier de voiture et fut chaleureusement accueilli par l'Empereur, entouré de ses ministres et des hauts dignitaires de l'Empire, ainsi que par les grands ducs. Le tsézarévitch et la tsézarevna descendirent avec la princesse de Galles. Les dames se rendirent immédiatement dans les salons d'attente, tandis que l'Empereur et le prince de Galles passaient la garde d'honneur en revue. Des acclamations enthousiastes éclatèrent sur leur passage.

Le prince de Galles portait l'uniforme de général anglais, avec ses ordres. Après que l'Empereur et son hôte eurent rejoint les dames, quelques présentations privées furent faites.

Le cortège impérial et royal partit [illegible] de la gare pour le palais Anitchkof dans un grand nombre de [illegible]. Les larges rues étaient bordées de peuple qui faisait retentir des acclamations sans fin sur le passage de la première voiture où étaient assis seuls et côte à côte le Tsar et le prince de Galles. La seconde voiture, où avaient pris place la princesse de Galles et la tsézarevna, suivait de près. Le tsézarévitch et le prince Arthur, en uniforme de carabiniers venaient ensuite en traîneau. D'autres traîneaux portant les grands-ducs suivaient. Le prince et la princesse de Galles sont descendus chez le tsézarevitch et la tsézarevna.

Hier, le duc d'Edimbourg a visité l'Amirauté en compagnie du grand-duc Constantin.

On attend le doyen Stanley demain et le prince impérial d'Allemagne, ainsi que la princesse lundi.

Le temps est assez froid, mais beau aujourd'hui. L'impératrice n'a pu assister à la réception par suite d'une indisposition.

Il n'y avait pas d'autres troupes que la garde d'honneur pour le service, la police étant amplement suffisante pour régler la circulation dans les rues.

—

A travers les Andes.

Le correspondant du *New York Times* rend compte dans ce journal des travaux exécutés sur la ligne du chemin de fer qui traverse les Andes. Elle commence à Callao sur la côte du Pacifique, et après avoir parcouru 105 milles jusqu'au Summit Tunnel, qui est à 15,000 pieds au dessus du niveau de la mer, elle descend jusqu'à 31 milles plus loin, à la Oroya, sur le versant oriental, d'où elle continue jusqu'au point où la navigation commence sur l'Amazone ou même jusqu'à la côte de l'Atlantique.

En quittant Callao, le chemin de fer suit la fertile vallée du Rimac, petit cours d'eau qui descend des montagnes. A 30 mille plus loin les montagnes se rejoignent ; sur leurs pentes on voit les ruines de terrasses et de murailles du temps des Incas, marquant la place d'antiques et populeuses cités.

Un peu après, la voie ferrée passe à San Bartholomé, à 47 milles de Callao, à près de 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. De là, elle traverse le viaduc de Verrugas, puis arrive à Lurco, à 56 milles de Callao et à 6,665 pieds d'élévation à travers une grande variété de paysages grandioses et terribles.

La voie traverse sur un pont de 324 pieds de long et de 120 pieds de haut le ravin de Challapa. Ce pont est de fabrication française. Le chemin de fer débouche ensuite dans la vallée de la Matucana. Ici la vallée se rétrécit jusqu'à devenir une gorge. Les ingénieurs ont eu à tracer leur voie à travers un labyrinthe de précipices, de ravins, de pics rocheux, qui semblent infranchissables.

On atteint enfin San Mateo, puis on arrive à une élévation de 15,645 pieds et l'on traverse le sommet de la montagne par un tunnel de 3 milles de long ; on débouche sur l'autre versant de la cordillère et l'on descend vers la Oroya. Dans ce grand travail la science de l'ingénieur a triomphé de tous les obstacles que lui présentait la nature.

Le chemin de fer ouvrira une voie de communication pour les produits de la région agricole qui s'étend du versant des Andes jusqu'aux villes maritimes du Pérou et permettra l'exploitation des riches dépôts de minerai qui existent entre San Mateo et le sommet des Andes, [illegible] a jusqu'ici empêché d'en tirer parti.

On [illegible] qu'il suffira de quinze ou dix-huit [illegible] de chemin de fer, et que ce voyage fatigant, qui exigeait auparavant huit jours se fera aisément en une seule journée. Cette voie est une entreprise du gouvernement et appartient au Pérou ; elle a coûté des sommes considérables ; l'abus des liqueurs fortes et, sur une partie du parcours, la fièvre ont causé beaucoup de pertes dans le personnel.

(*Times*).

—

Le discours du roi de Portugal.

Le roi D. Louis a ouvert le 2 les Chambres. Il a prononcé le discours suivant :

« Dans cette occasion solennelle je suis heureux [illegible]

[illegible]

« En vertu de [illegible] par la loi du 2 juillet 1867 et du 5 [illegible] 38,000 millions de [illegible]

[illegible]

« [illegible] d'Angleterre et de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, [illegible] modernes pour l'infanterie et la cavalerie, et de canons du système Krupp. [illegible] rectement ces armes des arsenaux de la Grande-Bretagne et de la Prusse. [illegible] faite du chef de ces armements, et du matériel de guerre, dont l'achat ou la fabrication ont été indispensables, mon gouvernement vous présentera les propositions nécessaires. Vous les apprécierez comme une question importante [illegible].

« Les travaux du chemin de fer du Minho ont [illegible] du chemin de fer de Regoa ont [illegible] du sud-est est déjà livrée à la circulation.

» Les travaux sur les routes [illegible] le plus grand développement compatible avec les ressources que la loi leur consacre. Des faits [illegible] constants et de toute évidence [illegible] les voies ferrées ont contribué [illegible]

» Mon gouvernement vous présentera à cet effet des propositions qui, cependant, seront mesurées à l'état des finances du pays.

» Outre les projets de lois qui n'ont pas été discutés [illegible]

» J'ai toute confiance dans votre patriotisme et dans votre zèle ; je suis convaincu que vous donnerez [illegible] gouvernement et que vous soumettrez à un examen approfondi tout ce qui peut contribuer au perfectionnement de l'administration proprement dite, à la diffusion de l'instruction et à l'amélioration de toutes les branches du service de notre armée de [illegible] qui ont bien des [illegible]

» [illegible] obligations constitutionnelles, mon ministre des finances vous présentera le budget pour l'année économique de 1874-1875 ; vous y verrez que l'état des finances est satisfaisant [illegible], grâce aux mesures prises, aux efforts de tout le pays et à l'heureuse paix dont [illegible], notre crédit est augmenté, [illegible] égale à la dépense sans augmentation [illegible]

» En éveillant votre attention [illegible]

—

MM. de Bismarck et La Marmora.

[illegible] *l'Indépendance belge* :

[illegible] produit à la Chambre [illegible] Prusse, à l'occasion d'une interpellation [illegible] un instituteur [illegible] d'agent électoral aux catholiques.

[illegible], M. Falk, ayant répondu victorieusement, aux applaudissements de la Chambre, aux insinuations de l'auteur de l'interpellation, un des chefs du parti M. Malinkrodt, est venu à la rescousse [illegible] qu'ultramontain et catholique [illegible] catholiques [illegible] patriotes que le prince chancelier.

Des marques de désapprobation avant interrompu l'orateur qui n'en a pas moins continué en lançant [illegible]

« [illegible] M. de Bismarck et le général Govone, où il s'agissait de la cession de la rive gauche du Rhin ? »

L'orage soulevé par cette apostrophe s'était à peine apaisé, que le prince de Bismarck a pris la [illegible] bref, il a déclaré que l'allégation du député clérical était un mensonge inventé ; que jamais, en aucune occasion, il n'avait fait allusion à la moindre cession, fût-ce d'un village ou même d'un champ de trèfle allemand.

« Ce mensonge, a ajouté le prince avec un accent nerveux ; n'a d'autre but que de noircir [illegible]

[illegible] a voulu se justifier [illegible]

néral de La Marmora qui, suivant lui, n'a pas encore été contredit, et a renvoyé les reproches du prince au général italien.

M. de Bismarck, saisissant la balle au bond, a assuré qu'en Italie même on préparait une loi pénale pour des écrits du genre de celui dont le général de La Marmora s'était rendu coupable, et que, si lui, le prince de Bismarck, avait à écrire un livre sur le général, il pourrait fournir bien d'autres révélations que celles dont ce dernier a émaillé son livre.

« Si je devais réfuter tout ce que mes ennemis « publient contre moi, a dit le prince, toute ma vie « n'y suffirait pas; mais je suis fier d'être l'homme « qui est le mieux et le plus haï de l'Europe. » L'incident n'a pas eu d'autres suites.

La Russie et Bokhara.

A propos du traité conclu entre la Russie et Bokhara le correspondant berlinois du *Times* s'exprime en ces termes :

Le traité en question complète celui de 1868. Il est calqué sur le nouveau traité avec Khiva et quoique moins onéreux dans la forme il confère en réalité aux Russes les mêmes avantages. Il leur donne le droit d'envoyer leurs barques canonnières dans le fleuve Amoo jusqu'aux frontières de Kundusch et de Badakshan et, en leur reconnaissant la faculté de s'approprier les terrains qui leur conviendraient sur les rives du fleuve, il leur fournit les moyens de mettre à profit ce privilége. Il ouvre également tout le khanat au commerce russe, donne aux vainqueurs le droit d'acquérir des propriétés et les autorise, en particulier, à entretenir des agents dans toutes les villes de leur convenance. Mais le plus essentiel est qu'il sépare Bokhara du reste de l'univers en ce sens que personne ne peut à l'avenir pénétrer dans ce Khanat du côté de la Russie à moins qu'il ne soit muni d'un passeport moscovite. Or, comme Khiva a dû consentir au même engagement, le Khanat n'est accessible que du côté de l'Afghanistan. En compensation le Khan reçoit quelques pâturages isolés sur la rive droite de l'Amoo, le véritable oasis situé dans la même direction au nord de Meschekli demeurant au pouvoir des Russes. Toutefois, il n'était point nécessaire de céder au Khan quelques districts de maigre importance sur les confins du désert pour l'amener à apposer son sceau au bas de ce document vexatoire. Il a perdu son indépendance depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis l'époque où les Russes ont fait la conquête de Samarcand et se sont établi sur les rives du Zarafshan qui fournit l'eau à la population de sa capitale; à partir de cette date le Khan a toujours agi comme le vassal de ses voisins et aurait, dans la circonstance actuelle, obéi de la même façon lors même que le nombre de ses sujets n'aurait pas été augmenté de 5000 âmes environ. En rapprochant le traité de Bokhara avec celui de Khiva nous devons nous attendre à ce que le corps d'armée de l'Aral ne franchisse les frontières de l'Afghanistan, événement qui, à coup sûr placera la contrée intermédiaire dans un état de dépendance complet et dont on éprouvera les effets à Kundush et peut-être même beaucoup plus au sud.

L'armée russe sous l'impératrice Catherine II.

— L'*Invalide russe* a publié, à l'occasion de l'inauguration du monument de Catherine II, un long article consacré aux travaux accomplis durant le règne de la grande impératrice pour la réorganisation de l'armée russe.

D'après ce journal, à l'avénement de l'impératrice Catherine II, l'armée russe, assez faible comme effectif, ne pouvait pas se vanter non plus d'une organisation irréprochable. Les glorieuses traditions du règne de Pierre Ier s'effaçaient peu à peu dans la mémoire des chefs militaires, et les réformes entreprises par Pierre III n'avaient pas eu le temps de porter leurs fruits et de s'acclimater dans l'armée. Reconnaissant l'importance du rôle de la force armée, Catherine II, à peine montée sur le trône, nomma une commission militaire chargée de réorganiser l'armée. Cette commission se composait des chefs militaires et des hommes d'Etat les plus éminents.

Elle élabora de nouveaux règlements, qui tendaient à simplifier l'instruction des troupes, à établir les bases sur lesquelles elle devait reposer, et formulaient des instructions qui se distinguaient par leur sagesse et leur humanité. On y rappelait les paroles trop oubliées de Pierre le Grand : « que les chefs doivent prendre soin de leurs soldats comme de leurs propres enfants et sont tenus de veiller jalousement à l'honneur des régiments qui leur sont confiés. » On y engageait les officiers à ne pas frapper les soldats pendant l'exercice, car « il est malséant et pernicieux de rendre odieuse au soldat son arme, ce qui peut très-bien arriver quand les coups qu'il reçoit pendant l'exercice lui feront envisager cette arme comme l'instrument de sa torture. »

Une autre commission fut chargée de la réorganisation de la flotte, qui se releva de la décadence où elle était tombée après la mort de son fondateur, et domina les eaux de la Baltique et du Pont-Euxin. Après la célèbre victoire de Tchesmé, Catherine II ordonna de déposer une couronne de laurier sur la tombe de Pierre le Grand.

Vers la fin du règne de Catherine, en 1796, l'armée russe était organisée comme suit :

La garde se composait de trois régiments, Préobrajensky, Séménovsky, et Izmaïlovsky ; le premier avait quatre bataillons, deux compagnies de grenadiers et une compagnie de bombardiers; les deux autres : trois bataillons, une compagnie de grenadiers et un détachement d'artillerie.

L'infanterie de ligne comptait : 1° 12 régiments de grenadiers à 5 bataillons; 2° 55 régiments de fantassins à 2 bataillons; 3° 20 bataillons de campagne; 4° 10 corps de chasseurs à 4 bataillons; 5° 3 bataillons de chasseurs.

Cavalerie : 1° 5 régiments de cuirassiers à 6 escadrons; 2° 16 régiments de carabiniers, dont 8 à 5 escadrons, et 8 à 6 escadrons; 3° 1 régiment de grenadiers à cheval (ordre de Saint-George); 4° 11 régiments de dragons à 9 escadrons (à l'un de ces régiments, celui de Pskow, étaient attachés 5 escadrons de hussards); 5° 2 régiments de hussards à 6 escadrons; 6° 11 régiments de chevau-légers; 7° 4 régiments de chasseurs à cheval.

L'artillerie se composait de 5 régiments à 2 bataillons. En 1794 furent organisées 5 compagnies d'artillerie montée.

Potemkine avait introduit en 1786 des réformes très importantes et très-intelligentes dans les uniformes et l'équipement de l'armée. Il disait que « l'élégance militaire doit consister dans la stricte appropriation de l'uniforme et de l'équipement au but que l'on se propose, et, partant de ce principe, il abolit la poudre, les longues queues et les boucles dans la coiffure des soldats, remplaça la culotte collante, les souliers et les bas par un pantalon large et des bottines; aux tricornes il substitua des casques légers. Potemkine disait : « Le soldat doit être habillé de manière à pouvoir être prêt en quelques instants au sortir de son lit. »

Enfin le corps de l'état-major fut aussi organisé sous le règne de Catherine II (1763), et la Russie fut la première des puissances européennes qui eut des compagnies d'artillerie montée.

La Cochinchine.

L'*Indépendant de Saïgon* a publié l'article qui suit :

Dans la soirée du 26 novembre, la corvette à vapeur le *Decrès* a mouillé sur rade, venant directement du Tonkin, et amenant à Saïgon plusieurs mandarins faits prisonniers à la suite d'une échauffourée que leurs menées avaient provoquée. Parmi eux se trouvaient les deux fils de Phan-tan-Gianh, condamnés à mort par contumace il y a quelques années pour des faits d'embauchage et de révolte à main armée dans nos provinces de l'ouest.

Voici ce qui s'était passé :

Aussitôt l'arrivée du d'*Estrées* à Hannoï, M. Garnier, envoyé politique et chef de notre petite expédition, s'était mis en rapport avec les autorités du pays, et suivant les instructions qu'il avait reçues, poursuivait pacifiquement les négociations déjà entamées à Saïgon avec les ambassadeurs du royaume d'Annam. Une proclamation avait annoncé aux habitants le but de l'expédition française, et M. Garnier avait déjà pu s'assurer des dispositions sympathiques de la population commerçante qui voyait dans le pavillon français une protection assurée contre les incursions des pirates et les exactions de ses mandarins.

Tout faisait donc présager une solution prochaine et favorable des négociations, lorsque quelques mandarins, nos anciens ennemis, dans la Cochinchine française, et qui avaient vu notre intervention avec une certaine méfiance, résolurent d'y mettre obstacle. A leur tête était le Huyen Try fong, autrement appelé Lacontrée ou Grand Maréchal, homme d'une certaine influence à la cour de Hué et investi au Tonkin d'un grand commandement. Les deux fils de Phan-tan-Gianh s'étaient joints à lui et avaient épousé ses rancunes.

Bientôt M. Garnier apprit qu'on cherchait à dénaturer aux yeux des populations le sens de notre expédition, qu'on levait des hommes dans les provinces voisines, et qu'on armait secrètement la citadelle d'Hannoï, que nous avions trouvée désarmée à notre arrivée. C'était une levée de boucliers qui pouvait devenir menaçante pour notre petit corps d'armée, et anéantir des espérances sur le point de se réaliser. On ne pouvait songer à traiter avec ces gens-là, qui agissaient pour leur propre compte et en suivant les inspirations de haines personnelles; c'eût été montrer notre faiblesse numérique et les rendre plus hardis. Aussi M. Garnier, sentant la responsabilité qu'une patience trop prolongée pouvait assumer sur sa tête, résolut-il de frapper un coup décisif et de les surprendre au milieu de leurs préparatifs par une énergique initiative.

Le 20 novembre au point du jour, il faisait ouvrir le feu sur la citadelle par ces canonnières embossées dans le fleuve, et marchait lui-même à l'assaut avec ses cent vingts-hommes. Ce coup d'audace réussit complétement. Les obus des canonnières avaient déjà mis hors de combat une centaine d'Annamites, lorsque la petite troupe arriva aux portes du fort. Ceux qui restaient, terrifiés par cette attaque soudaine, se défendaient à peine ou se rendaient prisonniers.

Parmi ces derniers étaient les deux fils de Phan-tan-gian et le «grand maréchal», blessé grièvement.

Parmi les nôtres, aucun homme n'avait été atteint.

Les principaux fauteurs de désordres étaient tous entre nos mains. M. Garnier les fit immédiatement embarquer sur le *Decrès* et les expédia à Saïgon. Les autres furent relâchés et retournés paisiblement à leurs travaux.

Cet acte de rigueur que nécessitaient impérieusement les circonstances, une fois accompli, tout s'apaisa et rentra dans l'ordre. Les habitants rassurés par les explications de M. Garnier, vinrent en foule chrétiens comme païens, se mettre sous sa protection ; les commerçants Cantonnais établis depuis longtemps dans le pays lui promirent leur concours. En somme cette petite échauffourée aura eu pour nous un bon résultat; celui de débarrasser le pays de quelques-uns de nos ennemis les plus irréconciliables, de rassurer nos partisans et de rallier à nos projets la véritable population commerçante qui souffre depuis longtemps et que la cour de Hué est impuissante à protéger.

Nous sommes persuadé d'un autre côté que le gouvernement de Hué, éclairé sur les faits qui se sont passés, répudiera hautement les actes de trahison, de ses mandarins, et ne se laissera pas détourner du but des négociations qu'il a engagées avec nous.

Le transport l'*Aveyron*, qui part demain, a reçu l'ordre de prendre à bord les deux fils de Phan-tan-gianh que le gouverneur envoie en France à la disposition du ministre et qu'il recommande à sa bienveillance, par égard pour la mémoire de leur père. Les autres mandarins civils qui étaient à bord du «Decrès» et qui avaient été contraints d'obéir à la pression du grand maréchal" ont été remis aux ambassadeurs du royaume d'Annam. Ils sont venus remercier l'amiral Dupré de sa générosité et doivent repartir prochainement pour le Tonkin.

FAITS DIVERS.

Le *New-York Herald* annonce qu'une vieille femme indienne vient d'être lapidée dans la vallée de Pina-Nut (Nevada) pour crime de sorcellerie! Elle se nommait Az Sup Pee Ah. Wy-Pah et était accusée d'avoir causé la mort de plusieurs de ses parents par ses sortiléges et maléfices.

Personne ne pouvait rêver d'elle sans être, croyait-on, frappé de maladie et même de mort. Son propre gendre mourut, il y a cinq ans, des suites d'un rêve de cette sorte; et, n'eussent été les supplications de quelques-uns de ses amis personnels, qui demandèrent merci pour elle, elle aurait été roulée et précipitée du sommet d'une haute falaise. Il y a un an, la jeune nièce d'un guerrier renommé de sa tribu mourut des effets de ses sortiléges, et elle aurait péri des mains du guerrier si elle n'avait trouvé son salut dans la fuite.

Un autre indien mourut au lac Pyramide de sa funeste influence, et l'on fit à cette occasion une nouvelle tentative pour s'emparer de sa personne; mais elle trouva encore le moyen d'éluder la poursuite que firent pour la prendre des guerriers surexcités. Bref, l'affaire fut portée devant le grand conseil de la vallée de Pina-Nut, qui nomma et détacha un fort piquet pour lapider la malheureuse.

Le jugement de condamnation fut éxécuté de la manière suivante: la victime fut placée au centre d'un demi cercle formé par le détachement d'exécution, armé de pierres. Aux premières décharges, elle succomba, et son cadavre fut laissé sur le terrain sans recevoir de sépulture.

De prime abord, le mari de la suppliciée fut exaspéré de ce qui venait d'avoir lieu et parlait déjà de « balayer la tribu tout entière »; mais on ne tarda pas à le convaincre de la nécessité de cette mesure, et, de concert avec les autres parents de la victime, il exprima sa satisfaction du fait accompli; il ajouta même que cette exécution aurait dû se faire depuis longtemps.

***

— Il n'y a pas d'héroïnes que sur le théâtre: les représentations scéniques qui se propagent dans nos campagnes ont inspiré de l'audace au sexe faible: témoin l'aventure qui vient d'arriver dans nos environs.

Une jeune beauté villageoise ayant à se plaindre des froideurs de son prétendu, qui habitait une commune voisine, prit la résolution de faire revenir l'infidèle à de meilleurs sentiments et partit un soir pour avoir une explication avec lui. Quand elle arriva sous les fenêtres de son chevalier, elle trouva la maison close et, dans la crainte de réveiller le papa et la maman, attendit quelque temps avant de prendre un parti. Tantôt elle songeait à s'éloigner et faisait quelques pas en arrière, mais le ronflement cadencé et sonore de son bien-aimé la ramenait involontairement sous sa fenêtre tantôt elle voulait heurter la porte avec éclat, mais un sentiment de retenue y mettait obstacle.

Prenant enfin un pistolet dont elle s'était munie, elle lâcha un coup, et la moitié du village, éveillée par la détonation, fut en un instant sur pied.

Le jouvenceau s'éveilla aussi et sortit comme tout le monde; ayant reconnu la belle, il s'en approcha et la reconduisit chez elle pendant que l'on recherchait la cause de tout ce tapage.

Chemin faisant, la réconciliation s'est opérée, et les plus doux serments ont été échangés.

A bientôt la noce. La future compte à peine seize printemps.

***

Un individu qui avait été présenté récemment dans un des grands cercles de Paris perdait beaucoup. Il finit par jouer la chouette, c'est-à-dire il jouait seul contre tout le monde. Manquant d'argent, il avait emprunté à droite et à gauche, mais il ne pouvait pas se dissimuler que son crédit baissait et qu'il allait être obligé de s'arrêter faute de capitaux. Il s'agissait de frapper un coup.

Il appelle le garçon du cercle et lui dit.

— Mon domestique doit être dans l'anti-chambre: qu'il vienne me parler.

Le domestique arriva.

— Tiens, lui dit le joueur en lui remettant une clef, vas dans mon cabinet de travail et apporte-moi le plus grand sac.

Le domestique partit.

A ces mots: le grand sac, la confiance revint d'elle-même, et c'est à qui proposerait de l'argent à ce joueur parce qu'on croyait qu'il n'en avait plus besoin.

Il accepta quelques offres, continua la partie, rattrapa la veine et rendit ce qu'on lui avait prêté.

Le domestique revint au bout d'un instant avec un grand sac doublé de peau de mouton.

— C'est un fiché! messieurs, dit le joueur en y mettant ses pieds; figurez-vous que quand j'ai froid aux jambes, je suis toujours sûr de perdre.

A partir de ce moment, il passa jusqu'au matin.

***

Suivant le *Journal officiel of applied science*, l'étendue des voies ferrées est actuellement de 41.900 kilomètres aux Etats-Unis; de 10,220 kilomètres en Angleterre, et de 6,076 kilomètres en France. Si l'on ajoute à ces chiffres le réseau des nouvelles lignes concédées, en cours d'exécution plus ou moins avancé, on arrive à un total de 58 mille kilomètres pour les Etats-Unis, de 16,350 kilomètres pour la France et de 15,330 kilomètres pour l'Angleterre. Le capital absorbé par les chemins de fer construits depuis trente ans sur toute la surface du globe dépasse 30 milliards de fr., et quand toutes les lignes projetées, commencées ou concédées seront achevées, ce chiffre sera au moins doublé.

On estime à 4,150,000 chevaux la force des locomotives employées sur tous les chemins de fer existant à l'heure qu'il est. La distance parcourue annuellement par toutes ces machines est d'environ 884,700,000 kilomètres, représentant plus de vingt fois la circonférence de la terre. En 1865, les chemins de fer transportèrent 110 millions de voyageurs, ce qui donne pour chaque voyageur une moyenne de 19 kilomètres parcourus. En admettant qu'il faille en chemin de fer une demi-heure pour franchir cette distance, on peut estimer qu'il a fallu une heure et demie par les moyens ordinaires de locomotion, il en résulte que chaque voyageur qui a eu recours aux voies ferrées a gagné une heure de temps, soit, pour 110 millions de voyageurs, 110 millions d'heures, représentant un total de 13,750,000 journées de huit heures.

Or, les salaires étant d'au moins 3 fr. 75 par jour, la France et l'Angleterre, pour ne citer que ces deux exemples, ont dû bénéficier ainsi d'environ 50 millions de francs pour le surplus d'heures de travail résultant de cette économie de temps. Il convient aussi de tenir compte de la proportion des accidents, qui est des plus faibles sur les chemins de fer, eu égard au nombre énorme des voyageurs transportés.

AVIS

Nous sommes certains qu'il ne déplaira point au lecteur que nous appelions son attention sur l'article suivant extrait de la principale gazette médicale de Berlin *Allgemeine Medizinische Central Zeitung*, page 144, N° 61.

Vraie toile à l'Arnica de O. GALLEANI. La toile à l'arnica du chimiste O. Galleani de Milan, a été depuis quelques années introduite aussi dans notre pays. Chargés d'examiner et d'analyser ce spécifique après des épreuves réitérées et de nombreuses expériences, nous ne nous faisons aucun devoir de déclarer que cette vraie toile à l'arnica de Galleani est un spécifique très recommandable sous tous les rapports et un remède très efficace pour les *rhumatismes, les névralgies, sciatiques, douleurs rhumatismales, contusions et blessures de toutes sortes*.

Par l'emploi de cette toile, l'on guérit parfaitement les *cors*, et toutes autres *maladies des pieds*.

Nous ne saurions suffisamment recommander à notre public, l'usage de cette toile à l'arnica. Nous devons néanmoins l'avertir que plusieurs contrefaçons sont débitées chez nous sous le même nom, devant l'immense faveur obtenue par la véritable toile.

Que le public soit par conséquent prudent et ne demande et accepte que la vraie toile à l'arnica du chimiste O. GALLEANI. La vraie toile à l'arnica se trouve chez les pharmaciens O. GALLEANI, Milan, seul préparateur, et porte la signature du représentant O. GALLEANI, Milan. — Prix de la boîte double, fr. 2 à Constantinople, elle se vend chez MM. Gazzouli frères, Velitz et Cie, Della-Sudda.—A Milan, pharmacie O. Galleani, rue Meravigli, 24.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 28 janvier. CLÔTURE.

Dette Générale	41 1/8
Emprunt 1865	59
do 1869	55 5/8
do 1871	56 1/4
do 1872	67 1/4
Consolidés anglais	92 4/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 28 janvier.

Dette Générale 5 0/0 — Ouv. du matin Prec.	47 5
Hausse	47 5
Baisse	46 36
Clôt. du midi	47 5
Clôt. du soir	47 5
Après Bourse	47 5
Actions S. Gén.	L.S. 68 18
» de la Société de change et de valeurs	3 32
» de la Banque de Const.	3 18
» du Crédit Austro-Turque	3 20
» du Crédit Général	L.T. 7 35
Banque Vereins et Consoudi	2 —
Tramway	7 00
Société Commerciale Ottomane	2 00
Laurium (escompte)	Fr. 20
Crédit Hellénique (escompte)	6 —
Obligations des Chemins de fer	11 —
» 2e émission	49 1/4
Emprunt 1863 coup. dét.	310 —
» 1865 coup. dét.	282 —
» 1869	269 —
» 1872	68 1/2
» 1873	267 —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P. 110 30
Pièce de 20 francs	87 32
Impérial russe	90 —
Ducat (Crémitz)	51 20
Medjidié blanc—(différence)	102 5
Bechlik—(différence)	105 —
Métalique—(id.)	105 10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.
du 27 janvier.

Cardiff, paq. à vap. angl. Gosphort, c. Dinsdale, ayant touché Dardanelles charb.
Marseille, paq. à vap. fr. Princesse Woronzoff, c. Cingria, ayant touché Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. Brot, c. Speedy, ayant touché Dardanelles div.
Liverpool, paq. à vap. angl. Arurat, c. Walt, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. march. 8 passag.

du 28 janvier.
Pandermo, paq. à vap. ott. Chiftlaïn, Illich, div. et 20 passag.
Malte, paq. à vap. angl. Silistria, c. Clarkion, ayant touché Dardanelles, div.
New-Port, paq. à vap. angl. Lumarshire, c. Thompson, div.
Cardiff, paq. à vap. angl. Maude, c. Darnell, ayant touché Malte et Dardanelles div.
Hodeïda, paq. à vap. aut. Vesta, c. Marassi, ayant touché Djeddah, Suez, Port Saïd, et Dardanelles, div. march. 407 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS
du 27 janvier.

Eregli, paq. à vap. otton. Mehari Djafer, c. Mehemet,d.
Smyrne, paq. à vap. angl. Crimean, c. Bishop, div.
Odessa, paq. à vap. aut. Ercu, c. Speedy, div.
Marseille, paq. à vap. ital. Drepano, c. Pirandello, d.
Odessa, paq. à vap. aut. Ada, c. Ayan, div.
Galatz, paq. à vap. aut. Pilade, c. Lupi, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES
du 27 janvier.

Cartsto, goel. hell. Constantinos, c. Scoulidakis, cit.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES.
du 27 janvier.

Rodosto, br. hell. Fotis, c. Guntzouros, lest.
Mont Athos, br. hell. Ruizel, c. Carathalis lest.
Bourgas, br. hell. Frangulis, c. Crocas, lest.
Varna, br. aut. Mladi Mitar, c. Tomina, rit.
Kiiu, goel. hell. A. Apostoli, c. Stelianos lest.
Syra, goel. hell. Efthia, c. Georgiou, lest.
Bourgas, br. hell. Kimon, c. Manis, lest.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que Leval effendi vient, à notre grand regret, de résigner les fonctions de Directeur Général qu'il remplissait depuis la création de notre entreprise.

Les mêmes fonctions ont été confiées à

P. WASSA EFFENDI

qui signera conjointement avec un des administrateurs tous actes engageant la Société.

Veuillez prendre note de sa signature ci-bas et agréez l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
(Signé) CONST. CARAPANOS.

P. WASSA EFFENDI signera
(Signé) P. VASSA.

Cons/ple, le 28 janvier 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Le samedi 31 janvier, étant jour férié à cause du Courban-Baïram, le vingt-quatrième tirage des obligations de l'Emprunt 4½ Primes de francs 79200000 aura lieu publiquement à l'Hôtel des monnaie, lundi 2 février à onze heures précises.

Cons/ple, 28 janvier 1874.

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

Versement du 2 février 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt 6 % Ottoman de 1873 sont invités à effectuer le 2 février prochain à la Caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 10 %, échéant le dit jour.

Ce versement sera réglé au change de Lt. 12,50 pour Lg. 100 et inscription en sera faite sur les Certificats.

Galata, le 28 janvier 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS

La Préfecture devant mettre en adjudication les droits ci-après pour l'année 1290, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de la Préfecture jusqu'au 15/27 du mois de février, jour où aura lieu l'adjudication définitive.

Voici les droits qui sont mis en vente:

1° Le Droit fixe à percevoir par chaque charge de cheval de légumes et d'autres effets destinés à être vendus à Constantinople et importés des villages de Kutchukeui de Djedidje, de Bourgas, de Belgrad et de Baghtcheköï villages situés dans le Caza de Souyouli;

2° Le droit fixe à percevoir par chaque charge de cheval des légumes et autres effets importés des villages d'Avaskeui et de Calfa situés dans le Caza de Kutchuk Tchekmedjé ainsi des villages de Daoud Pacha et de Makrikeui.

3° Le droit de timbre sur le cuivre fabriqué à Stamboul et dans le VI cercle municipal.

4° Les droits fixes à percevoir du *Bazar* des orfèvres, des fabriques des timbres sur les métiers de soie et d'At-Bazar.

5° Le droit à percevoir par chaque charge de bois d'Ayasma Iskelessi.

6° Le droit à percevoir par chaque charge de bois de Balata Iskelessi.

7° Le droit du *Serghi* des briques à l'échelle de Yeni Capou.

8° Le droit à percevoir par chaque charge de bois dans les places de Daoud Pacha, de Yedi-coulé, de Pasmatia, de Yeni capou, de Bechiktach, de Djubali, de Tchulladi-capou, d'Abour-capou, de Koum-Capou, de Baktché-capou, d'Odoun-capou et du Scutari.

9° Le droit perçu sur les *Bazars* tenus dans les enceintes des mosquées et ailleurs à l'exception de la circonférence du VI Cercle Municipal.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

Le public est prévenu que les terrains d'une superficie de 35 pics, sis rue Hamal-Bachi N° 32 et 34 appartenant à la municipalité sont sur le point d'être adjugés.

Le prix de 12 Livres Turques 1/4 le pic ayant été offert, les personnes désireuses de surenchérir devront, dans le délai de 11 jours à partir d'aujourd'hui, faire leurs offres au bureau de la comptabilité du 6me Cercle, ou bien à Abdi effendi expert de la dite Municipalité.

Hôtel Municipal, ce 14/26 janvier 1874.
Le Secrétaire-Général
RÉCHAD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 22 Janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication défenitive de la quantité de peaux ci-dessous mentionnée nécessaires à la Tannerie Impériale de Beïcos.

35000 peaux salées d'Anatolie et de Tiflis déjà soumissionnées à 15 piastres l'ocque;

5000 peaux vertes salées de Roumélie et d'Odessa déjà soumissionnées à 10 1/2 piastres l'ocque;

et le Jeudi suivant 24 Janvier aura lieu l'adjudications définitive de 12000 peaux vertes salées des Indes et de 4000 peaux de veaux séchées au vent déjà soumissionnées la première à 13 1/2 piastres l'ocque et la seconde a 32 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus indiqué.

Séra-kérat, le 24 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mercredi 23 Janvier (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 4800 ocques de savons de la Canné (Crête) nécessaires au dépôt denrées miletaires) et déjà soumissioné à 5 1/2 piastres l'oque.

Les personnes qui voudraient concourés à cette adjudicatation sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué jusqu'à huit heures à la turque.

Seraskérat le 26 Janvier 1874.

ADMINISTRATION IMÉPRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'Administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture des imprimés nécessaires à ses bureaux pour l'exercice de l'année 1290 et s'élevant à plus de quatre cent mille piastres, sera mise en adjudication.

En conséquence, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication peuvent se présenter à partir du 21 janvier courant jusqu'au 1er février (vieux style) tous les jours à 7 heures à la turque, au Conseil de la susdite Administration, pour voir les échantillons y déposés et pour prendre connaissance du cahier des charges.

Constantinople, le 22 janvier 1874.

AVIS.

Le soussigné, H. Mériot, prévient l'honorable public que le 20 Janvier 1874, la société *Mériot Aujogne et Boramset* dont il faisait partie, a été et reste dissoute, et qu'à partir de cette date il continue, seul, à servir comme par le passé sa nombreuse clientèle tant pour les travaux de peinture que pour ceux de dorure et de décorations.

Péra, le 23 Janvier 1784.
H. Mériot, (Breveté S.G.D.G. Paris.)
Impasse Baltazzi. Aghahamma.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

COMPAGNIE
DES MESSAGERIES MARITIMES.

L'Agence Principale de la Compagnie des Messageries Maritimes prévient le public qu'à dater du 8 janvier courant, les paquebots partant tous les quinze jours, le jeudi, de Constantinople pour Marseille par Rodosto — Dardanelles—Dédéagh—Cavalla— Salonique et Volo, feront escale régulièrement à Gênes, au retour comme à l'aller.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.
Bonnes références.
S'adresser aux Bureaux du Journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Takir N° 20.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelle politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sortis des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.
En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SEBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans ;* des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maitre Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir ;

Départs de Constantinople pour le Pyrée Naples. Marseille :

Mercredi 12 Nov.		Mercredi	7 Janv. 1874
» 26 »		»	21 » »
» 10 Décembre		»	4 Février »
» 24 »		»	18 » »

Départs de Constantinople pour Smyrne, Syra et Marseille :

Mercredi 5 Nov. 1873.		Mercredi	31 Déc. 1873
» 19 »	»	»	14 Janv. »
» 3 Déc.	»	»	28 » »
» 17 »	»	»	11 Févr. »

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me AENNE N° 23. — 12 Zilhidjé 1290. — VENDREDI 30 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Étranger	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'Impartial ; à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Delle Sala ; à VIENNE, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 [illegible]

Constantinople, 29 janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous avons des détails sur le fameux discours prononcé le 16, par M. de Bismarck à la Chambre des deputes prussiens.

Cet incident s'est produit à propos d'une interpellation relative au vote des instituteurs dans les dernières élections.

M. Malinckrodt ayant soutenu que les clericaux etaient des amis de la patrie aussi fidèles que M. de Bismarck, et ayant ajouté : « Avez-vous été presents aux entretiens entre MM. de Bismarck et Govone où il s'agissait de la cession des territoires du côté gauche du Rhin? » le prince chancelier est monte a la tribune et a répliqué avec une vehemence et une violence extraordinaires.

Il a qualifié les paroles de M. Malinckrodt d'invention « mensongère, impertinente et haineuse. »

Voici du reste les passages les plus saillants de ce discours. Nous les trouvons dans l'*Independance belge* :

« Je n'ai jamais parle de la cession d'un village ni meme d'une parcelle de trefle appartenant à l'Allemagne, a-t-il dit, cette assertion est dans toute son étendue un mensonge destine a noircir ma personne. Je ne demande pas d'un adversaire des egards particuliers, mais j'ai le droit d'exiger que vis-à-vis de l'étranger, il traite le gouvernement avec plus de decence. »

A ces paroles M. Malinckrodt a repondu que ce qu'il avait avancé il l'avait trouve dans le livre du général La Marmora, publie depuis plusieurs mois, et dont les assertions n'avaient pas ete réfutees, qu'en conséquence le démenti qui lui était opposé, il le renvoyait au genéral La Marmora.

Enfin le débat s'est termine par cette derniere apostrophe du prince chancelier :

« Vous n'avez pas le droit de demander à un chef de l'Etat de se justifier en pleine tribune de calomnies à son adresse ; c'est là un procedé pour lequel le langage parlementaire n'a pas d'expression, mais la presse trouvera cette expression. »

Les elections qui viennent d'avoir lieu en Bohême causent la plus grande joie au *Vaterland*, aussi exprime-t-il sa satisfaction en ces termes :

« La seconde lutte électorale en Boheme s'est encore terminee par la déroute complète des politiques « d'action ». Dans 16 circonscriptions électorales urbaines, les hommes de confiance du club des députés avaient propose des candidats : ces candidats ont passé dans toutes. Parmi eux se trouvent les notabilités les plus marquantes de l'opposition fédéraliste : le centre Henri Clam-Martinic, le prince Georges Lobkovic, le Dr Rieger, le Dr Klaudy, etc, etc.,

« La bourgeoisie de Bohême vient de montrer par là de la manière la plus évidente qu'elle n'attache pas moins de prix aux droits garantis imprescriptibles de la « *Couronne de Bohême* » que la population rurale ; elle a clairement fait voir qu'elle approuve tous les moyens employes par l'opposition pour tenter de reconquerir ces droits et qu'elle condamne de la manière la plus formelle cette agitation qui, se servant de mots d'ordre mal compris ou inspires par un froid egoisme ne tendent à rien moins qu'à relâcher les liens de la discipline et de la solidarite traditionnelle. Aujourd'hui, le peuple de Boheme s'est acquis de nouveaux lauriers. »

Les organes du Vatican se sont [illegible] du bruit fait, en Europe, par la publication de la bulle *Apostolicæ sedis munus* et ils declarent unanimement qu'elle est fausse.

Toutefois ils ne sont pas d'accord sur l'origine du faux. Ainsi pendant que la *Germania* assure qu'il a été commis à Rome, la *Voce della Verita* affirme que la bulle publiee par la *Kœlnische Zeitung* a eté fabriquée en Prusse.

Cette contradiction n'est pas de nature à inspirer une grande confiance dans les demontis des journaux dont nous venons de parler.

Du reste l'interet porte moins sur le contenu de la pièce dont il s'agit, que sur l'aveu que viennent de faire les organes du Saint Siege, qu'il existe en effet, en realite, une bulle modifiant le règlement du conclave.

Le nouveau gouvernement espagnol essaie, ainsi que nous le disions hier, de justifier le coup d'etat à l'aide duquel il s'est empare du pouvoir.

Apres la proclamation de M. Serrano, voici une circulaire adressée par M. Garcia Ruiz à tous les agents du pouvoir à l'interieur de l'Espagne.

Dans ce document le ministre de l'intérieur loue, «l'énergie du général Pavia, » et il ajoute :

« Les Cortès, en condamnant la politique sensée de M. Castelar, avaient decrete la dissolution du pays. »

Toute la casuistique de MM. Serrano, Sagasta, Pavia, Garcia Ruiz et de leurs collegues ne saurait faire que la loi n'ait pas eté violee, et que l'Espagne [illegible] subisse une nouvelle violence militaire.

Le conflit entre le gouvernement Brésilien et l'eveque de Pernambuco vient de se terminer par la condamnation du prélat, pour violation de la constitution.

L'eveque ne s'etant pas constitué prisonnier le gouvernement l'a fait arreter. On voit que la question catholique agite le monde entier. Nous pouvons nous tromper, mais nous croyons qu'il se prepare une guerre d'autant plus terrible que ce sera une guerre religieuse à laquelle prendront part tous les partisans du Saint-Siège.

L'ETALON MONÉTAIRE.

Depuis quelque temps, la question de l'*Etalon monetaire unique*, et sa substitution par l'*Union latine* au double etalon actuellement adopte, a pris une telle importance que nous devons attirer l'attention de nos lecteurs sur un sujet que nous avons effleuré deja, lorsque nous avons etudie l'unification économique de l'Europe.

En effet, cette question a provoque de la part du gouvernement helvetique une note qui a ete transmise au cabinet de Versailles afin d'eveiller sa sollicitude; le gouvernement belge de son côte s'est preoccupe de ce probleme, et M. Frere-Orban a publie recemment, sur ce sujet, un volume où se trouvent reunis les discours de l'ancien chef du cabinet liberal de Bruxelles, et la polemique engagee par lui avec M. de Laveleye.

Les articles de M. Frere-Orban ont été publies par l'*Echo du Parlement*, soutenu dans cette circonstance par la Chambre de Commerce d'Anvers ils ont ete justement remarques, et bien que nous ne partagions pas sans conteste les doctrines qui s'y trouvent exposees, ils méritent de fixer l'attention des economistes, et quant à leur utilite, les reponses qu'ils ont attirees à leur auteur, la polemique dont ils ont ete le principe suffisent à la rendre evidente.

Avant d'aborder la question, il faut d'abord en bien preciser les termes, et circonscrire le debat dans les limites auxquelles il convient de le restreindre.

De quoi s'agit-il donc dans l'espèce? Sur quoi portent les discussions que nous venons de rappeler? Enfin, leur opportunite est-elle manifeste, et la solution de ce debat donnera-t-elle satisfaction a un besoin pressant?

Dans les relations commerciales de tous les jours, on emploie pour les paiements la monnaie fiduciaire (billets de banque, traites, etc., etc.,) et le numeraire ou monnaie metallique d'or, d'argent et de cuivre.

De cette derniere nous n'avons pas à nous preoccuper, elle n'intervient dans les paiements que pour de faibles sommes, comme appoint, et si son rôle est considerable dans les petites transactions quotidiennes, il est nul dans les echanges importants.

Mais il n'en est pas de meme lorsqu'il s'agit de l'argent et de l'or, ces deux metaux ont ete reconnus par les gouvernements de plusieurs pays comme ayant meme valeur liberatoire, pour le paiement des dettes, en admettant que le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent serait de 15,50 à 1.

Or, ce rapport legal a ete fixe par la loi de l'an XI, et depuis lors il a varie, il se trouve aujourd'hui legerement modifie.

Ainsi, à poids egal, un lingot d'or ne vaut plus 15,50 fois un lingot d'argent, mais bien 15,69 fois un meme poids de ce dernier métal. Il en résulte qu'un poids d'argent monnaye de 1 gramme, équivalant à 20 centimes, le gramme d'or monnayé vaudra legalement 3 francs 10 cent., et commercialement 3 francs 14 cent.

Il y a donc en ce moment une fiction dans l'adoption *ex æquo* de l'or et de l'argent, comme monnaies ayant puissance liberatoire, dans la proportion de 15.50 à 1.

C'est pour attènuer les inconvenients qui peuvent en resulter pour l'*Union latine* composee de la France, de l'Italie, de la Belgique et de la Suisse, que les gouvernements qui ont adheré à la convention monetaire de 1865 se sont demande s'il n'y aurait pas lieu d'imiter l'Allemagne, et d'adopter l'etalon d'or unique, en ne reconnaissant plus a l'argent d'autre valeur que celle de monnaie d'appoint, ne pouvant jamais dans un reglement de compte depasser une certaine limite qui serait fixee par une loi speciale.

Nous examinerons prochainement les arguments qui ont ete presentes par les defenseurs de l'un et de l'autre systeme, nous verrons les raisons qui ont ete mises en avant par les partisans de l'*Etalon unique*, dans la seance tenue le 15 decembre dernier par la Société d'economie politique de Paris, et quelles objections elles ont souleve de la part de plusieurs membres eminents de cette assemblee compotente. (*à suivre*).

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ROME, 15 Janvier 1874.

Malgré des bruits repandus à Paris, et qui ont fait baisser la bourse, M. Nigra n'a point posé categoriquement la question du rappel de l'*Orenoque*. Les rapports diplomatiques ne sont point altérés entre la France et l'Italie.

M. Tiby, premier secretaire français, arrivé ici pour faire l'interim de la légation temporelle, tient un langage qui fait bien augurer des dispositions du gouvernement du maréchal Mac-Mahon et en particulier des intentions de M. le duc Decazes.

Les impressions de M. Nigra à Paris paraissent toujours être favorables. C'est ce qui semble acquis dans l'atmosphère du palais Colonna.

Toutefois, il faut avouer que le *Diritto*, la *Riforma*, et autres organes prussomanes, sont d'accord avec les organes papalins, pour espérer qu'il y a quelque chose sous ces bruits, malgré les démentis qu'on leur donne. Le *Diritto* d'hier [illegible] dit encore : « Tous les incidents qui se produisent indiquent comme n'étant point si éloignée l'eventualité d'un conflit, et il faut que les banquiers de Paris voient cette éventualité tres-proche puisque des à-present ils la comptent dans les calculs de leurs spéculations. »

Du reste, il faut ajouter que les dementis à ces bruits de guerre eventuelle deviennent de plus en plus categoriques. J'espere et je pense qu'en effet, le *statu quo* se prolongera encore longtemps.

[illegible] autre bruit, assez contradictoire aux precedents, a occupe la semaine. On a parle d'un *modus vivendi* avec le Vatican, d'une conciliation [illegible] une forme qui n'impliquerait pas, de la part du Vatican, une reconnaissance des faits accomplis.

Le [illegible] cela, [illegible] posé des idees d'arrangement [illegible] à l'etat de [illegible] cau. Il est [illegible] mûrs. En fait, il y a une sorte de *modus vivendi*. Le pape est libre au Vatican, et, en depit de la bulle apocryphe publiée par la *Gazette de Cologne*, le futur conclave serait probablement plus [illegible] à Rome qu'n'importe où.

A propos de cette contrefaçon de bulle, [illegible] cas où l'election du [illegible] de Pie IX devi[illegible] difficiles. Comme [illegible] Pie VI (1798) et de Pie VII (1807), elle [illegible] tés ordinaires [illegible]

[illegible] particularites : 1° Pie IX indiquerait [illegible] « une ville de France », la principauté [illegible] ou Malte, comme pouvant etre [illegible]

[illegible] particularites ne paraissent [illegible]

[illegible] n'a fait que résumer les actes de Pie VI et de Pie VII. Il y a tout lieu de supposer qu'on n'avait pas la moindre notion speciale sur la bulle secrète de Pie IX.

On a dit que M. de Bismarck avait donne 10 [illegible] pour avoir ce document ; ce serait trop paye

On remarque d'ailleurs que les organes officieux du chancelier soutiennent l'authenticite au moins des idées du document publie par la *Gazette de Cologne*

M. de Bismark a visiblement interet à ce que le Vatican ait pris des mesures pour que l'election du futur pape puisse être contestee en Allemagne, en Italie etc. De là le bon accueil fait en Allemagne a ce faux.

En Italie, l'*Opinione* et autres organes insistent aussi sur la probabilité de ces decisions du [illegible]

[illegible] St-Pierre, dans la salle ordinaire du conclave. Un grand prelat auquel je présentais [illegible] supposition, me disait : « Il est bien possible qu'on finisse par là. »

On a arrêté à la gare de Rome trois individus de Sora (frontière du napolitain) qui conduisaient à Londres et à Paris 12 petits garçons de 10 à 11 ans pour les exploiter. Vous savez qu'une loi vient d'interdire cet odieux commerce. Les [illegible] dans des hospices de Rome

Il y a grand scandale pour le résultat du procès d'Alexandrie : cet assassinat commis sur un ex-carme, le pere Plebani, du convent de la Victoire de Rome, auquel on enleva 102 mille fr. en capital de rente turque. Il fut assassine une nuit où il avait reçu chez lui son ancienne maitresse Amelia Menghini, de 27 ans, et son frere Guido, de 20 ans. Le procès était scandaleux. Il a été jugé à huis-clos. Il s'est termine par l'acquittement d'Amelia et la condamnation de Guido seulement à un an de prison. Le jury a admis la provocation par [illegible] a frappé l'opinion d'une espèce de stupeur. On demande à grands cris que le projet de loi de M. Vigliani, sur [illegible] du jury, soit immédiatement votée par [illegible]

CHRONIQUE.

La cérémonie du Courban-Baïram a eu lieu hier malgré le mauvais temps, avec tout l'éclat et la pompe usites en cette circonstance.

Vers 9 heures du matin, S. M. le Sultan accompagné d'un brillant cortege s'est rendu en voiture à Top-Capou, où le Grand-Vézir, le Cheih-ul-Islam, les ministres, les hauts fonctionnaires de l'Etat en grande tenue, attendaient Sa Majeste pour se rendre à la mosquee de Sainte-Sophie où a eu lieu la priere d'usage. Apres le service religieux Sa Majesté est rentrée au Palais de Dolma-Bagtche suivie d'une nombreuse escorte, et un bruit de salves d'artillerie. Les troupes des divers bataillons de la garde impériale étaient rangées sur le parcours suivi par le cortége.

C'est au palais de Dolma-Bagtche qu'a eu la réception officielle des dignitaires et des hauts fonctionnaires civils et militaires qui sont venus deposer au pied du trone de Sa Majeste leurs vœux, leurs félicitations, et l'assurance de leur dévouement.

Le Prince Izzeddin Effendi, parfaitement remis d'une indisposition [illegible] tenu au lit pendant [illegible] assisté à la cérémonie d[illegible]

Apres la réception, Sa Majeste a appelé auprès d'Elle le Grand-Vezir, à qui Elle a bien voulu exprimer Sa haute satisfaction pour la marche des affaires, et avec lequel Elle a daigné s'entretenir [illegible]

Nous apprenons que M. Wroblesvski, commissaire pour la ligne ferrée de Déde-agatch à Andrinople, est nommé commissaire pour la ligne de Constantinople à Andrinople, en remplacement de Coumbary Effendi, nommé commissaire général pour toutes les lignes ferrées de la Turquie d'Europe.

Depuis que la compagnie la *Trinacria* a inauguré le service de ses bateaux entre l'Italie et les ports turcs, elle avait promis d'établir une ligne directe entre Brindisi et Constantinople. Malheureusement cette promesse n'a pas été réalisee par la compagnie. Nous ne savons pas les raisons qui retardent l'installation d'un service accéléré entre ces deux ports, mais nous pensons que les relations commerciales entre les deux pays augmentent dans une proportion assez grande pour que l'ouverture de cette voie maritime ne soit pas différée plus longtemps.

Plusieurs anciens employés de l'administration de l'*Azizié* ont eté congedies, parait-il, par le nouveau directeur de la Compagnie, Izzet bey.

Il n'y aurait rien à dire sur cette mesure qui n'a sans doute eté prise que par des raisons d'économie, si Izzet bey en congédiant ces employés, leur avait payé les appointements arriérés qui leur sont dus. Il a preféré les envoyer les réclamer au précedent directeur de l'*Azizié*.

Dans tous les pays du monde, quand on veut licencier des employés au service d'une administration, on commence par les payer. Ce procédé ne paraît pas apprecie par Izzet bey. Mais il est injuste de renvoyer ces employés au précédent directeur pour lui adresser leurs réclamations, d'autant plus que ces employes n'etaient pas au service d'un directeur quelconque, mais bien au service de l'administration.

Nous nous plaisons à croire que Izzet bey reviendra sur sa premiere decision et s'empressera de faire droit aux justes réclamations des ex-employés de l'administration qu'il est appelé à diriger.

[illegible]

Une partie du produit de cette vente serait affectee au payement du steamer anglais dont l'Amirauté vient de faire l'acquisition.

M. Henri Ketten, l'éminent pianiste qui a fait accourir la société perote aux deux concerts qu'il a donnés dans notre faubourg, a bien voulu se faire entendre avant-hier soir à Cadikeuy. Nous connaissions déjà le talent de cet artiste, il n'est permis à personne désormais de ne pas admirer son courage.

Depuis que Cadikeuy possede un théâtre, les habitants de ce village peuvent assister à des représentations en langues grecque, arménienne et turque. Il y a bien aussi une petite troupe d'opera italien, composée d'artistes estimables, qui s'évertuent à inculquer aux Cadikeuilotes l'amour de la musique de Donizetti, de Verdi, de Rossini, etc. Ce[illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

par

M. EDOUARD DIDIER.

VII (suite).

— Vous n'avez pas oublie que dans trois mois j'atteins ma majorité ?

— Hein ! qu'est-ce à dire ? s'ecria le duc, qui vit soudain l'horizon chargé de nuages et de tempetes.

— Cela veut simplement dire que dans trois mois cessent vos droits de tutelle sur votre pupille, et que, si vous ne consentez pas a l'épouser, elle saura bien trouver une autre maison que la vôtre pour y chercher la protection que vous lui refusez. J'ai dit, mon oncle.

Et la belle Regina, ayant abaisse son [illegible] sur ses yeux, se croisa les bras et se renferma dans un silence superbe.

Le duc se promenait a grands pas dans la galerie en poussant des soupirs à l'adresse de sa pupille, que celle-ci laissait passer avec une dédaigneuse indifférence.

— Ah ! cruelle enfant ! cruelle enfant ! disait le malheureux duc.

Mais la belle Regina, insensible aux onomatopées de son tuteur, demeurait sur un divan immobile et silencieuse. Enfin, cette lutte muette se termina, comme cela devait etre, par la soumission du duc. Il s'approcha de sa pupille et lui dit :

— Que veux-tu que je fasse ? parle, je le ferai.

— Je veux que vous n'ayez pas d'autre volonte que la mienne, dit l'altière Regina.

— Pardon de l'observation, lui dit le duc en souriant, mais je croyais qu'il en avait toujours ete ainsi.

Regina se prit à rire aussi. Elle pensait, à part elle, qu'en effet, son [illegible] et que si jamais volonte, [illegible] carts les plus extravagants, avait ete religieusement respectée dans la maison de son [illegible] la volonte de Regina.

— Ainsi, mon oncle, vous êtes bien décidé à m'obeir, dit Regina.

Vous êtes pret a m'epouser ?

— Pour te plaire, je suis prêt à faire toutes les folies du monde.

— Nous irons à Rome pour obtenir une dispense de Notre Saint-Pere le Pape.

— Nous partirons aujourd'hui même.

— Aujourd'hui, non, mais demain.

— Est-ce tout ? Et maintenant es-tu prête à me suivre à l'hôtel Danieli, où notre déjeuner doit nous attendre ?

— Non, mon oncle, je n'irai pas à l'hôtel Danieli. Je me trouve bien dans ce palais, qui est le mien, et j'y reste.

— Malheureuse enfant ! Mais il y a de quoi te rendre malade. Un palais dont les fenetres et les volets sont clos depuis tant d'annees ! un palais si longtemps inhabite !

— Quant à cela, mon oncle, j'affirme que vous êtes dans l'erreur. Ce palais, ou du moins cet etage du palais, a été habité, et même tres-récemment ; et comme je n'y vois personne, il est bien probable que c'est votre honnête custode qui s'était installé sans façon chez moi.

— Parbleu ! dit le duc, tu me rappeles les soupçons que j'avais en entrant ici, et je veux à l'instant eclaircir mes doutes.

Le duc se dirigea vers l'une des larges fenêtres ouvertes qui donnaient sur le Grand-Canal et s'etant avancé sur le balcon :

— Hola ! he ! dit-il, barcaroli !

— Excelence, dit l'un deux.

— Faites monter ici le custode, à l'instant, j'ai à lui parler.

— Excusez-moi, Excellence, repondit le gondolier, mais il signor Salomon est sorti par la porte de la Salizzada (la ruelle).

— Ah ! ah ! dit le duc en revenant vers sa pupille, le drôle aura pense que sa ruse allait être eventee et il s'est enfui. Oui, dit le duc en examinant de nouveau la galerie, je crois que tu as raison, maitre Salomon avait pris son gîte dans ton palais. Après tout, il n'y a pas grand mal à cela.

— D'autant mieux que maintenant vous ne verrez sans doute plus d'obstacles à ne pas me voir descendre ailleurs à Venise que dans mon propre palais.

— Non, sans doute, mais comme il faut donner le temps à nos domestiques de nous installer, comme de plus je meurs de faim, nous allons d'abord chez Danieli.

— Excusez-moi, mon oncle, mais je ne bouge pas d'ici.

— Eh bien, dit le vieillard en soupirant, j'irai donc seul, car encore faut-il que je trouve le custode et que je ramène nos domestiques et nos bagages.

— Allez, mon oncle et faites vite, dit Regina. Votre fiancée vous attend, ajouta-t-elle en souriant.

En entendant cette nouvelle malice qui rappelait l'imprudente promesse qu'il venait de faire à sa niece, le duc poussa un soupir et descendit l'escalier de marbre en murmurant entre ses dents :

— Quelle enfant ! quelle enfant !

VIII

Un Quiproquo.

Apres le depart de son tuteur, Regina demeura longtemps accoudée au large balcon de la galerie, regardant sans voir, plongée tout entiere dans les douloureux souvenirs qu'eveillait en elle cette maison dont elle était sortie il y avait quinze ans, tout enfant [illegible] d'elle, si ce n'est la voix des gondoliers poussant leur cri monotone en doublant le Canarreggio.

— *Sia premi ! — Sia stali ! — Sia di luogo !*

Regina n'était rien moins que melancolique. Quoique Italienne, elle n'etait pas superstitieuse ; mais ces appels plaintifs, cette eau sombre et dormante, tout ce passe qui se dressait devant elle, causaient à Regina une involontaire emotion, qui detendait un peu les ressorts de cette nature hautaine et superbe.

— O maison de mon pere, disait-elle, je te revois donc ! J'avais besoin de me trouver seule avec toi pour me recueillir en paix, pour me souvenir... pour pleurer, ajouta-t-elle en essuyant furtivement une larme — Oh ! ce que je veux de toi, maison paternelle, ce n'est pas ton antique illustration Tu as abrité de bien glorieuses têtes, palais San Gennaro, alors que le lion de saint Marc étendait ses ailes fantastiques sur Venise libre : mais ce n'est pas cela qui me touche en ce moment. Ce qui emplit mes yeux de larmes et mon cœur d'une ineffable émotion, c'est le souvenir de ce pauvre proscrit, — mon père, — qui a obtenu de venir mourir dans ce palais où ma mere etait morte !... Ma mere que je n'ai pas connue, dont les baisers et le sourire — le sourire d'une mere, c'est le soleil de l'enfance — n'ont jamais rechauffe sa fille. O patrie ! pour nous autres femmes ne tiens-tu pas tout entiere dans la maison où nous sommes nees, où sont nes nos peres et les peres de nos peres, et qui est, comme tout impregnee de l'air de la famille et d'un bonheur à jamais disparu

En parlant ainsi, Regina marchait à travers la galerie, fermant parfois les yeux pour mieux voir dans sa pensee. Elle ecoutait le bruit de son petit pied resonnant sur la mosaïque sonore, et il lui semblait que ce bruit etait celui des aïeux couches depuis des siècles sous les dalles de San Mose, de San Marco et des Scalzi, qui se levaient de leurs tombeaux pour saluer la derniere enfant de leur illustre maison. Sous le poids des pensees qui voltigeaient autour de son front avec les âmes errantes dont elle se croyait entouree, sous l'ivresse des souvenirs, elle avait courbe la tête et s'etait accoudée à la fenêtre. Bientôt la morne tristesse dont il semble que l'atmosphere de Venise est chargee plongea la belle patricienne dans un engourdissement moral où elle perdait peu à peu la conscience d'elle-même.

Elle fut tirée de cet état de somnolence par un bruit bizarre, et en rentrant dans la galerie, elle se trouva en présence de notre vieille connaissance, maître Champagne.

On se rappelle que le digne majordome etait parti leste du billet de mille francs que lui avait donne Pierre afin de faire face aux premiers besoins Champagne etait si heureux de pouvoir faire enfin ce qui ne lui etait pas arrive depuis longtemps, — son marché ! — qu'il s'etait chargé de trois fois autant de provisions qu'il en pouvait raisonnablement porter.

Il fallait le voir se promenant au Rialto, a travers les oranges de Malte, les poissons de l'Adriatique, les légumes de Chioggia, le beurre de Milan, le gibier de l'Istrie et ces merveilleux fruits que des barques apportent journellement du fond de l'Italie. Champagne ne trouvait rien d'assez beau ni d'assez cher, lui qui se contentait depuis si longtemps de cette cuisine en plein vent qui prouve beaucoup plus la frugalite des populations pauvres de l'Italie qu'elle ne temoigne en faveur de la delicatesse de leur estomac. Qui aurait reconnu dans ce vieillard, regardant d'un œil dedaigneux les richesses gastronomiques étalees devant lui, le pauvre Champagne qui d'ordinaire dejeunait de macaroni et dinait de ces navets bouillis ou de ces pommes nageant dans une grande chaudiere, qui font detourner la tete aux Parisiens passant au Rialto ou sur le quai des Esclavons ?

Champagne qui naguere encore soupait volontiers d'une de ces longues grappes de caroubes, si cheres au menu peuple de Venise, Champagne devenait difficile comme un disciple de Brillat Savarin. Il regardait avec un dédain superbe les magnifiques anguilles, les barbeaux, les thons, les murènes et surtout un monstrueux esturgeon qu'un pêcheur [illegible] choix. Qand il eut commence, Champagne ne s'arrêta plus et se chargea outre mesure. Il fit pourtant bonne contenance jusqu'à la Salizzada, marchant la tête haute, orgueilleux et fier de sa charge, comme l'ane portant des reliques. Mais arrivé au palais, ses forces l'abandonnerent tout à fait, et au haut de l'escalier de marbre dont il avait eu grand'peine à franchir les marches, il n'avait pu deposer à terre le lourd panier qu'il portait à son bras et l'avait laisse tomber sur la mosaïque de la galerie. C'etait la cause du bruit qu'avait entendu Regina

Comme elle avait signifie à son oncle qu'elle ne voulait pas mettre le pied dehors, en voyant ce vieillard en livrée bleu de ciel, chargé d'un monceau de comestibles, Regina crut naturellement que son oncle lui envoyait de quoi faire une collation.

— Monsieur le duc ne dejeune donc pas avec moi? dit-elle a Champagne.

Ce mot magique monsieur le duc, fit sur Champagne l'effet de la trompette sur un cheval de bataille, il redressa vivement la tête.

— Ah ! mon Dieu, pensa-t-il, decidément c'est un duc. Ah ! je l'avais bien devine des les premiers jours. C'est un duc *incognito*. Heureux ! heureux Champagne !

— Eh bien, me repondrez-vous ? dit Regina, qui ne comprenait rien à la pantomime de Champagne.

Celui-ci en effet mimait d'une façon fort originale et expressive les discours qu'il se faisait a lui-meme.

— Pardon, signora, dit-il, vous me faites l'honneur de me demander...

— Je vous demande si monsieur le duc ne dejeune pas avec moi !

(A suivre.)

Voir le numéro du 29 janvier.

Pendant on ne peut penser à ces artistes sans s'apitoyer sur leur sort. Chaque représentation d'opéra transforme la salle du théâtre de Cadikeuy en un désert; les deux rangs de loges, vierges de spectateurs et de spectatrices prennent un air navrant de tristesse. Il n'en est point de même les soirs où M. Gulli Agop produit ses pensionnaires. Ces soirs-là tout Cadikeuy se presse dans la salle et les loges sont arrêtées deux jours à l'avance. De son côté l'impresario amateur fait flores. M. Gulli Agop qui est un artiste intelligent a compris le parti que l'on pouvait tirer de la situation et il a augmenté le prix de ses places dans une notable proportion. La troupe d'opéra de M. de Giorgio s'apercevant qu'elle faisait fausse route en cherchant à émouvoir la fibre artistico-musicale du public, a opéré en sens inverse, et depuis quelques soirs elle offre aux Cadikeuliotes de la musique au rabais, ce qui ne parait pas devoir mieux réussir. La troupe de M. de Giorgio continue à jouer devant les banquettes, les préposés aux stalles et aux fauteuils et quelques rares amateurs de musique égarés dans ce Sahara. Décidément la population de Cadikeuy n'a pas l'oreille musicale. Il a donc fallu, comme nous le disions en commençant, que M. Ketten eût un véritable courage pour venir donner là un concert qui a secoué l'indolence des habitants, et les a décidés à applaudir un grand artiste, sans toutefois que le public ait paru rendre pleine justice au mérite de celui-ci.

M. Ketten a exécuté avec le talent que nous lui connaissons, la *Ronde des Djins*, la *Fantaisie sur Faust* et la *Chasse aux Papillons*. Quant à MM. A. et S. Romano ils ont été fort applaudis pour la façon magistrale dont ils ont joué la partie du violon et celle de violoncelle dans le trio qu'ils ont exécuté avec M. Ketten.

Dans les intermèdes, l'orchestre du théâtre qui avait gratuitement offert son concours à M. Ketten, a joué divers airs d'opéra qui ont été très justement appréciés.

—

C'est par erreur que nous avons dit dans notre dernier numéro que le concert de l'*École Akabian* aurait lieu lundi dans la salle du théâtre français. Ce concert aura lieu mardi 3 février.

—

On annonce la prochaine apparition d'un journal médical édité en langue française par le Dr Spagnolo, et celle d'une revue hebdomadaire, scientifique et littéraire écrite en trois langues, en turc, en français et en grec. C'est M. Laroche qui sera l'éditeur de cette dernière publication.

—

On signale un nouveau vol qui a été commis, avant-hier, dans le port, à bord du bateau à vapeur le *Silistria* ancré devant Scutari. Les voleurs au nombre de trois, ont pénétré dans ce bâtiment vers minuit et ont réussi à enlever des effets dont la valeur est estimée à 50 livres environ. Ils n'ont été aperçus par les gens du bord que lorsqu'ils étaient déjà loin.

Depuis quelque temps ces actes se renouvellent assez fréquemment dans notre port et il est urgent que l'autorité compétente apporte tous ses soins à en prévenir le retour.

—

Nous attirons l'attention de la police sur une bande bien organisée de filous qui signalent chaque jour leur présence par le vol de mouchoirs et d'autres menus objets de poches qu'ils dérobent aux passants. Ils s'attaquent aussi aux marchandises exposées aux magasins.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette association, c'est que les membres qui la composent sont tous des enfants âgés de 13 à 15 ans à peine. La police en parvenant à mettre la main sur ces malfaiteurs précoces rendrait un double service à la société: elle préserverait le public des désagréments que ces individus lui causent et elle contribuerait à les transformer peut-être un jour en travailleurs honnêtes.

—

Dimanche prochain 20 février l'inauguration du club de la *Société de bienfaisance* de Tatavla aura lieu à 8 heures p. m.

A cette occasion le comité a organisé une représentation au bénéfice de l'association. Le spectacle commencera à 8 heures précises et les pièces seront interprétées par la troupe dramatique grecque de MM. Alexis et Tavoulari.

On jouera le *Diable*, drame en cinq actes et le spectacle sera clos par une comédie en un acte intitulée le *Cuisinier-Secrétaire*.

—

On lit dans le *Courrier d'Orient*:

« Une circulaire que l'on trouvera plus loin confirme la nouvelle déjà donnée par le *Levant Times*, de la nomination de Wassa effendi comme directeur général de la Société des Tramways.

« Wassa effendi a été, chacun le sait, privé de l'emploi, *inamovible*, qu'il occupait avec honneur dans la plus haute magistrature de l'empire.

« Après avoir été destitué, il n'a pas attendu, dans une attitude suppliante, un retour de la faveur gouvernementale; il a donné à ses aptitudes une nouvelle direction et il a occupé le poste le plus actif dans la haute administration de l'ancienne régie des tabacs. Le voilà directeur général de la Société des Tramways.

« Nous l'avions déjà dit: cette société, par les services qu'elle rend aux habitants de la ville, mérite la sympathie et la reconnaissance du public. On peut être certain que Wassa effendi y donnera de nouvelles preuves de son activité, de sa vigilance et de son énergie: bientôt le service des tramways, des omnibus et des petites voitures ne laissera rien à désirer.

« Le choix de Wassa effendi fait honneur à la Compagnie. »

Le chemin de fer Grand-Central asiatique et la presse russe.

A la première nouvelle de la lettre de M. de Lesseps au général Ignatieff, au sujet du Grand-Central asiatique, il se produisit dans la presse russe, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, trois courants d'opinion, et tout en réservant notre propre jugement, nous croyons utile de mettre nos lecteurs à même de connaître les vues des partisans comme des adversaires de la nouvelle conception de M. de Lesseps.

A la tête des défenseurs absolus du nouveau projet de M. de Lesseps se plaça la *Gazette de Moscou*, en caractérisant en traits généraux les avantages qui résulteraient pour la Russie du transit universel entre le bassin de l'Atlantique et celui de l'océan Indien, mais en insistant particulièrement sur les conséquences politiques de la réalisation de ce projet, qui établirait des intérêts communs entre la Russie et la Grande-Bretagne précisément sur le même terrain que les ennemis des deux pays se plaisaient à considérer comme devant fatalement devenir un jour le théâtre et la cause d'un conflit.

Quelques jours plus tard un second article de ce journal mettait cependant en relief les immenses difficultés de tout genre qui étaient à prévoir pour la réalisation du projet de M. de Lesseps sur tout l'espace entre Samarcande et Peshawur, le plateau de Pamir, surnommé le « Toit du monde, » la chaîne de l'Indou-Kouch, l'absence de toute autorité parmi les tribus belliqueuses du « Caucase Indien, » etc.

Mais après le percement de l'isthme de Suez et du Mont-Cenis, après la construction du chemin de fer du Pacifique, où le terrassier devait aussi à chaque instant échanger sa bêche pour le fusil, afin de repousser les attaques des Peaux-Rouges, aucun obstacle, selon la *Gazette*, ne saurait plus être considéré comme infranchissable. Cependant M. de Lesseps n'a pas tardé à déclarer qu'au lieu de percer l'Indou-Kouch il comptait le tourner par la vallée qui le sépare des Monts Khourasans.

Quant à la résistance des peuplades belliqueuses qui habitent cette vallée, il ne saurait en être question une fois que Samarcande ne se trouvera qu'à quelques heures de Tachkent. Il y aura là pour nous une obligation morale, devant laquelle nous ne pourrons pas plus reculer au pied de l'Indou-Kouch, que nous n'avons pu le faire au pied du mont Caucase.

De tous les grands journaux russes, il n'y eut que la *Gazette* (russe) *de l'Académie* qui se prononçât absolument dans le même sens que la *Gazette de Moscou*. Pour les autres organes, la question du Grand-Central asiatique se posa sous la forme d'une alternative entre lui et le chemin de fer de Sibérie (Nijni-Sarapoul-Tumène), comme si l'une de ces lignes devait absolument être sacrifiée à l'autre.

Séduite par le projet de M. de Lesseps, la *Gazette de la Bourse* s'empressa de démontrer que c'était à la ligne d'Orenbourg-Tachkent qu'appartenait de droit le rôle de ligne magistrale, qui devait servir de point de départ à toutes les communications entre la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, des voies ferrées latérales devant mettre cette ligne en communication avec les richesses minérales de l'Oural et de l'Altaï, d'une part, avec Kouldja et la Chine, de l'autre.

La *Gazette de la Bourse* s'attache à démontrer que la réalisation du projet de M. de Lesseps déplacerait jusqu'au centre de gravité de la Russie, en le transportant sur l'isthme étroit que forme le rapprochement des sinuosités du Don et du Volga, et que c'était là, par conséquent, que devrait se trouver un jour la capitale de la Russie, séparée par des distances à peu près égales des points principaux de la frontière: Saint-Pétersbourg, Varsovie, Kouldja, Samarcande.

Ce fut la *Voix* qui servit d'organe à la protestation des partisans du chemin de fer de Sibérie contre les exagérations des partisans du chemin de fer de M. de Lesseps.

Parlant des offres faites à la Russie par M. de Lesseps par rapport au chemin de fer d'Orenbourg à Peshawur, la *Voix* disait qu'un projet basé sur des garanties données par le gouvernement russe n'a aucun titre à être présenté comme un projet hardi, demandant soit une énergie particulière soit un rare renoncement à la tête de l'entreprise.

On pourrait encore moins considérer comme une découverte de génie une affaire qu'on se proposerait de mener dans l'ornière de la banalité. L'expérience des dix dernières années a prouvé que la [illegible] européenne s'inquiète fort peu de la direction donnée aux nouvelles lignes ferrées et ne se préoccupe que des garanties que leur accorde notre gouvernement. Cela a été bien démontré par le succès qu'ont eu à l'étranger les emprunts conclus pour la construction de nouvelles voies ferrées. On y souscrivait sans même s'informer quelles seraient ces voies.

Vu ces considérations, ajoutait notre confrère, on ne comprend point le zèle de propagande que déploie M. de Lesseps en faveur de son « Grand-Central asiatique ». Il a pu voir par l'entreprise de Suez que les capitaux préfèrent aux [illegible] les plus retentissants des garanties gouvernementales, quand même ce sont des garanties turques, égyptiennes ou même persanes, ce qui a été bien prouvé par les efforts de M. Reuter pour obtenir les garanties du gouvernement de Téhéran.

La Russie ne peut pas être comparée avec la Perse et M. de Lesseps peut, s'il le veut, se convaincre de [illegible] en venant chez nous des progrès de notre vie économique. Il verra que pour exploiter les richesses de l'Asie centrale nous n'éprouvons aucun besoin d'une concession dans le genre Reuter. Tout le projet de M. de Lesseps peut être résumé comme suit: Si le gouvernement veut bien réunir le capital nécessaire à la construction d'une ligne de 3,500 verstes à travers les steppes, lui M. de Lesseps, voudra bien prendre la peine de dépenser cet argent pour la construction [illegible].

Le but de l'entreprise tel que le formule l'auteur du projet est — toujours d'après la *Voix* — encore plus singulier. M. de Lesseps se constitue pacificateur politique; il se propose de faire cesser l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre sur les marchés de l'Asie centrale; il tranche la question en cédant [illegible] à l'Allemagne. Tout cela serait bel et bon si l'Angleterre pouvait vraiment avoir accès sur nos marchés de l'Asie centrale et si nous, de notre côté, nous avions des prétentions sur l'Inde, dont nous n'avons nul besoin, [illegible] une mine de richesses encore vierge.

Les [illegible] de notre commerce en Asie ne vont pas plus loin que la Mongolie, les khanats situés au Turkestan et à la Chine du Nord. En [illegible] de toutes ces considérations, M. de Lesseps est bien naïf lorsqu'il veut ouvrir dans notre *intérêt* l'accès de l'Asie centrale aux Anglais à travers la Russie.

La *Voix* cite ensuite la lettre de M. de Lesseps au prince Orloff et se moquait de ce que l'auteur de cette lettre, trop entraîné par des habitudes acquises dans ses rapports avec les hommes d'Etat égyptiens, turcs, etc., ne suppose même pas qu'il puisse lui surgir des concurrents.

Une expérience chèrement acquise, ajoutait la *Voix*, nous force de poser la question de savoir si la Russie doit garantir une ligne de 2,000 verstes traversant des déserts et ne donnant aucun avantage, et risquer de payer de 10 à 15 millions de roubles de garantie par an dans le seul but de rendre stratégiquement accessibles aux Anglais nos possessions de l'Asie centrale du côté de l'Inde, et d'ouvrir les marchés de la Mongolie et de la Chine aux marchandises européennes, et surtout aux produits allemands, avant d'avoir assuré notre propre prépondérance sur ces mêmes marchés.

La *Voix* faisait encore ressortir que les subterfuges de la spéculation européenne rencontrent d'autant plus d'obstacles chez nous, surtout pour ce qui concerne les constructions de chemins de fer. A l'heure qu'il est la Russie possède assez d'ingénieurs expérimentés et entrepreneurs pour que le ministère des voies de communication, écarte les intermédiaires, fasse valoir ses vues et prétende, sinon à la construction des voies ferrées exclusivement aux frais du trésor, au moins à une large participation du gouvernement dans les frais de construction et à un contrôle efficace sur ce genre d'entreprises. M. de Lesseps et ses collaborateurs ont oublié que l'établissement d'un Etat dans l'Etat, sous la forme d'une compagnie financière qui se chargerait de construire 3,500 verstes de voies ferrées et d'exploiter les terrains attenants, ne répond point aux vues de notre gouvernement, surtout quand il s'agit de l'établissement d'un chemin de fer aussi éminemment stratégique que la ligne d'Orenbourg-Samarcande. Si le gouvernement croyait un jour nécessaire de construire cette ligne, il saurait se passer de la collaboration d'une compagnie étrangère, assez incommode lorsqu'il s'agit d'une ligne stratégique.

La Russie a déjà subi trois invasions françaises — telle était la conclusion de la *Voix* — dont deux avaient eu lieu par le nord, mais aucune n'a fait le plus de mal, car elle a inauguré chez nous l'immoralité des manipulations financières. Les fondateurs de la Grande Société des chemins de fer russes s'étaient engagés à nous construire 4,000 verstes de voies ferrées: ils n'ont construit jusqu'en 1862 que 1,647 verstes, en [illegible] la construction des voies ferrées russes pour dix ans au moins.

Quand il sera reconnu urgent d'établir un chemin de fer reunissant Orenbourg à Tachkent et à Samarcande, le gouvernement trouvera les moyens de le faire sans aliéner cette ligne au profit d'étrangers, mais ce besoin ne s'est pas fait sentir jusqu'ici.

Nous publierons demain la réponse des journaux russes à l'article de la *Voix*.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui insèreront des publications dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 30 janvier, 1873.

Lever du soleil	7 h. 15 m.
Coucher »	5 » 12 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 13 36s
H. à la turque à midi moyen.	6 » 41

8 heures du matin.

Baromètre	756.0
Thermomètre	0.5
Maxima	0.2
Minima de la veille	9.6
Direction et force du vent N. très-frt.	

D'ORCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses — Signatures — Provenance

Mois de Décembre.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Adana, 22/3 janvier 1874.

Les mesures prises par le Defterdar pour faire rentrer dans la caisse les sommes dues par les débiteurs de l'Etat, commencent déjà à être mises à exécution. Plusieurs de ces débiteurs possèdent des propriétés immobilières représentant la valeur de leurs dettes; on va les vendre à la place de leur dette. Malgré leur état solvable ils laissaient passer plusieurs années sans jamais se décider à acquitter ces dettes.

Quoique les règlements du vilayet, et la loi en général, accordent la faculté de vendre d'office les propriétés des débiteurs de l'Etat, je ne vois pour quelle raison, cette mesure n'a jamais été mise en pratique à Adana. Depuis une semaine on a dressé la liste de toutes les propriétés de ces débiteurs, et on a mis en vente les immeubles qui par leur vente peuvent couvrir les sommes réclamées par le Trésor. J'ai vu sur cette liste telle personne qui doit [illegible] mille piastres à la caisse et qui possède des propriétés pour une valeur de [illegible] mille piastres.

Ordinairement les acheteurs des dîmes sont en rapport d'argent avec les pauvres cultivateurs et villageois; ils leur avancent de l'argent à un taux plus qu'usuraire; ils sont toujours créditeurs [illegible] dans la campagne, et ont des réclamations [illegible] contre une foule de pauvres gens. [illegible]

Ordinairement le gouvernement agit en lieu et place de ces créanciers et encaisse d'office les sommes qui leur sont dues par les villageois sans écouter les plaintes de ces derniers. Vous comprenez par là tout l'intérêt qu'ont certaines personnes à rester débiteurs de l'Etat pour jouir d'une espèce de privilège et pour faire encaisser d'office toutes leurs réclamations plus ou moins fondées.

Je vous avais dit dans une de mes précédentes lettres que l'année passée notre école des arts et métiers avait confectionné tout l'habillement d'hiver et d'été de notre gendarmerie. Comme plusieurs abus avaient été constatés, et que la dépense avait été considérable on s'est adressé cette année à Constantinople pour faire venir tout confectionné l'habillement d'hiver pour mille hommes au prix de 144 piastres le costume. Un capitaine de notre gendarmerie se trouve à Constantinople depuis deux mois pour surveiller et presser l'envoi de cette commande. Malheureusement l'hiver est arrivé depuis un mois et nos pauvres zaptiés sont avec leurs vieilleries de l'année passée. Ils font pitié!

Nous avons appris que le vice-consul de Grèce à Mersina veut donner sa démission, ses nombreuses occupations ne lui laissant pas le temps de s'occuper des affaires du susdit consulat. On prétend que M. Georges Pieridi qui a occupé honorablement pendant 25 ans la charge d'agent consulaire de France à Adana, est désigné pour le poste de vice-consul de Grèce. Ce choix est des plus heureux. M. Pieridi a toujours joui de l'estime de tout le monde et avec la connaissance pratique du pays, il a l'avantage d'être en bons rapports avec l'autorité locale.

Notre poste hebdomadaire de terre est toujours en retard depuis trois ou quatre semaines, de deux ou trois jours. Le passage de Goulek-Boghas ainsi que toute la chaîne du Taurus sont couverts de neige. A six heures de la ville tout l'horizon de nos montagnes est couvert d'un éblouissant manteau de neige. (Les autres années la neige s'arrêtait toujours à 18 et 20 heures de distance de notre ville.) Pour cette raison nous avons un froid très-rigoureux en ville. S. Altesse le Valy est tombé malade. Pendant une semaine l'état de sa santé donnait des inquiétudes. Les médecins ont ordonné à S. A. de ne pas s'exposer à l'air extérieur. Les affaires administratives continuent néanmoins à être régulièrement expédiées. Dimanche passée l'évêque grec Mgr. Germanos a fait faire des prières publiques pour la guérison de Son Altesse. A propos de cet évêque j'apprends qu'il ne retournera plus à Mersina, et qu'il veut fixer sa résidence à Adana, pour se trouver auprès du chef et de toutes les administrations du vilayet. Comme à côté de l'Eglise il n'existe pas une habitation épiscopale, S.E. vient de faire une invitation générale à toute la communauté grecque pour lui venir en aide par une souscription volontaire afin d'ajouter quelques chambres à l'ancien presbytère de l'Eglise. D'après les informations que j'ai eues la souscription est restée bien en arrière de la somme de quarante mille piastres, chiffre jugé nécessaire pour la construction projetée. Les souscriptions ne sont pas même arrivées à couvrir la moitié de cette somme.

PRESSE ETRANGÈRE.

Armée allemande : le corps de l'état-major.

La nouvelle loi militaire de l'empire allemand rendra nécessaire l'augmentation du corps de l'état-major, auquel il faudra adjoindre un nouveau major-général et un nouveau colonel ou lieutenant-colonel, en qualité de chefs de division, plus 6 officiers d'état-major et 4 capitaines.

A ce propos, la *Gazette d'Augsbourg* explique la composition et la division de l'état-major prusso-allemand, d'après les derniers renseignements:

Ce corps de l'état-major se divise en deux parties, une principale et une accessoire; la première composée actuellement d'un chef d'état-major, de 4 chefs de division, de 14 chefs près les différents corps d'armée, d'un chef d'état-major de l'artillerie, de 10 chefs d'état-major pour le grand état-major, de 14 officiers d'état-major pour les commandants généraux, de 30 officiers pour les divisions, de 10 capitaines pour le grand état-major.

La seconde consiste en 4 chefs de division, 7 officiers d'état-major et 18 capitaines.

Sous le rapport des travaux, l'état-major est partagé en 5 divisions, dont la 1re a dans ses attributions les renseignements sur les armées étrangères et sur les changements qui s'y produisent, ainsi que la connaissance exacte des chemins de fer nationaux et étrangers. Cette section se partage elle-même en 4 sous divisions. La 2e division est chargée des travaux d'histoire militaire; la 3e de la géographie et de la statistique; la 4e de la topographie; la 5e comprend le bureau de triangulation.

Au corps d'état-major ressortissent encore le département des plans, l'inspection des établissements spéciaux et la direction centrale pour l'arpentage du territoire prussien.

L'augmentation du corps d'état-major, dans la mesure indiquée plus haut, a pour cause un changement dans l'organisation des travaux de trigonométrie, de topographie et de cartographie. Jusqu'à présent, la direction générale de ces travaux était confié au chef de l'état-major; dorénavant, ce dernier sera remplacé en cette qualité par un major-général faisant les fonctions de chef de division. En même temps, la division topographique devant être dorénavant séparée en un bureau pour le tracé du pays, et en un autre bureau pour la multiplication des cartes, un nouveau chef de division devient nécessaire, auquel chef seront adjoints un officier d'état-major et 4 capitaines.

Enfin, une nouvelle augmentation d'un officier d'état-major par division sera ultérieurement nécessaire pour que le chiffre du personnel des professeurs militaires détachés de l'état-major près l'académie militaire de Berlin, puisse être porté de 10 à 15.

La Fête de l'Elysée.

On écrit au *Sémaphore*:

Paris, 15 janvier.

La fête de l'Elysée, donnée la nuit dernière, a été splendide. Dès dix heures, plus de trois mille voitures encombraient les Champs-Elysées et l'avenue Marigny. Les illuminations du palais étaient si vives, qu'elles mettaient, dans le ciel sombre, un flamboiement d'incendie. Rue du faubourg Saint-Honoré, on voyait clair comme en plein jour. Les curieux stationnaient, en deux haies épaisses, sur les trottoirs, et les fenêtres s'étaient garnies de têtes comme sur le passage de quelque cortège triomphal.

Il m'est difficile de vous donner un compte-rendu exact. Dès qu'on mettait le pied dans la première galerie, on entrait dans un véritable palais des mille-et-une nuits. Il y avait pour vingt-cinq mille francs de fleurs; les lustres et les torchères étaient en nombre incalculable; quant aux tapisseries, elles dépassaient en richesse tout ce qu'on a pu voir jusqu'à présent. Tous les salons se trouvaient tendus d'étoffes précieuses, où le rouge, le noir et l'or dominaient, et les Gobelins avaient fourni leurs plus étonnantes merveilles. Deux orchestres jouaient, l'un, conduit par Waldteufel, l'ancien chef d'orchestre des Tuileries; l'autre, par Desgranges. Il y avait aussi deux buffets. Je ne puis énumérer les salons avec leurs décorations diverses; le rez-de-chaussée et le premier étage étaient livrés aux invités, sans parler des galeries en bois construites sur le jardin et ornées avec une magnificence inouie.

La foule est surtout devenue énorme à partir de minuit. Les ambassadeurs étrangers, pour lesquels une entrée d'honneur était ménagée, se sont tous rendus à l'invitation du maréchal. Les colonies anglaises, américaines, espagnoles installées à Paris, sont également venues en foule, représentées surtout par des dames luttant de toilettes et de diamants. L'élément militaire, les officiers supérieurs, chamarrés de broderies et de croix, était naturellement en grande majorité. Beaucoup de députés aussi, toute la droite fidèle; les chefs sont cependant paru s'abstenir.

La maréchale de Mac-Mahon se trouvait dans le premier salon. Elle avait une toilette blanche, satin et mousseline, relativement simple; au cou, une rivière et six étoiles de diamants dans les cheveux. Le maréchal à quelques pas, à sa droite, se tenait debout au milieu de son état-major. De dix heures à deux heures du matin, ils sont restés héroïquement à leur poste, saluant, donnant des poignées de main, trouvant pour chaque arrivant un mot de compliment, le corps plié et le sourire aux lèvres. La fête, certes, n'était pas pour eux. J'estime qu'ils ont accompli là une besogne vraiment épique.

On a peu dansé et peu mangé, contre l'usage qui met les buffets au pillage. Parmi les toilettes particulièrement admirées, je puis vous citer celle de la princesse Souvarow, d'une richesse inimaginable: une robe de satin blanc couverte de haut en bas, du corsage au bord de la jupe, d'une pluie de perles formant les réseaux les plus capricieux; avec cela une couronne de diamants énormes et un collier merveilleux ruisselant sur les épaules. Par contraste, on se montrait mademoiselle de Ladmirault, vêtue d'une simple robe de mousseline rose, sans autre bijou qu'une petite croix au cou. Elle était charmante.

A quatre heures du matin la fête durait encore.

La marine marchande belge.

On lit dans le *Journal Officiel*:

L'état de la marine marchande belge, fin décembre 1873, publiée par *le Précurseur*, porte à 69 le nombre de navires marchands, dont 48 à Anvers comme port d'armement, 17 à Ostende, 3 à Gand, 1 à Nieuport; dont 26 bateaux à vapeur.

Le tonnage total est de 42,441 tonneaux. Le tonnage le plus élevé est celui du bateau à vapeur d'Anvers, *Nelusko*, 2,300 tonneaux; le tonnage le plus faible est celui du sloop de Nieuport, *Doggerbank*, 62 tonneaux; 4 navires n'atteignent pas 100 tonneaux, 8 sont au-dessous de 200, 13 au-dessous de 300, 9 au-dessous de 400, 4 au-dessous de 500, 3 au-dessous de 600, 4 au-dessous de 700, 2 au dessous de 800, 1 de 800 à 900, 3 de 900 à 1000, 2 de 1,000 à 1,100 3 de 1,100 à 1,200, 4 de 1,200 à 1,300, 1 de plus de 1,400, 3 de plus de 1,500, 1 de 1,965. 1 de 2,007 et de 2,300.

18 navires ont été nationalisés en 1873, 7 ont été vendus, 3 ont été perdus; navires sont en construction: le *Switzerland*, bateau à vapeur de 3,000 tonneaux, en construction à Yarrow, pour compte de la Société anonyme de navigation belge américaine, et le *John-David*, bateau à vapeur de 2,500 tonneaux, en construction dans la même localité, pour compte de MM. David, Verbyst et Cie. Ce steamer desservira leur ligne sur le Levant.

On comptait, fin décembre 13 chaloupes de pêche à Anvers, 47 à Blankerberghe, 28 à Heyst, 21 à La Panne, 6 à Nieuport, et 179 à Ostende.

L'Angleterre et les Ashantees

On écrit de Londres au *Nord*:

Dans une lettre précédente je vous ai signalé les différents projets qui se rattachent à la campagne contre les Ashantees. Aujourd'hui nous avons une nouvelle preuve des tendances qui se sont manifestées dans la question de la Côte d'Or.

L'Angleterre vise à monopoliser le commerce de toute l'Afrique et à se créer dans cette partie du monde un nouvel empire colonial plus inattaquable que celui de l'Inde.

Les procédés seront peut-être différents de ceux qu'on a employés dans l'Inde; le but est le même. Aussi la Grande-Bretagne s'efforce-t-elle d'éliminer tous les concurrents européens, sur la côte orientale de l'Afrique comme ailleurs, et il est très-significatif d'entendre sir Bartle Frere, de retour de son expédition à Zanzibar, insister sur les dangers dont l'activité des Allemands menace la prépondérance commerciale de l'Angleterre dans ces parages.

« L'Allemagne, a-t-il dit, commence à devenir aussi redoutable sur le terrain commercial qu'elle l'est déjà comme puissance militaire, et c'est pendant mon voyage à Zanzibar que j'ai pu constater l'extension remarquable de son commerce sur la côte orientale de l'Afrique. »

Cette extension, sir Bartle Frere l'attribue à la supériorité de l'éducation allemande qui, même au point de vue professionnel, dépasse de beaucoup le niveau de l'instruction donnée aux commerçants anglais et écossais. Sans doute, l'instruction populaire est plus avancée en Ecosse qu'en Angleterre, mais, comparée à celle des Allemands, elle est encore très-arriérée.

Le *Times* fait observer à ce propos que les succès militaires des Allemands en 1870 ont également dû agir comme un stimulant sur le caractère national.

La rivalité commerciale entre l'Angleterre et l'Allemagne dans l'extrême Orient et sur la côte de l'Afrique, voilà certes un des résultats les plus remarquables et les plus inattendus de la guerre de 1870.

L'Espagne du Nord.

L'*Echo du Parlement* a reçu la lettre qui suit:

Saint-Sébastien, 13 janvier.

Enfin, après plus de quinze jours de retard, l'armée du Nord a repris ses opérations contre les carlistes. Le général Moriones attendait l'arrivée d'un bataillon d'ingénieurs et de dix pièces Krupp qui ont porté son artillerie à 18 canons de campagne. Il a réuni en une brigade les 1,500 hommes détachés de la division Loma et les 1,200 de Burgos. Il a fait venir beaucoup de munitions et quatre jours de rations à Laredo. Une brigade avait dès samedi dépassé Ampuero, et reconnu la route de Limpias et de Burcena, qu'il ne faut pas confondre avec Barcena sur la ligne ferrée de Santander. La brigade Blanco s'est replié samedi, de Castro-Urdiales sur Laredo et les colonnes ont été formées dimanche matin avant le jour. De Santona, on dirigeait sur Saint Sébastien deux canons et une section d'artillerie. Enfin, dimanche matin, les brigades du capitaine général de Burgos et Blanco se mirent en route vers les montagnes de la province de Santander, suivies de près par le gros de l'armée. Je regrette de voir le peu de crédit qu'il faut donner aux exagérations officielles. Lors de leur départ, malgré tous les renforts dont on a tant parlé, les colonnes ne formaient qu'un effectif de 13,000 combattants avec 18 canons et un millier de chevaux.

La route qu'ils ont prise gagne Limpias, puis Ampuero, et alors s'élève vers les montagnes, jusqu'à Burcena, laissant à gauche, à quelque distance, le massif du Somorrostro et de la Biscaye. Passant au travers de la chaîne la route bifurque et conduit vers Medina de Pomar dans le cœur de la province de Burgos ou tournant à gauche, elle conduit sur les derrières des positions carlistes par Ramalis et Balmaseda. Cette dernière voie mène à Bilbao en prenant à revers le Somorrostro. Si Moriones s'y engage il place Elio entre lui et la mer.

Pourquoi le général Moriones s'est-il arrêté à ce plan? Il a refusé la lutte qu'Elio lui offrait entre Santurce et Castrejana. Il aurait été insensé avec treize mille hommes d'aller, dans un pareil pays, attaquer vingt mille carlistes sur des hauteurs et dans des positions dont l'accès était rendu impossible par les routes, les ponts, les sentiers même, coupés par la faction. Il y a évidemment à première vue un échec moral à s'être laissé devancer à Castrejana, comme à Zarauz, par Elio, mais la prudence exigeait une marche pour tourner la position carliste jugée inabordable par le pont; Elio n'a pas donné de trêve à Portugalete et le bruit a couru de la reddition de ce village fortifié. Les navires de guerre ont tenté le 31 décembre et le 8 janvier une diversion contre les batteries carlistes de la rive droite du Nervion. De Cestao la faction a tiré avec des pièces lisses de 24 plus de 200 coups de canon contre la goëlette *le Buenaventura*. Le vapeur a eu sa mâture détruite; fort maltraité, il a dû aller à Santander se faire réparer. *Le Gaditano* et le *Consuelo* ont aussi essuyé un feu très-vif de cette batterie ennemie.

Depuis le jour de l'an, nous avons eu par messagers des nouvelles de Bilbao. La garnison avait fait une sortie pour secourir le *Desierto* et son détachement. Les assiégeants les ont refoulés dans la place. Le 9, les carlistes ont perdu 40 morts et beaucoup de blessés en tentant d'enlever Portugalete. On craint beaucoup pour ce fort quand la nouvelle de la direction prise par Moriones sera connue. Les forces carlistes autour de Bilbao sont sous les ordres supérieurs de Elio avec Ollo, Radica, Rada, Gutierrez, Navarrite, Velasco, Castor Andechaga. Don Carlos est toujours à Castrejana. Quelques bataillons de Guipuzcoains et un de Biscayens ont été envoyés près de Tolosa par Eibar et Azpeitia. Cela n'a pas empêché le général Loma de faire une course de Saint-Sébastien à Villabona, à la tête de 1,500 hommes seulement. Les miquelets et la députation forale sont allés à Tolosa. Aucune hostilité n'a inquiété la colonie. Hier elle a paisiblement repris ses positions à Renteria et Passages. Le général Castillo mande de Bilbao que le feu des carlistes fatigue peu la place et semble dirigé surtout contre la rive gauche. La garnison et les volontaires sont prêts à faire une énergique résistance.

La prise de Carthagène.

On lit dans le *Times*:

Carthagène, 11 janvier.

Les troupes sont entrées dans Carthagène aujourd'hui. Le général Dominguez a fait son entrée officielle par la porte de Madrid à deux heures avec une nombreuse escorte de cavalerie.

L'ayuntamiento le suivait immédiatement, ainsi que quelques personnes privilégiées munies de passes, parmi lesquelles le consul d'Angleterre.

La ville a beaucoup souffert, mais pas autant toutefois qu'on l'avait supposé, excepté aux environs de la porte de Madrid, où les dommages sont très-grands. En cet endroit il n'y a pour ainsi dire pas une maison qui n'ait été atteinte, et certaines d'entre elles ont été criblées de bombes; deux maisons se sont écroulées et la rue a été labourée par les boulets. Des dégâts immenses ont été causés par la récente explosion d'un magasin à poudre: par laquelle au delà de 200 personnes ont été tuées, dit-on, en cette circonstance. Les murailles aux abords de la porte de Madrid ont beaucoup souffert mais elles n'offrent rien qui approche d'une brèche.

Un petit nombre de canons ont éclaté, mais la plupart sont en position. Les forts paraissent avoir été endommagés, et le fort Atalaya a si peu souffert que son état tend à confirmer le soupçon qu'il a été rendu par trahison. Aucun des canons n'a été démonté ni encloué.

L'entrée des troupes s'est effectuée très-paisiblement et sans effusion de sang, à l'exception de l'exécution sommaire de 8 hommes qui essayaient de s'échapper.

Les troupes et les insurgés semblent être en très-bons termes.

Quelques officiers intransigeants, déserteurs de l'armée régulière, se promènent par les rues dans leur ancien uniforme sans être molestés; mais la majorité des chefs militaires, tous les membres de la junte et un grand nombre de combattants et de forçats sont partis sur la *Numancia*, qui, avec le *Fernando*, s'est échappée la nuit dernière pour Oran, suppose-t-on, suivie par la *Victoria* et deux frégates.

Le *Durro* a été capturé par l'*Almansa* avec 500 personnes, parmi lesquelles ne se trouvait aucun des principaux chefs, à l'exception de Peters, qui était à bord, rapporte-t-on.

Les rues sont pleines de troupes et d'intransigeants désarmés. La plupart de ceux-ci, principalement les femmes et les enfants ont l'air terriblement hagard, paraissent avoir subi des privations extrêmes, et pourtant les vivres ne manquent pas.

On m'assure qu'il n'y a pas eu de pillages de maisons particulières.

Nous avons trouvé toutes choses dans notre hôtel exactement comme nous les avions laissées. L'hôtel a été atteint par trois bombes, mais sans grands dégâts.

Il n'est permis à personne de sortir de Carthagène par mer, et les permissions de sortir par terre sont rares.

Les navires étrangers sont tous arrivés de Porman ce matin. Les frégates espagnoles *Zaragoza* et *Almansa* sont entrées dans le port cette après-midi.

L'amiral Yelverton et les officiers commandants des escadres étrangères sont descendus à terre aujourd'hui pour féliciter le général Dominguez.

Le *Lord Warden* reste ici, la *Torch* part avec des dépêches pour Oran.

La marine marchande anglaise.

Le *Journal officiel* a parlé de l'appel à l'opinion publique fait en Angleterre, par M. Plimsoll, pour amener la tension du gouvernement sur les conditions mauvaises où se trouvent un grand nombre de navires de commerce et auxquelles sont dus tant de désastres maritimes. M. Plimsoll sollicitait l'intervention de l'Etat au nom des marins dont la vie est mise si souvent en péril par la cupidité de certains négociants.

La *Revue maritime et coloniale* expose à ce sujet que la commission royale nommée pour étudier et apprécier les plaintes portées par M. Plimsoll, a terminé ses travaux, mais que les résultats de ses études sont peu favorables à la solution de la question qui lui était soumise et aux exigences que l'auteur de la proposition avait fondées sur cette enquête.

Les points principaux qui ont été traités sont 1° la surcharge des navires, leur immersion au-delà de la ligne de flottaison à laquelle ils doivent naviguer; 2° le chargement, sur le pont, de certaines marchandises; 3° l'obligation pour l'Etat de faire surveiller, par des agents désignés par lui, les navires en construction qui, jusqu'à présent, ne sont surveillés que sur la demande des armateurs ou des constructeurs, par des représentants du Lloyd ou des compagnies analogues.

Sur le premier point, M. Rundell demandait que l'on marquât à l'extérieur des navires une ligne correspondant au maximum de tirant d'eau que les navires seraient autorisés à avoir et tracée de telle manière qu'à cette immersion le volume de la carène plongée fût les trois quarts du volume total du navire. D'autres propositions émanant de la *London Salvage association* demandaient que la hauteur du franc-bord de chaque navire fût calculée proportionnellement au tirant d'eau et fixée au minimum au quart de celui-ci; une autre société, le *Liverpool Salvage association* proposait de tenir compte, dans la fixation du rapport entre la hauteur du franc-bord et le tirant d'eau, du déplacement du navire. La commission royale a repoussé ces deux dernières propositions, dont l'adoption conduirait certainement à la construction de navires longs, peu larges, peu solides; mais elle a réservé son opinion sur l'emploi de tout autre moyen pour fixer un maximum de chargement.

Quant à l'embarquement de marchandises sur le pont des navires, tout le monde s'accorde à le regarder comme extrêmement dangereux : on a fait bien des règlements à ce sujet en Angleterre, [illegible] la concurrence étrangère, de l'autre, de la presque impossibilité de les faire appliquer. C'est là une question de la plus haute importance, surtout pour les navires chargés de bois ou de coton qui traversent l'Atlantique dans la mauvaise saison : mais la commission royale a pensé que c'était là un point qui devait être traité dans une conférence internationale, et elle a ajourné également une décision à ce sujet.

En réalité, sur les deux premiers points qui lui avaient été soumis, la commission royale a été complètement inutile; il en a été de même pour la troisième question, une inspection des navires de commerce. Il paraît cependant résulter des documents communiqués sur cette enquête que la construction des navires de commerce est en ce moment en Angleterre dans une très mauvaise situation. M. Reed a déclaré, dans l'enquête, que la valeur des coques des navires marchands va constamment en diminuant; le fer que l'on emploie est de qualité inférieure, [illegible] comment les différentes parties peuvent se tenir ensemble. Aussi M. Reed pense-t-il que la surveillance du Lloyd et des compagnies d'assurances est tout à fait insuffisante, et [illegible] par l'organisation d'une inspection gouvernementale. Ce système présente, il faut le reconnaître, de très-sérieuses difficultés : le gouvernement [illegible] aux compagnies privées, [illegible] la responsabilité de la construction des navires marchands; mais n'est-ce pas une surveillance spéciale pour les navires destinés au transport des passagers, [illegible] et n'est-ce pas un droit de demander qu'un soin égal soit pris à l'égard des matelots [illegible] sur d'autres navires? [illegible] en Angleterre trouve-t-elle très-incomplètement remplie la mission confiée à la commission royale pour [illegible] les navires incapables de prendre la mer, et [illegible] les idées émises en premier lieu par M. Plimsoll, et à demander l'organisation d'un service spécial destiné à la surveillance du matériel de la marine commerciale.

La droite et le septennat

On écrit au *Nord* :

Versailles, 15 janvier.

Les déclarations du duc de Broglie dans la séance de lundi ont trouvé entre les journaux légitimistes et les journaux ministériels le débat engagé à propos de la lettre de M. de La Roch-tte. M. de La Rochette prétendait que la Chambre avait consacré le droit de rétablir la monarchie traditionnelle; l'*Union* persiste à soutenir que le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon n'est pas irrévocable et que les lois constitutionnelles peuvent tout changer. Le *Français* relève très-vivement cette opinion du journal de l'extrême droite. La durée du pouvoir du maréchal est hors de discussion et les lois constitutionnelles ne peuvent en modifier que l'exercice et les conditions.

Mais les réserves faites par la loi du 20 novembre, en ce qui concerne les conditions, doivent-elles s'appliquer uniquement à l'organisme gouvernemental à constituer ou peuvent-elles porter sur le titre même du chef du gouvernement et sur la forme du gouvernement? C'est dans ce dernier sens que se prononce un des organes les plus accrédités du centre droit, le *Journal de Paris*. Les lois constitutionnelles, dit-il, peuvent faire du maréchal un roi, un régent, un vice-roi, au lieu d'un président de la République. »

C'est-à-dire qu'on n'a plus le droit de rétablir la monarchie traditionnelle, mais qu'on conserve celui de renverser la république. Ou plutôt on peut, à la rigueur, restaurer le trône, mais à la condition qu'il reste vacant pendant sept ans; on peut proclamer la monarchie, mais sans monarque. Le maréchal seul peut être le chef du gouvernement, mais on peut dès à présent s'arranger pour que sa succession soit recueillie de droit par un des prétendants à la Couronne, ou que dans tous les cas il ne puisse pas en être disposé sans contestation au profit de la république.

L'intrigue orléaniste n'a jamais été si claire. Gagner du temps et attendre les occasions, cela a toujours été son mot d'ordre. M. Clapier aura beau contester que l'orléanisme soit autre chose qu'un fantôme, [illegible] de la résolution du parti de faire du septennat une chose sérieuse, le parti restera inquiet et défiant tant qu'il verra à côté de la prorogation des pouvoirs du maréchal l'éventualité d'un lendemain, plus ou moins proche, qui remettra en question la forme du gouvernement.

On peut donc prévoir qu'il se fera dans l'Assemblée, au moment où viendront en délibération les lois constitutionnelles, une coalition assez forte pour obliger l'Assemblée à voter sur la question de république ou de monarchie. Ce n'est pas seulement dans la lettre de M. de La Roch-tte publiée il y a un mois qu'est indiquée la résolution d'exiger un vote formel sur cette question préalable avant d'entrer dans la discussion des lois organiques; ce n'est pas seulement le centre gauche et la gauche qui s'associeront à l'extrême droite pour mettre l'Assemblée en demeure de se prononcer; un des membres les plus actifs du centre droit M. de Castellane, est arrivé hier à la même conclusion dans des observations qu'il a présentées à la commission des Trente pour défendre le système de la représentation des intérêts. Il est, à son avis, indispensable, avant de décider si le nombre doit être la base de l'élection, de savoir si nous devons vivre en république ou en monarchie.

Quelques efforts que puisse faire la majorité pour se dérober à une constatation, on aura à échouer fixe, des institutions républicaines, on peut prévoir que cette conservation s'imposera dans des conditions telles que le gouvernement lui-même devra en prendre l'initiative.

VARIÉTÉS.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Guigniaut, secrétaire perpétuel honoraire, fait un rapport verbal sur la thèse, soutenue récemment en Sorbonne, par M. Paul Foucart, ancien membre de l'école française d'Athènes et collaborateur de M. Waddington pour la continuation du grand ouvrage de Ph. Le Bas sur l'archéologie de la Grèce et de l'Asie-Mineure.

Le livre qui contient la thèse de M. Foucart a pour titre : *Les associations religieuses chez les Grecs; thiases, éranes, orgeons*. Il jette une vive lumière sur une partie peu connue jusqu'ici de la vie intime et religieuse des Grecs; il ajoute un nouveau chapitre à leur histoire. C'est encore l'épigraphie qui a accompli ce progrès; les trente-cinq inscriptions découvertes depuis vingt ans ont permis à M. Foucart de créer en quelque sorte ce sujet.

Il est difficile de définir chacun des types que présentent des associations religieuses des Grecs; thiases, éranes, orgeons avaient sans doute des caractères spéciaux et des traits communs; on sait encore qu'il y avait dans chaque type des nuances diverses. Parmi les éranes, les uns étaient civils, les autres exclusivement religieux. De même pour les orgeons; les plus célèbres, toutefois, étaient ceux qui appartenaient au culte de la Mère des Dieux. L'un de ces derniers avait un sanctuaire au Pirée.

Par leur composition, ces associations diffèrent essentiellement des sociétés religieuses qui avaient pour objet le culte des dieux reçus dans la cité; elles sont ouvertes non-seulement aux femmes, mais encore aux étrangers, aux affranchis, même aux esclaves. Les divinités qu'on y adore sont importées de Thrace, de Phrygie, de Phénicie, d'Egypte; ce sont Sabazios, Hyas, Attys, Isis, la Mère des Dieux, Adonis, etc. Les membres du thiase avaient probablement un signe distinctif, reconnu par M. Alb. Dumont dans les tessères de plomb sur lesquelles on voit tantôt Isis avec un vase d'eau lustrale et un sistre, tantôt Sérapis, coiffé du *modius* avec la légende : *Philaxon* (garde-nous).

Ces symboles pouvaient être aussi des emblèmes que les initiés adoraient en secret, dont le sens mystérieux échappait aux profanes, un souvenir de l'initiation remis par le prêtre au myste pour venir à l'époque, une sorte d'amulette que celui-ci portait contre les dangers.

M. Foucart a dégagé des textes épigraphiques la *loi*, c'est-à-dire les règlements de ces associations, règlements qui les faisaient elles-mêmes. Dans aucun de ces monuments, il n'est question du culte et des rites, lesquels étaient consignés dans des livres sacrés transmis d'âge en âge par les initiés. [illegible] une société analogue. Le témoignage des écrivains de l'antiquité le plus intéressant et le plus explicite que nous possédions sur les cérémonies des thiases et des orgeons se trouve dans le discours (*Pro Coronâ*) de Démosthène, où le grand orateur reproche à Eschine d'avoir participé aux mystères d'un culte très-décrié que l'on reconnaît pour celui de la divinité Sabazios (venue de Phrygie, par la Thrace, à Athènes), mêlé au culte de la Mère des Dieux.

Voici ce passage : « Arrivé à l'âge d'homme, tu assistais ta mère dans les initiations. C'est toi qui lisais le rituel et accomplissais avec elle les autres jongleries. La nuit tu revêtais la peau de faon; tu répandais sur les initiés l'eau du cratère; tu les purifiais, tu les frottais avec l'argile et le son; puis tu les relevais après la purification en leur disant de s'écrier :

« J'ai fui le mal, j'ai trouvé le mieux! » tout fier de pousser mieux que personne le hurlement sacré. Le jour, tu conduisais à travers les rues les beaux thiases, couronnés de fenouil et de peuplier, serrant dans tes mains, agitant au-dessus de ta tête les serpents à grosses joues, en criant : *Evoï! Saboï!* et au milieu de tes danses : *Hyès! Attès! Attès! Hyès!* Les vieilles femmes te saluaient du titre de chef, de président, de porte-corbeille, de porte-van; pour salaire de tes services, tu recevais des gateaux sacrés. » M. Foucart a rapproché de ce passage tous les indices capables de le commenter et de le compléter; il a pu ainsi soulever en grande partie le voile qui recouvrait pour nous la célébration des mystères de Sabazios. Cette révélation est extrêmement curieuse. Nous ne saurions y insister, autant à cause de l'obscurité du symbolisme qui demanderait de longues explications, qu'à cause de la crudité de certains détails.

La célèbre Phryné essaya d'organiser à Athènes, un thiase en l'honneur d'Isodaitès, un des nombreux surnoms du Sabazios phrygien. Harpocration dit de cette divinité que les femmes peu honnêtes et de la lie du peuple en recherchaient l'initiation. Ce culte nocturne était l'occasion d'infâmes débauches, comme on le voit par l'accusation portée contre Phryné par Euthias. La loi punissait de mort les crimes reprochés à Phryné; la condamnation paraissait imminente; le danger fut tel qu'Hypéride lui-même eut peine à la sauver, et n'emporta l'acquittement que grâce au mouvement hardi, devenu légendaire, que chacun connaît.

Si la loi athénienne consacrait, en effet, la liberté d'association, c'était à la condition expresse qu'aucune association n'enfreindrait la loi. Or, la loi disposait que c'était un crime capital d'introduire dans l'Etat le culte d'une divinité nouvelle.

La loi de Solon mentionne les thiases, sans indiquer leur caractère et leur culte. Après les guerres médiques, il y eut à Athènes une véritable invasion de dieux barbares de la Thrace, de la Phrygie, de Chypre. La première divinité qui nous apparaît ainsi, vient de la Thrace, c'est Colytto, que M. Foucart assimile à la mère des dieux; elle a pour compagnon *Attès*, qui n'est autre que le Dionysios asiatique ou Sabazios. Le poëte Eupolis, dans la pièce des *Baptæ*, mit sur la scène et livra aux rires du public la société qui apportait en Attique le culte de la déesse thrace Colytto. Eupolis, dans ses attaques, avait surtout en vue Alcibiade. Pour y répondre, Alcibiade fit, dit-on, jeter à la mer le poëte. Aristophane fait allusion au culte d'Adonis qui, comme celui d'Aphrodite de Paphos, était originaire de Syrie; les cérémonies portaient l'empreinte d'un grossier naturalisme. Vers 430, un autre culte phrygien, celui de la Mère des Dieux, fut apporté en Attique. On sait quelle terreur et quelle colère à la fois saisirent les Athéniens lorsqu'un matin ils virent les Hermès mutilés.

L'explosion fut soudaine : mais des causes diverses l'avaient depuis longtemps préparée. De vagues rumeurs avaient appris au peuple que des Athéniens adoraient des divinités qui n'étaient pas celles de la république; il s'inquiétait de ces mystères célébrés en secret et pendant la nuit. La pièce d'Eupolis, qui sans doute ne fut pas la seule, avait donné un corps à ces soupçons; les impressions qu'elle laissa chez les spectateurs les disposaient à croire la religion menacée, comme les *Nuées* d'Aristophane préparèrent chez plus d'un juge futur de Socrate la conviction que le philosophe voulait renverser les dieux de l'Etat et corrompait la jeunesse. Aussi crut-on facilement qu'Alcibiade était le seul coupable.

Nous ne pouvons suivre M. Foucart dans l'histoire qu'il trace des thiases et dans tous les détails qu'il fournit sur leur organisation intérieure, sur leurs honneurs, leurs finances, etc. Le livre est à lire tout entier.

M. Léon Heuzey, professeur d'archéologie à l'école des beaux-arts, communique la seconde partie de son mémoire sur les statues de femmes voilées, dans lesquelles il a été le premier à signaler des représentations de Déméter. A l'appui de sa thèse, M. Heuzey cite et étudie un assez grand nombre de sculptures antiques, dont plusieurs appartiennent au musée du Louvre.

C'est surtout dans les figures de ce genre que l'on peut se rendre compte de la signification du voile et des ressources d'expression que les artistes grecs en avaient tirées. La *Calyptra* qui n'est qu'une forme du châle ou *péplos* des dames grecques, porté en voile sur la tête, avait par elle même un caractère nuptial et matronal.

Dans quelques villes, notamment à Thèbes, en Béotie, les femmes ne se montraient pas en public sans se masquer presque totalement la face, comme le font encore les dames turques. Mais ordinairement, en Grèce l'usage du voile était plus libre. Les femmes devaient se voiler naturellement dans la saison rigoureuse et cet ajustement présente ainsi une première relation avec le type de la déesse qui symbolisait la désolation de l'hiver. On se voilait aussi dans la douleur. Mais ici il y a une importante distinction à faire : la tête nue et rasée était pour les femmes grecques la tenue rigoureuse du deuil, tandis que le geste de se voiler le visage n'avait spécialement pas le caractère funéraire; il n'était que l'expression instinctive de l'espèce de pudeur qui est naturelle aux larmes. De cette observation il résulte que les figurines voilées ne sauraient représenter des pleureuses; mais cet ajustement se prête sans difficulté à l'expression de la tristesse de Déméter.

L'arrangement traditionnel du voile sur la bouche, traduction plastique très-heureuse du silence obstiné de la déesse, a pu même par la suite désigner le caractère secret et mystérieux de son culte.

En conséquence, suivant M. Heuzey, il ne faut pas hésiter à reconnaître Déméter même dans les nombreuses figurines debout, à la tête inclinée sous le voile, et dont l'attitude paraît parfois trahir la fatigue d'une longue marche, bien que l'exécution, par trop sommaire, n'accuse pas ces caractères d'expression avec toute l'intensité désirable. On ne doit pas excepter le cas où la tête voilée est surmontée du large chapeau, que les dames grecques portaient pour la promenade et pour le voyage, et qui, jusque sur la scène tragique, désignait une femme qui vient de faire une route longue et pénible. Les paysans de la Thessalie portent encore de nos jours, sous le nom de *skiadi*, leur ancienne *causia* nationale; c'est un immense chapeau de paille de jonc, qu'ils suspendent, comme les anciens, derrière leur dos, et dont ils ne se couvrent qu'aux heures les plus chaudes du jour, surtout pour les travaux des champs.

(*Journal Officiel*).

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 28 Janvier, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumélie.....	fl. 48.25
idem nouvelles....	22.50
Anglo-Bank............	160.—
Société de crédit aust-turq.	31.25
Banque austro-ottomane..	55.75
Pièce de 20 francs.......	9.04
Agio....................	107.50
Change sur Londres......	113.45
Crédit anstalt..........	242.75
National Bank...........	991.50
Lloyd...................	462.—

Fermeté à la Bourse.

Vienne, 29 janvier, 11 h. 20 m.

Le général Gablenz est mort soudainement à Zurich.

Vienne, 29 Janvier, 9 h. 50 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	48.—
d. Nouvelles ...	21.75
Anglo-Bank.............	164.—
Société de créd. aust-turq..	32.50
Banque austro-ottomane..	56.75
Pièce de 20 francs.......	9.02
Agio....................	107.20
Change sur Londres. ...	113.05
Crédit anstalt	243.50
National Bank (c. d. fl. 37)	994.50
Lloyd	—.—

L'*Anglo-Bank* a été chargé de l'émission de l'emprunt municipal s'élevant à 40 millions de florins. L'émission aura lieu au cours de 95 fl. en or.

France.

Paris, 29 Janvier, matin.

Une lettre du comte de Chambord attaque le pouvoir septennal du maréchal Mac-Mahon.

Paris, 29 janvier.

Obligations Roumélie fr. 108.50

On assure d'une manière formelle que la famille de feu Merton fera face aux engagements du défunt, ainsi qu'à ses obligations à la Bourse.

Le gouvernement semble inquiet de la discussion immédiate qui va avoir lieu sur la circulaire de M. de Broglie.

Allemagne.

Berlin, 29 janvier.

Amélioration à la Bourse; cours plus fermes.

Italie.

Rome, 29 janvier

Le général La Marmora défie le prince de Bismark de démentir, par des preuves, les documents contenus dans son livre.

Suisse

Zurich 29 janvier.

On assure que le général Gablenz s'est suicidé pour cause d'embarras financiers, provenant de mauvaises spéculations de Bourse.

Angleterre.

Londres, 28 janvier

Dans un meeting enthousiaste, tenu par des protestants, ceux-ci ont décidé de s'unir aux protestants allemands, contre l'ultramontanisme.

Espagne.

Madrid, 28 janvier.

Morionès a repris le dessus sur les Carlistes.

Serbie

Kragujevatz, 29 janvier.

M. Markovitz a été cité à l'Assemblée pour se disculper. Apparemment il sera poursuivi par devant les tribunaux.

Grèce.

Athènes, 29 janvier, 8 h. 5 m. soir.

Laurium escompte fr. 22

Affaires limitées à la Bourse.

Le Synode a proposé l'archevêque de Messenie pour le poste de métropolitain d'Athènes.

Les chefs de l'opposition paraissent s'être unis pour renverser le ministère.

COURS DES FONDS.

Londres, le 29 janvier.

	Clôture.
Dette Générale	41 5/16
Emprunt 1865	59
do 1869	53 7/8
do 1871	56 1/2
do 1872	67 1/2
Consolidés anglais	92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 29 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	47	10	—
	Hausse........	»	47	17	20
	Baisse.........	»	47	8	—
	Clôt. du midi....	»	—	—	—
	Clôt. du soir....	»	47	14	—
	Après Bourse...	»	—	—	—
Actions S. Gén.		L.S	6	22	—
» de la Société de change et de valeurs........		»	3	35	—
» de la Banque de Const...		»	4	22	—
» du Crédit Austro-Turque..		»	3	20	—
» du Crédit Général......		L.T.	8	—	—
Banque Verissi et Cossoudi......		»	—	—	—
Tramway		»	7	40	—
Société Commerciale Ottomane....		»	3	20	—
Laurium (escompte)...........		Fr.	20	—	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	5	—	—
Obligations des Chemins de fer....		»	112	—	—
» 2e émission		»	51 1/2	—	
Emprunt....	1863.. coup. dét.	»	312	—	—
	1865 ... coup. dét.	»	314	—	—
	1869	»	270	—	—
	1872..........	»	69	—	—
	1873...........	»	268	—	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise..............	P.	110 30
Pièce de 20 francs...........	»	87 32
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 5
Bechlik—(différence)..........	»	105 —
Métalique... (id)............	»	105 10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 28 janvier.

Marseille, paq. à vap. fr. *Callia*, c. Rachon, ayant touché Naples, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 53 passag.

Alexandrie, paq. à vap. egypt *Mahalé*, c. Rubin, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. 45 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 28 janvier.

Odessa, paq. à vap. rus. *Princesse Woronzoff*, c. Cingria, div.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, d.

— paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Thodoros, div.

Varna, paq. à vap aut. *Neptum*, c. Zelinga, div.

Marseille, paq. à vap. fr. *Tage*, c. Pointel, div.

Kustendjé, paq. à vap. angl. *Silistria*, c. Clarkson, div.

Trebizonde, paq. à vap. ottom. *Trebizonde*, c. Bava, d.

Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Chibin*, c. Poskyr, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 26 janvier

Hell. *A. Spiridion*, c. Moropoulos, blé, Ibraila p. Mrrs.

Aut. *Danubio*, c. Tercich, div. Odessa p. Cons/ple.

Rus. *Moscowa*, c. Richter, blé. Odessa p. Marseille.

Hell. *A. Spiridion*, c. Samarandinis, maïs, Ibraila pour Trieste.

Hell. *Evanguelistria* c. Catzulis, blé, Ibraila p. Mars.

du 26 janvier.

Ottom. *Trebizonda*, c. Bava, div. Trebizonde p. Const.

Rus. *Oleg*, c. Jevdokimoff, div. Odessa p. Cons/ple.

Ottom. *Cara Couch*, c. Ahmet blé, Ibraila p. Cons/ple.

Ottom. *Cayni Deria*, c. Hassan, blé, Varna p. Const.

Ottom. *Muradi bahri*, c. Costandinou, blé, Ahilo pour Constantinople.

Ottom. *Azderi Deria*, c. Hassan, blé, Varna p. Cons/ple.

Aut. *Sphynx*, Vladisavuvich div, Trebizonde p. Const.

Hell. *Caliopi*, c. Brasianos, blé, Kustendjé p. Marseille.

Aut. *Neptum*, c. Zelinga, div. Varna p. Cons/ple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que Leval effendi vient, à notre grand regret, de résigner les fonctions de Directeur Général qu'il remplissait depuis la création de notre entreprise.

Les mêmes fonctions ont été confiées à

P. WASSA EFFENDI

qui signera conjointement avec un des administrateurs, tous actes engageant la Société.

Veuillez prendre note de sa signature ci bas et agréez l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
(Signé) Const. Carapanos.

P. Wassa Effendi signera
(Signé) P. Vassa.

Cons/ple, le 28 janvier 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Le samedi 31 janvier, étant jour férié à cause du Courban-Baïram, le vingt-quatrième tirage des obligations de l'Emprunt à Primes de francs 792000000 aura lieu publiquement à l'Hôtel des monnaie, lundi 2 février à onze heures précises.

Cons/ple, 28 janvier 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

Le public est prevenu que les terrains d'une superficie de 35 pics, sis rue Hamal-Bachi N° 32 et 34 appartenant à la municipalité sont sur le point d'être adjugés. Le prix de 12 Livres Turques 1/4 le pic ayant été offert les personnes désireuses de surenchérir devront, dans le délai de 11 jours à partir d'aujourd'hui, faire leurs offres au bureau de la comptabilité du 6me Cercle, ou bien à Abdi effendi expert de la dite Municipalité,

Hôtel Municipal, ce 14/26 janvier 1874.

Le Secrétaire-Général
RÉCHAD.

Emprunt 6 °/o Ottoman de 1873

Versement du 2 février 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt 6 °/o Ottoman de 1873 sont invités à effectuer le 2 février prochain à la Caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 10 °/o échéant le dit jour.

Ce versement sera réglé au change de Lt. 12,50 pour Lg. 100 et inscription en sera faite sur les Certificats.

Galata, le 28 janvier 1874.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonnes références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Takir N° 20.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 22 Janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la quantité de peaux ci-dessous mentionnée, nécessaires à la Tannerie Impériale de Béïcos.

35000 peaux salées d'Anatolie et de Tiflis déjà soumissionnées à 15 piastres l'ocque;

5000 peaux vertes salées de Roumélie et d'Odessa déjà soumissionnées à 10 1/2 piastres l'ocque;

et le Jeudi suivant 24 Janvier aura lieu l'adjudications définitive de 12000 peaux vertes salées des Indes et de 4000 peaux de veaux séchées au vent déjà soumissionnées la première à 13 1/2 piastres l'ocque et la seconde à 32 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqué.

Séraskérat, le 24 janvier 1874.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Effendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par P. Sebah.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs monographies *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1/2 Médjidié.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Haddan, C. E.

8me ANNEE N° 24. — 13 Zilhidje [illegible] — SAMEDI 31 JANVIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* : à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Convertite N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH chez MM Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 30 Janvier.

BULLETIN POLITIQUE.

La derniere circulaire de M. de Broglie souleve contre le ministère une sorte de *tolle* qui se traduira par des interpellations dont le cabinet aura certainement à souffrir. Il est meme probable qu'elles consommeront la rupture irrevocable des légitimistes et des orléanistes. A moins, ce qui est impossible, que le vice-president du conseil vienne declarer à la tribune que les partis ont le droit de chercher à changer le pouvoir avant le terme des sept ans, fixes par le vote de la Chambre.

M. Gambetta a parfaitement compris dans quelle situation il placerait le gouvernement, vis-à-vis de la droite, s'il parvenait à le mettre face à face sur la question des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, aussi est-il evident qu'il veut obliger M. de Broglie à repéter au sein de l'Assemblée la declaration contenue dans sa circulaire : à savoir que le septennat est inviolable.

Dans tous les cas le cabinet n'echappera pas au danger de donner des explications categoriques, et comme c'est là pour lui l'ecueil, on s'explique facilement qu'il soit inquiet, ainsi que le disait hier le telégraphe.

Il voudrait certainement bien retarder le plus possible la discussion de l'interpellation de M. Gambetta, surtout apres la lettre que M. le comte de Chambord vient de publier contre le pouvoir du maréchal Mac-Mahon, mais il est evident que la gauche et la droite pure sont decidées à obtenir du chef du cabinet des déclarations peremptoires.

Que sortira-t-il de la discussion qui va avoir lieu ? Probablement rien de decisif pour le moment, mais certainement une situation pleine de périls dans un avenir assez rapproche.

L'archeveque de Posen cité à comparaitre devant le tribunal institue par les recentes lois confessionnelles vient de repondre par une lettre adressée à ce tribunal.

Le prélat declare qu'il ne reconnait pas la competence du juge d'instruction de la cour en matiere religieuse, et ajoute :

« L'emploi de moyen de coercition ne me feront pas sortir de mon abstention ni changer d'avis. J'ai agi ouvertement et loyalement. La position défensive que j'ai prise vis-à-vis des lois ecclésiastiques se trouve expliquee et definie dans toutes mes correspondances avec les autorités civiles. »

Cette declaration ne laisse rien à desirer, mais il est peu probable qu'elle arrete le proces, M. de Bismarck semble trop décide à vouloir continuer la lutte avec l'episcopat.

La Chambre des députés de Baviere vient d'adopter la proposition de M. Voelk, en faveur du maintien de l'institution du jury dans le nouveau code de procédure criminelle, dont le Conseil federal et le Parlement allemand auront bientôt à s'occuper.

On sait que les Etats du Midi attachent un haut prix à la conservation de cette institution qui fonctionne chez eux depuis longtemps et qui n'a jamais souleve d'objections serieuses. Mais la chancellerie de l'empire tient à ses cours echevinales et il faudra voir si l'opposition au sein du Conseil federal sera assez forte pour obliger le gouvernement allemand a modifier son projet de code.

L'abolition du jury, particulierement en matière de presse, serait pour plusieurs Etats de l'Empire, un grief très-vif contre les nouvelles institutions.

Le congrès des *Trade's Unions* s'est ouvert à Sheffield. Depuis sa réunion, il a été donne lecture de plusieurs pièces et entre autres d'une lettre de la *Ligue Universelle des ouvriers de Genève*, proposant l'envoi à Sheffield d'un delégué pour discuter les bases des relations permanentes.

Cette lettre est signée par les secrétaires de la Ligue pour la Suisse, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne.

Le congres a declaré « qu'il fallait entretenir des relations amicales avec les associations continentales, mais qu'il n'y avait pas lieu de se confedérer avec elles tant que la confederation des associations nationales n'etait pas accomplie. »

Le bruit repandu par le *Daily Telegraph*, et reproduit par tous les journaux etrangers, qu'une note avait été adressée par le cabinet de Berlin à celui de Bruxelles à l'égard de l'attitude de la presse belge ; ce bruit vient de faire l'objet d'une interpellation à la Chambre des représentants de Belgique.

Le ministre des Affaires etrangeres a répondu :

«Les informations de la presse étrangère sont inexactes ; l'Allemagne ne nous a pas adresse de note. Je crois cependant servir les interets du pays en renouvelant l'appel fait par mon prédécesseur à la modération et à l'impartialité de la presse. Je le fais librement, obéissant uniquement au sentiment des justes egards que nous devons aux puissances amies et au désir de fortifier leurs excellents rapports avec la Belgique.»

Le violent discours de M. de Bismark contre le général La Marmora ne pouvait passer sans réplique, elle ne s'est pas fait attendre.

L'ancien président du conseil des ministres d'Italie a repondu dans une lettre qu'il a adressée à plusieurs journaux. « Il défie le prince de Bismark de dementir, par des preuves, les documents contenus dans son livre. »

Il est bien difficile d'admettre que M. de La Marmora a publié des documents faslifiés ou controuvés. Son caractere, son passe, la haute position qu'il a occupée pendant des années, s'opposent à ce qu'on admette une supposition pareille.

La session des Chambres Suédoises a ete ouverte par un discours du trone.

La harangue royale constate les bonnes relations avec toutes les puissances etrangeres et fait une mention spéciale de la visite de S. A. I. le prince héréditaire d'Allemagne. Les principaux projets de loi enumerés dans le discours [illegible] une loi [illegible] de commerce pour le trafic entre la Suede et la Norwege ; des supplements de traitement pour les fonctionnaires publics, et l'extension du reseau ferre.

Le plan de la nouvelle organisation de l'armee et de la flotte sera communiqué aux Chambres ; par contre la question de la suppression de l'impot foncier, qui est en connexite étroite avec la précédente, ne sera pas soumise à la legislature dans le cours de cette session.

LA REGIE DES TABACS (1)

Nous croyons avoir demontré que tous les motifs se reunissent pour la prompte organisation de la regie des tabacs, sur la base d'une concession temporaire des droits de l'Etat à des particuliers, moyennant soit une redevance fixe, soit un interét dans les benefices de la regie. Bien que nous avons deja indique l'importance qu'il y a pour le gouvernement à porter son choix sur des concessionnaires compétents nous croyons devoir insister par la raison que de ce point special depend le succes ou l'insuccès de la regie. On l'a bien vu dans l'essai partiel qui avait ete tente à Constantinople. L'elementaire bon sens indiquait que l'entreprise ne pouvait reussir, si elle etait confiée à des mains inexperimentees. Le gouvernement n'aurait dû conceder le monopole qu'à des hommes dont la competence etait bien etablie, qu'aux demandeurs possedant une connaissance approfondie de la culture, de l'achat, de la manipulation et de la vente des tabacs. Si cette condition avait été remplie on aurait pu contrebalancer en partie les chances désavantageuses qu'avait à subir le fonctionnement de la regie par suite des usages du pays, de sa situation topographique et de la contrebande. On s'empressa tout au contraire de negliger d'une façon absolue cet élement essentiel de la question. Aussi qu'arriva-t-il ? Un insuccès eclatant fut le resultat de l'erreur qui avait fait conceder le monopole à des financiers fort entendus en leur spécialite, mais incompetents en matiere d'exploitation de regie des tabacs.

Il est d'ailleurs à remarquer que la faute commise en cette circonstance par le gouvernement, ne constitue pas une exception. A chaque instant, il met en oubli la regle qui prescrit de ne conceder l'exploitation des ressources du pays qu'à ceux dont les connaissances speciales, dont la competence et les talents administratifs offrent des garanties serieuses de direction intelligente et methodique, de travail assidu et bien ordonne et par suite de succes. Il est clair en effet que le proverbe populaire : «à chacun son metier» s'applique tout aussi bien aux grandes entreprises industrielles qu'aux affaires des particuliers. On n'a pas, jusqu'a present, tenu suffisamment compte de cette verite de sens commun. Par un defaut de reflexion et de methode fort regrettable, le gouvernement a fait preuve, en bien des circonstances, d'une legerete extreme dans les concessions par lui accordees. L'exploitation rapide des ressources naturelles du pays devant être energiquement poursuivie, il y a necessite de conceder les mines, les forets, d'accorder des encouragements à l'industrie, d'executer au plus tôt les routes et les chemins de fer. Les ministres doivent pour cela s'entourer d'hommes speciaux dont les connaissances techniques et la capacite administrative soient à la hauteur de la mission qui leur est confiee. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, il est evident que le ministere aura fait un mauvais calcul puisqu'il aura dépense beaucoup d'argent pour attacher au service du pays des hommes d'un merite contestable et qui par conséquent peuvent l'entrainer dans une fausse voie. Il faut de plus soumettre à un examen minutieux la competence des demandeurs de concessions et surtout de ceux qui voudront exploiter la regie des tabacs. Il est indispensable que nous n'assistions plus à ce spectacle lamentable de concessions demandees et obtenues dans un but exclusif de speculation. Ces concessions ne sont souvent qu'un pretexte à indemnite et grevent ainsi le tresor de lourdes charges au lieu de contribuer au developpement de la richesse nationale. Le gouvernement profitera sans nul doute de l'experience qu'il a acquise à ses depens et, nous ne saurions trop le repeter, il attachera une importance toute particuliere aux garanties de capacite et de competence qu'offriront les concurrents à la concession de la future regie des tabacs.

(1) Voir le numéro du 29 janvier

CHOSES DE PARIS.

Paris, 6 janvier.

Les Modes du jour sont en l'honneur des étrennes, pour les visites et les receptions du Jour de l'An. On porte principalement beaucoup de velours et de fourrures. Le velours s'est democra[illegible] République. Il est vrai que le velours ne coûte pas plus cher que la soie, et qu'il est plus confortable et plus solide. Il y a de tres grands diners de gala dans le monde officiel et dans le monde parisien ; il faut donc s'habiller en conséquence. Les jeunes femmes se mettent pour ainsi dire en toilette de soirée, avec le corsage decollete. Les femmes qui sont en plein automne de beaute preferent avec raison le corsage décollete carre a la Louis XV, ou le corsage ouvert en châle, avec manches jusqu'au coude, se terminant en flots de dentelle. C'est plus de leur age. Pour jeune et jolie femme citons une toilette en velours émeraude à longue traîne tout unie, avec un tablier de faille vert-réseda très pale, garni de volants de blonde blanche brodée de perle blanches. Le corsage decollete et [illegible] garni de la même blonde, avec longues [illegible] devant et derrière, décrivant pour ainsi dire quatre voiles de navire. Dans les cheveux, bouquet de diamants et panache de plume vert-émeraude [illegible].

Une toilette satin blanc et tulle blanc, toute bordée de fleurs des champs, avec écharpe de fleurs des champs rivalisant avec les bouquets de la jupe.

Une toilette de satin noir et tulle perle de jais, avec jupe à traine bouillonnee de biais. Sur cette jupe, longue traine en chantilly, relevée tres en arriere avec des agrafes de jais et une double écharpe de satin rubis, taillée en biais et frangée de jais. Le tablier et le devant du corsage ressemblent à une cuirasse de maille de jais. Et puisqu'il n'y a pas de jour de l'an sans bonbons, sans fleurs et sans parfums, arrêtons-nous dans le temple de parfumerie de la maison Violet, rotonde du *Grand-Hôtel*, *Boulevard des Capucines*, [illegible] véritable exposition d'objets d'art relatif à la toilette féminine, à l'occasion des etrennes. L'installation luxueuse et grandiose de la [illegible] permet de grouper [illegible] des merveilles dans ses vitrines, qui n'ont pas leurs pareilles, et qui excitent l'attention et l'admiration de tous les étrangers et amateurs du beau artistique. Il y a des coffrets splendides en cristal de roche, avec monture de bronze doré dans le style de chaque coffret ; des nécessaires de toilette les plus complets, des boites de parfumerie capitonnées en satin, assorties aux violettes d'Italie, à l'Ylan-Ylang, émanent les senteurs du lilas de Perse, ou bien variées des principaux articles extra-fins de la maison Violet ; des flacons de toilette armoriées et chiffres ; des boites de brosserie en ivoire sculptee ou unie, avec chiffres et armoiries ; des trousses de voyage ; des bonbonnieres ; des brûle-parfums ; des coupes à bijoux, toute une collection d'éventails fantaisistes et artistiques signés *Kess* ; et *une tres jolie cassolette Pompadour* qui fait nouveauté, et que toutes les jolies femmes suspendront a leur châtelaine. Cette *cassolette Pompadour* [illegible] bourses. La *Maison Violet* ne fait rien a demi ; elle n'aura pas assez de cassolettes, ni de [illegible]les de parfumerie, qui remplacent un bouquet de fleurs. C'est la maison Violet qui a mis les boites de parfumerie a la mode ; elles ont aussi de prime-abord ! elles sont simples ou riches, en cachemire brodé, en satin capitonne, ou en satin uni avec aquarelles, ou bien artistement cartonnés. Il en est ainsi des sachets pour les gants, les mouchoirs et les dentelles. Les sachets de la maison Violet sont uniques ; ils sont illustrés d'une aquarelle de fleurs en rapport avec le parfum qu'ils exhalent. *La violette dit : « je suis la violette »* Les bonbons a la mode, pour 1874, s'appellent *Merveilleuses*, en l'honneur de *Victorien Sardou*. Si j'avais ete leur marraine, je les aurais baptisés *Merveilleux*, ou bien : *Incroyables*, car il ne faut pas oublier que les bonbons sont du sexe fort. Est-ce pour cela que nous les croquons si bien ? Les *Merveilleuses* ne s'appellent plus bonbons. Ce sont des pâtes fondantes exquises, délicates, [illegible] dont le goût ne peut se définir qu'en s'écriant : *C'est merveilleux*...

Paris est ainsi fait que les Merveilleuses sont dans toutes les bouches, et qu'on ne tarit pas d'éloges sur les pâtes fondantes et sur le theatre [illegible].

[illegible]

LETTRE DE GRECE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Corfou, le 26 janvier 1871

Les élections sont terminees. La démocratie l'a emporté. M. Bizarro a été reelu maire de Corfou.

Ainsi que je vous le disais dans ma dernière correspondance, le discours de M. Braila en faveur de M. Capodistria, candidat au poste de Démarque, n'a pas favorise son election.

Les demonstrations faites en faveur de M. Bizarro ont été vraiment ridicules.

Entr'autres, quelques vagabonds, montés sur une voiture, parcouraient les rues de Corfou en [illegible] et faisant flotter un pavillon *rouge* (!).

Ces m[illegible] semaine de travail !

En général les Corfiotes ont prouve par leur conduite dans les dernieres elections que M. Valaoriti connait son monde ici et le mène à sa guise. On dit même que M. Valaoriti s'est fait inscrire demiote à Aros de Corfou, abandonnant son domicile de Ste-Maure, afin que dans les nouvelles élections de la Chambre des Députés, — car on suppose imminente la dissolution de la Chambre, il puisse être nomme député d'un des départements de l'île de Corfou.

Comme on s'y attendait, des troubles ont eu lieu à Zante. Quelques pauvres pères de famille ont eté tues ou blessés.

Madame Zoulati, femme du ci-devant maire de Zante, a été scandaleusement offensee par la populace sur la voie publique.

La gendarmerie a désarmé un grand nombre de personnes et elle a mis la main sur un dépôt d'armes et de munitions assez considerable.

Des demonstrations scandaleuses en faveur du [illegible] proposé par M. Lo[illegible]

Et quand est-ce que ces perturbateurs de l'ordre public cesseront de répandre la misere et le désespoir au sein des familles ?

Depuis quelques jours nous avons de passage a Corfou le duc de Toscane avec sa suite.

Hier est arrivé son yacht à vapeur, un fort joli bâtiment qui était resté à Vallone pour y subir quelques réparations.

Madame la Baronne d'Everton, femme du consul d'Angleterre est décédée samedi.

Hier ont eu lieu ses funérailles.

Cette dame était un habile écrivain.

Nous avons aussi une parente du comte de Bismarck ici. Elle est venue pour faire changer [illegible].

CHRONIQUE.

Chevket pacha, premier aide de camp du Sultan, est nomme au poste de premier chambellan de Sa Majesté, en remplacement de Hakky bey releve de ses fonctions.

Djefer agha, premier eunuque de S.A. la Validé Sultane a été remplace par Ramis agha.

Pertew effendi, président du Divani-Temiz de Smyrne, se trouvait depuis quelque temps à Constantinople pour affaires de service, ainsi que Diran effendi, drogman du vilayet d'Aidin. Ces deux fonctionnaires sont repartis pour Smyrne la semaine dernière.

On annonce la formation d'une commission dans le sein de l'Exarchat bulgare. Cette commission devra rechercher les moyens capables de permettre la construction à Constantinople d'une grande eglise qui servirait de cathédrale à l'Exarchat.

Presidee par S. Em. l'Exarque bulgare, la dite commission a déjà tenu quelques seances à Ortakeui. Les fonds nécessaires seront demandes à une souscription publique ouverte en Bulgarie.

Un journal arménien de la localité raconte une nouvelle assez originale : un musulman et un chretien ayant vu simultanement, en songe, un trésor enfoui à Ok-Meïdan, à Haskeuï, auraient obtenu du gouvernement l'autorisation de faire des fouilles en cet endroit.

Bonne chance !

On lit dans l'*Imerissia Néa* d'Alexandrie, du 21 janvier :

Nous avons précédemment annoncé qu'en vertu d'une décision du conseil prive du Khedive, sanctionnée par Son Altesse, les tabacs et les *tumbékis* de production indigene etaient imposés de piastres 20 l'oeque, taxe égale à celle qui frappe les memes articles provenant de l'étranger.

Cet arrete a été modifie par une décision récente du meme conseil. Désormais les tabacs et les *tumbékis* égyptiens ne seront plus taxes à 20 piastres l'ocque, mais il sera perçu un droit de 20 pour cent sur la valeur de ces produits.

On dement la nouvelle d'apres laquelle le *Daïra* du Khedive aurait engage des pourparlers avec une societe commerciale et industrielle de Paris pour vendre toutes les raffineries de la Haute-Egypte, ainsi que la récolte des cannes à sucre du Khedive. D'apres nos informations, il ne s'agissait que de la vente, à des conditions tres avantageuses pour le *Daïra*, du produit des fabriques de sucre pendant l'année courante, mais comme cette operation n'etait pas du genre de celle que la société parisienne

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Il faut pourtant que je m'explique une fois pour toutes sur la valeur du titre que j'inscris en tete de mes causeries hebdomadaires, et que je satisfasse ainsi à la curiosité, bienveillante sans doute, de plus d'un lecteur qui m'a demande des eclaircissements à ce sujet. Pourquoi le long du Bosphore ? me dit-on, puisque en realite vous ne quittez pas Péra...

Je pourrais me dispenser de repondre, — c'est même le procede le plus pratique et le plus commode dont je pourrais user, mais outre que la douceur de mes mœurs s'oppose à ce manque d'egards envers des lecteurs, meme indiscrets, le desir de paraitre empresse aupres de ceux qui me temoignent quelque intérêt, m'engage à leur fournir les explications le plus — ou le moins — satisfaisantes qu'il me sera possible.

Je prierai les curieux de se reporter au premier ecrit que j'eus l'honneur de faire paraître dans cette feuille, ecrit qu'ils n'ont jamais lu, ou tout au moins, dont ils ont complètement banni la memoire. Dans ce memorable document, prevoyant l'objection qui me serait faite un jour, j'ecrivais les lignes suivantes :

« Peut-être vous dois-je une explication à propos de mon titre : pourquoi *le long du Bosphore* ? Si vous vous avisez de me le demander, vous m'embarrasseriez singulierement. J'aurais pu tout aussi bien dire *sur* le Bosphore, *dans* le Bosphore, *autour* du Bosphore, *au travers du*... ou *à travers le*..., ou bien *à tort et à travers* le Bosphore, que tous ces titres n'eussent pas mieux ou plus mal désigné mon sujet, pour l'excellent motif que je n'ai pas plus de sujet que vous n'avez le numero gagnant de la loterie des chemins de fer ! Je n'ai ni but, ni intention, ni idee préconçue. J'irai ou me poussera la fantaisie, la préoccupation ou le fait du moment, sans me soucier de la regle des unites, d'Aristote, du commencement, de la suite et de la fin ; de l'avis de mon voisin et des impressions de ma voisine, à moins cependant que celles ci ne me soient particulierement favorables, auquel cas je serais prêt a faire toutes les concessions et meme toutes les bassesses imaginables. »

Eh bien ! est-ce assez clair ? Ai-je assez tenu les promesses... que je n'ai pas faites ?

Cette declaration, en guise de profession de foi, pourrait me dispenser de plus amples explications et me permettre de passer outre, mais en restant de bonne foi, — on ne peut helas ! depouiller le vieil homme, — tient me contraindre à avouer que, au fond et a l'origine, mon intention etait evidemment d'aller me promener *le long du Bosphore*, et d'y rapporter les impressions et les faits que j'y aurais recueillis. J'avais compte sans mon hôte ! Le froid est survenu, les villages que je pretendais explorer ont vu deserter ceux qui les embellissaient de leur presence *tout Constantinople* est maintenant à Pera, (sauf une exception) Que voulez-vous donc que j'aille faire sur des rives desertes, veuves de soleil et d'habitants, et que le goeland seul, elégant mais peu communicatif ecumeur du flot amer, vient animer de sa presence monotone ! Et puis, je suis si frileux !..

Mais l'hiver ne durera pas toujours, le printemps nous sourira bientôt. Apres les jours sombres et pluvieux, les nuits glacees et tristes, — les matins radieux, les soirees sereines, les nuits resplendissantes et constellees d'etoiles, peuplees de fantômes, de visions.... Allons ! du calme. Oh ! alors je fuirai loin de notre faubourg piteux, et ce sera bien des rives enchantees du Bosphore que je daterai mes causeries, à moins cependant que je n'aie change de titre et d'idée jusque là, car l'homme est un animal *ondoyant et divers*, absolument comme la femme, a qui Montaigne applique cette appellation, sans compter que celle-ci est en outre *perfide comme l'onde*, ajoute Shakspeare, que je suis fort aise de citer, afin de lui laisser la responsabilite d'une assertion que je ne puis admettre, quant a moi, qu'avec des circonstances.. aggravantes.

Ce dont je suis sûr, malheureusement, en ce moment, c'est que nous sommes confinés a Pera et que nous n'en sortirons pas de sitôt. Resignons-nous donc à notre destinee et tâchons de nous accommoder à notre sort. Essayons-le d'autant plus volontiers que, le fait est certain, on va épurer nos mœurs. Mon Dieu ! oui, on va moraliser Pera, on lui donnera une tenue decente, on lui refera une.....avec la recette probablement de Marion Delorme.

Le mot d'ordre est parti d'en haut. L'honorable prefet de la Police, jugeant que les bals publics etaient un motif de scandale et de deperdition, ou les Arthurs et les Clorindes de Pera compromettaient leur robe d'innocence, a enjoint a la municipalite d'avoir à interdire toute fête publique et nocturne durant le carnaval. L'honorable Président du VIe Cercle, moins candide ou plus pessimiste que son collegue de la Police, jugeant que les commis coiffeurs et les demoiselles de comptoir, et autres lieux, n'en deviendraient pas meilleurs pour ne pas faire des entrechats et de jetes-battus, a cru devoir s'abstenir d'un procéde aussi draconien que peu motivé. Le débat est alle jusqu'au Grand-Vezir qui, apres avoir ecoute les deux partis, a decide que la population de Pera continuerait a jouir de l'ineffable droit de se galvauder nuitamment, et la statue de la pudeur s'est voilee...d'une feuille de vigne !

Avons-nous peu de chance ! Quand je pense qu'il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu pour que nous retournions a l'âge d'or de l'innocence, et que nous devenions purs comme au lendemain du jour de notre premiere communion (pour ceux qui l'ont faite) [illegible] lendemain du jour de notre naissance, (ce qui n'est pas la même chose, mais avec beaucoup de mauvaise volonté !..) je me sens pris d'indicibles regrets et d'une mortelle tristesse !

Nous n'en devons pas moins remercier l'honorable Prefet de police de son bon mouvement en faveur de notre vertu, et lui signaler en revanche les désastreux résultats qu'a produit son arrêté sur les tripôts ou maisons de jeux publics. Nous allons bien l'étonner, mais nous lui déclarons qu'il n'y a jamais eu plus de jeux clandestins que depuis qu'il a prohibe séverement ces exploitations publiques dangereuses ! A quoi faut il attribuer ce résultat inattendu, — ou attendu, je ne sais au juste ? Les bons gendarmes veillent pourtant !

Quand je dis *veillent*, il faudrait peut-etre ecrire *dorment*. Serait-ce d'aventure que ces braves sortent du premier carabinier, ce fameux corps où, par un malheureux *hasard*, au secours des *pigeons plumés*, on arrive une heure trop tard ?

Pour en revenir à la question de la prohibition des bals publics, le résultat, si cette mesure restrictive avait éte adoptée, etait bien simple à prévoir : aujourd'hui la masse est profondément immorale, tout en dansant, demain elle eût été tout aussi immorale—en ne dansant pas. Voilà la différence !

Mais que sont tous ces projets philanthropiques auprés de celui qu'a conçu M. Missirie, l'éminent hôtelier de la grand'rue de Péra ! Lui, n'a pas fait comme les magistrats de la police, il n'a pas dit : retranchons pour moraliser. Non, il a fait plus et mieux encore, il a dit : maintenons, mais moralisons.

Depuis longtemps déjà M. Missirie, tout en soignant les intérêts temporels de son etablissement, se préoccupait des intérets spirituels de la société. Il constatait avec amertume la décadence et le debraillé des mœurs, et son cœur s'attristait et ses yeux versaient des larmes amères. La nuit, il avait des visions, absolument comme Jeanne d'Arc. Comme la pucelle d'Orléans, il entendait des voix qui lui disaient : « Joseph, lève-toi, ceins tes reins, arme ton bras, terrasse le fleau de l'impureté, organise des bals de moralite publique, tu dois sauver la societe....sans compter que ça rapporte toujours quelque chose ! »

Et alors, M. Missirie, inspiré, se tenait à peu près ce langage : « Il est certain que la morale est bannie des relations sociales ; les bals, même de charite, sont devenus des [illegible]s de perdition ou un pere de famille ne peut conduire decemment la gouvernante de ses filles. On y professe une morale d'un relâché ..Oh ! quel relâché, Seigneur ! On s'expose a entendre des propos dont rougirait une nourrice. Il y a même des vieux qui y conduisent leurs maitresses ! Si j'organisais des bals sous le patronage de la morale, ou une belle-mère pourrait conduire son gendre ?... Joseph ! c'est Dieu qui t'inspire, organise des petites fêtes où la vertu fera les honneurs au plaisir et où les personnes honnetes n'auront pas à rougir en coudoyant les indignes créatures.—qui sont bien agréables en particulier, — mais qui font mal en public... sans compter que ça rapportera toujours quelque chose,...je dirai que c'est pour les pauvres ! »

Et voilà comment vous avez pu lire dans les journaux que M. Missirie, ayant pris la morale sous sa protection, va organiser des bals de famille où l'on pourra amener sa maitresse sans être expose a s'en repentir.

Si les méres ne s'empressent pas d'accourir avec leur progeniture a ces petites fêtes, c'est que, ma parole, la morale n'a plus qu'a se retirer à l'hôpital — elle n'aura rien à espérer en ce bas monde !

Désireux de renseigner mes lecteurs sur l'ordre et la marche de ces solennités, j'ai été aux renseignements, et grâce à l'indiscrétion d'un garçon de l'*Hôtel d'Angleterre*, voilà ce que j'ai pu recueillir.

A l'entrée du bal, une commission composée des notables du quartier, tel que l'épicier, le boulanger, le coiffeur, le loustradji, le marchand de casseroles, l'entrepreneur de bâtisse, etc., contrôlera soigneusement l'apparition de chaque invite. Apres lui avoir demande son acte de naissance et d'identité, son certificat de vaccine, ses attestations de bonne vie et mœurs, on le laissera pénétrer dans la salle. Là, un hamal, revêtu d'un magnifique uniforme d'amiral suisse, lui tendra un goupillon imbibé d'eau bénite. Apres s'être signé respectueusement, l'élu s'approchera de M. Missirie pour prendre ses instructions sur la façon de se comporter durant la fête.

M. Missirie, revêtu d'un maillot rose-tendre et portant deux ailes argentees sur le dos, — costume allégorique de l'ange du plaisir décent, — donnera le signal des danses. Il ébauchera quelques entrechats et quelques battus, pour donner le ton et la mesure des ébats chorégraphiques moraux qu'on pourra se permettre.

A minuit un quart, il entonnera d'une voix formidable le *Benedicite*, l'orchestre jouera *allez-vous en gens de la noce*, les assistants crieront *Amen*, et chacun ira se coucher. Les gens mariés avec leurs femmes, les célibataires seuls, et M. Missirie avec...la satisfaction d'avoir accompli un devoir, sans compter que ça rapporte toujours quelque chose !

Ce que c'est pourtant que le progrès ! Dire que nous en sommes arrivés à danser au nom de la morale ! David dansait bien devant l'arche sainte !...

Je le repete, M. Missirie a bien mérite de la Société, le gouvernement devrait lui accorder une médaille de sauvetage. Et si vous me demandez ce qu'il a sauve ?—Eh ! parbleu, quand ce ne serait que la gaite publique, c'est déjà bien joli !

Je n'ai pas l'habitude de faire de la réclame, soit que le métier me répugne, sachant le prix qu'il vaut, soit que je n'aie aucune des qualités requises pour m'en tirer avec avantage. Je vais me risquer pourtant aujourd'hui, avec l'inexperience d'un débutant, sans doute, mais soutenu par la certitude que je fais une bonne action. Si toutes [illegible] une excuse comme la mienne, on devrait les inscrire au livre d'or de la bienfaisance.

Mardi prochain, les elèves de l'école arménienne Acabian donneront, au theâtre français, un concert sous le haut patronage de Son Excellence Djevdet Pacha, ministre de l'instruction publique. Elles convient le public afin d'interpréter devant lui les chefs-d'œuvre des grands maitres : Beethoven, Mozart, Rossini.

Je n'ai pas l'honneur de connaître per-

…ni repos, cet homme … et comme il faut intelligence, son cœur, — et comme il faut des moyens pour distribuer la nourriture du corps et de l'esprit à tout ce petit monde dont il est la Providence, il viendra mardi soir, entouré de toute sa famille, c'est-à-dire d'une quarantaine de fillettes, vous montrer ce qu'un homme de courage et de bien peut faire, quand il est soutenu par la foi et une grande idée !

Il se peut faire, sans aucun doute, que durant la saison il y ait eu des concerts plus brillants, plus remplis d'attraits que celui que nous offrent ces pauvres enfants, mais je doute qu'il puisse s'en trouver un plus digne de la sympathie, de l'admiration et de l'encouragement de tout le monde.

La conclusion, — oh ! elle est bien simple : Je vous attends tous mardi soir au théâtre. D'ailleurs, je m'empresse de déclarer qu'il n'y aura que des hommes et des dames d'esprit dans la salle ; les… *autres*, je ne sais comment dire cela, s'abstiendront en masse.

UN PASSANT.

… et spéculateur bien connu, propriétaire du journal *le Soir*.

M. Merton avait pris, il y a quelques années une part importante à la conversion des fonds turcs. Ce fut l'origine de sa fortune, qui fut rapide et qui devint bientôt considérable.

Il y a dix-huit mois environ, il avait épousé une de ses cousines, Mlle Kœnigswarter, de Vienne, qui avait également une grosse fortune.

Dans ces derniers temps, le bruit s'était répandu que M. Merton avait fait des pertes considérables. Une correspondance publiée dans un journal de Vienne était allée jusqu'à prétendre qu'il venait d'être exécuté à la Bourse ; ce qui était complètement faux.

Néanmoins cette correspondance avait vivement ému M. Merton.

Samedi matin il partit pour Londres. Se trouvant un peu indisposé à Calais, il fut obligé de s'arrêter quelques heures, et ne put pas prendre le premier …

… 8 ou 10 jours de chemin de fer, qui ne coûteraient que 125 roubles (2) Tout le mouvement des voyageurs qui a lieu aujourd'hui par le canal de Suez entre l'Angleterre et la France d'une part, la Cochinchine et la Chine de l'autre, nécessairement accru par les facilités du voyage continental, devait donc être enlevé au transport maritime au profit de la voie ferrée ; le mouvement postal, celui des métaux précieux et de certaines marchandises d'une grande valeur dans un volume et un poids relativement insignifiants (1) devait également être acquis au chemin de fer. Mais ce n'était pas seulement entre les extrémités de cette ligne gigantesque, — comme c'est le cas en Amérique, sur le chemin de fer du Pacifique, dont tout le milieu ne traverse que de vastes déserts, — c'était aussi au centre de cette ligne qu'on pouvait prévoir un mouvement commercial des plus actifs, puisque malgré les innombrables inconvénients et les dangers encore récents du transport des marchandises russes importées dans l'Asie centrale avait monté …

(1) En 1871 il a été importé dans l'Inde anglaise pour 11,500,813 liv. sterl. de métaux précieux ; il en a été exporté pour 1,476,093 liv. sterl. ; le total des marchandises importées s'est élevé à 31,084,000 liv. sterl. ; total des marchandises exportées à 63,185,000 liv. sterl.

Le duc d'Edimbourg à St-Pétersbourg

On lit dans le *Standard*:

Saint-Pétersbourg, 25 décembre / 6 janvier

S. A. R. le duc d'Edimbourg est arrivé dimanche après-midi, à 2 heures 30 m. l'Empereur et tous les princes de la famille impériale l'attendaient à la gare. Sa Majesté portait l'uniforme [illegible] et le duc le costume du bataillon de [illegible] de la mer Noire, dont il est le chef [illegible]. La gare était décorée avec beaucoup de [illegible] garde d'honneur était rangée en bataille pour recevoir S. A. R.; une musique militaire jouait l'air national anglais. Un grand concours de peuple était accouru pour assister à l'arrivée du futur époux de la grande duchesse Marie, et S.A.R. a été acclamée avec enthousiasme lorsqu'elle a passé aux côtés de l'Empereur le long de la Perspective, se rendant au Palais d'Hiver.

Le temps était très doux, le baromètre se trouvait excellement au point de congélation; toutes les maisons de la Perspective étaient décorées de drapeaux russes et anglais, et il y avait clairement un désir général de faire au prince une cordiale [illegible].

L'amiral Popof et le capitaine Cremer avaient été dépêchés par S.M. pour recevoir le duc à la frontière, et ces deux gentilshommes ont été désignés pour se mettre au service de S.A.R. pendant son séjour en Russie. On n'aurait pu faire un meilleur choix. L'amiral est un des marins les plus éminents du service russe. Son invention du cuirassé rond, connu ici sous le nom de *Popovka*, lui a donné une réputation européenne. Il reste à voir si ce navire extraordinaire sera d'une valeur réelle ou non; mais beaucoup d'hommes qui possèdent [illegible] haute opinion.

Le capitaine Cremer est [illegible] homme très-po[illegible] des héros de Sébastopol, où il s'est distingué par son talent et par sa bravoure. Il a, à plusieurs reprises, échappé de [illegible] à la mort, et semble réellement avoir un charme qui protège sa vie. Il a été un jour sauvé par un porte-cigare en métal qu'il portait dans sa poche et qui arrêta la balle dirigée contre lui au moment où il se rendait d'une batterie à l'autre, exposant sa personne avec toute l'insouciance d'un marin; en une autre occasion la batterie qu'il commandait sauta, et il fut lancé à distance par la force de l'explosion. Lorsqu'on le releva il était privé de sentiment et grièvement blessé, mais il survécut à ses blessures pour continuer son service et courir de nouveaux dangers.

[illegible] bonne fortune [illegible]. Bien que le navire ait sombré, le grand-duc Alexis et tous ceux qui se trouvaient à bord furent sauvés, à l'exception de deux officiers et de cinq matelots, qui furent victimes de leur dévouement en essayant d'établir une communication avec la côte alors qu'il semblait y avoir peu d'espoir de sauver aucun de ceux qui se trouvaient à bord. L'amiral Popof et le capitaine Cremer sont tous deux des gentilshommes accomplis et de haute éducation; ce sont d'excellents linguistes et leurs services ne peuvent manquer d'être agréables à S.A.R.

Le duc était accompagné du colonel W.J. Colville, du capitaine Haig, du génie, et du lieutenant Ramsay de la marine.

On avait d'abord pensé que les fêtes de la Cour commenceraient avant le mariage, mais tel ne paraît pas être le cas. L'intimité du cercle de la famille impériale ne sera pas troublée avant les noces, après lesquelles il y aura une série de fêtes, qui donnera à chacun l'occasion de voir le peuple nouvellement marié.

Le Retour d'Alexandre II à St-Pétersbourg.

On lit dans la *Pall Mall Gazette* du [illegible] janvier:

Lors de son retour de Livadia à St-Pétersbourg l'empereur de Russie suivit la route de Dubno et Luck au lieu de prendre la voie ordinaire passant par Kow[illegible]. Cette circonstance a donné naissance à la rumeur d'après laquelle l'empereur étant tombé malade pendant le voyage, avait évité les grandes villes et ceci dans le but de cacher son indisposition au public. Il paraît que la cause réelle de ce changement d'itinéraire était que l'empereur voulait s'assurer par lui-même de la meilleure position pour l'établissement d'une forteresse destinée à protéger la frontière russe contre l'Autriche. Une commission militaire sous la présidence du général Totleben a depuis quelque temps étudié la question. D'après le général, la meilleure position [illegible] la ville de Luck sur la rivière Styr; mais la majorité de la commission a décidé en faveur de Dubno, ville située sur le point de jonction entre les rivières Styr et Ikva. Un rapport contenant les motifs à l'appui des deux projets a été soumis à l'empereur qui prit la résolution de visiter lui-même les lieux à son retour de Crimée. Sa Majesté a décidé qu'une forteresse de première classe avec des forts détachés serait construite à Luck aussi bien qu'à Dubno. Ces deux villes sont en [illegible].

Bokhara.

On lit dans l'*Indian Public opinion*, journal anglais publié à Lahore:

D'après les avis reçus de Bokhara, les *reïss* et mollahs ont observé à l'Emir que, contraire[illegible] L'Emir aurait écrit en [illegible] maintenant que les affaires du Turkestan sont arrangées. Dans sa réponse le gouverneur reconnaît avoir promis que l'occupation de Bokhara ne sera pas définitive, mais les affaires dans le Turkestan ne sont pas réglées d'une manière assez satisfaisante pour lui permettre d'abandonner, du moins pour le moment, la perception des revenus à Bokhara, ajoutant qu'il évacuera le pays aussitôt après le règlement de certaines questions importantes encore en suspens. L'Emir a communiqué cette réponse aux *reïss* et aux autres intéressés qui l'ont accueillie dans un morne silence et ont exprimé leur mécontentement. On nous rapporte également que les Russes marchent sur Marouni dont la [illegible] a transporté [illegible] ses troupeaux, céréales, etc., et se prépare à la résistance. On dit en même temps qu'une armée russe est arrivée à Mymunna, [illegible] chemin de fer et le télégraphe [illegible] que les *reïss* ont écrit à Yacoub Khan, souverain de l'Herat, pour lui demander conseil. On dit que celui-ci est en mauvais termes avec son [illegible] mais on ne connaît pas les [illegible] de cette [illegible]ence.

FAITS DIVERS.

[illegible] accident, qui aurait pu avoir [illegible] conséquences désastreuses, s'est produit dans un [illegible] montagne assez élevée [illegible] d'environ 4 kilomètres [illegible] des mineurs, poussé [illegible] pour supporter le poids des locomotives et des wagons. On s'était bien aperçu de certains infléchissements de la voie, mais l'on était loin de s'attendre à ce qui est arrivé mercredi dernier. Dans la nuit, un convoi a donné sur les débris d'un éboulement, à l'intérieur du tunnel. Le choc [illegible] été quittes pour la peur. Immédiatement, les fils télégraphiques ont [illegible] sur la voie et l'on a procédé aux réparations nécessaires pour rendre le chemin libre. A une heure du matin, l'on recevait à Merthyr la non[illegible] en ordre et les voyageurs [illegible] déjà pris [illegible] place dans les voitures, [illegible] le télégraphe donna l'ordre de tout arrêter. Le sol, dans le tunnel, s'était effondré sur une longueur de plus cent mètres.

***

Nous avons recueilli de l'administration des postes quelques renseignements curieux sur le mouvement de la poste à Paris pendant les jours de [illegible].

Du 30 décembre au 3 janvier, il a été distribué dans Paris 1 million 500,000 lettres venant de Paris, des départements et de l'étranger. 230,850 ont été distribuées le 31 décembre, 393,478 le 1er [illegible] ces [illegible] journées [illegible] est vraiment fantastique [illegible] 2 millions 560,000. Dans ces envois de [illegible] seul figure pour 2 millions; 250 [illegible] de visite viennent de la banlieue, [illegible] province et de l'étranger. Dans la journée du 31 décembre il a été distribué 280,[illegible] de visite; dans celle du 1er janvier 550,[illegible].

Le chiffre des lettres chargées expédiées de Paris s'est élevé, dans la journée du 28 décembre, à 3,900; dans celle du 29, à 4,200; et dans celles des 30 et 31, il a été enregistré au bureau des chargements 9,000 lettres chargées, [illegible] plus [illegible] été atteint dans [illegible].

***

Mgr Guillemin, évêque de Canton, [illegible] chinois de contrarier la nature, [illegible] de couleur dans le cours d'une [illegible] Jardin d'acclimatation, et, bien que [illegible] n'aient rien de remarquable, elle est [illegible] un objet de grande curiosité, par la [illegible] horaire de variation de ses couleurs. Nous laissons aux méditations de nos horticulteurs le soin de retrouver par quels procédés curieux les Chinois inventifs ont arrivé à produire ce curieux [illegible].

***

La librairie Renouard, rue de Tournon, à Paris vient de publier un volume sur la Haute-Egypte et la Nubie. M. Victor Meignan, auteur de ce livre, l'a intitulé: *Après bien d'autres*.

La modestie du titre ne doit pas faire illusion sur le mérite de l'ouvrage. Il reste toujours à glaner, même après bien d'autres, lorsqu'on porte dans ses recherches un esprit original et curieux, et c'est le cas de M. Meignan. Il a parcouru en tous sens l'Egypte et la Nubie, et il [illegible] raconte son voyage sans prétentions scientifiques [illegible] tails et les péripéties de son voyage.

L'aspect extérieur des pays qu'il [illegible], leur physionomie étrange et mystérieuse, [illegible] mœurs des habitants, leurs habitudes et leurs superstitions bizarres, il a décrit tout cela avec une verve heureuse: des anecdotes bien choisies relèvent sa narration. M. Meignan a voyagé en amateur et en touriste: il a fixé les souvenirs de son voyage pour lui et pour ses amis; il a espéré que le public pourrait prendre aussi quelque plaisir à le lire, et il ne s'est pas trompé. Son livre est d'ailleurs, au point de vue bibliographique, un très joli livre: le papier et l'impression ne laissent rien à désirer. On voit que M. Meignan se respecte lui-même.

Après avoir fait un voyage agréable et instructif dont il a composé un récit plein d'intérêt, [illegible] les manières, parfaitement [illegible].

***

Pour une population de 34,341,035 âmes il y avait en Allemagne, à la fin de 1872, 5,7,0 bureaux de poste, dont 898 étaient aussi des bureaux de télégraphe. Il y avait 27,578 boîtes aux lettres, 2,402 boutiques pour la vente des cartes postales et des timbres-poste. Le service des postes employait 50,000 personnes.

Le nombre total des lettres envoyées pendant l'année a été de 122,539,433; celui des journaux [illegible] 226,834,255; [illegible] représentant une valeur de 617,409,411 th., [illegible] un poids de 131 000 tonnes ont été transmis par la poste. Le nombre des timbres-poste vendus, [illegible] de 475,330,916. L'excédant des recettes sur les dépenses s'est élevé à 62,237 liv. soit [illegible],683 de plus qu'en 1871. *(Engineer)*

VARIÉTÉS.

Des abordages en mer

Nous avons récemment publié quelques articles relatifs aux abordages en mer, nous avons fait voir que l'augmentation croissante de ces affreux sinistres maritimes, tient à plusieurs causes, que nous avons passées en revue. Mais cette question étant d'un intérêt vital, nous l'examinerons encore à un autre point de vue.

Nous nous proposons de rappeler quelques mesures propres à prévenir la plupart de ces rencontres si dangereuses et nous terminerons par la publication d'un remarquable travail dû à M. A. Marmiesse, ingénieur des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Ce travail qui a été analysé récemment dans une des séances de la Société scientifique et industrielle de Marseille a pour but, l'amélioration des moyens de sauvetage à bord des paquebots à passagers; vu son importance, nous le donnerons en entier, espérons en cela faire plaisir à nos lecteurs.

Les mesures que nous allons rappeler en quelques mots, ont déjà été proposées plusieurs fois, mais il est reconnu que les idées, même les meilleures et les plus simples, ne sont souvent acceptées qu'après de longues années, car la routine oppose des obstacles incessants à toute idée nouvelle. On ne doit pas se lasser de revenir à la charge, et quand on croit une idée bonne, il faut [illegible] des [illegible] diverses, jusqu'à ce qu'elle prenne racine dans l'opinion publique.

Ainsi, par exemple, tout le monde sait que tout navire doit avoir la nuit, trois lumières réglementaires, une blanche au sommet du grand mât, une verte et une rouge sur les flancs du navire à la hauteur de la passerelle, mais tout le monde sait aussi que ces trois lumières, sont pour la plupart du temps insuffisantes. En effet, ces lumières fournies par de simples lanternes plus ou moins perfectionnées, ne peuvent percer le brouillard, elles ne sont visibles à une certaine distance que par des temps clairs; mais par la brume, c'est-à-dire alors qu'elles sont plus nécessaires que jamais, afin de signaler à la vigie les navires en vue, elles ne sont plus d'aucune utilité; car leur portée est alors si faible, que lorsqu'elles sont aperçues par un autre bateau, la rencontre est devenue inévitable; on n'a plus le temps suffisant pour effectuer les manœuvres nécessaires destinées à éviter le choc si redoutable des deux masses en mouvement.

N'existe-t-il donc pas de lumière plus fortes, plus vives, qui pourraient signaler la présence des navires à de plus longues distances, en temps de brume ou de brouillard.

[illegible] certainement, oui, il en existe et plusieurs, dont une surtout est bien connue, c'est la lumière électrique. Alors pourquoi ne l'emploie-t-on pas?

On l'emploie déjà sur quelques grands paquebots, et nous croyons que c'est encore la routine seule qui est la cause que son emploi n'est pas plus répandu, car cette lumière a fait ses preuves et l'application en est facile dans la plupart des cas.

Cependant, nous devons avouer que son application ne serait pas facile à bord des navires à voiles, car pour produire l'électricité nécessaire et dans les conditions requises, il faut posséder une petite machine à vapeur, ce qui exigerait un approvisionnement de charbon et un mécanicien, mais pour les bateaux à vapeur la chose est facile. Nous devons maintenant observer que la plupart des rencontres ont lieu entre bateaux à vapeur, ou entre bateaux à vapeur et voiliers, ce sont tout au moins les rencontres les plus dangereuses, vu la vitesse que possèdent ordinairement ces bâtiments; si donc tous les bateaux à vapeur étaient munis de lumières électriques, la question aurait fait un grand pas, car il est bien connu que cette lumière possède une énorme puissance éclairante, qu'elle s'aperçoit à de très grandes distances et qu'en temps de brume ou de brouillard, c'est celle qui perce le plus loin.

Le navire porteur d'une lumière électrique, peut donc être aperçu de très loin par les vigies des autres bâtiments, mais de plus et c'est là un point très important, comme cette lumière éclaire la mer sur un rayon très étendu, le navire porteur de cette lumière peut encore découvrir un navire non éclairé ou mal éclairé et par conséquent l'éviter; cet avantage est immense, car si le navire rencontré est un voilier, par exemple, il pourrait très bien avoir vu le signal lumineux et ne pouvoir exécuter les manœuvres nécessaires, à temps, pour éviter la rencontre du colosse à vapeur.

La lumière électrique à bord d'un bateau peut encore rendre de grands services dans bien des circonstances; par exemple, pour éclairer l'entrée d'un port difficile ou encombré, pour faciliter les débarquements en cas d'accidents, en éclairant la plage, placer des signaux etc.

En présence de ces avantages incontestables et reconnus par presque tous les marins, on se demande si le prix de revient ou les difficultés d'installation ou d'entretien ne sont pas les causes de l'abandon de cette lumière précieuse.

Nous allons voir qu'il n'en est rien. En effet, un feu électrique de premier ordre, un feu de phare électrique par exemple, coûte environ 2 francs d'entretien par heure; on le voit, c'est une dépense bien minime, d'autant plus qu'on peut par économie, n'utiliser cette lumière électrique que par les temps brumeux lesquels ne sont pas heureusement si fréquents.

La dépense d'installation est un peu plus considérable, on peut l'évaluer de 15 à 20 mille francs, mais en réalité c'est bien peu, comparée au coût du navire et au service que cette lumière peut rendre.

Quant au service et à l'entretien de cette machine, il est des plus faciles, on disposera d'une partie de la force motrice du bateau à vapeur, pour faire fonctionner celle de la lumière, un ou deux chevaux de force au plus suffiront.

Il ne serait pas nécessaire d'avoir un personnel spécial, car les mécaniciens du bord seraient vite au courant de tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de la machine produisant l'électricité, ainsi que celui de la lampe électrique.

En résumé, nous croyons que l'éclairage électrique des bateaux à vapeur, surtout ceux destinés aux passagers devraient tous être munis de lumières électriques.

Il se présente cependant des cas où le brouillard est tellement intense, que même la lumière électrique ne parvient pas à le percer suffisamment loin, il est donc prudent de prévoir ces cas, rares il est vrai.

Il suffit pour cela de recourir au son et de perfectionner les vieux procédés employés depuis si longtemps en pareil cas.

Les navires à voile en temps de brouillard sonnent à l'aide de cloches plus ou moins puissantes, et sur ces bâtiments tout ce que l'on pourait faire ce serait d'étudier avec soin quel est le timbre de cloche qui peut se faire entendre le plus loin possible.

Quant aux bateaux à vapeur ils ont déjà à leur disposition le sifflet de la machine motrice, lequel produit des sons stridents qui peuvent s'entendre de loin, cependant il paraît que par des mauvais temps, ce bruit aigu se confond souvent avec celui produit par les mugissements de la tempête. Mais il existe un autre instrument encore beaucoup plus puissant que le classique sifflet, nous voulons parler du *téléphone*, sorte de trombone à vapeur qui produit un bruit formidable et que l'on ne peut confondre avec aucun autre bruit connu.

De nombreux essais ont été faits avec cet instrument et ils ont toujours donné d'excellents résultats. Le bruit produit par cet engin s'entend à plus de deux lieues de distance. A l'aide de signaux convenus d'avance et faciles à reproduire avec le téléphone lui-même, deux bateaux pourront donc toujours s'entendre de manière à s'éviter par les brouillards les plus épais.

Le bruit assourdissant que cet instrument produira lorsqu'il fonctionnera agacera peut-être les nerfs de plus d'un passager, mais à côté de la sécurité qui doit en résulter, il est probable que même les plus difficiles béniraient ce bruit protecteur de leur existence; du reste, il n'est pas nécessaire qu'il résonne continuellement.

L'installation du téléphone est facile à bord de tous les bateaux à vapeur et d'un prix presque nul, et il est toujours prêt à fonctionner en marche. Nous croyons donc que voilà encore un instrument que tous les bateaux à vapeur devraient posséder et faire résonner durant les forts brouillards.

Nous sommes maintenant arrivés aux moyens proposés pour faciliter le sauvetage lorsque la rencontre n'a pu être évitée, comme nous l'avons dit plus haut, nous laisserons la parole à M. Marmiesse, et nos articles suivants ne seront que la reproduction de son intéressant travail.

BOURSE.

[illegible] 30 janvier.

[illegible]		47 48 —
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	442 1/4 —
Emprunt 1864 coup. dét.	»	312 — —
1865 coup. dét.	»	344 — —
1869	»	270 — —
1872	»	69 — —
1873	»	268 — —

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

[illegible] anglaise	P.	110 30
Pièce de 20 francs	»	87 30
[illegible]	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	[illegible]
Béchlik—(différence)	»	[illegible]
Métallique (d)	»	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Naples, Messine, Pirée, Volos, Salonique [illegible]

[illegible] paq. à vap. rus. Odessa [illegible] Port Saïd, Chio, [illegible]

[illegible]

Marseille, paq. à vap. fr. Gallia, c. Françoise [illegible]

[illegible] bk. ital. Fede Speranza [illegible]

[illegible]

ANNONCES

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que Leval effendi [illegible] grand regret, de résigner les fonctions de Directeur Général qu'il [illegible] depuis la création de notre entreprise.

Les mêmes fonctions ont été confiées à

P. WASSA EFFENDI

qui signera conjointement avec un des [illegible] tous actes engageant la Société.

Veuillez prendre note de sa signature [illegible] l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
(Signé) Const. Carapanos.

P. Wassa Effendi signera
(Signé) P. Vassa.
Cons/ple, le 28 janvier 1874.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le [illegible] de l'ancien ministre de la police Pepe Mehemed [illegible] Stamboul à Veznetzeler [illegible] des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Paudour.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

La Préfecture devant mettre en adjudication les droits ci-après pour l'année 1290, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de la Préfecture jusqu'au 15/27 du mois de février, jour où aura lieu l'adjudication définitive.

Voici les droits qui sont mis en vente:

1° Le Droit fixé à percevoir par chaque charge de cheval de légumes et d'autres effets destinés à être vendus à Constantinople et importés des villages de Kiutchukeui de Djebedji, de Bourgas, de Belgrad et de Baghtchekeui villages situés dans le Caza de Souyoulu;

2° Le droit fixé à percevoir par chaque charge de cheval des légumes et autres effets importés des villages d'Avaskeui et de Calfa situés dans le Caza de Kutchuk Tchekmedjé ainsi des villages de Daoud Pacha et de Makrikeui.

3° Le droit de timbre sur le cuivre fabriqué à Stamboul et dans le VI cercle [illegible].

4° Les droits fixes à percevoir du *Bazar* des orfèvres, des fabriquants des timbres sur les métiers de soie et d'At-[illegible].

5° Le droit à percevoir par chaque charge de bois d'Ayasma Iskelessi.

6° Le droit à percevoir par chaque charge de bois de Balata Iskelessi.

7° Le droit du *Serghi* des briques à l'échelle de Yeni Capou.

8° Le droit à percevoir par chaque charge de bois dans les places de Daoud Pacha, de Yedi-coulé, de Psamatia, de Yeni capou, de Bechiktach, de Djubali, de Tchatladi-capou, d'Abour-capou, de Koum-Capou, de Baktché-capou, d'Odoun-capou et du Scutari.

9° Le droit perçu sur les *Bazars* tenus dans les enceintes des mosquées et ailleurs à l'exception de la circonférence du VI Cercle Municipal.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Le samedi 31 janvier, étant jour férié à cause du Courban-Baïram, le vingt-quatrième tirage des obligations de l'Emprunt à Primes de francs 792000000 aura lieu publiquement à l'Hôtel des monnaie, lundi 2 février à onze heures précises.

Cons/ple, 28 janvier 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 22 Janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la quantité de peaux ci-dessous mentionnée nécessaires à la Tannerie Impériale de Beïcos.

35000 peaux salées d'Anatolie et de Tiflis déjà soumissionnées à 15 piastres l'ocque.

3000 peaux vertes salées de Roumélie et d'Odessa déjà soumissionnées à 10 1/2 piastres l'ocque;

et le Jeudi suivant 24 Janvier aura lieu l'adjudication définitive de 12000 peaux vertes salées des Indes et de 4000 peaux de veaux séchées au vent déjà soumissionnées la première à 13 1/2 piastres l'ocque et la seconde à 32 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus indiqué.

Sera-kerat, le 24 janvier 1874.

I. R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTR.

AVVISO.

Si porta a pubblica notizia che d'oggi in poi quest'Uffizio postale spedirà e riceverà tanto lettere semplici che raccomandate, campioni e stampati coi vapori Russi via d'Odessa per l'Europa.

Partenze via Odessa Lunedi e Giovedi alle [illegible] 2 p. m.
» [illegible] Mercoledi alle [illegible]
» [illegible] ogni Sabbato alle [illegible]
Arrivo via Odessa Lunedi e Giovedi [illegible]
» via Varna Lunedi mattina.
» [illegible] Trieste Giovedi [illegible]

Pel corriere via Odessa le lettere semplici e raccommandati si riceveranno fin [illegible] ora p. m. e la levata delle lettere dalle cassette in Galata e Stambul si farà alle ore 12 1/2 p. m.

La tariffa per le corrispondenze è quella come via Varna e Trieste.

Pera di Costantinopoli, 30 Gennajo 1874.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Koumb radji, impasse Terdjuman, N° 12, Pera.

Appartement et Chambres. à louer rue Takir N° 20.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix: 75 francs par trimestre.

CONCERT
VOCAL & INSTRUMENTAL

donné au Théâtre Français

PAR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE (ARMÉNIEN) ACABIAN

Dirigé par M. Panossian

Sous le Haut Patronage de Son Excellence

DJEVDET PACHA

Ministre de l'Instruction Publique.

Mardi, le 3 janvier (22 janvier) 1874, à 8 h. du s.

Avec le bienveillant concours de quelques membres de la Société British Choral Union.

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Prière pour Sa Majesté le Sultan, Chœur pour voix de femmes en langue turque: Burtniauski — 2. Ave Verum, Chœur en langue latine: Mozart.— 3. Duetto du Stabat mater pour 2 Sopranos en langue latine: Rossini.— 4 Chansons sans parole pour piano, (a) L'Egarée; (b) Le Ruisseau; (c) Bonheur perdu; (d) Appassionato: Mendelssohn. — 5. Adelaïde, Ballade pour Soprano avec accompagnement de piano et de viola, en langue italienne: Beethoven — 6. Au printemps, chœur pour voix de femmes avec des variations pour Soprano, en langue arménienne [illegible]

[illegible]

7. La Nuit, chœur pour voix de femmes avec Soprano [illegible] en langue arménienne: Alt — 8. [illegible] Beethoven.— 9. Aria de l'opéra il « Barbiere di Siviglia », pour Soprano en langue italienne: Rossini.— 10. Sextuor de l'opéra « [illegible] Basse, en langue [illegible] — 11 [illegible] Oberon, chœur en langue anglaise: Stevens.— 12. Prière pour Sa M. le Sultan: Burtianski.

Entrée Une livre Turque.

PRIX DES LOGES.

Baignoires .... 2 Lt. | Deuxièmes .... 2 Lt.
B.l étage ..... 3 » | Troisième ..... 4 »

On peut se procurer des billets chez M. Commendinger, Grand'rue de Péra; chez Mme Vallauri, à Koulé-Kapoussi N° 4 chez M. Haydn; à Galata au magasin de M. Minassian; à Commis[illegible]-khan au magasin de M. S. Syvadjian et à Constantinople à Astardji-khan chez M. K. Mer[illegible].

Les Messieurs qui seront accompagnés de leur famille pourront se placer au Parterre aussi commodément que dans les loges.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonnes références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale [illegible] — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de [illegible] — Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps [illegible] ottomans et étrangers. — Agences des pays [illegible] —Postes impériales: courrier de terre et de mer. — P[illegible] — Poste autri[illegible] — Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes: Tarif [illegible] pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—[illegible] —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: [illegible] pat ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau [illegible].

Prix 12 Medjidié.

EN VENTE.

[illegible]

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Effendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par P. Sebah.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs monographies *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, [illegible] murales, bronzes*, etc. etc. [illegible] texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mang[illegible] [illegible] tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

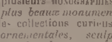

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Haldan, C. E.

8me ANNEE N° 25. 13 Zilhidjé 1290. DIMANCHE 1er ET LUNDI 2 FEVRIER 1874.

[illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible] ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. [illegible] et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street [illegible]

Constantinople, 1er Fevrier.

BULLETIN POLITIQUE.

Le gouvernement français vient de déposer, sur le bureau du president de l'Assemblée de Versailles, le projet de budget pour 1875.

L'état des credits demandes monte à la somme de 2,569,163,624 fr. C'est 36 millions 1/2 de plus que la somme de crédits alloués par la loi des finances du 29 decembre dernier pour l'exercice 1874.

Cette loi porte en effet les depenses de l'année courante à 2,532,689,922 fr. Les voies et moyens applicables aux depenses du budget general de l'exercice 1875 sont evalués à la somme de 2 milliards 573,525,624 fr. Le prochain budget est donc présenté avec un excédant de recettes presumé de 4,362,000 fr.

Il faudra bien de la sagesse, de la confiance et de l'activité dans les affaires pour que cet excédant ne se transforme pas en déficit.

Les crédits affectés aux depenses departementales et spéciales, et qui se reglent d'après le montant des recettes de mêmes services, sont provisoirement fixés à la somme de 360,246,982 fr.

Et c'est en présence de charges aussi ecrasantes qui épuisent la France, que les partis persistent dans leurs agitations politiques. Rien ne saurait être plus anti-patriotique.

La solennité d'ordinaire la plus brillante de la cour de Prusse, la fete des ordres a eu lieu la semaine derniere au château, mais avec moins d'éclat et de splendeur que les années précédentes, à ce qu'assure, du moins, l'*Indépendance belge*.

Cela tient sans doute à ce que l'empereur Guillaume encore malade et retenu dans ses appartements, ne présidait pas à cette cérémonie. Il s'etait fait remplacer par l'imperatrice Augusta.

Il n'y a pas eu de banquet comme d'habitude. En revanche de nombreuses décorations ont été distribuées. La liste des élus remplit des pages entières du *Moniteur de l'Empire*.

Les succes electoraux remportés en Prusse par les démocrates socialistes dans les dernières élections ont causé une vive surprise et un grand émoi dans les régions gouvernementales.

On s'attendait, il est vrai, à ce que ce parti trouvât des adhérents dans certains centres industriels, mais on ne croyait pas que cela put se présenter à Berlin, et surtout que la capitale de l'Allemagne put choisir ses mandataires dans les rangs des radicaux. Le coup n'en a été que plus sensible à M. de Bismarck.

En somme, le parti liberal fera bien de ne pas s'endormir dans une fausse sécurité. La majorite qu'il conserve au Parlement n'est plus assez imposante pour lui procurer de faciles triomphes ; les luttes seront ardentes, opiniâtres et la session sera laborieuse et féconde en incidents.

La tache qui attend le Parlement est cependant de la plus haute importance pour le pays et pour les nouvelles institutions.

Il court depuis quelques jours des bruits de modification du cabinet italien. La *Correspondance Franco-italienne* les explique de cette façon : « A mesure que la discussion des projets financiers du ministère devient plus prochaine, la nécessité de trouver à droite ou à gauche la majorité dont il a besoin s'impose plus vive à M. Minghetti. De là les bruits de modification ministérielle qui recommencent à circuler et d'après lesquels le ministère des finances serait scindé en deux au profit de M. Mezzanotte, chargé de la partie du Tresor, et MM. Coppino et Depretis appelés à l'Instruction publique et à l'intérieur.

« Si probable cependant que l'hostilité persistante d'une fraction de la droite ait rendu un remaniement du cabinet dans le sens de la gauche, on ne croit pas, dans les cercles ordinairement bien informés, que M. Minghetti aille jusqu'à M. Depretis. »

Le conseil de l'Empire russe ayant terminé l'examen de la loi relative à l'introduction du service militaire obligatoire dans toutes les provinces de la Russie, le czar a publié un ukase qui fait entrer cette loi en vigueur depuis le 1/13 janvier.

Dans le manifeste qu'il a adressé au peuple, à cette occasion, Alexandre II dit, qu'il n'a pas l'intention de s'écarter de la voie pacifique qu'il a suivie depuis son avenement au trône. Il ajoute qu'il ne recherche pas la gloire militaire, et considère comme sa tâche preférée et bien déterminée de conduire la Russie à la prosperite par la paix, et par la consolidation et l'augmentation, à tous les points de vue, du bien-etre interieur du pays.

La nouvelle loi enlève à la noblesse les droits d'exception, abolit l'organisation exceptionnelle des cosaques et restreint un service militaire régulier jusqu'aux tribus nomades.

C'est toute une revolution qui a, pour l'Europe, une bien autre importance que l'abolition du servage.

Les forces qu'une telle organisation, appliquée à une population de 80 millions d'âmes, met à la disposition du gouvernement ne pourront pas être mobilisées de suite, car de pareilles réformes, pour être réalisées, absorberaient, non-seulement des ressources financieres dont la Russie ne pourrait disposer sans d'énormes sacrifices, mais que, certainement, dans la situation actuelle, elle peut employer plus utilement.

Le roi de Danemarck vient de répondre à l'Adresse du Folkething dirigee contre son ministere.

Aux plaintes de la Chambre, il replique en se plaignant à son tour de l'attitude prise par le Rigsdag.

La fermentation sociale que signale l'Adresse et que la Chambre attribue à la politique du ministère, provient, dans l'opinion du Roi, d'autres causes auxquelles son gouvernement s'efforce de porter remede par toutes les mesures propres à relever la prosperite de toutes les classes de la population. En conséquence, Sa Majesté refuse de changer ses ministres et engage la Chambre à faire preuve de patriotisme en faisant taire les dissentiments des partis et en s'unissant à lui pour travailler en commun au bonheur de la patrie.

L'ETALON MONETAIRE (1)

Actuellement, sous le regime du double etalon, l'unite monetaire adoptee par l'*Union latine* est le *franc* qui a ete defini par les lois du 28 thermidor an III et du 7 germinal an IX : *un poids de cinq grammes d'argent, au titre de 9/10 de fin*, c'est-à-dire un alliage composé de quatre grammes et demi d'argent fin, et d'un demi-gramme de cuivre.

Cependant le titre a deja eté modifie, et la convention signée entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse, le 23 Decembre 1865, porte que les pieces de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes actuellement en circulation, seront demonetisees, refondues, et remplacées par des pieces de meme poids et de meme valeur *nominale* au titre de 835 milliemes.

Il s'agit maintenant de demonetiser l'argent, de ne plus accepter comme monnaie que l'or, et il en sera du franc d'or, unite monetaire, comme du couteau de Jeannot dont tout le monde sait l'histoire, apres en avoir change la lame ou changeait le manche et c'etait toujours le meme couteau. Ainsi du *franc*.

Une remarque tres juste cependant, c'est qu'il n'y a rien de plus rationnel que de mesurer la valeur des monnaies par leur poids, à la condition cependant que toutes les monnaies seront mises à un meme titre, condition indispensable à réaliser pour pouvoir les comparer entre elles, et le titre le plus generalement admis, celui dont se rapprochent le plus les monnaies europeennes, c'est le titre de 900 milliemes que les commissaires de la conférence monetaire de 1867 avaient adopte.

C'est le titre des pieces de 20 francs de l'union latine, des *doublons* d'Espagne et des *dollars* americains (1849).

Cependant la *livre anglaise* est au titre de 0,917 et la *livre turque* à 916 1/2 milliemes, tandis que le *médjidié argent* et au titre droit de 0,830 avec une tolerance de 3 milliemes en dessus et en dessous.

Eh bien, toutes les monnaies une fois ramenees au meme titre, auront la meme valeur sous le meme poids. 100 gr. de monnaie d'or française valent dejà 100 gr. de monnaie d'or allemande ou americaine, ils vaudront egalement 100 gr. de monnaie d'or anglaise, turque ou russe, et pourquoi leur donnerait-on alors les noms particuliers de *francs, florins, thalers, medjidies, roubles, dollars* sur lesquels on ne peut se mettre d'accord, tandis qu'il est impossible de ne pas s'entendre sur un poids que l'on peut toujours verifier.

Mais cette excellente réforme peut s'appliquer à la monnaie d'argent aussi bien qu'à la monnaie d'or, et lorsqu'elle sera effectuée, nous pensons que le meilleur résultat de toutes les discussions presentes aura été atteint.

Les marchés conclus par le commerce aboutiraient alors au paiement d'un certain nombre de grammes d'argent ou de grammes d'or, ainsi que cela se fait dejà pour les monnaies d'argent françaises.

La piece de 5 francs est une piece de 25 grammes, la pièce de 2 francs une piece de 10 grammes, celle de 1 franc une piece de 5 grammes, enfin le gramme est exactement represente par la piece de 20 centimes.

Il faudrait simplement renoncer au titre bizarre et anormal de 0,835 adopte sans raison pour les pieces au-dessous de 5 francs, et revenir au titre normal de 0,900.

Maintenant, dans le cas où l'étalon d'or serait adopte, on aurait encore besoin en Europe d'une grande quantite d'argent pour les petits paiements et les appoints, seulement on devrait fixer une limite à son emploi, ce qui permettrait de ne pas changer le rapport legal existant aujourd'hui entre les deux monnaies.

On pourrait admettre que cette limite serait la valeur de 10 grammes de monnaie d'or, equivalant à 155 grammes d'argent ou à 31 francs, et dans les reglements de compte l'acceptation de toute somme en argent depassant 31 francs resterait facultative pour le creancier à moins de conventions speciales arretees entre les parties. Dans ce cas, on le voit, le rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent reste fixe, et tel qu'il est aujourd'hui reconnu par la loi.

Une autre solution proposee consisterait à supprimer le *rapport fixe* entre l'or et l'argent, et à le remplacer par le *rapport commercial* officiellement constate à des epoques regulieres.

Ce système ne nous parait pas devoir tenir tout ce qu'il promet, et les oscillations minimes qui seraient indiquées dans la valeur respective de l'or ou de l'argent feraient établir bientôt une moyenne par le commerce et le public, et nous nous retrouverions dans la situation presente avec la sanction legale en moins, et exposés aux ennuis du cours variable des monnaies. (*à suivre*).

(1) Voir le numéro du 30 janvier.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Paris, le 22 janvier 1874.

La loi des maires est votée. Le chiffre de la majorité était généralement prévu, il atteint 41 voix. Il serait injuste du reste, de ne pas reconnaitre que M. de Broglie, M. Baragnon, ainsi que le rapporteur M. Clapier, ont soutenu cette longue et difficile discussion avec infiniment d'habileté.

L'opposition se console en se disant que l'application de la loi sur les maires sera de courte durée, puisque l'assemblée a décidé, par un article spécial inseré dans la présente loi, que le projet de loi municipale organique devra lui être soumis dans le delai de deux mois. Mais, qui ne voit qu'il y a une grande difference entre la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi aussi important qu'une loi municipale organique et son vote définitif? Plusieurs semaines s'écouleront assurément dans cet intervalle ; et puis d'ailleurs si la loi qui vient d'être adoptee, produit, comme on l'espere, de bons résultats, qui empêchera d'en introduire les dispositions principales dans la loi organique?

L'*Univers* est suspendu pour deux mois. Cette mesure, dont quelques personnes avaient parlé dès la veille, mais qui n'a été resolue que le jour même de son execution, a été motivee par la publication d'un mandement de l'évêque de Perigueux et par d'autres articles contenus dans le dernier numéro de l'*Univers*. Le mandement de l'évêque de Périgueux est consacré tout entier à la glorification de l'encyclique pontificale du 21 novembre, et il y est question entre autres choses, des sacrilèges usurpations de l'Ita[illegible] violentes persécutions que subit le [illegible] en Allemagne et en Suisse. Le premier de Paris, ecrit par M. Louis Veuillot, roulait précisément sur les bruits qui avaient couru, la veille de la suspension de l'*Univers*. Ces bruits fournissaient à M. Louis Veuillot l'occasion de railleries qui présentaient un pénible contraste avec la mesure qui frappait dès le lendemain son journal. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette mesure a produit une vive impression, moins par le fait lui-même, que par l'etat de choses qu'elle revèle et par les nouvelles exigences qu'elle pourrait faire pressentir. Il faut espérer que cet incident rappellera tout le monde en France au sentiment des necessites de la situation, non-seulement les prelats dont le zele trop ardent a fourni l'occasion des reclamations prussiennes, mais encore tous les orateurs et écrivains qui oublient trop que nos effroyables défaites n'ont pas suffi à satisfaire les vieilles et profondes haines du vainqueur.

L'irritabilite du gouvernement prussien est, du reste, un indice significatif de la mauvaise humeur [illegible] lui ont causée les élections au Reichstag. Vous savez que si le parti national libéral n'a pas perdu de sièges, le centre (catholiques, s'est, par contre, accru aux dépens des fractions intermédiaires, et enfin que les démocrates socialistes ont fait passer douze deputés au lieu de deux qui siégeaient dans le precedent Reichstag. Les élections en Allemagne s'etant faites principalement sur la question des charges militaires et le nombre de ceux qui les trouvent trop lourdes tendant à s'accroitre de plus en plus, il est aisé de prevoir la resistance [illegible] fixe à trois ans la durée du service militaire, loi qui, si elle n'est pas renouvelée, doit cesser d'etre en vigueur à la fin de 1874. Et il est aisé de comprendre aussi la nécessité où se trouve la [illegible]use prussienne de surexciter de [illegible] chauvinisme allemand contre la [illegible] obtenir du Reichstag le vote de la loi et [illegible]

Les déclarations faites avant-hier à la tribune, par le duc Decazes, au sujet de nos relations exterieures, avaient donc l'avantage d'etre souverainement opportunes. Elles ont eu aussi la rare bonne fortune d'être approuvées par les journaux radicaux ou simplement républicains aussi bien que par les feuilles conservatrices. M. Decazes avait rédigé par écrit ces déclarations qui avaient été évidemment concertées en conseil des ministres. Il en ressort que la reconnaissance de l'unite italienne par la France est complète et ne saurait désormais admettre aucune reserve. Il n'est pas douteux qu'elle ne produisent la plus favorable impression au-delà des Alpes.

Quant à l'opinion publique en Allemagne, à en juger par le langage de ses principaux organes à Berlin, Cologne et Francfort, la suspension de l'*Univers* lui cause une satisfaction evidente, [illegible] ne reclameront rien de [illegible] le prince de Bismark exerce [illegible] une influence si grande que, [illegible] qu'il veuille nous infliger une nouvelle mortification, toute la presse germanique fera immédiatement chorus avec lui. En tout cas, dans le monde des affaires, on a bon espoir, on croit à une détente et, par conséquent, à une reprise des transactions, au moins sur le marché financier.

Hier, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, un service religieux a été celébré dans la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou Saint-Honoré. Cette cérémonie avait attiré une foule considerable de personnes appartenant à l'aristocratie du faubourg Saint-Germain. On y remarquait en outre, presque tous les membres de l'extrême droite. Des messes anniversaires ont été egalement dites dans toutes les églises de Paris.

CHRONIQUE.

Samedi dernier Abraham Bey a eu l'honneur de présenter au Sultan une lettre de félicitations que le Khédive a adressee à S. M. à l'occasion du Courban.

Le « Schendi », bateau à vapeur de la marine vice-royale, qui avait apporté cette lettre, avait egalement à son bord deux paires de magnifiques chevaux d'attelage avec les harnais et accessoires. Une paire des chevaux était noire et l'autre alezan. Un landau et une victoria, sortis des fabriques les plus renommées complétaient cet envoi qu'Abraham Bey a présenté de la part du Vice-Roi au Prince Youssouf Izzeddin Effendi.

En témoignage de sa haute satisfaction, S. A. I. a fait cadeau à Abraham Bey d'une tabatière enrichie de brillants. Ce bijou est estimé deux mille livres.

Hier, par le paquebot des Messageries, Mme la comtesse de Vogué, femme de l'ambassadeur de la République française, est [illegible].

Dans la nuit de jeudi à vendredi le feu a pris au conak de S. A. le grand-vezir dans les bâtiments affectés au harem qui est devenu la proie des flammes. Heureusement, on est parvenu à circonscrire l'incendie malgré la violence du vent.

Hakki bey, ainsi que le harem, sont allés loger provisoirement chez Sulib bey.

Le patriarcat grec vient de nommer le diacre Constantin Vallindi au poste de premier secrétaire du Saint-Synode, en remplacement de Mgr Callinique élu metropolitain de Varna.

Mgr Cyrille, évêque de Myree, qui avait été nommé vicaire de l'ex-métropolitain de Varna a reçu une dépêche télégraphique, l'invitant à rentrer à Constantinople, sa mission à Varna se trouvant terminée par la nomination d'un nouveau titulaire.

Cette mesure est considerée comme une réponse au télégramme des Varniotes qui avaient exprimé à la grande Eglise le mécontentement que leur causait le choix fait par le patriarcat.

M. Gavand, ingénieur chargé des travaux du *Métropolitan Railway* est parti mercredi dernier pour la France, voie de Marseille. L'absence de M. Gavand doit etre d'un mois environ.

Le train de voyageurs parti d'Andrinople le 30 courant a été arrêté dans sa marche par suite de l'entassement des neiges entre Tchataldje et Sinécli. Ce train qui devait arriver à Constantinople le 30 à 7 h. 44 min. du soir, n'a atteint la station de Tchataldjé que le 31 à 10 heures 55 min. du matin. Le train de voyageurs, parti de Constantinople le 30 à 6 h. 15 min. du matin a également subi, par suite des memes causes un sensible retard ; il n'est arrivé à la station de Tchorlou que le 31 à 7 h. 20 m. du matin.

Vendredi dernier une société composée d'amateurs de musique, se trouvait réunie dans les salons d'un haut fonctionnaire de l'administration turque, pour entendre différents morceaux de musique executés par un enfant de sept ans qui mérite bien la qualification de petit prodige.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

VIII. (suite).

— Non, non, signora. Monsieur le duc m'a chargé de dire à la signora...

Champagne s'arrêta. Il venait de s'apercevoir que, dans son ravissement d'entendre resonner ce titre de duc à ses oreilles, il avait oublié qu'on ne l'avait chargé de rien dire absolument à la signora, qu'il ne connaissait pas.

— Eh bien ? dit Regina.

— Monsieur le duc déjeune dehors

— A l'hôtel Danieli ?

— Je ne crois pas, signora, j'ai entendu parler du café Florian.

— C'est bien, servez-moi.

— Mais, signora, je ne sais...

— Il est bien entendu que vous ne savez rien. Ainsi taisez-vous et servez-moi vite, je meurs de faim.

Champagne, en valet bien élevé, s'inclina sans répliquer un mot. L'honnête majordome n'avait jamais vu l'ombre d'une femme chez son maitre. Il commençait même à trouver un peu bien surprenant de rencontrer ainsi une belle signora installée dans ce palais où elle avait l'air si parfaitement à l'aise ; [illegible] domestique de trop bonne maison, il savait d'ailleurs trop bien son monde pour se permettre une observation. Il alla donc chercher la petite table qui se trouvait dans la chambre à coucher de Jacques et la dressa dans la galerie, pres du divan sur lequel la signora était assise.

— Voilà, se disait-il en mettant [illegible] petite signora qui a l'air un peu [illegible] grands airs d'ailleurs. Qui ce peut-il être? Sans doute une amie du monsieur mal mis qui a ses poches doublées de billets de banque. Elle est un peu fantasque la signora, mais, après tout, si elle mange le déjeuner de mon maître, elle en a bien le droit, puisque c'est son ami le grand chapeau qui l'a payé.

Regina, que la solitude ennuyait vite et dont la patience n'etait pas la principale vertu, se leva bientôt et dit au vieux majordome

— Monsieur le duc ne doit-il donc pas rentrer bientôt ?

— Je n'en sais rien, signora

— J'espère bien qu'il ne va pas me laisser seule ici toute la journée.

— Oh ! bien certainement, signora. Ce qui me porte d'ailleurs à croire que Son Excellence doit rentrer de bonne heure, c'est qu'elle m'a commandé le dîner pour cinq heures.

On pense si Champagne était heureux, lui depuis si longtemps sevré d'honneurs et de titres qui auraient si bien accompagné la livrée bleu de ciel, de pouvoir dire : Son Excellence. Il ne se souvenait guère, ma foi, qu'il y avait deux heures à peine, il plaçait, avec le désespoir dans l'âme, le dernier morceau de pain qu'il y eût à la maison sur la table de son maître.

Regina se promenait de long en large dans la galerie. Déjà oublieuse des impressions mélancoliques qui avaient signalé les premiers instants de son séjour à Venise, la signora éveillait avec un plaisir enfantin les échos de cette longue galerie qu'elle emplissait du bruit de sa voix argentine, quand son attention fut attirée par un portrait appendu à la muraille à l'endroit le plus apparent de la galerie. C'était le portrait de la mère de Jacques. Regina s'en approcha. La signora avait une [illegible] pour les arts et, chose assez rare chez une jeune fille, un goût [illegible]

— Oh ! que voila une belle chose ! s'écria-t-elle apres un instant de contemplation.

Elle s'approcha davantage en s'apercevant que la couche de vernis avait été tout recemment posée.

— C'est impossible, dit-elle, les modernes n'ont ni cette verité ni cette couleur ; ce portrait a été reverni.

Elle souleva le tableau et aperçut les tons blancs de la toile neuve et l'estampille du marchand. Elle parut un instant désappointée, puis elle se ravisa :

— Ce portrait a été rentoilé, n'est-il pas vrai ? dit-elle, en s'adressant à Champagne. Il est impossible que ce ne soit pas l'œuvre d'un de nos bons maîtres vénitiens

— Pardonnez-moi, signora, ce portrait est moderne.

— Vous en êtes sur ?

— Parfaitement sûr, signora, car je l'ai vu peindre.

— Ah ! c'est different, dit Regina.

Et elle se remit en contemplation devant le portrait, cherchant, cette fois, à lui trouver quelque défaut ; mais plus elle le regardait, plus elle l'admirait.

— De qui est donc ce portrait ? dit-elle enfin en se tournant vers Champagne.

— De M. le duc, signora, repondit Champagne.

— Le duc ?... Vous plaisantez, il n'a jamais tenu un pinceau ni un crayon.

— Pardonnez-moi, signora. M. le duc a même un très-grand talent, comme la signora peut s'en apercevoir. Malheureusement, depuis bien longtemps dejà, M. le duc n'a voulu rien faire.

— Vous avez raison de dire depuis longtemps, car je ne lui ai même jamais entendu parler d'art. Y a-t-il donc ici d'autres toiles de lui ?

— Il y a ce paysage que vous voyez là-bas, dit Champagne désignant une toile au fond de la galerie.

Regina s'en approcha vivement et ne l'eut pas plus tôt vu qu'elle poussa un cri auquel l'infortuné Champagne répondit en laissant tomber une pile d'assiettes qu'il tenait

— Qu'avez-vous donc, signora ? dit-il

— Vous m'affirmez, s'écria Regina, que c'est le duc qui a peint cette toile ?

— Oui, signora

— Où est-il ? allez me le chercher, je veux le voir, le voir à l'instant, disait l'impetueuse jeune fille tout en poussant Champagne du côté de l'escalier.

— Mais, signora...

— Cette vue est pris dans les Alpes, n'est-il pas vrai ?

— Oh ! cela, signora, je vous jure que je n'en sais rien.

— Oh ! c'est bien cela, c'est bien cela, dit Regina en se rapprochant du tableau. Voici le tertre où j'étais assise avec le petit pâtre qui venait de me sauver, le buisson auprès ; voilà le torrent ! Là le rocher qui surplombe la route, plus loin, le vieil arbre tombé en travers du précipice. Je reconnais tout. Ah ! monsieur le duc, vous avez joué l'etonnement quand je vous ai raconté cette scène dont vous deviez connaître les moindres détails par le domestique autrichien qui m'avait amenée à Londres. Si vous ne m'en avez jamais dit un mot, vous aviez vos raisons pour cela ; vous saviez la détermination que j'avais prise d'épouser mon sauveur : vous la pressentiez du moins. Ah ! monsieur le duc, c'est cela, tout s'enchaine. C'est quand j'étais encore enfant, peu de temps après mon arrivée à Londres. Ce voyage dans le Lancashire, chansons ! Vous alliez aux Alpes. Vous avez voulu voir par vous-même le lieu où votre pupille avait couru un si grand danger. C'est alors que vous avez fait ce tableau. Et quand j'ai voulu, moi aussi, retrouver la place que vous connaissiez si bien, vous m'avez fait faire trois mois de recherches inutiles sur toutes les routes de l'Italie, en evitant sans doute une seule, celle où vous etiez certain que se fixeraient mes souvenirs. Ah ! monsieur le duc, vous me le paierez cher !

— Pendant ce monologue, auquel Champagne ne comprenait, bien entendu, pas un mot, Regina se promenait à grands pas dans la galerie. Son œil noir se dilatait, ses sourcils se fronçaient et ses joues se couvraient de teintes purpurines qui n'annonçaient pas chez la belle signora une parfaite égalité de caractère. Tout à coup elle se retourna ; et apercevant Champagne qui suivait sa gymnastique d'un œil ébahi

— Eh bien, vous êtes encore là ? lui dit-elle.

— Où la signora veut-elle donc que je sois ? repondit tranquillement le pacifique Champagne.

— Ne vous ai-je pas, tout à l'heure, donné l'ordre d'aller chercher monsieur le duc ?

— Oui, signora, j'ai bien entendu.

— Et comment se fait-il qu'[illegible] encore obéi ?

— [illegible]

[illegible] Quoi [illegible]

— La signora m'a bien donné l'ordre d'aller chercher M. le duc, mais la signora ne m'a pas dit où je pourrais le rencontrer.

— Plaisantez-vous ?

— Je n'en ai pas la moindre [illegible] signora.

— Vous pretendiez à l'instant que le duc déjeunait au café Florian.

— C'est vrai, signora, son Excellence a dû déjeuner au café Florian, mais je presume qu'elle a fini depuis longtemps.

— C'est impossible, il y a une demi-heure à peine que le duc m'a quittee.

— Dieu me garde de contredire la signora dit le formaliste Champagne ; cependant j'oserai me hasarder à croire que la signora se trompe.

Et apres avoir tourné cette phrase entortillée pour donner un démenti d'une manière révérencieuse, Champagne était aussi [illegible] que M. Talleyrand [illegible] des quelques [illegible] regardait la signora [illegible] rance ; mais celle-ci [illegible] thousiasme de ce vétéran de la livrée [illegible] lui dit avec [illegible] impatience qu'elle [illegible]

— C'est bien, [illegible] d'observations. Partez vite.

Champagne s'inclina, et, sans repliquer un mot, il prit le chemin de l'escalier ; mais il ne l'avait pas encore atteint que, dans sa mobilite, l'esprit de la capricieuse signora avait deja fait volte-face.

— Par mon oncle, s'etait-elle dit, je ne saurai rien ; il me tromperait encore comme il m'a déjà trompée. Mais ce laquais en bottes vernies, ce custode en gants jaunes, ce Salomon tout reluisant neuf doit être à qui v[illegible] l'acheter, pourvu qu'on y mette le pri[illegible] par lui, je saurai... il me d[illegible] dire il me vendra la verite

Elle appela Champagne, [illegible] teindre la porte de la galerie [illegible]

— Pourriez-vous, lui di[illegible] à l'instant Salomon, le c[illegible]

— Certainement, sign[illegible] *Ghetto nuovo*, je le trou[illegible] ment à la Bourse, au [illegible] du campanile, s[illegible] us les [illegible] C'est là que se traiten[illegible] Venise, et Dieu [illegible] des affaires.

— Eh bien, allez m[illegible]

— C'est que la sig[illegible] l'honneur de m'envo[illegible]

— C'est vrai, m[illegible] [illegible] donc d[illegible] de venir, de ve[illegible] Champagn[illegible]

— La s[illegible] permettre [illegible]

— S[illegible]

— [illegible] me[illegible]

Voir le numero du 30 janvier.

Cet enfant, nommé Charles Wondra, a étudié la musique sous la direction de son père, qui est du reste un habile professeur, et il conduit son archet avec une précision et un aplomb vraiment merveilleux ; aussi son succès a-t-il été très-grand.

Le concert a commencé par deux duos de Wolf et de Bériot, puis on a successivement entendu une fantaisie sur la *Sonnambule*, un duo comique (Wondra) avec imitation de cornemuse, et la polka du *Rossignol* ; enfin le jeune artiste mis en belle humeur par les applaudissements de l'assistance, a demandé à son père d'exécuter une autre de ses compositions, le *Carnaval de Vienne*, et cet enfant remarquablement doué, qui vait remporter un si remarquable succès en jouant sur le piano, avec son père, un polka de Strauss, à quatre mains, a enlevé crânement la partie de flageolet dont il était chargé dans le *Carnaval*.

—

Vendredi matin, un accident qui aurait pu avoir des suites fatales a eu lieu sur le chemin de fer d'Ismidt, au passage du train venant de cette ville. Le convoi ordinaire qui part d'Ismidt à sept heures et demie se dirigeait vers la tranchée N° 2a, sur la section de Ghevzeh, lorsque les voyageurs furent soudainement alarmés par le coup de sifflet qui donne le signal de serrer les freins ; un choc suivit immédiatement après et le train s'arrêta. Les voyageurs descendirent des wagons et virent qu'[illegible] gros bloc de rocher avait roulé du h[illegible] de la tranchée juste au moment où [illegible] locomotive suivait la courbe formée par cette dernière. La locomotive, ayant heurté par une vitesse moyenne ce morceau de rocher, dérailla ; le chasse-pierre et le tampon furent broyés ; le foyer de la chaudière, ainsi que la cheminée, furent enfoncés ; enfin la locomotive elle-même fut sérieusement endommagée. Le garde-trains et la première voiture qui suivait la locomotive furent jetés hors de la ligne, et les rails arrachés des traverses. Personne n'a été blessé ; mais la circulation a été arrêtée pendant plusieurs heures. Les voyageurs allèrent à pied à Ghevzeh, éloigné de 5 kilomètres du théâtre de l'accident, et ils télégraphièrent à Haïdar pacha pour obtenir du secours. En attendant, comme un train extraordinaire à l'occasion du Baïram, s'approchait de Ghevzeh, l'on expédia la locomotive pour assister le convoi qui se trouvait dans la tranchée. Peu après une autre locomotive arriva sur les lieux, montée par M. Greenwood, directeur général. Cette locomotive ramena le train extraordinaire à Haïdar pacha avec les voyageurs dont l'accident avait interrompu le voyage. Il serait injuste de rejeter la responsabilité de cet accident sur la direction ou sur le conducteur de la locomotive, ce malheur ayant été occasionné par des filtrations d'eau dans les côtés perpendiculaires de la tranchée. (*Levant Herald*)

—

M. F. Lœffler, lithographe rue Asmali-Medjid n° 26, vient de publier et de mettre en vente un Almanach synoptique qui se recommande autant par le mérite de l'exécution que par [illegible] incontestable utilité.

Le calendrier encadré dans une jolie vignette en chromolithographie porte [illegible] verso des renseignements utiles sur les postes étrangères et locale, sur le service télégraphique, le chemin de fer de Roumélie, etc., etc.

La place de cet almanach est marquée dans les bureaux de toutes les administrations.

—

Un riche fabricant de boissons, établi aux environs de Constantinople, et possédant plusieurs débits pour les produits de sa fabrique, n'a pas voulu que sa mort fut inutile aux ivrognes qui ont fait sa fortune. Cet industriel, aussi original que reconnaissant, vient d'introduire dans son testament, une clause obligeant ses héritiers à verser gratuitement à boire pendant trois jours consécutifs, à toute personne qui se présentera dans chacun de ses débits, l'exécution de cet article du testament promet une jolie collection d'individus à l'allure chancelante, il serait humain de la part de M. A... d'attribuer à chaque personne titubante une petite somme qui lui permette de se faire rapporter à domicile.

—

Le nombre des vols de nuit augmente de plus en plus, et les voleurs ne laissent guère passer de jour sans se signaler par quelque exploit. Dernièrement ils ont dévalisé la maison de M. J... située dans la rue Soutérazi à Péra. Ils ont pénétré, dans cette maison par le balcon qui est placé à une assez grande hauteur au-dessus du sol et après avoir réuni différents objets et de l'argenterie pour une valeur de 200 livres turques environ, il se sont sauvés, sans qu'on ait pu découvrir leurs traces.

[illegible] est encore un genre de vol qui [illegible] dans le faubourg de Péra, et [illegible] u'il occasionne sont sans im[illegible] 'en est pas moins désagréa[illegible] nas de se renouveler as[illegible] leur dans ce cas opè[illegible] suivante : Il frappe à [illegible] ne cela arrive le plus [illegible] au moyen d'un cor[illegible] ns que personne [illegible] tibule, le voleur et [illegible] un enfant déguenillé [illegible] sse) et enlève en u[illegible] e qu'il trouve à s[illegible] es, cannes ou p[illegible] de cuisine etc [illegible]

[illegible] our quelqu'u[illegible]

tion publique par les élèves du Collége *Acabian*. Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain mardi que ce Concert doit avoir lieu dans la salle du Théâtre Français.

—

On écrit de Mostar que dans les derniers jours du mois dernier une tempête d'une violence extraordinaire s'est déchaînée sur cette localité et a duré huit jours consécutifs. Le vent était d'une impétuosité incroyable. Les hommes ne pouvaient qu'à grand'peine se tenir debout, et pendant quelques jours la population a dû renoncer à ses occupations ordinaires et rester enfermée dans ses demeures ébranlées d'une manière inquiétante. Plusieurs toits ont été enlevés et quelques pans de murs se sont écroulés. La caserne, la maison du gouvernement, plusieurs mosquées et nombre de maisons particulières ont été plus ou moins endommagées. De mémoire d'homme on ne se rappelle pas dans ces parages avoir vu semblable ouragan. Toutefois, les dommages se bornent à des dégâts matériels.

—

D'après le *Journal des Débats* d'Athènes, les membres fondateurs de la société du chemin de fer du Pyrée à Lamie, seront convoqués en assemblée générale dans le courant du mois de janvier (v. s.). Cette assemblée aura lieu à Constantinople, et devra après avoir entendu le compte-rendu de la gestion des directeurs, délibérer sur la question de savoir si la société doit ou non poursuivre l'entreprise qu'elle a commencée. Les représentants de la compagnie à Athènes doivent se rendre incessamment à Constantinople pour assister à cette assemblée.

—

On écrit de Paris à la *Neue fr[illegible] Presse*, à la date du 20 janvier :

Aujourd'hui encore on ne parle que de la mort de M. Merton, et de l'état de sa fortune. Je vous conseille à ce propos de n'accepter que sous réserves les détails publiés par les feuilles parisiennes ; parce que la vérité ne sera connue que jeudi prochain, jour auquel, sous la présidence de M. Harouel, commissaire nommé par l'autorité, une assemblée des intéressés devra avoir lieu.

Quelques journaux de Paris assurent que M. Merton aurait perdu quelques millions par suite de la contremine que J. E. Kann de Londres dirigeait contre ses opérations, mais qu'il laisse encore une très belle fortune. Au contraire, il ne manque pas d'indices tendant à prouver que la position de M. Merton se resserrait sensiblement. Ce qui a complétement démoralisé M. Merton, ce sont, paraît-il, les dépêches qui lui sont parvenues jeudi et vendredi, de différentes villes de France et de l'étranger, et qui toutes, sans exception, contenaient ces mots terribles : « Ne tirez pas sur nous. » Merton a été tellement affecté de ces nouvelles, qui ébranlaient son crédit, qu'il tomba immédiatement dans une prostration inquiétante pour ses amis. Il avait une idée fixe, il croyait que tout cela était le résultat d'une intrigue organisée par ses ennemis. Vendredi il eut de longs et fréquents évanouissements. Sur le Conseil de son secrétaire Vigno, il se décida à se rendre chez son père à Londres, afin d'y trouver des conseils, des consolations, et aussi de l'argent.

Le dimanche matin, vers dix heures, l'entrevue eut lieu entre le père et le fils. Elle dura deux heures. M. Merton père fut inflexible, il refusa de venir en aide à son fils et profita de l'occasion pour lui faire d'amères reproches. M. Merton en quittant son père paraissait plus touché de la colère de celui-ci, que du refus qu'il en avait éprouvé.

A ce moment, dit-on, il s'affaissa sur l'escalier, et une heure après il était mort. Il n'est pas admissible que M. Merton se soit empoisonné, quoiqu'on le prétende généralement ici. Sa situation embarrassée ne provenait pas de la place de Paris, puisque sur soixante agents de change inscrits au parquet de la Bourse, un seul a refusé de continuer ses opérations avec M. Merton. C'est le plus jeune des agents de change M. Koller, qui n'a plus voulu lui garder 2000 actions de Saragosse. Jeudi prochain nous apprendrons d'autres nouvelles. Beaucoup de personnes assurent que les affaires de M. Merton [illegible] sont pas aussi mauvaises qu'on le dit.

M. Merton, dit le *Soir*, est mort d'une attaque d'apoplexie. — *Paris-Journal* prétend qu'il a succombé à une forte hémorragie que les médecins malgré leurs efforts, n'ont pu arrêter. M. Merton est mort à Long's Hôtel à Londres.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 2 Février, 1873.

Lever du soleil	7 h. 43 m.
Coucher »	5 » 16 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 13 35'
[illegible] à la turque à midi moyen.	6 » 59

8 heures du matin.

Baromètre	758.5
Thermomètre	nég. 0.2
Maxima	nég 1.2
[illegible] de la veille	1.1
Direction et force du vent-N. assez-fort 7	

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	*Signatures*	*Provenance*
Mois de Décembre.		
[illegible] ni Draco	Mathas Proistachis	Syra
[illegible] paola poroca		
[illegible]	paroco lattino	Beyrouth
[illegible]	Spiridione Paristiano	Calatonia
[illegible] Watughioto Abagi		
[illegible]		
Aghias Tanasis		
Tatavola	[illegible]	[illegible]
[illegible] Miran Eginilio	[illegible]	Pyrg[illegible]
[illegible] Lavari Diva-		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
28 Kiria pepo, rue [illegible] benalicta No 27	Lambrionos Scampaki	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

—

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

La Canée, le 14/26 janvier 1874.

Notre gouverneur général est parti le 10/22 de ce mois pour faire une tournée d'inspection dans l'intérieur de l'île.

Pour faire suite à mon rapport sur les dernières pluies, je m'empresse de vous informer que la rivière Kariti ayant débordé a occasionné aux environs des districts de Kissamo et Alikianou des dégâts s'élevant à plus de cent mille piastres. Les torrents ont emporté dans ces deux districts plus de 400 oliviers et mûriers.

On dit que ces pluies n'ont pas occasionné de dégâts dans les provinces de Rethymo, Candie et Lachit. Il paraît que les pertes ne sont pas aussi considérables dans la province de la Canée. Maintenant que la terre est rassasiée d'eau, voilà une bonne occasion pour les villageois de s'occuper sérieusement de la culture des terres et de la plantation des arbres, plantation qui a été trop négligée à la suite de la dernière sécheresse.

La semaine dernière nous avons ressenti à la Canée quelques légères secousses de tremblement de [illegible]

Son Excellence [illegible] parti, à [illegible] pour les côtes [illegible]. Pendant son séjour de deux mois à la Sude, Son Excellence a donné une grande impulsion aux travaux de l'arsenal de Souda.

Une souscription ouverte parmi les employés musulmans et les notabilités de Rethymo [illegible]

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Discours de M. Decazes.

Voici le texte officiel des déclarations faites par le duc Decazes à l'occasion de l'interpellation Du Temple.

Le ministre a dit :

« L'Assemblée trouvera, peut-être, qu'on a fait beaucoup de bruit, trop de bruit, pour cette interpellation et que ce n'a pas été sans péril d'avoir laissé l'opinion publique dans l'incertitude sur une question qui a servi de prétexte à des nouvelles qui ont excité dans le public une inquiétude déplorable qui n'est pas justifiée, mais qui, toutefois, a pris un caractère tellement persistant, que je pourrais croire qu'elle a été maintenue par système.

« Je dis que rien ne justifie ces émotions, attendu que je suis en mesure d'affirmer qu'il n'a surgi entre l'Italie et nous aucun désaccord, et qu'il n'a été soulevé ni d'un côté ni de l'autre aucune question qui puisse compromettre les bonnes relations que nous voulons maintenir avec nos voisins. Je puis donner l'assurance que tous les bruits contraires sont complétement et absolument faux.

M. Du Temple n'a pas été le propagateur de ces fausses nouvelles, mais il a mis en question le fait même de nos relations avec l'Italie, et ce fait était plus que suffisant pour provoquer ces inquiétudes. En effet il demande à nous interpeller sur l'envoi d'un nouveau ministre près le roi Victor-Emmanuel. Si, comme je le suppose, l'Assemblée prétend rester fidèle à la politique à laquelle elle s'est associée maintes fois et que le gouvernement actuel a reçu de ses honorables prédécesseurs, elle s'associera également à la seule réponse que je puisse faire

« J'ai proposé au maréchal président de confier au marquis de Noailles le poste de ministre plénipotentiaire en Italie.

« Pénétrés de la sagesse et de la prudence de cette politique, nous voulons la poursuivre avec un soin jaloux, sans jamais faire aucun acte qui puisse la compromettre et sans nous éloigner jamais du double but qu'elle vise et que je résume en deux paroles : Entourer d'un pieux respect et d'un sympathique et filial empressement l'auguste Pontife, auquel nous unissent tant de liens étendant cette protection et cet empressement à tous les intérêts qui se rattachent à l'autorité spirituelle et à l'indépendance et dignité du Saint-Père ; maintenir sincèrement, sans arrière-pensées avec l'Italie, telle que l'ont faite les circonstances, les relations de bonne harmonie, les relations pacifiques et amicales, qui nous sont imposées par les intérêts généraux de la France et qui peuvent aussi nous permettre de protéger les grands intérêts moraux dont justement nous nous préoccupons. Voilà toute notre politique à l'égard de l'Italie.

» Je pourrais ajouter que notre politique générale dans tout le monde s'inspire des mêmes préoccupations et des mêmes mobiles.

» Nous voulons la paix (*Très-bien ! Très-bien !*), nous voulons la paix parce que nous la croyons nécessaire à la grandeur et à la prospérité de notre pays, parce que nous la croyons vivement désirée et ardemment réclamée de tous (*Très-bien ! Très-bien !*) Pour l'assurer nous travaillerons sans trève ni à dissiper tous les malentendus et prévenir tous les conflits. Nous la défendrons aussi contre les vaines déclamations et contre les excitations déplorables, de quelque part qu'elles viennent. Qu'on ne dise pas que nous compromettons l'honneur et la dignité de la France. L'honneur et la dignité de la France ne pourraient être compromis que par les politiques d'aventure, qui la conduiraient fatalement à une faiblesse ou à une folie. (*Applaudissements*)

« La France, qu'on dit si impuissante, reste assez grande et assez forte pour avoir le droit et le devoir d'être sage.

« Si l'Assemblée veut considérer ces explications, qui sont les seules que je puisse lui donner, comme suffisantes à dissiper ses préoccupations actuelles, je crois qu'elle pourrait au grand avantage de la chose publique repousser ces discussions, qui ne serviraient à rien autre qu'à troubler les intérêts qui ont besoin de pacification et de sécurité. Il me serait impossible d'ajouter d'autres paroles aux éclaircissements donnés. » (*Très-bien ! très-bien !*)

—

M. Thiers et les Français de Philadelphie

M. Washburne, que les Français établis à Philadelphie ont prié de vouloir bien se charger de cette mission, s'est rendu hier soir chez M. Thiers pour lui présenter, de la part de ses compatriotes du Nouveau Monde, un témoignage de leur respect et de leur reconnaissance pour les services qu'il a [illegible] dus à la République française.

Ce témoignage se compose d'une médaille d'or, frappée à l'hôtel des Monnaies à Philadelphie, remarquablement belle par la netteté et la vigueur des reliefs. Elle est renfermée dans une boîte extrêmement simple, mais artistiquement travaillée, et curieuse surtout par l'origine des pièces dont elle est faite, qui viennent de la salle où fut signée la déclaration de l'indépendance des États-Unis, de la poutre qui portait la cloche d'où partit le signal de la bonne nouvelle, et de l'orme sous lequel Guillaume Penn fit avec les Indiens le premier traité d'amitié.

M. Washburne, qui avait avec lui le personnel de la légation des États-Unis, a trouvé M. Thiers en compagnie de Mme Thiers, de Mlle Dosne et de quelques amis intimes. Il lui a présenté la médaille, en l'accompagnant d'un petit *speech*, prononcé en français.

M. Washburne s'est exprimé en ces termes :

Monsieur Thiers,

Je suis appelé aujourd'hui à remplir auprès de vous une mission qui m'est bien agréable. Les Français de la ville de Philadelphie, désirant témoigner du grand respect que vous leur inspirez et montrer qu'ils apprécient les services que vous avez rendus à la République française, ont fait frapper une médaille en votre honneur, et ils ont voulu qu'elle fut accompagnée de plusieurs précieuses reliques historiques qui se rapportent à l'histoire de la première colonisation de l'État de la Pensylvanie ou à celle de la révolution de 1776.

Ces messieurs m'ont envoyé ces objets, et m'ont fait l'honneur de me choisir pour être leur intermédiaire auprès de vous.

J'ai donc maintenant le plaisir de vous offrir cette médaille, qui est renfermée dans une boîte dont les matériaux ont une valeur et une origine historiques. Ceux qui en forment le corps proviennent du bois de la salle où s'accomplit l'un des plus grands actes de l'histoire de l'émancipation des peuples : la signature de la déclaration de l'indépendance des États-Unis.

L'écusson que porte le couvercle est fait d'un morceau de chêne et d'un morceau d'orme. Le chêne vient de la poutre où était suspendue la cloche qui, le 4 juillet 1776, donna aux colonies américaines le signal d'un affranchissement que le bras puissant de la France devait bientôt consolider. L'orme est un fragment de l'arbre célèbre sous lequel Guillaume Penn, en 1682, conclut avec les Indiens un traité qui ne fut jamais violé.

[illegible] et vous serez heureux d'entendre [illegible] dont il m'est si agréable de rendre le témoignage : qu'ils y soutiennent noblement la dignité du nom français et qu'ils sont des citoyens honorés et respectés de leur pays d'adoption.

Je sais que je suis l'interprète de leurs sentiments et de ceux du peuple américain en souhaitant que votre bonheur soit toujours associé à celui de la France et que votre illustre carrière se prolonge encore, pendant de longs jours.

M. Thiers a répondu :

Mon cher monsieur Washburne,

Je vous remercie d'avoir bien voulu servir d'intermédiaire aux Français établis à Philadelphie, et d'avoir consenti à m'apporter vous-même le haut témoignage de leur estime. Rien ne saurait m'être plus sensible que de voir ma conduite approuvée par d'anciens Français établis dans votre noble pays, étrangers à toutes nos divisions, et cette approbation confirmée par les Américains, si bons juges en fait de patriotisme.

Chargé de diriger les destinées de mon pays dans l'un des moments les plus douloureux de son histoire, je lui ai consacré, pendant près de trois années, mon dévouement tout entier, et peut-être ai-je réussi à diminuer la somme des maux qui pesaient sur lui. Je me laisse aller à le penser [illegible] us de si loin et qu'aucun [illegible] politique n'a pu di[illegible].

La France et l'Amérique avaient l'une pour l'autre des sentiments de sœurs. Je serais heureux si le maintien en France de la forme républicaine, que je regarde comme la seule possible aujourd'hui chez nous, contribue à augmenter les sympathies réciproques des deux nations et si, marchant unies dans les mêmes voies, elles s'attachent des deux côtés de l'Atlantique à répandre dans le monde, avec les lumières de la civilisation, l'amour de la liberté, de l'ordre, de la justice et de la paix.

Recevez, mon cher monsieur Washburne, ma cordiale poignée de mains, et considérez-là comme donnée aux Français et aux [illegible] semble sur [illegible] du Nouveau-Monde.

(*Le Soir.*)

—

Le futur conclave.

On lit dans la *Correspondance franco-italienne* :

Il est très-exact que sur l'initiative du cabinet de Berlin un échange officieux d'idées a eu lieu avant et depuis la publication de la bulle de la *Gazette de Cologne* entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie en vue de la vacance plus ou moins prochaine du siége apostolique. Mais nous pouvons démentir de la manière la plus formelle, au moins en ce qui concerne le cabinet de Rome, qu'aucun accord ait été établi ou puisse s'établir entre ces trois dernières puissances sur ce grave sujet.

Tout en admettant que la paix du monde peut être mise en danger par la future élection pontificale, le gouvernement italien est décidé à ne pas suivre l'Allemagne dans les mesures préventives qu'elle propose, et refuse catégoriquement de s'engager par une déclaration collective à ne pas reconnaître un pape élu dans d'autres conditions que celles qui ont été suivies jusqu'alors.

La thèse soutenue par l'Italie dans ces pourparlers diplomatiques — thèse à laquelle paraît s'être rallié le cabinet de Vienne — est que la suppression du pouvoir temporel a enlevé aux puissances toute raison d'intervenir dans le Conclave, et que le successeur de Pie IX qui, comme roi, serait tombé sous l'action gouvernementale européenne, réduit au rôle de Pontife, ne peut relever que des consciences catholiques, ces dernières ayant seules qualité pour décider de la légitimité de l'élection et de l'élu.

—

Les travaux de la conférence monétaire internationale

On lit dans le *Soir* :

Nous avons annoncé la réunion de la commission monétaire, sous la présidence de M. Dumas, ancien président de la commission des monnaies. L'*Économiste français* nous fournit sur les travaux de cette commission quelques intéressants détails que nous reproduisons.

Les quatre puissances signataires de la convention de 1865, qu'il s'agit de reviser, étaient toutes représentées à la séance de jeudi par leurs délégués.

C'étaient, pour la France, MM. de Parieu, ancien président du conseil d'État ; de Soubeyran, député, et M. Dutilleul, directeur du mouvement des fonds au ministère des finances.

Pour la Suisse, MM. Feer-Herzog, vice-président du Conseil fédéral, et Lardy, attaché à la légation helvétique à Paris.

Pour la Belgique, MM. Jacobs et le premier secrétaire de la légation belge.

Enfin, pour l'Italie, M. Agostini Maglioni, sénateur, et le premier secrétaire de la légation italienne à Paris.

Un projet de questionnaire a été proposé par une commission composée de MM. Dumas, de Parieu, Feer-Herzog, Maglioni et Jacobs.

1re *question*. — Quelles sont les causes de la dépréciation actuelle de l'argent, et quelle est leur durée probable ?

2e *question*. — Quels sont les inconvénients de cette situation, relativement à la circulation et au monnayage dans les pays unis par la convention de 1865 ?

3e *question* — Est-il possible de trouver des remèdes à ces inconvénients :

1° Par la limitation de la fabrication des pièces de 5 fr. d'argent ou par sa suspension pour un temps donné ;

2° Par la limitation de la somme d'argent pouvant être imposée au créancier dans les paiements ;

3° Par la limitation du cours des pièces de 5 fr. d'argent à l'intérieur de chaque État ;

4° Par toute autre [illegible].

4e *question*. — Y a-t-il lieu de [illegible] stituer le cours légal réciproque des monnaies courantes des quatre États à leur cours dans les caisses publiques ?

5e *question*. — La clause de la convention de 1865, relative au droit d'accession, ne doit-elle pas être modifiée ?

6e *question*. — Ne convient-il pas d'examiner, dans une conférence monétaire annuelle des États concordataires, quels sont les résultats obtenus et quelles mesures il y a eu lieu de prendre ?

7e *question*. — Les dispositions de la convention relatives aux tolérances de la fabrication et aux conditions d'exclusion des pièces usées par le frai doivent-elles être maintenues ou modifiées ?

La conférence conduit activement ses travaux ; il est à présumer qu'ils seront terminés dans le courant de la semaine prochaine.

—

Lettre de l'évêque de Périgueux.

Voici la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Périgueux dont la publication dans l'*Univers* a valu à ce journal deux mois de suspension.

Nos très-chers frères,

La voix du vicaire de Jésus-Christ vient encore de se faire entendre. Pie IX, dans une lettre encyclique du 21 novembre dernier, dénonce à la grande famille catholique les attentats qui se commettent à cette heure même contre l'Église dans plusieurs contrées des deux mondes. Et comme [illegible] univ rselle vigilance, il n'en est aucun non plus qui ne subisse la flétrissure de sa réprobation souveraine.

Rien de plus admirable que cette lettre apostolique, nos très-chers frères ; rien en même temps de plus consolant, ni qui soit plus propre à [illegible] les âmes catholiques la [illegible] d'une sainte fierté.

A quelles extrémités est réduit Pie IX, hélas ! qui ne le sait ? Pie IX Pontife et Roi ; — mais Roi sans [illegible] de ses États, de sa capitale [illegible] a fait [illegible] gouvernement spirituel, abreuvé de toutes les amertumes, accablé de toutes les douleurs. Oui, tel est aujourd'hui Pie IX, tel il est, à la honte ineffaçable de notre siècle.

Eh bien, voyez : du fond de sa prison, de l'abîme de ses douleurs, Pie IX a parlé ; et sa parole, vieille à peine de quelques semaines, a déjà franchi tous les océans, parcouru tous les continents, frappé tous les échos de l'univers. Et cette parole, incorruptible comme la vérité, inflexible comme le droit, a [illegible] une fois de plus la conscience humaine et [illegible] le sens moral, si malheureusement affaibli [illegible] des peuples. Et cette parole, enfin, plus haute que toutes les hauteurs, dominant tous les trônes, s'est imposée d'autorité à tous les pouvoirs [illegible] transpercé, « comme un glaive à deux tranchants, jusqu'à la dernière division de l'âme, » les gouvernements persécuteurs.

Et cependant, toute puissante que soit cette parole, [illegible] les derniers forfaits [illegible] institutions religieuses de sa capitale par le sacrilége usurpateur de ses États, il se serait renfermé, lui-même nous l'apprend, dans un triste et douloureux silence, s'il eût eu le moyen de soulager autrement les souffrances qu'endurent en d'autres contrées les évêques, les prêtres et le peuple fidèle.

Vous pourrez donc l'entendre, nos très-chers frères, cette grande et sainte parole de Pie IX. Elle vous dira les persécutions que les pouvoirs séculiers, « contempteurs du droit, ennemis de la » religion, foulant aux pieds les lois divines et » humaines », font souffrir à la sainte Église, notre mère. Elle vous dira la foi des solennels traités audacieusement violée, la justice indignement outragée, l'autorité de l'Église opprimée par la force, sa croyance répudiée, sa morale dépravée, sa constitution même renversée jusque dans ses fondements. Oui, voilà les traits odieux auxquels vous reconnaîtrez les actes du césarisme qui sévit en plusieurs régions du nouveau monde, et, dans notre vieille Europe, avec une violence inouïe en Suisse et en Allemagne.

C'est là surtout, dans ces deux contrées, que la lettre apostolique vous montrera les évêques privés de toute liberté dans leur ministère, traînés devant les tribunaux, frappés de condamnations, menacés de la prison ou impitoyablement jetés en exil ; qu'elle vous montrera encore les prêtres dépossédés de leurs paroisses et réduits à l'indigence, les fidèles entravés dans la pratique de leurs devoirs religieux [illegible]

Après avoir ainsi retracé, en des termes pleins d'alarmes les maux infligés à l'Église, Pie IX devait se rappeler qu'il a, lui aussi, un glaive pour la défendre. Il lance l'anathème contre les oppresseurs et frappe de nullité les lois iniques qui servent de masque à leur tyrannie. Puis, considérant la marche à peu près uniforme que suit partout la persécution, malgré la distance des lieux et la diversité des circonstances, le courageux Pontife n'hésite pas à nous la signaler comme la conséquence d'un seul et même programme arrêté d'avance par les sociétés secrètes, maîtresses aujourd'hui du pouvoir en plusieurs États. Or, personne n'ignore le but que se proposent ces sectes ténébreuses ; elles tendent à altérer les caractères [illegible] qui distinguent l'Église, à détruire l'indépendance dont elle a besoin, à l'asservir, à la river [illegible] les gouvernements civils, espérant pouvoir ensuite plus facilement la faire disparaître de cette terre. Et ici, Pie IX trace d'une main ferme aux évêques le devoir qui leur incombe en présence d'une si abominable conjuration.

« Donnez tous vos soins, leur dit-il, à prémunir contre les embûches et la contagion de ces sectes, les fidèles confiés à votre garde, et à retirer de la perdition ceux qui auraient eu le malheur de s'y affilier. Mais surtout découvrez et combattez l'erreur de ceux qui, trompés ou trompeurs, ne craignent pas d'affirmer que ces conventicules ténébreux n'ont en vue que l'utilité sociale, le progrès social et l'exercice de la bienfaisance mutuelle. Exposez-leur souvent, et faites pénétrer plus avant dans leurs esprits les constitutions pontificales relatives à ce sujet ; et enseignez-leur qu'elles frappent les loges maçonniques établies en Europe, en Amérique, et [illegible] »

La communication qui va vous être faite, du moins en partie, de la lettre apostolique, [illegible] chers frères, devra [illegible] la prière.

Et d'abord, que l'Église soit haïe, outragée, persécutée, rien en cela qui vous surprenne : elle l'a toujours été, elle le sera toujours. Cette persécution de la haine, de l'insulte ou de la force brutale, aujourd'hui déchaînée contre l'Église, peut être plus intense et plus universelle qu'à d'autres époques, mais que résulte-t-il de ce fait, sinon une démonstration plus éclatante de sa divinité ? En souffrant persécution, l'Église accomplit simplement ses destinées providentielles, et plus violente est la guerre qui lui est faite, plus visible devient le bras tout puissant qui la soutient. Loin donc de nous laisser ébranler par la vue des persécutions que souffre la sainte Église, [illegible] notre courage selon la recommandation de notre Père commun, dans ce chant de victoire [illegible] lui-même à saint Jean Chrysostome, et que [illegible]

« Les flots s'amoncèlent, la vague est menaçante [illegible] nous sommes affermis sur la pierre [illegible] dissoudre » la pierre ; que les flots se soulèvent, ils ne peuvent engloutir la barque de Jésus. Rien n'est » plus puissant que l'Église. L'Église est plus » forte que le ciel même. *Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas.* Quelles paroles ? *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église : et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Que si vous ne » croyez pas aux paroles, croyez aux faits. Que de » tyrans ont tenté d'opprimer l'Église ! Que de » grils ardents ! Que de fournaises ! Que de dents » de bêtes ! Que de glaives tranchants ! Et ils n'ont » rien pu ! Où sont les ennemis ? On n'en parle » plus ; ils sont oubliés. Où est l'Église ? Elle resplendit plus que le soleil. »

Inébranlables dans la foi, redoublons d'ardeur dans la prière. Si l'Église n'a rien à craindre de la persécution, bien des âmes faibles peuvent y trouver une occasion de chute et de damnation. Sollicitons pour elle le secours divin, et appelons de tous nos vœux le jour béni où l'Église, rendue partout à sa pleine liberté, pourra reprendre partout [illegible]

—

La traite des coolies à Macao.

La *Pall Mall Gazette* contient les renseignements suivants sur le commerce des coolies à Macao dont le gouvernement portugais vient de décréter la suppression :

L'histoire terrible des *Dolores Ugaste* a été la première révélation faite en Europe sur les horreurs du commerce de Macao. Toutefois, avant cet événement, la question avait été étudiée par M. Morrow dont les calculs statistiques établissaient que plus de 100,000 coolies avaient été transportés de la Chine au Pérou de 1849 à 1869, c'est-à-dire dans l'espace de vingt années. M. Morrow mentionnait, en outre, qu'à cette dernière date dix pour cent tout au plus des déportés étaient encore en vie ; à peine un sur mille avait revu son pays bien que le terme nominal de leur apprentissage eut été fixé à cinq ans. D'après les preuves entre les mains de M. Morrow, la moyenne de la mortalité pendant le voyage de Macao à Callao

s'élevait à 25 0/0 et la plupart des décès étaient dus au suicide.

Deux ou trois classes de la population alimentent ce commerce. Les joueurs désespérés qui ne se soucient pas de l'avenir, les habitants des villes victimes de l'abus de l'opium et les villageois ignorants trompés et enrôlés comme apprentis. Le métier d'embaucheur est ou était, il y a quelques jours à peine, considéré comme lucratif au port portugais. Le gouverneur Kennedy écrivait au ministre des colonies en 1872 que 300 négociants et plus de 800 courtiers faisaient le commerce des coolies à cette époque. Il a envoyé en même temps un mémoire dans lequel les habitants chinois de Hong-Kong faisaient dans un langage pathétique la description des moyens mis en œuvre pour tromper le public, le mode employé pour éluder les règlements destinés à rendre ce commerce aussi humain que possible et les traitements auxquels sont en butte les coolies pendant qu'ils attendent le moment de leur déportation.

La longueur de ce document ne nous permet pas de le reproduire ici; mais il peint avec une exactitude parfaite les sentiments qui animent le peuple chinois à l'égard de l'ingérence européenne. Le gouvernement reconnaissait lui-même à cette époque que les navires engagés dans le transport des coolies étaient presque tous équipés dans le port de Hong-Kong.

Dans les neuf premiers mois de l'année 1872, trente-huit navires quittèrent Hong-Kong pour Macao et six autres furent vendus pour le commerce des coolies. La loi coloniale relative à la suppression de ce revenu immoral de Macao parut si imparfaite à la métropole qu'une nouvelle ordonnance sur l'émigration chinoise fut adoptée par la section des colonies après de longs débats, et sanctionnée par lord Kimberley. Une autre ordonnance relative à la protection des émigrants chinois, hommes, femmes et enfants fut sanctionnée vers la même époque. Mais toute la correspondance entre sir A. Kennedy et le gouvernement anglais tendait à prouver que les lois et édits seraient inefficaces à empêcher même la participation des sujets anglais dans ce trafic aussi longtemps que Macao continuerait à être le marché ouvert du commerce de chair humaine.

L'industrie et les produits métallurgiques de l'Allemagne.

On sait l'importance de l'exposition métallurgique de l'Allemagne à Vienne. Ce n'est pas seulement la richesse des produits, c'est la méthode de classement qui en fait l'intérêt. L'*Economiste français* constate à ce propos que l'Allemagne occupe en ce moment le troisième rang parmi les pays producteurs de fer. S'il est vrai, dit-il, que la Grande-Bretagne en produit quatre fois plus, il n'est pas moins vrai que l'Allemagne approche beaucoup de la production des Etats-Unis.

La partie la plus importante de cette exposition est celle décernée à l'usine Krupp, qui a pris à Essen un développement colossal, et celle qu'occupe l'usine de la Société Bochum de Westphalie. Krupp a un bâtiment particulier dont la disposition permet d'embrasser l'ensemble des produits et d'examiner spécialement chaque objet.

Les envois de Krupp et de Bochum, dit le même journal, résument les plus grands progrès réalisés dans la fabrication de l'acier. Des cartes géologiques, des reliefs et des dessus présentent l'ensemble des possessions minières du pays et la série d'appareils employés pour l'extraction des minerais, la fabrication de la fonte et sa transformation en acier et en fer. La disposition des graphiques géologiques sur des cristaux parallèles permet de juger d'un seul coup d'œil toute l'étendue d'une exploitation et la richesse des diverses couches utilisables.

L'usine Krupp occupe à Essen une surface de plus de 400 hectares, dont 75 sont couverts de constructions ou de hangars. Le nombre des ouvriers ou employés dépasse 17,000, savoir : 5,000 dans les mines et hauts-fourneaux et 12 000 dans les usines à fondre et à marteler l'acier.

Le matériel actuel comprend 250 fours à fondre, 390 fours à recuire, 161 fours à réchauffer, 115 fours à souder, 275 fours à coke, 264 forges, 240 chaudières à vapeur, 71 marteaux-pilons dont un de 50 tonnes, 286 machines motrices dont une de 1,000 chevaux et 4,056 machines-outils.

Pendant l'exercice de 1872, la consommation a atteint 510,000 tonnes de charbon et 125,000 tonnes de coke. La production a dépassé 125,000 tonnes d'acier fondu en lingots.

Les produits de l'usine se composent d'essieux, de bandages, de roues, de rails, de ressorts pour véhicules, d'arbres droits et coudés pour machines marines, de tôles pour chaudières, d'acier pour outils, de cylindres de laminoirs pour métaux précieux, de canons, d'affûts, etc.

La pièce principale de l'exposition Krupp est un lingot d'acier fondu au creuset pesant 52,500 kil C'est le résultat de la coulée de 18,000 creusets contenant chacun environ 30 kil de matière. Ce lingot a été fondu cylindrique et forgé à huit pans avec le pilon de 50 tonnes.

Plusieurs essieux de wagons et de locomotives donnent une idée grandiose de cette partie de la fabrication Krupp. En 1872, il a été fondu et fini de forge 16,450 essieux divers.

Une série de bandages, de tiges de pistons, de glissières, de manivelles, de ressorts, de pointes de cœur des rails, complète l'exposition du matériel du chemin de fer. Dans une seule année, Krupp a livré 52,000 tonnes de rails en Bessemer, 15,000 bandages et 38,600 ressorts.

Le matériel d'artillerie est aussi bien représenté que celui des chemins de fer. Douze canons avec leurs affûts et leurs projectiles excitent l'admiration. Deux de ces canons méritent une mention toute spéciale. Le premier a un calibre de 0m,305, sa longueur est de 6m,70, son poids de 36,000 kilog., le nombre des rayures est de 62, le pas 21m,80. L'obus chargé pèse 296 kilog., sa vitesse initiale est de 465 mètres. Le second, un canon de campagne de 91 m/m de calibre, sa longueur est de 2m,140, son poids de 435 kilog. Il a 14 rayures de 3m,53 de pas. Le projectile chargé pèse 6 kilog. 800, sa vitesse est de 322 mètres.

On a cru longtemps que la réputation des aciers d'Essen provenait d'un procédé mystérieux de manipulation des minerais. Cela n'avait rien de fondé : le secret du succès de Krupp c'est la connaissance intime de l'acier fondu et des matières les plus convenables à employer, c'est un soin minutieux pris dans toutes les opérations de transformation pour maintenir la qualité des mélanges, lesquels consistent notamment en acier puddlé fondu avec addition d'un peu de peroxyde de manganèse et d'une faible proportion de fonte miroitante.

C'est dès le début un rigorisme absolu dans la surveillance des produits expédiés et la régularité constante dans les livraisons. A tout cela il faut ajouter que la maison Krupp a été favorisée par des circonstances très heureuses : de fortes commandes, l'appui de l'Etat et surtout par l'acquisition, en temps opportun, de mines de fer très riches et de houillères de premier ordre.

Moins importante que celle d'Essen, l'usine de la société Bochum n'en est pas moins une des plus grandes et des plus florissantes fabriques d'acier du continent.

Sa production d'acier, dont les neuf dixièmes sont exportés, s'est élevée en 1872 à 18,000 tonnes.

Cette usine possède 16 fours à puddler, 220 fours à fondre l'acier, 7 appareils Bessemer. Elle emploie 5,600 ouvriers.

Bochum a une spécialité, il moule en terre; le travail de forge qui domine chez Krupp, n'est chez lui que secondaire.

VARIÉTÉS.

De Constantine à Sétif.

Le *Journal officiel de l'Algérie* publie une intéressante description de la contrée qui s'étend entre Constantine et Sétif, croyant opportun, dit-il, d'examiner cette contrée au moment où est soulevée la question du chemin de fer qui doit relier Constantine à Alger.

Quand on quitte Constantine pour se rendre à Sétif, dit le *Journal officiel de l'Algérie*, on remonte la vallée de l'Oued Roumel. La route, tracée sur la rive gauche de la rivière, traverse le joli petit village d'Aïn Semara, laissant à peu de distance sur l'autre rive celui de l'Oued Seguen et arrive enfin, après un parcours de quarante kilomètres, à celui de l'Oued Atmenia. Toute cette région livrée depuis longues années à la colonisation, est occupée par une population européenne qui a fait de louables efforts pour hâter sa prospérité. De nombreuses plantations égayent aujourd'hui les abords de ces villages et de nombreuses fermes isolées créées tout le long de la vallée. Les terres à céréales y sont excellentes, les prairies très-belles et les vergers pourront se développer quand les barrages bien entendus recueilleront une partie des eaux du Roumel.

Le village de l'Oued Atmenia qui est déjà en voie de progrès, acquerrait une grande importance si quelque jour la ligne ferrée passait à proximité.

Après avoir dépassé ce village, on entre dans une gorge d'un aspect sauvage. C'est un chaos de rochers arides, aux formes bizarres qui semblent suspendus, sur les voyageurs. La route exécutée par nos troupes, il y a longues années, est taillée en corniche au-dessus du lit du Roumel. Cette masse rocheuse qui domine des deux côtés s'évase brusquement, les montagnes se reculent à droite et à gauche, et l'on découvre tout à coup devant soi les immenses plaines qui s'étendent sans interruption jusqu'au delà de Sétif.

Les plaines des Oulad Abd-en-Nour sur lesquelles on pénètre, naguère complétement dépourvues de végétation arborescente, s'élèvent doucement de l'est à l'ouest jusque vers Sétif qui est le point culminant. Elles sont légèrement ondulées, sauf dans les parties qui les rattachent aux chaînes des montagnes limithrophes au nord et au sud, où les pentes sont alors plus accentuées. Du côté nord le système orographique est sans grand caractère. Le Djebel Grous que l'on voit d'abord est un piton décharné, brûlé par le soleil. Viennent ensuite les hauteurs du Sidi Meçaoud qui n'offrent point d'escarpement brusque et s'élèvent au contraire progressivement en présentant des terres de culture jusqu'à leur sommet. Elles continuent pour ainsi dire la plaine dont on ne distingue de ce côté ni le commencement ni la fin. C'est comme un bourrelet qui servirait de ligne de partage des eaux.

Vers le Sud se déploie le rideau des montagnes du djebel Tafrent, coupé par les cols de Mechira, d'Aïn et Kebche et d'autres moins importants. Enfin, pour clore cette perspective, on voit à l'horizon la silhouette du djebel Tenoutit.

En résumé, le territoire des Oulad Abd-en-Nour et des Eulma, tribus qui, à elles deux, occupent presque toute la distance de trente lieues qui sépare Constantine de Sétif, peut se diviser en deux zones soumises à des influences climatériques bien distinctes et, par conséquent d'un aspect tout différent: le Tell est les Sebakh, séparés par le système du Tafrent, puis, beaucoup plus à l'ouest par le Tenoutit. Ces deux montagnes sont en quelque sorte au centre de la tribu.

Le Tell, dans sa partie la plus élevée vers le Nord, prend le nom de Saraouat, pays de haute culture; c'est la région fertile par excellence, aussi y trouve-t-on en quantité des ruines d'établissements agricoles de l'époque romaine.

Les Sebakh, terrains salsugineux, que l'on nomme aussi Bled el Hamia, la région chaude, consistent en des plaines très-basses et fiévreuses, jadis exclusivement réservées aux parcours des bestiaux et aux campements d'hiver.

On voyait jadis dans ces plaines immenses paître de grands troupeaux de moutons, des bœufs moins nombreux, mais surtout une race de chevaux renommée. Depuis l'occupation française, ces conditions se sont bien modifiées: les troupeaux sont moins nombreux, mais les cultures se sont accrues dans de grandes proportions ; les terrains en friche de la plaine ont été remués par la charrue, et peu à peu la sécurité et la confiance qui la suit s'augmentant, les tentes ont suivi les charrues, la Machta a été construite et de nouveaux douars se sont créés dans les Sebakh.

Avant la domination française, les tribus des Ould Abd-en-Nour et des Elma étaient nomades, c'est-à-dire que, vivant sous la tente, ils n'avaient pas de demeures fixes. Selon les exigences du moment, de la saison ou de leurs intérêts, ils transportaient le campement dans les basses plaines des Sebakh, ou dès que les terres de Seraouat étaient ensemencées, que les froids commençaient à se faire sentir, ils abattaient les tentes et poussaient devant eux les troupeaux. La crainte de représailles suffisait pour éloigner des champs abandonnés les bestiaux des tribus voisines.

Ces émigrations périodiques obligeaient ces tribus à entretenir de nombreux chameaux pour le transport des tentes et des bagages. Depuis que la domination française a fait goûter aux populations de l'Algérie les bienfaits de la paix et de la sécurité, la manière de vivre de ces tribus s'est modifiée d'une manière sensible.

Ce qui frappait naguère en traversant les plaines qui séparent Constantine de Sétif, c'était l'absence de l'homme; le pays avait l'aspect d'une vaste solitude. Mais aujourd'hui, de nombreuses habitations arabes se voient de toute part Nous parlerons plus loin des villages et des fermes européennes qui s'échelonnent la route. Dans chaque fraction de tribu, on commença à construire des mechta ou gourbis couverts en chaume, pour abriter quelques laboureurs laissés dans les Seraouat auprès des cultures puis l'utilité de ces mechta ayant été appréciée, elles se sont multipliées avec rapidité. Un grand nombre de famille ont renoncé à la vie nomade pour se fixer définitivement sur un point, leur exemple a été imité.

La mechta, qui ressemble un peu à nos chaumières, n'est donc plus un campement d'hiver, comme le nom pourrait le faire supposer, et le temps n'est pas éloigné où ces agglomérations de gourbis pourront prendre le nom de villages, car on y voit déjà quelques groupes de maisons parfaitement construites, bâties en maçonnerie de chaux et plâtre et couvertes en tuiles. Dans les hauts plateaux, partout où il existe une fontaine ou un ruisseau, et dans les Sebakh, partout où il a été possible de creuser des puits ou de curer les anciens puits romains retrouvés, s'élèvent des hameaux susceptibles de prendre une certaine extenssion. Autour de la demeure du riche, d'autres mechta plus modestes servent d'habitation aux fellahs; c'est ainsi que se forme le village.

La conséquence de la création de ces villages indigènes est facile à apprécier; d'abord les populations sont stables, se fixent et s'attachent au sol qu'elles ont grand avantage à faire fructifier sous leurs yeux. Pour le bien-être et sous le rapport hygiénique, on doit constater que cette nouvelle manière de vivre a déjà produit d'excellents effets. Pendant les émigrations périodiques du nord au sud et du sud au nord, la mortalité causait de grands ravages chez les enfants et les bestiaux.

Néanmoins les indigènes ont conservé quelques tentes qu'ils dressent au printemps à côté de la mechta ou sur leurs champs, quand ils sont éloignés de l'habitation. Toute la famille reprend alors l'existence nomade ; le campement se transporte tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; on forme le douar, c'est-à-dire que les tentes sont plantées en cercle, de manière à établir un vaste enclos pour y parquer les troupeaux pendant la nuit. C'est ainsi par ces déplacements successifs qu'ils fument leurs terres. Les déplacements périodiques ont encore une utilité hygiénique: dans la mechta les hommes et les animaux vivent souvent en communauté ; il est donc nécessaire de l'aérer et de la débarrasser de temps en temps des insectes qui y fourmillent.

La richesse de la tribu consiste dans la culture des céréales ; le sol est excellent, sablonneux, facile à labourer et l'un des plus féconds de l'Algérie, ce qui a fait dire par les indigènes que *cette région produisait de l'or*.

Par habitude traditionnelle, ces indigènes ne cultivent que le blé et l'orge ; cependant on a déjà songé à introduire parmi eux l'usage des cultures diverses et augmenter ainsi la richesse naturelle du sol. La pomme de terre a déjà donné des résultats satisfaisants ; son utilité y est appréciée, et il est même permis d'augurer que ce genre de culture qu'ils ont appris de nos colons pourra se développer rapidement.

Dans le Tell, quelques jardins ont été crées on y a planté des arbres fruitiers, de la vigne et, sur plusieurs points irrigables, on a essayé la culture du sorgho.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 31 Janvier.

Obligations Roumélie	fl. 47.25
idem nouvelles	21.40
Anglo-Bank	160.50
Société de crédit aust-turq.	32.—
Banque austro-ottomane	56.25
Pièce de 20 francs	9.03
Agio	107.15
Change sur Londres	—.—
Crédit anstalt	240.50
National Bank	985.—
Lloyd	459.—

Affaires limitées à la Bourse.

Il y a eu une legère dépréciation dans les cours à cause des ordres de vente venus des marchés allemands.

La liquidation des divers établissements s'effectue avec rapidité.

L'Empereur qui s'est rendu incognito à Munich pour voir la princesse Giselle, sa fille, accouchée tout récemment, est de retour.

L'empereur François-Joseph accompagné de 29 dignitaires partira pour St-Pétersbourg le 11 février.

Sadiq pacha a été reçu en audience par l'Empereur. Son Excellence partira pour Paris mardi prochain.

Les cléricaux ont déjà entrepris leur campagne contre les lois confessionnelles.

Vienne 1 Février.

Sadiq pacha et Cabouly pacha sont invités à diner aujourd'hui chez le comte Andrassy.

France.

Paris, 30 Janvier, matin.

On assure que M. Thiers parlera à l'Assemblée nationale contre les impôts proposés.

Versailles, 31 janvier, matin.

Hier à l'Assemblée nationale M. Magne a parlé pour l'adoption des nouveaux impôts destinés à équilibrer le budget et s'est élevé contre la résistance que la commission oppose à l'émission d'un nouvel emprunt. La discussion continue.

Paris, 31 janvier.

Obligations Roumélie fr. 107.25

Le bruit court que M. Magne, ministre des finances fera de l'approbation des nouveaux impôts une question de cabinet.

L'opinion publique se preoccupe de la rentrée de M. Thiers aux affaires, dans le cas où le ministère donnerait sa démission.

Versailles, 31 Janvier soir.

A l'Assemblée nationale les nouveaux impôts sont combattus avec acreté.

Allemagne.

Berlin, 30 janvier.

Les journaux officieux blâment l'archevêque de Malines de ses témoignages de sympathies en faveur de l'archevêque de Posen Mgr Ledochowsky.

En même temps ils s'élèvent contre la presse italienne qui a embrassé la cause du général la Marmora.

Ces mêmes journaux engagent le gouvernement, dans l'intérêt de la paix, à reprimer le langage de la presse ultramontaine des états voisins.

Angleterre.

Londres, 30 janvier.

Le *Times* appréhende une guerre de religion sur le continent.

Il a été retiré de la Banque une somme de 243,000 livres sterling.

M. Brignt a été élu député pour la prochaine session.

Espagne.

Barcelone, 31 janvier.

Don Carlos a nommé plusieurs généraux et appelle tous ses partisans sous les armes.

Grèce.

Athènes, 31 Janvier soir.

Laurium escompte fr. 22 50.

La presse de l'opposition engage la Chambre à mettre en accusation le ministère pour violation des lois constitutionnelles.

Le ministère à la prochaine réunion de la Chambre soumettra à l'adoption de celle-ci différents projets de lois

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 31 janvier.

		Clôture.
Dette Générale		41 1/16
Emprunt	1865	58 3/4
do	1869	53 3/4
do	1871	56 1/4
do	1872	67 1/4
Consolidés anglais		92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 31 janvier.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47 20 —
	Hausse	»	47 22 —
	Baisse	»	47 15 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	47 20 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 30 —
» de la Société de change et de valeurs		»	3 35 —
» de la Banque de Const.		»	4 35 —
» du Crédit Austro-Turque		»	3 20 —
» du Crédit Général		L.T.	8 — —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	— — —
Tramway		»	7 40 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium (escompte)		Fr	20 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	5 — —
Obligations des Chemins de fer		»	112 1/2 —
» 2e émission		»	51 1/2 —
Emprunt	1863.. coup. dét.	»	312 — —
	1865...coup. dét.	»	314 — —
	1869	»	270 — —
	1872	»	68 1/2 —
	1873	»	268 — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	110 30
Pièce de 20 francs	»	87 30
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémnitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 5
Bechlik—(différence)	»	104 30
Métalique... (d)	»	105 —

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 30 janvier.

Marseille, paq. à vap. fr. *Simoys*, c. Caboufigue, ayant touché Gênes, Messine, Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. march. 62 passag.

du 1er février.

Malte, paq à vap. angl. *Mary Ntzon*, c. Hawkins, ayant touché Dardanelle lest.

Alexandrie, paq. à vap. rus. *Vladimir*, c. Marcakoff, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne et Dardanelles div. march. 60 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 30 janvier.

Smyrne, paq. à vap. angl. *Palmyra*, c. Nay, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 30 janvier.

Marseille, br. hell. *Themistoclis*, c. Santos, charb.
Livourne, br. aut. *Speme*, c. Haracich, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 30 janvier.

Tangarok br. hell. *Kefalinia*, c. Licardopulos, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 27 janvier

Belg. *Stad Russel*, c. Govaerts, blé, Odessa p. Anvers
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Stratis, blé, Varna p. Cons/ple.
Angl. *Socratis*, c. Jeorgiou, div. Bartin p Consple.
Ital. *Unita Italiana*, c. Villa, blé, Bourgas p. Genes.
Ottom. *Chayn bahri*, c. Fezi, blé, Kustendjé p. Const.
Ottom. *Djihanda Bir*, c. Moustafa, blé, Varna p Const.
Hell. *Cephalonia*, c. Arvanitakis, blé Balzik p. Const.
Hell. *Penelopi*, c. Svoronos, blé, Bourgas p. Mars.
Hell. *Caterina*, c. Svoronos, blé, Bourgas p. Marseille.
Ottom. *Devrich*, c. Emin, blé, Balzik p. Consple.
Hell. *Foca*, c. Foca, blé, Balzik p. Marseille.
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Ghiorgiadis, blé, Varna p. Const.
Rus. *Ahielos*, c. N. Ghirgiadis, blé, Kustendje p. Mars.
Hell. *Amphitriti*, c. Salbaris, orge, Balzik p. Messine.
Ottom. *Tidjaret Bahri*, c. Hassan, blé, Varna p Const.
Roum *Analipsis*, c. Vounas, maïs, Bourgas p. Consple.
Hell. *Cephalonia*, c. Kypriotis, blé, Balzik p. Mars.
Hell. *Luisa*, c. Frangakis, haricots, Ibraila p. Syra
Rus. *Evanguelistria*, c. Selias, blé, Ibraila p. Mars.
Hell. *Jorghios I*, c. Janoucos, blé, Varna p. Marseille

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

AVIS

En date du 4 novembre écoulé, une lettre de change de 40 Livres turques a été tirée de Samsoun par F. Adjémian à l'ordre d'Allah Ibker-Aga de Samsoun à 3 jours de vue sur MM. D. Lebet et fils Victor de Constantinople et a été acceptée par ces derniers sous N° 5010 le 10 novembre 1873. Par cause d'irrégularité dans l'endossement cette lettre de change a dû être retournée à Samsoun pour en faire régulariser l'endossement par Allah-Ibker Aga. Mais lors du retour à Constantinople elle fut égarée. Je soussigné Molla Mehdi, négociant persan, porteur de la dite lettre de change de Livres Turques 40 prévient le public, que la personne qui l'a trouvée veuille bien la porter à mon domicile à Zumbul kan à Constantinople, au second étage, magasin N° 25 jusqu'à trois jours de cette date ; dans le cas contraire, je préviens qu'elle sera de nulle valeur, entre les mains de qui elle se trouvera.

Constantinople, le 2 février 1874.

MOLLA MEHDI,
Négociant Persan.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que Leval effendi vient, à notre grand regret, de résigner les fonctions de Directeur Général qu'il remplissait depuis la création de notre entreprise.

Les mêmes fonctions ont été confiées à

P. WASSA EFFENDI

qui signera conjointement avec un des administrateurs tous actes engageant la Société.

Veuillez prendre note de sa signature ci bas et agréez l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président
(Signé) CONST. CARAPANOS.
P. WASSA EFFENDI signera
(Signé) P. VASSA.
Cons/ple, le 28 janvier 1874.

I. R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTR.

AVVISO.

Si porta a pubblica notizia che d'oggi in poi quest'Uffizio postale spedirà e riceverà tanto lettere semplici che raccomandate, campioni e stampati coi vapori Russi via d'Odessa per l'Europa.

Partenza via Odessa Lunedì e Giovedì alle ore 2 p. m.
» via Varna ogni Mercoledì alle ore 3 p. m.
» via Trieste ogni Sabbato alle ore 10 a. m.
Arrivo via Odessa Lunedì e Giovedì mattina.
» via Varna Lunedì mattina.
» via Trieste Giovedì sera.

Pel corriere via Odessa le lettere semplici e raccommandati si riceveranno fin a 1 ora p. m e la levata delle lettere dalle cassette in Galata e Stambul si farà alle ore 12 1/2 p. m.

La tariffa per le corrispondenze è quella come via Varna e Trieste.

Pera di Costantinopoli, 30 Gennajo 1874.
KLEZL.

AVIS.

Le soussigné, H. Mériot, prévient l'honorable public, que le 20 Janvier 1874, la société *Mériot Aujogne et Boramset* dont il faisait partie, a été et reste dissoute, et qu'à partir de cette date il continue, seul, à servir comme par le passé sa nombreuse clientèle tant pour les travaux de peinture que pour ceux de dorure et de décorations.

Péra, le 23 Janvier 1784.
H. Mériot, (Breveté S.G.D.G. Paris.)
Impasse Baltazzi. Aghahamma.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le konak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Koulouk.

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonnes références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 8.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, N° 12, Péra.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc HAMDY BEY, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et MARIE DE LAUNAY, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez SEBAH, et contenant chacune trois costumes.

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 340 ; chez les principaux Libraires de Péra ; et à M. MARIE DE LAUNAY, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie
ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelle politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SEBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maitre Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.—Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 [illegible]

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

LA CONSERVATION ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX.

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acquis une renommée universelle.

l'Evalina

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur bréveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation perphérique et fait disparaître la pytiriasis.

Pour assurer un succès complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'Evalina

Essence pour la barbe et les cheveux L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse,

Dépôt : à Constantinople chez MM. VELITZ et Cie, Yuksek-Caldirim n° 68.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 26. 16 Zilhidjé 1290. MARDI 3 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
E. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 2 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Les derniers votes émis par la Chambre des députés prussiens, dans la discussion du projet de loi sur le mariage civil, font considerer, à Berlin, cette réforme comme assurée.

Ainsi la Chambre, après avoir rejeté par une majorité d'environ trente voix la proposition des membres de la gauche, d'exclure, en principe, tout ecclésiastique des fonctions d'officier de l'état civil, la Chambre a fait justice d'une proposition cléricale qui voulait rétablir le paragraphe 6 du projet du gouvernement.

Cela décidé, elle a adopté les amendements proposés par la commission, lesquels n'admettent les ecclesiastiques que dans des cas de nécessité et lorsque les autorités civiles ou communales que la chose concerne, auront été entendues sur cette necessité et sur les personnes auxquelles il s'agit de confier la charge de recevoir les declarations des citoyens.

Les Etats secondaires allemands prennent les devants pour introduire chez eux le mariage civil avant que les pouvoirs législatifs de l'empire ne l'imposent a toute l'Allemagne.

Le ministere hessois, entre autres, vient d'informer la Chambre des députés qu'il presentera tres prochainement sur cette matière, un projet de loi rédigé sur les bases du projet que discute en ce moment la Chambre prussienne.

Le ministère Austro-Hongrois, vient de présenter à la Chambre des députés les projets de loi qui suivent :

1° Loi sur la *régularisation des rapports juridiques exterieurs de l'Eglise catholique*.

2° Loi sur les rapports juridiques exterieurs des *corporations religieuses*.

3° Loi reglant a nouveau *les cotisations à fournir par les bénéfices ecclesiastiques* au fond destiné à couvrir les besoins du culte catholique.

4° Loi sur la *reconnaissance légale des corporations religieuses*.

« Le plus important de ces projets, dit la *Correspondance Autrichienne*, est le premier. Il renferme 4 articles et 58 paragraphes, et, par l'article 1er, abolit dans toute sa teneur la loi du 5 novembre 1855 par laquelle fut promulgué le concordat et qui contient encore des prescriptions importantes relativement au règlement des rapports juridiques de l'Eglise catholique sur les points suivants :

1° Charges et bénéfices ecclésiastiques.

2° *Exercice de la puissance ecclésiastique* et soins spirituels à donner aux âmes.

3° Facultés de théologie catholiques et préparation des candidats à l'état ecclésiastique.

4° Corporations ecclésiastiques.

5° Patronats ecclésiastiques.

6° Paroisses.

7° Droit de possession ecclésiastique.

8° *Surveillance exercée par l'Etat sur l'administration ecclesiastique*.

La loi mentionnée doit notamment, à ce qu'on assure, garantir de la manière la plus complete l'autorité de l'Etat vis-à-vis de celle de l'Eglise. Elle renferme entre autres cette disposition : à savoir que des publications emanant de dignitaires ecclésiastiques sont, comme tout autre imprimé, à soumettre au visa de l'autorité.

La troisieme des lois sus-mentionnées propose en outre l'introduction d'un impôt progressif sur les revenus ecclésiastiques de 1/2 a 12 0/0

Le gouvernement italien, au dire des journaux de Vienne, se serait ému du soupçon jete sur lui par le passage de la bulle *Apostolicæ sedis munus*, dans lequel il est dit que le conclave, pour le choix d'un nouveau Pape pourrait être entrave dans la liberté de ses délibérations, s'il se réunissait à Rome.

Les feuilles autrichiennes ajoutent que le cabinet du Quirinal aurait adressé aux puissances une circulaire dans laquelle il établit que les cardinaux assemblés pour l'election du chef de l'Eglise catholique, non seulement ne seront en aucune façon entravés dans l'accomplissement de leur mandat, mais encore jouiront pleinement des benéfices de l'ex-territorialité.

Malgré ces assurances le Pape n'en persiste pas moins dans son attitude. Ainsi, en recevant les représentants des divers dioceses de l'Italie, il a prononcé un discours dans lequel il a dit : qu'il condamnait la révolution qui a perverti la société italienne, mais qu'il bénissait toujours l'Italie, restée fidele à la papauté. Il a félicité «les millions d'Italiens unis dans une même foi avec toutes les contrées de l'univers.»

Le Saint-Père a ajouté que les catholiques devaient travailler à la propagation des bons principes, encourager les faibles, exhorter les chancelants à la constance et à l'espérance, et travailler enfin au retour des égarés.

La réponse du roi de Danemarck à l'Adresse de la Chambre des Députés, qui lui demandait le renvoi de son ministere ne parait pas avoir satisfait l'opinion publique.

Les journaux parlementaires rappellent que toutes les lois constitutionnelles, à l'exception de l'ordonnance illégale du 26 juillet 1854, consacrent le principe de la responsabilité ministérielle.

La nouvelle Constitution dispose que la responsabilité ministerielle sera déterminée par une loi spéciale, et dejà, en 1856, le Folkething avait adopté un projet de loi déposé par l'évêque Monrad, sur la matière, mais qui est resté à l'etat de lettre morte. Ce projet rendait les ministres responsables de tout ecart a la loi budgétaire.

L'opposition, du reste, a l'intention d'user de son initiative, et de déposer, dans un bref délai, un projet de loi sur la responsabilité ministerielle.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous avons publie il y a quelques jours le projet de reorganisation de l'instruction publique qui a éte présente par le ministre de ce département. Il n'est pas necessaire de demontrer l'opportunité de ce projet. Il est destine à combler une lacune importante puisque, ainsi que tout le monde est d'accord pour le reconnaître, l'instruction de la jeunesse musulmane est l'élément de progres indispensable, la base meme de la reorganisation sociale. Jusqu'à ce jour on n'est pas parvenu a organiser sérieusement cette instruction. Il n'y a pas eu proportion entre le desir de progres et le progres realise. Ceci tient, on doit le dire, non aux personnes, mais au vice de l'administration générale. Ce serait en effet une erreur de croire que si l'instruction publique n'a pas reçu son developpement normal, la faute en est aux differents personnages qui se sont succédés au ministere. Tous ils ont ete condamnes à un rôle efface par le fait de l'insuffisance des ressources budgétaires mises à leur disposition. Nous avons eu souvent l'occasion de constater leur vif desir de transformer le systeme d'enseignement et de repandre l'instruction dans l'empire. La loi de 1867 est l'affirmation la plus nette de cette volonté des ministres spéciaux d'organiser l'instruction à tous les degres, de maniere à repondre aux exigences présentes et à satisfaire à tous les besoins sociaux. Mais le zele du promoteur de la loi et celui de ses successeurs s'est brise contre l'obstacle insurmontable dejà signale. Pour former des professeurs, pour créer des ecoles, il faut de l'argent et beaucoup. Au lieu d'affecter à cet objet les sommes indispensables, on avait reduit le budget déjà bien modeste de l'instruction publique. Ainsi le budget de l'exercice 1287 allouait à ce ministere une somme totale de 21943 bourses se decomposant en 329 bourses affectées à l'imprimerie imperiale et 21614 bourses reservees au ministere proprement dit.

Le budget de l'exercice 1288 a reduit ce chiffre bien qu'il fut derisoire. Il n'a plus inscrit le ministere de l'instruction publique que pour une somme de 16405 bourses. Cette somme est absolument insuffisante et l'on comprend l'enorme distance qui nous separe des peuples d'Europe au point de vue de l'instruction generale, si l'on met cette affectation budgetaire en regard des millions que l'on prodigue en Occident pour la diffusion des lumieres. Il est donc indispensable, pour que le succes couronne les louables efforts du ministre actuel, que l'on proportionne la somme à mettre à sa disposition aux besoins à satisfaire. C'est alors seulement que l'instruction publique, dont on doit dire qu'elle constitue l'un des elements essentiels de la reforme, et que si on la neglige toutes les combinaisons seront steriles, pourra etre sérieusement et fortement organisee. Alors seulement on pourra suffire à tous les frais de construction et d'entretien que necessitent les nombreuses ecoles dans lesquelles tous les enfants des différentes communautes de l'empire devront, si l'on veut arriver au succes, recevoir l'instruction en commun. Ce n'est qu'avec un budget convenable que le ministere special pourra creer l'instruction primaire secondaire et superieure, instruire les femmes, fonder des ecoles normales et des bibliotheques, subvenir, en un mot, aux depenses multiples qui seront necessaires pour l'execution de son programme.

C'est ainsi que par une consequence naturelle, par une deduction logique, nous sommes amenes encore une fois à insister aupres du gouvernement pour que, dans son propre interet et dans celui du pays, il ne neglige pas plus longtemps de grossir les recettes du tresor par l'exploitation des ressources que possede l'empire. Nous exposions, ici meme, il y a quelques jours, les excellents resultats que l'on retirerait, à ce point de vue, de l'organisation de la regie des tabacs. Pourquoi ne pas mettre cette question à l'ordre du jour et lui donner sans retard une solution ?

CHRONIQUE.

Hier, le Grand Vézir et les autres Ministres ont reçu à la Sublime Porte les felicitations de tous les employés, à l'occasion du Baïram. Rachid Pacha ayant dû se rendre également à la Sublime Porte n'a pas pu recevoir chez lui le corps diplomatique. Messieurs les chefs de Missions avaient ete d'ailleurs informés que la réception diplomatique de lundi n'aurait pas lieu cette semaine.

Le colonel Khalil bey, aide-de-camp du Sultan, est nomme au poste de premier aide-de-camp de Sa Majeste et promu à cette occasion au grade de général de brigade.

Le comte Ludolf, ministre plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie, donnera le 11 fevrier un grand bal à l'Hôtel de l'ambassade.

S. Exc. a déjà envoye les invitations d'usage.

On nous assure que l'ambassadeur de France donnera également un grand bal le 17 de ce mois.

A l'occasion des fetes qui viennent d'etre célébrees à la cour Imperiale de Russie pour le mariage de la fille du Czar, Kiamil pacha, ambassadeur ottoman, a exprime a l'Empereur et aux augustes époux, les félicitations de son Souverain et de son gouvernement.

Hakki bey, dont la santé s'est beaucoup améliorée, et le harem du Grand Vezir sont revenus au conak de S. A. et se sont installés dans l'étage supérieur du selamlik.

Le rez-de-chaussée a été pris tout entier par le grand-Vézir ; c'est là que S. A. recevra, en attendant qu'elle fasse rebâtir la partie brûlee de son conak.

Une dépeche télegraphique, envoyée de Calcutta à Londres, annonce que le prince de Kaschgarie se propose d'envoyer prochainement à Constantinople un haut fonctionnaire, chargé d'une mission spéciale pres le gouvernement de S. M. I. le Sultan.

L'*Azizie* continue à faire des siennes. Après avoir renvoyé arbitrairement une partie de son personnel sans meme lui payer les arrieres, auxquels il avait droit, cette celebre compagnie refuse de payer ses fournisseurs. En voici un exemple.

Au mois de juillet de l'année dernière il etait dû par cette compagnie à son fournisseur de charbon, la somme de L. T. 2,970 et 14 pour le paiment de laquelle toutes les formalités nécessaires etaient remplies, mais quel fut l'étonnement du creancier lorsqu'en presentant sa facture pour etre soldée, il lui fut repondu que l'amirauté Impériale, ayant pris violemment possession de la Direction et du matériel de l'*Azizié*, on ne pouvait lui payer sa creance sans un ordre du nouveau Directeur Ismail bey.

Le 17 Juillet le fournisseur de charbon écrivit une lettre au Directeur pour demander le remboursement de sa facture, mais celui-ci lui répondit le lendemain qu'il s'en etait referé à l'Amirauté dont il relevait hierarchiquement et qu'aussitot qu'il serait muni d'instructions à ce sujet il s'empresserait d'agir en conséquence.

La reponse du ministère de la marine, se faisant trop attendre, le fournisseur se présenta chez le ministre, mais celui-ci l'envoya reclamer son argent à la succession de feu Boghos bey, Missirlioglou, l'ancien concessionnaire de la compagnie.

Cette maniere de proceder est d'autant plus irrégulière que le reclamant a fourni du charbon non pas à telle ou telle personne, mais à la compagnie *Azizie*, seule tenue legalement de payer ses dettes, ou si elle ne peut pas le faire, de se faire declarer en faillite.

Quant aux reclamations que l'*Azizie* ou bien l'Amirauté auraient à adresser à Boghos bey, elles doivent les faire valoir par devant l'autorité compétente, mais elles ne sauraient, sans faire violence à la justice et au droit, refuser de payer un homme à qui elles doivent, sous pretexte qu'elles ont à recevoir de l'argent d'une tierse personne.

Ce fait est inouï et ne doit jamais se produire sous une administration régulière. Aussi espérons-nous que le ministre de la marine, dans l'intérel de la propre dignite de l'Amirauté, s'empressera de faire payer sans le moindre délai la facture du fournisseur dont nous venons de parler.

Dimanche, 1er février, à 10 heures du matin, a eu lieu la réunion générale des membres de la Société *El Chark*, pour l'election du nouveau conseil de direction de cette société scientifique, litteraire, artistique et humanitaire.

M. Antoine D. Grati, president honoraire et fondateur de cette société, ainsi qu'un assez grand nombre de membres présents ont élu pour cette annee comme Président : M. G. E. Baltazzi ; 1er vice-president, M. le ch. A. Coumbary, directeur de l'Observatoire Impérial ; 2me vice-président, M. P. Montoni effendi ; Secretaire-general, M. E. Rossi de Giustiniani ; Secrétaire adjoint, M. A. Sembianti ; Tresorier, M. P. Sébah, Econome, M. le ch. Baudin ; Bibliothécaire, M. Battistich ; Directeur du Musee, M. le ch. Sartini ; Publicite, M. A. Laroche.

Leurs Altesses Imperiales Murad effendi et Youssuf Izzeddin effendi, ont été nommes et acclames avec enthousiasme, protecteurs de la Société.

Cette utile institution, qui a déjà fait paraître un premier volume de publications, et qui compte actuellement plus de 500 membres, parmi lesquels figurent des savants de premier ordre de toutes les parties du monde, est vraiment un bien pour le pays, car elle a un but tout à fait humanitaire qui est celui de répandre l'instruction et de venir en aide aux malheureux.

Nous lui souhaitons un plein succès.

Ismail bey, ex-directeur de la compagnie *Azizié*, et récemment nommé Directeur de la compagnie des bateaux à vapeur ottomans du Danube, s'embarque demain pour Roustchouk.

Ce fonctionnaire, qui compte 45 ans de service, saura, espère-t-on, donner à la compagnie dont il devient le chef, le développement qu'on est en droit d'en attendre.

C'est en vain que l'éclairage des rues de Stamboul a été annoncé pour les premiers jours du Baïram. Les travaux n'ayant pu etre termines à cette date, l'inauguration de l'éclairage au gaz a été ajournee à une époque qui ne semble meme pas devoir etre prochaine.

Un vol considérable a été commis la semaine dernière dans l'église de Saint Benoit, à Galata. Des voleurs sont entrés en plein jour dans cette église et sont parvenus à soustraire les vases sacrés et d'autres objets précieux estimés à une somme de trois mille livres turques.

La police se livre à d'actives recherches pour decouvrir les coupables de cet acte sacrilége, mais jusqu'ici les efforts de l'autorité n'ont abouti a aucun résultat.

A la suite des plaintes qui sont parvenues à la préfecture de la ville, il a été décidé que les dépôts de charbon qui existent à Courou-tchesmé seraient supprimés.

C'est là une mesure excellente commandée par l'hygiène publique.

M. J. Rigopoulo docteur en droit, vient d'etre nommé par décret royal chancelier du consulat hellénique de Beyrouth.

Une dépeche d'Ismaïlia, en date du 20 janvier écoulé, porte ce qui suit :

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 11 janvier, *quarante* navires, jaugeant ensemble *soixante et dix mille* tonnes. La recette du service du transit, du 11 au 20 janvier, s'est élevée à la somme de *sept cent soixante mille* francs.

Transit du 1er au 10 janvier.......	[illegible] navires
— du 11 au 20	[illegible]
Transit du 1er au 20 janvier.......	[illegible] navires
Recette du transit, du 1er au 10 janv.	[illegible] f.
— du 11 au 20	[illegible]
Recette du transit, du 1er au 20 janv.	[illegible] f.

Décidément les bals, non plus que l'opéra italien, ne paraissent devoir s'acclimater sous le ciel d'Asie.

Le théâtre de Cadikeuy a voulu donner samedi soir un deuxième bal. Le premier avait eu lieu le 24 janvier, et le public en avait jugé l'organisation assez bien entendue.

Cependant, le soir de l'inauguration, le sexe laid, se trouva représenté dans une proportion considérable, eu égard au petit nombre des dames, qui paraissaient rares comme les beaux jours du mois que nous venons de traverser. On en compta jusqu'à huit, d'aucuns disent neuf. De la *fiasco* et organisation d'un deuxième bal, sur un meilleur plan. Il fut décidé que celui-ci serait paré et masqué et que les dames ne se feraient pas reconnaître. Néanmoins, le comité

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THÉATRE FRANÇAIS

Quel siecle litteraire eclatant que celui qui est designe, dans l'histoire, sous ce titre : le *Siècle de Louis XIV* et dont le point de depart date de 1635, et de *Médée*, la première tragédie de Corneille ; c'est-à-dire *vingt-six* avant l'époque à laquelle Louis XIV prit les renes du pouvoir.

Venu le premier, venu alors que le theatre n'existait pas, Pierre Corneille fut le créateur de la comédie par le *Cid*, et de la tragédie par les *Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Œdipe*, etc.

Plus grand que ceux qui l'imitèrent, les depassant tous de cent coudées, y compris Racine, Pierre Corneille vécut pauvre et mourut de misère en 1684, au moment le plus brillant de ce long règne — du fils de Louis XIII — qui devait se terminer si tristement au milieu de désastres successifs.

Entouré de courtisans, rempli d'un orgueil incommensurable, Louis XIV ne supportait aupres de lui que des flatteurs. Le fier esprit de Corneille l'avait choqué, aussi à partir de cette époque, le grand poete ne reçut-il plus la pension à laquelle il avait droit. Et c'est ainsi que l'on vit l'austère et immortel vieillard s'en aller avec des habits troués et des souliers rattachés avec de la grosse ficelle !

Cependant, on a voulu faire à Louis XIV la reputation d'un François Ier, d'un ami, d'un protecteur, d'un restaurateur des lettres Rien n'est plus faux.

Le roi Soleil, comme il était de ton de le designer à Versailles, a éte servi par les évenements, rien de plus. Il n'a pas ete chercher les grands génies inconnus, il ne les a pas même traités avec libéralité, un seul excepté, le plus servile, le plus courtisan de tous, celui auquel un froncement de sourcil du monarque donnait des pamoisons. Nous avons nomme Racine !

Alors que sollicite par quelque puissant personnage, Louis XIV accordait une pension a un lettre, ce n'etait qu'aprés d'incessantes demarches, des refus successifs et encore la pension etait-elle minime. A moins qu'il ne fut question de quelque chose comme la *Nymphe de la Seine* qui valut à Racine cent livres et une pension de six cents livres, ou d'une Ode, comme celle dans laquelle Boileau s'écriait :

« Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire. »

Boileau ne mourut qu'en 1711, il eut donc le temps, depuis 1706, de mediter sur les changements de fortune des princes qui ont abusé de la guerre et de la force.

Non, il ne faut pas attribuer à Louis XIV l'eclosion de cet homme de génie qui s'appelait Moliere, ni celle de ces grands talents qui se nommerent : Racine, Boileau, Le Sage, Perrault.

En 1653, Moliere avait debute par l'*Etourdi*, puis etaient venus le *Depit Amoureux*, le *Cocu imaginaire*, *l'Ecole des Maris*, etc, et les *Fâcheux*, en 1665, époque à laquelle la mort de Mazarin, mit le fils d'Anne d'Autriche en possession du pouvoir. A cette date, il y avait donc dejà huit ans que Molière jouissait de la faveur publique.

Il n'a point creé les hommes dont nous venons de parler. Un autre roi eut été à sa place, qu'ils eussent existé tout de même. Il a donc simplement bénéficié d'une époque favorable ; ce qui est bien différent.

C'est si vrai, que Napoléon Ier, qui était un génie puissant autrement doué que le fils d'Anne d'Autriche, n'a laissé derriere lui que M. Baour Lormian, poète aussi lourd et aussi endormant que son nom, et que Louis-Philippe, esprit bourgeois, médiocre, peu enclin aux choses de l'art, a cependant vu s'épanouir sous son regne l'ecole romantique, celle qui nous a donné Hugo, Lamartine, Alfred de Vigny, Mussel, T Gautier, J. Janin, A. Comte, Fourier, A. Dumas, Gustave Planche et tant d'autres.

Il ne faut donc pas dire que ce sont les rois qui font les epoques. Le vrai, c'est qu'à certains moments, apres de longues années de décadence intellectuelle, il se produit une expansion du génie humain La vérité est là, et là seulement.

Mais c'est nous egarer beaucoup que de faire, dans ce feuilleton, de l'esthétique, à propos du siecle de Louis XIV. Cependant nous y avons eté amené par *Barbe-Bleue*, dont la premiere représentation a eu lieu jeudi.

De la pièce de MM. Meilhac et Halévy nous avons remonté jusqu'aux *Contes de ma mère l'Oye* de Charles Perrault, et de Charles Perrault jusqu'a l'epoque litteraire, à laquelle il vivait. Qu'on nous le pardonne.

Jamais l'auteur de ces contes merveilleux qui ont egayé et charmé notre jeunesse, ne s'imagina, bien certainement, que l'une de ses histoires fournirait le sujet d'une œuvre théâtrale. Qui le lui eut dit l'eut fort étonné à coup sûr. Ce qui l'etonnerait bien plus encore se serait de voir — s'il le pouvait — ce qu'on a fait de l'histoire si naïvement poignante qu'il a écrite, et qui n'est autre que celle de Henri VIII d'Angleterre.

Il se demanderait où est sœur Anne qui ne voit que «le ciel qui poudroie et l'herbe qui verdoie,» et quelle morale on peut tirer de l'œuvre édifiée sur la sienne.

Nous ne voulons pas nous poser en moraliste, a propos d'une opérette, néanmoins celle-ci a quelque chose de fâcheux. Quoi voilà un homme qui épouse six femmes et les fait successivement empoisonner au refrain de :

« *Je suis Barbe-Bleue, ô gai !*
Jamais veuf ne fut plus gai ! »

et tout est dit. Et nul châtiment ne vient frapper un aussi grand coupable.

Tout le monde sait les crimes de Barbe-Bleue, le roi Bobèche lui-même, et il ne se hâte pas de faire pendre haut et court un aussi grand coupable. Voilà qui est d'un bien mauvais exemple.

Ce qu'il y a regrettable dans ceci, c'est que des esprits aussi bien doués, à leur origine, que MM. Meilhac et Halévy se soient laisse entrainer peu à peu à ce genre hybride et aient versé dans cette orniere où le talent fait naufrage.

Que reste-t-il du merite de ces auteurs à cette heure ? bien peu de choses. On chercherait vainement dans les scenes de *Barbe-Bleue* quelques-uns de ces traits qui portent coup, et sont la marque de l'esprit vrai. Les motifs n'ont plus de facture franche, ils sont incolores, sans relief, sans vivacité.

Qu'est-ce que ces couplets d'entrée de *Barbe-Bleue* :

«*Ma premiere femme est morte,*
Et que le diable m'emporte
Si j'ai jamais su comment ?»

Ce n'est ni de la poesie, ni de l'esprit

Tout est à l'avenant dans cette opérette : les duos, le recitatif, le rondeau, le quator, les paroles. Il n'y a rien où l'on puisse se rattraper.

Barbe-Bleue est une farce lugubre que ne parvient pas à reveiller la musique pleine de reminiscences d'Offenbach.

Le roi *Bobeche*, *Popolani*, le comte *Oscar*, et surtout *Barbe-Bleue* sont des fantoches sinistres bons à figurer dans une danse Macabre, mais non dans une opérette ; aussi le public subit-il cette influence, et ne rit-il que du bout de lèvres.

Malgré les difficultés que nous venons de signaler la troupe du Théâtre Français s'est vaillamment acquittée du soin d'échauffer la piece de MM. Meilhac et Halévy, et s'il ne lui a point été possible de galvaniser cette œuvre au moins a-t-elle trouvé moyen par son jeu de provoquer les bravos et les éclats de rire.

Mme Marcilly, qui releve de maladie, n'a pas eté physiquement la femme qu'il faut pour jouer le rôle de Boulotte. Elle a fait ce qu'elle a pu, plus qu'on ne devait et ne pouvait attendre d'elle, mais elle manque de l'ampleur.... plantureuse qu'il faut pour personnifier cette fille des champs

Elle est trop mievre de forme, pour qu'on trouve en elle une paysanne, et son patois ne trompe personne. On reconnaît, en l'entendant, une Dugazon d'opéra, et non une chanteuse d'opérette.

Elle a une voix souple, légère, dans les notes élevees, mais non un de ces organes mixtes comme il en faut pour chanter la musique d'Offenbach. Elle a eté charmante, trop charmante dans son rôle de Boulotte ; nous l'aurions voulu plus brusque, plus brutale, mais evidemment sa nature et ses études musicales ne le lui ont pas permis.

Mme Marcilly est une Dugazon possedant un organe charmant, qu'on l'emploie donc dans l'opéra-comique et elle y trouvera certainement des succes.

Mlle Leguet a été bien jolie dans sa robe de mariée.

Quelle reine peu commode que Mme Chevalier ! Comme elle s'entend à envoyer des *giffles* à son mari ! Elle nous rappelle certain ménage de Pera, où la dame du logis, en guise de dessert, administre des giroflées à cinq feuilles au maître de la maison. Un peu plus nous allions la nommer ! Respectons l'intérieur des foyers.

Contrairement à nos prévisions, M. Kolletz a été bien dans *Barbe-Bleue*. Nous pensions que les études de notre premier ténor lui nuiraient pour un genre dans lequel le déhanchement passe en premiere ligne, mais nous avons été agréablement surpris.

M. Kolletz a fait de Barbe-Bleue une sorte de général comique qui ne manque pas de désinvolture.

Il a chanté avec : « *Madame, ah ! Madame Plaignez mon tourment !* .. — *J'ai perdu ma femme — Bien subitement.* »

Mais où il a eu le plus de succes, c'est quand il a phrase ses couplets : « *J'ai, pas bien loin dans la montagne,— Un petit gros de cavaliers,— Plus six obusiers de campagne, — Servis par mes fiers canonniers.* »

M. Dervilliers est un artiste d'un talent inégal et auquel nous avons des éloges et des critiques à adresser à propos du comte Oscar.

Nous l'avons dejà dit, tant que ce comédien veut s'observer, maitriser son exhubérance, comme dans le *Brésilien*, le *Testament de M Crac*, etc il est parfait, mais il ne sait pas toujours etre maître de lui, c'est ce qui lui est arrivé dans certains passages de *Barbe-Bleue*.

Si nous n'avions pas à faire à un comédien de mérite, nous ne discuterions pas aussi minutieusement les creations differentes faites par M. Dervillier

M. Chevalier a été un Bobeche d'une *Bobécherie* complete Voilà un artiste qu'on ne se lasse jamais de voir. C'est comme M. James, que nous retrouvons dans le *Pere de la debutante*, ce vieux et gai vaudeville de Théaulon et Bayard.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de M. James, avec lui nous ne pourrions que nous répéter. Ajoutons, cependant, que dans le rôle de Gaspard il s'est surpasse, et que les vifs bravos qu'il a recueillis ont été prodigués autant à son nouveau rôle, qu'au bénéficiaire.

Mlle Carlel s'est montree tres naive, tres ingénue, en même temps que pleine de cœur et d'entrain.

Elle réalise du reste tres bien le type de l'artiste qui commence, qui a peur, et par cela même, possede un charme qui captive et entraîne.

En voyant son frais et intelligent visage, en la trouvant si modeste, si reservée dans le *Père de la débutante*, on trouve naturel que tous les cœurs souhaitent du succes à cette comedienne et qu'elle ait une cour comme une souveraine, puisqu'elle est souveraine par la jeunesse et son sourire printanier.

M. Hilaire a été tres amusant dans Brulot. Il s'était fait une tête qui ne manquait pas de caractere, et à laquelle nous n'avons rien à reprocher. C'était parfait ! Si parfait que nous avons ri de bon cœur, et que nous adressons nos compliments à M. Hilaire. L'esprit devient rare, il faut se hâter de le saluer quand il passe.

Le Fauteuil N° 3.

31 Serkisof Cle. Pirasset Gedi
32 Propriétaire del Nuovo han Tchouk-Pazar
Rivanevich Oner Meteovich
17 Kirion Kostakin Pas- torinin Kezos Adrinople
18 Stefano Iflo Yeni- Tcharchi 33 Iflo Rostoff
19 Athanass. Balogianin Const. Satridas Carpenissi

LETTRES DES PROVINCES.

ANDRINOPLE, le 30 janvier 1874.

Dans l'après-midi du 28 courant une salve de 19 coups de canons a annoncé à la population musulmane de notre ville, la célébration du Courban-Baïram.

Le lendemain le cortége, ayant en tête le gouverneur-général, le mollah, le personnel de la Poste et les notabilités du pays, s'est rendu à la mosquée de Sultan Sélim pour faire la prière du matin. Depuis le palais jusqu'à la mosquée les troupes de la garnison formaient la haie. De retour au palais Son Excellence a reçu les félici-

duc Constantin a été retenu à l'intérieur pour la même cause.

Il y a un dégel rapide. La glace de la Néva est couverte d'eau, et les rues sont dans une condition déplorable. Une chasse à courre à l'élan, fixée à demain, a été remise à cause de l'état de la température.

Le doyen Stanley a prêché dans la chapelle anglaise cette après-midi. Le prince de Galles, le duc d'Edimbourg et le prince Arthur, avec leurs suites respectives, assistaient au service.

Le feld-maréchal comte Berg, lieutenant de l'empereur dans les provinces vistuliennes, est mort aujourd'hui d'une fluxion de poitrine, à Saint-Pétersbourg après avoir reçu au dernier moment la visite de l'Empereur.

timents à vapeur peuvent, dans la saison des pluies, naviguer d'Equitos jusqu'à Puerto-Tucker, à l'embouchure du Pichis (1,040 lieues), et de là, en toute saison, remonter le Pichis jusqu'à Puerto-Pardo, à l'embouchure de l'Herrera-Yacu.

La commission conseille comme le mode de communications le plus avantageux entre la côte et le fleuve des Amazones, l'établissement d'une route allant de Huanuco à Puerto-Pardo.

Des dessins d'une exactitude parfaite, des observations météorologiques et des mesures de hauteurs exécutées par des hommes du métier, accompagnent les rapports dont il vient d'être question.

[illegible]torisé par les lois de la guerre. Je ne voulais pas que nos succès fussent compromis par l'apparition de la France sur le théatre des événements. Bien que la France n'eût à cette époque que peu de troupes, l'adjonction d'un contingent français aurait suffi pour faire une armée solide des nombreuses troupes de l'Allemagne du Sud, qui avaient un materiel très-bon mais mal organisé, et cette armée nous aurait forcés à couvrir Berlin et à renoncer à poursuivre nos succès en Autriche.

C'est dans ces conditions, en face d'une nécessité urgente, que j'ai non point effectué, mais autorisé la formation d'une légion hongroise. Qu'y a-t-il là de révolutionnaire ? Je prendrai la liberté de retourner l'appréciation de l'honorable préopinant. Si nous nous trouvions en guerre avec la France, s'il arrivait qu'il se formât en France, de citoyens allemands ou de prisonniers de guerre allemands, une légion papale qui offrirait son concours à la France, l'honorable préopinant verrait il un acte révolutionnaire dans l'acceptation de ce concours par l'homme qui se trouvait à la tête des affaires en France, par le comte de Chambord par exemple ? Je ne le crois pas

M. Windthorst. — Assurément tout ce qui vient d'être dit est fort intéressant ; mais quel rapport cela a-t-il avec le paragraphe du projet de loi sur le mariage civil que nous discutons en ce moment ?

M. Lasker.—Les ministres [illegible] de prendre la parole ; c'est un [illegible]nel.

Le prince Bismarck.—Je rappellerai que c'est pour une observation personnelle que j'ai pris la parole

M. de Mallinckrodt. — L'honorable ministre n'a pas voulu, d'après ce qu'il vient de nous dire, laisser passer une heure sans démentir ce qu'il appelle une calomnie, et pourtant il a laissé s'écouler des mois sans infliger un démenti aux assertions qu'il traite aujourd'hui de calomnieuses Ces assertions se trouvent dans un livre publié par le ministre-président d'Italie, le général La Marmora. [illegible] Il y est beaucoup question des pourparlers qui ont précédé la guerre de 1866, et les personnes qui rendent compte de ces pourparlers étaient évidemment en situation de dire la vérité, car elles racontent ce qu'elles ont elles-mêmes vu et entendu.

Ce livre est publié depuis plusieurs mois, il a été traduit en allemand, et vendu à un grand nombre d'exemplaires. Il y avait donc des motifs sérieux pour le rectifier ou le démentir On est chez nous si prodigue de démentis officiels et officieux, que le silence absolu gardé vis-à-vis d'une publication aussi importante a dû faire croire à beaucoup de monde qu'il y a au moins un fond de vérité dans les dépêches publiées par M. de La Marmora. Du moment où M. le ministre-président affirme que les assertions contenues dans ce livre sont fausses et mensongères, je n'ai plus aucune raison de croire à leur vérité. Je passe tout simplement le reproche de mensonge, qui ne saurait m'atteindre, à sa véritable adresse, celle du ministre-président général La Marmora. Nous verrons s'il sera en mesure de prouver l'exactitude de ce qu'il a avancé. (Approbation au centre : protestations à gauche.)

Le prince Bismarck. — M. de La Marmora n'est plus en Italie ni ministre-président ni général ; c'est un simple homme privé qui a publié d'une façon illicite des documents qui étaient arrivés à sa connaissance alors qu'il était ministre-président ; il n'existe pas encore en Italie de dispositions pénales contre des délits de cette nature, [illegible] de la publication de M. de La Marmora. [illegible] pas surpris que le préopinant [illegible] M. de La Marmora [illegible] sa conduite, d'après toute sa politique, et je pourrais écrire sur cette politique des livres beaucoup plus désagréables que celui qu'il a écrit sur la mienne, si je ne répugnais d'attirer des puissances étrangères dans de semblables discussions.

Le préopinant me reproche d'avoir attendu des mois avant de démentir les assertions que je conteste aujourd'hui. Si je voulais démentir tout ce qui s'imprime contre moi, il me faudrait créer un ministère spécial pour le charger de ce soin. Et je m'en fais gloire ! Dans ma longue carrière consacrée au service dévoué de mon Roi et de mon pays, j'ai eu l'honneur de me faire beaucoup d'ennemis. De la Garonne—pour commencer par la Gascogne—à la Vistule, du Belt au Tibre, sur les bords de l'Oder et du Rhin, vous chercheriez inutilement un personnage aussi puissamment detesté que moi ; je le dis avec orgueil, et je suis heureux que le préopinant confirme mon dire d'un signe de tête ; il est assez équitable pour le reconnaître.

M. de Mallinckrodt — M le Ministre nous a conduits de la Garonne au Tibre et nous a expliqué au long et au large comme quoi M. de La Marmora est un simple personnage privé. Mais il ne s'agit pas de tout cela. Des documents ont été publiés. Ces documents disent-ils vrai, oui ou non ? Je n'accepte pas le reproche du préopinant, que j'attache plus de prix au témoignage d'un ennemi Quand on recherche la vérité, on ne se préoccupe pas de la situation politique des témoins ; on se demande seulement s'ils sont dignes de foi ou non. Je ne reconnais pas à M le ministre président le droit de dire que je me soucie moins que lui de l'honneur de notre pays. Mais il est vrai que les opinions peuvent différer sur ce qu'exige l'honneur d'un pays. Lorsque le gouvernement d'un pays se rend coupable d'actes comme celui dont il est question en ce moment, la Chambre doit [illegible]ster, dans l'intérêt de l'honneur du pays, qu'elle réprouve ces actes. Nous ne rendons pas service à l'honneur du pays en dissimulant les fautes. (Applaudissements sur les bancs du [illegible])

Le prince Bismarck.— Lorsqu'un homme a agi publiquement devant toute l'Europe comme moi, il a le droit d'invoquer les faits Un morceau quelconque de territoire a-t-il été cédé ? Y a-t-il eu des négociations sur une cession de territoire ? J'aurais pu au moyen d'une très petite cession,—Napoléon III se serait au besoin contenté d'un village,—amener les plus grands résultats. Rien ne m'aurait été plus facile que d'agir comme le préopinant croit que j'ai agi. L'ai-je fait? J'estime qu'on n'a pas le droit d'abuser de la tribune pour forcer, par des calomnies, les chefs du gouvernement à se défendre contre de semblables reproches et récriminations, pour lesquels je ne trouve pas d'expression parlementaire ; la presse en trouvera bien une (Tonnerre d'applaudissements.)

M. de Mallinckrodt. — Pourquoi donc M. le ministre-président n'envoie-t-il pas ses attaques à leur adresse véritable, à ceux qui ont écrit et publié les documents dont il s'agit ? A mon avis, ces documents ne sont pas apocryphes. En tout cas, il faudrait [illegible] concorde pas avec l'original.

[illegible]

VARIÉTÉS

La comédie de notre temps.

Voici une œuvre vraiment originale et unique, non-seulement en raison de la conception du livre en lui-même, qui s'est donné pour tâche de décrire et dessiner toutes les habitudes et les costumes, les manières et les règles du savoir-vivre de notre temps, de façon à en donner un tableau vivant à l'œil et à l'esprit, mais encore pour l'unité qui y règne, la même main sachant tour à tour saisir ou la plume ou le crayon, se servant de l'un lorsque l'autre est impuissante à décrire ; faisant un croquis lorsque la phrase ne suffit pas, fouillant avec soin et ciselant un type, lorsque la vue de ce type, fidèlement pris sur nature, doit éclairer et expliquer une observation.

C'est une comédie aux cents actes divers, dans laquelle acteurs et actrices principaux défilent les uns après les autres, avec leurs costumes, leurs manies, leurs manières, leurs ridicules et aussi leurs qualités ; et c'est en même temps une *civilité* écrite et dessinée, où se trouvent consignées toutes les règles de la politesse, des convenances et des usages qui sont de mise au temps où nous vivons.

C'est un livre qui restera comme un véritable monument pour l'histoire anecdotique de notre époque. Le spirituel dessinateur, qui n'est pas moins spirituel écrivain et piquant penseur, y traite de la politesse, du ton, des habitudes mondaines, des mœurs, des coutumes et des manières de notre époque.

Les femmes tiennent dans ce curieux recueil une place considérable: cela devait être, car le costume pour elles a pris un tel développement, une originalité souvent si excentrique, qu'elles devaient à tous égards tenter le crayon de notre grand dessinateur satirique. Ces exagérations de toilette sont reproduites avec une rare fidélité et une verve parfaite. C'est bien de la bonne et vraie comédie, la comédie de notre temps, mais comprise, comme nous l'avons dit, par un penseur et exécutée par un artiste éminent.

Quand on a vu ces croquis, parcouru ces pages, on ne peut croire à tant de ridicules dans notre siècle de progrès, chez un peuple qui se prétend le plus spirituel du monde. Il y a à méditer en présence de ce volume original, car il n'est pas seulement amusant: il pourrait servir souvent de leçon et M. Bertall aurait lieu d'être fier s'il pouvait espérer porter une sérieuse atteinte aux excentricités de la mode, au règne des couturiers qui sont de véritables plaies contemporaines et dont on ne peut comprendre le croissant succès après tant de désastres qui auraient dû rendre plus sage.

Depuis l'art de mettre sa cravate ou son faux-col, depuis la façon de porter son habit, ou sa robe, ou son corset jusqu'aux préceptes que doit suivre l'orateur français pour jouer à la tribune le rôle qui lui est confié dans la comédie politique et parlementaire ; depuis la description fidèle du soulier et de la coiffure, depuis les préceptes indiqués pour s'asseoir, saluer, marcher, courir, danser, jusqu'au procédé en usage pour se marier et aller dans tous les mondes, l'autre monde compris, tout est dans ce livre : livre de regardeur, d'observateur et aussi de moraliste; kaléidoscope varié où l'on voit se mouvoir, dans près de mille dessins, dont plus de cent hors texte, toutes les physionomies caractéristiques dont la vue nous frappe chaque jour et dont le souvenir plus tard nous fera sourire.

Tout cela est vrai et observé, quoique pas absolument nouveau.

C'est un peu monnaie courante et l'on en trouve des chapitres par-ci par là dans tous les albums et tous les journaux anecdotiques et fantaisistes de notre siècle ; mais c'est heureusement rajeuni et remis à la mode par la plume de M. Bertall, et bien mieux encore par son crayon. Ce crayon élégant et spirituel a parfaitement rendu ces mille riens, tous ces détails de la vie parisienne que la plume ne peut guère saisir et faire comprendre, et qu'il est nécessaire de [illegible].

Rarement, M. Bertall a produit un ensemble de dessins plus charmants, de croquis plus fins, plus ravissants.

La Parisienne est là avec toutes ses élégances ; le crayon du dessinateur a bien été un peu indiscret, mais qui sans s'en plaindra? Les Parisiennes sont si jolies ! Quant aux Parisiens, tous les types en sont représentés dans la *Comédie de notre temps* et représentés avec une finesse de crayon sans égale.

Un léger trait suffit souvent à M. Bertall pour rendre une physionomie, une attitude, un type que chacun reconnaîtra du premier coup d'œil

Ce livre nous dit-on, est l'œuvre de plusieurs années. Cela ne saurait surprendre lorsqu'on voit la profusion de détails et de remarques piquantes et vraies qui s'y trouvent consignées.

Œuvre d'homme du monde, en même temps que d'écrivain ou d'artiste, s'arrêtant plus volontiers aux usages ayant cours dans ce qu'on appelle le monde, faisant vibrer alternativement toutes les notes, la note élégante, la note moqueuse, la note comique et parfois même jusqu'à la note sérieuse ou émue.

Ce qui semble avoir guidé l'auteur dans son travail, c'est le regret de ne pas avoir pu feuilleter, pour les époques passées: du premier Empire, de la Révolution, de Louis XVI, Louis XV, Louis XIV, ou toute autre période antérieure, une revue faite et dessinée sur nature de ces petits côtés intimes de la vie usuelle pour lesquels l'histoire d'une époque se comprend encore mieux peut-être que par les côtés plus sérieux et plus grands Il s'est proposé de faire pour notre temps ce qu'il regrettait de ne pas trouver dans les annales des époques disparues. On sent qu'il a voulu, avant tout, faire juste et vrai. Quand la note s'accentue, elle ne va pas jusqu'à la charge ou la caricature, elle s'arrête à la comédie.

Telle est cette publication, qui peut se lire avec attention comme un livre, ou se feuilleter curieusement comme un album.

Pour la Société diplomatique de tous les pays, ce livre a un attrait tout particulier, car il est l'histoire de la vie à Paris pendant les dix dernières années. Il sera facile à ceux qui ont vécu de cette vie si entrainante de reconnaître les principaux acteurs de la Comédie sous leurs pseudonymes et de raviver ainsi tant de souvenirs chers au cœur ou à l'esprit.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 2 février, 2 h. 30 m., soir.

La commission discute sans incident le budget courant.

On attend incessamment la remise à la Chambre du projet de loi relatif au port de Trieste.

Angleterre.

Londres, 2 février.

Il a été retiré aujourd'hui de la Banque d'Angleterre 350,000 livres sterling.

Le bruit court que les prélèvements de ce mois destinés au continent seront considérables.

France.

Paris, 2 février.

M. Rouher combattra le projet d'établissement de nouveaux impôts. C'est dans le courant de ce mois que le projet de loi électorale sera soumis à l'Assemblée nationale.

Hollande.

La Haye, 2 février.

On mande de Penang que la guerre est considérée comme touchant à sa fin. Le bruit court que le Sultan d'Atchin serait mort.

Grèce.

Athènes, 1er février, 8 h. 40 m. soir.

Aujourd'hui le roi a posé, en grande cérémonie la première pierre du *Zoypion*. 70 députés environ assistaient à cette cérémonie. La foule était considérable. Tout s'est passé avec ordre et tranquillité.

COURS DES FONDS.

Londres, le 2 février.

Dette Générale	41 1/16
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	53 3/4
do 1871	56 1/4
do 1872	67 1/4
Consolidés anglais	92 5/16

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 2 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	47	9 —
	Hausse	» 47	10 —
	Baisse	» 4	1 1/2
	Clôt. du midi	» —	— —
	Clôt. du soir	» 4	4 —
	Après Bourse	» —	— —
Actions S. Gén.		L.S 6	30 —
» de la Société de change et de valeurs		» 3	35 —
» de la Banque de Const.		» 4	30 —
» du Crédit Austro-Turque		» 3	20 —
» du Crédit Général		L.T. 8	— —
Banque *Verissi et Cossoudi*		» —	— —
Tramway		» 7	30 —
Société Commerciale Ottomane		» 3	20 —
Laurium (escompte)		Fr 20	— —
Crédit Hellénique (escompte)		» 5	— —
Obligations des Chemins de fer		» 111	— —
» 2e émission		» 51	— —
Emprunt	1863.. coup. dét.	» 309	— —
	1865 ... coup. dét.	» 310	— —
	1869	» 270	— —
	1872	» 70	— —
	1873	» 268	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	110 30
Pièce de 20 francs	»	87 30
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 5
Bechlik—(différence)	»	105 —
Métal que... (id)	»	105 10

COMMERCE

(Correspondance particulière de la Turquie.*)*

Marseille, le 24 janvier 1874.

Je vous confirme mes avis du 17 courant.

Blés. – La hausse qui s'est produite la semaine dernière, a fait revenir le calme sur notre marché. Depuis quelques jours, les ordres de l'intérieur font complètement défaut. Malgré cela, nous n'avons pas à constater de baisse. Mais les prix sont loin d'être fermement tenus. Voici la cote du jour :

Berdianska	128)123	46 75	disponible
Marianopoli	[illegible]	[illegible]	do
Irka d'Odessa	[illegible]	[illegible]	do
do d'Azoff	[illegible]	[illegible]	do
Irka de Galatz	126)123	43.—	do
Borgas	128)123	41.75	do
[illegible]	126)121	38.—	do
[illegible]	125)120	39.75	do
[illegible]	12.)120	38 50	do
[illegible]	132)128	42.50	do

Le tout les 160 litres. [illegible]

[illegible] — Affaires très [illegible]. Les prix n'ont pas varié. On a vendu des [illegible] Salonique à 21.50 des Danube à 22.625 les 110 kil. et des Maïs d'Odessa à 19 25 fcs.

Graines oléagineuses. — L'huilerie n'écoule toujours que très difficilement ses produits, par suite, affaires très-restreintes et prix faibles. On a vendu des sésames Jaffa disponibles à 58 fcs, des Volo livrables en mars à 57 25, des lins Russie à livrer, à fcs 35,25 et des colzas d'Odessa disponibles à 31 50

Laines. — Nous avons toujours un assez bon courant d'affaires Les qualités de Georgie ont encore été beaucoup demandées cette semaine Voici les prix pratiqués :

Georgie agneaux	105
do blanche	[illegible]
do [illegible]	70 —
do [illegible]	77 50
Kasap [illegible]	[illegible]
do 2me	[illegible]
Andrinople [illegible]	150
do [illegible]	[illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
do [illegible]	[illegible]	à	[illegible]
Volo	75	à	80
Souboujae	85	à	87.50
Chypre americ	87 1/2	à	—
do [illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		

[illegible] — [illegible] et des blancs Brous-[illegible]

[illegible] — A [illegible] l'huile en barils [illegible]

[illegible]

Les [illegible] 1r choix	77.[illegible]	les 100 kil [illegible]
do	76.50	
[illegible] ordin	78.50	
[illegible]	70 —	
[illegible]	70.—	
[illegible]	70.[illegible]	

Bourse de Marseille

Le 23 janvier 1874.

COURS DES CHANGES.

Escompte		Courts jours. Argent	Papier	Trois mois. Argent	Pap.
3 1/2	Londres	25 18 ms 3 1/2	25 23	24 96 1/2 à 3 1/2	25 01 1/2
5 %	Bel. q. timb.	1/4 pert.	—	1/4 pt.	—
5 1/2	Suiss. timbr.	[illegible] à 1/2	—	1/4 à 1/2	—
5 %	Italie »	15 1/2 à 15 %	—	15 1/4 à 15 %	—
5 %	Als.Lor. tbre	[illegible] à 1/4	—	[illegible] à 1/4	—
	» or	Milan	—	Milan	—
6 %	» argent	Gênes 1 %	—	Gênes au mieux	—
	1 1/2 au dessous	Turin pert.	—	Turin	—
		Naples		Naples	—
		Sicile 1 1/2 per au mieux		Sicile	—
6 %	Madrid	sans garantie	—	—	—
6 %	Barcelone	présentation	—	—	—
7 %	Valence	des	—	—	—
»	Cadix	effets	—	—	—
»	Malaga		—	—	—
8 %	Lisbonne	5 50 et 4 %	—	5 50 et 4 %	—
5 %	Vienne	215 et 4 %	—	214 et 4 %	—
»	Trieste	214 et 4 %	—	213 et 4 %	—
5 %	Francfort	211 1/4 et 4 %	—	211 1/4 et 4 %	—
4 1/2	Hambourg	122 7/8 et 4 %	—	122 7/8 et 4 %	—
4 %	Berlin	369 3/4 et 4 %	—	369 3/4 et 4 %	—
5 %	Amsterdam	210 3/4 et 3 %	—	20. 3/4 et 3 %	—
6 1/2	St-Pétersbg.	336 et 4 %	—	334 et 4 %	—
6 %	Traites sur l'Inde	2 28 1/2 à 2 30 1/2	—	—	—
»	la Réunion	9 % perte	—	—	—
»	Maurice	9 % »	—	—	—
»	Chine	5 20	—	—	—
»	Japon	5 35	—	—	—
»	Cochinch.	5 40	—	—	—
»	Martiniq.	4 1/2 à 5 1/2	—	—	—
»	Guadel.	5 1/2 à 6 1/2	—	—	—

Matières Or et Argent.

Souverains ... Or ... Écus ... Argent fin ...	25 05 pair au mieux	25 10 1/2 ‰ au mieux

Changes stationnaires – Argent serré.

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

du 1er février.

[illegible]

du 2 février.

Marseille, paq. à vap. fr. *Alphée*, c. Ispard, [illegible] Naples, Pirée et Dardanelles div. march. [illegible]

[illegible] Ibrail div. march. 75 pa.

[illegible]

DÉPARTS [illegible]

du 31 janvier

Odessa, paq. à vap. rus. *Odessa* c. Christensen div.

[illegible]

Alexandrie, paq. à vap. rus. *Alexandre II*, c. Plonski [illegible]

[illegible], paq. à vap aut. *Mars* c. Deuscovich, div.

Trebizonde paq. à vap. [illegible] c. Tercich, d[illegible]

[illegible] *Tebisco* c. Radeschin div.

[illegible] angl. *Gosforth*, c. Dindale, div.

[illegible]

[illegible] angl. *Socrates*, c. Bonici, div.

[illegible]

Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Chedin*, c. Mahemet bey [illegible]

[illegible] angl. *Mary Nixou*, Hawkins, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Fr. *Emirus*, c. Pabr. div. Trebizonde p. Cons/ple.

[illegible] *Alexandre II*. [illegible] Odessa [illegible]

Angl. *Toscoff*, c. Thomson, orge Odessa p. Cons/pl.

[illegible]

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

AVIS.

Contrairement à l'article inséré par M. H. Mériot en date du 29 janvier 1874, les soussignés ont l'honneur d'informer le public que non-seulement la Société Mériot Aujogne et Boramet n'est pas encore dissoute, mais qu'ils invitent les personnes auxquelles il est dû ainsi que celles qui pourraient être porteurs de quelque effet, à devancer l'échéance et à se présenter pour être payées, en leur domicile Rue Agha-Hamam, No 11 (Impasse Baltazzi) dans le délai de 10 jours.

C'est à tort que M. H. Mériot a fait paraître cet avis, aussi est il du devoir de ses associés de rectifier l'erreur.

Les soussignés portent également à la connaissance du public qu'ils continueront à eux deux le même genre d'affaires que faisait la Société et ils se recommandent à la bienveillance des personnes qui auraient des travaux de peinture et autres à faire exécuter.

Péra, le 2 février 1874.

A. Aujogne et A. Boramet.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

CHANCELLERIE

DE

L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS.

Le public est prévenu que le lundi 28 janvier 1874 / 9 février 1874 à 10 heures du matin seront vendus aux enchères publics les meubles de la maison du feu Télémaque B. Tachmindji sujet serbe.

La vente aura lieu dans la maison du défunt à Balat-djaddessi, No 32 au Phanar.

Pera, le 21 janvier / 2 février 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS

DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que Leval effendi vient, à notre grand regret, de résigner les fonctions de Directeur Général qu'il remplissait depuis la création de notre entreprise.

Les mêmes fonctions ont été confiées à

P. WASSA EFFENDI

qui signera conjointement avec un des administrateurs tous actes engageant la Société.

Veuillez prendre note de sa signature ci bas et agréez l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président

(Signé) Const. Carapanos.

P Wassa Effendi signera

(Signé) P. Vassa.

Cons/ple, le 28 janvier 1874.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux colleges et dans des familles Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

I. R. DIREZIONE DELLE POSTE AUSTR.

AVVISO.

Si porta a pubblica notizia che d'oggi in poi quest'Uffizio postale spedirà e riceverà tanto lettere semplici che raccomandate, campioni e stampati coi vapori Russi via d'Odessa per l'Europa.

Partenza via Odessa Lunedi e Giovedi alle ore 2 p. m.
» via Varna ogni Mercoledi alle ore 3 p. m.
» via Trieste ogni Sabbato alle ore 10 a. m.

Arrivo via Odessa Lunedi e Giovedi mattina.
» via Varna Lunedi mattina.
» via Trieste Giovedi sera.

Pel corriere via Odessa le lettere semplici e raccommandati si riceveranno fin a 1 ora p. m e la levata delle lettere dalle cassette in Galata e Stambul si farà alle ore 12 1/2 p. m.

La tariffa per le corrispondenze è quella come via Varna e Trieste.

Pera di Costantinopoli, 30 Gennajo 1874.

[illegible]

MUNICIPALITÉ DU VI CERCLE

La municipalité à l'honneur de porter à la connaissance du public que les droits suivants : le Tehéki de Kurdji Kapoussi: le Tehéki de Tophané ; le damgha à apposer sur les kilés ; l'emplacement servant de dépôt de briques à Tophané ; le fermage du droit de Cantar et Tcharchi; le droit de poinçonnage seront, pour la durée d'une année à partir du 1/13 mars prochain, mis en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

Les offres seront reçues au siège de la Municipalité.

Hôtel-Munipal, ce 14/26 janvier 1874.

Le Secrétaire-Général,

[illegible]

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

Un volume [illegible] quarto, édition de grand luxe, sur papier [illegible]

320 pages de texte, description géographique de cha[illegible] Exposition Universelle de 1873, et Ma[illegible] 1873. Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES [illegible] et contenant [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible]

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-[illegible].

UNE INSTITUTRICE grecque, pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonnes références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami [illegible] 84.

UNE INSTITUTRICE française, diplômée, désire se placer dans une famille. S'adresser de midi à 2 h., rue Kumbaradji, impasse Terdjuman, No 12, Péra.

Appartement et Chambres, à louer rue [illegible] No 23, Kalioundji-Kouloub.

EMPRUNT A PRIMES

DES CHEMINS DE FER OTTOMANS

DE

Francs 792,000,000

Tirage du 1er Février 1874.

Obligations No	Primes francs	Obligations No	Primes francs	Obligations No	Primes francs
1347402	300000	1544912	1250	846[illegible]94	1000
[illegible]	25000	1570872	»	932937	»
327063	10000	1595782	»	[illegible]	»
1092152	10000	1675255	»	959228	»
305401	2000	179[illegible]219	»	[illegible]	»
624[illegible]65	»	59163	1000	961564	»
624965	»	89254	»	994926	»
764585	»	[illegible]	»	[illegible]	»
824780	»	184520	»	1595785	»
1449510	»	319256	»	[illegible]	»
98495	1250	396[illegible]47	»	1681084	»
184518	»	559021	»	[illegible]	»
238928	»	559022	»	[illegible]	»
396418	»	624964	»	1810597	»
605957	»	632664	»	[illegible]	»
608898	»	764583	»	1898679	»
632662	»	824579	»		

300 Obligations remboursables à fr. 400

24156	288843	624962	959230	[illegible]	[illegible]
24157	288844	652661	961561	1415736	[illegible]
24158	288845	65266[illegible]	961563	[illegible]	[illegible]
24159	305402	652665	9615[illegible]5	[illegible]	1681081
2416[illegible]	305403	659256	991621	1415739	[illegible]
59161	305404	659257	991622	1415740	[illegible]
59162	305405	659258	991623	1432036	[illegible]
591[illegible]4	319257	659259	991624	1432037	[illegible]
59165	319258	659260	991625	1432038	[illegible]
[illegible]	319259	695686	994927	1432039	[illegible]
89232	319260	[illegible]687	994928	1432040	[illegible]
[illegible]	327061	695688	994929	1449506	[illegible]
[illegible]	32[illegible]062	695689	994930	[illegible]	[illegible]
[illegible]8491	327064	69569[illegible]	1037961	1449508	[illegible]
[illegible]	327065	7[illegible]7471	1037962	1449509	[illegible]
98495	340681	737472	1037963	[illegible]	[illegible]
98494	340682	737473	1037964	1492707	[illegible]
175891	340683	737474	1037965	1492708	[illegible]
[illegible]	340684	737475	1092131	1492709	[illegible]
175894	340685	764581	1092133	1492710	[illegible]
175895	348801	764582	1092134	1544911	[illegible]
184516	348802	764584	1092135	1544913	[illegible]
[illegible]	348803	798501	1116806	[illegible]	[illegible]
184519	348804	798902	1116807	[illegible]	[illegible]
[illegible]	348805	798903	1116808	[illegible]	[illegible]
[illegible]	396416	7[illegible]904	1116809	[illegible]	[illegible]
194408	396419	798905	1116810	[illegible]	[illegible]
194409	3[illegible]6420	824576	1177916	[illegible]	[illegible]
[illegible]	489171	824577	1177917	[illegible]	[illegible]
[illegible]	489172	8[illegible]4578	1177918	[illegible]	[illegible]
194652	489173	846591	1177919	[illegible]	[illegible]
[illegible]	4[illegible]9174	846592	1177920	[illegible]	[illegible]
[illegible]	48[illegible]175	846595	1209451	[illegible]	[illegible]
[illegible]	559023	84659[illegible]	1209452	[illegible]	[illegible]
209836	559024	[illegible]95506	1209453	1570874	[illegible]
[illegible]	559025	895507	12[illegible]9454	[illegible]	[illegible]
[illegible]	603956	8[illegible]5508	1209455	1595781	[illegible]
[illegible]	603958	895509	124[illegible]301	1595783	[illegible]
[illegible]	603959	895510	1240302	1595784	[illegible]
258496	603960	923801	1240303	1598231	[illegible]
[illegible]	608896	9238[illegible]2	1240304	1598232	[illegible]
[illegible]	608897	923803	1240305	[illegible]	[illegible]
258499	6[illegible]8899	923804	1508596	[illegible]	[illegible]
258[illegible]00	608900	923805	1508597	[illegible]	[illegible]
[illegible]	619[illegible]91	952936	1508598	[illegible]	[illegible]
258927	619792	952938	15[illegible]8599	[illegible]	[illegible]
[illegible]	619[illegible]93	952939	15[illegible]8600	[illegible]	[illegible]
258930	619794	959226	1330261	[illegible]	[illegible]
288841	619795	959227	1330262	165[illegible]790	1950119
288842	[illegible]	959229	[illegible]	1675251	1950120

Constantinople, le 2 Février 1874.

8me ANNEE N° 27. 17 Zilhidje 1290. MERCREDI 4 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur a vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................. 6 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 3 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous avons enfin le texte de la circulaire adressée par M. de Broglie aux préfets français, relativement à la loi sur les maires, votée par l'Assemblée de Versailles dans sa seance du 20 Janvier, et nous nous expliquons quelle soit vivement attaquee par les gauches et la droite.

Conçue dans ces termes hautains, qui sont la façon d'écrire du vice-président du conseil, ce document a du froisser, les partis par sa forme autant que par le fond.

En parlant de la loi du 14 avril 1871, M. de Broglie dit : « Une triste experience a *condamne sans retour*, le système de l'election directe. » N'est-ce pas aller bien loin que d'etre aussi affirmatif ? Surtout après les déclarations cathégoriques, faites en 1871 en sens contraire, par le meme orateur.

Plus loin le chef du cabinet a un mot malheureux. Il écrit aux prefets que les maires doivent etre tenus par eux « en « état de *subordination.* » Que deviennent dans ce cas les interets de la commune, si les maires ne sont plus que de simples agents administratifs ? C'est ce systeme qui a été si amerement reproché à l'Empire par M. de Broglie lui-même.

Par ce qui precede, on s'explique le mécontentement des gauches.

Voici maintenant, bien certainement, les passages qui ont motivé les attaques de la droite, la lettre de M. le comte de Chambord, et la rupture entre les légimistes et le gouvernement.

Parlant du vote du 30 Novembre, qui a conféré le pouvoir pour sept ans au maréchal Mac-Mahon, la circulaire du ministre de l'interieur declare que ce pouvoir est « *des à present, et pour toute la durce que la loi lui assigne, élevé au-dessus de toute contestation.* »

Enfin elle se termine par cette phrase: « *Les maires doivent apporter tout leur concours à son pouvoir* (celui du duc de Magenta) *et ne se prêter à rien de ce qui pourrait l'ebranler ou l'amoindrir.* Défendre le pouvoir du maréchal Mac-Mahon c'est defendre le repos de la societe qu'elle a confié à sa garde. »

On conçoit combien des déclarations pareilles ont dù irriter la droite, elle qui n'a voté le septennat que pour pouvoir poursuivre la realisation de ses espérances. Il y a donc en germe bien des conflits à l'horizon de l'Assemblée de Versailles.

Quelques journaux allemands annoncent, et nous leur laissons la responsabilité de leurs assertions, que les puissances catholiques ont entamé des démarches communes auprès du Saint-Siege pour reserver leurs droits de contrôle dans la future election pontificale.

Une communication, reçue de Vienne, par l'*Independance Belge*, sans nier que de pareilles demarches ne soient projetées, ajoute que l'Autriche-Hongrie ne s'y associera pas, par la tres-bonne raison qu'elle a déjà exprimé au Saint-Siege, en termes formels, son désir qu'aucune atteinte ne soit portée aux regles suivies jusqu'ici pour l'élection des Papes.

Ces réserves, le cabinet de Vienne les a formulées, alors qu'au Vatican on élaborait la fameuse bulle qui vient de voir le jour, et il est d'autant moins disposé à les renouveler qu'il est certain du mauvais accueil que leur réserve le Souverain Pontife.

En d'autres termes l'Autriche laissera faire.

L'entrée au Reichsrath Austro-Hongrois des *Déclarants* moraves a inspire à la *Nouvelle Presse libre* les lignes qui suivent :

« Nous sommes loin d'envisager l'entree des « declarants » de Moravie au Reichsrath comme une victoire du parti constitutionnel ; car le fait de l'application pure et simple des moyens constitutionels pour atteindre un but politique ne crée ni des vainqueurs ni des vaincus. Moins que tout autre le parti constitutionnel aurait lieu de célébrer comme une victoire par lui remportée l'entrée au Reichsrath des « déclarants » moraves, puisqu'il ne peut ni ne doit chercher à humilier des adversaires politiques, mais plutôt à les attirer sur l'arène commune du constitutionalisme. Or, nous ne nous trouverions pas dans cette dernière alternative si ce premier pas des députés moraves était taxé de défaite. Qu'ils soient les bien venus ou contraire. Le parti constitutionnel ne saurait les accueillir autrement.

« Sans doute l'entrée des « déclarants » moraves au Reichsrath est un triomphe de l'expérience pratique sur l'idéalisme des théories nationales, triomphe où vainqueur et vaincu s'identifient en la meme personne.

« Les « déclarants » moraves ont rompu avec leur politique inopportune qui ne leur avait rapporté rien autre chose sinon que de les exclure presque en totalité dix ans durant d'un passé historique riche en événements d'une importance extraordinaire ; cette politique avait encore eu pour résultat de faire passer dans le domaine exclusif du parti fidèle à la constitution le developpement de nos lois organiques et constitutionnelles ; elle avait entraîné à sa suite tous les désavantages, qui résultent fatalement de l'entier abandon à son adversaire du champ de l'activité politique commune. »

La seconde Chambre des Pays-Bas discute en ce moment le budget de 1874.

A cette occasion, la politique du cabinet, et particulièrement la politique coloniale, a été vivement attaquée. Le ministre des colonies, M. Fransen, a été pris à partie par M. van Goltstein qui lui a reproché de continuer, dans les colonies neerlandaises, l'ancien systeme qui avait été condamné jadis par lui-meme, comme il l'est, du reste, par tous les esprits clairvoyants.

D'apres M. van Goltstein, le peu de sympathie que l'administration neerlandaise rencontre dans l'Asie orientale et la Malaisie provient du système d'exploitation qui pese sur l'île de Java et dont l'opinion publique reclame depuis longtemps la reforme. M. van Goltstein avait en meme temps demandé le dépôt sur le bureau de la Chambre, des pièces relatives a l'expedition d'Atchin, dont les avantages éventuels, a dit l'orateur, ne compenseront jamais les sacrifices en hommes et en argent qu'elle nous impose.

Le ministre a refusé cette communication en se retranchant derriere l'interêt de l'Etat. Quant à sa politique coloniale, il a repondu qu'il etait encore d'accord en principe avec son interlocuteur, mais que, pour le moment et vu les circonstances, il devait s'abstenir d'y rien reformer, sous peine d'apporter un trop grand trouble dans l'economie interieure des colonies et dans les finances de la mère-patrie.

L'ÉTALON MONETAIRE (1).

III

Nous avons jusqu'à présent envisage la question qui nous préoccupe, en elle-meme : nous avons pose les termes du probleme, il convient maintenant de voir les consequences auxquelles nous sommes exposes, selon qu'il aura éte resolu dans un sens ou dans l'autre.

Il ne s'agit point ici, en effet, d'une question d'abstraction scientifique. mais de la réalite des choses qui s'impose d'une maniere irresistible.

Or, à ce point de vue pratique, M. Wolowski nous parait avoir presente la situation sous son vrai jour lorsque, prenant la defense de l'Argent devant la societe d'economie politique, il disait le 15 decembre dernier : « Jusqu'ici le monde a fait usage de l'or et de l'argent; l'accroissement des provenances metalliques a porte à près de 60 milliards la somme de ces metaux repandue dans l'univers. Environ moitie se compose d'or et moitie d'argent. Ce qui prouve le mieux qu'il n'y en a pas trop, c'est qu'on a cree plus de 12 milliards de papier-monnaie dans les grands et petits Etats, reduits encore à se servir d'un instrument perilleux. Tous souffrent de cette absence de metal, tous aspirent à la reprise des paiements en espèces; ce qui laisse entrevoir, dans un avenir prochain, une forte demande de metaux précieux. Et c'est dans un moment pareil, alors que la France compte 3 milliards de papier-monnaie, et la Russie autant, alors que les Etats-Unis, l'Italie, l'Autriche veulent sortir d'une situation irreguliere et dangereuse qu'on chercherait à demonetiser l'argent.

La demonetisation de l'argent, en diminuant dans une proportion enorme la masse metallique qui sert aux transactions, entrainerait une révolution economique des plus graves, en sens inverse de celle qui suivit la decouverte de l'Amérique. Au lieu d'aider au developpement de la richesse generale, elle l'entraverait, au lieu d'alleger la situation de ceux qui doivent, elle entrainerait leur ruine. »

Ce raisonnement nous parait fort juste, au moment ou la France est litteralement ecrasee d'impôts qu'elle supporte sans se plaindre pour, se degager du *cours force* des billets de banque, lorsque l'Amerique souffre des *green-backs* et aspire apres le retour des paiements en especes, lorsque l'Italie et l'Autriche cherchent a atteindre ce resultat, et que la Russie prepare dans le meme but un emprunt de deux milliards, on a peine à comprendre comment on a pu faire serieusement la proposition de restreindre a l'or la circulation légale.

Que l'etablissement de l'étalon unique soit desirable, *theoriquement*, c'est incontestable, mais dans le domaine des faits, il ne semble meme pas que la quantite d'or disponible en Europe suffise a la circulation exclusivement en or d'une seule grande puissance.

Comme l'a remarqué fort justement M. de Ladry, de 1860 a 1870, l'Angleterre seule avait adopte et realisait une circulation toute en or.

Depuis que l'Allemagne, enrichie par la guerre, veut se donner le meme luxe, c'est à Londres qu'elle va prendre l'or qui est necessaire à la réalisation de son dessein.

L'Allemagne et l'Angleterre se disputent donc ce metal, et lorsque le prince de Bismarck fait toucher ses traites à Londres, la Banque d'Angleterre porte son escompte a 6, 8, 9 et 10 pour 100, et elle ne diminue ce taux que lorsque le chancelier allemand promet du repit.

Enfin, le rapport des valeurs commerciales de l'or et de l'argent peut varier, mais dans des limites extrêmement restreintes et ne dépassant pas 3 0 0. Mais il n'en est plus de meme du rapport entre la valeur des especes metalliques et celle du papier-monnaie, ce rapport a varie depuis peu d'annees de pres de 150 0/0 aux Etats-Unis. Or, l'argent est la ressource sur laquelle peuvent le plus compter les Etats soumis au regime du papier-monnaie pour echapper un jour au danger de cette circulation.

Les inconvénients du cours force sont incomparablement plus grands que ceux du double etalon, et la demonétisation actuelle de l'argent, en retardant la reprise des paiements en especes, prolongerait le cours force.

Il faut evidemment un equivalent aux monnaies que l'on degrade. Eh bien, la production de l'or est infiniment trop petite pour combler le vide qu'occasionnerait la demonetisation de l'argent, et le resultat certain de cette entreprise serait de favoriser la circulation des billets.

Nous dirons donc en terminant cette étude: *theoriquement*, les partisans de l'etalon d'or unique ont raison; il est certain que cette mesure adoptee par l'Allemagne et si peniblement realisee par elle accroitra sensiblement la circulation de l'argent en France et dans les autres pays qui ont le double etalon: mais ces pays sont presque tous soumis au cours force, et *pratiquement* le maintien de l'argent, comme second etalon monetaire, aura pour resultat la disparition progressive du papier-monnaie dans ces Etats.

Ce dernier avantage, joint aux autres raisons que nous avons exposees, nous fait rejeter comme inopportune d'abord et dangereuse ensuite l'adoption de l'etalon d'or, qui ne sera possible que dans un avenir sans doute éloigne.

(1) Voir le numéro du 2 fevrier.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particuliere de la* Turquie.)

Paris, le 23 janvier 1874.

L'incident relatif à nos rapports avec l'Italie peut être considéré comme clos par les declarations de M. Decazes. Le ministre d'Italie s'en est déclare pleinement satisfait. Si j'en crois les détails qui me sont donnés par des personnes sûrement informees, le ministre avait été mis au courant par M. Decazes lui-même de ce qui allait être dit à la tribune. Le maréchal de Mac-Mahon lui avait confirmé lui-même, en plusieurs circonstances, son desir de cultiver des relations sincerement amicales avec l'Italie, sur la base d'une reconnaissance explicite de l'unité italienne. Il y a donc une entente très-sérieuse dans la situation de ce côté. Les journaux radi- [illegible] la [illegible] et le [illegible]. Le monde des affaires a accueilli les paroles du duc Decazes avec un contentement sans mélange: enfin, d'instinct, le public a compris que la politique française, dans cette circonstance, avait trouvé la vraie formule pour s'affirmer. Maintenant, il tombe sous le sens que la fraction ultra catholique de l'assemblée aurait agi avec une plus exacte intelligence de ses intérêts, si elle avait mis plus de retenue dans ses polémiques et dans sa propagande. Elle aurait dû comprendre qu'il n'etait pas opportun de soulever certaines questions, et, en discutant sans mesure comme sans opportunité, elle a forcé le gouvernement a aller plus loin, qu'il ne serait allé s'il était resté plus maitre de sa liberté d'action.

La circulaire adressee par le ministre de l'intérieur aux préfets au sujet de l'application de la loi sur les maires a ete portée immediatement à la connaissance du public par la voie du *Journal officiel*. Le gouvernement semble indiquer par là qu'il ne redoute nullement que ses instructions soient critiquees, et, en effet, il parait difficile qu'elles le soient, tant elles découlent naturellement de l'esprit de la nouvelle loi ainsi que des commentaires qui en ont été faits au cours des débats.

Comme on le prevoyait généralement, tous les maires des differentes communes de France vont avoir, pour continuer à exercer leurs fonctions, à recevoir une nouvelle investiture gouvernementale, soit qu'elle émane des préfets ou du president de la République. Ceux qui ne recevront pas la nouvelle investiture seront remplacés purement et simplement. On ne pense pas toutefois que le nombre des remplaces doive être très-considérable. Depuis un mois, il n'est pas de préfet qui n'ait envoyé ici un rapport sur les maires et les conseillers municipaux de son département.

Le travail d'épuration municipale n'eprouvera donc aucune difficulté sérieuse et, sous ce rapport, il en aura été, malgré les appréhensions exprimées à la tribune, absolument comme lorsqu'il s'est agi, sous le gouvernement de M. Thiers, de la suppression et du désarmement des gardes nationales. En tout cas, il n'est pas sans interêt de constater que les feuilles radicales, aussi bien en province qu'à Paris, semblent, dans la circonstance, prêter leur concours au gouvernement afin que l'epuration en question s'accomplisse paisiblement et que force complète reste à la loi votee mardi dernier par l'assemblée nationale. Le thème développé par ces journaux est, en effet, uniformément, à l'heure qu'il est, celui-ci : « La nouvelle loi ne peut durer plus de deux mois, puisqu'à cette epoque l'assemblée devra s'occuper d'une loi organique municipale. La loi nouvelle ne peut donc etre appliquee que pendant bien peu de temps et l'interet des républicains est de ne pas s'opposer à son exécution qui ne saurait les toucher d'une façon appréciable. » Vous voyez que ces instructions ne sont pas de nature à créer de grands obstacles au gouvernement dans l'exécution du plan de réorganisation qu'il poursuit en ce moment dans toutes les communes de France.

Les délégués de la presse provinciale ont été entendus par la commission du budget au sujet de la loi relative au transport des journaux. Ils ont été accueillis avec beaucoup de bienveillance. On a pris bonne note de leurs observations et [illegible] la commission, soit le gouvernement, aient l'intention de résoudre cette question, qui n'engage que très-peu les finances, mais qui en revanche engage beaucoup la politique. D'un autre côté, la ministere a essuye un petit échec dans la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de M. Depeyre sur la librairie. La majorite est défavorable au projet que l'opposition a d'ailleurs attaque avec vigueur, parce qu'il supprime la liberté des libraires-etalagistes.

Il n'est nullement question de congé pour la Chambre, congé dont parlent quelques journaux. La discussion du reliquat des nouveaux impôts va commencer et, apres elle, viendra la loi sur l'enseignement supérieur. On espere que la loi électorale pourra être mise à l'ordre du jour apres les vacances de Pâques; mais, dans tous les cas, l'intention bien arretée du gouvernement est d'imprimer une impulsion très-vive aux travaux de la commission des lois constitutionnelles. L'organisation d'une Chambre haute, la definition des attributions du pouvoir executif, sont classées comme questions urgentes au premier chef, non seulement par la majorité, mais encore par le maréchal de Mac-Mahon.

CHRONIQUE.

On affirme que le congres postal international dont la réunion a ete ajournee l'annee derniere, s'assemblera au mois de Septembre prochain, à Berne, en Suisse. Les etats vassaux de l'Empire seront représentés au sein de ce congres par des fonctionnaires speciaux qui siégeront à côte de l'envoyé de la Sublime Porte.

Nous avons parlé dernierement de la convocation d'une assemblée générale qui devait etre tenue au Patriarcat, et où devait etre expose le compte-rendu de la gestion de l'épitropie financiere de la communauté grecque. Cette epitropie est instituee dans le but de régler le budget actuel du Patriarcat, de rechercher de nouvelles sources de revenus et de surveiller les dépenses annuelles.

Cette commission constituee en 1872 et composee de douze membres, est placée sous la présidence de M. C. Carapanos; elle a commencé ses travaux depuis le mois de septembre 1872. Depuis son entrée en fonctions, elle n'a cessé, avec un zele et une persévérence dignes de tous éloges, de travailler à atteindre son but, et, à en juger par le compte-rendu de ses operations, on peut dire qu'elle n'a pas perdu son temps et qu'elle est parvenue à epargner de fortes difficultés pécuniaires au Patriarcat.

Celui-ci en effet devant tout attendre de ses faibles revenus, se serait trouvé, sans les efforts de l'Epitropie dans la plus triste position.

C'est dans une souscription publique que l'Epitropie a cherché surtout des subsides. En s'adressant aux banquiers et aux personnes aisees de notre ville, ainsi qu'aux colonies grecques de l'Europe, elle est parvenue à réaliser pendant l'espace de 13 mois, une somme considérable, s'elevant au chiffre de L. T. 6414-71. sur laquelle elle a verse à la caisse nationale du Phanar la somme de L. T. 6113.50 pour couvrir l'énorme déficit que présentait le budget du Patriarcat grec, surcharge de depenses extraordinaires.

L'Assemblée générale a voté à l'unanimité des remerciments aux membres de l'Epitropie pour le zele qu'ils ont déployé et, malgre le reglement constitutif qui prescrit le changement annuel de six membres de cette commission, elle a engage les membres actuels à conserver, cette année encore, les fonctions qu'ils remplissent si bien. Cette proposition a éte acceptée par l'Epitropie.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

VIII. (suite).

— Ne le savez-vous donc pas ?

— Non, signora.

— Eh bien, allez dire à Salomon que la princesse Regina di San Gennaro l'attend dans son palais.

— La signora principessa ? s'écria Champagne plus etourdi que jamais.

— Moi-même. A qui croyiez-vous donc parler ? dit Regina avec un hautain mouvement de tête.

— Que la signora veuille bien me pardonner, dit Champagne en s'inclinant jusqu'à terre, je suis un vieillard. Quand j'etais jeune, j'aurais reconnu, j'aurais deviné la signora entre mille.

Regina, dont la mauvaise humeur ne durait jamais plus d'un instant, Regina, tête folle mais cœur excellent, fut touchee de l'humilite de ce vieillard qui courbait devant elle sa tête blanche. Peut-être la flatterie contenue dans les derniers mots de Champagne ne lui fut-elle pas non plus indifferente. Elle s'approcha de Champagne et lui dit avec ce beau et bon sourire qui allait si bien a ses lèvres roses et creusait dans le duvet de ses joues deux fossettes — deux nids où l'amour ne s'était pas encore niché :

Voir le numero du 2 fevrier

— C'est moi qui ai tort, je vous dois un gage.

Et tirant de sa poche une bourse d'un ravissant modele, dont il semblait qu'une fee s'etait plu à dessiner les agréments, elle la mit dans la main de Champagne.

— Ah ! signora, dit Champagne, qui demeurait la main ouverte, indecis s'il devait accepter ou refuser

— Acceptez-la, dit Regina en effleurant de ses doigts roses la main de Champagne qu'elle referma, acceptez la, comme un souvenir acceptez-la, non pour ce qu'elle contient, mais pour celle qui vous la donne et qui l'a brodee de ses mains.

— Ah ! signora dit le vieillard, qui sentit une larme dans ses vieux yeux, voila un vrai mot de patricienne. Ils ont beau dire, allez, signora, il faut avoir le sang bleu pour parler comme vous venez de le faire

— Allez, mon ami, allez, dit Regina en souriant de la naiveté du vieux Champagne.

Le vieillard, transporte d'aise, sortit, comprenant enfin qu'il venait d'être la dupe d'un quiproquo, et que le duc dont la princesse avait parle depuis le commencement de leur conversation, n'etait autre que le duc San Gennaro, son oncle. L'infortune Champagne etait bien oblige de s'avouer que son maitre n'etait pas duc.

— Enfin, il est marquis, se disait-il, son ami lui a donne ce titre ; et, à la rigueur, on peut dire : Son Excellence Monsieur le Marquis. Ici, en Italie, cela se fait.

Tout à coup, les recommandations et les prières de Salomon revinrent à l'esprit du vieillard. L'honnête Champagne ne voulait pas la mort du pécheur, et il aurait été désole que, par sa faute, il arrivât malheur au custode qui avait ete quelquefois si dur et si impertinent avec lui.

— Enfin, malgre tout, se dit Champagne, je ne l'ai pas trahi. La princesse ne sait pas que son palais nous a ete loué par Salomon. Que le maudit juif se tire maintenant d'affaire comme il l'entendra : à la grâce de Dieu. La seule chose qui m'importe, c'est de trouver mon maitre. Je ne veux pas qu'il se rencontre au palais avec le duc di San Gennaro ou avec sa niece; il faut donc empêcher qu'il ne rentre à la maison pendant que la princesse y est encore. C'est dit. Allons d'abord avertir mon maitre, je verrai le juif ensuite.

Et Champagne, qui jusque-la avait longe le *Canareggio* pour se rendre au *Ghetto*, abandonna cette direction pour prendre le chemin du Rialto. Le souvenir du trouble que la signora avait manifeste à la vue du paysage peint par son maitre preoccupait aussi un peu Champagne.

L'honnête serviteur avait tant de fois epousseté cette toile sans eprouver la moindre emotion ! Il ne comprenait pas que la signora eût poussé un pareil cri en regardant cette eau blanche d'ecume, ces arbres verts et ces roches grises.

— Il y a quelque chose là-dessous, se disait le perspicace Champagne, et cette fois il n'y a pas de quiproquo. C'est bien mon maitre qui a peint ce paysage, et la signora ne doit pas aimer les arts au point de se pâmer d'aise et de me faire casser mes assiettes parce qu'elle trouve un bout de toile plus ou moins bien barbouille. Enfin mon maitre eclairera sans doute mieux que moi ce qu'il y a de mysterieux dans cette affaire. L'important est de le trouver.

Et, tout en devisant ainsi avec lui-meme, Champagne se dirigeait d'un pas allegre du côte de la place Saint-Marc. Mais comme la Providence n'arrange jamais les choses precisement au gre des hommes, quand Champagne cherchait son maitre, ce fut Salomon qu'il rencontra en traversant le pont qui se trouve devant la *Chiesa di San Mose*.

IX

Les Quiproquos se suivent et ne se ressemblent pas.

La rêverie n'etait pas precisement dans les habitudes de Regina. Il fallait sous peine d'ennui mortel, qu'elle occupât sa solitude D'ailleurs, elle commençait à s'apercevoir qu'il y a loin de Milan à Venise et qu'elle n'avait pas mangé depuis la veille. Aussi s'assit-elle devant le substantiel repas que Champagne lui avait servi, dès qu'elle eut entendu la porte se refermer sur le vieux serviteur.

Regina di San Gennaro n'etait pas de ces creatures mievres et rachitiques qui craignent de montrer le robuste appétit de la jeunesse. En Angleterre, elle avait plus d'une fois fait, en compagnie de son tuteur, des gorges-chaudes de ces jeunes miss qui grignotent à leur repas un biscuit mouille d'un verre d'eau claire qu'elles boivent, disait Regina, avec les mines et les grimaces d'une jeune chatte qui craint, en lappant l'eau, d'y mouiller le bout de son museau rose. Non, Regina n'avait jamais lu un vers de Thomas Moore, encore moins de Lamartine; elle ne soupirait jamais et ne levait les yeux au ciel que pour se rendre compte du temps qu'il faisait.

[illegible]

Elle pensait qu'elle pouvait tres-bien boire deux et même trois verres de vin de Chypre quand elle avait cassé les reins d'un perdreau sous ses dents fraiches aiguisees. Elle fit donc amplement honneur aux provisions que maitre Champagne avait placees devant elle. Elle n'avait pas encore fini de se livrer à cette occupation avec tout le recueillement qu'elle merite, quand, en levant les yeux, elle aperçut debout devant elle un jeune homme qui la regardait attentivement.

Regina rougit d'abord. L'homme qui la contemplait ainsi etait jeune ; elle crut même remarquer qu'il etait beau, et quelle que fût sa *disinvoltura*, une jeune fille ne tient jamais à être surprise par un beau garçon pendant qu'elle satisfait le famelique appetit que donnent treize heures de chemin de fer. Regina commença donc par rougir, mais son admirateur anonyme avait un air si ébahi, les grands yeux noirs qui se fixaient sur elle semblaient si etonnes de la rencontrer là que Regina ne put maîtriser un violent eclat de rire

— Mademoiselle, dit le jeune homme en saluant, — avons-nous besoin de dire que [illegible] Jacques ? — [illegible]

— [illegible] on que vous allez prendre de moi, dit Regina sans perdre sa bonne humeur. Cependant si mon rire a un peu depasse les bornes des convenances, avouez que vous m'avez regardee, vous, avec plus d'attention qu'il n'e[illegible]

— [illegible]

— Eh bien alors, [illegible]

— Manche à [illegible]

— Non, car nous ne jouerons pas la belle, dit Regina en se levant.

— Et maintenant, continua-t-elle en s'avançant vers Jacques qui s'etait recule de quelques pas, voulez-vous bien me dire, monsieur, à qui j'ai l'honneur de parler ?

— Je m'appelle Jacques

— Cela ne m'apprend pas grand'chose, reprit Regina en souriant

— Que desirez-vous de plus, signora ?

— Dame ! j'aimerais assez savoir quel motif imperieux amene chez moi un gentleman que je ne connais pas, dit Regina dont la nature hautaine commençait à se reveiller.

— Pardon, signora, mais je n'ai pas bien compris : votre seigneurie disait ?...

— Je disais, monsieur, qu'il est temps que vous m'appreniez le motif qui me procure l'honneur de votre visite.

— Oh ! cette fois, signora, ou nous jouons aux propos interrompus ou Votre [illegible] de moi

— Monsieur, dit Regina dont les yeux flamboyerent soudain, monsieur, vous vous oubliez !

— Signora, reprit Jacques en s'inclinant jusqu'à terre, que Votre Seigneurie veuille bien me pardonner si je l'ai involontairement blessee. Si ma presence vous gêne en quoi que ce soit, je suis prêt a me retirer.

— Eh ! monsieur, dit Regina subitement calmee, je ne vous mets pas à la porte, je vous prie seulement de vouloir bien me dire, et cela sans phrases, ce qui vous amene ici ?

— Encore une fois, pardon, signora, dit Jacques tout à fait abasourdi, mais voila de nouveau que je ne comprends plus.

— C'est cependant limpide.

— Quoi ! vous me demandez le motif qui [illegible]

— Chez vous ?

— Sans doute.

— Ah ça ! monsieur, quelle est cette nouvelle plaisanterie? Ne sommes-nous pas dans le palais San Gennaro !

— Parfaitement, signora.

— Eh bien, quel autre maitre peut-il y avoir ici que la princesse Regina di San Gennaro ?

— Il peut y avoir son locataire.

— Quoi ! dit la princesse qui commençait à comprendre, est-ce que Salomon se serait vraiment permis, ...?

— Salomon s'est permis de me louer ce palais que j'habite depuis deux ans.

— Eh bien, dit Regina en reprenant son rire interrompu, vrai, je ne le regrette pas Si vous aviez pu voir la figure que vous faisiez tout a l'heure en entrant ici et trouvant une inconnue mangeant probablement votre dejeuner... car ce vieux domestique est a vous, sans doute ? Je comprends maintenant sa figure ebaubie. Il me regardait, quand je me suis mise a table, avec des yeux... avec des yeux... tenez, comme les vôtres en ce moment.

Sans se donner la peine de se contraindre plus longtemps, la princesse se laissa tomber sur le divan en se pâmant de rire.

— Signora... dit Jacques s'avançant vers elle, se demandant si l'attitude de cette jeune fille et son manque absolu de reserve n'etaient pas des signes de quelque derangement d'esprit

Regina le devina, et comprimant à grand' peine les eclats bruyants de son rire, se leva et dit à Jacques :

— Oh ! rassurez-vous, monsieur, je ne suis pas folle du tout, mais du tout ; et un mot va tout vous expliquer. Nous sommes ici tous deux chez-nous, car je suis la princesse Regina di San Gennaro.

(*A suivre*)

Ce que nous releverons de plus remarquable dans le discours prononcé devant l'Assemblée par le président de l'Epitropie, M. Carapanos, c'est l'allusion faite à la reconstruction du Patriarcat grec, qui se trouve dans un état complet de délabrement. l'Epitropie financière se propose de poursuivre et de réaliser cette idée. Nous lui souhaitons un plein succès.

—

Avant-hier a eu lieu à Bolata l'inauguration des travaux de la nouvelle Eglise Bulgare. On calcule que les frais de construction de cet édifice, s'élèveront à 10000 L. T. Une somme de L. T 5600 se trouve déjà réunie par la commission qui préside à cette construction. C'est à une souscription ouverte parmi les bulgares de la province que le comité compte recourir pour obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux.

—

La Société italienne de secours mutuels *(Società operaja italiana)* donnera un deuxième bal de famille le samedi 7 courant, dans le local de la Société, rue du Journal, à Péra.

On peut se procurer des billets chez les membres du comité ou bien au siége de la Société qui a organisé ce bal au bénéfice de la caisse de secours.

—

Les nouvelles qui nous parviennent de la Tunisie sont assez importantes. La chute de Moustapha pacha a opéré un revirement complet dans la politique du gouvernement. Les tendances [illegible] ministère paraissent favorables à la France. Haireddin pacha [illegible] hautement ses sympathies [illegible] général de [illegible] influence sur les [illegible] du conseil des ministres.

Le gouvernement a confisqué au profit de l'Etat tous les biens de Moustapha pacha, ainsi que les bijoux et les joyaux de sa famille. On lui réclame une somme de plus de cinquante millions de francs. Prisonnier dans son palais et gardé par une compagnie de soldats, Moustapha pacha a été, plus tard, transféré dans les prisons du Bardo où il se trouve détenu à l'heure qu'il est.

Si nos informations sont exactes, le pacha de Tunis aurait adressé à la S. Porte une lettre officielle dans laquelle il exposerait la véritable situation des affaires en Tunisie. En se justifiant contre les prétentions qui lui sont attribuées au sujet de ses relations avec l'étranger, Son Altesse terminerait en faisant acte de soumission pleine et entière au gouvernement du Sultan.

—

Dans un de nos derniers numéros nous avons publié la nouvelle d'une rixe survenue sur la route Beyrouth à Damas entre des soldats et des ouvriers de la compagnie Ottomane chargée de construire cette route. D'après une version donnée par le *Hadikat-el-Akhbar* de Beyrouth, nous disions que le nombre des ouvriers qui avaient pris part à cette rixe s'élevait à deux cents environ. Or, il résulte d'une rectification que nous trouvons dans le numéro du 22 janvier de ce même journal, que le nombre des ouvriers de la Compagnie, compromis dans cette affaire, n'excède pas une douzaine.

L'enquête ouverte à Beyrouth pour l'examen de cette affaire n'a pas encore été terminée.

—

On écrit de Volo que Husséin effendi président du tribunal de commerce de cette ville ayant été reconnu coupable de concussion, a été révoqué et condamné à un an de prison.

C'est à l'intervention de Mustafa Assym pacha, nouveau valy de Jannina, qu'est dû cet acte de justice.

—

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

Il se produit en ce moment, dans quelques ateliers de construction pour la marine, un mouvement d'affaires, qu'il est bon de signaler. C'est ainsi que la Société des Forges et Chantiers, à qui a été confiée la construction d'un croiseur à grande vitesse pour la marine de l'Etat, vient de signer un traité avec un gouvernement étranger pour la construction de deux grands navires cuirassés. D'autre part, nos armateurs marseillais fournissent leur contingent de travail.

L'atelier de la nouvelle Compagnie marseillaise de navigation, A. et L. Fraissinet, construit une machine destinée à un steamer dont la coque sera faite à la Seyne. Un autre navire en fer, à vapeur et à hélice, destiné à la navigation de la Mer Rouge et de l'Océan indien, a été également commandé aux Forges et Chantiers par MM. Roux de Fraissinet. Enfin la marine à voiles et notre port doit s'augmenter d'un trois-mâts en fer qui va être construit toujours à la Seyne, pour le compte de MM. Henry Bergasse et Ce.

—

Avant-hier soir, un matelot employé à bord d'une mahone de charbon du *Chirket-Hairié* a été trouvé asphyxié dans la cabine de ce bateau.

—

Lundi soir, a eu lieu le concert donné par M. Joseph Belloli, avec le gracieux concours de M. Giucci, Moorbardt, Lucas Diran bey, Collaro, Nicolaysen et Carbonaro.

On remarquait parmi les personnes de distinction présentes M. le comte Barbolani, ministre d'Italie.

Les honneurs de la soirée ont été pour le concertiste, M. Belloli qui n'a pas démenti les espérances que son remarquable talent avaient fait concevoir. Les quelques années que M. Belloli a passées au conservatoire de Milan, ont fait de ce jeune homme un artiste accompli.

Lorsqu'il a fini la *Fantaisie brillante sur Guillaume Tell*, les applaudissements ont été unanimes et M. Belloli a été obligé de recommencer ce morceau. M. Belloli a tiré de son violon les plus mélodieux accents, M. Giucci l'accompagne sur le piano avec cet art que notre public apprécie si bien. Un trio sur la *Traviata* exécuté par MM. Giucci, Belloli et Diran bey a été bissé. Dans ce trio M. Diran bey a tenu l'orgue d'une façon magistrale. M. Carbonaro a fait applaudir sa belle voix en chantant la romance de l'*Elisir d'Amore*. Il a été rappelé, et lui aussi a dû bisser cet air charmant.

Enfin, MM. Moorbardt, Lucas, Colaro et Nicolaysen ont fait éclater à plusieurs reprises les applaudissements de l'assistance.

—

La rue Linardi n'a pas de chance en ce moment. Depuis deux jours le feu semble y être en permanence.

Avant hier, vers les deux heures de la journée, c'est un feu de cheminée qui a éclaté au N° 5 et qui, avec le vent qu'il faisait, a donné aux habitants de la rue de fortes inquiétudes; hier à 8 heures du soir, c'est un véritable incendie qui a éclaté dans la maison N° 7.

Dire l'émotion à laquelle a été en proie, pendant près d'une heure, la population de la rue Linardi, c'est chose impossible.

En présence de cette fréquence d'accidents nous croyons que le Président de la Municipalité du VIme Cercle fera [illegible] maisons de la rue Linardi.

Hâtons nous d'adresser des éloges au courage et à l'initiative d'un honnête ouvrier, M. Paul Biot, qui, dans les deux circonstances dont nous venons de parler, a montré une intelligence très grande. C'est grâce à lui, à son dévouement que les deux incendies ont pu être maîtrisés promptement.

Nous ne terminerons pas, sans insister auprès d'Artin Effendi pour que son attention se porte sur ce qu'il y aurait à faire pour éviter le retour de faits aussi inquiétants.

—

Dernièrement, le *Phare du Bosphore* terminait une de ses chroniques théâtrales en apprenant à ses lecteurs que le directeur du Théâtre Français supprimait les appointements de ses artistes malades. Le fait est exact; après une interruption de service de plus de dix jours, les engagements signés par les artistes portent que les appointements de ceux-ci seront suspendus.

Que ce fait soit regrettable pour les artistes qui peuvent, au moment où ils en ont le plus besoin, se trouver privés de ressources, c'est incontestable, de même que le droit du directeur n'est pas attaquable lorsqu'il exécute un contrat librement consenti par l'artiste qui l'a signé. Mais il est des adoucissement à toute règle, et nous pensons que le cas se présente aujourd'hui pour M. Manasse de donner à l'une de ses plus consciencieuses artistes une preuve d'intérêt et une marque de sympathie.

Depuis plusieurs semaines, Mme Soyez se trouve éloignée de la scène, où elle a rendu certainement des services à la direction qui l'avait engagée, et malheureusement il est peu probable que notre *duègne* reparaisse pendant le cours de la saison théâtrale. Nous sommes certains que tous les camarades de Mme Soyez seraient heureux de s'associer à une représentation extraordinaire que la direction pourrait organiser prochainement au bénéfice de cette artiste, et le public ainsi que les abonnés se feraient un devoir de témoigner, par leur empressement, la sympathie qu'ils éprouvent pour une artiste qui depuis trois ans a consciencieusement tenu son emploi, et se trouve aujourd'hui dans un état de santé très grave.

—

Le *Konieh* raconte que dans le caza de Laranda plusieurs personnes ont péri emportées par les torrents ou ensevelies sous les neiges.

L'hiver est des plus rigoureux cette année dans ce vilayet, et l'on commence à craindre que le froid trop vif ne porte atteinte aux semailles qui jusqu'ici se présentaient sous le meilleur aspect par suite des pluies abondantes qui étaient tombées au commencement de l'hiver.

—

Les salons de l'Hôtel du Luxembourg se trouvant retenus pour un bal de bienfaisance qui doit avoir lieu samedi prochain, le sixième bal donné par les propriétaires de cet hotel a été remis au dimanche 8 courant.

Le public qui se donne rendez-vous chaque semaine chez MM. Bossy et Brun est donc averti que cette fois encore le *bal du Luxembourg* aura lieu un jour plus tard que d'habitude.

—

L'*Euphrate*, journal du vilayet d'Alep, annonce que par suite des neiges qui ont obstrué les communications, le courrier de Constantinople arrive depuis quelque temps avec un retard de plusieurs jours. En dernier lieu, la poste qui devait arriver à Alep le 13 janvier n'était pas encore arrivée en la date du 20 de ce mois.

Le même journal contient une circulaire du gouverneur général adressée à tous les gouverneurs et sous-gouverneurs placés sous sa juridiction. Cette circulaire a pour objet de mettre un terme aux abus commis par les zaptiés qui sont envoyés en mission dans les divers villages et qui se font défrayer gratuitement par les paysans, malgré les ordres réitérés qui ont été déjà donnés à ce propos par le gouvernement. D'après cette circulaire les zaptiés qui seront désormais envoyés dans quelque village pour affaires de service, recevront d'avance le prix de leurs rations pendant tout le temps que leur mission devra durer et il leur est interdit d'extorquer aux villageois, sous aucun prétexte, des provisions de bouche ou des pour-boire, sous peine d'être punis au cas où il serait prouvé qu'ils ont enfreint cette ordonnance.

C'est une mesure excellente que les autres gouverneurs généraux de l'Empire devraient également adopter dans la circonférence de leur juridiction, car il est avéré que malgré les défenses du gouvernement à ce sujet, ces abus subsistent encore dans la plupart des provinces.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 4 Février, 1874

Lever du soleil	7 h.	11 m.
Coucher »	5 »	18 »
Temps moyen à midi apparent.	12 »	14. 11'
H. a la turque à midi moyen.	5 »	35

[illegible]

[illegible]	761.5
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	4.6
[illegible]	

[illegible]

[illegible]

[illegible]TRES DES PROVINCES.

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

VARNA, le [illegible] janvier 1874.

C'est le 22 courant que notre nouveau gouverneur, Saïd pacha, est arrivé dans notre ville et qu'il a pris possession de son poste. Le général Kara-Ali pacha, commandant de notre garnison militaire ; Chukri bey, moubassébedji et vékil du gouverneur ; Hafouz Eyoub effendi, président du *Bélédié*, se sont rendus à bord du bateau du Lloyd Autrichien, pour recevoir Son Excellence. Les fonctionnaires civils, les tchorbadjis de la ville attendaient Saïd pacha, au débarcadère Son Excellence, s'est rendue immédiatement au [illegible] employés du gouvernement [illegible]

Mercredi, le canon de la ville nous annonçait la fête du Courban-Bairam. Les visites d'usage ont eu lieu avec le cérémonial [illegible] rendre à Roustchouk pour présenter ses civilités au Valy pacha.

Depuis le firman accordé aux Bulgares par la Sublime Porte, [illegible] première [illegible] dépendrait de [illegible] comme les autres villes de la Bulgarie. [illegible] ce point, les Grecs ont été fort contrariés de voir que leur métropolitain Monseigneur Joachim était appelé à Constantinople. Au départ de Son Eminence, personne ne se doutait qu'elle ne fût appelée à de plus hautes fonctions se basant, à juste titre, sur les vertus et les hautes qualités de Monseigneur Joachim, qualités qui ont été appréciées non-seulement par la communauté grecque, mais aussi par toute la population en général. Une de mes dernières correspondances vous annonçait que l'ex-métropolitain de Varna, ne pouvant se rendre à son diocèse, avait chargé l'évêque Myréon Kyrillos de l'y représenter provisoirement.

Le dernier courrier nous ayant annoncé que Monseigneur Joachim avait été nommé Métropolitain de Thessalonique et que Mgr Eutichidès, protosinghelos du Patriarcat allait le remplacer, la démogérondie a protesté, contre cette dernière nomination, par une lettre au patriarcat. On [illegible] que cette lettre est fort vive. Il y est dit entr'autres que la communauté n'acceptera d[illegible] remplaçant au siége vacant, que l'évêque Myréon Kyrillos. Il est difficile de s'expliquer sur quoi [illegible] la démogérontie, pour [illegible] conduite. [illegible] qu'elle ait lieu ? Comment peut-on se montrer contraire à Mgr Eutichides avant d'avoir pu reconnaître si sa conduite est indigne de la confiance du St-Synode ?

Dans le cas où cette nomination porterait préjudice aux intérêts de la communauté, celle-ci ne serait-elle pas toujours à temps après l'arrivée du titulaire d'en référer au Synode et ne pourrait-elle pas recevoir la même satisfaction que la communauté de Salonique. Mais, protester à l'avance sans cause et avant l'arrivée du titulaire, c'est se montrer partisan d'un parti quelconque, Quel a été le résultat de la conduite de la communauté ? Le Synode a sanctionné la nomination de Mgr Eutichides, malgré les foudres de la démogérondie locale et l'évêque Myréon Kyrillos part par le prochain vapeur pour la capitale.

Il faut espérer que les [illegible] Monseigneur Eutichides avec les honneurs dûs [illegible]

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

SELEFKÉ, 6/18 janvier 1874.

Me trouvant de passage ici, je veux profiter de mon séjour pour vous envoyer quelques lettres datées de l'ancienne Seuleucia « ad calycadnum » qui depuis quatre ans est devenue le siége du mutessarif d'Itchel. Avant cette époque le gouverneur de cette province résidait dans la ville Ermenek, mais lorsque la province d'Itchel fut détachée du vilayet de Konia, et annexée à celui d'Adana, on reconnut de grandes difficultés dans les communications entre Adana et Ermenek. Cette dernière ville se trouve à l'extrémité de la province et bien plus près de Konia qu'Adana. La préférence qui a été donnée à Selefké est assez justifiée, par la position géographique de cette ville. La province d'Itchel a une étendue de côtes assez considérable et on calcule à quatre vingts heures la longueur de toute province : Selefke se trouve justement placée à une égale distance des deux extrémités de cette longue province maritime et à deux heures seulement de de distance de la mer.

Il y a cinq ans la ville était un amas de ruines, avec une population d'un millier d'âmes en hiver. En été il ne se trouvait pas plus de deux cents personnes dans toute la ville ; mais depuis qu'elle est la résidence du Gouvernement la population s'est accrue très rapidement et aujourd'hui on l'estime à cinq mille habitants en été et sept à huit mille en hiver. Cette différence entre le nombre de la population de l'été et celui [illegible]

[illegible] sollicitude et aux encouragements de l'autorité, les terrains marécageux ont diminué dans une proportion assez sensible, particulièrement dans le voisinage de la ville. Les terrains propre à la culture des céréales sont rares dans notre province qui est montagneuse et couverte de magnifique forêts. Une grande partie de ces rares terrains qui seraient bons pour l'agriculture se trouvent à l'état de marécage, à cause des sources et de petites rivières qui s'étendent et inondent les plaines sans trouver d'issue. Quelques travaux d'art pour canaliser ces eaux rendraient à la culture un riche et magnifique terrain, qui serait la fortune de nos pauvres habitants. En même temps il deviendrait une source de revenu pour le Gouvernement.

Depuis son arrivée notre nouveau mutessarif Vehbi effendi s'est intéressé de la façon la plus sérieuse au dessèchement des marais qui se trouvent dans le voisinage de la ville : à cet effet il a conçu un projet qui auraient du être mis immédiatement à exécution. Malheureusement l'argent a fait défaut et les choses en sont restées là.

Un des affluents de la rivière *Gheuk-Sou*, qui aujourd'hui inonde une magnifique plaine de cinquante mille *donoums* d'étendue et la laisse à l'état de marécages, les trois quarts de l'année était canalisé anciennement et servait à l'irrigation de cette plaine : on reconnait aujourd'hui même l'étendu et la direction de ce canal par les ouvrages d'art dont on voit les traces et les vestiges sur toute toute la longueur de l'ancien canal. Le Gouvernement veut aujourd'hui reconstruire ce canal, et rendre à la culture [illegible] grande étendu de terrain ; Les habitants [illegible] dispose à fournir les prestataires nécessaires [illegible] pour creuser les tranchées que pour les terrassements : Mais pour les travaux d'art il [illegible] une somme de cent mille piastres et on ne [illegible] comment trouver cet argent. Notre gouverneur a exposé au vilayet cette situation, afin que le Malie de Constantinople accorde cette somme à titre de prêt remboursable avec les intérêts dans quatre années. Cette proposition approuvée par le vilayet a été envoyé à Constantinople, et nous venons d'apprendre qu'elle a été soumise au conseil d'Etat qui décidera sur l'utilité d'accorder la somme demandée.

Il est hors de doute que dans deux ou trois ans les dîmes que le Gouvernement percevra de tous les terrains desséchés et mis en culture, représenteront trois et quatre fois la valeur de la somme que les habitants de Selefké demandent aujourd'hui seulement à titre de prêt. La construction de ce canal d'irrigation sera une source de richesse et de prospérité pour les habitants, et augmentera considérablement les revenus de l'Etat. De plus le pays sera assaini.

PRESSE ÉTRANGERE.

Le Portugal.

—

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Lisbonne, 10 janvier.

Depuis l'ouverture des Cortes, le ministre des finances, M. de Serpo-Pimentel, a déposé le budget pour l'année 1874-75. Le rapport qui accompagne ce document dit que l'amélioration de l'état des finances peut se résumer en deux faits importants : l'augmentation des recettes, ce qui doit entraîner l'extinction du déficit, et la consolidation de la dette flottante, qui fait disparaître les embarras du trésor. Au sujet de l'augmentation des recettes et de l'extinction du déficit, M. de Serpa suppose que si les impôts indirects continuent à s'accroître jusqu'à la fin de l'année, comme ils se sont accrus pendant les premiers mois, l'augmentation sera de 2,000 contos, [illegible] couvrirait le déficit de 965 contos et laisserait encore un excédant de recettes. Ce calcul n'a rien d'arbitraire ni d'accidentel. Le ministre porte aussi à 93 contos l'augmentation de l'impôt, d'enregistrement et à 200 contos la diminution des dépenses budgétaires, provenant de vacatures dans les cadres des réformés.

Le gouvernement a l'intention de présenter prochainement à la Chambre un projet de loi pour la construction d'un chemin de fer dans les deux Beiras. Le réseau des chemins de fer portugais serait ainsi complété.

Pour subvenir aux frais de construction, on vendrait, dit-on, le chemin de fer de Luerte à une compagnie qui fait des propositions très-avantageuses.

Le dernier coup d'Etat frappé en Espagne a produit ici une douloureuse impression. La situation était difficile et périlleuse pour le pays, si les *intransigeantes* s'empuraient du pouvoir, mais il n'est pas moins vrai que c'est toujours un malheur de voir l'armée disposer du sort d'un pays et y faire la loi.

Heureusement que tout s'est passé sans effusion de sang. Veuille Dieu que le ministère Serrano, qui n'inspire cependant que peu de confiance, ait le bonheur de rétablir la tranquillité dans le pays et de lui préparer une situation un peu stable.

Les admirateurs du talent de M. Castellor ont été heureux d'apprendre par sa protestation qu'il n'y a eu aucune connivence entre lui et le général Pavia pour la dissolution des Cortes.

Les deux Parcs de Siége Allemands.

—

On lit dans le *Journal de St-Pétersbourg* :

On travaille actuellement en Allemagne à l'organisation de deux parcs d'artillerie de siége. Chacun de ces parcs doit avoir 400 pièces, canons et mortiers. Dans le nombre se trouveront des canons de 21 centim. et des mortiers rayés de 28 centim. qui auront une charge de 450 livres. Le modèle de ces nouveaux canons rayés de 11 centim a été exposé par M. Krupp à Vienne. Les mortiers de 28, sont une pièce nouvelle. Les plus forts mortiers employés aux siéges de Paris et de Strasbourg n'avaient que 21 cent. Les projectiles de ces nouveaux mortiers-monstres ont été l'objet d'expériences répétées.

L'un de ces parcs se trouvera à Coblence et à Strasbourg, l'autre à Posen, à Spandau et à Magdebourg. Le cas échéant, on pourrait réunir les deux parcs avec la plus grande facilité.

Chaque parc se compose de 120 canons rayés de 12 centim. 120 canons rayés long et 40 courts, de 15 centim. et de 40 mortiers rayés, de 25 centim, Les boulets lancés par ces mortiers auront un poids de 300 à 360 livres.

On sait que M. Krupp a acheté de vastes mines de fer, dans le Nord de l'Espagne, non loin de Bilbao, avec l'intention de s'en servir dans ses usines d'Essen pour la construction de cuirasses destinées à l'armement de la marine. Le produit annuel de ces mines est de 300,000 tonnes de fer, qui est aussitôt envoyé en Allemagne. Douze grands navires sont affectés à ce transport. Deux d'entre eux ont été construits l'année dernière à Gaarden, non loin de Kiel, sur les chantiers de la Compagnie allemande de constructions navales ; deux autres navires sont maintenant à peu près terminés. En Espagne, un chemin de fer de 12 milles a été ouvert uniquement pour servir au transport du fer jusqu'à la côte. M. Krupp possède en Allemagne 414 mines de fer, 4 de charbon de terre, et cinq grandes fonderies.

Les chemins de fer en Suède.

Une correspondance, adressée de Stockholm, à l'*Economiste français*, dit qu'il serait difficile de trouver un pays où la construction et l'exploitation des chemins de fer fassent plus de progrès actuellement qu'en Suède. Il y a vingt ans, lorsque déjà presque toute l'Europe s'était approprié les voies ferrées, la Suède, « le pays du fer », en manquait absolument, et aujourd'hui elle est presque couverte d'un réseau qui toujours s'étend de plus en plus. Voici quelques chiffres officiels sur le développement de ces travaux vers la fin de l'année 1873. On sait que les chemins de fer de ces pays sont construits et exploités en partie par l'Etat lui-même (les lignes principales), en partie par des compagnies particulières (les lignes secondaires).

Le total des lignes exploitées dans ce moment est de 2,570 kilomètres, dont 533 kilomètres ont été ouverts en 1873. Les travaux qui sont déjà commencés, et qui seront terminés en grande partie en 1874-75 et le reste avant 1880, donneront au pays 5,565 kilomètres, dont à peu près 5/12 appartiendront à l'Etat et le reste à des particuliers. L'exploitation donne déjà un fort beau résultat, et en général, du moins pour les lignes de l'Etat, elle paye l'intérêt et l'amortissement des emprunts faits à ce sujet. La dette presque entière de la Suède (environ 160 millions de francs sur un peu plus de 170 millions à la fin de 1872) a été faite en ce but productif, et comme le montant primitif de cette dette était d'environ 240 millions, on voit que déjà 70 millions ont été remboursés. Les divers emprunts—on en a fait plusieurs pour des sommes et dans des conditions diverses, le plus considérable de 56 millions de francs—seront remboursés par des annuités dont les dernières ne seront échues qu'en 1931. Le taux d'intérêt varie de 3 1/2 jusqu'à 5 0/0. Il est facile de prévoir les grandes ressources financières qui ne manqueront pas de se produire une fois ces annuités payées.

Cependant ces avantages, sans doute [illegible] moins importants que ceux de l'industrie et du commerce. On sait, en effet, que la Suède est un pays éminemment riche en minéraux et en bois ; mais ces richesses n'ont, jusqu'à ces derniers temps, produit qu'une minime part de leur juste valeur et souvent les communications si difficiles sur un territoire énorme ont rendu impossible l'exploitation, par exemple, des mines où le fer, en quantités immenses, se trouve presque à la surface du sol ou des forêts, dont les arbres séculaires n'ont pas pu être transportés. L'influence des nouvelles voies de communication est déjà tout à fait extraordinaire, sans compter l'occasion que donnent ces travaux à la population de trouver des moyens d'existence — environ 20,000 ouvriers y sont employés.

La valeur des propriétés rurales et de tous les produits du pays s'est augmentée d'une manière remarquable, et l'échange commercial avec les pays étrangers se fait sur une échelle de plus en plus considérable. On lit, par exemple, dans un rapport officiel, que la valeur de l'importation de l'Angleterre en Suède qui montait dans les trois trimestres de 1871 à environ 26 millions de francs en 1872 à environ 35 millions, s'est élevé dans la même période de 1873 à environ 49 millions

D'autre part, l'exportation dans les mois de janvier à octobre en 1871 était de 98 millions ; en 1872, 112 1/2 millions, en 1873, 130 millions. Ainsi, la valeur de l'exportation excède celle de l'importation de 81 millions.

L'Armée Française et le budget de la guerre en 1874.

Sous ce titre on lit dans l'*Union* :

L'effectif de l'armée française en 1874 sera [illegible] portion du contingent, soit 54,000 ; soit au total 498,470, et 91,000 chevaux.

[illegible] nel de l'administration centrale.	1,979,350
Matériel de l'administration centrale.	751,000
Dépôt général de la guerre	269 000
Etats-majors	24,504,090
Gendarmerie et garde républicaine.	39,611,483
Solde, prestations en nature	35 ,339,696
Lits militaires	5,125,123
Transports généraux	2,142,850
Recrutement et réserve	1,647,376
Justice militaire	1,472,0 0
Remonte générale et équipement	9,308,787
Etablissement et matériel de l'artillerie et des équipages militaires	7,385,245
Etablissement et matériel du génie	8,761,000
Ecoles militaires	5,459,732
Invalides	1,072,464
Solde de non-activité et traitement de réforme	1,584,710
Secours	3,835,000
Dépenses diverses	200,000
Total	[illegible]

[illegible] comp rons ce budget à [illegible]

	Population.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	36.102 921	466.509 226	471.470
[illegible]	26.801 154	186 732.074	201.058
Belgique	5.087.105	41 480.000	[illegible]
Allemagne	41 060.695	340 098 538	401 659
Autriche	35.904.435	226.597 207	268. [illegible]
Russie	82.135 740	697.160 000	749 [illegible]
Angleterre	31 857.338	360 410.000	494.872

La circulaire de M de Broglie

—

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet, l'Assemblée nationale, par une loi adoptée le 20 de ce mois, a conféré au gouvernement le droit de nommer les maires et les adjoints dans toutes les communes de France, par mesure exceptionnelle et transitoire

[illegible] nomination sera faite dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, par un décret de M. le président de la République, dans toutes les autres communes, par arrêté préfectoral Vous devrez donc, aussitôt après la promulgation de cette loi, procéder au renouvellement des municipalités de votre département.

[illegible] que j'ai besoin de rappeler les motifs qui ont déterminé l'Assemblée nationale à apporter cette grave modification à la loi du 14 avril 1871. Une triste expérience a condamné sans retour le système de l'élection directe des maires par les conseils municipaux. Il est avéré aujourd'hui que le magistrat municipal, qui est tout à la fois le représentant de l'Etat et le gérant des intérêts de la commune, perd trop aisément le [illegible] des devoirs que lui impose la première et la plus haute de ces deux qualités, quand il ne doit qu'à l'élection l'autorité dont il est investi. Un sentiment excessif de son indépendance le porte à relâcher peu à peu le lieu qui le rattache à l'administration supérieure, et l'action du pouvoir central, nécessaire au maintien de l'ordre public, comme à l'exécution rigoureuse et uniforme de la loi, cesse de se faire sentir dans la commune. Les intérêts communaux eux-mêmes souffrent d'être livrés, sans contrôle suffisant, à l'influence des rivalités locales. Il est triste d'ajouter que les choix des conseils municipaux, dictés par l'esprit de parti, se sont souvent portés sur des sujets qui, par leur incapacité, leurs antécédents ou leurs vices, compromettent le caractère dont ils sont revêtus, et c'est ainsi que nous avons pu voir les municipalités de certaines grandes villes se transformer en véritables foyers démagogiques.

La loi nouvelle doit porter remède à ce fâcheux état de choses ; c'est vous, monsieur le préfet, qui êtes chargé, par les choix qu'elle vous confie et que vous aurez à présenter à l'approbation de M. le président de la République, de rétablir autour de [illegible] les droits trop méconnus de l'autorité supérieure. Jamais tâche ne fut plus importante, plus délicate et n'exigea, pour être bien remplie, plus de [illegible], de discernement et de décision.

J'aime à penser que, dans la plupart des cas, [illegible] que peu de changements à faire et que [illegible] pourrez conserver le plus souvent les [illegible] actuels. Cette nouvelle investiture suffira, je l'espère, pour les rappeler au sentiment de la *subordination* qu'ils vous doivent, s'ils avaient été tentés de l'oublier. Au cas où un changement serait nécessaire, l'article 2 de la loi vous donne le droit de chercher le nouveau maire et les nouveaux adjoints en dehors du conseil municipal, parmi les électeurs de la commune

Vous devrez alors provoquer, pour chaque circonstance spéciale, une décision ministérielle C'est, vous le voyez, une ressource extrême, et en quelque sorte une arme défensive contre la résistance systématique que l'exercice du droit de l'administration pourrait rencontrer dans le sein des conseils municipaux. Vous n'en ferez usage qu'en cas de nécessité, mais cette nécessité devra vous paraître démontrée, si vous voyez dans le conseil dont le maire doit être changé, le dessein de vous imposer une désignation qui ne vous paraîtrait pas conforme à l'intérêt que vous êtes chargé de défendre

Le but de la loi serait manqué et son effet illusoire, si, par des refus et des démissions combinés, le conseil municipal réussissait à forcer la main au gouvernement et à lui imposer un agent qui n'aurait pas sa confiance. Autant il est désirable que le maire, agent de l'Etat et de la commune, procède d'une double origine conforme à sa double qualité, autant, si le conflit s'élève, il est nécessaire que l'avantage reste au droit supérieur de l'Etat.

Il ne s'agit pas, comme on l'a dit, de créer, au profit de l'administration, un agent politique [illegible]

L'article 3 vous appelle à concourir, avec le maire, au choix comme à la révocation de tous les agents de la police municipale. C'est une précaution rendue nécessaire par le relâchement qui s'est introduit pendant nos troubles et par la connivence de quelques maires dans la composition des corps de police soumis aux municipalités. Avec des maires que [illegible] aisément pour faire cesser [illegible] nos grandes cités.

Telle est, monsieur le préfet, l'économie de la loi nouvelle, destinée, comme le dernier paragraphe l'indique, à préparer, par une époque de transition, le vote d'une loi organique municipale qui trouvera, je l'espère, un moyen plus pratique que la loi de 1871, pour concilier, en faisant à chacun sa part légitime, le droit de l'Etat et celui de la [illegible]

Vous appliquerez la loi actuelle avec l'esprit d'équité que je vous recommande. Ai-je besoin d'ajouter que vous n'avez, dans le choix des maires, aucune exclusion systématique à prononcer, par des raisons purement politiques? Il vous suffit que ceux que vous croirez capables de remplir ces fonctions o rent, par leurs sentiments, toutes les garanties que réclament les principes et les intérêts conservateurs qui dictent chacune des résolutions de l'Assemblée. La dernière, *la plus haute de ces résolutions, la loi du 20 novembre dernier, vous a tracé clairement, à cet égard, la voie que* [illegible]

L'Assemblée nationale a conféré, ce jour-là, pour sept années, le pouvoir exécutif à M. le maréchal de Mac-Mahon, qu'elle avait déjà désigné, le 25 mai, comme président de la République. Le pouvoir qu'elle lui a remis et dont la [illegible] les conditions, est dès à *présent, et pour toute la durée que la loi lui assigne, élevé au dessus de toute contestation* Autour de cette autorité tutélaire, tous les bons citoyens de tous les partis peuvent, sans abandonner leurs convictions consciencieuses, continuer à unir leurs efforts dans l'œuvre de réparation qui doit effacer la trace de nos désastres.

Agents du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, les *maires doivent apporter tout leur concours à son pouvoir et ne se prêter à rien de ce qui pourrait l'ébranler ou l'amoindrir.* Vous n'avez à leur demander rien de plus. *Défendre le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, c'est défendre l'Assemblée qui l'a créé, et le repos de la société qu'elle a confié à sa garde.*

[illegible]

[illegible]

Les observations relatives à la nouvelle détermination de la [illegible], dirigées par notre collègue M. le capitaine Perrier, que nous nous félicitons de voir aujourd'hui parmi les membres du Bureau des Longitudes, ont été poursuivies, pendant la campagne de 1873, par les mêmes officiers [illegible] les mêmes méthodes que M. Perrier lui-même nous a exposées l'an dernier. Elles ont été favorisées par un temps extrêmement calme et clair, pendant les mois de juillet et d'août, aussi a-t-il pu être fait dix stations comprises entre la montagne Noire et le Cantal.

Deux stations seulement restent à faire pour que l'opération atteigne le parallèle moyen. La chaîne a été rattachée à la station astronomique de Carcassonne-Rodez exécutée par M. Villarceau en 1864. A la station de la Bastide du Haut-Mont, le capitaine Perrier a fait construire un observatoire de campagne où M. Le Verrier a installé lui-même une lunette méridienne et déterminé astronomiquement l'azimut d'une mire, d'où il a [illegible] de L[illegible] le terrain des faits, l'alliance jusqu'alors platonique conclue entre le dépôt de la guerre et l'Observatoire pour la détermination des positions géographiques du territoire français

Un autre fait intéressant à consigner ici est la création, à l'Observatoire de Paris, d'un petit observatoire où des officiers géodésiens pourront, comme leurs collègues des armées étrangères, se familiariser avec la pratique des observations astronomiques, Déjà, M. le capitaine Roudaire a

CHANCELLERIE DU CONSULAT DE BELGIQUE

AVIS

Vente publique par autorité de justice d'Articles de Lingeries et Modes.

En vertu d'un jugement du Tribunal Consulaire de Belgique, rendu le 31 janvier 1874, à la requête de maître Cyrus avocat, curateur de la faillite Slosse Sœurs, il devra procédé dans le magasin des faillies, Grand'rue de Péra, 193, à la vente de la main à la main, au prix d'inventaire et au rabais, de tous les articles de lingeries et modes : articles blancs, confectionnés et non confectionnés, broderies, tulles, dentelles, gazes, rubans, fleurs, plumes, fantaisies de paille et de jais, formes de chapeaux, etc., etc., composant l'assortiment complet dudit magasin.

Cette vente aura lieu à prix fixe et au comptant; elle commencera le 5 du courant mois de février (n. s.), pour être définitivement close le samedi 20 du même mois.

Le Chancelier,
(Signé) : M. A. Cicerian.
Constantinople, le 3 Février 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS

La Préfecture devant mettre en adjudication les droits ci-après pour l'année 1290, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de la Préfecture jusqu'au 15/27 du mois de février, jour où aura lieu l'adjudication définitive.

Voici les droits qui sont mis en vente :

1° Le Droit fixe à percevoir par chaque charge de cheval de légumes et d'autres effets destinés à être vendus à Constantinople et importés des villages d'Avasikeui et de Calfa situés dans le Caza de Kiutchuk-Tchekmedjé ...

2° Le droit fixe à percevoir par chaque charge de cheval des légumes et autres effets importés des villages d'Avasikeui et de Calfa situés dans le Caza de Kiutchuk-Tchekmedjé.

3° Le droit de timbre sur l'... cuivre fabriqué à Stamboul et dans le VI cercle municipal.

4° Les droits fixes à percevoir du Bazar des orfèvres, des fabriquants des timbres sur les métiers de soie et d'Aï-Bazar.

5° Le droit à percevoir par chaque chauffage de bois d'Ayasma Iskelessi.

6° Le droit à percevoir par chaque charge de bois de Balata Iskelessi.

7° Le droit du Serghi des briques à l'échelle de Yeni-Capou.

8° Le droit à percevoir par chaque charge de bois dans les places de Daoud Pacha, de Yedi-coulé, de Psamatia, de Yeni-capou, de Bechiktach, de Djibali, de Tchatladi-capou, d'Abour-capou, de Koum-Capou, de Baktché-capou, d'Odoun-capou et du Scutari.

9° Le droit perçu sur les Bazars tenus dans les enceintes des mosquées et ailleurs à l'exception de la circonférence du VI Cercle Municipal.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le cônak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehmed pacha, sis à Stamboul à Vezneteler, sont mises aux enchères publiques des objets de luxe et d'ameublement, tapis, glaces, lustres, pendules, etc. Ces objets proviennent de Paris.

On peut traiter sans on avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AVIS.

Contrairement à l'article inséré par M. H. Mériot en date du 29 janvier 1874, les soussignés ont l'honneur d'informer le public que non-seulement la Société Mériot, Audogne et Boramet n'est pas encore dissoute, mais qu'ils invitent les personnes auxquelles il est dû ainsi que celles qui pourraient être porteurs de quelque effet, à devancer l'échéance et à se présenter pour être payées, ...

C'est à tort que M. H. Mériot a fait paraître cet avis, aussi est-il du devoir de ses associés de rectifier l'erreur.

Les soussignés portent également à la connaissance du public qu'ils continuent à exercer la même genre d'affaires que faisait la Société et se recommandent à la bienveillance des personnes qui auraient des travaux de peinture et autres à faire exécuter.

Péra, le 2 février 1874.

A. Audogne et A. Boramet.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

Un volume grand in quarto, édition de grand luxe, sur papier anglais, ...

320 pages de texte, description géographique et ethnographique ...

74 planches d'après nature ...

PRIX : 60 FRANCS.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux collèges et dans les familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE

possédant de très bonnes références, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Effendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par Sébah.

L'ouvrage complet contient 100 planches en gravures et chromolithographies, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs monographies complètes des plus beaux monuments Ottomans ; des collections curieuses de faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes, etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman Maître Sinan.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

VARIÉTÉS

L'AMÉLIORATION DES MOYENS DE SAUVETAGE À BORD DES PAQUEBOTS À PASSAGERS

PAR M. A. MARMIESSE

Ingénieur des forges et chantiers de la Méditerranée.

A mesure que les dimensions des paquebots augmentent, que le nombre des passagers s'accroît, il devient de plus en plus important de se préoccuper des moyens de prévenir les désastres ...

(*A suivre.*)

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 2 février.

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX À VAPEURS.

ARRIVÉES DES NAVIRES À VOILE.

DÉPARTS DES NAVIRES À VOILES

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la Turquie.*)

Odessa, 1830 janvier.

ANNONCES

CHANCELLERIE DE L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS

Le public est prévenu que le lundi 28 janvier 1874/9 février 1874 à 10 heures du matin seront vendus aux enchères publiques (boutique de la maison du feu Télémaque B. Tchinodji) ...

La vente aura lieu dans la maison du défunt à Balat-Djaddessi N° 32 au Phanar.

Péra, le 21 janvier / 2 février 1874.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

Métaux

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Acier de Trieste	caisse	215—225	106
» en barres assorti	quintal	95—105	106
» barres pour clous	»	135—145	»
» plaques assorti	»	150—160	»
» de Suède	»	145—150	»
Cuivre anglais	ocque	17 1/2—	100
Zinc assorti	100 ocq.	115—118	Fr.
Etain	quintal	850—800	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé	quintal	170—175	»
» en tuyaux	»	175—180	»
Fer-blanc MTC	2 caisses	370—375	»
Pointes de Paris N. 15/48	60 kil.	95—98	100

Céréales

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» » d'Ismaïl	»	45—50	

ARTICLES D'EXPORTATION

OBSERVATIONS

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont tés franco-bord sans droit d'importation.

Quelqu'un cherche se placer comme
TENEUR DE LIVRES
dans une importante maison commerciale. On est prié d'adresser les offres sous *B. S. 499 à l'Expedition d'Annonces de Rudolf Mossé à Leipzig.*

SIROP ET PATE
A LA CODÉINE
DE BERTHÉ
Pharmacien, Lauréat des Hôpitaux de Paris
PARIS, 24, RUE DES ÉCOLES, PARIS
[illegible] Rhumes, la Grippe, la Catarrhe et toutes les Affections de la Poitrine.
Ses excellents effets lui ont mérité, honneur bien rare, son insertion au Codex Officiel Français, C'EST-A-DIRE LA PLUS HAUTE DISTINCTION POSSIBLE.
Dépôts: Dans toutes les pharmacies de la France et de l'Etranger.
Se défier des contrefaçons.

EAU DE LYS DE LOHSE
Méfiez-vous de la Contrefaçon
Plus de taches de rousseur ni brûlures de soleil, ni rides; beauté et jeunesse peuvent être seulement obtenues par l'emploi sur l'EAU DE LYS de LOHSE approuvée par l'académie royale de médecine de Prusse, par les médecins des plus célèbres et en général par toutes les facultés de médecine.
Des dames et messieurs ont essayé et reconnu l'efficacité de ce moyen d'embellissement, qui préserve contre les brûlures du soleil, donne au teint une blancheur éclatante, adoucit la peau et prévient les chaleurs du visage.
On peut se procurer la dite EAU DE LYS seulement chez LOHSE, fournisseur de la cour de Berlin 46 Jagerstresse.
Dépôt à Constantinople [illegible]

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE
Fondée en 1820 rue Ad. BLANQUI
Administrée aujourd'hui par la Chambre de Commerce de Paris.
Préparation à la Banque, au Commerce, au Consulats, etc., par les Professeurs les plus distingués.
Internat: 1,800 fr. par an.
S'adresser au Directeur, 102, rue Amelot, PARIS

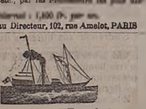

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Departs de Marseille chaque Samedi, arrivee à Constantinople le samedi Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivee à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir:
Départs de Constantinople pour le Pyrée Naples. Marseille:
Mercredi 19 Nov. Mercredi 7 Janv. 1874
[illegible]
Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.
Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets [illegible] de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 318.
Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.
Ligne du Danube.—Departs de Constantinople chaque Lundi à 5 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraila. Arrivée Constantinople le mardi.
Ligne de Trebizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde, Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.
Pour les autres lignes [illegible]
Envois d'argent
L'Agence reçoit à découvert [illegible]

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»
MER MÉDITERRANÉE.
Service entre Constantinople et Alexandrie.
Depart: Mercredi 4 Fevrier à 3 heures p. m. touchant Gallipoli Dardanelles, Metelin, Smyrne, Chio et Syra.
Vapeur *Mahallé* capitaine Rubin.

NOUVELLE
COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR
A. et L. FRAISSINET et Cie.
SERVICE HEBDOMADAIRE
ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE
Départs de Marseille chaque Jeudi.
Departs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en touchant à Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.
[illegible]

THE GRESHAM
COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Succursale d'Egypte
4, RUE DE LA POSTE FRANÇAISE, ALEXANDRIE.
Directeur: ANDRÉ PAGÈS.
Agents à Constantinople pour la Turquie:
L. & A. BERTIN FRERES
[illegible]

... LOTS ... PRIMES ... 79000 LOTS
BUREAU DE CHANGE
H. KLARFELD & Cie
Achat et vente de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que: Actions, Obligations et espèces diverses.
Emission de promesses pour tirages d'obligations à primes et vente de ces obligations contre paiements échelonnés. Recouvrement de coupons.
Tout: transaction d'un bureau de change.
LOTS ET PROMESSES
DE L'EMPRUNT A PRIMES DE
LA VILLE DE BUCHAREST
Tirage le 1er Mars 1874
PREMIÈRE PRIME Fr. 50,000
LOTS ET PROMESSES DE
L'EMPRUNT A PRIMES AUTRICHIEN
de l'Année 1864
Tirage 1er Mars 1874. Premiere Prime fl. 200.000.
LOTS ET PROMESSES DE
L'EMPRUNT A PRIMES DE RUSSIE
DE L'ANNÉE 1866
Tirage 13 Mars 1874, Premiere Prime Rs 200000.
Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, 1874 avec primes de Thalers

ASTHME — Catarrhe, oppression et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéris par les [illegible]
NÉVRALGIES — [illegible] antinévralgiques du Dr Cronier [illegible]
Dépôt: chez MM. Velitz et Cie, Della-Sudda, Cisbanoglou, Kutchukian, Zanni, Canzuch.

MIGRAINES ET NÉVRALGIES
LE PAULLINIA-FOURNIER est depuis 1840 le remède populaire des Névralgies, Gastralgies, et surtout des Migraines dont un seul paquet fait disparaître en moins de cinq minutes, les accès les plus graves. Il est le spécifique des maladies nerveuses et atoniques; ses remarquables effets ont été constatés en ville et dans les Hôpitaux par Messieurs les professeurs de la Faculté de Médecine de Paris: Trousseau, Grisolle, Cruveilhier, Huguier, Monod, Barthez, etc. etc.
[illegible]
DÉPOTS: [illegible] Paris. — A Constantinople chez MM. Della-Sudda, Canzuch frères, Velitz et Cie [illegible]

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

A partir du 1er Décembre 1873.
SERVICE DES VOYAGEURS
LIGNE—CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE. (319 Kil.)
[illegible]
ANDRINOPLE-SAREMLEY. (243 Kil.)
Départ de Andrinople ... Andrinople arrivé ...
KOULELI-BOURGAZ-DÉDÉACH. (112 K.)
Départ de ... d'Andrinople.
SALONIQUE-USKUB. (244 Kil.)
BANJALUKA-DOBERLIN. (103 Kil.)
LIGNE - ROUSTCHOUK-VARNA. (224 Kil.)

Trains s'éloignant de Varna.	Trains mixtes 1re 2e et 3e classes. Lundi.
Départ de	matin.
Varna	7 40
Setoumla-Road	11 22
Scheytandjik	12 54
Roustchouk arr.	6 15 soir.

Correspondance à Varna avec les bateaux du Lloyd autrichien partant de Constantinople mercredi 3 h.

IVe Année
JOURNAL DE ROME
ABONNEMENTS
Pour toute l'Italie: Trois mois 9 fr. Six mois 17 » [illegible] 32 »
en mandat de poste sur Rome.
Prix d'un semestre pour l'Etranger: Luxembourg et Suisse Fr. 22 50; Belgique et France » 28 —; Angleterre, Espagne, Gibraltar, Malte Hollande » 39 —; Allemagne, Autriche, Danemark, Portugal, » 39 —; Egypte, Grèce, Maroc, Tunis, Turquie Fr. 39 —; Russie » 30 —; Afrique et Asie, Australie, Brésil, Canada, Ile de Candie, Chine, Cochinchine, Colonies Anglaises, Espagnoles, Portugaises et Néerlandaises, Etats-Unis, Nouvelle-Grenade, Haiti, Japon, Moldavie et Valachie, Mexique, Paraguay, Pays d'outre-Mer, Servie, Suède, Norvege, Venezuela, etc. » 39 —
NOTA.—La Belgique, la France, le Luxembourg et la Suisse délivrent des mandats de poste internationaux, et il existe des bureaux de poste italiens à Alexandrie, du Caire, à Port-Saïd, à Suez, (Egypte), à Alexandrette, à Beyrouth, à Jaffa, à Tripoli (Syrie), à Constantinople, à Rhodes, à Salonique, à Smyrne, à Trébizonde, à Varna (Turquie), à Galatz (Moldavie), à la Goulette et à Tunis.
On envoie gratuitement trois numéros à titre d'essai à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
Le Journal de Rome est en vente dans toutes les principales gares des chemins de fer de l'Italie et de l'Étranger.

Assurance contre l'Incendie
L'HELVETIA
Compagnie Suisse d'Assurance
CONTRE L'INCENDIE, A St GALL
[illegible]

Assurance sur la Vie
CAISSE DE RENTES SUISSE
CAPITAL ET FONDS DE GARANTIE
[illegible] sur la vie humaine, conditions [illegible] et participation des assurés [illegible]

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.
Arrivo in Costantinopoli.
Da Odessa ... ogni Lunedi
Da Marsiglia etc. ... ogni Domenica
Partenza da Costantinopoli.
Per Odessa ... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni [illegible] sera a ore 4
ITINERARIO
Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.
Tanto alla venuta quanto al ritorno [illegible] a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.
La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.
I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.
Per informazioni etc. dirigersi all'Agenzia principale [illegible] Salonicco.

LA CONSERVATION ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX.
Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acquis une renommée universelle.
l'Evalina
pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Molly, fournisseur breveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation perphérique et fait disparaître la pytiriasis.
Pour assurer un succès complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de *l'Evalina*
Essence pour la barbe et les cheveux. L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse.
Depôt: à Constantinople chez MM. VELITZ et Cie, Yuksek-Caldirim n° 68.

FEUTRE POUR TOITURE
[illegible]
Ce feutre employé avec succès par les compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et un grand nombre d'industriels en France et en Angleterre, procure une toiture ininflammable par dessus, légère et de longue durée. Les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis [illegible]
Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de [illegible]
Agents et dépositaires,
L. et A. BERTIN FRÈRES.
Cité Française.
[illegible] à Paris et à Londres.

PAPIER RIGOLLOT
OU MOUTARDE EN FEUILLES
POUR SINAPISMES
[illegible]
«Conserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés, obtenir en peu d'instants avec facilité un effet décisif avec la moindre [illegible] médicament, voilà [illegible] M. Rigollot a résolus [illegible]» A. BOUCHARDAT (Annuaire de thérapeutique 1868, p. 104.)
Exiger la signature ci-contre, il y a des contrefacteurs. — Rigollot
Paris, 25, r. Vieille-du-Temple.
Dépôt à la Droguerie Centrale (Maison Della-Sudda), rue Sultan-Hamam-Djadessi, N° 11. Et dans toutes les Pharmacies pour le détail.

EXPOSITION ET VENTE
DES TABLEAUX A L'HUILE
des celebres galeries de
DRESDE, BERLIN, MUNICH
SALON-CONCERTS ADAM
Passage Hazzopulo Han. — Entrée libre
PRIX FIXE

TIMBRE HUMIDE | FACTURES RAYÉES | JOURNAUX | RÉGISTRES RAYÉS | TIMBRE SEC

CARTES D'ADRESSE — LETTRES ENTÊTES

TYPOGRAPHIE et LITHOGRAPHIE
CENTRALES
Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA — Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA

CARACTÈRES LATINS, TURCS, GRECS & ARMÉNIENS

MENUS — Cartes de Visite

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en différentes langues.
Elle est également à meme d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé, desormais, de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe; le personnel et les machines dont dispose l'IMPRIMERIE CENTRALE pouvant répondre à tous les besoins
PRIX MODÉRÉS.

COMPTES-COURANTS | BILLETS MORTUARES | BROCHURES | Lettres de Mariage | LETTRES DE CHANGE

8me ANNEE Nº 28. 18 Zilhidjé 1290. JEUDI 5 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. [illegible]

ABONNEMENTS :

[illegible] 60 francs. 26 francs [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page .... 5 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 8 » la »
Insertions, corps du journal ...... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'Impartial ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot, à Rome, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnette Nº 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Corohill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 4 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Le mécontentement des legitimistes et des bonapartistes contre M. de Broglie va croissant.

« Ni les uns, ni les autres ne veulent entendre parler de la consolidation du septennat, dit l'*Indépendance Belge*, parce que cette consolidation c'est la ruine de leurs espérances. » C'est ce que nous disions hier.

Le langage des journaux legitimistes devient chaque jour plus agressif. Celui de l'*Union* est surtout significatif en ce qu'il emprunte une valeur speciale à une lettre de M. le comte de Chambord à son redacteur en chef ; lettre de laquelle il resulte que le chef de la maison de Bourbon n'est nullement disposé à laisser ses partisans séparer leur cause de la sienne, soit au profit des d'Orléans, soit a celui de quelque autre parti.

Il résulte donc bien vraiment de ceci une rupture entre la droite pure et le centre droit, rupture compliquee de celle des bonapartistes, que le septennat gene autant que les légitimistes, et dont un des actes, depuis la circulaire de M. de Broglie, est l'hostilité de M. Rouher contre les nouveaux impôts.

Le texte des projets complémentaires destinés à rendre plus severes les lois ecclésiastiques votées par les Chambres prussiennes contre le clergé, ce texte vient de paraître dans le journal officiel de Berlin.

Le premier de ces projets traite de l'administration des dioceses catholiques. Il commine des amendes considérables et la détention allant jusqu'à *deux ans*, contre les eveques, vicaires generaux et chanoines, qui n'auront pas avant que d'exercer des fonctions episcopales, satisfait aux obligations de la loi et obtenu l'autorisation du gouvernement.

En cas de vacance du siége ou de révocation de l'évêque, le gouvernement peut déléguer à un commissaire l'administration des biens, revenus et fondations appartenant à l'évêche et aux paroisses du diocèse.

Si le chapitre diocesain ne nomme pas, dans un délai déterminé, un administrateur épiscopal ou que le candidat nommé ne satisfasse pas à la loi et ne soit pas agréé par le gouvernement les membres du chapitre seront privés de la dotation qu'ils reçoivent de l'Etat.

Si l'evêque ou son ayant-droit n'a pas pourvu, dans les deux mois, aux vacances des cures, etc., le droit d'y pourvoir [illegible] etc. Celles-ci choisiront le curé [illegible] caire, par voie d'élection ; tous les habitants jouissant de leurs droits électoraux y seront appelés.

Des pénalités analogues frapperont les membres du clergé inferieur qui obeiraient aux ordres de leurs supérieurs non autorisés.

Le second projet est dirigé, surtout, contre la possibilité pour les évêques d'éluder les lois du 11 Mai, qu'il interprète et complete.

En cas de contravention à ces lois, l'autorité civile délègue, comme pour les évêchés, tous les droits d'administration temporelle des biens, revenus et fondations de la paroisse, succursale ou chapelle, à un commissaire qui les exerce jusqu'à ce qu'il ait été satisfait à la loi.

A l'aide de cet ensemble, le gouvernement prussien espère venir à bout d'[illegible]stance qui ne semble pas devoir faiblir. M. de Bismarck atteindra-t-il son but ?

Le sort du Parlement anglais est décide. Les dernieres elections ont amene M. Gladstone à demander à la Reine la dissolution de la Chambre des Communes.

Cela n'a pas été sans peine. Un instant on a pu croire que le Long-Parlement allait se renouveler, grâce au chef du cabinet actuel, mais enfin la force des choses a éte plus puissante que sa volonté de rester quand meme au pouvoir.

Des élections vont avoir lieu, et le nouveau Parlement se reunira le 5 mars.

Dans une Adresse aux electeurs de Grenwich, M. Gladstone promet la modification de la loi sur l'enseignement primaire ; une reforme de la loi sur les ventes immobilières, et une reforme de la loi concernant les rapports entre les patrons et les ouvriers.

« Il faut espérer, ajoute-t-il, que le temps n'est pas eloigne où les franchises electorales des villes pourront etre etendues aux comtés. »

Ce langage est tout l'opposé de celui qu'il a tenu il y a à peine quelques jours aux delegues des associations ouvrières. On voit que M. Gladstone, cette fois, se trouve devant un scrutin.

En terminant, le chef du ministère annonce que le budget est déjà pret. Il constate un excédant de cinq millions de livres sterling « qui permettra, dit-il, d'alleger les taxes locales, d'abolir l'impôt sur le revenu et d'abroger les lois sur certains articles de consommation. »

Ce passage est la réclame electorale adressée aux contribuables. Nous verrons si elle donnera à M. Gladstone la majorité dans le futur parlement.

Le gouvernement de M. Serrano est décidement moins heureux avec les carlistes qu'avec les intransigeants. Cela tient-il donc à ce que la chute de Carthagene a été le resultat des efforts du gouvernement de M. Castelar ? Nous inclinons beaucoup à le croire.

Ce qu'il y a de positif c'est que Portugalète a capitulé, livrant aux carlistes deux canons et beaucoup de fusils. Ce succès rend les insurgés maîtres de la voie navigable de Bilbao, qui ne peut plus, en quelque sorte, être secouru par mer.

Morionès à cette heure devra, s'il veut degager la capitale de la Biscaye, enlever les défilés de cette province, que les bandes du pretendant sont en mesure de défendre vigoureusement.

Cette lutte sera en tout cas longue, et il est douteux que l'armee republicaine arrive à temps pour empecher la chute de Bilbao. Cette ville, à moins d'évenement imprévu, sera probablement forcée de capituler. La capture de cette riche cité contribuerait à donner en abondance aux carlistes ce qui leur manque le plus : de l'argent.

Voilà le résultat de ce fameux coup d'Etat *sauveur* du général Pavia et de MM. Serrano et Topete.

Quand l'Espagne s'ecroulera tout à fait elle pourra dire qu'elle le doit au militarisme et aux généraux. Quelle leçon pour les autres peuples.

LA HOUILLE EN TURQUIE.

La suppression du droit de 8 0/0 qui était perçu sur les matières premieres et sur les produits manufactures echangés à l'interieur sera le point de depart de la transformation economique de l'Empire. Les journaux d'Europe nous apportent l'echo de l'excellente impression que cette decision a produit sur l'opinion publique. L'industrie nationale est affranchie d'une entrave qui arrêtait son developpement. Mais pour qu'elle puisse vivre et prendre toute son expansion, il est indispensable que l'œuvre économique suive son cours et soit completée par un ensemble de mesures dont nous indiquerons les principales. Au premier rang des besoins industriels à satisfaire, on doit placer l'absolue necessite de mettre à la disposition des usines la houille que l'on appelle avec tant raison *le pain de l'industrie*. Depuis dix ans, la production generale de la houille a augmenté de 70 pour cent. Ceci résulte de ce que la consommation augmente avec les besoins nouveaux que créent, pour ainsi dire, chaque jour, le remplacement de plus en plus général du travail manuel par les machines, le developement des chemins de fer, la creation des usines a gaz, la transformation des navires à voiles en [illegible]ires à vapeur, le chiffre toujours croissant de la demande pour les besoins domestiques. Mais il ne suffit pas qu'un peuple possede de la houille sur son territoire pour qu'elle lui procure la richesse. Il faut l'exploiter et il est encore nécessaire que cette exploitation soit conduite conformement aux régles de l'industrie minière. Quelques chiffres prouveront, mieux que tout commentaire, la verite de ce que nous avançons. Une étude fort interessante du professeur Anstead demontre que les depots de charbon occupent.

Aux Etats-Unis une étendue de	113,000
Dans l'Amerique anglaise...	18,000
En Angleterre	12,800
En Prusse	12,000
En France	2,000
En Bohême	1,000
En Belgique	520

Plaçons en regard les chiffres de production annuelle.

Etats-Unis,	1870	33,514,100
Angleterre,	1872	123,386,758
Prusse,	1870	30,012,000
France,	1872	15,504,100
Belgique,	1871	13.609,000

Comme on le voit, ce ne sont pas, meme en Occident, les pays qui possedent les terrains carboniferes les plus étendus qui livrent la plus grande quantite de houille à la consommation. L'Angleterre tient le premier rang parmi les pays producteurs. C'est la, on ne saurait le nier, la cause principale de sa merveilleuse prosperite industrielle et maritime. On peut en dire autant de la Belgique en ce qui concerne son industrie. Quant à l'empire ottoman, il n'est même pas mentionne dans les statistiques que les savants europeens multiplient sur cette interessante question de la production de la houille. On sait cependant qu'il existe dans l'empire de riches terrains carboniferes, les uns connus, les autres inconnus. On en trouve à Heraclee, à Panderma, aux pieds des Balkans, en Bosnie et ailleurs. Ainsi, nous végetons dans la pauvreté, bien que nous possedions toutes les richesses. Hier, nous le constations a propos des tabacs ; aujourd'hui nous devons y insister, à propos des houilles. Les terrains carbonifères, cette source de la fortune des peuples, sont abondants dans l'Empire. Ils restent inexploites et improductifs : ou bien si on les exploite c'est contrairement à toutes les regles de l'industrie miniere, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater dans de prochains articles en etudiant les mines de houille d'Heraclee. (*à suivre*).

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Rome, 28 Janvier 1874.

J'ai dû vous dire ma premiere impression sur la bulle publiee par la *Gazette de Cologne* : cette pretendue bulle *Apostolicæ sedis munus* n'est [illegible] un pastiche de la bulle de Pie VI en 1798.

[illegible] bulle réelle, qui est encore secrète, est basée, en effet, sur cette bulle de 1798, et surtout sur la bulle analogue de Pie VII en 1807 ; mais [illegible] doit toucher certains points spéciaux, prenant de la specialité des circonstances actuelles et là-dessus, l'auteur de la fraude de la *Gazette de Cologne* n'a rien imaginé. Si, au lieu d'être un copiste vulgaire, il eut compris exactement la situation, il eut touché ces deux points : [illegible] est-elle exclue pour le conclave d'une façon absolue, même dans le cas où les choses resteraient dans l'etat modéré, qui permet à Pie IX de demeurer au Vatican : 2º Comme on [illegible] de tel ou tel cardinal est-il enlevé aux puissances catholiques ? Ceci est un point tout-à-fait essentiel, dont le faussaire ne dit rien.

[illegible] fausse bulle a fait progresser cette idée, que M. Visconti-Venosta a développée dans une circulaire de [illegible] nier, savoir, que le conclave pourra fort bien se tenir à Rome où la loi des garanties, par ses articles 6 et 7, s'applique au conclave aussi bien qu'au pontife, et assure une pleine liberté aux cardinaux electeurs.

Le prince Bismarck a nié avec une etonnante énergie ce que contient le livre du general Lamarmora sur les dispositions où il etait, avant la guerre de 1866, de céder la rive droite du Rhin, ou du moins quelque portion de cette rive. Cette negation absolue, enfermant les rapports publiés par le general, produit sensation. On craint que le général Lamarmora ne réplique.

On a remarqué que, dans son discours, M. de Bismarck a annoncé qu'en Italie on préparait une [illegible] publication abusive des documents d'Etat. Il est vrai qu'on a songé, l'an dernier, a faire cette loi ; mais elle a paru si difficile à faire, qu'on y a renoncé. Est-ce que M. de Bismarck va insister ? A-t-il en l'intention de « rafraîchir la mémoire » au gouvernement d'Italie ? M. Kendel, ici, croit que non, qu'on a rapporté [illegible] qu'il avait entendu dire l'an dernier, mais sans y tenir absolument. Toute la question est de savoir si M. de Bismarck ne craint pas quelques nouvelles indiscretions de Lamarmora.

L'*Opinione* touche cette question tres vaguement, [illegible] qu'elle ignore encore à quoi se determinera le gouvernement italien sur une matière si delicate.

Quelques-uns disent que M. de Bismarck entre dans une voie difficile, en ayant l'air de croire qu'il peut dicter des lois et des méthodes de gouvernement à l'Italie, aussi bien qu'à la France.

La *Perseveranza* de Milan se distingue toujours par une opposition marquée à l'espèce de dictature europeenne que semble vouloir exercer M. de Bismarck.

Les declarations de M. le duc Decazes, relativement à l'Italie, [illegible] Temple, ont produit ici bonne impression. Le *Diritto* lui-meme est content. Seulement, il est à souhaiter qu'au lieu de dire « que la France admet l'Italie telle que les circonstances l'ont faite », il eut dit « telle que l'a faite le droit de [illegible] ».

[illegible]

M. de Corcelles est en voie de retablissement. La fievre qui a suivi son operation d'une tumeur a la langue a cessé.

M. le marquis de Noailles est décidément annonce pour la fin de fevrier.

La bonne tournure qu'a imprimé aux affaires le discours de M. le duc Decazes fait tomber tous [illegible] de guerre qui couraient depuis quinze [illegible] et que [illegible] incidents suivants mal interprétés : général de Ryon parcourant l'Italie jusqu'à la Sicile où il est actuellement ; reunion des directeurs des chemins de fer chez le ministre de la guerre, M. le général Ricotti pour faire le règlement des mouvements de troupes, travail actif pour les torpilles dans l'arsenal de Venise, etc., etc.

Le ministre de l'instruction publique, M. Scialoja, a refuse le Colysée à la Société du Carnaval, appelée Société de Pasquino, en s'appuyant sur cette idée, qu'il y avait des inconvénients dans le projet d'y donner une espèce de représentation, necessitant des travaux sur cette ruine. Il ajoute d'ailleurs, dans une lettre au syndic, en quelque sorte pour donner satisfaction à la tendance liberale, qu'on enlevera du Colysée les [illegible] du chemin de la croix qui ont été si souvent critiquées, et qu'ainsi, enlevée aux gens d'église aussi bien qu'aux organisateurs du Carnaval, cette admirable ruine restera simplement une dependance de la direction des fouilles.

La société de Carnaval de Pasquino qui s'etait demise s'est reconstituee.

Le Parlement qui vient de se reunir le 20 janvier s'occupe de la loi sur l'instruction primaire. Les lois financières Minghetti ne viendront qu'en février. La loi du mariage civil, avec sanction contre le clergé est un peu compromise, elle n'est appuyée ni par l'*Opinione* ni par la *Perseveranza*. On croit cependant qu'elle passera, mais à la condition de n'etre faite que pour une période de [illegible]

CHRONIQUE.

[illegible] S. Exc. le ministre des affaires etrangères continuera ses soirées comme par le passé.

(*Officiel*)

Le comte Barbolani, ministre plénipotentiaire du Roi d'Italie, a donné hier au palais de la Légation un diner auquel etait invite le ministre des affaires etrangeres et quelques chefs de [illegible]

Le gouvernement impérial ayant constaté que des livres et des brochures etaient imprimés journellement [illegible] l'autorisation prealable du ministère de l'Instruction publique, ce qui constitue une contravention aux lois en vigueur, vient de publier un avis officiel pour prévenir les éditeurs que ceux d'entre eux qui enfreindraient à l'avenir cette prescription seront passibles des pénalites etablies par la loi, et que celles-ci leur seront appliquées.

Nous apprenons que le directeur-général des Télégraphes et Postes, Salim [illegible] se propose d'instituer une commission composée des fonctionnaires superieurs de l'administration qu'il dirige. Cette commission serait chargée de contrôler et de vérifier la quantite et la qualite du matériel que l'Administration achète, soit à Constantinople, soit en Europe.

Cette mesure est necessaire, indispensable meme, et fait honneur à Salim effendi qui l'a provoquée. Elle commencera, dit-on, à être appliquée lors de la fourniture des imprimés que la direction vient de mettre en adjudication, et elle sera étendue ensuite à tout le matériel administratif.

On sait, que depuis quelque temps Mehmet Gazi effendi, fils du feu Cheik Chamyl effendi, se trouve en congé à Constantinople.

Le *Djéridei-Havadis* d'hier, raconte à ce sujet, le fait suivant :

En passant en voiture, jeudi dernier, par Ergat-Bazar, Mehmet Gazi effendi a rencontré le circassien Dayhistanli Mehmet Hakky effendi qui fait partie de la commission des émigrés. Il parait qu'une vieille animosité existait entre ces deux personnages. Aussitôt que Mehmet [illegible] à ses gens de fouetter ce dernier qui réussit à se sauver après avoir reçu plusieurs coups de fouet, qui lui firent même quelques égratignures au cou.

Hakky effendi a déposé une plainte contre son agresseur, au ministère de la police qui s'est saisi de cette affaire.

Le *Thrace* croit savoir que le gouvernement imperial de Russie est decidé à rapporter la mesure relative à la confiscations des immeubles sis à Bessarabie et appartenant a la grande école nationale du Phanar. Un décret impérial dont la promulgation serait prochaine léverait la saisie pratiquée sur ces propriétés.

Dimanche apres midi, a eu lieu l'inauguration du nouveau local de la Société de Bienfaisance de Tatavla. C'était vraiment une solennité extraordinaire pour ce faubourg, et le public s'y est rendu avec empressement. Toutes les classes de la société, le commerce, l'industrie et différentes corporations etaient réunies à l'occasion de cette fete, à laquelle assistaient aussi plusieurs représentants d'autres associations de bienfaisance.

[illegible] benite ; Monseigneur le [illegible] d'Arta officiait assisté par l'evêque de Tatavla et un nombreux concours de diacres et de prêtres. Après la cérémonie, le metropolitain a prononcé une allocution chaleureuse dans laquelle il a loue les efforts que la Société fait depuis treize ans en faveur des pauvres et des écoles, et il l'a exhorté à persévérer [illegible] discours approprie à la circonstance, et dans lequel il a demontré que la bienfaisance est un devoir social. Une demoiselle a donné lecture d'une piece de vers ; enfin, des enfants pris parmi les [illegible] pés en deux chœurs ont chanté un [illegible] en vers exprimant leur reconnaissance pour les secours que la Société

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

IX. (suite).

— La princesse ! dit Jacques

Et il salua de nouveau, cette fois pour cacher la rougeur qui empourprait son front. Le souvenir de deux années de loyer que Jacques devait à la princesse lui traversa l'esprit, et, en même temps que ce souvenir, une idée stupide se logea dans son cerveau : il s'imagina que la princesse savait parfaitement à qui elle avait affaire et qu'elle n'était venue au palais que pour réclamer les cent napoléons qui lui étaient dus, absolument comme MM. les concierges de Paris montent chez vous, le 15 janvier, pour recevoir le terme échu. Rien de tel que les dettes pour vous mettre en tete les idées les plus biscornues. Si aimable soit-il, le créancier aura beau faire, pour son debiteur il sera toujours l'odieux Shylock qui vient reclamer une livre de la chair d'Antonio. Pour le débiteur le creancier est bête, sa femme est difforme, ses enfants sont odieux et son chien galeux. Aussi, quand Jacques releva les yeux, il trouva cette jeune fille laide et impudente.

— Signora, dit il, je [illegible]

— Oh ! quant à cela, dit Regina [illegible] plus belle en songeant à ses fiançailles, je reponds que vous vous trompez.

— [illegible] les cent napoleons que je vous dois ?

— Vous me devez cent napoléons ?

— Certainement, pas davantage, deux annees de loyer.

— Comment ! vous habitez mon palais depuis deux ans ?

— Oui, signora.

— J'en apprends de belles, et il signor Salomone est vraiment un digne homme.

— La signora craint que son custode n'ait compromis ses interêts, et elle revient à Venise pour les defendre elle-même, dit Jacques d'un ton qu'il essayait de rendre railleur. La signora est prevoyante.

Comme les gens qui ont tort, Jacques devenait absurde. Il supposait à cette enfant des idees de basse cupidite qui n'etaient certainement jamais entrées dans son esprit. Et comment auraient-elles pu y prendre place ? [illegible] au milieu d'un luxe qui [illegible] jamais marchandé le moindre caprice, Regina ne s'était pas une seule fois demandé d'où venait l'argent qu'elle trouvait toujours à profusion pour ses fantaisies. Aussi repondit-elle simplement à Jacques :

— Je ne vous comprends pas, monsieur.

Quand un homme d'esprit s'embourbe, il tient a se crotter tout à fait. En vertu de cet axiome, Jacques reprit avec une aigreur [illegible]

— La signora tient à faire ses affaires elle-même, et elle vient ici pour mettre ses débiteurs a la raison.

— Je viens ici, monsieur, pour habiter ce palais qui m'appartient, et qui n'aurait jamais dû abriter personne autre que les San Gennaro, reprit Regina avec une certaine hauteur.

— Je suis prêt à vous céder la place, madame, dit Jacques en s'inclinant.

— [illegible]

— Oui, signora, mais auparavant il me semble convenable de régler mes [illegible]

— Eh ! monsieur, qui vous parle de comptes ? Vous vous entendrez avec le drôle qui a eu l'impertinence de vous louer ce palais [illegible]

— Si vous le permettez, signora, nous allons régler cette affaire entre nous, dit Jacques

Il s'arrêta un instant. Il sentait qu'il venait d'etre parfaitement ridicule, mais le vin etait tiré, et, pour aigre qu'il fût, il fallait le boire.

— Signora, dit-il, je ne puis pas vous donner d'argent

— Qui vous en demande ? Faites-moi grâce de ces vilenies et finissons.

— Permettez, signora, je reconnais volontiers que je me suis mepris sur le compte de Votre Seigneurie, mais plus j'ai ete mala droit, moins il me convient de rester vis-à-vis de vous dans cette fausse position. Je n'ai pas d'argent, mais j'ai là un bijou qui vaut trois ou quatre fois les cent napoleons que je vous dois. Ce bijou, je vais le remettre dans les mains de Votre Seigneurie jusqu'au jour où je pourrai m'acquitter envers elle.

— Monsieur, dit Regina impatientee, gardez vos bijoux, je n'en ai que faire.

— Signora, dit Jacques, chez qui la reaction s'opérait, et qui perdait tout à fait contenance ; je vous supplie de ne pas me refuser. Ce bijou ne m'a jamais quitté depuis le jour où une personne bien chere l'a placé dans mes mains. Qu'il passe dans les vôtres, et gardez-le comme un gage du repentir bien sincere que j'eprouve de mes sottes suppositions de tout a l'heure.

En parlant ainsi Jacques detachait de son cou la petite croix de diamants qui y était suspendue par une chaine d'or. Regina [illegible] pas plus tôt aperçu cette croix qu'elle devint plus blanche que les voiles qui encadraient son frais visage.

— Monsieur, monsieur ! dit-elle [illegible] sant les mains de Jacques, qui vous a donné cette croix ?

— Oh ! quant à cela, signora, répondit Jacques en regardant fixement la belle pa[illegible], je voudrais vous le dire, que je ne le pourrais pas.

— Pourquoi, monsieur, pourquoi ne le pourriez-vous pas ?

Et Regina tenait ses yeux attachés sur Jacques, cherchant a retrouver, dans cette noble et mâle figure, quelque ressemblance avec le jeune pâtre dont les traits indistincts flottaient confusément dans son esprit.

Jacques ayant fait un mouvement, Regina aperçut derrière lui le paysage qui, quelques instants plus tôt, lui [illegible] impression.

— Pourriez-vous me dire, monsieur, s'écria-t-elle en designant d'une main tremblante le tableau suspendu a la muraille, pourriez-vous me dire quel est le maitre qui a peint cette toile ?

— C'est un maître, signora, qui a encore bien besoin de leçons, c'est moi.

— Ah ! je m'en doutais ! C'est vous alors, monsieur, que j'ai si longtemps cherche.

— Vous m'avez cherché, signora ?

— Vous ne devinez pas pourquoi ?

— Non, signora, non, je ne devine pas.

Jacques avait hésité avant de faire cette reponse. Il venait de reconnaitre dans la princesse Regina di San Gennaro, l'enfant que, quinze ans plus tôt, il avait retire des flots de l'Arc ; mais obeissant dans le trouble où il se trouvait a un indefinissable sentiment dont il ne se rendait pas bien compte, il voulait echapper a une reconnaissance. Cependant il ajouta :

— Et que me voulait Votre Seigneurie ?

— Je voulais, monsieur, je veux encore, dit Regina s'animant de plus en plus, acquitter une dette sacrée.

— Vous me devez quelque chose, signora ?

— Seulement la vie, monsieur.

— La vie, dit Jacques, qui repetait machinalement les paroles de la jeune patricienne, et que malgré lui l'emotion commençait à [illegible]

— Oh ! vous me comprenez, monsieur, dites que vous me comprenez. Quoique vous parliez le plus pur toscan, avouez que vous n'êtes pas Italien.

— [illegible]

— Vous avez habité longtemps...

— Paris, dit vi[illegible] dans la voie du désaveu, [illegible] deniser Regina.

— Non, ce n'est pas cela, dit-elle en secouant [illegible] la tête. Et cependant c'est bien vous ; ah ! je vous reconnais maintenant. Ah ! monsieur, pourquoi voulez-vous tromper aujourd'hui l'enfant a laquelle vous [illegible]

En parlant [illegible], la pauvre Regina avait les larmes aux yeux. Elle etait si naturelle, si touchante, avec ses beaux bras pendant le long de son corps et ses [illegible] humides, sa hautaine nature etait si bien abattue, que Jacques se sentit pris de pitie et eprouva le remords d'avoir refoulé les bons sentiments dans le cœur de cette jeune fille. Avant qu'il eût pu reflechir, sa loyale nature reprit le dessus.

— Vous avez raison, signora, j'ai voulu vous tromper et je vous en demande humblement pardon, dit-il en s'inclinant profondément.

— C'etait vous, n'est-ce pas ? c'etait vous !

— Oui, signora, oui, c'était bien moi.

Regina frappa dans ses mains avec un geste d'une grâce enfantine.

— Ah ! je savais bien, dit-elle. Mais pourquoi vouliez-vous vous dérober a ma reconnaissance ? ajouta-t-elle d'un ton boudeur.

— Faut-il vous l'avouer, signora ?

— Je vous en prie.

— Eh bien, signora, je crois que cela vient simplement de ce que depuis qu'il est devant vous, votre locataire a fait si triste figure que le petit pâtre de Lans-le-Bourg a ete honteux de lui et l'a renie

— A la bonne heure, donc, dit Regina reprenant toute sa joyeuse humeur a cette franche declaration, mais j'ai trop de plaisir à retrouver le brave petit pâtre pour garder rancune au citadin. Donnez-lui donc congé sur l'heure, et priez mon ami, le petit pâtre de Lans-le-Bourg de vouloir bien venir s'asseoir à côte de la petite signora, comme il l'a fait autrefois là-bas dans la montagne, ajouta-t-elle en montrant une place sur le divan auprès d'elle.

— Oh ! cela, dit Jacques en s'asseyant à la place que Regina lui indiquait, de grand cœur, signora.

Quand Jacques fut près d'elle, quand la princesse put voir ce beau jeune homme qui la contemplait d'un œil hardi, elle s'avisa un peu tard qu'ils n'étaient plus dans les Alpes, elle et lui, deux enfants simples auxquels toutes les familiarités sont permises ; la pudeur de la jeune fille courba ce front altier, et elle dit à Jacques d'une voix mal assurée :

— Je vous semble peut-être bien peu réservée, monsieur, mais il faut un peu d'indulgence avec moi, voyez-vous. Je suis une enfant volontaire à laquelle on a trop souvent passé ses caprices. Quand les enfants n'ont pas de mère, vous savez, leur éducation s'en ressent toujours. Aussi, je crois [illegible] lins, on devrait plutôt les plaindre.

— Vous n'avez plus de mère ? dit Jacques avec une singulière émotion. Quoi si jeune !

— Je ne l'ai jamais connue. Mais qu'avez-vous donc ? comme vous êtes ému ! Pourquoi détournez-vous la tête ? Est-ce que vous aussi...

— Moi, signora, dit Jacques en montrant le portrait de sa mère avec un geste plein d'une douloureuse éloquence ; moi ! voilà six mois que la mienne est morte.

— Oh ! [illegible] jeune homme ! Nous la pleurerons ensemble, dit Regina avec un bon mouvement de cœur.

Ce mot n'eut pas plus tôt jailli du fond de son cœur [illegible], que Regina s'arrêta court, aussi interdite que Jacques de sa surprise.

— [illegible] Vous le [illegible] les premières paroles qui [illegible]

(*A suivre*)

Voir le numéro du 3 février

de bienfaisance de Tatavla prete aux écoles.

Nous avons dit en commençant que c'était une solennité extraordinaire, nous ajouterons que c'était une fete splendide et émouvante. La foule des [illegible] tants a témoigné à plusieurs reprises de sa sympathie pour cette Société, et montré par des actes l'intérêt qu'elle accorde à cette pieuse fondation, la plus ancienne et la mieux dirigée de notre capitale.

En terminant nous dirons que le nouveau local de la Société a été construit à l'aide des souscriptions des Tatavliotes *seuls* ; c'est un bel et spacieux édifice. Sa grande salle est un très-joli théâtre pouvant aisément contenir cinq cents personnes, et se prêtant admirablement à des lectures publiques, à des bals et à des réunions populaires, pour lesquelles un vaste emplacement est nécessaire.

Nous souhaitons à cette Société de bienfaisance la plus complete réussite, et nous espérons que le public qui l'a si généreusement aidée pendant treize ans lui continuera son précieux concours.

Hier, vers 6 heures du soir, une collision qui heureusement n'a pas eu de suites fâcheuses a eu lieu à l'échelle de Courou-Tchesmé entre les bateaux N° 3, 6 et 23 au moment où ils allaient accoster cette échelle.

Après avoir fait des efforts inutiles pour accoster l'échelle d'Arnaoutkeui, les bateaux N° 3 et N° 23 retournaient à Courou-Tchesmé pour débarquer les personnes qu'ils avaient à bord.

Avant qu'ils fussent parvenus à s'amarrer à cette échelle, survint le N° 6, venant d'Ortakeui, et devant également toucher à Courou-Tchesmé. C'est sur ces entrefaites qu'a eu lieu la collision, le N° 6 est venu heurter la proue du N° 23, le choc a été assez violent mais il n'a causé que des dégâts de faible importance. Cependant les passagers prirent peur, et il s'en suivit une inexprimable confusion à bord des trois bateaux. C'était à qui se jetterait dans une barque ou dans un caïque, enfin la panique s'est calmée peu à peu et tout le monde en a été heureusement quitte pour un moment de frayeur.

La police a découvert un nouvel abus qui se commettait dans quelques débits de boissons à Galata. Les propriétaires de ces établissements, aussitôt qu'ils s'apercevaient qu'un de leurs clients était ivre, — le fait n'est pas rare, — mêlaient aux boissons qu'ils lui apportaient des substances narcotiques destinées à endormir leurs victimes, et à leur faire complètement perdre la mémoire de leurs faits et gestes. Le matin, lorsque ces individus se reveillaient ils étaient surpris de se voir entourés de bouteilles de verres et de tasses cassés. Ils ne se rappellaient pas avoir commis ces dégâts, mais il ne leur en fallait pas moins payer la carte, sans quoi le patron, menaçait d'appeler la police, et le malheureux ivrogne était bien empeché de prouver son affirmation, puisqu'il n'avait souvenance de rien.

L'autorité compétente a pris des mesures pour empêcher le renouvellement de cet abus.

On nous rapporte que dans la nuit de dimanche à lundi, un voilier sous pavillon grec, surpris par la tempete à l'entrée du Bosphore, a été jeté sur la côte de Cara-Boroum.

Le capitaine et tout l'équipage ont pu être sauvés grâce aux prompts secours apportés aux naufragés par les agents du service du sauvetage établi sur les deux rives du Bosphore.

Informations prises, la nouvelle du vol commis dans l'eglise de St-Benoît, à Galata, est exacte. Toutefois la valeur des objets soustraits a été considérablement exagérée. Ces objets représentent une valeur de cinq cent piastres environ et non de trois mille livres comme nous l'avons répété par erreur.

Un incendie a éclaté avant-hier matin à Galata, près de la rue Voïvoda. Le feu a été promptement éteint après avoir détruit deux maisons en bois.

Le *Phare du Bosphore* vient d'être suspendu pour deux mois. Voici le texte de l'arreté de suspension qui frappe notre confrère :

SUBLIME-PORTE

MINISTERE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 3 février, 22 janvier 1874.

Attendu que le *Phare du Bosphore* a fait suivre le second avertissement, dont il a été l'objet, de réflexions déplacées et d'insinuations malveillantes à l'égard du Gouvernement Impérial.

Attendu que, loin d'abandonner le système qui avait motivé cet avertissement et malgré la défense faite aux journaux de s'occuper des questions religieuses, il a inséré, dans un de ses derniers numeros, un article reproduit d'un journal étranger, *La Liberté*, renfermant des nouvelles dont il connaissait parfaitement l'inexactitude ;

Le *Phare du Bosphore* est suspendu pour deux mois, à partir de ce jour ;

Notification du présent décret est donnée à M. Kyriacopoulo, directeur-responsable de la susdite feuille.

Nous sommes prié, par la Direction des Postes et Télégraphes, de porter à la connaissance du public que par suite de la rigueur de la saison la voie ferrée n'étant praticable que jusqu'à Tchataldja, les valises postales d'avant-hier et d'hier, à destination de la Roumélie, n'ont pas pu être expédiées jusqu'à aujourd'hui.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc l'HARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 5 Février, 1874

Lever du soleil	7 h. [illegible]
Coucher »	5 » [illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen..	6 » [illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	761.5
Thermomètre	nég.1.8
Minima	neg 4.8
Maximade la veille	4.5
Direction et force du vent	N. modéré.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

[illegible]	parroe latina	Beyrohut
[illegible]	Spiridiane Paristiano	Cefalonie
Watughiolo Abagi [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Constantin [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 1	Pieuchot	Athènes
Horeo haviarohan	Tasi	Genes.
Cons/ple. Carapet effendi et assayantz	Sali ogli	Tiflis
Pos ten Nicotu Constantin is Stavrodromion is Cons/ple	Lambrinos Scampaki	Athènes
Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis danieil	Smyrne
Brunet	Dufour	Brousse
Recanali	Paolina Zucchi	Livourno
Serkisof Cie.	Pirasset	Genf
Praprietaire del ovo ban Taouk Pazar Rivanevich	Oner	Meteovich
Kirion Kostakin Pastorinin	Kecos	Adrinople
Stefano Iffo Yéni-Tcharchi 33	Iffo	Rostoff
Athanass. Balegianin	Const. Satr Idas	Carpenis

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

MERSINA, 12/24 janvier 1874.

La grande sécheresse de l'annee passée a anéanti complètement la récolte dans le district de Mersina. La situation de beaucoup de villageois était telle qu'ils n'avaient pas de quoi se nourrir jusqu'à la nouvelle récolte. Les grains nécessaires aux semailles leur faisaient défaut. Ordinairement c'est la caisse d'épargne du district qui dans de pareilles circonstances doit avancer de l'argent aux agriculteurs.

Malheureusement, l'argent de la caisse d'épargne de Mersina se trouvait précisément entre les mains des villageois et des agriculteurs. Ceux-ci, par suite de la mauvaise récolte de l'année passée, se sont trouvés dans l'impossibilité de restituer les sommes qu'on leur avait prêtées. Il était évident qu'on ne pourrait compter sur un encaissement pour venir en aide aux nouveaux besoins des agriculteurs.

Notre *caïmacam* et notre *medjlis-idaré* ont exposé d'une manière assez claire l'état des choses au gouverneur général d'Adana. Le vilayet, tout en reconnaissant la gravité de la situation de tant de pauvres familles nous a renvoyé encore à notre caisse d'epargne qui n'a pas un para en caisse. En attendant, l'époque des semailles était arrivée, et on ne savait où trouver l'argent nécessaire pour faire face à un besoin urgent. Le vilayet nous avait abandonné à nos propres ressources, quand heureusement une combinaison présentée par deux honorables et riches négociants de Mersina et acceptée par le Gouvernement local a mis un terme à l'anxiété de tant de pauvres familles, MM. C. Mavromati et Lichiardopoulo ont offert à titre de *prêt gratuit*, pour une année, le blé et l'orge nécessaires aux semailles jusqu'à la concurrence de cent mille piastres, au prix du jour de la place. Cette avance aux agriculteurs, a été faite au nom et sous la responsabilité de la caisse d'épargne de Mersina. La distribution des grains a eu lieu sous la surveillance de l'autorité avec toutes les formalités nécessaires pour assurer le remboursement en nature ou en argent à l'époque de la récolte prochaine.

L'autorité et la population sont unanimes à reconnaitre le service signalé rendu à tout notre district par ces deux négociants, et nous n'avons que des remerciements à leur adresser pour leur action philanthropique.

Quelques difficultés ont surgi entre le vice-consul de France et l'agent consulaire de Grèce, à propos d'une perquisition [illegible] fond de la question n'étant [illegible] simple présomption, [illegible] difficile à prouver [illegible] à constater. On prét[illegible] existe une certaine antipathie [illegible] ces deux agents, qui ont [illegible] l'autorité locale dans leurs [illegible] disposition ou [illegible] de Conspie et celui d'Alexandrie. Le jour réglementaire de l'arrivée du vapeur venant de Conspie et Smyrne était le vendredi matin. Celui venant de la Syrie arrivait toujours le lundi [illegible] suivant pour repartir dans l'après-midi du même jour pour Smyrne et Constantinople. L'intervalle de soixante heures entre les deux bateaux suffisait au commerce de Tarsous et d'Adana pour recevoir ses lettres de Smyrne et Conspie et renvoyer ses réponses par le bateau venant de la Syrie. D'après le nouvel itinéraire le vapeur de la ligne de Syrie arrivera le dimanche et partira le même jour pour Conspie. [illegible] combinaison 36 heures [illegible] et expédier les réponses par le bateau venant de Syrie. Cette mesure est vraiment regrettable.

Les travaux de la route ont été repris et marchent régulièrement. La construction de plusieurs ponts est conduite avec célérité. Lorsque ces ponts seront achevés la chaussée déjà existante, pourra être utilisée pour la circulation des chariots et des arabas.

Depuis quelque temps nous entendons dire que le concessionnaire du chemin de fer d'ici à Tarsous et Adana fera commencer incessamment les travaux. Pourtant, jusqu'à aujourd'hui nous n'avons vu aucun indice de nature à nous convaincre que le projet en question est sérieux.

PRESSE ÉTRANGERE.

La lettre du comte de Chambord

M. le comte de Chambord vient d'adresser au rédacteur en chef de l'*Union*, M. Laurentie, la lettre suivante :

« Frohsdorf, 21 janvier.

» Je ne veux pas, mon cher Laurentie, laisser passer ce terrible anniversaire du 21 janvier, sans vous donner un témoignage tout particulier de mon affection et de ma reconnaissance. Je n'oublie pas que vous naissiez le jour même où la révolution commettait le plus grand de ses crimes, et qu'avant même d'avoir atteint l'âge d'homme, vous étiez déjà le plus vaillant défenseur de la cause royale.

» Vous êtes sur la breche depuis plus de soixante ans, et vous n'avez connu ni trève ni repos.

» Quelle transformation verrions-nous s'opérer dans une société inquiète et troublée comme la nôtre, si chacun, à votre exemple, faisait du travail une consolation et une force contre les maux de la vie !

» Vous avez résolu ce grand et difficile problème de traverser les époques les plus agitées, d'etre mêlé aux luttes les plus ardentes, et d'imposer une profonde estime à tous les adversaires de vos convictions et de votre foi.

» J'éprouve un vrai sentiment de fierté en pensant que le doyen vénéré de la presse française, dont le nom est entouré de tant de sympathie et de respect, est un des mes plus fidèles amis. Que Dieu, mon cher Laurentie, vous accorde encore de longues années pour l'honneur des lettres, et vous donne la joie d'assister au triomphe de la cause que vous aviez si noblement servie, c'est le vœu le plus ardent de mon cœur.

» Il m'est doux, en ce triste jour, de reporter vers vous mon meilleur souvenir, et de vous renouveler l'expression de ma constante amitié. »

« HENRI. »

La capitulation de Carthagene.

Nous empruntons au *Times* de Londres les articles de la capitulation de Carthagène, que lui a envoyés son correspondant spécial.

Voici la traduction de ce document :

Considérant l'héroïque défense faite par la place de Carthagène et considérant les propositions présentées par la junte révolutionnaire, le général en chef de l'armée de siège et la junte susdite ont arrêté entre eux les articles suivants :

1° Un pardon général est accordé à tous les défenseurs. Il ne sera institué de poursuites que pour des faits criminels. Tous les officiers de l'armée et des troupes regulières et mobilisées (milice) seront envoyés à Madrid pour que le gouvernement puisse les expédier partout où il le jugera convenable, conservant à tous ces officiers le même grade qu'ils avaient avant la révolution. Les bataillons de Mendigorria et d'Iberia seront dissous et les individus qui les composaient incorporés dans d'autres corps sans qu'aucune pénalité leur soit appliquée.

2° La vie, les biens et les intérêts de tous les défenseurs de Carthagène seront respectés. Les condamnés sortis du bagne seront réintégrés dans leurs prisons, mais sans augmentation de peine, le pardon leur étant accordé pour le fait de leur rebellion.

3° D'autre part, la place sera rendue avec ses forts, ses vaisseaux, ses arsenaux, et ses armes au général en chef de l'armée de siége.

4° Les volontaires et les troupes mobilisées (milice) déposeront leurs armes à leurs casernes respectives.

Une heure après le présent arrangement, cette convention devra être approuvée ou rejetée par la junte de Carthagène, et la reddition de la place aura lieu à huit heures du matin le jour suivant.

6° Les membres de la junte revolutionnaire seront seuls exceptés du bénéfice du présent pardon.

Voici la réponse de la junte :

Au nom de l'héroïque peuple de Carthagène et dans le but si désirable de ne pas prolonger les souffrances de ses habitants ; en considération des conditions offertes par le général commandant en chef,

Les conditions sont acceptées.

S. Exc. est libre d'occuper les places avec les forces sous son commandement demain à huit heures du matin.

Les cartes du dépôt de la marine pendant l'année 1873.

Nous empruntons au rapport lu par le secrétaire général à la dernière assemblée générale de la Société de géographie, M. Charles Maunoir, quelques documents importants sur les travaux trop peu connus du dépôt de la marine française :

Le dépôt de la marine a fait exécuter cette année de nouvelles reconnaissances sur les côtes de France. La mission confiée dès l'année dernière à trois ingénieurs hydrographes sous la direction de notre collègue M. Adrien Germain, a été achevée cette année au commencement de mai. Elle aura pour conséquence la refonte plus ou moins complète de toutes les cartes du littoral, entre la frontière d'Italie et la frontière d'Espagne, et la publication de nouveaux plans des embouchures des fleuves, particulièrement de l'embouchure du Rhône. Sur ce point, M. A. Germain a étudié avec beaucoup de soin, comme vous avez pu le voir dans un des derniers numéros du Bulletin, la marche des atterrissements.

La reconnaissance nouvelle des passes nord de la Gironde, demandée par la chambre de commerce de Bordeaux, a été exécutée par M. l'ingénieur Manen, chargé déjà des reconnaissances précédentes. Elle a eu pour résultat de constater que les conditions principales de navigation ne s'étaient pas sensiblement modifiées à l'embouchure du fleuve depuis l'année dernière.

Afin de constater l'influence des travaux déjà exécutés au Socoa, une reconnaissance de la baie de Sainte-Jean-de-Luz a eu lieu cette année ; elle a été exécutée par M. l'ingénieur Bouquet de La Grye.

En Algérie, M. le capitaine de vaisseau Mouchez vient d'achever les travaux hydrographiques dont il avait été chargé dès 1867, il y a lieu de signaler à ce propos l'ingénieuse idée qu'a eue le commandant Mouchez, de recourir aux distances zénithales des contours de ce côte prises du haut des falaises, pour déterminer les détails topographiques de certaines parties inabordables.

M. le capitaine de frégate Chambeyron a terminé, en Nouvelle-Calédonie, les travaux de détail qu'il avait entrepris principalement sur la côte ouest, pour reconnaître les principaux bras de mer situés entre la côte et les récifs au large.

Pour la Cochinchine, vous avez vu avec grand intérêt le travail considérable dans lequel M. le commandant Bigrel a mis en œuvre toutes les cartes qu'on possédait jusqu'à ce jour. M. le sous-ingénieur Heraud, l'auteur de savantes recherches sur les marées de Cochinchine, se rendra prochainement à Saïgon pour relier par une triangulation générale très-précise tous les travaux partiels qui ont servi à la construction des cartes utilisées par le commandant Bigrel.

Les levés des côtes de Tahiti ont été continués par M. le lieutenant de vaisseau Cornu-Gentille, dont le travail comblera les lacunes qui existent entre les travaux de MM. Gaussin, Leclerc et Bonne.

Enfin le sous-ingénieur Hanusse vient d'être chargé par le ministre de se rendre au port de Sabanilla, sur la côte de la Nouvelle-Grenade, afin de determiner exactement la position de ce point régulièrement fréquenté par nos grands paquebots transatlantiques. Il doit ensuite réviser le plan de la rade de Fort-de-France à Martinique.

En dehors de la publication des travaux exécutés par les ingénieurs hydrographes et officiers français, le service de l'hydrographie générale, confié aux ingénieurs résidant à Paris, continue la reproduction des cartes étrangères, destinée à compléter la collection des cartes françaises relatives aux différentes mers du globe. Cette année, 130 nouveaux plans ou cartes seront venus s'ajouter aux 3,155 cartes déjà publiées par le dépôt de la marine. Des corrections incessantes sont, d'ailleurs, faites aux cartes anciennes par le même service, afin de les tenir au courant des connaissances nautiques.

Aux ouvrages périodiques publiés antérieurement, comme l'*Annuaire des marées*, les *Annales hydrographiques*, si pleines de précieux renseignements, le dépôt de la marine vient d'ajouter un nouveau recueil qui porte le titre de *Recherches hydrographiques sur le régime des côtes.*

Enfin, de nouvelles instructions nautiques, donnant des renseignements sur la navigation, sur la nature des côtes, etc., ont également paru cette année et sont en cours de publication. Quelques-unes, comme le *Pilote de la côte de France*, rédigé par M. Thomassin pour la partie comprise entre Tréguier et Granville, par M. Estignard pour la partie située entre Cherbourg et le Havre, proviennent de travaux français. D'autres sont les reproductions de travaux étrangers qui sont traduits et revus par les soins des officiers de marine attachés au service des instructions.

(*Journal Officiel.*)

Le Japon.

La *Gazette de Venise*, généralement bien informée en ce qui concerne le Japon, contient quelques nouvelles assez intéressantes de ce pays, datées de Tokio (Yédo), 10 novembre 1873 :

Le conseiller d'Etat, Kido, membre de la grande ambassade envoyée aux Etats-Unis et en Europe de retour au Japon, a publié, sur les observations recueillies pendant cette tournée, un livre qui fait en ce moment sensation dans l'empire de l'extrême Orient. L'auteur y développe les vues et les espérances du parti auquel il appartient, et dont il est le chef, le parti libéral. Cet ouvrage est en ce moment le sujet de toutes les conversations dans les sociétés éclairées de la capitale. Pour ce qui est de la forme, on y sent l'influence de l'ancienne littérature chinoise, ce qui, pour le Japon, équivaut à ce que chez nous on appellerait la littérature classique de la Grèce et de Rome. Quant au fond il y circule un courant d'esprit moderne.

C'est ainsi qu'on y lit des maximes telles que celle-ci, qui n'est pas neuve en Orient, mais qui y est, depuis longtemps, tombée en oubli : « La loi est le véritable souverain du pays ; le gouvernement est fait pour le peuple, et non le peuple pour le gouvernement. » Toutes les assertions sont appuyées de preuves historiques, empruntées non seulement à l'histoire nationale, mais encore à celle de tous les pays ; on y rappelle notamment, et comme un avertissement utile, le sort de la Pologne, et on y explique comment ce royaume a péri. Bref, malgré ses defauts, ses tendances doctrinaires et son manque de conclusions pratiques, cet ouvrage est destiné à faire époque dans l'histoire de la littérature japonaise.

Le Japon a trouvé un nouvel article d'exportation : le blé. Dans les environs de Hiogo, l'on en trouve d'excellent. Les Japonais ne consommant pas de pain et ne trouvant de goût qu'à des plats de farine très-fine, on exporte la plus grande partie du produit. C'est ainsi que des cargaisons complètes sont expédiées en Angleterre et si ce commerce est aussi avantageux que le sol est productif, nul doute que la culture du blé ne soit poussée à l'avenir avec beaucoup d'ardeur.

Mais la soie étant ce qui intéresse le plus les Européens dans les produits du Japon, disons que, jusqu'au 10 novembre, on avait exporté 1,125,478 cartons d'œufs de vers à soie. D'abord les prix avaient été exorbitants ; puis, ils avaient baissé ; de grandes quantités, de qualité moindre, avaient été expédiées de la province de Simamoura, et le commerce sur cet article était très-actif. Le consulat général japonais va être transporté de Venise à Milan, centre de l'industrie séricicole. Venise pourtant, vu ses relations de commerce et de navigation avec le Japon, conservera un consulat, et Rome aura un vice-consulat.

La fete de Boston

Les journaux de Boston (Etats-Unis) contiennent le récit des fêtes commémoratives qui ont eu lieu en cette ville le 16 du mois dernier pour célébrer l'acte mémorable qui s'y etait passé il y a un siècle, et qui avait été le point de départ de l'indépendance américaine.

Le 16 decembre 1773, dix-sept patriotes déguisés en Indiens mohawks, s'introduisirent à la faveur de la nuit dans la rade de Boston, et, se glissant à l'intérieur de trois navires des Indes-Orientales, à l'ancre dans le port, après s'être rendus maîtres des équipages, ils jetèrent à la mer la cargaison entière, soit 342 caisses de thé. Ce coup hardi marque la fin de la domination anglaise aux Etats-Unis. Les colonies demandèrent d'être déclarées indépendantes et de pouvoir envoyer des représentants au parlement ; leur requête ayant été rejetée, elles s'insurgèrent contre la Grande-Bretagne, qui se montrait si dure à leur égard.

Le souvenir de ce jour mémorable s'est perpétué dans la création d'un cercle, dit *Boston Teaparty*, cercle qui, on le comprend, a célébré avec plus d'entrain qu'aucune autre réunion le centenaire dont nous parlons.

Deux meetings monstres avaient été convoqués à Tremont-Temple et à Faneuil Hall, sous la présidence de M. le gouverneur Washburn et de M. Josiah Quincy. Des représentations dramatiques, des tableaux vivants rappelaient le souvenir de la scène même qui s'était passée il y avait un siècle. La description de Brancroft fut récitée publiquement, et la fête se termina par un thé monstre offert par les dames des premières familles, dans le costume de 1773, et par de jeunes mohawks, qui, de plus, présentèrent à chacun des assistants une véritable caisse de vrai et excellent thé. Seulement avait-on mal calculé le chiffre des assistants ou le goût du thé avait-il été, ce jour-là, plus vif que de coutume ? Ce qui est certain, c'est que beaucoup de personnes durent se retirer, sans prendre part au festin.

La ligue des femmes pour l'obtention du droit de suffrage, *Women Suffragists*, a cherché à tirer parti de la circonstance. Voici quel est leur mode d'argumentation : de même que les colonies américaines, se fondant sur ce qu'elles contribuaient aux dépenses de la mère patrie, réclamaient leur représentation au parlement, nous demandons, nous, le droit de suffrage par la même raison. Ne payons-nous pas les impots ? Les femmes de 1873 sont donc dans les mêmes conditions que les colonies de 1773.

On citerait bien d'autres idées bizarres de ceux qui, dans la célébration de la fête s'inquiétaient plus de leur intérêt particulier que des événements de 1773. Ces excentricités ne diminuent pas encore le coté patriotique de la fête.

On signale surtout comme intéressants les discours prononcés par le président de la Société historique de Massachusetts, M. Winthrop, et par M. Washburn. On a remarqué que, sur ce terrain délicat, les orateurs ne s'étaient laissé aller à aucune récrimination amère contre leurs anciens maîtres et que leurs discours étaient, au contraire, empreints d'un remarquable esprit d'impartialité.

(*Journal Officiel*)

L'Impôt sur le revenu.

On lit dans le *Soir* :

Nous avons exposé, dans un précédent article, aussi succinctement que possible, l'application de l'impôt du revenu en Angleterre et aux Etats-Unis, et nous avons fait ressortir les avantages que ces deux pays en ont retirés. Nous allons rappeler maintenant les diverses tentatives qui ont été [illegible] indiquerons ensuite sur quelles bases [illegible]

L'impôt du revenu existait, en France, avant la révolution de 1789 ; mais son assiette, très inégalement et surtout partialement établie, ne permettait pas d'en retirer toutes les ressources espérées. Certaines classes de la société en étaient exemptes, et les charges pesaient si lourdement sur quelques-unes, qu'elles soulevèrent souvent de vifs murmures et contribuèrent, dans une grande proportion, à favoriser le progrès du mouvement [illegible]

Des hommes d'Etat d'une grande valeur, des financiers, des légistes de cette époque, inquiets de la tendance des esprits et froissés dans leurs sentiments d'équité par l'improportionnalité des charges publiques, élevèrent souvent la voix pour réclamer des réformes. Leurs projets, que l'histoire nous a conservés, dénotent un plan conçu d'impôt du revenu sur des bases plus justes et plus productives. Vauban, dont on a souvent cité le [illegible] à notre avis, disait, dans sa *Dîme royale*, publiée en 1707 : « C'est une obligation naturelle aux sujets de toutes conditions de contribuer à proportion de leur revenu ou de leur industrie, [illegible]

Quelques années plus tard, le grand financier écossais, Law, offrait au régent, pour combler le déficit, un projet de *denier royal* qui, [illegible] de l'*Impôt du dixième*, n'était en réalité qu'un système d'impôt sur les revenus. Lorsque se fit l'heure des grandes réformes, le dernier grand ministre de la monarchie, Necker, s'adressant à l'Assemblée nationale lui demanda de voter l'abandon du quart du revenu pour tirer la France de l'abîme où s'engouffrait son crédit. Mais son établissement était difficile : le cadastre n'existait pas, et la [illegible] des rastes était trop vive pour obtenir un [illegible]

L'Assemblée [illegible] opposition [illegible] décrétant une sorte d'impôt du revenu basé sur le loyer, qui représentait [illegible] le degré de fortune du contribuable. De ce jour, les taxes directes et indirectes se multiplièrent, frappant indistinctement sur les personnes et sur les choses, et se répartissant inégalement sur toutes les conditions ; l'impôt du revenu, proprement dit, fut malheureusement abandonné à une époque où il eût pu s'implanter, et par une Assemblée [illegible]

L'impôt du revenu fut de nouveau proposé en 1848, sous forme d'impôt de répartition, par M. Goudchaux, ministre des finances, et rejeté par l'Assemblée constituante. Repris l'année suivante par M. H. Passy, l'un des économistes les plus distingués de l'école française et ministre des finances, il fut soumis en août 1849 à l'Assemblée constituante. Le projet du ministre reposait sur des bases plus larges et plus justes que celui de son prédécesseur ; le droit était de 1 pour 100 sur l'ensemble de la fortune et des facultés des contribuables, et devait fournir à l'Etat des revenus assez importants. Malgré la modicité de son taux, cet impôt fut repoussé par la majorité de l'Assemblée. A cette époque, il est vrai, le parti révolutionnaire, imbu de folles et dangereuses utopies, prêchait l'abolition de la propriété, et ses manifestations [illegible] l'inquiétude. L'Assemblée [illegible] du revenu l'un des [illegible] Il fut de nouveau proposé, en juillet 1871, [illegible] projet, bien qu'agréé sinon adopté par le gouvernement, ne fut pas pris en considération.

Après avoir ainsi successivement parcouru diverses périodes, pendant lesquelles blâmé par les uns, prôné par les autres, il a donné lieu à de violentes polémiques et à de curieuses études scientifiques et sociales, l'impôt du revenu a eu de nouveau les honneurs de la tribune en décembre 1871. Les charges considérables dont nos désastres avaient grevé les budgets nous laissaient en présence d'un formidable déficit, et la première pensée qui vint aux hommes pratiques de l'Assemblée nationale fut de présenter un système financier, en tête duquel figurait l'impôt sur le revenu.

Quiconque a suivi les curieux débats soulevés à cette occasion à la tribune législative doit se rappeler le brillant tournoi oratoire auquel prirent part tour à tour MM. Thiers, Wolowski et Pouyer-Quertier, mais où les plus illustres d'entre eux, oubliant ou reniant les doctrines de leur jeunesse, employèrent à repousser cette taxe un talent que la thèse contraire eût certainement grandi. En effet, l'Assemblée nationale, vivement impressionnée par un discours de M. Pouyer-Quertier, qui, par une inconcevable méprise, avait donné lecture aux députés d'un passage tronqué d'un discours du ministre des Etats-Unis, et obéissant de plus à un sentiment de satisfaction propre, rejeta l'impôt du revenu dans la séance du 27 décembre.

A toutes les époques que nous venons de parcourir, [illegible] l'impôt du revenu : d'une part, l'égoïsme des classes possédantes, et de l'autre, l'esprit destructeur et les excès du parti socialiste.

En suivant attentivement les discussions auxquelles cette taxe a donné lieu, on voit se reproduire les mêmes arguments contre son introduction dans la législation fiscale de notre pays — En France, où les mots ont une puissance énorme, [illegible] me insensé, selon qu'on veut représenter à tort ou à raison une doctrine subversive ou un système réorganisateur. Le mot d'*impôt sur le revenu* est de ce nombre.

Et cependant que renferme-t-il qui ne soit logique et naturel ? Tous les impôts, quels qu'ils [illegible] une part du revenu prélevée au bénéfice de l'Etat pour le paiement des dépenses publiques ? Mais alors, nous dira-t-on, si tous les impôts sont des impôts sur le revenu, pourquoi demander la création d'un impôt spécial sur le revenu ? C'est faire double emploi. — A cela nous répondrons que les impôts indirects, l'impôt sur le sel, sur le sucre ou sur tout autre objet de consommation, sont bien des impôts sur le salaire, sur le revenu, mais qu'ils sont improportionnels, puisqu'ils frappent sur le [illegible] le pauvre dans les [illegible] tir plus équitablement les charges communes. De plus est-il juste que le propriétaire d'un immeuble qui lui donne un revenu de 10, 20 ou 100,000 fr., paie à l'Etat 5, 10 ou 20 0/0 de son revenu, tandis que le rentier dont le nom figure au Grand-Livre pour le même revenu est exempt de toute imposition ? Assurément non. Nous soulevons un problème délicat ; nous n'ignorons pas que l'impôt sur la rente a rencontré d'ardents adversaires ; mais, lorsque l'on étudie la question de haut, les arguments de ces adversaires deviennent bien faibles. En effet, on a objecté que l'impôt sur la rente rendrait les emprunts impossibles dans l'avenir, et que l'Etat, en l'établissant, manquerait à des engagements sacrés.

La première hypothèse ne nous paraît pas de nature à convaincre les partisans de l'impôt, attendu que nous considérons l'emprunt comme impossible de longtemps, même en admettant des circonstances politiques ou économiques fort graves, et que, de plus, l'application de l'impôt du revenu dispenserait de l'obligation de recourir à l'emprunt (l'Angleterre nous l'a prouvé en 1854). Quant à la seconde hypothèse, nous pourrions répondre qu'en principe nous regardons comme un droit indéniable de l'Etat de changer les clauses de ces contrats, lorsque la justice, l'intérêt général et les circonstances le commandent. Lui a-t-on nié le droit de convertir sa rente en 1825, sous le ministère de M. de Villèle, ou en 1852, sous M. Fould ? Certes non, et cependant cette conversion causait une perte réelle à un certain nombre de rentiers. Ainsi donc l'objection formulée contre l'impôt sur la rente ne repose pas sur de fondement [illegible]

Il est une autre objection qu'on fait à l'impôt du revenu, et c'est principalement celle qui se produit avec le plus d'énergie, et dont les adversaires de l'impôt abusent pour soulever ou réveiller les antipathies de ceux qui possèdent. C'est l'inquisition des fortunes ou le danger de la déclaration, qui entraîne la publicité et peut faire naître les convoitises et la haine du pauvre contre le riche.

Il est peu de personnes dont on ne connaisse à peu près les ressources, et dont la fortune mobilière ou immobilière ne puisse être évaluée à un taux approximatif par ceux qui les entourent. Dans ce cas, y aurait-il un danger plus grand à déclarer la fortune réelle plutôt que de la laisser évaluer d'une façon approximative, par conséquent fantaisiste ? [illegible] fication d'estimations erronées, beaucoup plus dangereuses que la connaissance de la vérité. Pour les revenus provenant de l'industrie et du commerce, nous avons indiqué, dans notre précédent article, le mode d'application de l'impôt en Angleterre, et nous croyons qu'on peut y avoir recours. Pourquoi n'établirait-on pas un conseil supérieur auquel on adresserait sous pli cacheté la déclaration de la fortune ou du revenu ? On craint la fraude ? Mais croit-on que la fraude ne se glisse pas actuellement dans la perception des impôts existants ou dans les déclarations de la douane ? Qu'on établisse des lois sévères contre les prévaricateurs, et qu'un contrôle consciencieux soit créé pour surveiller ceux dont la bonne foi pourra être soupçonnée. Quant aux craintes résultant des menaces du parti socialiste, nous les croyons exagérées. Nous ne pensons pas que les appétits démagogiques n'existent ; mais il faut également compter sur le sentiment conservateur des masses, accru chaque jour par la possibilité et la facilité d'acquérir, et dont le danger doublerait la puissance. [illegible] obstacle à la propriété, nous pensons au contraire [illegible]

[illegible] admis, [illegible] pas plus de difficultés qu'il n'en a souffert en Angleterre, et cette dernière pourrait elle-même nous servir de modèle. On pourrait, par exemple, faire des catégories ou cédules basées sur la somme des revenus, sur leur variabilité, leur stabilité ou leur permanence. Afin d'épargner la classe laborieuse, la loi excepterait de l'impôt les traitements inférieurs à 2,500 francs ; M. Wolowski avait fixé le chiffre de 1,200 francs, mais nous considérons cette limite comme insuffisante en présence de la cherté de la vie et des nécessités sociales actuelles. Le résultat de cette politique financière serait immense. D'après les évaluations les plus étudiées et les mieux fondées, la richesse de la France serait de 150 à 200 milliards, donnant un revenu moyen de 12 milliards. Sur ces 12 milliards, 8 à 10 milliards seraient imposables à la taxe du revenu, ce qui, à la taxe de 2 0/0, produirait au Trésor la somme annuelle de 160 à 200 millions. Les chiffres que nous donnons là ne sont pas fantaisistes, mais proviennent de recherches savantes des économistes les plus distingués de notre époque. Or, remarquons [illegible]

encore s'accroître avec la perfection de la per-p tion et l'habileté ou la franchise des déclarations. Le Trésor pourrait alors anéantir d'un trait de plume 100 ou 150 millions de taxes indirectes nuisibles au développement de la prospérité commerciale et industrielle, et il se trouverait à la tête d'un excédant de 150 à 200 millions qui, s'accroissant de 200 millions à l'expiration de l'amortissement de la Banque, lui permettrait de réorganiser le pays et d'appliquer une part fort belle encore à l'extinction de la dette.

Pour quiconque veut étudier de près les notes que nous venons d'exposer, il n'y a là ni fantasmagorie ni rêverie ; tout est sensible, palpable, géométrique. Les publicistes les plus versés dans les questions de finances, les économistes les plus distingués connaissent la puissance de cet impôt, et beaucoup en ont recommandé l'application. En dehors de sa productivité, il a les qualités les plus voisines de la perfection ; en matière fiscale, il est le plus juste, parce qu'il est susceptible de s'adapter aux variations de la richesse et des facultés des contribuables ; il est le plus universel, parce qu'il atteint directement et positivement tous les revenus.

Personne, aujourd'hui, après les essais qui en ont été faits en Angleterre et aux Etats-Unis, ne peut nier les avantages immenses qu'on en peut retirer. L'impôt du revenu n'a, aux yeux des conservateurs timorés, que le tort d'être né ou d'avoir toujours été proposé à des époques anormales. Nous l'avons déjà dit, c'est l'impôt des grandes crises.

D'ailleurs les vaines terreurs qu'il provoquait tendent à s'atténuer ; et les diverses propositions qui ont été faites à l'Assemblée nationale, et dont quelques-unes émanent de députés appartenant à la classe des riches propriétaires fonciers, indiquent une tendance marquée vers le retour à cet impôt. Après les essais infructueux auxquels s'est livrée la commission du budget, il a été prouvé pour tout esprit pratique que le budget ne pouvait être efficacement équilibré que par un impôt direct, d'un rapport assuré et suffisant.

Nous avons donc lieu d'espérer que l'Assemblée nationale, rappelée au juste sentiment de la situation actuelle, abandonnera ses antipathies et adoptera l'impôt du revenu. Sir Robert Peel aussi fut, dès l'abord, opposé à cet impôt et le combattit de toute la puissance de son talent ; mais, le jour où il en reconnut la nécessité absolue, il laissa de côté ses rancunes et adoptant loyalement l'income-tax, il s'en servit pour donner à sa patrie une législation commerciale, industrielle et financière, qui a fait sa grandeur.

Le service militaire obligatoire en Russie et les tribus nomades.

En Russie, on s'attend de jour en jour à la promulgation de la loi sur le service militaire obligatoire. On avait dit d'abord que cette loi rencontrerait des difficultés en ce pays à cause de la nature des peuples si divers qui l'habitent, et notamment des tribus nomades changeant souvent de résidence. Voici, à ce propos, des renseignements qui serviront à éclaircir la question :

Les tribus non sédentaires qui habitent la Russie sont divisées officiellement en *brodjats chije*, errantes, et en *kotschujuschtschije*, nomades. Les premières errent en effet librement dans le pays et ne reviennent jamais dans des contrées déterminées. Ce sont des peuples chasseurs qui vivent par familles et se fixent là où le gibier abonde. Ces peuples ne se composent, en Sibérie, que des Ostjaks, des Samoyèdes, des Tongouses, et dans la Russie européenne que des Wogouls.

Les nomades, au contraire, vivent en tribus et en communautés ; chacune de ces communautés habitent un terrain déterminé, qu'elles changent tous les ans, à une époque fixe, pour y revenir après des intervalles réguliers. L'été, ces peuples le passent d'ordinaire sur les crêtes des montagnes, ou bien dans les endroits de la steppe où le gazon croît menu, mais dru, la neige y étant tombée en abondance pendant l'hiver. L'hiver, ils le passent dans les vallées basses, près des rivières où le gazon, assez élevé, n'a pas été brûlé, pendant l'été, par les ardeurs du soleil.

La périodicité de ces changements de résidence est réglée d'une façon si exacte que pour qui connaît les habitudes d'une tribu, il est facile de savoir à quel endroit, à un moment donné de l'année on trouvera telle ou telle fraction de tribu. La moindre modification dans l'itinéraire en usage doit être concertée à l'avance avec les voisins, sinon des luttes sanglantes se produisent. Comment serait-il possible d'errer au hasard dans le pays, avec des troupeaux considérables.

Le chiffre de la population nomade est assez exactement connu dans les districts soumis depuis longtemps à l'autorité russe. Chez les Kirghises, par exemple, le gouvernement est à même de se renseigner parfaitement par les collecteurs d'impôts et par les administrateurs de district, sur les moindres particularités, sur le nombre et la nature de la population nomade.

Ce qui précède prouve déjà que le recrutement n'offre aucune difficulté chez les nomades, le gouvernement ayant en main tout ce qu'il faut pour exercer un contrôle suffisant.

Une partie des nomades est d'ailleurs habituée de longue date au service militaire. On a parlé des Baskirs comme d'un peuple parmi lequel ce recrutement ne serait pas facile. Or, le nom de Baskirs ne désigne pas un peuple particulier ; on comprend, sous ce mot officiel, toutes les populations tartares de la Russie qui ont fait partie de l'ancienne armée des cosaques baskirs. Les Burètes, de la Sibérie orientale, forment également une armée cosaque.

La difficulté n'est donc pas dans la levée des recrues. Elle est tout entière dans la question de savoir si plusieurs de ces tribus sont en état de fournir des recrues.

Pour ce qui est des nomades des montagnes, et des nomades proprements dits, écrit de Russie un correspondant de la *Gazette de Cologne*, il n'y a pas à en douter, surtout si on veut constituer avec eux des régiments de steppes, campant sous la tente, hiver comme été. Les nomades Kirghises, Mongols Kalmouks, sont des natures vigoureuses, capables de faire honneur au service militaire et qui constitueraient une cavalerie excellente, habitués qu'ils sont dès l'enfance à monter continuellement à cheval.

Comme troupes à pieds, ils seraient moins aptes au service, et le séjour en d'étroites casernes pourrait devenir fatal à ces libres fils du désert ; beaucoup d'entre eux succomberaient même à des maladies de poitrine.

Au point de vue économique, ces levées non-seulement n'exerceraient aucune influence fâcheuse sur la population des tribus, au contraire, elles produiraient un grand bien, car il existe, chez ces nomades, un excédant de forces qui ne demandent qu'à être utilisées. On peut le constater par le fait suivant : les districts russes, limitrophes des campements nomades, sont littéralement inondés d'ouvriers sortis de ces tribus.

Dans les mines et dans les endroits où on lave l'or, dans les villes et dans les villages du gouvernement de Tomsk, on trouve des milliers d'ouvriers kirguises. Le même phénomène se reproduit à Irkoutsk, de la part des Burètes et des Mongols.

Au contraire, les tribus qui se livrent à la chasse et à la pêche ne fournissent aucun ouvrier aux cités russes avoisinantes. Comment établir, chez ces peuplades Ostjaks, Tougouses, etc., le service militaire ? Qu'on se figure une de ces peuplades, émigrant par famille. On ne peut en détacher un membre sans que toute la famille ne périsse. Les vieillards sont, on le comprend, hors d'état d'aller en chasse pour nourrir cette famille, que trois ou quatre hommes vigoureux ont déjà de la peine à alimenter avec le gibier abattu. En outre, il n'est pas facile de retenir pour longtemps entre les murs d'une caserne un habitant des forêts qui n'a jamais dormi sous un toit ; il meurt à la longue de nostalgie ou de phthisie, ou bien, n'attendant pas si longtemps, il s'enfuit au bout de quelques jours, le châtiment le plus dur lui semblant préférable à cette existence nouvelle qu'il ne peut supporter.

Il est d'autres peuplades qui forment la transition entre les tribus nomades et les tribus errantes. Ce sont les Karagasses, les Wogouls, les Kottes, les Oshaks du Jénisséi, etc.; mais ces peuplades sont en voie d'extinction, comme certaines tribus indiennes, et leurs débris sont dans un état de dégénérescence physique qui les rend impropres au service militaire. On peut en dire autant des peuplades fixées en Sibérie et vivant exclusivement du produit de leur pêche, telles que les Ostjaks-Samoyèdes, qui sont également en voie d'extinction.

Les autres nomades, dont nous parlions plus haut, rempliront au contraire très-volontiers les devoirs du service militaire. Chez les Kirguises, par exemple, l'attrait d'un brillant uniforme et la perspective d'une nourriture passable suffiront pour pousser des milliers de jeunes gens à s'engager volontairement.

On voit donc que l'introduction du service militaire obligatoire, parmi les nomades, ne présentera pas de difficultés sérieuses, si ce service, comme il n'y a pas à en douter, est adapté au caractère et à la manière de vivre de ces nomades.

Atchin.

Nous empruntons à un journal allemand les détails qui suivent sur le pays d'Atchin :

« Ce pays occupe la partie Nord-Ouest de l'île de Sumatra ; sa superficie est d'environ 800 milles géographiques, et sa population de 2,000,000 d'habitants appartient à la race malaisienne.

Les Atchinois sont grands de taille et d'une constitution forte, d'un tempérament hautain et violent quoiqu'ils surpassent en intelligence et en adresse toutes les autres populations de Sumatra. Ils professent, pour la plupart, la religion mahométane.

La capitale compte 8,600 maisons occupées par 3,600 habitants environ. Le pays est généralement montagneux, mais très fertile, il produit du poivre, du café, du coton, du tabac et des légumes en grandes quantités. On y trouve aussi de l'or et des pierres précieuses en abondance. Une partie de l'île se trouve sous l'équateur, néanmoins elle jouit d'un climat modéré et le thermomètre s'élève rarement au dessus de 24 degrés Réaumur, tandis que la neige et la glace ne font leur apparition pas même sur les sommets des montagnes à une hauteur de 12,000 pieds au dessus du niveau de la mer. L'air y est salubre dans les districts montagneux, il n'en est pas ainsi cependant dans les plaines ou sur les bords de la mer. Les animaux sauvages abondent dans le pays d'Atchin. On y rencontre des éléphants, des tigres, des buffles, des rhinocéros et des orang-outangs. Les indigènes ne tuent jamais ces derniers car ils croient que l'âme de leurs ancêtres est entrée dans ces singes. Parmi les alliés des atchinois on compte les Battas anthropophages qui prennent, dit-on avec eux du sel et du citron quand ils marchent au combat pour se régaler des cadavres de leurs ennemis. »

FAITS DIVERS.

M. Eugène Pertuiset parti, pour une expédition à la Terre-de-Feu, écrit de Punto-Arenas une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

« Nous venons de traverser le détroit de Magellan, et je t'écris à la hâte, un pied sur le bateau, un pied sur la Terre-de-Feu.

« L'aspect n'est pas encourageant. Des marais et des crêtes de montagnes. A l'horizon, quelques fumerolle...

« Nous avons aperçu au nord-ouest de la terre de Désolation, un bateau monté par des Feugiens (Fueginos). Il y avait cinq hommes et trois femmes, entièrement nus les uns et les autres.

« Les hommes sont hideux ; ventre rond, longs bras maigres. Les femmes ne sont pas mal ; une même nous a paru jolie.

« ... Dans une anse se trouvent cinq grands bateaux dématés, provenant de naufrages.

« Les habitants de Punto-Arenas affirment que tous les hommes des navires naufragés ont été dévorés par les Fueginos.

« Mes hommes dressent les bateaux de caoutchouc qui doivent nous servir à traverser ou à remonter les nombreux cours d'eau que nous apercevons.

« Dans quelques minutes, le vapeur chilien nous abandonne à la grâce de Dieu.... J'espère bien être au cap Horn à la fin de janvier... »

* *

Le rapport publié annuellement sur la situation de la marine des Etats-Unis donne les renseignements suivants que reproduit l'*Army and navy Gazette* :

La flotte de guerre comprend 165 navires portant 1,269 canons, non compris les obusiers. Dans ce nombre, on compte 63 navires à vapeur autres que les cuirassés et les remorqueurs, portant 826 canons ; 29 navires à voiles portant 322 canons ; 48 cuirassés de 121 canons, et 25 remorqueurs. 8 nouveaux sloops de guerre sont en construction. Parmi ceux-ci, 4 sont construits dans les chantiers de l'Etat.

Les stations de croisière à l'étranger sont au nombre de cinq, qui sont : la station d'Europe, la station d'Asie, la station du nord de l'Atlantique, celle du sud de l'Atlantique, les stations du nord et du sud du Pacifique.

Les dépenses de la marine, pour la période comprise entre le 1er juillet 1872 et le 30 juin 1873, se sont élevées à 19,252,235 liv. st. ; à cette somme, il faut ajouter 864,589 liv. st. pour des travaux divers de réparations ou de reconstruction des bâtiments, docks, chantiers, etc. Le nombre des pensions payées aux marins invalides ou aux veuves de marins pendant la période indiquée précédemment a été de 3,283 ; elles ont absorbé une somme de 463,908 liv. st.

* *

Une torpille d'un nouveau genre, due à M. Toselli, et essayée en Italie, a fait l'objet d'une intéressante communication adressée par l'inventeur lui-même à la *Rivista marittima* et dont la *Revue maritime* nous fournit l'analyse :

La pensée d'apporter une modification à la manière d'enflammer les torpilles n'est venue à l'esprit de M. Toselli qu'après une série de travaux relatifs à un hydrotélégraphe imaginé par lui. Il prétend faire éclater une mine ou une torpille quelconque sans employer l'électricité, moyen qu'il considère comme dispendieux, incertain et souvent périlleux. Communication officielle de cette poudre a été faite au gouvernement italien.

Une torpille située à n'importe quelle distance peut être mise en communication avec une pompe hydraulique par le moyen d'un fil tubulaire de deux millimètres de diamètre nu ou revêtu, suivant le cas, mais sans besoin de matière isolante. Une fois que le fil tubulaire est rempli d'eau, il suffit d'un ou deux coups de piston pour déterminer l'explosion.

L'appareil percutant se compose d'une cheminée avec capsule ou aiguille fulminante, d'un chien de percussion, d'un ressort qui le fait agir, d'un cylindre dans lequel se meut le piston sous l'action de la pompe hydraulique. Que l'on emploie une pompe à air ou une pompe hydraulique, le phénomène devra se produire de la même façon. En faisant avancer le piston sous l'effet de la pompe, le levier relève le chien ; celui-ci, arrive au point le plus élevé de sa course, échappe avec d'autant plus de vigueur que le ressort est plus énergique ; le choc sur le fulminate détermine l'explosion de la torpille.

* *

Voici d'après le *Journal of applied Science*, quelques détails intéressants sur l'industrie des gants dont différents pays se partagent la fabrication suivant la nature des peaux qui y sont employées. La France excelle particulièrement dans la production des gants de chèvre, et elle a presque le monopole de cet article sur le marché européen. L'Autriche et l'Allemagne s'adonnent surtout à la fabrication de gants de chevreau. Les principaux centres réputés sont Vienne et Prague qui exportent chaque année des quantités considérables de gants dans toute l'Europe et même en Amérique. La valeur des produits de ce genre exportés par l'Autriche en 1872, n'a pas été moindre de 112,725,000 fr.

A l'Angleterre revient la spécialité des gros gants dits peau de chien, fabriqués avec des peaux de moutons du Cap et dont la qualité est excellente. Ainsi qu'elle l'a prouvé à l'exposition de Vienne par ses envois, l'Italie a fait de grands progrès dans la fabrication des gants depuis l'exposition de Paris en 1867.

La Russie, le Danemark, la Suède, l'Espagne et le Portugal ne produisent guère de gants que pour la consommation intérieure. Cette fabrication, qui était naguère insignifiante en Amérique, y prend du développement depuis l'invention des machines à coudre, et le temps n'est peut-être pas éloigné où les produits américains entreront en concurrence avec les produits similaires d'Europe, et en restreindront, par suite l'introduction, aux Etats-Unis.

* *

Les carrières de charbon de la Chine couvrent une surface de 97,000 milles carrés. Ce chiffre se décompose ainsi : à Chiensi, 9,000 milles carrés ; à Chansi, 28,000 ; à Tchyli, 30,000 ; à Ching-King, 20,000, et dans l'île Formose, 10,000.

VARIÉTÉS.

Amélioration des moyens de sauvetage.

(Suite :)

Passons maintenant aux moyens collectifs qui, comme nous l'avons dit, consistent dans l'emploi des embarcations et des radeaux. Les embarcations, insubmersibles ou non, ne sont pas, en général, en nombre suffisant pour porter la totalité des passagers et de l'équipage, et il serait, ordinairement, du reste, bien difficile qu'il en fut autrement. La place manque, en effet, et on ne saurait les multiplier sans encombrer les hauts du navire, et gêner considérablement le service et la manœuvre. Les embarcations sont cependant le moyen de sauvetage le plus employé et le plus efficace, mais cette efficacité n'est obtenue que sous certaines conditions. Il y a d'abord à vaincre la difficulté de les mettre à la mer quand celle-ci est agitée et, de plus, il est de toute nécessité que l'embarquement soit effectué avec ordre et que le nombre des personnes embarquées ne dépasse pas la limite de charge qu'elles peuvent porter avec sécurité.

Il faut enfin qu'elles soient toujours en état de servir, et il est malheureusement assez rare que les grandes embarcations soient bien entretenues, à bord des paquebots.

Beaucoup de capitaines, en effet, n'ayant qu'un équipage restreint et quelquefois insuffisant, mais toujours fort occupé, les laissent indéfiniment sur leurs chantiers sans les mouiller et sans en refaire le calfatage, de sorte que, au moment où on les met à la mer, elles font de l'eau de tous les côtés, et par conséquent ne peuvent être immédiatement utiles. Il serait à désirer que toutes les grandes embarcations fussent en fer, avec des caissons étanches, de façon qu'elles pussent servir comme canots de sauvetage et qu'elles fussent à l'abri des variations de température et d'humidité. On pourrait avoir une baleinière et un youyou en bois pour le service du port, parce que ces embarcations sont facilement tenues en état, mais tous les canots et chaloupes devraient être en fer et insubmersibles.

Quoiqu'il en soit, il est facile malheureusement, comme nous le disions plus haut, de constater qu'à bord des paquebots les mieux outillés et les mieux armés, les embarcations ne peuvent suffire à porter tout le monde ; il est donc nécessaire de suppléer par d'autres moyens à cette insuffisance.

Nous avons cité les radeaux comme moyen de sauvetage collectif ; on les construit ordinairement en amarrant ensemble les vergues et les espars qui sont en drôme sur le pont et enfin tous les corps flottants, planches, barriques, etc., qu'on peut avoir sous la main. Les matelas garnis en liège, dont nous avons parlé plus haut, pourraient être avantageusement employés dans la confection de ces radeaux, pour les rendre plus capables de flotter, pour leur donner plus de *buryancy*, comme disent les Anglais. Mais il n'est pas toujours facile de construire un radeau ! il arrive souvent que le temps manque et qu'on est obligé d'abandonner le navire avant d'avoir pu en achever un seul. Si cependant on a le temps de faire des radeaux et de les lancer à la mer, c'est un refuge assuré pour les personnes qui n'ont pu trouver place dans les embarcations et qui sont mises ainsi en état d'attendre un secours ultérieur.

Mais ne pourrait-on pas avoir des radeaux tout préparés et faciles à lancer à la mer ? Nous pensons qu'on peut y arriver, en se servant pour cela des toitures des nombreux roofs qu'on trouve ordinairement sur le pont des paquebots, ces toitures étant construites spécialement dans ce but et munies des objets nécessaires pour l'atteindre complètement. L'idée de cette disposition est due à un marin expérimenté, ancien commandant des Messageries, le capitaine Salles, qui, pendant un voyage que nous avons fait ensemble, me pria d'étudier les moyens de la rendre pratique.

Pour réaliser cette idée, il suffirait, à mon avis, d'apporter une bien légère modification à la construction ordinaire des roofs ; il n'y aurait, en effet, qu'à supprimer le bouge des barotins et à remplacer le bordé de la toiture ordinaire par un coffre rectangulaire, ayant du bouge à la partie supérieure pour l'écoulement de l'eau et venant effleurer extérieurement la plate-bande supérieure des murailles du roof. Ce coffre serait assujetti sur le roof au moyen de forts tourniquets en fer galvanisé, placés sur la plate-bande du roof et maintenus fermés au moyen d'un petit amarrage facile à couper. Ces coffres pourraient être en bois ou en fer, mais je pense qu'il vaudrait mieux les faire en fer et encore mieux en acier, ce métal permettant d'employer un poids moindre pour la même résistance. En effet, étant construits en fer ou en acier, les coffres resteront toujours étanches tandis qu'en bois, exposés aux alternatives de chaleur et de froid, d'humidité et de sécheresse, il arriverait probablement qu'au moment où l'on en aurait besoin, leur étanchéité laisserait à désirer ; c'est du reste l'inconvénient que nous avons déjà signalé pour les embarcations en bois. Secondement, en employant le fer on peut obtenir, pour le même volume d'eau, un radeau plus léger qu'avec le bois, et cet avantage est encore plus marqué avec l'acier ; par conséquent le radeau en acier pourra supporter un plus grand nombre de personnes et sera dès lors, à dimensions égales, plus maniable et plus facile à mettre à la mer.

(à suivre.)

COURS DES FONDS.

Londres, le 3 février.

	Clôture.
Dette Générale	40 11/16
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	53 5/8
do 1871	56
do 1872	66 3/4
Consolidés anglais	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 4 février.

Dette Générale 5 0/0 — Ouv. du matin	Ptres	46 18	—
Hausse	»	46 18	—
Baisse	»	45 20	—
Clôt. du midi	»	— —	—
Clôt. du soir	»	45 24 1/2	
Après Bourse	»	— —	—
Actions S. Gén.	L.S	6 16	—
» de la Société de change et de valeurs	»	3 30	—
» de la Banque de Const.	»	4 12	—
» du Crédit Austro-Turque	»	3 —	—
» du Crédit Général	L.T.	7 16	—
Banque *Verissi et Cassoudi*	»	— —	—
Tramway	»	6 80	—
Société Commerciale Ottomane	»	3 20	—
Laurium (escompte)	Fr.	20 —	—
Crédit Hellénique (escompte)	»	5 —	—
Obligations des Chemins de fer	»	406 —	—
» 2e émission	»	46 —	—
Emprunt 1863 coup. dét.	»	306 —	—
Emprunt 1865 coup. dét.	»	308 —	—
Emprunt 1869	»	267 —	—
Emprunt 1872	»	68 —	—
Emprunt 1873	»	265 —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	110 30
Pièce de 20 francs	»	87 30
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Cremitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 7
Bechlik—(différence)	»	105 —
Métallique... (id)	»	105 10

COMMERCE.

Smyrne, 30 janvier.

Les fêtes du Courban Baïram ont paralysé les transactions au début de la semaine, par l'impossibilité dans laquelle on était de peser la marchandise ou de la retirer de la douane. Hier et aujourd'hui, les affaires ont repris avec assez d'entrain en sorte que le bilan de la huitaine est satisfaisant.

Cotons. Les avis du grand marché anglais ont continué à être défavorables et ont pesé sur nos cours qui ont poursuivi leur mouvement à la baisse. Des ordres pour l'Espagne existant sur le marché, 1,300 balles ont changé de main aux prix suivants :

Machinés, bonne qualité. p. 422 1/2-420
Id bons ordinaires. » 418-415
Tzikriks » 385
Adana » 385-360

Dans l'après-midi, le marché est calme.
Stoc. : 4,500 balles.

Opiums. Les nouvelles télégraphiques d'Amériques annoncent une certaine amélioration dans la position de ce narcotique. Nos détenteurs se sont attachés à cette planche de salut pour refaire la hausse et ils sont parvenus à regagner une dizaine de piastres sur nos précédents cours. La présence d'un certain nombre d'acheteurs n'a pas peu contribué à cette amélioration et nous clôturons aujourd'hui aux cours de :

P. 180, les communs,
» 175-180, les vieux Carahissar,
» 185-192, les Carahissar nouveaux,
» 196-195, les Yerlis.

Le tout suivant mérite.

Les ventes ont atteint cette semaine le chiffre de 88 couffes. — Le stock est évalué à 1,500 couffes et caisse.

Le marché est ferme à la clôture.

Alizaris. La hausse s'est arrêtée, et sans signaler précisément une baisse, nous avons aujourd'hui des prix relativement faibles. En soutenant leurs prétentions avec trop de rigueur, peut-être nos détenteurs se sont-ils exposés à des mécomptes.

Il s'est vendu 400 balles environ.

Bakir ordinaire, à p. 205,
Démirdjik, » 195,
Eregli (Caramanie) » 210.

Notre stock est assez élevé : 7,500 balles.

Vallonées. Une demande soutenue et des existences très modestes, voilà le motif de la faveur constante dont cet article est l'objet. Nos prix sont très soutenus et les ventes atteignent le chiffre de 9,400 quintaux.

On nous cote :

Qualités Anglaises, p. 112
Id. Naturelles, » 115-116
Mezzana, » 136-140

Une belle partie de cette dernière qualité a obtenue jusqu'à p. 142. — Stock 30,000 quintaux.

Aucune affaire n'a été conclue en *Laines* ni en *Graines jaunes*.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres	130 1/4	131 1/4
France	206	207
Trieste	448	452

Le cours de Londres a été un peu plus faible cette semaine à cause de la difficulté des négociations à Constantinople pour des prix au-delà de 131. Les prix sur cette devise ont parcouru toute l'échelle depuis p. 130 jusqu'à 131 1/4 et même 131 1/2 pour de petites sommes il est vrai.

Le papier sur France a été très rare à cause de l'impossibilité qu'il y avait d'embarquer aujourd'hui à cause du mauvais temps qui règne en rade. En conséquence cette devise a été très demandée et très soutenue.

Trieste, toujours sans changement

L'exportation du numéraire pour l'Europe continue sur une large échelle.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise	130 1/2
Livre Turque	118 1/4
Pièces de 20 francs	103 5/40
Medjidié	23 10/40
Bechlick	113 1/2 à 3/4

(*Impartial.*)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS
du 3 février.

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Espero*, c. Colombo, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Chypres, Metelin, Tendos, Dardanelles et Gallipoli div. 120 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 3 février.

Glascow, paq. à vap. angl. *Larnakshire*, c. Thompson, d.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du 3 février.

Varna, br. aut. *Melchiore*, c. Fiscovich, lest.
Ismith, goel. hell. *Kefrlinia*, c. Arvanitakis, blé.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.
Cavak le 1er février.

Angl. *Democrat*, c. White, blé, Odessa p. Gibraltar.
Angl. *Cory*, c. Croetson, maïs, Odessa p. Falmouth.
Ital. *Repeto*, c. Olivari, blé, Bourgas p. Falmouth.
Rus. *Luca Padre*, c. Svagi, blé, Theodossia p. Mars.
Hell. *A. Nicolos*, c. Cambitzi, blé, Balzik p. Marseille.
Angl. *Santorin*, c. Grounwatter, blé, Odessa p. Falm.
Hell. *Atromitos*, c. Caridas, avoine, Samsoun p. Mars.
Norv. *Nordwest*, c. Imgilson, orge, Soulina p. Bergen.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

CHANCELLERIE
DU CONSULAT DE BELGIQUE

AVIS.

Vente publique par autorité de justice d'Articles de **Lingeries et Modes.**

En vertu d'un jugement du Tribunal Consulaire de Belgique, rendu le 31 janvier 1874, à la requête de maître Coryn, avocat, curateur de la faillite Slosse Sœurs, il sera procédé dans le magasin des faillies, Grand'rue de Péra, 103, *à la vente de la main à la main, au prix d'inventaire et au rabais*, de tous les articles de lingeries et modes : articles blancs, confectionnés et non confectionnés, broderies, tulles, dentelles, gazes, rubans, fleurs, plumes, fantaisies de paille et de jais, formes de chapeaux, etc., etc., composant l'assortiment complet du dit magasin.

Cette vente aura lieu *à prix fixe et au comptant* ; elle commencera le 5 du courant mois de février (n. s.), pour être définitivement clôse le samedi 20 du même mois.

Le Chancelier,
(Signé) : M. A. Cicekian.
Constantinople, le 3 Février 1874.

CHANCELLERIE
DE
L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS.

Le public est prévenu que la vente des meubles meublant de la maison du feu Télémaque Tachmindj, sujet Serbe, annoncée pour le 28 février / 9 février 1874 est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

Avis Officiel.

La Municipalité du VIe Cercle porte à la connaissance de Messieurs Williams et Compagnie que, d'ordre supérieur, la publication de l'ouvrage qu'ils éditent sous le titre de Guide Général et Commercial d'Orient, se trouve frappée d'interdiction en vertu du Firman Impérial qui accorde exclusivement à Aznavor effendi le privilége de publier et d'éditer en langue française l'Annuaire Officiel de l'Empire Ottoman suivi du Dictionnaire des Adresses.

Notification lui en est faite aux fins que de droit.

Hôtel Municipal, le 22/3 février 1874.
Le Secrétaire-général
M. Réchad.

AVIS.

Contrairement à l'article inséré par M. H. Mériot en date du 29 janvier 1874, les soussignés ont l'honneur d'informer le public que non-seulement la Société Mériot Aujogne et Boramet n'est pas encore dissoute, mais qu'ils invitent les personnes auxquelles il est dû ainsi que celles qui pourraient être porteurs de quelque effet, à devancer l'échéance et à se présenter pour être payées, en leur domicile Rue Agha-Hamam, No 1 (Impasse Baltazzi) dans le délai de 10 jours.

C'est à tort que M. H. Mériot a fait paraître cet avis, aussi est-il du devoir de ses associés de rectifier l'erreur.

Les soussignés portent également à la connaissance du public qu'ils continueront à eux deux le même genre d'affaires que faisait la Société et ils se recommandent à la bienveillance des personnes qui auraient des travaux de peinture et autres à faire exécuter.

Péra, le 2 février 1874.
A. Aujogne et A. Boramet.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaëtons, Landaux et Victoria nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AVIS.

Le soussigné, H. Mériot, prévient l'honorable public que le 20 Janvier 1874, la société *Mériot Aujogne et Boramet* dont il faisait partie, a été et reste dissoute, et qu'à partir de cette date il continue, seul, à servir comme par le passé sa nombreuse clientèle tant pour les travaux de peinture que pour ceux de dorure et de décorations.

Péra, le 23 Janvier 1784.
H. Mériot, (Breveté S.G.D.G. Paris.)
Impasse Baltazzi, Aghahamma.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi 6 février à 8 heures du soir. Grand'rue de Péra maison Grombach, vis-à-vis Galata-Séraï.

Le Secrétaire général,
Dr J. de Castro.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE grecque pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille.

Bonnes références.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux colléges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Kouklouk.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami No 84.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie
ABONNEMENTS
aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.
Prix : 75 francs par trimestre.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khedive. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Manzo...

En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EN VENTE
Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE,
OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par Montani Effendi, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par Marie de Launay. Exécution matérielle par P. Sébah.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs monographies *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes, etc., etc.* etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

Un volume grand in quarto, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc. Hamdi Bey, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et Marie de Launay, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 planches d'après nature, imprimées en phototypie chez Sebah, et contenant chacune trois costumes.

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'Rue de Péra, No 340 ; chez les principaux Libraires de Péra ; et à M. Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général,
Herbert Haddan, C. E.

8me ANNEE N° 29. 19 Zilhidje 1290. VENDREDI 6 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

[illegible]

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'Impartial ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Paris, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 5 Fevrier.

BULLETIN POLITIQUE.

Les déclarations faites par M. Decazes à la tribune de l'Assemblée de Versailles, relativement à la politique de la France en ce qui touche l'Italie, et l'approbation donnée à ces paroles par la presse republicaine, ont exaspéré les journaux légitimistes qui s'en vengent en attaquant vivement le ministre des Affaires étrangères,

L'*Union*, qui a ouvert le feu la première, pense que pour «qu'un accord si soudain se soit fait entre le gouvernement et *la Republique française*, dans une question qui implique à la fois les libertés de la France et de l'Eglise, il faut qu'il y ait un trouble profond, soit dans la conscience du ministre catholique, soit dans la raison du journal libre-penseur. Ceci est un mystere, mais non difficile à sonder. Il entre dans la categorie des complications diplomatiques qui n'ont de secret que pour ceux qui se sentent hors d'état de les résoudre. »

Les réflexions faites par le *Monde* sont plus ameres et plus dures encore. Seule la *Gazette de France* se separe de ses coreligionaires. Elle dit.

« L'honneur et la dignite de la France ne sauraient etre compromis que par les politiques d'aventure qui nous conduiraient fatalement et inévitablement à une faiblesse ou à une folie. » La *Gazette de France* n'exprime qu'un regret : « à savoir que le duc Decazes, parlant de nos relations avec l'Italie, ait cru devoir prononcer le mot «amicales.»

Les regrets de la feuille légitimiste eussent éte certainement beaucoup plus vifs, si elle eut eu connaissance de la demarche faite à Rome, par le chargé d'affaires de France, auprès de M. Visconti-Venosta.

Ne se bornant pas aux déclarations lues à la tribune de l'Assemblée nationale, M. le duc Decazes a fait donner communication au ministre des affaires étrangères du Roi Victor-Emmanuel d'une dépêche remerciant l'armee italienne, la population et le prince Humbert de leur conduite envers la France, à l'occasion des funérailles du colonel de la Haye.

La presse allemande s'est occupee tout récemment d'un séjour que l'Empereur Guillaume ferait, après sa convalescence, dans le midi de l'Italie. Or, d'après la *Gazette de Spener*, pour le cas où l'absence de l'Empereur viendrait à se prolonger, la régence du royaume de Prusse et de l'Empire Allemand serait confiee au prince héritier.

Des négociations seraient engagées, en ce moment, avec les cours fédérales, relativement à la position du régent éventuel vis-à-vis des gouvernements allemands.

Le cas d'une régence en Prusse est prévu par la constitution du royaume et par le statut de la dynastie Hohenzollern. Cette nouvelle, qui a son importance, n'est reproduite que sous toutes réserves par la *Gazette de Spener*, et nous en faisons autant.

Les quatre lois confessionnelles qui viennent d'etre presentees au Reichsrath de Vienne, et dont il y a deux jours nous avons résume les principales dispositions rencontrent, un accueil assez froid dans l'opinion publique, s'il faut s'en rapporter, du moins, à ce que disent les journaux.

La presse libérale signale l'absence d'une loi sur le mariage civil comme une lacune regrettable et neutralisant, jusqu'à un certain point, l'effet des autres projets. De plus, les journaux font remarquer, non sans raison, que les pouvoirs, réserves à l'Etat par ces lois, excellentes au fond, ne lui sont attribués qu'à titre facultatif, c'est-à-dire que le gouvernement sera l'arbitre d'une tolérance qui peut aller jusqu'à rendre les dispositions légales complétement illusoires.

« On redoute, et à bon droit, des compromis avec l'épiscopat, dit l'*Independance Belge*, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux couvents. Qu'une crise parlementaire porte au pouvoir un ministere clerical et conservateur, et les lois confessionnelles ne seront plus qu'un vain mot.»

La *Nouvelle Presse* de son côte s'exprime ainsi :

« Le bruit court que le ministère est divise sur le fond de la question et que bientôt cette division se manifestera par une crise qui se decidera ou en faveur de la gauche, représentée par le ministere Auersperg, Glaser et Unger, ou par la partie conservatrice du cabinet, qui obeit à l'impulsion de MM. Lasser et Stremayer. »

La discussion des lois au sein du Reichsrath fera bientot connaitre de quel côte inclinera la politique intérieure de l'Autriche.

A la suite de discussions et de réclamations incessantes l'Islande, qui fait partie de la couronne danoise, va enfin jouir d'une constitution particulière.

Située aux confins du cercle arctique, cette terre excessivement vaste, ne contient cependant qu'une population de soixante-dix mille habitants, vivant de pêche, de commerce et de travaux agricoles.

Ainsi que nous le disons plus haut les Islandais réclamaient depuis longtemps, du gouvernement danois, le droit de s'administrer eux-memes. Enfin apres des discussions et des péripéties sans nombre le cabinet de Copenhague a decide qu'il serait fait droit à cette demande et le roi a signé une constitution spéciale pour l'Islande.

Cette loi organique est calculée sur la constitution qui régit le Danemark. Elle assure aux Islandais une autonomie presque complète.

Le pouvoir législatif est remis aux mains de la Couronne et de l'Althing, representation du peuple islandais.

L'Islande ne contribue en rien aux charges communes de la monarchie ; elle est représentée dans le cabinet par un ministre special, responsable, et qui par l'intermédiaire d'un gouverneur, exerce le pouvoir executif dans l'île.

L'Althing est divisé en deux Chambres dont les membres sont, en partie, nommés par le Roi et, en partie, élus par la population.

Cette constitution entrera en vigueur au 1er Août.

M. DE BISMARCK ET LE PARLEMENT ALLEMAND

Les regards se tournent de plus en plus du côté de l'Allemagne et c'est la prochaine ouverture du Parlement federal qui en est cause.

Bien que M. de Bismarck ait conserve la majorite au sein du Reichstag, il n'en est pas moins vrai que les dernieres elections lui font une position qu'il n'avait pas encore eue ; que l'opposition, tout en n'étant pas maitresse du terrain, s'est cependant renforcee et que certains élements socialistes ont jailli de son sein.

Certainement, nous le repetons, les partisans du prince chancelier sont en nombre suffisant dans le Reichstag ; certainement M. de Bismarck est, dans tous les cas, assez habile pour que sa position ne soit pas entamée, cependant il pourrait se trouver telle question où toutes les fractions hostiles se missent d'accord et le tinssent en echec.

Que M. de Bismarck ait le droit de se plaindre du changement qui s'est opéré à son égard dans ces derniers temps dans l'esprit de ses compatriotes, c'est possible, mais cela ne change en rien la situation.

Ce qui se passe est la consequence logique des faits et des temperaments. On ne fusionne pas en un jour les races, et le conseiller de l'Empereur Guillaume met trop de hâte à vouloir subordonner le caractere des Allemands du Sud à celui des Allemands du Nord.

Il y a d'ailleurs d'autres motifs à l'egard de l'opposition qui s'élève contre M. de Bismarck. Les raisons sont complexes.

Le particulariste Bavarois fait de l'opposition, pour une cause toute différente que celle qui anime le socialiste Berlinois. Il en est de meme du Schleswigeois et du Polonais depouillés de leur nationalite. Ils visent un autre objectif que le luthérien et le catholique violentés dans leurs consciences.

Ce sont tous ces élements d'opposition reunis qui rendent grave la situation.

Le tort de M. de Bismarck, ce qui en fait «l'homme le plus haï,» de l'Allemagne—c'est lui-meme qui l'a dit en repondant à M. Malinckrodt—c'est la façon hautaine, meprisante avec laquelle il traite ses adversaires.

Besoins sociaux, sentiments profondement enracines, prejugés à ménager, il a tout brusqué pour arriver de suite à son but.

On peut parcourir la liste des sommités germaniques et on verra que MM. de Gerlach, Bebel, Reichensperger, Hasenclever, Liebneck etc., etc. ont tous reçu quelque blessure profonde, provenant d'une ironie, d'une violence de langage, de la part du prince chancelier.

Si fort qu'on soit il faut, au moins, menager ses adversaires et ne pas jouer avec les hommes meme alors qu'on se croit assez puissant pour pouvoir etre maitre des faits.

C'est pour avoir neglige ce principe que le chef de la chancellerie allemande se trouve, à cette heure, expose aux coups d'une opposition qui genera certainement ses idees et les entravera.

Des questions importantes vont etre soumises a l'examen du parlement federal, et l'une d'elles surtout provoquera des débats d'une gravite capitale. Nous avons nomme la question militaire.

On sait que la première Assemblee legislative de l'Empire voulant rester fidele aux traditions de l'ancienne Confédération de l'Allemagne du Nord renonça à son droit de discuter et de régler le budget de la guerre.

Par exces de deference envers l'Empereur et son ministre elle accepta une sorte de convention qui accordait au gouvernement un effectif d'un pour cent et qui lui passait une depense de 225 thalers par homme.

C'etait là une concession fort raisonnable et d'autant plus precieuse pour le pouvoir qu'elle lui laissait une liberte à peu pres absolue dans l'organisation interieure du service. Mais la facilite avec laquelle les deputes allemands ont accede aux demandes de l'administration a pousse l'autorite militaire à montrer plus d'exigence et à reclamer 300 thalers par homme ou tout au moins 275 au lieu de 225.

Pour justifier cette augmentation, le pouvoir invoque le rencherissement des vivres et de tous les objets de première nécessite. Il pretend que pour maintenir l'armee allemande sur le pied où l'Europe l'a vue, 225 thalers par homme ne suffisent plus.

Les liberaux nationaux eux-memes sont opposes à cette augmentation du budget militaire, il en resulte donc que les projets du prince chancelier courent de serieux dangers.

Consequemment, ne serait-ce point à ceci qu'il faudrait attribuer l'attitude prise par le cabinet de Berlin à l'egard de la France et le ton des articles si comminatoires de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ?

Nous sommes tentes de le croire quand nous lisons dans l'organe special de M. de Bismarck les lignes qui suivent :

« Les membres du Reichstag peuvent-ils refuser un pareil subside quand il s'agit de l'entretien de ces troupes qui sont la force et la grandeur du pays et qui ont fait l'admiration du monde entier ?

« Le moment serait mal choisi pour marchander quelques ecus à l'armee. La Russie ne vient-elle pas de décreter l'etablissement du service militaire obligatoire pour tous les sujets de l'empire ? *La France est-elle si affaiblie qu'elle ne puisse tenter quelque téméraire entreprise ?* »

Nous savons bien que le conseiller de l'Empereur Guillaume est un habile homme, qu'il a autour de lui une presse devouee qui previent ses moindres désirs et s'entend admirablement à lui aplanir toutes les difficultes ; nous savons encore qu'en eveillant la susceptibilite du peuple allemand, en intéressant sa gloire, en la mettant en jeu, le ministre prussien se reserve de grandes chances, mais il s'agit de savoir si ses adversaires ne decouvriront pas son jeu, et si la France, en donnant l'exemple de la sagesse, ne déjouera pas son plan ?

D'ailleurs, il n'y a pas que la loi militaire qui soit l'objet des repulsions de beaucoup de membres du parlement federal, il y a encore celle sur la presse, et celle relative à l'abolition du jury et à l'institution de colleges mixtes.

M. de Bismarck tient essentiellement au vote de ces trois projets, et cependant rien n'est plus problematique que leur adoption.

Nous croyons volontiers que le prince-chancelier parviendra à vaincre toutes les hostilites qui se ligueront contre sa politique. Mais nous sommes egalement persuade que ce ne sera qu'au prix de très grands efforts, et apres des debats orageux, qui pourraient bien compromettre, sur certains points, l'œuvre d'unification entreprise par M. de Bismarck, que ce dernier triomphera.

Chemin de fer de Bellowa-Uskub.

Nous recevons de Sophia une correspondance qui nous donne des details très-minutieux sur la marche des travaux du chemin de fer de Bellowa-Uskub. Ces renseignements ne sont pas de nature, comme on le verra à encourager le gouvernement à persister dans son idée de construire des chemins de fer en régie. Sans prendre la responsabilité des faits relatés par notre correspondant, nous croyons cependant remplir un devoir en les signalant au Gouvernement, seul en mesure de contrôler leur exactitude et d'aviser aux moyens propres à épargner au Trésor de nouvelles pertes:

[illegible]

L'hiver a interrompu les travaux du chemin de fer de Bellowa-Uskub, [illegible] contretemps, puisque, bien à tort on [illegible] les travaux faciles et dont l'exécution aurait pu etre parfaitement différée longtemps encore [illegible]

[illegible] de fortes dépenses faites prématurément, [illegible] un moment, il faut l'avouer, bien mal choisi ; mais MM. les administrateurs et directeurs de la commission de construction, MM. les ingenieurs soit Allemands, soit Français ont bien autre chose à faire que de s'occuper de questions aussi secondaires. Grassement rétribués de toute manière ils ne peuvent que désirer la prolongation de cet état de choses, tout en ayant l'air d'avoir fort utilement employé leur temps.

Ce n'est en effet un mystère pour personne ici que l'on fait grand bruit d'une cinquantaine de kilomètres de chemin de fer qui seraient, dit-on, achevés, bien que, pris en valeur kilometrique absolue, ce résultat ne représente que le 1/7 de ce qu'il y a à faire. Mais il s'en faut de beaucoup, quelque faible que soit déjà cette proportion qu'elle exprime le degré d'avancement reel de la ligne, attendu que l'on n'a exécuté que les parties les moins difficiles, tant sous le rapport des quantités, de la dureté des terrains et des distances de transport, que sous celui des difficultés d'exécution croissant plus que proportionnellement à l'importance des travaux à exécuter par mètre courant, et aussi parceque sur ces 50 kilomètres on n'a fait que 4 ou 5 petits ouvrages d'art et que les approvisionnements sont très peu avancés.

Cette ligne, dit-on ici, comportera la construction de 5 kilomètres de tunnels, dont quelques-uns [illegible]

[illegible] longtemps, [illegible] la trace [illegible] le terrain que sur [illegible] de longueur, soit moins du 1/5 de la ligne totale :

Ces 50 kilomètres que l'on dit achevés, ne le sont par conséquent que sous le rapport des terrassements. Nous avons dit qu'en valeur absolue ils représentent le 1/7 de l'importance des travaux de terrassement à exécuter sur toute la ligne, mais il est très-facile, au moyen de quelques chiffres que tout le monde connait ici, mais que l'on se garde bien de faire connaître à Constantinople, de [illegible]

[illegible] laquelle les travaux de terrassement ont été attaqués, il y aura à faire en tranchées 200,000 mètres c. et en remblais 630000 m. c., représentant environ un volume général de déblais à fouilles, soit en tranchées soit en emprunts de 740,000 m. c. donnant par kilomètre une moyenne de 13000 m c. Ces parties étant les plus faciles on peut sans exagération évaluer approximativement la moyenne kilométrique de toute la ligne à 17,000 m. c. soit pour la ligne entière environ 5 millions 1/2 de m. c. Toute évaluation plus exacte est rendue impossible parce que les plans ne sont pas faits.

Or les déblais exécutés jusqu'à ce jour s'élèvent [illegible] quantités serait donc réduit à 12 0/0 environ, représentant sous le rapport de la dépense et des difficultés d'exécution, tous les travaux difficiles restant à faire, [illegible] au plus.

Ce résultat prouve à l'évidence le but que l'on s'est proposé, celui de cacher au public et au gouvernement ce déplorable état de choses et justifier ainsi dans une certaine mesure les dépenses considérables que l'on a faites et le temps que l'on a perdu.

Il est bon que le gouvernement et le public sachent à quoi s'en tenir sur une question qui intéresse si vivement l'opinion publique et qui touche de si près aux intérets vitaux de l'Empire. Dans une époque de crise comme celle que nous traversons, où le Souverain lui-même et les hauts dignitaires de l'Empire donnent l'exemple de l'économie et tentent par des réformes salutaires de relever le credit de l'Etat, qui n'est que momentanement ébranlé, il est regrettable de voir gaspiller de précieuses ressources et nous croyons nous faire l'écho de tous les fonctionnaires du gouvernement et de la population de ce vilayet en [illegible] de droit ces faits dont le gouvernement [illegible] la parfaite exactitude avec la plus grande facilite, en envoyant sur les lieux une commission composée de gens competents et integres

S'il n'etait apporté aucun remède à cet état de choses, cette ligne dont la construction a été décidée en mai 1872, c'est-à-dire il y a près de deux [illegible] pas terminée avant de longues années [illegible] dépenserait pour sa construction des sommes considérables. Il serait donc dans l'intérêt bien entendu du gouvernement de mettre un terme aux travaux de régie et de confier l'exécution de cette ligne à une compagnie étrangère, anglaise ou française, présentant des garanties sérieuses.

CHRONIQUE.

Hier matin, S.A. le grand-vézir s'est rendu au palais impérial où il a eu l'honneur d'être reçu par S. M. le Sultan.

Avant-hier soir, le grand-vézir et plusieurs ministres etaient invités à diner chez Son Exc. Savfet pacha, président interimaire du Conseil d'Etat.

Fouad bey, ex-premier chambellan de S. M. le Sultan est nommé deuxième *Mabeïndji* et le major de la Musique Imperiale. Haidar bey, est nommé troisième *Mabeïndji* du Palais.

Arif effendi, controleur de la Commission des constructions militaires, et Hadji Ibrahim effendi, premier secré-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

MOUVEMENT PARISIEN

PARIS 23 janvier.

Il nous tombait [illegible] les numéros fort rares d'un petit journal quasi clandestin du siecle passé, le *Postillon de Versailles*, et nous y lisions ces lignes, datées de 1781 : « Mon ami, je crains, je tremble » pour la pauvre France ; il y quelque chose » de sinistre en l'air : je vous l'annonce ; » vous verrez, cette campagne, un deluge » de sang couvrir la face de la terre.

« Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau,
» Notre France [illegible] marche vers le tombeau.»

La prediction était lugubre et elle pourrait donner à refléchir encore. Mais, en realite, elle est plutôt faite pour inspirer aux timorés un peu de confiance. Cette France qui, en 1781, marchait vers le tombeau, au dire du *Postillon de Versailles*, n'en est pas moins devenue, huit ans après, la France de 89 et, comme Lazare, elle est vigoureusement sortie de la fosse où on la croyait ensevelie. Il ne faut jamais desesperer de cette ressuscitée éternelle, et pourtant, on ne peut s'empêcher de ressentir de profondes craintes en la voyant livrée à tant de hasards et exposée à tant de dangers.

Montalembert parlait un jour—c'etait, je crois, à propos de M. de Persigny—de ces mains *étourdiment cruelles* « que Dieu, dans sa volonté, ne semble déleguer la puissance que pour prouver aux hommes le peu de cas qu'il en fait.» On pourrait, sans trop d'injustice, appliquer cette phrase à des gens qui ne sont pas loin de nous. Il faut avouer que nous sommes etrangement gouvernes et que M. Thiers, le *sinistre vieillard*, avait d'autres façons de mener les affaires. Jamais durant son *despotisme néfaste*, comme disent les conservateurs qui ne conservent que le trouble, jamais notre pays, cependant bien affaisse alors et tout saignant encore, ne reçut du dehors des avertissements pareils. M. Thiers, president de la republique française vaincue savait faire respecter encore notre drapeau troué. Cet *affamé de pouvoir* était surtout un affamé de patriotisme et, de plus, un habile homme. Il comparait, un jour, avec sa familiarite pittoresque, la politique qu'il était forcé de suivre à un jeu tout nouveau de bascule.

— Figurez-vous, disait-il, un plateau carré posé en équilibre au bout d'une baguette. Sur ce plateau sont placées des boules de mercure, une au milieu, quatre autres aux quatre angles. Si le plateau fait le moindre mouvement, les boules de vif argent se déplacent, roulent l'une contre l'autre, se heurtent ou se mêlent et l'equilibre est rompu. Le mercure entraîne le plateau vers sa chute et c'en est fait des boules de vif-argent. Or, ce plateau c'est la France, les boules de mercure sont les divers partis qui s'agitent en elle, et ma politique c'est la baguette qui tient tout cela en équilibre. Je n'aurai pas eu d'autre merite que celui d'empêcher les chocs entre les boules de mercure et la chute definitive du plateau !

— Cette semaine, le plateau a bien failli etre precipité à terre. Il a oscille. Le vent du Brandebourg a légèrement fait tressaillir les boules de vif-argent. C'est peut-être aussi que M. Thiers n'est plus là et que tous les diplomates, en ce bas-monde, ne sont point de parfaits equilibristes. Fort heureusement, tout s'est dissipé, le vent est tombe, le nuage a passé vite et l'on n'a prononce que sur le ton de la plus parfaite incredulite ce hideux et desagreable mot de *guerre*.

M. Veuillot, qui n'est pas prophète, même hors de son pays, n'en persiste pas moins à déclarer, dans une lettre ecrite à *la Patrie*, [illegible] complications diplomatiques ; » mais ce sont là les *diables noirs* d'un homme qui doit être irrité d'en avoir sur les doigts. Le tort de M. Veuillot, d'ailleurs, ne nous attendrit pas. On a beau vouloir et demander la liberte de discussion, il est evident qu'on ne saurait s'émouvoir beaucoup lorsque ceux qui sont atteints sont precisement ceux-là qui reclament quotidiennement contre leurs confreres toutes les rigueurs et ne voudraient reserver qu'à eux-memes la liberte de l'insulte. La plume de M. Veuillot est brisée pour deux [illegible], M. Veuillot la fit toujours servir à écrire des mots comme ceux-ci : « *Ce ne sont point des faquins qui sont proscrits, c'est la proscription qui est faquinisée.* » Or, il s'agissait des exilés et des deportes de decembre et le chantre Veuillot, célebrant le coup d'Etat, se plaisait, en même temps, à injurier délicatement les vainqueurs.

M. Veuillot, instrument du cléricalisme, jouait, au surplus, un jeu redoutable — redoutable non pour lui, mais pour son pays. Il sacrifiait à l'interêt du culte l'intérêt de la patrie. En vérité, il vaut bien la peine de tant fulminer contre le cosmopolitisme, d'ailleurs dangereux, de l'Internationale, pour arriver a ne plus être que des *internationaux noirs*, n'ayant qu'une patrie, la Rome des papes et qu'une famille, la *gent éternelle d'où personne ne naquit* comme dit Alfieri.

La semaine qui s'annonçait de maniere à fort preoccuper les esprits, devait être marquee, il est vrai, par des surprises tragiques. La plus triste, sans nul doute, a ete la mort de ce financier actif, hardi et remarquable qui s'appelait M. Louis Merton. Inventez donc des romans, écrivez donc des drames, pour que la realité les depasse tous dans la rapidité effrayante de ses denoûments ! Voila un homme jeune, ardent, solide, riche et heureux, envié, qui, l'an dernier, epousait une des femmes les plus charmantes et les plus fortunees du grand monde financier viennois. Tout lui sourit, tout lui reussit ; il passe à travers Paris, emporte par son equipage, comme un des rois du *high life*. Il a la force, la santé, la puissance sonnante. Nul, il y a un mois, ne pouvait sembler mieux promis que lui à la vie la plus facile, la plus large et la plus souriante. Il quitte Paris, il monte sur un bateau à vapeur, il debarque en Angleterre et il meurt.

Tout s'écroule en un jour de ce bonheur [illegible] jeune femme, qui n'avait jamais connu que les sourires. [illegible] rien de plus douloureux qu'un pareil deuil. Il y a des morts qui revoltent comme une injustice, et celle-là est du nombre. M. Merton, quoique né d'une famille riche, avait cependant conquis lui-même sa propre fortune. Il etait parti de Londres à dix-huit ans environ, avec une somme relativement peu considerable, et il etait venu à Paris, decide à contraindre la chance. L'intelligence rapide, la décision nette, le tempérament hardi, il n'etait pas de ceux qui font antichambre devant la fortune. Le premier argent qu'il gagna il le gagna aux courses, un jour de *grand prix*. Il resolut de le doubler, de le decupler. La guerre d'Amerique avait eclaté. Il se lança, comme à l'assaut, du côte du nouveau monde. On le vit, pour parvenir à debarquer les bateaux chargés d'armes qu'il avait frétés, forcer hardiment les blocus et risquer sa vie dans ces attirantes aventures. Sa fortune datait de là. Il l'avait, on peut le dire, conquise comme un soldat enleve son grade, en combattant.

Paris gardait à M. Merton d'autres victoires. Il fut un des plus hardis parmi ceux qui livrent en pleine bourse de ces batailles où l'on sacrifie les millions, comme des corps d'armée. Il ne reculait point, il eût fait l'admiration d'un Balzac. Cet homme, petit, alerte, brun, la figure énergique et sympathique, le front volontaire, le nez recourbe, plus semblable, avec sa taille bien prise et ses gestes prompts, à un Andalou qu'à un Anglais, avait en lui des ressources de vitalité inimaginables. Il etait accueillant, souriant et d'une politesse extrême. Il charmait. Dans cette vaste maison de la rue de la Paix, où les dépêches se croisaient comme dans un ministère, on sentait que l'homme qui dirigeait tout ce mouvement, communiquait la vie et l'impulsion à tous ces ressorts, etait fort aime. La catastrophe qui a terminé cette existence faite pour durer et pour être heureuse a surpris comme un coup de foudre.

Et maintenant, est-il une personne au monde dont on puisse envier le sort ? « Ne te hâte pas de me plaindre, » disait Heine sur son lit de souffrance ; « ne te hâte pas de gemir sur ma mort. Car, en verite, qui sait comment tu mourras, toi ? » S'il y avait quelqu'un pourtant qu'on put croire destiné à ne point mourir emporté ainsi, comme on disparaitrait par une trappe subitement ouverte à vos pieds, c'était bien certes Louis Merton. Le sort en avait autrement decide, et il ne faudrait vraiment pas assister à beaucoup de semblables dénouments, si l'on ne voulait pas, à la fin, devenir un peu fataliste.

On deviendrait facilement triste à s'entretenir de pareils sujets. A la verité, le moment que nous traversons n'est pas des plus enjoués. Sans nul doute les declarations de M. le duc Decazes ont dissipe enfin les craintes que plus d'un éprouvait, je pense ; [illegible] il suffit que le fantôme de la guerre ait apparu de nouveau, même au loin, pour que bien des fronts se soient rembrunis et bien des cœurs se soient serres. « Cette époque-ci est sacrifiée, ecrivait un jour Michelet, c'est une epoque de transition et rien de plus. » C'est plus que cela, c'est pis que cela, helas ! [illegible] nous, et les generations nouvelles, supportent le poids des fautes que d'autres ont commises. Fils de prodigues ou d'insenses, il nous faut veiller avec soin sur notre heritage diminué, sur notre patrie amoindrie

Les peuples heureux comme le peuple anglais sont vraiment bien enviables. Tout Anglais, à l'heure qu'il est, peut compter au moins sur vingt ans de stabilite, de liberte, d'independance. Le sol de son ile est solide sous ses pas. En est-il de même du Français, et pouvons-nous, en toute sûrete, faire un projet pour le lendemain ? « Il viendra un moment, disait Mérimée, où l'on ne pourra accepter le matin une invitation à diner pour le soir. » Mais qui nous a donc créé une instabilite pareille ? La nation ne demanderait pas mieux que de se reposer enfin et de s'appuyer sur quelque chose. Elle aime ou accepte la republique. Elle veut s'y tenir. Elle n'entend point changer. C'est une poignée d'hommes qui, seuls, entretiennent la permanence de cet etat de trouble. Il serait temps cependant de se fixer à quelque chose.

Nous n'aurons pas ete, il est vrai, le seul peuple qui aura traverse de pareilles crises et, en somme, ce siecle-ci est un des plus étonnants de l'histoire. Le temps n'est pas si loin encore où l'Allemand Gutzkow écrivait que « celui qui [illegible] pas accoutume à » l'idee qu'on peut le guillotiner dans le plus » prochain quart d'heure ne jouera jamais » un grand rôle à notre époque » C'etait aller un peu loin, et pourtant une chose est certaine, c'est que nous vivons tous, plus ou moins, avec une menace sur le front. L'epee de Damocles s'est allongée et elle plane sur le monde. Il ne s'agit que de la fixer au plafond par des crampons solides, afin qu'elle n'en tombe pas. Mais que de gens, malheureusement, semblent, au contraire, prendre soin de l'effiler et de couper doucement la corde legère qui la soutient !

JULES CLARETIE.

([illegible])

taire de cette commission, ont été promus au rang de *salisse*,

Chakir agha, adjudant major du 2me régiment d'infanterie du 5e corps d'armée, a été décoré de l'ordre du Medjidié, cinquième classe.

Le *Djerideï-Askérieh* contient les promotions suivantes :

Ziya bey, bimbachi de l'état-major, a été promu au grade de lieutenant-colonel d'état-major ;

Les adjudants majors de l'état-major du ministère de la guerre, Vessim effendi, Mehmet Mazhar effendi, Djemal effendi et Mehmet Ihsan effendi ont été promus au grade de majors.

Ibrahim-effendi, major du 1er régiment d'infanterie de la Garde Impériale, a été nommé au poste vacant de major du 4me régiment d'infanterie du 3me corps d'armée. Il est remplacé dans la garde Impériale par Veli Rifaat effendi, major du 7me corps d'armée.

Le major Cadri Bey, médecin de l'hôpital de Haïdar-Pacha, a été promu au grade de lieutenant colonel.

Suivant les dépêches télégraphiques arrivées dans notre ville, Sadik pacha devait quitter Vienne hier pour se diriger vers Paris.

Voici en quels termes le *Journal de Bucarest* commente la nouvelle que nous avons reproduite d'après le *Neologos* au sujet de l'aplanissement du differend survenu entre les gouvernements roumain et hellénique à propos de l'incident de Braila.

« Nous croyons pouvoir affirmer que les informations particulières du *Neologos* sont de pure fantaisie. Le différend entre le gouvernement roumain et le gouvernement hellénique est heureusement aplani, en effet, mais nullement sur les bases indiquées.

« M. [illegible] sera nommé à un autre poste et le gouvernement roumain le reconnaîtra au [illegible] que tous les agents consulaires accrédités en Roumanie. Le gouvernement roumain n'a aucun nouveau regret à exprimer, les explications qu'il a fournies depuis longtemps au gouvernement hellénique ayant été jugées très-suffisantes. M. Cléon Rangbabe a été reçu à Bucarest, non avec des honneurs militaires extraordinaires, mais avec toute la considération due à sa position officielle, et, ajoutons-le aussi, à sa personne. Il est infiniment à désirer que des amis maladroits ne compromettent plus une bonne entente aussi avantageuse à la Grèce qu'à la Roumanie et n'altèrent point des relations qui doivent toujours rester affectueuses et sympathiques. »

Le ministère de la guerre vient de passer un contrat pour la fourniture de 1,5000 chevaux d'artillerie hongrois, qui seront livrés au mois de mars prochain. A cet effet, quelques officiers de l'armée Impériale se rendront en Hongrie pour examiner cette fourniture.

L'administration de Top-hané a passé avec MM. Broadwell, fabricants autrichiens, un contrat pour une commande de 20 affûts avec caissons et de 150 boîtes de chargement, qui seront livrés dans le courant de cette année.

Il paraît que nous ne devions rien perdre pour attendre, et si l'hiver a retardé son apparition, il se montre aujourd'hui avec une rigueur dont la population commence à souffrir très sérieusement.

La ville a pris un aspect étrange, et se détache en blanc sur un ciel gris, c'est un spectacle pittoresque, auquel il est curieux d'assister, tranquillement assis dans une pièce bien chauffée ; dans ces conditions où chacun malheureusement ne se trouve pas, on peut envisager l'hiver sous un aspect favorable, et n'être pas insensible aux beautés qu'il déroule.

Les chiens eux-mêmes, pauvres bêtes gelées et le ventre creux, semblent par moments y prendre plaisir, et courent à perdre haleine sur la nappe blanche qu'ils arpentent en mordant la neige à pleines gueulées.

Les arbres dépouillés ont l'air de grosses branches de corail blanc, et le piéton bien chaussé, bien vêtu s'amuse à faire craquer la neige sous ses pas. Les gamins jouent et se battent à boulets blancs; le *Passage oriental* se transforme en un curieux musée de *bonshommes* et d'animaux extraordinaires, dont plusieurs sont bien réussis, et d'aspect comique. C'est une façon originale de déblayer la neige et de tirer parti des tas dont on ne peut se débarrasser.

Mais cette image a son envers, ce sont les souffrances des malheureux, le froid silencieusement enduré dans les masures mal closes, l'interruption des travaux qui se font en plein air, le manque de communications avec le dehors, et l'espèce d'investissement naturel dont notre ville est menacée.

Depuis 1858 en effet, on ne se souvient pas avoir vu tomber une pareille quantité de neige, et déjà les effets de la saison se font sentir.

Le prix des denrées augmente, le bois et le charbon menacent d'atteindre des prix exorbitants ; nous appelons sur ce renchérissement général l'attention du gouvernement. Il ne peut rien faire pour modifier les conditions climatériques exceptionnelles où nous nous trouvons, mais il ne lui serait pas impossible peut-être d'empêcher que cet hiver rigoureux ne soit mis à profit par des commerçants peu scrupuleux, et dont la rapacité injustifiable menace d'augmenter une situation qui se trouve naturellement fort critique.

En vue d'appliquer la Taxe sur les voitures de louage d'une manière plus régulière, la préfecture de la ville a décidé que chaque voiture sera tenue de se pourvoir d'acquits imprimés constatant le payement de la taxe et que ces acquits devront être affichés dans l'intérieur de la voiture. Toute contravention à cette règle provoquera une défense de circulation.

Cette mesure a été portée à la connaissance des Missions étrangères par dépêche-circulaire du ministère des affaires étrangères.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la *Banque de Courtage* a repris ses affaires, un moment arrêtées par suite de la mort de M. Merton. Toutes les traites fournies par le dit établissement sur feu M. Merton seront intégralement payées, 4, rue de la Paix à Paris, au fur et à mesure de leur échéance.

Ainsi tombent certains bruits malveillants qui ont couru sur la situation de l'habile financier qui n'est plus, et sur un établissement de Galata, à la loyauté duquel de nombreuses sympathies ont rendu témoignage.

Le froid qui règne depuis quelques jours, l'ouragan qui s'est déchaîné avant-hier et la neige qui ne cesse de tomber ont gravement affecté les communications télégraphiques de notre ville. Ainsi depuis quelques jours nous ne recevons plus de dépêches de l'Europe, toutes les lignes se trouvent interrompues, à l'exception de la ligne de Vallona qui d'ailleurs n'a été rétablie qu'avant-hier au soir.

La statue colossale, annoncée cmmoe représentant un Hercule, se trouvait à bord du bateau du Lloyd arrivé avant-hier soir de Chypre.

Cette statue est destinée au musée de Constantinople, mais nous croyons qu'il faut renoncer à voir dans ce colosse assyrien un Hercule.

Le lion dont il était parlé dans les premières descriptions qui en ont été faites, est simplement une outre, et ce sujet rappelle le *Silène*, versant une eau limpide, et que les Grecs aimaient à introduire dans la décoration de leurs fontaines. (*Herculanum et Pompeï*; musée secret, Bronze *Pl.* 38). Ce que les vers de l'Anthologie grecque (IV. 12 ; 96 et 97) exprimaient par :

Εἰμὶ δὲ παῖς Νυμφέων ὀρεστιος, ἀντὶ δὲ τοῦ πρὶν Πορφυρέου μέθυος, λάβρον ὕδωρ προχέω.

« Je suis le compagnon des Nymphes, mais au lieu du vin empourpré que je versais jadis, c'est une onde pure que je distribue aujourd'hui. »

Notre colosse phenico-assyrien, avec sa coiffure et sa barbe frisées dont les boucles s'étagent régulièrement démontrerait cependant que le Silène des Grecs remonte à la plus haute antiquité, et que la représentation de ce sujet se retrouve au berceau du genre humain.

Le temps abominable qu'il faisait mardi soir a quelque peu fait tort au Concert donné sous le patronage de S. Exc. Djevded pacha, ministre de l'instruction publique, par les élèves du College *Acabian*. Plusieurs membres de la *British Choral. Union* avaient prêté leur gracieux concours à ce concert qui a eu lieu dans la salle du Théâtre Français, sous la direction de M. W. Christiani.

Cependant, malgré les rafales de neige, malgré le vent froid et violent qui a fait tomber plus d'un *sediadji*, on remarquait dans les loges quelques dames courageuses, et le parterre était assez bien garni.

La musique classique, les noms de Mozart, Rossini, Mendelssohn, Beethoven figuraient seuls sur le programme, à côté de la prière pour le Sultan (Burtniasnki). Ce dernier morceau a été chanté à deux reprises, comme introduction et comme chœur final. L'air du *Barbiere di Seviglia* a bien fait valoir [illegible] ravissante de soprano, et nous avons encore remarqué une jeune fille dont la voix harmonieuse et pure a fort bien dit le *solo* dans le *Chœur du Printemps* de Mozart. Signalons aussi le chœur *hop! hop!* extrait de l'*Obéron* par Stevens, et la prière pour le Sultan qui faisait un si charmant contraste par la douceur de la mélodie, avec le mouvement accentué, et les *pizzicati* du chœur anglais.

Nous ne devons pas terminer ces quelques lignes sans adresser à chacun les éloges qui lui sont dus; à M. [illegible] sian et à M. Christiani pour avoir formé des élèves aussi remarquables : à ces jeunes filles pour profiter ainsi des excellentes leçons qu'elles reçoivent, et à S. Exc Djevded pacha pour avoir bien voulu accorder son haut patronage à cette œuvre de bienfaisance.

Le vent du nord qui soufflait mardi dernier a renversé près de Tcheragan un grand cyprès qui est venu s'abattre sur la voie, juste au moment où un wagon des tramways y passait. Le conducteur de la voiture s'étant aperçu, à une faible distance, que ce cyprès allait s'abattre a fait tous ses efforts pour ralentir la marche du wagon, et il a réussi à l'arrêter à quelques pas seulement de l'endroit où cet arbre s'est abattu. Le bruit causé par cette chute a effrayé les chevaux qui ont fait dérailler la voiture et l'ont entraînée de l'autre côté de la route. Ce déraillement a été favorable aux voyageurs, car ceux-ci en nombre d'une trentaine environ, ont été quittes pour un court moment de frayeur, mais se sont trouvés hors de l'atteinte du cyprès.

Entre autres accidents qui ont eu lieu ces jours derniers dans le Bosphore et la Corne-d'Or, par suite du mauvais temps, on signale un fait qui s'est passé mardi dernier. Un passager, au moment où il mettait le pied sur le bateau qui va de Yemisch-Iskélessi au Phanar, a glissé sur la neige qui s'était accumulée sur le pont du bateau et a disparu dans l'eau. Malgré toutes les recherches auxquelles on s'est livré, on n'a pu retrouver le corps de ce malheureux.

Le même jour, un autre passager qui se trouvait à bord d'un des bateaux qui font le service de la Corne d'Or est tombé à la mer de la même façon, mais plus favorisé que celui dont nous signalons la mort, celui-ci en a été quitte pour un bain de mer involontaire et désagréable.

Samedi prochain, reprise de *Barbe-Bleue* avec Mlle Tautin. Ensuite la charmante artiste jouera, mais une fois seulement, le *Canard à 3 becs* ; puis deux fois *Orphée aux Enfers* qu'elle a créé à Paris.

Mercredi prochain, bénéfice de Mlle Leguet avec les *Noces de Bouchencour* et l'*Amour qu'est qu'c'est qu'ça*.

Mlle Leguet a choisi un spectacle désopilant.

On annonce que la police est parvenue à découvrir les meurtriers du prêtre lazariste assassiné dernièrement près de la ferme polonaise dite Yéni-Tchiflik, à Beicos. C'est, paraît-il le domestique du curé, le kéhaya de la ferme et un croate, qui s'y trouvait en service.

Tous les trois ont été incarcérés à Scutari et ils comparaîtront bientôt devant le tribunal criminel de la localité.

Le bruit court que lors du dernier incendie de Galata, un vieillard maltais surpris par le feu pendant son sommeil n'a pas pu se sauver et que le malheureux a péri au milieu des flammes.

Lundi dernier on a trouvé un homme pendu à un arbre, à Cadikeuy, dans le quartier de Youghourdji-Tchesme. L'enquête faite par la police a établi que c'était un sujet persan qui s'était donné volontairement la mort.

On nous écrit de Gallipoli le 1er février :

« Dans ma dernière correspondance, en date du 25 écoulé, il était dit que les décès causés par la variole, à Enos, avaient dépassé le nombre de mille, et cela dans l'espace d'un mois et demi.

Les nouvelles reçues cette semaine de cette ville nous assurent que ce nombre est exagéré, mais elles confirment toujours que le fléau fait de grands ravages. »

On écrit de Bucharest au Syllogos de Braila :

Toute notre ville vient d'être douloureusement émue en apprenant la mort tragique de Madame Davila qui vient de succomber aux suites d'une fatale erreur. En sortant du cours de chimie populaire professé par M. Davila, président du Conseil médical et médecin du prince de Roumanie, Madame Davila qui assistait à cette conférence se plaignit à son mari du retour d'accès de fièvre dont elle avait souffert quelques jours auparavant.

M. le docteur Davila qui traversait le laboratoire en ce moment, pria le docteur Bernard de peser 10 grains de quinine et de les faire prendre à sa femme.

Fort préoccupé en ce moment, le docteur Bernard dont l'attention était tournée vers une manipulation importante se trompa de flaçon et pesa 10 grains de strychnine que Madame Davila prit immédiatement dans du pain azyme.

Une pareille dose d'un pareil poison aurait donné la mort à plusieurs personnes, et foudroyé Madame Davilla, si la strychnine n'avait été enveloppée de gluten.

Cette dame put donc sortir, accompagnée de sa sœur, et se rendre dans un magasin voisin, où elle désirait faire quelques emplettes. A peine y était-elle entrée, que sentant une douleur horrible, madame Davilla demanda un médecin ; mais, avant l'arrivée de celui-ci, cette malheureuse femme avait succombé au milieu de souffrances atroces. Lorsque les docteurs Photinos, Marcovitz, Stefanesco accoururent, madame Davila n'existait plus. Son mari, fou de douleur en apprenant le malheur qui le frappait, courut aussitôt au laboratoire pour s'empoisonner lui-même avec de la strychnine, on dut employer la force pour l'empêcher d'exécuter son funeste dessein, et lorsqu'il fût sorti du laboratoire, une sentinelle fut mise en faction à la porte, pour l'empêcher d'y rentrer au cas où il aurait cherché à le faire.

La police aussitôt avertie vint dresser procès-verbal dans le magasin où Mme Davila était étendue, et mit en arrestation M. le Dr Bernard. Cependant, convaincu de l'innocence de son confrère, et sachant combien avait été involontaire l'erreur de celui-ci, M. Davila intercéda pour qu'il fut mis immédiatement en liberté.

Vers trois heures de l'après-midi le corps fut transporté dans la maison mortuaire, et cette translation se fit au milieu d'une foule désolée à laquelle se trouvaient mêlées toutes les notabilités de Bucharest.

Le prince Charles a envoyé son premier aide-de-camp témoigner à M. Davila de la part que S. A. prenait au malheur qui l'avait atteint.

Demain auront lieu les funérailles de Mme Davila, qui laissera dans notre population le souvenir d'une honnête femme dans toute l'acception du terme, et d'une femme de bien dont la vie a été employée à soulager les malheureux et les pauvres malades.

Monsieur le Directeur.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, que le service des trains mixtes entre Constantinople et Tchorlou est interrompu depuis le 3 courant à la suite des neiges et tempêtes qui ont créé à divers points de cette ligne des obstacles insurmontables.

Plus de 300 ouvriers sont occupés depuis le premier jour de l'interruption à déblayer la voie des quantités de neiges qui ont été déposées et pour peu que le temps se maintienne, nous espérons pouvoir reprendre le service sur la ligne obstruée demain le 6 courant.

Sur la ligne de la banlieue le service a été maintenu.

Veuillez accorder une place à ce communiqué dans votre estimable journal.

Veuillez agréer Monsieur le rédacteur l'assurance de notre parfaite considération.

La direction de l'Exploitation.
KÜHLMAN.

Constantinople, le 5 février 1874.

Communication Officielle

Circulaire aux pharmaciens établis à Constantinople.

Aux termes de l'Art. 30 du règlement sur l'exercice de la pharmacie civile, tout élève qui entre ou qui se trouve dans une officine, est tenu par les soins du patron, de se faire inscrire à l'école Impériale de médecine, pour recevoir un bulletin d'inscription.

Jusqu'ici MM. les pharmaciens, tenant officine ouverte à Constantinople et dans les faubourgs, ont mis peu de zèle à remplir cette condition, aussi, l'autorité médicale les prévient que si dans un délais d'un mois, à dater d'aujourd'hui, ils ne remplissent pas la dite formalité, non-seulement ils seront passibles d'une amende, mais de plus ils perdront tout droit d'invoquer, en cas de contestation, les dispositions du règlement concernant les élèves.

Nous trouvons dans la *Gazette médicale d'Orient* le compte-rendu d'une opération chirurgicale faite par M. le docteur Lebowicz.

Malgré les objections qui ont été adressées à M. Lebowicz nous trouvons, avec M. Pardo, qu'il faut applaudir et admirer la hardiesse de l'opération.

S'il n'y avait pas de ces savants qui osent ce que les autres regardent comme impossible, où en serait la science? Elle devrait rester stationnaire.

Au lieu donc de critiquer ceux qui cherchent à faire progresser l'art médical et chirurgical, il faudrait les encourager.

Voici du reste le compte-rendu de la séance de la *Société Impériale de médecine*, dans laquelle le fait dont nous parlons a été discuté :

M. LEBOWICZ rapporte un cas d'actualité. Il a opéré une énorme tumeur du cou. Le sujet était arrivé au point d'être suffoqué par la compression que la tumeur exerçait sur le larynx. Partant de l'apophyse mastoïde elle descendait à peu près dix centimètres au-dessous de la clavicule, s'étendait en arrière jusqu'aux vertèbres cervicales et en avant elle dépassait la ligne médiane; elle était d'une consistance, pour ainsi dire, enchondromateuse. Importuné par les instances du patient il a cru devoir opérer, tout en recommandant au malade de se préparer à la mort. Il ne pouvait pas donner le chloroforme. Après avoir enlevé une partie des tumeurs glandulaires, il est arrivé à une masse enchondromateuse qu'il a dû raser jusqu'à quelques millimètres de la carotide. Le malade a pu supporter cette longue et pénible opération, mais il a succombé le 6me jour à un œdème des poumons. La température s'était élevée à 40 degrés dès le premier jour. Il présente une trentaine de tumeur de différents volumes.

M. COUSOVICH. — Fait observer que la température de 40 degrés indique tout autre affection qu'un œdème des poumons.

M. LEBOWICZ, Lorsqu'on a une plaie de cette étendue on a le droit d'avoir cette température, malgré cela il avait bien dormi la première nuit.

M. MAVROGÉNY fait remarquer que l'autopsie n'ayant pas été faite toute discussion sur ce sujet lui paraît stérile.

M. PARDO. — Il est regrettable que le malade soit mort, il est non moins regrettable que l'autopsie n'ait pas eu lieu. Cela ne m'empêche pas *d'admirer la hardiesse de l'opérateur* : plus d'un éminent chirurgien, ajoute-t-il, a reculé devant une pareille opération.

M. MARROIN. — Sans vouloir entrer dans une discussion oiseuse, je crois devoir rappeler ici un principe de la chirurgie : lorsque le chirurgien prend le couteau il doit avoir présentes à son esprit les difficultés qu'il doit rencontrer dans la région où il opère. Et lorsque ces difficultés sont presque insurmontables il doit s'abstenir d'une intervention presque fatale. Dans le cas actuel, je ne veux pas dire que l'on ait fait une opération de complaisance, mais il me semble que M. Pardo s'est laissé trop éblouir par une hardiesse qui n'a eu pour excuse pas même un succès partiel.

» M. PARDO. — Je ne connais pas en chirurgie un principe aussi immuable que le dit M. Marroin ; savoir, que le chirurgien doit être sûr de ce qu'il fait. Dans l'ovariotomie, opération si brillante et si en vogue aujourd'hui, quel est le chirurgien qui puisse dire infailliblement ce qu'il doit trouver de difficultés dans le courant de l'opération ?

» Bien des opérateurs éminents se sont trompés. Le chirurgien ne peut pas procéder à une opération de complaisance, mais une fois ce principe sauvegardé, il peut entreprendre tout. J'ai vu Velpeau refuser d'opérer une ankylose double du genou, que Roux, un maître non moins éminent, a cru pouvoir opérer, tout en avouant les dangers de l'opération. Velpeau a eu raison, mais Roux n'en a pas moins agi d'après les principes de l'art. J'insiste donc que l'opération actuelle qui était la seule porte de salut pour le malade était une opération d'urgence. Le malade n'a pas succombé aux accidents de l'opération.

» M. MARROIN. — Je ne veux m'étendre sur ces questions déontologiques, mais je dois faire remarquer que ces exemples regrettables rapportés par M. Pardo, ne peuvent pas servir de principes à la pratique chirurgicale. Les principes de l'art doivent se baser sur des données plus solides et plus sages. La médecine opératoire n'est qu'une branche de la thérapeutique, le médecin comme l'opérateur doivent être, avant tout, sûr de l'innocuité du traitement qu'ils entreprennent. Je suis loin de nier l'imprévu dans les opérations, mais il y a, pour ainsi dire, imprévu et imprévu. Trouver des adhérences invincibles dans un cas d'ovariotomie, là où l'on croyait avoir affaire à un kyste mobile, c'est un imprévu, mais dans l'ablation d'une énorme tumeur du cou, diviser la veine jugulaire ou bien trouver la carotide engagée dans la tumeur et laisser une partie de celle-ci en place, ceci n'est pas un imprévu.

» M. PECHEDIMALDJI. J'avais vu ce malade il y a deux ans, la tumeur avait à peine la moitié du volume qu'elle présentait dernièrement. Je l'ai renvoyé, car la tumeur ne menaçait pas alors la vie du malade. Il est revenu me voir, j'ai refusé de l'opérer. Cependant le malade était menacé d'une suffocation, la tumeur comprimait fortement le larynx. Une opération entreprise dans une pareille condition ne peut pas être appelée une opération de complaisance, *mais elle est plutôt une opération d'urgence.*

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.
Du 6 Février, 1874

Lever du soleil	7 h. 8 m.
Coucher »	5 » 21 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 14 20s
H. à la turque à midi moyen	6 » 32
8 heures du matin	
Baromètre	764.1
Thermomètre	nég 1.0
Minima	nég 2.0
Maxima de la veille	4.0
Direction et force du vent N. fort.	

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

Adresse	Signataire	Provenance
[illegible]		
Xomatia	Spiri[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]ia	Alténitza
8 Savion Miran Egintin	Papaleonastos	Pyrée
9 Andrea Luvari Diva-		
12 Cuctuali Stégluani	Zuri	Messina
13 Osman Pacha par Abdurahin	Nenti	Torino
10 Machmutuna Sarai Besiktach	Caniel	Athènes
1 Dimitrios Nicolaïdis	Janis Arsenis	Soulina
16 Constantin Georges couritier	Constantin Scontriaàès	Chalkis
19 FeixTimes Soulin	Hadji Olivari	Alexandrie
20 Mme P euchot rue Mie bene pindex No 1	Pieuchot	Athènes
Horeo baviaroban	Fasi	Genes
Cons/ple Carap t effendi et assayantz	Sali ogli	Tiflis
27 Pos ton Nicotu Constantin is Stavrodromion is Cons/ple	Lambrinos Scampaki	Athènes
28 Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis danieil	Smyrne
29 Brunet	Dufour	Brousse
30 Recanali	Pa lina Zucchi	Livourno
31 Serkisof Cie.	Pirasset	Genf
32 Praprietaire del Nuovo han Taouk Pazar Rivanevich	Oner	Meteovich
17 Kirion Kostakin Pastorinin	Kecos	Adrinople
18 Stefano Iffo Yéni-Tcharchi 33	Iffo	Rostoff
19 Athanass. Balogianin	Const. Satr Idas	Carpen[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE

Le discours de M. Decazes.

Voici le texte même, d'après le *Journal officiel*, des déclarations faites à la tribune de l'Assemblée par M. le duc Decazes :

M. LE DUC DECAZES, ministre des affaires étrangères. Messieurs, l'ordre de vos travaux appelle vos délibérations sur l'interpellation de notre honorable collègue M. du Temple.

L'Assemblée trouvera peut-être que l'on a fait beaucoup de bruit, trop de bruit autour de cette interpellation, et qu'il n'a pas été sans danger de laisser l'opinion s'attarder ainsi sur une question qui a servi d'occasion ou de prétexte à des nouvelles qui ont entretenu dans le public une inquiétude fâcheuse, que rien ne justifie et qui pourtant a pris un caractère si persistant que je pourrais la croire systématiquement entretenue. (Écoutez ! écoutez !)

Je dis que rien ne justifie ces émotions, car je [illegible] qu'il ne se produit, entre l'Italie et nous, aucun dissentiment, qu'aucune question n'a été soulevée, de part ou d'autre, qui pût compromettre les bonnes relations que nous avons à cœur de maintenir avec nos voisins, et que tous les bruits contraires qui ont couru sont complétement et absolument faux.

Notre honorable collègue M. du Temple ne s'est pas fait le propagateur de ces fausses nouvelles, mais il a mis en question le fait même de nos relations avec l'Italie, et c'était plus qu'il n'en fallait pour provoquer ces inquiétudes.

Il demande, en effet, à nous interpeller sur l'envoi d'un nouveau ministre plénipotentiaire auprès du roi Victor-Emmanuel.

Si, comme je le suppose, l'Assemblée prétend rester fidèle à la politique à laquelle elle s'est associée si souvent et que le gouvernement actuel a reçue de ses honorables prédécesseurs, elle s'associera aussi à la seule réponse que je puisse faire à notre honorable collègue.

J'ai proposé à M. le maréchal Président de confier à M. le marquis de Noailles le poste de ministre plénipotentiaire en Italie, parce que, bien pénétré de la sagesse et de la prudence de cette politique, nous voulions la poursuivre avec un soin jaloux sans rien faire qui pût la compromettre et sans nous écarter jamais du double but qu'elle poursuivait, et que je résume en deux mots :

Entourer d'un pieux respect, d'une sollicitude sympathique et filiale, le pontife auguste auquel nous unissent tant de liens, en étendant cette protection et cette sollicitude à tous les intérêts qui se relient à l'autorité spirituelle, à l'indépendance et à la dignité du St-Père... (Très-bien ! très-bien ! au centre.)

Entretenir, sans arrière-pensée, avec l'Italie telle que les circonstances l'ont faite, les relations de bonne harmonie, les relations pacifiques et amicales que nous commandent les intérêts généraux de la France, et qui peuvent aussi nous permettre de sauvegarder les grands intérêts moraux dont nous nous préoccupons à juste titre.

Voilà, messieurs, toute notre politique en Italie.

Je pourrais ajouter que notre politique générale, dans le monde entier, s'inspire des mêmes préoccupations et des mêmes mobiles.

Nous voulons la paix (très-bien! très-bien !) ; nous voulons la paix parce que nous la croyons nécessaire à la grandeur et à la prospérité de notre pays ; parce que nous la croyons ardemment désirée, ardemment réclamée par tous. (Très bien! très-bien!)

Pour l'assurer, nous travaillerons sans relâche à dissiper tous les malentendus, à prévenir tous les conflits, et nous la défendrons aussi contre les vaines déclamations, contre les regrettables excitations, d'où qu'elles viennent. (Marques d'approbation à droite et au centre droit.)

Que l'on ne nous dise pas que nous y compromettons l'honneur et la dignité de la France. L'honneur et la dignité de la France ne sauraient être compromis que par les politiques d'aventure qui la conduiraient fatalement ou à une faiblesse ou à une folie. (Très-bien ! très-bien !—Applaudissements sur quelques bancs.)

Messieurs, la France, que l'on dit si facilement impuissante, reste assez grande, reste assez forte pour avoir le droit et le devoir d'être sage. (Marques d'adhésion.)

Si l'Assemblée voulait considérer ces explications, les seules que je puisse donner, comme répondant suffisamment à ses préoccupations actuelles, je crois qu'elle pourrait, avec grand profit pour la chose publique, écarter des discussions qui ne sauraient que troubler les intérêts qui ont besoin d'apaisement et de sécurité. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Il est d'ailleurs de mon devoir de le répéter: il me serait impossible de rien ajouter aux éclaircissements que vous venez de me permettre de vous donner. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le Reichstag Allemand.

On lit dans le *Nord* :

Le principal organe semi-officiel de Berlin, la *Provinzial Correspondenz*, vient de publier un tableau récapitulatif des résultats des élections pour le Reichstag, en l'accompagnant de commentaires dont il n'est pas sans intérêt de prendre note. Voyons d'abord les chiffres. L'ancien Reichstag comptait 50 conservateurs, 38 conservateurs libres, 116 nationaux-libéraux, 30 *libéraux impériaux*, 45 progressistes, 58 ultramontains, 30 Polonais, 30 députés n'appartenant à aucune fraction, en tout 280 députés environ dévoués à l'Empire et à l'unité germanique, et 70 à 80 adversaires des idées consacrées par les institutions impériales. Le nouveau Reichstag comptera, avec les Alsaciens-Lorrains, 397 membres. Les 346 élections dont les résultats sont acquis, ont fait arriver à la Chambre : 17 conservateurs (au lieu de 50), 26 conservateurs libres (au lieu de 38), 10 libéraux impériaux (au lieu de 30), 35 progressistes (au lieu de 45, 130 nationaux libéraux au lieu de 116), 92 ultramontains (au lieu de 58), 12 Polonais, 4 députés ouvertement hostiles à l'Empire, 6 socialistes, en tout, si l'on ajoute les résultats probables des scrutins de ballotage, 260 députés nationaux et 140 adversaires plus ou moins systématiques de la politique impériale. « Le gouvernement, ajoute l'organe ministériel, peut donc être certain que pour l'accomplissement de ses tâches les plus essentielles et les plus décisives, il rencontrera dans le nouveau Reichstag un appui sûr et empressé. Cependant il ne faut pas se dissimuler que l'accroissement, à un nombre presque double, de ses adversaires systématiques, pourra ralentir ou même paralyser l'activité parlementaire ; en outre, vu les modifications sensibles qui se sont opérées dans la composition de la majorité nationale, il est possible que celle-ci, tout en étant d'accord sur le but de la politique nationale, n'arrive pas toujours à s'entendre aussi facilement que par le passé sur les moyens à employer pour atteindre ce but. Mais si la tâche du gouvernement et du parti national est rendu plus difficile au sein du nouveau Reichstag, les expériences faites pendant les dernières élections devront contribuer à fortifier et à resserrer les liens qui unissent tous les députés réellement animés de sentiments nationaux. L'article de la *Provinzial Correspondenz* se termine par un appel adressé à toutes les fractions nationales du Parlement, et les invitant instamment à soutenir fermement le gouvernement et à se réunir pour combattre en commun l'ultramontain et le socialisme.

Comme on voit, la feuille ministérielle ne se fait pas illusion sur les conséquences de l'affaiblissement du parti conservateur au Reichstag.

Le commerce de Gênes.

Sous ce titre, nous trouvons, dans le *Journal of the Society of arts* du 7 novembre, des renseignements dont nous reproduisons ci-dessous les plus importants :

Les rapports consulaires de l'Italie témoignent d'une situation des affaires très-satisfaisante, spécialement pour ce qui est relatif au port de Gênes, qui a contribué, dans une proportion égale à l'importance de sa position; à la remarquable activité commerciale que l'on a constatée dans le pays.

Les importations étaient évaluées en 1869 à 9,300,348 liv. st. ; elles s'élevaient à 9,499,380 liv. st. en 1870 et à 10,299,035 liv. st. en 1871.

Les exportations ont pris un développement bien plus marqué encore. Elles ont porté surtout sur les principaux produits du pays, comme le vin, l'huile, les grains, la soie, le coton, le chanvre, la quincaillerie, les machines. Au contraire, il y a eu une certaine diminution dans la réexportation des marchandises étrangères. La valeur des exportations était de 1,370,808 liv. st. en 1869, de 3,374,732 liv. st. en 1870, et de 4,449,324 liv. st. en 1871.

Le mouvement de la navigation avec les pays étrangers a également pris, en 1871, un développement bien supérieur à celui des autres années.

Le commerce avec la côte a diminué, quant au nombre des navires, et il continuera à aller en décroissant à mesure que la construction des chemins de fer du littoral et de l'intérieur établira de nouvelles communications entre Gênes et le reste de l'Italie.

En 1872, les importations de coton brut ont été considérables, et dans les filatures et les manufactures de tissage a régné une activité inaccoutumée. Les métiers à tisser par moteurs et les broches ont considérablement augmenté en nombre.

En même temps, les petites industries ont été des plus florissantes. Les vermicelliers, les fabricants de biscuit, de savon, les confiseurs, etc., ont eu des demandes très-importantes pour l'exportation.

La production et l'élevage des chevaux destinés à l'armée en Prusse.

Dans un important travail, publié par la *Revue militaire de l'étranger*, sur les ressources chevalines de l'Allemagne et spécialement de la Prusse, et sur les moyens qui y sont employés pour subvenir aux besoins de l'armée, deux faits sont spécialement signalés comme dignes de remarques: la facilité et la régularité avec laquelle l'armée parvient à se remonter dans le pays même au moment d'une mobilisation; la bonne qualité des chevaux qui sont ainsi mis à la disposition des forces armées, et la manière remarquable avec laquelle ils supportent les fatigues d'une campagne.

Cherchons quelles sont les origines et les causes de conditions si favorables. Les indiquer sera également signaler les principes sur lesquels doit reposer une bonne organisation de l'industrie chevaline d'un pays qui ne voudra laisser de côté aucune des forces productives capables de concourir à la constitution solide de sa force armée. Les principes doivent subir des modifications selon le milieu où ils sont appliqués, la chose est certaine; mais les bases fondamentales destinées à donner des résultats identiques restent toujours les mêmes.

Pour rester impartial, on ne peut nier que les résultats les plus favorables au point de vue de la remonte de son armée, tant sur le pied de paix que sur le pied de guerre, aient été obtenus par la Prusse dans ces dernières années. Il semble donc qu'on puisse en tirer comme conséquence naturelle que les principes adoptés par cette puissance, pour faire produire au pays un cheval propre au service militaire et pour introduire ce cheval dans son armée, sont les meilleurs et les premiers à recommander. Ce sont ces principes que nous allons chercher à caractériser.

Que les résultats acquis par l'industrie chevaline en Prusse soient dus au gouvernement, on n'en peut douter après s'être rendu compte des moyens puissants mis en œuvre par l'État pour faire prospérer cette branche de la production nationale.

Le peu de considération dont jouissent d'ailleurs les élèves entièrement dus à l'initiative particulière des éleveurs vient à l'appui de cette opinion. A la suite de rapports envoyés après la campagne de 1866 par tous les chefs de corps sur la manière dont les chevaux avaient supporté cette guerre, on reconnut la mauvaise qualité des chevaux provenant des étalons privés.

Le cheval de guerre est donc produit, pour ainsi dire, en commun, par l'État et l'éleveur. Dans ces conditions, quel est l'intérêt de l'État? Évidemment de chercher à produire un cheval de guerre, sans toutefois méconnaître les besoins généraux du pays. C'est le résultat qu'il a obtenu au moyen de ses haras principaux et provinciaux, par les avantages qu'il procure aux éleveurs qui s'adressent à lui, par les débouchés faciles et rémunérateurs que les petits éleveurs trouvent dans les dépôts de remonte pour leurs jeunes élèves. Le pays a donc pris l'habitude de s'adresser de préférence à l'appui que lui offre l'État, et cet appui l'engage naturellement dans cette voie: l'élève du cheval militaire. D'un autre côté, les petits éleveurs surtout, trouvant tout avantage à élever pour l'État, cherchent à produire un cheval réunissant les qualités demandées par la remonte.

Telles sont les causes principales de la grande facilité avec laquelle l'État trouve les chevaux propres au service militaire, non-seulement en temps de paix, mais même en temps de guerre.

Les chevaux que l'éleveur fournit à l'armée sont bons, résistants; ils supportent les privations et la fatigue avec facilité. Les rapports des chefs de corps sur la campagne de 1866, signalés plus haut, l'attestent, et la statistique des pertes en chevaux vient confirmer cette opinion.

Cette bonne qualité du cheval élevé en Prusse repose sur différentes causes: d'abord le soin avec lequel, depuis des années déjà, on cherche à infuser un sang plus noble dans les anciennes races de ce pays, par l'importation d'étalons étrangers de pur sang. On a corrigé par ce moyen, et peu à peu, les défectuosités inhérentes aux races indigènes, mais en ayant la précaution de ne pas détruire les caractères qui constituent leurs qualités. C'est à quoi on parvient au moyen de croisements bien raisonnés et soigneusement faits. En Prusse, l'État a pris lui-même cette direction entre les mains, s'est constamment préoccupé de la question en ayant toujours en vue la production d'un cheval militaire. Les résultats obtenus semblent proclamer que la voie qui a été suivie était la bonne.

Mais le but n'est pas atteint par la production d'un bon élève. Il faut encore savoir tirer de cet élève tout le parti possible, développer judicieusement toutes ses qualités et transformer le bon poulain en bon cheval de guerre. Ici encore on retrouve l'action directe du gouvernement. D'abord, le producteur, comme nous l'avons déjà dit, trouvant son intérêt à produire pour l'armée, prend le soin d'élever son poulain dans des conditions telles, qu'il puisse se présenter avantageusement devant les commissions de remonte. Ces commissions achètent les chevaux lorsqu'ils sont encore fort jeunes, en moyenne à trois ans et demi. C'est alors seulement que commence la vraie éducation militaire du cheval. Placé dans les dépôts de remonte, il acquiert, grâce au régime parfaitement bien compris et à une nourriture variée et progressive, son développement complet; ses membres se dégrossissent et se fortifient, les tendons et les muscles se raffermissent, l'organisme intérieur s'habitue à une nourriture saine et fortifiante, le cheval devient vigoureux, robuste et s'habitue aux intempéries.

En sortant des dépôts de remonte, il peut être considéré comme préparé pour le service militaire; son dressage reste à faire pour qu'il prenne place dans les rangs de la troupe comme cheval de service.

Cette éducation lui est donnée dans les corps de troupes, où, pendant dix-huit mois, des exercices journaliers, déterminés par une sage et constante progression, achèvent la transformation complète du jeune cheval en cheval de guerre, habilement dressé, assoupli, aguerri et propre à supporter toutes les fatigues d'une campagne.

Intéresser les populations à produire un cheval propre à l'armée, prendre ce cheval lorsqu'il est encore jeune, guider avec soin son éducation jusqu'au moment où il atteint son entier développement et où son dressage est achevé, tels sont, en résumé, les moyens mis en œuvre par l'État, en Prusse, pour atteindre ce but: la satisfaction des besoins de son armée en chevaux.

M. Gladstone et les ouvriers agricoles.

Londres, 23 janvier.

Voici la réponse donnée par M. Gladstone à la députation de délégués de corporations ouvrières qui a été reçue hier à la trésorerie, à l'effet de demander au gouvernement de présenter à la session prochaine une loi étendant aux travailleurs des campagnes la franchise électorale, dont les populations ouvrières jouissent dans les villes:

« Vous appelez mon attention sur l'anomalie de la loi relativement à la distinction qu'elle fait en accordant la franchise électorale à une classe intelligente du peuple, alors qu'elle refuse cette franchise à une autre partie de cette même classe du peuple, livrée aux mêmes occupations. Vous y voyez, dans une certaine mesure, une négligence pratiquée dans l'administration de la loi. Mais c'est là un côté de la question que je ne voudrais pas discuter; d'abord, parce que cette discussion nous entraînerait dans de trop longs détails; ensuite, parce que je désire que l'examen de cette grande question reste en dehors, autant que possible, de toute polémique.

» Je voudrais donner à la question sa véritable portée en examinant non pas tant les inconvénients qui résultent de l'exclusion des travailleurs, que les avantages que ceux-ci peuvent retirer de leur admission à l'exercice du suffrage électoral.

» J'ai d'abord une demande à vous faire. Pensez-vous que le désir exprimé quant à l'extension du suffrage aux comtés, appartienne exclusivement à un parti politique, et croyez-vous que les conservateurs, et j'entends par là les ouvriers conservateurs, aient également ce désir?

» M. ARCH. Les ouvriers des campagnes réclament le suffrage en dehors de toutes considérations de parti.

» M. SHIPTON. La résolution en faveur de l'extension du suffrage a été soumise au congrès par des hommes appartenant à toutes les villes et à toutes les opinions.

» M. GLADSTONE. Si vous me demandez mon opinion, je vous dirai que l'avenir prouverait qu'un grand nombre des ouvriers des campagnes, qui maintenant réclament la franchise, donneraient leurs votes aux conservateurs. Mais ce n'est pas ce côté de la question que je veux examiner. Je veux examiner la question au point de vue de l'opinion que vous avez, que le désir général soit de laisser la question en dehors de toute controverse politique.

» Vous avez émis la pensée que, dans l'état actuel des choses, les comtés ne sont pas aussi fidèlement représentés que les bourgs. Vous avez soutenu que les comtés ont le droit d'être plus largement représentés au Parlement et que l'inégalité existante dans la franchise électorale aux comtés disparaîtrait par l'effet d'une extension de la franchise. Je ne ferai pas de discours sur les avantages de l'exercice de la franchise. Vous connaissez mon opinion sur ce point et je n'ai rien à retrancher de ce que j'ai dit dans d'autres occasions ni rien à ajouter. Je crois seulement de mon devoir de vous rappeler la façon dont les questions de la nature de celle dont vous m'avez entretenu font leur chemin dans ce pays.

» Ce que nous exigeons avant de décider à propos de pareilles questions, c'est une certaine maturité de l'esprit public.

» Mon opinion est que la question sur laquelle vous avez aujourd'hui appelé mon attention n'a pas encore suffisamment occupé le pays, car quoique les corporations que vous représentez forment une grande partie du pays, elles ne constituent pas tout le public. De rapides changements ne sauraient être apportés à ces grandes questions. Vous aurez remarqué, comme je suis moi-même obligé de remarquer tous les jours, les grands obstacles qui empêchent constamment tout progrès rapide dans ces questions. La Chambre des Communes travaille dans des conditions de temps extrêmement limitées, et les travaux dont elle est chargée sont plus nombreux que ceux dont a jamais eu à s'occuper aucune Assemblée au monde. C'est pourquoi, avant d'entreprendre l'examen d'une question comme celle-ci, elle a à se rendre compte de l'état général de ses travaux, du degré d'urgence d'autres questions, de la maturité de l'opinion publique. Nous devons voir vis-à-vis des exigences de l'opinion publique, et veiller surtout à ce que les questions de la nature de celle que vous avez traitée aujourd'hui restent en dehors des passions des partis politiques. Nous avons aussi à tenir compte de la jeunesse ou de l'âge du Parlement, et de la force ou de la faiblesse d'un gouvernement.

» Ces considérations suffisent pour nous convaincre que le gouvernement ne doit pas se décider à s'occuper de pareilles questions et surtout qu'il ne doit s'y décider que lorsqu'il se sent capable de les résoudre. Ce n'est que lorsqu'un gouvernement a des motifs raisonnables de croire qu'il est en position de parvenir à un résultat satisfaisant qu'il doit s'en occuper, et lorsque ce moment sera venu, il s'en occupera.

» Je dis que s'il est désirable que le résultat soit atteint de façon à ne pas troubler l'harmonie qui doit exister dans tout le pays, il n'est pas permis de perdre de vue les considérations sur lesquelles j'ai appelé votre attention.

» Vous comprendrez, du reste, que je n'ai parlé qu'en mon nom, et que je dois réserver à mes collègues et à moi, comme administrateur des affaires du pays, le devoir d'examiner, avant d'entreprendre le règlement d'une question et de décider du moment opportun, les circonstances dans lesquelles se trouve le pays.

» Ce n'est que depuis un an ou deux que la question est agitée. Je serai heureux d'en suivre les phases et d'en constater les progrès rapides, mais je désire, avant tout, son progrès pacifique. Je sens qu'il importe surtout de ne pas éveiller les jalousies des diverses classes du peuple.

» Vous avez dit un mot aussi du salaire des ouvriers des campagnes. Je ne crois pas que l'augmentation du salaire de ces ouvriers nuise à la prospérité générale des fermiers ou à la prospérité du pays. Je crois que nous constaterons que dans les comtés où les salaires sont le plus élevés les ouvriers sont meilleurs et les fermiers plus indépendants. Tout désireux que je suis d'être favorable à votre but, je suis plus désireux encore de tenir la grande question dont vous m'avez entretenu aujourd'hui loin de toute controverse politique, et je serai heureux lorsque viendra le moment où il me sera possible de travailler à la réussite des vues dont j'ai parlé de temps en temps, parce que j'ai la conviction que je pourrai procurer ainsi une force additionnelle au trône et aux lois et augmenter la prospérité générale du pays. »

VARIÉTÉS

Amélioration des moyens de sauvetage (1).

(Suite.)

Une fois le radeau à la mer, il faudra que le capitaine prenne pour lui les mêmes précautions que pour les embarcations; il devra veiller à ce que le radeau ne vienne pas se briser contre le navire, à ce que l'embarquement ait lieu avec le plus d'ordre possible, et enfin qu'il n'y ait pas sur le radeau plus de monde qu'il n'en peut porter. Pour compléter ce moyen de sauvetage, il serait à désirer que chaque radeau fût muni d'une certaine quantité d'eau douce et de biscuit. Mais comme on ne peut mettre cette eau et ce biscuit à demeure sur les roofs, il conviendrait de préparer à l'avance des caisses étanches pour le biscuit et des barriques d'eau douce, qu'on amarrerait sur le pont des radeaux avec les branches et les filins qui y sont disposés. Il faudra tenir compte du poids de ces objets dans l'évaluation du nombre de personnes que le radeau pourrait porter; 500 kilos d'eau et de biscuits représentant, en effet, le poids de sept personnes, qu'il faudrait enlever du nombre primitivement calculé. Cette précaution me paraît presque indispensable dans le cas d'un abandon du navire en pleine mer ou d'un naufrage à une assez grande distance de la côte parce que les passagers du radeau pourraient, en se rationnant avec sévérité dès le commencement, attendre même pendant plusieurs jours des secours qui ne pourraient être immédiats. On voit donc combien ces radeaux peuvent rendre de service dans un accident de mer, et suppléer à l'insuffisance des embarcations et nous sommes convaincus que ces engins, convenablement installés et intelligemment dirigés, pourraient singulièrement faciliter le sauvetage des passagers dans les cas où les moyens ordinaires sont insuffisants.

Il nous reste encore à parler d'un moyen de sauvetage complétant tous ceux que nous avons indiqués et qui consiste dans l'emploi de chaloupes à vapeur, spécialement construites pour le service des paquebots.

Les chaloupes à vapeur n'ont été jusqu'à présent que peu ou point employées à bord des grands paquebots à passagers. Il nous semble cependant qu'elles pourraient être d'une grande utilité dans les ports d'escale, pour le remorquage des chalands à marchandises, pour le transport des dépêches, enfin pour rendre plus rapides et plus faciles les communications incessantes et de toutes sortes qui ont lieu entre le bord et la terre, et cela surtout dans les rades ouvertes où le navire est obligé de mouiller loin du quai de débarquement comme à Buenos-Ayres, Montevideo, Pernambuco, etc. Dans les marines militaires les chaloupes à vapeur, malgré les imperfections de celles qui sont naturellement employées, ont trouvé au contraire un accueil favorable et on peut dire que c'est grâce à leur emploi que les bâtiments de guerre peuvent faire des tours de force comme rapidité d'embarquement de charbon et de matériel, et il suffit d'avoir assisté au ravitaillement pressé d'une escadre pour comprendre de quelle utilité sont les chaloupes à vapeur pour l'accomplissement rapide et facile d'une opération aussi considérable et aussi complexe. Ne pourraient-elles donc pas rendre aux grands paquebots des services analogues?

Il est probable que le peu de faveur que ces utiles engins ont rencontré auprès des armateurs provient de ce que leur type ordinairement usité ne paraît pas parfaitement approprié aux services qu'on devrait en attendre; mais il serait facile, à mon avis, de lever cette difficulté et de créer un type qui remplisse toutes les conditions nécessaires et suffisantes pour devenir un auxiliaire utile des grands paquebots et en même temps un moyen de sauvetage excellent dans un grand nombre de cas. C'est, en effet, à ces deux points de vue qu'il faut se placer pour étudier un type de chaloupe à vapeur approprié au service des paquebots, et c'est dans cet ordre d'idées qu'est conçu le canot à vapeur. Mais, auparavant, pour bien faire ressortir les ressources qu'offre une embarcation à vapeur comme engin de sauvetage, nous donnerons quelques exemples de la manière dont on peut les employer, qui vaudront mieux pour cela qu'une longue dissertation.

Un paquebot chargé de nombreux passagers éprouve dans ses machines une avarie majeure et d'une telle importance qu'on ne peut la réparer à la mer, telle qu'une rupture d'arbre ou de cylindre, une perte d'hélice, etc. Le bâtiment se trouve à 40 ou 50 milles d'un port, le vent est nul ou contraire, aucun navire ne paraît à l'horizon; d'un autre côté la voilure est insuffisante pour s'élever de la côte, si le vent y pousse. Que faire dans cette position qui peut devenir critique si le vent ou des courants poussent le navire à terre? Avec une chaloupe à vapeur la réponse est facile: en 7 ou 8 heures elle se rend dans le port voisin, annonce l'accident et fait envoyer des secours immédiats.

(*à suivre.*)

(1) Ici l'auteur donne les détails de construction et du lancement à la mer, détails que nous passerons, car ils sont trop techniques, nous renvoyons ceux de nos lecteurs que cela pourrait intéresser, à la note même de M. Marmiesse.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 3 février, soir.

Obligations Roumélie	fl. 46.—
idem nouvelles	—.—
Anglo-Bank	159.—
Société de crédit aust-turq.	31.50
Banque austro-ottomane	55.40
Pièce de 20 francs	9.04
Agio	107.10
Change sur Londres	113.40
Crédit anstalt	239.—
National Bank	986.50
Lloyd	461.50

Baisse à la Bourse à la suite de ventes opérées sur ordres venus de l'étranger.

Sadiq pacha est encore à Vienne; il assistera demain au bal de la cour où il sera présenté à l'Empereur.

Vienne, février, 4 soir.

La baisse a continué à la Bourse sur presque toutes les valeurs.

M. Offenheim, ex-directeur du chemin de fer de Lemberg et qui se trouvait en prison, a été mis en liberté, moyennant une caution d'un million de florins.

Vienne, 5 février midi.

Le bal de la cour a été très brillant: l'Impératrice surtout s'y est fait remarquer. La diplomatie, l'aristocratie, le parlement au complet assistaient à cette fête à laquelle d'autres invités ont pris également part.

Sadiq pacha a été présenté à l'empereur qui lui a fait un accueil bienveillant.

Vienne, 5 février 9 h. 45 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	44.80
[illegible]	21 —
[illegible]	155 —
Anglo-Bank	30 —
Société de créd. aust-turq.	54.50
Banque austro-ottomane	9.04
Pièce de 20 francs	107 —
Agio	113.25
Change sur Londres	236.50
Crédit anstalt	981 —
National Bank (c. d. fl. 37)	459 —
Lloyd	

La baisse a encore continué à la Bourse. Les reports ont été très difficiles.

Apparemment les lois confessionnelles ne seront pas discutées pendant cette session législative qui sera ajournée, dit-on, au mois d'avril.

France.

Paris, 3 février.

Obligations Roumélie fr. 103.

La discussion générale sur les impôts est terminée.

L'agence *Havas* donne comme un bruit la nouvelle de plusieurs changements dans le corps diplomatique ottoman.

On prétend que les légitimistes ne renoncent point à leur projet de restauration. Ils seraient en négociation, à cet effet, avec le comte de Chambord.

Le journal *La France* condamne ces négociations et accuse les légitimistes d'être des provocateurs à la guerre civile.

M. de Broglie a eu quelques conférences avec M. Guizot.

Paris, 4 février soir.

Obligations Roumélie fr. 101 50.

L'Assemblée nationale a repoussé par 462 voix contre 145, le contre-projet demandant d'imposer les tissus.

Paris, 5 février.

Obligations Roumélie, fr. 97.

L'interdiction qui frappait la *Nouvelle Presse Libre* à son entrée en France a été levée.

Angleterre.

Londres, 3 février.

Les comtés ont élu 54 libéraux et 75 conservateurs.

Londres, 4 février.

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 220,000 Liv. Sterling.

Les conservateurs ont déjà gagné 24 places au Parlement.

Londres, 5 février.

Il y a eu 181 conservateurs élus et 158 libéraux.

Allemagne.

Posen, 3 février.

Mgr Ledochowski a été conduit sous escorte à Francfort sur l'Oder et mis en prison.

Berlin, 5 février.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture du Reichstag. Dans le discours du Trône, le prince Bismarck déplore l'indisposition de l'Empereur et se félicite de l'unification de la législation civile; il recommande également l'unité dans les lois militaires; il proposera durant la session diverses lois tendant à mettre au même niveau et dans les mêmes conditions, l'industrie et la marine des Etats formant l'Empire.

Le discours termine en émettant l'espoir que les puissances amies appuieront ses efforts pour maintenir la paix et repousser le parti du trouble et du désordre.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 5 février.

CLÔTURE.	4h. 10m.	5h. 5m.
Dette Générale	58 1/16	58 5/8
Emprunt 1865	56	
do 1869	50	50 5/8
do 1871	53 1/2	53 3/4
do 1872	63	63 1/2
Consolidés anglais	92 5/16	

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 5 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pres	45 10	—
	Hausse	» 45 40	—
	Baisse	» 44 21	—
	Clôt. du midi	» — —	—
	Clôt. du soir	» 44 22	—
	Après Bourse	» — —	—
Actions S. Gén.		L.S 6 16	—
» de la Société de change et de valeurs		» 3 25	—
» de la Banque de Const.		» 4 6	—
» du Crédit Austro-Turque		» 3 20	—
» du Crédit Général		L.T. 7 16	—
Banque Verissi et Cossoudi		» — —	—
Tramway		» 6 60	—
Société Commerciale Ottomane		» 3 20	—
Laurium (escompte)		Fr. 20	—

Crédit Hellénique (escompte)	» 7	—
Obligations des Chemins de fer	» 105	—
» 2e émission	» 44 1/2	—
Emprunt.... (1863.. coup. dét.	» 300	—
(1865 ... coup. dét.	» 302	—
(1869	» 265	—
(1872	» 67	—
(1873	» 263	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P. 110 30
Pièce de 20 francs	» 87 30
Impérial russe	» 90 —
[illegible] (Cremnitz)	» 51 20
Medjidié blanc—(différence)	» 102 40
Béchlik—(différence)	» 105 —
Métallique... (id)	» 105 10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 4 février.

Rodosto, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonici, div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 4 février.

Alexandrie, paq. à vap. égypt. *Mahallé*, c. Ruben div.
Varna, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Marassi, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Erato*, c. Lingland, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Niemen*, c. Bourdillat.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les détenteurs d'Actions de la Société des Usines de Laurium d'Athènes qui ont effectué les deux tiers du troisième versement de francs 45 par action, ou libéré entièrement ce versement, peuvent présenter leurs titres chaque mardi et vendredi de 10 h. A.M. à 3 h. P. M. à la Caisse de la Banque de Constantinople, et y toucher le dividende du 31 décembre 1873 fixé à 8 francs par Action par le Conseil d'Administration de la dite Société.

Des bordereaux numériques sont mis à leur disposition dès aujourd'hui.

Cons/ple, le 24/5 février.

Pour la Banque de Constantinople,
A. VLASTO,
Président.

CHANCELLERIE DU CONSULAT DE BELGIQUE

AVIS.

Vente publique par autorité de justice d'Articles de **Lingeries et Modes.**

En vertu d'un jugement du Tribunal Consulaire de Belgique, rendu le 31 janvier 1874, à la requête de maître Coryn, avocat, curateur de la faillite Slosse Sœurs, il sera procédé dans le magasin des faillies, Grand'rue de Péra, 103, *à la vente de la main à la main, au prix d'inventaire et au rabais*, de tous les articles de lingeries et modes: articles blancs, confectionnés et non confectionnés, broderies, tulles, dentelles, gazes, rubans, fleurs, plumes, fantaisies de paille et de jais, formes de chapeaux, etc., etc., composant l'assortiment complet du dit magasin.

Cette vente aura lieu *à prix fixe et au comptant*; elle commencera le 5 du courant mois de février (n. s.), pour être définitivement close le samedi 20 du même mois.

Le Chancelier
(Signé): M. A. CICERIAN.
Constantinople, le 3 Février 1874.

CHANCELLERIE DE L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS.

Le public est prévenu que la vente des meubles meublant de la maison du feu Télémaque Tachmindi, sujet Serbe, annoncée pour le 28 février 9 février 1874 est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 29 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de beurre de Sibérie nécessaire pour l'année courante aux troupes impériales se trouvant dans la capitale et déjà soumissionné à 14 piastres 25 para l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 29 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 5,000 quintaux de glands de chêne nécessaires à la tannerie impériale de Beïcos et déjà soumissionné à 150 piastres le quintal.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 28 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants, nécessaires à la tannerie impériale de Beïcos:

10,000 ocques de graisse, déjà soumissionné à 8 1/2 piastres l'ocque;

10,000 ocques d'huile de poisson, déjà soumissionné à 7 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

BAL PARÉ & MASQUÉ

Au Profit de la Société

« L'AMIE DU TRAVAIL »

sous le patronage

DES HONORABLES MESSIEURS

CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS & GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français,

le Samedi, 2/14 Février 1874, à 9 1/2 h. du soir.

PRIX D'ENTRÉE : 4 L.T.

PRIX DES LOGES: Baignoires Lt. 1 1/2 — Bel étage Lt. 2 — 3e rang Lt. 1.

On trouve des billets, à Galata, chez M. Cléanthis Scaliéris, Démir Han No 11 et chez M. J. Tantalidès, Yuksek-Kaldirim No 112; à Stamboul chez M. Periclès Portocali, Nafié Han.

On trouve des billets de loges chez M. Mussurus, vis-à-vis du Théâtre français.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi 6 février à 8 heures du soir. Grand'rue de Péra maison Grombach, vis-à-vis Galata Séraï.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux collèges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Koulouk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami No 84.

AVIS.

Le public est prévenu que dans le conak de l'ancien ministre de la police Pepé Mehemed pacha, sis à Stamboul à Veznetzeler, sont mises aux enchères publiques des voitures de tous genres telles que Coupés, Phaétons, Landaux et Victoria, nouvellement importées de l'Europe.

On peut traiter sans ou avec les harnais et les chevaux. Les amateurs seront très satisfaits de la qualité et des prix.

S'adresser à M. Pandour.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

« LA TURQUIE »

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'État. — Représentants de la Turquie à l'Étranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — États vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivé. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avènements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Fêtes ou [illegible] de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre [illegible]: latin, orthodoxe, musulman, israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Éclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1 ½ Medjidié.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général,
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 30. 20 Zilhidje 1290. SAMEDI 7 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 8 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces: à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*: à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 6 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Les élections anglaises sont terminées et, comme nous le prévoyions il y a trois jours, les libéraux ont été battus.

La nation britannique s'est prononcée contre M. Gladstone et sa politique. La reine va donc etre obligée de choisir son ministère parmi les conservateurs. M. Disraeli sera probablement chargé de prendre la direction des affaires.

Le résultat du scrutin se décompose ainsi: conservateurs cent quatre-vingt un; libéraux cent cinquante-huit. Donc majorité conservatrice vingt-trois voix, c'est-à-dire une de plus que la majorité avec laquelle M. Gladstone a gouverné pendant si longtemps.

MM. Gladstone, Harcourt, Lowe, Cardwell, Stanfield qui font partie du ministère actuel ont eté réélus.

Le parti conservateur, depuis des années eloigné du pouvoir, va reprendre les rènes de l'Etat, et il va trouver les affaires du pays dans une situation qui quoique florissante, financierement parlant, présente bien des difficultés.

Sous le long ministère Gladstone, et par suite de la politique de cette homme d'Etat, la Grande Bretagne a perdu peu à peu le prestige qu'elle avait dans les Deux-Mondes; M. Disraeli et ses amis pourront-ils le lui redonner? ce sera bien difficile. Mais ce qu'ils pourront c'est faire que le cabinet de St-James ne se trouve plus isolé comme il l'est en Europe.

Les conservateurs ont accusé le ministère qui vient de tomber de faiblesse vis-à-vis de certaines puissances etrangères; ils lui ont reproché son égoïsme, son isolement; ils ont vivement critiqué l'abandon dans lequel il a laissé la France; ce sont ces attaques incessantes et justes qui leur ont donné la majorité dans les élections qui viennent d'avoir lieu, reste à voir maintenant comment M. Disraeli et son parti se conduiront au pouvoir.

On attend beaucoup d'eux, et on est en droit d'attendre beaucoup, après les promesses qu'ils ont faites. Il faudra qu'ils soient plus qu'au-dessus de leur tâche, surtout au commencement, s'ils veulent redonner à l'Angleterre l'importance qu'elle avait, il y a encore quatre ans.

Le grand-duché de Bade suit l'exemple de la Prusse, en matiere de législation confessionnelle.

La Chambre des deputés de Carlsruhe vient d'adopter, après deux jours de débats, des dispositions complémentaires aux lois ecclésiastiques, dispositions en vertu desquelles les emplois ecclésiastiques ne seront confiés qu'après un examen.

D'autres clauses attribuent à l'Etat le droit de fermer les petits séminaires et les séminaires ecclésiastiques lorsque leur organisation n'est point conforme aux lois en vigueur, et établissent des garanties pour protéger le droit électoral contre toute pression du clergé.

A ces lois complementaires sont annexées des dispositions pénales suivant lesquelles tout ecclésiastique recalcitrant, après avoir éte exhorté deux fois à se soumettre à l'ordre établi, peut etre destitué sur la décision collective du conseil des ministres et d'un tribunal spécial composé de trois juges choisis à cet effet.

La motion presentée par M. Hohenwarth au Reichsrath de Vienne, afin qu'une politique de compromis soit inaugurée par cette assemblee deliberante a inspiré au *Fremdenblatt* les lignes qui suivent:

« Jamais il ne sera possible au parti constitutionnel d'adopter une proposition qui provoquerait une action de nature a compromettre nos institutions constitutionnelles. Il se trouverait subitement en contradiction avec tout son passé, s'il se pretait à mettre derechef en question la légalite de la constitution. En revanche, le parti fidele à la constitution a réiterément declaré ne pas vouloir s'opposer aux vœux qui peuvent trouver leur realisation dans les limites tracées par la constitution; toutefois ce ne sera qu'au sein du Reichsrath.

» La majorité doit de la reconnaissance au comte Hohenwarth de l'occasion que lui a fournie celui-ci de préciser le point de vue auquel elle se place dans la question constitutionnelle, notamment vis-à-vis des députés tchèques de Bohême. Les organes hostiles à la constitution ne se lassent pas d'accuser la majorité du Reichsrath d'être opposée à toute reconciliation, de ses tendances à une suprematie absolue et illimitée, de la representer en un mot comme un obstacle à la prospérite commune et au développement des peuples. Et précisément en ce moment, on a profité de la motion du comte Hohenwarth pour reproduire ces anciennes accusations, si souvent déjà réfutées et qui l'ont été une fois de plus. »

Les carlistes espagnols ont fait une apparition devant Santander, c'est du moins ce qu'affirment des télégrammes et des lettres adressées de Saint-Sébastien à l'*Indépendance Belge*.

La panique a été grande dans cette importante cité commerciale, depourvue de toute fortification, avec ses volontaires désarmés depuis le dernier coup d'Etat et qui s'est vue un moment à la merci des bandes du pretendant, devenues de véritables armées, bien outillées et bien commandees. Une flottille de quatre navires de guerre qui devait tenter une diversion sur Portugalete et Bilbao, a dû rebrousser chemin en toute hâte pour aller s'embosser dans la rade de Santander, afin de protéger au moins une partie de cette ville. Il ne parait pas cependant que les carlistes l'aient sérieusement attaquee. Leur véritable objectif parait etre Burgos.

A Saint-Sébastien meme on était sans autres nouvelles du reste de l'Espagne et spécialement d'une rencontre sanglante qui avait eu lieu à la Guardia, en Navarre, entre les forces du general Primo de Rivera et les carlistes.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIÈRE.

I.

Dans les circonstances graves il est du devoir de chacun d'apporter à l'œuvre commune le résultat de ses etudes et de son experience. Or, en ce moment, la question pressante, celle qui absorbe toutes les preoccupations, c'est la question financiere. En cette situation, nous devons tous nous rallier nettement, fermement autour du ministere pour lui indiquer les moyens pratiques de sortir d'embarras. Il existe sans doute des dangers: mais ce n'est pas une raison pour semer l'alarme et repandre le decouragement. Car ces dangers peuvent etre conjures et c'est à cette œuvre de defense que doivent concourir tous les amis de l'empire avec ensemble et perseverance. De ce travail commun jailliront sans nul doute des idees pratiques dont l'application ramenera le calme dans les esprits et raffermira la confiance au dedans comme au dehors. Qu'on ne l'oublie pas. Les plus grands périls sont ceux que l'imagination cree ou aggrave et tout cependant peut encore etre réparé.

Il est inutile de s'arreter sur les causes qui ont provoque les embarras actuels du tresor. Nous ne dirons pas, comme quelques-uns de nos confreres, que la crise que nous traversons est l'heritage d'un autre regime, la consequence de telle erreur financiere. Non, l'etat de choses actuel resulte du systeme économique qui a regi la Turquie jusqu'à ce jour. Nous l'avons dit et demontre depuis des annees. N'avons-nous pas insisté, chaque jour, sans treve ni repos sur la necessite d'accomplir les reformes destinees à prévenir precisement les embarras dans lesquels nous nous debattons? Mais ce n'est pas là la question. L'heure n'est ni aux recriminations ni aux regrets. Elle est aux efforts.

Remarquons tout d'abord que dans les études provoquees par la situation actuelle on s'est géneralement borne à des theories plus ou moins exactes, plus ou moins ingenieuses. On a parle de reformes à operer, d'ameliorations à introduire, de mesures a prendre pour etablir l'equilibre budgetaire. Sans doute, c'est faire œuvre utile que de proposer telle ou telle combinaison qui aura pour resultat d'alleger les charges et les embarras du tresor. Mais on s'en tient la plupart du temps aux generalites, ou bien l'on ne met en avant que des reformes dont la consequence ne saurait etre qu'une amelioration partielle, tandis que, chacun le sent et le voit avec evidence, c'est le systeme lui-meme qui doit etre modifie ou plutot radicalement transforme.

D'ailleurs toute reforme, avant d'etre appliquée, exige des etudes preparatoires, des tâtonnements, une reglementation speciale en rapport avec les idees, les mœurs et les usages du pays. Par consequent ses resultats ne se produisent qu'à longue echeance. Nous ne pouvons cependant attendre davantage. Ce ne sont plus des expedients, mais une solution qu'il nous faut. La situation financiere est telle qu'on la doit degager sans delai, et, nous le repetons, l'experience a prouvé que les mesures partielles dejà appliquees n'ont pas eu le pouvoir d'eclaircir les horizons et de realiser le bien immediat qu'on en attendait. Il est donc clair que le remede est ailleurs. Ce ne sont pas les ressources qui manquent, ni les moyens pratiques de se relever et d'assurer ainsi le present et l'avenir. Non ce qui a manque à la Turquie c'est une vue nette de la situation et une combinaison financiere qui tout en permettant de faire face aux necessites du moment donne au gouvernement le temps necessaire pour une exploitation progressive des richesses naturelles de l'empire. De là suit pour les hommes d'Etat qui nous gouvernent le devoir: 1° de rechercher les lacunes et les vices de notre regime financier; 2° le remede efficace qui pourra immediatement etre applique.

Nous entreprendrons cette etude dans de prochains articles.

(à suivre).

CHRONIQUE.

Le ministre de la guerre a été appelé avant-hier au palais imperial, où S. Exc. a eu l'honneur de s'entretenir longuement avec S. M. le Sultan.

Les soirees hebdomadaires du ministre des Affaires Etrangeres ont été reprises avant-hier.

Le Grand-Vezir, les ministres, les chefs de missions et plusieurs dignitaires Ottomans se pressaient dans les beaux salons de Rachid pacha.

Nous avons dit autrefois que le ministre de l'Instruction Publique avait formé le projet d'etablir des écoles supérieures dans l'Empire, et que celles-ci, sous le nom d'*Idadie* seraient assimilées aux Gymnases et aux Lycées existant en Europe. Nous ajoutions que cette mesure serait appliquée premierement à Constantinople et etendue ensuite dans les provinces.

Cette mesure ayant été déjà sanctionnée par Irade Imperial, nous apprenons que le *Dar-ul-Maarif* de Stamboul sera converti prochainement en école *Idadie*. Le ministre de l'Instruction Publique s'occupe de composer la liste des personnes chargées de l'enseignement et le programme des cours qui seront professés dans cet établissement.

Le Patriarcat œcuménique vient d'adresser une circulaire à tous les métropolitains et superieurs de couvents placés sous la juridiction du trône patriarcal de Constantinople, pour les inviter à nommer chacun un représentant à Constantinople. Ces representants seront spécialement chargés de poursuivre auprès du patriarcat les affaires ecclésiastiques des dioceses qu'ils représentent.

Cette mesure a eté adoptee afin de donner plus de célérite à la solution des affaires ecclesiastiques qui sont pendantes dans les provinces, et dont on envoie les dossiers à Constantinople. L'expédition de ces affaires souffrait beaucoup du manque de representation reguliere des autorités ecclésiastiques provinciales.

Dans son numéro, du 5 janvier, le *Levant Herald*, qui s'est inspiré probablement à la même source que le *Byzantis*, dit que « les nouvelles relatives à un pretendu conflit entre le » ministere de la Police et la Municipalite du VIe cercle, à propos des bals » publics, ont ete singulièrement *exagerees et controuvées* par certaines » feuilles locales. »

Si notre confrere, avant de hasarder à notre adresse des expressions comme celles que nous venons de souligner, s'était donne la peine d'aller aux renseignements, il aurait pu voir les pieces officielles elles-mêmes, et se serait facilement convaincu de l'exactitude rigoureuse de notre version.

Encore une fois notre confrere est victime d'un *reporter* maladroit, et nous regrettons sincerement d'avoir ete mis par lui dans le cas de le constater.

Nous apprenons qu'une grande representation sera donnée prochainement au Théâtre de Ghédik-Pache, au bénéfice de l'Ecole des arts et métiers.

Cette soiree théâtrale sera placée sous le haut patronage de S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Hier et avant-hier, la circulation des Tramways sur les lignes de Galata a Ortakeuy et de Stamboul à Yédi-Coule a du etre interrompue à cause de l'accumulation des neiges sur la voie. Ce n'est que vers le soir seulement, et lorsque les rails ont été debloyes que les voitures ont pu reprendre leur service.

Ce soir aura lieu à l'*Hôtel du Luxembourg* le grand bal paré et masqué donne sous le patronage d'Artin effendi Dadian, président de la Municipalité du VIme Cercle, au benefice de l'hôpital Arménien du S. Sauveur.

Un grand nombre de billets se trouvent déjà pris, et cette fête promet d'etre une des plus brillantes de la saison.

Le lundi 16 fevrier la *British Choral Union* donnera un magnifique concert dans les salons du Palais d'Angleterre, mis gracieusement à la disposition de la Société par M. Sidney Locock, chargé d'affaires de S. M. Britannique.

Pour la premiere fois le chef-d'œuvre de Haynd, *la Création*, sera exécuté à Constantinople, et nous ne croyons pas que jamais on ait reuni dans notre ville des masses chorales aussi importantes que celles qui vont interpreter l'*Oratorio* du maître Saxon.

En effet, 24 instrumentistes et 80 chanteurs se feront entendre, au nombre de ces derniers figurent une trentaine de jeunes filles de l'Ecole Arménienne *Acabian*.

Nous donnons plus loin le programme de cette solennité musicale.

Un concours vient d'etre ouvert au ministere imperial de l'instruction publique pour les postes de trois professeurs à l'école préparatoire (Idadie) qui sera prochainement ouverte à Salonique. Les sciences à professer sont: pour le premier: l'arithmetique, l'algèbre et la tenue des livres; pour le second: le français, l'histoire universelle et le dessin, pour le troisième la litterature turque. La langue exigée pour l'enseignement est la langue turque. Des appointements proportionnés à leur service leur seront alloués.

Les candidats desireux de prendre part à ce concours devront se présenter au conseil du ministere Impérial de l'instruction publique, dans un délai de vingt jours, pour s'y faire inscrire et subir ensuite l'examen règlementaire.

Nous avons déjà signalé à l'attention de nos lecteurs le bal masque et paré que la Société l'*Amie du Travail* donnera le 14 Fevrier dans la salle du Théâtre Français.

Nous croyons devoir profiter de cette circonstance pour rappeler en peu de mots le but de cette association charitable, et les œuvres de bienfaisance qu'elle a accomplies dans le courant de l'année derniere.

Le but de la Société l'*Amie du Travail* est de secourir, dans la mesure de ses moyens d'action et sans distinction de nationalité ou de religion les ouvriers nécessiteux, auxquels elle prête, *sans intérets*, une certaine somme d'argent ou son équivalent en outils nécessaires à l'exercice de leur profession. L'ouvrier s'engage simplement à rembourser à certaines époques la somme qu'il a reçue; c'est donc une société de *pret au travail*.

Dans le courant de l'année dernière, le nombre des demandes de secours a eté de 159, dont 89 ont été accueillies favorablement et ont donné lieu à des prêts variant de LT. 5 à 10.

Les 70 autres demandes ont été en partie rejetées par la Société, qui a base son refus, dans certains cas, sur l'impossibilité resultant de ses propres statuts, et qui, dans les autres cas, a dû prendre un supplément d'informations sur le compte des demandeurs ou de leurs garants.

Les 89 secours accordés, l'ont été à 54 chrétiens orthodoxes (dont 6 femmes) 12 musulmans, 8 arméniens grégoriens, 8 Israélites et 7 catholiques romains.

Ces ouvriers exerçaient les professions suivantes: Il y avait 24 revendeurs, 10 cordonniers, 10 bateliers, 8 tailleurs, 5 couturières, 4 marchands de fruits, 3 cafetiers, 3 menuisiers, 3 coiffeurs, 2 conducteurs de chevaux, 2 *aktars*, 1 pâtissier, 1 vendeur de poulets, 1 tulundji, 1 imprimeur, 1 blanchisseuse, 1 marchand de savon, un courtier de placement pour domestiques, 1 relieur, 1 orfevre, 1 teinturier, 1 horloger, 1 lampiste et 1 marchand de citrons.

Le total des prets consentis a atteint LT. 385 en 1872, et LT. 681 en 1873, soit une augmentation de 296 LT. sur la somme pretée l'année précédente.

Ces quelques chiffres montrent combien est utile cette Société l'*Amie du Travail*, le bien qu'elle fait, et les développements rapides quelle acquiert. Toutes ces considérations lui ont déjà concilie l'estime et la sympathie des gens de bien, nous souhaitons donc un plein succes au bal qu'elle organise dans le but d'augmenter ses ressources, et d'etendre encore ses bienfaits.

Un déplorable accident a eu lieu avant hier a Stamboul. Un individu malade du typhus a profité d'un moment où il se trouvait seul, la nuit, pour sortir de son lit, ouvrir sa croisée, et s'elancer dans la rue. Le lendemain matin les passants trouvèrent son cadavre sur la neige.

On nous assure que sur la montagne de Caïch-Dagh, à quelques heures de Cadikeuy, les loups ont dévore un berger.

On lit dans les journaux de Smyrne:

Dans le département de Mentéché l'autorité vient de mettre la main sur

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Bien que j'aie pris l'engagement formel d'offrir l'hospitalité la plus desintéressée à toutes les communications que l'on voudrait bien me faire,—est-ce pour cela que mes lecteurs s'en montrent si chiches?—j'avoue cependant qu'il est certaines bienséances sur lesquelles il me serait pénible de m'asseoir, et des limites que je ne me sens nullement disposé à franchir.

Si, en effet, je dois assumer la responsabilité des rancunes de tout monsieur plus ou moins aigri, ou de toute dame aux aspirations illegitimes plus ou moins chiffonnées, je parviendrais à me constituer un petit fond littéraire qui, non-seulement ne me concilierait pas l'estime des gens chauves et bien pensants, mais qui ne m'ouvrirait même pas les portes de quelque société littéraire et scientifique de notre ville, ce dont j'éprouverais un chagrin des plus cuisants.

Ces reflexions me sont suggérées par la teneur d'une lettre que vient de m'adresser Mademoiselle Adèle,—une demoiselle bien rageuse, allez!—et dans laquelle elle tape, oh! mais elle tape d'une façon bien rudanière sur les commissaires d'un bal de la société philanthropique grecque dont j'ignore le premier element.

Mlle Adèle me fait l'honneur de regretter tout d'abord mon absence de ce bal: « toi seul, vilain Passant, manquais à cette fête; j'en enrage pour toi, reste à savoir ce que tu en aurais pensé. »

Mon Dieu, chère Adele,—permets-moi cette privauté affectueuse,—j'ignore ce que j'aurais pu en penser, mais, *a posteriori*, permets-moi de l'avouer, que *charite bien ordonnee commençant par soi-meme*, j'ai ete me mettre au lit. Je suis capable de donner la moitié de mon manteau aux pauvres, mais je me sens hors d'état de distraire, fut-ce une demi-heure, de mon sommeil au profit de n'importe quelle cause, fut-elle sainte comme celle en l'honneur de laquelle tu as manque au premier devoir de toute fille bien élevée, celui d'aller te coucher de bonne heure.

D'ailleurs ce bal, à en croire ma correspondante, etait des mieux reussis. « Une commission, (nous y voilà!) composee d'un prince de Naxo, d'un comte italien dont le resplendissant uniforme excite l'admiration dans nos rues, et de quelques personnages secondaires dont les noms m'echappent, etait chargee de la réception et du contrôle des invites..... Rien de plus chic, rien de plus courtois que la manière dont nous avons eté reçus. Le noble italien, dont la calvitie pouvait avec avantage remplacer toutes les lumieres de la salle, était d'une amabilité exquise; le grand prince de Naxo, avec sa fierte légitime, avait un mot gracieux pour chacun suivi d'une grande reverence aux dames. Les jeunes filles n'avaient des yeux que pour ces deux illustrations, elles en etaient folles. Les meres, voyant leurs filles attirer leurs regards, etaient dans la jubilation! »

Eh bien! voyons, Adele, de quoi te plains-tu? Voilà des personnages qui, de ton propre aveu, reçoivent courtoisement et s'exécutent de la meilleure grâce du monde. Pourquoi donc cette ironie que distille ta plume? Serait-ce d'aventure que ces Messieurs ne t'auraient pas assez distinguee? T'auraient-ils offensee par leur indifférence et leur froideur?..., ou bien... mais n'anticipons pas.

« J'aurais dû naître homme, t'écries-tu, je maudis le sort qui n'a fait de moi qu'une femme! J'aurais pu être aussi commissaire de bal! Passant, l'envie me fera mourir: j'ai des larmes de rage quand j'entends prononcer par des lèvres purpurines les noms de prince de Naxo, de comte de je ne sais quoi... Je t'implore, ecoute mes supplications, Passant, que ta voix intrepide leur apprenne mon desespoir et leur dise ma jalousie. »

Tu me charges d'une jolie commission Adèle! Je te l'ai dit, ma fille, tu es rageuse, mais où diable veux-tu en venir!

« .... entre autres lions du jour, il se trouvait aussi Monsieur Chose... Ah! mille millions de ..... Vois-tu, l'envie d'être ne homme me fait oublier la retenue que m'impose mon sexe. .. (ah bah! il est temps d'y songer!) le grand, le beau, le magnifique don Juan de Pera, la joie des fillettes et l'espérance des meres. Tu ne le connais pas, mais demande à ton garçon coiffeur, il te mettra sur la voie. Rien que ses pantalons collés sur ses jambes en replis tortueux et sa moustache frisee flottant au gre du vent t'en donneront une idee. Moi, j'en raffole, et toutes les fois que sa voix melodieuse se fait entendre au temple, je crois voir les cieux s'entr'ouvrir! »

Non-seulement tu es acrimonieuse et entachee d'irrevérence, Adèle, mais tu manques encore de tenue et de mœurs: est-ce que l'on fait de pareils aveux à un *june* homme! Desirerais tu aussi que je fasse ta commission?... Tu vas bien, oh! tres-bien: tes parents doivent etre fiers de toi. Je t'engage à debuter au café Flamm, tu y auras beaucoup de succes.

Mais voilà la conclusion qui arrive..... me!..... et qui decouvre le pot aux roses. *In cauda venenum*, dit l'adage. Les ressentiments et les rancunes d'Hermione s'expliquent: ils sont tous renfermes dans l'anecdote qu'elle me sert comme mot de la fin, et qui contient en germe la clef de ses confidences epistolaires. On voit apparaitre dans cette anecdote un Monsieur, accompagne d'une dame masquee, *qui est la plus honnete femme du monde*—dit Adèle, mais Adele n'est pas l'Evangile—fi... prié de gagner la porte par l'*inflexible* prince de Naxo et ..... et je comprends ton desenchantement et partant ta mauvaise humeur, ma charmante Adele, mais vois-tu *ce sont des choses qu'on arrive*, comme dit un eminent homme de l'Etat qui m'honore de son amitie, et contre lesquelles je te conseille la lecture des grands philosophes, Seneque ou Plutarque, par exemple, à moins que tu ne preferes Caton.

Et maintenant, que mon correspondant anonyme, qui s'est pose le nom d'Adele comme un faux nez sur le visage, n'aille pas s'imaginer que je suis *béguele* et que j'approuve le rigorisme des commissaires—tant du bal de Kadi-keuy que de celui de l'Alcazar de Byzance—qui s'etaient imposes la tâche impossible de separer l'ivraie d'avec le bon grain. Tout d'abord, au point de vue pratique, leurs pretentions sont inadmissibles. Du moment qu'ils n'ont pas fait d'invitations personnelles, qu'on vend des cartes d'entree a la porte, qu'en un mot le bal est *public*, tous les survenants sont egaux et jouissent des mêmes droits armes de leur pièce d'or. Je defie que l'on puisse contester ce point. Au point de vue moral, quel est donc le pontife improvise et surtout autorisé qui s'arroge le droit d'absoudre ou de condamner? Dans une societe constituee et amalgamee comme est la nôtre, quoiqu'on fasse et qu'on dise, les Laïs coudoieront les Penélope: C'est une consequence inéluctable, et tous les commissaires du monde n'y pourront rien, quand même eux, tous les premiers, n'aideraient à cette plaisante promiscuité. Là où le sens moral manque, les gendarmes ne le remplacent jamais. Je suis libéral, n'est-ce pas?

Eh bien! je ne trouve pas moins indécent, que des messieurs qui se disent des hommes bien eleves, profitent de l'occasion bien rare, où leurs meres et leurs sœurs peuvent se reunir dans un but de distraction et de bienfaisance, en profitent, dis-je, pour offrir leur bras et leur guide à quelque drôlesse de bas-etage, et aillent exposer des dames et des jeunes filles au contact flétrissant de leur conquête d'occasion. Eh! pardieu, messieurs, vous avez vos cafés, vos bouges, vos bals publics, vos rues, vos places, vos maisons suspectes, allez-y et réjouissez-vous avec vos compagnes de circonstance, mais faites donc place et découvrez-vous devant des honnêtes femmes envers qui, à défaut de respect, vous etes tenus au moins à quelque pudeur!

Voilà ce que j'avais à te dire, Adèle, ma cocotte en sucre, Anatole ou Arthur te diront le reste.

Je te quitte, car j'ai à m'occuper de quelques intérêts prives qui ne souffrent guère de retard. Je suis courtois et exact en diable, et lorsque l'on s'adresse à moi, je me fais un devoir et un plaisir d'être prêt et prompt à la riposte. Je dois quelque chose au *Phare du Bosphore* du mercredi 4 courant, et je serais desole de le faire attendre.

Ils se sont sont mis à deux ou trois, je ne sais au juste, car l'un est toujours malade, à ce qu'il paraît, et les deux autres ne s'en portent pas mieux pour cela, — et qui ont de l'esprit, comme pas un! Ils signent *Jicse* et [illegible] pas ce qu'ils ont de meilleur dans leur affaire. Ils échangent des petites lettres, qui ne rappellent que vaguement celles de madame de Sévigne. oh! mais des petites lettres bien gentilles, bien calmes, bien pâlottes où ils marivaudent, ils marivaudent, que c'est une vraie confiture d'abricots! Ils mettent en pratique le precepte bien connu et bien commode: passe moi le séne, je te passerai la rhubarbe. Ils se lisent, sans doute, s'admirent et se comprennent, et ils sont bien heureux! C'est affaire à eux, cela ne nous regarde guère. Je dois avouer même que la lecture de leurs épitres n'est pas plus desagreable qu'autre chose: comme somnifere elle peut remplacer avantageusement l'opium ou le suc de la laitue cultivee.

Eh bien! l'un de ces freres siamois litteraires, sentant probablement que l'innocuite de sa prose inodore n'interessait que son co-associé, s'avise de devenir agressif, et parmi tant de sujets empressees à.... lui fournir matiere, il me fait l'honneur et la gracieuseté de me donner la préference. Eh! mais c'est là une excellente idee, et si quelqu'un pretend s'en plaindre, j'invoque le ciel que ce ne sera pas moi. J'ai le caractere gai et j'aime beaucoup à rire.

Donc, Hervay declare être *choqué* de ce que dans mon dernier feuilleton, engageant vehementement mes lecteurs à se rendre au concert des orphelins de l'ecole Acabian, j'ai ose dire qu'il n'y aurait que des messieurs et des dames d'esprit dans la salle, et que quand aux autres, ils s'abstiendraient en masse. Hervay pretend que c'est là *une reclame pour mon propre compte!*

Je n'aurai pas le mauvais goût de demander à ce rigoriste sévère, et peu ami de la plaisanterie, fut-elle même au service d'une bonne cause, s'il s'est reconnu parmi les *autres* et si, se sentant... enrhume, il ait été pris de l'envie de se moucher, mais je ne puis m'empecher d'admirer son imagination; serait-il distillateur, par hasard?

Si mon lecteur ne saisit pas bien la filiation d'idées qui ont amené mon Aristarque improvise à découvrir que je me suis fait une reclame, je le prie de me suivre un instant, et il finira par voir clair dans la chose: j'ai declare qu'il n'y aurait que des gens d'esprit dans ce concert; or, j'y serai, donc je suis un homme d'esprit. Est-ce clair? Oh! puissance du raisonnement,—quelle belle chose que l'intelligence!

Mais savez-vous, mon cher abstracteur de quintessence, que sans grand effort, je pourrais bien vous rendre la monnaie de votre pièce, et cela sans aller bien loin. Je copie la suite de la phrase dans laquelle j'ai eu la malechance de vous *choquer*. « Il est vrai, écrivez-vous, que dans un pays où l'on ne connait pas tres-bien les finesses de la langue

neuf individus qui exerçaient le brigandage. Ces malfaiteurs ont été conduits dans les prisons d'Aidin, et soumis à un interrogatoire. Ils ont declaré avoir exercé la profession de laboureur, jusqu'au moment où le manque d'ouvrage les a obligé à changer ce métier contre celui de brigand.

Nous avons un froid des plus rigoureux. La température exceptionnellement douce dont nous avions joui depuis le commencement de l'hiver a fait place depuis quelques jours au froid, et à la neige abondante dont la ville et les environs sont couverts.

Hier matin dans la rue Caronlik à Cassim-Pacha une enfant, âgée de 11 ans, fille d'Aly agha, employe aux forges de l'Amirauté Impériale, était occupée à allumer un mangal lorsque ses habits ont pris feu et bientôt cette malheureuse fille s'est vue enveloppée de flammes. Aux cris dechirants qu'elle se mit à pousser, les voisins accoururent, mais malgré tous leurs efforts ils n'ont pu [illegible] blessures qui mettent ses jours en dangers.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important [illegible] personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 7 Fevrier, 1874

Lever du soleil	7 h. 7 m.
Coucher »	5 » 22 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 14 21ˢ
H. à la turque à midi moyen..	6 » 31

8 heures du matin.

Baromètre..............	765 4
Thermomètre	neg.0.4
Minima	neg 3.2
Maxima de la veille.........	0.8
Direction et force du vent N. très fort.	

D'ÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Mois de Décembre.

	Adresses	Signatures	Provenance
3	Giovani Draco	Mathas Proistachis	Syra
	Padre paola poroca lattin	paroco lattino	Beyrohut
6	Constantino Zelo Xomatia	Spiridione Peristiano	Cefalonia
7	Wateghioto Abagi M. K. Mahalé Aghios Tanasis Tatavola	Espisia	Alténitza
8	Savlon Miran Eginitis	Papaleonastos	Pyrée
9	Andrea Luvari Diva-		
12	Costuali Stegleani	Zuri	Messina
13	Osman Pacha par Abdurahin	Nonti	Torino
10	Machmutuna Sarai Besiktach	Caniel	Athènes
1	Dimitrios Nicolaidis	Janis Arsenis	Soulina
16	Constantin Georges couritier	Constantin Scontriadès	Chalkid
19	FeixTimes Soulin	Hadji Olivari	Alexandr
20	Mme Pieuchot rue Mie hene pindex Nº 1	Pieuchot	Athènes
	Horeo haviarohan Tasi		Genes.
	Cons/ple Carapet Constantin is Stavrodromion is Cons/ple	Lambrinos Scampaki	Athènes
28	Kiria pepa, rue saint benedicte No 27	Belitzis daniell	Smyrne
29	Brunet	Dufour	Brousse
30	Recanali	Paolina Zucchi	Livourno
31	Serkisof Cie. effen ji et assayantz	Pirasset Sali ogli	Genf Tiflis
27	Pos ton Nicotu		
22	Proprietaire del		

PRESSE ÉTRANGERE.

La concession Reuter.

On écrit de Teheran au *Journal de St-Petesbourg*:

L'annulation par le gouvernement persan de la convention passée avec le baron Reuter pour la construction de voies ferrées et d'autres travaux d'utilité publique en Perse a soulevé dans quelques organes de la presse européenne, mal renseignes sur les causes de cette annulation, de fausses interprétations à l'adresse du gouvernement du shah. Pour rectifier ces données inexactes, de nature à fourvoyer l'opinion publique, et pour rétablir les faits sous leur véritable jour il ne sera pas inutile d'exposer sommairement les motifs qui ont amené la resiliation du contrat en question.

Vers le commencement de l'année 1872 le baron Reuter, s'étant adressé à la legation de Perse à Londres dans le but d'obtenir par son entremise la concession de chemins de fer en Perse, fut bien accueilli par Hadji-Mohsin-Khan, alors représentant du shah pres la cour de St-James, qui accorda à M. Catte, l'agent du baron Reuter, des lettres de recommandation pour se rendre à Téhéran, en l'appuyant de son mieux auprès du gouvernement.

A son arrivée à Téhéran, M. Catte s'empressa de se rendre auprès du grand-vizir pour lui exposer le but de sa mission. Son Altesse, fidèle interprete de son souverain, qui est constamment preoccupé des interets et du bien-etre de son peuple et s'efforce de faire participer ses sujets aux progres bienfaisants de la civilisation moderne, preta une attention bienveillante aux ouvertures faites par l'agent du baron Reuter et désigna un haut fonctionnaire pour entrer en pourparlers avec M. Catte. Apres de longues négociations, qui durèrent environ un mois, une convention en 24 articles fut rédigée et signée le 25 juillet 1872 par les deux parties intéressées.

Le gouvernement persan garantissait à la compagnie pour tout le capital émis ou à émettre, un interêt de 5 0/0, plus une somme annuelle de 2 0/0 pour l'amortissement du dit capital, conformément aux conditions stipulées dans le contrat.

De son côté, le baron Reuter s'était engagé envers le gouvernement persan à construire une ligne directe de chemin de fer s'étendant de la mer Caspienne au golfe Persique et à deposer, comme cautionnement à la Banque d'Angleterre, le jour même de la signature de la convention, la somme de quarante mille livres sterling, au nom du gouvernement persan, et il était convenu que la dite somme serait confisquée dans le cas où les travaux n'auraient pas été commencés dans le délai de quinze mois à partir de la date du contrat, sauf cependant les cas de force majeure comme guerre, naufrage, et suspension des transports dans les pays étrangers. De plus, il avait été spécialement stipulé que la somme susdite ne ferait retour à la compagnie que contre un récépissé du gouverneur de Rescht constatant l'arrivée à Enzeli de la quantité de rails nécessaire à la construction de la ligne de Rescht à Téhéran. Le concessionnaire s'était en outre engagé, en vertu de l'article 23 de la convention, à commencer les travaux d'exploitation des forets, eaux, et mines, en meme temps que ceux de la voie [illegible].

Comme M. Reuter n'a pas satisfait aux conditions mentionnées dans les articles 8 et 23, il s'ensuit, par ce seul fait de non-exécution, que le contrat, ayant perdu toute sa force legale, se trouve virtuellement annulé.

Si le baron Reuter a fait exécuter [illegible] le commencement d'octobre dernier [illegible] simulacre de terrassement sur le parcours de quelques kilometres, ce n'était nullement dans un but sérieux, [illegible] seulement pour sauver les apparences de la légalité. Lors meme que ses terrassements eussent été exécutés sur une plus grande étendue, ils ne pouvaient suffire à justifier la prétention du baron Reuter, qu'il s'était conformé aux stipulations du contrat. Il est évident que celui-ci exigeait dans le délai de quinze mois d'autres travaux que ceux de terrassement, car ce n'est pas ces derniers qui pouvaient etre entravés par « la guerre, les naufrages, ou la suspension des transports à l'étranger » prevus à l'art. 8 (1),

Quant aux travaux de mines, eaux et forets, on n'y a meme pas encore mis la main bien que par l'art. 23 les concessionnaires se fussent engages « à les commencer en même temps que les travaux de la ligne et à en conduire l'exécution avec toute l'activite possible. »

Pendant le voyage du shah en Europe, le gouvernement persan, n'ayant pas manque de prendre des renseignements sur le compte du baron Reuter, s'est convaincu que celui-ci, contrairement à ses dires, n'avait ni capitaux, ni associés pour entreprendre une affaire aussi colossale ; c'est pour cette raison que le grand-vizir lui a refusé un delai de six mois que M. Reuter avait sollicité à plusieurs reprises de Son Altesse.

Le gouvernement persan, s'étant convaincu de la non-exécution par le baron Reuter de ses engagements, et le terme final de quinze mois ayant expiré le 25 octobre 1873, s'est décidé à notifier l'annulation du contrat à M. Reuter ainsi qu'à son agent à Téhéran.

(1) Voici le texte complet de l'art 8 :
« Un cautionnement de quarante mille livres sterling sera déposé, le jour de la signature du contrat, à la Banque d'Angleterre, au nom du gouvernement persan et des concessionnaires Il sera confisqué dans le cas où les travaux n'auraient pas été commencés dans un delai de quinze mois, à partir de la date du present contrat, étant exceptes les cas de force majeure ou empêchements independants de la volonté de la Compagnie, guerre, naufrage, suspension des transports dans les pays étrangers. Le cautionnement sera retourné à la Compagnie contre un récépissé du gouverneur de Rescht, constatant l'arrivee à Enzeli de la quantité de rails nécessaire à la construction de la ligne de Rescht à Teheran »

La lettre du prince Napoleon.

La *Volonte nationale* a reçu du prince Jérôme-Napoleon la lettre suivante :

« Paris, le 19 janvier 1874.

« Monsieur,

« J'ai reçu, avec l'article publié dans la *Volonté nationale* du 14, sous le titre: *Un prince démagogue*, la lettre que vous m'avez adressée.

« Qu'y a-t-il de fondé dans la nouvelle que vous avez reproduite et commentee?

« Est-il vrai que la démocratie ouvriere mele mon nom à ses préoccupations et à ses esperances?

« Je l'ignore. — Mais ce qui est vrai ce que vous avez eu raison de dire et ce que je veux vous remercier d'avoir dit, c'est que j'appartiens à la democratie par les idées et les opinions de toute ma vie. J'ai toujours pensé qu'il n'était possible de rien fonder en France de grand et de stable en dehors de la démocratie; et vous avez bien raison de dire que le triste spectacle auquel nous assistons n'est pas de nature à me faire changer d'opinion. Je suis, au contraire, absolument convaincu que si, renonçant à livrer combat à la démocratie, à enlever aux municipalités le droit de nommer leurs maires, à mutiler le suffrage universel, à ceder enfin en toutes circonstances aux inspirations d'une politique réactionnaire et cléricale, le gouvernement consentait à écouter les vœux de l'opinion publique et se soumettait loyalement aux volontes du pays, on verrait cesser l'inquietude et le chômage ; la confiance renaîtrait, amenant avec elle le travail et la prosperité.

« Vous comprendrez après cela que je dédaigne de répondre aux calomnies intéressees qui me pretent je ne sais quels projets d'ambition ridicules [illegible] odieux !

« Je n'ai pas d'autre ambition, vous le savez bien, que de travailler avec tous les Français de bonne volonté, unis dans un grand parti national, à fonder dans notre pays des institutions libres et démocratiques qui seules peuvent nous donner la paix au dedans comme [illegible].

« Recevez, monsieur, l'assurance de tous mes sentiments très-distingués,

« NAPOLÉON (Jérôme). »

La vie en France et en Allemagne.

On écrit de Berlin à la *Revue britannique* :

« En Allemagne aussi bien qu'en France, il se manifeste, depuis quelque temps, une difficulté de vivre de plus en plus grande. Pour combattre la cherté croissante de tout ce qui est nécessaire à la vie, on voit se développer depuis quelque temps partout des associations de consommation, des sociétés d'alimentation, etc Le plus simple bon sens commande, en effet, aux consommateurs qui cherchent à payer moins cher les objets dont ils ont besoin, de commencer par supprimer autant que possible les intermédiaires qui réalisent un bénéfice sur les objets de consommation.

« Ceux qui ne veulent pas s'associer pour acheter eux-memes leurs denrees cherchent à se liguer, afin d'imposer des réductions de prix aux fournisseurs. C'est ce qui vient d'avoir lieu à Cassel. Les menageres de cette ville, exaspérées de voir s'en aller si facilement leur argent au marche ou chez l epicier ou le boucher, se sont mises en grève contre les pretentions de leurs fournisseurs qui leur paraissent exorbitantes.

« Si l'on reconnaît à l'ouvrier le droit de refuser de travailler lorsqu'il croit que son travail n'est pas suffisamment rémunéré par son patron, on se demande pourquoi un ou plusieurs consommateurs ne pourraient pas convenir, par exemple, de ne pas manger de viande tant que les bouchers ne la leur fourniraient pas à un certain prix.

« Un comite de dames, appartenant à toutes les classes de la société, s'est donc constitue à Cassel : il a pris et examiné tous les articles les plus ordinaires de la consommation les uns après les autres, en a fixe le prix le plus équitable en tenant compte des frais de transport, de la dépréciation en magasin, de la juste rémunération due au marchand, et ce taux une fois convenu, chacun des membres de l'association a [illegible] ne donnerait pas un centime de plus au marchand.

« Les fournisseurs ont essayé un instant de lutter ; mais ils ont bientot été obligés, comme on dit vulgairement, de mettre les pouces. Les dames de Cassel n'ont pas voulu garder égoistement pour elles seules le bénéfice de leur procédé, elles ont fait un appel à toutes les femmes de l'Allemagne par la voie des journaux, et il est probable que cet appel sera entendu. »

La dette polonaise.

Quoique dix annees se soient écoulées depuis la dernière insurrection en Pologne, les propriétaires polonais de la Lithuanie et des provinces meridionales de la Russie, ont encore à payer une contribution speciale au gouvernement, pour la part que certains d'entr'eux ont [illegible] dans le mouvement revolutionnaire en 1863-64. Le montant de cette contribution a été fixé pour l'annee 1874. Le gouvernement de Kowno aura à payer 207594 roubles argent ; celui de Grodno 128110 ; de Miersk 227809 ; de Wilno 107526 ; de Mohilew 65714 ; de Podolie 386382 ; de Wolhynie 339 mille 816 et celui de Kiew 327219. Le montant total qui doit etre preleve, de ce chef, des propriétaires polonais pendant l année presente n'est pas moindre de Ls. 280000.

(Pall Mall Gazette.)

Napoleon III et Orsini.

Le *Journal de Florence*, dit qu'il tient les details qui suivent d'un haut personnage politique :

... Le soir de l'attentat (14 janvier [illegible]), l'empereur montra, en presence du péril, un sang-froid admirable. Comme lors des conspirations de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique de 1853, de Pianori en 1855, il méprisa d'abord l'implacable persecution de la secte italienne dont il était membre, mais qu'il avait résolu de renier pour se vouer à la prospérité de la France et à l'établissement solide de sa dynastie.

Mais vint bientôt la reflexion, et avec la reflexion, cette frayeur retrospective qui s'empare des âmes les mieux trempées et fait leur supplice. Le prince impérial n'était qu'un petit enfant. Que deviendrait l'empire et que deviendrait ce prince héritier, si la secte, qui avait juré la mort de Napoléon, parvenait à réaliser son execrable dessein!

L'empereur, en proie à des perplexités terribles, se souvint d'un conseil que lui avait donné sa mere, la reine Hortense.

« Si vous vous trouvez jamais dans un grand péril, si vous avez jamais besoin d'un conseil extreme, adressez-vous en toute confiance à l'avocat X... Il vous tirera du péril et vous conduira sûrement. »

Cet avocat, que je ne veux point nommer ici, était un exilé romain que Napoleon lui-même avait connu dans les Romagnes, pendant le mouvement insurrectionnel de l'Italie contre le Saint-Siége.

L'avocat promit de consulter ses amis et de donner dans peu de jours une decision.

Cette decision ne se fit pas longtemps attendre.

La secte demandait à Napoleon trois choses.

1° La grâce de Pierre Orsini ;

2° La proclamation de l'independance de l'Italie ;

3° La participation de la France à [illegible] guerre de l'Italie contre l'Autriche.

On accordait un délai de quinze [illegible] à Napoleon pour préparer les événements, et il pouvait, durant ces quinze mois, jouir d'une securité absolue. Les attentats ne se renouvelleraient pas, et les patriotes italiens attendraient l'effet des promesses impériales.

Le fait est que l'empereur multiplia ses efforts pour réaliser la première demande de la secte. Il fit implorer la grace d'Orsini par l'impératrice, consulta ses ministres, le corps diplomatique étranger, et ne trouva de résistance que dans un seul personnage. Mais ce personnage, le plus porté à la clémence par état, ne crut pas que l'empereur fut maître d'enchaîner le bras de la justice.

Le cardinal Morlot lui dit :

« Sire, Votre Majesté peut beaucoup en France, sans doute, mais elle ne peut pas cela. Par une misericorde admirable de la Providence, votre vie a été épargnee dans cet affreux attentat; mais autour de vous le sang français a coulé, et ce sang veut une expiation. Sans cela, toute idée de justice serait perdue, et *justicia regnorum fondamentum*.

Napoléon avait compris. Il ne lui restait qu'une chose à faire, et il la fit. Il alla trouver Orsini.

Quel fut l'entretien des deux adeptes de la vente de Césene? On ne le saura peut-etre jamais. Ce que l'on sait pourtant, c'est que dans cet entretien Napoléon confirma les engagements pris en Italie dans sa jeunesse, renouvelés à l'avocat X... et qu'il jura, dans les bras de celui qu'il ne pouvait sauver, de se faire son exécuteur testamentaire.

L'expression n'est que juste. Napoléon a été l'exécuteur testamentaire d'Orsini. Il fut convenu que celui-ci lui écrirait une lettre que l'empereur rendrait publique, et dans laquelle le programme de l idée italienne serait declaré.

Le mariage du duc d'Edimbourg.

On telégraphie au *Daily News*:

Saint-Pétersbourg, vendredi soir.

Le jour s'est levé bien tristement pour un jour de noces sur Saint-Petersbourg ce matin. Le temps est décidément au dégel, les rues sont couvertes de boue, et l'atmosphère est lourde. Cependant les cloches des eglises ont fait entendre leur carillon de bonne heure, et à huit heures, alors qu'il faisait à peine jour, une salve de la forteresse a annoncé l'arrivee de l heureuse journée. La tour de l'Amirauté et les édifices publics sont pavoisés

En me rendant au Palais-d'Hiver à midi, je [illegible] un assez grand nombre de personnes rassemblees sur la place pour contempler les fenetres du Palais et l'arrivée des voitures. L'heure d'arrivée [illegible] midi, et demi [illegible] une heure et demie les grands [illegible] les corridors ont été remplis de brillants uniformes et balayés par de riches toilettes. Les membres du Saint-Synode, les cavaliers, les dames de première, de la seconde et de la troisieme classe, les officiers et les sénateurs se reunissaient aux lieux de rendez-vous fixes par le programme. La plus nombreuse reunion se tenait dans la salle des concerts du Palais, à travers laquelle le cortege devait passer en se rendant à la chapelle. Les galeries laterales étaient encombrees de dames. Sur le parquet en chêne poli était rangée d'un côté une ligne d'officiers portant toutes les variétés d'uniformes, tandis que les dames, revêtues de toilettes splendides, se tenaient de l'autre côté. On aurait dit que tous les uniformes du monde etaient là et que toutes les richesses et les merveilles de bon goût de la joaillerie et de la [illegible].

Peu à peu des signes évidents que le grand evenement était proche se manifestèrent. Des chambellans circulaient le long de la ligne et rangeaient chaque personne à sa place, et le silence soudain remplaça la Babel des conversations. Le cortège nuptial s'avançait avec une majestueuse lenteur sur le parquet de chene et tous les yeux etaient fixés sur lui. Environ un quart d'heure auparavant, le ciel s'était eclairci, et au moment où les dames d'atour annonçaient que la grande-duchesse Marie-Alexandrovna était prete, un brillant rayon de soleil pénetra à travers les fenetres, couvrit le parquet d'une éclatante lumière, et fit reluire les piliers dorés d'un eblouissant eclat.

Il était 1 heure 20 minutes environ lorsque les premières personnes du cortège apparurent à l'entrée de la salle. C'étaient les hérauts de la Cour. Puis défila un cordon de personnages couverts d'un épais tissu de broderies d'or, et portant des pantalons galonnés d'argent et d'or Puis vinrent des fonctionnaires, vêtus de même, mais portant des echarpes de couleur, et parfois des bottes à l'écuyère. Puis les maitres des cérémonies, la garde, les gentilshommes de la chambre et les chambellans.

Enfin, précédés par le grand chambellan, parurent l'Empereur et l'Impératrice. Le premier portait un uniforme militaire bleu foncé avec les [illegible].

Le prince de Galles avait fort bonne mine dans son uniforme de general; le tsezarévitch marchait seul ; la princesse héritière d'Allemagne, la princesse de Galles et la tsézarevna marchaient côte à côte, la princesse de Galles tenant le milieu. La princesse impériale d'Allemagne portait une jupe de gros satin, avec une traine de velours grenat garnie d'hermine. La princesse de [illegible] soie gris-perle, elle avait un collier de perles et un corsage garni de diamants ; la tsézarevna avait une jupe de satin brodé d'or et une traine de velours bleu foncé avec les emblemes impériaux brodés en or. Le prince héritier d'Allemagne et le prince royal de Danemark marchaient ensemble.

Puis venaient le fiancé et la fiancée. Le premier avait fort bonne mine, un peu pâle peut-etre, et portait timidement ses regards de côté et d'autre, mais avec une expression de simplicité et de bonté qui, à l'étranger comme en Angleterre, doit certainement lui gagner tous les cœurs. Je n'ai jamais vu le duc d'Edimbourg plus à son avantage qu'aujourd'hui dans son uniforme de marine et avec son ruban rouge. Le prince Arthur le suivait ; puis venaient les grands-ducs, leurs enfants, les grandes-duchesses, les princes et les princesses en grand nombre, avec une longue suite de dames d'honneur et d'officiers de la Cour.

La fiancée portait une robe brodée d'argent, une couronne de diamants par-dessus la coiffure habituelle et une longue traine pourpre garnie d'hermine.

[illegible] Le metropolitain se tenait devant cet autel faisant face aux portes d'or, et immédiatement derriere lui se tenaient les fiancés, avec les dignitaires portant la traine et la couronne. C'étaient les seules personnes qui fussent sous le dais, en dehors des prêtres.

Les grands ducs, en grand uniforme [illegible] se signèrent au moment où le service [illegible]. Le duc de Cobourg, dans son uniforme blanc [illegible] mariage de son héritier présomptif. Le prince de Galles, dans son uniforme écarlate, ressortait au milieu des costumes plus sombres de ses voisins, les princes de Prusse et de Danemark Les princesses terminaient la longue ligne de personnages royaux à la droite de l'autel

La salle Alexandre, où le cortége se rendit ensuite pour la cérémonie anglicane, est une des plus belles, quoiqu'elle ne soit pas une des plus grandes [illegible] La salle présentait le même aspect brillant que la chapelle, si meme les murs blancs ne formaient pas un meilleur fond pour la beauté des femmes et la richesse des toilettes.

Le cortége entra dans la salle pour cette seconde [illegible] à la colonne [illegible].

[illegible] la gauche de la fiancée, à l'exception du prince [illegible] qui, en sa qualité de chevalier d'honneur, [illegible] immédiatement derriere le fiancé. Les [illegible] sont du côté opposé, avec l'Empereur et l'Impératrice.

La présentation de l'anneau ne s'est pas faite sans quelque embarras. Le duc le reçut du prince [illegible] et le passa au doyen Stanley, qui le regarda de [illegible] ensuite au fiancé. Le duc [illegible] du livre de prières qu'il tenait [illegible] le remettre au page qui se tenait derrière lui. Ce fonctionnaire ne comprenant probablement pas ce qu'on voulait de lui, n'accepta pas l'objet qu'on lui présentait. La grande duchesse, qui attendait, offrit alors de prendre le volume, mais le duc [illegible] par surmonter la difficulte et glissa gracieusement l'anneau au doigt qui lui etait tendu. Le doyen joignit les mains des fiancés et les tint pressées l'une contre l'autre plus longtemps que de coutume, mais cette triple union de mains n'arriva pas à leur faire dominer leur évidente agitation. A l'exhortation.

A la fin de la cérémonie les nouveaux mariés se retournèrent pour recevoir les salutations de l'Impératrice, qui s'étaient tenue debout avec difficulté et qui paraissait très-pâle et très-faible. Elle embrassa sa fille, et lui donna un long baiser. A ce moment le canon de la forteresse annonça la nouvelle par ses bruyantes détonations, et les splendides cloches russes retentirent dans cent clochers.

Lentement et solennellement le cortége reprit sa marche. La mariée paraissait heureuse de ce que le long cérémonial était terminé, et elle et le duc d'Edimbourg sortirent de la salle d'un pas plus rapide. Le cortége traversa en serpentant les salons, les corridors et les cours jusqu'à ce qu'il arrivât, vers trois heures, dans les appartements intérieurs du Palais.

La guerre contre les Ashantees.

On lit dans la *Pall Mall Gazette* du 20 janvier :

Les dernières nouvelles reçues de la Côte d'Or font prévoir, dit le *Times*, la marche que suivra la campagne contre les Ashantees. La véritable [illegible] a commencé avec l'année présente. Le [illegible]. Or, en admettant [illegible] délai d'[illegible] imprévues, [illegible] troupes [illegible] ment sur le Prah et prêtes à mettre pied sur le territoire des Ashantees. La retraite [illegible] naturellement facilité les opérations. Les distances ne sont pas grandes, mais aucune expédition n'a rencontré, pour le transport, des obstacles aussi considérables. En présence de circonstances pareilles, une marche sur un point éloigné de l'intérieur deviendrait impossible et lors même que l'ennemi ne ferait son apparition nulle part on finira par atteindre une ligne infranchissable. Heureusement, [illegible] obligés de penetrer [illegible] le Pruth, et il y a [illegible].

Le prince John Jumbo, fils de Oko Jumbo, récemment élève du collège de Liverpool, a adressé à un de [illegible] extrait. Cette lettre, écrite à Jan Coomassie, porte la date du 15 décembre :

« [illegible] de Cape Coast Castle et à quinze milles de la rivière Prah. Vous devez avoir sans doute entendu parler de l'expédition placée sous les ordres de Sir Garnet Wolseley contre Coffi Calcalli, roi du pays des Ashantees. 400 volontaires auxquels je [illegible] des canons furent distribués, et moi je reçus le grade de lieutenant de la compagnie. Nous devions nous mettre en marche pour rejoindre l'avant-garde [illegible] à Dunquah — le lendemain à 5 heures [illegible] cependant cet ordre n'a pu être exécuté qu'à une heure de l'après-midi et j'eus le commandement de l'escorte qui devait accompagner des bagages et des provisions destinés à Dunquah. Le chemin de fer proposé sembla n'avoir été qu'une mystification et la connaissance que j'ai des chemins m'a convaincu depuis de l'impraticabilité d'un projet pareil à moins qu'on n'accorde à Sir Garnet deux années de plus pour terminer l'expédition. La distance à parcourir n'est qu'une suite de collines et de vallées. J'ai oublié de vous dire que j'ai commencé cette lettre depuis quatre jours et que notre regiment a occupé les rives du fameux Prah. Cette rivière est très pittoresque et sa largeur est de 21 pieds environ. Les bords sont très escarpés et la seule chose désagréable qu'on y rencontre sont les nombreux cimbeaux des Ashantees placés tout le long J'ai remarqué plusieurs canots construits par les ennemis pour traverser la rivière et nous en avons capturé autant que possible. Hier, j'ai descendu la rivière avec six de mes hommes et j'ai decouvert un pont de radeaux établi par les Ashantees à l'endroit le plus étroit de la rivière. Quelques uns de nos hommes ont déjà visité la côte opposée et il semble qu'il n'y a pas un seul Ashantee dans la localité. Nous resterons ici un mois environ jusqu'à ce que toutes nos forces soient réunies, 6,000 hommes. Lorsqu'on pont flottant etablira les communications entre les deux [illegible] marcherons sur Coomassie, capitale des Ashantees. »

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Indépendance belge* :

Saint-Sébastien, 15 janvier.

Je ne croyais pas que les nouvelles du carlisme confirmerai si aussi promptement mon tableau de l'importance de leurs mouvements. Pendant que toute l'Espagne se réjouissait de la chute de Carthagène, un conseil des ministres délibérait sur les graves nouvelles de la province d'Albacete. Profitant de la présence des troupes à Valence et à Castellon, Santes avait encore une fois exécuté un de ces marches rapides dont il semble avoir le monopole. Il etait parti de Segorbe pour Chiriel. Puis il gagnait Villanueva et tombait, le 10, sur la ville importante d'Albacete. Le gouverneur de Chinchilla et celui d'Almanza ont télégraphié que le canon s'entendait vers Albacete, et que les factions avaient occupé les routes et la voie ferrée. Cette ligne relie la capitale à Valence et en Andalousie. De plus, elle est l'artère des communications vers Carthagène et Alicante. Santes avec 4,000 hommes, 600 chevaux et cinq pièces de canon, a lutte [illegible] heures durant pour s'emparer des édifices publics dans lesquels se sont défendus les volontaires et la petite garnison. La bande a fini par s'emparer de la ville et elle l'a gardée pendant huit heures. La Banque s'est vu enlever 150 mille francs, et une très-forte contribution a été levée en quelques heures. Chevaux, armes et voitures ont été emmenés par les carlistes à l'approche d'une colonne expediée en toute hâte de Madrid.

Le gouvernement a fait partir de l'infanterie et du génie pour la gare de Chinchilla, voisine de la ville prise. Santes s'est retiré sans se presser dans la direction de Chelva avec son butin et ses prisonniers.

La conséquence de cet échec a été l'absence de courriers de Murcie et de Carthagène pendant les journées du 11 et du 12 à Madrid. La plupart de ces renseignements sont de source particulière, car le régime de la presse paralyse tout publicité Apres la *Igualdad*, voici la *Republica*, quoique modérée, suspendue pour dix jours, et l'*Epoca* saisie aussi bien que l'*Eco de España* !

Santes marche pour se réunir à Cucala qui vient de lever des contributions à Nules, à Segorbe, à Villareal. Cucala a 3,000 hommes et deux pièces, qu'il peut réunir aux 5,000 de Santes On considère Castellon comme fort menacée

L'Aragon n'a rien à envier à Valence. Les lettres de cette province nous racontent le passage de Marco di Bello et de Valles à Caspe et Belchite, deux villes importantes du bas Aragon.

Valles est arrivé à Caspe avec 2,300 fantassins, [illegible] et 2 pièces, venant du Maestrazgo. Il [illegible] de quatre trimestres de contributions. Le bal a duré jusqu'à minuit, les filles des libéraux ont été obligées d'y danser sur l'invitation impérieuse des officiers carlistes On logea les bandes dans les maisons. Le lendemain matin, une escorte alla saisir les soixante plus forts contribuables pour les conduire à la Casa consistorial. On leur intima l'ordre de fournir l'avance des contributions, et, sur leur refus, on les garda prisonniers. Des ouv[illegible] ville.

Marco di Bello, avec 2,700 hommes et trois pièces a occupé Belchite sans grande résistance. Il avait avec lui un bataillon dit Virgen del Pilar, fort bien armé. Il a enlevé 35 mille réaux de contributions et six ôtages pour la solde des trimestres. Une nuit a été consacrée à une perquisition minutieuse pour les armes et les munitions. Les registres de l'état civil furent detruits, et il fallut l'énergique protestation d'un notaire auprès du cabecilla pour sauver une curieuse collection d'archives. La Casa consistorial fut saccagée. Enfin la bande partit [illegible] à celle de Valles On dit que les [illegible].

[illegible] nouvelles de Vittoria depuis plusieurs jours. On sait seulement que Lizarraga [illegible] a paru [illegible] Salvatierra avec l'avant-garde de don Carlos. Le pretendant, en apprenant la marche du general Moriones, a quitté ses lignes de Santurce [illegible] Castrejana, Il s'est dirigé sur Balmaseda pour rejoindre Velasco, qui gardait ce passage à la tête de 4,000 Biscayens On est sans nouvelles bien positives de Moriones ; mais il est peu près certain qu'il a marché vers Miranda de Ebro pour [illegible] ses colonnes [illegible] celles de Primo de Rivera. [illegible] et achevée assez pauvrement et la campagne si vivement menée de Pampelune à Tolosa par la frontière de France ! A Zarauz, comme à Castro, les considérations politiques ont causé des délais dont un adversaire tel que Elio a su tirer parti.

Les derniers rapsodes de l'Ukraine (Russie).

La Société impériale de geographie russe à Saint-Petersbourg, qui a dans l'etendue de ce vaste empire plusieurs succursales que nous avons déjà fait connaitre, a senti la nécessité, au commencement de cette année, de créer une nouvelle section, dont le centre est à Kiew et dont la mission sera d'étudier les pays de la Petite-Russie et de l'Ukraine, savoir les gouvernements de Kiew, de Tchernigof et de Pultava.

---

de Voltaire. il faut parler clairement pour être compris. »

Je ne voudrais pas recommencer mon syllogisme, mais reconstruisez-le sur les données de votre phrase, et vous arriverez indubitablement à cette conclusion — risquée, sans doute — que vous, vous possedez les finesses de la langue de Voltaire !

Entre nous, en possédez-vous les éléments, hein ? Il me repugne de chicaner et de faire le pédagogue, mais, autant qu'il me souvienne, dans votre derniere lettre, plaisantant agréablement un monsieur barbu enserré dans son faux-col, vous le declariez en tout point semblable à un radis noir posé dans *une saladière!* Il y a *saladière* Vous avez confondu apparemment le contenu avec le contenant : on dit *une* salade, mais on dit *un saladier*. En tous cas, Voltaire, même sans finesse, n'aurait jamais trouvé celle-là

Qu'est-ce que cela prouve, me direz vous? Cela prouve une chose naturelle, et qu'aurait dû vous indiquer le simple bon sens, c'est que quand on n'est pas plus ..... *fort* que vous ne l'êtes, on ne *blague* pas les autres, ou alors on court le risque d'éprouver la mésaventure qu'indique d'une façon triviale mais energique l adage : quand on crache en l'air, ça vous [illegible].

Quelques lignes plus loin, vous me faites [illegible] vous me serrez souvent la main. C'est donc à dire que nous sommes des amis, ou tout au moins des connaissances. Mais alors, si vraiment je vous ai *choque*, que ne vous ouvriez vous pas directement à moi. j'aurais tout fait pour rassurer votre susceptibilite trop ombrageuse et trop inquiete Si donc vous avez cru bon de me mauriger et de me reprendre publiquement, ne suis-je pas en droit de supposer que votre prétexte d'être *choque* n'est qu'une *ficelle*, et qu'en tout [illegible] qu'un but, celui de faire un peu [illegible] humble serviteur?

Voila ce que j'ai cru comprendre, et je suis trop obligeant de mon naturel, pour contrarier ceux qui me recherchent. Usez de moi sans crainte d'être indiscret, je serai toujours heureux de repondre à votre [illegible] ance — et ça me fera plaisir!

Je ne sache pas que quelqu'un cette [illegible] ait pu m'accuser de tendresse pour le Théâtre Français. Je lui ai toujours dit carrement ma façon de penser, et cette façon, je l'avoue, était très-desagreable — aussi [illegible] greable que sincere. Je suis donc tout étonné moi même en ce moment d'avoir à en dire du bien. L'homme est un animal faible et inconstant: il m'a suffi d'une seule bonne soiree pour effacer toute rancune de ma memoire. Je dois en exprimer ma reconnaissance à la fee qui a operé cette transformation, à la charmante artiste qui est venue nous porter son talent et sa grâce, à Mademoiselle Tautin. Je n'ai pas envie de faire des phrases, car mon papier touche à sa fin, mais je ne puis m'empêcher de constater que non-seulement Mˡˡᵉ Tautin a animé notre scene, si froide helas ! d'ordinaire, mais encore qu'elle a communiqué de son feu et de son entrain à tous ceux qui l'entouraient. Cela sera, sans doute, ainsi tant que cette *veritable* artiste sera sur la breche, mais apres !.... mais alors, qu'elle ne s'en aille pas !

[illegible] tisfaction secrete. Quand je pense que nous avons pu voir des *grues* (pardon, mais c'est l'expression consacrée) être littéralement couvertes de fleurs à peine apparues sur la scene, je trouve bon, je trouve juste, je trouve moral, qu'on n'applaudisse Mˡˡᵉ Tautin [illegible]

UN PASSANT

La Société de Kiew, vivement encouragée par le gouverneur général du pays, prince Doundoukof-Korsakof, a commencé ses travaux au mois de février dernier. Depuis lors, aux séances de la Société, il a été lu [illegible] mémoires sur l'industrie et le commerce de la Russie méridionale. Un projet de description ethnologique et statistique du pays a été lu et approuvé. Actuellement, la Société prépare un plan pour le recensement de la ville de Kiew. Elle a aussi entrepris de fonder un musée ethnologique, pour lequel un grand nombre d'objets ont été recueillis; il ne manque plus qu'un local.

La société mère, c'est-à-dire celle de Saint-Pétersbourg, avait commencé, il y a quelques années, une vaste publication sur l'ethnographie de la Petite-Russie, publication confiée à M. Tchoubinski, et qui doit former jusqu'à sept volumes. Trois volumes ont déjà paru. La société de Kiew s'est associée naturellement à cette œuvre, d'autant que l'éditeur est le secrétaire de la nouvelle société. Celle-ci s'est donné pour tâche accessoire de recueillir les traditions et les chants populaires de l'Ukraine.

Dans une des séances de la Société, a paru, — ce qui est aujourd'hui une grande rareté, — un rapsode, ou chanteur de chants populaires. Le peuple de l'Ukraine possède un grand nombre de chants nationaux appelés *doumy* (*duma* signifie épopée), qui ont de l'analogie avec les chants serbes, les romances espagnoles et les ballades écossaises. Elles diffèrent des *builiny*, de la Grande Russie, au point de vue historique, car elles racontent spécialement les guerres du peuple de l'Ukraine contre les Tatars, les Turcs et les Polonais, aux seizième et dix-septième siècles.

Quelques-uns de ces doumy ont une portée morale. Le récitatif y est accompagné sur un instrument ressemblant à une guitare appelée *bandoura*, qui a de douze à vingt-quatre cordes. Dans la suite des temps, ces doumy sont tombés en oubli, et les rapsodes, poursuivis, puis expulsés par l'aristocratie, de la rive droite du Dniéper, sont devenus aussi une rareté sur la rive gauche. Il y a quinze ou vingt ans, M. Koulch, malgré ses recherches persévérantes dans la Petite-Russie, n'a pu rencontrer que 2 rapsodes ou bandouristes.

C'est donc un de ces derniers représentants d'une race à peu près éteinte, qui s'est présenté dernièrement devant la Société de Kiew. Le rapsode en question est un vieillard aveugle, de 60 à 65 ans, nommé Ostap (Eustache) Veressay. On peut l'appeler le dernier ménestrel de l'Ukraine. Il a récité quelques doumy, les plus caractéristiques de son répertoire, chanté quelques chants populaires, et exécuté plusieurs morceaux de musique de danse. Un des membres de la Société a été chargé d'écrire la biographie du chanteur, et de donner un aperçu de la nature de ces chants. Un autre s'est offert pour rédiger un rapport sur la musique de Veressay, en particulier et sur la musique du peuple de la petite Russie en général.

L'Etalon d'or en Hollande.

On écrit à l'*Indépendance belge* :

La Haye, 11 janvier.

Je vous ai dit hier qu'on se préoccupe beaucoup ici de la question monétaire et qu'il y a dans l'opinion publique, à cet égard, une certaine réaction contre les conclusions de la commission qui propose l'étalon unique d'or.

On fait valoir les précédents de la question depuis l'adoption de la loi du 28 septembre 1816, et les variations qui se sont produites dans l'esprit des économistes. Ainsi, il y a moins de vingt ans, M. Vrolik, ancien ministre des finances et l'un des membres de la commission, a combattu de main de maître l'étalon d'or comme impraticable chez une nation dont presque toutes les transactions ordinaires ne peuvent se payer qu'en argent. Adopter l'or, dit-on, comme unité monétaire, c'est faire courir de grands dangers à la circulation fiduciaire; l'aisance de notre classe moyenne est réelle, mais les fortunes colossales sont rares, et les dépenses ordinaires sont trop peu considérables pour se payer en or. Je ne parle pas des salaires qui devront toujours se payer en argent, surtout dans les campagnes. Il faudra donc des quantités considérables de ce métal à côté de l'or. Mais rien n'est plus dangereux qu'une grande masse de monnaie d'appoint à côté de la monnaie légale. Les petits Etats de l'Allemagne n'en ont que trop souvent ressenti les suites funestes.

Nous avons actuellement en circulation 3 millions de pièces de 1/2 florins, 5 millions de pièces de 25 cts, etc. Ces 9 millions sont loin de satisfaire à nos besoins. Combien de millions ne faudrait-il pas pour combler la lacune entre la pièce de 50 cents et celle de 5 florins en or. On a fabriqué 37 1/2 millions de florins et l'on n'en voit guère dans la circulation, c'est en pièces de 2 1/2 fl. qu'on est généralement payé. Cela donne la mesure des quantités d'argent qu'il faudra employer à côté de l'or.

Un puissant argument en faveur de l'or, c'est que ce métal a une valeur presque invariable, tandis que l'argent est menacé d'une dépréciation. Cet argument a été réfuté par M. Saint-Clair Duport qui ne croit pas au grand développement des filons argentifères. Mais la production prît-elle même de grandes proportions, elle ne déterminerait jamais qu'une baisse fort lente. De son côté, Léon Faucher dit: « Une nation, en accaparant une certaine quantité d'or, par une combinaison quelconque, pourrait obliger ses voisins à suspendre leurs paiements en espèces. Ce serait une arme trop redoutable que l'on donnerait à ses ennemis. »

Tous ces arguments réunis faisaient dire jadis, par M. Vrolik, que la dépréciation de l'argent restait passablement problématique, et que la plupart des arguments en faveur de l'or n'étaient guère concluants. Or, nous ne trouvons pas que la situation se soit bien modifiée depuis lors et nous nous étonnons que les raisons invoquées il y a vingt ans par M. Vrolik n'aient pas trouvé une réfutation approfondie dans les rapports de la commission.

FAITS DIVERS.

La somme dépensée aux travaux de fortifications en Angleterre, du 1er mars 1861 au 31 mars 1873, s'est élevée au chiffre de 6,525,000 liv. st. Il restait à cette date 935,000 liv. st. à dépenser sur les crédits autorisés par le parlement pour cette période, crédits qui s'élevaient par suite à la somme de 7,460,000 livres sterling.

Les sommes dépensées se répartissent comme suit entre les différentes villes du royaume: Portsmouth, 2,501,583 liv. st.; Plymouth, 1,489,431 liv. st.; Portland, 362,337 liv. st.; Pembroke, 305,098 liv. st.; Sheerness, 338,297 liv. st.; Dover, 295,525 liv. st.; Gravesend, 276,156 liv. st.; Chatham, 275,398 liv. st.; Cork, 150,022 liv. st.

Les approvisionnements entrent dans le total pour le chiffre de 324,874 liv. st.; les expériences, pour 14,394 liv. st.; les levés de plans, triangulations, explorations, etc., pour 23,524 livres sterling.

⁂

La dernière malle de l'Inde arrivée de Marseille à Paris a fait le trajet en dix heures. C'est le plus rapide jusqu'à ce jour; plus de vingt lieues à l'heure.

Une seule voiture des postes de l'administration française accompagne la malle anglaise. Les chefs de gare des principaux points de la ligne de Lyon se remplacent successivement pour accompagner ce rapide convoi et surveiller la route. Ils se placent sur la machine à côté du mécanicien, qui a déjà assez à faire de soigner sa machine.

L'administration des postes anglaises paie pour ce transport 3 francs par kilomètre, ou 3,200 fr. pour le voyage de Marseille à Paris. Le train spécial fait 86 kilomètres, près de 22 lieues à l'heure.

C'est, dit le *Siècle*, la plus grande vitesse parcourue sur le réseau de notre pays.

⁂

— Un général passe l'inspection d'un régiment de ligne.

« Après quelques manœuvres, on met l'arme au pied; le général, fait sortir un soldat des rangs.

« — Avez-vous à vous plaindre de l'ordinaire?

« — Non, mon général, tout est excellent. N'y a que l'pain qui n'est pas toujours assez cuit, et qui vous colle quelquefois à la *quille*?

« — Fantassin, vous pourriez employer des expressions plus convenables...

« — Pardon, mon général, c'est d'la mienne que j'parle... Je ne m'permettrais pas d'parler comme ça d'la vôtre! » (*Figaro*)

⁂

Voici, dit le *Figaro*, comment se passe un examen de droit aux Etats-Unis:

— Fumez-vous?

— Sans doute.

— Avez-vous un cigare?

— A votre service.

— A présent, monsieur, quel est le premier devoir d'un avocat!

— De faire rentrer ses honoraires.

— Bien! — Quel est le second?

— D'augmenter sa clientèle.

— Quand change la tenue des clients vis-à-vis leurs avocats?

— Quand on leur présente leur mémoire.

— Cela suffit; vous promettez d'être l'ornement du barreau. Maintenant, savez-vous les devoirs qui vous incombent envers moi?

— Parfaitement!

— Décrivez-les!

— C'est de vous inviter à prendre quelque chose.

— Mais supposons que je refuse. Ici le candidat a l'air fort embarrassé, puis il reprend: Comme il n'y a pas d'exemple d'un pareil fait, je ne saurais résoudre votre question.

— Vous avez raison, et la confiance avec laquelle vous avez répondu montre triomphalement combien vous avez déjà d'expérience; allons à l'hôtel à côté, là je vous signerai sur-le-champ votre certificat.

⁂

Le *Salut public* de Lyon raconte qu'un charretier se querellait avec son cheval et accompagnait ses jurons d'arguments plus sensibles et surtout plus intelligibles, à coups de manche de fouet. Les passants s'indignaient, et un individu d'une haute stature, qui observait cette scène depuis quelque temps, s'approcha du charretier et lui demanda fort poliment, mais en anglais, quelle heure il était. L'homme lui fit répéter sa question, puis, n'y comprenant goutte, l'envoya promener. Le monsieur, sans se décourager, lui renouvela deux ou trois fois sa demande en termes de plus en plus polis, mais toujours en anglais. Son interlocuteur le comprenant de moins en moins, il se mit tout d'un coup à l'accabler de coups de poing, qu'il termina par un superbe coup fourré en plein visage, lequel envoya rouler sur le pavé notre homme, sanglant, meurtri et gémissant.

L'inconnu lui aida alors à se relever et lui dit lentement en fort bon français:

— Je vous ai peut-être fait mal, mon ami?

— Qu'est ce que je vous ai fait, pour m'abîmer comme cela? pleurait-il.

— Rien du tout, mon ami; mais, votre cheval n'ayant pas compris ce que vous lui disiez, je vous l'ai vu accabler de coups; je suis étranger, j'ai cru que c'était l'habitude ici. Je vous ai demandé l'heure, vous ne m'avez pas compris, et j'ai fait comme vous!

Et le monsieur, qui est un des membres bien connus de la Société protectrice des animaux, se sauva, accompagné des éclats de rire approbatifs du petit groupe qui venait d'assister à cette curieuse scène.

⁂

Une audience de cour d'assises des plus curieuses vient de se dérouler devant le tribunal de Vienne. Une toute jeune fille, âgée de 18 ans à peine, a été condamnée à dix ans de travaux forcés comme incendiaire. C'est la nommée Louise Wessely, une très-jolie blonde au regard timide, et dont la physionomie est empreinte de douceur. Louise Wessely a déjà mis le feu à neuf immeubles.

Le président lui ayant demandé ce qui la poussait à ces crimes:

« — J'aime tant à voir une maison en flammes! » répondit la jeune fille.

Son défenseur, Mr Berg, avait demandé que l'état mental de sa cliente fût soumis à un examen médical. La cour a refusé.

VARIÉTÉS.

Amélioration des moyens de sauvetage.

(*Suite et fin.*)

Un bâtiment à passagers, ayant fait fausse route ou ayant été poussé par des courants violents, va s'échouer sur un banc de sable; il faut mouiller des ancres au large pour se dégager; mais le courant est trop fort, la mer trop grosse pour permettre aux embarcations ordinaires d'aller porter ces ancres. La chaloupe à vapeur peut rendre facilement ce service et permettre ainsi au navire de se touer hors des dangers.

Un paquebot s'échoue à une assez grande distance de la côte; il ne peut se dégager malgré ses efforts, la mer est grosse et porte à terre, le navire fatigue et se démolit peu à peu, il faut l'abandonner; d'un autre côté, les embarcations sont insuffisantes pour porter tout le monde à terre à la fois, et la mer les empêche de revenir à bord chercher le reste des passagers; une chaloupe à vapeur pourra faire au contraire rapidement plusieurs voyages et arracher ainsi les malheureux passagers à une mort certaine. C'est le cas qui s'est présenté tout récemment lors de l'échouage du *Tacora* de la *Pacific Steam Navigation Company* à l'entrée de La Plata; deux chaloupes à vapeur que ce paquebot transportait comme marchandises, ont servi à sauver la totalité des passagers et l'équipage.

Supposons enfin le navire dévoré par un incendie dont on ne peut arrêter le progrès, ou coulant par suite d'un abordage; tout le monde s'embarque dans les embarcations ou sur des radeaux préparés ou improvisés. Ne voit-on pas dans un cas pareil de quelle utilité serait une chaloupe à vapeur, soit pour aller chercher des secours dans un port voisin, soit pour remorquer les radeaux et les amener à terre, soit enfin, si le sinistre avait lieu en pleine mer, pour croiser et tâcher de rencontrer quelque navire suivant la même route?

On pourrait multiplier les exemples, mais il me semble inutile d'insister plus longtemps sur les ressources que présente pour les paquebots à passagers l'emploi des embarcations à vapeur dans le cas d'un accident de mer, et je suis convaincu que si l'on consultait à ce sujet les capitaines qui commandent ces navires, il n'y aurait qu'une voix parmi eux pour en recommander l'usage.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce n'est pas le type de chaloupe à vapeur actuellement usité qui pourra rendre tous les services dont nous avons parlé; leurs machines sont en général trop faibles ou leurs dimensions trop considérables, et leur principal défaut est de n'être pas assez défendues contre la mer.

Quelles sont en effet les conditions auxquelles doit satisfaire une embarcation à vapeur destinée au service d'un paquebot?

Il faut: 1° Qu'elle soit assez solidement construite pour garder sa machine et sa chaudière à bord, prêtes à fonctionner; 2° qu'elle soit, dans ces conditions, d'un poids assez faible pour être facilement embarquée ou débarquée au moyen de ses porte-manteaux; 3° Qu'elle soit assez bien défendue contre la mer pour pouvoir naviguer même par gros temps et pour cela qu'elle soit submersible; 4° Que sa puissance soit suffisante pour refouler un courant de 5 à 6 nœuds et effectuer convenablement dans une rade, un remorquage de chalands chargés; 5° Enfin que l'on puisse avoir de la pression dans le moins de temps possible...........

(Suivent quelques détails de construction.)

Les mêmes raisons qui nous ont porté à préférer l'acier pour la construction des radeaux-toitures, viennent encore nous déterminer à donner la préférence à ce métal pour la coque de ces canots à vapeur. C'est, en effet, grâce à l'acier, que nous pourrons remplir les conditions de légèreté, de rigidité et d'étanchéité qui sont indispensables à une embarcation de ce genre. A moins d'une construction toute spéciale et fort dispendieuse, on ne pourra en effet obtenir une coque en bois suffisamment légère et suffisamment rigide pour satisfaire aux conditions multiples du service d'un paquebot; et quant à l'étanchéité des caisses à air, elle serait bien difficile à obtenir dans une embarcation en bois constamment soumise aux alternatives de sécheresse et d'humidité et aux efforts de flexion provenant de la manœuvre nécessaire pour la hisser à bord ou la mettre à l'eau..........

(Suivent encore de longs détails techniques).

Il suffirait à la rigueur, de deux hommes pour la manœuvre d'une telle embarcation; mais il sera plus convenable d'en mettre trois: un patron, un matelot et un mécanicien.

Il ressort de cet exposé que le canot à vapeur ne devra pas être considéré comme une embarcation propre à porter beaucoup de monde; c'est, avant tout, à notre avis, un engin de remorquage et un porte-dépêches.

Il pourrait, néanmoins, le cas échéant, prendre à son bord un certain nombre de personnes. Quand le temps serait suffisamment maniable, elles se tiendraient sur le pont; par mauvais temps, elles pourraient trouver un abri dans la chambre de la machine, assez grande pour cela.

Nous pensons donc que le type de canot à vapeur que nous venons de décrire peut satisfaire complètement aux exigences du service d'un paquebot à passagers et être en même temps d'un grand secours comme moyen de sauvetage dans le cas d'un sinistre en mer. Nous ne prétendons pas que leur emploi, pas plus que celui des radeaux-toitures sur lesquels nous avons insisté, soit toujours parfaitement facile et efficace et que l'on puisse conjurer, grâce à eux, tous les dangers qui résultent d'un naufrage.

Mais il n'en est moins vrai que ces engins, peu usités, peuvent être d'une grande utilité dans beaucoup de cas, et remédier, dans une certaine mesure, à l'insuffisance des moyens actuels, par les ressources qu'ils peuvent fournir pour le sauvetage d'un grand nombre de passagers. Aussi venons-nous en recommander l'emploi aux armateurs de grands paquebots. Puisse notre appel être entendu! Nous nous estimerions bien récompensés de notre tâche, si l'emploi de ces moyens de sauvetage pouvait arracher à la mort un seul de nos semblables.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 6 février 9 h. soir.

Obligations Roumélie... fl.	42.75
d. Nouvelles...	18.50
Anglo-Bank...	153.50
Société de créd. aust-turq...	28.75
Banque austro-ottomane...	53.25
Pièce de 20 francs...	9.04
Agio...	107.—
Change sur Londres...	113.—
Crédit anstalt...	236.—
National Bank (c. d. fl. 37)	979.—
Lloyd...	455.—

A l'ouverture de la Bourse les tendances étaient à la baisse. Cependant vers la clôture, il y a eu une légère amélioration.

L'Empereur et l'Impératrice ont visité aujourd'hui le nouvel hôtel télégraphique central.

France.

Paris, 6 février matin.

Obligations Roumélie fr. 101.

Dans une visite qu'il a faite au tribunal de commerce, le maréchal Mac-Mahon a déclaré qu'il maintiendrait énergiquement le gouvernement septennal.

Cette déclaration est l'événement du jour.

L'Assemblée, par 340 voix contre 329 a pris en considération l'amendement de M. Say qui propose de diminuer de 50 millions la quote annuelle de l'amortissement que le gouvernement paie à la Banque.

Sadik pacha est arrivé.

Allemagne.

Berlin, 6 Février.

Bourse faible malgré la bonne impression produite par le discours du trône favorable à la paix.

Angleterre.

Londres, 6 février.

Les conditions de paix proposées par le roi des Aschantis ont été acceptées par le gouvernement de la Reine.

Les conservateurs ont gagné 34 voix. On pense, qu'assurément, un cabinet conservateur arrivera au pouvoir.

Londres, 6 février 6 m. 6h. soir.

Après la clôture de la Bourse et sur des nouvelles favorables du marché de Paris, il y a eu ici une reprise.

Dette Générale	38 1/2
Emprunt 1869	50 3/4
» 1872	63

Italie.

Rome, 5 février.

M. Scialoja a donné sa démission, le parlement ayant repoussé à une majorité de 330 voix le projet de loi déclarant l'instruction publique obligatoire.

Le général La Marmora qui était démissionnaire se présentera de nouveau devant ses électeurs.

Rome, 6 Février.

La démission du ministre de l'instruction publique a été acceptée.

Les relations de notre gouvernement avec Berlin sont de nouveau amicales.

Grèce.

Athènes, 4 février.

Laurium escompte fr. 20.

La solution de la question relative à l'élection du métropolitain rencontre de nouvelles difficultés.

L'ouverture de la chambre a eu lieu sans discours du trône.

Athènes, 6 Février.

Crédit hellénique escompte dr. 6.

Il n'y a pas eu séance à la Chambre le nombre des députés étant insuffisant.

Partout il neige abondamment: les communications avec Thèbes sont suspendues; les routes sont devenues impraticables.

COURS DES FONDS.

Londres, le 6 février.

	Clôture.
Dette Générale	37 13/16
Emprunt 1865	55 1/2
do 1869	50 3/8
do 1871	53 3/4
do 1872	62
Consolidés anglais	92 5/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 6 février.

Ouv. du matin Pres	43	—
Hausse	44	2
Baisse	43	—
Clôt. du midi	—	—
Clôt. du soir	44	2
Après Bourse	—	—
Actions S. Gén. L.S	6	—
de la Société de change et de valeurs	3	25
de la Banque de Const.	3	35
du Crédit Austro-Turque	3	—
du Crédit Général L.T.	7	—
Banque Verissi et Cossoudi	—	—
Tramway	6	—
Société Commerciale Ottomane	3	—
Laurium (escompte) Fr.	20	—
Crédit Hellénique (escompte)	7	—
Obligations des Chemins de fer	99	—
2e émission	39	—
Emprunt 1863 coup. dét.	295	
1865 coup. dét.	297	
1869	260	
1872	64	
1873	258	

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise p.	110	30
Pièce de 20 francs	87	25
Impérial russe	90	—
Ducat (Crémitz)	51	20
Medjidié blanc—(différence)	102	40
Bechlik—(différence)	105	—
Métal que... (id)	105	10

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

CHANCELLERIE DU CONSULAT DE BELGIQUE

AVIS.

Vente publique par autorité de justice d'Articles de Lingeries et Modes.

En vertu d'un jugement du Tribunal Consulaire de Belgique, rendu le 31 janvier 1874, à la requête de maître Coryn, avocat, curateur de la faillite Slosse Sœurs, il sera procédé dans le magasin des faillies, Grand rue de Péra, 103, à la vente de la main à la main, au prix d'inventaire et au rabais, de tous les articles de lingeries et modes: articles blancs, confectionnés et non confectionnés, broderies, tulles, dentelles, gazes, rubans, fleurs, plumes, fantaisies de paille et de jais, formes de chapeaux, etc., etc., composant l'assortiment complet du dit magasin.

Cette vente aura lieu à prix fixe et au comptant; elle commencera le 5 du courant mois de février (n. s.), pour être définitivement close le samedi 20 du même mois.

Le Chancelier,
(Signé): M. A. CICEKIAN.
Constantinople, le 3 Février 1874.

CHANCELLERIE DE L'AGENCE PRINCIPALE DE SERBIE.

AVIS.

Le public est prévenu que la vente des meubles meublant de la maison du feu Télémaque Tachmindj, sujet Serbe, annoncée pour le 28 février / 9 février 1874 est ajournée jusqu'à nouvel ordre.

UNE INSTITUTRICE grecque pouvant aussi enseigner le français, désire se placer dans une bonne famille. Bonnes références.
S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux collèges et dans des familles. Bonnes références.
S'adresser aux bureaux du journal.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 29 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de beurre de Sibérie nécessaire pour l'année courante aux troupes impériales se trouvant dans la capitale et déjà soumissionné à 14 piastres 25 para l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

La Préfecture devant mettre en adjudication les droits ci-après pour l'année 1290, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de la Préfecture jusqu'au 15/27 du mois de février, jour où aura lieu l'adjudication définitive.

Voici les droits qui sont mis en vente:

1° Le Droit fixé à percevoir par chaque charge de cheval de légumes et d'autres effets destinés à être vendus à Constantinople et importés des villages de Kiutchukeui de Djebedji, de Bourgas, de Belgrad et de Bagtchekeui villages situés dans le Caza de Souyoulu;

2° Le droit fixé à percevoir par chaque charge de cheval des légumes et autres effets importés des villages d'Avaskeui et de Calfa situés dans le Caza de Kiutchuk Tchekmedjé ainsi des villages de Daoud Pacha et de Makrikeui.

3° Le droit de timbre sur le cuivre fabriqué à Stamboul et dans le VI cercle municipal.

4° Les droits fixes à percevoir du Bazar des orfèvres, des fabriquants des timbres sur les métiers de soie et d'At-Bazar.

5° Le droit à percevoir par chaque charge de bois d'Ayasma Iskelessi.

6° Le droit à percevoir par chaque charge de bois de Balata Iskelessi.

7° Le droit du Serghi des briques à l'échelle de Yeni-Capou.

8° Le droit à percevoir par chaque charge de bois dans les places de Daoud Pacha, de Yedi-coulé, de Pasmatia, de Yeni capou, de Bechiktach, de Djubali, de Tchatladi-capou, d'Ahour-capou, de Koum-Capou, de Baktché-capou, d'Odoun-capou et du Scutari.

9° Le droit perçu sur les Bazars tenus dans les enceintes des mosquées et ailleurs à l'exception de la circonférence du VI Cercle Municipal.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 28 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants, nécessaires à la tannerie impériale de Beïcos:

10,000 ocques de graisse, déjà soumissionné à 8 1/2 piastres l'ocque;

10,000 ocques d'huile de poisson, déjà soumissionné à 7 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 29 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 5,000 quintaux de glands de chêne nécessaires à la tannerie impériale de Beïcos et déjà soumissionné à 150 piastres le quintal.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

EN VENTE LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc HAMDY BEY, commissaire général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et MARIE DE LAUNAY, membre de la Commission et du Jury International en 1869 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez SEBAH, et contenant chacune trois costumes.

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 310; chez les principaux Libraires de Péra; et à M. MARIE DE LAUNAY, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouleuk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

5 Lt. de Récompense!

Jeudi soir, entre 5 heures et minuit, *il a été perdu* sur le parcours de la rue de Péra, à partir de la descente de Galata jusqu'au *Grand Café du Luxembourg*, puis de là au théâtre français,

UN PORTE-MONNAIE

EN CUIR NOIR,

un peu usé, contenant DOUZE L.T. et, en plus, une somme de **900** à **930** francs en deux rouleaux de pièces de dix francs, mêlées de quelques napoléons.

La personne qui a trouvé ce *porte-monnaie* est priée de vouloir bien le déposer dans les bureaux de la *Turquie* aux initiales de Monsieur N. D.

Cinq Livres de Récompense.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO «LA CRÉATION»

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique.

Lundi, 16 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Streater, 4 Koulé Kapussi; Messieurs Comendinger et Balatti, Grand'rue; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt. Vestibule 1 Médjidié.

W. MAINWARING. Sec. Hon.

BAL PARÉ & MASQUÉ

Au Profit de la Société

« L'AMIE DU TRAVAIL »

sous le patronage

DES HONORABLES MESSIEURS

CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS & GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français, le Samedi, 2/14 Février 1874, à 9 1/2 h. du soir.

PRIX D'ENTRÉE: 1 L.T.

PRIX DES LOGES: Baignoires Lt. 1 1/2 — Bel étage Lt. 2 — 3e rang Lt. 1.

On trouve des billets, à Galata, chez M. Cléanthis Scalieris, Démir Han N° 11 et chez M. J. Tantalidès, Yuksek-Kaldirim N° 112; à Stamboul chez M. Periclès Portocali, Nafié Han. On trouve des billets de loges chez M. Mussurus, vis-à-vis du Théâtre français.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sartinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL du Journal « LA TURQUIE » POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— Personnel des Légations et des Consulats.— Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires.— Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.— Postes impériales: courriers de terre et de mer.— Poste française.— Poste anglaise.— Poste autrichienne.— Poste russe.— Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivé.— Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.— Avènements des souverains.— Banques.— Commission européenne du Danube.— Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

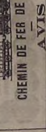

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglie.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C.E.

8me ANNEE N° 31. — [illegible] Zilhidje 1290. — DIMANCHE 8 ET LUNDI 9 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

Pera... Provinces... Etrangers... [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page........ 8 piastres la ligne
Annonces 3me page........ 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 20, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 8 Fevrier.

BULLETIN POLITIQUE.

L'ouverture du Reichstag allemand a eu lieu le 5. L'Empereur Guillaume étant toujours indisposé, n'assistait pas à cette cérémonie.

La lecture du discours impérial a été faite par M. de Bismark.

La harangue du trone débute en déplorant que l'etat de santé de l'Empereur ne lui ait pas permis de venir ouvrir, en personne, la session du Parlement fédéral. Puis elle declare que l'unification de la législation civile allemande s'est heureusement accomplie, mais qu'il ne faut pas s'arreter en chemin et qu'il «est essentiel d'unifier les lois militaires.»

Ce sera là évidemment le grand point de la session actuelle, celui sur lequel les débats les plus orageux auront lieu et il est peu probable que la Baviere, au moins, veuille se soumettre à de nouvelles exigences de la part de la chancellerie impériale.

Passant aux travaux qui seront soumis au Reichstag la couronne annonce que la chancellerie proposera, pendant le cours de la session, divers projets tendant à mettre «au meme niveau et dans les mémes conditions, l'industrie et la marine des Etats composant l'Empire.»

C'est justement contre cette unification complète que réagissent de plus en plus les Cours et les peuples du midi.

Enfin le discours du trône se termine par cette phrase :

« Les rapports avec les puissances « étrangères autorisent la conviction « que tous les gouvernements sont dé- « cides et s'efforcent de conserver la « paix sans se laisser derouter par les « menées de partis. L'entrevue avec « des monarques puissants donne à « l'Empereur la ferme conviction que la « paix est assurée. »

Les sentiments particularistes qui se font jour sont tellements vifs, à cette heure que, presque la veille de l'ouverture du Reichstag, la *Gazette nationale* de Berlin, feuille ministérielle, disait :

« Tous les peuples allemands, se sentant encore *portés à rompre* ou du moins *à relacher la grande alliance qu'ils ont conclue* volontairement ou *malgre eux*. Si la sympathie religieuse vient s'ajouter à ce penchant « représenter quelque chose de particulier, il naitra chez nous *un incendie difficile à éteindre*. C'est pourquoi les quatre-vingt-dix représentants ultramontains du peuple allemand sont ses ennemis les plus dangereux. Si leurs idées se réalisaient, ils nous procureraient bientôt une guerre civile. »

Des paroles semblables, venant d'un organe officieux, sont graves. Elles montrent, dans tous les cas, avant toutes choses, que les projets de M. de Bismarck seront énergiquement combattus enrayés le plus possible.

Le bal donné par l'Empereur d'Autriche a été des plus brillants. Depuis bien des années on n'avait pas vu fete aussi imposante.

La diplomatie étrangère, ainsi que l'aristocratie Austro-Hongroise et le Parlement étaient au complet.

L'Impératrice s'est fait remarquer, à cette cérémonie, par la grâce parfaite à la bienveillance, avec lesquels elle a accueilli et traité les invités.

Un grand meeting pour exprimer à l'Allemagne des sentiments de sympathie—relativement à la lutte qu'elle a entreprise contre le catholicisme,—vient d'avoir lieu à Saint-James Hall.

Parmi les assistants, au nombre de deux mille environ, on remarquait «beaucoup d'Allemands» dit la *Patrie*.

Tous les orateurs qui ont pris la parole ont developpé la même thèse, savoir : que le catholicisme veut dominer tous les droits matériels et moraux de la société ; que les cléricaux sont combattus par le gouvernement de l'Empereur Guillaume, au nom de la liberté qu'ils veulent détruire et que l'Angleterre est menacée des memes dangers et doit combatre les cléricaux avec acharnement.

Le meeting a adopté les resolutions suivantes :

1° Il a exprimé sa sympathie pour l'empereur Guillaume à l'occasion de la lettre par laquelle il a répondu au Pape le 3 septembre ;

2° Il reconnait que c'est le devoir et le droit des nations de défendre la liberté religieuse et la liberté civile. En conséquence, le meeting sympathise avec les Allemands dans leur détermination de résister à la politique de cette catégorie de catholiques appelés ultramontains.

3° Le meeting communiquera ces résolutions à l'empereur Guillaume et à son peuple.

Le général Campos qui a donne tant preuves de bravoure, de loyauté, d'intelligence, vient de donner sa démission. Il a fait ses adieux aux Catalans, en ces termes :

« Lorsque je vous ai communiqué le télégramme du géneral Pavia, je pensais qu'il s'agissait réellement de former un gouvernement national duquel ne seraient exclus que les cantonalistes et les carlistes. Ayant appris la formation du nouveau cabinet, je lui ai fait connaître l'impression defavorable que sa composition avait produite sur l'opinion publique, et j'ai offert ma demission.

» Il ne me reste qu'à féliciter les Catalans du bon sens dont l'immense majorite a fait preuve.

» Je me sépare de vous avec regret, au moment où je comptais aller combattre les carlistes. J'espère que tous vous m'approuverez de ne pas avoir versé le sang apres la victoire.»

Voilà les resultats de ce coup d'Etat *sauveur* ! qui devait rendre à l'Espagne l'ordre, la tranquilité et la sécurité.

Portugalete au pouvoir des carlistes, Santander sur le point de tomber entre leurs mains, le pays désarme et ne pouvant plus résister par lui-meme aux efforts des insurgés, voilà le bilan du gouvernement de MM. Serrano, Topete et Pavia.

Pauvre Espagne!

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ITALIE.

Pendant son sejour à Paris, Jefferson ecrivait à Washington, à la date du 2 mai 1788 : « La France est le pays le plus riche et le plus mal gouverne de la terre ; ses finances sont delabrées, ... de tous les Etats c'est celui qui a le moins de crédit » *(Works of Jefferson)*.

Chaque fois que nous sommes en presence d'une situation economique embarrassee, des que nous voyons un gouvernement empeche dans sa marche par le mauvais etat de ses finances, ces mots que le chef du radicalisme américain adressait au president du Congres, nous reviennent à la memoire.

Alors nous regardons du côte de la France, et nous voyons son credit compromis il y a quatre-vingt-six ans, obtenir du monde entier, apres une crise terrible, des capitaux atteignant un chiffre fantastique, et realiser à bas prix deux emprunts successifs qui demandaient a l'épargne 5 milliards 800 millions !

Quel est le pouvoir surnaturel auquel ce vrai miracle doit etre attribue ? à quel secret est dû cet heureux changement ?

Il n'y a ni secret ni magie dans ce fait, les seules forces mises en action ont été : l'ordre dans l'administration ; et le respect des engagements precedemment contractes. Ces moyens sont à la disposition de tous les gouvernements qui veulent bien y recourir, mais il faut qu'ils les veuillent sincerement.

Dans tous les cas, la premiere chose que doive faire un ministre des finances lorsqu'il cherche un remède a la situation difficile de son pays, c'est d'examiner celle-ci froidement, dans tous ses details, et c'est précisément ce qu'a entrepris M. Minghetti, lorsqu'il a presenté à la Chambre des deputes du royaume d'Italie son exposé de la situation financiere.

«Le principal but que je me propose, a dit le ministre, est celui de mettre au clair notre situation, en exposant la verité toute entiere, sans ambages et sans réticences, avec les craintes et les esperances dont elle est accompagnee, et en vous offrant les elements necessaires pour porter un jugement sur mes idées.»

« Je sens que ce n'est pas à vous seuls que je parle aujourd'hui ; je sens que je parle également au pays. Il s'agit donc pour obtenir la clarte necessaire de faire penetrer ma pensee non-seulement dans votre esprit si expert en matieres financieres, mais aussi dans l'esprit de ceux qui sont hors de cette chambre. Il est de la plus grande importance que tout ce qui s'est fait apparaisse clairement aux yeux de tous et que l'on juge a quel point nous en sommes pour résoudre ce qui reste a faire.»

Cette declaration solennelle indique que l'heure des resolutions viriles a sonne pour l'Italie, et le langage si loyal et si franc du ministre charge de gerer ses finances, montre que M. Minghetti est capable de prendre les mesures reclamees par les circonstances graves au milieu desquelles la force des choses a place son pays.

En effet, l'Italie est nouvellement constituee, c'est une unité politique de formation recente, il n'est donc pas possible que ses finances se trouvent placees dans une situation reguliere ; aussi les deficits succedent-ils aux deficits, et nous voyons ceux-ci atteindre 77 millions, en 1868 ; 44 millions, en 1869 , 300 millions, en 1870 ; 117 millions, en 1871 ; 133 millions, en 1872 ; enfin, en 1873, M. Minghetti pense que le deficit ne sera pas moindre de 150 millions.

Il était temps de s'arreter sur cette pente, et deux moyens s'offraient pour arriver à ce résultat, mais avant de les exposer, et de donner le jugement que le ministre italien porte sur leur efficacite nous nous plaisons à reconnaitre que M. Minghetti a fait preuve d'un esprit pratique, d'un jugement droit, et qu'une nation peut accorder sans crainte sa confiance à un homme qui dans l'expose des faits accomplis ne cherche pas a s'abuser lui-meme, mais qui recherche honnetement les moyens les plus efficaces pour sortir son pays d'une situation perilleuse.

Le rendement des impots s'est accru, conformément aux previsions de M. Sella, d'une dizaine de millions par an, mais cela suffit-il ? Peut-on se baser sur cette augmentation réalisee pendant deux exercices, en 1872 et 1873, pour esperer voir dans un avenir prochain le budget s'equilibrer regulierement ?

Apres avoir indique à grands traits le nombre des millions qui doivent etre inscrits aux depenses et aux recettes M. Minghetti ajoute : «Je veux admettre les previsions de M. Sella, et croire qu'en 1874, 1875 et 1876 nous aurons une augmentation de dix millions par an dans les impots, Il manque encore, comme vous le voyez, beaucoup, mais beaucoup de millions pour arriver a equilibrer le budget.» Nous examinerons prochainement ce que M. Minghetti pense réaliser d'economies d'une part, et de l'autre comment il espere obtenir une plus-value dans les recettes, sans avoir recours a de nouveaux impots que le pays supporterait malaisément. Enfin, nous examinerons rapidement la loi sur la circulation fiduciaire en Italie.

C'est là, disons-le tout d'abord, que le programme financier du ministre italien offre le plus de prise a la critique. *(à suivre)*.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

PARIS, le 29 Janvier 1874.

Il n'y a plus à craindre ou à espérer que l'Assemblée, faute de besogne, prenne des vacances immédiatement après le vote des lois d'impôts. L'opposition vient d'y mettre ordre par sa demande d'interpellation relative à la circulaire ministérielle du 22 courant, concernant la loi sur les maires. Grâce à l'appoint des voix de l'extrême droite, M. Gambetta et ses amis ont obtenu que leur interpellation serait discutée apres le vote definitif des lois d'impots ; et si, comme on l'affirme c'est M. Thiers qui a été, dans la circonstance, l'inspirateur de cette manœuvre, qui — a pour but de désagreger la majorité,— il faut reconnaître, que la première épreuve n'est pas de nature a décourager l'ex-président.

La *République française*, le *Siècle*, le *Rappel* et les autres feuilles du parti disent formellement que l'interpellation a tout simplement pour objet de faire répéter à la tribune par le ministre les déclarations de la circulaire touchant le septennat, savoir : « que le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon a *été élevé pour sept ans au-dessus de toute contestation.* » Cette déclaration obtenue, l'opposition, laissant le cabinet aux prises avec l'extrême droite et les quelques membres de la droite qui croient qu'avant tout le caractère de la prorogation est essentiellement monarchique, n'aura plus qu'à attendre le résultat de son intelligente manœuvre.

S'il est vrai que M. Thiers soit l'auteur de ce plan de campagne, c'est évidemment le langage et l'attitude des journaux de la droite, relativement à la circulaire du 22, qui le lui auront suggeré. M. Thiers compte, dit-on, sur ce plan pour livrer à nouveau et pour gagner peut-être la bataille perdue lors du vote de la loi sur les maires. Quoi qu'il en soit, les membres de la majorité et le ministere comprendront peut-être qu'ils ont commis une faute grave, en fournissant à leurs adversaires une occasion d'essayer de rompre l'union conservatrice à peine formée.

La question des vacances parlementaires après le vote des nouveaux impôts et l'interpellation de la gauche, est toujours très-controversée. Je vous ai déjà donné les raisons qui me faisaient pencher pour la négative. Tout dépend en définitive de ce qui sera résolu au sujet de la loi municipale. Si, comme on l'assure, la commission de decentralisation est en mesure de déposer son projet sous peu de jours, et si, d'autre part, le projet qu'a élaboré le gouvernement et qu'a revu depuis le conseil d'Etat peut être déposé, dans une quinzaine, il me semble difficile que l'Assemblée songe à se séparer avant d'avoir vidé cette grave question. Il ne faut pas oublier qu'aux termes de la loi, les conseils municipaux doivent être renouvelés au mois d'avril et les conseils généraux avant le mois d'août. En ne votant la loi municipale qu'après les vacances de Pâques, on serait obligé d'ajourner au mois de mai ou de juin le renouvellement des conseils municipaux et, comme il faudrait procéder presque en même temps aux elections des assemblées départementales, on risquerait, en rapprochant ces deux scrutins, de donner à l'agitation électorale beaucoup plus d'extension et d'intensité qu'elle n'en aurait sans cela. Il y a donc tout lieu de croire que l'idée des vacances parlementaires avant Pâques sera abandonnée et que l'Assemblée ne se séparera pas sans avoir voté la loi municipale. Dans ce cas, le renouvellement des conseils municipaux aurait lieu au mois d'avril et celui des conseils généraux au mois de juillet.

Le maréchal de Mac-Mahon a donné, mardi dernier, sa deuxième grande fête à l'Elysée. Tout autour du Palais splendidement illuminé, aussi bien que dans le faubourg Saint-Honoré et dans les rues qui y donnent accès, une foule compacte se pressait pour voir les invités descendre de voiture et pour essayer d'entrevoir ou de deviner les resplendissantes toilettes qui se dissimulaient sous les manteaux d'hermine. Le trait caractéristique de la fête est la grande affluence de dames qui, à un moment donné, vers minuit, se sont réellement trouvées en majorité dans les salons du rez-de-chaussée. Il est juste de dire que, au rebours de ce qui s'était passé au dernier bal, ce sont les hommes qui, fuyant le bruit et la foule ou renonçant à se frayer un chemin au milieu des robes, ont été chercher un refuge discret dans les salons du premier étage. A une heure du matin la politique était là tout à fait à l'ordre du jour ; aussi les dames qui s'y aventuraient par hasard s'empressaient-elles de redescendre au plus tôt.

Le nombre des invitations lancées pour le bal s'est élevé, m'a-t-on dit, à huit mille cinq cents, soit quinze cents de plus environ que pour la première soirée. La maréchale de Mac-Mahon qui faisait les honneurs de l'Elysée, avait tenu à satisfaire autant qu'il était possible tous les solliciteurs ; aussi le secrétaire de la présidence, M. d'Harcourt, chargé du service des cartes, disait-il, en souriant : « Si tout le monde vient, j'ai peur qu'on arrive encore après-demain. »

CHRONIQUE.

Samedi dernier le Grand-Vezir a été retenu chez lui par une légère indisposition qui n'a pas permis à S. A. de se rendre à la Sublime Porte.

Safvet pacha n'est point allé samedi à la Sublime Porte, S. Exc. étant souffrante.

Sur l'invitation du Patriarche œcuménique, les chefs des corporations etablies à Constantinople se sont reunis hier en assemblee générale au patriarcat, pour souscrire la somme que chaque corporation pourra payer annuellement à la caisse nationale du Phenar à l'instar des autres classes de la population orthodoxe.

Ces sommes sont destinées à venir en aide à l'entretien du patriarcat, et à solder les dépenses ainsi occasionnées. Les souscriptions seront recues et versees dans la caisse nationale par l'intermédiaire de la commission financière du patriarcat.

Le metropolitain de Candie, Mgr Melétios, qui avait été dernièrement appelé à Constantinople par ordre du Gouvernement, a eu l'honneur d'être reçu la semaine dernière par S. A. le Grand-Vézir et par le ministre de la guerre. S. Em. a présenté à ses dignitaires les lettres dont S. Exc. Réouf Pacha, gouverneur général de Candie, l'avait chargée pour eux.

On dit que les motifs qui avaient provoqué le voyage de ce prélat, ayant disparu, Son Eminence quittera prochainement Constantinople pour retourner dans son diocese.

Les Tramways ont été obligés d'interrompre leur service samedi dernier, la quantité de neige tombée avait rendu la voie impraticable.

La voie ferrée de Constantinople à Andrinople a dû interrompre son service par suite de l'accumulation de la neige qui, sur certains points, a atteint une épaisseur de trois mètres. La compagnie fait les plus grands efforts pour rétablir la circulation, et déblaye activement la ligne, mais à peine une certaine étendue est-elle retablie, la neige tombe de nouveau, et le travail fait se trouve détruit. D'ailleurs lorsqu'on voit les tramways obligés de suspendre leur service, eux dont les voitures circulent de dix minutes en dix minutes, on comprend l'impossibilite de maintenir la circulation sur une longue ligne où il s'écoule plusieurs heures entre le passage de deux trains.

D'après le *Diarbekir* le gouvernement vient de reconstruire deux ponts, l'un situé à une faible distance de la ville de Diarbekir et l'autre sur la route de Mardin. Ces deux ponts qui tombaient en ruine, et dont le passage était dangereux, viennent d'etre livrés à la circulation.

On vient de créer à Diarbekir une commission composée des principales notabilités du pays et des fonctionnaires superieurs du gouvernement. Cette commission sera chargée d'examiner et d'étudier les projets de travaux publics qui devront etre exécutes dans le pays. Elle assurera les moyens de solder les dépenses qui en résulteront et surveillera la conduite des travaux.

D'après une correspondance de Jérusalem, une riche anglaise se proposerait de consacrer sa fortune à l'exécution d'un projet philanthropique. Cette dame aurait l'intention de faire construire à ses frais un aqueduc qui amenerait à Jérusalem l'eau dont la ville manque complétement.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

IX. (suite).

— Ah ! signora, dit Jacques, ne retenez jamais celles-là, ce sont les anges qui les soufflent aux chastes oreilles pour panser les plaies des cœurs blessés.

— Eh bien, je ne les retirerai donc pas, dit Regina en secouant la tête comme pour chasser l'emotion dont elle avait été saisie malgré elle ; je ne les retirerai pas, mais c'est à une condition.

— Laquelle ?

— Vous allez dire que je suis une vilaine curieuse.

— Assurément je ne dirai pas cela, signora, car rien ne peut m'être plus agreable que de repondre a toutes les questions que vous voudrez bien me poser.

— A la bonne heure. Je craignais un de ces fades compliments que l'on tient en reserve pour les jeunes filles comme les bonbons pour les enfants, et ils me sont odieux. Pas les bonbons, ajouta cette etrange fille en tirant de sa poche quelques dragées qu'elle broya sous ses dents de chatte avec une merveilleuse facilité. Pas les bonbons, je les adore.

Voir le numéro du 5 fevrier

— Que desiriez-vous savoir de moi, signora ?

— Je veux que vous me disiez comment il se fait que celui que j'ai vu il y a quinze ans, un pâtre, qui, selon toute probabilite, ne devait jamais quitter sa montagne, soit devenu depuis lors un grand peintre ?

— Oh ! signora... dit Jacques.

— N'est-ce donc pas vous qui avez peint ces deux toiles ? dit Regina en montrant a Jacques le paysage qui l'avait si fort intriguee et le portrait de la mere de Jacques.

— Si fait, signora.

— Eh bien, monsieur, j'ai l'orgueil de dire que je me connais en tableaux, et j'affirme que ce portrait est un chef-d'œuvre qu'auraient pu signer les plus grands maitres.

Jacques ne savait plus comment se soustraire aux eloges exageres de la jeune enthousiaste ; il voulut la ramener à la question qu'elle lui avait faite.

— Vous me demandiez comment le pâtre de Lans-le-Bourg s'était transforme en peintre, n'est-il pas vrai, signora ?

— Un peintre qui deviendra un des premiers de ce temps-ci, un artiste qui aura bientôt gloire et fortune.

— Ma foi, signora, à vous dire vrai, en ce moment la fortune ne serait pas la malvenue, car elle m'aurait empêché d'être un sot tout à l'heure, dit Jacques en riant.

— Ah ! c'est vrai, dit Regina, que la gaieté de Jacques mettait en verve, rappelez-moi que je suis votre créanciere, et, puisque vous me devez un gage, contez-moi vite votre histoire.

Et Jacques, s'inclinant, fit à Regina le récit de ses aventures, depuis le jour où la petite princesse avait traverse les Alpes jusqu'à celui qui les réunissait d'une façon si extraordinaire. Regina écouta le peintre avec toute l'attention dont elle était capable, tantôt souriant aux turlutaines de maître Champagne, tantôt partageant la douleur de Jacques a la mort de la pauvre paysanne de Lans-le-Bourg. Jacques arrêta son recit à ce dernier et penible episode de sa vie. La plaie de son cœur était encore trop saignante pour qu'il put ainsi l'etaler sans douleur. Aussi, quand il eut fini, resta-t-il immobile et muet devant Regina, la tete baissee, absorbe dans ses pensees. Cette situation allait devenir genante pour la princesse ; Jacques s'en aperçut, et, relevant la tète vers Regina il lui dit :

— Voilà mon histoire. Et maintenant, à mon tour, me permettrez-vous de vous adresser une question ?

— Certainement, monsieur.

— Quand vous m'avez reconnu tout a l'heure, vous avez dit : « Ah ! voilà longtemps que je vous cherche. » Pourquoi me cherchiez-vous ?

Regina ne s'attendait pas à cette question, aussi ne repondit-elle pas d'abord. Elle se contenta de rougir prodigieusement, comme un bouquet de cerises chauffe par un soleil de juin.

— Ma question vous embarrasse ou vous contrarie, signora ? dit Jacques.

— N... on, monsieur, repondit Regina avec une certaine hésitation : mais je vous avouerai que ce qui me semblait d'abord tout simple à dire me parait, maintenant que l'heure est venue, assez epineux.

— Faut-il vous aider, signora ? dit Jacques en souriant.

— M'aider, monsieur ! D'abord, je ne crois pas que vous deviniez facilement, et puis, vrai, je n'oserai jamais.

— Et pourquoi donc, signora, n'osez-vous plus me dire maintenant ce pour quoi vous m'avez, dites-vous, cherche si longtemps ?

— Mon Dieu, monsieur, c'est bien simple. J'espérais, c'est-a-dire, je devais croire trouver dans mon sauveur un brave montagnard avec lequel il eut éte tout naturel de m'expliquer sans façon. Au lieu de cela, j'ai trouve un parfait gentleman

— Et vous avez changé d'avis, signora ?

— Non, monsieur, oh ! pour cela, non, dit Regina avec plus de vivacité peut-etre qu'elle n'aurait dû en mettre dans une reponse aussi simple

— Alors, signora, je ne comprends pas le motif qui peut vous empêcher de me parler en toute liberte.

— Oh ! monsieur, quand vous saurez de quoi il s'agit, je suis certaine que vous comprendrez ma reserve, et que vous l'approuverez.

— Alors, signora, dit Jacques en s'inclinant, non sans grâce, je n'ai plus qu'à attendre le bon plaisir de Votre Seigneurie.

— Oui attendez, monsieur, mon tuteur vous dira de quelle recompense j'ai voulu payer le grand service que vous m'avez rendu autrefois.

— C'est inutile, dit Jacques en fronçant les sourcils, et en plissant dédaigneusement la levre, je n'ai rien à entendre de votre tuteur.

— Au nom du ciel ! que voulez-vous dire, monsieur ? Je ne vous comprends pas, dit Regina stupefaite.

— Je veux dire, signora, qu'un service comme celui que j'ai ete assez heureux de vous rendre ne se paye pas, et que ce n'est pas pour de l'or que j'ai exposé ma vie en sauvant la vôtre.

Regina chancela sous ces brutales paroles. Elle voulut sortir sans répliquer un mot, elle n'en eut pas la force ; elle tomba sur le divan, où elle eclata en sanglots.

— Ah ! monsieur, dit-elle à Jacques, qui peut vous pousser à me parler ainsi ? Je ne vous connais que par le service que vous m'avez autrefois rendu, je viens vous en remercier dans l'effusion de mon cœur, et, depuis une heure que je suis avec vous, vous ne repondez que par des duretes à mes meilleures paroles.

En presence de cette douleur, qui lui prouvait combien il s'était trompé dans ses grossieres suppositions, Jacques se trouva tellement hebete qu'il ne sut même pas balbutier quelques banales excuses.

— Qui vous a donne le droit de penser, reprit Regina, que je fusse une de ces hautaines et sottes créatures qui ont l'audace d'offrir de l'or en paiement à qui leur a donne sa vie ? C'est une insulte gratuite que vous me faites, monsieur. Oh ! non, Dieu m'en est temoin, telle n'est pas la recompense que je voulais offrir à mon sauveur

— Que vouliez-donc lui donner ?

— Ce que je voulais lui donner, je vais vous le dire, et que ce soit votre châtiment. Je voulais venir à lui continue Regina en se levant, et lui dire : Vous m'avez sauve la vie, disposez-en, la princesse Regina di San Gennaro vous fait l'offre de sa main. Et maintenant, adieu, monsieur, adieu pour jamais !

Et la fiere Regina, sur ces derniers mots, passa devant Jacques et traversa la galerie en se dirigeant vers l'escalier. Mais Jacques ne lui laissa pas le temps d'atteindre la porte de la galerie, il se jeta au-devant d'elle, et joignant les mains comme s'il eût adresse une priere à quelque madone :

— Signora, dit il, un mot, non pas de justification, rien ne saurait justifier les paroles offensantes que j'ai prononcees, mais un mot, un seul mot d'explication !

— Quelle explication pourriez-vous me donner, monsieur ?

— Signora, vous disiez tout à l'heure qu'il faut avoir de l'indulgence pour les orphelins, croyez qu'il est besoin d'en avoir plus encore pour les malheureux.

— Je ne [illegible] ce que vous me dites là, monsieur, mais cela me touche.

— Cela vous touche précisément parce que cela est vrai.

— Malheureux ! l'êtes-vous donc ? vous un artiste auquel l'avenir doit être grand ouvert. Est-ce parce que vous etes pauvre ? mais l'art vous donnera bientôt gloire et fortune.

Jacques sourit en secouant la tête :

— Ah ! vous voyez, signora, vous voyez, dit-il, voilà que vous vous meprenez aussi. Non, ce ne sont pas de pareilles raisons qui sont capables de m'abattre.

— Quel motif a pu vous rendre aussi injuste envers une jeune fille que vous ne connaissez pas ?

— Signora, signora ! il faut que l'isolement dans lequel j'ai vécu depuis six mois ait troublé ma raison, pour que j'aie pu m'oublier au point de vous offenser par d'aussi folles paroles. Je n'espère pas que vous puissiez les oublier, signora ; cependant, croyez que je les deteste autant que vous pouvez dedaigner celui qui les a prononcees, et permettez-moi de vous offrir, avec mes humbles excuses, dit Jacques en baissant la tête, l'assurance d'un repentir aussi sincere qu'il est tardif, et... inutile, ajouta-t-il en relevant les yeux vers Regina.

La princesse ne repliqua pas un mot, Jacques se releva pour lui livrer passage.

— Et maintenant, signora, dit-il, vous pouvez sortir. Dans deux heures, si vous revenez au palais San Gennaro, vous n'y trouverez plus le malheureux qui vous a offensee. Adieu, signora, et reprenez ce bijou que je ne suis plus digne de porter, ajouta-t-il en lui tendant la croix de diamants.

Regina garda encore un instant le silence, et montrant la croix que Jacques tenait toujours :

— Vous ne vous souvenez donc plus, dit-elle sans lever les yeux, de ce que je vous ai dit en vous la donnant ?

— Signora. .

— Prenez cette croix, vous ai-je dit il y a quinze ans je viendrai la reclamer quand je serai grande, car cette croix vous fait mon fiance, et je jure de vous épouser quand vous me la rendrez. Eh bien, vous me rendez ma croix et je suis prête à tenir mon serment, dit Regina en tendant sa belle main à Jacques.

Jacques ne prit pas la main, et regarda celle qui la lui tendait avec l'air de beate stupidite d'un moujick qui contemple les saintes images. Enfin, [illegible] sa stupidite, [illegible] plication :

— Non, dit-il, non signora, c'est impossible ! ce qu'une enfant de six ans m'a dit [illegible]...

— [illegible]

Jacques restait immobile et muet.

— Quoi ! vous refusez ?... dit Regina, dont une subite rougeur empourpra les joues ; c'est vous qui refusez ?

(à suivre.)

[illegible] glaises. Un ingenieur aurait été déjà chargé de lever le plan de cette entreprise ; ces dessins seront présentes à la Sublime Porte afin qu'elle les examine et accorde l'autorisation nécessaire à l'exécution de ce projet.

On écrit de Van: Dernièrement une tempete violente s'est déchaînée sur notre ville, et le vent a renversé une vieille forteresse située aux environs. Cet écroulement a causé la mort de plusieurs personnes et des dégâts matériels assez importants.

Voici le texte de l'arrêté de suspension provisoire dont a été frappée l'édition française de l'*Eco d'Italia*.

SUBLIME PORTE

Ministère des Affaires Etrangères

Attendu que M. Galli, propriétaire-responsable du journal l'*Eco d'Italia*, qui paraissait depuis quelque temps en langue italienne, a commencé à publier aussi une edition française sans autorisation ;

Attendu que cette édition a pour but d'annuler la peine de suspension décretee contre le *Phare du Bosphore*, comme l'attestent le format et les caractères du nouveau journal.

Le propriétaire du susdit journal est averti qu'il doit cesser immédiatement la publication de son édition française, jusqu'à ce que les formalités voulues pour cette nouvelle édition soient dûment remplies.

La représentation qui devait avoir lieu au Théâtre de Guédik pacha, mardi soir. 10 courant, sous le patronnage de S. Exc. le ministre des Affaires Etrangères, et sous la surveillance du ministre de l'Instruction Publique, au profit de l'école des Arts et Métiers, vient d'être ajournée à lundi soir, 16 février.

(*officiel*)

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal ture CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications a faire simultanement dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 7 Février, 1874.

Lever du soleil	7 h. 5 m.	
Coucher »	5 » 24 »	
Temps moyen à midi apparent.	12 » 14 28°	
H. à la turque à midi moyen..	6 » 29	
Baromètre	762.3	
Thermomètre	deg 5.2	
[illegible]	[illegible]	
Maxima de la veille	3.8	
Direction et force du vent SO. fort.		

[illegible] DÉPOT au BUREAU de PERA

[illegible]	Haibas Proistachis	Syra
[illegible]	parocc latine	Bevrobat
7 Watgiliato Alagi M. Z. Mahalé Aghies Tanasis		
Hor.o haviaroban Tes Conspls Carapit Constantin [illegible]		

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ROUSTCHOUK, 1er Fevrier 1874.

Je vous disais dans une de mes precedentes [illegible] a prendre sur l'année dernière qui a été fort maigre en fait de bals et autres amusements de ce genre, à cause des [illegible] ont bouleversé notre ville. En effet, la saison du carnaval a été inaugurée par une série de bals et nous en avons encore un grand nombre en perspective.

La semaine passée nous n'avons eu rien moins que [illegible], je passe sous silence les petites [illegible].

Bal du Cabinet de lecture bulgare au profit des [illegible]

[illegible] haut patronage de S. Exc. le gouverneur-général, au profit des orphelins de l'Ecole des arts et métiers ;

Bal à l'occasion d'un mariage.

Les bals en perspective sont :

Bal de la Communauté Grecque;

Bal de la Commission Circassienne,

Bal de S. Exc. le gouverneur general, [illegible]

Comme on [illegible] morte. Que [illegible] quadrilles. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

Mentionnons, en passant, que Messieurs les Consuls ont assisté au bal donné par le Cabinet de lecture Bulgare et ont promis de se rendre à celui de la Communauté Grecque, jeudi prochain, tandis qu'ils se sont abstenus d'aller à celui donné par l'autorité locale au profit des orphelins de l'Islahané.

P. S. Notre gouverneur général est parti hier pour Choumla afin de [illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

Le « Monde » et M. Decazes.

Le *Monde* [illegible]

« Nous n'hésitons pas à reconnaître que la déclaration de M. le duc Decazes [illegible]

« On se méprend sur les exigences des catholiques.

« On croit qu'emportés par leur zèle, ils voudraient que la France marchât en guerre contre toute l'Europe : c'est une erreur. Ils ne demandent rien de semblable, et les causes sacrées qu'ils defendent n'ont pas d'interèt a cette folie. Nous avons aussi bien que nos adversaires le sentiment douloureux de l'impuissance de la patrie, et nous serions profondement affligés qu'elle épuisât en luttes insensées le souffle de vie qui lui reste.

« Dans la situation présente, que demandent-ils donc ?

Comme conduite politique, l'abstention leur suffit.

« Comme manifestation politique, le silence.

« Est-ce trop ?

« Que la France s'abstienne ! Grièvement blessée et preservée de la mort par la main de Dieu, qu'avant tout elle se guerisse et reprenne ses forces.

« Ainsi renfermée en elle-meme, spectatrice attristee, mais passive, de ce qui s'accomplit autour d'elle, la France était inattaquable. Elle ne fournissait ni raison ni prétexte a ses ennemis pour lui declarer la guerre.

« Si maintenant ils avaient voulu obtenir d'elle quelque chose de plus, s'ils avaient exigé une participation directe ou indirecte à des actes qu'elle désapprouve, c'est alors qu'elle devait refuser hautement et dire le *non possumus*. Elle n'eût pas eté attaquée pour cela. Son droit eût été trop évident, et il y a un certain sentiment de fierté nationale que des ennemis, meme résolus, ne poussent pas à bout, car il y a des ressorts inconnus dont on craint toujours la détente. Si cependant, malgré cela, la lutte se fût engagée et nous eût été encore une fois funeste, il y a des choses plus précieuses que de vaincre et de vivre, et pour les nations, comme pour les hommes, la mort glorieuse vaut mieux que la vie déshonorée. ».

Moriones et les Carlistes.

On écrit à l'*Indépendance Belge :*

Saint-Sebastien, 18 janvier.

Le général Morionès a achevé sa marche des rives de la baie de Biscaye à la province de Alava. Il a informé le gouvernement des détails de ses opérations. Il est parti de Laredo vers Ampuero. Il a traversé la chaîne des montagnes près de Ramales en suivant les confins de la province de Santander. Le 12 au soir, il a passé à Medina de Pomar et cette ville au district de Burgos. Les lettres arrivées ici annoncent que l'armée n'a aperçu les carlistes que près de los Tornos, ou 1,500 hommes ont un instant menacé l'avant-garde. Le gros de la faction était à Balsemada. Dans les rangs carlistes, on faisait courir le bruit qu'Elio arrêterait Morionès à los Tornos. Don Carlos lui-meme s'était porté dans cette direction avec l'elite des Navarrais. Le général en chef a dirigé ses colonnes vers Miranda de Elbro en même temps qu'il prescrivait à Primo de Rivera de quitter Logrono pour marcher à sa rencontre. Les carlistes se tiennent à la lisière de la province d'Alava, entre Orduna et Salviatiera. Le corps principal d'Elio occupe le premier point. Salviatiera est gardé par une autre division de 6,000 hommes, sous les ordres de Llorente et Dorregaray. Les villes de la Ribera attendaient avec impatience l'arrivée de Morionès, car même le capitaine général de Navarre n'avait pu s'éloigner à plus de cinq kilomètres de Miranda avec une petite colonne sans se heurter aux carlistes. Primo de Rivera a poussé une reconnaissance jusqu'à trois milles de la Guardia. Le but de Morionès est évidemment d'attirer les factions hors de leurs redoutables montagnes pour sauver Bilbao par une diversion.

Il ne faut point se dissimuler qu'on est fort inquiet à Santander sur le sort de Portugalete, du Desierto et de Luchana, les trois avant-postes qui gardent le Nervion. Les rapports des capitaines du *Ferrolano*, et du *Buenaventura* ne font que justifier les alarmes. Le commandant *Buenaventura* confirme les avaries qu'il a subies et le feu des quatres grosses pièces en batterie à Sestao. Le commandant du *Ferrolano*, à la date du 6, annonce que le chef du poste de Luchana se disait sans vivres ni munitions et que le général Castillo leur avait fait savoir qu'il ne pouvait faire de sortie pour les secourir, pas plus que leurs camarades du Desierto. Déjà Elio avait sommé ces derniers de se rendre. Le *Ferrolano* a passé la barre sous un feu terrible des carlistes et il a porté la nouvelle du bombardement continu de Portugalete.

L'acharnement des carlistes est tel qu'ils ont jeté 600 boulets et grenades sur cette pauvre petite ville, dont une partie a été brulée. Elle tient encore, à ce que disent les derniers renseignements, mais on se demande ce que deviendra Bilbao si on ne lui porte secours avant un mois. Les carlistes veulent combattre avec énergie, car ils savent que c'est leur effort décisif dans la guerre actuelle

A Madrid, on s'occupe beaucoup de l'etat du Nord et de l'Est de la Péninsule, aujourd'hui que Carthagene est tombée. Six mille des soldats de l'armée de Dominguez ont été dirigés sur Valence et Albacete. Dans cette ville Santes a fait prisonnier le brigadier Alemany et 270 hommes. Il a enleve 350,000 fr., 880 remingtons et des armes en grande quantité. Il n'a subi que de légères pertes, et deux jours après il réquisitionnait Minglanilla. Sa marche se dessine vers Cuença. Cucala a attaqué la ville de Liria et on lui suppose l'intention de se reunir à Santes. La voie ferrée de Madrid vers la Murcie est restée occupée trois jours.

Preparatifs à Windsor.

Le *Morning Post* croit savoir que S. M. la reine quittera Osborne vers le 14 fevrier et reviendra au château de Windsor pour y recevoir le duc et la duchesse d'Edimbourg.

Les augustes nouveaux mariés passeront quelque temps au château de Windsor, où, comme nous l'avons dit, on leur prepare des appartements particuliers. La tour de Lancastre, dans laquelle ces appartements sont situes, est remarquable par sa belle architecture et ses vastes dimensions. Des fenêtres de la tour on a une vue magnifique sur Frogmore, le Jardin Royal et le Grand-Parc. Le côté nord des appartements donne sur le Grand Quadrangle et presque vis-à-vis se trouve l'entrée des grands appartements. Il y a peu de parties du château qui présentent un si grand intérêt historique que la tour de Lancastre. Du côté opposé s'eleve la tour d'York et toutes deux rappellent les luttes des deux maisons rivales dont elles tiennent leur nom. Autrefois la tour d'York etait surmontée d'une tourelle-guerite dans laquelle se tenait une sentinelle. Cette tourelle a disparu apres la construction de la tour de Lancastre.

Les preparatifs sont poussés avec vigueur et les appartements seront prets pour le commencement de mars, époque pour laquelle on attend l'arrivée de l'auguste couple. On ignore encore à Windsor la route que prendront Leurs Altesses Royale et Impériale apres leur débarquement sur les cotes de la Grande-Bretagne.

Le mariage du duc d'Edimbourg devait etre l'occasion de fetes et de réjouissances dans la plupart des villes du Royaume-Uni. Le *Morning Post* mentionne les préparatifs faits a cette occasion à Liverpool, Norwich, Exeter, Cambridge, Portsmouth, Yarmouth, Leeds, King's-Lynn, Maidstone, St-Andrews, Kirkaldy, Coningsburgh, Dublin, Stoke sur Trent, Shrewsbury, Southampton, Newbury, Reading, Douvres, Oxford, etc.

Le cours de l'ancien Oxus.

La Societe de Géographie s'est beaucoup préoccupee dans ces derniers temps du cours de l'ancien Oxus. Deux communications intéressantes lui sont parvenues à la derniere séance : l'une de M. le colonel de Labarre-Duparcq, qui insiste sur ce point que les auteurs antiques n'ont point fait mention avant notre ere de l'existence de la mer d'Aral; l'autre, parvenue de Russie et transmise à la Société par le ministre des affaires étrangères, qui confirme les hypothèses que le *Journal officiel* a déjà émises à ce sujet en y ajoutant de curieux et récents détails.

Dans l'etat actuel, l'Amou-Darie n'est pas navigable, meme à son embouchure dans l'Aral. Le gouvernement russe qui cherche à faire de ce fleuve une route naturelle vers l'Asie centrale, avait depuis longtemps été saisi d'un projet qui consisterait à rendre à l'ancien Oxus son cours que l'on croit naturel vers la Caspienne. La dernière campagne de Khiva a donné lieu à des recherches fort actives. On a trouvé en amont de Khiva, pres de la frontière boukharienne, des travaux de barrage imprimant au fleuve le cours actuellement suivi du sud au nord. Ce barrage force les eaux à traverser le territoire khivien, au lieu de le contourner.

Mais le cours s'interromprait un peu en aval de Khiva vers un lieu nommé Ouroum, pour fléchir de nouveau vers la Caspienne, si, à ce point même, le colonel Gluchowki n'avait découvert une digue de date assez récente qui rejette définitivement le fleuve vers le nord et le fait deboucher dans l'Aral. Lors de l'approche des Russes, les Khiviens avaient rompu cette digue et les eaux de l'Amou s'étaient dirigées dans l'ancien lit dont on a reconnu la trace et qui porte le nom d'Ousboy. Elles avaient commencé à remplir une cavité profonde lorsque la digue a été reparée. Il parait incontestable qu'une plus large coupure eût rendu l'Amou à son lit [illegible].

La restauration du cours de l'ancien Oxus parait devoir présenter à la Russie des avantages considérables en rendant la fertilite aux steppes que sillonne l'Ousboy et en permettant de diriger une route praticable vers l'Asie centrale. Cette entreprise a de grands partisans en Russie. On ne laisse pas de faire remarquer qu'elle a des précédents fort encourageants dans les déviations récentes que l'on a fait subir au Sani-Dario et au Sir-Dario, à l'est de l'Aral. La question est de savoir si le cours ainsi rectifié deviendrait plus navigable et s'il n'en résulterait pas quelque préjudice pour les etablissements des rives de la Caspienne.

Le meeting de St James Hall.

Nous avons, par les feuilles de Londres, des renseignements détaillés sur le meeting de Saint-James Hall, dont il a ete question hier, renseignements d'apres lesquels il faudrait beaucoup rebattre de l'importance attribuee, dans le premier moment, à la manifestation protestante de mardi dernier,

Les deux milles personnes présentes à la réunion pouvaient etre rangées, en effet, dans les trois catégories suivantes : Allemands residant à Londres ; *clergymen*, ou membres du clergé de l'Eglise anglicane et des différentes Eglises protestantes; familles (fils, femmes, freres, sœurs, etc.) de ces clergymen.

On juge par là des dispositions dont le public devait etre animé d'avance.

La seance commença par une prière composée pour la circonstance et dans laquelle il n'était presque question que de l'Allemagne, puis vinrent les discours empreints du meme esprit de flatterie exagérée à l'endroit de la Prusse, du meme sentiment de critique ridicule à l'égard de la religion catholique romaine. C'est ainsi qu'un orateur, M. Newdegate, membre du Parlement, n'a rien trouvé de mieux à dire, pour témoigner de son impartialité et de sa connaissance approfondie de l'histoire, contemporaine, que d'accuser les jésuites d'etre « les instigateurs de tous les désordres ou insurrections qui ont eu lieu en France et en Espagne depuis la fin de la guerre franco-allemande. »

On peut, par ce passage que l'assemblée entière convrit d'applaudissements, juger du ton général de la discussion et des choses archigrotesques qui s'y sont débitées.

Un autre orateur, un Americain, le docteur Thompson, n'a pu, en raison de l'heure avancée, prononcer que ces quelques mots, qui meritent assurément de passer à la postérité, comme indice de ce que la raison humaine peut imaginer de plus étrange et de plus contradictoire :

« Je me hâte de déclarer que si le gouvernement des Etats-Unis voulait employer contre l'ultramontanisme les mesures qu'emploie celui de Berlin, *je serais le premier à m'y opposer au nom de la liberté*, et cela de toutes mes forces. Mais je crois devoir defendre ces memes mesures en Allemagne. »

Nous comprenons donc qu'un correspondant anglais s'écrie : « Tous ces discours ont ete tels que les plus cruels ennemis de l'Allemagne eussent pu le souhaiter. Jamais il ne m'est arrivé d'entendre [illegible] ineple, le sens commun, le gros bon sens. »

Et ce correspondant ajoute, comme conclusion de l'incident :

« Les 2,000 individus qui, pendant quatre heures, ont acclamé l'empereur Guillaume et le prince de Bismarck composent, à eux seuls, l'ensemble des opinions qui, *en Angleterre*, sont favorables à ces derniers, et forment la plus grande partie des amis que l'Allemagne possede de ce côté-ci de la Manche. »

Or, ce n'est pas pas là, il importe de l'établir une interpretation partiale ou erronée. Le *Times*, que l'on ne peut certes pas accuser de mauvais vouloir envers l'Allemagne, la confirme de tout point dans un article que nous ne pouvons, vue son étendue, reproduire et duquel nous nous bornerons à extraire les quelques lignes suivantes :

« Le doyen de Canterbury, en présentant la première résolution, a commencé *la série des platitudes qui devaient se prolonger pendant trois mortelles heures*. En somme, le caractère des harangues était le plus mauvais compliment qu'il fût possible d'adresser à la cause que le meeting devait défendre... Nous espérons donc qu'il est inutile de dire à la nation allemande qu'une assemblée comme celle de St-James Hall n'est nullement l'expression de l'opinion du peuple britannique sur la question pendante. »

On avouera en verité que si les promoteurs de cette manifestation avaient voulu mystifier la Prusse et M. de Bismarck, ils n'eussent pas agi autrement.

Les musees en Russie.

On lit dans le *Golos* :

Les musées de l'Academie des sciences, servant d'auxiliaires pour les travaux scientifiques, non-seulement des membres de l'Academie, mais aussi des particuliers qui se livrent à des recherches ou études spéciales, ont en meme temps une grande importance comme moyen efficace de propager en général les connaissances scientifiques et des notions saines. On peut se faire une idée de la popularité dont les musées jouissent aupres du public d'apres l'augmentation croissante du nombre des visiteurs.

En 1873, dans le cours des 53 jours (les lundis seulement), pendant lesquels les musées zoologique, anatomique et minéralogique ont été ouverts au public, 64,476 personnes les ont visites, ce qui forme une moyenne de 1,216 personnes par jour. Le mois d'octobre a ete le plus favorisé sous le rapport du nombre des visiteurs, qui a ete de 10,747. Le premier octobre seul (fete de l'intercession de la Sainte-Vierge) les musees ont été visités par 5,090 personnes. Ce chiffre n'a pas de précédent depuis l'annee 1864, où l'on a commencé à inscrire le nombre des visiteurs. Apres cette date vient, d'après le nombre des visiteurs, celle du 28 mai (lundi de la Pentecote) avec 4,612 personnes, et celle du 6 août (Transfiguration) avec 4,573 personnes. Une seule fois le nombre des visiteurs a été au-dessous de 400 personnes, c'est le 1er janvier (366). Il n'est que cinq fois au-dessous de 500. Le total le moins elevé est celui du mois de novembre, circonstance qu'il faut attribuer au mauvais temps et à l'absence du pont du Palais.

La comparaison des chiffres de l'année 1873 avec ceux des années precédentes ne manque pas non plus d'intérèt. En 1865, par exemple, le nombre des visiteurs n'avait été que de 17,472, ce qui faisait une moyenne de 336 personnes par jour. Ce nombre augmentant avec une rapidite étonnante, a presque quadruplé en huit ans. Il y a meme une grande difference entre les deux dernières années : en 1873 les musées avaient été visités par 41,132 personnes, c'est-à-dire un public de moitié plus nombreux que celui de 1872, et ce qui fait une moyenne de de 791 personnes chaque lundi.

Le Roi-Soleil

La *Revue politique et littéraire* publie dans son dernier numero un résume de l'excursion de deux explorateurs français MM. de Compiègne et Marche, dans le haut Ogowe, fleuve de l'Afrique équatoriale. Dans ces parages trône une majeste noire, qui prend le nom de Roi-Soleil, mais qui, à part son absolutisme, ne rappelle qu'assez vaguement Louis XIV :

Ils (les explorateurs) etaient assis, prenant quelques notes, lorsqu'ils se sentirent frappés à l'épaule. Ils se retournèrent et se virent face à face avec un énorme negre de la figure la plus joviale. Ce personnage était revêtu d'une immense robe de chambre de popeline écossaise à brandebourg noirs. Cette robe entr'ouverte à dessein, laissait voir une chemise blanche sur laquelle brillaient une broche et trois gros diamants fabriqués en Allemagne, « à deux pour un sou. »

Le *pagne*, d'un rouge éclatant était un peu trop court pour la décence. Une ample cravate, faite sans doute d'un debris de quelque vieux rideau, etait nouée autour du cou. La main droite portait une canne de suisse d'eglise ou de tambour-major. La tete etait decorée [illegible] captieux d'une factorerie allemande.

A ce dernier insigne, il n'etait pas difficile de reconnaître M'Combi. C'etait le *roi-soleil*, en effet, qui se pavanait sous cet attirail, et répetait, moitie en portugais, moitié en anglais, moitié en langue nègre et toujours en baragouin ; «c'est moi, le roi-soleil, le maitre de tous, etc...»

Malgré ces dehors grotesques, M'-Combi est au fond un homme habile et des plus dissimulés, et se servant du poison pour se defaire de ses rivaux, avec l'habilité de Locuste. A son metier de roi, il ajoute d ailleurs une profession qui, chez nous, passe pour peu royale :

La plupart de ses femmes ont éte choisies dans la tribu qui habite le cours superieur de l'Ogowé, la tribu des Okanda. Il s'en sert à deux fins, en tyran implacable, les employant aux travaux domestiques où elles ne s'epargnent pas plus que de simples esclaves, et les prostituant à haut prix dans le but d'acquérir par leurs faveurs les largesses des habitants influents du littoral... Ces femmes remplissent, en dehors de leurs expéditions galantes, les plus durs offices de la vie domestique.

C'est ainsi qu'elles vont chercher, à environ sept milles de la résidence royale, dans un domaine en culture, les provisions de bouche nécessaire à la consommation quotidienne. Ce domaine est situé dans une gorge d'un aspect des plus sauvages et des plus pittoresques qu'on puisse imaginer. Il est cultivé par des esclaves. Les provisions en sont rapportées par les femmes dans de grands et lourds paniers qu'elles chargent sur leur tete ou foi-ant, par bon ou mauvais temps, sept lieues dans la journée.

Traite de commerce franco-anglais.

On lit dans le *Soir* :

Voici le dispositif de la convention supplémentaire au traité de commerce et de navigation du 23 juillet 1873, entre la France et la Grande-Bretagne. Cette convention, signée le 24 janvier 1874, a été déposée à la séance d'avant-hier :

Article 1er.— Si l'une des hautes parties contractantes établit un droit d'accise, c est-a-dire un droit intérieur, sur un produit quelconque du sol ou de l'industrie nationale, [illegible] pour [illegible] les produits similaires à leur importation de [illegible] autre pays étranger.

Dans le cas de réduction ou de suppression des droits d'accise, c'est-à-dire droits intérieurs, une réduction équivalente ou suppression [illegible] temps opérée sur le droit compensateur correspondant prélevé sur les produits d'origine française ou britannique, selon le cas

Art. 2. — Le transit des marchandises à destination ou [illegible] de France et d'Algérie [illegible] de tout droit de transit dans le Royaume-Uni, et le transit des marchandises à destination, ou arrivant du Royaume-Uni, sera exempt de tout droit de transit en France et en Algérie.

Art 3.— Les stipulations de l'article 9 de la convention du 12 octobre 1850, en ce qui concerne les droits de marque et de garantie établis pour les articles d'orfèvrerie et de bijouterie, seront applicables aux armes à feu, aux ancres, aux chaines câbles et aux autres articles sur lesquels un contrôle analogue est ou pourra etre exercé.

Art. 4.— En cas de dissentiment entre l'importateur et la douane française, sur la dénomination, l'origine ou la classe d'apres laquelle les marchandises doivent acquitter les droits, ce dissentiment sera porté devant le comité d'expertise legale institué auprès du ministère de l'agriculture et du commerce par l'article 19 de la loi du 27 juillet 1822. Le déclarant d'une part, et [illegible] la faculté de choisir chacun un expert [illegible] fabricants [illegible] ant par le [illegible] chambre de commerce de Paris et [illegible] ministère de l'agriculture et du commerce. Après avoir entendu les deux experts dans leurs explications et conclusions, le comité d'expertise légale susmentionné devra, si l'accord existe entre les experts respectifs, enregistrer la decision prise et la rendre définitive. En cas de désaccord, ledit comité remplira le rôle d'arbitre et décidera en dernier ressort

Art. 5.— Les sujets de chacune des deux hautes parties contractantes jouiront, dans les Etats de l'autre, de la même protection, et seront assujettis aux memes obligations que les nationaux pour tout ce qui concerne la propriété, soit des marques de commerce et autres marques particulières indiquant l'origine ou la qualité des marchandises, soit des modèles ou dessins de fabrique

Art. 6. Les articles soumis à des droits et servant soit de modèles, soit d'échantillons, qui seront introduits dans le Royaume-Uni par des voyageurs de commerce français, ou en France et en Algérie par des voyageurs de commerce du Royaume Uni, seront admis en franchise, [illegible]

1° Les préposés des douanes du lieu ou port dans lequel les modèles ou échantillons seront importés, [illegible] tant du droit applicable auxdits articles. Le voyageur de commerce devra déposer en espèces le montant desdits droits au bureau de douane ou fournir une caution valable ;

2° Pour assurer leur identité, chaque [illegible] échantillon séparé sera, si faire se peut, [illegible] que au moyen d'une estampille ou d'un cachet y apposé ;

3° Il sera délivré à l'importateur un permis ou certificat qui donnera :

(*a*) Une liste des modèles ou échantillons importés, spécifiant la nature des articles, ainsi que les marques particulieres qui peuvent servir à la constatation de l'identité ;

(*b*) Un état indiquant le montant du droit dont les modèles ou échantillons sont passibles, et si ce montant a été versé en espèces ou garanti par caution ;

(*c*) Un état indiquant la manière employée pour marquer les modeles ou échantillons ;

(*d*) La limite de temps qui, en aucun cas, ne pourra dépasser douze mois, à l'expiration de laquelle, s'il n'est pas prouvé que les articles ont été réexportés ou mis en entrepôt, le montant du droit déposé sera versé au Trésor ou recouvré, s'il a donné caution. Il ne sera exigé aucun frais de l'importateur pour la délivrance du certificat ou permis, non plus que pour l'estampille destinée à la constatation de l'identité ;

4° Les modèles ou échantillons [illegible]

5° Si, avant l'expiration de la limite de temps fixée (paragraphe 3, *d*), les modèles ou échantillons [illegible] présentés à la douane d'un lieu ou d'un port [illegible] être réexportés ou entreposés, les préposés de ce port devront s'assurer, par une vérification, si les articles qui leur sont présentés sont bien ceux pour lesquels a été délivré le permis d'entrée. Si l'identité est prouvée à leur satisfaction, les préposés certifieront la réexportation ou la mise en entrepôt et rembourseront le montant des droits déposé ou prendront les mesures nécessaires pour la décharge de la caution

Art. 7.— Il est convenu entre les hautes parties contractantes qu'en ce qui touche les matières mentionnées dans l'article 3 du traité du 23 juillet 1873, les dispositions insérées dans les traité et conventions de 1860 et dans le traité du 23 juillet 1873, resteront en vigueur en tant qu'il n'aura pas été expressément dérogé à ces dispositions par la présente convention supplémentaire.

Art. 8.— La présente convention aura la même durée que le traité conclu entre les hautes parties contractantes le 23 juillet dernier, dont elle est le complément.

Art. 9 — Le Président de la République française s'engage à demander à l'Assemblée nationale, immédiatement après sa signature, l'autorisation nécessaire pour ratifier et faire exécuter la présente convention.

Les ratifications en seront échangées à Paris, avant le 31 janvier 1874, et la convention entrera immediatement en vigueur.

La reforme bernoise.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Berne, 18 janvier.

La grande nouvelle du jour c'est le résultat du scrutin populaire qui a eu lieu hier, dans le canton de Berne, sur la nouvelle organisation des cultes, scrutin en vertu duquel cette loi se trouve définitivement adoptée par une majorité écrasante [illegible].

Il est à remarquer que la réforme de l'organisation des cultes etait discutée dans le canton de Berne depuis une quinzaine d'années. Dans l'origine, il s'agissait surtout d'asseoir sur de nouvelles et de plus larges bases l'Eglise nationale reformee Travaillée par des dissidences entre les liberaux et les orthodoxes elle menaçait d'étouffer dans un cadre trop etroit.

En seconde ligne, on songeait à abolir quelque peu la domination de la curie sur l'Eglise catholique et à donner à celle-ci un caractère national en faisant intervenir les fidèles dans la gérance des affaires de cette Eglise.

Les principes de la nouvelle organisation avaient été élaborés de longue main dans des assemblées populaires, dans des commissions préconsultatives et dans les synodes ecclésiastiques, mais peut-être auraient-ils tardé encore quelque temps à être traduits en loi, si la position particulière créée aux paroisses catholiques du Jura par la lutte contre l'ultramontanisme n'avait fait sentir au gouvernement, en 1872, la nécessité de prendre une determination.

Le projet auquel le peuple bernois vient de donner sa sanction a été présenté par la direction des cultes en 1872. Il a subi deux débats dans le sein du Grand Conseil. Celui-ci l'a voté le 30 octobre 1873. La loi elle-même repousse l'idée de la *separation de l'Eglise et de l'Etat* qui n'est nullement populaire dans le canton ; elle conserve les *Eglises nationales*, mais elle leur donne une organisation large, faisant la plus grand part possible à la liberté et dans laquelle toute croyance peut trouver sa place.

Faisant des paroisses la base fondamentale des Eglises nationales, la loi s'attache à les rendre aussi indépendantes que possible du pouvoir de l'Etat et meme des autorités ecclésiastiques supérieures.

Elle leur donne le droit d'élire leurs pasteurs et le droit de veto. Par ce veto il faut entendre la faculté en vertu de laquelle une paroisse peut dans les six mois qui suivent la promulgation des décisions ou arrêtés des autorités ecclésiastiques, déclarer qu'elle n'accepte pas ces décisions. Ce veto doit etre entendu en ce sens qu'il ne peut s'exercer que contre les innovations qu'on tenterait d'introduire dans la constitution intérieure des Eglises. En d'autres termes, les paroisses sont tenues de respecter en cette matière ce qui existe maintenant ; mais si, par exemple, le synode voulait imposer des changements liturgiques, dogmatiques ou autres, les paroisses pourraient déclarer qu'elles n'en veulent pas et qu'elles préfèrent s'en tenir à ce qui existe. Telle paroisse catholique aurait eu, en vertu du veto, le droit de se prononcer contre le dogme de l'infaillibilité

D'après la nouvelle loi, un synode élu directement par le peuple règle les affaires intérieures de l'Eglise protestante. Pour l'Eglise catholique, son chef reste toujours l'évêque, mais une « commission ecclésiastique » nommée par les fidèles, a le droit de proposition et de présentation dans les affaires de l'Eglise, en tant que celles-ci rentrent dans le domaine des autorités de l'Etat.

Enfin la loi sépare autant qu'il est possible le domaine civil du domaine religieux en précisant ce qui appartient [illegible] elle proclame la liberté absolue de conscience et des cultes, la sécularisation des cimetières, l'obligation du mariage civil et la tenue des registres de l'etat civil par des fonctionnaires civils.

Elle proclame encore *l'egalité de toutes les religions dans l'Etat*, en assurant sa protection non-seulement aux paroisses des deux grandes confessions jusqu'ici reconnues, mais à toutes les communautés religieuses, à quelque communion qu'elles appartiennent, qui rempliront les conditions voulues pour être reconnues comme paroisses par le Grand Conseil.

[illegible]

Tout cela constitue des innovations assez hardies et l'on a pu se demander avant la journée d'hier, si ces innovations seraient du goût de la majorité du peuple bernois. De grands doutes existaient à cet égard, et le parti libéral n'était pas sans inquiétude, car le rejet de cette loi par le peuple aurait été, dans les circonstances actuelles de la lutte confessionnelle dans le Jura, un echec terrible pour le gouvernement et le présage de grands troubles.

Mais aujourd'hui toute crainte a disparu. Hier soir, à dix heures, le résultat du scrutin donnait 68,000 acceptants contre 13,000 rejetants. On s'attendait à voir le premier chiffre porté à 70,000 et le second à 15,000 ; il est évident que dans ces conditions, ce résultat est un véritable triomphe pour la cause libérale. Le Jura lui-même, si travaillé par les intrigues ultramontaines, donne pour l'acceptation une majorité de 4,000 voix.

Le Canada et sa politique.

On lit dans le *Messager de Paris* :

Nous avons annoncé, il y a de cela quelques semaines, la chute du cabinet Macdonald, chef du parti conservateur et l'avènement du cabinet Mackenzi le leader du parti libéral canadien. Nous avons enregistré cet événement sans l'accompagner d'aucun commentaire par la raison que nous étant jusqu'ici occupé du Canada au point de vue économique comme celui qui importait le plus à lui et à nous, nous n'avions pas jugé nécessaire de nous occuper d'autre chose. C'était là un tort, car il est impossible de séparer les grandes mesures d'inté-

rêt public tels que le commerce, l'industrie, la marine, de celle qui les domine toutes, — la politique.

Connaître la politique canadienne, l'étudier dans les détails, dans les hommes et dans les choses, est donc nécessaire pour arriver à comprendre les questions de l'ordre économique.

Voilà pourquoi nous y consacrerons de temps à autre une place dans notre chronique.

Le gouvernement canadien est calqué sur le gouvernement anglais, moins la ruine qui est représentée par un gouverneur, plus les libertés provinciales qui donnent à chaque commun[illegible] une physionomie particulière qui n'a pas d'analogue en Angleterre, qui n'en aura que si l'*home rule* prévaut en Irlande. La société y est aussi différemment constituée: ni aristocratie, ni classes privilégiées, ni seigneuries dans le sens que l'on attachait à ce mot dans l'ancien pays d'Henry VIII et d'Elisabeth et même encore de nos jours. En un mot, l'organisation du pays est un mélange du système monarchique anglais et du système démocratique et fédéral américain mitigé par une loi censitaire restreignant le suffrage universel et introduisant des modifications sensibles dans l'élection. Le Canada est gouverné par des partis tout comme le pays que nous venons de citer. Seulement, à côté du gouvernement fédéral qui siége à Ottava, et qui reproduit l'image de l'Angleterre, se trouvent des gouvernements provinciaux jouissant d'une autonomie assez semblable à celle dont jouissent les Etats de l'Union américaine. Ces provinces ont, comme ces derniers, un exécutif et des législatures locales souveraines ou à peu près, dans tout ce qui concerne leur politique intérieure.

Nous devons dire qu'au Canada, les passions politiques sont très-ardentes, qu'elles affectent trop souvent une forme agressive des plus regrettables et une langue qui, malheureusement rappelle parfois la polémique d'invectives à laquelle les Etats-Unis nous ont accoutumé. Les publicistes de ce pays feront bien, nous le croyons, de se prémunir contre la contagion et de fuir les inspirations de leur voisinage.

Le cabinet Macdonald, qui vient de se retirer, était depuis près de vingt ans aux affaires. Il est tombé sous l'accusation d'avoir été mêlé à une affaire de corruption dans la concession du chemin de fer pacifique-canadien. Ce n'est pas pour avoir été en minorité au parlement qu'il a été forcé de s'en aller, car il n'a pas tenté l'épreuve du scrutin. Seulement, soit qu'il ait craint d'avoir perdu la majorité dont il disposait avant, soit qu'il l'ait cru trop faible pour pouvoir gouverner avec elle, il a donné sa démission, et a livré, par là, la place à ses adversaires. C'est là-dessus que le parti libéral ayant à sa tête l'honorable Mackenzie est arrivé aux affaires.

Toutefois, l'ennemi qui se retirait était encore assez à craindre pour que la nouvelle administration n'ait pas cru devoir gouverner avec la même Chambre. Elle en a réclamé la dissolution, ce qui lui a été accordée. Elle va donc s'efforcer de trouver dans de nouvelles élections avec majorité suffisante pour pouvoir s'affirmer une autorité devant le pays.

Jusqu'à présent, et la chose se conçoit, le cabinet Mackenzie n'a pas livré son programme à la curiosité publique. On ne sait donc pas qu'elle sera sa ligne de conduite ni sa couleur politique. Depuis l'époque de la confédération, les questions canadiennes ont été simples et faciles. L'alliance des diverses provinces accomplies, le gouvernement s'est préoccupé avant tout, de la politique intérieure et des mesures qui pouvaient fortifier les nouveaux liens consacrés par la constitution de 1867. Mais aujourd'hui que le Canada grandit et que ce qui, hier encore, n'était qu'une dépendance de la Grande-Bretagne, promet de devenir un des grands empires du nouveau monde, il est évident que le cadre de la politique canadienne doit être élargi et présenter plus de surface.

On ne fonde pas une grande nationalité sans rapports extérieurs, car ce sont d'eux qu'elle est appelée à tirer les moyens matériels et les connaissances de tout genre qui doivent assurer son développement et ses progrès. Le Canada, il est vrai, compte sur l'Angleterre, mais l'Angleterre n'est qu'une fraction très-respectable du continent; elle ne saurait suffire à elle seule au développement de notre ancienne colonie. D'ailleurs, ce serait une bien pitoyable politique que celle qui, pouvant obtenir le gâteau tout entier, se contenterait d'un seul morceau.

Nous avons jusqu'à présent gardé le silence sur les faibles et très-conteuses tentatives du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans leurs rapports avec notre continent. Nous avons vu là un effort très-louable, sans doute, et digne d'encouragement; mais en même temps des tâtonnements et une inexpérience dont les intérêts du Canada ont souffert et souffrent encore. Par sympathie pour ce pays et pour la France, destinée dans un avenir prochain à se rapprocher de lui par le double lien des affaires et de l'affection, nous sommes décidés à dire à l'avenir ouvertement notre opinion sur la politique locale et fédérale de ce pays et sur les partis et les hommes qui la dirigent. Ce sera le moyen de le servir et de travailler à un rapprochement mutuel. Double motif pour que nous n'hésitions plus sur ce que nous avons à faire.

FAITS DIVERS.

M. Milne-Edwards a présenté, de la part de M. Filhol fils, à l'Académie des sciences, un spécimen de fossile extraordinairement bien conservé, et qui a été trouvé dans le gisement de phosphates calcaires de l'Aveyron. Il s'agit d'une sorte de grenouille dont l'espèce n'a pu être encore déterminée. On dirait, quand on a ce fossile dans la main, d'une véritable grenouille pétrifiée. On voit encore les deux yeux saillants; la langue pendait de la bouche entr'ouverte, le tout, bien entendu, solidifié par une concrétion calcaire. A côté on a trouvé, également bien conservée, une queue de lézard peut-être, d'ophidien ou de lacertien.

La grenouille avait encore une patte avec ses doigts admirablement conservés. C'est peut-être la première fois que l'on a découvert un fossile aussi parfaitement intact. Tout le corps de l'animal était recouvert d'une patine d'oxyde de fer rouge, de celui-là même que l'on rencontre à la base du dépôt de phosphate. Le batracien trouvé par M. Filhol vivait à l'époque tertiaire, c'est-à-dire à une époque géologique déjà reculée. Son parfait état de conservation en fait un objet d'art d'une véritable valeur pour la collection du Muséum.

* *

La chancellerie de l'empire allemand communique les renseignements reçus par elle sur l'état du choléra dans l'empire. Il résulte des relevés officiels que, dans les neuf provinces de Prusse, non compris la Westphalie et la province rhénane, du 22 mai au 6 décembre de l'année courante, 44,959 personnes ont été atteintes du choléra, dont 23,242 sont mortes. Dans ce nombre, Berlin est compris pour 1,074 cas d'épidémie et 741 décès, du 21 juillet au 6 décembre. L'épidémie a disparu dans les arrondissements de Francfort-sur-l'Oder, d'Erfurt, de Cassel et dans la province de Hanovre.

Les nouvelles parvenues de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, d'Anhalt, de Lübeck et de Hambourg déclarent que, dans ces trois dernières localités, ainsi qu'à Dresde, la maladie est éteinte.

On sait, en outre, dit la *Gazette de Cologne*, que dans le royaume de la Pologne, depuis le jour où l'épidémie a éclaté (on n'en donne pas la date exacte) jusqu'à la mi-octobre de cette année, ont été atteints du choléra: 56,477 individus; en sont morts: 26,234, nombre dans lequel Varsovie figure pour 4,933 cas de maladie et 1,887 décès.

* *

Le quart d'heure de Rabelais. — Cette manière de caractériser le moment, toujours désagréable, où il faut délier les cordons de sa bourse, a pour origine une anecdote que tout le monde répète sans la garantir, et que le bibliophile Jacob raconte ainsi lui-même: « Rabelais, après être resté six mois à Rome, fut rappelé en France. Peut-être allait-il porter au roi quelque communication importante de l'ambassadeu[illegible] rriconte qu'en arrivant à Lyon, il fu[illegible] s'arrêter dans une hôtellerie. Faute d'ar[illegible] continuer sa route et comme il ne vou[illegible] faire connaître, il imagina un singul[illegible] gème pour sortir de cet embarras, qui [illegible] en proverbe. Il s'était déguisé pour n[illegible] connu de personne, et il fit avertir les [illegible] de la ville qu'un docteur de distinction, [illegible] de longs voyages, souhaitait leur faire p[illegible] observations. La curiosité lui amena un n[illegible] auditoire, devant lequel il se présenta [illegible] gulièrement et parla longtemps sur les [illegible] les plus ardues de la médecine.

Tout à coup il se recueille, prend un [illegible] térieux, ferme toutes les portes et anno[illegible] assistants qu'il va leur révéler son secre[illegible] « ci, leur dit-il, un poison très-subtil q[illegible] « allé chercher en Italie pour vous dé[illegible] « roi et de ses enfants. Oui, je le des[illegible] « tyran, qui boit le sang du peuple et q[illegible] « la France. » A ces mots, on se retire, [illegible] est abandonné. Puis, peu d'instants a[illegible] magistrats de la ville font saisir le préte[illegible] poisonneur et on l'emmène à Paris sou[illegible] escorte. Pendant le chemin, il est héb[illegible] frais de la ville; on le traite magnifi[illegible] comme un prisonnier de distinction; il ar[illegible] destination frais et dispos. François Ier [illegible] venu de l'arrestation d'un grand criminel [illegible] le voir, on conduit devant lui Rabela[is] [illegible] repris sa voix ordinaire. François Ier [illegible] « C'est bien fait à vous, dit-il aux not[illegible] « Lyon qui avaient suivi leur capture, c[illegible] « une preuve que vous n'avez pas peu [illegible] « citude pour la conservation de ma vie [illegible] « n'avais jamais soupçonné d'une méch[illegible] « treprise le bon-homme Rabelais. » Là-d[illegible] congédia gracieusement les Lyonnais co[illegible] et retint à souper Rabelais, qui but larg[illegible] la santé du roi. »

* *

On vient d'installer au Conservatoire, [illegible] cabinet du bibliothécaire, M. Wekerlin, [illegible] cin ou plutôt le piano qui a appartenu [illegible] Joseph Chénier.

C'est un don personnel, dit le *Bien pu*[*blic*], [illegible] au bibliothécaire par M. Henry Didier, [illegible] représentant de l'Algérie.

Cet instrument était en 1792 le princip[al] [illegible] ment du petit salon de Marie-Joseph Ché[nier] [illegible] se réunissaient, le soir, la plupart des pat[illegible] renom, et où, entre deux discussions po[illegible] le maître de la maison s'asseyait au cl[illegible] chantait des couplets ou des morceaux en[illegible] C'est là que Rouget de Lisle, encore inco[illegible] retentir pour la première fois aux oreil[illegible] cœur des Parisiens cette *Marseillaise* [illegible] que bientôt la France entière allait chant[illegible] voix enthousiaste.

Un peu plus tard encore, le modeste [illegible] ment dont nous faisons ici l'histoire, deva[illegible] vir à inaugurer le *Chant du Départ* et le[illegible] hymnes patriotiques dont Chénier avait [illegible] paroles et dont Méhul avait composé la m[illegible] Toutes ces premières auditions rendaient [illegible] trument précieux à Marie-Joseph Chéni[er] [illegible] garda comme une relique tant qu'il vécut[illegible] en assurer, autant qu'il le pouvait faire, [illegible] servation dans l'avenir, il le légua au [illegible] et au plus constant de ses amis politi[illegible] Daunou, chez qui ce clavecin légenda[illegible] resté endormi et muet, jusqu'au jour où M[illegible] Didier le reçut des mains des héritiers de [illegible]

* *

Une lune de miel:

Il y a de singulières lunes de miel, s'il [illegible] juger par ce qui vient de se passer hier [illegible] la gare de l'Est.

Un cortége en voitures déposait au seu[il] [illegible] salle des Pas-Perdus deux nouveaux ma[riés] [illegible] rendaient dans la banlieue.

Ils étaient escortés de leur famille et [illegible] nombre d'invités.

L'époux se mit en devoir de compter à [illegible] cochers une somme de 48 fr., montant d[illegible] de voitures de toute la journée. Mais l'ép[illegible] observer que c'était bien cher et récla[illegible] rabais.

Une discussion s'ensuivit, et quelques se[illegible] après, le bruit d'un vigoureux soufflet [illegible] tissait: c'était le mari qui venait de rece[illegible] sa tendre moitié un échantillon de son [illegible] matrimoniale, au grand ébahissement de [illegible] lerie.

L'époux voulut riposter, mais les gen[illegible] noce intervinrent afin d'éviter le spectac[illegible] pugilat. Pendant cet intervalle, le train [illegible] vait emporter les couples quitta la gar[illegible] noce en goguette se réfugia dans un cab[illegible] environs.

Et dire que voilà des gens qui sont liés [illegible] ble pour leur vie, et que c'est leur lune d[e miel]!

VARIÉTÉS.

L'expédition de Sir Samuel Baker dans l'Afrique centrale.

Récemment une brillante asse[mblée] s'est réunie au théâtre de l'Univ[ersité] de Londres pour fêter sir Samuel [Baker] et lady Baker à l'occasion de leur [illegible] de l'Afrique centrale. Le prince d[illegible] et le duc d'Edimbourg assista[illegible] cette cérémonie qui a été préside[illegible] sir Bartle Frere. A la demande [illegible] Société de Géographie, sir Samu[el Ba]ker avait promis de faire le récit [illegible] voyages. Nous extrayons les pas[sages] suivants du discours très-intér[essant] qu'il a prononcé:

Dans les contrées les plus re[illegible] du bassin du Nil, où l'autorité d[illegible] dive d'Egypte est méconnue, de[illegible] des de chasseurs d'esclaves, au n[ombre] de 10 à 15,000 hommes, comme[illegible] avec impunité toute espèce de c[illegible] Ces hommes appartenaient aux c[illegible] les plus infimes du Soudan, préf[illegible] une vie de brigandage aux trava[illegible] l'agriculture. Au lieu de cultiver [illegible] et de payer la taxe au gouvern[ement], ils avaient quitté Khartoum pou[illegible] vrer à la chasse des esclaves, so[illegible] texte de faire le commerce de [illegible] avec les indigènes.

Plusieurs de ces bandes étai[illegible] ployées par les négociants de [illegible] toum qui, au lieu de salaires, pa[illegible] leurs services avec des esclaves [illegible] vés dans les razzias sur les trib[illegible] gres. On comprend quel deva[illegible] l'effet de cette piraterie en gra[illegible] magnifiques contrées au cœur [illegible] frique étaient pillées et détruit[illegible] femmes et les enfants emmenés [illegible] clavage, les villages brûlés, la [illegible] lation mâle massacrée, les enfan[illegible] petits et les vieilles femmes q[illegible] ne pouvait vendre, égorgés de [illegible] froid; les provinces de Khart[oum] [illegible] dépeuplaient par l'émigration d[illegible] pulation, qui abandonnait ses [illegible] tions agricoles pour le pillage e[illegible] gabondage. Il n'y avait plus d[illegible] merce. Des milliers d'acres d[illegible] fertile étaient abandonnés par l[illegible] bes. Les villages entre Khart[oum] [illegible] Berber, sur une espace de 200 [illegible] avaient disparu. Cette contrée [illegible] cellent état de culture, étai[illegible] un désert.

Les tribus nègres du bassin [illegible] qui ont toujours été divisées e[illegible] et sans gouvernement, deven[illegible] proie des chasseurs d'esclaves [illegible] dan. Le khédive résolut de m[illegible] terme à un tel état de choses [illegible] lait, pour cela, établir à tr[illegible] pays une route militaire avec [illegible] tes fortifiés. On décida que des bateaux [illegible]

[illegible]

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

[illegible]

M. Buffet a été réélu président de [illegible]

[illegible]

BOURSE.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

[illegible]

ADMINISTRATION IMP. DES MINES

AVIS.

L'administration Impériale des Mines porte à la connaissance du public, qu'une mine d'antimoine découverte près des villages de Kiramos, Halandéré et de Dotania à l'île de Chio villages d'Archipel dans un terrain représentant d'après le plan Topographique, une étendue de 398 hectares soit 4330 Denums, est sur le point d'être Concédée par l'administrations des mines pour le terme de 99 ans et avec 5 0/0 de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des appositions quelconques à faire, pourront s'adresser à l'administration des mines pendant le délai de deux mois à partir de la date du présent Avis.

Const/ple le 24 Janvier 1874. (v.s.).

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que la deuxième Assemblée Générale aura lieu le jeudi 9 avril 1874 N.S. à midi précis au siége de la Banque de Constantinople pour recevoir et approuver les Comptes annuels du second exercice social finissant le 31 décembre 1873; entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent déposer leurs Actions Trentes jours avant le dit jour dans les Bureaux de la Banque de Constantinople ou dans ceux de l'Agence de la Banque à Londres 125 Gresham House en conformité de l'Article 22 des Statuts.

Constantinople, le 9 Février 1874.

Le Président.

A. VLASTO.

CHANCELLERIE DU CONSULAT DE BELGIQUE

AVIS.

Vente publique par autorité de justice d'Articles de **Lingeries et Modes.**

En vertu d'un jugement du Tribunal Consulaire de Belgique, rendu le 31 janvier 1874, à la requête de maître Coryn, avocat, curateur de la faillite Slosse Sœurs, il sera procédé dans le magasin des faillies, Grand'rue de Péra, 103, *à la vente de la main à la main, au prix d'inventaire et au rabais*, de tous les articles de lingeries et modes: articles blancs, confectionnés et non confectionnés, broderies, tulles, dentelles, gazes, rubans, fleurs, plumes, fantaisies de paille et de jais, formes de chapeaux, etc., etc., composant l'assortiment complet du dit magasin.

Cette vente aura lieu *à prix fixe et au comptant*; elle commencera le 5 du courant mois de février (n. s.), pour être définitivement close le samedi 20 du même mois.

Le Chancelier,

(Signé): M. A. Cicekian.

Constantinople, le 3 Février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 29 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de beurre de Sibérie nécessaire pour l'année courante aux troupes impériales se trouvant dans la capitale et déjà soumissionné à 14 piastres 25 para l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 5 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 28 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants, nécessaires à la tannerie impériale de Beïcos:

10,000 ocques de graisse, déjà soumissionné à 8 1/2 piastres l'ocque;

10,000 ocques d'huile de poisson, déjà soumissionnés à 7 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séra-kérat, le 5 février 1874.

AVIS.

Le cabinet de M. Costaki Efendi Sarlinski, avocat, est transféré à Galata, Khan Keutzoglou, vis-à-vis l'échelle de Balik-Bazar.

AVIS.

Le soussigné, H. Mériot, prévient l'honorable public que le 20 Janvier 1874, la société *Mériot Aujogne et Borumet* dont il faisait partie, a été et reste dissoute, et qu'à partir de cette date il continue, seul, à servir comme par le passé sa nombreuse clientèle tant pour les travaux de peinture que pour ceux de dorure et de décorations.

Péra, le 23 Janvier 1784.

H. Mériot, (Breveté S.G.D.G. Paris.)

Impasse Baltazzi. Aghahamma.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

5 Lt. de Récompense!

Jeudi soir, entre 5 heures et minuit, *il a été perdu* sur le parcours de la rue de Péra, à partir de la descente de Galata jusqu'au *Grand Café du Luxembourg*, puis de là au théâtre français,

UN PORTE-MONNAIE

EN CUIR NOIR,

un peu usé, contenant DOUZE L.T. et, en plus, une somme de **900 à 930** francs en deux rouleaux de pièces de dix francs, mêlées de quelques napoléons.

La personne qui a trouvé ce *porte-monnaie* est priée de vouloir bien le déposer dans les bureaux de la *Turquie* aux initiales de Monsieur N. D.

Cinq Livres de Récompense.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

Messieurs les détenteurs d'Actions de la Société des Usines de Laurium d'Athènes qui ont effectué les deux tiers du troisième versement de francs 45 par action, ou libéré entièrement ce versement, peuvent présenter leurs titres chaque mardi et vendredi de 10 h. A.M. à 3 h. P.M. à la Caisse de la Banque de Constantinople, et y toucher le dividende du 31 décembre 1873 fixé à 8 francs par Action par le Conseil d'Administration de la dite Société.

Des bordereaux numériques sont mis à leur disposition dès aujourd'hui.

Cons/ple, le 24/5 février.

Pour la Banque de Constantinople,

A. VLASTO,

Président.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux colléges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité a l'honneur de porter à la connaissance du public que les droits suivants: le Tchéki de Kurdji Kapussi; le Tchéki de Tophané; le damgha à apposer sur les kilés; l'emplacement servant de dépôt de briques à Tophané; le fermage du droit de Ganlar et Tcharchi; le droit de poinçonnage seront, pour la durée d'une année à partir du 1/13 mars prochain, mis en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

Les offres seront reçues au siége de la Municipalité.

Hôtel-Municipal, ce 14/26 janvier 1874.

Le Secrétaire-Général

RECHAD.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général,

Herbert Hadhan, C.E.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO « LA CRÉATION »

PAR JOSEPH HAYDN.

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique.

Lundi, 16 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Streater, 4 Koulé Kapussi; Messieurs Comendinger et Balatti, Grand'rue; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt. — Salle 1/2 Lt.

Vestibule 1 Médjidié.

W. Mainwaring.

Sec. Hon.

BAL

PARÉ & MASQUÉ

Au Profit de la Société

« L'AMIE DU TRAVAIL »

sous le patronage

DES HONORABLES MESSIEURS

CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS & GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français,

le Samedi, 2/14 Février 1874, à 9 1/2 h. du soir.

PRIX D'ENTRÉE: 1 L.T.

PRIX DES LOGES: Baignoires Lt. 1 1/2 — Bel étage Lt. 2 — 3e rang Lt. 1.

On trouve des billets, à Galata, chez M. Cléanthis Scalieris, Démir Han N° 11 et chez M. J. Tantalidès, Yuksek-Kaldirim N° 112; à Stamboul chez M. Periclès Portocali, Nafié Han.

On trouve des billets de loges chez M. Mussurus, vis-à-vis du Théâtre français.

8me ANNEE N° 32. 23 Zilhidjé 1290 MARDI 10 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Un numéro 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 plastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 9 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

C'est dimanche que des élections pour l'Assemblée de Versailles ont dû avoir lieu dans les departements du Pas-de-Calais et de Saone-et-Loire. Le gouvernement français était très-préoccupé du resultat du scrutin. Il espérait, sans en etre certain, que les récents changements de maires influeraient sur les electeurs. Nous saurons bientôt jusqu'à quel point les prévisions de M. de Broglie étaient justes.

Ce qui pourrait faire présumer que le vice-président du conseil s'est trompe, ce sont les lignes suivantes, parues dans l'*Indépendance belge*, quatre jours avant le scrutin :

« Un fait bien caractéristique, c'est que dans le premier de ces deux départements, où la coalition conservatrice disposait si bien de la majorité qu'aux dernieres élections elle faisait passer un ancien prefet à poigne de l'empire, elle a aujourd'hui toutes les peines du monde à trouver un candidat. Cela donne la mesure du terrain perdu par le régime du 24 mai. »

Encore quelques heures et nous verrons si M. de Broglie étant ministre de l'intérieur et les lois sans lesquelles il se déclarait « impuissant à sauver l'ordre moral » étant votees, des candidats de son parti ont été elus, ou si malgre les précautions prises par le ministère la nation française continue à faire de l'opposition au gouvernement et à nommer des députés républicains.

Une intéressante discussion a eu lieu la semaine derniere à la Chambre des députés de Munich.

Le parti des nationaux-liberaux, pour obéir au mot d'ordre venu de Berlin, reclamait la suppression de toutes les legations bavaroises à l'etranger ; une autre fraction, tout en se ralliant en principe à cette proposition, demandait que la légation de Bavière à Vienne fut maintenue.

Le ministere a insisté sur l'utilité de la conservation des légations, au point de vue des intérets matériels des bavarois voyageant ou résidant à l'etranger, et a demandé le rejet de la proposition ainsi que de l'amendement. La Chambre s'est ralliée à l'opinion du gouvernement, et a maintenu le *statu quo*.

Depuis deux ans M. de Bismarck insiste, et s'y prend de toutes les façons pour arriver à la suppression des legations bavaroises à l'etranger, cette fois encore il a échoue et il est probable que, meme avec l'appui des unitaires, il échouera constamment.

Les ministres de la justice de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe vont se réunir prochainement à Berlin pour rédiger le rapport dont le Conseil fédéral les a chargés, sur les trois grandes lois, les codes de procédure civile et criminelle et l'organisation judiciaire.

Leur présence contribuera aussi à activer la rédaction du nouveau code civil.

Les lois confessionnelles présentées au Reichsrath Austro-Hongrois inspirent au *Fremdenblatt* les lignes qui suivent :

« A la condition qu'en tant qu'il en est besoin les projets de loi confessionnels soient complétés et améliorés, ils méritent l'approbation de tous les amis du progrès. La commission confessionnelle y trouvera amplement matière à l'activité et pourra, sans déroger aux principes qui servent de base aux dits projets présenter à l'assemblée plénière des propositions de nature à satisfaire de légitimes aspirations. Dans l'examen impartial de ces projets de loi aussi bien que dans la prise en considération saine et exempte de préjugés des exigences souvent outrées qui se sont manifestees, nous voyons la tâche de la commission confessionnelle; tâche dont l'accomplissement exige non-seulement de la prudence et de l'expérience, mais encore le courage de s'opposer parfois au courant des idées modernes et à la phrase qui vise à la popularite, dans l'intérieur meme de la chambre. »

Le cabinet Gladstone a fini son temps. A cette heure le succès des conservateurs anglais est tellement écrasant que l'arrivée au pouvoir de M. Disraëli est assurée.

Bien qu'on ne connaisse pas encore le résultat tout à fait definitif du scrutin on sait cependant que les tories disposent de soixante et onze voix de majorité.

La loi votée par la législature cantonale de Berne sur la nouvelle organisation des cultes a ete soumise au suffrage populaire.

La loi a été approuvée à une immense majorité: soixante-dix mille voix contre 17 mille.

Le Jura bernois lui-meme, qui compte une population catholique nombreuse, a donné une majorité de mille voix en faveur de la loi.

La réforme ecclésiastique est donc un fait accompli dans le canton de Berne comme dans le canton de Genève.

« Ce vote, dit le *Journal de Genève*, a été une des plus imposantes manifestations populaires qui aient eu lieu depuis longtemps dans le canton de Berne et en même temps une eclatante victoire du gouvernement. Près de 90,000 citoyens ont pris part au vote et la loi a été adoptée par 69,618 suffrages contre 17,117. Le lendemain, 30 coups de canon ont annonce à 9 h. 1/2 du matin, ce resultat à la population de la ville fédérale ; le soir une grande foule s'est réunie vers 8 heures sur la place du Casino, près du palais fédéral pour donner une sérénade aux flambeaux à M. le conseiller d'Etat Teuscher, président du gouvernement et auteur de la loi qui vient d'obtenir un si complet triomphe. »

Le cabinet italien commence à se disloquer, M. Scialoja, vient de donner sa démission.

Le parlement ayant repoussé à [illegible] majorité de trente-trois voix le projet de loi declarant l'instruction publique obligatoire, le ministre de l'instruction publique s'est retiré.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIÈRE. (1)

II.

Notre devoir est d'écarter les erreurs, de dissiper les illusions, et, pour cela, de ne rien dissimuler de la verité. Nous la dirons tout entiere, avec déférence, mais sans rien abandonner de l'energie de nos convictions.

Les lacunes et les vices du régime financier de l'empire résultent : 1° de l'absence de contrôle sur la perception et l'emploi des deniers publics ; 2° des procédés d'elaboration du budget qui prevoit des recettes dont les chiffres ne sont souvent pas atteints dans la pratique, et des depenses qui sont toujours dépassées.

Nous n'avons pas à insister sur le premier point. En toute circonstance n'avons-nous pas demontre, à cette place meme, l'absolue necessite de bien choisir les fonctionnaires et d'appliquer rigoureusement les penalités edictees par le code du 28 Zilhidje 1274 contre les concussionnaires ? N'avons-nous pas dit et repete qu'il y avait un intéret urgent à entourer de toutes les garanties la perception reguliere des impôts, de telle sorte que l'on n'ait plus à constater ni abus ni détourments ? Toujours nous avons conseille un emploi productif des recettes et la création d'un contrôle exercant son action incessante sur toutes les operations de trésorerie. Pour conclure, la loi ne realisera un progres que lorsqu'elle sera appliquée de façon à encourager le fonctionnaire honnete et à punir inexorablement le concussionnaire.

Si le contrôle produit cet excellent resultat de prevenir les abus, rien ne contribue plus puissamment à maintenir et à fortifier le credit des Etats qu'un expose net et sincere de leur situation financiere. Supposez en effet que, pour un motif ou pour un autre, on dissimule une part de la verité. Qu'arrive-t-il ? On pourra sans doute par d'adroits groupements de chiffres et par des subtilités de redaction construire un budget qui se rapprochera plus ou moins de l'equilibre et entretenir ainsi les illusions dans lesquelles se plaisent les esprits credules. Mais, en ces questions, la verite ne tarde pas à se faire jour et à renverser le chateau de cartes que l'on avait peniblement echafaude. Remarquez encore que le systeme auquel on a eu recours est d'autant plus prejudiciable aux interets du pays et du gouvernement que l'on n'aura pris aucune mesure pour combler un déficit que l'on n'avouait pas. Parmi nous, on a perfectionne le systeme puisque, depuis douze ans, à l'exception d'un budget, qui offrait lui-meme des lacunes, tous les autres presentaient un excedant de recettes, ce qui n'empechait pas de constater invariablement un déficit, a la fin de chaque exercice. Ce deficit, calcule exactement d'apres les dettes administratives, n'a presque jamais ete inferieur à *cinq millions de Livres*, ainsi que le prouvent les emprunts exterieurs et interieurs contractes dans l'espace de dix ans, de 1863 à 1872, et dont le total est d'environ 51,000,000 de Liv. Turques, capital effectif.

On est amene à se demander d'où proviennent ces deceptions permanentes dans les previsions budgetaires. C'est là une question qu'il appartient aux hommes d'Etat de l'empire d'examiner et de resoudre. Notre tâche doit se borner à constater un fait indeniable, son influence pernicieuse sur les budgets et sur la situation financiere generale, ainsi que la pressante nécessite d'agir energiquement pour qu'il ne puisse plus se produire. Ce fait ne peut être explique d'une maniere satisfaisante. Ainsi on ne peut admettre que des eventualites ayant surgi en dehors de toute prevision soient venues aggraver subitement les charges de l'Etat. Ces eventualites lorsqu'elles sont survenues comme les evenements de Crete, par exemple, n'ont eu qu'une courte durée. On ne peut objecter non plus que les armements nécessités par les progrès de la science moderne aient eleve dans de grandes proportions les depenses des ministeres de la guerre et de la marine. Car cette objection serait contredite par les documents officiels eux-memes. En effet le budget de la guerre et de la marine etait evalue en 1862-63 à 1,205,347 bourses, tandis qu'en 1872-73 il ne figure plus que pour 849,012 bourses. Il y a donc au dernier budget, une diminution de dépenses sur les deux chapitres de la guerre et de la marine de 356.335 bourses, ce qui represente une somme de 1,781,671 livres turques. Il est vrai de dire que le budget de l'artillerie a augmente de 62,000 bourses environ, soit 260,000 livres turques ; mais le chiffre total de ces depenses est encore inferieur a celui d'autrefois.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait trop le repéter, les previsions budgetaires n'ont jamais ete realisées. Il y avait donc dans l'elaboration de ces documents ou des lacunes regrettables qu'il importe de combler, ou insouciance de se rendre un compte exact de la verite, insouciance d'autant plus préjudiciable qu'elle n'etait compensee par aucune mesure radicale ayant pour but de prevenir le decouvert budgetaire inévitable.

Nous sommes donc autorises à conclure qu'on a l'imperieux devoir, pour ameliorer la situation financiere, et d'organiser le contrôle et de ne plus dissimuler la verite sur les recettes et sur les depenses.

(*A suivre.*)

(1) Voir le numero du [illegible]

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Rome, 29 Janvier 1874.

La question Bismarck-Lamarmora occupe vivement l'opinion.

Le prince de Bismarck, et apres lui ses organes ont accusé le général Lamarmora d'avoir calomnie le chef de la politique allemande, en disant qu'il avait songé, avant Sadowa, à céder quelque territoire à Napoléon III, à provoquer une insurrection en Hongrie, etc.

On est allé jusqu'à écrire, en Allemagne, que Lamarmora est un faussaire, qu'il a falsifié les depeches de feu le général Govone, et autres et [illegible] une lettre de feu Usedom sur la Hongrie.

Maintenant, Lamarmora veut [illegible] n'a pas besoin de l'etre, sa parfaite [illegible].

Il avait songé d'abord à donner des explications à la Chambre à propos des interrogations annoncées sur ce sujet. Mais on a renoncé aux interpellations qui devraient etre faites à M. Visconti-Venosta. M. Carlo Buoncompagni est allé à Florence, pour dissuader le général de se livrer à des represailles trop fortes, et surtout de saisir le parlement d'un débat ou le gouvernement devrait peut-etre intervenir.

M. Lamarmora, pour le moment, s'est contenté d'une lettre à l'*Opinione*, où il se borne a compléter la lettre Usedom sur la Hongrie, en date du 12 Juin 1866, où est nomme le comte Czaky comme chef destiné à une combinaison insurrectionnelle.

L'original de ce document Usedom, caractérisant les intentions de M. de Bismark, pour une insurrection austro-hongroise, parlant de 3 millions à dépenser en commun par la Prusse et l'Italie, a été deposé par ordre de Lamarmora, à Rome chez un notaire, rue des Maratto. M. de Keudel a pu le voir dejà.

Le général Lamarmora s'arrêtera-t-il là pour repondre à « la provocation inouie du grand chancelier ? »

[illegible]

Le gouvernement italien désire vivement, on le conçoit, que M. de Bismarck ne soit pas excité encore plus qu'il ne l'est. Toute la prudence de M. Visconti-Venosta est employée a adoucir ces angles, a mettre des tampons à ces frottements et [illegible].

M. de Keudel a demandé à voir les originaux des depêches insérées par Lamarmora dans son livre. Ces dépêches n'existent pas au palais Colonna. C'étaient en quelque sorte des communications confidentielles au chef du cabinet italien de 1866. Lamarmora dit lui-même, dans son ouvrage, qu'il ne communiqua pas les tractations avec la Prusse à ses collègues du gouvernement, excepté à M. Jacini. Il n'en parla au ministere qu'au moment où tout allait être reglé officiellement. Il n'y a donc rien d'etonnant à ce que les dépêches du debut de ces tractations mystérieuses aient été considerees par Lamarmora comme sa propriété personnelle, ce qui n'implique pas, d'ailleurs, que sa théorie soit variée en elle-même, ni surtout qu'il fût en droit de publier ces [illegible].

Quant à une loi sur ces abus de document, on hésite toujours à la faire, car, plus on y songe, plus on voit combien elle est difficile. M. de Bismark semble insister pour qu'on s'en occupe.

Dans ce débat, les journaux les plus importants de l'Italie défendent la loyauté de Lamarmora, tout en blamant sa publication de l'an dernier; le *Diritto* et la *Riforma*, selon l'usage, sont entièrement et complétement du côté de Bismarck. La gauche radicale, qui hait Lamarmora depuis longtemps — haine qu'il lui rend bien — profite de l'occasion pour tomber sur lui à outrance.

La Chambre vote la loi sur l'instruction primaire obligatoire. Elle a décidé que les instruits [illegible] auraient le droit electoral, ce qui cause un certain émoi dans le camp conservateur.

L'opposition parlementaire paraît disposée à une certaine modération en ce qui concerne les affaires étrangères. Elle n'a pas insisté sur l'affaire Lamarmora-Bismarck ; elle a renoncé à interpeller sur l'*Orénoque*.

En général, le discours de M. le duc Decazes a produit quelque détente dans l'animosité contre la France. Toutefois, les journaux de Paris sont excessifs, selon leur habitude, quand ils disent que la presse italienne s'est modifiée. Les journaux sages actuellement l'ont toujours été ; et les [illegible] anti-français, comme le *Diritto*, la *Riforma*, [illegible]. Il y a, dans une grande partie du journalisme français, une tendance à s'illusionner, a exagérer en bien comme en mal, à généraliser avec excès, à systématiser ce qui n'est pas systematique, qui doit deplorablement contribuer à cet etat confus de l'opinion publique française au sujet du veritable etat des questions et des choses étrangères.

Les Italiens sont contents du discours de M. le duc Decazes ; mais, pour en bien apprécier la portee, ils attendent des faits au sujet de l'*Orénoque*, de l'ambassade spirituelle, etc. [illegible] l'élasticité d'esprit ; mais ils [illegible] pas pour des à-peu-près.

Aux postes de Turgues (Toscane), et vers Gonzaga, il y a encore eu deux élections populaires de curés. Est-ce que ce mouvement deviendrait [illegible] ?

Le carnaval de Rome s'annonce bien. On a publié le programme d'une entrée solennelle de Saturne, qui sera reçu par le roi Pasquino à la porte du Peuple. C'est l'antique notion des « Saturnales » qui venait.

Le père Hyacinthe Loyson, curé de Genève, vient d'arriver à Rome, où il fera peut-être quelques conférences.

Les organisateurs du carnaval ont dû renoncer au Colysée ; mais, depuis le jour où le ministre de l'instruction publique l'a refuse aux ébats carnavalesques, on y pratique des fouilles, qui, au grand scandale des devots nécessitent l'enlèvement des Stations du chemin de la Croix, de la Chaire où un capucin prêchait tous les vendredis, et de la grande croix qui est au milieu de l'arène.

On peut nier, avec une sorte de certitude, la verité du bruit d'après lequel François-Joseph viendrait en Italie. Il en est de lui comme de l'empereur d'Allemagne : ce sont là des inventions.

Le vicariat du pape (cardinal-vicaire) proteste contre l'enlèvement de la Chaire et des Stations de la croix au Colysee. On doit enlever aussi la croix qui est au milieu de l'arène et sur laquelle est écrit : « A qui baisera celle croix cent jours d'indulgence. »

On fouille tout l'arène. Le fond antique, qui est enseveli à deux mètres, sera mis à découvert.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Osman effendi, ci-devant deftertar du vilayet de Salonique, est nommé defterdar du vilayet de Sivas.

Hier, vers midi le ministre de la guerre, Husni Avni Pacha a été appelé au Palais Impérial où il a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

Le ministre des Affaires Etrangères, donnera jeudi soir un diner diplomatique. La plupart des représentants des puissances étrangères et leurs premiers drogmans ont été invités à ce diner, auquel assisteront également S. A. le grand-vezir, Hussein Avni pacha, Safvet pacha et Férid pacha.

Samedi dernier le ministre de Perse Mirza Mohsin Khan, avait invité à dîner, au palais de la Legation, Kemal pacha, ministre de l'Evkaf, Subhi pacha, Aarify bey et le Casasker Nedjid Mollah effendi.

Nous appelons l'attention de la Municipalité sur l'état dans lequel se trouve la rue Merdiven, à côté du magasin anglais Baker.

Dernièrement une maison située dans cette rue s'est écroulée à moitié, et les pans de murailles qui restent debout menacent de s'abattre d'un moment à l'autre.

Heureusement qu'il ne passait personne au moment où cet accident a eu lieu.

Il est urgent de faire disparaître le plus tôt possible les décombres qui embarrassent la voie publique, et les ruines qui menacent de s'ecrouler, car celles-ci constituent un danger public.

On se plaint généralement du prix exorbitant du charbon, qui, durant ces deux dernières semaines, a été vendu à P. 120 les 100 ocques.

Maintenant que le temps s'est un peu amélioré et que les communications avec la banlieue ont éte retablies, il est à desirer que la préfecture de la ville dans l'intérêt de la population, ne permette plus cette exploitation de la part des fournisseurs qui pour tenir plus élevés les prix des aliments donnaient comme prétexte la rigueur de la saison.

Nous avons reçu une lettre signée *un pharmacien*, et dans laquelle l'auteur demande au Conseil médical pourquoi

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THÉATRE FRANÇAIS

La semaine, quoiqu'on puisse dire, a été maigre. *La Belle Hélène*, même par Mlle Tautin, et la reprise de *Barbe-Bleue* par cette artiste, ne constituant point un spectacle nouveau.

La *Belle Hélène* est trop connue pour avoir encore quelque charme aux yeux du public. Voilà quatre saisons de suite qu'on nous la sert avec tous les artistes possibles et impossibles qui ont traversé notre ville. Or, nous ne comprenons pas pourquoi la direction du Théâtre Français a fait commencer à Mlle Tautin, la serie de ses representations par cette œuvre de MM. Meilhac et Halevy. Pas plus que nous ne nous expliquons la hâte mise à jouer *Barbe-Bleue* la semaine derniere, alors que l'ex-artiste des Bouffes-Parisiens arrivait pour se montrer, justement, dans le rôle de Boulotte.

A quoi aura servi à la direction du Théâtre Français de deflorer *Barbe-Bleue*? sinon à la priver des recettes qu'elle eut faites avec cette œuvre.

Nous savons qu'elle pourra nous repondre que l'attrait du jeu de l'artiste qu'elle a engagée, pour douze representations, doit suffire. Ce raisonnement peut convenir aux villes dans lesquelles le public se renouvelle souvent, mais pas ici.

Il est certain qu'il eut été preferable pour le Théâtre Français de montrer Mlle Tautin [illegible] *Bleue*, cette derniere representée à peine huit jours avant.

Puisque l'on doit jouer les *Bavards* il fallait commencer par cette opérette de MM. Nuitter et Offenbach, donnée, il y a onze ans, aux Bouffes-Parisiens et dans laquelle Mlle Tautin crea, alors, un rôle à côte de Mme Ugalde.

Le directeur du Théatre Français aurait dû se dire qu'un public qui a vu cent fois, la même pièce, qui en fredonne les motifs en même temps que les artistes, est un public blasé, difficile à emouvoir. Il va au théâtre uniquement pour entendre le chanteur ou la chanteuse qu'on lui annonce comme une celébrité, mais avant toutes choses il est premuni contre les surprises qui pourraient naitre de la pièce elle-même.

Ainsi s'explique le succes de certaines œuvres médiocres entendues pour la premiere fois, et la quasi-froideur avec laquelle certaines autres sont accueillies, malgré le merite des comediens et des comédiennes chargés de les interpreter. Ainsi doit s'interpréter l'attitude réservée du public vis-à-vis de Mlle Tautin, à sa premiere apparition.

Il n'en eut pas ete de même, nous le croyons du moins, si l'artiste dont nous nous occupons se fut presentée tout d'abord dans une piece nouvelle.

Ce qui se passe cette annee, pour Mlle Tautin, est arrive également l'année dernière à une artiste qui a eu cependant ensuite un immense succès. Nous avons nomme Mme Matz-Ferrare.

C'est également dans la *Belle Hélene* que le directeur du Théâtre Français avait fait debuter Mme Ferrare.

Il fallut les *Brigands*, *Lischen et Fritchen* et la *Chanson de Fortunio* pour que les spec[illegible]

Nous ne nous expliquons donc pas pourquoi notre impresario persiste dans des errements qui lui sont defavorables, et nuisent en même temps aux debuts des artistes qu'il engage en representation.

Tant est que la première représentation de la *Belle Hélène* a été froide, et que la seconde a été jouée devant une salle a moitié vide.

Nous le disions, lors de la saison précédente, la *Belle Hélène* appartient à ce genre immoral qui a fait pendant quinze ans les délices du second Empire, genre qu'une jeune fille ne peut entendre sans rougir.

Il n'y a pas une scene, pas une phrase qui ne soient d'une grivoiserie à faire envie à Piron, à Vade et à Retif de la Bretonne. De là une difficulté inouïe pour la comédienne chargée d'interprêter le rôle d'Hélène. Chaque mot est si scabreux qu'il devient facilement trivial. C'est si vrai, que Mme Matz Ferrare, si distinguee cependant, le fut moins dans cette operette.

Puis le public, malgre tout, en entendant cette œuvre, subit une influence dont il ne se rend pas compte, c'est possible, mais qui n'en est pas moins reelle.

L'idée principale de la pièce de MM. Meilhac et Halévy est détestable. Tourner en ridicule, montrer sous un jour completement faux, des hommes qui ont occupe une grande place dans l'histoire ancienne, c'est assurément deplorable.

Qu'est ce que ces idiots, qui ont la prétention de personnifier les deux Ajax ? Rien de plus contraire à la verite que l'attitude qui leur a ete donnee par les auteurs.

Il est impossible de reconnaître dans ces êtres hébêtés, abrutis, gâteux : l'un le roi de Salamine, qui venait de suite après Achille pour le courage, et qui se mesura avec Hector ; l'autre le roi des Locriens, celui qui sauva les restes de Patrocle et les coursiers d'Achille.

Et Agamemnon, cette grande figure qui domine dans l'*Iliade*, ce roi assassiné par Clytemnestre sa femme ? et Ménélas qui se signala pendant la guerre de Troie, qu'en ont fait MM. Meilhac et Halévy ?

Quant à Oreste à quel titre, pour quels motifs intervient-il dans la *Belle Hélène* ? Qui ne sait qu'il fut caché, étant enfant, par sa sœur Electre, voulant le préserver du poignard de ceux qui avaient assassiné son pere Agamemnon.

Est-il donc necessaire pour avoir de l'esprit de travestir l'histoire de la « *bistourner*, » comme dirait Paul-Louis Courrier ? Nullement.

Est-il donc impossible d'être amusant sans être presque obscène ? Nullement encore. Alors à quoi bon ces opérettes dont le succès ne repose sur autre chose que sur le scandale d'un mot, d'une expression, d'une situation ou d'un geste ?

Nous pensions que ce genre avait fini son temps avec le second empire qui l'avait cree et soutenu. Il parait que non. Il est temps cependant que la morale en fasse bonne justice.

Ce sont les causes que nous venons d'énumerer qui ont contribué, pour une grande part, à rendre froid le public du soir de la *Belle-Hélène*. Nous en avons eu la preuve avec *Barbe Bleue*.

Ajoutons que dans la première de ces opérettes Mlle Tautin, sans être ce que nous l'a[illegible] dans *Barbe Bleue*, a cependant joue son rôle. av[illegible]

Où elle s'est montrée artiste, c'est dans son motif : « — *Oh ! Ciel ! L'homme à la pomme* ! » Elle a fait ses vocalises avec une prestesse, une sûreté de gosier qui ont arraché à la salle ses premiers applaudissements.

On ne saurait chanter avec une meilleure methode, avec plus de gout que la transfuge des Bouffes-Parisiens ; cependant le rôle de la *Belle-Hélène* n'est point un de ceux dans lequel elle soit complete, nous la préferons infiniment dans *Boulotte*.

Nous sommes tellement dans le vrai, que dans *Barbe-Bleue* à partir du second acte le public a commencé à applaudir, et que Mlle Tautin a eu du succes.

Cela tient surtout à ce que Mlle Tautin est la femme qu'il faut pour jouer *Boulotte*, pendant que pour la *Belle-Helene* elle ne reunit plus les conditions exigees, talent à part, bien entendu.

Quand on la voit entrer dans *Barbe-Bleue* avec ses admirables coiffures et ses admirables costumes du second et du quatrieme tableau, on est forcé d'admirer la femme et l'artiste. Les uns contribuent alors au succès de l'autre, pendant que dans la *Belle-Hélène* le plaisir des jeux est moins vif.

Le fait, relatif à Mme Matz-Ferrare, que nous signalons en commençant ce feuilleton, va donc se produire. Nous sommes convaincu que le succès remporte samedi par Mlle Tautin sera suivi d'autres, mais nous pensons que dans aucun des personnages dans lesquels elle se montrera, a l'avenir, elle ne sera aussi bien que dans *Boulotte*.

Ainsi, il est un rôle qu'elle chantera, évidemment, d'une façon charmante, c'est celui de Fiorella des *Brigands*. Mais « *Fiorella la brune* » doit être une frêle jeune femme comme était Mme Ferrare. Avec Mlle Tautin il resultera donc un manque d'illusion.

Neanmoins, nous ne saurions trop feliciter la direction du Théâtre Français d'avoir fait des sacrifices pour engager Mlle Tautin. Reste maintenant au public a faire son devoir en prenant le chemin du théâtre.

Dans la *Belle-Hélène*, c'est M. James qui a ete le triomphateur de la soirée. Il a ete parfait de tous points dans Calchas.

Tete, gestes, intentions, intonations tout a ete dans un merveilleux accord, aussi quels éclats de rire, quels bravos pendant toute la soirée. Notre premier comique a eu des mots heureux qu'il a lances d'une façon inenarrable et qui ont eu le privilége de provoquer l'hilarité de la salle entiere.

M. Kolletz a chante avec goût, comme toujours son rôle de Pâris. Mais, où il a eu un grand succès, c'est au dernier tableau quand il vient déguisé en prêtre de Venus. Il s'est fait une tête splendide. Il a phrasé avec entrain : «*Le règne de Vénus est un règne joyeux*», et il a dansé une danse endiablee qui lui a valu de larges applaudissements.

Une critique : M. Kolletz, au premier et au second acte, porte une perruque à longs tire-bouchons qui ne convient nullement à l'époque et qui est d'un vilain effet.

M. Chevalier a fait de Ménélas ce qu'il fait de tous les rôles qu'on lui confie : un type ! C'est une ganache, mais une ganache qui rage et ne se laisse pas facilement convaincre. Il a des ahurissements, des stupéfactions, des *a parte* qui sont du plus haut comique.

Mlle Leguel, tout en étant charmante dans *Oreste*, n'a pas fait oublier Mlle Elisa. Avec quel art cette derniere phrasait : « *C'est Parthenis, c'est Lœna.* » Puis elle avait donnea Oreste un cachet que nous n'avons pas trouvé dans Mlle Leguel.

M. Dervilliers a fait, avec un grand talent, d'Ajax Ier le type complet du gâteux. Il a su rester dans la juste mesure de ce qu'il fallait et nous n'avons que des éloges à lui adresser.

Un dernier mot. Il est temps qu'on nous debarrasse de la *Belle-Helene*, de *Barbe-Bleue* et de tout ce genre obscene qui est la honte de notre epoque.

Nous savons ce que les gens à morale facile diront. Ils repondront qu'il ne faut pas être trop severe, trop rigoureux pour les ecarts des operettes.

C'est avec ce système que la litterature dramatique est tombee si bas qu'il ne lui reste plus à descendre ; c'est avec cette methode que le grand art et les grands artistes s'en vont et que, quand Hugo, Frédéric Lemaitre et Mélingue auront disparu de la vie, il ne restera plus dans ce siecle que la fausse monnaie du genie, et l'ombre du talent !

Le Fauteuil N° 3.

depuis le 17/29 novembre 1862 (jour où a été publié le règlement des pharmacies civiles) les articles 1. 4. 12. 13 14. 16. 22. 24.26. 27. 28. 29. 31. 49 qui sont plus ou moins favorables aux pharmaciens ne sont pas mis en pratique, aussi bien que l'art. 30 dont une récente ordonnance prescrit l'application rigoureuse.

Le dernier numéro du *Courrier d'Orient* contient de curieux détails sur les fouilles récemment entreprises à Hasskeuy. Nous reproduisons le récit de notre confrère :

«Un notable musulman, avec la permission de l'autorité, fait en ce moment des fouilles dans le voisinage du cimetière israélite de Hasskeuy pour y découvrir un trésor. On ignore par quels indices il a pu concevoir l'espérance d'une pareille découverte.

«A Tchik-Salim, au pied de la colline du cimetière, il a fait creuser un puits de six piks. Arrivés à cette profondeur, les ouvriers ont trouvé une dalle de marbre. L'ayant levée, ils ont découvert un caveau, au fond duquel se trouvent trois couloirs en maçonnerie : le premier suit la direction de Coulaq-sis ; le second celle du cimetière, et le troisième celle d'un *ayasma*.

Les ouvriers munis de flambeaux, entrèrent dans le couloir du milieu. Arrivés à une distance de quinze à vingt piks, ils durent s'arrêter devant une porte de fer : à côté de la porte était une lucarne fermée par un volet également de fer. La porte fut forcée et l'on aperçut en face une autre lucarne semblable à la première, mais fermée par une plaque de marbre. On enleva la plaque : aussitôt il sortit de l'ouverture un violent courant d'air avec une vapeur épaisse qui éteignit les flambeaux. Se trouvant dans l'obscurité, les ouvriers remirent en place le marbre et sortirent.

La neige a interrompu les fouilles, mais en attendant la reprise des travaux, un piquet de zapties garde l'entrée du puits.

Jusqu'à présent toutes les indications données par Moustapha agha—c'est le nom du notable—se sont trouvées exactes de point en point. Nous verrons s'il découvrira le trésor.

Nous apprenons que M. Ulmann ayant donné sa démission de membre du conseil administratif de la Société des Tramways, Aristides bey Baltazzi a été appelé à le remplacer.

Le bal de famille donné samedi dernier par le *Cercle Alsace-Lorraine* a été très-brillant. On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer des toilettes gracieuses des dames ou des costumes très réussis que de nombreux cavaliers portaient avec un goût parfait. L'orchestre était excellent et le souper confortable. Tous ceux qui ont assisté à cette fête en garderont un charmant souvenir. Nous donnerons incessamment quelques détails sur la loterie qu'organise le *Cercle Alsace-Lorraine* et dont le succès dépasse dès à présent toutes les prévisions.

La lettre qui suit a été adressée à l'élite de notre société.

Comme il s'agit d'une œuvre de bienfaisance nous la reproduisons, certain que l'appel fait sera entendu et qu'il y aura foule le 5/17 février dans la salle du Palais de Cristal.

M

Nous avons l'honneur de vous faire part qu'un grand Bal Paré et Masqué, au profit des pauvres, aura lieu au Théâtre Français, Mardi 5/17 février, sous le haut patronage de S. E. Ahmet pacha, ministre de la marine.

Vous priant de vouloir bien honorer ce bal de votre présence, nous avons l'honneur d'être, etc.

Le Comité :

Président, S. E. le vice-amiral HOBART PACHA.

Membres, MM. le lieutenant colonel AGOB BEY.
» » G. KUPÉLIAN, secrétaire interprète de l'Amirauté.
» » N. BORDEANO, directeur-propriétaire du journal *la Turquie*.
» » LIBER J. LORANDO.
» » IBRAÏM BEY.

On est prié de remettre la réponse au guichet du Théâtre Français.

Deux incendies ont été signalés dans l'avant-dernière nuit, vers minuit, l'un à Cabatach, l'autre dans le quartier de Djihanghir.

Ce dernier incendie a pris bientôt un développement inquiétant pour les habitations voisines, et c'est en partie à la neige qui couvrait les toits que l'on doit attribuer la conservation des maisons sur lesquelles tombait une pluie d'étincelles chassées par un vent terrible. Le ciel rougi empourprait la neige qui couvrait les rues voisines, et cette sinistre lueur répandait l'alarme dans les environs. Enfin, grâce à une mosquée en pierre qui a arrêté l'incendie, d'une part, et grâce à un immense jardin qui a empêché que le feu se propageât d'un autre côté, on a pu maîtriser l'incendie, après que dix à douze maisons ont été brulées.

Demain, bénéfice de Mlle Alice Leguel avec les *Noces de Boucheucœur*, vaudeville en 3 actes, et *l'Amour qu'est qu'c'est que ça*, opérette.

Jeudi, 12 février, reprise du *Canard à 3 becs* avec Mlle Tautin, et dimanche prochain *Orphée aux Enfers* avec la charmante artiste qui créa, à Paris, le rôle d'Eurydice.

A l'Etude : la *Grande Duchesse de Gerolstein*, le *Domino noir* et les *Brigands*.

Vendredi dernier un négociant de Stamboul s'était embarqué au pont, à bord d'un des bateaux du *Chirket* et se rendait à Scutari, lorsqu'il fut pris soudain de vertiges et bientôt après il expira. Les médecins ont constaté le décès lorsque le corps a été descendu à terre, et l'ont attribué à une attaque d'apoplexie.

D'après les nouvelles télégraphiques reçues de Sivas, de Mamurad-ul-Aziz et de Malattia, dans le vilayet de Diarbekir, l'hiver a été des plus rigoureux dans ces parages et sur certains points la neige a couvert le sol sur une épaisseur de deux mètres environ.

Plusieurs personnes et un grand nombre de têtes de bétail ont péri par le froid, mais d'autre part ces pertes sont compensées par la perspective d'abondantes récoltes qui partout se présentent sous le meilleur aspect, à la suite de cet hiver extraordinaire.

Hier, un caïq monté par deux personnes et se rendant à Scutari par un violent vent du sud, a chaviré près de la Tour de Léandre. Le caïqdji et l'un des passagers ont pu se sauver tandis que le second a péri sous les flots.

La défense d'exporter des céréales du vilayet de Conieh vient d'être levée, et déjà plusieurs chargements de blé ont été opérés dans le port d'Adalia.

C'est le bon aspect des semailles et l'abondance probable des récoltes prochaines qui ont motivé la levée de cette prohibition.

Le journal de Trebizonde annonce qu'une soixantaine de familles circassiennes sont arrivées dernièrement à Batoum et ont été transportées à Trébizonde à bord d'un bateau de l'Etat le *Chehper*. Ces émigrés ont ensuite été répartis dans les localités que le gouvernement leur a attribuées pour résidence.

Nos lettres de Téhéran nous annoncent l'emprisonnement de Janguir Khan, grand-maître de l'artillerie, accusé d'avoir détourné une somme de plus de 15 milles livres de la caisse de son département. Plusieurs autres fonctionnaires ainsi que trois généraux de division ont été également mis aux arrêts sous le même chef d'accusation. L'ex-ministre des Affaires Etrangères, Mirza Seïd Khan a été exilé à Méched.

Seïd Khan a été ministre pendant vingt-cinq ans.

Quant aux chemins de fer dont les travaux sont suspendus, toute entente entre la Compagnie et le gouvernement est désormais devenue impossible. Aucune puissance étrangère ne veut se mêler de cette trop célèbre affaire et les démarches tentées dans ce but par le baron Reuter, auprès du gouvernement Allemand, restent infructueuses.

On lit dans le *Phare d'Orthrys* de Lamie en date du 1er courant :

Mehemed Aly pacha vient de télégraphier au nomarque de Phtiotide que le brigand Vassili Keutra, (frère du brigand du même nom qui a été tué il y a un mois), est venu se livrer aux autorités ottomanes ne pouvant échapper à la poursuite dont il était l'objet de la part des troupes impériales.

On dit aussi que les brigands Ke[illegible]rio et Tombrouki ont fait leur soumission à Mehemed pacha, mais Son Excellence n'a pas encore annoncé cette nouvelle à notre nomarque.

On déploie beaucoup d'efforts pour obliger le chef de bande de Carayanni et ses compagnons à faire leur soumission. Si ce résultat peut être obtenu, il ne restera plus un seul brigand dans toute l'étendue de la zone frontière. Quant à Evanghelis Spanos et à ses huit compagnons, ils ont disparu depuis bientôt trois mois sans qu'on ait pu les dépister jusqu'à présent. Toutefois on suppose qu'ils se cachent de l'autre côté de la frontière.

Voici comment l'*Ephimeris* d'Athènes raconte la cérémonie de l'inauguration des travaux du *Zappion*.

Hier (2 février) vers deux heures de l'après-midi, S. M. le Roi Georges a posé la première pierre du *Zappion*. La foule accourue pour assister à cette cérémonie a envahi la place autour des estrades élevées pour la circonstance. Des détachements de la garnison d'Athènes, musique en tête, étaient rangés de part et d'autre, revêtus de leurs uniformes de parade. Les ambassadeurs, le conseil ministériel et les fonctionnaires en activité assistaient également à cette solennité.

Après les aspersions d'eau bénite, le Roi accompagné du vice-président de l'Epitropie des Olympiaques est descendu pour poser la pierre fondamentale qui portait cette inscription : *Georges I, Roi des Hellènes pose cette pierre fondamentale du Zappion. 1874. Janvier 20.* »

Avant de sceller cette pierre le Roi a jeté dessous une poignée des nouvelles pièces de monnaie sur lesquelles il a répandu une pelletée de ciment. S. M. a ensuite placé la pierre sur laquelle Elle a frappé trois coups de marteau. Aussitôt après Elle est retournée vers M. Athanasse Zappa, cousin du fondateur de ce monument, et, lui serrant la main, Elle lui a dit : « *Au nom de la nation je vous remercie.* » Cette fête nationale s'est terminée par un discours du professeur M. J. Santcho, et au milieu des acclamations du peuple saluant le passage de la famille royale.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du numéro 30 (24 janvier 1874.)

BEAUNIS : la force et le mouvement. --BERTHELOT : les composés oxygénés de l'azote ; leur stabilité et leurs transformations réciproques.—VEDIE : Nouvelle théorie du plaisir et de la douleur fondée sur la physiologie. - Bulletin des Sociétés savantes. - Nécrologie.

(*On s'abonne aux bureaux du journal, 17, rue de l'école de médecine, à Paris*).

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous faire part que les obstacles qui entravaient la circulation des trains entre Constantinople et Tchorlou n'existant plus, nous venons de reprendre notre service entre Constantinople et Andrinople.

Le train 21 et 22 circuleront dès demain et sauf force majeure régulièrement entre Constantinople et Andrinople.

Veuillez, agréer, etc.

La Direction de l'exploitation,
KÜHLMANN.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIALE METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 10 Février, 1874

Lever du soleil	7 h. 4 m.
Coucher »	5 » 26 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 14 29s
H. à la turque à midi moyen..	6 » 27

8 heures du matin.

Baromètre..................	757.0
Thermomètre	nég 0.6
Minima	nég 0.4
[illegible]	0.4

Direction et force du vent NO. fort.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Décembre.		
1 Dimitrios Nicolaïdis	Janis Arsenis	Soulina
3 Giovani Draco	Mathas Proistachis	Syra
Padre paola poroca lattin	paroce lattine	Beyrobut
6 Constantino Zelo Xomatia	Spiridisne Peristiano	Cefalonia
7 Watghioto Abagi M. K. Mahalé Aghies Tanasis Tatavola	Espisia	Alténitza
8 Savlon Miran Eginitis	Papaleonastos	Pyrée
9 Andre Luvari Diva-		
10 Machmutuna Sarai		
12 Cuctuali Stégluani	Zuri	Messina
13 Osman Pacha par Abdurahin Besiktach	Nonti Caniel	Torino Athènes
16 Constantin Georges courtier	Constantin Scontriaaès	Chalkid
19 FeixTimes Soulin	Hadji Olivari	Alexandri
20 Mme Picuchot rue Mie hene pindex		

PRESSE ETRANGERE.

La note Italienne.

Nous avons signalé, il y a peu de jours, dans notre bulletin, l'existence d'une note du gouvernement italien aux puissances étrangères sur la future élection de Pie IX.

L'*Opinione* a publié de cette note une analyse. La voici :

« Cette note rappelle les dispositions contenues dans la loi du 13 mars 1871 pour la garantie de la liberté personnelle des cardinaux durant la vacance du siége pontifical et pour la protection des réunions du conclave contre toute violence étrangère. L'Italie n'a aucun droit d'intervenir dans les actes du conclave; elle n'a pas de candidature à présenter ni à soutenir. Elle respecte les droits qu'ont les autres puissances et elle a la confiance qu'elles les exerceront avec l'esprit de modération qui préside à leur politique. Toutefois, le gouvernement italien est d'avis que le conclave doit être soustrait à toute ingérence illégitime, et qu'il doit s'assembler à Rome et procéder à l'élection du chef suprême de l'Eglise suivant les formes consacrées par la tradition.

« Le conclave qui serait convoqué avec précipitation, et non à Rome, empêcherait peut-être les cardinaux d'un esprit modéré d'y prendre part ou bien les exposerait à de dangereuses pressions. Il conviendrait d'éviter que l'élection du nouveau pape puisse jamais se présenter comme étant l'œuvre d'un parti, ou le triomphe des idées exagérées et en opposition avec les besoins sociaux, troublant ainsi la tranquillité religieuse que désirent tous les gouvernements.

» Telles sont, en substance, les mesures principales consignées dans l'important document diplomatique de l'honorable ministre des affaires étrangères. Nous sommes en mesure de confirmer qu'il a été accueilli par les chancelleries étrangères avec une satisfaction manifeste. »

M. de Broglie et les Légitimistes.

On écrit à l'*Indépendance Belge*.

Paris, 24 janvier

Bien que M. de Broglie ait usé de toutes les précautions oratoires possibles dans sa circulaire relative au septennat, elle n'en a pas moins provoqué de vives récriminations de la part des légitimistes. *L'Union* d'hier soir a déclaré en propres termes que M. de Broglie n'a pas le droit de tenir le langage dont il se sert dans sa circulaire, attendu « qu'il sait à quelles conditions il a obtenu les voix de la droite pour se maintenir au ministère. » Ces conditions étaient évidemment, sinon de se dévouer de nouveau au succès de la monarchie, au moins de ne rien tenter pour fonder un ordre de choses exclusif des prétentions des royalistes. Le même effet a été produit sur le parti bonapartiste. Sans doute on dira à cela que la nuance extrême du légitimisme, dont *l'Union* est l'interprète, n'a que très-peu d'adhérents à l'Assemblée, de même que le bonapartisme. Mais il n'en est pas moins certain que si le ministre dirigeant veut s'engager sans ménagement et sans arrière-pensée dans la voie de fonder et d'affermir les institutions qui se personnifient aujourd'hui dans le maréchal de Mac-Mahon, il va se heurter à une foule de fidélités et rencontrer dans sa route beaucoup de gens qui ne sont pas autorisés à l'aider dans cette tâche. C'est ainsi que M. Lucien Brun, qui n'appartient nullement au groupe des exagérés qui ont abandonné entièrement le ministère ou qui même le combattent, vient de faire la déclaration monarchique que l'on sait. Peut-on croire que ce député et les cent autres, pour le moins, qui, dans l'Assemblée, ont le culte de la monarchie, vont sérieusement se prêter à la consolidation du seul ordre de choses que la volonté du pays permette au cabinet actuel de fonder ? .

Dans tous les cas, les difficultés qui tiennent aux sentiments personnels du comte de Chambord ne sont pas près de s'affaiblir. Le prince vient d'écrire à M. Laurentie une lettre qui a paru ce soir dans *l'Union*, à l'occasion de la date du 21 janvier, qui se trouve être, paraît-il, à la fois celle de l'exécution de Louis XVI et de la naissance de l'honorable écrivain. Cette lettre n'a aucunement le caractère d'un manifeste politique ; toutefois, le prince y félicite vivement M. Laurentie de sa fidélité à ses convictions et manifeste l'espoir que malgré son grand âge il verra le triomphe de la cause à laquelle il a dévoué toute sa vie. Le prince ajoute que c'est le vœu le plus ardent de son cœur. Ceci, il faut l'avouer, ne surprendra personne.

Il ressort de cette lettre que le prince persiste, plus que jamais, dans l'intégrité de ses principes et dans l'infatuation de ses vieilles idées. Louer la fidélité de M. Laurentie, c'est implicitement lever encore plus haut le drapeau blanc qu'il eût fallu que le comte de Chambord amenât pour que sa candidature au trône fût possible. Cette lettre, sans qu'il faille à coup sûr en exagérer l'importance est donc de nature à faire réfléchir les députés de la droite qui seraient d'humeur à seconder M. de Broglie dans la campagne qu'il commence en faveur du septennat. Dans tous les cas, elle ne doit pas diminuer les embarras des hommes du 24 mai.

La condition des employés en Italie.

Un projet de loi récemment présenté par le ministre de l'intérieur en Italie pour améliorer la condition des employés civils de l'Etat, constate que les employés de l'administration centrale s'élèvent au nombre de 8,138 recevant à titre d'appointements la somme totale de 8,410,618 fr.; les employés des administrations provinciales ne sont pas moins de 44,454 et reçoivent par an une somme de 77,057,377 fr.

Ne sont point comptés dans ces chiffres les douaniers, les gardes forestiers et les agents de la sûreté publique, au nombre de 20,805, et représentant une dépense de 15,734,300 francs. Mais, tout compte fait, les employés civils atteignent le chiffre de 47,592 et absorbent la somme de 85,467,995 fr.

Pour améliorer les conditions des employés, spécialement de ceux qui appartiennent aux classes moyennes et inférieures, comme cela a lieu en Autriche et en Allemagne, dit l'*Italie*, il faudrait disposer d'une somme trop élevée par rapport à la situation financière, et l'on n'y veut consacrer que 7 millions à peu près.

Cette augmentation, répartie également entre tous les employés, serait de 147 fr. par tête. Mais la proposition ministérielle tend, spécialement à faire disparaître les inégalités qui existent entre les employés du même grade suivant le service qu'ils prêtent, inégalités qui empêche quelquefois les passages, dans la même administration, d'un service à un autre.

Partant de cette base, le rapport croit que pour parifier les appointements il faudrait 4,500,000. fr., ainsi répartis :

Administrations centrales .	300.000
Finances	1.333.000
Grâce et justice...........	1.449.000
Instruction publique......	470.000
Intérieur..................	398.000
Travaux publics..........	499.000
Agriculture	89.000
Administrations diverses..	162.000

En outre, le projet ministériel propose un nouveau système d'indemnité, à raison de 15 p. 100 de leurs appointements pour les employés demeurant à Rome ; l'indemnité serait proportionnelle pour les employés de la province.

(*Journal officiel*).

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Echo du Parlement*.

Saint-Sébastien, 20 janvier

Ce ne sont pas les nouvelles du carlisme qui nous font défaut depuis que Carthagène est tombée au pouvoir des troupes de la république. Bilbao joue à peu près le rôle que Tolosa jouait au commencement de décembre, avec cette différence cependant que la capitale de la Biscaye est un des ports les plus riches de la péninsule. Le 21e jour du siége a passé hier. Nous avons reçu les rapports des commandants du *Buenaventura* et du *Gaditano*. Du 3 janvier au 11 janvier, ces navires ont lutté jour et nuit pour empêcher les carlistes d'établir leurs batteries trop près de Portugalete. Ceci était bien important, car selon les paroles du capitaine du *Buenaventura*, « sans cette diversion, la ville eût été promptement mise en cendres. » Malgré ces secours, le feu a dévoré la plus grande partie des maisons et infligé des pertes à la petite garnison.

Dès le 3, une batterie carliste a été établie à Sestao, Le 4, ils avaient six pièces en position. Le 5, le croiseur les démontait deux et essuyait lui-même des avaries. Le 6, les assiégeants avaient déjà lancé 400 projectiles en 24 heures. Des tranchées établies plus près de la rivière, vers Lejona, sur la rive de las Arenas, permettaient à l'ennemi de couvrir les vaisseaux d'un feu de mousqueterie. Le 6, le *Buenaventura* fit taire les deux batteries de Lejona et de Sestao. Le 7 et le 8, la faction construisit des batteries plus rapprochées et la goelette reçut des avaries dans sa coque.

Le commandant comprit que les travaux de l'ennemi sur les deux rives allaient prendre Portugalete entre des feux convergents, et il redoubla ses efforts de concert avec le *Gaditano*. On apprit le même jour la reddition du Desierto et de Luchana avec 350 hommes et un canon. La garnison de Bilbao faisait savoir, de son côté, qu'elle était serrée de près et ne pouvait tenter aucune sortie, car les factions occupaient des positions qui commandaient les deux rives du Nervion. Les chasseurs de Segorbe dans Portugalete essuyaient un feu très-vif des tranchées carlistes. Le 9 au soir le vapeur *Bilbao* apporta des munitions et des vivres.

La matinée du 10 amena une cruelle surprise. L'ennemi avait profité de la nuit pour construire deux batteries à Sestao et aux Arenas, qui balayèrent le Nervion et tiraient à 250 mètres des navires. On essaya en vain de les canonner dans la soirée du 10. La nuit du 10 au 11 fut très-émouvante. L'ennemi faisait un feu continu d'artillerie et une fusillade à la fois contre Portugalete et contre les navires. La goelette répondait de demi-heure en demi heure. Les coups des carlistes portaient avec une grande justesse et les vaisseaux furent touchés 31 fois, tandis que le ciel était illuminé par l'incendie des maisons de Portugalete.

Les carlistes poussaient des cris sauvages, croyant leur proie conquise, car la haute mer ne devait avoir lieu que le 11, à neuf heures du matin. Le commandant donna ordre au *Gaditano* de se dégager au lever du jour et de prendre le large. Il resta lui-même assez de temps pour aviser le chef du fort que sa position dans le Nervion n'était plus tenable. Le feu des neuf pièces carlistes rendait la situation très-grave, et vers neuf heures le *Buenaventura*, suivant le *Gaditano*, franchit l'étroit passage, à cent mètres de la batterie de gauche, et gagna la haute mer. Les navires se rendirent d'abord à Castro, d'où, apprenant la marche de Morionès, ils gagnèrent Santander.

A en juger par le rapport du capitaine, Portugalete aura été écrasé par les batteries carlistes en peu de temps. On est bien alarmé dans ces provinces de voir les factions à la tête d'une artillerie pareille et surtout de la voir aussi bien servie. Il paraît qu'ils ont commencé à ouvrir des batteries contre la ville de Bilbao. Cette place est encore entourée par près de 12 mille hommes, bien que le gros de leur armée sois dans les Encartaciones pour observer les mouvements de l'armée du Nord.

Le comte de Limerick.

On lit dans la *Correspondance anglo-française* du 19 janvier :

« Le comté de Limerick est en emoi. Les électeurs irlandais de Cock et des environs ont à choisir un représentant aux Communes, et, comme l'on devait s'y attendre, la lutte dans cette partie de l'Irlande est des plus vives. Elle menace même de produire des émeutes. D'un côté, M. O'Sullivan demande les voix de ses concitoyens en s'intitulant le candidat national ; de l'autre, M. Kelly, appuyé par le parti catholique romain, prétend à la représentation du comté, et son élection est chaudement appuyée par les prêtres des paroisses. Or, ces messieurs n'y vont pas de main morte lorsqu'il s'agit du triomphe d'un candidat ultramontain et ils ne reculent même pas devant le déchaînement des tempêtes populaires. Si Jésus Christ a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » ses représentants, au milieu des populations fanatiques de l'Irlande, tiennent peu compte de ses préceptes et ils mettraient certainement l'île à feu et à sang pour s'assurer la prédominance temporelle dans ce malheureux pays.

» Vendredi, les amis de M. O'Sullivan devaient tenir un meeting dans le bourg d'Abbeyfeale, mais ils ont été empêchés par l'intervention du curé et de son vicaire, partisans déterminés de M. Kelly. Le matin du jour que nous venons de citer, ces deux ecclésiastiques se mirent à la tête de tous les vagabonds du pays, qui, sous leur direction attaquèrent et mirent en déroute les ouvriers en train de construire l'estrade d'où les orateurs devaient parler le soir. Dans la journée, un fermier qui, pour son malheur, avait hautement blâmé, quelque temps auparavant, l'intervention cléricale dans les élections, fut attaqué dans la rue où il fut laissé pour mort. Enfin, quand M. O'Sullivan se présenta aux portes de la ville avec ses amis, il y trouva le curé à la tête de toute sa bande, et cet apôtre de la mansuétude évangélique, lui signifia qu'il ne tolérerait pas sa présence au milieu de ses ouailles.

» Le magistrat local se déclara impuissant contre l'émeute et il pria M. O'Sullivan de se retirer, parce qu'il lui était impossible, avec les quelques constables qu'il avait à sa disposition de faire respecter le droit de réunion. Le candidat dut se rendre à ces raisons et le meeting eut lieu aux environs de la ville. Pendant ce temps-là le vicaire, à la tête d'un nombreux attroupement, parcourait les rues en vociférant des cris de : Vive Kelly !

» Les désordres ont encore pris un caractère plus sérieux à Braff et à Rathkeale, dimanche. Les deux partis en sont venus aux mains. Dans la première de ces villes, la lutte a été sérieuse. Au moment où M. O'Sullivan entrait à Braff, escorté par une nombreuse cavalcade pour y tenir un meeting, il fut attaqué par un corps de partisans de E. Kelly, et le drapeau, portant la devise de O'Sullivan, fut enlevé. Les pierres pleuvaient et les deux partis en étaient arrivés à un combat corps à corps, lorsqu'un détachement de police de plusieurs centaines d'hommes, fit son apparition, baïonnette au bout du fusil, et parvint, non sans peine, à séparer les deux camps ennemis. M. M. O'Sullivan a dû se retirer avec ses amis, pour éviter une reprise des hostilités. Plusieurs personnes ont été gravement blessées.

A Rathkeale, les partisans de Kelly devaient avoir un meeting, sous la présidence du curé de la localité. Mais leurs adversaires, plus nombreux, ont imité leur conduite. Ils ont empêché la réunion et les prêtres présents ont été maltraités. La police a dû encore intervenir. »

Les Possessions Anglaises de l'Ouest de l'Afrique.

A la fin de l'année dernière, un rapport général a été fait au gouvernement anglais par M. Hennessy, gouverneur, sur l'état des établissements britanniques dans l'ouest de l'Afrique. Ce rapport présente des renseignements pleins d'intérêt.

[illegible] apprend d'abord que dans l'année 1871 les importations ont dépassé un million des livres sterling et les exportations ont dépassé un million et demi. Le recensement de la population en cette même année la porte, pour la totalité des établissements, à 513,370 personnes. Dans le nombre se trouvent 323 Européens, savoir : 107 à Sierra-Leone, 94 au Lagos, 70 à la Côte-de-l'Or et 57 à Kambia.

Depuis cette époque, les possessions hollandaises en Guinée ont été réunies aux possessions anglaises, et l'établissement de la Côte-de-l'Or qui, de Sweet River au Volta, avant la récente acquisition des établissements hollandais, mesurait environ 150 milles sur une étendue, dans l'intérieur, de 60 milles en moyenne, a gagné environ 80 milles de côte [illegible] de 70 milles à l'intérieur. On a [illegible] avait pour résultat d'augmenter, [illegible] les exportations, de 300,000 livres sterling.

Le gouverneur Hennessy fait espérer que l'un des principaux objets pour lesquels les établissements anglais ont été conservés, a été complètement [illegible]. Mais le [illegible] des esclaves [illegible] l'intérieur du pays, [illegible], existe toujours, et c'est au travail des esclaves que l'Angleterre doit la prospérité de son commerce avec l'Afrique ; à peu d'exceptions près, tous les produits qui s'exportent des établissements anglais en Afrique sont le produit du travail des esclaves, et tous les produits importés par les Européens sont conduits de la côte à l'intérieur du pays par des esclaves. Mais ce fait que des esclaves fugitifs quittent souvent le territoire britannique et demandent à leurs maîtres de les reprendre en esclavage prouve qu'il y a une grande différence entre l'esclavage domestique dans le pays et la traite des nègres sur l'Océan.

Outre le but de la suppression de la traite, les établissements anglais ont été créés dans leur présente forme dans le but formel non d'un agrandissement de territoire, mais pour amener les indigènes à se rendre capables de se gouverner eux-mêmes. Le gouverneur constate que de ses observations il résulte qu'il faut désespérer de fonder dans ce pays un empire colonial avec des fonctionnaires européens.

On a longtemps déploré l'absence totale de toute éducation industrielle dans les colonies africaines. Le peu de dispositions des jeunes gens de Sierra-Leone à se mettre à l'agriculture ou à aucune sorte de manufacture, avait déjà été constaté par sir A. Kennedy ; mais cela ne provient pas d'un manque d'aptitude de la race nègre ; c'est ce qui résulte d'une visite dans l'intérieur. Tout le pays autour de Kambia est bien cultivé par une population très laborieuse, qui part tous les matins de la ville pour se rendre dans les fermes voisines. A Kambia même, pour la première fois en Afrique, le gouverneur Kennedy a vu quelques tentatives d'industrie.

Des cotonniers qui croissent autour de chaque maison, les femmes recueillent le coton brut et en font un fil grossier mais très-fort. Ce fil est transporté à un métier fabriqué en bois brut et en cuir par les indigènes. On voit fabriquer les étoffes dont se servent les habitants à côté des arbrisseaux qui fournissent la matière première. Ailleurs, le gouverneur a vu des forgerons fabriquer des gonds, des clous et autres objets communs avec du fer indigène.

La même sorte de minerai que l'on trouve à Sierra-Leone existe dans l'intérieur ; mais tandis qu'on le néglige sur la côte, à Kambia on le fond dans de grossières fournaises. On voit aussi les indigènes [illegible], le teindre avec des [illegible], en faire des souliers, des selles, des sandales. Dans chaque village [illegible] à fabriquer de l'huile pour la consommation locale et pour les marchés européens. La valeur de l'huile ainsi manufacturée et exportée en Europe, a dépassé en 1871 la somme de 400,000 livres sterling. Cette industrie s'exerce aussi au-[illegible].

A Elmina beaucoup d'indigènes ont appris des Hollandais le métier de maçon, de charpentier, de forgeron. Les maisons des indigènes sont solidement construites en pierres. A la Côte-de-l'Or, à 8 milles de là, les maisons des indigènes sont en terre, et on ne voit guère aucune tentative d'industrie. Les missionnaires allemands à Akropong donnent dans leurs écoles une éducation professionnelle, mais jusqu'à présent ils n'ont pas obtenu de résultats au-delà d'une circonscription très limitée. A Lagos, les Africains libérés qui ont émigré du Brésil montrent des dispositions à l'industrie. Sous ce rapport, ils présentent un grand contraste avec les Africains de Sierra-Leone.

Sur la population totale de 513, 370 habitants dans les possessions anglaises du sud de l'Afrique, les Sociétés de missionnaires en donnent 35,000 comme professant le christianisme ; mais très-peu suivant le gouverneur Hennessy, sont réellement chrétiens. Depuis nombre d'années, on a invariablement inscrit comme membres de l'Eglise d'Angleterre tous les Africains libérés et leurs enfants amenés à Sierra-Leone ; et cependant, le nombre actuel des chrétiens est de beaucoup inférieur au nombre de ces Africains libérés et de leurs descendants. La majorité change de religion. Cela tient aux enseignements et à l'influence du clergé mahométan qui, de l'intérieur, se rapproche graduellement des côtes, et qui, en une année, fait plus de conversions que tout le clergé chrétien en dix années. Les mahométans qui font ces conversions sont de pauvres nègres.

Quant à l'état sanitaire, le gouverneur cite des cas qui montrent avec quelle rapidité les fièvres de la côte opèrent quelquefois. A Elmina, peut-être à raison de l'ample approvisionnement des eaux, on jouit d'une meilleure santé qu'à la Côte-de-l'Or. En dix ou onze mois à Sierra-Leone, sur une population de 98 Européens, il en est mort 24. C'est la plus forte mortalité qu'on observe dans aucune possession anglaise. Mais cette mortalité est restreinte à Freetown. Le district montagneux a une température analogue à celle de Madère et semble aussi sain que n'importe quelle partie de l'Angleterre. Le gouverneur propose de porter le siége du gouvernement dans quelque village à trois ou quatre milles de Freetown au-dessus des vapeurs qui s'élèvent de la rivière de Freetown et de la malaria qui en résulte.

La conclusion générale est que les possessions de l'ouest de l'Afrique ne peuvent convenir à des résidents européens, mais que l'on peut se dispenser bien plus qu'on ne croit d'employer des Européens. Les deux membres les plus capables du conseil législatif sont deux nègres. L'homme le plus instruit du pays, sachant l'hébreu, le grec, le latin, le français, l'allemand, l'italien et l'arabe, connaissant bien ces diverses littératures, et M. Blyden, un nègre ! Les membres les plus intelligents du clergé anglican sont des pasteurs indigènes. C'est aussi parmi les indigènes que se trouvent les fonctionnaires les plus recommandables des services publics.

(*Le Nord.*)

Enseignement supérieur en Hollande.

La seconde chambre des Pays-Bas est saisie d'un projet de loi réglant l'enseignement supérieur.

En vertu du titre 1er, l'enseignement supérieur est donné dans les écoles publiques et particulières. Les premières sont celles qui sont érigées et subsidiées par les communes et par l'Etat. D'après le titre II, les écoles d'enseignement supérieur seront divisées en gymnases, athénées et universités.

Analysant le projet de loi, dit d'après ce projet le

Moniteur belge, les administrations communales se chargent des gymnases; des gymnases de l'Etat peuvent cependant être fondés là où le besoin s'en fait sentir. Il y est enseigné les douze branches que voici: latin, grec, néerlandais, français, allemand, anglais, histoire, économie politique et institutions d'Etat, mathématiques, histoire naturelle, physique, chimie. Pour être admis aux gymnases ou pour passer à une classe supérieure, on doit subir un examen devant les professeurs. Les chef de ces derniers porte le titre de «recteur.» Leur nomination est faite par l'administration communale, sur la proposition des «curateurs,» qui, à leur tour, doivent prendre préalablement l'avis de l'inspecteur. Le minerval des élèves des gymnases est réglé d'une manière facultative de même que pour l'enseignement primaire.

Les trois académies de Leyde, d'Utrecht et de Groningue sont conservées pour subvenir aux besoins de l'enseignement universitaire.

L'enseignement est donné dans les différentes facultés dont voici la nomenclature: *a* théologie; *b* médecine; *c* sciences physiques et mathématiques; *d* philosophie et lettres; *e* science religieuse (Godsdienstwetenschap). La subdivision des branches de cette dernière science est comme suit: *a* l'histoire des religions et des systèmes théologiques; *b* l'histoire des doctrines religieuses; *c* l'explication et l'histoire des documents de la religion; *d* la philosophie de la religion.

La faculté de théologie est donc remplacée par la faculté de science religieuse. «Il ne peut plus être question, dit le mémoire explicatif, de conserver une faculté de théologie dans le but de former des ministres pour l'Eglise réformée.» C'est l'Eglise qui devra y pourvoir elle-même dans des institutions particulières. Comme science, il ne sera conservé à l'université que la science religieuse.

Chaque université est en possession de six bourses, chacune de 800 fl. Le grade scientifique obtenu à une université (les athénées peuvent l'accorder aussi sous certaines conditions) ne donne aucun droit à l'exercice d'un emploi ou d'une fonction publique quelconque.

Les établissements privés d'enseignement supérieur sont obligés de soumettre leurs règlements ou statuts, dans un délai fixé, au gouvernement. Les négligences sont punies d'une amende de 25 florins et, après deux sommations vaines, le gouvernement peut fermer l'école. L'inspection de toutes les écoles, tant publiques que privées, à l'exception des seules universités, est confiée à un ou plusieurs inspecteurs. Ils ont l'entrée libre à toutes ces écolesr.

Parmi les écoles mentionnées sont compris aussi les grands et petits séminaires, tant ceux qui existent chez les catholiques que ceux que les protestants érigeront. Le projet de loi, en y revenant, fait cependant une restriction: «Cette entrée et cette inspection ne sont accordées aux inspecteurs dans tous les établissements d'enseignement supérieur privé que sur le désir exprès du ministre de l'intérieur.» Les refus d'entrée ou d'inspection sont punis d'une amende de 25 à 50 florins, cette dernière avec ou sans emprisonnement d'un à trois jours.

(Journal officiel).

Le passage de Vénus sur le soleil en 1874 et en 1882.

Toutes les nations d'Europe se préparent, comme on sait, à faire observer par leurs savants le passage de Vénus sur le disque du soleil pendant l'année qui commence. A ce propos, voici quelques détails intéressants empruntés au *Moniteur wurtembergeois*, d'après une conférence faite à Stuttgart par un homme compétent:

C'est le 9 décembre 1874 que doit avoir lieu le passage de Vénus devant le disque du soleil, phénomène qui se reproduira en 1882; après quoi, aucun de ceux qui existent actuellement n'aura chance de pouvoir observer le phénomène. En effet, il ne se produit au plus que six fois dans une série de dix siècles.

Ces passages ont toujours lieu par couples, c'est-à-dire qu'il en arrive toujours deux dans un espace de huit ans. Mais ces doubles apparitions sont séparées les unes des autres par un espace de 110 à 130 ans. La rareté des apparitions ne fait que mieux sentir la nécessité de mettre à profit les quelques heures que dure le phénomène, surtout quand on sait que c'est seulement en l'observant d'une manière exacte qu'on peut déterminer également avec exactitude la distance de la terre et de toutes les planètes au soleil, et de plus, autant qu'on peut la mesurer, la distance de toutes les étoiles au soleil. Or, dès que nous connaissons la distance d'une planète au soleil, nous avons en main la mesure à employer pour nous rendre compte des distances et des orbites de toutes les autres planètes et même de tous les rapports du monde planétaire. En observant le passage de Vénus sur le soleil, c'est précisément cette mesure que nous cherchons.

On sait comment, à l'aide de la triangulation quelqu'un peut, du lieu où il se tient, mesurer la distance d'un point auquel il ne peut atteindre. Plus la grandeur des côtés du triangle formé pour cette opération est inégale, plus le résultat final est nécessairement inexact. Mais, de même que, dans nos calculs de la distance de la lune à la terre, nous avons un correctif dans les éclipses de soleil, de même nos calculs de la distance du soleil (à la terre) trouvent un correctif dans les passages de Vénus, ainsi que Halley l'a proclamé pour la première fois au dix-septième siècle.

Les apparitions du passage de Vénus sur le soleil sont donc plus importantes que celles de toutes les autres planètes, Vénus étant la plus rapprochée de la terre.

Halley mourut en 1742. Il ne put donc assister aux deux passages de Vénus, qui leur neuen pendant le dix-huitième siècle, en 1761 et en 1769; mais les avis qu'il avait donnés furenr ponctuellement exécutés.

Le passage de 1761 ne s'effectua pas dans de bonnes conditions d'observation. Le phénomène se reproduisant en 1769, on fit cette fois de grands préparatifs et les observations eurent un plein succès. On peut dire que ce n'est que depuis vingt ou trente ans que les rèltats de cette dernière observation sont entièrement connus. Depuis lors, distance de la terre au soleil est indiquée dans les manuels de géographie et dans les livres d'écoles, comme étant de 20,680,000 milles (mesure allemande). Cependant, on conteste aujourd'hui l'exactitude de ce chiffre. On dit qu'il est trop élevé. Mais de combien l'est-il, c'est ce que les observations de la fin de cette année nous apprendront.

Le différentes nations font de sérieux préparatifs: la Russie en Sibérie, l'Angleterre dans les Indes. Pour la première fois, l'Allemagne mettra des navires portant son pavillon à la disposition des études astronomiques; des stations seront établies par elle à l'île Maurice, aux îles Auckland et Kerguélen, en Chine, en Persn et vraisemblablement aussi au Japon, à Yokohama; dans un des observatoires de l'empire on exerce en ce moment des jeunes gens, pour qu'ils puissent se livrer aux observations les plus exactes possibles. L'orateur allemand se demande ensuite si la France, qui formait de grands projets avant 1870, est disposée aujourd'hui à les exécuter. Il nous semble que l'Académie des sciences a déjà répondu à la question.

Mais, dira-t-on, pourquoi tant de préparatifs, quand on peut parfaitement observer Vénus avec un bon télescop ?

C'est que, lors du passage de 1769, il a été observé plusieurs phénomènes singuliers qu'il s'agit de constater une fois de plus, ou même d'éclairger. On a remarqué, par exemple, qu'à l'entrée dans le disque du soleil, la forme de Vénus éprouvait une modification, qu'elle s'allongeait en forme de poire, puis, au même moment qu'il se formait comme un pont de teinte sombre entre le disque du soleil et le rebord de Vénus. Etait-ce là une illusion d'optique? Le contact intérieur avait eu lieu déjà au moment où l'on observa la formation de ce point? Toutes ces questions doivent recevoir, cette fois-ci, une solution satisfaisante. Le conférencier croit pouvoir expliquer ce dernier phénomène par l'irradiation.

Ce luxe de préparatifs est encore justifié, suivant l'orateur, par les difficultés que présente l'observation exacte d'un phénomène de ce genre. Aucun des observateurs actuels n'a encore vu un passage de Vénus; or, on doit, après avoir fait des efforts de vision, avant la venue du phénomène, de crainte de le manquer, on doit encore, une fois l'apparition sur l'horizon, chercher à la suivre dans toutes ses différentes phases. Cette tension est pénible; l'organe le mieux trempé se fatigue, surtout quand il s'agit de fixer un objet sombre sur un fond clair; qu'on accorde à l'œil un peu de repos, et, pendant ce temps se produira peut-être un phénomène important qui, si on ne l'observe pas, sera perdu pour des années, que disons-nous, pour des siècles.

L'observation par secondes ne suffit pas pour obtenir des résultats d'une exactitude aussi approximative que possible; des dixièmes de seconde pont le moins qu'on puisse exiger en pareil cas. Ajoutons que, depuis le dernier passage de Vénus, les moyens d'observation dont la science dispose, se sont augmentés et perfectionnés. Nous possédons de plus que nos pères, le galvanisme, la photographie, et l'analyse spectrale.

Le galvanisme nous épargne la peine d'évaluer les fractions de seconde; grâce à son concours, on peut, avec un peu d'habitude, déterminer le moment où commence un phénomène, à 1/50e de seconde près. De son côté, le soleil venant en aide à nos faibles organes visuels, prend la peine de peindre les images changeantes sur des plaques photographiques préparées. Les astronomes anglais comptent faire bon usage de ce procédé.

Enfin, l'analyse spectrale change une apparition soudaine en un phénomène progressif, que l'observateur peut attendre tout à son aise.

C'est grâce à ces perfectionnements qu'on peut espérer que cette fois la distance de la terre au soleil pourra être déterminée à 1/1000 près. En tous cas, ces nouveaux éléments d'observation fourniront la mesure de leur valeur, et les observateurs de 1882 pourront arriver à des résultats encore plus satisfaisants.

(Journal officiel).

VARIÉTÉS.

L'expédition de Sir Samuel Baker dans l'Afrique centrale.

Suite et fin.

Il réunit 500 hommes pour ses transports et les conduisit avec des bagages de Gondokoro à Fattiko. C'est la capitale d'une contrée située à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer; la température moyenne y est de 75 à 78 degrés Farenheit; le sol y est très-fertile et très-boisé. La saison des pluies dura neuf mois mais ces pluies n'étaient pas continuelles. Les chasseurs d'esclaves y ont une station et disposent de 1,100 hommes disciplinés militairement. Ils ont dévasté de vastes parties de cette contrée qui, il y a quelques années, étaient populeuses et cultivées, et en ont fait un désert.

Le but de sir Samuel Baker étant de supprimer le commerce des esclaves, il signifia l'ordre aux chasseurs d'esclaves de quitter le pays dans un délai fixé. Il ne leur prit pas leurs esclaves parce qu'ils étaient très-nombreux et qu'il n'aurait su qu'en faire.

Sir Samuel Baker fut abandonné par 600 de ses hommes qui retournèrent à Khartoum, et il ne lui en resta plus que 500. Il laissa 100 hommes à Fattiko pour tenir en respect les chasseurs d'esclaves, et marcha avec le surplus sur Masindi, ville de 8,000 hommes, parmi lesquels on n'aperçut pas une seule femme, ce qui était un mauvais signe: partout où l'on voit beaucoup de femmes parmi les nègres, on est assuré de la paix; leur absence est un signe certain d'hostilité.

En effet, le roi de Masindi se conduisit odieusement et fit tuer les hommes restés en arrière de l'expédition. Il envoya dans le camp du cidre empoisonné; 40 hommes furent atteints de violentes douleurs; on leur administra de l'émétique et tous les soins qu'on put leur procurer. Les postes de garde furent doublés; le lendemain matin, l'expédition fut attaquée par 7 ou 8,000 nègres, dont 50 environ armés de fusils; ces nègres étaient cachés dans les hautes herbes. L'expédition, bien retranchée dans le camp, répondit à l'attaque et fut sauvée. On mit le feu à la ville, qui fut entièrement détruite. Malheureusement le roi échappa.

Ce jeune roi s'était distingué déjà par le meurtre de toute sa famille, dans les circonstances suivantes: quand un roi meurt on place son corps sur une sorte de gril en fer et on le fait rôtir. Son corps reste en cet état non enseveli et devient le signal de la guerre civile. Les fils du roi se battent jusqu'à ce qu'un d'eux, resté vainqueur, aille planter sa pique dans le corps de son père, en signe de victoire. On procède ensuite aux cérémonies des funérailles qui rappellent assez celles des anciens Scythes; on creuse une large fosse dans laquelle se placent les femmes du roi défunt, on y descend le corps qu'elles reçoivent sur leurs genoux; on fait une excursion dans les villages du voisinage, d'où on amène les captifs sur les bords de la fosse où on les jette pêle-mêle après leur avoir cassé les bras et les jambes, et on recouvre le tout d'une masse de terre que la population foule aux pieds jusqu'à ce que ces horribles rites soient terminés. Après que cette cérémonie eut été accomplie à Masindi, le jeune roi qui succédait au trône paternel, invita à un dîner tous ses parents et les fit massacrer.

Sir Samuel Baker, sachant très-bien que malgré sa victoire, il serait attaqué de nouveau, pensa qu'il devait marcher sur le Kabbaréga, contrée dont le chef, Rionga, était le plus grand ennemi du roi de Masindi, et dont le secours pouvait être utile. On détruisit le camp, en le quittant, pour que l'ennemi ne pût pas se vanter de l'avoir pris et l'on marcha pendant sept jours. L'armée était disposée de telle sorte qu'il y avait une avant-garde et une arrière-garde de quinze hommes armés de fusils; on plaça les bagages au centre. Lady Baker eut à supporter les fatigues et les dangers de cette marche.

Pendant les premiers jours, la pluie tomba sans discontinuer. L'expédition fut attaquée, mais un seul homme fut tué. L'ennemi se montrait en forces considérables et attaquait constamment; il était caché dans les hautes herbes de telle sorte que sir Samuel Baker déclare n'avoir pas vu pendant les sept jours un seul des ennemis, si ce n'est ceux qui avaient été atteints et tués. Leur système d'embuscade était ingénieux: ils coupaient l'herbe sur un espace assez vaste pour contenir 10,000 hommes; l'expédition ne se doutait de leur présence et de l'imminence de l'attaque que par un coup de sifflet qui servait de signal aux nègres.

A l'arrivée de l'expédition sur le territoire de Rionga, sir Samuel fit avec lui l'échange du sang, cérémonie qui consiste à tirer un peu de sang du bras de chacune des parties contractantes et à en placer une goutte sur la langue l'un de l'autre. Cette cérémonie, non-seulement vous donne un allié, mais vous le rend fidèle jusqu'à la mort; vous appartenez désormais à sa famille. Sur ce territoire, l'expédition put se reposer de ses fatigues; lady Baker avait fait à pied cette longue marche. Pendant vingt-trois jours, on avait vécu de plantain sauvage. Cependant tout le monde était en bonne santé.

Sir Samuel Baker n'eut pas le temps de se reposer. Il avait appris que les hommes laissés par lui à Fattiko allaient être attaqués par les chasseurs d'esclaves. Il partit immédiatement pour cette place avec quarante hommes d'élite bien armés. Il arriva à Fattiko, distant de 78 milles, dans la matinée du 1er août et rejoignit sa garnison de cent hommes, qui le croyaient mort. Les chasseurs d'esclaves ne perdirent pas de temps et, au nombre de 270, attaquèrent ses 140 hommes; mais ils furent complétement battus et perdirent la moitié de leur monde.

A partir de ce jour, la difficulté fut d'empêcher la population d'attaquer les chasseurs d'esclaves. Sir Samuel se contenta de confisquer leur ivoire d'une valeur de 300,000 livres; il établit un gouvernement et institua une taxe de blé, chaque famille étant tenue d'en livrer une mesure à l'époque de la pleine lune. Les villages payèrent cette taxe régulièrement quoique les nègres, comme beaucoup d'autres peuples, aiment beaucoup être protégés, mais préfèrent ne pas payer pour la protection qu'ils reçoivent.

Après ces événements, sir Samuel Baker se rendit à Gondokoro, et laissa dans le pays le colonel Gordon pour prendre, à sa place, le commandement.

Nous lisons dans le *Rappel de Paris* du 6 février 1868:

Qu'y a-t-il de plus répugnant et de moins délicat, que de débiter des emplâtres pour des spécialités distinctes?... Pourtant c'est ce qui arrive souvent pour la toile à l'arnica du pharmacien GALLEANI de Milan, laquelle est unique dans son genre, n'ayant rien de commun avec les nombreux cérats que l'on débite et dans lesquels l'arnica n'entre pour rien!!

Une telle fraude étant assez facile à exercer au détriment de ceux qui n'ont jamais vu l'arnica GALLEANI, et sur l'invitation des médecins les plus distingués et des pharmaciens les plus estimés, nous en informons le public afin qu'il s'assure constamment de la provenance de la toile à l'arnica Galleani, et qu'il fasse attention à ce que chaque boîte porte la signature manuscrite O. GALLEANI, afin d'éviter d'être trompé ou mystifié.

Boîte double: fr. 2. A Constantinople, chez MM. Canzuch frères; Vélitz et Cie., Della-Sudda. A Milan, pharmacie Galleani, via Meravigli, n° 24.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 9 février, 9 h. soir.

Obligations Roumélie ... fl.	45.25
d. Nouvelles ...	20.15
Anglo-Bank ...	155.
Société de créd. aust-turq.	29.50
Banque austro-ottomane.	53.50
Pièce de 20 francs ...	9.01
Agio ...	106.25
Change sur Londres ...	112.70
Crédit anstalt ...	235.75
National Bank (c. d. fl. 37)	982.
Lloyd ...	457.

Affaires limitées à la Bourse.

Le bruit a couru sur place qu'on se serait entendu pour faire une avance de 8 millions de livres sterling au gouvernement ottoman.

L'Empereur a offert un dîner auquel Cabouly pacha a assisté.

France.

Paris, 9 févrie.

Obligations Roumélie.... fr. 104.50

Le *Journal des Débats* apprécie le voyage de l'Empereur d'Autriche-Hongrie à St-Pétersbourg, le considère comme un nouveau gage en faveur de la paix et de l'ajournement indéfini de toute question d'Orient.

Dans les nouvelles élections le choix s'est porté sur deux républicains.

On mande d'Allemagne que le théologien Strauss est mort.

Serbie

Kragujevatz, 8 février soir.

Après deux jours de plaidoieries la Skouptchina a absout l'ex-ministre de la guerre Markovitz.

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 9 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	45	30	—
	Hausse...	»	45	30	—
	Baisse...	»	45	4	—
	Clôt. du midi...	»	—	—	—
	Clôt. du soir...	»	45	7	—
	Après Bourse...	»	—	—	—
Actions S. Gén. ...		L.S	6	40	—
» de la Société de change et de valeurs ...		»	3	30	—
» de la Banque de Const..		»	4	12	—
» du Crédit Austro-Turque.		»	3	—	—
» du Crédit Général...		L.T.	3	—	—
Banque *Verissi et Cossoudi*...		»	—	—	—

Tramway ...	7	10 —
Société Commerciale Ottomane ...	6	20 —
[illegible] Fr	20	— —
Crédit Hellénique [illegible]	10	— —
Obligations des Chemins [illegible]	107	— —
» 2e émission ...	46 1/2	—
Emprunt (1863 ...	302	—
(1865 ...	309	—
(1869 ...	262	—
(1872 ...	66	—
(1873 ...	60	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque = 100 Piastres.)

Livre anglaise ...	110	30
Pièce de 20 francs ...	87	50
Impérial russe ...	9	—
Ducat (Crémitz) ...	5	20
Medjidié blanc—(différence) ...	108	10
Béchlik—(différence) ...	108	60
Métal que... (id) ...	108	10

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE)

MARSEILLE, le 31 janvier 1874.

Je vous confirme nos avis du 24 courant.

Blés. — Le calme s'est fortement accentué, mais n'a pas entraîné de baisse. Les prix sont cependant beaucoup moins fermes et il est très probable qu'en présence de cette pénurie d'affaires, résultat de la hausse exagérée de ces derniers jours, les détenteurs se décident à faire des concessions.

Voici les cours du jour:

Berdianska ...	128|133	46.75	disponible
Marianopoli ...	128|123	44.50	do
Irka d'Odessa ...	128|123	43.75	do
Rodosto dur ...	13.|128	42.50	do
Burgas ...	128|123	41.50	avr. avril
Danube sup. ...	128|123	37.75	do
Jaffa dur ...	130|126	38.—	do
Varna ...	12.|120	38.—	do
Marianopoli ...	128|123	45.—	ar. avril.

Le tout les 160 litres. Escte 1 %. Entrepôt.

Graines grossières. — Affaires presque nulles et prix très-faibles. En avoines, il ne s'est conclu que la vente de 500 charges, Salonique à 21 fcs les 100 kil. On a pris des orges de Smyrne à fs. 19, des maïs d'Odessa à 19.25 et des seigles d'Enos à 24.50 livrables en Mars.

Graines oléagineuses. — Il ne s'est traité qu'une affaire. C'est la vente de 1000 quintaux sésames Jaffa à fcs 60 livrables en avril et mai. L'huilerie ne fait que des achats sans importance à cause de la baisse éprouvée par ses produits.

Laines. — L'article est toujours bien tenu, mais les affaires sont beaucoup moins considérables, car les qualités de Georgie commencent à nous manquer, et vous savez que c'étaient ces laines qui donnaient lieu à d'importants achats:

Voici les prix pratiqués:

Georgie agneaux ...	105.— les 50 kil. net.
do blanche ...	85.—
Brousse fine ...	120.—
do ...	95.—
Pelade Andrin. blanche ...	117.50
Pelade Syrie ...	2.05 le kil net

Cotons. — Les avis reçus d'Amérique nous apprennent que la récolte continue à se montrer comme très-considérable. Par suite, calme sur notre marché. On a vendu environ 1400 balles et voici les prix qui ont été pratiqués:

des Jumel blanc ...	110 à 115
Salonique Indig. ...	80 à 82.50
do amériq. ...	97 1/2 —
Volo ...	75 à 80
Souboujac ...	85 —
Chypre améric. ...	85 à 87.50

Soies et cocons. — Par suite de la baisse, quelques affaires ont pu se conclure. On a vendu des filés de Syrie à fcs 71 à 79, des Grèce 67 à 74 et des Andrinople à 76. On a pris des cocons jaunes Salonique à 21 fcs, des Grèce jaunes à 20.50, des Jap. jaunes Syrie à 17,50 et des jap. verts Syrie à 19.50.

Suifs. — Les Russie manquent.

Pétroles. — A l'entrepôt l'huile en barils vaut 38 fcs et celle en caisses 44 fcs.

Sucres Raffinés. — Voici nos cours.

Les Pains nos 1er choix ...	77.—
do ...	76.—
Pilé en quarts ordin. ...	78.50 les 100 kil.
do gros colis ...	78.50 escte 2 %
Pilé en quarts extra ...	78.50
do gros colis ...	79.—

Bourse de Marseille

Le 30 janvier 1874.

COURS DES CHANGES.

Escompte.		Courts jours. Argent	Courts jours. Papier	Trois mois. Argent.	Trois mois. Pap.
3 1/2	Londres...	25 18 ms 3 1/2	25 23	24 96 1/2 à 3 1/2	25 01
5 %	Bel q. timb.	1/4 pert.	—	1/4 pt.	(1/2
6	Suiss. timbr.	1/4 à 1/2	—	1/2 à 3/4	—
5 %	Italie » ...	15 1/2 à 15 %	—	15 1/2 à 15 %	—
5 %	Als. Lor. tbre	1/2 à 1/2	—	1/2 à 3/4	—
	» or...	Milan	—	Milan	—
6 %	» argent	Gênes (1 %	—	Gênes au mieux	—
	1 1/4 au dessous	Turin pert.	—	Turin	—
		Naples	—	Naples	—
6 %	Madrid...	Sicile 1 1/2 per au mieux	—	Sicile	—
6 %	Barcelone...	sans garantie	—	—	—
7 %	Valence...	présentation	—	—	—
»	Cadix...	des	—	—	—
»	Malaga...	effets	—	—	—
8 %	Lisbonne ...	5 52 1/2 et 4 %	—	5 52 1/2 et 4 %	—
5 %	Vienne ...	215 et 4 %	—	214 et 4 %	—
»	Trieste ...	214 et 4 %	—	213 et 4 %	—
5 %	Francfort ...	211 1/4 et 4 %	—	211 1/4 et 4 %	—
4 1/2	Hambourg ...	123 et 4 %	—	123 1/2 et 4 %	—
4 1/2	Berlin ...	369 1/4 et 4 %	—	369 7/8 et 4 %	—
5 %	Amsterdam..	210 3/4 et 3 %	—	209 3/4 et 3 %	—
6 1/2	St Pétersbg..	336 et 4 %	—	334 et 4 %	—
6 %	Traites sur l'Inde...	231	—	—	—
»	la Réunion	9 % perte	—	—	—
»	Maurice..	9 % »	—	—	—
»	Chine...	5 20	—	—	—
»	Japon...	5 35	—	—	—
»	Cochinch.	5 40	—	—	—
»	Martiniq.	4 1/2 à 5 1/2	—	—	—
»	Guadel...	5 1/2 à 6 1/2	—	—	—

Matières Or et Argent.

Souverains ...	25 05	25 10
Or ...	pair	1/2 %o
Ecus ...	au mieux	au mieux
Argent fin ...		

Changes sans variations. Affaires calmes. L'argent fin est moins déprécié par contre-coup de la crise indienne qui commence.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 7 février.

Trieste, paq. à vap. aut. *Aurora*, c. Forti, ayant touché Corfou et Syra div. march. 138 passag.

du 8 février.

Syra, paq. à vap. aut. *Iris*, c. Doncich, ayant touché Volos, Salonique, Cavalla, Lagos, Dedé-Agatch, Dardanelles et Gallipoli d v. march. 77 pas.

Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Faber, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles div. march. 30 pas.

Liverpool, paq. à vap. angl. *Arabian*, c. Parle, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. 17 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 7 février.

Panderma, paq. à vap. ottom. *Numuni* c. Yahya, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Ararat*, c. Dall, div.
Trieste, paq. à vap. aut. *Espero*, c. Colombo, div.
Batoum, paq. à vap. russ. *Vesta*, c. Stronsky, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Asturien*, c. Nicolet, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 7 février.

Messine, bk. hell. *Omonia*, c. Palios, seigle.
Varna, br. rus. *Tri Adelfi*, c. Miglianessis, lest.
Kustendjé, sch. rus. *A. Jerophios*, c. Mehemet, lest.
Tenedos, goël. ottom. *Cadem Hayr*, c. Tahir, div.
Cané, goël. ottom. *Izzedin*, c. Hassan, lest.
Ibraïla, br. ottom. *A. Nicolaou* c. Démétrios, lest.
Balzik, br. ottom. *Chams Bahri*, c. Hassan, lest.
Alexandrie, br. ottom. *Chayn bahri*, c. lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 5 février.

Belg. *Cérès*, c. Scriagia, Odessa p. Conspie.
Ottom. *Djellani Bahri* c. Hasan, maïs, Varna p. Const.
Aut. *Megrane*, c. Zelioua, div. Varna p. Const.
Fr. *Tamise*, c. Nomdedeu, div. Trebizonde p. Conspie.
Rus. *Grand duc Constantin*, c. Georgevich, div. Odessa pour Conspie.
Hell. *Panaya*, c. Serigas, os. Odessa p. Londres.
Angl. *Saffron*, c. Swalls, blé. Odessa p. Falmouth.
Ottom. *Sophia*, c. Vrenioti, blé. Bourgas p. Marseille.
Hell. *Metamorfosis*, c. Barberis, blé. Bourgas p. Marseille.
Angl. *Trosa*, c. More, orge. Kustendjé p. Falmouth.

du 6 janvier.

Hell. *Ioannis*, Colomias, blé. Taganrok p. Marseille.
Hell. *Evangelistria*, c. Evangelidis, blé. Taganrok pour Marseille.
Hell. *Omonia*, c. Pallis, seigle. Taganrok p. Marseille.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

ADMINISTRATION IMP. DES MINES.

AVIS.

L'administration Impériale des Mines portes à la connaissance du public, qu'une mine d'antimoine découverte près des villages de Kiramos, Halandéré et de Botania à l'Ile de Chio villages d'Archipel dans un terrain représentant d'après le plan Topographique, une étendue de 398 hectares soit 4330 Denums, est sur le point d'être Concédée par l'administrations des mines pour le terme de 99 ans et avec 5 0/0 de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des appositions quelconques à faire, pourront s'adresser à l'administration des mines pendant le délai de deux mois à partir de la date du présent Avis.

Const/ple le 24 Janvier 1874. (v.s.).

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les marchands et les corporations sont prévenus qu'ils doivent s'adresser à la direction des poids et mesures à partir du mois de mars jusqu'à la fin du mois de mai pour faire vérifier et timbrer les poids et mesures dont ils se servent. Passée cette date ceux qui n'auront pas rempli cette formalité auront à encourir les pénalités prescrites par la loi.

Constantinople, le 26 janvier 1874 (v. s.).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 31 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 3500 clairons de tirailleurs, nécessaires au dépôt militaire et déjà soumissionné à 49 piartres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séra-kérat, le 9 février 1874.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux collèges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans à Grand'Rue de Péra, Agha-djami n° 84.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

ALMANACH SYNOPTIQUE à l'usage du Levant Pour l'Année 1874

Sort des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

BRITISH CHORAL UNION.

L'ORATORIO «LA CRÉATION»

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de M. SIDNEY LOCOCK Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique, Lundi, 16 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Strecker, à Koulé Kapussi; Messieurs Commdinger et Balatti, Grand'rue; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt. Vestibule 1 Médjidié.

W. MAINWARING. Sec. Hon.

BAL PARÉ & MASQUÉ Au Profit de la Société «L'AMIE DU TRAVAIL» sous le patronage DES HONORABLES MESSIEURS CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS & GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français, le Samedi, 2/14 Février 1874, à 9 1/2 h. du soir.

PRIX D'ENTRÉE: 1 L.T.

PRIX DES LOGES: Baignoires Lt. 1 1/2 — Bel étage Lt. 2 — 3e rang Lt. 1.

On trouve des billets, à Galata, chez M. Cléanthis Scaliéris, Démir Han N° 11 et chez M. J. Tantalides, Yuksek-Kaldirim N° 112; à Stamboul chez M. Periclès Portocali, Nafié Han.

On trouve des billets de loges chez M. Mussurus, vis-à-vis du Théâtre français.

EN VENTE LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notices industrielles et commerciales, etc. etc. Par S. Exc. Hamdy Bey, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et Marie de Launay, Attaché à la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez Sébah, et costumées d'après Vilayet.

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sébah, photographe, Grand Rue de Péra, N° 439; chez les principaux Libraires de Péra; et à M. Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tobjuret.

ALMANACH NATIONAL du Journal «LA TURQUIE» POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— Personnel des Légations et des Consulats.— Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires.— Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.— Postes impériales: courriers de terre et de mer.— Poste française.— Poste anglaise.— Poste autrichienne.— Poste russe.— Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié.— Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.— Avènements des souverains.— Banques.— Commission européenne du Danube.— Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand' Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SÉBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et chromolithographie, représentant la théorie de l'art Ottoman: plusieurs MONOGRAPHIES complètes des plus beaux monuments Ottomans; des collections curieuses de faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes, etc. etc., etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 145.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.

HERBERT HADDAN, C.E.

8me ANNEE N° 33. — 24 Zilhidje 1290. — MERCREDI 11 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,

ABONNEMENTS:

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non inserés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 10 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Les élections, pour les siéges vacants à l'Assemblée de Versailles, ont eu lieu dimanche, ainsi que nous le disions dans notre bulletin d'hier. Les électeurs du Pas-de-Calais et de la Haute-Saône ont nommé, les premiers un représentant bonapartiste, les seconds un républicain.

Ainsi s'evanouissent encore une fois, les espérances et les combinaisons du cabinet Broglie,

C'etait surtout en vue des élections qu'il y avait à faire que le vice-president du conseil avait demandé le vote hâtif de la loi provisoire sur les maires, et qu'il s'etait empressé de changer tous ceux des fonctionnaires qui étaient soupçonnés de républicanisme. Il parait que malgre ces précautions la volonte nationale continue à se montrer hostile au ministère.

Sous la présidence de M. Thiers, la droite — M. de Broglie en tête — déclarait que si les élections étaient républicaines cela tenait à ce que le chef du pouvoir encourageait les maires et les préfets dans cette voie. Depuis le 24 Mai l'illustre vieillard qui a relevé son pays n'est plus à la tete du gouvernement, tous les moyens possibles ont été pris pour enrayer le mouvement des idées republicaines, une puissante pression a été exercée sur chaque scrutin et cependant tous ont été le signal d'une défaite pour le ministère.

Il y a donc une morale à tirer de ceci : c'est que, quoiqu'en dise le cabinet actuel, la volonté de la nation française n'est pas avec lui et qu'elle désapprouve la ligne qu'il suit.

Il est évident que cette série non interrompue de nominations républicaines ne peut être attribuee uniquement aux radicaux ; il faut que la bourgeoisie y ait pris une large part, puisque chaque député a été élu à une majorite écrasante. Or dans ces conditions peut-on penser que la mutilation du suffrage universel change beaucoup le courant des idées ? C'est douteux.

Si l'opposition qui est faite à M. de Broglie et à ses collègues ne s'étendait pas jusque dans les rangs de la bourgeoisie, peut-etre reussiraient-ils, à l'aide de la future loi electorale, à composer une chambre dans laquelle ils auraient une majorité, mais l'attitude de la bourgeoisie, dans ces derniers votes surtout, ne permet pas cette supposition.

Nous pouvons nous tromper dans nos appréciations, mais nous pensons que la France épuisée par la guerre de 1870-71, par les menées sans résultats du centre-droit et de la droite, par l'incertitude et les craintes du lendemain ; que la France, disons-nous, persistera dans la voie dans laquelle elle s'est engagée, jusqu'au jour ou on fondera definitivement quelque chose de stable.

Le congrès commercial allemand qui a clôturé ses séances, a fait présenter a la chancellerie de l'Empire par son secrétaire général un rapport tres détaillé sur les grèves ouvrieres qui se sont produites si fréquemment en ces derniers temps, dans un grand nombre de centres industriels de l'Allemagne.

Il résulte de ce rapport que les consequences de ces grèves ont éte désastreuses pour les classes ouvrieres aussi bien que pour les chefs d'industrie.

« Certaines branches de l'industrie allemande, dit ce document, ne pourront plus soutenir, de longtemps, la concurrence avec l'industrie étrangere.»

Le ministère hongrois vient de subir un echec à la Chambre des députés.

Le débat portait sur un projet de loi destiné à regler l'impôt foncier. Le gouvernement proposait de fixer a trente millions de florins le produit de cette taxe ; l'article contenant cette disposition a été repoussé par 84 voix contre 78.

Toute la gauche a voté contre le projet gouvernemental, mais l'opposition de cette fraction n'eût pas suffi pour faire tomber l'article, si les groupes dirigés par MM. Sennyev, Lonyay et Koloman Ghyczy ne s'étaient ralliés à la gauche. Le ministère Szlavy se retirera-t-il devant ce vote ?

Le journal le *Nord* examinant l'incident dont nous nous occupons dit :

« Les divers groupes de l'opposition peuvent bien, par une coalition passagere contre le cabinet deakiste, reussir à renverser le ministère ; mais ils seraient incapables de former eux-memes une combinaison ministerielle viable. M. Sennyev, qui appartient à la droite et est même suspect de tendances réactionnaires et ultramontaines, s'entend encore bien moins avec M. Koloman Tisza, chef de gauche modérée, qu'il ne s'entend avec le parti ministeriel. Les discussions de la commission des vingt-et-un n'ont encore abouti à aucun résultat pratique ; on y a prononce de forts beaux discours ; M. Sennyey a eu le sien, qui a été tres-remarquable ; M. Lonyay et M. Koloman Ghyczy ont eu les leurs, qui n'ont pas été moins remarquables, mais il serait impossible de tirer de ces manifestations oratoires, d'un ordre plus spéculatif que pratique, les elements d'un système d'administration offrant des chances réelles de succès. »

En attendant, le ministère est condamné à vivre péniblement et à voir chaque jour son autorite morale diminuer par suite des succès de l'opposition qui, en ce moment, ne veut pas se charger de la direction des affaires.

Cette situation anormale ne prendra fin que quand des élections générales auront ramené les choses dans une voie régulière.

Le quarante-cinquième anniversaire de la naissance du roi Oscar à été célébré le 21 janvier à Stockolm d'une manière très-brillante.

Le soir il y a eut grand bal à la cour. Le nombre des invites était de 1,800 parmi lesquels tous les membres du Rigsdag.

Le roi et la Reine sont attendus à Christiania où ils séjourneront une dizaine de jours.

Les dépeches que nous avons reçues de la Haye annoncent la mort du Sultan d'Atchin, mais non la fin de la guerre.

Les Atchinois, malgré la prise du Kraton, et la mort de leur souverain, ne semblent pas découragés. Ils se préparent, au contraire, à une résistance désespérée; c'est du moins ce que dit le télégraphe.

Un peuple qui combat pour son indépendance et qui défend ses foyers ne se rend pas facilement. Il faut donc s'attendre à une large effusion de sang et la déplorer.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN ITALIE. (1)

II

Nous avons dit que deux moyens etaient indiques pour combler les deficits annuels des budgets italiens. L'un consistait à diminuer les depenses, le second à augmenter les recettes.

Mais ces moyens elementaires sont-ils applicables? L'importance des economies possibles vaut-elle la peine que l'on en fasse l'experience? A ce propos nous allons voir ce qu'a declaré M. Minghetti :

« J'ai la douleur, a-t-il dit, de ne pouvoir annoncer des reformes devant produire des economies immediates et substantielles. Ce ne serait pas une economie que d'enlever à l'Etat quelques depenses à sa charge pour les mettre a la charge des provinces et des communes. Le contribuable etant le meme, en effet, quelle que soit la main qui lui enleve une partie de son revenu, le dommage qu'il supporte n'est pas moindre » Et le ministre ne propose qu'une economie de 3 millions realisable à partir du 1er janvier 1875, et qui resultera de la suppression de la garde nationale devenue inutile, aussitôt que la loi militaire aura rendu le service militaire obligatoire pour tous les citoyens.

Ce n'est donc pas à l'aide des economies realisees que l'on etablira la balance des recettes et des depenses futures, et c'est à l'accroissement des revenus de l'Etat qu'il faut demander cet equilibre.

Cependant, M. Minghetti n'ignore pas qu'il ne suffit point d'augmenter une taxe pour la rendre plus productive, parce que la consommation d'un objet dont le prix s'éleve ainsi, se resserre bientôt, et c'est un axiome financier que : « deux et deux peuvent quelquefois ne pas faire quatre, mais un et demi. »

Donc, la propriete fonciere ne sera pas atteinte, et quant à la richesse mobiliere, le ministre italien a declare que changer de nouveau la taxe dont elle est grevée ce serait à son avis commettre une erreur.

Nous arrivons ainsi aux douanes dont les tarifs peuvent et doivent etre remanies.

Une commission speciale s'est activement occupee de cette question, et ses travaux ont fourni d'excellents resultats pratiques.

« Il sera possible de mieux coordonner les articles du tarif, de proportionner les droits entr'eux, de les graduer, de maniere qu'ils suivent plus qu'ils ne le font aujourd'hui la valeur des produits, et qu'ils se rapprochent davantage du vrai prix que les matieres acquierent dans leurs diverses transformations. C'est une œuvre qui n'est pas difficile aujourd'hui que le gouvernement a entre les mains toutes les donnees nécessaires. De cette maniere on pourra formuler ce tarif normal qui sera le guide, la regle et l'auxiliaire des negociateurs des futurs traites de commerce. »

Passant ensuite à l'enumeration des rentrees qu'il espere obtenir, M. Minghetti ajoute : « Vous trouverez peut-etre dans les propositions que j'aurai l'honneur de vous presenter quelque chose de tres brutal. Mais, Messieurs, qui veut le but veut les moyens. Si de nouvelles taxes vous repugnent, si vous ne voulez pas accroitre encore celles qui existent deja, il importe que vous obteniez d'elles tout ce qu'elles peuvent necessairement produire. »

Cet exposé se termine par une phrase que l'on ne saurait taire. Elle indique mieux que toute autre chose l'economie des projets du ministre des finances, et montre les intentions honnêtes dont il est animé; c'est la bonne foi, la loyaute des contribuables qu'il invoque et veut proteger :

« Les fraudeurs qui veulent eviter le paiement les taxes, dit-il, ne doivent pas etre epargnes, parce que, malheureusement, les honnetes gens sont contraints de payer pour euxmemes et pour les autres. Et je suis certain que le pays est beaucoup plus enclin à accepter des moyens, meme rigoureux, pour rendre fructueux les impôts actuels qu'il n'est dispose à voir créer des impôts nouveaux. »

Il est impossible de mieux dire, il reste simplement a savoir si le ministre sera seconde dans cette voie par le personnel administratif dont il dispose, et sur la valeur duquel il ne se fait aucune illusion.

Suit ensuite la liste des impôts anciens auxquels une meilleure perception fera rendre les millions necessaires pour equilibrer le budget, elle se termine par l'indication de deux taxes nouvelles; le droit de statistique, devant produire 2 millions et l'impôt sur les contrats à terme estime 3 millions.

Ce dernier impôt est, à notre avis, la marque d'un véritable progrès dans la legislation italienne, il consacre le *contrat à terme* dont il reconnait la legitimite, et maintenu dans les proportions moderees qui lui sont donnees il sera paye facilement, et sans jeter aucune perturbation, accompagne comme il l'est de la garantie du contrat, qui, s'il venait à etre mis en doute, pourrait etre porte devant les tribunaux et etre sanctionne.

Nous avons ainsi fait connaitre les dispositions principales de l'expose financier de M. Minghetti. Cependant, il nous reste à etudier une question des plus importantes et que le ministre a traitée à la fin de son discours, nous voulons parler de la loi sur la circulation fiduciaire en Italie.

Nous en ferons connaitre l'economie dans un prochain article, et nous verrons si les idees tres hardies du gouvernement italien ne sont pas une menace pour le credit de la nation, auquel elles ont la pretention de venir en aide. (*A suivre*).

(1) Voir le numéro du 9 fevrier

CHRONIQUE.

Hier le grand-vézir s'est rendu au Palais Impérial, où S.A. a eu l'honneur de travailler pendant deux heures avec le Sultan.

Abraham bey a présenté hier au Sultan, de la part de Khedive, un attelage de quatre chevaux anglais de la race la plus pure.

S. M. I. pour témoigner Sa haute satisfaction, a daigné remettre de Ses propres mains, à Abraham bey, une tabatière enrichie de brillants, de la valeur de deux mille cinq cents livres.

Le ministre de la marine, Ahmed pacha, et S. Exc. Riza pacha, ministre sans portefeuille, sont allés dimanche dernier à la legation de Perse, où ils ont eu une conference avec le ministre Mirza Mohsin Khan.

Aghiah effendi, Intendant du 4me régiment de cavalerie du 3me corps d'armee, est promu au grade de major et nommé au commandement du 1er régiment des *redifs* de Bosna.

Riza bey, Intendant du 3me régiment de cavalerie du 5me corps d'armee, est promu au grade de major du 4me régiment de cavalerie du 3me corps d'armée.

Dedé agha, adjudant-major du 2me régiment de cavalerie du 2me corps d'armée, vient d'etre decoré de l'ordre du medjidié, 5me classe.

On sait que le ministère de l'Instruction publique s'occupe depuis longtemps de réorganiser les écoles primaires dites *Sabian*, où l'enseignement laisse beaucoup à désirer et où les enfants, après un sejour de plusieurs années, parviennent à peine à apprendre les premiers éléments de l'ecriture et de la lecture.

Le ministre, pour arriver a la réalisation de ce projet, a dû se préoccuper tout d'abord de former des professeurs, et il a institué dans ce but, il y a quelque temps, une école qui fournira les sujets nécessaires. En attendant, il vient d'ouvrir une ecole primaire dans l'enceinte de la mosquée de *Nour-Osmanie*. Cette école est organisée sur des bases tout à fait nouvelles et servira de type à tous les établissements analogues qui seront installes plus tard à Stamboul et dans les provinces.

Le programme des cours de cette école sera celui des deux classes inférieures des écoles Ruchdiés. On y enseigne l'ecriture, la lecture, l'histoire sainte, l'arithmetique et la geographie. La durée des études est fixée à quatre ans. Le nombre des élèves qui seront reçus dans l'école modele est fixe à quarante, et l'âge des enfants, de 7 à 9 ans.

Le gouvernement vient d'inviter les personnes qui voudraient envoyer leurs enfants dans cette école, à les faire inscrire le plus vite possible.

La préfecture de la ville a publié un avis officiel pour faire savoir au public qu'elle vient de fixer le prix du charbon ordinaire à 20 paras, et le prix du charbon *élémé* à 30 paras l'ocque.

Le prix d'une charge du bois de chauffage selon la qualité a été fixé de 20 à 25 piastres.

Les ordres necessaires ont été donnés a cet effet aux marchands de combustible, ainsi qu'aux commissaires de police, afin que ces derniers veillent à l'exécution de cet arreté prefectoral. Au cas où les marchands exigeraient un prix supérieur à celui qui vient d'être indique, les consommateurs devront s'adresser à la police, qui fera respecter les ordonnances de la préfecture.

Le gouvernement vient de publier un avis officiel pour porter à la connaissance du public que l'école vétérinaire vient d'etre transférée dans les bâtiments de l'Ecole de médecine, à Galata-Sérail. Quelques médecins vétérinaires ont été désignés pour donner, comme par le passé, des consultations gratuites aux personnes qui leur présenteront des animaux malades. Ces consultations auront lieu les lundi, jeudi et samedi de, 6 heures à 9 heures du matin à la turque.

Nous pouvons donner une bonne nouvelle aux personnes qui doivent se rendre ce soir au bal de l'ambassade d'Autriche. La rue des Postes, les rues Coumbaradji et Terdjiman, seront débarrassees de la neige qui les couvre et en rend le passage si dangereux, toutes les mesures sont prises à cet égard, et les invites du comte Ludolf pourront ainsi se rendre sans encombre au bal offert par Son Excellence.

M. B. Wolowski que nos lecteurs connaissent déjà, vient d'arriver à Constantinople.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre confrère fonde un journal écrit en langue française, le *Messager d'Orient* qui sera publié à Vienne et paraîtra deux fois par semaine à dater du 1er avril prochain. Le but du voyage de M. Wolowski est de reprendre les relations qu'il avait si heureusement nouées pendant le voyage qu'il fit l'année dernière en Turquie, en Egypte, en Grece, en Roumanie, et dans les principaux centres du Levant.

Le programme du *Messager d'Orient* que nous placerons demain sous les yeux de nos lecteurs est parfaitement conçu et nous est un sûr garant du succès du nouveau journal dont le directeur a d'ailleurs su s'attirer parmi nous de nombreuses sympathies.

Ce n'est pas gai de mourir en pays étranger, loin de sa famille et de ses amis ; mais lorsque le cas se présente pour une artiste venue de France à Constantinople, c'est au moins une consolation de trouver aupres de ses camarades des marques nombreuses de sympathie et de se dire que, dans la mesure de ses moyens, le directeur auquel on consacre ses talents et sa santé prendra à tâche de vous témoigner sa reconnaissance pour les services que vous lui aurez rendus.

Cette consolation dernière semble devoir faire défaut à la pauvre madame Soyez dont les jours sont comptés maintenant.

Nous avions exprimé l'espoir que la direction du théâtre organiserait *le plus tôt possible* une representation au bénéfice de cette artiste ; nous savions que les camarades de notre duègne seraient heureux de s'associer à cette bonne action, il en avait été parle dans les coulisses, et Mme Tautin, bien que nouvellement venue était disposée à chanter tel rôle que la direction lui eut attribué.

Madame Collas qui montre autant de cœur au chevet de Mme Soyez, que de talent lorsqu'elle joue, et qui

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

IX. (suite).

Jacques s'agenouilla devant la jeune fille.

— Signora, dit-il en mettant la main sur son cœur, vos paroles sont là. Elles y resteront éternellement comme un bien doux souvenir de l'heure presente. Mais à quoi bon dire des choses impossibles ?

— Ne seriez-vous donc plus libre ? dit Regina en pâlissant subitement.

— Libre ! repondit Jacques avec un douloureux sourire, si fait, signora, je suis libre... et seul !

— Ah ! c'est cela, c'est cela, dit Regina en relevant Jacques. O povero ! ajouta-t-elle, vous avez trop vecu seul. La solitude est mauvaise aux natures aimantes. Dans l'isolement, elles se replient sur elles-mêmes et deperissent bientôt, comme les plantes privees de l'air et du soleil qui leur infusaient la vie.

— Qui vous a appris ces secrets de l'âme, à vous si jeune, à vous qui n'avez jamais souffert ?

— Ne suis-je pas orpheline comme vous ?

— Comme moi !

— Oui, comme vous, plus que vous, car vous ne pleurez votre mère que depuis moins d'une annee, et je n'ai jamais connu la mienne. Vous le voyez, monsieur, ajouta-t-elle avec sa double grâce de jeune fille et d'Italienne, une mystérieuse alliance avait dejà fiance nos deux destinees, en nous faisant à chacun parite d'infortune.

— Ah ! signora, comme vous savez panser les plaies d'un cœur malade !

— Bien malade, je le vois, mais je vous guerirai. Je le veux, ajouta-t-elle avec cette delicieuse mutinerie qui faisait le charme de cette etrange nature.

— Ah ! signora, qu'ai-je donc fait pour que vous ayez pour moi de si bonnes et si douces paroles ?

— Vous m'avez sauve la vie autrefois, et cette vie je veux vous la consacrer tout entiere.

— Vous ! signora, vous ! une princesse San Gennaro, vous qui avez dans vos veines le plus pur sang de Venise, mettre votre main de patricienne dans celle d'un pauvre enfant de la montagne !

— L'enfant de la montagne a grandi depuis le jour où je l'ai vu pour la premiere fois sur ces sommets agrestes. Vous serez... vous êtes un grand peintre. D'ailleurs, qu'importe ? ce n'est pas à l'homme que vous êtes aujourd'hui, continua Regina en baissant les yeux, que je veux donner ma main, c'est au petit patre de Lans-le-Bourg.

— Ah ! signora, dit Jacques en joignant les mains, quelles folles, mais aussi quelles belles imaginations !

— Imaginations ! qui donc m'empêchera d'en faire une realite, si ce n'est un refus de votre part ?

— Non, signora, non, ma volonté ne saurait être mise en cause, et ce n'est pas de cela que je veux parler.

— Que voulez-vous dire, alors ?

— Vous êtes la princesse Regina di San Gennaro, et je serai toujours, quoi que nous fassions tous deux, Jacques le petit paysan savoyard. Entre nous, chere signora, hélas ! il y a un abime plus profond que celui dont je vous tirai autrefois

— Et cet abime, s'il me convient de le combler ? dit Regina, incapable de maitriser plus longtemps son imperieuse nature.

— Vous n'en avez pas le droit, signora, noblesse oblige. Croyez-moi, jamais vos pairs ne vous pardonneraient une pareille folie, et vos proches eux-memes vous la reprocheraient amerement.

— Mes pairs ! monsieur, où sont-ils ? Excepte l'Angleterre, qui reste encore debout, où sont les oligarchies ? Où est Venise? La reine de l'Adriatique a deposé sa couronne, et nul front ne la ceindra jamais La noblesse, aujourd'hui, ressemble au pavillon encore arbore par bravade sur un vaisseau desempare. Les vieux noms !... géneraux sans armées, canons encloues, armures faussees et inutiles, qui n'ont plus de sens qu'aux musees des anciens. La noblesse, monsieur, a fini sa tâche, la douzieme heure a sonné pour elle. Qu'elle disparaisse, ou qu'elle se renouvelle en s'infusant un sang plus jeune, qu'elle mêle ses eaux, désormais sans vertu, aux grandes marées démocratiques, qui vont debordant d'un bout de l'Europe à l'autre.

— Qui donc vous a enseigné ces idées, signora ?

— L'amour de la controverse, dit Regina en souriant. Je viens d'Angleterre, où j'ai eu l'occasion de rompre bien des lances en faveur de l'égalité.

— C'est-a-dire, signora, si je vous comprends bien, que l'egalite etait un thème, sur lequel vous exécutiez des variations à l'infini?

— Pour faire endiabler les insulaires, et les faire sortir un instant de leur flegme habituel. Eh bien, oui : c'est si amusant de faire de l'opposition ! Vous ne comprenez pas cela. On dit, cependant, que vous vous y entendez assez bien en France ?

— Vous le voyez vous-même, signora, vous le voyez, vous ne croyiez pas à la thèse que vous souteniez.

— Qu'importe que j'aie commence par là, si j'ai fini par être de bonne foi et par me convaincre, à force de cribler à coups d'épingle la morgue britannique.

— Vous avez pu fronder l'aristocratie anglaise, qui n'a vu dans vos attaques qu'une fantaisie brillante. Même chez eux, les Anglais, à l'exemple de lord Byron, se permettent ces innocentes distractions. Mais essayez de faire passer vos theories dans le domaine des faits, et vous verrez quelle tolle vous soulèverez à l'instant. Mais vos proches, signora, comment verraient-ils une mesalliance comme celle que vous rêvez ? Ne pretendraient-ils pas, avec une apparence de raison, que vous n'avez pas le droit, sans leur aveu, d'aliener un nom qui est leur patrimoine comme le vôtre ?

La physionomie ouverte de Regina s'assombrit à ces dernière paroles de Jacques.

— Helas ! monsieur, dit-elle avec un melancolique mouvement de tête, nous n'avons plus de famille nous autres Venitiennes. Le livre d'or est fermé et repose, relique inutile, au fond du sanctuaire ; le lion de Saint-Marc a laisse l'Evangile s'echapper de sa griffe d'airain. Non, nous n'avons plus de famille. Tout ce qui me reste de la mienne, monsieur, est un pauvre vieillard, qui sera trop heureux d'obeir au moindre desir de sa Regina.

— Mais vous-même, signora, êtes-vous bien certaine de ne pas regretter un jour...?

— Je suis certaine, monsieur, dit Regina, dont la nature hautaine et imperieuse commençait à se reveiller, je suis certaine de me rappeler trop vivement un passé que vous me paraissez avoir complétement oublie.

— J'ai oublie ! s'écria Jacques en s'animant tout à coup. Vous dites que j'ai oublie, quand c'est ce souvenir qui m'a tire de mes montagnes, qui m'a fait ce que je suis ! Vous dites que j'ai oublie parce que je ne veux pas que l'idole de ma jeunesse descende de son piédestal. J'ai oublie, signora ! ... Quel est donc le souvenir qui m'a inspiré ce tableau ?

Et il montra à Regina le paysage qui avait tant emu la princesse quelques instants plus tôt.

— Mais ce n'est rien encore que cela, signora. Pour vous prouver que je n'ai rien oublié, je vais vous montrer une toile que jamais d'autres yeux que les miens n'ont vue.

Et il désigna du doigt, sous une vitrine une petite boîte de cedre semblable à celles dans lesquelles on a coutume, en Italie, d'enfermer les tableaux precieux. Jacques l'ouvrit, et quand il eut tiré un petit rideau de gaze, Regina put voir une admirable tête d'enfant qu'elle reconnut aussitôt. Son oncle, à son arrivee à Londres, avait fait faire par Wihterhalter un portrait de Regina : la toile que lui montrait Jacques semblait en être la copie fidèle.

— Eh bien, signora, s'ecria Jacques, pretendez-vous encore que ma memoire n'est pas fidèle ?

— Oh ! c'est maintenant, dit Regina en lui tendant la main, que vous n'avez plus le droit de me refuser.

Cette fois Jacques se précipita sur cette main qu'on lui tendait, et y laissa tomber une larme avec un baiser.

X

Salomon marche de surprise en surprise.

— Je vous cherchais, dit Champagne en s'arrêtant devant maître Salomon, en face de l'eglise San Mose.

Le custode flaira quelque catastrophe.

— Vous me cherchiez, monsieur Champagne ? dit-il

— Oui, monsieur Salomon, la princesse..

— Ah ! c'est la princesse !

— Oui, la princesse m'avait envoyé chez vous. Elle voulait sans doute vous demander si ce n'est pas vous qui... Mais, chemin faisant, je me suis dit qu'il valait mieux aller trouver mon maître, puisque c'est à lui que...

Champagne s'embrouillait dans ses explications, l'éloquence n'etait pas son fort. Aussi pretendait-il, le digne homme, qu'un bon serviteur ne doit jamais repondre que par oui ou par non aux questions qu'on lui adresse, ce qui n'empêchait pas, comme nous l'avons vu, l'honnête Champagne d'avoir de tres-longues conversations avec lui-même.

— Je ne vous comprends pas, monsieur Champagne, dit le custode, qui sentait la sueur perler à son front.

— C'est pourtant bien clair ce que je vous ai dit là, répliqua le bonhomme sans sourciller.

— La princesse m'envoie chercher ?

— Oui, et j'ai reflechi qu'il valait mieux prevenir d'abord mon maître, parce que, comme c'est lui qui a peint...

— Que me veut-elle ?

— Ah ! pour cela, monsieur Salomon, vous m'en demandez plus que je n'en sais. Cependant je dois vous dire...

— Qu'elle est furieuse, n'est-ce pas ?

— Furieuse ! pourquoi ?

— Quand elle a appris que je vous ai loué son palais, qu'a-t-elle dit?

— Elle n'en sait rien.

— Elle n'en sait rien, vraiment ?

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

— Ah ! mon cher monsieur Champagne, vous me sauvez la vie, car c'est vous qui avez eu l'adresse de lui cacher...

— Certainement, dit Champagne en clignant les yeux d'un air fin.

— Que pourrais-je faire pour m'acquitter jamais d'un pareil service ? dit Salomon en sautant au cou de Champagne.

— Vous pouvez d'abord me serrer moins fort, dit le vieillard en se degageant de l'etreinte du juif.

— Comment ! la princesse ignore que j'ai loué sa propriéte à votre maître ?

— Parfaitement.

(*A suivre.*)

Voir le numero du 9 février

[…] té a rendu au défunt des honneurs extraordinaires.

Hadji Hassan bey s'était signalé dans sa carrière par la prise de l'*Arcadi* lors de l'insurrection crétoise.

—

Le *Djéridéi-Havadis* publie le nouveau règlement constitutif de la Compagnie du *Chirket-i-Haïrié*, rédigé à la suite de la prolongation de dix ans accordée à la concession de cette compagnie.

D'après ce règlement la Compagnie abandonne annuellement en faveur de la préfecture de la ville, cinq pour cent sur ses recettes particulières. Le paiement de cette somme commencera aussitôt après l'expiration de l'ancien terme de 25 ans et sera effectué durant les 10 années nouvellement ajoutées au terme de la concession.

—

Avant-hier, dans l'après-midi, bien que le vent du sud ne rendit pas la traversée impossible, l'*Azizié* avait suspendu le service de ses bateaux sur la ligne de Cadi-keuy.

Les habitants de ce village qui étaient venus le matin à Constantinople se rendirent à la direction de la Compagnie pour protester contre cette mesure et après de longs pourparlers on put décider le directeur à faire partir un bateau à 11 1/2 heures.

Cependant, les personnes qui arrivaient au pont pour s'embarquer sur le bateau qui part à 12 heures, furent très désappointées en apprenant qu'il n'y avait plus de départ. Elles résolurent alors d'attendre que le bateau qui était parti à 11 1/2 heures fût de retour pour forcer le capitaine à reprendre la mer.

En effet, à peine ce bateau venait-il d'accoster qu'il fut envahi par la foule, et force fut au capitaine de pousser de nouveau ses feux et de faire route pour Cadi-keuy, à 1 heure de nuit.

[…]

[…] ont vu leur capital rester improductif pendant plusieurs années, et l'arriéré accumulé représente une dette réelle d'environ 30 millions de francs.

En conséquence, si les vœux de la Commission étaient adoptés par les négociateurs, le revenu de 6 o/o que les commissaires ont voulu assurer, servirait bien le capital engagé dans l'entreprise pour l'avenir, mais le sacrifice de 30 millions si vaillamment supporté par les actionnaires du Suez, resterait intact comme une charge dont cet avenir serait alourdi.

Il est évident que le Conseil de Suez ne pourrait pas annuler cette dette, et s'il était amené, par un abus de la force, à passer condamnations sur ce point, la dette n'en resterait pas moins inscrite. Le Conseil aurait donc à prendre des mesures en vue de donner satisfaction à cette créance.

Nous croyons que le moyen est facile à trouver. Le trafic, aux termes des vœux de la Commission, devant produire toute sa recette jusqu'à un revenu de 6 o/o, comment pourrait-on accroître ce revenu de façon à payer la dette de 30 millions ?

Par des économies.

L'administration du Suez, — les comptes rendus aux actionnaires en font foi, — n'a cessé, depuis l'ouverture du Canal, d'améliorer la voie maritime, d'élargir les garages, d'agrandir le bassin de Port-Saïd, etc. Les navires qui, à l'origine, mettaient trente heures de marche effective en moyenne pour passer d'une mer à l'autre, passent maintenant en 15 et 16 heures de marche effective.

A Port-Saïd même, des ateliers ont été installés qui réparent immédiatement les navires ayant subi en mer des avaries. Dernièrement, par exemple, un paquebot, se rendant en Chine, allait toucher la pointe de Damiette. Les ateliers de Port-Saïd permirent au paquebot […]

[…]

[…] controverses religieuses dans le monde chrétien, aussi bien que dans le monde musulman, et, dans chacun, à chaque époque, il suit les progrès de la civilisation en constatant l'état des lettres, des sciences et des arts.

Au dix-neuvième siècle, le cadre s'agrandit, l'auteur est moins concis, l'intérêt augmente, surtout en ce qui concerne l'Orient ; c'est la lutte de la Grèce ; c'est Méhémet-Ali fondant la dynastie égyptienne ; c'est Abd-ul-Medjid le premier souverain ottoman donnant une Charte à son peuple.

C'est à la mort de ce souverain, en 1861, que M. de Caston a terminé son premier volume. En un dernier mot à ses lecteurs, il examine rapidement la situation actuelle de l'empire ottoman. Il le voit se transformer et ne doute pas que S. E. Raschid pacha ne donne suite aux promesses faites aux représentants des puissances étrangères, tandis que, dans la régence de Tunis, la nomination du général Khérédine au poste de premier ministre semble assurer à ce pays les réformes les plus intelligentes et les plus libérales.

M. de Caston, qui connaît et décrit si bien le passé, ne doit pas préjuger témérairement l'avenir. Nous avons la conviction qu'il est pour moins aussi bon prophète que le héros de son premier volume et qu'il n'aura pas à se déranger pour aller à la Montagne.

Quant à nous, nous nous dérangerions volontiers pour aller au-devant de son second volume, que nous attendons prochainement.

(Bien Public.)

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

[…]

[…] le force épouser. Comme il n'a pas encore atteint sa majorité et que d'autre part il est sujet hellène, ses parents ont l'intention, dit-on, de l'envoyer à Athènes pour le faire enrôler dans l'armée.

Le correspondant du *Courrier d'Orient*, de Roustchouk, est de nouveau de mauvaise humeur. Nouveau Don Quichotte il dirige ses redoutables coups à tort et à travers dans notre société. Il en veut à notre gouverneur général, il en veut aux fonctionnaires, il en veut à quelques notables de la ville ; en un mot il en veut à tout le monde. Il est bon de dire toutefois que personne ne s'émeut ici des accès périodiques du correspondant du *Courrier d'Orient* dont le caractère est, paraît-il, plus aigri que jamais la cause du *fiasco* de son dernier dîner diplomatique.

Il est regrettable de voir un journal sérieux ouvrir ses colonnes à la prose d'un correspondant dont le seul but est de dénigrer d'honnêtes fonctionnaires.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Artillerie belge.

Le camp de Brasschaet, près d'Anvers, est le seul polygone d'artillerie de la Belgique. Il servait autrefois de champ de tir pour les commissions d'expériences et pour l'instruction des batteries. On y a organisé, en outre, depuis peu, une école de tir.

L'école de tir, installée depuis deux ans à peine à Brasschaet, a pour but de donner aux officiers et sous officiers de l'artillerie belge une instruction uniforme sur tout ce qui se rapporte au service de l'artillerie, mais plus spécialement au tir proprement dit. Le personnel se compose d'un colonel, de deux majors et de quatre capitaines professeurs.

L'école fonctionne pendant huit mois de l'année, du mois d'octobre au mois de juin ; la durée des cours est de quatre mois ; chaque série comprend dix-huit officiers et dix-huit sous-officiers élèves.

Tous les officiers d'artillerie, à partir du grade de capitaine, doivent avoir […]

[…]

[…] son pouvoir spirituel, non-seulement il exerce ce pouvoir sans le moindre contrôle, mais il n'a jamais été aussi indépendant et aussi libre qu'il l'est maintenant.

» Ce qui a lieu aujourd'hui se renouvellera lorsque l'occasion s'en présentera, et nous souhaitons que cette occasion tarde beaucoup encore. Le conclave jouira de la plus grande sécurité et de la liberté la plus parfaite. Le monde catholique a le droit d'être certain que l'élection du chef du catholicisme aura lieu avec toutes les garanties possibles de tranquillité morale et matérielle. Le gouvernement italien a donné cette certitude au monde catholique.

» Ce n'est pas là un engagement dicté par des motifs passagers et par des considérations d'opportunité qui s'oublient avec les circonstances qui les ont produites ; c'est le résultat de tout un système politique loyalement énoncé et fidèlement pratiqué.

» La confiance de l'Europe est parfaitement justifiée. Dès aujourd'hui, elle peut être certaine que sous le gouvernement italien la liberté du conclave ne sera pas un vain mot. »

L'Espagne du Nord.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Le général Moriones est à Miranda. Cette ville est remplie de troupes, à tel point qu'on en a cantonné dans tous les villages voisins. Les 16, 17 et 18, plusieurs trains ont apporté des canons Krupp, de la cavalerie et des bataillons de ligne venant de Madrid et de Burgos.

On forme trois nouvelles brigades de 2,500 hommes. Le général Primo de Rivera a rétrogradé vers Logrono. Un de mes amis m'écrit de cette ville qu'ils ont 2,500 hommes et 1,000 chevaux à loger. Ce qui n'a pas empêché les parties volantes de venir couper la voie des […]

[…]

[…] place dans les meilleures valeurs.

Il avait formé le projet de donner sa démission l'été prochain après un nouvel auto-da-fé de billets, se retirant pour vivre honorablement du fruit de ses vols ; mais ce beau projet a été déjoué par un heureux hazard.

—

Lettre du général La Marmora.

On lit dans l'*Opinione* :

Nous recevons de S. E. le général Lamarmora la lettre suivante :

Florence, 26 janvier 1874.

M. le directeur,

Informé des accusations graves qui ont été faites contre moi dans la Chambre des députés à Berlin le 16 courant, et de celles qui ensuite ont été lancées sur moi dans un grand nombre de journaux allemands, je viens vous prier de vouloir bien publier dans votre estimable journal la déclaration suivante.

Le prince de Bismarck, en se défendant du reproche qui lui a été fait dans la séance du 16 janvier d'avoir un moment pensé à la cession d'un lambeau quelconque du territoire allemand, affirmait que cette accusation n'était que l'écho d'une infâme calomnie, fabriquée à l'étranger dans le seul but de dénigrer sa réputation. Si la chose en était restée là, ma réponse aurait été bien facile. Comme je n'ai rien affirmé, l'accusation de calomnie ne pouvait être adressée à moi.

Mais quant au général Govone, auteur du document qui avait servi de texte aux attaques de M. Mallinkrodt, tous ceux qui ont connu ce général trop tôt ravi à l'Italie et également estimé pour sa valeur, sa capacité et son intégrité, savent qu'il a pu se tromper en attribuant à certaines expressions du ministre prussien un sens qu'elles n'avaient point, mais qu'il était incapable d'altérer sciemment la vérité et d'inventer ou adresser des calomnies contre qui que ce fût.

Mais le *Moniteur prussien* porte maintenant la question sur un tout autre terrain. Il s'agit de la note de M. le comte Usedom en date du 12 juin 1866. Si les accusations qui s'y trouvent étaient vraies, ce document se trouverait, comme d'autres, dans mon livre : *Un po' più di luce sugli eventi politici e militari del 1866*, falsifié du fond en comble. Et la preuve on la déduirait de ce que j'ai mutilé cette note de manière à en changer […]

[illegible] son étude à Rome, via [illegible], N. 10, où ils seront visibles à qui en fera la demande, les originaux des deux documents en question :

1° La lettre privée de M. le comte d'Usedom, en date du 14 juin 1866.

2° Le rapport particulier du [illegible], du 3 juin 1866.

Je dépose ces documents pour répondre à une accusation publique aussi grave qu'inattendue, et non pour le besoin de me justifier devant mon pays, où tous, amis et adversaires politiques, ont toujours rendu entière justice à ma loyauté, comme le feront, je l'espère, tous les étrangers qui connaissent ma vie politique.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute estime et considération.

ALPHONSE LA MARMORA

VARIÉTÉS.

Académie des sciences.

Séance du 12 janvier 1874.

M. Le Verrier présente à l'Académie un travail des plus considérables qu'il vient de terminer. C'est la théorie complète de la planète Jupiter et la comparaison de cette théorie avec les observations. « L'accord, dit l'illustre savant, est aussi complet que possible. »

Ces travaux, commencés depuis longtemps, interrompus par le premier passage de M. Le Verrier à l'Observatoire, repris et activés, dans le silence du cabinet, de 1870 à 1873, feront le plus grand honneur à leur auteur ; car il est juste de dire que les travaux de M. Le Verrier ont le plus grand mérite, et s'il ne réunit pas toutes les sympathies, il n'en est pas moins notre plus grand astronome et notre non moins grand calculateur.

M. Emile With vient de publier un nouveau livre intitulé : *L'Écorce terrestre, les minéraux, leur histoire et leur usage dans les arts et métiers.*

Ce livre a pour but de propager en France l'étude de la géologie et en fait ressortir l'utilité pratique. M. With, dont on connaît le talent de vulgarisation scientifique, expose dans les quatorze chapitres de son livre les éléments de la géologie, de la paléontologie, de la minéralogie, de la cristallographie, tout ce qui se rapporte aux matériaux de construction, aux pierres précieuses, aux combustibles, les procédés d'architecture, du travail des métaux et des industries variées, qui utilisent les éléments de l'écorce terrestre.

Dans les quatorze chapitres dont se compose le volume de M. With, cet ingénieur passe en revue la géologie, la paléontologie ou histoire des êtres antédiluviens, la cristallographie, qui termine la première partie, ou partie théorique de ce volume.

Dans la première partie de son livre, M. With s'occupe uniquement de la théorie, et il est venu à bout d'en rendre la lecture facile, claire et même agréable. Dans la seconde il présente d'abord les ouvriers qui travaillent les métaux, depuis les terrassiers et les maçons jusqu'aux diamantaires.

Le champ est vaste, comme on voit : monuments, poteries de toutes les catégories, bijoux, orfèvreries, bronzes d'art, M. With n'oublie rien : c'est un traité complet, d'une forme pratique, et, je le répète, agréable, et deux cent cinquante gravures rendent la lecture plus facile.

La partie pratique commence par la description des pierres communes, qui [illegible] pour la plupart des matériaux de construction. Le sels gemmes, les combustibles, les pierres précieuses sont analysés ensuite.

Les deux derniers chapitres, qui résument tout le livre, font connaître les divers corps de métiers qui travaillent les minéraux, depuis les terrassiers et les maçons jusqu'aux diamantaires et aux fabricants de joyaux en imitation. Nous y voyons aussi les grands monuments en pierre, depuis les pyramides jusqu'aux ponts de chemin de fer et au Grand-Opéra.

Ce qui frappe dans les publications de M. Emile With, c'est la grande clarté et la précision de ses exposés, qui en rendent l'étude aussi facile que possible, et c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire.

M. Emile With est déjà l'auteur d'un Traité de Machines qui jouit d'un succès mérité.

M. Vinot écrit qu'il a trouvé un moyen irréfutable de prouver que la lune tourne ; tourne-t-elle ou ne tourne-t-elle pas sur elle-même ? Les uns disent oui, les autres non. Certains astronomes font observer que l'aspect de la lune ne changeant pas, la face qu'elle nous présente étant toujours la même, la lune ne doit pas tourner.

D'autres astronomes donnent une explication tout à fait contraire : La lune tourne autour de la terre en 27 jours 7 heures 43 minutes 1 seconde, et simultanément elle tourne sur elle-même de manière à accomplir une rotation complète pendant le même temps ; donc elle tourne.

Nous assistons aujourd'hui à une séance complètement dépourvue d'intérêt : un comité secret très important devant avoir lieu à l'issue de la séance publique.

De telles séances sont regrettables pour la science. M. le président semble promettre que des mesures vont être prises pour mettre fin à ces réunions tronquées et dépourvues d'intérêt. Les comités secrets, quand ils doivent être importants et de longue durée ne pourraient-ils pas avoir lieu un autre jour de la semaine ?

Citons parmi les mémoires qui ont été l'objet d'une analyse sommaire : les recherches de M. Becquerel sur la dynamique chimique ; deux parties d'un long travail de M. Berthelot sur les composés oxygénés de l'azote et enfin quelques expériences de M. Jamin sur le magnétisme, qui ne tendraient rien moins qu'à détruire l'hypothèse d'Ampère sur la constitution des aimants.

Le directeur du dépôt des fortifications fait présenter à l'Académie les premières feuilles d'une carte de la France au cinq-cent-millième, qui se fait en ce moment. Ces cartes sont tirées en plusieurs couleurs, et l'on s'est efforcé de les rendre aussi complètes que possible en leur conservant surtout un caractère militaire.

Des dispositions spéciales ont été prises pour faire ressortir nettement les montagnes, les ravins, les rivières, et les formes géologiques du terrain y sont nettement indiquées ; si ces cartes sont répandues dans le public, elles seront d'un grand secours aux voyageurs.

BOURSE

[illegible]

	[illegible]	15	1 —
	(Hausse	15	15 —
[illegible]	[illegible]	45	32 —
	[illegible]	—	— —
	[illegible]	44	8 —
	[illegible]	—	— —
[illegible]	[illegible]	[illegible]	10 —
[illegible]		4	24 —
» [illegible] Banque de Const.		4	22 —
» du Crédit [illegible]		2	— —
» du [illegible] Général	L.T.	7	3 —
[illegible]		—	— —
[illegible]		6	10 —
[illegible] Commerciale Ottomane		[illegible]	— —
[illegible]		24	— —
[illegible] Hellénique [illegible]		[illegible]	— —
Obligations des Chemins de fer		167	— —
» 1er [illegible]		40	— —
[illegible]	1865 ...coup. dét.	201	— —
	1869	202	— —
	1872	60	— —
	1873	200	— —

COURS DES MONNAIES

Contre Livre turque à 100 Piastres

[illegible]	P.	110 23
[illegible]	»	87 30
[illegible]	»	99 —
Ducat (Crémone)	»	51 [illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	102 [illegible]
Bechlik—(différence)	»	105 [illegible]
Métallique ... (d)	»	105 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible] février.

Cardif, paq. à vap. angl. *Augusta*, c. Berg, ayant touché [illegible].

Glasgow, paq. à vap. angl. [illegible], c. Findal, ayant touché [illegible].

Palermo, paq. à vap. ital. *Solunto*, c. Dilibeito, ayant touché Messine et Dardanelles div.

[illegible], paq. à vap. [illegible] touc. Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Messine, [illegible].

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du [illegible] février.

Odessa, paq. à vap. ital. *Solunto*, c. Diliberto, div.

— paq. à vap. rus. *Grand duc Constantin* c. Giorgevich, div.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du [illegible] février.

Bourgas, br. hell. *Constanza*, c. Catchodap-lis, lest.

Olleniteha, br. otto. *Berrket Hayr* c. Youssouf, lest.

Balik, br. ottom. *Allah Verdi*, c. Kyriacou, lest.

Batoum, br. ottom. *Touna* c. Ahmet, c. Ahmet, lest.

[illegible]

Sinope br. ottom. *Hudaverdi*, c. Radii, lest.

Balaik goel. ottom *Tidjaret Halisse*, c. Younous, lest.

[illegible]

[illegible]

ANNONCES

ADMINISTRATION IMP. DES MINES.

AVIS.

L'administration Impériale des Mines portes à la connaissance du public, qu'une mine d'antimoine découverte près des villages de Kiramos, Halandère et de Dotania à l'Ile de Chio villages d'Archipel dans un terrain représentant d'après le plan Topographique, une étendue de 398 hectares soit 4330 Deunms, est sur le point d'être Concédée par l'administration des mines pour le terme de 99 ans et avec 5 0 0 de redevance proportionnelle.

Ceux qui ont des appositions quelconques à faire, pourront s'adresser à l'administration des mines pendant le délai de deux mois à partir de la date du présent Avis.

Const/ple le 24 Janvier 1874. (v. s.).

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance extraordinaire pour le renouvellement du Bureau aura lieu dimanche 15 de ce mois à 1 heure de l'après-midi ; et à 8 heures nouvelle réunion pour la lecture du compte-rendu annuel.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

CHANCELLERIE DU CONSULAT DE BELGIQUE

AVIS.

Vente publique par autorité de justice d'Articles de **Lingeries et Modes**.

En vertu d'un jugement du Tribunal Consulaire de Belgique, rendu le 31 janvier 1874, à la requête de maître Coryn, avocat, curateur de la faillite Slosse Sœurs, il sera procédé dans le magasin des faillies, Grand'rue de Péra, 103, *à la vente de la main à la main, au prix d'inventaire et au rabais*, de tous les articles de lingeries et modes : articles blancs, confectionnés et non confectionnés, broderies, tulles, dentelles, gazes, rubans, fleurs, plumes, fantaisies de paillet et de jais, formes de chapeaux, etc., etc., composant l'assortiment complet du dit magasin.

Cette vente aura lieu *à prix fixe et au comptant* ; elle commencera le 5 du courant mois de février (n. s.), pour être définitivement close le samedi 20 du même mois.

Le Chancelier,
(Signé) : M. A. [illegible].
Constantinople, le 3 Février 1874.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que la deuxième Assemblée Générale aura lieu le jeudi 9 avril 1874 N S à midi précis au siège de la Banque de Constantinople pour recevoir et approuver les Comptes annuels du second exercice social finissant le 31 décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent déposer leurs Actions Trente jours avant le dit jour dans les Bureaux de la Banque de Constantinople ou dans ceux de l'Agence de la Banque à Londres 125 Gresham House en conformité de l'Article 22 des Statuts.

Constantinople, le 9 Février 1874.

Le Président,
A. VLASTO

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 31 janvier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 3500 clairons de tirailleurs, nécessaires au dépôt militaire et déjà soumissionné à 49 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Sera Kerat, le 9 février 1874.

AVIS.

Détail de quatre traites égarées, tirées par M. G. Parthénopoulo à mon ordre du montant ensemble de Lt. deux cent soixante-dix, écrites en langue grecque et datées de Xanthée ainsi qu'il suit :

26 Nov. 1873 (v. s.) Nº 87 Lt. 90 à 11 jours de vue, sur M. Léonidas Baltazzi.

26 » » » Nº 88 Lt. 50 à 8 j. de vue, sur M. Léonidas Baltazzi.

8 janv. 1874 (v.s.) Nº 99 Lt. 70 à 11 j. de vue sur M. Léonidas Baltazzi.

8 » » » Nº 23 Lt. 60 à 11 jours de vue sur la Société de Crédit et de Commission.

Je déclare [illegible] nulles et d'aucune valeur, [illegible] les mesures nécessaires [illegible].

Const/ple, le [illegible]

SYLLOGOS LITTÉRAIRE GREC A CONSTANTINOPLE

Jeudi prochain, 31-12 février, à huit heures du soir M. E. Rossi de Justiniani fera une conférence *sur le Démon de Socrate*, dans le local provisoire du *Syllogos* à Péra, Rue *Suterazzi*.

Constantinople, 29/10 Février 1874.

Le Secrétaire Général
(Signé) Chr. Hadjichristou.

AVIS

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplis sont très expéditivement une Barque [illegible].

S'adresser chez M. [illegible] [illegible] 45 [illegible] Han, [illegible] Galata.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux collèges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Demir-Han, Nº 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

FEDERIGO CONSOLO

Membre honoraire de l'Académie des Beaux Arts de Russie et de la Société Royale « La Grande Harmonie de Bruxelles ».

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE

LE COMTE BARBOLANI

Dimanche, 15 Février, à 1 1/2 p. m.

DANS LE SALON

DU PALAIS DE LA LÉGATION D'ITALIE

qui lui a été gracieusement accordé pour cette circonstance, avec le gracieux concours de Mme LIVADARI et M. LANZONI (pour la partie vocale) et Mrs GRUCCI, LUCAS, PASQUALI et FLORIO (pour la partie instrumentale).

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Concerto pour violon . . . . Mendelssohn. M. Consolo.
2. Air du Stabat . . . . Consolo. M. Lanzoni.
3. Scène et air de « Robert le Diable » . . . . Meyerbeer. Mme Livadari.
4. a) [illegible] . . . . [illegible]. b) Berceuse . . . . Reber. c) Ave Maria . . . . Schubert. M. Consolo.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Quintette . . . . Schumann. MM. Grucci, Consolo, Pasquali, [illegible].
6. [illegible] et Romance de Guillaume Tell . . . . [illegible]. Mme Livadari.
7. Arioso du Stabat . . . . . . [illegible]. M. Lanzoni.
8. « Norma » Grande Fantaisie, [illegible] . . . [illegible]. M. Consolo.

Accompagnateur : M. [illegible].

[illegible]

Prix du Billet : [illegible] Livre Turque.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS

L'administration des Télégraphes et Postes informe le Public que l'adjudication définitive des imprimés nécessaires à ces bureaux pour l'exercice 1290 aura lieu jeudi prochain, 31 janvier vieux style.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre le jour susindiqué, au Conseil de la dite administration.

Le Directeur Général
[illegible]

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874

[illegible]

[illegible] — Maison impériale. — Min[illegible] — [illegible] — Postes impériales : courriers [illegible] — Poste [illegible] — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivie. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays — Compagnie de navigation à vapeur — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire [illegible]. — Calendrier en quatre [illegible] — [illegible] pour 1874. — Commencement [illegible] saisons — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune — Tableau [illegible]

Prix : 1 Medjidié.

EN VENTE.

Chez P. Sebah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible].

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, [illegible] la théorie de l'art Ottoman : plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 145.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M.D. Manga.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie*.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
[illegible]	100 ocq	850—1050	[illegible]
[illegible]	»	750—1860	»
[illegible]	»	[illegible]	»
» Moka	ocque	92—94	104
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de France	»	920—930	»
[illegible] en pains de 1 kil	»	[illegible]	100
[illegible]	»	103—105	100
[illegible] — 1re et 2me qualité	[illegible]	[illegible]	»
[illegible]	»	18—18 1/2	109
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] de Bengale, qualité div.	[illegible]	110—130	»
» de Madras	»	70—85	»
[illegible]	»	42—48	104
Pétrole d'Amérique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bougies stéariques [illegible]	»	[illegible]	»
»	»	90—91	»
»	»	100—[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» Pekoe [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	5—5 1/4	[illegible]
» anglais	[illegible]	200—210	100
[illegible] de G[illegible]	100 k.	44 1/2—45	Fr.
» [illegible]	»	200—210	100
» d'Égypte	1 ocque	3 3/4—4	120
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
Rhum anglais	8—8 1/2 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste	10 1/2—11 1/2	»	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	100
[illegible]	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	120
[illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» rouge	»	[illegible]	»
Métaux			
[illegible]	caisse	[illegible]	106
[illegible]	quintal	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	135—145	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
Cuivre anglais	ocque	17—[illegible]	100
[illegible]	100 ocq.	115—118	Fr.
[illegible]	quintal	[illegible]	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	104
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
Pointes de Paris N. 15/18	60 kil.	94—98	100
Céréales			
Blé dur d'Azoff	[illegible]	—	115
» d'Ismail	»	[illegible]—50	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	ado	[illegible]	[illegible]
» du Danube	»	47—48	120
Blé dur Bali-bik, Bourgas	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	43—45	»
» [illegible] du Danube	»	39—41	»
» de Roumélie	»	38—40	»
Maïs de [illegible]	»		[illegible]
» de Poti, Ordou	»	10—20	»
» de [illegible]	»	[illegible]	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	[illegible]	»
Avoine [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Seigle	»	[illegible]	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	177—180	[illegible]
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	160—[illegible]	»
[illegible]	»		»
» [illegible]	»	150—154	»
» [illegible]	»	140—142	»
» 00 1/2	»	130—137	»
» 09	»	[illegible]	»
[illegible]	»	155—158	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
de [illegible]	180 ocq.	[illegible]	»
» [illegible]	»	220—230	
Charbons de terre			
[illegible] de navire	la tonne	39—40	»
» [illegible]	»	44—45	»
Cardiff de navire	»	—	»
» de magasin	»	[illegible]	»
Liverpool de navire	»	—	»
» de magasin	»	43—44	»
[illegible]	»	—	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti [illegible] de 4-8 livres	la livre		105
» [illegible]	»	7—7 3/4—	»
» [illegible]	»	7 3/4—8 1/8	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	7 1/2	»
Cotons filés Extra Nº 6/14	»	7—7 3/8	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» » Extra 10/24	»	53 56 59	»
» [illegible]	»	73/76 70 85	»
		68 70 70	

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Coton [illegible]	[illegible]	[illegible]	100
» [illegible]		[illegible]	
Laines [illegible] de Roumélie		[illegible]	
» [illegible]		[illegible]	
[illegible]		[illegible]	
[illegible]	la pièce	[illegible]	120
[illegible]		[illegible]	
Soie [illegible]		[illegible]	
[illegible]		[illegible]	
Graines jaunes [illegible]		[illegible]	
[illegible]		[illegible]	
Opium [illegible]		[illegible]	
[illegible] de [illegible]		[illegible]	
» d'Anatolie	»	[illegible]	
Cumin	»	[illegible]	
Légumes secs			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» de Panderma			
Fruits secs			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

OBSERVATIONS

[illegible]

Céréales. — [illegible] ont été nulles sur les céréales, malgré la demande vive qui continue à exister sur le marché exclusivement pour la consommation locale.

On cote les tendres Roumélie de p. 38 à 41, les durs 42-45, Ismail 48-50, et Irkas de Danube et d'Azoff 47-50. Le Stock est [illegible] considérable montant à plus de 180 m. Kilés de toute qualité et provenance. Le *maïs* continue à manquer et à être très-recherché, ainsi que l'orge [illegible].

Farines. — Les ventes de la semaine s'élèvent à peine à 12000 sacs ; toutefois les besoins de la consommation sont grands et le retour du beau temps permettra aux acheteurs de faire leurs approvisionnements. Les prix sont fermes à la hausse. Le stock est [illegible] sacs partagés comme suit : Odessa 12000, Galatz et Braïla 7500, et indigène 23500.

Coloniaux. — Les *Cafés* continuent leur marche ascendante ; une nouvelle hausse vient de se manifester, et malgré les [illegible] considérables, les vendeurs sont rares et élèvent leurs prétentions après chaque vente ; aussi ont-ils haussé jusqu'à 19 1/2 et même 20 livres pour les qualités exquises. Les *sucres* sont faibles et les transactions inanimées. Les bougies stéariques plus abondantes et les prix en baisse. Le pétrole d'Amérique est plus soutenu malgré l'abondance du stock, par suite de l'augmentation des prix à New-York.

Métaux. — Affaires presque nulles, prix faibles ; pourtant la baisse s'est arrêtée, et l'on espère plutôt à une reprise prochaine [illegible] les besoins de la consommation se fassent sentir. Les charbons de terre gardent leur bonne position ; les existences sont très restreintes et la demande vive ; on attend quelques cargaisons qui seront promptement enlevées à pleins prix.

[illegible] par les vendeurs pour faire face à des engagements pécuniaires.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE Nº 34. 25 Zilhidje 1290. JEUDI 12 FEVRIER 1874.

[illegible]-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

Pera........	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger...	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................	3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................	6 » la »
Insertions, corps du journal...........	16 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.

Smyrne dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette Nº 24; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 11 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

M. le duc Decazes continue sa politique extérieure de conciliation. Apres avoir ramené les relations de la France et de l'Italie sur un pied amical, il a voulu qu'il en fût de meme avec la Suisse.

Par une lettre, en date du 22 janvier, M. Chaudordy a porté à la connaissance du cabinet de Berne la résolution du gouvernement français de supprimer, entre les deux nations, la formalité des passeports, rétablie depuis la guerre et maintenue malgré les incessantes réclamations du gouvernement helvétique.

Cette communication faite en termes fort obligeants pour la Suisse, tant de la part du département des affaires étrangères en France que de son agent en Suisse, a produit dans ce dernier pays une satisfaction unanime.

Les élections pour le Reichstag allemand ont eu lieu en Alsace-Lorraine. Nous ne connaissons jusqu'ici que le résultat d'un scrutin, celui de Mulhouse.

M. Hæffely, du parti français, a été élu par quatre mille voix environ. Son concurrent allemand n'a pas meme reuni cinq cents suffrages.

« La succession au trône du duché de Brunswick est de nouveau l'objet des commentaires des journaux allemands » dit l'*Indépendance Belge*.

On sait que les Etats du duché ont voté une loi de régence, pour le cas d'une vacance du trône, jusqu'au règlement définitif de la succession légitime. Cette régence est éventuellement déférée au grand-duc d'Oldenbourg sous la condition d'être approuvée par l'Empereur.

D'après une version de la *Gazette de Magdebourg*, le gouvernement brunswickois aurait fait sonder à ce sujet les intentions de l'empereur Guillaume. La réponse de ce souverain aurait été négative, cette affaire étant de la compétence du pouvoir legislatif de l'empire et notamment du Conseil féderal. Elle soulevera probablement aussi des questions de droit sur lesquelles les tribunaux seront appelés à se prononcer.

Le général La Marmora a répondu — ainsi que nous l'avons dit dans un de nos précédents bulletins — aux imputations dirigées contre lui par M. de Bismarck, du haut de la tribune, et dans le *Journal officiel* prussien.

C'est l'*Opinione* qui a inséré la lettre de l'ancien président du conseil des ministres d'Italie.

Le général La Marmora reproduit *intégralement* la lettre de M. d'Usedom en date du 13 Juin 1866, que la feuille officielle prussienne l'a accusé d'avoir [illegible] déclare qu'il a déposé chez un notaire le texte original de cette lettre, et le rapport particulier du général Govone en date du 3 Juin 1866.

L'ancien ministre termine en disant que les documents dont il s'agit « n'étant pas des documents d'Etat, mais des lettres ayant un caractère privé et confidentiel, ne pouvaient pas se trouver au ministère des affaires étrangères. »

Le gouvernement espagnol vient d'adresser un *memorandum* aux puissances étrangères dans le but d'etre reconnu par elles.

Le ministere actuel etablit l'origine et le caractere de son pouvoir, puis il expose son programme et assure qu'il maintiendra la constitution de 1869, moins l'article effacé par l'abdication du roi Amédée Ier.

Il conservera dans l'organisation des pouvoirs la forme qu'il a trouvé établie. Il a recueilli la dictature exercée par le ministère antérieur. Libre du concours parlementaire, il épuisera tous les moyens pour terminer la guerre civile et dompter les passions turbulentes de la démagogie. L'opinion, délivrée de l'inquietude que produisent les rébellions et le joug des multitudes armées, pourra exprimer les suffrages de la nation representée par les Cortès.

Le gouvernement comblera le vide laissé par l'abdication royale. Il signalera dans la Constitution de l'Etat les améliorations reconnues indispensables. Il s'identifie avec la glorieuse revolution de 1868.

Tout cela ce sont des phrases et rien autre chose. Le pouvoir actuel est issu d'une violence militaire et par conséquent vicié dans son essence.

Les hommes qui se sont emparé des affaires de l'Etat sont ceux qui les ont déjà eues dans leurs mains, et qui ont conduit leur pays aux abîmes dans lesquels nous le voyons s'enfoncer de plus en plus.

Depuis que MM. Pavia, Serrano, Topete, Sagasta et consorts se sont partagé les emplois où en est l'Espagne? Plus bas qu'elle n'a jamais été. Ce qu'il y a de triste c'est de penser que le royaume de Charles-Quint s'en va lambeau par lambeau sous les coups du militarisme.

La nouvelle loi sur le service militaire obligatoire promulguée en Russie, est regardée par la presse russe comme une réforme aussi importante que l'abolition du servage.

L'*Invalide russe*, journal presque officiel, dans une série d'articles, s'attache à bien faire ressortir l'esprit dans lequel cette réforme est conçue.

L'*Invalide* commence par demontrer que ce qui vient de se passer est la consequence logique de la suppression du servage.

« Les serfs formaient jadis la majorité des contingents de l'armée, dit la feuille dont nous parlons, les propriétaires les désignaient pour le service et leur enrôlement équivalait à l'internement en Sibérie. Tous les citoyens russes étant devenus libres c'est dans ce milieu qu'il fallait désormais chercher les défenseurs du pays et limiter, par des prescriptions légales, les immunités de classe et les exemptions de faveurs qui faisaient de l'armée une institution frappée d'un discrédit moral, tout en constituant pour les communes et pour la partie laborieuse de la nation une charge exceptionnelle et excessivement préjudiciable a leurs intérets.

« Aujourd'hui le devoir de servir son pays pese également sur toutes les classes sociales de la nation; l'armée ne puisera ses éléments que dans une population libre, sans distinction de caste ni de rangs. Aujourd'hui tout citoyen, réunissant les conditions d'âge et de moralité voulues, doit ses services au pays, le recrutement, naguère si barbare qu'il ressemblait à des razzias, est réglé par la loi et atténué par des ménagements qui, tout en satisfaisant aux exigences militaires, est plus douce encore que les lois militaires des grands Etats du continent. L'abolition du rachat, l'institution du volontariat, la duree du service sont placés dans des conditions d'autant plus favorables, qu'elles admettent des atténuations et des adoucissements légitimes accordés aux interets économiques de la societe. »

Rien de plus juste que les appreciations de l'*Invalide russe*.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIÈRE. (1)

III.

On a vu par l'exposé sincere contenu dans nos precedents articles que la situation financiere est loin d'etre prospere. Ce fait est d'autant plus regrettable que l'empire possede toutes les richesses naturelles. Malheureusement on ne les a pas exploitées et cette négligence coupable n'est pas la moindre faute du regime administratif qui a créé les embarras actuels. Mines, forêts, voies de communication, tout a ete abandonné aux mains d'employes qui par incapacité ou dans un but interessé trainent les affaires en longueur au lieu de hâter leur solution. Qu'on interroge les concessionnaires de mines. Tous vous repondront que pour eux le chemin de la filiere administrative a été le chemin du Calvaire. Retards, difficultes, entraves, dépenses sterîles, rien ne manque au tableau de leurs tribulations et encore si apres six mois ou une annee de courses, de deceptions, de pertes de temps et d'argent, ils arrivaient a leur but! Mais lorsqu'ils croient y toucher, au dernier moment, une nouvelle difficulté surgit qui renverse et leurs plans et leurs esperances. Il en est de meme des forets et de toutes les autres ressources du pays dont on n'a pas su retirer jusqu'a ce jour les profits qui auraient allegé la situation financière. Le cadre restreint de cette etude ne nous permet pas d'enumerer la liste instructive des innombrables avanies infligees aux particuliers et aux societes qui ont voulu exploiter ces ressources et créer ainsi l'industrie nationale. Ces miseres sont d'ailleurs de notoriete publique. Ce qui nous interesse principalement c'est de preciser celles de ces richesses dont l'exploitation directe appartient à l'Etat et qui peuvent servir de garantie serieuse et immediate a une combinaison financiere destinee à venir dès aujourd'hui en aide au tresor.

Les richesses immediatement utilisables dans cet ordre d'idees sont les mines, les forets et les biens fonciers formant le domaine de l'Etat.

Les explorations effectuees ont demontre qu'en comparant les surfaces, aucun pays du monde n'est aussi riche en minerais que la Turquie. La Bosnie à elle seule en contient, en quantite suffisante, pour alimenter l'industrie d'un pays beaucoup plus vaste que l'empire ottoman. Son fer est égal en qualite à celui de Suede et de Styrie. On trouve en outre en Roumelie le cuivre, le mercure, le zinc, le plomb argentifere. En Anatolie, les mines de fer sont nombreuses, notamment dans les montagnes de Kutaya. Les mines d'Eleon sont bien connues. Celles de Tokat donnent en abondance du cuivre de premiere qualite. Il existe dans ces contrees de belles mines d'écume de mer. On trouve encore du cuivre dans les montagnes du haut Tigre et du haut Euphrate, du plomb à Drama, du bitume et du petrole dans les montagnes et dans les bassins du Bas-Tigre et du Bas-Euphrate, de la houille à Heraclee en quantité pour ainsi dire inépuisable, des lignites de qualite excellente dans plusieurs provinces, de nombreuses carrieres de marbre, des mines de sel gemme, des sources d'eaux minerales qui peuvent soutenir la comparaison avec les meilleures d'Europe.

Les forets sont nombreuses et belles, principalement dans le nord-ouest de la Roumelie. Bien que l'on n'ait pas su prevenir et empecher les déboisements, l'empire possede encore des richesses forestieres considerables.

Le domaine de l'Etat comprend des territoires immenses et fertiles qui pourraient etre agrandis encore par la recherche des terres que la negligence de l'administration a permis aux particuliers d'en detourner.

Ces richesses formeront, des qu'elles seront exploitees, le solide point d'appui de la prosperite de l'Etat et des particuliers. Mais, en ce moment meme, telles qu'elles existent, elles fournissent, et c'est la ce qui nous interesse, soit collectivement, soit partiellement, une excellente garantie aux capitalistes dont le concours sera utile pour la reussite de la combinaison financiere qui sera exposee dans un prochain article. (*A suivre*).

(1) Voir le numéro du 9 février

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

PARIS, le 31 janvier 1874.

La discussion des nouveaux impôts durera [illegible] Sague [illegible] que possible [illegible] délibération; on va meme jusqu'a dire qu'il a [illegible] l'intention de faire une question de portefeuille de tout échec qu'on ferait éprouver aux combinaisons financières qu'il a mises en avant. J'ai peine à admettre que l'honorable [illegible] soit réduit [illegible] comminatoire. [illegible] Les jours s'ecoulent et chacun d'eux enlève au Trésor une fraction de recette. Si l'attente se prolongeait, on arriverait à un veritable déficit. Au surplus, dans l'etat actuel des choses, il semble que personne ne soit interessé à prolonger le débat, au risque de compromettre l'équilibre budgetaire si péniblement obtenu.

[illegible] se est en effet produit en 1873 [illegible] 1872. [illegible] mandés par le Trésor avec plus de vigilance et [illegible] methode de perception [illegible] recente, la plupart [illegible] M. Pouyer-Quertier [illegible] importante sur 1872.

[illegible] à M. de Francliéu [illegible] de leur projet d'interpellation relatif à [illegible] de sérénité avec laquelle [illegible] commenter, dans nos cercles [illegible], l'interpellation de M. Gambetta, [illegible] circulaire [illegible] et conséquemment la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon [illegible] d'abord été inquiet, dans les régions gouvernementales, et puis l'on s'est rassuré. On [illegible] que mille raisons s'opposaient en ce [illegible] tent entre le ministère et l'extrême droite [illegible] se développer. Une feuille ministérielle a dit la chose en deux mots: « Toucher au septennat, [illegible] comprenez, dans le groupe des partisans de la légitimité pure, pas plus que dans celui des [illegible] constitutionnels, on se soucie médiocrement de courir les chances d'une crise qui aurait pour lendemain de nouvelles élections. Il faut laisser au ministère le temps de se reconnaître au milieu des projets parlementaires [illegible] électoral, à la [illegible] de Chambre et de pourvoir en même temps [illegible] administration. [illegible] comme à une necessité, aucun des groupes de la droite, meme celui de l'appel au peuple n'ayant rien à gagner à un changement de gouvernement qui serait, en quelque sorte, l'avant scène de la dissolution.

L'incident qui s'est produit avant-hier au conseil municipal de Paris, c'est-à-dire la proposition faite par M. Métivier de distribuer 41,000 fr aux familles des transportés de la Commune suivie de la démission de M. Vautrain, a produit un si déplorable effet que toutes les feuilles radicales s'efforcent aujourd'hui d'en atténuer la portée. Ils s'attachent à représenter M. Métivier non comme un homme politique mais uniquement comme un conseiller municipal brûlé par le feu de la charité. Quant à M. Vautrain ils prétendent qu'il a manqué complétement de sang-froid ainsi d'ailleurs que le préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval. Quant à la démission de M. Vautrain, — donnée pour ce motif que la majorité avait consenti contrairement à l'opinion de son président, à discuter la proposition Métivier, — on pense généralement ou qu'elle sera retirée, ou que, si elle est maintenue, M. Vautrain consentira à se laisser porter de nouveau à la présidence.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Nousret pacha, ci-devant mouavin de la commission des Emigrés, est nommé membre du Conseil d'Etat.

Hier, M. d'Eichmann, ministre d'Allemagne, a eu une longue entrevue avec le Grand-Vézir, dans le conak de Son Altesse.

Ce n'est qu'à 8 heures à la turque que le grand-vézir s'est rendu à la Sublime Porte où il a présidé le conseil des ministres.

Nous apprenons avec plaisir que S. M. le Schah reconnaissant les services et les efforts déployés par son représentant à Constantinople, dans la conclusion du traité turco-persan, vient de lui accorder le titre de *Muïn-el-Mulk* qui correspond à celui de *muchir*.

C'est le telegraphe qui a transmis à S. Exc. Mirza-Mohsin Khan la nouvelle de cette faveur.

Serkis effendi, ministre de Turquie à Rome, ayant obtenu un congé de son gouvernement est attendu prochainement à Constantinople.

Sur la proposition du patriarche œcuménique, le gouvernement impérial vient de conférer les insignes de l'Ordre du Medjidié, 2me classe, au métropolitain d'Arta, Mgr Serafin. Cette distinction est accordée au prélat en récompense des services qu'il a rendus pendant la vacance du trône œcuménique, en qualité de vicaire patriarcal.

En présence des difficultés toujours renaissantes qui ont empêché jusqu'ici le gouvernement impérial de donner à la question arméno-catholique une solution equitable, la Sublime Porte a décidé, afin de dégager sa propre responsabilité, de soumettre l'affaire à une commission mixte, composée de délégués de toutes les communautés chrétiennes de l'Empire.

Lundi dernier, cette commission a tenu sa première séance à laquelle assistaient Son Altesse le Grand-Vézir, Raschid Pacha et Safvet Pacha. Les deux partis qui divisent la communauté arméno-catholique n'étaient pas représentés au sein de cette commission. Photiadès bey, pour la communauté grecque, Artin effendi Dadian, pour la communauté armenienne, Elias effendi Vékil et Tetalloh effendi, pour la communauté Melkite, Ibrahim effendi Reram pour la communauté Maronite, Othon bey Vartaliti pour la communauté latine, Gavril effendi pour la communauté Bulgare, ont pris tour à tour la parole en exposant leur manière de voir à l'égard de cette question.

Après une séance de plus de deux heures, la commission s'est ajournée. Une grande majorité s'est révélée, paraît-il, en faveur d'un des partis.

M. d'Eichmann, ministre d'Allemagne, qui avait inauguré la semaine dernière la série de ses réceptions d'hiver a donné avant-hier mardi, sa seconde soirée.

L'exiguité des salons de la Légation impériale ne permettant à M. d'Eichmann d'adresser, chaque fois, qu'un nombre assez restreint d'invitations il s'est décidé à recevoir par series. Il en resulte pour les invites une intimité plus grande qui ne manque pas de charme.

La soirée de mardi a ete delicieuse. Presque tout le corps diplomatique s'y était donné rendez vous, ainsi que quelques notabilites de Péra.

Les salons arrangés avec beaucoup de goût etaient étincelants de lumière.

Mme d'Eichmann a fait les honneurs de la soirée avec l'esprit et la grâce qui la caractérisent.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

X. (suite).

— Mais alors, comment avez-vous pu lui expliquer votre presence dans son palais, car c'est chez elle qu'elle vous a rencontre, sans doute?

Champagne raconta alors à Salomon comment Regina l'avait pris pour un domestique envoyé au palais par le duc pour porter des provisions a sa nièce, et comment lui, Champagne, malgré les mauvais procedés de Salomon, avait eu la bonte de laisser la princesse dans l'erreur. Mais au moment où le custode remerciait chaudement le vieillard en le felicitant de la finesse et de l'habileté qu'il avait montrees, — flatteries auxquelles le vieux Champagne se laissait facilement prendre, — un soupçon traversa l'esprit de Champagne.

— Si la princesse allait croire que je suis à votre service? s'ecria t il tout à coup en s'arrêtant sur le marche du Rialto.

— Qu'importe? pourvu qu'elle ne sache pas la verité?

— A votre service! [illegible] Champagne avec un beau mouvement d'indignation: si la princesse croyait cela, monsieur, je serais un homme deshonoré.

Que l'on se souvienne des scrupules de Champagne à l'endroit des [illegible] et l'on comprendra l'émotion du vieillard. Cependant Salomon finit par le calmer, non sans peine, et tous deux arrivèrent au palais San Gennaro sans incident nouveau.

Ils entrèrent dans la galerie au moment où Jacques, presque aux pieds de Regina, lui baisait [illegible] la main. Si l'étonnement de Salomon en apprenant le quiproquo qui le sauvait momentanément avait été grand, sa stupéfaction ne fut pas moindre en trouvant son locataire insolvable qui se livrait à de pareilles familiarités avec la princesse Regina. Le custode s'arrêta a l'entrée de la galerie, immobile et muet, debout et cloué au [illegible] une carpe. Ni Jacques ni Regina ne s'étaient aperçus de son entrée, pas plus que de celle de Champagne; ils avaient bien autre chose à penser, ma foi! Tous deux, en ce moment, étaient separés du monde extérieur par une sorte de muraille de la Chine qui les empêchait de voir et d'entendre ce qui se passait autour d'eux.

Salomon, très-mal à son aise, ne savait comment annoncer sa presence. Il toussa plusieurs fois sans que Regina prît garde a lui. Enfin, la princesse tourna la tête, et apercevant le juif qui la regardait d'un œil effaré:

— Ah! c'est vous, monsieur Salomon? lui dit-elle.

— Oui, signora, oui, c'est moi. [illegible] Champagne m'a dit que vous [illegible] fait la grâce de me mander pres de vous, et je m'empresse de me rendre a votre appel.

— Moi! dit Regina, qui ne se souvenait plus du premier mot de la commission dont elle avait chargé Champagne.

— Votre Seigneurie ne m'a pas fait appeler? dit Salomon en exécutant un mouvement de retraite. Je le [illegible] Champagne. Que peut avoir à me dire madame la princesse?

Champagne n'etait pas moins surpris que Salomon de la posture dans laquelle il venait de surprendre son [illegible] princesse. Il regardait tour a tour Jacques, Salomon et Regina, pour tâcher de deviner le mot de l'enigme. Quant a Salomon, qui ne desirait rien tant que de s'eloigner afin de fuir une explication qu'il croyait devoir etre dangereuse pour lui, il se hâta de dire à Regina:

— Votre Excellence n'a plus besoin de moi?

— [illegible] fait, dit la princesse, attendez [illegible]

— A vos ordres, signora.

— Mes gants, mon eventail, dit Regina.

Pendant que Jacques courait au divan, heureux de manier un instant cette peau souple et parfumee qui avait emprisonné pendant toute la matinee les plus mignonnes mains qu'il y eût en Italie

— A propos, monsieur Salomon, dit Regina.

— Signora?

— Vous vous êtes donc permis de louer mon palais, malgre la defense formelle que [illegible]?

— Aïe! nous y voilà, pensa Salomon, qui ne voyait pas l'expression enjouée des traits de Regina sous son rebozzo.

— Eh bien, me repondrez-vous? avez-vous, oui ou non, loué mon palais sans mon aveu?

— Oui, princesse, oui, j'avais cru, dans l'interêt de l'immeuble... pour préserver les murs de l'humidite... oh! pas pour autre chose, signora, j'avais pensé...

— Eh bien, qu'aviez-vous pensé?

— Allons, je suis perdu! se dit le pauvre Salomon, qui, un moment, s'était cru hors d'affaire. Mon Dieu signora, dit-il tout haut de la voix la plus humble, j'ai méconnu les ordres que j'avais reçus de vous, je confesse mes torts.

— Mais non, mon cher Salomon, vous n'avez eu aucun tort, vous avez, au contraire, tres-bien fait, dit Regina.

— Plaît-il, signora? dit Salomon [illegible]

— [illegible] Regina, qu'il n'y a [illegible] au contraire, ajouta-t-elle en prenant son eventail et ses gants que lui tendait Jacques.

Salomon ne comprenait plus du tout, mais il etait trop heureux d'avoir echappé a l'algarade qu'il attendait pour demander une explication. Il se contenta de saluer sans repondre.

— Pour vous prouver combien je suis contente de vos services, monsieur Salomon, ajouta Regina, jusqu'a nouvel ordre, vous me servirez de sigisbé. Et pour commencer, faites-moi avancer une gondole et conduisez-moi à l'hôtel Danieli, où il est grand temps que j'aille rejoindre mon tuteur.

Salomon n'eut pas plus tôt reçu cet ordre, que, tout rayonnant, fier comme un huissier de palais qui annonce : « Le roi! messieurs. » il se precipita vers la rampe de l'escalier, qu'il descendit en trois bonds. Arrivé à la porte d'eau, il cria d'une voix de stentor à des gondoliers qui, en ce moment, stationnaient sur le Grand-Canal en face du palais [illegible]

— Barcaroli! avancez une gondole, deux rameurs, pour madame la princesse.

Salomon était dans la galerie du rez-de-chaussée, se demenant comme la mouche du coche, et Champagne, qui se souvenait de sa jeunesse, en regardant du coin de l'œil Jacques et Regina, avait pris un plumeau oublié sur un meuble, et, tout en epoussetant les tableaux, avait exécuté une savante retraite dans la chambre à coucher de son maître. Jacques et Regina s'étaient donc retrouvés seuls en face l'un de l'autre.

Jacques avait baisé la main de Regina; il avait remarqué une bague d'airain de forme bizarre, et à moitie rongee par la rouille, que la jeune fille portait à l'annulaire de la main gauche. Depuis lors, ses yeux n'avaient pas quitté ce singulier bijou. Regina s'aperçut de la persistance du regard du jeune homme; et, afin de détacher cette [illegible] intime dont le fil s'était [illegible]

— [illegible] demandez, [illegible], ce qu'un bijou aussi laid peut bien faire à mon doigt? Je vais vous le dire, il me fait libre.

— Il y a là, continua-t-elle en montrant une petite pierre noire sertie dans le chaton de la bague, il y a là un poison foudroyant, dont le secret, depuis trois siècles, c'est conservé dans ma famille.

— Et vous pretendez que c'est [illegible] qui assure votre liberté? C'est un peu bien [illegible]

— N'est-on pas toujours libre, quand on [illegible]

— [illegible]

— [illegible] jusqu'au jour où je mettrai [illegible] Ce jour là, comme les doges de ma patrie jetaient leur anneau du haut du Bucentaure dans l'Adriatique pour épouser la mer, je jetterai ma pauvre bague [illegible] eaux du Grand Canal; [illegible] l'échanger contre un anneau de fiançailles, ajouta-t-elle en tendant sa main à Jacques par un mouvement plein [illegible]

— Nos fiançailles! s'écria Jacques en serrant cette royale main avec une indicible émotion, nos fiançailles! Ah! signora, dites-moi bien que tout cela n'est pas un rêve.

— Pourquoi pas un cauchemar? dit Regina en lui riant au nez.

— Oh! ne raillez pas, dit Jacques d'une voix suppliante, vous voyez bien que c'est impossible. Moi, pauvre artiste, qui ce matin encore avait le cœur plein d'un morne desespoir, vous m'avez transformé, comme le faisaient dans les contes de notre enfance, les bonnes fees qui changeaient le petit pâtre en puissant prince en le touchant du bout de leur baguette magique.

— C'est cela, une fee. Gageons que je suis la fee Carabosse.

— Ah! vous raillez, vous raillez toujours, dit Jacques decouragé. Dites, signora, qui croira jamais qu'une princesse, mieux que cela, une adorable jeune fille, devant laquelle les plus beaux noms de l'Europe ont en vain incliné leur blason en briguant l'honneur de son alliance, consentirait à allier sa vie glorieuse et brillante à une vie misérable et ignorée! Oh! non, je savais bien, c'était un rêve!

— Eh bien, oui, dit Regina, c'était un rêve; mais ajouta-t-elle en le menaçant de son eventail, je vous defends de vous éveiller.

— Ah! signora, dit Jacques en joignant les mains, et regardant la princesse avec un profond attendrissement, que le bon Dieu est bon! et comme vous êtes belle!

— Allons, dit Regina en secouant la tête pour chasser l'émotion qui commençait à la gagner, comme un oiseau secoue ses plumes après une pluie d'orage, allons, il est temps de nous quitter. N'oubliez pas que vous avez, ce soir, une visite à faire a l'hôtel Danieli.

— Vous ne restez pas au palais?

— Voilà une naïvete, monsieur le peintre, dit Regina en riant de son rire frais et jeune. Ne voulez-vous pas que nous l'habitions ensemble?

— Signora, c'est moi qui vais vous ceder la place. Je ne souffrirai pas qu'à Venise, la princesse Regina di San Gennaro loge ailleurs que dans le palais de ses peres.

— Et qui donc commande ici si ce n'est moi? dit Regina avec cette mutinerie qui la rendait si séduisante. Soyez donc raisonnable, ajouta-t-elle d'une voix câline en se rapprochant de Jacques. Ce palais est inhabitable. C'est entendu, n'est-ce pas? Je vais à l'hôtel Danieli. Laissez-moi preparer mon oncle à recevoir votre visite. Vous viendrez lui demander... ce que je vous ai accordé, dit-elle encore avec son inflexion de voix la plus douce et d'un ton si bas que ce fut à peine si Jacques l'entendit.

(*A suivre*.)

Voir le numero du 10 fevrier

[illegible] pour chacun une phrase et [illegible] ravissants. En un mot elle a tout animé autour d'elle et on peut dire qu'elle a été la reine de la fête.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que M. d'Eichmann a été d'une courtoisie remarquable.

Disons en terminant, que la soirée de mardi ne s'est pas terminée sans qu'on ait dansé, assez tard dans la nuit.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, M. l'ambassadeur de France donnera lundi prochain 16 février, un grand bal au palais de l'ambassade.

Les cartes d'invitation ont déjà été envoyées à leurs destinataires.

C'est l'installation défectueuse du gazomètre de Yedi-Coulé qui a été cause du retard apporté à l'éclairage au gaz des rues de Stamboul.

La préfecture a, dit-on, protesté contre l'entrepreneur des travaux de l'usine, les appareils fournis par celui-ci présenteraient des vices de construction très-sérieux et auxquels il serait difficile de remédier.

On se loue beaucoup de la manière dont le mutessarif de Péra fait exécuter l'arrêté de la préfecture de la ville, relativement au prix du charbon et du bois de chauffage. On nous signale particulièrement l'activité et la sollicitude de deux officiers de police de Péra, le binbachi Hadji Mehmed effendi et le col-agassi Suleïman bey, qui, chargés de surveiller la vente du charbon, déploient un grand zèle pour contraindre les marchands récalcitrants à observer les décisions de l'autorité. Quant aux commerçants, qui comptaient sur la continuation de l'hiver pour faire de bonnes affaires, on comprend qu'ils sont fort désappointés en présence des mesures que la préfecture a prises à leur égard.

Nous n'avons plus besoin d'attirer l'attention sur les fêtes de nuit qui sont offertes au public, chaque semaine, par les propriétaires de l'*Hôtel du Luxembourg*. Ces bals ont décidément la vogue.

Le 7me bal aura lieu samedi prochain 14 janvier.

A la suite de la tempête de lundi, les communications télégraphiques de notre ville avec l'étranger ont été de nouveau interrompues. Les lignes ne fonctionnent pas depuis deux jours.

Le *Bosna* annonce que la commission instituée à Serajevo pour réunir les fonds nécessaires à l'établissement, dans cette ville, d'une fabrique de drap ordinaire (*abha*) destiné à l'habillement des soldats de cette province, a réuni jusqu'à présent la somme de P. 415,983.

D'après le même journal, il se produisait depuis quelque temps de légères secousses de tremblement de terre dans la ville de Techné. Le 26 du mois passé les habitants de cette ville ont été fort effrayés en attendant des détonations souterraines accompagnées d'une vive lueur qui sortait des entrailles de la terre. Heureusement qu'il ne s'est produit aucune explosion, et depuis lors les secousses souterraines ne se sont plus renouvelées.

Des lettres de Gallipoli mentionnent les plaintes de la population musulmane et chrétienne de cette ville au sujet du Cadi Rachid bey. La conduite de ce fonctionnaire ne semble pas en effet exempte de reproches, et il ne paraît pas qu'il montre une parfaite intégrité de l'exercice de ses fonctions. De plus on lui reproche de ne pas admettre le témoignage des chrétiens dans les affaires mixtes et l'on se plaint de ses procédés violents et le plus souvent arbitraires.

Il y a quelque temps, les notables musulmans et chrétiens de Gallipoli ont adressé à ce sujet des plaintes à S. A. le Cheix-ul-Islam et lui ont demandé le changement de ce Cadi; mais cette démarche étant restée sans résultat, un député de la population de Gallipoli est arrivé depuis quelques jours à Constantinople pour poursuivre cette affaire et pour obtenir la destitution de ce fonctionnaire répréhensible.

[illegible] gation dans ces parages. Un violent vent du nord accompagné de neige s'est élevé le 2 courant, et s'est bientôt changé en ouragan. Quatre petits bateaux caboteurs ainsi qu'un schooner en chargement dans le port, ont été jetés à la côte. C'est avec les plus grandes difficultés qu'on est parvenu à sauver les équipages de ces bâtiments et à retirer de l'eau les naufragés qui avaient pris un bain glacé dans la mer.

[illegible] *Francisca*, char[illegible] de la mer [illegible] surpris par la tempête [illegible] où il s'est [illegible] ont pu [illegible] que le capitaine [illegible].

D'après les informations du *Thrace*, la réponse du Saint-Synode de Russie à l'encyclique du Patriarche œcuménique, Mgr. Joakim, est arrivée la semaine dernière au Patriarcat. Le saint-Synode russe s'est borné à adresser à Sa Sainteté ses félicitations à l'occasion de son élévation au trône œcuménique et il a évité de faire la moindre allusion à la proclamation du schisme lancée par le grand Synode de Constantinople. On sait que l'Église autocéphale de Russie n'a pas adhéré jusqu'ici à cette décision synodique et que la réponse du Synode russe à ce sujet n'est pas encore parvenue au patriarcat.

Le même journal nous apprend que les revenus semestriels des immeubles de Bessarabie, appartenant à l'école nationale du Phanar, ont été expédiés à l'Ambassade Russe de Constantinople et que prochainement ils seront versés dans la caisse de cet établissement. Ces immeubles ont été loués l'année dernière, par l'intermédiaire du gouvernement russe, pour une durée de 5 ans, à raison de 5000 roubles par an. C'est donc à la somme de 2500 roubles que s'élève le loyer de ces propriétés pendant un [illegible].

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du N° 31 (31 janvier 1874.)

D'OMALIUS D'HOLLOY: Le transformisme.—GLUGE: L'enseignement de la biologie dans les écoles.—J. THOULET: Le territoire du Montana et le parc national des Etats-Unis.—Les étoiles filantes.—Variétés.—Bulletin des Sociétés savants.—Chronique scientifique.

(On s'abonne aux bureaux du journal, 17, rue de l'école de médecine, à Paris.)

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE

Du 12 Février, 1874

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
H. à la turque à midi moyen	[illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	763 [illegible]
Thermomètre	nég 3.0
Minima	nég 3.2
Hauteur de la veille	[illegible]
Direction et force du vent NO	violent

[illegible] PÉRA

[illegible]

7 Watechiolo Abari M. K. Mabala [illegible] Tatavola Espisia [illegible]

3 Savion Miran Eginitiu Papaleonu [illegible]

[illegible]

[illegible] Lambrinos Scampaki [illegible]

Pos tor [illegible]

Kiria pepa, rue saint benedicte No 27 Belilzi [illegible]

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Adana, 8/20 janvier 1874.

Par le dernier vapeur français nous avons vu arriver deux ingénieurs des mines, envoyés ici par le [illegible]

La fabrique de [illegible] de coton, [illegible] de tous [illegible] eur de la fabrique de [illegible]. Les premiers prix se [illegible] piastres et *quinze* paras l'ocque. Grâce à [illegible] adjudication, on [illegible] vingt [illegible] paras par ocque. Ainsi le dernier prix offert aujourd'hui se trouve réduit à neuf piastres [illegible] nira dans ces conditions, et elle laissera encore de beaux bénéfices aux négociants qui se chargeront de fournir cette marchandise.

L'année passée, une quantité de cent mille ocques de coton d'Adana a été fournie à la même fabrique et dans les mêmes conditions de livraison, [illegible] de huit piastres [illegible]. Il est seulement à [illegible] que le dépôt de l'année passée était très abondant [illegible] que la marchandise ne [illegible] peu de demandes d'Europe [illegible]. L'achat de *mille cinq* [illegible] produire une [illegible] actuels du marché de [illegible] jourd'hui sont de 27 à [illegible] ballages, les nolis, et [illegible] gociant qui fournirait [illegible]

[illegible] du vilayet et de la commission chargée de la surveillance de cette construction, on a posé une grande caisse qui servira de fondement à la cinquième pile du pont. On ne commencera la construction du pont de Kurkum que quand celui de Tchiakit sera complètement achevé.

Le temps est beau, ici, depuis quelques jours, mais il paraît que dans l'intérieur il fait très mauvais. La poste de terre arrive ordinairement avec [illegible] idée de l'état des chemins de l'intérieur de l'Anatolie. Nos communications télégraphiques avec Constantinople, voie de Konia, sont interrompues depuis longtemps. C'est par la voie de Yosgat et Alep que nous recevons nos dépêches.

PRESSE ETRANGERE.

La prise du Kraton.

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

Voici le texte de la dépêche télégraphique datée d'Atchin, le 24 janvier et expédiée le 26 de Penang, par laquelle le général Van Swieten annonce à son gouvernement la prise du Kraton:

« Le Kraton est à nous.

» Par suite d'un mouvement général opéré hier et aujourd'hui le Kraton a été entièrement cerné. Les communications avec le dehors ont été coupées.

» La forteresse n'était donc plus défendable. Pendant que nous continuions aujourd'hui le mouvement tournant à l'est du Kraton, la forteresse a été attaquée à l'ouest par le 14e bataillon, qui l'a trouvée abandonnée.

» La nature du terrain est telle qu'une attaque de vive force aurait été certainement repoussée et que, sans cette manœuvre réussie on n'aurait pu emporter les fortifications. L'ennemi ayant perdu ses communications avec le dehors, le résultat devait être définitif.

» Bien que nos pertes soient insignifiantes, cependant le chiffre n'en est pas encore exactement connu.

» Nous félicitons le Roi et la patrie de [illegible]. »

Le fusil Mauser.

On lit dans le *Soir*:

On apprend que les nouveaux fusils du modèle Mauser vont être distribués, ces jours-ci, à la garnison de Berlin, mais provisoirement en nombre correspondant seulement au pied de paix des bataillons, et il en sera de même dans ceux des corps d'armée désignés pour participer à ces répartitions.

Dans ces fusils, à l'ancienne baïonnette se trouve substitué un sabre-baïonnette. Rien ne se sait encore sur l'époque de la mise en service des nouveaux fusils. Mais on a appris récemment encore, de très bonne part, que deux millions de ces nouvelles armes doivent être livrées toutes prêtes jusqu'à la fin 1875, et qu'à ce moment à peu près on fixera le total de l'approvisionnement pour l'armée sur le pied de guerre en y comprenant la quotité devant rester disponible. Lorsque cet approvisionnement sera complété, de toutes les armées du monde, l'allemande sera apparemment la mieux fournie en fusils; car il faut considérer que les fusils à aiguille du modèle de 1862 et les fusils des régiments de « fusiliers » de 1860 ont été transformés en très bonnes armes de guerre, et que la même opération va être pratiquée avec le demi-million de chassepots pris à la dernière guerre. Ce n'est pas tout encore: les arsenaux et dépôts contiennent de nombreux fusils à aiguille de l'ancien modèle datant de 1842.

Jusqu'au terme susdit de fin 1875 au plus tard, d'après les derniers renseignements, l'artillerie de campagne allemande doit avoir achevé également son nouvel armement. Les commandes nécessaires pour fabriquer les pièces de petit calibre sont faites; celles pour la construction des grosses vont se donner apparemment dans un avenir très prochain, quoique, d'un autre côté, on fasse valoir l'absence, à cette heure encore, d'une décision définitive sur le calibre à adopter pour ces grosses pièces. Il est donc à présumer qu'au 1er janvier 1876 pareillement l'armement de l'artillerie allemande se trouvera dans des conditions analogues à celui de l'infanterie, et que, par conséquent, il n'y aura pas de difficulté, sous le rapport de l'armement ainsi que de l'équipement, à mettre sur pied une armée de plus de deux millions de combattants.

Nous possédons aussi quelques informations sur l'équipement des hommes, qu'on veut s'attacher à améliorer. C'est le sac qui, d'abord, a attiré l'attention; et on prétend en diminuer le poids en réduisant le nombre d'objets d'ordonnance y contenus, sans cependant modifier la manière des hommes de le porter. A ce sujet, deux questions ont été adressées aux chefs de corps pour demander leur avis motivé. En second lieu, on prétend donner aux fantassins et artilleurs une meilleure chaussure; c'est là un objet sur l'ordre du jour de délibérations.

Bien que toutes les grandes armées, à peu près, aient subi, pendant les derniers dix ans, des changements presque complets de leur uniforme et équipement, l'armée prussienne, devenue l'armée allemande, est restée, sous ce rapport, stationnaire telle qu'elle l'était en 1859, et il n'y a même pas apparence pour le moment,—ainsi que nous l'avons déjà dit dans des articles précédents,—que des modifications radicales soient projetées.

Recensement du bétail en Prusse

Les journaux allemands publient les résultats du recensement opéré, le 10 janvier 1873, sur le bétail dans le royaume de Prusse, résultats connus seulement depuis peu.

En Prusse, il existe 2,970,496 familles ou particuliers possédant du bétail. Ce bétail se compose de 2,278,724 chevaux, dont 1,948,417 âgés de plus de 3 ans, par conséquent en toute activité de service; 934 mulets, 8,774 ânes; 8,612,150 têtes de bétail dont 5,057,440 vaches âgées de plus de 2 ans; 19,624,758 moutons; 4,278,531 porcs; 1,477,335 chèvres; 1,453,764 ruches d'abeilles.

Dans la province rhénane, le nombre des propriétaires de bétail était de 399,163. Celui des chevaux de 141,062, dont 131,354 au-dessus de 3 ans; celui des têtes de bétail, de 982,631.

En 1872, il a été produit en Prusse 5,306 livres de cocons de soie.

Les chevaux de selle et de voitures de maître étaient, en Prusse, au nombre de 68,429, dont 2,285 pour la ville de Berlin. Dans cette même ville, on comptait en tous 26,984 chevaux au-dessus de 3 ans. Le chiffre du bétail y était au contraire, on le conçoit, en diminution; il n'était plus que de 2,879 têtes.

C'est la province de Prusse qui possède le plus grand nombre de chevaux: 541,510, dont 429,710 âgés de plus de 3 ans. En seconde ligne vient la province de Silésie 264,449.

Pour le bétail, c'est en Silésie que la proportion est la plus forte: 1,531,431 têtes de bétail. Immédiatement après vient la province de Prusse: 1,216,052.

C'est en Prusse et en Poméranie que l'élève de la race ovine est cultivée avec le plus de succès. Dans toute l'étendue de la Prusse, il existe 8,160,189 moutons à laine fine, le nombre des moutons à manger, race perfectionnée, n'étant que de 1,927,919. Dans le Hanovre, la proportion entre les deux catégories était à peu près la même. Dans le Schleswig-Holstein, au contraire, il n'y avait que 14,216 moutons à laine fine, et 89,166 moutons élevés pour la boucherie. La même proportion existait dans la province de Westphalie.

(Journal Officiel).

L'agriculture en Californie.

Le *Journal officiel* a signalé plusieurs fois le développement rapide de l'agriculture en Californie, où elle est déjà la source de richesses considérables et fournit au commerce d'exportation plusieurs de ses articles les plus importants. Une correspondance, adressée des Etats-Unis à l'*Economiste français*, évalue à 20 millions de dollars la valeur des céréales sorties des ports californiens du mois d'octobre 1872 au même mois de l'année 1873. Ce journal ajoute que, les pluies étant fort irrégulières en ce climat, un bon système d'irrigation est devenu l'objet des préoccupations publiques.

On se rappelle ce qui s'est fait dans l'Inde britannique et on songe à suivre cet exemple. On arriverait de la sorte à arroser les vallées du Sacramento et du San Joaquin, qui sont très-fertiles, mais trop asséchées. A elles deux, elles forment une surface arable de 25,000 milles carrés, soit 15,000,000 d'acres de terres productives, dont la majeure partie se trouve dans la vallée du San Joaquin, laquelle, dans les bonnes années, ne livre pas moins de 300,000 tonnes de froment. Les deux tiers de cette vallée sont susceptibles d'irrigation, et il s'est formé une compagnie dans ce but. Le canal qu'elle veut entreprendre irriguera 300,000 acres de bonne terre. Il doit avoir en tout une longueur de 160 milles, et sa dépense totale est évaluée à 2,000,000 de dollars. Il est commencé, et les propriétaires ou fermiers des terrains qu'il traverse parlent d'une plus-value estimée de 2 dollars 50 cents à 3 dollar par acre.

Un document officiel établit qu'en 1872 il y avait en Californie 23,515 tènements ruraux de 500 acres chaque; 4,659 allant de 500 à 10,000 acres, et 122 de 20,000 acres ou au-dessus. La vigne est cultivée et la dernière récolte de vin a été de 5,000,000 de gallons; mais l'on ne croit pas que la récolte de l'année courante dépasse 3,000,000 de gallons, à cause des froids qui, pendant le printemps, ont sévi d'une façon inaccoutumée. Le tabac a été introduit, et 350 acres couverts de cette plante ont donné un produit 1,000,000 de livres.

En somme, dit l'*Economiste*, l'agriculture californienne est dans une situation prospère et progressive. Les hommes compétents regrettent toutefois qu'on y pratique encore un système [illegible] tes d'années [illegible] l'énorme tort d'épuiser la productivité même du sol, au lieu de recourir à la méthode beaucoup plus rationnelle et plus féconde des assolements alternés.

Les Etats de Jersey.

La session annuelle de l'assemblée de l'île de Jersey s'est ouverte vendredi dernier sous la présidence du bailli, M. Hammond.

La chambre se compose de 51 membres et comprend le président, les recteurs des douze paroisses (membres à vie), les 12 juges (aussi membres à vie), les 12 constables (ou maires qui occupent leurs sièges tant que durent leurs fonctions) et 14 députés (3 pour la paroisse de Saint-Helier et un pour chacune des autres paroisses); ces députés sont nommés pour trois ans. La politique reste tout à fait étrangère aux débats de cette assemblée. L'ouverture de la session se fait sans aucune formalité. Le lieutenant-gouverneur de l'île, qui occupe un siège, n'y paraît jamais que quand il a quelque affaire urgente à y présenter. Il n'y a aucun discours d'ouverture. Les membres prennent place et s'occupent immédiatement des affaires comme s'il n'y avait eu aucune interruption dans leurs séances.

Le général La Marmora.

Nous avons publié hier la lettre du général La Marmora, en réponse aux attaques de M. de Bismarck; nous publions aujourd'hui les pièces qu'il a déposées chez un notaire.

A cet égard la *Correspondance Franco-Italienne* s'exprime ainsi:

« Le dépôt des pièces dont il est question dans la lettre ci-dessus a été fait le 28 janvier par le commandeur Carlo Buoncompagni en présence des députés Léopoldo Galeotti et Giacomo Dina en l'étude de M. Fratocchi, nous avons pu les compulser.

« Le rapport particulier du général Govone tient huit pages et demie du papier désigné sous le nom de *papier-ministre* est ainsi conçu (nous traduisons littéralement):

Berlin, 3 juin 1866.

« Excellence,

« Ayant demandé au comte de Bismarck une audience de congé avant de repartir pour l'Italie, le président du conseil m'a reçu hier soir à 9 heures dans le jardin du ministère d'Etat et m'a entretenu jusqu'à 10 heures. J'ai annoncé à Son Excellence l'arrivée imminente du colonel Avet, officier très-distingué de l'armée italienne, destiné par le roi à accompagner l'armée prussienne en cas de guerre.

« J'ai ajouté que les événements se faisant tous les jours plus graves, j'ai dû renoncer à attendre pour présenter moi-même cet officier supérieur. Le comte Bismarck m'a répondu [illegible] feu aux poudres, la Prusse et l'Italie? Je demandai au président du conseil [illegible] la réponse faite par l'Autriche à la proposition du congrès et si le gouvernement prussien avait pris quelques nouvelles délibérations à la suite d'une pareille réponse, relativement à sa participation à la conférence, et si lui, comte de Bismarck, renonçait à se rendre à Paris.

« Le président du Conseil m'a répondu: « Je crois » savoir exactement la réponse autrichienne, elle » exclut toute négociation de nature à changer » *l'état de puissance* des parties; donc, si l'on ne » peut traiter de la cession de la Vénétie et l'on ne » peut traiter de la cession des duchés de l'Elbe, la » conférence reste inutile. Nous attendons, d'ailleurs, pour demain de connaître officiellement le » texte autrichien pour décider. [illegible] » la France en face de cette réponse, [illegible] » l'emprunt forcé dans la Vénétie, en face du dernier acte de l'Autriche qui défère la question des » duchés à la Diète et viole le traité de Gastein, » reconnaîtra le dessein arrêté de l'Autriche de se » refuser à tout accommodement et ne cherchera » pas à prolonger plus longtemps des négociations » inutiles et préjudiciables pour nous. Cette conduite de la France nous serait une preuve de sa » loyauté envers nous, si elle agissait autrement » elle nous donnerait des soupçons sur ses intentions. Pour une seule chose [illegible] » rendre à Paris. J'aurais désiré [illegible] » l'empereur afin de connaître [illegible] qu'il désire de nous pour la France. »

Je demandai [illegible] du Rhin [illegible] qu'une partie du pays [illegible] la France [illegible] quelque manière réussir. Le comte de Bismarck répondit: « aucune; les agents » français eux-mêmes qui ont parcouru le pays » pour connaître les dispositions des populations » rapportent tous qu'aucune votation, qui ne fut » pas fictive, ne pourrait réussir. Personne n'aime son propre gouvernement et la dynastie « régnante sur son territoire, mais tous sont et veulent rester allemands; de sorte que il ne resterait qu'à indemniser la France avec la partie « française de la Belgique et de la Suisse. » Je lui répliquai que cela était extrêmement difficile, mais que si l'on ne pouvait faire valoir la « volonté populaire, peut-être pourrait-on mettre [illegible] » exemple celui des *confins naturels*; j'ajoutai aussitôt que, je n'entendais pas faire allusion à toute la rive gauche du Rhin, mais « n'y a-t-il pas quelque autre ligne géographique qui pourrait convenir à la France? » — A quoi le comte Bismarck répliqua. « Si, il y aurait la «Moselle» — [illegible] » entre le Rhin et la Moselle le Palatinat, Oldenbourg, une partie du pays prussien, etc.

Le roi cependant, sous l'influence de la reine « qui n'est pas prussienne, aurait de très graves « scrupules et ne s'y déciderait que dans un « moment suprême, lorsqu'il serait sur le point « ou de tout perdre ou de tout gagner. De toute « manière pour travailler (sic) l'esprit du roi en « vue d'un arrangement quelconque avec la « France, il serait nécessaire de connaître la « limite *minimum* des prétentions de celle-ci, « parce que s'il était question de toute la rive « gauche du Rhin, Mayence, Coblentz et Cologne, mieux vaudrait s'entendre avec l'Autriche « et renoncer aux Duchés et à beaucoup d'autres « choses. » — Mais, lui dis-je, avec l'Autriche il n'y a pas d'autre accommodement qu'une capitulation, puisque les questions en litige impliquent ses intérêts les plus vitaux et son avenir, ce qui lui interdit toute transaction. — « Il est vrai « répliqua le Comte Bismarck, mais l'opinion « allemande absoudrait le roi de cette capitulation « si elle était justifiée par la résolution de ne pas « céder du territoire allemand à une puissance « étrangère. » — Puis il ajouta que le roi n'a pas abandonné les espérances de paix, que tout dernièrement il avait engagé des négociations secrètes avec l'Autriche pour un arrangement et ce à l'insu de lui, Comte Bismarck [illegible] « pays.

[illegible] « et de Paris que le roi [illegible] « de la garde de Berlin, [illegible] « sincère désir de la paix. Aujourd'hui nous avons « dû lutter, moi et beaucoup de généraux, pour décider le roi à faire partir la garde. Il s'est irrité et « enfin a cédé, et la garde part demain. » Et les corps du Rhin? demandai-je. « Ils sont depuis trois jours sur la frontière saxonne, » répondit le président du conseil.

Ici le comte de Bismarck revint sur l'argument [illegible] savoir qui de l'Italie ou de la Prusse commencerait les hostilités. Il dit qu'il lui serait bien difficile de décider le roi à prendre l'offensive; que le roi se faisait une religion, une superstition de ne pas devoir prendre la responsabilité d'une guerre européenne; et que cependant le temps se perdait, et l'Autriche et les Etats secondaires complétaient leurs armements et les probabilités du succès diminuaient pour la Prusse. L'intérêt italien était [illegible] cette façon conquerons si la victoire [illegible] à l'Autriche. « L'Italie, ajouta-t-il, peut « [illegible] la guerre (*fare la guerra*), préparer à cet effet elle-même une « provocation de la part de quelque corps croate « acheté (*sedotti*), et elle peut être alors certaine « que le jour après nous passerions (sic) la frontière. » Je répondis que l'Italie était dans une position très-délicate, qu'elle avait fait déclarer à Paris en pleine [illegible] l'opinion publique française et a pas rendu difficile ou impossible l'action amicale de l'empereur Napoléon en sa [illegible] cette opinion publique qui guidait l'empereur. L'Italie avait d'autant plus besoin [illegible] l'Europe sa sagesse et sa modération que dans quelques parties de l'Europe on connaissait moins le véritable état des choses en Italie et l'absolue autorité du gouvernement sur le pays [illegible] lier, sur l'armée comme sur les volontaires.

« Le comte de Bismarck insista encore longuement sur ce sujet et me pria d'en parler à V. E. et au roi pour que, en commençant les premiers la guerre on décidât le roi Guillaume à rompre avec les hésitations complètement favorables à nos adversaires, surtout aujourd'hui que tous les Etats secondaires se sont déclarés pour l'Autriche ou sont à la veille de le faire. — Je promis de rapporter ces désirs, sans lui laisser entrevoir aucune espérance qu'ils fussent exaucés: à la suite de quoi il termina en disant que lorsqu'il aurait décidé le roi à prendre l'offensive il en donnerait avis par le télégraphe et par différentes lignes à Florence. Quant à l'attitude militaire de l'Autriche, elle était jusqu'à présent toute défensive et d'expectative et ne faisait pas prévoir une aggression très prochaine (*prossima*.)

Tel est le résumé de la dernière conversation que j'ai eue avec le comte de Bismarck; et mon impression est qu'il cherchera tous les moyens pour précipiter les choses et arriver promptement aux [illegible].

Ce qui est surtout à remarquer pour le gouvernement de Florence c'est la déclaration qu'a faite le comte de Bismarck des négociations que dans ces derniers jours encore le roi Guillaume a faites pour un arrangement pacifique avec l'Autriche et de [illegible] ou les nôtres pourront difficilement, il est vrai [illegible] mais la seule possibilité même lointaine d'un semblable arrangement doit faire sérieusement réfléchir l'Italie et lui en faire mesurer à l'avance les conséquences incalculables. »

Le Général
GOVONE.

La droite et le cabinet de Versailles.

On écrit de Versailles au *Nord*:

Le ministère n'a plus aucun espoir de ramener à lui la droite. La circulaire du duc de Broglie relative à la loi des maires a soulevé contre lui dans tout le parti légitimiste les plus vives attaques. L'article publié hier par *la Gazette de France* est un véritable manifeste qui a d'autant plus d'importance que *la Gazette* est l'organe de la partie la plus modérée de la droite, de la droite *très olore*, comme on l'appelle, qu'on pouvait croire ralliée au septennat.

Le ton de ce manifeste ne laisse aucun doute sur la résolution de la droite de rompre avec le gouvernement. La droite nie formellement l'irrévocabilité du septennat et prétend que l'Assemblée l'a entendu se nier que jusqu'au vote des lois constitutionnelles. Il sera facile au duc de Broglie de lui opposer son vote contre la motion Dufaure, qui avait précisément pour objet de subordonner la conservation du vote sur la prorogation au vote des lois constitutionnelles. Elle aura beau accuser le duc de Broglie de dénaturer le caractère de son vote, elle ne parviendra pas à faire que la discussion qui a précédé ce vote ne soit pas la réfutation virtuelle de la prétention qu'elle affiche aujourd'hui.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'en même temps qu'on est résolu dans le camp ministériel constituer sérieusement le septennat, on se flatte de pouvoir laisser indécise encore pour sept ans la forme définitive du gouvernement. Point n'est besoin, dit-on, de savoir sous quelle forme nominale de gouvernement on vit pour déterminer les droits et les devoirs des pouvoirs publics et faire les lois organiques. Toutes les formes du gouvernement libre se ramènent à deux types déterminés: le premier établi en Angleterre et en Belgique; le second en Suisse et en Amérique; on peut emprunter à l'un et à l'autre les dispositions constitutionnelles qui leur sont communes et qui se retrouvent sous la république aussi bien que sous la monarchie.

On a la prétention de soutenir que le pouvoir constituant de l'Assemblée n'aura pas été épuisé par le vote des lois constitutionnelles. On fait cette distinction subtile. Par le vote de la prorogation l'Assemblée s'est interdit de retirer le pouvoir au maréchal, mais le maréchal mourant ou donnant sa démission, elle rentre en possession de son pouvoir constituant.

Cette théorie conduit à cette conclusion que, le pouvoir constituant n'étant pas épuisé, l'Assemblée qui remplacera celle-ci sera constituante au même titre qu'elle. Est-ce là ce que veut le centre droit?

Il faut en finir avec les réticences du centre droit et les sous-entendus du duc de Broglie. On conçoit la droite soutenant que l'Assemblée a toujours le droit de défaire ce qu'elle a fait; mais il est plus difficile de justifier les prétentions du duc de Broglie et du centre droit de faire reconnaître à la fois que la question est tranchée pour sept ans et le maréchal conserve sept ans le pouvoir mais qu'il n'y a rien de fait si le pouvoir devient vacant avant ce terme. Ce n'est plus même une trêve de sept ans, c'est l'incertitude du lendemain.

Il est grand temps que l'Assemblée si elle ne [illegible] donne [illegible] mandat [illegible]. Jusqu'ici elle n'a pas seulement été souveraine, elle a été omnipotente. Or, cette exagération de pouvoir, qui s'expliquait dans des circonstances exceptionnelles, doit disparaître avec la nécessité qui l'avait rendue légitime. L'omnipotence d'une Assemblée a eu sa raison d'être en 1871; elle ne [illegible] la libération du territoire le pouvoir exécutif a été confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon. Cette omnipotence serait complètement inadmissible dans un gouvernement régulier et défini, tel qu'il doit sortir des délibérations de la commission des Trente.

[illegible]

Relations avec l'Extrême-Orient.

SOCIÉTÉ ORIENTALE POUR LES INTÉRÊTS COMMERCIAUX [illegible]

Les contrées de l'Extrême-Orient, la Chine et le Japon, par exemple, tendent de plus en plus à se rapprocher du monde occidental, et à entrer en relations avec lui. Cette tendance, déjà visible à l'Exposition universelle de Paris en 1867, [illegible] pour la [illegible] leurs produits pour leur propre compte, s'est encore plus accentuée à la dernière Exposition universelle, celle de Vienne close à la fin de 1873. Le désir d'entretenir et de développer les rapports ébauchés avec l'Extrême Orient a donné [illegible] l'idée de fonder à Vienne une institution [illegible] déjà parlé et sur laquelle [illegible] l'occasion de nouveaux détails [illegible] par l'*Ausland*:

[illegible] Schwegel et du ministre [illegible] sous le protectorat de l'archiduc Reinier, un « comité oriental et asiatique. » Beaucoup de savants, de grands industriels, de négociants sollicitèrent l'honneur d'en faire partie. On y annexa, pour le temps de l'Exposition, un cercle oriental destiné à favoriser le rapprochement entre Orientaux et Occidentaux.

En outre, le comité se fit l'éditeur de plusieurs publications spéciales, parmi lesquelles nous citerons les suivantes: « Etudes économiques sur Constantinople et le territoire avoisinant, par R. von Schwegel; » — « Etudes économiques sur Alexandrie et la vallée inférieure du Nil, par R. Franceschi; — « Smyrne, par le Dr C. von Scherzer; » — « La Syrie et son importance au point de vue commercial, par Swielinek » (tous ces ouvrages en allemand, publiés à Vienne, 1873).

Ce n'est pas tout, le comité se rendit acquéreur de plusieurs collections intéressantes, destinées à faire connaître au public certains produits remarquables de l'Orient.

L'Exposition universelle une fois close, il fut résolu que l'on constituerait, sous le titre de: *Société orientale pour le commerce et l'économie sociale*, une société permanente, qui aurait pour mission de développer les intérêts commerciaux et économiques de l'Autriche et de l'Orient.

Telle est l'institution actuellement en voie de formation. Cette société, qui aura, paraît-il, un caractère semi-officiel par ses relations continuelles avec le ministère des affaires étrangères viennois, se propose de créer d'abord un musée oriental, lequel, d'après les statuts, « servira d'une part à [illegible] les produits de l'Orient et de l'[illegible] orientale, ainsi que le développement économique des pays producteurs, et, d'autre part, présentera le tableau de ces produits fabriqués par l'industrie européenne, qui sont les articles d'exportation du [illegible]

La société se propose d'entretenir des communications suivies avec les Instituts et Sociétés scientifiques, commerciales ou d'art industriel en Europe. Des correspondants autorisés par elle [illegible] en Europe, ainsi que dans les contrées orientales, la tiendront au courant des faits qu'il importe aux intéressés de connaître. Des essais, des enquêtes sur les produits bruts ou manufacturés des contrées orientales, des études sur les procédés industriels en usage se feront sous les auspices de la Société qui, de plus, organisera des conférences, publiera des traités spéciaux ainsi qu'un journal, qui sera l'organe de ses délibérations.

En Autriche, on paraît se promettre, de la création de cet institut, des résultats pratiques d'une grande utilité, résultats qui ne seront pas non plus, on l'espère du moins, perdus pour la science.

(Journal officiel.)

Le tunnel de Hoosac en Amérique.

Le *Times* consacre un long article à l'histoire du percement du tunnel de Hoosac, dont nous avons déjà parlé, et qui rivalise avec le tunnel du Mont Cenis. Les deux galeries, cheminant l'une vers l'une de l'autre par les deux extrémités, se sont rencontrées le 27 novembre dernier.

Le tunnel de la montagne de Hoosac a été projeté il y a trente-trois ans, primitivement [illegible] dans le but de relier par un canal les eaux de l'Hudson et la mer à Boston. On reconnut bientôt que New-York était appelé à devenir le port principal pour les exportations de l'Ouest, et la triangulation ainsi que l'examen des différents passages, ne tarda pas à démontrer que la traversée de la montagne de Hoosac était le trajet le plus court pour obtenir le résultat cherché.

Sur ces entrefaites, les lignes ferrées se développaient rapidement, et le même point de traversée, la montagne de Hoosac, fut déterminé comme le plus convenable pour la ligne ferrée de Boston sur l'ouest. La ligne d'Albany à Boston, en 1848, était arrivée à la limite de la chaîne de Hoosac : la concession Troyand Greenfield Railroad Company, en prolongement de la ligne précédente sur 45 milles au delà, entraînait la perforation du tunnel, dont le devis fut fixé à 1 million 1/2 de dollars. Le prix du mille de toute la ligne fut estimé à 37,500 dollars et celui du mille du tunnel à 400,000 dollars. Les débuts des travaux ont été peu fortunés : l'Etat de Massachussetts dut d'abord aider de son crédit la compagnie concessionnaire, puis se charger entièrement de la construction.

La montagne de Hoosac présente deux pics séparés par une vallée. La distance entre les deux orifices du tunnel est de 25,031 pieds. Le pic le plus à l'est est à 6,100 pieds de l'entrée orientale et 1,415 pieds au dessus du niveau de la voie ; le pic le plus à l'ouest est à 6,200 pieds de la [illegible] entrée du tunnel et à 1,700 pieds au dessus du niveau de la voie ferrée. [illegible] de la vallée est à 804 pieds au dessus [illegible] de cette même voie. La masse de la montagne consiste en schistes micacés injectés de veines quartzeuses. La première excavation a dû être abandonnée, non-seulement elle n'était pas conforme au tracé [illegible] que direction, mais elle présenta bientôt [illegible] masse quartzeuse des plus dures à percer, et les difficultés matérielles réunies aux difficultés financières de l'entreprise, devinrent insurmontables : la guerre du Sud arrêta les travaux.

L'Etat ayant pris, ainsi qu'il a été dit, à sa charge la construction du tunnel, en 1863, les travaux furent repris avec la plus grande énergie, et confiés à M. Shanly de Montréal qui avait promis de terminer son œuvre pour le 1er décembre 1874 : le percement de part en part s'est fait trois jours avant le délai qu'il avait marqué. Le travail a été conduit, après une innombrable quantité d'essais de tout genre, d'après un système de machines perfectionnées analogues à celles du mont Cenis ; les machines étaient mises en mouvement à l'aide de chutes d'eau.

Le travail le plus difficile, le plus dispendieux a été celui du puits d'aérage central, qui a rencontré des nappes d'eau considérables, dont l'épuisement [illegible] avec de puissantes machines, lançant l'eau à raison de 200 gallons par minute, à trois étages, séparés entre eux par une distance de 1,031 pieds. Le puits fut terminé en décembre 1872. L'attaque de la roche s'est faite presque exclusivement à la nitroglycérine. Avant le contrat de M. Shanly, la galerie avait atteint seulement, au bout de dix ans de travaux, la longueur de 9,338 pieds. L'avancement en 1869 a été de 1,688 pieds ; en 1870 de [illegible] pieds ; en 1871, de 3,853 pieds ; en 1872, de 4,456 pieds ; et en 1873, de 3,132 pieds. Le tunnel constituant la longueur totale de 25,031 pieds [illegible] la distance de [illegible],000 pieds ; il a la forme sem[illegible] et mesure 20 pieds en hauteur et 24 pieds en largeur. [illegible] Rumford pour éviter des accidents. [illegible] de 10 [illegible] de dollars, et atteindra, lorsqu'elle sera complètement ter[illegible] 12 millions.

Malheureusement ces efforts et ces capitaux dépensés ne semblent pas devoir être bien reproductifs par des sections de lignes en deçà et au delà du tunnel ont été concédées à divers compagnies, [illegible] sont pas encore entendues pour opérer une fusion, et réorganiser leur matériel et leur voie dans le but d'attirer par le tunnel tout le trafic de l'ouest sur le port de Boston.

L'Opium en Chine.

Sous ce titre la *Pall Mall Gazette* publie un [illegible]

« Le Livre Bleu contient une statistique très intéressante sur le commerce de la Chine. Il résulte de ce travail dû à Monsieur Malet, secrétaire de la [illegible] l'importation de l'opium dans la Chine [illegible] pour l'année 187[illegible] à 8,039,216 lb. a éprouvé une diminution de 497,030 lb. La quantité totale mentionnée [illegible] 89,4,381 livres sterling et il y a tout lieu de croire, dit-on, que l'opium indigène fera, avec un [illegible] la réexportation de tout l'opium persan introduit [illegible] la préférence que le produit indigène obtient progressivement.

Le développement de la culture du pavot dans les provinces chinoises étant supérieur à la diminution constatée sur l'importation, on doit en conclure que la consommation de cet article augmente et aucun édit impérial ne semble assez efficace pour y mettre un terme.

[illegible] extension s'exp[illegible] cultivateur d'opium [illegible] rapporte cinq onces d'argent chaque année, [illegible] l'opium jusqu'à ce qu'une baisse se produise sur le prix de l'article. »

[illegible] M. [illegible] de France à Hankow et qui a visité Szechuen pendant le printemps de l'année dernière, mentionne que dans la ville seule de Chung King il existe 3,100 établissements où on fume de l'opium. Chacun d'eux acquitte mensuellement entre les mains du magistrat un droit de patente de 400 cash (un schelling environ). La société des fumeurs, de son côté, paie au gouvernement provincial une taxe de 2,500 taels (800 livres sterling) chaque mois.

En présence d'une source de revenus pareils mise à la disposition des autorités locales aucun édit n'est assez efficace pour couper court à l'abus de [illegible] narcotique.

[illegible]

Au commencement de ce siècle la quantité totale de l'opium importé en Chine, s'élevait à 4,000 caisses par année. C'est en l'année 1773 que la Compagnie des Indes y fit une première expédition de 1,000 caisses. [illegible] long qui ne put la revendre cette partie fut envoyée dans l'Archipel. Maintenant le nombre des caisses expédiées en Chine s'élève à 80,000 !

FAITS DIVERS.

La perte récente de plusieurs steamers a attiré l'attention sur des faits d'une importance considérable, relatifs au transport par mer des objets de quincaillerie ou autres contenant du fer en quantité notable. Le naufrage de l'*Atlantic*, de la ligne White Star, suivi de si près de la perte de la *City of Washington* doit être attribué en partie à une portion de la cargaison, consistant en acier, que l'on avait placée près de la boussole, ce qui avait causé une perturbation sensible dans les indications de cet appareil.

Le capitaine, pour avoir négligé [illegible] marché à pleine [illegible] au milieu d'un brouillard très dense, a été révoqué de ses fonctions pour une année. Le capitaine du steamer *Saint-Columban* a subi une suspension de certificat de [illegible] l'opinion de la cour, il n'aurait pas dû s[illegible] indications [illegible] Le steamer *Duke of Argyle*, naviguant entre Liverpool et Dublin, a été sauvé de la destruction, le 31 avril, grâce à la vigilance du capitaine, qui [illegible] tenir compte de l'influence des armes de guerre déposées par les soldats que ce navire était chargé de transporter.

Une boîte, placée à [illegible] mètres de l'habitacle, [illegible] l'aiguille. Cette boîte contenait six sabres et trois fourreaux ; lorsqu'on l'enleva, l'aiguille oscilla de côté et d'autre pendant cinq minutes, puis reprit sa position normale. Il y a quelques années, le compas d'un navire faisant le cabotage montra quelques symptômes de dérangement ; mais il faisait beau temps et grand jour, et l'erreur fut facilement corrigée. En recherchant les causes de cette perturbation, on reconnut qu'on avait placé à peu de distance de l'habitacle un colis contenant deux petites machines à coudre et plusieurs paquets d'aiguilles.

Tous ces exemples font voir les conséquences sérieuses qui peuvent résulter d'un arrimage fait sans méthode, lorsqu'une partie de la cargaison renferme des objets en fer. Tout expéditeur de quincaillerie, tout passager ayant des colis contenant du fer doit donc, dans son propre intérêt [illegible]

* *

M. Auguste [illegible] Paris [illegible]

[illegible] complet que [illegible] d'hui.

* *

A la correctionnelle.

Un [illegible]

Après les questions d'usage :

— [illegible] lui dit le président, vous vous êtes introduit dans la cave du plaignant et vous [illegible] avez dérobé un panier de champagne.

— C'est vrai, mon président. Seulement je [illegible] J'avais du monde à dîner [illegible].

* *

[illegible]

Etude Me X...., notaire à A....

Terrain de P.... [illegible]

A vendre par adjudication, le [illegible] prochain,

Un [illegible]

[illegible]

Et orné d'un petit bois

Entrée en possession immédiate.

S'adresser, pour visiter la propriété, audit

Me X....

[illegible]

VARIETES.

Swansea.

Peu de villes, dit le *Nautical Magazine* auquel nous empruntons les renseignements qu'on va lire, ont reçu autant d'appellations différentes. A l'origine, ce port s'est appelé *Caer Wyr*, à cause de la forteresse de Gower qui y est bâtie. On sait que *caer*, en vieux langage, signifie château-fort, forteresse. Les Gallois ont, pendant des siècles, connu Swansea, sous le nom de Abertawe, nom qui lui venait de sa position à l'embouchure de la Tawe.

Toutefois ce port a été plus généralement connu sous la désignation saxonne qui a subi d'ailleurs de nombreuses modifications d'orthographe.

On n'est pas d'accord sur l'origine de ce nom. Camden le fait venir du grand nombre de souffleurs qui, à cette époque, fréquentaient la baie, d'où *Swein* ou *Swine Sea*, mer à marsouins. Un autre auteur établit que Glamorgan tire son nom du gallois *Mor ganwg*, qui signifie la personnification de la blancheur de la mer, qu'exprimerait rigoureusement le mot swansea. D'après une dernière autorité, la ville tire son nom de celui d'un pirate danois nommé Sweine, qui ravageait les côtes vers les premiers temps de la fondation de ce port. Giraldus Cambrensis l'appelle en 1188 *Sweynsei*. Dans une charte de Henri III, datée de 1234, le nom devient *Sweineshire*. De 1278 à 1738, il s'écrit de neuf manières différentes, variant très-peu les unes des autres. Enfin, le 3 décembre 1738, Swansea est désigné pour la première fois sur les registres de la commune sous son nom actuel.

Swansea est peut-être la ville du royaume à laquelle il a été octroyé le plus de chartes. Quelques-unes de ces chartes sont très-curieuses dans leurs termes et une d'entre elles, celle d'Olivier Cromwell, est excessivement longue. Dans celle-ci, le nom de la ville est *Sweynelke*.

Un grand nombre de pièces romaines ont été trouvées dans le voisinage de la ville, ce qui indique la présence des Romains dans cette contrée. Ces pièces sont à l'effigie de Caracalla et d'autres personnages tels que Gallienus A. D. 253, Victorinus A. D. 265, Marius et Tetricus sen. A. D. 267, Claudius Gothicus A. D. 268, Quintillus et Aurelien A. D. 270, etc. Quelques-unes d'entre elles ont été trouvées à Gwindy dans le Llansamlet, non loin de Swansea et dans le voisinage de la *via Julia*, la grande voie romaine de l'ouest. D'autres ont été trouvées à Port Tennant de l'autre côté de la rivière.

Le château-fort de Swansea a été bâti en 1099 par Henry Beauchamp, comte de Warwick, qui y tint garnison avec des Anglais et des Flamands. Ce château a subi de nombreuses vicissitudes. Sous le règne d'Edouard IV, il fut apporté en mariage à sir Charles Somerset, ancêtre du duc de Beaufort, en possession duquel il se trouve maintenant, démantelé et inutile. Pendant les guerres civiles, il fut pris et repris bien des fois et, aussi loin que remontent les recueils de quelque authenticité, on voit qu'il fut le théâtre de massacres fréquents.

A une certaine époque, le château de Swansea devint, par sa situation, comme la clef des possessions des Anglais dans les galles du Sud. Aussi, la possession en fut-elle disputée avec acharnement par ceux-ci et par les Normands. Tour à tour pris par les uns et repris par les autres, il ne sortait jamais intact de ces luttes : tantôt ses murs étaient abattus, tantôt c'était la ville à l'entour qui était rasée ou brûlée.

Chaque fois, Swansea renaissait de ses cendres. Et pourtant ce n'étaient pas les hommes seulement qui s'acharnaient contre cette ville ; les éléments eux-mêmes semblaient prendre à tâche de la détruire. Sous le règne de Henri IV, après les maux que fit la révolte du fameux Owen Glendower, toute la côte fut envahie par des flots de sable. Il en fut de même en 1478. En 1606-1607 le grand flot «the great flood» du canal de Bristol ravagea tout le pays.

En dépit des calamités de la guerre et des convulsions de la nature, la ville progressait lentement, mais d'une manière constante. Dès 1553, on y édictait un code dont les prescriptions témoignent d'une grande prévoyance, notamment en matière de salubrité publique :

« Si ces ordonnances avaient été partout exactement suivies, dit l'auteur, on aurait pu préserver un grand nombre des cités du royaume des désastreuses épidémies qui en ont, pendant des siècles, décimé la population. »

Il paraît certain que dès 1305 l'art de la construction maritime était connu à Swansea, et déjà d'une certaine importance ; car, dans une charte de William de Bréos, qui date de cette époque, il est expressément stipulé qu'il accordera les provisions de bois nécessaires à la construction et aux réparations des navires et des embarcations par les bourgeois de la ville.

Vers le quinzième siècle, l'industrie de la fonte des métaux prit naissance dans le pays. Cette industrie s'y développa rapidement et acquit une telle importance que Swansea put prétendre au rang de capitale métallurgique de l'Angleterre. Dans un récit daté de 1479, il est fait mention d'une fonderie située aux environs du château, mais qui était alors improductive. Cette fonderie est certainement une des premières qui aient existé, car un siècle et demi après environ, James Ier accorda un brevet d'invention à lord Dudley pour la fonte du fer.

En 1690, une fonderie de cuivre s'établit à Swansea et depuis lors la ville monopolisa le commerce du cuivre du royaume. Des fonderies de divers autres métaux, notamment de ceux que l'on trouve mélangés au cuivre s'établirent peu à peu à l'embouchure de la Towe. Parmi celles-ci, il faut citer des fonderies d'argent, de zinc, de plomb, de nickel, de cobalt, etc.

Au nombre des autres industries qui se sont développées à Swansea, et qui sont en pleine prospérité, on doit mentionner les corderies, les voileries et toutes les industries ordinaires à un port de mer.

Le commerce des importations comprend les minerais de cuivre et de fer, les denrées alimentaires pour l'Irlande, du bois, du chanvre, du suif, des grains, de la farine.

L'exportation porte surtout sur le cuivre et le fer fondus et travaillés, le charbon, le fraisil, la poterie, etc.

L'auteur du travail auquel nous empruntons les détails qui précèdent donne, d'après les plus anciens et les derniers rapports parlementaires, des renseignements statistiques qui font ressortir les progrès de Swansea depuis [illegible]

(A suivre.)

BOURSE.

[illegible]

Galata, le 11 février.

[illegible] Générale 5 0/0	Ouv. [illegible] Pias.		45 10 —
	Hausse	»	45 27 —
	Baisse	»	45 4 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	45 7 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 18 —
» de la Société de change et de valeurs		»	3 30 —
» de la Banque de Const.		»	4 15 —
» du Crédit Austro-Turque		»	3 — —
» du Crédit Général		L.T.	7 15 —
[illegible]		»	— — —
Tramway		»	6 70 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 — —
[illegible]		Fr	20 — —
Crédit Hellénique ([illegible])		»	7 — —
[illegible]		»	108 — —
» [illegible]		»	16 — —
[illegible]	1863.. coup.	»	302 — —
	[illegible]	»	304 — —
	[illegible]	»	263 — —
	1872	»	47 — —
	1874	»	[illegible] — —

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

[illegible]		110 35
Pièce de 20 francs	»	87 30
[illegible]		[illegible]
[illegible]	»	51 20
Medjid [illegible]	»	102 15
Bechlik [illegible]	»	105 10
Mécid [illegible]	»	165 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible]

[illegible] touché Naples, Pirée, Volos, Salonique et Dardanelles [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

ANNONCES

AVIS.

[illegible] par M. O. Pa[illegible] soixante-dix [illegible] et datées de [illegible] 26 Nov. 1873 [illegible] M. Leoni des Baltas [illegible] Baltazzi. [illegible] 8 janv. 1874 [illegible] de vue sur [illegible] Commission. Je déclare [illegible] et d'aucune valeur, [illegible] mesures [illegible]

Constantinople, le 29 Janvier 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le Public que l'adjudication [illegible] des bureaux pour l'exercice 1290, aura lieu [illegible] 31 janvier, vieux style.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre le jour susindiqué, au Conseil de la dite administration.

Le Directeur Général

SALIM.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

[illegible] adjudication définitive de 3500 [illegible] nécessaires au dépôt [illegible] et déjà soumissionné à 49 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Sera kerat, le 9 février 1874.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE

AVIS.

La séance extraordinaire pour le renouvellement du Bureau aura lieu dimanche 15 de ce mois à 1 heure de l'après-midi ; et à 8 heures nouvelle réunion pour la lecture du compte-rendu annuel.

Le Secrétaire général,

Dr J. DE CASTRO.

PROGRAMME du MESSAGER D'ORIENT

(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

[illegible] l'Occident de l'Europe [illegible] partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, [illegible] la haute intelligence de [illegible] hommes d'Etat d'Orient, qui [illegible] vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique : après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siècles, la „parole de vie“, il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde [illegible] aujourd'hui.

[illegible] graphique même, de joint [illegible]

Le Messager d'Orient [illegible]

Vienne, 20 janvier 1874.

La rédaction.

AVIS.

[illegible] M. Merot tous [illegible] et MM. Arjogne et Beranet [illegible] nom collectif.

Tout avis antérieur publié par M. Meriot doit être considéré comme nul et non avenu.

En conséquence ils invitent toute personne qui aurait [illegible] avec l'ancienne [illegible] Agha-Hamam n° 11.

Péra, le 1er février 1874.

(Signé) MERIOT ARJOGNE ET BORGHET.

SYLLOGOS LITTÉRAIRE GREC A CONSTANTINOPLE

Jeudi prochain, di 12 février, à huit heures du soir M. E. Rossi de Justiniani fera une conférence *sur le Démon de* [illegible] *Syllogos* à Péra, Rue *Sutérazzi*.

Constantinople, 29-10 Février 1874.

Le Secrétaire Général

(Signé) Chr. Hadjichriston.

AVIS IMPORTANT

ACHAT DE TOUS

SOLDES DE MARCHANDISES

FONDS DES MAGASINS, ETC., ETC.

Salonique Han au 2me N° 33.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux collèges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meubles dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

FEDERIGO CONSOLO

membre honoraire de l'Académie des Beaux Arts de Russie et de la Société Royale - La Grande Harmonie de Bruxelles.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON [illegible]

LE COMTE BARBOLANI

Dimanche, 15 Février, à 1 1/2 h.

DANS LE SALON

DU PALAIS DE LA LEGATION D'ITALIE

qui lui a été gracieusement accordé pour [illegible] circonstance, avec le gracieux concours de Mme LIVADARI et M. LANZONI (pour la partie vocale) et MM. GIUCCI, LUCAS, PASQUALI et FLORIO (pour la partie instrumentale).

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE

1. [illegible]	[illegible]
M. Consolo.	
2. [illegible]	
M. Lanzoni.	
3. [illegible]	[illegible]
Mme Livadari.	
4. a) Sérénade	Schubert.
b) Berceuse	Heber.
c) Ave Maria	Schubert.
M. Consolo.	
DEUXIÈME PARTIE	
5. Quintette	Schumann.
MM. Giucci, Consolo, Pasquali, Florio et Lucas.	
6. Scène et Romance de Guillaume Tell	Rossini.
Mme Livadari.	
7. Arioso du Stabat	Consolo.
M. Lanzoni.	
8. « Norma » Grande Fantaisie, exécutée sur un violon, monté d'une seule corde.	Vieuxtemps.
M. Consolo.	

Accompagnateur : M. Deschamps.

Le Piano sort des magasins de M. Comendinger.

On peut se procurer des billets aux magasins de MM. Comendinger et Balatti.

Prix du Billet : 1 Livre Turque.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO «LA CREATION»

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique

Lundi, 16 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acebian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Streiter, 4 Koule Kapussi ; Messieurs Comendinger et Balatti, Grand'rue ; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt.

Vestibule 1 Médjidié.

W. MAINWARING.

Sec. Hon.

BAL

PARE & MASQUE

Au Profit de la Société

« L'AMIE DU TRAVAIL »

sous le patronage

DES HONORABLES MESSIEURS

CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS

& GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français,

le Samedi, 21 Février 1874, à 9 1/2 h du soir.

PRIX D'ENTRÉE : 1 L.T.

[illegible] Lt. 1 1/2

— Bel étage Lt. 2 — [illegible] Lt. 1

On trouve des billets à Galata, chez M. Cleanthis Sculieris, Demir Han N. 11 et chez M. J. Tantalides, Yuksek-Kaldirim N° 112 ; à Stamboul chez M. Periclès Porti[illegible], Nalie Han.

On trouve des billets de loges chez M. Mussuru, vis-à-vis du Théâtre français.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, [illegible]

[illegible]

UNE INSTITUTRICE [illegible] de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice [illegible]

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres [illegible]

[illegible]

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres. à [illegible] Fakir N° 20, Koliondji-Konluk

AVIS

A vendre Excellente Eau douce puisée sur le bord de la mer, à Kourou-Tcheshme, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque [illegible]

S'adresser chez M. Ernest Thal[illegible] Mehmet Ali Pacha Han, 21 à Galata.

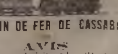

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahane pour toutes informations.

Le Directeur-Général.

HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 35. 26 Zilhidje 1290. VENDREDI 13 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Pera	[illegible] francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger	80	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6	la »
Insertions, corps du journal	15	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 : à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 12 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

L'interpellation de M. Gambetta sur la circulaire de M. de Broglie occupe exclusivement la presse parisienne.

« On se demande, dit l'*Indépendance belge*, quelle attitude prendra le gouvernement. S'il affirmera à nouveau que le septennat doit etre respecté par tous les partis, ou bien s'il se réfugiera dans les équivoques où il s'est complu le 20 novembre dernier, équivoques qui ont déterminé un grand nombre de membres de la droite à composer avec leurs convictions royalistes, et qui permettent, aujourd'hui à l'*Union* et à la *Gazette de France* d'accentuer leur opposition, en disant que la prorogation sera monarchique ou qu'elle ne sera pas. »

Les journaux officieux ne parviennent pas à cacher les inquiétudes que leur inspirent les débats de cette interpellation.

Il est évident que si M. de Broglie est mis en demeure de se prononcer et qu'il répète à la tribune les affirmations contenues dans sa circulaire aux préfets, la droite entière se séparera de lui.

Après les declarations faites il y a quelques jours à la Chambre des Représentants de Belgique, par le ministre des affaires étrangères—relativement à l'attitude de l'episcopat belge vis-à-vis de l'Allemagne—on pensait en avoir fini avec les réclamations de la presse germanique. Il n'en est rien.

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* revient à la charge, et tout en protestant de son respect pour la liberte de la presse etrangere elle dit : « Le gouvernement belge doit contenir ses sujets, tant ecclésiastiques que laïques, qui agitent ou conspirent contre des gouvernements voisins et amis », et elle ajoute que « la Constitution belge donne au gouvernement des moyens suffisants à cette fin. »

Elle conclut, en terminant, qu'un « cabinet libéral belge aurait empeché » les faits dont elle se plaint.

Puisque la feuille ministérielle de Berlin parle de la Constitution belge et des moyens qu'elle fournit au pouvoir pour reprimer ou prévenir certains écarts de la presse, nous croyons utile de rappeler les dispositions legales qui concernent le cas dont il s'agit en ce moment.

C'est certainement de la loi du 20 décembre 1852 que la *Norddeutsche Zeitung* veut parler. Or, cette loi dit dans son article premier :

« Quiconque, par des ecrits des imprimés, des images ou emblèmes quelconques, qui auront été affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés aux regards du public, se sera rendu coupable d'offense envers la personne des souverains ou chefs des gouvernements étrangers, ou aura méchamment attaqué leur autorité, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cent francs à deux mille francs. »

L'article troisième, complétant cette disposition porte « *la poursuite n'aura lieu que sur la demande* du représentant du souverain ou du chef du gouvernement qui se croira offensé. »

La loi qui règle la matière est, comme on le voit, aussi précise, aussi claire que possible. Il en résulte que l'autorité judiciaire belge ne peut sévir que sur la *demande formelle* d'un gouvernement étranger.

Le cabinet de Berlin, ou son représentant, a-t-il presenté une demande de cette nature ? Nous ne le croyons pas. La *Norddeutsche Zeitung* a donc tort de dire qu'un autre cabinet eut agi différemment que celui qui est en ce moment à la tete des affaires belges.

Le *Manchester Guardian*, important journal anglais, a reçu de Rome la nouvelle que le gouvernement italien serait sur le point de proposer aux gouvernements étrangers de ne plus se faire représenter au Vatican que par des membres du clergé catholique.

Les puissances reconnaîtraient ainsi, en fait, le caractère désormais exclusivement spirituel des attributions du Saint-Siége, et des relations qui peuvent exister avec lui.

Nous pensons que le cabinet du Quirinal ne s'aventurera à formuler une pareille proposition qu'apres avoir acquis la certitude de son succes, et, bien que le duc Decazes ait fait l'autre jour, à la tribune de l'Assemblee de Versailles des déclarations qui pourraient parfaitement s'accorder avec le point de vue italien, il nous semblerait téméraire d'en conclure que la France soit prête à s'y rallier immediament.

Cependant comme la nouvelle du *Manchester Guardian* contient une solution qui pourrait bien se discuter dans les régions diplomatiques, c'est à ce titre que nous l'avons reproduite.

Les cléricaux suisses, si rudement menés par le pouvoir civil, ne renoncent pas à la lutte. A l'abri de la frontière française, l'ex-évêque de Geneve, M. Mermillod, continue à y exercer ses fonctions episcopales. Il vient de frapper d'interdit trois ecclesiastiques qui avaient osé se presenter comme candidats aux élections de trois paroisses : Carouge, Chene et Lancy, et de preter le serment « illicite et sacrilege. »

Dans le Jura bernois, la fermentation, fomentée par les predications cléricales, parait avoir pris un caractere menaçant pour l'ordre public ; le gouvernement cantonal a dû faire occuper le bourg de Bonfol, près de Porentruy, lieu de pelerinage, par une compagnie de la milice.

La guerre civile qui désole, depuis des années, l'Amérique centrale, va peut-etre avoir une fin.

Sur la proposition du ministre des Etats-Unis, sir Williamson, une réunion des cinq présidents des républiques de l'Equateur, Venezuela, Bolivie, Paraguay, San Salvador, va avoir lieu, où à la majorité des voix, seront définies et tranchées toutes les questions qui agitent si profondément ce pays.

C'est, comme on le voit, le principe de l'arbitrage international qui commence à s'implanter dans le Nouveau-Monde, en attendant que l'ancien lui en emprunte l'application.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN ITALIE. (1)

III

« Je commence par declarer que je ne crois pas possible de supprimer le *cours force* avant que le budget ne soit equilibre ou tres sûr de l'etre » a dit M. Minghetti en commençant les explications qu'il a donnees a propos du projet de loi sur la circulation fiduciaire.

Cette declaration impliquait une assez longue duree du cours force, pour quiconque avait retenu les explications precedentes.

Cette situation anormale devenant en quelque sorte permanente, il etait naturel de chercher les moyens les plus propres à la maintenir dans de justes limites, et à l'empecher de devenir une trop lourde aggravation pour les charges que l'Italie doit déjà supporter.

Sur plusieurs points les mesures prises par le ministere italien meritent une complete approbation ; nous commencerons par l'expose de celle-ci ; nous verrons ensuite quelles sont les critiques que nous avons annoncees, et nous chercherons à justifier l'opinion que nous avons emise à cet egard.

Ce n'est point une loi regulatrice du crédit que M. Minghetti a voulu proposer ; « *Quand on vit dans un marais plein de miasmes*, a-t-il dit, n'est-il pas inutile de s'occuper de l'hygiene à suivre au milieu des riantes campagnes et des montagues à l'air pur et embaume ? Laissons à ceux qui viendront lorsque le cours force sera supprimé, le soin de regler le credit, laissons-leur la solution de ce probleme. Quant à nous, il doit nous suffire pour le moment de ne pas le compromettre, de ne pas mettre d'obstacles à ce que le legislateur croira opportun de faire dans les temps meilleurs. »

C'est cette derniere espérance qui ne nous semble pas devoir etre entierement réalisée.

Un des plus grands obstacles crées par la circulation fiduciaire, et l'une des entraves les plus genantes pour le commerce italien residait dans le caractere regional que presentaient les billets des differentes banques d'emission. Ainsi, les billets du *Banco* de Naples, n'avaient cours que dans l'etendue de l'ancien royaume de Naples, et ne pouvaient pas etre employes à Rome ou à Turin. De là des changes multiples fort incommodes, et dont ont souffert toutes les personnes qui ont parcouru l'Italie.

Or, il y avait à la suppression de cette entrave, si prejudiciable aux transactions, un avantage trop évident pour que le ministre ne cherchât point à arriver à ce resultat. Pour l'obtenir, il fallait donner à ces billets de la *Banque de Naples*, de la *Banque populaire*, etc... le cours legal, c'est-à-dire decreter qu'ils seraient reçus en paiement dans les caisses publiques, obliger les particuliers à les accepter comme monnaie, et contraindre chaque banque d'emission à changer ses propres billets contre des billets à cours forcé, à quiconque se presenterait à son guichet pour effectuer cette operation.

Maintenant pour enlever aux billets leur caractere regional il fallait leur donner le cours legal dans toutes les provinces d'Italie où il existe un siege, une succursale ou meme une representation pour le change.

Ainsi, si le *Banco* de Naples peut obtenir que la Caisse d'Epargne de Milan ou l'œuvre de *San Paolo* de Turin se charge d'effectuer son change, il n'est pas necessaire que le *Banco* de Naples ait une succursale à Milan ou à Turin, il suffit que chaque citoyen ait le moyen d'echanger dans ces différentes localites les billets du *Banco* contre des billets à cours force.

C'est un premier pas, remarquons-le, en passant, vers l'unification de la circulation fiduciaire.

Mais ceci ne mettrait pas un centime de plus dans la caisse du gouvernement, c'est une facilite donnee aux transactions commerciales et rien de plus; il fallait donc pour subvenir aux besoins pressants creer du papier d'Etat, et pour eviter la depreciation que celui-ci n'aurait pas manque d'éprouver, il etait en meme temps indispensable d'en immobiliser une notable quantite.

Cette derniere operation exigeait le concours des banques, et en echange des avantages qu'elles recevront de l'etendue nouvelle donnee à la circulation de leurs billets, elles devront garder une somme de ces papiers d'Etat correspondant, avec le numeraire, au tiers de leur propre circulation.

De plus, l'Italie souffrant du manque de monnaie metallique, le ministre a cherche le moyen de lui en procurer aux meilleures conditions, et de façon à faire du meme coup baisser l'agio.

Les banques sont tenues d'avoir une reserve en or, et celle-ci, inutile aux transactions, du moins en apparence, sert simplement de garantie à la circulation de leurs billets. Quoi de plus simple alors que de mettre ces reserves d'or à la disposition du public contre des engagements souscrits par ce meme public, de rendre cet or dans un court delai, c'est-à-dire contre l'escompte de papier stipule, payable en or.

Jusqu'à present, les billets stipules payables en or etaient inescomptables à la banque nationale, et se trouvaient ainsi frappes d'une certaine defaveur chez les banquiers obliges de conserver ces valeurs jusqu'à leur echéance. De là un avantage enorme en faveur du papier stipule payable en lires italiennes, et c'etait une des causes de relevement des billets de banque.

A partir du moment où le papier payable en or jouira de la faculte d'etre escompte, il est certain au contraire que c'est aux valeurs de cette nature que la préference sera donnee, et la clientele des lires italiennes en papier se trouvera reduite d'autant.

Enfin, les banques qui auront mis leur or en circulation offriront-elles la meme securite lorsqu'elles auront remplace la reserve metallique par du papier payable en or? Evidemment non.

Cet or ne restera certainement pas dans le pays, une partie sera exportee et s'il se produit une crise, comment les debiteurs de papier payable en or rempliront-ils leurs engagements?

Il y a là un danger certain pour l'avenir, et nous craignons que l'Italie, en adoptant cette mesure, ne fasse à ses depens une coûteuse experience dont les autres nations feront bien de profiter.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Imperiale.

Ali Bey, ci-devant mutessarif de Lemnos, a éte nommé mutessarif de Mételin.

Enver Effendi ci-devant secrétaire de l'ancien Tribunal du chef-lieu du vilayet de Sivas, a éte nomme mektoubdji de ce vilayet.

Les ministres qui s'étaient donné rendez-vous, avant-hier, dans le konak du Grand-Vézir pour se rendre ensemble au bal de M. le comte Ludolf ont été empèches par le mauvais temps et ont du rester chez Son Altesse où ils ont passé la soirée.

Avant-hier mercredi c'était la fête des trois Hiérarques sous la vocation desquels sont placées les écoles grecques. Une messe pontificale a été célébrée au Phanar par S. S. le Patriarche œcuménique assiste de douze metropolitains.

Les professeurs et les éleves de l'école nationale du Phanar, ainsi qu'une grande foule d'orthodoxes assistaient à cette solennité.

Nous apprenons que l'administration Impériale des Télégraphes et Postes a déjà pris toutes les dispositions nécessaires, afin que, malgré la rigueur exceptionnelle de la saison, la correspondance télegraphique puisse s'effectuer avec le plus de régularité possible. A cet effet, des fonctionnaires competents sont envoyés, en divers sens, pour vérifier l'état des lignes et procéder avec promptitude à la réparation de tous les dégâts occasionnés par les mauvais temps qui n'ont cessé de régner depuis déjà plusieurs jours.

M. Jean Nicolaïdes Effendi, ci-devant interprète du vilayet de Trébizonde, est nommé par arrete ministériel interprete du vilayet de Bagdad.

Michael Effendi, attaché au Bureau des traductions, sortait avant-hier de la maison de Hava Nasrallah effendi, à Pera, lorsqu'il a fait une chute dans laquelle il s'est cassé la jambe. Cet accident déplorable a été occasionné par la neige qui s'etait accumulee devant la porte de la maison.

Nous apprenons que le concert donné par M. Consolo dans les salons de la Légation italienne a été remis au dimanche 22 courant.

En reponse à la chronique que nous avons insérée le 12 fevrier, pour demander que la direction du Théâtre Français mît à profit les bonnes dispositions de ses artistes à l'égard de Mme Soyez M. Manasse nous adresse une lettre où nous trouvons quelques explications que nous nous empressons de reproduire :

« Au théâtre, dit M. Manasse, lorsqu'[illegible] Mme Soyez [illegible] ce sont les artistes qui [illegible] l'embarras d'un [illegible]. En voici un exemple récent : L'année dernière, quand M. Lavergne fut malade, ses camarades se réunirent, organisèrent un spectacle et *la direction du Théâtre encouragea cette resolution. Ce qui a éte fait l'an dernier peut se renouveler cette année.* »

Nous constatons avec plaisir les bonnes dispositions du directeur de notre Théâtre, et nous en prenons acte.

Enfin, M. Manasse termine sa lettre en nous annonçant qu'il s'est inscrit pour cinq Livres turques sur la liste de souscription que Mme Colles, toujours dévouée, a ouverte en faveur de sa camarade. Nous sommes heureux de mentionner ce fait.

L'interruption de transit, qui a été la consequence des derniers mauvais temps sur le chemin de fer de Constantinople à Andrinople, a fourni l'occasion de constater une singulière anomalie. Des négociants qui, depuis l'ouverture de cette ligne, ont noué des relations d'affaires avec les stations intermédiaires, se sont présentes au télégraphe du chemin de fer pour expédier des dépeches à leurs correspondants, qu'il leur était impossible de prévenir par une autre voie. On leur a opposé une fin de non recevoir, parce que la compagnie n'est pas autorisee à recevoir des depeches privées.

Or, d'après nos informations, la compagnie du chemin de fer avait proposé depuis longtemps au Gouvernement de mettre à la disposition du public la ligne télégraphique qu'elle a construite pour son service particulier. La compagnie n'aurait perçu que la taxe habituelle, et elle offrait de céder au Gouvernement la moitié des recettes brutes effectuées de ce chef. Malheureusement sa proposition aurait été repoussée.

L'offre de la compagnie était naturelle puisqu'elle avait pour but de servir les intérets de l'activite nationale. Mais on a beau chercher, on ne trouve pas le motif du refus que le Gouvernement a appose à la demande de la compagnie.

Il est clair, en effet, que si l'on crée des chemins de fer, c'est pour développer les relations commerciales et industrielles. De toute évidence cette œuvre sera incomplète, si l'on néglige de faire bénéficier le public de tous les progrès accomplis au point de vue de la rapidité des communications et des transactions. Le Gouvernement, en n'autorisant pas l'expédition des dépêches privées par le télégraphe de la compagnie, viole cette regle et retire en quelque sorte lui-même une partie des facilités qu'il a données au pays en le dotant de ses voies ferrees.

Cette décision du Gouvernement nous surprend d'autant plus que l'Etat se prive ainsi d'un revenu qui ne nécessiterait de sa part, chose rare, ni frais ni dépenses d'aucune sorte.

Nous serions heureux si l'attention du Grand-Vézir était appelée sur le fait que nous signalons. Nous aurions alors la certitude que des mesures seraient prises pour mettre à la disposition du public le fil télégraphique de l'administration du chemin de fer. Ce qui serait

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

[illegible] (suite)

— La gondole de la signora! [illegible]

— Au revoir, [illegible] et à bientôt, dit Regina en faisant à Jacques un [illegible] de la main. Votre bras, monsieur Salomon. Ce palais est dans un parfait état de conservation tout ici me parait rajeuni, ajouta-t-elle en enveloppant d'un regard ce double pêle-mêle d'un ménage d'artiste et de garçon qui presentait son pittoresque desordre aux yeux de la belle dédaigneuse si vite humanisée

Salomon ne savait trop si ces paroles de la princesse ne cachaient pas une raillerie deguisee sous les compliments. Il se contenta de sourire de ce sourire obsequieux que tous les marchands du monde ont au service d'un client qui paye bien, et après avoir arrondi convenablement son bras il le presenta à la princesse pour la conduire à sa gondole.

Voir le numéro du 11 février

XI

Où l'on voit que Pierre avait deviné juste.

Pendant un instant, Jacques ecouta dans l'escalier ce frôlement de robe auquel les femmes savent prêter un langage toujours parfaitement compris des amoureux, puis il se precipita au balcon. Regina l'avait devine la ; aussi avait-elle levé la tête avant de s'élancer, legere comme un oiseau, dans la gondole, sous les draperies de laquelle elle alla cacher la rougeur qui venait de lui monter au visage. Dès que la gondole de la princesse eut disparu à l'angle du Canareggio, Jacques se rejeta en arriere.

— Champagne! Champagne ! s'écria-t-il d'une voix impatiente.

— Voilà, monsieur, voilà ! s'écria le vieux serviteur, qui depuis bien longtemps n'avait pas vu son maitre si affairé ni si ému.

— Mon chevalet ?

— Votre chevalet, monsieur ! dit Champagne aussi etonné que l'eût éte le valet de chambre de Dubois, si le celebre cardinal lui eût demande son bréviaire.

Cependant Champagne courut dans un coin de la galerie et en rapporta le chevalet, devenu depuis si longtemps inutile.

— Mes brosses, ma palette, dit Jacques en ramassant ça et là les objets qu'il cherchait. La main me demange. Oh ! je vais faire un chef-d'œuvre

— Vous allez travailler, monsieur?

— Oh ! oui, je vais travailler. Depuis [illegible] minutes il m'est venu des idees pour plus de vingt tableaux. Cherche ma meilleure toile. Non, pas celle-ci, celle-là non plus, une toile n° 7....

— Nous n'en avons plus ici, monsieur, mais je vais en chercher une ici à côté, chez M. Riquetti ; soyez tranquille, dans cinq minutes [illegible]

— [illegible] mon vieux Champagne, j'ai besoin de causer avec [illegible].

— A votre aise, monsieur. De quoi monsieur veut-il que nous causions ?

— Embrassez-moi d'abord, mon vieux camarade, je suis heureux, va, bien heureux.

— Vous êtes heureux, monsieur ? Ma foi, tant mieux ! car si vous étes heureux je le [illegible].

Il t'es arrive aussi quelque chose d'inattendu, mon brave Champagne ?

— Non, monsieur, je suis simplement heureux de votre bonheur. Quoi de plus naturel ?

— Brave homme !... Je double tes gages

— Vous doublez mes gages, monsieur ? dit Champagne abasourdi

— Tu penses, sans doute, que je ne ferais pas mal d'abord de payer l'arriéré, n'est-ce-pas ? Mais cela viendra, mon ami...

— Je n'en ai jamais douté, monsieur. Ainsi, monsieur est content ?

— Oui, ami Champagne.

— Alors monsieur est amoureux.

— Qui vous fait penser cela ? dit Jacques en [illegible]

— [illegible] monsieur, c'est que dans ma jeunesse, — car j'ai ete jeune aussi, moi, monsieur, quoi qu'il y ait bien longtemps de cela, — eh bien, dans ma jeunesse, quand on voyait un brave garçon, qui, la veille était plongé dans quelque noire tristesse devenir le lendemain gai comme un pinson qui trouve une ample picorée, on disait que l'amour avait passé par là.

— Eh bien tu as deviné, mon vieux Champagne : en effet, je suis amoureux.

— Ah bah ! monsieur est amoureux !

— Amoureux fou, mon pauvre Champagne!

— Tiens, tiens, tiens, dit Champagne, qui [illegible] hasarder une [illegible] continua le vieillard en hésitant, [illegible] ne sort jamais et je [illegible] pas vu [illegible] princesse.

— [illegible] d'elle, ami Champagne, c'est d'elle que je suis amoureux.

— Ah ! diable ! fit Champagne en se grattant l'oreille, comme un homme qui voit surgir de grosses difficultés.

— Et non-seulement je suis amoureux d'elle, mais je l'epouse.

— Vous epousez la princesse!

— Elle m'a autorisé à faire la demande de sa main aujourd'hui même à son tuteur.

— Est-ce bien possible, monsieur ? dit Champagne qui ne pouvait croire que ses rêves de grandeur fussent ainsi réalisés, tout à coup, d'une façon aussi extraordinaire.

— [illegible] d'ici, la princesse Regina di San Gennaro s'appellera Mme Jacques.

— Mme Jacques ! dit piteusement Champagne en baissant la tête.

— Oui, ce nom contre lequel la princesse echange le sien est inconnu aujourd'hui, mais bientôt il sera celebre. Va, ne crains rien, je me sens de force à faire des tableaux qui pourront rivaliser avec ceux des Titien et des Paduan. L'amour, tu ne sais pas cela, Champagne, l'amour, c'est le flambeau qui illumine le genie. Oh ! comme je vais travailler !

Jacques aurait pu continuer longtemps ainsi, Champagne ne l'écoutait plus. En entendant ce nom vulgaire de Mme Jacques qui allait couvrir l'illustre blason de la patricienne, tous les prejuges aristocratiques du vieillard s'etaient reveilles. En un instant, le pauvre homme etait passe de la joie la plus vive à la plus amere déception, et s'était laissé tomber sur une chaise en poussant un profond soupir.

— Mme Jacques ! murmurait-il en branlant sa vieille tête, ma-da-me Jacques !

— Sans la Fornarina, continuait le jeune homme tout entier à son enthousiasme, jamais Raphael n'eût fait la Transfiguration ; sans Beatrix Portinari, le Dante n'eût ete qu'un proscrit florentin, dont le nom serait depuis longtemps oublie, et nous n'aurions jamais eu la *Divine Comédie*. Et qu'est-ce que la Fornarina ? qu'est-ce que Beatrix Portinari, auprès de Regina di San Gennaro ? Car c'est bien vrai, ami Champagne. Quand je pense qu'elle était là, tout à l'heure, à cette même place où te voilà maintenant, et qu'elle me disait avec sa voix d'or : « A ce soir, je vous attends. » Quand je pense que c'est bien à moi, Jacques, qu'elle parlait ainsi ! Ah ! mon vieux Champagne, tu me sembles tout illumine, vrai, je te trouve rajeuni de vingt ans. Embrasse-moi encore.

Et Jacques, qui tendait par un énergique mouvement les bras à Champagne, s'arrêta tout à coup, subitement consterne. Un craquement sinistre s'était fait entendre. Ce n'etait pas le palais San Gennaro qui s'écroulait sur la tête de Jacques, mais c'etait autre chose de bien autrement grave pour lui : son habit, son vieil habit, qui n'etait point habitue a une pareille impétuosité, venait de se déchirer aux deux emmanchures, et de montrer aux yeux de Jacques sa chemise s'échappant par le tissu d'une façon aussi pittoresque qu'elle aurait pu le faire à travers les creves d'un pourpoint, sous le regne du melancolique Louis XIII.

Jacques demeurait les bras en l'air, regardant à droite et à gauche ces agrements, qu'une joie trop peu moderee venait d'introduire dans son costume.

— Voilà un accident, mon pauvre Champagne ! dit-il enfin quand il eut conscience de la gravite du mal.

— Quoi donc, monsieur ? dit Champagne toujours absorbe.

— Comment, tu ne vois pas?

Et Jacques montrait d'un air piteux les deux manches, qui ne tenaient plus à l'habit que par le haut de l'épaule.

— Diable ! fit Champagne.

— Et pas moyen de changer d'habit

— Il y aurait moyen, monsieur si vous en aviez un autre, dit Champagne avec profondeur.

— Oui, mais je n'ai que celui là. Voyons, dit Jacques en ôtant le malheureux habit, il faut aviser

— [illegible]

— Si tu y faisais une reprise perdue, peut-être pourrais-je dissimuler...

— Une reprise perdue ! y pensez-vous, monsieur ? ce serait mon temps qui serait perdu.

— Alors cherchons autre chose, dit Jacques d'un air resigne.

— Cherchons autre chose, monsieur, je ne demande pas mieux

— D'ailleurs, dit Jacques s'examinant de la tête aux pieds pour la premiere fois de sa vie, ce n'est pas que l'habit seul qui est ridicule, c'est toute ma toilette.

— Il est certain, monsieur, qu'un peu plus de fraicheur ne lui nuirait pas.

— Changeons de linge d'abord. Où sont mes chemises fines ?

— Vos chemises fines, monsieur ! vous avez fait des linges à barbe avec la derniere.

— Quoi ! pas même une chemise convenable ! Allons, il n'y faut plus penser, car il est impossible, n'est-il pas vrai, que j'aille demander la main de la princesse dans un pareil equipage ?

— J'affirme à monsieur que M. le comte d'Orsay, qui était un parfait gentilhomme, ne l'aurait pas fait.

— Que faire ? Allons, Champagne, cherchez donc ; vous devriez dejà avoir trouvé un expédient.

— Je vais dire à monsieur, ce n'est que la nuit que les idées me viennent. Demain matin, je communiquerai à monsieur le resultat de mes meditations.

— Eh ! demain matin... Mais, bourreau, c'est ce soir que je dois demander sa main.

— Alors, monsieur, je desespere de vous etre d'aucune utilité, car mon pere avait coutume de dire en parlant de moi : « Le soir, je ne peux rien faire de ce garçon-là ; mais il est etonnant le matin, et j'ai toujours pensé que c'est pour lui qu'on a fait le proverbe : *la nuit porte conseil.* »

— Ah ! s'écria tout-à-coup Jacques en sautant au cou de Champagne, embrasse-moi.

— Volontiers, monsieur. Toutefois je vous ferai observer que c'est la troisieme fois, et le juif une fois, cela fait quatre. Ah ! vous me rappelez mes beaux jours, monsieur ; l'on m'embrassait beaucoup quand j'avais vingt-cinq ans !

(*A suivre.*)

[...] lontaires. Les officiers proviennent de l'Académie de Breda, où des cours particuliers sont faits aux élèves qui se destinent à l'armée des Indes, des sous-officiers de l'armée en Europe lorsqu'ils ont satisfait à des examens spéciaux, et de sous-officiers de l'armée des Indes qui ont suivi avec succès les cours des écoles.

L'engagement est de dix ans et peut être renouvelé pour trois ou neuf ans. Au bout de quinze ans de service, le soldat a droit à une retraite qu'il n'atteint presque jamais, la mortalité étant très-grande chez les Européens sous ces régions équatoriales où le moindre excès est mortel. On compte en effet que l'effectif d'environ 13,000 Européens, dans lesquels sont compris 1,300 officiers, exige un renouvellement annuel de 1,700 hommes.

Les autres soldats sont des indigènes. Les gens d'Amboine et les nègres forment l'élément le plus solide. Ils ont des chemises et des chaussures, tandis que leurs camarades malais vont pieds nus. Ils sont aussi les mieux payés mais ne peuvent dépasser le grade de sergent. [...]

[...] veloppaient de fumée, les capitaines formèrent une danse pyrrhique au milieu d'un cercle de guerriers où flottaient des drapeaux anglais, hollandais et danois. Ces guerriers portaient une sorte de coiffure militaire avec des cornes de bélier dorées retombant sur la figure, et des plumes d'aigle à profusion sur les côtés. Ils étaient habillés de drap rouge, couverts de fétiches et d'ornements d'or et d'argent, avec des boîtes brodées de presque toutes les couleurs, qui frappaient sur leurs corps à chaque mouvement ; des clochettes de cuivre, des queues d'animaux, des coquillages, des couteaux, de longues queues de léopard pendaient derrière leur dos ainsi qu'un petit arc couvert de fétiches. De larges caleçons de coton et d'immenses bottes de couleur complétaient leur accoutrement.

Arrivés au palais nous fûmes reçus avec les mêmes démonstrations, mais nous ne nous attendions pas à la scène de magnificence qui nous était préparée. Le roi, ses titulaires, ses capitaines et sa suite étaient placés à quelque distance et formaient une foule tellement [...]

0 h. 52', 36'' 91, soit en arc, à 13°, 9', 13'', 50 à l'ouest de Washington. En admettant, pour la longitude de Washington rapportée à celle de Paris, la valeur de 79°, 20', 33'', nous avons, pour la longitude de Saint-Louis, 92°, 2150 à l'ouest de Paris.

Le congrès vient de décider que des levés topographiques seraient désormais exécutés en même temps que les levés géologiques des territoires. A cet effet, il est adjoint chaque commission exploratrice une section de géographes dont le travail est placé sous la direction du géologue en chef. C'est ainsi que le professeur Hayden va commencer, au mois de mai 1874, l'exploration du Colorado et de la partie de l'Utah située à l'est du Green River. Une triangulation définitive sera exécutée et servira ultérieurement de canevas pour le levé topographique de la contrée.

Le nom du professeur Hayden rappelle à notre souvenir une intéressante reconnaissance du territoire de Montana. La description des environs merveilleux du Yellow Stone River fait comprendre la résolution adoptée par le congrès de transformer en un parc national 3,578 milles carrés du Yellow Stone.

Le professeur Newberry, connu par son exploration du Colorado, a publié le levé géologique de l'Ohio ; le levé géologique et topographique du Kentucky va prochainement être entrepris sous la direction du professeur N. S. Shaler.

Sous le titre de *Exploration west of the 100°* [...]

[illegible] ouvrements chez divers clients, rentra [illegible] heures pour dîner. Après avoir pris [illegible] il alla déposer dans sa chambre l'argent [illegible] apporté, deux cents et quelques francs [illegible]

— [illegible]

— Oui, [illegible] à Notre-Dame des Victoires [illegible] mariage.

— Tu ne seras pas trop longtemps?

— [illegible]

» Il sortit. Sur le pas de la porte, il tâta sa poche pour bien s'assurer, dit-il, que son livre de prières [illegible]

» De la fenêtre sa mère le regardait s'en aller. Elle remarqua qu'en passant devant la porte cochère de la maison voisine; il fit un mouvement de contrariété, comme s'il eût aperçu quelqu'un dont la rencontre l'eût ennuyé. Puis il porta sa main à son chapeau pour saluer, et se retournant ensuite, il adressa un sourire amical à sa mère, dont la silhouette se dessinait à la vitre éclairée.

» Il était alors huit heures et demie.

» M. Charpentier avait dit qu'il ne resterait pas plus de vingt minutes. Une demi-heure, une heure s'écoulèrent sans qu'il reparût.

» [illegible] absence prolongée, l'attendait avec anxiété. Mais la nuit se passa et on ne le revit pas.

» Le [illegible] ni les jours suivants on n'eut de ses nouvelles.

» A l'église, on [illegible] ne put se rappeler si on l'avait vu. Il vient beaucoup de monde à Notre-Dame-des-Victoires le soir, et les employés de l'église n'ont aucune raison de remarquer un visiteur plutôt qu'un autre.

» Les recherches les plus actives sont restées sans résultat, et aujourd'hui encore, cette disparition excite dans tout le voisinage, qui estimait M. Charpentier, une douloureuse stupéfaction.

— Voici [illegible] la troisième affaire de même [illegible]

« Il s'agit, comme la première fois, d'un jeune homme de dix-huit ans, Auguste Poirier, employé à la maison de nouveautés de M. Leparcier, 308, rue Saint-Martin.

» [illegible], comme beaucoup de commis, dans la [illegible] de son patron, le jeune Poirier [illegible] chaque dimanche dîner chez ses parents, rue Montmartre, [illegible]

» Le dimanche [illegible], il vint, comme d'habitude, [illegible] et comme son père [illegible]

» Il descendit, [illegible] Un instant après M. Poirier père arrivait.

— Et Auguste? dirent les deux femmes.

— Je ne l'ai pas aperçu.

— Comment!... mais il est allé au devant de toi.

— Alors [illegible] longtemps. Nous [illegible] table en attendant.

» Mais le dîner se passa sans Auguste. Comme les autres, il ne revint pas.

» On nous a parlé encore de plusieurs autres disparitions et notamment de celle de deux jeunes garçons de quatorze ans, apprentis dans une maison d'optique de la rue Oberkampf. Sur ceux-là, nous n'avons pas encore de renseignements suffisants. Nous y reviendrons. On comprend de quelles difficultés sont nos investigations [illegible] nous devons avoir en par [illegible]

Le Figaro ajoute aujourd'hui:

» Nous avons reçu hier plusieurs visites de pauvres gens dont les fils ou les frères ont disparu depuis un mois toujours dans des circonstances identiques à celles que nous avons constatées.

» Nous leur avons à tous fait la même réponse: Adressez-vous à la préfecture de police. En continuant à enregistrer ces disparitions inexplicables, nous craindrions en effet d'inquiéter la population parisienne. Ce sont là des sujets terrifiants que le devoir d'un journal bien informé est d'effleurer et non d'approfondir. Nous ne pouvons rien en face du [illegible] et la police a seule le devoir et la possibilité de le [illegible] »

VARIETES.

[illegible]

(Suite et fin.

Nous reproduisons les chiffres ci-dessous.

Le commerce avec l'étranger employa:

1° Pour l'importation: en 1847, 212 navires jaugeant 45,423 tonneaux; en 1852, 342 navires jaugeant 41,305 tonneaux; en 1862, 1,857 navires jaugeant [illegible] 2,602 navires jaugeant 296,026 tonneaux.

2° Pour l'exportation: en 1847, 533 navires jaugeant 53,953 tonneaux; [illegible] 1852, 449 navires jaugeant 54,598 tonneaux, en 1862, 2,645 navires jaugeant 366,586 tonneaux; en 1872, 2,594 navires jaugeant 494,634 tonneaux.

Ce qui donne, comme totaux généraux [illegible] en 1874, 825 navires jaugeant 99,306 tonneaux; en 1852, 791 navires jaugeant 103,903 tonneaux, en 1872, [illegible] navires jaugeant 510,220 tonneaux; en 1872, 1,196 navires jaugeant 790,660 tonneaux.

Pour le commerce avec les colonies, les chiffres sont:

1° Pour l'importation: 1847, 881 navires jaugeant 15,260 tonneaux; [illegible] 1872, 97 navires jaugeant 24,612 tonneaux.

2° Pour l'exportation: en 1847, 91 navires jaugeant 8,261 tonneaux; et en 1872, 155 navires jaugeant 45,0[illegible] tonneaux.

Enfin le commerce au cabotage donne les résultats suivants:

1° Pour l'importation: en 1847, 4,064 navires jaugeant 263,967 tonneaux; et en 1872, 3,431 navires jaugeant 284,677 tonneaux.

2° Pour l'exportation: en 1847, 6,941 navires jaugeant 425,320 tonneaux; et en 1872, 5,149 navires jaugeant 519,705 tonneaux.

En additionnant les résultats généraux de chaque branche de commerce nous trouvons comme chiffres totaux du commerce de Swansea:

En 1847, 12,002 [illegible] de jauge; en 1852 11,17[illegible] de jauge; en 1862, 15,049 navires de 1,502,291 tonnes de jauge; en 1872, 13,998 navires de 1,664,744 tonnes de jauge.

Si ces chiffres accusent depuis 1862 une diminution assez importante dans le nombre des navires qui pendant la période décennale commençant à 1852 avait pris au contraire une extension considérable, il y a lieu de remarquer en revanche que, depuis 1847, les dimensions de ces navires ont sans cesse été en augmentant.

Si l'on compare en effet le chiffre du tonnage des années extrêmes, on trouve une augmentation de 852,561 tonneaux c'est-à-dire de plus du double du chiffre de 1847, au profit de 1872.

Ces modifications se retrouvent au [illegible] degré d'importance dans chacune des branches du commerce maritime [illegible]

Dans le commerce de ce port, le combustible est entré pour 803,210 tonneaux en 18[illegible], et 913,368 tonneaux en 1871. On sait que le charbon de Swansea est un des plus estimés et des plus recherchés en France.

La valeur des marchandises exportées pendant l'année 1872 s'est élevée à 1,512,353 l. st.; celle des importations a atteint le chiffre de 2,865,116 l. st.; soit en total, 4,377,469 l. st. ou 109,431.725 fr.

On voit par ces chiffres que les importations ont atteint une valeur à peu près double de celles des exportations.

Les navires enregistrés dans le port étaient en 1847 au nombre de 185, jaugeant 19,050 tonneaux et, en 1872 au nombre de 239 jaugeant 50,320 tonneaux.

Les droits de douane recueillis sur le commerce maritime se sont élevés en 1841 à 8,934, liv. st.; en 1872 à 9,284 liv. st.

Le détail de ces droits pour 1872, accuse: pour le tabac, 211 liv. st.; le sucre, 48; le thé, 243; les spiritueux, 4,886; les vins, 1,286.

Les divers recensements de la population indiquent: en 1563, 1,260 personnes; en 1831, 14,930 personnes; en 1851, 31,461, en 1871, 51, 720 personnes.

Ces chiffres ne sont relatifs qu'à la commune mais, si l'on y fait entrer la population totale du district, ils s'élèvent à 51,260 personnes en 1861; 67, mille 374 personnes, en 1871; 71,146 personnes en 1873.

Les plus grands efforts ont été faits par le pays pour augmenter et améliorer par les moyens dont la science dispose aujourd'hui, les avantages physiques dont la nature l'a doté. Un des premiers pas faits dans ce sens fut la construction d'un canal qui va de l'embouchure de la Tave jusqu'au-delà de Breconshire. Il a une inclinaison de 373 pieds. Ce travail décrété en 1794, fut achevé en quatre ans. Un autre canal plus petit a été creusé (1789,) de la Tawe jusqu'à Heath;

En outre, le port de Swansea possède six docks représentant une superficie de 13 acres (1,210 yards) et plus de 2 milles de quais. Deux de ces docks le dock Beaufort et le North Float, ont été construits en 1851. En 1857 le second de ceux-ci a reçu des agrandissements importants. Deux autres ont été construits en 1859, ce sont le South Dock et le South Basin. En 1860 le North Ralftide Basin a été creusé. Il faut mentionner de plus un large espace appelé la Baie de Fabian qui est en partie enclos de lignes formant comme une rade ouverte à l'embouchure de la rivière. Cette rade couvre une superficie de 55 acres, et les hommes compétents expriment l'avis qu'on devrait y établir un bassin à flot.

Indépendamment des ouvrages cités précédemment on compte six autres bassins et un gril pour les réparations de navires. La construction de ces docks et bassins n'a pas coûté moins de un demi million de livres sterling.

Swansea occupe sur le bord d'une baie magnifique et sur la pente d'une colline, une position charmante qui lui donne un aspect des plus pittoresques. Les *Mumbles*, qui sont comme le faubourg de la ville, sont très-fréquentés comme station balnéaire. Les constructions de Swansea sont toutes modernes, et quelques-uns de ces édifices sont vraiment remarquables.

Swansea a été à différentes époques habitée par le poète Richard Savage. C'est là que naquit en 1674 le *Beau Nash*. Actuellement une des lumières du corps judiciaire de l'Angleterre, Justice-Grove, y réside.

Avant la réforme, Swansea relevait de Cardiff. Plus tard, Swansea devint une commune ayant le droit d'envoyer un membre à la Chambre. Ses tributaires sont Heath, Loughor, Aberavon et Kenfig. La ville est administrée par un maire, six aldermen et dix-huit conseillers. Les armes de la ville témoignent bien de son antiquité. Elles contiennent un château avec une herse, une bannière et une tour, un aigle ou une orfraie tenant [illegible]

Avant de terminer, il a lieu de dire un mot des faïences de Swansea, qui à une époque ont eu une grande renommée. Cette industrie a malheureusement périclité avec le temps, et maintenant la seule trace qu'on en trouve est une fabrique de poteries grossières, située à quelques douze milles de Swansea à Yunismeadow dans la vallée. C'est vers l'année 1750 que cette industrie s'établit dans le pays. Elle s'y développa promptement, et en 1790 on y fabriquait une qualité supérieure de porcelaine opaque; à partir de 1802, cette porcelaine était revêtue de peintures qui ajoutaient à son prix. Les spécimens de porcelaines de Swansea qui existent encore et sont estimés par les connaisseurs ont été fabriqués à Swansea de 1817 à 1820, et à Nantgarw de 1814 à 1817. Les plus belles pièces ont été peintes par Billingsley. Ce sont aussi celles qui ont le plus de valeur.

BOURSE.

[illegible]

[illegible]	»	45 10 —
[illegible]	»	18 27 —
[illegible]	»	45 1 —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	41 7 —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	L.T.	6 49 —
» [illegible] de valeurs	»	5 50 —
» [illegible]	»	6 15 —
» du Crédit Austro-Turque	»	[illegible] —
» [illegible]	L.T.	7 18 —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	6 70 —
[illegible] Commerciale Ottomane	»	3 — —
[illegible] (escompte)	Fr	[illegible] —
[illegible] (escompte)	»	7 — —
Obligations des Chemins de fer	»	408 — —
» 2e [illegible]	»	46 — —
[illegible]	»	102 — —
[illegible]	»	[illegible] — —
1869	»	[illegible] — —
1872	»	67 — —
[illegible]	»	[illegible] — —

[illegible]

[illegible]	P.	110 [illegible]
[illegible]	»	87 [illegible]
[illegible]	»	80 —
[illegible]	»	51 [illegible]
[illegible]	»	102 [illegible]
[illegible]	»	105 [illegible]
[illegible]	»	105 [illegible]

COMMERCE

([illegible])

[illegible] février 1874.

[illegible] d'Angleterre où l'agitation électorale produit sur toutes les affaires un calme qui ne peut être de longue durée. Dans tous les cas, nous continuons [illegible] ce qui empêche nos exportateurs de faire des expéditions et ce qui arrête par conséquent les transactions qui pourraient se produire.

[illegible] gement, pourrait amener la fermeture de notre port par les glaces.

Les télégrammes que nous recevons de Londres annoncent une baisse peu sensible, mais ces nouvelles n'ont eu qu'une très légère influence sur les cours de notre marché, et l'on espère une reprise lorsque seront terminées les élections au parlement qui produisent une préoccupation générale dans toutes les classes de la société.

Le *seigle*, qui était négligé, a repris faveur cette semaine, grâce à une petite baisse, et le chiffre des ventes a atteint environ 10 m tchetverts de 7.20 à 7.57 1/2, d'après les poids et qualités.

BULLETIN DE LA SEMAINE

	Tchets	Pouds à pouds	Rbles à Rbls.
[illegible]	12000	de 9 30 9 30	13.14
[illegible]	4000	de 9.15 9 30	12 90 13 62 1/2
Seigle	10000	de 8.23 8 30	7.20 7.57 1/2

[illegible]

[illegible]

Vapeurs pour le Roy. Uni 40 à 42/6 la ton. suiv.
» pour la Méditer. fr 3 1/8 à 3 1/4 la charge
» pour l'Adriatique fr. 1,75 le stajo
Voiliers pour Roy.-Uni sch 35 à 40.
» pour Méditer. fcs 2 60 à 3
» pour l'Adriatique fcs 1 à 1 25

MONNAIES.

Pol impérial	6. —6.06
Pièce de 20 fr	5.80—5.84
Livre anglaise	7.38—7.42
» turque	6.60—6.65
Ducat autrichien	3.42—3.45
Rouble effectif	1.13—1.15

[illegible]

(Télégrammes)

St-Pétersbourg, 25/6 janvier

Tendance ferme—Londres Rbles 7 31 1/2

[illegible]

Londres, 24/5 février.

Marché céréales calme par suite de l'agitation électorale.—*Ghirca*, voiliers, 60 1/2,—61 le quarter—vapeurs 58—59 1/2, sans affaires. *Maïs* faible, [illegible]

Anvers, 24/5 février.

Blés soutenus mais calmes.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 11 février.

Glasgow, paq. à vap. angl. *Kronos*, c. Darnel, [illegible]
Newcastle, paq. à vap. angl. *Lufra* c. Periam, [illegible] Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Kathlem Mary*, c. Pocker, [illegible] Dardanelles div.
— paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Fuller, [illegible]
[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 11 février.

[illegible]
Odessa, paq. à vap. angl. *Kathlem Mary*, c. Pocker.
— paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Fuller, div.
— paq. à vap. angl. *Lufra*, c. Periam, div.
[illegible]

[illegible]

ANNONCES

AVIS.

Détail de quatre traites égarées, tirées par M. G. Parthénopoulo à mon ordre du [illegible] ensemble de Lt. [illegible] écrites en langue grecque et datées de Xanthée ainsi qu'il suit:

26 Nov. 1873 (v. s.) N° 87 Lt. 90 à 11 jours de vue, sur M. Léonidas Baltazzi.

26 » » » N° 88 Lt. 50 à 8 [illegible] de vue, sur M. Léonidas Baltazzi.

8 janv. 1874 (v. s.) N° 90 Lt. 70 à 11 j. de vue sur M. Léonidas Baltazzi.

[illegible] » » N° 23 Lt. 60 à 11 jours [illegible] sur la Société de Crédit et de Commission.

Je déclare que ces traites sont nulles et d'aucune valeur, ayant pris toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Cons/ple, le 20 Janvier 1874 (v. s.)

AVIS.

Les soussignés Meriot, Aujogne et Borame, entrepreneurs de peinture, avisent leur clientèle que leur société a été dissoute d'un commun accord, et qu'ils continueront comme par le passé à entreprendre tous travaux de peinture et décorations en formant deux sociétés, M. Meriot pour son compte personnel et MM. Aujogne et Boramel en nom collectif.

Tout avis antérieur publié par M. Meriot doit être considéré comme nul et [illegible]

En conséquence ils invitent toute personne qui aurait des affaires à régler avec l'ancienne société à se présenter au siége de la société, Impasse Baltazzi, rue Agha-Hamam n° 11.

Péra, le 1er février 1874.

(Signé:) MERIOT AUJOGNE ET BORAMET.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance extraordinaire pour le renouvellement du Bureau aura lieu dimanche 15 de ce mois à 1 heure de l'après-midi; et à 3 heures nouvelle réunion pour la lecture du compte-rendu annuel.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

Messieurs les détenteurs d'Actions de la Société des Usines du Laurium d'Athènes qui ont effectué les deux tiers du troisième versement de francs 45 par action, ou libéré entièrement ce versement, peuvent présenter leurs titres chaque mardi et vendredi de 10 h. A.M. à 3 h. P.M. à la Caisse de la Banque de Constantinople, et y toucher le dividende du 31 décembre 1873 fixé à 8 francs par Action par le Conseil d'Administration de la dite Société.

Des bordereaux numérotés sont mis à leur disposition dès aujourd'hui.

Cons/ple, le 24/5 février.

Pour la Banque de Constantinople,
A. VLASTO,
[illegible]

AVIS IMPORTANT

ACHAT DE TOUS
SOLDES DE MARCHANDISES
FONDS DES MAGASINS, ETC., ETC.
Salonique Han au 2me N° 33.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO «LA CREATION»

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique.

Lundi, 16 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Streater, 4 Koule Kapoussi; Messieurs Comendinger et Balatti, Grand'rue; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt.
Vestibule 1 Médjidié.

W. MAINWARING.
Sec. Hon.

BAL

PARE & MASQUE

Au Profit de la Société

« L'AMIE DU TRAVAIL »

sous le patronage

DES HONORABLES MESSIEURS

CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS
& GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français,

le Samedi, 2/14 Février 1874, à 9 1/2 h du soir

PRIX D'ENTRÉE: 1 L.T.

PRIX DES LOGES: Baignoires Lt. 1 1/2 — Bel etage Lt. 2 — 3e rang Lt. 1.

On trouve des billets, à Galata, chez M. Cléanthis Scalieris, Démir Han N° 11 et chez M. J. Tantalidès, Yuksek-Kaldirim N° 112; à Stamboul chez M. Periclès Portocali, Nafié Han.

On trouve des billets de loges chez M. Mussurus, vis-à-vis du Théâtre français.

AVIS

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tcheshme, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux colléges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fokir N° 20, Kuliondji-Kouluk.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

PROGRAMME

du

MESSAGER D'ORIENT

(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique: après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siècles, la „parole de vie“, il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe; quant à la France, à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à dater du [illegible] le 1 avril 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La rédaction.

AVIS.

De nombreuses expériences ayant été faites avec l'eau inventée par M. Carmelo Patitucci pour la conservation et la pousse des cheveux, les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus. Les personnes qui désireraient faire usage de cette eau peuvent s'adresser à M. Carmelo Patitucci pour traiter directement avec lui sur les conditions.

Passage Hazzopoulo N° 40.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & REDACTION

Galata, Demir-Han, N° 23.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

INDISPENSABLE AUX DAMES

LAIT D'IRIS L. T. PIVER*

pour les soins de la peau
la fraîcheur et la beauté du teint

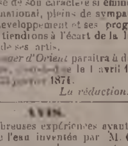

SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE

[illegible]

L. T. Piver, inventeur

ENTREPOT GÉNÉRAL:
16, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— Personnel des Légations et des Consulats.— Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires.— Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers de terre et de mer.— Poste française.— Poste anglaise.— Poste autrichienne.— Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivé.— Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques.—Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidie.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Pera.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible]

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans*, des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes,* etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH SYNOPTIQUE

à l'usage du Levant

Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Manas.

En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES

DE LA TURQUIE

EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, [illegible] général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et [illegible] International en 1863 et 1873. Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature imprimées en phototypie chez SEBAH, et contenant chacune trois costumes.

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 310; chez les principaux Libraires de Pera; [illegible]

LE PANSLAVISME

AU

MONT-ATHOS

PAR

M. CONSTANTINOW.

En vente chez les principaux libraires et aux bureaux du journal *la Turquie*.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa .... ogni Lunedì
Da Marsiglia etc. .... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa .... ogni Lunedì sera a ore [illegible]
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore [illegible]

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (4) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa [illegible] senza trasbordo.

[illegible]

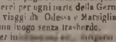

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus aisée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

TARIF DES DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES DE CONSTANTINOPLE POUR 20 MOTS.

Algérie	F. 15	Italie	» 7
Allemagne	» 8	France	» 10
Autriche	» 7	Portugal	» 13.5
Belgique	» 9	Perse (via Poti)	» 16.50
Egypte Alexandr.	» 35	Princip.-Unies	» 4
Egypte Caire	» 40	Russie d'Europe	» 9
Espagne	» 12.50	Russie Caucase	» 8
Anglet. Londres	» 11	Serbie	» 4
Anglet. autr. villes	12	Suède	» 11.50
Grèce	» 4	Suisse	» 8

TARIF DU PORT DES LETTRES ET JOURNAUX
DE CONSTANTINOPLE

VOIE ALLEMANDE	Lettres	VOIE FRANÇAISE	VOIE AUTRICHIENNE
Autriche			
Allemagne	2 1/2		
Angleterre	4		
Belgique	3 1/2		
Espagne	4	1 20 pi	
Hollande	3 1/2	80	
Italie	4 1/2	1 40	
Russie	4 1/2		
Suisse	3 1/2		
France 10 grammes	4 1/2		
France 15 »	7 1/2		
France 20 »	9		
France 30 »	12		
France 40 »	16 1/2		
Grèce			

N. B. Le groshen represente 10 c...

Médaille de la Société des Sciences industrielles de Paris
PLUS DE CHEVEUX BLANCS
MÉLANOGÈNE

De DICQUEMARE, Chimiste à Rouen

Pour teindre à *la minute, en toutes nuances*, les cheveux et la barbe, sans danger pour ... au si sans aucune odeur. — Cette teinture est *supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.*

Fabrique à Rouen, place de l'Hôtel-de-Ville, 47.

Dépôt à Constantinople ... chez MM. Veliz et Cie ... Coiffeurs et Parfumeurs.

EAU DE LYS DE LOHSE
Méfiez-vous de la Contrefaçon

Plus de taches de rousseur ni brûlures de soleil, rides; beauté et jeunesse peuvent être seulement obtenues par l'emploi sur l'EAU DE LYS de Lohse approuvée par l'académie royale de médecine de Prusse, par les médecins des plus célèbres et en général par toutes les facultés de médecine.

Des dames et des messieurs ont essayé et reconnu l'efficacité de ce moyen d'embellissement, ... contre les brûlures du soleil ...

On peut se procurer la dite EAU DE LYS ... chez Lohse, ... 16 Jägerstrasse.

Dépôt à Constantinople chez MM. Veliz et Cie.

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Départs de Marseille chaque samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir:

Departs de Constantinople pour le Pyrée Naples, Marseille:

Mercredi 5 Nov. Mercredi 7 Janv. 1874
» ... » 21 »
» 10 Décembre » 4 Février »

Departs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille:

Mercredi 5 Nov. 1873. Mercredi 31 Déc. 1873
» 19 » » 14 Janv. »
» ... » 28 » »
» 17 » » 11 Fevr. »

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix reduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon, 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.— Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila ...

Ligne de Trebizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata).

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France de Suisse et d'Italie.

Savon à la Glycerine
POUR LA TOILETTE ET LA BARBE

Glyco-Blastol

pour l'entretien des cheveux

GLYCERINE
de toilette

GLYCERINE CHIMIQUEMENT PURE

Ces produits de la célèbre fabrique de F. A. Sarg's de Vienne, approuvés par les premiers médecins de l'Europe sont les seuls qui jouissent du patronage des principales cours.

Dépôt Général à la Droguerie Centrale Maison Della-Sudda, rue Yeni-Djami, Nos 16, 18, 20 et 22 et à la Pharmacie Della-Sudda à Péra.

Se méfier des nombreuses contrefaçons qu'on débite à Constantinople.

Assurance contre l'Incendie
L'HELVETIA
Compagnie Suisse d'Assurance
CONTRE L'INCENDIE, A St GALL

Assurances sur maisons, mobiliers, magasins et marchandises à des primes très modérées. Prompt ... règlement des sinistres ...

Assurance sur la Vie
CAISSE DE RENTES SUISSE
CAPITAL ET FONDS DE GARANTIE
Francs 25 millions

Assurance sur la vie humaine, ...

THE GRESHAM
COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Succursale d'Egypte

4, Rue de la Poste Française, Alexandrie.

Directeur : ANDRÉ PAGES.

Agents à Constantinople pour la Turquie :
L. & A. BERTIN FRERES

... fr. 688,217,75 — ...

... Agents L. et A. BERTIN Frères ...

NOUVELLE COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR
A. et L. FRAISSINET et Cie.
SERVICE HEBDOMADAIRE
ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

Departs de Marseille chaque Jeudi.

Departs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en touchant à R... Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.

Transbordement à Naples, sur les bateaux de la Compagnie, pour Civita-Vecchia ... A. et L. Fraissinet et Cie, pour la France et l'Italie ...

... Compagnie, à Kerakeui.

EAU MINERALE
BI-CARBONATÉE SODIQUE

TCHITLI

PRIX BROUSSE — PRIX BROUSSE

2 Séfer 1289. — 13 Juin 1867.

... siége de la Compagnie Fermière, rue Yeni-Djami, Nos 16, 18 ...

... thérapeutique avec toutes les sources de l'Occident ...

Vin de Bugeaud
Toni-Nutritif
AU QUINQUINA & AU CACAO COMBINÉS

La difficulté d'obtenir la tolérance de l'estomac pour le quinquina, a fait plus d'une fois le désespoir des médecins ... VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, où le cacao ... la solution la plus complète et la plus heureuse, ... problème de therapeutique.

... chercher ailleurs l'explication de ... le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD auprès des ... malades, succès sans précédent dans les annales de la médecine et de la pharmacie, et qui est la meilleure preuve de l'efficacité certaine de ce précieux médicament.

Le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, à qui le corps médical ... depuis vingt ans des milliers de guérisons ... de rapports très favorables de la part de nombreuses sociétés scientifiques et médicales. Les principaux organes de médecine français, tels que: LA GAZETTE DES HOPITAUX, L'UNION MÉDICALE, L'ABEILLE MÉDICALE, etc., ont proclamé sa supériorité sur tous les autres toniques, et ont, à l'appui, publié de très concluantes observations, consignées dans le livre-brochure qui accompagne chaque bouteille.

Le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, à base de vin d'Espagne, est d'un goût fort agréable. Il est chaque jour ordonné par les sommités médicales de France et de l'étranger contre les affections suivantes:

APPAUVRISSEMENT DU SANG,
MALADIES NERVEUSES DE TOUTES SORTES (NEVROSES), FLUEURS BLANCHES,
DIARRHÉE CHRONIQUE, PERTES SEMINALES,
HEMORRHAGIES PASSIVES, SCROFULES, AFFECTIONS SCORBUTIQUES,
PÉRIODES DE CONVALESCENCE DE TOUTES LES FIEVRES.

Enfin, ce médicament convient d'une manière toute spéciale aux convalescents, aux enfants débiles, aux femmes délicates et aux vieillards affaiblis par l'âge et les infirmités.

La vogue extraordinaire, acquise par le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, a éveillé la cupidité de certains industriels. ... à se tenir en garde contre les contrefaçons ... de nom et de titres, offertes par quelques intermédiaires peu scrupuleux.

Dépot général : Pharmacie LEBEAULT, 53, rue Réaumur, Paris.

PATE PECTORALE et SIROP de NAFÉ DELANGRENIER

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté ... puissante *efficacité* contre le rhume, ... la grippe, la *coqueluche* et les *irritations de poitrine*, de la gorge et ...

A L'ÉTOILE D'OR
Rue Yuksek-Caldirim.

GRAND DEPOT d'articles d'optique de mathématique, de chirurgie, bandages, articles en caoutchouc, etc., et lunettes sans pareilles dernier modèle.

FEUTRE POUR TOITURE
De Anderson et Son.

... ininflammable par dessus, légère et de bon marché. Les fabriques de feutre ANDERSON et SON existent depuis 1830 ...

Agents et dépositaires,
L. et A. BERTIN, Frères.
Maison à Paris et à Londres.

LA CONSERVATION ET LA BEAUTE DES CHEVEUX.

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a été recommandé ...

l'Evalina

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur brévété de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrete en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation perphérique et fait disparaitre la pytiriasis.

Pour assurer un succès complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'Evalina

Essence pour la barbe et les cheveux. L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse.

Dépôt à Constantinople chez MM. Veliz et Cie, Yuksek-Caldirim no 68.

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
Poudre de Riz speciale

Préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau, elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle.

CH. FAY, Parfumeur
9, Rue de la Paix, Paris
et chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs

Vient de Paraître
L'ALMANACH FINANCIER 1874
GUIDE DES INTÉRÊTS MATÉRIELS EN ORIENT
MANUEL PRATIQUE INDISPENSABLE
publié par
LE COMPTOIR INTERNATIONAL D'EMPRUNTS A PRIMES
A. DELLA ROCCA
CONSTANTINOPLE.
Un fort volume in-8o de 242 pages.

PRIX:

EDITION ORDINAIRE — **24 Medjidié — francs 2,50.**
EDITION DE LUXE — **1 1/2 Medjidié — francs 7.**

En Vente chez tous les libraires, aux bureaux du Comptoir et auprès de toutes ses agences en province et à l'étranger.

TABLE DES MATIERES:

1re PARTIE.

Almanach 1874: Eres principales, ... Fêtes musulmanes et ... Calendrier ... styles.— Jours pour le calcul des intérêts ...

Empire Ottoman: Famille Impériale ... Division territoriale en Vilayets, et ... Provinces ...

Constantinople: ... Consulats Ottomans à l'Etranger.— Postes et Télégraphes. Tarifs (avec supplément).

2e PARTIE.
Finance.

Les 12 mois du rentier: Guide du Capitaliste. — Tirages des valeurs à Lots sans ...

Valeurs à Lots. ... mécanisme ...

Conseils financiers. ... à rechercher — Achats et Ventes.— Titres égarés ou ...

Turquie.— Notions sur les principales valeurs mobilières.— Dette de l'Empire Ottoman.— Dette Egyptienne, etc.— Banques, Sociétés financières et industrielles en Orient.

Renseignements généraux.— Liste des monnaies du monde entier, Système décimal, Obligations d'Emprunt, etc.— Cours moyens de toutes les valeurs.

Renseignements sur les titres sortis aux tirages : Liste générale des numeros des Chemins de fer de la Turquie d'Europe *Lots Turcs*, sortis dans les 23 Tirages jusqu'en Décembre 1873, indiquant le tirage auquel chaque série a été extraite.— *Idem des Lots des Villes de* **Bucharest 1869. Venise. Milan. Autrichien 1860-54. Credit Mobilier 1858** (*Crédit lose*). *Liste à ...* ... Ottomans et de l'Europe.— Opérations du Comptoir International d'Emprunts à Primes (*feuillets de couleur*).

3e PARTIE.
MANUEL PRATIQUE DU DROIT EN ORIENT.

Justice et Organisation religieuse musulmane — Compétence ... Ottoman.— Formules: Procurations, ... *Statistique (Turquie).* — Commerce ... fer.— Mines, Forêts.— Administration ...

Loi Organique sur les poids et mesures: Rapport au système décimal et métrique.— Annonces commerciales, industrielles ...

LA GIRONDE
Compagnie d'Assurances contre l'incendie, la grele et la mortalité du bétail.

Assure maisons, mobiliers, magasins, marchandises, etc., etc. tout genre de constructions contre l'incendie, contre la mortalité des bestiaux, à des primes moderees et dans des conditions avantageuses. Constantinople et dans les principales villes de la Turquie. Prompte et loyale exécution en cas de sinistre par la soussigne. Pour plus amples renseignements s'adresser à:

... PERNEZ, à Baktche-Capou.

ASTHME
Guérison ... par les ... des ...

NÉVRALGIES
... par les **Pilules antinévralgiques du D. Cronier** Prix: 3 francs ...

... Dépôt ... Paris.
... Veliz et Cie ...

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

A partir du 1er Décembre 1873.

SERVICE DES VOYAGEURS

LIGNE—CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE. (319 Kres)

Trains s'éloignant de Constantinople		Trains s'éloignant d'Andrinople	
San-Stéphano	[illegible]	Kutchuk-Tchekmedjé	[illegible]
Tchataldje	[illegible]	San-Stéphano	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Constantinople	[illegible]

ANDRINOPLE-SAREMLEY. (243 Kres)

Trains s'éloignant d'Andrinople		Trains s'éloignant de Saremley	
Départ de	[illegible]	Départ de	[illegible]

KOULÉLI-BOURGAZ-DÉDÉACH. (112 K.)

Trains s'éloignant Kouléli-Bourgaz	heures	Trains s'éloignant de Dédéagh	heures
Départ de	matin	Départ de	matin
Kouléli-Bourgaz	7	Dédéagh... dép.	[illegible]
Démotica	8	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Démotica	[illegible]
Dédéagh... arr.	12	Kouléli-Bourgaz arr.	[illegible]

Ce train correspond avec le train venant d'Andrinople.

SALONIQUE-USKUB. (244 Kres)

Trains s'éloignant de Salonique	heures	Trains s'éloignant d'Uskub	heures
Départ de	[illegible]	Départ de	[illegible]

BANJALUKA-DOBERLIN. (103 Kres)

Trains s'éloignant de Banjaluka	heures	Trains s'éloignant de Doberlin	heures
Départ de	[illegible]	Départ de	[illegible]

LIGNE — ROUSTCHOUK-VARNA. (224 Kres)

Trains s'éloignant de Roustchouk.	Trains mixtes 1re 2e et 3e classes. Lundi.	Trains s'éloignant de Varna.	Trains mixtes
Départ de	matin.	Départ de	matin.
Roustchouk	7 30	Varna	[illegible]
Sheytandjik	1 6	Schoumla-Road	[illegible]
Choumla-Road	2 31	Scheytandjik	[illegible]
Varna ... arr.	6 1 soir.	Roustchouk ... arr.	[illegible]

Correspondance à Varna avec les bateaux du Lloyd autrichien partant de Varna dimanche soir. Arrivant à Constantinople lundi matin.

MAISON DELLA-SUDDA — **DROGUERIE CENTRALE** — MAISON DELLA-SUDDA

Rue Yeni-Djami, 16, 18, 20 & 22 à Constantinople.

MÉDAILLES D'OR, D'ARGENT ET DE BRONZE AUX EXPOSITIONS DE LONDRES ET DE PARIS.

Messieurs les Pharmaciens de la Capitale et de la Province, trouveront dans cet établissement les produits chimiques pharmaceutiques et drogues de 1re qualité.-- Les SPECIALITES D'ORIGINE.-- Les instruments de Chirurgie et de Pharmacie, etc.-- Librairie pharmaceutique.-- HUILES DE FOIE DE MORUE.--Eaux minerales.-- Vins medicinaux.--Parfumeries de Paris, de Vienne, etc.-- Poids et Mesures métriques.

ANALYSES CHIMIQUES ET TITRAGES — **DEPOT DE SULFATE DE QUININE** — PRODUITS INDUSTRIELS EN COMMISSION.

Typographie et Lithographie Centrales.

8me ANNEE N° 36. — 21 Zilhidje 1290. — SAMEDI 14 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

Péra, Provinces, Etranger [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du Journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible] dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 13 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Les journaux parisiens de toutes nuances s'occupent beaucoup du partage, qui vient d'avoir lieu, des quarante millions votés par l'Assemblée de Versailles, en faveur des princes d'Orléans.

Les feuilles légitimistes aussi bien que les feuilles républicaines parlent avec ironie du «désintéressement, bien connu, de la famille d'Orléans.»

Le *Monde* compare la situation financiere de M. le comte de Chambord à celle des fils et petit-fils de Louis-Philippe et termine en disant : « M. le comte de Paris, comme chef de la branche d'Orléans, va acquérir le château d'Eu, et le château d'Amboise. Voilà à quoi vont passer les quarante millions votés par la Chambre, quand la France a tant besoin de toutes ses ressources et [illegible] écrasée d'impôts. »

Il est de fait qu'il y a un très grand contraste entre le desintéressement proverbial du chef de la maison de Bourbon et la conduite de ses cousins d'Orléans.

Le budget du ministère des Cultes vient de provoquer à la Chambre des députés de Prusse un débat fort interessant, relativement à un chapitre portant une dotation de seize mille thalers en faveur de Mgr Reinkens, éveque vieux-catholique.

La situation légale de la communauté des vieux-catholiques n'étant pas exactement définie, on a fait inscrit au budget, Mgr Reinkens sous ce titre « un nouvel éveque catholique, » et cette qualification a souleve de nombreuses objections au sein du parlement.

Les cléricaux, aussi bien que certains liberaux, contestaient à ce dignitaire ecclesiastique la dénomination d'éveque *catholique*. Naturellement cette question de pure forme n'a pu prévaloir contre le principe même de la dotation, qui a été votée à une grande majorité en depit des efforts de la fraction du centre.

La dotation n'est d'ailleurs que provisoire, en attendant le règlement définitif du litige qui s'est élevé entre les deux communautés catholiques sur la propriété des biens ecclesiastiques de l'ancienne communauté, avant qu'elle fût divisée par le dogme de l'infaillibilité.

Il a été constaté, à cette occasion, qu'il existe actuellement en Prusse 47,028 vieux-catholiques, parmi lesquels 4,342 hommes majeurs.

La presse liberale de Vienne d'abord favorable à la presentation des lois confessionnelles revient chaque jour sur sa première impression.

Ses organes en sont même arrivés à dire que ces projets n'apportent point d'innovations au regime actuel, et qu'ils ne sont que « la reproduction des dispositions qui existaient depuis un siècle, lorsque le concordat est venu les renverser et déroger aux traditions de l'empire pour établir un regime se prêtant à toutes les fantaisies du Vatican. »

En un mot, aux yeux des libéraux, le gouvernement fait un effort pour revenir à ces traditions, mais ils espèrent dit la *Presse* « que le Reichsrath saura faire triompher les vieux principes entrevus par Joseph II. »

Tel n'est pas l'[illegible] du gouvernement car, dans l'exposé des motifs qui accompagne les projets de lois confessionnelles, et dont la publication a amené le revirement dont nous parlons, il est dit que « le joséphisme representait une politique tendante à soumettre les cultes au régime de l'Etat omnipotent. »

C'est surtout contre ce reproche, considéré comme un acte d'ingratitude envers la memoire d'un souverain reformateur que la presse liberale s'éleve.

L'exposé des motifs dont nous parlons contient encore d'autres opinions qui sont vivement attaquées, celle-ci entre autres : « L'Eglise catholique « occupe, dans l'organisation sociale, la « position d'une corporation publique « privilégiée ; elle est par consequent, « d'utilité publique, et, comme telle, au- « torisée à entretenir des rapports spe- « ciaux avec l'Etat. »

A cette manière de voir la presse répond : « Il en résulte que l'Etat devra reconnaître et revêtir d'une nouvelle sanction le dogme, destructeur de toute autorité civile, de l'infaillibilite du Pape, renoncer au mariage civil, et faire bien d'autres concessions encore. Autant vaudrait proclamer que la religion catholique sera religion d'Etat. »

Les débats qui s'engageront au Reichsrath sur les lois confessionnelles promettent donc d'être fort orageux.

La commission italienne chargée d'examiner le projet presente par le ministre des finances sur la circulation fiduciaire vient de terminer son rapport.

La *Riforma* croit savoir que les points suivants auraient été adoptés.

1° le papier gouvernemental émis pour la somme de 890 millions portera comme titre: *Carta consorziale delle sei banche;*

2° le cours légal serait accordé pour deux ans aux six banques composant le *consorzio*, avec faculté d'émettre du papier au triple de leur capital ;

3° les banques populaires jouiraient de la faculté d'émission pour une somme double du capital déposé en bons du Trésor.

L'opposition contre le cabinet danois gagne beaucoup de terrain dans le Folkething.

Après plusieurs jours de debats, cette assemblée a voté par 57 voix contre 31 une motion de blame contre le ministère pour avoir publié une missive par laquelle le Roi, après sa réponse négative à l'adresse de la représentation nationale, donnait à ses conseillers l'assurance de ses sympathies et les priait de lui continuer leurs services.

Au cours de la discussion, le ministère a declaré que le vote prévu de l'ordre du jour n'aurait aucune conséquence pratique.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIERE (1)

IV

Il est un fait indéniable : c'est que l'ere des emprunts est fermée. L'experience des deux dernieres annees le prouve jusqu'à l'evidence. Les resultats problématiques des deux dernieres émissions demontrent, en effet, d'une maniere indiscutable que tant que le regime financier actuel n'aura pas été radicalement transforme, tout appel au credit sera condamne à un insucces relatif. Les etablissements locaux sont surcharges des valeurs et des fonds d'Etat : leurs caisses sont épuisées. Sans doute on peut esperer que les etrangers nous preteront encore leurs capitaux, mais à quelles conditions ! On ne connait le taux que par euphémisme, on le qualifie d'élevé, mais en realite usuraire des dernieres avances consenties au Malie. Nous n'insisterons pas sur le caractere humiliant des conditions leonines imposees au tresor, non plus que sur les garanties multiples que l'on exige toujours en ces affaires. Nous nous demanderons simplement si le Trésor en subissant des intérêts si onereux n'accomplit pas un veritable suicide. D'ailleurs toutes ces questions sont primees par celle-ci L'Etat est-il en mesure de fournir encore des garanties? Chacun sait que toutes les recettes budgetaires facilement recouvrables sont déjà engagées. Donc on doit de ce côte abandonner toute esperance et il est certain qu'un appel au credit quelconque destiné à payer les interets des emprunts anterieurs ne saurait etre accueilli avec faveur. Le Tresor ne peut meme plus compter, pour parer aux difficultes quotidiennes, sur les ressources de nos societes qui toutes sont plus ou moins entamees par le malaise general. Telle est la situation en toute sa verite. Par conséquent le gouvernement est imperieusement amené à rechercher une autre solution nouvelle.

Les embarras financiers au milieu desquels se debat le tresor ottoman ne constituent pas une exception. On ne pourrait citer que bien peu de gouvernements qui aient échappe a cette epreuve. Chaque Etat a eu sa crise financiere plus ou moins intense. A part ceux qui vivent dans l'anarchie et le desordre, tous ont reussi à traverser ces crises sans de trop fortes secousses parce qu'ils se sont empresses de prendre en toute hâte les sages mesures que suggeraient les circonstances.

Nous n'entreprendrons pas l'historique financier des divers Etats : ceci nous entrainerait trop loin de notre sujet. Deux exemples suffiront pour justifier notre these. La France a en circulation pres de trois milliards de francs de monnaie fiduciaire (billets de banque), soit cent trente millions de livres turques environ. L'Italie, en execution du nouveau programme de M. Minghetti, emettra bientôt des billets de banque jusqu'à concurrence de un million deux cent mille francs, soit au-delà de cinquante millions de livres. Le cours forcé existe dans ces deux pays, et comme nous recherchons avant tout la verite, nous ajouterons qu'en France la difference entre le papier et l'or est de six pour mille et qu'elle s'eleve en Italie jusqu'à quinze pour cent.

Nous n'entendons etablir aucune comparaison, sous quelque rapport que ce soit entre ces pays et le nôtre. Mais nous avons la ferme conviction que pour nous une emission de billets de banque est le seul moyen efficace de remedier à l'etat de choses actuel. Nous savons fort bien que ce moyen paraitra de prime abord dangereux. Mais on s'exagere ce danger: nous le demontrerons. Une émission de billets de banque est d'ailleurs le remede le plus pratique parce qu'il peut etre immediatement employe. Qu'on ne l'oublie pas, le temps presse et l'on ne peut attendre davantage.

Le gouvernement a dejà decrete la reforme economique qui implique la transformation radicale du regime financier. Mais de longs mois s'ecouleront forcement avant que ces mesures de salut soient appliquees et surtout avant qu'elles produisent tous leurs resultats. Nos hommes d'Etat doivent etre delivres, pendant cette periode intermediaire, de toute preoccupation et de toute gene financiere. C'est seulement à ce prix que leur programme pourra etre execute et nous delivrer ainsi des embarras du present tout en assurant l'avenir. Il n'y a donc plus à hesiter et nous rechercherons prochainement dans quelles conditions la monnaie fiduciaire devra etre émise pour que son succes soit garanti.

(à suivre).

(1) Voir le numéro du 12 février

L'HIVER

Un temps calamiteux est venu fondre sur la Turquie.

Le froid — un froid comme on ne se souvient d'en avoir subi de pareil qu'en 1848 et 1858 — se fait sentir dans toute sa rigueur, amenant avec lui toutes les souffrances et toutes les miseres.

Encore si on pouvait se dire que cette epreuve ne durera pas. Mais il ne faut point se faire d'illusions dangereuses le mauvais temps menace de se prolonger, et nul ne peut en prevoir la fin.

L'hiver est toujours la morte saison pour les ouvriers, l'epoque des privations de tous genres, combien doivent-elles etre plus grandes avec la neige qui tombe incessamment et arrête toutes les transactions.

Chaque annee, à cette epoque, commence le chômage pour les manœuvres, et le manque de beaucoup de choses pour les menages peu fortunes. Que vont donc devenir ces interessantes parties de notre population? On ne peut y songer sans fremir.

La tempete qui souffle avec une persistance inquietante : la neige qui encombre les routes et amène la suspension de nos communications avec les localités avoisinantes qui approvisionnent notre capitale, contribuent à rendre rares, sur les marches, les denrees alimentaires, et à amener un rencherissement excessif des objets de premiere nece[illegible]

Et ce mal si on pouvait savoir quand il finira, si on pouvait le limiter, mais non.

Nous disions tout à l'heure que les choses necessaires à la vie atteignent des prix exorbitants, et nous le repetons.

Déjà le charbon et le bois commencent à manquer et se vendent à des conditions inabordables, non pas seulement pour les ouvriers, mais encore pour les petits employes ; quant à la viande elle est montee à dix et douze piastres l'ocque.

Les legumes, il ne faut pas y songer.

Et si c'etait tout, mais les cereales sont dans la meme situation. Cela est si vrai qu'on dit que quelques boulangeries sont fermees.

Le present comme on le voit est douloureux et sombre, que sera l'avenir? Pire encore si le ciel continue à deverser sur nous ses flots de neige.

Ce qui nous occupe ce sont les ouvriers, ceux qui vivent d'une façon precaire.

En general, les riches possedent chez eux des approvisionnements pour la saison rigoureuse, au moins pour les choses essentielles, aussi ne souffrent-ils que tres-peu, ou pas du tout des calamites qui atteignent les autres. Mais le pauvre, le necessiteux qui vit au jour le jour; celui auquel l'argent fait defaut dans le bon temps, et qui ne peut amasser de provisions, celui qui doit acheter quotidiennement ce qui est necessaire à ses besoins, comment y pourvoira-t-il à cette heure?

Ou trouvera-t-il de l'argent pour ne pas mourir de faim lui et les siens? Ses économies, en supposant qu'il en ait, suffiront-elles à faire face à la cherte actuelle des vivres, et à celle qu'on est en droit de craindre?

Pour ce malheureux le froid a des rigueurs cruelles, la vie des exigences incessantes, d'autant plus incessantes que ne rien ne vient les calmer. Tout chez lui est donc souffrance et le pousse au desespoir.

Le physique s'affaiblit, le moral s'affaisse, et des milliers d'etres s'atrophient.

Devant une expectative semblable doit-on rester les bras croises, et attendre ce que le sort nous réserve? Non. L'adage : Aide-toi, le ciel t'aidera! est surtout applicable à notre situation.

Il est temps, grand temps, nous le croyons du moins, de montrer que notre société n'est pas indifferente au malheur qui frappe notre population. Il faut se grouper, s'entendre, reunir les efforts de tous pour arracher à la faim et au froid des milliers d'individus.

Dans des circonstances semblables le secours donne à l'infortune, de quelque part qu'il vienne, est méritoire et celui qui le reçoit n'en saurait rougir. Ce n'est point une aumône, c'est un soulagement offert par celui qui possede à celui qui ne possede rien.

Mû par cette pensee nous invoquons toutes les âmes charitables et nous leur adressons un chaleureux et energique appel.

Qu'elles se groupent, qu'elles organisent des comites de souscription et des comites de distributions en faveur des necessiteux.

Le temps presse, la misere marche et fait son œuvre, il faut donc se hâter.

Nous nous declarons incompetents à indiquer de quel façon la distribution ou l'emploi des fonds qui seront recueillis pourra se faire, nous n'avons d'autre mobile que d'unir toutes les bonnes volontes dans un but philanthropique, et humanitaire.

Ne laissons pas, sans essayer d'y porter secours, les maux qui accablent notre population travailleuse s'aggraver au point de les voir irreparables.

Que tous se mettent donc à l'œuvre.

Nous esperons que le concours de nos confrères ne nous fera pas defaut en cette circonstance et qu'ils eleveront la voix comme nous.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale en date d'hier :

Hussein Avni Pacha, ministre de la guerre, a été nommé Grand-Vézir.

Jeudi dernier, le Grand-Vézir, le ministre des affaires étrangères, plusieurs autres dignitaires et un grand nombre des fonctionnaires n'ont pu se rendre à la Sublime-Porte, où la plupart des bureaux sont restés fermés.

Ahmet bey, lieutenant-colonel de 1er régiment d'infanterie de la garde impériale, a été décoré de l'ordre du Medjidie, 3e classe. Ibrahim agha, major dans le meme régiment a reçu les insignes de la 4e classe du meme ordre. Ces distinctions ont été accordées à ces officiers en récompense de leurs services pendant qu'ils étaient en garnison dans le vilayet de Bagdad.

Nous trouvons les nominations suivantes dans le *Djeridei-Askerieh* :

Salih pacha, géneral de brigade du 6e corps d'armée, a eté charge de la gestion du mutessarifat de Nedjd ;

L'adjudant-major Ibrahim effendi est promu au grade de major dans le 4e régiment d'infanterie de la garde impériale ;

Ali effendi, adjudant-major du 1er régiment d'infanterie de la garde impériale, est promu au grade de major dans le meme régiment ;

Les adjudants-majors Mehmed Zaim effendi, Vassif effendi et Mehmed Fehmi effendi médecins vetérinaires de la garde Impériale et du 2e corps d'armée ont été promus au grade de major.

Malgré les ordres de la Préfecture fixant le prix du charbon et du bois de chauffage, ces articles de première nécessité n'en continuent pas moins à etre vendus à des prix exorbitants, au grand dommage des classes pauvres de la capitale. Les malheureux sont obligés de se priver du nécessaire pour acheter du charbon à 2 piastres l'ocque. Nous pensons que la prefecture ne doit pas se borner à donner des ordres, mais qu'il est aussi indispensable qu'elle veille à leur exécution, et prenne pour cela toutes les mesures nécessaires.

Nous lisons dans le *Samos* du 4 courant que le Prince de Samos Costak[illegible]

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

A l'heure où je trace ces lignes, la neige enveloppe Constantinople comme un vaste linceul blanc. La ville aimée du soleil, — à ce que disent les poetes, — gît inanimée sous une epaisse couche d'edredon glacé. Elle ressemble, dit une honorable feuille de la localité, à une ville de Norvege?.... est-ce que la patrie des Olaf et des Magnus aurait la spécialité des effets de neige? Ce sont les régions polaires, le reste de la presqu'île scandinave et la Russie qui ne vont pas être contents!

Quoiqu'il en soit tout se ressent parmi nous de cet état inclément du ciel et de la terre : les rues sont desertes, les magasins entr'ouvrent, indecis, un volet craintif, la Bourse est fermee, dit-on, — j'en ferai une maladie, pour sûr, — le théâtre français clot ses portes aussi, — ça, ça m'est bien égal. — les affaires chôment, et l'on voit de jeunes et charmantes têtes se pencher, rieuses, derrière les vitres des châhnichirs, pour regarder les malheureux qui tracent de pénibles sillons dans ces tapis moelleux qui n'ont rien de commun avec les tapis de Smyrne.

Cependant, tandis que messieurs les citoyens et les gens affaires se risquent sur les voies publiques, les cheminees et les poêles flambent joyeusement, les dames evoquent les souvenirs et les regrets de la derniere soiree qu'elles ont embellie de leur presence, et les messieurs s'adonnent avec rage et acharnement à ce jeu adorable qui éleve l'âme et exerce l'esprit, j'ai nommé [illegible]gue. Les ressources qu'offre cette institution [illegible]le me faisant completement defaut, [illegible] est d'employer mes loisirs à depouiller [illegible] correspondance. D'ailleurs j'ai engage ma parole à mes correspondants, il faut bien que je fasse honneur à ma promesse.

On m'écrit de Roustchouk, le croiriez-vous? [illegible] que j'ai des lecteurs au chef-lieu du vilayet du Danube. Mon amour-propre en serait agréablement chatouille, si mon amour-propre etait susceptible d'eprouver de pareilles faiblesses. Je ne transcrirai pas la lettre que m'ecrit un correspondant de la Turquie, ce serait trop de prose pour un seul fait. Depouillé de phraséologie — et le susdit correspondant n'en est pas avare — voici le fait lui-même. Une dame des parages danubiens desirerait faire ma connaissance. Voilà un commencement qui promet!....Pour satisfaire à son desir, elle s'adresse a ce mon[illegible] intermediaire complaisant, et le charge de me transmettre son epitre, j'allais dire sa supplique.

« Qui donc êtes-vous, Passant et où étiez-vous jusqu'à ce jour? Appartenez-vous au sexe fort? n'êtes-vous pas du sexe auquel j'appartiens moi-même? Comptez-vous peu d'années ou vos annees sont nombreuses? [illegible] votre but? que cherchez-vous? [illegible] la renommée et la gloire? Ni l'un ni l'autre assurément, car vous signeriez les charmantes causeries qui font vibrer les cordes les plus intimes de l'âme de vos lecteurs (Aïe! Madame....je ne vous ai pourtant rien fait!) O! Passant [illegible] vous soyez, quittez ce pseudonyme inquietant dont la cruelle signification nous fait pressentir et craindre un prochain départ, et faites-nous enfin connaître votre véritable nom. »

R....

Roustchouk, 31 janvier.

Eh bien! chere madame, quand je [illegible] Bouquet, je vous demande un peu en quoi cela pourrait contribuer à votre bien-être! Quant à vous dire qui je suis, ce que je [illegible] vais et quel nombre [illegible] mon chef.... ce serait [illegible], nous remettrons cela, si vous le voulez, à une epoque plus propice. Si cependant vous tenez à en savoir plus long, envoyez-moi votre photographie, je vous enverrai la mienne, — en grand uniforme! Je suis employe superieur dans une administration privee.. de beaucoup de choses. Vous attacherez mon portrait sur la glace de votre salon, et cela fera honneur à votre bon goût e[illegible] [illegible]ssances. Un dernier avis, j'[illegible] [illegible]p qu'on m'ecrive directement ; [illegible] [illegible]diaires me gâtent le plaisir que j'eprouve à la lecture des élucubrations epistolaires les plus interessantes. Je suis votre servi[illegible]

Et maintenant le tour est à mademoiselle Adele, puisque Adèle il y a. Cette intéressante demoiselle, qui nous a fourni matière à causerie samedi dernier, revient cette semaine à la charge. Je vais l'imprimer pour deux motifs divers : le premier est que je suis enchante de faire faire ma besogne par autrui, ne me sentant nullement dispose à ecrire aujourd'hui, moi-même; le second, — moins avouable, — est que cette dame m'interesse, parcequ'elle est mechante. Vous avez d'excellentes dispositions, ma chère correspondante, et pourvu que vous les exerceriez un peu, vous ne sauriez tarder à devenir un excellent moraliste. Ce n'est certes pas de vous qu'on dira, *c'est une bonne personne*, ce qui signifie... vous savez quoi! D'ailleurs la bonté etant ce qui fait ressembler l'homme au serin je vous cede la parole.

Passant.

Je me sens défaillir encore en songeant à la tempête qu'a soulevé ton *long du Bosphore* de samedi dernier. Crois-le, si tu veux, mais à la premiere occasion tu vas être lapidé. (foi de jeune fille, quoi que tu en dises). Tu es devenu la bête noire des petites gens, pour avoir laisse parler de monsieur Chose en termes amicaux sinon flatteurs.

Dans ce pays où la critique impartiale est inconnue et où le ridicule fleurit de plus en plus, on trouve étonnant, absurde, abominable, qu'on ait osé parler des pantalons collants d'un gandin qui, pour être un brave [illegible] dont l'affectation dans les habits et les manières amoindrit enormement le mérite.

Ta sagesse est supreme, Passant, respec[illegible] pourquoi une jeune fille ne pourrait-elle pas atta[illegible] serite à ceux qui pretendent passer pour ce qu'ils ne sont pas? Oh! tu conviendras, toi qui t'occupes de critique, qu'on peut jusqu'à une certaine limite parler de tout sans se soucier du courroux des imbeciles. Tu conviendras aussi, qu'en critiquant les travers des gens, on leur rend service et que, au moins, on a droit à leur reconnaissance.

Voyons, cher Passant, j'aime la critique; je suis lectrice assidue de tes *long du Bosphore*; en te lisant, l'envie m'est venue d'ajouter ma faible voix à la tienne ; dois-je pour cela être condamnee?

Condamne-moi donc et tu prononceras ton propre arrêt, condamne si tu l'oses, et tu disparais toi-même, ce qui mettra un terme aux commentaires dont le Passant est le sujet, mythe dont les uns font un pur parisien, les autres un amateur de critique et d'autres enfin, parmi lesquels ta servante Adele, le digne representant de la presse parisienne à Constantinople, tout en applaudissant cordialement à tes succes. (Tu me flattes serpent que je rechauffe dans... mon feuilleton! mais ne te gêne pas avec moi, cela ne tire pas a consequence.)

Tu as cru decouvrir le pot aux roses : tu te meprends. M. Chose, mon don Juan, est une de mes simples connaisances. Pas plus tard que Dimanche dernier, je lui faisais vis-a-vis dans un quadrille chez Mme X. Il dansait avec plus de grâce et moins d'affectation que d'ordinaire. Il semblait que la lecture du feuilleton de *la Turquie* lui avait servi de leçon. Tant mieux au moins, cher Passant, nous aurons la satisfaction de l'avoir servi et de le rendre à l'avenir plus [illegible] dans son maintien. Dis apres [illegible] mes lettres sont le resultat du de[illegible] mes aspirations chiffonnées ; il n'y a [illegible] robes qui peuvent l'être (Ah! .. [illegible] donnez à penser et vous me faites de la peine, Adele!) Quant à mon cœur, mon bon sens le garantit contre toute atteinte venue de ce côte : ne ris pas de mon bon sens, si j'en manquais, je ne te lirai pas [illegible]

[illegible] pris la resolution de me taire, apres [illegible] que j'ai entendu sur ton compte et [illegible] commerages des *Agnès* et des *enfants de Marie*, j'ai passe outre, ayant la foi de bi[illegible] venant ta correspondante [illegible] mettant de completer un jour mon petit [illegible] d'Adele par celui de.... j'allais être indiscrète; ce nom est bien connu de M. Chose et il sera bien etonne de l'entendre prononcer, mais en attendant cette surprise que je lui réserve, qu'il me permette un simple conseil d'amie : qu'il fasse elargir ses pantalons — pourquoi tient-il que ses jambes ressemblent à des flutes!

Déclare encore que l'insertion de ma lettre va te fermer les portes de toute société litteraire et scientifique de notre ville, et qu'elle attirera sur toi le courroux des gens chauves : brise ta plume alors, car, fortune inesperee, M. Chose sera reduit à ne plus lire ta prose!

Allons, cher Passant, pas tant de severite, s'il te plait, sinon, je te denonce à ton ami... (Adele, je ne te permets point d'entrer dans mes interêts prives : garde un silence prudent sur tout ce qui me concerne.)

J'approuve ta morale au sujet des commissaires de bals, des gens qui les frequentent et de la leçon bien meritée que tu donnes à notre jeunesse, et pour preuve de ce que j'avance, je te declare avoir accepte le conseil que tu m'as donné d'aller me coucher de bonne heure. Je renonce donc au bal, puisse M. Chose renoncer à ses pantalons et tu auras bien merite de la societe!

Ecoute encore : On causait lundi soir de toi dans un salon où je me trouvais, et l'on pretendait que la lettre signée Adele n'etait qu'un fruit de ton imagination Je me mordais la langue pour ne pas eclater et, malgre moi, j'ai failli me trahir en voyant l'incapacite des gens à saisir la difference de ton style avec celui de la lettre incriminee! Que veux-tu, brave Passant, dans les pays des aveugles, dit-on, les borgnes sont rois; — est-ce que les nôtres ne verraient goutte? Ils peuvent se consoler en songeant que l'Evangile, en revanche, leur promet le royaume des Cieux.

Donc à samedi ton aimable hospitalite à ton humble et devouee servante.

ADÈLE ...

J'ai tenu à remplir mes engagements, je me suis donc exécuté. Pour reconnaitre mon devouement que Mlle Adele, puisqu'Adele il y a, me permette un simple avis. En cas où elle desirerait m'envoyer encore de sa prose, qu'elle la signe de tout son nom, ou bien qu'elle se fasse connaître à moi Je lui en fournirai l'occasion samedi soir au théâtre français, qu'elle m'aborde, quel que [illegible] et quel qu[illegible] lui rendre u[illegible]

C'est, je suppose, l'ambition d'être *imprimée* dans les *journaux* qui a influé si desastreusement sur ma correspondance improvi[illegible] passion a induit en tentation et en erreurs bien d'autres, hélas! Et cependant, la chose en vaut-elle vraiment la peine? Connaissez-vous le *Bassiret*, le celebre et perspicace *Bassiret*? C'est un des organes les plus autorisés et les plus achalandes de la presse turque. Eh bien! Savez-vous ce ce que le *Bassiret* annonce à ses lecteurs edifiés? Je ne vous le donne ni en cent, ni en mille..., vous ne le devineriez de votre vie. Il annonce donc que le mois prochain, il se tiendra un congrès postal à Berne ....*en Belgique*!

[illegible]

UN PASSANT.

C'est mercredi dernier que M. le comte de Ludolf, ministre de S. M. l'Empereur d'Autriche-Hongrie, a offert le bal impatiemment attendu et désiré par le public de Constantinople.

C'est qu'en effet ces solennités du Palais d'Autriche ont une réputation légendaire parmi nous, et passent à bon droit pour être les plus agréables auxquelles il nous soit donné d'assister.

Cette année, le bal n'a failli ni à sa réputation ni aux espérances qu'il avait suscitées. Malgré un temps de neige affreux et une véritable tempête déchaînée sur la capitale, les salons de l'Ambassade, brillamment décorés, pouvaient à peine contenir la foule élégante qui était accourue dès la première heure à l'appel de M. le comte de Ludolf.

Il était difficile, assurément, de contempler plus de jolies et de gracieuses dames, plus de hauts personnages constellés de croix et de grand'croix, que ceux qui étaient venus prendre part à cette fête princière, la plus belle encore de notre saison de carnaval.

S. A. le Grand-Vézir et S. Exc. le ministre des Affaires Etrangères, empêchés, s'étaient fait excuser d'avance. Tous les autres grands fonctionnaires de l'Etat s'étaient fait un plaisir de profiter de l'hospitalité de l'Ambassade d'Autriche. Le corps diplomatique s'y trouvait en entier.

M. le comte de Ludolf accueillait ses invités avec cette courtoisie et cette aménité de manières qui sont l'apanage des grands seigneurs. Mme de Kosjek employait sa grâce et sa distinction à aider dans sa tâche agréable le maître de la maison.

Les danses, commencées à onze heures, duraient encore à six heures du matin. Les heures s'étaient envolées; sans que nul en ait eu conscience. L'entrain et la gaieté présidaient à ces ébats en l'honneur de Terpsichore et, certes, la déesse a dû s'avouer qu'il était malaisé de mettre plus d'ardeur et de bonne grâce à fêter son culte.

Il serait injuste de ne pas signaler l'empressement, je dirai plus, le dévouement des attachés de l'Ambassade, qui ont contribué de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts à conduire des centaines de danseurs dans une immense salle qui pourtant pouvait à peine les contenir.

Si nous entreprenions d'énumérer toutes les toilettes, tous les diamants, tous les jolis yeux... et bien d'autres charmantes choses encore, qui ont traversé cette nuit, comme des visions, nous n'en finirions pas de sitôt. Que ceux qui y étaient s'en souviennent. Pour nous, nous nous résumerons en disant qu'un enchanteur avait convoqué toutes les fées, et que de pareilles convocations ne laissent qu'un regret — c'est celui qu'elles soient si rares.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 14 Février, 1874.

Lever du soleil	7 h. 0 m.
Coucher »	5 » 31 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 14 25s
H. à la turque à midi moyen..	6 » 23

8 heures du matin.

Baromètre	776.3
Thermomètre	nég. 1.7
Minima	nég. 0.2
Maxima de la veille	2.3
Direction et force du vent	N. faible.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Décembre.		
1 Dimitrios Nicolaïdis	Janis Arsenis	Soulina
3 Giovani Grace	Mathias Proistachis	Syra
Padre paola poroca Lattu	paroce lattino	Beyrohut
6 Constantino Zelo Xomatia	Spiridone Peristiano	Cefalonia
7 Watrghioto Ahagi M. K. Mahalé Aghios Tanasis Tatavola	Espisia	Alténitza
8 Savlou Miran	Egintin Papaleonastos	Pyrée
9 Andrea Luvari Diva-		
10 Machmitima Sarai		
12 Custauli Stéginani	Zuri	Messina
13 Osman Pacha pur Abdurahim Besiktach	Nonti Caniel	Torino Athènes
16 Constantin Georges courtier	Constantin Scontriaàs	Chalkid
10 Frix Times Rivanovich	Oner	Meteovich
11 Kirion Kostakin P.s- Lorain	Kecos	Adrinople
18 Strfano Ifo Yeni-Tcharchi 33	Ifo	Rostoff
19 Athanass. Balogi nin Const. N° 1	Satridas Piouchot	Carpenissi Athènes
Horro haviarolan fasi Conspie Carap t		Genes.
Constantin is Stavrodromion is Conspie	Lambrinos Scampaki	Athènes
27 Pos ton Nicolu		
28 Kiria pepa, rue saint benefitte No 27	Belitzis daniell	Smyrne
29 Brunet	Dufour	Brousse
30 Kerandi	Paolina Zucchi	Livourno
31 Serkisof Cie.	Hirassot	Geuf

l'impossibilité de sauver le navire, s'aventurèrent sur leur frêle embarcation et se dirigèrent vers Gallipoli. Il est impossible de décrire les efforts inouis déployés par ces infortunés pendant trois heures pour arriver dans notre port, luttant contre l'effroyable ouragan, les fortes rafales de neige, l'eau qui remplissait à chaque seconde leur faible canot et le froid glacial. Vous pouvez vous imaginer l'état dans lequel sont arrivés ici ces pauvres naufragés qui avaient déjà perdu tout espoir de salut.

Le surlendemain, le capitaine accompagné du vice-consul de Grèce, M. P. Zonneto, et de deux experts s'est rendu à l'endroit où avait sombré le navire. Celui-ci était coulé à une profondeur de dix brasses d'eau, et à trois milles environ de terre. Le capitaine Moropoulo et son équipage sont partis pour Constantinople après avoir fait leurs dépositions au consulat.

Les capitaines de deux remorqueurs se sont chargés de retirer le navire près de la côte, afin de pouvoir opérer le sauvetage, mais leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès. D'après le dire de ces capitaines, tant que le navire sera là, le passage présentera des dangers sérieux, et pourra occasionner de graves malheurs aux navires qui ignorent l'existence de cette masse cachée. Nous croyons par conséquent devoir appeler l'attention de qui de droit sur ces faits pour que les mesures nécessaires soient prises.

On dit que plusieurs sinistres maritimes ont eu lieu dans nos parages. Entr'autres, nous avons eu le naufrage à Contali d'un navire hellène *Agios Spiridon* capitaine Nitos chargé de blé, et d'un autre navire hellène sous pavillon russe, le *Riga Ferreos*, capitaine Katzelaris chargé de seigle. Ce dernier s'est brisé en morceaux, son capitaine et deux matelots ont péri.

Vendredi à 9 heures du matin, la nouvelle s'est répandue qu'un incendie venait de se déclarer dans une maison du quartier turc, mais heureusement ce n'était que la cheminée de la maison d'un certain Féréli, qui avait pris feu et qu'on a immédiatement éteint. Une heure après, une seconde nouvelle nous a mis en grand émoi; c'était encore le feu, qui avait pris dans la maison de Moustapha effendi, président de notre Tidjaret.

Nos appréhensions cette fois-ci, étaient bien sérieuses et pour plusieurs raisons. La gelée, par suite de laquelle l'eau pouvait devenir insuffisante, le vent fort qui alimentait le feu, les rues étroites et la vétusté des maisons qui environnaient celle en flamme, auraient pu considérablement contribuer à faire progresser les ravages de l'élément destructeur. Par bonheur, de prompts secours ont circonscrit l'incendie: La maison où il avait pris naissance a seule brûlé.

A propos d'incendie j'appellerai l'attention de notre gouverneur Nedjib pacha, sur une grande lacune qu'il est urgent de combler.

Il est vraiment regrettable de voir notre service des pompes si mal organisé. Les deux seules pompes en état de fonctionner sont au consulat. Les autres qui sont entre les mains des diverses communautés, restent totalement négligées. La plupart sont dérangées ou incomplètes; au lieu de les réparer et les tenir prêtes on les laisse pourrir. Nous ne doutons pas que S. Exc. qui nous a donné jusqu'à présent tant de preuves de sa sollicitude pour le bien-être des populations qu'elle est appelée à gouverner ne prenne en sérieuse considération ce que nous venons de signaler, et ne remédie à cette impardonnable anomalie de notre Bélédié et des chefs de nos diverses communautés.

Cette nuit encore nous avons eu une terrible tempête accompagnée de grêle et de pluie. Vers le matin, le vent a tourné au N. O et une neige abondante est venue de nouveau blanchir nos toits.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Angleterre et ses possessions

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Londres, 21 janvier.

Malgré les nouvelles relativement favorables qui nous arrivent de la Côte-d'Or, il ne faudrait pas trop se fier aux assertions optimistes de ceux qui répètent que le climat est le seul ennemi sérieux contre lequel l'armée anglaise aura à lutter. Il est plus probable qu'il y aura encore des engagements meurtriers et que le roi des Ashantees ne se soumettra pas avant d'avoir livré une grande bataille sous les murs de Coomassie. D'autre part le succès de l'expédition anglaise pourrait être gravement compromis par les dispositions hostiles qu'auraient manifestées certains potentats indigènes, entre autres le roi de Dahomey. Quoi qu'il en soit, les amis de la paix à tout prix ne cessent de protester contre la politique du ministère dans cette affaire. M. Bright lui-même, oubliant sa position de membre du cabinet, a publié une lettre dans laquelle il déclare que la guerre contre les Ashantees est la conséquence d'un mauvais système continué pendant de longues années avec une insouciance coupable, et ajoute que tout homme raisonnable doit approuver la proposition émise par certains coreligionnaires de M. Richard, à savoir de soumettre la question à l'arbitrage d'un souverain étranger, par exemple le Roi de Hollande. Il paraît toutefois que la majorité du public anglais n'est pas de cet avis, car la plupart des journaux ont absolument refusé de prendre au sérieux la tournée de propagande pacifique que M. Richard vient de faire à travers l'Europe. Les Anglais ne se dissimulent pas que dans l'affaire de l'*Alabama*, le prétendu arbitrage n'a été qu'une capitulation déguisée, et ils n'ont aucune envie d'ériger en principe un expédient adopté dans un cas particulier pour éviter de plus grands inconvénients. La Grande-Bretagne n'aura recours à l'arbitrage que pour régler des questions tout-à-fait secondaires, et il s'en faut de beaucoup que les complications sur la côte occidentale de l'Afrique puissent être classées parmi les affaires sans conséquence. En réalité, il s'agit de savoir si

lection du pape Formose en 891; la cinquième du [illegible] à Othon I, nommé empereur en [illegible] [illegible] empereur en 1138 et du pape [illegible] 13 [illegible].

[illegible]

[illegible] coquille dans la loi allemande sur la presse.

[illegible]

O Juliette! ô Roméo!

On lit dans le *Journal of the Society of Art*: La quantité de soufre qui reste à extraire des mines de la Sicile est estimée à 40 ou 50 millions de tonnes. Si l'on évalue la moyenne de la production annuelle à 160,000 tonnes, dont un tiers est perdu par suite du système défectueux des [illegible] employés pour l'extraction, et si l'on suppose que la production peut s'élever plus tard à 240,000 tonnes, on doit conclure que les mines [illegible] pas dépouillées avant deux cents ans d'ici.

VARIÉTÉS.

Le canal de Suez, la ville de Suez et Port-Saïd.

D'APRÈS LES RAPPORTS DES CONSULS ANGLAIS.

On a tant écrit sur le canal dit de Suez qui, en perçant l'isthme du même nom, a joint la Méditerranée à la mer Rouge, qu'il paraît inutile de s'appesantir sur les origines de cette grande entreprise, sur les travaux gigantesques ou les frais énormes qu'elle a nécessités, travaux décrits avec tant de soin qu'ils sont devenus familiers à tout le monde. Il vaudra mieux, en recourant à une source que nous avons déjà mise à contribution, les *Rapports* des consuls anglais de toutes les parties du monde à leur gouvernement, présenter ici quelques données statistiques et quelques aperçus sur l'avenir commercial du canal et sur les deux ports qui lui servent de débouchés, Suez même et Port-Saïd.

Personne ne doute plus que, dans son état actuel, le canal de l'isthme ne soit en situation de répondre à sa destination, et, au commencement de 1873, l'avis de M. le consul George West était qu'il ne tarderait pas à livrer passage à un nombre de navires capable de dédommager amplement ses actionnaires. De documents placés, au mois de mars 1872, sous les yeux de ces mêmes actionnaires, il ressortait qu'en l'année 1870, 468 navires, jaugeant ensemble 435,911 tonneaux, avaient franchi le canal. L'année suivante, le nombre des navires était déjà de 765 et le chiffre du tonnage de 761,467, passant de Suez à Port-Saïd *et vice versâ*. Enfin, les [illegible] premiers mois de l'année 1872 ont offert les résultats suivants: 587 navires jaugeant 611,797 tonneaux et ayant transporté plus de 40,000 passagers, y compris les soldats anglais et les pèlerins de la Mecque. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans ces chiffres, les navires anglais figurent pour les deux tiers au moins, et, disons-le en passant, ce fait suffit pour faire apprécier à leur juste valeur la mauvaise volonté et les appréhensions pessimistes avec lesquelles un célèbre homme d'État britannique accueillit l'ouverture du Canal des deux mers.

Cette ouverture a déjà eu un effet marqué sur les communications commerciales de l'extrême Orient avec l'Europe, par la voie de la mer Rouge et de la Méditerranée. Les frets jadis étaient excessifs et ne permettaient guère le transport que des marchandises de haute valeur. A cette heure, toutes les matières premières et les produits les plus encombrants arrivent facilement en Angleterre et en France; les charbons anglais à leur tour atteignent sans peine l'Inde. Aussi s'est-il déjà construit un assez grand nombre de navires destinés uniquement au trafic *viâ* Suez avec l'Inde et la Chine: on s'est aperçu que cette nouvelle route permettait presque de faire deux traversées contre une, si l'on suivait l'ancienne par le cap de Bonne Espérance. Ce n'est pas tout: les personnes ont suivi l'exemple des marchandises et, dès le mois de mars 1871, la *Peninsular and Oriental Steam Navigation Company*, restée jusqu'alors fidèle aux vieux us, voyait le nombre des passagers qu'elle transportait décroître dans une proportion [illegible] entre 20 et 37 0/0.

Le percement de l'isthme ne pouvait que bénéficier à la ville même dont il porte le nom. La ville de Suez est d'origine assez ancienne, puisque [illegible] origine, d'après les historiens [illegible], remonterait à l'année 1349 de l'[illegible] chrétienne, époque où elle remplaça la cité beaucoup plus antique de Kûlzum ou Koulzoum. Elle a connu, dans son histoire de nombreuses vicissitudes. Au temps des sultans fathimites de l'Egypte, de l'an 969 de notre ère à l'an 1517, il semble qu'elle ait été un entrepôt commercial de grande importance: on y recevait les produits de l'Inde et les porcelaines de la Chine, lesquelles à cette époque étaient très-goûtées au Caire, au point que les *Mille et une Nuits* se plaignent de ce qu'on les brisait, avec la dernière facilité, dans les moments de colère. Cette prospérité, sans disparaître tout à-fait, sous la domination ottomane, diminua néanmoins; mais, en compensation, Suez devint un arsenal militaire, où les Turcs construisaient des vaisseaux et d'où ils firent partir, à diverses reprises, des expéditions redoutables. Bonaparte y séjourna en 1798, et inspecta l'isthme, dans la pensée de le faire percer ultérieurement, projet dont l'exécution devait être retardée de plus d'un demi siècle et ne devait aboutir que grâce à la persévérance et à l'énergie indomptable d'un autre de [illegible] compatriotes, M. Ferdinand de Lesseps.

Aujourd'hui Suez est une ville dont la population, dans le cours de l'année 1872, était estimée à 13,000 âmes; en d'autres termes, le nombre de ses habitants avait quadruplé depuis 1840, époque où on ne l'évaluait qu'à 3,500. Cette population est très-mêlée: elle se compose d'environ 1,600 européens; le reste comprend des turcs, des turcomans, des indous, des persans, des arabes, des syriens, des fellahs, de race indigène. La mortalité offre une moyenne de 5 o/o par année, mais elle porte, pour les 4/5 sur les nouveau-nés et les enfants au-dessous de quinze ans. Une des causes physiques qui ont jadis le plus retardé son développement a été le manque d'eau potable. A une époque, il était tel que le con[illegible] d'en recevoir de Bombay ou de Calcutta la provision qui lui était nécessaire. La construction du *canal d'eau douce* est venue remédier, en 1863, à ce mal, et tout naturellement les travaux de toute sorte dont l'isthme est devenu, vers cette époque, le théâtre, de même que le commerce développé par son percement, ont attiré et fixé à Suez bien des trafiquants et bien des travailleurs.

Les environs de Suez n'offrent à l'agriculture que de très-faibles ressources: c'est à peine si, dans ces dernières années, on a pu y disputer aux sables du désert une étendue de 100 acres de terrain alluvial, qu'avec un bon système d'irrigations il serait possible d'y mettre en culture. Aussi la population vit-elle surtout d'occupations manuelles ou industrielles. Elle pêche; elle embarque et débarque les cargaisons des vaisseaux, ou s'emploie aux travaux publics; elle bâtit des demeures primitives et fabrique quelques vases d'étain ou de cuivre que les fellahs re[illegible]. Voilà pour la population indigène. Quant aux artisans européens, maltais, italiens, français, allemands, autrichiens, grecs, ils exercent le métier de charpentiers, de forgerons, de briquetiers, de maçons, de domestiques. Les charpentiers et les forgerons touchent 8 shellings par jour; les briquetiers et les maçons de 5 à 6 shellings; les cuisiniers de 2 L. 10 shellings à 4 L. par mois (sans nourriture ou couvert); les servantes de 24 L. à 36 L. par an. Ces salaires ou gages subissent, d'ailleurs, de fortes réductions s'il s'agit de travailleurs indigènes: ainsi, dans ce dernier cas, un charpentier ou un forgeron ne jouit plus que d'une paie journalière de 3 à 4 shellings. Pour un forgeron, les heures de travail sont au nombre de neuf heures et demie pendant la saison d'été et de neuf heures seulement pendant l'hivernage. Toutefois, sur certains chantiers publics, elles s'élèvent à dix heures pendant la belle saison.

Parlons maintenant du port de Suez, de sa situation naturelle et des travaux qui ont été entrepris pour l'aménager ou l'améliorer.

Formé par une vaste baie, qui s'enfonce de 4 milles dans les terres, si spacieux et si commode qu'il pourrait contenir un millier de bâtiments de tout gabarit et de tout tonnage; d'un bon ancrage et si sûr que, depuis trente ans, on ne se souvient pas d'y [illegible], le hâvre de Suez est, à [illegible], le meilleur de toute la mer Rouge. Il se divise en deux parties, l'avant-port et l'arrière-port, celui-ci désigné de préférence sous le nom de port Ibrahim. Pour l'installer et l'aménager, on a fait des travaux immenses, et dont une partie est encore peut-être en cours d'exécution. Le premier en date a été une forme sèche, ou bassin de radoub, que la *Peninsular and Oriental Company* réclamait dès 1837, c'est-à-dire à une époque où il n'était nullement question de percer l'isthme, mais auquel le gouvernement du khédive ne fit mettre la main que vingt-cinq ans plus tard, sur les [illegible] de notre propre Compagnie des Messageries impériales. Sous la direction de M. l'ingénieur des ponts et chaussées Starklin et la direction immédiate de MM. Dussaud frères, ce bassin fut terminé en 1866. Il mesure 410 pieds de long sur 90 de large au plafond, 400 pieds sur 70 au plancher, et a coûté, en fin de compte, à peu près 8,750,000 francs. Plus tard, c'est-à-dire au commencement de 1870, MM. Dussaud soumirent au vice-roi le projet d'un bassin à flot, avec quais, môle et jetée, dans le plan et dans le style du nouveau port de la Joliette, à Marseille, et qui, achevé, doit couvrir une surface immergée de 102 acres. Cet arrière-port est réuni à la ville par un embranchement du chemin de fer du Caire à Suez.

Les abords de Suez sont aujourd'hui fort bien éclairés, et, sur le pourtour septentrional de la mer Rouge, on compte quatre grands phares, bien construits et bien entretenus. A l'entrée Est du port, près du rivage oriental ou asiatique, on a mouillé un phare flottant, *Floating Light-Vessel*, placé de façon à permettre aux navires de donner droit dans le port sans s'écarter de [illegible] milles de leur route naturelle. Sur la côte occidentale, c'est-à-dire le littoral de l'Egypte [illegible] Zarafouch, qui indique un écueil corallique, couvert seulement de 2 à 6 pieds d'eau et dont il n'est pas prudent aux navires de passer à moins de trois milles. Puis, toujours en s'éloignant du *Floating Light-Vessel*, et sur le même littoral, on trouve le feu de Gharib qui [illegible] des fondements en fer et dont la lumière plane de 165 pieds sur le niveau de la mer. Les deux autres de ces feux sont celui d'Ashrafti, placé à l'entrée occidentale de la rade de Suez, et celui d'Aboo-i-Keison, qui éclaire les rochers connus des navigateurs de ces parages sous le nom *Ecueil de Dédale*. Ce dernier phare est situé à peu près au milieu de la mer Rouge, à 297 milles du feu d'Ashrafti. L'écueil sur lequel il s'élève mesure 5,000 pieds de long sur 1,800 de large, et presque [illegible] superficie disparaît sous l'eau. Son feu est fixe, de couleur blanche; il domine de 61 pieds la basse mer et s'aperçoit à une distance de 14 milles.

En somme, nous dit M. George West, avenir de Suez dépend surtout des mesures que le gouvernement du vice-roi est disposé à prendre, afin de développer entre l'Egypte et l'extrême-Orient un trafic servi par le commerce privé et les armateurs du pays lui-même. Depuis qu'en 1870, le vice-roi a mis la haute main sur la Compagnie de navigation à vapeur dite Azizié, il a monopolisé, en fait, tout le commerce de la mer Rouge avec l'Egypte, et ceci n'a tourné à l'avantage de personne, pas même du Trésor du khédive, peut-être. L'Egypte, cependant, se trouve occuper une position géographique et maritime qui l'appelle à devenir, quand elle le voudra, l'entrepôt des produits de l'Orient dirigés sur les contrées méditerranéennes, la Syrie et la Turquie occidentale entre autres. Seulement, il faudrait que ses commerçants eussent conscience de cette situation excellente et surtout que leur gouvernement aidât à leurs efforts, au lieu de les contrarier ou de les entraver. On se rappelle les idées auxquelles Alexandre le Grand obéit en fondant la ville à laquelle il a légué son nom, et, pour Suez, il est facile de rêver un retour plus complet de son ancienne prospérité commerciale, grâce à l'adoption d'une police commerciale qui respecterait entièrement les principes du libre-échange et de la liberté du travail.

A l'autre extrémité du Canal des deux mers, celle qui s'ouvre sur la Méditerranée, se dresse la ville de Port-Saïd. Elle est l'origine tout à fait récente, et elle renfermait au commencement de l'année 1872, 7,657 habitants, parmi lesquels les indigènes figuraient pour 4,982, les Grecs pour 823, les Autrichiens pour 584, les Italiens pour 542, les Français pour 537, le reste formant un mélange d'Anglais, de Hollandais, d'Américains, de Belges, de Prussiens, de Portugais. Quoique cette population parût à cette époque en voie de diminution, par suite de la terminaison des travaux du canal, M. le vice-consul Barker n'hésitait point à croire que l'avenir de Port-Saïd promettait beaucoup. La ville renfermait une douzaine d'établissements commerciaux, qui fournissaient de la houille aux steamers franchissant le canal, ou s'occupaient de l'embarquement des cotons et des graines de coton; une grande quantité de marchandises venant de l'Orient asiatique s'arrêtaient à Port-Saïd, pour être plus tard transbordées à destination des diverses contrées de l'Europe. Une seule compagnie à vapeur, *la Compagnie Russe* avait, du 1er janvier au 1er mars 1872, rechargé sur ses navires 2,000 colis de thé, de café, d'encens, d'huile, de cinnamome, dirigés sur le port d'Odessa exclusivement. Une forte quantité de produits divers se rendaient en outre de Port-Saïd en Russie par la voie de Trieste.

Port-Saïd paraît être bien placé pour devenir l'entrepôt du coton, comme des divers produits du delta du Nil et principalement des grands centres de Zag-a-Zig et de Mansourah. Les produits du Zag-a-Zig suivent le canal d'eau douce, pour arriver à Ismaïlia et de là être transportés à Port-Saïd sur des bateaux du pays et par la voie du canal maritime. Les graines de coton du Mansourah passent d'abord, sur ces mêmes bateaux, par le lac Menzaleh; puis on les débarque sur un point du canal maritime; on les charge enfin à dos de chameau et elles parviennent de la sorte à Port-Saïd. On a calculé que dans le cours de l'année 1871, 80,000 *Ardebs* de graines (soit un peu plus de 9,000 tonnes) et 1,392 balles de coton avaient emprunté, pour l'exportation, le Canal des deux mers. De ces ardebs, 35,000 avaient été chargés à Port-Saïd et le reste à Ismaïlia, sur bateaux à vapeur ou [illegible] voiliers.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.
(*L'Economiste français.*)

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, [illegible] février, soir.

Obligations Roumelie... fl.	45.25
d. Nouvelles...	[illegible]
Anglo-Bank	153.50
Société de créd. aust-turq..	27.90
Banque austro-ottomane..	35.—
Pièce de 20 francs	8.90
Agio	106.—
Change sur Londres	112.60
Credit anstalt	[illegible]
National Bank	978.50
Lloyd	456.—

Affaires très-limitées à la Bourse et tendances à la baisse: les offres de vente sont nombreuses.

Par une lettre autographe adressée au baron de Auesperg, l'Empereur recommande au ministre de pousser activement les travaux d'utilité publique afin de donner de l'occupation aux ouvriers et de les soulager ainsi des rigueurs de l'hiver.

M Placht, le banquier, a été condamné à 6 ans de prison.

Vienne, 11 février midi.

Le départ de l'Empereur pour St-Pétersbourg est généralement considéré comme favorable au raffermissement de la paix.

France.

Paris, le 10 février matin.

Obligations Roumélie fr. 102.

M. Michelet, l'historien, est mort.

Versailles, 11 février.

La proposition du ministre des finances d'imposer le commerce d'une taxe a été approuvée par l'Assemblée nationale.

Il est question du prochain voyage du maréchal Mac-Mahon dans les départements.

Le député Bloncourt accusé d'avoir fait partie de la commune s'est enfui.

Egypte.

Caire 10 février.

Les troupes du Khédive ont remporté une grande victoire à Darfur qu'elles ont occupé. L'ennemi qui a perdu son commandant est en fuite et poursuivi.

Grèce.

Athènes, 10 Février.

Laurium escompte fr. 21.

L'opposition est décidée à porter M. Zaïmis à la présidence de la chambre. Le président provisoire actuel ayant refusé de convoquer le Parlement les députés de l'opposition ont protesté.

A la suite de cette protestation la Chambre a été convoquée pour demain. Apparemment le ministère n'aura pas la majorité.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 9 février

Dette Generale	39 7/16
Emprunt 1865	56 1/4
do [illegible]	51 1/8
do 1871	55 3/4
do 1872	65 3/4
Consolidés anglais	92 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 13 février

[illegible]		15	7 —
	Hausse	»	48 44 —
[illegible]	Baisse	»	44 36 —
	Clôt. du mois	»	— — —
	[illegible]	»	44 37 —
	[illegible]	»	— — —
[illegible]		L.S.	6 20 —
»	[illegible]	»	3 [illegible] —
»	[illegible]	»	4 15 —
»	[illegible]	»	[illegible] —
»	[illegible]	L.T.	7 45 —
[illegible]		»	— — —
[illegible]		»	6 [illegible] —
Société Commerciale Ottomane		»	[illegible] — —
Laurium (escompte)		Fr	20 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	[illegible] — —
[illegible]		»	408 — —
» [illegible]		»	46 — —
[illegible]	[illegible]	»	302 — —
	[illegible]	»	[illegible] — —
	[illegible]	»	26[illegible] — —
	[illegible]	»	67 — —
	[illegible]	»	260 — —

COURS DES MONNAIES

[illegible]

[illegible]	P.	110 [illegible]
[illegible]	»	87 [illegible]
[illegible]	»	[illegible] —
Ducat (Crémutz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	[illegible]
Bechlik—(différence)	»	105 [illegible]
Métallique... (d)	»	105 [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible]

[illegible] Alexandrie, paq. à vap. egypt. Fayoum c. Privilegio ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin Dardanelles [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible] Pandermo, paq. à vap. ottom. [illegible] paq. à vap. rus. Koosh-Son, c. Aspodopo[illegible]

[illegible]

ANNONCES

AVIS.

Détail de quatre traites égarées, tirées par M. G. Parthénopoulo à mon ordre du montant ensemble de Lt. deux cent soixante dix, écrites en langue grecque et datées de Xanthée ainsi qu'il suit:

26 Nov. 1873 (v. s.) N° 87 Lt. 90 à 61 jours de vue, sur M. Léonidas Baltazzi.
26 » » » N° 88 Lt. 50 à 8 [illegible] de vue, sur M. Léonidas Baltazzi.
8 janv. 1874 (v. s.) [illegible]
» » » » [illegible]

[illegible] mesures nécessaires à cet effet.

Cons/ple, le 29 Janvier 1874 (v. s.)
G. H. BARLOGLOU.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que la deuxième Assemblée Générale aura lieu le jeudi 9 avril 1874 N.S. à midi précis au siége de la Banque de Constantinople pour recevoir et approuver les Comptes [illegible] finissant le 31 décembre 1873; entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent déposer leurs Actions Trente jours avant le dit jour dans les Bureaux de la Banque de Constantinople ou dans ceux de l'Agence de la Banque à Londres 125 Gresham House en conformité de l'Article 22 des Statuts.

Constantinople, le 9 Février 1874
Le Président.
A. VLASTO.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres. A louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-dj[illegible] n° 84.

AVIS.

Les soussignés Meriot, Aujogne et Boramet, entrepreneurs de peinture, avisent leur clientèle que leur société a été dissoute d'un commun accord, et qu'ils continueront comme par le passé à entreprendre tous travaux de peinture et décorations en formant deux sociétés. M. Meriot pour son compte personnel et MM. Aujogne et Boramet en nom collectif.

Tout avis antérieur publié par M. Meriot doit être considéré comme nul et non avenu.

En conséquence ils invitent toute personne qui aurait des affaires à régler avec l'ancienne société à se présenter au siége de la société, Impasse Baltazzi, rue Agha-Hamam n° 11.

Péra, le 1er février 1874.

(Signé:) MERIOT AUJOGNE ET BORAMET.

SOCIETE IMPERIALE DE MEDECINE.

AVIS.

La séance extraordinaire pour le renouvellement du Bureau aura lieu dimanche 15 de ce mois à 1 heure de l'après-midi; et à 8 heures nouvelle réunion pour la lecture du compte-rendu annuel.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & REDACTION
Galata, Démir-Han, N° 23.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

AVIS IMPORTANT
ACHAT DE TOUS
SOLDES DE MARCHANDISES
FONDS DES MAGASINS, ETC., ET
Salonique Han au 2me N° 33

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux colleges et dans des familles Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

[illegible] *Levant Times.*

320 pages de texte, [illegible]

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez Sébah, et contenant chacune trois costumes.

PRIX: 60 FRANCS.

[illegible] chez M. Sébah, photographe, Grand'Rue de Péra, [illegible] Impériale, au Tidjaret.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Pera.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.
OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADE IMPERIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible]

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan.*

Prix de l'ouvrage complet, francs 115

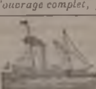

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa ogni Lunedi
Da Marsiglia etc. ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cie Française n° 10.

(1) Uno [illegible] Smirne, l'altra Salonicco.

GRAND CONCERT
DONNÉ PAR
FEDERIGO CONSOLO
[illegible] honoraire de l'Académie des Beaux Arts de Russie et de la Société Royale « La Grande Harmonie de Bruxelles ».

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE
LE COMTE BARBOLANI

Dimanche, 22 Février, à 4 1/2 p. m.

DANS LE SALON
DU PALAIS DE LA LÉGATION D'ITALIE

qui lui a été gracieusement accordé pour cette circonstance, avec le gracieux concours de Mme LIVADARI et M. LANZONI (pour la partie vocale) et Mrs GIUCCI, LUCAS, PASQUALI et FLORIO (pour la partie instrumentale).

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE

1. Concerto pour violon.... M. Consolo.	Mendelssohn.
2. Air du Stabat... M. Lanzoni.	Consolo.
3. Scène et air de « Robert le Diable »... Mme Livadari.	Meyerbeer.
4. a) Sérénade	Schubert.
b) Berceuse	Reber.
c) Ave Maria... M. Consolo.	Schubert.

SECONDE PARTIE

5. Quintette... MM. Giucci, Consolo, Pasquali, Florio et Lucas.	Schumann.
6. Scène et Romance de Guillaume Tell... Mme Livadari.	Rossini.
7. Arioso du Stabat... M. Lanzoni.	Consolo.
8. « Norma » Grande Fantaisie, exécuté sur un violon, monté d'une seule corde. M. Consolo.	Vieuxtemps.

Accompagnateur: M. Deschamps.

Le Piano sort des magasins de M. Comendinger.

On peut se procurer des billets aux magasins de MM Comendinger et Balatti.

Prix du Billet: 1 Livre Turque.

BAL
PARÉ & MASQUE
Au Profit de la Société
« L'AMIE DU TRAVAIL »
[illegible]
CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS
& GEORGES ZARIFI

Au Théâtre Français,
le Samedi, 2/14 Février 1874, à 9 1/2 h. du soir.

PRIX D'ENTRÉE: 1 L.T.

PRIX DES LOGES: Baignoires Lt. 1 1/2 — Bel étage Lt. 2 — 3e rang Lt. 1.

On trouve des billets, à Galata, chez M. Cléanthis Scaliéris, Démir Han N° 11 et chez M. J. Tantalidès, Yuksek-Kaldirim N° 112; à Stamboul chez M. Periclès Portocali, Nafid Han.

On trouve des billets de loges chez M. Mussurus, vis-à-vis du Théâtre français.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents

ALMANACH NATIONAL
du Journal
·LA TURQUIE·
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays — Compagnie de navigation à vapeur — Avènements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des monnaies turques.

Prix 12 Medjidié.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie.*

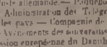

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 37. — 28 zilhidjé 1290. — DIMANCHE 15 ET LUNDI 16 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BOROBANO.

ABONNEMENTS: [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via della Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 février.

BULLETIN POLITIQUE.

L'hostilité des membres de la droite de l'Assemblée de Versailles, et de leurs organes, contre le pouvoir du maréchal Mac-Mahon s'accentue de plus en plus. La *Gazette de France* qui s'était tenue sur une certaine réserve rompt enfin le silence et vient prendre place à côté de l'*Union* et du *Monde*.

Pour la *Gazette de France*, comme pour toutes les feuilles légitimistes, le septennat n'a de valeur que jusqu'au vote des lois constitutionnelles. Voici du reste en quels termes s'exprime le journal dont nous parlons :

« Ce qui fait qu'à l'Assemblée on se préoccupe moins vivement que dans la presse du langage de cette circulaire, comme je vous le disais, *c'est que la droite est parfaitement résolue à ne laisser rien faire contre ce qu'elle a voulu*.

« Toutes les interprétations possibles de l'acte du 20 novembre ne feront pas que la prorogation n'ait été proposée par des monarchistes, pour la défense des intérêts monarchiques, contre les prétentions républicaines, et que les formes du pouvoir du maréchal, *ses conditions de toute nature ne restent des questions ouvertes, livrées à la discussion et qui seront déterminées par les lois constitutionnelles*.

« La droite est forte des garanties qu'elle a introduites elle-même dans la loi de prorogation, et contre lesquelles tous les commentaires viendront se briser.

« Il y a un mot dans le texte de cette loi qu'il ne faut jamais oublier ; la loi n'a voulu maintenir le *statu quo* constitutionnel que *jusqu'aux* lois nouvelles que fera l'Assemblée. »

Quant à l'*Union* elle est plus explicite encore. Pour elle la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon ne peut être considérée que comme la préface de la monarchie. Voici ce qu'elle dit :

« Nous ne craignons pas de déclarer que si l'on enlevait à la loi du 20 novembre son caractère de *préparation monarchique*, on la frapperait de stérilité.

« Non, non, la loi du 20 novembre, dans la pensée de ceux qui l'ont votée, n'a pas été un acheminement vers le régime républicain, mais n'a pu être *qu'une préface de monarchie*. Et c'est pourquoi l'action monarchique reste libre, légalement libre ; et le devoir rigoureux de la droite royaliste est de veiller au maintien de ce droit. »

Ces déclarations peuvent faire pressentir quelle sera l'attitude de la droite, lors de la discussion de l'interpellation de M. Gambetta, et combien, dans ce cas, le ministère français doit être inquiet.

La chambre des députés wurtembergeois vient de s'occuper de la question du mariage civil.

Repondant à une interpellation de M. Pfeiffer, qui demandait l'introduction du mariage civil dans le royaume, M. de Gessler, ministre des cultes, a dit que la conduite du gouvernement dans cette question se réglerait sur les résultats que le régime du mariage civil obtiendra en Prusse.

Il a ajouté: «Cette innovation exigerait un remaniement complet de la législation sur le droit d'héritage et le besoin de cette réforme du régime matrimonial ne s'est pas fait sentir jusqu'ici dans le royaume.»

Suivant la *Correspondance Franco-italienne* des pourparlers seraient engagés depuis quelques jours en vue d'un accord entre MM. Minghetti et Sella.

«Dans le cas où ces négociations seraient plus heureuses que celles dont il a été si longtemps question entre le chef du cabinet et le centre gauche, dit la feuille italienne, le ministère serait immédiatement remanié dans le sens et avec le programme de la droite.»

Une dépêche de Madrid annonce que le ministre des Finances d'Espagne a signé avec M. Elbogen un contrat pour renouveler la créance de la Banque de Paris, afin de permettre au ministre de mettre à exécution divers projets qu'il a conçus, et consistant à créer une grande banque nationale sur la base de la fusion de la banque d'Espagne avec les banques des provinces.

La banque nationale, dans ce cas, émettrait des billets qui circuleraient dans toute l'Espagne, mais sans cours forcé.

Le ministre a encore le dessein de réorganiser le système des billets hypothécaires, de faire une opération sur le tabac des Philippines et sur le revenu du timbre. Au moyen de ces divers projets, le ministre espère pouvoir faire face aux besoins de la guerre, payer les coupons de la rente espagnole et amortir la dette flottante.

Le budget russe pour l'année 1874 vient d'être publié, et il se solde par un excédant de recettes de trois millions de roubles, c'est-à-dire douze millions de francs. Ce n'est pas énorme sans doute mais cela prouve cependant que les finances russes commencent à se régulariser.

Il faut ajouter à ceci que la dette publique grâce à l'amortissement opéré pendant ces trois dernières années a diminué de 54,325, 432 roubles. Plus de 217,000,000 de francs.

Si le cabinet de St-Pétersbourg peut se féliciter de l'état de ses finances, d'un autre côté voici que le district de Belebéiew est menacé de la famine comme celui de Samara.

La récolte dans le district de Bélébéiew a été des plus insignifiante. Une partie des habitants n'a pu récolter le dixième du grain, chez d'autres la récolte a complètement fait défaut ; pour surcroît de malheur la hausse du prix du blé a encore été augmentée par les achats que les commerçants de Samara et d'Orenbourg sont venus faire dans la contrée.

A l'heure qu'il est les prix ont atteint un niveau qui oblige les paysans à cuire le pain en y mêlant de la pomme de terre, de l'arroche, des glands et même de l'écorce d'arbre.

LE NOUVEAU GRAND-VÉZIR.

Mehemed Ruchdi pacha, Chirvanizade, aura marqué son passage au Grand-Vézirat par une œuvre d'intérêt public qui lui a conquis les sympathies de tous les amis de l'empire. On se souviendra qu'il était au pouvoir lorsque le Sultan a décrété une réforme économique considérable, dont la sécularisation des biens vacoufs et la suppression du droit de 8 0/0 suffiraient au besoin à démontrer la valeur et la portée. Hussein Avni pacha, son successeur, est comme lui, le fils de ses œuvres. Comme lui, il s'est élevé à la haute position à laquelle l'appelle la confiance du Sultan, par le travail et par le mérite. Après avoir terminé d'excellentes études à l'école militaire, il sut se garder de l'erreur qui entraîne trop souvent les officiers vers l'oisiveté et qui leur fait ainsi perdre le fruit des travaux de leurs jeunes années. Son amour pour l'étude et ses qualités brillantes le firent remarquer de Fuad pacha dont il devint l'ami et plus tard le caïmakam au ministère de la guerre. C'est après avoir franchi régulièrement tous les degrés de la hiérarchie militaire, qu'Hussein Avni pacha est parvenu au grade de muchir. Dans sa longue carrière, il a été chargé de nombreuses missions militaires et administratives dans lesquelles il a toujours démontré un jugement droit et un sens remarquable des affaires allié à une constante fermeté. Il a déployé toutes les qualités d'un administrateur éminent dans différents vilayets et au ministère de la guerre dont le portefeuille lui a été confié à plusieurs reprises. Chacun sait qu'Hussein Avni pacha s'est montré l'exécuteur fidèle et intelligent du Sultan en introduisant dans l'armée ottomane les innombrables améliorations qui l'ont radicalement transformée.

C'est à lui que l'on doit le nouveau système de recrutement qui, au moyen d'une ingénieuse organisation des réserves, de leur instruction permanente et de la création des dépôts d'armes d'équipement et d'habillement assure à l'Empire, en cas de guerre, 800,000 défenseurs prêts à faire campagne. Tous les services de l'armée ont été l'objet de ses soins assidus et, sans entrer dans tous les détails des progrès dus à son initiative et à sa persévérance, on doit citer le nouvel armement des troupes, la théorie des manœuvres mise à la hauteur de la science militaire actuelle, la réforme de l'artillerie, la discipline raffermie, la réorganisation du service de santé, les modifications dont les écoles militaires et les études qu'on y suit ont été l'objet, l'ordre introduit dans l'administration générale et, pour tout dire, l'heureuse transformation de l'armée que le Sultan peut aujourd'hui présenter avec un légitime orgueil à ses amis et à ses ennemis. Aussi, en élevant Hussein Avni Pacha au grand vézirat lui a-t-il conservé le portefeuille de la guerre. On doit ajouter encore que si les riches provinces méridionales de l'Arabie, jusqu'à ces derniers temps insoumises, font aujourd'hui partie intégrante de l'empire, c'est principalement à Hussein Avni Pacha qu'on doit ce grand succès.

Les services qu'Hussein Avni Pacha a déjà rendus dans sa spécialité sont une sûre garantie de ceux qu'il rendra dans ses nouvelles fonctions. Il sera l'énergique continuateur de la réforme et le Grand-Vézir apportera dans cette œuvre de salut public les vues d'ensemble et de détail, les qualités d'ordre et de méthode qui ont toujours distingué le Seraskier. Déjà Sadik Pacha a reçu un télégramme confirmant ses pouvoirs et tout nous autorise à espérer que d'ici à fort peu de jours Hussein Avni Pacha réalisera par des mesures devenues d'une urgente nécessité, les espérances que font concevoir sa haute intelligence et son patriotisme.

Voici le texte du Hatt impérial qui a été lu samedi dernier, à la Sublime Porte :

Mon Illustre Vézir !

Tu sais que Nous n'avons cessé d'ordonner, dans notre ardent et sincère amour pour le bien du pays, que tous les efforts possibles soient mis en œuvre afin de réaliser les réformes voulues aussi bien dans l'ordre administratif que militaire, et que Nous avons donné tous les encouragements et toutes les recommandations nécessaires pour que ces efforts soient traduits en faits.

Comme un serviteur fidèle de l'Empire, tes capacités éprouvées, ton dévouement à toute épreuve, ta loyauté et ton zèle infatigable, qualités qui sont essentielles pour la réalisation de l'œuvre inaugurée par Nous, Nous ont décidé à te confier le poste élevé de Grand-Vézir.

En conséquence tu es chargé en même temps de la gestion de toutes les affaires qui sont du ressort de ce grand département, et de la direction générale des affaires du département de la guerre, qui sont d'une importance de premier ordre pour l'Empire.

Nous avons confié l'intérim du ministère de la guerre à Abdul-Kerim Pacha, qui a déjà donné des preuves de sa connaissance des choses militaires.

Telles étant Nos décisions, Nous ordonnons que ces nominations soient officiellement promulguées.

Que le Très-Haut bénisse Nos efforts.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :
Dervich Pacha membre du Tanzimat Askérié a été nommé président de ce Conseil.

Hier, les représentants des puissances étrangères, accompagnés de leurs premiers drogmans, se sont rendus à la Sublime-Porte et ont présenté leurs félicitations à Hussein Avni pacha à l'occasion de son avènement au grand vézirat.

Fahreddin bey, vient d'être appelé aux fonctions de deuxième chambellan de S. M. le Sultan, en remplacement de Saa-Eddin bey, qui conserve le grade de major et reste au service de Sa Majesté parmi les officiers du Palais.

Par ordonnance impériale, M. Simon de Swimmer, notable de Temeswar, a été nommé consul de Turquie en cette ville.

Immédiatement après avoir pris possession de son poste, le Grand-Vézir a adressé à tous les gouverneurs généraux de province un télégramme-circulaire pour leur annoncer sa nomination et leur recommander d'une manière spéciale de veiller strictement à la sauvegarde des intérêts du pays et de la population confiés à leurs soins éclairés.

En même temps, Rachid pacha, ministre des affaires étrangères, expédiait aux représentants de la Sublime Porte à l'étranger une dépêche télégraphique par laquelle, en leur faisant part de la nomination du nouveau Grand-Vézir, il leur déclarait que ce changement n'impliquait aucune modification au programme administratif et financier adopté par le gouvernement impérial.

La Sublime Porte vient d'adresser la note-circulaire suivante aux représentants des puissances étrangères à Constantinople, relativement à la prohibition de l'exportation du blé et de la farine des ports du vilayet d'Aïdin.

« Par suite de la rareté des denrées dans le vilayet d'Aïdin, la Sublime-Porte vient, sur la proposition des autorités locales, de décider que l'exportation, par mer, du blé et de la farine serait interdite jusqu'à nouvel avis, dans ce vilayet. Il est entendu que les contrats reconnus comme étant intervenus antérieurement à cette décision feront exception.

« En portant cette mesure à la connaissance de l'ambassade de........ le ministère Impérial la prie de vouloir bien en informer ceux de ses nationaux qu'elle intéresse.

Le général Mohsin-Khan, ministre de Perse, a réuni, samedi dernier, dans un grand dîner qu'il a donné au Palais de la Légation, presque tous les membres du corps diplomatique avec leurs dames. Photiadis bey, conseiller d'Etat, et Mme Photiadis avec ses demoiselles, ainsi que M. le baron de Hirsch y assistaient également.

Après le dîner les convives passèrent dans le grand salon brillamment illuminé, où ne tardèrent pas à arriver Rachid Pacha, ministre des affaires étrangères, ainsi que quelques familles de la haute société de Péra qui avaient été invitées pour un concert préparé par Mohsin-Khan.

Nous n'avons pas besoin de dire que le ministre de Perse a fait les honneurs de chez lui avec une courtoisie et une urbanité parfaites ; pas plus qu'il n'est nécessaire d'ajouter qu'il a été admirablement secondé par le personnel de la Légation.

Le programme de cette fête musicale était des mieux choisis. Après les tourbillons de danses des jours précédents, après les fanfares des quadrilles et des walses, de la musique classique, comme le *Trio* en mi bémol de Beethoven, et comme la *Romance* de Mendelson, reposait l'âme. Il faut donc féliciter Mohsin-Khan d'avoir été si bien inspiré.

Mme Colas qui est venue chanter l'air des *Noces de Jeannette* et la valse des *Cent-Vierges* a eu un grand succès. Il en est de même de M. Fraise, l'excellent baryton, qui a été fort applaudi dans la *Reine de Chypre* et dans la romance : *N'oubliez pas*.

Quant à M. Deschamps, il a eu un double triomphe, triomphe comme compositeur de musique et comme pianiste. Rien de plus mélodieux qu'*Eveille-toi*, *N'oubliez pas* et *L'Etoile*, de ce compositeur.

Les derniers bravos s'éteignaient à peine que déjà les invités du ministre de Perse, électrisés, organisaient un bal.

On s'est mis à walser, puis deux quadrilles ont succédé aux walses et enfin un lancier, auquel ont pris part tous les chefs de mission et leurs dames est venue finir cette superbe soirée qui a duré jusqu'au matin.

Nous sommes prié d'annoncer, qu'un service en langue étrangères vient d'être établi, à partir d'aujourd'hui, à la station télégraphique de Sénitzé (Vilayet de Bosnie) où il existait déjà un service en langue turque seulement.

Le prix d'une dépêche simple de 20 mots, de la capitale pour la susdite destination, est de piastres [illegible] medjidié.

La représentation extraordinaire qui devait avoir lieu au Théâtre de Ghéduc pacha, sous le patronage de S. Exc. le ministre des Affaires Etrangères, au profit de l'école des Arts et Métiers, vient d'être ajournée à lundi, 23 février.

Les fêtes succèdent aux fêtes. Après celles dont nous avons déjà parlé, M. Camara a offert vendredi une charmante soirée à laquelle s'était donné rendez-vous l'élite de notre société.

Outre quelques ministres étrangers, il y avait une foule de jeunes et jolies dames aux toilettes élégantes et du dernier bon ton.

Les bijoux et les diamants étincelaient aux feux des lustres comme les étoiles au ciel. C'était délicieux.

M. et Mme Camara ont fait les honneurs de chez eux avec une grâce exquise.

Malgré la fatigue des bals précédents les invités ont dansé avec un entrain incroyable.

A deux heures et demi, un splendide souper permit aux danseurs et aux danseuses de réparer leurs forces, et on ne se sépara que le matin.

Nous empruntons aux journaux d'Alexandrie les nouvelles suivantes.

Le gouvernement du Khédive s'occupe activement d'organiser les nouveaux tribunaux qui doivent commencer incessamment à fonctionner et toutes les puissances étrangères à l'exception de la France et de l'Amérique, ont adhéré à la réforme judiciaire en Egypte.

Le *Phare d'Alexandrie* dont les informations sur cette matière ont la juste réputation d'être exactes, annonce que le gouvernement impérial de Russie vient de communiquer au gouvernement du Khédive sa pleine et entière adhésion à la réforme que le gouvernement d'Autriche-Hongrie avait déjà acceptée. Quant à l'adhésion de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Amérique, elle paraît certaine ; les négociations engagées avec chacune de ces puissances ont été terminées, et les formalités de ratification par les Chambres respectives de ces puissances, une fois remplies, la question pourra être considérée comme définitivement résolue.

Avec la France, la plupart des détails de cette question ont été réglés, mais les négociations engagées sur le chapitre des faillites n'ont pas encore abouti. Toutefois, on espère que cette difficulté

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

XI. (suite).

— J'ai trouvé un moyen, Champagne.
— Tant mieux, monsieur, s'il est bon.
— Tu vas aller de suite à l'hôtel Bellevue.
— Oui, monsieur, place Saint-Marc, une jolie femme, sous l'horloge, au coin de la mercerie. Je vois cela d'ici.
— Tu demanderas M. Pierre Grosbon.
— Oui, monsieur.
— C'est cet ami qui est arrivé ce matin et avec lequel j'ai déjeuné.
— Bien, monsieur.
— Tu lui diras que je le prie, pour des raisons que je me charge de lui donner de vouloir bien [illegible] rester à l'hôtel [illegible] son plus bel habit, son meilleur pantalon, enfin tout ce qu'il faut pour m'habiller convenablement, et tu m'apporteras le tout au plus vite.

Champagne sortit à peu près dans la situation d'esprit où se trouvait Gargantua quand mourut sa femme Badebec et quand naquit son fils Pantagruel. « [illegible] sa tant bonne femme, sa savate, sa tendresse, que la mort malvole venoit de lui tollir, »Gargantua pleuroit comme une vache, mais »tout soubdain, rioit comme un veau. Pan»tagruel lui venoit en memoire.»

Voir le numéro du 13 février

Ainsi maître Champagne poussait de joyeuses exclamations en songeant que son maître à lui, Champagne, allait épouser une grande dame. Et *tout soubdain*, le Nestor des Frontins, le dernier des Labranches poussait de profonds soupirs, pensant à ce crime de lèse-noblesse qu'allait commettre une princesse en échangeant un nom illustre contre celui de Mme Jacques.

« Allons, pauvre Champagne, se disait-il, tu as trop vécu, puisque tes vieux yeux doivent voir ces énormités ; mais cependant, si c'est un mari [illegible] qu'as-tu à dire ? D'ailleurs, qui me prouve qu'il n'est pas noble ? Tantôt, son ami ne l'appelait-il pas marquis ? La princesse sait peut-être le secret de la naissance de l'homme qu'elle accepte pour mari, et l'on nous ménage pour le dernier moment la surprise de quelque nom illustre et de quelque titre aristocratique pour couvrir l'odieux nom de Jacques. »

Et le bon Champagne étant ainsi remonté sur son dada favori, se dirigeait d'un pas allègre vers la place Saint-Marc.

Jacques venait à peine d'entendre son vieux serviteur fermer la porte de la *salizzada* qu'il lui sembla qu'une gondole s'arrêtait à la porte d'eau. Il courut au balcon et aperçut un vieillard qui tendait la main à une jeune fille. Les doigts effilés de la signora s'étaient pas encore posés dans la main tendue vers elle, que, déjà sous le coup de ce magnétisme qui est l'un des phénomènes de l'amour, Jacques avait déjà reconnu Regina. C'était en effet Regina accompagnée de son tuteur. Elle avait rencontré la gondole du duc à l'angle du canal latéral qu'on prend entre l'hôtel de la Poste et le pont du Rialto, pour éviter les longs détours du Grand Canal.

On se souvient que Regina avait envoyé son tuteur à l'hôtel Danieli pour y chercher ses bagages et les rapporter au palais de San Gennaro. Le duc, après avoir accompli les ordres de sa fantasque pupille, revenait en toute hâte, escorté de deux gondoles chargées de ses nombreux colis, quand il rencontra Regina.

— Mon oncle ! dit Regina en hélant la gondole du duc qui allait passer sans l'apercevoir.
— Ah ! c'est toi, mon enfant ? dit le duc très-surpris de rencontrer sa pupille, et où vas-tu donc mon enfant ?
— Je vous le dirai, mon oncle, montez dans ma gondole. Mais faites d'abord virer vos gondoliers, nous retournons à Danieli.
— Ah ! pour cela, non, mon enfant, je subis avec agrément tes caprices, très-bien, cela rentre dans mes triples attributions d'oncle, de tuteur et de ganache.
— Oh ! mon oncle !
— Disons vieille bête, si tu veux, mais au moins ne change pas de fantaisie avant que ton dernier caprice ait reçu satisfaction. Eh bien, tu as voulu, malgré mon désir, habiter ton palais ; habite-le donc, ne fût-ce que jusqu'à demain.

Regina avait probablement ses raisons pour ne pas contrarier trop ouvertement son tuteur, ou peut-être avait elle, comme c'était son habitude subitement changé de visée : à la grande stupéfaction du duc, elle céda immédiatement et fit place à son oncle, qui monta près d'elle pendant que l'honnête Salomon allait rejoindre les colis. La gondole de Regina vira de bord et reprit le chemin du palais San Gennaro.

En entendant sa bien aimée monter l'escalier de marbre du palais, Jacques s'enfuit dans sa chambre à coucher, dont il referma la porte sur lui. Jacques, on le comprend, n'était nullement soucieux de montrer à la princesse les agréments dont pendant son absence il avait su orner son habit. Voilà comment, en entrant dans la galerie, Regina et le duc la trouvèrent déserte. La princesse n'avait pas encore eu le temps d'étudier le speech par lequel elle devait préparer son oncle à la visite du prince ; elle ne fut donc pas fâchée de l'absence de Jacques, qu'elle crut sorti. Quand au duc ; il était à cinq cents lieues de supposer que le pâtre qu'il avait évité avec tant de soin depuis quelques années était venu chercher un abri précisément sous le toit de sa nièce, où il allait bientôt le rencontrer.

— Me feras-tu la grâce de m'apprendre, dit le duc en s'asseyant, pourquoi, après m'avoir envoyé en toute hâte chercher les malles à l'hôtel Danieli, tu viens tout à coup me rejoindre avec autant de rime que de raison ?
— A quoi bon demander pourquoi je fais ceci plutôt que cela, cher oncle ? Ne savez-vous pas que c'est la Fantaisie qui règle toutes mes actions, et ignorez-vous donc que la Fantaisie est une divinité aussi exigeante que capricieuse ?
— Eh bien, soit, je ne te demande plus rien d'autant plus qu'aujourd'hui je dois bénir ta patronne Fantaisie du projet qu'elle t'inspire !
— Quel projet, mon oncle ? dit Regina de son ton de voix le plus ingénu.
— Celui que tu as fait de m'épouser. N'attends plus de nouvelles objections de ma part. La chose est arrêtée, et si bien que demain je pars pour Rome afin d'obtenir la dispense du saint-père.
— Oh ! ce n'est pas si pressé que cela, mon oncle.
— Si fait, si fait. Puisque la chose est arrêtée, le plus tôt sera le mieux. Je ne veux pas plus longtemps retarder ton bonheur.
— Mon oncle !
— Non non, ne me prie pas davantage, c'est inutile : je me rends à tes raisons, je te le répète. Après avoir été l'enfant bien-aimé de son vieil oncle, dans quelles [illegible] pourrait passer ma Regina sans souffrir d'une domination qu'elle n'a jamais [illegible] moi ? J'ai su te faire un petit nid [illegible] de précautions de toute sorte, si bien capitonné de gâteries que, partout ailleurs, tu te heurterais à des angles que tu ne soupçonnes pas, cher ange adoré.
— Mais il y a deux heures vous parliez d'un tout autre ton.
— Eh ! parce que je n'[illegible] 67, 68, 69, eh ! il y en a, [illegible] 70, je ne pensais qu'à mes 70 ans, à mes rhumatismes, à ma voix qui commence à chevroter et qui fait, quand elle veut se marier à la tienne, l'effet d'un chaudron fêlé qui voudrait lutter avec le chant d'une alouette : je ne voulais pas que ma vieille face parcheminée fit ombre à ton frais et gracieux visage. Veux-tu bien te cacher, vieux laid ! Enfin, je t'avais rêvé un mari plus jeune, plus dispos et moins [illegible] ! Mais j'avais tort, mon enfant chérie, je le reconnais, j'avais tort.
— Oh ! pas tant que cela, mon oncle.
— Hein ! que dis-tu mon enfant ?
— Mon Dieu, mon oncle, [illegible] j'ai réfléchi depuis ce matin ; seulement il s'est fait dans nos esprits un singulier travail, et il se trouve que pendant que je vous amenais à ma cause, vous me gagniez à la vôtre. Vous avez ce matin si chaudement plaidé contre vous-même que vous m'avez convaincue, mon oncle. Cela vous contrarie ?
— Eh ! eh ! eh ! oui... un peu. Pourquoi ne pas dire la vérité ? Cela me contrarie même beaucoup. Dame ! moi, je m'étais bien vite habitué à cette idée, je m'y étais installé, je m'y étais dorloté, j'y avais pris mes aises, et voilà que tout à coup patatras ! tout est renversé. Ah ça, voyons, ce n'est pas tout ce que j'ai pu te dire qui a changé tes visées. D'ordinaire mon éloquence produit un effet tout différent, ce n'est donc pas cela. Il y a donc quelque chose d'extraordinaire en mon absence. Avoue-le.
— Mon Dieu ! mon oncle...
— Quoi ? qu'est-ce ? que t'a-t-on dit ? Tiens, ma Regina, je n'ai jamais pensé sérieusement à ce mariage. Mais une idée m'a tout à coup traversé le cœur comme une flèche empoisonnée, une idée de vieil égoïste, tu vas voir. Je me suis dit que toi, tu étais habituée à tous mes ridicules de radoteur, et que tu ne m'en ferais jamais un crime ; tandis que le mari que tu choisirais, n'ayant pas les mêmes raisons que toi de me supporter dans sa maison, se lasserait peut-être bientôt de trouver sans cesse ce vieux bougon dans ses jambes et me donnerait mon congé. Ne plus te voir, ma Regina, te quitter ! jamais je ne pourrais m'habituer à cette idée-là, et voilà pourquoi...

Regina ne laissa pas achever son oncle. Elle prit dans ses mains la tête du vieillard et lui dit en baisant ses cheveux blancs :
— Vous quitter, mon oncle ! ne plus vous voir ! Ne craignez rien, cela ne sera jamais. Le mari que j'ai choisi...
— Tu en as donc choisi un ? dit le duc repris subitement par les craintes et les angoisses qu'il venait d'exprimer si naïvement.
— Eh bien, oui, mon oncle.
— Mais comment cela ? ce matin encore tu avais de bien autres idées, n'est-il pas vrai ?
— Oh ! oui, mon oncle.
— Ton choix ne s'était fixé sur personne ?
— Si fait, sur vous, dit Regina en souriant.
— Ne parlons plus de cela, dit le vieillard, et ne me rappelle pas que pendant un quart d'heure j'ai été un vieux fou. Mais depuis ce matin, il s'est donc passé quelque chose d'extraordinaire ?
— Oui, mon oncle.
— Comment ! mais je t'ai quittée pendant deux heures à peine.
— Vous m'avez dit souvent qu'il suffisait d'une minute pour faire entrer l'amour dans le cœur d'une femme.
— L'amour ! En voilà bien d'une autre. Tu aimes quelqu'un d'amour, toi, Regina di San Gennaro ?
— Oui, j'aime quelqu'un, moi, Regina di San Gennaro. — Et, ajouta-t-elle en plaçant la main sur son cœur, j'aime autant que femme puisse aimer.
— Chansons !
— Vérités, mon oncle.
— Tu voudrais me faire croire que c'est pendant les deux heures que je t'ai quittée...
— C'est pendant ce temps-là que j'ai trouvé celui que [illegible]
— Mais où l'as-tu vu ? où l'as-tu rencontré ?
— Ici même.

(*A suivre.*)

sera prochainement aplanie et le résultat de ces negociations sera soumis ensuite à l'assemblée nationale de Versailles.

Le mariage du prince Ibrahim Pacha avec la princesse fille de S. A. le Khédive a été remis au 23 du mois courant.

On célèbrera simultanément les noces d'une des compagnes de la fille du Khédive avec le fils d'Ismail Pacha, ministre des Finances de l'Egypte.

On avait annoncé que le 30 janvier la ville d'Alexandrie serait submergée par les eaux. Cette nouvelle a repandu la panique parmi la population et plusieurs personnes, pour échapper à la mort, se sont réfugiées au Caire. Néanmoins, cette catastrophe ne s'est pas produite, et s'est transformee en une pluie diluvienne qui a duré trois jours et a causé au Caire et Alexandrie des degâts assez importants. Les communications télégraphiques ont ete interrompues et plusieurs maisons du Caire se sont écroulees.

—

S'il faut ajouter foi aux bruits qui circulent, l'hiver aurait fait de nombreuses victimes la semaine derniere. Nous ne rapporterons que les accidents qui sont parvenus directement à notre connaissance.

Jeudi dernier, un palefrenier occupé dans le conak de feu Rifaat pacha, à Cheh-Zadé, a été enseveli sous les murs de l'écurie qui a été renversée par le [illegible].

A Edirné-Capou, les toits de deux vieilles maisons se sont effondres sous le poids de la neige, et les habitants se sont trouves ensevelis sous les décombres. Grâce au concours empressé des voisins on a pu sauver ces malheureux qui en seront quittes pour quelques blessures plus ou moins graves ; seul, un petit enfant a eté écrasé.

Près du village de Baktché-keui, quatre contrebandiers chargés de tabac ont été surpris par la tempête et aveuglés par la neige ils se sont égarés dans la plaine sans pouvoir retrouver leur chemin. Un seul de ces quatre individus a pu continuer sa route et se réfugier dans un corps de garde, où après s'être un peu remis il a raconté son aventure. Malgré toutes les recherches faites par les soldats on n'a pu découvrir ces malheureux que le lendemain, ils étaient ensevelis sous la neige. Tous les trois étaient morts serrés les uns contre les autres, sans doute pour se réchauffer.

La neige et le froid rigoureux ont amené les loups dans plusieurs villages et jusqu'aux faubourgs de Constantinople. On en a principalement aperçu à Férikeuy, à Hasskeuy, où l'on dit qu'ils ont dévoré deux enfants près du cimetière israélite.

A Makrikeuy une bande de loups a attaqué deux boulangers qui transportaient les rations de pain au Baroulhané du gouvernement. Les boulangers se sont sauvés en abandonnant leurs chevaux. [illegible]

—

Le navire à vapeur *Oleg*, parti mardi dernier d'Odessa pour Constantinople, ayant essuyé une violente tempête, a échoué sur un banc de sable près du phare et de la station de sauvetage de Cara-Bournou. L'*Oleg* avait quitté Odessa dans l'après-midi de mardi par un temps qui n'a pas été trop mauvais jusqu'au soir du jour suivant ; mais ensuite une tempete, accompagnée de coups de vent, se déchaina avec violence, si bien que jeudi, vers les 5 heures du matin, le salon de première classe et les cabines furent remplis d'eau, et que les vagues balayaient le pont avec une furie qui menaçait d'engloutir le navire d'un moment à l'autre. L'équipage ne pouvant plus diriger le navire, la plupart des matelots se laisserent aller au désespoir et envahirent la chambre des spiritueux pendant que les passagers de première classe et les officiers se refugiaient dans le salon d'avant.

Abandonné aux vagues et aux vents, l'*Oleg* fut alors jeté sur un rocher à fleur d'eau où il parut pendant quelque temps être comme incrusté. La côte n'était eloignée que de quelques centaines de metres, mais on ne pouvait la voir à cause de la neige épaisse qui tombait. Bientôt, pourtant, une vague énorme remit le navire à flot, le lança par dessus les rochers, et le rejeta sur un banc de sable rapproché de la côte. Là, le malheureux steamer se trouvait relativement, en sûreté, car les vagues ne battaient pas ses flancs aussi violemment qu'auparavant.

Un des passagers à qui nous devons ces détails, raconte qu'à ce moment on vit une fusée lancée de la côte, percer les ténèbres et passer par dessus le navire echoue. La corde que la fusée traînait après elle fut aussitôt saisie par ceux de l'équipage qui n'etaient pas ivres et qui l'attachèrent au grand mât. M. Sandison, de l'ambassade anglaise, qui etait à bord, fut le premier tiré à terre par ce moyen. Un seis turc vint apres.

Le capitaine, dont les passagers blâment sévèrement la conduite comme étant incompréhensible, intervint alors et déclara qu'aucune autre personne ne quitterait le navire de la même façon. Il ajouta qu'aussitôt qu'on le pourrait, il enverrait à Constantinople demander un remorqueur qui les conduirait en sûreté dans le port. Le capitaine Palmer, de la station de sauvetage, avait réussi, en attendant, à lancer un bateau et accompagné de deux hommes, il s'approcha du navire et, en dépit des objections du capitaine, il porta à terre, en quatre fois, 22 passagers.

Les autres, juifs pour la plupart, refusèrent de quitter le navire. Ceux qui avaient été debarqués acceptèrent l'hospitalite du digne Anglais dont la modeste habitation dut suffire à 22 hôtes. Le matin suivant, le capitaine Palmer reçut un document signé par M. Sandison et par les autres passagers de première classe, document qui témoignait de sa courageuse conduite. Ensuite les passagers s'acheminèrent à pied vers Bouyoukdéré où ils arrivèrent après un voyage que l'on peut plus facilement imaginer que decrire. Une jeune dame allemande se trouvait parmi les passagers, et l'on nous informe qu'elle a fait preuve d'un courage digne d'un véritable marin. Nous apprenons qu'un remorqueur est parti hier pour porter secours à l'*Oleg* qui est encore enfoui dans les sables de Cara-Bournou.

(*Levant Herald*)

—

On lit dans le *Samos* :

Il résulte d'un tableau statistique rédigé par le procureur general, que durant l'année qui vient de s'écouler, 509 sentences ont éte rendues par les six tribunaux correctionnels de l'île. Ces jugements se répartissent comme il suit : 316 sentences portent condamnation, 161 ont prononcé l'acquittement des inculpés ; 7 ont éte frappees d'appel et 25 ajournées. Les accuses comprenaient 533 hommes et 185 femmes. Sur ce chiffre 420 individus ont ete condamnés, et 260 acquittés. Il reste en suspens 35 prononcés de comparution.

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré dans le N° 23 de votre estimable journal un article ayant trait à un service direct entre Brindisi et Constantinople, par les bateaux de la Compagnie *Trinacria*, service qui selon vous aurait éte promis au commerce par la Compagnie.

Permettez-moi de réctifier cette dernière assertion, et de vous observer que ce service direct, pourrait parfaitement etre une aspiration de la Colonie Italienne, mais que quant à la Compagnie, elle n'avait rien à promettre étant obligée de s'en tenir strictement aux lignes qu'elle dessert actuellement en conformité du contrat passé entre elle et le gouvernement italien.

C'est donc à ce dernier qu'appartient l'initiative d'une mesure qui serait agreable à la Colonie Italienne.

Veuillez, agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Constantinople, le 14 fevrier 1874.

VINCENZO RIZZO FERRARA.

Nous ajouterons qu'un service accéléré entre Constantinople et Brindisi ne serait pas seulement *agréable* à la colonie italienne, nous pensons qu'il offrirait des avantages plus sérieux, et qu'il contribuerait puissamment a développer les relations internationales entre notre ville et l'Europe occidentale.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane, sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale et prélevées sur les revenus des Douanes de Constantinople spécialement affectés à l'emprunt de 1858, sont destinées au service de l'échéance du 1er mars 1874 du dit Emprunt

Prél[illegible] au 31 janvier 1874	20.400.000	5,900.000	26,300.000

[illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible], dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le [illegible] jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 16 Fevrier, 1874

Lever du soleil	6 h. 57 m.
Coucher »	5 » 34 »
Temps moyen à midi [illegible]	12 » 14 19s
H. a la turque à midi moyen	6 » [illegible]

8 heures du matin

Baromètre	771.0
Thermometre	nég. 0.2
Minima	nég. 1.3
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible] EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Mois de Décembre.

[illegible]

Lambrinos Scampaki Athenes

[illegible]

Proprietaire del Nuovo [illegible]

[illegible]

Mois de Février

[illegible]

PRESSE ETRANGÈRE.

L'Artillerie italienne.

On [illegible] dans la *Correspondance* [illegible]

Quoique l'horizon politique se soit beaucoup éclairci depuis quelques jours, l'Italie, en raison sans doute du vieil axiome que le meilleur moyen de conserver la paix est de se préparer à la guerre, continue à compléter ses armements, dans la mesure que lui permet l'état de ses finances.

Les 60 batteries d'artillerie de campagne, nouveau système, dont la création a eté décidee par la loi du 30 juin 1872, seront terminees dans un délai de cinq à six mois. Elles se composent, comme on suit, chacune de 8 pièces de cent. 7,5, en bronze, rayées, se chargeant par la culasse, et avaient été d'abord evaluées, avec leurs 12 fourgons et à 500 coups par pièce, à francs 66,200, ou, en utilisant le bronze existant dans les magasins de l'Etat, à francs 60,000. Mais le rencherissement extraordinaire survenu de 1872 à 1873 dans la main-d'œuvre et dans les matieres premières, et la substitution de *shrapnells* aux grenades ordinaires, ont eleve le prix de chaque batterie complete à francs 76,113,30, soit pour les 60 batteries presque terminees une dépense supplementaire de francs 821, mille 780, que le Parlement est appelé à couvrir.

Le *Shrapnell*, adopté définitivement par le comite d'artillerie à la fin de l'année dernière est une espece de grenade perfectionnée, éclatant à une distance déterminee, qui revient à francs 9 et peut soutenir la comparaison avec les meilleurs projectiles de ce genre employés par les differentes puissances. Le ministre de la guerre en demande 63,000, soit 1050 par batterie.

Quant aux quarante batteries qui [illegible] pour completer les 100 que [illegible] remplacées momentanément par 30 batteries d'anciens canons de 12, en bronze, rayees, se chargeant par la gueule, lesquels sans presenter toute la mobilite et toute la justesse de tir desirables, sont cependant bien superieurs aux pièces de 9, dont on se ser[illegible]

La réserve de cette artillerie provisoire de 12 se composera de 10 batteries, et la reserve de la nouvelle artillerie de 7,5, de 20 batteries à la création immédiate desquels pourvoit le projet de loi ministeriel presente le 20 courant, et qui avec leurs accessoires, fourgons, munitions, etc, coûteront fr. 1.522.270.

—

Emeutes à New-York.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Les privations creees par la crise actuelle, plus spécialement parmi la classe ouvrière, ont donné lieu à des mouvements, à des manifestations qui sont, à tort ou à raison, considérées comme dangereuse pour l'ordre public. Déjà, il y a quelques jours, un rassemblement s'est formé au City Hall, demandant du travail à grands cris, et menaçant meme paraît-il, de jeter un jour les aldermen p[illegible]

Un autre *meeting* etait convoque à Union [illegible] qu'une poignée de manifes[illegible], ce qui n'est pas bien effrayant. Se voyant si peu ils se rendirent à Tompkins square, où quelqu'un leur avait soufflé à l'oreille qu'avait [illegible] réunion principalement composée d'ouvriers allemands. Ils n'y trouvérent qu'un fort detachement de police qui voulut les empecher d'entrer ; mais une porte de la grille n'étant pas gardee, ils en profitèrent pour penetrer dans le parc [illegible] n'y rencontrerent pas d'opposition.

Un d'eux, M. Maguire, du 17e ward, prit la parole, s'etendit l[illegible] les souffrances du peuple [illegible] autorités et aux aldermen, et proposa, suivant l'usage, une série de résolutions pouvant se résumer ainsi : du travail pour ceux qui n'en ont pas, la mise générale à exécution de la loi qui fixe la journée à huit heures dans les ateliers publics, l'abolition du système actuel de contrats dans les travaux de la ville, [illegible] réduction, en principe, de 25 p. c. [illegible] les loyers des gens sans emploi, et, quant à present, la suspension generale des paiements pour location de maisons jusqu'au mois de mai. Ces résolutions ont été accueillies, comme toujours, par des applaudissements réiterés, et l'assemblee s'est dispersée, en s'ajournant jusqu'à mardi prochain.

Le bruit ayant couru que les ouvriers devaient se rendre au City Hall, 150 hommes de police avaient eté concentrés au poste de la municipalité, prêts à tout événement ; mais les craintes que l'on avait conçues etaient sans fondement, et ces précautions ont été [illegible]

Ce mouvement n'a, en réalité, pris jusqu'ici aucun caractère alarmant, et il serait fâcheux de lui donner, en l'exagérant, une importance qu'il n'a pas. Les autorites, cependant, ne sont pas, paraît il, sans inquiétude, ou au moins [illegible]nent-elles toutes les precautions necessaires pour prevenir des desor[illegible] dont on ne saurait les blâmer. Hier même, une note anonyme, adressée au maire Havemeyer, contenait une menace qui, bien que tres-vague, merite cependant qu'on en tienne compte. Cette note était ainsi conçue :

« *Prenez garde* ! *10 janvier* 1874. »

AMI.

A la lecture de ces mots, M. Havemery a reuni plusieurs amis et a tenu conseil. Le capitaine Leary, appelé bientôt après, a quitté promptement l'Hotel-de-Ville, paraissant tres-affairé, allant sans doute entretenir ses supérieurs de l'incident et demander des instructions.

Les journaux de New-York se préoccupent de cette agitation et s'étendent sur ses causes et sur ses effets. Le *Herald* l'attribue à l'initiative « des démagogues et des socialistes europeens. »

—

La demonstration d'hier, qui a tenu la ville en émoi pendant plusieurs jours a eu un brusque denouement. Des huit heures du matin, de petits groupes avaient commencé à se former à Tompkins square ; ils augmenterent progressivement en nombre et en importance, présentant, du reste, un aspect pacifique, discutant tranquillement les questions à l'ordre du jour, et ne semblant pas, en général, d'humeur emeutière.

Dans l'angle nord-est, cependant, on vit se former un corps solide, comptant un millier d'hommes pour le moins, paraissant obeir à une stricte discipline, et réunis autour d'une bannière portant en anglais et en allemand l'inscription : *Organisation des ouvriers du 10e ward*. La foule reunie à 10 heures dans Tompkins square se composait d'environ 6,000 personnes, dont beaucoup de curieux, et environ un nombre égal etaient répandues soit sur le pourtour du parc, soit dans les rues adjacentes. On n'apercevait ni ensemble ni chefs ; chacun semblait etre là isolement, pour son compte, causant çà et là, sans plan preconçu, sans intention déterminée.

A dix heures et demie apparurent soudainement, venant de la 17me station de police, dans la première avenue, plusieurs escouades de police formant une phalange d'une centaine d'hommes commandés par le commissaire de la police général Duryea, assisté par les capitaines Walsh, Allaire, Tynan et Morphy. A mesure qu'ils s'avançaient ils etaient salues par des *hurrahs* ! qui n'avaient rien d'hostile, les rangs s'ouvraient et se refermaient sur leur passage, si bien qu'ils arrivèrent au milieu du parc, entièrement entoures de flots de peuple.

La troupe fit halte et se rangea de front devant le général Duryea et son escorte ; puis presque aussitôt le commissaire Dwyer cria à haute voix : « Maintenant, que chacun retourne chez soi ! tout de suite ! » Et la troupe se remit en marche poussant et dispersant la foule, jouant du bâton et passant comme une avalanche. De toutes parts les groupes, meme les plus compacts, s'étaient docilement dispersés sans opposer de resistance, lorsque la phalange de police arriva au coin du square où etait stationnee l'*Organisation des travailleurs du 10e ward*.

Personne ne bougea. A la tête du groupe se tenait dans une attitude de defi le porte-drapeau, brandissant d'une main sa banniere et de l'autre un lourd marteau attaché solidement à son poignet par une corde. Cet homme etait un nommé Christian Meyer, et portait sur la poitrine une croix grecque sur fond rouge. Il donna à sa troupe le signal de la résistance et il s'ensuivit une lutte violente, dans laquelle il frappa lui-meme le sergent Berghold, du 17e *precinct*, de deux violents coups de marteau au front ; cet agent a dû être emporte grievement blesse à la station.

La lutte, cependant, devait etre de courte duree ; les *clubs* des policemen eurent bientôt raison de la resistance, et Meyer lui-meme, sevèrement bâtonne, a été arrete avec plusieurs autres paraissant exercer une autorite sur la [illegible]

Pendant ce temps, les hommes de police à cheval, commandés par le capitaine Speight, chargeaient autour du parc, sur la chaussee et sur les trottoirs et, armes de longs bâtons qu'ils manœuvraient comme des sabres de cavalerie, chassaient tout ce qui se trouvait devant eux. Des pierres ont été lancées à la police. Nombre de personnes ont été blessées. Enfin, au bout d'un quart d'heure, la place etait evacuée, et les fugitifs se repandaient dans les avenus et les rues environnantes, le bâton des policemen dans les reins.

Une poussee eut encore lieu dans l'avenue B, devant l'église du Rev. Mooney. Bientot enfin, les manifesteurs étaient rentrés qui chez eux, qui dans leurs quartiers, dans leurs salles ou [illegible] qui s'était passé et delibérer sur ce qui leur restait à faire.

Au nombre des blesses, on cite les policemen Walton et Waters, frappés chacun d'un coup de bâton, le sergent Boob, du 11e *precinct*, qui a reçu un coup de manche à balai sur la tete, et aussi un individu qui, armé d'un énorme gourdin, était sorti d'un groupe et s'était elance frappant d'estoc et de taille sur la troupe de police. Il a ete terrassé et arrete. Il avait un drapeau roule autour des reins. Il a declaré etre âgé de 26 ans, se nommer Schwab, et être né à Francfort. Il était à New-York seulement depuis quelques jours, venant de Boston.

Un grand nombre d'autres arrestations ont éte faites.

Revue militaire Russe.

On télégraphie au *Times*.

Saint-Pétersbourg, 26 janvier.

Une grande revue d'environ 30,000 hommes de troupes [illegible] aujourd'hui devant le Palais-[illegible] en l'honneur du prince de Galles, du prince imperial d'Allemagne et du prince royal de Danemark.

Suivi d'un nombreux etat major, l'Empereur et les princes ont passé devant le front des lignes, au milieu des acclamations des troupes et des accords mélodieux des musiques jouant les différents hymnes nationaux. L'Empereur, les princes, et l'etat-major prirent ensuite position, et les troupes défilèrent devant la colonne Alexandra.

Le prince de Galles et le tsézarévitch se tenaient à la droite de l'Empereur, le prince impérial d'Allemagne et le prince royal de Danemark à la gauche de S.M. —l'Empereur et les heritiers des trones d'Angleterre, d'Allemagne et de Danemark répondirent au salut des troupes.

Le corps passé en revue était presque entièrement composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la garde ; les troupes etaient en tenue de campagne et revetues de leurs capotes. Il y avait deux degrés de froid, et il est tombé de la neige pendant la revue. Apres le défile, un *lunch* a éte servi à l'Empereur, aux princes et à leurs suites, au Palais d'Hiver.

—

L'Oregon.

Une correspondance adressée des Etats-Unis à l'*Economiste français*, donne sur l'Etat de l'Oregon, adjacent à la Californie, les renseignements qui suivent :

Cet Etat se divise en deux sections, qui ne laissent pas de différer tres-sensiblement l'une de l'autre : la région orientale, plateau elevé et qui participe des caracteres physiques de l'Utah et de l'Etat de Nevada, ses voisins, et la région occidentale, laquelle forme une plaine de 300 milles de largeur sur 200 milles de longueur, comprise entre l'océan Pacifique et la chaine des monts Cascade. A l'ouest, ce pays n'offre pas d'arbres et ne reçoit guere de pluies. Les monts Cascade, au contraire, sont couverts de magnifiques essences, telles que le pin, le sapin, le cèdre, et de leurs pics descendent une foule de filets et de cours d'eau qui arrosent d'une façon copieuse la region s'etendant au pied de la chaine.

Les pluies sont d'ailleurs très abondantes dans cette partie de l'Oregon. Quant au climat, il est remarquablement beau, et exempt aussi bien d'hivers trop froids que d'etes trop chauds. Pendant toute l'annee, il est possible de semer ou de labourer, et le gazon reste vert. De cet ensemble de circonstances heureuses, il est résulté que, dans les dernieres trente années, il n'y a pas eu d'exemple de mauvaise recolte dans l'Oregon, et le froment de cet Etat obtient une faveur marquee sur le marché de Liverpool. Les fruits et les legumes sont aussi d'u[illegible] et quoique la pratique [illegible], il n'y a point de contrées dans toute l'union americaine qui offre un rendement, par acre, supérieur. L'Orégon, enfin, est riche en ressources minérales et son sol renferme des gîtes abondants en or, en argent, en cuivre, en fer, en plomb, en calcaires.

—

La marine marchande européenne.

On lit dans le *Semaphore* :

La direction du Bureau-Veritas vient de publier une nouvelle édition du livre qu'elle lançait pour la première fois dans le monde maritime en 1870 : le *Répertoire general de la marine marchande à voiles et à vapeur*. Comme on le sait, ce repertoire n'a rien de commun avec les registres destinés spécialement a fournir aux assureurs, aux chargeurs, aux armateurs des renseignements speciaux sur la valeur et l'état des navires. Dans les registres du Veritas du Lloyd, etc., sont inscrits seulement les batiments que leurs proprie[illegible]

Au repertoire, on a voulu et on a donne en effet un plus vaste cadre ; on a inscrit tous les bâ[illegible] sommaires sur leur nature, leur tonnage, leur port [illegible] ge ; rien de plus, aucune appréciation emanant des agents d'un Lloyd quelconque.

Le *Répertoire de la marine marchande* est résume entièrement en deux tableaux. L'un, comprend l'effectif total des batiments de mer à voiles, et par bâtiment de mer il a fallu entendre non pas les bateaux cotiers, mais les navires faisant [illegible] véritable navigation, ce que les Anglais appellent les sea-going v[illegible] ne comprennent pas les bateaux ayant moins de 60 tonneaux de jauge pour les marines d'Europe et les bateaux ayant moins de 80 tonneaux pour les Etats-Unis. Les relevés du nombre et du tonnage des batiments a voiles inscrits de 1870 et dans celle de 1874 peuvent, ce semble, et [illegible] considérés comme representant l'effectif de chaque marine au 1er janvier de ces deux [illegible]. On [illegible] voir quel changement s'est opéré [illegible] intervalle de quatre ans.

NAVIRES A VOILES

[illegible]	1870		1874	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ensemble	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

NAVIRES A VAPEUR

PAVILLONS.	1870 NOMBRE	1870 [illegible]	1874 [illegible]	1874 [illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ensemble	4,133	9,793,438	5,148	[illegible]

Tel serait l'effectif des marines commerciales du globe, d'après le repertoire du Bureau Véritas. Tel est le matériel naval qui est dévolue la plus large part dans les transports, et dont le travail exerce la plus grande influence sur les relations entre les continents.

Dans ces deux tableaux, un premier fait traduit d'une façon sensible par les chiffres frappera d'abord tous les yeux. La marine marchande à voiles, durant ces quatre années, a subi une diminution très sensible : elle a perdu 3,237 navires et un tonnage de 1,856 662 tonneaux. Par contre, la marine marchande à vapeur a gagné dans la même période et pour le nombre de navires et pour le tonnage : elle a 1016 vapeurs et 1,534.764 tonneaux de plus. Voilà le grand fait, fait brutal, prevu depuis longtemps et dont il importe de tenir très grand compte si l'on veut voir clair dans ce difficile et complexe probleme des conditions de l'industrie maritime à notre epoque. Sans doute, cette transformation dans les moyens de transport est connue depuis longtemps ; sans doute on prévoit que la révolution commence à peine et qu'elle ne s'arretera pas là. Mais il faut savoir gré aux éditeurs du *Repertoire* [illegible] de mesurer combien rapidement agissent les causes de cette revolution. Plus de 3000 batiments, plus de 1,800,000 tonnes de capacité disparaissent dans le [illegible] merce et 1,500,000 tonnes utilisables pour les échanges. Au point de vue du tonnage, il y a presque équilibre entre la perte et l'accroissement ; c'est ce qu'on voit d'un seul coup d'œil.

—

Santander.

Le correspondant de l'*Etoile Belge* lui écrit :

Le grand événement du jour est le coup de main [illegible] le Santander. Voici comment les [illegible]

Trois mille hommes, sous les ordres de l'[illegible] général de l'armée régulière Mendiry, se sont présentés le 18 courant aux abords de Santander, ville [illegible]. Le cabecilla carliste qui s'intitule commandant général de la province d'Alava, a envoyé à l'ayuntamiento (conseil municipal) de Santander la communication suivante qui, entre parenthèse, est remplie de fautes d'orthographe.

« Me trouvant ici, avec des forces et des moyens suffisants pour une entreprise, quelle qu'elle soit, et prenant en considération que cette ville si amie de l'ordre et de la prospérité matérielle, si chère au cœur de S. M. Catholique le Roi Charles VII, n'a pu encore participer au triomphe de sa très-noble cause, par suite de son occupation par les ennemis constants de tout repos, de toute tranquillité, j'ai décidé que je m'adresserais à son digne [illegible] le commerce et les principaux contribuables pour fixer, dans le délai précis de trois heures, la part contributive de la ville dans les lourdes charges de cette guerre. J'espère que le digne ayuntamiento et les autorités, ainsi que toutes les classes sociales, ne se refuseront pas à accepter ce service indispensable, et ne me mettront pas dans la triste necessite d'avoir recours à la force et aux châtiments. Dieu vous garde de nombreuses années !

» En [illegible] de Santander, 19 janvier 1874 ; le commandant général : Torquatus Mendiry. »

La ville de Santander, au reçu de cette sommation, résolut de résister ; on fit des barricades, on s'arma ; bref, les carlistes n'avaient pas encore eu recours à la force, lorsque les troupes commandées par le capitaine général de Burgos les prirent par derrière et les obligèrent à se replier dans la direction [illegible] n'avons pas reçu la correspondance de France pendant cinq jours. On ne sait encore rien sur l'importance des dommages causés à la ligne d'Alar à Santander. On craint que quelques ponts provisoires en bois n'aient eté brûlés.

Vous vous rendrez compte de l'effet produit sur le public par la tentative de Mendiry, en songeant que la ligne de Santander est la seule voie par laquelle nous vient le courrier etranger. Aussi est-ce avec la plus grande satisfaction qu'on a lu dans la *Gaceta* le decret suivant, dont je donne le dispositif en passant le préambule : Art. 1er. L'action d'enlever les rails des chemins de fer, d'intercepter la voie et de couper les ponts ; l'attaque des trains à main armée ; la destruction ou la détérioration des divers objets destinés à l'exploitation et tous les autres dommages causés aux voies ferrees, qui [illegible] voyageurs et des [illegible] soit par les peines fixées aux chapitres I et II, titre III, livre II du Code pénal. — Art. 2. Les coupables seront, immédiatement après leur arrestation, et après enquete sommaire, remis à l'autorité militaire pour etre renvoyés devant les conseils de guerre, la sentence etant exécutoire de suite. — Art. 3. Tout individu appartenant à la bande qui aurait commis l'un des crimes exposés dans l'article 1er sera responsable. — Art. 4. Les dispositions qui précèdent s'appliquent à tous les coupables des crimes susmentionnés, sans restriction de fueros, classe ou conditions.

Il est curieux de rapprocher de ce qui précède les articles de loi jusqu'ici en vigueur pour la répression des memes crimes ; je vous les transcris [illegible]

Art. 561. Seront punis des présides temporaires ou à perpétuité, suivant les cas, ceux qui incendieront un train de voyageurs en marche ou un navire hors du port. — Article 572. Seront également soumis aux peines indiquées dans ce chapitre (qui sont au minimum l'emprisonnement [illegible]) ceux qui [illegible] rails d'une voie ferrée ; ceux qui changeront malicieusement les signaux employés pour assurer la sécurité des trains en marche ; ceux qui couperont les fils et poteaux télégraphiques.

Le bureau des Cortès, dissoutes le 3 janvier à la suite du coup d'Etat, vient de rédiger deux protestations qui ont été adressées l'une au président du tribunal suprême, l'autre au conseil supérieur de la guerre. Ces protestations, signées par M. Salmeron, demandent *la punition immédiate de l'a*[illegible]

—

L'Académie de Saint-Luc à Rome.

Le gouvernement italien a procédé, dans ces [illegible] Académie de Saint-Luc à Rome. De [illegible] statuts et règlements ont été donnés à [illegible] et qui [illegible] institutions du meme [illegible]

Le fondateur de l'Académie de Saint-Luc est [illegible] Brescia. Né en 1528 à Acquafredda, après avoir etudié sous le Titien à Venise, il vint à Rome, s'attacha à Buonarotti et se mit à remplir les églises et les palais de ses œuvres, qui lui ont fait un nom dans l'ecole de Michel-Ange, mais qui sont peu connues à l'étranger.

Treize ans avant sa mort (1577), il disposa de la plus grande partie de son bien, acquis par le pinceau, pour la fondation d'un etablissement destiné à l'enseignement de son art de prédilection.

Le pape Grégoire XIII, par un bref du 13 octobre de la meme année, donna son consentement à cette fondation, la déclara propriétaire des biens qui lui étaient legués et lui octroya l'au[illegible] de rédiger [illegible] la règle de ses [illegible]

Cette disposition fut confirmée par un bref de Sixte V, successeur de Gregoire, cinq ans après la [illegible] dont les legs et les dons avaient contribué à enrichir cette fondation.

Mais l'institution ne commença réellement que du jour où Federigo Zuccari, artiste dont la renommée, grande de son vivant, n'a pas été confirmée par la postérité, se mit à la tete de l'Académie à son retour d'Espagne, et en dressa les statuts.

Académie et confrerie à la fois, consacrée à l'enseignement, au culte et à la charité, cet établissement inaugura son œuvre, et c'est alors que fut [illegible] dans un spacieux local attenant à l'église Sainte-Martine, via Bonella, près le campo Vaccino, la galerie célèbre, composée en partie d'œuvres des sociétaires, en partie de compositions acquises ailleurs, ou présentées par de généreux donateurs.

Le gouvernement papal fit maints présents à l'Académie, notamment sous le pontificat de Clément XI, qui fonda le prix portant son nom, et respecta toujours l'autonomie de la société.

Sous la domination napoléonienne, il fut accordé à l'Académie 100,[illegible], tant pour l'enseignement que pour la conservation des monuments soumis à sa direction: Napoléon la laissa également se régir elle-même, sans toucher à sa constitution organique.

Depuis le pontificat de Pie VII, l'Académie est divisée, pour ainsi dire, en deux sections : l'ancienne corporation, avec sa propriété, [illegible] ayant sa résidence dans le local ci-dessus désigné, et l'Académie artistique, sous sa dépendance, sise depuis 1845 dans de grands et incommodes bâtiments de la via Ripetta. Ce dernier établissement était subventionné naguère par le gouvernement papal, aujourd'hui par le gouvernement italien, et il est placé dans les attributions du ministère de l'instruction publique, ce qui explique l'intervention de ce dernier dans les affaires intérieures de l'Académie.

(*Journal Officiel*).

Les Negres en Louisiane.

Une dépeche de la Nouvelle-Orleans, du 13 janvier, adressée au *World* de New-York, porte :

Les nègres employés sur les plantations du Bayou de Lafourche et du Teche (Attakapas) se sont mis en grève, les patrons, planteurs cotonniers et sucriers, ayant résolu de réduire leurs salaires à 15 dollars, au lieu de 20 qu'ils recevaient jusque-là. Un grand nombre de ces noirs parcouraient à cheval les paroisses du district, dans le but d'empêcher les autres de travailler.

Le message suivant a été reçu par le gouverneur Kellog.

« *Choc-houla* (Louisiane), 12 janvier. — Monsieur le gouverneur, envoyez-nous de suite du secours. Notre section du pays est dans la terreur. Tous les travaux sont arretés. Des groupes nombreux d'hommes armés et à cheval entrent sur nos terres, violent nos domiciles, malgré nos représentations, et menacent de tuer tous ceux de nos employés qui continuent leurs travaux. Notre paix et notre sécurité exigent que vous agissiez avec promptitude. »

Ce message est signé par de nombreux citoyens de la localité

A la Nouvelle-Orléans, beaucoup de gens sont allés voir le gouverneur pour lui recommander instamment l'envoi de secours immédiats. On croit qu'une force respectable sera expédiée demain.

Le *Picayune*, de la Nouvelle-Orléans, du 10 courant, publie ce qui suit :

Il parait que l'acte récent des planteurs relatif aux salaires n'a pas été parfaitement accueilli par les travailleurs des champs dans la paroisse de Terrebonne. Une organisation formidable s'est formée par suite de la détermination des maitres de ne pas allouer plus de 13 dollars par mois de salaire. Des manifestations, tournant à l'émeute, ont été à l'ordre du jour, et les nègres qui avaient accepté le nouvel ordre de choses ont été arrachés à leurs travaux et menacés de mort, au cas où ils accéderaient aux conditions faites par les maitres.

FAITS DIVERS.

Nous trouvons dans l'*Army and Navy Journal* le compte rendu d'expériences faites, pendant les six derniers mois, sur des agents explosifs. Nous en extrayons ce qui suit.

Les expériences ont été faites avec les projectiles de 16 livres et de 8 pouces, dans le but de s'assurer si la poudre-coton peut-être employée comme agent explosif pour l'artillerie de siége, l'artillerie de marine [illegible] campagne.

On a opéré tour à tour sur des obus remplis en partie d'eau, en partie de [illegible] et enfin sur des obus remplis seulement de pulpe de coton.

On a constaté que l'explosion était des plus violentes dans les obus chargés d'eau et de poudre-coton, et que les projectiles étaient brisés en fragments excessivements petits.

Ce résultat est dû, sans doute, à la nature incompressible de l'eau, dit le journal. Peut-être le doit-on aussi à ce que la température élevée qui existe dans le projectile au moment de l'inflammation détermine la vaporisation de l'eau ; ce serait alors la force d'expansion de la vapeur qui viendrait concourir à l'action brisante du fulminate. Pourtant l'effet est trop local et la dispersion des fragments ne se fait pas dans un rayon assez considérable. Des résultats analogues ont été obtenus avec la charge entière de coton poudre, avec la même tendance à localiser l'éclatement.

Il n'en a pas été de même pour les obus chargés de pulpe de coton. La nature élastique du coton permettait aux gaz de développer complétement leurs forces en même temps que la combustion de ce produit contribuait à l'explosion. Les expériences faites dans ce troisième mode, ont paru si satisfaisantes qu'il a été décidé que de nouvelles expériences seraient faites spécialement sur des projectiles chargés de cette manière.

*

Les fouilles opérées à Rome sur le mont Esquilin, près de Santa Croce in Gerusalemme, ont amené la découverte d'un édifice de dimensions considérables. La partie jusqu'à présent deblayée donne une salle rectangulaire de 25 mètres de long sur 12 de large, dont les parois sont revetues de marbre blanc et le pavé en mosaïque unicolore à carreaux, de jaune antique.

On a recueilli dans les fouilles de nombreux morceaux de sculpture, parmi lesquels un buste de femme, peut-être d'impératrice, d'un merveilleux travail, magnifiquement drapé et très-bien conservé ; une tête d'homme de caractère assez marqué, plus grande que nature et intacte dans toutes ses parties ; un torse de Bacchus sculpté en marbre pentélique, et un petit groupe en bronze représentant, croit-on, Saturne et Rhéa.

Non loin de là, en poursuivant la découverte de quelques thermes privés de l'époque de Dioclétien, — dont les attaches à la commission archéologique municipale relèvent un plan exact, — on a mis à nu la partie principale d'un groupe en marbre, à savoir le torse et l'extrémité d'une figure d'homme qui parait entourer de ses bras un lion et dont on espère retrouver la partie manquante.

Finalement, en continuant la démolition d'un ancien mur composé de fragments épigraphiques, on a découvert beaucoup d'autres morceaux dont les inscriptions permettent de déterminer d'une façon certaine les lignes d'une base gigantesque portant aux deux côtés des attributs militaires et au fronton une inscription dédicatoire. Et il n'est pas impossible qu'une fois la démolition du mur achevée, on puisse arriver à reconstruire le monument dans son intégrité.

VARIÉTÉS.

Comptes et Mémoriaux du roi René

Pour qui sait les dépouiller avec intelligence, les anciens comptes des églises et des maisons royales ou princières sont une mine inépuisable où se trouvent en abondance les renseignements les plus précis, les plus authentiques, non-seulement sur l'etat des arts, de l'industrie, de la civilisation aux siecles passés, mais même sur les faits généraux de l'histoire.

S'il est des figures historiques beaucoup plus importantes que celle du roi René, il n'en est aucune qui résume plus complètement l'état des arts à son époque. René, tout le monde le sait, ne se contentait pas de les encourager ; il les cultivait lui-même, la peinture surtout, avec un certain succès.

De plus, c'était un homme d'ordre. On en peut en juger par les comptes de sa maison, que l'on possède encore. Mais, non content d'avoir ses comptes très-exactement tenus selon les règles de la comptabilité de l'époque, René avait, dès l'an 1446, « ordonné estre fait et continué doresnavant, un papier ou journal, tant au pays de Provence qu'au royaume de France, pour avoir connaissance du fait de ses finances, en tout que touchait la despense, et distribution d'icelles. »

Ces registres connus sous le nom de *mémoriaux*, ainsi que les comptes eux-mêmes, forment une suite non interrompue de documents infiniment précieux, depuis la date ci-dessus indiquée, jusqu'à la mort de René, qui eut lieu en 1480. Ils faisaient partie des archives de la chambre des comptes d'Angers, qui, lors de la réunion définitive de cette province à la France, furent réunies à celles de la chambre des comptes du royaume, et font aujourd'hui partie de l'admirable dépôt de nos Archives nationales.

C'est cet amas considérable de documents à peine consultés jusqu'ici que M. Lecoy de la Marche a eu la patience de collationner, de classer, d'analyser un à un, pour en extraire tout ce qui pourrait intéresser l'histoire des arts et des mœurs du quinzième siècle. Son travail comprend ainsi, réparti en autant de grandes divisions, tous les articles de dépense relatifs aux travaux publics, aux édifices de Provence et d'Anjou, aux objets d'art, peinture, sculpture, orfévrerie, tapisserie, etc., aux meubles et ustensiles domestiques, aux fêtes religieuses et profanes, jeux ou tournois, dont le bon roi aimait singulièrement à fixer lui-même le cérémonial.

Son amour excessif du luxe et de la représentation ne lui font pas oublier cependant les choses utiles, et nous aimons à trouver, au milieu de beaucoup d'articles d'apparat, la mention d'une somme de soixante livres « à Huguet, » l'un des portiers au châtel d'Angiers, » tant pour la pension des enfants que » le roy lui a baillés à gouverner et faire » apprendre à l'escole, que aussi pour » leur acheter des livres et autres choses » nécessaires. » C'était un portier lettré sans doute que celui à qui le bon roi René confiait ainsi l'éducation de la jeunesse.

Un chapitre des comptes, celui de la peinture, tendrait, semble-t-il, à retrancher de l'œuvre personnelle de René quelques-unes des pièces que la tradition lui attribuait jusqu'ici ; mais, par contre, l'ensemble du livre montre bien à quel point il s'intéressait personnellement à toutes les branches de l'art.

L'une de ses préoccupations constantes, j'allais dire une de ses occupations favorites, fut la préparation de sa propre sépulture, l'édification dans l'église Saint-Maurice d'Angers d'un magnifique tombeau où la sculpture et la peinture elle même jouaient un grand rôle. On avait déjà quelques dessins de ce monument, dont il ne reste presque rien aujourd'hui. Les *Comptes et mémoriaux* nous en donnent la description la plus minutieuse, et de plus le nom des artistes employes, la nature des matériaux, leur provenance, leur prix et celui de la main-d'œuvre, etc.

L'un des chapitres les plus intéressants est celui de l'orfevrerie. Le luxe d'argenterie des princes de cette époque est quelque chose d'inouï. On ne revient pas du nombre, de la variété des pièces dont elle se compose. L'industrie de l'orfévrerie était évidemment très avancée en France à cette époque. Ce ne sont que pièces ciselées à figures d'hommes ou d'animaux, à rinceaux de feuillages, avec ornements en émail, en niellures, etc.

Et ici, comme je le disais en commençant, l'intérêt s'agrandit même beaucoup ; car l'on trouve, dans ces simples comptes, l'éclaircissement de certains faits historiques restés passablement obscurs. Ainsi, la plupart des historiens ont prétendu que Louis d'Anjou, grand-père du roi René, avait profité de sa régence, sous la minorité de Charles VI, pour détourner les fonds de l'épargne royale et particulièrement pour s'approprier la meilleure partie de la riche vaisselle de la cour de France. Toute cette argenterie avait été prêtée au duc Louis afin de l'assister dans la revendication de ses droits au royaume de Naples. Or, nos inventaires prouvent qu'elle fut rendue presque intégralement telle qu'elle avait été reçue, et que, même, la veuve du duc tint compte à la couronne de France de la valeur de celles des pièces qui ne purent être rendues en nature.

Une autre mention qui fait honneur à la maison d'Anjou : — Catherine de Bourgogne, fille de Jean-Sans-Peur, avait été fiancée à Louis II, le père du roi René, et son riche trousseau avait déjà été livré à la maison d'Anjou, lorsque survint le meurtre du duc d'Orléans. Ce crime, inspira tant d'horreur à Louis d'Anjou, qu'il se hâta de rompre le mariage, et renvoya au duc de Bourgogne les riches présents qu'il avait déjà reçus à cette occasion. M. Lecoy de la Marche nous en donne l'inventaire détaillé.

Les *Comptes et Mémoriaux* ont cela de particulièrement intéressant qu'ils se composent exclusivement de documents écrits en vieux français, ils constituent ainsi un monument précieux de la langue des arts au moyen-âge. L'éditeur les a commentés sobrement, et, s'aidant des excellents glossaires de Ducange, de Laborde, de Viol-et-Leduc qu'il enrichit encore par son propre travail, il y joint d'excellentes notes qui donnent la clef des expressions obscures et rendent la lecture de ces documents facile à tout le monde.

Ce volume est le premier d'une nouvelle série de publications qu'entreprend la Société des anciens élèves de l'école des Chartes, excellente association d'érudits à qui le monde savant doit déjà la publication du remarquable recueil connu sous le nom de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Le succès le plus mérité n'a cessé de couronner cette publication, poursuivie depuis trente-quatre ans avec une régularité parfaite et qu'enrichissent aujourd'hui une foule d'articles signés des noms les plus illustres dans l'érudition. La même société, maintenant, s'apprête à rendre un nouveau service à la science historique en joignant à son recueil une série de publications spéciales destinées à mettre en lumière les documents inédits les plus intéressants pour notre histoire nationale. Le début de cette nouvelle série fait bien augurer de la suite.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 14 février, 9 h. 10 m., soir.

Obligations Roumelie...	fl.	44.60
id. Nouvelles ...		19.83
Anglo-Bank		156.—
Société de cred. aust-turq..		30.50
Banque austro-ottomane..		55.—
Pièce de 20 francs.......		9.—
Agio.................		106.35
Change sur Londres....		112.75
Credit anstalt		237.—
National Bank		980.50
Lloyd		452.—

A la Bourse il y a eu baisse et inaction.

Aucun bruit n'a transpire au sujet de la mission de Sadiq pacha.

L'Empereur et sa suite sont partis pour Varsovie.

Vienne, 14 février soir.

Obligations Roumelie...	fl.	154.25
idem nouvelles....		29.50
Anglo-Bank		154.25
Société de crédit aust-turq.		29.50
Banque austro-ottomane..		54.—
Pièce de 20 francs.......		9.02
Agio..................		106.75
Change sur Londres......		113.—
Credit anstalt..		240.—
National Bank..........		983.—
Lloyd.................		451.—

Bourse sans affaires.

Au tirage des primes de l'emprunt hongrois la serie 4853 N° 14 a gagné le 1er lot.

Les refugiés bosniaques ayant fait leur soumission, sans condition, au gouvernement ottoman, seront rapatriés.

Vienne 14 février, minuit.

M. de Kleizl, directeur des postes I. et R. d'Autriche-Hongrie à Constantinople a été admis à la retraite à cause de son âge. Il est remplacé par M. Kodre.

Angleterre.

Londres, 14 Fevrier.

Les conservateurs ont gagné 81 sieges sur les liberaux.

Londres, 14 février,

Il a été versé à la Banque d'Angleterre 32.000 livres sterling.

Un incendie a détruit l'établissement des Arts et Metiers. Les dommages sont considérables.

France.

Paris, 11 fevrier matin.

Obligations Roumelie fr. 102.

Paris, 14 fevrier.

Obligation Roumelie fr. 102

Dans une lettre adressée au *Journal de Clermont*. M. Rouher recommande de respecter le septennat parce qu'il signifie une époque de trève. Il considère qu'un plébiscite pourra seul réparer les malheurs de la patrie. La lettre conclut que les éléments d'ordre et de démocratie doivent se concilier.

D'un autre côté le prince Napoleon a protesté contre le septennat.

Versailles, 14 février.

L'Assemblée nationale a approuvé le nouvel impot sur les lettres de change, les cheques, etc.

M. Quigne, directeur de la *Société Algérienne* s'est suicidé. On attribue sa mort à des embarras financiers provenant de spéculations malheureuses.

Russie.

St-Pétersbourg, 14 février.

L'Empereur d'Autriche-Hongrie a été accueilli partout, sur son passage, par des ovations chaleureuses.

A peine arrivé dans notre ville François-Joseph s'est rendu au tombeau de l'empereur Nicolas et y a déposé une couronne de laurier.

Des fetes brillantes seront données en l'honneur de l'empereur d'Autriche-Hongrie.

COURS DES FONDS.

Londres, le 14 fevrier.

	Clôture
Dette Generale	38 3/4
Emprunt 1865	55 1/2
do 1869	51 5/8
do 1871	55
do 1872	65
Consolidés anglais	92 3/4

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 14 février

[illegible] Générale	Ouv. [illegible]	44 30	—
	Hausse........	44 30	—
	Baisse........	43 90	—
	Clôt. [illegible]	—	—
	Clôt. du [illegible]	44 8	—
	[illegible]	—	—
[illegible] Gén.	....	6.5 / 6 17	—
[illegible] de la Société [illegible]	....	[illegible]	—
[illegible] de la Banque de Cons.	....	4 15	—
[illegible] du Crédit Austro-Turque		3	—
[illegible] du [illegible]		L.T. 7 10	—
Banque [illegible]		—	—
Tramway		[illegible] 10	—
Société Commerciale Ottomane....		3	—
Laurium (escompte)........		Fr. 40	—
Crédit Hellenique (escompte)....		[illegible]	—
Obligations [illegible]		107 1/2	—
[illegible]		45 1/2	—
[illegible] 1865		302	—
1869		[illegible]	—
1869		[illegible]	—
1871		[illegible]	—
1873		[illegible]	—

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise..........	P.	110 50
Pièce de 20 francs	»	87 30
[illegible]	»	—
[illegible]	»	51 20
Medjid à blanc—(différence) ..	»	102 40
Bechlik —(différence)	»	105 40
Métal que... (id)...........	»	105 [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Le Gérant: H. BORDEANO

ANNONCES

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que la deuxième Assemblée Générale aura lieu le jeudi 9 avril 1874 N.S. à midi précis au siége de la Banque de Constantinople pour recevoir et approuver les Comptes annuels du second exercice social finissant le 31 décembre 1873; entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent déposer leurs Actions Trente jours avant le dit jour dans les Bureaux de la Banque de Constantinople ou dans ceux de l'Agence de la Banque à Londres 125 Gresham House en conformité de l'Article 22 des Statuts.

Constantinople, le 9 Février 1874.

Le Président.
A. VLASTO.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS

L'Administration Impériale des Telegraphes et Postes a l'honneur d'informer que l'adjudication des imprimes afférents à l'exercice 1874, sera continuée et se terminera définitivement le jeudi 7 fevrier 1874 (v. s.) On est informé, en outre, que par décision du Conseil Administratif des Télegraphes et Postes, la consignation de la totalité des imprimes, dont le terme avait été fixé primitivement à six mois, pourra avoir lieu dans huit mois et elle s'effectuera en six livraisons, à partir du 1er Avril 1874 (v. s.) Quant au Djedvels, la moitié sera livrée dans un mois et l'autre moitie dans deux mois apres la signature du contrat. La dernière somme offerte jusqu'à ce jour pour la commande en question, est celle de 374,000 piastres.

PREFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les marchands et les corporations sont prévenus qu'ils doivent s'adresser à la direction des poids et mesures à partir du mois de mars jusqu'à la fin du mois de mai pour faire vérifier et timbrer les poids et mesures dont ils se servent. Passée cette date ceux qui n'auront pas rempli cette formalité auront à encourir les pénalités prescrites par la loi.

Constantinople, le 26 janvier 1874 (v. s.).

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 4 février (v.s.) aura lieu l'adjudication de 8000 peaux de chèvre nécessaires à la tannerie Impériale de Beïcos.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 12 février 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 4 février (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des serviettes de bain nécessaires au dépôt d'habillements militaires.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 12 févier 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 5 février (v s.) auront lieu les enchères définitives des deux magasins et d'un Casin sis à l'échelle de Scutari et déjà soumissionnés à huit livres Turques et 300 piastres par mois.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 14 février 1874.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 févrrier 1874.

AVIS IMPORTANT

ACHAT DE TOUS
SOLDES DE MARCHANDISES
FONDS DES MAGASINS, ETC., ETC
Salonique Han au 2me N° 33

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expeditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

PROGRAMME

du

MESSAGER D'ORIENT

(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siecles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique: après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendres par la culture chretienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extreme ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérets si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraitra à dater du trimestre, c'est-à-dire le 1 avril 1874

Vienne, 25 janvier 1874.

La redaction.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE possedant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fokir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra. Agha-djami N° 84.

AVIS

Un professeur diplômé désire donner des leçons d'anglais, de littérature, etc., aux colléges et dans des familles. Bonnes références.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du [illegible]

320 Pages de texte, description géographique de chaque [illegible] habitants études d'ethnographie [illegible] par [illegible] Hamdi Bey, [illegible] et Marie de Launay membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873. Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'rue de Pera N° 310 : chez les principaux Libraires de Péra et à M. Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO «LA CREATION»

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique.

Vendredi, 20 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Streater, 4 Koulé Kapussi ; Messieurs Comendinger et Balatti, Grand'rue ; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt.
Vestibule 1 Médjidié.

W. MAINWARING.
Sec. Hon.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivie. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays — Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israelite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidie.

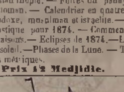

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir ;

Departs de Constantinople pour le Pyrée Naples. Marseille :

Mercredi 12 Nov.		Mercredi 7 Janv. 1874	
» [illegible] »	»	» 21 »	»
» 10 Decembre »		4 Fevrier »	
» [illegible] »	»	» [illegible] »	»

Departs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille

Mercredi 5 Nov. 1873.		Mercredi 31 Déc. 1873	
» [illegible] »	»	» 14 Janv. »	
» 3 Dec. »	»	» [illegible] »	»
» 17 »	»	» 11 Fevr. »	

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 148.

Ligne de Thessalie—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.— Departs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendie, Soulina, Ibraila Arrivee Constantinople le mardi.

Ligne de Trebizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

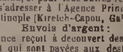

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 38. | 29 mihidjé 1290. | MARDI 17 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
M. [illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	80 francs	[illegible]	14 francs
Provinces	80 »	34 »	
Étranger	80 »	40 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via della Colonnelle N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Prague chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 16 février.

BULLETIN POLITIQUE.

Le ministère français compte décidément un embarras de moins à l'horizon de sa politique; la droite ayant renoncé à l'interpeller, relativement à la suppression de l'*Univers*.

En revanche il reste toujours l'interpellation de M. Gambetta et celle là est suffisante pour embarrasser beaucoup M. de Broglie, surtout avec l'attitude agressive prise, de plus en plus, par les légitimistes. C'est même, à ce qu'on assure, pour ne pas éparpiller ses forces que la droite aurait résolu d'attendre les débats sur la circulaire de M. le ministre de l'interieur, pour démasquer son hostilité.

Il est évident que depuis les lettres de M. le comte de Chambord à MM. Laurentie et de Franclieu, le septennat est devenu l'objet d'attaques incessantes qui se produiront nécessairement ouvertement à la tribune et feront courir certains risques au cabinet.

Les journaux allemands font beaucoup de bruit des meetings protestants récemment tenus à Londres. Ils y trouvent, disent-ils, non-seulement une explosion des sentiments libéraux de l'Angleterre, mais encore « une approbation sans réserve des procédés mis en usage par M. de Bismarck pour vaincre le cléricalisme. »

La *Gazette de Spener* est la première à abonder dans ce sens. Elle voit même déjà toute la Grande-Bretagne conquise à la politique du chef du cabinet de Berlin, et elle espère « que son exemple exercera une influence heureuse sur la Belgique et sur l'Italie et les déterminera à entrer dans la meme voie. »

Ainsi que le dit l'*Indépendance Belge*: « Ce sont là des exagérations qu'il est bon de dissiper. L'Angleterre, comme la Belgique libérale, applaudit aux efforts faits par l'Allemagne dans le but de défendre la liberté civile et religieuse contre les empietements du cléricalisme; mais elle s'abstient de juger des procédés qui peuvent être de mise en Allemagne, mais qui répugnent aux mœurs et aux habitudes de l'Angleterre, non pas telles qu'ils étaient il y a deux siecles sous Cromwell et les puritains, mais telles qu'elles sont aujourd'hui après cinquante années d'une pratique constante de la liberté. »

L'Angleterre ne se méprend pas sur les dangers du cléricalisme, mais elle ne juge pas que ces dangers soient d'une nature telle qu'ils ne puissent etre vaincus par les armes de la raison et elle ne désespère pas de les écarter sans sortir du droit commun, sans faire d'exceptions dans sa législation, même pour ceux qui nient les droits de la liberté et pratiqueraient jusqu'à la proscription s'ils en avaient la puissance. »

Depuis la réunion du Reichsrath Austro-Hongrois, et surtout depuis le discours de M. Hohenwarth, la question du compromis revient sur le tapis à Vienne.

Le *Vaterland* s'exprime, à cet egard en ces termes :

« Le fait est qu'une nouvelle proposition de compromis est impérieusement commandée par la situation meme où se trouvent les opposants féderalistes. Il est de leur intéret bien entendu, d'une part, s'affermir, comme l'ont fait les Bohemes dans leur declaration collective, leur bonne volonté à entamer des négociations et de faire continuellement ressortir la necessité d'un compromis et d'autre part de forcer leurs adversaires ou à se prêter à ces negociations ou à manifester continuellement leur aversion contre toute reconciliation.

« Tous les fédéralistes qui sont entres jusqu'ici au Reichsrath ont déclare qu'ils ne faisaient cette démarche que pour tenter l'essai au Reichsrath d'amener un changement de régime. Partant quand cette fraction voudra sortir du parlement, elle aura toujours une raison toute prete. Elle n'aura pas besoin de chercher un prétexte: toute séance du Reichsrath dans laquelle l'on ne s'occupera pas du compromis, constituera une raison suffisante pour quitter la Chambre. Mais du moment que l'entree au Reichsrath a eu lieu il est important de s'entendre sur la question de savoir à quelle occasion la sortie devrait s'effectuer. »

La nouvelle donnée par un journal piemontais que le général de Roon, actuellement à Palerme, se rendra à Gènes, appelle de nouveau l'attention de la presse italienne sur les véritables motifs de la présence du général prussien en Italie.

« Il se peut, dit la *Correspondance Franco-italienne,* comme on l'a affirmé, que le voyage de l'ex-ministre de Prusse n'ait aucun but stratégique; mais si l'on songe que pour des raisons de santé, M. de Roon se trouvera avoir traversé la péninsule dans toute sa longueur et dans tous les sens, depuis le Tyrol jusqu'au Piemont, en passant par la Vénétie, la Toscane, les anciens Etats Romains, l'ex-royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne, la Ligurie, et, qui sait, peut-etre le Milanais, on sera obligé de convenir qu'il lui aurait été difficile de suivre un itinéraire différent et plus complet s'il avait été réellement chargé d'une mission militaire. »

Ces remarques sont on ne peut plus justes.

LA CHINE.

L'Europe trop occupee de ses debats interieurs a laissé passer sans y attacher l'importance qu'il merite, le fait de la réception par l'Empereur de la Chine, des représentants des grandes puissances occidentales.

L'incident valait cependant la peine d'etre signalé puisqu'il semble vouloir inaugurer, dans cette partie de l'extreme-orient, l'ere d'une politique nouvelle.

Nous avons dit, dans le temps, que la diplomatie chinoise avait dû souffrir dans son orgueil de se voir contrainte à ceder à la pression exercée sur elle à l'egard de ces receptions, et la preuve de cette preoccupation se trouve dans la traduction d'un article de la *Gazette de Pekin*, journal officiel du gouvernement chinois.

C'est là une nouvelle qui etonnera certainement bien des gens, mais le cabinet de Pekin a une presse parfaitement organisee et disciplinee, qui prodigue non seulement à l'Empereur, mais encore aux grands fonctionnaires de l'Etat, les louanges les plus exagerees.

Des mandarins de confiance rédigent, sous l'œil du vice-roi, les articles qui doivent porter à tous les coins de l'Empire le récit des actes du souverain.

Ne se croirait on pas en France au temps du second Empire, alors que M. Paulin Limayrac, dans le *Constitutionnel*, chantait chaque matin les vertus champetres de Napoleon III.

En Chine, comme partout ailleurs où la chose se pratique, le respect de la verite est la moindre preoccupation des ecrivains de cour.

Ils ont pour besogne de glorifier toujours et quand meme le chef de l'Empire du Milieu, de rehausser le moindre de ses actes, de faire valoir ses paroles, et ils s'en acquitent avec un zele qui effrayerait Fouche, s'il etait encore vivant.

Pour eux T'oung-Chih qui regne depuis le 23 fevrier 1873 — et dont certains rapports diplomatiques depeignent l'intelligence comme assez restreinte — est le modele des princes, le plus grand genie de la terre; sa puissance n'a pas de limite et l'Occident s'incline devant ses volontes.

Or cette autorite sans contrôle, cette superiorite terrifiante sur les autres monarques, la reception des ambassadeurs europeens pouvait, devait y porter atteinte.

Le prestige du souverain chinois, à l'egard de ses sujets, se serait trouve amoindri, compromis, le vice-roi Ou et ses ecrivains l'on senti, aussi la *Gazette de Pékin* s'est-elle empressee de publier une serie d'articles dans lesquels T'oung-Chih joue un rôle de nature à le rendre digne de l'admiration de son peuple.

C'est à ce point de vue que le recit *officiel* de la reception des ambassadeurs est interessant.

Il s'agissait comme nous venons de l'indiquer de sauvegarder la dignite impériale aux yeux de la nation chinoise, qui s'indignait à l'idee de voir les representants des « puissances barbares » admis à penetrer dans le palais et à parler à T'oung-Chih en personne.

Peuple et hauts dignitaires avaient declare unanimement que la chose etait impossible, exorbitante; mais comme les ambassadeurs de France, de Russie, d'Angleterre, de Prusse et de Hollande avaient ete recus officiellement, avec pompe même, il fallait effacer, pallier, autant que possible l'impression defavorable qui s'etait produite dans l'Empire du Milieu.

C'est ici que le vice-roi Ou, ses ecrivains et la *Gazette de Pékin* montrerent qu'ils etaient les soutiens du trône.

La reception ayant eu lieu, tout le monde avait vu defiler les ambassadeurs, mais nul ne savait ce qui s'etait passé dans l'interieur de la residence imperiale, or voici de quel façon la *Gazette de Pekin* en rendit compte :

« A côte des marches du trône etait placee une table jaune pres de laquelle les ambassadeurs, se tenant debout, devaient, chacun à son tour, lire les lettres de leurs souverains.

« Le ministre d'Angleterre commença le premier ; mais à peine avait-il lu quelques mots, qu'il se mit à trembler de tous ses membres, tellement qu'il ne put terminer sa lecture. Vainement, l'empereur l'interroge et lui demande si son souverain se porte bien; pas de réponse.

« L'empereur ajouta: Souvent vous avez demande à me voir ; qu'avez-vous a me dire ? » De nouveau pas un mot de reponse ne put sortir de la bouche du ministre.

« Les autres ambassadeurs viennent aussi, à leur tour, lire les lettres de leur souverain ; mais ils sont saisis d'une telle crainte qu'ils laissent plusieurs fois tomber les lettres ne pouvant ni lire ni prononcer une parole.

« Alors le prince Koung, oncle de l'Empereur, riant et se moquant d'eux les appelle des poules qui couvent.

Le numero de la *Gazette de Pekin* contienant ces absurdites, a ete répandu à profusion dans tout l'Empire et, à cette heure, nul doute que les Chinois ne regardent avec un profond mepris les Europeens. Il y a donc dans les mensonges de la feuille officielle un côte qui peut etre dangereux, et que la diplomatie etrangere fera bien de surveiller.

La haine des Chinois contre les peuples de l'Occident n'a pas besoin d'etre alimentee, les derniers massacres de Tien-Tsin en sont la preuve. Le cabinet de Pekin au lieu d'exciter ses nationaux ferait donc beaucoup mieux de les retenir et de les eclairer.

Les chinois et leurs chefs devraient se souvenir des terribles leçons qu'ils ont reçues de ces « barbares » qui ont pris leurs villes et force leur Empereur à s'enfuir.

A peine remis de ces effroyables epreuves ils retombent dans leurs fautes d'autrefois et se persuadent qu'ils sont le premier peuple du monde; qu'ils y prennent garde, ils pourraient bien finir par etre broyes par le progres et la civilisation.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la Turquie.*)

Paris, le 5 février 1874.

Hier, avant l'ouverture de la Bourse, on annonçait que le maréchal de Mac-Mahon devait, en visitant le tribunal de commerce, prononcer un discours dans lequel il affirmerait le pouvoir présidentiel du septennat de façon à faire cesser toute incertitude au sujet de son caractère et de sa durée. Les suppositions de la Bourse ont été confirmées par l'evenement. Le maréchal s'est effectivement rendu au palais de justice, dont il a visité les [illegible], et au tribunal de commerce, qui [illegible] vous le savez, en face du palais de justice. Le président du tribunal de commerce, M. [illegible], a adressé au marechal une allocution [illegible] à laquelle celui-ci a repondu par un petit discours, dans lequel tout en parlant des travaux qui vont être entrepris, dans la capitale, pour donner au commerce une impulsion nécessaire [illegible] à la tranquillité qu'il saurait maintenir et au septennat qu'il saurait faire respecter par tout le monde. La Bourse qui avait escompté hier par une hausse l'effet produit par le discours du maréchal, a flechi aujourd'hui. Mais la baisse doit être attribuee à des motifs purement financiers. Parmi ces motifs je citerai la liquidation des affaires de M. Merton, qui était à la hausse, comme vous savez, liquidation qui n'a pas laisse que de peser sur le marché.

On s'interroge toujours dans les cercles ministériels et parlementaires sur la portée probable de l'interpellation de M. Gambetta relative au septennat. Voici, à cet égard, quelques informations puisées à bonne source. Dans le principe, on avait pu craindre que les deux membres du cabinet qui représentent plus particulièrement la droite, MM. de Larcy et Depeyre, n'eussent été entraînés par deux des chefs de la droite, MM. Ernoul et Lucien Brun, à entrer dans une ligne politique d'où pouvaient sortir les complications les plus inopinées. On avait su également d'un autre coté que [illegible] de Chambord le poussait à faire acte d'intervention personnelle et à provoquer [illegible] reprise de negociations monarchiques. Enfin, on a procedé à une vérification nouvelle du nom des députés qui paraissent inspirer la polémique de l'*Union* et l'on croit être sûr qu'il n'y en a pas plus de *onze*. Voilà ce que l'on m'affirme de bonne source. Maintenant, tout cela est-il vrai, irréfutable? je ne saurais vous le dire d'une manière absolue. Je sais seulement qu'au ministère on fait fond sur ces calculs et ces informations et, qu'en somme, on ne redoute pas beaucoup l'interpellation de M. Gambetta. J'ajoute que la façon dont le maréchal de Mac-Mahon a affirmé hier le septennat laisse à cette interpellation bien peu de chances de réussite.

Le *Journal officiel* a déjà publié deux listes de nominations de maires, faites par le gouvernement. Le maire de Versailles, M. Rameau, a été sacrifié. Il s'y attendait. M. Rameau, d'après ce [illegible], avait poussé l'hostilité contre le gouvernement et la personne du marechal beaucoup plus loin que les convenances ne l'exigeaient. Il n'y avait entre le président de la République et le maire de Versailles, aucun rapport ni officiel ni officieux. Administrativement M. Rameau laissait à désirer, dit-on, dans les régions gouvernementales. Il entravait d'une façon systématique, l'action du préfet ; en un mot, il créait plus de difficultés au gouvernement que le maire le plus radical de France.

J'ajouterai que M. Rameau n'était rien moins qu'un republicain de vieille date. Il est de notoriété qu'il était sur le point, en 1870, à la veille de la chute de l'empire, d'être nommé juge à Paris, faveur qu'il allait obtenir par l'influence de M. Baroche, son cousin. Par conséquent, les feuilles républicaines me paraissent excéder un peu la mesure lorsqu'elles répandent sur M. Rameau toutes les fleurs de leur rhétorique.

Il parait de plus en plus probable que la commission chargée d'examiner la convention intervenue entre le gouvernement et l'ancienne liste civile impériale, conclura au renvoi de la question devant les tribunaux. M. Magne n'est pas de cet avis et il parait certain qu'il insistera pour faire triompher le principe d'une solution par la Chambre et non par la justice ordinaire. Du reste, la convention dont il s'agit, a déjà reçu un commencement d'execution sur plusieurs points, ce qui vient à compliquer un peu la procédure.

Les résolutions arrêtées par la commission monétaire et qui se [illegible], comme vous le savez, en une convention additionnelle, maintenant les dispositions principales du traité de 1865 et se bornant à limiter, pour 1874 seulement, la quantité de pieces d'argent qui pourra être fabriquée, dans chacun des Etats contractants, ces résolutions, dis-je, ont causé une deception assez vive en Belgique, en Suisse et en Italie. On s'attendait, en effet, soit à une nouvelle convention, soit à une révision assez importante du traité de 1865. Plusieurs raisons ont forcé la conférence à se tenir sur un terrain plus modeste : l'adoption d'un étalon d'or unique qui comptait, dans la commission, deux ou trois partisans determines, a soulevé dès la première seance une vive opposition, qu'on a dû renoncer à la lutte contre la majorite favorable au double etalon.

Les délégues n'étaient pas d'ailleurs tous munis d'instructions identiques. Tandis que quelques-uns avaient reçu de leurs gouvernements les pouvoirs les plus étendus, les autres n'avaient pour mission que de conclure un *modus vivendi* de courte durée. La question n'est certainement pas tranchée et on peut prévoir dès aujourd'hui la réunion d'une nouvelle conférence dont le mandat sera moins restreint.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Sayd Bey, Mektoubdji du ministère du commerce a eté promu au grade de fonctionnaire 1er rang 2me classe, (Oula-Senf-Sani.

Kiamil Effendi, président du tribunal du Commerce de Smyrne, a éte promu au grade de Sanié-Mutemaiz ;

Ibrahim Bey, ci-devant directeur des douanes de Diarbekir, est nommé en la meme qualite à Brousse et promu à cette occasion au grade de *Sanie* 2me classe ;

Sami Effendi, président du tribunal du Commerce de Roustchuk, est promu au grade de *Sanié* 2me classe ;

Fehmi Effendi, président du tribunal du Commerce de Brousse est promu au grade de *Sanié* 2me classe ;

Refik Bey, membre du Conseil de l'Agriculture, est promu au grade de *Sallissé* ;

Zia Bey, premier secrétaire de la Légation Ottomane à Athènes, est nommé premier secrétaire de l'Ambassade de Saint-Pétersbourg en remplacement de Turkhan Bey, démissionnaire.

Aussitôt après la lecture du Hatt Impérial et la cérémonie ordinaire de l'installation, S. A. le Grand Vézir Hussein Avni Pacha s'est rendu samedi au Palais Impérial, où il a eu l'honneur de présenter à S. M. le Sultan les remerciments et l'assurance de son profond dévouement.

Abd-ul-Kerim Pacha, qui accompagnait Son Altesse à cette audience, a eu également l'honneur de remercier Sa Majesté, pour les fonctions importantes qu'Elle a bien voulu lui confier en le nommant caïmakam du ministère de la guerre.

Le retour à Constantinople de S. Exc. le général Ignatief est annoncé pour la fin de ce mois.

Le *Moniteur Egyptien* publie les nominations suivantes :

Ismail Raghib Pacha, président du conseil particulier du Khédive, a été décoré de l'ordre de l'*Osmanié* 1re classe.

Mustapha Pacha, membre du meme conseil, est décoré de l'ordre du *Medjidie* 1re classe.

Borker bey, premier médecin de S. A. le Khédive, a été décoré de l'ordre du *Medjidié* 1re classe.

Calucci Pacha, président du conseil sanitaire, a été décoré de l'ordre du *Medjidie* 2e classe et promu au grade de Miri-Miran.

Nous apprenons que les autorités d'Adana ont levé la mesure d'interdiction qui frappait l'exportation des céréales de cette province.

M. Nélidoff, chargé d'affaires de Russie, a donné dimanche 3/15 février, dans les salons de l'ambassade, une brillante soirée dramatique, suivie d'un bal qui a été des plus animés.

Rachid Pacha, ministre des Affaires étrangères, assistait à cette fête. Le corps diplomatique était au complet.

Toutes les jeunes et jolies femmes de

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER

XI. (suite).

— Ici !... allons donc ! ce palais est inhabite depuis la mort de ton père.

— Votre custode, M. Salomon, l'a loué depuis deux ans.

— Maître Salomon ! ah ! je lui frotterai les oreilles d'importance la premiere fois qu'il me tombera sous la main.

— Et, par le plus etrange des hasards, le custode avait loue mon palais precisement à celui que j'ai si longtemps cherché en vain, à mon sauveur.

— Le petit pâtre... que le diable l'emporte ! s'écria le duc en lançant son chapeau au plafond.

— Vous savez, mon oncle, si ma resolution etait prise avant de le voir ?

— Allons, allons, c'est insense ! et jamais, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je ne donnerai mon consentement à un pareil mariage !

— Mais vous l'avez donné, mon oncle, dit Regina avec une douceur parfaite.

— Eh ! parbleu, parce que j'esperais bien ne jamais le rencontrer.

Voir le numero du 13 fevrier

— Ah ! ah ! tres bien !

— Comment peux-tu croire, reprit le duc, qu'il me soit entré dans l'esprit d'admettre que ma nièce devienne la femme d'un porcher ?... c'est la plus folle des extravagances.

— Mais, mon oncle, dit Regina sans témoigner la moindre irritation, mon fiance n'est pas l'homme que vous pouvez croire, c'est un parfait gentleman.

— Joli ! et tu crois que cela va se passer comme cela ? que je vais encanailler ma famille d'un polisson que tu as été ramasser sur les grandes routes ?

— Mon oncle, en vérité, vous me parlez d'un ton...

— Ah ! non, non, cela ne sera pas. Ce n'est pas pour ce beau dénoûment que pendant seize ans je t'ai adorée, je t'ai idolâtrée, que j'ai concentre tout ce qui me restait de vie sur ta jeune tete ! Oh ! non, non, encore une fois, cela ne sera pas, Regina, j'oppose mon veto !

— Très bien. Dans trente-sept jours je serai majeure, mon oncle.

— C'est vrai, c'est pourtant vrai, dit le duc en laissant retomber ses bras avec un profond découragement. Ah ! je t'ai bien mal élevee, va, cruelle enfant ; mais le châtiment dépasse la faute, et tu me punis bien durement !

— Mon oncle, dit Regina en s'agenouillant aux pieds de son tuteur.

— Voyons, dit le duc en prenant dans ses mains tremblantes la tête de sa pupille, et en caressant ses beaux cheveux cendrés, où l'or de Venise avait etale toutes ses richesses de ton ; voyons, ma Regina, tu ne veux pas desoler ton vieil oncle, n'est-ce pas ?

— Oh ! Dieu m'en garde, mon oncle !

— Eh bien, mon enfant, un mariage comme celui que tu rêves serait ma mort prochaine.

— Pourquoi donc, mon oncle ? Croyez-vous que je vous en aimerais moins parce que je m'appellerais Mme... Mme...

Le nom de Mme Jacques resta dans sa gorge, et tout son sang d'aristocrate remonta jusqu'à son front. Cette subite rougeur n'échappa point à son tuteur.

— Tu vois, dit il vivement, tu n'oses pas même prononcer son nom, et tu as raison. La princesse San Gennaro qui s'appellerait Mme Chocardelle ou Mme Potiron ! Est-ce que c'est possible ? Bon sang ne peut mentir, et ma Regina a trop de sang bleu dans les veines pour qu'il ne jaillisse pas à la moindre égratignure. Nous avons beau faire, vois-tu, ma Regina, nous sommes la noblesse, c'est à-dire un pur metal qui ne souffre pas d'alliage. Nous pouvons quelquefois descendre du piédestal et nous mêler à la foule pour les besoins de notre cause, mais grattez le noble liberal et vous retrouverez l'aristocrate, comme la peau du sauvage sous l'habit du grand seigneur russe.

— Mon parti est pris, mon oncle, dit l'altiere Regina en se levant.

— Non, ne me dis pas cela, reprit vivement le duc en attirant sa pupille sur ses genoux. Viens là, comme autrefois quand je te chantais quelques refrains d'Italie ou que je te racontais les exploits du paladin Rolland. Vois-tu, vilain enfant ? si je ne combattais pas ce deplorable projet, tu ne me le pardonnerais jamais. Avant dix ans tu me reprocherais amèrement ma faiblesse.

— Non, mon oncle, oh ! non, jamais ! je vous le jure.

— Oui, tu crois cela ; tu es sincere, je n'en doute pas ; mais tu ne sais rien de la vie. Et moi je te dis que tu te tromps, et qu'une pareille alliance est impossible.

— Pourquoi ?

— Parce que tout vous separe.

— Une barriere de prejuges.

— Non pas ; lois eternelles, lois immuables, qui sont la base meme sur laquelle reposent les Etats, lois sans lesquelles il n'y aurait qu'anarchie dans l'ordre moral.

— Conventions sociales.

— Mais non, mon enfant, ce ne sont pas là des conventions, c'est le pacte.

— Du moment où je vous affirme que mon fiancé n'est pas l'homme que vous croyez rencontrer, quand je vous dis qu'il a su sortir du rang où le hasard de sa naissance l'avait placé.

— Eh bien, j'admets que celui que tu as choisi est un homme supérieur, je veux bien que la différence d'éducation n'ait pas créé entre vous des abimes, que les affections ne soient pas precisement ses haines, et que les objets de ton degoût ne soient pas ceux de son culte ; j'admets cela. Tu as eu l'héroïsme de biffer ton nom inscrit au livre d'or de Venise. Cela te regarde. Ton amour a vaincu ton blason, dont tu foules dedaigneusement les débris à tes pieds. Celui que tu appelles ton mari est digne de la faute que tu pretends commettre, — laisse-moi appeler les choses par leur nom — mais, malheureuse enfant, parce qu'il vaut plus, il doit être plus délicat et plus chatouilleux en fait d'honneur et de loyaute. Je veux que tu n'aies jamais de regrets, toi, de l'action que tu médites. Mais lui, un homme d'honneur, si l'amour l'empêche aujourd'hui de voir la verite, le jour viendra bientôt où le voile se déchirera ; alors il s'apercevra avec stupeur de tout ce que tu lui as sacrifié, et, de ce jour-là, son bonheur sera à jamais empoisonné. Il se contentera d'abord de souffrir seul ; mais bientôt, s'il surprend sur ton front le moindre nuage, au moindre froncement de tes sourcils, il croira lire dans tes yeux le regret et peut-etre le remords de ton mariage chevaleresque. S'il laisse échapper un mot qui te fasse deviner son secret, tu repousseras l'accusation avec toute l'impetuosite de ta nature, avec la rage de grandeur meconnue. Desormais la glace sera rompue entre vous, et vous serez deux ennemis en presence. Voilà, mon enfant, l'avenir que tu te prepares si tu perseveres dans ce projet insensé. Qu'as-tu à repondre à cela ?

— J'ai à repondre, mon oncle, ce que je vous ai déjà dit, reprit Regina qui n'avait pas écouté un traître mot du long discours de son tuteur. Mon parti est pris d'une manière irrévocable.

— O tête de fer ! s'écria le duc en déposant sa pupille à terre avec un mouvement de colere.

— Ainsi, mon oncle, vous ne donnerez pas votre consentement à ce mariage ? dit Regina sans s'émouvoir.

— Non, mille fois non !

— Je vous en prie.

— Pour la première fois de ma vie je résiste, mais sois convaincue que je ne céderai pas.

— Je vous en supplie.

— Jamais, dit le duc, auquel l'apparente moderation de sa pupille donnait du courage.

— Eh bien, mon oncle, puisque vous me refusez si obstinement votre consentement, j'aurai, quoi qu'il m'en coûte, la douleur de m'en passer, dit Regina en se redressant.

— Ah ! c'est ainsi ! s'écria le duc stupefait de cette résolution que sa nièce manifestait avec tant d'energie ; eh bien, à partir de cette heure, enfant denaturee, tout est fini entre nous. Marie-toi avec qui bon te semblera, je m'en lave les mains comme Pilate. Adieu

— Adieu, mon oncle.

Le duc s'élança d'un pas rapide jusqu'au bout de la galerie ; mais arrive près de la porte il n'eut pas le courage de la franchir avant d'avoir tenté un dernier effort.

— Tu es bien resolue ? dit-il se en retournant vers Regina

— Je vous ai dit, mon oncle, que toutes mes réflexions étaient faites.

— Adieu donc !

Et le vieillard mit la main sur la clé.

— Mais n'espere pas, reprit-il en se retournant encore, n'espère pas que je revienne jamais, c'est une separation éternelle.

— Je suppose bien, mon oncle, que vous ne voudriez pas jouer une comedie indigne de vous comme de moi.

— Adieu, puisqu'il en est ainsi, adieu !... s'écria le duc d'une voix étouffée ; et que Dieu ne te rende jamais tout le mal que tu as fait à un vieillard qui t'a trop aimee !

Sur ces mots, le duc, pour ne pas faiblir, s'élança hors de la galerie et descendit rapidement l'escalier de marbre. Regina fut sur le point de courir après lui, et de se jeter à ses pieds, mais l'orgueil de sa nature la retint clouee à la meme place qu'elle occupait dans la galerie pendant le douloureux adieu que lui avait adressé son oncle.

10

Le bout de l'oreille d'une patricienne.

Jacques, au fond de sa chambre, n'avait pas perdu un seul mot de la conversation du duc et de Regina. Au moment où le duc adressant à sa nièce cet adieu déchirant qui avait retenti au fond de son cœur, le digne garçon voulut intervenir ; mais, après avoir jeté un coup d'œil sur son habit noir si outrageusement déchiré, la crainte de paraître ridicule, cette crainte pour laquelle un amoureux mettrait le feu à la maison de son pere, fit qu'il ôta le malheureux habit pour endosser sa veste de travail, et paraître aux yeux du duc dans son costume d'atelier, ce qui était plus simple et plus digne. Pendant qu'il opérait ce changement, un nouvel acteur était entré en scène. C'était notre ami Pierre Grusbon, qui, afin de profiter de la proposition que Jacques lui avait faite de venir habiter le palais San Gennaro, arrivait avec un portefaix chargé de malles. Pierre était un philosophe, il avait peu de prejugés. Aussi fumait-il sans vergogne une énorme pipe en écume de mer, qu'il s'était bien gardé d'éteindre en entrant au palais. Au milieu de l'escalier, il rencontra le duc descendant comme une avalanche : le tuteur de Regina se heurta violemment à lui.

— Pardon, monsieur, dit Pierre en portant la main à son chapeau.

— Eh ! allez au diable ! dit le duc sans s'arrêter.

— Voilà, pensa Pierre sans s'émouvoir, un petit vieux qui n'est pas poli.

Et il continua son chemin.

— Mettez tout cela là, dit-il au portefaix en entrant dans la galerie.

(*A suivre.*)

notre société, toutes les notabilités de Pera s'étaient empressées d'accourir à l'appel de M. le chargé d'affaires de Russie, et à 9 heures presque tous les invités se trouvaient réunis.

Décrire les toilettes serait impossible. Ce que nous pouvons dire c'est que c'était éblouissant. Ajoutons que les invités étaient nombreux.

C'est que le programme était charmant. Il s'agissait de l'*Autographe*, la charmante comédie de M. Meilhac, et de cette perle tombée de la plume d'Henri Mürger et qui s'appelle: *Le Serment d'Horace*.

Nous n'analyserons point ces deux pièces, tout le monde les connaît, et de plus l'intérêt de la soirée reposait sur le mérite des amateurs qui s'étaient chargés de jouer ces œuvres bâties sur la pointe d'une aiguille d'or. Disons bien vite qu'ils s'en sont tiré avec talent, qu'ils ont déployé beaucoup de verve, et qu'on se serait cru devant une scène parisienne.

Mme Onou, dans le *Serment d'Horace* surtout, s'est fait vivement applaudir, par sa grâce, sa finesse, sa malice. Mme Hitrowo et la princesse Mourouzi ont eu également leur part du succès. Quant à MM. Tzeretelew, Hitrowo, de Petiteville, Wodzicki et de Vogüe, ils ont été parfaits.

A peine le rideau était-il tombé que M. Nélidoff invitait les dames à passer dans les salles de danses, et qu'il ouvrait le bal avec Mme de Vogüé, ambassadrice de France.

A partir de ce moment les quadrilles n'ont cessé de faire retentir leurs airs les plus entraînants.

Les danses ne se sont terminées que fort avant dans la nuit.

Un buffet abondamment garni était à la disposition des invités.

Nous ne terminerons sans dire que Mme Nélidoff a fait les honneurs de la soirée avec une amabilité charmante et que M. Nélidoff a été plein de courtoisie.

On lit dans un journal français :

On s'occupe toujours beaucoup, à Saint-Pétersbourg, du projet de M. Cottard, patronné par M. de Lesseps, de relier les Indes à la Russie par un chemin de fer. A un banquet militaire offert dernièrement à M. le général de Kaufman, M. le colonel Rogdanovich a prononcé un discours sur ce vaste et grandiose projet, dont la mise à exécution n'est presque plus douteuse, et qui assurerait à la Russie, dans les Indes, une suprématie qu'elle est trop habile politique pour dédaigner ou méconnaître. »

Un télégramme d'Ismaïlia, 31 janvier, contient ce qui suit :

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 21 janvier, *quarante-cinq* navires, jaugeant ensemble *quatre-vingt huit mill' neuf cents* tonnes. La recette du service du transit, du 21 au 30 janvier, s'est élevée à la somme de *neuf cent quatre-vingt mille* francs.

Transit du 1er au 10 janvier.......	26 navires
— du 11 au 20 —	40 —
— du 21 au 31	[illegible] —
Transit du 1er au 31 janvier.......	111 navires.
Recette du transit, du 1er au 10 janv.	450,000 f.
— du 11 au 20 —	760,000
— du 21 au 31 —	980,000
Recette du transit, du 1er au 31 janv.	2,190,000 f.

Un bateau à vapeur de l'Amirauté qui est parti mercredi dernier d'Heraclee avec un chargement de charbon et qui traînait à la remorque deux autres bâtiments également chargés de houille, n'est pas encore arrivé à Constantinople.

Il est probable que surpris par la tempête de la semaine dernière, il est allé se réfugier dans quelque port de la Mer-Noire ; mais jusqu'à hier on n'a pu avoir de ses nouvelles, les lignes télégraphiques étant dérangées.

Ce soir, mardi gras, les propriétaires de l'*Hôtel du Luxembourg* donneront un 8me BAL masqué et paré.

Le succès des fêtes de nuit inaugurées par MM. Bossy et Brun leur garantit ce soir le concours d'un nombreux public désireux de fêter joyeusement le dernier jour du Carnaval.

Le bal de famille qui a été donné samedi soir dans la salle du théâtre de Cadikeui a racheté et au-delà l'insuccès de ceux qui y avaient eu lieu précédemment. Le bal de samedi a été organisé par un comité composé de sept honorables habitants de Cadikeui qui n'ont pas épargné leur peine pour faire réussir la fête. Ces messieurs ont dû être amplement récompensés de leurs efforts en voyant l'empressement avec lequel les familles se sont réunies dans la salle du théâtre. La société était aussi nombreuse que choisie. Grâce aux mesures qui avaient été prises, aucun indiscret n'est venu cette fois-ci jeter le trouble dans la fête. La salle était splendidement illuminée et ornée avec un goût exquis. Les toilettes ravissantes des danseuses et les costumes excentriques des masques présentaient un coup-d'œil charmant. Les danses fort animées se sont prolongées jusqu'à 7 heures du matin.

En somme, ce bal a été des plus brillants et l'on doit savoir gré aux membres du comité de n'avoir reculé devant aucune difficulté pour contenter tous ceux qui avaient répondu à leur appel.

Samedi passé, le propriétaire du bain de Balata crut apercevoir sur le toit du bain une silhouette qui allait et venait et que la blancheur de la neige faisait encore ressortir plus distinctement. Cette apparition qui avait intrigué d'abord le propriétaire du bain lui fut bientôt expliquée. En effet, il reconnut un de ses voisins, le nommé Ertzanli Cherif, qui désespéré de ne pouvoir gagner honnêtement son pain, s'était avisé de voler le plomb qui recouvrait le toit du bain. Mais à peine avait-il terminé sa besogne, que les zaptiés requis par le propriétaire ont mis la main sur lui et l'ont conduit à la préfecture de police.

La semaine dernière, la police a mis la main sur le nommé Topal Nicoli, forçat évadé.

C'est aux environs de Vlanga que les agents ont fait cette capture.

Vendredi dernier une fausse alarme a mis en émoi les habitants de la rue Aladja-Hamam. Le bruit se répandit tout d'un coup dans le quartier que le feu avait éclaté dans la maison occupée par le nommé Ibrahim Agha. Les voisins, les zapties et les touloumbadjis avec leurs engins se sont portés en masse vers cette maison où aucune trace de fumée n'indiquait la présence du feu.

C'était, on se l'expliqua bientôt une erreur. La femme d'Ibrahim agha se trouvant en mal d'enfant, avait crié le mot de *yanghin* et c'est cette parole terrifiante qui entendue au dehors avait fait accourir tout ce monde.

La *Crète* relate d'après un rapport officiel soumis au gouverneur général, les dégâts occasionnés aux environs de la Canée par les pluies diluviennes du mois dernier.

Les torrents ont emporté dans la circonférence du Top-Alti 276 arbres fruitiers, ont détruit 470 *donoum* de champs et de vignes et ont détérioré la route carrossable sur une longueur de 556 mètres. Un moulin, quatre ponts, une boutique et douze maisons ont été entraînés par les eaux. De plus 112 maisons ont été plus ou moins endommagées et 265 moutons ont péri. Le total de ces pertes est évalué à 400,000 piastres.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

[illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible] Du 17 février, 1874.

Lever du soleil	6 h. [illegible] m.
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
H. à la turque à midi moyen..	[illegible]
[illegible] du matin.	
Baromètre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
Minima	neg 1.4
Maxima de la veille.........	5.3
Direction et force du vent SE	faible.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PERA

Mois de Décembre.

[illegible]

Mois de Février

[illegible]

LETTRE DE PROVINCE.

Un de nos abonnés, qui nous a envoyé déjà plusieurs articles intéressants sur les forêts de l'Empire, nous adresse la correspondance suivante. Les faits qu'elle mentionne et les appréciations qu'elle porte sur le gouvernement de Midhat pacha méritent d'attirer l'attention de nos lecteurs. L'Empire Ottoman marcherait rapidement dans la voie du progrès si tous les gouverneurs de provinces suivaient l'exemple que leur donne S. A. le gouverneur du vilayet de Salonique.

Salonique, 8 février 1874.

Si je voulais vous tracer le tableau des réformes que S. A. Midhat pacha a introduites dans l'administration de notre province depuis trois mois, ce serait répéter ce que d'autres ont déjà dit, et ce que tout le monde connaît. Personne n'ignore que Midhat pacha est un homme [illegible] actif, énergique et ayant une grande expérience de l'administration provinciale, et que sa gestion à Bagdad, au Danube et bientôt à Salonique lui aura créé des titres incontestables à la [illegible] du pays.

[illegible] pas sur les travaux d'embellissement que Son Altesse fait exécuter dans la ville, [illegible] que l'élargissement des rues et l'achèvement [illegible]. La propagation de l'instruction publique [illegible] la construction des routes départementales, [illegible] par leur importance immédiate toutes les autres mesures. Les travaux de la route de Serres ont été repris sur deux points différents, et poussés rapidement vers leur terme. La route de Cozena à Cara-Feria et plusieurs autres chemins dont les traces sont indiquées déjà dans les endroits les plus escarpés et cependant les plus fréquentés, surtout le jour de bazar, feront bénir éternellement la mémoire de l'homme illustre qui nous gouverne. Je veux maintenant vous entretenir de ce qu'il fait pour l'instruction des [illegible] heureux, car, c'est vers ce but que Son Altesse a porté une grande partie de son attention ; ses efforts [illegible] restent pas infructueux. [illegible] tantinople tous ces [illegible]

[illegible]

» La loge admire avec un intérêt toujours croissant, les réformes que Votre Altesse introduit dans l'administration de cette vaste et riche province de l'Empire ; elle applaudit aux mesures énergiques qu'Elle prend dans l'intérêt de la tranquillité et la prospérité du pays, et souhaite un succès complet aux grands efforts que Votre Altesse fait pour améliorer les écoles et développer l'instruction publique.

» La Loge est heureuse, Altesse, d'avoir cette occasion de Vous adresser ses félicitations les plus cordiales pour les succès qui ont jusqu'ici couronné vos patriotiques efforts, et profite de l'occasion, etc. »

Il est à présumer que si S. A. Midhat pacha [illegible] notre vali, Salonique deviendra [illegible].

Au moment où je termine ma lettre j'apprends qu'une dame musulmane du nom de Hass[illegible] hanoum, vient d'offrir généreusement la somme assez ronde de cinq cents Livres turques pour l'école des arts et métiers, et cent Livres pour l'école des filles dernièrement fondée et dont je vous entretiendrai dans ma prochaine correspondance.

PRESSE ETRANGERE.

Le discours du maréchal Mac-Mahon.

Voici, d'après le *Journal Officiel*, le texte du discours prononcé par M. le maréchal de Mac-Mahon pendant la visite qu'il a faite le 5 au tribunal de commerce :

Messieurs,

Je connaissais déjà les souffrances qui affectent certaines branches du commerce parisien et l'énergie qu'il met à les supporter.

Ces souffrances, monsieur le président, proviennent, comme vous le dites avec raison, de causes diverses dont la plupart échappent à l'action de l'administration ; mais elles n'en sont pas moins l'objet des préoccupations constantes de mon gouvernement. Il fera tous ses efforts pour les alléger, et se souvenant, suivant un dicton parisien, que la prospérité de l'industrie du bâtiment est un des plus sûrs indices de la prospérité générale, il va reprendre, dans la mesure des ressources dont il dispose, les travaux interrompus de la capitale.

Je suis heureux d'avoir à mes côtés M. le préfet de la Seine, qui pourra vous renouveler l'assurance qu'il me donnait tout à l'heure de la reprise prochaine des constructions de l'Hôtel-Dieu.

Dans peu de jours une œuvre importante sera entreprise à quelques pas de ce palais ; ce sont les grands ponts qui doivent être jetés sur les bras du fleuve pour former le prolongement du boulevard Saint-Germain.

Un autre travail, vivement sollicité par de grands industriels, pourra, je l'espère, être commencé bientôt ; je veux parler des deux gares de Grenelle et de Gentilly, et du chemin de fer de grande Ceinture dans la banlieue de Paris. En outre, le gouvernement est résolu à mettre en adjudication plusieurs des terrains dont l'Etat est propriétaire dans l'enceinte de la ville, en imposant aux acheteurs l'obligation expresse de construire dans un délai rapproché.

Je puis vous annoncer en même temps que le ministre des travaux publics vient de demander et d'obtenir de la commission du budget qu'elle proposerait à l'Assemblée le vote d'un crédit important destiné à la reconstruction ou à l'achèvement des galeries du Louvre et du pavillon de Marsan.

Enfin, d'autres travaux que les maux de la guerre ont rendus nécessaires, la reconstruction de forts et des ouvrages autour de Paris occuperont cette année même de nombreux ouvriers.

Nous espérons contribuer, par ces mesures, à rendre à une des industries les plus importantes, la seule peut-être à laquelle l'Etat puisse apporter un concours direct, l'activité et la prospérité qu'elle a momentanément perdues.

Parmi les raisons que vous donniez tout à l'heure du ralentissement des affaires, vous avez parlé des préoccupations d'ordre politique, et du doute qui persiste dans l'esprit public sur la stabilité du gouvernement. J'aurais compris ces craintes, il y a quelques mois. Aujourd'hui, elles ne me paraissent plus fondées.

Le 19 novembre, l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans, je saurais faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi.

Nous verrons ainsi, je l'espère, se rétablir le calme dans les esprits et la confiance renaître; la confiance ne se décrète pas, mais mes actes seront de nature à la commander.

L'armée austro-hongroise.

Les lois militaires de la monarchie austro-hongroise ont fixé à 800.000 hommes l'effectif de l'armée permanente et de la marine sur le pied de guerre. D'autre part, elles ont fixé à 10 ans la durée du service dans l'armée permanente et la marine, savoir : 3 ans de service actif et 7 ans dans la réserve. Ces deux conditions ont servi de base pour fixer les contingents annuels de l'armée permanente et de la marine, [illegible] 95,474 hommes, et si les chambres sont tous les ans appelées à voter le contingent, ce vote n'est, pour ainsi dire, qu'une formalité et une sorte de sanction légale donnée à l'appel des nouvelles recrues. Mais il reste à régler chaque année une question très-importante au sujet du contingent, c'est sa répartition entre les deux portions de la monarchie austro-hongroise. D'après les lois de 1868, ce contingent doit être partagé entre la Cisleithanie et les pays de la couronne hongroise, proportionnellement à leur population.

On conçoit que cette proportion, pouvant varier par suite de circonstances diverses, les chambres aient souvent à modifier la répartition admise.

C'est, dit la *Revue militaire de l'étranger*, ce qui arrive cette année, où, par suite de la provincialisation des derniers confins militaires et de leur annexion à la Hongrie et à la Croatie, la population de la portion hongroise de la monarchie se trouve augmentée d'une manière notable. Les populations des deux portions sont maintenant respectivement de 20,223,522 âmes pour la Cisleithanie, et de 15,177,786 pour la portion hongroise. Il en résulte que les parts de ces deux portions doivent être respectivement de 54,541 et de 40,933 hommes, ce qui constitue, sur l'année dernière une différence de 1,104 hommes en moins pour les pays représentés au reichsrath et en plus pour ceux de la couronne hongroise.

Le reichstag de Pesth a déjà voté la nouvelle répartition ; pour ce qui concerne la Cisleithanie, un projet de loi dans ce sens vient d'être soumis au reichsrath, ainsi que l'annonce la *Wiener Zeitung* (journal officiel) du 21 janvier.

Routes Maritimes.

D'après le *New-York Herald* le congrès des Etats-Unis, dans la session actuelle, va rechercher les moyens dont l'adoption serait de nature à diminuer sinon à faire cesser les dangers résultant des collisions dans l'Atlantique. A cet effet le comité du commerce au sénat et à la Chambre des représentants [illegible] sion internationale pour tracer des routes maritimes entre les ports des Etats-Unis, l'Europe et les autres contrées où il existe un grand commerce. — Un bill sera présenté engageant le président de la république à inviter les différents pays maritimes de l'Europe à se joindre aux Etats-Unis pour la nomination d'une commission qui devra se réunir prochainement en vue de mettre à exécution la mesure proposée. Le même comité étudiera la question d'employer la lumière électrique à bord des bateaux à vapeur en voyage. Le développement, sans exemple dans l'histoire, des transports à vapeur et le nombre croissant des collisions a suggéré l'idée d'adopter des mesures prophylactiques. En présence de la nature et la fréquence des sinistres maritimes il serait temps que l'on y mit un terme. Les accidents de chemins de fer sont suffisamment nombreux sans avoir à ajouter encore, ceux dus aux collisions sur mer.

La Hollande et les Atchinois

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

La Haye, 24 janvier

Je ne vous ai pas parlé des débats de notre Sénat sur les douze chapitres du budget, parce qu'en réalité il n'y en a pas eu. Trois séances y ont suffi. Toute la presse, sans distinction de parti, regrette le refus du ministre des colonies à faire connaître les raisons de la guerre contre Atchin. Dans la lettre que le général van Swieten a adressée au Sultan d'Atchin, il est dit que la guerre a été déclarée parce que le Sultan n'a pas donné des explications suffisantes sur sa conduite au commissaire du gouvernement et parce qu'il a demandé contre la Hollande l'assistance des puissances étrangères. Ce sont là de bien faibles raisons. Le sultan d'Atchin a toujours été un souverain indépendant et les Pays-Bas se sont engagés par un traité solennel à respecter son indépendance. Sans le traité du 2 novembre 1871 par lequel l'Angleterre a renoncé à cette clause, nous devrions la respecter encore. Aussi le gouvernement a-t-il pu entendre de la part de ses plus chauds partisans leurs regrets d'avoir voté ce traité et celui sur la cession de nos colonies de la Côte-d'Or. Les guerres contre les Atchinois et les Achantis n'ont pas d'autres causes que ces malheureux arrangements.

Sans douter le moins du monde du succès final de nos armes, nous n'en sommes pas moins impliqués dans une guerre meurtrière, barbare, qui dévore nos économies, et nous force d'augmenter les charges publiques. D'après les communications officielles, 27 officiers, dont 2 colonels, 1 major et 7 capitaines, sont blessés ; j'ignore le nombre des tués et de ceux qui sont morts du choléra, tant officiers que soldats; mais il résulte d'un premier rapport du général van Swieten qu'avant le débarquement il y avait déjà 780 morts et 350 malades atteints de l'épidémie régnante et d'un grand nombre d'autres affections. L'eau potable même fait défaut. Les hommes compétents calculent que le cinquième de notre effectif peut être considéré comme perdu par les maladies.

Le Dr Livingstone.

Le Dr Livingstone naquit à Blantyre près de Glascow vers l'année 1817. Dans sa jeunesse il fut employé dans une usine, mais ayant résolu de se vouer à la vie de missionnaire, il s'adonna à l'étude de la médecine et de la théologie; en 1838 il fut reçu licencié en médecine et en chirurgie. Il se proposa à la «London Missionary society» pour aller dans le sud de l'Afrique. Son offre ayant été acceptée il entra dans les Ordres en 1840 et se rendit à Port Natal où il fit la connaissance du Rev. Mons. Moffat dont il épousa plus tard la fille. De 1849 à 1856 Livingstone fit de nombreuses expéditions dans l'intérieur de l'Afrique dont il fit connaître les résultats dans un ouvrage publié en 1857 sous le titre de «Voyages et recherches dans le sud de l'Afrique». En 1855 il obtint la médaille d'or de la Société de Géographie. En 1856 il vint en Angleterre pour retourner deux ans plus tard en Afrique. Il revint en Angleterre en 1864 et en avril 1865 pour se rendre encore en Afrique où il continua ses expéditions jusqu'au moment de sa mort. Les faux bruits d'après lesquels le docteur aurait été tué par les indigènes et les diverses expéditions ayant pour but de le retrouver et de lui venir en aide, sont encore présents à la mémoire de tous. Madame Livingstone qui accompagnait son mari dans ses voyages périlleux est morte en avril 1872, de la fièvre à Shupanga.

Statistique minérale de la Grande-Bretagne.

Les [illegible] statistiques publiés par M. Robert Hunt, le chef des archives des mines du royaume-uni, et inspecteur général des mines, fournissent les données suivantes sur la production métallique et minérale en 1872 :

La valeur des métaux mis au jour est de 22,070,447 liv. sterl. (552 millions de francs) ; celle des minerais, matières terreuses, porcelaine, faïences, etc., est de 1,811,826 liv. st. (45 millions de fr.), celle du charbon, 46,311,143 liv. st. (1,157 millions de francs.) Total, 70,163,416 liv. st., soit 1,754 millions de francs.

L'excédant sur l'année 1872 est de 12,871,523 liv. st. (322 millions de francs environ), et est dû surtout à l'influence de l'élément combustible, qui avait atteint des prix exceptionnellement élevés.

La question des charbons anglais occupe une très-grande place dans la publication de M. Hunt; elle intéresse au plus haut degré l'industrie anglaise. Voici à cet égard quelques renseignements [illegible].

Les quantités de charbon transportées par les lignes ferrées et les canaux accusent un accroissement de production, sur le chiffre de l'année 1872, de 4,305,617 tonnes.

[illegible] par les industries métallurgiques n'est que de 6,073 tonnes. Cette augmentation relativement faible doit être attribuée aux économies apportées par plusieurs établissements industriels dans la dépense du combustible, par suite de la cherté de cette matière première.

L'accroissement de la quantité de houille exportée est de 450,505 tonnes. Les charbons [illegible] houille elles-mêmes à 10,000 tonnes de plus qu'en 1872.

Le chiffre total atteint par ces [illegible] est de 5,016,364 tonnes de houille. (*Times.*)

Le choléra en Prusse.

La chancellerie de l'empire allemand vient de faire publier le rapport du docteur Hirsch, «sur l'apparition et la marche du choléra dans les provinces prussiennes de Posen et de Prusse, de mai à septembre 1873. »

La première partie du rapport contient l'historique de la maladie, dont l'apparition [illegible] que le déclare l'auteur. L'expérience des dernières années avait appris en effet que la maladie est apportée de Pologne et de Russie, d'une manière presque régulière, par les barques de la Vistule, des trains de bois et des cargaisons de blé. S'il existait encore des doutes sur la propagation du fléau par la transmission du germe empoisonné, ces doutes doivent disparaître devant l'examen attentif de la marche suivie pendant l'année par l'épidémie dans les contrées de la Vistule et dans les districts avoisinants.

L'observateur a eu à sa disposition des matériaux [illegible] abondants, mais [illegible] et c'est précisément dans les petites localités que l'observation a pu être la plus sûre et la plus concluante.

Dans les suppléments à la première partie, l'auteur traite de la propagation du mal; un fait bien constaté, dit-il, c'est que l'invasion dans les provinces de Posen et de Prusse a eu lieu par les trains de bois, venant de Galicie, le fléau s'étant avancé le long de la route que suivent ces trains.

Il est question ensuite de la propagation du fléau par les cadavres, par le linge, par les vêtements, par la paille, par l'eau à boire, par les influences du sol, enfin, par le [illegible].

La maladie est liée de la façon la plus étroite, dit le rapport, à cette cause funeste qui doit être prise en grande considération dans toutes les mesures hygiéniques et administratives adoptées pour combattre le fléau.

La deuxième partie du travail s'occupe des moyens prophylactiques. S'il n'est pas possible, même avec le plus grand soin, d'éviter partout les épidémies, il est certain que les défectuosités et les vices de l'hygiène publique contribuent beaucoup à les propager; si on y remédie, nul doute qu'on ne travaille par là à limiter l'action du fléau.

(*Journal officiel.*)

Les octrois de Paris.

Après avoir étudié Paris dans ses manifestations les plus diverses, M. Maxime du Camp examine, dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, la fortune qui aide cet immense corps à se mouvoir et il commence par l'octroi. Crée par la loi de vendémiaire an XII (18 octobre 1793), cet octroi ne faisait que ressusciter une des taxes de l'ancien régime dont la suppression avait contribué la capitale. En 1789, cette taxe rapportait près de 36 millions de livres pour 700,000 habitants.

La première année de perception de l'octroi rétabli ne donna que sept millions et demi, mais le produit s'est accru d'année en année : l'empire l'a pris avec trente-neuf millions et l'a quitté avec *cent neuf millions* (exercice 1869). Après avoir fléchi en 1870 et 1871, l'octroi s'est relevé pour 1873 à cent millions et une fraction.

Cependant, étant donné l'accroissement des revenus, le Parisien paie moins cher relativement qu'en 1790 : à cette époque l'hectolitre (calculé sur un muid de 36 veltes) payait 22 fr. 30 cent., aujourd'hui 22 fr. 87 cent.

2871 agents (service actif) et 124 employés suffisent à mettre en mouvement la machine délicate et compliquée de l'octroi, et voici sur quels totaux ils ont à opérer.

Du 6 au 7 janvier dernier, il est entré à Paris 468 trains, 128 bateaux, 5,889 voitures munies de passe-debout s' sont arrêtées à la sortie devant les roulettes (c'est le nom technique des bureaux d'octroi ; il date du temps où les commis de la Ferme générale se tenaient aux portes de Paris dans des baraques roulantes qu'on transportait facilement d'un point à un autre) ; plus de trente mille ont été comptées à l'entrée.

La fraude est le grand ennemi de l'octroi : pour le moment, elle s'attaque surtout aux alcools, contre lesquels le fisc s'est acharné. Un hectolitre d'alcool qui, pris en fabrique, coûte 80 ou 85 fr., doit payer aux portes de Paris les droits du Trésor (199 fr.). la taxe d'octroi (66 fr. 50), le double décime et le demi-décime : en tout 328 fr. 55. Ne vous hâtez pas de plaindre les commerçants.

L'absinthe qu'on a surtout visée, coûte, tout compris, 438 fr. à Paris, soit par litre 4 fr. 40 ; le marchand en gros le revend 6 fr. aux détaillants : celui ci en tire 47 pelits verres, payés dans les cabarets quatre sous, huit sous dans les quartiers élégants: le litre d'absinthe rapporte donc aux premiers 9 fr. 40; 18 fr. 80 aux autres.

Souvent on fait de l'absinthe et d'autres liqueurs avec des alcools qui sont entrés à Paris comme dénaturés, mêlés de vernis ou d'huiles essentielles et qui, [illegible] n'ont payé que 7 francs par hectolitre. On désinfecte ce liquide et on le fait boire aux Parisiens.

La fraude emploie les moyens les plus variés ; comme par exemple d'installer sur une voiture de superbes rouleaux de toile qu'on avait l'air d'aller livrer dans la banlieue. On eut des soupçons ; on tâta les rouleaux et l'on y trouva des cylindres pleins d'alcool. Mais le plus scandaleux, c'est la fraude en détail qui s'opère dans les gares ou aux barrières, et qui répond invariablement par la négative au : « Vous n'avez rien à déclarer ? » des employés de l'octroi. Celle-là ne peut être réprimée : on s'en remet à la conscience de chacun ; aussi est-elle presque universelle.

La Côte d'Or.

On lit dans la *Pall Mall Gazette* du [illegible]

Les nouvelles relatives à l'expédition [illegible] L'occupation d'un petit village [illegible] dix milles [illegible] du Prah et la capture de quelques sentinelles [illegible] signification. Vedette, comme nous le savons [illegible] synonyme d'esclave. On ne peut donc attribuer à [illegible] prises une importance plus grande qu'aux autres faits de même nature qui se sont produits jusqu'à cette heure. Il est certain que les éclaireurs laissés par les Ashantees sur leur ligne de retraite étaient des esclaves et non des guerriers. Lors [illegible] de la panique d'Abra-campa, peu de militaires auraient été faits prisonniers. Les forces ennemies sont par conséquent intactes, et, d'après les personnes bien informées, elles pourraient occasionner beaucoup d'embarras si le roi faisait un appel aux armes. Sous les autres rapports, la situation [illegible] La difficulté d'obtenir des [illegible] répondant [illegible] le doute si nous [illegible] procurer l'assistance de 4,000 travailleurs sans avoir recours à la violence... ... .

La nouvelle importante nous vient aujourd'hui de Free town, Sierra Leone et se rapporte non a l'expédition de Coomassie, mais à certains faits d'un caractère très grave. Le correspondant du *Times* écrit [illegible] vallée [illegible] Manou [illegible] esclaves [illegible] ire de nos sujets. Voici [illegible] déprédation : Le Hanyah plus haut mentionné avait attaqué un chef nommé Ansumanah Lolicum lequel serré de près par son ennemi chercha un refuge sur notre territoire dans la ville de Mannou. [illegible] dans cette affaire, [illegible] les braves plus [illegible] et ceux qui peuvent être d'un [illegible] Sir Garnet Wolseley a demandé [illegible] pour plusieurs raisons, d'avoir une rupture avec les Kossos [illegible] pendant la guerre contre les Ashan-

. Des négociations ont été entamées, par la voie diplomatique, pour obtenir une satisfaction qui se résumera, paraît il, à la livraison des sujets anglais faits prisonniers, sans exiger d'indemnité et sans combat.

Une autre affaire d'une importance non moins considérable a suivi de près cette dernière. Un certain nombre de nos compatriotes qui s'étaient rendus pour chasser sur le territoire du Bey de Sherboro, un chef indigène, et sous sa protection supposée, furent attaqués par une bande de 200 Sousous, chassés de la maison qu'ils occupaient et dépouillés de leurs habits, provisions, etc. deux d'entr'eux même reçurent des blessures graves. Cette attaque, paraît-il, est due purement à une inimitié locale; mais il est avéré que le Bey en avait connaissance et qu'il a laissé traîtreusement tomber ses hôtes dans le guet-apens............

Le suicide du général Gablenz

On lit dans le *Nord* :

La suicide du général Gablenz a produit une profonde impression en Autriche; il paraît que cette funeste résolution a été inspirée au général par des pertes d'argent considérables se rattachant aux récentes catastrophes financières.

La fin tragique du baron de Gablenz, dit la *Neue Wiener Tagblatt*, a, dans ses relations et dans ses conséquences, le caractère d'une catastrophe dépassant de beaucoup le cercle étroit de la famille.

Depuis des années l'Autriche possède la peu enviable particularité d'être le théâtre de catastrophes qui révèlent un mal profond. Du baron de Bruck au baron de Gablenz il s'est produit une série de suicides qui s'accordent mal avec la bonhomie autrichienne. Est-ce l'éternel changement de systèmes dans l'Etat qui ébranle aussi la solidité de caractère des particuliers et désorganise la société? L'incertitude de notre situation politique est-elle la cause d'un ébranlement pénétrant jusque dans l'intimité des individus? Sommes-nous trop indulgents vis-à-vis du bonheur, trop sévères à l'égard du malheur? La richesse est-elle tellement devenue chez nous la mesure de la valeur de chacun et la garantie exclusive de la considération des individus, que la classe à l'or n'est épargnée à personne? Manquons-nous chez nous de cette solidarité sociale qui ailleurs préserve des catastrophes du même genre?

« Nous ne pouvons nous dissimuler que la fin [illegible] du baron de Gablenz [illegible] contre l'Etat et contre la société. Ailleurs on ne laisse pas tomber si facilement des hommes qui se sont acquis tant de titres de mérite, chez nous on reste froid devant la chute des grands, alors même que l'Etat y perd ses forces les plus précieuses.

Sur tous les champs de bataille où le drapeau de l'Autriche a flotté, il a fait preuve de courage et d'habileté. Ses erreurs n'ont fait de tort qu'à lui-même, à la patrie il a toujours rendu les services les plus fidèles. Il se distinguait par son libéralisme et son intelligence : il [illegible] sous tous les rapports un ornement de l'armée. E. cependant, nous le savons, le [illegible] est en hommage, et on ne peut plus le rétablir dans sa perfection. Cette [illegible] pour un motif d'accroître le tribut de notre reconnaissance. »

La *Wiener Presse* dit de son côté : « La nouvelle de la fin tragique du général Gablenz a causé chez les Autrichiens une douloureuse impression. Au dehors de nos frontières on ne sera pas moins péniblement ému d'apprendre que l'un des plus éminents généraux de notre pays est mort victime de nos tripotages financiers qui depuis le mois de mai de l'année passée ont fait s'écrouler tant de fiers édifices. Si un cas de ce genre s'était produit dans les premières semaines de terreur de la débâcle de la Bourse, on l'aurait ajouté aux nombreuses catastrophes analogues, et le total n'en aurait pas été sensiblement grossi. Mais maintenant que l'orage a commencé à se dissiper, et que l'opinion publique a commencé à se tranquilliser sur la situation en Autriche, le suicide du général prend un relief particulier, et doit être regardé comme un malheur pour notre pays. »

[illegible] que le parti centraliste allemand, auquel le baron de Gablenz appartenait, avait si puissamment [illegible]

Un nouveau produit alimentaire

[illegible] principales substances [illegible] la margarine et la stéarine. [illegible] existent dans presque toutes les graisses. [illegible] depuis longtemps [illegible] beurre artificiel. [illegible] M. Mouriès [illegible] cette voie de recherches. Le procédé imaginé par cet inventeur a été récemment introduit aux Etats-Unis avec quelques modifications, et il est actuellement exploité sur une grande échelle à New-York, où l'on produit déjà, dans une usine spéciale, de 4 tonnes à 2 par jour de ce nouveau beurre dont la composition ne présente pas de différence sensible avec celle du beurre ordinaire. L'oléine en est le principal ingrédient; mais on n'y fait pas entrer la stéarine qui a l'inconvénient de faire rancir le beurre. L'oléine qui sert à la préparation du beurre artificiel est extraite de la graisse de bœuf. Voici [illegible]

[illegible] graisse est d'abord lavée et épurée à grande [illegible] deux heures; puis au moyen d'une puissante machine à hacher, elle est déchiquetée et pressée en même temps contre un tamis très-fin, adapté contre l'une des parois de la machine.

Le tout fonctionne à la vapeur et l'instrument est construit de façon à débiter un millier de livres de graisse par heure. La graisse sort sous forme de gelée et beaucoup plus blanche que lorsqu'elle y a été introduite. La seconde opération consiste à séparer l'oléine liquide, la stéarine et la margarine des tissus animaux qui les enveloppent.

Dans ce but, le tout est mis dans de grandes cuves en bois, chauffées au moyen de tuyaux de vapeur, et une fois arrivé à l'ébullition, on continue de faire bouillir pendant deux heures. La chaleur fait monter l'oléine et la stéarine à la surface, tandis que les autres matières organiques, tels que tissus et parties fibreuses et muscles, restent au fond.

On dirige ensuite le liquide bouillant dans de grands réservoirs placés sous les cuves et on le laisse s'y refroidir lentement. Environ 90 pour cent net, d'un mélange d'oléine, de stéarine et de margarine, sont ainsi obtenus d'un poids donné de graisse. Reste maintenant à séparer l'oléine liquide, de la stéarine et de la margarine solides et voici comment s'en pratique l'opération.

Le contenu des réservoirs est [illegible] dans de petits moules en étain recouverts de [illegible] toile se fermant à chaque [illegible] contenant environ deux livres. Lorsque [illegible] sont pleins, on les enlève des moules et on les passe sous une presse à huile. La graisse ainsi comprimée s'échappe par le treillis serré de la toile, sous la forme d'une huile jaune, qui est recueillie dans des récipients en fer galvanisé.

C'est cette huile ou oléine, contenant une solution plus ou moins grande de margarine et de stéarine, qu'il ne reste plus qu'à baratter, pour former du beurre. Le résidu des sacs est de la stéarine solide qui sert principalement à la fabrication des bougies.

La dernière main d'œuvre du beurre artificiel consiste à baratter l'oléine qu'on a soin d'additionner seulement d'un cinquième de lait aigre; puis on l'agite pendant environ vingt minutes, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une certaine consistance.

Au sortir des barattes, le beurre artificiel est [illegible] lors au moyen d'une teinture végétale [illegible] [illegible], on le travaille, comme le beurre ordinaire. Jusqu'à présent, le beurre artificiel, d'un prix peu élevé comparativement se consomme presque exclusivement à [illegible]

(Extrait du *Journal of applied sciences*)

FAITS DIVERS.

L'*Echo du Nord* [illegible] sur la ligne du Nord et [illegible] un aiguilleur nommé Joseph Hazard :

« Avant-hier matin, à six heures et demie, comme il se préparait à aiguiller le train de nuit, il aperçut sa petite fille qui jouait sur les rails à cinquante mètres en avant de l'aiguille.

« On entendait déjà le grondement du train :

« — Reviens vite! cria l'aiguilleur d'une voix [illegible]

« Mais la petite fille se mit à sauter joyeusement [illegible] père.

« — Tu ne m'attraperas pas! tu ne m'attraperas pas!

« Un quart de minute et le train arrivait. On [illegible] deux lanternes rouges piquant le brouillard.

« L'aiguilleur ferma les yeux une seconde... Dans cette seconde terrible, une idée traversa son cerveau affolé. Ne pas aiguiller le train et le laisser filer sur la même voie, un accident épouvantable s'ensuivrait, mais l'imprudente enfant serait sauvée... Il rejeta aussitôt cette idée avec horreur.

« — Couche-toi! cria-t-il à sa fille d'une voix défaillante.

« Et il aiguilla juste à temps le train, qui passa avec un fracas de tonnerre. Puis il tomba évanoui.

« Quand il revint à lui sa petite fille était à côté de lui. Elle s'était couchée entre les rails, comprenant enfin le danger, et le train avait passé sur elle sans la blesser.

« La Compagnie va récompenser l'aiguilleur. »

**

[illegible]

Dans nos écoles [illegible] sont [illegible] les écoles du soir au nombre de 9,899 comptant 400,000 élèves environ et 11,000 professeurs; les écoles du dimanche au nombre de 4,713 avec près de 5,000 professeurs et 150,000 élèves, [illegible]

**

[illegible]

[illegible] des résultats que l'on dit être des plus encourageants.

Ces mines sont situées sur la partie du versant des Montagnes-Rocheuses habitée par les Indiens Navajos, ce qui a fait donner à la contrée le nom de pays des Indiens Navajos. C'est sur le territoire occupé par cette tribu, que l'on dit être de mœurs paisibles et accessible à la civilisation, que les trois compagnies se sont établies.

Ce territoire est assez éloigné de San-Francisco, les entrepreneurs organisent des espèces d'expéditions militaires avec lesquelles ils se transportent sur les lieux et se livrent à l'exploration du sol. Ce travail, une fois fait, ils retournent à San-Francisco, portant dans un petit sac, suspendu à leur ceinture, quelques douzaines de petits cailloux représentant souvent une valeur de deux à trois cent mille francs.

Toutefois les trois compagnies en question ne sont pas également fortunées. Le succès dépend, à ce qu'il paraît, de l'habileté et de l'expérience des hommes qui se livrent à la recherche des pierres. Une de ces compagnies, qui n'avait pas réussi au début, a pu quelque temps après, et en modifiant son personnel, arriver à des résultats [illegible]

Trois gros diamants expédiés en Angleterre et soumis à des experts ont été classés au premier rang. Parmi ces derniers se trouvait un diamant noir que l'on estime à un très haut prix.

VARIÉTÉS.

Les calendriers de Constantinople

Il y a quelques semaines un journal de Paris donnait en « *Variétés* », un article assez remarquable intitulé les « singularités du calendrier » où étaient expliquées très-clairement les anomalies apparentes que l'on remarque au sujet des levers et couchers du soleil. Si l'auteur de cet article avait eu sous les yeux quelques calendriers de Constantinople il aurait remarqué des singularités bien autrement curieuses et entre autres, celle qui est relative à l'éclipse de soleil qui doit avoir lieu le 10 octobre de cette année.

En effet, nous trouvons dans *quelques calendriers* de la capitale, qu'il y aura le 10 octobre une éclipse de soleil visible pendant la nuit mais à ce compte là nous avons 365 éclipses de soleil chaque année, il y en a même qui en ont 366, car nous ne connaissons pas de nuits pendant lesquelles le soleil est visible.

Il est encore au moins aussi singulier que la première moitié de l'éclipse doit durer 1 heure 50 minutes tandis que la seconde serait d'à peu près de 5 heures. Ces erreurs grossières ne peuvent être imputées à des fautes typographiques, car de celles-là nous n'en parlons pas.

Depuis quelques années nous n'avions plus remarqué de fautes semblables, parce que l'Observatoire Impérial Météorologique, publiait un Annuaire qui probablement servait de base à nos fabricants d'Almanachs, mais le dit établissement ne l'ayant pas fait paraître cette année, la plupart de ces faiseurs d'almanachs ont été déroutés et ils ont dû recourir à leur ancienne routine, ils se sont servis d'Annuaires étrangers qu'ils ont mal interprétés et ils nous ont servis des éclipses de soleil visibles la nuit.

Ce n'est pas digne d'une grande cité, de pareilles erreurs ne se voient nulle part ailleurs, aussi faut-il espérer que notre Observatoire reprendra la publication de son Annuaire, et qu'il ne nous laissera plus à la merci d'astronomes compilateurs et maladroits.

Les éclipses sont des phénomènes remarquables, auxquels le public s'intéresse, et la précision avec laquelle les astronomes en prédisent le retour est un des principaux arguments qu'ils invoquent pour prouver aux gens du monde que l'astronomie est une science exacte reposant sur des lois bien connues et non comme le croient encore quelques arriérés une science purement formée d'hypothèses.

Il faut avouer que les calendriers de Constantinople ne sont pas faits pour convaincre ceux qui ne croient pas à l'astronomie: au contraire.

Cependant, il est très-facile de composer les calendriers, tels qu'ils sont faits ici. Les principaux observatoires de l'Europe, tels que celui de Greenwich en Angleterre, celui de Paris et enfin celui de Berlin, publient plusieurs années d'avance des annuaires généraux, qui renferment tous les éléments nécessaires pour la formation de nos calendriers.

On y trouve les jours du mois, les fêtes mobiles des deux styles Grégorien et Julien, et le comput ecclésiastique que l'on peut copier directement.

Les fêtes fixes se reproduisent toujours aux mêmes époques, il suffit donc de les avoir une seule fois pour les différents rites.

Les levers et couchers du soleil peuvent être copiés sans inconvénient dans les annuaires précédents de notre observatoire, car la variation annuelle est très faible et peut être négligée; il en est de même pour les heures à la turque à midi moyen.

Pour les phases de la lune et le commencement des différentes saisons, on peut encore les copier dans les annuaires étrangers, par exemple dans celui de Paris pour l'année indiquée, mais il faut avoir soin d'y ajouter la différence en longitude laquelle est pour Constantinople, de 1 heure 47 minutes si l'on se sert de la connaissance de temps publiée par le Bureau des Longitudes à Paris.

Il est encore de même pour les éclipses de lune, car ces phénomènes sont visibles ou sensibles au même moment. Mais pour les éclipses de soleil, les choses ne se passent plus ainsi, c'est un phénomène plus compliqué, qui est vu différemment et à des moments différents suivant les positions de l'observateur; dans ce cas, les indications données pour un lieu connu ne suffisent pas, il faut avoir recours pour la détermination des circonstances du phénomène en un autre lieu, à des calculs longs et compliqués qui ne peuvent être exécutés que par des personnes qui s'occupent d'astronomie. C'est ce qu'ont compris certains éditeurs de Constantinople, lesquels se sont adressés soit à l'Observatoire, soit à d'autres personnes compétentes, pour obtenir les éléments de l'éclipse.

Nous tenons de ces mêmes sources que l'éclipse en question commencera à 11 heures 30 minutes du matin environ pour finir à 2 heures 25 m. du soir.

On voit qu'il y a une bien grande différence avec les nombres cités par les calendriers auxquels nous avons fait allusion.

Puisque nous sommes en train de parler éclipses, signalons-en encore une très importante qui aura lieu encore dans le courant de cette année et qui n'est cependant pas annoncée par la plupart de nos almanachs. Nous voulons parler du passage de Vénus sur le soleil, passage qui constitue à proprement parler une éclipse partielle du soleil, très-petite il est vrai, mais qui est très-importante au point de vue scientifique et attendue avec anxiété par tous les astronomes, parce qu'elle permet de vérifier des mesures des distances, servant de base à tous les calculs astronomiques.

Ce passage sera visible en partie à Constantinople et aura lieu le 9 décembre de 3 heures 25 minutes du matin à 8 heure 14 minutes, le soleil se levant à 7 heures 14.

Comme ce phénomène ne sera visible en entier que dans les régions de l'Inde ou de la Chine, les différentes nations ont organisé des missions scientifiques spéciales auxquelles des sommes considérables ont été allouées, ces missions ont pour objet de suivre attentivement toutes les particularités du phénomène afin de pouvoir en tirer les conséquences qui en découlent.

TELEGRAMMES.

[illegible] BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 février, 12 h. 25 m. soir.

Le parti clérical combat les tendances russophiles du comte Andrassy.

Vienne, 16 février.

Obligations Roumelie... fl.	— —
d. Nouvelles...	49.75
Anglo-Bank....	156.—
Société de créd. aust-turq..	30 90
Banque austro-ottomane..	31 20
Pièce de 20 francs......	8.96
Agio....	106.25
Change sur Londres....	112.75
Crédit [illegible]...	241.—
National Bank....	981 50
Lloyd....	446.—

Aujourd'hui la bourse a été assez animée: on y a constaté une légère amélioration due aux nouvelles favorables du marché de Berlin.

La frégate à vapeur *Kaiser* de la marine impériale commandant Sternegg, est partie pour l'Espagne.

Russie.

St-Pétersbourg, 15 février.

Le *Golos* en parlant de la visite de S. M. François-Joseph dit qu'elle sera le commencement d'une époque de paix générale favorable à la Turquie.

M. Gortchakoff, premier ministre de la Russie a eu une conférence d'une heure avec M. Andrassy.

Aujourd'hui une revue a eu lieu en l'honneur de l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

St-Pétersbourg, 16 février.

Le banquet offert en l'honneur de l'Empereur François-Joseph a réuni 220 invités.

Le Czar en souhaitant la bien-venue à l'Empereur d'Autriche-Hongrie a exprimé l'espoir que l'amitié des deux monarques unie à celle de l'Empereur Guillaume et de la reine Victoria assurerait la paix au monde.

François-Joseph a répondu qu'il remerciait le Czar de son bon accueil et qu'il partageait sincèrement les opinions et les sentiments de son auguste ami. Sa Majesté a terminé en portant un toast à la santé de toute la famille Impériale de Russie.

L'enthousiasme est très vif.

L'Empereur d'Autriche-Hongrie a reçu la visite de plusieurs notabilités.

Saint-Pétersbourg, 16 février.

Le général Lueders est mort.

M. de Novikow a été élevé au rang d'ambassadeur.

Les démonstrations favorables à la paix continuent.

Italie.

Rome, 15 février. 7. h. 30 m.

Le cardinal Antonelli est gravement malade.

France.

Paris, 16 février matin.

Obligations Roumelie fr. 101.

Les déclarations de M. Rouher, dans sa lettre au *Journal de Clermont*, lui ont aliéné la droite.

Angleterre.

Londres, 16 février.

L'empereur de Russie est attendu dans notre ville au mois d'avril prochain.

Londres, 15 Février

L'*Observer* assure qu'avec M. Disraeli, entreront dans le cabinet M. Cavin, (?) les ducs de Buckingham, de Richemont et de Northumberland.

Allemagne.

Berlin 16 février.

M de Molke a pris la parole, au sein du Parlement, en faveur des lois militaires.

COURS DES FONDS.

Londres, le 14 février.

	Clôture
Dette Générale	38 5/16
Emprunt 1865	55 —
do 1869	51 —
do 1871	54 1 2
do 1872	64 1 4
Consolidés anglais	92 1 8

BOURSE

[illegible]

[illegible]	[illegible]	44 2 —
	[illegible]	44 2 —
	[illegible]	43 25 —
	[illegible]	— — —
	[illegible]	43 30 —
	[illegible]	— — —
[illegible]		6 17 —
[illegible]		— — —
	[illegible]	3 30 —
[illegible]		4 16 —
[illegible]		3 — —
[illegible]		7 10 —
[illegible]		— — —
Tramways		[illegible]
Société Commerciale [illegible]		[illegible] — —
Laurium (escompte)		[illegible] — —
Crédit Hellénique [illegible]		[illegible] — —
Obligations [illegible]		106 — —
[illegible]		54 1 2 —
Emprunt	1863 coup	302 — —
	[illegible]	302 — —
	[illegible]	202 — —
	1872	65 1 2 —
	1874	260 — —

COURS [illegible]

(Contre [illegible])

[illegible]	P. 111
Pièce de 20 francs	» 87 32
Impérial russe	[illegible] —
Ducat (Crédit)	» 51 20
Medjidié bl. — (différence)	» 102 14
Beschlik — (différence)	» 105 10
Métal que... ( )	» 105 20

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

MARSEILLE, le 7 février 1874.

Je vous confirme mes avis du 31 janvier.

Blés — Le calme persiste et s'accentue chaque jour davantage. Il ne se fait que quelques achats pour les besoins de la consommation locale. Néanmoins, les prix sont bien tenus. Ceux de la marchandise disponible ont bien un peu baissé, mais c'est insensible; quant à la marchandise à livrer, elle se maintient très-fermement aux prix suivants :

Berdianska	128)123 47	liv. avril
Marianopol	128 124 45	do
Irka d'Odessa....	128)123 44 1 2	do
Danube	126)121 37 3 4	do
Burgas	128)123 41 50	do
Berdianska	128)123 46 50	disponible
Marianopol....	128)123 41 50	do
[illegible]	128)123 44 50	do
Rodosto dur	131 126 42 50	do
Enos tendre.........	1.5)1.0 39	»

Le tout les 160 litres 1 sc le 1 °, Entrepôt.

Grains grossiers — Peu d'affaires et prix faibles. On cote les avoines du Danube fr. 22 75 les 110 kil. le maïs d'Odessa fr. 20 les 100 kil. et les orges de Rodosto p. meunerie fr. 20.

Graines oléagineuses. — En sésames, il ne s'est conclu qu'une seule affaire et encore est-elle insignifiante. C'est la vente 200 quint. Jaffa disponibles à fr. 59.

On a pris ensuite des ravisons du Danube à fr. 22 et des lins de Kustendjé à 36 fr.

Laines — Nous continuons à avoir un bon courant d'affaires. Les prix sont bien tenus. On cote :

Géorgie agneaux.........	105	fr.
do blanche.......	85	
do gr. e'air 1° toul.	67 50	
Crimée gr. 2e tonte.......	50	
Kassapbachi 1ne	140	
» 2me.......	107 50	
Andrinople 2me.......	130	

Cotons — Notre marché est très calme. Les prix ont baissé sensiblement et ce mouvement s'accentuera encore, car il est aujourd'hui certain que la récolte en Amérique a été très considérable.

On a vendu cette semaine sur notre place environ 6000 balles. Voici les prix pratiqués :

Salonique Indig. :....	77 1/2 à 82 1/2
do améric.....	95 à 97 1/2
Chypre améric.......	82 1/2 à 85
Tarsous..........	67 1/2 à 72 1/2
Pirée sup..........	100

On cote les Jumel blancs 105 à 110.

Soies et cocons — Marché languissant. Pour les soies comme pour les cocons, les demandes sont très rares On a vendu :

15 b. filat Syrie 72 a 82 fr.
32 rouleaux Perse 22 1/2

Voici nos cours pour les cocons :

Japonais verts Andrinople.....	18	fr.
Panderma......	19 25	
Salonique......	18	
Nouka.........	6 25	
Jaunes de Nouka............	19 25	
» de Salonique..........	20	

Suifs.— Les Russie manquent.

Pétroles — A l'entrepôt l'huile en barils vaut 45 fr. et celle en caisse 44 fr.

Sucres Raffinés — Voici nos cours

Les Pains nos 1er choix.....	77 —	
do do	70 —	
Pilé en quarts	76	les 100 kil.
do gros colis....	77.50	Entrep.
Pilé en quarts extra......	78.50	
do gros colis....	76	

Bourse de Marseille
Le 6 février 1874.

COURS DES CHANGES.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Londres	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Suisse timbr.	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Italie » ...	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Als. Lor. tbre	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	» argent	Gênes 1 %	—	[illegible]	[illegible]	—
	1½ au dessous	Turin perte				
		Naples				
[illegible]	Madrid	Sicile 1 % per	—	—	—	—
[illegible]	[illegible]	5 10 sauraneu	—	—	—	—
[illegible]	[illegible]	5 15 de respon	—	—	—	—
[illegible]	[illegible]	51. sab. au cas	—	—	—	—
[illegible]	[illegible]	5 12 d'admem	—	—	—	—
[illegible]	Malaga.......	5 10 des eff.	—	—	—	—
[illegible]	Lisbonne ...	5 52½ et 4%	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Vienne	915 ½ et 4%	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Trieste	214 et 4½	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Francfort ...	9107 et [illegible]	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Hambourg ...	122 ½ et 4 ½	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Berlin	[illegible] et 4 [illegible]	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	Amsterdam..	[illegible] et 4	—	[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	St Pétersbg..	336 et 4 %	—	—	—	—
[illegible]	Traites sur l'Inde....	2 31	—	—	—	—
[illegible]	la Réunion	9 % perte	—	—	—	—
[illegible]	Maurice....	9 % »	—	—	—	—
[illegible]	Chine.....	5 20	—	—	—	—
[illegible]	Japon.....	5 35	—	—	—	—
[illegible]	Cochinch..	5 40	—	—	—	—
[illegible]	Martiniq..	4 ½ à 5 ½	—	—	—	—
[illegible]	Guadel...	5 ½ à 6 ½	—	—	—	—

Matières Or et Argent.

[illegible]	[illegible]	[illegible]

Affaires très calmes. Tous les changes [illegible] baisse [illegible] sur les valeurs allemandes.

Directeur-gérant N. BORDEANO

ANNONCES

ADMINISTRATION DU TOPHANE.

AVIS.

Il est porté à la connaissance du public que le débit de poudre se trouvant à Tophané près de l'échelle vient d'être transféré au magasin N° 31 dans la même rue.

Le 4/16 Février 1874.

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS

La bâtisse en vente, sise à Sakiz-Agatz à Pera sous les N° 15 et 17 et bâtie sur une superficie de 480 archines, actuellement transformée en bain français, a été soumissionnée aux enchères publiques à 72,000 Piastres.

Les personnes qui voudraient surenchérir doivent s'adresser dans l'espace de 20 jours à partir de la date de cette publication à l'administration du *mahlulat* au ministère de l'Evkaf.

Constantinople le 16 février 1874 (n. s.)

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS.

[illegible] marqués sub N° 48 et 52 et situés à Bechik-tach, rue Aïdji-Djedé, construites en partie en 17,000 pierre et qui sont loués annuellement à piastres ont été soumissionnés à 171,000 piastres.

Les personnes qui voudraient surenchérir doivent s'adresser dans l'espace de 20 jours à partir de la date de cette publication à l'administration du *Mahlulat*, au ministère de l'Evkaf

Constple, le 16 février 1874 (n. s.).

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes a l'honneur d'informer que l'adjudication des imprimés afférents à l'exercice 1874, sera continuée et se terminera définitivement le jeudi 7 février 1874 (v. s.) On est informé, en outre, que par décision du Conseil Administratif des Télégraphes et Postes, la consignation de la totalité des imprimés, dont le terme avait été fixé primitivement à six mois, pourra avoir lieu dans huit mois et elle s'effectuera en six livraisons, à partir du 1er Avril 1874 (v. s.) Quant au Djedvels, la moitié sera livrée dans un mois et l'autre moitié dans deux mois après la signature du contrat. La dernière somme offerte jusqu'à ce jour pour la commande en question, est celle de 374,000 piastres.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 5 février (v. s.) auront lieu les enchères définitives des deux magasins et d'un Casin sis à l'échelle de Scutari et déjà soumissionnés à huit livres Turques et 200 piastres par mois.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Seraskerat, le 14 février 1874.

AVIS

A vendre Excellente Eau douce pris sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplis sont très expéditivement une Barque Citerne.

S'odresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata

UNE INSTITUTRICE Suisse ayant quelques heures de disponible désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 23

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres. à louer rue Fakir N° 20, Kuliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami N° 84.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie
ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.
OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible]

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman : plusieurs MONOGRAPHIES *complètes* [illegible] *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
LA TURQUIE
POUR L'ANNÉE 1874.

[illegible] — [illegible] impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil [illegible] : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays — Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.—Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses les chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons — Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau [illegible]

Prix 12 Medjidié.

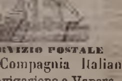

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa.............. ogni Lunedi
Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 1

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta ai vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versà avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale [illegible] a Moumhane; Cite Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

5me ANNÉE N° 39. 1er Mouharrem 1291. MERCREDI 18 FÉVRIER 1874.

[illegible] PROPRIÉTAIRE.
M. [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN.	SIX MOIS.	TROIS MOIS.
Pera.......	[illegible] francs.	30 francs.	16 francs.
Provinces..	[illegible]	34 »	
Etrangers..	[illegible]	43 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page..........................	3	piastres la ligne
Annonces 3me page..........................	6	» la »
Insertions, corps du journal...............	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; a ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 17 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Le discours prononce par le maréchal Mac-Mahon, lors de sa visite au tribunal de commerce, et qui nous a été signalé par notre correspondant telegraphique, ce discours ne satisfait ni la *Gazette de France*, ni l'*Union*, ni l'*Assemblée Nationale*, ni les légitimistes.

L'*Union*, qui est devenue l'organe officiel des partisans de M. le comte de Chambord, s'exprime de cette façon :

« M. le président de la République prend au sérieux le mandat qui lui a été remis, c'est tout simple ; il n'a pas à le discuter comme on discute une thèse de métaphysique ; il a, dit-il, une mission de sept ans, il ne s'enquiert pas des conditions qui constituent la nature du pouvoir qui lui est remis, ni des circonstances qui peuvent en interrompre la durée ; il n'examine pas si c'est le pouvoir qui dure sept ans, independamment de la durée *meme soit de sa vie, soit de sa volonté ;* questions de pure abstraction qui ne le touchent pas, bien qu'elles aient une importance capitale, car manifestement elles laissent subsister ce qu'il a de souverain dans les desseins imprévus de la Providence, ou dans ce que la langue politique désigne sous le nom materialiste de *force majeure.* »

La *Gazette de France* prend la chose sous un autre point de vue. Voici ce qu'elle dit :

« Quoique certains journaux aient essayé contre la droite et contre le véritable caractère du vote du 19 novembre, l'Assemblée, on le voit, reste *toujours libre de régler, lors de la discussion des lois constitutionnelles* les conditions dans lesquelles le maréchal aura à exercer le pouvoir exécutif que la majorité lui a conféré par son vote du 19 novembre.

« Après les paroles du marechal, la situation reste celle-ci : — *La nature, les qualifications, les modalites, les conditions de ce pouvoir exécutif demeurent des questions ouvertes et entièrement soumises aux decisions de l'Assemblee.* »

C'est là une interprétation contraire au texte du Message du 4 novembre lequel a eu précisement pour objet d'essayer d'empêcher qu'on subordonnât le pouvoir du maréchal aux lois constitutionnelles.

Nous verrons jusqu'à quel point le gouvernement permettra à la droite de continuer à le contester.

Les journaux de Berlin discutent avec une grande vivacité le résultat des élections alsaciennes et lorraines ; ils les trouvent regrettables.

La *Gazette Nationale*, la *Gazette de Spener*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et toutes les feuilles prussiennes sont furieuses.

Ce qu'elles redoutent surtout c'est l'effet de la protestation collective de quinze députés au sein du parlement federal. Aussi la *Gazette de Spener* inspirée, dit-on, par M. de Bismarck demande-t-elle qu'on impose à tous les membres du Reichstag le serment de fidélité à l'Empereur et à la Constitution impériale.

Parmi les Alsaciens-Lorrains élus figure M. Lauth, l'ancien maire de Strasbourg qui n'a accepte son mandat, a-t-il dit, « que pour aller protester à Berlin contre l'annexion de son pays » Il en est de meme de M. Hæfly et de ses collègues.

Tous les députés nommés appartiennent à ce que l'on appelle le *parti français.*

Le bruit se confirme que plusieurs évêques autrichiens ont envoye au cabinet de Vienne des protestations contre les nouvelles lois confessionnelles soumises au Reichsrath.

On cite, entre autres, les éveques de Linz, de Saint-Hippolyte, de Seckau et de Brixen.

Aussi longtemps que les propositions du ministere seront en discussion et n'auront pas acquis force de loi, les prelats sont libres d'en faire l'objet de toutes les protestations qu'il leur plaira de formuler. Il en sera tout autrement a partir du jour où les nouvelles lois auront ete promulguées. L'episcopat autrichien s'y soumettra-t-il ou bien suivra-t-il l'exemple des eveques prussiens ? Rien de plus dubitatif.

Ce qui pourrait cependant faire croire que le clergé se soumettra aux lois c'est l'article suivant, publie par la *Kœlnische Volkszeitung* de Cologne.

« Les projets confessionnels du ministere autrichien, dit cet organe, retablissent le *statu quo ante*, c'est-à-dire un *joséphisme* atténué, et dans cette meme situation l'Eglise s'est trouvée autrefois influente et généralement respectée. Les dispositions des differents projets de loi ont une apparence d'oppression, et sont en effet oppressives ; elles rappellent la legislation prussienne. Toutefois nous ne nous trouvons en présence que d'une transformation moderne d'anciennes lois. Ces dispositions, entre les mains d'un gouvernement protestant, et dans un Etat où la majorité serait protestante, pourraient devenir dangereuses. Entre le gouvernement autrichien et l'Eglise il y a des divergences d'opinions, des differends, mais il n'y a point de guerre. La majorité du peuple est catholique, de meme que la dynastie : l'Empereur et sa famille ne consentiraient jamais à une persécution de l'Église. »

La Chambre des deputes d'Italie vient d'adopter l'article principal du projet de loi sur l'instruction primaire, lequel article prescrit l'obligation de l'instruction.

La discussion a été longue et vive. Un grand nombre d'amendements avaient eté proposés, la Chambre les a tous repoussés.

De nouveaux troubles ont éclaté dans le Jura bernois par suite des excitations cléricales. Dans plusieurs localités de cette partie du canton de Berne, exclusivement habitees par des catholiques, des citoyens ont été l'objet de menaces et de mauvais traitements.

Le gouvernement cantonal a envoyé cinq compagnies de carabiniers sur le theâtre de ces désordres d'autant plus coupables que, meme dans le Jura bernois, la majorité des citoyens s'est prononcee par le plébiscite en faveur des lois nouvelles.

Grâce à ce deploiement de forces, les autorités ont pu arreter plusieurs prêtres revoqués qui se maintenaient à leur poste et bravaient les lois.

Par mesure d'ordre le gouvernement bernois a interdit le séjour du Jura à tous les prêtres revoqués, à l'exception de ceux qui se renfermeront dans leurs obligations comme citoyens.

LES ELECTIONS ANGLAISES.

Les elections anglaises sont terminées. M. Gladstone et ses partisans ayant été vaincus, il leur va falloir quitter le pouvoir et ceder la place à M. Disraeli qui sera charge de former un cabinet.

Cette chute eclatante de M. Gladstone nous n'avons cessé de la predire depuis plus de six mois.

Elle etait, du reste, indiquee par les faits eux-memes. Il devenait chaque jour de plus en plus evident que le premier lord de la tresorerie ne marchait pas d'accord avec la nation, et que cette derniere se retirait de lui. Donc ce qui devait etre est arrive.

On peut se demander comment il se fait que le chef des wighs, si acclamé lorsqu'il prit les renes de l'Etat, vient de tomber aussi lourdement ?

Cela tient à plusieurs causes en tete desquelles il faut faire figurer la politique egoiste de M. Gladstone, et l'isolement dans lequel il a place la Grande-Bretagne. Mais la plus péremptoire est l'état de dissolution auquel etait arrive le parti wigh.

Ce n'etait plus seulement avec l'opposition que M. Gladstone avait affaire. De graves divergences s'etaient produites au sein meme du gouvernement.

Des demissions successives, des remaniements partiels avaient enleve au ministère sa cohesion, sa solidite. L'unite de vue et de direction n'existaient plus, et cela se conçoit quand on songe que le meme cabinet renfermait des hommes aussi opposes d'opinions et des tendances que MM. Bright et Lowe.

Le chef des wighs s'est-il fait illusion sur le sort que le scrutin lui reservait ? Nous le croyons. Il a pense qu'avec un programme un peu vigoureux il pourrait reconquerir sa popularite et redonner la majorite parlementaire aux liberaux. Il s'est trompe.

Son programme etait cependant assez habilement conçu ; seulement il laissait — comme tous les programmes de M. Gladstone — trop de choses dans le vague.

Ainsi, à propos des mesures qui pouvaient etre presentees pendant la session qui va s'ouvrir, le premier lord de la tresorerie, sans le dire ouvertement, faisait entendre, que l'union des trois royaumes etant solidement etablie, il résisterait à la theorie du *Home rule*.

Quant aux lois qu'il signalait comme devant occuper les travaux du prochain parlement, il ne prenait aucun engagement formel à cet egard.

Il parlait, sans s'y arreter, du transfert et de l'occupation des terres ; — des rapports des patrons et des ouvriers ; — de l'extension de la franchise electorale en faveur des populations agricoles ; d'une loi relative à l'enseignement public, mais il se hâtait d'ajouter qu'il ne laisserait s'accomplir « aucune reforme imprevue, et qu'il s'en tiendrait aux questions debattues pendant le cours des deux dernieres sessions. »

Tout cela etait, comme on le voit, fort sommaire, fort dubitatif et le peuple anglais a trouve que M. Gladstone avait, anterieurement, trop fait de promesses formelles, qu'il n'avait pas tenues, pour qu'il pût se fier à une phraseologie aussi sommaire, aussi elastique.

Le point culminant du document dont nous nous occupons, celui sur lequel le chef du cabinet de St-James comptait le plus, evidemment, pour rallier les electeurs à son parti, c'etait celui relatif aux finances de la Grande-Bretagne.

L'administration financiere est, en effet, le triomphe de M. Gladstone.

Ainsi, malgre le paiement de l'indemnite de l'affaire de l'*Alabama*, malgre l'augmentation des depenses pour l'armee et la marine, malgre la guerre contre les Ashantees, malgre le rachat des grades dans l'armee et le rachat des telegraphes, le premier lord de la tresorerie est arrivé à reduire la dette anglaise et les taxes, et a obtenir un excedant considerable des recettes sur les depenses, et à garantir la suppression de plusieurs impôts.

Pour nous faire bien comprendre disons que le montant de la dette a ete reduit, en cinq ans, de plus de vingt-cinq millions de Livres sterling, c'est-a-dire d'un demi milliard ; que les taxes ont été abaissees de plus de trois cents millions de francs, et que l'excedant budgetaire s'eleve cependant encore a plus de vingt-cinq millions.

C'est là certainement un magnifique resultat, mais il faut ajouter qu'il a coûte au Royaume-Uni la perte de son prestige, de sa préponderance en Europe, et que c'est le grand grief du peuple anglais, contre l'homme qui a succede à lord Pamerston.

M. Gladstone a eu beau dire aux electeurs :

« La periode des quarante annees de gouvernement tory, a laisse les institutions beaucoup plus faibles, l'ordre et la paix moins assures qu'ils ne l'etaient au moment où les liberaux ont pris le pouvoir. Mais si le gouvernement est renvoye du service du pays, le parti liberal dont il est le représentant pourra affirmer, sans crainte d'etre contredit, d'avoir laisse au bout de quarante ans, le trône, les lois et les institutions de la nation non pas plus faibles, mais plus solides, plus fortes qu'il ne les avait trouvees ; » il a eu beau dire cela, la nation a appele au pouvoir les torys et leur a donné la majorite.

On attend beaucoup de M. Disraeli et de son parti. Realiseront-ils les esperances du peuple anglais ? Avec la prosperite financiere trouveront-ils les moyens de rendre à leurs pays la place morale qu'il occupait, il y a peu de temps encore, dans le concert europeen ? Nous n'oserions nous prononcer.

Dans tous les cas que les torys ne perdent pas de vue que ce qui a deconsidere M. Gladstone aux yeux de ses concitoyens, c'est l'isolement systematique dans lequel il a plonge et maintenu la Grande-Bretagne.

Conformément a la règle adoptee par le Gouvernement Impérial au sujet de la publication annuelle du budget des recettes et des depenses, le Ministere des finances avait prepare le budget de l'exercice 1290, en prenant pour base les chiffres des recettes et des dépenses de l'exercice 1288. Comme ce budget accusait un deficit, le Gouvernement Imperial avait reconnu la nécessité d'operer, dans la mesure du possible, des reformes financières et économiques, en vue de combler le decouvert constaté, et de garantir ainsi les finances de l'Empire contre toute cause de perturbation, soit en augmentant les revenus, soit en réduisant les dépenses.

A cet effet, une série de mesures capitales avaient été adoptées et revêtues de la haute sanction de S. M. I. le Sultan. Decidé à proceder sérieusement et activement à la mise en pratique des mesures decretees, le gouvernement impérial avait institué une commission *ad hoc* au ministère des finances à l'effet d'arreter le budget d'une manière précise et exacte. Lorsque ces mesures et réformes, résultat de l'entente commune de tout le cabinet, et ayant pour but spécial d'etablir reellement l'equilibre entre les recettes et les dépenses du Trésor Impérial, ont reçu un commencement d'exécution, S. A. le Grand-Vézir actuel, Avni pacha, occupait une place importante dans le ministère.

Aussi, S. A. vient-elle de transmettre à qui de droit les ordres necessaires, soit pour la poursuite rigoureuse de l'œuvre dejà commencée, soit pour le maintien dans son état et ses attributions actuelles de la Commission du budget, qui continuera de sieger comme par le passe au departement des finances et d'accomplir son mandat ; soit enfin pour la mise à execution pleine et entiere de toutes les mesures financières en question, dans leur principe comme dans leurs détails.

En conséquence, nous espérons fermement que les réformes financieres decrétees seront prochainement réalisées, sous les auspices de notre Souverain.

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Rome, 5 fevrier.

Affaire Bismark-Lamarmora. — C'est toujours la principale question du moment. Je vous [illegible] dire où elle en est [illegible].

M. Lamarmora a donc déposé chez le notaire de la rue des Muratte, deux des lettres qu'on prétendait en Allemagne, avoir eté altérées ou inventees par lui : 1° lettre Usedom, du 12 juin 1866, prouvant que M. de Bismark a voulu, en 1866, provoquer une insurrection en Hongrie, projet auquel Lamarmora ne s'est pas prêté ; 2° lettre de feu Govone du 3 juin 1866, que M. Lamarmora avait imprimée, dans son livre *Un po' più di luce*, avec des points dissimulant certains passages. Ces passages dissimulés sont, dans cette lettre du 3 juin, les suivants : il resterait à indemniser la France, dit Bismark, *avec la partie française de la Belgique et de la Suisse* — Le roi de Prusse, dit Bismark, *sous l'influence de la reine qui n'est pas prussienne*, etc. Il cite ce qu'il y a de plus notable. Le reste est insignifiant.

Il reste entre les mains de Lamarmora, comme je vous l'ai indiqué, une lettre importante de Govone, non exposée ou publiée, qui est peut-etre plus grave que celle du 3 juin. Elle est du 22 [illegible], et elle raconte que M. de Bismarck a dit qu'il [illegible] d'acquérir..... quoi ? Probablement [illegible] une offre de laisser prendre la partie française de la Belgique et de la Suisse.

Le général a paru disposé a s'arrêter à l'exposition publique des lettres du 3 et du 10 juin. On assure qu'il a promis a ses amis politiques de ne pas aller plus loin, s'il n'y est pas provoqué.

Les choses en etaient là ; on allait tranquillement voir les deux documents chez le notaire de la rue des Muratte ; on annonçait que, par patriotisme, les députes renonçaient à interpeller sur celle matière ; quand de violents et insolents articles de la *Gazette de Spener*, et de plus l'annonce, dans les journaux du dehors, d'une altération dans les rapports de l'Italie et de l'Allemagne, ont engagé M. Visconti-Venosta à accepter l'interpellation de M. Nicotera.

Il résulte de cette l'interpellation ou plutôt de la réponse ferme et habile qu'y a faite M Visconti-Venosta, que le gouvernement italien « désapprouve et déplore » la publication de Lamarmora ; qu'il n'admet pas qu'il soit propriétaire des documents en question, etc.

On se demande aujourd'hui si M. Lamarmora, comprenant que le gouvernement ne pouvait faire autrement que de « désapprouver et déplorer » sa publication, sans accuser d'ailleurs « ses intentions », ne va pas s'irriter et continuer la lutte contre le chancelier.

Le chef de la légation suisse, à Rome, est allé chez le notaire de la rue des Muratte, aussi bien que le chef de la légation belge, et tous deux ont pris acte de l'allégation du général Govone.

Il paraîtrait qu'à l'égard de ces deux pays, M. de Keudel se montre profondément scandalisé de ce qu'il appelle les « mensonges » du général Govone. Non, dit-il, jamais le chancelier n'a [illegible] songé à laisser prendre par Napoléon, ni la Suisse française, ni la Belgique, ni même ces territoires de la Moselle, dont il est aussi question dans les lettres de Govone ; ce general, auquel Lamarmora lui-même reproche, dans son livre, l'excès de généralisation et une espèce d'enthousiasme, a pris des *transeat*, des phrases sans portée réelle, pour des concessions positives.

Quant aux relations essentielles de la Prusse et de l'Italie, tenez pour certain qu'elles ne sont pas altérées par ces incidents. Il n'y a eu et il n'y a que de la cordialité dans les efforts que pour MM. Venosta et de Keudel pour [illegible] l'effet de l'incident Lamarmora.

Au Vatican et au Colysée — Le Pape adresse toujours des allocutions à ses visiteurs. Parmi celles des derniers jours, on a noté l'allocution à la *Fédération Pie*, union des diverses sociétés populaires dans la donnée que voici : — Rome, autrefois, n'était pas un Eden, mais on n'y supprimait pas les asiles des moines et des vierges consacrées ; ce n'était pas un Eden, mais on n'y abattait pas la croix du Colysée, etc.

Ce détail du Colysée cause un certain émoi dans le monde religieux. Pour les fouilles de l'arene, déjà commencées, on a enlevé les petits autels formant les stations du Chemin de la Croix et la grande croix de bois du milieu de l'ellipse. Des devots y vont prier, baiser la terre, au milieu des travailleurs. Avant-hier, un évêque et des dames belges sont allés se livrer a cet exercice, faisant une sorte de manifestation. Il y avait une centaine de personnes étrangères à genoux. Les ouvriers ont continué leur travail comme si de rien n'était.

Au point de vue archéologique, ces fouilles du Colysée ont beaucoup d'intérêt. On verra exactement quelle était l'arène antique, où était le [illegible], etc.

Le Ministère et la Chambre. — La Chambre a des allures bizarres On vient de repousser, au scrutin secret, une loi de M. Scialoja sur l'instruction obligatoire par 110 voix contre 107. Cette loi, substituait en partie l'action de l'Etat a celle des communes dans l'instruction primaire.

On parle de la démission de M. Scialoja, auquel serait peut-être substitue M. Coffino, homme du centre gauche.

La discussion de la loi de la circulation des billets de Banque a commence hier. Elle détermine qu'il n'y aura qu'un milliard de cours force, garanti par les six banques d'émission ; les abo-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE.*

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

XII. (suite).

L'homme deposa les malles et se retira après avoir reçu son salaire. Ce fut alors seulement que Pierre aperçut Regina ; et comme le vieux rapin se piquait de galanterie auprès du beaux sexe, il ôta son large feutre et fit un salut quelconque.

— Ah ! pardon, signora, dit-il je ne vous avais pas vue.

— J'avais defendu d'apporter mes bagages ici, dit Regina, se méprenant sur le compte des malles entassées dans la galerie.

— Vos bagages !

— Sans doute. N'êtes-vous pas au service de mon oncle ?

— C'est déjà bien assez d'être au mien, dit Pierre tres-peu flatte de la méprise de la signora.

— Que voulez-vous alors ? dit Regina en prenant son air le plus San Gennaro.

— Me reposer d'abord, dit tranquillement Pierre en se jetant sur le divan, car je suis éreinté. La fumée de ma pipe ne vous incommode pas, ajouta-t-il en manière d'excuse, tout en tirant une enorme bouffée sans attendre de réponse.

Voir le numero du 17 fevrier

Regina était stupefaite d'un pareil laisser aller : elle s'avança jusqu'au divan et dit a Pierre de sa voix la plus hautaine :

— Qui êtes-vous, monsieur ?

— Je pourais vous adresser la même question repondit Pierre sans s'emouvoir.

— Je suis la princesse Regina di San Gennaro, et je suis ici chez moi monsieur

— Pardon, signora, dit Pierre en se levant vivement apres avoir quitte sa pipe, je me serai trompe de porte Cependant non, reprit-il en se ravisant je suis bien sur que Jacques m'a dit au palais San-Gennaro.

— Vous connaissez M Jacques ?

— Un peu, mon neveu, je suis son meilleur ami.

— Alors, monsieur, c'est different, vous êtes ici chez lui

— Tiens ! vous n'êtes donc plus chez vous ?

— Je suis la fiancee de M Jacques

— Ah ! c'est singulier, il ne m'en avait pas parlé. Eh bien, du moment que vous etes sa fiancée, c'est que vous serez bientôt sa femme, et la femme d'un peintre doit s'habituer a l'odeur du tabac comme la femme d'un militaire à l'odeur de la poudre, dit Pierre en reprenant sa pipe.

— J'espere bien que M. Jacques ne fumera jamais devant moi.

— Vous croyez cela ! Dans la *partie* nous fumons tous, dit Pierre enchante de faire une charge d'atelier en se servant d'un mot particulièrement odieux aux rapins

— Mon mari fera exception.

— De la chance ! Avec quoi donc qu'il se preserverait de la colique des peintres ! Il n'y a que le tabac pour cela. C'est souverain

Regina comprit que Pierre se moquait d'elle, aussi perdit-elle tout à fait patience.

— Non-seulement il ne fumera pas devant moi, dit-elle, mais j'espere que, si l'un de ses amis etait assez impertinent pour le faire, M Jacques n'hesiterait pas à le chasser à l'instant

— Tudieu ! comme vous y allez, la petite mere ! s'écria Pierre en partant d'un grand eclat de rire. Jacques chasser ses amis, mais cela ne se fait pas. C'est invraisemblable.

Regina n'était pas assez initiée à la vie des artistes pour comprendre que, dans sa pensée, Pierre pouvait, sans commettre une offense, la faire poser un peu. Regina se crut outragée, et se trouvant sans force contre de pareilles attaques, elle fondit en larmes.

— J'aime du moins à croire, dit-elle, que si M. Jacques me donnait son nom, il saurait par leurs, et que par ses amis, faire respecter sa femme.

— Je vous remercie de ne pas en douter, dit Jacques en paraissant soudain. Certes, si j'avais eu l'honneur de vous donner mon nom, j'aurais su en tous lieux faire partager aux autres le profond respect que vous m'inspirez. Mais, à mon grand regret, signora, je suis force de decliner l'honneur de votre alliance.

— Et pourquoi cela, monsieur Jacques ? dit Regina en essuyant ses yeux.

— Pourquoi, signora ? votre oncle vous l'a trop dit, et vous venez de le voir, nous n'avons ni les mêmes goûts, ni les mêmes idees, ni les mêmes aspirations.

— Les mêmes aspirations, oh ! pour cela, je le nie, dit Regina. Nous sommes artistes tous deux... tous trois, ajouta-t-elle en se tournant vers Pierre.

— Soit, signora, et s'il n'y avait que cet empêchement au rêve que tout à l'heure vous et moi nous faisions tout éveillés, ce ne serait rien ; mais ce qui est plus grave, signora, ce qui fait que, pour rien au monde, je ne pourrais outre, c'est que ce mariage vous séparerait a jamais du dernier parent qui vous reste. Dites, signora, dites, si jamais le triste courage de causer la mort de ce vieillard, car il en mourrait, signora, — croyez vous que le jour ne viendrait pas bientôt où nous nous reprocherions tous deux cette mort comme un crime ?

— Ne craignez pas cela, monsieur Jacques. Avant ce soir, mon oncle sera ici et m'aura fait sa soumission en consentant à tout ce que je voudrai. Je le connais bien, allez. Il ne pourrait jamais passer une heure encore loin de sa petite Regina. Ce serait donc la première fois de sa vie. Il reviendra, je vous réponds qu'il reviendra. Sans cela je ne l'aurais pas laissé partir, ajouta-t-elle en haussant imperceptiblement les epaules.

Elle s'arrêta sur ces mots et regarda Jacques, qui se taisait

— Eh bien, vous ne me dites rien, monsieur Jacques ; ah ! c'est mal, dit Regina, dont le cœur commençait de nouveau à se gonfler.

— Je vous ai dit mon sentiment, signora.

— Mais puisque je vous affirme qu'il consentira. Quel empêchement voyez-vous encore ? Est-ce parce que j'ai dit à votre ami que l'odeur du tabac me déplaisait ? Mon Dieu, apres tout, cela m'est bien egal. En y regardant de pres, je crois même que le tabac m'est assez agreable. Est-ce que monsieur ? .. Presentez moi donc votre hôte C'est bien le moins que nous connaissions le nom des amis de celui que nous aimons.

— M. Pierre Grosbon, dit Jacques en presentant Pierre a Regina

Pierre ne se sentait plus à l'aise depuis qu'il avait eu la maladresse de faire pleurer cette jeune fille, il salua gauchement jusqu'à terre.

— Et bien, monsieur Pierre, vous ne fumez plus ? lui dit Regina en souriant.

— Merci, signora, un million de fois merci, dit Pierre en renouvelant ses salutations, l'odeur du tabac m'incommode... c'est à-dire vous avez assez fumé... non... le diable m'emporte si je sais ce que je dis !

— Vous n'avez pas de feu ? lui dit Regina en souriant.

Et, courant au porte-flambeau que Champagne avait apporte, — car on etait en fevrier et la nuit venait de bonne heure, elle prit une bougie qu'elle présenta à Pierre.

— Ah ! signora, dit Pierre, eh bien, vous êtes une crâne petite pâte de femme, vous... quoique princesse. C'est vrai, je n'en avais jamais vu, moi, de princesse, et je croyais que je les avais en horreur ; mais si elles vous ressemblent toutes, elles peuvent se vanter d'être joliment gentilles.

— Et vous, monsieur Jacques, vous ne fumez donc pas ? dit Regina, en allant chercher un cigare sur la table où elle avait deja pris la bougie. Faut-il donc que je vous allume votre cigare ? Voilà qui est fait.

Et elle présenta à Jacques le cigare qu'elle avait en effet allume apres en avoir bravement coupe le bout avec ses dents d'ivoire.

— Signora, signora, dit Jacques, vous êtes un ange ; mais en verite, je ne puis pas vous céder, quelque désir que j'en aie. C'est pour moi une question d'honneur.

— Quoi ! vous me repoussez, monsieur Jacques, dit Regina d'une voix a peine distincte ; vous me repoussez encore ? Oh ! c'est aussi trop d'humiliation.

— Chère signora, dit Jacques ; comprenez donc. J'ai le cœur navre d'être oblige de vous fuir ; cependant je le dois sous peine d'être un misérable. Et j'espere même que vous me permettrez de sortir de cette maison dans laquelle je n'aurais jamais dû entrer.

— Oh ! pour cela non, dit Regina en frappant du pied et en se plaçant devant la porte comme une enfant gâtee qu'elle etait, non, vous ne sortirez pas.

— Signora...

Tout a coup Regina se souvint que Jacques etait dans un denument complet, et, tant l'enfantillage faisait le fond de cette nature bizarre, pleine de soudaineté et d'imprevu, elle s'accrocha, faute de mieux, à cette branche :

— D'abord, vous etes mon debiteur, et puisque vous êtes si honnête homme, payez-moi avant de quiter mon palais dit-elle.

— Ah ! bien trouve ! s'écria Pierre en partant d'un bruyant eclat de rire.

Jacques, ebahi, regardait tour à tour Pierre et Regina, ne sachant comment il devait prendre l'etrangeté de cette déclaration dans un pareil moment.

— Signora, dit-il enfin, ce que Votre Seigneurie me fait l'honneur de me demander est-il donc serieux ?

— Parfaitement sérieux. Vous me devez... je ne sais pas ce que vous me devez, mais enfin, vous me devez quelque chose. Payez-moi d'abord, vous partirez ensuite si bon vous semble.

— Eh bien, signora, je vous dois cent napoleons que mon ami Pierre va avoir l'obligeance de me prêter.

— Moi, dit Pierre à qui la jeune signora revenait décidement beaucoup, je ne prêterai seulement pas un centime Tu es bien ici, restes-y

— Puisqu'il en est ainsi, dit Jacques visiblement contrarie, je resterai dans ce palais tant qu'il vous conviendra de m'y garder prisonnier. Mais je vous jure, ajouta-t-il avec un geste énergique que rien ne saurait me faire changer de resolution.

— Et moi, dit Regina, qui pendant cette réponse etait devenue blême et tremblait comme la feuille du peuplier agitée par un vent d'orage, et moi je vous dis que c'est assez d'outrages, et qu'en voilà mille fois plus qu'une San Gennaro n'en saura supporter !

— Chère signora ! dit Jacques, que le desespoir de Regina commençait à effrayer.

— Laissez-moi Je vous defends de m'approcher. Votre conduite avec moi est odieuse. Vous n'avez eu ni respect pour la femme, ni déférence pour la princesse, ni pitie pour l'enfant dont vous brisiez le cœur. Ah ! vous avez cru me tenir a votre discretion, vous avez pensé que vous pouviez enchaîner ma volonte pour vous donner le lâche plaisir de jouir de la confusion d'une jeune fille et d'une patricienne ! Mais ne vous ai-je pas dit qu'elle est toujours libre, celle-là qui porte partout la mort avec elle ?

En parlant ainsi, Regina dont la colère etait arrivee à un paroxysme qui touchait à la folie, porta à ses levres l'anneau d'airain dont deux heures plus tôt elle expliquait à Jacques le terrible usage.

— Signora ! s'ecria Jacques en essayant de saisir la main de Regina dans les siennes, que voulez-vous faire ? malheureuse enfant !

(*A suivre.*)

ques populaires pourront emettre 30 millions, avec garantie de Bons du Tresor ; cette concession semble assurer le succes de cette premiere partie des plans de M. Minghetti.

Quant aux douze petits accroissements d'impots, on croit que M. Minghetti finira aussi par avoir le dessus. Si la Chambre se montrait décidement revêche, il est probable qu'on la dissoudrait.

En général, on suppose que la dissolution ne [illegible] sans encombre.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

[illegible] Pacha, membre du Conseil d'Etat, est nommé ministre des Travaux publics ;

Ismail Pacha, ex-ministre des Travaux publics, est nommé préfet de Constantinople ;

Eumer Fevzi Pacha, vali des îles de l'Archipel, est nommé vali de Salonique ;

[illegible] Pacha, mutessarif de [illegible], a été nommé vali des îles de l'Archipel.

Dimanche dernier le grand-vézir Hussein-Avni pacha s'est rendu au palais imperial où il a eu l'honneur de travailler pendant trois heures avec S. M. le Sultan.

En sortant du palais, Son Altesse est allée au Séraskérat pour faire visite au prince Youssouf Izzeddin Effendi.

Le meme jour le ministre des affaires étrangères a eu l'honneur d'etre appelle au Palais et d'être reçu par S. M. le Sultan.

Hier le Grand-Vézir s'est rendu au Palais et il a eu l'honneur d'avoir une longue entrevue avec le Sultan.

S. A. est allée ensuite à la S. Porte où il a reçu le ministre des finances et M. Bruce, president du conseil d'administration de la Banque Impériale Ottomane à Londres, avec lesquels il s'est entretenu pendant plus de deux heures.

Hier, au moment où Edhem pacha et Ismail pacha se trouvaient dans le cabinet du ministre des Affaires Etrangeres, le nouveau prefet de la ville s'évanouit et tomba sans connaissance.

On courut pour chercher un médecin, mais on ne parvint malheureusement à en avoir un qu'au bout d'une heure. Celui-ci fit saigner immédiatement Ismail Pacha, tout en deplorant de ne s'être pas trouvé là au moment où le pacha tomba.

Jusqu'à cette heure nous n'avons pas encore des nouvelles d'Ismail Pacha.

Féridhoun bey, ancien premier secrétaire d'Ambassade de Turquie, apres avoir subi l'examen voulu, a obtenu le diplôme de licencié en droit de la faculté de Paris.

M. Bruce part aujourd'hui pour Londres après avoir accompli la mission dont il avait été chargé par le conseil d'administration de la Banque Impériale Ottomane à Londres.

Le bal donné, lundi 16, par M. de Vogüé, ambassadeur de la République Française, a été magnifique.

C'était, du reste, plus qu'un bal, c'était un évènement que cette réouverture des salons de l'ambassade, fermés depuis 1870, et où la vie rentrait à flots.

Il y avait dans la foule comme une sorte d'émotion sympathique faite des souvenirs douloureux du passé, et du plaisir de voir les maux qui ont accable la France s'effacer peu à peu.

Cette fete, pour tous, était une date ; la date de la renaissance de l'esprit français. C'est ce qui fait que Pera et Stamboul s'étaient donné rendez-vous au palais de l'Ambassade.

Les salons de l'ambassade, resplendissants de lumières, contenaient une foule d'élite qui n'a cessé d'être animée du plus vif entrain.

S. A. le Grand-Vézir ; Rachid Pacha, ministre des affaires etrangeres, plusieurs autres ministres, et presque tous les fonctionnaires publics s'étaient rendus à cette fête.

Le corps diplomatique etait au complet.

En entrant, le coup d'œil était ravissant. Rien de plus charmantes, de plus admirables que les toilettes et les parures des invitées. Mais la reine du bal a été Mme de Vogüé.

Vetue de satin blanc, couverte, en quelque sorte, de diamants, mise avec un goût exquis, Mme l'ambassadrice a charmé ses invités.

S'il nous fallait enumerer toutes les dames de notre haute société dont la grace, et les parures merveilleuses attiraient les regards, nous ne pourrions y [illegible].

Le bal a été ouvert par M. le comte Ludolf, ambassadeur d'Autriche-Hongrie et par Mme de Vogüé.

Les quadrilles [illegible] formées, et, dans tous les [illegible] plus ele[illegible] emportes [illegible].

[illegible] danseurs et danseuses ne se sont séparés que quand il faisait jour.

Nous n'avons pas besoin de dire que Mme de Vogüé a été d'une grâce parfaite, et que M. de Vogüé a fait les honneurs de l'ambassade avec cette dignite et cette courtoisie toute française qui le caractérise.

Les caporaux Chahin agha et Zinel agha, ainsi que les soldats [illegible], [illegible] et Cherif agha, du [illegible] regiment des troupes commises à la poursuite du brigandage sur la frontiere turco-grecque, ont reçu la medaille de *Nichan-Iftihar* en recompense du courage et de l'activité dont ils ont fait preuve dans la poursuite des brigands.

Le bal donné samedi dernier par la Société *l'Amie du Travail* a produit, nous dit-on, une recette nette de 500 livres turques environ.

Garabet bey Karakéhaya vient de donner une nouvelle preuve de son inépuisable charité, en faisant distribuer aux pauvres de Bouyoukdére—sans distinction de nationalité ou de religion—dix mille ocques de charbon et une assez forte somme en numéraire.

On lit dans le *Journal de Bucharest* du 12 février :

Quelques journaux étrangers ont considéré le voyage en Roumanie du Prince Frédéric de Hohenzollern comme une sorte de préparation à sa succession au trône. Nous avons fait observer qu'aucune préparation de ce genre n'est nécessaire, les conditions de l'hérédite étant tres-explicitement déterminées dans la Constitution même de l'Etat Roumain. Des journaux locaux ont cru voir dans ce simple exposé des faits une intention qu'aurait dès à présent le Prince Charles de se retirer dans la vie privée et de laisser le trône à son frere. Le Gouvernement a jugé à propos de dementir officiellement ces hypotheses absolument gratuites. Voici la note qu'il a fait insérer au *Moniteur* :

« Le journal *Poporul* et d'autres feuilles, locales et étrangères, ont cherché à répandre des insinuations qui n'ont pas besoin d'être qualifiées. Ils ont dit que le Prince Régnant songerait à se retirer dans la vie privée, que le gouvernement s'occupe de la vacance du trône et autres inventions pareilles, aussi indignes que non fondées.

« Ces bruits absurdes ne peuvent être que l'effet de manœuvres déloyales de la part de ceux à qui deplait la stabilité qu'ils voient se fortifier de jour en jour davantage sur le territoire roumain et qui sont désespérés des liens de tres-sincère affection qui existent entre la nation et son Souverain. »

Tahsin effendi, Defterdar du vilayet de Prizren, vient d'arriver à Constantinople pour affaires de service.

Sur la proposition de Husni pacha, gouverneur général de Prizren, Abdullah bey, sous-gouverneur de Yakova, et Aly bey, sous-gouverneur d'Ipek, ont été promus au grade d'*Istabl-Amiri*.

Un de nos lecteurs nous ecrit pour nous faire connaître la conduite courageuse du capitaine Mazzarowich commandant le bateau N° 25 du Chirket-i-Haïrié, faisant le service du Bosphore.

On se rappelle le temps abominable qu'il faisait le 11 de ce mois. La neige tombant fine et serrée avait rendu presqu'impossible le service des bateaux de la Compagnie, et celle-ci avait laissé à l'appréciation de ses capitaines la question de savoir s'ils se metraient en marche. Toutefois, elle les avait prevenus que le service s'effectuerait à leurs risques et périls, et qu'ils seraient rendus responsables des dommages materiels ou des accidents qui pourraient survenir de leur fait.

On comprend aisément que cette perspective [illegible], et les bateaux éteignirent leurs feux. Cependant quelques habitants des villages du haut-bosphore s'alarmèrent en songeant à l'inquiétude où leur absence a fait plonger leurs familles, et touché de la situation pénible de ces personnes, le capitaine Mazzarowich, n'ecoutant que son courage, résolut de tenter la traversee malgre le danger que présentait cette [illegible] et [illegible] qu'il assumait en se mettant en marche.

Le succès le plus complet a récompensé le dévouement de ce brave officier dont l'exemple n'a d'ailleurs pas été suivi. Le bateau N° 23 habilement dirigé et conduit avec prudence est parti du pont, et après avoir touché à presque toutes les échelles il est arrivé sans accident jusqu'à Yénimahalle.

L'habilite et le courage du capitaine Mazzarowich meritent d'etre connus du public, et nous pensons que la compagnie se souviendra à l'occasion de la conduite de ce capitaine.

Un nouveau vol a ete commis la semaine derniere dans le port, devant la douane de Galata. 19 caisses de bougies [illegible] avaient ete debarquees par le steamer belge la *Cité de Bruxelles* et se trouvaient avec d'autres marchandises dans des mahones amarrées devant la douane de Galata. Ces 19 caisses ont disparu pendant la nuit.

Les quatre hamals commis à la garde de ces mahones ont été interrogés à ce propos, et ont declaré ne pouvoir fournir aucun renseignement ; toutefois, ils ont dit avoir aperçu vers minuit une barque qui se detachait des mahones et avait pris ensuite le large. Malgre leurs cris, la barque avait continue son chemin.

[illegible] probablement [illegible] le directeur de la douane de Galata, [illegible] pas été satisfaits de ces explications, et les hamals ont été condamnés à rembourser la valeur de la marchandise confiée à leur garde.

On annonce que d'autres vols de même nature, mais de faible importance, ont encore été commis la semaine derniere. Ces malfaiteurs audacieux qui pillent et devalisent les mahones et les bâtiments montent toujours des embarcations rapides qui leur permettent d'echapper à la police du port. Il est temps cependant que l'autorité compétente redouble de zèle et d'activité pour mettre fin à ces vols qui depuis quelque temps se renouvellent avec une incroyable fréquence.

Il y a une huitaine de jours un train de ballast composé de 18 wagons a deraillé aux environs de Tchataldja. Quatorze ouvriers qui se trouvaient sur ce train ont été plus ou moins gravement contusionnés, un autre est mort de ses blessures. Aussitôt que la nouvelle de cet accident est parvenue à la direction de l'Exploitation un train spécial est parti pour Tchataldja et a ramene les blessés qui ont reçu à l'hôpital les soins que leur etat exigeait.

On écrit de Jannina en date du 4 courant :

Notre nouveau gouverneur général, Mustafa Assym pacha, est arrivé à Jannina le 25 janvier après avoir visité plusieurs localités placées sous sa juridiction.

Les autorités civiles et militaires ainsi qu'une grande partie de la population se sont empressées de se rendre au devant de Son Excellence et de lui faire une réception des plus sympathiques. Le lendemain de son arrivée la lecture du Firman Imperial a eu lieu avec le cérémonial ordinaire, et le nouveau gouverneur a pris immédiatement la direction des affaires de la province.

Par une circulaire adressée à tous les gouverneurs placés sous ses ordres, Mustafa Assym pacha leur annonce son arrivée et leur recommande la plus stricte impartialité dans la distribution de la justice ; et les invite à diriger tous leurs efforts vers les travaux d'utilité publique, et enfin il leur recommande tout particulièrement de veiller à la sécurité publique, en exerçant une répression rigoureuse contre le brigandage et les malfaiteurs.

Le voilier grec *Catherine* venant de Salahora avec une cargaison de seigle à destination de Prevesa a échoué à l'entrée de ce port près de l'endroit dit *Pounta*. Le stationnaire ottoman le [illegible] commandé par le capitaine [illegible] effendi s'est empressé de se porter au secours de ce bâtiment et il est parvenu à le remettre à flot. La *Catherine* a pu entrer dans le port, n'ayant subi que des dégâts insignifiants.

On lit dans le [illegible] du 14 courant : [illegible] à Dimotiche un incendie a éclate dans le passage *Charnaud* situé près du Consulat de France.

Le feu attisé par un vent violent a pris bientot des proportions effrayantes qui bravaient les efforts des personnes accourues sur le lieu du sinistre. Enfin, après trois heures d'efforts inouïs on est parvenu à maîtriser le feu qui avait detruit une dizaine de maisons.

Dans la meme nuit un autre incendie s'est déclaré à Petrola ; [illegible] ville a ete brûlée.

D'après la *Crète* l'hydrophobie présente depuis quelque temps les caracteres d'une maladie épidémique chez les animaux de l'île, et plusieurs personnes sont mortes de cette maladie, apres avoir été mordues par des betes qui en étaient atteintes. Dernierement encore, dans le village de Cato-Kefalà, district d'Apocorona, un mulet atteint de rage a mordu un paysan que l'on a transporté aussitôt à la Canée, pour y recevoir les soins réclamés par sa situation. L'animal malade a éte tue immediatement par les soins de l'autorité et inhumé dans un trou profond.

D'après l'*Ephimeris* d'Athènes, les recettes postales du royaume de Grèce se sont élevées à la somme de 648,217 drachmes pendant l'année 1873. Cette somme constitue une augmentation de 25,817 drachmes sur le chiffre des recettes de l'année précédente.

BANQUE IPÉMRIALE OTTOMANE

TABLEAU des encaissements effectués à la Banque impériale ottomane, du 1/13 Mars au 12 courant sur les affectations du service des emprunts extérieurs et de la Dette Genérale pour l'exercice 1289 (1873-4) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-Akhir 1282.

	RECOUVREMENTS Antérieur		Mois cour.		Total.	
Contrib. indirect. Douanes	97805145	03	10723180	03	108531325	3[illegible]
Tabacs	17843247	01	846566	»	18692813	01
Salines	38431634	37	4571535	6	43003170	0[illegible]
Spr. et aut.	11156433	11	[illegible]9699[illegible]7	20	15[illegible]26420	31
Impôt foncier	12456326	24	26918	19	12483245	03
Dîmes et Verghis	155[illegible]54	30	1[illegible]882	20	174 437	10
Moutons	59916717	09	126500	2[illegible]	60075247	29
	239202080	2[illegible]	20457570	0[illegible]	259660659	3[illegible]
Remises en Europe et Pt sur place au 12 Janvier			213320781	18		
do do 12 février			83[illegible]965	03	221796746	21
Disponible					37872913	1[illegible]
Effets à encaisser					»	»
Total					37872913	15

Constantinople, le 12 février 1874.

LE DIRECTEUR : EM. DEVEAUX.
LE DIRECTEUR ADJOINT : J. VON HAAS.

N. B. [illegible]

[illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible]

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible]
Du 18 Février, 1874

Lever du soleil	6 h [illegible]
Coucher »	5 » [illegible]
Temps moyen à midi [illegible]	[illegible] » 14 10s
Il [illegible]	[illegible] » 17
Baromètre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
Minima	[illegible]
Maxima de la veille	[illegible]
Direction et force du vent [illegible]	[illegible]

[illegible] AU BUREAU DE PERA

[illegible] Signatures Provenance

Mois de Décembre.

[illegible] Scutari Soulina
[illegible] Willias Proistachis Syra

[illegible]

Constantin Scoutriades Chalkid

[illegible]

Poseidon Nicola

[illegible] Benedicte No 27

[illegible]

Mois de Février

[illegible]

PRESSE ETRANGERE.

La famine dans l'Inde.

Nous extrayons d'une correspondance adressée de Bombay à la *Pall Mall Gazette*, en date du 5 janvier, le passage suivant :

« La famine se présente cette semaine sous un jour moins sombre. Il serait aisé de remplir des colonnes sur ce sujet, mais sans utilité aucune. Je vous ai deja fait connaitre les mesures prises pour faciliter l'importation, diminuer les frais de transport et de distribution, donner du travail à ceux qui en manquent et de la nourriture aux invalides. Le gouvernement a fait son devoir ; les derniers achats sont termines ; les dépôts prêts ; mais jusqu'à present il n'y a eu aucune demande de secours. Les journaux parlent tous de cette question, mais ils pensent que le langage exagere de quelques feuilles anglaises n'est pas justifié par les faits. Il y a manque, peut-être meme famine. Des arrangements ont été pris pour mitiger les effets de la disette et des depots de riz sont établis pour parer, si cela est nécessaire à la gravité du mal. Il est tombe, cette semaine, quelques pluies partielles sur la plus grande partie du Bengale ; les recoltes de printemps paraissent meilleure qu'il y a 15 jours les prix ont haussé dans les districts lointains d'où les importations s'effectuent, et ont diminué dans les provinces menacés par la famine, et le commerce privé travaille nuit et jour pour rendre l'approvisionnement des substances alimentaires à la portée des provinces éprouvées.

Marionès et les Carlistes.

On écrit de St-Sébastien à l'*Echo du Parlement* :

Hier soir le vapeur courrier est arrivé sans apporter les malles de la capitale. Le *Cuatro-Amigos* ne nous a amené que le brigadier de marine venu pour conférer avec le général Loma. Ce brigadier est le chef de l'escadrille des côtes de Biscaye. Il devait opérer dans la Nervion si Portugalete n'était pas tombé au pouvoir des carlistes. Le courrier a manqué hier parce que les factions ont encore une fois coupé la voie en pleine Vieille-Castille, entre Torrelavega et Venta de Banos. A Santander on est assez bien préparé maintenant pour tenir contre un coup de main. Les généraux Velarde et Carbo ont deux mille soldats, trois mille volontaires et sept vapeurs de guerre. On sait que les habitants de Santander ont eleve des barricades et des redoutes munies d'artillerie. Il est peu probable que les carlistes attaquent Santander, et des considérations majeures ont dû décider les cabecillas à inquiéter la voie ferree, car la compagnie, depuis longtemps, payait fort cher le privilége de n'être pas inquiétée.

C'est pour entraver Moriones et faire reculer bien loin de Bilbao les lignes républicaines, que le général Elio s'est écarté de sa tactique défensive. Il avait ramené à Ramales et à Balmaseda les corps de Velasco et de Mendiri, après la demonstration contre Santander. Portugalete ayant succombé, il a renforcé Velasco et l'a fait entrer en Vieille-Castille, au sud des montagnes. Les bandes suivaient le versant sud de la chaîne cantabrique pour aller vers la voie ferree, et Mendiri menaçait Santona. Le flanc gauche de Moriones se trouve ainsi tourné, et les deux voies ferrées d'Alar à Santander et de Burgos à Miranda pourront être troublées par les parties volantes. Ce pays assez riche donne de fortes contributions de guerre.

La garnison de Portugalete, chasseurs de Segorbe, artilleurs, gardes civils, blessés et malades, ont tous été transportés comme prisonniers de guerre à Vergara, en Guipuzcoa.

Le commandant de Segorbe a été envoyé sur parole pour offrir un échange de ses mille hommes et de six cents autres soldats républicains contre un egal nombre de carlistes. On croit que le maréchal Serrano hésitera à traiter avec don Carlos. Les onze cents fusils et les quatre canons de Portugalete ont été donnés aux corps basques devant Bilbao.

Déjà les carlistes ont établi des batteries sur la rive gauche de la Nervion pour tirer sur les forts qui défendent la place ; ils se vantent de la réduire avant le milieu de février. A la fin de fevrier la situation de Bilbao deviendra critique au point de vue des provisions.

Moriones avait tres-positivement offert sa démission au gouvernement.

Il avait donné comme motif l'insuffisance de ses forces. Il avait ravitaillé Vittoria pour quelques semaines, ainsi que Pampelune, puis il avait massé, entre Miranda et Logrono, son armée d'environ 14 mille soldats. Il avait l'Ebre à garder, Bilbao à debloquer [illegible] des chefs comme Elio, Dorregaray, Ollo, Lizzaraga. L'offensive devenait une témérité et il commençait à redouter que ses ennemis ne prissent eux-memes l'offensive, car Olio est à Penacerrada avec 8,000 hommes, don Carlos sur les confins de Biscaye avec 14 mille, et le canon ne leur fait pas défaut.

Le maréchal Serrano a refusé la démission de Moriones dans des termes excessivement flatteurs ; il lui a promis toutes les forces qu'on pourrait détacher du centre de Madrid, afin de porter son armée à 20 mille hommes. Moriones s'est replié sur Miranda et son avant-garde a marché, vers Logrono. Déjà on lui a envoyé, par des voies rapides, deux mille soldats de la capitale.

Les bois d'ébénisterie et de construction en Amérique.

Parmi les différentes especes de bois qui croissent en Amérique, plusieurs variétés d'érables ou de sycomores trouvent en Europe de nombreuses applications. Ce bois se polit admirablement et on l'emploie surtout au placage de meubles, bureaux, coffrets, etc. Généralement on le passe au vernis blanc pour lui conserver sa couleur argentee. Il convient aussi pour des ameublements complets, soit seul ou ornementé de moulures en bois de rose. Grâce aux teintes variés qu'on peut lui donner, on réussit à en composer des imitations de fleurs en marqueterie. On imite encore parfaitement avec l'érable, la couleur du bois de Sorrento, si apprecié pour une foule d'objets de luxe et de fantaisie, tels que coffrets à bijoux, boites à ouvrage, nécessaires, etc., que l'industrie parisienne travaille avec un goût si artistique et expédie dans le monde entier.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le bois dit de Sorrento est produit avec du palmier. Il tire son nom d'un cours d'eau situé près de Sorrento, en Italie, dont les eaux ont, à leur source, la propriété de teindre en gris cendré les bois qui y sont plongés pendant plusieurs mois.

Le chene ne s'emploie guère en Amerique pour l'ameublement que par esprit d'imitation de ce qui se fait en France et en Angleterre. Car autant ce bois est convenable et facile à travailler en Europe, autant, en Amérique, il est de qualité detestable pour cet usage. On ne peut s'en servir avantageusement que pour les gros travaux de construction, de marine ou chemins de fer.

On rencontre dans les montagnes de l'intérieur de la Pensylvanie une essence particuliere de cerisier, qui ne tient ni du cerisier cultivé, ni de l'espèce sauvage. Il sert à la fabrication des tables et des bois de lits à bon marché.

Quand au cèdre rouge, qui vient principalement dans la Floride, l'Allemagne en absorbe de grandes quantites pour la fabrication des crayons. Un des arbres dont l'emploi et le plus repandu en Amérique est le peuplier. Il comporte trois variétés qui croissent toutes en abondance dans les Etats du Nord. On le distingue sous le nom de peuplier d'Albany, du nord de la Pensylvanie et du Canada, suivant les régions d'où il est originaire. L'ébénisterie, la carrosserie, les fabricants de meubles communs en tirent un grand parti.

Le sapin est le bois de charpente par excellence en Amérique ; il croit dans tous les états de l'Union et offre de nombreuses variétés. On remarque surtout les essences des Etats du Nord de la Virginie, de Jersey, New-Jersey, Crawford, etc., qui atteignent des proportions vraiment colossales. Cependant, dit le *Journal of applied science*, auquel ces détails sont empruntés, il est regrettable d'avoir à constater l'incurie et l'imprévoyance qui président à l'abatage des immenses forêts de ces précieux conifères. Une grande partie des arbres jetés à bas par les bûcherons ne vient jamais sur les marchés et pourrit sur place, à moins qu'on ne se trouve à portée d'un cours d'eau navigable qui permette le flottage, ou que les arbres ne puissent servir aux besoins locaux. Déjà les effets du déboisement commencent à se faire sentir en Amérique, et l'on peut craindre qu'ils ne pèsent lourdement un jour sur l'industrie et le commerce des bois dans ce pays.

L'Allemagne et les puissances étrangères.

Voici le dernier article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Notre gouvernement, [illegible] l'immixtion d'éléments étrangers dans les affaires allemandes, est néanmoins bien éloigné de vouloir intervenir directement ou indirectement, dans la sphere de l'indépendance intérieure et du développement libre des pays voisins. Il se mettrait en contradiction avec les demandes qu'il se reconnait le droit et qu'il se voit forcé de faire valoir à l'étranger. Le respect qu'il se doit à lui-meme est égalé par le sentiment de délicatesse qui lui impose les égards les plus déterminés pour les décisions souveraines de l'un ou de l'autre Etat, qu'il s'appelle la France ou la Belgique. On veut faire [illegible] que l'Allemagne médite des projets hostiles à la liberté de la presse existant dans les autres pays. Cette assertion est tellement fausse et incroyable, que l'empire allemand espère plutôt trouver dans la presse libre de l'intérieur et de l'étranger un appui et une alliée dans ses efforts pour le bien général.

« Mais l'Allemagne peut-elle voir avec indifférence des influences ennemies arriver à dominer tout près de nos frontières ? Devons-nous fermer les yeux, lorsque chez nos plus proches voisins, [illegible] nous sommes forcés de maintenir, à nos risques et périls, la liberté et l'indépendance, la puissance sinistre que nous combattons pour sauver notre liberté morale et civile, ainsi que celle de l'Europe, tient dans ses mains toute l'éducation des jeunes générations, qu'elle dégrade une génération apres l'autre par l'ignorance et les préjugés, et qu'elle leur enseigne, dès l'enfance, à haïr l'Allemagne, l'Empereur et l'empire, comme leurs ennemis ? Qu'adviendra-t-il quand ces fatales semailles sont écloses ?

« La diplomatie allemande, loyalement empressée à assurer la paix du monde, connaît sa haute mission [illegible] prudente et ferme tout [illegible] de discorde. Ce serait du [illegible] vue que de rechercher sans [illegible], au contraire, [illegible] autant que possible des conflits futurs et le préparer [illegible] permanente des [illegible].

« [illegible] du mon de la liberté de la presse ?

» Le représentant de la servitude sur la terre, le pouvoir absolu du Pape a sa presse, officielle et officieuse, dans presque tous pays ; il a ses serviteurs, les évêques qui, autrefois, comme « successeurs des apôtres » marchaient de pair avec le « successeur du prince des apôtres » mais qui, depuis le concile du Vatican, sont devenus, en abdiquant leur intelligence, les instruments automatiques d'un despote de l'Eglise. Ce sont les excès de ses valets d'une tyrannie sans bornes que nous combattons. De tout temps, tout gouvernement a le droit de demander compte, non pas à la presse indépendante, mais à la presse officielle et officieuse, d'un pouvoir ennemi, n'importe de quelle officine que sortent [illegible] matériels par lesquels l'adversaire de notre existence nationale se manifeste, qu'il choisisse la France ou la Belgique comme base de ses opérations agressives contre l'empire d'Allemagne.

» Nous désirons dans l'intérêt de la paix générale et, en ce qui nous concerne, — nous n'avons pas de motif pour le cacher, — nous devons agir en sorte que les Etats qui nous avoisinent ne tombent pas, pour leurs affaires temporelles, sous la tutelle et la domination du clergé. Nous n'y sommes autorisés que par la sympathie sincere et l'intérêt que nous portons à la souveraineté intacte des peuples et des États. Nous ne disposons pas d'autres moyens que de *Conseils amicaux et d'avertissements désintéressés*, pour empêcher un état des choses fâcheux, aujourd'hui peu sensible, mais se dessinant chaque jour davantage, par lequel l'accord international et la paix entre les peuples ne pourraient qu'éprouver des atteintes irréparables.

» Nous voyons les dangers qui naissent de la subordination des gouvernements aux intérêts de la théocratie. Si notre plus proche voisine, la Belgique, y est encore plus exposée que la France, ce n'est pas un cabinet clérical qui, à Bruxelles, par ses instances sollicitations auprès des potentats spirituels tout puissants sur le pays, pourra conjurer les fatales conséquences qu'entraine partout la domination cléricale. Mais tout effort auquel un gouvernement [illegible] une coopération [illegible], sur une admiration [illegible]. L'Allemagne [illegible] de la façon la plus [illegible] extérieure de ses voisins, [illegible] leur indépendance de toute influence théocratique un gage de la paix universelle.

» Un gouvernement qui voudrait s'abandonner à la direction des cléricaux marcherait dans des [illegible]. A ce titre, [illegible] pays d'Europe [illegible] gagne du terrain. Car elle a pour effet [illegible] d'aigrir les rapports internationaux, de les rendre intolérables, de développer une [illegible] tre des pays qui autrement auraient pu vivre en bonnes relations l'un à côté de l'autre. Il ne nous appartient pas de décider de la politique que doivent suivre nos voisins ; mais nous ne négligerons aucun procédé poli et amical pour déterminer la Belgique et la France à prendre, dans la limite de leur souveraineté, des résolutions propres à garantir les relations [illegible] paix. »

Le septennat et la Droite.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* :

L'acharnement que mettent certains journaux de la droite à combattre le septennat, que jadis ils avaient approuvé, tendrait à faire croire que M. le vice-président du conseil n'a pas été aussi catégorique dans les explications qu'il a eues avec les membres de la droite, lors du vote de la loi du 20 novembre, qu'il l'a été depuis, dans sa circulaire [illegible] que pour obtenir l'appui des légitimistes, il s'était bien gardé de décourager leurs espérances monarchiques. En voulez-vous la preuve ? Il suffit pour cela de rappeler les incidents qui se sont produits avant la rentrée de l'Assemblée.

La campagne monarchique venait d'aboutir à un éclatant échec, lorsque tout à coup le centre droit a mis en avant la proposition de prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Pendant plusieurs jours, les légitimistes ont tenu des conciliabules et les journaux qui étaient en mesure d'être [illegible] racontaient que les députés de l'extrême droite étaient opposés à la prorogation, les [illegible] voulant proposer quand même le rétablissement de la monarchie avec le drapeau blanc, les autres ne voulant pas ajourner pour un délai de plusieurs années la restauration d'une royauté à laquelle ils avaient consacré pendant trois mois tous leurs efforts. L'Agence Havas télégraphiait que l'accord n'était pas complet entre les diverses fractions monarchiques ; les journaux officieux faisaient appel au patriotisme de tous les représentants de la droite. A un moment, vous vous le rappelez sans doute, on craignit que l'entente ne fût pas possible et que la prorogation ne fût pas votée. Les légitimistes eurent des entretiens avec les membres du cabinet, et enfin, presque à la veille de la rentrée, on annonça que tout était arrangé.

Que s'était-il passé dans ces [illegible] avec certains incorrigibles de la droite ? Le public ne le sait guère, mais évidemment la réconciliation [illegible] partis ne s'était opérée que [illegible] des concessions dont on ignore encore la portée.

Les défiances de la droite furent-elles calmées par des observations de M. de Broglie et par des déclarations plus ou moins équivoques ? Toujours est-il que MM. de Larcy et Depeyre [illegible] dans le nouveau cabinet. Je ne fais que rappeler ici des faits dont les conséquences sont faciles à déduire : à savoir que M. de Broglie a voulu, à cette époque, ménager les partis, se complaire dans les faux fuyants, et que ses indécisions, son attitude ambiguë qui ont permis au cabinet de former une majorité fragile, ont alarmé le pays qui, ayant soif de sécurité, a vu que le septennat n'avait pas clos l'ère des intrigues. De là deux politiques qui se sont accentuées dans le cabinet : l'une représentée par M. de Broglie qui voulait perpétuer l'équivoque pour ne pas dissoudre sa majorité ; l'autre représentée par M. le duc Decazes qui demandait, de la part du gouvernement, une profession de foi nette en faveur du septennat, cette profession de foi dût-elle déplacer l'assiette de la majorité. Cette dernière politique parait avoir prévalu, ainsi qu'on en a pu juger par la circulaire du ministre de l'intérieur, et on devait s'attendre à ce que le gouvernement, renonçant à la tactique des sous-entendus, provoquerait, de la part des amateurs de l'équivoque, des récriminations plus ou moins vives et des aveux plus ou moins compromettants. C'est ce qui est arrivé.

On ne sait, à l'heure qu'il est, si le cabinet a pris certains engagements secrets avec les légitimistes, lors du vote de prorogation, qui expliqu[illegible] ou si les légitimistes [illegible] la prorogation sur la foi de déclarations plus ou moins nuageuses, se sont trouvés pris dans leurs propres filets et boudent contre eux-mêmes tout en s'en prenant au gouvernement ? L'habileté des orateurs de la gauche, lors du débat sur l'interpellation, pourra peut-être amener des éclaircissements sur ce point.

On me dit aujourd'hui que plusieurs députés de la droite voudraient, lors de la discussion sur l'interpellation, demander qu'on supprimât le titre de président de la république. Il paraît que MM. de Kerdrel, de Belcastel et d'autres annoncent tout [illegible] leurs intentions, et voici comment ils préten-

raient justifier leur proposition : « Nous voulons bien, disent-ils, admettre la trêve des partis, nous voulons bien que le pouvoir reste dans les mains du maréchal pour sept ans [illegible] ceptons le septennat, nous [illegible] une œuvre sérieuse, mais [illegible] que le maréchal perde son titre de président de la république, afin qu'il y ait une trêve sérieuse des partis, et que [illegible] n'est pas [illegible] M. de Mac-Mahon doit s'appeler le chef de l'État ou le chef du pouvoir exécutif, mais non plus le président de la république. »

Je ne sais quelle réponse fera le gouvernement à une pareille proposition ; il est probable qu'il l'éludera et qu'il se contentera de déclarer que le pouvoir institué par l'Assemblée ne peut être enlevé au maréchal pendant sept années.

On dit que si M. de Broglie maintient à la tribune les termes de sa circulaire, la droite présentera un ordre du jour motivé blâmant la politique hésitante du gouvernement. On dit aussi que si on remet en question une partie de la loi du 20 novembre, une proposition sera faite pour la modifier entièrement ou même pour la rapporter.

VARIÉTÉS.

Le Pont sur la Manche.

La traversée du détroit entre la France et l'Angleterre présente une importance considérable, qui a préoccupé depuis de longues années les gouvernements et l'industrie. Deux systèmes sont en présence : les tunnels et le pont, pour donner une solution à cette question, qui a reçu l'approbation des chambres de commerce.

En 1801, un ingénieur français, M. Mathieu, proposa au premier consul la création d'un tunnel sous-marin, mais son projet fut rejeté comme impraticable. En 1824, M. Favre reprit cette idée sans plus de succès. Vingt ans après, MM. Fauchot et Teissier reprirent la question en proposant un immense tube de fonte coulé sur le lit de la mer. Puis vint M. Thome de Gamond, qui présenta un nouveau projet d'un tunnel creusé sous la Manche.

De son côté, l'Angleterre se préoccupa aussi de cette question. M. Hawkshaw prétendit que ce dernier projet, avec ses îlots artificiels, ses tours d'aération et ses appareils de ventilation, était impraticable ; il proposa diverses modifications, et un comité anglo-français fut formé pour appuyer l'idée.

Puis, un autre ingénieur anglais, M. Austin, survint avec un meilleur projet. Enfin, M. Lowe, qui faisait partie du premier groupe, présenta, lui aussi, un [illegible].

Nous laisserons de côté tous ces tunnels et nous ne parlerons que pour mémoire des autres moyens présentés successivement par MM. Chalmers, Fowler, Remington, Marsden, Batteman, Grantham, Parsons, Waring, Diceys, etc., consistant en tunnels sous-marins, bateaux montres devant transporter des trains, bateaux doubles, etc. Nous parlerons aujourd'hui du pont de M. Boutet dont l'exécution repose sur des bases logiques. M. Boutet, depuis huit années environ, a soumis son projet à l'approbation du public et des ingénieurs de tous les pays sans avoir rencontré d'objections sérieuses.

Dès 186 , le projet du pont dont nous allons parler fut mis au jour ; en 1868, il fut soumis par l'auteur au maréchal Vaillant, alors ministre des beaux-arts. Après un examen approfondi et une discussion sérieuse, ce dernier déclara qu'en principe il n'y voyait pas d'objection, et offrit son appui à l'auteur. Le général Favé, alors directeur de l'École polytechnique, exprima une opinion semblable, et, sur l'avis favorable de ces deux savants, M. Boutet obtint une audience particulière de l'empereur, à qui il exposa ses plans et ses projets.

Par ordre du souverain, un terrain et des bureaux dans le garde meuble furent mis à la disposition de M. Boutet, qui fit exécuter plusieurs ponts-modèles de diverses grandeurs, à échelle réduite, du pont sur la Manche. Les journaux de l'époque constatèrent d'une voix unanime le succès de ces divers ouvrages et des expériences auxquelles ils furent soumis.

Le général Favé, chargé de suivre les progrès de l'entreprise, se fit accompagner de l'inspecteur général des ponts et chaussées, du directeur des phares de l'Océan, de l'ingénieur en chef des mines, des officiers supérieurs du génie et de beaucoup d'autres personnes compétentes, et un rapport adressé au ministre de la guerre conclut que le système Boutet était supérieur à tous autres, même comme application aux ponts portatifs pour l'armée.

Les officiers du port de Calais, consultés, répondirent par un rapport détaillé et motivé entièrement favorable.

En juin 1870, après la dernière visite de l'empereur aux ateliers, une commission composée de quatre inspecteurs généraux des ponts et chaussées examina par ordre les plans et modèles déjà exécutés, et émit l'avis d'accorder à l'auteur la subvention nécessaire pour établir, à Paris, un grand pont pour chemins de fer, destiné à démontrer péremptoirement la praticabilité du système.

A la même époque, M. Portère, ex-officier de marine, remit au gouvernement une pétition signée de plus de 8,000 notables demandant l'établissement d'un pont du système Boutet à l'embouchure de la Rance, devant relier les villes de Saint-Malo et Saint-Servan à Dinard, sur une longueur de 1,000 mètres, en appuyant une pile sur le rocher de Bizeux et Napoléon ; il fut décidé que ce pont serait préalablement établi sur le grand lac du bois de Boulogne, avec une portée de 500 mètres, pour, après avoir subi les épreuves, être transporté à Saint-Malo, et fournir la première arche de l'ouvrage demandé.

Presque immédiatement après, la guerre survint, et M. Boutet fit alors exécuter plusieurs petits ponts commandés par divers départements, mettant ainsi en pratique la théorie de son système et appliquant à son œuvre les perfectionnements de détails suggérés par l'expérience. Nous avons fréquemment annoncé les commandes faites par les communes à M. Boutet et exécutées à leur pleine satisfaction.

La question s'imposant de nouveau comme la réalisation d'une œuvre nécessaire, M. Boutet est revenu à Paris et a exposé ses grands plans et un petit modèle dans l'un des salons du Palais de l'Industrie, en faisant l'explication des ses voies et moyens d'exécution. Si nous sommes bien informé, le gouvernement serait sur le point d'examiner les différents projets relatifs à la traversée du Pas-de-Calais, et ferait un examen tout spécial du plan dont nous nous occupons.

Nous allons maintenant indiquer, d'après les explications fournies par M. Boutet, quel est le système de pont maritime qu'il se charge d'exécuter et par quels moyens il pense pouvoir arriver à l'exécution de cette œuvre colossale.

Disposition des lieux.

Le lit de la Manche est formé d'une première couche de craie blanche et terrains crétacés d'une épaisseur moyenne d'environ 125 mètres, superposée sur un banc de craie grise, plus dure, dont l'épaisseur varie de 120 à 125 mètres ; au-dessous on suppose un banc de sable et ensuite les grès verts jurassiques.

Le lit de la mer, dans la direction du pont, est parfaitement régulier, les pentes ne dépassent pas 8 millimètres par mètre. On ne rencontre aucune aspérité ; la plus profonde excavation, qui est parfaitement indiquée sur la carte maritime du détroit, n'est que de 1 mètre 40. C'est probablement la fissure ou ruisseau originel qui a été creusé et élargi par les flots avec l'aide des siècles et qui a fini par séparer l'Angleterre du continent.

La plus grande profondeur de l'eau au droit de la pile du milieu, n'est que de 48 mètres à 48 mètres à marée haute : à marée basse, il n'y que 34 mètres : la profondeur moyenne en basse mer n'est que de 17 mètres.

Le peu de profondeur d'eau, la solidité du sol et la régularité du lit du détroit permettent d'établir les piles facilement et en toute sécurité. On voit par la disposition des lieux que l'ouvrage se présente dans les meilleures conditions possibles.

Culées

Les culées sont formées naturellement par les falaises qui bordent le détroit ; le point culminant en France est le cap Blanc-Nez, situé entre Calais et Boulogne et qui s'élève à pic à 140 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est formé d'un bloc de craie blanche compacte d'un affouillement facile. Il s'appuie sur les collines de l'Artois, lesquelles sont le prolongement des montagnes du Jura. Juste en face Blanc-Nez, se trouve le cap de Shakspeare « Shakspeare s'cleff, » à peu près de même hauteur que le Blanc-Nez et exactement de même formation. Ce dernier cap est situé au-dessus de la ville de Douvres ; il s'appuie sur une chaîne de montagnes qui se continuent jusqu'en Écosse, c'est-à-dire aux confins de la terre ferme.

Les culées se trouvent ainsi toutes faites et parfaitement solides : un simple perré en talus suffira pour prévenir toutes dégradations causées par les intempéries.

(*à suivre*).

TELEGRAMMES.

[illegible]

Grèce.

Athènes, 15 février 7 h. s.

Vendredi, jour où la Chambre devait élire son président, les ministres et les députés partisans du ministère ne se sont pas rendus au parlement.

L'opposition a protesté.

L'élection du président a été fixée à demain. Toutes les fractions de l'opposition voteront pour M. Zaïmis.

Nos communications télégraphiques ont été rétablies aujourd'hui seulement.

Le temps est au beau.

Athènes, 16 février, 3 h. 30 m.

M. Zaïmis a été élu Président de la Chambre par 88 voix contre 71 données au candidat du ministère.

Laurium escompte	17
Pistolki »	12

BOURSE.

[illegible] 17 février.

[illegible]	»	43 24—
[illegible]	»	43 32—
[illegible]	»	43 43 —
[illegible]	»	45 22 —
[illegible]	L.T.	6 10 —
[illegible]	L.T.	7 10 —
[illegible]	»	20 — —
[illegible]	»	184 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P.	111
Pièce de 20 francs	»	87 25
[illegible]	»	90 —
Igesl (...)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 15
Bechlik —(différence)	»	103 40
[illegible]	»	108 90

ANNONCES

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les marchands et les corporations sont prévenus qu'ils doivent s'adresser à la direction des poids et mesures à partir du mois de mars jusqu'à la fin du mois de mai pour faire vérifier et timbrer les poids et mesures dont ils se servent. Passée cette date ceux qui n'auront pas rempli cette formalité auront à encourir les pénalités prescrites par la loi.

Constantinople, le 26 janvier 1874 (v. s.).

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS.

Le casin en vente ainsi que la maison au dessus marqués sub Nos 48 et 52 et situés à Bechik-tach, rue Aïdji-Djadé, construites en partie en pierre et qui sont loués annuellement à 17,000 piastres ont été soumissionnés à 171,000 piastres.

Les personnes qui voudraient surenchérir doivent s'adresser dans l'espace de 20 jours à partir de la date de cette publication à l'administration du *Mukhtalat*, au ministère de l'Evkaf.

Constple, le 16 février 1874 (n. s.).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE ROUMANIE.

MM. les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale aura lieu le Dimanche 7/19 Avril prochain à 2 heures après-midi au Siège Social à Bucarest.

Ordre du jour:

1° Rapport sur l'exercice 1873.

2° Fixation du Dividende.

STATUTS. Art. 35. Les Actionnaires qui voudraient assister à l'Assemblée Générale, devront déposer leurs actions trente jours avant celui fixé pour la réunion.

Bucarest, 12 Février 1874

Le Conseil d'Administration.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que la deuxième Assemblée Générale aura lieu le jeudi 9 avril 1874 N.S. à midi précis au siège de la Banque de Constantinople pour recevoir et approuver les Comptes annuels du second exercice social finissant le 31 décembre 1873; entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent déposer leurs Actions Trente jours avant le dit jour dans les Bureaux de la Banque de Constantinople ou dans ceux de l'Agence de la Banque à Londres 125 Gresham House en conformité de l'Article 22 des Statuts.

Constantinople, le 9 Février 1874.

Le Président.
A. VLASTO.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 23

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

SOCIÉTÉ OTTOMANE DE CHANGE ET DE VALEURS.

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société Ottomane de Change et de Valeurs sont prévenus que la première Assemblée Générale aura lieu le 25 Avril prochain (n.s.) à 4 heure de relevée au siège de la Société à Galata, pour prendre connaissance et approuver les comptes annuels du premier Exercice Social finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende. Ils auront de plus à délibérer et à statuer sur une modification à l'article 24 des statuts proposée par le Conseil d'Administration et consistant à rédiger comme suit le dit Article.

« La signature sociale est confiée au « Conseil d'Administration. Tout acte en« gageant la Société devra être signé par « deux des trois Administrateurs ou par « l'un des Administrateurs et par le Direc« teur de la Société.

Tous actionnaires possédant au moins 50 actions ont droit d'assister à l'Assemblée Générale aux termes de l'Article 30 des statuts.

Ceux qui voudront y assister devront déposer leurs actions dans la Caisse de la Société, au plus tard le 10 Avril prochain (n.s.); il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée à l'Assemblée Générale.

Constantinople, le 16 Février 1874.

Deux des Administrateurs:
E. EUGENIDI. A. BARKER

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplis sans très expéditivement une Barque [illegible]

S'adresser [illegible] Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami, N° 84.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO « LA CRÉATION »

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique

Vendredi, 20 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'École Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM Haydn et Streuler, 4 Koulé Kapussi ; Messieurs Comendinger et Balatti, Grand'rue ; M. Adam, Passage Hazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt. Vestibule 1 Médjidié.

W. MAINWARING.
Sec. Hon.

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

FEDERIGO CONSOLO

Membre honoraire de l'Académie des Beaux Arts de Russie et de la Société Royale « La Grande Harmonie de Bruxelles ».

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE

LE COMTE BARBOLANI

Dimanche, 22 Février, à 1 1/2 p. m.

DANS LE SALON

DU PALAIS DE LA LEGATION D'ITALIE

qui lui a été gracieusement accordé pour cette circonstance, avec le gracieux concours de Mme LIVADARI et M. LANZONI (pour la partie vocale) et Mrs GIUCCI, LUCAS, PASQUALI et FLORIO (pour la partie instrumentale).

PROGRAMME:

Première partie.

1. Concerto pour violon . . . . Mendelssohn. M. Consolo.
2. Air du Stabat . . . . Consolo. M. Lanzoni.
3. Scène et air de « Robert le Diable » . . . . Meyerbeer. Mme Livadari.
4. a Sérénade . . . . . . Schubert. b Berceuse . . . . . . [illegible] c Ave Maria . . . . . . Schubert. M. Consolo.

Deuxième partie.

5. Quintette. . . . . Schumann. MM. Giucci, Consolo, Pasquali, Florio et Lucas.
6. Scène et Romance de Guillaume Tell . . . . Rossini. Mme Livadari.
7. Arioso du Stabat . . . . . . Consolo. M. Lanzoni.
8. [illegible] exécuté sur un violon, monté d'une seule corde. Vieuxtemps. M. Consolo.

Accompagnateur : M. Deschamps.

Le Piano sort des magasins de M. Comendinger.

On peut se procurer des billets aux magasins de MM Comendinger et Balatti.

Prix du Billet : 1 Livre Turque.

ADMINISTRATION DE TOPHANÉ.

AVIS.

Il est porté à la connaissance du public que le débit de poudre se trouvant à Tophané près de l'échelle vient d'être transféré au magasin N° 31 dans la même rue.

Le 4/16 Février 1874.

Appartement et Chambres [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	1850—1900	100
» » 2e »	»	1750—1800	»
» » 3e »	»	1700—	»
» Moka	ocque	22—[illegible]	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	238—240	103
» de France	»	235—237	»
» en pain de 5 kil	»	258—260	100
» » 3 »	»	262—265	100
Poivre — 1re et 2me qualité	ocque	11 3/4—[illegible]	»
Clous de girofle	»	18—18 1/2	100
Encens	quintal	170—24[illegible]	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	110—130	»
» de Madras	»	70—95	»
Cochenille	»	32—36	104
Pétrole d'Amérique	caisse	74—75	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	77—81	»
» » de 10 à 11 kil	»	90—91	»
» » de 11 ... kil.	»	100—102	»
Vitres	»	120—125	»
Thé Congo	ocque	20—28	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	5 1/—5 3/4	120
» anglais	caisse	[illegible]	100
Riz de Gênes	100 k.	44 1/2—45 1/2	Fr.
» des Indes	»	200—210	00
» d'Égypte	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe	17—17 gal.	1 L T	
Rhum anglais	8—8 1/2 gal	»	
» d'Amérique et Trieste	10 1/2—11 1/2	»	
Beurre de Sibérie	ocque	15 1/2—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité	»	38—40	»
» » 2me »	»	33—34	»
» rouge	»	2 1/2—4 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—220	100
» en barres assorti	quintal	102—107	106
» masses pour clous	»	135—145	»
» plaques assorti	»	150—160	»
» de Suède	»	145—150	»
Cuivre anglais	ocque	7 1/2—18	100
Zinc assorti	100 ocq.	115—120	Fr.
Etain	quintal	845—855	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	160—175	»
» en feuilles		190—210	»
Fer blanc MIC	2 caisses	370—375	»
Pointes de Paris N 15/18	50 kil.	95—100	100
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismail	»	50—	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T
Irka d'Azoff	kilo	[illegible]	115
» du Danube	»	7—18	120
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	44—46	»
» » Rodosto, Andrinople	»	45—46	»
» tendre du Danube	»	40—42	»
» de Roumélie	»	39—41	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Odessa	»	19—20	»
» de Roumélie	»	22—22 1/2	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	20—	»
Avoine d'Anatolie	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie	»	12—12	»
Seigle	»	25—26	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	178—180	100
» 2me »	»	169—173	»
» 3me »	»	160—164	»
de Braila 0000	»	—	»
» 000	»	150—152	»
» 000	»	140—142	»
» 00 1/2	»	[illegible]	»
» 0	»	123—125	»
de Galatz 1re qualité	»	[illegible]—159	»
» 2me »	»	144—146	»
du pays, 1re qualité	12 ocq.	330—335	»
» 2me »	»	290—300	
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	—	»
» du magasin	»	44—45	»
Cardiff du navire	»	—	»
» du magasin	»	46—	»
Liverpool du navire	»	—	»
» du magasin	»	43—44	»
Hull du navire	»	—	»
» du magasin	»	41—42	»
Manufactures			
Mahmouti ... de 4—8 livres	la livre	7—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9	»	7 3/4—8 1/8	»
» long clothes 5—6	»	7 1/8—7 7/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2	»	[illegible]	»
» » » 8—12	»	7—7 3/8	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	64/68/70/74	»
» » Water »	»	53/56/59	»
» » Extra 16/24	»	73/76/79/85	»
» » Water »	»	68/70/76	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—7 1/2	100
» Géorgie, Perse	»	5 3/4—5 1/2	»
» Balukesser, Ghéivé, Maitos	»	7—8	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	6 1/4—7	»
» » Yozgat, Angora, etc.	»	7—7 1/4	»
» » Cassapbachi	»	7—7 1/4	»
» de chèvres (tiftiks) Angora	»	32—33	»
» » ...	»	—	»
» » Beybazar, Castamouni	»	29—31	»
» » Van, etc	»	1—20	»
Peaux de moutons sèches	la pièce	29—30	120
» de chèvres »	7 1/2—0	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	17—22	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	160—200	»
» Perse, Syrie	»	34—36	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie	»	70—75	»
» Andrinople, Volo	»	65—70	»
» » percés	»	35—54	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	14—17	»
» Iskilip Tokat	»	12—13 1/2	»
Gomme Adraganthe	»	26—32	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 3/4—[illegible]	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité	»	350—360	100
» deuxième »	»	320—330	»
Graines de lin	le kilo	35—36	»
(1) Sésames »	l'ocque	4 1/2—	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—	»
Cumin	»	3 1/2—4 1/2	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Huile de Mételin et Adramith	l'ocque	5 1/2—6 1/4	100
» de Crète	»	6 3/4—7	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/4—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	»
» de Rethymo	»	4 3/4—	»
» de Mételin	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	62—65/40	»
Haricots du Danube	100 ocq.	130—160	»
Pois-chiches	l'ocque	65—80/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	65—75/40	»
» de Panderma	»	35/40	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	150—175	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	75—78/40	»
Figues de Calamata	le quint.	98—100	»
» de Smyrne	»	85—120	»
Raisin noir de Tchesmé	»	75—80	»
» » Phokes	»	72—75	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—5	»

OBSERVATIONS

Galata 10 au 17 février.

Céréales. Le retour du beau temps a permis depuis quelques jours aux affaires de reprendre leur essor précédent; les transactions en blés sont vives et auraient été nombreuses si le stock était bien garni, mais l'interruption des arrivages par mer et par chemin de fer à cause des mauvais temps a causé une diminution des existences, un ralentissement d'affaires et une augmentation des prix. *L'orge* continue à manquer et à jouir d'une faveur exceptionnelle. Le *maïs* est stationnaire : on a réalisé quelques ventes à livrer à piastres 22. *Farines.* Grand mouvement d'affaires depuis hier; on a enlevé plus de 6000 sacs pour la consommation locale aux prix ci-dessus mentionnés. Le stock est très réduit montant à peine 24000 sacs pour toute qualité et provenance, et les tendances sont à la hausse.

Coloniaux. Au commencement de la semaine passée le manque total de *sucres* disponibles a provoqué une hausse prononcée ; on a effectué des ventes au dessus de 250 le quintal ; mais depuis hier les prix ont fléchi sensiblement à cause de l'arrivée d'un bateau à vapeur direct d'Anvers et d'un autre qui est attendu aujourd'hui. On cède aujourd'hui même 233 piastres. La hausse des *cafés* s'est arrêtée momentanément, mais rien n'indique qu'une baisse sensible puisse se produire dans quelques mois ; au contraire les avis des marchés de l'Occident sont des plus encourageants, et la spéculation opère sur une grande échelle. Le riz d'Italie manquent toujours et leurs prix comme ceux des Indes sont très-fermés à la hausse. Les *métaux* divers n'ont donné lieu à aucun courant d'affaires sérieux ; tout est calme pour le moment.

Exportation. Rien d'important à noter sur les divers articles d'exportation ; quelques affaires sont traitées de temps à autre plutôt pour les besoins locaux, les ordres de l'étranger continuant à manquer. L'huile d'olives manque et le peu de marchandise qui se trouve sur place est soutenu à cause des avis des pays de production qui accusent une augmentation des prix. Les olives sont très-chères cette année à cause du manque de récolte et les qualités qui se vendaient à piastres 2 1/2-3 obtiennent actuellement plus de 4 1/2.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE Nº 40. | 2 Mouharrem 1291. | JEUDI 19 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera......	[illegible] francs.	20 francs.	14 francs.
Provinces..	[illegible]	[illegible]	
Etrangers..	[illegible]	45	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette Nº 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Ludolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 18 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

L'interpellation Gambetta et le discours du maréchal Mac-Mahon ne cessent de tenir la première place dans les preoccupations des membres de l'Assemblée de Versailles, et dans celles de la presse française.

Cette interpellation, a, suivant nous, une telle importance pour le ministère que c'est ce qui nous décide à suivre attentivement les phases des préparatifs de la lutte.

Les feuilles officieuses ont beau dire la gauche n'est pas plus satisfaite que la droite et le dernier discours du duc de Magenta ne fera pas renoncer les premiers à interpeller le gouvernement.

En ce qui concerne la gauche voici ce que dit, à son sujet, le *Semaphore*:

« Le maréchal n'a pas prononcé le mot: république; il ne s'est posé que comme chef du pouvoir exécutif et on veut obliger M. de Broglie à préciser. Quelques membres de l'*Union republicaine* s'exprimaient très nettement, le lendemain, à cet égard au milieu des groupes qui les entouraient. L'un d'eux resumait la question en ces termes: « Il nous faut l'affirmation de la republique et nous n'avons que l'affirmation du septennat. »

Quant à la droite la même feuille ajoute:

« Un grand nombre de membres de l'extrême droite ont formé le projet de déployer une proposition monarchique lors de la discussion de l'interpellation.»

Serré de près par la droite et la gauche M. de Broglie aura bien de la peine à ne pas donner d'affirmation catégorique sur les vues du gouvernement.

Les députés Alsaciens-Lorraiens ont pris place au Parlement allemand. Ils sont allés siéger à l'extreme droite.

En entrant ils ont déposé une proposition demandant un plebiscite des populations de l'Alsace-Lorraine, relativement à leur incorporation à l'Allemagne.

La discussion de cette proposition a été renvoyée au mercredi 18. Il est évident que la courageuse initiative des députés Alsaciens-Lorraiens ne sera suivie d'aucun résultat pratique.

Le Conseil fédéral de l'empire Allemand a reçu communication d'une série de conventions militaires, conclues avec les duchés saxons, les principautés de Schwarzbourg, de Reus, d'Anhalt, de Schaumbourg et de Lippe.

En vertu de ces conventions, identiques à celles que la Prusse a déjà conclues antérieurement avec plusieurs petits Etats du Nord, les contingents des Etats que nous venons de nommer, seront incorporés dans l'armée prussienne dont ils feront partie intégrante.

La *Volonté nationale*, organe des démocrates socialistes viennois, consacre à la situation des partis un article conçu en termes fort calmes. Elle engage les ouvriers à la moderation et, répondant au *Vaterland* qui « voudrait, dit-elle, faire servir les travailleurs au but poursuivi par les cléricaux », elle conclut par ces mots :

« Il y a des semaines, nous déclarions déjà publiquement par la voie de la presse, qu'en conformite de la décision arretée par l'association *Volkstimme*, les réclamations des ouvriers arriveraient, libellées dans un memorandum, à la présidence de la Chambre des députés. Il n'a point été question d'une démonstration à faire devant le palais de la Chambre des députés.»

Le gouvernement hongrois vient de soumettre au Reichstag ses projets de budget pour les années 1875, 1876 et 1877.

On lit à cet égard dans le *Pester-Lloyd*, qu'en ce qui concerne le ministère de la defense du pays (armée honved), les depenses prévues pour ces trois années, tant au budget ordinaire qu'au budget extraordinaire, s'élèvent à une somme totale de 8,433,626 florins, soit 21,084,065 francs par an.

Le budget de 1874, qui devait être primitivement de 25,049,102 francs, a été réduit à 12,874,102 francs. On voit par là qu'on se propose encore de lui faire subir une réduction d'environ 800,000 fr. dans les années suivantes, ce qui s'explique par la situation financière de cette partie de la monarchie austro-hongroise.

Il est de nouveau question de la bulle pontificale, relative à la future élection papale et qui a tant fait parler d'elle il y a quelque temps.

Une feuille vaticane vient d'annoncer que le cardinal Antonelli a notifié, il y a quelques jours, par une circulaire adressée aux cours près desquelles le Saint-Siege est représenté, que la constitution pontificale publiée par la *Gazette de Cologne* est «controuvée».

Mais suivant le journal dont il s'agit, la circulaire constate qu'une bulle rédigée, en effet, en 1869 existe, qu'elle a pour but d'assurer la liberté du conclave contre une pression éventuelle du gouvernement italien, mais que le «texte donné par la *Gazette de Cologne* est erroné.»

C'est, sous une autre forme, la reproduction de ce que la *Germania* avait déjà dit.

Seulement, si la circulaire existe réellement, il nous semble que Mgr Antonelli joue un peu sur les mots.

La bulle déclarée apocryphe n'aurait-elle pas une teneur analogue, sinon identique, à la bulle authentique?

La bulle *apostolicæ sedis munus* pourrait bien etre une nouvelle édition de la bulle primitive, expurgée et appropriée aux conflits récents avec l'Allemagne, la Suisse, etc., et dont on retrouve les traces dans les allocutions papales.

Si l'ancienne bulle a été communiquée aux cours catholiques, celles-ci n'ont aucun motif pour la tenir secrète. Le monde catholique est aussi interessé que peut l'être le college des cardinaux à ce que l'élection du nouveau chef de l'Eglise catholique soit régulière, canonique et conforme aux institutions qui font tout le prestige de la papauté.

Pourquoi alors le vrai texte n'est-il pas publié?

L'ADMINISTRATION DU GAZ

Depuis quelques jours l'administration du gaz se manifeste et s'affirme à sa façon. Ses produits exhalent une odeur intolerable qui inflige un supplice immerite à toute la ville. Cette odeur vous poursuit en tout lieu, dans les rues, dans les endroits publics et dans les maisons particulieres. Quoique la patience des habitants de Constantinople ne soit pas facile à lasser, ils commencent à s'apercevoir que cette administration abuse etrangement de leur longanimite. Nous avons enumere en bien des circonstances, les plaintes et les reclamations qu'elle provoque. Nous reediterons encore une fois nos observations, moins dans l'espoir d'etre ecoutes, que par acquit de conscience.

L'embellissement de la ville aurait dû avoir pour conséquence une amelioration proportionnelle dans l'installation generale de l'entreprise du gaz. C'est là le moindre de ses soucis. Pendant que tout progresse autour d'elle, son administration ne se laisse pas entrainer par la contagion de l'exemple. Elle reste immuable. Ses fours et son epurateur sont etablis d'après un systeme suranne. Elle se garde bien d'y toucher. Pera et Galata ne sont éclaires qu'en partie et que par à peu pres. Qu'importe. Rien ne peut troubler la quietude de l'administration, ni les plaintes du public, ni meme son propre interet. Les matieres premières qu'elle emploie dans son usine sont de mauvaise qualite, de telle sorte que les becs de gaz au lieu d'etinceler ne projettent que la lumiere de modestes lampions. Les conduits ne sont pas suffisamment surveilles et entretenus : aussi les fuites sont-elles nombreuses et permanentes. L'administration subit de ce chef, par sa negligence, des pertes serieuses et le public se plaint amerement et avec raison. Les abonnés demandent-ils à l'administration des ouvriers pour executer des reparations? elle ne les envoie pas : ou bien ils n'arrivent qu'apres de grands retards. L'administration avait, autrefois, promis de remedier à ces inconvenients et d'ameliorer l'organisation de son service. On attend encore la realisation de ses promesses. Nous avons indique, autrefois, combien il est regrettable que cette administration soit investie d'un monopole qui lui donne toute latitude pour agir comme il lui convient et pour se soustraire à la pression de l'opinion publique. Nous repeterons ce que nous disions à cette epoque : c'est que pour resoudre cette question du gaz, conformement aux interets d'une population nombreuse, il faut simplement appliquer les principes qui, en matiere d'entreprises d'utilite publique, simplifient les difficultes et assurent le succes. Ces principes, il nous faut sans cesse le repeter, consistent a confier ces entreprises et l'exécution des travaux qu'elles necessitent à l'industrie privee competente appelée par voie de concurrence à faire des offres. En se plaçant ainsi sur le vrai terrain economique, on est certain d'obtenir les resultats les meilleurs. L'Etat prend ses precautions vis-a-vis de la societe qui obtiendrait la concession. Sa mission etant des lors limitee au contrôle, sa responsabilite serait degagee. Quant à la compagnie, on doit supposer que son propre interet constituerait la meilleure garantie de l'empressement avec lequel elle ferait tous ses efforts pour donner satisfaction au public. Elle serait d'ailleurs, et en tous cas, obligee par le contrôle du gouvernement à la stricte observation de son cahier des charges. C'est là le seul moyen de sauvegarder serieusement les deux interets dont on doit se preoccuper: celui du public et celui de l'Etat.

Nous le disions en commençant: cet article n'est pas à l'adresse de l'administration du gaz dont une longue experience nous a appris à connaitre l'inertie persistante. C'est au Gouvernement que nous soumettons les legitimes reclamations du public. Il ne voudra pas qu'une population nombreuse subisse plus longtemps des souffrances quotidiennes, par le fait d'une administration qui n'a su ni remplir ses devoirs, ni meme comprendre ses veritables interets.

CHRONIQUE.

Par une ordonnance Impériale Mehmed Djemal-Eddin effendi est nommé *Cazaskier* de Roumélie.

Mektoubi-Zadé-Mehmed-Izet effendi est nomme *Mufetiss* du ministère de l'Evkaf.

Mirza Mohsin Khan, ministre de Perse, est allé avant-hier à la Sublime-Porte où S. Exc. a eu une longue entrevue avec le grand-vézir et avec le ministre des Affaires Etrangères.

Une circulaire du Grand-Vezir vient d'être adressée à tous les gouverneurs généraux de l'Empire pour les inviter à expédier regulièrement au Bureau de la Presse un exemplaire de tous les journaux qui paraissent dans les provinces.

S. S. le Patriarche œcuménique est indisposé depuis quelques jours et garde ses appartements depuis vendredi. Son état n'inspire heureusement aucune inquietude.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations suivantes :

Tossoun bey, est nommé directeur *ad interim* des douanes de l'Egypte;

Elias effendi, préposé aux finances de la ville de Damiette, est nommé préfet *ad interim* de la police du Caire ; il est remplacé à Damiette par Sedki effendi.

Le meme journal annonce que les fetes du mariage de la princesse fille du Khédive, doivent commencer le 30 Zilhidje (17 Février). Elles commenceront par une soirée théâtrale qui sera donnée dans le Palais du Nil. Les fonctionnaires superieurs, le corps consulaire et les notabilités d'Alexandrie et du Caire ont été invités à cette représentation.

Le tribunal ecclésiastique siégeant au Patriarcat grec, vient d'etre reconstitué. Ce tribunal placé sous la presidence de Mgr Grégoire de Tirnovo, sera composé des évêques de Pamphilie et de Laodicée, du grand vicaire du Patriarcat, du premier secretaire du Saint-Synode, de l'Archidiacre du Patriarcat et du révérend père Ambroise, prêtre de l'église de Kadikeuy.

Nous apprenons avec plaisir que notre confrère le *Phare du Bosphore* a obtenu l'autorisation de reparaître.

Voici la lettre que le Bureau de la Presse vient d'adresser au directeur de ce journal:

Monsieur le directeur,

Je m'empresse de vous informer que S. Exc. le ministre des Affaires Etrangères ayant favorablement accueilli les assurances que vous lui avez données, relativement à la ligne de conduite que vous suivriez à l'avenir, vous autorise à reprendre la publication du *Phare du Bosphore*.

Le Bureau de la Presse vient d'accorder à Esmet effendi l'autorisation de publier un journal en langue turque.

Cette nouvelle feuille aura pour titre le *Medjimuai-Maarif* (Recueil des connaissances utiles).

Nous apprenons aussi que M. Galli, proprietaire de l'*Eco d'Italia*, ayant rempli les formalités voulues pour publier l'édition française de son journal, cette feuille quotidienne reparaitra prochainement.

On sait que le *Byzantis*, journal grec vient d'etre suspendu pour deux mois en vertu d'un arrêté du Bureau de la Presse.

C'est la reproduction d'une nouvelle erronée empruntée à un journal d'Athènes qui a motivé cette mesure de rigueur à l'egard de notre confrère.

Nous espérons que le Bureau de la Presse prenant en considération la bonne foi du journal qui n'a fait que reproduire une nouvelle qu'il n'avait pas pu controler, lui accordera le bénéfice des circonstances atténuantes et l'autorisera prochainement à reparaitre.

Une autre considération de nature à fléchir les rigueurs administratives, est la detresse dans laquelle la suspension d'un journal plonge, au milieu d'un hiver rigoureux, les ouvriers typographes et autres que toute feuille quotidienne emploie en nombre assez considérable.

On lit dans le Nº du 10 février de l'*Imérissia Nea* d'Alexandrie :

Le prince heritier de Wurtemberg se trouve depuis quelques jours en Egypte. Lundi dernier S. A. R. a fait au Khedive une visite que Son Altesse le Vice-Roi lui a rendue une demi-heure plus tard dans l'hôtel de M. Sepel, où le prince demeure.

Un grand incendie a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi, à *Minet-el-Vassal* dans les magasins de M. Claude. Toutes les marchandises, assurées d'ailleurs par trois Compagnies, ont été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 8,000 livres sterling.

On annonce que l'auteur principal du vol considérable qui a été commis au Caire, dans le magasin de joaillerie de M. Rosmon, vient d'etre arrêté à Venise, au moment où il y débarquait avec sa femme.

La plus grande partie des objets volés a été retrouvée dans ses malles. Aussitôt que le télégraphe a transmis cette nouvelle en Egypte la police a procédé à l'arrestation de plusieurs individus soupçonnes de complicité dans cette affaire.

On se rappelle sans doute ce vol important :

Des individus avaient creusé un souterrain qui partait d'une boutique voisine du magasin de M. Rosman, et aboutissait sous le plancher de ce magasin de bijouterie. Ce travail terminé les voleurs profitèrent du moment où les employés de M. Rosman et lui-même avaient été prendre leur repas, pour s'introduire dans le local qu'ils voulaient dévaliser, et ils disparurent bientôt après avoir completement réussi dans leur entreprise.

Le paquebot *Oleg* qui avait échoué la semaine dernière à Cara-Bournou, à l'embouchure du Bosphore, a pu être renfloué après avoir été allégé de sa cargaison.

La semaine dernière, deux gendarmes s'étaient enfermés avec un mangal mal allumé, dans la salle d'un corps de garde situé à quelque distance de Beïkos. Le lendemain, ces deux soldats ont été trouvés asphyxiés.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le feu a été signalé près de la *Suléimanié*, à Stamboul. L'incendie avait pris naissance dans une boutique de fondeur et n'a pu être éteint que lorsqu'il avait déjà dévoré neuf boutiques.

La présence du grand-vézir sur le lieu du sinistre a stimulé le zele des *touloumbadjis*, et, grâce à leur activité, le feu qui menaçait de prendre des proportions considerables, a pu etre circonscrit assez rapidement.

Un de nos lecteurs nous communique les détails suivants sur une scène horrible dont il eté témoin dimanche dernier, en se promenant à Poncaldi

Malgré la confiance que nous inspire notre correspondant nous ne publions son récit que sous les reserves les plus formelles, nous espérons que de nouveaux détails nous feront savoir si les faits que nous rapportons sont exagérés ou s'ils sont authentiques.

On ne peut s'imaginer dans quel état la neige et le dégel ont mis la chaussée de Poncaldi, ce n'est plus qu'un fleuve de boue liquide. Dimanche, vers deux heures, un promeneur qui suivait le trottoir de cette chaussée, aperçut un chapeau qui flottait sur la vase. Le chapeau étant fort propre, M. X... se baissa pour le ramasser. Au moment où il l'enlevait quelle ne fut pas sa surprise en apercevant une tête humaine qui émergeant de la boue le regardait d'un air furieux. — « Pourquoi prenez-vous mon chapeau? exclama-t-elle! — Oh! pardon mille fois, dit monsieur X.., voulez-vous bien me donner la main pour sortir de là, ajouta-t-il, en allongeant le bras vers la tete qui semblait progresser du côté du Taxim. — Merci, merci monsieur, mais, j'ai un bon cheval! et le cavalier fantastique disparut ; on n'a pas encore eu de ses nouvelles.

On a l'intention de faire quelques sondages dans la chaussée de Poncaldi ; la difficulté de se procurer des perches assez longues retarde seule cette opération.

On écrit de Moudania que le froid rigoureux que nous avons supporté la semaine dernière à Constantinople s'est fait sentir également dans ces parages, et que pendant plusieurs jours toute communication avec les environs est devenue impossilbe. Les habitants

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VENITIENNE

PAR

M. EDOUARD DIDIER.

XII. (suite).

La princesse lança à Jacques un regard d'une joie farouche.

— Liberté! liberté! s'écria-t elle avec une sauvage volupté.

Jacques cependant etait parvenu à saisir la main de la princesse avant qu'elle eût accompli son projet insensé; mais cette petite main glissa ou plutôt fondit dans la sienne, et d'un bond la princesse disparut dans l'obscurite de la longue galerie. Pendant que Jacques la cherchait des yeux. Regina avait franchi le balcon de pierre, et, avant que les deux amis eussent pu se rendre compte de son dessein ou deviner sa pensée, elle s'était precipitee dans le Grand-Canal par la fenetre restée ouverte.

XIII

Champagne monté au Capitole.

Sir William était descendu à l'hôtel de Bellevue, et avait pris l'appartement du premier etage qui donne sur la place Saint-Marc.

Quand il eut copieusement déjeuné, comme il convient à un homme qui a six pieds anglais, quand il eut fume un nombre indetermine de cigares, Guillaume le Taciturne ne put contenir un bâillement.

Ce panorama merveilleux qu'il avait devant les yeux, la basilique à droite, le palais des doges auprès, le lion ailé de saint Marc et la statue de saint Theodore debout au haut de leurs fûts de bronze se detachant sur l'azur du ciel : l'Adriatique — *cæruleum mare* — au fond et tout pres de soi, ce palais royal de Venise qu'on appelle la place Saint-Marc; tout cela n'offrait qu'un mediocre interêt à sir William. Aussi sonna-t-il son valet de chambre pour se faire habiller.

— Mes chevaux! dit-il quand il fut prêt.

Un pareil ordre produit toujours un effet bizarre à Venise, où, en fait de cheval, on n'a jamais entendu parler que du cheval de l'Apocalypse, dans la sublime et folle rêverie de saint Jean l'Évangeliste. Aussi les domestiques de l'hôtel qui entendirent cet ordre etrange se regarderent avec des yeux effares. Mais le valet de chambre du baronnet était trop bien dressé pour s'etonner de quelque chose, il repondit donc révérencieusement à son maître:

— Je prendrai la liberte de faire observer à Sa Seigneurie qu'elle n'a pas donné l'ordre d'amener ses equipages à Venise.

— C'est vrai. Mais où donc, continua sir William, se parlant à lui-meme, où donc lord Byron, promenait-il ses chevaux quand il etait à Venise?

— Au Lido, Excellence, se hasarda à dire l'un des laquais.

Tous les Venitiens connaissent sur le bout du doigt l'histoire de Byron, comme les gondoliers savent encore par cœur les vers du Tasse qu'ils ne chantaient plus pendant l'occupation autrichienne.

— C'est bien, je ne vous parle pas, repliqua sir William avec humeur. Faites-moi approcher une gondole.

— Suivez le Grand Canal jusqu'au palais San Gennaro, dit-il aux barcaroli quand il se fut, avec toute sorte de peines, installe dans la caisse étroite

Sir William croyait le duc et sa niece descendus dans leur propre palais, et, comme l'heure de faire sa visite habituelle était venue, il ne pouvait plus tenir en place. Sir William ne pensait pas pouvoir se présenter ce soir-là au palais San Gennaro, mais puisqu'il se trouvait de par la bienseance, consigne pour un jour a la porte, il voulait se donner l'innocent plaisir d'aller, comme un autre Almaviva, soupirer sous les fenêtres de sa Rosine.

La nuit etait tout à fait venue. Le mélancolique baronnet etait dejà depuis plus d'une heure arrête dans sa gondole, a l'angle du Canareggio, presque en face des fenêtres de la galerie où il voyait s'agiter des ombres. On n'apercevait qu'une lumière tremblante jeter de pâles reflets sur les vitres des fenêtres. Dans sa poetique cervelle, Guillaume le Taciturne ne manqua pas de comparer cette lumiere à l'etoile du berger.

Tout à coup il sembla à sir William voir une forme indistincte, mais qui etait certainement une forme humaine, franchir le balcon de la galerie

Cette apparition et cette chute furent immédiatement suivies d'une seconde, puis d'une troisième et sir William entendit trois fois dans l'eau le bruit sourdement sinistre du monstre de la mer engloutissant sa proie.

— Aoh! fit le baronnet, pensant bien qu'il assistait au saut périlleux de quelque trio de moutons de Panurge venitiens, aoh! etonnant! etonnant!

Sir William mit la main sur ses yeux pour essayer de distinguer, quelque chose dans le remous causé par la chute des plongeurs. Sir William, au reste, etait parfaitement calme et assistait à ce spectacle en simple curieux. Mais soudain le baronnet se rappela que la princesse Regina devait être dans la galerie d'où cette grappe humaine était tombee. A tout hasard, l'honnête baronnet allait donc se jeter à l'eau pour sauver celle qu'il croyait perdue, quand il aperçut un vêtement de femme flottant dans le sillage de sa gondole. Il le saisit amena à lui, et vit bientôt les beaux cheveux de Regina qui s'etaient denoues. Vue ainsi, a la pale clarte venant de la lanterne de la gondole, cette chevelure d'or nageant sur les eaux noires faisait l'effet d'une gerbe que l'orage a surprise et renversée avant que la faneuse ait eu le temps de la rentrer.

Sir William saisit de sa robuste main la princesse par la ceinture, et la ramena à demi evanouie dans la gondole. L'honnête baronnet se preparait à la rapporter dans ses bras au palais, mais Regina n'avait pas éte immergee assez longtemps pour perdre completement connaissance Elle devina la pensee du baronnet et lui fit signe de la main.

— Vous desirez quelque chose, signora? dit sir William.

— Oui, oui, répondit Regina d'une voix éteinte, je ne veux pas...

Et incapable d'achever elle designait du regard le palais San Gennaro.

— Vous ne voulez pas que je vous rapporte au palais?

Non... pas la .. à l'hôtel... à l'hôtel Danieli, c'est là qu'est mon tuteur...

— A l'hôtel Danieli, dit sir William aux gondoliers, et il y a cent florins pour vous si vous arrivez en dix minutes

La gondole vola sur les eaux du Grand Canal et fut bientôt au quai des Esclavons. Le duc San Gennaro etait à la porte de l'hôtel Danieli quand les gondoliers aborderent. Comme Regina l'avait pensé, le bon vieillard était sur le point d'aller faire sa soumission à sa fantasque pupille au moment meme où sir William la lui ramenait parfaitement inondée, mais du moins saine et sauve.

L'intrepide enfant avait repris son visage souriant pour aborder son tuteur. Elle lui raconta comment elle était tombee accidentellement dans le Grand-Canal, et comment sir William l'en avait tirée. Mais quand elle eut changé de vêtements et qu'elle pensa à la terrible anxiete où Jacques et Pierre devaient etre là-bas, son premier mouvement qui était toujours le bon, l'emporta.

— Courez au palais San Gennaro, dit-elle à William, annoncez aux personnes que vous y rencontrerez et qui me croient perdue, que vous m'avez sauvee... dites-leur... non, ne dites rien, n'y allez pas.

La reaction se faisait déjà chez la mobile signora, et elle voulait maintenant juste le contraire de ce qu'elle avait desire un instant plus tôt. Elle se réjouissait de laisser les deux jeunes gens croire à sa mort.

— Qu'est-ce donc? demanda le duc qui ne comprenait rien aux ordres si vite revoques de sa pupille.

Regina ne pouvait pas cacher plus longtemps la verité à son tuteur, elle lui conta donc son epopee, que le duc ecoutait en poussant des exclamations douloureuses et en levant les mains au ciel avec des gestes désespérés. Quand il apprit la determination que Jacques avait prise :

— Très-bien! très-bien! dit-il, voilà qui est honnêtement parler Et c'est ce brave et digne garçon que tu laisses ainsi, la mort dans le cœur, pour satisfaire tes petites rancunes. Allez à l'hôtel San Gennaro, sir William, c'est moi qui vous en prie en grâce.

— Ma niece, ajouta le duc en se tournant vers sa pupille, il est temps de tirer mon neveu d'inquietude.

— Quoi mon oncle, il serait vrai, vous consentez? dit Regina transportee.

— Il le faut bien, méchante enfant, répondit le duc en recevant la chere signora dans ses bras.

La princesse se tourna vers sir William, qui écoutait et regardait cette scene en vascillant sur ses grosses jambes, comme un lourd vaisseau à trois ponts dont quelque tempête souterraine secoue les flancs epais.

— Eh quoi! sir William, vous êtes encore là? lui dit-elle. Allez donc, allez vite, et dites a ces messieurs... cette fois, dites-leur bien que je les attends.

Guillaume le Taciturne, pivotant sur lui-même avec la regularite et l'obeissance d'un automate dont on on vient de toucher le ressort, partit à l'instant à la recherche de son heureux rival.

En arrivant à la hauteur du Canareggio, le baronnet aperçut sur les marches du palais San Gennaro deux hommes trempes jusqu'aux os, dont l'un se debattait dans les bras de l'autre.

— Non, non, disait celui qui luttait pour s'echapper des mains de son ami, non, je t'en supplie, laisse-moi. Puisque je n'a pas pu la sauver, la chere enfant, je veux du moins retrouver son cadavre.

— Vous allez vous enrhumer, cria sir William, et la princesse dira qu'il y a de ma faute.

— La princesse! dit Pierre entends-tu, Jacques? il parle de la princesse.

— Sans doute, reprit sir William, la princesse qui m'envoie vers vous attend à l'hôtel Danieli.

— Mais il n'y a pas une heure qu'elle s'est precipitée du haut de ce balcon dans le canal.

— Eh bien, dit sir William, je l'en ai tiree, cela prouve que je ne vous ai pas attendus pour la repêcher. Elle m'envoie vous chercher, mais vous n'allez pas, je pense, vous presenter devant elle dans ce bel equipage?

Les deux amis remontèrent au palais, et après avoir fait, grâce a la garde-robe de Pierre, une toilette aussi élégante que possible, se rendirent, en compagnie de sir William, à l'hôtel Danieli.

— Messieurs, dit le duc aux deux jeunes gens, au moment où ils entraient dans un salon où brûlait un feu de joie comme on en voit bien rarement à Venise, messieurs, lequel de vous est mon neveu?

— Mon oncle consent, monsieur Jacques, je vous l'avais bien dit, s'écria Regina en apercevant le jeune homme.

Elle presenta ensuite les deux amis à son tuteur, le plus délibérément du monde, sans avoir plus l'air de se souvenir de la scène du Grand Canal que s'ils n'avaient jamais failli se noyer tous les trois.

(A suivre.)

Voir le numero du 18 février

doit être présentée au Reichstag.

Beaucoup de personnes bien informées pensent que le chancelier entretient habilement l'excitation pour faciliter le vote de sa loi sur l'armée. Il n'en est pas moins constant que la population de Berlin a commencé à faire ses calculs et à supputer le temps qu'il faudrait à la France pour rétablir ses forces et se faire des alliés afin de recommencer la guerre, et on peut regarder comme certain que la circulaire dont il est question ne fait qu'exprimer le sentiment de la masse de ce pays.

En dépit des déclarations du duc Decazes, on n'a pas confiance dans les intentions pacifiques de la France. S'il devenait nécessaire ou seulement à propos (expédient) d'intervenir à quelque jour prochain, l'Allemagne n'hésitera pas un instant.

La bonne foi du roi d'Italie n'est pas en question, mais on sent qu'il y a dans son ministère un élément hostile à l'Allemagne, qui jouera tout au moins le jeu double de 1866.

Quoiqu'il en soit, tous ces bruits

1844—1853	320,386,550	1,58
1854—1863	607,620,580	1,37
1864—1871	765,746,000	1,26

Ces chiffres donnent la mesure du progrès de l'assurance maritime, non-seulement en Allemagne, mais très probablement sur toutes les places du monde. Ils permettent de constater que la diminution du taux de la prime—sauf dans la 4e période, par suite des appréhensions qu'a provoquées en Europe la révolution de 1848,—est corrélative au développement de l'assurance.

Le tableau détaillé montre l'influence des faits politiques extérieurs sur le mouvement des affaires. Ainsi, la campagne contre l'Espagne, malgré les menaces de l'Angleterre, en 1823, fait hausser très sensiblement le taux de la prime. Il en est de même de la révolution de 1848, et des complications extérieures qu'elle parait devoir provoquer. On est frappé du rapide accroissement des valeurs assurées à la suite de la proclamation du second empire en France, en 1852. La fin de la guerre d'Orient (1856) donne également un vif

navires 12 à 15 shillings de plus par tonneau qu'aux bâtiments à voiles, et l'on trouve toujours, surtout à Rangoon, un grand approvisionnement de charbon à des prix inférieurs à ceux des autres ports de l'Inde, grâce à la possibilité que l'on a de faire venir d'Europe avec un frêt nominal, au moyen des bâtiments à voiles qui viennent pour charger du riz.

Dès que des échantillons de riz de Birmanie auront été expédiés en Italie, il faut espérer qu'on fera bientôt des envois de cette nature des ports de la Birmanie directement à ceux d'Italie, d'autant plus qu'on établira dans nos principales villes des moulins à vapeur perfectionnés pour le nettoiement et le blanchiment du riz, lequel, au moment de son départ de la Birmanie, n'a subi qu'un premier nettoiement. Le riz nettoyé et blanchi pourrait ensuite être réexporté de l'Italie aux Antilles, au Brésil et sur les côtes de l'Amérique du Sud, où la population indo-chinoise, toujours croissante, en fait une énorme consommation, sans compter le riz qui

un événement dans l'histoire de l'humanité. »

(*Journal Officiel.*)

La flotte des Etats-Unis.

Quelques révélations fort intéressantes ont été faites à la Chambre des représentants des Etats-Unis par M. Archer, membre de la commission navale. M. Archer a démontré, avec une liste à l'appui, que sur les soixante-trois navires à vapeur formant l'effectif de la flotte on doit en déduire 25; car, sur ce nombre, seize vapeurs se trouvent en repos dans les docks et en mauvais état; deux ont été reconnus tout à fait impropres au service; deux autres subissent des réparations et ne pourront reprendre la mer avant six mois; cinq enfin ne méritent pas le nom de bâtiments de guerre. Reste par conséquent 38 vapeurs dont 10 ont été reconnus par un conseil d'officiers de marine « sans valeur pour la flotte. » En outre, il paraît que les 4 frégates de la même classe que le *Colorado* ont des machines peu puissantes et ne peuvent faire au-delà de 7 nœuds à l'heure. Le *Powhatan* et le *Saranac* sont des navires à aubes de 25 ans, et quoiqu'ils servent, faute de meilleurs navires, ils ont dépassé le terme naturel de l'existence des bâtiments. Les cinq autres du rang du *Lancaster* sont déclarés comme incapables de soutenir la lutte

à faire leur possible pour payer les contributions, mais il paraît que dans les circonstances actuelles, les Turcomans sont peu disposés à prendre en considération les remontrances du Khan. En attendant, les Russes, dit-on, préparent activement une autre expédition. Un nouveau district militaire a été formé sur la côte orientale de la mer Caspienne, et le général Lomakin qui s'est distingué dans la guerre de Khiva est destiné à en recevoir le commandement. D'après les journaux russes, le général s'est rendu à Krasnovodsk pour faire les préparatifs nécessaires pour une grande expédition contre les Turcomans pendant le printemps prochain, expédition à laquelle prendront part les troupes du Caucase et des districts environnants.

Les explorations de Livingstone dans l'Afrique centrale.

Nous reproduisons, d'après le *Times*, un résumé des trois grands voyages d'exploration accomplis, à travers l'Afrique, par l'intrépide voyageur dont nous avons annoncé la mort.

Le docteur Livingstone partit d'Angleterre pour sa première expédition d'Afrique en 1840, et, après un voyage de trois mois, il arriva à la ville du Cap, d'où il se rendit à Port-Natal. De Natal

— M. Charles Clément étudie dans le *Journal des Débats*, la question tant controversée de la *Vénus de Milo*. Il soutient l'opinion de ceux qui croient que cette statue faisait partie d'un groupe dont Mars était le deuxième personnage. Ce groupe aurait été reproduit fréquemment par la statuaire antique.

« En résumé, on peut croire, dit-il, que, dès une antiquité reculée, il existait un groupe représentant Vénus désarmant Mars, qui jouissait d'une grande célébrité; que les artistes des époques suivantes le répétèrent tantôt dans son ensemble, tantôt en ne reprenant qu'une des deux figures, tantôt même en changeant le motif primitif, comme ce fut le cas pour la Vénus de Capoue et pour celle de Brescia qui, suivant toute vraisemblance, étaient groupées avec un Amour; que nous possédons dans le Mars Borghèse et dans celui du musée de Dresde, dans les Vénus drapées de Palestrina et du Vatican, les exemplaires les plus anciens de cette conception pittoresque, et dans la Vénus de Milo, ainsi que dans quelques autres statues, des variantes plus récentes des deux éléments de ce groupe. »

A ce propos, un fait curieux, signalé par M. Clément : la *Vénus de Milo* a été mal restaurée.

Le corps n'est pas d'aplomb. M. Ravaisson, l'éminent conservateur du Musée des Antiques, l'a constaté d'une manière irrécusable à la suite de l'incident suivant :

« A l'époque du siége de Paris, la Vénus de Milo fut placée dans une caisse et cachée dans un souterrain de la préfecture de police. L'hu-

midité avait fait tomber le plâtre qui dissimulait les joints, on put se rendre un compte exact du nombre et de la forme des fragments qui composent cette figure brisée et restaurée ... quise.

On a vu alors que le haut du corps inclinait de gauche et d'arrière adroite ... l'erreur n'a pas été commise par le restaurateur aucien, mais par le ... Elle est facile à rectifier, la statue étant formée de deux blocs superposés.

... Jamais, certes, imagination ... de se renoncier à sensation ... jour une ... aussi poignante ... pauvre dia... Mallet ...

Inutile de dire qu'il prend pour cela les plus grandes précautions, et qu'il ne s'amuse pas, lorsqu'il a ses « panneaux » sur le dos avec quelques lapins ou quelques lièvres, à suivre les chemins battus, où il peut rencontrer les gardes et les gendarmes.

La nuit dernière, selon son habitude, Mallet avait tendu ses filets. Vers trois heures il se leva pour aller les visiter. Marchant à travers champs, il avait à passer la ligne du chemin de fer, à quelque distance du tunnel, et par conséquent en contre-bas.

Comme il descendait le long du talus, ... cet endroit, son pied s'embarrassa dans une racine pendante, et il roula jusqu'au milieu de la voie juste en travers sur les rails.

Pendant quelques minutes, il fut comme étourdi. Puis, revenant à lui, il voulut se relever.

Impossible: sa jambe droite était inerte et lui semblait peser un poids inoui. Croyant à un engourdissement, il voulut la frictionner, mais il ne put retenir un cri de douleur ... il la cheville déboitée.

Un instant Mallet hésita s'il devait appeler à l'aide. Il craignait qu'on ne lui demandât compte de sa présence à cette heure sur la ligne ... les employés dormaient ...

Tout-à-coup un grondement lointain se fit entendre ...

... ne put se le rappeler. Venait-il de Paris ou de Reims? allait-il passer sur la voie en travers de laquelle le braconnier était couché?

Et le bruit allait se rapprochant, et le train arrivait!

François Mallet fit un dernier effort pour se soulever, il retomba épuisé. Il ferma les yeux.

Le train passa à toute vapeur à côté de lui... Il était sauvé.

Alors il s'évanouit.

Et voilà ce qu'il a raconté lorsque, deux heures plus tard, les employés l'ont trouvé sur la voie.

VARIÉTÉS.

Le Pont sur la Manche.

(Suite.)

Levée du plan du lit de la mer.

Un appareil d'un jeu facile, fixé à l'arrière d'un bateau à vapeur, dit de sondage, permet de lever exactement le plan du lit de la mer. Cet appareil se compose d'une longue tige de fer, ou plutôt d'un tube de tôle creusé, monté sur un axe, fixé dans une cabine à l'arrière du bateau. Ce tube forme ainsi deux bras de levier dont le plus long plonge dans la mer, suivant une inclinaison déterminée à l'avance, et se termine par un rouleau reposant sur le sol, et dont le plus petit bras prend la forme d'une flèche, circulant autour d'un arc de cercle divisé. A mesure que le bateau avance, le rouleau suit les sinuosités du sol et inscrit sur le cadran les angles décrits par le mouvement de l'appareil.

On peut ainsi connaître à l'avance quelle hauteur et quelle assise on devra donner aux pieds des piles pour établir leur sommet sur un plan horizontal.

Cet appareil, aussi simple qu'ingénieux, mérite une mention particulière. Hâtons-nous d'ajouter que toutes les parties de l'édifice et tous les moyens d'exécution forment une série d'innovations ou plutôt d'inventions parfaitement simples et d'une application facile.

Tracé de la ligne.

La direction du pont est indiquée par un câble de fil de fer fixé au pied des culées et plongé à 15 mètres dans l'eau; ce câble est soutenu au moyen de chaînettes, à distances égales, par des bouées en tôle creuse, lesdites bouées servent de repères et traçant la ligne à suivre; à chaque kilomètre, une bouée, marquée d'un signe particulier, indique l'emplacement que les piles doivent occuper. Il n'y a ni tâtonnement, ni calculs trigonométriques à faire; la ligne est tracée aussi sûrement et aussi clairement qu'avec un cordeau.

Piles.

Les piles sont divisées en deux parties comprenant le socle ou piédestal, et le corps de la pile. Le socle, formé de croisillons en fonte à jour, ne présentant que très peu de prise aux vagues, est construit sur la plage, jusqu'à une hauteur de deux mètres au-dessus du niveau de la mer. Il est monté sur des rails et conduit jusqu'au bord de l'eau à marée basse. De fortes bouées ou, pour être plus clair, de grands tonneaux vides, fixés à la base, lui servent de flotteurs, de telle sorte que, lorsque la mer monte, ledit socle se trouve soulevé comme un grand radeau, on y attelle un bateau à vapeur et on le remorque à l'emplacement qu'il doit occuper; mais, à mesure qu'on avance dans les profondeurs, on soulève au moyen d'une forte vis, la bouée centrale. Le socle ne se trouvant plus soutenu suffisamment par les autres bouées, descend lentement et graduellement en obéissant au mouvement inverse de la bouée principale, et il se pose sur le sol sans la plus légère secousse. Les bouées sont ensuite enlevées pour servir au transport de la pile suivante.

Des pieux en fer, dits à hélice, servent à fixer le socle et à rétablir le niveau, au cas où le sol présenterait quelques sinuosités. Le reste des pièces devant former le corps des piles est préparé à l'avance, et il suffit d'un boulonnage pour achever sur place le montage à la hauteur nécessaire.

On comprend facilement tous les avantages de ce système de construction, qui supprime toutes les difficultés qu'on avait rencontrées s'il avait fallu établir des piles par les moyens ordinaires. Ainsi, pas de nivellement préalable, pas de pilotes, de pieux à enfoncer. Aucun travail préparatoire, nul besoin de bateaux sous-marins, de cloches à plongeur et autres engins d'un emploi difficile, en un mot, rien. La mer, en montant, soulève le socle de la pile, comme elle enlèverait une planche échouée sur le rivage. On part à marée haute, on ralentit la marche pour arriver à l'emplacement de la pile à marée basse. On commence à le couler à mesure qu'on avance, et on profite du moment où la mer est étale entre le flux et le reflux pour achever de couler la pile sur la place. Voilà la difficulté vaincue, la partie la plus difficile de la construction se trouve réduite à déplacer une bouée au moyen d'une vis manœuvrée à la main.

Supposons que l'on rencontre une aspérité trop forte, une cavité imprévue, on renforce la bouée en faisant tourner la vis en sens contraire, la pile remonte à flot, on la transporte à 10 ou 15 mètres plus loin, et on la pose à un emplacement convenable.

Ce système est d'une simplicité merveilleuse, les ingénieurs anglais, qui d'habitude sont peu enthousiastes, ont déclaré, dans leur rapport, que cette manière de transporter et de poser les piles était très praticable et excessivement ingénieuse (excedently ingenious.)

Ajoutons que le système de pieux, pour fixer, et rectifier la position des piles, a fait ses preuves depuis longtemps. Un grand nombre de constructions maritimes sont montées sur les mêmes principes, et M Neynond a fait poser à la pointe de Walote, entre Calais et Gravelines, un phare qui, depuis quinze ans, est monté sur six pieux de ce genre, et a parfaitement résisté aux plus forts coups de mer.

Une fois les piles solidement fixées, la pose du tablier devient facile, ce n'est plus qu'une affaire de proportions. On n'a pas oublié que M. Oudry a projeté un pont sur le détroit de Messine avec des portées de 1,000 mètres. Son tablier était soutenu par des poutres américaines formées de croisillons en lames d'acier. Mais la dépense était énorme, il ne fallait pas songer à appliquer ce moyen au pont sur la Manche.

Après avoir étudié successivement tous les systèmes de ponts connus, M. Boutet a fini par combiner un tablier qui a beaucoup d'analogie avec le pontre armée, avec cette différence, qu'au lieu de triangles de fer, il emploie des câbles d'une fabrication spéciale et avantageuse. Ces câbles sont formés de fils de fer réunis en faisceau et enveloppés par une ligature continue, formée d'un fil recuit qui les enveloppe et les conserve d'un bout à l'autre; il résulte de cette disposition que tous les fils travaillent également et produisent leur maximum de résistance.

Ces câbles sont tous tendus également, et on peut les disposer de telle sorte, qu'ils travaillent dans les mêmes conditions qu'un solide d'égale résistance; c'est ce qui a fait dire aux ingénieurs, qu'en théorie, il n'y avait pas de limites à la longueur des ponts Boutet. En pratique, c'est une question d'argent.

Il s'agit de savoir si les proportions à donner à l'édifice sont plus ou moins coûteuses que la pose d'une ou plusieurs piles.

Pour en revenir au pont sur la Manche, on commence par poser provisoirement cinq piles intermédiaires plus petites, et qui servent d'échafaudages; on divise ainsi la travée de 1,000 mètres en six petites arches d'environ 150 mètres. Sur ces piles, on tend parallèlement, et par un moyen aussi simple que facile, le nombre de câbles nécessaire; on pose ensuite sur tous ces câbles et en travers des entretoises en fonte, sous la semelle intérieure desquelles des gorges sont pratiquées. Les câbles sont fortement serrés sous les entretoises, au moyen de chapeaux de fonte fixés par des boulons et des écrous.

(à suivre.)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 17 février, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie...	fl.	43 10
d. Nouvelles...		49.40
Anglo-Bank...		155.—
Société de créd. aust-turq..		—.—
Banque austro-ottomane..		—.—
Pièce de 20 francs...		8.95
Agio...		106.—
Change sur Londres...		112.55
Crédit anstalt...		241.—
National Bank...		982.—
Lloyd...		445.—

Bourse faible; toutes les valeurs en baisse. L'étranger revend.

M. Hausmann a réglé la question de la jonction des chemins de fer de la Roumanie.

Il est question de l'abolition du timbre sur les journaux.

Vienne, 18 février 9 h. 40 m. soir.

Obligations Roumelie...	fl.	42.60
idem nouvelles...		49.50
Anglo-Bank...		155.—
Société de crédit aust-turq.		30.50
Banque austro-ottomane..		53.—
Pièce de 20 francs...		8.93
Agio...		105.75
Change sur Londres...		112.30
Crédit anstalt...		241.75
National Bank...		981.50
Lloyd...		440.—

Aujourd'hui la Bourse avait de meilleures tendances, à l'exception de quelques valeurs qui sont toujours délaissées.

Les évêques, malgré le bruit qui en a couru, ne protesteront pas collectivement contre les lois confessionnelles.

Angleterre.

Londres, 17 février.

M. Gladstone s'est rendu à Windsor et a présenté à la reine la démission du cabinet.

Londres, 18 Février

La démission du cabinet Gladstone a été acceptée. M. Disraeli a été chargé de former un nouveau ministère.

On mande de Calcutta que les récentes pluies ont produit une amélioration sur les prochaines récoltes.

Allemagne.

Berlin, 17 février.

Les journaux officieux continuent leur campagne contre le protectorat de la France en faveur des chrétiens d'Orient.

Berlin 18 février.

A la séance du Reichtag on a discuté la proposition des députés de l'Alsace-Lorraine tendant à soumettre à un plébiscite l'incorporation de ces provinces à l'Allemagne. Cette proposition, quoique appuyée par les députés polonais, socialistes et «particularistes» a été repoussée. Un moment il y a eu du tumulte lorsque un député de l'Alsace-Loraine a protesté vivement contre la violence de l'annexion.

Hollande.

La Haye, 17 février.

D'après des nouvelles d'Atchin, le neveu du Sultan, âgé de 9 ans, a été élu pour lui succéder au trône. Il y aura un conseil de régence composé de quatre membres.

Russie.

St-Pétersbourg, 18 février.

L'Empereur François-Joseph a reçu une députation de la colonie austro-hongroise d'Odessa qui était venue le féliciter à l'occasion de son voyage en Russie. L'Empereur a remercié la députation et la colonie pour cet acte de patriotisme.

Les chasses et les fêtes continuent.

COURS DES FONDS.

Londres, le 18 février.

Dette Générale ...	36 1/2
Emprunt 1865 ...	55 —
do 1869 ...	51 1/4
do 1871 ...	55 —
do 1872 ...	64 1/2
Consolidés anglais ...	92 3/16

BOURSE

COURS DES FONDS

[illegible]

de la Société de change et de valeurs...	»	3 30	—
» de la Banque de Const...	»	4 46	—
» du Crédit Austro-Turque...	»	—	—
» du Crédit Général...	L.T.	7 40	—
Banque Verissi et Cassoudi...	»	—	—
Tramway...	»	[illegible]	—
Société Commerciale Ottomane...	»	3	—
Laurium (escompte)...	Fr	20	—
Crédit Hellenique (escompte)...	»	9	—

[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE)

Odessa, 2/14 février 1874

La semaine a été calme mais nos prix se sont soutenus, et nos cotes sont à peu de chose près les mêmes que celles de notre dernier bulletin.

Il faut que la confiance de nos spéculateurs soit bien fortement établie, car nous voyons que les nouvelles ... l'Angleterre ... partagé, ce qui nous arrive à peu près chaque année, et ce qui nous arrive presque toujours d'une production abondante. Mais en Gallicie, il y a eu de si grande quantité de neige que, pendant quelques jours cette semaine, la marche des ... le thermomètre est ... jusqu'à 18 degrés.

... *froid*, pronostics de bonnes récoltes en Russie.

[illegible]

Blé tendr...	15000 de 9 20 100	87 1/2 14 50	
Seigle...	7000 de 8 10 9 20	13 42 1/2 13 60	
Sandomirca	7000 de 9 10 9 20	12.62 1/2 13.12 1/2	
Colza...	1000	12.40 11.40	

30000 tchetv.

Vapeurs pour le Roy-Uni 40 sch. la ton. anif » pour la Méditer. fr 3 15 à 3 25 la charge » pour l'Adriatique sans affaires. Voiliers, pour le Roy-Unisch 35 à 37 sch. » pour la Médit. frs 3.26 à 2 50 » pour l'Adriatique frs 1 le stolo

N. B. Pour vapeurs ... 30 mai ... le Royaume-Uni ... sch. la tonne suif. Pour l'ouverture de la navigation à Nicolaeff, on offre 45 schellings, mais jusqu'à présent il y a peu de vapeurs disponibles.

Emprunt 5o/o avec primes 1864 R. 163 — 165 » » 1866 R. 161 — 163

Pol impérial...	5.95—6.
Pièce de 20 fr...	5.78—5.83
Livre anglaise...	7.30—7.35
...	6.58—6.63
Ducat ...	3.40—3.46
Rouble métal...	1.12—1.14

COURS DES CHANGES

Londres, 3 mois de date... R 7 33—7.31 la L. St
France id ... F. 3.47 34— Rble

Télégrammes

St-Pétersbourg, 31/12 février.

Très ferme—Londres 7. 30
France 3.47
Emprunt à primes 168 165 3/4.

Londres, 31/12 février.

Blés calmes. — Ghirca 60 le quarter — Mais ... *41. — Seigle calme — Graine de lin ferme.*

Anvers, 31/12 février.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 15 février.

Pandermo, paq. à vap. ottom. *Nimaye*, c. Yahya bey, ...
Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, ayant touché ...
... paq. à vap. fr. *Mersey*, ... ayant touché Gênes, Messine, Volo, Salonique, Cavalla, Dardanelles ...
Malte, paq. à vap. angl. *Lattie*, c. Spence, ayant touché ...

du 16 février.

Trieste, paq. à vap. aut. *Saturno*, c. Marcovich, div.
— paq. à vap. angl. *Timavo*, c. Visini, lest.
Panderma, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonici, div.
Ismith, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchavalis, div.
Artaki, paq. à vap. rus. *Propondis*, c. Cutchoyanis, d.
Cardif, paq. à vap. rus. *Azow*, c. B. ttin, div.
— paq. à vap. angl. *Mary Driver*, c. Curson, div.
Ghemlek, paq. à vap. angl. *Lamakshire*, c. Thomson, d.
Hellewoeslius, paq. à vap. holl. *Sirius* c. Girand, div.

du 17 février.

... paq. à vap. angl. *Kate*, c. Jefferson, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Acola*, c. Harrisson, ayant touché Gibraltar et Dardanelles lest.
Newcastle, paq. à vap. angl. *Bothinia*, c. Rhode, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.
— paq. à vap. angl. *Eliza Haling*, c. Day, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.
Sunderland paq. à vap. angl. *Wypern*, c. Bain, ayant touché Gibraltar et Dardanelles, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Chibin*, c. Posher, ayant touché Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 202 pas.
Alexandrie paq. à vap. rus. *Elborus*, c. Gavriliak, ayant touché Port Saïd, Beyrouth, Alexandrette Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin et Dardanelles div. 50 passs
Marseille paq. à vap. ital. *Agrigenco*, c. Glaves, ayant touché Gênes, Livourne, Naples, Palermo, Messine, Messine, Pirée, Smyrne et Dardanelles div. march. 19 p.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 14 février.

Trieste, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. c. Marossi, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Palmyra*, c. Ruse, div.
— paq. à vap. aut. *Iris*, c. Doncich, div.
Syra, paq. à vap. aut. *Pilade*, c. Lupi, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Amstrong*, c. Tinniswood, d.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Trebizonde*, c. Insoistri, d.
Odessa, paq. à vap. angl. *Augusta*, c. Berg, div.
— paq. à vap. angl. *Witehall*, c. Tindale, div.
Panderma, paq. à vap. angl. *Leinste*, c. Rikiki div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Gandoile, div.
Panderma, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonici, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Michele Vucetich*, c. Raycevich, div.
— paq. à vap. belg. *Stad Brugge*, c. B uuning, div.
— paq. à vap. rus. *Azoff*, c. Gomnino, div.

du 16 février.

Trebizonde, paq. à vap. fr. *Clyde*, c. Pasqualini, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Mary Driver*, c. Curson, div.
— paq. à vap. angl. *Lattie*, c. Spence, div.
— paq. à vap. rus. *Azov*, c. Bottin, div.
Glascow, paq. à vap. angl. *Lanakshire*, c. Thompson, d.
Poti, paq. à vap. aut. *Timavo*, c. Visini, div.
Eregli, p. q. à vap. ottom. *Babel*, c. Emin bey, div.

du 17 février.

Partheni, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonnici, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Eliza Hunting*, c. Day, div.
— paq. à vap. angl. *Bothinia*, c. Rhodes, div.
Kustendje, paq. à vap. angl. *Accola*, c. Harrisson, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Kate*, c. Jeferson, div.
Ereglie, paq. à vap. ottom. *Medjidié*, c. Sukri bey, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A ...

Angl. *Mary Nixton*, c. Honkins, blé, Odessa p. Falm.
Roum. *Calliopi*, c. Ioannou, mais, Varna p. Cosnpln.
Rus. *Nicolaos* c. Cilmeris blé, Taganrok p. Mars.
Rus. *Vladimir*, c. Marcacoff, div. Odessa p. Cosnple.
Aut. *Vesta*, c. Ma assi, div. Varna p. Cosnple
Ottom. *Chayat bahri*, c. Hassein, blé, Batak p. Const.
Ottom. *Seyahi bahri*, c. Hussein, blé, Silistria p. Const.
Aut. *Pilade*, c. Luppi, div. Odessa p. Cosnple.
Rus. *Mimbelli*, c. Zeb-lich, lest Marseille p. Odessa.

Directeur-gérant N. BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS.

Le casin en vente ainsi que la maison au dessus marqués sub Nos 48 et 52 et situés à Bechik-tach, rue Adji-Djodé, construites en partie en pierre et qui sont loués annuellement à 17,000 piastres ont été soumissionnés à 171,000 piastres.

Les personnes qui voudraient surenchérir doivent s'adresser dans l'espace de 20 jours à partir de la date de cette publication à l'administration du *Mahlulat*, au ministère de l'Evkaf.

Cons'ple, le 16 février 1874 (n. s.).

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes a l'honneur d'informer que l'adjudication des imprimés afférents à l'exercice 1874, sera continuée et se terminera définitivement le jeudi 7 février 1874 (v. s.) On est informé, en outre, que par décision du Conseil Administratif des Télégraphes et Postes, la consignation de la totalité des imprimés, dont le terme avait été fixé primitivement à six mois, pourra avoir lieu dans huit mois et elle s'effectuera en six livraisons, à partir du 1er Avril 1874 (v. s.) Quant au Djedvels, la moitié sera livrée dans un mois et l'autre moitié dans deux mois après la signature du contrat. La dernière somme offerte jusqu'à ce jour pour la commande à question, est celle de 374,000 piastres.

AVIS

BUREAU DE TRADUCTION & REDACTION

Galata, Démir-Han, No 23.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesme, ayant deux grands robinets remplis sont très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser rue Dervich 27, chez Mme Gabrielle.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société des Tramways de Constantinople sont convoqués en Assemblée Générale pour le samedi, 9/21 Mars prochain, à midi, au siège de la Société Générale de l'Empire Ottoman, au nouveau Khan Camondo, à Galata.

L'Assemblée aura à recevoir communication du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice de l'année 1873, à fixer le dividende de cet exercice, et à délibérer sur la proposition du Conseil d'Administration pour des additions à faire aux dispositions des statuts concernant l'Administration générale de la Société.

Messieurs les Actionnaires qui désirent assister à cette réunion devront déposer leurs titres dans la Caisse de la Société dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, en conformité de l'Article 97 des statuts.

Constantinople, le 6/18 février 1874.

Dans la Salle

DU THEATRE FRANÇAIS

Samedi 21 février à 10 heures du soir

GRAND BAL DE FAMILLE

PARÉ ET MASQUÉ

Sous la Direction de J. N. Markesini.

Cette fête qui commencera à 10 heures du soir, étant exclusivement donnée pour divertir les honorables familles, je me suis fait un devoir de les satisfaire par tout ce qui fait d'un bal la plus noble des distractions. La salle du bal sera richement décorée et illuminée.

Je m'appliquerai à ce qu'un ordre parfait et une rigoureuse bienséance soient constamment observés, afin que ce bal soit une fête digne de notre société d'élite et de la bienveillance qu'elle m'a toujours témoignée.

BILLET D'ENTRÉE: 1 1/2 L. T.

On trouve des billets chez M. Mussuri de Rozan, grand rue de Péra No 315 et 317, et chez Mr. Balatti No 371 et à Galata rue Yéni Djami chez M. Mussuri No 53 et au guichet du théâtre.

BRITISH CHORAL UNION

L'ORATORIO «LA CREATION»

PAR JOSEPH HAYDN

sera exécuté au Palais d'Angleterre, Péra, avec la permission bienveillante de

M. SIDNEY LOCOCK

Chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique.

Vendredi, 20 Février 1874, à 8 h du soir.

Les chœurs comprennent avec l'orchestre plus de 100 artistes et seront exécutés avec le concours de plusieurs demoiselles de l'Ecole Arménienne Acabian, dirigée par M. Panossian.

On peut se procurer des billets et des Programmes chez MM. Haydn et Streater, 4 Kou'e Kapussi; Messieurs Comendinger et Baritti, Grand'rue; M. Adam, Passage Bazzopulo et MM. Minassian, Galata.

On ne pourra pas se procurer des billets à l'Entrée.

Places réservées 1 Lt.—Salle 1/2 Lt.

Vestibule 1 Medjidié

W. MAINWARING

Sec. Hon.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Aghadjami No 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kuliendji-Kouluk.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie

Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO et Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

EN VENTE

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard; Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par ...

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faiences ornementales*; *sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH SYNOPTIQUE

à l'usage du Levant

Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Péra et aux bureaux du journal *la Turquie.*

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE»

POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— ... Consulats.— Divisions des provinces et noms de jours et mercredis.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires.— ... chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: ... Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Foires ou marchés de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 14 Medjidié.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES

DE LA TURQUIE

EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc. etc. ...

74 ...

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra. No 340; chez les principaux Libraires de Péra; et à M. MARIE DE LAUNAY, au local de la Commission Impériale, au Tadjar et.

EAU DE LYS DE LOHSE

Méfiez-vous de la Contrefaçon

Plus de taches de rousseur ni brûlures de soleil, ni rides; beauté et jeunesse peuvent être seulement obtenues par l'emploi sur l'EAU DE LYS de LOHSE approuvée par l'académie royale de médecine de Prusse, par les médecins des plus célèbres et en génér. l par toutes les facultés de médecine

Des dames et des messieurs ont essayé et reconnu l'efficacité de ce moyen d'embellissement, qui préserve contre les brûlures du soleil, donne au teint une blancheur éclatante, adoucit la peau et prévient les chaleurs du visage

On peut se procurer la dite EAU DE LYS seulement chez Lohse, fournisseur de la cour de Berlin 16 Jagerstrasse.

Dépôt à Constantinople chez MM. Velliz et Cie.

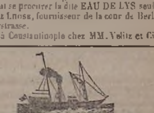

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir;

Départs de Constantinople pour le Pyrée Naples, Marseille:

Mercredi	10 Nov.	Mercredi	7 Janv.	1874
»	24 »	»	21 »	»
»	26 Décembre	»	4 Février	»
»	24 »	»	18 »	»

Départs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille:

Mercredi	5 Nov. 1873.	Mercredi	31 Déc.	1873
»	19 »	»	14 Janv.	»
»	3 Déc.	»	28 »	»
»	17 »	»	11 Févr.	»

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla, Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraïla Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, ...

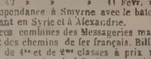

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.

HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 41. — 3 Mouharrem 1291. — VENDREDI 20 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29 pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnelle N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 19 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

La conférence monétaire internationale réunie à Paris a terminé ses travaux, et le *Journal Officiel* de la République française, vient de publier une convention additionnelle à celle du 23 décembre 1865.

Aux termes de cette nouvelle convention les parties contractantes—c'est-à-dire la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse—sans modifier en rien les bases memes du régime monetaire des quatre pays, ont jugé qu'en presence de circonstances exceptionnelles pouvant alterer momentanément les conditions normales de la circulation métallique, les quatre pays avaient à prendre, à titre provisoire, une mesure exceptionnelle, consistant dans la limitation pour 1874, seulement, des quantites de pièces de 5 francs en argent qui pourraient être fabriquées par chaque Etat.

Les contingents ont été fixés comme suit : France, 60 millions ; Italie, 40 millions ; Belgique et Suisse, 8 millions. Toutefois, en dehors de son contingent, l'Italie est autorisée à laisser fabriquer en 1874, pour le fonds de réserve de la Banque nationale, une somme de 20 millions.

La discussion de la proposition des députés Alsaciens-Lorrains, tendant à soumettre à un plébiscite l'incorporation de ces deux provinces à l'Allemagne, a eu lieu, au Reichstag le 18, ainsi que cela avait été fixé.

Il était évident que cette demande ne pouvait etre suivie d'aucun resultat pratique. Mais elle préoccupait la chancellerie impériale, en ce sens qu'elle devait mettre en lumière les sentiments d'hostilité dont sont animées les populations détachées de la France depuis 1871, et qu'elle devait réveiller les passions des Polonais et des particularistes. C'est ce qui s'est produit.

La séance, d'après ce que le telegraphe nous apprend, a été des plus orageuses.

Les députés Alsaciens-Lorrains ont été soutenus par les particularistes, les Polonais et les démocrates socialistes.

A un moment donné un député Alsacien ayant dit que « l'annexion de l'Alsace-Loraine n'avait eu lieu, et ne se soutenoit, qu'à l'aide de la violence, » un tumulte épouvantable éclata dans les rangs des unitaires.

Nous n'avons pas besoin de dire que la proposition dont nous parlons a été repoussée. Suivant nous là n'était pas et n'est pas le danger, pour la Chancelleris impériale. Il repose tout entier sur ceci : que l'opposition se groupera autour de quinze députés qui viennent d'entrer un parlement fédéral et qu'elle ne cessera de harceler M. de Bismarck et d'entraver ses projets.

La revendication par les Alsaciens-Lorrains du droit de prononcer sur leur sort est une thèse qui trouvera de l'écho meme Allemagne, nous n'en voulons pour preuve que l'adhésion qu'elle a rencontrée chez les démocrates-socialistes.

Les contingents militaires de l'Austro-Hongrie sont l'objet de discussions assez vives entre les journaux de Vienne et ceux de Pesth. Voici pour quelles raisons : Les lois ont fixé à 800,000 hommes l'effectif de l'armée permanente et de la marine. D'autre part, elles ont fixé à 10 ans la durée du service dans l'armée permanente et la marine, savoir : 3 ans de service actif et 7 ans dans la réserve. Ces deux conditions ont servi de base pour fixer les contingens annuels : soit 95,474 hommes, et si les chambres sont tous les ans appelées à voter le coutingent, ce vote n'est, pour ainsi dire, qu'une formalité et une sorte de sanction légale donnée à l'appel des nouvelles recrues. Mais il reste à régler chaque année une question très importante au sujet du contingent : c'est sa repartition entre les deux portions de la monarchie autro-hongroise.

D'après les lois de 1868, ce contingent doit etre partagé entre la Cisleithanie et les pays de la Couronne hongroise, proportionnellement à leur population.

Cette proportion pouvant varier les chambres ont souvent à modifier la répartition admise. C'est justement ce qui arrive actuellement, par suite de la provincialisation des confins militaires et de leur annexion à la Hongrie et à la Croatie.

Suivant la *Revue militaire* les populations des deux parties de l'Empire sont maintenant respectivement de 20,223,522 âmes pour la Cisleithanie, et de 15,177,786 pour la portion hongroise.

Il en résulte que les parts de ces deux portions doivent etre respectivement de 34,541 et de 40,933 hommes, ce qui constitue, sur l'année dernière, une différence de 1,104 hommes en moins pour les pays représentés au Raichsrath, et en plus pour ceux de la couronne hongroise.

Le résultat des élections anglaises ne s'est pas fait attendre. M. Gladstone a donné sa demission qui a été acceptée par la reine, et M. Disraeli a été charge de former un cabinet.

Les manifestations d'enthousiasme qui ont accueilli François-Joseph à son arrivée en Russie se multiplient, et se transforment en ovations.

Reçu en grande pompe par toute la famille impériale russe, l'Empereur d'Autriche avait été acclamé par la foule, mais, depuis, son succès n'a fait que grandir.

Nous ne voulons pas exagerer la portée [illegible] evident qu'elle a une grande importance politique. Nous en trouvons la preuve dans le toast porté par Alexandre II, toast dans lequel il a dit qu'il espérait qu « l'amitié des deux monarques et celle de Empereur Guillaume et de la Reine Victoria maintiendrait la paix du monde. »

Les conseils législatifs de la Confédération suisse ont terminé la révision de la Constitution. Les deux derniers points sur lesquels l'accord restait à établir entre les deux conseils ont été réglés conformement aux votes antérieurs du Conseil national. L'article sur l'observation obligatoire du repos du dimanche et la peine de mort sont aussi rayes de la Constitution helvétique. Le Conseil des Etats, en ce qui concerne cette dernière réforme, n'avait consenti à la suppression des exécutions capitales que pour les crimes politiques.

Une dernière question restait à trancher, celle de savoir si le peuple serait appelé à voter la révision constitutionnelle par groupes d'articles ou en bloc. C'est ce dernier avis qui a prévalu. Le suffrage universel aura donc à se prononcer sur l'œuvre entière par *oui* ou [illegible].

LE DISCOURS DU MARÉCHAL MAC-MAHON.

Le marechal Mac-Mahon las, sans doute, de voir contester par la droite de l'Assemblee de Versailles le pouvoir qui lui a ete confere pour sept ans, vient de rompre le silence.

Dans une visite—evidemment premeditee—qu'il a faite au Tribunal de Commerce de Paris, il a prononce un discours contenant la declaration suivante :

« Parmi les raisons que vous donniez tout à l'heure du ralentissement des affaires, vous avez parle des preoccupations d'ordre politique, et du doute qui persiste dans l'esprit public sur la stabilite du gouvernement. J'aurais compris ces craintes, il y a quelques mois. Aujourd'hui, elle ne me paraissent plus fondees.

« Le 19 novembre, l'assemblee nationale *m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'execution de cette decision souveraine.* Soyez donc sans inquietude. *Pendant sept ans je saurai faire respecter, de tous, l'ordre de choses legalement etabli.* »

C'est, incontestablement, sous une forme plus accentuee, l'affirmation contenue dans la circulaire de M. de Broglie aux prefets, que le septennat devait etre «eleve au-dessus de toute contestation.»

La droite, courbera-t-elle, cette fois, la tete sous l'injonction tombee des levres du president de la Republique? nous ne le croyons pas. Nous pensons, au contraire, que ses paroles ne feront qu'augmenter l'hostilite des legitimistes et celle des fractions monarchiques, qui ne veulent voir dans la prorogation des pouvoirs du duc de Magenta, qu'un moyen d'arriver au retablissement de la royaute.

Les tiraillements qui ne cessent de se produire, de s'accentuer, dans les spheres gouvernementales sont du reste la consequence des conditions exceptionnelles du vote du 19 novembre, et nous les avons prevus et signales à l'epoque où le pouvoir a ete confere à M. Mac-Mahon.

Remettre la premiere magistrature de la Republique sans avoir préalablement discute et precise dans quelles limites cette magistrature pourrait se mouvoir, c'était creer des complications futures.

L'Assemblee est souveraine où elle ne l'est pas. Si elle est souveraine, il lui est loisible, ainsi qu'elle a fait pour M. Thiers—auquel elle avait lie son existence—de revenir sur ce qu'elle a decide.

De meme qu'elle a donne le pouvoir pour sept ans au duc de Magenta, elle peut, lors de la discussion des lois constitutionnelles, le lui retirer. Un vote anterieur ne peut limiter, ni enchainer sa volonte.

Il en eut ete autrement si on avait commence par debattre et par fixer les attributions du chef de l'Etat. Aussi ne peut-on s'empecher de reconnaitre que la *Gazette de France* n'a pas tout a fait tort quand elle dit :

« L'Assemblee reste *toujours libre* »*de régler*, lors de la discussion des »lois constitutionnelles, les condi»tions dans lesquelles le marechal »aura à exercer le pouvoir executif »que la majorite lui a conferé par son »vote du 19 novembre.... La nature, »les qualifications, les modalites, les »conditions de ce pouvoir executif »demeurent des questions ouvertes »et *entièrement soumises aux deci*»*sions de l'Assemblee.* »

Il en est de meme lorsque l'*Union* s'empare de ces mots «l'ordre de choses *légalement etabli*», pour établir le droit de l'Assemblée de pouvoir « *légalement* transformer » ce qui existe.

Et si, par hasard, il arrivait qu'une majorité hostile se formât et qu'elle revint sur la décision prise le 19 novembre, quelle serait la conduite du chef de l'Etat ?

Se plaçant au-dessus de la souverainete de la Chambre, qu'il a toujours reconnue, declarerait-il qu'il ne veut pas s'y soumettre et qu'il detient le pouvoir ? Il y a là une situation grave qu'il eut ete facile d'e[illegible] en commençant par discuter, ainsi que le demandait M. Dufaure, les projets qui avaient ete elabores par le precedent gouvernement.

Pour notre part nous avons toujours pense, et toujours dit, que le duc de Magenta resterait à la tete de l'Etat jusqu'à la derniere heure; son discours ne nous surprend point, mais nous y voyons le germe de complications nouvelles qui ne pourront que rendre plus precaire encore la situation du commerce, de l'industrie et des finances.

Pour que l'ordre, la stabilite, puissent se retablir il faudrait, qu'un apaisement complet se produisit dans toutes les spheres de la societe. Or, cet apaisement ne peut decouler que d'une situation politique definie.

Tant que cet etat de choses ne sera pas obtenu la conscience publique gardera ses doutes, ses apprehensions et le commerce restera plein de defiance.

D'ailleurs, les paroles de M. le marechal Mac-Mahon, en dehors de ce qui lui est personnel, sont restees dans le vague. Il parle bien de «l'ordre de choses legalement établi,» mais il n'a pas prononce le mot de Republique, et la *Presse*, dont on ne saurait cependant suspecter les tendances conservatrices, pose de suite ce point d'interrogation :

« Ces deux conditions : titre et durée sont connexes, toutes deux concourent à l'ordre de choses legalement etabli, et cela est tellement vrai, que le titre a ete, pour beaucoup de deputés, la condition *sine quâ non* de leur vote sur la duree. Assurement nous ne ferons pas à M. le marechal Mac-Mahon l'injure de supposer qu'en parlant de l'ordre de choses qui ne [illegible] peut entendre que de la loi de prorogation dans toutes ses parties, il a separe dans son esprit ce qui etait uni dans la loi.»

Le discours de M. le duc de Magenta ne fera donc cesser aucune des controverses engagees, pas plus qu'il ne persuadera aux membres de la droite qu'ils doivent renoncer à la faculte de pouvoir revenir sur le vote du 19 novembre, s'ils se trouvent en nombre pour le faire. D'autant plus que M. Mac-Mahon a toujours declare « qu'il se soumettrait à la volonte de l'Assemblee.»

Un seul acte pourra trancher la situation penible dans laquelle la France s'agite : c'est le vote des lois constitutionnelles, et ce vote fera passe la nation dont nous nous occupons par une crise fort grave.

Puisse à cette epoque le patriotisme de tous etre à la hauteur de la tâche qu'il s'agira d'accomplir.

CHRONIQUE.

Le Sultan vient d'envoyer à S. M. l'Empereur d'Allemagne, par l'entremise de la Légation de Turquie à Berlin, une lettre autographe en réponse à la lettre de faire part qui a été adressée à S. M. par l'Empereur Guillaume, à l'occasion de la mort de la Reine Elisabeth de Prusse.

Hier, le grand-vezir ainsi que quelques-uns des ministres ont eu l'honneur d'etre reçus au Palais Impérial et d'adresser à Sa Majesté leurs félicitations à l'occasion de la nouvelle année 1291 de l'Hégire, qui commence, comme on sait, le 1er Moharem.

On assure que depuis son élévation au poste de grand-vézir, S. A. Hussein Avni Pacha a reçu des provinces un nombre considérable de télégrammes de félicitations.

Son Altesse a également reçu, dans son conok, la visite de S. A. Mehmed Ruchdi pacha Chirvani-Zadé ainsi que celle de Mehmed Ruchdi pacha Muterfdjim, ex-grands-vézirs, qui sont venus féliciter Hussein Avni pacha à l'occasion de sa nomination au poste de *Sadra*[illegible].

Le dîner offert hier soir par Son Exc. Rachid Pacha réunissait la plupart des Chefs des Missions Etrangères et leurs premiers drogmans.—Le Grand-Vézir, Safvet Pacha, Ferid Pacha, Abdul-Kérim Pacha et Ahmed Pacha assistaient également a ce dîner.

Aristarchi bey, Ministre de Turquie à Berlin, est arrivé hier à Constantinople par le bateau d'Odessa. On nous assure que S. Excellence recevra de son Souverain des lettres de creance l'élevant au rang d'Ambassadeur. Durant son absence, c'est Carathéodory effendi, 1er Secrétaire de la Légation Impériale, qui reste en qualité de chargé d'Affaires à Berlin.

Ismaïl Pacha, préfet de la ville, n'avant pas pu être transporté à son conak, continue à occuper les appartements du ministère des affaires étrangères, où S. Exc. reçoit les soins des médecins et ceux de son harem.

Le *Bassiret* croit savoir que le rappel à Constantinople de Midhat Pacha aurait pour cause la nomination prochaine de S. A. à des fonctions importantes dans le nouveau ministère.

Nous nous empressons de rectifier une nouvelle insérée dans notre numéro du 18 courant et relative à un déraillement qui serait survenu, il y a une huitaine de jours, sur la ligne ferrée d'Andrinople, pres de Tchataldja. Ce malheureux accident aurait causé, disions-nous, la mort d'un ouvrier, et quatorze autres auraient reçu des blessures plus ou moins graves.

D'après des informations ultérieures puisées aux meilleures sources, la personne qui nous a donné les détails que nous avons rapportés aurait fait une singuliere confusion en nous racontant comme une actualité un événement qui remonte au 1er décembre et dont nous avons déjà parlé à cette époque.

On lit dans l'*Aïdin* en date du 10 courant :

D'après ce qu'on nous écrit de Cassaba, les travaux de la ligne ferrée construite entre ce bourg et Ala-Cheher, avancent avec rapidité et sont déjà termines, jusqu'au village d'Ahmetlu. Cette ligne sera probablement livrée à la circulation vers le 1er mars prochain.

Le meme journal relate un fait assez curieux relativement à la gestion des biens-vakoufs dans le vilayet d'Aïdin. Les recettes nettes, de ces biens, gerés par l'ex-muhassebedji Mahmoud effendi, se sont élevées dans l'espace de 23 mois à la somme de P. 24,300, tandis que les memes propriétés administrées par le *muhassebedji* actuel, Munir effendi, ont produit, dans le meme laps du temps, la somme comparativement énorme de P. 380,000.

Le journal auquel nous empruntons ce fait, adresse des éloges mérités à Munir effendi pour les résultats satisfaisants de sa gestion, et il ajoute que ce loyal fonctionnaire devrait servir de modèle à tous les employés chargés de l'administration des biens vakoufs dans les provinces.

On nous raconte un fait odieux qui s'est passé à Cadikeui dans la nuit du 12 courant.

Nous tenons ce récit de personnes dignes de foi qui déclarent assumer toute la responsabilité de leurs assertions.

M. Cohen habite Cadikeui, et sa maison est située auprès de la gare du chemin de fer. Le 12 courant, jour auquel la tempête de neige qui s'est abattue sur notre ville, vers onze du soir, il venait de se coucher, lorsqu'il entendit des cris effrayants qui ne pouvaient etre poussés que par des personnes en danger de mort. Ces cris semblaient venir du côté de la mer, M. Cohen s'habilla en toute hâte, et malgré la tempete de neige et le vent terrible qui soufflait, il s'approcha du rivage en criant : *prenez courage, on va vous sauver !* Il comprit alors que quatre individus montant un *tchernik* venaient de faire naufrage, et que c'étaient ces malheureux qui appelaient à leur secours. Se trouvant seul, M. Cohen cou-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Regina di San Gennaro

HISTOIRE VÉNITIENNE

[illegible]

M. EDOUARD DIDIER.

XIII. (suite).

— N'allez pas risquer de lui faire faire un nouveau plongeon, dit le duc en donnant la main a Jacques. L'enfant n'entend pas raillerie sur le chapitre des contradictions.

— Ah ! monsieur le duc, je ne lui aurais pas survecu

— D'accord, dit le duc en souriant, mais j'aime autant que vous soyez là tous les deux.

— Alors, vous ne repoussez pas plus longtemps la main de cette petite princesse ? dit Regina en montrant patte blanche à Jacques.

— Ah ! signora, chere signora ! cette main, je la demande à genoux à votre tuteur.

— C'est bien, on vous l'accorde, mais n'y revenez plus.

— Ah ! monsieur, continua Regina en se tournant vers Pierre, j'ai plus de peine à me faire epouser de votre ami que je n'en ai jamais eu à repousser tous mes autres pretendants, y compris sir William Astley, ici present.

Comme sa nature d'enfant gâtée ne pouvait pas perdre sitôt ses droits, la signorina eclata bravement de rire au nez de l'Anglais Guillaume le Taciturne reçut la bordée sans broncher, en caressant cette longue barbe qui menaçait d eclairer longtemps encore l'honnête face de l'Anglais de ses reflets fauves.

— A propos, permettez que je vous presente l'un à l'autre, reprit Regina. Monsieur Jacques, sir William Astley... Sir William, M. Jacques mon fiance, un peintre français.

— Aoh ! tres-bien ! dit sir William, l'art confere des titres de noblesse, monsieur, dit-il en saluant Jacques avec courtoisie tout en lui faisant ce compliment, le seul qu'il eût aussi galamment tourne en toute sa vie.

— J'espere que vous me ferez l'honneur de venir a mes noces ! dit Regina.

— Oh ! certainement, signora, je n'aurais garde d'y manquer. Seulement, ajouta-t-il en soupirant, j'avais rêvé pour vous d'autres fiançailles.

— Et vous me ferez pour ce jour-la le saint sacrifice de cette superbe barbe qui vous va si mal ?

— Oh ! non, signora, non pas encore, repondit flegmatiquement sir William.

En parlant ainsi Guillaume le Taciturne caressait complaisamment sa barbe, et lançait à Jacques un regard de jettator.

— Voila un « pas encore » qui me parait singulierement place, dit Regina, qui se hâta de raconter à Jacques l'histoire de la barbe de sir William et le serment qu'il avait fait de ne la couper que le jour où il epouserait la princesse.

Mais Jacques ne rit pas. Il se sentait mal à l'aise aupres du baronnet. Pour lui, l'anglais avait le mauvais œil

— Ah çà ! monsieur, dit le duc, il est entendu que vous me restez à diner. On cause mieux à table, et je vous ferai boire, si mon hôte ne m'a pas trompe, le premier vin de Chypre qu'il y ait à Venise.

— Monsieur le duc est servi, vint annoncer Salomon, le digne custode, qui depuis quelques instants etait arrive à l'hôtel Danieli en compagnie de notre vieille connaissance et ami Champagne.

Le duc, jaloux de conserver jusqu'à la derniere heure ses droits sur sa pupille, lui donna la main, et tous le monde passa dans la salle a manger.

Le dîner fut aussi gai que des noyés pouvaient le faire. Pierre Grosbon fut peut-être plus rapin qu'il n'etait besoin. Sans doute afin de ramener un peu de chaleur intérieure, et de retablir la circulation du sang que son bain force avait un peu troublée. Pierre abusa du vin de Chypre de Danieli. Il fut tout expansion en faisant au duc San Gennaro une profession de foi ultra-liberale. Le duc, malgre quelques extravagances de son compagnon, s'eprenait vite de cette nature eminemment française, manquant d'elegance sans doute, mais ayant, comme dit le peuple, le cœur sur la main, ouverte, enthousiaste dans ses prejuges democratiques, et les soutenant avec la chaleur que donne la [illegible].

— Nous sommes republicains tous les deux, lui disait le duc en souriant.

— Avec quelques variantes, repondait [illegible] et les prisons de tragique memoire pour [illegible] Pierre. Comme beaucoup trop de parisiens, il ne connaissait guere l'histoire de Venise que par les drames de 1830.

— Ah ! voila, s'écriait le duc s'échauffant peu à peu : j'affirme que personne n'a connu Venise depuis qu'elle n'est plus, et cependant tout le monde l'a attaquee : les romanciers et les dramaturges pour tirer de ces attaques des effets melodramatiques, les autres pour excuser l'Europe, qui a laisse ce gouvernement tomber et cette nation disparaitre sans meme protester.

— Et les plombs ? et les puits ?

— Ah ! voila le grand mot lâche, les plombs, les puits ! mais cher monsieur, ces pretendus puits sont, comme vous l'avez vu, a plus de trois pieds au-dessus du niveau de l'eau, et quant aux plombs, je souhaiterais à tous vos ouvriers de Paris d'avoir d'aussi confortables mansardes

— Allons, vous ne pouvez pas nier que cette oligarchie qu'on appelait la serenissime république etait un gouvernement aussi feroce qu'il etait ombrageux ! s'écria Pierre.

— Feroce ! je le nie, et je vous mets au defi de citer un seul fait qui me donne un dementi. Ombrageux, je l'avoue. Mais cette oligarchie, comme vous l'appelez, n a jamais deploye de rigueurs qu'envers ses pairs. Autant elle etait impitoyable pour la noblesse quand elle la trouvait en faute, autant elle etait douce et secourable au peuple, dont elle etait la sauvegarde. Venise ne voulait pas de maître, et les têtes qu'elle a abattues se dressaient pour lui en chercher. Ces têtes, elle les a fauchees sans pitie, et je l'en loue. Quant au peuple, voulez-vous savoir comment la justice lui etait rendue ? Un jour,—il y a de cela trois siecles,—une erreur judiciaire fut commise. Un noble fut assassine la nuit dans une rue par un autre noble. Un pauvre boulanger qui passait par là en portant son pain le matin du crime fut trouvé par des sbires pres du cadavre qu'il cherchait à ranimer.

On le prit pour l'assassin, il fut condamné et exécuté. L'erreur ne fut reconnue que plus tard, et, depuis ce jour-là, par arrêt du grand conseil, quand les juges allaient prononcer une sentence, le president leur disait : Souvenez-vous du pauvre boulanger !

— Ah ! voilà qui est superbe ! s'écria Pierre, qui dans une discussion etait d'une bonne foi d'enfant.

— Il y a beaucoup de ces traits trop inconnus dans l'histoire de Venise, continua le duc. Malheureusement, ce que vous en savez, vous l'avez appris dans le comte Daru. Mais, monsieur, Daru, qui a fait une histoire de Venise que les pedagogues declarent excellente, a vu les choses par le petit bout de la lorgnette. Il a groupe les faits avec soin, il n'a pas neglige une date, il a fait tres-consciencieusement le recensement de canons et des vaisseaux que la serenissime republique possédait dans ses arsenaux, mais le côte politique lui a completement echappé. Il ne s'est pas dit que la civilisation avait sombre avec les hideux gouvernements du bas-empire, c'en etait fait peut-être des destinees du monde si un jour Venise n'etait venue s'asseoir fierement sur ses lagunes comme une reine sur son trône. Ce que, dans votre jargon scolastique, vous appelez la Renaissance, Venise a le droit d'en revendiquer l'honneur.

Pendant que le duc et Pierre politiquaient ainsi, Regina et Jacques parlaient amour : c'etaient les sages ! Si le bonheur est le but de la vie, ne devrait-on pas faire un sinet au livre, à l'endroit où commence ce chapitre : L'amour !

Oui, le bonheur est le but mais c'est un but qu'on n'atteint jamais. Le bonheur ! c'est une montagne autour de laquelle on tourne toute sa vie sans jamais pouvoir la gravir. On marche, on marche toujours en regardant incessamment le sommet. Chaque soir on se couche en se disant : Demain je l'atteindrai, mais ce lendemain n'arrive jamais. Si bien qu'un jour on se réveille en trouvant la montagne derriere soi et devant soi seulement une plaine aride ; ce jour-là la jeunesse est finie, l'âge mûr commence !

[illegible]

Ils sont sages quand ils s'en vont la main dans la main, les regards noyés d'extase, les cœurs battant à l'unisson, serres l'un contre l'autre comme les oiseaux dans le même nid en l'absence de la mere ; ne disant rien et disant tout dans cette langue qu'eux seuls comprennent, qui se parle par les yeux, par le sourire, par la main, qui dans un imperceptible frisson serre le bras aimé comme pour lui dire : Hein ! sommes-nous heureux !

[illegible]

On venait de servir le dessert quand les convives s'aperçurent enfin que sir William avait disparu depuis une bonne demi-heure.

— Il est alle faire couper sa barbe, exclama Pierre en s'esclaffant de rire.

Pierre ne croyait pas si bien dire. Au meme instant sir William entra completement rase. Un domestique portait sur un plat d'argent la barbe aux fauves reflets. Le plat fut apporte à Jacques.

— Monsieur dit sir William en lui [illegible]trant la rouge toison, c'est à vous que je la sacrifie ; mais, en revanche, j'espère que vous voudrez bien me donner pour souvenir le portrait du sir William que j'etais hier.

— C'est bien le moins, que je vous doive, milord, dit Jacques.

Bravo ! milord, bravo ! s'écria Pierre, qui avait decidement abuse du vin de Chypre. C'est tres-bien fait, n'est-ce pas, mon oncle ?

Depuis le second service Pierre n'appelait plus le duc que mon oncle et Jacques monsieur le marquis.

Le duc, qui ne s'etait pas vu depuis longtemps en si belle humeur, lui demanda en riant une explication.

— Je suis enchante de la parente, lui dit-il, mais comment suis-je devenu votre oncle?

— Ce sont vos cheveux blancs qui vous valent ce doux nom.

— Et comment M. Jacques est-il marquis ?

— C'est l'homme à la livrée bleu de ciel, le vénerable Labranche que vous apercevez derriere sa chaise, qui lui a signé ses titres de noblesse.

— Pierre, dit Jacques en intervenant.

— C'est vrai ? dit le duc en regardant le [illegible] Champagne, qui pendant ce colloque, s'était change en statue.

— Monsieur le duc, dit Jacques, permettez-moi d'excuser la manie d'un vieux serviteur, qui, pour avoir quelques ridicules, n'en est pas moins excellent

— Alors, vous n'êtes pas marquis ?

— Pas le moins du monde, monsieur.

— Eh bien, si vous n'êtes pas marquis, moi je vous fais duc, car je vous adopte

— Ah ! mon cher oncle, s'ecria Regina radieuse, voilà qui est parler !

— Monsieur le duc !... dit Jacques tres-embarrasse.

— Eh bien, mon neveu, dit le duc avec une bonte toute paternelle, me ferez-vous l'injure de me refuser ?

— Allons, accepte, dit Pierre. Ces choses-là ne se refusent pas. Ne pouvant signer tes tableaux Raphael, tu les signeras duc di San Gennaro. Cela a encore un certain cachet.

— Je savais bien, moi ! qu'il était noble ! s'écria Champagne de sa voix la plus eclatante !

FIN.

Voir le numéro du 19 fevrier

rut à la police pour demander de l'aide. Il y arriva presque aveuglé par la neige. Là on commença par lui adresser mille reproches pour avoir laissé la porte ouverte en entrant. Puis on lui demanda la cause de sa visite à une heure indue. M. Cohen raconta ce qui se passait et demanda quelques zaptiés pour sauver les infortunés qui se noyaient. On lui répondit que la police de terre n'avait pas à intervenir dans les affaires qui étaient du ressort de l'Amirauté !

M. Cohen fit observer à l'officier de garde que bien que la police de terre ne se mêlât pas des affaires de la marine, il était de son devoir, dans le cas présent, de mander au plus vite le chef du *Lima* ou le chef des bateliers afin qu'on tentât d'arracher quatre personnes à la mort.

Après un quart d'heure de pourparlers, pendant lesquels les naufragés avaient le temps de mourir de froid, l'officier de garde voulût que M. Cohen signât un engagement qui garantit le paiement de cent mille piastres au cas où le caïk qui opérerait le sauvetage serait endommagé, ou bien au cas où l'une des personnes qui iraient au secours des naufragés viendrait à périr.

M. Cohen consentit à signer cet engagement auquel on ajouta une condition, à savoir qu'il devrait se constituer prisonnier, jusqu'au parfait paiement de la somme.

Deux heures s'étaient passées de [illegible].

Enfin un *kiatib* fut chargé de rédiger le contrat auquel M. Cohen apposa sa signature. On lui donna ensuite un zaptié pour requérir des bateliers. Mais ce soldat n'avait pas fait cent pas qu'il rebroussait chemin, en abandonnant M. Cohen.

Voyant qu'il n'y avait aucun secours à attendre de l'autorité, celui ci se rendit au débarcadère, où était amarré le bateau N° 2 de l'*Azizié*. Tous ses efforts pour décider les hommes de l'équipage à lui donner de l'aide furent inutiles. Un *tchectirmé* chargé de charbon était amarré à l'échelle. M. Cohen s'adressa au capitaine qui buvait tranquillement du vin, sans se soucier davantage des cris effrayants qui arrivaient jusqu'à lui. M. Cohen réclama son assistance, offrant de le payer généreusement. Le capitaine déclara qu'il n'y avait rien à faire pour sauver ces individus, et il ajouta en manière de péroraison : « *qu'ils se pendent !* »

Désespéré de ne trouver personne qui voulût lui donner l'aide indispensable pour accomplir ce sauvetage, M. Cohen se mit à frapper à la porte de tous les cafés avoisinant l'échelle, et où couchent plusieurs bateliers; et pendant tout ce temps les appels lamentables des naufragés redoublaient de violence.

A cinq heures du matin seulement, M. Cohen put trouver un batelier grec, nommé Léondi, et un batelier arménien qu'il décida à l'accompagner pour exécuter ensemble ce sauvetage, en leur promettant, bien entendu, une bonne récompense. Enfin, cet homme dévoué, accompagné de ses caïkdjis, monta dans une barque et fut assez heureux pour recueillir les naufragés, juste au moment où le *tchernik* coulait à fond.

Deux de ces malheureux étaient presque gelés. M. Cohen les conduisit au bain turc où il leur fit donner les soins que réclamait leur état. Il mena les deux autres dans sa maison. La police, informée que deux des naufragés se trouvaient au bain turc, s'y rendit et leur demanda leur *teskéré*. Ce n'est que sur les instances de M. Cohen qu'ils furent enfin laissés tranquilles.

Tels sont les faits.

Des fonctionnaires chargés de la sécurité publique ont méconnu leurs devoirs. Nous espérons qu'une enquête ne tardera pas à faire ressortir la conduite des coupables, et qu'ils subiront la peine qu'ils ont bien méritée.

Le chef de la police de Cadikeuï a voulu rendre à M. Cohen l'engagement qu'il en avait obtenu, mais celui-ci a refusé de reprendre cette pièce, se réservant de faire des démarches auprès du grand-vezir pour appeler l'attention de Son Altesse sur la façon dont la police est faite à Cadikeuï.

—

La police vient d'arrêter deux individus employés en qualité de domestiques dans une maison du quartier de Cassim-Pacha. Ces individus sont soupçonnés d'être les auteurs d'un vol important qui a été commis dans cette maison, où le maître du logis a constaté récemment la disparition d'une partie de [illegible] terie évaluée à deux cents livres turques environ.

L'interrogatoire que les inculpés ont subi semble indiquer que les soupçons de la police ne se sont pas égarés et qu'elle a mis la main sur les coupables.

—

La troupe [illegible]

Jeudi prochain, représentation [illegible] abonnements suspendus, au bénéfice de Mlle Magne, avec le *Domino Noir*.

A partir de mercredi 26 courant, les soirées de l'abonnement auront lieu comme avant le carnaval, 4 fois par semaine : dimanche, mardi, jeudi et samedi.

A l'étude : *Les Brigands*, la *Fille de Mme Angot*, *Don Pasquale* et *Fra Diavolo*.

Dimanche prochain, dernière représentation de la *Belle Hélène* avec Mlle Tautin.

—

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé un bureau de traduction et de rédaction en turc, grec, arménien, français, italien et anglais, s'est établi à Galata, Démir-han, N° 25.

Les personnes qui se trouvent à la tête de ce bureau sont suffisamment connues pour que nous n'ayons pas besoin de les recommander au public. Elles présentent toutes les garanties voulues de capacité, de célérité et de ponctualité.

—

Les propriétaires de l'*Hôtel du Luxembourg* donneront encore deux bals, le premier Samedi, et le second Dimanche prochain.

Ces bals seront les derniers de la saison, et le public qui n'a cessé, pendant toute la durée de l'hiver, de se porter en foule dans les Salons de l'*Hôtel du Luxembourg* s'y rendra le 21 et le 22 courant, pour adresser un dernier adieu au carnaval de 1874.

—

C'est ce soir qu'a lieu au Palais de l'Ambassade d'Angleterre le concert offert par le *British Choral Union*.

Cette fête musicale, dont on dit le plus grand bien, sera donnée dans la cour du milieu de l'ambassade, cour vitrée, chauffée et arrangée avec goût.

Les dames sans y venir en toilette de concert n'auront donc rien à craindre de la température.

Des personnes compétentes qui ont assisté à la répétition générale font le plus grand éloge des chœurs et de l'orchestre qui ont acquis un ensemble admirable, et de la manière dont deux demoiselles arméniennes ont interprété le solo d'Hayden.

Rappelons à notre société que les billets de ce concert ne se délivrent et ne se délivreront pas à l'ambassade, mais chez M. Adam, passage Hazzopoulo.

—

(*Communication Officielle.*)

Le Ministère de la Marine a été informé par deux lettres officielles, l'une du Gouverneur Général de Kastamouni et l'autre du Directeur des Mines Impériales d'Héraclée que le feu qui s'était déclaré dans un des puits de Domastre, a été complètement éteint.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 20 Février, 1874

Lever du soleil	6 h. 50 m.
Coucher »	5 » 39 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 13 59ˢ
[illegible] à la turque à midi moyen..	6 » 14

8 heures du matin.

[illegible]	763.9
[illegible]	9.2
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Décembre

[illegible]

6 Constantin Georges

7 Walegbioto Abagi

M. [illegible]

Aghios Tanasis

[illegible]

[illegible] Lambrinos Scampaki [illegible]

[illegible]

Mois de Février.

[illegible]

—

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la Turquie*)

[illegible]

Au moment où je vous écris ces lignes le bateau-poste de Constantinople n'est pas encore signalé à Varna.

Il parait que des temps affreux ont régné dans [illegible]

Depuis plus d'une semaine nous sommes privés de nouvelles. Un vent du Nord très fort qui a, en grande partie, gelé le Danube, a rendu nos [illegible] du fleuve ces plus difficiles.

Le télégraphe n'a pas [illegible] subi les tristes effets de la tempête. [illegible] *Constantinople* depuis 7 à 8 jours [illegible] un honorable employé du télégraphe.

Comme vous le voyez, Roustchouk a actuellement l'aspect d'une île sur le continent.

[illegible] pagne : Nadar aurait atteint la lune dans un dernier voyage en ballon ; un de nous aurait gagné le gros lot de la loterie des Obligations de Roumélie ; toutes ces nouvelles probables et improbables ne nous surprendraient guère après être restés si longtemps privés de correspondances.

Durant ce laps de temps, les habitants de Roustchouk ont eu tout le loisir de s'occuper de leurs affaires particulières.

Depuis quelques jours on n'entend plus que les conversations suivantes dans nos salons et dans nos endroits publics :

[illegible] la robe de Mme M... [illegible] je n'en sais rien. Elle a déjà porté dans trois [illegible]

« [illegible] portait des gants rouges au bal de la [illegible] grecque !.. Et Mlle Z... qui n'en portait pas du tout.

Inutile d'ajouter, je pense, que c'est la conversation de nos dames que je cite. Examinons un moment celle de nos messieurs.

« Comment ! [illegible] osé se rendre au bal de M. X.. qui l'a insulté en public à la gare du chemin de fer Lequel est plus à mépriser celui qui invite ou celui qui accepte l'invitation ? (Cette dernière question n'est pas encore résolue.)

« Avez-vous lu la carte d'invitation à la soirée de M. M... Trois fautes de français dans trois lignes [illegible]

Je finirai [illegible] tout ce qui se répète [illegible] même vous demander pardon d'avoir osé [illegible] mettre au courant de ces petits détails. Mais que voulez-vous ? Ce n'est pas de ma faute. Comme vous le savez déjà nous nous trouvons dans une situation exceptionnelle. Avec la meilleure volonté je ne pourrai vous donner une nouvelle importante de notre province, nos communications, je le répète, étant interrompues de tous les côtés. Du [illegible] écart dans sa lettre est bien pardonnable à un correspondant durant la saison des fêtes et des plaisirs. Le grand Carême approche, je vous promets de ne plus renouveler ma faute d'aujourd'hui.

P. S. — [illegible]

—

(*Correspondance particulière de la Turquie*)

Adana, [illegible] février 1874.

[illegible] se plaindre de l'abondance des pluies. [illegible] ment de l'hiver, tous [illegible] la joie à cause de la [illegible] le temps s'était mis [illegible] Sud très violent [illegible] du Baïram [illegible] Vers le soir du troisième jour, on commençait déjà à s'apercevoir que la grande rivière qui traverse notre ville, le *Sihoun* (l'ancien Sarus) avait déjà dépassé son niveau ordinaire. On n'y a pas fait attention, parce que les inondations du [illegible] par conséquent on ne concevait aucune crainte à ce sujet. Dans la nuit du 31 janvier au 1ᵉʳ février, la rivière a débordé avec une telle violence que tous les quartiers bas de la ville se sont trouvés inondés d'un mètre et demi d'eau. Les quartiers bas du voisinage de la rivière sont habités par la classe nécessiteuse de notre population. Les maisons se composent d'un simple rez-de-chaussée dont les murs sont construits avec de grosses briques de terre mêlée avec de la paille et simplement séchées au soleil. Ces habitations [illegible] deux mètres et demi. [illegible] de vous décrire le grondement des eaux, les cris et les lamentations des habitants qui s'étaient tous réfugiés sur les terrasses de leurs [illegible]

Cette horrible situation a duré toute la nuit. Au milieu de l'obscurité, il était impossible de se rendre compte de l'importance du désastre et de porter secours aux inondés. Ce n'est qu'avec le jour qu'on a compris la gravité de la situation. Tous les quartiers de la rive gauche se trouvaient dans un mètre et demi [illegible] quatre cents maisons. Sur la rive droite, les quartiers Salgilar et Caralar se trouvaient dans [illegible] L'autorité n'a pas épargné [illegible] circonstance : le colonel de la gendarmerie, le président de la municipalité avec un nombreux personnel et des [illegible] de transport étaient présent sur les [illegible] sauvé plus de mille personnes qui se trouvaient sur les toits des maisons bloquées de tous côtés par les eaux. On a disposé de plusieurs hans pour loger toute cette population des quartiers inondés. Chose curieuse à noter : beaucoup de gens des quartiers inondés n'ont pas voulu abandonner leurs maisons qui pouvaient d'un moment à l'autre s'écrouler par le [illegible]

Jusqu'aujourd'hui [illegible] jardins et dans les villages. [illegible] samedi, 1er février, on a vu au milieu [illegible] du fleuve un homme sur une espèce de radeau qui, entraîné par la violence des eaux, criait et demandait secours aux personnes qui se trouvaient sur le rivage. On est dans l'incertitude sur le sort de ce pauvre homme. On a vu plusieurs chameaux vivants entraînés par le courant et on a réussi même avec des cordes à sauver quelques-unes de ces bêtes. Il me serait impossible de calculer la quantité de bois, planches et autres matériaux qu'on voyait flotter sur les eaux. [illegible] de chauffage, plusieurs négociants [illegible] cinquante mille, qui quatre-vingt mille piastres de bois qui se trouvait entassé sur le rivage et qu[illegible]

Il est positif que cette inondation extraordinaire a dû causer de grands dégâts dans les campagnes. L'autorité a demandé partout des informations. Je ne manquerai pas de vous donner de plus amples détails [illegible]

La [illegible] de l'inondation le fleuve avait cinquante à soixante mètres de largeur. Le lendemain [illegible] son niveau de la veille, et il occupait une largeur de quatre cents mètres. Les dix-huit grandes arches du pont ne suffisaient pas au passage des eaux qui avaient inondé toute la plaine.

Après dix-[illegible] Dans l'espace de 76 h[illegible]

—

PRESSE ÉTRANGERE.

Le Septennat et la Droite.

On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge* :

Décidément je vois que les droites essaient de se réunir à nouveau pour recommencer une campagne monarchique. En tout cas, il y a quelque combinaison sous jeu, quelque combinaison s'accrochant tant que mal au septennat ; car tout le monde crie bien haut : « le septennat ! comment donc ! le septennat *forever !* »

Ah ! que sont peu solides ces pouvoirs qu'il faut reconnaître tous les jours ! voilà deux mois à peine que le septennat est fait et déjà ceux qui l'ont fait le commentent, le définissent ; c'est assez dire qu'ils le sapent et l'ébranlent ; ceux qui l'ont combattu, en revanche, avant qu'il fût fondé, demandent au contraire qu'il soit respecté. Que de malaise dans cette situation ! Vous ne sauriez croire combien le pays se fatigue de ces incertitudes, de ces sous-entendus, de ces interprétations diverses, complexes et byzantines qui tiraillent et secouent notre plus haut pouvoir. Cette Assemblée, certes, n'était pas bonapartiste. Et bien, nulle autre n'aurait fait autant le jeu de l'empire qu'elle ne le fait.

Je vous donnais hier le plan d'une combinaison; on me dit aujourd'hui que, stimulés par la lettre du comte de Chambord à M. Laurentie et par les lettres venues des départements, les députés de la droite voudraient au moins faire *quelque chose* pour la monarchie; ce *quelque chose* consisterait à enlever au gouvernement du 20 novembre l'étiquette républicaine. Mais on n'est pas sûr de réunir une majorité pour cela dans la commission constitutionnelle ; encore moins dans l'Assemblée; le centre droit, dit-on, et M. de Broglie lui-même ne s'associeraient pas à campagne.

C'est grand' pitié que tout cela, n'est-ce pas ?

Pourtant que faudrait-il pour que le pays se reprit à la confiance et au travail ? Tout simplement la fin de ces misérables intrigues que les droites seules fomentent et entretiennent.

On demande, à propos du septennat, une déclaration du ministère; on cherche à la provoquer. Ce jeu d'échecs parlementaire est, en vérité, bien au-dessus de la situation. Nous n'en sommes plus là, je vous assure, et nos députés à droite et à gauche sont aveugles et sourds s'ils ne le voient et ne l'entendent.

La France est fatiguée; la France veut d'abord et avant tout que les incertitudes et les intrigues finissent. Et c'est ce sentiment qui sera exploité par les partisans du césarisme.

Une déclaration du ministère ne suffit pas à remédier au mal, à rassurer les intérêts, à donner confiance au pays. Jamais, en effet, cette déclaration ne sera catégorique. Ou les termes en seront ambigus, et les interprétations recommenceront; ou les hommes qui parleront seront suspectés et leur parole, par là-même, sans autorité.

Ce qu'il faut c'est un acte; un acte du maréchal-président. Non pas un acte césarien; non pas un exercice du pouvoir personnel; mais une manifestation claire, venant du maréchal et prouvant qu'il entend lui-même le septennat d'une façon sérieuse et ne veut pas être le jouet des factions de la droite. Le pays ne demande qu'à poser toute sa confiance sur le maréchal, mais encore faut-il que le maréchal s'y prête.

—

L'Education publique en Angleterre.

On lit dans la *Correspondance anglo-française* du 23 janvier :

« La question de l'éducation publique se pose tous les jours d'une façon ou de l'autre, devant la nation qui du reste est loin d'être indifférente à la solution. Avant-hier, M. Dixon, le promoteur infatigable de la gratuité, de l'obligation et de la sécularisation de l'enseignement public, a soutenu sa thèse dans la grande salle du Free trade, à Manchester. L'auditoire ne lui était pas entièrement sympathique, car, en Angleterre, le mot de sécularisation surtout soulève les colères les plus violentes dans le parti clérical. Plusieurs fois l'orateur a été l'objet de vives interruptions et il a dû même, devant les violences de ses adversaires, élaguer de son discours certaines considérations, afin d'arriver plus rapidement à sa conclusion. M. Dixon considère que l'obligation de l'instruction ne rencontrera aucun obstacle sérieux. Elle existe en Ecosse et la moitié de l'Angleterre l'a déjà mise en pratique. C'est donc, pour lui, une partie gagnée. d'autant plus que les objections dont elle était l'objet de la part de ses adversaires se sont évanouies dans la pratique. On objectait, en effet, à l'obligation l'impossibilité où l'on serait dans les grandes villes de la mettre à exécution. C'est précisément dans les centres populeux qu'elle est pratiquée et les résultats, grâce au zèle des membres des conseils d'éducation, ont été des plus favorables. A Birmingham, 80 p. c. des enfants suivent l'école. Dans les campagnes, la tâche sera bien plus facile. Tout le monde y connaît le nombre des enfants dans chaque famille et pas un d'eux n'échappera au contrôle du *school board*.

» Malheureusement la loi de M. Forster ne rend ce conseil d'éducation obligatoire que dans les localités où les écoles volontaires sont insuffisantes, et l'influence cléricale empêchera son établissement dans les campagnes. Il faudrait donc, et c'est ce que M. Dixon se propose de demander au Parlement, une disposition légale qui ordonne partout la création de bureaux d'éducation. Espérons que l'honorable député trouvera, dans ses collègues, l'assentiment qu'il en attend.

» La question de gratuité et celle de la sécularisation présentent d'autres difficultés et elles sont moins mûres pour la solution. Néanmoins, comme, les school boards ont des attributions très-étendues et qu'il dépend d'eux, dans certaines mesures, de décider les deux points, si nous arrivons à [illegible] partout un bureau d'éducation élu par la population, nous serons bien près de la solution, car il ne tiendra qu'aux électeurs d'assurer, par leurs votes, la gratuité et la sécularisation de l'éducation dans les écoles soumises à la surveillance de leurs mandataires.

» L'impulsion donnée à l'éducation publique par la loi de M. Forster a nécessité l'admission, dans le corps enseignant, d'un grand nombre de personnes qui n'ont pas passé dans l'apprentissage pédagogique ordinaire. Il fallait des maîtres, on les a pris où on les a trouvés en se contentant de certificats de moralité et de constatation de leur capacité, au moyen d'un examen. MM. les instituteurs, irrégulièrement diplômés, ont vu dans cette manière de procéder une atteinte à leurs droits acquis et une menace à la dignité de leur profession.

—

Sarria.

La *République française* contient un récit intéressant des événements de Sarria ; Sarria est une banlieue de Barcelone, où s'est transportée, le 10, l'émeute vaincue le 8 dans la capitale de la Catalogne. On sait déjà qu'elle a eu pour chef un colonel Marti, surnommé Xich (chico *petit*) de las Baraquelas ; ce citoyen, dont la *République française* fait l'éloge le plus pompeux, n'avait pas pris part à la bataille dans Barcelone, mais il entraîna à Sarria les volontaires dont il avait le commandement, et qui se retranchèrent derrière des barricades.

Immédiatement des soldats commandés par le brigadier Macias furent dirigés sur Sarria.

« La nuit fut terrible. Vers deux heures du matin, la première barricade de la grand'rue tombait au pouvoir des troupes, qui occupèrent toutes les maisons avoisinantes. A partir de cet instant, la lutte s'engagea des deux côtés, désespérée, sur certains points corps à corps, remplie d'incidents horribles, navrante, épouvantable.

» Tout n'était pas fini.

» Des deux côtés, les combattants semblèrent puiser une nouvelle ardeur à l'arrivée du général en chef, le général Turon, qui apparut à la tête d'une troisième colonne composée de trois compagnies du régiment d'Alméria, d'une batterie de six canons Krupp et de quatre pièces de montagne. Cette section, qui depuis quatre jours était restée l'arme au bras, sans prendre un instant de sommeil, arrivait fort irritée contre les républicains.

» Les canons furent pointés sur l'église de Sarria, dont les croisées vomissaient le feu sans désemparer. Poursuivis, traqués par des forces quadruples, les volontaires avaient fini par se concentrer sur la place et dans l'église.

» Mais après une résistance héroïque, qui dura plus d'une heure, les soldats finissaient par s'emparer de l'église et des maisons voisines. Il était onze heures et demie du matin. La lutte avait duré treize heures. Le plus grand nombre des mutins sont parvenus à s'enfuir dans la montagne, sans que l'armée ait cherché à les poursuivre. On évalue à trois cents le nombre des morts de part et d'autre. Les blessés sont nombreux, si nombreux que les voitures de toute sorte ont été réquisitionnées à Barcelone dans la journée du dimanche pour leur transport. »

—

Les chemins de fer russes.

On lit dans la *Kœnigsberger Zeitung* du 5 février au soir.

« Les chemins de fer russes exercent la plus grande influence sur tous les intérêts économiques. En Russie même, ils valent au pays des millions en jetant dans la circulation des produits qui sans les voies ferrées seraient sans valeur. Aussi les chemins de fer sont-ils pour la Russie une source de grande prospérité. Mais combien ils sont utiles aussi à notre patrie, c'est ce qui se montre clairement cette année, où toute l'Allemagne, la Suède, la Norwège et d'autres pays ont été affligés de ma[illegible] vienent de Russie.

« Par conséquent, abstraction faite des avantages de ce trafic pour Kœnigsberg et pour la province, l'intérêt général commande que l'on voue la plus grande attention à ces voies ferrées et qu'on en retire tout le profit possible pour notre ville et notre province, ainsi que pour l'Allemagne entière. Ce devoir incombait en première ligne à notre chemin de fer royal de l'Est, qui aurait dû se montrer à la hauteur de sa tâche et prendre à temps les mesures nécessaires. Malheureusement l'administration n'a songé à se procurer ni les emplacements urgents, ni un personnel suffisant, ni un matériel roulant dans les proportions voulues. La preuve en est dans les inconvénients criants qui se sont produits sur cette ligne après la dernière récolte et dans les plaintes amères auxquelles ces inconvénients ont donné lieu. Et ce qu'on a fait jusqu'ici pour y remédier se réduit à bien peu de chose.

« Les négociants de Kœnigsberg ont obtenu de l'administration de la ligne de l'Est, — qui produit des bénéfices, — l'autorisation de construire à leurs frais des entrepôts de marchandises, mais le nombre disponible des wagons, ainsi que le matériel d'exploitation en général est si insuffisant que, d'[illegible] de Russie, l'administration du chemin de fer de l'Est s'est vue obligée de demander que les transports de marchandises soient suspendus pour quelque temps. Des nouvelles du même genre arrivent d'Orel. Et ici, à Kœnigsberg même, où stationnent environ 300 wagons de grains (à peu près 60,000 quintaux), la plate-forme est comble jusqu'au dernier recoin. Ce n'est pas tout. Il y a encore 1,600 wagons (avec environ 320,000 quintaux de grains) qui attendent en plein air d'être expédiés à destination.

« Des négociants allemands, de Berlin surtout, qui se trouvent ici, sont au désespoir parce qu'ils doivent prendre réception de masses énormes de marchandises qu'ils ne savent où reléguer. On écrit et on télégraphie sans trêve à Berlin, mais rien ne se fait. Il arrive d'Orel environ 200 wagons par jour, dont l'expédition se ferait sans difficultés si les transbordements étaient repris avec régularité.

« Bref, il est urgent d'employer tous les moyens légaux pour accélérer autant que possible la reprise des transports, car suspendu pour quelque temps la circulation des convois de grains équivaut à jeter le trouble dans les affaires et à amener le renchérissement du plus indispensable des produits d'alimentation. »

—

Le monument du Bourget.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

L'inauguration solennelle du monument élevé aux victimes des combats livrés au Bourget par nos jeunes soldats contre l'armée allemande n'a point eu lieu aujourd'hui, comme on l'avait annoncé.

La date du 28 janvier coïncidant avec celle à laquelle a eu lieu la capitulation de Paris, un ordre préfectoral a remis la cérémonie à un jour prochain, qui sera probablement le 4 février.

C'est toujours M. l'amiral La Roncière Le Noury qui doit présider à cette inauguration.

Le monument, achevé depuis quelque temps déjà, s'élève sur la place de la Mairie, à l'entrée du pays, tandis que la chapelle consacrée l'année dernière se trouve sur la hauteur, au point culminant du village. Il y aura donc au Bourget deux centres de pèlerinage ; ils sont déjà fréquentés.

Celui qui sera inauguré prochainement consiste en un piédestal rectangulaire de 3 mètres de hauteur, surmonté d'une pyramide fort abaissée. Une banquette règne tout autour de ce piédestal à 50 centimètres au dessus du soubassement. Une frise, composée de cartouches contenant des couronnes renversées, en décore la partie supérieure. Une seule face porte une inscription : c'est elle qui est tournée du côté de la route.

Voici cette inscription :

BOURGET
XXX octobre.—XXI décembre
MDCCCLXX.
Ils sont morts pour défendre la patrie.
L'épée de la France, brisée dans
leurs vaillantes mains,
sera forgée de nouveau
par leurs descendants.

Une épée brisée au milieu est placée en travers de cette inscription.

Le monument en granit gris est d'un bon caractère ; mais il gagnerait à être placé dans un endroit de dimensions moins exiguës.

—

Le Bey de Tunis et l'ancien Khaznadar.

On écrit de Tunis au *Sémaphore* :

L'affaire de l'ancien Khaznadar qui, depuis deux mois environ, a tenu en haleine l'opinion publique à Tunis et en Europe, vient enfin d'être réglée par une transaction passée entre le gouvernement de S. A. et son ancien premier ministre, le 3 zilhedji (21 janvier), et consignée dans un acte notarié dont voici les dispositions financières essentielles :

Somme exigible du général Moustapha à la suite du 1ᵉʳ arrangement consenti par lui	Fr. 25,000,000
A déduire : somme dont S. A. a fait abandon..........	» 5,000,000
Total exigible............	» 20,000,000
MODE DE LIQUIDATION	
Somme avancée par l'ex-ministre sur la part revenant au gouvernement dans l'exploitation de l'Hôtel-de-la-Monnaie, ci....	F. 600,000
Solde des sommes avancées par le même pour le compte du gouvernement et pour lesquelles il [illegible], ci..........	» 1,235,922
Somme payable comptant, ci...	» 200,000
Montant des propriétés mobilières, [illegible]	» [illegible]
Total	» [illegible]
Solde payable par annuités égales, pendant quatorze ans, à partir de l'année 1292 (de l'Hégire. ci	» 7,000,000
[illegible]	» 20,000,000

Deux choses méritent [illegible] événement de fixer l'[illegible] blic. la terminaison à l'amiable d'une affaire dont était saisie d'abord une commission judiciaire spéciale, et la modicité relative de la so[illegible] nait débiteur [illegible] l'Etat qu'il a gouverné pendant trente-cinq ans.

[illegible] qu'au double point [illegible] comme le vrai [illegible] gouvernement de S. A. ; il suffit de rappeler rapidement les phases principales et l'ensemble de ce débat et d'en tirer la conclusion logique.

La commission judiciaire une fois instituée, l'ex-ministre fut mandé itérativement à la barre. Après avoir épuisé tous les moyens dilatoires, il multiplia auprès du gouvernement les démarches officieuses et les lettres officielles, pour obtenir de terminer les choses à l'amiable ; car, il lui répugnait, disait-il, de se poser en quelque sorte en adversaire de S. A., par le fait de sa défense devant un tribunal.

Ce qui lui importait au fond, c'était de se soustraire aux investigations sévères de la justice et d'éviter la sentence qui aurait égalé à la grandeur des fautes celle du châtiment.

Sur les pressantes instances de l'ancien ministre, en vue d'une transaction sur les bases d'un versement ultérieur de 21,000,000 de francs après [illegible] S. A. le bey voulut au préalable pressentir l'avis de la commission judiciaire. Elle répondit que d'après le livre divin, base du droit, un arrangement est la meilleure des solutions, qui, dans l'espèce, il serait un acte de clémence, de cette clémence traditionnelle dans la dynastie Houssénite.

Les intentions généreuses du prince obtenant ainsi comme une sanction légale et religieuse. S. A. adhéra aux ouvertures de son ancien ministre, et celui-ci fut invité à donner les garanties promises. Elles parurent insuffisantes aux yeux du gouvernement, et pour justifier cette défiance, il suffit de signaler l'évaluation exagérée faite par Sidi Moustapha de sa propriété de Grombalia. Cette propriété que l'Etat lui avait naguère cédée pour la somme de 300,000 piastres, soit 180,000 francs environ, il n'hésite pas, dans l'énumération des garanties offertes, à la porter pour 3 millions de francs.

C'est alors qu'une estimation rigoureuse de toutes les garanties dont il s'agit fut reconnue nécessaire par la commission judiciaire. Aussitôt le général Moustapha, redoutant les effets faciles à prévoir d'une telle mesure, sollicita définitivement de S. A. la faveur de conclure la transaction sur les bases plus sérieuses que nous avons indiquées plus haut.

De la sorte, et en résumé, avec une redevance de 20 millions de francs seulement, le général Moustapha s'affranchit du rendement de comptes qu'il ne redoutait que parce qu'il savait combien étaient fondées les réclamations élevées [illegible] En cédant au gouvernement du Bey [illegible] valent de la majeure partie de sa [illegible] bles, des bijoux et des objets d'art, il [illegible] dont le [illegible] en titres et en placements sur les fonds publics européens, mis savamment à l'abri des investigations [illegible] La preuve, c'est l'ancien ministre lui-même qui la donne implicitement, en s'engageant à payer chaque année, pendant 14 ans la somme de 500,000 francs.

Engagement qui ne saurait être, le calcul s'y oppose, celui d'un malheureux spolié auquel on n'aurait plus laissé, suivant l'expression populaire, que les yeux pour pleurer. Telle est cependant l'image touchante sous laquelle les amis empressés de l'ancien ministre le représentent aujourd'hui à Tunis et vont le signaler bientôt sans doute à la commisération de l'Europe.

Mais, pour ne pas être dupes des plaintes de la victime imaginaire et de ses défenseurs plus ou [illegible] se rappeler à propos de Sidi Moustapha, cette vérité générale que ce sont surtout les plus injustes qui accusent de crier le plus à l'oppression soit qu'ils espèrent obtenir ou qu'ils n'aient pu s'assurer l'impunité.

Quant au gouvernement de S. A., il n'a point à se repentir d'avoir fait preuve d'une [illegible] table modération et d'une générosité qui, sans nuire à l'œuvre de la justice en a réglé l'action et adouci les effets. A côté de l'avantage matériel obtenu en recouvrant pour l'Etat une partie notable [illegible] détournées, et en mettant fin à une sorte de monopole universel, désastreux pour le pays, il faut envisager aussi et surtout, le résultat moral. Il se dégage de l'acte régulier où l'ex-premier ministre reconnaît formellement la légi[illegible]

des réclamations du gouvernement de S. A., et affirme par la meme que c'est à la clemence seule de son souverain qu'il doit la réduction du chiffre auquel il avait d'abord et spontanément reconnu que s'élevaient ses redevances envers l'Etat. Nous ne craignons pas que le jugement définitif du public puisse infirmer celui que nous venons ici lui soumettre avec autant de conviction que de con- [illegible]

Mouvement maritime italien en 1871.

On lit dans le *Correspondance Franco-Italienne* :

Le ministère d'agriculture et commerce vient de publier un tableau statistique de la navigation dans les ports italiens pour 1871, dont nous extrayons les détails qui suivent :

Le mouvement total a été de 248,999 bâtimens, dont 230,521, sous pavillon national, jaugeant 14,808,291 tonneaux, et 18,478 sous pavillon étranger, jaugeant 6,156,842 tonneaux, représentant sur 1867 une augmentation de 37 mille bâtiments et 4 millions et demie de tonneaux.

De ces 248,999 navires, 213,452 étaient a voiles et 35,547 à vapeur, se subdivisant, les navires à voiles en 203,885 sous pavillon national, et 9,567 sous pavillon étranger, les navires à vapeur en 26,636 sous pavillon national et 8,914 sous pavillon étranger

Les 18,478 bâtiments étrangers entres dans les ports italiens appartenaient : 5,583 à l'Angleterre, 5,426 a la France, 3,407 à l'Autriche, 1,489 a la Grèce, 582 a la Hollande, 441 aux Etats Unis, 483 à la Suede-Norwege, 242 a la Russie 214 a l'Allemagne et 914 a nationalités diverses.

Les equipages de ces batiments se composaient de 2,148,646 hommes, dont 1,147,228 sur navires à voiles, nationaux ou etrangers, et 1,001 418 sur navires à vapeur; et parmi lesquels 519 employes dans la navigation au long cours et 1,629,602 dans le cabotage

Aux 248,999 bâtiments entres dans les ports italiens pour faire le commerce, il convient d'en ajouter 27,822 autres que l'etat de la mer a obliges de s'y réfugier, parmi lesquels 335 à vapeur.

Le nombre des bateaux occupés a la pêche a été de 3,144, dont 2,800 à la pêche proprement dite, 330 a la pêche du Corail et 14 à celles des eponges.

Au 31 décembre 1871 la marine marchande italienne comptait 184 100 hommes inscrits sur les rôles maritimes, soit une augmentation de 4,000 sur 1870, et 17,735 bâtiments d'une capacité de 1,049,062 tonneaux, parmi lesquels 17,614 à voiles et 121 a vapeur. Ces derniers dont 92 en fer, representaient une force de 16,791 chevaux

La Peninsule possédait à la même date 92 chantiers de construction ; d'où etaient sortis dans le cours de l'année 803 navires.

La Constitution Finlandaise.

Voici quelques détails sur la nouvelle Constitution dont sera dotee l'Islande à partir du 1er août de l'année courante :

« Cette Constitution, basee sur le Statut fondamental du Danemark, rattache intimement l'Islande à la metropole, tout en lui accordant une legislation distincte et separee ; tant qu'elle ne sera pas représentée dans le Rigsdag danois, l'Islande ne prendra aucune part aux affaires générales du royaume, mais elle ne contribuera pas aux dépenses de la monarchie.

« Le gouvernement executif appartient au roi : il sera administré par un ministre spécial, nommé ministre pour l'Islande, et l'autorite confiée, sous la responsabilite de ce ministre, à un gouverneur-commandant, qui [illegible] d'avoir sa résidence [illegible]

« Le pouvoir législatif réside dans le roi et l'*Althing*, ou assemblée des delegues du souverain et du peuple. L'Althing se compose de trente-six membres, dont trente nommés pour six ans par l'election populaire, et six par le roi ; elle se divise en deux Chambres, l'une haute et l'autre basse. La premiere est formée de six membres nommés par la Couronne, et de six membres choisis par la Chambre basse parmi ses vingt-quatre membres.

« Sont électeurs de l'Althing tous les proprietaires payant des impositions à l'Etat ou à la commune, et tous les habitants des villes ou des villages payant 8 couronnes d'impôts par an ; les fonctionnaires et les personnes ayant reçu une éducation académique. L'age requis est de vingt-cinq ans ; la duree du séjour dans le district, douze mois au moins. Les éligibles devront avoir résidé dans les Etats danois au moins cinq ans.

« Chacune des deux Chambres a le droit d'initiative des projets de loi. Le roi, tous les deux ans au mois de juillet, composera l'Althing, qui ne pourra rester en session plus de six semaines sans le consentement de S. M., qui a le droit de proroger la session, mais seulement une fois dans la même année ; la prorogation ne peut durer plus de quatre semaines sans le con[illegible]

« Les resolutions de l'Althing n'auront force de loi qu'autant qu'elles seront signées par le roi ; quand l'Althing ne sera pas réuni, le souverain pourra promulguer des lois provisoires dont la validite definitive dependra de l'approbation des Chambres.

« Les lois organiques concernant le pouvoir judiciaire, la situation de l'Eglise, les garanties des libertes publiques sont calquées sur celles en vigueur dans le royaume. »

La panification de la pomme de terre.

D'intéressantes experiences [illegible] public des aliénés de Quimper, [illegible] le docteur Baume, directeur et [illegible] cet etablissement, pour l'emploi des pommes de terre dans la fabrication du pain.

Déjà, il y a un certain nombre d'annees, on s'était occupe de rechercher les meilleurs moyens pratiques de mélanger la pomme de terre avec la farine pour la panification, et le but que s'est proposé M. le Docteur Baume etait precisement de compléter cette recherche par des expériences précises et concluantes.

D'apres ces expériences, le mélange le plus habituel pourrait se composer de 100 kil. de farine de froment et d'environ 50 kil. de pommes de terre, le tout pétri ensemble avec 50 litres d'eau et la quantité de levain necessaire ; la cuisson de la pâte exigerait une heure pour les pains de 2 kilog. ; deux heures pour les pains de 5 kilog. et l'on obtiendrait environ 175 kilog. de pain équivalent au pain de 1e qualité, avec une économie de 5 c. par kil. quand les farines sont a 58 fr. le quintal et de 12 c. par kilog. si le prix des farines s'élevait à 60 fr.

Les difficultes que presente l'opération consistent surtout dans la préparation de la pomme de terre qui, d'apres les procédés precédemment employés, devrait, apres sa cuisson à l'eau ou à la vapeur, être épluchée, pilee, passee au tamis et pétrie encore chaude. Quand cette manipulation ne peut pas être effectuée assez rapidement, la pomme de terre se refroidit et il devient difficile de la mélanger avec la farine. On a resolu cette difficulte à l'asile de Quimper, en apprêtant les pommes de terre la veille du jour où elles doivent être panifiees et en procédant de la manière suivante ;

On cuit les pommes de terre a la vapeur ; on les épluche, et on les convertit rapidement en purée à l'aide d'un appareil qu'on appelle hache-viande ; c'est un cylindre en fonte qui a 8 centimètres de diamètre interieur et 15 centimetres de long ; il est traverse par une sorte d'hélice armee de 64 lames de couteau qui, dans leur rotation, croissent deux rangees fixes de 16 lames chacune. Une petite manivelle fait mouvoir cette hélice et la pomme de terre en sort parfaitement triturée par le contact des 96 lames. En deux heures, ce petit instrument transforme en purée 100 kilog. de pommes de terre épluchées par huit hommes.

La purée est immédiatement portée au pétrisseur mecanique (système Boland fils, petit modele), car il parait impossible, pour de grandes quantités, d'arriver à un bon mélange sans le secours du pétrin mécanique. Elle est delayee pendant un quart d'heure, par un mouvement lent du pétrisseur, avec le tiers de l'eau chaude qui doit servir pour la fournée; 17 litres d'eau suffisent pour transformer 50 kilog. de pommes de terre en pâte homogène, qu'on recouvre d'un linge imbibé pour le [illegible] au contact de l'air et qu'on laisse en repos [illegible] moment du pétrissage avec le levain et la farine. En mettant seize heures d'intervalle entre ces deux opérations, on ne remarque aucune altération dans la pâte de la pomme de terre, résultat important au point de vue pratique, parce qu'il démontre qu'on peut apprêter la pomme de terre le jour, pour la panifier la nuit suivante.

D'apres les appréciations de M. le docteur Baume et des membres de la commission de surveillance de l'asile qui ont suivi les expériences faites à la boulangerie de cet établissement, le pain composé de deux tiers de farine de froment et d'un tiers de pomme de terre est aussi agréable au goût et aussi nourrissant que le pain de pur froment de 2e qualité [illegible], en général, par la classe ouvrière, et il [illegible] impossible de distinguer à l'œil la pomme de terre qui se revele à peine au goût par une légere saveur sucrée. L'economie que l'on réaliserait par la fabrication de ce pain a été indiquée plus haut.

La pomme de terre peut aussi etre mélangee avec la farine de froment en parties égales. Toutefois, ce pain, qui se conserve longtemps frais, est plus massif, plus difficile à travailler que le pain ordinaire parce qu'il y a moins de gluten ; il est moins agréable et doit etre moins nourrissant. Lorsque la farine vaut 48 fr. les 100 kilog., il permettrait de [illegible]

Enfin, pour les consommateurs qui font usage du pain de meteil (moitie seigle et moitié froment), on obtiendrait un pain aussi nourrissant et plus agreable avec un mélange d'un tiers de froment, un tiers de seigle et un tiers de pommes de terre. Ce pain serait superieur au pain de seigle pur en usage dans beaucoup de campagnes.

VARIÉTES.

Le Pont sur la Manche.

(Suite et fin.)

Ces entretoises rendent les câbles solidaires, les maintiennent à leur écartement et les forcent à travailler tous à la fois, de telle maniere que la charge se repartit également sur tous les câbles, et que les efforts de traction se divisent sur toutes les entretoises. Sur lesdites entretoises, qui sont espacées de 10 metres en 10 metres, on montre six rangs de colonnes creuses en fonte et dont la hauteur augmente graduellement jusqu'au milieu de chaque travée, de maniere à compenser la flèche des câbles et à donner au tablier une rampe de 1 à 2 centimètres par mètre. Il resulte de cette disposition que le tablier agit par poussée sur les piles et les culées, tandis que les câbles agissent par traction, de sorte que les deux effets se neutralisent.

Les colonnes sont reliées entre elles, à la base, par les entretoises, et au sommet par des arceaux de fonte, rigides, sur lesquels on pose les longrines, les traverses et autres pièces de pont, destinées à supporter le platelage du tablier. Ce platelage peut etre formé en voûtes de briques, en madriers de chene, en plaques de fonte ou en tôle ondulée ou emboutée, sur lesquelles on posera le macadam ou empierrement.

En un mot, et pour resumer cette description, les câbles, maintenus par les entretoises, constituent un sol artificiel, mais parfaitement solide, et dont on connait d'avance et exactement la resistance. Sur ce sol, dont chaque travée a 1000 mètres de longueur, on monte 100 petites arches de 10 metres d'ouverture, ce qui reduit enormément les proportions qu'autrement il eût fallu donner aux pièces. On obtient ainsi une série de petites arches supportées par les câbles, comme sur un terrain naturel, lesquels câbles forment à une altitude plus que suffisante, une immense travée de 1000 mètres, sous laquelle les navires peuvent librement louvoyer en tous sens.

Inutile de dire que les piles intermédiaires sont enlevées lorsque la première travée est terminée, pour etre transportées dans la travee suivante et ainsi de suite.

Le tablier a 50 mètres de large: il comprend quatre voies ferrées, deux pour les voyageurs et deux pour les marchandises ; un premier parapet sépare les voies ferrées des routes. Une route à droite, une route à gauche, deux grands trottoirs pour les touristes et enfin de chaque côté un parapet exterieur plus elevé que les trains.

Des treillis en fil de fer à mailles serrées garnissent les quatre parapets et protègent les wagons contre les coups de vent.

Les piles sont d'une forme rectangulaire et pyramidale; leurs dimensions sont extraordinaires: elles ont à la base une longueur de 60 mètres sur 80 de large et au sommet 45 sur 60 pour les rendre inébranlables. Celle du milieu a 80 mètres de longueur sur 100 de large à la base et 60 sur 80 au sommet, ce qui permettrait, au besoin, d'établir une station au beau milieu du pont.

Enfin, et pour donner toute assurance, nous ferons remarquer que dans toutes les parties de l'édifice le fer ne travaille qu'au quarantième de sa résistance absolue, c'est-à-dire 2 kilomètres à peine par millimetre de [illegible]tion.

Un phare placé sur chaque pile eclaire le detroit dans toute sa traversée et à 25 milles au large. Les navires ne peuvent donc commettre aucune erreur. En tout cas, une série de câbles tendus verticalement tout autour des piles amortirait le choc si un navire désemparé était poussé sur un des supports du pont, l'équipage pourrait se sauver par un escalier ménagé à l'intérieur des piles et le navire pourrait réparer ses avaries.

C'est ce qui a fait dire aux officiers maritimes du port de Calais, dans leur rapport, que loin d'etre nuisible, l'édifice rendrait de très grands services à la navigation.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les effets de dilatation et de contraction sont presque seuls sur la Manche, ou la température ne varie que de 15 à 20 degrés et qu'on peut rendre ces efforts completement insensibles en isolant les parties métalliques, et que toutes les precautions sont prises contre l'oxydation du métal. Il est prouvé par des câbles telégraphiques sous-marins que la gutta-percha résiste parfaitement à l'eau de mer.

Il faudrait un volume pour expliquer tous les details. Nous nous contenterons de dire que toutes les objections sont prevues autant que possible, et que jamais travail n'a été plus complet, mieux étudié et mieux raisonné dans toutes ses parties, que cette immense construction.

Nous arrivons maintenant au temps et à la dépense nécessaire à la construction. Si grand qu'il soit, le pont sur la Manche peut-etre exécuté très rapidement. En homme pratique, M. Boutet fait en fonte moulée toutes les parties travaillant à la compression. Il n'y a aucune pièce de forge, et l'ajustage est à peu près nul. On peut preparer toutes les pièces à l'avance dans nos grands établissements métallurgiques de France, d'Angleterre et meme de Belgique, les transporter à pied-d'œuvre par le chemin de fer du Nord et par les deux voies ferrées qui arrivent à Douvres.

Les bois de charpente pourraient etre amenés de Suede et de Norwege par la mer du Nord. Le sable est sous la main. Le ciment de Portland à Boulogne-sur-Mer. La pierre pour les jarrements des culées aux carrières de Saint-Pol, tout près des travaux ; et si l'on veut se faire une idée de la promptitude avec laquelle les câbles peuvent étre exécutés, il n'y a qu'à se rappeler que le grand câble transatlantique de Londres à Terre-Neuve a eté fabriqué et coulé en six semaines sur une longueur d'environ trois mille kilometres, et si ce câble etait coupé en cent parties de 13 kilomètres sa longueur serait plus que suffisante pour fournir tous les câbles du grand pont. Si, comme le propose M. Boutet, on commence simultanement par les deux extrémites, il ne faudra guère que trois ans environ pour livrer le passage à la circulation.

Quant à la dépense, il est encore plus facile de la calculer. Le poids total de l'édifice tout compris etant d'environ 400,000 tonnes, en l'estimant à 400 francs la tonne tous frais payés, on aura un total de cent soixante millions de francs. Si l'on ajoute 40 millions pour les culées, la pose des piles, l'interêt de l'argent et les frais imprevus et on aura un chiffre rond de deux cent millions de de francs (200,000,000); pour n'avoir aucun mecompte, il est plus prudent de mettre à trois cent million de francs (300,000,000).

Le produit net actuel du trafic d'Angleterre en France, relevé pendant les dix dernières années, est de 22 millions par an. En admettant qu'il ne passerait pas un voyageur, ni un kilogramme de marchandise de plus, en moins de quinze ans le pont serait entierement payé, d'après M. Boutet, et si l'on obtient une concession de cent ans, il resterait alors 85 ans de bénefices.

Il s'agit seulement de construire une petite arche pour connaitre exactement le prix de revient, prouver la solidité de l'édifice et preciser le temps nécessaire à la construction complete.

Si la première travée du pont ne réussit pas, contre l'attente de l'auteur, il importe de remarquer que les dépenses faites ne seraient pas completement perdues ; en effet toutes les pièces pourraient etre utilisees à la confection des ponts ordinaires, comme M. Boutet en a construit déjà plusieurs, et la perte serait alors insignifiante, eu égard à la grandeur de l'œuvre tentée.

Mais nous avons l'espoir que le resultat des quinze années de travail de M. Boutet sera, grâce aussi au concours de tous, d'avoir doté son pays d'un monument qui sera l'une des gloires de notre siècle. *(La Metallurgie)*.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 19 février, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumelie...	fl.	42.75
d. Nouvelles ...		49.50
Anglo-Bank		154.—
Societe de cred. aust-turq..		30.40
Banque austro-ottomane..		—.—
Piece de 20 francs.......		8.92
Agio....................		105.75
Change sur Londres. ...		112.05
Credit anstalt		241.50
National Bank		981.50
Lloyd		446.50

Bourse calme ; affaires excessivement limitees ; neanmoins les prix se maintiennent.

France.

Paris, 19 février.

Obligations Roumelie.... fr. 101.

M. Ledru-Rollin a pose sa candidature a l'Assemblee nationale dans le departement de Vaucluse. Dans sa profession de foi, il s'engage à défendre le suffrage universel.

Paris, 19 février.

La *Paris-Journal* accuse l'Allemagne de vouloir imposer une paix armee à l'Europe.

Le duc d'Aumale sera probablement nomme vice-president de la Republique.

On assure que le *Crédit Lyonnais* est dispose à avancer au gouvernement turc une somme de six millions de francs au taux de 12 0/0.

Angleterre.

Londres, 19 février.

Dans le cabinet Disraeli entreront probablement Lord Derby, Salisbury, Richmund, Cairns, Gathorne Warde Stafford, Hamilton.

M. Gladstone renoncerait à diriger les liberaux.

Londres, 19 février.

Le *Times* est favorable à l'alliance de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Autriche pourvu qu'elle ne soit pas hostile à la France.

Allemagne.

Berlin, 19 février.

Un depute de la Lorraine a proteste contre la declaration faite par l'évêque de Strasbourg, d'apres laquelle ce dernier reconnaissait les consequences du traite de paix de Francfort

Russie.

St-Pétersbourg, 19 février.

Aujourd'hui il y a eu grande revue en l'honneur de l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

Roumanie.

Bucarest, 19 février.

La Chambre a approuve l'article de la loi communale qui donne au gouvernement le droit de nommer les maires.

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 19 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pires		44 15—
	Hausse	»	44 32 —
	Baisse.........	»	44 7 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir...	»	44 32 —
	Après Bourse ...	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 12 —
» de la Société de change et de valeurs...		»	3 30 —
» de la Banque de Const..		»	4 15 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	3 20 —
» du Crédit Général......		L.T.	7 12 —
Banque *Verissi et Cossoudi*......			— — —
[illegible]		»	6 90 —
[illegible]		»	[illegible] — —
[illegible]		Fr.	20 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	9 — —
Obligations des Chemins de fer...		»	[illegible] — —
» 2e [illegible]		»	[illegible] — —
Emprunt	1863.. coup.	»	300 — —
	[illegible]	»	300 — —
	[illegible]	»	262 — —
	1872	»	[illegible] — —
	1873..........	»	260 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre [illegible]	P.	111
Piece de 20 francs.............	»	87 34
Impérial russe	»	90 —
[illegible]	»	[illegible]
Medjid é blanc—(différence)...	»	102 3
Bechlik—(différence).........	»	105 30
Metalique... (id)............	»	106

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

[illegible]

Liverpool, paq. à vap. angl. *Macedonia*, c. March, ayant touché Malte, Syra, et Dardanelles div. march. 12 p.
Smyrne paq. à vap. angl. *Criterien*, c. Gibb, ayant touché Dardanelles lest.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Dawn*, c. Hunt, ayant touché Gibraltar, Piré, Salonique et Dardanelles div. march. 17 pas-sag
Brindisi, paq. à vap. angl. *Lady Josian*, c. Harlow, ayant touché Dardanelles lest.
Cardiff, paq. à vap. angl. Harwick, c. Robinson, ayant, touché Malte, Dardanelles div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du 17 février.

Kustendjé, br. valaq. *Aspassia*, c. Nikiforos, div.
Ismith, br. ottom. *Murat bavri*, c. Hatssn, lest.
Syra, goel. hell. *Calliopi*, c. Drapaniotii, lest.
Kumi, goel. hell. *Panayia*, c. Pataras, lest.
Odessa, goel. hell. *Maria*, c. Licardopoulos, fru t.
Kerassonde, goel. rus. *A. Jeorgios*, c. Surmlis, lest.
Angl. bk. ital. *Minerva*, c. Bagna, blé.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE.

AVIS

Mise en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des droits suivants:

Le Tchéki de l'Echelle de Tophané ; le tchéki de Kurkdji Capoussi; le droit de depôt de briques à Tophané ; le droit de vente au Kilé; les droits de kantar et Tcharchi ; le chiffonnage ; le cafedjilik et le restaurant de l'Hôtel Municipal.

Les personnes qui désireraient prendre part à ces adjudications sont invitees à se présenter avec leur garant au Bureau de la Comptabilite de la Municipalité, où leurs offres seront reçues jusqu'au 25 courant.

Le Secrétaire Général,
(signé) M. RÉCHAD.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Mardi, 12 février (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15000 pieces de toile Américaine dites mahouti, nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 48 piastres la [illegible]

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour [illegible]

Séraskérat, le 19 février 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 11 février (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la vente des articles suivants.

30,000 ocques de farine N° 5 soumissionnée à 40 paras l'ocque.
15,600 idem soumissionnée à 42 paras.
39,790 idem » à 25 »
150,000 ocques ce son soumissionné à 21 1/2 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir les prix susmentionnés sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Sera-kerat, le 19 février 1874.

AVIS IMPORTANT
ACHAT DE TOUS
SOLDES DE MARCHANDISES
FONDS DES MAGASINS, ETC., ETC.
Salonique Han au 2me N° 33

SOCIETE OTTOMANE DE CHANGE ET DE VALEURS.

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société Ottomane de Change et de Valeurs sont prevenus que la première Assemblée Générale aura lieu le 25 Avril prochain (n.s.) à 1 heure de relevée au siege de la Société à Galata, pour prendre connaissance et approuver les comptes annuels du premier Exercice Social finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende. Ils auront de plus à délibérer et à statuer sur une modification à l'article 24 des statuts proposée par le Conseil d'Administration et consistant à rédiger comme suit le dit Article.

« La signature sociale est confiée au « Conseil d'Administration. Tout acte en- « gageant la Société devra être signé par « deux des trois Administrateurs ou par « l'un des Administrateurs et par le Direc- « teur de la Société.

Tous actionnaires possédant au moins 50 actions ont droit d'assister à l'Assemblée Générale aux termes de l'Article 30 des statuts.

Ceux qui voudront y assister devront déposer leurs actions dans la Caisse de la Société, au plus tard le 10 Avril prochain (n.s.); il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée à l'Assemblée Générale.

Constantinople, le 16 Février 1874.
Deux des Administrateurs:
A. BARKER, E. EUGENIDI

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société des Tramways de Constantinople sont convoqués en Assemblee Générale pour le samedi, 9/21 Mars prochain, à midi, au siége de la Société Générale de l'Empire Ottoman, nouveau Khan Camondo, à Galata.

L'Assemblée aura à recevoir communication du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice de l'année 1873, à fixer le dividende de cet exercice, et à délibérer sur la proposition du Conseil d'Administration pour des additions à faire aux dispositions des statuts concernant l'Administration générale de la Société.

Messieurs les Actionnaires qui désirent assister à cette réunion devront déposer leurs titres dans la Caisse de la Société dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, en conformité de l'Article 97 des statuts.

Constantinople, le 6/18 février 1874.

SYLLOGOS LITTÉRAIRE GREC
A CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Lundi prochain, 11/23 février, à 8 heures du soir M. le Docteur Jules Millingen lira son Rapport sur plusieurs inscriptions de la Thrace et de Cyzique, qui ont été communiquées au Syllogue par MM. Scordelis, C. N. Limnios, et autres.

Le Secrétaire Général,
CH. HATZICHRISTOU.

Dans la Salle
DU THEATRE FRANÇAIS
Samedi, 21 février à 10 heures du soir

GRAND BAL DE FAMILLE
PARÉ ET MASQUE
Sous la Direction de J. N. Markesini.

Cette fête qui commencera à 10 heures du soir, étant exclusivement donnée pour divertir les honorables familles, je me suis fait un devoir de les satisfaire par tout ce qui fait d'un bal la plus noble des distractions. La salle du bal sera richement décorée et illuminée.

Je m'appliquerai à ce qu'un ordre parfait et une rigoureuse bienséance soient constamment observés, afin que ce bal soit une fete digne de notre société d'élite et de la bienveillance qu'elle m'a toujours témoignée.

BILLET D'ENTRE : 1/2 L. T.

On trouve des billets chez M. Mussuri de Rozan, grand'rue de Pera N° 315 et 317, et chez Mr Balatti N° 371 et à Galata rue Yéni Djami chez M. Mussuri N° 53 et au guichet du théâtre.

AVIS

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tcheshmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meubles dans a Grand'Rue de Péra Agha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, à ouer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser rue Dervich 27, chez Mme Gabrielle.

LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

PROGRAMME du MESSAGER D'ORIENT

(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi a la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation europeenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siecles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique: après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chretienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en meme temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La redaction a pris ses mesures pour répondre dignement a toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulierement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérets sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ere de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérets si multiples et servant, grâce à sa position géographique meme, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son developpement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à dater du trimestre, c'est-à-dire le 1 avril 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La rédaction.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Representants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées — Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes imperiales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivie. — Administration des Telégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israelite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons — Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau [illegible]

Prix 12 Medjidie.

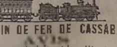

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-General.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 42. 4 Mouharrem 1291. SAMEDI 21 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	[illegible]	[illegible]	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Etrangers	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 20 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

La majorité du fils de Napoléon III tombe le 16 mars, et déjà le parti bonapartiste fait des préparatifs pour célébrer avec éclat cette date. Tout, paraît-il, est prêt, et le *Nouvelliste de Rouen* donne les détails qui suivent sur la façon dont les choses se passeront.

« On sait maintenant dit l'organe rouenais, que dans son récent voyage à Chislehurst, M. Rouher y a réglé avec l'ex-impératrice et le prince impérial les détails de la réception qui aura lieu le 16 mars prochain à Camden-place. C'est ce jour-là que le prince atteindra sa majorité, et les bonapartistes veulent donner une grande solennité à cette date. On parle déjà de la mise en scène arrêtée par les notabilités du parti. Un membre de la délégation qui se rendra à Chislehurst adresserait un discours au jeune prince, qui répondrait par une sorte de profession de foi résumant la doctrine impérialiste. Il y serait fait allusion aux récentes discussions du parti, et le fils de Napoléon III se déclarerait formellement le seul représentant du bonapartisme. »

Nous avons annoncé que les députés alsaciens-lorrains qui ont été élus appartiennent tous au parti français. Mais on ne connaissait pas, jusqu'ici, comment se décomposait le scrutin. La *Gazette de Strasbourg*, organe officiel du gouvernement prussien donne les chiffres suivants qui sont curieux à connaître :

Sur 315,000 électeurs inscrits, 242,063 ont exercé leur droit.

191,182 ont donné leurs voix aux candidats de la protestation (catholiques et candidats de la protestation pure et simple) ;

41,949 ont voté pour les candidats du parti « alsaciens avant tout » ;

5.193 pour les candidats incontestablement allemands ;

680 pour les démocrates socialistes allemands.

Enfin il faut compter 2,459 voix nulles ou perdues sur différents noms.

Les résultats du voyage de l'empereur François-Joseph à St-Petersbourg sont appréciés de la façon suivante par la *Gazette allemande* de Vienne, organe dévoué à la politique de M. de Bismarck.

« Nous ne partageons pas les craintes de ceux qui s'attendent à voir se former une nouvelle sainte alliance. Et comme, suivant une assertion de M. Gladstone, « l'Angleterre ne peut pas négliger ses intérêts particuliers et domestiques qui l'occupent constamment, pour diriger et concentrer son attention sur des points infiniment plus éloignés et moins importants de politique extérieure » l'entente cordiale des trois grandes puissances continentales d'Autriche, d'Allemagne et de Russie, laquelle ne rencontrera certes pas d'obstacles de la part du jeune royaume d'Italie, constitue une garantie pour le maintien de la paix en Europe. C'est pourquoi nous avons souhaité sincèrement la bienvenue à l'empereur Alexandre lorsqu'il fut notre hôte à Vienne et pourquoi nous ne voyons pas la cause libérale en péril, si, à la faveur des circonstances dans lesquelles notre empereur rend sa visite, l'on peut attribuer à ce fait une plus haute importance qu'à une forme de politesse ordinaire. Au contraire, la portée politique de la visite impériale, est une manifestation de paix non équivoque, reconnaissons-la avec satisfaction ; et tout en se rendant pleinement compte de la signification politique de cette démarche, le peuple autrichien accompagne de ses meilleurs vœux le souverain dans son voyage à la Cour de Russie. »

La *Daily News* a reçu de son correspondant de Calcutta à la date du 8, une dépêche ainsi conçue :

« Il est tombé une forte pluie dans le Bengale. Le maximum a été de trois pouces à Rungpore. La pluie a été abondante à Behar, mais à Tirhoot il n'est tombé qu'un demi-pouce d'eau. La pluie est arrivée trop tard pour améliorer les céréales, mais elle fera du bien aux fourrages.

» Dans le haut Tirhoot la détresse est déjà grande, les habitants se nourrissent de racines. On accélère énergiquement le transport des grains dans l'intérieur. Les prix continuent à hausser. »

En Espagne quoi qu'en dise le gouvernement de Madrid, la situation ne s'est pas modifiée.

Ce qui est certain c'est qu'actuellement l'Espagne est au plus bas et qu'il faut une foi bien robuste dans ses destinées pour ne pas désespérer de son salut.

Si les auteurs du dernier *pronunciamiento*, après avoir compromis de nouveau leur pays, ne l'arrachent pas rapidement à l'anarchie; si avant peu de mois l'œuvre de réparation dont ils ont assumé la lourde responsabilité n'est pas accomplie, on peut prévoir, pour la Péninsule ibérique, une décomposition de tous les éléments de la vie sociale telles que certains Etats du nouveau monde seuls nous en présentent le lamentable tableau.

On pourra juger ainsi ce que deviennent les nations tombées aux mains du militarisme.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIERE (1)

I

Ainsi que nous le disions dès le début, cette étude nous a été inspirée par ce que nous considérons, dans les circonstances présentes, comme l'accomplissement d'un devoir. Nous tenons encore à bien établir qu'en présentant un projet de solution financière, nous n'avons pas la prétention de le croire non susceptible de perfectionnement. Ce que nous avons voulu, c'est apporter notre concours à l'œuvre pressante de la rénovation de nos finances, sous la forme d'idées pratiques qui serviront de base à la combinaison dont la recherche et l'application sont à l'ordre du jour.

Notre projet repose sur la création d'une banque que l'on pourra désigner sous le nom de *Banque Nationale Ottomane*, ou simplement sous celui de *Banque de Turquie*, comme on dit : Banque d'Angleterre, Banque de France.

La *Banque Impériale Ottomane* sera le noyau du futur établissement. C'est là, non une faveur, mais un droit qui résulte de ses attributions actuelles, du caractère spécial de ses opérations, de ses relations avec le Trésor ottoman, de l'expérience par elle acquise et des services qu'elle a rendus.

Le capital de la *Banque de Turquie* sera porté à 8.000.000 de livres dont la moitié immédiatement versée. Il sera fait, dans ce but, un sérieux appel à l'élément indigène ottoman qui, tout en fournissant le puissant appui de ses capitaux, apportera dans le conseil d'administration le précieux concours de ses connaissances locales, de son expérience et de son patriotisme.

Le conseil d'administration siégera à Constantinople.

Bien qu'ayant des relations très étroites avec le gouvernement, l'administration de la Banque sera tout à fait indépendante.

Elle sera autorisée à émettre, dans une période de trois années, des billets de banque, ayant cours légal dans tout l'empire, pour une somme totale de 36,000,000 de livres. L'émission de chaque annuité ne pourra, en aucun cas, excéder 12,000,000 de livres.

En compensation de certains avantages stipulés en faveur de la Banque de Turquie, elle sera tenue de faire au Trésor une avance totale de 24,000,000 de livres, à raison de 8,000,000 par an, et au taux de 2 0/0 d'intérêt, l'an.

La Banque continuera, comme par le passé, le service de trésorerie du gouvernement dans les conditions spécifiées par l'article 13 (*) de l'acte de concession de la Banque Impériale Ottomane, conditions qui dans l'intérêt général pourront être élargies et fortifiées.

Le billet de banque, ainsi que nous l'avons déjà dit, aura une circulation légale dans tout l'empire. Les particuliers, aussi bien que les administrations publiques, sans exception, seront tenus de l'accepter au pair.

Toute contrefaçon du billet de banque sera rigoureusement punie en conformité de la loi.

Le billet de banque sera garanti :

1° Par les revenus généraux de l'Etat encaissés par la Banque, conformément à l'article 13 déjà mentionné ;

2° Par les revenus des mines et des forêts ;

3° Par les biens domaniaux qui, on le sait, sont nombreux et représentent un capital énorme ;

4° par l'encaisse de la Banque elle-même dont le chiffre sera à fixer.

Comme on le voit, nous ne posons que les bases principales de la combinaison d'où jaillira la solution de la question financière. Notre tâche ne pouvait aller au delà, les détails devant faire l'objet d'une entente particulière entre le gouvernement, les capitalistes et les hommes spéciaux chargés d'appliquer le projet. Pour achever notre œuvre, il ne nous reste plus : 1° qu'à démontrer les avantages résultant pour le trésor et pour le crédit public de la combinaison proposée ; 2° qu'à réfuter les objections qui pourraient être opposées à notre projet.

(1) Voir le numéro du 14 février

(*) Art. 13. La Banque sera chargée, à Constantinople, de toutes les opérations de trésorie du Gouvernement, c'est-à-dire, d'encaisser, d'une part, tous les revenus de l'Empire arrivant dans les caisses du Trésor Impérial dans cette Capitale, et de payer, de l'autre, les mandats émis par le Ministère des Finances sur elle.

Elle pourra aussi être chargée de la même mission à Smyrne, Trebizonde, Beyrouth et Salonique, où elle pourra dès l'obtention de la concession établir des succursales, et recevoir les revenus qui lui seront assignés par le Ministère des Finances dans ces Eyalets (Provinces). Le Gouvernement pourra lui confier le même service dans les autres localités où elle fonderait plus tard des succursales.

La Banque escomptera les Serghis que le ministère des finances seul émettra. Ces Serghis seront à échéance fixe, n'excédant pas quatre-vingt dix jours et porteront un intérêt ne dépassant pas six pour cent l'an. La Banque couvrira leur valeur à leur échéance par les encaissements qu'elle aura effectués des revenus de l'Etat et en cas d'insuffisance de ces revenus, elle en portera l'excédant sur le crédit de cinq cent mille livres sterling (500,000) qui est ouvert au Gouvernement par l'article seizième (16) ci-après :

L. Ministère des finances fixera, chaque mois, le chiffre total des Serghis à échéance fixe escomptables par la Banque qui mettra en circulation, mais il ne pourra les émettre qu'après s'en être entendu au préalable avec la Banque.

La Banque ne pourra dans aucun cas, [illegible] les limites du crédit de cinq cent mille livres sterling (500,000) et des sommes dont elle [illegible] détenteur pour le compte du Gouvernement.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, le 7 Février 1874.

Le texte des discours prononcés mercredi par le président du Tribunal de Commerce de la Seine et par le maréchal de Mac-Mahon a subi d'importantes modifications dans le *Journal Officiel*. Le discours de M. Drguin contenait la phrase suivante : « Nous verrons réduits à l'impuissance les idéologues et les anarchistes dont les idées captieuses et les infâmes conceptions constituent l'un des plus grands fléaux de la société. » Cette phrase a disparu du *Journal Officiel* et a été remplacée par le texte suivant : « Chacun sera tenu au respect de la loi. » Cette rédaction vise, sans aucun doute, les monarchistes aussi bien que les républicains, mais la pensée qui s'y trouve contenue ne se trouvait pas d'abord dans le discours prononcé par le président du Tribunal de Commerce.

Autre modification significative :

Dans le texte publié d'abord par les journaux, le président du Tribunal de Commerce avait dit : « La France régénérée et redevenue maîtresse d'elle-même, sous votre présidence, *pourra en toute liberté choisir les institutions qui doivent assurer sa prospérité et sa grandeur*. » Le texte communiqué aux journaux ajoutait : (applaudissements.) Le texte publié par le *Journal Officiel*, s'est contenté de faire dire au président du Tribunal de commerce : « La France pourra envisager l'avenir sans inquiétude et assurer librement ses destinées. » Ce dernier texte est évidemment beaucoup plus vague et ne peut plus être interprété comme une allusion au rétablissement de la monarchie.

Il y a aussi quelques changements à noter dans les deux versions du discours prononcé par le maréchal. Le texte envoyé d'abord aux journaux contenait cette phrase : « Comme chef du pouvoir exécutif, je ferai respecter, dans l'*état de choses actuel, les décisions de l'Assemblée*. » Dans le *Journal Officiel*, il n'est plus question de l'Assemblée, et il y a cette simple phrase : « Je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi. » Enfin les journaux n'avaient pas reçu la phrase qui termine le discours du maréchal-président : « Nous verrons ainsi, je l'espère, se rétablir le calme dans les esprits et la confiance renaître. la confiance ne se décrète pas ; mais mes actes seront de nature à les commander »

La raison de ces changements et de ces modifications est facile à saisir.

L'impression favorable causée par le discours du maréchal s'est du reste beaucoup accentuée depuis quarante-huit heures, autant par les commentaires des journaux que par le langage approbatif des députés de la majorité.

On a prétendu — et je me suis fait auprès de vous l'écho de ce bruit, — que l'interpellation de l'extrême gauche avait été conseillée par M. Thiers. Il paraît qu'il n'en est rien. L'ex-président de la république, comme tout le centre gauche et une partie de la gauche modérée, désapprouverait, dit-on, l'interpellation. S'il en est ainsi le cabinet n'aurait décidément rien à redouter. MM. Gambetta et Lepère devant infailliblement rester en minorité. « Quant à l'extrême droite, le bruit court toujours que si le titre de « président de la république » figure dans les déclarations du duc de Broglie, elle s'abstiendra, bornant d'ailleurs son opposition à cette démonstration.

Les nominations de maires et adjoints qui remplissent l'*Officiel*, ont excité bien des colères dans le parti républicain. On se plaint amèrement dans ce parti que, sous un gouvernement qui s'appelle la République, le seul titre de républicain soit un motif suffisant d'exclusion et de révocation. A cela on répond que le parti républicain s'est constitué en parti d'opposition contre le gouvernement actuel ; que les agents du pouvoir [illegible] qu'ils servent, mais encore le soutenir de leurs sympathies ; que l'administration municipale deviendrait impossible si elle était livrée à des maires qui, dépendant du pouvoir central et le représentant, se sont publiquement et notoirement déclarés ses adversaires ; enfin que ce sont là des principes de gouvernement qui ont été pratiqués par tous les régimes.

Des bruits alarmants ont été répandus de nouveau au sujet de l'attitude de l'Allemagne à notre égard. On a prétendu qu'une note très-sévère avait été remise à M. Decazes par M. d'Arnim au sujet de l'action qu'auraient exercée les comités de Belfort dans les récentes élections d'Alsace-Lorraine. Ces bruits sont controuvés. Les élections des pays annexés sont ce qu'elles sont ; elles ont leur origine dans les sentiments des populations et la meilleure preuve qu'elles se sont accomplies en dehors de toute pression ou de tout mot d'ordre venu de France, c'est que les radicaux ont voté, de l'autre côté des Vosges avec les catholiques, ce qui ne se fait pas ici où les divisions des partis sont implacables. Du reste, dans ces derniers temps, M. de Bismarck a plutôt rendu hommage à la correction de notre attitude à l'égard de l'Alsace-Lorraine, qu'il n'a incriminé nos intentions ou élevé des doutes sur notre sincérité.

M. Buffet a été réélu président de l'Assemblée Nationale à une imposante majorité.

On assure que les projets des chefs du parti bonapartiste relativement à une certaine solennité à donner à la réception du 16 mars, à Chislehurst, pourraient bien ne pas aboutir par suite de l'intention quelque peu inattendue exprimée par le prince impérial de célébrer sa majorité tout-à-fait en famille, sans réception, ni discours. Cependant comme les politiques du parti insistent beaucoup pour une déclaration publique qui mette fin aux doutes qu'a pu faire naître l'attitude de prise, dans ces derniers temps par le prince Napoléon, on ne pourrait affirmer que le jeune prince ne finira pas par se rendre aux sollicitations de ses amis.

CHRONIQUE.

Le Grand-Vezir, Hussein Avni Pacha est allé avant-hier rendre visite à l'ex-sadrazam Mehmed Ruchdi Pacha Muterdjim. LL. AA. ont eu une longue conférence.

Jèudi dernier le Grand-Vézir est venu à Péra rendre visite à plusieurs membres du corps diplomatique, Son Altesse s'est ensuite rendue à Stamboul où elle a fait visite à Mirza Mohsin Khan, ministre de Perse.

Avant de retourner à la Sublime Porte Hussein Avni Pacha est allé au Séraskérat, qui reste placé sous sa haute direction. Le Grand-Vézir a, dit-on, l'intention de consacrer le jeudi à l'administration du ministère de la guerre, afin d'aider dans sa tâche le caïmakam de ce département, Abd-ul-Kerim Pacha.

Nous sommes bien aise d'apprendre que l'état de santé d'Ismaïl Pacha s'est beaucoup amélioré. Le préfet de Stamboul, sur l'avis des médecins, restera quelque temps encore au ministère des affaires étrangères, à la Sublime Porte, où les soins les plus empressés sont prodigués à Son Excellence.

Le général de brigade Kiazim Pacha, ci-devant membre du Dari-Choura, est nommé général de brigade de l'Etat-Major du 5me corps d'armée, en remplacement du général de brigade Ibrahim Pacha, décédé.

Le colonel Mehmed Bey et le lieutenant-colonel Chevket Bey, officiers en disponibilité, ont été nommés avec leur grade au commandement du 6me régiment d'infanterie, nouvellement créé dans le 2me corps d'armée.

Rachid effendi, officier en disponibilité, est nommé major dans le même régiment.

En rendant compte du bal donné par M. l'ambassadeur de la République Française nous avons omis quelques détails sur lesquels nous revenons.

C'est à quatre heures du matin que le cotillon a commencé et c'est seulement au soleil levé qu'il s'est terminé.

Rien de plus brillant, de plus vif que ce cotillon. Les figures succédaient aux figures avec un entrain admirable. Hâtons-nous d'ajouter qu'il a été conduit avec une maestria sans pareille par MM. de Magny et d'Imécourt, attachés d'ambassade, qui y avaient introduit toutes les figures nouvelles inventées récemment à Paris.

L'orchestre du Théâtre Français, dirigé avec l'habileté bien connue de son chef, a donné une nouvelle preuve de son talent. On lui doit surtout des éloges pour le dévouement dont il a fait preuve, en se prêtant aux désirs des danseurs, et en ne quittant ses pupitres que quand il faisait grand jour.

En somme, nous le répétons, le bal de l'ambassade de France a été un événement.

Nous apprenons que le conseil laïque de la communauté arménienne vient d'adresser un *takrir* à la Sublime-Porte, afin d'obtenir une pension de retraite de P. 2,500 pour l'ex-patriarche de cette communauté, Mgr Keramian.

La demande du conseil a été prise en considération.

Mgr Nigoos, évêque de Bechik-tach, qui remplit les fonctions de caïmakam du trône patriarcal arménien, est gravement malade depuis quelque jours. Son état de santé inspire, dit-on, de sérieuses inquiétudes.

Dans notre numéros d'hier nous avons parlé d'un grand dîner offert à S. A. le grand-vézir à de hauts fonctionnaires et aux chefs de missions étrangères, par S. Exc. Rachid pacha.

Ce que nous n'avons pas dit c'est que, par suite d'une innovation dont il faut féliciter le ministre des affaires étrangères, le menu se composait de plats

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Le carnaval touche à sa fin. Le dieu aux grelots sonores s'agite de ses dernières convulsions : il a expiré pour les uns, il expirera dans deux ou trois jours pour les autres, enfin !

Je sais que c'est se donner gratuitement un ridicule, que d'avoir l'air de se plaindre des excès de distractions et de fatigues qu'imposent ces jours de saturnales obligatoires. — Eh ! monsieur, pourrait-on vous dire, que ne restez-vous chez-vous ! — Vous en parlez à votre aise, seriez-vous en droit de répliquer ! Croyez-vous donc qu'il soit si facile de courber le front sous sa lampe, de s'isoler dans le silence et le travail, alors que l'on entend retentir l'appel provoquant et joyeux du plaisir, alors que, malgré soi, on évoque les apparitions jeunes et souriantes qui, semblables aux ondines de la ballade allemande, enlacent de leurs séductions irrésistibles et entraînent dans le gouffre profond, l'imprudent et pensif prêcheur courbé sur leur miroir limpide et mystérieux.

Qu'un vieillard dont les ans ont glacé l'ardeur, qu'un impotent, ou un mari barbon et jaloux élèvent le double rempart de leur porte et de leur bonnet de coton contre ce qui, pour eux, est l'ennemi et le danger, cela se conçoit à la rigueur, — plaignons leurs tristes compagnes ! — mais que celui dont le sang circule ardent et vermeil dans les veines, celui dont un souvenir, cher et doux talisman, précipite les battements de son cœur, celui dont l'esprit convoite fiévreusement les fantômes charmants qui peuplent ses rêves et ses désirs, que celui-là courbe la tête et se résigne,... c'est que celui là est un héros, (il n'y en a plus) ou qu'il porte en lui le germe de la maladie qui le transformera indubitablement en marguillier de sa paroisse, en notable de son quartier, peut-être bien en bedeau, et à coup sûr en épouvantail des jeunes filles, — des jeunes filles au *doux parler et doux sourire*, dit Virgile.

L'homme est faible hélas !... sa faiblesse est même sa meilleure grâce, alors qu'elle n'est pas sa meilleure vertu ! On dit : je n'irai plus, ces plaisirs sont vains et décevants... qu'y rapporte-t-on ?.. des regrets, des déceptions et une immense fatigue de corps et d'esprit ! Et puis, pas plus tard que le lendemain, la tentation se présente sous cette forme, peu séduisante en apparence, et toujours la même : M. et Mme Topinard vous prient de venir passer la soirée chez eux, le..., ou bien : M. et Mme Coco-bel-œil resteront chez eux, le..., absolument comme M. Choufleury !

Eh ! que m'importe, vous écriez-vous de prime abord, [illegible] afin de récupérer [illegible] sommeil perdus. Cependant, la nuit n'a pas encore déployé ses voiles, que le démon tentateur a commencé son œuvre : « Si j'y allais pourtant ! Oh ! ce sera pour la dernière fois,... qui sait ?... *elle* y sera *peut-être* !... elle a de si doux yeux et une voix si douce !... elle doit avoir des trésors de tendresse dans l'âme !... j'aurai le courage de lui parler, elle m'écoutera... *peut-être*... C'est *peut-être* aujourd'hui que le sort me sera favorable et clément !... et d'ailleurs, les éventualités d'un bal réservent tant de surprises, tant de douces émotions !... Je trouverai, *peut-être* cet hôte fugitif et introuvable que l'on nomme le bonheur !... » et le cœur plein de cette vague et douloureuse inquiétude qui pousse éternellement les *chercheurs*, depuis Don Juan jusqu'au dernier courtaud de boutique, vous y allez !

Vous y allez — et hélas ! vous en revenez gros-Jean comme devant !

Elle était là pourtant, ravissante sous sa triple couronne de grâce, de beauté et de fleurs, mais lorsque, tout ému, vous vous êtes approché pour lui demander la faveur d'un engagement, — vous avez même été très-maladroit, car l'émotion vous serrait la gorge — elle vous a répondu d'un air indifférent : je le regrette, monsieur, mais j'ai donné toutes mes danses. Vous vous éloignez, le dépit dans le cœur, mais vous promettant que durant le cours de la soirée, vous saisirez un moment opportun pour vous rapprocher d'elle. En attendant, vous absorbez quantité de petits gâteaux très-sucrés et des mixtures au miel qui vous affadissent l'estomac. Par bienséance cependant vous engagez la demoiselle de la maison, une petite rougeaude qui parle du nez et qui a des boutons sur les épaules. Elle danse comme une bûche de Noël, vous serre outrageusement la main et saute à cahin tandis que vous êtes à caha, ce qui produit un effet chorégraphique à agiter de gaîté les rideaux de la salle.

Sur ces entrefaites, vous apercevez qu'*Elle* est seule, et que c'est le moment à mettre à profit... vous vous excusez auprès de votre danseuse, tant bien que mal, en avançant le prétexte le plus naturel le plus vraisemblable que vous trouvez, celui, par exemple, que vous avez comme un pressentiment que votre tante vient de mourir, et vous vous élancez vers le but ardemment convoité, lorsque le maître de la maison vous arrête au passage pour vous présenter à Mme. A., la dame d'un riche banquier, personnage influent, à qui l'on doit les plus grands égards. Semblable à la fille de Jephté vous vous acheminez vers le sacrifice, et vous vous trouvez devant une relique de famille, un tableau de Rubens enté sur le tonneau d'Heilberg, et portant une vraie paire de moustaches ! Elle a toute la bijouterie et toute l'argenterie de sa maison sur le chef, on y voit des cuillers, des fourchettes, un sucrier et même un plat à barbe ! Vous vous inclinez profondément devant ce buffet ambulant, songeant au moyen de fuir, lorsque d'une voix mielleuse : — « Vous ne dansez donc pas, monsieur, ah ! c'est vilain à votre âge. » Vous voyez arriver le grain, vous avez des frissons dans le dos. — « Pardon, madame,... la chaleur.... une santé délabrée,... le nouveau grand-vézir,... connaissez-vous Bornéo ? » Les préludes d'un quadrille se font entendre. — On demande un vis-à-vis ! .. on vient vers vous... hélas ! Il faut se sacrifier !

Le supplice commence. On est serré comme dans une boîte de sardines. Votre danseuse se presse contre vous, vous marche sur les pieds ; en revanche, vous lui déchirez sa robe ; vous cherchez à vous en excuser et vous ne dites que des inepties, car vous avez les yeux et l'esprit vers *elle*,... *elle*, qui est en train de caqueter avec un monsieur, qui n'est pas beau pourtant, et qui doit lui tenir des propos bien intéressants, sans doute, à en juger par la façon intime et pleine d'abandon dont ils se penchent l'un vers l'autre.

La rage dans le cœur, vous quittez la salle de danse, et vous guettez de loin l'instant propice où vous pourrez vous dédommager. Enfin ! elle est de nouveau seule,... lorsque la valse, que Dieu confonde ! fait entendre ses accords entraînants, et un nouveau cavalier, à qui vous souhaitez une apoplexie foudroyante, vient l'entraîner et la fait disparaître à vos yeux !

Et ce supplice de Tantale dure jusqu'à la dernière heure, jusqu'à ce qu'elle se soit envolée, et alors seulement vous rentrez chez vous, maussade, mécontent, furieux, ne rapportant qu'une immense fatigue, des crampes d'estomac, et la résolution inébranlable de ne plus recommencer ..... jusqu'à la prochaine occasion, naturellement !

La fortune cependant, n'est pas toujours aussi rigoureuse, et il est des êtres favorisés du sort. J'ai connu un jeune homme, brave comme une épée, hardi et spirituel à faire croire qu'il avait vécu avec Chamfort et Rivarol, à qui il fut donné un soir, dans un bal, de se trouver seul et pour la première fois, avec celle qui lui mettait tant d'émoi dans l'âme. Il se prit à trembler comme une feuille, et après beaucoup d'hésitation, il ne put prononcer que cette phrase : « Vous habitez Ville-d'Array, madame ? C'est un bien vilain pays ! »

Je sais aussi — par ouï-dire — que parfois tout n'est pas inclément et sombre comme je viens de le décrire. Sous l'influence d'une fée bienfaisante, dit-on, on rapporte quelquefois de ces fêtes bruyantes, de secrètes et intimes émotions, de chers et doux souvenirs. Peu de chose, un rien souvent laisse dans le cœur d'indicibles traces ! C'est la rosée du soir, invisible, déposant une perle limpide sur le pétale d'une rose. Qui a vu la rosée ? d'où vient donc cette larme de la nuit ?

Une fleur qui s'effeuille dans vos mains, un bout de dentelle que l'on vous abandonne, deux regards qui se sont rencontrés et qui ont produit comme un frisson, magnétisme mystérieux qui vient de régions inconnues, le parfum discret de l'iris ou de la verveine qui imprègne un mouchoir, des cheveux, doux et soyeux, qui ont effleuré vos lèvres, une sensation que l'on éprouve à deux : un air qui vous émeut, un tableau qui vous arrête rêveurs et pénétrés d'une émotion profonde, le premier rayon de l'aube, indécise encore, venant pâlir d'une teinte imperceptible le faîte des maisons, couvertes d'une blanche nappe de neige, charmant sourire du matin, précédant l'astre-roi du jour !... que sais-je, encore ! de ces riens qui mouillent les yeux, souvenirs qui parfument le cœur et l'esprit et qui, en réalité, vous donnent plus de regrets que de courage ! Car, à quoi bon ces secousses ? Vous aident-elles à parcourir la route ? Vous donnent-elles la force, l'énergie ?... vous montrent-elles seulement l'espérance ?...

Platon bannissait les poètes de sa république, à plus forte raison devait-il y bannir ces réunions dont nous avons fait des bals. Eh ! bien, si quelqu'un voulait renouveler Platon demain, je serais le premier à le condamner à l'ostracisme, car j'ai beau dire et les sages, ou les fous, radoter avec moi, si ces bals sont des tourments, je voudrais me couronner de roses demain et, comme Sardanapale, mourir entouré de vous tous au milieu d'une de ces fêtes !

Trouverai-je maintenant une transition pour passer décemment de ce sujet gracieux à M. Ostanick der Marcarianiz ?... La chose est difficile ! J'y renonce donc pour le moment, sauf à trouver un autre jour. Je n'ai pas l'intention de m'appesantir sur son jugement, sa condamnation et les détails vraiment extraordinaires et émotionnants que ce procès, passé à l'état de *cause célèbre*, a mis au jour. Les journaux de Paris sont pleins à ce sujet et j'y renvoie mes lecteurs. Le misérable garçon cherchait la célébrité, — certes, il ne devait pas se douter qu'un jour il l'obtiendrait si complète et si retentissante !

Je suis le premier, si je ne me trompe, qui l'ai fait connaître parmi nous, avant même qu'à Paris et même à Constantinople on se doutât de sa valeur réelle. Je veux être le premier aussi à le faire connaître sous un autre aspect, sous l'aspect de poète. Car Ostanick, dans ses moments de loisir, courtisait les muses — passion malheureuse, [illegible]

L'antique sol de Stamboul, cette poussière antique
Est composé d'une cendre héroïque.
Oh ! si l'on soulevait ce linceul attristant
Du sable qui partout sur ces plaines s'étend ;
Si jamais les tombeaux trahissaient leur mystère,
Que de héros sans nom surgiraient de la terre !
Partout, sous ces débris, par le fer entourés,
Bien loin dans la campagne on heurte des pavés ;
Partout vous rencontrez, dans les bois séculaires,
Des collines sans nom, des roches tumulaires
Pesant sur ces héros [illegible]
[illegible] gloire, proclama [illegible]
Des siècles de combats pour quelques jours prospères.
C'est ainsi qu'ici-bas les gloires sont éphémères.
Au pied de ses palais, le front dans la poussière,
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] pierre par pierre et [illegible]
[illegible]

français et turcs offerts en même temps à chaque convive.

De cette façon chaque invité pouvait choisir le plat qui lui convenait.

Voici le menu de ce dîner, qui a été splendide, ainsi qu'on pourra s'en convaincre :

19 février 1874. 2 Mouharem 1291.

MENU

A la Franque.	*A la Turque.*
	HUITRES.
Potage à la Richelieu.	Hindi tchorbassy.
Canelon.	Beurek.
Bar à la Sultane.	Pissiz tavassy.
Filets de bœuf à la royale.	Hadji Hassan kebaby.
Baldon de dinde financière.	Hindi Dolmassy.
Foie gras en Belle-vue.	Tcherkez tavvughu.
Asperges sauce hollandaise.	Enguinar Dolmassy.

Punch au Champagne.
Faisans et Becasses. — Filitch Kebaby.
Pilaw truffé.
Ananas à la Victoria. — Kiabiqué lokmassy.
Bombe Azizié.

—

L'Exarque bulgare accompagné de Yorghaki effendi, *Capou Kehaya* de l'exarcat, a eu l'honneur d'être reçu mercredi, par Husseïn Avni pacha, dans le conak de Son Altesse, à laquelle l'exarque a adressé ses félicitations à l'occasion de son élévation au poste de grand-vézir.

—

Nous apprenons avec plaisir que le Gouvernement Impérial vient de donner une nouvelle preuve de son indulgence, en annulant la mesure qui avait atteint le *Byzantis* suspendu pour deux mois ainsi que nous l'avons annoncé récemment.

C'est à la suite des explications données par l'éditeur de cette feuille, lequel n'avait reproduit l'article qui lui a valu cette rigueur gouvernementale que pour donner à ses lecteurs la mesure de l'absurdité des nouvelles publiées par certaines feuilles étrangères, que le Bureau de la Presse a révoqué l'arrêté de suspension qui avait atteint le *Byzantis*.

—

Le *Levant Times* dans son numéro du 19 a consacré une étude remarquable au grand historien Michelet. Remarquable au point de vue de l'érudition et du style.

Ce qui captive, surtout, dans cet article aussi bien pensé qu'écrit, c'est sa chaleur communicative, l'émotion dont il porte l'empreinte et la couleur de sa forme.

Michelet est à la fois analysé et pris sur le vif. C'est charmant.

Ce n'est point la première étude, publiée par le *Levant Times*, qui attire notre attention, et nous y avons facilement reconnu la manière de notre confrère Richard Pisani.

Il y a dans ce jeune journaliste un écrivain de bonne race, un homme qui s'est habitué à penser avant d'écrire, et qui donne à tout ce qui sort de sa plume un cachet de personnalité fort remarquable.

—

La rue Linardi est décidément la plus déshéritée de Péra. Outre la population interlope de la plupart de ses maisons, son état est une cause d'ennui de malpropreté presque perpétuel, pour ses habitants.

Ainsi, pendant que les rues qui lui sont parallèles sont dégagées des amas accumulés par le mauvais temps de la semaine dernière, la rue Linardi est devenue, et reste, un cloaque où des montagnes de neige sont entassées le long des maisons, surtout du côté de la Grand'rue.

Ni balayeurs ni tombereaux n'y passent, et le mal s'aggrave chaque jour davantage.

Nous en appelons à la vigilance d'Artin effendi, convaincu que quand il connaîtra la situation que nous lui signalons il la fera cesser.

L'activité, l'énergie du président de la Municipalité du VIe cercle nous sont un sûr garant qu'il donnera des ordres pour faire cesser l'état de choses dont nous parlons.

—

Puisque nous nous adressons au président de notre municipalité, n'oublions pas de signaler à son attention bienveillante l'état dans lequel se trouve la rue Yéni-tcharchi au coin de la rue Mimar.

Les travaux exécutés à Galata-Séraï ont occasionné sur ce point de la voie un amoncellement de terre qui réduit d'un tiers au moins la largeur de la rue, et celle-ci se trouve dépavée sur une faible étendue, suffisante toutefois pour que la boue réunie dans la partie que les pavés occupaient [illegible] la circulation presque impossible.

Ceci n'est plus une boutade comme celle que nous avons publiée relativement à la chaussée de Pancaldi; l'exagération même de notre récit lui retirait toute importance, mais Rue Yéni-tcharchi la situation n'est vraiment pas supportable, et en deux jours elle peut être entièrement modifiée.

—

Un habitant de Nichan-tach qui rentrait chez lui avant-hier soir, vers 7 heures, a été soudainement assailli près de sa maison par trois individus qui, après lui avoir arraché sa montre et une partie de sa chaîne d'or, ainsi que l'argent qu'il avait dans sa poche (2 Ltur. environ), l'ont étendu à terre et criblé de coups de pieds et de coups de couteaux. Les agresseurs ont ensuite pris la fuite.

La police informée presqu'aussitôt s'est mise à la recherche des malfaiteurs, que, malheureusement, elle n'a pu arriver à saisir. La seule indication que la victime de ce lâche attentat ait pu donner, c'est que ses agresseurs lui avaient paru porter l'uniforme de l'armée.

—

Un télégramme des Dardanelles annonce que le bateau français a passé le détroit hier à 3 heures de l'après-midi.

—

On lit dans le *Bulletin de Smyrne* :

« Le froid a été rigoureux dans diverses parties de l'Anatolie. Dans certaines localités où règne la misère et où la population ne trouve pas tous les moyens d'aisance voulus, comme à Konieh, à Kutaya et Carahissar, des familles entières ont été trouvées gelées. A Kutaya surtout, on a assisté aux spectacles les plus lamentables. Ne voyant pas une famille donner signe de vie depuis trois jours, on a pénétré dans l'intérieur de la maison qu'elle habitait et l'on a trouvé morts et noirs de froid, le père, la mère et trois enfants qui se tenaient pressés contre les auteurs de leurs jours. »

—

L'hiver, dans la province de Castamboul, a été des plus rigoureux, et surtout depuis une quinzaine de jours, dit le journal de ce vilayet en date du 11 courant, il se fait cruellement sentir.

Toute communication avec l'intérieur a été suspendue, la poste ne peut pas fonctionner, les poteaux du télégraphe sont renversés sur différents points, et malgré tous les efforts déployés pour réparer les dégâts, la correspondance télégraphique n'a pas pu être rétablie jusqu'à la date du 11 février.

La population a eu énormément à souffrir de cet hiver exceptionnel, les vivres très-rares ont beaucoup renchéri, et l'on rapporte que plusieurs individus ont été la proie des loups; d'autres, surpris par l'hiver, ont péri en voyage par suite du froid ou bien ont été ensevelis sous les neiges.

—

Nous lisons dans le *Hadikat-ul-Akhbar* du 5 février :

De fortes pluies ne cessent de tomber à Beyrouth, d'autre part, la neige a couvert le Liban et intercepté la route de Beyrouth à Damas.

Il paraît que ces pluies diluviennes sont générales dans toute la Syrie. Le télégraphe vient de nous signaler le débordement de l'Oronte, à Hama. Les eaux sont arrivées jusqu'à la maison du gouvernement et à l'hôpital de la ville, et un forgeron a péri avec toute sa famille sous les décombres de sa maison qui s'est effondrée. A Hama, la pluie n'a pas cessé de tomber pendant huit jours, et les rayons du soleil n'ont jamais pu percer les gros nuages qui enveloppaient la ville. On ne peut encore évaluer l'étendue des désastres éprouvés dans cette localité.

—

On lit dans le *Salonique* du 13 courant :

Il résulte d'un rapport du consul anglais de notre ville, M. Blunt, que pendant l'année 1873, 29 paquebots et 17 voiliers sous pavillon anglais, jaugeant ensemble 23,438 tonnes, sont entrés dans notre port. Ces bâtiments ont importé des marchandises pour une valeur de 330,850 livres sterling. Pendant la même période, 28 steamers et 17 voi- [illegible]

[illegible]

Husseïn effendi n'étant point en possession de l'autorisation du Conseil. Mais si le coup d'Etat n'était point encore exécuté, il était tout au moins fort bien préparé.

Le jeudi, jour du conseil je me présentai pour avoir mon audience, un employé subalterne me barra l'entrée de la porte.

Il ne convenait point à S. Exc. Husseïn effendi de me recevoir, avant d'avoir fait accepter les conditions de son homme par le conseil. Elle devait redouter, si mes conditions étaient connues de voir, par exemple, S. Exc. Raouf bey, qui est l'honnêteté même, prendre la défense des intérêts de la Compagnie.

Lorsque Husseïn effendi eut fait ratifier le marché conclu avec M. Rowell, quand tout le monde fut parti, il daigna me recevoir pour me dire qu'il avait été trop occupé, mais que nous parlerions de l'affaire de la fourniture des charbons, un autre jour.

A partir de ce moment S. Exc. devint invisible pour moi.

Fatigué de faire des courses inutiles, je lui envoyai, à la date du 16 de ce mois, une lettre dans laquelle je le mettais en demeure de se prononcer catégoriquement.

Il fallut bien répondre à cette lettre que j'avais eu la précaution de lui faire remettre en plein conseil.

Husseïn effendi me fit l'honneur de me recevoir, aussitôt la séance terminée. Il me proposa alors une quantité de conditions et de clauses très-dures et presque inacceptables; mais, voulant en avoir le cœur net, je passai sur tout ce qu'il lui plut de m'imposer?

Poussée au pied du mur Son Excellence, prenant un air doucereux de circonstance, me fit enfin comprendre qu'elle avait déjà terminé avec M. Rowell, *au prix de 40 shellings la tonne* et qu'elle regrettait beaucoup d'avoir eu trop tardivement connaissance de mes conditions, mais que l'année prochaine je serai prévenu un mois à l'avance.

N'est-il pas profondément affligeant de voir de pareils abus commis par le directeur d'une honorable société qui tient aujourd'hui le premier rôle sur notre place?

Pourquoi ces ténèbres et ces mystères? Pourquoi, à l'exemple de toutes les grandes sociétés européennes, les fournitures de la Compagnie du Chirket-i-Haïrié ne se font-elles pas par soumissions cachetées, ou mieux encore aux enchères publiques?

Pourquoi S. Exc. Husseïn effendi signe-t-elle un contrat avec Pierre, quand elle peut signer avec Paul le même contrat, avec une réduction de cinq mille livres sterling?

Pourquoi? pourquoi? ce sont autant de points d'interrogation que nous ne voulons pas élucider ici, mais nous tenons à ce que les actionnaires du Chirket-i-Haïrié n'accusent point le prix [illegible]

[illegible]

une gare militaire entre les portes de Anhalt et de Halle. Elle pourra servir à embarquer à la fois une division tout entière. On va augmenter le matériel roulant de telle sorte que, lorsqu'on ne sera pas trop pressé, on pourra embarquer toute l'armée mobile dans les voitures de 3e et de 4e classe. On évitera ainsi, sauf pour les chevaux, l'artillerie et le matériel, l'emploi des wagons à bagages et des wagons découverts.

« De plus, l'Allemagne a entrepris, avant tous les autres Etats, la fortification de ses principaux nœuds de chemins de fer, notamment des passages de fleuves, de manière que les lignes ferrées offrent, sur leurs parcours, des moyens de défense contre les entreprises de détachements ennemis. Ces ouvrages défensifs pourront, en outre, servir de points d'appui aux troupes qui tiennent la campagne. Toutes ces mesures font partie d'un système d'ensemble qui ne s'applique pas exclusivement à l'Allemagne du Nord. Il est question, en effet, de prendre des mesures pareilles en Bavière.

« On a reconnu la nécessité d'établir une nouvelle ligne de fer à travers le Lechfeld, pour relier le camp du Lechfeld à la ligne de fer qui suit la rive gauche du Lech. A cet effet, un embranchement quittera la grande ligne à hauteur de la station de Kaufering, contournera le camp du Lechfeld et se rabattra ensuite vers l'ouest, pour rejoindre la ligne à la station de Bobingen. Cet embranchement, qui fera communiquer directement le camp du Lechfeld et ses établissements avec la grande ligne, sera, par le fait, très utile en cas de mobilisation, et même en temps de paix. »

L'ambassade du roi Coffee Calcalli.

—

Le correspondant du *Times* qui suit l'expédition contre les Ashantees, écrit à ce journal :

[illegible]

gens se bornent à un repas par jour. Ils souffrent, mais montrent une patience admirable.

Le télégramme a produit une sensation profonde.

Un comité composé d'Européens et d'indigènes influents a été nommé, et les notables indigènes ont souscrit à eux seuls pour 11,000 livres sterling. Le président du comité d'action doit partir le 1er février pour Tirhoot. »

Le discours de M. Visconti-Venosta.

—

Voici, d'après la *Gazette officielle du Royaume* du 5 février, le texte de la réponse de M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères, à l'interpellation de M. Nicotera :

M. Visconti-Venosta. — L'interpellation de l'honorable M. Nicotera, avec une modération et une dignité de langage à laquelle je suis heureux de rendre justice, a pour objet la publication faite par l'honorable général La Marmora, touchant les événements de 1866. Je crois n'avoir pas besoin de déclarer que le gouvernement décline toute responsabilité à l'égard de cette publication, demeurée un fait personnel qu'il n'était pas en notre pouvoir de prévenir.

Mais puisque je suis appelé à parler de cette publication, il est de mon devoir d'ajouter que le gouvernement la désapprouve et la déplore. (Bravo! très bien! de diverses parties de la Chambre.) Il la déplore d'autant plus que nous voyons qu'elle fournit des prétextes aux adversaires de la politique d'un gouvernement ami et de l'éminent homme d'Etat qui dirige cette politique, dans le but de formuler contre eux des accusations injustes, ne pouvant avoir d'origine que dans un malentendu, attendu qu'elles tombent devant l'évidence des faits et des résultats obtenus. (Très bien! — Bravo!)

Il n'a pas pu certainement être dans l'intention de l'honorable général La Marmora (et toute sa vie le prouve) de fournir des armes à ceux qui, s'ils sont les adversaires du gouvernement allemand, ne sont pas moins les adversaires de l'Italie, et qui ne demanderaient pas mieux que de voir troublés les rapports entre les deux pays. (Très bien!)

Mais puisque cette déplorable conséquence a eu lieu, le ministre ne pouvait pas hésiter à tenir au cabinet de Berlin le langage qu'il tient maintenant [illegible]

[illegible]

politique de l'Allemagne et des résultats de la dernière guerre. Ce règlement est achevé dans ses traits essentiels; la communauté de la législation entre le Nord et le Sud de notre patrie est accomplie pour ainsi dire sans exception dans tous les domaines qui, avant la création de l'empire, étaient traités à titres de domaines communs de la Confédération.

« Le problème de l'administration financière commune est résolu sur la base de la Constitution, et l'indemnité des frais de guerre, intégralement acquittée, se répartit selon la teneur des lois édictées sur son emploi.

« Les anciens pays allemands qui avaient été arrachés à l'empire d'Allemagne par des guerres antérieures, et y ont de nouveau été réunis par la paix de Francfort, sont aujourd'hui pour la première fois constitutionnellement représentés au milieu de nous.

« Parmi les projets de loi sur lesquels vous aurez à délibérer, messieurs, vient en première ligne le projet d'une loi militaire générale, lequel avait déjà été soumis au précédent Parlement dans une forme peu différente de celle qu'il a actuellement. Ce projet n'est pas seulement destiné à remplir une promesse formulée dans la Constitution et à satisfaire à un besoin résultant de l'augmentation de l'armée allemande; la solide organisation de nos forces armées et de leur aptitude militaire (*Wehrkraft und Wehrfahigkeit*) est encore plus impérieusement commandée par ce qui est le premier devoir de tout Etat constitué : le soin de protéger l'indépendance du territoire et le développement pacifique des forces morales et économiques du pays. Les dispositions législatives prises immédiatement après la fin de la guerre au profit des invalides de l'armée n'ont pas résisté dans tous leurs détails à l'épreuve des expériences faites depuis. Il sera fait appel à votre coopération pour remédier aux inconvénients qui ont été constatés, et vous ne prêterez pas une moindre attention à l'allégement des charges trop lourdes que pendant la dernière guerre l'ancienne législation de l'Allemagne du Nord concernant les prestations militaires avait fait peser sur nombre de communes.

« Le compte-rendu constitutionnel sur les recettes de l'empire manque encore d'un règlement définitif tant sous le rapport matériel qu'au point de vue de la forme. Il vous sera présenté, relativement à l'administration des revenus et des dépenses de l'empire, ainsi qu'à l'organisation et aux attributions de la cour des comptes, des projets de loi destinés à combler cette lacune de nos institutions, dont les gouvernements confédérés aussi bien que le Parlement ressentent l'inconvénient. Le règlement des comptes des exercices de 1867 à 1870 [illegible]

[illegible]

De Sainte-Sophie étincellent le portail et le dôme :
Ainsi dit-s le délire se dresse un fantôme.
Puis les fûts des piliers, les créneaux des remparts,
Les socles, les tronçons, les chapiteaux épars,
Eux-mêmes s'entassent sous les voûtes de pierre,
Abîmes suspendus qui troublaient ma paupière.

Nous avons en notre possession, dit le *Gaulois*, à qui j'emprunte cette poésie, un fragment de poëme où il y a des vers de *dix-neuf* pieds : de véritables *mille-pattes*!

Après avoir médité sur ces élucubrations, il me semble qu'il est un point d'interrogation effrayant qui devrait se présenter à l'esprit des juges de ce malheureux. Est-ce bien à Mazas qu'on aurait dû l'envoyer? ne serait-ce pas plutôt à Charenton ou à Bicêtre?

Décidément, la ressource des transitions m'échappe complétement aujourd'hui, car [illegible]

A propos de la publication du troisième volume des œuvres posthumes de Lamartine où ses héritiers se sont efforcés de rassembler tous les fragments épars, tels que lettres, billets, inscriptions, impromptus etc, du grand poëte, Mr Philibert Audebrand, le chroniqueur de l'*Illustration*, signale un quatrain, inconnu et non publié, relevé dans un album. Le voici, tel qu'il le cite :

Dans le cimetière de gloire
Vous voulez ma cendre : à quoi bon ?
Tandis que j'écris ma mémoire
Le temps pulvérise mon nom.

Je suppose que l'érudit et toujours bien informé chroniqueur parisien a cette fois cité de mémoire, ou d'après oui-dire, car il a dénaturé, en la publiant, l'œuvre du poëte.

Il m'a été donné de lire ce quatrain dans l'album même où il a été inséré, et partant de le retenir. Je le cite sans crainte de me tromper :

Dans ce cimetière de gloire,
Vous voulez ma cendre : à quoi bon ?
Tandis que j'y grave mon nom,
Le temps efface ma mémoire.

Une petite drôlerie de coulisses pour en finir. Je ne suis pas coutumier du fait, aussi me pardonnera-t-on mon indiscrétion en faveur de l'authenticité et de l'à-propos de la chose.

Je dis de l'*à-propos*, car l'incident s'est produit au sujet d'*Orphée* dont on donne la première représentation ce soir. Il s'agissait de distribuer les rôles : la direction destina le *décolleté* de Cupidon — jadis illustré par Cora Pearl — à Mlle X. (je suis gentil, n'est-ce pas?). L'artiste déclina cet honneur. On le passa à Mlle Y. (Oh! oui je suis bien gentil!) qui le refusa à son tour. Le motif d'abstention qu'alléguaient ces dames était, sinon des plus plausibles, du moins des plus plaisants. La nature, en mère généreuse et prévoyante, a pourvu ces charmantes artistes d'appas assez... copieux, de sorte que les agents que la Providence a commis à leurs besoins et à leur garde, jaloux des trésors qui ne poussent pas comme des pommes de terre, se refusaient énergiquement à cet étalage.... de plastique, qui pouvait avoir des conséquences fâcheuses pour le repos et le bonheur de ces Mécènes généreux, aussi prudents que pudibonds! Force fut donc à la direction de s'adresser à Mlle Z. (décidément, je suis trop gentil!) qui, à son tour, refusa comme les deux autres. Mais — et voilà où l'aventure devient épique, — le prétexte qu'elle mettait en avant était diamétralement opposé à celui de ses devancières : Elle prétendait avoir — ou n'avoir pas du tout, ce que ses camarades avaient en trop; elle ne consentirait donc pas à mettre le public dans la confidence de... sa faiblesse, cela pouvant nuire à ses intérêts les plus sacrés.

J'ignore comment la direction s'est tirée de ce pas scabreux et délicat, car il touche à des intérêts d'un ordre moral supérieur, — mais ce que je voudrais bien savoir, c'est ce que Salomon, à qui Dieu avait donné la sagesse en partage, aurait fait en cette occurrence négligée, des législateurs.

Aurait-il coupé aux unes ce qui manquait à l'autre, et en aurait-il fait ensuite un équitable partage? . . . je m'y perds. Si quelqu'un le vous voit une solution, je lui serais obligé de me venir en aide.

UN PASSANT.

[illegible] soumis afin que [illegible] en donniez décharge.

« [illegible] légale du régime de la presse a déjà fait l'année dernière l'objet des délibérations du conseil fédéral et du Parlement. Le besoin d'une loi unitaire sur cette matière est indubitable. Les gouvernements confédérés ont soumis à des négociations le projet de loi sur la presse émanant du gouvernement royal de Prusse et se sont efforcés, dans le résultat de leurs décisions qui vous sera présenté, d'accorder les légitimes prétentions de la libre expression des opinions par la voie de la presse avec les exigences non moins légitimes de l'intérêt public contre l'abus de [illegible].

« Une loi complémentaire à la loi sur les industries, dont vous serez saisis, est destinée à aplanir les conflits entre patrons et ouvriers au moyen de tribunaux dont les membres seront choisis au milieu de ces deux classes sociales et dont la procédure sera simple et affranchie de toutes formalités gênantes; cette loi tendra en outre à prévenir les désavantages qui menacent l'ordre public et le travail national par suite d'influences illégales exercées sur la libre volonté des travailleurs, et par suite de rupture illégale des contrats.

« La grande diversité des règlements, en partie surannés, en partie insuffisants, qui sont actuellement en vigueur sur les côtes maritimes de l'Allemagne par rapport à la protection des person[illegible], engage les gouvernements confédérés [illegible] à votre approbation un règlement uniforme de police des côtes en cas de sinistres maritimes pour toute l'étendue des côtes de l'Allemagne.

« Les résultats de l'administration financière de l'exercice passé n'ont pas encore pu, il est vrai, être définitivement constatés, mais ils sont déjà suffisamment connus pour autoriser la confiance que les recettes de l'année dernière, défalcation faite des excédants de dépenses très considérables autorisées dans la dernière sessions, présenteront cependant un boni notable.

« Nos relations extérieures justifient la conviction que tous les gouvernements étrangers ont, comme le nôtre, la résolution et le désir de [illegible] la paix et de ne se laisser détourner de cette sollicitude et de leur confiance mutuelle par aucunes tendances de partis ayant pour but de troubler la paix. Les entrevues réitérées de puissants souverains amis de la paix et liés par des rapports personnels, de même que les heureuses relations de l'Allemagne avec des peuples unis à nous par des traditions historiques, inspirent en [illegible] à Sa Majesté cette confiance dans [illegible] de la paix que par ordre souverain, je [illegible].

TRIBUNAUX

COURS D'ASSISES DE MELUM

(Seine-et-Marne).

Audience du 7 février.

LE DUEL SOUTZO-GHIKA.

A dix heures et demie la cour entre en séance. M. le [illegible] Voisin, [illegible] de l'Assemblée nationale, occupe le siège du ministère public. MM[es] Allou, Rendu et de Thannberg, du barreau de Paris, sont assis au banc de la défense.

Les accusés sont immédiatement introduits.

M. le prince Soutzo entre fièrement et la tête haute et prend place le premier sur le banc des accusés.

Tout Paris connaît le prince Soutzo, et nous n'avons pas, nous le croyons du moins, à le présenter [illegible].

M. Soutzo, assis sur un banc de [illegible], reste bien absolument lui-même et n'a rien perdu de cet air de hauteur, de cette expression de [illegible] qui caractérisent sa physionomie.

[illegible] MM. Nicolaidy et Mavromichalis, [illegible], et MM. Ghika (Grégoire) et Cortazzi, témoins de Nicolas Ghika.

Lecture est faite de l'acte d'accusation, que nous résumons dans ses parties les plus essentielles.

Le 25 novembre dernier, vers dix heures du matin, deux voitures s'arrêtaient au carrefour de la Belle-Croix, dans la forêt de Fontainebleau.

Dans l'une se trouvaient les accusés Soutzo, Nicolaidy et Mavromichalis.

Dans l'autre, Nicolas, Ghika, Cortazzi, Grégoire Ghika et le sieur Valtat, interne de l'hôpital de Lariboisière.

Soutzo et Nicolas Ghika venaient se battre en duel.

L'arme choisie était le pistolet, les adversaires devaient être placés à vingt pas et tirer ensemble au commandement de trois.

Des pistolets neufs de tir avaient été achetés par Soutzo et ses témoins, chez l'armurier Faure-Lepage; par Ghika et les siens, chez l'armurier Gastine.

Après avoir choisi le terrain, marqué la distance en comptant largement les vingt pas, et chargé les pistolets désignés par le sort avec double charge de poudre dans le but de diminuer la précision du tir, les témoins placèrent les adversaires. Au commandement de trois donné par Mavromichalis, deux détonations se firent entendre. Nicolas Ghika s'affaissa. Il était mortellement atteint.

Transporté à l'hôtel d'Angleterre, il expira le lendemain matin.

Il avait 24 ans. Avant de mourir il disait à la religieuse qui le soignait: « Ce n'était pas à un homme que j'ai eu affaire, c'était à un barbare! »

Il paraît certain, en effet, que Soutzo est un tireur fort adroit et n'en était pas à son premier duel.

Le 25 novembre, un officier d'artillerie [illegible] dans le même régiment que lui assistait de loin à l'affaire, et le soir il disait à l'interne Valtat: « Quand j'ai vu appeler Ghika pour le mettre en ligne, cela m'a fait l'effet d'un agneau qu'on conduit à la boucherie. »

Il résulte de l'autopsie à laquelle il a été procédé [illegible] abdominale causée par le projectile, qui avait traversé tout l'intérieur de l'abdomen.

MM. Soutzo (Constantin), Nicolaidy Mavromichalis, Cortazzi et Ghika (Grégoire) sont donc poursuivis comme auteur et complices d'un homicide volontaire sur la personne de Nicolas Ghika, décédé à la suite du duel dont nous venons de rendre compte.

Après la lecture de l'acte d'accusation, il est procédé à l'interrogatoire de Soutzo, le principal inculpé, interrogatoire dont les détails résument [illegible] l'affaire.

D. — [illegible] à Athènes en 1841, vous avez donc trente-deux ans. Vous êtes professeur de fortifications à Athènes.

A quelle époque êtes-vous venu en France pour la première fois, et que [illegible]?

R. — En 18[illegible] à Paris faire [illegible] études classiques.

D. — Vous êtes entré à [illegible] de Metz et ensuite dans un [illegible] à titre d'officier étranger?

R. — Oui, monsieur.

D. — Vous êtes retourné en [illegible]?

R. — En 1869.

D. — Vous avez épousé Mlle Nathalie Manreghenì, fille du ministre des finances en Roumanie, [illegible] un fils né en 1870?

R. — Oui, [illegible].

D. — Dans le cours de cette année 1870, étant un soir à l'Opéra de Bukharest avec votre femme et votre belle-sœur, n'avez vous pas souffleté un homme qui assistait à cette représentation, le nommé Catargi?

R. — C'est très exact.

D. — Un duel s'ensuivit et votre adversaire fut blessé?

R. — Il fut blessé légèrement à la main.

D. — Pourquoi aviez-vous souffleté Catargi, qui était presque un parent de votre femme?

R. — Il voulait s'imposer chez moi, et j'ai longtemps supporté ses provocations.

D. — Pourquoi ne vouliez vous pas recevoir ce parent de votre femme?

R. — J'avais des raisons, et en somme j'étais libre de le recevoir ou de ne pas le recevoir.

D. — En mai 1872, vous vous séparez de votre [illegible]?

R. — Elle ne voulait pas [illegible] en Grèce, cédant à l'influence de ses sœurs.

D. — Que devint alors votre fils?

R. — [illegible]

D. — En novembre 1872 votre beau-père vous appela en Roumanie pour tenter une réconciliation: que fîtes-vous?

R. — Je vis mon beau-père, et Mme Soutzo persista à rester avec sa famille. J'emmenai alors mon fils, pensant ainsi combattre les influences qui s'exerçaient sur l'esprit de ma femme.

D. — Vous devriez [illegible] volé cet enfant, car vous [illegible] introduit chez votre femme pendant [illegible] vous avez mis l'enfant, [illegible] la frontière de Dessa[illegible] enfant de deux ans aux dangers d'un [illegible].

R. — Je n'avais pas besoin de voler ce qui [illegible].

D. — Vous fûtes arrêté au moment où vous alliez franchir la frontière, et renvoyé devant le préfet de police de Bukharest, qui fit remettre l'enfant à sa mère?

R. — Oui, mais je dois déclarer que l'enlèvement de mon enfant [illegible].

D. — [illegible]

[illegible] cas, chez le préfet de police, vous avez rencontré Nicolas Ghika, qui aurait usé de toute son influence pour faire avorter le plan d'enlèvement de votre enfant, et vous en auriez conçu pour lui un vif sentiment de haine?

R. — C'est très exact.

D. — Il y avait des raisons qui expliquaient [illegible] intervention de Ghika, puisqu'il était allié à votre femme. — Aimez-vous votre enfant?

R. — Ma conduite l'a toujours prouvé.

D. — En mai 1873, vous venez à Paris, où se trouvaient déjà votre femme et sa sœur Lurie.

A cette époque, rencontriez-vous souvent Ghika, qui habitait aussi Paris?

R. — Quelquefois, et j'ai toujours remarqué [illegible] airs de provocation et de raillerie.

D. — Ghika passait pour un jeune homme fort doux, plein de cœur et de franchise.

R. — Il avait, je le répète, des allures provocatrices et tenait à mon égard des propos blessants.

D. — Vous aviez dès lors résolu de le provoquer. Le 23 novembre, en effet, vous étiez en voiture, vous apercevez Ghika rue Saint-Pétersbourg, vous descendez de votre voiture, et sans provocation aucune vous souffletez ce jeune homme et [illegible] dans votre voiture.

R. — La mesure était [illegible].

D. — Ce n'est pas [illegible] sulte n'était pas suffisante, [illegible] te, et immédiatement [illegible] lettre suivante:

« Monsieur,

« Quoique je sache que vous n'êtes pas [illegible] adresse, soit pour me conformer [illegible], soit pour obvier à un manque de [illegible] de votre part, je m'empresse de vous indiquer ma demeure, où j'attends vos témoins. »

Le duel fut donc décidé et vous allez avec vos témoins chez l'armurier Lepage, où vous achetez des pistolets d'une précision excessive, disant à M. Lepage que c'était un cadeau que vous vouliez envoyer en [illegible].

[illegible]?

R. — [illegible]

D. — Le 25 novembre, dans la matinée, vous êtes dans la forêt de Fontainebleau en présence de votre adversaire.

R. — Parfaitement.

(Le président fait présenter les pistolets à l'accusé, qui les examine et les reconnaît.)

D. — En assistant aux préparatifs du duel, vous paraissiez exempt de toute inquiétude; vous étiez, paraît-il, étendu sur une roche, caressant vos bottes du bout de votre canne. Enfin, on [illegible] vous êtes resté impassible et froid.

R. — Je n'aurais pas voulu, en faisant [illegible] vers mon adversaire, paraître vouloir le narguer.

D. — Le narguer! Mais où donc placez-vous le cœur?

R. — On le place, monsieur, là où il doit être.

D. — En tous cas, prince Soutzo, vous avez reçu [illegible] dure leçon d'un homme du peuple. Le cocher qui vous a conduit a dit, en parlant de vous et de vos amis: Ils se sont enfuis comme des [illegible].

Et ce mot de Ghika lui-même. J'avais un barbare en face de moi!

R. — J'ai été le premier à regretter les suites de [illegible].

D. — Ecoutez, Soutzo: je vous [illegible] bien malheureux. Les trois grandes affections de [illegible] votre femme vous délaisse [illegible] reconnaîtrait pas [illegible] son père. Il ne devrait y avoir que tristesse dans [illegible], et cependant on constate vos relations avec une nommée Marie Muller. Les femmes de cette espèce veulent autour d'elles le bruit et la joie, sans compter l'argent, et vos relations avec Marie Muller indiquent que vous n'êtes certes pas dans un courant d'esprit analogue à votre situation.

Je n'ai plus rien à vous demander, asseyez-vous.

Après un remarquable réquisitoire de M. le substitut Voisin, Me Allou présente en ces termes la défense de l'accusé Soutzo:

[illegible] première parole de chacun dans un débat tel que celui-ci doit être une parole de tristesse, de regret et de douloureuse sympathie.

Une intervention imprudente dans des affaires de famille, je le prouverai, un propos jeté bien légèrement et, trop légèrement aussi reproduit, des sourires railleurs échangés, une main trop prompte à s'abaisser et voilà un jeune homme de vingt-quatre ans, qui, aux regrets de toute une famille désolée, tombe ensanglanté dans le carrefour d'un grand bois.

C'est là une grande douleur, un grand malheur, et je m'explique et j'excuse la passion dont nous avons retrouvé l'écho involontaire dans les témoignages passionnés de quelques témoins que vous avez entendus tout à l'heure.

Mais, est-ce que j'ai besoin de vous dire que, dans ce combat singulier, le sort de Ghika pouvait être celui de Soutzo? Veut-on soutenir qu'il y a de ces habiletés tellement sûres d'elles-mêmes qu'elles pourraient se dire: « Cet homme me gêne, il est partout sur mes pas, je veux le supprimer » Non, ce n'est pas possible!

Quel que soit le calme, le sang-froid que vous accordiez à Soutzo, qu'il soit habile comme l'ac[illegible].

Me Rendu présente la défense de MM. Nicolaidy et Mavromichalis.

Me Tannberg celle de MM. Cortazzi et Grégoire Ghika.

M. le procureur de la République Voisin, dans sa réplique, demande que la question subsidiaire de blessures ayant occasionné la mort [illegible] de la donner soit posée au jury.

A dix heures et demie, le jury entre dans la chambre des délibérations.

Voici son verdict:

Non, sur la question principale.

La question subsidiaire a été résolue affirmativement en ce qui concerne tous les accusés. Des circonstances atténuantes sont accordées aux accusés Cortazzi et Ghika.

En conséquence, la cour rend un arrêt par lequel Soutzo est condamné à quatre ans de prison; Nicolaidy et Mavromichalis à trois ans de prison, Cortazzi et Ghika à deux ans de la même peine.

VARIÉTÉS

Le Japon contemporain

Dans un recueil allemand de Berlin, *Magazin für die literatur des Auslandes*, qui a pour but de faire connaître à l'Allemagne la littérature, les mœurs et les institutions des peuples étrangers, nous trouvons, sous le titre de: *vie parlementaire, Blue-books et brochures politiques au Japon*, un article fort curieux sur ce dernier pays.

Le bruit s'est répandu dernièrement en Europe, y est-il dit, que le gouvernement japonais avait pris le parti de rappeler subitement tous les jeunes gens, ainsi que les fonctionnaires d'un âge mûr, qu'il avait envoyés précédemment dans les principales villes d'Amérique et d'Europe pour y étudier la langue, les mœurs et les usages des peuples étrangers. Mais il paraît que cette mesure ne s'applique pas à tous indistinctement. Le mikado d'ailleurs n'y est pour rien. L'ordre est émané du ministre de la guerre, qui s'y est décidé parce que d'après le nouveau règlement militaire, devant servir de transition, paraît-il, du [illegible] obligatoire, les jeunes gens sont tenus de passer un examen.

On avait dit aussi que cette mesure devait être suivie de plusieurs autres mesures restrictives de nature à compromettre les réformes commencées. Heureusement il n'en est rien. Le mikado s'est, au contraire, adressé directement à son peuple, qui, dans l'œuvre d'émancipation entreprise, le soutient énergiquement.

Le mikado s'est donc adressé à son peuple dans un manifeste, que l'auteur désigne sous le nom de *Libre bleu* (Blue book), sans doute parce qu'il a de l'analogie avec ces impressions à couverture bleue que publie le parlement anglais.

C'est un traité *ex professo* sur la religion et la politique japonaises. L'auteur y vante avec raison l'attachement [illegible] le peuple à la race de ses rois, attachement qui ne s'est point démenti depuis vingt-cinq siècles. Grâce à cet esprit de stabilité le pays a pu supporter sans secousse les transformations qui se sont accomplies et surtout celles qui s'accomplissent en ce moment. C'est en l'an 660 avant la naissance du Christ que la maison actuelle a commencé à régner. Le premier de la lignée était contemporain de Nebucadnezar et de Tullus Hostilius; son 122e successeur se trouve le contemporain de la reine Victoria. Les mikados gouvernent donc depuis 2,532 ans, ils ne portent pas la couronne du Japon, ils sont eux-mêmes la couronne du Japon et son emblème: «Rappelez-vous avec un profond respect, est-il dit dans ce livre, qu'il exista jadis un empereur du Japon qui, par une froide nuit d'hiver, déchira ses vêtements et s'exposa à la fureur des éléments pour connaître les souffrances qu'endurent les pauvres.»

Or, l'histoire véritable est encore plus belle que ce récit. Le prince dont il s'agit était l'empereur Ichijô, du dixième siècle de notre ère, lequel, est-il dit dans le *Kokoushi-Rigakou*, ou abrégé de l'histoire du Japon, se débarrassa un jour de ses vêtements pour s'exposer aux injures de l'air. L'impératrice Jôtô lui demanda ce qu'il faisait. Je ne puis supporter, lui répondit en versant des larmes, le monarque, plein de commisération pour les maux de l'humanité, je ne puis supporter d'être si chaudement vêtu, quand les pauvres meurent de froid. Ce prince fut aussi renommé comme poète et musicien.

Chaque commune ou kôri de l'empire a reçu cinq exemplaires de la missive impériale. Quel a dû être l'étonnement de quelques Japonais attachés des traditions, vieilles de 2,532 ans, à la lecture de passages, comme celui-ci, par exemple:

« L'esprit de notre temps est autre que celui du passé. Les peuples du globe s'unissent aujourd'hui dans un but d'amitié et de paix. Les bateaux à vapeur font le tour du monde, sans s'inquiéter de la fureur des vagues, ni des vents ennemis. Les communications entre pays éloignés de plusieurs milliers de milles s'accomplissent aussi aisément qu'entre pays voisins l'un de l'autre. Tous les peuples rivalisent entre eux, poursuivent des entreprises tournant à leur avantage particulier; chacun fait des efforts pour l'emporter en puissance sur ses rivaux chacun travaille à se perfectionner dans l'art de la guerre. Malgré cela, un principe domine, c'est qu'aucun peuple ne doit en attaquer un autre sans un motif grave et sans mettre le droit de son côté; ainsi le veut le code international. Si notre pays, béni des dieux et dont les institutions surpassent celles de tous les autres peuples, se rendait jamais coupable d'actions illégales et perverses, quelle honte pour lui!

« Il prouverait par là qu'il oublie les leçons divines des divins ancêtres de l'empereur. Aussi l'empereur a-t-il offert une fidèle alliance à ces étrangers qui fréquentent nos rivages, et leur a-t-il ouvert l'entrée du pays. De leur côté, nos sujets, s'ils ne subissent aucune offense, doivent s'abstenir de toute violence à l'égard des nouveaux venus.»

Les dispositions de la masse ne sont pas hostiles aux étrangers en dépit des expériences qu'elle a faites dans les derniers temps, en dépit notamment du drainage de l'or et de la baisse subite de la valeur de l'argent. C'est ainsi que dans le parlement qui avait été supprimé il y quelques années, et qui vient d'être, comme on sait, rétabli, trois orateurs, Ghimotsou-Gonnaï, Hamouro-Roisouke et Shiga Rissabouro, ont plaidé pour la formation de compagnies entre Japonais et étrangers, compagnies fondées soit dans le pays, soit dans les places commerciales d'Amérique et d'Europe, et ayant pour but la protection des intérêts du commerce.

(*A suivre.*)

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 20 février, 9 h. 41 [illegible]

Obligations Roumelie...	fl.	43.25
d. Nouvelles...		49.95
Anglo-Bank...		154.—
Société de créd. aust-turq..		29.50
Banque austro-ottomane..		52.35
Pièce de 20 francs...		8.90
Agio...		105.50
Change sur Londres...		111.85
Crédit anstalt...		241.75
National Bank...		[illegible]
Lloyd...		455.—

A la Bourse indécision, calme, prix faible.

Le gouvernement italien a envoyé de nombreuses décorations destinées aux fonctionnaires et employés de notre ministère des affaires étrangères.

France.

Paris, 20 février.

Obligations Roumelie.... fr. 102.

Tous les mandements des évêques à l'occasion du carême sont modérés, conciliants.

Le maréchal Mac-Mahon donnera une fête civile et militaire le jour de la réinstallation de la colonne sur la place Vendôme.

Une circulaire de M. de Broglie, ministre de l'intérieur, recommande aux préfets d'empêcher toute propagande publique bonapartiste relative à une manifestation à faire le 16 mars, jour de la majorité du prince impérial.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 20 février.

Un échange de décorations a eu lieu à l'occasion de l'entrevue de deux empereurs.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* commentant l'article du *Times* au sujet du toast porté au dîner de *gala* offert à l'empereur d'Autriche-Hongrie, partage les appréciations de la feuille anglaise concernant une alliance entre l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie et la Russie, alliance qui ne serait pas hostile à la France.

Angleterre.

Londres, 20 février.

C'est demain que le nouveau cabinet prêtera serment entre les mains de la reine.

Roumanie.

Bucarest, 20 février.

La loi communale autorisant le gouvernement à nommer les maires a été adoptée par la Chambre par 59 voix contre 42.

Grèce.

Athènes, 20 Février.

Laurium escompte fr. 13[illegible]

Après la démission du ministère Deligeorges le roi a chargé M. Bulgaris de former un nouveau cabinet qui n'est pas encore constitué.

MM. Zaïmis et Coumoundouros ont promis leur appui au nouveau ministère.

COURS DES FONDS.

Londres, le 20 février

Dette Générale	...	39 5/16
Emprunt	1865 ...	56 1/4
do	1869 ...	51 1 4
do	1871 ...	56 —
do	1872 ...	65 3 4
Consolidés anglais	...	92 1 [illegible]

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]	45 15 —
[illegible]	46 15 —
[illegible]	45 15 —
[illegible]	— — —
[illegible]	[illegible]
[illegible]	— — —
[illegible]	[illegible]
[illegible] de la Banque [illegible]	[illegible]
du Crédit Austro-Turc	[illegible]
du Crédit Général	[illegible]
[illegible]	— — —
[illegible]	7 40 —
Société Commerciale Ottomane...	3 — —
Laurium (escompte)...	Fr 14 — —
Crédit Hellénique (escompte)...	8 — —
Obligations des Chemins de fer...	107 1 2 —
[illegible]	47 1 2 —
[illegible] 1863.. coup.	310 — —
1865 ... coup.	302 — —
1869 ...	270 — —
[illegible]	— — —
1871 ...	26[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)

[illegible]	[illegible]
Pièce de 20 francs	[illegible]
Impérial [illegible]	[illegible]
Ducat (Cramitz)	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	[illegible]
Bechlik—(différence)	[illegible]
Métallique... (id)	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Alexandrie, paq. à vap. angl. Sirpire, c. [illegible]

[illegible] paq. à vap. holl. [illegible] Cardiff, Messine et [illegible] Salonique, paq. [illegible] Dardanelles [illegible] Corfou Syra et Gallipoli [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible] paq. à vap. angl. *Lady Jo*[illegible] paq. [illegible] Panderma, [illegible] Yahya bey, d [illegible] paq. à vap. holl. *Sirius*, c. Girard, [illegible]

[illegible]

Rus. *Doug*, c. Sofronoff, div. [illegible]

Ital. *Salunto*, c. Dilliberto div. Odessa p. Marseille.

Ottom. *Derwich*, c. Mahmoud, [illegible]

Rus. *Cerès*, c. Scringin, div. [illegible]

Angl. *Zenobia*, c. Ben [illegible]

[illegible]

Rus. *Odessa*, c. Kricker[illegible]

[illegible]

ANNONCES

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS

Mise en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des droits suivants:

Le Tchéki de l'Echelle de Tophané; le tchéki de Kurkdji Capoussi; le droit de dépôt de briques à Tophané; le droit de vente au Kilé; les droits de kantar et Tcharchi; le chiffonnage; le cafedjilik et le restaurant de l'Hôtel Municipal.

Les personnes qui désireraient prendre part à ces adjudications sont invitées à se présenter avec leur garant au Bureau de la Comptabilité de la Municipalité, où leurs offres seront reçues jusqu'au 25 courant.

Le Secrétaire Général,
(signé) M. RECHAD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Mardi, 12 février (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15000 pièces de toile Américaine dites mabouti, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 48 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 19 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 11 février. (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la vente des articles suivants.

30,000 ocques de farine N° 3 soumissionnée à 40 paras l'ocque.
15,600 idem soumissionnée à 42 paras.
39,790 idem » à 25 »
130,000 ocques de son soumissionné à 21 1/2 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir les prix susmentionnés sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 19 février 1874.

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS.

La bâtisse en vente, sise à Sakiz-Agatz à Péra sous les numéros 15 et 17 et bâtie sur une superficie de 480 archines, actuellement transformée en bain français, a été soumissionnée aux enchères publiques à 72,000 piastres.

Les personnes qui voudraient surenchérir doivent s'adresser dans l'espace de 20 jours à partir de la date de cette publication à l'administration du *mahlulat*, au ministère de l'Evkaf.

Conste, le 16 février 1874 (n. s.)

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société des Tramways de Constantinople sont convoqués en Assemblée Générale pour le samedi, 9/21 Mars prochain, à midi, au siège de la Société Générale de l'Empire Ottoman, nouveau Khan Camondo, à Galata.

L'Assemblée aura à recevoir communication du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice de l'année 1873, à fixer le dividende de cet exercice, et à délibérer sur la proposition du Conseil d'Administration pour des additions à faire aux dispositions des statuts concernant l'Administration générale de la Société.

Messieurs les Actionnaires qui désireraient assister à cette réunion devront déposer leurs titres dans la Caisse de la Société dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, en conformité de l'Article 97 des statuts.

Constantinople, le 6/18 février 1874.

SYLLOGOS LITTÉRAIRE GREC

[illegible]

AVIS.

Lundi prochain, 11/23 février, à 8 heures du soir M. le Docteurs Jules Millingen lira son Rapport sur plusieurs inscriptions de la Thrace et de Cyzique, qui ont été communiquées au Syllogue par MM. Scordelis, C. N. Limnios, et autres.

Le Secrétaire Général,
CH. HATZICHRISTOU.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami N° [illegible].

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

FEDERIGO CONSOLO

Membre honoraire de l'Académie des Beaux Arts de Russie et de la Société Royale « La Grande Harmonie de Bruxelles ».

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE

LE COMTE BARBOLANI

Dimanche, 22 Février, à 1 1/2 p. m.

DANS LE SALON
DU PALAIS DE LA LÉGATION D'ITALIE

qui lui a été gracieusement accordé pour cette circonstance, avec le gracieux concours de Mme LIVADARI et M. LANZONI (pour la partie vocale) et Mrs GIUCCI, LUCAS, PASQUALI et FLORIO (pour la partie instrumentale).

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE.

1. Concerto pour violon.... Mendelssohn. M. Consolo.
2. Air du Stabat........ Consolo. M. Lanzoni.
3. Scène et air de « Robert le Diable »........ Meyerbeer. Mme Livadari.
4. a) Sérénade....... Schubert.
   b) Berceuse....... Reber.
   c) Ave Maria....... Schubert.
   M. Consolo.

DEUXIÈME PARTIE.

5. Quintette.......... [illegible]. MM. Giucci, Consolo, Pasquali, Florio et Lucas.
6. [illegible] Guillaume Tell........ Rossini. Mme Livadari.
7. Arioso du Stabat...... Consolo. M. Lanzoni.
8. « Norma » Grande Fantaisie exécuté sur un violon, montée d'une seule corde. [illegible] M. Consolo.

Accompagnateur M. Deschamps.

Le Piano sort des magasins de M. Comendinger.

On peut se procurer des billets aux magasins de MM. Comendinger et [illegible].

Prix du Billet: [illegible]

Dans la Salle

DU THÉATRE FRANÇAIS

Samedi, 21 février à 10 heures du soir

GRAND BAL DE FAMILLE

PARÉ ET MASQUÉ

Sous la Direction de J. N. Markesini.

Cette fête qui commencera à 10 heures du soir, étant exclusivement donnée pour divertir les honorables familles, je me suis fait un devoir de les satisfaire [illegible] d'un bal la plus noble des distractions. La salle du bal sera richement décorée et illuminée.

Je m'appliquerai à ce qu'un ordre parfait et une rigoureuse bienséance soient constamment observés, afin que ce bal soit une fête digne de notre société d'élite et de la bienveillance qu'elle m'a toujours témoignée.

BILLET D'ENTRÉE: 1/2 L. T.

On trouve des billets chez M. Mussuri de Rozan, grand'rue de Péra N° 315 et 317, et chez M. Balatti N° 371 et à Galata rue Yéni Djami chez M. Mussuri N° 53 et au guichet du théâtre.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-[illegible].

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres, à [illegible] N° 20, Kassundje-Kouluk.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser rue Dervich 27, chez Mme Gabrielle.

UNE INSTITUTRICE possédant de très bonnes recommandations, désire trouver une bonne place d'institutrice ou des leçons particulières.

Elle enseigne le Français, l'Allemand, le piano et les autres sciences nécessaires pour une bonne éducation.

Parle aussi l'Anglais.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilâyet, mœurs des habitants études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc HAMDY BEY, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et MARIE DE LAUNAY, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Gro[illegible]

74 PLANCHES [illegible]

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'Rue de Péra, [illegible]; chez les principaux Libraires [illegible]

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

5me ANNÉE N° 48. — 5 Mouharrem 1291. — DIMANCHE 22 ET LUNDI 23 FÉVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS : Péra, Provinces, Étrangers — un an, six mois, trois mois [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS :
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 Février.

BULLETIN POLITIQUE.

Le bureau du parlement allemand est constitué. M. Simson n'avant pas cru pouvoir, en raison de l'état de sa santé, et malgre les demarches faites aupres de lui par ses amis, reprendre possession du fauteuil présidentiel, c'est M. de Forckenbeck, ancien président de la chambre des deputes de Prusse, et actuellement membre de la chambre des pairs du royaume, qui a ete élu à sa place.

Le premier bourgmestre de Breslau a été porté au fauteuil par 263 voix sur 265 votants.

La proclamation de ce resultat a éte accueillie par des applaudissements unanimes. M. de Forkenbeck est un président habile à diriger les débats et également sympathique à tous les partis.

M. de Hohenlohe, ancien premier ministre bavarois, a éte réélu premier vice-président à une majorite tres-considérable ; le poste de second vice-président est échu à un progressiste, M. Haenel. Si l'on avait suivi rigoureusement les principes en usage dans les Parlements pour les cas de ce genre, le deuxième fauteuil vice-présidentiel eut dû etre attribué à un clérical; c'est en effet la fraction du centre qui forme le groupe le plus nombreux de la Chambre, après les nationaux-libéraux, parmi lesquels ont été pris le président et son premier assesseur. Les cléricaux comptent pres de cent membres, tandis que les progressistes proprement dits ne sont qu'une trentaine. Mais la majorite a refusé d'entrer en pourparlers avec les premiers en vue de la constitution du bureau.

La *National Zeitung* nous fait connaitre les motifs de cette exclusion. « Il est vrai, dit cette feuille, que d'après leur nombre les cléricaux auraient droit a un fauteuil de vice-président. Mais comme ils font une opposition systématique aux institutions de l'Empire, on ne peut songer à les laisser participer à la direction des travaux parlementaires. »

C'est faire bon marché du régime parlementaire.

L'arrestation et l'emprisonnement de l'archeveque de Posen n'ont fait surgir aucune de ces demonstrations violentes que les feuilles catholiques prédisaient. M. Ledochowski est soumis, pendant sa detention, aux règles de la prison, où on lui a menagé un appartement assez confortable. Sauf les communications relatives à ses fonctions, il jouit de toutes les facilites compatibles avec le règlement, son chapelain a été autorisé à se rendre tous les jours auprès de lui. Il est probable que la haute cour ecclésiastique exigera sa comparution dans le procès qui lui est intenté. Sa destitution est à peu près certaine.

En attendant, le gouvernement n'a pas agréé le conseil d'administration qu'il avait désigné, et l'on sait qu'une des lois complémentaires dont la Chambre des deputes vient d'etre saisie, a précisément pour objet d'enlever au chapitre l'administration des intérêts temporels du siége épiscopal pour la confier, *ad interim*, à un fonctionnaire public.

Les journaux autrichiens nous apportent un tableau complet des forces respectives des diverses fractions composant le Reichsrath.

Le groupe le plus nombreux est celui de la gauche. Il compte 88 membres. Les Ruthènes, au nombre de 14, votent avec la gauche. Le centre se compose de 54 députés; les Polonais sont 43; les progressistes forment une fraction de 57 membres; les fédéralistes sont au nombre de 40, en comptant les deputés tchèques de la Moravie, qui viennent d'entrer au Reichsrath. En plus il y a cinq radicaux et trois Slovenes.

Le centre, la gauche et les Ruthènes contiennent l'appui le plus serieux du ministere. Dans les questions où la constitution se trouvera en jeu, le gouvernement pourra compter encore sur les progressistes et meme les Polonais, il n'aura donc contre lui que les fédéralistes. Mais dans les questions de politique et d'administration pures, il se produira certainement des coalitions menaçantes pour le ministere.

On sait qu'à la suite de la grande catastrophe financière qui a éclaté l'année derniere sur la place de Vienne, le Reichsrath a voté un credit considerable destiné à atténuer les effets de la crise et à relever le credit public. L'Empereur vient d'adresser au ministre président M. d'Auersperg une lettre que publie la *Gazette de Vienne* et dans laquelle Sa Majesté exprime sa satisfaction des mesures que le ministère a prises pour combattre la stagnation générale des affaires et la détresse des classes ouvrieres. Elle recommande surtout la reprise des constructions publiques pour venir en aide à la population ouvrière sans travail. A Vienne, le nombre de ces ouvriers condamnes à un chômage forcé est vraiment effrayant et une certaine agitation inquietante commence à se produire parmi eux.

Le ministere Disraeli est formé, dit le télégraphe. On n'en connait pas encore exactement la composition, seulement il est fortement question de lord Derby, Salisbury, Richmond, Stafford, Hamilton, Gathorne Warde et Cairns.

Le *Daily News* vient de publier la dépeche qui suit :

« Des avis de Chine reçus à Trieste annoncent que le gouvernement chinois a reçu l'envoyé peruvien porteur d'une proposition relative à un traité de commerce. La Chine pose comme condition que le gouvernement péruvien déclarera nuls et non avenus tous les contrats relatifs aux coolies, et renverra tous les coolies en Chine à ses frais et depens. Elle exige, en outre, que tous les immigrants chinois au Pérou soient à l'avenir placés sur le meme pied que les Européens devant les tribunaux de justice, et que le Pérou prohibe l'importation des coolies de Macao. »

Il est temps, grand temps que l'exploitation immorale des coolies cesse, et les gouvernements Européens doivent joindre leurs efforts à ceux du cabinet de Pékin pour anéantir un trafic qui n'est autre que celui de la *traite* ressuscitée sous un autre nom :

L'IMPOT SUR LE REVENU.

I.

Les mots d'*impôt sur le revenu* et d'*income tax* reviennent trop souvent dans les discussions qui se sont elevées en Europe au sujet des reformes economiques proposees en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie, pour que nous ne cherchions pas a examiner de tres pres leur signification, et pour que nous ne voyions pas si les avantages de cet impôt sont supérieurs aux inconvénients qu'il presente.

Dernierement, nous avons emprunté a un journal parisien (*) deux articles où les arguments les meilleurs en faveur de cet impôt etaient presentes avec art, il est donc juste de faire connaitre les critiques serieuses dont il est l'objet; les raisons que l'on peut invoquer pour repousser son etablissement dans les pays où il n'existe pas, et celles qui militent en faveur de son abolition chez les peuples qui le possedent.

D'ailleurs, cette etude aura une utilite incontestable dans un moment où les besoins du gouvernement imperial doivent l'inviter à se creer des sources nouvelles de revenu. S'il fait un emprunt, il devra se preoccuper d'assurer le service de la rente, et s'il n'a pas recours au credit public il faudra bien qu'il cherche et trouve en lui-meme les moyens de subvenir aux depenses considerables que la transformation economique de la Turquie ne peut pas ne point entrainer.

C'est en presence d'une semblable situation qu'il faut éviter soigneusement la moindre faute; il faut s'entourer de conseils, de documents serieux, appeler la discussion, la provoquer, afin que du choc des idees contraires jaillisse l'etincelle, la lumiere qui doit eclairer la route que l'on avait d'abord à peine entrevue.

Il faut voir le rôle que l'*income tax* a joue dans les pays qui l'ont possedée, et la façon dont cet impôt a ete jugé en Angleterre et en Amerique, afin de se tenir en garde contre les entrainements qui peuvent resulter d'une discussion incomplete.

J. Stuart Mill dans ses *principes d'Economie politique* n'est pas enthousiaste de l'income tax dont il avait vu les inconvenients pratiques : « On peut donc craindre, dit-il, (T. II. p. 388) que la justice de l'impôt sur le revenu ne puisse pas se retrouver dans la pratique et que cet impôt, qui en apparence est le plus juste de tous, ne soit, en realite, plus injuste qu'un grand nombre d'autres qui, au premier abord, semblent bien plus mauvais. »

Ce jugement peu favorable à un impôt qui a la bonne fortune de passionner pour ou contre lui les economistes et les hommes d'Etat, a une grande importance, venant d'un homme aussi considerable, et surtout aussi bien place pour apprecier la valeur d'un systeme qui pour les Anglais a fini son temps.

C'est en effet une singuliere alteration de la verité, qui permet aux partisans de l'*income tax* d'affirmer que cet impôt est bien accueilli par les peuples qui le possedent. Ne voyons-nous pas, au contraire, les Americains le rejeter aussitôt que cela leur a ete possible, et que font les Anglais en ce moment?

« M. Gladstone, parlant à Greenwich à un meeting d'electeurs, a annonce l'intention du gouvernement d'abolir completement la taxe sur le revenu. » Ainsi se trouve conçu un telegramme de Londres en date du 29 Janvier 1874.

M. Disraeli, moins radical dans les mesures financières dont il compte demander l'adoption au Parlement, exprime cependant l'esperance que le produit de l'*income tax* pourra etre sensiblement diminue, jusqu'au jour où cet impôt disparaitra d'une maniere absolue.

Ainsi donc l'Angleterre se dispose à abandonner un impôt dont l'Amerique s'est dejà debarrassee, et l'exemple de ces deux nations, de genie si different, mais unanimes pour condamner l'*income tax*, ne peut veritablement pas etre oppose à ses adversaires.

Rappelons-nous d'ailleurs ce qui s'est passé lorsque l'*income tax* a ete supprimee une premiere fois en Angleterre; lorsqu'elle fut abolie, lord Brougham fit la motion de brûler tous les registres de cet impôt. Eh bien, lorsqu'un homme de la valeur de lord Brougham, qui passait pour liberal et a fait de grandes choses, a declare qu'il fallait abolir pour ainsi dire jusqu'au souvenir de cet impôt deteste, il nous semble que cette opinion a une certaine valeur, et qu'il n'est plus possible d'affirmer que l'Angleterre a definitivement adopte cet impôt, lorsqu'au contraire elle n'a cesse de le combattre par la voix de ses hommes politiques les plus autorises.

(à suivre.)

(*) V. *la Turquie* du 28 jan. et du 5 fév 1874.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, le 12 février 1874.

La discussion des nouveaux impôts semble devoir se prolonger indéfiniment. Il y a lieu cependant de remarquer que le ministre des finances, ayant fait écarter jusqu'ici tous les contre-projets, a en quelque sorte preparé la voie à ses conceptions personnelles et que, dans la suite des debats, les résolutions et les votes pourront être adoptes et pris plus vite et plus facilement. Le [illegible] court toujours qu'apres le vote des nouveaux impôts, l'Assemblee songe à se donner plusieurs semaines de vacances. Je vous ai déjà donné les raisons qui me faisaient douter que ce projet pût se réaliser. La Chambre est tenue, dans toutes les hypothèses, de voter d'urgence la loi municipale, — qui d'ailleurs est prête, — puisque les élections municipales doivent avoir lieu cette année entre les mois d'avril et d'août

Les élections partielles qui ont eu lieu, dimanche dernier, ont donne à chacun des deux grands partis qui se disputent chez nous le pouvoir, au parti conservateur et au parti radical, une satisfaction qui n'était pas exempte de mélange, puisque, sur les deux députés qu'il s'agissait d'élire, les électeurs du Pas-de-Calais ont nommé un conservateur, et les electeurs de la Haute-Saône un radical. L'élu du Pas-de-Calais, M. Sens, a ce défaut, aux yeux d'un grand nombre de conservateurs, d'être entaché de bonapartisme. Mais l'élu de la Haute-Saône a le défaut, aux yeux d'un grand nombre de républicains, d'être un peu plus entaché de radicalisme qu'il ne conviendrait. Les deux partis sont donc à deux de jeu, comme on dit, et n'ont rien à se reprocher par conséquent.

Les élections du Pas-de-Calais et de la Haute-Saône sont à peine terminées que déjà l'on se préoccupe des élections qui vont avoir lieu, dans une quinzaine de jours, dans la Vienne et dans le département de Vaucluse. Les conservateurs se croient sûrs de réussir, dans le premier de ces deux départements, avec M. de Beauchamp. Il convient de remarquer que M. de Beauchamp est soupçonné, comme M. Sens, de bonapartisme. Je ne sais, dans quelle mesure, ce soupçon peut être réellement fondé. On appelle bien des gens « bonapartistes » qui ne sont que conservateurs. Quand un gouvernement a existé pendant vingt ans, il est bien difficile qu'il n'ait pas eu pour amis et pour soutiens des hommes uniquement guidés, dans leur conduite politique, par l'esprit de conservation. M. Sens, M. de Beauchamp ont soutenu l'Empire, mais ils n'ont certainement aucune raison pour ne pas se rallier soit au septennat du maréchal de Mac-Mahon, soit à tout autre régime conservateur qui succéderait ou qui se substituerait au septennat.

L'interpellation de MM. Gambetta et Lepère qui devait être retirée par ses auteurs, ne le sera pas et cela parce que le duc de Broglie a déclaré avant-hier qu'il répondrait à M. Villain en même temps qu'à ces messieurs. Il faut vous dire que MM. Gambetta et Lepere, blâmés par le centre gauche et par une partie notable de la gauche au sujet de leur interpellation, avaient suggéré à M. Villain l'idée de questionner le ministre de l'intérieur au sujet de [illegible]. C'était une excellente occasion de se tirer d'affaire, car rien n'eût empêché ces messieurs d'intervenir dans le débat soulevé par la question de M. Villain, dont les termes eussent été étendus de façon à comprendre, non pas seulement la fameuse circulaire aux préfets, mais encore les révocations de MM. Rameau, Fourcand, etc. Or, à l'aide de cette diversion ingénieuse, on était certain d'avoir le concours du centre gauche et de la gauche modérée. L'interpellation Gambetta devenait dès lors inutile. Mais le ministre, à qui on ne peut refuser une grande finesse, a deviné et déjoué cette tactique. Il n'a pas voulu se prêter à ce que la question de M. Villain fût substituée à l'interpellation de M. Gambetta, celle-ci, au contraire, devant, dans son opinion, absorber celle-là. MM. Gambetta et Lepere seront donc obligés de soutenir l'interpellation qu'ils ont annoncée.

L'hiver avait été jusqu'ici d'une douceur extrême. Il paraît vouloir se dementir au moment même où l'on croyait qu'il touchait à sa fin. Le froid a éclaté depuis quelques jours avec une grande vivacité. Cette tardive apparition du froid est bien accueillie des agriculteurs qu'inquiétait déjà, au point de vue de la prochaine récolte, la douceur exceptionnelle de l'hiver.

CHRONIQUE.

Par ordonnance imperiale :

Mehemed Mouhtar effendi, chef de la correspondance à l'école impériale de médecine, a été promu au rang de *sanié mutémaïz* ;

Mehmed Mumdji effendi, sous-chef de la correspondance dans la meme école, a été promu au rang de *salisse* ;

Chevki effendi, mouavim de l'enregistreur du vilayet de *Souria*, au bureau des dépenses générales du *Malié*, a été promu au rang de *salissé*.

Samedi dernier, le Prince Youssouf Izzeddin effendi, commandant de la Garde Impériale, accompagné d'Abdul Kérim pacha, caïmakam du ministère de la Guerre, s'est rendu à la Sublime Porte et a fait une visite au Grand Vézir.

S. A. I. a été reçue au perron de l'escalier par Husséin Avni pacha. Le Prince s'est entretenu pendant plus de vingt minutes avec le Grand Vézir.

M. d'Eichman, ministre d'Allemagne, accompagné de M. Testa, premier drogman de la légation, s'est rendu samedi à la Sublime Porte, où il a fait visite au Grand Vézir, au ministre des Affaires Etrangeres et au grand maître des cérémonies.

Boghos effendi Parnassian, membre du bureau de la Presse, a été nommé secrétaire-interprete de S. A. le Grand Vézir en remplacement d'Azarian effendi.

En attendant le complet rétablissement d'Ismail pacha préfet de la ville, c'est Midhat effendi, président du conseil préfectoral qui a été chargé de la gestion intérimaire des affaires de ce département.

Le *Djeridei-Havadis*, prétend que Mehmed Ruchdi pacha Muterdjim ainsi que Midhat pacha, seront appelés à faire partie du nouveau ministère soit comme titulaires de quelque département, soit comme ministres sans portefeuille.

Le Bureau de la Presse vient d'accorder l'autorisation nécessaire à la publication d'un journal en langue arabe, qui paraîtra à Beyrouth et aura pour titre l'*It-Teccadum* (la preséance).

On annonce encore la prochaine réapparition du journal turc le *Terraki* (le Progrès), feuille locale qui avait interrompu récemment sa publication. Le Bureau de la presse vient d'accorder à cette feuille la permission nécessaire pour reparaître.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le magnifique oratorio de Joseph Haydn, *La Création*, a été exécuté vendredi soir dans la cour vitrée du palais de l'Ambassade anglaise. Le public nombreux et choisi qui s'était rendu à cette solennité musicale se composait des amateurs les plus éclairés de notre ville. Ils étaient venus encourager par leur présence une tentative qui, nous l'espérons, sera renouvelée dans des conditions nouvelles, et contribuera à développer à Constantinople le goût de la grande musique, et le culte des maîtres dont les œuvres sont devenues familières aux autres nations.

Si l'émotion n'avait pas, au début de cette soiree, paralysé les moyens de quelques-uns des jeunes exécutants, nous dirions que tout a marché à merveille, et d'ailleurs la fin de l'œuvre de Haynd a été interpretée d'une façon superieure par les artistes qui avaient repris leur assurance, et qui ont chanté plusieurs solos avec un talent véritable. Les chœurs marchaient avec ensemble, et nous avons distingué tout particulierement une charmante voix de soprano, fraiche et pleine, qui dénote chez la jeune fille qui l'a fait entendre les plus grandes dispositions naturelles pour le chant. Une remarque en terminant: La température de la cour vitrée où ce concert a été donné avait été portée à un degré fort supportable au début de la soirée, mais l'ouverture continuelle des portes, et les courants d'air établis par les chassis ouverts dans la toiture avaient peu à peu refroidi l'atmosphere, et à de certains moments, on se serait cru dans la salle du palais de Cristal, il faisait véritablement froid.

Nous le répétons en finissant, cette tentative extremement intéressante doit être renouvelee, et nous espérons, au printemps prochain, assister à une nouvelle audition de la *Création*.

On nous rapporte que la *Société de Bienfaisance* de Tatavla, justifiant pleinement le nom qu'elle a choisi, a montré un empressement digne de tout éloge

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

SŒUR LOUISE DE LA RÉDEMPTION

PAR

EUGENE MORET.

Le docteur Britchart était bien l'homme le plus insupportable, le vieillard le plus tyrannique et le conteur le plus infatigable qu'il fut possible de rencontrer

D'aussi loin qu'il vous apercevait, il vous rejoignait, vous abordait, et vous parlant deux heures durant, ne s'interrompait que pour avoir le droit de recommencer. Il employait son temps perdu, notez qu'il en avait beaucoup, et qu'il le perdait expres, à composer de longues histoires finissant toujours par la mort du pêcheur, et qu'il vous recitait tout d'une haleine. C'est en vain que vous protestiez ; une virgule, il ne vous en eût pas fait grâce.

Mais il avait une manie plus fallacieuse encore : c'était celle de reconnaître parfaitement les gens qu'il n'avait jamais vus. Malheur à l'imprudent qui s'egarait sur son chemin. Il pouvait se considerer comme un privilége du ciel, si quitte pour le plus mauvais bouton de son habit, il parvenait à s'en débarrasser le jour même.

Suspendu à votre bras, il vous quittait brusquement : Pardon, vous disait-il, je reviens. Il revenait en effet, mais un bon quart-d'heure après, et son chapeau à la main «Merci de m'avoir attendu, vous criait-il, me voila! Figurez-vous que je ne connais pas du tout ce monsieur. Il parait que c'est un agent de change, je l'avais pris pour le cousin de mon bottier.» «Oh ! mon ami s'exclamait-il s'echappant encore, un camarade de college que j'aperçois là-bas ; je le cherche depuis trente-sept ans.» Il reparaissait tout desappointe : «Ce n'est pas lui. Je me suis trompe. Cela m'arrive quelquefois. Dame ! que voulez vous ? on change en trent-sept ans » Ce monsieur, du reste, est d'une ressemblance frappante avec un certain garçon que j'ai effleure dans le cours de ma vie. « C'etait en 17... à l'epoque nefaste...

Vous pressiez le pas; un inconnu vous [illegible]

Un tribun du club des Cordeliers ; son ancien professeur de mathematiques, un etudiant allemand avec lequel, en des temps modestes, il avait partage son dernier kreutzer ; un debiteur ; un creancier ; un spadassin avec lequel, en des temps belliqueux, il avait croise le fer par une nuit sombre

Que de visages de connaissance! que de saluts dans un jour!

Son chapelier assurait ne pas avoir de meilleur client.

Les gens salués se retournaient etonnes et, quelquefois, à tout hasard, rendaient le salut [illegible]

[illegible]

«Voyez le drôle, vous disait-il, il me remet bien, allez Je lui ai cependant souffle sa maitresse en 1803 Oh ! mon Dieu ! oui, sa maitresse, une bien jolie femme. Elle avait des cheveux qui l'enveloppaient comme un manteau ; une main moulée dans la neige, et des doigts sculptes dans le marbre. On eût parié cent louis que cette femme...»

Vous pressiez de nouveau le pas.

— Cachez-moi, murmurait il à voix basse, se crampunnant à votre bras, voila un sacripant qui m'en veut. C'est un officier de la garde royale avec lequel j'ai eu ma premiere affaire. Oui, un duel a mort. Quel beau duel! Il ne me le pardonnera jamais

— Rassurez-vous.

— Je le suis. Je me souviens maintenant de l'avoir tue. Ah ! dame ecoutez-donc : c'etait en 1819, les esprits...

— Vous m'avez conté cette histoire.

— Vous croyez ?... C'est different.

Autre manie. Quand il se trompait, il niait assez qu'on lui fit des excuses. Il tenait, nonobstant, à conter l'histoire qui devait motiver son erreur : erreur qu'il se gardait bien de motiver.

Il avait alors quatre-vingts ans, et s'attachait a demontrer qu'il etait sain de corps et d'esprit ; ce que personne ne lui contestait et ce qu'il ne demontrait pas du tout.

Il n'avait qu'un mérite, celui de ne point conclure et de ne jamais rien prouver.

C'en était un incontestable

Une apres-midi du mois d'août dernier, traversant la grande allée des marronniers du jardin du Luxembourg, je l'aperçus causant avec un grand monsieur decoré, un inconnu sans doute. Comme j'avais l'habitude de le faire avec lui, dans cette circonstance je retournai sur mes pas et pris vivement une autre direction.

Mais le maudit petit vieillard me suivait de l'œil, et saluant le susdit inconnu, il vint droit a moi, et sans plus de façon se suspendit à mon bras.

— Vous croyez peut-être, me dit-il, que ce monsieur est de mes amis, detrompez-vous. C'est tout simplement la premiere fois que je le vois. Seulement sa décoration m'a fait souvenir...

— Vous vous portez bien, docteur !

— Tres-bien. Il faut que je vous raconte...

— J'avais craint un instant pour votre santé ?

— Merci. C'était en 1804, Napoleon venait d'être nommé empereur, sacre et couronne à Notre-Dame...

— Ne fumeriez vous pas un cigare?

— Jamais. 1805 approchait.

— Pardon, dis-je, ne pourriez-vous me raconter cet episode un autre jour ? je suis un peu indisposé, et je crains qu'une attention trop soutenue de ma part...

— C'est possible. En effet plus je vous regarde, plus je vous trouve changé. Ou souffrez-vous ? je suis medecin.

— Je le sais. Mais ce ne sera rien.

— Apres ça j'ai connu un jeune homme qui vous ressemblait à l'epoque des troubles de l'Ecole, en 1819 : c'etait un étudiant en droit ; il s'etait fait remarquer...

— Admirez ce beau ciel, fis-je en l'interrompant.

Il etait alors de sept à huit heures du soir, et le soleil, s'effaçant derriere les grands arbres, empourprait l'horizon.

— En effet, me dit-il, il est fort beau. Mais il a le tort de me rappeler un ciel plus poetique encore. C'était dans la journee du 21 juillet 1798, apres la bataille des Pyramides...

Il s'interrompit de lui-même ; et me pressant le bras :

« Regardez donc, fit-il, me designant un jeune homme qui côtoyait l'allee un cigare aux levres et le front plus souriant de plaisirs que soucieux de pensées.

— C'est lui ! murmura-t il à voix basse.

— Vraiment. Il est beau garçon.

— Si vous l'aviez connu en 1834, vous devez vous souvenir qu'il etait mieux.

— En effet. Ce jeune homme qui n'a pas vingt ans n'etait tout simplement pas né ; et j'ai fort lieu de supposer qu'alors nous [illegible] ressemblions beaucoup.

— Vous voulez dire que ce n'est pas lui? C'est possible, après tout. Mais quelle histoire singuliere que celle de ce jeune homme! Tenez, écoutez-la.

Je fis mine de ne rien entendre, mais le bon vieillard n'en commença pas moins : — Albert Duranger, le premier soir que je le vis, me parut un garçon de vingt-cinq à vingt-six ans au plus. Grand, bien fait, le front développé, la physionomie intelligente, il me sembla au premier abord une nature des plus sympathiques.

C'était chez la belle Lorenza, cantatrice célèbre qui faisait courir tout Paris, et dont le comte de [illegible] était fou. Il était même question alors d'un mariage secret. Ce soir là on fêtait je ne sais quel anniversaire. Le bal était magnifique, la réunion complete et les femmes plus jolies que de coutume.

Je fus d'abord tres-occupe, comme bien vous le pensez. Mais vers les trois heures du matin, me dirigeant du côte du buffet pour me rafraîchir, j'aperçus Duranger et le remarquai au milieu de la foule.

Un cercle de jeunes gens l'entourait et paraissait l'écouter. Je fis comme les autres, je m'approchai, et, durant un quart d'heure, j'oubliai le bal et la femme charmante qui m'attendait pour la valse.

Je vous jure que cette femme était charmante.

— Je vous crois, mais Albert Duranger, dis-je, prenant mon parti de l'histoire.

— Il parlait toujours et s'exprimait fort bien. Mais quelle these !... Il traitait serieusement une de ces questions ardues qui ne se concluent que par un paradoxe.

Il s'agissait de la femme, de ses droits, de ses devoirs, de [illegible] son état social

Le malheureux, qui la considerait à la façon de Diderot comme une annexe de l'homme se perdait dans des details physiologiques jusqu'à s'egarer dans des questions pathologiques.

La femme, selon lui, incapable d'une noble action et d'un grand sacrifice, c'etait en realité que l'ennemie eternelle de l'homme. Niant son influence sur quelques-uns, il n'admettait ni son son esprit, ni sa beaute, ni la force de ses sentiments, ni la puissance de son amour, et riait fort de l'empire qu'on lui supposait.

Le dévouement chez elle n'était que le resultat d'un prodigieux calcul, ses affections d'une longue et constante etude. Elle se trompait quelquefois, alors elle paraissait sublime ; elle n'avait ete qu'un peu plus sotte que ses compagnes Du reste, on en pouvait douter, l'egoisme de son caractere, les désirs incessants de sa nature et surtout la faiblesse de son organisation, tout faisait obstacle aux quelques qualités douteuses de son cœur.

Dans le feu de la discussion, Duranger, oubliant les ressources de l'euphemisme, s'emportait jusqu'à traiter M. Scudery, de Sévigné, de Maintenon, de Stael et l'adorable Sophie Gay d'une maniere tout à fait impolie.

S'attaquant de même aux proverbes, il luttait avec chaleur contre la parole de Saint Paul, qui pretend : Qu'il vaut mieux se marier que brûler, *melius est nubere quam uri*.

Saint Paul a raison et ce jeune homme avait tort. Mais le moyen, s'il vous plaît, de lutter avec un fou de cette espece? Les sots qui l'entouraient, du reste, l'écoutaient et ne disaient mot !

Il vous eût éclabousse, vous et votre gros bon sens, d'une rhetorique accablante Il avait reponse a tout et pour tout Autant que je pus le remarquer, son erudition datait d'un millier de siècles, remontant volontiers aux vidams et schasters, livres sacrés des Hindous.

Je n'avais ni le droit ni le talent de contredire ces messieurs, n'ayant jamais eu l'honneur de les connaître ; je me contentai donc de combatre, à part moi, l'orateur, tout en admirant la facilite de sa parole et l'éloquence de son geste.

Pour ce qui est du geste, il l'avait fort beau.

Cela fait, je m'orientai pour retrouver ma danseuse

Soit que mon absence eût froisse ses sentiment à mon egard, soit...

— Mais Albert Duranger ?

— Le hasard, ce Dieu de l'imprévu, ne m'apprit que plus tard ce qu'etait ce jeune homme ; c'est longtemps encore apres que j'eus connaissance des évenements qui vont suivre.

(A suivre.)

pour venir au secours des familles nécessiteuses de ce faubourg pendant les mauvais jours que nous venons de traverser. Elle a fait distribuer par une commission spéciale, choisie parmi ses membres, des vivres, du charbon et des provisions de toute espèce aux pauvres de ce quartier populeux restés sans travail, et qui, à cause de la rigueur de la saison se seraient vus privés des ressources les plus indispensables.

On nous écrit de Jérusalem en date du 7 courant :

La neige continue à tomber en gros flocons. Depuis hier le marché est fermé, et presque personne n'ose sortir de chez soi pour s'aventurer dans les rues. Plusieurs maisons battues par la pluie qui n'a cessé de tomber pendant quarante jours, et maintenant encombrées par les neiges, menacent de s'écrouler. Les maisons appartenant au couvent grec sont dans ce cas. Ce couvent il faut le dire, a commis une négligence blâmable, en ne confiant pas les fonctions d'intendant et d'architecte à un homme capable et loyal ; il a laissé depuis bien des années cette charge entre les mains d'un homme, qui n'a pensé qu'à s'enrichir aux dépens de la communauté et qui a laissé tomber en ruines les bâtisses dont l'administration lui avait été remise. Aussi les familles indigentes qui pour la plupart habitaient ces maisons ont-elles dû les abandonner pour éviter une catastrophe et le Patriarcat s'est vu par cela même obligé de distribuer des secours aux plus nécessiteuses.

On annonce que dans le district de Gaza et surtout dans cette ville on a eu à déplorer l'écroulement de plusieurs maisons minées par les eaux. Heureusement, dans un cas excepté, il n'en est pas résulté de mort d'hommes. Une famille voyant son toit menacer ruine avait évacué à la hâte sa maison et s'était retirée chez un ami. Un voisin voyant la maison abandonnée s'est avisé de profiter de la circonstance pour la dévaliser et à cet effet il s'y est introduit. Au moment où il allait sortir après avoir fait un paquet de tous les objets de valeur qu'il avait pu trouver, la maison s'affaissa et ce malheureux resta enseveli sous les décombres. La justice divine n'avait pas attendu pour le punir.

La semaine dernière le paquebot autrichien n'a pu arriver à Jaffa qu'avec un retard de quatre jours. Les pèlerins, au nombre de soixante, qui se trouvaient à bord de ce bâtiment ont eu toutes les peines du monde à débarquer; mais heureusement, ils ont pu effectuer cette opération sans accident.

Une riche et très pieuse anglaise, miss Cantz, avait demandé au gouvernement, il y a trois ans, l'autorisation de faire venir à ses frais de l'eau à Jérusalem, où la disette d'eau se fait cruellement sentir surtout pendant l'été. Quelques difficultés qui se sont présentées alors pour trouver les fonds nécessaires à l'entreprise de ces travaux, ont retardé jusqu'à présent l'exécution de ce projet.

Ces difficultés aplanies, Miss Cantz a renouvelé récemment sa demande, qu'elle a adressée directement à la Sublime Porte. Le gouvernement a accordé volontiers la permission sollicitée et il a transmis, à ce sujet, ses ordres au gouverneur de la Palestine.

On estime que les dépenses nécessaires à cette entreprise s'élèveront à 25 mille livres sterling. L'eau proviendra d'une source distante de 3 heures de la ville, et connue sous le nom de source des étangs de Salomon. Quant aux frais d'entretien ils sont évalués à 60 mille piastres par an, somme que les diverses communautés de la ville sainte ainsi que les mosquées et les bains se sont chargées de fournir annuellement. Ces frais seront répartis comme il suit : Le couvent grec donnera 10 mille piastres ; le couvent latin 2 mille cinq cents piastres, le couvent arménien la même somme, et les bains 20 mille piastres ; une faible part reste à la charge des mosquées et de la communauté israélite.

Toutes ces dispositions ont été réglées devant l'autorité, et les travaux commenceront au printemps prochain.

On dit que l'ex-patriarche de Jérusalem, Mgr Cyrille, s'est adressé à un de ses amis pour lui demander conseil et lui faire part de l'intention qu'il aurait d'adresser une lettre au synode de Jérusalem afin d'obtenir son pardon pour la conduite qu'il a tenue lors de la proclamation du schisme. L'ex-patriarche demanderait la permission de retourner à Jérusalem pour finir le reste de ses jours en qualité de simple moine, dans le couvent du prophète Elias. Il proposerait en même temps de léguer, après sa mort, sa fortune privée à la communauté grecque du Saint-Sépulcre. C'est à ces conditions que Mgr Cyrille implorerait son retour au sein de l'Eglise qu'il a dirigée pendant tant d'années comme chef suprême. L'ami auquel l'ex-patriarche a demandé conseil, a été chargé par celui-ci de pressentir l'opinion des pères et de lui écrire si sa [illegible] acceptée par la communauté grecque.

Nous pensons qu'elle sera adoptée sans difficulté pourvu qu'elle soit sincère et qu'elle soit le résultat d'un vrai repentir.

On écrit des Dardanelles que pendant la tempête qui a régné l'avant-dernière semaine, deux bricks autrichiens et deux bricks italiens ainsi qu'une barque portant le même pavillon ont été jetés sur les côtes de l'Hellespont et de Ténédos. Ce sont les bateaux autrichiens *Pietro*, capitaine Baccarcich, venant de Liverpool, chargé du charbon, et *Giorgio*, capitaine Fabris, ayant une cargaison de pierres de taille ; la barque italienne *G. Schiaffino* et les briks *Orso Secondo* et *Fortuna*. Ce dernier, chargé de blé, est allé échouer sur la côte de Ténédos.

On lit dans la *Crète*, en date du 12 [illegible]

Nous avons parlé dans nos précédents numéros des pluies torrentielles qui sont tombées dans notre contrée. Depuis lors le temps a encore empiré, et pendant onze jours consécutifs, depuis le 28 janvier, la neige est tombée sans cesse. Le froid était devenu tellement rigoureux que les plus vieux habitants ne se rappellent pas avoir enduré un pareil hiver.

Cette rigueur de la saison nous promet cependant une récolte abondante. Toutefois comme il vient de recommencer à pleuvoir et à neiger, il est à craindre que la récolte des arbres fruitiers ne se trouve compromise. Le bétail a beaucoup souffert aussi. Plusieurs animaux ont péri par le froid et d'autres ont succombé à la famine, car les paysans ne s'attendant pas à un hiver aussi extraordinaire se sont trouvés dépourvus de fourrages.

Les routes sont obstruées par la neige et les villages situés dans les montagnes sont privés de communications, de sorte que l'on ne peut pas connaître exactement la situation des montagnards. Cependant les autorités impériales ont été averties que dans plusieurs villages les habitants ne pouvaient même pas se procurer des légumes, et risquaient de mourir de faim, elles ont expédié une quantité d'orge suffisante pour être distribuée aux paysans nécessiteux.

On nous écrit de Rettimo que dans ce district, aussi, l'hiver a sérieusement endommagé les arbres fruitiers et a fait périr une grande quantité de bestiaux. Nous manquons encore de détails sur l'étendue de ces désastres.

Le même journal raconte le fait suivant :

Ayant appris que quelques pièces de canon se trouvaient à bord d'un bâtiment portant pavillon ottoman, et qui se trouvait mouillé dans le port de Syra, le consul général turc s'est rendu à bord de ce navire, et s'est livré à des perquisitions qui ont amené la découverte de cette artillerie. Ce sont de vieilles pièces de bronze que le capitaine a déclaré lui appartenir. Mais il a été établi que c'étaient de vieux canons ottomans extraits du fond de la mer par des plongeurs de Simi, dans les eaux ottomanes, et qui ont ensuite été vendus clandestinement au capitaine.

Ce fait a été porté immédiatement à la connaissance de la Sublime Porte, et notre consul a reçu l'ordre de confisquer les canons. En même temps, l'Amirauté télégraphiait à l'arsenal de Souda d'envoyer à Syra un bâtiment de guerre pour prendre ces canons et les apporter à Candie. En suite de cet ordre, la corvette *Idirné* a fait route pour Syra et à son retour nous nous empresserons de fournir à nos lecteurs plus de détails sur l'importance de cette découverte.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du num. 32 (7 février 1874)

La semaine politique. — ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE : Une nouvelle commission des Trente. — HAVET : L'Apocolocyntose de Sénèque. — LÉO QUESNEL : Beethoven, d'après de nouveaux documents. — Le docteur Livingstone. — Causerie politique. — Causerie littéraire. — Bulletin des cours.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

De tous les produits que nous recevons de la France, la parfumerie est certainement un de ceux dont la supériorité se révèle le plus dans ses moindres détails et la Maison Piver de Paris suffirait à elle seule pour l'établir.

M. Piver est un industriel hors ligne, à lui sont dus les mille perfectionnements apportés à cette fabrication et que nous avons pu admirer à notre dernier voyage dans ses magnifiques magasins et ateliers du Boulevard de Strasbourg. Les savons, les pommades, les fards, les eaux de toilette, les parfums, les cosmétiques de cette maison joignent à la finesse les propriétés hygiéniques qui les font tant rechercher en France.

M. Piver a vu sa maison acquérir une vogue et une importance aussi grandes que méritées et le gouvernement français a accompli un devoir en le décorant de la croix de la Légion d'Honneur.

C'est lui qui est l'inventeur du Savon au suc de laitue dont la réputation est si grande et que l'on fabrique avec tant de soins chez lui ainsi que le Lait d'Iris pour les soins de la peau, la fraîcheur et la beauté du teint.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 novembre 1873.

Actif.	Piastres.	Paras	Passif.	Piastres.	Paras
Actions-Versements non appelés...	222,750,000	—	Capital	445,500,000	—
Caisse à Constantinople ...	31,115,563	6	Billets de Banque à Constantinople	23,701,300	—
Caisse dans les succursales ...	18,640,433	31	en circulation aux succursales.	450,800	—
Valeurs en portefeuille ...	393,653,380	21	Effets à payer	180,070,103	20
Comptes-courants du Trésor Imp.	189,907,785	13	Comptes-courants du Trésor Imp.	130,830,083	20
» divers-Débiteurs.	254,484,545	8	» divers-Créditeurs	207,155,901	30
Avances sur valeurs publiques et marchandises ...	111,792,711	30	Dépôts à échéances fixes ...	39,115,047	1
Immeubles et mobilier ...	5,677,381	15	Réserve	33,317,583	—
Divers ...	4,037,102	30	Dividendes à payer ...	607,800	—
			Divers	32,544,559	12
Total ...	1108,103,910	9	Total ...	1108,103,240	3

Certifié conforme aux écritures.

Le directeur adjoint **J. VON HAAS.** : Le directeur **EM. DEVEAUX.**

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 23 Février, 1874

Lever du soleil	6 h. 46 m.
Coucher »	5 » 42 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 13 36s
H. à la turque à midi moyen..	6 » 44

[illegible]

Baromètre	761.5
Thermomètre	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	12.8
[illegible]	

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Bathas Proistachis	Syra
[illegible]	paroco latino	Beyrouth
7 Watsghioto Abagi		
Aghios Tanasis Tatavola	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Metecvich
[illegible]	[illegible]	Adrinople
Constantin ... is Cons ple	Lambrinos Scampaki	Athenes

Mois de Février.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] manis Inepoli Dardanelle	Papanimitr. Rirmachos Greco	Agrimion
6 Key Harkani		Malta

PRESSE ETRANGERE.

L'Espagne.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Santander, 2 février.

Une personne arrivée ici de Bilbao me fait savoir que les carlistes commenceront le bombardement aujourd'hui ou demain. Les chefs ont fait venir à leur quartier général les consuls de France, d'Angleterre et d'Allemagne, pour leur annoncer leur détermination. Castor de Andechaga, qui a été nommé général, commandera le siége. Les carlistes établissent une batterie de mortiers derrière le magnifique hospice de San-Manes (rive gauche), à deux kilomètres de Bilbao ; cette batterie sera préservée par l'établissement où il y a des vieillards et des orphelins ! Trois usines de la province de Biscaye, Villaro, Alonzotegui et Castrejana, fabriquent des bombes pour le siége. Les carlistes ont fait savoir à l'important établissement métallurgique de MM. Harra et Ce, situé sur la rive gauche, qu'il aurait à fondre des projectiles. Le directeur, qui est un Français, a refusé net, en déclarant qu'il avait des ordres formels de MM. Harra. Mais les carlistes sont arrivés avec les ouvriers mouleurs et fondeurs de Villaro et vont fondre eux-mêmes. Ils comptent lancer des bombes à pétrole sur la ville rebelle, qu'ils détruiront, disent-ils, en moins d'un mois. Ces messieurs ne respectent plus rien. Ils ont brûlé toutes les maisons de la Société *Somorosko Iron Or.*, propriété anglaise sur laquelle flottait le pavillon anglais. Ils ont répondu aux représentations qu'ils se moquaient des Anglais et qu'ils brûleraient toutes les propriétés qui pourraient abriter des troupes. Ils ont mis le feu à plusieurs maisons de Portugalete après la capitulation, en prenant la bonne précaution de ne laisser dans ces maisons aucun effet qui pourrait leur être utile ou agréable.

Le gouvernement espagnol a acheté deux canonnières cuirassées pour entrer dans la rivière. On est en train de blinder à Santander, cinq navires de guerre. Ces navires ont reçu l'ordre de se tenir prêts pour le 8 de ce mois. Hier nous avons reçu à Santander une dépêche annonçant un fait d'armes important à la Guardia, ville que les carlistes avaient fortifiée et autour de laquelle ils étaient au nombre de 8,000 hommes; dans la ville se trouvaient deux bataillons de Navarrais. La Guardia était une position stratégique très-importante.

Il est arrivé hier de Madrid à Miranda sept trains de troupes, environ 6,500 hommes; d'autres troupes vont être envoyées sur ce point. D'après les avis officiels qui viennent de Madrid, Moriones a 22 mille hommes actuellement sous les armes.

Le général Zavala, ministre de la guerre, a dit à une députation de Bilbéens, qu'il pouvait leur donner l'assurance que Moriones serait à Bilbao sous peu de jours, et que le gouvernement s'occupait activement de l'envoi de renforts importants à l'armée du Nord.

Les chefs carlistes disent à leurs soldats que Moriones n'a que 6,000 hommes avec lui.

D'après les nouvelles qui m'arrivent de Madrid, et de bonne source, Moriones commencera son mouvement sur Bilbao le 3 courant.

On parle beaucoup depuis quelques jours d'un arrangement probable entre les alphonsistes et les carlistes. Don Carlos serait régent jusqu'à la majorité du prince des Asturies. Qu'y a-t-il de sérieux dans cette nouvelle, à laquelle croient d'ailleurs des gens ordinairement bien informés ?

Les carlistes ont jeté plus de 5,000 tonnes de minerai de fer à l'entrée de la rivière nommée Zorroga et ont coulé plusieurs gabarres chargées de minerai à Aspe ; il faudra au moins dix jours pour déblayer la rivière ; les câbles en fil de fer, les cordages et les chaînes qui sont à l'embouchure de la rivière et à Zorroga pourront être enlevés immédiatement après l'arrivée de Moriones.

Je vais monter à bord d'un vapeur de guerre français qui se rend dans la baie de Bilbao. Si j'en trouve le moyen je rentrerai dans la ville et je tâcherai de vous faire parvenir des correspondances. Vous pouvez compter sur l'exactitude complète de toutes mes informations.

L'évêque de Pernambouc.

Le paquebot *Ebro*, arrivé cette semaine à Southampton, a apporté la nouvelle de l'arrestation de l'évêque d'Olinda, dont nous avons raconté les démêlés avec l'autorité civile brésilienne. Il s'agit, comme on sait, d'une excommunication prononcée par lui contre des confréries religieuses, dont plusieurs membres étaient francs-maçons.

L'évêque a été arrêté à Pernambouc le 3 de ce mois par les officiers du tribunal suprême de justice.

L'*Unità cattolica*, journal religieux de Rome, a déjà reçu à ce sujet une lettre de l'un des compagnons de captivité de l'évêque de Pernambouc.

Voici cette lettre :

« Prison de l'arsenal de la marine, 3 janvier.

» L'évêque a été arrêté dans son palais de Soledad, et comme Notre Seigneur au jardin des Oliviers quand on est venu l'arrêter, il a été au-devant des agents du gouvernement et il s'est écrié: «Qui cherchez-vous?» Après avoir donné lecture de sa protestation, il s'est borné à dire : «Allons!» puis il est entré dans sa chapelle pour y faire une prière et il a descendu les marches de l'escalier du palais. Il voulait se rendre à pied à la prison, l'autorité n'a pas voulu, et forcément il a pris place dans le carrosse. Tous les prêtres présents se sont simultanément écriés :

» «Nous protestons tous !»

» La population est demeurée tranquille, et nul ne savait ce qui se passait.

» Cette nuit, monseigneur s'embarque sur la corvette *Bonifacio*; moi qui ai été choisi pour l'accompagner, je serai heureux de partager toutes ses épreuves. A Rio-de-Janeiro, nous serons probablement conduits à la forteresse de Santa-Cruz.

» Après avoir appris l'arrestation de monseigneur, le peuple a donné les preuves les plus vives de son attachement.

» — Nous voulons notre évêque! pourquoi et de quel droit l'a-t-on enlevé?»

» Lorsque monseigneur paraît à une fenêtre de sa prison, on agite chapeaux et mouchoirs. Beaucoup de familles et de personnes de distinction de la ville viennent le voir.

» Le diocèse de Pernambouc est provisoirement administré par M. le chanoine Giuseppe Gioacchino Camello de Andrade, avec deux coadjuteurs.

» Adieu, mes amis ; priez pour moi, pour remercier Dieu de m'avoir rendu compagnon des souffrances de mon vénérable évêque. »

Les fouilles d'Erbita.

Les fouilles opérées par M. Antonino Profeta Raufaldi dans la partie Sud-Est des ruines de la célèbre ville *d'Erbita*, près d'Aidone (Sicile) détruite en l'an 800, ont amené la découverte de quantité de petits sépulcres, usités chez les anciens étrusques.

Ils sont formés de grandes plaques d'argile cuite, distinctes les unes des autres et reliées avec du plomb, les uns de forme rectangulaire, semblables aux cercueils actuels, les autres de forme triangulaire et disposés en pigeonniers.

Ces sépulcres renferment tantôt le squelette entier ou une partie de l'ossature humaine, tantôt des cendres et quelques os calcinés.

Dans les premiers jours de janvier ont été mis à nu un sarcophage fabriqué sans ciment, mais en pierres sablonneuses et taillées, tirées des carrières de l'île même, et un autre avec un peu de chaux aux parois internes, tous les deux fermés de trois couvercles en pierre de la même nature, et contenant selon l'usage, des urnes, des lampes, des amulettes, des armes, des vases illustrés de diverses grandeurs, et des statuettes représentant des dieux ou des héros, tous en terre cuite, les uns vernissés avec de l'oxyde de fer et de manganèse et la plupart grossiers comme ceux de la Grande-Grèce.

Les dits sépulcres, vases ou fragments de squelette humain se trouvent toujours étayés d'une pierre sablonneuse de couleur rouge.

Quelques uns des vases les plus grossiers contenaient des *Lotus*, symbole des *lotophages* qui habitaient la Sicile à une époque très-reculée, et parmi les vases illustrés, trouvés dans d'autres sépulcres, quelques-uns offraient des fragments de mascarades inventés, d'après Horace, par Thespis, mais plus probablement par les Egyptiens.

On a trouvé en outre des limes, des clous de bronze, des petits couteaux, des anneaux d'or et des pièces de monnaie, que M. Antonino Profeta Raufaldi compte envoyer avec deux crânes intacts, de petite dimension, découverts parmi des os indiquant un puissant développement de musculature, à l'éminent professeur Montegazza, pour aider à déterminer le type des hommes qui ont séjourné dans l'île à différentes époques.

L'étendue totale de la nécropole ainsi découverte dépasse un kilomètre carré, et il est à espérer que le gouvernement Italien, en face des importants résultats qu'ont donnés les fouilles à peine commencées, ne refusera pas son concours à une entreprise d'un aussi grand intérêt historique.

(Corresp. Franco-Italienne.)

La circulaire de M. Visconti Venosta.

La [illegible] publie la note que M. Visconti-Venosta [illegible] représentants diplomatiques de l'Italie à l'étranger afin d'indiquer l'attitude qu'observerait le gouvernement italien dans le cas de la réunion d'un conclave pour l'élection d'un nouveau pape. Voici la teneur de ce document :

« Rome, 1er janvier 1874.

« Un fait important pour le gouvernement de l'Eglise vient de se passer au Vatican. Le pape, qui s'était refusé jusqu'ici à nommer des cardinaux, a tout à coup suivi d'autres inspirations. Dans un consistoire tenu le 22 décembre au Vatican, Sa Sainteté a nommé douze cardinaux, six étrangers et six italiens. Parmi ces derniers se trouvent un membre de la Compagnie de Jésus et un moine augustin.

« Je n'examinerai pas ici les différents bruits qui [illegible] prendre son [illegible] à l'égard de quelques gouvernements n'y aient pas été étrangères. Je n'ignore pas que plusieurs puissances, d'après une coutume vénérable et traditionnelle, ont droit à une certaine influence sur quelques-unes de ces nominations aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Ce que j'ai à constater, c'est que le gouvernement du roi a toujours évité avec soin d'exercer une influence pour ou contre la nomination de cardinaux et n'a eu par conséquent aucune occasion de se prononcer pour ou contre l'un des candidats. Le [illegible] liberté d'agir et [illegible] dans les nominations d'évêques, la promulgation de bulles, brefs et encycliques, — la liberté de l'Eglise s'exerce dans des conditions de souveraineté [illegible]

« Le consistoire du 22 décembre a été secret, et la nomination des nouveaux princes de l'Eglise s'est effectuée sans le cérémonial accoutumé. Nous déplorons cette déviation de la tradition d'usage. Nous sommes persuadés que les Romains se seraient [illegible] aux cérémonies qui accompagnaient autrefois la remise de la pourpre aux personnages éminents choisis par le pape pour cette haute dignité. Rien n'autorise, dans les conditions de la ville de Rome, la supposition que les [illegible] la population avec un respectueux dévouement.

« Dans une courte allocution — qui n'a point paru dans les journaux considérés comme les organes accrédités du Vatican, — le pape a exposé les motifs qui l'avaient amené à augmenter le nombre des membres du sacré-collége. D'après des communications que je puis tenir pour exactes, le pape aurait aussi fait des allusions à ce qu'il serait nécessaire d'empêcher une, [illegible] conclave, les ennemis de l'Eglise [illegible] d'exercer une influence illégale sur [illegible] son successeur. Du moment que le pape a parlé lui-même de la possibilité d'un conclave, je ne crois pas manquer au respect dû à Sa Sainteté en saisissant cette occasion pour vous indiquer l'attitude que le gouvernement du roi est résolu à prendre pour le cas où cette possibilité deviendrait [illegible]

« [illegible] depuis longtemps [illegible] exécuté par l'article 6 de la loi du 13 mai 1871, que je crois utile de citer ici.

« Article 6. — « Pendant la vacance du siége » pontifical, aucune autorité judiciaire ou politique » n'a le droit, pour quelque motif que ce soit, de » supprimer ou de limiter la liberté personnelle » des cardinaux. Le gouvernement prendra les » mesures nécessaires pour protéger les assemblées » du conclave et des conciles contre toute perturbation violente venant de l'extérieur. »

« L'article 7 ajoute : « Aucun fonctionnaire » public, aucun agent de police ne peut, pour procéder à un acte officiel, entrer dans les palais et » demeures habituelles au moment des du [illegible] » père, non plus que dans les assemblées du [illegible]

« Enfin il est stipulé dans l'article 10 : « Les » ecclésiastiques qui par suite de leur position » à Rome prennent part aux manifestations de l'au[illegible] » en raison de leur position être soumis à aucune » enquête ou surveillance de la part de l'autorité. » Tout étranger qui est revêtu à Rome d'une di» gnité ecclésiastique jouit de la protection person» nelle que les lois du royaume assurent aux ci» toyens italiens. »

« Ces dispositions sont claires ; elles sont suivies exactement et consciencieusement. Elles me paraissent suffisantes pour prévenir toute appréhension à l'égard des conséquences d'un événement qui pour le moment semble encore éloigné, mais qui est trop dans l'ordre naturel des choses humaines pour que les gouvernements ne soient pas obligés de s'en occuper un jour. D'après les articles qui viennent d'être mentionnés, le conclave trouverait à Rome une situation exceptionnellement protégée par des dispositions légales. Comme sa souveraineté est garantie à Rome par une loi, qu'ainsi il est placé au-dessus des fluctuations des [illegible] ment ou de la population, il se réunira dans ces conditions de sécurité et d'indépendance qui répondent à son auguste mission.

« Quels que soient les hommes qui à cette époque auront l'honneur de diriger l'administration italienne, il n'y aura besoin d'aucun appel à leurs idées politiques. Leur devoir leur est prescrit, leur responsabilité est en jeu, non-seulement devant l'Europe et le monde catholique, mais aussi vis-à-vis des grands pouvoirs de l'Etat. Déjà maintenant quelques stipulations de la loi sont en pleine vigueur. Les étrangers qui sont investis à Rome de dignités ecclésiastiques n'ont jamais eu à se plaindre d'avoir été troublés dans l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs cardinaux, par exemple le cardinal Cullen, le cardinal Bonnechose, et tout récemment le cardinal-archevêque de Valence, ont visité Rome à plusieurs reprises. Le gouvernement ne s'est occupé ni du but de leurs voyages, ni des intentions que l'on attribuait à ces éminents personnages. Depuis trois ans Rome a l'honneur d'être le siége d'un double corps diplomatique. Tous les moyens de contrôle et de publicité que des institutions libérales accordent sont à la portée de chaque parti ; néanmoins le gouvernement n'a jamais reçu une plainte qui se rapportât à l'exercice du culte ou des fonctions ecclésiastiques. Le seul mode de souveraineté en matières religieuses [illegible] abstenu jusqu'ici était la [illegible]. Le nombre des membres [illegible], il le sera peut-être bientôt de nouveau, sans que la présence du gouvernement royal puisse troubler en quoi que ce soit la manifestation de l'autorité ecclésiastique. Des faits parlent beaucoup plus haut que toutes les formules de langage. Tous les gens intelligents avouent dès à présent qu'il ne manque à la grande institution religieuse de la papauté aucune des libertés qui lui sont nécessaires.

« L'ordre, la tranquillité, l'indépendance de toute pression, que celle-ci vienne d'en haut ou d'en bas, ne feront donc pas défaut au conclave. La liberté que le saint-père a eue dans les choix qu'il vient de faire sera, pleine et entière, la partage de l'assemblée qui sera appelée à élire le successeur de Saint Pierre. Il faut espérer que plusieurs années encore nous séparent de l'événement auquel je fais allusion ici. Cependant il n'est pas superflu de montrer, à l'occasion de la nomination des douze cardinaux, que la fonction la plus essentielle du sacré-collége peut-être exercée à Rome d'après les formes canoniques avec la même sécurité, le même respect et la même tranquillité qu'aux conclaves antérieurs.

« Agréez, etc. « VISCONTI-VENOSTA. ».

Industrie des phosphates dans la Meuse, les Ardennes et le Pas-de-Calais.

La Société d'encouragement pour l'industrie [illegible] des Départements de la Meuse, des Ardennes et du Pas-de-Calais.

Les gisements de nodules phosphatés qu'on exploite depuis 1857 dans ces trois départements ont [illegible] considérable et donnent déjà lieu à une importante industrie. Ces exploitations s'étendent en ce moment sur les terrains de 257 propriétaires. Elles livrent à l'industrie 70,000 tonnes de phosphates par an et occupent déjà 30,000 ouvriers [illegible] contrée qui était visitée tous les hivers par la misère.

Ces nodules phosphatés se trouvent dans deux couches distinctes de terrain, les sables verts du Gault et la Gaize, sorte de roche siliceuse.

La profondeur des premiers est de 1 mètre 50 à 21 mètres; celle des seconds est quelquefois de 4 mètres. Ce sont des petits rognons assez durs, lourds, qui sont disséminés dans une couche de peu d'épaisseur, laquelle en fournit, en moyenne, 1 tonne (de 8 à 8 mètres cubes) par are. L'exploitation se fait, en général, à ciel ouvert, par un travail méthodique qui, marchant pas à pas, laisse le terrain profondément défoncé, en conservant la couche de terre végétale à la surface. Les terrains [illegible] ont donc, après l'exploitation, une fertilité bien supérieure à [illegible] auparavant.

Les propriétaires traitent avec les exploitants, en leur vendant le droit d'extraction à un prix de [illegible] par hectare, à condition que le terrain sera remis ensuite dans l'état primitif. Ce prix n'était [illegible] par hectare, [illegible] levé, successivement, à 2,000 et 3,000 fr.

La valeur des propriétés ainsi fouillées était primitivement de 1,000 fr. environ par hectare ; la nouvelle industrie a donc triplé leur valeur. On se rendra [illegible] exactement de l'importance de cette transformation quand on saura que ces couches de nodules s'étendent sur une superficie de 200,000 hectares. C'est donc une plus-value de 400 millions que la propriété de ces terrains a acquise tout à coup, prospérité inouïe dont il serait difficile de [illegible] un autre exemple en France.

M. de Molon [illegible] devant la Société, d'insister sur la richesse prodigieuse que le sol de la France possédait en phosphates calcaires, sur la plus-value que cette substance donnait aux terrains dans lesquels on la rencontre, et sur celle, bien plus grande encore, qu'ils doivent donner aux terres [illegible] étaient employée.

L'exploitation des nodules phosphatés de ces trois départements est faite, en majeure partie, par quinze maisons du pays ; d'autres personnes viennent aussi de divers points de la France se livrer à cette extraction, car c'est une industrie de petite [illegible]

En général, on traite avec des tâcherons, au prix de 14 à 18 fr. la tonne, en leur fournissant les voitures et les attelages, et ils gagnent à ce taux, des [illegible] à 3 fr. 50.

[illegible] une grille qui laisse passer la terre et le sable. Ils sont ensuite [illegible] moulin, où ils sont réduits en farine fine. [illegible] le phosphate des nodules est assimilable par les végétaux, et se trouve sous la forme la plus favorable pour l'agriculture.

Les moulins à blé, qui étaient à peu près en ruine dans toute la contrée, se sont ranimés et ont servi à cette nouvelle industrie. Ils réduisent en farine 40,000 tonnes de phosphates par an. Ils emploient, pour cela, leurs meules ordinaires [illegible], comme il faut environ deux fois plus de force pour les nodules que pour le blé, [illegible] marche au lieu de deux. Le rhabillage se fait comme pour la mouture ordinaire ; seulement l'usure des meules [illegible]. Dans quelques [illegible], préalablement, les nodules [illegible] pourvu d'un blutoir pour rendre la farine plus fine et plus égale.

Les moulins ordinaires fournissent de 40 à 50 sacs de farine par jour ; ceux qui reçoivent des nodules concassés vont jusqu'à 80 sacs de 100 kilogrammes. [illegible] une marchandise bien nette et bien définie. Plus tard, cependant, elle est quelquefois altérée dans le commerce de détail et avant la remise au cultivateur ; mais, quand elle sera plus connue et plus répandue, sa valeur et son titre deviendront constants, faciles à contrôler.

Cette industrie s'est étendue peu à peu sur les [illegible] Ardennes, il y a, en ce moment, 26 moulins en activité pour la trituration des nodules. Dans le Pas-de-Calais, [illegible] préparation. Ce commerce [illegible] perfectionné par degrés. On a [illegible] richesse en phosphates était [illegible]

La conférence monétaire.

On lit dans le [illegible]

La conférence monétaire internationale qui avait [illegible] le 10 janvier dernier, au palais du quai d'Orsay, vient de [illegible] délibérations. Après trois semaines de discussions, les représentants des quatre peuples de l'Union latine ont signé une convention additionnelle à la convention monétaire du 23 décembre 1865, et se sont bornés à limiter la frappe des écus d'argent, sans se prononcer sur les grandes questions paraissaient devoir être soulevées en cette circonstance.

Par l'article 1er de cette convention, la frappe des pièces d'argent de 5 francs, pour 1874, ne doit pas excéder 12 millions pour la Belgique, 60 millions pour la France, 40 millions pour l'Italie et 8 millions pour la Suisse. L'article 2 autorise [illegible] italien à laisser fabriquer, pendant [illegible] de la Banque [illegible] de 20 millions [illegible] pièces resteront déposées dans les caisses de la Banque d'Italie jusqu'après la réunion de la prochaine conférence monétaire. Puis, par un article spécial, les délégués de la conférence s'engagent à se réunir dans les premiers jours de janvier 1875, afin d'examiner les diverses questions monétaires qui pourront surgir dans le courant de l'année actuelle.

Bien que le compte-rendu officiel des séances de la conférence ne nous ait pas été communiqué, nous savons que les premières séances ont été [illegible], et que la question de l'étalon unique a été abordée avec une rare énergie et une profonde érudition par les délégués de la Suisse, parmi lesquels figurait M. Noël Herzog, dont nous avons déjà prononcé le nom. Les causes de la déprécia-

tion de l'argent ont vivement frappe tous les délégués, et la situation toute particulière que crée pour les peuples de l'Union latine la révolution monétaire de l'empire allemand a attiré leur attention. Malheureusement, les hautes questions soulevées [illegible] écartées, et, sous la pression d'une prudence peut-être exagérée, on a déserté les sphères élevées où la discussion s'était maintenue jusque-là pour redescendre aux détails.

Nous n'avons pas la pensée de critiquer, de parti résolu, ou de blâmer à *priori* la décision des honorables délégués. La lourde responsabilité qu'ils assumaient, ou la nécessité d'éclairer à nouveau leur religion, les a sans doute déterminés à remettre à plus tard une décision solennelle et concluante, et ils ont préféré demander à des faits nouveaux la confirmation d'une doctrine définitive. Ce qu'il importe de constater, c'est que la conférence a reconnu que le principe de la loi du germinal an XI était faux, et que vouloir établir un rapport permanent entre deux valeurs variables était impossible. Or, cette constatation ébranle à elle seule le système de l'étalon alternatif.

L'or et l'argent sont, en effet, deux marchandises, et vouloir fixer entre eux un rapport constant est aussi insensé que fixer une différence invariable entre le prix du blé et celui du café. Il est évident que l'abondance ou la disette de l'un des deux métaux précieux aura une influence sur la valeur de l'autre, et que cette influence sera d'autant plus considérable que l'abondance ou la disette du métal [illegible] Depuis plusieurs années, d'après les relevés statistiques les plus autorisés, le métal argent a subi une dépréciation qu'on peut évaluer de 2 à 4 %, ainsi, d'après M. Frère Orban, le rapport réel entre l'or et l'argent était au 28 août 1873, sur le marché régulateur de Londres, de 1 à 16,03. On nous répondra que cette dépréciation était due à la démonétisation de l'argent allemand, que les causes qui l'ont fait naître ne sont que temporaires et que, depuis un mois, l'argent a augmenté de valeur.

Nous n'en maintenons pas moins l'opinion que nous avons emise à cette place, en faveur de l'étalon unique d'or. Non, les causes de la dépréciation du métal argent ne sont pas temporaires; elles tiennent à des considérations d'un ordre plus élevé que nous avons déjà exprimées, et sur lesquelles nous revenons volontiers.

Les causes de la dépréciation de l'argent sont de deux sortes: l'une secondaire et accidentelle, l'autre primordiale et soumise aux lois de la nature et du crédit.

La cause secondaire est la mesure prise par l'Allemagne d'adopter l'étalon unique d'or et de rejeter l'argent de sa circulation. Cette mesure, nous le savons, a été également prise par la Suède, le Danemark et la Hollande, et il s'en est suivi une circulation surabondante de l'argent dans le pays à double étalon, et par suite, dépréciation de la valeur de ce métal. Il est vrai que cette dépréciation subit actuellement un temps d'arrêt; mais cet arrêt est temporaire et est dû, en grande partie, à la suspension momentanée des envois d'argent de l'Allemagne. Dès que la démonétisation des thalers aura [illegible] tion, la place que ces thalers occupaient, la dépréciation de l'argent redeviendra plus sensible et s'accentuera davantage encore.

Mais il est une cause plus sérieuse de cette dépréciation, c'est la transformation des habitudes du crédit et le besoin de transmission rapide. Il est incontestable que, depuis 25 ans, le monde des transactions a changé; que les transports d'espèces sont devenus moins fréquents et moins considérables; qu'à la suite de la découverte des mines d'or d'Australie et de Californie l'or a pris peu à peu la place de l'argent, que les rapports entre les peuples ont nécessité l'emploi de moyens de crédit plus rapides et plus commodes que précédemment. Qui ne se rappelle avoir vu jadis les garçons de banque, les marchands forains, portant sur leurs épaules, dans d'immenses sacs de cuir ou de toile, des sommes importantes d'écus d'argent, fruit de leurs opérations ou des recettes de la journée? D'où vient que ce spectacle a disparu? C'est que l'or [illegible] plus abondant dans la circulation et offrant, [illegible] une valeur considérable, a été préféré à l'argent et a été vivement recherché.

Peu à peu, les habitudes du commerce ont subi de nouvelles modifications: la rapidité des communications, les facilités croissantes des échanges [illegible] la création des voies ferrées et les progrès accomplis jusque chez les peuples les plus lointains ont apporté, dans les relations commerciales, de profondes modifications. Les chèques se sont multipliés, les clearing-houses se sont développés, et les [illegible] milliers d'affaires de se traiter, non-seulement dans l'intérieur du pays, mais encore de pays à [illegible] la nécessité eût été, sans eux, absolue. Le billet de banque, peu encombrant, s'est répandu jusque dans les habitudes de dépenses journalières; son usage, rendu plus fréquent par nos malheurs mêmes, a remplacé celui des pièces de 5 francs d'argent, et, aujourd'hui, nous croyons pouvoir affirmer qu'il est préféré aux écus dont la réapparition surabondante dans la circulation le fait à son tour dis-[illegible]

Ainsi, la rapidité de transmission, cette nécessité moderne des transactions, a fait jadis préférer l'or à l'argent, et aujourd'hui fait rechercher le chèque et le billet de banque, de préférence aux espèces, dans les grandes transactions. Loin de nous la pensée de croire que ces derniers soient de nature à remplacer les métaux précieux. Le souvenir des théories funestes de Law et de la Convention nationale est trop présent à notre pensée, et nous n'ignorons pas que le billet de banque et le chèque n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont la représentation d'une somme effective en numéraire, mais, il est incontestable qu'ils sont devenus l'une des bases indispensables du crédit, et que leur emploi a rendu moins nécessaires, *dans la circulation*, celui des métaux précieux jadis à la solution des affaires.

Aucun des membres éminents qui composaient la conférence monétaire n'ignore l'exactitude de cette doctrine, et bien que la convention qui vient d'être signée ne soit qu'une ébauche imparfaite du système monétaire que nous espérions, nous devons la considérer comme un pas fait dans la voie des réformes que nous demandons depuis plusieurs mois. Il ressort, en effet, des termes mêmes de la convention qu'il y a, en ce moment, pléthore d'argent, et que cette surabondance deviendra plus inquiétante dans l'avenir, si l'on ne prend dès maintenant des mesures préservatrices. Aussi, quoi qu'en disent les partisans du double étalon la décision des représentants de la conférence n'est pas définitive, et après comme avant la convention additionnelle, la question reste entière. En prenant une mesure transitoire, les délégués des puissances intéressées n'ont voulu que réserver la solution de la question, et demander une année d'expérience de documents nouveaux pour une prochaine et définitive détermination.

VARIÉTÉS.

Le Japon contemporain.

(Suite et fin.)

Les mêmes esprits libéraux ont défendu la cause de l'*harakiri* ou *seppoukou*, cette ancienne coutume si connue du Japon, conformément à laquelle ceux qui se croient déshonorés doivent se donner la mort. Le gouvernement en demandait l'abolition ou plutôt, connaissant la susceptibilité de ses administrés sur cet article, il n'osait pas en réclamer la suppression radicale; il demandait seulement qu'elle ne fût applicable qu'après le prononcé d'un jugement.

« Beaucoup de Samuraïs, était-il dit dans le projet de loi présenté au parlement japonais, mettent leur orgueil à s'ôter la vie pour prouver combien est vif leur sentiment de l'honneur. Ce sont pour la plupart des gens très-bien doués, qui pourraient rendre à leur patrie plus de services en continuant à vivre, même après une faute commise, qu'en se donnant la mort; car ils pourraient se repentir et n'en sentiraient que mieux l'aiguillon du bien. L'harakiri est donc en opposition avec la prospérité nationale. »

Mais les députés japonais n'en ont pas jugé ainsi. Sur 209 membres que compte le parlement 3 seulement ont voté pour le projet gouvernemental. Les Japonais se font, en effet, l'idée la plus haute du sentiment de l'honneur. Ils détestent et repoussent le mensonge, la fausseté, la désobéissance, l'impiété. Chez eux la noblesse est la gardienne de toutes les idées de patrie et d'honneur; c'est à elle que ce dépôt sacré a été confié. Elle doit veiller avec un soin jaloux sur sa conservation. C'est pour cela qu'elle porte à sa ceinture un second sabre, avec lequel elle a le droit de se donner la mort quand elle juge avoir fait quelque action contraire à l'honneur. Ce privilège n'est attribué qu'à l'aristocratie.

« Loin de le supprimer, s'est écrié un des orateurs, nommé Sakada Hekousa, on devrait, au contraire, l'étendre à toutes les classes de la société. Le seppoukou devrait être la seule forme de la peine de mort au Japon. C'est un usage fondé non sur les préjugés, mais sur la force vitale et sur l'énergie de notre peuple. C'est la preuve que le sentiment national n'est pas encore éteint chez nous, et que nous gardons jusque dans la mort la fidélité à nos principes. »

Un autre, Kaiji-Matazagemon, s'est exprimé en ces termes: « Au premier abord, il peut sembler immoral de prévenir les effets de la loi par le suicide; mais cette coutume n'est pas un indice de mépris pour les décisions de tribunaux, c'est une explosion naturelle du sentiment de répulsion que nous éprouvons pour la honte et pour l'infamie, et qui nous rend dignes de devenir nos propres juges. La suspension de l'*haraquiri* jusqu'au prononcé du jugement est une mesure qui peut se défendre, mais qui affaiblira la mission naturelle de la noblesse. » « Mieux vaut, a dit un troisième orateur, Karoune-Ytsingo, mourir en sauvant, soi-même son honneur, que vivre en scélérat. »

Le recueil allemand passe ensuite en revue certaines brochures politiques et autres, publiées dans les dernières années au Japon, parmi lesquelles le *Fou-fou-co-ron*, dont l'auteur est un noble, nommé Kioto-Shouohou. Dans son travail, il explique le sens de la révolution qui a fait passer le pouvoir aux mains du mikado: « C'est comme si les employés d'une maison de commerce se détournaient d'un mauvais gérant pour revenir à leur patron et empêcher la maison de faire banqueroute. C'est ainsi que nous sommes revenus des taïkouns au mikado. »

On jugera, par les extraits suivants de brochures indigènes sur l'utilité des chemins de fer et des télégraphes, combien les Japonais d'aujourd'hui ont l'esprit ouvert à toutes les innovations,

« L'avenir d'un peuple est en lui-même, dit un de ces auteurs, comme l'aigle est contenu dans l'œuf. Voyez les pays aujourd'hui riches, puissants et civilisés, la France et l'Angleterre, par exemple: il y a cent ans, ils étaient presque comme le Japon actuel, réduits à la force de leurs bras. Mais depuis l'introduction des chemins de fer et des télégraphes les choses ont bien changé! Cent autres inventions utiles sont sorties de là; les localités éloignées ont été rapprochées, et ne forment pour ainsi dire qu'une seule voie habitée à travers le pays. »

Mais la pièce la plus curieuse, c'est la pétition d'un courtisan en faveur des chemins de fer, contre ceux qui voudraient en arrêter l'exécution par intérêt privé, tels que les aubergistes, portefaix, etc.

Il est inutile, dit le pétitionnaire, de rappeler l'avantage des locomotives, et cependant il y a des gens peu éclairés qui le méconnaissent et qui essayent d'empêcher la construction des chemins de fer. Heureusement, le souverain ne pense pas comme eux. Il y a eu, dans les temps anciens, un sage roi qui, passant un jour devant un groupe de gens qui se disputaient dans la rue, ne s'occupa que d'une vache malade, couchée près de là, et dont le mal pouvait être contagieux. Quand il s'agit du bien-être de tous, ce n'est pas l'affaire de quelques-uns qu'il faut considérer.

« Nous avons l'habitude, dans notre intérêt personnel, de nous contenter de jugements superficiels sur les choses qui touchent à l'intérêt général. Ces vues bornées conviennent aux grenouilles enfermées dans un bassin; mais, pour nous défendre contre les étrangers, s'il en était besoin, il faut nous approprier leurs forces; pour cela, il faut mettre notre pays sur un pied de civilisation égale à la leur. La politique que ces gens-là nous conseillent serait bonne si le Japon était seul au monde, si des hommes n'habitaient pas au delà de l'Océan, et si nous logions dans le creux des arbres; mais, dans la voie de progrès où le monde est entraîné, de tels conseils doivent être renvoyés à l'écurie d'où sont sortis les palefreniers leurs auteurs... » *(Journal Officiel)*

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 21 février, 12 h. 30 m. soir.

La Chambre a maintenu, par 129 voix contre 114, l'impôt du timbre sur les journaux.

Vienne 21 février, 9 h. soir.

Obligations Roumelie...	fl.	45.75
d. Nouvelles ...		21.—
Anglo-Bank		154.—
Société de cred. aust-turq..		29.50
Banque austro-ottomane..		52.—
Piece de 20 francs.......		8.91
Agio..................		105.50
Change sur Londres. ...		111.85
Credit anstalt		241.75
National Bank		979.—
Lloyd		453.50

Apparences meilleures.

Vienne, 22 février 7 h. 10 s.

Les numeros de plusieurs journaux parus aujourd'hui ont ete confisques, entr'autres ceux de la *Nouvelle Presse libre.*

France.

Paris, 21 février.

L'Assemblee a repousse l'impôt sur les billets de banque.

Le gouvernement turc paiera les coupons echus au mois d'avril.

Mme Bazaine a ete autorisee à rejoindre son mari à l'île Ste-Marguerite.

Paris, 22 février.

Obligations Roumelie fr. 105.

On affirme qu'à la suite de l'acceptation de la candidature de M. Ledru-Rollin, par la gauche de l'Assemblee nationale, le centre gauche se rallierait à la majorité.

Paris, 22 fevrier.

La propagande bonapartiste s'effectue, sur une vaste échelle, dans les campagnes.

Angleterre.

Londres, 21 février.

Il a eté versé à la Banque une somme de 123,000 Ls.

Le ministere est forme comme suit: Lord Derby, ministre des affaires etrangeres; lord Carnarvon, ministre des colonies; lord Cairns, chancelier de l'echiquier; lord Salisbury, ministre pour les Indes.

L'émission d'un emprunt français est imminente.

Londres, 21 fevrier 2 h. 50 soir.

Dernier cours à la Bourse

Dette generale	L. S.	39 13/16
Emprunt 1869		52 1/2
» 1871		56 1/2

Marche ferme.

Londres, 21 février.

La composition du nouveau cabinet a paru dans le journal du gouvernement.

Le *Times* annonce que le roi et la famille royale des Ashantees ont ete faits prisonniers à Coomassie.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 22 février.

M. le comte Andrassy a reçu la decoration, en brillants, de S Alexandre-Newski.

Il y a eu bal chez le duc de Leuchtemberg en l'honneur de l'Empereur d'Autriche-Hongrie qui est parti ensuite pour Moscou. Son retour à Vienne aura lieu probablement mercredi prochain, par Varsovie.

Allemagne.

Berlin, 22 février.

Les evêques dans leurs mandements à l'occasion du careme, conseillent à leurs ouailles l'obeissance au gouvernement.

On assure que des negociations ont ete entamees pour amener une conciliation entre le gouvernement et le clergé.

Espagne.

Madrid, 2 février.

Les carlistes ont occupe le port du Vinaroz.

Grece.

Athènes, 20 Fevrier.

Le nouveau ministère est formé comme suit:

MM. Bulgaris, president du conseil et ministre de l'interieur;
Deliyanni, ministre des affaires etrangeres;

MM. Nicolopoulo, ministre de la justice;
Tringhetta, ministre de la guerre;
Pappamichalopoulo, ministre des finances;
Balassopoulo, ministre de la justice et des cultes.

Aujourd'hui la Bourse est fermée.

COURS DES FONDS.

Londres, le 21 février.

		Clôture
Dette Generale	....	39 13/16
Emprunt 1865	....	56 1/4
do 1869	....	52 1/2
do 1871	....	56 1/4
do 1872	....	66 1/2
Consolides anglais	....	92 5/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 21 février.

[illegible]	Pres	45 34 —
[illegible]	»	46 34 —
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	[illegible] 35 —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	L.S.	[illegible] 15 —
» [illegible]		
» de la Banque de Const..	»	[illegible] —
» du Crédit Austro-Turque.	»	[illegible] 20 —
» [illegible]	L.T.	[illegible] —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	[illegible] 30 —
Société Commerciale Ottomane..	»	[illegible] — —
Laurium (escompte)........	Fr	[illegible] — —
Crédit Hellénique (escompte)..	»	[illegible] — —
[illegible]	»	[illegible] —
» [illegible]	»	[illegible] —
Emprunt 1865	»	[illegible] —
1869	»	[illegible] —
[illegible]	»	[illegible] —
[illegible]	»	[illegible] —
1873	»	[illegible] — —

COURS DES MONNAIES

[illegible]

[illegible]	P	[illegible]
Pièce de 20 francs.........	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Medjid à blanc—(différence)..	»	[illegible]
Bechlik—(différence)........	»	[illegible]
Metal que... (id)...........	»	[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la Turquie)

Marseille, 14 février.

Je vous confirme mes avis du 7 courant:

Blés. — Au disponible comme à livrer, les affaires sont presque nulles. Les prix se maintiennent cependant, [illegible] toujours à la hausse. Voici nos [illegible]

[illegible]	128)123	46 25	disponible
[illegible]	128)124	44 50	do
Irka d'Odessa.......	128)123	44.50	do
Danube sup...	126)121	38 75	do
» infér.....	126)121	37 25	do
Rodosto dur........	132)128	42.50	do
Varna.............	125)120	38.	do
Volo dur...........	130)1.6	43.50	do
Berdianska.........	128)123	47.	arr. avril.
Marianopoli........	128)123	45.	do
Irka d'Odessa......	128)124	44.50	do

Le tout les 160 litres. Escle 1 %. Entrepôt.

Grains grossiers. — Notre marché est aussi très calme pour cet article. Les prix [illegible] à 22 fr. les 110 kil. des Danube à 22, 75 et des Salonique à 21,50. [illegible] d'Odessa ont été payés 22.50 et des seigles d'Azoff 24 50.

Graines oléagineuses. L'huilerie continue à se tenir éloignée du marché. Les transactions sont complètement arretees et les prix faiblissent chaque jour. On [illegible] Jaffa à francs 60. [illegible]

Cotons. — Les cours restent stationnaires et les affaires très-calmes. Tout se borne à quelques petits achats faits par la filature. La spéculation s'abstient. On a vendu cette semaine 450 balles parmi lesquelles des

Jumel...........	110	à	135
Salonique améric.	95		
» indig..	72 1/2	à	80
Pirée...........	95	à	100
Rodosto.........	80		

Laines. — Toute l'attention des acheteurs est portée sur les enchères qui ont lieu en ce moment à Londres et à Anvers. Par suite, notre marché a perdu cette semaine le bon courant d'affaires qui l'animait depuis assez longtemps, Mais nous n'avons pas de baisse à constater.

On cote aujourd'hui:

Kassapbachi. fine 140		les 50 kil.
2me.......107 1/2		»
Smyrne blanche....... [illegible]		»
[illegible] ..105	[illegible]	»
[illegible]		»

Soies et Cocons. — Il y a un peu plus d'animation. Nous avons reçu ces derniers jours pour les cocons, des ordres d'une certaine importance, venus de l'intérieur et de l'Italie. Par contre, calme complet sur les soies. Voici nos cours

Soies filat Salonique	70	
» Syrie	70 1/2 à 77 1/2	
Cocons jaun. blancs. Nouk.	6 1/4 à 12 1/2	
» Salonique	20 1/2 à	p.4
[illegible]	18	
[illegible]	[illegible]	

[illegible]

Sucres Raffinés.—Voici nos cours.

[illegible] 1er choix....	78.50	les 100 kil
[illegible] ..	76.—	Entrep.
[illegible] quarts	78.	escompte
do gros colis.	77.50	2 00
[illegible] en quarts extra ...	58 —	
do gros colis. ...	78.50	

Bourse de Marseille

Le 13 février 1874.

COURS DES CHANGES.

[illegible]

3 1/2	Londres.....	25 20 [illegible]	25 21	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
5 %	[illegible]	15 [illegible]	—	[illegible]	—
5 %	[illegible]	1 1/2 à 5/8	—	[illegible]	—
6 %	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Madrid	[illegible]	—	[illegible]	—
[illegible]	Berlin	[illegible]	—	[illegible]	—

[illegible]

Changes sans grandes variations, sauf le Londres qui [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible] Stefanos, c. Speranzis, ayant [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

Trebizonde, paq. à vap. aut. [illegible]

Kustendjé, paq. à vap. ang. Wybern, c. Bain, div.

Salonique, paq. à vap. ottom. Assars Nusret c. Ismail div.

Rodosto, paq. à vap. ottom Chahper c. Kefalo, div.

[illegible]

Smyrne, paq. à vap. angl. Brita, c. Leitch, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.
du 28 février.

Livourne, br. rus. *Prodromos*, c. Yanutchos, div.
Cardiff, bk. ital. *Veronica Madre*, c. Dagnino, charb.
Marseille, br. hell. *Costandinos*, c. Vlassopoulos, lest.
North Shield, bk. ital. *Paolo* c. Tancredi. charb.
Messine, br. hell *Omonia*, c. Nicolas, fruit.
Marseille. br. hell. *Evanguelistria*, c. Miridjas, lest.
Corfou. br. rus. *Omonia* c. Panayiontis, briq.
Patras, bk. hell. *Marionga*, c. Cambitchis, lest.
Alexandrie, br. ottom. *Bereket bahri*, c. Emin, lest.
Mont Athos, br. ottom. *Alexandros*, c. Mihailou, charb.
Castelamare, br. ital. *Sophia*, c. Gazzolo. lest.
Napoli, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Raffis, div. div.
Genes, bs. ital. *Rosa*, c. Cousiglio, r z.

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

AVIS IMPORTANT
ACHAT DE TOUS
SOLDES DE MARCHANDISES
FONDS DES MAGASINS, ETC., ETC.
Salonique Han au 2me No 33

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS

Mise en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des droits suivants:

Le Tchéki de l'Echelle de Tophané; le tcheki de Kurkdji Capoussi; le droit de dépôt de briques à Tophané; le droit de vente au kilé; les droits de kantar et Tcharchi; le chiffonnage; le cafedjilik et le restaurant de l'Hôtel Municipal.

Les personnes qui désireraient prendre part à ces adjudications sont invitées à se présenter avec leur garant au Bureau de la Comptabilité de la Municipalité, où leurs offres seront reçues jusqu'au 25 courant.

Le Secrétaire Général,
(signé) M. Réchad.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 14 fevrier (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 1000 peaux de chevre d'Amossia, nécessaires à la tannerie Impériale de Beïcos et déjà soumissionnés à 20 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 19 février 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

Mardi, 12 février (v.s.) aura lieu l'adjudication definitive de 15000 pièces de toile Américaine dites mabouti, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 48 piastres la piece.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskerat, le 19 fevrier 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 11 février (v.s.) aura lieu l'adjudication definitive de la vente des articles suivants.

30,000 ocques de farine No 5 soumissionnée à 40 paras l'ocque.
15,600 idem soumissionnée à 42 paras.
39,790 idem » à 25 »
150,060 ocques de son soumissionné à 21 1/2 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir les prix susmentionnés sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Seraskerat, le 19 février 1874.

MINISTERE DE L'EVKAF.

AVIS.

La bâtisse en vente, sise à Sakız-Agatz à Péra sous les numéros 15 et 17 et bâtie sur une superficie de 480 archines, actuellement transformée en bain français, a ete soumissionnée aux enchères publiques à 72,000 piastres.

Les personnes qui voudraient surenchérir doivent s'adresser dans l'espace de 20 jours à partir de la date de cette publication à l'administration du *mahlûlat*, au ministere de l'Evkaf.

Const/ple, le 16 février 1874 (n. s.)

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société des Tramways de Constantinople sont convoques en Assemblée Générale pour le samedi, 9/21 Mars prochain, à midi, au siége de la Société Générale de l'Empire Ottoman, nouveau Khan Camondo, à Galata.

L'Assemblée aura à recevoir communication du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice de l'année 1873, à fixer le dividende de cet exercice, et à délibérer sur la proposition du Conseil d'Administration pour des [illegible] générale de la Société.

Messieurs les Actionnaires qui désirent assister à cette réunion devront déposer leurs titres dans la Caisse de la Société dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, en conformité de l'Article 97 des statuts.

Constantinople, le 6/18 février 1874.

AVIS.

A vendre [illegible] me, ayant deux gros robinets remplissant très expeditivement une Barque [illegible]

S'adresser chez M. Ernest [illegible] à Galata.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kahondji-Kou-[illegible]

A LOUER un appartement [illegible] chambres meublés ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami No 84.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AGENCE TELEGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grece, Perse, etc.

Prix: 75 francs par trimestre.

PROGRAMME
du
MESSAGER D'ORIENT

(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

En aucun siecle et aucune époque depuis l'antiquité, les relations entre l'Orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui apres de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique: après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumieres de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendres par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus reels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et reciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en meme temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chretiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La redaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extreme; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la renovation de l'Orient n'est pas indifférente, [illegible] sont sérieusement [illegible] de présage d'une ère de civilisation [illegible] nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique meme, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à dater du trimestre, c'est-à-dire le 1 avril 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La redaction.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIERES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances etrangères près la Sublime Porte. — Personnel des [illegible] Consulats. — [illegible] riers de terre et de mer. — Poste français. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande — Paquebots-poste Khedivié — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.—Banques.—Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques [illegible] Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, [illegible] Comput ecclésiastique pour 1874. [illegible] de la Lune. — [illegible]

Prix 15 Medjidié.

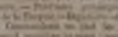

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Haddan, C.E.

5me ANNÉE N° 44. 5 mouharrem 1291. MARDI 24 FÉVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

Péra... Provinces... Étranger...

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible] dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot : a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala, à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 23 Février

BULLETIN POLITIQUE.

L'approche du 16 Mars, c'est-à-dire de la majorité du fils de Napoléon III se fait déjà sentir. Les bonapartistes enhardis par l'élection de M. Sens s'agitent fortement; ils veulent donner un grand éclat à la manifestation à laquelle ils comptent se livrer.

Le gouvernement français commençant probablement à sentir l'imprudence qu'il a commise en s'alliant à l'impérialisme, et en lui permettant ainsi de reprendre une sorte d'existence, le gouvernement s'est ému des preparatifs qui se font et M. de Broglie vient d'adresser une circulaire aux Prefets dans laquelle il leur recommande « d'interdire tout ce qui pourrait porter atteinte aux décrets de l'Assemblée et tout ce qui ressemblerait à de la propagande publique. »

Enfin le ministere de l'interieur termine en défendant aux fonctionnaires publics de participer « d'une façon quelconque à la manifestation projetée. »

Ce qui se passe n'a rien qui doive étonner : Les embarras qui se dressent sous les pas du Ministère sont la conséquence logique des faits, et prouvent jusqu'à quel point M. Thiers voyait juste lorsque, dans la fameuse séance du 24 Mai, il predisait à M. de Broglie ce qui lui arrive.

Jusque là la faction bonapartiste était courbée sous la juste approbation de tous. C'est en faisant alliance avec elle, c'est en admettant de ses membres dans le cabinet, c'est en sollicitant son appui que M. de Broglie lui a redonné de l'importance et de la vitalite.

A cette heure le vice-président du conseil se débat contre une situation qu'il a imprudemment creee, et dont on ne peut mesurer l'etendue.

L'impérialisme est le parti de la violence et de l'audace : le 18 Brumaire et le 2 Décembre le disent très-haut. Il s'entend parfaitement à un coup de main et qui sait ce qu'il est en train de préparer, couvert qu'il est par l'influence de M. Magne.

Ce qu'il y a de positif c'est que le télégraphe s'exprime ainsi :

« La propagande bonapartiste s'effectue, sur une vaste echelle, dans les campagnes. »

Ainsi donc voilà le chemin parcouru, en neuf mois, par des hommes écrasés d'abord sous le poids de leurs fautes et de leurs dilapidations. Ils n'osaient plus parler, maintenant il faut compter avec eux, et le gouvernement croit le péril assez grand pour etre obligé d'envoyer une circulaire à ses préfets. M. de Broglie doit comprendre maintenant combien il a agi imprudemment en n'écoutant pas les conseils de M. Thiers.

La circulaire envoyée par M. de Bismarck, aux agents diplomatiques de l'Empire à l'étranger, pour leur faire connaitre ses idées en ce qui touche les relations de la France avec l'Allemagne, cette circulaire dont on avait contesté l'existence existe reellement, c'est du moins ce qu'assure la *National Zeitung*.

Cette feuille, qui avait d'abord douté que ce document eut été ecrit, annonce que le prince Chancelier a reconnu officiellement l'existence de la piece dont il s'agit. Elle a été écrite au commencement de Janvier.

Les journaux austro-hongrois, tant ceux de Vienne que ceux de Pesth, s'occupent passionnément des débats qui viennent d'avoir lieu au Parlement de Hongrie sur la question du chemin de fer de l'Est, dont le ministère Szlavy avait fait une question de cabinet.

On sait que pour empecher la faillite du chemin de fer de l'Est, le gouvernement hongrois avait avancé de ses propres deniers quatre millions de florins et s'était porté caution pour dix-sept millions, en faveur d'un groupe de quatre banques où le chemin de fer de l'Est avait déposé trente millons de florins en actions nouvellement émises. Le dernier terme expirait au 31 janvier dernier et la ligne de l'Est étant hors de payer les dix-sept millions, le cabinet Szlavy demanda alors au Parlement l'autorisation de le faire au moyen des finances publiques.

Ainsi s'etait produite au sein de la Chambre la lutte qui vient de se terminer par l'adoption en principe du projet de loi du gouvernement, lequel fera maintenant l'objet d'une délibération spéciale.

Le Pape a reçu, il y quelques jours, dans la salle du Consistoire, les representants des sociétés catholiques romaines confédérees.

Dans l'allocution qu'il a prononcée en réponse à une Adresse qui lui a ete presentée par le président de la députation Pie IX a proteste de nouveau contre tout ce qui s'est fait à Rome depuis le 20 Septembre.

Voici un des passages de son discours : « ... Je ne dirai pas qu'avant » cette date fatale, Rome fut un » Eden. Meme alors il y avait des pechés » et des pecheurs. Partout on pouvait » tranquillement se promener par les » rues, on pouvait pacifiquement y reunir un concile, et de centaines d'évêques pouvaient y recevoir l'hospitalité » et s'y montrer en public non-seulement sans etre insultés mais en etant » honores et respectés. Et le demon » voyant tant d'ordre et de tranquillité, » poussé par l'envie, entra pour tout » détruire ; et il entra par cette brèche » fatale ouverte par ses satellites. Rome, » je le repete, n'était pas un Eden, mais » n'aurait jamais pensé à profaner le » St-nom de Dieu, ce nom devant lequel » plient les genoux, le ciel, la terre et » les abimes. Rome n'etait pas un Eden, » mais n'aurait pas songé à envahir les » églises et à les dépouiller, à occuper » les cloitres et à en chasser les pacifiques habitants, particulièrement tant » de pauvres vierges epouses de J. C. » Rome n'etait pas un Eden, mais n'aurait jamais pensé à envoyer des apôtres infernaux, avec la mission impie » de corrompre par l'art et par l'étude la » jeunesse avec une fausse science, pour » s'en servir ensuite comme d'un levain » pour infecter toute la société. Rome » n'était pas un Eden, mais aucun Romain n'aurait pensé à introduire dans » l'immense amphitéatre Flavius des devasteurs sacrileges pour detruire le » *chemin de la croix* et le signe de notre redemption qui s'élevait au milieu. » Oh! ces arenes rendues precieuses » par le sang des martyrs crient vengeance devant le trône de la divine » justice...... »

La *Gazette de Madrid* vient de publier un décret declarant en état de blocus la portion du littoral comprise entre Fontarbie et le cap Penas, à l'exception des ports de Santander, Gijon et Saint-Sébastien.

Le blocus commencera à partir du 28 Février.

L'article 2 du décret annonce que le gouvernement Espagnol fera connaître les regles à observer par les navires entrant, dans les trois ports non bloqués avec des marchandises « ne pouvant etre reputées contrebande de guerre. »

Quant aux pénalités à encourir par ceux qui violeraient, ou tenteraient de violer le blocus le decret vise les regles admises par le droit maritime international et celles mises en vigueur le 29 novembre 1864 lors du blocus de la côte du Pacifique.

En attendant les carlistes se sont emparés de Vinaroz petit port faisant partie de la province de Castellon de la Plana.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIÈRE (*)

VI

Il est facile de se rendre compte des avantages decisifs qui resulteraient pour le tresor et pour le credit public de l'adoption de notre projet.

Si l'on analyse les causes de la situation financiere actuelle on arrive, comme conclusion, à les classer en deux groupes de faits distincts, quoique solidaires, et dont voici la formule :

1° Gene du tresor;

2° Inertie ou négligence dans l'application de la réforme économique.

Ceux qui, comme nous, ont etudie l'ensemble et les details de la question auront reconnu qu'elle est toute entiere contenue en ces deux termes. D'une part les embarras financiers constituent pour le gouvernement une preoccupation constante qui l'obsede et l'absorbe au point d'entraver toutes les ameliorations qu'il serait dispose à introduire dans le regime administratif et économique du pays. D'autre part, les excellentes mesures qui ont eté decretees sont restées et resteront inappliquees et improductives, tant que le pays et le gouvernement auront a lutter contre des embarras financiers. On se trouve ainsi enferme dans une situation intolerable et dangereuse, dans un veritable cercle vicieux. Il en faut sortir à tout prix. Et pour cela le simple bon sens indique qu'il est tout d'abord indispensable de faire face aux besoins du tresor, à ceux du present comme à ceux de l'avenir le plus rapproche ; et de creer ainsi une periode transitoire pendant laquelle le Gouvernement, debarrasse de tout souci, pourra donner tout son temps, tous ses soins et toute son energie à l'œuvre de salut c'est-à-dire à la reforme economique. Tel est le probleme et nous l'affirmons il sera resolu par l'adoption de notre projet.

En effet, la creation du billet de banque aura, et c'est là son plus grand merite, deux consequences immediates et egalement heureuses. Il pourvoiera non-seulement aux necessites pressantes et actuelles du tresor, mais il assurera encore au Gouvernement trois annees de repit et de tranquillite pendant lesquelles la liberte d'action du ministere, dans le sens de la reforme economique, ne sera entravee par aucune de ces nombreuses difficultes qui, en ce moment, annihilent tous ses efforts. On n'aura plus des lors à violenter le budget pour lui donner une apparence trompeuse de realite et d'equilibre. Cet equilibre s'etablira de lui-meme si le gouvernement coupe court aux anciens errements et se met resolûment a l'œuvre pour realiser : 1° une reorganisation rationnelle de la base et de la perception des impôts, de telle sorte qu'ils produisent le maximum de recettes avec le minimum de mecontentement et que leur perception soit exempte des abus et des fraudes qui detournent des caisses publiques une grosse part de leurs revenus legitimes : 2° l'adoption d'un systeme d'economie logique, equitable et appuye par la volonte souveraine. On sait que le Sultan Abd-ul-Aziz a toujours ordonne d'une façon pressante la mise en œuvre de cette regle d'economie. Nous en trouvons la preuve dans le hatt qu'il adressa au Grand-Vezir il y a onze ans aujourd'hui meme et que nous reproduisons ci-apres parce qu'il fait grand honneur à Sa Majeste, en meme temps qu'il trace au ministere la voie à suivre.

On a vu ces jours derniers par la circulaire du ministre des affaires etrangeres que Sa Majeste renouvelle ses recommandations formelles Les economies se ront donc effectuees avec methode et en leur entier parce que le Sultan donnera l'exemple et portera toute Sa sollicitude sur l'execution de Son programme, ainsi que sur la rentree exacte des deniers publics dont chaque fonctionnaire est responsable envers lui.

N'est-il pas evident apres cela que la situation budgétaire serait radicalement amelioree par l'application des deux principes que nous venons d'analyser, economies rationnelles et gestion financiere integre et controlee ?

L'adoption de notre projet, qu'on veuille bien le remarquer, n'aura pas cet unique resultat de permettre au gouvernement, par la creation de ressources immediates, de reorganiser ses finances. Il lui donnera encore le repos d'esprit et le temps necessaires pour l'exploitation des richesses naturelles de l'empire. Ces richesses incalculables ont ete jusqu'à ce jour comme si elles n'etaient pas, parce qu'on n'a su en retirer aucun profit. On n'a pris aucune mesure destinée à favoriser et à proteger l'industrie miniere. Combien d'exemples peut-on citer au contraire, des entraves de toute sorte qui ont immobilisé cette exploitation! Les mines constituent cependant une source inépuisable de revenus. Qu'on soit large dans les concessions, sans rien abandonner du contrôle. Qu'on encourage par de sages reglements l'exploitation de la houille qui est le pain de l'industrie, des mines de cuivre, de mercure, de plomb argentifere, de fer, de sel gemme, du petrole, du bitume, des gisements d'ecume de mer, des carrieres de marbre, des sources minerales etc. etc.

Dans cet intervalle de trois ans qu'on applique un systeme logique de regie des tabacs et que l'on hâte l'exécution des routes et des chemins de fer proportionnellement aux ressources du tresor. D'ici là la conversion des vacoufs sera un fait accompli : une partie du cadastre aura ete etablie, l'exploitation des ressources du pays sera en pleine activite et, grâce aux economies realisees d'une part et de l'autre à l'accroissement progressif des revenus du tresor, le budget sera equilibre, le credit de l'Etat releve et l'empire en pleine prosperite. Que les ministres se mettent en marche vers le but que le Sultan leur designe. Ils y seront portes par tout un peuple reconnaissant. *(à suivre).*

(*) Voir la *Turquie* du 21 février 1874.

Voici le Hatt Impérial dont il est fait mention dans notre article :

Mon grand-vezir,

Depuis quelque temps les affaires financieres de notre Empire ne marchent pas dans une bonne voie : il en est resulte une difference enorme entre les recettes et les depenses. Quoique, par le retrait du caime, opere avec l'aide de Dieu, cette difference ait subi une legere diminution, et que les opérations du tresor semblent s'ameliorer un peu, neanmoins, il existe un deficit considerable *(daha bir khaïly atchiq)*.

Il est evident que la prolongation de cet etat de choses doit leser de jour en jour les finances de l'Etat. En conséquence, je demande qu'on cherche promptement un moyen d'etablir l'equilibre du tresor, c'est-à-dire la balance des recettes et des depenses. Et pour donner une preuve publique que tel est mon vœu, j'ai ordonne de supprimer, à partir du 1er fevrier, les 5,000 bourses mensuelles qui formaient la reserve de la liste civile; j'ai ordonne egalement la reduction des sommes allouees aux sultanes suivant la note ci-jointe.

En meme temps et sans aucune consideration ni égard pour qui que ce soit, je veux que les cadres des fonctionnaires soient revises et que les employes inutiles soient elimines, suivant l'equite; les appointements exageres qui ont ete accordes sans motif legitime à des fonctionnaires qui ne sont pas dans le besoin, doivent etre reduits à leur juste mesure, ainsi que toutes les sommes affectees aux depenses de chaque administration, sommes qui, apres le retrait du caime, auraient dû naturellement etre diminuees; je veux aussi que l'on s'applique à donner aux revenus de l'Etat l'augmentation dont ils sont susceptibles.

Ces mesures ont pour but d'arriver à etablir l'equilibre du tresor.

En outre, il est du devoir de chaque gouverneur, administrateur et employe des provinces d'effectuer en temps opportun, les recouvrements des revenus publics; mais il se trouve parmi ces fonctionnaires un tas d'hommes incapables *(bir taqym ehliyetsis adamlar)*, ce qui tout particulierement est prejudiciable aux affaires de l'Etat : il faut donc faire choix d'hommes capables et judicieux.

Toutefois je ne veux pas que dans ces recouvrements on commette des vexations, ni que par la création de taxes mal fondees le peuple soit reduit aux privations et à la misere.

Ayez soin de vous concerter avec mes autres ministres sur les mesures à prendre relativement à ces divers objets afin de me les soumettre promptement et de m'en demander sanction.

Que le Tout-Puissant nous accorde le succes!

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière, de* La Turquie.)

Rome, 12 février.

Au moment où je vous écrit, la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur l'adoption ou le rejet de la loi sur la circulation du papier-monnaie; car c'est bien ainsi qu'il faut appeler cette loi qui transforme le milliard actuel du cours forcé en véritable papier d'Etat, distinct du reste des emissions des six banques et des banques du peuple, qui, en garantissant le milliard en question sans aucune base metallique, obtiennent, de plus, le droit d'émettre trois fois leur capital souscrit, également sans base métallique bien déterminée.

La Chambre est très-divisée. Il y a, à droite comme à gauche, des adversaires de ce projet de loi, qui inaugure la série du plan financier de M. Minghetti. Si le cabinet obtient une majorité, elle sera composée de gauchiers aussi bien que de droitiers, lesquels ne veulent pas le remplacement du cabinet Minghetti par un cabinet Sella, et n'aimeraient pas affronter une dissolution de la Chambre, qui est dans l'air pour le cas d'un rejet de la loi.

Si une résolution intervient avant le départ de ma lettre je mettrai, ici même, un *post-scriptum* pour lequel je conserve de la place.

Post-Scriptum.—Ce soir a 7 heures, on a voté par assis et levé. A une grande majorité, M. Minghetti et le cabinet l'ont emporté, surtout par cette circonstance qu'une fraction de la gauche et du centre gauche—MM. de Luca, Coffino, les rattazzistes en général, etc.—ont voté avec le ministère contre M. Sella, Dina, directeur de l'*Opinione*, etc. C'est, au fond, M. Sella qui est battu. Il est probable que M. Coffino et quelque autre rattazziste vont entrer dans le cabinet. Vous savez qu'il y a déjà un portefeuille disponible par la démission de M. Scialoja, ministre de l'instruction publique.

L'incident de la semaine, depuis ma précédente lettre, a été, vendredi dernier, une manifestation de dames devotes au Colysée. Une centaine de [illegible] quelles la marquise Serlupi, la marquise Cavalletti, la comtesse [illegible], mesdames Vansittart, Foljamb, etc., se sont rendues en corps à l'arène où se font les fouilles. Là elles se sont mises à prier, à baiser la terre, à jeter des exclamations, à maudir les travaux qui ont nécessité l'enlèvement de la croix et des Stations, etc.

Un délégué de sûreté les a obligées de se disperser. Elles ont voulu aller à la délégation de sûreté « pour l'assurer, disaient-elles, si, réellement, on interdisait la prière » On leur a expliqué poliment que ce n'était pas la priere, mais le rassemblement et la manifestation hostile qu'on était dans la nécessité d'empêcher. Elles n'ont rien compris à ces distinctions ; elles ont assuré que l'ère des martyrs recommençait, etc.

Les fouilles du Colysée ont atteint le centre de l'arène où était la Croix. Là aussi, il y a des constructions souterraines, des murs elliptiques

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

THEATRE FRANÇAIS

Orphée!... Eurydice!... quelle legende admirable que celle de ce couple, si toutefois leur histoire n'est pas vraie.

Nulle donnee ne meritait mieux que celle-là d'être mise en musique, et cependant, jusqu'en 1776, époque à laquelle l'*Orphée* de Gluck fut representé avec succes, à Paris, une sorte de malechance s'etait acharnée à ce sujet.

Depuis l'*Orfeo* de Rinuccini, dont Peri ecrivit la partition, et qui fut joue en 1600, à Florence, jusqu'à Gluck bien des tentatives infructueuses avaient ete faites en France.

La pastorale à son declin allait céder la place au drame lyrique quand Rinuccini eut l'idée de mettre à la scene le type si pur d'*Orphée*. Cette tentative ayant eut des imitateurs, sept ans apres Rinuccini reprit sa pastorale, la developpa en poeme dramatique, chercha un musicien et trouva à Mantoue, Monteverde alors fort en vogue.

Monteverde était un audacieux habile. Ayant un opera serieux entre les mains, il comprit que pour ce genre nouveau il fallait une musique à procedes et à effets nouveaux Les accords de la septieme dominante et de la septieme sensible ne s'étaient encore risqués que fort timidement; il les accentua hardiment et leur fortune se fit avec celle d'*Orphée*.

Le retentissement et le triomphe de cette audace victorieuse furent grands, si grands qu'ils duraient encore quarante ans après et que Mazarin qui se souvenait, en toutes choses, qu'il était d'Italie voulut se donner au Louvre le plaisir d'entendre cet *Orfeo* chanté par une troupe florentine.

Le pseudo-mari d'Anne d'Autriche convia toute la cour à ce spectacle, mais l'accueil fut des plus froids.

On etait à la veille de la Fronde, l'impopularite de Mazarin grandissait à vue d'œil, et l'*Orfeo* de Monteverde ne plut pas, parce qu'il plaisait au ministre.

En haine de « *l'italien* », comme on disait alors, on eut la pensée de remonter un *Orphée* qu'un nomme Chappoton avait fait jouer sept ou huit ans auparavant, par la troupe royale, et qui n'avait pas reussi.

Les vers de cette piece etaient pitoyable. La musique ne l'était pas moins. Cependant le jour de la reprise de cette œuvre hybride la salle fut comble, et pendant trois mois il [illegible]

Disons vite que Chappoton triomphait — pour la première fois probablement — parce qu'on exécrait Mazarin.

Là ne devaient pas s'arrêter les vicissitudes d'*Orphée*. En 1690 Luigi, le fils aîné de Lulli, eut l'idée de donner sur ce sujet un opera en trois actes avec prologue, dont il avait ecrit la partition sur un poeme de Du Boulay, c'est-à dire d'un des plus plats rimeurs de l'époque.

La piece ne fut pas sifflée, c'est vrai, mais en voici la raison : la veille de la représentation une ordonnance parut interdisant les sifflets sous des peines séveres, et le soir de la premiere des gardes françaises et suisses l'arme au bras, le sabre au côté furent charges de reprimer toutes velleites désapprobatrices.

La critique qu'on faisait à l'œuvre de Lulli fils peut se resumer dans ces lignes du *Mercure Galant*:

« Ce qu'on reproche surtout à la musique — les mots airs de jubé le prouvent — ce sont ses monotones psalmodies en façon de plain-chant, qui semblent plutôt mener Orphee en terre que le ramener de chez les morts. »

Cette dernière mauvaise fortune d'*Orphée*, venant s'ajouter à celles qu'il avait déjà subies, à Paris, y discredita entièrement la donnée et il n'en fut plus question jusqu'à l'époque où un ordre de la reine Marie-Antoinette fit monter l'*Orphée* de Gluck, à l'Academie de musique.

Une revolution complete s'opera alors dans les esprits. On admira surtout, car ils sont admirables, ces deux airs : « *J'ai perdu mon Eurydice*, » et « *Objet de mon amour*. »

J. J. Rousseau, si bon appreciateur en toutes choses, et notamment en musique, ne manqua pas une seule representation de cette œuvre « Puisqu'on peut, dit-il, avoir un si grand plaisir pendant deux heures, je conçois que la vie peut être bonne à quelque chose. » Eloge bien flatteur dans la bouche d'un homme que la persécution avait rendu misanthrope.

Quatre-vingts ans s'ecoulerent Une révolution qui a changé les conditions economiques et politiques de l'Europe s'etait accomplie : a la premiere Republique Française avait succédé le Consulat, l'Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet, la Republique de 1848 et le second Empire, lorsque MM. Hector Cremieux et Halevy donnerent en collaboration, avec Jacques Offenbach, *Orphée aux enfers*.

Il y a donc dix-huit ans de cela.

A cette époque nul ne soupçonnait le rôle important auquel l'operette allait être appelée a jouer sous le regne de Napoleon III.

MM. Hector Cremieux et Offenbach n'etaient guere connus alors. Le premier avait eu une tragedie en cinq actes tuée sous lui et un demi succes à l'Odeon avec : *Qui perd gagne*, comédie en un acte ; quant à Offenbach, en dehors d'un cercle assez restreint d'amateurs, affriandés par ses premieres pochades musicales, on ne le considerait pas d'une façon serieuse.

Neanmoins, leur operette fut un evénement théâtral La piece, poeme et musique, fit epoque.

Depuis la nuit sanglante du deux decembre, l'Empire s'etait attache à comprimer les elans de la pensee, à mettre le baillon à tout ce qui etait beau, grand, généreux C'est ainsi que *Ruy Blas*, *Hernani*, *Marion Delorme*, *Marie Tudor*, *Marino Faliero*, et tant d'autres œuvres qui avaient fait la gloire et l'eternel honneur de la scene française, avaient éte et etaient systématiquement interdites Les coryphees du parti imperialiste sentirent le parti qu'on pouvait tirer d'un genre qui devait necessairement amener des imitateurs, et par suite devoyer l'esprit public. C'est ce qui eut lieu.

Depuis lors, ce qui constituait en 1856 les audaces du poeme de MM. Hector Crémieux et Ludovic Halevy, ont eté singulierement depassees.

Cependant rendons cette justice à la plupart des critiques parisiens que leur perspicacite ne fut pas en defaut. Ils demêlerent fort bien ce qui allait se passer et le dirent Les faits sont venus confirmer leurs prévisions

Il faut se souvenir des feuilletons de Jules Janin, de Theophile Gautier, de Paul de St-Victor, de Barbey d'Aurevilly, etc., pour se rendre compte de quelle façon merveilleuse ces maîtres de l'esprit et en l'art d'ecrire, avaient jugé la situation. Ils avaient pressenti, deviné, quelles ressources un gouvernement demoralisateur, comme celui de Napoleon III, allait pouvoir trouver en faisant exploiter ce genre nouveau par des auteurs à lui, et en profitant de l'émulation qu'entraîne toujours un succes.

Ce n'est point le proces d'*Orphée aux Enfers* que nous faisons. Cette opérette est loin de ressembler à la *Grande Duchesse*, à la *Belle Helène*, au *Pont des Soupirs* et aux grivoiseries indecentes qui se produisirent ensuite. A peine deux ou trois mots risques se trouvent-ils jetes çà et là pendant le cours de quatre tableaux, mais rien ne vient choquer violemment l'oreille.

Ce qu'il y a au fond de cette opérette c'est tout simplement une charge sur la mythologie, charge evidemment inspiree par les quelques pages humoristiques de Henri Heine sur : *Les Dieux en exil*, et par quelques passages de l'*Enéide travestie* de Scarron

Du reste ce n'etait pas la première fois qu'une sorte de parodie d'*Orphée* se produisait à Paris. En 1712, un nommé Le Valois avait déjà fait jouer par les acteurs de la foire Saint-Laurent un petit opera bouffon ayant pour titre : *Orphee et Eurydice*.

Avant lui une *redondille* espagnole de Quevedo, traduite en vers fort alertes, par Senece, — un des meilleurs rimeurs de poesies fugitives qui vécurent à la fin du regne de Louis XIV — et de laquelle la piece de M. Crémieux se rapproche beaucoup, prouve que, meme aux époques classiques, on n'etait pas plus respectueux que de nos jours pour l'antiquité.

Nous ne pouvons résister au desir de reproduire deux des strophes dont il s'agit et qui furent réimprimees, il y a quelques années dans la *Collection des petits* [illegible]

Pour sauver sa femme Eurydice,
Orphee aux enfers s'en alla!
Est-il si bizarre caprice,
Dont on s'étonne après cela?

Dans un acces de ce delire,
Où son jugement se perdit,
Pouvait-il chercher rien de pire,
Ni dans un endroit plus maudit!..

Toute l'operette d'Hector Crémieux et d'Halevy est contenue dans ces vers goguenards, d'une forme gauloise. C'est le bel esprit français avec sa pointe sarcastique du meilleur gout, à laquelle on ne saurait trouver à redire.

Ces vers nous ramenent naturellement à l'œuvre representee jeudi par la troupe du Théâtre Français.

L'annee dernière nous avons eu le bonheur d'entendre M. Marchand, le createur du rôle d'*Orphée*, au théâtre des *Bouffes-Parisiens*; cette annee c'est la créatrice du rôle d'*Eurydice* qui est venue nous visiter.

Quel dommage que les deux artistes ne se soient pas rencontrés en même temps.

Ce personnage d'*Orphée* avec quel art M. Marchand l'avait composé. Il est bien peu de chose dans la partition, cependant on eut dit qu'il était le plus important de la piece.

Mlle Taulin a dû trouver une différence entre la façon dont le public parisien la saluait il y a dix-huit ans bientôt, dans *Eurydice*, et l'accueil un peu froid qui lui a été fait l'autre soir. L'excellente artiste est pourtant de celles qui meritent des bravos.

Nous ne voulons pas dire qu'elle soit la perfection incarnee, cette perfection ne se trouve pas au theâtre, mais il est constant que nul ne vaut mieux qu'elle dans l'operette, et ne détaille avec plus de brio le couplet.

C'est ainsi qu'elle a parfaitement enleve — quoique sur un ton un peu haut — « *Evohe Bacchus est roi!* » et son air de la mouche.

Mme Marcilly a chante ses motifs du deuxieme et du quatrieme tableau avec un grand entrain, et elle s'est fait applaudir. Cette artiste du reste est sympathique au public qui ne perd aucune occasion de le lui prouver.

L'*Opinion publique* c'etait Mlle Pelletier!... Elle a une voix cassee, aigrelette qui ne s'épanche que goutte à goutte. On dirait du jus de citron.

Mlle Blanche a ete un *Cupidon* bien charmant, bien espiègle, mais elle a eu tellement peur qu'il lui a ete, en quelque sorte, impossible de chanter son premier motif Fi! que c'est *laid* d'avoir peur comme cela quand on est aussi futee et aussi *jolie*

« Par les dieux immortels. » quel *Jupiter* que ce M. James!... On dit bien du mal de l'Olympe, et lui-même ne s'en prive pas dans *Orphée*, mais si nous etions certain d'y rencontrer un comedien aussi désopilant que lui nous ne ferions aucune difficulté d'y entreprendre un voyage.

Quant à John Styx nous sommes heureux de ne pas boire de l'eau du Lethe afin de presenter nos compliments à M. Jouanne.

Reste *Minerve*!... Un moment nous avons cru reconnaitre en elle la corpulence de M. Hilaire!... Renseignements pris c'etait Mlle Derwinter.

Le Fauteuil N° 3.

ot rectilignes, des ambulacres, de sorte qu'on se demande si tout cela n'était pas *les dessous de l'arène*, qui aurait été, contre toute supposition, au niveau actuel. Mais on ne peut se prononcer encore. Il faut que l'on détermine bien l'âge des ambulacres souterrains du pourtour de l'ovale, et l'âge des constructions du centre. Je vous tiendrai au courant de ces découvertes.

Tout est suspendu, même les fouilles du Colysée, par le carnaval, qui, malgré la suppression de la course quotidienne des chevaux barbes, de la place du peuple à la place Venise, reste encore beau, intéressant, digne du passé de Rome sous ce rapport.

Les organisateurs de ces fetes carnavalesques les ont ouvertes ingenieusement. Le roi Pasquin reçoit Saturne: voilà la donnee générale. Pasquin est monté sur un éléphant.

Il y a des chars de particuliers richement historiés. Le premier prix a été remporte par *Don Carlos*, monte sur un âne blanc et accompagné d'un état-major de brigands calabrais: Ces prix sont distribues par le comité du roi Pasquin, qui qui a obtenu des souscriptions et, de plus, un fort concours de la municipalité active et généreuse que préside M. Pianciani.

On a enterré ce matin M. Gualterio, l'un des principaux facteurs de la révolution italienne. Il meurt absolument sans fortune, laissant deux fils, un soldat et un marin. Les journaux du Vatican le représentent comme «n'étant reconcilié avec Dieu *et avec l'Eglise*.» On parle d'une retractation; elle n'aurait pas grande valeur, venant d'un moribond et d'un homme qui, en ces derniers temps, avait dû entre mis dans une maison de santé.

Le Vatican prepare la célébration, en mars, du centenaire de la mort de St Thomas d'Aquin, et les Italiens, à Ferrare, préparent le centenaire de la naissance de l'Arioste (1774). Je ne sais si les Florentins pensent à l'anniversaire de la naissance de Michel-Ange, qui naquit aussi en 1474. Il y a d'autres centenaires pour cette année: St Bonaventure (mort 1274) et Pétrarque (mort 1374)

Ce sont les catholiques de l'Académie des Arcades qui célèbrent les morts de St Thomas d'Aquin, de St Bonaventure et de Pétrarque; les Italiens célebrent les naissances des grands hommes, selon l'usage consacré par la pensée moderne.

Je ne crois pas devoir vous parler des bruits de guerre, qui continuent, et qui ont la plus triste influence sur nos bourses. Tout baisse, tout baisse sans fin. On n'a pas confiance On admet cette notion si répandue. La Prusse ne veut pas attendre que la France se soit refaite.

Il est bien certain qu'au moment du voyage du roi à Berlin, le parti militaire prussien fit entendre cette note; mais Victor-Emmanuel n'eut pas l'air de l'entendre.

En vérité, je ne crois pas foncièrement à la réalité de ces bruits; je ne crois pas, en particulier, que l'Italie soit de l'avis du parti militaire prussien. Mais vous sentez bien, ce que je crois n'a [illegible] pas d'être dans les secrets des cabinets et des cours.

Les personnes les plus informees, ici, m'affirment que «nous n'aurons pas la guerre»: c'est encore une chose que je puis ajouter à ma croyance personnelle; mais à cela non plus il ne faut pas trop se fier.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale:

Ahmet bey, ci-devant mustechar du ministère de la Guerre, est nommé mustéchar du Grand-Vezirat.

Nouri effendi, ex-mustechar du ministère de la Guerre, est nommé de nouveau mustéchar de ce departement.

Par iradé impérial, Faïk bey, vient d'être nommé premier secrétaire de la cassette particuliere de S. M. le Sultan, en remplacement de Mudjil bey qui a été réintégré dans son ancien poste de premier secrétaire du Trésor Impérial.

Vendredi dernier, apres la prière ordinaire qui s'est faite dans la mosquée d'Ortakeuy, le Sultan a appele au palais le grand-vézir avec qui S. M. s'est entretenue pendant deux heures des affaires importantes de l'Etat.

Jeudi prochain, le ministre des Affaires Etrangères, donnera un second dîner diplomatique.

Une pension de 17 mille piastres et une autre de quinze mille ont été accordées a Mehemmed Ruchdi pacha Chirvani-zade et a Midhat pacha.

Le grand-vézir est alle hier rendre sa visite à Mehemmed Ruchdi pacha mutessarif.

Ismaïl pacha, préfet de Constantinople, a quitté hier les appartements du ministère des affaires etrangères où il était tombé malade pour se rendre à son conak de Bechiktach. S. E. est en pleine convalescence.

M. le general Ignatief a adressé de St-Pétersbourg un telegramme pour féliciter le Grand-Vezir à l'occasion de sa nomination, et il a télegraphie en meme temps à S. A qu'il serait de retour à Constantinople dans le courant de la semaine.

Le Gouvernement Impérial voulant encourager l'industrie de la fabrication des tissus pour voiles, à Gallipoli, vient d'exempter cet article, de tout droit d'exportation pendant une durée de dix ans.

Par decision de la Sublime Porte, les agents de police sont autorises à penetrer dans les theâtres, bals publics, cafes-concerts et autres lieux de réunion pour s'assurer qu'on ne s'y livre point aux jeux de hasard. Ils peuvent également entrer dans les maisons particulières qui seraient considérées comme suspectes. Cette mesure prise dans l'interet du public a ete notifiée aux représentants des puissances étrangères par une note-circulaire de S. Exc. Rachid Pacha.

Dimanche M. le comte Ludolf, s'est rendu à Galata, au couvent de St-Benoit, pour visiter les tombeaux de Ragoczke II, prince de Transylvanie et de sa mere Helene Cerluy. M. le ministre d'Autriche-Hongrie a copié les armoiries et inscriptions latines qui nous apprennent que la residence de ces princes était à Campo-florio, dans le golfe Bythinien de Nicomédie. Son Excellence se propose de faire des recherches pour découvrir l'emplacement de cette résidence.

Un bateau à vapeur de l'amirauté a quitté vendredi dernier Constantinople pour se rendre aux Dardanelles où il prendra S. Exc. Eumer Fevzi pacha, nouveau gouverneur général de Salonique, pour le conduire à son poste.

C'est le meme bateau qui amenera à Constantinople S. A. Midhat pacha qui est attendu ici aujourd'hui ou demain.

Un telégramme d'Ismaïlia, 10 fevrier, contient ce qui suit:

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 1er février, *trente et un* navires, jaugeant ensemble *soixante mille deux cents* tonnes. La recette du service du transit, du 1er au 10 février, s'est elevée à la somme de *six cent soixante mille* francs.

Nous ne pouvons pas, on le comprend, signaler toutes les rues de Pera où la Municipalité trouverait facilement l'occasion d'étendre sa sollicitude, mais nous devons lui signaler comme particulierement digne d'attention la rue du Théâtre. C'est en ce moment un véritable bourbier dans lequel on ne peut s'aventurer qu'avec les plus grandes précautions et les habitants de cette rue seraient reconnaissants à Artin effendi, s'il voulait bien leur envoyer quelques tombereaux et des balayeurs pour les debarrasser de la boue dans laquelle ils pataugent.

Quelques considérations nous permettent d'insister sur la nécessite qu'il y a a exécuter promptement ce travail. La rue du Théâtre sert de debouché à deux passages, le Passage Crespin et le Passage Onick bey; de plus, elle est voisine d'un marché qui naturellement amene un nombre assez grand de personnes sur ce point, et l'on imagine aisement avec quelles difficultés la circulation s'y effectue.

Nous savons qu'on a construit des égouts dans une partie de la rue du Théâtre, mais ce travail indispensable ne suffit pas et doit etre complete par un pavage convenablement entretenu.

Mercredi prochain 25 Février, à 9 h. du matin, le *Cercle de la Jeunesse catholique*, fera chanter à St. Antoine, un messe solennelle de Requiem pour le repos de l'âme de Mgr Pluym, et à l'occasion du 40me jour anniversaire de son décès.

Dans le quartier de *Saman-Yémez* à Suleïmanié une vaste bâtisse servait d'habitation à des âniers persans qui y abritaient leurs betes, et plusieurs individus de la classe pauvre y demeuraient aussi. Samedi soir une partie des murs de cette construction s'est affaissée, et l'on dit que plus de deux cents bêtes de somme sont restées ensevelies sous les décombres ainsi que quatre individus que l'on est parvenu toutefois à retirer de dessous les debris, mais gravement blessés. Quelques maisons du voisinage ont été sérieusement endommagées par la chute de cette muraille.

Ce soir au Théâtre Français derniere représentation des *Mousquetaires de la Reine*.

Apres-demain soirée au bénéfice de Mlle Magne, en abonnements suspendus, avec le *Domino noir*, opéra comique en 3 actes. Cette pièce sera interprétee par Mmes. Magne, Marcilly, Pelletier, Léon et MM. Kolletz, Labat et Dervillers.

Samedi prochain reprise d'*Orphee aux Enfers* et Dimanche les *Folies dramatiques* avec Mlle Tautin.

La Direction vient de mettre en répétion la *Fille de Mme Angot*. Elle soignera la mise en scène de cet opera *bouffe*.

M. Manasse a, dit-on, l'intention de donner lundi prochain une representation au Theâtre de Ghédic Pacha à Stamboul.

On nous ecrit de Jerusalem en date du 13 courant:

Les dégâts causés par les pluies sont beaucoup plus considérables que je ne vous le faisais pressentir dans ma precedente correspondance. D'après des renseignements les plus exacts le nombre des maisons qui se sont écroulées a Jérusalem, dans ces derniers jours, est de trente, et celui des maisons devenues inhabitables et qui ont dû être abandonnées par leurs habitants s'élève à cent cinquante. De plus, d'après l'opinion des architectes, deux *bazars* voûtes menacent ruine et le gouvernement local voulant prévenir un desastre les a fait fermer et y a défendu la circulation jusqu'à ce qu'il les fasse démolir.

La population de la ville sainte, et surtout la classe pauvre, souffre extrêmement de la cherté des vivres. Le pain de qualite très-ordinaire se vend quatre piastres l'ocque, la viande vaut 22 piastres le *batman* et ainsi pour le reste des denrées alimentaires. Ajoutez a la cherté des vivres, la rareté et la difficulte de s'en procurer et vous aurez une idee des tristes effets de l'hiver extraordinaire qui est venu s'abattre sur notre ville.

Hier, deux amis qui avaient passé la nuit précedente au bal, sortaient de la maison où ils avaient clôturé gaiement le carnaval, et, se trouvant encore sous l'influence du champagne dont ils avaient fait de copieuses libations, ils se prirent de querelle pour un motif des plus futiles.

Enfin l'un de ces jeunes gens ne pouvant convaincre son adversaire et se trouvant à bout de raisons lui plongea son couteau dans la poitrine, et s'enfuit, le laissant à terre.

Ce malheureux a succombe quelques heures plus tard, nous ne savons pas encore si l'assassin a été arreté.

On lit dans le journal de Diarbekir:

Le 6 Zilhidjé (24 Janvier) deux fortes secousses de tremblement de terre se sont fait ressentir simultanément dans plusieurs localités de cette province. Ces secousses, qui heureusement, n'ont pas eu de résultats fâcheux dans les villes de Diarbekir et de Mamurac-ul-Aziz, ont causé des dégâts assez sérieux dans quelques villages des environs. Plusieurs maisons se sont écroulees, et on a eu à déplorer la perte de plusieurs individus et d'une certaine quantité de bestiaux.

Le gouvernement s'est empressé de venir en aide à la population en envoyant des tentes et des provisions dans les villages les plus éprouvés.

On écrit de Beyrouth en date du 12 courant:

Nous avons cette année un hiver très rigoureux. Depuis plus de deux mois la pluie ne cesse de tomber, et, sur la montagne, la quantité des neiges amoncelées est prodigieuse. Le service de l'exploitation de la route de Beyrouth à Damas est souvent interrompu, et les dégâts causes par les pluies sont considérables. La ville va être dépourvue de blé et de farines à moins que le temps ne se rétablisse et ne permette aux navires d'arriver. La disette commence à sevir, dans une semaine elle sera complète.

On écrit de Canstatt en Wurtemberg:

L'industrie wurtembergeoise prend part aussi aux travaux du chemin de fer du St-Gothard. La fabrique de machines et l'établissement de construction de ponts, des freres Deker et Cie, ont obtenu de la direction de ce chemin de fer, l'adjudication de plusieurs ponts. Cette fourniture représente 20,000 quintaux de fer et elle est destinée à la partie sud du chemin de fer du St Gothard, partie reliant Bellinzona-Lokarno à Luzanno-Chiasso. La voie du Tessin sera aussi dotée d'un pont d'une longueur de 800 pieds. La rivière de Luzano sera traversee par un pont et la vallée Tessino par un viaduc en fer. La fabrique des frères Deker et Cie construit en ce moment beaucoup de ponts en fer pour les chemins de fer de l'Empire, en Alsace-Lorraine, et un viaduc. Ce dernier passera près de Winterthur et fera partie du chemin de fer de Winterthur-Kreuzlingen. Ce pont qui a cinq ouverture et une longueur de 1200 pieds sera soutenu par des colonnes en fer d'une hauteur de 100 pieds. Il pèse en tout 18,000 quintaux. Toutes ces entreprises assurent donc et pour longtemps du travail à un nombre considérable d'ouvriers, et cela est d'autant plus heureux qu'en ce moment on se préoccupe beaucoup du malaise qui résulte pour les classes laborieuses d'un chômage général en Europe.

LE CONCERT DE M. F. CONSOLO.

Nous avons assisté avec le plus vif plaisir au concert donné par M. Consolo dans les salons de la légation Italienne, mis gracieusement à la disposition de l'excellent violoniste par le comte Barbolani. Lorsque nous aurons cité les noms des artistes qui pretaient leur concours à M. Consolo nous penserons etre dispensés d'ajouter que le concert a éte charmant et que tout a marché pour le mieux.

Cependant il est juste d'attribuer à chacun en particulier la part d'eloges à laquelle il a droit, et c'est ce que nous allons faire.

Mme Livadari a chanté deux grands morceaux d'opéra, le grand air d'Isabelle, de *Robert le Diable*, et l'air de Mathilde (Sombres forêts) de *Guillaume Tell*.

Nous n'avons rien à ajouter, rien à retrancher à ce que nous avons toujours dit du talent de Mme Livadari. C'est le talent de chanteuse le plus complet que nous ayons apprécié à Constantinople, et c'est pour nous une bonne fortune toutes les fois qu'il nous est permis de l'applaudir.

M. Consolo est un artiste du plus grand mérite, et qui manie l'archet avec une sûreté merveilleuse. Ceci est affaire de science, et nous connaissons plusieurs violonistes qui méritent cet éloge, mais ce qui n'est plus simplement une question d'habitude, c'est le sentiment profond des nuances avec lequel M. Consolo joue les airs du genre le plus différent. Tour à tour sentimental et gai, l'artiste fait passer toute son âme dans l'instrument qu'il possède à merveille, et dont il fait sortir les plus touchants accords.

Apres avoir enlevé le *concerto pour violon* de Mendelssohn avec une *maestria*, une *furia* justement applaudies, M. Consolo a phrasé d'une façon tout à fait remarquable la *sérenade* et l'*Ave Maria* de Schübert, et murmuré délicieusement ce petit bijou musical, la *berceuse* de Reber *(do, do, l'enfant do)* dont la melodie si simple, a été finement rendue. Il est impossible d'exprimer avec un art plus parfait la chanson naïve d'une mère penchée sur le berceau de son enfant et retenant presque son souffle de crainte d'éveiller le blond chérubin qu'elle berce: *do, do, l'enfant do, l'enfant dormira tantôt*; aussi M. Consolo a-t il fait eclater les bravos de l'assistance choisie devant laquelle il jouait, lorsqu'il a eu fini de soupirer cette *berceuse*.

Dans le *Quintette* de Mendelssohn, nous retrouvons M. Consolo, MM. Lucas, Florio et Pasquali, enfin M. Giucci dont nous parlerons plus longuement quelque jour et dont nous apprécions beaucoup le talent sincère.

Chez cet artiste, point de moyens charlatanesques, point de surprises, pas le moindre effet de cheveux, pas de regard vaguement inspiré se perdant au plafond de la salle; non, M. Giucci se contente d'être un exécutant de première force, et de se penétrer profondément de la pensée des maitres qu'il interprete.

C'est peut-etre une faiblesse de notre part, mais nous preférons de beaucoup cette école à celle qui emprunte à la *Gymnastique cervicale* ses plus remarquables effets.

Enfin, dans la *Grande Fantaisie* sur *La Norma*, M. Consolo a montré le parti que l'on peut tirer d'un violon monté avec une seule corde. Comme *tour de force*, rien ne peut etre mieux réussi, comme art nous ferons nos réserves.

Cependant les succès que M. Consolo devait etre certain d'obtenir comme violoniste ne lui suffisaient pas, et il s'est également produit comme compositeur, en confiant à M. Lauzoni l'interpretation de deux morceaux de son *Stabat mater*.

Ces deux airs empreints d'un caractère religieux et d'un beau style ont été fort-bien chantés par M. Lauzoni qui possède une belle voix de baryton, et sait s'en servir.

N'oublions pas M. Deschamps qui jouit déjà d'une réputation méritée comme accompagnateur et comme professeur de piano; M. Deschamps a fort bien secondé M. Consolo lorsqu'il a joué la *berceuse*, *l'Ave maria* et *la Sérénade*.

Vers quatre heures, le public qui s'était donné rendez-vous à la légation italienne quittait les salons du Comte Barbolani, avec la satisfaction d'avoir entendu des artistes de talent, sans etre obligé d'endurer des chœurs lamentables ou l'interprétation ridicule de sujets de dix-septième ordre, et c'est une chance que les abonnés du theâtre, en particulier, n'ont pas tous les jours.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 24 Février, 1874

Lever du soleil	6 h. 45 m.
Coucher »	5 » 43 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 13 27s
H. à la turque à midi moyen..	6 » 10

9 heures du matin.

Baromètre	764.4
Thermomètre	5.6
Minima	4.3
Maxima de la veille	10.0
Direction et force du vent NE	calme.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Décembre.		
1 Dimitrios Nicolaïdis	Janis Arsenis	Soulina
3 [illegible]	Athas Proistachis	Syra
Padre paola poroca latino	paroca latino	Beyrohut
6 Constantino Zelo [illegible]	[illegible]	[illegible]
8 Savlou Miran Egnilio	Payaleonastos	Pyrée
[illegible]		
10 Machmoluna Sarai		
2 Cuctouli Stegloani	Zuri	Messina
19 Osman Pacha par Abdurahin Besiktach	Nenti Caniel	Torino Athenes
18 Constantin Georges		
7 Watoghioto Abagi M. K. Mahalé Aghies Tanasis [illegible] courilier	[illegible] Constantino Scontriakes	[illegible] Chalkid
Feix Times [illegible]	[illegible]	[illegible]
Kirion Kostakin Pis-		
19 Athanass. Ba-ogi	mio Const. Sairidas	Carpenissi
28 Kira pepa, rue saint benedicto Nu 27	Belitzis danieil	Smyrne
[illegible]	[illegible]	[illegible]
. yaniz	Sali ogli	[illegible]
42 Proprietaire del Nuovo Han Taouk Pazar Soulin	Hadji Olivari	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cons ple Carapet Constantin is Stavrodromion is Cons ple	[illegible]	[illegible]
27 Pos ten Nicola		
Mois de Février		
1 Giraud Mymor Pera [illegible]		Pera
2 Athanasion, Mpalaganis Inepoli Dar- [illegible]	[illegible]	[illegible]
8 Key Harkeni	[illegible]	Malte

LETTRES DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE*)*

PAYAS, 6 février 1874

Nous voyons avec plaisir, depuis quelque temps, que le Gouvernement ottoman s'occupe, d'une façon sérieuse, des mines de charbon de terre qui se trouvent dans les environs du port de Toumourtalik et de l'échelle d'Ayas, à neuf heures de distance d'ici. Il parait que plusieurs personnes ont demandé à Constantinople la concession d'exploitation de ces mines qui se trouvent sur le rivage de la mer, à quelques pas de distance de la rade la plus belle et la plus sûre de la côte de Syrie.

Le gouvernement a voulu se rendre un compte exact de l'importance et de la qualité du gisement.

Dernièrement, le stationnaire à vapeur de Beyrouth, l'*Arcadie* reçu l'ordre de venir reconnaître l'étendue des mines et d'entraire une quantité de charbon suffisante pour faire des essais comparatifs à bord sur la qualité et la puissance de ce combustible. Pendant une dizaine de jours l'equipage de ce navire de guerre a ouvert plusieurs puits et sondes les couches du gisement. En ouvrant une tranchée d'une trentaine de mètres de longueur et de deux metres de profondeur, il a retiré de douze à quinze tonneaux de charbon. Il parait que le rapport du commandant de ce navire a décidé la direction des mines de Constantinople à envoyer un ingénieur avec mission de visiter ces mines et de faire un rapport detaillé sur l'importance et l'étendue du gisement et la qualité du charbon.

La semaine passée nous avons vu arriver Mr Dros ingenieur des mines qui pendant huit jours est resté à Ayas. Le peu de ressources qu'offre le pays, et un temps affreux ont mis beaucoup d'empêchements à sa mission: [illegible] les puits ouverts au bord de la mer par l'équipage de l'*Arcadie*, étaient [illegible] par les sables et par les vagues.

Voici les informations que j'ai eu sur les études qu'il que M Dros a fait tant bien que mal à cause de la rigueur extraordinaire de la saison. Les couches de charbon qu'on aperçoit sont trop superficielles. Quant aux veines que l'on observe dans la coupe des falaises le long de la mer, elles sont très pauvres. En outre elles sont situées à une trop grande distance les unes des autres pour qu'une même galerie puisse embrasser plusieurs veines à la fois, la plus grande épaisseur de couche de charbon est de vingt centimètres, et on voit même des couches de dix centimètres. D'après la qualité et la disposition du terrain il n'est pas à espérer qu'en suivant les veines à une grande profondeur on puisse rencontrer une plus grande épaisseur que celle qu'on voit à la surface. Il est probable que d'autres veines se trouvent à une plus grande profondeur; celles là sont peut-être plus épaisses. Mais pour les reconnaître il est nécessaire de creuser de grands puits de sondage qui demandent un nombreux personnel et un materiel considérable. Le pays manque complètement de bois Il est vrai qu'on pourrait le faire venir de l'échelle d'Arsous de l'autre côté du golfe. Mais cela demanderaient beaucoup de temps, et la saison ne permet aucun travail en plein champ. Le nombre des veines et filets de charbon qu'on peut voir est de six à sept. Elles inclinent du rivage à la plaine. Lorsqu'on veut creuser un puits au-dessous du niveau de la mer, on a immédiatement à lutter contre la filtration des eaux. Pour toutes ces raisons la mission de M. Dros, tout en étant utile pour les informations géologiques et topographiques qu'il donnera sur ces mines n'a pas complètement atteint le but du gouvernement qui était celui de reconnaitre la richesse et la puissance du gisement.

J'ai oublié de vous dire que d'après l'opinion de M. Dros, le charbon, extrait même de la couche la plus large qui n'a vingt centimetres, est terreux et par conséquent il doit perdre un tiers de sa force naturelle.

Nous avons depuis quinze jours des pluies continuelles et de grandes tempêtes en mer Heureusement il n'y a pas eu cette fois ci, de pertes de grands navire et de petites barques de cabotage La navigation a complètement cessé dans ces parages Elle ne pourra être reprise que dans cinq ou six semaines.

PRESSE ÉTRANGERE.

Le Japon.

Nos dernieres nouvelles du Japon par la voie des Etats-Unis font craindre un refroidissement dans les rapports, jusqu'à présent si cordiaux, qui ont existé entre les membres du corps diplomatique étranger et le gouvernement japonais.

Depuis le retour de la grande ambassade qu'ils ont envoyée en Occident, les Japonais insistent tout particulièrement auprès des puissances étrangères pour qu'elles renoncent aux privileges de juridiction ex-territoriale qui leur ont été garantis par d'anciens traités. Malgré la sympathie que les rapides progres des Japonais dans les voies de la civilisation européenne inspirent aux puissances occidentales, elles ont cru devoir repousser formellement cette proposition et déclarer que dans aucun cas elles ne pourraient la prendre en considération.

Le gouvernement japonais s'est incliné devant ce refus; mais depuis lors il retire graduellement un certain nombre de faveurs exceptionnelles qu'il avait accordées aux étrangers, et qui leur étaient extrêmement avantageuses, pour se renfermer strictement dans les limites des détails. Or, comme le but principal de toutes les legations étrangères en Chine et au Japon est d'obtenir l'accès entier de ces pays à leurs nationaux, on conçoit que ces mesures restrictives, qui portent principalement sur les facilites accordées jusqu'à présent par tolérance aux étrangers pour pénétrer dans certaines parties du Japon, aient très-vivement mecontente la colonie européenne et américaine.

On a pensé à user de représailles en insistant pour le paiement immédiat de l'indemnité de Simonoski, mais les Japonais, qui paraissent s'être attendus à cette demande, auraient répondu qu'ils étaient en mesure de payer.

A en juger d'après le ton des feuilles américaines, le ministre des Etats-Unis à Yedo serait disposé à appuyer les propositions du Japon, c'est-à-dire à renoncer à l'ex-territorialité en échange du droit de libre parcours dans tous le pays. Nous avons vu cependant, par une dépeche de M. Fish publiée récemment, que, d'accord avec la France, le gouvernement des Etats-Unis s'était opposé à ce que l'Italie fit avec le Japon un traité de ce genre.

(Mémorial Diplomatique)

Le marche d'Ouchda.

Voici une nouvelle détachée du MONITEUR DE L'ALGÉRIE, qui a trait aux rapports etablis à la frontière marocaine entre les tribus qui fréquentent le grand marché d'Ouchda.

Une entrevue a eu lieu recemment à la frontière marocaine entre le chef du bureau arabe de Lalla Maghnia d'une part, le cheikh des Beni Snassen et celui de la ville d'Ouchda de l'autre, et elle a eu pour résultat le reglement, à la satisfaction des intéresses, de diverses affaires pendantes.

Les chefs marocains se sont engagés à nous faire restituer des animaux volés et leurs promesses ont deja été réalisées pour la plus grande partie. A quelques jours de là, des indigènes de Beni Ouassin qui avaient trouvé dans leurs récoltes des troupeaux appartenant aux Mezaouir (Marocains), ont été maltraités par ces derniers. Ces mêmes chefs indigènes ont fait payer par les Mezaouas à nos gens les dommages et intérets qui avaient été fixes.

En un mot, le chef d'Ouchda, Ali-ould-Ramdam, et le cheikh des Beni Snassen, El-hadj-Mohammed-ould-El-Bachir ben-Messaoud, témoignent à notre egard les meilleures dispositions. Leur bon vouloir s'est encore accentue depuis le départ de Hamel qui s'est rendu à Fez, il y a un mois et demi environ, pour aller présenter ses hommages à son nouveau souverain.

Ces bonnes relations seront très profitables à la tranquillité de la frontière et à l'extension de notre commerce avec les populations orientales du Maroc.

L'effondrement du Pere-Lachaise.

Un accident qui pouvait avoir les plus epouvantables conséquences vient d'arriver sur le chemin de fer de ceinture de Paris. La voûte du tunnel de Menilmontant-Charonne, située sous le Père-Lachaise, s'est effondrée.

Il y a quelques jours des pierres se détacherent de cette voûte au moment du passage d'un train et faillirent causer un deraillement. Immédiatement des mesures furent prises, la circulation des trains fut suspendue et l'état de la voûte examiné.

A premiere vue, le danger ne parut pas grave. On etaya la partie reconnue dangereuse, et on réserva sous les etais le passage des trains de marchandises, qui continuèrent à circuler.

Mais bientot de nouveaux éboulements partiels se produisirent, et il fallut interdire absolument la circulation sous le tunnel, en même temps qu'on reconnaissait la necessité de reconstruire toute une partie de la voûte.

Samedi soir, vers neuf heures et demie, un bruit épouvantable mettait en émoi tout le quartier. C'était la voûte du tunnel qui venait de s'écrouler sur une longueur de vingt mètres, engloutissant une quarantaine de tombes dans une excavation de dix mètres de large et de six à huit mètres de profondeur.

On sait que le chemin de fer passe sous la partie nord-est du cimetière, entre le mur d'enceinte et le cimetière des musulmans C'est à trente mètres environ du mur qui borde la rue des Rondeaux que l'eboulement s'est produit.

A la première nouvelle de l'accident, M. le directeur de la compagnie du chemin de fer de ceinture; MM. Darcel, ingénieur en chef de la voie; Feydeau, inspecteur général des cimetières, et Buel, inspecteur du cimetière de l'Est, sont accourus pour prendre les mesures les plus urgentes, afin de prévenir de nouveaux accidents.

De l'avis des ingénieurs, en effet, de nouvelles zones de terrains peuvent être entrainées à leur tour. Le mur d'enceinte, qui est encore debout, menace ruine et va s'écrouler d'un instant à l'autre; enfin, les maisons qui bordent la rue des Rondeaux sont aussi fort exposées, et il y avait urgence à les faire évacuer ou à prendre, en cas d'accident, les mesures necessaires au salut des habitants.

Dans la journée d'hier, on a pu retirer du gouffre une quinzaine de cercueils. Rien d'affreux et de sinistre comme ces os décharnes et jaunis sortant à travers les planches à demi pourries et brisées par la secousse! Ces debris ont eté déposés dans un endroit spécial.

Le danger auquel etaient exposés les hommes charges de les retirer n'a pas permis de continuer ce travail. Il était à craindre qu'en remuant la terre pour rechercher les cercueils plus profondément engloutis, on ne provoquât un éboulement nouveau déjà trop imminent.

M. le conservateur du cimetière vient d'écrire aux familles des morts dont les tombeaux ont été atteints, afin de les informer.

Par mesure de précaution, un immense barrage, en forme de cercle, a éte posé, afin d'empècher les curieux d'approcher du point où s'est produit l'éboulement et d'éviter toute imprudence de leur part.

On continue avec beaucoup de prudence à s'occuper du déblaiement.

(Figaro.)

Michelet.

On lit dans le *Sémaphore*:

La mort de Michelet a causé à Paris la plus vive émotion. Les journaux conservateurs se montrent sévères pour le rôle politique de l'historien; Michelet, bien qu'ayant toujours refuse de rentrer dans la politique militante, n'en est pas moins considéré comme un des pères du radicalisme, mais toutes les feuilles reconnaissent son grand talent, sa puissance d'imagination et de style. Les articles, en somme, meme les plus aigres m'ont paru élogieux. Je n'ai pu vous envoyer hier un bout de bibliographie, et je repare aujourd'hui cette omission. Michelet était né à Paris le 21 août 1798. Il travailla d'abord comme imprimeur dans l'atelier de son père; ce qui plus tard, le decida à être son propre éditeur, il vendait meme ses livres avec une veritable habilete commerciale, et y amassa une fortune assez considerable. Il fut longtemps professeur au college Rollin, où il enseigna l'histoire jusqu'en 1820, à l'Ecole normale, où le fit entrer sa traduction de Vico; à la Sorbonne, où il supplea d'abord M. Guizot. Il. était chef de la section historique des archives.

Dès son entrée à la Sorbonne, il publia le premier volume de son «Histoire de France», et gagna du coup une haute situation. En 1848, il fut nommé membre de l'Academie des sciences morales et politiques, et remplaça Daunou à la Sorbonne. C'est alors qu'il devint le professeur aimé de la jeunesse; ce fut son grand moment de gloire et de popularité. Quelques mois avant le coup d'Etat, son cours fut fermé. Il entra dans la vie privée, il se mit a ecrire les livres «l'Oiseau», «l'Insecte», «l'Amour», qui eurent tant de retentissement. Michelet, outre son «Histoire de France» et son «Histoire de la Revolution», a produit enormément, je ne puis même vous donner ici la liste de ses ouvrages. Il laisse une fille d'un premier mariage, qui a épousé M. Poullain-Dumesnil, aujourd'hui directeur de la publication des ouvrages de Lamartine. Sa veuve, qui a eu sur ses derniers travaux une influence considérable, a écrit elle-meme des pages très remarquables. Leur maison, où je me souviens d'avoir été reçu avant la guerre, était une maison douce et sereine, pleine de fleurs et d'oiseaux. Michelet avait un grand cœur et une grande bonté.

L'emigration europeenne.

On lit dans le *(Courrier des Etats-Unis)*.

Les rapports des commissaires de l'émigration suggerent au *Commercial Advertiser* des réflexions de nature à attirer tres-sérieusement l'attention publique. Il établit que le courant de l'émigration, faute d'une direction convenable, s'arrête dans les grandes villes et y cause un encombrement dangereux, au lieu d'accroitre la richesse publique en allant peupler et féconder les régions qui n'attendent que des bras actifs et vigoureux pour recompenser largement le travail de l'homme. Voici la traduction de cet article:

«Dire que l'immigration en ce pays n'offre que des avantages, est une erreur. Ce serait sans doute une verité si l'invasion des etrangers pouvait etre guidée et dirigée de manière à assurer leur distribution équitable par tout le pays; mais ce n'est point ce qui arrive quand New-York, au lieu d'être un simple entrepôt, devient la destination définitive de l'emigrant, qui s'établit comme un incube dans cette ville predestinée et gaspille son

existence entre la faim et le crime, alors qu'il pourrait obtenir une position confortable s'il consentait à sortir de cette ville encombrée dès qu'il y est arrivé, pour aller se créer une vie industrieuse et [illegible] de nos colonies de l'ouest. Le rapport des commissaires d'immigration [illegible] 266,818 [illegible] 95,951, sont [illegible] l'Etat de New-York, [illegible] arrêtés dans les Etats du centre, et 23,468 [illegible] les dans les Etats de l'est ; et comme la grande majorité s'est fixée dans les grandes villes, on est [illegible] grotion [illegible] villes de New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore et Washington.

« Les choses étant ainsi, qui pourrait s'étonner de la pauvreté, de la détresse, des maladies et d[illegible] qui caractérisent l'existence dans nos villes ? Dans des logements combles [illegible] mois par mois des hordes d'étrangers ignorants, propres seulement aux travaux manuels les plus simples pour lesquels le nombre des travailleurs est déjà trop grand. Au lieu d'emporter leurs ressources, s'ils en ont quelques-unes, là où ils pourraient en tirer immédiatement un bon parti, ils les dissipent en cette ville en quelques jours ou quelques semaines, et se trouvent ensuite retenus par force dans la localité qu'ils ont choisie.

« Il serait très-avantageux pour New-York que le nombre, déjà beaucoup trop considérable, de ses classes travailleuses cessât de s'accroître ; et si le bureau charitable employait des agents à Castle Garden à conseiller aux émigrants d'aller dans l'Ouest, il rendrait service tout à la fois à la fois à la ville et à l'émigrant. Rien de surprenant que le communisme menace et que des hommes et des femmes meurent de faim dans les rues, quand on persuade à ces pauvres créatures que New-York doit fournir du travail au monde entier ! Nous sommes encombrés à l'excès, et s'il est possible nous devons rejeter toute accession à l'immigration pendant plusieurs années à venir. Il y a dans l'Ouest assez de milles de bonne terre qui n'attendent que des bras vigoureux, tandis qu'à New-York ils ne trouvent pas d'emploi. Si nous ne voulons pas livrer entièrement New York aux étrangers, donnons un autre courant au flot de l'émigration. »

[illegible] elles montrent avec quelle rapidité les Etats-Unis arrivent à faire l'expérience des difficultés [illegible] miques dont ils [illegible] exemples [illegible] et dont ils n'ont reconnu l'existence en Europe que [illegible] faire un motif de [illegible] les gouvernements et de dédain pour les peuples.

Les Etats-Unis heureusement ont, pour s'en affranchir, ou au moins pour les résoudre, des ressources que n'ont pas au même degré les nations européennes. Ils ont d'immenses débouchés que n'a pas l'Europe, mais, ayant ces privilèges inappréciables, ils ont aussi le devoir de les mettre en œuvre au profit des gens qu'ils attirent à eux, par l'appât d'une garantie pour l'avenir, et d'une rémunération actuelle pour leur travail.

Jusqu'ici, il faut le reconnaître, l'organisation de l'émigration est restée à l'état embryonnaire, et la sollicitude due aux nouveaux arrivants s'est bornée à des démonstrations médiocrement utiles dans la pratique. Il ne suffit pas de donner des conseils aux émigrants, ni même des secours temporaires ou des emplois précaires qui, le plus souvent, ne leur fournissent que des moyens d'existence insuffisants.

On conçoit même que beaucoup de nouveaux arrivés refusent des places qui ne leur promettent [illegible] quotidienne gagnée au prix [illegible] de grands périls, tels [illegible] déserts, à des centaines de lieues de [illegible] contre la spoliation ou l'injustice, ou [illegible] occupations qui les mettent à la merci de patrons ou d'entrepreneurs dont ils deviennent virtuellement les instruments passifs et sacrifiés. Ce n'est [illegible] ce qu'attendent les émigrants, et c'est à peu [illegible] tout ce que trouvent ceux qui arrivent ici sans parents, ou sans [illegible]

Ce qu'il faut, c'est une organisation plus forte et plus complète que celle qui existe maintenant. Il faut qu'on arrive, par le concours de toutes les forces qui ne demandent pas mieux que de s'y employer, à concentrer des renseignements indépendants de la spéculation, et des ressources en argent et en nature pour aider les émigrants à chercher un établissement, à le fonder et à y vivre. Il faut que le nouveau [illegible] puisse être [illegible] recevoir des [illegible] attendre les récoltes. Ce ne sont pas là des idées [illegible] ce sont des idées qui n'ont jamais été mises en pratique, et qui, cependant, peuvent seules fournir un [illegible] à la façon des écluses qui se rompent.

Nous ne voulons pas, certes, appuyer aujourd'hui sur ce sujet et le traiter à fond. Nous l'indiquons seulement comme une solution qu'il importe de poursuivre et de ne pas laisser au hasard. Trop longtemps déjà on s'est endormi sur la foi du génie bienfaisant qui a jusqu'ici fait les affaires de ce pays béni. Mais il est temps que les hommes s'y mettent et ne laissent pas toute la besogne à la Providence. Une confiance et un laisser faire trop prolongés amèneraient sûrement un réveil fatal, et il n'y a plus [illegible] à perdre pour prendre des [illegible] à la fois la [illegible]

FAITS DIVERS.

Un fait extraordinaire s'est produit, il y a quelques jours, à Lille.

Un jeune couple, qui venait de contracter mariage devant M. le maire, se trouvait à l'église pour accomplir [illegible] que, [illegible] s'endormit.

L'époux, le sieur B...., s'en étant aperçu, la poussa du coude, mais sans succès.

Exaspéré, [illegible] de sa chaise, et cette fois [illegible] secouer fortement ; [illegible] ne se réveilla point..... [illegible]

* *

M. Koppa a publié plusieurs détails sur les moyens de parvenir à faire la distinction [illegible] soie, la laine et les fibres végétales dans les tissus m[illegible].

Toutes les fibres végétales résistent aux solutions des alcalis caustiques au degré de l'ébullition, mais se dissolvent facilement dans l'acide sulfurique, l'acide nitrique et l'acide chlorhydrique concentrés, et même dans ces acides faibles, pourvu que l'on opère à chaud. Il y a cependant une exception remarquable à ce principe, c'est que l'acide azotique fumant, ou le mélange de cet acide avec l'acide sulfurique, sans dissoudre la cellulose, la convertit en pyroxyle ou poudre de coton. En brûlant, les fibres végétales ne donnent aucune odeur caractéristique.

La laine ne se dissout pas dans ces acides, mais elle est facilement attaquée par les alcalis caustiques, surtout à l'aide de la chaleur. Comme la laine contient du soufre, la solution ainsi formée renferme un sulfure alcalin, et devient noire lorsqu'on y verse de l'acétate de plomb. En brûlant, la [illegible] odeur que la [illegible]

La soie se [illegible] dans les acides concentrés et aussi dans [illegible] comme la laine, elle répand, en brûlant, [illegible] étant exempte de [illegible], elle donne dans les alcalis [illegible] dissolution qui ne contient pas de sulfure [illegible] qui, par conséquent, ne devient pas [illegible]

La laine et la [illegible] fibres végétales [illegible] certaines [illegible], sans exiger préalablement [illegible]

Le procédé suivant, fondé [illegible] réactions qui [illegible], permet de connaître l'existence [illegible] filamenteuses dans les tissus mélangés.

On traite d'abord à froid l'étoffe par l'acide chlorhydrique concentré, qui dissout la [illegible] lave le résidu sur un filtre et on le blanchit, s'il y a lieu, avec de l'eau chargée de chlore ; on le lave de nouveau avec de l'eau pure et on le fait bouillir avec de la soude caustique qui dissout la laine en laissant la fibre végétale. On s'assure de la présence de la laine en versant de l'acétate de plomb dans la solution alcaline.

La solubilité de la soie dans l'acide chlorhydrique concentré a été annoncée d'abord par Stiller, dans un mémoire lu à Liverpool devant l'Association britannique. Cet auteur a proposé en même temps l'emploi de l'acide picrique pour démontrer la présence de la laine dans les tissus mélangés.

(Dingler's Polytechnisches journal)

* *

Nous lisons dans la *Décentralisation* du [illegible]

Une foule considérable suivait attentivement hier, dans l'après-midi, sur le quai Saint-Antoine, à la station des Parisiens, les expériences d'un nouveau navire, sur lequel un de nos confrères nous fournit les détails suivants : Cette invention consiste dans l'application d'un nouveau propulseur placé [illegible] et au-dessous du bateau, [illegible] qui se fait dans le système [illegible] où l'hélice est placée à l'arrière du bâtiment. C'est donc [illegible] radical apporté dans la navigation à vapeur.

Selon l'appréciation des hommes compétents l'application de ce système donnera des résultats très-avantageux, surtout en mer où, en raison du mouvement de tangage, l'hélice se trouve souvent hors de l'eau et tourne alors entièrement à vide. Quelques perfectionnements devront être apportés à ce mécanisme car nous avons remarqué une déperdition considérable de vapeur. C'est d'ailleurs un inconvénient auquel il sera, sans doute, facile de remédier. Ce bâtiment est destiné à faire le service de la navigation entre l'Algérie et l'Angleterre, en traversant la France [illegible]

* *

L'institut topographique militaire travaille [illegible] à la carte topographique et géologique du royaume d'Italie, commencée en 1860. Les feuilles terminées et actuellement sous presse sont celles des provinces de Girgenti, Catane, Caltanisetta, Messine, Palerme, Trapani, Syracuse, Foggia, Avellino, Salerne, Reggio en Calabre et Catanzaro. Cette carte est à l'échelle d'un cinquante millième et chaque feuille représente 4,375 kilomètres carrés. Elle mesure 35 centimètres sur 50.

Une autre carte du royaume de Naples (province de Terre-Ferme) à l'échelle d'un deux cent cinquante millième, ne tardera pas non plus à être livrée au public. Elle n'est que la reproduction rectifiée de la carte dressée par l'état-major autrichien de 1821 à 1824, et comprendra 23 feuilles de 34 centimètres sur 295 millimètres dont 13 sont terminées : ce sont celles d'Aquila, Teramo, Sora, Vieti, Barletta, Potenza, Lecce, Valla, Gallipoli, Caserte, Gaete, Solmona et Tarente.

(Correspondance franco-italienne).

* *

Le *Gaulois* rapporte une jolie anecdote :

En 1870, au moment de cette lamentable fête pour laquelle furent lancées à Paris dix mille invitations, M. Chevreau, alors préfet de la Seine, reçut une demande de billets ainsi libellée :

« Monsieur le préfet,

» Ma fille est sur le point de se marier, et je vous serais bien reconnaissant de m'accorder trois invitations afin que je puisse la conduire à votre bal avec mon futur gendre.

» Seulement, comme je tiens beaucoup à ce que ce dernier voie dans quelle famille il va avoir l'honneur d'entrer, vous m'obligerez infiniment, lorsque j'arriverai, *de faire celui qui me connaît.*

» Veuillez agréer, etc...

» Signé : L...

» Rue des Bourdonnais, n°. . . »

M. Chevreau était bon prince ; la demande fut accueillie. Mais, malgré tout son bon vouloir, il ne put *faire celui qui connaissait* l'un de ses dix mille invités.

VARIÉTÉS.

Statue Chypréenne colossale Hercule ou Silène-Kéraste ?

La statue gigantesque, dite d'Hercule, découverte dans l'île de Chypre est arrivée ici la semaine dernière. Elle a été examinée et étudiée par nous minutieusement, et les doutes que nous avions exprimés déjà, lorsque nous avons nié que ce fut un Hercule dans la signification du mythe gréco-romain, se trouvent en quelque sorte confirmés.

Les journaux ont déjà dit, d'après une lettre du général Czesnola, que cette antique intéressante a été trouvée dans un champ semé et cultivé, à une profondeur de quelques pieds sous terre, près de la ville phénicienne d'*Amathous*. La partie dont il était question jusqu'à présent, mesurant 9 pieds de longueur et n'allant que jusqu'aux genoux, n'est pas arrivée seule. Le morceau inférieur, des genoux aux pieds, a été trouvé aussi et envoyé en même temps.

De sorte que nous possédons la statue entière, sauf un ornement fixé probablement au sommet de la tête, où l'on aperçoit un trou d'un diamètre de 4 centimètres et d'une profondeur de 12 centimètres. Là pourrait avoir été un trident Neptunien ou un serpent dont le corps et la queue pendaient sur le dos. De plus il manque une partie de la chevelure frisée sur le front, la plus grande partie de deux grosses cornes élevées près du front ; une palpebre inférieure de l'œil gauche, et, ce qui est le plus à regretter, la *tête de la lionne*, que notre Hercule tient devant lui suspendue par les pattes de derrière, en sorte que les pieds de devant viennent s'appuyer sur le sol. La gueule de cette tête vomissait probablement l'eau d'une fontaine que le monument ornait ; cette eau entrait par les parties basses du dos de ce personnage pour sortir par la gueule de la lionne. Cette lionne dont le sexe est indiqué par quatre mamelles, à la longueur approximative d'un mètre depuis la racine de la queue jusqu'à la poitrine. Comme lionne, elle a la crinière très-courte, le poil de même, et toutes les parties du corps et les muscles surtout sont sveltes et d'une exécution et d'un art soignés et délicats, qui ne laissent presque rien à désirer ; le poil à l'épine du dos est marqué d'une façon particulière, la queue dont la pointe est ornée d'une petite touffe de poils, passe sous le pied droit de derrière et revient battre le flanc droit de l'animal. Il faut surtout admirer les tendons bien marqués par l'action de suspension. A la rangée la plus haute et la plus prononcée de la crinière l'on voit de l'un et de l'autre côté deux petits trous, par lesquels passaient ces boulons qui servaient à rattacher la tête de la lionne.

La hauteur de tout le monument est d'un peu plus de 4 mètres, dont 3 pour le fragment supérieur et 1,15 mètre pour l'inférieur. D'épaule à épaule la plus grande largeur est de 2 mètres. La tête, depuis le sommet jusqu'à la pointe de la barbe, coupée en ligne droite mesure un mètre, 20 centimètres, et en grosseur et largeur 0,85 centimètres.

Voici maintenant quelle est l'imposante coiffure de cette tête si étrange. Le trou qui existe au sommet étant pris comme centre, il en part de tous côtés de mèches de cheveux qui vont tomber, après six ondulations régulières et étagées, jusqu'au cou, où elles forment trois rangs de boucles. Ces mèches, sur le devant de la tête, se trouvent séparées en haut par deux cornes qui, bien que brisées, sont encore hautes de 7–8 centimètres et d'un diamètre de 15 centimètres.

Un peu plus bas, ressemblant presqu'à des conques marines assez rondes, se détachent, des deux côtés de la tête, les immenses oreilles, dont les concavités intérieures sont ornées de poils.

Non moins imposante est la disposition assyro-persane de la longue barbe frisée en petites boucles étagées singulièrement. De longues moustaches encadrent les joues ; les yeux sont à fleur de tête, et sur le front deux gros muscles courbés en demi lune descendent en convergeant à la racine du nez, ressemblant à deux autres cornes, et donnent à la figure une expression de colère comique. Sur les deux épaules s'étend un duvet qui fait ressortir la nudité du corps, sur la poitrine on voit la même chose ; les avant-bras ont une grossière indication de longues rides remontant droit depuis le coude jusqu'à la racine des mains, de sorte que l'on pourrait être tenté d'y voir un signe de vêtement.

Mais c'est là justement le document le plus indubitable de l'enfance de l'art, qui a présidé à l'exécution de cette œuvre et ce n'est nullement un retour à des formes archaïques choisies à dessein dans une meilleure époque après Jésus-Christ. Serait-ce un tatouage signe qui nous porte aux *Picti* de l'Ecosse ?

Le milieu du corps nous rappelle le costume écossais et nous porte à penser, que les Ecossais, peuple primitif sont un peu parents du peuple, dont notre statue était une idole. A la ceinture, (large de 8 centimètres, et fermée sur le devant par une boucle ronde avec une très longue épingle) est suspendu une peau faisant le tour du corps et au devant, l'on voit la marque de deux griffes divisée en cinq ongles.

Les pieds courts de l'Hercule sont le *nec plus ultra* des formes trapues.

Celui qui cherche la beauté du style dans une œuvre d'art, ne se trouvera point satisfait, en voyant ces formes trapues. Mais quand on s'intéresse à l'histoire de l'art, des cultes et de l'humanité, peu de monuments antiques ont une importance instructive pareille à celui-ci. Les statues barbues des Othons debouts sur les épaules des rois slavons vaincus dans le chœur de la cathédrale de Magd-bourg (publiées par nous dans les annales de Thrunes Sachsi. Verein fuer Vaterl Alterthümer et Epigr. v. Byzanz) offrent quelque chose de semblable.

Déjà, avant le départ de Chypre, on l'avait baptisé et nommé Hercule phénicien, même Egyptien à cause du lion sans doute ; mais on n'a pas observé que l'on connaît bien des Hercule qui étouffent un lion en lui serrant le cou, par exemple sur des monnaies d'Héraclée, etc. ; mais non des héros qui le tiennent sur leur ventre suspendu par les pattes de derrière. D'ailleurs l'on n'a pas remarqué que sur la tête ce personnage avait deux grosses cornes, brisées sans doute, mais dont il reste encore les racines.

Jusqu'ici, du moins que nous ne sachions, personne n'a trouvé d'Hercule *cornu* dans le mythe gréco-romain. Il est donc nécessaire d'examiner chez quels peuples les *cornes* ont été un symbole honoré et quelle a été sous ce rapport la population qui a habité à différentes époques dans l'île de Chypre. Avant d'entrer en matière, il sera donc utile au lecteur, d'avoir un aperçu caractéristique des nationalités, qui, après le déluge successivement, ou mêlées ensemble, ont peuplé l'île, ou qui y ont dominé depuis le déluge jusqu'à la séparation de l'empire Romain en celui d'Occident et d'Orient en 395 après J.C.

(A suivre.)

Dr DETHIER.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 23 février, 9 h. 35 m. soir.

Obligations Roumélie... 6.	45.—
d. Nouvelles....	19.50
Anglo-Bank.........	155.—
Société de créd. aust-turq..	28.50
Banque austro-ottomane..	52.50
Pièce de 20 francs.......	8.92
Agio..............	105.35
Change sur Londres.....	111.75
Crédit anstalt.........	243.25
National Bank	—
Lloyd..............	448.—

Bourse indécise.

France.

Paris, 23 février matin.

Obligations Roumélie fr. 104 25.

Les récentes dépêches de Nangasaki mentionnent que les rebelles font des progrès et que la situation du pays est dangereuse. Les étrangers menacés par les rebelles se préparent à s'embarquer sur des navires de leur nation.

Paris, 23 février soir.

Le pourvoi des Messageries Maritimes, au sujet de leur procès contre la Compagnie du canal de Suez, a été rejeté par la Cour de Cassation. Cette décision confirme définitivement l'arrêt de la Cour d'Appel et rend justice aux actionnaires du Canal de Suez.

Bayonne 23 février.

Le bruit court que les carlistes ont quitté subitement Portugalète.

Angleterre.

Londres, 23 février.

La Reine, à son retour d'Edimbourg, fera une entrée solennelle dans notre ville.

On assure que M. Odo Russell recevra prochainement l'ordre du Bain.

Des nouvelles de Coomassie annoncent que la paix a été signée avec les Ashantees.

Aujourd'hui il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 432,000 livres sterling.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 23 février.

		Clôture
Dette Générale	....	39 11/16
Emprunt 1865	....	56 1/2
do 1869	....	52 5/8
do 1871	....	56 3/4
do 1872	....	66 1/2
Consolidés anglais	......	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 23 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pias	45	14	—
	Hausse........	»	45	20	—
	Baisse........	»	44	37	—
	Clôt. du midi....	»	—	—	—
	Clôt. du soir....	»	45	4	—
	Après Bourse...	»	—	—	—
[illegible] Gen.	....	L.S	6	12	—
»	de la Société de change et de valeurs.......	»	3	30	—
»	de la Banque de Const...	»	4	[illegible]	—
»	du Crédit Austro-Turque..	»	3	[illegible]	—
»	du Crédit [illegible]......	L.T.	7	20	—
Banque *Verissi et Cassoudi*....		»	—	—	—
Tramway	....	»	6	80	—
[illegible]	....	»	3	—	—
Laurium (escompte)	....	Fr.	48	—	—
Crédit Hellénique (escompte)	....	»	40	—	—
[illegible]	....	»	[illegible]	—	—
» [illegible]	....	»	[illegible]	—	—
Coupon	[illegible] coup.	»	[illegible]	—	—
	1865 ... coup.	»	300	—	—
	1869	»	273	—	—
	[illegible]	»	[illegible]	—	—
	1873	»	271	—	—

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre turque à 100 Piastres)

[illegible]	P.	[illegible]	
Pièce de 20 francs...	»	[illegible]	2
[illegible]	»	90	
Ducat (Crémitz).........	»	51	80
Medjidié blanc—(différence)....	»	108	40
Bechlik—(différence)........	»	105	[illegible]
Métal que... (id).........	»	106	

[illegible] BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ CALOTHI PARISSI & Cie

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Société Calothi Parissi Cie sont convoqués en Assemblée Générale, le jeudi, 26 du courant, conformément à l'article 12 des statuts de la Société à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Société, fixer le dividende de l'exercice écoulé et nommer un délégué chargé de vérifier les comptes (Article 11.)

Ceux de Messieurs les Actionnaires qui veulent assister à cette réunion, doivent déposer leurs titres ou leurs procurations au siège de la Société (Article 15)

Constantinople 23 février 1874.

SOCIÉTÉ OTTOMANE DE CHANGE ET DE VALEURS.

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société Ottomane de Change et de Valeurs sont prévenus que la première Assemblée Générale aura lieu le 25 Avril prochain (n.s.) à 1 heure de relevée au siège de la Société à Galata, pour prendre connaissance et approuver les comptes annuels du premier Exercice Social finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende. Ils auront de plus à délibérer et à statuer sur une modification à l'article 24 des statuts proposée par le Conseil d'Administration et consistant à régler comme suit le dit Article.

« La signature sociale est confiée au « Conseil d'Administration. Tout acte en« gageant la Société devra être signé par « deux des trois Administrateurs ou par « l'un des Administrateurs et par le Direc« teur de la Société.

Tous actionnaires possédant au moins 50 actions ont droit d'assister à l'Assemblée Générale aux termes de l'Article 30 des statuts.

Ceux qui voudront y assister devront déposer leurs actions dans la Caisse de la Société, au plus tard le 10 Avril prochain (n.s.) ; il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée à l'Assemblée Générale.

Constantinople, le 16 Février 1874.

Deux des Administrateurs:

A. BARKER. E. EUGENIDI.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société des Tramways de Constantinople sont convoqués en Assemblée Générale pour le samedi 9/21 Mars prochain, à midi, au siège de la Société Générale de l'Empire Ottoman, nouveau Khan Camondo, à Galata.

L'Assemblée aura à recevoir communication du rapport du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice de l'année 1873, à fixer le dividende de cet exercice, et à délibérer sur la proposition du Conseil d'Administration pour des additions à faire aux dispositions des statuts concernant l'Administration générale de la Société.

Messieurs les Actionnaires qui désirent assister à cette réunion devront déposer leurs titres dans la Caisse de la Société dix jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, en conformité de l'Article 97 des statuts.

Constantinople, le 6/18 février 1874.

AVIS IMPORTANT

ACHAT DE TOUS
SOLDES DE MARCHANDISES
FONDS DES MAGASINS, ETC., ETC
Salonique Han au 2me N° 33

ALMANACH NATIONAL
du Journal
LA TURQUIE
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et d Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur —Avènements des souverains.—Banques —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques [illegible] de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO [illegible]

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, [illegible] Exc HAMDY BEY, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et M. MARIE DE LAUNAY, membre de la Commission et du Jury International en 1863 [illegible]

74 PLANCHES [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible] SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 350, chez les principaux Libraires [illegible] impériale, [illegible]

AVIS.
BUREAU DE TRADUCTION & REDACTION
Galata, Demir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, [illegible] luk.

UNE INSTITUTRICE française. pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie.

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale. Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

EN VENTE.

Chez P. Sebah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par [illegible]

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc. etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

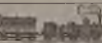

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sarde et Philadelphie ainsi que les beaux villages [illegible]

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

KITABET
DU
Ministère Impérial des Affaires Etrangères
VENTE JUDICIAIRE.

La ferme sise à Rodosto, connue sous le nom «Yagdji Tjifliighi» avec une prairie et ses produits, appartenant au défunt Saly Bey Tjelebi Agha Zadé ayant été exposée aux enchères publiques sur les lieux, en a offert jusqu'ici 165,000 piastres.

Les personnes qui veulent surenchérir sont priées de se présenter au Kitabet dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, à l'expiration desquels la dite ferme sera adjugée au dernier enchérisseur.

S. Porte ce 6/18 février 1874.
(1 Muharem 1291),

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 14 février (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 1000 peaux de chèvre d'Amassia, nécessaires à la tannerie Impériale de Beïcos et déjà soumissionnés à 20 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 février 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE Suisse. ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir :

Departs de Constantinople pour le Pyrée Naples Marseille :

Mercredi [illegible] Nov.	Mercredi	7 Janv. 1874	
» [illegible] »	»	21 »	»
» 10 Décembre »	»	4 Février	»
» [illegible] »	»	18 »	»

Départs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille :

Mercredi 5 Nov. 1873.	Mercredi	31 Déc. 1873	
» 19 »	»	14 Janv.	»
» 3 Déc. »	»	28 »	»
» 17 »	»	11 Févr.	»

Correspondance à Smyrne [illegible] se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets [illegible]

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

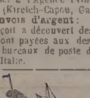

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedì
Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale [illegible] Moumhané ; Cité Française [illegible]

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

ALMANACH SYNOPTIQUE
à l'usage du Levant
Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et édité par M. D. Mango. En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal *la Turquie*.

8me ANNEE N° 45. — 7 mouharrem 1291. — MERCREDI 25 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est [illegible] accompagnée [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 24 Février

BULLETIN POLITIQUE.

La visite de l'Empereur François-Joseph à Saint-Pétersbourg est l'objet des commentaires de la presse Européenne, et notamment de la presse allemande. Cette dernière surtout ne perd de vue aucun des mouvements, aucune des paroles des deux souverains qui se sont rencontrés.

Un article de la *Gazette d'Augsbourg* a appelé l'attention du journal *Le Soir*. Cette dernière feuille commente, en les reproduisant, certains passages de l'article en question. Voici du reste comment s'exprime le *Soir* :

«La visite de l'Empereur François-Joseph au czar de Russie inspire à la presse Allemande des réflexions pleines d'intérêt. Il ne faudrait pas croire, disent les journaux dévoués à la Prusse, que l'entrevue des deux empereurs modifie d'une manière sensible les rapports de l'Allemagne et de la Russie. Les espérances que semblent concevoir [illegible] quelques hauts personnages [illegible] sont absolument [illegible] dement. L'Autriche peut se soumettre à la situation que lui fait l'alliance intime de la Russie et de l'Allemagne ; elle ne peut point la changer.

» Mais quelle est donc cette situation ? S'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg*, c'est celle d'un peuple sacrifié d'avance aux intérêts et aux convoitises de ses voisins. Suivant la feuille allemande, la Russie et l'Allemagne ont une œuvre commune à entreprendre et à mener à bonne fin dans la partie orientale de l'Europe. « Les peuple de l'est de l'Europe avaient jusqu'à un certain point, dit-elle, le sentiment instinctif de cette mission de l'Allemagne et de la Russie, lorsqu'ils applaudirent au triomphe des armées prussiennes dans la guerre de 1866, comme dans la guerre franco-allemande. Les victoires de la Prusse protestante ont été, du Danube à la mer Adriatique et à l'Archipel, comme l'aurore d'un meilleur avenir pour tous les peuples de l'Europe orientale qui ne sont pas soumis aux doctrines de Rome. On vit dans cette transformation la ruine de la puissance de l'Église romaine, et on espéra qu'elle amènerait bientôt celle du croissant. »

« La *Gazette d'Augsbourg* continue longtemps sur ce ton. L'Autriche, d'après elle, est non-seulement le rempart du catholicisme, mais encore celui du croissant. L'Allemagne, au contraire, n'a pas de plus grand ennemi que le catholicisme, et « le maintien de la Turquie n'est point un dogme pour elle. » « La civilisation allemande, dont le courant puissant se fraie un chemin du côté de l'Orient, ajoute-t-elle, aimerait mieux trouver des éléments qui lui fussent accessibles que des éléments qui lui fussent hostiles. La civilisation turco-asiatique est peu propre à favoriser l'extension de la civilisation allemande, et, si la Russie a un intérêt national à accélérer en Turquie l'émancipation des populations de la race slave et de la religion grecque, l'Allemagne n'est pas moins intéressée à le faire dans l'intérêt de sa civilisation. »

« Voilà ce qui s'appelle un avis aux lecteurs !

« Ce n'est pas la première fois que l'Allemagne ouvre à la Russie de larges perspectives en Orient, et lui offre son alliance pour entreprendre en commun la transformation de l'Europe. « Il ne s'agit pas seulement de l'Orient, dit en terminant la *Gazette d'Augsbourg*, il s'agit aussi des pays du haut Danube, qui ont un rôle à jouer dans la solution definitive de la question d'Allemagne. » L'Autriche, en se rapprochant de la Russie, se jetterait donc, suivant une expression vulgaire mais singulierement energique, dans la gueule du loup. Cette manière d'interpréter le sens de la visite de François-Joseph au czar ne manque pas d'originalité. Mais il reste à savoir comment on l'appreciera tant à Vienne qu'à St-Pétersbourg. »

L'appétit vient en mangeant, dit un proverbe vulgaire ; on le voit par le langage de la *Gazette d Augsbourg*. Seulement reste à savoir si elle traduit la pensée du gouvernement imperial ?

Puis le rôle que la feuille germanique semble vouloir faire jouer à l'Empire allemand est en quelque sorte impossible à cause de sa nature dangereuse.

Une dépeche annonce que Moriones vient de faire rapidement transporter son corps d'armée à Santander par le chemin de fer.

[illegible] Bilbao sera probablement débloquee avant peu de jours. Ce qui semble confirmer cette nouvelle, c'est la dépêche disant que les carlistes ont evacué Portugalete.

Un télégramme de Berne annonce que le Conseil des Etats s'est rallié à la décision du Conseil National d'après laquelle la nouvelle Constitution suisse sera soumise en bloc au vote plebiscitaire.

Si l'on se souvient que ce mode de votation avait eté au mois de mai 1872 une des causes du rejet de la nouvelle Constitution, par la majorité du peuple suisse et des cantons, on peut supposer que le Conseil des Etats et le Conseil National considerent comme assuré le succès du projet revisé, dont les dispositions les plus essentielles sont basées sur des transactions entre les deux grands partis en présence, unitaristes et fédéralistes.

LE CANAL DE SUEZ.

Le representant des Messageries Maritimes a quitté Constantinople, les membres de la Commission du tonnage international se sont séparés, M. Ferd. de Lesseps est en Egypte, la « question du tonnage », qui, de purement *scientifique*, était devenue pleinement *politique*, a cessé de passionner ; c'est pourquoi nous voudrions aujourd'hui examiner froidement la situation faite aux divers interesses par la dernière manifestation de la commission internationale et donner loyalement notre opinion sur les principes qui, suivant nous, devraient présider a l'arrangement à intervenir, dans l'interet du Gouvernement Ottoman, dans l'interet de la marine marchande, dans l'interet des Actionnaires du Canal de Suez.

Nous avons dejà constaté dans de precedents articles la parfaite regularite de la marche suivie par le Gouvernement de Sa Majesté le Sultan. Une difficulté d'interpretation du contrat passe avec les Actionnaires de Suez s'etait produite. Les Messageries Maritimes Françaises et ses protecteurs, emettaient des pretentions qui devaient amener la ruine de l'entreprise de Suez. Le Sultan, appliquant avec energie ce principe de droit commun qui veut que tout contrat soit interprete en faveur du contractant qui a supporte les charges de la convention, le Sultan, disons-nous, emit une opinion favorable aux actionnaires du Canal de Suez ; mais, en meme temps, offre etait faite à « celle des parties en litige qui ne serait pas satisfaite » de demander la reunion d'une commission scientifique appelee à examiner le probleme restreint de la capacite vraie des navires.

Cette commission agrandissant son mandat, commence par formuler un nouveau mode de jaugeage officiel que les nations sont invitées à adopter. Puis, s'occupant du Canal de Suez, les commissaires, au lieu de rechercher un mode scientifique precis de determiner la capacite vraie des navires, preferent conseiller l'application aux navires passant le Canal de ce nouveau tonnage officiel par eux formule, emettant ensuite l'avis qu'une surtaxe de peage serait accordee pour compenser exactement la difference qui existe entre la capacite vraie et le nouveau tonnage officiel.

Cette surtaxe est fixée à 3 francs ou 4 francs, suivant que le navire à taxer a un tonnage obtenu d'apres le mode Danubien ou le tonnage actuel anglais.

Ce point etant reglé, la commission exprime en outre le desir que, dès à present, la Compagnie de Suez consente à des reductions de tarif (par 0.50 centimes) au fur et à mesure du developpement du trafic et à partir du moment où le tonnage passant le Canal aura atteint pendant toute une année 2,100,000 tonnes.

Le Gouvernement Ottoman a transmis purement et simplement ces « recommandations de la commission internationale » au Khedive d'Egypte pour que ce dernier prepare, d'accord avec M. Ferd de Lesseps, la modification de contrat que necessiterait la mise en vigueur du mode proposé.

Cette attitude de notre Gouvernement est correcte et nous nous rejouissons d'autant plus que nous n'avons pas à le dissimuler, nos craintes ont ete tres-vives à l'epoque où de puissantes influences pretendaient imposer de force aux actionnaires de Suez la volonte de leurs adversaires. Quel deplorable effet eut produit en Europe un tel abus de pouvoir ? Cinquante mille actionnaires français se sont reunis pour couper l'isthme de Suez, ils ont supporté vaillamment pendant quinze annees l'opposition de ceux-là memes qui devaient le plus beneficier de leur œuvre. Depuis quatre ans ils ne touchent meme pas l'interet de l'argent qu'ils ont fourni : c'est qu'ils apprecient l'importance de l'œuvre accomplie, c'est qu'ils ont foi en l'avenir, c'est qu'ils ont un contrat leur garantissant cet avenir, et que ce contrat porte une signature souveraine ; un firman imperial l'a sanctionne. Que voulait-on cependant ? Lacerer le contrat. Et quelle main devait dechirer la convention ? Celle même qui l'avait signée.

Ce danger supreme est conjure. Le contrat subsiste ; il s'agit de le modifier, ce qui en sera une nouvelle consécration, et Sa Majeste le Sultan remet aux deux premieres parties contractantes (le Khedive et M. Ferd. de Lesseps) le soin de negocier cette modification.

L'interet du Gouvernement Ottoman exigeait une telle attitude.

Quel est l'interet de la marine marchande ? Lui convient-il de réclamer le plus grand nombre de faveurs possibles ou tout au moins l'application rigoureuse des vœux formules par la commission ?

Nous avons vu que la Commission a entendu laisser intacte la totalité de la perception actuelle du Canal, mais que cette perception devra diminuer dès que 2,100,000 tonnes auront passe le Canal pendant un an. Ces 2,100,000, à 13 francs par tonne, donneront environ 27 millions de francs. La depense annuelle de l'entreprise étant d'environ 17 millions, c'est donc lorsque le benefice net sera annuellement de 10 millions que la taxation devra subir des diminutions proportionnelles à l'accroissement du trafic. Ces 10 millions donnent un revenu de 5 0/0 au capital engage dans l'entreprise.

On pourrait faire remarquer que le revenu normal en Egypte est de 12 0/0 et que c'est après avoir donné ce rendement net que la taxe aurait dû etre diminuée. Mais admettons ce revenu de 5 0/0 comme une base de transaction acceptable. On oublie que, depuis l'ouverture du Canal, les actionnaires n'ont presque rien reçu, que les coupons *d'interêt* en retard constituent une dette de 30 millions de francs, qu'en consequence il y aurait injustice flagrante à ne tenir aucun compte de cette dette.

Mais nous examinons en ce moment l'intérêt de la marine marchande et non l'interet des actionnaires. Eh bien, nous rappelons, avec la *Shipping Gazette* et le *Globe*, de Londres, que, depuis l'inauguration, la Compagnie de Suez ameliore sans cesse le Canal, augmente les bassins, perfectionne l'avant-port, inscrit chaque année à son budget plusieurs millions dans ce but. Il est evident que si le revenu devait etre strictement limite à 5 0/0 pendant plusieurs annees, tous travaux d'amelioration cesseraient, le passage d'une mer à l'autre en deviendrait moins facile, des retards en seraient la conséquence et la marine marchande en souffrirait cruellement.

L'interet de la marine marchande veut donc, suivant nous, que les diminutions de taxe à prevoir ne deviennent, sous pretexte de limiter les revenus des actionnaires createurs du Canal, un deni de justice et une cause de difficultes financieres dont le premier effet serait la suppression forcee de tous travaux d'amelioration de la voie maritime.

Et cette suppression ne serait pas seulement obligatoire tant que les recettes resteraient en deçà d'un revenu equitable ; les travaux ne pourraient être repris que lorsque la dette entiere des 30 millions de coupons en retard aurait ete payee.

Rembourser aux actionnaires, par un systeme quelconque, les 30 millions qui leur sont dus ; prevoir, pour la respecter, une depense annuelle large, destinée à l'amelioration du Canal, et considerer, ensuite le revenu net, voilà le principe qui, seul, donnerait satisfaction a la marine marchande.

Quelle sera la limite de revenu net au delà de laquelle des diminutions de taxe pourraient etre prevues ? Convient-il meme de prevoir cette limite ?

Nous nous trouvons ici en face de l'interet des actionnaires de Suez. Nous croyons que cet interet n'est pas lesé par la proposition, etant admis, bien entendu, que la dette de 30 millions aura ete liquidee et qu'une partie de la recette brute sera consacree à l'amelioration du Canal. Nous croyons, en effet : 1° Qu'en bonne économie, les diminutions de taxe amenent sûrement les augmentations de recette ; 2° que dans les questions maritimes, les diminutions de taxe decuplent de valeur lorsqu'elles sont prevues longtemps à l'avance et fixees.

Une diminution du prix de transport par chemin de fer attire tout d'un coup le voyageur et la marchandise ; en affaires maritimes, l'effet ne succede que longtemps apres à la cause, parce qu'il faut longtemps pour preparer un armement. Si donc un revenu raisonnable net est promptement garanti aux actionnaires, ces actionnaires ont un interet reel à indiquer tout aussi promptement les diminutions de taxe qu'ils ont l'intention d'accorder.

Quant à l'evaluation du revenu net, nous ne pouvons que signaler le taux normal d'interet en Egypte, lequel est de 12 0/0.

En resume, nous espérons que le Khédive d'Egypte et M. de Lesseps se mettront vite d'accord pour proposer au Gouvernement Imperial une modification du contrat primitif, et que cette modification sera basee sur ces points principaux : 1° adoption, dans l'interet général, du jaugeage officiel nouveau proposé par la commission internationale ; 2° consecration contractuelle d'une surtaxe compensatrice ; 3° Reglement special et definitif, dans l'interet de la marine, de la dette de 30 millions, qui pese sur les budgets de la Compagnie, et des sommes à consacrer à l'amélioration progressive du Canal ; 4° Fixation dans l'interet des actionnaires et de la marine, d'un revenu net (dette de 30 millions acquittee et travaux d'amelioration assurés) au-delà duquel des diminutions de taxe seront accordées.

Si de nouvelles oppositions mesquines, egoïstes, se dressaient devant un arrangement loyal, le contrat subsisterait en entier et nous ne voyons vraiment pas comment on pourrait detruire ce contrat qu'il s'agit aujourd'hui de modifier.

Defenseurs vigilants du Gouvernement Imperial nous n'hesiterions, pas, le cas echeant, à lui montrer le piege. Nous lui rappelerions le danger auquel il a sagement echappe en refusant de lacerer le contrat qui porte la signature de Sa Majeste le Sultan. C'eut ete compromettre cette signature à tout jamais. Et ceux-là meme qui donnaient ce conseil auraient ete, peut-etre, les premiers à abuser du discredit qui en serait résulte pour notre gouvernement.

CHRONIQUE.

S. A. le grand-vézir est allé hier au palais impérial où il a eu l'honneur d'être reçu par S. M. le Sultan. En revenant à la Sublime Porte, Son Altesse a eu une conférence avec le ministre des finances.

Aristorchi bey, ministre de Turquie à Berlin, a eu l'honneur d'être reçu dimanche en audience privée par le Sultan.

S. M. I. a fait à son ministre l'accueil le plus bienveillant et a daigné lui annoncer qu'Elle l'elevait à la dignité d'ambassadeur extraordinaire près l'empereur d'Allemagne.

C'est une juste récompense des longs et loyaux services rendus à son souverain par cet éminent diplomate.

Lundi le grand-vézir est allé au Conseil d'Etat et a eu une longue entrevue avec Safvet Pacha.

Le grand-vézir a fait hier au ministere des Affaires Etrangères une longue visite à Rachid Pacha.

Le ministre de Prusse M. Eichman et le chargé d'affaires de l'ambassade de Russie M. de Nelidof ont eu hier chacun une entrevue avec le ministre des affaires etrangeres et ensuite avec S. A. le grand-vezir.

S. Exc. Muhlis pacha qui se trouvait à Smyrne depuis quelque temps, est arrivé à Constantinople par le dernier courrier.

D'après le *Levant Times* le Ministère des Affaires Etrangères aurait approuvé l'élection des membres qui doivent former le conseil laïque de l'Exarchat bulgare, et S. Exc. aurait adressé un teskéré à l'Exarque pour lui faire savoir cette decision.

En conséquence l'Exarque bulgare procédera vendredi à l'institution officielle du conseil.

On nous [illegible] que la Sublime Porte

FEUILLETON DE LA TURQUIE

SŒUR LOUISE DE LA RÉDEMPTION

PAR

EUGÈNE MORET.

Albert etait orphelin, mais depuis son enfance une protection occulte lui avait été continuée.

Sorti à dix-huit ans du collége Sainte-Barbe où il avait fait d'assez bonnes etudes, à vingt-trois ans il était licencié en droit, et à vingt-cinq docteur. A cette époque, la maison Muller et Ce, la plus forte maison de banque de Strasbourg, versait dans ses mains la somme de quarante-cinq mille francs. Le même jour, par une voie indirecte, il apprenait qu'il n'avait plus rien à espérer. Duranger, ne songea pas à se plaindre du sort, et sans crainte entrevit l'avenir.

Jeune, spirituel, instruit, profond peut-être, une route large, superbe, se dessinait devant lui.

Il comptait en outre de serieuses relations et ne manquait pas d'amis devoues.

Il résolut d'utiliser tous les moyens qu'il possédait et d'arriver à son but.

Son but : il n'y en avait qu'un de possible : celui qui remuait toutes les jeunes têtes enthousiastes d'alors. La politique était le grand cri de ralliement. C'etait l'heure ou jamais de saisir sa part de pouvoir. Duranger, fortement appuye, hardi, entreprenant, sans convictions arrêtées, apre à la curee, se précipita vaillamment a la tête de [illegible]

Il se souciait aussi peu du triomphe et de la chute de l'un et de l'autre que de l'estime qu'on pouvait lui accorder. Il voulait être ! Peu lui importait de bâtir, le lendemain [illegible] des ruines d'echafau[illegible]

Malheureusement c'etait un de ces hommes orgueilleux qui tiennent à franchir la tête haute et du premier coup la grande porte des affaires. Il avait horreur des voies battues et des sentiers positifs. Il avait la fievre et l'impatience des ambitieux ; il n'en avait ni la souplesse ni la constance. Il ne savait ni se soumettre ni attendre. Pressé, il lui fallait arriver le jour même. Il échoua.

Refoulé dans cette premiere lutte, froissé dans son orgueil superbe, n'obtenant rien qui lui parût à la hauteur de son mérite, il abandonna ses relations, ses amis, fit bon marche des dernieres esperances qu'on lui [illegible], et se jeta furieux dans le [illegible] de l'opposition. Le journalisme lui tendait les bras. Il y vit non une mission, non un sacerdoce, mais un moyen de plus, un levier puissant, il en usa. Les haines des autres, [illegible] qui s'amassait dans [illegible], devinrent dans sa déception des éléments implacables. Suppléant à l'experience qui lui manquait par l'impétuosité de la jeunesse et [illegible] audace sans exemple, la plume dans ses mains se changea en une arme terrible. Ses articles firent fureur ; en quinze jours, il fut celebre.

Il fallait moins alors pour l'être, mais moins aussi pour descendre du piédestal aussi vite élevé.

Nous étions en 1832. La rumeur grossissait le nombre des mecontents.

Un complot legitimiste venait d'être découvert à Paris. Le 6 novembre la duchesse de Berry avait été arrêtée à Marseille. On se souvenait encore de la dernière insurrection qui avait éclaté dans le courant du mois de juin. Jamais les partis n'avaient donné au monde le spectacle d'une telle coalition.

Duranger, comme beaucoup, s'était abusé sur sa position. Il avait esperé, grâce à l'appui de ceux dont il jouait volontiers la ruine, se partager avant peu les bribes d'un pouvoir plus ou moins régulier.

Trop intelligent pour s'egarer longtemps, il comprit avant l'échec qu'il avait fait fausse route.

Trop orgueilleux pour rentrer dans la voie vraie et prudente qu'une premiere fois il avait abandonnée, il préféra rester dans l'ornière.

Apres le découragement vint la dissipation.

Il s'enivra en haut lieu d'abord, puis descendant ensuite un à un les degrés de l'abjection la plus complete, il se reveilla perdu a jamais.

Les dernières bribes de sa petite fortune se fondirent en deux années dans ce creuset d'infamie.

Duranger, devenu alors obscur et pauvre, brisa avec toutes ses relations, s'isola de toute société et vécut ignore et oublié au milieu de misères et de privations sans nombre.

C'est là l'échelon où il etait descendu, quand je le rencontrai, pour la premiere fois, chez la belle Lorenza, ou plutôt chez le comte de Lurdell

On n'a jamais, du reste, su à quoi s'en tenir sur ce chapitre.

Soit chez l'un ou chez l'autre, un ami l'y avait presente et l'avait en quelque sorte obligé de se rendre à l'invitation

Il lui en avait même, je suppose, fourni les moyens.

Car, à cette époque, l'etat denue de Duranger etait tel, qu'il aurait ete illogique de lui accorder le luxe d'un habit,—cet habit eût-il eu des antecedents de par le monde.

Cette situation m'a explique depuis le pessimisme outre de sa philosophie impitoyable

Ce pauvre garçon avait, en effet, tant de raisons pour s'en vouloir, qu'il lui etait bien permis de se rejeter sur les hommes, les femmes et les choses.

Mais revenons aux quelques jours qui suivirent la soirée du comte de Lurdell Duranger se promenait dans cette meme allee du jardin du Luxembourg. Habitant dans la rue de Vaugirard, il y venait souvent. C'est même ce qui m'a trompe, il y a un instant, en apercevant quelqu'un qui lui ressemblait

— C'est trop fort, pensai-je, mais me gardant bien d'interrompre l'insidieux vieillard

— Cette fois, dont je vous parle, Duranger remarqua une jeune femme qui longeait l'allee à quelques pas devant lui, et qui, à plusieurs reprises s'était retournée de son côté.

Intrigué au plus haut point,—tous les hommes le sont dans cette conjoncture, il doubla le pas, et se rapprochant de plus en plus de la jeune femme, il lui adressa la parole.

Il avait eu le temps, par un court examen, d'apprecier la beauté de cette derniere et de se convaincre qu'elle n'appartenait pas a la classe des oiseaux voyageurs, qui bâtissent leurs nids sur les montagnes circonvoisines.

Elle n'avait aucun rapport avec les grisettes de ce temps là, type perdu, disparu et que je n'ai plus le droit de regretter

Duranger n'en fut-il aussi que plus poli et plus obséquieux.

Celle-ci lui repondit par monosyllabes.

Duranger déploya alors des prodiges d'eloquence : et décidé à ne point surtout abandonner le terrain, continua en prodiguant de plus en plus une conversation interminable dont il fit tous les frais

Un quart-d'heure apres, sentant diminuer sa verve, et augmenter le désir d'avoir bon profit de sa folie, il concluait par un mot à grand effet et se declarait amoureux fou.

Impatientée, ou voulant le paraître, la jeune femme se retourna et regardant Duranger en face :

— Parions, lui dit-elle, monsieur et sans autres préambules, que vendredi dernier vous étiez moins enthousiaste.

— Vendredi ?...

— Aussi fou, peut-être [illegible] moins amoureux, bien sûr.

— Chez le comte de Lurdell !

— Assurément ?

Duranger rougit légèrement, il faut croire.

— Vous l'avez dit : j'étais fou.

— Pas tellement cependant que vous ne sachiez fort bien dans cet état

Duranger dut se défendre et, selon toute probabilité, il se défendit bien, puisqu'il obtenait un semblant de pardon en se faisant accorder un rendez-vous pour le jeudi suivant.

De jeudi en jeudi, de rendez-vous en rendez-vous, Duranger devint le plus heureux des hommes.

Le plus heureux, s'entend : c'est-à-dire qu'il aurait pu l'être : mais trois mois s'etaient ecoules, qu'il ignorait le petit nom de la femme qu'il adorait, et que son cœur se consumait encore pour une inconnue.

— Ecoutez, lui dit-elle, un soir que Duranger soucieux insistait pour en savoir davantage et obtenir surtout un peu plus que de trop courts rendez-vous, vous me jurez que vous m'aimez ; ces choses-là se refusent à tout serment, mais je veux bien vous croire. [illegible] Je suis du reste assez jeune et assez belle, peut-être, [illegible] il y a de la délicatesse plus que de la fatuité à [illegible] mettre la realite de vos sentiments. Je les admets donc, mais avant d'y faire droit, permettez que j'exige des preuves serieuses d'un chose dont toute autre que moi douterait.

— Ordonnez, dit Duranger.

— Et vous obéirez ?

— Je vous le jure.

— Eh bien ! demain vous saurez ce que coûte l'amour d'un femme incredule, dit-elle en riant.

Et les deux jeunes gens se séparerent.

Le lendemain, il l'apprit, et revint chez lui decourage.

Cette femme demandait trop et trop peu. Il eut volontiers pour elle sacrifie une vie dont il ne savait que faire, et qui lui pesait : il ne se sentait pas la force de l'utiliser, même pour celle qu'il aimait.

La belle inconnue exigeait un travail perseverant.

— Je vous donne deux annees pour vaincre les difficultes de votre situation et arriver à une position digne de vous, lui avait-elle dit.

— Deux annees, avait repondu Duranger, c'est plus de temps qu'il n'en faut pour devenir ministre. Mais comme jamais je n'aurai la patience de poursuivre un but aussi eloigne, il est inutile de commencer une lutte qui doit se terminer sans issue.

Duranger avait honte de l'etat de degradation dans lequel il etait tombe, son cœur se trahissait par des cris d'angoisse ; railleries ameres, paroles desesperees, pensees, tristement paradoxales arrachées au livre des destinées perdues, et hurlant sur les lèvres de l'homme jeune encore et riche d'un avenir méconnu.

Mais peu il se souciait de la moralite de la phrase jetee, pourvu qu'elle sonnât bien dans le vide de ses illusions disparues.

S'il eût éte moins spirituel, on eût ri de ce vieillard de trente-cinq ans : on se contentait de le plaindre toutes les fois qu'on oubliait de l'admirer.

Il fallait étudier cette nature egaree et l'on se convainquait alors que l'orgueil qui fait l'homme grand, fort, invincible, peut aussi le tuer et le refouler à jamais dans l'oubli et dans les bas-fonds du vice.

Duranger, qui plus que personne sentait toute l'humiliation de son abaissement, en était parvenu au point de perdre sa propre estime, se refusant, dans ses moments lucides, le brevet de capacite qu'il s'était trop vite accorde en d'autres temps.

— Je ne puis plus rien pour moi-même, avait-il dit.

— Laissez faire les autres, et croyez-moi, travaillez et vous triompherez. Du reste, mon amour est à ce prix et je n'accepte pas le vôtre sans echange.

Telle était la reponse de la jeune femme, reponse invariable à chaque effort de résistance du malheureux.

(*A suivre*).

Voir le numéro du 23 février

gards et notre sollicitude. Respectons, appuyons nos institutions rudimentaires et momentanées, mais continuons à rechercher dans les enseignements du droit public moderne quel doit être le gouvernement définitif du pays et sur quelle base il convient de l'établir pour lui assurer la grandeur et la durée dans cette démocratie que représente la France.

» Sans doute, les plébiscites qui ont constitué l'empire n'ont pas été renversés par aucun plébiscite nouveau ; mais un appel direct à la souveraineté nationale est nécessaire pour réparer les désastres causés par l'insurrection du 4 septembre. Le jour venu, il n'y aura en présence que deux formes de gouvernement :

» La république,

» Et l'empire.

» Les régimes intermédiaires n'oseront jamais affronter le verdict du pays. Alors, j'en suis convaincu, la bourgeoisie, revenue de ses entraînements, et la grande majorité des électeurs se-

malheureux pays, lorsque le gouvernement prit la rude et lourde tâche d'administrer et de diriger la chose publique. Le drap au de la démagogie flottait à Carthagène ; dans le Nord se déployait la bannière de troupes nombreuses qui, ressuscitant, grâce à de pénibles circonstances, un idéal irréalisable, n'ont pas hésité à désoler ces fertiles contrées, paralyser leur commerce, à incendier leurs pittoresques habitations, à semer, en un mot, la mort et la désolation comme trace indélébile de leur passage, sans espérance de triomphe et seulement pour amonceler un plus grand nombre de calamités sur le sol désolé de la patrie.

» De ces deux insurrections l'une a succombé. La constitution du gouvernement actuel a suffi pour la frapper de mort. Il est temps maintenant de réunir et d'agglomérer les forces vives du pays pour les lancer unanimes et compactes sur les champs du Nord ; nous ne pouvions faire moins que ce qu'ont fait nos pères.

» Mais pour y arriver, la valeur indomptable et éprouvée de nos forces de mer et de terre ne suffit pas, ou plutôt il est nécessaire d'ajouter comme complément vigoureux et secours efficace à son ardeur irrésistible, l'énergie et à la rapidité de ses opérations, l'impossibilité pour l'ennemi de communiquer avec les plages étrangères par l'intermédiaire de ces spéculateurs, qui se moquent de la vigilance et de la bonne foi de nos

le mot, arbre de Vénus, Cyparessus, se trouve expliqué.

Le lecteur aurait tort, s'il voulait nous objecter que de telles idées sont par trop *cyniques* pour être vraies aux époques de l'enfance de l'humanité. Bien au contraire alors la naïveté n'y voyait aucun mal, alors rien ne se cachait, rien ne se voilait. D'ailleurs le κύων, *can*, *chien*, partageait la racine étymologique avec la κύπρις. Faut-il s'étonner du *cynisme* commun ?

Les *Kythniens* étaient donc un peuple adorant le *créateur* ou la *force créatrice* androgyne ; le phallus androgyne, le lingam Indien. Malgré les changements successifs, ce symbole primitif y règne encore à l'époque hellène et à celle des empereurs romains, l'île entière, aussi bien que différentes villes, ont sur leurs médailles la pierre conique ou pyramidale couronné d'un soleil *mâle* et du croissant (lune femelle) et des deux côtés s'élèvent deux immenses obélisques en Phallus, comme au temple de la *Dea Syria* de Lucien, qui dit

lieu de Dea(*). L'on dirait que leurs divinités ne distinguent pas le sexe et on les leur donne tous les deux; chose dont le prototype est dans le *Lingam* des Indes. C'est un essai enfantin pour distinguer les choses divines et les élever au dessus de la nature humaine.

Un tel essai se retrouve aussi dans les *ailes* que l'on ajoute, et que quelques idoles de Sardaigne montrent aussi. C'est un *dicin cochon* que la ville de Clazomène montre dans son *sanglier ailé*. Les idoles à plusieurs têtes ou mains, dont encore la Sardaigne a donné quelques exemplaires, doivent être expliquées de même. Pauvre humanité, à force de vouloir élever des divinités, elle créa des monstres, chez chaque nation selon ses penchants. L'orgueil national s'en mêlant, on choisissait les dieux de ses voisins pour en peupler l'enfer, dans lequel *Bal*, avec l'épithète de scarabée salissant (*Zeboub*), devint roi *Belzeboub*.

3e période première des Grecs de 30 ans, dans laquelle ils sont indépendants avec 7 à 9 petits rois.

4e période Kopto-Egyptienne de 45 ans. *Apriès*, roi d'Egypte (595-570) était déjà venu saccager la Chypre. *Amasis* son fils, rend l'île tributaire, tandis que *Cyrus* prend Sardes, et que *Solon*, reçu chez *Cypranor*, roi d'*Aepea* la montagneuse, fonde avec lui dans la plaine, la ville chyprienne de Soli.

En 525 *Psammenite*, successeur d'Amasis, est vaincu par Cambyse, et avec l'Egypte, l'île de Chypre passe sous la domination persane.

5 Epoque première persane de 75 ans. Chez *Evelton*, roi tributaire grec de Salamine, *Phérétime*, la fugitive reine de Cyrène, cherche en vain des secours.

Lors de la révolte de Milète, en 517, *Onésilus*, détrône son frère Gorgus à Salamine et se révolte contre la Perse, à la quelle *Amathonte* seule reste fidèle. Il est vaincu, sa tête coupée est placée sur la porte principale d'Amathounte. Une ruche d'abeilles s'y étant logée, l'oracle (grec?) ordonne à la ville d'enterrer la tête et d'honorer Onésilus comme héros.

En 477 *Pausanias* et *Aristide* arrivent avec une flotte et rendent l'indépendance aux Grecs, quelques villes restent néanmoins persanes. Ce n'est qu'en 450 que l'athénien *Cimon* délivre entièrement l'île; il fut enterré à Cittium.

Ici s'arrête la première époque.

(*A suivre.*) Dr Dethier.

(*) Il y a une singulière coïncidence entre la Vénus armée (ἔγχειος), la Pallas, Athène et . .

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 24 février, 9 h. 25 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	44.—
d. Nouvelles	20.25
Anglo-Bank	154.—
Société de créd. aust-turq.	28.50
Banque austro-ottomane	51.25
Pièce de 20 francs	8.91
Agio	105.—
Change sur Londres	111.60
Crédit anstalt	243.—
National Bank	978.—
Lloyd	446.—

Toujours calme à la Bourse.

Le gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi tendant à instituer un tribunal administratif de contentieux.

La Chambre, contrairement à l'avis des ministres, a chargé une commission d'examiner la question de la révision de la loi sur la presse.

France.

Paris, 24 février, matin.

Le rapport de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre rend M. Gambetta responsable des malheurs de la patrie et demande un compte sévère aux collègues de l'ex-dictateur, après le 4 septembre.

L'Assemblée a repoussé l'adoption du timbre sur les journaux.

Allemagne.

Strasbourg, 24 février.

Il règne, dans notre ville, une vive agitation anti-prussienne.

Berlin, 24 février.

Le cléricaux ont empêché par la violence la réunion du meeting des *vieux catholiques*.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 22 février.

On assure, dans les hautes sphères politiques qu'à la suite de l'entrevue des deux empereurs les cabinets de Russie et d'Autriche-Hongrie se sont donné la mutuelle assurance de n'entretenir aucune vue ambitieuse sur l'Orient.

Ils seraient en outre convenus d'adopter, à l'avenir, comme ligne de conduite générale, le principe de ne susciter en Turquie aucune difficulté pouvait amener des complications.

Moscou, 24 février.

La presse en général appréciant le voyage en Russie de l'Empereur François-Joseph. déclare que le projet de l'union des populations slaves. est une chimère

Grèce.

Athènes, 24 février, 7 h. soir.

A la Chambre, M. Lombardos a proposé de nommer une commission de douze membres chargés de proposer la mise en accusation du ministre en retraite pour cause d'actes inconstitutionnels. M. Coumoundouros a appuyé la proposition de M. Lombardos.

En réponse, le parti de M. Deligeorges a demandé à la Chambre qu'il fût procédé, à un examen de la conduite de tous les ministères qui se sont succédé depuis 1865.

M. Coumoundouros prenant ensuite la parole a demandé d'urgence la promulgation d'une nouvelle loi électorale. Le gouvernement, à cette demande, a déclaré vouloir se conformer à la constitution.

La séance de la Chambre a été orageuse.

COURS DES FONDS.

Londres, le 24 février.

	Clôture.
Dette Générale	39 9/16
Emprunt 1865	56 1/4
do 1869	52 3 8
do 1871	56 1/4
do 1872	66 1/4
Consolidés anglais	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 24 février.

Dette Générale 5 0/C	Ouv. du matin	Ptres	45 23	—
	Hausse	»	46 2	—
	Baisse	»	45 23	—
	Clôt. du midi	»	— —	—
	Clôt. du soir	»	45 34	—
	Après Bourse	»	— —	—
Actions S. Gén.		L.S	6 20	—
» de la Société de change et de valeurs		»	4 —	—
» de la Banque de Const.		»	4 32	—
» du Crédit Austro-Turque		»	3 20	—
» du Crédit Général		L.T.	7 30	—
Banque Verissi et Cossoudi		»	— —	—
Tramway		»	8 —	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 —	—
Laurium (escompte)		Fr.	17 —	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	10 —	—
Obligations des Chemins de fer		»	4084/2	—
» 2e émission		»	47 —	—
Emprunt	1863.. coup.	»	302 —	—
	1865 ... coup.	»	303 —	—
	1869	»	274 —	—
	1872	»	68	—
	1873	»	272 —	—

COMMERCE

(*Correspondance particulière, de* LA TURQUIE.)

Taganrog, le 4/16 février 1874.

En vous transmettant un aperçu général sur les transactions commerciales de la place de Taganrog pour l'année 1873, je me réservais de vous communiquer ultérieurement des données plus précises; je suis en mesure de compléter aujourd'hui ces renseignements.

Le mouvement de nos produits agricoles se trouve bien restreint cette année et principalement en ce qui concerne les blés. Cette situation désastreuse est dû uniquement à la non-réussite des récoltes dans les contrées dont les produits s'écoulent par ce port. Il y a quelques années nous comptions sur l'achèvement de la voie ferrée pour voir les grains affluer sur notre place, même en dépit des rendements peu satisfaisants de ces régions qui sont, pour ainsi dire, nos greniers. Cependant cet espoir ne s'est réalisé qu'en partie; car, par suite de l'extension même du réseau ferré, de nombreux convois de blé, au lieu de descendre jusqu'ici ou même à Odessa, sont dirigés plutôt sur la frontière occidentale de l'Empire pour passer en Allemagne, et l'on doit s'attendre à un développement progressif de ces expéditions à mesure que les diverses administrations des chemins de fer s'entendent entre elle pour procurer, par des arrangements spéciaux plus de facilités à ce mode de transport. Notre place ne sera donc en voie de prospérité que lorsqu'il y aura une bonne récolte.

Les deux maisons qui ont, grâce à des moyens considérables dont elles disposent, continué leurs affaires pendant l'année écoulée, sont celles de Valliano et Scaramanga; la plupart des autres comptoirs ont dû se résigner à circonscrire leurs opérations sur des achats, partie en seigle, et partie en graines de lin; si, à la prochaine campagne, la récolte faisait encore défaut, cela produirait chez nous, sinon une débâcle générale, du moins de nombreuses suspensions, conséquence inévitable de plusieurs années de chômage. Heureusement l'abondance de la neige écarte, quant à présent, toute appréhension à cet égard.

La quantité de blé expédié de Taganrog en 1873 est représentée par le chiffre de 1.032,702 tchetwerts, répartis comme il suit: 441,820 pour l'Angleterre, 309.955 pour la Turquie (1), 110.437 pour l'Italie, 95,792 pour la France et 84,695 pour la Grèce.

Nos autres articles d'exportation pour l'année 1873 sont indiqués dans la liste suivante:

Seigle	Tchetverts	232,554
Orge	»	46,523
Avoine	»	6,650
Gr. de lin..	»	653,964
Ravison	»	73,486
Farine	sacs	4,315
Caviar noir.	pouds	18,862
Id. rouge	»	112,844
Beurre	»	71,243
Suif	»	29,630
Laine	»	127,207
Charb. de t.	»	385,852

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 21 février.

Padorma, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, div. 40 pas.
Marseille, paq. à vap. fr. *Tage*, c. Pointel, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles div. march. 13 p.
Marseille, paq. à vap. fr. *Meuse*, c. Joseph, ayant touché Genes, Naples, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 36. p.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Cingalese*, c. Hill, ayant touché Dardanelles lest.
Troon, paq. à vap. angl. *Bothbury*, c. Ford, charb.

du 22 février.

Moudania, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div. 2 passag.
Londres, paq. à vap. angl. *Crusader*, c. Walt, ayant touché Malte, Syra, Smyrne et Dardanelles div. march. 3 passag.
Marseille, paq. à vap. ital. *Simeto*, c. Viola, ayant touché Gênes, Livourne, Naples, Palermo, Messine Piré Salonique et Dardanelles div. march. 44 p.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *James Malam*, c. Payne, ayant touché Dardanelles lest.

du 23 février.

Liverpool, paq. à vap angl. *Newbligin*, c. Harroway, ayant touché Malte et Dardanelles, charb.
Syra, paq. à vap. aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, ayant touché Volo, Salonique, Cavalla, Lagos, Dedé-Agatch, et Gallipoli div. march. 180 passag.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Apollon*, c. Marinich, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli div. march. 180 pas.
Port Saïd, paq. à vap. angl *Dilston Castle*, c. Hunter, ayant touché Dardanelles, lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 21 février.

Trieste, paq. à vap. aut. *Jupiter*, c. Calvi, div.
Batoum, paq. à vap. rus. *Gounib*, c. Dabcevich, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Hardwick*, c. Robinson, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Meuse*, c. Pailloux, div.
Ismith, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, d.

du 23 février.

Odesssa, paq. à vap. angl. *Cingalese*, c. Hill, div.
— paq. à vap. rus. *Grand duc Constantin*, c. Resnitcenko, div.
— paq. à vap. ang,. *Dilston Castle*, c. Hunte, div.
Trebizonde, paq. à vap. fr. *Mersey*, c. Lautier, div.
Artaki, paq. à vap. rus. *Borphorus*, c. Tchacalis, div.
Marseille, paq. à vap. ital. *Agrigento*, c. Clavas, div.
Kustendjé, paq. à vap. angl *James Malam*, c. Payne, d.
Odessa, paq. à vap. angl. *Crussader*, c. Walt, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 21 février.

Genes, br. ital. *l'Obligo*, c. Repetto, lest.
Spetzès, br. hell. *Costaneino*, c. Lebessi, les.
Marseille, br. roum. *Jeorhios I.* c. Condouris, div.
— bk. rus. *Anatolie*, c. Camenas, ch.
— br. hell. *Aanaya Elleoussa*, c. Frangopoulos, ch.
— br. hell. *Omonia*, c. Elefterion, charb.
— br. rus. *Raphael*, c. Manzavinos, div.
Livourne, br. ital. *Lucia*, c. Murzi, lest.

du 22 février.

Beyrouth, br. hell. *Ermis*, c. Pithis, div.
Malte, br. hell. *Eugenia*, c. Vaglianos, lest.
— br. hell. *Omonia*, c. Famelis, pierres.
Livourne b. hell. *Enossis*, c. Cordias, div.
Trieste, br. hell. *Olimbia*, c. Svoronos, div.
Marseille, br. ottom. *Hifzi Rahman*, c. Bemich, ch.
Castellamare, br. hell. *A. Ioannis*, c. Andropulos, lest.
Marseille, br. otto n. *Hios*, c. Gergiou, div.
— br. rus. *Alkiviadis Vagliaros*, c. Raftopoulos, lest.
— br hell. *Ermis*, c. Cameas. div.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Gamenos. div.
Castellamare, br. hell. *Spiros*. c. Travlos, lest.
Granton, br. aut. *Xivio*. c. Sbutega, div.
Palermo. bk hell. *Enossis*, c. Orloff. div.
— bk. hell. *Jheorgios*, c. Pieros, div.
Marseille, sch. aut. *Clita*, c. Lusina, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 18 février.

Balzik, b. ottom. *Asderi Derya*, c. Hassan. lest.
Ismail, br. roum. *Alexandros*. c. Jeoagiou, lest.
Poti, br. ottom. *Tidjaret bahri*, c. Yousouf, lest.
Rethimo, goel. ottom. *Djafferié*, c. Tchaoussakis, div.
Varna, br. hell. *Triandafilia*, c. Monarhidis, lest.
Trieste, br. hell. *Anghelico*, c. Coutelis, lest

du 19 février.

Trieste, bk. aut. *Sara*, c. Bdntielich, maïs.
Galatz, sch. aut. *Marietta*, c. Damianich, chaux
Soulina, sch. norv. *Cristine*, c. Eliassen. lest.
Kustendjé, br. ital. *Stefano*, c. Mazzi, lest.
Balzik, br. hell. *Mari Vaglianos*, c. Cambitchis, lest.
Varna goel. ottom. *Nuri bahri*, c. Moustafa, lest.

du 20 février.

Ibraila, goel. ottom. *Chain bahri*, c. Ahmet.
Trebizonde, br. ottom. *Yessil Canat*, c. Salih lest.
Odessa, goel. hell. *Petros*, c. Faraclas, cit.
Ibraila, br. hell. *Evanguelistria*, c. Ghomas, lest.
— br. hel. *Evanhuelistria*, c. Ragotis. lest.
Varna br. hell. *Evanguelistria*, c. Meridjas, lest.
Bourgas, bk. hell. *Marionga*, c. Cambitchis, lest.
Odessa, bk. ital *Pellegra*, c. Mortedo, lasi.

(1) Plusieurs navires chargés se rendent à Constantinople pour y recevoir l'ordre de leur destination définitive.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 14 février (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 1000 peaux de chèvre d'Amassia, nécessaires à la tannerie Impériale de Beïcos et déjà soumissionnés à 20 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 février 1874.

CHANCELLERIE DU CONSULAT DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

Les jeunes gens, Francais, qui voudront profiter des dispositions relatives aux engagements conditionnels d'un an, sont prévenus que les renseignements nécessaires porr l'observation des délais, la remise des demandes, l'admission aux examens et la signature des engagements, se trouvent dès à présent affichés en la Chancellerie de ce Consulat.

Constantinople, le 23 février 1874.

Le Chancelier.
Franco.

SOCIÉTÉ CALOTHI PARISSI & Cie

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Société Calothi Parissi Cie sont convoqués en Assemblée Générale, le jeudi, 26 du courant, conformément à l'article 12 des statuts de la Société à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Société, fixer le dividende de l'exercice écoulé et nommer un délégué chargé de vérifier les comptes (Article 11.)

Ceux de Messieurs les Actionnaires qui veulent assister à cette réunion, doivent déposer leurs titres ou leurs procurations au siége de la Société (Article 15).

Constantinople 23 février 1874.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. No 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni,-locataire d'une des baraques.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami No 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Kouluk.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

AVIS.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

ALMANACH NATIONAL du Journal «LA TURQUIE» POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avènements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israëlite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa .... ogni Lunedi
Da Marsiglia etc. .... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa .... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versa* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhanè; Cite Française no 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Haddan, C. E.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	1800—1900	100
» » 2e »	»	1700—1750	»
» » 3e »	»	1650—	»
» Moka	ocque	22—24	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	2 5—236	103
» » de France	»	233—234	»
» en pain de 5 kil	»	2..—260	100
» » 3 »	»	262—265	100
Poivre. — 1re et 2me qualité	ocque	11 3/4—12	»
Clous de girofle	»	18—18 1/2	100
Encens.	quintal	170—240	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—140	»
» de Madras »	»	80—100	»
Cochenille	»	42—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	70—72	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	77—80	»
» » de 10 a 11 kil.	»	90—94	»
» » de 11 ... kil.	»	100—05	»
Vitres	»	25—26	Fr.
Thé Congo	ocque	20—28	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	5 1/2—5 3/4	120
» anglais	caisse	205—210	100
Riz de Gênes	100 k.	44 1/2—45 1/2	Fr.
» des Indes	»	19.—195	100
» d'Égypte	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	8—8 1 2 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste	11—12	»	
Beurre de Sibérie.	ocque	5 1/2—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité	»	36—38	»
» » 2me »	»	33—34	»
» rouge	»	2 1/2—4 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—220	100
» en barres assorti	quintal	102—107	106
» masses pour clous	»	160—	»
» plaques assorti	»	145—150	»
» de Suède	»	145—150	»
Cuivre anglais	ocque	17 1/2—18	100
Zinc assorti	100 ocq.	115—120	Fr.
Etain	quintal	815—820	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	160—175	»
» en feuilles		190—210	»
Fer blanc MIC	2 caisses	36—378	100
Pointes de Paris N. 15/18.	50 kil.	90—95	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismail	»	47—48	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	47—48	120
» du Danube	»	43—45	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	41—43	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—46	»
» tendre du Danube	»	37—40	»
» de Roumélie	»	38—40 1/2	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	17—17 1/2	»
» de Roumélie	»	21—22	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	19—20	»
Avoine d'Anatolie	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie	»	12—13	»
Seigle	»	25—26	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	177—180	100
» 2me »	»	168 173	»
» 3me »	»	160—163	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 00 0	»	148—150	»
» 000	»	140—142	»
» 00 1/2	»	136—137	»
» 02	»	122—125	»
de Galatz 1re qualité	»	155—159	»
» 2me »	»	142—145	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	320—325	»
» 2me »	»	290—310	
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	—	»
» du magasin	»	44—45	»
Cardiff du navire	»	—	»
» du magasin	»	46—	»
Liverpool du navire	»	—	»
» du magasin	»	43—44	»
Hull du navire	»	—	»
» du magasin	»	41—42	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2—8 livres	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 .8—7 1/.	»
» » » 8—12 »	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra No 8/14	»	62/68/70/72	»
» » Water »	»	52 55	»
» » Extra 16/24.	»	73/76/79/84	»
» » Water »	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—7 1/2	100
» George, Perse	»	5 3/4—5 1/2	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos.	»	6 1/2—8	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint George	»	6 1/4—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	7—7 1/4	»
» » Cassapbachi	»	7—7 1/4	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	34—	»
» » ...	»	—	»
» » Beybazar, Castamouni	»	30—32	»
» » Van, etc	»	1—20	»
Peaux de moutons secs.	la paire	26—30	120
» de chèvres »	6 1/2—4	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	—	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	160—200	»
» Perse, Syrie	»	34—36	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	70—75	»
» Andrinople, Volo	»	65—70	»
» » percés	»	35—45	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	14—16	»
» Iskilip Tokat	»	12—13	»
Gomme Adragante	»	26—32	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 3/4—5	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité.	»	350—360	100
» deuxième »	»	320—330	»
Graines de lin	le kilo	37—	»
(1) Sésames »	l'ocque	4 1/2—	120
Anis de Chio	»	6—	»
» de Roumélie	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—	»
Cumin	»	3 1/2—4 1/2	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P à P.	
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	5 1/2—6 1/4	106
» de Crète	»	6 3/4 7	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/4—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1 2	»
» de Réthymo	»	4 3/4—	»
» de Mételin	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	62—65/40	»
Haricots du Danube	160 ocq.	130—160	»
Pois-chiches	l'ocque	65—80/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	65—75/40	»
» de Panderma	»	35/40	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	150—175	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	75—78/40	»
Figues de Calamate	le quint.	100—110	»
» de Smyrne	»	100—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	1 5—120	»
» » Phokes	»	105—115	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	»

OBSERVATIONS

Galata 18 au 24 février.

Céréales.—Les nouvelles défavorables d'Europe accusant une baisse sensible des blés à Londres et un grand calme à Marseille ont paralysé les affaires sur notre place, et à l'animation précédente a succédé un calme plat. Les tendances sont aussi à une baisse plus sensible, d'autant plus que de la continuation du beau temps on s'attend de jour en jour à l'ouverture des ports de Danube, ce qui ne manquerait pas d'accumuler sur notre marché des quantités énormes de blés. Déjà les prix ont subi une diminution prononcée: Les durs de Balzik, Kustendjé, Mangalia sont offerts de p. 41 à 43 suivant la qualité et le poids; les Andridople 43 1/2—46; les Rodosto 43—44 et les Ismail 47—48.

Les blés tendres de Danube 37—40, ceux de Balzik, Varna 38—40 1/2; de Burgas 41—43. Enfin, l'Irka d'Azof 47—48 et de Danube 43—45, la Lv. Tq. à p. 120. *L'orge* manque presque totalement. Le *maïs* est rare, quoiqu'il ne soit pas aussi recherché qu'auparavant; on vient de passer un contrat pour une grande partie de maïs à livrer à Poti au mois d'Avril prochain aux conditions suivantes: Prix. p. 14 5/8 rendu franc à bord, à 100 p. la Lv. Tq.; poids 60 livres; payés d'avance 60 pour 100.

Le stock des blés n'est pas abondant, étant à peine évalué à 75,000 kiles, qui se répartissent comme suit: blés durs 25,000; tendres 20,000; Irkas 30,000.

Farines.— La position du marché aux blés n'a pas tarder à influencer aussi celle des farines. On y constate le même calme et les mêmes tendances à la baisse. Malgré le beau temps qui n'a point entravé les transactions, seulement 6000 sacs ont pu être enlevés par la consommation, grâce encore aux concessions faites par les détenteurs Odessa, 10,000 sacs,; Galatz 5,000; Braila 800; Sténia 15,000, autres provenances 6,000.

Coloniaux.— Les sucres après avoir baissé jusqu'à piastres 31—23 par quintal ont atteint de nouveau les 235—236; néanmoins tout porte à croire que la hausse ne fera pas d'autres progrès. Les *cafés* sont calmes avec une légère baisse des prix. Les *riz* d'Italie ne sont pas abondants et sont fermes aux prix de fr. 44 1/2—45, tandis que ceux des Indes ont légèrement fléchi au-dessous de Lv. Tq. 1.90. Le *pétrole* d'Amérique est toujours délaissé à p. 70—72.

Parmi les métaux divers il y en a qui ont subi une baisse très-sensible: L'étain par suite des nouvelles d'Europe qui accusent une baisse de 30 fr. par 100 kilogrammes a baissé ici au-dessous de Lv. Tq. 8.20 le quintal, tandis qu'il était coté dernièrement au-dessus de Lv. Tq. 8.50; Les pointes de Paris sont offertes même à 90 piastres le baril. Les autres articles sont plutôt stationnaires sans aucune demande.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE No 46. — 8 [illegible] 1291. — JEUDI 26 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS: Pera ... [illegible] Provinces ... [illegible] Etrangers ... [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS: Annonces 4me page ... 3 piastres la ligne. Annonces 3me page ... 6 » la ». Insertions, corps du journal ... 15 » la ».

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces: à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette No 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pest, chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 25 Fevrier

BULLETIN POLITIQUE.

La commission chargée d'examiner les actes du gouvernement de la Defense Nationale a terminé ses travaux. Le rapport rend M. Gambetta responsable «des malheurs de la patrie,» et demande «un compte sévere» aux collègues de l'ex-président de la Délégation de Tours.

Rendre le gouvernement de la Defense Nationale responsable des malheurs qui ont accable la France, c'est effacer d'un seul trait de plume toutes les fautes commises avant le 4 Septembre; c'est innocenter l'Empire et Napoléon III, c'est oublier que c'est la trahison de Bazaine qui a permis à l'armée allemande de détruire la resistance de l'armée de la Loire, et par suite celle de Paris.

De plus, il y a une inconséquence entre les termes de ce rapport et ceux par lesquels se terminaient, invariablement, les sentences qui ont été rendues contre les généraux ayant capitulé.

Pourquoi ces derniers étaient-ils condamnés? Pourquoi M. Bazaine luimeme l'a-t-il été? Parce qu'ils n'avaient « *pas fait* tout ce que leur prescrivaient le *devoir* et l'honneur. » Or, qu'était-ce que le devoir et l'honneur, sinon la résistance à outrance?

Comment donc alors le gouvernement de la Defense Nationale peut-il etre coupable?

Puis ceux qui accablent, à cette heure, le gouvernement du 4 Septembre oublient trop facilement qu'à la nouvelle de la capitulation de Sedan, nul ne voulait se charger de prendre en main les renes de l'Etat. Qu'a fait le Corps Législatif à cette époque? Rien! moins que rien, il s'est dissout de lui même. A peine si quelques des députes reunis chez M. Schneider ont hasarde l'opinion qu'il fallait tenter une demarche, et tout a été dit. Presque tous ont fui à l'étranger.

M. de Kératry ne peut certainement pas être taxé d'un amour profond pour MM. Favre, Simon, Gambetta, Glais-Bizoin, etc. pas plus qu'il ne peut-etre pris pour un républicain, meme modére, eh bien! il faut lire ce qu'il dit dans son volume intitulé le *4 Septembre* pour se rendre compte du courage qu'il fallut à ceux qui ramassérent le pouvoir, alors que l'impéritie des généraux de l'Empire, et celle de Napoléon III, avaient livré la France à la plus epouvantable désorganisation.

Le rapport de la commission d'examen est une œuvre de parti. Il ne fera, croyons-nous, que soulever les passions, redonner de l'assurance, de l'audace aux bonapartistes et mecontentera certainement la masse de la nation française. Etait-ce bien le moment d'agir ainsi? Le gouvernement aura-t-il à s'en féliciter? Nous pensons le contraire.

Bien certainement, et c'est par ceci que nous finissons, le gouvernement de la Defense Nationale n'est pas exempt de fautes, — qui l'eut été dans les circonstances ou il se trouvait — mais la majorité de l'Assemblee de Versailles oublie trop les félicitations qu'elle lui a adressées à Bordeaux, les services qu'il a rendus et ce qui fut advenu, si, quelques hommes courageux, n'eussent osé, par patriotisme, accomplir la tâche devant laquelle reculaient, députés, senateurs et ministres.

Les nouvelles arrivées d'Alsace sont inquiétantes. Elles disent, en parlant de Strasbourg: « Il regne dans notre ville une vive agitation anti-prussienne.»

Quelles causes nouvelles ont fait naitre cette agitation? voilà ce que nous ne savons pas.

Dans tous les cas il faut la déplorer parcequ'elle ne peut qu'appeler des rigueurs regrettables sur une population intéressante à tous égards.

La Diete de Brunswick ayant, par une loi conférée eventuellement la régence du duche à l'Empereur Guillaume, ce dernier a refuse d'accepter. Cette nouvelle vient d'être annoncee à la Diète par un rescrit du gouvernement ducal.

Ce document dit: «Le ministère ducal, en conséquence, a jugé inutile d'insister sur la garantie impériale puisque la constitution de l'empire garantit ellememe la souverainete independante de tous les Etats confédéres et, partant, aussi celle du duché de Brunswick.»

Le ministère laisse à la Diète du duché le soin de decider si elle juge necessaire de poursuivre les négociations qui se rattachent à la loi de régence ou s'il n'est pas preferable de laisser provisoirement cette affaire au point où elle en est.

Le Reichstag allemand s'est occupé de la proposition de M. Schultze-Delitzsch relative à l'indemnite parlementaire.

On sait que M. de Bismarck est opposé à cette indemnite bien que, à moitié convaincu de la nécessité de la mesure, il ait accordé aux deputés le libre parcours sur tous les chemins de fer allemands.

Après une discussion animee, dans laquelle on a reproduit tous les arguments déjà connus pour ou contre l'indemnite, la proposition de M. Schultze a été adoptée, a l'appel nominal, par 229 voix contre 79.

On espère que la persévérance de l'Assemblee en faveur d'une disposition aussi équitable lassera enfin la résistance du chancelier.

Le parti national-hongrois, c'est-à-dire le parti Deak, est en pleine dissolution. Grâce à l'energie et à l'autorité de ses chefs il avait su se maintenir à la tete des affaires et y exercer une grande influence, mais aujourd'hui que M. Deak, forcé par l'âge et par sa mauvaise santé s'est retiré de la scène politique, la majorité qu'il avait formée se sent impuissante a réaliser les grandes reformes rêvees par son chef et semielle, comme vient de sémietter le parti Gladstone.

Ce qu'il y a de dangereux pour le dualisme c'est que la période d'expérience qui fut fixée, lors du compromís, approche de son terme, et qu'il pourrait bien se faire que ce système fut vivement attaque alors.

La majorité se sent débordee et cherche à se raccrocher à l'espoir d'un ministère de coalition, forme des notabilites des principaux partis représentes à la Diète magyare. Mais comment réussir à concilier les tendances et les opinions diametralement opposées de la gauche, avec celles des conservateurs et des utilitaires?

Puis comment faire entrer dans un meme ministère MM. Szlavy, Tisza, Ghyczy, Lonyay et Gorove? Il y a là une sorte d'impasse.

Le *Daily News* a reçu de Bankipore, à la date du 9, les nouvelles qui suivent:

« La situation empire dans la partie nord du Tirhoot et dans le Chumparan. La misere devient plus intense et nous sommes en pleine famine. Beaucoup de malheureux sont déjà morts de faim.

» Des centaines de femmes de *caste élevée* travaillent sur les chantiers du gouvernement avec les coolies ordinaires.

» Les dépôts du gouvernement ont commence à vendre dans trois des divisions du Tirhoot, et les approvisionnements, amasses par les soins de l'autorite, arrivent en quantité considerable sur les lieux où leur distribution doit etre faite.

» L'organisation des transports déploie une activité merveilleuse. »

M. de Noailles, ex-ministre de France à Washington et actuellement ambassadeur pres la cour d'Italie s'est embarqué le 9 Fevrier, à New-York, pour rentrer en France.

M. de Noailles avait differe un peu son départ à cause d'un mal d'yeux qui l'a forcé de garder la chambre pendant plusieurs jours.

Aussitôt qu'il aura reçu ses instructions il se rendra à son nouveau poste.

SOLUTION DE LA QUESTION ARMÉNIENNE.

Nous apprenons que le nouveau cabinet a propose à l'approbation du Sultan une solution qui mit fin aux difficultes soulevees dans le sein de la communaute armeno-catholique et aux embarras que ces difficultes donnaient depuis deux ans au gouvernement imperial.

On se souvient des causes qui ont amene le conflit; nous n'avons pas à les enumerer de nouveau. Il suffit de rappeler que la communaute est divisee en deux partis, l'un qui reconnait pour chef Mgr Kupelian, le patriarche nomme sous le grand vezirat de Mahmoud Pacha et officiellement reconnu par la Porte; l'autre qui refuse de se soumettre à l'autorite d'un prelat qui a ete excommunie. La premiere fraction etait la seule, jusqu'à present, qui aux yeux du gouvernement imperial fût officiellement constituee et qui fût en possession des droits que les lois de l'empire attribuent aux communautes chrétiennes regulierement organisees. La seconde, quoique formant la majorite—d'apres tous les renseignements que nous avons puises aux meilleures sources,—etait exclue de ces droits et de ces privileges, comme etant privee de son existence legale.

Nous n'avons pas à decider sur la valeur des raisons invoquees de part et d'autre pour maintenir cet état de division. Nous n'avons aucun goût et nous ne nous reconnaisons aucune competence pour les discussions theologiques.

Notre principe est celui de la liberte de conscience et nous estimons que c'est par la liberté que peuvent se resoudre la plupart des questions religieuses qui agitent le monde.

Hatons-nous d'ajouter que ce principe etait celui du gouvernement ottoman avant meme qu'il fût inscrit dans la législation de la plupart des Etats Europeens. C'est encore par l'application de ce principe que la Sublime Porte a resolu le conflit armeno-catholique et nous ne saurions que l'en feliciter. Dejà elle l'avait mis en pratique depuis un an en n'obligeant pas les catholiques à se soumettre aux impossibilites legales resultant de la divergence de foi qui existait entre eux et le chef spirituel que l'on avait voulu leur imposer. Aujourd'hui elle consacre par un acte de haute justice la separation qu'elle avait virtuellement reconnue.

La solution qu'elle a adoptee consiste, en effet, à retablir dans la plenitude de leurs droits de communauté distincte et independante, les armeniens catholiques qui pour des motifs de conscience se refusent à reconnaitre l'autorite de Mgr Kupelian. Un *Vekil* agréé par le gouvernement sera charge d'entretenir avec la Porte les relations officielles necessaires à l'administration interieure de la communaute.

Par cette décision, le gouvernement imperial, s'abstenant sagement de toute immixtion dans les questions dogmatiques et de toute discussion avec le St-Siege dont il ignore les actes spirituels, se borne à pourvoir spontanement aux besoins administratifs d'une portion notable de ses sujets. Il etait contraire à la justice et à l'egalite que ces sujets fussent prives de l'exercice des privileges reconnus à tous les chretiens de l'empire et qu'ils fussent places dans l'alternative ou de manquer à ce qu'ils considerent comme un devoir de conscience ou de renoncer aux droits les plus elementaires de la vie civile et religieuse. Cet etat de choses ne pouvait se prolonger sans attirer l'attention de Sa Majeste, d'un souverain qui temoigne à tous ses fideles sujets chretiens une egale sollicitude.

L'acte que le Sultan vient de sanctionner met heureusement fin à une situation regrettable. Désormais, chacun sera libre de choisir suivant les inspirations de sa conscience l'autorite à laquelle il veut se soumettre, et le groupe auquel il desire appartenir. On ne saurait qu'applaudir a l'esprit de justice et de tolérance qui a preside à cette determination.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière, de* LA TURQUIE.)

PARIS, le 14 février 1874.

La commission des grâces a été saisie ces jours-ci de deux propositions d'amnistie presentées, l'une par M. Brisson, l'autre par M de Pressensé. Le premier reclamait l'amnistie complète, absolue, en faveur des individus condamnes ou encore poursuivis actuellement pour participation a l'insurrection du 18 mars. M. de Pressense se bornait à demander que toutes poursuites fussent desormais arrétées, et qu'amnistie fût accordé à ceux qui n'ont éte condamnés ni pour crimes et délits du droit commun, ni comme chefs et provocateurs du mouvement insurrectionnel.

La proposition de M. Brisson étant un acte de parti, visant à faire impression sur la masse électorale, a été rejetée à l'unanimité. En ce qui concerne le vœu de M de Pressensé, il a été longuement discute, et l'argument le plus décisif allégué contre lui a eté celui-ci. — que je ne rappelle que parce qu'il porte jusqu'à Melvil-Bloncourt, — « Pourquoi, a-t-on dit, absoudre d'inquiéter un coupable par cette raison que, jusqu'à ce jour, il a su se dérober aux recherches dont il était l'objet? A moins de reconnaître un caractère légal à la Commune, on ne voit pas que le temps fasse rien à l'affaire, à moins que le delai nécessaire à la prescription n'ait été atteint.» Ces arguments n'ont pas été sans doute sans toucher beaucoup les membres de l'extrême gauche qui ne paraissent plus aussi favorablement disposés aujourd'hui à l'indulgence en faveur de M. Melvil-Bloncourt, que dans le premier moment, alors qu'il a été donne lecture à la Chambre de la demande de poursuites du général de Ladmirauld. D'où l'on peut conclure que très probablement le debat en séance publique sur la demande en autorite de poursuites n'aura de violence que celle que pourrait provoquer quelque manifestation d'opinion extrême.

Toute crainte de complications extérieures parait définitivement écartee par les déclarations du duc Decazes relatives aux affaires d'Italie. A tort ou à raison, on avait cru ici que, dans le cas d'une rupture avec nous, l'Allemagne ne prendrait pas l'initiative des hostilités, mais pousserait l'Italie en avant. Aussi était-ce surtout du cote du Quirinal que regardaient tous ceux qui s'occupent avec quelque attention de notre politique exterieure. On n'ignorait pas que les rapports de M. de Broglie avec la légation italienne de Paris et le gouvernement du roi Victor-Emmanuel étaient devenus assez difficils. L'arrivée du duc Decazes aux affaires étrangeres calma d'abord les appréhensions qui disparurent tout-a-fait après la déclaration faite, en séance publique, au sujet de l'Italie, par le nouveau ministre. Qu'il y ait ou non un traité entre l'Italie et l'Allemagne, il est difficile de croire que l'on songe, de l'autre coté des Alpes, à des démonstrations hostiles contre la France, maintenant que les faits accomplis à Rome ont été reconnus par notre gouvernement. Notre politique extérieure étant dégagée de cet embarras, vous comprenez qu'on attache beaucoup moins d'importance aux agressions diplomatiques de M. de Bismark. Le gouvernement est d'ailleurs decidé a appliquer d'une façon rigoureuse et absolue le principe de non-intervention. C'est la politique qui convient le mieux a l'état actuel de nos affaires.

On assure que le ministre de l'intérieur prepare pour le faire publier, un relevé exact du chiffre des maires qu'il a pris en dehors des conseils municipaux. On répète que, dans ses choix, le ministre a été surtout guide par ce principe que nul ne pouvait tenir des fonctions du gouvernement, qui a voté contre le septennat ou qui s'est prononce, depuis son installation, contre son pouvoir.

La discussion des impôts nouveaux prend une tournure de plus en plus favorable au ministre des finances. Il y a lieu de croire que le projet du gouvernement sera adopté dans son entier. Outre les raisons qui peuvent militer en faveur des nouveaux impôts, il faut dire que M. Magne a l'oreille de la majorite. La majorité a la plus grande confiance dans la competence financière du ministre et, placée comme elle l'est, dans l'alternative d'adopter les projets du gouvernement ou bien de provoquer la retraite de M. Magne, on peut être certain qu'elle n'hésitera pas.

Le haut commerce parisien et la haute finance songent a offrir une fête gigantesque au marechal de Mac-Mahon et à la duchesse de Magenta. Il y aura 25,000 invitations, et la fête aurait lieu au Palais de l'Industrie.

La nouvelle colonne Vendôme s'élève rapidement. On assure que le marechal de Mac-Mahon veut que l'inauguration qui va avoir lieu prochainement soit faite d'une façon tout-à-fait solennelle, en présence de toutes les notabilités et des détachements de toutes les armes qui composent l'armée française. Il a été décidé, si l'on en croit la *Patrie*, que la statue de l'empereur Napoléon 1er, avec la capote et le chapeau légendaire, serait replacée au sommet de la colonne.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale:

Tcharcembe-Vi-Zadé Mehmed Essad effendi, ci-devant cazasker d'Anatolie, est nommé cazasker de Roumelie;

Euryani-Zadé Ahmed Essad effendi est nommé président du Medjliss du Tahkikat.

Midhat Pacha, ci-devant gouverneur général de Salonique, est arrive hier à Constantinople.

Son Altesse après s'être reposée quelques instants dans son conak de Stamboul, s'est rendue a la Sublime Porte, où elle a eu une longue entrevue avec le Grand-Vézir.

Samedi dernier le Patriarche œcuménique a reçu la visite de M. Simos, ministre de Grèce. Sa Sainteté n'a pas encore pu se remettre complètement de la maladie dont elle souffrait la semaine dernière mais elle est en pleine convalescence.

Lundi dernier a eu lieu au théâtre de Ghédic pacha, la représentation extraordinaire donnée en faveur de l'école des arts et métiers, sous le patronage de LL. EExc., Rachid pacha ministre des Affaires Etrangères, et Djevdet pacha, ministre de l'instruction publique.

Le grand-vézir, la plupart des ministres et des hauts fonctionnaires ainsi qu'un nombreux public assistaient à cette représentation qui a produit une recette abondante.

M. Viscovitch, capitaine du Lloyd Autrichien, a été décoré de la 4me classe du Médjidié.

On dit que Mgr Séraphim Milani, ex-gardien des couvents de la Terre-Sainte et évêque *in partibus* de Marianopolis, serait nommé par le Saint-Siége vicaire par *interim* de l'archevêché de Constantinople en remplacement de Mgr Pluym, decédé.

Mgr Milani est attendu prochainement à Constantinople.

Vendredi prochain les membres du comité civil et du Synode de la communauté arménienne doivent se reunir pour nommer un caïmakam du trône patriarcal en remplacement de Mgr Nighoos, décédé.

Quant à l'élection du Patriarche, elle n'aura lieu qu'après la révision des statuts de la communauté.

On sait combien Constantinidi effendi a consacré d'efforts à rendre plus facile l'enseignement de la langue turque chez la jeunesse grecque. Cet auteur a déjà fait paraitre plusieurs ouvrages excellents, et dans ce moment même le *Dictionnaire arabe-persan-turco-grec*, qu'il a laborieusement composé, se trouve sous presse. Constantinidi effendi vient de combler une autre lacune et de rendre un nouveau service à ses jeunes compatriotes en publiant une grammaire turque.

Cet ouvrage qui est compose d'après une méthode ingénieuse et toute nouvelle est divisé en trois parties. La première contient les règles de la langue turque, la seconde enseigne la langue arabe et enfin la troisième partie donne les principes de la langue persane. A cet ouvrage sont annexées les formules de plusieurs documents officiels, tels que hatts impériaux, décrets de promotions et de nominations, lettres de créance et de rappel des ambassadeurs, etc., etc., redigés en langues turque et grecque. Ces exemples fournissent à

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

SŒUR LOUISE DE LA RÉDEMPTION

PAR

EUGÈNE MORET.

— Qu'essayer? qu'entreprendre? à quoi me resoudre?

— A jouer, si bon vous semble un rôle passif. Le gouvernement de notre bon roi n'est pas si méchant, ralliez-vous à ses idées.

— Je n'en a pas.

— Il ne vous sera que plus facile de les défendre sans vous compromettre.

— Je n'ai rien à compromettre.

— Votre réputation d'homme d'esprit.

— La misère a pris ce soin.

— Est-ce dit?

— Mes convictions...

— Y tenez-vous beaucoup?

— Si elles existaient, oui Mais vous savez bien, madame, qu'elles sont mortes. Duranger ne croit plus qu'à une chose, une chose sainte, celle-là parce qu'elle vient de Dieu et n'a rien par son essence de commun avec les hommes, à l'amour.

— Et au nom de cet amour vous resistez à mes prieres?

— Cette foi nouvelle, c'est vous qui l'avez allumee, j'obeirai, Madame.

— Croyez à l'amour, oui, mais croyez un peu en vous. Marchez hardiment dans la carrière qui s'ouvre de nouveau sous vos pas. Avancez sans crainte, je vous promets des appuis certains.

— A quoi bon? que m'importe? je ne veux plus rien être.

— Encore...

— J'accepte pour vous, mais sans ambition, sans arriere-pensee que celle de mériter l'amour que vous me disputez.

— Merci, mon ami, fit la jeune femme je serai là pour vous encourager et prendre ma part de gloire les lendemains de vos succès.

— Je serai toujours là pour vous aimer, repondit Duranger.

La joie ne s'épanouissait pas sur son visage; il etait triste, soucieux. Le rêve le laissait calme et sans enthousiasme. La femme etait devenue tout pour lui.

— Vous comprenez, me dit malicieusement à cet endroit de son recit le petit vieillard, qu'il serait trop long ici de suivre pas à pas Albert Duranger dans cette derniere periode de sa vie politique. C'est l'histoire tout entière d'une epoque qu'il faut decrire; et celle-là n'est pas si loin de nous que nous ne la sachions tous par cœur.

Le retour de Duranger dans la presse periodique fit grand bruit. On ne s'étonna de son silence audacieusement prolonge que du moment qu'il reprit la plume. Du reste, c'etait bien toujours le fameux polémiste de 1832, Même talent, même esprit, même verve, même fougue, seulement au service d'une idée contraire. Cette desertion chagrina plusieurs des anciens amis du journaliste, mais le plus grand nombre l'approuva fort. On aiguisa quelques plaisanteries. l'épigramme retrouva un de ses jours de triomphe, on finit par rire de bon cœur de l'aventure, et le coupable fut declare homme d'esprit.

N'est ce pas là, me dit l'insupportable docteur, en me regardant d'une façon desobligeante, l'histoire de tous nos grands politiques. Oh! mon Dieu! oui. L'ordre public, la paix generale, la nécessité; mots superbes, j'en conviens, mais qui ont le tort, vieux déjà comme le monde, d'être remis à neuf à toutes les variations d'une epoque. Tant faire que changer de cocarde, j'aime mieux la franchise brutale des soldats de Napoleon, qui, forces d'arborer la blanche, recelaient la tricolore au fond de leurs gibernes.

Nous etions alors en 1834, l'année la plus désastreuse pour la royauté. Emeutes à Lyon, à Paris et dans plusieurs autres grandes villes. Veritable insurrection le 13 avril, toute la France bouleversee et dormant sur un pave dans la crainte que ce pavé ne l'écrase.

Duranger, toujours guide et poussé par l'amour qui lui emplissait le cœur, rendit alors de reels services au pouvoir. Il n'eut pas lieu de s'en repentir; et se présentant comme candidat du gouvernement à la chambre des deputes aux elections de 1835, il fut nommé à une imposante majorité.

Ce ne fut pas là tout: l'avenir lui réservait d'autres succes et une fortune plus brillante.

Il n'était pas de jours qu'il ne se ressentit des bienfaits d'une protection nouvelle. Le [illegible] transformé [illegible] on le recherchait, on l'acclamait, on l'applaudissait. Sans qu'il prit garde de rien, tout lui reussissait. On n'avait point memoire d'une fortune aussi rapide que la sienne.

Il n'avait jamais vu, lui-même il l'assurait, bonheur plus egal et succès plus inespères. Etonne, surpris, ebloui, il se fut volontiers arrête pour se regarder passer.

Les deux annees exigees par la femme inconnue étaient, il est vrai, ecoulées et au-delà. Duranger, toujours fidele à l'amour mystérieux qu'il s'etait juré, la suppliait de couronner son œuvre.

— Assez d'ambition, disait-il, ne craignez-vous donc pas que les honneurs, enfin, ne m'enivrent et n'eteignent en mon cœur le feu qui le dévore?

— Je le crains au contraire, repondit-elle, et je veux m'en convaincre.

— Non, allez, votre main jetterait-elle à poignees, gloire, puissance et eternels plaisirs, que je ne verrais que votre main.

— [illegible]...

Et Albert Duranger attendait, laissant faire la fortune prodigue.

Journaliste habile, orateur eloquent, payant de sa personne, de son talent et de son credit, reçu et considéré au château, aimé des princes, officier de la Légion-d'Honneur, et a la veille d'être appele à un des postes les plus envies du gouvernement, Duranger n'etait pas heureux.

Cette femme qui le torturait etait toujours une enigme pour lui. Il ne savait rien d'elle, rien que ce qu'elle avait bien voulu lui apprendre, exigeant après ces révelations, un serment qui l'empêchait d'interroger ailleurs.

Cette fois il ne supplia pas, il pleura... il pleura comme un enfant et se roula à ses genoux.

La jeune femme resta longtemps insensible devant cette douleur, puis baissant la tête et s'échappant furtivement des bras qui la pressaient:

« Allez, dit-elle, ce soir vous saurez. »

A onze heures, Duranger rentra chez lui, il trouva une lettre cachetee qu'il lut et relut toute la nuit: il savait!

Le lendemain il etait au lit, mine sourdement par une fievre mortelle.

En quelques jours la maladie se declara; et les médecins desespérèrent. Moi-même, appele au chevet du moribund, je hochai la tête. Je la hochai si bien que je ne crus plus à une guerison possible. Je pris à part mes confrères, premieres celebrites medicales, et je leur communiquai mes impressions.

Tous, après un second examen, m'approuvérent. Le malheureux fut condamne sans remission dans la huitaine. Trois jours apres il etait sur pied et entrait en convalescence. La femme aimee et longtemps disparue veillait dans la chambre du malade.

Son agonie avait dure trois mois; le quatrieme je retournai le voir, et je fus surpris du nouveau changement qui s'était opere sur son visage.

L'air abattu, consterne, il tenait sa tête dans ses deux mains, l'œil fixe, terne et resolu.

— Qu'avez vous? lui dis-je.

Il ne répondit rien et me tendit un chiffon de lettre d'une écriture illisible et incorrecte.

J'y portai les yeux, et voici, autant que je m'en souviens, les lambeaux de phrases qu'avec beaucoup de peine je parvins à dechiffrer.

Albert, c'en est fait, il faut tout vous dire, tout vous avouer, et peut-être après la voix de la raison dominera-t-elle en vous celle d'un sentiment que je n'ai pas la force de condamner, mais que je bannis de mon cœur comme vous devez le bannir du vôtre.

« Vous le savez maintenant, j'ai voulu vous relever, j'ai voulu vous servir et vous prouver par là ce que peut une femme dans la vie d'un homme, cet homme n'eût-il ni foi ni amour.

« Mais si j'ai joue ce rôle que vous pourriez qualifier d'odieux, c'est que, vous sachant une intelligence d'élite, j'ignorais que vous fussiez aussi un cœur ardent.

« J'admettais bien votre amour, sa sincérite, mais non sa durce. J'avais pensé que, puissant et opulent, vous m'eussiez facilement oubliee et qu'une douce amitie de votre part aurait eté le denouement d'une si violente passion.

« Pourquoi dans ce monde tout est-il relatif?

« Voilà ce qu'il faut cependant. Albert, ecoutez-moi, vous êtes riche, dans une position enviable, ne vous decouragez pas, continuez, ne ralentissez pas votre marche; demain vous serez parvenu au but. Moi, vous ne me reverrez plus.

« Albert, je ne m'appartiens pas, je suis mariee.

« Une existence est liee à la mienne, une existence qui ne m'a pas donne le droit de la maudire.

« Adieu. Votre main, votre front... Celle qui aurait pu vous aimer et qui ne pourra vous oublier.

« LOUISE. »

L'infernal petit vieillard me regarda en dessous.

— Eh bien! lui dis-je, M. Albert Duranger est aujourd'hui M. le comte ou M. le marquis de quelque chose, diplomate eprouve et ambassadeur dans quelque cour étrangere.

— Vous vous trompez, mon ami, me repondit le narrateur infatigable. Cela vous apprendra à vouloir toujours empieter sur le dénouement d'un recit. Et il continua: Le 23 août de l'annee 1838, la veille de la naissance du comte de Paris, une jeune femme vêtue de noir et voilee descendit d'une berline de voyage, rue de Grenelle-Saint-Honore, juste en face l'hôtel de la princesse Adélaïde. Bientôt cette femme s'informait d'Albert Duranger; elle mettait la police en activite et usait de tous les moyens que permettent la fortune et le credit. Apres deux mois d'attente et d'inquietudes mortelles, elle n'avait encore obtenu aucun indice sur lui.

Apres sa maladie, Duranger avait disparu. On se perdait en conjectures; la pensee d'un suicide s'était fait jour dans tous les esprits.

Un soir, cette même femme reçut la visite d'un homme qui avait ete autrefois un des intimes amis de Duranger. Le lendemain, l'inconnue montait dans une simple voiture de place et se faisait conduire devant l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Chancelante et pliant sous le poids de sa douleur, elle en gravit les degres et s'informa de la salle Saint-Jean Elle s'orienta dans cette longue salle, et, arrivee au no 13, elle tomba brisée et aneantie sur le parquet. Elle avait aperçu un visage pâle, livide, defiguré, celui de Duranger.

A cette vue, le jeune homme, qui n'avait plus la force d'articuler un son et qui se mourait dans d'atroces souffrances, s'etait sou-

Voir le numéro du 25 fevrier

l'étudiant l'occasion de se familiariser avec le style du langage officiel.

La grammaire de Constantinidi effendi renferme donc toutes les qualités que doit réunir un livre classique, et comme tel il peut être introduit dans toutes les écoles grecques où la langue turque est enseignée.

—

Les journaux grecs de notre ville mentionnent un nouvel acte de générosité de Christaki effendi Zografos.

Ce généreux protecteur des lettres, après avoir offert en diverses circonstances la somme de 2505 livres turques en faveur du *Syllogos* littéraire de Péra, indépendamment d'une contribution annuelle de 750 livres, vient d'adresser une lettre au président du comité de cet établissement, pour lui annoncer qu'il s'engage à payer annuellement et pendant une durée de quinze ans une nouvelle somme de 450 livres turques.

D'après la lettre du donateur, cette somme doit être employée exclusivement à encourager les éditeurs des anciens auteurs grecs, et des ouvrages servant de guide et de commentaires pour la parfaite compréhension de ces auteurs.

—

Un télégramme privé daté de Braïla, annonce que les glaces du Danube commencent à fondre ; l'on espère que le fleuve sera navigable dans cinq ou six jours.

—

Les Tzinganes, sujets ottomans qui professent la religion mahométane et qui jusqu'à présent était exemptés du service militaire, moyennant le payement de la taxe d'exonération imposée à la population chrétienne de l'Empire, seront dorénavant astreints à ce service.

Sur la demande du Ministère de la guerre, approuvée par le Conseil d'Etat et sanctionnée par Iradé Impérial, une circulaire grand-vézirielle adressée à tous les gouverneurs de vilayets leur fait part de cette décision, et les invite à s'y conformer en comprenant dans la prochaine classe de conscrits appelés au service les Tziganes musulmans.

—

Hier matin, vers 5 heures, un incendie s'est déclaré dans le quartier de Zirek-Yokoussi à Stamboul.

Le feu a pris naissance dans le conak d'Aly effendi, médecin de l'armée, et il n'a été éteint qu'après avoir détruit cette habitation et quatre autres maisons voisines.

—

Un journal d'Athènes, *le Mérimna*, donne les détails suivants sur l'affaire des canons turcs, trouvés par le consul général Ottoman de Syra, à bord d'un bâtiment portant pavillon turc.

Il y a environ un an les autorités de Syra ont confisqué huit canons de bronze, se chargeant par la culasse, et dont la fabrication datait du moyen âge. Ces pièces avaient été apportées par un bâtiment turc pour être vendues clandestinement à Syra.

Le consulat Ottoman de cette ville avait eu connaissance de ce fait et sachant que ces pièces avaient été repêchées par des plongeurs sur les côtes de Candie, a demandé la remise de ces canons qu'il a obtenue en vertu d'une décision judiciaire. Il a été établi à la suite d'une enquête minutieuse, qu'en effet ces canons ont été trouvés dans les parages de Sittea (île de Candie).

La construction de ces pièces offre un vif intérêt. Les autorités de Syra ont prié M. Axelos, consul général de Turquie, d'intervenir auprès de la Sublime Porte pour que deux de ces pièces soient offertes au gouvernement hellénique. Cette demande a été favorablement accueillie et deux pièces ont été livrées aux autorités de Syra. Les six autres ont été chargées sur un bateau de guerre envoyé expressément à Syra pour les amener à Constantinople.

—

On nous annonce la prochaine apparition d'une feuille politique, commerciale et littéraire qui paraîtra à Smyrne sous la direction de M. Alfred Arlaud, conférencier bien connu. Nous espérons que cette nouvelle publication qui s'occupera spécialement d'agriculture, de commerce, de finances etc. recevra un accueil favorable du public de Smyrne et de Constantinople. Cette feuille paraîtra trois fois par semaine, elle aura pour titre *le Journal de Smyrne*, et non pas « *Mélès* », ainsi que nous l'avons dit hier par erreur.

—

Deux erreurs se sont glissées dans le compte-rendu du Concert donné par M. Consolo.

Au nombre des artistes qui ont exécuté le *Quintette* de Schuman, nous avons imprimé le nom de M. Pasquali; c'est M. Cataneo qui a joué une partie de violon dans ce *quintette* attribué à Mendelsohn par un *lapsus calami* que nous rectifions afin de rendre à chacun ce qui lui est dû.

—

A partir du 1er mars, MM. Bossi et Brun ont l'intention de réorganiser sur de nouvelles bases le service de leur restaurant. Nos lecteurs trouveront aux annonces l'indication des prix modérés auxquels sont fixés les repas. Cette réforme ne peut qu'augmenter la clientèle de l'établissement dont nous parlons et qui jouit d'une légitime réputation auprès du public de Péra.

—

D'après une correspondance de Beyrouth, un steamer anglais *Bellona* qui se rendait d'Alexandrie à Saint-Jean d'Acre pour prendre une cargaison de bœufs, se serait perdu corps et biens pendant la traversée.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du num. 33 (*14 févr. 1874*)

La semaine politique. — Les éventualités du prochain conclave. — E. Levasseur: Les méthodes de l'enseignement

---

Lyé sur son lit. Un rayon de bonheur avait illuminé son front.

Celle-ci s'était relevée; elle avait puisé dans son amour un courage surhumain; elle avait essuyé les larmes qui coulaient silencieuses sur ses joues pâles, et retenant les sanglots qui l'étouffaient :

— Je t'apporte la vie, avait-elle murmuré.

Duranger avait remarqué ses vêtements noirs, il comprit. Ses yeux, brûlés par la fièvre et rafraîchis par les larmes, eurent un dernier regard qui, une seconde, les ranima.

Il voulut parler : sa tête s'affaissa sur elle-même et retomba sur l'oreiller.

La jeune femme sentit, elle aussi, que tout était fini.

Elle appuya deux lèvres brûlantes sur ce front livide que la mort allait glacer et s'agenouilla [illegible]

Soudain elle poussa un cri : ce cri déchirant avait été le dernier adieu de la dernière amie.

Duranger était mort.

Il était mort après avoir abandonné fortune, position, avenir, pour la femme qui le délaissait.

Pour elle seulement il avait accepté d'être puissant et grand.

On arracha la malheureuse à son désespoir. On l'emporta mourante de cette grande salle de deuil... Et quand, deux heures après, elle s'éloigna de cet asile de misère et de larmes, les portes d'un autre asile, lieu de paix, de calme et de résignation, s'ouvraient et se refermaient sur elle à jamais.

Cette femme, c'était Louise de Cardilly, duchesse de Sablonville, depuis et peut-être encore aujourd'hui sœur Louise de la Rédemption.

Quant à moi, il y a un siècle que je n'ai rencontré le docteur Britchart, et c'est grand dommage, car maintenant les jambes doivent lui faire fièrement défaut et je trouverai le moyen de lui échapper.

FIN.

par les chiffres suivants : 412 navires et 134,189 tonneaux. Le pavillon français vient en quatrième ligne avec 59 navires et 41,824 tonneaux, la Suède-Norvége, en cinquième, avec 69 navires et 23,000 tonneaux ; l'Allemagne, en sixième, avec 31 navires et 20,456 tonneaux.

La dette publique à Cuba s'élève à 13,000,000 de livres sterling soit 325 millions de francs.

VARIÉTÉS.

Statue Chypriennne colossale Hercule ou Silène-Kerasté ?

(Suite et fin.)

6. Deuxième époque *Grecque*, de 63 [illegible]

C'est à cette époque que le célèbre roi Evagoras, l'homme aux doubles rangs de dents, lutta contre les Persans avec un grand succès pendant 3 ans, les seules villes d'*Amathous*, de *Soli* et de *Cittium* refusèrent de se soumettre, mais la malheureuse paix d'*Antalcidas*, en 387, détruisit ces résultats.

7. Deuxième époque *Persanne*, de 54 ans depuis la paix d'Antalcidas jusqu'à la bataille d'Issus, quand *Protago*[illegible], frère et successeur d'Evagoras, se déclara pour Alexandre jusqu'à sa mort.

8. Epoque *Greco-Persanne* de la famille d'*Antigone*. Ce general d'Alexandre reçoit dans son partage l'île de Chypre.

Ptolémée la lui dispute, mais sa flotte est défaite près de Cittium par Démétrius Poliorcètes, fils d'Antigone, en 300, puis tous se donnent le nom de rois, vainqueurs et vaincus.

Aux médailles d'Antigone, de Démétrius, de Séleucus et de Lysimaque, on voit les CORNES devenir l'emblème royal oriental du pouvoir et de la divinité.

Après la mort d'Antigone en 301 Ptolémée cherche de nouveau à s'emparer de Chypre, il réussit contre Démétrius, en 295.

9. Epoque *Gréco-Egyptienne* 237.

Cette période, relativement longue, n'offre d'autres faits que des guerres dynastiques entre frères ou parents des Ptolémées.

En 58 Caton vient prendre l'île au nom du Sénat Romain comme héritage et rapporte à Rome 4000 talents d'or.

10. Periode *Romaine* de 453 années, qui dura jusqu'à 395 après Jésus-Christ.

Dans cette période le seul *Elagabal* (Eli-Dieu Bal-soleil) nous intéresse.

Les médailles des deux dernières années de son règne, nous le montrent avec des CORNES et les légendes : *Invictus Sacerdos Aug*(ustus), ou *Summus Sacerdos Aug*(ustus), ou enfin *Sacerdos Dei Solis Elagab*(ali) ; les légendes expliquent en même temps celles plus simples qui n'indiquent que la date (quatrième ou cinquième tribunitia potestas) autour du même sujet (l'empereur cornu en grand prêtre sacrifiant auprès d'un autel).

Ce sont toutes des médailles des deux dernières années de son règne, et son buste y est orné de *cornes*. Notons encore que, comme grand-prêtre cornu, sur le revers il tient quelquefois dans sa main gauche une *massue*, emblème d'*Hercule*.

On ne peut ici passer sous silence que cet empereur monstrueux, donné par Dieu comme fléau à cet autre monstre qui s'appela l'empire Romain, et qui a trouvé un panégyriste dans un numismate moderne, a sérieusement exigé d'un collége de médecins assemblés dans ce but, qu'au moyen du scalpel ils le changeassent en femme. Dion dit que c'était une curiosité voluptueuse qui le porta à cette folie, mais la doctrine des grands-prêtres de la pierre androgyne surmontée d'une *lune* et d'un *soleil*, qui s'exprime aussi dans le *Mithras*, et dont les symboles et le culte furent apportés par lui à Rome, pourrait bien y avoir été pour quelque chose, car la prêtraille, que je distingue du véritable prêtre, à force d'ergoter, transforme même les beaux principes des religions et en dénature le sens. Ici le principe paraît avoir été que dans Dieu le créateur, il n'y a pas de distinction de [illegible]

Après avoir ainsi caractérisé toutes les époques de l'île, nous pouvons retourner à notre statue pour décider à quelle époque elle peut appartenir, et quel sujet elle représente.

D'abord il n'est pas possible de dire qu'elle soit un de ces monuments qui à des époques récentes auraient été transformés pour servir à une fontaine : car toute la composition est faite dans l'intention de servir à ce but. Le personnage tient la lionne *devant lui* pour verser par sa gueule l'eau de la fontaine.

Il n'est pas non plus permis de supposer qu'elle soit du second siècle après Jésus-Christ, époque à laquelle de bons artistes retournèrent à des formes archaïques : car dans ce même cas la forme a un reflet du bel art.

Les Arsacides, dont les médailles ont une forte ressemblance avec la frisure de la tête de notre personnage et qui dans leur tiare montrent la corne, n'ont jamais dominé en Chypre. D'ailleurs leur frisure ne fut qu'un retour à l'antique costume persan. En remontant plus haut, les Persans à leur tour n'offrent rien de semblable à notre fontaine.

Personne ne pourra trouver dans notre colosse un sujet égyptien ou hellène.

Il ne nous reste donc que les époques *Kythniennes-Cerastes* ou *Phéniciennes*. Dans ces époques Hercule est encore le soleil parcourant les douze signes du Zodiaque ou accomplissant ses douze travaux comme le mythe grec l'a transformé. Ce *Bal* est le *Bal*-Jupiter, *Bal*-Neptune, et *Melkart*. Il peut donc être le Dieu des fontaines. La Grèce même a conservé aux fleuves personnifiés la *tête de bœuf*, ou du moins des [illegible]

C'est ainsi que nous trouvons notre statue conforme à leur manière de voir et nous n'hésitons point à lui donner plus de 2000 ans avant Jésus-Christ.

De tels sujets de fontaines ont été imités ensuite par les Grecs ; mais chez eux l'Hercule se transforme en Silène sans cornes.

Telle est la célèbre statue en bronze au musée de Naples. Silène moqueur et goguenard est à cheval à rebours sur l'outre et la tient devant lui par les deux jambes de derrière, par moquerie comme le manneken qui pisse sur le marché de Bruxelles. Lui-même n'a plus les cornes d'Hercule, ses cheveux ne sont plus frisés et étagés régulièrement, mais les mèches pendent sauvagement autour de la tête. Un épais duvet couvre aussi ses épaules, sa poitrine et d'autres parties de son corps. Les deux muscles du front sont un peu plus modérés, mais lui conservent le visage à la fois moqueur et menaçant.

Ces Silènes étaient tellement répandus comme fontaines que ces sources ne se nommaient plus fontaines, mais *Silani* ; et les poetes ont fait des vers à leur intention ; tels sont ceux que l'on trouve dans l'Anthologie grecque, IV, 12, 96 et 97 :

Τὸν Βρομίου Σάτυρον τεχνάσατο Δαιδάλεα [illegible] Μούνη θεσπεσίως [illegible] βαλοῦσα λίθῳ· εἰμὶ δὲ [illegible] Νύμφαισιν ὁμέστιος· ἀντὶ δὲ τοῦ πρὶν Πορφυρέου μέθυος, λάρον ὕδωρ προχέω.

en français :

Satyre de Bacchus, je fus créé par une main industrieuse dont l'art merveilleux pouvait seul donner la vie à la pierre. Je suis le compagnon des Nymphes des eaux ; et au lieu du vin pourpré que je versais jadis, je fais couler l'onde claire. (Anthologie II, 47, 39.)

Εἰμὶ μὲν εὐτρεπέος [illegible] θεράπων Διονύσου λεῖβω δ'ἀργυρέων ὕδατα Ναϊάδων.

en français :

Je suis, à la vérité, le ministre chéri de Bacchus aux cornes superbes ; mais je verse maintenant la liqueur argentée des Naïades.

Seulement notre statue moins cynique et moins frivole permet de tourner la chose. Dans la plus haute antiquité, on ne connaissait guère le vin, on cherchait les sources, on les estimait comme aidant le soleil à féconder la terre surtout en Orient, où les sources, les fontaines, les *hamasma* étaient, sont et resteront des biens les plus révérés. C'est plus tard que Silène, en compagnard goguenard, accompagne le Bacchus grec et s'enivre, sujet bien fait pour occuper la frivolité des Hellènes. Bérytus plus tard offre des médailles au Silène. En Orient encore aujourd'hui le Mahométanisme défend le vin, et offre partout de l'eau potable au voyageur et à toutes les créatures vivantes.

Constantinople, le 19 février 1874.

Dr Dethier.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 25 février, 9 h. 25 m. [illegible]

Obligations Roumélie	45.15
d. Nouvelles	20.75
Anglo-Bank	157.50
Societe de cred. aust-turq.	28.50
Banque austro-ottomane.	50.—
Pièce de 20 francs	8.91
Agio	105.25
Change sur Londres	111.65
Credit anstalt	241.75
National Bank	975.50
Lloyd	[illegible]

Toujours du calme à la Bourse et prix en baisse. Les affaires sont excessivement limitées.

Vendredi matin l'empereur François-Joseph fera une entrée solennelle en ville.

Italie.

Rome, 25 février.

Il est fortement question de la prochaine visite que rendra à notre roi l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

Le cardinal Barnabo est mort.

Angleterre.

Londres, 25 février,

Il est rentré à la Banque d'Angleterre une somme de 312,000 Livres Sterling.

France.

Paris, 25 février, matin.

Obligations Roumélie fr. 104.

Le journal l'*Ordre* dément la nouvelle publiée par le *Figaro* et d'après laquelle le prince impérial aurait écrit une lettre pour repousser toute manifestation pour le jour de sa majorité (16 mars).

Allemagne.

Berlin, 25 février.

Les séances du parlement ont été ajournées au 15 avril prochain.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 25 février.

Le prince et la princesse d'Edimbourg partiront pour l'Angleterre le 28 de ce mois.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 25 février.

Dette Générale		39 5/16
Emprunt	1865	56 1/4
do	1869	52 3/8
do	1871	56 1/4
do	1872	65 3/4
Consolidés anglais		92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 25 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	45	22	—
	Hausse	40	4	—
	Baisse	45	13	—
	Clôt. du midi	—	—	—
	Clôt. du soir	45	18	—
	Après Bourse	—	—	—
Actions S. Gén.		L.S.	6	20 —
» de la Société de change et de valeurs			[illegible]	—
» de la Banque de Const.			4	30 —
» du Crédit Austro-Turque			3	20 —
» du Crédit Général		L.T.	7	30 —
Banque *Vernazza et Cossoudi*			—	— —
Tramway			7	10 —
Société Commerciale Ottomane			3	— —
Laurium [illegible]		Fr.	[illegible]	— —
Crédit [illegible]			[illegible]	— —
Obligations des Chemins de fer			1094	2 —
» 2e émission			47	— —
Emprunt	1863 coup.		303	— —
	[illegible] coup.		[illegible]	— —
	1869		[illegible]	— —
	[illegible]		[illegible]	—
	1873		272	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	114
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	[illegible]
Bechlik—(différence)	»	[illegible]
Métalique... (id).	»	[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

ODESSA, 9/21 février 1874.

Le mois de janvier a mal inauguré l'année 18[illegible] pour notre marché agricole. De toutes les places de consommation les nouvelles nous sont arrivées [illegible] des baisses de plus en plus sérieuses, provenant en grande partie des avis annonçant qu'il se [illegible] d'Amérique de grandes expéditions pour le continent.

Cette situation a fait éprouver à notre marché un contre-coup assez sensible, en arrêtant la tendance aux achats, tant pour les [illegible] que pour les autres céréales ; mais, en ce qui concerne les prix, elle n'a eu de l'influence que sur les basses qualités, les supérieures [illegible] encore assez recherchées à cause de leur rareté et des espérances que les spéculateurs fondent sur elles pour de futures demandes.

Les transactions du mois de janvier [illegible] élevées à environ 117 mille tchetverts, [illegible]

[illegible]	38 700	tchetverts
[illegible]	[illegible]	»
Sandomirca	[illegible]	»
Seigle	[illegible]	»
Ravison	[illegible]	»
Graine de lin	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	»
	117.30	tchetverts.

Les laines fin. en suint ont été cotées	de R. 6 25 à 8.50
» » lavée »	de R. 22 à 28 50
Les suifs de mouton »	de R. 4.66 à 4 75
» de bœuf »	de R. 4 80 à 4.90

Cette semaine les nouvelles des marchés étrangers [illegible] défavorables, et nos prix [illegible] de qualités intermédiaires et [illegible] ligent de conserver en magasin un capital mort.

Il y a eu une baisse de 30 à 40 copeks sur ces qualités, et les premières, bien que se maintenant encore fermes, montrent une tendance à fléchir, car elles sont restées négligées, nos exportateurs [illegible] refusant à accorder les prix demandés.

D'après les derniers avis de l'intérieur, [illegible] semences d'hiver n'auraient pas trop souffert ; quant à celles du printemps, les neiges et les pluies n'ont pas été trop tardives, et tout fait espérer [illegible] se feront dans de bonnes conditions.

Par suite du calme qui règne sur notre [illegible] agricole, les nolis sont en baisse, et le [illegible] tonnage disponible est offert sans preneur. Quant aux voiliers, ils manquent complètement et on [illegible] attend très peu, la navigation à vapeur tendant de plus en plus à remplacer les navires, mais les probabilités font présager une reprise [illegible] frets lorsque le *Boug* et le *Dniepr* [illegible] barrassés des glaces, car il y a un dépôt [illegible] de marchandises à *Nicolaef*.

BULLETIN DE LA SEMAINE

	tchet.	pouds à pouds	Rbles à Rbs
Blé tand	16000	de 9.15 9.28	12.40 13 35
Graine de lin	1500		12.12 1/2 12.50
Colza	1000		11.
	18500 tchetv.		

NOLIS

Vapeurs, pour le Roy-Uni 40 à 41 sch. la [illegible]
» pour la Méditer. fr. 3 1/8 à 3 1/4 la charge
» pour l'Adriatique fr. 1 7/8 le stajo.
Voiliers, pour le Roy.-Uni sch. 38 à 39 sch.
» pour la Méditer. fes 2.25 à 2.50
» pour l'Adriatique fes 1 à 1.25

COURS DES CHANGES

Rien de fait pour Londres ni pour France.

FONDS PUBLICS.

Emprunt 5 o/o avec primes 1864 R. 164 — 166
id id id. 1866 R. 164 1/2 — 166 1/2

MONNAIES.

Pol impérial	5.88—5.93
Pièce de 20 fr	5.80—5.85
Livre anglaise	7.30—7.35
» turque	6.58—6.63
Ducat autrichien	3.40—3.48
Rouble métal	1.40—1.43

(Télégrammes).

Bourse de St-Pétersbourg, 7/19 février.
Très ferme—Londres 7 30 la livre anglaise
France 3 47 1/4 le Rouble
Emprunt à primes 165 3/4.

Londres, 7/19 février.

[illegible]

[illegible]

Blés toujours inactifs.

SMYRNE, 20 *février*. Un petit mouvement s'est de nouveau déclaré sur notre place ; toutefois, [illegible] principaux articles reste stationnaire et il en [illegible] nouvelles des marchés [illegible] annonceront pas une reprise.

Cotons. Les nouvelles de Liverpool étant meilleures de nombreux acheteurs ont paru sur le marché. L'article s'est soutenu ferme et, depuis [illegible]

Machinés de choix,	p. 415-420
Id bons ordinaires,	p. 400-410
Kirkagatch,	p. 380
Adana,	p. 352 1/2-360
Idelep,	p. 360

[illegible] 2,000 balles.

A la clôture d'aujourd'hui, le marché accusait une nouvelle tendance à la hausse, surtout pour les qualités de choix qui sont très recherchées.

Alizaris. L'article est un peu plus ferme. Il s'est placé 80 balles Bakir qui ont été payées p. 91 le quintal.

Laines. Une reprise notable s'est déclarée sur l'article : toutefois, les détenteurs, de qualités de choix élevant de trop fortes prétentions, les affaires n'ont porté que sur les qualités secondaires. 1,700 quintaux ont été placées.

Yerli ordinaires,	p. 285-307 1/2
Caissar et Konieh	p. [illegible]

Notre stock est évalué à 4,500 quintaux.

Vallonées. Ferme par continuation. Les ventes [illegible] le chiffre de 6,100 quintaux.

On a pratiqué les cours suivants :

Belles qualités anglaises,	p. 114 1/2
Naturelles,	p. 119-122
Mezzana,	p. 140

Notre stock a sensiblement diminué : il s'élève à peine à 25,000 quintaux — Les arrivages de l'intérieur commencent à devenir moins importants.

Graines jaunes. La baisse prévaut toujours sur cet article. Il ne s'est placé depuis la date de nos derniers avis que 20 sacs qui n'ont obtenu que 16 5/8 p. l'ocque.

Il ne s'est traité aucune affaire en opiums, qui [illegible]

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres	130 1/2 131 1/2
France	206 1/2-207 1/2
Trieste	450 455

[illegible] et Marseille a été excessivement [illegible] cette semaine et conséquemment le change plus soutenu, [illegible] forcées et très limitées.

Les florins ont été plus demandés que par le passé et ont haussé de valeur.

On comprendra aisément que [illegible] des cours pareils les opérations en change aient été très difficiles et presque insignifiantes, mais par contre les exportations de numéraire ont acquis du développement et les valeurs effectives ont haussé de prix. Résultat inévitable : le numéraire venant à manquer bientôt, il y aura débâcle sur les cours [illegible] ce qui provoquera un retour sur nos [illegible] C'est ce que nous avons toujours [illegible] pourra pas manquer d'[illegible] encore cette fois.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise	130 1/2
Livre Turque	118 1/4
Pièce de 20 francs	[illegible]
Medjidié	3 25/40
[illegible]	113 1/2 à 3/4

(Impartial de Smyrne.)

Nolissement.

Constantinople, 13/25 février 1874.

Cette semaine quelques navires sont arrivés de la Méditerranée, dont peu de disponible quelques nolissements ont été operés au cours suivants :

Odessa, pour l'Adriatique fr. 1 45-1 50 le stajo Dédéagatch, pour R.-U. sch. 6 quarter avec [illegible] ; Poti pour R.-U sch. 8.3 quarter ; Poti, pour Constantinople Piastres 2 le kilo, avec Lt. à p. 100 pavillon Russe.

Varna, pour Marseille fr. 3 la charge, [illegible] ports de la Méditerranée Iles Ioniennes tarif Filippango ; Varna, pour la Méditerranée fr. 3 1/8 [illegible] Varna, pour R.-U. sch. 6 quarter— ou pour la Méditerranée [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR
du [illegible] février.

[illegible]

du 25 février

[illegible] c. Lund, [illegible]

[illegible]

Alexandrie, paq. à vap. angl. [illegible] c. [illegible] ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. angl. *Sandringham*, c. [illegible] ayant touché Dardanelles lest
Rodosto, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. [illegible] ayant touché Eraglie et Silivrie div.
[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR
du [illegible] février.

[illegible] *Propandus*, c. Calchayadis, div.
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE
du 24 février.

[illegible], br. hell. *Kefalinia*, c. [illegible]
[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE
du 24 février.

[illegible] br. [illegible] *l'Obligo*, c. Repato, lest.
[illegible]
Kustendjé, br. hell. *Constandinos* c. [illegible]
Kertch, br. hell. *Omonia*, c. Paris[illegible]
Poti, br. ottom. *Hifzi Rahman*, c. [illegible]
[illegible]-Aratch, br. aut. *Emilo*, c. [illegible]
Varna br. ottom. *Ceylan cahri*, c. [illegible]
[illegible], br. ottom. *Verdi Huda*, c. [illegible]
[illegible]
Kustendjé, goel. [illegible]
Taganrok, br. ottom. [illegible]
[illegible]
— br. hell. [illegible] c. Gaetano, lest.
[illegible]
du 24 février.
[illegible]
Dardanelles, br. ottom. *Sophia*, c. Anastassiou, lest.
Ibraila, br. ottom. *Fahiri bahri*, c. Ali, lest.
Sistovo, br. ottom. *Dervich* c. Moustafa, lest.
Altenitcha, br. ottom. *Tahiri bahri*, c. Moustafa, lest
Tchayassi, br. ottom. *Tefik Huda*, c. Stefanos, lest.
Ibraila, br. hell. *Omonia*, c. Famelis, pier.
— br. hell. *Enossis*, c. Orlof. div.
Bourgas, br. hell. *Spiros*, c. Travlos, lest.
Soulina, br. hell. *A. Ioannis*, c. Andreopoulos, lest.
Varna, br. hell. *Costandinos*, c. Vlassopulos, lest.
Balzik, br. hell. *Kefalinia*, c. Arvanitakis, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 19 février,

Ottom. *Djanik* c. Hassan div. Trebizonde p. Consple.
Ottom. *Eizzi Rahman*, c. Halil, houille, Eregli p. Const.
Ottom. *Medari Kafer*, c. Ibrahim houille, Eregli pour Consple.
Rus. *Grand duc Constancin*, c. Resnitchenco, div. Odessa pour Consple.
Fr. *Emirne*, c. Fabre, div. Trebizonde p. Cont/ple.
du 21 février.
Rus. *Vesta*, c. Stronski, div. Bartin p. Consple.
Angl. *Urbinr*, c. Tood, blé, Odessa p. Anvers.
Ital. *Federico*, c. Costa, gr. de lin, Theodossia p. Falm.
du 22 février.
Angl. *Socrates*, Bonoici, boiserie, Bartin p. Consple.
Ottom. *Zimet*, c. Couroudis, houille, Eregli p. Const.
Buyuk-déré, le 19 février.
Angl. *Erato*, c. Langland, blé, Odessa p. Anvers.
Hell. *Evanguelistria*, c. Bazotis, lest. Spezes p. Ibraila.
Ital. *Patrocinio*, c. Gaetano, lest, Genes p. Bourgas.
Hell. *Evanguelistria*, c. Ghombas, div. Spezes p. Ibraila
Ital. *Azoff*, c. Ottardo, riz, Gênes p. Consple.
Rus. *Madre Mimbelli*, c. Rubelli, lest. Toulon p. Const.
du 21 février.
Rus. *Elleni*, c. Calliras [illegible]
[illegible] c. Vocassevich, lest, Marseille p. Const
[illegible] *Aloys*, c. Zoppar, lest, Marseille p. Consple.
[illegible] *Angeolina*, c. Tancredi, lest, Liverpool p. Const.
[illegible] *Iulio*, c. Olivari, lest, Marseille p. Consple.
[illegible] *Tesso*, c. Caparo lest. Marseille p. Poti.
[illegible] Gaetano lest. Marseille p. Consple.
[illegible] *Nicolo*, c. Sirola' lest., Cette p. Consple.
[illegible] *H[illegible]*, c. [illegible]amastina, div. New-York p. Consple
[illegible] *Rosin*[illegible] c. Gambard [illegible]
du 23 février.
Angl. *Zeris*, c. Ma[illegible]
Ital. *Enrico*, c. [illegible]
Hell. *Orthodoxia*, c. Calzis, houille Spezes p. [illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

OBLIGATIONS 3% A PRIMES
DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE
2me Emission

La Banque Impériale Ottomane et le Crédit Général Ottoman ont l'honneur de rappeler à Messieurs les porteurs d'Obligations 3% des Chemins de fer de la Turquie d'Europe qu'un versement de fcs 25 par Obligation doit être effectué en leurs mains du 1er au 15 Mars prochain, au change du jour, en L. T. 1. 11 1/2 par Obligation.

En cas de retard, les porteurs seront passibles d'un intérêt de 6% l'an et leurs titres ne participeront pas aux tirages des lots.

La libération définitive des Obligations ne peut être effectuée que du 1er au 15 Mars prochain, moyennant un versement complémentaire de fcs 17. 85, soit au même change, de L. T. 80.

Des bordereaux sont tenus à la disposition des porteurs par les deux établissements précités.

Constantinople, le 25 février 1874.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kou[illegible]

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le Public qu'une certaine quantité de vieux fils de fer est mise en vente.

Les personnes qui voudraient en faire un achat quelconque peuvent se rendre tous les jours au Conseil de la susdite Administration après les cinq heures à la turque.

Les ventes se feront en gros et en détail.

Le Directeur Général,
SALIM.

Constantinople 24, le Février 1874.

SOCIETE OTTOMANE DE CHANGE ET DE VALEURS.

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Société Ottomane de Change et de Valeurs sont prévenus que la première Assemblée Générale aura lieu le 25 Avril prochain (n.s.) à 4 heure de relevée au siége de la Société à Galata, pour prendre connaissance et approuver les comptes annuels du premier Exercice Social finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende. Ils auront de plus à délibérer et à statuer sur une modification à l'article 24 des statuts proposée par le Conseil d'Administration et consistant à régler comme suit le dit Article.

« La signature sociale est confiée au « Conseil d'Administration. Tout acte engageant la Société devra être signé par « deux des trois Administrateurs ou par « l'un des Administrateurs et par le Directeur de la Société.

Tous actionnaires possédant au moins 50 actions ont droit d'assister à l'Assemblée Générale aux termes de l'Article 30 des statuts.

Ceux qui voudront y assister devront déposer leurs actions dans la Caisse de la Société, au plus tard le 10 Avril prochain (n.s.) ; il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée à l'Assemblée Générale.

Constantinople, le 16 Février 1874.

Deux des Administrateurs :
A. BARKER. E. EUGENIDI.

SOCIÉTÉ FINANCIERE DE ROUMANIE.

MM les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale aura lieu le Dimanche 7/19 Avril prochain à 2 heures après-midi au Siége Social à Bucarest.

Ordre du jour :
1° Rapport sur l'exercice 1873.
2° Fixation du Dividende.

STATUTS. Art. 35. Les Actionnaires qui voudraient assister à l'Assemblée Générale, devront déposer leurs actions trente jours avant celui fixé pour la réunion.

Bucarest, 12 Février 1874

Le Conseil d'Administration.

AVVISO.

Il capitano Demartino del naviglio italiano *Il Vero*, già arrivato in questo porto proveniente da New-York con carico di merci, avvisa il possessore della polizza all' ordine, marca L. e M. per nove casse pompe imbarcate da Cowing e Comp. di New-York, ch' egli deve presentarsi al raccomandatario Spiridione Sortan, in Galata per concertare il ritiro.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni,-locataire d'une des baraques.

AVIS.

Un homme, parlant les langues du pays et quelques langues étrangères, voudrait trouver une place de domestique. Sa femme est anglaise, sait faire des ouvrages à l'aiguille ; elle désirerait donner des leçons à de jeunes enfants et se placer dans la même maison.

S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami n° 84.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Baraque-citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE.

Chez P. Sebah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SEBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maitre Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste [illegible].—Poste allemande.— Paquebots-poste Khe[illegible]. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques.—Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures [illegible]

Prix 12 Medjidié.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie.

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

AVIS.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, [illegible] papier anglais, broché [illegible] Imprimé dans les [illegible]

320 pages de texte, description géographique de chaque [illegible] Ottomane à l'Exposition Universelle de 1873, et Marie de Launay, membre de la Commission et du Jury [illegible]

74 [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez P. Sebah, photographe, Grand'Rue de Pera, N° 440 ; chez les principaux Libraires de Pera ; et à M Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.
Da Odessa............ ogni Lunedi
Da Marsiglia etc........ ogni Domenica
Partenza da Costantinopoli.
Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggeri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané ; Cue Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

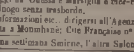

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes [illegible] Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 47. 9 Mouharrem 1291. VENDREDI 27 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :
[illegible]

Toute demande d'abonnement [illegible] est considerée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Corolnli E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 26 Février

BULLETIN POLITIQUE.

Les journaux de France s'occupent presque exclusivement de la lettre de M. Rouher, et de celle du prince Napoléon, sur le septennat.

Le gouvernement est, parait-il, très froissé de la façon dont les fractions de la Chambre, et notamment les bonapartistes, traitent la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

C'est la malheureusement la conséquence des avances faites par le ministere aux imperialistes, et il doit s'attendre à de plus vives attaques.

Ce qu'il y a d'acquis, à cette heure, c'est qu'un régime justement condamné, il y a trois ans, par la réprobation publique et par l'unanimité de l'Assemblée Nationale peut venir dire aujourd'hui en face au pouvoir etabli, et sans que celui-ci ose s'en formaliser, qu'après un délai déterminé, il lui faudra ceder la place à l'héritier des Bonaparte.

En attendant cette échéance le prince Napoléon vient d'adresser au *Journal de Paris* une lettre hautaine dans laquelle il parle avec peu de respect du septennat.

La feuille orleaniste avait rangé le cousin de Napoléon III parmi les partisans du pouvoir actuel, voici en quels termes le prince répond :

« Je lis dans votre numéro d'hier cette phrase :

» Qui sait si le prince Napoléon lui-» même ne se rangera pas parmi les » septennalistes ? »

» Vous me permettrez de *protester* contre une telle hypothèse.

» Le respect du nom que je porte, les convictions de toute ma vie, le souci des intérets véritables de mon pays, m'interdisent de me declarer partisan d'un gouvernement qui ne serait pas directement institué par le peuple.

» Pour pouvoir compter sur le concours de ceux qui restent fidèles à la tradition napoléonienne, il faudrait que le septennat eût été etabli par l'unique souverain devant lequel nous devons nous incliner tous : le suffrage universel. »

C'est l'alliance de la droite avec les napoléoniens, en vue de renverser M. Thiers, qui est cause de la résurrection de ce parti. Dieu veuille pour la France, qu'en voulant empecher la fondation d'une République moderée, M. de Broglie n'ait pas rouvert à un Bonaparte le chemin du trône !

Le conflit religieux s'accentue en Allemagne.

« Les cléricaux ont empeché par la violence la réunion du meeting des *vieux catholiques*, dit un télégramme du 24. »

Il est probable que cet acte va amener des représailles et que le gouvernement prussien ne manquera pas d'intervenir dans la lutte.

Les mandements électoraux des évèques bavarois ont fait l'objet d'une interpellation à la Chambre des Députes de Munich.

L'auteur de l'interpellation, M. Dürrschmidt, ayant exprimé l'opinion que la publication de ces mandements, sans le placet royal, constituait une illégalité, M. de Lutz, ministre des cultes, a declaré cette opinion erronée, le placet royal n'étant exigé que pour les bulles, brefs, décrets et ordonnances des autorités ecclésiastiques, et non pour de simples exhortations que les éveques adressent aux fideles.

Le clerge autrichien mecontent des lois confessionnelles, presentees au Reischrath, ne se borne pas à protester, par la voix de ses éveques et de la presse, il tonne du haut de la chaire contre les lois en preparation. Bien plus, quelques-uns s'emparent de la détresse des classes ouvrieres mises sur le pave, par suite de la crise financiere, pour les ameuter contre les riches et faire passer cette agitation comme une demonstration hostile au gouvernement.

Le *Tagblatt*, de Vienne, signale le curé d'une paroisse de la capitale qui a, dans un sermon, désignes aux ouvriers necessiteux les maisons où ils trouveraient de l'argent à foison. Ce qui permet ces attaques c'est qu'il n'existe pas, en Autriche, de lois contre les abus de la chaire, et le ministre des cultes, M. Stremayer, a oublié d'ajouter à ses derniers projets des dispositions analogues aux *Kanzelparagraphen* prussiens.

La feuille dont nous parlons plus haut dans un article aussi modere que fortement raisonné, montre l'abime que le clericalisme creusera sous les bases de la societe moderne, si les gouvernements ne se hâtent de mettre un terme a ses entreprises

Ne pouvant aborder de front les opérations militaires destinees à dégager Bilbao, Moriones manœuvre de façon à [illegible]

Un telégramme adressé de Saint-Sebastien à l'*Indépendance Belge* montre le commandant de l'armee du nord marchant par Arcos sur Estella, où don Carlos s'est tenu pendant une grande partie de l'hiver, et qui est la principale place forte des carlistes en Navarre.

En meme temps la flotte chargée du blocus des côtes de la Cantabrie fait des demonstrations contre Saranz et d'autres localites situees entre l'embouchure du Nervion et Saint-Sébastien. Il ne parait pas toutefois que jusqu'ici ces mouvements aient atteint le résultat qu'en esperent les autorites républicaines ; les carlistes ne semblent pas vouloir lever le siége de Bilbao. De plus, Miranda est tres-exposée en ce moment et la situation de Tolosa, degagee il y a deux mois, est redevenue critique faute de vivres.

A la Havane de grands preparatifs militaires sont faits en ce moment pour essayer d'étouffer enfin l'insurrection.

Tous les hommes valides de vingt à quarante-cinq ans ont été appeles sous les armes ; il y a même eu des manifestations tumultueuses devant le palais du capitaine géneral, dans le but de réclamer l'envoi immediat des volontaires contre les insurgés.

Ces incidents ont été provoqués par une notable recrudescence que l'insurrection a prise dans ces derniers temps, et par plusieurs victoires que les insurgés ont remportées sur les troupes espagnoles.

A la suite d'une défaite du général Portillo, les cubains ont délivre dix mille nègres et trois mille coolies, et incendié des plantations représentant une valeur de plusieurs millions. Quelques-unes des principales villes de l'Ile de Cuba sont serrées de pres par les troupes de l'insurrection, et la Havane elle-meme se trouve dans une situation perilleuse.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIÈRE. (*)

VII.

On dira qu'une émission de billets de banque effectuee dans de grandes proportions presente des inconvenients et des dangers et que, par consequent, il serait preferable d'en abandonner l'idee.

Ce raisonnement n'a le pouvoir ni de nous etonner ni de nous emouvoir. L'exposé de toute idee nouvelle, bonne ou mauvaise, est toujours accueilli par les critiques de la plupart des hommes. Les uns sont guides par la recherche de la verite. Leurs critiques qui ont pour but de faire la lumiere sur la question ne peuvent qu'etre utiles. C'est assez dire que nous les accueillerons avec reconnaissance. Quant aux autres, à ceux qui critiquent pour critiquer, parce que leur caractere est ainsi fait, nous attendrons pour leur repondre qu'ils aient mis au jour un projet plus sérieux et plus pratique que le nôtre.

Les inconvenients que presente l'application de toute innovation sont inevitables puisqu'ils resultent des abus de ceux qui sont charges de l'execution et par consequent de l'imperfection de la nature humaine. Mais de ce que ces abus se produiront, de ce que certains interets particuliers seront leses dans tel sens ou dans tel autre, faudrait-il donc conclure qu'il y a lieu d'abandonner une mesure d'utilite generale, imposee pour ainsi dire par les circonstances et qui parait etre aujourd'hui la plus efficace pour porter remede à une situation difficile ?

Le billet de banque offre relativement à l'or et à l'argent des facilités considerables dans les transactions financieres et commerciales : Ce fait est incontestable et si bien connu des hommes d'affaires qu'il n'est pas besoin d'insister. Mais, dira-t-on, la circulation de la monnaie fiduciaire constitue une nouveaute et à ce seul titre on doit craindre que son adoption ne soit entouree de difficultes et sa propagation entravee. Cet argument est plus spécieux que solide. Car le billet de banque n'est plus une nouveaute pour certains centres de l'Empire. Nous le prouvons. La Banque Impériale Ottomane autorisee à emettre des billets de banque n'en avait en circulation, un an apres sa creation (juin 1864), à Constantinople, que pour une somme de 2,282 L. T. En juin 1873 cette circulation était de 228,950 L. T. Dans les provinces la difference est encore plus frappante et vient avec plus de force à l'appui de notre these. Au bilan de la Banque de juin 1863 la circulation est nulle ; elle s'est elevee, en 1873, à L. T. 5,667.

De ce qui précède on peut conclure rigoureusement que le pays, preparé à une emission de billets de banque les acceptera avec empressement dans ses transactions parce qu'ils auront cours légal, qu'ils circuleront dans toute l'étendue de l'empire, ce qui assure de nombreux avantages aux operations commerciales et financieres, et parcequ'ils seront reçus au pair dans les caisses de toutes les administrations publiques. Ce dernier point, qu'on le remarque, est essentiel, capital. Son importance est d'autant plus grande qu'il servira de contre-poids à l'agiotage. Dans ces conditions, une depreciation n'est guere possible et la meilleure preuve à l'appui de notre assertion c'est le taux auquel a cours le bechlik. Ce taux n'a guere varie, depuis 11 ans en moyenne, au delà de 1 0/0. Cette perte que subit le bechlik s'explique d'ailleurs par les difficultes de son maniement, par celles de sa circulation qui exige des frais et aussi par le fait que son acceptation par les caisses de l'Etat est elle-meme limitee.

Si nous insistons sur cette objection c'est qu'en apparence elle est la plus forte qu'on oppose à l'emission des billets de banque. Il était necessaire d'en faire bien comprendre l'exageration. Le billet de banque deviendra, dans l'empire et à bref délai ; aussi indispensable pour les transactions que la menue monnaie. Aujourd'hui-meme pour se procurer un billet de cent francs de la Banque de France, ne doit-on pas payer une prime de 2 francs, soit 102 francs ? Donc une depreciation, dans les conditions d'emission par nous enumerées, n'est nullement à craindre.

Il n'est qu'un seul abus à redouter : la contrefaçon. Mais n'existe-t-elle pas dans tous les pays qui font usage de la monnaie fiduciaire ? Cet inconvenient n'a nulle part fait renoncer au billet de banque. Il suffit, pour en limiter autant que possible les effets, de prendre des mesures severes contre les faux-monnayeurs. La loi existe : elle a ete appliquee en plusieurs circonstances. Qu'on aggrave s'il le faut les penalites et que le cas echeant, on soit inexorable.

Pour conclure en réponse à toutes les objections nous rappelerons ces trois points principaux dont l'importance sera comprise par tout le monde :

1° L'emission des billets de banque sera limitee ;

2° Ces billets seront garantis effectivement ;

3° Le contrôle de la Banque s'exercera rigoureusement sur tous les details d'émission et d'execution.

(*A suivre*).

(*) Voir *la Turquie* du 24 fevrier 1874.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Nazif Pacha, ci-devant gouverneur général du vilayet des iles de l'Archipel, a éte nommé mutessarif de Chypre.

Veissi Pacha, ci-devant mutessarif de Chypre, a été nommé mutessarif de Philippopoli.

Arif Pacha, ci-devant mutessarif de Magnesie, a été nommé mutessarif de Metelin.

Djanik Pacha, ci-devant mutessarif de Mételin, a été nommé gouverneur de Terhala.

Essad Bey, a été nommé defterdar de Candie et promu au grade de fonctionnaire de 2e rang 2e classe.

Edhem bey, colonel d'état-major et inspecteur de l'école *Idadie*, vient d'être nommé directeur de cette école, en remplacement d'Eschak bey, decédé ;

Le major Abib bey est nommé inspecteur des études de l'Ecole impériale *Idadié* et promu à cette occasion au grade de lieutenant-colonel ;

Le major Husni effendi, médecin du ministère de la police est promu au grade de lieutenant-colonel.

—

Savvas Pacha est arrive par le courrier autrichien d'aujourd'hui.

Depuis longtemps l'ancien gouverneur de Sphakia se trouvait en Italie pour raisons de santé.

—

Pendant la derniere bourrasque le ministre d'Espagne ayant été surpris par la neige dans les environs de Beïcos, où il chassait, S. Exc. a dû se réfugier dans un corps de garde où il a ete reçu avec empressement par l'officier de service qui lui a donné l'hospitalité pendant trois jours.

En partant, le ministre, qui ne s'est meme pas fait connaitre, a voulu laisser au corps de garde une certaine somme comme prix de cette hospitalité. L'officier a refusé cette largesse en disant qu'il avait rempli un simple devoir et qu'il était heureux d'avoir pu donner un asile à un etranger.

Touché de ce procedé délicat, le ministre a immédiatement envoyé son premier drogman à la Sublime Porte pour signaler le fait au ministre de la Police, et le feliciter pour la conduite digne d'éloges tenue par l'officier du corps de garde et par les zaptiés placés sous ses ordres.

Autant le Grand-Vezir tient à ce que les agents de l'autorité qui ne font pas leur devoir soient rigoureusement punis, autant il se montre bienveillant envers ceux qui ont une conduite irréprochable. Aussi apprenons-nous avec plaisir que le Grand-Vézir a chargé le ministre de la Police d'exprimer la satisfaction de Son Altesse à l'officier du corps de garde et aux zaptiés qu'il commande et de leur décerner une recompense pour leur noble conduite.

—

Lundi matin environ cinq cents habitants du caza de Kartal montés sur deux bateaux à vapeur qui desservent la ligne de Pendik se sont rendus devant le Palais Imperial pour presenter une petition au Sultan.

Les pétitionnaires se plaignaient de ce que les autorités fiscales les obligeaient de payer quelques redevances tandis qu'en vertu d'un ancien firman du Sultan Mahmoud, les habitants du *Caza* de Kartal étaient exempts de tout impôt.

Le Sultan a remis cette pétition au Grand-Vezir, qui se trouvait en ce moment au palais, et lui a recommandé de lui donner telle suite que de droit.

Aussitôt que Son Altesse se rendit à la Porte, elle transmit les ordres nécessaires au Ministre de la Police afin qu'il eût à nommer immédiatement une commission chargée d'examiner minutieusement la plainte des pétitionnaires et d'y faire droit sans le moindre délai.

On le voit, les affaires ne trainent pas [illegible]

—

D'apres le *Bassiret*, le ministère des Finances vient de recevoir un telegramme du gouverneur general de Bagdad qui l'informe qu'une somme de 25,000 livres, recettes de ce vilayet, vient d'être expédiée à Constantinople.

—

La nouvelle école primaire qui doit servir de type aux créations analogues, et qui a été fondee par le ministère de l'instruction publique, dans l'enceinte de la mosquée de *Nour-Osmanié* a été inaugurée hier.

Nous apprenons aussi l'ouverture d'une école *Ruchdié* dans le village de Canlidja.

Cette école a été fondee grâce à une souscription ouverte parmi les habitants et elle a été dotée par le ministère d'une somme nécessaire à son entretien. Elle comble une lacune d'autant plus sensible, qu'à l'exception de Beylerbey, aucun des villages situés sur la rive asiatique du Bosphore ne possède une école superieure turque.

—

Nous sommes heureux d'annoncer, d'après des informations puisées aux meilleures sources, que la question d'une augmentation des appointements touches par les employés du telégraphe a été enfin résolue dans un sens favorable à ces employes, et que cette mesure reparatrice va etre incessamment mise à exécution.

Nous avons souvent insisté pour que les appointements des employés du télégraphe fussent augmentes et nous avons dit que ce ne serait que grâce à une rétribution proportionnée à leur peine que l'Etat pourrait obtenir de ces agents les services qu'il en doit attendre.

Nous sommes bien aises de voir que nos observations ont été favorablement accueillies par Salim effendi, directeur de cet important service, et qui met tous ses soins à placer l'administration qu'il dirige à la hauteur de son importante mission.

—

Un grand nombre de pèlerins venant de la Mecque sont arrivés à Constantinople par le dernier paquebot autrichien.

Tous ces pelerins jouissent d'une parfaite santé.

—

Dans un de nos précédents numéros nous avions signalé à Artin effendi l'état déplorable dans lequel se trouvaient les rues Linardi et Yeni-tcharchi. Nous pensons devoir rendre hommage au zele que le president de notre Municipalité apporte pour donner satisfaction à toutes les demandes legitimes, en constatant que la rue Linardi a été débarrassee des neiges et des ordures qui l'encombraient, et que les materiaux qui se trouvaient au haut de la rue Yenitcharchi sont enlevés activement. Lorsque le pavé aura été remis en place dans cette partie de la rue, la circulation y sera enfin devenue possible, ce qui n'a pas eu lieu depuis plusieurs mois.

—

La salle du théâtre français présentait un charmant coup-d'œil mercredi soir ; elle etait remplie de *misses* et de *ladies* élégantes, les hommes étaient en frac, et, sur le devant des loges, une rangee de charmants *babies* éclatants de santé, frais et roses, pompones et attentifs, donnait l'aspect d'une vraie fete de fa- [illegible]

—

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

LE

MOUVEMENT PARISIEN

PARIS, 6 fevrier.

Paris, j'entends le Paris officiel, renait de ses cendres. L'Opéra a trouvé un asile, l'E- [illegible] Tous ceux qui ne comprennent un grand Etat que sous la forme d'un buffet servi par Chevet ou Rouze, doivent etre absolument satisfaits. On soupe. On a soupe ! Le pays est sauve et la France respire !

A dire vrai, il etait grand temps qu'on donnât satisfaction a tous ceux qui entendent expressement que Paris s'amuse. Un hiver parisien sans un accord de violon officiel, ce serait lugubre. Quel bel argument pour les ennemis de la republique ! On ne danse plus, donc la republique est une chose exécrable : voilà la logique des mecontents. Le vieux proverbe qui dit tres-vulgairement que [illegible] Nous entendons tous les jours repéter que la forme républicaine est incompatible avec les déploiements du luxe, et, pour peu qu'on danse encore au Petit-Luxembourg, il est bien possible que l'on accuse le prefet et les conseillers municipaux de renouveler les folies du Directoire et de Barras.

Ce nom même, le *Petit-Luxembourg*, sonne si joliment aux oreilles et rappelle de si pres les fetes somptueuses ou Garat acclimatait Mozart en France, où Barras se promenait [illegible] sabre en vermeil, où Mme Heinguer- [illegible] Mme Hamelin, et Mme Tallien, et la future imperatrice Josephine.

[illegible]

Ces solennites semi-officielles, et semi-galantes, faisaient pousser les hauts cris aux ennemis de la republique, et les directeurs étaient ouvertement — et verlement — accusés de gaspillage. Du temps où l'on ne dansait pas, on repetait deja le mot que Lamartine devait plus tard, faire entendre à la tribune : *la France s'ennuie*. Dès que l'on se mit à danser, ce fut bien pis ; on s'ecria : Barras s'amuse. Horreur ! Le directeur osait inviter les Parisiennes à faire un tour de valse. D'anciens conventionnels se mêlaient de donner des fêtes, comme au temps des rois ! C'etait ruiner, saigner à blanc, epuiser la France.

Tout est bon, tout est une arme entre les mains des partis. J'espere qu'on ne va pas avant peu, crier à la prodigalité et au faste des fonctionnaires de la republique actuelle. Il est d'ailleurs des républiques qui ne detestent ni le goût, ni l'art, ni le plaisir. Athenes etait de ce nombre, et Florence et Venise. Toujours est-il que le Directoire etant à la mode depuis quelque temps, une soiree au *Petit-Luxembourg*, se trouve tout à fait dans le ton et M. Ferdinand Duval, a coup sûr, y aura un très-grand succes. Puisse Paris [illegible] de là sa renaissance et retrouver son rayonnement et sa vivacite joyeuse !

Ce Paris n'en est pas moins toujours, il faut bien le reconnaitre, la terre promise des chercheurs d'aventures. Enfer des chevaux, paradis des femmes, il est l'Eldorado des faiseurs de dupes. Y a-t-il rien de plus charmant, de plus etonnant, de plus imprévu que ce procès du prince armenien Van Markariantz, qui vient d'honorer de sa presence [illegible] littéraire parisien ? Nous crions volontiers à l'exagération lorsque nous voyons, dans les fantaisies de Meilhac et Halevy ou dans la dernière farce de Sardou, Brasseur ou Gil-Pérès se deguiser en patriciens persans ou en grands Khans de Boukharie. Nous haussons les épaules devant ces amusants amalgames de la vie de Paris avec la vie des *Mille et une nuits*. Et, pourtant, ces impossibilites se realisent, ce fantastique devient tangible, l'operette court les salons, comme autrefois l'esprit courait les rues.

Voilà un prince arménien qui est armenien mais non pas prince et qui possede sur le Tigre et l'Euphrate des proprietes bâties sur les brouillards de la Tamise. Il s'imagine, un beau jour, de s'imposer à tout le *high life* intellectuel de ce pays-ci et il y parvient. Il devient l'hote d'economistes, de publicistes, de sénateurs d'hier, de deputes d'aujourd'hui. Il achete des diamants, il cultive le *puff*, étant en agronome expert et en eleve de Grignon qu'il est, et lorsque devant la police correctionnelle on demande au joaillier qui lui fournissait les diamants :

— Qui vous faisait croire à la parole de Markariantz ?

Le joaillier répond :

— Que voulez-vous ? Il dinait avec M. Drouyn de Lhuys !

Ce *il dinait avec M. Drouyn de Lhuys* vaut, à mon avis, le *sans dot* de Moliere. O profondeurs insondables de la credulite humaine ! Je crois bien avoir déjà raconte, ici-même, l'histoire de ce tailleur qui plaidait contre un aventurier, lequel s'etait fait passer pour un genéral bresilien : « Comment pouviez-vous penser qu'il était genéral ? lui demandait le president. — Eh ! *puisque je lui avais fait moi-meme son habit* ! » C'est la fable de Pygmalion s'eprenant de son œuvre et l'adorant d'une aveugle passion. Mais le mot du tailleur n'est pas plus digne de la comédie que le mot du joaillier. Ils se valent l'un et l'autre : ils prouvent d'une façon éclatante que les alouettes ne se laissent pas seules prendre au miroir brillant ; ils sont philosophiques et parfaits. Et vive le prestige ! M. Beurbeau descendit du ministère pour en avoir manque, le prince Markariantz passe en correctionelle pour en avoir eu peut-être un peu trop.

On s'est fort amuse de ce proces legèrement burlesque, dont un Balzac eût tiré un prodigieux récit et qui fait songer aux Mamamouchi de Moliere, aux faux ambassadeurs d'Orient qu'on vit defiler, un jour, devant le grand roi. On s'en est diverti, en attendant qu'on lise l'œuvre nouvelle et si fort attendue du Victor Hugo. Il parait decidement que ceux qui s'attendent à trouver sous ce titre terible, 93, un tableau purement politique de la France, seront legerement deçus. Le roman même, à dire vrai, pourrait s'appeler *une idylle*, au moins si j'en crois ceux qui le connaissent ou qui en ont pu lire des fragments. Victor Hugo s'y montre encore plus tendre que fier, et on peut predire à l'ouvrage un grand succes d'emotion. Evidemment, la Revolution a son rôle dans ces trois volumes, mais c'est là un livre d'art plus encore qu'une œuvre d'histoire, et l'intrigue romanesque occupe le premier plan. La grande figure historique du livre, celle que M. Hugo a etudiee avec le plus d'amour et de passion, c'est celle de Danton. Les pages relatives a Danton peuvent se comparer, me dit quelqu'un aux pages sur *Waterloo* dans le roman des *Misérables*. Nous n'avons point longtemps à attendre pour les connaitre.

Cette étude sur Danton va remettre en discussion le nom de l'homme qui s'ecria un jour : Perisse notre memoire, mais que la France soit sauvee ! Le proces de Danton n'est point gagne completement encore devant la posterite, mais deja la memoire du tribun est moins méconnue. C'est une etrange chose, il est vrai, que la justice distributive de l'histoire. Tel homme, dont le nom demeure et demeurera eternellement synonyme de vertu, s'est parfois rendu coupable de certaines actions que les plus reprouves devant la postérite eussent rougi de jamais commettre. Sans aller bien loin, j'en prends [illegible] et des plus illustres, parmi ces gens de bien que la postérite a raison d'honorer, je prends l'honnête et sympathique Sully. Eh bien, l'integre ministre avoue lui-même qu'au siege de Villefranche, il sauva la vie d'un vieillard moyennant une bourse de mille ecus d'or que le malheureux lui abandonna. Voilà, entre parentheses, ce que la guerre fait des meilleurs des hommes. Ce meme Sully lait encore tres-simplement et, d'une façon pleine de bonhomie, le compte de tout l'argent qu'il gagna durant la guerre civile qui desola son pays et il cite, entre autres bonnes aubaines, les trois mille ecus de pillage qu'il gagna à l'attaque du faubourg Saint-Germain, lorsque Henri IV assiegea Paris. Un bon bourgeois faisant son inventaire ne serait pas plus placide et calme que le brave Sully racontant l'histoire de cette fructueuse pillerie. Il n'en est pas moins vrai que Sully demeure une des hautes et pures figures du seizieme siecle, tandis que la patriotique physionomie de Danton, — ce Diderot agissant, — est contestee, outragee et vouee, sinon trainee encore aux gemonies.

On vient de publier un nouveau volume de la correspondance de Lamartine, et plus d'un y a trouve du plaisir. Il y a des modes en litterature comme en toutes choses, comme en medecine. Aujourd'hui les *correspondances* tiennent le premier rang, absolument comme le *chloral*, ce remede efficace qu'il faut s'empresser de prendre, tandis qu'il guerit encore. J'avais annoncé naguere la publication prochaine des *Lettres de Mlle Rachel* et j'en avais même donné quelques courts extraits aux lecteurs de *l'Indépendance*. Il parait que, sur cette annonce, la famille de l'illustre tragedienne s'est emue et a couru chez l'editeur futur de la correspondance, le priant de laisser là son projet. Les lettres de Rachel ne paraîtront donc pas, selon toute probabilité, ou ne paraitront que dans fort longtemps. En revanche il est question de l'apparition des *Lettres de Barbès* — une grande âme qui trouva plus d'une fois des accents de grand ecrivain.

Il y a bien aussi sous roche une *Correspondance* qui ferait évenement, et qui montrerait à la France qu'elle compte, parmi ses morts inconnus, des enfants dignes d'être illustres mais là encore, comme pour Rachel, la famille s'oppose, par un scrupule que je trouve exagere, à la publication de *ces lettres*. Il s'agit de la *Correspondance du lieutenant Vuillemot* pendant la guerre d'Orient. Henri Vuillemot fut lieutenant au 7e regiment de ligne et tomba mortellement frappé devant Sebastopol, il y a vingt ans, dans la nuit du 31 janvier 1854.

Quel dommage et que je voudrais que la famille se decidât enfin à livrer ces emouvantes pages au public ! Ce fut *l'Independance belge* justement qui, il y a bien des annees, revéla au monde lettre l'existence du lieutenant pleure Vuillemot. M. Jules Janin (*Eraste*) donna un jour, ici même, de courts extraits de la correspondance du jeune officier, et tous ceux qui les lurent en furent vivement frappes. Michelet, Daniel Stern, V. Hugo, Victor Cousin, les esprits les plus divers, se sentirent conquis par cette sincérité, cette flamme, cette verve de jeunesse glorieuse.

Henri Vuillemot, c'est le soldat de Lamennais, le soldat de la liberte et de la pensée en même temps que de la discipline et du devoir. Il songe, mais il obeit. « *Jeune soldat, où vas-tu ? Je vais combattre pour l'independance du monde !* » Et pourtant, H. Vuillemot ne raisonne pas ainsi, et ce soldat qui tombera sous les coups des Russes, dans une nuit de siege, reve des horizons pacifiques et un avenir apaise

Dieu, mes enfants, vous garde un beau trepas,

dit le vieux soldat de Beranger. Le lieutenant Vuillemot devait mourir comme il l'avait souhaite, et si la parole de Goethe est vraie : une belle vie, c'est le rève de la jeunesse realise dans l'age mûr, ce soldat fut heureux, car il trouva en pleine vigueur et en plein rève le martyre souhaite, comme ce lieutenant Poitevin qui tomba à l'Alma, en plantant le drapeau de son regiment sur la tour du Telegraphe.

(*Indépendance belge*). JULES CLARETIE.

mille à la représentation que la *British amateur dramatic Society* donnait au bénéfice des pauvres anglais, et avec le concours de la famille Veroni-West.

Le programme était d'ailleurs attrayant, il se composait d'une comédie en un acte, *Daughter to Marry*, d'un intermède dont la famille West faisait les frais, d'un drame sério-comique *Milky White*, enfin de morceaux de violon, de chansons et de danses negres.

Quelques rôles ont été remplis [illegible] un talent véritable, celui de *Daniel White* en particulier, a été remarquablement composé et rendu par M. Barrett.

Nous ne pensons pas devoir mentionner chacun des artistes improvisés qui prêtaient leur concours à cette représentation ; nous respecterons même l'incognito que l'un de ces honorables *esquires* a abrité derrière ses lunettes et une couche épaisse de cirage, *li bon nègre* ; mais nous citerons tout particulièrement Mrs. V. et R. West, et miss Selina West qui s'est fait applaudir successivement comme violoniste, chanteuse, danseuse et comédienne.

Enfin, cette soirée a été un succès très grand pour les personnes qui l'avaient organisée, pour les amateurs, et pour les artistes qui ont mis leur talent et leur bon vouloir au service d'une idée généreuse.

Agob effendi Cazazian vient d'être nommé caïmacam de Galata en remplacement de Yaver effendi, destitué.

Agob effendi a déjà occupé autrefois ces mêmes fonctions.

Le Grand-Vézir a donné l'ordre à l'Amirauté de payer immédiatement les mécaniciens anglais qui ont travaillé dans les chantiers de l'Arsenal.

Mercredi, l'Amirauté a envoyé au consulat britannique 1500 livres destinées à solder les appointements des sujets anglais qui ont des réclamations de ce genre à faire valoir.

Hier matin, à l'aube, des voleurs se sont introduits dans un magasin de marchand tailleur, sis à Galata, rue Yuksek-Caldirim, et ont enlevé 18 pièces de drap.

Pour pénétrer dans cette boutique qui n'est éloignée du corps de garde de Voïvoda que de quelques pas seulement, les voleurs ont forcé la fenêtre en fer qui est située au-dessus de la porte d'entrée.

L'*Amalthée* de Smyrne raconte le fait suivant :

Un tragique événement est venu plonger dans le deuil une famille entière de notre ville, et produire la plus pénible impression sur notre société.

Un jeune homme, fils unique et appartenant à une bonne famille donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale, et plusieurs fois il avait cherché à attenter à ses jours. Ainsi, malgré la surveillance assidue dont il était entouré ce jeune homme s'est jeté un jour dans le puits de la maison paternelle, on l'en retira sain et sauf.

Dimanche dernier cet infortuné se trouvait seul à la maison en compagnie de sa mère qui est aveugle et à laquelle il vint faire ses adieux, vers 2 heures de l'après-midi. Au même moment, il se frappait la poitrine avec un couteau qu'il s'était procuré on ne sait comment. La pauvre mère pressentant un malheur se jeta sur son fils pour l'embrasser et l'empêcher de mettre son projet à exécution, mais loin de réussir, elle reçut elle-même une grave blessure à l'épaule. Enfin cet insensé parvenant à se débarrasser des étreintes maternelles élança sur la terrasse de la maison, suivi de sa mère blessée qui montait derrière lui en tâtonnant et craignant qu'il ne se précipitât du haut de la maison dans la rue. Pendant ce temps, le fou devenu furieux s'était fait onze autres blessures graves qui l'étendirent à terre où il expira. Huit heures après sa malheureuse mère succombait à sa blessure et à l'émotion qu'elle avait éprouvée.

On écrit de Chypre en date du 8 [illegible]

La tempête qui s'est déchaînée le 29 du mois dernier sur les côtes de notre île, et qui a duré plus de quarante heures, a causé des dégâts assez sérieux dans les ports de Larnaca et de Limassol. Presque tous les bateaux caboteurs, les petites embarcations et des mahones chargées qui se trouvaient dans ces deux ports ont été coulés à fond ou jetés à la côte et brisés sans qu'on ait pu sauver les cargaisons. Les quelques gros navires qui s'y trouvaient aussi n'ont heureusement éprouvé que des dommages insignifiants.

Après un temps assez long pendant [illegible]

[illegible] désespéré [illegible] de piller les [illegible]

Cependant, on a pu calmer cette effervescence, en promettant des secours à ces malheureux. Tout est rentré dans l'ordre depuis cette époque, et une somme de p. 3,000, prise dans la caisse de la municipalité, a été distribuée aux pauvres. En même temps, une liste de souscription était présentée chez les habitants riches de la ville, et elle a déjà produit une somme assez considérable qui sera employée à soulager les pauvres trop nombreux qui restent sans moyens d'existence.

[illegible] SCIENTIFIQUE.

Sommaire du num. 33 (14 févr. 1874)

LÉON DUMONT : Théorie de la douleur. — HIRN : Les propriétés optiques de la flamme et la température du soleil. — ROSENTHAL : Les actions réflexes. — FONTAINE : Le sauvetage avec radeaux instantanés (avec figures). — Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande; Société géologique de France; Société de biologie et Académie des sciences de Paris. — R. WAGNER : Chimie industrielle.

(On s'abonne au bureau du journal, 17) rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

LA SOCIÉTÉ CALOTHI PARISSI ET Cie

Hier, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu la première assemblée générale des actionnaires de cet établissement. Les actionnaires présents, bien que leur nombre fût limité, représentaient 3675 actions, chiffre supérieur à celui que les statuts ont fixé pour rendre valables les décisions de l'assemblée.

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Parissi, l'un des directeurs de la Société, a lu le rapport relatif aux opérations de l'exercice écoulé, commençant au 1/13 mars 1873 et finissant au 12 janvier dernier, ce qui représente une période de dix mois.

A l'exception des trois premiers mois, pendant lesquels les transactions de l'établissement avaient pris une grande extension, le reste de l'exercice a été éprouvé par la crise que traverse notre marché. Néanmoins, l'assemblée a été unanime à reconnaître que malgré les dangers qu'offrait la situation, les directeurs ont su en éviter une grande partie par leur prévoyance et par des mesures qui attestent leur sagesse et indiquent une véritable expérience des affaires.

Indépendamment de l'intérêt de 3 o/o touché à la fin du 1er semestre, il a été alloué à chaque action un dividende de P.30 pour un capital de 5 Livres; ce dividende et l'intérêt statutaire déjà perçu représentent un revenu annuel de 11 o/o environ.

Dans les circonstances actuelles ce résultat est des plus satisfaisants, d'autant plus que nous n'avons pas tenu compte de la réserve fixée par l'Assemblée, à 5 o/o et qui est prélevée avant toute répartition des bénéfices.

On le sait, notre marché a été cruellement éprouvé l'année dernière, et la crise continue quoiqu'elle ne présente plus de symptômes aussi alarmants. On ne peut donc que féliciter les directeurs de la Société d'avoir su conserver une position honorable. En se séparant l'assemblée n'a pas manqué de leur rendre ce juste hommage.

MM. Calothi et Parissi ont fait leurs preuves, ce qui autorise leurs actionnaires à espérer à l'avenir des dividendes plus élevés.

Notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir la lettre suivante.

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à la lettre que M. H. Sommaripa, le courtier de charbon, a fait publier dans votre numéro de samedi dernier, je vous adresse la présente que je vous prie d'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal.

En passant sous silence les nombreuses erreurs dont M. Sommaripa a cru devoir, pour les besoins de sa cause, émailler sa lettre du 21 courant, je ne relèverai que celles qui ont directement trait au fond de la question. Voici la réalité des faits :

Monsieur Sommaripa ne s'est pas présenté au Bureau du *Chirket-i-Haïrié* le 2 février, comme il le dit : il s'est présenté le 3 février avec son offre de 42 shellings jusqu'au mois d'avril et de 40 shellings à partir du mois d'avril pour fourniture annuelle ; tandis que le Conseil d'Administration avait conclu le contrat annuel, le 2 février, avec M. John Rowell qui est en relations avec le *Chirket-i-Haïrié* depuis plus de douze ans.

La conclusion des marchés pour fournitures importantes étant du ressort du conseil d'administration, j'ai fait dire à M. Sommaripa de revenir jeudi pour s'adresser au Conseil directement, et c'est en pleine séance que le Conseil l'a officiellement informé de la conclusion du contrat.

Quant aux pourquoi de M. Sommaripa, c'est à ses mandants que le Conseil d'administration réserve au besoin sa réponse, n'étant point tenu de rendre compte de sa gestion à personne autre et encore moins à M. Sommaripa.

Seulement pour édifier le public sur le compte de l'auteur de la lettre à laquelle je reponds, je dois dire ici que le courtier de M. John Rowell et son associé M. Nikita ont rapporté à l'administration du Chirket-i-Haïrié que M. Sommaripa ayant appris la conclusion du contrat par ce négociant, s'était rendu à leur comptoir et leur avait demandé une part du courtage touché par eux, en les menaçant, en cas de refus, de leur part, de gâter l'opération conclue par leur entremise. Et c'est après ce refus que M. Sommaripa est venu au Bureau de la Compagnie faire son offre de 38 shellings, c'est-à-dire alors qu'il savait, à n'en pas douter, que le Conseil d'administration n'avait plus besoin de contracter une nouvelle fourniture à quelque prix qu'elle fût.

Pour ce qui est des conditions et clauses que M. Sommaripa appelle « très dures et presque inacceptables, » j'affirme qu'elles étaient les mêmes qui ont été invariablement maintenues dans tous les contrats de charbon passés entre la Compagnie et les négociants de la place.

Voilà M. Sommaripa en seconde édition.

Dans sa première édition, c'était en décembre 1872 qu'il s'était présenté pour la première fois au Bureau du *Chirket-i-Haïrié* comme courtier de M. Mestayer (représentant de la maison Cory Brothers, récemment arrivé en cette ville) avec des promesses que cette maison se trouvait à même d'entreprendre les fournitures de charbon du *Chirket-i-Haïrié* à des prix exceptionnellement bas, et qu'elle voulait même faire des sacrifices pour nouer des relations avec la Compagnie. Ces promesses furent réitérées aussi par M. Mestayer même lors de son introduction auprès de l'Administration par M. Sommaripa, accompagné par M. Dawson.

M. Mestayer, après avoir fait un exposé de l'état du marché du charbon en Angleterre et expliqué que les prix élevés n'étaient nullement en rapport avec le coût du charbon à la mine, et que c'était la grande demande qui avait provoqué la hausse des prix, avait promis que, l'occasion se présentant de faire des affaires avec le *Chirket-i-Haïrié*, sa maison était à même de faire des offres avantageuses, même avec sacrifice, et que pour pouvoir nouer des relations d'affaire avec la Compagnie, il allait écrire à sa maison pour obtenir des instructions sur la base de ces promesses, pour un contrat annuel.

Après avoir vainement attendu la réponse de M. Mestayer, celui-ci ainsi que son courtier M. Sommaripa devinrent invisibles pour moi.

L'Administration étant alors en négociation pour conclure un nouveau contrat, j'ai fait chercher M. Sommaripa, et je lui ai demandé quelle réponse M. Mestayer avait reçu de la maison Cory Brothers, M. Sommaripa m'a appris, à mon grand étonnement, que M. Mestayer était parti et qu'il devait envoyer sa réponse par voie télégraphique. Après avoir attendu plusieurs jours encore, il vint me dire que son prix restreint était de 40 shellings par tonne, sans m'exhiber la dépêche qu'il prétendait avoir reçue, et il a ajouté que je pouvais faire le contrat avec M. Rowell au prix de 39 shellings.

Je lui ai rappelé alors ses promesses et celles de M. Mestayer. L'Administration du Chirket-i-Haïrié ayant trouvé le prix de 39 shellings trop cher, a renoncé au charbon anglais et elle a passé un contrat avec l'Amirauté Impériale pour du charbon d'Héraclée.

Voilà comment nous savions par expérience combien on peut compter sur les promesses de M. Sommaripa.

Agréez, etc.

Le Directeur du Chirket-i-Haïrié,
HUSSEIN HAKY.

Constantinople, le 14/26 février 1874.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.
Du 27 Février, 1874

Lever du soleil	6 h. 40 m.
Coucher »	5 » 47 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 12 57s
H. à la turque à midi moyen.	6 » 6
[illegible]	
Baromètre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
Minima	2.5
Maxima de la veille	5.2
Direction et force du vent NE. faible.	

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Février.		
1 Giraud Mymar Péra	Badel	Paris
2 Athanasion, Mpalagianis Inepoli Dardaneliu	Papanimitri Rirmachos	Agrimio
8 Key Harkéni	Green	Malta
5 Chinata	Consul Vays	Valencia
6 Giovani Plumi	Const. Portaritis	Chio
7 Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
9 Miltiadis Panos, Consulat hellénique	Falliéro	Bukarest
10 Josef Oura	Menache	Alep
11 Gheorghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13 Haun	Rose	Mancherte
14 Joanis H. Margaritis Moumbané6	Pétros	Andple
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
16 Pinkas ingénieur	Costa	Salonique
17 Touzei pe.ite halte.	Guitard	Salonique
18 Carigrade Sultan memedowo ekruzju na atpazar	Ibrahim bey	Salonique

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le septennat et les partis.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :
Paris, 14 février.

On assure que deux ordres du jour motivés seront déposés par la majorité à l'occasion de l'interpellation de la gauche : l'un émanant de la droite et l'autre de l'extrême droite.

Si le fait est exact, il suffirait à prouver que l'interpellation est utile, puisqu'elle fera constater les divisions qui ne cessent d'exister dans les partis monarchiques. Mettre en évidence le côté faux de la situation, l'impuissance du pouvoir, l'immobilité forcée du parti conservateur, ses divers éléments se neutralisant entre eux, voilà à quoi prétendaient seulement les auteurs de l'interpellation. Ils n'avaient nullement la pensée, on peut le croire, de renverser aujourd'hui le gouvernement, ce qui serait insensé, ou de modifier le ministère, ce qui serait puéril.

Le gant jeté par M. Rouher va être relevé, dit-on ; mais ce n'est pas par le septennat qu'a si rudement malmené l'ex-vice-empereur. C'est par M. de Franclieu, qui déclare qu'il y aura plus de deux formes de gouvernement entre lesquelles le pays pourra choisir à l'expiration des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. M. de Franclieu croit aux chances de la monarchie légitime et proclame son droit de disputer la place. A coup sûr, ce sont là de grandes illusions ; mais il y a du courage et de la loyauté à protester au nom de la cause à laquelle on est fidèle, et à ne pas désespérer de son succès.

Cette vigoureuse initiative du député de l'extrême droite rendra, il faut le dire, encore plus sensible l'excès d'humilité avec lequel les défenseurs du septennat supportent les dédains de M. Rouher. Non-seulement on a souffert qu'il assignât un terme précis aux pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, qu'une autre Assemblée, cependant, si elle le voulait, pourrait renouveler, mais encore il fait prévoir que ces pouvoirs peuvent être abrégés par des événements prochains et imprévus. Voilà donc où en est arrivé le gouvernement du 24 mai, s'appuyant sur l'Assemblée, qui, presque unanimement, a proclamé la déchéance de l'empire. Il est condamné à voir affirmer tous les jours sa propre déchéance par tous les partis monarchiques qui l'ont fait arriver aux affaires. Il est vrai que comme consolation il peut prendre quelques mesures violentes contre les républicains qui, n'ayant pas la majorité, ne peuvent rendre les coups qu'ils reçoivent ; rappelant ainsi le bonhomme Chrysale des *Femmes savantes* qui, n'osant pas contrarier sa femme devant laquelle il tremble, se tourne dans les défaillances de sa colère vers Bélise dont il a moins peur :

« C'est à vous que je parle, ma sœur. »

Ce n'est pas tout : voici le prince Napoléon, que le *Journal de Paris* avait rangé parmi les septennalistes, qui écrit à ce journal pour déclarer qu'il ne reconnaîtrait le septennat que s'il était institué par le suffrage universel. C'est à qui donnera le dernier coup de pied à ce gouvernement qui, à coup sûr, n'est pas le premier qui ait été attaqué mais qui, certainement, s'avoue le premier qui ne veut pas se défendre.

Une telle situation est de jour en jour plus intolérable; elle n'a qu'un remède : la dissolution. On veut en vain l'éviter, elle s'imposera tôt ou tard; et tout le temps, tous les efforts qu'on emploie à retarder n'ont pour résultat que d'augmenter les souffrances de la France.

Armements de l'Allemagne.

On lit dans le *Journal de Marseille*

Au moment où les esprits se préoccupent des complications extérieures qui peuvent surgir, on ne lira pas sans intérêt les renseignements que publie la *Décentralisation* de Lyon sur la situation militaire de l'Allemagne du Nord. Nous abrégeons autant que possible.

« Avant tout, je vous signalerai la nouvelle loi sur l'organisation militaire dont le Parlement allemand sera saisi dès le début de la session qui s'ouvrira au plus tard le 16 février.

» Ce projet de loi modifie sensiblement la répartition des réserves et recule les limites d'âge pour les diverses catégories de la landwehr et du landsturm, de sorte qu'au bout de très peu de temps, si la loi est adoptée, — comme cela n'est pas douteux, — l'effectif de l'armée allemande se trouvera augmenté de 225,000 hommes, et, selon d'autres calculs, de 400,000 hommes.

» Actuellement, le chiffre total des hommes que l'empire allemand peut mobiliser et envoyer hors de la frontière est très exactement de 1,179,727 hommes.

» Le nouveau projet le porterait à 1,500,000 hommes : j'ai bien le droit de dire que c'est-là une manière d'armement. »

Ces troupes sont armées du fusil Mauser qui se charge en deux temps, porte à 1,600 mètres et peut tirer jusqu'à quinze coups à la minute lorsqu'il est manié par des soldats habiles et exercés.

L'artillerie a été également réorganisée, l'armée allemande pourrait entrer en campagne avec 2,400 canons.

« Le budget militaire allemand, morcelé, et, pour ainsi dire, habilement dissimulé sous des groupements de chiffres ingénieux, s'élève au maximum, pour qui y regarde de près, à 137 millions de thalers, environ 513 millions de francs. N'oubliez pas qu'on a prélevé sur l'indemnité de guerre, pour agrandir et consolider les travaux de forteresses de l'empire, une somme de 72 millions de thalers, plus de 270 millions de francs, et que les travaux indispensables sont à peu près terminés

» Nous avons bien le droit de compter aussi, parmi les préparatifs militaires, les nombreux chemins de fer construits dans les provinces conquises, la grande ligne nouvellement entreprise et d'une importance éminemment stratégique de Berlin à Wetzlar, et celle qui doit relier Sierck à Trèves, uniquement dans le but, — on l'a dit à la Chambre, — de faciliter la rapide mobilisation des troupes allemandes et de les jeter en quelques heures sur le territoire français. »

Ajoutons que plus de sept cents millions immobilisés pour servir les pensions des invalides peuvent, en cas de guerre, être repris par le gouvernement et consacrés aux dépenses militaires.

Mais, voici le plus curieux. Quand on interroge les officiers allemands, ils répondent que ce sont les armements extraordinaires de la France qui obligent la Prusse à se mettre sur la défensive.

L'Incendie du Pantechnicon.

Nous trouvons dans le *Nord* les détails qui suivent sur l'incendie qui nous a été signalé par notre correspondant télégraphique.

La nouvelle de l'incendie qui vient de dévorer à Londres le Pantechnicon a causé partout une véritable émotion. Des œuvres d'art, d'une valeur inestimable, ont péri, et parmi les propriétaires de ces richesses détruites ainsi par l'incendie se trouve M. Richard Wallace.

Au premier signal du feu, tous les secours possibles sont arrivés sur le théâtre du sinistre, mais, malgré les énergiques efforts des différentes brigades de pompiers, accourues pour combattre l'élément destructeur, ils sont devenus inutiles, et tout ce qu'il a été humainement possible de faire a été de circonscrire le feu au foyer où il avait pris naissance et de sauver ainsi les propriétés voisines. Longtemps combattu avec des alternatives de succès et d'insuccès, le feu, vers minuit, a été, grâce au jeu actif et incessant des pompes, concentré entre les murs du Pantechnicon, et tout danger cessait d'exister pour les quartiers environnants. Mais les efforts ont été inouïs pour arriver à ce résultat

Cependant, on n'a pu sauver les deux magasins formant l'un l'angle sud-ouest, l'autre l'angle nord-est du carré d'édifices, et sur lesquels tombaient des torrents d'eau lancés par vingt pompes, mais ne produisant aucun effet réel. Les barreaux des fenêtres grillées ressemblaient à ceux d'une fournaise ardente. Dans l'un de ces magasins se trouvait un immense dépôt de tapis représentant une valeur énorme, et l'on sait que lorsque le feu prend dans de semblables matières, il brûle longtemps. Aussi croit-on que les pompes ne soient obligées de jouer pendant plusieurs jours avant de l'éteindre complétement. Quant aux autres effets emmagasinés dans ces entrepôts, ils étaient en général d'une nature à brûler rapidement ; aussi, dès minuit et demi, on était désormais maître du feu qui ne pouvait plus dépasser les limites dans lesquelles on avait réussi à le circonscrire...

Il est impossible, dit le *Morning Post*, auquel nous empruntons ces détails, d'évaluer avec quelque exactitude le chiffre de la perte causée par ce sinistre, mais il est affirmé qu'elle sera énorme, car tous ceux qui déposaient leurs effets et marchandises dans ces entrepôts le faisaient à leurs risques et périls, et s'assuraient eux-mêmes contre les risques d'incendie. Mais, quoique l'on ne puisse se former une idée approximative même de l'étendue de cette perte, elle ne peut manquer d'être considérable, en raison de la valeur de la plupart des articles déposés dans l'établissement.

Ainsi, pour n'en citer que quelques-uns, les seuls tableaux de sir Richard Wallace représentent une somme de 150,000 livres sterling ; ceux appartenant à M. Winn-Willis valaient 200,000 livres sterling ; sir S. Fitz Gerald avait aussi pour une valeur de 200,000 liv. sterling en tableaux peints par Joshua Reynolds ; d'autres tableaux de prix, les œuvres du peintre Turner et d'autres maîtres. On affirme que la plus grande partie de la perte retombera sur des individus qui avaient déposé dans ces entrepôts des richesses que des clients avaient confiées à leur garde.

Le *Morning-Post* se plaint que, dans un établissement comme le Pantechnicon, où étaient entassés tant de trésors d'une nature périssable, ne se trouvaient ni une pompe ni un pompier. Si le feu avait pris la nuit, au lieu d'avoir éclaté en plein jour, le désastre aurait été incalculable dans ses conséquences.

On ne sait rien de l'origine du feu, et l'on croit que l'on n'en saura jamais rien. On pense cependant, d'une part, qu'il a pu être l'œuvre d'une combustion spontanée de quelque article enfermé dans l'un des milliers colis entassés dans les entrepôts.

Cependant, il paraît, d'autre part, que peu avant l'origine du sinistre, deux individus avaient retiré leurs malles qui se trouvaient précisément en face du lieu où le feu a pris.

La lettre du Comte d'Usedom.

La *Norddeutsche allgemeine Zeitung* a reçu du comte d'Usedom la lettre suivante pour être publiée :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous renvoyer les imprimés que vous m'aviez confiés.

» J'y trouve l'assertion que ma note, bien connue, au général La Marmora du 17 juin 1866, avant d'être remise avait été communiquée au cabinet de Berlin [illegible] que M. Jacini, ancien ministre [illegible] les preuves écrites.

» Ceci est absolument impossible, [illegible] les documents que puisse posséder M. Jacini [illegible] ne se rapportent pas à cette question.

» La conviction que le général La Marmora voulait arrêter ses opérations militaires dans le quadrilatère et qu'il ne voulait pas marcher sur Vienne pour secourir l'armée prussienne ne s'est faite positivement et matériellement qu'à la veille même du commencement des hostilités.

» La note fut la tentative suprême de faire revenir le général, à la dernière heure, sur sa décision, ou du moins de prouver à mon gouvernement que je n'avais pas déserté, au moment décisif, ses intentions et la cause prussienne.

» Je n'ai donc pu me résoudre à présenter, et je l'ai présenté cette note qu'à la dernière extrémité ; le même matin j'ai télégraphié à Berlin, et plus tard dans la soirée j'ai rédigé le texte de la note, tout à la hâte, parce que le général La Marmora voulait partir le 18, de bonne heure, pour l'armée.

» Deux de mes secrétaires de légation étaient présents. A peine trouvai-je le temps de présenter, à 11 heures du soir, ma note au général La Marmora ; il n'y avait donc pas à songer à la soumettre et à la faire approuver à Berlin. Au fait, les idées fondamentales, c'est-à-dire les propositions que la Prusse fit à cette époque à l'Italie à propos des opérations de l'armée italienne, répondent au [illegible], au fond, à [illegible] que j'avais le droit de supposer par rapport aux intentions de mon gouvernement ; supposer que j'eusse voulu mystifier l'Italie en lui disant autre chose, c'est absurde. Par contre, et je le répète expressément, la résolution de présenter la note, [illegible]

» [illegible] fait, bien à tort, beaucoup de jeux de mots tombant à faux avec cette dépêche dite : *le coup de grâce*. Marcher sur la capitale ennemie, atteindre au cœur les forces ennemies, sont des expressions usuelles qu'on retrouve dans tous les ouvrages militaires, dans le cas dont il s'agit, on ne s'en est pas [illegible] servi vis-à-vis de l'ennemi, mais en parlant à un allié et à un conseil de guerre éventuel. On ne saurait en aucune façon interpréter cette expression comme un acte d'hostilité spéciale, allant au-delà de la mesure que trace l'état de guerre.

» La Prusse était en droit de demander à l'Italie la marche sur Vienne, puisque la Prusse elle-même marchait sur cette capitale ; la jonction des deux armées sur le champ de bataille aurait terminé la guerre d'un seul coup.

» Le plan de guerre, qui se trouve dans la note, date déjà de Napoléon Ier qui l'exécuta victorieusement en 1796-97 en opérant de l'Italie, et qui conquit par ce succès la paix de Leoben. Napoléon, qui, à cette époque assiégeait Mantoue, écrivit le 6 décembre 1796 au Directoire :

» [illegible] porte la guerre dans les Etats de l'Empereur, l'insurrection en Hongrie et je vais à Vienne » (Lanfrey. *Histoire de Napoléon Ier*, tom. 4, chap. V.)

» Celui qui commanderait l'Italie et en même temps la mer, ne pourrait guère trouver d'autre combinaison. Mais Napoléon III et La Marmora, au lieu de marcher sur Vienne, voulurent arrêter la campagne de 1866 comme une guerre locale à l'intérieur du quadrilatère.

» L'agitation de la Hongrie était, à cette époque comme aujourd'hui, un moyen de guerre complétement admis par le droit des gens ; les deux alliés, la France et l'Italie, s'en étaient servis elles-mêmes une année plus tôt, en 1859. Plusieurs années après, l'Italie entretenait encore une légion formée de soldats hongrois et uniquement dans le même but. En 1866, cette agitation eût pris difficilement le caractère d'une guerre civile et n'aurait abouti, selon toute vraisemblance qu'à une démonstration sans effusion de sang. Mais comme épouvantail, elle eut un effet assez marqué.

» [illegible] champs de bataille, il n'y a pas à discuter.

» [illegible] »

La population de la France.

On lit dans la *Patrie*.

Le dénombrement de la population de 1872 vient d'être terminé. C'est le premier document de cette nature qui paraisse depuis l'Empire. Les événements de 1870 d'abord, ceux de 1871 ensuite, ont retardé ces intéressants travaux. Des documents laborieusement amassés ont été brûlés ou dispersés par les communards, et aux retards forcements subis est venue s'ajouter la nécessité de nouvelles recherches.

Des documents de cette nature sont toujours très-intéressants à étudier ; mais l'intérêt qu'ils présentent s'accroît incontestablement quand on les compare aux documents qui les ont précédés, puisqu'ils sont le rapport mathématique entre deux époques.

En étudiant la *Statistique de 1872*, nous prendront pour base la *Statistique de 1866*. Cette année, en effet, marque l'instant où la France était à son point culminant de prospérité intérieure.

Nous comparerons donc ces deux époques, et le lecteur pourra, en voyant des chiffres authentiques et par conséquent indiscutables, apprécier et la situation d'aujourd'hui et la situation d'autrefois.

En 1866, la population de la France se compose de 38,067,064 habitants.

En 1872, la population de la France se composait de 36,102,921 habitants.

La République a fait perdre au pays 1,964,143 habitants.

La statistique des Français enlevés de vive force à la France est douloureuse à relever. Voici, en effet, les chiffres que nous trouvons dans les documents officiels :

1866.

37,548 communes, représentant 54,305,441 hectares, occupés par 38,067,921 habitants.

1872.

En moins : 1,689 communes : 1,447,466 hectares ; 1,597,228 habitants

Perte en pécuniaire, en évaluant à 3,000 franc seulement la valeur de l'hectare, 4,342,398,000 francs.

La population actuelle de la France se décompose ainsi : dans les *villes*, 21,865,625 individus ; dans les *campagnes*, 13,447,320.

La diminution de la population s'évalue à 5/47 : le relevé en est douloureux à lire. 13 départements seulement ont reçu un accroissement notable. Le département du Nord s'est accru de 50,000 habitants, celui de la Seine de 55,000, et celui de la Loire de 11,000.

L'augmentation dans les dix autres départements varie de 400 à 1,500 habitants ; elle atteint rarement 3,000.

La diminution atteint des proportions bien autrement importantes. Tous les autres départements ont subi des pertes de plusieurs milliers d'habitants.

Nous avons d'abord à inscrire le Bas-Rhin, perte de 579,000 habitants ; le Haut-Rhin, 470, mille ; la Meurthe et la Moselle, 500,000.

Viennent ensuite : la Manche, 29000 ; la Dordogne, 22,000 ; le Finistère, 17,000 ; les Vosges, 23,000 ; les pertes des autres départements varient de 10 à 18,000 ; un nombre restreint ne compte que 3,000 habitants en moins.

La France ne compte plus actuellement que 68 habitants par kilomètre carré ; en 1866, elle en comptait 70.

Le nombre des ménages est de 9,525,000 ; en 1866, il était de 9,997,000.

Le nombre des maisons, qui était de 7,811,549, est tombé à 7,704,913.

La population au point de vue des sexes se décomposait comme il suit au [illegible] de l'année 1871 :

Garçons,	[illegible]
Filles,	[illegible]
Hommes mariés,	[illegible]
Femmes mariées,	[illegible]
Veufs,	[illegible]
Veuves,	[illegible]

[illegible] de ces individus ne savent ni lire ni écrire ; 3 [illegible] ne savent que lire, et 18 millions 682,749 savent lire et écrire.

35 millions sont catholiques, 580,000 sont protestants et 49,000 israélites.

La perte de l'Alsace-Lorraine nous a enlevé un nombre considérable de protestants et d'israélites.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus [illegible] de cette étude, le dénombrement des quatres groupes sociaux : patrons ou chefs de famille, employés, ouvriers et journaliers, décomposés en groupes professionnels.

Nous relevons les chiffres suivants :

13 millions et demi de patrons, entretiennent leur famille, qui se compose de 19 millions d'individus et font vivre 2 millions de domestiques.

C'est l'agriculture qui fournit le chiffre le plus élevé : six millions de patrons ou chefs de famille ; famille 11 millions ; domestiques 1,232,035.

Le clergé donne le chiffre le moins haut 151 mille prêtres, dont la famille, soutenue par eux, compte 74,000 individus, font vivre 5,000 domestiques.

Les professions libérales sont exercées par 207 mille chefs de famille, qui entretiennent 234 mille personnes et occupent 65 mille domestiques.

Les gens sans aveu sont au nombre de 698 mille.

Les infirmités se chiffrent comme il suit : 25,000 fous et 28,000 folles ; 20,000 idiots et [illegible] goitreux et 3,000 crétines goitreuses ; 10,000 goitreux et 20,000 goitreuses ; 18,000 individus aveugles et 13,000 femmes aveugles ; 13,000 sourds-muets et 10,000 sourds-muettes.

Les animaux domestiques se décomposent ainsi : 3 millions de chevaux, 299,000 mulets, 451,000 ânes, 11 millions de bœufs et de veaux, 5 millions de porcs, 25 millions de brebis, moutons, béliers et agneaux ; 2 millions de boucs, chèvres et chevreaux ; 2 millions de dindes, 3 millions d'oies, 4 millions de canards, 45 millions de poules et poulets ; 7 millions de pigeons, et enfin 2,240,744 chiens.

Au total, près de cent huit millions d'animaux domestiques, c'est-à-dire trois fois plus de bêtes qu'il n'y a de gens en France.

A ce propos, terminons par un détail affligeant : il est démontré que la France possède 53,571 [illegible]

Les élections au Canada.

Les élections ont eu lieu le 29 janvier dernier sur toute l'étendue de l'immense territoire occupé par le Canada. Les résultats connus indiquent que le nouveau ministère, appelé ministère Mackenzie, du nom de son chef, l'a reporté de beaucoup sur le parti conservateur auquel il vient de succéder. On estime que son succès est dans la proportion de trois contre un, et qu'il aura une majorité des deux tiers dans la nouvelle Chambre. Toutefois il est assez difficile de rien affirmer à ce sujet, vu l'éloignement de certaines provinces canadiennes telle que la Colombie, par exemple, située sur l'Océan Pacifique, sans communications directes avec Ottawa, la capitale. On

peut toutefois affirmer que le nouveau cabinet se présentera devant les Chambres avec une majorité des plus respectables.

A l'ouverture du Parlement, qui aura lieu, si nous ne nous trompons, dans les premiers jours de mars, la nouvelle administration aura à trouver une solution aux questions suivantes : la question du Manitoba, celle de la liberté de l'enseignement dans la province du New-Brunswick, et celle qui se rapporte à l'établissement de la grande voie ferrée devant aboutir au Pacifique.

De ces trois questions, celle du Manitoba est peut-être plus grave. La voici en quelques mots. Il n'y a pas encore longtemps, ce territoire appartenait à la Compagnie de la Baie-d'Hudson qui le céda, moyennant une somme convenue au gouvernement canadien. Pendant que le transfert s'opérait, un groupe d'habitants sous la direction d'un nommé Biel s'empara du pouvoir, qu'il chercha à imposer à tous les habitants sans distinction d'origine ou de race.

Un nommé Scott, un anglais, n'ayant pas voulu se soumettre à une autorité aussi contestable fut saisi, jugé, condamné à mort et exécuté. Après ce coup, Biel et ses complices s'enfuirent pour éviter les conséquences d'un acte que l'influence de la race anglo-saxonne au Canada, sinon la nature même de l'acte commis, avait transformé en crime capital.

Toutefois, avec le temps, les choses se calmèrent, et lors des dernières élections connues dans le Monitoba devenu province lors de la Confédération, Biel fut élu au Parlement par les habitants du pays composés en majorité de Français-Canadiens croisés avec les Indiens. La question est maintenant de savoir si Biel siégera au Parlement, et si le conseil privé de la reine d'Angleterre devant laquelle elle a été portée, consentira à amnistier l'exécuteur de Scott.

Quant à la question de l'enseignement dans le New-Brunswick, elle ne pourra être résolue que dans le sens d'une liberté complète accordée à chaque communion catholique et protestante. En l'état des choses, ces deux communions n'ayant pu parvenir à s'entendre, l'enseignement religieux est banni des écoles dans le but, très répréhensible à notre sens, de les placer sur un pied d'égalité.

On comprend tout ce qu'un pareil système a de grave aux yeux des familles qui se voient privées par la loi de donner à leurs enfants l'enseignement religieux auquel tout le monde tient.

La solution que le cabinet Mackensie entend donner au projet de construction du chemin de fer du Pacifique diffère de celle annoncée par son prédécesseur. Ce dernier avait l'intention de pousser la voie ferrée jusqu'à la Colombie et à l'île Vancouver qui en dépend, ce territoire n'étant entré dans la confédération que sous cette condition expresse. Mais le nouveau cabinet prétend, avec raison, que ce serait folie que de vouloir construire cette ligne d'un seul trait, attendu que les déserts qu'elle traverserait sont à peine peuplés, et qu'il faudrait très-probablement entretenir une armée pour la protéger contre les déprédations des tribus sauvages. Le but du ministère est de mener la ligne aussi loin que le permettent les nécessités du pays, et de se servir, en attendant, de la ligne américaine pour atteindre le Pacifique.

La famine au Bengale.

On lit dans le *Globe* :

Les nouvelles des districts atteints par la famine au Bengale peuvent être considérées comme favorables en masse, grâce à l'énergique administration de sir Richard Temple. Mais, d'autre part, les prix de toutes les denrées augmentent et l'exportation du riz continue.

Dinagapore, avec sa population d'un million et demi, doit être déjà sur le point d'être envahi par la famine, attendu que l'on demande instamment 30,000 tonnes de riz sur-le-champ, pour satisfaire aux besoins de la population.

On dit que le South-Behar sera sauvé, à l'exception d'un coin ; mais Banghulpour est déjà envahi par la famine. La population de cette vaste cité compte près de 7 millions d'âmes, et le manque de routes ajoute beaucoup à la difficulté de fournir des secours aux districts éloignés.

On va certainement construire des tramways, et l'ingénieur du gouvernement recommande aussi la construction d'un chemin de fer dans les districts misérables d'Eastern-Tirhoot. Mais il faudra du temps pour procéder à ces constructions, et en attendant, le gouvernement indien aura à lutter contre des difficultés terribles. Les approvisionnements du riz diminuent ; les prix augmentent ; la détresse s'étend ; les exportations continuent et les moyens de transport se raréfient de plus en plus. Les souffrances humaines s'étendent et augmentent et nous souhaitons à Mansion-house tout succès dans ses louables efforts, afin de pourvoir à l'adoucissement d'un tel état de choses.

Le château d'If.

On lit dans le *Nord* :

Une ancienne prison d'Etat va prendre un relief de célébrité comme celle de l'île Sainte-Marguerite, où est détenu l'ex-maréchal Bazaine.

On annonce qu'un certain nombre des insurgés de Carthagène que le gouvernement français a recueillis à leur arrivée sur la *Numancia*, au port de Mers-el-Kébir, vont être internés dans le château-fort de l'île d'If.

Le château d'If est un îlot qui est situé dans le golfe de Marseille, à une lieue environ de la côte.

Le golfe de Marseille se mesure depuis le cap Couronne, situé à l'extrémité méridionale d'une chaîne de montagnes qui se développe au nord du territoire de la cité phocéenne, jusqu'à la pointe qui termine vers le sud la chaîne de montagnes de Cassis, dont la principale, dite : montagne de *Marseille à veyré* (Marseille à voir), est le but de pèlerinages entrepris pour visiter les curieuses grottes qu'elle renferme.

Le golfe a une étendue considérable. C'est au centre que se trouve l'îlot du château d'If.

Cet îlot avoisine deux îles bien plus grandes que lui, nommées Pomègue et Ratonneau. En 1824, ces deux débris de roches volcaniques furent reliés par une jetée et formèrent ainsi les docks d'un port qui reçut la dénomination de port Dieudonné. Dieudonné est un des prénoms du comte de Chambord. Il est bon de rappeler que cet ouvrage fut entrepris et terminé sous la Restauration.

Ce port a perdu sa dénomination depuis 1830 pour prendre celle de Frioul.

Les îles de Pomègue et de Ratonneau sont devenues depuis plusieurs années le lazaret des ports de Marseille. C'est là que les navires purgent leur quarantaine avant d'avoir la libre pratique pour entrer dans un des ports de la grande cité maritime ; c'est là que sont provisoirement reçus les voyageurs et que sont déposées les marchandises provenant de pays suspects, depuis l'aliénation et la suppression des locaux et terrains formant l'ensemble de l'ancien lazaret de Marseille.

Le château d'If, comme les îles voisines, n'est qu'un amas de roches dénudées et complètement infertiles. L'îlot semble une roche errante au milieu des flots, ronde, dentelée, escarpée, blanchâtre. Une chèvre ne trouverait pas à brouter un brin d'herbe. Parmi ces rochers se font remarquer les murailles, les embrasures et le donjon de la forteresse.

Cette construction remonte à François Ier, c'est-à-dire au commencement du seizième siècle. La tour ronde qui s'en voit à l'entrée de l'ancien port de Marseille est de la même époque que la forteresse du château d'If.

Au sud-est de ce groupe d'îles, s'élève, à une distance de quelques milles, une tour moderne, bâtie sur une roche à fleur d'eau. C'est la tour d'un phare de premier ordre, dit le phare de Planier.

La prison du château d'If a été occupée par divers personnages, un entre autres particulièrement célèbre, Mirabeau.

En 1774, le futur orateur de la Révolution avait quelque peu engagé son patrimoine et contracté des dettes énormes. Il fut, pour ce fait, incarcéré au château d'If.

Le château d'If est le but des promenades en mer et des courses à voile des canotiers marseillais. Bon nombre d'étrangers tiennent à aller visiter la prison où l'on montre la cellule habitée par l'auteur des Lettres à Sophie, et, chose merveilleuse ! les cellules où les deux héros du roman par excellence d'Alexandre Dumas furent enfermés : Edmond Dantès et l'abbé Faria !

Par une des embrasures du fort regardant le nord-est, on distingue une île fort escarpée qui sert de reconnaissance aux navigations et qui est désignée sur la carte île de Rion. Cette île est surtout en faveur depuis que l'auteur de *Monte-Christo* y fait débarquer son héros, jeté à la mer dans un sac, par cette même embrassure du fort, dont le crédule spectateur se plait à suivre les terribles péripéties qu'a traversées l'intrépide amoureux de la belle Mercédes.

Le château d'If a reçu d'augustes visiteurs : le comte d'Artois, qui fut plus tard Charles X, alla faire dans cette île une partie de pêche en 1815. Quelques années plus tard, le duc d'Orléans, qui fut Louis-Philippe Ier alla visiter la prison de Mirabeau.

FAITS DIVERS.

La valeur de la houille exportée du Royaume-Uni, pendant l'année 1873, s'est élevée à un chiffre qui n'a pas de précédent ; elle a atteint la somme totale de 13,205,618 livres sterlin. C'est depuis trois années seulement que l'exportation a pris un développement aussi considérable. Le total avait été :

En 1872, de 10,442,321 livres, et, en 1871, de 6,246,133 ; en 1866, on évaluait le chiffre de ces exportations à 2,826,582 ; en 1857, à 3,210,661 ; en 1858, à 3,045,434 ; en 1859, à 3,270,013 ; en 1860, à 3,316,281 ; en 1861, à 3,604,790 ; en 1862, à 3,750,807 ; en 1863, à 3,713,798 ; en 1864, à 4,165,773 ; en 1865, à 4,427,177 ; en 1866, à 5,102,805 ; en 1867, à 5,392,452 ; en 1868, à 5,352,525 ; en 1869, à 5,067,790, et en 1870, à 5,638,371. On s'attend, sur les exportations de l'année courante, à une diminution considérable. *(Times)*

**

On peut dire de notre temps qu'il est *percé à jour* ; nous vivons dans des maisons de verre et le fameux mur de la vie privée est tellement escaladé par les curieux qu'il ne cache plus rien. C'est pourquoi il est assez difficile de composer en plein XIXe siècle des *Mémoires secrets* sur les divers personnages qui ont joué un rôle important dans les événements de notre époque.

M. le vicomte de Beaumont-Vassy s'imposait donc une tâche difficile à remplir quand il se proposait de publier un livre de faits inconnus, nouveaux, sur le XIXe siècle. Cependant, il l'a remplie avec succès, à part quelques anecdotes connues, sinon du public, du moins des curieux, des fureteurs, les *Mémoires sécrets du XIXe siècle* nous révèlent un assez grand nombre de faits inédits, intéressants, qui jettent un jour nouveau sur certains événements, qui ajoutent quelques traits à la physionomie de certains personnages.

Ces Mémoires commencent à la révolution française et se terminent en 1870, à la chute de l'Empire.

M. de Beaumont-Vassy a peut-être choisi un titre un peu exagéré, et l'on se tromperait en attribuant à son livre la portée des mémoires secrets si justement célèbres du XVIIIe siècle. Mais, cette réserve faite, son livre est curieux et amusant.

C'est une chronique d'une franchise hardie comprenant tout le siècle jusqu'à la chute du second empire.

On y trouve une foule d'anecdotes peu connues, oubliées, parfois même inédites. Mais il y a plus aussi que des anecdotes.

L'auteur a vu beaucoup d'événements, connu beaucoup de personnages, et l'on sent, comme il le dit lui-même, qu'il est devenu en ce genre passionnément curieux et collectionneur. Son livre prendra place parmi les plus piquants ouvrages sur l'histoire intime contemporaine.

**

Le fameux diamant le Sancy vient d'être acheté par des joailliers de Londres, pour le compte de sir Jamsetjee, pour la somme de 20,000 livres (500,000 francs). Ce diamant avait appartenu à Charles le Téméraire ; il passa entre les mains de la famille de Sancy, d'où il prit son nom ; il devint ensuite un des joyaux de la couronne de France, fut porté aux couronnements de Louis XIV et de Louis XVI, et enlevé des Tuileries en 1792. Il passa aux mains de la reine d'Espagne, femme de Ferdinand VII, qui en fit don à Godoï, prince de la Paix. Il appartenait en dernier lieu à la famille Demidoff.

**

On sait avec quelle facilité les mariages se bâclent en Angleterre. En voici un nouvel exemple, rapporté par M. Chapus dans le *Sport*, et que l'on pourrait appeler le *mariage au bouton* :

Tous deux s'étaient rencontrés, l'été dernier, aux bains de mer de Scarborough, mais seulement pendant un très court espace de temps.

Dernièrement, dans Regent-Street, ils passent l'un à côté de l'autre sans se voir. Le bouton de la redingote du monsieur s'accroche aux volants de dentelles du pardessus de la dame. Ils se retournent et se reconnaissent. Grande manifestation de joie de part et d'autre ; mais c'est en vain qu'ils cherchent à se dégager l'un de l'autre, le bouton tient bon.

Quelques moments s'écoulent ainsi.

— Je vois que je suis singulièrement attaché à votre personne, dit le gentleman.

— Mais, dit la dame en souriant, il me semble que c'est bien réciproque.

— Eh bien ! dit le monsieur après un moment d'hésitation, eh bien, que ne restons-nous unis comme le hasard semble le vouloir ?

— Restons, reprend gaîment la dame.

— Vous le pouvez ?

— Je le peux.

— Vous l'affirmez ?

— Je l'affirme.

— En ce cas, c'est dit.

— C'est dit...

Et le lendemain on s'occupait des préparatifs du mariage qui vient de s'accomplir à Portland-Place.

**

— On écrit d'Ostende, au *Moniteur Belge* :

Voici quelques renseignements relatifs à la pêche maritime de notre port.

En 1873, il y a eu 139 armements pour la pêche de la morue, qui ont produit 1,338,560 kil. de poissons.

En 1872, le produit a été de 10,449 tonnes de morue, qui, au poids moyen de 160 kil., font 1,671,840 kil., ce qui fait en plus pour l'année écoulée 166,720 kil.

Pour la pêche de la marée, il y a eu 142 chaloupes, qui ont produit en valeur 1,229,203 fr. 60 c. En 1872, le produit par 150 bateaux a été de 1,041,586 fr. 40 c., soit une augmentation, pour 1873, de 187,617 fr. 28 c.

L'effectif des chaloupes de pêche a été pendant la même année écoulée de 142, jaugeant 5,788 tonneaux et montées par 852 hommes d'équipage.

Pendant la même période, 4 ont péri, 2 ont été vendues pour l'étranger, 2 on été vendues pour être démolies et une seule a été construite et lancée.

VARIÉTÉS.

La République de 1848.

Peut-on déjà écrire d'une manière définitive, l'histoire de la Révolution de février ? Sincèrement nous ne le pensons pas. Nous croyons ces événements encore trop près de nous, et nous voyons sur la scène politique un si grand nombre d'acteurs qui ont joué un rôle important en 1848, que nous croyons que les années seules pourront éclairer l'opinion et permettre un jugement impartial. En effet, la révolution du siècle dernier est bien plus éloignée de nous, et pourtant il suffit de lire des livres parus hier, ceux de MM. Michelet, Louis Blanc, Laurentie, Berriat Saint-Prix, Feuillet de Conches, pour voir combien les mêmes journées sont représentées sous des aspects différents. Mais nous ne voulons point dire par là que les contemporains doivent garder le silence ; bien au contraire, ils doivent tenir une sorte de journal des faits, des relations orales, ils doivent interroger les témoins oculaires et réunir précieusement les documents officiels et les publications éphémères, souvent anéanties sur l'heure ou si difficiles à retrouver plus tard.

Et si l'on veut acquérir une juste idée de la valeur historique de ces collections, il faut examiner attentivement celles que le savant docteur Bezançon vient de donner au conseil municipal de Paris, et qui se trouvent dans le charmant hôtel Carnavalet, à la bibliothèque en formation destinée à remplacer (bien incomplètement, hélas !) le riche dépôt détruit dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. Le donataire intelligent a colligé, classé et fait relier six cents collections de journaux et douze cents volumes relatifs à la Révolution de 1848. Ces chiffres montrent combien il serait à désirer que M. Bezançon eût des imitateurs pour les tristes années de 1870-1871. Nous en sommes à peine sortis et déjà certains documents, comme les éditions originales du *Moniteur prussien* de Versailles et du *Journal officiel* de la Commune, atteignent des prix si élevés que dans quelques années elles seront introuvables.

M. Victor Pierre, avocat à la Cour d'appel, est aussi un chercheur, et son histoire de la République de 1848 abonde en pièces rares, qui donnent à son récit le plus parfait caractère d'authenticité. On reconnaît dans son livre un juriste habitué au dépouillement des dossiers, à l'appréciation des actes écrits, à la discussion des témoignages contradictoires, et l'on y trouve, à chaque page, un esprit remarquable d'analyse, de philosophie morale et d'une haute impartialité. Nous l'avons déjà dit, la plupart des personnages du drame sont vivants, et l'auteur s'en est souvenu, car il a su rester plein de courtoisie et d'égards pour les hommes, tout en jugeant sévèrement, dans certains cas, les choses, les faits et les doctrines.

L'ouvrage qui nous occupe débute par une sorte d'introduction, un coup-d'œil historique sur les antécédents de la République, de l'Empire et de la Restauration, depuis le 18 août 1792 jusqu'aux dernières heures de la Monarchie de juillet. A dater du 24 février, l'auteur raconte jour par jour les banquets, les événements, le gouvernement provisoire issu des barricades, les scènes de l'Hôtel-de-Ville, la distribution des ministères, le droit au travail, le drapeau rouge, la proclamation de la République, suivie de la création des ateliers nationaux, l'abolition de la peine de mort en matière politique, l'établissement du suffrage universel, l'institution des commissaires gouvernant la France avec de pleins pouvoirs, et les élections des représentants à l'Assemblée nationale constituante, les épisodes sanglants des journées de juin, la répression qui s'ensuivit, la transportation, la suppression des journaux, l'élaboration et le vote de la Constitution, couronné par l'élection présidentielle du 20 décembre 1848.

Arrivé à cette date, l'écrivain s'arrête.

« La Constitution qui vient d'être jurée lui paraît, dit-il, sans lendemain. A travers ses évolutions successives, la République de 1848 garde invariablement l'allure d'un gouvernement de transition. Ses plus chauds partisans estiment qu'elle existe à peine ; les autres la considèrent chaque jour comme étant à la veille d'avoir vécu. Depuis la première heure jusqu'à la dernière, entre le coup de main du 24 février qui l'inaugure et le coup d'Etat du 2 décembre qui la renverse, la République ne présente à aucune époque le caractère d'un gouvernement défini, reconnu, national, et ce n'a été qu'un nom de convention pour désigner quatre ans d'interrègne. » Cette phrase qui termine le livre peint, mieux que nous ne saurions le faire, les tendances de l'auteur. Nous ne le jugerons point et nous nous bornerons à signaler la sûreté de ses informations, la modération de ses opinions et la forme élégante de son style.

Ajoutons que M. Victor Pierre n'en est pas à ses débuts et qu'il avait publié en 1864, chez Dentu, un volume sur les élections qui venaient d'avoir lieu, sur la vérification des pouvoirs et sur les candidatures officielles, volume plein de faits utiles à connaître et d'aperçus ingénieux qui seront bons à relire, ainsi que le discours de M. Thiers sur les députés-fonctionnaires, lorsqu'on entamera la discussion sur les propositions Philippoteaux et Janzé et sur la prochaine loi électorale. M. Victor Pierre annonce d'ailleurs la suite de son histoire de 1848. Rien de plus curieux, de plus douloureux que cette période des vingt-deux années pendant lesquelles les documents français et étrangers abondent.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 26 février, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	45.—
d. Nouvelles...	20.95
Anglo-Bank...	154.—
Société decréd. aust-hurg.	29.—
Banque austro-ottomane...	51.—
Pièce de 20 francs...	8.93
Agio...	105.50
Change sur Londres...	111.75
Crédit anstalt...	242.50
National Bank...	975.—
Lloyd...	446.—

Affaires nulles à la Bourse ; néanmoins les cours se maintiennent avec assez de fermeté.

Russie.

Moscou, 26 février.

M. Katkoff combat dans son journal tout projet d'agrandissement de territoire ; il déclare en outre que le panslavisme est une idée ridicule.

France.

Paris, 26 février, matin.

Obligations Roumélie fr. 105. 25

Il est question d'une exposition universelle pour l'année 1875.

Grèce.

Athènes, 26 février, 7 h. soir.

M. Meghapanos a été nommé directeur de la police.

Le bruit court que le gouvernement contractera avec la Banque nationale un emprunt de 2,500,000 drachmes.

La Chambre a élu une commission d'enquête.

Laurium (escompte)	13
Archanghelos (do)	12
Livre sterling	28 70
Livre turque	26 20
Pièce de 20 francs	22 90

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 26 février.

	Clôture.
Dette Générale...	39 3/8
Emprunt 1865...	56 1/2
do 1869...	51 3/4
do 1871...	56 1/2
do 1872...	66 1/4
Consolidés anglais...	92 1/8

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 26 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	45	—
	Hausse...	»	45 10	—
	Baisse...	»	44 31	—
	Clôt. du midi...	»	— —	—
	Clôt. du soir...	»	45 10	—
	Après Bourse...	»	— —	—
Actions S. Gén. ...		L.S	6 20	—
» de la Société de change et de valeurs...		»	4 6	—
» de la Banque de Const..		»	4 34	—
» du Crédit Austro-Turque..		»	3 20	—
» du Crédit Général...		L.T.	7 34	—
Banque *Verissi et Cossoudi*...		»	— —	—
Tramway...		»	8 —	—
Société Commerciale Ottomane...		»	3 —	—
Laurium (escompte)...		Fr.	17 —	—
Crédit Hellénique (escompte)...		»	10 —	—
Obligations des Chemins de fer...		»	109	—
» 2e émission...		»	47 —	—
Emprunt...	1863.. coup.	»	302 —	—
	1865 ...coup.	»	304 —	—
	1869...	»	274 —	—
	1872...	»	68	—
	1873...	»	272 —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise...	P.	111
Pièce de 20 francs...	»	88 2
Impérial russe...	»	90
Ducat (Crémitz)...	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)...	»	102 5
Bechlik—(différence)...	»	105 10
Métalique... (id)...	»	105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS
du 25 février.

Alexandrie. paq. à vap. egypt. *Charkie*, c. Anderlich, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles div. march. 83 pas.
Londres, paq. à vap angl. *Berar*, c. Weurh, ayant touché Dardanelles div.
Ismith, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, ayant touché Caramoussal et Darieja div. march.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 25 février.

Trebizonde, paq. à vap. ottom. *Djanik*, c. Hassan, div.
Alexandrie, paq. à vap egypt. *Chibbia*, c. Poscer, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Berar*, c. Waugh, div.
— paq. à vap. angl. *Sandringham*, c. Young, div.
— paq. à vap. angl. *Alonso*, c. Lund, div.
Sebastopol, paq. à vap. angl. *Bara-ford*, c. Helder, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, d.
Varna, paq. à vap. aut. *Neptun*, c. Zelinga, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Apollo*, c. Marinich, div.
Partheni, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelis, div.
Odessa, paq. à vap. holl. *Vesuvius*, c. Ovnrlack, div.
— paq. à vap. angl. *Hellios*, c. Robinson, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.
du 25 février.

Soander, goel. ottom. *Chain bahri*, c. Rallis, pier.
Spezès, br. hell. *Anexartitos*, c. Patriotis, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Bavcas, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du 25 février.

Ibraila, br. hell. *Ermis*, c. Pitis, div.
— br. hell. *Anexartitos*, c. Poriotis, lest.
— br. hell. A. *Nicolaos*, Rouxas, lest.
Poti, bk. aut. *Nicolaous*, c. Serola, lest.
Odessa, br. aut. *Armeline*, c. Vucassevich, lest.
Marseille, br. hell. *Ioannis*, c. Dedes, blé.
Marseille, br. rus. *Eleni* c. Caligas, blé.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.
Cavak le 24 février.

Angl. *Acola*, c. Harrisson, orgo, Kustendjé p. Falm.
Aut. *Iris*, c. Doncich, blé, Odessa p. Consple.
Angl. *Palmyra*, c. Bruce, blé, Odessa p. Consple.
Hell. *Yero Goudis* c. Goudis, blé, Kustendjé p. Falm.
Ottom. *Alsaui bahri*, c. Mehmet blé, Kustendjé p. Palm.
Belg. *Brugge*, c. Banning, blé, Odessa p. Falm.
Angl. *Markavin*, c. Kirre, maïs, Poti p. Falmouth.
Ottom. *Solon*, c. Isar, blé, Varna p. Consple.
Hell. *Ioannis*, c. Dedes, blé, Kustendjé p. Mars.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

OBLIGATIONS 3% A PRIMES
DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE
2me *Emission*

La Banque Impériale Ottomane et le Crédit Général Ottoman ont l'honneur de rappeler à Messieurs les porteurs d'Obligations 3% des Chemins de fer de la Turquie d'Europe qu'un versement de fcs 25 par Obligation doit être effectué en leurs mains du 1r au 15 Mars prochain, au change du jour, en L. T. 1. 11 1/2 par Obligation.

En cas de retard, les porteurs seront passibles d'un intérêt de 6% l'an et leurs titres ne participeront pas aux tirages des lots.

La libération définitive des Obligations ne peut être effectuée que du 1r au 15 Mars prochain, moyennant un versement complémentaire de fcs 17, 85, soit au même change, de L. T. 80.

Des bordereaux sont tenus à la disposition des porteurs par les deux établissements précités.

Constantinople, le 25 février 1874.

CHANCELLERIE
DU
CONSULAT DE FRANCE
A CONSTANTINOPLE.

Les jeunes gens, Francais, qui voudront profiter des dispositions relatives aux engagements conditionnels d'un an, sont prévenus que les renseignements nécessaires porr l'observation des délais, la remise des demandes, l'admission aux examens et la signature des engagements, se trouvent dès à présent affichés en la Chancellerie de ce Consulat.

Constantinople, le 23 février 1874.

Le Chancelier.
FRANCO.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE
DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le Public qu'une certaine quantité de vieux fils de fer est mise en vente.

Les personnes qui voudraient en faire un achat quelconque peuvent se rendre tous les jours au Conseil de la susdite Administration après les cinq heures à la turque.

Les ventes se feront en gros et en détail.

Le Directeur Général,
SALIM.

Constantinople 24, le Février 1874.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. No 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni,-locataire d'une des baraques.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de PéraAgha-djami No 84.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

AVIS.

Un homme, parlant les langues du pays et quelques langues étrangères, voudrait trouver une place de domestique. Sa femme est anglaise, sait faire des ouvrages à l'aiguille ; elle désirerait donner des leçons à de jeunes enfants et se placer dans la même maison.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie.

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelle politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques.—Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc Hamdy Bey, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et Marie de Launay, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez Sebah, et contenant chacune trois costumes.

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'Rue de Péra, No 340 ; chez les principaux Libraires de Péra ; et à M. Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

PROGRAMME
du
MESSAGER D'ORIENT
(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique ; après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siècles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouïssons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraitra à dater du trimestre, c'est-à-dire le 1 avril 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La rédaction.

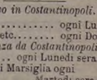

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa... ogni Lunedi
Da Marsiglia etc... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versâ* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané ; Cite Française no 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

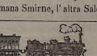

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 48. | 10 Mouharrem 1291. | SAMEDI 28 FEVRIER 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	5	piastres la ligne
Annonces 3me page	8	» la »
Insertions, corps du journal	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 27 Février

BULLETIN POLITIQUE.

L'arrestation de l'archevèque Ledochowski, quoique prévue a, cependant, produit à Berlin une très-vive sensation. C'est comme le premier coup de canon d'une grande bataille. En effet c'est une grande bataille, que celle qui est engagée à cette heure entre le gouvernement prussien et l'épiscopat.

L'archeveque de Posen doit au fisc, pour amendes multipliées, la somme d'environ *trente mille* thalers qu'il refuse de payer. Or comme une dette de *cent* thalers repond a une detention de six semaines, il en résulte que Mgr Ledochowski devra rester en prison pendant trente-trois ans pour acquitter le prix de ses condamnations.

Voici comment les choses se sont passées. Le prélat ayant été sommé de se rendre en prison et n'ayant point obtempéré à cette injonction de la justice, le lendemain, à quatre heures et demie du matin, la police a occupe en force le palais épiscopal. L'archeveque de Posen s'est alors remis entre les mains des agents de l'autorite. Il a demandé l'autorisation de se faire accompagner par deux de ses chanoines. Cette faveur lui a éte refusée.

D'après les premiers ordres venus de Berlin, Mgr Ledochowski devait ètre conduit à la prison de Francfort-sur-l'Oder; mais aux termes d'une seconde dépèche le prélat a été envoye à Ostrowo.

La nouvelle de l'arrestation de l'archevèque, s'étant repandue tous les théâtres polonais ont ete fermés et toutes les fetes suspendues.

On se demande en Allemagne ce que la justice va faire des autres eveques, qui, condamnes et se faisant condamner chaque jour à des amendes considérables, refusent de les acquitter ou sont hors d'etat de payer.

Tel est particulierement le cas de l'archeveque de Cologne chez lequel on ne trouve plus d'objets de valeur à saisir et auquel on prête l'intention de passer la frontiere et d'aller chercher un refuge dans le Limbourg hollandais.

L'attitude de plus en plus agressive prise par le parti clérical Austro-hongrois inspire à la *Correspondance Autrichienne* les lignes qui suivent :

« Ainsi que le constate le *Volksfreund* le parti clerical fait toutes les demarches et prend toutes les mesures possibles pour, lors des prochains débats qui auront lieu au Reichsrath sur les projets de loi confessionnels, s'opposer en rangs serrés et avec la plus grande énergie à l'adoption de ces dites lois. Le journal clérical invite tous les députés qui appartiennent à son parti à ne se laisser arrêter *par aucun genre de considération* et à prendre part à la discussion qui aura lieu à cette occasion: les éveques qui sont membres de la Chambre des Seigneurs apparaitront, dit-on, au grand complet. Le parti clerical renouvellerait à peu pres les declarations que firent les éveques en 1872, lors de l'abolition du concordat et voteraient contre les violations des droits que le dit concordat garantit à l'Eglise telles qu'elles sont conçues dans les projets de loi confessionels. La déclaration que feront les évèques dependrait toutefois de la forme dans laquelle les dits projets de loi seraient presentés à Sa Majesté pour être sanctionnes. »

Le bruit court en Italie que le Saint-Siége se prépare à répondre à la circulaire de M. Visconti-Venosta, relative au futur conclave.

S'il faut en croire la *Correspondance Franco-italienne*, cette reponse, dont la rédaction serait presque terminee contesterait, avant tout, que les dernières nominations de cardinaux puissent être interpretees comme une preuve de la liberté dont le Pape jouirait à Rome.

Elle s'élèverait ensuite contre l'assertion du gouvernement italien, aux termes de laquelle l'exercice de la souveraineté spirituelle du Pape ne serait ni entrave, ni géné par le transfert à Rome de la capitale de l'Italie.

La note pontificale protesterait, en terminant, contre la suppression des corporations [illegible] l'attention des grandes puissences sur ce fait que la loi du 13 mai 1871, garantissant la liberté de réunion et d'action du sacré-collège, en vue du conclave, fut elle suffisante, ne saurait être une garantie serieuse pour l'avenir, son caractere de loi purement italienne permettant au gouvernement, d'accord avec le parlement, de modifier et même d'abroger cette loi.

Cet argument est assez sérieux. Il est évident que le jour où le ministere et la majorité de la Chambre s'entendraient sur ce point, la loi sur les garanties pourrait être retirée. Cela ne sera pas certainement, mais enfin, l'hypothèse n'est pas dénuée de fondement.

Le gouvernement Espagnol, s'il faut s'en rapporter aux bruits qui courent, songe à sortir de l'état provisoire dans lequel il se trouve, à proclamer la République comme gouvernement définitif, avec le marechal Serrano pour chef du pouvoir, et a faire ratifier le tout par un plebiscite.

Dans ce cas on proposerait a M. Castelar la présidence du conseil. Reste à savoir s'il accepterait. Nous pensons que c'est fort douteux.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on parle beaucoup de ces projets a Madrid et que des démarches sont tentées dans ce sens. La presse dévouee au duc de La Torre a deja lancé plusieurs ballons d'essais dans ce sens.

El Orden, entre autres, déclare que « le gouvernement du duc de La Torre ne peut continuer à vivre sans plan ni méthode et sans un titre légal. » En consequence il demande qu'on établisse un ordre politique determiné, il se montre favorable à un changement dans le personnel du ministre, à la consolidation de la Republique et a un plebiscite.

Nous verrons ce que cette campagne produira.

La résistance des Atchinois est brisée. L'*Indépendance Belge* annonce la fin de cette guerre en ces termes

« Trois provinces sont disposées à mettre bas les armes et la proclamation d'un pardon général ainsi que la reconnaissance de la liberté de religion ne pourra que hâter leur soumission. Enfin le choléra lui-même, qui avait fait quelques ravages dans l'armée hollandaise pendant ses opérations sur un terrain marécageux et couvert de bois, est en pleine décroissance.

» On ne sait pas trop encore ce que le gouvernement hollandais fera de sa nouvelle conquête. C'est un des côtés embarrassants de la victoire.

» Il est à présumer que le général Van Swieten [illegible] son et que l'autorite civile qui lui succédera tâchera, par l'achat des denrées que produit le pays, à établir un etat de paix régulier. »

Les Atchinois, c'est évident, vont être soumis au régime colonial Hollandais. Nous avons explique quel est ce système.

LA REGIE DES TABACS.

S'il est une question opportune, en présence de la situation financière actuelle, c'est incontestablement celle de la regie des tabacs. Nous l'avons traitee à différentes reprises, sous tous ses aspects. Nous avons le devoir, dans les circonstances presentes, d'insister encore une fois auprès du ministere et avec plus de force que par le passé, pour qu'une solution intervienne sans plus tarder. Les raisons qui commandent cette solution immediate sont connues de nos lecteurs. Ils savent, pour en avoir souffert soit directement, soit indirectement, les embarras contre lesquels se debattent et le monde des affaires et le gouvernement. On ne peut esperer des jours meilleurs que par le raffermissement du crédit et pour arriver à ce but, il n'est qu'un moyen : hâter le retour de la confiance en se rapprochant de l'equilibre budgetaire par l'utilisation de toutes les ressources disponibles. Parmi ces ressources en est-il donc une seule qui, plus que la régie des tabacs, puisse produire immediatement des resultats à la seule condition qu'on l'organise methodiquement?

Si nos renseignements sont exacts on viendrait d'agiter en haut lieu la question de la regie. On nous assure meme qu'il existe deux projets dont l'un aurait éte elabore par l'administration. Il y a donc un intéret d'actualite à résumer de nouveau les règles qui doivent dicter sa decision au gouvernement.

L'etude qui fait l'objet des preoccupations du ministere doit porter tout d'abord sur la question de savoir si l'Etat doit exploiter directement le monopole, ou bien si l'on doit adopter le systeme de la concession temporaire du monopole a une compagnie, moyennant redevance

Entre ces deux solutions le choix ne saurait être douteux. A notre avis, on doit écarter la regie directe pour les raisons que voici :

1° L'experience des Etats européens dont il serait temps que nous fassions notre profit prouve qu'aucun d'eux n'a eu recours, dans le principe, à la regie directe. Tous et ceux-là memes, la France, en tete, qui retirent aujourd'hui le 10 0/0 de leurs recettes budgetaires, ont débute par la regie indirecte. Ce n'est que plus tard qu'ils ont exploite directement le monopole.

2° L'Etat, on ne le sait que trop, n'a pas à sa disposition les capitaux considerables que necessiterait l'organisation de la régie dans toute l'etendue de l'empire. Il ne pourrait se les procurer qu'à un taux tres-eleve, et l'on conviendra que le moment est peu propice, le tresor ayant, au point de vue des emprunts à contracter, des soins plus pressants.

3° Les resultats plus que modestes de la régie directe appliquee actuellement à Constantinople doivent ouvrir les yeux à ceux qui veulent à toute force et malgre les enseignements des faits, que l'on applique ce systeme dans tout l'empire.

Nous resumerons maintenant les conditions dans lesquelles la regie indirecte doit etre concedee et les resultats qu'on en obtiendra ainsi sûrement.

1° Avant tout, se preoccuper de la competence des demandeurs. La soumettre à un examen minutieux et exiger qu'ils aient fait leurs preuves. C'est pour avoir mis en oubli cette regle que l'essai d'exploitation indirecte tenté à Constantinople a echoue comme l'on sait.

2° Reglementation de cette regle conformement aux usages et aux mœurs du pays.

Ces conditions etant remplies, voici quels seront les excellents resultats de la regie indirecte.

1° Le Tresor aura la jouissance d'une recette immédiate au moyen de l'allocation payee par les concessionnaires, allocation qui ira en progressant d'annee en annee.

2° L Etat tout en realisant un benéfice immedial qui l'aide à equilibrer le budget est debarrasse des innombrables embarras de l'exploitation directe. Il n'a plus qu'une tache, le controle.

3° De plus ce systeme offre à l'Etat l'avantage precieux, surtout dans les circonstances presentees, de lui fournir une garantie nouvelle qui servira à eclaircir la situation financiere soit en l'offrant en hypotheque aux preteurs, soit meme en prenant des arrangements speciaux avec la compagnie concessionnaire, ainsi que l'a le fait le gouvernement Italien.

4° Les concessionnaires etant competents organisent leur exploitation de facon à assurer leurs propres benéfices par des mesures sages et habiles, qui auront pour resultat de contenter et d'encourager la production et la consommation.

L'ensemble de ces raisons n'est-il pas demonstratif? Nous croyons inutile d'insister davantage On ne comprendrait pas que le gouvernement hesitât plus longtemps à agir dans le sens de ses véritables interets. Le temps presse, et il ne faut pas l'oublier si malheureusement on s'en tenait à la regie directe ou à toute autre combinaison non encore experimentee, on courrait tout droit à un insucces qui compromettrait pour le present et pour l'avenir une ressource importante.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Corfou, 15 fevrier 1874.

J'ai, pendant quelques jours, interrompu, ma correspondance faute de matière.

Quelques-uns des députés de Corfou sont partis, la semaine passée, pour la capitale sur l'invitation du ministère. Les autres partiront sous [illegible]

On parle d'une ligue qui se serait formee entre MM. Paramithiotti député, Théotoky et Dusmani, afin d'abattre la demagogie.

On parle aussi de la formation d'un nouveau club politique sous la presidence de ces Messieurs qui porterait le nom d'*Omonia*, (la bonne entente.)

Le nouveau Demarque a propose au ministere M. Zolly comme préfet de Police.

M Zolly avait servi en la même qualite pendant quelques annees : il en avait été cassé à la suite des démarches itératives du Démarque actuel, qui toutefois, le propose maintenant à la même charge.

La presse de Corfou continue à attaquer le maire actuel.

La situation de ce pays empire journellement. Il n'y a pas d'union chez nous, ce qui fait que l'interet et les haines personnels sont preférés à l'intérêt du pays. De combien de malheurs aurions-nous préservé notre chere patrie, si nous pourions nous [illegible] citoyen [illegible] l'annexion des îles Ioniennes à la Grece (tout en n'ignorant pas qu'un changement de gouvernement apporte toujours des pertes matérielles fort sensibles.) On espérait que le pays aurait amé- [illegible] commerce et l'industrie, ces principaux ressorts de la prosperité d'un pays, sont complètement abandonnés ?

Il n'y a pas d'hommes qui veuillent se livrer aux entreprises, lorsque même il y en aurait, [illegible] n'auraient-ils pas à applanir [illegible] surmonter ?

M Lasko, fils d'un ancien caissier de Syra, homme entreprenant, étant venu passer l'hiver à Corfou, a proposé une belle entreprise par association, celle d'etablir un grand hôtel pour les étrangers avec tous les conforts qui engageraient les étrangers a profiter du sejour et du climat de Corfou. Je doute de la reussite. L'esprit d'association industrielle fait défaut à Corfou.

22 février 1874.

Ayant manqué le dernier courrier, je vous envoie aujourd'hui ma correspondance du 15.

En attendant, je profite de cette occasion pour ajouter encore quelques mots.

On dit que le ministere Déligeorges va tomber. Encore un ministère au nombre des plus !

M. Bulgari serait appelé à former un nouveau ministère.

Nous ne connaissons rien de certain. Le telegraphe ne travaille pas.

M. Braila, ci-devant ministre aupres la cour d'Angleterre a eté appelé à Athènes où il s'y est rendu, la semaine passee. Il serait designé, parait-il, pour quelque portefeuille. D'autres croient qu'il sera nommé ambassadeur à Londres, et M. Talavriti à Vienne.

Enfin, des bruits courent, mais rien de positif jusqu'ici. Nous sommes en carême. Le carnaval [illegible] passé, tant soit peu bruyamment. Notre [illegible] a fermé hier ses portes pour ne plus les rouvrir qu'au mois d'octobre.

Le mauvais temps continue chez nous.

Après avoir passé par un froid Sybérien, les pluies ont commence et n'ont plus cessé.

Les montagnes de vis-à-vis sont encore pleines de neige. Il y en a aussi quelqu'une des nôtres qui [illegible]

Au moment de terminer ma presente correspondance, je viens d'apprendre que notre ministre auprès la cour d'Italie, est arrivé de Brindisi pour se rendre à Constantinople.

Savas pacha, qui se trouve à Corfou depuis plusieurs mois part aussi pour Constantinople.

CHRONIQUE.

Le Grand-Vézir a travaille jeudi pendant plusieurs heures avec le ministre des Affaires Etrangères ; Son Altesse a reçu le même jour le grand-maitre de l'artillerie avec qui Elle s'est longuement entretenue.

La lecture du Firman qui reconnait officiellement la nomination d'un [illegible] de la communauté arméno-catholique a eu lieu jeudi, à la S. Porte. C'est Pujant Effendi Tinghir-Oglu qui a été officiellement investi de ces fonctions.

La cérémonie d'inauguration de l'hospice des pauvres, fondé par le Gouvernement a Akhour-Capou, près de Gul-Hané, a eu lieu jeudi.

Le Prince Youssouf Izzeddin Effendi, le Grand-Vezir, le Cheikh-ul-Islam, la plupart des ministres, ainsi que le directeur de l'Ecole Impériale de Médecine et les eléves de cette école, assistaient à cette cerémonie.

Les medecins qui doivent desservir cet hospice, et qui seront choisis parmi les [illegible] de l'Ecole de Médecine, seront prochainement désignés.

Dans un numéro précédent nous avons raconté, les premiers. les demarches inutiles faites par M. Cohen auprès du chef de la police de Cadikeui afin d'obtenir de ce fonctionnaire les secours nécessaires pour arracher à la mort quatre malheureux qui couraient, en mer, les plus grands dangers.

Nous avons dit depuis que le Grand-Vézir avait ordonné la nomination d'une Commission d'examen chargée d'etudier cette affaire. Voici la communication officielle que le Bureau de la Presse vient de publier à se sujet :

« A la suite des détails donnés par » le journal *La Turquie* dans son numero du 8-21 Fevrier au sujet de la » conduite indigne tenue par le chef » du corps de garde et des zaptiés de » Cadikeui, dans la nuit du 12 février, » sur la réquisition de M. Cohen de » porter secours à un *Tchernik* en dé» tresse devant Cadikeui, et de sauver » l'equipage dudit bâtiment, le ministere » de la police a nommé une commission » spéciale qui s'est rendue aussitôt sur » les lieux, et s'occupe en ce moment » même de vérifier les faits dénoncés au » gouvernement, en se livrant à une » enquête minutieuse.

» La verâcité de ces faits une fois éta» blie, l'efficier de police qui a manqué » à ses devoirs sera puni conformé» ment à la loi. Le résultat de l'enquete » et la décision du gouvernement à » l'égard des coupables seront publiés » par les journaux de la localité. »

L'ambassadeur ottoman a Paris vient d'envoyer a la Sublime Porte la statistique pénitentiaire de la France pour l'année 1870.

Nous apprenons que ce document va servir de modèle à notre gouvernement pour l'établissement d'un statistique penitentiaire de l'empire, et a cet effet le ministre des affaires étrangères a transmis ce document au ministère de la police. où une commission *ad hoc* sera incessamment instituee pour exécuter ce travail.

Dés plaintes nombreuses se font entendre au sujet de la qualité du lait ; les plaignants espèrent que le president de notre Municipalite voudra bien s'occuper de cet objet si important pour l'alimentation publique.

Une jeune fille juive, de nationalité hellénique, ayant lié connaissance avec un pompier de Balata, appartenant à une autre religion, avait été enlevée dernièrement de la maison paternelle et s'était laissée conduire chez son fiancé. Les parents de cette fille, inquiets de sa disparition, en avisèrent la police qui

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

A MONSIEUR HERVEY,

de la raison epistolaire Hervey, Jicsé et Cie.

Vous m'avez procuré ces jours passes un grand creve-cœur, cher Monsieur, et vous me rendez en ce moment un bien réel service, de sorte que je reste hésitant, indécis, entre deux sentiments bien divers : dois-je vous en vouloir, dois-je vous rendre grâces ?

Je m'explique. Je livre ma *copie* chaque vendredi matin, afin d'avoir les moyens de corriger et de recorriger mes épreuves, rude besogne, vous devez m'en croire sur parole. Or, vous avez bien voulu, pour la deuxieme fois, me consacrer quelques-uns de vos loisirs littéraires, et vous les avez fait paraitre le jeudi de la semaine derniere. Je lis tres irregulierement le journal dans lequel vous imprimez votre charmante correspondance, et ce n'est que le soir, au théatre, que des amis avisés m'avertirent que le *Phare du Bosphore* contenait quelques appreciations à mon adresse.

J'en pris connaissance fort tard, et malheureusement mon siege etait deja fait. Je le regrettais d'autant plus vivement, que mon feuilleton pour cette fois excédait les limites ordinaires, et qu'avec la meilleure volonté du monde, je n'aurais pu le surcharger d'une seule ligne : voilà mon creve-cœur !

Avouerai-je cependant que mon depit ne sut tenir longtemps devant la perspective, toujours agréable pour moi, de causer avec un auteur de votre importance, et aussi — surtout, je dois être sincère, — celle de me voir un sujet en reserve pour ma tâche prochaine? Dans ce pays de pénurie humoristique extrême, jugez si je dois et puis garder rancune decemment a l'homme secourable et bien inspire qui me procure si a propos une *pâture* hebdomadaire. J'ai consacre des causeries à des sujets plus futiles et plus minces encore... Vous le voyez, il faut que je me rende, Monsieur : je vous dois des actions de grâce !

Je suis à tel point pénetre de la reconnaissance qui m'est imposee, que pour vous complaire jusqu'au bout et vous repondre aujourd'hui, j'ai ete promener ma muse à l'hotel de Rambouillet chez la belle Julie d'Angennes. Trissotin et vous serez contents, — du moins, j'en caresse l'espoir.

J'ai pourtant horreur de toule espece d'affectation, fut-elle dans la pensee, dans le style ou dans la conduite, et j'estime que la simplicite et le bon sens sont mille fois plus séduisants et plus enviables. J'eprouve instinctivement de la repulsion pour les Mascarilles, les Cathos et tous les *précieux* plus ou moins ridicules du monde, et je les donnerai tous en bloc pour un grain de l'esprit sensé du bonhomme Gorgibus.

Tels ne paraissent pas être vos sentiments et votre goût. [illegible] employé un langage fort simple et tout approprié à l'importance du sujet que je traitais, pour relever vertement et surtout plaisamment une réflexion assez... inopportune de votre part, — et alors que j'ignorais encore votre existence epistolaire, — vous croyiez devoir écrire gracieusement que je me suis *servi d'un style fort répandu à Paris aux environs du Jardin des plantes.*

Cette insinuation, saupoudrée de fin sel attique [illegible] comprise de tout le monde, [illegible] fait observer *d'ans, un pays où l'on ne connait pas très-bien les finesses de la langue de Voltaire, il faut parler clairement pour être compris.* Pour être conséquent avec vous-même, vous auriez dû ajouter un plan de Paris à votre article, afin que vos lecteurs fussent édifiés sur la portee et surtout la saveur de votre trait sarcastique

Je vais suppléer a votre discrétion, pleine d'aménite, et vous rendre accessible aux intelligences le moins cosmopolites Les environs du *Jardin des Plantes* sont la rue Mouffetard et la place Maubert, residence habituelle des *chiffonniers* de la capitale. Il y a bien encore la halle aux vins, mais je ne puis m'imaginer que vous avez eu l'indiscrétion de me traiter de *pochard* ou *d'ivrogne*. Moi, je m'en tiens à *chiffonnier*, je m'en déclare satisfait, l'appellation m'en est douce et chere !

Excusez un simple mouvement de curiosite, cher monsieur : est-ce que ma petite réplique... de bois vert — rédigee pourtant sur le ton de la pure plaisanterie, — aurait eu la faculte de vous piquer à l'endroit sensible et vif, pour que vous, un jeune homme bien eleve, avez perdu le décorum qui doit être votre plus bel ornement aux yeux de l'elégante clientèle à qui vous consacrez vos veilles litteraires? Dame! quand Jupiter tonne et dit des... billevesees, c'est qu'il est bien en colère !

Ainsi donc, pour en revenir à votre appreciation, c'est moi qui ecris en style de *chiffonnier*, et c'est vous, apparemment, qui ecrivez en style noble et châtie ces charmantes épitres que vous intitulez: *Lettres DES deux amis*! Et ce n'est là que l'enseigne ! Apres cela, si vous croyez qu'il faille les loisirs *forcés d'un temps de dégel* et *un académicien in partibus* qui *une grammaire à la main* vienne vous prouver que vous ne *connaissez que très-parfaitement le français*, je déclare que vous êtes un bouquet de violettes.

Oh ! je sais que vous allez encore vous battre sur les *lapsus typographiæ*, sur l'ignorance et la négligence des imprimeurs... ils doivent même être tres-flattés du compliment. Croyez-vous donc que nous ne soyons tous logés à la meme enseigne? N'abusez-vous pas un peu de ce trop commode faux-fuyant? D'ailleurs, la *ficelle* a éte bien usee et eventee par Mme Olympe Noel de Bertier, de burlesque memoire; seriez-vous ambitieux de marcher sur ses traces ?...

Mais là où vous lui êtes vraiment supérieur, là où vous avez fait preuve d'un esprit d'innovation plein de ressources et d'originalité, c'est à l'endroit de l'invention de votre *correcteur, né quelque part en Italie*, pays où *le contenant est du meme genre que le contenu* ! C'est un bijou ! C'est une trouvaille !

Et à propos de ce malheureux *Saladière*, sans contester un instant le merite tres-réel de votre dire quant à son origine, permettez-moi donc de vous assurer que les versions sur la naissance de ce vocable miraculeux ont bien varié depuis son apparition dans la litterature indigene. En effet quelqu'un qui vous touche de tres-pres m'avait déja assure que le manuscrit portait *soupiere*, et que le prote, se trompant de vaisselle, l'avait remplacé par *saladière* Puis est venue votre interprétation. Remarquez la difference des deux versions, je vous prie: dans l'une on incrimine les nationalites et dans l'autre les ustensiles de cuisine! Les parrains et les amis ont dû se rassembler autour du berceau du nouveau-né et discuter son acte de naissance et sa position sociale.. .Qu'en dit le principal interessé cependant, le pere de l'enfant, le discret et platonique amant du dictionnaire de l'Académie française ?

Vous lui renvoyez les conséquences de la bourde, en effet ; si ce n'est le fait d'un collaborateur genereux, c'est du moins celui d'un homme prudent, car, si vous consentiez à assumer la responsabilite de ses calembours par a peu pres (exercice spirituel d'une haute portée morale) et de l'Odyssee de ses promenades à cheval, je vous plaindrais de toute mon âme

Mais laissons de côté ces vétilles, d'autant mieux que, j'en suis sûr, vous avez dû rire vous-même en vous ingeniant à la recherche d'expedients aussi invraisemblables que futiles, et arrivons-en plutôt à l'éclaircissement des motifs de votre mauvaise humeur et de votre excessive susceptibilité.

Vous etes cependant passablement agressifs, vous et votre compagnon, dans la tâche que vous vous êtes imposee, ou du moins vous faites votre possible pour l'être. Ce n'est pas pour vous blâmer que je constate le fait, c'est pour conclure, qu'en pareille occurrence, il est naturel que vous vous attendiez à de justes represailles. Vous devriez mettre plus de bonne grâce et de naturel à recueillir les consequences du métier que vous avez entrepris. Ne deviez-vous pas vous attendre à ce qui vous est arrivé ? Pourquoi donc tant d'emoi et de surprise ?

C'est vous, monsieur, qui le premier vous êtes préoccupé de moi, alors que j'ignorais même votre existence. Il est même probable que je l'eusse toujours ignorée, s'il ne vous avait pris fantaisie un jour de declarer que je vous *choquais*, que je faisais joliment de *la reclame pour moi-meme* et que je me declarais *un homme d'esprit !* Il est vrai que vous baptisez plus tard ces amenites (sans provocation aucune !) *d'observations fort justes et fort polies*, et vous semblez étonne que *ma riposte n'ait pas été aussi courtoise que votre attaque !*

Vous appelez cela de la *politesse* et de la *courtoisie !* Cela depend des quartiers. A mon tour de vous faire observer qu'aux environs du *Jardin des plantes* la chose est possible, mais ici .. je n'accepterai votre assertion que sous bénéfice d'inventaire.

Et d'ailleurs, vous me concederez bien que je suis le seul autorise à juger de ce qui m'atteint ou de ce qui ne m'atteint pas. Vous avez eu donc beau envelopper vos appreciations à mon endroit de commentaires et d'atténuations plus ou moins empreints d'un certain esprit de moderation et même de feinte humilite — où il y a plus de persiflage que d'autre chose, — j'etais plus que dans mon droit de vous repondre sur le ton gouailleur et bien franc dont je n'ai jamais [illegible] départir

[illegible] reflexion est encore de vous, pourquoi donc paraissez-vous surpris d'avoir reçu de la prose à ma façon, alors que vous l'avez sollicitee et provoquee vous-même?

Pourquoi donc aussi me faites-vous reproche d'avoir écrit que votre prose pourrait faire concurrence a l'opium, (c'est toujours mon opinion) et cela sous prétexte que vous aviez eu le bon sens de le reconnaître et de l'avouer vous-même !

Mais je ne vous ai pas contredit ; nous sommes en pleine communion d'idées ; c'est même la premiere fois que nos sentiments tombent si bien d'accord. Vous auriez dû me féliciter et ne point me chercher noise

Et maintenant, vous plait-il que nous profitions de cette heureuse communaute d'opinions, pour en tirer un resultat, et en arriver à une conclusion logique, pratique et salutaire ?

Vous reconnaissez, avec une bonne foi qui fait l'eloge de votre jugement, que vos *lettres* sont soporifiques.

Je suis complétement de votre avis.

Nous pourrions conclure déjà, mais préoccupons-nous du sentiment de vos lecteurs. Doutez-vous que le public ait le mauvais goût de ne pas partager notre opinion ? Je vais vous edifier à ce sujet, ou du moins, les faits parleront d'eux-mêmes.

Déjà un organe de la presse, — une mauvaise langue, je l'avoue, — vous a decore du nom pompeux de : *Les deux Ajax* du *Phare du Bosphore* Il ne s'agit pas ici, vous vous en doutez, des fils de Telamon et d'Oïlée que chante le divin Homere, mais bien des deux heros que fait chanter l'harmonieux Offenbach. Jalousie de métier, direz-vous. Je le veux bien, passons outre.

Je vais maintenant commettre une petite ou une grosse indiscretion, mais ma foi, l'aventure est si piquante et si jolie, que je ne puis resister a l'envie de vous la dire. D'ailleurs, j'ai une excuse : je fais de la philanthropie, je vais au secours de deux galants hommes qui font fausse route. L'un de vous deux connait bien mon histoire — sans

LETTRES DES PROVINCES

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

PRESSE ETRANGÈRE.

La déclaration de M. La Marmora.

A. LA MARMORA.

Parlement Hellénique.

La famille Impériale à Moscou.

Le fourneau économique de Christiania.

Les partis en France.

L'armée Italienne.

Le commerce français en 1873.

La Guardia.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

UN PASSANT.

Les carlistes sont fort désorientés par la [illegible] de Morio[illegible]. Ils l'attendaient [illegible] de la Biscaye.

On a cru un instant que Ollo et Perula tenteraient une diversion pour sauver les 800 hommes de Llorente, mais ils n'ont pas osé s'aventurer en plaine contre vingt pièces de canon et 15 mille réguliers.

On suppose que Moriones va tâcher de sauver Bilbao, à Estella et ou Navarro, en se portant au cœur du pays carliste. Autrement, au point de vue militaire, il a en tort de donner aux factions le temps de préparer une résistance efficace dans les défilés transformés en retranchements comme à Cestona et Castrejana.

Elio, qu'on dit au moment de prendre sa retraite, pour être remplacé par Dorregaray ou Cabrera, n'a pas bougé des montagnes ; il attendra que Moriones marche au secours de la ville assiégée. Bilbao tient bon et la nouvelle d'une demande d'armistice est fausse, comme la plupart des dépêches carlistes.

Ce qui est vrai, c'est que don Carlos a adressé une proclamation à la garnison et aux habitants de Bilbao. Le prétendant les somme de se rendre, vu l'impossibilité de prolonger la défense ; aucun secours ne peut leur arriver ; il termine en les menaçant des rigueurs qu'il a infligées à Portugalete. Il malmène aussi dans sa proclamation le gouvernement actuel de Madrid.

L'évêque d'Olinda.

Quatre semaines avant l'arrestation de l'archevêque Ledochowski à Posen, dit la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, un événement du même genre s'est produit au Brésil, dans un pays foncièrement catholique, que le Pape lui-même a toujours représenté comme un des plus fidèles à l'Eglise romaine, dans un pays où, de par la Constitution, la religion catholique-romaine est la religion de l'Etat ! L'évêque d'Olinda (cette ville est le chef-lieu épiscopal du diocèse de Pernambuco) avait persisté à ne vouloir retirer aucune de ses [illegible] contre les francs-maçons, et à vouloir publier sans autorisation préalable du gouvernement tous les brefs lui arrivant de Rome. Il avait d'abord été le seul évêque à observer cette attitude ; plus tard l'évêque du Para et celui de Sao Paulo avaient imité son exemple. La cour suprême de justice eut à craindre qu'une plus longue tolérance de sa part n'accrût le nombre des évêques récalcitrants. Elle résolut donc de mander l'évêque de Pernambuco, Mgr Vital, à Rio-de-Janeiro et de le faire rester dans la capitale, au besoin en l'y contraignant par la force, jusqu'au commencement et pendant la durée de son procès, afin de l'empêcher de continuer à conspirer contre le pouvoir laïque ; on avait appris en effet que l'évêque du Para s'était rendu auprès de son collègue de Pernambuco et que ces deux prélats entretenaient une active correspondance avec les neuf autres évêques du pays.

Le marquis de Rio Branco avait, il est vrai, fait savoir à la cour que, d'un jour à l'autre, pouvaient arriver des nouvelles décisives de Rome, où le baron de Penedo, ministre du Brésil à Londres, s'était rendu dans le but de négocier directement [illegible] arrangement des difficultés [illegible].

Toutefois la [illegible] rébellion aussi flagrante contre les lois de l'Etat, elle ne pouvait attendre plus longtemps, et elle chargea deux de ses agents exécutifs d'amener l'évêque à Rio, de gré ou de force. Ces agents se trouvèrent le 3 janvier auprès de Mgr Vital à Pernambuco, et lui firent connaître l'objet de leur mission ; un steamer était à l'ancre dans le port, prêt à partir. L'évêque déclara qu'il ne reconnaissait pas au gouvernement le droit de l'arrêter, que par conséquent il ne se rendrait pas volontairement et ne céderait qu'à la force. Les agents ayant ajouté qu'ils avaient l'ordre d'employer au besoin la force, le prélat les suivit, après avoir protesté encore une fois ; l'embarquement eut lieu devant une foule immense qui s'était rassemblée au port.

A Rio-de-Janeiro, sur l'ordre du gouvernement, qui espère toujours encore une solution amiable du différend, Mgr Vital a été laissé en liberté, d'autant plus que la loi ne prescrit son arrestation qu'à partir de son premier interrogatoire. Tous ces incidents se sont passés au milieu du calme le plus parfait, et n'ont produit aucune manifestation ni à Pernambuco ni à Rio-de-Janeiro.

FAITS DIVERS.

M. E. Quetelet a donné lecture à l'académie royale de Belgique d'une *Note sur l'aurore boréale du 4 février 1874* :

« Une belle aurore boréale a été observée dans la soirée du 4 février, dit-il ; j'ai reconnu le phénomène vers 7 h. 45 m. A ce moment tout le Nord-Ouest et le Nord offraient un bel arc blanchâtre reposant sur un fond sombre uniforme. Le ciel au Midi était parfaitement pur. Les instruments magnétiques consultés immédiatement furent trouvés en pleine perturbation, déclinaison et intensité horizontale faibles, intensité verticale très-forte.

« De la tourelle, le phénomène était remarquable ; l'arc blanc s'était rompu en amas d'apparence nuageuse. Mon attention fut surtout attirée par un nuage blanc très-lumineux qui se trouvait au Nord-Ouest un peu Nord. Son éclat était intermittent, mais il devenait de plus en plus brillant, et tout à coup de grands jets lumineux en sont partis ; ils s'élevaient verticalement entre Cassiopée et la Polaire. L'aspect de cette espèce de rideau lumineux pailleté d'or et de rouge était imposant. Vers huit heures dix minutes, l'éclat a diminué, et le rayonnement a fini par s'éteindre. Les instruments consultés à ce moment indiquaient [illegible].

« [illegible] blanchâtre persistait et plus [illegible] grande hauteur, mais ceux-ci étaient isolés et de couleur blanche. Les taches blanchâtres avaient une [illegible] intermittent. Quand la tache blanche la plus basse augmentait d'éclat, il était certain que les deux taches voisines, situées un peu plus haut, allaient aussi devenir plus brillantes. Il y avait là une succession dans l'éclat du phénomène rappelant l'aspect d'un incendie, quand la fumée rougeâtre est poussée par un [illegible] lent. Vers neuf heures, l'aurore boréale [illegible] venue peu apparente, et à neuf heures et demie tout le ciel s'est couvert d'un épais brouillard très-humide.

« Ce brouillard, qui a duré le lendemain et le surlendemain, a probablement empêché d'observer encore une aurore boréale le 5, car ce jour-là, dans la soirée, les instruments magnétiques ont été de nouveau troublés.

« M. Terby a observé cette belle aurore à Louvain. Cet observateur a noté également une autre aurore boréale qui s'est manifestée dans la soirée du 15 janvier dernier. Celle-ci n'a pas été observée à Bruxelles, mais j'ai pu constater, d'après l'observation magnétique faite à neuf heures du [illegible] diminution notable de la force magnétique horizontale. »

***

On fabrique en ce moment à Portsmouth des fusées, dites de 24 livres, d'une construction toute nouvelle ; la principale particularité de ces fusées est qu'elles sont munies d'une sorte de carcasse de boulet oblong rempli des matières les plus combustibles.

Leurs effets seront désastreux sur les navires ou les maisons, à cause de la difficulté de les éteindre, même par une immersion totale dans l'eau pendant quelques minutes ou l'enfoncement momentané sous terre.

En effet, [illegible] le choc qui y met le feu, les flammes [illegible] de la carcasse [illegible] jours, [illegible] jusqu'à complète [illegible], débordant et [illegible].

***

Gisolo a l'habitude de soustraire des volailles vivantes. Il a commencé par les [illegible] il y en a vu des poules et aux canards ; le voici arrivé aux dindons. Il a pris un couple ou dix dindes. Le tribunal réprouvé ne lui est pas [illegible] [illegible] que, pour l'affaire.

Le président. — Vous [illegible] d'avoir volé des dindons, qu'avez-vous à répondre ?

R. — Parfaitement ! Mais il faut remarquer que le témoin a dû singulièrement se *piocher* l'esprit pour en arriver à dire que c'est moi. Qu'il vienne une seconde fois *rejurer* qu'il m'a bien vu avec les dindons !

Le témoin invité par le tribunal renouvelle sa première déposition. (Etonnement simulé du prévenu.)

[illegible]

[illegible], prévenu de mendicité, comparaissait devant les juges de la 4e Chambre. Il a décidé que sa fille pourrait [illegible]. Les débats établissent que ses enfants lui assurent la nourriture et le gîte. Depuis quelque temps déjà la police le *filait* ; elle a fini par le surprendre en flagrant délit.

[illegible] généreusement excuser son père.

— Quelle somme [illegible] quand il [illegible]

Eh bien ! nous avons trouvé sur lui cinq sous ! (Rires et rumeurs).

C'est déjà un élément de culpabilité, [illegible] Tribunal en a eu de plus sérieux pour condamner ce mendiant à vingt-quatre heures de prison. Il a été condamné [illegible] mer sur-le-champ, sans qu'il ait à passer par le dépôt de mendicité.

VARIÉTÉS.

Les mouvements des plantes

Les plantes se meuvent, les plantes sont douées de sensibilité. Buffon définissait, il y a plus d'un siècle, le végétal : « un animal qui dort » Ces paroles, à l'époque où elles étaient prononcées, dénotaient chez leur auteur une connaissance bien profonde de la nature des êtres organisés. Aujourd'hui les plantes sortent de leur sommeil.

Un professeur de la Faculté de Grenoble (observateur aussi sagace que savant distingué), M. Carlet, a étudié et mis en lumière les mouvements des fleurs dans leurs fonctions de relations les plus intimes, il vient, en quelque sorte, de lever le voile de leur vie privée, et cela à un tel point que si la parole leur était donnée et que si cela n'était pas leur condition forcée de vivre au grand jour, elles pourraient se plaindre à qui de droit de cette violation de leurs secrets les plus intimes.

Il n'est plus permis, dans l'état actuel de la science, de considérer la sensibilité et le mouvement comme étant l'apanage exclusif de l'organisation animale.

L'irritabilité ou propriété de réagir sous l'action d'un excitant quelconque, est universellement répandue, aussi bien dans la matière animale que dans la matière végétale. Les contractions imprimées à la sensitive par le moindre contact d'un corps étranger sont connues depuis longtemps : elles font partie du domaine de l'observation vulgaire, et c'est seulement dans ces derniers temps que la physiologie de ces mouvements a été exposée d'une manière réellement scientifique.

On sait aussi que la plupart des plantes dirigent *instinctivement* leurs rameaux du côté d'où leur vient la lumière *(héliotropisme)*, tandis que d'autres, telles que le lierre, recherchent l'ombre pour s'y développer.

La propriété qu'ont les feuilles de l'acacia de se rapprocher les unes des autres, lorsque l'on secoue fortement un rameau de cet arbre est également reconnue ; de même que l'on voit les fleurs de *verbascum* (bouillon blanc) tomber successivement, et comme en bon ordre si l'on imprime à leur tige une secousse un peu brusque.

Mais c'est surtout dans la manifestation des phénomènes de la sensibilité que nous voyons ce rapprochement encore plus pratique entre la plante et l'animal.

Dernièrement, M. Heckel, de Montpellier, a montré que le chloroforme détruit les mouvements des plantes [illegible] il détruit ceux des animaux.

Nous devons aux travaux de M. [illegible]derson la découverte d'un fait qui relie encore plus intimement les propriétés de mobilité communes aux deux règnes. Il a fait voir, au moyen d'expériences fort ingénieuses, que des courants électriques analogues à ceux qui parcourent les nerfs et les muscles des animaux parcourent les organes des végétaux ; de plus, chez certains sujets, on trouve les facultés de se mouvoir qui se rapprochent en quelque sorte des phénomènes mécaniques de la digestion.

La *Dionea muscipula*, plante américaine, jouit entre autres de l'étrange propriété d'absorber les matières organiques que l'on met en contact avec ses feuilles.

M. Bennett, naturaliste distingué, eut l'idée de placer un petit morceau de viande sur une feuille de *Dionea*. Au bout d'un certain temps, le morceau de viande fut absorbé.

Une observation du même auteur, et non moins curieuse, nous montre le *Drozera*, dont les feuilles sont munies d'une multitude de glandes en forme de poils. Les insectes qui viennent s'y poser y sont enveloppés peu à peu d'une sorte de glue qui sécrète la plante, et restent prisonniers jusqu'à ce qu'ils meurent. A peine ont-ils cessé de vivre, deux heures après, au plus tard, que l'on voit ces poils s'incliner de tous les points vers le cadavre de l'insecte, comme s'ils avaient conscience qu'une proie leur est offerte.

Quel est le but de ces mouvements ? Si ces faits n'étaient point le résultat d'observations consciencieuses et rigoureusement scientifiques, ils sembleraient procéder directement de l'imagination et appartenir au monde du merveilleux.

Quelles que soient leur valeur et leur authenticité, je ne voudrais pas cependant que certains horticulteurs, à la conscience timorée et à la sensibilité exagérée (ce qui souvent n'est pas leur moindre défaut), se fissent désormais un cas de conscience de ne plus tailler les arbres de leurs précieuses collections qu'armés d'une main de leur sécateur, et de l'autre d'un flacon de chloroforme, pas plus que nous n'en sommes venus à redouter de rencontrer dans nos explorations des plantes carnivores ou anthropophages.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 27 février, 9 h. 40 [illegible]

Obligations Roumelie…	fl.	45.25
d. Nouvelles…	»	20.95
Anglo-Bank…		153.25
Societé decred. aust-turq…		[illegible]
Banque austro-ottomane…		51 —
Piece de 20 francs…		8.93
Agio…		105.70
Change sur Londres…		111.75
Credit anstalt…		242.25
National Bank…		969.50
Lloyd…		448.—

A la Bourse les cours continuent à être assez fermes bien que les affaires soient très limitées.

L'empereur est revenu de son voyage en Russie. Une foule nombreuse était accourue à l'entrée de Sa Majesté en ville.

Roumanie.

Bucarest, 27 février.

La session de la Chambre a été prolongée de six semaines.

France.

Paris, 27 février.

Obligations Roumelie fr. 106.25

La mission de Sadiq pacha semble devoir aboutir à un bon résultat.

On prétend que M. de Hirsch fait de nombreux achats d'obligations des chemins de fer de Roumélie.

La cour de cassation a rejeté le recours des Naundorff prétendus successeurs de Louis XVII.

Grèce.

Athènes, 27 février.

M. Déliyanni continue à être malade.

La Chambre se réunira seulement lundi prochain.

Laurium…escompte	Fr.	13.—
Laurium… »	fr.	7.—
Archangelos »	»	10.—

Angleterre.

Londres, 27 février.

Le bruit court que M. d'Arnim serait envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur de l'Empire d'Allemagne.

Londres, 27 février 5 h. 40 m. soir.

Bourse ferme.

Voici les cours des fonds ottomans après la clôture.

Dette Générale…	40.1/16
Emprunt 1865…	57.1/4
» 1869…	52.7/8
» 1871…	57.1/4
» 1872…	67.1/4

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 27 février.

	Clôture.
Dette Générale…	39 3/4
Emprunt 1865…	56 3/4
do 1869…	52 1/2
do 1871…	56 3/4
do 1872…	66 1/2
Consolidés anglais…	92 7/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 27 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du mat. Prix	45	45 —
	Hausse…	45	34
	Baisse…	45	34
	Clôt. du midi…	»	»
	Clôt. du soir…	45	28 —
	Après Bourse…	»	»
Actions S. Gén.		L.S	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs		»	5 —
» de la Banque de Const…		4	35 —
» du Crédit Austro-Turque…		3	20 —
» du Crédit Général…		L.T.	7 30 —
Banque Varissi et [illegible]			[illegible]
[illegible]			[illegible]
[illegible]			[illegible]
Laurium (escompte)		Fr.	[illegible]
Crédit [illegible] (escompte)			[illegible]
Obligations des Chemins de fer…			[illegible]
» 2e émission			[illegible]
Emprunt… /1863… comp.			[illegible]
/1865…			[illegible]
/1869…			[illegible]
/1871…			[illegible]
/1873…			272 —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise…	P.	111
Pièce de 20 francs…		87 5
Impérial russe…		90
Ducat (Crémitz)…		51 25
Medjidié blanc—(différence)…		402 5
Bechlik—(différence)…		405
Métalique… (id)…		403 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 26 février.

[illegible]dermo, paq. à vap. rus. Propondis, c. Gatchoyadiv. 7 passag.

[illegible] touche Malte, Syra et Dardanelles div. march. 20 p. [illegible]vers, paq. à vap. belg. Emma David, c. Herforth, ayant touché Gibraltar, Syra, Dardanelles et Mondania, div. 1 pas.

North Schield, paq. à vap. angl. Nelsons, c. Staples, ayant touché Dardanelles div.

Alexandrie cand., paq. à vap. angl. Harold, c. Gilbertsen, [illegible], paq. à vap. angl. Virago, c. Walter, ayant [illegible]

Salonique, paq. à vap. ottom. Asser Nusrn, c. Ismail bey, ayant touché Mont Athos, Dardanelles et Gallipoli div. 926 pas.

du 27 février.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

Galatz, paq. à vap. angl. [illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Fr. Clyde, c. Pasqualini, div. Trebizonde p. Cossiple. Angl. Lady Jasen, c. Harlow, blé. Kustendje p. Falmouth Ital. Gattorno, c. Marcenaro. orge. Kustendje p. Falm. Angl. Criterion, c. Gibb, blé. Kustendjé p. Liverpool. Rus Jorghios, c. Mehmet, blé. Varna p. Cossiple. Ottom. Allah Kerim, c. Rachid, blé. Balsik p. Const. [illegible]

[illegible] BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET DE COMMISSION.

AVIS.

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale le 31 mars prochain, à 1 heure p. m. au siège de la Société (Galata, rue Woivoda n° 45.) L'objet de la réunion sera d'en rendre le compte-rendu des opérations sociales, et d'arrêter le bilan du premier exercice.

MM. les actionnaires qui voudront assister à cette Assemblée devront déposer leurs titres à la caisse de la Société au moins six jours avant le 31 mars.

OBLIGATIONS 3% A PRIMES DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

2me Emission

La Banque Impériale Ottomane et le Crédit Général Ottoman ont l'honneur de rappeler à Messieurs les porteurs d'Obligations 3% des Chemins de fer de la Turquie d'Europe qu'un versement de fcs 25 par Obligation doit être effectué en leurs mains du 1er au 15 Mars prochain, au change du jour, en L. T. 1. 11 1/2 par Obligation.

En cas de retard, les porteurs seront passibles d'un intérêt de 6% l'an et leurs titres ne participeront pas aux tirages des lots.

La libération définitive des Obligations ne peut être effectuée que du 1er au 15 Mars prochain, moyennant un versement complémentaire de fcs 17, 85, soit au même change, de L. T. 80.

Des bordereaux sont tenus à la disposition des porteurs par les deux établissements précités.

Constantinople, le 25 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 21 février aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des objets suivants nécessaires aux fabriques Impériales de Tophané.

65,563 ocques d'acier fondu anglais de la meilleure qualité déjà soumissionné à 12 1/2 piastres l'ocque, 9234 douzaines de limes anglaises également soumissionnées à 34 paras par pouce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Sérasképat, le 25 février 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le Public qu'une certaine quantité de vieux fils de fer est mise en vente.

Les personnes qui voudraient en faire un achat quelconque peuvent se rendre tous les jours au Conseil de la susdite Administration après les cinq heures à la turque.

Les ventes se feront en gros et en détail.

Le Directeur Général,
SALIM.

Constantinople 24, le Février 1874.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 463 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Le terrain des deux baraques sob. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

Appartement et Chambres, [illegible] rue Pakr N° 20, Kabasdji-Kou[illegible].

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de PéraAgha-djami n° 84.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Un homme, parlant les langues du pays et quelques langues étrangères, voudrait trouver une place de domestique. Sa femme est anglaise, sait faire des ouvrages à l'aiguille ; elle désirerait donner des leçons à de jeunes enfants et se placer dans la même maison.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une bonne famille en échange de la table et du logement. Adresser sous pli aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux bureaux du Journal.

67 A L'ÉTOILE D'OR 67

RUE YUKSEK-CALDIRIM.

GRAND DEPOT d'articles d'optique de mathématique, de chirurgie, bandages, articles en caoutchouc, etc, etc. lunettes sans pareilles dernier modèle.

AVIS.

BUREAU DE TRADUCTION & REDACTION

Galata, Demir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelle politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan — [illegible]riale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avènements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau [illegible]

Prix 12 Medjidie.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

1 VOLUME GRAND IN QUARTO [illegible]

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants [illegible]

74 PLANCHES d'après [illegible]

PRIX ; 60 FRANCS.

[illegible]

EN VENTE.

Chez P. Sébah photographe 439, Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents [illegible] Montani Effendi, [illegible] Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SÉBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman ; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans* ; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes, etc. etc.* etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

PROGRAMME

du

MESSAGER D'ORIENT

(Nouveau journal français paraissant à Vienne).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'Orient et l'Occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées, qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique : après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siècles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'Occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à dater du [illegible]

Vienne, 20 janvier 1874.

La rédaction.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa… ogni Lunedi
Da Marsiglia etc… ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa… ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni ed altro dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumlané; Cite Française n° 40.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

CHEMIN DE FER DE CASSABA

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus agréable pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 49. — 11 Moharrem 1291. — DIMANCHE 1er ET LUNDI 2 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS :

Pera....... [illegible]
Provinces... [illegible]
Etranger.... [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page........ [illegible]
Annonces 3me page........ [illegible]
Annonces, corps du journal.... [illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'Impartial ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Coionnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Prague, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 1er Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La droite et le centre droit de l'Assemblee de Versailles sont mecontents l'un de l'autre. Ils se reprochent mutuellement d'avoir contribue aux progres realises par l'imperialisme. Le centre droit ne dit encore trop rien, mais l'extreme droite parait décidée à combattre les bonapartistes.

L'élection qui va avoir lieu dans la Vienne dira ce que valent, en pratique, les declarations des legitimistes. Le candidat qui se présente, dans ce departement au nom du parti republicain, c'est M. Le Petit. Il appartient a la nuance centre gauche. Quant à son concurrent, c'est M. Beauchamp, imperialiste déclaré, ancien candidat *officiel* au Corps Législatif.

L'*Independance belge* dit à cet egard: «Si les légitimistes s'abstiennent, le succès de M. Le Petit, dejà très-probable, devient assure ; mais comme dans le département du Pas-de-Calais ils ont vote pour M. Sens, qui se declarait franchement impérialiste, il est à craindre que malgré la lettre de M. Rouher et les colères qui animent quelques-uns de leurs chefs, ils ne votent encore en haine de la république pour le candidat du césarisme. Quoi qu'il en advienne, le benéfice de l'élection ne sera pas pour le septennat. Cela est acquis dès à présent.»

Ajoutons que le septennat a plus à perdre a l'election d un bonapartiste qu'à celle d'un membre du centre gauche.

Le *Nord* annonce que l'idée d'un bal offert au marechal Mac-Mahon par quelques grandes maisons de banques vient de faire éclore la pensée d'un autre grand bal offert à M. Thiers par le haut commerce de Paris.

On dit que les établissements les plus considérables de la capitale sont à la tete de cette manifestation, qu'ils ont versé des sommes importantes et que grands et petits commerçants et industriels souscriyent avec empressement.

Le Parlement Allemand a abordé la question capitale de sa session : la loi sur l'organisation militaire.

M. de Moltke a pris la parole pour defendre le projet. Il s'est attache à faire ressortir la nécessite qu'il y a pour l'Allemagne à avoir une armee nombreuse et forte

«Nous devons, a-t-il dit. protéger par les armes, pendant un demi-siècle, ce que nous avons acquis en six mois.

» La France a imité toutes les institutions militaires de l'Allemagne ; comment pourrions-nous abandonner ce que nos adversaires adoptent.

« L'Allemagne est bien loin d entretenir aucune pensée offensive. La defensive lui est prescrite. »

L'orateur a énumere les armements de la France, bien que la majorité du peuple français soit pénétrée de la nécessite de la paix ; puis il a terminé en disant :

« Nous sommes devenus une nation puissante. Nous n'avons pas besoin de l'armée pour des conquêtes et *pour nous agrandir*. »

La question posée au Reichstag allemand, et qui a été renvoyée à une commission de vingt-huit membres est donc très-grave. Tres-grave parceque d'un côte le gouvernement, s'appuyant, comme on le voit, sur la situation politique en général et en particulier sur celle de la France, tient à conserver intacte cette formidable organisation à laquelle l'Allemagne doit d'avoir été unifiée ; mais d'autre part la nation aspire au soulagement de ses charges; puis le systeme du budget de la guerre, des credits en bloc, parait devoir etre vigoureusement combattu comme une usurpation du droit imprescriptible de la représentation nationale de decider souverainement des charges que le gouvernement juge nécessaire d'imposer à la nation.

Une association allemande, établie depuis longtemps dans la Silésie, vient de se dissoudre et cet acte inspire au *Nouveau Fremdenblatt* les reflexions suivantes :

« Les associations allemandes en Silésie commencent à céder et à reculer devant l'antipathie de la population austro-allemande. Elles ont quitté le sol autrichien et le peuple autrichien les abandonne. Ces symptômes de fin dernière qui se retrouvent dans toute la monarchie, se propagent avec rapidité. Nul esprit vivifiant n'anime plus ces puissantes collections et aggrégations de Societés. A peine manifestent-elles encore un semblant de vie quand le dictateur viennois s'efforce de les galvaniser. Elles ne peuvent meme plus etre considérées comme l'écho automatique de leurs chefs intéressés et ambitieux, depuis que le parti du progres de la Chambre des députés a fait prompte et bonne justice du programme allemand-national. La decadence des sociétés et associations existantes serait toutefois un danger pour les jours sérieux à venir, si au lieu et place de celles qui disparaissent à jamais, il n'en surgissait de nouvelles, douées d'une plus grande force vitale. Au parti constitutionnel incombe la tache de créer un réseau d'associations, pénétrées de part en part d'un esprit libéral, sincèrement allemand, loyal et patriotique. »

L'incident Bismarck—La Marmora n'est pas terminé. Outre la réponse du general à la lettre de M. d'Usedom, voici que la *Voce della Verita* vient de prendre la parole.

La feuille italienne fait observer que la lettre de M. d'Usedom porte la date du *12* juin et non celle du 17, et que conséquemment le représentant prussien a eu le temps de la communiquer à son gouvernement.

De plus elle ajoute : «contrairement à l'assertion que la rédaction de la Note a ete l'œuvre *personnelle* de M. d'Usedom, cette note contient le passage suivant : « Le comte de Bismarck » m'ordonne en ce moment meme de » communiquer à Votre Excellence, etc. »

Il n'y a donc pas d'ambiguite possible, c'est *d'ordre* de M. de Bismarck que le document dont il s'agit a eté écrit [illegible]

Cela semble assez concluant.

L'IMPOT SUR LE REVENU (1).

II.

Nous avons vu precedemment quelle confiance il fallait accorder à cette affirmation que l'Angleterre et l'Amerique s'etaient bien trouvees de l'*Income tax* ; la verite est au contraire que cet impôt a toujours ete impatiemment supporte, et notamment en Angleterre, où il semble devoir etre prochainement aboli pour la seconde fois.

D'ailleurs, dans quelles circonstances a-t-il eté retabli par le gouvernement anglais, et la meme experience peut-elle et doit elle etre faite chez les autres peuples? C'est ce que nous allons examiner.

Nous avons vu la façon dont avait ete accueillie la suppression de l'*Income tax* en 1816, et l'un des hommes les plus considerables du Parlement demander la destruction des registres de cet impôt.

Vers 1842 les wighs, à la veille de quitter le ministere, annoncerent la reduction à moitie de l'impot sur les cereales, cet impôt qui a ete si longuement et si violemment discute en Angleterre.

M. Peel, qui allait leur succeder, eprouva un moment de depit tres vif, et qui se conçoit, de voir qu'on cherchait à lui susciter un aussi grand embarras au moment ou il entrait dans le Cabinet, alors que pendant toute la duree du ministere wigh on n'avait pas songe un seul instant à cette reduction de droits. Mais prenant tout à coup son parti, il dit : « Ah ! vous voulez faire assaut de popularite, vous proposez de supprimer la moitie des droits sur les cereales? eh bien ! moi, je propose la suppression complete de ces droits. »

Cette declaration causa en Angleterre une vive emotion, c'etait plus qu'une mesure economique, c'etait un acte social et politique d'une importance considerable, c'etait une sorte de defi à l'aristocratie anglaise à laquelle M. Peel disait : Il est temps que vous payiez votre influence politique d'une partie de votre fortune, et que vous consentiez pour cela à l'abolition de la loi sur les cereales; mais ce sacrifice on ne pouvait l'imposer à la proprieté anglaise sans imposer un sacrifice analogue à toutes les classes industrielles, de là est ne le libre échange, et en agissant ainsi M. Peel agissait dans le veritable sens des interets anglais.

Mais le retablissement de l'*Income tax* fut accompagne en Angleterre de la reduction de plusieurs taxes existantes, et ces mesures liberales aiderent à faire accepter le nouvel impôt dont le gouvernement propose aujourd'hui la suppression.

La situation de la France lui permettrait-elle de faire aussi l'experience de l'*Income tax*, l'impôt sur le revenu ne doit-il pas au contraire etre rejete comme faisant double emploi avec plusieurs impositions deja perçues depuis longtemps ? C'est ce qu'il convient d'examiner, et nous pensons arriver ainsi à demontrer que la tentative serait funeste pour un pays, qui, place dans des conditions differentes de celle ou l'Angleterre se trouvait en 1842 ne doit pas faire appel aux memes moyens pour equilibrer ses budgets.

L'impôt sur le revenu s'applique à toutes les ressources des contribuables, il atteint la propriete mobilière et la propriete immobiliere, il atteint donc la rente comme les obligations de chemin de fer, ou bien il faut des l'abord commencer par eliminer cette source de revenu

Or, un gouvernement peut-il imposer son fonds d'Etat? Peut il modifier les termes d'un contrat accepte par une autre partie, et sans le consentement de cette autre partie? Nous ne le pensons pas.

Lorsque l'Etat impose les obligations de chemin de fer, il intervient, il est vrai, dans un contrat prive, mais il est desinteresse jusqu'à un certain point dans la question, et le preteur ne peut adresser aucun reproche à l'emprunteur si celui-ci reduit le loyer de l'argent qu'il a reçu, car l'emprunteur paye toujours la meme rente, dont une partie va au Tresor et l'autre continue à lui etre payee.

L'impôt sur la rente n'a plus le meme caractere, ici l'emprunteur c'est l'Etat qui vient un jour dire à son creancier : « Je vous ai promis cinq francs de revenu lorsque vous m'avez prete cent francs, je trouve la charge trop lourde et je ne veux plus vous donner que 4 francs et demi. »

C'est un procede parfaitement inique, et qui ne serait pas tolere de la part d'un particulier.

Cependant nous ne pensons pas qu'il existe plusieurs probites ni plusieurs morales en affaires, et ce qui serait interdit à un particulier ne doit pas être permis davantage à un gouvernement si puissant qu'il soit.

On a fait une veritable confusion lorsqu'on a présente la conversion du 5 0/0 en 3 0/0 comme une alteration du contrat passe entre l'Etat et les rentiers. Lorsque cette conversion fut faite en France pour la première fois, par M. de Villéle, la rente allait depasser le pair, ce ministre fut donc frappe des avantages qu'il y aurait à rembourser la rente, et son projet, (celui qui fut adopte par les Chambres) rendait la conversion facultative.

Les rentiers eurent l'option entre la conversion du 5 0/0 en 4 0/0 au pair, ou la conversion en un nouveau 3 0/0 creé expres au taux de 75 francs. Ceux qui n'acceptaient ni l'une ni l'autre de ces conversions gardaient leur 5 0/0 à leur gre. Seulement, pour donner une valeur plus grande à ce 3 0/0 il fut decide que tous les fonds de l'amortissement lui seraient specialement appliqués.

Cette operation qui laissait aux rentiers leur libre arbitre et ne leur imposait aucune diminution de revenu ne ressemble en aucune maniere, nous parait-il, à un impôt qui ne serait pas facultatif, mais compromettrait la loyaute du gouvernement qui l'aurait etabli.

(*A suivre*).

(1) Voir le numero du 23 février.

CHRONIQUE.

Par Ordonnance impériale :

A'arifi bey, ci-devant drogman du Divan impérial, a ete nommé mustéchar du ministere des Affaires Etrangeres ;

Saadoullah bey, ci-devant mustéchar du ministère de l'Instruction Publique, a éte nommé drogman du Divan impérial ;

Salih effendi, ex-directeur de l'Ecole Imperiale de Medecine, a été nommé mustechar du ministere de l'Instruction Publique.

Par une autre ordonnance impériale :

Abdulhamid pacha, gouverneur de Novi-Bazar (Bosnie), a éte promu au grade de *roumili-beylerbey* ;

Bezi pacha a éte nommé gouverneur de Nezded et promu au grade de *miri-miran* ;

Mehmed bey est nommé sous-gouverneur de Nezded et promu au grade de *mutemaïz*.

Mezdeddine Effendi a été décoré du Médjidié de 3me classe.

Vendredi prochain le Grand-Vezir donnera au Sérasketat un grand diner diplomatique pour lequel les invitations ont éte déjà envoyées.

M. de Ludolf, ministre d'Autriche-Hongrie est allé samedi à la Sublime Porte où S. Exc. a eu une entrevue avec le grand-vézir et ensuite avec le ministre des Affaires Etrangères.

Des télégrammes arrivés samedi dans notre ville faisaient mention d'un bruit d'apres lequel M. le comte d'Arnim aurait eté nommé ambassadeur de l'Empire d'Allemagne à Constantinople.

Des renseignements puisés à bonne source nous permettent d'affirmer que le gouvernement de l'Empereur Guillaume, n'ayant pas encore été dans le cas de se prononcer sur l'époque à laquelle la Legation impériale pres la Sublime Porte serait erigee en ambassade, ne pouvait, par consequent, nommer un titulaire à un poste qui n'a pas encore été créé.

Le Grand Vezir est allé avant-hier chez Midhat pacha et a eu un long entretien avec ce haut dignitaire.

On nous assure qu'Alexandre Effendi (Carathéodori), ci-devant sous-secrétaire d'Etat du ministère des affaires étrangères, a été nommé ministre plénipotentiaire près la cour d'Italie.

Serkis Effendi, ci-devant ministre plenipotentiaire à Rome, est arrive vendredi dernier par le bateau de Trieste et le lendemain S. Exc. a fait sa visite au Grand-Vezir, au ministre des Affaires étrangeres et à quelques-uns des dignitaires de l'Empire.

Nous apprenons que Hamdy bey, président de la commission ottomane à l'Exposition de Vienne, a été nommé premier secretaire de l'ambassade impériale à Berlin.

Le roi d'Italie a daigné conférer la Croix de Chevalier des Saints Maurice et Lazare à Nihad bey, ancien second secretaire de la legation de Turquie à Rome, et celle de Chevalier de la Couronne d'Italie à Tahvir effendi, attaché honoraire de la même légation.

Le conseil de l'exarchat bulgare reconnu et institue en vertu d'un *teskere* du ministere des Affaires étrangères, a tenu vendredi dernier, sa premiere séance à Ortakeui.

Le conseil mixte de la communaute armenienne qui s'est réuni vendredi dernier pour élire un nouveau *Caïmakam* au trône patriarcal, a porte son choix sur Mgr Narses, archevêque de Haskeui.

S. Em. n'a accepte ce poste qu'avec quelques reserves.

En consequence le conseil a rempli ces formalites voulues aupres de la Sublime-Porte, afin de faire reconnaître Mgr Narses par le gouvernement impérial en qualite de *Caïmacam* du trône patriarcal armenien.

La représentation donnée la semaine dernière au theâtre de Ghédik-Pacha en faveur de l'école des arts et métiers, a produit une recette de 998 livres turques. Deduction faite des frais, s'elevant à 130 livres, il reste 868 L. T. au bénéfice de l'ecole.

Le 27 février, M. Consolo s'est fait entendre au collége Ste-Pulchérie, à l'occasion de la proclamation mensuelle des places d'honneur meritees par les eleves. L'excellent artiste a bien voulu ajouter un nouvel attrait à cette seance en executant plusieurs morceaux de musique devant un nombreux auditoire appartenant à la bonne société de Péra.

M. Consolo a joué avec le goût exquis qui le distingue : 1° *Le Vieillard* de Schübert, sur une seule corde, avec accompagnement d'harmonium ; 2° *L'Adieu* de Schübert ; 3° *La berceuse* de Rebert ; 4° *L'Ave Maria* de Schübert ; 5° *Casta Diva* de la *Norma*, sur une seule corde, avec variations. M. Foscolo tenait le piano. Enfin, l'*Aria* et l'*Arioso* du *Stabat* de Consolo ont été chantes par M. Lanzoni. Tous ces morceaux ont merité les applaudissements les plus sincères aux artistes qui les ont interprétes.

Dans la courte allocution qu'il a prononcee à la fin de la séance, le R. P. supérieur de l'établissement, a su tirer un excellent parti du talent emerite du virtuose, qu'on venait d'entendre, en montrant aux eleves jusqu'où peut conduire une application soutenue et une perseverance opiniatre, il a terminé en les engageant à viser toujours à la supériorite dans les arts et les sciences, au lieu de se contenter de la mediocrité qui ne peut satisfaire que les intelligences bornees et les esprits inférieurs.

A partir du 1er avril le trajet de Constantinople à Andrinople sera executé en douze heures, de sept heures du matin à sept heures du soir et *vice-versà*.

Samedi matin, le feu a detruit à Stamboul le *Turbé* de Cheikh-Vefa, situé sur la place qui porte le meme nom.

Plusieurs des chambres qui font partie de ce mausolée sont devenues la proie des flammes.

L'hospice des pouvres d'Akhour-Capou qui, ainsi que nous l'avons dit, a été inauguré jeudi passé, sera dirigé par Aziz bey qui remplit deja les fonctions de directeur de l'Ecole de Medecine. Cet

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stelle Blandy.

En novembre 1859, les salons de Petersbourg, à peine ouverts, s'occupaient d'un evenement qui promettait d'être le plus intéressant de la saison d'hiver, le plus fecond en jolies medisances. Cet evenement etait le mariage du comte Knaseff, dont l'exil à l'armee du Caucase avait, trois annees auparavant, cause de vifs regrets dans le regiment des chevaliers-gardes et dans tous les boudoirs. Rappele à la suite de brillants faits d'armes qui rachetaient une bien legere faute, le comte, en revenant par Moscou, s'était épris d'Hélène Kisenapp. Peu effrayee de la reputation de legereté que Knaseff s'etait faite, ou certaine de le retenir par sa beauté, Helene Kisenapp avait épouse l'ancien chevalier-garde, et pour premiere victoire, elle avait su garder son mari huit mois dans sa terre de la Bouldara, lui qui devait aspirer aux plaisirs de Petersbourg, apres trois annees passées dans les tristes bivouacs du Caucase.

Il y avait sur ce mariage une foule de commentaires qui eussent suffi à defrayer pendant l'hiver toutes les conversations, l'envie et la jalousie s'en mêlant, du côte des hommes aussi bien que du cote des femmes N'était-il pas humiliant pour les premiers qu'un exile revenu des frontieres de la Perse avec les grâces passees de mode depuis 1856, eût conquis en quelques jours une orpheline riche de sept millions de francs Les femmes ne devaient-elles pas être blessees de se voir enlever le comte Knaseff, auquel son retour eut rendu la nouveaute et les succes de ses debuts dans le monde? Il y avait donc matiere à causerie dans l'arrivée des nouveaux maries à Petersbourg, et la medisance en eveil s'envenima bientôt lorsqu'une étrange nouvelle commença a circuler : la comtesse Knaseff se preparait à demander le divorce

« Et bien, qu'est-ce donc? demandait la vieille princesse M***, que sa surdite empêchait de comprendre la moitie des railleries prodiguees au jeune couple. Une demande de divorce?... Le petit Knaseff est fort sot, car n'est-il pas sans fortune? Au moment de partir pour le Caucase, il devait cent mille roubles assignets.

— C'est Helena Fedeorowna qui demande le divorce à cause de l'infidélite de son mari, cria le general S*** à l'oreille de la princesse.

— A cause de... On ne sait plus vivre, general, repond-t-elle avec dedain La société russe devient aussi bourgeoise que la societe française Concevez-vous qu'on aille publier ses petites affaires de ménage? Fi ! que c'est plat et laid ! nous n'entendions pas ainsi autrefois les convenances de notre rang.

— Qu'auriez-vous donc fait, ma tante, dans la position de la comtesse Knaseff? » demanda Natalia M*** à la princesse

La vieille princesse sourit ; son œil éteint petilla un moment sous ses paupieres flétries : elle releva sa tete, que ses soixante-douze ans n'avaient pas depouillee de son air noble et fin, puis elle repondit :

« Je te conterai cela quand tu auras trente ans. »

Le général S*** sortit en riant, car il se souvint qu'autrefois la princesse avait puni son mari d un mefait semblable à celui du comte Knaseff, sans appeler la justice à son aide ; elle l'avait même assez puni pour pouvoir se croire dix fois vengee.

Si les vieilles femmes protestaient contre ce projet de divorce, les jeunes femmes l'approuvaient hautement, afin d'effrayer leurs maris sur les suites de leurs ecarts. Quant aux hommes, ils trouvaient la conduite de la comtesse fort rigide ; mais les uns et les autres etaient reduits aux conjectures, car Helena Fedeorowna n'avait pas paru dans le monde et ne s'etait même pas montree en public.

Aussi l'on s'arrachait les renseignements obtenus aupres des personnes nouvellement arrivees de Moscou. Les suppositions les plus contradictoires etaient emises. On faisait de la comtesse tantôt un ange meconnu par Knasseff, tantôt une provinciale capable de rendre son amour haïssable et son intimite maussade. Il va sans dire que Knaseff devint le point de mire de toutes les attentions ; il se montrait partout : aux théâtres, aux revues de parade, à la Perspective, dans les cercles. Mais à toutes les questions qu'on lui adressa, il repondit si naturellement que la comtesse était malade et ne pouvait ni sortir, ni recevoir qu'on se prit à douter de la verite des propos qui couraient.

Revenu à Petersbourg apres trois ans d'une vie sevère et rude, le comte Knaseff n'avait cependant pas premedité de se lancer dans ce tourbillon de plaisirs faciles que les grandes villes offrent comme une tentation à tous les hommes jeunes et riches. La comtesse etant souffrante, ses journees se trouvaient libres, et il crut les bien employer en renouant connaissance avec ses anciens amis Mais ces amis, peu attentifs à respecter dans Knaseff sa dignité d'homme marié, lui conterent à l'envi leurs bonnes fortunes, et lui vanterent les nouvelles idoles que le caprice de la mode imposait a leurs hommages pour la saison.

Knaseff sourit de ces confidences, et tout d'abord il se felicita, dans le secret de son cœur d'avoir renonce à ces liaisons superficielles pour chercher un bonheur plus pur dans les joies intimes du foyer ; mais la crainte de paraître ridicule l'empêcha de laisser percer ces sentiments et sa faiblesse slave aidant, il parut s'interesser aux gais propos de ses amis ; il ne refusa point de les accompagner au theâtre et de souper avec eux, même lorsque ces reunion n'etaient pas rigoureusement masculines.

Il en est du plaisir comme de ces engrenages tenaces dont on ne peut arrêter l avide etreinte : qui s'y livre à demi est fatalement destine à être tôt ou tard sa proie Un mois s'etait à peine ecoulé, que Knaseff etait le soupirant en titre d'une jolie Française renommée pour ses toilettes exquises et sa coquetterie. Blanche accueillit d abord les assiduites du comte avec une déference compassee qui le piqua au jeu Son amour-propre souffrit de cette reserve, et les scrupules inattendus de la jeune femme, au lieu d'éveiller ses remords, l irritèrent contre ses nouveaux devoirs. De ce sentiment à une revolte ouverte, il n'y avait qu'un pas pour un homme aussi passionne que Knaseff. Bientôt on le vit arrêter en pleine perspective le coupe de Blanche pour causer un instant avec elle ; on les rencontra tous les deux au bazar anglais, choisissant des bijoux ; un beau soir enfin il parut en uniforme dans la loge de Blanche, au Théâtre-Italien ; il eut beau rester dans l'obscurite, sa presence fut remarquee, et le lendemain, on disait que la comtesse avait forme la demande de divorce.

La comtesse, dont on s'occupait tant à son insu, n avait besoin ni des perfides amis, ni de confidentes empressees, pour savoir à quoi s'en tenir sur le changement de Knaseff Il y a, pour une femme, toute une revelation dans le regard seul de l'homme qu'elle aime. Ce regard rayonne vers elle avec des effluves involontaires qui accusent le degré d affection qu il éprouve : doux et chaud dans les moments où le cœur se sent inonde de tendresse, il brille d'un eclat soudain si la passion l'anime, mais de quel voile terne et glacial le couvre l'indifference ! Une femme aimante, qui subit la muette insulte d'un coup d œil morne et préoccupe, ne peut faire illusion à elle-même. Plus vite peut-être que l'amour, la froideur se devine, et cette decouverte est affreuse pour qui met dans un seul sentiment toutes ses esperances de bonheur.

Loin de se perdre dans le labyrinthe des doutes, la comtesse se decida vite à envisager son malheur Elle avait une âme droite, nette, prompte aux decisions, vaillante dans toutes les acceptions de ce mot. Voyant son amour menacé, elle voulut lutter avec dignite pour le reconquerir. Sa vie retiree lui etaït commandee par les preparatifs de son installation dans la maison Kisenapp, qu'elle faisait remeubler, et par l etat de sa santé ; elle avait cache à Knaseff le motif de ses indispositions frequentes, car elle voulait lui causer à ce sujet une douce surprise ; voyant son mari lui échapper de jour en jour, elle hâta à prix d'or, les travaux de la maison Kisenapp, et put s y installer dans les premiers jours de decembre.

Un grand luxe etait deploye dans cette demeure, car la comtesse Helene voulait que son mari la trouvât toujours dans un cadre digne de sa beauté. L'amour vrai a aussi ses calculs et sa coquetterie. En visitant ces salons tendus des plus belles soieries de la fabrique lyonnaise, et dont les panneaux se dissimulaient sous des tableaux de maitres anciens et modernes, le comte exprima le desir de voir inaugurer par une fête toutes ces magnificences. La comtesse lui dit en souriant

« J'ai une grâce à vous demander, Vladimir. Que la fête soit encore [illegible]

— Comme vous le voudrez, » repondit le comte avec insouciance, sans remarquer qu Helene pâlissait à cette nouvelle preuve de froideur.

Knaseff fut gai cependant, et même aimable, pendant cette journee qu'il accorda au caprice de la comtesse. Il y eut pour elle un regain d'amour dans la moisson dejà bien fauchee par un mois de souffrances. Helene voulut murmurer à l'oreille de Vladimir ce secret, qu'elle croyait assez puissant pour le ramener à ses pieds. Si Knaseff etait faible [illegible], il etait bon ; aussi remercia-t-il Helene avec effusion de cette nouvelle, qui lui prescrivait de serieux devoirs et une plus grande sollicitude. Ce n'est pas que le comte eût la fibre paternelle tres developpee : il etait trop jeune et trop passionne pour rever la vie de famille ; il fut saisi cependant d'une emotion assez vive pour amener des larmes à ses paupieres, et il baisa les mains d'Helene avec une sorte de veneration.

Si, des ce moment, Helene devint pour Vladimir un être cher et sacre, elle ne put lui faire oublier ses plaisirs, et ce fut dans la solitude qu'elle finit cette journee commencee avec tant d espoir En se trouvant seule dans cette chambre tendue de satin, Helene regarda avec amertume ce reduit charmant, ses glaces voilees de guipures, son tapis blanc seme de bouquets, ses fleurs mourant dans des vases de Bohême, son lit coquet enfoui dans des rideaux soyeux, comme le disque d'une rose sous les petales satinés, et elle se sentit mordue au cœur par une souffrance affreuse.

« Seule ! seule ! » repeta-t-elle en regardant vaguement dans une glace ses yeux secs et sa pâleur de morte. Une sensation profonde la fit tressaillir.

« Non, se dit-elle, je ne suis pas seule meprisee. Toi aussi, il t'oublie, ô mon pauvre enfant. Mais où est-il ? où va-t-il ? »

Elle posa sa tête contre la glace de la double fenetre : elle vit partir et se disperser les equipages sortant du Theatre-Michel, contempla les lueurs jetées par les lanternes des voitures et les bandes de clarte repandues par le gaz, puis elle s'ecria avec une resolution soudaine :

« Où il va ?... Oh ! je le saurai ! »

(*A suivre*).

hospice contiendra provisoirement soixante lits, jusqu'à ce que le local où il [illegible] installé soit agrandi par l'appropriation d'une vieille maison attenante. Un grand jardin sera compris dans l'enceinte de l'hospice.

Le *Levant Times* annonce qu'un nouveau vol vient d'être commis dans le port. C'est encore un steamer anglais *Virago*, ancré devant Scutari, que les voleurs ont visité jeudi dernier, à l'aube. Les malfaiteurs sont partis sans être inquiétés, après avoir enlevé des effets et une montre d'or qui se trouvaient dans la cabine du capitaine.

Nous apprenons avec plaisir que le directeur du Théâtre français vient de renouveler l'engagement de Mlle Tautin.

Nous espérons que le public tiendra compte à M. Manasse des sacrifices qu'il a dû s'imposer pour conserver jusqu'à la fin de la saison l'artiste de talent, la chanteuse applaudie, qui est venue donner aux représentations d'operette un élément de succès dont elles avaient été dépourvues jusqu'au jour de son arrivée. Cet engagement nous promet encore plusieurs bonnes soirées et à M. Manasse de fructueuses recettes.

Demain, mardi, première représentation des *Brigands* avec Mlle Ta[illegible].

Après-demain mercredi, représentation extraordinaire au bénéfice de notre charmante première chanteuse Mme Collas. Le spectacle, composé de pièces nouvelles, sera l'un des plus beaux de l'année.

On répète activement les *Folies dramatiques*, *Don Pasquale* de Donizetti et la *Fille de Mme Angot*, que la direction espère donner une dizaine de fois de suite.

Nous prédisons un succès de curiosité à cette operette qui se joue en ce moment sur plusieurs théâtres de l'Europe.

D'après les journaux de Grèce, la direction générale des postes royales vient de conclure une convention avec la Compagnie italienne *La Trinacria*. D'après ce traité, les bateaux qui desservent la ligne d'Italie-Turquie et qui ne touchent qu'au Pyrée seront tenus dorénavant de faire escale dans le port de Syra.

Cette convention sera mise à exécution aussitôt qu'elle aura été ratifiée par la Chambre hellénique.

On sait que l'évêque bulgare, Mgr Nilos, qui avait été précédemment envoyé en Macédoine par l'Exarchat, a reçu dernièrement un ordre supérieur lui enjoignant de revenir à Constantinople. Ce prélat a refusé d'obtempérer à cet ordre, et croyant se mettre à l'abri des peines disciplinaires auxquelles ce refus l'exposait, il s'est avisé d'embrasser le rite latin et de devenir l'apôtre de l'union de ses coreligionnaires avec les Bulgares-unis.

Il paraît qu'il n'a pas réussi dans son projet. D'après les correspondances de Salonique, peu de Bulgares ont embrassé cette cause, et l'abandon de leur ancien dogme n'a pas trouvé un accueil favorable auprès des populations. L'évêque Nilos a même dû quitter la Macédoine et revenir à Constantinople en compagnie de Mgr Raphaël, chef spirituel des Bulgares-unis.

Par suite de cet incident et pour préserver les Bulgares professant le rite grec de tout égarement, l'Exarchat Bulgare vient d'adresser une lettre circulaire aux populations bulgares de la Macédoine et de Salonique pour les exhorter à ne pas céder aux suggestions d'un prêtre ambitieux et à rester fidèles à la croyance de leurs pères.

Mgr Nilos et Mgr Raphaël ont eu mardi dernier une entrevue à la Sublime Porte avec le ministre des Affaires [illegible].

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

[illegible]

AGENCE [illegible] BUREAU DE PERA

[illegible] P[illegible]

[illegible] de Ferrier.

[illegible]		Paris
[illegible]	[illegible]dimitri Birmachos	Agrinion
[illegible]	[illegible] Vava	Valencia
[illegible]	Const. Portaritis	Chio
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] Nisdi	Braila
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Alep
[illegible]	[illegible] Augustin	Braila
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Anapla
[illegible]	[illegible]	Smyrne
[illegible]	[illegible]	Salonique
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le mariage civil en Bavière.

On écrit à l'*Etoile belge* :

Munich, 15 février.

L'introduction du mariage civil [illegible] la législation prussienne [illegible] le par[illegible] ral, dans les autres Etats de l'empire, à [illegible] des [illegible] allemands, par rapport à la question du mariage, et leur fait désirer d'autant plus vivement une unification qui serait un progrès indiscutable.

En Bavière, par exemple, dans le second Etat de l'empire allemand, sur toutes les questions légales qui touchent au mariage, la législation et la juridiction civile n'ont pas la moindre influence. [illegible] absolument à la [illegible] du droit canonique et des tribunaux épiscopaux, dont l'Etat exécute les arrêts sans même s'enquérir de la procédure.

La prétention qu'élèvent toutes les Eglises reconnues de juger souverainement ces questions était admise [illegible] plètement par la législation bavaroise, que les adhérents d'une secte quelconque n'avaient pas même la faculté de conclure un mariage valide ; une loi spéciale, publiée il y a quelques années, dut mettre une fin aux inconvénients les plus graves qui en résultaient.

Aujourd'hui que l'Eglise catholique s'est divisée en deux fractions, la situation est devenue presque intolérable et exige impérieusement une solution quelconque.

Croirait-on que dans la patrie du vieux-catholicisme, dans le pays des Dœllinger, des Friedrich, des Hub[illegible] etc., les mariages contractés entre vieux-catholiques, ou bien un vieux-catholique d'un côté et un néo catholique de l'autre, n'ont pas force légale, et que, le cas échéant, il pourrait arriver que ces unions fussent déclarées illégitimes ?

Si l'on y regarde de près, les [illegible] catholiques n'ont d'autres garanties que la déclaration du gouvernement et du ministre des cultes M. de Lutz, spécialement, d'après laquelle ils sont reconnus comme membres de l'Eglise catholique.

Je ne veux pas discuter la valeur d'une pareille déclaration, bien que l'existence du concordat bavarois avec le Saint-Siège, et certains faits, comme l'hésitation évidente du gouvernement à reconnaître Mgr Reinkens comme évêque catholique, permettraient d'en douter.

Mais, en présence de l'attitude indécise et incompréhensible de la [illegible] royale, en présence des dernières [illegible] tions ultramontaines pour le Reichstag, en présence de la presque certitude d'un prochain parlement bavarois franchement clérical et réactionnaire, quelle certitude avons-nous de voir encore longtemps à leurs postes les ministres actuels ?

Et, dans le cas nullement impossible de l'avènement d'un cabinet ultramontain, quelle est la garantie que possèdent les vieux-catholiques d'être protégés dans leurs intérêts et leurs droits les plus sacrés ?

Une pareille garantie n'existe évidemment pas, puisqu'une déclaration ministérielle ne saurait être assimilée à une disposition légale et ne lierait aucunement les successeurs éventuels de M. de Lutz. Le concordat bavarois [illegible] main, ils n'éprouveraient aucune difficulté légale à déclarer nuls tous les [illegible] les des prêtres vieux-catholiques. Cette conclusion qui paraît peut-être exagérée à l'étranger, est pourtant conforme à la Constitution du royaume, qui n'admet de droits que pour les confessions et les sectes *reconnues* expressément par le gouvernement ; les vieux-catholiques, n'ayant jamais demandé ni obtenu [illegible] autorisation spéciale, comme les [illegible]ingiens, les anabaptistes, etc., sont [illegible] *ipso facto* rejetés hors du terrain légal dès qu'on leur conteste la qualité [illegible] catholiques, ce qui, je le répète, n'est [illegible] difficile au point de vue ultramon[illegible]. On comprendra facilement que l'introduction du mariage civil obligatoire en Bavière est de la plus urgente [illegible]ité, et que, en face de l'impuissance manifeste du cabinet bavarois d'opérer une pareille réforme par voie législative, on attend avec impatience que les pouvoirs publics de l'empire soient saisis de cette question importante. Le député bavarois, M. Voelk, s'est chargé de présenter au Reichstag une motion à ce sujet, et il faut espérer qu'elle atteindra le but désiré par tous les esprits libéraux : l'introduction du mariage civil obligatoire par une loi [illegible].

Presse périodique en Allemagne et en Autriche-Hongrie.

Les journaux en langue allemande qui passent par la poste de l'empire pour être expédiés et distribués, s'élève pour 1874, à 3,895. Dans ce nombre, 46 paraissent plus de 7 fois par semaine, 80 paraissent 7 fois ; 460, 6 fois ; 3,299 moins de 6 fois. De ces journaux, 3,298 sont publiés dans l'empire même ; 213 paraissent à l'étranger, surtout en Suisse ; 36 ont pour lieu de publication l'Amérique. En fait de journaux en langues étrangères, le département chargé de ce service à la poste allemande expédie 1,978 feuilles périodiques, dont 779 journaux français, 586 anglais, 145 italiens, 25 hollandais, 57 russes, 65 suédois, etc. On voit ici que c'est la langue française qui domine.

Quant au nombre de journaux et revues qui se publient à Berlin, il était de 261 au 1er janvier 1874.

Dans l'Autriche-Hongrie, il paraît actuellement 1,104 journaux dont 638 en langue allemande, 43 en italien, 46 en polonais, 11 en serbe, 3 en hébreu et 2 en grec. Il se publie en outre à Vienne un journal français. La *liste des prix* d'abonnement aux journaux et écrits périodiques indigènes et étrangers pour 1874, publiée par la direction des postes de Vienne, donne en outre le chiffre des journaux que cette administration se charge d'expédier dans la monarchie austro-hongroise. Le nombre en était de 3,738 au 1er janvier 1874. Sous le rapport des nationalités, les [illegible] [illegible] allemands, 278 anglais, 9 arméniens, 4 bulgares, 9 croates, 18 danois, 14 espagnols, 707 français, 9 hébreux, 31 hollandais, 196 hongrois, 293 italiens, 1 lithuanien, 11 norwégiens, 83 polonais, 46 romains, 53 russes, 6 ruthènes, 21 serbes, 14 slovaques, 24 slovènes, [illegible] suédois, 102 tchèques, 13 turcs, 4 wendes.

L'incendie de Tokio.

On écrit de Yokohama, le 23 décembre, aux *Débats* :

Rien de nouveau depuis ma dernière lettre, si ce n'est un de ces terribles incendies dont le Japon semble avoir le triste privilège et qui vient de détruire tout un quartier de Tokio.

L'incendie dont nous parlons a éclaté dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, à une heure cinquante-deux minutes du matin ; il a pris naissance dans la boutique d'un marchand d'huile, près d'Oozeno, dans le voisinage de Bakuro-Sho, la rue dans laquelle il est permis aux Européens de loger, depuis le grand incendie qui a détruit les quartiers avoisinant la station du chemin de fer il y a environ dix-huit mois, et qui s'étend de la citadelle à Tskidji.

Le feu s'est étendu depuis ce point jusqu'à Yedo-Bashi, près de la Banque Mitsui, aux tourelles élancées, qui a pu fort heureusement être sauvée, et, de l'autre côté, depuis la partie détruite par le dernier incendie jusqu'à Rio-Goku-Bashi. Mitsui était autrefois le banquier des samouraïs, des daimios et du Taïcoun lui-même ; il passe à juste titre aujourd'hui pour le plus riche négociant du Japon ; ses magasins occupent les deux côtés de la belle rue de Monromats, d'où l'on voit, dans la direction du sud-ouest, s'élever en étages, à l'horizon, le grand poste de police de Mitské, les terrasses du château et l'incomparable Fusyama : ils renferment les plus précieux produits de l'industrie japonaise et sont au nombre des plus intéressantes curiosités indigènes.

Bien que ce sinistre ne soit pas le plus considérable de ceux qui ont désolé Tokio, comme il s'est produit dans l'un des quartiers les plus riches et les plus populeux de la ville, il n'en doit pas moins être considéré comme le plus grand désastre dont les étrangers aient conservé le souvenir. La rue d'Omou-Dori, habitée par les principaux marchands de métaux ; le quartier de Hingio-Sho, habité par les brocanteurs et par les marchands de produits étrangers ; celui de Yobsi-Sho, notoirement connu comme le lieu de débauche favori des innombrables prêtres qui exploitent la capitale ; enfin, l'importante maison de soieries de Dai-Maru, bien connue de tous les étrangers, tout cela n'est plus qu'un monceau de ruines fumantes.

Ce sinistre est une sévère leçon pour les autorités, qui doivent reconnaître leur incapacité quand il s'agit de la surveillance et de la direction des secours à donner à la population en semblable occurrence. Quelques bonnes pompes à vapeur et un petit nombre de pompiers exercés sous la direction d'un ingénieur expérimenté auraient suffi pour combattre sur beaucoup de points les progrès du feu. La démolition judicieuse de quelques-unes des pauvres cabanes élevées par les indigènes autour des godowns laqués et des magasins enduits de terre, dans lesquels les riches négociants renferment leurs marchandises précieuses, aurait sauvé des centaines, peut-être des milliers de maisons.

Mais la chute des toitures embrasées qui pleuvaient de tous côtés, l'encombrement des rues causé par par l'amoncellement des misérables mobiliers jetés pêle-mêle par les incendiés causèrent un désordre indescriptible, et [illegible] doit être étonné qu'il n'y ait pas eu beaucoup de victimes à déplorer. [illegible] détestable habitude d'emmagasiner le pétrole et les autres substances dangereuses semble n'avoir aucun frein, [illegible] pendant toute la journée suivante, [illegible] épaisse colonne de fumée s'élevait au-dessus des [illegible] et les [illegible] qui parsemaient le sol indiquaient clairement que leur contenu servait à alimenter les flammes qui de temps à autre s'élevaient encore à une grande hauteur.

D'après des renseignements dignes de foi, la superficie ravagée par le feu en moins de 24 heures s'élèverait à 400 hectares, comprenant 20,000 maisons, habitées par 120,000 personnes, qui se trouvent actuellement sans abri !

Quant aux pertes matérielles, elles sont relativement peu importantes et ne dépasseraient pas, dit-on deux millions de piastres, toutes les marchandises de valeur étant renfermées dans les godowns, et le coût des habitations japonaises ne dépassant pas une moyenne de 20 piastres.

Construites et couvertes en planches d'une épaisseur de quelques millimètres seulement, fermées et divisées par des châssis et des cloisons garnis de papier, meublées d'ustensiles en laque et en bambou et de nattes en paille de riz, elles offrent au feu un aliment facile ; [illegible] incendie éclate, favorisé par la violence du vent, personne [illegible] à le combattre les progrès, [illegible] s'arrête que lorsqu'il [illegible] des nombreux canaux qui sillonnent la ville, c'est-à-dire lorsqu'il [illegible] plus rien à dévorer. Ces [illegible] sont très-fréquents, et encore [illegible] s'étonner qu'ils ne le soient pas davantage quand on songe que chaque famille entretient constamment, nuit et jour, en été comme en hiver, du charbon allumé dans une caisse en bois (*chibutchi*) pour l'usage du tabac et la préparation du thé.

Baez.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

L'ex-président de la république dominicaine, Buenaventura Baez, est arrivé à New-York et s'est installé à Brevoort-House, se disposant à partir prochainement pour Washington.

Baez n'est nullement découragé par la mésaventure qui lui a enlevé le pouvoir. Il espère que les ennemis qui l'ont renversé ne jouiront pas longtemps de leur triomphe et qu'il sera rappelé par ses compatriotes désabusés. Il a été trahi, dit-il, par des hommes que sa faveur avait élevés, et notamment par les généraux Villanueva, Gonzales et autres, sous prétexte du contrat de la baie de Samana, mais en réalité en vue de satisfaire leur propre ambition contre le gré du peuple.

Un vote régulier n'aurait jamais favorisé leurs intrigues, aussi ont-ils eu recours à l'insurrection. Sans doute il aurait pu les combattre et les anéantir ; il avait à sa disposition le trésor de la république, le produit des douanes et l'armée ; mais le parti libéral aurait peut-être été annihilé dans la lutte au profit du parti ultra-conservateur, et Baez a mieux aimé se sacrifier lui-même que de sacrifier le bien public. Il a en conséquence passé avec le général Villanueva, commandant des troupes révolutionnaires, une convention par laquelle il se démettait de la présidence entre les mains du Sénat.

Maintenant, Baez, en se rendant aux Etats-Unis, n'a pas abandonné la partie. Il vient, au contraire, dans l'intention d'user de son influence pour provoquer et préparer l'annexion de Saint-Domingue aux Etats-Unis. Ce qu'est [illegible] ce que peut faire l'influence de Baez dépossédé et exilé, cette question peut à première vue faire sourire les sceptiques. On aurait tort pourtant de la traiter avec trop de dédain. Les républiques de l'Amérique centrale, les insulaires comme les continentales, ne sont pas des modèles de stabilité. On y change volontiers de gouvernement ; c'est un flux et un reflux perpétuels, et le flot qui a emporté Baez pourrait bien le ramener un jour.

C'est donc un homme à cultiver, et M. Grant, qui n'a pas abandonné son projet favori, ne manquera pas de l'entretenir dans les dispositions amicales qu'il professe pour les Etats-Unis. Avec cet appui moral et l'appui plus substantiel de la Compagnie de la Baie de Samana, les actions de l'ex-président ont donc quelque chance de remonter un jour, et nous ne serions pas étonnés que déjà, à l'heure qu'il est, il y ait des gens qui bâtissent quelque spéculation plus ou moins véreuse sur les probabilités de son retour.

Mines d'or découvertes à Lidenberg (Afrique méridionale.)

On parle de la découverte de nouvelles mines d'or, dans l'Afrique méridionale, notamment à Maraba, et surtout dans les environs de Lydenberg. Cette dernière localité est située à 600 milles environ des gisements diamantifères de New-Rush (aujourd'hui Kimberley). Mais, dit une lettre du *Times*, il est difficile d'arriver jusque-là. Il existe bien un chemin où les cavaliers africains et des attelages de bœufs osent seuls s'aventurer, mais cette route est peu praticable et assez dangereuse.

Le transport coûte par tonne 35 livres sterling. Aussi l'exploitation n'est-elle pas encore aussi avantageuse qu'on pourrait l'espérer. Environ 800 chercheurs d'or sont sur les lieux ; le métal qu'ils extraient, est d'excellente qualité, et vaut 97 fr. 20 l'once. Depuis cette découverte, les mines de diamants ont été abandonnées par beaucoup de travailleurs qui sont accourus aux placers. Ce qu'on trouve est surtout de l'or d'alluvion ; mais on rencontre aussi des pépites pesant 5 onces 20.

Les chercheurs d'or le plus au courant des faits prétendent que, d'après toute apparence, de nouvelles mines et fort abondantes seront découvertes un jour ou l'autre.

Le gouvernement du Transvaal fait de grands efforts pour construire une route allant de Lydenberg à la baie de Delagoa, distance, 180 milles anglais. Aujourd'hui, il n'est possible de voyager qu'avec des mulets, les bœufs eux-mêmes étant, pendant la nuit, victimes des morsures d'insectes. Quand la route en question sera faite, on peut s'attendre, dit le correspondant du *Times*, à voir la contrée aurifère dans les environs de Lydenberg prendre un développement prodigieux.

Commerce avec la Chine.

D'après le *Times*, la navigation étrangère constatée dans les ports chinois ouverts au commerce des nations de l'Occident, s'est élevée de 14,936 navires, portant 7,381,473 tonnes ; en 1874, à 17,090 navires, portant 8,486.473 ton.

La navigation anglaise, en 1872, correspond à 8,360 navires et 3,954,130 tonnes ; américaine, à 5,174 navires et 3,417,293 tonnes ; allemande, à 1,976 navires et 607,948 tonnes ; française, [illegible] navires et 161,346 tonnes. On estime la valeur des marchandises, objet du trafic, à 125,104,067 liv. st., les deux cinquièmes en marchandises transportées de l'extérieur, et les trois cinquièmes en marchandises transportées en cabotage. Cette somme se répartit comme suit :

77,96 0/0, Angleterre ; 6,45 0/0, Amérique ; 3,39 0/0, Allemagne ; 8,23 0/0, France, et 3,77 0/0, les autres nations : Russie, Norwège, etc.

Alexandre II à Moscou

On lit dans le *Journal* de *St-Pétersbourg*.

A dix heures [illegible] du Kremlin [illegible] personnes [illegible] cathédrale de l'Assomption. [illegible] nombreuse, bigarrée, [illegible] et [illegible] seulement quelques [illegible] du Trône, où était rangé un peloton de grenadiers de l'aspect le plus imposant, était occupée par les plus hauts personnages.

Les dames de la ville étaient rangées sur deux lignes dans la salle Alexandre. Elles [illegible] [illegible] général vêtues avec élégance, l'éclat de la salle, qui est toute dorée, remplissait en quelque sorte leur toilette ; le grand jour frappant crûment sur les nuances fausses, qui sont de mode aujourd'hui, ne nuisait pas moins à l'effet de l'ensemble. Pour que la femme paraisse avec avantage dans cette magnifique salle, il faut l'éclat des lustres jouant [illegible].

Dans la salle Saint-Georges il y avait un contraste tout opposé. Cette salle d'une beauté sévère était tout émaillée des costumes de la Cour, de l'armée, de l'administration, de la noblesse, costumes les plus riches, je crois, de toute l'Europe.

Les marchands et les artisans étaient dans la salle Saint-Vladimir, d'où l'on apercevait par les fenêtres communiquant à l'église du palais de nombreux prêtres en habits sacerdotaux, à la tête desquels étaient MMgrs Alexis, Léonide et Ignatie.

Quand la cour a paru, tous les assistants formaient, depuis la salle du Trône jusqu'à la porte de l'Eglise, deux haies profondes entre lesquelles la cour s'est avancée avec le cérémonial ordinaire.

Dans la salle où étaient réunis les marchands et les artisans, ceux-ci, ont offert le pain et le sel, vieil et touchant usage qui a amené sur les lèvres de l'Empereur un doux et paternel sourire accompagné de quelques paroles que je n'ai pu entendre, [illegible] devaient être empreintes de la plus grande cordialité. Le pain était ce gâteau assez grossier que les [illegible] du peuple mangent les jours de fête, au sommet duquel était incrusté une salière de verre le plus ordinaire. Vous voyez qu'ici les traditions se conservent intactes dans leur patriarcale simplicité.

[illegible] époux. Les hommes [illegible]

[illegible] ques troupes, en compagnie des princes étrangers, ses hôtes. A huit heures, il y a eu spectacle gala.

Que n'ai-je la plume de Froissard pour vous décrire cette brillante soirée dans cette salle de spectacle, une des plus belles du monde ! Les fauteuils du parterre étaient exclusivement occupés par les hommes. Que d'or, que de rubans, que d'étoiles sur les poitrines ! Une variété infinie d'uniformes, au milieu desquels tranchaient d'une manière saillante un élégant costume circassien et deux habits rouges portés par de jeunes et élégants officiers des chevaliers-gardes. Les loges, [illegible] épuisé pour le paraître toutes les ressources de l'art et tous les prestiges du luxe et de la mode. La salle brillamment éclairée à giorno faisait ressortir l'élégance de leur toilette de l'éclat de leurs parures.

Dans une loge d'avant-scène j'ai aperçu trois têtes fortement accentuées couvertes du turban mahométan ; ce sont sans doute les membres de l'ambassade de Boukharie dont les [illegible] à Moscou ; j'avais [illegible] au Kremlin. Ils sont vêtus avec une très-grande simplicité, leurs costumes ne rappellent en rien le luxe oriental de l'époque de Aroun-al-Raschid ; aussi font-ils peu de sensation, et puis dites que l'habit ne fait pas le moine !

Vers 8 heures 3/4 l'orchestre a joué l'hymne national pour annoncer l'arrivée de la Cour. Aussitôt toute l'assemblée s'est levée ; tous les yeux étaient fixés sur la loge impériale. La salle en ce moment avait quelque chose de féerique : la toilette des dames paraissait dans tous ses détails ; le nombre des spectateurs semblait doublé. LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Edimbourg ont paru les premiers et ont répondu par un gracieux salut au formidable hourra qui les a accueillis, puis l'Empereur s'est montré avec ses augustes hôtes, et les acclamations ont redoublé et se sont longtemps [illegible].

Les quatre augustes princesses étaient admirables de toilette et ruisselantes de pierreries. La jeune mariée était vêtue de blanc avec le grand cordon rouge de Sainte-Catherine passé en sautoir ; le corsage de sa robe était bordé d'une guirlande de roses rose-tendre ; un diadème et une rivière de diamants complétaient sa belle et gracieuse toilette.

Le Budget français de 1875.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Le budget de 1875, bien que les recettes de 1874 [illegible] et demi est en [illegible] et de nature à étonner les personnes qui n'ont pas suivi la discussion du budget dans tous ses incidents, ni pu prendre connaissance du rapport général de M. Chesnelong et des divers rapports consacrés aux budgets particuliers des ministères. Mais, si grosse qu'elle soit cette augmentation était prévue et même annoncée d'avance.

Nous avons indiqué déjà quelles sont les masses principales du nouveau budget. Nous comparerons aujourd'hui l'état des crédits demandés pour 1875 avec celui des crédits alloués pour 1874 par la loi du 29 décembre dernier, en donnant la raison des [illegible].

	1874	1875
Dette publique et dotations	1,210,571,401	1,212,478,274
Ministère de la [illegible]	33,740,356	33,748,673
Affaires étrangères	11,255,500	11,255,500
Intérieur	80,814,163	82,265,835
Gouvernement de l'Algérie	22,771,914	24,271,914
Ministère des finances (service général)	20,612,210	20,382,950
Guerre	466,509,226	482,088,236
Marine et colonies	152,944,752	158,879,592
Instruction publique, cultes et beaux-arts	96,076,068	96,790,243
Agriculture et commerce	15,483,630	15,533,640
Travaux publics (service ordinaire)	84,868,940	85,935,790
Id. (service extraordinaire)	75,614,403	79,758,628
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	246,388,449	247,013,449
Remboursements et restitutions	15,035,900	19,063,900
Total	2,5[illegible]2,689,922	2,569,689,922

L'augmentation totale est de 36,473,7[illegible]2 fr. Un seul ministère offre une diminution : celui des finances pour le service général. Un seul, celui des affaires étrangères, conserve en 1875 le crédit de 1874. Tous les autres ministères réclament des augmentations.

L'accroissement des charges de la dette publique (1,603,873 fr.) résulte de l'augmentation du chiffre des pensions militaires et civiles. Il n'y a au ministère de la justice qu'un crédit de 5,317 fr. d'ajouté ; il est motivé par l'augmentation des traitements des greffiers en chef des cours d'appel et par la création d'une justice de paix de 9e classe. La somme de 1,451,672 fr. demandée en plus pour le ministère de l'intérieur porte sur les prisons, le télégraphe, et pour 395,000 fr. sur les traitements des employés des préfectures et des sous-préfectures. Le gouvernement de l'Algérie propose d'appliquer 1,500 000 fr. de plus à la colonisation et aux travaux publics ; cette somme proviendra d'une surtaxe des droits d'importation sur les sucres et les cafés, inscrite aux recettes de l'Algérie. Les nécessités de la nouvelle organisation militaire et les dépenses à faire pour la mobilisation de la deuxième portion du contingent justifient une augmentation de crédits de 10,815,710 fr.

Il est alloué à la marine quatre crédits : l'un de [illegible] équivalente ; le second, de 1,200,000 fr. pour le service de la déportation et de la transportation ; le troisième, de 1,100,000 fr. pour l'artillerie ; le quatrième, de 554,000 fr. pour le développement des armements en essai. L'augmentation est de 471,625 fr. pour l'instruction publique (traitements du corps enseignant, amélioration des retraites des instituteurs primaires). Elle serait même de 699,871 fr. si 228,246 fr. d'économies diverses n'en atténuaient le chiffre. Pour les cultes divers, l'augmentation est de 140,550 fr. La subvention du Théâtre-Lyrique figure enfin pour 100,000 fr. au service des beaux-arts. L'agriculture ne reçoit que 50,000 fr. de plus (65,000 fr. de crédit pour frais de nourriture dans les écoles vétérinaires, diminué de 15,000 fr. retranchés sur les fonds de secours des colons). On accorde aux travaux publics, sur le [illegible] 1,066,850 fr. par une réduction sur les frais de logement du président de la république. Au service extraordinaire, l'augmentation de 4,144,225 fr. concerne les garanties d'intérêts dues aux compagnies de chemins de fer dont le chiffre croît par suite de l'exploitation de nouvelles lignes.

Sur les frais de régie et de perception, l'augmentation est de 5,339,200 francs. La plus forte partie de cette augmentation vient d'achats de tabacs à faire en plus grande quantité et à un prix plus élevé. Les remboursements et restitutions exigent un crédit nouveau de 4,028,000 francs, dont 3 millions pour les avances que nécessite l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques.

L'augmentation totale serait ainsi de 36 millions 653,862 fr., mais elle est atténuée jusqu'à concurrence de 180,160 fr. par les économies proposées sur le service général du ministère des finances.

Les recettes, évaluées en bloc à 2,573 millions 325,624 fr., laissent prévoir un excédant de 4,362,000 fr. L'augmentation normale d'une année sur l'autre y figure pour 12,216,000 fr. et le décime sur les trois premières contributions directes pour 25,440,000 fr.

D'après les calculs du ministre des finances, les contributions directes donneront ainsi 408 millions 161,200 fr. Les taxes spéciales assimilées aux contributions directes, 20,653,494 fr. Les domaines 12,628,910 fr. Les forêts, 38 millions 61,680 fr. Les [illegible] impôts 1,80[illegible] millions [illegible]28,000 fr. Les nouveaux impôts, 78 millions 783,000 fr. L'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières, 31,760,000 fr. La télégraphie, 16,500,000 fr. Les produits divers (Université, Algérie, retenues, etc.), 90,021,310 fr. Le versement de la Société algérienne, 3,500,000 fr. Les impôts non encore votés, 67,425,000 fr. Nous avons déjà fait toutes nos réserves sur le caractère aléatoire d'une partie de ces recettes.

Moriones et les carlistes.

On écrit de St-Sébastien à l'*Indépendance Belge* :

Les carlistes se sont laissé prendre au piège que leur avait tendu Moriones. Ils étaient en force, avant-hier soir, entre Estella et Puente de la Reyna, en Navarre, croyant à une attaque sur Estella, et comme il faut quatre jours de marche — mettez trois jours pour les carlistes — pour atteindre Bilbao, on peut espérer que le corps de Primo de Rivera sera en vue de Bilbao avant que des forces respectables de carlistes soient arrivées sur ce point.

Moriones a quitté Miranda pour faire sa jonction avec Primo de Rivera. Le deuxième corps qu'il commande est fort de 14,000 hommes. Il sera demain matin à Santander, et l'ordre est donné à la flottille d'être prête pour samedi soir à se rendre dans la baie de Portugalete.

On a mis l'embargo sur 250 wagons de diverses compagnies de chemins de fer pour le transport des troupes et du matériel de guerre.

La division de Primo de Rivera a donc en ce moment franchi les points difficiles (de Salto-Cavallo à Oulon) ; elle se dirigera sur le village de Somorostro. De ce village deux routes s'offrent au général pour atteindre Bilbao, l'une sur la rive gauche du Nervion, c'est la plus difficile à cause de la région montagneuse qu'elle traverse, et l'autre conduisant directement à la petite ville de Portugalete. Je ne crois pas que l'armée prenne la route de la rive gauche, car elle aurait à franchir la rio Cadagua, dont le pont est coupé et dont le passage peut être facilement défendu, en raison de la configuration du terrain. Pendant la guerre de sept ans, lorsque Espartero est venu faire lever le siège de Bilbao, ce général a tenté le passage de ce côté, [illegible].

Il y a lieu de penser que Moriones se portera directement sur Portugalete et qu'il franchira le Nervion sur ce point avec son train de pont. Des hauteurs de Portugalete on domine toute la plaine sablonneuse de la Mosca, en face de la ville, mais sur la rive droite, et comme l'armée sera soutenue par les navires de guerre naviguant dans les eaux de Portugalete, il est de toute impossibilité que les carlistes puissent en rien gêner le passage sur ce [illegible].

Arrivée sur la rive droite, l'armée suivra la rivière (la route longe le Nervion jusqu'à Bilbao). Si les carlistes sont en force, ils peuvent opposer quelque résistance au passage du rio Asua, dont le pont, dit de Luchana, a été coupé. Mais l'Asua a peu de largeur et le pont coupé peut être bientôt [illegible] en état à l'aide de quelques madriers. C'est au point qu'Espartero a battu les carlistes lorsque dans la guerre de sept ans, il est venu délivrer Bilbao. Une partie de l'armée qui aurait suivi la route de la rive gauche prendrait position dans la plaine de cette rive qui s'étend du nord au sud de Galinso à la Cadagua et de l'ouest à l'est de la région montagneuse au bord du Nervion, juste en face de l'embouchure de l'Asua, pour que l'armée opérante ne soit pas inquiétée de côté.

Les carlistes occuperont certainement la rive gauche de l'Asua, entre cette petite rivière et Bilbao ; ils s'établiront sur le mont Archanda, au point nommé Banderas, où ils ont quelques pièces en position et où ils ont fait des travaux de défense.

Mais avec les canons rayés de 12 et de 16 centimètres dont sont armés les forts du Diente et de la Mallona, ils ne pourront garder cette position où ils seraient écrasés par les obus. On s'attend à ce que l'armée républicaine fasse son entrée à Bilbao mardi 17 ou mercredi 18.

Si le mouvement de Primo de Rivera avait été plus rapidement exécuté, ce général aurait pu entrer dans la ville avant le 15, date fixée par Moriones, et il n'aurait rencontré que quatre bataillons carlistes, pour lui disputer le passage.

La délivrance de Bilbao ne terminera pas la guerre, mais elle portera un terrible coup aux carlistes. Leur temps est passé, d'ailleurs, et ils iront toujours en décroissant jusqu'à ce qu'un *convenio* ou nouvelle convention vienne terminer la guerre civile selon les us et coutumes.

Moriones a l'ordre du gouvernement de mettre désormais Bilbao en bon état de défense et d'empêcher que les carlistes puissent encore intercepter le cours du Nervion. Les dernières nouvelles de Bilbao sont du 8. Les carlistes n'avaient pas encore bombardé la ville et à l'heure actuelle ils doivent avoir retiré les canons qu'il voulaient placer sur les hauteurs dominant la ville.

Moriones fera bien de retirer toute la garnison de Bilbao et de la réunir à son armée, car le soldat a été très-travaillé par les habitants carlistes.

Le chemin de fer du Nord a acheté la ligne de Alar à Santander. Cette nouvelle, a été accueillie avec satisfaction par le commerce de cette ville.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Souk-Ahras à l'*Indépendant* de Constantine:

Entre Souk-Ahras et la Smala d'Ain-Guettar, c'est-à-dire sur un parcours de 20 kilomètres, une lionne avait, dans l'espace d'un mois, dévoré 42 bœufs appartenant aux indigènes et aux spahis d'Ain-Guettar, plus 2 veaux à M. Roksa, colon à Souk-Ahras.

M. Hippolyte [illegible], plusieurs fois prévenu des ravages causés par la lionne, résolut de débarrasser le pays de cet hôte dangereux.

Il se rendit à l'endroit le plus habituellement fréquenté par l'animal et attacha un vieux cheval dans une clairière, au milieu de la forêt.

Le cheval passa cinq nuits sans être inquiété; enfin, la sixième, lorsque M. Betoulle vint le matin, comme les jours précédents, il trouva le cheval à moitié dévoré.

Par les traces restées sur le sol, il fut facile au chasseur de constater la présence de trois lions.

Le soir même, 25 du courant, M. Betoulle, accompagné de M. Pareil, riche propriétaire du département du Pas-de-Calais, venu dans le pays avec le vif désir de voir tuer un lion, se mit à l'affût dans une broussaille, près des restes du cheval, et à la tombée de la nuit, la lionne tombait foudroyée par une balle qu'il lui logeait au défaut de l'épaule.

Les deux lions restés dans le bois passèrent la nuit à grogner et à rôder autour des chasseurs, sans vouloir se montrer.

Enfin, M. Betoulle impatienté, sortit de sa broussaille et se dirigea du côté d'où partaient les grognements. A peine avait-il fait 50 ou 60 mètres, il aperçut l'un des lions se dirigeant de son côté.

L'animal se présentait de face; il était un peu trop éloigné pour qu'il fût possible de le tirer avec certitude. Il fallait donc le laisser approcher. Malheureusement, le lion ayant aperçu le chasseur, fit un bond de côté et disparut dans la forêt.

Enfin, l'animal le plus dangereux était la lionne, et c'est heureusement elle qui a été tuée.

*

Nous trouvons dans le *Correspondant* un article très intéressant sur les Frères des Ecoles chrétiennes.

En voici quelques extraits:

L'institut est arrivé à diriger en France un nombre considérable d'écoles de natures diverses. Ces écoles s'élevaient, à la fin de 1872, au chiffre de 1,344; elles comprennent, selon leur importance des localités, 3, 4, 5, 6 classes et même plus. L'instruction y était donnée par 7,864 frères, et elles étaient fréquentées par 325,531 élèves.

Ces 325,531 élèves se répartissent de la manière suivante:

Elèves des classes de jour	266,954
Orphelins dans treize établissements spéciaux	2,447
Apprentis suivant les classes spéciales de midi à cinq heures du soir	6,206
Adultes suivant les classes du soir de huit à dix heures	31,858
Militaires suivant les classes du soir de huit à dix heures	4,779
Jeunes gens fréquentant les écoles dominicales ou classes du dimanche	13,287
Total	325,531

D'après les dernières statistiques, l'institut des Frères des Ecoles chrétiennes comptait, en 1871, les nombres suivants d'écoles, de frères et d'élèves:

	France	Colonies	Etranger	Totaux
Ecoles	1,344	41	289	1,674
Maitres	7,864	209	1,891	9964
Elèves	325,531	6,762	66,085	398,378

Contrairement à une opinion fort répandue, dit le *Correspondant* et qui confond les institutions congréganistes avec les sœurs, les frères n'exercent point, comme tant de personnes le croient encore, en vertu d'une simple lettre d'obédience. Depuis la loi de 1833, ils sont soumis aux mêmes obligations que les instituteurs laïques.

En conséquence, les frères qui dirigent les écoles sont tous, depuis 1833, pourvus d'un brevet de capacité. Ceux qui dirigent les écoles primaires supérieures, dites pensionnats, possède, ou l'ancien brevet supérieur institué par la loi de 1833, ou le brevet dit complet, qui l'a remplacé depuis 1850.

*

Une nouvelle découverte en matière de tissus vient de se produire: le drap de plumes, fabriqué avec le duvet des oiseaux de basse-cour et de tous autres volatiles. 700 à 750 grammes de duvet donnent un mètre carré de drap beaucoup plus léger et plus chaud que le drap de laine. Ce drap foule très-bien, se teint en toutes nuances et est imperméable à la pluie. Les essais ont produit le meilleur résultat.

(*Gazette du village.*)

*

Le docteur X... a la prétention de traiter ses malades en huit jours.

Un pharmacien lettré lui a dédié le morceau suivant, que transcrit M. Aurélien Scholl:

Lundi, je verrai le malade,
Et j'irai le saigner mardi,
Je prescrirai la limonade,
On le purgera mercredi.
Jeudi, je ferai ma visite;
Vendredi soir, il testera,
Samedi, nous irons plus vite...
Et dimanche, on l'enterrera.

*

Je connais un professeur de langues extrêmement apprécié dans les pensions de demoiselles. Tout pensionnat qui se respecte compte M. X... au nombre des étoiles de son professorat. Il y jouit d'une telle faveur que la première question d'une famille sur le point de placer sa « jeune personne » dans un établissement renommé aux dernières expositions est celle-ci:

— Avez-vous M. X...?

A une vogue aussi persistante, aussi soutenue, nous nous sommes dit qu'il devait y avoir une raison. Cette raison, nous avons été assez heureux, après quelques efforts, pour la découvrir. C'est l'ingénieuse légende par laquelle M. X... professeur de langues, ainsi qu'il est dit ci-dessus, explique la formation originelle des voyelles, et pour laquelle cet ingénieux pédagogue a pris même un fort crayon d'invention.

Au commencement du monde, dit M. X... Adam dormait profondément quand Dieu lui tira, comme chacun sait, une côte et de cette côte créa la femme, puis se retira, pour juger à l'écart de la douce surprise du premier homme à son réveil. En effet, quand Adam eut suffisamment dormi, il ouvrit les yeux; Eve était à côté de lui dans le costume classique que vous savez.

Le premier sentiment, bien naturel, d'Adam à la vue de cet être merveilleux fut un sentiment d'admiration émue:

— A! s'écria-t-il.

La première voyelle était trouvée.

VARIÉTÉS.

Des Sémaphores.

Dans quelques jours, Constantinople va être reliée directement à Odessa par un câble sous-marin, ce câble partira de Kilia, sur la côte européenne de la mer Noire, près de l'entrée du Bosphore, à l'endroit même où est située la station de sauvetage dirigée par l'intrépide capitaine Palmer, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs en diverses circonstances.

De Kilia, une ligne télégraphique rejoindra bientôt le bureau télégraphique de Péra.

Cette ligne à un seul fil n'est pour le moment destinée qu'au service du câble. La construction de cette ligne, nous a remis en mémoire un projet auquel nous avons fait souvent allusion et sur lequel nous avons insisté quelquefois avec force, et qui est encore cependant à réaliser, malgré son importance et les nombreux services que sa mise à exécution pourrait rendre au gouvernement et à la marine marchande de notre ville.

Nous voulons parler des sémaphores, c'est-à-dire de ces stations établies sur le bord de la mer, en communication télégraphique avec le réseau électrique de leur région et par suite pouvant aujourd'hui communiquer avec tous les points principaux du globe. Ces mêmes stations à l'aide de signaux optiques aujourd'hui universels peuvent également communiquer, échanger des signaux avec tous les navires qui sont en vue, et cela qu'elle que soit la nation à laquelle ils appartiennent. De telle sorte qu'un navire longeant les côtes d'une mer pourvues de Sémaphores peut envoyer ou recevoir des dépêches d'une ville quelconque du globe.

Presque toutes les nations maritimes possèdent des sémaphores, l'Amérique, l'Angleterre, la France, l'Italie, le Portugal, et tant d'autres jouissent déjà depuis longtemps de cette précieuse ressource, c'est par milliers qu'il faut compter ces stations maritimes qui rendent tant de services.

Les conférences télégraphiques ont décidé que les télégrammes maritimes à échanger avec les sémaphores, peuvent être rédigés dans la langue universelle des signaux adoptés et dont nous parlerons plus loin, mais aussi en langage secret, c'est-à-dire en chiffres. Il a été aussi décidé que les taxes transmises du large seront à la charge des destinataires, les expéditeurs étant dans l'impossibilité d'en acquitter le montant. Cette classe n'a jamais rencontré d'opposition, les destinataires ont toujours soldé les dépêches en les recevant, et contrairement à ce que l'on avait craint en principe, aucune n'a été refusée, tant il est vrai que ce genre de service est de la première nécessité pour le commerce maritime.

Sans nous occuper ici de l'importance des sémaphores au point de vue militaire, on peut affirmer qu'aux points de vue humanitaire et commercial, leur construction est un véritable bienfait.

Dans ce siècle où tout marche à la vapeur, où toutes les affaires semblent dirigées par le proverbe anglais *Time is money*, où la combinaison commerciale la plus sagement préparée peut, par un retard de quelques heures, se changer en désastre, chacun comprendra les résultats considérables que cette mesure peut avoir, et pour la politique et pour le commerce, et même pour les rapports intimes de la famille. Le négociant Constantinopolitain par exemple, averti de la présence de son navire le long des côtes sort de la mer Noire, ou de la Méditerranée, pourrait lui envoyer l'ordre d'aller déposer son chargement dans un port ou le marché est moins bien approvisionné que celui du port en destination, et obtiendrait ainsi un placement plus avantageux. Tandis qu'un navire à voile, retenu par exemple à l'entrée du Bosphore, louvoyerait péniblement sans pouvoir entrer à cause de vents contraires, l'armateur de Stamboul pourrait déjà disposer de sa cargaison. Alors plus d'incertitude pour lui, qui sait même si la dépêche qu'il recevra ne préviendrait pas une catastrophe commerciale.

Il est inutile d'insister plus longuement sur les avantages sans nombre que l'on peut retirer de ce mode de communication, il a déjà rendu assez de services à toutes les nations qui l'emploient. Les assurances maritimes elles-mêmes en retirent des profits considérables.

En présence de tous ces avantages incalculables, n'est-il pas à regretter que parmi les grandes puissances maritimes la Turquie soit la seule qui ne jouisse pas encore de ce bienfait. Cependant le terrain est tout préparé; de nombreuses stations télégraphiques existent déjà sur la plupart des côtes, il serait donc facile de relier ces stations déjà existantes dans la plupart des ports de mer, à d'autres stations maritimes établies sur les points les plus propices pour entrer en correspondance avec les navires qui longent les côtes.

Nous croyons que le gouvernement doit sans plus hésiter faire au moins quelques efforts, créer un ou deux sémaphores à titre d'essai et nous sommes certain qu'une fois entré dans cette voie et en présence des résultats et même des bénéfices obtenus, il s'empresserait d'organiser en peu de temps un réseau sémaphorique plus ou moins complet.

Nous proposons que cet essai ait lieu à la station de Kilia dont nous parlions plus haut, elle va réunir sous peu toutes les conditions voulues, nous soumettons cette idée au Ministre de la Marine ainsi qu'à la Direction des Télégraphes.

En effet, Kilia, va être comme nous le disions relié par un fil électrique au réseau télégraphique de l'Empire et par suite avec le globe entier. Ce fil appartiendra à la Compagnie des câbles, mais le Gouvernement peut facilement obtenir le droit de poser un second fil sur les mêmes poteaux, la dépense est trop insignifiante pour qu'il en soit question.

A Kilia, il existe une station de sauvetage et un personnel marin formé d'hommes expérimentés et dévoués qui pourrait être utilisé pour la gérance de la station sémaphorique. Ces stations coûtent peu à établir, un mât, des pavillons pour le jour, des fanaux pour la nuit, des longues-vues pour correspondre en mer, et un appareil télégraphique pour la correspondance en ville. — Nous avons dit qu'on se servait pour la correspondance d'une langue universelle, cette langue n'est autre chose qu'un dictionnaire habilement composé; renfermant des phrases toutes faites, des noms propres de villes ou de batiments, en face desquelles sont indiqués la manière de les reproduire soit à l'aide de pavillons, soit à l'aide de fanaux ou de leviers mobiles semblables aux anciens télégraphes aériens dus au génie de Claude Chappe. Il est donc facile de faire traduire ce dictionnaire, ce code universel des signaux, en langue turque, et alors le marin turc pourra même en pleine mer entrer en correspondance avec le marin anglais, russe, français etc., quoiqu'ils ne pourraient s'entendre entre eux s'ils se rencontraient dans les rues de Stamboul.

Ce sémaphore de Kilia peut rendre encore d'immenses services pour la station de sauvetage établie en ce point, pourra demander à la capitale des secours en temps opportun. Une simple taxe de 5 ou 10 piastres par dépêches de Kilia à Stamboul ou à Péra, suffirait pour obtenir des recettes importantes surtout pendant l'hiver où la plupart des navires pourraient entrer en correspondance avec leurs armateurs et les tirer de l'inquiétude où ils se trouvent lorsqu'il fait des mauvais temps, ce qui est malheureusement trop fréquent.

Espérons donc que nos paroles ne seront pas perdues et que nous trouverons parmi nos négociants, assureurs etc., des voix pour s'unir à la nôtre et qu'en présence de ces instances, le gouvernement voudra bien ordonner qu'il soit procédé au plus tôt à l'étude de cette importante question et qu'enfin nous pourrons sous peu, à l'égal des autres pays, profiter de ce nouveau bienfait.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 28 février, 9 h. 40 m. soir.

Obligations Roumélie...	fl.	45.95
d. Nouvelles...		21.15
Anglo-Bank		154.75
Société de créd. aust-turq..		28.50
Banque austro-ottomane..		50.75
Pièce de 20 francs		8.91
Agio		105.40
Change sur Londres		111.55
Crédit anstalt		243.—
National Bank		971.50
Lloyd		448.—

Affaires nulles à la Bourse, mais cours toujours soutenus.

Les journaux revenant sur le voyage de l'empereur François-Joseph à St-Pétersboerg, prétendent que de l'entrevue des deux empereurs il résultera la création d'un aréopage destiné à maintenir la paix générale.

Pesth, 28 février.

On fait ici de grands préparatifs, ce qui indique que l'Empereur et l'Impératrice séjourneront long-temps dans notre ville.

Vienne, 1er mars, 7 h. soir.

Dans une conférence qui a eu lieu entre le ministre de l'intérieur, le president de la Chambre et les présidents des commisions parlementaires, on a décidé l'ordre de présentation des projets de lois confessionnelles. On a résolu en même temps d'écarter toutes les motions extrêmes.

France.

Paris, 28 février,

Obligations Roumélie fr. 107.75

Les journaux annoncent que MM. Fould, Cahn d'Anvers, le *Crédit Lyonnais* etc. ont conclu avec Sadiq pacha, une avance au Trésor ottoman, de 40 millions de francs.

La retraite de M. le comte d'Arnim est confirmée.

Le gouvernement commence à s'inquiéter sérieusement de la propagande bonapartiste, et serait sur le point de prendre des mesures coërcitives.

Versailles, 28 février, soir.

L'Assemblée nationale a approuvé, par 522 voix contre 64, la mise en accusation du député Melvil-Bloncourt pour participation à la Commune.

Quelques impôts proposés par le ministre des finances ont été repoussés par l'Assemblée nationale.

Paris, 1er Mars.

Dans le discours de réception à l'académie, M. Ollivier fait l'apologie de l'Empire. M. Guizot croit devoir protester contre le langage du récipiendaire.

Bayonne, 1er Mars.

Les carlistes ont remporté de nouvelles victoires. Bilbao dont ils ont commencé le bombardement ne pourra tarder à se rendre.

Espagne.

Madrid, 28 février.

Le maréchal Seranno a été nommé président du pouvoir exécutif et M. Zabala, président du conseil des ministres.

Les carlistes ont occupé Amposta et menacent la ville de Tortosa. Le général Moriones a été battu par les carlistes et a perdu dans la bataille 3000 hommes.

A la suite de cette défaite, le maréchal Serrano et l'amiral Topete doivent partir pour le nord de l'Espagne.

Serbie

Belgrade, 1er Mars.

Une pension a été accordée à M. Ristics, ancien président du conseil des ministres.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 28 février.

		Clôture.
Dette Générale		40 3/8
Emprunt	1865	57 1/2
do	1869	53 1/2
do	1871	57 1/2
do	1872	67 1/2
Consolidés anglais		92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 28 février.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	P.	46 20 —
	Hausse	»	46 36 —
	Baisse	»	46 20 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	46 36 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 22 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4 10 —
» de la Banque de Const.		»	5 6 —
» du Crédit Austro-Turque		»	3 20 —
» du Crédit Général		L.T.	8 7 —
Banque *Verissi et Cuccundi*		»	— — —
Tramway		»	7 90 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 — —
Laurium		Fr.	85 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	10 — —
Obligations des Chemins de fer		»	111 1/2 —
» 2e émission		»	51 1/2 —
Emprunt	1863.. coup.	»	305 — —
	1865 ...coup.	»	307 — —
	1869	»	277 — —
	1872	»	69 1/2 —
	1873	»	275 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111 10
Pièce de 20 francs	»	88 5
Impérial russe	»	90
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	102
Bechlik—(différence)	»	105 5
Métalique... (id)	»	105 25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 28 février.

Artaki, paq. à vap. tus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, ayant touché Caraboa, Miriofto, Peristassi, Gano, div. march. 150 passag.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, d.

Marseille, paq. à vap. fr. *Scamandre* c. Gaudion, ayant touché Naples, Piré, et Dardanelles, div. march. 65 p.

Cardiff, paq. à vap. angl. *Ada Batters*, c. Francis, ayant touché Gibraltar, Malte et Dardanelles, ch.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 27 février,

Trebizonde, paq. à vap. aut. *Progresso*, c. Bagusin, d.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Chahper* c. Kefala, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 27 février.

Livourne, br. hell. *Zdodoho Pigi*, c. Dictas div.

Genes br. hell. *Neos Kimon*, c. Monarhidis, riz.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 27 février.

Roustchouk, b.. ottom. *Actari bahri*, c. Moustafa, l.

Ibraila, br. ottom. *Derich*, c. Hussein, lest.

Balzik, goel. ottom. *Analipsis*, c. Younas, lest.

Silistria, br. ottom. *Tidjaret bahri*, c. Hadji lest,

Rethimo, goel. ottom. *Murat Giulbahri*, c. Moustafa, d.

Ibraila, br. ottom. *Tidjaret bahri*, c. Hassan, lest.

Bourgas br. ital. *Orso II*, c. Cosepa, lest.

Ibraila, br. ital. *Luigia*, c. Murzi, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 26 février.

Rus. *Biborus*, c. Gavriluck, div. Odessa p. Consple.
Ottom. *Nouri bahri*, c. Aziz, blé, Varna p. Consple.
Ottom. *Mahi Zespie*, c. Omer, blé, Varna p. Consple.
Ottom. *Halis Tidjaret*, c. Ali, blé, Varna p. Consple.
Ottom. Daym *Selamet* Ahmet, blé. Varna p. Consple.
Ottom. *Tidjareti Halissi*, c. Janouz, blé, Varna pour Constantinople.
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Panayotou, blé, Varna p. Const.
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Panayotou, blé, Varna p. Const.
Hell. *Evanguelistria*, c. Tarectis, blé, Varna p. Mars.
Ottom. *Derrich*, c. Ismail, blé, Balzik p. Consple.
Ottom. *Muradi bahri*, c. Salih, blé, Balzik p. Consple.
Rus. *Tris Adelfis*, c. Meglissaris, blé, Varna p. Marseille.
Ital. *Lavagna*, c. Lavgana, orge, Soulina p. Falmouth.
Hell. *Evanghelismos*, c. Carayorgis, blé, Balzik p. Mars.
Hell. *Zimod*, c. Manis, blé, Bourgas p. Marseille.
Ital. *Filomena Danovaro*, c. Bonand, blé, Varna pour Marseille.
Angl. *Augusta*, c. Borg, seigle, Odessa p. Falmouth.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ
DE CRÉDIT ET DE COMMISSION.

AVIS.

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale le 31 mars prochain, à 1 heure p. m. au siége de la Société (Galata, rue Woïvoda n° 15.) L'objet de la réunion sera d'en rendre le compte-rendu des opérations sociales, et d'arrêter le bilan du premier exercice.

MM. les actionnaires qui voudront assister à cette Assemblée devront déposer leurs titres à la caisse de la Société au moins six jours avant le 31 mars.

SOCIÉTÉ CALOTHI PARISSI & Cie

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale a fixé un dividende de 30 piastres par Action qui est payable à notre Caisse à partir du 1er Mars.

Galata, 28 février 1874.

CALOTHI PARISSI ET Cie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 28 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des instruments pour six bandes de musique militaire soumissionnées déjà à 18,300 piastres par bande de soixante-six instruments, ainsi que celle de trois cents clairons de tirailleurs pour la cavalerie également soumissionnés à 234 piastres par pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi et mardi 25 et 26 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants;

8000 ocques de fil de laiton soumissionné à 23 1/2 piastres l'ocque.

115,000 bobines de fil noir de 200 yards chacune soumissionnées à 32 paras la bobine.

1000000 archines de ruban rouge soumissionné à 14 paras l'archine.

400000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication européenne soumissionné à 9 1/2 paras l'archine.

953000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication indigène de Roumélie à 3 2/3 paras l'archine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 21 février aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des objets suivants nécessaires aux fabriques Impériales de Tophané.

65,563 ocques d'acier fondu anglais de la meilleure qualité déjà soumissionné à 12 1/2 piastres l'ocque, 9234 douzaines de limes anglaises également soumissionnées à 34 paras par pouce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 25 février 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture du matériel télégraphique consistant en fils de fer, isolateurs, etc., nécessaire pour l'exercice de l'année 1874, sera mise en adjudication à partir du 20 février v.s.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont priées de se rendre au Conseil de la dite Administration, les lundi, mardi, mercredi et samedi de chaque semaine après 7 heures à la turque pour prendre connaissance du cahier des charges relatif à l'adjudication dont il s'agit.

La fourniture du matériel pour l'année 1874, s'élève à environ 680,000 francs, (six cent quatre-vingt mille).

Constantinople, le 28 février 1874.

CHANCELLERIE
DU
CONSULAT DE FRANCE
A CONSTANTINOPLE.

Les jeunes gens, Francais, qui voudront profiter des dispositions relatives aux engagements conditionnels d'un an, sont prévenus que les renseignements nécessaires pour l'observation des délais, la remise des demandes, l'admission aux examens et la signature des engagements, se trouvent dès à présent affichés en la Chancellerie de ce Consulat.

Constantinople, le 23 février 1874.

Le Chancelier.
FRANCO.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni,-locataire d'une des baraques.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest, Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

Un homme, parlant les langues du pays et quelques langues étrangères, voudrait trouver une place de domestique. Sa femme est anglaise, sait faire des ouvrages à l'aiguille; elle désirerait donner des leçons à de jeunes enfants et se placer dans la même maison.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux bureaux du Journal.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie
ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— [illegible] riale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Europe. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des [illegible] et Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces [illegible] — Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur [illegible] ottomans et étrangers.— [illegible] à Constantinople.—Postes [illegible] courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste [illegible] — Administration des Télégraphes: [illegible] pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avènements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Compat ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES
DE LA TURQUIE
EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc HAMDY BEY, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et MARIE DE LAUNAY, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez SEBAH, et contenant chacune trois costumes.

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 310; chez les principaux Libraires de Péra; et à M. MARIE DE LAUNAY, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

EN VENTE.
Chez P. Sébah photographe 439,
Grand'Rue de Péra.
L'ARCHITECTURE OTTOMANE.
OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SEBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales, sculptures, peintures murales, bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maitre Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

AVIS.
BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

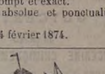

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir;

Départs de Constantinople pour le Pyrée Naples. Marseille:

Mercredi	12 Nov.	Mercredi	7 Janv.	1874	
»	26 »	»	21 »	»	
»	10 Décembre	»	4 Février	»	
»	24 »	»	18 »	»	

Départs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille:

Mercredi	5 Nov. 1873.	Mercredi	31 Déc.	1873
»	19 »	»	14 Janv.	»
»	3 Déc.	»	28 »	»
»	17 »	»	11 Févr.	»

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon: 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

8me ANNEE N° 50. 12 Mouharrem 1291. MARDI 3 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs	26 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Étrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Main, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 2 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le gouvernement français, inquiet de la propagande bonapartiste, se deciderait enfin, s'il faut s'en rapporter au télégraphe, à prendre contre les impérialistes des mesures coërcitives. Il serait question de presenter à l'Assemblée de Versailles quelque chose comme une loi de bannissement.

Si le fait se réalise il prouvera combien M. Thiers avait raison lorsqu'il faisait expulser de France le prince Napoleon et combien la majorité a eu tort de ne pas vouloir ecouter les sages conseils qui lui étaient donnés par l'illustre homme d'Etat qui presidait alors aux destinées de la France.

Ce qui nous fait douter, cependant, que le cabinet de Versailles aille jusque là c'est que rompre ouvertement avec les impérialistes, faire plus meme, c'est se priver dans la chambre, de l'appui de leurs voix. Il est évident, à cette heure, que M. de Broglie a commis une faute énorme en caressant, en s'alliant avec les bonapartistes ; qu'il en a commis une plus grande en les nommant aux fonctions de préfets et de maires, et qu'il se trouve maintenant en presence d'un réel danger.

C'est si vrai que le *Journal de Paris*, organe officiel des princes d'Orléans, est entièrement revenu de son enthousiasme d'autrefois pour M. Rouher, et qu'il parle ainsi aux impérialistes :

«On nous le dit tous les jours; on nous le dit *du ton le plus arrogant et avec la plus superbe confiance* que l'Empire sera rétabli. Nous nous demandons comment un pareil projet peut etre caressé par des hommes qui tiennent le moindre compte du pays et de sa sécurité. »

Apres cette constatation la feuille parisienne conclut de cette façon :

« N'allons donc pas, en retablissant le regime imperial, provoquer une nouvelle guerre, une nouvelle invasion et un nouveau demembrement. Le second Empire nous a fait perdre l'Alsace ; le *troisième* Empire nous *ferait perdre la Franche-Comte*.»

Ces paroles acrimonieuses échangées entre d'anciens alliés prouvent que les orléanistes ont enfin ouvert les yeux et qu'ils redoutent beaucoup d'adversaires aussi entreprenants et aussi audacieux que les impérialistes.

Reste à savoir, maintenant, comment M. de Broglie s'y prendra pour réduire au silence un parti qui compte quelques-uns de ses membres au sein du cabinet.

Le rapport de la commission de la Chambre haute prussienne sur le projet de loi relatif au mariage civil a déjà été distribue et ne justifie pas les craintes de voir ce projet défiguré et altéré au point de n'etre plus acceptable pour la Chambre des Deputes.

Tout au contraire, les amendements que la commission y introduit ont une portée liberale. Elle demande que, dans les communes urbaines, le bourgmestre ou son delegue soit, de droit, officier de l'etat civil, et que dans les communes rurales ce soit la deputation du conseil d'arrondissement, corps électif, qui propose au gouvernement les candidats aux fonctions d'officier de l'état civil.

En outre, la commission propose que le contrôle de l'état civil soit confié aux mêmes deputations et, en dernière instance, aux tribunaux administratifs.

En général, les modifications que la commission de la Chambre haute a introduites dans cette loi, et qui seront certainement adoptees par cette assemblée, sont de nature à ne soulever aucune objection à la Chambre des Députes lorsque le projet amende lui sera renvoyé. On assure même qu'il sera adopte sans discussion et en bloc.

La Chambre des Députés du grand-duché de Hesse a voté, il y a quelque temps, une série de resolutions relatives à l'exclusion des pretres appartenant aux ordres religieux des fonctions d'instituteur et de professeur.

Ces dispositions viennent d'etre adoptées par la Chambre haute, par 15 voix contre 12.

L'Empereur François-Joseph est de retour à Vienne, de son voyage en Russie. Une foule immense etait accourue pour saluer le souverain Austro-Hongrois, et lui a fait une ovation.

Les projets de lois annonces à l'ouverture du Reichsrath relativement à une réforme des impots ont été déposes la semaine derniere.

Parmi les modifications comprises dans ces propositions les plus considerables sont : une proportion mieux graduée en ce qui concerne la repartition de l'impôt sur le revenu ; une taxe sur les rentes qui jusqu'à présent en étaient exemptes ; enfin l'exemption de tout impot en faveur des habitations ouvrières récemment construites ou en construction.

Ces projets disposent en outre, que la moitie des membres composant la commission chargée de la repartition des impôts sera désormais élue par les contribuables eux-memes.

Les nouvelles arrivees d'Espagne, depuis deux jours sont de plus en plus mauvaises pour le gouvernement de Madrid.

S'il faut s'en rapporter aux telegrammes de source carliste Moriones aurait été non-seulement arrelé dans sa marche sur Bilbao, mais encore battu et il aurait perdu trois mille hommes. Bilbao serait donc bien pres de tomber entre les mains des bandes du pretendant. Du reste le bombardement de cette ville est commence.

Ce qui donne creance à ces bruits c'est qu'il est question du depart du marechal Serrano et de l'amiral Topete pour les provinces du nord de l'Espagne. N'est-il pas un peu tard ? N'etait-ce pas au lendemain de leur *pronunciamento* qu'ils devaient agir, puisqu'ils avaient assume sur eux la lourde responsabilite de violer les lois de leur pays ?

Où en est la Péninsule Ibérique depuis le fameux coup d'Etat sauveur du general Pavia ? Elle n'a fait que décliner. Nous verrons bientôt ce que produira la presence du duc de la Torre à la tete de l'armee chargee de combattre les carlistes et de les vaincre.

Le Storthing norwégien est réuni. Le president du conseil vient de rendre compte de la situation financière du royaume. Elle est assez difficile.

Le budget de l'annee courante a atteint un chiffre plus eleve que les precédents : 5 millions 1/2 de *spécies* ; cependant le gouvernement s'est vu contraint d'augmenter encore les dépenses du nouveau budget, qui vont à 6 millions 100,000 *spécies*. De plus il est question d'un nouvel emprunt, dont le produit sera affecté aux constructions de chemins de fer.

Le gouvernement a annoncé que le Storthing aurait à s'occupper de deux projets qui apportent des changements dans la Constitution, et dont l'un a rapport à l'extension du droit de [illegible], l'autre, à la participation des [illegible] aux debats de la Chambre.

Comme on se le rappelle, ces deux affaires ont déjà ete traitees dans le Storthing qui en a pris l'initiative. Enfin on annonce une petite réforme d'une importance pratique et qui ferait coïncider l'annee financière avec l'annee du calendrier.

L'IMPOT SUR LE REVENU (1)

III.

Nous avons vu dans un precédent article les objections principales que l'on peut adresser à l'impôt sur la rente, et nous avons dit qu'il y avait un danger serieux pour le credit d'un gouvernement à frapper d'une taxe le revenu de son fonds d'Etat.

L'impôt sur le revenu devrait donc equitablement épargner la rente; nous allons etudier maintenant la composition d'un budget normal en France et en Angleterre, et nous arriverons ainsi à comprendre comment l'*income tax* a ete possible dans ce pays-ci et combien il serait injuste dans celui-là.

Cette etude, un peu aride sans doute, aura du moins cet avantage de faire connaitre le mecanisme et la composition d'une partie du budget en France, et nous pensons qu'il y a dans cet expose quelque chose d'utile et d'interessant pour les finances de la Turquie.

Cependant, à l'égard de l'empire ottoman, nous verrons bientôt s'il n'y aurait pas une source abondante de revenu dans l'etablissement d'un impôt tout particulier, et dont nous estimons que le pays retirerait de tres serieux avantages.

Nous prendrons pour base d'operation le budget tel qu'il existait en France avant la guerre Franco-prussienne, il atteignait alors le chiffre moyen de 2 milliards 100 millions. Nous allons voir comment cette somme enorme se trouve repartie, et quel est le chiffre des taxes qui portent plus particulierement sur les classes aisees, sur celles qui ont un revenu foncier, mobilier, ou provenant de l'exercice d'une profession, et quelle part est applicable aux classes necessiteuses.

Ce budget de 2,100 millions peut d'abord se diviser en deux masses principales l'une de ces masses montant à 1,038 millions porte en entier sur la propriete; l'autre, qui se trouve en realite reduite a 730 millions porte sur les consommations.

La premiere masse se compose de 320 millions d'impôt foncier, de 57 millions d'impôt sur les portes et fenetres, de 93 millions d'impôt personnel et mobilier et de 110 millions pour les patentes. Tous ces impôts portent incontestablement sur la propriete et sur les classes les plus aisees, ainsi l'impôt foncier s'adresse à la terre d'abord et incidemment à la propriete bâtie qui se trouve atteinte une deuxieme fois par l'imposition des portes et fenetres. Quant à l'impôt personnel il est etabli d'apres le revenu présume du contribuable, le chiffre des loyers de chacun etant adopte comme moyen d'evaluation de ce revenu.

Cette base d'operation n'est d'ailleurs pas d'une exactitude tres rigoureuse, mais c'est jusqu'ici la meilleure que l'on ait trouvee.

Ce n'est pas tout, le contribuable a encore ete taxe suivant la profession qu'il exerce et les professions ont ete classees en plusieurs series qui payent chacune un impôt different selon les profits plus ou moins considerables qu'elles sont supposees rapporter.

Voilà donc une somme de 580 millions dont une partie porte sur la propriete immobiliere et la seconde sur les personnes, en raison de leur aisance, de leur revenu.

Remarquons en passant que l'impôt mobilier reuni à l'impôt des patentes donne un chiffre egal au produit de l'*income tax* en Angleterre.

Cependant la propriete supporte d'autres charges considerables. Les chiffres que nous venons de faire connaitre s'appliquent à la propriete immobilisée, mais celle-ci change de mains frequemment, elle se vend, elle se donne ; puis il y a les héritages et les revendications portees devant les tribunaux.

Dans toutes ces evolutions, la propriete se trouve encore atteinte d'une maniere grave.

Les mutations mobilieres donnent [illegible] millions au tresor et les mutations immobilieres en produisent 142; les donations, 17 millions ; les successions, 100 millions ; les divers actes civils et administratifs, 50 millions ; les frais de greffe et de justice, 55 millions; le timbre appose sur le papier qui sert dans toutes les transactions, 89 millions. Ainsi voilà 458 millions qui portent sur tous les deplacements de la propriete, et qui joints aux 580 millions d'impôts directs nous donnent un total de 1038 millions c'est-à-dire près de la moitie du budget.

Le budget anglais atteint le chiffre de 1650 millions environ. Si nous examinons la proportion dans laquelle y figurent les taxes dont nous avons donné le detail pour la France, nous serons frappes de la faiblesse de ces chiffres pour la Grande-Bretagne.

En France les contributions directes donnent 580 millions, elles en fournissent 87 en Angleterre ; quant aux frais d'enregistrement, de timbre, etc... qui atteignent la propriete dans ses deplacements et que nous avons vu produire 458 millions en France ils se trouvent reduits a 250 millions dans le budget anglais où nous voyons la propriete n'etre grevée en somme que de 317 millions, au lieu de 1,038 que la propriete française supporte.

Est-il etonnant que le legislateur anglais ait eu, dans ces conditions, l'idee de demander à la propriete un surcroit de recette et lui ait impose une surcharge de 200 millions, chiffre du produit de l'*Income tax* ? Assurément dans ce pays cette imposition etait indiquee, elle etait aussi naturelle, qu'elle serait inique en France où la propriete se trouve deja si lourdement grevee.

(1) Voir le numero du 2 Mars.

CHOSES DE PARIS.

Comme il est d'usage dans notre grande ville de recevoir autant en carême qu'en carnaval, je vais vous parler des toilettes les plus remarquees qui vont se reproduire jusqu'à Pâques.

C'est, d'abord:

Une toilette de ville, en tres-belle faille noire, ayant le devant de la jupe garni en tablier, avec fronces d'étoffe surmontant un grand volant decoupe à dents, d'où s'échappe un autre petit volant ayant beaucoup d'ampleur et faisant *froufrou*. Il y a une frange de coraux de jais et de passementerie, avec gouttelette de jais tremblotante entre chaque froncé du jupon. Sur cette jupe s'adapte une traine de faille noire, simplement garnie d'un large galon de jais, et s'etalant [illegible] de cour à volonte, se relevant en costume de ville. Le corsage à basque derriere est garni de galons de jais, avec nœuds de faille. Le devant forme gilet. Les manches ont des parements de jais, avec nœuds d'étoffe.

Une toilette en tulle rose, genre *Tallien*, ayec une tunique peplum, entierement lamée argent et enrichie de broderie de jais blanc. Une haute dentelle toute brodée de perles de jais et frangée d'un splendide effilé d'argent, encadre le peplum, corsage à la grecque, moitie brode d'un côte et moitie drapé de l'autre.

Une autre robe de bal est en satin mais et satin marron. Le tablier, en satin mais, est entierement bouillonne et garni de feuillage de lierre en velours marron séparant les bouillonnés en long. Pour relier le tablier à la traine qui est en satin marron, il y a un volant coquillé en satin marron, double de satin maïs, qui continue sur [illegible] collete avec plastron de satin jaune est agremente de feuilles de velours marron.

Cette meme toilette se repete avec le devant en faille rose coupe de feuilles de velours marron, et la traine en satin gris perle, ou bien en satin mais et traine en faille bleu pâle.

Puis, c'est une robe de tulle bouillonnée blanc, sur faille blanche, avec une frange *Macédoine* de fleurs variees, ayant quarante centimetres de hauteur—un vrai parterre.

Cette frange est disposee en echarpe royale et rappelle le style des toilettes de la cour de Versailles, sous Louis XIV. Le corsage est egalement garni d'une semblable écharpe de fleurs, qui part du côté droit, pour se rattacher sur l'épaule gauche en passant sous le bras.

Une jolie [illegible] toilette, personnifie la *Déesse des fleurs*.

« A cette epoque de grands diners et de [illegible] tions, les preparations de la maison Violet obtiennent une faveur toute speciale. On lui doit, en effet, le *Savon de Thridace* onctueux et souverain pour assurer la souplesse, la douceur, la délicatesse de la main; la *Glycerine parfumée* pour adoucir et rafraichir le visage; la *Poudre aux Lys de Cachemire* pour y repandre une transparente blancheur; l'*Emailline*, nouvelle pâte dentifrice pour conserver l'email des dents et donner aux gencives une fraicheur rosee; et la *Pommade aux Violette d'Italie* pour communiquer à la [illegible] soyeuse profusion des coiffures à la mode.

[illegible]

CHRONIQUE.

A'arifi bey et Saadullah bey ont eu l'honneur d'etre reçus dimanche par S. M. le Sultan, à qui LL. EExc. ont exprimé leur reconnaissance et renouvelé l'assurance de leur entier dévouement, à l'occasion de leur nomination au poste de mustéchar du ministere des affaires étrangeres et aux fonctions de drogman du Divan imperial.

Le lieutenant colonel Sami bey, premier aide-de-camp du Grand-Vezir a éte promu au grade de colonel.

Le major Mehmed bey, aide-de-camp du Grand-Vezir, est promu au grade de lieutenant-colonel.

L'adjudant-major, Izet Effendi, aide-de-camp du Grand-Vézir, est promu au grade de major.

S. Exc. le géneral Ignatief et Madame Ignatief sont arrives hier à Constantinople, de retour de leur voyage à Saint-Petersbourg. M. et Mme Ignatief sont venus par la voie d'Odessa, à bord du paquebot *Grand-Duc Constantin*.

Le patriarche œcumenique qui se trouvait malade depuis quelques jours, est parfaitement retabli et S. S. a présidé jeudi dernier la seance du Saint-Synode.

Samedi dernier l'ex-patriarche de Jérusalem est alle chez le grand-vezir pour le féliciter à l'occasion de son avenement au pouvoir, et Sa Beatitude a eu avec Son Altesse une assez longue entrevue.

M. Riva di Reira, titulaire du consulat d'Espagne nouvellement créé à Teheran, est parti samedi de Constantinople se rendant à son poste.

Khairi Effendi ex-mektoubdji du ministère de la police, est nomme president de la commission cadastrale du cercle de Sainte-Sophie.

Les professeurs et les étudiants de l'école civile de médecine d'Akhour-Capou ont signé une adresse de remerciements à S. M. le Sultan à propos de la fondation de l'hôpital des pauvres annexe à cette ecole. C'est là que les etudiants suivront leur cours de clinique apres avoir fini leurs etudes.

Le jour de l'inauguration de l'hôpital, cette adresse a été remise à S. A. le prince Youssouf Izzeddin effendi, présent à cette solennité, et qui a bien voulu se charger de la remettre à S. M. le Sultan.

Un avis officiel [illegible] marchands de boissons à se presenter à temps au bureau du *Beyie*, à la préfecture de la ville, pour acquitter la taxe sur la vente des spiritueux et se munir des permis (teskékés) necessaires à l'exercice de ce commerce.

On sait que cette taxe se paye annuellement, et à deux echéances, aux mois de mars et de septembre, et que le reglement oblige les marchands à mettre leurs permis en regle dans le courant des mois qui precedent les dates sus-indiquées.

L'avis officiel rappelle aux marchands de boissons que tous ceux qui n'auraient pas rempli les formalités voulues avant le 1er 13 mars et qui seraient trouves dépourvus de permis seraient considérés comme contrevenants à la loi, et que,

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

THÉATRE FRANÇAIS

Le Théatre Français nous a fait des loisirs cette semaine. La representation du *Domino noir*, si brillante qu'elle ait été, ne suffirait pas à remplir les six colonnes de notre feuilleton, si, nous ne faisions l'ecole buissonniere et si avant de nous occuper du charmant opera-comique, joué au benefice de Mlle Magne, nous ne parlions d'abord de Scribe et d'Auber, ce compositeur dont nul n'a depassé la grâce, la legerete.

Auber et Scribe etaient deux esprits faits pour se comprendre. Le terrain sur lequel ils etaient certains de se rencontrer c'etait l'elegance. Ce que l'un concevait musicalement l'autre l'exprimait, en vers, avec beaucoup d'exactitude. De là cette collaboration, cette reussite constantes.

C'est de *Leicester*, opera-comique en trois actes, representé en 1823, que date la premiere reunion des noms d'Auber et de Scribe, sur une affiche de theatre. Voilà l'aurore de cette association que la mort seule est venue interrompre.

A cette epoque Scribe etait déjà en possession de la faveur publique et Auber, par *Emma* et la *Neige*, avait enfin ouvert la serie de ses succès.

Rien de plus curieux que le point de départ de ces deux existences. Pas plus que Scribe l'auteur de la *Muette* n'avait ete destiné, par ses parents, à la carrière des arts. [illegible]

C'est à Londres, où il avait ete envoye pour étudier les affaires, que le futur directeur du Conservatoire apprit la musique et composa des *quatuor*.

De retour en France, par suite de la rupture de la paix d'Amiens, Auber qui sentait la vocation musicale l'entrainer comprit qu'il lui fallait faire de fortes et sérieuses études. Il s'y livra sous la direction de Cherubini.

Sous le souffle de ce maitre incomparable la forme du talent d'Auber se dessina. Il composa une messe à quatre voix, dont l'*Agnus Dei* devint plus tard la priere de la *Muette*.

Les debuts de celui qui devait devenir une des gloires de la musique française furent difficiles. Sa premiere œuvre le *Séjour militaire* fut un échec, sa seconde le *Testament*, ne reçut pas un meilleur accueil. On desesperait de l'avenir du compositeur dont nous nous occupons quand la *Bergère Chatelaine*, en 1819, vint detruire les mauvais pronostics et inaugurer cette serie de triomphes qui se termine par le *Premier jour de Bonheur*.

A partir de ce moment : *Leocadie*, le *Maçon* et *Fiorella* placerent Auber au rang des auteurs les plus aimes du public. Cependant ce n'etaient là que les preludes de cette eclosion d'œuvres qui devaient emerveiller même le monde des artistes, et parmi lesquelles il faut citer : Le *Dieu et la Bayadère*, — le *Philtre* — *Gustave III*, — la *Fiancee* — *Fra Diavolo*, — le *Cheval de Bronze*, — l'*Ambassadrice*, — les *Diamants de la Couronne*, — la *Part du Diable*, — *Haydée*, — *Marco Spada*, — la *Circassienne*, — la *Fiancée du roi de Garbe*, etc., etc.

Nous avons omis volontairement la *Muette de Portici* dans la liste des pieces que nous venons d'enumerer, parce que la *Muette* est l'œuvre capitale d'Auber. Ce n'est plus un opera comique, c'est un opera en cinq actes qui a pris place à côte des plus belles œuvres de Rossini, de Donizetti et de Meyerbeer.

Auber est, avec raison, le plus populaire des musiciens français. Quelques critiques l'ont nommé à tort, le Scribe de la musique. La *Muette* prouve que si son auteur avait voulu, il se serait eleve au-dessus du genre qu'il a cultivé de preference, dans lequel il a eu des imitateurs, mais peu ou point de rivaux.

La musique de l'auteur du *Domino Noir* est legere, facile à retenir, souvent originale et toujours gracieuse. Elle exprime les nuances avec finesse, avec un rare bonheur même. C'est ce qui a fait et assure son succes. Nous en trouvons un exemple dans la piece jouee au bénefice de Mlle Magne.

Quoi de plus vif, de peignant mieux les emotions par lesquelles Angèle a dû passer le mouvement de l'air :

« *Ah ! quelle nuit,*
Au moindre bruit
Mon cœur tremble et frémit. »

Enfin comme cette autre phrase musicale du même motif exprime bien le trouble et la crainte de l'abaisse :

« *O mon Dieu ! Dieu puissant*
Sauve moi de tout accident »

Et le cœur des religieuses :

« *Ah ! quel bonheur*
Ma chere sœur,
Que c'est touchant
Interessant. »

C'est un bijou de finesse et de malice. Et le duo de *Brigitte* et d'*Ursule*, cela petille d'esprit

Puis arrive ce cantique, qui est un chef-d'œuvre :

« *Heureux qui ne respire*
Que pour suivre ta loi,
Mon Dieu sous ton empire
Ranime notre foi »

Lequel cantique se termine par ce passage admirable chanté par Horace :

« *Ah ! quel trouble de moi s'empare*
De surprise et d'effroi tout mon sang s'est glacé,
C'est elle encor ! c'est elle ! Ah ! ma raison s'egare.
Filles du ciel priez pour un pauvre insensé.»

Si nous voulions chercher d'autres preuves à l'appui de notre these, nous n'aurions qu'à fouiller dans le *Domino Noir*. Comme ce n'est nullement necessaire, nous preferons dire quelques mots de Scribe, l'auteur du libretto represente jeudi au Theâtre Français

Orphelin dès son enfance, Scribe avait été destiné au barreau par son tuteur l'avocat Bonnet, mais comme il possedait une certaine aisance et ne sentait aucun goût pour les tribunaux, il chercha dans la litterature une satisfaction intellectuelle qui se changea bientôt en une certaine gloire.

Une nuit de la garde nationale fut le premier veritable succes de l'auteur de tant d'œuvres jouees au Gymnase, à l'Opera-Comique, à la Comedie Française, etc., etc.

L'auteur du *Mariage de raison*, de *Pauvre Jacques*, du *Gamin de Paris*, connait à fond la [illegible] merveilleux de [illegible] tamment les spectateurs en haleine par un interet toujours croissant

Ses pieces sont toutes des esquisses rapides; ses caracteres ne sont point approfondis mais ils sont charmants et plaisent par un certain coin de verite.

Scribe eut certainement echoue s'il eut voulu se placer sur le même terrain que Molière, s'il eut voulu peindre plus vigoureusement les passions humaines mais il n'a pas eu cette pretention

L'art dans lequel il a completement reussi c'est à rendre son epoque Il excellait surtout à representer les mœurs bourgeoises avec le langage, les idees et les préjuges du temps.

Il suivait le mode pas à pas il en avait le brillant, mais aussi la fragilite. C'est ce qui explique pourquoi presque toutes ses comedies ont vieilli, tandis que celles de Moliere, où l'on trouve des types fortement burinés et qui appartiennent à tous les temps, vivent eternellement.

Nous devons cependant faire une exception pour quelques-unes des pieces que Scribe a données à la Comedie Française, telles que *Bataille des Dames* — la *Camaraderie* — *Une chaine* etc., c'est que là il a donne libre champ a sa verve railleuse et que ses œuvres sont autant des satires que des comedies.

N'oublions pas non plus que Scribe a eu pour collaborateurs Casimir Delavigne, Legouvé, Melesville, Saint Georges, pour n'en citer que quatre, et que ces fermes esprits, ces hautes intelligences ont grandement contribue à la reputation de l'ecrivain dont nous parlons.

Les critiques auxquelles nous venons de nous livrer nous les faisions en écoutant le *Domino noir*, et nous nous disions que le libretto de cet opera etait un des plus defectueux du repertoire de Scribe. Ajoutons qu'il n'a pas eu de collaborateur pour cette piece, et parlons enfin de la soirée de jeudi.

[illegible] salle aussi pleine, un public aussi bienveillamment disposé. On [illegible], on savait, avant l'ouverture qu'il y aurait [illegible] pluie de fleurs pour [illegible] qui allait se montrer dans Angèle.

[illegible] etait venu pour encourager par ses [illegible] debutante qui, le travail aidant, parviendra, sans doute, à se faire un avenir.

Mlle Magne a du etre satisfaite et son emotion, du reste, l'a prouve.

Bien que le rôle qui lui etait confie ne soit pas tout à fait dans ses cordes, elle l'a cependant parfaitement nuance. Ce qu'elle a dit surtout avec ampleur, avec âme, c'est ce magnifique cantique dont nous parlions tout à l'heure :

« *Heureux qui ne respire,*
Que pour suivre ta loi,
Mon Dieu sous ton empire
Ranime notre foi. »

Là Mlle Magne se retrouvait, elle pouvait donner de la voix, et la methode de Duprez l'a puissamment servie. Pourtant, nous ne serions pas juste [illegible] lence la manière fine dont elle a detaille la Ronde Aragonaise, et la façon dont elle a phrasé la Cavatine :

« *Amour, à toi dont le nom même*
Est ici frappé d'anathème
Toi dont souvent j'avais bravé les traits
Ma souffrance
Qui commence
Doit suffire à ta vengence. »

Mlle Magne a ete applaudie, c'est à elle maintenant à prouver, en se perfectionnant, la reconnaissance qu'elle doit au public qui l'a si bien accueillie.

Mme Marcylly a interprete avec une grande malice et une grande candeur le rôle de Brigitte. Elle s'est fait fort vivement applaudir dans ses couplets du troisieme acte :

« *Au réfectoire, à la prière,*
Même en recitant son rosaire
On jase, on jase tant hélas ! »

Mme Marcilly a une voix charmante, dont elle est sûre et qu'elle conduit d'une façon savante. Ce sont là les causes de son succes auprès de notre public.

Le rôle d'*Horace* est difficile en ce sens qu'il a beaucoup plus de dialogue que de chant et que l'artiste doit, en consequence, presque constamment chanter à froid.

De plus il n'est là, en quelque sorte, que pour donner la replique à Angèle. Cependant M. Kolletz a su faire ressortir les quelques passages à effet qu'il contient et s'y est fait applaudir.

Il a surtout enleve avec beaucoup d'âme et de passion, le motif terminant le cantique :

« *C'est elle encor ! C'est elle ! ah ! ma raison s'egare.*
Filles du ciel priez pour un pauvre insensé.

N'oublions pas M. Labat dont l'entree a été saluee par des applaudissements, ni M. Devilliers.

M. Labat s'etait fait une tête magnifique. Il a chante avec cette verve endiablee, cette [illegible] mordante, cet organe admirable qu'on lui connait :

« *Prudemment j'ai mis en reserve*
Les meilleurs vins, les meilleurs plats.»

Quant à M. Dervilliers, il a ete parfait de tenue, de dignité, de bon ton, et avec cela il a [illegible] sement comique. Aussi quels [illegible] et quels bravos !

[illegible] ou jamais pour la direction du Theâtre Français de dire : *Domino* ! !

[illegible]

d'après les dispositions des articles 14 et 15 du règlement, leurs magasins [illegible] débits seront fermes. La réouverture de ces établissements ne sera autor[illegible] qu'après le payement intégral de la taxe légale et celui de l'amende prescrite par la loi.

—

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Bartel, inspecteur en chef de la Société Impériale des chemins de fer de la Turquie d'Europe.

—

A l'occasion de la demande en renouvellement du privilége de la Compagnie «Chiket-i-Hairie» le Directeur de l'Administration, Hussein effendi, a soumis au Conseil d'Etat un nouveau cahier des charges qui a été discuté, approuvé et sanctionné par Iradé impérial.

La semaine dernière, une assemblée générale s'est réunie au Siége de la Société et a pris connaissance des clauses contenues dans le cahier des charges.

Suivant un article de ce règlement qui a été élaboré par Husséin effendi, à l'insu, paraît-il, du Conseil d'Administration, les détenteurs de dix actions auraient une voix dans l'Assemblée, si bien qu'un possesseur de 100 actions aurait 10 voix, et ainsi de suite. Or, comme Kiamil pacha et Hussein effendi réunissent à eux seuls la plus grande partie des actions, la majorité leur aurait été assurée dans toutes les questions sur lesquelles l'Assemblée générale eût été appelée à se prononcer.

Bien que ce règlement fût revêtu de la sanction impériale, l'Assemblée a décidé à l'unanimité, moins la voix d'Hussein effendi, qu'un *mazbata* serait adressé à la Sublime Porte pour protester contre la clause susmentionnée introduite dans le cahier des charges, à l'insu du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale, seule compétente pour une modification des statuts de la compagnie et pour la prier de vouloir bien modifier cet article dans le sens des principes qui régissent toutes les sociétés par actions.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des phases par lesquelles va passer cet incident, et nous l'apprécierons nous mêmes en temps opportun.

—

Le *Phare du Bosphore* assure que la police a enfin réussi à mettre la main sur la bande de voleurs qui depuis quelque temps exerçaient de préférence leur métier à bord des bâtiments ancrés dans le port de Constantinople.

Le nombre de ces malfaiteurs serait assez considérable.

—

Dimanche soir un incendie a éclaté à Stamboul à Chehzade-bachi. Six maisons au nombre desquelles se trouve l'école *Ruchdie*, où le feu a pris naissance, sont devenu la proies des flammes.

—

Un enfant âgé de 11 à 12 ans, blond, infirme de la bouche et se nommant Vittorio Delmestre a été perdu depuis un [illegible].

Les personnes qui auraient des renseignements à fournir au sujet de ce jeune garçon sont priées de les adresser au Consulat italien.

—

Nous avions annoncé, il y a quelque temps, que le *Cercle Alsace-Lorraine* avait eu l'excellente inspiration d'organiser une loterie de bienfaisance. Le public de notre ville a démontré une nouvelle fois, en cette circonstance, son ardeur à faire le bien. Il a accueilli ce projet avec un tel empressement que la loterie ayant acquis de grandes proportions, le tirage, primitivement fixé au 8 mars, a dû être forcément ajourné, pour détails d'exécution, jusqu'au 15 mars.

C'est à cette dernière date que le tirage aura lieu. Nous aurons d'ailleurs soin de le rappeler à nos lecteurs quelques jours à l'avance. Les lots ont afflué au siége du cercle, rue Tepe Bachi 4, où chacun peut les visiter, de deux à cinq heures. Grâce à des dons généreux et au zèle infatigable des membres du Cercle, cette exposition est fort belle. On y voit des bronzes d'art, des services de table, de nombreux lots de lingerie, des livres, des tapisseries, de beaux vases, des boîtes à bijoux, des objets d'ameublement, des broderies, des bijoux, des liqueurs, des vins, de la parfumerie, des boîtes de cigares, de la musique, de belles gravures, des jouets d'enfants etc. etc.

Le Cercle a reçu le produit d'une collecte amassée au bal du théâtre. Une lettre ravissante signée: *quatre masques français* (lisez quatre charmantes françaises) accompagnait cet envoi. Nous avons remarqué parmi les lots un magnifique fauteuil, une pendule avec candélabres en bronze doré, des tableaux chinois peints sur porcelaine, des jumelles, de magnifiques étagères, des jardinières, un saphir de grand prix, [illegible] et beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Le nombre des billets distribués dont le prix n'est que d'un quart de médjidie sera considérable.

On peut s'en procurer au siége du Cercle, chez Mmes Bordaut, Ricard et Frugoli, dames patronesses, ainsi que chez M. Bortoli, au *Bon Marché*, Mme veuve Demilleville (maison nouvelle) rue de Péra ; M. Burguy et M. H. Decugis, rue de Péra.

—

Nous avons lu avec intérêt le premier volume de publications de l'Académie byzantine « *El Chark* ». Ce livre contient tous les actes administratifs de l'année passée, ainsi qu'une quantité de travaux littéraires et scientifiques bien choisis, parmi lesquels se distinguent ceux de Mme Furet sur l'*Instruction des femmes en Orient*, [illegible] *le Dante*, par Atenaïde Zoïra Pieromaldi, quelques *poésies* du professeur Libérale et de l'avocat Grati, et surtout une *dissertation sur le tonnage*, par M. Steyskel, capitaine-inspecteur du Lloyd autrichien.

Nous félicitons le fondateur de cette réunion, M. l'avocat Grati de [illegible] et de la manière dont il a tout prévu pour assurer et consolider l'avenir de cette société.

En même temps nous avons eu l'occasion de lire la biographie de la célèbre Dora d'Istria, écrite par Mlle Atenaïde Zoïra Pieromaldi, biographie publiée par les soins de la société *El Chark*, et dédiée à Mme Eveline Kosjek, directrice de l'Institut de bienfaisance des dames autrichiennes.

La Société vient de louer près du Théâtre Naoum, un local où elle se propose d'ouvrir une salle de lectures instructives pour le peuple, et une école gratuite pour les pauvres ; elle a aussi l'intention d'y donner périodiquement des conférences littéraires et scientifiques.

Nous apprenons que la Société, pour inaugurer son nouveau local, donnera une séance extraordinaire, et que quelques jours après, M. E. Rossi de Giustiniani, secrétaire-général, donnera aussi, à son profit, sous le patronage et avec la coopération des membres de l'*El Chark* une soirée scientifique et littéraire.

Nous espérons que le public éclairé de Constantinople, qui a tant de fois applaudi le savant conférencier, ne manquera pas d'assister à cette intéressante soirée.

—

D'après le *Journal d'Andrinople*, l'hiver qui a sévi dans ce vilayet avec la même rigueur qu'à Constantinople a causé la mort de plusieurs voyageurs surpris en route par la neige.

—

Les correspondances récemment adressées de Damas à divers journaux de la capitale rapportaient que de nombreux vols avaient été commis dans cette ville et que la sécurité publique à Damas et aux environs laissait beaucoup à désirer.

Cet état anormal a disparu depuis, et la tranquillité la plus parfaite règne à Damas, d'après le *Hadikat-el-Akhbar* du 19 février où nous lisons:

Les nouvelles de Damas nous assurent que les ordres sévères donnés par S. Exc. le valy aux autorités locales, et les mesures concertées avec Izzet pacha, muchir du 5me corps d'armée, ont obtenu le résultat désiré.

Par ordre du muchir, de nombreuses patrouilles ont été chargées de circuler la nuit dans la ville pour garantir la sécurité publique et arrêter les gens suspects qui ont été livrés à la police locale. Holo pacha a fait lui-même des rondes de nuit aux environs de Damas pour s'assurer de la régularité du service des cavaliers placés sous son commandement, et qui sont chargés de veiller à la sécurité et au bon ordre dans les environs de la ville.

Grâce à ces sages mesures, on n'a plus signalé de vols à Damas, et même aucun autre incident fâcheux. En effet, les mesures prises à temps et l'arrestation de plus de 30 individus suspects, qui vont passer en jugement, ont suffi pour arrêter le mal et raffermir l'ordre public, à la grande satisfaction de la population de cette ville.

CANAL DE SUEZ.

Voici la lettre que M. Ferdinand de Lesseps, président du Conseil d'Administration de la Compagnie du Canal de Suez, a adressé à S. A. le prince héritier d'Egypte et ministre de l'Intérieur, au sujet de la communication qui lui a été faite de la lettre Vezirielle, concernant le droit de tonnage à percevoir au Canal de Suez:

Le Caire, le 31 janvier 1874.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Altesse de sa dépêche du 29, accompagnant la lettre Vizirielle que Son Altesse le Khédive vient de recevoir, relative aux droits du Canal de Suez, ainsi qu'un exemplaire des Procès-Verbaux et du rapport final de la Commission Internationale pour le tonnage.

Partageant le désir de transaction exprimé par la Sublime Porte, j'ai étudié avec le plus grand soin les documents qui me sont communiqués.

J'ai été d'abord frappé, sans en être étonné, de la droiture et de la recherche sincère de la vérité qui distinguent les remarquables instructions données à MM. les Commissaires Ottomans.

Après avoir rappelé les deux lettres Vezirielles expliquant que le Gouvernement Impérial n'avait pas entendu l'expression de tonneau de capacité dans un sens absolu et n'avait eu nullement en vue le tonnage inscrit sur les papiers de bord de telle ou telle puissance, les instructions ajoutent:

« Sollicitée d'interpréter les termes » de tonneau de capacité de l'acte du 5 » [illegible] (article 17), la Sublime » Porte s'empressait ainsi de constater que sa pensée était une pensée de » justice et d'égalité. Prenant pour point » de départ la vérité incontestable que » les taxes du Canal doivent être supportées en proportion de l'utilité qui en » dérive pour ceux qui en profitent, que » [illegible] » [illegible] » considère comme machine de transport, » et ses facultés commerciales expri- » [illegible] » [illegible] » tient aujourd'hui encore: 1° Que sous » quelque pavillon qu'ils naviguent deux » navires d'une même capacité doivent » [illegible] » [illegible] » [illegible] » [illegible] » principe. Toute convention plus ou moins » arbitraire était ainsi écartée pour s'en » tenir à la réalité des faits, et c'est là » [illegible] » [illegible] » [illegible] » et rien que la capacité vraie des » navires........

» On ne fait que constater une vérité » qui a été relevée par des autorités compétentes en disant qu'en vue de favoriser le pavillon national les Administrations des différents Etats ont été » souvent portées à faire plier les calculs, » d'ailleurs imparfaits, de la science, au » désir de diminuer, moyennant des » énonciations de tonnages insuffisants, » les droits que les navires auraient à » acquitter pour leur entrée et leur » station dans les ports étrangers. De » tout cela, il est résulté pour les papiers de bord une déplorable confusion qui, en rendant la plupart du » temps impossible la réduction d'une » mesure commune des tonnages officiels de divers pays, aboutissait par » une conséquence aussi fâcheuse qu'immanquable à une surcharge des navires dont le mesurage se rapprochait le plus de la vérité. Cette injustice ne fut jamais mieux sentie que le » jour où l'on entreprit de grands travaux d'art dans le but de favoriser la » navigation et dont les revenus devaient être calculés exactement sur » les redevances à acquitter par chaque » navire à raison de sa capacité. Si l'on » ferme les yeux sur les inégalités que » nous venons de signaler tant que les » droits de navigation ne présentèrent » qu'un caractère purement fiscal, il devint impossible de persister dans cette voie lorsqu'en présence des ponts » artificiels, des docks, des phares des » canaux créés par la main de l'homme » et avec le capital des particuliers, on se » vit dans la nécessité de déterminer » aussi exactement que possible les redevances à acquitter en proportion du » service rendu, calculé lui-même en » raison directe de la capacité vraie des » navires.........

» S'agissant de taxe à imposer aux » navires, on fait souvent appel à l'intérêt de la navigation. Cet intérêt a droit » à tous les égards sans aucun doute. » Mais l'objection dont on entend faire » usage n'est vraie qu'autant qu'il s'agit » de taxes arbitraires, de taxes qui ont un » caractère purement fiscal. Il n'en est » plus de même lorsqu'il s'agit de taxes » qui ont un caractère rémunérateur et » qui ne sont imposées qu'en considération de travaux exécutés dans l'intérêt » même de la navigation.

» Les grands travaux entrepris en vue » de la facilité et de la sécurité de la circulation maritime ajoutent en réalité » à l'utilité et, par conséquent aussi à la » valeur du navire lui-même. L'intérêt » des armements maritimes et celui des » entreprises qui ont en vue la navigation » sont pour ainsi dire solidaires, et l'on » ne peut nuire à l'un sans nuire à l'autre à la fois. Pour arriver à faire la » part de chacun de ces deux intérêts, il » est essentiel de tenir la balance égale, » d'être juste, et pour cela il suffit d'être » dans l'exactitude, dans la vérité. »

La Compagnie du Canal de Suez ne pourra manquer de s'entendre avec un gouvernement dont le langage empreint de tant de noblesse et de loyauté a servi de base et de règle aux discussions de la commission internationale de tonnage. Il ressort des procès-verbaux que tous les membres de la Commission ont voulu mettre un terme aux difficultés qui se sont produites en assurant la bonne marche de l'œuvre universelle du Canal et sa prospérité en même temps que les intérêts de la navigation générale.

Animé des mêmes intentions et après avoir constaté que le Conseil d'administration de la Compagnie a agi légalement en appliquant le maximum de son droit de 10 francs par tonne de capacité utilisable, je me déclare prêt à proposer à l'assemblée générale des actionnaires, dès que j'y serai autorisé par la Sublime Porte, la transaction suivante conforme aux principes émis dans le rapport final résumant les travaux de la Commission Internationale:

Art. 1er. Le tonnage officiel tel qu'il a été formulé à Constantinople par une Commission Internationale est accepté avec le calcul d'une surtaxe en faveur du Canal de Suez.

Art. 2. La surtaxe de trois francs dans certains cas et de quatre francs dans d'autres, équivalant, à la perception actuelle du Canal est adoptée.

Art. 3. La surtaxe sera maintenue jusqu'à ce que les actionnaires soient remboursés de leurs coupons arriérés depuis l'ouverture du Canal (Trente millions de francs), que les améliorations complémentaires actuellement prévues et réclamées par la navigation pour faciliter et accélérer le transit du Canal soient exécutées suivant l'état ci-joint (30 millions) et que le Capital actions ait atteint un revenu net de 8 pour cent résultant du bilan présenté à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

A partir de cette époque la surtaxe sera successivement réduite et éteinte à raison de cinquante centimes par année.

Art. 4.— Par exception, les bâtiments de guerre, les bâtiments construits ou nolisés pour le transport de troupes seront exemptés de toute surtaxe. Ils paieront le droit de dix francs par tonne sur le tonnage adopté.

Art. 5.— La surtaxe d'un franc concédée à la Compagnie universelle du Canal Maritime de Suez, dans l'année 1871, pour un but spécial est abrogée.

Art. 6.— Le droit de pilotage ne dépassera pas le chiffre maximum actuel de 20 francs par décimètre d'enfoncement.

Les droits d'ancrage ou de stationnement ne dépasseront pas le chiffre maximum actuel de cinq centimes par jour et par tonne, dans les cas où ces droits sont payés aujourd'hui.

—

Je suis convaincu que si le Gouvernement Ottoman avait connu les nécessités intérieures de la Compagnie, il aurait avec son équité habituelle pris l'initiative du mode proposé de réduction et d'extinction de la surtaxe.

Il n'insistera certainement pas sur l'exemption de la surtaxe en faveur des bâtiments sur lest, attendu que l'intention des parties contractantes a été d'abréger toute formalité pouvant retarder l'expédition des navires et de supprimer toute investigation en ce qui concerne la nature des cargaisons: le principe de taxe du transit étant le déplacement d'eau du navire et non la nature du chargement.

Si un bâtiment passe le Canal sur lest, c'est que par la richesse de la cargaison de retour il est assuré d'un fret total rémunérateur, et il faut considérer que la perception actuelle du canal équivaut à peine aux frais d'assurances que l'on payait autrefois par bâtiments à voiles passant par le Cap, c'est-à-dire à moins de 5 pour cent de la valeur moyenne du chargement qu'il peut contenir.

J'espère que la Sublime Porte appréciera mes observations et je prie Son Altesse le Khédive de vouloir bien les transmettre avec la bienveillance qu'Elle n'a cessé de témoigner à l'entreprise que S. M. I. le Sultan a daigné placer sous sa haute protection.

Veuillez, agréer, etc., etc.

Signé: FERD. DE LESSEPS.

Monsieur le Directeur,

Si votre courtoisie et votre désir d'éclairer les lecteurs de votre honorable journal, sur tous les faits qui peuvent les intéresser, vous ont décidé à publier ma première lettre relative aux agissements du directeur de la société du *Chirket-i-Hairié*, je comprends parfaitement que votre esprit d'équité, et votre haute impartialité vous aient fait un devoir d'insérer la réponse que S. Exc. Hussein Hakky a cru devoir m'adresser par la voie de votre journal.

La réponse de Son Excellence contient de telles allégations que je viens vous prier de me prêter encore une fois le concours de votre grande publicité.

Cette lettre sera la dernière pour laquelle je solliciterai une semblable faveur. Après ma réfutation à son aimable épître, si S. Exc. Hussein Hakky trouve que j'ai avancé des faits erronés je me déclare dès aujourd'hui tout prêt à être mis en présence d'une commission devant laquelle je devrai formuler les fameux *pourquoi?* qui paraissent tenir au cœur du directeur de cette respectable et très-utile Compagnie.

Comme le droit de cette commission sera de juger les choses après les avoir approfondies, nous verrons seulement alors lequel sera le plus embarrassé de celui qui avance les faits ou de celui qui se contente de nous dire : *que nous n'avons pas qualité pour lui poser des questions.*

Le ton général de la lettre du 27 février n'est pas gracieux, il est encore moins bienveillant à mon égard, mais je vous prie de croire que je n'espérais pas mieux, tout le monde en ce pays connaît la maxime française « il n'y a que la vérité qui offense ! »

Je ne m'occuperai donc point, chose peu édifiante pour vos lecteurs, de relever les aménités de S. Exc. Hussein Hakky; je me contenterai de faire ressortir les erreurs volontaires qui pullulent dans son épître que l'on pourrait appeler (la première à un courtier de Galata).

Sur ce je vais droit à mon but.

La grande affaire pour Son Excellence est de gagner 24 heures, cela ne vous rappelle-t-il pas les accusés qui devant le jury croient échapper aux terribles conséquences des charges qui les accablent en cherchant à établir un alibi de fantaisie?

En effet lisez bien sa réponse.

Si j'ai eu l'insigne honneur de voir le directeur du *Chirket-i-Hairié* le 2 février, les faits articulés dans ma lettre sont indiscutables; mais si je n'ai pu approcher Son Excellence que le lendemain 3 février, oh ! Alors c'est tout autre chose !

Franchement cette défense est puérile et même dans la plus mauvaise cause le dernier avocat aurait très probablement trouvé quelque argument plus admissible ou moins difficile à soutenir.

Je suis allé chez Son Excellence le 2 février, telle est mon affirmation : je n'ai pour témoins que des employés de la Compagnie, des subalternes; le public comprendra pourquoi je ne veux pas les mettre en cause: il ne faut pas placer un homme entre son honneur et son pain quotidien.

Heureusement pour moi qu'Hussein effendi me fournit lui même des preuves irrécusables de la véracité de mon assertion. Le 3 février était un mardi, s'il m'avait remis au jeudi 5, jour de conseil, pour m'annoncer que le contrat était signé avec M. Rowell, comment aurai-je pu lui adresser la lettre du 16 février dont j'ai fait mention et qu'il n'a cru pouvoir nier?

Je suis Son Excellence alinéa par alinéa ; elle prétend édifier le public sur mon compte en insinuant que je me serai rendu au bureau des courtiers de M. Rowell pour leur demander une part du courtage *sur une affaire déjà terminée*, les menaçant en cas de refus de gâter une opération conclue par leur entremise.

Ceci dit à des hommes sérieux est du plus haut comique; comment peut-on espérer faire croire même au lecteur le plus crédule, qu'un courtier peut aller demander sa part dans une affaire dont il ne s'est point occupé, alors que le contrat est signé?

Ce qui ressort le plus clairement de cette affirmation, c'est que le contrat n'était point ratifié le jour où je me suis présenté à l'administration du *Chirket-i-Hairié* c'est-à-dire le 2 février 1874, et j'affirme que ce n'est que le 7 février que le conseil administratif a adhéré à ce contrat.

C'est un système fort commode que celui suivi par Hussein Hakky effendi, et je dois avouer qu'il lui a déjà réussi plusieurs fois. Quand il se trouve attaqué à propos de ses actes autocratiques il répond invariablement par le cliché N° 3 *vous vous êtes présenté trop tard!*

Si ce cliché ne produit pas, l'effet attendu il sort le cliché N° 4: *vous n'étiez pas un concurrent sérieux et la preuve c'est que vous vouliez partager la commission avec la partie adverse.*

Hélas ! les meilleures choses s'usent avec le temps et les clichés de S. Exc. suivent le sort commun.

Une autre remarque, car nous allons de plus fort en plus fort.

Le directeur du *Chirket-i-Hairié*, avoue m'avoir posé les conditions de ce contrat, ajoutant qu'elles étaient les mêmes que celles acceptées par M. Rowell; passons pour éviter les longeurs; ces conditions étaient faites en effet devant le conseil à la suite de ma lettre du 16 février, et que reste-t-il de cette affirmation que le contrat était signé depuis le 2 ? quel était le but de S. Exc. ? voulait-elle trouver une clause inacceptable par moi et mettre sa responsabilité à couvert ?

S. Exc. arrive enfin à ce qu'elle appelle, en créant un fort joli néologisme, *ma première édition.*

Il est très vrai que je me suis présenté devant S. Exc. en compagnie de M. Mestayer, le représentant de la maison Cory Brothers dont j'ai l'honneur d'être le courtier et il est aussi exact que nous avons témoigné le désir de nouer des relations avec la Compagnie du *Chirket-i-Hairié.*

La maison a demandé alors 40 schellings par tonne; c'était son droit. Mieux établie à Constantinople elle pouvait offrir cette année la même marchandise à 36 schellings si tel était son bon plaisir.

Quant à l'histoire du télégramme non montré, elle est d'une telle force que je crois bien inutile d'y répondre.

A cette époque, et contre sa volonté, Hussein Hakky Effendi fût forcé par l'Amirauté Impériale d'accepter les charbons provenant des mines d'Heraclée. Quel rapport cela peut-il avoir avec les fournitures de l'année suivante?

J'ai offert *le 2 février* et non le 3 avec toutes les garanties désirables du charbon à 38 schellings et non à 40 comme S. Exc. veut bien le dire.

La Maison Cory Brothers, tout en sauvegardant ses intérêts, a voulu faire réaliser à la Compagnie du *Chirket-i-Hairié* une économie de cinq mille livres sterling.

Si le contrat avait été signé dans ces conditions, l'honneur en serait revenu à S. Exc. Hussein Hakky Effendi, il n'a point voulu le faire, nous n'avons posé et nous ne maintenons qu'un point interrogatif:

A qui la faute ?

C'est au public à juger !

Agréez etc.

H. SOMMARIPA.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE
Du 3 Mars 1874

Lever du soleil		6 h. 33 m.
Coucher »		5 » 52 »
Temps moyen à midi apparent.		12 » 12 9s
H. à la turque à midi moyen..		6 » 1

8 heures du matin.

Baromètre		776.0
Thermomètre	négat	3.6
Minima	négat.	4.2
Maxima de la veille		4 8
Direction et force du vent NE		assez-fort.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Février.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Giraud Mymar Péra	Badel	Paris
2 Athanasion, Mpalagianis Inepoli Dardanelia	Papanimitri Rirmachos	Agrimion
3 Key Harkéni	Green	Malta
5 Chinata	Consul Vays	Valencia
6 Giovani Plumi	Const. Portaritis	Chio
7 Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
9 Miltiadis Panos, Consulat hellénique	Falliéro	Bukarest
10 Josef Oura	Menache	Alep
11 Gheorghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13 Hann	Rose	Manchester
14 Joants H. Margaritis Moumhané	Petros	Andple
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
16 Pinkas ingénieur	Costa	Salonique
17 Touzel pe ite halte.	Guitard	Salonique.
18 Carigrade Sultan memedowa kruzju na atpazar	Ibrahim bey	Salonique

PRESSE ÉTRANGÈRE

Les Allemands en Afrique.

Le dernier rapport de la société africaine à Berlin contient une lettre intéressante du Dr Falkenstein, en date du 10 novembre, et dans laquelle l'auteur fait la description de l'endroit choisi, pour être le quartier général à l'expédition allemande sur la côte d'Afrique. Cette station appelée Chincoxo est située sur une hauteur d'où l'on découvre la mer. Elle a, dit le Dr Falkenstein, l'air assez imposant mais elle produirait beaucoup plus d'effet si nous pouvions arborer le drapeau allemand à l'instar des autres établissements étrangers. Les navires allemands pourraient porter de nos nouvelles à nos compatriotes et les naturels, voyant cet emblème de l'esprit entreprenant de la nation allemande viendraient à nous avec des provisions et d'autres produits indigènes. Nous fûmes l'objet de la part du roi de Jen-Jen town près de Bonny, l'objet d'une réception très amicale après une excursion pendant laquelle nous étions obligés de nous frayer un chemin à travers les arbustes épais enfonçant à chaque minute dans les terrains marécageux. Il nous fit servir un repas presque à l'européenne. Au-dessus de nos têtes les cocotiers, les bananes et les mangous les étendaient leurs branches, nous avons mangé des oranges et des ananas délicieux — Le commerce de l'ivoire est très-florissant sur le Gaboon. Une maison allemande que j'ai visitée exporte à elle seule pour 10000 livres de cet article et la valeur totale de l'exportation s'élève à 26000 livres. Les défenses d'éléphants sont très grandes, il y en qui pèsent de 80 à 120 lb. chacune. Les autres articles d'exportation sont la gomme et l'ébène ; on dit que les Européens font la traite des esclaves, mais on ne sait pas où les noirs sont dirigés. — Dans le voisinage de notre station le principal commerce est celui de l'huile de palme et de glands de chêne Des anneaux de chaînes, des montres etc. sont échangés contre les produits naturels.

Politique extérieure de la France.

On écrit de Versailles au *Nord :*

La politique extérieure continue à donner au gouvernement français de grands sujets de préoccupation. Chose curieuse, la grande masse du public, inquiète il y a quelques jours, semble maintenant tout à fait rassurée et répète, avec les organes officieux, que M. de Bismarck a autre chose à faire que de chercher querelle à la France. Le cabinet sait pourtant qu'il n'en est rien et que la possibilité d'un conflit avec la Prusse reste le grand point noir à l'horizon. Les élections de l'Alsace-Lorraine n'ont guère amélioré la situation. Le cabinet a appris que la protestation à la fois catholique et française a produit à Berlin une impression très-fâcheuse, et pour ne pas augmenter l'irritation de ses adversaires il a engagé tous les journaux à ne pas triompher trop bruyamment de l'échec de la politique prussienne. On aurait même ajouté que toute manifestation de sympathie avec l'opposition alsacienne pourrait créer à la France les plus grands embarras, et que le gouvernement prussien aurait menacé de répondre à de pareilles démonstrations par la concentration d'un corps d'observation sur la frontière française. Peut-être ces craintes sont-elles exagérées, mais l'avertissement donné aux journaux prouve du moins que le cabinet a compris la portée de la dernière déclaration de *la Gazette de l'Allemagne du Nord*. On parle également d'une circulaire confidentielle que le cabinet de Berlin aurait adressée à ses agents diplomatiques à l'étranger relativement aux affaires françaises. Dans cette circulaire, M. de Bismarck, tout en affirmant de nouveau son désir de vivre en paix avec la France, aurait insisté sur la nécessité pour le gouvernement de Versailles de rompre avec l'ultramontanisme, et déclaré que si cette condition *sine quâ non* n'était pas remplie le cabinet de Berlin prendrait les mesures qu'il jugerait convenables en vue d'un choc inévitable, afin de ne pas permettre à la France de choisir son moment pour attaquer l'Allemagne. Si je ne me trompe, ces bruits ont été mis en circulation par la *Gazette de Cologne*, qui a publié une lettre de Londres dans laquelle il est question de cette circulaire. Quoi qu'il en soit, le cabinet français semble le prendre très au sérieux, malgré les assurances pacifiques de la presse officieuse. Sans doute il n'y a pas lieu de craindre un conflit immédiat; seulement, il ne faudrait pas non plus oublier que le gouvernement allemand n'a pas renoncé à son projet d'exiger du cabinet de Versailles des « satisfactions suffisantes pour les offenses notoires » contenues dans les mandements épiscopaux.

Nettoyage des armes à feu au moyen du pétrole

Ni l'huile, ni la graisse, suivant le *Polytechnisches Notizblatt*, ne garantissent suffisamment les armes à feu contre la rouille. Les huiles siccatives deviennent résineuses, les huiles non siccatives rancissent rapidement et subissent, sous l'influence de l'air, une altération qui entraîne l'oxydation des pièces en fer qu'elles recouvrent. Le pétrole ne présente pas le même inconvénient: étendu en couche mince sur un canon de fusil, il le soustrait complétement aux atteintes de l'humidité ; l'eau s'évapore, mais l'huile minérale reste, et il ne se montre aucune trace de rouille. Il est indispensable que le pétrole soit bien pur; l'huile non rectifiée, telle qu'elle se trouve dans le commerce, attaquerait certainement le métal. On doit éviter aussi de le laisser couler sur la monture, dont le vernis serait altéré.

Il faut être muni d'une petite fiole en fer rempli de pétrole purifié, de chanvre ou d'étoupes bien sèches, et enfin d'une brosse ronde en soies de porc, de dimensions en rapport avec celles du canon et de la chambre, et pouvant se visser au bout de la baguette à laver.

Le nettoyage s'exécute de la façon suivante: après avoir garni l'extrémité de cette baguette d'un tampon en chanvre ou en étoupes, fortement imbibé de pétrole, on l'introduit dans le canon et on lui imprime un mouvement de va-et-vient en même temps qu'on la fait tourner. Au bout de dix ou douze passes, on retire la baguette et on enlève le tampon qu'on jette après s'en être servi pour essuyer les deux extrémités du canon. La plus grande partie de la crasse est enlevée par cette première opération.

On passe ensuite une douzaine de fois dans le canon, en la faisant également tourner, la brosse imprégnée de pétrole, de manière à enlever les impuretés qui sont restées attachées au métal. Cela fait, on introduit de nouveau dans le canon la baguette à laver, dont l'extrémité est garnie, cette fois, d'un tampon bien sec de chanvre ou d'étoupes, que l'on renouvelle jusqu'à ce qu'on ne remarque plus de trace de pétrole.

Les brosses en fil de fer, qui pourraient dégrader l'intérieur des canons, ne doivent pas être employées pour le nettoyage des armes. On ne se servira pour cet usage que d'étoupe bien souple, de chanvre, de chiffons de laine et de matières semblables: le pétrole suffit pour dissoudre les crasses.

(Revue d'artillerie.)

Le discours de M. de Moltke.

Le maréchal de Moltke dit que l'armée, dans sa force pleine et entière, est nécessaire au maintien de l'ordre à l'intérieur.

Que sera ce donc, ajouta-t-il, si nous tournons nos regards vers l'extérieur?

Peut-être qu'une génération postérieure, plus heureuse que la nôtre, et pour laquelle nous supportons à l'avance une partie de nos charges pourra espérer sortir de l'état de paix armée qui pèse depuis si longtemps sur l'Europe. Je ne vois [illegible] qu'il nous soit donné d'entrevoir cette perspective.

Un grand événement de l'histoire, comme la restauration de l'empire allemand, ne s'accomplit pas en une période courte et brève. Ce que nous avons conquis les armes à la main dans l'espace de six mois, il faudra que nous le défendions les armes à la main pendant un demi-siècle, afin que cela ne nous soit pas arraché. (Bravo!)

Il ne faut pas nous faire d'illusion; nous avons conquis, depuis l'issue heureuse de nos guerres, l'estime de tous, les sympathies de personne. (Très vrai!) Nous rencontrons partout de la méfiance, la crainte que l'Allemagne, après avoir acquis la puissance, ne devienne un jour un voisin incommode. Vous trouverez aujourd'hui encore en Belgique des sympathies françaises nombreuses, mais très-peu de sympathies pour l'Allemagne.

En Hollande, on a commencé à refaire et à fortifier la ligne des inondations. Contre qui? Je l'ignore. En Allemagne, personne, je crois, ne songera à annexer la Hollande. Il est vrai que nous avons conquis une fois cette ligne, au commencement [illegible] contraire, pour la Hollande.

Dans une brochure répandue en Angleterre, on décrit les suites d'un débarquement qui serait fait, non par la France, mais par l'Allemagne. Dans le Danemarck, on croit devoir augmenter la flotte et fortifier les points de débarquement dans l'île de Seeland, parce qu'on craint un débarquement de la part des Allemands.

Tantôt nous avons l'intention de conquérir les provinces russes de la Baltique, tantôt celle de nous annexer la population allemande de l'Autriche. Et la France, notre voisin le plus intéressant, la France a été mise dans la nécessité de réformer son organisation militaire tout entière.

On a copié en France toutes nos institutions militaires, sans nommer l'original, et en faisant passer les institutions que l'on copiait pour des enfants de la Révolution, pour des idées françaises.

On a introduit le service universel obligatoire; on a pris pour base un service durant vingt ans, tandis que chez nous il ne dure que douze ans. On a donné à la loi un effet rétroactif. Le gouvernement français est autorisé aujourd'hui déjà à appeler sous les armes 1,200,000 hommes pour l'armée active; plus d'un million d'hommes pour l'armée territoriale.

L'Assemblée nationale, sans aucune considération pour le budget et sans distinction de parti, a fait de grand cœur tous les sacrifices nécessaires à la restauration et à l'extension de la force armée.

Plus guerrière que le ministre de la guerre, elle a forcé la commission d'accepter 17 millions pour l'appel de la seconde portion du contingent. Les communes, rivalisant de patriotisme avec l'Assemblée, [illegible] d'esprit en France.

Je crois que la grande majorité des Français est pénétrée de la nécessité de maintenir la paix. Mais nous avons vu comment les partis savent entraîner le gouvernement et le peuple aux résolutions les plus extraordinaires. Le cri qui nous arrive d'au-[illegible] c'est le cri sauvage de la revanche.

Nous ne [illegible] pas [illegible] sion donnée à l'armée, mais [illegible] ne devons pas laisser affaiblir la valeur interne [illegible]. Il faut fixer pour une longue série d'années l'effectif [illegible]

[illegible] chaque [illegible] de cet effectif étend ses effets à une série de douze années, [illegible] que [illegible] si dans douze ans nous aurons [illegible]

Eh bien, je crois que nous montrerons au monde que nous sommes devenus une [illegible], mais que nous sommes restés une puissance pacifique, une nation qui n'a pas besoin de faire la guerre pour acquérir de la gloire, [illegible] pas faire de guerre pour faire des conquêtes. (Très [illegible])

[illegible] (Hilarité!) J'espère que non-seulement nous garderons la paix pendant une série d'années, mais que nous l'imposerons. (Très-bien!)

Peut-être alors le monde se convaincra-t-il, qu'une Allemagne puissante, au milieu de l'Europe est la plus grande garantie de paix pour l'Europe.

Mais messieurs, pour imposer la paix, il faut être prêt pour la guerre (Très-vrai!), et je crois que nous sommes mis en mesure ou bien de déclarer que, dans la situation politique actuelle de l'Europe, [illegible] pour la guerre ou bien d'accorder [illegible] nécessaire pour en avoir une telle. (Vive approbation.)

Budget de la Russie.

Voici, d'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le résumé du budget des recettes et dépenses prévues pour l'exercice de 1874.

RECETTES DE L'ÉTAT

	Recettes prévues pour l'exercice 1874.
I. Recettes ordinaires.—Impôts	—
a. Impôts directs (impôts et patentes de commerce)	roubles [illegible]
b Impôts indirects (droits et [illegible])	281,182,442.
Droits régaliens	22,851,857.
Biens de l'Etat	45,801,747.
Recettes diverses	50,332,261.
Revenus du Transcaucase	7,441,139.
Total des recettes ordinaires de l'Etat	514,367,915.
II. Recettes d'ordre	19,484,979
Total	[illegible]
III Ressources spéciales affectées à la construction des chemins de fer et à l'organisation des ports	6,298,762
Total général des recettes de l'Etat	[illegible]

DÉPENSES DE L'ÉTAT

	Dépenses fixées pour l'exercice 1874.
I. Dépenses ordinaires:	roubles.
Dette publique	93,257,877
Institutions supérieures de l'Etat	4,969,453.
Ressort du saint-synode	9,663.360.
Ministères	
Maison de l'empereur	[illegible]
Affaires étrangères	[illegible]
Guerre	170,[illegible]
[illegible]	24,817,685
[illegible]	80,342,492.
Domaines de l'empire	9.740,681.
Intérieur	43.717,152
Instruction publique	13,135,089.
Voies de communication	[illegible]
Justice	[illegible]
Contrôle de l'empire	[illegible]
Direction générale des haras de l'empire	697,541.
Dépenses dans le ressort de la justice pour le royaume de Pologne	[illegible]
Dépenses du Transcaucase	[illegible]
Total des dépenses ordinaires	507,200,095.
II. Non-valeurs dans la recette des impôts	4,000,000.
III. Dépenses d'ordre	19,484,979.
Total	[illegible]
IV. Dépenses temporaires extraordinaires pour construction des chemins de fer et organisation des ports, couvertes par des ressources extraordinaires spéciales	6,298,762
Total général	536,683,836
Excédant des recettes	3,167,820
	539,851,656

L'émigration aux Etats-Unis.

D'après le rapport du bureau [illegible] 27,383, au dessus de 15 jusqu'à 40; 5,983 de 40 ans et au-dessus; 7,523 émigrants provenaient d'Angleterre; 1,292 de l'Ecosse; 76 de la province de Galles; 5,912 de l'Irlande; 21,457 de l'Allemagne; 850 de l'Autriche; 831 du Danemark; 1,507 de la France; 983 de la Suisse; 64 de l'Espagne; 2 du Portugal; 1,933 de l'Italie; 67 [illegible] de la Finlande; 12 de la Turquie; 7 de la Grèce; 4 de la Chine; 11 du Japon; 28 du Canada; 20 du Mexique; 40 de Cuba; 3 de la Perse; 2 de l'Arménie; 30 de la Sicile; 75 de divers Etats et îles de l'Amérique. Les émigrants exercent 277 métiers différents.

Les mesures prises par la commission des émigrés en vue de protéger ceux-ci à leur débarquement aux Etats-Unis semblent très complètes. D'après le rapport annuel de cette commission, chaque hôtelier à Castle Garden est obligé d'avoir une carte imprimée indiquant le prix des repas ou la pension pour la journée, en français, anglais, allemand et scandinave. Le prix de la pension pour un jour varie de 1 à 1 1/2 dollar avec une réduction s'il s'agit d'une semaine. Si parmi les nouveaux arrivés il s'en trouve de malades, ils sont envoyés à l'hôpital. Ceux dépourvus de moyens d'existence mais qui peuvent travailler reçoivent le logement jusqu'à ce que de l'occupation leur soit fournie par le bureau qui les enregistre suivant la date de leur arrivée.

Durant l'année dernière, le bureau a procuré du travail à 25,325 émigrants dont 17,821 hommes et 7,502 femmes. Parmi les premiers, il y avait 3,472 mécaniciens et 14,349 agriculteurs. Parmi les femmes, 7,155 étaient servantes et 349 ouvrières.

Enfin, le bureau d'informations dont les employés parlent presque toutes les langues européennes met les émigrants en communication avec les amis déjà établis.

VARIÉTÉS.

Statue chyprienne colossale.

Remarque additionnelle sur le TATOUAGE que nous avons découvert aux bras de cette antique.

Notre étude sur cette statue est le premier *essai* sérieux qui ait été fait pour expliquer ce monument énigmatique. [illegible] Directeur du Musée pour obtenir des explications; il est sommé, pressé, forcé de répondre à mille questions, et une fois entré dans cette voie, l'amour de la science l'inspirant lui donne la confiance, la hardiesse, qui ne recule devant aucune difficulté, devant aucune limite. Mais il faut alors se tenir en garde contre son propre jugement, et il est bon de se demander froidement, si on ne s'est pas laissé aller un peu loin, si on ne se trompe pas.

Dans ce cas, c'est la critique d'autrui qui doit surtout nous aider. Voilà pourquoi, nous répétons, que notre étude n'est qu'un essai, et que nous recevrons toute objection fondée, sera reçue par nous et par le monde savant avec reconnaissance.

Nous nous plaisons, en particulier, à appeler l'attention des observateurs sagaces sur les singuliers indices de tatouage visibles sur les bras, et principalement sur les avant-bras.

La statue elle-même se trouve dans la cour du sérail devant la porte d'entrée de Sainte-Irène; elle est donc visible pour tout le monde. On observera que ces rides ont quelque ressemblance avec les ornements appliqués sur les manches à l'uniforme de nos officiers supérieurs. Seulement notre statue est nue, et le duvet qui couvre les épaules descend jusqu'à la moitié de l'humérus.

Nous dirons d'abord que dans tout le nord de l'Europe et de l'Asie, comme en Amérique, les Aborigènes avaient l'usage de se *tatouer* le corps. Telle [illegible] du moins l'opinion de Champollion Figeac et de Wilkinson, quand ils nous expliquent les représentations des nations vaincues par Rhamsès III Sésostris, sur les monuments de 1580 avant Jésus-Christ, à Médinet-Habou.

Seulement Champollion (Egypte, p. 205, fig. 1) les nomme *Tam-hou*, et Wilkins (pl. 34, 4) les nomme *Rebo* ou *Robou*. La figure de ces peuples nous représente un roi (?) *tatoué* aux jambes et aux bras; autour du corps il a une petite ceinture et une grande pelisse mouchetée, rattachée comme manteau sur l'épaule gauche avec un large nœud qui s'élève tout droit. Il a la moustache et une petite barbe, les cheveux frisés et régulièrement étagés comme ceux de notre colosse; de plus, au-dessus de l'oreille, il porte quelque chose qui ressemble à une corne, deux grandes plumes sont fixées au sommet de sa tête et s'avancent horizontalement dans un sens opposé l'une à l'autre, chacune a une longueur double du diamètre de la tête. La seule chose que l'artiste égyptien pourrait avoir ajoutée est une large mèche de cheveux nattés tombant en demi cercle le long des joues jusqu'au cou, signe distinctif des princes royaux en Egypte.

Notons encore qu'il semble d'après les mêmes monuments que les *Javans* ou *Joniens*, c'est-à-dire les Hellènes, seuls en Europe passaient pour n'être point tatoués.

Il est indifférent d'appliquer à ces peuplades primitives et aborigènes les noms de *Pélasges*, de *Phrygiens* de *Péoniens*, de *Derrhiens* ou *Derrhiopes*, ou de peuplades *lacustres*; mais depuis que les Hellènes ont eu la domination sur elles, on ne les retrouve que dans les lieux écartés, dans la campagne, dans les montagnes au bord des lacs; ce sont des *payens* (pagani) habitants de Bruyère (*Heiden*) ou Bohémiens, pour les Grecs, et ils ne servent qu'à l'amusement de la nation dominante, où le culte de Bacchus seul leur donne une protection et permet à leur Pan cornu et phallique de se montrer. Or, nous rencontrons encore dans Aristophane l'indication du *tatouage* chez ces peuples. Dans les *Guêpes* (vers 1368—73) une *joueuse de flute Dardanienne* (en fille publique) représentée toute nue, est [illegible], comme le sont certains grands cierges de cire.

Ce qui rend notre découverte—si nous ne sommes dans l'erreur—encore plus curieuse, c'est une chose inexplicable qui se trouve à la statue grecque de bronze représentant un Silène-fontaine. Cette statue est maintenant au musée de Naples. Nous en possédons deux reproductions différentes, l'une petite dans l'atlas de Creuzer Guigniaut, (Religions de l'antiquité, Paris 1841, pl. CXXV, N° 496, a), l'autre Herculanum et Pompei, par Roux (vol. VII) ou cabinet secret, (Paris 1840). Dans l'un et dans l'autre tout habilement manque au Silène, excepté une colossale manchette d'un diamètre quatre fois plus grand que celui du bras, montant jusqu'à l'angle droit que forme le bras à la saignée, et y pendant, sans que l'on puisse comprendre dans quel but elle est là. Aussi les commentateurs sont-ils inépuisables, ils ne tarissent pas d'explications semelles sont bottines; [illegible] ces manchettes qu[illegible] sens dans toute la figure nue l'on ne souffle mot. Il nous semble même que l'on peut hardiment défier qui que ce soit, de les expliquer, parce que de pareilles choses se rencontrent quelquefois—l'artiste n'a pas su luimême ce qu'il faisait.

Risquons une explication!

Supposons que notre colosse précède l'œuvre grecque (chose que chacun de nous accordera); supposons que l'artiste grec ou un autre avant lui, ait copié l'idée rendue par notre colosse, mais en lui imprimant le cachet du génie des grecs (chose attestée par les muscles du front, le duvet qui s'étend sur différentes parties du corps et la pose des bras tenant l'outre d'où l'eau s'échappe); dans ce cas ces singulières rides sur l'avant-bras, qui, à nos yeux sont un tatouage exprimé grossièrement par les ciseaux du sculpteur barbare, l'ont vexé et en homme de la glyptique nette des Hellènes, il en aura formé nettement des manchettes.

Bien que dans nos jours les excommunications pleuvent; nous n'allons point répéter le mot de Rabelais, qui soutient son opinion jusqu'au bûcher exclusivement; mais nous dirons tout simplement: «Allez, examinez et trouvez mieux. Mais, de grâce! n'expliquez point en ne disant rien, ou tout au plus: les uns voient ceci, les autres celà!» feuille de figuier qui ne cache plus rien.

Il nous reste encore à adresser au nom de la science quelques mots de reconnaissance pour Son Altesse le Grand-Vézir, pour le Ministre de l'Instruction Publique et leurs conseils, enfin pour le gouverneur de Chypre qui tous ont bien mérité du musée [illegible] dotant d'un monument aussi important [illegible] unique pour l'histoire de l'enfance du genre humain en Orient.

Constantinople, le 27 février 1874.

Dr DETHIER.

Note.—Ce qui semble militer en faveur d'une attribution de notre monument à une époque plus vieille que celle des Phéniciens, c'est la notice conservée dans Lucien de Dea Syria 59, où l'on attribue l'usage de *tatouer* le corps aux *Assyriens* en général, il dit:

Στίζονται [illegible] Ἀσσύριοι [illegible]

en français:

Tous (au temple d'Hiérapolis) se tatouent, les uns les carpes (de leurs mains c'est-à-dire la racine, presque comme notre Hercule), les autres le cou; et c'est de là que tous les Assyriens ont l'habitude de porter le tatouage.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 2 mars, 9 h. 30 m. [illegible]

Obligations Roumelie ... 0.	47.—
d. Nouvelles ...	21.50
Anglo-Bank	151.—
Société de cred. aust-turq.	98 —
Banque austro-ottomane	52.25
Pièce de 20 francs	8.91
Agio	105.25
Change sur Londres	111.45
Crédit anstalt	242.50
National Bank	972.50
Lloyd	448.—

Bourse faible; cours en baisse sur nouvelles peu favorables reçues de l'étranger.

Le ministère hongrois est démissionnaire; néanmoins l'Empereur ne prendra de résolution à ce sujet que lorsqu'il se rendra à Pesth pour y séjourner quelque temps.

France.

Paris, 2 mars, matin,

Obligations Roumelie fr. 111 —

Aux élections de Vaucluse, M. Ledru-Rollin a eu la majorité.

Espagne.

Madrid, 2 mars.

Il y a ici une grande excitation contre les carlistes, à laquelle contribuent surtout les banquiers et les journaux. Beaucoup de volontaires s'inscrivent pour aller combattre.

D'après une version carliste Bilbao a été prise.

Grèce.

Athènes, 2 mars.

Laurium escompte fr. 12.

A la Chambre M. Théodore Delyanni soutient la proposition de nommer une commission d'enquête à l'effet d'examiner la conduite du précédent ministère.

La discussion devenue générale, M. Deligeorges répond que tous ses actes ont été conformes à la loi et à la constitution.

A son tour M. Mavromichali prend la parole pour critiquer la direction imprimée aux affaires par l'ancien ministère et pour démontrer dans quels cas M. Deligeorges a violé la constitution.

La séance continue.

Depuis deux jours il neige ici et aux environs.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 2 mars.

	Clôture.
Dette Générale	40 7/8
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	53 1/2
do 1871	58 1/4
do 1872	68
Consolidés anglais	92 3/8

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 2 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pires	47 16	—
	Hausse	» 47 16	—
	Baisse	» 46 31	—
	Clôt. du midi	» — —	—
	Clôt. du [illegible]	» — —	—
	Après Bourse	» [illegible]	—
[illegible]		L.S [illegible]	—
» de la Société de change et de valeurs		» [illegible]	—
» de la Banque de Const.		» [illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque		» [illegible]	—
» du Crédit Général		L.T [illegible]	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		» — —	—
[illegible]		» [illegible] —	—
Société Commerciale Ottomane		» [illegible] —	—
[illegible]		Fr [illegible] —	—
Crédit Hellénique (escompte)		» [illegible]	—
Obligations des Chemins de fer		» [illegible] —	—
» 2e émission		» [illegible] —	—
Emprunt	1863.. coup.	» 208 —	—
	1865 ... coup.	» 340 —	—
	1869	» [illegible] —	—
	1872	» 70 —	—
	1873	» [illegible] —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P. [illegible] 10
[illegible] de 20 francs	» [illegible]
[illegible]	» [illegible]
Ducat (Crémitz)	» [illegible]
Medjidié blanc—(différence)	» [illegible]
Bechlik—(différence)	» [illegible]
Métal que... (id).	» [illegible]

COMMERCE

Correspondance particulière de la TURQUIE.

MARSEILLE, le 21 février 1874.

Je vous confirme mes avis du 14 courant.

Blés — Notre marché est toujours très-calme. Les farines continuent à baisser à Paris et par suite, nos prix [illegible] un peu. Les ordres de l'intérieur [illegible]. A livrer il ne se fait presque rien.

Voici nos cours:

Berdianska	128)123	46 —	disponible
Irka d'Odessa	128)123	44 25	do
» d'Azof	128 123	43 75	do
[illegible]	125)121		do
[illegible]	132,128	42 50	do
[illegible]	126)121	38	do
Volo dur	130)128	43 50	do
Bourgas	128 123	41.25	avril
Marianopoli	128 123	44 50	do

Le tout les 160 [illegible] Entrepôt.

Grains grossiers Peu d'affaires [illegible] On a vendu [illegible] Samsoun à 22.60 disp. des Danube à 23 [illegible] livrables en juin et des Salonique à 22.10 arrivage février et Mars. Des mais d'Odessa ont été pris à 21 francs, et des Poti à 19.60 —

Graines oléagineuses. Toujours dans la même situation. Nous ne notons que deux petites affaires en sésames. C'est la vente de 600 quintaux Jaffa à 59 francs et de 180 quintaux Volo à 58 francs.

On a pris 40 0 quintaux graines de coton de Smyrne à 12 francs, 5 .

Cotons. Les transactions sont languissantes, car les détenteurs ne se décident pas à faire les concessions demandées. On a vendu cette semaine, environ 700 b. parmi lesquelles:

Jumel	102	50	
Salonique indig.	72	50	77.20
» [illegible]	[illegible]		
Tarsous	67	50	70
Pirée supl	105		

Laines. — Le marché est calme [illegible] très-bien tenus. Les arrivages sont [illegible]

On cote:

Kassapbachi 1re	140		les 50 kil.
» 2me	107	50	»
Smyrne Angora	75		»
Mossoul blanche	2	75	»

Pelade Volo commerce prix secret.

Soies et cocons. En soies, les affaires sont presque nulles. Pour les cocons, il y a eu cette semaine [illegible]

Assez d'animation dans la demande.

Voici les prix pratiqués:

Soies filat. Syrie	76	80
Brousse	73	
Cocons jap. verts Sal.	16	18 50 p. 4
» [illegible]	[illegible]	
» [illegible]	[illegible]	
Cocons jap. [illegible] Nouk	10	

Suifs.— Les Russie manquent.

Pétroles — A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 37 fr. et celles en caisse 43 fr.

[illegible]

[illegible] 1r choix	76.50	les 100 kil. [illegible]
do 2e	[illegible]	
Pilé en quarts	78.	
do gros colis	[illegible] 50	
[illegible]	[illegible]	
do gros colis	[illegible]	

Bourse de Marseille

Le 20 février 1874.

COURS DES CHANGES.

ESCOMPTE.		COURTS JOURS. Argent.	Papier	TROIS MOIS. Argent.	Pap.
3 1/2	Londres	25 20 ms 3 1/2	25 25	24 97 et 3 1/2	25 02
4 %	Belg. timb.	1/4 pert. 1/8	—	1/4 perte à 1/8	—
5 %	Suiss. timbr.	1/4 à 1/2	—	1/4 à 3/4	—
5 %	Als. Lor. tbre	1/4 à 1/2	—	1/4 à 3/4	—
5 %	Italie »	15	—	15	—
	» or	Milan 1/4 à	—	Milan	—
6 %	» argent	Gênes 3/4	—	Gênes au mieux	—
	1 1/2 au dessous	Turin pert.	—	Turin	—
		Naples	—	Naples	—
6 %	Madrid	Sicile 1 % per	—	Sicile	—
		511 t.q.b 30 j.	—	—	—
6 %	Barcelone	516	»	—	—
7 %	Valence	513	—	—	—
»	Cadix	513	—	—	—
»	Malaga	510	—	—	—
8 %	Lisbonne	552 1/2 et 4 %	—	552 1/2 et 4 %	—
5 %	Vienne	218 et 4 %	—	216 et 4 %	—
»	Trieste	217 4 %	—	215 4 %	—
4 %	Francfort	210 1/4 et 4 %	—	210 3/4 et 4 %	—
4 %	Hambourg	122 3/4 et 4 %	—	122 7/8 et 4 %	—
4 %	Berlin	368 3/4 et 4 %	—	369 3/4 et 4 %	—
3 1/2	Amsterdam	210 1/4 et 3 %	—	209 3/4 et 3 %	—
7 1/2	St-Pétersbg	338 et 4 %	—	337 et 4 %	—
6 %	Traites sur l'Inde	231 et 233	—	—	—
»	la Réunion	9 % perte	—	—	—
»	Maurice	9 % »	—	—	—
»	Chine	5 20	—	—	—
»	Japon	5 35	—	—	—
»	Cochinch.	5 40	—	—	—
»	Martiniq.	4 1/2 à 5 1/2	—	—	—
»	Guadel.	5 1/2 à 6 1/2	—	—	—

MATIÈRES OR et ARGENT.

[illegible]	[illegible] pair [illegible]	25 10 [illegible]

Londres assez ferme. — Italie un peu moins [illegible] en grande hausse. — Les affaires sont très calmes et les transactions ont diminué.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible] mars.

[illegible] paq. à vap. ital. *Taormina*, c. Rap, ayant touché Pirée Smyrne et Dardanelles [illegible] 25 passag.

du [illegible] mars.

Alexandrie. paq. à vap. rus. *Alexandre II*, c. Plonsky, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Messine Rhodes, Chio, Smyrne, Métélin et Dardanelles div. [illegible]

[illegible]

[illegible] paq. à vap. égypt. [illegible] ayant touché Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli [illegible]

[illegible] paq. à vap. f. [illegible] ayant touché Gênes Messine, Volos Salonique, Cavalla Dede Agatch, Dardanelles et Rodosto, div. 18 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

du [illegible] février.

[illegible] paq. à vap. angl. *Makedonia*, c. Marek [illegible]

[illegible] paq. à vap. aut. *Ceres*, c. Verona div.

[illegible] paq. à vap. fr. *Gyptis*, c. Thumin, div.

[illegible]

Batoum, paq. à vap. rus. *Bom*. [illegible]

Syra paq. à vap. aut *Orest* c. Tagliar [illegible]

Odessa, paq. à vap. angl. *Ada Bakers* [illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du [illegible] février.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du [illegible] février.

[illegible] *Anastasia*, c. Caroglia, blé.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Angl. *White Hall* c. Tendal, blé. Odessa p. Falmouth.
Aut. *Vucetich* c. Raicevich, blé, Odessa p. Marseille.
Ottom. *Chayni bahri*, c. Hassan, [illegible] Const.
Ottom. *Chayni bahri*, c. Mehmed [illegible]
[illegible] Varna pour Constantinople.
[illegible] houille, Ereghli [illegible]
[illegible] houille, Ereghli pour Constantinople.
Ottom. *Tidjareti bahri*, c. [illegible] blé, Balzik p. Const.

[illegible]

ANNONCES

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET DE COMMISSION.

AVIS.

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale le 31 mars prochain, à 1 heure p. m. au siège de la Société (Galata, rue Woïvoda n° 15.) L'objet de la réunion sera d'en rendre le compte-rendu des opérations sociales, et d'arrêter le bilan du premier exercice.

MM. les actionnaires qui voudront assister à cette Assemblée devront déposer leurs titres à la caisse de la Société au moins six jours avant le 31 mars.

SOCIÉTÉ CALOTHI PARISSI & Cie

Messieurs les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale a fixé un dividende de 30 piastres par Action qui est payable à notre Caisse à partir du 1er Mars.

Galata, 28 février 1874.

CALOTHI PARISSI ET Cie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 21 février aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des objets suivants nécessaires aux fabriques Impériales de Tophané.

65,563 ocques d'acier fondu anglais de la meilleure qualité déjà soumissionné à 12 1/2 piastres l'ocque. 9234 douzaines de limes anglaises également soumissionnées à 31 paras par pouce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 25 février 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture du matériel télégraphique consistant en fils de fer, isolateurs, etc., nécessaire pour l'exercice de l'année 1874, sera mise en adjudication à partir du 20 février v.s.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont priées de se rendre au Conseil de la dite Administration, les lundi, mardi, mercredi et samedi de chaque semaine après 7 heures à la turque pour prendre connaissance du cahier des charges relatif à l'adjudication dont il s'agit.

La fourniture du matériel pour l'année 1874, s'élève à environ 685,000 francs, (six cent quatre-vingt mille).

Constantinople, le 28 février 1874.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami [illegible]

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Koulouk.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une bonne famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

« LA TURQUIE »

POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— [illegible] des Puissances étrangères près la [illegible] des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de [illegible] — Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres [illegible] — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers [illegible] — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivie. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avènements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau [illegible]

Prix 12 Medjidie.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

[illegible]

320 [illegible]

74 PLANCHES [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible] chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 440 ; chez les principaux Libraires de Péra; [illegible]

EN VENTE,

Chez P. Sébah photographe 439,

Grand'Rue de Péra.

L'ARCHITECTURE OTTOMANE.

OUVRAGE PUBLIÉ PAR IRADÉ IMPÉRIAL.

Dessins et documents techniques par MONTANI EFFENDI, Boghos effendi Chachian et Maillard. Texte français par MARIE DE LAUNAY. Exécution matérielle par P. SEBAH.

L'ouvrage complet contient 190 planches en gravures et *chromolithographie*, représentant la théorie de l'art Ottoman; plusieurs MONOGRAPHIES *complètes des plus beaux monuments Ottomans*; des collections curieuses de *faïences ornementales*, *sculptures*, *peintures murales*, *bronzes*, etc. etc. etc., avec texte correspondant en turc, français et allemand, explicatif, historique, descriptif, etc, etc. et une nomenclature complète des œuvres du célèbre architecte Ottoman *Maître Sinan*.

Prix de l'ouvrage complet, francs 115.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Tholasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir:

Départs de Constantinople pour la Pyrée Naples. Marseille:

[illegible]	[illegible]	Mercredi	7 Janv. 1874
»	[illegible] »	»	[illegible] »
»	30 Décembre »	»	4 Février »
»	[illegible] »	»	18 »

Départs de Constantinople pour Smyrne [illegible]

Mercredi	5 Nov. 1873.	Mercredi	21 Déc. 1873
[illegible]	»	»	14 Janv. »
[illegible]	Déc. »	»	28 »
[illegible]	»	»	11 Févr. »

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à [illegible] et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. [illegible]

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.— Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraïla. Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. BORGHANO [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	[illegible]	[illegible]	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Étranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui [illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.............. 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Handek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette Nº 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Prague, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, [illegible] W. C.

Constantinople, 3 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Les elections de Vaucluse, et de la Vienne sont terminées. Dans le premier de ces departements M. Ledru-Rollin a été élu à une grande majorité. Dans le second M. Le Petit republicain a été également nommé Ainsi échouent, une fois encore les espérances du cabinet de Versailles.

M. de Broglie a accusé M. Thiers d'etre complice des élections radicales qui ont eu lieu avant le 24 mai; il a du voir depuis combien il était dans l'erreur, puisque malgre ses efforts, les scrutins ont continué à être défavorables au gouvernement.

Ces deux dernières élections sont d'autant plus significatives qu'elles ont éte faites sous l'empire de la nouvelle loi sur les maires, dont le ministère attendait les meilleurs effets.

Le vice-président du conseil en defendant le projet qu'il avait présente à l'Assemblée de Versailles, avait presque repondu du succès des futures candidatures et voici que les nominations de MM. Ledru-Rollin et Le Petit viennent démontrer combien il se faisait d'illusions à cet égard.

Tous les maires soupçonnés d'appartenir à la nuance républicaine, meme la plus incolore, ont éte destitués et remplacés par des hommes sur lesquels le ministère savait pouvoir compter, et cette precaution n'a servi à rien.

De meme qu'au temps ou les maires étaient élus par le conseil municipal, le gouvernement a essuyé une defaite. Il faut donc en conclure que les populations sont en desaccord avec les hommes, en ce moment, à la tête du pouvoir.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la nomination de M. Ledru-Rollin dans un département où il n'est pas né, ou il n'a point d'attaches ne peut etre attribuée, uniquement, à l'élément populaire. Il lui a fallu l'appoint d'un grand nombre de voix de la bourgeoisie pour que cette candidature réussisse. C'est là surtout qu'est la signification du scrutin.

Quand une élection a lieu dans une grande ville comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, etc. on peut arguer que ces centres contiennent un contingent toujours prêt à faire triompher l'opposition, mais dans le Vaucluse, dont le chef-lieu est Avignon; au milieu de ces paysans dont on connaît l'esprit d'ordre, l'hostilité systématique est une chose inconnue. Il faut donc que le mécontentement le malaise, soient bien grands pour que ce département, qui a toujours repoussé l'élément republicain, ait nommé, cette fois, M. Ledru-Rollin.

Nous avons quelques détails sur le meeting convoqué à Berlin pour rédiger une Adresse de reconnaissance et de sympathie au peuple Anglais, à propos de la manifestation dirigée contre l'épiscopat catholique allemand par les protestants de la Grande-Bretagne.

L'Assemblee, était tres-nombreuse, présidée par M. Gneist a adopté la resolution suivante :

« Des membres du Parlement allemand et des Chambres prussiennes, des représentants de l'administration communale et de la bourgeoisie de la capitale, des hommes représentant les sciences, les arts et toutes les classes sociales, réunis à l'hôtel de ville, expriment leur profonde reconnaissance aux meetings de Saint-James Hall et d'Exeter Hall, pour les resolutions que ces assemblees ont votées le 27 janvier dernier. Cette manifestation chaleureuse des sympathies de l'Angleterre pour l'empereur d'Allemagne et pour la nation allemande dans sa resistance à la politique du parti ultramontain dans l'Eglise catholique sont un gage de l'union des deux nations pour soutenir la lutte valeureuse en faveur de la liberté politique et religieuse des peuples. »

Entre autres signatures cette résolution porte les noms du comte de Moltke, et des princes Hohenlohe et Pless.

Le [illegible], peu satisfait de la victoire qu'il a remportée au sein de la Diète, à l'occasion du chemin de fer de l'Est, a donné sa demission.

L'Empereur a ajourne sa résolution jusqu'à l'epoque à laquelle il se rendra à Pesth.

Que va-t-il surgir de cette crise ministerielle? Probablement un ministère de coalition qui — il faut le craindre — sera impuissant à faire sortir la Hongrie des voies anormales dans lesquelles elle s'est fourvoyée depuis des années.

Ce qui augmente encore les embarras de la situation c'est l'état inquietant dans lequel se trouve M. Deak.

Depuis que le parti dont il est le chef ne sent plus peser sur lui, la main de son président, il flotte à l'aventure et se désagrege. Se sentant frappée d'impuissance l'ancienne majorite cherche à tout prix à se rapprocher de la gauche modérée, mais celle-ci, jusqu'ici, n'a point voulu s'engager.

L'Indépendance Belge dit qu'on fait circuler la liste d'un nouveau ministère, dans lequel les chefs des anciens partis trouveraient place, mais ce ne sont là que des projets qui peuvent changer d'un jour à l'autre.

La Hongrie traverse actuellement une phase critique et qui peut avoir des conséquences fort graves sur le système dualiste, dont la premiere épreuve touche à son terme.

L'incident LaMarmora-Bismarck n'est pas encore terminé. L'ancien président du conseil des ministres d'Italie vient d'y ajouter un chapitre. La *Gazette d'Italie* s'exprime ainsi à cet égard :

« Le general Lamarmora a résolu de renvoyer la plaque de grand'croix de l'Aigle rouge en brillants dont il a été décoré en 1861 pour la mission qu'il avait remplie à Berlin, à l'occasion de l'avenement au trône de l'empereur actuel. La plaque a eté consignee au préfet de Florence qui, sur la demande du general, a dû faire constater par un joaillier que les diamants de la plaque n'ont été ni altérés, ni falsifiés. C'est une réponse à l'accusation d'alteration et falsification de documents injustement lancée contre le général par la presse officieuse allemande. »

La Chambre des Representants des Etats-Unis vient de voter un bill qui autorise le président à inviter officiellement les puissances etrangères à se faire représenter à la grande exposition qui aura lieu à Philadelphie en 1876, pour la célébration du centième anniversaire de la declaration de l'indépendance des Etats-Unis.

A propos de cette exposition, le général Grant vient de décider que chacune des branches de l'administration et du gouvernement des Etats-Unis y ferait figurer des articles et des materiaux propres à faire comprendre, dans une exposition collective, le fonctionnement des divers services du gouvernement en temps de paix, ses ressources comme puissance guerriere, et par consequent à mettre en lumiere la nature de nos institutions et la manière dont elles peuvent s'adapter aux besoins du peuple. »

L'IMPOT SUR LE REVENU (1).

IV.

Nous disions en terminant notre precédent article: « Cette imposition sur le revenu est aussi naturelle en Angleterre qu'elle serait inique en France. » Et cependant les Anglais eux-memes n'en veulent plus.

Il faut donc que cette *Income tax* presente des inconvénients serieux, qui, s'ils ne sont pas apparents n'en existent pas moins, et paraissent assez graves aux gouvernements les mieux placés pour les connaitre, puisque nous les voyons en proposer l'abolition.

L'un des reproches les plus serieux que l'on puisse adresser à l'impôt sur le revenu, c'est qu'il ne se preoccupe en aucune façon des ressources du contribuable, il ne tient aucun compte de ses charges, des lieux ou il habite et ne voit qu'une chose, le revenu declaré.

Or, cette déclaration, malgré les garanties de discretion et d'exactitude dont elle est entourée en Angleterre, n'est pas sans presenter les inconvénients les plus graves. C'est ainsi que l'un des economistes Anglais les plus autorisés, M. Mac Culloch, a pu dire de cet impot: « L'*income tax*, pour 8 millions sterling qu'elle produit cause plus d'irritation que le droit sur les boissons pour 13 millions qu'on en retire. Par le fait de cet impôt, une grande immoralité s'est introduite dans les classes industrielles et commerciales; on y a pris l'habitude du mensonge et de la deloyauté. »

Et, l'on ne saurait etre surpris de ce langage severe, quand on lit dans les rapports des commissaires du revenu des passages tels que celui-ci qui est extrait de la publication officielle de 1870: « Nous avons souvent appelé l'attention sur les larges evasions d'impôt qui se pratiquent chaque annee au moyen de declarations frauduleuses.

Dans 40 % des cas examines le tresor avait ete frustre de son dû dans la proportion du 130 p.100 des déclarations! »

Mais ce n'est pas tout; un des vices les plus évidents de l'*income tax* est de ne pas atteindre les manifestations les plus saillantes de la tres grande opulence, c'est-à-dire les placements ne rapportant pas d'interet.

En France, un riche mobilier, une galerie de tableaux sont indirectement atteints, car un riche mobilier réclame un magnifique appartement, et une galerie de tableaux exige un local spacieux et bien eclairé.

En Angleterre, rien de semblable n'a lieu, les mobiliers et les tableaux sont exempts.

Il y a plus; un proprietaire possede une ferme qui lui rapporte 5,000 francs de revenu et paye 500 francs d'impôt. Il lui prend un jour la fantaisie de la transformer en un parc, et à la place de la ferme il construit une habitation magnifique.

En France le repartiteur arriverait, laisserait parfaitement l'impôt sur la terre et y ajouterait une imposition proportionnee au luxe de la maison construite, au nombre des ouvertures qu'elle possede.

En Angleterre non-seulement ce proprietaire ne payera pas davantage, mais il est exonere de l'impôt, attendu qu'ayant supprime la ferme il a supprime le revenu, donc il ne doit plus rien.

Ces objections, qui ne sont cependant pas les seules que l'on puisse présenter, nous paraissent suffisantes pour demontrer les vices inherents à l'impôt sur le revenu.

Il ne s'agit plus ici d'examiner s'il est applicable à tel pays, il s'agit de le juger pris en lui-meme, et nous n'hesitons pas a dire que cet impôt, excellent si on l'examine d'une maniere purement theorique, est detestable dans son application.

On aurait donc quelque peine à comprendre l'enthousiasme un peu factice qu'il soulève chez certaines personnes, si les considerations politiques n'etaient là pour l'expliquer.

Si nous poursuivions cette etude dans tous les developpements qu'elle comporte nous verrions cependant combien, en matiere d'impot, les reproches adresses aux classes aisees sont mal fondés, du moins en France, où celles-ci payent environ les deux tiers du budget, mais où les haines de classes sont si soigneusement entretenues par les gens qui pensent les exploiter un jour.

Le peuple aspire aujourd'hui à la gratuite generale, ou du moins on lui souffle ces aspirations que les republicains les mieux eprouves ne connaissaient pas autrefois et qu'ils flettrissaient au contraire avec energie.

L'un deux, il a laisse du moins une juste reputation d'integrite, et fut d'opinions assez radicales, s'ecriait un jour. « Si vous decretez constitutionnellement que la misere exempte de l'honorable obligation de contribuer aux besoins de la patrie, vous decretez l'aristocratie des richesses et bientôt il s'etablira une classe d'ilotes et l'egalite et la liberte periront pour jamais. »

Celui qui tenait ce langage s'appelait Maximilien de Robespierre.

Dans un prochain et dernier articles sur l'*income tax* nous verrons quelles applications ces considerations pourraient recevoir en Turquie, et quel serait, à notre avis, le moyen la plus simple et le meilleur pour faire produire à la propriete l'argent que le tresor imperial a le droit d'exiger d'elle.

(*a suivre.*)

(1) Voir le numero du 3 Mars.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière, de* LA TURQUIE.)

PARIS, le 19 février 1874.

On s'est beaucoup occupé d'une réunion tenue récemment par le centre droit, réunion dans laquelle avaient été prises, disait-on, d'importantes resolutions. On allait jusqu'à dire que le centre droit avait resolu de proposer l'institution d'une vice-présidence de la République, en vue de favoriser l'avénement au pouvoir du duc d'Aumale, et on ajoutait que la gauche était bien decidée, dans ce cas, à déposer une demande de dissolution [illegible] qu'il y [illegible].

Que le centre droit fût bien aise de porter le duc d'Aumale à la vice-présidence de la République, la question n'est pas douteuse. Mais les membres qui composent ce groupe parlementaire [illegible] que personne quelles susceptibilites exciterait un semblable projet; je crois qu'aucune résolution [illegible] droit. Ce qui est vrai, [illegible] avait songé à publier un manifeste, en reponse à la lettre de M. Rouher. Depuis le centre droit a renoncé à publier le manifeste en question Mais il n'a pris cette résolution qu'après avoir obtenu des ministres la promesse de donner au regime [illegible] de nouvelles garanties de durée et de stabilité. Après s'être concerté avec quelques deputés influents de la majorité, le duc de Broglie a proposé la nomination d'un vice-president de la République. Le projet doit etre présenté par un groupe de membres du centre droit, et il serait concu dans les termes les plus generaux afin de rallier la plus grande majorité possible Aucune personnalite ne serait désignée, aucun nom ne [illegible]. L'exposé des motifs se contenterait d'exposer que, dans tous les pays où la forme du gouvernement republicain est établie la vacance du pouvoir exécutif est prévue et que la plus ordinaire prudence commande de prendre, en France, la meme précaution.

Quant à la formule elle serait à peu près celle-ci : « L'Assemblée, dans un delai de..... procédera à la nomination d'un vice-president de la Republique. » Cette proposition, vous le comprenez de reste, ne sera pas adoptée sans débats et l'on se demande, en songeant aux obstacles qu'elle est appelée à rencontrer si ses auteurs en retireront effectivement tous les avantages qu'ils en attendent. Il est évident d'abord que cette question de la vice-présidence de la République ne pourra etre abordée utilement que lors de la discussion des lois constitutionnelles. La droite accueillera à contre-cœur un projet dont l'adoption impliquerait une reconnaissance implicite du régime republicain. A supposer meme qu'on triomphe de ce premier obstacle, de nouvelles difficultés surgiront lorsqu'il faudra voter sur un nom. Surtout si le candidat du centre droit est effectivement le duc d'Aumale.

L'Assemblée doit reprendre aujourd'hui même la discussion des impôts. Il est à supposer que cette discussion se prolongera quelques jours encore et que les questions budgetaires et financieres nous conduiront jusqu'à la fin de fevrier. On parle toujours, quoique vaguement, de prendre des vacances assez longues Je n'y puis croire et voici les raisons de mon incredulité. La nouvelle loi des maires s exécute, en ce moment, dans toute la France. Beaucoup d'anciennes administrations municipales sont maintenues. On se borne à leur donner l'investiture gouvernementale: on en change cependant un grand nombre. Or, c'est en mai que doit avoir lieu, dans toutes les communes, la session financière des conseils municipaux. Cette session ne peut pas être retardée. ou elle ne peut l'être que pour une ou deux semaines au plus On y traite des questions qui doivent être résolues avant les sessions des conseils d'arrondissement et des conseils généraux, et qui doivent recevoir la plupart du temps, dans l'intervalle, une sanction supérieure. La session financière des conseils municipaux, celle enfin où se votent les budgets communaux, est très-importante. C'est là surtout qu'il est nécessaire qu'il y ait accord entre le maire et les conseillers de la commune C'est sur ce terrain du budget que les conseils municipaux, lorsqu'ils sont animés d'un mauvais esprit, peuvent faire et font quelquefois, au maire qui leur déplait, une vive opposition. Il faut s'attendre à voir cette opposition se produire dans toutes les communes qui viennent de recevoir des mains du gouvernement un maire, à moins que la Chambre ne prenne la résolution de voter d'urgence la loi organique municipale actuellement en préparation Celte loi permettra de procéder au renouvellement des conseils municipaux dans toute la France et fera cesser le péril qu'il y aurait pour le gouvernement à laisser les nouveaux maires en face des conseils municipaux actuels, pendant la session de mai.

La fete monstre annoncée pour la mi-carême et qui devait avoir lieu au Palais de l'Industrie, grâce à l'initiative de M. Debrousses, est ajournée, peut-être indéfiniment. Le comité nommé par les representants des journaux et qui devait faire executer, dans le Palais de l'Industrie, tous les aménagements necessaires, a conclu, après avoir consulté les hommes compétents, à l'impossibilité de préparer le Palais, pour sa destination temporaire, dans un delai aussi court que celui qui nous sépare du 12 mars. Il fallait notamment amener et installer le gaz dans le Palais. Les entrepreneurs ont declaré qu'ils ne pouvaient executer des travaux de cette importance en un delai si court. Il se pourrait que d'autres motifs aient contribué, à côte des difficultes matérielles, à faire ajourner la fête. Quels que soient ces motifs — dont j'entends parler d'une façon trop vague pour pouvoir vous le formuler, — il faut regretter qu'ils aient eu ce pouvoir de faire ajourner une fete impatiemment désirée par le commerce et par l'industrie.

CHRONIQUE.

Avant-hier, le grand-vézir a été appellé au palais imperial où Son Altesse a eu l'honneur de travailler pendant plusieurs heures avec S. M. le Sultan.

Hier soir, le grand-vézir et la plupart des ministres se sont réunis en conseil dans le conak de S. A. le Cheikh-ul-Islam, et sous la présidence du grand-vézir.

M. l'ambassadeur de France aura l'honneur d'etre reçu aujourd'hui, à midi en audience privée, par S. M. le Sultan. Le comte de Vogüé remettra au Sultan une lettre du Président de la République française remerciant Sa Majeste pour la decoration en brillants de l'Osmanié qui lui a été conferée dernierement.

Avant-hier Aarifi bey, mustéchar du ministère des Affaires étrangères, Salih Effendi, mustechar du ministere de l'Instruction publique et Sadullah Bey premier drogman du Divan Impérial. sont allés au Séraskerat et ont eu l'honneur de présenter leurs hommages au Prince Youssouf Izzeddin Effendi à l'occasion de leur nomination à ces [illegible] fonctions.

M. Boker, ministre resident des Etats Unis, quitte aujourd'hui notre ville en vertu d'un congé de son Gouvernement. Durant son absence c'est M. Goodenow qui reste en qualite de charge d'affaires.

Hier, à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement au trône de S. M. l'Empereur Alexandre, le stationnaire ottoman a salué le drapeau russe par une salve d'artillerie.

Les bateaux à vapeur de la Compa-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

ECHOS DE PARIS

Derniers jours du Carnaval.

Magique le bal de lundi soir chez la comtesse Nicyme de Camondo et tenant toutes les promesses qu'on s'en faisait dans le monde depuis trois semaines. Décidément, quand les millions se font amphitryons — et il y en a plus de cent vingt dans la maison — ils semblent vouloir excuser leur faste à outrance à force d'art, de goût et d'affabilite dans l'accueil.

Dans le vestibule, quinze valets de pied, les aiguillettes à l'épaule et à la livrée aux armes de Camondo — maison noble de Genes transplantee plus tard en Orient. Le comte et la comtesse de Camondo — celle-ci en ravissante toilette blanche — reçoivent leurs hôtes avec une bonne grâce inepuisable au seuil du grand salon de danse, dont deux portières en admirable tapisserie décorent l'entrée. Au fond, se detachant dans un fond de verdure et de fleurs, un orchestre de 20 musiciens conduit par Waldteufel.

Chaque dame en pénétrant reçoit un éventail in 32, auquel est joint un crayon: c'est un carnet de bal de charmante invention, sur lequel elle notera ses invitations, car en tête de chaque feuille est inscrit le nom d'une danse.

Cette innovation pour les dames en appelle une autre pour les hommes : car il est très à la mode à present pour les brillants du cotillon d'avoir sur eux une sorte de livre d'or, où ils marquent à la file les promesses dansantes dont ils ont été favorisés.

On valse d'abord sur une composition entraînante, et qui fera fortune dans les salons de M. de Camondo, fils du comte Abraham. L'auteur danse avec S. A. R. la princesse Louise de Bourbon, radieuse de beauté juvénile sous sa toilette de faille rose. Tout alentour, voici Mme Raphaël Cahen, d'Anvers, exquise dans une toilette blanche, couverte de lilas blanc, un bouquet de lilas à la main; Morpurgo lui faisant pendant avec des violettes, Dollfus, robe de faille paille; Legoult, robe blanche à tablier de jais; Sipière, jolissime en blanc; Goldsmith, Corbin, Heritoff, Jacobs, Bischofsheim, Halphen, Henblé, Stern, Bamberger, Mlles Euphrasie Kœnigswarter, en blanc; Michiels et *tutte*.

Du buffet, dont les deux portes s'ouvrent alléchantes sur le grand salon, un escalier vous mène à une galerie-serre, qui est vraiment l'Orient des *Mille et une Nuits*, transporté en plein Paris du XIXe siècle. Figurez-vous, entre des massifs de plantes rares et de camélias, les tableaux des maitres les plus prisés, les objets d'art les mieux choisis, et circulant dans ce milieu, les plus jolies individualites de l'aristocratie du million : Mmes Kohn-Reinach, éblouissante de diamants; Joubert, en blanc; Hollander, couverte de clématites; Berlin; la baronne de Hirsch, portant quatre diamants estimés un demi-million; la baronne Springer; la baronne de Haber; Henri Chevreau; Sheyer, Oppenheim; Roussel.

Un tableau fait surtout sensation et attire la foule autour de lui : c'est le *Baiser*, de Carolus Duran, qui assiste à son succes et devient ainsi un des héros du bal. Passant devant ce tableau evénement, j'entends Mme J. J.... dire malicieusement à Mme M....

— Mon Dieu! que les hommes ainsi ont toujours l'air betel.. ..

Cette galerie sert de théâtre à une redoute; une sorte de fête causante dans la fete meme. A l'extrémité, en rotonde, un fumoir où des cigares qui appelleraient un long poeme sont à la disposition des causeurs qui ont besoin que leurs paroles s'enveloppent de fumée. Là, le baron de Soubeyran parle de la conversion de la rente en 3 0/0, avec le baron Hottinguer, le baron de Hirsch, le comte Pilet-Will, Edouard Fould; le baron de Beyens cause diplomatie avec Sadick-Pacha, qui est au bal avec Ali-Pacha, tous les membres de l'ambassade ottomane et le colonel Kodolitch. A l'ordre des nouvelles, le mariage de la princesse de Belgique avec son cousin du côté maternel, l'archiduc Charles d'Autriche.

Côté de la politique, de la religion, du sport et de la litterature melés — comme dirait le titre d'un volume du duc de Broglie — S. A. le prince Achille Murat, le comte Hubert Delamarre, Delessert, Georges de Heeckeren, le grand rabbin de Paris, MM. Arthur Meyer, le comte de Rouville, le baron de Heeckeren, MM. Henri et Leon Chevreau, Paul de Saint-Victor, Louis Ennault et Detroyat. On parle, contrairement à l'annonce des journaux, du depart pour Camden place du prince et de la princesse Napoléon pour le 16 Mars.

Mais deux heures sonnent et M. Georges Lebey, dansant avec Mlle Mandeville, blonde et blanche dans sa robe de tulle bouillonnée, donne le signal du cotillon. J'aperçois MM. Thorse, Elissen, Pastre, qui s'elancent vers leurs valseuses. Soixante-quinze couples se mettent alors à tourbillonner, et le coup d'œil est ravissant.

Tout à coup, changement de tableau. Les portieres de la salle du buffet, qui s'étaient fermées pendant les premières mesures du cotillon, s'ouvrent comme par enchantement. Le souper est servi : cent convives prennent place en meme temps à de petites tables variant de quatre à huit couverts. Devant leur serviette les dames trouvent — galanterie de la fin après celle du début — des bouquets de lilas blanc. Passent MM. Joubert, Champoiseau, Bamberger, Gunsbürg, le comte Exelmans, le marquis de las Marismas, le comte Aguado et le vicomte Arthur Aguado, MM. Jules et Félix Cohen, Alberti, Emile Pascal, le baron Maximilien Kœnigswarter, Mme Heine, les baronnes de Soubeyran, Hottinguer, Mme A. Meyrargues etc, etc,.

A ce moment quelques departs : les uns vont chez la princesse de Wagram, les autres chez la comtesse de Brettes-Thurin, qui fait danser le faubourg St-Germain. Là, la duchesse de Maillé, sœur du comte d'Osmond, le sportsman maestro, est très-complimentée de la matinée d'enfants qu'elle a donnée dans la journée, et promet de faire danser leurs mères à Pâques. La comtesse de Kersaint fait de son côté la même promesse, très-applaudie, pour la même epoque.

A cinq heures, on dansait encore: c'est le dernier et le plus grand éloge qu'on puisse faire de cette fete... qui en appelle une seconde.

Et maintenant, toutes castagnettes dehors! A nous, *Faisaccapa* et la [illegible] du roi de Grenade, transportés au mardi de la baronne de Poilly. La musique d'Offenbach résonne et la cour fait son entrée. A toute fiancée tout honneur: voici la duchesse de Montmorency en fiancée, robe de pekin rayée bleu; l'*ambassadeur* de S. M. le roi de Grenade, le comte de Brigode et le *chapelain* de l'infante, M. Petit. Puis les *donne* de sa [illegible], la vicomtesse de Fitz-James, la vicomtesse Arthur Aguado et ses chevaliers servants, le vicomte Aguado, M. du Bos, le comte Hubert Delamarre, celui-ci tenant l'escopette. Enfin, deux carabiniers superbes, etonnants, mémorables, le vicomte de Fitz-James et M. Massing, et, couronnant le defile, la baronne de Poilly en brigande espagnole, belle à rechauffer la *Sierra Nevada*, et recueillant tous les suffrages auxquels elle est habituée, qu'elle soit reine des brigands ou *Junon* de l'Olympe.

Ce qui etait charmant à cette soiree, c'est que la date du soir avait seule imprimé un caractère de mascarade au mardi de la baronne, mais qu'il avait gardé son attrait d'intimité ordinaire. Beaucoup de jolies femmes — c'est le mot d'ordre de la maison — ajustées à ravir : Mme Joubert, en Italienne, costume rapporté de Rome; la comtesse de Gannay, en manola, avec une mantille blonde; la marquise de Trévise, en mariée — M. Say pouvant lui servir de partenaire en fiancé — Mme Haritoff, costume de fantaisie tres-diamanté; Mlles de Brigode, ravissante en *Daphnis*, un chaplin brun; Mme de Grandval, paysanne; Mmes Mûre, *Fénella*, blonde, pouvant dire à M. de Saint-Amand, *Masaniello* : « *Pecheur, parle bas* : » la comtesse de Gouy d'Arcy, Mauresque noir et or; la marquise de Querrieu, [illegible] poudre; la marquise de Las-Marismas, en thermidorienne, qui reconcilierait avec la Revolution; la baronne Des Michels et la comtesse Le Hon, toutes deux très-belles, l'une en Watteau, l'autre en villageoise; Mme Octave de Behague, en Bellone quelque peu altière etc.

Du coté du sexe qui fournit des volontaires d'un an: M. Hallez-Claparede, *Crispin*, donne la réplique au comte de Beauvoir et à M. de Kerjégu un marquis de la comédie italienne; M. Bathe[illegible], [illegible] la vieille, regarde du haut le baron Belman, mignon Henri III.

Trois marins : MM. de Khevenhuller, de Leper, de Neverlé; un meunier, le comte Sola; un margrave, M. Marcelin.

Mais : « Place, place à l'argent! » crie d'une voix de *tambour-major*..... *du royal-baby*, le baron de Bussière, pendant que M. Raoul Auberton, en *chat* d'une felinerie très-spirituelle, l'approuve d'un *ron-ron* : c'est le *Cours de la Bourse* qui entre sous les traits de M. Arthur Meyer. Ah! le *Stop* réussi!

Costume exécute par le costumier de la Gaîté: mi-partie drap or et satin noir; au cou, le grand collier de l'ordre du Pigeon en diamants; à la bouche en manière de dague, le crayon traditionnel; sur le chapeau-Mercure, une girouette; au dos, un manteau [illegible] de louis d'or; à la main, des bulletins [illegible], [illegible], dont nous extrayons quatre vers [illegible]:

[illegible]

Prime?
L'amitie d'une femme = une préfecture;
Son amour = l'amitie du mari.

gnie Russe ainsi que les bâtiments russes ancrés dans le port, et les stationnaires des autres puissances ont été pavoisés pendant toute la journée.

—

Istamboli-zadé Méhémed Emin est nommé mufti du conseil du Dari-Choura;

Ismaïl bey, ci-devant président du Divani-Temiz du vilayet de Salonique, est nommé président du tribunal de première instance de Stamboul, section criminelle.

—

L'adjudant-major Mintcho Stephan effendi, médecin du 2me régiment du 2me corps d'armée, est promu au grade de major;

Georges Nicolas effendi, médecin du 4me régiment des chasseurs du 7me corps d'armée, est promu au grade de major;

Abdurahman effendi, major du 4me régiment des rédifs du 3me corps d'armée, a permuté avec Méhémed effendi, major du 4me régiment des rédifs de la garde impériale.

—

Dans un précédent numéro nous avons parlé de l'institution d'une commission spéciale devant siéger au ministère de la police et chargée de rédiger la statistique pénitentiaire de l'Empire, ainsi que cela se pratique dans les autres Etats.

Nous apprenons que cette commission vient d'être nommée. Elle est composée du directeur des prisons centrales de Stamboul, du médecin en chef du ministère de la police, du médecin de l'hôpital du zaptié et d'un délégué de l'hôpital des femmes. Cette commission qui se réunira régulièrement, deux fois par semaine, au ministère de la police, a déjà tenu sa première séance.

Sur la demande des membres qui la composent, une circulaire grand'vézirielle va être expédiée à tous les gouverneurs-généraux de l'Empire, pour les inviter à fournir les renseignements voulus sur la situation des prisons qui se trouvent dans l'étendue de leur juridiction.

—

La Société des Omnibus de Scutari continue à exploiter ses lignes à la satisfaction générale, et déploie un grand zèle pour faire prospérer l'entreprise dont elle s'est chargée.

Conformément à son règlement organique, la Société a convoqué dernièrement à Scutari une Assemblée générale de ses fondateurs. Quatre-vingt quatre actionnaires ont pris part, personnellement ou par procuration, à cette réunion qui a eu lieu le 27 du mois dernier.

L'Assemblée, après avoir rendu hommage au zèle et à l'activité du comité de douze membres, qui, sans la moindre rémunération, ont fait tant d'efforts pour l'établissement et la prospérité de la Société, a procédé à l'élection du nouveau comité administratif qui sera composé d'un président, de cinq membres actifs et de cinq membres honoraires. Les cinq membres actifs qui ont été élus à une grande majorité ont été pris l'un parmi les membres qui composaient l'ancien comité et les quatre autres parmi les fondateurs de la Société. L'ancien président a été réélu.

L'Assemblée, dont les délibérations ont duré plus de trois heures, a décidé avant de se séparer qu'un millier d'actions seraient encore mises en vente, ce qui portera à quatre mille actions le nombre des titres émis.

—

Il y a quelque temps nous avons signalé une certaine effervescence chez les émigrés circassiens établis aux environs de Tchataldja et de Silivrie, à l'occasion de la mesure prise par le Gouvernement d'abolir le commerce d'esclaves qui se pratique chez eux. Le mustéchar de la police s'était rendu en personne sur les lieux pour apaiser les esprits et rétablir l'ordre, et à cette occasion les chefs émigrés les plus récalcitrants furent internés dans diverses provinces de l'intérieur. D'autres ayant promis de se conformer aux ordres du Gouvernement ne furent pas inquiétés.

D'après nos informations les mêmes causes viennent de provoquer de nouveaux troubles chez les émigrés établis aux environs de Tchataldja, où il y a eu des démonstrations qui auraient pu avoir des suites fâcheuses sans la prompte intervention de l'autorité. Un capitaine de gendarmerie envoyé en toute hâte à la tête d'un fort détachement de zaptiés est parvenu à prévenir tout désordre et à conduire à Constantinople, sous bonne escorte, les instigateurs de ces actes de rébellion. Ils sont assez nombreux et en attendant que le gouvernement statue sur leur sort ils seront maintenus dans les prisons de Stamboul.

—

Le télégraphe nous avait annoncé un commencement de dégel sur le Danube; d'après un télégramme privé de Braïla, ce fleuve vient d'être repris par les glaces, à la suite du froid rigoureux qui a sévi ces jours derniers.

—

Lundi soir en quittant le pont pour faire le service de la ligne d'Ortakeuy, le N° 22 du *Chirket-i-Hairié* a fait chavirer une barque montée par quatre rameurs. La barque a été coulée à fond, mais les rameurs ont heureusement pu être repêchés par l'équipage du N° 22 ainsi que par les caïkdjis qui s'étaient portés au secours de ces infortunés. Le même bateau N° 22 n'a pas exécuté son trajet sans encombre par suite de la violence du vent qui s'était élevé. Après de vains efforts pour accoster l'échelle d'Ortakeuy, il a dû rebrousser chemin et débarquer les passagers à l'échelle de Courou-Tchesmé.

—

Ce soir, au Théâtre Français, représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Colas, notre charmante première chanteuse.

Le spectacle se composera du *Mariage aux Lanternes*, opérette en un acte d'Offenbach; de *C'est pour ce soir*, à propos en un acte; de *Risette*, comédie en un acte d'Edmond About, et d'un grand intermède vocal intercalé dans: *C'est pour ce soir*.

La soirée sera délicieuse. Elle trouvera réunies dans les mêmes œuvres Mmes Colas, Tautin, Elisa et MM. Labat, Fraixe, Kolletz et Dervilliers.

N'oublions pas Mlle Caruel, la gracieuse ingénuité, qui a bien voulu prêter son concours à sa camarade Mme Colas, et MM. James et Bouilloud.

Trois pièces nouvelles remplies de verve et d'esprit, c'est assurément, outre le mérite de notre excellente chanteuse, plus qu'il n'en faut pour que la salle soit comble.

—

D'après le *Hudavendighiar*, deux petits bâtiments qui étaient en construction sur les chantiers de Ghemlek viennent d'être achevés et lancés à la mer la semaine passée, avec le cérémonial usité en pareille circonstance.

Un bateau à vapeur de l'Amirauté a été expédié à Ghemlek pour les remorquer jusqu'à Constantinople où ils recevront leurs agrès et leur armement.

—

Le journal de Tripoli de Barbarie rapporte que dans le sandjak de Djebel des pluies torrentielles ont commencé le 29 janvier et sont tombées pendant trente heures consécutives. Elles ont amené le débordement des rivières, et celles-ci ont emporté plusieurs maisons en causant des dégâts très-sérieux dans les plantations d'oliviers et de dattiers du district. Enfin ces pluies diluviennes, telles qu'on ne se rappelle pas en avoir vu depuis plus de cinquante ans, ont fait périr plusieurs têtes de bétail, et causé la mort de quelques hommes qui ont été entraînés par les eaux.

—

On nous écrit de Jérusalem, en date du 21 février:

Le gouverneur de la Palestine, Kiamil Pacha, est parti cette semaine pour aller faire une tournée à Jaffa et à Gaza où sa présence était devenue nécessaire à cause des plaintes élevées par les habitants de ces cazas contre leurs sous-gouverneurs.

Des querelles et des complications nouvelles viennent, malheureusement, d'éclater encore parmi les communautés chrétiennes de notre ville. En voici le motif:

Depuis plusieurs années les orthodoxes étaient en possession du sanctuaire appelé la maison d'Anne et de Caïphe. Ce sanctuaire, ainsi que le couvent de Saint-Jacob, est ensuite devenu la propriété des Arméniens, favorisés alors par les circonstances. Cependant, les Latins avaient conservé le droit de dire une fois par an la messe dans ce sanctuaire. Mais, il y a trois ans, les Arméniens [illegible] et les obligèrent par la force à se retirer lorsqu'ils se présentèrent pour y dire l'office. Néanmoins, bien qu'il fût devenu la possession des Arméniens, cet endroit était considéré comme un sanctuaire commun et les pèlerins de tous les rites y étaient admis à faire leurs dévotions, malgré les difficultés que les Arméniens commencèrent à opposer dans ces derniers temps.

Au côté nord de la maison d'Anne et Caïphe existent d'anciens tombeaux d'Abyssiniens et de Coptes avec des inscriptions que les Arméniens ont commencé peu à peu à faire disparaître. Il y a aussi une voie publique qui conduit à Saint-Sion, le cimetière commun à toutes les nationalités. De l'autre côté de la maison, à l'est, et à une faible distance, on trouve une terrasse à laquelle on arrive par un escalier de six degrés et sur laquelle est un fût de colonne provenant, d'après la légende, de la prison de Jésus. Cette terrasse, ainsi que la sainte relique, est également considérée comme étant d'un usage commun à toutes les communautés. Toutefois le mur est de la maison s'est effondré par suite des pluies et des neiges, et ces ruines menacent de s'écrouler. Les Arméniens sans en donner avis à personne se sont mis en devoir de démolir ce mur ainsi que les degrés de l'escalier qui mène à la terrasse où se trouve le fût de la colonne. Leur intention était de faire comprendre dans la maison d'Anne et Caïphe la terrasse en question et la voie publique qui lui donne accès. En présence de ce fait, les Latins, les Orthodoxes, les Abyssiniens, les Coptes, ainsi que les Musulmans, gardiens du tombeau du prophète David, situé à une faible distance de cet endroit, ont protesté collectivement auprès des autorités locales, démasquant le projet des Arméniens, et ils ont demandé que le gouvernement s'opposât aux prétentions de ceux-ci.

Le consulat de France a énergiquement appuyé cette demande et cependant les Arméniens continuent la démolition du mur. Si le vékil du mutessarif n'oppose aucune résistance, cette protestation n'aura aucun effet avant le prochain retour de notre gouverneur.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal LE CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important, toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans LA TURQUIE et le CHARK, jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 4 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. 32 m.
Coucher »	5 » 53 »
Temps moyen à midi apparent.	13 » 11 56s
H. à la turque à midi moyen.	6 » 0

6 heures du matin.

Baromètre	773.2
Thermomètre	3.0 négat.
Minima	4.1 négat.
Maxima de la veille	0.5 négat.
Direction et force du vent	N. modéré.

—

[illegible] en DÉPÔT au BUREAU de PERA

Mois de Février.

	Destinataires	Signataires	Provenance
1	Giraud Mymar Péra Badel		Paris
2	Athanasion Mpalaganis Inepoli Dardanelio	Papanimitri Rirmachos Agrimion	Malta
3	Key Harkéni	Green	[illegible]
5	Chrisata	Consul Vays	Yalancia
6	Giovani Plumi	Const. Portaritis	Chio
7	Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8	Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
9	Miltiadis Panos, Consulat hellénique	Falliéro	Bukarest
10	Josef Oura	Ménaché	Alep
11	Georghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13	Haun	Rose	Mancherto
14	Joanis H. Margaritis	Petros	Andple
15	Giovanda Maria	Giovanda	Smyrne
16	Pinkas ingénieur	Costa	Salonique
17	Touzet	Guitard	Salonique
18	[illegible]	Ibrahim bey	Salonique
19	Pashalli Abramovich	Giorgio	Galatz
20	Mercurin	Fontauo	Avignon
21	Brisac Syndic de Faillites	Fazes	Marseille

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Beyrouth, le 23 février 1874.

Depuis quinze jours, le passage du Liban, entre Beyrouth et Damas, est devenu impraticable pour les diligences, à cause de l'énorme quantité de neige amoncelée. Le temps, s'étant cependant remis au beau, on espère que les communications ne tarderont pas à être reprises.

On nous rapporte que sur la montagne plusieurs personnes ont été victimes du froid. Il y a eu aussi quelques maisons d'écroulées. Dans les plaines beaucoup de torrents ont débordé.

L'enquête sur les faits qui se sont passés au mois de décembre, entre un détachement de troupes et les conducteurs d'un convoi, est terminée. La culpabilité de l'officier qui était à la tête du détachement et qui a commandé le feu sans nécessité et quand la dispute était terminée, a été constatée; j'ignore la nature de la condamnation.

Le Président du Conseil administratif du Mont-Liban Aïd effendi Bouhatem a été admis à la retraite et remplacé par Hamoud effendi.

Plusieurs officiers chrétiens du régiment des dragons viennent de donner leur démission.

Lors de sa formation, ce corps était exclusivement formé de chrétiens: Polonais, Bulgares, Serbes etc., mais peu à peu, l'élément musulman a commencé à y prédominer, de façon qu'aujourd'hui on ne compte que quelques chrétiens parmi les officiers.

Ce régiment chrétien n'a plus du reste aucune raison d'exister. Il avait été affecté spécialement au service du Mont-Liban, lorsque la milice libanaise n'était pas encore suffisamment instruite et quant au commencement de la nouvelle organisation, on avait encore à craindre des troubles.

Daoud pacha s'en servit en effet lors de la révolte de Youssouf Karam. Plus tard, Franco pacha l'envoya réprimer l'émeute de Zakle, émeute qui n'avait du reste d'autre motif que de faire remplacer le mudir de ce village par ses administrés.

Ce corps a toujours été admiré par sa bonne tenue et sa discipline.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La situation en France.

On lit dans la *Revue des Deux-Mondes*:

Il y a trois ans maintenant que l'Assemblée qui est à Versailles s'est réunie pour la première fois à Bordeaux. Née dans les circonstances les plus terribles, elle n'avait point reçu sans doute une mission précise et limitée. Elle était envoyée pour faire face à tout, pour arracher la France à toutes les extrémités qui la menaçaient; mais enfin, si large, si étendu que fût son mandat, elle n'a point été créée évidemment pour rester une souveraineté permanente et indéfinie, pour jouer le rôle d'un long Parlement. Elle avait surtout pour mission de rendre à la France la paix et des institutions fixes, un gouvernement régulier. Avec M. Thiers, elle a donné la paix; elle a délivré le territoire, elle a rendu un immense, un patriotique service. Si maintenant, au lieu d'organiser le pays, l'Assemblée s'épuise en luttes stériles; si, au lieu de mettre fin au provisoire, elle n'est occupée qu'à le reproduire et à l'aggraver sous toutes les formes, si on en est à ce point d'impuissance ou de périlleuse confusion, qu'on y prenne bien garde, il n'y aura plus bientôt qu'une issue, la dissolution. Ce ne sont que les radicaux qui auront obtenu cette victoire, c'est la droite elle-même qui aura préparé ce dénouement inévitable en reculant devant une œuvre que les circonstances lui imposent et que le pays attend, que l'Assemblée actuelle aurait pu accomplir dans l'esprit le plus conservateur, et qu'elle laissera inachevée ou livrée à toutes les chances de l'inconnu. C'est là, en définitive, toute la question sur laquelle les esprits prévoyants doivent appeler l'attention de l'Assemblée elle-même.

Si on veut en arriver là, on n'a qu'à continuer, la route est ouverte, on sera bientôt au bout. Si l'on veut échapper à cette extrémité d'une dissolution qui serait prématurée, qu'on ne pourrait proposer à une grande Assemblée tant qu'on n'a pas pourvu aux plus pressantes nécessités de l'organisation du pays, il faut s'arrêter, il faut dissiper ces équivoques qui pèsent sur les esprits comme sur les intérêts, qui feraient croire à une réticence permanente, préméditée dans la politique française. On ne peut pas rester dans cette incertitude, où le pouvoir le plus élevé a toujours l'air d'être mis en doute soit directement par les contestations les plus audacieuses de l'esprit de parti, soit indirectement par le refus systématique de lui donner, avec une organisation régulière, les moyens d'exercer son action. Le gouvernement, s'il le veut, peut beaucoup par la netteté de son attitude, par la fermeté de ses déclarations. Il a sous peu de jours l'occasion la plus favorable; il va être obligé de répondre à l'interpellation dont la circulaire de M. le vice-président du conseil est le prétexte et qui, en réalité, n'a trait qu'aux interprétations diverses dont le septennat est l'objet. Le ministère n'a qu'à opposer aux défis qu'on lui adresse une affirmation nette et péremptoire de la septennalité, des déclarations de telle nature qu'elles ne laissent plus aucune place à toutes ces contradictions et à ces commentaires qui ne s'arrêtent pas devant la parole de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Il ne se risquera même pas beaucoup en déclarant que le septennat, créé sous le nom de la République, doit garder le nom de la République; il ne fera qu'affirmer ce qui ne peut pas être évité, et qu'on nous permette de le dire, ce serait une faiblesse de s'arrêter parce qu'on paraîtrait ainsi donner une certaine satisfaction à des adversaires habituels du centre gauche ou de la gauche. Le grand malheur lorsqu'on rallierait à un gouvernement qui doit durer longtemps le plus de partisans possible, des hommes comme M. Dufaure, qui témoignait l'autre jour l'intention la plus franche de soutenir le septennat!... Que le gouvernement affirme le septennat, que l'Assemblée l'organise, c'est, pour le moment, tout ce qu'il y a de mieux à faire pour répondre à ce besoin de sécurité et de stabilité qui existe en France.

Le Port de Naples

Le *Giornale di Napoli* donne les renseignements suivants sur le mouvement du port de Naples.

Pendant le mois de janvier dernier, il est entré 339 navires jaugeant 83,394 tonneaux et ayant à bord 6,859 hommes d'équipage.

Ces 339 navires se décomposent en 227 bâtiments italiens à voiles, de 14,399 tonneaux et 1,740 hommes d'équipage; en 93 vapeurs italiens, de 37,292 tonnes et 3,054 hommes d'équipage; en 29 bâtiments à voiles étrangers, de 5,283 tonneaux et 217 hommes d'équipage, et en 57 vapeurs étrangers, de 26,420 tonneaux et 1,848 hommes d'équipage.

Les navires sortis du port s'élèvent à 319, jaugeant 93,639 tonneaux et ayant à bord 6,973 hommes d'équipage. Ces 319 navires se classent comme suit: A voiles italiens, 146; tonnage, 15,538; hommes, 1,853; à vapeurs italiens, 98; tonnes, 36,432, et hommes, 3,020; à voiles étrangers, 28; tonnes, 4,578, et hommes, 214; à vapeur étrangers, 52; tonnes, 37,084, hommes, 1,889.

Les navires entrés et sortis du port de Naples en janvier 1873 étaient au total de 809 navires; tonnes, 181,803; hommes, 13,682, ce qui donne pour l'année présente une diminution sur le nombre de navires de 91 bâtiments, et une augmentation correspondante de 5,230 tonnes et 150 hommes d'équipage.

(*Gazette officielle d'Italie.*)

Le «Virginius» et la nationalité américaine.

L'emploi de faux-papiers, fait par le capitaine du *Virginius*, a coûté aux Etats-Unis plus de cinq millions de dollars et le comité pour les affaires judiciaires est saisi d'une demande présentée par le général Butler tendant à savoir si avec les lois existantes les tribunaux des Etats-Unis ont assez de juridiction et d'autorité pour mettre un terme à l'emploi illégal du pavillon américain à bord des navires naviguant dans les hautes mers ou en station dans les ports étrangers et pour punir ceux qui se rendraient coupables de cet abus.

En outre, le comité est appelé à rechercher la loi additionnelle qu'il serait utile d'adopter pour punir les personnes qui obtiennent d'une manière frauduleuse des documents maritimes donnant aux navires le caractère de la nationalité américaine et pour châtier les fonctionnaires qui par négligence ou corruption fabriquent de pareils écrits; enfin de se prononcer sur la nécessité d'une loi destinée à investir les autorités militaires, navales et consulaires des Etats-Unis du droit de saisir dans les hautes mers ou dans les ports étrangers des navires qui usurpent la nationalité américaine et pour les traduire devant les tribunaux.

A cet égard le *New-York Herald* observe qu'un grand nombre de différends internationaux et de discussions sont dus à la corruption de quelques petits employés et il demande en conséquence que la paix et la dignité des Etats-Unis ne relèvent plus de personnes irresponsables qui favorisent secrètement la violation des lois maritimes.

Une lettre de M. J. Jacini.

Le sénateur J. Jacini a adressé au directeur du journal la *Perseveranza* la lettre ci-après:

Je lis dans la *Nord deutsche Allgemeine Zeitung*, du 13 courant, une lettre du comte Usedom adressée à un de ses amis qu'il nomme. Cette lettre commence de la manière suivante:

« Je m'empresse de vous retourner les épreuves incluses que vous m'avez envoyées. J'y trouve la déclaration que ma note au général Lamarmora, en date du 17 juin 1866, avant d'être envoyée, a été soumise et approuvée à Berlin. L'ex ministre Jacini aurait en mains les documents qui prouvent la chose.

» Cette dernière circonstance est absolument impossible; quels que soient les documents que puisse avoir M. Jacini, ils ne regardent pas ce point. »

Je n'ai pas besoin d'attendre que les épreuves d'impression mises sous les yeux du comte Usedom deviennent une publication, pour déclarer dès à présent, que non-seulement je ne possède pas de documents prouvant l'inspiration berlinoise de la note Usedom du 17 juin, mais que cette supposition est précisément les antipodes de ce que j'ai toujours écrit et pensé à propos de cette note, du jour où elle a été écrite jusqu'aujourd'hui.

Rappelons quelques dates. Le général Lamarmora est resté au ministère des affaires étrangères jusqu'à la matinée du 17 juin 1866.

Le matin-là même, il partit pour le camp et il envoya la déclaration de guerre à l'archiduc Albert, le 20 juin.

Le comte Usedom (ici il est tombé dans une erreur de mémoire déjà rectifiée par le général Lamarmora), *non pas avant, mais après le départ du général Lamarmora*, a consigné en mes mains le document trop connu, et je m'empressai de le faire parvenir à sa destination. Je ne pouvais pas faire autre chose. Mais je dois ajouter que le flagrant contraste qui m'a paru pouvoir être relevé entre cette note et la correspondance du général Govone, de Berlin, au sujet d'accords militaires avec notre allié ne m'a laissé aucun doute que le document ait été conçu et rédigé à la légation prussienne à Florence par des personnes qui, assurément, ne connaissaient pas les idées récemment échangées à Berlin avec le général Govone relativement aux affaires militaires. Mon opinion que j'ai toujours conservée et qui aujourd'hui définitivement est confirmée par le comte Usedom, a reçu encore un appui immédiat par une lettre que le général Lamarmora m'écrivit de Crémone et qui a été publiée en partie par le capitaine Chiala dans ses remarques historiques sur les préliminaires de la guerre de 1866.

« Au ministre Jacini.

» Crémone, 19 juin. »

(Remarquez que c'est le jour qui a précédé la déclaration de guerre.)

« J'ai reçu aujourd'hui la lettre (note) du ministre Usedom, du 17, et je n'ai pas le temps d'y répondre. Mais la vérité est que si je lui répondais, je devrais lui dire des choses très-désagréables... Je ne serais pas étonné que cet écrit eût été inspiré par... ou par d'autres individus de cette sorte...

» Votre affectionné ami et collègue,

» A. LAMARMORA. »

Tout le monde se rappelle que, lorsque la fameuse note Usedom fut rendue publique (à tort ou à raison, je ne me prononce pas à cet égard), l'enthousiasme de nombreux organes de la presse ne connut plus de bornes.

Il fut prétendu par beaucoup que le plan de la guerre proposé dans ce document était un chef-d'œuvre dans lequel se révélait, à l'évidence, tout le génie du maréchal de Moltke.

Je me rappelle avoir dû cent fois combattre cette opinion avec des adversaires et amis italiens et allemands; or donc, à l'arrivée, hier, de la nouvelle que le comte Usedom déclarait, dans une lettre politique, que cette note du 17 juin 1866 est entièrement son œuvre, qu'elle fut écrite en hâte, trois jours avant la déclaration de guerre et avant qu'il fût possible d'en avoir l'approbation de Berlin, je me suis dit à moi-même: Voilà une nouvelle qui, au moins, me procurera l'avantage d'amener beaucoup de mes adversaires et mes amis éloignés à se rappeler que j'ai toujours soutenu cette thèse contre eux.

La dernière chose à laquelle j'eusse pu m'attendre c'était de lire dans une lettre du comte d'Usedom, qu'il existe quelqu'un au monde assurant que je possède des documents prouvant précisément le contraire de ce que j'ai toujours cru et soutenu et qui reçoit maintenant une lumineuse confirmation. Voulant me tenir dans les rigoureuses limites d'une rectification, en ce qui me touche personnellement, je m'abstiens d'ajouter d'autres paroles qui, étant trop rares, ne serviraient pas, et qui, étant insuffisantes, seraient aujourd'hui inopportunes.

Croyez-moi avec toute considération.

JACINI.

Milan, le 15 février 1874.

Le commerce du Turkestan.

On lit dans une correspondance de Taschkent à l'*Invalide russe*:

Des matériaux pour la statistique commerciale de Taschkent ou du Turkestan ont été publiés cette année par les soins du comité; nous en extrayons les chiffres suivants:

Exportations de Taschkent.

Lieux de destination.	1871.	1872.
	Roubles.	Roubles.
Orenbourg	644,497	1,132,66
Troïtsk	560,98	459,59
Pétropavlovsk	213,287	320,42
Sémipalatinsk	253,819	66,28
Autres villes de Russie	731,789	130,18
Province du Syr Daria	1,444,525	1,349,07
Prov. de Sémiretchinsk	252,692	594,42
Cercle de Zariavschane	142,265	269,92
Kokand	1,616,660	1,243,52
Boukharie	107,013	97,442
Pays de Kaschgar	620	3,110

Importations.

Lieux de provenance	1871.	1872.
	Roubles	Roubles.
Orenbourg	1,090,200	2,319,409
Troïtsk	1,165,431	2,061,120
Pétropavlovsk	567,257	83,989
Sémipalatinsk	111,654	45,867
Autres villes de Russie	2,144,307	1,408,913
Province du Syr-Daria	754,420	2,249,153
Province de Sémiretchinsk	133,144	339,480
Cercle de Zariavschane	140,745	240,580
Kokand	2,487,631	2,189,836
Boukharie	230,840	253,892
Pays de Kaschgar	800	»

Les principaux articles de l'exportation sont, en 1871, le coton (996,000 r.), les indiennes (984,000 r.), les tissus de coton du pays (590,000 r.), la soie (474,000 r.), les cuirs (182,000 r.), les khalates (139,000 r.), le coutil (130,000 r.), le thé vert (121,000 r.), le thé noir (116,000 r.), les fourrures (107,000 r.), les filés de coton de fabrication russe (102,000 r.).

A l'importation, les articles les plus importants sont, en 1871, les indiennes (2,372,000 r.), le coton (1,007,000 r.), la soie (619,000 r.), le coutil (523,000 r.), les tissus de coton du pays (506,000 r.), les cuirs (317,000 r.), le thé noir (254,000 r.), les fruits frais et secs (196,000 r.), les tissus de demi-soie du pays 138,000 r., les filés de coton russes (157,000 r.), les draps (121,000 r.) et le fer (109,000 r.)

Un coin des montagnes Rocheuses.

Le fait historique le plus intéressant du moment est l'exploration récente du concours supérieur du Yellowstone, affluent du Missouri. M. James Richardson vient d'en publier une relation, d'après les récits du colonel Barrow, qui a visité le bassin du Yellowstone en 1870, du lieutenant Dawne et docteur Heyden, dont la *Revue scientifique* a analysé le rapport dans son dernier numéro. Le gouvernement des Etats-Unis a jugé que les beautés géologiques de la région explorée étaient de nature à attirer les admirateurs en foule, et un acte passé en mars 1872 a interdit tout établissement commercial ou industriel qui pourrait détruire ou exploiter la contrée, « renfermant, dit l'acte, une accumulation de merveilles dont il n'existe aucun équivalent sur le globe entier, et en comparaison desquelles les fameux geysers de l'Islande deviennent presque insignifiants ».

Le territoire en question comprend une étendue de terrain de 65 milles de large sur 65 milles de long. Il est situé vers la latitude de Montréal, dans la partie des montagnes Rocheuses où le Wyoming, le Montana et l'Idaho [illegible] leurs sources le Yellowstone, Big Horn et Madison, affluents du Missouri, Snake, affluent du Columbia, Green, affluent du Colorado.

Le bassin du Yellowstone, le principal tributaire du Missouri, occupe le versant oriental des montagnes Rocheuses, dont les sommets neigeux dominent les plateaux étagés où se sont creusés des lacs splendides sur le parcours du fleuve. De ces lacs superposés comme autant de cuvettes gigantesques, le fleuve s'élance en cascades dont quelques-unes dépassent en beauté les chutes du Niagara lui-même; puis il s'engage dans les crevasses énormes dont il a poli les parois et s'alimente en chemin du tribut de nombreuses sources thermales de composition variée, en même temps que de l'apport des eaux siliceuses, alumineuses, calcaires et magnésiennes des geysers. Le bassin est élevé de 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer; les pics environnants atteignent 3,000 mètres. Le sol est constamment agité par les secousses des tremblements de terre qui terrifient et éloignent les Indiens.

Les geysers représentent le dernier effort des convulsions primitives et sont les restes des anciens volcans dont le bassin entier était le cratère commun. Certains geysers ne lancent que de la vapeur; d'autres sources sont boueuses ou plus ou moins limpides, alunées, ferrugineuses, sulfureuses, et leurs dépôts encroûtent les roches environnantes et l'embouchure des évents qui s'obstruent même à la longue. Le lac est très-poissonneux et l'on a cité ce fait que les explorateurs « n'avaient qu'à plonger leur ligne dans une source thermale en la retirant du lac, pour cuire sans désemparer les poissons qu'ils venaient de pêcher ».

Les geysers sont intermittents comme ceux d'Islande, c'est-à-dire que les jets de vapeur d'eau ou de boue s'en échappent par saccades. Rien ne se manifeste dans les intervalles, et les explorateurs ont pu être une fois surpris par un jet de vapeur projeté tout à coup dans le voisinage de leur campement.

Ces merveilles ne sont pas les seules qui recommandent la contrée à l'attention des géologues. Déjà, il y a un an, le professeur Marsh de Yale-College, découvrait, dans les dépôts éocènes du versant oriental des Montagnes Rocheuses, comprenant les Etats de Dakota, Nebraska, Wyoming, (les « Bad-Lands » du Colorado), un nouvel ordre de mammifères fossiles: le *Dinoceras*, espèce d'animaux se rapprochant des Phacochères fossiles et des Suidés actuels, ayant la taille de l'éléphant, la tête longue, étroite et munie supérieurement de trois protubérances osseuses, la mâchoire supérieure armée de grandes défenses courbes, rappelant celles des morses, mais dépourvue d'incisives et portant seulement six molaires très-petites et d'une forme particulière.

Depuis, le professeur Marsh a trouvé, dans les mêmes régions, un type d'oiseaux intermédiaires qu'il appelle *Odontornithes*. On sait combien cette classe des fossiles intermédiaires tend chaque jour à s'accroître. Les plus remarquables des oiseaux fossiles récemment découverts appartiennent à cette série. Tels sont l'*Archeopteryx macrura* d'Owen, à queue de reptile; l'*Ichthyornis dispar* de Marsh, qui possède sur les deux maxillaires des dents bien développées, implantées dans des alvéoles distinctes, et plus ou moins inclinées en arrière, l'*Odontopteryx toliapica* d'Owen provenant de l'argile de Londres, et dont les maxillaires assez altérés sont munis d'alvéoles. A côté de ces types se rangent ceux des reptiles voisins des oiseaux aptères ou brachyptères: le *Compsognathus longipes* de Wagner, reptile dont les membres postérieurs rappellent ceux des oiseaux, et le *Chlamydosaurus* de Gray, dont les empreintes ont pu être confondues avec celles des ptérodactyles, et qui, de même que les kangourous et les gerboises, ne touchent le sol que par les membres postérieurs.

Les « Bad-Lands » ont été explorées plus récemment par le professeur Cope, qui les a dépeintes comme un vaste ossuaire, où il a trouvé plus de cent espèces éteintes représentées par des milliers d'individus. Parmi elles, soixante-dix environ sont nouvelles pour la science; seize appartiennent à la classe des reptiles; les autres à des mammifères, dont dix-huit espèces de rongeurs, sept des rhinocéros ou de genres voisins, quatorze espèces de carnivores, dont le *Temnocyon*, espèce de chien de la taille d'un ours. Plusieurs espèces de chevaux, que l'on supposait jusqu'alors étrangères au nouveau continent, se sont retrouvées parmi ces débris.

Enfin, le professeur Marsh vient d'ajouter à la série des mammifères un nouveau groupe d'animaux de l'époque miocène, provenant du même district et dont il forme l'ordre des *Brontothéridés*. Ces fossiles ont un crâne singulièrement allongé, où les fosses zygomatiques se confondent, sans démarcation, avec les fosses orbitaires; la face est extraordinairement élargie par le développement de deux protubérances nasales, analogues à celles des phacochères. Le système dentaire complet se compose de deux incisives, une canine et six à sept molaires. Ces dents vont en diminuant de volume, des molaires aux incisives, et sont implantées en série continue, sans espace libre au niveau des canines. Les membres sont plus courts que ceux de l'éléphant, et les pieds, ongulés, ont trois doigts aux membres postérieurs et quatre aux antérieurs, comme ceux des tapirs, dont le brontothérium avait probablement la trompe rudimentaire et non préhensible.

Les Cigarettes.

La *Gazette officielle* de Madrid vient de publier un contrat signé par le ministre des finances et par M. le comte de Susini Ruiseco; ce contrat a pour objet la fabrication des cigarettes dans la Péninsule.

M. Le comte de Susini-Ruiseco est corse. Propriétaire d'une fabrique de cigarettes à la Havane, connue sous le nom de la *Honradez*, il a cherché pendant vingt ans à créer et à perfectionner une machine à fabriquer des cigarettes, et il a réussi. Vingt-cinq machines sont à l'essai en France; mais quand l'inventeur a été sûr de son instrument, c'est surtout au pays proverbial de la cigarette qu'il s'est adressé. Ses offres ont été acceptées.

Il se charge, avec le tabac des manufactures espagnoles, de faire toutes les cigarettes que l'on consomme d'ordinaire dans le pays, sans augmentation de prix. L'Etat, sur 121,155 kilogrammes de tabacs divers transformés en cigarettes, avait un bénéfice net de 507 fr. 7 c. En livrant cette même quantité à la fabrication de M. le comte de Susini, ce bénéfice s'élève à 555 fr. 78 c., — avantage pour l'Etat: 48 fr. 71 c.

Il y avait à redouter le mécontentement des fameuses *cigarreras* de Madrid, de Séville et d'ailleurs, — mécontentement qu'elles ont souvent manifesté dans des émeutes parfois assez graves. M. de Susini s'engage à les employer toutes et à les payer mieux qu'elles ne le sont actuellement.

On l'autorise à faire des acquisitions de tabac partout où il voudra, pourvu que ce tabac passe par les douanes, et à fabriquer pour l'exportation; il lui est aussi permis de vendre en Espagne toutes sortes de cigarettes en dehors de celles qu'il fabrique pour le gouvernement.

Par un calcul qui ne paraît pas trop exagéré quand on pense combien la cigarette est en honneur dans le pays, M. le comte de Susini établit que pour les 5,312,500 individus, hommes et jeunes gens, en état de fumer, il y a une consommation de 102 millions de cigarettes par jour, qui demande la fabrication journalière de 140 millions de cigarettes, en ne travaillant que 265 jours dans l'année.

On voit qu'en prenant même la moitié de ce nombre, les machines ne chômeront pas. Il en faut 10,000 et plus pour répondre à cette production et plus de 1,000 en réserve; avec les machines à cigarettes, il faut [illegible] 0 p. c. de machines pour tailler le tabac puis, le transport, le fret, les installations, les accessoires, les moteurs à vapeur. Les dépenses en machines doivent s'élever à 45 millions de francs seulement.

Certes voilà une très-grosse affaire, et si elle parvient à contenter le gouvernement et le producteur, chose toujours difficile, ce sera grâce à la machine, qui est vraiment une merveille d'adresse et de rapidité.

FAITS DIVERS.

On mande de Gotha, 5 février, au *Times*, que des nouvelles arrivées sous la date du 11 janvier annoncent que l'expédition de M. Gérard Rohlfs, entreprise dans le désert de Lybie, est arrivée à l'importante oasis nommée Dachel, habitée par une population de dix-sept mille âmes. De grandes découvertes géographiques on

[illegible] pitrée.

* * *

On écrit de Hong-Kong [illegible] [illegible]

[illegible] comment vit ce que fait et ce que pense le peuple de cette capitale que les courtisans lui représentent comme la plus heureuse, la plus belle et la mieux gouvernée de la terre. La chose est tellement contraire aux principes et aux doctrines de Confucius, aux reves de Lau-Tseu et à [illegible] les traditions de la Chine [illegible] Et cependant [illegible] d'alarmer les plus hautes classes. Les étrangers voient au contraire, dans ce fait, une [illegible]tion qui donne les plus belles espérances pour l'avenir de la Chine; il dénote de la part du jeune empereur un caractère indépendant qui promet un règne vigoureux.

* * *

Les anecdotes [illegible] abondent aujourd'hui. [illegible] dans le Figaro.

On a fait bien des charges à l'occasion du mardi gras. Une des plus monumentales a été perpétrée par Méry. Avec son emphase méridionale et orientale à la fois, il avait indiqué un rendez-vous à une femme au bal travesti des Variétés, en lui disant:

— Le bal ne sera donné que pour nous deux. Nous serons seuls tous les deux au foyer!

Pour réaliser cette hyperbole, voici ce qu'il fit [illegible]

On [illegible] temps-là. Lui, [illegible] bal un ours pour tout de bon, qu'il s'était procuré on ne sait comment, et le lâcha dans le foyer.

L'ours eut un succès énorme.

— Oh! qu'il est naturel! — disait tout le monde.

Tout à coup on s'aperçut qu'on avait affaire à un ours sincère, qui commençait à s'affirmer par des grognements.

Le foyer fut évacué en un instant.

Au moment où la dame qui avait rendez-vous avec Méry s'enfuyait avec la foule terrifiée, l'auteur d'Héva, apparaissant tout à coup la prit galamment par la main, en lui disant:

— Eh bien, madame, nous voilà seuls!..

* * *

Voici une anecdote que raconte l'Evénement sur le pauvre Armand Barthet, l'auteur du Moineau de Lesbie, qui vient de mourir à la maison de santé d'Ivry.

C'était à l'époque où Mme de M... une femme du meilleur monde, occupait tout Paris de ses excentricités.

Un jour, Barthet va à la campagne, rencontre la dame en question qui se cachait sous l'incognito, fait sa connaissance, dîne avec elle, et, une fois revenu à Paris, on se salue et on se sépare.

Quelque temps après, il y avait bal masqué au ministère de ...

Barthet croit reconnaître sous le loup la dame en question.

— Je te connais, lui dit-il.

— Vous m'étonnez, monsieur.

— La première fois que je t'ai vue, tu m'as tout à fait gagné.

— Où donc était-ce, monsieur?

— Cet été, au jeu de boules, à Robinson.

— C'est vrai, monsieur, je m'en souviens.

— Ah!

— Oui, [illegible]

Vous voyez d'ici la tête de Barthet.

* * *

Clichy la prison pour dettes a vu plus d'une grande dame fouler d'un pied mignon les dalles de [illegible]

La charmante femme, entre autres, d'un haut fonctionnaire de l'empire y séjourna quelque temps à la requête de sa modiste et de sa couturière.

Le jour où [illegible] d'une brièveté éloquente:

« Je suis à la prison pour dettes. »

Le fonctionnaire riposta [illegible]:

« Restez-y, mais demandez une chambre au soleil. »

La dame prit son parti...

Mais elle était intriguée...

Elle envoya une nouvelle dépêche:

« Pourquoi me recommander de prendre une chambre au soleil?

Le mari repartit, — impitoyable et galant:

« Parce que les fleurs s'étiolent à l'ombre. »

Autre anecdote qui peut passer pour la revanche de celle qui précède.

Un gentilhomme, récemment marié, le comte de B... incarcéré pour une facture de tapissier, écrivait à ce fournisseur.

« Voici dix mois que vous me détenez à Clichy bêtement. C'est une rigueur inutile. Vous savez parfaitement que je ne puis entrer en jouissance de ma fortune, et, par conséquent, vous solder, qu'en décembre prochain. D'ici là, ne réfléchirez-vous pas, enfin, qu'il est bien [illegible] vous d'entretenir dans la maison d'arrêt un [illegible] le barbare plaisir de le priver de sa liberté et de la séparer de sa pauvre jeune femme, que désole ce veuvage anticipé. »

Le tapissier répondit:

« [illegible]

« Voilà neuf mois que me sont venues, sans le secours de personne, les réflexions que vous me communiquez. C'est pourquoi le premier jour du deuxième mois de votre incarcération, je n'ai pas versé à l'administration la provision légale sans laquelle vous ne sauriez être retenu. Je vous croyais sorti depuis ce temps. Il faut que quelque autre de vos créanciers ait eu la fâcheuse pensée de vous accompagner de sa recommandation, oubliant qu'un homme comme vous [illegible] »

— Quel est ce mystère? se demanda le prisonnier.

Il n'était le débiteur d'aucun autre individu...

Et, pourtant, la provision alimentaire exigée par la loi arrivait au jour et à l'heure avec une ponctualité significative!...

La lettre du tapissier fut mise sous les yeux du directeur de Clichy...

Celui-ci, à la plus prochaine échéance, fit arrêter le porteur des quarante-cinq francs...

On l'interrogea

Et le comte eut le mot de l'énigme.

Il apprit qui lui témoignait — en prison — ce tendre et persévérant intérêt.

C'était sa femme!

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 3 mars.

Dette Générale 5 0/0 — Ouv. du matin	Ptres	47 18	—
Hausse	»	47 18	—
Baisse	»	46 29	—
Clôt. [illegible]	»	—	—
Clôt. du soir	»	46 29	—
Après Bourse	»	—	—
Actions S. Gen.	L.S	6 22	—
» de la Société de change et de valeurs	»	4 10	—
» de la Banque de Const.	»	5 5	—
» du Crédit Austro-Turque	»	3 20	—
» du Crédit Général	L.T.	8 10	—
Banque Verissi et Cossoudi	»	—	—
Tramway	»	7 80	—
Société Commerciale Ottomane	»	3	—
Laurium	Fr	66	—
Crédit Hellénique (escompte)	»	5	—
Obligations des Chemins de fer	»	113	—
» [illegible]	»	62	—
Emprunt [illegible] comp.	»	310	—
[illegible]	»	319	—
1869	»	260	—
1872	»	70	—
1873	»	178	—

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P.	111
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	90
[illegible]	»	51 25
Medjid à blanc—(différence)	»	102 2
B chl k—(différence)	»	105 40
Métallique (d[illegible])	»	105 20

COMMERCE

Correspondance particulière de la Turquie.

Odessa, 16/28 février 1874.

Les transactions de notre marché n'ont pas été très-brillantes cette semaine. De tous les principaux débouchés, les télégrammes ont annoncé une situation calme. D'Angleterre, ils signalent une baisse de 8 à 10 sch. sur les prix que l'on pratiquait à la fin de Décembre. De Marseille, ils nous annoncent une fermeté assez soutenue « 121/118 Ghirca s'y payent 43 — Pologne 124/128-45 Bessarabie 130/126-46 1/2 »

Notre marché malgré ces baisse à l'étranger, est resté ferme quoique les transactions de cette semaine se chiffrent par 26500 tchet. En temps normal, un pareil chiffre d'affaires serait desespérant, mais dans les circonstances actuelles, on doit se féliciter et s'estimer heureux d'un tel résultat.

Notre crise financière est loin d'être finie et personne ne peut en prévoir le terme. Les affaires en général sont très-tendues et les négociants peu sûrs du lendemain se tiennent sur une réserve qui entrave toute initiative.

La récolte se présente sous un aspect dont on ne peut rien augurer de bon pour le moment.

Vu l'insuffisance [illegible] de l'arrivée prochaine de vapeurs et de voiliers, nos détenteurs sont décidés à spéculer encore. [illegible] mes, quant aux secondaires elles sont offertes avec une baisse de [illegible]

Nos nolis ont baissé cette semaine par suite de l'arrivage de nombreux vapeurs. Comme beaucoup sont encore annoncés, on s'attend à une baisse plus forte.

BULLETIN DE LA SEMAINE

	[illegible]	[illegible]		[illegible]	
Blé tend...	15000 de 9 15	9 35	12.50	14 02 1/2	
Ghirka	5000 de 9 20	10 05	13.30	15	
Seigle	5000 de 8.25	8.30	.30	7.50	
Graine de lin	1500		13 25		

26500 tchetv.

NOLIS

Steamers p. R. U. 37/6 la ton. [illegible]

Londres 36 fr.

Méditerranée fr. 3, charge.

Adriatique rien de fait.

Anvers 36

Sans disponibles.

Voiliers, pour le Roy.-Uni [illegible]

» pour la Méditer. fcs [illegible]

» pour l'Adriatique fcs 1 nominal

MONNAIES.

Pol impérial	5 90—5 95
Pièce de 20 fr	5 78—5 8
Livre anglaise	7 30—7 35
» turque	6 58—6 63
Ducat autrichien	3 40—3 45
Rouble effectif	—

COURS DES CHANGES

Londres. 3	Rien de fait	
Paris... 3	347	

FONDS PUBLICS.

Emprunt 5 0/0 avec primes 1864 R. 163 1/2 165 1/2

id id id. 1866 R. 104 — 100

Télégrammes

St-Pétersbourg, 14/26 février.

Très ferme—Londres 7.29

France 347 3/4 318

Emprunt rus. à primes 165 3/4 1/9

Londres, 14/26 février.

Blés très-faible déprimes: *Guirca* vapeur arrivé [illegible] 56; *Mais*, calmes. [illegible]; *Graine de lin* [illegible]

Anvers, 14/26 février.

Blés faibles inactifs; *Pologne* 32 1/4-33 1/2; *Sandomirea*, négligé 34 1/4-34 3/4; *Seigle* 22 1/4 1/2 *Orge* 22 1/2 *Graine de lin* 38-38 1/2 *Colza* 35 *Navette* 32 1/2 33 *Ravison* 18 20

MOUVEMENT DU PORT.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS du 3 mars.

[illegible] egli, paq. à vap. [illegible] c. Emin bey, div.

Artaki, paq. à vap. angl. *Alexandria* c. Seranzza [illegible]

Odessa paq. à vap. rus. *Alexandre*, c. Pionsky, div.

[illegible]

Marseille, paq. à vap. ital. *Simeto*, c. Viola, div.

— paq. à vap. ital. *Taormina*, c. Rep. div.

Odessa, paq. à vap. angl. *George Butlers*, c. Fons, div.

— paq. à vap. angl. *Newbiggin*, c. Harroway, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 3 mars.

[illegible]ille, br. aut. *Mladi Miter*, c. Turina, blé.

[illegible]ople, nav. rus. *Madre Mimbelli*, c. Robelli, lest.

[illegible]-Agatch, bk. al em. *Annibal*, c. Nieman, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

[illegible]

Rus. Grand duc Constantin, c. Esnilchenko, div.

[illegible]

Rom. Bolonm, c. Saaha, iv. Trebizonde p. Const.

Angl. A. Strong, Tennisond, blé, Odessa p. Falm.

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 25 février (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 100.000 ocques de son provenant de la [illegible] Impériale.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 3 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi et mardi 25 et 26 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants:

80.000 ocques de fil de laiton soumissionné à 23 1/2 piastres l'ocque.

115,000 bobines de fil noir de 200 yards chacune soumissionnées à 32 paras la bobine.

1000000 archines de ruban rouge soumissionné à 14 paras l'archine.

400000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication européenne soumissionné à 9 1/2 paras l'archine.

933000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication indigène de Roumélie à 3 2/3 paras l'archine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture du matériel télégraphique consistant en fils de fer, isolateurs, etc., nécessaire pour l'exercice de l'année 1874, sera mise en adjudication à partir du 20 février v.s.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont priées de se rendre au Conseil de la dite Administration, les lundi, mardi, mercredi et samedi de chaque semaine après 7 heures à la turque pour prendre connaissance du cahier des charges relatif à l'adjudication dont il s'agit.

La fourniture du matériel pour l'année 1874, s'élève à environ 680,000 francs, (six cent quatre-vingt mille).

Constantinople, le 28 février 1874.

SOCIÉTÉ FINANCIERE DE ROUMANIE.

MM. les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale aura lieu le Dimanche 7/19 Avril prochain à 2 heures après-midi au Siège Social à Bucarest.

Ordre du jour:

1° Rapport sur l'exercice 1873.

2° Fixation du Dividende.

STATUTS. Art. 35. Les Actionnaires qui voudraient assister à l'Assemblée Générale, devront déposer leurs actions trente jours avant celui fixé pour la réunion.

Bucarest, 12 Février 1874

Le Conseil d'Administration

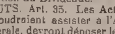

VARNA RAILWAY COMPANY.

Avis est donné que la dix-septième Assemblée Générale de cette Compagnie aura lieu mercredi, le 25 Mars courant, à 2 heures de l'après-midi, à *London Tavern*.

Les actions doivent être déposées aux bureaux de la Compagnie, au moins quatorze jours avant celui de l'Assemblée. En échange des dites actions, ainsi déposées, un reçu sera délivré lequel devra être présenté à l'Assemblée. Les procurations avec les actions devront être déposées à la même époque et de la même manière.

Londres, le 24 février 1874.

Par ordre

J. F. Walsh, Secrétaire.

M. Timoni, Agent.

COMPTOIR INTERNATIONAL D'EMPRUNTS A PRIMES A DELLA ROCCA

Constantinople.

Dépêche officielle de Gotha.

(Service particulier du Comptoir A. Della-Rocca.)

TIRAGE DES LOTS VILLE DE BUCHAREST du 2 Mars 1874.

Gros Lots:

Serie 2743 N° 31 fr. 50.000

» 5958 » 33 » 10.000

» 2182 » 63 » 5.000

Séries:

55 91 114 197 719 741 1213 1364 1403 1408 1571 1644 1781 1813 1854 1963 1966 2092 2157 2182 2259 2556 2563 2623 2681 2724 2743 2874 3129 3260 3308 3367 3917 4396 4713 4882 4904 5031 5040 5063 5136 5192 5770 5849 5958 6395 6764 6954 7204

Constantinople, le 2 mars 1874.

A. Della Rocca.

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD ET Cie.

Depeche du Tirage de l'Emprunt à Primes de la Ville de Bucharest qui a eu lieu à Gotha le 2 mars 1874.

Série 2743 N° 31 fr. 50.000

» 5988 » 33 » 10.000

Séries:

55 91 114 197 719 741 1213 1364 1403 1408 1571 1644 1781 1813 1854 1966 2098 2157 2182 2259 2556 2563 2623 2681 2724 2874 3129 3260 3308 3367 3917 4396 4713 4882 4904 5131 5040 5063 5136 5192 5418 577 5958 6395 6764 6954 7204

Dépêche du Tirage du 2 mars 1874 de l'Emprunt à Primes Autrichien 1864.

Série 2340 N° 57 f. 200.000

» 2025 » 7 » 50.000

» 3189 » 47 » 15.000

Séries

316 940 1544 1717 2025 2340 2669 3189

Constantinople, le 3 mars 1874.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami N° 84.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expeditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Koulouk.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix: 75 francs par trimestre.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie *Agents.*

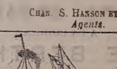

SERVIZIO POSTALE della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedì

Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cite Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

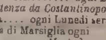

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'interieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.

Herbert Haddan, C. E.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	1800—1850	100
» » 2e »	»	650—1700	»
» » 3e »	»	1550—1600	»
» Moka	ocque	20—21	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	232—234	103
» » de France	»	230—232	»
» en pain de 5 kil	»	252—255	100
» » 3 »	»	258—260	100
Poivre.—1re et 2me qualité	ocque	11 1/4—11 1/2	»
Clous de girofle	»	0—21	100
Encens	quintal	170—240	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—140	»
» de Madras »	»	80—100	»
Cochenille	»	44—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	66—68	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	76—78	»
» » de 10 à 11 kil.	»	90—94	»
» » de 11 ... kil.	»	98—100	»
Vitres	»	24—25	Fr.
Thé Congo	ocque	20—28	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	5 1/2—5 3/4	120
» anglais	caisse	205—210	100
Riz de Gênes	100 k.	44—44 1/2	Fr.
» des Indes	»	180—190	100
» d'Egypte	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	8—8 1/2 gal	»	
» d'Amérique et Trieste	11—12	»	
Beurre de Sibérie	ocque	15 1/4—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité	»	36—38	»
» » 2me »	»	33—34	»
» rouge	»	2 1/2—4 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—220	100
» en barres assorti	quintal	102—107	103
» marses pour clous	»	150—	»
» plaques assorti	»	140—150	»
» de Suède	»	145—150	»
Cuivre anglais	ocque	6 1/2—1[illegible]	100
Zinc assorti	100 ocq.	112 115	Fr.
Etain	quintal	800—810	100
Sel ammoniaque	ocque	—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	170—175	»
» en feuilles	»	18—190	»
Fer blanc MIC	2 caisses	355—365	100
Pointes de Paris N 15/18	50 kil.	95—100	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismail	»	45—47	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	45—47	120
» du Danube	»	42—44	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	39—45	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—45	»
» tendre du Danube	»	37—39	»
» de Roumélie	»	36—42	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Odou	»	17—17 1/2	»
» de Roumélie	»	21—22	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	18 1/2—19 1/2	»
Avoine d'Anatolie	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie	»	12—13	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	175—178	100
» 2me »	»	168 172	»
» 3me »	»	158—162	»
de Braila 00000	»	—	»
» 0000	»	148—150	»
» 000	»	138—141	»
» 00 1/2	»	136—137	»
» 00	»	122—125	»
de Galatz 1re qualité	»	153—155	»
» 2me »	»	141—143	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	300—310	120
» 2me »	»	260—290	
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	41—	»
» du magasin	»	43—45/6	»
Cardiff du navire	»	43—	»
» du magasin	»	45—	»
Liverpool du navire	»	37—38	»
» du magasin	»	40—41	»
Hull du navire	»	35—36	»
» du magasin	»	39—40	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2—8 livres	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—7 1/4	»
» » » 8—12 »	»	7— 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	62/68/70/72	»
» » Water »	»	53 55	»
» » Extra 16/24	»	73/76/79/84	»
» » Water »	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—7 1/2	100
» Georgie, Perse	»	5 3/4—5 1/2	»
» Balukesser, Ghéivé, Maitos	»	6 1/2—8	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Georgie	»	6 1/4—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	7—7 1/4	»
» » Cassaphachi	»	7—7 1/4	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	36—37	»
» » ...	»	—	»
» » Beybazar, Castamouni	»	33—35	»
» » Van, etc	»	1[illegible]—20	»
Peaux de moutons secs	la paire	20—30	120
» de chevres »	6 1/2— 4	1 L. 1.	»
» d'agneaux »	la paire	—	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	160—200	»
» Perse, Syrie	»	34—36	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	70—75	»
» Andrinople, Volo	»	65—70	»
» » percés	»	35—45	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	14—16	»
» Iskilip Tokat	»	12—13	»
Gomme Adragante	»	26—32	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 3/4—5	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité.	»	330—345	100
» deuxième »	»	300—320	»
Graines de lin	le kilo	37—	»
(1) Sésames »	l'ocque	4 1/4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	3—	»
» de Roumélie	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—	»
Cumin	»	4—5	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Huile de Métélin et Adramith.	l'ocque	5 1/2—6 1/4	106
» de Crète	»	6 3/4 7	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/4—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Crète	»	4 1/2	»
» de Réthymo	»	4 3/4—	»
» de Métélin	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	65—70/40	»
Haricots du Danube	160 ocq.	150—180	»
Pois-chiches	l'ocque	65—80/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	»
» de Panderma	»	40—45/40	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	165—170	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	75—78/40	»
Figues de Calamate	la quint.	100—110	»
» de Smyrne	»	100—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	112—120	»
» » Phokes	»	112—115	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	»

OBSERVATIONS

Galata 25 février—3 mars.

Céréales. — Le marché ne présente aucune animation et les affaires ont été à peu près nulles pendant l'huitaine écoulée. Les nouvelles d'Europe viennent toujours calmes et ne motivent aucune transaction pour l'extérieur; même la consommation n'enlève qu'une faible partie des blés existant sur place malgré la réduction des prix. L'orge et le maïs manquent toujours.

Farines.—Malgré les concessions faites par les vendeurs le calme continue et les affaires ont été insignifiantes. Le stock va toujours en augmentant, et les prix faibles avec tendance à la baisse.

Coloniaux.— Calme général: aucune affaire à enregistrer sur les cafés qui sont sans aucune demande; les détenteurs sont plus disposés que jamais à faire des concessions, mais les acheteurs sont dans l'expectative espérant faire plus tard des achats à meilleur marché. Les sucres sont calmes et à des prix stationnaires. Les riz d'Italie sont offerts à fr. 44, tandis que ceux des Indes ont fléchi à L. T. 1.85. Les bougies stéariques et les pétroles sont délaissés vû l'abondance du stock et la saison avancée. Les métaux sont en baisse nouvelle: l'étain est cédé de L.T. 8 à 8 10; les pointes de Paris 94 98; le plomb plus faible.

Charbons de terre.— Divers chargements étant arrivés depuis dizaine de jours les prix ont fléchi sensiblement. On cote: New-Castle-sh. 41 sous palan du navire, douane à la charge du vendeur; Cardiff 43. Liverpool 37-38. Ecossais 35-36. En beurre de Sibérie on a traité une grande affaire avec le Séraskérat qui a été conclue au prix de p. 14. 24/40, condition d'usage.

Exportation.— Tout continue à être calme; aucune transaction importante à signaler pour l'exportation. Seulement les laines fines de chèvres (tiftics) ont joui une certaine faveur, et les prix pratiqués accusent une avance de p. 3-4 l'ocque sur les prix précédents avec une certaine tendance à la hausse. Les prix des divers autres articles sont stationnaires et les existences ne sont que médiocres.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 52. — 14 Mouharrem 1291. — JEUDI 5 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, M. BOHORANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne
Annonces 3me page	6 » la »
Insertions, corps du journal	15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29 pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 4 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

L'inquietude et le mécontentement causés au cabinet de Versailles, par la lettre de M. Rouher et l'attitude des bonapartistes, va avoir, probablement, pour résultat de faire echouer la fameuse transaction intervenue entre le gouvernement français et les heritiers de Napoléon III.

On se souvient que, sans une interpellation d'un membre du centre gauche cette transaction, dont aucun membre de l'Assemblée n'avait eu connaissance, allait recevoir son exécution, et qu'à la suite d'un débat assez vif les objets qui allaient partir pour l'Angleterre durent rester en France, et de plus qu'une commission fut nommée pour examiner les termes de la convention pour laquelle MM. Magne et Descilligny demandaient l'urgence.

S'il faut s'en rapporter aux dires du *Journal des Débats*, la commission dont il s'agit est devenue entièrement hostile au projet. Elle ne veut le sanctionner que s'il subit de profondes modifications, et à la condition expresse que les musées de Pierrefonds, de Saint-Germain, et de Fontainebleau restent — ce qu'ils ont toujours été — propriétés de l'Etat.

Ces dispositions — s'il est vrai qu'elles se soient produites — n'ont guère de chance de se modifier quand le débat aura lieu à la chambre. Il est clair que les partis furieux, notamment les orléanistes, voudront se venger du langage de M. Rouher et des manœuvres impérialistes, en infligeant un echec à ceux des membres du cabinet qui patronnent de leur influence la transaction dont il s'agit.

La Chambre des Seigneurs de Prusse vient de voter — dans la discussion du projet de loi sur le mariage civil — un article ayant pour but d'enlever aux ecclésiastiques le droit de tenir les registres de l'Etat-Civil.

La *Gazette de la Croix* parlant de ce fait dit : « Le vote émis par les pairs Prussiens répond à une proposition de l'extreme droite, mais qui, à la seconde Chambre, pour des motifs differents, avait été mise en avant par le parti progressiste et rejetée par la majorité qui ne voulait admettre les ecclésiastiques que pour des cas de nécessité exceptionnelle. Il n'y a là qu'une question d'opportunité. Si la seconde Chambre adoptait maintenant l'exclusion des ecclésiastiques votée par la Chambre des Seigneurs, le gouvernement finirait peut-être par s'y rallier. »

La situation de l'Alsace-Lorraine vient de faire l'objet d'un débat au sein du Parlement Allemand.

Dans un long discours, dont nous ne connaissons pas encore les détails, M. de Bismarck a demandé au Reichstag de bien vouloir l'autoriser à placer, les deux provinces annexées en 1871, sous un régime administratif exceptionnel.

La proposition du prince chancelier a été repoussée par cent quatre-vingt-seize voix contre cent-trente-huit. C'est là un échec qui doit être fort sensible à M. de Bismarck.

L'opinion publique en Autriche, tenue en éveil par les protestations du haut clergé se préoccupe beaucoup du sort des loi confessionnelles confiées à l'examen d'une commission, et non moins du projet de loi sur le mariage civil qu'une commission libre est en train d'élaborer.

On craint surtout que ces deux projets ne rencontrent des obstacles dans les regions où le ministere lui-meme, quelque sincères que puissent être ses intentions, serait impuissant à les faire accepter.

Un journal officieux, la *Bohemia*, public à ce propos un article qui est interprété comme un avertissement à la majorité liberale du Parlement.

Le sens en est que le gouvernement ne peut consentir à aller au-delà des projets qu'il a présentes ni s'associer à des réformes plus radicales sur le terrain confessionnel, parce que ces amendements et ces réformes ne seraient peut-être pas acceptés par la Couronne.

En presence de cette situation, la majorité liberale aura à examiner si elle ne compromettrait pas sa propre cause en insistant avec trop de persistance sur des réformes provisoirement irrealisables.

Le comité chargé de recueillir des secours pour les affamés de l'Inde a tenu un meeting, présidé par le lord-maire, dans le palais municipal de la Cité.

On y a annoncé que la Reine acceptait le patronage de l'œuvre et que Sa Majesté avait souscrit une somme de mille livres sterling.

Plusieurs personnages notables y ont pris la parole. On cite entre autres lord Lawrence, l'honorable Robert Burke et M. Rothschild.

Les fonds recueillis s'élèvent à 300 mille fr. environ. C'est une somme bien peu considérable, quand on songe à l'étendue des miseres à soulager et à la date déjà ancienne de l'appel fait au pays.

Un télégramme officiel du vice-roi de l'Inde annonce que les nouvelles relatives à la famine dans le Bengale constatent une amélioration générale produite dans tout le pays par les pluies abondantes. Sir R. Temple estime que d'ici au 15 juin on aura encore besoin de 180,000 tonneaux (environ 182 millions de kilos) de vivres pour le Nord-Behar.

Les nouvelles du Japon ne sont pas très bonnes. Une révolution y semble imminente.

Jusqu'à présent les télégrammes qui l'annoncent n'en indiquent pas le caractère, mais on peut presumer que le parti réformateur, qui est aux affaires depuis quelques années, a voulu marcher d'un pas trop rapide dans la voie de transformation et qu'il a soulevé contre lui les intérêts féodaux et les préjugés attachés à l'ancien ordre de choses.

Cependant avant de porter un jugement sur les faits qui se produisent dans cette partie de l'extrême-Orient, il faut savoir si le gouvernement, est en état de résister à l'insurrection qui a éclaté, il y a quelques semaines dans l'intérieur du pays, et s'il est vrai que les ministres étrangers aient cru devoir se réfugier à bord des navires de guerre de leurs nations respectives.

La situation doit certainement être grave, mais avant d'admettre que tout est perdu et que le mikado et son ministère vont être renversés, il faut attendre des renseignements officiels.

Si le fait venait à se réaliser il faudrait le déplorer, car ce serait la civilisation Europeenne qui subirait un échec en la personne de l'Empereur du Japon.

UNE SOLUTION DE LA QUESTION FINANCIÈRE (1).

VIII.

Nous nous resumons.

La situation financière de l'Empire reclame imperieusement une amelioration. Les temps sont passes où des palliatifs, plus ou moins ingenieux, pouvaient masquer le deficit budgetaire. Les appels au credit qui sont efficaces, dans les epoques normales, pour alleger le tresor de ses embarras, seraient aujourd'hui onereux et d'un succes problematique. Le systeme financier qui a prevalu jusqu'a ce jour est irremediablement condamne par les resultats memes qu'il a produits. Il doit etre abandonne. On se trouve dans l'obligation d'adopter un nouveau systeme qui aura pour base une gestion financière rationnelle et des economies équitables. L'execution des reformes economiques promulguees doit enfin couronner cette œuvre de relevement.

Mais, pour atteindre à cet ideal, pour fournir au tresor des ressources immediates et raffermir ainsi le credit de l'Etat, il est clair qu'on est forcement amene à avoir recours, non à des expedients, mais à une combinaison nouvelle, serieuse et applicable, et c'est là ce qui a motive notre etude et notre projet.

Pour celui qui veut etre pratique, c'est-à-dire qui, sortant des abstractions, tient scrupuleusement compte des conditions particulieres dans lesquelles l'empire se trouve place, la combinaison qui s'offre naturellement est la creation d'une banque nationale, avec le concours de la Banque Imperiale actuelle, s'appuyant sur un capital plus considerable, fourni en grande partie par les classes riches du pays, ayant des attributions plus importantes qui elargiront et fortifieront sa sphère d'action, et jouissant de la faculte d'emettre des billets de banque, à circulation generale et légale, pour une somme à determiner et dont une partie sera avancee au gouvernement, à titre de pret, et dans des conditions tres moderees.

De cette combinaison le Tresor Imperial retirera l'avantage d'avoir immediatement à sa disposition les fonds nécessaires pour parer à toutes les eventualites budgetaires, pour eteindre sa dette flottante et couvrir tout deficit possible de ses budgets. Mais simultanement, delivre pour trois ans de toute préoccupation financiere, de ces embarras d'argent qui entravent ses excellentes dispositions et paralysent ses efforts les plus meritoires, de cette gene permanente qui, en entamant son credit, le prive de sa liberte d'action, le gouvernement aura devant lui tout le temps necessaire pour etudier et mettre en exploitation ses ressources minieres et forestieres, la regie des tabacs et les nombreux filons des richesses naturelles de l'empire. En outre, il continuera l'œuvre importante du cadastre, la reforme economique et administrative projetee, et apres ces trois ans écoules, à moins que l'on ne retombe dans l'inertie d'autrefois, le pays sera en marche vers le progres materiel et moral. Le budget sera equilibre ; le credit aura retrouve son assiette normale ; les valeurs publiques n'auront plus à subir des fluctuations desastreuses, et le tresor aura toute facilite pour se mouvoir dans ses combinaisons budgetaires.

Alors aussi le gouvernement ayant acquis, par l'utilisation des richesses de l'empire, des ressources progressivement croissantes pourra, s'il le juge à propos, soit consolider sa dette envers la Banque à des conditions avantageuses, soit l'amortir au moyen des recettes provenant de l'exploitation des mines, des forets, des tabacs, et de la location ou de la vente des biens domaniaux. Alors aussi le pays sera en pleine voie de progres et de prosperite, et les populations beniront le souverain qui aura cree cette situation financiere et l'homme d'Etat qui aura eu le patriotisme d'assumer la responsabilite de la mise en œuvre de tous ses elements.

(1) Voir le numéro du 27 Fevrier 1874.

LETTRE D'ITALIE.

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Rome, 19 fevrier.

Les votes relatifs à la loi sur le papier de banque, sur le cours forcé, ont donné à M. Minghetti 207 voix contre 44. Ce serait, si cela durait, une véritable transformation des partis et des groupes [illegible]

Voici comment se décomposent ces voix :

La majorité des 207 comprend 107 voix environ de droite et de centre droit, et 100 voix de gauche et de centre gauche, y compris surtout l'ensemble des députés qui avaient coutume de voter avec M. Rattazzi, de suivre sa direction.

Les 44 opposants sont formés par une quinzaine de membres de la droite, partisans à outrance de M. Sella (qui a été décidement hostile), et les trente autres par des membres de la gauche extrême et par les prétendus chefs de la gauche les Depretis, les Nicotera, les Crispi, qui sont arrivés, en cette circonstance à faire la guerre sans [illegible] tement, situation qui jette sur eux un ridicule inexprimable.

Si cette situation devait durer, le cabinet serait fort consolidé, et il n'y aurait plus lieu de parler de dissolution de la Chambre ; mais on craint bien que cette alliance de la droite et d'elements généralement tres-fantaisistes comme ceux qui suivaient M. Rattazzi, ne presente pas des garanties à toute épreuve.

On dit généralement que le *connubio* de M. Minghetti avec le parti rattazziste, si l'on espere sérieusement dans sa durée, pourrait être cimenté par la concession d'un ou deux portefeuilles au centre gauche. Déjà le portefeuille de l'instruction publique est libre pour la demission de M. Scialoja, tombé à la suite du rejet de la loi sur l'application du principe reconnu de l'instruction obligatoire.

L'affaire du Colysée est toujours exploitee par le parti papalin. On fait des *tridui* pour « apaiser la colere de Dieu ». On organise une souscription à 25 centimes pour fonder de je ne sais quoi. Bologne s'en mêle. Là bas, on demande ces 25 centimes en disant, dans une proclamation qu'on a « emprisonne la fleur des dames romaines et etrangeres », ce qui est un mensonge très impudent.

Malgré tout ce bruit les fouilles du Colysée se poursuivent. Elles sont des plus intéressantes. On a déjà, sur certains points, enlevé cinq mè[illegible] probablement ce qui [illegible]

Le général Lamarmora a[illegible] provoqué de nou[illegible] de Bismarck, par [illegible]. Dans cette lettre, [illegible] personnellement toute la responsabilite de cette fameuse note du 17 juin 1866, où il poussait M. Lamarmora à marcher sur Vienne, à l'associer [illegible]

C'est à la suite de cette nouvelle attaque, que M. Lamarmora a songé à renvoyer à la Prusse la décoration de l'Aigle noire, apres avoir fait vérifier, dit-on, que les diamants n'ont pas été altérés ou contrefaits », Il devra probablement faire ce renvoi lui-même, le ministere des affaires etrangeres ne paraissant pas disposé à s'en charger, comme il l'en a prie par l'intermediaire de M. Penazzi, syndic de Florence.

L'un des cardinaux promus en décembre dernier est mort, c'est le jésuite Tarquini, toscan de l'Etrurie romaine, vers Viterbe et Montefiascone, dont les études sur la langue étrusque sont considérées comme pouvant contribuer à resoudre ce problème de linguistique si souvent abordé en vain.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Akif Pacha, ci-devant gouverneur general du vilayet de Bosnie, a été nommé ministre-président de la Haute Cour de Justice.

Yaver Pacha, ci-devant membre du Tanzimat-askérie (conseil des reformes militaires), a ete nommé president de ce conseil.

Dervich Pacha, ci-devant président du Tanzimat-Askérie, a été nommé gouverneur général de Bosnie.

Youssouf Bey, ci-devant directeur des mines et forêts, a été nomme ministre des Finances.

Le ministre des Affaires Etrangères est indisposé depuis trois jours et n'a pu se rendre hier et avant-hier à la Sublime Porte. Il a été egalement impossible à Son Excellence d'assister au conseil des ministres qui a été tenu mardi soir dans le conak de S. A. le Cheik-ul-Islam.

Ainsi que nous l'avions déjà annoncé les nominations d'Aristarchi bey, comme ambassadeur du Sultan près l'Empereur d'Allemagne, d'Alexandre Effendi Carathéodori, comme ministre de Turquie à Rome, et de Hamdy Bey, comme premier secretaire de l'Ambassade Impériale à Berlin, ont été confirmées par Iradé du Sultan, en date d'avant-hier.

A l'occasion de l'anniversaire de l'avenement au trône de S. M. l'Empereur Alexandre II, un *te Deum* a ete chanté avant-hier à la chapelle de l'ambassade russe, en présence de S. Exc. le général Ignatieff, du personnel de l'ambassade et du consulat général. Plusieurs notables de la colonie russe assistaient à l'office.

A l'issue de cette cérémonie religieuse, le général Ignatieff a reçu dans les salons de l'ambassade les félicitations de ses compatriotes et celles du corps diplomatique. Un aide de camp de S. M. le Sultan, ainsi que Saadullah bey, drogman du Divan Impérial, sont venus féliciter l'ambassadeur de la part du Sultan et de la Sublime Porte.

C'est par erreur que dans la chronique que nous avons publiee hier au sujet de l'audience de M. l'Ambassadeur de France on a substitué au mot *demain* celui d'*aujourd'hui*.

M. le comte de Vogüé sera reçu aujourd'hui par S. M. le Sultan.

Khalil effendi, intendant du mobilier du palais impérial, a été remplacé dans ses fonctions par Ahmed bey, ci-devant premier secrétaire de la meme administration.

Eyoub Agha, l'un des capitaines du *Chirket-i-Haïrié* a été décoré de l'ordre du *Medjidie*, 5me classe, pour avoir sauve deux personnes, lors de l'ouragan du 1er septembre dernier.

On sait que depuis bientôt deux mois, un cours public de langue française est professé deux fois par semaine au Lycée Impérial et que ce cours attire un grand nombre de fonctionnaires ottomans et de particuliers.

Les personnes qui ont suivi régulièrement ces leçons ont déjà fait des progrès sensibles dans cette langue et elles viennent de commencer l'etude de la grammaire.

Un *Avis Officiel*, publie par le bureau de la presse, informe le public qu'un nouveau cours de français sera ouvert à partir de samedi prochain, au Lycée, afin que les personnes qui ne se sont pas présentées dès le principe puissent profiter de la suite des leçons enseignées.

Le nouveau cours qui sera inauguré le 7 mars aura lieu les vendredis et les samedis de chaque semaine.

De nouveaux renseignements puisés à bonne source nous permettent de compléter en les rectifiant les details que nous avons donnés hier sur l'Assemblée tenue par les actionnaires de la Société des Omnibus de Scutari.

Au début de l'entreprise, les fondateurs de la Société ont pris à leur charge 3,000 actions, sur les 10,000 formant le capital de la Société. Lors de l'Assemblée generale, 4,000 titres ont encore eté souscrits par les memes personnes qui se trouvent en avoir 7,000 en leur possession. Le chiffre des actions à émettre se trouve donc limite à 3,000 titres.

Un nouveau *Syllogos* vient d'etre fondé dans notre ville. Il a pour but l'établissement d'un gymnase grec, et celui d'une ecole superieure des filles.

Le Syllogos qui s'appelle *Pallas* s'est réuni pour la première fois dimanche dernier. Après la cérémonie religieuse présidée par l'Eveque de Pamphile, le Docteur Paspati a pris la parole pour développer le but de cette nouvelle institution et demontrer la nécessité de la multiplication des établissements superieurs d'instruction à Constantinople.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

II

Jamais le Theâtre-Italien de Petersbourg n'avait eu de representation plus brillante. Dans la loge impériale, les grandes duchesses, etincelantes de beauté et de parure, étaient entourées de leurs dames d'honneur ; le corps diplomatique entier, l'elite de la cour et de l'armée se pressait dans la salle. La soirée etait au bénefice d'un acteur tres-aimé du public, et l'on sait qu'a Petersbourg ces solennités sont plus fêtées qu'à Paris, car Paris est ingrat et se venge de ses engoûments exagerés par un prompt oubli. Moins capricieux, les suffrages des Russes sont pourtant plus enthousiastes. La salle etait donc encombree jusque dans les corridors ; c'était comme une revue à laquelle etaient tenues de se montrer les célébrités de tout genre. On se saluait d'une loge à l'autre ; on parlait du nouveau cordon que l'amiral M*** etalait sur sa poitrine chamarree de décorations cosmopolites ; on discutait sur la grosseur des emeraudes que la princesse T*** portait à son cou ; mais ces graves propos tarirent bientôt sous l'influence de la [illegible]osité generale. Tous les regards convergerent vers une loge du premier etage dans laquelle une inconnue venait de s'installer. Les hommes admirèrent sa beauté, les femmes l'eclat de son collier de rubis. Personne cependant ne put dire son nom, et sans s'en douter, l'inconnue devint la reine de la soirée.

Ses rivales eussent cherché vainement à l'atteindre d'un soupçon deplacé. Bien qu'elle fût seule dans sa loge, par la simplicité aisée de sa pose et sa toilette severe, l'inconnue se revelait femme du meilleur monde. Mais ni l'opulence de sa chevelure noire, qui s'epandait en boucle sur sa nuque et au milieu de laquelle scintillaient des rubis comme des feux follets dans l'ombre, ni ses yeux tres-long et très-doux, ni ses epaules à la fois nues et grasses, ne causaient le charme qui arretait sur elle tous les regards. Son attrait consistait dans sa suprême ignorance de la curiosité soulevée autour d'elle. Ce n'était pas, chez elle, candeur de jeune fille ; on devinait, sous son front droit et fier, les passions et la volonte d'une femme ; c'était plutôt un superbe mepris, un oubli parfait de tout ce qui n'etait pas sa pensée.

On ne pouvait pas s'y tromper, l'inconnue avait un autre but que celui d'entendre la musique de Rossini. Dédaignant le secours de lorgnette, son œil parcourait lentement les loges, sans s'arrêter sur aucune d'elles ; puis comme lassée par une recherche inutile, elle se laissait aller dans son fauteuil et croisait à demi ses bras, dont la blanche rondeur ressortait sur le velours de sa robe. Dans cette immobilité, elle ressemblait à une statue car les chauds eclairs de ses rubis ne reussissaient pas à animer sa pâleur.

« Avez-vous vu cette belle morte, qui cause l'ebahissement de la galerie ? demanda à Blanche le colonel Illawaski, en prenant place à coté de Knaseff, dans la loge du rez-de-chaussée qu'occupait la Française.

— Non, dit-elle en constatant dans la glace de son eventail le ton rosé de ses joues, mais je me doutais qu'il y avait là-haut quelque monstruosité, en voyant tous les hommes pâmés d'admiration.

— Allons ! vous l'avez regardé, dit Illawaski en riant. Toutes les femme soutiennent qu'elle est affreuse ; donc elle est ravissante. Viens-tu la voir, Knaseff?

— Ne tentez pas Vladimir, repondit Blanche d'une voix aigrelette, il est consigné ici ; en entrant il a découvert dans la salle un vieux parent de Moscou, de sorte qu'il se dissimule pour ne pas être grondé ou mis au cachot. D'ailleurs, il n'aime pas les femmes [illegible]

— Un mouvement de jalousie ! C'est flatteur, Knaseff.

— Pour être jalouse, je choisirais mieux l'occasion, repartit Blanche, ou plutôt, si je suis jalouse c'est des rubis de la dame. On ne peut en rever de plus beau.

— J'en connais qui sont incomparables, dit Knaseff d'un air satisfait.

— Je te comprends, repondit le colonel, qui avait entendu vanter les rubis de la famille Kisenapp ; pourtant, je doute que ceux dont tu parles soient aussi magnifiques. Penche-toi un peu du côté de Blanche et tu pourras en juger par toi-même !

— On me verra, dit Knasseff contrarié ; les grandes-duchesse, le général, le ministre sont là

— Bon ! la Fioretti chante.

— Justement, on l'écoute, car sa voix est divine ; mais on évite de la regarder, tant elle est laide.

— Si je vous compromets, dit Blanche d'un ton sec, ne restez pas dans ma loge. J'ai assez d'amis qui ne craignent pas de s'y montrer ; votre absence ne me laissera pas seule. »

Blessé par cette dureté, excité par les instances d'Illawaski, Knaseff se pencha près de Blanche. La maligne creature s'avança aussi, de sorte que sa tête jaillit de l'ombre à côte de celle de Knaseff ; mais à peine celui-ci eût-il aperçu l'inconnue, qu'il se rejeta en arriere, plus pâle qu'elle et comme terrifié.

« Qu'est-ce donc ? dit Blanche. Vous voilà blême, et cette femme est rouge comme ses rubis maintenant. Ah !... je comprends ; mais j'ai horreur des scenes conjugales. Bonsoir, mon cher Knaseff. »

L'acte finissait dans ce moment, et le vieux prince Kisenapp, qui avait aperçu sa nièce, alla dans sa loge pour lui demander la cause de sa solitude. Hélene, bouleversee par l'émotion que lui avait fait eprouver la vue de son mari à côté de cette Française aux airs conquérants, ne sut que repondre à son oncle. Un message de la grande-duchesse M*** vint faire diversion à son embarras. La grande-duchesse, à laquelle Helene avait été présentée à Moscou, l'avait reconnue et l'autorisait à lui presenter ses devoirs dans la loge impériale.

Helène se rendit à cette invitation, accompagnee du prince, qui l'attendit à la porte de la loge. Apres avoir parle à la comtesse Knaseff avec la grâce bienveillante qui la distingue, la grande-duchesse lui dit :

« Il n'est question que de votre beauté, ce soir, Heléna. Le général S*** m'a dit quelques mots de vos chagrins. Ne vous inquietez pas ; Knaseff sera reprimandé de sa conduite scandaleuse. »

Hélène voulut protester, mais la grande-duchesse, fidèle à cette coutume qu'ont les princes de n'attendre aucune reponse, la baisa au front et retourna sur le devant de la loge, car le troisieme acte commençait.

III

Entre un ange et un démon egalement irrités, Knaseff n'hésita pas. Le demon lui parut moins redoutable, et il arriva chez Blanche, au boulevard des Gardes-à-Cheval, presque en même temps que la Française : elle otait sa pelisse dans l'antichambre lorsqu'il sonna furieusement à la porte. Par quels sortileges sut-elle l'ensorceler ? Il n'eut pas su dire lui-meme, lorsqu'il la quitta, à trois heures du matin, comment il avait pu oublier l'orage qui l'attendait à la maison Kisenapp.

Tout paraissait reposer cependant chez la comtesse lorsque le cocher siffla pour la porte ; la lanterne du dvornik qui vint ouvrir fut la seule clarté qui parut dans la cour. Le comte traversa avec emotion les appartements deserts, croyant toujours voir apparaitre la figure pâle d'Helene, mais il ne rencontra que son valet de chambre, couché devant le poêle du cabinet.

« La comtesse est-elle rentree seule ? lui demanda-t-il, apres l'avoir reveillé en le poussant du pied.

— Fedor Paulowitch (le prince Kisenapp) a daigné l'accompagner, repondit le valet.

— Ils m'auront attendu longtemps » se dit le comte, qui ne put dormir et auquel sa faute tint lieu d'oreiller d'épines pour le reste de la nuit. Le lendemain, au déjeuner, Knaseff se trouva seul.

« La comtesse est-elle souffrante ? » dit-il à sa premiere femme de chambre Akoulina. Akoulina, qui avait ete elevee avec Helena et etait traitee par sa maitresse sur un pied de familiarite étroite fronça le sourcil et repondit en baissant la tete :

« Helena Fedeorawna a daigné sortir ; elle dejeune chez son oncle. »

Le comte comprit que c'était le commencement des hostilites, et lorsque le general S*** l'eut mande pour le sermonner vertement sur la maniere dont il compromettait son uniforme, il crut à tort que la comtesse et le prince Kisenapp avaient provoque cette remontrance humiliante pour son orgueil. Dès lors, son répentir fut moins vif, et il se renferma dans une attitude froidement polie lorsqu'il revit Helene. Cette tactique etait superflue. La fierte d'Helene lui défendait de se plaindre. Un aveu franc, une expression de vrai regret lui eussent tout fait oublier ; mais ce silence, ces attentions d'une courtoisie cruelle lui paraissaient inventes pour la torturer et la braver. Il n'y eut donc pas d'explication entre eux.

Le comte s'affranchit peu à peu de toute retenue, et etourdit les murmures de sa [illegible] le prince Kisenapp le menaça d'intervenir entre lui et sa niece et de provoquer un divorce. Knaseff, rappelé à lui par cette rude semonce, songea un instant à s'amender, mais sa volonte, si facile aux entrainements, n'était pas propre à soutenir une ferme résolution. Le sentiment de sa faute le rendait maladroit, et la comtesse etait si triste, étiolee, si languissante, qu'il ne savait comment reprendre avec elle cette intimite qui lui avait ete si douce à la Bouldaïa. Enfin, comme les distractions malsaines font trouver les plaisirs graves fastidieux, les soirées que Knaseff passait à la maison Kisenapp entre le prince et Hélene le fatiguerent bientôt ; il se dedommagea de sa sagesse apparente en sortant secretement lorsque la comtesse était rentrée chez elle. Ces escapades furtives vinrent à la connaissance d'Helene et mirent le comble à ses deceptions. Une infidelite ouverte avait encore quelque grandeur dans sa hardiesse même ; mais ces [illegible]cholleries, auxquelles les gens etaient initiés forcement, depouillerent Vladimir de son dernier prestige, et abreuverent Helene de degout.

« Akoulina, disait-elle un soir, prie Dieu et les patrons de me faire mourir. Rien ne me retient sur la terre. Point de pere, point de mère, plus de mari. Souhaite ma mort, ma fille, tu es vertueuse, les saints t'exauceront. »

Akoulina, qui étudiait depuis longtemps le désespoir de la comtesse, se jeta à ses pieds avec l'emphase émue propre aux serves russes, et repondit en pleurant :

« Helena Fedeorowna, ne blasphemez point ainsi. Pour compenser le mal que vous font les mechants, Dieu vous envoie un ange. Il sera pour vous comme la colombe de l'arche, l'annonce de la joie, le messager de consolation. Ah ! benissez Dieu, Helena, car vos maux vont finir.

(A suivre.)

Voir le numéro du 2 mars.

il est superbe.

On dirait la rue de Rivoli à Paris Mais dans l'état où se trouve le commerce de Smyrne peu de personnes pourraient acheter des terrains et y élever des constructions à moins qu'une compagnie ne se forme pour aider les propriétaires. Naturellement M. Dussaud devrait fournir des avantages et des conditions faciles à cette compagnie. Les capitalistes de Smyrne, qui ne sont, malheureusement, pas nombreux, ne sont pas faits pour des telles entreprises. Je pense qu'il y a là une bonne affaire pour la société de Serkis bey. J'examinerai la question dans une de mes prochaines correspondances

Notre nouveau douanier Sufti effendi a pris possession de son poste; on le dit de l'école de Munir bey qui remplace actuellement à Constantinople Sadik pacha. On se rappelle les mesures sévères prises par Munir bey lorqu'il était directeur des contributions indirectes à Smyrne et les difficultés que cet honorable fonctionnaire a rencontrées de la part de quelques négociants. On croit par conséquent, généralement que Sufti effendi instruit et appuyé par son chef Munir bey mettra à exécution les mesures prises alors par celui-ci et abadonnées depuis.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les toasts des Empereurs de Russie et d'Autriche.

Voici quelques extraits des articles publiés par les feuilles viennoises à propos du toast de l'Empereur Alexandre et de la réponse de l'Empereur François Joseph :

Abendpost. — Dans le toast par lequel l'Empereur de Russie a salué notre souverain, comme dans l'allocution par laquelle l'Empereur François-Joseph y a répondu, se trouve, à côté de l'expression de sentiments d'amitié personnelle, une éloquente manifestation d'une ferme confiance dans le maintien de la paix européenne. Cette pensée, exprimée de la façon la moins équivoque dans les deux toasts, est accueillie par la presse d'ici avec la plus grande joie.

Fremdenblatt. — Si nous avions encore besoin d'une confirmation particulière de notre opinion, à savoir que le maintien de la paix sur la base des relations actuelles des puissances est le but clairement reconnaissable que poursuivent les gouvernements qui donnent le ton de la politique européenne, nous n'aurions qu'à nous en rapporter aux allocutions échangées hier par les souverains d'Autriche et de Russie, pendant le diner-gala donné à Saint-Pétersbourg. Les politiques qui considèrent comme perdu chaque jour où ils ne peuvent dévoiler quelque secret d'Etat, chercheront en vain dans les toasts une autre pensée que celle-ci, que les deux souverains voient dans l'amitié mutuelle qui les lie la meilleure garantie de la paix. L'Empereur d'Autriche a répondu au toast du Tsar en déclarant qu'il partage les sentiments et les opinions de son auguste ami. En effet, il n'existe pas de plus grand intérêt pour la monarchie austro-hongroise que celui de voir la paix conservée aussi longtemps que possible. La politique de l'Autriche est de nature absolument inoffensive; elle ne menace personne, et poursuit sans arrière-pensée le maintien de la paix.

Presse.—L'accueil enthousiaste fait à l'Empereur François-Joseph à Saint-Pétersbourg, a consacré définitivement cette ligue pacifique européenne, dont les premiers fils datent de l'entrevue des trois Empereurs à Berlin, et dont le tissage a continué d'une façon si efficace lors des visites princières faites à Vienne pendant l'Exposition universelle.

Tages Presse.—Le toast du Tsar

dant trois jours chez la princesse Mathilde, rue de Morny. Le gouvernement a-t il ignoré ce fait? ou, le sachant, a-t-il passé outre? Au fait, la chose le regarde.

Et, à ce propos, on rit assez dans le monde officiel de la scène qui a eu lieu entre M Rouher et M. le duc de Broglie. Ce dernier, fort irrité de la lettre adressée à M. Vialla, s'en est plaint assez vivement à l'ex ministre d'Etat, qui s'est borné à lui dire d'un air goguenard, en résumant la conversation en trois mots: « Vous l'avez voulu ! » Croyez-vous que M. Thiers avait assez raison le 24 mai?

La guerre à la Côte d'Or.

Nous extrayons d'une lettre adressée au *Times*, en date du 15 janvier, les renseignements suivants:

« Avant d'être envoyé en ambassade vers sir Garnet Wolseley, M. Kühne, le missionnaire allemand qui était prisonnier pendant quatre ans, a eu une entrevue avec le roi. On lui annonça que Coffee-Calcalli avait l'intention de le dépêcher vers le général anglais. Cette nouvelle était suivie d'un cadeau consistant en une robe royale telle que les parents seuls du souverain en portent. Cette distinction avait pour but de faire oublier à M. Kühne les ennuis d'une captivité de quatre ans et demi. On lui dit qu'il devait se mettre en route dans la soirée et peu après la tombée de la nuit le roi l'envoya chercher avec ordre de se présenter vêtu de la robe royale. M. Kühne fut conduit dans une petite chambre où se trouvait le roi seul, vêtu d'habits blancs, assis sur une chaise basse et jouant avec ses chats. Il recommanda à M. Kühne de dire au gouverneur que le roi demandait la paix; il ne combattrait pas contre les hommes blancs lors même que ceux-ci pénétreraient dans le marché, car ses ancêtres ne se sont jamais battus avec les Européens. »

Une autre lettre, adressée au *Times*, de la Sierra-Leone mentionne:

« On raconte de drôles d'histoires au sujet du roi maintenant que son territoire est envahi. Voici un exemple qui prouve jusqu'à quel point va la superstition des Ashantees: Coffee-Calcalli a fait venir en sa présence un grand nombre de prêtres idolâtres et demanda leur avis sur la conduite à tenir à l'égard des Anglais, s'il devait faire des propositions de paix ou toutes les fortunes de la guerre. Au début les divins refusèrent de se prononcer à moins qu'on ne leur donnât la garantie d'avoir la vie sauve quelle que serait leur réponse. Ayant reçu à cet égard des assurances satisfaisantes ils répondirent qu'ils voyaient tout en noir à l'exception des rues de Coomassie couvertes de sang. Coffee-Calcalli mécontent du vague de cette réponse, s'adressa à un oracle d'une autre espèce. Il fit choisir deux boucs l'un noir, l'autre tout à fait blanc, et après l'accomplissement de certaines cérémonies fétichistes ils furent lancés l'un contre l'autre. Le bouc blanc ne tarda pas à avoir le dessus et à tuer son adversaire. Après cette épreuve le souverain convaincu qu'il serait défait par les blancs, dépêcha une ambassade à sir Garnet Wolseley pour demander la paix. »

Kossuth et Napoléon III.

Un journal hongrois le *Hunnia* dont le propriétaire était un ami personnel de Kossuth, publie quelques renseignements pleins d'intérêt au sujet des projets attribués à Napoléon III sur la Hongrie lors de la guerre de 1859. Ce journal avance, s'appuyant sur l'autorité de documents authentiques, que l'empereur des Français avait l'intention d'organiser une insurrection hongroise contre l'Autriche sous la conduite des émigrés hongrois; mais Kossuth ayant demandé comme prix de leur coopération que Napoléon ne mit point fin à la guerre avant que l'indépendance de son pays ne fut assurée, l'empereur n'aurait pas donné de garantie à cet égard. Kossuth conseilla alors à ses compatriotes de ne pas se compromettre pour Napoléon qui se servirait d'eux dans l'intérêt de sa cause et n'avait pas l'intention de délivrer la Hongrie. Lorsque après Villafranca l'empereur accorda à Kossuth une audience il le reçut avec peu de cordialité et à un diplomate qui lui demandait pourquoi il avait refusé d'entrer dans les vues de l'ex-dictateur, il répondit : «Je ne voulais pas accomplir la restauration de Kossuth.»

La famine de l'Inde en 1874 et le gouvernement anglais.

Dans les temps troublés où nous vivons, il peut paraître étrange d'émettre, dès le mois de février, une opinion sur l'événement qui, dans le cours de l'année 1874, sera probablement le plus grand de tous! — Et cependant nous croyons qu'il n'est que trop facile de prévoir quel sera, selon toutes les probabilités, le plus grand fait de l'année actuelle. Ce fait immense, cet événement aussi considérable que douloureux, sera la famine qui menace l'Inde depuis plusieurs mois, et qui a commencé à sévir!

Il est possible, en peu de mots, de donner une idée de l'importance du fléau qui commence à décimer une partie de la population indienne. A cet égard, les appréciations sont très-diverses; mais les plus modérées suffisent pour donner une idée de l'étendue du mal, et pour exciter une émotion profonde et une immense pitié.

La famine qui sévit dans l'Inde, dans la province d'Orissa, en 1865, a fait périr au moins 750,000 êtres humains;— et beaucoup de juges compétents déclarent que les causes de famine qui menacent l'Inde, depuis plusieurs mois, sont au moins aussi graves que celles de 1865. — Dans un télégramme daté de Calcutta, du 4 février, et publié par le *Times* du 5, il est dit:

« Le vice-roi de l'Inde a déclaré que le manque » de récolte frappe une population dépassant celle » de Grande-Bretagne (environ 30,000,000.) »

Et un peu plus loin:

« Sir Richard Temple a télégraphié qu'il y a » déjà une détresse immense parmi 1,500,000 in» dividus qui sont sans secours.—Il y a une grande » mortalité et une grande dépopulation. »

Nous demandons que l'on veuille bien fixer l'attention pendant quelques instants sur une telle situation. Sommes-nous appelés à voir se reproduire les ravages causés par la famine qui frappa la province d'Orissa en 1865? — 750,000 êtres humains, morts de faim à cette époque, — et 750,000 autres;— supposons 500,000; supposons 300,000 — supposons 200,000, qui mourront peut-être de faim cette année!!!—Peut-on par la pensée, peut-on même par l'imagination se représenter la réalité d'une pareille situation! Que de souffrances physiques avant d'arriver à la mort, et, si c'est possible, quelles plus grandes souffrances morales! Des mères, des pères, voyant mourir graduellement leurs enfants un à un,—peu à peu,—après les avoir vus en proie aux étreintes croissantes du fléau! — Les enfants voyant mourir leurs parents, et restant sans secours, sans appui!... Quelle est la plume d'écrivain capable de peindre ces scènes déchirantes et ces inexprimables douleurs!—Eh bien, voilà ce qui, au moment où nous écrivons ces lignes, commence à se passer dans l'Inde, avec la perspective de la plus terrible aggravation chaque jour!

Sans doute, l'homme doit s'incliner avec résignation et avec respect sous la main de Dieu qui le frappe, quand il est absolument impuissant à lutter! Mais, si la lutte est possible (car la vie, c'est la lutte), il a le devoir de ne rien négliger pour s'y soustraire,—et nous nous permettons de demander si le gouvernement anglais a fait, s'il fait, s'il fera tout ce que ses devoirs lui commandent à l'égard de l'Inde et des populations menacées de périr par la famine!

L'Inde a environ 200,000,000 d'habitants, pour la plupart réduits à un état permanent d'extrême exiguité de ressources, et presque de dénûment.— L'Angleterre a conquis ce pays; elle gouverne ces populations (et nous croyons que c'est pour leur bien); elle en recueille depuis longtemps, et chaque jour, des avantages immenses pour son commerce; mais n'est-il pas évident qu'il en résulte pour elle une responsabilité aussi grande qu'incontestable et incontestée? Si les maux qui accablèrent la population d'Orissa, en 1865, avaient pu être évités; si les 750,000 personnes qui, à cette époque, périrent de faim, eussent pu être sauvées par les mesures qu'aurait pu prendre, et que n'aurait pas prises le gouvernement anglais à cette époque, la responsabilité morale, devant Dieu et devant les hommes, lui en incombe!

Si, dans la nouvelle et terrible crise qui commence pour l'Inde en ce moment, il arrive que des populations nombreuses soient en proie aux horreurs de la famine, et que des milliers d'êtres humains, peut-être des centaines de mille, succombent sous cet épouvantable fléau, la responsabilité morale en pèsera sur le gouvernement anglais, dans la mesure de ce qu'il aurait pu faire et n'aurait cependant point fait pour protéger les malheureuses populations qui en auront été les victimes.

En exprimant une telle opinion, pour laquelle nous ne nous sentirions pas autorisé, nous ne sommes en réalité que l'écho des voix puissantes et généreuses qui se font entendre en Angleterre. On peut sans doute remarquer avec étonnement et regret que des organes importants de l'opinion publique en Angleterre, certaines revues de premier ordre, certains journaux trop absorbés par des intérêts purement matériels et par des questions que les Anglais appellent avec un dédain si mérité dans certains cas *des questions de Pounds-shillings and Pence*, on peut s'étonner, disons-nous, que ces journaux, que ces revues, ne disent pas un mot de la famine de l'Inde; mais les grands journaux quotidiens ne cessent d'en entretenir le public, et il est impossible de ne pas éprouver un profond sentiment d'admiration pour le *Times* en lisant presque chaque jour les nouvelles, les documents importants qu'il publie sur cette question, et en constatant les efforts qu'il fait pour appeler sur les malheureuses populations de l'Inde la vigilance et l'action énergique du gouvernement.

Nous savons que l'on peut froidement répondre que l'administration de l'Inde, que les finances de l'Inde sont distinctes de l'administration et des finances de l'Angleterre. Oui, sans doute, en temps ordinaire; mais dans les circonstances actuelles, les ressources financières de l'Inde ne sauraient suffire pour secourir les populations, et elles devront périr, si l'Angleterre n'étend sa main puissante pour les sauver! En présence des versions contradictoires qui se sont produites relativement aux quantités de grains nécessaires pour prévenir efficacement les ravages de la famine, il est difficile d'apprécier un peu exactement quelle sera la quantité de grains absolument nécessaire pour obtenir ce résultat; mais il paraît certain qu'il faudra au moins 1 million de tonneaux, c'est-à-dire *15,000,000 d'hectolitres*. Il est probable que, compris les frais de transports, ces grains ne coûteront pas moins de 30 francs l'hectolitre, ce qui représenterait une somme de 450,000,000 de francs, et peut-être 600, 800, 900 millions, si 1 million de tonnes sont une quantité insuffisante. Où trouvera-t-on cette somme énorme? Ni le budget de l'Angleterre, ni celui de l'Inde ne pourraient suffire à une telle dépense sans recourir à l'emprunt. Or, nous n'en entendons pas parler. N'y a-t-il donc pas lieu de craindre que les malheureuses populations de l'Inde soient privées des secours qui leur sont indispensables sous péril de périr?

Encore une fois, ce ne sont pas nos idées, opinions personnelles, que nous nous permettons d'exprimer ici sur ce grave sujet; nous ne sommes que l'écho de ce que disent, en Angleterre, les voix les plus autorisées, et nous croyons devoir reproduire ici leurs propres paroles.

Dans une réunion électorale qui avait lieu à Brighton le 4 février, un des membres les plus éminents de la dernière Chambre des communes, M. Fawcett, s'est exprimé en ces termes sur cette grande question de la famine de l'Inde :

« Lorsque la nouvelle Chambre des communes » sera réunie, elle ne devra pas perdre une heure » pour obtenir du gouvernement un état précis et » clair de la situation, pour mettre le Parlement » et le pays en mesure de décider si le gouvernement a rempli ou non son devoir, comme il est » tenu de le faire, à l'égard de millions d'Indiens, » nos compatriotes, qui s'approchent chaque jour » de plus en plus du moment où ils seront en proie » aux horreurs les plus indescriptibles de la famine. » — On nous a dit que nous ne verrons toute l'étendue du mal qu'au mois d'avril, — et cependant, dès les premiers jours de février, nous entendons dire que dans d'immenses districts, la » nourriture du peuple est épuisée, et que les populations sont obligées, pour lutter contre la mort, » de manger des racines de plantes sauvages. — » Je serais moins disposé que personne à prononcer un seul mot qui pût ajouter à l'anxiété et augmenter les difficultés de lord Northbrook (vice-roi de l'Inde) et de ceux qui travaillent sous ses » ordres; mais, dans une telle crise, le gouvernement anglais et la nation anglaise ont, envers » l'Inde, de graves devoirs à remplir, et il en » résultera pour nous une honte ineffaçable si ces » devoirs ne sont pas remplis comme ils devront » l'être.

» Dans la famine d'Orissa (en 1865), 750,000 » personnes moururent de faim, —et la somme totale dépensée par le gouvernement pour secourir » une pareille détresse n'a pas dépassé liv. 75,000, » celle qui a été dépensée pour construire une » maison de campagne pour un de nos gouverneurs » de province.

» Des faits tels que ceux-là permettent pour le » moins de soupçonner qu'un grand nombre de » vies humaines furent sacrifiées, et que des souffrances incalculables furent éprouvées, parce » que les secours qui furent fournis ne furent ni » assez prompts ni assez considérables. — Si de » pareilles erreurs devaient se reproduire à l'occasion de la famine actuelle, je crois que votre » représentant, quel qu'il puisse être, exprimera » non-seulement vos désirs, mais ceux du pays » tout entier, s'il s'adressait immédiatement au » gouvernement, et s'il lui déclarait avec énergie » que la volonté du peuple anglais est que la question du plus ou moins d'argent à dépenser n'est » point la considération la plus importante, quand » il s'agit d'arracher un peuple aux horreurs d'une » famine imminente. »

Tel est le langage énergique que tenait devant les électeurs de Brighton un des hommes politiques les plus éminents de l'Angleterre, — et nous allons voir comment s'exprime à son tour l'organe le plus important de la presse anglaise, sur le même douloureux sujet.

Il n'est presque pas de numéros du *Times*, depuis trois ou quatre mois, qui ne contienne quelque article, quelques renseignements, quelques communications importantes sur cette grave question, et, nous le répétons une fois encore, il est impossible de se défendre d'une véritable et profonde admiration, en voyant la vigilance anxieuse avec laquelle le *Times* surveille, note et fait connaître jour par jour, au public anglais, tout ce qui a rapport à cette grave situation. On a dit que la presse était le troisième grand pouvoir de l'Angleterre; combien le *Times* justifie honorablement cette opinion, et combien il prend au sérieux ce grand et patriotique rôle dans les affaires de la nation! — Nous serions très-embarrassés et nous dépasserions de beaucoup les limites de cet article, si nous tentions de résumer les documents les plus importants publiés par le *Times* sur la famine de l'Inde; nous nous bornerons à extraire les passages suivants de son article du 6 février :

« Il peut à peine y avoir un doute aujourd'hui » que nous nous sommes bornés à élever une motte » de sable pour arrêter les progrès d'un déluge.— » Nous nous sommes contentés de nous reposer sur » le fonctionnement des lois ordinaires, et sur de » rapports officiels, ainsi que sur des achats tardifs » de grains, en face d'une de ces catastrophes effroyables qui mettent à néant toutes les lois ordinaires, sauf celles que commande impérieusement l'intérêt du salut public. — Là où un » despote éclairé, dirigé par une volonté énergique » et des instincts bienveillants, aurait agi avec une » décision féconde, nous nous sommes contentés de » faire des comparaisons, d'organiser des ateliers » de charité, de voir nos provisions de riz exportées d'un pays devenu stérile, et de répondre à » toutes les observations qui nous étaient faites, » par cette réponse toujours prête: Que nous devions nécessairement avoir raison, puisque nous » avons agi conformément aux vrais principes économiques. ».

Et un peu plus loin :

» Nous croyons, d'après les faits ci-dessus, qu'il » se trouvera peu de personnes qui ne soient d'accord avec nous que, soit pour une raison, soit » pour une autre, nous avons manqué l'occasion » de montrer à toute l'Asie qu'étant prévenus à » temps, nous avions à la fois le pouvoir et la volonté d'arracher le peuple de l'Inde à la famine.

» Nous nous demandons si jamais responsabilité » plus sérieuse a pesé sur aucun ministère anglais, » ou si jamais un ministère anglais a reçu plus » d'encouragements pour accomplir des devoirs » commandés à la fois par l'humanité et un véritable esprit politique, sans avoir égard à la dépense d'argent.

» Si l'on prétend que l'on a déjà fait beaucoup, » nous avons à répondre par des événements qui » font déjà partie de l'histoire du gouvernement de » l'Inde par l'Angleterre, que *la détresse est affreuse*, et la dépopulation énorme.

» Lorsqu'on nous dit que l'on achète du riz de » la province de Buhrma en quantités considérables, nous répondons que ces achats ont été » faits trop tard pour empêcher la mort d'un » nombre immense d'individus, et que ces achats » sont immensément trop minimes, eu égard à tous » les besoins que nous avons devant nous. — Nous » reconnaissons volontiers tout le bien qui a été fait » par les employés du gouvernement, qui ont fait » irriguer des terres nouvelles, ou procuré de nouveaux approvisionnements. — Toutefois, c'est » le gouvernement qui tient dans ses mains tous » les ressorts de la politique qui a été suivie. — Le » gouvernement a estimé notre déficit à des centaines de mille tonneaux, quand il aurait dû l'estimer à des millions de tonneaux, — et à cet » égard, il sera considéré comme responsable par » l'opinion publique et par l'histoire. Il est encore » temps de faire beaucoup, si le gouvernement » peut s'élever au niveau des circonstances, ne » faisant aucun fonds sur les souscriptions publiques qui, quelle que soit leur importance, seraient trop tardives, en même temps qu'insuffisantes, — et s'il se décide à combattre la famine » de l'Inde avec les ressources du trésor anglais.

— Mais nous n'hésitons pas à dire que les souf[illegible]ce et la mortalité dont le public a été informé par le telegraphe pèseront, malgré toute l'éloquence déployée par la parole ou par la plume, du poids le plus lourd sur la conscience de ceux qui ont négligé ou dédaigné les avertissements les plus énergiques qui aient pu être donnés à des hommes qui avaient le pouvoir en mains. [illegible] ses chaleureuses [illegible]el à cette voix si puissante et si autorisée du [illegible]mes. — Ce n'est pas nous qui nous permettons [d']indiquer ici au gouvernement anglais quels sont [ses] devoirs : nous nous bornons au rôle modeste [de] répéter comme un écho, mais avec émotion, les [paro]les du plus puissant organe de la presse an[glaise].

Au point de vue financier, nous avons entendu [il] y a peu de temps, avec admiration, nous l'a[v]ouons, même avec envie, M. Gladstone annoncer [au] public anglais, un excédent de recettes sur les [dép]ences de l'année, de L.5,000,000, — et par suite, [M. G]ladstone ne prévoyant pas sans doute de be[so]ins extraordinaires pour l'année prochaine exprimait son intention de proposer au Parlement une diminution d'impôts correspondante. Nous avouons qu'ici notre intelligence cesse de comprendre, car [n]ous demandons comment de telles propositions [f]inancieres sont compatibles avec les devoirs que, d'après tant d'hommes éminents en Angleterre, d'après M. Fawcett, — d'après le *Times*, le gou[v]ernement anglais a à remplir envers ces populations indiennes menacées par la famine de périr par [cen]taines de mille ? — S'il veut les secourir avec [un]e réelle efficacité, il lui faut des centaines de mil[l]ions, — et comment songer dès lors à diminuer [q]uant à présent les impôts actuels ?

A. LALANDE.
(*L'Economiste Français.*)

Victor-Emmanuel et le prince Massimo

Le *Journal des Débats* reçoit de Rome, en date du 7 février, la lettre suivante :

Vous avez certainement constaté que la presse de Rome ajoute quelque importance à la visite faite [à] S. M. le roi Victor-Emmanuel à Naples par le prince Massimo. A ce propos, on me rapporte de source très authentique certaines particularités dont l'intérêt ne saurait vous échapper.

Le prince Massimo appartient à une des plus grandes et des plus illustres familles du patriarcat romain resté fidèle à la cause du Saint-Siége et surtout à la personne de Pie IX. Le prince est fils d'une sœur de feu la comtesse de Syracuse et du prince de Carignan. Dès la mort de la comtesse, il s'est rendu à Naples et s'est fait un devoir de de[mander une audience au chef de la maison de Sa]voie.

Le roi Victor-Emmanuel lui a aussitôt fait savoir qu'il serait heureux de le recevoir. La position du prince n'était certes pas des plus faciles : le roi n'ignore point ses opinions politiques, et il devait redouter une conversation qui, quelque courte qu'elle pût être, toucherait sûrement des points très-délicats. Sa Majesté l'accueillit avec la plus grande cordialité, et, après les condoléances d'usage, quel ne fut pas l'étonnement du prince de l'entendre demander à brûle-pourpoint : « Comment [se] porte, [en] réalité, S. S. ? » Le prince Massimo, [d'abor]d un peu embarrassé, fut bientôt rassuré [par l'ai]r de bienveillance du roi ; il répondit que la [santé] de Pie IX était bonne, que S. S. était remi[se de] ses souffrances et se faisait peu à peu aux exigences de sa nouvelle situation. Sa Majesté mit alors la conversation sur ce dernier sujet, exprima [ses] regrets sur l'opiniâtreté avec laquelle le pape s'obstinait à rester étranger à l'Italie, ajouta que S. S., dans les lettres personnelles qu'elle lui adressait quelquefois, le traitait avec une bienveillance paternelle, tandis que, dans les discours reproduits par les journaux, elle saisissait toute occasion de l'attaquer et de le stigmatiser. « Si le devoir du « roi d'Italie, dit-il, a été de couronner à Rome « l'édifice national, la couronne, le gouvernement, « le Parlement, le pays en un mot, sont restés « d'accord pour respecter la liberté du souverain-« pontife et pour garantir l'indépendance absolue « [de so]n ministère spirituel. Je ne [puis m'expli]« quer pourquoi Pie IX, qui a inauguré son [pon]« [tificat avec le nom de l']Italie sur les lèvres, « semble vouloir terminer sa carrière sans prononcer une parole de paix pour l'Italie régénérée. »

Le prince Massimo était plus embarrassé que jamais pour répondre. Enfin, comme les deux personnages causaient assis près d'un guéridon, le prince ne sut rien trouver de mieux pour se tirer d'affaire qu'une phrase détournée : « Sire, je ne « me permettrai certes pas de porter un jugement « sur le différend malheureux qui existe entre vo« tre Majesté et le Saint-Père, mais voyez-vous. . « Sa Sainteté croit avoir reçu un dépôt sacré des « mains de ses prédécesseurs et devoir le remet« tre intact à ses successeurs ; ce serait, — que « Votre Majesté me permette la comparaison, — « comme si. . quelqu'un avait reçu le dépôt de « ce guéridon, il ne croirait pas pouvoir souffrir « qu'on en enlevât même le plus petit morceau. »

Cet entretien n'aurait pas été connu s'il n'avait [été] communiqué aux habitués du Vatican par le pape lui-même, auquel le prince Massimo s'était empressé d'en faire la confidence. On affirme que le pape le rapportait avec une complaisance marquée et s'amusait beaucoup du parallèle entre le pouvoir temporel et un guéridon.

L'impression produite par cet incident est tout à fait conforme aux rapports particuliers et aux dispositions personnelles de Pie IX et du roi Victor-Emmanuel. Autant le langage officiel des autorités ecclésiastiques garde de violence dans tout ce qui a trait au gouvernement italien, autant on semble mettre de bonne volonté des solutions pratiques par des voies officieuses et sans engager les princi[pes].

Cette tendance conciliante se montre particulièrement dans les efforts faits de part et d'autre pour régler l'investiture des bénéfices épiscopaux aux évêques nommés librement par le Saint-Siége sous l'empire de la loi des garanties. Mgr Balma, nouvel archevêque de Cagliarie (ancienne capitale de l'île de Sardaigne), a transmis sa bulle de nomination au maire de la ville, et celui-ci en a donné communication au gouvernement, qui, sur l'a[vis] conforme du conseil d'Etat et du procureur général, [s'est empressé] d'accorder l'*exequatur*.

Les forets en Russie.

— La *Gazette* (russe) *de l'Académie* consacre un article à l'examen du compte-rendu de l'administration des forets pour l'année 1871.

Le compte-rendu avoue que le ministère des domaines n'a pas encore réussi jusqu'à présent à déterminer l'étendue exacte des forets appartenant à la couronne. Trois fois, en 1846, en 1857 et en 1866, on renouvela l'entreprise de soumettre à l'arpentage les forêts domaniales sans pouvoir venir à bout de cette tâche laborieuse, car à l'heure qu'il est on ne posséde des données certaines que par rapport à 26 millons et demi de déciatines de forets et l'on doit, quant au reste (plus de 94 millions de déciatines), s'en rapporter à de vieux plans plus ou moins exacts.

L'administration doit remplir par rapport aux forêts trois tâches distinctes : les travaux d'arpentage (délimitation, amélioration et organisation du service des forets), la protection des forets et leur exploitation.

Les travaux de délimitation et la remise des titres de possession des lots de forets aux paysans attachés autrefois au domaine sont terminés déjà dans beaucoup de gouvernements. L'organisation du service des forets donnant la possibilité d'une exploitation rationnelle est moins avancée ; on n'a pu jusqu'à présent établir ce service que pour 11 millions de déciatines ; c'est à peu près la dizième partie du territoire boisé et, s'il fallait en juger d'après la marche des travaux, on prendrait plus de trente ans pour terminer ces travaux dans la Russie entière. C'est surtout l'absence d'hommes spéciaux qui empeche d'activer l'installation de [ce uti]le service. Le compte-rendu constate que le personnel forestier a subi pendant les huit dernières années une diminution de 10 0/0, et que parmi [ce per]sonnel le nombre des individus possédant [des con]naissances spéciales est descendu de 73 0/0 à 67 0/0. Ce qui témoigne encore de l'état peu satisfaisant du personnel forestier, c'est le chiffre considérable des individus traduits devant les tribunaux et qui s'élève à 4,6 0/0 du nombre total [des em]ployés forestiers.

En 1871 il a été fait des plantations artificielles sur une étendue de 637 déciatines ; la somme totale dépensée dans le courant de la même année pour l'amélioration des forêts s'élève à 166,224 r.

Beaucoup plus grande paraît avoir été l'activité de l'administration par rapport à la protection des forets. Tandis qu'en 1866 il n'avait été intenté que 11,494 procès pour vol de bois et pour coupes illicites, le nombre de ces procès atteint en 1871 le chiffre de 27,673, ce qui doit etre sans contredit attribué à une vigilance plus grande de l'administration. La majeure partie des procès — 89 % — a pour objet des coupes illicites faites par des paysans et où le dégât ne dépasse pas 30 roubles. Les vols et les coupes ayant entraîné pour le fisc une perte dépassant 200 r. ne composent que 1 1 3 % de la somme totale des contraventions forestières. En 1866 la valeur moyenne du dégât [illegible] s'élevait à 33 r. ; en 1871 elle n'est que de 13 r., ce qui peut être envisagé comme la preuve de ce que la principale cause des délits forestiers consiste dans l'insuffisance avec laquelle les paysans ont été doté de lots de forets. Notons encore qu'en 1871 — 62,220 individus et 10 communes rurales avaient subi des condamnations pour délits forestiers.

Les résultats de l'exploitation forestièr peuvent se resumer par les chiffres suivants : en 1871 on avait retiré des forêts domaniales 8,093,243 poutres, 2,108,415 sagènes cubes de bois et 163,589 pouds de poix ; la masse totale des produits forestiers s'élevait à 3,401,972 sagènes cubes. Sur ce total 38 % seulement étaient dus à des coupes réglées, le reste représentait le produit d'une exploitation irrégulière ; le compte-rendu fait observer du reste que celle-ci n'avait été pratiquée que dans les gouvernements du Nord. Le produit des forets accuse une augmentation constante : ainsi en 1866 on avait retiré des forêts 489 millions de pieds cubes de bois et en 1871 656 millons.

En 1866 le rendement moyen de la déciatine de forets était évalué à 3,18 pieds cubes de bois, en 1871 il atteint 6,81 pieds cubes, en variant de 2.64 pieds cubes (dans les gouvernements du Nord) à 39,11 pieds cubes (dans les provinces méridionales).

Il n'y a actuellement que 23 % de la superficie des forêts domaniales qui soient soumis à l'exploitation : 76 % ne sont pas exploités, en partie par suite de l'épuisement auquel les ont réduits des coupes antérieures et en partie faute de debouchés pour le bois.

Il est à remarquer que même dans les gouvernements peu boisés du Midi on n'exploite qu'un peu plus de la moitié des terrains boisés. Le prix du bois [est] sujet à une hausse constante : le prix moyen du pied cube était de 0,893 cop. en 1866 et de 1,018 cop. en 1871 ; ce sont là les prix tels qu'ils avaient été déterminés par la taxe officielle ; les prix réalisés par les adjudications sont plus élevés — 1,194 cop. en 1866 et 1,412 cop. en 1871. Les fluctuations que subit le prix du bois varie suivant les différentes contrées de l'empire.

Dans le gouvernement d'Olonets le prix des poutres a haussé de 7 % dans l'espace de dix ans, tandis que le bois de chauffage a subi une baisse de 6 1/2 0/0. La hausse a été peu sensible en Livonie dans les gouvernements de Vilna, de Samara, de Kharkow et de Tauride ; par contre elle a été très considérable dans les gouvernements de Smolensk (133 0/0), de Saratow (138 0/0) de Toula (147 0/0), de Kostroma (166 0/0) et de Voronege (212 0/0).

Le revenu que le fisc retire de l'exploitation des forêts accuse également un mouvement de hausse considérable : de 3,129,574 r. en 1868 il a monté à 8,261,579 r. en 1871 ; parallèlement à cela se sont accrues aussi les dépendances de l'administration : 1,720,695 r. en 1866 et 3,760,510 r. en 1871. Les dépenses se répartissaient comme suit : amélioration, délimitation des forêts et organisation du service forestier 12 0/0, entretien et garde des forêts 75 0/0, paiement des taxes locales 13 0/0. Le revenu net s'élève donc en 1871 à 4 millions 510,000 r. ; le rendement moyen de la déciatine variait de 1 c. au Nord à 60 c. au Midi de la Russie.

VARIÉTÉS.

De la Colonisation chez les peuples modernes.

Nous ne possédions jusqu'à ce jour aucun ouvrage qui traitât, dans son ensemble et dans ses innombrables détails, de la colonisation chez les peuples modernes, tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue historique.

Les travaux si connus du regretté Jules Duval, ceux de MM. de Chazelles, Reybaud, etc., offraient seulement une mine féconde à l'écrivain capable d'y puiser et de réunir en un faisceau tous les documents amassés par ses devanciers. M. Paul Leroy-Beaulieu n'a pas hésité à entreprendre et à accomplir cette tâche.

Collaborateur du *Journal des Débats* pour la partie économique, et rédacteur en chef de l'*Economiste français*, M. Leroy-Beaulieu passe pour n'aborder jamais une question sans l'épuiser ; la longue et intéressante étude qu'il vient de publier et que l'Académie des sciences morales et politiques a couronnée, justifie et confirme cette opinion.

Les divers systèmes adoptés, depuis la découverte du Nouveau-Monde, par les peuples européens sont exposés par M. Leroy-Beaulieu avec une irréprochable exactitude ; l'histoire des essais glorieux mais presque toujours malheureux de colonisation fait par la France, est présentée sous le jour qui lui convient ; et les tentatives plus heureuses des autres nations européennes dans cette œuvre civilisatrice ont trouvé un historien aussi compétent que fidèle.

La partie doctrinale ou dogmatique de cet ouvrage, si remarquable d'ailleurs, n'est peut-être pas, — et cela s'explique aisément, — aussi parfaite.

En se constituant, par exemple, le défenseur de la liberté commerciale appliquée aux colonies, en repoussant ce qu'il appelle l'ingérance de la métropole, l'auteur ne se laisse-t-il pas entraîner trop volontiers par l'idéal des économistes ? Songe-t-il suffisamment aux nécessités qui pèsent, dès le premier jour, sur les colonisateurs, ne fût-ce que par le fait de la conquête ? L'économie politique pure est un guide insuffisant lorsqu'elle s'isole et veut être seule écoutée.

Il y a aussi, dans le fait de la colonisation, un coté moral que l'economiste ne doit pas toujours dédaigner.

« Les Anglais, disait Tocqueville, ont le privilége d'exaspérer par leurs manières les sujets mêmes qu'ils favorisent le plus par leurs lois. Les Français, au contraire, quoique d'assez mauvais maîtres, se font le plus souvent tolérer. Il arrive même parfois qu'on les aime, parce qu'ils donnent des coups d'étrivières d'un air gai et affable. »

Ainsi la France a depuis longtemps enrégimenté et employé à son service les indigènes de ses colonies. Ainsi encore les populations des colonies qui lui ont été arrachées conservent d'elle nonseulement le plus vif souvenir, mais la langue, les mœurs et les habitudes. Les habitants du bassin du Saint-Laurent sont encore Français.

« Les premiers chants qu'entend le petit Canadien au berceau, dit M. Gagnon, sont des chants qui viennent de France. » Sans les guerres qui traversèrent son œuvre, la France aurait peut-être aujourd'hui, malgré ses [illegible] dans la colonisation, bien des colonies qu'elle a perdues, et qui se fussent enrichies avec elle.

Mais ce n'est là qu'un côté, et sans doute le moins important, du sujet que M. Leroy-Beaulieu a traité avec tant d'abondance et d'autorité. Les chapitres consacrés dans son ouvrage aux colonies de plantations, à l'émigration humaine, à la recherche du meilleur régime applicable aux établissements coloniaux, brillent autant par l'originalité des vues que par la clarté de l'exposition, et M. Paul Leroy-Beaulieu est certainement parvenu au but qu'il ambitionnait d'atteindre, c'est-à-dire à jeter un nouveau jour sur la colonisation, qu'il appelle, non sans raison, le phénomène le plus curieux et le moins étudié de la vie des sociétés modernes.

TEEGLRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 3 mars, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumelie... fl.	47.20
d. Nouvelles ...	23.—
Anglo-Bank..............	150.50
Societe de cred. aust-turq..	28.50
Banque austro-ottomane..	53.—
Piece de 20 francs.......	8.90
Agio.....................	105.25
Change sur Londres. ...	111.35
Credit anstalt	242.25
National Bank	971.—
Lloyd	446.—

Bourse sans variation ; les Obligations des chemins de fer de la Turquie d'Europe sont particulierement recherchees.

On attend avec impatience la decision qui sera prise au sujet des lois confessionnelles.

L'archiduc Guillaume se rendra en Dalmatie en tournee d'inspection.

France.

Paris, 3 mars.

Obligations Roumelie...fr. 109.75

Le marechal Mac-Mahon refuse d'intervenir dans le differend survenu entre MM. Guizot et Emile Ollivier, à l'occasion du discours de reception que devra prononcer ce dernier, et qui contient, comme on sait, l'apologie de l'empire.

Le bruit court que M. le comte de Chambord serait malade.

Allemagne.

Berlin, 3 mars.

M. le prince Bismarck a prononce un discours en faveur du maintien d'une administration exceptionnelle dans les provinces annexees. Un vote a eu lieu sur cette question qui a éte repoussee par 196 voix contre 138. La discussion a éte tres animee.

Italie.

Rome, 3 mars.

Le 25me anniversaire de l'avenement au trône du roi Victor-Emmanuel sera célébre le 23 de ce mois avec une grande pompe.

Espagne.

Madrid, 3 mars

On assure que Tolosa a ete prise.

COURS DES FONDS.
LONDRES, le 3 mars.

	Clôture.
Dette Generale	40 3/4
Emprunt 1865	58 3/4
do 1869	53 1/2
do 1871	58 1/4
do 1872	68 1/2
Consolides anglais	92 7/16

BOURSE.

COURS DES FONDS
GALATA, le 4 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pres	46 [illegible]	—
	Hausse........ »	[illegible]	—
	Baisse........ »	[illegible]	—
	Clôt. du midi.... »	—	—
	Clôt. du soir.... »	[illegible]	—
	Après Bourse... »	—	—
Actions S. Gén.		[illegible]	—
» de la Société de change et de valeurs........	»	4 5	—
» de la Banque de Const..	»	4 35	—
» du Crédit Austro-Turc	»	3 20	—
» du [illegible]	L.T.	8 10	—
[illegible]		— —	—
[illegible]	»	7 60	—
[illegible]	»	3 —	—
Laurium	Fr.	62 —	—
Crédit Hellénique [illegible]	»	8	—
Obligations des Chemins de fer	»	111 —	—
» [illegible]	»	30 —	—
Consolidés [illegible]	»	304 —	—
[illegible]	»	310 —	—
1869	»	270 —	—
1871	»	60 —	—
1873..........	»	277 —	—

COURS DES MONNAIES.
(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*)

[illegible]	P.	111
Pièce de 20 francs...........	»	[illegible]
Impérial russe	»	90
Ducat (Crémitz).............	»	51 25
Medjidié blanc—(différence) ..	»	102 —
Bechlik—(différence).........	»	105 10
Métalique... (id).	»	105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS
du [illegible] mars.

[illegible] Dardanelles et Gallipoli div. 240 [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 4 mars

[illegible] Teffik, c. Ali, div.
[illegible]
[illegible]
Marseille, paq. a vap. fr. *Tage*, c. Poiotei, div.
Alexandrie, paq. a vap. egypt. *Charki* [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du [illegible] mars.

Dodé Agatch, br. ont. [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.
AVIS.

Lundi, 25 février (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 100,000 ocques de son provenant de la manutention Impériale.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces encheres sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Sérasképat, le 3 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 28 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des instruments pour six bandes de musique militaire soumissionnées déjà à 18,300 piastres par bande de soixante-six instruments, ainsi que celle de trois cents clairons de tirailleurs pour la cavalerie également soumissionnés à 234 piastres par pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitees à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Sérasképat, le 28 février 1874.

MINISTERE DE L'EVKAF

AVIS.

Un milion d'ocques de farine qui doivent être fournies aux Imarets par voie d'adjudication, ayant été soumissionnées à 95 paras l'ocque, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser à la Commission du Trésor de l'Evkaf le jeudi 21 février (v. s.), jour où aura lieu l'adjudication définitive.

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE.

AVIS.

La Municipalite se référant à ses avis en date du 14/26 janvier et 7/19 février, porte à la connaissance du public que le fermage du droit de Cantar et Tcharchi, pour la circonscription du VIe Cercle, excepté l'échelle de Cabatach, est mis en adjudication pour une année et à la condition que le montant dudit droit sera versé en métallique à la Caisse municipale aux époques qui seront désignées dans l'acte de cession.

Les personnes qui désireraient y prendre part, sont invitées pour la 3e et dernière fois à se presenter avec leur garant à la Commission des reformes jusqu'au 25 fevrier courant (v. s.)

Le Secretaire Général,
(signé) M. RECHAD.

Hôtel-Municipal, ce 20/4 mars 1874.

ADMINISTRATION IMPERIALE DES TELEGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'administration des Telegraphes et Postes informe le public que la fourniture du matériel télégraphique consistant en fils de fer, isolateurs, etc., nécessaire pour l'exercice de l'année 1874, sera mise en adjudication a partir du 20 février v.s.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont priées de se rendre au Conseil de la dite Administration, les lundi, mardi, mercredi et samedi de chaque semaine apres 7 heures à la turque pour prendre connaissance du cahier des charges relatif à l'adjudication dont il s'agit.

La fourniture du matériel pour l'année 1874, s'élève à environ 683,000 francs, (six cent quatre-vingt mille).

Constantinople, le 28 février 1874.

CHANCELLERIE

CONSULAT DE FRANCE
A CONSTANTINOPLE.

Les jeunes gens, Francais, qui voudront profiter des dispositions relatives aux engagements conditionnels d'un an, sont prévenus que les renseignements nécessaires pour l'observation des délais, la remise des demandes, l'admission aux examens et la signature des engagements, se trouvent dès à présent affichés en la Chancellerie de ce Consulat.

Constantinople, le 23 février 1874.

Le Chancelier.
[illegible]

SOCIETE IMPERIALE DE MEDECINE.

AVIS.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 6 mars, à [illegible] heures du soir.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele que son magasin vient d'être transféré au no 465 de la Grand'rue de Péra, à côte de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Specialite de Sonnettes electriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premieres fabriques de Paris.

Prix tres-moderés.

AVIS.

La Maison FRANÇOIS COMPAGNONI de *Milan*, prévient les possesseurs de ses *Titres provisoires de l'Emprunt de Bari*, souscrits au Comptoir de M. A. Della Rocca et auprès de ses agences, que, tous les comptes relatifs à la susdite émission entre cette maison et M. A. Della Rocca ayant eté définitivement liquidés, tous les versements manquant sur ces mêmes titres devront être *effectués exclusivement* chez M. FAUSTIN COMPAGNONI, *son agent special à Constantinople*. Péra rue Tom-Tom No 5.

Pour la facilité des souscripteurs des Provinces, M. Faustin Compagnoni les fera avertir en temps opportun par ses agents entre les mains desquels ils auront à effectuer leurs versements.

Il porte, en outre, à la connaissance du public que l'échange des *Titres provisoires* contre des *Obligations définitives* sera fait un mois apres l'échéance du dernier versement par M. FAUSTIN COMPAGNONI ; pourvu, cependant, que les dits Titres soient en regle avec tous les versements constatés par des *coupons-quittance portant la signature et le timbre de* M. FRANÇOIS COMPAGNONI.

Milan, le 21 février 1874.

FRANÇOIS COMPAGNONI,
Entrepreneur de l'Emprunt de Bari.

N. B. — Pour effectuer les versements ou pour recevoir des informations quelconques S'ADRESSER EXCLUSIVEMENT chez M. FAUSTIN COMPAGNONI, à Constantinople. Péra. rue Tom-Tom No 5, en face le Consulat autrichien.

Le bureau est ouvert de 1 à 5 h. de l'apres-midi.

VARNA RAILWAY COMPANY.

Avis est donne que la dix-huitième Assemblée Générale de cette Compagnie aura lieu mercredi, le 25 Mars courant, à 2 heures de l'après-midi, à *London Tavern*.

Les actions doivent etre déposées aux bureaux de la Compagnie, au moins quatorze jours, avant celui de l'Assemblée. En échange des dites actions, ainsi déposées, un reçu sera délivré lequel devra être présenté à l'Assemblée. Les procurations avec les actions devront être déposées à la même époque et de la même manière.

Londres, le 24 février 1874.

Par ordre
J. F. WALSH, Secrétaire.
M. TIMONI, Agent.

COMPTOIR INTERNATIONAL D'EMPRUNTS A PRIMES
A DELLA ROCCA
Constantinople.

Depêche officielle de Gotha.
(Service particulier du Comptoir A. Della-Rocca.)
TIRAGE DES LOTS VILLE DE BUCHAREST
du 2 Mars 1874.

Gros Lots :

Série 2743 No 31 fr. 50.000
» 5958 » 31 » 20.000
» 2182 » 6 » [illegible].000

[illegible]

55 91 114 197 719 741 1213 1364 1403 1408 1571 1644 1781 1813 1854 1963 1966 2092 2157 2182 2259 2556 2563 2623 2681 2724 2743 2874 3129 3260 3308 3367 3917 4396 4713 4882 4904 5031 5040 5063 5136 5192 5770 5849 5958 6395 6764 6954 7204

Constantinople, le 2 mars 1874.

A. DELLA ROCCA.

Depeche Télégraphique
adressé au
COMPTOIR D. KORITSCHONER
à Constantinople.

[Vienne], le [illegible] 1874.

Resultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt à Primes Autrichien du 1864.

Séries :

316 940 1544 1717 2025 2340 2069 3198

I Lot de florins 200000 au 2340 No 57
II » » 20000 » 2025 » 7

UNE INSTITUTRICE diplômee possédant de tres bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin desire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

Un homme, parlant les langues du pays et quelques langues étrangères, voudrait trouver une place de domestique. Sa femme est anglaise, sait faire des ouvrages à l'aiguille ; elle desirerait donner des leçons à de jeunes enfants et se placer dans la même maison.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. No 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont a vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement [et] chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami no [illegible]

Appartement et Chambres, a louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Kouluk.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant tres expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

PROGRAMME
du
MESSAGER D'ORIENT
(*Nouveau journal [illegible] paraissant à Vienne*)

En aucun siecle et à aucune époque, depuis l'antiquite, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique : après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chretienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus reels. — Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulierement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulierement.

Notre politique sera progressive et liberale, mais jamais extreme ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours energique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérets sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ere de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son developpement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte interieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à dater [du 2e] trimestre, c'est-à-dire le 1 avril 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La rédaction.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

[illegible] de S. M. I. le Sultan — [illegible] — [illegible] impérial. — Conseil [illegible] — [illegible] de la Turquie à l'Etranger. — [illegible] des Puissances étrangeres pres la Sublime Porte — Personnel des Legations et [illegible] — [illegible] — [illegible] — Dignitaires et fonctionnaires — [illegible] en chef des corps [illegible] ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif [pour tous] les pays. — Compagnie de navigation à vapeur — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israelite. — Comput ecclesiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau [illegible]

Prix 12 Medjidie.

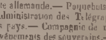

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HARDAN, C. E.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal,........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'Imparcial; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du Journal de Rome, via delle Colonnelle Nº 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 5 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La misère à laquelle est arrivée la population ouvrière et boutiquière de Paris [est] si grande, [au dire] des journaux de [la] capitale, qu'elle menace de créer des embarras sérieux au gouvernement.

Pour essayer de stimuler le commerce, [et] de réveiller un peu le travail le directeur politique de la *Presse* avait eu l'idée d'offrir un grand bal au maréchal [Ma]c-Mahon mais cette pensée a échoué [dev]ant la difficulté de s'entendre sur le [car]actère à donner à cette fête.

[En présence] de la triste situation des [cla]sses nécessiteuses Mme Mac-Mahon vient de faire une tentative pour lancer — avec le concours de tous les journaux — une souscription destinée à augmenter le nombre des fourneaux économiques, et à les rétablir sur le pied qu'ils [avaient il y a quelques années]. En [ad]mettant que ce projet réussisse il ne [se]ra jamais qu'un palliatif. Certes, il est [lou]able de venir au secours des ouvriers [sa]ns pain, mais la charité ne peut [[illegible]] [ét]erniser, et comment [[illegible]] si le [travail] ne reprend pas?

Ce qu'il faudrait, avant tout, c'est ramener la confiance, qui persiste à considérer l'état de choses actuel sous un [jo]ur précaire. Or, la confiance ne renaîtra que quand la France aura un pouvoir [dé]finitif. Jusque là elle ne fera que se débattre dans des agitations qui l'épuisent.

Perpétuer pendant sept ans le provisoire, sous le manteau du septennat, c'est autoriser les espérances des partis monarchiques; c'est permettre aux bonapartistes, aussi bien qu'aux légitimistes et aux orléanistes, de se livrer à [c]es manœuvres dont le résultat est celui que nous constatons.

La situation de la France se renferme dans ce dilemme: Ou le septennat est une institution qui a pour but de fermer la porte à toutes les compétitions monarchiques, et alors on ne s'explique pas pourquoi la République [[illegible]] [[illegible]] auteurs, il doit servir à rétablir la royauté et alors les manifestations dans ce sens, doivent pouvoir se produire afin de hâter le moment où la nation pourra, d'une façon ou d'une autre, sortir d'un provisoire qui débilite ses forces et épuise sa fortune.

Le Parlement Allemand a terminé en première lecture l'examen de la loi sur la réorganisation militaire. Les orateurs les plus autorisés se sont fait entendre dans ce débat.

Le ministre de la guerre, général von Kameke, a fait connaître les vues du Gouvernement; un député progressiste, M. Richter, a défendu avec beaucoup de talent la thèse d'une armée citoyenne, économique et purement défensive.

La discussion générale a été close après que la Chambre a eu renvoyé la loi à l'examen d'une commission.

Il serait inutile de faire des conjectures sur le sort de la loi; elle sera adoptée, sans modifications essentielles par la grande majorité de l'Assemblée nationale, ne fût-ce que pour cette raison mise en avant par l'ancien chef d'état-major de l'armée allemande « qu'elle est une loi de néces[sité] ».

Cependant la loi militaire ne constitue pas [un] ensemble de dispositions [nou]velles. En somme, elle ne fait que résumer et codifier les lois et arretés déjà en vigueur. On remarque cependant, dans le projet actuel, une tendance très-marquée du gouvernement impérial à soustraire autant que possible l'administration des affaires militaires au contrôle du pouvoir législatif. Quant au vote annuel du budget, le gouvernement semble disposé à faire des concessions au Parlement, pourvu que ce vote ne puisse porter atteinte ni à la force numérique, ni à l'organisation de l'armée allemande.

Les informations arrivées en Angleterre, des côtes de Guinée sont tellement confuses que nous les publions sans y ajouter de commentaires.

Voici d'abord ce que disait le *Morning Post*, il y a quelques jours:

« La paix est faite avec les Achantis. Le général Wolseley en a télégraphié la nouvelle à Londres sous la date du 24 janvier. Le roi nègre vaincu a accepté les conditions du vainqueur. Les principales sont la libération de tous les blancs qu'il détenait prisonniers et le paiement d'une rançon de cinq millions de francs. L'heureux succès de cette difficile campagne est, en ce moment surtout, une excellente nouvelle pour le parti libéral en Angleterre. »

Voici maintenant ce que le *Daily Telegraph* a dit tout récemment, c'est-à-dire postérieurement à l'article du *Morning Post*:

« Des informations de la côte de Guinée font toujours espérer une prochaine conclusion de la paix avec les Achantis. Leur Roi aurait consenti à payer la rançon de guerre de 5 millions de francs dont il a été question dès les premiers succès des Anglais. »

La paix est-elle définitivement conclue à cette heure? c'est probable, mais dans tous les cas, on n'en connaît pas les bases.

Il va y avoir vingt-cinq ans, le 23 mars, que le roi Victor-Emmanuel est [[illegible]] à fêter d'une façon solennelle cet a[nniversaire].

C'est en effet une grande date dans les fastes de l'Italie, que celle où Charles-Albert vaincu à la glorieuse bataille de Novare par des forces supérieures, et dut abdiquer en faveur de son fils.

Cette campagne de 1848, se terminant par la défaite de ce roi chevalier qui avait rêvé l'indépendance de sa patrie, est le point de départ de l'unité italienne. Les Italiens feront donc bien de mêler le nom de Charles-Albert aux souvenirs de l'anniversaire qu'ils vont fêter. Ils rendront hommage, ainsi, au plus grand cœur qui ait battu dans la poitrine d'un roi; à l'esprit le plus ouvert au progrès, et le meilleur qui se soit trouvé sur le trône.

C'est en honorant la mémoire de ces grands hommes que les peuples s'honorent eux-même.

Un nouveau conflit vient d'éclater entre le ministère et la majorité du Folkething danois.

M. le comte Holstein de Ledrebourg a interpellé le président du conseil au sujet de la lettre royale autographe du 2 janvier, publiée dans le journal officiel, et par laquelle Sa Majesté refusait de changer de ministère.

Bien que les ministres aient représenté la lettre royale comme un acte nécessaire pour mettre fin aux insinuations de la gauche, prétendant que les ministres restaient à leur poste malgré la volonté du roi, un vote blâmant la publication de cette lettre et l'intervention de Sa Majesté dans la lutte des partis, a été adopté par 87 voix contre 21, après une discussion qui a duré trois jours, et à laquelle a pris part la gauche qui, depuis quelque temps, se tenait systématiquement à l'écart des discussions parlementaires.

L'IMPOT SUR LE REVENU (1).

Au moment où nous terminons cette étude il est bon de jeter un coup d'œil en arrière, et de rappeler brièvement la marche que nous avons suivie pour démontrer combien l'impôt sur le revenu présente d'inconvénients.

Nous avons vu l'Amérique le rejeter et l'Angleterre chercher à arriver au même résultat. Nous avons fait connaître l'opinion que les économistes les plus distingués, les Stuart Mill, les Mac-Culoch, avaient de l'*income tax*, du moment où cet impôt quittant le domaine des abstractions théoriques était mis en application.

Ensuite nous avons, par l'étude rapide des budgets anglais et français montré comment l'impôt sur le revenu était inapplicable en France, où les classes laborieuses sont loin d'être écrasées, et quel concours de circonstances particulières justifiait son adoption par la Grande-Bretagne où cependant on recherche à présent les moyens de l'abolir.

Ce dernier fait nous a engagé à examiner si les vices inhérents à sa nature ne devaient pas suffire à faire rejeter l'*income tax*, et devant les iniquités qu'elle consacre nous avons conclu que c'était un impôt détestable.

Enfin, nous avons dit que le résultat de ce travail devait être rattaché à la situation financière de l'Empire ottoman où nous trouvons sous le nom de *dime* un impôt qui n'est autre que l'impôt sur le revenu, et nous avons annoncé l'intention de proposer une taxe que nous estimions capable de donner en Turquie les meilleurs résultats, en même temps que d'imprimer une vigoureuse impulsion à l'activité nationale.

La dime ou impôt du dixième est un des impôts les plus lourds à l'agriculture pesant entièrement sur le cultivateur, elle épargne le propriétaire foncier qui reporte cette charge sur son fermier.

Cependant, cette taxe serait supportable, et produirait une somme assez forte tous les ans, si le mode de perception ne contribuait à l'évasion d'une partie de cet impôt. Mais l'habitude que le gouvernement a prise d'affermer cette taxe est mauvaise à plusieurs égards. Le seul avantage qu'elle présente est celui-ci: le gouvernement en additionnant une colonne des chiffres, indiquant le prix de la vente des dimes, sait immédiatement quel sera son revenu; point n'est besoin alors de se livrer à des calculs de probabilité, les dimes sont affermées tant..., elles donneront tant.

Cependant les dimiers doivent trouver à cette opération un bénéfice considérable; ce qui l'indique, c'est le nombre d'intermédiaires qu'ils emploient quelquefois et qui fait que chacun de ceux-ci prélevant sa part, le gouvernement ne perçoit plus que la moitié, le tiers, et souvent même le quart de la somme payée par le contribuable.

Nous nous rappelons avoir mentionné un fait qui le prouve.

Le gouvernement n'ayant pas trouvé l'année dernière un entrepreneur qui voulut affermer les dimes d'une province pour 10,000 L. T. a dû encaisser lui-même cet impôt, et il a obtenu ce résultat digne de remarque que le Trésor a touché 20.000 L. T. [alors] que la perception ordinaire ne produisait pas la moitié de cette somme.

Or le gouvernement a des besoins financiers qui ne lui permettent pas de laisser échapper tous les ans une pareille somme; ou bien, si le revenu des dimes lui suffit tel qu'il est, il vaut mieux qu'il l'encaisse directement, et fasse aux contribuables la remise de l'excédant qu'ils payent aujourd'hui.

Nous arrivons enfin à cet impôt sur le capital foncier, dont la perception serait facile, maintenant que l'on s'occupe de cadastrer la Turquie, et qui aurait, à notre avis, l'avantage de stimuler le zèle des propriétaires.

Un exemple le fera comprendre: Voici deux propriétaires, ils ont chacun une surface de.... hectares sur laquelle le premier recueille du blé, de l'orge, du foin, et fait vivre des troupeaux. Le second laisse sa terre en friche et n'en retire aucun profit, sur lequel des deux portera la dime? Sur le premier, sur celui qui travaille, et dont l'activité contribue à la richesse du pays.

C'est celui-là qui devrait recevoir un encouragement qui se trouve imposé tandis que le second, [exempt de] toute taxe, bénéficie d'une sorte de prime donnée à la paresse.

Supposons que chacune de ces surfaces soit imposée non plus d'après son produit, mais selon sa valeur.

La première estimée 100.000 francs paiera 1 2 0/0 soit cinq cents francs, mais elle rapporte 4,000 francs de bénéfice net, c'est donc un huitième de son revenu que l'État prendrait à l'agriculteur.

Celui-ci, certain de ne pas payer une piastre de plus quelque soit son bénéfice, et comprenant très-bien que s'il double celui-ci, son imposition ne sera plus que d'un seizième, emploiera tous les moyens possibles pour augmenter le rendement de sa ferme, l'État sera lui-même très-vite fixé sur le compte des contributions qu'il devra recevoir, puisque celles-ci resteront fixes, les bonnes années compensant les mauvaises pour le cultivateur, mais l'impôt restant à peu près invariable comme la valeur même du fond qui le produit.

Quant au second propriétaire, il faudra bien qu'il se décide à mettre en culture le sol qu'il possède et que l'impôt sur le capital absorberait peu à peu, s'il demeurait improductif.

C'est donc un puissant stimulant pour le capital obligé de rechercher les meilleurs placements, et de sortir de son inaction sous peine de disparaître peu à peu; aussi, a-t-on pu employer cette image: « l'impôt sur le revenu agit comme le mors, l'impôt sur le capital agit comme l'éperon. »

Eh bien, c'est précisément parce que nous trouvons que la richesse nationale a besoin d'être *éperonnée* que nous voudrions voir appliquer cet impôt qui rendrait productive une partie notable du sol non cultivé de l'Empire, et qui donnerait aux budgets du Gouvernement un équilibre que ceux-ci cherchent vainement à atteindre.

(1) Voir le nº du 3 mars

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière, de* LA TURQUIE.)

PARIS, le 21 février 1874.

M. de Broglie vient d'adresser aux préfets une circulaire qui est appelée à avoir un grand retentissement. Elle concerne les manifestations que prépare le parti bonapartiste à l'occasion de la majorité du prince impérial. M. de Broglie comprend que « les personnes qui ont reçu des fonctions ou des faveurs de l'ancien gouvernement conservent pour la famille du prince qu'ils [[illegible]] n'a nullement inquiété ou gêné les [[illegible]] qui ont voulu assister aux obsèques de Napoléon III. Mais ici il s'agit d'une manifestation politique contraire aux décisions de l'Assemblée; il n'est pas admissible que le prince impérial redevenu simple citoyen, puisse être reconnu majeur à dix-huit ans et salué en [[illegible]]. C'est pourquoi le ministre de l'intérieur recommande aux préfets de l'informer des démarches qui pourraient être faites publiquement dans le but d'accroître le nombre des personnes qui se rendront en Angleterre, la répression suivrait immédiatement le délit. Enfin les fonctionnaires devront s'abstenir de prendre part à la manifestation, car ce serait désobéir à l'Assemblée et insulter le gouvernement qu'elle a établi. Il est donc bien entendu que le ministère n'hésiterait pas à réprimer les attaques dirigées par le parti bonapartiste contre le septennat et le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Nous ne devions pas espérer que le Reichstag ferait droit à la réclamation des députés [alsaciens-]lorrains, au sujet de leur annexion; [il est] puéril de croire que la proposition serait [même] discutée; mais ces députés ne pouvaient [[illegible]] siéger dans le Parlement allemand [sans ac]complir la démarche patriotique qu'ils ont [faite. Il] n'est pas mauvais que les députés des pays annexés aient dit, au milieu de l'Allemagne, que la plus grande faute politique des temps modernes est la mutilation de la France, mutilation qui enfantera, dans l'avenir, de nouvelles guerres. M. de Moltke en est convenu indirectement lui-même, lorsqu'il a dit que, de l'autre côté des Vosges, on ne parlait que de revanche, et en faisant l'énumération de nos forces militaires accrues depuis la guerre et malgré nos malheurs.

Le bruit a couru ces jours-ci à la Bourse que nos rapports avec l'Allemagne étaient de nouveau redevenus assez difficiles. M. d'Arnim vit très-retiré depuis son retour à Paris et il ne paraît pas que ces nouvelles, d'ailleurs assez vagues, soient un écho de l'ambassade de Prusse. Je ne vois pas trop d'ailleurs quelle querelle M. de Bismark pourrait nous chercher [présentement]. Il ne peut nous faire porter la responsabilité de l'attitude prise par les députés d'Alsace-Lorraine au Reichsrath: et quant à nos évêques, leurs [man]dements de carême sont d'une grande prudence. [[illegible]] donc que cette persistance de l'opinion à regarder au-delà des Vosges avec [inquiétude est] le résultat de cette conviction, profondément enracinée chez nous, que le moindre [incident] peut servir de prétexte aux projets du [grand-chancelier].

La candidature de M. Ledru-Rollin, dans le département du Vaucluse, est généralement blâmée, non-seulement parmi les députés du centre gauche, comme le montre le langage du *Bien Public*, du *XIXe Siècle*, de l'*Opinion nationale*, etc., mais encore dans la gauche républicaine où l'on sait fort mauvais gré à M. Naquet d'être allé chercher un homme, qui n'y songeait guère, et dont le nom ne peut qu'ajouter aux appréhensions et aux susceptibilités des partis hostiles à la république.

Il paraît que, dans le Vaucluse même, cette candidature est loin d'obtenir auprès du parti républicain une adhésion aussi chaleureuse et aussi unanime que l'avaient espéré ses promoteurs. Il est certain que M. Ledru-Rollin avait d'abord refusé et qu'il s'est décidé seulement au bout de deux ou trois jours à accepter les offres qui lui étaient portées par MM. Delpech et Naquet.

CHRONIQUE.

Le général Ignatief aura l'honneur d'être reçu prochainement en audience privée par S. M. le Sultan. S. Exc. remettra à Sa Majesté une lettre autographe de l'Empereur Alexandre annonçant au Sultan le mariage de la grande duchesse Marie Alexandrowna avec le duc d'Edimbourg.

A l'audience de congé que le Sultan a accordée hier à S. Exc. Aristarchi bey, élevé récemment au rang d'ambassadeur à Berlin, S. M. a daigné lui remettre de ses propres mains les insignes du grand cordon de l'ordre impérial de l'Osmanie.

Nous annonçons cette nouvelle avec d'autant plus de satisfaction que la haute distinction qui vient d'être conférée à S. Exc. Aristarchi bey est une digne récompense des services signalés que ce dignitaire a rendus jusqu'ici à son pays [dans] les différents postes auxquels l'ont appelé ses mérites et ses qualités personnelles.

Nous apprenons que Turkhan bey, ci-devant 1er secrétaire de l'ambassade impériale à Saint-Pétersbourg, sera nommé en la même qualité à Berlin.

Le général Ignatief, ambassadeur de Russie est allé avant-hier à la Sublime Porte où S. Exc. a eu une longue conférence avec le grand-vezir.

C'est la première entrevue que le général Ignatief a eue avec Hussein Avni pacha depuis son retour à Constantinople.

Sami effendi, président de la cour d'appel du vilayet de Roustchouk se trouvait depuis quelque temps en congé à Constantinople; Sami effendi est reparti avant-hier, se rendant à son poste par la voie de Varna.

S. Exc. le comte Barbolani a donné avant-hier dans les salons de la Légation italienne une ravissante soirée musicale. Le programme était des plus variés, aussi les invités sont-ils restés pendant quelques heures sous le charme d'une exécution des plus remarquables appliqués aux œuvres des maîtres de la musique classique par des artistes qui ont déjà fait leurs preuves et dont nous avons eu souvent occasion de parler. Le corps diplomatique et l'élite de

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

III. (suite).

— Non, dit la comtesse, la venue de cet enfant est encore un malheur de plus. Ne comprends-tu pas que cet enfant-là, c'est encore *lui*. Il aura sa ressemblance et son ingratitude. Que ne puis-je le [[illegible]] sein, le lui laisser et m'enfuir dans quelque monastère!

— Hélène, dit Akoulina effrayée, prenez garde d'offenser Dieu en parlant ainsi. Vous n'êtes point mère encore et ne pouvez savoir à quel point un fils est cher. Quand vous tiendrez votre enfant dans vos bras, votre vie brisée refleurira en lui. »

La comtesse ne répondait rien, car elle restait soucieuse dans l'attente de cet inconnu qu'elle redoutait également d'aimer et de haïr.

IV

Les incartades de Vladimir Knaseff, un moment arrêtées, prirent un essor d'autant plus violent qu'on avait cherché à les réprimer. Blanche, d'ailleurs, avait à se venger d'avoir été délaissée quelque temps, et quoique Knaseff se piquât de légèreté, elle était toujours si élégante, si spirituelle, elle savait si bien [[illegible]] Champagne, que Knaseff revenait toujours à elle.

[[illegible]] Sa lutte contre les velléités de [[illegible]] elle l'attrait [[illegible]] elle se fut juré à elle-même de [[illegible]] à ses caprices, il lui arriva rarement [[illegible]] et de regretter Paris.

[[illegible]] était inspiré ni par [[illegible]] aux courtisanes, ni par une [[illegible]]. A part l'intérêt du [[illegible]] engagé, à part même toute question d'amour propre, il y avait [[illegible]] un but mystérieux que ne pou[vaient s'ex]pliquer ses amis, même les plus dépravés.

— Que prétendez-vous? lui demandait un soir le colonel Hawaski. Par les extravagan[ces] [[illegible]] à un divorce. Est-ce là ce que vous cherchez?

— Le jour où il sera séparé de sa femme, [[illegible]] fois veuf, je le reverrai, répondit-elle négligemment.

— Ce sont donc les larmes de la comtesse qui vous plaisent?

— Peut-être.

— Ce mot était dit en riant, mais sous la grâce nonchalante avec laquelle il était prononcé, le colonel soupçonnait une [[illegible]] [[illegible]] de sa nature féline.

Sous l'influence de Blanche, le sens et l'esprit égarés par le désordre de sa vie, Knaseff perdit enfin toute mesure de prudence, et un éclat fut impossible à conjurer. La grande-duchesse M***, à laquelle Hélène n'avait pu se dispenser de faire quelques [[illegible]], était indignée de la conduite du comte; le prince Kisenapp, [[illegible]] de cette haute appréciation, força presque la main à sa nièce, et profita des derniers scandales de Vladimir pour faire signer par Hélène une demande de divorce. Knaseff, qui n'avait pas paru à la maison Kisenapp depuis quinze jours, entra dans le petit salon de la comtesse juste au moment où le prince en sortait, emportant la demande signée. Si, dans ce moment où tout était rompu de son côté, Hélène éprouvait quelques regrets au souvenir de ses sept mois de bonheur, la vue de Vladimir eût-elle suffi pour lever tous scrupules et [[illegible]].

Il est des débauches dont on ne se relève point. [[illegible]] les stigmates [[illegible]] dont l'abus des plaisirs enlaidit [[illegible]]. Ce n'était plus [[illegible]] de l'armée du [[illegible]] affaissé par [[illegible]]. Le vin, le jeu [[illegible]] inerte et flasque; tous les [[illegible]], détendus par la lassitude [[illegible]] le vague hébètement qui suit [[illegible]].

Hélène ne retrouvait plus le Vladimir qu'elle avait tant aimé dans ce pâle fantôme de la débauche. Les larmes qu'elle avait versées en signant la demande de divorce tremblaient encore au bord de ses cils, et cependant, après avoir regardé Knaseff, elle se sentit de nouveau froide et résolue. Elle [[illegible]] devant lui depuis longtemps, à [[illegible]] en face de lui.

« Comte Knaseff, lui dit-elle, je viens de faire une démarche dont il est juste que vous soyez informé. Je vous en eusse parlé plus tôt si je n'avais craint de vous distraire de vos plaisirs en vous priant de venir ici... En nous épousant, je ne vous avais pas laissé ignorer que, pour moi comme pour toutes [[illegible]], le mariage était avant tout la vie de famille. Orpheline, [[illegible]] surtout les douceurs de l'intimité au foyer domestique. [[illegible]] d'une femme de [[illegible]]; [[illegible]] comme dans les pays de l'Occident, il est peu de chose [[illegible]] que mes idées étaient les vôtres. Je ne vous accuse pas de mensonge; loin de moi tout reproche [[illegible]] engagement et n'avez pas même su le respecter en apparence. J'ai beaucoup réfléchi dans la solitude où vous m'avez laissée. [[illegible]] actions. Ne me croyez pas jalouse, dans le [[illegible]] l'explication [[illegible]] que notre vie actuelle ne peut durer [[illegible]] sans dignité et sans raison [[illegible]] de vous rendre la liberté; [[illegible]] aucune contrainte à [[illegible]] à vous faire: je [[illegible]] une demande de divorce. »

Ces paroles nettes et calmes atterrèrent Vladimir. Les hommes comptent toujours sur [[illegible]] des plaintes, et [[illegible]] réfléchissant à tout ce qu'il perdait. Sa mémoire lui rappela son chaste bonheur à la Bouldaia et cette Hélène souriante, qui lui [[illegible]] sans frémir d'une éternelle séparation. Ce contraste navrant lui fit regretter ses fautes, et d'une voix entrecoupée il parla de son repentir. Hélène l'écoutait, la bouche crispée par un amer sourire. Enfin, comme il la pressait d'oublier tout au nom du passé, au nom surtout de l'enfant qu'il avait si bien oublié lui, dans ses fougueux plaisirs, elle lui dit avec une sévérité solennelle:

« Il ne s'agit plus d'amour, mais d'estime et d'amitié. Je ne suis ni romanesque, ni passionnée, mais tendre. Vous sentez vous le courage d'être ce que j'aurais désiré vous [[illegible]] dévoué, un bon père?... Voici à mon cou la sainte image que vous m'avez donnée [[illegible]] de votre père, qui vous l'a confiée à son lit de mort, elle n'a pas quitté ma poitrine, et je l'ai baisée [[illegible]] en priant saint Ivan dont elle porte l'effigie, de me protéger comme il a protégé vos aïeux. Pouvez-vous, sans crainte d'être parjure, me promettre sur cette image de res[[illegible]]?

A cette demande vraiment russe, Vladimir sentit d'abord une réponse ironique au bord [[illegible]] préjugés d'enfance, l'involontaire crainte de railler un objet vénéré autrefois, arrêtèrent le sarcasme prêt à lui échapper. Knaseff fut sur le point de prêter serment, mais il regarda Hélène; il constata péniblement l'altération de sa beauté, et au même instant le tintement de l'or sur les tapis verts, le pétillement du vin de Champagne, le chaud parfum des alcôves voluptueuses, toute la vision de ses folles orgies dansa devant lui comme un fascinant mirage. Quitter ces enivrantes réalités pour vivre de l'au[[illegible]] tendresse problématique parut difficile à Vladimir. Il hésita. Trop honnête pour jurer à la légère, trop faible pour oser répondre de lui il se tira d'embarras par un expédient que lui suggéra son dépit.

« Il est dérisoire de me demander fidélité quand vous avez pris soin de vous dégager à l'avance de vos serments, dit-il; votre logique habituelle vous fait défaut.

— Ce n'est pas ma logique qui parlait tout à l'heure, répondit Hélène avec amertume. Votre réponse me suffit, car je l'entends. »

Elle partit lentement, abattue par sa défaite et surtout par ses efforts pour conserver ce calme que Vladimir jugeait si outrageant pour lui. En la voyant se traîner de fauteuil en fauteuil et tomber chancelante sur un divan près de la fenêtre, Vladimir fut saisi d'un mouvement de pitié; mais il songea que cette femme si faible en apparence venait de l'embarrasser; il s'indigna qu'elle n'eût pas daigné se montrer jalouse, et niant l'amour d'Hélène, il ne vit dans sa décision qu'une vengeance d'orgueil. Il résolut dès lors de ne lui céder en rien et quitta la maison Kisenapp.

S'il en coûte peu aux caractères faibles et très en dehors de dévoiler leurs plus intimes pensées une telle obligation est une rude épreuve pour les natures concentrées et si[[illegible]]. Les efforts [[illegible]] sur elle-même pour parler à Vladimir, joints aux déchirements d'âme que lui avait causé sa résolution, eurent un contre-coup terrible; elle se sentit ébranlée au plus intime de son être: des attaques nerveuses se déclarèrent; l'orage de sa douleur qu'elle avait cru dominer pendant de longs mois et qui n'avait fait que s'amasser en silence, détermina une crise décisive un peu prématurée.

Bientôt appelés, les plus célèbres chirurgiens de Pétersbourg s'empressèrent à son chevet. Lorsque les souffrances les plus aiguës [[illegible]], [[illegible]] dirent naturellement à Akoulina et aux autres femmes d'aller chercher le comte. Les femmes, effarées, n'osaient ni résister ni [[illegible]].

(A suivre.)

Voir le numero du 5 mars

notre société assistaient à cette soirée dont le ministre d'Italie a fait les honneurs avec cette affabilité et cette courtoise qui le distinguent.

—

Nous avons dit précédemment qu'en vertu d'un decret imperial, l'ecole *Dar-ul-Maarif*, située à Constantinople dans l'enceinte du Mausolee du feu Sultan Mahmoud-Khan serait transformée en école *Idadié*.

Nous apprenons que cette nouvelle école dont la direction a été confiée, sur la demande du ministère de l'Instruction publique au major Mahmoud effendi, a été inaugurée mercredi dernier. Le ministre de l'Instruction publique S. Exc. Djevdet Pacha, le president du Conseil de ce département et Saadullah bey assistaient à cette cérémonie.

—

La persistance de l'hiver nous engage à appeler encore une fois l'attention de l'autorité compétente sur les prétentions injustifiées de certains industriels qui mettent à profit la rigueur de la saison pour augmenter les prix des objets de première nécessité, et particulièrement le prix du bois et celui du charbon.

Cette surveillance de l'autorité est indispensable au moment où un hiver presque sans exemple en Turquie réduit aux plus cruelles souffrances une partie de notre population.

—

Le *Bassiret* rapporte qu'une femme chrétienne, habitant le quartier de *Suléimanie*, vient de donner naissance à trois garçons qui se trouvent, ainsi que la mère, en parfait état de santé.

Madame veuve Bartel et ses enfants se sentent en devoir de présenter par la voie de ce journal leurs plus vifs remerciments aux nombreux amis qui, s'associant à leur profonde douleur, ont bien voulu assister au convoi funebre de M. Jean Bartel, leur mari et pere, inspecteur en chef des chemins de fer Ottomans.

Constantinople, le 5 Mars 1874.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du n° 34 (21 février 1874).

La semaine politique. — GUERNON-RANVILLE: Mémoires; Etudes nouvelles sur la Restauration.—BRUNET DE PRESLES: I. L'ecole des langues orientales. —II. La chaire de grec moderne. —LEGOUVÉ: Matinée litteraire à la Porte-Saint-Martin; Eugene Scribe.—Societe de géographie: Khiva en 1873.—Causerie politique.—Causerie littéraire.—Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, (7, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

EGYPTE.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance datee du Caire le 24 février. Elle contient des détails interessants sur les fetes donnees par S. A. le Khédive à l'occasion du mariage de la princesse Zeineb-Hanoum avec le prince Ibrahim Pacha.

Les cérémonies du mariage qui durent plusieurs jours chez les musulmans, ont commencé dimanche dernier, jour où la fiancee a quitté le palais de son auguste pere pour venir habiter le palais occupé par sa grand'-mere, mère de S. A. le Khédive. Cette solennité a été annoncée par des salves d'artillerie tirées par les batteries du fort.

Dès ce jour la ville a pris un air de fete, le mouvement et l'animation etaient extraordinaires. Pendant trois jours consecutifs, de splendides dîners de gala ont eté donnés dans le palais de la princesse-mere, et ont réuni toutes les notabilités de l'Egypte.

Les invitations avaient été faites dans l'ordre suivant : les ulemas et les membres du clerge musulman furent invités les premiers. Les ministres, les consuls généraux et les fonctionnaires supérieurs de l'Etat, civils et militaires, vinrent ensuite. Enfin le diner du troisieme jour fut de deux cents couverts et les chefs religieux des communautes chrétiennes ainsi que les vice-consuls des puissances etrangères prirent place a cette table. Ce diner qui etait présidé par le plus jeune fils du Khédive, le prince Hussein pacha, reunissait egalement les gouverneurs du Caire et d'Alexandrie, le préfet de police et les principaux négociants et banquiers du Caire et d'Alexandrie. Pendant les repas un nombreux orchestre charmait les convives en exécutant alternativement des airs orientaux et europeens. Le dernier dîner a ete suivi d'un magnifique feu d'artifice tiré dans les jardins du palais, où les invités du Khédive s'étaient rendus pour jouir de ce spectacle. De riches pavillons avaient ete dresses à cet effet.

Le même soir, une fete était donnée dans les appartements du Haremlik ; les princesses filles du Khédive et les femmes appartenant à la famille vice-[illegible] auprès des femmes des consuls-generaux et de celles des principaux négociants et banquiers indigenes et étrangers etablis en Egypte. La princesse-mere, ainsi que la princesse tante du Khédive et epouse de Kiamil pacha, ne prirent point part à ce banquet. D'apres l'usage, elles ont dine à part avec la mariee.

Aussitôt apres le diner a eu lieu la presentation de la mariee et l'exposition des riches et precieux cadeaux envoyés à la jeune princesse par S. M. le Sultan. Ces presents étaient contenus dans un magnifique coffre d'or.

La cérémonie qui a eu lieu dans une salle splendidement décorée offrait un spectacle féerique. Pour donner une idée de la richesse et du luxe avec lesquels cette salle est ornée il nous suffit de dire que le parquet était entièrement recouvert de fourrures provenant des animaux les plus rares, et que les murailles et le plafond etaient tapissés d'étoffes d'un prix inestimable.

Au milieu de la salle on avait dressé trois trônes recouverts d'un fin tissu d'or et de soie et sur lesquels sont venues prendre place, à droite et à gauche, la mère et la tante du Khédive.

La jeune princesse resplendissante de beaute et couverte de pierreries s'est assise sur le trône placé au milieu.

Alors a eu lieu la présentation des cadeaux envoyés par S. M. le Sultan. En ce moment la grand'-mère maternelle, de la mariée, la mère du prince Ibrahim Pacha et deux epouses du Khédive se sont avancées au milieu de la salle et ouvrant des bourses remplies d'or elles ont commencé, d'apres une ancienne coutume, à répandre a profusion, de tous les côtés de la salle, des pièces de monnaie.

Le lendemain jeudi, à 2 heures de l'après-midi, la jeune fiancée a été conduite en grande pompe du palais de sa grand'-mere à celui de son époux.

Le cortege a defilé devant les troupes rangees sur son passage ; les canons des forts ont fait entendre leurs voix et la princesse a parcouru ce trajet au milieu d'une foule immense qui avait envahi les avenues de la place où devait passer le cortége. Le prefet de police d'Egypte, monté sur un magnifique cheval arabe richement equipé, et suivi d'un brillant entourage d'officiers de police ouvrait le cortege: il était suivi d'un detachement de soldats des diverses armes portant leurs uniformes de parade. Ensuite marchaient les Ulémas et le clergé musulman récitant les prieres de circonstance. Les cavass du Khedive et ceux du prince Ibrahim pacha richement costumes suivaient le clergé et précédaient immediatement les voitures des dames. C'était une longue file de voitures richement attelees et dont le nombre peut être évalué a deux cents environ. On remarquait surtout la voiture qui portait la fiancée. Elle etait hermétiquement fermee, et traînee par six magnifiques chevaux arabes.

Les autres céremonies du mariage ont eu lieu dans le palais du prince Ibrahim Pacha, où la fiancée et ses augustes parents ont ete reçus avec tous les honneurs dus à leur rang.

Ces fetes terminees, celles du mariage de Moustapha Pacha, fils d'Ismaïl Pacha, ministre des finances, avec une fille d'honneur de la princesse Zeïneb-Hanoum, ont commencé.

Les fetes, les illuminations, les feux d'artifice et les dîners donnés à cette occasion ont été magnifiques et tres animés, malgré le froid rigoureux et exceptionnel pour l'Egypte, qui n'a cessé de régner pendant tout le temps que les réjouissances publiques ont duré.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanement dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

---

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

—

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

—

Du 6 Mars, 1874.

Lever du soleil	....	6 h 29 m
Coucher »	....	5 » 55 »
Temps moyen a midi apparent.		12 » 11 2[illegible]
H. à la turque à midi moyen..		5 » 58

8 heures du matin.

Baromètre	....	766 5
Thermomètre	........négat.	5.0
Minima	............négat.	5.2
Maxima de la veille	....négat	1.7
Direction et force du vent	NO	fort

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]	Signatures	Provenance
Mois de Février		
[illegible] gianis Inepoli Dar		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
11 Gheorghi A. Sagarge	Lamb Augustin	Braila
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ibrahim bey	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Marseille
Mois de Mars.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

—

La guerre contre les Ashantees.

Un télégramme du correspondant particulier du *Standard* confirme en ces termes la nouvelle de l'entrée de l'expédition anglaise à Coomassie :

« Cape Coast Castle, 3 fevrier.

» On rapporte ici que sir Garnet Wolseley est entré à Coomassie sans opposition le 29 janvier.

» L'ennemi s'est retiré à mesure que les troupes avançaient, et a laissé la place littéralement déserte.

» Le roi Koffee a demandé la paix à tout prix, et on dit que les conditions exigees par sir Garnet ne seront pas oubliées de sitôt par les Ashantees.

» On prévoit que les troupes se mettront en marche pour leur retour vers le 7 de ce mois, et s'embarqueront à Cape Coast Castle le 28.

» On rapporte qu'elles souffrent beaucoup des effets du climat.

» De petits detachements de differents régiments reviennent chaque jour du théâtre de l'action.

» Le capitaine Thomsom est mort de la fièvre. »

—

Le *Daily News* publie la dépêche télegraphique suivante, sous la date du 25 janvier :

« Vous avez sans doute appris déjà que les Europeens detenus si longtemps captifs dans la capitale du roi des Ashantees sont sains et saufs.

» Avant-hier, M. Bonner, ainsi que M. et Mme Ramsager, sont arrives au camp de Mousy, où ils ont trouvé le meilleur accueil. Les officiers du régiment de Wood ont abandonne leurs tentes à Mme Ramsager et à sa famille, et ils n'ont rien épargné pour leur rendre le sejour agréable. La longue detention qu'ils ont soufferte ne parait pas avoir altére en rien la santé de ces Européens, et il serait difficile de trouver deux enfants mieux portants.

» M. Ramsager se rend avec sa famille sur la côte, mais M. Bonner passera quelques jours auprès de sir Garnet Wolseley, qui a transporte hier son quartier genéral à Fomanah. C'est une petite ville aussi bien bâtie et aussi propre qu'on peut l'esperer dans ce pays. Elle servait habituellement de résidence au gouverneur du district d'Addovie.

» Il paraît que les grandes solennités religieuses célébrees en l'honneur des fetiches ont coïncidé avec le passage du Prah par les troupes anglaises. Cette circonstance a causé une grande consternation parmi les Ashantees, et il n'y a rien de surprenant à ce qu'ils se montrent désireux de faire la paix. Il est cependant impossible de predire quelle conduite ils vont tenir. Au moment où j'ecris, un corps de 1,500 de ces guerriers sauvages campe sur les bords de la rivière, à deux milles environ de nos avant-postes, mais il est peu probable que nous en venions aux coups avant l'arrivée à Coomassie du messager qui nous a quittés hier soir.

» Les chefs d'Elmina, qui sont attachés au regiment de Wood, affirment que le roi Coffee Calcalli ne croira jamais à notre desir de signer le traité de paix dans sa capitale. Personne ne pourra lui faire sortir de la tete que notre intention est de bombarder Coomassie. Cela ferait parfaitement nos affaires. Si les Ashantees se retranchent dans une position pour la défendre, nos pertes pour les en chasser seront bien moins considérables que celles dont le climat nous menace. Le 42e regiment a dû renvoyer à la côte un officier et 32 hommes malades ; la brigade des tirailleurs a dû, en dix jours, depêcher vers la côte aussi 50 hommes de son effectif. Cela s'est passé quand nous etions encore sur la rive meridionale du Prah, où à chaque halte nos soldats trouvaient d'excellents campements, préparés par le major Hume.

» Maintenant nos hommes couchent sur la dure, dans des tentes abris, et il faut nous attendre à des maladies, pour peu que notre marche soit retardee. Le 23e de ligne a deux cents malades.

» Nous espérons entrer à Coomassie le 29 janvier. Les Ashantees doivent être à court de munitions. Ils sont obligés de se servir de morceaux de pierre pour charger leurs armes, faute de balles. Les compagnies irregulières ont délogé l'armee des environs de Fomanah. Elles lui ont tué deux hommes et fait deux prisonniers. »

La misère à Paris.

—

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

L'initiative prise par la maréchale de Mac Mahon pour soulager les nombreuses miseres des Parisiens, par la reorganisation des fourneaux économiques, a été, comme on devait bien le penser, tres-bien accueillie par toute la presse parisienne. Vous ne pouvez vous imaginer combien la misere est grande et combien cette population de Paris, si calomniée, supporte ses souffrances avec courage et même (le mot n'est pas trop fort) avec heroïsme.

Les familles pauvres vont en masse au mont de piéte pour y déposer leurs hardes, des matelas, des vetements troués, quelques misérables meubles cassés, des souliers perces. On me raconte un fait auquel je n'ai pas d'abord voulu ajouter foi, mais qui est malheureusement trop reel : des malheureux, de bon matin, vont fouiller sur la voie publique des tas d'ordures pour essayer d'y trouver de la nourriture. Je vous affirme que ce renseignement est exact ; il est temps d'aviser à cette situation.

La loi sur la presse au Japon.

—

La *Gazette de Venise* publie un résumé de la loi sur la presse qui a ete promulguée au Japon le 19 octobre de l'année derniere. Aucun journal ne pourra etre publié sans la permission du gouvernement et chaque feuille doit porter la date, l'adresse de l'imprimerie, les noms du redacteur et du propriétaire. Les organes publics peuvent donner et commenter des nouvelles extraordinaires telles que guerres, incendies, mariages, naissances, déces, renseignements commerciaux ; mais pas d'articles conçus dans un esprit mauvais. Il est également defendu d'attaquer le gouvernement, de discuter les lois, de démoraliser le peuple, d'attaquer les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, d'accuser quelqu'un d'un crime ou delit quelconque sur de simples bruits. Le directeur est tenu de fournir aux autorités locales toutes les informations qui pourraient lui etre demandées.

Le Bresil et la republique argentine

—

Un différend vient de surgir entre le Bresil et la Confédération Argentine a propos d'une affaire qui rappelle celle du *Trent* et du *Virginius*.

Il y a quelque temps, un des paquebots de la ligne de steamers qui fait le service entre Montevideo et Assomption, le *Cuyaba*, revenant de ce premier port s'arrêta à Buenos-Ayres, où il reçut la visite réglementaire de l'officier du port. Ce fonctionnaire, en procédant à l'inspection d'usage, aperçut au nombre des passagers du *Cuyaba* le lieutenant-colonel Rivasala, connu pour avoir pris une part active au soulèvement Lopez-Jordan, qui est loin encore d'etre étouffé. Le fonctionnaire argentin declara aussitot au capitaine du *Cuyaba* que le colonel Rivasala étant un traître, il fallait qu'on le lui livrât sur-le-champ. Le capitaine du *Cuyaba* repondit qu'un navire couvert par le pavillon brésilien, et commande par un officier de la marine du Brésil, faisait partie du territoire brésilien, qu'aucune puissance étrangère n'avait le droit d'y donner des ordre et qu'il refusait par consequent de permettre qu'on touchât à la personne du colonel Rivasala.

En face de cette protestation, les Argentins consentirent à ne pas emmener le colonel Rivasala. Le différend toutefois n'est pas régle pour cela, car d'une part la Compagnie de navigation nationale reclame une indemnite au gouvernement argentin pour avoir detenu un de ses paquebots, et d'autre part ce gouvernement maintient qu'il a le droit de prendre à bord de tout bâtiment qui entre dans ses eaux les insurgés argentins qui peuvent s'y trouver comme passagers.

Le gouvernement du Bresil se refuse à admettre cette prétention, qui est contraire à tous les principes du droit des gens.

(Mémorial Diplomatique.)

Le Verre.

—

Le *Journal des Débats* publie une notice intéressante d'après laquelle un impôt sur le verre aurait existe dans l'antiquité.

Sait-on ce que fit l'Empereur romain Domitius Aurelianus l'an de Jésus-Christ 272? Il décréta que l'Egypte payerait une forte taxe sur le produit de ses manufactures de verre, quelles que fussent les formes de ces produits.

Aurelien, devenu redoutable par ses victoires, après avoir fait prisonniere la reine de Palmyre, la celebre Zenobie, dirigea ses armes contre l'Egypte, détrôna Firmus, qui avait revetu la pourpre, l'emmena à Rome et fit son entree dans un char de triomphe auquel etaient attaches l'infortunée princesse et l'insurge égyptien. Puis, pour punir les Egyptiens d'avoir rompu l'unité de l'empire, il leva sur eux de forts impôts, celui du verre entre autres.

Le même journal ajoute les détails qui suivent sur l'origine de la fabrication du verre.

Disons d'abord qu'elle est tellement ancienne qu'il n'est guere possible de préciser l'époque de son invention. Les procédés de cette fabrication sont connus de temps immemorial en Chine, au Japon, dans la Tartarie. Les historiens du premier de ce pays parlent d'une verrerie qui y était etablie avant l'ère vulgaire. Les Phéniciens et les Egyptiens surtout ont exécuté des ouvrages fort remarquables en verre. On peut ainsi s'expliquer pourquoi Aurelien frappa d'une taxe le verre qui se fabriquait en grand en Egypte vers la fin du troisième siecle. Il est question de verre dans le livre de Job et dans la Genèse.

Parmi les poetes latins, Lucrece est le premier qui ait parlé du verre.

Pline le naturaliste attribue l'invention de la fabrication du verre aux habitants de Sidon, ce qui nous reporte à plusieurs siecles avant Jesus-Christ. On voit dans les ecrits de saint Jérôme qui vivait au cinquième siecle, qu'on employait de son temps des vitres aux fenetres des maisons.

Les premieres verreries de l'Europe ont ete, dit-on, etablies à Venise sous la direction d'ouvriers arabes. Ce genre d'industrie est resté presque exclusivement concentre dans cette ville pendant près de quatre cents ans. L'établissement en France de grandes verreries remonte au temps des croisades.

Cependant, les verres à vitres étaient connus du temps de Gregoire de Tours, par conséquent au sixième siècle. Ce prélat raconte comment un voleur, etant entré dans une église de la Touraine et n'ayant rien trouvé à prendre, en emporta les vitraux.

Au seizième et au dix-septième siècle, de nombreuses verreries furent organisées en France. Sous le ministre Colbert, cette industrie reçut une vive impulsion. Ce grand homme, qui avait une predilection toute particulière pour la fabrication artistique du verre, fit venir en France des ouvriers français etablis à Venise et leur donna des encouragements pour qu'ils installassent dans leur pays l'industrie qu'ils exerçaient sur une terre etrangère.

Au dix-septième siècle, Abraham Thévart inventa le coulage des glaces. Il forma son premier etablissement à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, et plus tard le transporta à Saint Gobin, pres de Laon. Ce furent les fondements de la manufacture dont les produits sont tant renommés de nos jours.

M. Teutsch.

—

On télégraphie au *Nord* :

[illegible], 18 février

Le parlement procede à la discussion de la proposition de M. Teutsch, relativement à un plébiscite de la population de l'Alsace-Lorraine sur l'annexion de ces provinces. MM. Teutsch et consorts ont présenté une nouvelle proposition tendante à ce qu'il soit permis aux députés de l'Alsace-Lorraine qui ne savent pas l'allemand de se servir en cette seance de la langue française.

Le président, tout en s'appuyant sur le règlement, s'attache à demontrer l'inadmissibilité de cette proposition.

M. Teutsch, pour motiver sa proposition, donne lecture d'un discours où se trouve le passage suivant :

« L'Allemagne en annexant l'Alsace-Lorraine a changé les frontières d'une nation civilisee. (Bruits — Huées.)

Le président rappelle M. Teutsch à l'ordre.

Ce dernier continue :

« Je donne lecture d'une traduction. Je n'ai l'intention de blesser personne, et vous moins encore. »

M. Teutsch s'attache à démontrer que l'annexion est contraire au droit. Il cite Napoleon III qui, en recourant au plebiscite, tâchait au moins de sauver les apparences. (Rires.)

« Nous sommes envoyés ici, poursuit l'orateur, pour faire une démonstration d'attachement à la patrie française. Apres l'action violente dont nous sommes victimes, nous ne saurions vous reconnaître comme freres. Par l'annexion, l'Allemagne a commis la plus grande faute politique. Quel sera son plus prochain avenir? De nouvelles guerres, de nouveaux sacrifices. Laissez-nous decider nous-mêmes de notre avenir et adoptez notre proposition. »

L'evêque Raess fait la declaration suivante :

« Sur la question de savoir si le traité de Francfort peut toucher mes coreligionnaires et moi-même, j'ai simplement à déclarer que les Alsaciens-Lorrains de ma confession n'ont pas l'intention de mettre en question le traite conclu à Francfort entre deux grandes nations. » (Vifs applaudissements.)

La clôture est proposée et adoptée.

M. Teutsch fait la declaration suivante.

« Vous avez fermé le debat. Nous nous fions à Dieu et au sentiment de l'Europe. »

La proposition Teutsch est rejetée. Les deputés Alsaciens-Lorrains sont restés assis et n'ont pas pris part au vote.

Bilbao.

—

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Saint-Sébastien, 6 février.

Les nouvelles de Bilbao [illegible] des inquietudes au gouvernement. Le général Zabala, ministre de la guerre, avait arreté avec le général Moriones le plan de porter la guerre en Navarre et sur les rives de l'Ebre pour y appeler le gros de l'ennemi et arriver ainsi indirectement à débloquer Bilbao. De là la feinte de l'armée du Nord sur Vittoria, qui a fait croire à une attaque contre les passes de Villaro et Mañaria, tandis que les forces républicaines se portaient sur la Guardia. [illegible] quatre lieues de Viana, de los Arcos et du chemin d'Estella. Elles peuvent se porter sur Estella ou, par Peñacerrada gagner Vittoria [illegible] marche rapide de quelques lieues. De Vittoria, je ne serais nullement surpris de voir Moriones exécuter un de ces mouvements brusques qui ont fait dire de lui qu'il a manqué sa vocation [illegible] cabecilla. En deux marches de Vittoria il peut franchir le seul défilé que les carlistes n'aient pas gardé et il les tournerait par Gomboa, Salinas, Mondragon et Elorrio. Il aborderait ainsi par un [illegible] coup de stratégie la Biscaye en [illegible] décidé, il doit être en ce moment en partie exécuté. Il aurait l'avantage d'ouvrir la vallée de Durango et de forcer les bandes à lever le siége de Bilbao et à se retirer par l'Alava. Si Moriones, au lieu de cela, va s'amuser à opérer des diversions en Navarre, je crois Elio et Dorregaray trop habiles pour abandonner leurs positions.

La Guardia [illegible] de junction des routes vers l'Ebre, Vittoria et la Navarre. L'échange des prisonniers est une affaire décidée. Les chasseurs de Segorbe et le bataillon de Saragosse seront échangés contre les hommes de Lloranta et ceux pris à Gandesa par le brigadier Salamanca.

[illegible] du 2 février. Les dispositions les assiégés sont excellentes. Les avisos anglais et français ont délégué deux officiers pour rappeler leurs nationaux. Mais ceux-ci sont restés dans Bilbao. Les forts et les postes avancés seuls échangent des fusillades avec l'ennemi. La ville a pour un mois et demi de vivres. La garnison est amplement suffisante pour le service des gardes. « A voir l'animation des rues, l'aspect des cafés, les tables bien pourvues comme en temps ordinaire, on ne se douterait pas du blocus. » Ainsi parle un [illegible]. Les bandes étaient fort nombreuses [illegible] le général Dorregaray les commandent. Elles sont bien équipées et elles préparaient quatre mortiers et six pièces pour le bombardement. Le feu a dû commencer le 3 fevrier contre la redoute de Begoña, contre le Moro et près de la Salve. Les carlistes espèrent provoquer des incendies de façon à forcer le général Castillo à céder. Le général, de son côté, se rappelle les souvenirs du grand siège qui coûta [illegible] Zumalacarregui et qui se termina par la victoire du maréchal Espartero.

Le général Elio n'est pas moins dans sa vigilance sur les défilés de la Biscaye; les carlistes prétendent que Moriones y sera arrêté par vingt mille de leurs meilleurs soldats. Il y a trois lignes d'obstructions dans le Nervion, à Portugalete, à Luchana et encore plus près de Bilbao. Les carlistes redoutent peu une attaque par mer, [illegible] le feu de leurs batteries de las Arenas et de Sestao; le feu de l'escadrille a eu peu d'effet sur Portugalete.

Le chef Ollo est en Navarre avec six batteries. Il se dirige vers les positions du Monte-Jurra et de los Arcos pour couvrir Estella et retenir l'armée du Nord, si elle va de ce côté.

Une partie de l'escadre est retournée à Santander. Quelques vapeurs stationnent à Santoña et Castro Urdiales.

[illegible] de la presse et de la position qui lui est faite avec le régime des amendes, des suspensions et même de la suppression. Plusieurs directeurs se sont réunis à Madrid et ont été porter leurs doléances au ministre de la gobernacion, en presence du gouverneur civil Albareda.

Sur leur demande qu'une ligne fût tracée, pour qu'on pût savoir ce qui etait ou non toléré, on leur a donné quatre cas de prohibition qui méritent d'être cités : 1° defense de publier des nouvelles de la guerre hors des sources officielles ; 2° défense de s'occuper des nouvelles financieres pouvant porter atteinte au crédit ; 3° défense de diriger des attaques contre la république comme gouvernement établi ; 4° défense de diriger des attaques de toute espèce contre les ministres et les autorités constituées. Hors ces cas, la presse usera de la liberte de traiter tout ce qui pourra interesser ses lecteurs. C'est de la liberté à la Figaro.

Le Japon.

—

On ecrit de San Francisco à la *Presse*:

Le paquebot à vapeur poste, le *Colorado* est arrive aujourd'hui avec des avis de Yokohama jusqu'au 28 decembre.

Le désaccord diplomatique entre le gouvernement du Japon et certains représentants des puissances étrangères n'était pas encore aplani, mais avait, au contraire, éprouvé des complications par suite d'evenements qui sont restés jusqu'ici secrets. On insiste plus que jamais pour que l'accès dans l'intérieur du pays soit ouvert aux étrangers le plus promptement possible, et cette demande continue d'être repoussée avec obstination par les Japonais qui n'y adhéreraient qu'à la condition de l'abandon du droit de juridiction extra-territoriale. Les ministres des trois nations intéressées à l'indemnité Simonoseki, sur laquelle il reste dû deux millions de dollars, presseront leurs réclamations, s'il n'est pas fait droit à leurs sollicitations. Ces ministres sont les envoyés de Hollande, de France et d'Angleterre.

Quant au ministre des Etats-Unis, M. Bingham, il ne prend aucune part aux conférences, et il aurait même notifié officieusement au gouvernement japonais qu'il ne désire aucune [illegible] [illegible].

[illegible] d'accepter l'argent n'impliquerait [illegible] part des Etats-Unis aucune idée de blâme [illegible] [illegible]. M. Bingham [illegible] purement et simplement ne point prendre [illegible] aux délibérations de la conférence et ne subi[illegible] aucune imposition a cet égard.

Aux prétentions affirmées par les représen[illegible] des trois puissances, le gouvernement japonais [illegible]pond :

1° Que l'abandon des deux millions de l'in[illegible] nité ne serait pas un équivalent équitable de [illegible] verture du pays, si toutefois ce privilège po[illegible] s'acquérir à prix d'argent ;

2° Que les représentants des trois puiss[illegible] n'ont pas à eux seuls le droit de négociation [illegible] la question d'ouverture de l'empire à tous ; q[illegible] rémunération monétaire a[illegible] rte par l'Angle[illegible] la France, la Hollande et les Etats-Unis, alors [illegible] me qu'elle leur donnerait un droit d'admissio[illegible] pourrait affecter l'Allemagne, l'Italie, la Ru[illegible] autres nations avec lesquelles le Japon a des t[illegible]

Le gouvernement du Japon insiste sur l'im[illegible] bilite d'établir aucune différence dans celle qu[illegible] et déclare qu'il est prêt à satisfaire à la deman[illegible] payement. Il est semi-officiellement annonc[illegible] l'ambassadeur anglais n'a aucun désir de r[illegible] l'argent, mais qu'il se sert du prétexte de la [illegible] ce comme moyen d'arriver à ses fins. D'un [illegible] côté, les ministres de Hollande et de France [illegible] ment leur desir d'etre payés. Dans l'inter[illegible] l'argent étant tout prêt pour être livré, les Ja[illegible] ont saisi l'occasion d'exprimer leur opinion [illegible] question tout entière des droits extra-territ[illegible] d'une façon tout à fait concluante à leur poi[illegible] vue et ils ont envoyé une depeche circulaire [illegible] ministres dans laquelle ils font ressortir leurs [illegible] pres objections au systeme et à ses dangers. [illegible] connait pas encore le résultat de l'accueil [illegible] circulaire a reçu des ministres étrangers.

La peche de la baleine il y a cinquante ans.

—

Les mémoires de la Société littéraire et [illegible] rique de Quebec contiennent, dans le volu[illegible] l'année 1873, récemment publié, le journal [illegible] voyage dans les mers arctiques, il y a cinqu[illegible] [illegible] Ce jeune homme avait été élevé à E[illegible] bourg ; il partit du port de Hull, qui à [illegible] époque faisait sur une grande echelle la pêche [illegible] baleine.

Il n'est pas étonnant que les baleines s[illegible] vennes si rares dans les mers du Nord, [illegible] de la destruction systématique dont [illegible] jo[illegible] cite un exemple. Le chirurgien lui-même [illegible] intéret dans le [illegible] de la peche ; il [illegible] guinée par baleine prise. Le gouverne[illegible] accordait en outre une gratification à tous le[illegible] timents de peche ; en temps de guerre, leurs [illegible] pages étaient exemptés du service de la m[illegible] militaire.

Ces équipages se recrutaient d'hommes [illegible] Shetland, tres-bons marins, toujours prets à [illegible] barquer. Ce sont les expéditions de peche [illegible] baleine qui, encouragées par le gouverne[illegible] ont ouvert la voie aux voyages scientifiques [illegible]

Le *Trafalgar*, à bord [illegible] un équipage de 50 hom[illegible] il compléta son armement à Lerwick, dan[illegible] îles Shetland, et mit à la voile le 1er avril [illegible] En dix jours, il arriva à l'île Jan Mayen, très-[illegible] [illegible] l'année suivante on n'y retrouvait [illegible] que les cadavres des malheureux marins mort[illegible] froid et le privations.

Après vingt-quatre jours de voyage, l'expé[illegible] tion atteignit le 74° 30 de latitude nord ; to[illegible] monde se mit à l'œuvre pour disposer les ca[illegible] Six lignes de 140 brasses chacune furent en[illegible] lées en spirale avec soin sur chaque bateau, [illegible] centre à la circonférence, de manière à se dév[illegible] sans accident. Un harpon était attaché à la l[illegible] A bord de chaque bateau étaient placées deu[illegible] trois lances pour achever la baleine déjà ép[illegible] ainsi qu'une hache pour couper la ligne da[illegible] cas où elle viendrait à se mêler, et deux longs [illegible] teaux pour faire des ouvertures dans la queue [illegible] la baleine, afin d'y attacher des cordes et de l[illegible] [illegible]

La première baleine que vit l'auteur du jo[illegible] nal avait été chassée par un autre bâtiment au q[illegible] elle appartenait. Elle tua d'un coup de queue [illegible] des hommes de l'équipage, « on mit le corps [illegible] malheureux dans une boîte qui fut solidement [illegible] tachée au haut du mât de misaine, pour le ra[illegible] porter à sa famille » Les barques du *Trafalg*[illegible] d[illegible] plus d'une fois porter secours à l'équipa[illegible] d'autres bâtiments. » Le 15 mai, la vigie placée [illegible] haut du mât signala un homme tombé [illegible] [illegible] mais elle alla se perdre au milieu des blocs [illegible] glace.

Quelques jours après, la pêche fut plus [illegible] Une baleine surgit près de l'un des can[illegible] et le harponneur, poussant le bateau jusqu[illegible] [illegible], la frappa ; elle s'enfonça, revint deux [illegible] à la surface et se plaça près d'un banc de gla[illegible] d'où elle observait les embarcations en agitant s[illegible] nageoires, avec lesquelles elle savait évidemme[illegible] qu'elle pouvait les détruire.

Un des marins monta sur le banc de glace [illegible] s'approcha de la baleine contre laquelle il lan[illegible] son harpon avec tant de force qu'il l'enfonça tou[illegible] entier dans le corps de l'animal. La baleine plonge[illegible] aussitôt et fila cinq lignes avant de reparaître [illegible] surface. Quand on la revit enfin, elle était tout aus[illegible] animée et furieuse qu'auparavant. Un bateau l'a[illegible] borda et la frappa de nouveau, mais il reçut u[illegible] violent coup de queue qui fit tomber le pilote à l[illegible] mer ; la baleine reprit sa course et on coupa la lign[illegible] pour aller au secours du pilote. Enfin, après une chasse ou plutôt un combat de cinq heures, la baleine fut prise, amarrée au bâtiment et dépecé[illegible] dans les règles. Les harponneurs mirent des clou[illegible] à leurs bottes, monterent sur la baleine, couperent le lard par morceaux du poids d'une tonne qui furent [illegible] à bord et descendus dans la cale.

Après avoir traversé sans accident un étroit canal entre deux bancs, le *Trafalgar* vit à l'arrière un bâtiment qui suivait et qui fut pris et comprimé violemment par les bancs.

L'équipage sauta immédiatement sur la glace et se réfugia à bord du *Trafalgar* qui le rapatria plus tard. Le 11 juillet, le *Trafalgar* avait complété [illegible] et le 15 du [illegible] il était de retour à Hull.

On massacrait alors en profusion les baleines dans les mers arctiques. L'auteur du journal qui nous fournit ces détails vit un espace libre d'un mille et demi, entouré de banquises, couvert littéralement de baleines qui de loin faisaient l'effet de troupeaux de moutons noirs au pâturage. Tous les canots furent mis à la mer, avec ordre de ne pas se séparer les uns des autres et de ne pas attaquer plus de trois baleines à la fois. Deux autres bâtiments arrivèrent et prirent part à la chasse. Il y avait donc des proies en quantité considérable pour quiconque avait le talent de s'en emparer, mais il est évident que ces richesses devaient s'épuiser en peu d'années.

(Saturday Review).

L'entomologie des tropiques.

—

C'est surtout par la richesse et la variété de l'entomologie que les régions tropicales de l'Amérique du Sud sont remarquables. Le Nicaragua surtout présente un vaste champ d'observation au naturaliste. Dans un voyage exécuté en 1872, dont le *Saturday Review* nous donne d'intéressants détails, M. Thomas Bell a découvert une grande

ongles d'espèces et de variétés nouvelles. La profusion même et la puissance de la végétation qui se développe dans une atmosphère chaude sur un sol constamment humide donne presque à cette flore un aspect monotone. Toutes les formes de vie animale s'y rencontrent dans les massifs de verdure éternelle. Les papillons sont si nombreux sur les rives sablonneuses et marécageuses de l'Artigoa, malgré la poussière des mines d'or qui se répand sur toute la contrée, dans les chaudes soirées d'été, que, d'un seul coup, M. Belt en a pris plus de trente dans son filet de gaze. Plus de vingt espèces différentes peuvent récompenser le zèle du naturaliste dans une seule promenade; les plus beaux de ces papillons sont blancs ou verts; il trouva entre autres le papillon noir à queue d'hirondelle. Une grande araignée (*n. phila*) établit de longs fils de soie jaune, et de ses trames entrelacées fait un véritable réseau où les insectes viennent se prendre malgré toute la dextérité qu'ils mettent à se dégager. On rencontre aux mêmes lieux la guêpe rayée de jaune, l'un des ennemis des *héliconides* qu'elle prend par surprise, n'osant les attaquer ouvertement; elle enlève leurs ailes, [illegible] le corps en forme de boule et s'envole en l'emportant. Beaucoup de papillons sont protégés par l'odeur amère qu'ils exhalent; les araignées et certaines espèces de singes, très-friands d'insectes, ne peuvent les manger.

Comment se fait-il qu'au milieu de cette variété infinie d'insectes, surtout de fourmis, les arbres des forêts tropicales ne soient pas entièrement détruits? Les arbres nouvellement introduits, ont eu, il est vrai, [illegible] à l'exception du citronnier (*citrus lemonum*) à cause sans doute de son acidité. Les variétés de plantes qui ne pouvaient être attaquées par les fourmis ont eu un immense avantage sur celles qui convenaient à leurs goûts; que dans la suite des temps, par une sélection naturelle, les arbres indigènes qui ont survécu, le doivent à quelque qualité qui les ont préservées de leurs nombreux ennemis.

De tous les exemples de destruction opérée par les insectes, il n'en est pas de plus curieux que celui des fourmis qui coupent les feuilles, l'*œcodoma*. Ces insectes pullulent dans l'Amérique tropicale. Leurs ravages incessants sont incalculables; il faut toute la puissance de végétation des tropiques pour résister.

On rencontre leurs sentiers sur la lisière des forêts; des multitudes de fourmis y circulent; chacune d'elles porte un morceau de feuille de la largeur d'une pièce de 50 centimes, qu'elle tient dans ses mandibules. D'autres marchent dans un sens opposé, ne portent rien, mais empressées d'aller chercher leur charge. Si on les suit dans leur marche, on les voit se diriger vers des arbrisseaux ou de jeunes arbres, jusqu'au sommet desquels elles montent; chacune d'elles se place sur le bord d'une feuille et y fait une incision circulaire avec ses mandibules. Quand l'opération est terminée, elle redescend avec son fardeau, rejoint ses compagnes déjà chargées et remonte, sans perdre un seul instant, le sentier auquel viennent aboutir d'autres sentiers dans toutes les directions. Après avoir parcouru quelques centaines de mètres, quelquefois plus d'un demi-mille, on arrive à la fourmilière. Elle est formée de monticules larges et aplatis, semblables à de la terre brune; ces fourmilières ne sont pas placées sous les arbres, où la ventilation et les rayons de soleil seraient interceptés, [illegible] abords de la forêt ou dans quelque clairière.

De nombreux tunnels arrondis, depuis un demi-pouce jusqu'à [illegible] pouces de diamètre, [illegible] des chambres rondes en dessous du [illegible]. Les fourmis, par troupes innombrables transportent leurs charges de feuilles le long de ces galeries. Quel usage font-elles de ces feuilles? S'en servent-elles pour se nourrir ou pour se construire des nids souterrains? Dans l'opinion de M. Belt, elles en font un engrais sur lequel pousse une espèce de très-petits champignons dont elles se nourrissent. Mais les feuilles ne sont pas le seul objet dont elles fassent provision. Elles [illegible] en réserve des écorces d'oranges et différentes fleurs.

Pour préserver des ravages des fourmis les jeunes bananiers, les orangers et les manguiers, on [illegible] une solution d'acide carbolique dans les fourmilières. Les fourmis font preuve d'un merveilleux instinct dans leur migration vers un autre lieu, à petite distance, où elles vont s'établir. Il existe une poudre qui leur cause une excitation terrible et les fait se battre les unes contre les autres; cette poudre n'est autre chose que du sublimé corrosif. M. Belt en a fait l'expérience; toute une colonne de fourmis rétrograda, puis elles s'attaquèrent réciproquement en se mordant l'une l'autre. A Colon, les Américains se servent de goudron pour les écarter des habitations. Tout formidables qu'ils sont, ces coupeurs de feuilles redoutent beaucoup une petite espèce de fourmis blanches dont le nombre est tel qu'il leur donne avantage sur leurs puissants adversaires.

VARIÉTÉS.

Un dernier plébiscite dans l'hippodrome.

(Bronze contorniate de 423 après J.-Chr.)

On peut encore affirmer aujourd'hui que les droits naturels et indélébiles de chaque membre de la société ne sont que vaguement reconnus dans toute leur force.

La seule chose dont on commence à être à peu près certain, c'est que la force a primé le droit, mais—ce qu'on n'a pas encore observé—depuis que le cheval a porté des hommes armés.

Aux jours néfastes des premiers Centaures la justice n'osa plus regarder la différence des sexes et des classes de la société sans se voiler et sans mettre le deuil. En vain les Amazones avec leur Diane imitèrent-elles les Centaures et luttèrent-elles contre le nouveau et brutal cavalier Mars. La bourgeoisie à pied, représentée par les Hellènes, a seule formé un long arrêt favorable à l'humanité. En s'alliant à la géniale et rusée (Glaucopis) Athènes, elle terrassa Mars et les Centaures et rétablit le règne de l'équité dans des républiques confédérées. Mais à son tour la tendance de Sparte vers une hégémonie brutale, brisa leur confédération et en fit la proie des phalanges Macédoniennes. Les diadoques d'Alexandre ne représentèrent que la caricature apothéosée des dieux humanisés sur terre.

En Occident la naissance de Rome exprime l'union de guerriers patriciens d'équivoque descendance dominant sur la plèbe ou les plébéiens.

Le nom de république n'arrêta pas même chez les Romains cette perturbation des idées; car leur république était conquérante sans limites.

La démocratie du Christ ne l'arrêta pas non plus; car bientôt l'église (la commune) se concentra dans le prêtre.

D'ailleurs, la forme de l'Empire Romain s'infiltra dans l'église, et sous les coups alternants des empereurs et des chefs ecclésiastiques, le bonnet de liberté sur la tête des peuples s'applatit avec le cerveau qu'il couvrait.

Les actes des Sénats enregistraient scrupuleusement, combien de fois tel sénateur avait crié: *Vive l'Empereur!* et c'était à qui se signalerait par son zèle.

Une apparence de participation du peuple s'était encore conservée dans les quatre factions pour les jeux du cirque à l'Hippodrome. Par ironie à la fin il fut accordé aux factions de se présenter à une grande procession impériale, allant, par exemple, des Sept tours jusqu'à Ste-Sophie. Mais il faut bien observer, que chacune des quatre factions avait sur ce long parcours trois à quatre places successives, de sorte que si à la première elle avait acclamé l'empereur, elle fut obligée de courir à toutes jambes pour arriver par de petites ruelles, en arrière, à sa seconde place, afin de ne pas être frustrée de son droit d'acclamer encore là le prince, et ainsi de suite. Jugez combien tout ce monde était essoufflé dans cette corvée. Tel était du moins l'état des choses dans le dixième siècle; car Constantin le Porphyrogénète alors nous décrit ainsi ces cérémonies.

Sous Théodose le Grand, le cirque avait encore une faible importance, il formait quelque chose d'analogue à un plébiscite. Dans notre brochure: *le Bosphore et Constantinople*, nous avons démontré que l'Obélisque de l'Hippodrome en parle dans ses bas-reliefs. C'est surtout la guerre pour remettre Valentinien II sur son trône en Occident, qui est représentée dans ses rapports avec les jeux du cirque, où l'expédition est approuvée par les factions.

Nous avons, dans notre cabinet, un bronze contorniate, qui nous semble prouver que sous Théodose II aussi la résolution de placer le jeune Valentinien III sur le trône d'Occident, reçut l'approbation des factions réunies dans l'Hippodrome.

Ce contorniate est de grandeur AE[M]; l'*avers* porte comme légende: ASTVRI VSDEMO, ce que nous lisons: *Asturius Demo*(crates Venetûm), avec son *buste nu et tête bouclée* à droite; derrière la tête est incrustée une *palme* en argent.

Revers: Une légende GERONTIVS CAEALLIGDA, ce que nous lisons: *Gerontius Cae*(saris) *Allig*(er) *D*(emarchus) *A*(lborum).

Un vainqueur casqué en quadrige à droite. Il regarde en arrière; dans sa droite il tient un fouet et dans sa gauche une palme; les quatre chevaux ont le front orné d'une palme.

Asturius aussi bien que *Gerontius* sont des personnages connus par d'autres contorniates.

Sabatier IV, 8, et Cohen VI, p. 588, N. 16, décrivent le suivant:

ASTVRI NIKA, vainqueur dans un quadrige de face, à l'exergue: CVPIDO

R. ASTVRI NIKA, vainqueur dans un quadrige à gauche, à l'exergue: BOTROCALES, le tout gravé en creux.

Notons ici d'abord que nous remarquons un grand nombre de légendes qui trahissent l'usage de nommer les vainqueurs du cirque par la ville ou la province où ils sont nés. C'est ainsi que nous voyons un *Syracusus*, sans doute un Syracusain (N. 14) puis un *Pannonica*, sans doute un Pannonien. Tel nous paraît aussi notre *Asturius*, venu d'*Astyrie*, en Espagne, province aussi renommée pour ses beaux chevaux que pour ses mines d'or.

Il était donc à Constantinople dans la principale faction occidentale, celle des *Vénètes* ou des *Bleus*. Pour le *Botrocales*, se présente une explication dans le buste d'*Asturius* qu'offre notre contorniate. Sans supposer *Botrocales*, comme mot transformé par les Byzantins, cela peut même en bonne langue Hellénique signifier, jeune homme, *aux belles boucles*: car *botrys*, raisin, est aussi au figuré employé pour βόστρυχος, par Eurip. Phoeniss. 1590. où Porson prouve qu'il faut mettre [illegible] de même Anthologie H. St. V. p. 394, offre βότρυς pour βόστρυχος, et Apollonius Rhodius II, 679, Πλοχμοὶ βοτρυχόωντες. Or, le buste nu de notre contorniate lui donne *des boucles frisées* sur toute la tête, aussi bien formées et aussi belles que l'art de cette époque peut produire une tête d'Antinoüs.

Pour ce même *Astur* ou *Astyrius* nous trouvons dans le même Sabatier IV, 6 (Cohen p. 585, N. 2) le contorniate marqué pour Placide Valentinien (III), et l'explication hardie de Sabatier est acceptée; ce contorniate porte:

D-N. PLA. VALENTINIANVS. P. F. AVG. buste de Valentinien diadémé à droite avec le paludament, quelquefois devant une palme.

R. BONIFATIVS, vainqueur dans un quadrige de face; à l'exergue quatre monogrammes expliqués par M. Sabatier par ASTVR. VSTOR. CARVS. CASTOR.

Il en résulte que pour Astur nous descendons à l'époque de Valentinien III.

Notons encore que les Fastes des consuls nous donnent pour l'année 449 un consul, dont le nom dans les manuscrits offre trois variantes, à savoir: *Asterius*, *Astorius* et *Asturius!* (*).

Comme ceci est d'une date voisine, mais postérieure à nos contorniates, il paraît n'être parvenu à la dignité de consul qu'à son âge le plus avancé.

L'année 420, les mêmes fastes nous parlent d'un *Asterius*, comte d'Espagne, engageant les Vandales à s'établir en Bétique.

Enfin, en 441, *Asturius* (sic!), dux ad *Hispanias* missus, Tarraconensium cecidit multitudinem *Bacaudarum*.

Tout cela se ressemble tellement, que l'on n'est tenté à y voir un seul et même personnage, et à lui donner l'orthographe *Asturius*, comme nom dérivé de la province d'Asturie en Espagne, lequel nom fut changé à Byzance en *Asterius*, avec allusion à l'astre brillant.

Quant à *Gerontius*, il est connu de même comme vainqueur du cirque par des monnaies contorniates; mais sur les avers on a souvent mis des empereurs célèbres d'une époque précédente.

Tel est le contorniate qui donne une *Tête de Trajan*, avec le revers:

GERONTIVS, vainqueur dans un quadrige à droite. Sabatier, IV, 11 (Cohen, p. 575, N. 59.)

Deux autres contorniates (Cohen, p. 581, N. 14) ont à l'avers la tête de *Caracalla*, au revers GERONTIVS, vainqueur dans un quadrige à droite.

On en trouve encore un pareil (Sab. IV, 11 et Cohen N. 14) dans le musée de France.

Or, entre Trajan et Caracalla il y a plus d'un siècle, ce qui prouve que Gerontius a choisi ces princes à son avers sans qu'il fut leur contemporain.

Par suite nous croyons qu'Astur étant du temps de Valentinien III, notre contorniate n'est applicable qu'à l'époque de Théodose II et de Valentinien III son contemporain, mais qu'il est plus vieux que celui qui offre le nom de ce Valentinien III avec l'épithète d'empereur et d'Auguste.

En vérité cet empereur d'Occident a séjourné deux fois à Constantinople. La première en 423, quand à son âge de 6 ans, sa mère Placidie s'était enfuie de la cour de Ravenne pour échapper aux mauvaises dispositions d'Honorius, lequel étant mort bientôt après, un certain Jean usurpa le trône. C'est alors que Théodose II protégea les intérêts de sa tante fugitive et de son jeune fils Valentinien, en donnant à ce dernier le titre de CAESAR. Puis il envoya une flotte et une armée, commandées par Ardaburius et Aspar, qui anéantirent Jean dans Ravenne. Ceci expliquerait le CAE dans la légende du revers de notre contorniate, et c'est ainsi que nous [illegible] une preuve que les affaires politiques et surtout les guerres se faisaient par les empereurs de Constantinople, non sans une espèce de plébiscite tumultuaire par les Dèmes dans le cirque, comme les représentations de l'obélisque de Théodose I sur l'Hippodrome en font encore foi pour la guerre de rétablissement de Valentinien II.

L'autre séjour de Valentinien III date de l'année 437 quand il vint à Constantinople comme empereur, alors âgé de 19 ans, pour y épouser Eudoxie, la fille de Théodose II, c'est à ce séjour qu'appartient l'autre contorniate connu.

Quant au mot suivant d'ALLIG que nous complétons par *ALLIGer*, nous renvoyons au contorniate Cohen, VI, p. 550, N. 7, où il y a un avers avec la ville de Rome et un revers au nom propre illisible, mais avec l'épithète ALIGER, vainqueur dans un quadrige de face.

Nous trouvons même cet *Aliger* avec double L (Ib. p. 7×3, N. 2.), un avers avec: Théodose I et revers EVTIMI VINICAS (sic!), vainqueur dans un quadrige de face; à l'exergue: ..... MYS ALLIGER.

Il paraît que la vitesse du vainqueur dans les luttes de chars a donné lieu à cet épithète de *porteur d'ailes*. Si ce n'était la signification reconnue d'Aliger nous aurions préféré celle d'*Antesignanus*, Fluegelmann, de l'armée ou d'une légion.

Du moins *Alliger* avec deux L comme juste et dérivé d'*Allium* (l'ail), dans une acception de vainqueurs en quadrige qui auraient porté de l'*ail* dans leurs poches, pour y sentir, ne pourrait guère être que du goût de certaines personnes qui ont bravement écrit: *figure aillée* ou *enfant aillé*, au lieu de *génie ailé*. Et en supposant même un tel usage de l'ail, cela formerait-il un épithète d'honneur sur une médaille?

Il ne nous reste plus qu'à remarquer que les quatre factions du cirque étaient groupées en deux. La *Bleue* (ou *Vénète*) occidentale, avec un *Démocrate*, sous laquelle se rangeait la *Blanche*, avec un *Démarque*, et la *Verte* (*Prasina* hellène), avec un *Démocrate*, à laquelle se subordonnait la *Rouge* avec son Démarque. Voilà pourquoi au côté le plus honorable, c'est-à-dire à l'avers se trouve le *Démocrate Astur* et au revers le subordonné *Démarque Gerontius*.

Dr DETHIER.

(*) Rem — Comme ces variantes ont une si grande importance, nous les donnons complètes, autant que notre bibliothèque particulière nous en offre les moyens. Les Fasti Idacii (ed Sirmond et Labbé) a. 449 *Asturio* et Protogene; Cassiodorus (ed. Cuspinian), *Asterius* et Protogenes; Cod. Colbert et Pithœi *Asterio* et Protogene; Fast. Consul. Anonym. Vossianus Protogenes et *Asterius*; Fast. Consul. etc. (ed. Schelestrat) p. 3 830 *Fl.* Protogenes (et) *Turcius Secundus Asterius* (vel. in aliis) *Fl. Asturius*.

Enfin *Turcius Secundus Asterius*, à l'année 494, c'est-à-dire 45 années après le même nom; ce qui nous paraît un fils du nôtre, surtout [illegible] *Asterius* déjà si puissant en 420, [illegible] dans le cas contraire en 494, ce serait un consul d'une centaine d'années.

TEEGLRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 4 mars 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie .... Fl.	46.52
idem nouvelles....	21.50
Anglo-Bank	148.—
Société de crédit aust-turq.	27 75
Banque austro-ottomane..	52 75
Pièce de 20 francs	8 88
Agio	104.75
Change sur Londres	111.25
Credit anstalt	242.—
National Bank	971.—
Lloyd	446.—

Bourse sans affaires; baisse presque générale sur les cours.

Demain aura lieu la discussion relative aux lois confessionnelles.

Les Tchèques qui se sont absentés du parlement ont été déclarés déchus de leur mandat.

Vienne, 5 mars, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	45.75
id. Nouvelles ...	21.75
Anglo-Bank	148.50
Société de créd. aust-turq..	28.25
Banque austro-ottomane..	51.25
Pièce de 20 francs	8.85
Agio	104.65
Change sur Londres.	111.10
Credit anstalt	242.25
National Bank	972.—
Lloyd	446.—

Bourse toujours faible; il y a eu quelques exécutions pour cause d'insolvabilité.

La discussion sur les lois confessionnelles a été ouverte; 35 orateurs se sont inscrits pour parler contre les lois, 22 en faveur. Il y a une grande effervescence dans l'opinion publique.

France.

Paris, 4 mars.

Obligations Roumélie fr. 108.50

La réception de M. Ollivier à l'Académie française est ajournée indéfiniment.

Les questeurs de l'Assemblée nationale ont invité M. de Broglie à prendre des mesures contre le *Figaro*.

Paris, 5 mars.

La proposition des questeurs de l'Assemblée nationale de poursuivre le *Figaro* a été rejetée par le bureau auquel elle avait été soumise.

La Banque a baissé son escompte à 4 1/2 %.

Angleterre.

Londres, 5 mars.

Le Parlement a été ouvert sans discours du trône.

Des nouvelles des Indes annoncent que la famine a de nouveau recommencé à sévir au Bengale.

Espagne.

Madrid, 4 mars.

Le bombardement de Bilbao continue.

Grèce.

Athènes, 5 mars.

Laurium, escompte 20.

Pistotiki, escompte 14 50.

A la Chambre des députés, depuis cinq séances, la discussion roule sur ces deux questions: faut-il mettre en accusation le précédent ministère? ou, doit-on ordonner une enquête sur les actes de tous les cabinets qui se sont succédés depuis 1865?

A cette discussion ont pris part tour à tour MM. Deliyanni, Deligeorges, Mavromihalis, Drosos, Kehaya, Dhimitriadhis, Petimesas. Aucune résolution n'a encore été adoptée.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 5 mars.

		Cl. [illegible]
Dette Générale		39 15/16
Emprunt	1865	57 1/2
do	1869	52 3 8
do	1871	57 1/4
do	1872	66 1/4
Consolidés anglais		92 7/16

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 5 mars.

Dette Générale [illegible]	Ouv. du matin	Ptres	45 35 —
	[illegible]	»	46 7 —
	Baisse	»	45 23 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	45 25 —
	Après Bourse		— — —
[illegible]		L.S.	8 15 —
» [illegible] de la Société de change et de valeurs		»	4 — —
» de la Banque de C[illegible]		»	[illegible]
» du Crédit Austro-Turc		»	[illegible]
» [illegible]		L.T.	8 — —
[illegible]		»	— — —
[illegible]		»	7 10 —
Société Commerciale Ottomane		»	1 — —
[illegible]		»	50 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	8 —
[illegible]		»	110 — —
» 2e émission		»	10 1/2 —
Emprunt	1865 coup.	»	300 — —
	1865 coup.	»	308 — —
	1869	»	278 — —
	1872	»	69 — —
	1873	»	27[illegible] — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P.	111 5
Pièce de 20 francs	»	89 5
Impérial russe	»	90
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	102 1
Bechlik—(différence)	»	108 20
Métallique... (id).	»	108 40

[illegible] N. BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 25 février (v s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 100,000 ocques de son provenant de la manutention Impériale.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 3 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi et mardi 25 et 26 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants:

6000 ocques de fil de laiton soumissionné à 23 1/2 piastres l'ocque.

115,000 bobines de fil noir de 200 yards chacune soumissionnées à 32 paras la bobine.

1000000 archines de ruban rouge soumissionné à 14 paras l'archine.

400000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication européenne soumissionné à 9 1/2 paras l'archine.

953000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication indigène de Roumélie à 3 2/3 paras l'archine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture du matériel télégraphique consistant en fils de fer, isolateurs, etc., nécessaire pour l'exercice de l'année 1874, sera mise en adjudication à partir du 20 février v. s.

Les personnes qui voudraient y concourir, sont priées de se rendre au Conseil de la dite Administration, les lundi, mardi, mercredi et samedi de chaque semaine après 7 heures à la turque pour prendre connaissance du cahier des charges relatif à l'adjudication dont il s'agit.

La fourniture du matériel pour l'année 1874, s'élève à environ 680,000 francs, (six cent quatre-vingt mille).

Constantinople, le 28 février 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

La Municipalité se référant à ses avis en date du 14/26 janvier et 7/19 février, porte à la connaissance du public que le fermage du droit de Cantar et Tcharchi, sur la circonscription du VIe Cercle, excepté l'échelle de Cabatach, est mis en adjudication pour une année et à la condition que le montant dudit droit sera versé en métallique à la Caisse municipale aux époques qui seront désignées dans l'acte de cession.

Les personnes qui désireraient y prendre part, sont invitées pour la 3e et dernière fois à se présenter avec leur garant à la Commission des réformes jusqu'au 25 février courant (v. s.)

Le Secrétaire Général.
(signé) M. RECHAD.

Hôtel-Municipal, ce 20/4 mars 1874.

AVIS.

La Maison FRANÇOIS COMPAGNONI de *Milan*, prévient les possesseurs de ses *Titres provisoires de l'Emprunt de Bari*, souscrits au Comptoir de M. A. Della Rocca et auprès de ses agences, que, tous les comptes relatifs à la susdite émission entre cette maison et M. A. Della Rocca ayant été définitivement liquidés, tous les versements manquant sur ces mêmes titres devront être *effectués exclusivement* chez M. FAUSTIN COMPAGNONI, *son agent spécial à Constantinople* Péra rue Tom-Tom N° 5.

Pour la facilité des souscripteurs des Provinces, M. Faustin Compagnoni les fera avertir en temps opportun par ses agents entre les mains desquels ils auront à effectuer leurs versements.

Il porte, en outre, à la connaissance du public que l'échange des *Titres provisoires* contre des *Obligations définitives* sera fait un mois après l'échéance du dernier versement par M. FAUSTIN COMPAGNONI; pourvu, cependant, que les dits Titres soient en règle avec tous les versements constatés par des *coupons-quittance portant la signature et le timbre de* M. FRANÇOIS COMPAGNONI.

Milan, le 21 février 1874.

FRANÇOIS COMPAGNONI,
Entrepreneur de l'Emprunt de Bari.

N. B.—Pour effectuer les versements ou pour recevoir des informations quelconques S'ADRESSER EXCLUSIVEMENT chez M. FAUSTIN COMPAGNONI, à Constantinople. Péra. rue Tom-Tom N° 5, en face le Consulat autrichien.

Le bureau est ouvert de 1 à 5 h. de l'après-midi.

VARNA RAILWAY COMPANY.

Avis est donné que la dix-huitième Assemblée Générale de cette Compagnie aura lieu mercredi, le 25 Mars courant, à 2 heures de l'après-midi, à *London Tavern*.

Les actions doivent être déposées aux bureaux de la Compagnie, au moins quatorze jours, avant celui de l'Assemblée. En échange des dites actions, ainsi déposées, un reçu sera délivré lequel devra être présenté à l'Assemblée. Les procurations avec les actions devront être déposées à la même époque et de la même manière.

Londres, le 24 février 1874.

Par ordre
J. F. WALSH, Secrétaire.
M. TIMONI, Agent.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 6 mars, à 8 heures du soir.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesme, ayant deux gros robinets remplis tout très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

Dépêche Télégraphique

adressé au

COMPTOIR D. KORITSCHONER

à Constantinople.

Vienne, le 2 mars 1874.

Résultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt à Primes Autrichien du 1864

Séries:

316 940 1544 1717 2025 2340 2660 3198

I Lot de florins	200000	au	2340	N°	57
II »	20000	»	2025	»	7

THE LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON et Cie
Agents

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, [illegible] imprimé dans les ateliers du Levant Times.

320 pages de texte, description géographique de chaque [illegible] habitants, études d'[illegible] industrielles et commerciales [illegible] Par S. Exc Hamdy Bey [illegible]

74 PLANCHES [illegible]

PRIX: 60 FRANCS.

[illegible] la Commission Impériale [illegible]

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires [illegible] — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivie. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur [illegible] —Commission européenne du Danube. —Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, [illegible] — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures [illegible]

Prix 1 Medjidié.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée [illegible] des bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

UN JEUNE HOMME qui sait la tenue des livres et les langues française, anglaise et allemande, désire se placer. On voudra bien adresser les demandes sous A. B. C. aux bureaux du journal.

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa.............. ogni Lunedì
Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza [illegible] al Pireo di merci, passeggieri e posta [illegible] Trieste, Venezia, [illegible] Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhanè; Cite Française n° 40.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

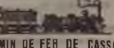

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Bassmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADHAN, C. E.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS: [illegible]
14 francs.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]
INSERTIONS: [illegible]

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 6 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La nomination des questeurs de l'Assemblée de Versailles a donné lieu à des scrutins fort animes, surtout en ce qui concerne M. Baze. Ce dernier, bien que faisant partie de la droite, etait menacé de ne pas etre réelu par suite d'un conflit persistant entre lui et M. Buffet, président de la Chambre. Mais cette hostilité a assuré à M. Baze, les voix de la gauche, auxquelles il ne s'attendait certes pas, et il a été renommé à une grande majorite.

Quant à la troisième place vacante aucun candidat n'a pu reunir le premier jour, un nombre suffisant de voix, et il a fallu plusieurs scrutins le lendemain pour arriver à un résultat.

Les gauches s'étaient entendues pour porter M. Toupet des Vignes, prétendant, avec toute raison, qu'elles avaient droit a un representant au sein de la questure. Bien que ce candidat appartienne à la partie la plus modérée du centre gauche, il n'a pu trouver grâce devant les droites, et n'a pu réunir, la majorite necessaire pour etre elu.

L'*Indépendance Belge* dit que le gouvernement a l'intention de retirer aux colonies le droit d'elire des deputés à l'Assemblee de Versailles.

Nous laissons à la feuille belge la responsabilité de ses renseignements, car il nous semble qu'il serait bien impolitique de prendre une semblable mesure.

Les réformes à introduire dans la Constitution des grands duches de Mecklembourg-Schwerin ne semblent pas devoir etre facilement adoptees.

Autant les députes de l'ordre des villes applaudissent au principe d'une représentation nationale unitaire, autant ceux de la grande proprieté seigneuriale y sont opposés. Aussi ces derniers ont-ils declaré ne consentir à delibérer sur le projet du gouvernement qu'à la condition du maintien des deux ordres à titre de corporations politiques.

La Diete de Schwerin a tenu lundi dernier une séance plenière, dans laquelle elle a entendu la lecture d'un rescrit du gouvernement de Schwérin et d'une note de celui de Strelitz, recommandant à l'Assemblée de delibérer à nouveau sur les art. 1 et 9 du projet gouvernemental, lesquels se rapportent à la formation de la nouvelle assemblee représentative.

La Diète a accédé au vœu des gouvernements grand-ducaux et chacun des deux ordres,

Il faut attendre maintenant le résultat de cette seconde deliberation. Il est évident que les députés de l'ordre des villes ne feront que confirmer leur premier vote, mais ceux de l'ordre des Seigneurs consentiront-ils à modifier le leur ?

Le comité des lois confessionnelles de la Chambre des députés de Vienne poursuit simultanement la discussion des projets qui ont ete soumis au Reischrath par le gouvernement, et celle destinee à compléter ces propositions et émanant de l'initiative parlementaire.

Parmi ces dernières figure une motion tendant à l'introduction du mariage civil obligatoire. Les organes ministeriels continuent à faire prevoir qu'il ne sera pas facile d'amener le gouvernement à adhérer a ce projet de reforme ; ils assurent meme que si la Chambre fondait en une seule loi les propositions de M. Stremayr et celles au moyen desquelles les fractions liberales de la Chambre veulent les completer, le cabinet ne pourrait obtenir la sanction de la couronne pour cette loi. D'où il résulterait que toutes les reformes projetées tomberaient dans l'eau, celles dont la gauche a pris l'initiative devant entrainer dans leur chute celles que le ministre des cultes lui-meme avait proposees. Pour avoir trop voulu, on n'aurait rien du tout. C'est afin d'eviter ce résultat que le comite confessionnel a résolu de faire deux parts distinctes des projets de loi du gouvernement et des projets complémentaires émanes de la Chambre elle-meme. De cette manière le refus du pouvoir de se rallier à ceux-ci n'entrainerait pas l'ajournement indefini de ceux-là.

Dans les lacunes signalees par les fractions liberales, dans les propositions de M. Stremayr, l'absence d'une reglementation de la situation legale des catholiques anti-infaillibilistes tient une des premières places. Un arret récent de la cour de cassation de Vienne montre combien il est urgent de regler cette question. Cet arret, qui fixe definitivement la jurisprudence en cette matiere, décide que lorsque deux fiancés appartenant à une paroisse catholique font célébrer leur mariage, non par le curé de la paroisse, mais par un prêtre anti-infaillibiliste, le mariage n'est pas valable. Il est inutile d'insister sur les graves conséquences qui peuvent resulter de cette jurisprudence.

Les depeches relatives à la situation de Moriones sont tres-contradictoires. Après avoir représenté ce general comme ayant été forcé de rembarquer ses troupes voici que le télegraphe nous dit :

« Des renforts ont été envoyes au géneral Moriones qui occupe les memes positions qu'avant l'attaque contre les carlistes. »

Dans tous les cas un fait n'est pas douteux, c'est qu'il a essuye une defaite et que, jusqu'ici, il n'a pas fait lever le siége de Bilbao aux bandes du prétendant.

Quant au depart de MM. Serano et Topete, pour le nord de l'Espagne, il n'en est plus question.

UNE ORGANISATION NECESSAIRE.

Nos lecteurs auront remarqué que souvent nous reprenons l'etude des questions administratives, economiques ou purement financieres qui ont etetraitees à cette place meme. Ils ne seront pas etonnes de notre insistance s'ils considerent qu'elle est complement motivee par une lenteur tres evidente à adopter et à appliquer les solutions que ces questions sollicitent. C'est surtout ici qu'il faut s'armer d'une patience à toute epreuve et ne pas hesiter à renouveler les observations qui ont le progres pour mobile et pour but. C'est pour cela que nous nous empressons de placer sous les veux du nouveau ministere les desiderata de l'opinion publique qui attendent une satisfaction, encouragés d'ailleurs dans notre tâche par les quelques resultats qui ont recompense nos efforts.

Dans cet ordre d'idees nous recommanderons specialement à l'attention de S.A. le Grand-Vezir la creation d'une statistique generale de la situation de l'empire. La presse locale a fait ressortir en toute circonstance la necessite de cette creation. Nous n'avons cessé nous-meme d'en renouveler la demande. On n'a pas encore tenu compte de ces conseils dictes par l'interet public. Certaines administrations publient sans doute, de loin en loin, quelques donnees statistiques : mais ce n'est là que l'exception alors que ce devrait etre la regle. Il est probable que l'on prend note, avec plus ou moins d'ordre et de methode des resultats obtenus dans chaque departement ministeriel. Mais ces documents sont pour le public comme s'ils n'existaient pas puisqu'on ne les porte pas à sa connaissance.

Il y a dans cette negligence un danger pour la consideration qui doit entourer le gouvernement. Il est clair en effet que les appreciations que provoquent ses actes se manifestant sous forme de circulaires ou d'arretes varient suivant les temperaments, les dispositions personnelles, le point de vue auquel on se place. Telle decision qui est approuvée par les uns est blamee par les autres. Celui-ci prodigue les eloges, celui-là multiplie les critiques. Il est fort rare qu'un gouvernement quelconque echappe à la regle d'appréciations contradictoires qui est l'expression meme de la nature humaine. La seule base de demonstration indiscutable est celle qui s'appuie sur des chiffres officiels, authentiques, dont l'exactitude et la sincerite ne peuvent etre mis en doute. Donc, à ce point de vue, le gouvernement doit regretter de n'avoir pas encore organisé ce relevé general de la situation du pays, releve qui le defendrait contre bien des attaques.

La necessite de cette organisation est tout aussi pressante en ce qui concerne les interets generaux de l'Empire. Nous possedons dans toutes les provinces de nombreuses ressources. N'y a-t-il donc pas utilite à en dresser la nomenclature ? L'industrie europeenne et l'initiative locale s'apprêtent à en entreprendre l'exploitation. Mais, pour cela, la premiere condition serait de les bien connaitre et l'on n'arrivera à ce but qu'en laisant établir dans les differents vilayets un catalogue complet de ces richesses. L'Etat n'a-t-il pas un interet immediat à etre fixe sur les proprietes qui lui appartiennent et qui, par le defaut de surveillance d'un catalogue exact en donnant la nomenclature et les limites, ont ete occupees par des particuliers, sans autorisation reguliere? N'est-il pas necessaire d'entreprendre les memes recherches, pour les forets, pour les mines, en un mot pour tous les elements des ressources utilisables ?

Nous n'en finirions pas si nous voulions enumerer tous les excellents resultats que l'on obtiendrait en prescrivant aux gouverneurs des provinces et aux administrations centrales d'établir le plus promptement possible une statistique serieuse dont l'ensemble fournirait des indications authentiques sur la situation de l'Empire. Le public n'aurait plus alors besoin d'opiniâtres recherches pour n'obtenir sur cette situation que des indications vagues et quelques renseignements qui s'éloignent ou se rapprochent plus ou moins de la verite. D'ailleurs les documents statistiques et la publicité forment l'une des necessites des societes modernes. Ils sont indispensables dans la periode de transition que traverse l'Empire. Nous esperons que le Grand-Vezir voudra accomplir une organisation qui a été si longtemps differee bien que son utilite soit évidente.

LETTRE DE FRANCE.

(Correspondance particulière de La Turquie.)

Paris, le 26 février 1874.

Je suis à même de vous donner des renseignements exacts sur les motifs qui ont fait ajourner la grande fête qui devait être donnée au Palais de l'Industrie, sous le patronage de la presse parisienne et grâce à l'initiative de M. Debrousses. Ce n'est pas du tout parce qu'il serait impossible, d'ici au 16 mars, de conduire et d'installer le gaz, dans le Palais, que la fête n'aura pas lieu, c'est pour d'autres raisons plus plausibles et plus raisonnables. M. Debrousses est un entrepreneur de chemins de fer très-hardi et très-heureux. Il a obtenu récemment la concession de la ligne de Douai à Cambrai, et il craindrait, dit-on, que le principe de cette concession ne fût attaqué très-vivement. Il avait donc pensé à se concilier l'opinion et, dans une certaine mesure, la faveur du gouvernement, en prenant avec une générosité rare, l'initiative de la grande fête en question. Mais il est arrivé que quelques-uns des rédacteurs en chef des journaux qu'il avait convoqués, pour l'assister de leur autorité et de leurs conseils, ont tout d'abord pénétré le but auquel visait secrétement M. Debrousses et auquel la fête du 12 mars devait, en quelque sorte, servir de rideau : ils ont refusé de faire partie de la commission d'organisation. Ceux de leurs collègues qui avaient d'abord accepté ayant su pour quels motifs leurs confrères avaient refusé, se sont retirés à leur tour, seulement ils n'ont pas voulu livrer au public le motif réel de leur retraite ; ils ont mis en avant les difficultés matérielles qui s'opposaient à la réalisation du projet conçu par M. Debrousses : — question de convenances toute pure, comme vous voyez. Je m'empresse d'ajouter que M. Debrousses a lui-même couvert sa retraite en envoyant 100,000 francs à la maréchale [illegible] tunes parisiennes.

Mais, en Allemagne, l'affaire ne se présente pas sous un jour aussi simple. Grâce aux récits des correspondants des principaux journaux d'Outre-Rhin, le public est convaincu, en Allemagne, que c'est la police qui n'a pas voulu que la fête eut lieu, parce qu'elle devait fournir l'occasion à une bande de conjurés de renverser le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon pour lui substituer.. quoi ? l'Empire ! Les feuilles prussiennes racontent en effet, que, pendant le bal, — auquel naturellement devaient assister le maréchal-président, les ministres, les généraux commandant à Paris, et à Versailles, — des hommes se seraient saisis de tous ces personnages, puis, à l'aide de la désorganisation gouvernementale qui aurait suivi leur coup de main, à l'aide aussi de *trois* régiments dont les chefs étaient gagnés à l'avance, Napoléon IV aurait été proclamé. Ainsi, comme au 2 décembre 1851, Paris et la France se seraient réveillés, le matin du 13 mars, en pleine restauration impériale.

Comment la police a-t-elle été mise sur les traces d'un pareil complot et pourquoi, le connaissant, n'en a-t-elle pas arrêté les fauteurs ? Voilà ce que les correspondants germaniques ont oublié de dire.

La candidature de M. Ledru-Rollin dans le Vaucluse ne releve plus de la politique ; c'est un roman intime, qui a des chapitres en vérité fort amusants. M. Ledru-Rollin ne songeait pas le moins du monde à la députation. Quelques membres de l'extrême-gauche vont le supplier de rentrer dans la vie politique : M. Naquet, notamment, déploie toutes ses ressources en fait de séduction. Le democrate se laisse enfin toucher, il accepte. A peine a-t-il dit oui, que bon nombre de républicains sont effrayes ! Songez-vous? Ledru-Rollin ! un revenant de 1848 ! un nom qui va faire palir les bourgeois. Ce nom, ce nom seul suffira pour gâter les affaires de la République conservatrice. Quelle imprudence ! L'heure de Ledru-Rollin n'est pas encore sonnée. Un peu de patience. Et les républicains, diverses nuances decident que l'on depechera vers le candidat plusieurs ambassadeurs pour l'engager a rentrer [illegible]

L'ambassade aborde M. Ledru-Rollin avec des précautions infinies. Elle lui adresse de longs discours, — M. Christophle en était ; — Elle le prie, le supplie, au nom de la Republique. M. Ledru-Rollin est inebranlable, il persiste dans sa candidature.

Le bruit de cette conversation intime arrive aux oreilles des radicaux du Vaucluse. Ils ne sont pas contents. Ah ça ! pensent-ils, est-ce que Ledru-Rollin ne serait plus democrate de 1848, l'insurgé de 1849 ? Est-ce que l'exil nous l'aurait changé ? Ce n'etait pas ce que M. Naquet nous avait promis. —Et ils veulent avoir le cœur net. Ils invitent donc leur candidat à envoyer sa profession de foi. A son tour, M. Ledru-Rollin se fache. Est-ce qu'il a besoin d'écrire un prospectus ? Sa vie et ses opinions ne sont-elles pas connues ? Non, il n'ecrira rien !

Pendant ce temps, les journaux du parti ne sont pas d'accord. On discute M. Ledru-Rollin, qui, pour quelques-uns n'est plus qu'un facheux. Les prudents se souviennent de l'effet produit par les dernieres élections de Paris et de Lyon, et se disent que, le fondateur du suffrage universel, (c'est ainsi que M. Ledru-Rollin se qualifie) pourrait bien perdre la République.

CHRONIQUE.

Nous apprenons que S. A. la Validé-Sultane se propose de faire reconstruire à ses frais le Mousolee du Cheikh-Vefa. On sait que cet edifice est devenu la proie des flammes il y a quelques jours. Son Altesse aurait même déjà donné à ce sujet les ordres nécessaires.

On assure que cet incendie, n'est point un effet du hasard, mais qu'il a été allumé par une main criminelle. L'auteur de ce sacrilege attentat n'est autre que le gardien de ce mausolée. Apres avoir fait un paquet des châles et des divers effets précieux qui se trouvaient sur le tombeau, l'incendiaire pour cacher son vol a voulu détruire l'édifice dont la garde lui etait confiée, et apres y avoir mis le feu il a pris la fuite. Toutefois desesperant d'éviter les recherches dont il se savait l'objet, il est venu avouer son crime et se constituer prisonnier au ministère de la police.

Yaver Pacha, le nouveau président du Conseil du *Tanzimat Askerieh*, et Youssouf Bey, le nouveau ministre des Finances, se sont rendus avant-hier au Palais Imperial, où LL. EExc. ont eu l'honneur d'etre reçues par Sa Majesté le Sultan. Ces hauts fonctionnaires ont profite de cette circonstance pour assurer le Souverain de leur devouement, et pour exprimer à Sa Majesté leur reconnaissance a l'occasion de leur nomination aux postes importants qui viennent de leur etre confies.

Jusqu'à l'arrivee de S. Exc. Akif Pacha, ministre de la justice, c'est Irfan Pacha, président de la Cour criminelle, qui est chargé de la gestion provisoire de ce département.

La communication suivante nous est adressée par la Préfecture de la Ville. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement prend des mesures energiques pour assurer du combustible à la population de notre ville si rudement éprouvee deja par la rigueur de la saison :

« Vu la persistance de l'hiver et la disette du combustible à Constantinople, le gouvernement impérial désireux de venir en aide à la population et d'approvisionner la ville de charbon, vient d'expédier par le telegraphe les ordres nécessaires aux autorites civiles d'Ismidt, de Silivrie, de Lampsaque, de Gallipoli et d'Anchialos afin qu'elles fassent charger immediatement sur des navires tout le charbon qui se trouve dans ces localités, et qu'elles les expedient sans retard à Constantinople, ainsi que les autres bâtiments chargés de charbon et qui se trouvent déja dans ces ports.

« L'Amiraute a reçu l'ordre de faire partir des bateaux à vapeur pour les susdites localites, afin de remorquer ces bateaux-transports ; les vapeurs désignes pour ce service ont deja quitté notre port.

« On peut donc esperer que dans deux jours au plus tard la disette de charbon aura cesse et que la population de Constantinople pourra, grâce à cette mesure du gouvernement imperial, se procurer aisement le combustible dont elle a si grand besoin. »

A l'imitation de l'école spéciale forestière établie depuis quelques années dans le département des mines et forets il a ete decidé par Irade Imperial qu'une école destinée aux etudes mineralogiques serait également créée dans ce departement.

Les eleves qui se présenteront pour etre admis à cette école devront etre âgés de 18 à 25 ans, et fournir un certificat attestant qu'ils ont fait leurs etudes dans une école *Ruchdié*. Toutefois ces jeunes gens ainsi que les personnes qui n'ayant pas un semblable certificat, possederaient cependant les connaissances requises par le reglement ne seront admis à cette école qu'apres examen.

Un *avis officiel* invite les élèves qui voudraient se presenter à cette école à se faire inscrire jusqu'à la date du 7 avril au departement des mines et forets pour subir leur examen et remplir les formalités voulues.

Le bateau n° 22 du *Chirket-i-Hairié* qui a quitté hier à 1 1/2 heure à la turque l'echelle d'Arnaoutkeui s'est trouve pendant son trajet expose à un peril auquel il n'a échappe que grâce à l'habileté et au sang-froid de son capitaine, M. Nicolas.

Après avoir fait sans encombre les escales d'Ortakeuï et de Bechik-tach, ce bateau a été assailli tout-à-coup par un chasse-neige, qui, aveuglant le capitaine et le timonier ne leur permit plus de se diriger. Allant à l'aventure, le capitaine donna ordre de faire siffler constamment et il n'avança plus qu'avec une grande lenteur et des précautions infinies.

Cependant, lorsque le ciel s'éclaircit un instant, il s'aperçut que le bateau s'etait écarte de sa route et qu'il se trouvait hors du Bosphore dans un endroit assez eloigne de Serail-Bournou. L'anxieté et la frayeur des passagers furent extremes lorsque le bateau doublant la

---

CAUSERIE FANTAISISTE

LE LONG DU BOSPHORE

[illegible]

J'ai le précieux avantage de compter au nombre de *mes amis* un original des plus plaisants, que je vous demande la permission de vous faire connaître a mon tour. Où et en quelle circonstance ai-je eu la bonne fortune de me l'attacher, quel est son nom et sa position sociale?... je ne suis pas en etat de me prononcer d'une façon certaine à ce sujet, mais cette lacune de ma memoire n'affecte en rien l'intégrité de sentiments affectueux qu'il m'a voues, et celle de la parfaite indifference que je lui rends en retour. Je vais rapporter, aussi exactement qu'il me sera possible, une conversation que nous avons tenue ces jours derniers : elle vaut la peine d'être consignee pour l'edification des races à venir, et surtout presentes.

C'est un grand garçon, assez niais, ni plus sot ni plus intelligent que la plupart des gens que vous rencontrez sur votre route. Il a frequente une ecole, la premiere venue, pendant trois ou quatre ans et a meme poussé ses humanites jusqu'au rudiment *asinus asinum fricat*. Il a une vague notion de tout et, en realite, il ne possede aucune connaissance serieuse. Il lit assez regulierement les journaux en renom de Paris, et fait provision d'*esprit* dans le *Figaro*, le *Gaulois* et les petites feuilles qui vivent de cancans et d'aventures plus ou moins croustillantes. Il a etudie l'histoire dans Alexandre Dumas, parcourt d'un œil distrait l'année scientifique de Louis Figuier et achete les romans de Jules de Verne. Il lui arrive bien de basarder que Louis XV est le fils de Louis XIV, que l'edit de Nantes fut rendu par François Ier en faveur des protestants d'Espagne (historique), que Borneo est sur le continent et que Madagascar est en Amérique, mais ce sont là vétilles dont il ne faut pas trop le chicaner,.... on courrait le risque de froisser bien des gens honnêtes et inoffensifs !

S'il fallait, à toutes forces, assigner une place à mon nouvel ami dans les couches si nombreuses de la société, nous le mettrions dans celle, si considerable, *des Médiocres*. C'est un de ces êtres qui naissent on ne sait pourquoi, qui traversent la vie obscurs, inutiles, ignores, ne sachant pas faire du bien et incapables de faire du mal, et qui disparaissent un jour, on ne sait comment, sans laisser un vide, un regret, et sans qu'un principe ou une institution se ressentit de leur perte. Ces êtres sont la majorite, hélas ! ce sont les membres du grand troupeau, le *vulgum pecus* du poete. Mais *nuls* et sans valeur alors qu'ils sont pris isoles, réunis cependant, ils peuvent acquerir en un moment donne une extrême et redoutable importance. Sous la main d'un penseur ou d'un grand ouvrier, remues au gres de l'audace ou du génie, ils entreprennent d'héroïques actions ou commettent de grandes et d'irreparables sottises ! Ils peuvent même faire acte d'utilite : ils elevent des pyramides aux Pharaons, font la guerre pour une idee.... qu'ils n'ont pas eue et qu'ils ne comprennent pas, et se transforment en engrais humain, le meilleur qu'on ait pu encore decouvrir.

Mon excellent ami cependant possede une particularite qui lui donne une saveur à part. L'ambition l'a mordu au cœur ; il veut sortir, fut-ce un instant, de la sphere obscure où il vegete ; il veut occuper de lui la renommee ; il veut qu'on n'ignore pas qu'il existe.

— « Je suis las, m'a-t-il dit, de tracer mon humble sillon, aussi inconnu, aussi ignore que je le suis. A quoi me sert-il de vivre ? Ne pourrais-je pas aussi être en scene un moment? Je voudrais qu'on prononçât mon nom, qu'on se preoccupât de moi !...

— Brûlez le temple d'Ephese, lui dis-je.

— Ephèse ?.... que voulez-vous dire ?... pourquoi voulez-vous que je brule quelque [illegible] ?...

— Connaissez-vous Erostrate?

— Erostrate ?... est-ce qu'il s'agit de ballons ?...

— Non, c'était un Ephesien obscur qui, comme vous, mordu par l'ambition, et pour se rendre fameux par une action memorable, brula le temple de Diane... mais, j'y songe, la police est bien severe aujourd'hui, et d'ailleurs, Constantinople est tellement accoutumee aux incendies !...

— Ne vous moquez pas de moi, me dit-il, parlons sérieusement. Je m'en rapporte a vous que me conseillez-vous de faire pour sortir de l'obscurite où je suis condamne ?

— Epousez une tres-jolie femme, soyez.. ,

— Encore ! fit-il. Vous résoudrez-vous à me prendre au sérieux ?

— Soit donc, puisque vous le desirez : tachons d'être sérieux autant que la chose le comporte.... Adressez-vous à la publicité, ecrivez dans les journaux....

— Ecrire, moi ! y songez-vous !.... en suis-je capable ?... sais-je ecrire ?

— Vous êtes modeste, lui répliquai-je. C'est une vertu dont je vous loue, mais ne soyez donc pas naïf, c'est un vice qui vous sera prejudiciable. Je ne vous conseille pas de vous essayer serieusement sur des matieres serieuses ; c'est alors que vous seriez en droit de supposer que je me moque de vous. Mais lancez-vous donc dans la *petite chronique*, cette littérature tapageuse et indiscrete, qu'on lit volontiers, et dont le goût se repand parmi nous, à en juger par le nombre d'écrivains en ce genre qui ont surgi si soudainement sur la place. Vous voulez attirer l'attention, — trouverez-vous jamais un procede plus commode et plus favorable? Vous ne savez rien, dites-vous; raison de plus pour être plus tranchant, plus présomptueux et — passez-moi le mot — plus impertinent et partant plus en passe de violenter l'attention publique. Soyez à l'affût des nouvelles à sensation, inventez-en quand elles manquent, ne negligez pas les cancans et possedez bien le dernier *racontar*. Soyez agressif tout en ayant l'air bien discret, et en usant surtout de l'artifice des sous-entendus et des réticences. Donnez-vous des airs d'homme important et bien entendu, et que votre ton soit toujours plein de suffisance. Vous voyez bien qu'il ne s'agit pas de savoir et d'etudes en tout ceci, il suffit de la bonne opinion que l'on professe pour soi et d'une certaine dose de vanité et de presomption confiantes. Vous ne savez pas ecrire, dites-vous ; mais qui donc s'abstient pour un motif si futile ? Jetez les yeux autour de vous, et vous vous convaincrez aisement que la langue, le style et même la grammaire n'ont rien à voir dans ce genre de litterature indigène, qui donnerait de la tablature aux Saumaise presents et à venir.

— Je vous entends, me dit-il, mais j'ai peur du public ; si on allait se moquer de [illegible] ?...

— Raisonnons, timide amant de la renommee, et supputons ce à quoi vous pouvez-vous attendre de la part de ceux qui formeront la galerie. Notre public peut se diviser en trois classes, inégales de proportions et d'importances diverses. Une premiere, la plus nombreuse incontestablement, la majorite presque, est celle des gens qui ne savent pas lire ou qui, du moins, s'ils lisent, ne comprennent rien du tout. Ces gens-là vous sont acquis de droit, car, pour eux, il suffit que vous *soyez imprimé* pour passer à l'etat d'aigle. Voila donc le gros du public à votre devotion. La seconde classe, moindre en nombre, sans doute, mais non en importance, est composee de ceux qui ont une certaine teinte d'instruction, qui possedent des notions vagues et incertaines, qui sont incapables d'avoir des opinions en matiere si délicate de goût, et qui, plutôt que de consentir à ignorer quelque chose, plutôt que de ne pas paraitre des *entendus* et des *initiés*, vous prêteront des idees et des malices qui ne vous ont jamais traversé l'esprit. Vous souvient-il de la fable du *Singe montrant la lanterne magique* et qui n'avait omis qu'un detail, celui d'allumer sa lanterne ? Personne n'y voyait goutte.

> [illegible]
> Je crois voir quelque chose
> Mais, je ne sais pour [illegible]
> Je ne distingue pas trop bien

De ce genre de dindons clairvoyants, vous en rencontrerez des masses. Ils font partie integrante de notre deuxieme classe : vous pourrez compter sur leur concours empressé. Reste un troisieme groupe, celui des hommes de savoir reel, de goût et d'esprit, mais la proportion en est tellement minime, que vous pouvez les negliger. D'ailleurs ceux-là ne vous liront pas, et en supposant meme qu'ils s'y risquent, ils vous devront encore de la reconnaissance, car vous leur procurerez un acces de franche gaite.

— Tout ce que vous m'assurez là est bien vraisemblable, fit mon interlocuteur, et cependant vos raisons ne parviennent pas à me convaincre. Vous aurez beau dire, mais pour ecrire un article, fut-il de futilites ou de fantaisie, à defaut d'une idee faut-il au moins y mettre de l'imagination, et j'avoue que ce n'est pas mon fort; je n'aime pas à me torturer l'esprit....

— Mais vous errez, violette pleine de candeur. Allignez des phrases vides de sens et d'interet, accumulez banalites sur lieux-communs, et inepties sur conceptions bien niaises, saupoudrez le tout cependant d'une pincee de modestie et d'un grain de raillerie plus ou moins acerée et mordante, et vous aurez la recette du plat du jour

— Decidement, non. D'ailleurs, je ne veux pas être à l'attache, je veux en prendre à mon aisé. Rien que l'idee d'ecrire à heure ou à jour fixe paralyserait mes moyens. Je [illegible]

— Alors, abordez des conceptions d'un ordre plus eleve, lancez-vous dans la litterature *serieuse*. Avez-vous du goût pour les questions morales et metaphysiques? Ecrivez sur les sciences sociales, faites une brochure....

— Allons, bon ! une brochure maintenant, pourquoi pas un dictionnaire !... Une brochure ! mais à propos de quoi?... Sur quel sujet?..

— A propos de quoi !... mais à propos de bottes. Vous êtes naïf, nous l'avons deja constate, prenez-y garde : c'est plus qu'un [illegible] un defaut. Si vous vous avisez maintenant de chercher l'*à propos*, vous ne sortirez jamais de l'orniere où vous croupissez et vous mourrez dans l'impenitence finale. Sachez vous passer de cet à propos, et à la rigueur qui donc vous empêche de le faire naitre. Saisissez la premiere occasion venue, par exemple celle qu'un publiciste aurait ecrit que le pauperisme est un fleau inévitable. Du pauperisme remontez à Malthus, et de Malthus à Platon et à Aristote. La transition n'est-elle pas naturelle? Une fois chez les anciens, qui vous empêche de les prendre à partie, et de vous etendre complaisamment sur l'immortalite de l'âme, sur le dogme de la metempsycose et finalement sur celui de l'immaculee conception? Tout cela va de source. Et tout cela ne met-il pas en question les problemes les plus redoutables des crises sociales actuelles? La femme, le prolétariat, les bâtards, les freres siamois, la salade aux anchois, la question monetaire, la fille de Madame Angot et la solution de la recherche de la paternite par les appareils de caoutchouc vulcanise ?

Emparez-vous donc d'un sujet, le plus palpitant d'interêt, celui, par exemple *de l'influence des atomes crochus sur la moralisation des petites demoiselles en pension*. Compulsez tous les bouquins qui vous tomberont sur la main, accumulez des notes prises à droite et à gauche, parlez du grand lama et de la pudeur de l'elephant, parlez encore de tout

pointe de Seraïl-Bournou et poussé par les vagues se trouva pendant un moment menacé de se briser sur le quai. Ce danger put heureusement être évité et après des évolutions qui ont duré près de deux heures le bateau réussit à accoster le pont. Les passagers bien aises d'avoir échappé à un danger qui leur paraissait imminent, ont acclamé le capitaine, lorsque celui-ci est descendu de la passerelle où son devoir l'avait maintenu exposé à la neige et au froid le plus dur.

Il y a quatre semaines, lorsque la neige a commencé à tomber avec une abondance extraordinaire, nous disions qu'il fallait reporter ses souvenirs à l'année 1857 pour imaginer un pareil hiver.

Depuis lors le dégel avait eu lieu, et nous pouvions nous croire débarrasés de l'hiver lorsque le temps s'est encore refroidi, et depuis huit jours la neige n'a cessé de tomber, couvrant les toits et les rues d'une couche épaisse de soixante dix centimètres environ.

Constantinople sous cet aspect [illegible] plus Constantinople, c'est une ville morte, les maisons sont closes, les magasins fermés, les transactions commerciales s'arrêtent, et la population ouvrière se trouve dans une misère épouvantable, faute de travail, malheureusement cette situation semble devoir se prolonger.

Les communications sont presque interrompues avec les environs, aussi, plusieurs ouvriers de notre imprimerie, logés à une certaine distance de la ville [illegible] peuvent se rendre à leur travail qu'av[illegible] de grandes difficultés qui causent des retards dans le tirage de notre journal.

Nous prions donc nos lecteurs de tenir compte des difficultés matérielles que cet hiver sans exemple nous cause, et de n'imputer qu'à la mauvaise saison les retards qu'ils éprouveront peut-être pendant quelques jours dans l'envoi du journal.

Une pauvre et nombreuse famille habitant un des village du Bosphore, et logée dans une masure en bois s'est bientôt vue réduite aux plus dures extrémités par l'hiver exceptionnel que nous traversons.

Ne pouvant même se procurer un peu de charbon pour se réchauffer ou pour cuire leurs aliments ces infortunées ont dû avoir recours à un triste moyen pour ne pas succomber au froid. Ils ont tout simplement démoli l'étage supérieur de leur maison pour chauffer les pièces du rez-du-chaussée où ils s'abritent. Les portes, les fenêtres, enfin toutes les boiseries ont été brûlées successivement ; nécessité n'a point de loi. Pour peu que la neige continue à tomber il est à craindre que ce mode de chauffage ne soit employé par les nombreuses familles que l'hiver est venu surprendre dénuées de toutes ressources.

Hier matin des voleurs se sont introduits dans un magasin d'habits confectionnés, de Galata, et ont dévalisé [illegible] magasin en emportant des habits pour une somme de cent cinquante livres turques environ.

Il est à remarquer que ces voleurs, dont on n'a pas encore pu découvrir les traces, n'ont emporté que des paletots.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane, sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevées sur les revenus du Tabac, du Sel, du Timbre et des Patentes, spécialement affectés à l'Emprunt de 1862, sont destinées au service de l'échéance du 1er juillet 1874 du dit Emprunt.

[illegible]

[illegible] la suite d'arrangements pris avec l'administration du Journal [illegible] CHARK, dont le tirage s'élève [illegible] un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications [illegible] dans la TURQUIE et le CHARK jouissent [illegible] bonification sur les prix du [illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 7 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. 27 m.
Coucher »	5 » 57 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 11 13s
H. à la turque à midi moyen.	5 » 56

8 heures du matin.

Baromètre		769.0
Thermomètre	négat.	3.6
Minima	négat.	6.0
Maxima de la veille	négat.	3.4
Direction et force du vent NO. modéré.		

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

[illegible] gianis Inepoli Bar Janaku	[illegible]	
6 Key Harkéni	Green	Malta
6 Giovani Piumi	Const. Portaritis	Chio
7 Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
11 Gheorghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13 Haun	Rose	Manchester
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
16 Pinkas ingénieur	Costa	Salonique
17 Touzei petite halte.	Guitard	Salonique
18 Carigrade Sultan memedown-kruzju na atpazar	Ibrahim bey	Salonique
0 Mercurin	Fontano	Avignon
21 B[illegible]	[illegible]	Marseille

Mois de Mars.

1 Mrs Laiyon	Laiyon	Port-Saïd.
[illegible] Panayot Stallo glou Nicolaki	Bascipolos	Bucharest
3 Tepanf Kimourdji [illegible] foga-toba Ribiszewky	Robiszewky	Odessa
4 [illegible]non Argyropolos	Argentis	Calarasi
5 [illegible]herky Serpos han 22 Perchembé-Bazar	Clémenso	Lyon

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le roi de Bavière.

On lit dans l'*Indépendance belge:*

Munich, 16 février.

S. M. le roi de Bavière, revenant de son château de Hohenschwangau, où il a fait un long séjour, est arrivé avant-hier à Munich, où il a l'intention de passer quelques mois. Comme le [illegible] préfère la campagne à la ville, la c[illegible] n'est presque jamais à Munich, et c'est toujours un grand événement pour nous quand le roi s'arrête quelques jours dans notre ville. En s'absentant ainsi de la capitale Louis II cherche à se soustraire aux agitations cléricales. On [illegible], tout en étant bon catholique, [illegible] favorise la propagande anti-infaillibiliste; ses lettres de sympathie à M. Dœllinger, qui s'est mis à la tête des anti-infaillibilistes en Bavière, en sont une preuve. Toutefois, il ne veut pas se laisser entraîner dans les agitations qui troublent actuellement le repos des associations religieuses. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le roi, assiégé de pétitions et d'exposés se contredisant les uns les autres, s'enfuit à la campagne.

Il y possède deux châteaux favoris : Hohenschwangau et Linderhof, qui, situés au milieu des Alpes bavaroises, résument tout ce que l'art et la nature ont pu faire de deux points les plus ravissants du monde. Le roi y mène une vie très-retirée: pas de réceptions, pas de fêtes, pas de dîners. Presque toujours seul, quelquefois accompagné d'un domestique, il se promène soit à cheval, soit dans un petit phaéton; on le voit surtout pendant les nuits claires se promenant plongé dans ses réflexions.

Une grande partie de la journée est vouée aux travaux et aux études sérieuses, parmi lesquelles l'histoire occupe la première place. Bien que menant une vie très-retirée, le roi s'occupe des affaires politiques avec un zèle infatigable et suit les questions du jour avec le plus vif intérêt. Il est en rapport continuel avec ses ministres et les appelle quelquefois près de lui, à la campagne, pour se faire donner des renseignements plus [illegible]

Toutefois les réceptions sont rares, car le roi n'aime pas à avoir du monde auprès de lui. Malgré sa jeunesse (il n'a guère que 28 ans), son caractère n'est pas gai et on ne [illegible] sourire paraître [illegible] ses lèvres.

Il fait de nombreuses excursions dans nos belles montagnes bavaroises qu'il aime avec passion. C'est un homme de belle prestance et d'une beauté remarquable; sa taille haute et bien prise, ses traits expressifs et surtout ses yeux pleins de douceur et de sentiment frappent même ceux qui ne le connaissent pas. Quoique jouissant d'une popularité qui, à l'occasion, se change en enthousiasme, le roi n'aime pas à paraître en public. On ne se rappelle qu'une seule occasion où, pendant un long séjour à la campagne, il se soit fait présenter les notabilités d'un petit village. C'était à Garmisch, où il se rendit pour assister à une petite fête champêtre Voyant chaque maison et chaque chaumière pavoisée de drapeaux blancs et bleus, le roi serra cordialement la main du maire en lui disant: « Ce sont les couleurs de ma maison, c'est avec elles qu'on m'honore le plus et je compte particulièrement sur les montagnards pour m'appuyer dans ces temps critiques. »

Depuis ce jour, le roi ne s'est plus montré. On est bien aise aujourd'hui à Munich de voir le roi revenir parmi nous. Sa présence va relever les esprits un peu abattus par l'épidémie, qui, bien que beaucoup diminuée, n'est pas encore tout à fait éteinte.

La fête du palais de l'Industrie.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Il est bien prouvé aujourd'hui que c'est uniquement sur le terrain politique qu'on n'a pas pu s'entendre au sujet de la grande fête qui devait être donnée au palais de l'Industrie par l'initiative de M. Debrousses. Le promoteur de cette fête voulait qu'elle eût lieu sur le terrain macmahonien. Il n'a pas été possible de réunir un nombre suffisant de journaux en faveur de cette idée. Les bonapartistes surtout se sont montrés de la plus mauvaise volonté. On a parlé d'une entrée des princes d'Orléans qui aurait pu se faire au milieu du bal et qui aurait pris presque le caractère d'une candidature au pouvoir entre deux contre-danses ; d'autre part, on n'était pas bien certain que, dans une réunion de trente ou quarante mille personnes, des manifestations républicaines ne pussent pas se produire ; bref, même dans une question de plaisir et de philanthropie, le désarroi de l'opinion s'atteste de façon irrécusable. Il n'est possible de se concerter sur rien. M. Debrousses, en compensation, enverra un chèque de cent mille francs aux vingt mairies de Paris pour soulager les misères de ces vingt arrondissements ; il a promis aussi dix mille francs aux fourneaux économiques.

Le Bien public, à ce qu'on m'assure, avait été excepté de la convocation des directeurs de journaux que la maréchale de Mac-Mahon avait invités à se rendre à la présidence. Le journal de M. Thiers aurait-il été le seul exclu ? Quoi qu'il en soit, il est piquant d'observer que le septennat avoue le degré de misère auquel sont arrivées les populations huit mois après ce 24 mai qui devait réparer tous les maux de cet abominable régime qu'on avait la prétention de clore en renversant M. Thiers, et qui devait être le point de départ d'un véritable âge d'[illegible] pour toutes les classes du pays.

Le mont Sinaï.

Voici d'après le *Daily Telegraph*, quelques détails sur la découverte du mont Sinaï par le docteur Beke :

« Le savant voyageur était convaincu que la tradition avait fait fausse route en fixant la position du mont Sinaï [illegible] sud de la péninsule qui, formant un prolongement de la Palestine, s'avance dans la mer Rouge et est bornée d'un côté par cette mer et de l'autre par le golfe d'Akaba.

« D'autres autorités doutaient aussi que la haute montagne qu'on appelle mont Sinaï fût en réalité celle où Moïse alla recevoir les Tables de la loi. Quelques savants supposaient que le vrai mont Sinaï devait être à une distance d'environ 70 milles de celui qu'ont adopté toutes les géographies, et nous devons ajouter que leur opinion s'appuie sur quelques traditions arabes, il est vrai, fort obscures. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que des bruits souterrains s'y font entendre de temps à autre : ils paraissent produits par une cause volcanique, ou par d'immenses blocs de granit se détachant des profonds ravins qui en sillonnent les flancs.

« On supposait que ces phénomènes pouvaient, jusqu'à un certain point, expliquer par des causes naturelles le tonnerre que les enfants d'Israel avaient entendu quand Moïse monta sur la montagne pour y passer quarante jours au milieu de la foudre et des ténèbres. Le docteur Beke lui-même avait émis l'opinion que le mont Sinaï était un volcan, ce qui, d'après lui, rendait compte des éclairs, des bruits de tonnerre et de la profonde obscurité qui firent trembler les Israélites.

« Mais pour mettre ce fait hors de doute, il entreprit une nouvelle expédition au mois de décembre dernier. Le vice-roi d'Egypte mit à sa disposition un steamer; accompagné d'un géologue, M. Milne, le docteur Beke se rendit à Akaba et commença ses explorations. Ces explorations auraient complètement réussi autant qu'on en peut juger par un télégramme du docteur Beke. Suivant ce télégramme, le vrai Sinaï ne serait pas du tout dans la péninsule, mais à une journée de marche environ au nord-est d'Akaba, et par conséquent à peu près de cent milles de distance du lieu où jusqu'ici se rendaient les chrétiens de toute la terre.

« La montagne reconnue par le docteur Beke comme étant le vrai mont Sinaï est appelée par les Arabes Jebel-el-Nur, la montagne de lumière.

« Le docteur Beke ne donne pas une liste complète des preuves sur lesquelles il s'appuie, mais il constate qu'il a trouvé les restes d'animaux sacrifiés sur le sommet de la montagne, avec des inscriptions sinaïques au dessous d'elles.

« Tout le monde sera curieux, ajoute le *Daily Telegraph*, de lire la traduction de ces inscriptions qui si le docteur Beke ne se trompe pas, ont été gravées par les tribus mêmes auxquelles Moïse a donné la loi morale. Les conclusions que donnera sur cette découverte la Société de géographie exciteront un vif intérêt. Mais le docteur Beke doit se tenir prêt à fournir des preuves capables de résister à un examen scientifique, car on ne saurait abandonner légèrement des traditions qui ont pour elles leur antiquité et qui empruntent à la Bible le respect qui les a consa[illegible] »

La Chine.

On écrit au *Journal de St-Pétersbourg* :

Pékin, 25 nov. (7 déc. 1873.)

Voici la version chinoise de la catastrophe sanglante dont une caravane de marchands de Kouldja a été victime dans les premiers jours de novembre de 1872.

Vers la mi-septembre un marchand mahométan de l'Ili (Kouldja) arriva à Sikhou (Chikho) avec une cargaison de toiles, etc., et avec des moutons et des chevaux. Il avait l'intention de se ren[illegible] l'Est, s'était rapproché de Manas, et que par conséquent les routes étaient impraticables, défendirent au marchand en question de poursuivre sa route et lui enjoignirent de vendre à Sikhou la cargaison de marchandises qu'il avait amenée. Bientôt on apprit que ce marchand, n'ayant pas réussi à vendre ses [illegible] à Sikhou, voulait se rendre à Chachan-tzy (Sazanzo). Les autorités de Sikhou procédèrent alors à l'inventaire des marchandises et donnèrent à la caravane quatre guides pour la conduire.

En dépit de toute attente, le marchand et ses compagnons n'allèrent point à Cha-chan-tzy, mais prirent furtivement la route de Manas, après avoir congédié à mi-chemin les guides qui leur avaient été donnés. Ce fut alors qu'ils rencontrèrent des brigands qui pillèrent les marchandises et tuèrent un grand nombre d'hommes.

Manas, comme on le sait, est une ville chinoise qui s'est d'abord révoltée contre le gouvernement de Pékin, et a été plus tard occupée par les troupes de Yacoub-bek de Kashgar.

Vers la fin d'octobre des nouvelles alarmantes sont parvenues au poste du Zaisan. On prétendait que les Doungans marchaient sur Bouloun-tokhoï, cette nouvelle ville créée par le Tzagan-Ghyghèn à l'extrémité sud du lac Oulioungour. Dans les premiers jours de novembre ces bruits acquirent plus de consistance et finirent par se confirmer.

Le 2 novembre le Tzagan-Ghyghèn reçut à Toulta la nouvelle de la marche d'une troupe considérable de Doungans et de Taranchis sur la route de Kobdo à Bouloun-tokhoï : les relais étaient livrés au pillage, les campements incendiés. A la tête d'un détachement de 6 à 700 hommes rassemblés à la hâte, le chef kalmouk se jeta dans la direction de la ville ménacée, espérant couper la marche aux brigands. Ce qu'il a fait ensuite n'est point encore connu. Toujours est-il que le 8 novembre les Doungans, au nombre de 2,000 à 2.500 hommes, vinrent camper sur les bords de la rivière Bouloun-tokhoï, tandis qu'une avant-garde de 200 hommes approchait de la ville et ouvrait le feu. On sait que Bouloun-tokhoï est entouré d'une muraille. A la nuit tombante l'avant-garde se réunit au reste des assaillants, qui fondirent alors en masse sur la ville et y pénétrèrent sans beaucoup de résistance. Les Chinois s'enfuirent dans la direction de Tchougoutchak.

Mœurs des Ashantees.

Suivant les traditions répandues parmi les indigènes, la tribu des Ashantees, il y a environ cent cinquante ans, fut chassée de ses possessions primitives par des clans plus puissants venus de l'Est : après de longs combats, elle parvint enfin à créer le plus formidable royaume dans la contrée, entre les montagnes de Kong et la mer.

La dénomination de Côte de l'Or est due à la richesse métallique du sol. Le métal y est trouvé presque exclusivement en poussière et est recueilli par les femmes qui emploient le procédé très-primitif du lavage par lequel elles en perdent trois ou quatre fois plus qu'elles n'en obtiennent.

Les poids dont on se sert pour acheter ou vendre l'or sont les fruits rouges ou noirs nommés « Tilikisi » ; chaque personne en est approvisionnée, et la fraude abonde tant par rapport au métal que par rapport aux poids ; l'un est de valeur inférieure et les autres sont faux. La quantité d'or que l'on trouve annuellement est considérable, et on l'emploie avec une profusion toute sauvage, sans que les ornements manufacturés aient aucune prétention au dessin ou à une valeur artistique quelconque.

Les principaux personnages, aux cérémonies d'Etat, portent s[illegible] l'exploitation de leurs richesses minérales [illegible] aimeraient mieux les perdre que de permettre au blanc d'en tirer parti avec l'habileté supérieure qu'il possède. Ils ont un curieux nom pour le mulâtre, qu'ils méprisent cordialement ; c'est suivant eux un homme de métal « un homme blanc [illegible] »

Il n'y a que les classes riches qui essayent de s'habiller. Le costume d'un chef consiste en plumes d'aigle qui surmontent une sorte de casque formé de cornes de cerf dorées, en spirales, lequel est attaché sous le menton par une courroie que recouvrent des coquillages. Il porte [illegible] carquois de flèches empoisonnées, avec [illegible] d'ivoire gravé, en spirale. Sur sa poitrine, il porte plusieurs sacs de cuir ; des queues de cheval pendent de ses bras et des bottes de peau rouge montent jusqu'à la moitié de ses cuisses. Une ombrelle [illegible] le signe distinctif d'un *caboceer* ou grand noble, qui est mieux vêtu qu'un simple chef et monte sur un cheval qui généralement est tenu à la bride par un ou deux hommes. Les soldats ordinaires sont presque nus. Ils portent plusieurs couteaux attachés à une sorte de collier, et s'ils ne sont pas assez riches pour avoir un fusil aussi lourd [illegible] petite pièce d'artillerie, ils portent l'arc et la [illegible]

Les Ashantees ne sont pas absolument athées, mais leur système religieux est d'un ordre très-inférieur ; des démons nommés *Yodsi* y occupent le rang le plus élevé et forment leur principale croyance. Leurs idées relativement au Kra ou Kli (l'âme humaine) sont très-singulières. Le Kra [illegible] de qui il peut recevoir des offrandes. Il constitue une dualité mâle et femelle : l'un est le principe du mal, l'autre du bien.

On peut dire des Fantees, alliés actuels de l'Angleterre, à peu près la même chose que des Ashantees, en y ajoutant qu'ils sont les plus sales et [illegible] plus paresseux des Africains, et qu'ils ont [illegible] battus par leurs voisins, que leurs qualités belliqueuses ont beaucoup diminué. Ils sont habiles à manœuvrer un canot, et sont de plus beaux hommes que les Ashantees ; mais ils sont disposés à des maladies de la peau, parmi lesquelles le kra-kra, sorte de lèpre, est la plus redoutable. Une de leurs plus singulières superstitions est la croyance à un enfant qui a existé depuis le commencement du monde. Cet enfant ne mange ni ne boit et est resté enfant depuis la création.

Dans le pays des Ashantees et le Dahomey on trouve des coutumes terribles : fêtes qui ont pour résultat le sacrifice de la vie humaine. Parmi les Ashantees ces « coutumes » peuvent être ramenées à deux, le « Yam » et « l'Adai ». Le Yam se tient au commencement de septembre quand les yams sont mûrs ; l'Adai a lieu toutes les trois semaines. On y répand une terrible quantité de sang. La foule de peuple rassemblée en ces occasions est excitée par la musique, les tambours et les trompettes du grand fétiche, par les cris des nègres et des négresses et par de larges distributions de [illegible]

Quand la furie sauvage de cette foule est au comble, on lui livre les victimes et elle les massacre avec une férocité qui dépasse celle de tous les animaux carnassiers connus. A Dahomey, [illegible] sang des hommes égorgés est mélangé dans une fosse avec celui des chèvres et des bœufs. Burton rapporte que 500 personnes sont ainsi égorgées à Dahomey dans les années ordinaires et 1,000 dans les années des « grandes coutumes ».

(*Daily Telegraph*).

L'Allemagne et l'Espagne.

On écrit à l'*Independance Belge* :

Madrid, 5 février

Le gouvernement et l'opinion publique se préoccupent avec un certain sentiment d'inquiétude du départ récemment annoncé d'une escadre allemande pour les mers du grand archipel asiatique. L'objectif de cette démonstration, pour ne pas employer un autre terme, ne serait autre que les îles Philippines, où l'escadre allemande aurait mission d'appuyer certaines réclamations qu'il est intéressant de faire connaître.

L'Espagne est depuis plusieurs années en guerre avec le sultan de l'île de Soulou, et les vaisseaux qu'elle envoie dans ces parages sont destinés à maintenir le blocus effectif des côtes de cette île. Or, deux navires allemands, chargés de contrebande de guerre, ayant essayé de forcer le blocus, furent pris par l'escadre espagnole, et déclarés de bonne prise par le tribunal de Manille. Le gouvernement allemand, ne tenant pas compte de cette décision, a réclamé auprès du gouvernement de Madrid la restitution de ces deux navires, et pour appuyer ces réclamations pratiques, il aurait donné l'ordre à une escadre de se rendre dans l'ar[illegible]

A ce sujet, un journal fait remarquer que ce ne serait pas la première fois que la possession des îles Philippines serait disputée à l'Espagne ; il cite une tentative faite par la France en 1814 ; il ne peut croire que l'Allemagne vienne aujourd'hui dans un but de conquête plus ou moins dissimulé, prêter force et appui aux pirateries des habitants de Soulou et aux rapines qu'ils exercent dans ces mers. Mais comme l'archipel ne contient pas moins de 1,200 îles, ce journal exprime avec quelque semblant de raison la crainte qu'une puissance étrangère ne vienne prendre pied dans quelqu'une de ces îles dépeuplées ou desertes, si le gouvernement espagnol ne réclame pas énergiquement son droit de souveraineté sur tout l'archipel. Il rappelle que l'Allemagne, avec une émigration annuelle de plus de 150 mille âmes, a besoin de colonies pour y déverser cet excédant de population, qui, aujourd'hui, enrichit les colonies étrangères, et que par suite elle pourrait bien porter ses vues du côté de l'Asie. Ce journal, enfin, conseille à l'Allemagne de prendre une autre direction, et de rechercher dans les vastes solitudes de l'Amérique du Nord, ou dans la Patagonie, ou même dans l'Australie, ce qui lui manque pour devenir une puissance coloniale. Je ne sais ni quel degré d'à propos ni quelles chances de bon accueil peuvent avoir ces conseils, mais ils dénotent une préoccupation assurément fort légitime.

Le feu dans les prairies du Kansas.

Pendant l'année 1873, les Etats de l'Ouest de l'Amérique ont été affligés par une seconde édition des plaies de l'Egypte. L'hiver, avec son cortége de neiges et de vents glacés, sévit durement et longtemps. Dès les premiers jours du printemps une nuée de sauterelles s'abattit sur les terres nouvellement défrichées, et ne laissa derrière elle que des vestiges de végétation. Durant l'été, un soleil brûlant et l'absence des pluies achevèrent l'œuvre de dévastation. En septembre survinrent les pre[illegible] eux dans les prairies, causant les plus tristes ravages, et voici qu'à l'entrée de l'hiver, dans les derniers jours de novembre, un ouragan de flammes a passé sur l'Etat du Kansas et a fini de [illegible]

[illegible] dans l'Ouest. Les fermiers et les emigrants doivent y être habitués. Pendant les mois sans pluie, l'herbe devient sèche comme l'amadou, et les occasions ne manquent pas pour allumer le feu. Un poste de chasseurs ou d'émigrants oublie d'éteindre, avant de reprendre sa course, le feu de son camp : un fumeur imprudent jette au hasard une allumette qui n'est pas encore éteinte; une étincelle de la cheminée de la locomotive tombe sur le gazon échauffé par les rayons du soleil, et bientôt un vaste territoire devient la proie des flammes.

Dans ces plaines élevées et dépouillées d'arbres, le [illegible] acquiert une force et une violence inconnues partout ailleurs. Il semble alors que le vide se fait dans l'air et que la fumée est attirée par une puissante aspiration. Les hommes et les animaux pressentent toujours la catastrophe. L'odeur âcre de la fumée arrive du lointain avant que l'incendie soit encore visible. Aussitôt les troupeaux courent à [illegible] vers la rivière et se cachent dans [illegible], les serpents eux-mêmes, sachant que leur agilité ne pourra égaler la rapidité du feu, oublient leur férocité naturelle, poussent de plaintifs gémissements et se précipitent pêle-mêle dans les ravins, dans les anfractuosités du sol, partout où ils espèrent trouver le salut.

Les hommes se hâtent de couper l'herbe, de creuser de larges fosses pour arrêter les progrès du fléau envahisseur. C'est un moment d'effroi inénarrable, et tous les êtres animés sont plongés dans la terreur. Lorsque le vent est faible et que le feu s'étend sur un espace limité, ces moyens préservatifs suffisent ordinairement. Mais il est des moments où l'incendie se propage avec la rapidité de l'éclair. Tous les obstacles sont anéantis. Alors on suit une tradition indienne qui consiste à combattre le feu par le feu.

Les deux fléaux se rencontrent, un bruit affreux se fait entendre, et dans leur lutte acharnée, ils perdent leur force envahissante et s'éteignent dans cet horrible embrasement. Le désastre est ainsi conjuré. D'autres fois, les flammes triomphent et dans leur course furieuse, invincible, elles détruisent tout ce qui se trouve sur leur passage, jusqu'à ce qu'elles viennent mourir sur les bords d'un grand fleuve ou d'un large terrain inondé. C'est ce qui est arrivé les 23 et 24 novembre dans le Kansas, dont plusieurs centaines de milles carrés ont été entièrement ravagés par le feu.

Ce désastre, si douloureux aux approches de l'hiver, doit être attribué à la longue sécheresse des mois précédents. L'incendie s'est déclaré brusquement, et, poussé par un ouragan terrible, il a pris le pays par surprise. Vers l'Ouest, on aperçut d'abord une épaisse fumée, l'air s'échauffait, et, avant qu'on eût le temps de prendre les mesures conseillées par l'expérience, on se trouvait cerné par les flammes. Le feu s'élevait à une hauteur prodigieuse, jusqu'à 300 pieds au-dessus du sol.

Dans les endroits bas, où l'herbe était humide, l'incendie s'arrêtait comme pour prendre de nouvelles forces, et puis, sur les terrains unis, il s'élançait avec la vélocité d'un coursier. Les petites rivières ne l'arrêtaient point; les granges, les maisons construites en bois, les barrières qui entourent les champs, lui fournissaient un aliment de peu de durée. Spectacle horrible ! et dont les incendies de Boston, de Chicago ne peuvent donner une idée. Ce n'est plus seulement un quartier ou une ville qui brûle, c'est un vaste pays, et les secours humains sont impuissants. Les fermiers ont perdu leurs troupeaux, leurs récoltes, leurs [illegible]

Après cette scène de dévastation, la terre ne présentait plus qu'un aspect désolé ; il ne restait pas vestige de végétation. Le sol était nu, d'une couleur bistrée, et offrant à de rares intervalles des débris encore fumants des habitations de fermiers ou des os calcinés des animaux. A l'horizon, on voyait encore flotter des nuages d'une sombre et épaisse fumée. Les pertes ont dû être immenses, car toutes les provisions faites pour l'hiver sont anéanties. Il ne faut pas craindre cependant que le pays soit déserté. Non, l'Américain ne se décourage pas. Bientôt de nouvelles maisons seront construites, et au printemps, cette terre couverte de cen[illegible] en culture. D'ici [illegible] an tout sera oublié, et le voyageur aurait peine à reconnaître les traces de l'incendie.

Les incidents et les épisodes ont été nombreux. On a heureusement peu de morts à pleurer. Un fermier, après avoir épuisé l'eau de sa citerne pour éteindre le feu de sa maison, courut avec des tonneaux sur sa voiture à la rivière voisine. A son retour les flammes l'avaient bloqué; il abandonne les rênes de ses chevaux qui, saisis d'épouvante, prennent une course effrénée et le jettent sanglant sur le sol. Il se trouvait enveloppé de toutes [illegible] et faisait de vains efforts pour se délivrer des flammes. Ses vêtements brûlaient, et ce fut avec [illegible] qu'il put les déchirer et s'en débarrasser. Se[illegible] attirèrent des voisins qui parvinrent à l'emp[illegible]

Dans une autre maison, une femme et ses huit enfants allaient périr ; le feu les cernait ; alors la mère, avec sa jeune famille, va se réfugier sous un mur en briques en construction ; les flammes passèrent sur les malheureux en leur faisant sentir une chaleur intense, mais sans les blesser grave[illegible]

Des lettres de Sioux City, dans le territoire de Dacota, annoncent qu'un semblable fléau a ravagé le pays. Les citoyens de Vermillon sont parvenus à sauver leur village en abattant les arbres qui l'entouraient et en creusant des fossés. Le feu rugissait sur l'autre rive du fleuve et semblait vouloir le franchir.

A plusieurs reprises ses efforts [illegible] mais toujours ils furent neutralisés par l'énergie des habitants. Dans l'intérieur du village la désolation était à son comble : femmes et enfants [illegible] dans les rues, affolés par la terreur. L'air était tel[illegible] envahi par la fumée que l'on [illegible] le signal d'une ruine inévitable. Ce fut une longue et affreuse angoisse. Les pays environnants ont été entièrement dévastés.

(*Monde.*)

Mme de Pompadour.

Le *Temps* publie une étude sur Mme de Pompadour, d'après le *Livre-Journal* de Duvaux, marchand bijoutier [illegible]

La comédie que la favorite joue pour être nommée dame du palais de la reine est bien curieuse dans ses détails :

Dès 1752, Mme de Pompadour avait fait consulter en Sorbonne pour savoir si elle pouvait continuer à vivre auprès du roi en qualité d'amie. Il avait été répondu négativement. Les jésuites (elle avait pris pour directeur le P. de Sacy) exigeaient qu'elle retournât avec M. Lenormant d'Etiolles : l'absolution était à ce prix.

Or, la reine, la pieuse Marie Leckzinska, faisait difficulté d'accueillir parmi ses dames une femme qui avait si parfaitement oublié son mari, et que l'on ne voyait jamais s'approcher des sacrements.

Mme de Pompadour dut se résigner à composer une épître à l'adresse de son mari. On y lisait des choses d'une piquante fantaisie :

« Reprenez-moi, vous ne me verrez plus occupée qu'à édifier le monde par l'union où je vivrai [illegible] »

Naturellement la réponse de M. d'Etiolles lui était dictée d'avance : il devait pardonner, mais surtout ne point consentir à reprendre Mme Le normant.

[illegible] voudrez, accommodez le tout à une petite sauce bien pâteuse et bien liante [illegible] au public, sans crier gare, [illegible] duit laborieux de vos [illegible] et de vos veilles. Oh ! personne ne vous lira.... bien entendu, ce sera même le meilleur de votre affaire, mais il ne sera pas moins acquis que vous êtes un *auteur* et un *penseur sérieux*, et pourvu qu'un journal ami vous consacre quelques lignes louangeuses, vous pourrez le soir, en passant votre bonnet de nuit, [illegible] monsieur Cousin et rêver que l'In[illegible] vous envoie une députation et vous offre la [illegible]

— Je ne sais si vous parlez sérieu[illegible] vous moquez de moi, mais je vous [illegible] que je ne sais ni ne veux écrire....

— [illegible] du diable, m'écriai-je, que ne le [illegible] plutôt; vous m'auriez épar[illegible] dissertation bien inutile! Puisque [illegible] ne voulez pas écrire, parlez, fai[illegible] conférences...

— [illegible] conférences !... quelle drôle d'i[illegible] mais encore comment et à quel titre?

— [illegible] serez donc toujours embarrassé pour rien. A quel titre ? mais à celui d'un monsieur désœuvré à qui il prend fantaisie de faire une conférence. Ce titre suffit, et au delà, vous seriez bien sot d'en chercher davantage [illegible] avisez de vouloir faire de [illegible] vous faudrait un long et sérieux [illegible]sage, mais pour prêcher et enseigner, il ne s'agit ici que d'avoir du *toupet* et une énorme dose de confiance en soi-même. Vous êtes ignorant comme une carpe, je le sais, dispensez-vous du souci de me le dire, mais cela ne fait rien à l'affaire. Voyons, sur quoi voulez-vous discourir ? vous avez le choix. Car vous êtes, par la grâce d'en haut, et le fait de votre volonté, homme savant, savantissi[illegible] *dez superlative*, [illegible] grammaire, poésie, rhétorique, dialectique et sophistique, mathématiques, arithmétique, optique, onirocritique, physique et métaphysique, cosmométrie, géométrie, architecture spéculoire et spéculatoire, médecine, astronomie, astrologie, physionomie, métoposcopie, chiromancie, géomancie.....

— Avez-vous bientôt fini ?

— Ouf ! j'en ai assez. Avez-vous fait votre [illegible]

— Que le diable m'emporte si j'ai compris [illegible]

— Ce sera absolument [illegible] auditeurs. Mais quand vous serez fixé, vous vous livrerez à des recherches consciencieuses,— en d'autres termes, vous copierez la chose dans un traité quelconque.—vous habillerez le tout à votre façon, et vous le débiterez, [illegible] braves gens qui seront venus, poussés par la curiosité, la complaisance ou le mauvais temps. Ce ne sera pas tout cependant. A quelques jours de là, vous lirez dans un journal de la localité et d'un air très étonné et très ému, en apparence, un article des plus élogieux que vous aurez eu le soin de rédiger préalablement vous-même. « Notre jeune et distingué savant, M Camisard de Villeflanquin, a fait samedi dernier une conférence des plus intéressante sur l'art d'élever les hannetons,—ou sur la cabalistique—avec le talent et le charme que tout Constantinople lui connaît. Sa parole entraînante et facile, le prestige de son exposition, ses connaissances aussi vastes que...l'océan indien ont su lui concilier tous les suffrages et lui gagner tous les cœurs. Plusieurs dames se sont trouvées mal d'enthousiasme. Nous espérons que notre célèbre conférencier recommencera ses exercices, et qu'il ne privera pas les populations du fruit de ses vastes etc... et de son immense etc... » Eh bien, si après ces légitimes satisfactions d'amour-propre, ces puissants leviers de popularité, vous ne vous tenez pas pour satisfait, je déclare que vous êtes un particulier bien difficile et que....

— Vous me faites poser, tout simplement, n'est-ce pas ? me dit d'un air tragique, mon excellent ami.

— Moi ? grand Dieu !...

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Vous ne voulez pas suivre mes conseils ?

— Non, non, non. Est-ce que vous me prenez pour un imbécile ? C'est que je ne le souffrirais pas !...

— Ah ! des gros mots maintenant. Voilà donc la récompense du dévouement paternel, je dirai même maternel dont je viens de [illegible]

— [illegible] n'êtes pas un homme sérieux, [illegible]

— Pardieu ! je le crois bien. Si j'étais un homme sérieux j'écrirais des articles philosophiques et je ferais des conférences.

— [illegible] der conseil

— Non, croyez-m'en car pour la confiance que vous avez eue en moi, je vous engage sérieusement à suivre le premier conseil que je vous ai donné : c'est le meilleur, le plus sûr, le plus pratique, le plus salutaire...

— [illegible]

— [illegible]

Je ne pus achever, car le Télémaque que je venais d'abreuver du lait de ma sagesse, roulait déjà comme une en tempête dans les escaliers, en me lançant, en guise d'adieux, des épithètes malsonnantes, que je ne rapporterai pas ici par respect pour ma lectrice.

Moralité. Il est un proverbe arabe qui dit : Il ne faut prêter ni son cheval, ni ses armes, ni sa femme. J'ajouterai, à tout aussi juste titre : ni ses conseils non plus. On n'en recueille que déception et amertume.

UN PASSANT.

[illegible] M. d'Etiolles la condamnait a rester à la cour, auprès du roi, pour qui elle n'était plus qu'une amie devouée et de bon conseil. Elle reçut l'absolution et communia.

Elle assistait a tous les offices, entendait chaque jour la messe, et, quand les assistants s'étaient retirés, demeurait seule, ses coiffes baissées, au pied des autels. La nuit, elle se levait pour prier. Les issues et communications secretes qui allaient de ses appartements à celui du roi devaient être fermées. Elle faisait maigre fetes et dimanches, s'entretenait de longues heures le P. de Sacy, et avait donné ordre d'arranger pour elle une tribune et une cellule de retraite aux Capucines de la place Vendôme, où elle avait acquis un caveau pour elle et les siens.

S'étant aperçut qu'il manquait quelques pièces au décor, elle fait venir à la hate un benitier de porcelaine de Vincennes, dans une gloire ornée de cherubins, une croix en ébene avec un Christ, etc., tous les objets religieux qu'elle avait jusque là négligés d'acquérir. Occupée de son salut personnel, elle n'avait garde de négliger celui du monarque; elle l'exhortait à la devotion. Le roi, disait-on, ferait ses Pâques. « Que de bigoterie pour plaire à la reine et à la maison royale! » s'écrie d'Argenson.

Et, en effet, le bon duc de Luynes ne doute point que la marquise ne pense fort sérieusement à vivre en chrétienne. Elle-même avouait qu'elle ne se sentait pas encore un goût très vif pour la dévotion: c'était une grâce qu'elle espérait obtenir par sa ferveur et ses prières. « Elle agit en conséquence », écrivait le vieux courtisan. Il ajoutait même non sans un leger trait de malice peut-être, de cette douce et fine malice où excellait Marie Leckzinska: « Elle a une mauvaise santé [illegible] incommodités; ce sont des moyens dont Dieu se sert souvent pour opérer des conversions. »

Mme de Pompadour en vint à ses fins: elle fut nommée dame du palais de la reine (7 février 1756.)

VARIÉTÉS.

La transfusion du sang.

D'après certains auteurs, la transfusion du sang remonterait a la plus haute antiquité, et elle aurait été pratiquée par Medée, la célèbre magicienne de la Colchide. Toujours est-il qu'il faut arriver jusqu'au dix-septième siècle pour trouver une application médicale de ce moyen thérapeutique.

Le *Constitutionnel* signale une opération de transfusion du sang pratiquée dernièrement par le docteur Béhier, à l'Hôtel-Dieu, et fait preceder le récit des conditions dans lesquelles elle a eu lieu, d'un historique intéressant:

C'est vers 1664 que la transfusion commença à être conseillée en Angleterre: de là l'idée se répandit en Allemagne; mais c'est en France seulement que l'on en fit les premiers essais. Il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots la tentative faite à cette époque par deux médecins français, Denis et Emmerets.

La première expérience se fit, le 15 juin 1667, sur un jeune homme âgé de 16 ans, qui, après plusieurs saignées copieuses, comme on les faisait alors, était tombé dans un grand état de langueur [illegible] Le second malade, que Denis soigna de la même façon, était un fou furieux, sur lequel on avait essayé vainement tous les remèdes; [illegible] lieu, dix-huit saignées et quarante bains. Denis fit espérer quelque soulagement de l'introduction dans ses veines du sang de veau, dont la douceur, disait-il, pourrait tempérer l'ardeur de la fievre chaude.

Cette opération fut faite, le lundi 19 décembre, en présence d'un grand nombre de médecins et de personnes de distinction. On tira au patient 10 onces (320 grammes) de sang du bras, et on lui injecta seulement 5 onces (160 grammes) de sang de veau. Le surlendemain, on recommença l'opération, mais cette fois on retira au malade 3 onces (environ 100 grammes) de sang, et on lui injecta près d'une livre de sang de veau. Les effets de cette opération furent merveilleux. Le malade retrouva sa raison, se confessa et communia pour gagner le jubilé, et reçut avec beaucoup de joie et de démonstrations d'amitié sa femme, contre laquelle il était particulièrement déchaîné dans ses accès de folie. Mais, vers la fin du mois de janvier, le malade ayant eu une rechute, on décida de recommencer la transfusion.

Par malheur, à peine Denis et Emmerets avaient-ils commencé à faire entrer le sang de veau dans les veines du patient, qu'il s'écria: « Arrêtez! je me meurs, je suffoque! » Les chirurgiens n'arrêtèrent pas pour cela leur opération; ils disaient au malade: « Vous n'en avez pas encore assez, monsieur. » Et pendant ce temps, il expira entre leurs mains.

Bientôt après, le 17 avril 1668, le Châtelet rendit une sentence qui défendait, sous peine de prison, de faire la transfusion du sang sur aucun corps humain, jusqu'à ce que cette opération eût été approuvée par les médecins de la faculté de Paris. Mais cette illustre compagnie ayant gardé le silence sur cette question, Denis et Emmerets n'eurent pas d'imitateurs.

A l'étranger cependant, en Angleterre, en Italie, la transfusion fut répétée sur plusieurs hommes. Mais il est à présumer que les résultats furent généralement peu satisfaisants, car cette opération tomba bientôt dans l'oubli.

Au commencement de ce siècle encore jusqu'en 1820, la transfusion était regardée comme une opération téméraire, pour ne pas dire plus. Cependant des chirurgiens courageux pensèrent qu'il y avait là une ressource à laquelle, il est vrai, il n'était permis de recourir que dans les cas extrêmes, mais qui pouvait alors donner des résultats inespérés. Depuis cette époque, la transfusion a été pratiquée assez fréquemment, et ordinairement avec succès, surtout chez les femmes qui, après leur accouchement, ont eu des pertes de sang considérables. Parmi les chirurgiens qui ont surtout pratiqué cette opération, il suffira de rappeler les noms de MM. Blundell, Valleix, Doubleday, Desgranges, Nélaton, Albani, etc.

Voici maintenant, en résumé, les conditions dans lesquelles M. Béhier a pratiqué son opération:

Le 24 janvier dernier, une femme de vingt et un ans entrait à l'Hôtel-Dieu dans un état de faiblesse excessif. Le 12 janvier, à la suite de quelques efforts nécessités par sa profession de femme de ménage, elle avait été prise d'une perte de sang tres-abondante. Elle n'en avait pas moins continué à travailler pendant quinze jours encore. Le 24 janvier, à bout de forces, elle s'était faite transporter à l'Hôtel-Dieu, où on la fit coucher salle Saint-Antoine, lit nº 6.

A son entrée à l'hôpital, la face est d'une pâleur mortelle, les levres sont décolorées, le pouls est petit, les extrémités froides. La malade se plaint d'un mal de tête violent qui augmente toutes les fois qu'elle essaye de se mettre sur son seant. Elle est prise alors de vertige et retombe sur son oreiller en rendant presque connaissance. La glace sur le ventre, les boissons froides, ne font aucun effet. Le 25, surviennent des nausées; le 26, une perte abondante se reproduit, le mal de tête devient atroce, tous les aliments sont vomis immédiatement.

Les jours suivants, la perte continue, quoique moins abondante; rien ne peut arrêter les vomissements; la faiblesse augmente de plus en plus; l'abattement est considérable; la face est pâle comme un cadavre, la langue froide, la voix cassée, le pouls d'une faiblesse extrême; le moindre mouvement provoque des syncopes; la malade ne peut plus supporter la lumière; sa vue s'obscurcit; elle a du délire dans la nuit.

Le 29, en présence de cet état si grave qui constituait un péril extrême et imminent, M. Béhier se décide pour la transfusion du sang, qui est pratiquée séance tenante avec l'appareil et l'aide de M. Mathieu. Le sang, fourni par M. Strauss, chef de clinique, a été employé au naturel, sans défibrination ni aucune autre préparation préalable. Il a été introduit dans une des veines superficielles du bras de la malade. La quantité employée, que l'on portait autrefois jusqu'à 200, 300, 400 grammes, a été de 80 grammes seulement, environ la valeur d'un verre à bordeaux. Cette quantité est parfaitement suffisante et donne plus de sécurité pour l'opération.

Il y a deux dangers dans cette opération: le premier est l'entree de l'air dans les veines, accident ordinairement mortel; le second est la coagulation du sang, qui produit un arrêt de la circulation également mortel. Il s'agit donc d'éviter ces deux accidents pour se placer dans les conditions les plus favorables de reussite.

Les premiers opérateurs recevaient le sang à injecter soit dans un verre, soit dans la seringue destinée à cette injection; puis ils le faisaient passer dans l'une des veines sous-cutanées du pli du coude, préalablement entr'ouverte. Pour expulser l'air de la seringue, on tient la canule en haut et on pousse le piston jusqu'à ce que le sang sorte pur. Pour empêcher la coagulation du sang, on avait proposé de le recevoir dans un vase entouré d'eau tiède; et, plus tard, comme on a vu que le froid est au contraire le meilleur moyen de retarder la coagulation du sang, on a proposé de faire d'abord refroidir la seringue.

Enfin, comme ces précautions n'empêchaient pas encore sûrement la formation des caillots, on a essayé d'injecter du sang défibriné, c'est-à-dire dont on avait retiré, par le battage avec des verges, toute la fibrine qui forme le caillot.

Un progrès tres-serieux réalisé depuis plusieurs années consiste à faire passer le sang d'un individu à l'autre, à l'abri de l'air, par un tube qui relie les deux veines. Chaque extrémité du tube se termine par une canule fine, aiguisée en pointe, et qui pénètre dans la veine par une simple piqûre.

Sur le milieu du trajet du tube, une pompe aspirante et foulante, pour laquelle chaque fabricant d'instruments de chirurgie a construit un modèle spécial, attire le sang d'un côté et le chasse de l'autre. Cette disposition très-simple permet d'éviter la coagulation du sang et l'entrée de l'air, car on pique d'abord la veine qui fournit le sang, on remplit le tube, et quand le sang sort par l'aiguille creuse de l'autre extrémité, on la plonge dans la veine du malade. Il est d'ailleurs assez remarquable que c'était là, moins la pompe, l'appareil employé par Denis et Emmerets, seulement ils adaptaient leur tube à l'artère du veau, et le sang recevait son impulsion du cœur même de l'animal qui le fournissait.

L'opération a été faite à onze heures du matin. Déjà, dix minutes plus tard, la malade avait retrouvé un peu de force; elle pouvait soulever sa tête, les mains étaient réchauffées, le pouls meilleur. A deux heures, l'amélioration s'accentue de plus en plus. A quatre heures, la malade éprouve un peu d'appétit, elle prend du bouillon et du vin, que l'estomac ne rejette pas; le même jour et le lendemain, on lui donne, à petites doses, environ un litre de vin vieux, elle prend un potage à la reine, qui est parfaitement supporté, ainsi qu'un jaune d'œuf battu dans du bouillon. Le sommeil est revenu. Les jours suivants, l'amélioration est considérable, la malade s'assoit sur son lit, cause avec ses voisines, digère tout ce qu'elle prend (potages et vins vieux). Quant à la perte de sang, elle a complétement cessé le soir de l'opération et n'a point reparu.

Les 1er, 2 et 3 février, le mieux se continue et s'accentue de plus en plus, la face et les lèvres reprennent leurs couleurs. L'appétit devient insatiable, les digestions sont parfaites, le sommeil tranquille; la guérison est complète.

Le seul accident à signaler a été une légère inflammation au voisinage de la piqûre de la veine, mais sans aucune suite grave.

La chirurgie française, dit en terminant le docteur Hector Georges, auteur de l'article que nous reproduisons, n'a-t-elle pas eu depuis longtemps un succès pareil à enregistrer, et ce résultat tend à justifier Denis et Emmerets dont les tentatives hardies, blâmées jusqu'au commencement de ce siècle, ont eu cependant le mérite d'ouvrir la voie à l'une des opérations les plus héroïques de la chirurgie moderne, et aussi, on peut le dire, l'une des moins dangereuses à présent, grâce à l'expérience acquise et à la perfection des instruments actuels.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 6 mars 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie	Fl.	45.—
idem nouvelles		20.25
Anglo-Bank		145.25
Societe de credit aust-turq.		26.90
Banque austro-ottomane		49.25
Pièce de 20 francs		8.83
Agio		104.60
Change sur Londres		114.05
Credit anstalt		240.75
National Bank		971.—
Lloyd		446.—

A la Chambre la discussion au sujet des lois confessionnelles est tres animée. Un concours extraordinaire de monde assiste aux seances.

France.

Paris, 6 mars, matin.

Obligations Roumelie fr. 105. 75.

Dans le departement de la Gironde, le candidat conservateur à la députation, est M. de Forcade.

De nombreuses photographies du comte de Chambord ont ete saisies.

Angleterre

Londres, 6 mars.

Il a ete versé à la Banque 90,000 Livres Sterling.

Serbie

Belgrade, 6 mars

Le voyage à Constantinople du prince Milan est ajourné.

M. Petronivitz est parti pour Londres à l'effet de negocier un emprunt de 12 millions de francs.

COURS DES FONDS.

Londres, le 6 mars.

	Clôture.
Dette Generale	39 11/16
Emprunt 1865	57 —
do 1869	[illegible]
do [illegible]	57 —
do 1872	63 3/4
Consolides anglais	92 3/8

BOURSE

COURS DES FONDS

[illegible]

[illegible]	Ptres	45	35 —
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
Clôt. du midi	»	—	—
Clôt. du soir	»	[illegible]	—
[illegible]	»	—	—
[illegible]	L.T.	[illegible]	—
» de la Société [illegible]	»	4	—
» de la Banque de Con[illegible]	»	4	32 —
» du Crédit Austro-Turque	»	2	40 —
» du Crédit Général	L.T.	7	32 —
Banque Ferissi et Cassouda	»	—	—
[illegible]	»	7	[illegible] —
Société Commerciale O[illegible]	»	3	— —
Laurium	Fr.	85	— —
Crédit Hellénique (escompte)	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
1873	»	276	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P.	[illegible]	[illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Medjidié bl[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible] (différence)	»	[illegible]	[illegible]
Métallique (id).	»	[illegible]	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 25 février (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 100,000 ocques de son provenant de la manutention Impériale.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Bari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 3 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 28 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des instruments pour six bandes de musique militaires soumissionnées déjà à 18,300 piastres par bande de soixante-six instruments, ainsi que celle de trois cents clairons de tirailleurs pour la cavalerie également soumissionnés à 234 piastres par pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Bari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Le jardin potager situé dans le quartier de Sari-Kiya à Scutari étant à louer pour [illegible] année, 1290 commençant le 1/13 mars, les personnes qui voudraient se présenter [illegible] du susdit jardin, sont invitées à s'adresser jusqu'au [illegible] au bureau de la Comptabilité de la Préfecture.

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison Vve Prost et Lacroix a transféré son dépôt d'horlogerie et de bijouterie vis-à-vis de Galata-Séraï.

Cette maison très-ancienne dans l'article horlogerie et en rapports avec les principales fabriques de Paris, se recommande au public pour continuer à l'honorer de sa confiance.

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient traiter à forfait avec la Préfecture pour le transport par les mahones des ordures des rues de Stamboul sont prévenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de ce département jusqu'à fin Février. (v. s.)

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS.

Un million d'ocques de farine qui doivent être fournies aux Imarets par voie d'adjudication, ayant été soumissionnées à 93 paras l'ocque, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser à la Commission du Trésor de l'Evkaf le jeudi 21 février (v. s.), jour où aura lieu l'adjudication définitive.

AVIS

L'Agence principale de la Compagnie Russe de navigation à vapeur, de commerce et du chemin de fer d'Odessa, a l'honneur d'informer le public qu'un télégramme du 6 mars de la Direction Odessa, annonçant que la rade d'Odessa et prise par les glaces à trente lieues, le départ du prochain bateau postal pour Odessa est remis jusqu'à nouvel ordre. Le même télégramme annonce l'heureuse arrivée du bateau *Alexandre II* parti de Constantinople lundi dernier.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi et mardi 25 et 26 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants:

[illegible] ocques de fil de laiton soumissionné à 23 1/2 piastres l'ocque.

115,000 bobines de fil noir de 200 yards chacune soumissionnées à 32 paras la bobine.

1000000 archines de ruban rouge soumissionné à 14 paras l'archine.

400000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication européenne soumissionné à 9 1/2 paras l'archine.

953000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication indigène de Roumélie à 3 2/3 paras l'archine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Bari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

AVIS.

La Maison François Compagnoni de *Milan*, prévient les possesseurs de ses *Titres provisoires de l'Emprunt de Bari*, souscrits au Comptoir de M. A. Della Rocca et auprès de ses agences, que, tous les comptes relatifs à la susdite emission entre cette maison et M. A. Della Rocca ayant été définitivement liquidés, tous les versements sur ces mêmes titres devront être *effectués exclusivement* chez M. Faustin Compagnoni, *son agent special à Constantinople*. Péra rue Tom-Tom Nº 5.

Pour la facilité des souscripteurs des Provinces, M. Faustin Compagnoni les fera avertir en temps opportun par ses agents entre les mains desquels ils auront a effectuer leurs versements.

Il porte, en outre, à la connaissance du public que l'echange des *Titres provisoires* contre des *Obligations définitives* sera fait un mois après l'échéance du dernier versement par M. Faustin Compagnoni; pourvu, cependant, que les dits Titres soient en règle avec tous les versements constatés par des *coupons-quittance portant la signature et le timbre* de M. François Compagnoni.

Milan, le 21 février 1874.

François Compagnoni,

Entrepreneur de l'Emprunt de Bari.

N. B.— Pour effectuer les versements ou pour recevoir des informations quelconques s'adresser exclusivement chez M. Faustin Compagnoni, à Constantinople. Péra. rue Tom-Tom Nº 5, en face le Consulat autrichien.

Le bureau est ouvert de 1 à 5 h. de l'après-midi.

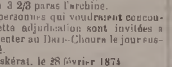

VARNA RAILWAY COMPANY.

Avis est donné que la dix-huitième Assemblée Générale de cette Compagnie aura lieu mercredi, le 25 Mars courant, à 2 heures de l'après-midi, à *London Tavern*.

Les actions doivent être déposées aux bureaux de la Compagnie, au moins quatorze jours, avant celui de l'Assemblée. En échange des dites actions, ainsi déposées, un reçu sera délivré lequel devra être présenté à l'Assemblée. Les procurations avec les actions devront être déposées à la même époque et de la même manière.

Londres, le 24 fevrier 1874.

Par ordre

J. F. Walsh, Secrétaire.

M. Timoni, Agent.

ADMINISTRATION IMPERIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'administration des Télégraphes et Postes informe le public que la fourniture du matériel télégraphique consistant en fils de fer, isolateurs, etc., nécessaire pour l'exercice de l'année 1874, sera mise en adjudication à partir du 20 février v.s.

Les personnes qui voudraient y concourir sont priées de [illegible] Conseil de la dite Administration, les lundi, mardi, mercredi et samedi de chaque semaine après 7 heures à la turque pour prendre connaissance du cahier des charges relatif à l'adjudication dont il s'agit.

La fourniture du matériel pour l'année 1874, s'élève à environ 680,000 francs, (six cent quatre-vingt mille).

Constantinople, le 28 février 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

La Municipalité se référant à ses avis en date du 14/26 janvier et 7/19 février, porte à la connaissance du public que le fermage du droit de Cantar et Tchardi, pour la circonscription du VIe Cercle, excepté l'échelle de Cabatach, est mis en adjudication pour une année et à la condition que le montant dudit droit sera versé en métallique à la Caisse municipale aux époques qui seront désignées dans l'acte de cession.

Les personnes qui desireraient y prendre part, sont invitées pour la 3e et dernière fois à se présenter avec leur garant à la Commission des réformes jusqu'au 25 février courant (v. s.)

Le Secrétaire Général,
(signé) M. Réchad.

Hôtel-Municipal, ce 20 4 mars 1874.

ON DEMANDE un employé pour diriger un magasin, offrant toutes les garanties d'honnêteté et parlant le turc, le français et le grec.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une bonne famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de tres bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Le [illegible] des deux baraques sub. Nº 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un [illegible] chambres meublés [illegible] dans la Grand'Rue de Péra [illegible]

Appartement et Chambres, [illegible]

AVIS

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Breguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au nº 465 de la Grand'rue de Péra, à coté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Specialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc. par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

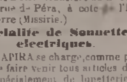

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa .... ogni Lunedi
Da Marsiglia etc. .... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni
Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne, Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni ecc. dirigersi all'Agenzia principale sita a Momhane: C[illegible] Françaisa [illegible]

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

Dépêche Telegraphique

[illegible]

COMPTOIR D. [illegible]RITSCHONER

[illegible]

Vienne, le [illegible] mars 1874.

Résultat du Tirage [illegible] de l'Emprunt à Primes Autrichien du 18[illegible].

Séries:

316 940 1544 1717 [illegible] 2340 [illegible]

I	Lot de florins	200000	au 2340	Nº	37
II	»	20000	» 2025	»	7

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer à Kourou-Tchesmé ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest [illegible] Mehmet Ali-Pacha Han, 224 Galata

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

Un volume grand in quarto, édition de grand [illegible], sur papier anglais, broché avec couverture [illegible] toile. Imprimé dans les ateliers du [illegible]

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc Hamdy Bey, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et Marie de Launay, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, President du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez Sebah, et contenant chacune trois costumes.

PRIX: 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'Rue de Péra, Nº [illegible], chez les principaux Libraires de Péra [illegible] Imperiale, au Tidjaret.

ALMANACH NATIONAL du Journal «LA TURQUIE» POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère imperial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.— Postes impériales: courriers [illegible] de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.— Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif [illegible] pays.— Compagnie de navigation à [illegible] — [illegible] des souverains.— Banques. — [illegible] européenne du Danube.— Adresses des chancelleries. — [illegible] et feuilles périodiques. — [illegible] — Foires [illegible] de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune. — Tableau [illegible]

Prix: 12 Medjidié.

[illegible]

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes, qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes eglises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphia ainsi que les beaux [illegible]

[illegible]

Le Directeur-Général
[illegible]

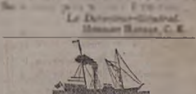

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir:

Departs de Constantinople pour le Pirée Naples, Marseille:

Mercredi 5 Nov.		Mercredi 7 Janv. 1874	
» [illegible]	»	» [illegible]	»
» [illegible]	»	» [illegible]	»
» [illegible]	»	» [illegible]	»

Départs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille:

Mercredi 5 Nov. 1873.		Mercredi 31 Dec. 1873	
» 26 »	»	» 14 Janv.	»
» 3 Dec.	»	» 28	»
» 17	»	» 11 Févr.	»

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Departs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kérasounde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. BORORANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	40 francs	20 francs	10 francs
Provinces	80 »	41 »	
Étrangers	90 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres	la	ligne
Annonces 3me page	6 »	la	»
Insertions, corps du journal	15 »	la	»

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 8 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La *Patrie* de Paris, dont on connait les attaches officieuses avec le ministère de l'intérieur, parle d'une prorogation de deux mois des séances de l'Assemblée de Versailles. Voici, du reste, en quels termes elle s'exprime. « L'idée d'une prorogation de l'Assemblée prend de plus en plus de consistance. Il en est fortement question. On va même jusqu'à fixer la date de cette prorogation. Ces nouvelles vacances commenceraient le 15 mars et se prolongeraient jusqu'au 15 mai. La proposition serait faite par un membre du centre droit appuyé par le cabinet.

« Les considérants de cette proposition seraient ceux-ci : L'Assemblée n'est pas en mesure de s'occuper de la loi électorale, elle ne peut par conséquent engager la discussion préliminaire à laquelle cette loi donnera lieu sur la nature et la forme des institutions constitutionnelles ; il y a donc lieu de laisser la commission des Trente continuer ses travaux. »

Dans les circonstances actuelles une semblable décision nous semblerait fâcheuse.

Il est évident que la loi électorale est une des plus importantes, mais la France n'attend-elle que celle-là ? Celles sur la nature et les attributions du pouvoir du maréchal Mac-Mahon et tant d'autres, ne peut-on s'en occuper ?

Deux mois de vacances aggraveraient encore la situation déjà si pénible du commerce et de l'industrie et nous doutons fort que les orléanistes obtiennent des autres fractions de la Chambre un vote dans le sens indiqué par la *Patrie*.

On attend à Pesth, avec impatience, l'arrivée de l'Empereur François-Joseph, en ce qu'elle doit mettre fin à la crise ministérielle qui s'est produite il y a quelques jours.

La gauche modérée, qui croit le moment venu d'aspirer au pouvoir, — fut-ce au moyen d'un compromis qui lui assurât une majorité, — s'applique à écarter les obstacles qu'elle entrevoit à la réalisation de ses visées et c'est ainsi que le principal organe du parti, l'*Ellenör*, s'attache à faire ressortir que si la gauche a fait autrefois de l'opposition au comte Andrassy, chef d'un cabinet hongrois déakiste, elle n'entend point le combattre comme le ministre central des affaires étrangères.

L'*Ellenör* affirme que toute la Hongrie sans distinction de parti désire le maintien de la paix, que par conséquent la politique du comte Andrassy est approuvée par tous les partis et que sa position à Vienne est tout à fait indépendante des fluctuations de la politique intérieure de la Hongrie. On peut en conclure que si l'opposition hongroise obtenait la majorité au Parlement et qu'elle fût appelée au pouvoir, elle soutiendrait le comte Andrassy dans sa position avec la majorité actuelle. Le comte Andrassy peut donc parler au nom de toute la Hongrie, sans se soucier des incidents divers qui se produisent au sein du Parlement.

« Vis-à-vis de l'Autriche et de l'étranger, dit l'*Ellenör* tous les partis sont d'accord, à soutenir la politique nationale du ministre des affaires étrangères. Nos adversaires en Autriche et à l'étranger se trompent s'ils comptent sur nos divisions pour porter atteinte à la situation du ministre des affaires étrangeres. »

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne dit que l'archevêque d'Olmutz, Mgr de Furstenberg, vient d'être condamné par les tribunaux prussiens pour contravention aux lois de mai.

Le journal viennois ajoute, d'après une feuille prussienne, que le gouvernement prussien aurait l'intention de séquestrer les biens que l'archevêque possède sur le territoire prussien. Les revenus de ces biens s'élèvent à plus de 5,000 thalers.

La Nouvelle Presse libre dit qu'il serait à désirer, eu égard aux circonstances, que la question de délimitation de la juridiction ecclésiastique, qui est pendante entre l'Autriche et la Prusse depuis environ un siècle, fût définitivement réglée.

Nous connaissons maintenant le résultat complet des dernières élections de la Grande-Bretagne.

Les conservateurs ont à la Chambre des Communes une majorité assurée de plus de cinquante voix. M. Disraeli aura donc beau jeu, puisqu'il peut compter sur la Chambre des Lords, pour appuyer les mesures ministérielles que les Communes auront votées. M. Gladstone n'a pas toujours eu la même fortune.

Le fait important à signaler c'est la conversion des vieux tories. Ils acceptent de nouveau M. Disraeli comme chef des deux groupes du parti, en attendant que la direction passe aux mains de lord Derby. Lord Salisbury siégera dans le nouveau cabinet. Son adhésion entraînera celle de ses amis qui se séparèrent du ministère Disraeli lorsque ce dernier tenta sa grande manœuvre de la réforme électorale en 1867.

Il faut reconnaître que la tactique n'était pas si mauvaise, puisque cette réforme électorale, inaugurée par le chef du parti tory lorsque le suffrage élargi a été consulté pour la seconde fois, a donné aux conservateurs une majorité qu'ils n'avaient pas possédée depuis plus de quarante ans.

La seconde Chambre hollandaise vient de voter, à l'unanimité, une motion de remerciments à l'adresse du corps expéditionnaire d'Atchin et de son chef.

Les nouvelles qui viennent d'arriver du Japon prouvent combien nous avons eu raison de n'admettre que sous bénéfice d'inventaire les télégrammes qui présentaient la situation du Mikado comme désespérée, en quelque sorte.

Un télégramme de Singapore du 3, dit :

« L'insurrection dans le Japon a été réprimée. »

L'Europe doit être heureuse de ce résultat car le renversement de l'Empereur et de ses ministres eut été la défaite de la civilisation et du progrès.

LA CHARITÉ SOUS LA NEIGE.

Depuis quelques jours, notre ville est sous le coup d'une calamité sans précédents. Prise toute vive dans une mer de neige, sans être organisée pour combattre un fléau aussi exceptionnel dans nos climats, la vie est comme paralysée en elle. Les magasins se ferment, les rudes industries dont vit le pauvre monde sont arrêtées, les cabanes branlantes qui forment la majorité des quartiers indigènes s'effondrent sous la neige amoncelée, les voies de communication coupées ne laissent plus arriver ni vivres ni combustible ; ainsi l'hiver nous apporte sa double angoisse, le froid et la faim. Ce n'est plus cette misère tempérée des villes méridionales où le soleil se fait toujours un peu le complice du haillon, c'est la misère du Nord dont nos pauvres ont depuis quelques jours l'horrible cauchemar. Tous ceux qui, ces jours derniers, se sont aventurés dans nos quartiers excentriques, y ont assisté à des épisodes dramatiques qu'il leur avait été donné d'ignorer avant ce cruel hiver : la queue des pauvres gens aux fours des boulangers, les déménagements des misérables, chassés par la neige de leurs maisons écroulées, les mains rougies par le froid qui se tendaient pour la première fois peut-être à l'aumône du passant. Nous avons vu aux Grands-Champs des femmes, venues de la banlieue pour chercher des vivres ou un peu de charbon, traîner péniblement des enfants dans la neige aussi haute qu'eux et s'arrêter, épuisées, pour reposer les pauvres petits êtres demi-nus sur ce tit[illegible].

Alors, tous ceux que l'égoïsme de la richesse, du plaisir ou des affaires éloigne le plus, d'habitude, des idées de bienfaisance, ont regardé autour d'eux et tressailli de pitié. Dans les villes d'Europe où ces fléaux sont endémiques, où ils sont combattus par une assistance publique savamment organisée, la compassion est moins prompte à s'émouvoir ; mais sous un ciel plus clément et qui ne nous a pas habitués à de pareilles tristesses, désarmés comme nous le sommes devant ses rigueurs soudaines, la pitié s'est réveillée d'autant plus vive, et, pour quelques heures, la charité a été à l'ordre du jour.

Que faire et comment faire ? Voilà, dans l'élan commun, la question que chacun s'est posée. Notre ville n'a malheureusement pas d'assistance centrale, d'organisation régulière et générale à qui s'adresser. Comme toutes choses, la charité y est une création d'initiatives privées, de groupes distincts, qui la font chacun pour son compte. Pour agir rapidement et énergiquement, comme le commandent les circonstances, pour ne pas égarer nos bonnes volontés, force nous est bien de nous adresser à celles de ces organisations même restreintes, qui fonctionnent et connaissent du moins une partie des misères à soulager, de nous servir des canaux de distribution déjà existants. Nous savons que l'élan de bienfaisance qui vient de se produire aurait réclamé quelque chose de plus vaste et de plus général, et ce sera une question à étudier sérieusement pour l'avenir ; mais nous n'avons pas le temps de créer aujourd'hui ; la faim n'attend pas. Servons-nous donc de ce que nous avons sous la main.

L'association des Dames de Charité de Pera a offert la première son concours. Elle avait à sa disposition un moyen d'action rapide et puissant, les sœurs de charité. On a immédiatement installé dans ces établissements de bienfaisance des fourneaux économiques pour des distributions de soupe : ils fonctionnent depuis deux jours sur trois points principaux de notre ville.

A l'Orphelinat de Tchukour-Bostan ;
A l'Hôpital du Taxim ;
A St-Benoît de Galata.

Les distributions se font en permanence sur ces trois points ; à toute heure, tous ceux qui ont faim, sans distinction de nationalité ou de religion, n'ont qu'à se présenter ; ils reçoivent de la soupe, des aliments et, autant que possible, un peu de charbon, la rareté et la cherté de ce combustible étant la grande plaie du moment. On a tout fait pour donner la plus grande publicité possible à la charitable nouvelle : nous prions nos lecteurs de la répandre autour d'eux. Déjà, hier, les pauvres se pressaient aux marmites des Sœurs : et, dans le nombre, les feredjes des femmes turques n'étaient pas les moins nombreux.

Maintenant, devons-nous ajouter que pour subvenir à cette surcharge momentanée, les dames de charité font à la pitié de nos concitoyens un pressant et solennel appel, dont nous sommes heureux de nous faire les intermédiaires ? Pour se procurer les ressources indispensables, elles ont résolu de hâter le concert qu'elles organisent annuellement dans les salons de l'ambassade de France, sous le patronage de Mme l'ambassadrice, et de lui donner le plus grand retentissement possible. Ce concert est fixé au dimanche prochain, 3/15 mars. Les billets sortent en ce moment de nos presses et vont être répandus en grand nombre ; en même temps deux listes de souscription circulent, l'une dans les banques et comptoirs de Galata, l'autre dans les magasins de Pera.

Nous ne doutons pas de l'accueil qui leur est réservé : chacun tiendra à honneur de s'inscrire. Peut-être, à l'heure où paraîtront ces lignes, le soleil prêchera d'exemple et fera de la charité à sa façon en fondant les neiges ; qu'on ne se dise pas que tout est fini, qu'on peut refermer son cœur et sa bourse. Avant que les communications rétablies fassent affluer dans la ville les provisions, le bois, le charbon, avant que les maisons soient relevées, que le travail reprenne, il se passera encore de longs jours. Qu'on ne nous objecte pas, non plus, la crise que nous traversons et la diminution de la fortune publique. En d'autres temps, nous avons vu, à Constantinople, la richesse venir au secours de la pauvreté ; c'était bien : aujourd'hui nous demandons à la gêne de tendre la main à la misère ; ce sera mieux encore et d'un plus vaillant exemple. Nous montrerons ainsi à tous qu'on sait comprendre et appliquer chez nous ces idées de solidarité et ces devoirs de l'association humaine qui sont l'honneur et la force de tout centre intelligent et civilisé.

CHRONIQUE.

Le dîner que le grand-vézir devait offrir vendredi dernier dans le palais du ministère de la guerre au Corps diplomatique et aux ministres ottomans, n'a pu avoir lieu à cause de la neige qui tombait ce jour-là à gros flocons, et qui ne permettait pas aux voitures de circuler.

Rachid pacha, ministre des affaires étrangères, continuant à être indisposé, n'a pu se rendre samedi dernier à la S. Porte.

Aujourd'hui à 6 heures à la turque M. le général Ignatiew, ambassadeur de Russie, aura l'honneur d'être reçu par le Sultan en audience privée.

Nous apprenons avec plaisir qu'Essad bey, ministre plénipotentiaire de Turquie près la Cour de S. M. Hellénique, a été décoré par le Sultan de l'ordre impérial du Medjidié de 2e classe.

C'est une juste récompense des services que ce dignitaire a rendus à Son Souverain et au pays dans la mission qui lui a été confiée auprès de la Cour d'Athènes.

Axelos effendi, consul général de Turquie à Syra, a reçu en même temps la décoration du Medjidié de 3e classe.

Le personnel de l'ambassade récemment créée à Berlin a été composée ainsi qu'il suit :

Turhan bey, premier secrétaire promu à cette occasion au grade de fonctionnaire de premier rang, seconde classe, *(sanié mutémaiz)* ;

Tefvik bey, second secrétaire, promu au grade de fonctionnaire de deuxième rang, seconde classe, *(sanié)* ; Aleco bey Aristarchi, attaché, élevé au grade de fonctionnaire de troisième rang, *(salissé)*.

L'ambassade aura également un attaché militaire qui ne tardera pas à être nommé.

Le Gouvernement impérial a décidé dernièrement d'assimiler aux autres parties de l'Empire les îles Sporades de l'Archipel ottoman. Jusqu'à présent ces îles ont joui de certains privilèges quant à l'application des tarifs douaniers, et ce sont ces immunités que le gouvernement a voulu faire cesser. Les habitants de ces îles ont envoyé à Constantinople une députation chargée d'exposer respectueusement au gouvernement impérial l'extrême embarras dans lequel cette mesure placerait la population, et de demander le maintien du *statu quo*.

Le *Neologos* nous apprend que ces députés ont eu dernièrement plusieurs entrevues avec le grand-vézir et avec le ministre des affaires étrangères. Ces dignitaires les ont reçus avec beaucoup de bienveillance et il y a tout lieu d'espérer que leur demande sera favorablement accueillie. D'ailleurs l'abolition des immunités accordées aux îles Sporades ne produirait que de faibles revenus au trésor impérial. Le sol de la plupart de ces îles n'est pas productif, et les transactions commerciales y sont d'une insignifiance absolue.

Des nouvelles antérieures reçues samedi d'Odessa, par la Compagnie Russe de navigation à vapeur et de commerce annoncent que le port d'Odessa est dégagé des glaces et que le bateau postal *le Vladimir* est parti ce jour même d'Odessa pour Constantinople.

Au milieu des rigueurs effroyables de cet hiver exceptionnel nous constatons que la Municipalité fait pour procurer à la population le charbon et le bois nécessaires à des prix relativement modérés.

Le président, bien qu'il soit retenu chez lui depuis plus de dix jours par suite d'une blessure au pied, veille néanmoins à ce que ses ordres à cet égard soient ponctuellement exécutés. Des escouades d'agents municipaux parcourent les magasins de charbon et les boulangeries pour qu'il ne se commettre point d'abus dans le prix du pain et du combustible.

On nous assure que les fours de Pancaldi, qui ne manquent pas de farine, n'auraient plus de bois pour faire cuire leur pâte pour plus de deux jours. Il y a dans la localité des détenteurs de bois qui veulent profiter de la misère publique pour exploiter indignement la population. Nous avons même entendu qu'ils exigeaient 80 piastres par tcheki ! mais nous sommes sûrs que le président avec son énergie habituelle saura les mettre à la raison surtout dans un pareil moment.

La charité privée, devrait aussi, ce nous semble, venir en aide, à la Municipalité dans ces circonstances critiques. A cette occasion nous sommes heureux d'annoncer que M. le baron James de Hirsch vient de donner le premier un excellent exemple en remettant à S.Exc. Artin effendi la somme de deux cents livres turques pour être distribuée aux pauvres. Nous applaudissons de tout notre cœur aux sentiments généreux du baron de Hirsch qui trouvera, nous l'espérons, des imitateurs.

Outre les aumônes que le président de la Municipalité a distribuées, sur cette offrande aux plus nécessiteux, il a aussi fait immédiatement acheter douze mille cinq cents ocques de charbon à repartir ainsi qu'il suit :

Ocques.
2000 à la mosquée de Cassim-Pacha, pour être distribuées aux pauvres de la communauté ;
2000 à l'église grecque de Péra, idem ;
2000 à l'église arménienne de Péra, id. ;
2000 à la synagogue israélite, idem ;
1500 à l'église arméno-catholique, idem ;
1500 à l'église latine de Péra, idem ;
1500 à l'église protestante de Péra, id.

12500 total.

D'autres distributions de pain et de charbon vont être faites sur les ressources municipales. Ordre est également donné de déblayer sans retard l'énorme quantité de neige et de glace qui s'est accumulée dans les rues, et de rétablir la circulation dans les voies principales.

On nous signale un acte de charité qui fait le plus grand honneur à la Société Israélite de bienfaisance d'Ortakeui. Mercredi dernier cette société a

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy

V. (suite).

Le prince Kisenapp, mandé à la hâte, se promenait dans le petit salon attenant à la chambre de sa nièce ; dans ses courts intervalles de repos, Hélène entendait son pas agité, quoique alourdi par l'âge ; ce bruit l'attendrissait en lui prouvant qu'elle n'était pas privée de toute affection. Mais au lieu de la consoler, la sollicitude du prince ne faisait que lui rendre plus amère l'absence de celui qui eut du être près d'elle pour pâtir de ses souffrances et l'en remercier. Loin de se sentir mère aux approches anxieuses de la maternité, elle était prête à maudire cette frêle créature plus encore pour les déchirements de son âme que pour ceux de sa chair torturée. Avait-il besoin de vivre, ce triste gage d'une union flétrie ! Afin d'échapper à ces sentiments haineux, dont elle ne pouvait se défendre, la comtesse dit à Akoulina d'imposer au dessus de sa tête les saintes images. Akoulina les lui posa sur le front, en murmurant des prières entrecoupées de larmes. Mais Hélène n'avait dans son *ikonostas* que l'image de sa patronne et celle de la vierge, et comme elle professait une dévotion particulière pour saint Ivan, elle commanda à une de ses femmes d'aller dans le cabinet du comte chercher son image, qui passait dans la famille Knaseff pour avoir accompli de grands miracles. La femme s'empressa, avec la maladresse bruyante des serves russes, revint tenant un cadre précieusement cerclé d'or, et le présenta à la comtesse, qui s'écria avec un accent de désespoir indicible :

« Ah ! c'est vraiment la sainte qui préside à l'horrible martyre que je subis. Eloignez la... éloignez-la ou je meurs. »

Akoulina s'avança, arracha des mains de la femme le portrait de Blanche et le jeta hors de la chambre. Mais le coup était porté : le travail douloureux fut suspendu par cette émotion, et la comtesse resta inanimée et froide entre les trois chirurgiens consternés. L'un d'eux comprit à peu près tout, et allant au prince Kisenapp, il lui conta cette scène et le danger affreux que courait la comtesse ; il lui dit que, coupable ou injustement soupçonné, le comte pouvait, par sa présence, opérer une réaction dans la torpeur qui mettait en péril deux vies précieuses. Le vieux prince ne balança pas : il se fit conduire, de toute la vitesse de ses chevaux, au boulevard des Gardes-à-cheval.

La fête était très-brillante chez Blanche. On était au matin cependant, mais l'on jouait depuis la veille, et pour les convives, c'était toujours la même nuit de plaisir qui continuait, car les pendules étaient arrêtées, et les rideaux fermés ne laissaient pas lutter la vague lueur d'un jour d'hiver contre les bougies des lustres. Les heures qui s'écoulaient si lentes pour ceux qui souffraient passaient rapides pour les joueurs heureux ; quant aux autres, ils oubliaient leur mauvaise chance auprès des jolies femmes que Blanche avait réunies chez elle.

L'entrée du vieux prince fit à peine sensation, car il n'eut pas à parcourir les salons pour trouver son neveu. Assis à côté de la porte, Knaseff riait à pleine gorge des saillies que prodiguait sa maîtresse en lui versant du vin de Tokay. Posée debout près du divan, et tenant dans sa main potelée le verre dans lequel tombait à flots d'or le vin hongrois, Blanche, avec sa coiffure demi-dénouée, sa beauté opulente et sa folle toilette, ressemblait à ces courtisanes italiennes dont les peintres vénitiens ont immortalisé le souvenir. C'était chez la Française même caresse du regard, même sourire voluptueux de la bouche, même rondeur ferme et grasse du col et du menton, même harmonie provocante des lignes du corps. Le prince Kisenapp ne fut sensible à ces séductions que pour s'indigner de leur effet, et il courut à Vladimir. Afin d'arriver à lui, il était obligé de tourner autour de la longue robe de Blanche, qui s'étendait en flots splendides sur le tapis. Irrité de cet obstacle, le vieux prince, chez lequel l'impétuosité sauvage du sang tartare se réveilla, saisit Blanche à l'épaule et la rejeta en arrière. La Française se dressa comme une vipère dardant son venin ; mais à la vue du mépris qui se lisait sur la figure blême du prince, elle ne protesta pas même contre le geste plein de dégoût que fit le vieillard en jetant par terre le gant avec lequel il avait touchée ; elle courba sa tête orgueilleuse et disparut à l'instant.

Knaseff se leva en chancelant dans la demi-lucidité de l'ivresse, et sans reconnaître le prince, il lui demanda raison de l'outrage fait à sa maîtresse.

Je vous rendrai raison de cet outrage, dit le prince, lorsque vous aurez mis le comble à ceux dont vous accablez Hélena ; elle se meurt par votre faute ; il n'est pas juste que son bourreau soit absent de son supplice. Venez avec moi »

Knaseff comprit cette fois, mais il lui fallut l'aide d'un valet pour monter dans la voiture du prince. L'air glacé du boulevard le saisit au point qu'on dut le porter dans un fauteuil jusque dans la chambre de la comtesse. Comme beaucoup d'hommes qu'une émotion a troublés au milieu d'un excès alcoolique, Vladimir murmurait des mots sans suite, sans cesse répétés avec un acharnement lent. Cette sorte de psalmodie frappa l'oreille d'Hélène ; elle se souleva avec effort, et, apercevant Knaseff, elle s'écria avec un accent déchirant : « Nous voilà deux cadavres ! Mon Dieu, prenez-nous tous les trois ! » A l'instant, ses yeux se remplirent de larmes ; un tremblement nerveux la saisit, et le chirurgien qui l'observait de près, fit signe d'enlever le comte, et cria au prince d'espérer.

Lorsqu'enfin ce mystère d'ineffable douleur fut accompli, le prince Kisenapp se jeta à genoux et reçut dans ces vieilles mains débiles l'enfant qu'Akoulina lui apportait : elle lui dit, en le lui remettant :

« Bénissez-le ! ah ! bénissez-le ! car Héléna Fedeorowna ne veut plus jamais le voir, l'innocent. Il est chargé de toutes les fautes de son père et de ses douleurs à elle. Ce pauvre agneau, ce doux pigeon est venu dans une heure maudite. »

Tous les deux, le prince et la serve unirent leurs prières sur la tête de cet enfant malheureux, orphelin du vivant de son père et de sa mère, pauvre de tendresse en naissant, riche de noblesse et de biens.

VI

La comtesse était plongée dans ce sommeil vague qui suit les grandes crises physiques ; son corps endolori, son âme brisée se reposaient également. Dans cet état, dont la suavité languissante ne peut être comprise que par les êtres qui l'ont éprouvée, toute sa vie passée flottait dans sa pensée comme un rêve et la berçait de souvenirs ; elle savourait la volupté inattendue de sa faiblesse et s'étonnait que l'épuisement de la douleur eut de si étranges jouissances. Trop accablée pour pouvoir parler, elle remerciait Akoulina de ses soins par des sourires, croyant lui faire comprendre la surprise qu'elle ressentait de revenir à la vie sans désespoir. Mais cet état délicieux fut troublé ; il ne fallut, pour l'interrompre, aucune de ces émotions peu ménagées sous lesquelles ses forces avaient failli : un cri, un vagissement incertain suffit pour l'arracher à ce repos bienfaisant.

« Plus loin, dit la comtesse d'une voix tremblante et mal assurée. Plus loin... que je ne l'entende jamais ! »

On obéit, et, à mesure que la femme chargée de ce soin s'éloignait, Hélène s'oubliait à écouter la vague plainte qui faiblissait : ses sens la perçurent longtemps après qu'elle eut cessé, et tout-à-coup ces cris, qui ne frappaient plus son oreille, lui remuèrent le cœur. Il lui sembla que cet être repoussé réclamait contre son délaissement ; alors elle se plut à penser qu'il était déjà méchant et que ses pleurs avaient un caractère d'exigence égoïste ; mais ils retentissaient dans son âme avec leur accent effrayé, suppliant, et ses entrailles s'émurent, s'attendrirent. Un secret désir la prit, qu'elle sut combattre pendant une heure : vaincue enfin par les élans irrésistibles de son cœur, elle dit à Akoulina, avec une étrange timidité :

[illegible]

Akoulina s'approcha et tendit à la comtesse un verre de tisane, que celle-ci prit avec obéissance ; puis, comme la serve se tenait immobile au chevet du lit sans avoir compris, Hélène répéta doucement :

« Donnez-le. N'est-il pas à moi ?

Craignant de se tromper, Akoulina répondit à voix basse :

« De quoi parlez-vous, Hélena Fedeorowna ? tout est à vous, ici.

— Ah ! je ne veux que lui. L'enfant ! l'enfant ! cours le chercher. »

Un instant après, l'enfant reposa sur l'oreiller de sa mère. Ce fut le *fiat lux*. Le cœur d'Hélena s'ouvrit. Elle contempla, dans une muette extase, ce petit être fait du plus pur de son sang, cette fleur de sa chair, et, en même temps qu'une immense tendresse un immense orgueil inonda son âme. Non, l'on ne peut décrire le saint mystère d'amour qui s'accomplit dans l'âme d'une femme qui couve du regard son fils nouveau-né. Elle éprouve ce sentiment qu'on attribue à Dieu après la naissance du monde, elle s'admire dans son œuvre et, si on peut le dire sans blasphème, elle est plus heureuse que Dieu même, car elle a donné à cette création chérie plus que sa volonté et ses soins : elle lui a sacrifié sa santé, sa beauté le meilleur d'elle-même, et elle se trouve payée de toutes ses offrandes en se mirant dans son œuvre chérie. Enfin, Dieu reste toujours éloigné du monde [illegible] de toute la hauteur de sa nature supérieure et incommunicable, tandis que la mère sent courir son propre sang dans les veines de son fils ; elle voit fleurir sa propre fraîcheur sur ses joues, et sa mignonne voix lui semble l'écho de la sienne ; elle se prosterne avec joie devant ce fruit de ses douleurs et se consacre à lui avec un dévouement plein d'orgueil et de respect.

Hélène dévorait du regard ce visage dont les traits à demi-formés se détachaient en rose sous la dentelle du bonnet ; elle ne cherchait dans ses lignes confuses aucune funeste ressemblance ; elle l'adorait en silence, sans songer à se repentir de ses premiers mouvements de haine. Le passé était mort pour elle ; un cœur nouveau battait dans sa poitrine gonflée d'élans d'amour. Quand les deux petites mains, qu'elle tenait pour les réchauffer, s'agitèrent et que l'enfant poussa un de ces soupirs adressés aux anges suivant les dictons des femmes, Hélène sentit deux larmes tomber de ses yeux et posa ses lèvres tremblantes sur les paupières à demi fermées de son fils. Elle comprit alors par quels liens sacrés un enfant tient à sa mère. Dans ces premiers moments, le père, fut-il aimé, disparaît. Il n'y a, pour la femme, que deux êtres au monde, son fils et elle, elle et son fils. Tout le reste s'efface, dédaigné, oublié. L'enfant est à la mère, tout à elle, rien qu'à elle, et elle sourirait de pitié si on essayait de lui prouver le contraire.

Il y avait un avenir de consolation dans le baiser d'Hélène. Lorsque le nouveau-né, pressé par la faim, pleura doucement, elle regarda avec jalousie la nourrice qu'on lui avait choisie. C'était la femme d'un dvornik de la maison Kisenapp. Cette femme paraissait triste et ses yeux étaient rouges et gonflés.

(A suivre.)

Voir le numéro du 6 mars

distribué aux pauvres d'Ortakeui, de Balata et de Hasskeui, sans distinction de rite ni de nationalité, dix mille ocques de charbon.

Nous espérons que les nombreuses Sociétés philanthropiques dont la capitale abonde voudront imiter cet exemple.

—

Les perturbations atmosphériques que l'on remarque depuis quelque temps en Europe, ont été expliquées de différentes manières, et l'on comprend que ces phénomènes, au nombre desquels il faut citer l'hiver de 1874 à Constantinople, aient provoqué les recherches du monde savant.

M. Tastes, professeur de Physique à Tours vient de donner une explication assez vraisemblable de ces différences très-sensibles que l'on remarque entre les hivers d'un même pays; il les attribue au déplacement en longitude du grand courant atmosphérique qui règne sur l'Europe, et qui influe profondément sur le climat des régions qu'il parcourt, suivant que celles-ci sont au centre même de ce courant, ou bien sur les bords du sillon qu'il trace dans l'air.

—

On nous raconte un fait qui mieux que tout autre atteste la rigueur de l'hiver.

Samedi matin, la [illegible] s'est trouvée prise sur plusieurs [illegible] et la couche glacée y avait atteint en certains endroits une épaisseur assez considérable pour empêcher la navigation des caïques. L'une de ces légères embarcations, dans laquelle se trouvaient deux dames, a été littéralement prise dans la glace que le caïqdji avait pensé pouvoir fendre pour accoster l'échelle où ces dames voulaient descendre. Il a fallu qu'une embarcation détachée d'un navire en station dans le port vint au secours de ce caïque, et que les matelots brisassent la glace qui l'enserrait pour qu'il put aborder, et sortir de la situation périlleuse dans laquelle il s'était [illegible].

—

Voici d'après un rapport du consul d'Angleterre à la Canée, quelques données sur le commerce d'exportation et d'importation de l'Ile de Candie, pendant l'année 1872.

La valeur des huiles exportées par les différents ports de l'Ile s'élève à la somme de 99,000 livres sterling; et celle du savon à la somme 102,000 livres sterling.

Quoiqu'il n'existe pas une statistique exacte de la douane, sur laquelle on puisse se baser, les autres articles exportés peuvent être évalués comme il suit. Les cocons ainsi qu'une quantité insignifiante de soie façonnée comptent pour 12,000 LS., la valonnée pour 12,800, les fruits — oranges, limons, citrons, amandes et raisins — pour 22,000 LS.; les laines et les peaux pour 5,000 LS; et enfin les caroubes, le miel, la cire, le fromage, les os, les chiffons et quelques autres articles produisent un total de LS. 56,000. Ainsi l'exportation de l'île pour l'année 1872 est évaluée à la somme de LS. 311,000.

Dans le commerce l'importation les tissus de coton d'Angleterre occupent la première place. Il en a été importé pour une somme de L.S. 150,000. En second lieu viennent les céréales et les farines, pour une somme de LS. 80,000. Ces deux articles représentent la moitié de la somme totale de l'importation évaluée à LS. 460,000. Les autres articles importés sont le tabac, les bois de construction, les laines manufacturées, les denrées coloniales, le poisson salé, [illegible]

Comme on le voit l'importation est [illegible] ence qui se [illegible] es et varie entre 150 et 180 [illegible] sterling doit être attribuée [illegible] motifs suivants: la mauvaise [illegible] des officiers et le maintien dans [illegible] garnison dont le chiffre s'élève [illegible] hommes environ et dont l'entre[illegible] nécessairement une [illegible]ion dans la valeur de l'importation.

—

[illegible] de [illegible] t dans le district de Mamourad-ul-Aziz et aux en[illegible] que dans le village de Sari-Konieh, situé au pied de la montagne. Ce village a été presque complétement détruit.

—

Le passage allant de la rue Hamm[illegible] livrée à la circulation. [illegible] Hazzopulo serait [illegible] la Grande [illegible] Champs.

—

[illegible] avoir reçu la moindre blessure.

—

Une jeune fille musulmane demeurant à Balata, dans le quartier de Hadji-Abas a succombé, vendredi dernier à d'horribles brûlures qu'elle s'était faites en approchant d'un mangal. Ses habits ayant pris feu, cette malheureuse s'est vue en un instant enveloppée de flammes, et malgré les efforts de ses parents qui étaient accourus à son secours il a été impossible de la débarrasser de ses habits, qui se sont consumés sur elle.

—

La semaine dernière on a trouvé dans une pauvre masure de Samatia-Déré, le cadavre d'une femme qui était morte de froid, ainsi que l'a démontré l'enquête à laquelle l'autorité s'est livrée.

L'*Anatolikos Astir* annonce qu'un anonyme vient de faire don de mille livres turques à la caisse nationale de Phanar.

Le même journal rapporte que les Eglises Orthodoxes autocéphales ont fait parvenir au Patriarcat œcuménique la réponse d'usage aux encycliques que leur a adressées Mgr Joakim au sujet de son élévation au trône patriarcal de Constantinople. L'Eglise russe fait seule exception, et c'est par erreur qu'on a annoncé dernièrement que le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg avait déjà fait parvenir sa réponse au patriarcat, par l'intermédiaire de l'ambassade de Russie.

—

Le *Journal d'Erzeroum* annonce que la peste bovine qui sévissait depuis quelque temps dans le département de Kigh a complétement disparu de ce pays. Cependant on en cite encore quelques rares cas dans le village de Timoran.

La quantité prodigieuse de neige qui est tombée récemment, dit ce même journal, a obstrué toutes les routes et depuis longtemps déjà les voies de communication de cette province se trouvent interrompues.

—

Nous recevons du Conseil d'Administration du *Chirket-i-Haïrié* la déclaration suivante qui met fin, pensons-nous, à l'incident Sommaripa:

« Le Conseil d'Administration du *Chirket-i-Haïrié* déclare, qu'après en avoir pris l'autorisation du Ministère Impérial du Commerce, il a passé, *le 2 février*, un contrat avec M. John Rowel, de vingt mille tonnes de charbon pour les bateaux de la Compagnie, et que l'assertion contenue dans les lettres publiées dans quelques journaux au sujet de cette affaire de charbon, comme quoi ce contrat a été passé *le 7 février* est le contraire du fait.

Suit:

Le sceau d'Administration.

—

Nous avons publié récemment le récit que le *Levant Herald* avait fait de l'échouage de l'*Oleg*, notre impartialité nous fait un devoir de reproduire également la réponse que notre confrère a reçue du M. le baron Steiger, l'agent principal à Constantinople de la Compagnie russe de navigation et de commerce:

Monsieur le rédacteur, Votre journal a le premier publié dans le № 32 la nouvelle de l'échouement près de Kilia du bateau à vapeur russe l'*Oleg*, en donnant sur cet accident des détails absolument inexacts.

Que votre narrateur fasse voltiger [illegible] steamer par dessus des rochers pour retomber sain et sauf sur un banc de sable c'est une absurdité dont le [illegible]cule ne peut retomber que sur [illegible]teur; mais publier rien que sur la foi du récit d'un quelque passager ahuri par la peur, que le steamer fut abandonné au gré des vents parce qu'une lame [illegible] défoncé le rouffle et inondé les cabines des premières, que les matelots au désespoir envahirent la chambre des spiritueux, me paraît indigne de [illegible]

Je n'ai pas relevé plus tôt ces assertions au moins hasardées, attendant le résultat de la double enquête à laquelle cet accident a donné lieu. L'une de ces enquêtes fut faite par le consulat général de Russie, l'autre par l'inspecteur maritime de la compagnie russe, envoyé ici à cet effet par la direction d'O[illegible]

Ces deux enquêtes ont établi:

1. Que les feux du phare flottant n'ont pas été aperçus sans doute à cause de la neige épaisse qui tombait, mais que peu de temps avant l'échouement, le matelot de quart, ainsi que le capitaine, l'officier de quart et trois autres matelots aperçurent un double feu que l'on crut être celui du phare flottant, ayant tout lieu de se croire à 17 milles du Bosphore.

2. Qu'après que la mer eut brisé la roue du gouvernail à l'arrière du navire, défoncé le rouffle et pénétré dans les cabines des premières, le capitaine [illegible] n'avait pas quitté la passerelle depuis [illegible] donné l'ordre de ralentir encore la marche du navire.

3. Qu'aussitôt qu'il aperçut la terre, il donna ordre de faire machine en arrière; mais que, malgré cela, le pyroscaphe fut poussé à terre par le vent et la houle (à 5 1/2 h. du matin.)

4. Voyant que le bateau ne reculait pas et craignant que les vagues [illegible] le [illegible] le flanc, le capitaine donna ordre de marcher en avant. C'est sans doute [illegible] que votre narrateur a prise pour le saut par dessus [illegible] qui n'existe pas à cet endroit.

5. Que c'est grâce à cette manœuvre habile que l'*Oleg* bien ensablé put [illegible] sa position presque perpendi[illegible] au moment d[illegible]

6. Que l'équipage, loin d'abandonner [illegible] le [illegible] d'aucun bateau de la compagnie [illegible] fait son devoir et qu'aucun [illegible] après l'échouement.

7. M. Palmer, sous-inspecteur des stations de sauvetage, a déposé: que ni à bord de l'*Oleg*, ni à terre il n'a vu un seul des matelots de l'*Oleg* ivre, ni remarqué le moindre fait d'indiscipline. Qu'il a trouvé dès sa première visite à bord que tous, officiers et matelots, étaient à leur poste exécutant les ordres du capitaine.

8. Que la corde lancée de terre fut attachée la nuit par les matelots de l'*Oleg* [illegible] le [illegible] passagers à profiter de ce moyen de sauvetage, c'est que le navire n'était pas en danger immédiat, et la descente des trois premiers passagers ne lui paraissant pas s'être effectuée sans danger, il préférait le moyen des embarcations du bord qu'il essayait de mettre à flot, et en effet M. Palmer fit plusieurs voyages dans l'un des canots de l'*Oleg* et débarqua ainsi un certain nombre de passagers.

9. Que le lendemain [illegible] plus forte corde fut attachée à l'avant du [illegible] que c'est par ce moyen que le reste des passagers fut débarqué dans la journée de vendredi, la mer, plus houleuse que la veille, empêchant la communication [illegible] C'est par ce même moyen que, sur les instances de M. Palmer, descendit à terre, vendredi soir, l'équipage de l'*Oleg*, qui aurait pu se trouver [illegible] pendant la nuit le vent renforçait.

Enfin 10. Que l'*Oleg* a été renfloué cinq jours après son échouement, qu'il n'a subi aucune avarie du fait de cet échouement et qu'il a chauffé pour Odessa jeudi le 14/26 février.

Ce qui précède étant extrait des procès verbaux des enquêtes et des documents déposés au consulat général de [illegible] j'aime à espérer, M. le rédacteur, que vous mettrez autant d'empressement à publier cette communication [illegible] duite *injustifiable* de l'équipage de l'*Oleg*.

Le №. du 12/24 février du *Levant Herald* raconte aussi la querelle survenue entre un matelot turc attaché au service de M. Palmer et les journaliers qui travaillent à bord de l'*Oleg*, querelle [illegible] d'un coup de couteau, comme ce [illegible] que trop souvent le cas parmi ces gens. Lorsque surgit cette dispute il y avait à bord de l'*Oleg* 70 journaliers pour la plupart croates et le fait de la dispute et de sa conséquence fâcheuse est aussi étrangère à l'équipage de l'*Oleg* (l'article paraît vouloir l'insinuer) qu'au service de sauvetage. Je n'ai pas entendu dire à M. Palmer qu'il ait été insulté par les croates, et, dans tous les cas, c'est à la police qu'il incombe de trouver les coupables. A cet effet, le consul général donna ordre au capitaine de port de ne laisser débarquer aucun des journaliers avant l'arrivée des autorités compétentes, ordre qui fut strictement effectué.

Je ne me permettrai qu'une seule réflexion sur cet article, c'est qu'il a trop l'air d'une réclame en faveur du personnel du service de sauvetage, et que certes ni les garde-côtes, ni le brave sous-inspecteur Palmer, dont le dévouement et le zèle infatigables sont suffisamment connus, n'ont besoin de ce genre de louange.

Vos deux articles sur l'*Oleg* ayant paru dans les éditions française et anglaise de votre journal, je vous prie de publier cette lettre également dans les deux éditions.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

18/2 Mars 1874.

L'agent principal,
STEIGER.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 9 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. 24 m.
Coucher »	5 » 59 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 10 43'
H. à la turque à midi moyen	5 » 54

8 heures du matin.

Baromètre	769.6
Thermomètre ......négat.	0.5
Minima ......négat.	2.4
[illegible] de la [illegible]	[illegible]
Direction et force du vent SO	calme.

—

[illegible]

—

PRESSE ÉTRANGÈRE

La lettre de l'Empereur Guillaume

Nous trouvons dans les journaux de Londres le texte de la lettre que l'empereur d'Allemagne a adressée à lord John Russell et dont il a été question dans une dépêche de Londres:

Cher lord Russell,

J'ai reçu votre lettre du 28 janvier, ainsi que les résolutions y jointes et adoptées à l'Assemblée de Londres, et le rapport de mon ambassadeur sur les délibérations de ce meeting.

Je vous remercie de cette communication et vous remercie surtout des [illegible] bon vouloir [illegible] que vous m'y exprimez. Le devoir m'incombe d'être le guide de mon peuple dans la lutte engagée depuis des siècles par les empereurs d'Allemagne, contre un pouvoir dont la domination [illegible] dans aucun pays du monde, été [illegible] compatible avec la liberté et le bien-être des nations, pouvoir qui, s'il était victorieux de nos jours, mettrait en péril, non-seulement en Allemagne, mais partout ailleurs, les bienfaits de la réforme, la liberté de conscience et l'autorité de la loi.

J'accepte la bataille qui m'est ainsi imposée dans l'exercice de mes devoirs de roi, avec une ferme confiance en Dieu, dans l'appui duquel nous comptons pour la victoire; mais nous l'acceptons [illegible] d'autrui et avec cette circonspection évangélique que mes ancêtres et prédécesseurs ont gravée dans les lois et dans l'administration de mes Etats.

Les dernières mesures prises par mon gouvernement n'ont en aucune façon porté atteinte à l'Eglise romaine ou au libre exercice de sa religion de la part de ses adeptes. Ces mesures assurent seulement à l'indépendance de la législation du pays quelques-unes des garanties dont jouissent depuis longtemps d'autres contrées, et que possédait anciennement la Prusse, sans que l'Eglise romaine les ait tenues pour incompatibles avec le libre exercice de son culte.

J'étais persuadé, et je me réjouis de la preuve que m'en fournit votre lettre, que les sympathies du peuple anglais ne me feraient pas défaut dans cette lutte, de ce peuple d'Angleterre avec lequel mon peuple et ma maison royale ont des liens d'attache intime, en raison du souvenir de tant de luttes honorables soutenues en commun depuis l'époque de Guillaume d'Orange

Je vous prie de communiquer cette lettre et d'offrir mes remerciments aux personnes qui ont signé les résolutions.

Bien sincèrement votre, etc.

Signé: GUILLAUME.

Berlin, le 18 février.

—

La lettre de M. Thiers.

Le *Bien public* publie la lettre suivante adressée par M. Thiers à M. Lepetit, candidat dans la Vienne:

Monsieur,

J'ai reçu votre circulaire électorale, et je vous remercie de l'envoi et du contenu de cette circulaire. Je la trouve parfaitement sage, et je n'ai pas besoin de vous dire que je fais des vœux pour le succès de votre élection, bien qu'une divergence, fort oubliée aujourd'hui, mais rappelée avec affectation par vos adversaires, nous ait divisés autrefois. Vous craigniez alors, en votant pour moi, d'ébranler un gouvernement établi, et cette crainte était respectable. Connaissant l'état de l'Europe, je craignais, moi, une politique fatale au dehors, et mes craintes, hélas! n'ont été que trop justifiées.

Mais il ne s'agit de rien de semblable aujourd'hui. Les désastres que je redoutais se sont accomplis; il s'agit de [illegible] France d'un gouvernement sensé, ferme, stable autant que possible, et arrêté dans sa forme pour qu'il soit arrêté dans ses vues.

Avec l'esprit qui règne dans les masses, en présence de trois partis monarchiques se disputant le trône, je regarde la monarchie comme impossible, et je ne vois de praticable qu'une république sage, équitable, réparatrice, et qui, n'étant le triomphe d'aucun des partis qui nous divisent, leur procure à tous la seule satisfaction qu'ils puissent honnêtement et décemment désirer, le triomphe de l'intérêt général sur les intérêts particuliers de dynasties, de classes ou de systèmes. Telle est ma conviction, qu'une expérience de trois années a rendu invincible.

Malheureusement, l'Assemblée nationale, divisée en deux portions exactement égales, ne parvient pas à faire l'acte de raison qui me semblerait nécessaire [illegible] pays dans un état d'anxiété qui interrompt le travail, cause aux classes laborieuses des souffrances cruelles, retarde la réorganisation de la France, et compromet gravement sa considération en Europe.

De toutes parts, on demande quand et comment nous sortirons de cet état douloureux. Pour moi, il n'y a qu'un moyen, c'est que les électeurs, par des choix bien entendus, constamment dirigés dans le même sens, éclairent l'Assemblée nationale sans l'effrayer, et lui indiquent les voies dans lesquelles le pays veut marcher, et qui sont, on n'en saurait douter, celles de la République conservatrice, voies dans lesquelles, au lieu des malheurs qu'on lui prédisait, il a trouvé la réparation des désastres de la plus funeste des guerres.

Des choix faits dans un autre esprit ne pourraient qu'ajouter aux hésitations de l'Assemblée, qu'apporter au pays de nouvelles anxiétés, au commerce de nouvelles pertes, à la réorganisation du pays de nouveaux retards, à sa considération un plus grand affaiblissement.

Telle est, monsieur, ma conviction sincère, et sans la prétention de diriger personne, rentré dans l'étude et le repos, mais non dans l'indifférence, je forme des vœux pour l'élection de républicains comme vous, républicains de raison et non de passion, sachant faire au pays le sacrifice de leurs divergences passées pour arriver à l'union qui pourra seule rendre à la France, avec une nouvelle existence, de nouvelles et heureuses destinées.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. THIERS.

—

La question Indienne.

On lit dans la *Pall Mall Gazette*:

« La question d'une grande souscription en faveur des victimes de la famine du Bengale se présente sous deux aspects: un tel acte de bienfaisance est un témoignage précieux de sympathie, mais il présente certains désavantages. En premier lieu il détourne l'attention publique du véritable point de vue sous lequel la question doit être envisagée. En présence d'une population augmentant dans des proportions trop considérables, de l'état stationnaire de l'agriculture et de la décadence de l'industrie indigène la famine et la peste sont devenues le partage inévitable du peuple. Tout autour de Calcutta, dans les provinces les plus favorisées, la peste a continué pendant les dix dernières années avec une persistance sans égale son œuvre de destruction bien plus que la famine. Les ravages de cette dernière ne sont pas moins considérables. Trois disettes terribles ont éprouvé les divers districts de la province de Bahar pendant les huit dernières années. La première eut lieu en 1866, époque de la famine d'Orissa; la seconde en 1868-69; la troisième en 1874. Il serait facile de multiplier les exemples.

« Dans la condition où se trouve le peuple indien, la famine est devenue une conséquence normale et inévitable de l'administration anglaise aux Indes — avec l'expérience d'une gestion de 40 ans, Lord Lawrence avait accepté ce triste fait. Il comprit que la solution du problème ne dépendait point de la sympathie publique mais qu'elle devait être obtenue par une bonne administration. Sans employer de grands mots des phrases pompeuses, il entreprit la tâche de changer ou au moins de modifier les conditions qui forcent chaque 2 ou 3 ans les malheureuses provinces de l'Inde à passer par les angoisses de la famine. Il vit que le seul moyen propre à conjurer l'orage était de mettre la production au niveau des besoins des habitants, de créer des voies de transport de manière à pouvoir faire venir les récoltes sur les endroits menacés par le fléau. En conséquence, il inaugura le système d'irrigation et de chemins de fer.

« Lord Majo, son successeur, accepta la tâche; mais des difficultés peu à peu surgirent. Des entreprises, comme les travaux d'irrigation, ne peuvent rendre pendant plusieurs années et forment, en conséquence, une charge onéreuse pour les revenus publics. Des plaintes arrivaient de chaque province que les limites des impôts étaient atteintes. Lord Majo avait déjà réduit les dépenses annuelles de trois millions; mais une économie si rigoureuse avait paralysé les moyens de plusieurs grands départements de son administration. Ce fut en vain qu'il essaya de rendre le fardeau moins lourd par un système d'impôts locaux. Une telle substitution ne pouvait pas alléger le fardeau. Enfin il résolut en dernier lieu de prélever sur les revenus généraux les intérêts de l'argent dépensé en travaux d'irrigation et de les recevoir ensuite, comme impôt additionnel, des propriétés arrosées par les canaux — après de longues discussions dans le conseil de la vice royauté, la mesure fut votée par le secrétaire d'Etat. Une enquête conduite par Lord Northbrook [illegible] en fonctions, eut pour résultat de faire ressortir que les taxes ne pouvaient être augmentées sans inconvénients, le système de lord [illegible] des obstacles sérieux et il s'était formé un parti puissant qui combattait ce projet dans son ensemble et ses détails.

« En ce qui concerne la dépense immédiate à faire, le doute n'est pas permis. Les défenseurs soutiennent, au contraire, que les canaux, quoique constituant une charge en ce moment, doivent rendre dans une époque plus ou moins éloignée et que la perte des intérêts est [illegible] en comparaison de la ga[illegible] se contre le renouvellement [illegible] nité comme [illegible] le coût des famines n'est pas bien considérable puisque celle d'Orissa n'a coûté à l'Etat que 143,788 livres en secours et travaux. Or, en admettant que cette calamité se renouvelle une fois tous les dix ans, elle ne constituerait qu'une charge annuelle de 14,000 livres, charge minime en comparaison des millions dépensés pour les canaux. On ne doit point le perdre de vue: les dépenses occasionnées par la famine sont la moindre partie de ce que cette dernière coûte au Gouvernement. Ainsi la famine de 1866 survint juste au moment où le bail des trente années pour toute la province allait être renouvelé. L'augmentation des revenus devait être de 25 mille livres par an; mais en présence d'un malheur public on ne pouvait penser à obtenir ce résultat. L'ancien chiffre fut maintenu ce qui coûta au gouvernement 750 mille livres. Les dépenses apparentes que la famine entraîne avec elle ne sont pas bien considérables et sous ce point de vue les adversaires du système d'irrigation de lord Majo ont raison en disant que son système est une prime très-lourde qu'il faut payer en vue de se garantir contre le renouvellement de la calamité.

—

Le septennat et les Partis

On lit dans le *Nord*:

Pour que le septennat soit une réalité, c'est-à-dire pour que la trêve forcée à laquelle il est convenu que les partis doivent se soumettre ait une durée certaine de sept ans, il faut bien prévoir le cas où le maréchal de Mac-Mahon [illegible] fonctions. Il est donc nécessaire ou de lui donner dès à présent un successeur éventuel en nommant un vice-président de la république ou de régler les conditions dans lesquelles un nouveau président sera élu pour le temps qui devra [illegible] faudrait [illegible] jusqu'au terme des sept ans.

[illegible] et l'autre de ces solutions soulève une difficulté préjudicielle. La droite, qui a déjà tant de peine à se résigner au maintien du titre de président de la république au chef actuel du pouvoir exécutif, ne consentira certainement pas à se prêter à une véritable consécration de la forme républicaine des institutions en établissant une vice-présidence de la république ou en souscrivant à l'élection d'un nouveau président de la république. Elle objectera avec quelque raison que l'Assemblée a entendu constituer uniquement le septennat en vue d'une personnalité qui lui donnait toutes garanties; qu'il n'a été question dans toute la discussion de la loi de prorogation que d'une délégation de pouvoir motivée par des considérations personnelles; que, c'est en faveur du maréchal de Mac-Mahon seul que l'Assemblée a consenti à engager pour sept ans les destinées du pays en fermant la voie à toutes compétitions.

Quant aux centres, s'ils arrivaient à se mettre d'accord sur le principe, ils se heurteraient à une difficulté capitale dans l'application. Le centre droit voudrait certainement porter le duc d'Au[illegible] à la vice-présidence, tandis que le candidat du centre gauche serait M. Du[illegible]. Dans ces conditions aucun des [illegible] partis ne serait assez fort pour faire triompher à lui seul son candidat, et ni la gauche ni la droite ne se prêteraient à l'une de ces deux combinaisons.

On croit bien trouver un moyen terme qui évite cet antagonisme en décidant, comme M. Jules Favre a annoncé l'intention de le proposer, que, le pouvoir devenant vacant soit de droit repris par le président de l'Assemblée. Mais il ne peut être question alors que d'un intérim, et il restera à désigner à bref délai un président de la république.

La majorité voudra-t-elle laisser en quelque sorte au hasard cette désignation en l'abandonnant à l'Assemblée qui lui succédera, et dont nul ne peut en aucune façon prévoir la composition? N'y a-t-il pas là un inconnu qui pourrait modifier complètement à un moment donné le but et la portée du septennat?

On songe bien à M. Buffet pour faire de lui dès maintenant un Vice-président de la république avec droit de succession au maréchal en cas de vacance du pouvoir; mais cette combinaison aurait aussi contre elle les légitimistes et les orléanistes sans rallier pour cela le centre gauche.

Cette question de la transmission du pouvoir préoccupe sérieusement le ministère, qui comprend que d'un moment à l'autre une proposition émanant de l'initiative parlementaire peut l'obliger à s'expliquer sur ce point. Il est évident que ce sera là le terrain sur lequel tous les adversaires du septennat et ceux qui ne lui ont donné qu'une adhésion conditionnelle, — légitimistes et bonapartistes, — se trouveront réunis pour tenter un dernier effort contre l'institution et limiter strictement la valeur de la [illegible] la durée pendant laquelle le maréchal [illegible]

[illegible]ient des institutions créées [illegible] reposant sur des considérations personnelles au lieu de s'appuyer sur un principe.

—

Le réveil de l'Angleterre.

On lit dans le *Soir*:

[illegible] d'abaissement, et il proteste contre les humiliations dont elle l'a largement abreuvé et contre les dangers qu'elle lui fait courir. On lui avait fait entendre que ce qui se passait dans le reste du monde ne le regardait pas, et que sa situation géographique le mettait suffisamment à l'abri des commotions internationales pour qu'il n'eût pas à s'inquiéter des ambitions qui se livraient bataille sur le continent, que son affaire [illegible] qu'il suffisait simplement [illegible] sur lui de vivre en repos devant les nations en feu.

[illegible] elle s'est enrichie [illegible] son influence s'en allait avec son honneur. Elle a vu, sans tressaillir, changer la face du monde et tomber l'équilibre européen pour lequel elle avait autrefois si souvent et si vaillamment combattu; elle a vu succomber la France, sans intervenir, grandir l'Allemagne, sans s'en émouvoir, et la Russie biffer d'un trait de plume la guerre de Crimée [illegible] elle sent aujourd'hui ses [illegible] dans l'Orient, et cette fibre, éternellement sensible en elle, l'a brusquement réveillée de son indifférence systématique. L'Angleterre mesure aujourd'hui [illegible] la France, [illegible] du monde, et maintenant son dernier [illegible]; punie par l'égoïsme dans lequel [illegible] s'isoler, effacée, dédaignée, ignorée même du monde, qu'elle a tenté d'ignorer. Cette conscience subite de son avilissement a remué les fibres de son ancienne fierté et la première manifestation de son réveil a été le renversement de [illegible]

[illegible] réveil [illegible] Son langage, récemment encore égoïste et doucereux, est redevenu subitement viril, et celui qui ne lirait aujourd'hui que les journaux de Londres pourrait croire qu'en retrouvant sa langue l'Angleterre a du même coup retrouvé sa force et sa grandeur. C'est un concert d'héroïsme. Tous nous disent, en termes différents, que trop longtemps l'Angleterre a laissé croire au monde que sa devise était la paix à tout prix. Erreur! L'Angleterre devra combattre quand l'heure aura sonné, et elle combattra!

[illegible] retardé. C'est [illegible] combattre pour l'honneur [illegible] sait alors de sauver la France, non pour elle seule, [illegible] sance française était le boulevard dans l'extrême Orient. Pour accomplir cette œuvre d'honneur et de salut, l'Angleterre n'avait pas même besoin de tirer l'épée; il eût suffi de montrer qu'elle y était prête. Son intervention en faveur de la France eût infailliblement groupé autour d'elle la Turquie, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Danemark et la Suède, et c'était plus qu'il n'en fallait pour neutraliser la Russie si, ce qui est encore douteux, elle nous était hostile, et arrêter net l'invasion allemande. La politique d'abstention, ou, pour parler net, la politique d'égoïsme, a prévalu, et elle a fait du coup deux victimes: la France et l'Angleterre. Dans cette chute, nos voisins sont encore tombés plus bas que nous. Car la France, qui n'a pas dans l'Orient les mêmes intérêts que le peuple anglais, peut trouver un jour dans la Russie une alliée, et se relever par elle, tandis que l'Angleterre n'y trouvera jamais qu'une [illegible]

Et c'est maintenant que l'Angleterre parle de combattre! Avec qui? avec quoi? Elle n'a pas encore de soldats, et elle n'a plus d'alliés. Elle a son argent, sans doute, et c'est bien quelque chose. L'argent, qu'on appelait autrefois le nerf de la guerre, en est devenu l'arbitre; mais il ne compte qu'autant qu'il est représenté par des soldats. Avec sa maigre armée de cent mille hommes, l'Angleterre n'a pas plus de crédit dans le monde que la Belgique ou la Hollande; et, si les chancelleries

l'admettent toujours au rang des grandes puissances, c'est en mémoire de sa grandeur passée plutôt qu'en vertu de son influence présente.

L'ambition que montre aujourd'hui l'Angleterre de reconquérir le rang qu'elle a perdu est d'ailleurs légitime, et nous souhaitons ardemment qu'elle y parvienne. Mais il n'est pour elle, comme pour les autres nations, qu'un moyen de redevenir en force et en crédit ce qu'elle fut autrefois : c'est de se soumettre aux obligations que l'état du monde exige aujourd'hui ; c'est de décréter le service militaire obligatoire, et de changer, à l'occasion, son peuple de marchands en peuple de soldats. Le jour où l'Angleterre pourra débarquer sur le continent une armée de six cent mille hommes, elle sera réellement ce qu'elle se flatte, à tort, d'être encore aujourd'hui, une puissance avec laquelle l'Europe devra compter. Jusque-là, l'Angleterre ne sera guère qu'une puissance purement nominale, inutile aux faibles, dédaignée des forts, incapable de se défendre elle-même, et si peu redoutable que ses adversaires agiront au gré de leurs fantaisies ou de leurs ambitions, sans plus s'inquiéter d'elle que si elle n'existait pas.

Moriones et les Carlistes.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Santander, 14 février.

Le général Moriones est arrivé hier avec le reste de l'armée du Nord, à quatre heures et demie du soir. Les troupes se sont arrêtées à la station de Boo, pour continuer leur marche à pied dans la direction de Castro-Urdiales, où est le quartier général de Primo de Rivera. Moriones restera jusqu'à demain matin à 6 heures, et ira rejoindre Primo ; celui-ci, comme je vous l'ai écrit, s'est emparé des positions de Salto Cavallo et de Guton, à une heure et demie de marche de Castro. Il n'a rencontré aucune résistance de la part des détachements carlistes qui se sont retirés. Primo de Rivera a envoyé un télégramme à Moriones pour lui demander l'autorisation de marcher immédiatement sur Bilbao, en lui faisant remarquer que les forces carlistes, qui étaient du côté d'Estella et qui, sur la nouvelle du mouvement de Moriones, ont dû recevoir l'ordre de repartir pour les environs de Bilbao, n'étaient pas encore arrivées et qu'il entrerait facilement dans cette ville. Moriones a répondu qu'il fallait attendre le reste de l'armée pour frapper un grand coup. Le général Moriones a raison : il est nécessaire que les carlistes reçoivent une verte leçon. Si Moriones peut en mettre deux mille hors de combat, la faction biscayenne, celle de Alava, ainsi que les bandes de la Castille Vieille et les gens de Guipuzcoa se le tiendront pour dit ; ils se réduiront aussitôt de moitié. Les Navarrais, qui sont les troupes les plus solides de Charles VII, résisteront seules à cet échec.

Le mouvement semi-circulaire de Moriones a été exécuté très-rapidement, mais il y a eu du retard dans l'expédition d'une partie de la colonne de Primo de Rivera venant par mer. J'ai vu l'embarquement de ces troupes dans le port de Santander. Le temps était détestable, les eaux de la baie étaient très-agitées par un vent violent du sud ; de fortes bourrasques lançaient d'énormes lames sur les embarcations où étaient entassés ces pauvres soldats déjà trempés par une pluie battante. Quelques embarcations sont restées plus de trois heures dans le port, ballottées par les vagues, avant de pouvoir atteindre les navires. Cependant tous ces braves étaient de la meilleure humeur et ne faisaient aucune plainte. On ne peut guère féliciter ceux qui ont été chargés de faire opérer l'embarquement des troupes. Ces navires ont dû, à cause du mauvais temps, se diriger sur Santona, et les soldats qui les montaient n'ont pu prendre part à l'expédition sur Castro et sur Outon.

Les carlistes, qui étaient en Navarre entre Estella et Puente de la Reina, ont levé le camp et se sont dirigés à marches forcées vers Bilbao, mais le mauvais temps leur a été contraire à eux aussi, et malgré leurs bonnes jambes, ils n'ont pu arriver dans la vallée de Somorostro pour empêcher Primo de Rivera de prendre position à Salto-Cavallo et à Outon, qui sont les clefs de la route. On m'assure qu'une partie de ces forces n'en sont encore qu'à Incartaciones, dans le sud-ouest de la Biscaye.

Il y a aujourd'hui quarante-quatre jours que Bilbao est bloqué. Une lettre du 10 courant des environs de cette ville m'annonce qu'à cette date le bombardement n'était pas commencé. Les carlistes ont achevé leurs batteries du mont Archanda. Sept mortiers et plusieurs canons de 12 ont été placés sur le flanc de cette montagne et à 1,600 mètres de Bilbao, aux points nommés Casa Pichon et Casamonte. On disait que le bombardement serait ouvert le 12 ; les carlistes ont reçu un assez grand approvisionnement de bombes de 20 centimètres.

On attendait, le 11 février, à Olaveaga, don Carlos qui avait annoncé l'intention de présider au bombardement. J'ai su, par un paysan arrivé hier des environs de Bilbao, que don Carlos devait aller à Portugalete pour voir l'effet produit sur cette petite ville par son artillerie royale, mais la nouvelle de l'arrivée de l'armée de Moriones aura dû lui parvenir à Olaveaga et aura naturellement dérangé quelque peu son projet.

Il peut sembler étrange que les carlistes aient été en mesure d'établir des batteries à 1,600 mètres de la place, et que l'artillerie des forts de la rive droite du Diente et de Maravella, et les batteries de l'Albia, rive gauche, n'aient pu arrêter leurs travaux, mais jusqu'ici les artilleurs de Bilbao n'ont pas fait merveille. Ils ont laissé écouler le temps sans faire des essais de tir.

La flottille composée de vapeurs de guerre doit partir lundi de Santander et se trouver mardi dans la baie de Portugalete pour seconder les mouvements de Morionès. Le premier soin des troupes en arrivant à Portugalete sera d'enlever les chaînes et les câbles que les carlistes ont tendus à l'embouchure de la rivière, et les navires prendront position dans le Nervion afin d'aider au passage des troupes. A haute marée et après quelques heures de travail, ils pourront passer au point de la rivière nommé le Fraile, où les carlistes ont coulé six chalands chargés de pierres ; les trois vapeurs de guerre de moindre calage s'embosseront devant Zorroza où ils rendront de grands services en balayant les deux abords du Nervion.

Le vent du sud souffle depuis deux jours avec beaucoup de force ; la mer est belle, mais il est à craindre que le vent ne change et que d'ici à quatre jours la mer ne devienne mauvaise, ce qui pourrait beaucoup contrarier les opérations de la marine.

La Mongolie.

On écrit de Pékin le 25 Novembre au *Journal de Saint-Pétersbourg* :

La ville d'Ouliassoutaï s'occupe à réparer les dommages qu'elle a subis en 1870. On élève tout autour un rempart régulier en terre battue, revêtu de gazon, plus épais et plus élevé que l'ancien, avec des bastions avancés aux angles. Les travaux marchent assez rapidement. On emploie à cet effet des journaliers, des soldats et en général tous les hommes que l'on peut attraper dans la rue. Cette contrainte, malgré la rétribution journalière qu'elle n'exclut pas, éloigne de la ville une partie de la population et empêche les Mongols de visiter Ouliassoutaï comme par le passé. Le rempart est entouré d'un fossé. A l'est et à l'ouest de la citadelle sont établis des espèces de camps fermés par des enceintes en terre pour les détachements qui gardent la ville.

L'état actuel de la Mongolie se présente sous l'aspect suivant : La population subit encore l'impression des dernières incursions des insurgés et de leur entrée à Kobdo en novembre 1872. Les charges de la population sont très-grandes et les sources de revenus varient en beaucoup de localités. Les corvées pour l'entretien des routes de poste, pour le casernement des garnisons et pour la reconstruction des citadelles de Kobdo et d'Ouliassoutaï pèsent de tout leur poids sur la partie la plus pauvre de la population. Le chiffre des troupes qui occupent la Mongolie est très-considérable.

La garnison d'Ouliassoutaï se compose de 500 Tchakhars, campés à 15 verstes à l'ouest de la ville ; de 200 miliciens des Etats khalkhas et environ 300 Solons. Celle à Kobdo se compose de 200 Chinois de Daï-toun, de 200 Mongols, de 350 soldats de la bannière verte et de 250 Solons. Enfin sur la route « des grandes stations, » entre le 21e et le 22e relais, près de la rivière Baidarik, est posté un détachement de 500 Tchakhars.

L'armement de ces détachements se compose de carabines courtes et de sabres. Les bouches à feu sont peu nombreuses et mal conditionnées. La poudre est généralement de fabrication chinoise.

La troupe coûte très-cher aux Mongols et au gouvernement chinois. Dans les cadres permanents, chaque homme reçoit, outre l'armement, les munitions, les provisions de bouche, le thé, le logement et le bois, une solde mensuelle de 8 taëls ou 16 roubles. Les miliciens fournis par les bannières des districts khalkhas sont payés sur le pied de 3 1/2 taëls par mois et défrayés de tout le reste par leurs bannières respectives.

Quant au foyer de l'insurrection, le Gan-sou occidental, on peut dire en général que les affaires du gouvernement légal y sont en progrès, bien que la ville de Sou-tchjéou, le centre des rebelles qui de là répandent depuis 2 à 3 ans la terreur sur les Etats khalkhas, ne soit pas encore entre les mains des Chinois. Il y a lieu d'espérer que le temps est proche où seront rétablies les communications directes entre la Chine proprement dite et le Turkestan chinois par l'ancienne grande route de commerce dite *nan-lou* (c'est-à-dire *du Sud*), qui aboutit à l'extrémité occidentale de la grande muraille qu'elle franchit par la porte dite Tziaioui-gouan pour se diriger sur An-si-fou, actuellement au pouvoir des Chinois. Il paraît même que dès à présent le gouvernement dirige par cette voie les caravanes d'émigrés de Gan-sou.

Dans le Turkestan chinois, les villes de Khami et de Barkoul, dont la première renferme, dit-on, 2,000 hommes de garnison, n'ont jamais été engagées dans le mouvement insurrectionnel. Les autres villes ne présentent que des ruines dépeuplées. Le gouvernement ne discontinue pas de diriger vers cette province de nouveaux détachements. Les opérations militaires sont dirigées par le général Tsinvan.

Jusque dans ces derniers temps les troupes du gouvernement n'ont fait qu'occuper les localités vides ou abandonnées. Maintenant elles se dirigent vers Ouroumtsi, et, contournant cette ville, ont pris un point important et très peuplé—la ville de Manas. Ce succès a coûté aux Chinois une perte de 100 hommes et a remonté le courage des troupes du gouvernement. On affirme qu'il n'existe point de liens véritables entre les villes du Turkestan septentrional et le Kaschgar, et que les brigandages des partisans chinois dans les parages d'Ouroumtsi sont très-exagérés.

La partie nord-ouest de la Mongolie, comprise entre les frontières de Sibérie au Nord et à l'Ouest, les Etats khalkhas à l'Est et au Sud, est habitée par un peuple que les Russes appellent *Soët* (du nom de la chaîne de Sain ou Soën), que les Mongols et les Chinois nomment *Ouriankhieus*, et qui se donne à lui-même le nom de *Douva*. Il se divise en trois groupes distincts : 1° les Darkhates, constituant l'apanage des Khoutoukgtou d'Ourgha ; 2° les Altan-Ouriankhieus dépendant de Kobdo et s'étendant à l'ouest de cette ville jusqu'aux possessions russes, et 3° les Tannou-Ouriankhieus, dépendant d'Ouliassoutaï.

Le pays occupé par ce peuple a une superficie d'environ 80 à 90,000 verstes carrées. En général il est montagneux ; mais la vallée de l'Oulou-Kem, grande rivière faisant partie du bassin du Yénisséi, renferme des plaines étendues et susceptibles de culture. La partie septentrionale du pays est occupée par les ramifications des monts Saian et au Sud il est limité par la chaîne de Tannou, qui isole le bassin du Yénisséi de celui des petits cours d'eau coulant au Sud, ainsi que des sources de la Sélenga.

Le pays abonde en forêts, les cours d'eau et les lacs renferment de nombreuses espèces de poissons. Les habitants vivent de leurs troupeaux et de la chasse. Les animaux domestiques sont la vache, le yack, le cheval et le mouton. Les chasseurs trouvent ici en nombre considérable la zibeline, le renard, l'ours, le loup, le lynx, l'élan, le rat musqué, la chèvre, le chamois, l'écureuil, etc. L'agriculture est peu développée et seulement dans la partie occidentale du pays, où l'on sème un peu d'orge et de millet.

Le nombre total de la population s'élève, d'après un calcul approximatif, à 50,000 âmes.

L'administration du troisième groupe, qui est le plus considérable, est concentrée entre les mains du dzian-dzioun d'Ouliassoutaï. Il est aidé par 5 *oukir-da* ou chefs d'arrondissement, dont l'un, celui établi dans les montagnes Tagnou, a la prééminence sur les autres et garde le sceau officiel. Les Ouriankhieus n'ont aucun rapport immédiat avec le gouvernement central de Pékin. Tous les fonctionnaires subalternes qui assistent les *oukir-da* pour administrer le pays — servent sans recevoir aucune rémunération. Ils n'en sont pas moins très riches, grâce aux prélèvements qu'ils opèrent à toutes les occasions sur leurs administrés. La richesse et l'influence qu'elle leur donne leur permettent de convertir en charges héréditaires les emplois qu'ils exercent, et le plus souvent ce sont les fils qui succèdent aux pères dans l'exercice de fonctions si lucratives. Le gouvernement de Pékin a commencé dans ces derniers temps à donner des marques de distinction aux plus méritants et à consacrer ainsi la création d'emplois héréditaires dans le pays des Ouriankhieus.

Dans les endroits occupés par des groupes d'Ouriankhieus payant tribut aux Mongols se trouvent des employés mongols, mais ils se bornent à prélever les impôts, sans se mêler d'exercer la justice, qui constitue l'attribution des autorités d'Ouliassoutaï.

Les Ouriankhieus étant chasseurs par excellence, sont tenus de payer tous les ans à la cour de Pékin un tribut en fourrures, notamment 5,000 zibelines. La zibeline est quelquefois remplacée par d'autres fourrures et même par une valeur correspondante payée en bétail. Ce tribut ou *iassak* est livré à Ouliassoutaï par le principal *oukir-da* en personne.

Nous avons parlé plus haut d'Ouriankhieus tributaires des Mongols. Voici comment s'est établi cet ordre de choses. Aux XVe et XVIe siècles les Ouriankhieus étaient indépendants et obéissaient à leurs propres khans. Dans la suite ils furent subjugués et asservis par les Dzoungares. Lorsque sous les empereurs Kanghi et Kien-long la Dzoungarie fut annexée à la Chine, le gouvernement chinois, voulant récompenser les services de quelques princes mongols qui avaient puissamment contribué à soumettre les Ouriankhieus et à réprimer leurs révoltes, leur accorda à titre héréditaire le droit de prélever un tribut sur l'une ou l'autre fraction de ce peuple.

Les Ouriankhieus sont nomades. Les vastes forêts dont leur pays abonde en ont fait des chasseurs, de sorte que pour leurs occupations ils tiennent le milieu entre les Mongols, qui se vouent à l'élève des bestiaux, et les races Toungouzes, — dont la chasse forme l'occupation exclusive. Leur habillement consiste en peaux de bêtes et ils ne font presque pas usage de tissus. Le droit coutumier fait loi et leur langue ne se distingue en rien de celle des races dites tatares des districts méridionaux du gouvernement de Tomsk. Le vol et la fraude sont les traits caractéristiques de presque chaque Ouriankhien.

VARIÉTÉS.

Les mines de diamants au Cap.

On lit dans le *Journal Officiel* :

[illegible]

l'époque où j'y étais, — un lit de pierres noires ordinaires, dont les angles arrondis ou adoucis semblaient annoncer qu'elles avaient été roulées par les eaux comme les galets de rivières ; ces pierres gisaient dans une terre brune mêlée de beaucoup d'eau. Il se trouve aussi, éparses parmi les terres, des roches de dimensions plus ou moins considérables, atteignant jusqu'à huit ou dix pieds de diamètre environ. Les différentes terres qui remplisent le bassin, du fond à la surface, ne sont distribuées avec aucune régularité, et les couches, quoique parallèles, ne sont pas les mêmes partout à la même profondeur ; ainsi, tel mineur qui, à trente pieds, rencontrera une couche de terre jaunâtre, verra son voisin travailler à la même profondeur dans une couche de couleur et de nature différentes ; de même l'une pourra être très-riche et l'autre ne rien contenir ; dans aucun endroit particulier (considéré de la surface au fond) ne se trouvent réunies toutes les qualités de terres mentionnées plus haut ; ainsi un mineur dont le « claim » (morceau de trente et un pieds carrés) ne présentera absolument qu'une terre graveleuse et forte, d'une seule constitution, se trouvera à quelques pas d'une autre dont le « claim » sera composé de sables et terres meubles en couches régulières, sans que l'on puisse comprendre comment ces blocs si différents ont pu se former à côté les uns des autres et conserver chacun leur composition particulière du fond à la surface. En général, en arrivant à de grandes profondeurs, on rencontre des couches n'ayant aucun rapport avec celles qui leur étaient superposées : soit des terres grasses et excessivement dures, soit des pierres en abondance, soit une terre dure bleu gris, soit d'ordinaire une terre calcaire agglomérée composée en grande partie de coraux.

Outre ces minéraux réguliers, il se rencontre parfois des fragments ressemblant à des morceaux de bois minéralisé, comme si des sels en dissolution avaient imprégné les pores et cavités de débris végétaux et, après cristallisation en avaient gardé la forme et l'apparence, tandis que le végétal lui-même se décomposait et disparaissait.

Il a été trouvé au «New Rush,» dont nous nous occupons, une écaille d'huître, un œuf d'autruche, un grain de collier en verre bleu et des os d'antilopes, —le tout à vingt pieds au-dessous du niveau du sol ; — je ne sais si le tout a été trouvé ensemble dans le même endroit ; mais le fait est exact, les deux derniers objets font partie maintenant du muséum de la ville du Cap.

Les quelques amateurs venus d'Angleterre pour étudier ces terrains ont émis des opinions assez contradictoires au sujet de ces mines et ont attribué la présence des diamants en ces lieux : les uns à une éruption volcanique, les autres au vent qui les y aurait portés ; d'autres encore à une formation sur place *par le feu* ; mais tous, du reste, paraissent accorder au feu le principal rôle d'action.

Avant de considérer ces différentes théories, commençons par parler des diamants que l'on trouve aux mines, et de la manière dont ils gisent dans la terre.

(*A suivre.*)

TEEGLRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 7 mars 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie .... Fl.	44.65
idem nouvelles....	19.75
Anglo-Bank	145.—
Société de crédit aust-turq.	27.—
Banque austro-ottomane..	48.—
Pièce de 20 francs.......	8.88
Agio.....................	105.—
Change sur Londres......	111.35
Crédit anstalt..	241.—
National Bank............	970.50
Lloyd....................	446.—

A la Bourse baisse presque générale ; affaires très limitées, apparences peu favorables.

Dans la discussion des lois confessionnelles les libéraux triomphent à la Chambre des députés ; l'opposition est écrasée sous l'hilarité.

Le nombre des orateurs augmente : l'attente du résultat de la discussion est grande.

Vienne, 8 mars.

A la Chambre la discussion générale des lois confessionnelles est close : deux orateurs des partis extrêmes prendront demain la parole, ce sont M. Kopp de la gauche et M. Giovanelli de la droite.

France.

Paris, 7 mars.

Obligations Roumélie fr. 106.

L'interpellation de M. Chistofle, au sujet du *Figaro*, s'est terminée par l'adoption d'un ordre du jour pur et simple.

France.

Paris, 8 mars.

Dans un article sur l'entrevue des empereurs d'Autriche-Hongrie et de Russie, à St-Pétersbourg, le *Journal des Débats* pense que le résultat de cette entrevue est favorable à la paix générale et un indice que rien ne sera entrepris contre la Turquie.

Allemagne.

Trèves, 7 mars.

L'évêque a été mis en prison.
Le calme règne dans la ville.

Angleterre.

Londres, 7 mars, soir.

Il a été retiré de la Banque une somme de 455,000 livres sterling.

Espagne.

Madrid, 7 mars.

65,000 hommes de troupes marchent contre les carlistes.

Roumanie.

Bucarest, 8 mars.

Le budget rectifié de l'année courante a été adopté.

Amérique.

New-York, 6 mars.

Le Sénat a refusé de voter le crédit demandé par le gouvernement pour la prochaine exposition.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 7 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	45	7 —
	Hausse	»	45	37 —
	Baisse	»	45	7 —
	Clôt. du midi	»	—	—
	Clôt. du soir	»	45	35 —
	Après Bourse	»	—	—
Actions S. Gén.		L.S	6	40 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4	5 —
» de la Banque de Const.		»	4	35 —
» du Crédit Austro-Turque		»	2	20 —
» du Crédit Général		L.T.	7	35 —
Banque Verissi et Cossoudi		»	—	—
Tramway		»	7	30 —
Société Commerciale Ottomane		»	3	—
Laurium		Fr.	20	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	8	—
Obligations des Chemins de fer		»	111	—
» 2e émission		»	49 1/2	—
Emprunt	1863.. coup.	»	307	—
	1865 ...coup.	»	309	—
	1869	»	279	—
	1872	»	68 1/2	—
	1873	»	277	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111	5
Pièce de 20 francs	»	88	5
Impérial russe	»	90	—
Ducat (Crémitz)	»	51	20
Medjidié blanc—(différence)	»	102	5
Bechlik—(différence)	»	105	20
Métalique—(id)	»	105	30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 7 mars.

Hull, paq. à vap. angl. *Quito*, c. Pinkenson, ayant touché Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Asie*, c. Martino, ayant touché Naples Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 55 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 7 mars.

Trieste, paq. à vap. aut. *Urano*, c. Urcopina, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, div.
Batoum, paq. à vap. rus. *Vesta*, c. Giorgevich, div.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIETE GENERALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Banque de Crédit Industriel de Grèce à Athènes, sont invités, conformément à l'article 5 des statuts, à faire le second versement de fr. 25, qui devait être effectué un mois après le premier versement, dans huit jours à partir d'aujourd'hui dans les caisses de la Société Générale de l'Empire Ottoman suivant les avis du susdit établissement émis à Athènes à ce sujet. Ceux qui n'effectueront pas ce versement dans le délai susdit auront à encourir les conséquences des articles 12 et 13 des statuts.

Ce versement, déduction faite du dividende de fr. 1.75 se réduit à fr. 23.25 par action payables en livres turques à raison de frs 22 75 la livre.

Constantinople, le 9 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi et mardi 25 et 26 février (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants ;

8000 ocques de fil de laiton soumissionné à 23 1/2 piastres l'ocque.

115,000 bobines de fil noir de 200 yards chacune soumissionnées à 32 paras la bobine.

1000000 archines de ruban rouge soumissionné à 14 paras l'archine.

400000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication européenne soumissionné à 9 1/2 paras l'archine.

953000 archines cordonnet rouge de laine de fabrication indigène de Roumélie à 3 2/3 paras l'archine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 février 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Le jardin potager sis dans le quartier de Sari-Kiya à Scutari étant à louer pour l'année, 1290 commençant le 1/13 Mars, les personnes qui voudraient se présenter comme fermiers du susdit jardin, sont invités à s'adresser jusqu'au 28 Février (v.s.) au bureau de la Comptabilité de la Préfecture.

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient traiter à forfait avec la Préfecture pour le transport par les mahones des ordures des rues de Stamboul sont prévenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de ce département jusqu'à fin Février. (v. s.)

MINISTÈRE DE L'EVKAF.

AVIS.

Un milion d'ocques de farine qui doivent être fournies aux Imarets par voie d'adjudication, ayant été soumissionnées à 95paras l'ocque, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont prévenues qu'elles doivent s'adresser à la Commission du Trésor de l'Evkaf le jeudi 21 février (v. s.), jour où aura lieu l'adjudication définitive.

AVIS.

L'Agence principale de la Compagnie Russe de navigation à vapeur, de commerce et du chemin de fer d'Odessa, a l'honneur d'informer le public qu'un télégramme du 6 mars de la Direction Odessa, annonçant que la rade d'Odessa et prise par les glaces à trente lieues, le départ du prochain bateau postal pour Odessa est remis jusqu'à nouvel ordre. Lemême télégramme annonce l'heureuse arrivée du bateau *Alexandre II* parti de Constantinople lundi dernier.

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison Vve Prost et Lacroix a transféré son dépôt d'horlogerie et de bijouterie vis-à-vis de Galata-Séraï.

Cette maison trèsancienne dans l'article horlogerie et en rapports avec les principales fabriques de Paris, se recommande au public pour continuer à l'honorer de sa confiance.

ON DEMANDE un employé pour diriger un magasin, offrant toutes les garanties d'honnêteté et parlant le turc, le français et le grec.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de PéraAgha-djami N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc. par navire à vapeur et à voiles à des taux de primes très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

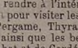

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général,
HERBERT HADDAN, C. E.

8me ANNEE N° 56. — 19 Mouharrem 1291. — MARDI 10 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne
Annonces 3me page	6 » la »
Insertions, corps du journal	15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orsin, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 9 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le journal *la Presse* dont on connaît les attaches ministérielles, vient de publier un article fort remarqué, dans lequel il dit que le moment est venu pour le cabinet de prendre l'initiative d'un projet de constitution destiné à définir rigoureusement les pouvoirs du marechal Mac-Mahon.

La feuille officieuse conclut de cette façon :

« Certains groupes de la majorité pensent que cette mesure, qui serait nécessairement favorablement accueillie par le commerce, mettrait enfin un terme aux incertitudes et redonnerait au pays le calme et la tranquillité dont il a tant besoin. »

Nous n'avons cessé de le répéter, ce qui ruine la France c'est l'incertitude du lendemain. Tant qu'elle ne connaîtra pas la forme définitive du gouvernement qu'elle doit avoir elle ne reprendra pas confiance. C'est si vrai que le *Soir*, qui appelle de tous ses vœux une solution, disait dans un de ses derniers numéros :

« Les uns soutiennent que le septennat doit être intimement lié à la fondation du gouvernement republicain ; les autres affirment qu'il ne saurait, au contraire, etre autre chose que la préparation et en quelque sorte l'exorde de la monarchie. Le 20 novembre, disait un de nos plus éminents publicistes, est la trêve des partis monarchistes, mais c'est la défaite du parti républicain. En votant le septennat, « l'Assemblée a voulu se mettre en mesure de restaurer la monarchie constitutionnelle, pleine et entiere, en ajournant à sept années le choix du monarque. »

Est-ce là, n'est-ce pas là la pensée de la majorite ? Dans tous les cas le gouvernement doit sentir le besoin impérieux de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, et le moyen indiqué par la *Presse* est excellent.

Que la majorité dise bien exactement comment elle entend le septennat et il sera facile alors de savoir quel avenir elle veut preparer à la France.

La population du duché de Lauenbourg [illegible] à la confédération germanique, à la couronne de Prusse et à l'Empire Allemand, demande à voir sa position regularisée et à faire partie définitivement non pas du domaine de la couronne, mais du royaume de Prusse. C'est, croyons-nous, le seul pays qui désire et provoque son annexion. La Diète de ce duché l'avait réclamée dans sa dernière session.

La *Gazette de la Croix* annonce que le sort du duché sera décide dans le cours de cette annee.

Depuis l'avènement du ministère Disraëli les journaux anglais s'occupent avec un soin particulier de la politique extérieure de la Grande-Bretagne.

C'est du coté de la France que tous les regards sont tournés et la presse anglaise declare qu'elle ne comprendrait pas une guerre de revanche, dont les résultats pourraient être chanceux, mais elle ajoute qu'elle reprouverait toute tentative de la part de l'Allemagne pour humilier sa voisine.

Le *Times* et le *Standard* viennent de publier des articles partant du meme point de vue et exprimant la meme idée.

Le journal de la Cité reconnaît que la France agit en ce moment avec prudence, au point de vue de ses relations extérieures. Il dit : « Tandis que les hommes des divers partis politiques, discutent avec passion et avec cette intemperance de paroles trop ordinaire les questions intérieures, un seul mot ayant trait aux relations avec l'etranger les rend calmes et réservés ; tous alors se réunissent dans un sentiment commun : leur infortune. »

Passant ensuite en revue l'interpellation Du Temple, les incidents relatifs à l'Espagne et surtout les graves difficultés survenues entre le cabinet de Versailles et le cabinet de Berlin, au moment de la campagne de l'Episcopat, la feuille londonienne conclut ainsi :

« En Angleterre, dit-il, le gouvernement ne tolérerait point la prétention d'une puissance étrangere à contrôler et à forcer le pouvoir à desavouer les écrits et les discours dont il n'est point responsable. Mais il est facile de comprendre que la position du gouvernement français est assez exceptionnelle pour qu'il s'écarte des regles ordinaires. »

Par le ton de la presse anglaise on peut comprendre que le ministere Disraeli loin de se désintéresser des affaires du continent va reprendre la vieille politique de l'Angleterre, celle qui lui avait assuré une si grande prépotence en Europe, et que M. Gladstone avait abandonnée.

Des conflits qui ne sont pas sans analogie avec celui d'Atchin ont éclaté dans ces derniers temps dans l'archipel de Soulou, situe au nord-ouest de Borneo, et que les Espagnols, maîtres des Philippines, reclament comme leur proprieté, sans avoir pu jamais y établir leur domination.

La population de ces îles, de race malaise, se livre à la piraterie.

Hollandais et Espagnols ont tenté en vain de s'annexer cet archipel, admirablement situe. Il y a quelques mois des vaisseaux de guerre espagnols ont capturé deux navires de commerce battant pavillon allemand, qu'ils accusaient d'avoir fourni des munitions de guerre aux indigènes de Soulou, revoltes contre la souveraineté de l'Espagne.

Les autorites de Manille, qui d'abord avaient déclaré ces navires de bonne prise, les ont rendus sur l'intervention d'une corvette anglaise ; mais depuis l'affaire fait l'objet de debats diplomatiques entre les cabinets de Berlin et de Madrid. Entre temps, le gouvernement des Philippines a mis l'archipel des îles Soulou en état de blocus.

Nous verrons ce qui résultera du conflit entre l'Espagne et l'Allemagne, à propos de cet incident.

Les nouvelles de Chine continuent à être mauvaises. Les représentants des puissances etrangères ont envoyé l'ordre aux autorités navales des nations avant des bâtiments de guerre de venir stationner à l'embouchure du Pei-Ho afin de protéger leurs nationaux et de les embarquer au besoin.

La conduite des indigènes de Tien-Tsin, pour nous, est la consequence des articles de la *Gazette de Pekin* dont nous parlions il y a quelques jours.

LA CONCESSION REUTER.

Le dix decembre dernier, la *Turquie* publiait un telegramme de Teheran en date du 5, lequel etait ainsi conçu :

« On affirme que le baron Reuter a manque à ses engagements et surtout aux deux clauses relatives à des travaux publics, dont le commencement d'exécution devait avoir lieu avant le 25 octobre ecoule. En consequence, le gouvernement, apres avoir protesté contre le baron Reuter, a declare sa concession nulle et non avenue. »

Les termes de cette depeche etaient, comme on le voit, fort moderes. Ils enonçaient simplement un fait dont on parlait, en Perse, dans les spheres gouvernementales, qui etait de notoriete publique, et cependant trois jours apres, M. le baron Reuter adressait de Londres ici un télégramme dans lequel il disait « qu'il *désirait dementir des bruits malveillants.* »

Nous verrons tout a l'heure jusqu'à quel point l'assertion de M. Reuter etait fondee.

En attendant que la verite se fasse, un de nos confreres emettait, à l'epoque dont nous parlons, les reflexions suivantes :

« Le baron Reuter dement, par le canal de son agence telegraphique, « les bruits malveillants » qui ont circule au sujet de la concession persane et declare qu'il a rempli strictement et à la lettre tous ses engagements envers le gouvernement persan.

« Le baron cependant ne dement pas la *partie essentielle* des bruits en question, c'est-à-dire la nouvelle que le gouvernement persan, ayant trouvé *qu'il avait manque à ses devoirs*, avait *declare la concession comme nulle et non avenue.* »

La remarque etait juste et le temps s'est chargé de prouver que notre depeche n'avait rien exagere. Elle avait, du reste, pour base un article publie dans le numero 194 de l'*Iran*, journal *officiel* du gouvernement persan, lequel article avait paru le 19 Ramazan 1290 de l'Hegire, c'est-à-dire le 10 novembre 1873.

« Les lecteurs de l'*Iran*, disait la feuille gouvernementale, n'ignorent certainement pas qu'une convention a ete conclue entre le gouvernement persan et le baron Reuter pour la construction d'une voie ferree entre Recht et Bouchehra.

« Comme il y a pres d'*un mois deja qu'est echue la date assignee* pour le commencement des travaux et la pose des rails — et que l'incapacite de M. Reuter de remplir les conditions et de maintenir les principes de ses engagements est devenue evidente, le *gouvernement a décidé*, selon des informations de source certaine, d'*envisager la concession accordee à M. Reuter comme nulle et non avenue. L'entrepreneur a été officiellement informe par le télegraphe, et son agent à Teheran avise par écrit que la concession est annulée et a perdu toute valeur.* »

Cette fois, c'est clair, precis, il n'y a pas d'ambiguïte possible. C'est le moniteur persan qui parle, et il dit : « L'entrepreneur a eté *officiellement* informe que la concession est annulee. »

Pour en agir ainsi, sur quoi le cabinet de Teheran s'est-il base ? sur la non-execution des articles 8 et 23 du traite.

L'article 8 s'exprime ainsi :

« Un cautionnement de 40.000 livres sterling sera deposé, le jour de la signature du contrat, à la Banque d'Angleterre, au nom du gouvernement persan et des concessionnaires. Il sera confisque dans le cas ou les travaux n'auraient pas ete commences dans un delai de quinze mois, à partir de la date du present contrat, etant exceptes les cas de force majeure ou empechements independants de la volonte de la Compagnie, *guerre, naufrage, suspension des transports dans les pays etrangers.* Le cautionnement sera retourne à la Compagnie contre un recepisse du gouverneur de Rescht, constatant l'arrivee à Enzeli de la quantite de rails necessaires à la construction de la ligne de Rescht à Teheran. »

Quant à l'article 23, il dit que les travaux d'exploitation des forets, eaux et mines doivent commencer en meme temps que ceux de la voie ferrée et que leur execution doit etre conduite avec toute l'activite possible.

Ce qu'il importe de retenir avant tout c'est que cette concession signée le 26 juillet 1872, devenait nulle le 25 octobre 1873 si les travaux n'etaient pas commences d'une façon serieuse.

C'est cette situation faite à M. Reuter qui faisait dire dernierement au *Journal de St-Petersbourg* :

« Si le baron Reuter a fait executer, vers le commencement d'octobre dernier, un simulacre de terrassement sur le parcours de quelques kilometres, ce n'etait nullement dans un but serieux, mais seulement pour sauver les apparences de la legalite. Lors meme que ces terrassements eussent eté executes sur une plus grande étendue, ils ne pouvaient suffire à justifier la pretention du baron Reuter qu'il s'etait conformé aux stipulations du contrat. Il est evident que celui-ci exigeait dans le delai de quinze mois d'autres travaux que ceux de terrassement, car ce n'est pas ces derniers qui pouvaient etre entraves par « la guerre, les naufrages, ou la suspension des transports à l'etranger » prévus a l'article 8. »

Depuis notre telégramme du 10 decembre, les faits se sont elucidés comme on le voit, et ils ont demontré combien nous etions bien informés.

A ceci que repond, à cette heure, M. Reuter ?

Dans une lettre qu'il a adressee à l'editeur du *Daily Telegraph*, l'ex-concessionnaire des chemins de fer persans equivoque encore, voilà tout.

Au lieu de reconnaître que la concession lui a ete retiree, il ne dit pas un mot à ce sujet et se contente d'intercaler dans les lignes qu'il adresse au journal anglais une lettre de Hassan Ali Khan, datée du 11 septembre.

Or quelle portee peut avoir actuellement une lettre du 11 septembre, c'est-à-dire antérieure à l'article paru le 10 novembre dans l'*Iran* et aux declarations du gouvernement persan?

Le soin mis par M. Reuter à ne pas aborder la seule question qui soit interessante — l'annulation du contrat passe le 26 juillet 1872, entre le cabinet de Téheran et lui — etablirait au besoin et sans autres preuves que son traite a ete frappé de decheance.

CHRONIQUE.

Par Ordonnance Imperiale :

Yaver pacha, ci-devant president du Conseil du *Tanzimat-i-Askerieh* supprime, est nommé muchir du 5me corps d'armee ;

Halim pacha, est nomme membre du Conseil d'Etat ;

Moustafa pacha, est nommé membre du Conseil d'Etat ;

Abdy pacha, est nomme membre du Conseil d'Etat ;

Aly Riza pacha, est nomme membre du Conseil d'Etat ;

Izet pacha, ci-devant muchir du 5me corps d'armee, est nomme membre du Conseil d'Etat.

Par une autre ordonnance imperiale :

Miltiadi pacha, ci-devant gouverneur de Sphakia, est nommé gouverneur de Lassithi ;

Demour pacha, ci-devant gouverneur de Dibie, est nommé gouverneur de [illegible] ;

Salih pacha, ci-devant gouverneur de Bekhe, est nommé gouverneur de Dibre ;

Emin effendi, ci-devant defterdar du vilayet des Iles de l'Archipel, est nomme *mektoubdji* du ministère de la marine ;

Nicolaki effendi, ci-devant muchavir (conseiller) du vilayet de Crète, est nomme gouverneur de Sphakia ;

Georges effendi, ci-devant muavin du gouverneur de Candie, est nomme muchavir du gouvernement général de l'île.

Communication officielle.

Pour mettre à exécution le reglement sur le timbre qui doit entrer en vigueur à partir du 1er mars 1290 le gouvernement devait expédier dans tout l'empire des quantites suffisantes de timbres nouveaux et du papier timbré. Cependant cette expedition etait subordonnee à la [illegible] nécessaires, opération qui ne pourra etre terminée avant trois ou quatre mois. Dans ces conjonctures, c'est l'ancien règlement qui sera naturellement applicable jusqu'à l'epoque où le gouvernement sera en mesure d'executer la loi nouvelle. Toutefois le public est prevenu que la vente du papier timbre sera effectuee à partir du 1er mars 1290 par les soins des fonctionnaires des Contributions Indi[illegible]

Dimanche, le premier chambellan de S. M. le Sultan s'est rendu à la Sublime Porte et a eu une longue entrevue avec le Grand-Vezir.

Apres le depart du premier chambellan, les ministres se sont reunis en conseil sous la presidence du Grand-Vézir.

Le ministre des Affaires étrangères Rachid Pacha, parfaitement rétabli de l'indisposition qui depuis quelques jours le retenait dans son conak, s'était rendu ce jour-là à la Sublime Porte et S. Exc. a pris part au Conseil des ministres.

Dans la journee de dimanche le ministre d'Allemagne, M. Eichmann, s'est rendu à la Sublime Porte où il a eu une conférence avec le Grand-Vezir.

Son Excellence s'est entretenue aussi pendant quelques instants avec Aarify bey, mustechar du ministère des Affaires etrangeres.

Vendredi dernier, le *Selamlik* qui devait se faire à la mosquee de Fondoucekli a eu lieu, sur l'ordre de Sa Majesté, à la mosquée de Validé-Sultane, où le Sultan s'est rendu en voiture.

La musique et les troupes qui d'ordinaire font la haie sur le passage de Sa Majeste ont été dispensees, à cause du froid, d'attendre sous les armes le retour du Sultan au Palais.

Nous apprenons que S.A. Kiamil Pacha, informe par le télégraphe de l'hiver rigoureux qui règne à Constantinople ainsi que de la rareté du combustible, a adresse un télégramme à son *kéhaya* à Stamboul, pour lui ordonner de distribuer gratuitement aux pauvres tout le charbon qui se trouve dans le conak de Son Altesse.

S. A. Moustapha Fazyl Pacha a fait egalement distribuer du charbon et des secours en argent à plusieurs familles pauvres de Constantinople.

Lundi dernier le ministre de l'Evkaf, Kemal pacha, a mandé tous les directeurs [illegible] des *turbes* et des autres sanctuaires de Stamboul pour leur recommander d'entretenir ces sanctuaires en parfait état de propreté et de remplir leurs fonctions avec zèle.

Avant de congedier ces employés le ministre leur a fait comprendre que toute contravention à cet ordre serait séverement punie.

Il n'est point exact, comme le bruit en a couru ces jours derniers à Galata, que Sadiq pacha soit parti pour Londres. Sadiq pacha continue à séjourner à Paris où il poursuit activement ses négociations avec les capitalistes français.

Par décision du Saint-Synode du Phanar, Constantinople et la banlieue ont été divisees en huit cercles ecclésiastiques. Un prédicateur spécial sera nommé par le Patriarcat pour prêcher dans les eglises situees dans chacun de ces cercles.

Ce prédicateur qui sera retribué par les eglises dans lesquelles il prechera, sera charge en meme temps d'enseigner le catechisme dans les écoles dépendant de son cercle.

[illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THEATRE FRANÇAIS

C'est pour ce soir, disait l'affiche de mercredi du Théâtre Français. En effet ce soir-là M. et Mme *Mitouflot*, deux bourgeois de Pontoise, s'étaient donne rendez-vous à Constantinople pour assister au benefice de Mme Colas. Ils ont éte si contents, si satisfaits, que Mme Mitouflot, dans son enthousiasme, n'a pu résister au plaisir de passer dans son bras une des nombreuses couronnes jetées à notre charmante premiere chanteuse. L'a-t-elle emportée à Pontoise avec elle ? nous l'ignorons.

Bien que le temps n'ait guère favorisé la representation de mercredi, elle n'en a pas moins ete très brillante et tres applaudie.

C'est d'abord qu'il s'agissait d'une artiste dont notre public connaît la voix délicieuse et qu'ensuite Mmes Tautin et Elisa et MM Labat, Fraixe, Kolletz et Dervilliers devaient chanter dans cette soirée.

Composé d'un spectacle coupé, le bénéfice de Mme Colas n'en a pas moins fait un grand plaisir. Il a permis à Mlle Tautin de se montrer dans une de ses meilleures créations des *Bouffes Parisiens*, et a Mlle Caruel de jouer le rôle de *Risette*, dans la comedie de ce nom d'Edmond About.

Comme toutes ses devancieres *Risette* est ecrite avec cette facilité vive et légere, cette exhuberance d'esprit qui est la marque distinctive de l'écrivain dont nous nous occupons.

Si on a pu et si on peut reprocher, avec juste raison, à M. Edmond About son inconsistance politique, on ne saurait contester que c'est un des auteurs les plus vraiment spirituels de notre epoque. Il a le don, en touchant aux questions les plus ardues, de les rendre agreables, aussi est-ce un feu d'artifice constant alors qu'il s'agit d'une œuvre d'art pur.

Certainement la donnee de *Risette*, n'a rien de bien nouveau. Mais comme le dialogue de cette piece est scintillant, prime-sautier. Le mot y abonde avec une facilite sans pareille et, ce qu'il y a de charmant, c'est qu'il vient sans effort et qu'on sent qu'il a jailli d'un trait sous la plume de l'auteur.

Tant est que Risette a fort amusé le public du Théâtre Français, et que Mlle Caruel, qui ne joue guere cette annee, s'y est fait vivement applaudir.

Notre ingenuite est une de ces artistes auxquelles on s'attache plus on les voit jouer. C'est une comedienne consciencieuse s'entendant à merveille à composer un rôle et à en rendre tous les côtes avec une grande exactitude.

Rien de plus juste que ses intonations, rien de plus franc que son rire, rien de plus gracieux que son sourire. Elle a joue *Risette* avec une coquetterie mutine, et une gaîté du meilleur aloi. En un mot elle y a été ravissante.

Nous ne parlerons pas de M Dervilliers qui interprêtait *Antonin*, nous le retrouverons tout à l'heure dans les *Brigands* et, comme dit le proverbe, «nous ferons d'une pièce deux coups.»

Mme Colas avant de jouer *Catherine* dans le *Mariage aux Lanternes* est venue chanter, d'abord, le grand air du *Pre au Clercs* d'Herold, ensuite la *Valse des Cent-Vierges* de Lecocq.

Le premier de ces motifs, surtout, a éte pour elle l'objet d'un succès qui s'est transformé en une sorte d'ovation quand, à la fin, de tous les coins de la salle des couronnes et des bouquets sont tombes sur la scene.

L'emotion de notre première chanteuse a ete grande, cela a ete visible pour tous, quand elle est venue saluer le public, rappelée par les bravos.

[illegible] surpassée dans le morceau du *Pre au Clercs*. Jamais peut-être sa voix n'avait eu autant de souplesse dans les roulades et dans les trilles. Aussi quel succes.

N'oublions pas, car le fait est assez rare pour qu'on le remarque, que les amis de Mme Colas, ses admirateurs, ont eu l'esprit, le bon goût de ne pas vouloir imposer leur opinion au public des qu'elle est entree en scene, et qu'ils ont laisse l'artiste chanter et le public applaudir avant d'envoyer un seul bouquet.

A la bonne heure. C'est toujours ainsi qu'il en devrait être

M. Labat, dont nous n'avons plus à faire l'eloge, avait choisi les couplets de Lambro, de *Lara*, et il les a interpretes avec cette methode, ce magnifique organe qui lui valent des bravos chaque fois qu'il chante

On ne dit pas mieux, on ne phrase pas mieux que ce chanteur, et si la direction du Théâtre Français entend ses interêts, elle ne laissera pas partir M. Labat, elle le [illegible] gagera pour l'année prochaine.

M. Kolletz a rendu avec âme la romance de *Martha*. C'est du reste le motif capital de l'œuvre principale de Flotow. Elle a quelque chose de suave, d'harmonieux, qu'on ne retrouve dans aucune des autres compositions du musicien mecklembourgeois.

Qu'il y a loin de *Martha* à l'*Ombre*.

Dans le premier de ces operas la musique est melodieuse, facile, pleine de rêverie, pendant que dans l'*Ombre* elle est penible, tourmentee, pleine d'affèterie et presque toujours discordante

Le *Mariage aux Lanternes* a clôture la soiree. Il a ete un triomphe pour MMmes Colas, Tautin, Elisa et pour M. Fraixe, qui avait deja eu du succes dans le *Soupçon* du *Val d'Andore*.

Joue le 10 octobre 1857, au Théâtre des Bouffes Parisiens, le *Mariage aux Lanternes* [illegible] une des meilleures opérettes d'Offenbach.

A cette epoque l'inspiration de celui qui devait devenir le *maestro* de la bouffonnerie était toute fraîche, aussi quelles perles que la ronde à boire, le *duetto* de la fin, et le trio de Guillot, Catherine et Fanchette?

[illegible] part des operettes. L'idee de cette petite piece est originale, alerte, morale.

[illegible] qui ont jete leur devolu sur le fermier Guillot ; qui veulent l'avoir pour mari, et se le disputent.

Mais ce qui est le joyau de cette piece, c'est la chanson à boire. Elle a le cachet des vieilles chansons rustiques. Qu'on en juge :

« *Quand les moutons sont dans la plaine,*
Quand les poules sont au perchoir etc. »

Mlle Tautin qui a cree Fanchette aux Bouffes Parisiens, en 1857, a naturellement joue mercredi soir ce personnage. Elle y a déployé un brio, un entrain qui ont émerveille le public.

Sûre d'elle-meme, connaissant à fond les moindres mots, les moindres details du role de Fanchette, qu'elle joue depuis des années, notre chanteuse d'operette a fait beaucoup d'effet dans le *Mariage aux Lanternes*.

Mme Colas a dit avec une grande vivacite ses couplets :

«*Mon cher mari quelquefois s'emportait.*»

Puis elle a phrasé d'une façon charmante le duetto avec Fanchette, et le trio avec Guillot.

Quant à Guillot — Fraixe il a chante, comme toujours, avec cette rondeur qui est un de ses grands merites tout cet acte.

Il a enleve la chanson à boire, de la même façon, qu'il avait enleve precedemment son motif des *Dragons de Villars* : « *Quand le dragon est bien botte.* »

Ce qu'il a nuance admirablement c'est ce motif qui commence d'une façon si poetique :

« *Voici l'angelus qui sonne,* »

motif qui change tout-à-coup, brusquement, pour faire place a ces mots :

«*Corbleu, Morbleu, j'ai beau creuser la terre.*»

Puis M. Fraixe n'est pas seulement un baryton, c'est encore un comedien et il a [illegible] au personnage de Guillot un excellent cachet.

Nous avons garde Mlle Elisa pour la dernière, et nous sommes fort embarrassé pour nous exprimer à son egard. Dire qu'elle a eté charmante, cela n'a rien de nouveau. Dire qu'elle a un grand talent de composition, qu'elle lance le mot avec une verve et en même temps une retenue sans pareilles ce serait nous repeter. Il faut donc nous contenter d'ajouter que Mlle Elisa, dans le *Mariage aux Lanternes*, a été ce qu'elle est toujours, une comedienne de merite, et qu'elle sera une Clairette parfaite dans la *Fille de Mme Angot*.

Voilà que le bénéfice de Mme Colas a pris une si grande place dans notre feuilleton que nous allons être obligé de ne dire que quelques mots des *Brigands* joues la veille. Du reste cette piece est tres-connue ici. Mme Colas et Matz-Ferrare y ont eues, l'annee dernière, un succes eclatant.

De toutes les operettes d'Offenbach c'est peut-être celle des *Brigands* qui contient le mieux les [illegible] tempérament musical.

La banalite y coudoie l'elegance, la [illegible] mêle à la tendresse exquise. Il y a des réminiscences nombreuses. Des accompagnements pauvres sont jetes parfois [illegible] idees vives, mais on trouve, à travers [illegible] parate une verve endiablée, une force lyrique irresistible et souvent beaucoup d'originalite.

A peine a-t-on ebauche une critique qu'un air charmant vient vous desarmer ou un duo comique vous faire rire.

Comment du reste, ne pas être émerveillé quand c'est Mme Colas qui, sous le costume de *Fragoletto*, egrene les perles de sa belle voix.

Fiorella la *brune*, cette fois est devenue *blonde*, de par la volonté de Mlle Tautin.

Ce petit changement dérange quelque peu les rimes de MM. Meilhac et Halevy, puisque ces auteurs font dire à la fille de Falsacappa:

« *Un fusil brille au clair de la lune*
Puis [illegible]
[illegible] c'est Fiorella la brune, »

que Mlle Tautin roucoule, c'est Fiorella la *blonde* !... mais qu'importe. Ce qu'il importe c'est que notre chanteuse d'operette a tres-bien chante son rôle.

Certainement Mlle Tautin manque de la sveltesse qu'il lui faudrait pour jouer Fiorella qui est une toute jeune fille, mais le théâtre [illegible] de conventions, et à de [illegible] exceptions près, on ne peut esperer de [illegible] toutes les qualites [illegible]

[illegible] cette artiste est faite pour l'operette, c'est ce qui explique ses succes.

[illegible] que quelques lignes [illegible] parler de MM. Dervilliers, James, Chevalier, Jouanne et Hilaire, nous le ferons donc tres-brievement.

M. Dervilliers a ete parfait dans *Falsacappa*. Il a interprète son rôle en vrai comedien de talent qu'il est, et il l'a chante de telle maniere que des applaudissements nombreux lui ont ete prodigues.

Notre jeune comique a su tenir compte des quelques critiques [illegible] heureux. Il ne manquait à M. Dervilliers que de s[illegible] tre de lui, il y est parvenu et à cette heure il est complet.

M. James a fait du vieux *Pietro* un vrai type. Quel artiste que ce James, comme chacune de ses creations a un cachet à part, une physionomie particulière. Il est tour à tour bon enfant et rageur, mais toujours inimitable.

Des compliments a MM. Chevalier, Jouanne et Hilaire. Ils ont prouvé qu'il n'y a pas de roles secondaires pour des comediens de talent.

[illegible]

ctions et nommé membre du Conseil du Dari-Choura. Fetzi bey, membre du même Conseil et ex-premier chambellan du Sultan est appelé à remplir de nouveau ses fonctions importantes.

—

Mehmed effendi, major en disponibilité, est nommé major du 4e régiment d'artillerie du 2e corps d'armée.

Ahmed bey, lieutenant-colonel du 4e régiment du 6e corps d'armée, a permuté avec Mehmed bey, lieutenant-colonel du 2e régiment du 5e corps d'armée.

—

Nous avons reçu hier le nouveau règlement des droits sur les tabacs. Ce document nous est parvenu trop tard pour qu'il nous ait été possible de le reproduire aujourd'hui, nous le publierons dans notre prochain numéro.

—

Le bateau français de Trébizonde et l'autrichien de Varna le *Neptune*, après être restés à Cavak le premier pendant six jours et le second pendant quatre, à cause du mauvais temps, ont quitté ce mouillage dimanche matin pour continuer leur route.

—

Nous avons souvent appelé l'attention la plus sérieuse du gouvernement sur la nécessité d'établir une Direction de la statistique au ministère des finances ou de l'intérieur.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre voix a été enfin entendue. Un commencement d'exécution a déjà eu lieu. Grâce à l'initiative de Djevdet pacha, ministre de l'instruction publique et à celle de Sadoullah bey, ancien ministre, chef de ce ministère, un bureau de statistique a été créé il y a environ un mois et a été confié à M. Synvet, professeur au Lycée Impérial de Gal-hané, avantageusement connu par ses travaux sur la géographie de l'Empire Ottoman et par les ouvrages d'histoire, et à Bedjet effendi, traducteur bibliothécaire du ministère de l'instruction publique.

Bien qu'établi dans de modestes conditions, ce bureau publiera incessamment un travail assez intéressant sur la statistique d'environ 12 vilayets. La source à laquelle on a puisé les données qui vont être livrées à la publicité sont les almanachs publiés chaque année dans les vilayets et qui donnent assez exactement le chiffre de la population musulmane de chaque caza; celui des troupes en garnison; celui des écoles; les recettes et les dépenses; la navigation; quelques renseignements sur l'agriculture, les mines et les forêts, déjà en exploitation. Malheureusement on ne trouve dans ces almanachs aucune indication sur l'étendue des vilayets ou des cazas et sur le nombre des femmes. Ces lacunes devraient être comblées au plus tôt.

Nous nous garderons d'accorder à ces documents plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité. Leurs données sont surtout approximatives et elles ne constituent nullement une statistique complète et exacte. Mais ce commencement d'effort, ce début est un indice que l'administration songe à doter le pays d'une institution qui nous manquait et qui a rendu tant de services dans les autres pays plus avancés en civilisation que l'Empire Ottoman.

Il importe maintenant que les hommes qui dirigent les affaires, et dont les excellentes intentions sont bien connues encouragent et organisent cet important service sur des bases plus larges et plus appropriées aux besoins du siècle.

Il faudrait pour cela instituer auprès du ministère des finances une direction centrale qui se mettrait en rapports avec les autres ministères et les diverses administrations de la capitale, ainsi qu'avec les gouverneurs-généraux des provinces. Sa mission consisterait à élaborer un projet d'instructions suivant lequel la statistique devrait être uniforme dans tout l'Empire, et embrasser tous les sujets qui sont du domaine de cette science. Ainsi on pourrait dresser des tableaux indiquant les objets sur lesquels les diverses administrations devraient fournir des données d'une exactitude rigoureuse, et leur adresser un questionnaire détaillé sur toutes les matières intéressant la statistique.

Ces renseignements envoyés chaque année à la direction seraient contrôlés et publiés par ses soins.

Peu à peu on arriverait ainsi à avoir des données précieuses sur les ressources du pays; une fois connues d'une façon exacte, ces ressources pourront être exploitées plus méthodiquement; les capitaux indigènes et européens abonderont dans notre pays; le crédit de l'État se relèvera et nous ne connaîtrons plus cette gêne financière dans laquelle nous nous débattons depuis plusieurs années, malgré les richesses que recèle notre sol.

Cet idéal que nous rêvons tous, peut se réaliser si le gouvernement se met sérieusement à l'œuvre, s'il donne une puissante impulsion à toutes les branches de l'administration et surtout à celle de la statistique dont nous sollicitons tout particulièrement son attention.

—

Nous recevons de la Préfecture de la Ville la communication suivante:

Il est porté à la connaissance du public qu'à la suite de la hausse survenue ces jours-ci dans le prix des céréales, les boulangers se sont adressés à la Sublime Porte pour demander une augmentation analogue des prix actuels du pain. La Sublime Porte a pris en considération [illegible] le prix des blés et des farines étant baissé, le pain fabriqué dans les fours des boulangers sera vendu avec une augmentation de 5 paras soit à 100 paras l'ocque et le pain préparé dans les fours des *simidjis* à 90 paras l'ocque.

—

Nous avons inséré samedi dernier une note dans laquelle nous parlions des mesures que le gouvernement avait prises pour faire arriver à Constantinople tout le charbon qui se trouvait disponible aux environs de la capitale.

En attendant, voici les dispositions qui ont été adoptées par le ministre de la marine et le préfet du port pour la répartition du charbon, depuis le vendredi 22 février :

Vendredi, 22 : Un navire a été expédié à l'Ile remorqué par un bateau à vapeur; deux mahonnes sont parties de Top-hané, remorquées par le bateau du Liman, pour se rendre à Béchiktach.

Samedi, 23 : Une mahone a été envoyée à Scutari.

Dimanche, 24 : Le bateau à vapeur de l'Amirauté Impériale le *Canduia*, provenant des Dardanelles, a remorqué 2 navires dont l'un chargé de 100,000 ocques et l'autre de 22,000; le premier est allé à Béchiktach, le second à Babéla.

Lundi, 25 : Le bateau à vapeur *Ereglí*, du service du Liman, a remorqué 2 caïks de Silivrie, chacun était chargé de 20,000 ocques de charbon, qui a été remis aux Agents de la Préfecture.

N. B. Le bateau à vapeur le *Médari Zafer*, a été expédié à Tchingani-Iskélessi pour charger du charbon.

—

Par décision du Conseil d'Etat, le transit des poudres étrangères ayant été interdit sur le territoire ottoman, le ministre des Affaires Étrangères a adressé une note circulaire aux représentants des puissances étrangères à Constantinople, pour leur annoncer cette mesure restrictive.

—

Nous apprenons qu'une commission mixte sera prochainement instituée à la Sublime Porte dans le but de procéder au partage des églises, couvents et autres propriétés appartenant à la communauté arménienne catholique de l'Empire, et qui doivent être attribuées désormais, les unes aux hassounistes, les autres aux anti-hassounistes.

—

Par ordre supérieur, les personnes détenues pour dettes dans les prisons de la Sublime Porte ont été relâchées pour quinze jours. C'est l'hiver et le froid rigoureux de ces jours derniers qui ont motivé cette décision.

—

On signale plusieurs maisons de Stamboul qui se sont écroulées la semaine dernière par suite de l'accumulation des neiges sur les toits. On cite entr'autres l'écroulement d'une maison située à Cabe-Chakal, à Stamboul. On a pu retirer sains et saufs les malheureux habitants qui avaient été ensevelis sous les débris de cette maison; seul un enfant à bas-âge a été tué par la chute d'une pièce de bois.

A Scutari une pauvre famille habitant le quartier Sélimié a eu le même sort; deux officiers de la garde impériale, habitant ce quartier se sont empressés d'aller au secours de ces infortunés qu'ils sont parvenus à sauver.

—

Le bateau à vapeur de l'Amirauté l'*Assir* est entré dimanche dans notre port revenant du Hedjaz. Il avait à bord de nombreux pèlerins de la Mecque qui étaient tous en parfait état de santé.

—

Dans la nuit de samedi à dimanche, le feu s'est déclaré vers minuit, à Galata, dans le magasin de MM. Minassian et Ce, [illegible]. Les flammes ont pu être maîtrisées après avoir détruit le magasin où l'incendie avait pris naissance, et contenant des marchandises qui ont été évaluées à 4,000 livres turques. Le magasin était assuré par les compagnies *Royal* et *Sun Fire Office*.

—

Le gouvernement impérial a reçu une dépêche officielle du président de la commission sanitaire du Hedjaz lui annonçant que grâce aux mesures prophylactiques prises par les autorités compétentes, aucune maladie contagieuse ou épidémique ne s'est produite cette année pendant le pèlerinage de la Mecque et que les nombreux pèlerins ont quitté les villes saintes en parfait état de santé.

—

Ce soir, bénéfice de Mlle Carvel avec la 1re des *Folies dramatiques* et *Bataille de dames*. Abonnement courant.

Demain, mercredi, bénéfice de Mme Dervilier, hors d'abonnement, avec le *Carnaval d'un merle blanc*, l'une des pièces les plus comiques du Palais Royal.

A l'Étude : *La Fille de Mme Angot* et *Don Pasquale*.

—

On lit dans le *Konieh* du 19 février:

La reconstruction des quartiers détruits récemment par le feu à Adalia a commencé d'après le plan dressé par la municipalité et sous la surveillance du Conseil Municipal. Les travaux de reconstruction avancent rapidement et bientôt il ne restera plus trace des dégâts causés par l'incendie.

La violence de la tempête du 30 janvier a fait écrouler plusieurs maisons à Eregli et dans quelques autres villages de ce département. Toutefois il n'y a pas eu de mort d'homme à déplorer. Le froid [illegible] le nombre des animaux qui ont succombé est considérable.

Le même journal parle d'un monstre humain qui se trouve à Niguédé et compte déjà dix-huit années d'existence. C'est une fille dont la stature n'a pas plus de 72 centimètres et dont les pieds et les mains sont extrêmement petits. Par contre la tête est énorme, grosse comme une pastèque de sept ocques. Cette disproportion empêche cette fille de marcher et elle ne peut se tenir assise, et elle ne se nourrit que avec des sorbets, c'est le seul aliment qu'elle digère.

—

M. l'avocat de Branteghem nous prie d'annoncer qu'à partir du 4 courant son cabinet est transféré à Méhémet-Ali pacha han, N° 9.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal le CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les annonces, réclames et publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 10 Mars, 1874.

Lever du soleil	6 h. 23 m.
Coucher »	5 h. 59 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 10 28s
H. à la turque à midi moyen.	5 » 54

8 heures du matin.

Baromètre	769.6
Thermomètre	négat. 1.8
Minima	» 1.8
Maxima de la veille	» 0.4
Direction et force du vent	S. modéré.

D'OBJETS EN DÉPOT au BUREAU de PERA

Adresses. Signataires. Provenance.

Mois de Février.

[illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la Turquie*)

Roustchouk, le 16/28 février 1874.

La nouvelle du jour et la reprise de la navigation sur le Danube. [illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le ministère anglais.

On lit dans la *Correspondance anglo-française*, du 21 février:

Le nouveau ministère est définitivement constitué. Le télégraphe a déjà annoncé les noms des hommes politiques qui, sous la direction de M. Disraëli, présideront, pour un temps plus ou moins long, aux destinées de l'empire britannique.

Le chef du cabinet a montré un grand tact dans la manière dont il a distribué les rôles. [illegible]

Il n'en a été de même pour M. Gathorne Hardy. Cet homme d'Etat, dont les capacités ne sont contestées par personne, semblait avoir une place toute naturelle. Il a déjà, au ministère de l'intérieur, montré des capacités administratives de premier ordre, et le voilà ministre de la guerre. Pour s'expliquer un déplacement si inexplicable, il faut se rendre compte de la position du parti conservateur aujourd'hui. Ces vieux tories si raides se sont assouplis et ils en sont aujourd'hui réduits à cultiver les affections de la classe populaire, dont ils étaient si dédaigneux autrefois. La réforme électorale a mis entre les mains de la classe ouvrière un nombre considérable de bulletins de vote et elle s'en est servie dans ces élections à la plus grande satisfaction de l'aristocratie. Il est donc nécessaire de ménager cet élément important du succès, et comme M. Gathorne Hardy est connu par l'ardeur avec laquelle il a défendu les intérêts du capital contre les demandes du travail, il s'en est suivi que le portefeuille de la guerre est tombé entre ses mains et que celui des affaires intérieures a passé entre celles d'un homme politique plus disposé aux transactions entre les ouvriers et les patrons.

» Tous les journaux s'accordent, du reste, à reconnaître que le nouveau premier ministre a agi avec son tact habituel, et les feuilles libérales voient, dans les choix qu'il a faits, une garantie contre les efforts maladroits d'une réaction, qui n'est plus de notre temps, dans le Royaume-Uni. »

Les forts et forteresses de la France.

On écrit de Paris au *Nord* :

Le nouveau plan de défense qui est depuis trois ans l'objet des délibérations du comité des fortifications et du conseil supérieur de la guerre est aujourd'hui définitivement arrêté.

Le maréchal de Mac-Mahon, dans son discours, a parlé des forts et redoutes à élever autour de Paris.

La nouvelle circonférence d'investissement n'aura pas moins de 170 kilomètres.

Les forts de l'enceinte actuelle seront tous conservés comme deuxième ligne. Quant à la ligne externe, elle se composera de forts de petites dimensions, munis de tours, blindés et ne pouvant pas contenir plus de 800 hommes.

Les autres places fortes dont le système défensif sera d'abord complété sont celles de Belfort, Langres, Besançon, etc. Des ouvrages considérables seront également exécutés dans la presqu'île du Cotentin ; mais pour ceux-ci aucun tracé définitif n'est encore adopté, et le plan n'en sera arrêté qu'après que le maréchal Mac-Mahon se sera rendu lui même à Cherbourg pour examiner sur place les divers systèmes proposés qui ont pour objet d'abriter la place du côté de la terre ferme. On croit que ce voyage sera très-prochain.

Les crédits demandés cette année au compte de liquidation pour nos places fortes s'élèvent à 61 millions 500 mille francs.

Les Turcomans du khanat de Khiva.

L'*Invalide russe* mentionne qu'après la reconnaissance opérée en octobre dernier sur la rive droite du fleuve Amou, les déprédations commises par les Turcomans du khanat de Khiva avaient eu un terme pendant quelque temps. Néanmoins on a parlé, depuis, de nouvelles incursions de la part de ces tribus qui ne tiennent aucun compte des remontrances du khan de Khiva, les engageant à maintenir la paix et à effectuer le dernier paiement sur la contribution que la Russie leur a imposée. D'après les dernières nouvelles reçues de plusieurs localités les Turcomans auraient décidé, aussitôt que le fleuve Amou serait pris par les glaces, d'attaquer les diverses tribus placées sous la protection russe. Aussi le général en chef a pris la résolution d'envoyer de Petro-Alexandrovsk un détachement de troupes à Nukus, point près duquel le fleuve Amou se divise en plusieurs branches qui forment le Delta. Le détachement s'est mis en route le 23 décembre et à la fin du même mois le fleuve n'était pas encore glacé quoiqu'on s'y attendait d'un moment à l'autre. Il n'est pas tout à fait certain, ajoute l'*Invalide*, que le khan de Khiva n'est pas complice des Turcomans, mais il a jusqu'à ce jour adhéré à toutes les demandes du commandant russe avec zèle et ponctualité. Sa part de l'indemnité, s'élevant à 100,000 roubles a été intégralement payée dans la première quinzaine du mois de décembre.

Le Kremlin.

Un des chroniqueurs du *Figaro* est en Russie, à Moscou, et lui envoie sur le Kremlin les notes suivantes, d'une couleur locale achevée:

Voici le Kremlin! Une seconde enceinte fortifiée et récrépie, flanquée de tours crénelées, et ornée de place en place de petits *miradors*, se dresse devant nous. C'est la muraille de Dimitri Donakoï qui a remplacé la primitive palissade en madriers de chêne, jadis le rempart de la ville sainte. Nous nous engageons sous une porte du caractère le plus étrange.

C'est une tour carrée à trois étages, sous laquelle règne un couloir voûté fort long que précède un porche très-curieux. C'est la porte Spasskoï, une porte sainte. Nous nous découvrons devant les images sacrées qui sont à l'entrée du porche et devant lesquelles des lampes brûlent nuit et jour, et nous passons: nous voilà en plein Kremlin!

Une esplanade immense; çà et là entassés sans ordre, églises, palais, monastères, des architectures les plus bizarres et les plus variées. Il y là des clochers ronds à forme d'oignon renversé, peints en bleu outremer étoilé d'or, des coupoles en cuivre battu imbriquées comme le dos d'un caïman, des minarets de mosquées, des casques d'or surmontés de croix reliées par des chaînes, une foule de dômes, de flèches, d'aiguilles, de tours, de clochers à rendre fou!

Tout cela est à demi-glacé de neige, et les illuminations accrochent à l'or des capaniles des reflets étincelants. Par terre, à droite, à gauche, des canons à moitié enfouis sous le blanc tapis de la neige, et qui, les uns couchés, les autres monstrueux et montés sur leurs affûts, braquent sur nous leurs gueules noires et menaçantes. Le vent, soufflant par rafales, jette sur tout cela des traînées d'ombre et de lumière de l'effet le plus poétique.

Les parcelles minacées de la neige scintillent, pareilles à des diamants; puis tout s'éteint et rentre dans l'obscurité. Seule, la guirlande féerique du monument qui nous entoure se profile en noir sur le blanc laiteux d'un ciel que traverse parfois un pâle rayon de lune.

Chine.

Les nouvelles reçues de la Chine vont jusqu'au 18 janvier. La plus importante est celle concernant l'abolition du trafic des coolies à Macao. Cette mesure a été portée à la connaissance du public par une proclamation du gouverneur de Macao en date de 27 décembre. Ce commerce est supprimé à partir du 27 mars.

Le *China-Mail* mentionne que l'édit a produit une surprise et une consternation générales. Plusieurs courtiers qui en avaient eu connaissance ont résilié leurs contrats. Au-delà de 300 maisons ont été vidées et 40,000 personnes environ se trouvent sans travail.

La *Gazette de Pékin* contient plusieurs décrets relatifs aux succès obtenus par les troupes du gouvernement contre les insurgés de la province de Kansuh. Il ne reste plus qu'à se rendre maître de la ville de Suh-Chow à l'extrémité Nord-Ouest de la province et qui se trouve depuis dix ans entre les mains des insurgés. C'est la seule place forte dont ils soient encore les maîtres dans l'intérieur de la grande muraille et sa prise a pour le gouvernemennt une grande importance.

L'envoyé péruvien avec sa suite est arrivé à Pékin. On a établi dans cette ville une imprimerie pour les langues européennes. Le prince Kung a visité l'établissement dont il s'est montré très-satisfait.

L'Alsace-Lorraine.

On lit dans le *Journal d'Alsace* du 25 :

Le clergé catholique de Strasbourg a signé une protestation contre la déclaration de l'évêque, ainsi conçu :

« *A monsieur Teutsch, député de Saverne.*

« Monsieur le député,

« Le clergé de Strasbourg, en communauté d'idées avec les catholiques de toute la ville, tient à honneur de vous remercier du patriotique discours que vous avez prononcé au Parlement allemand. Il vous félicite d'avoir si bien exprimé ses sentiments et désavoue tout ce qui, dans le dessein d'atténuer la portée de vos paroles, a été dit de contraire à votre motion.

« Le clergé de Strasbourg. »

Suivent 50 signatures.

Le même journal et d'autres feuilles de Strasbourg, y compris le *Courrier du Bas-Rhin* lui-même, publient de nouvelles adhésions de catholiques à la protestation formulée contre la déclaration de Mgr. Raess.

—

On répand l'imprimé suivant dans la circonscription électorale de Sainte-Marie-aux-Mines :

M. Simonis, député de notre circonscription au Reichstag, a adressé à M. le curé de la Madeleine, la lettre suivante :

« Salle du Reichstag, 20 février 1874.

« Je vous écris à la gauche de Monseigneur, à qui j'ai mis votre dépêche sous les yeux ; c'est la deuxième que je lui montre.

« MM. Winterer et Guerber s'étaient fait inscrire d'avance pour la parole.

Monseigneur alla au pied de la tribune pour bien comprendre M. Teutsch.

« Celui-ci ayant fini au milieu d'un tumulte extraordinaire, le président annonce que Monseigneur a la parole.

« Nous ouvrons les yeux tout grands. Nous écoutons.

« La clôture est mise aux voix et prononcée. Winterer fait des efforts désespérés pour arriver à la parole. Pas moyen. Le président la lui refuse de la manière la plus insolente.

« On vote sur notre proposition. Les polonais Jounemann, Kruaer, Ewald se lèvent pour nous appuyer. Nous-mêmes restons assis.

« Le soir, nous étions bien embarassés. Nous rédigeâmes un projet pour désavouer l'évêque. Voici ce qui fut fait :

« Pougnet monta à la tribune pour déclarer que Monseigneur n'avait parlé qu'en son nom, sept et un des Lorrains nous signâmes une déclaration pour être jointe au procès-verbal, afin d'expliquer notre abstention du vote.

« Nous avons de plus fait nos représentations à monseigneur, qui là-dessus a rédigé une note qu'il nous a fait lire et dont voici le résumé :

« 1° Mgr l'évêque de Strasbourg n'a pas reconnu purement et simplement le traité de Francfort, puisqu'il a signé la motion contre. 2° Il n'en a pas non plus contesté l'existence ni nié quelques conséquences légales, puisque nous les subissons. Mais il ne l'a pas reconnu simplement, puisque nous sommes venus ici pour protester contre (?) et en atténuer les effets. Monseigneur vient de me dire qu'il formulera ses réserves dans un prochain discours.

« La motion a été enterrée, comme nous pouvions nous y attendre ; seulement M. Jœrg nous a déclaré qu'il n'eût jamais cru qu'on pourrait le faire d'une manière aussi...

« Comptez que les Prussiens auraient maintes occasions d'entendre les protestations des Alsaciens-Lorrains.

« Nous sommes tous d'accord, nous tenons à maintenir le champ de bataille.

« Votre dévoué.

SIMONIS, député. »

—

On lit dans le *Moniteur de la Moselle* du 24 :

Les quatre députés de la Lorraine, Mgr Du Pont des Loges, MM. Abel, Germain et Pougnet ont quitté Berlin dans la journée de samedi dernier.

MM. Lauth, député de Strasbourg (ville), Hæffely, député de Mulhouse, Teutsch, député de Saverne, ont pris la même détermination. Mgr Du Pont des Loges et M. Abel sont arrivés à Metz dimanche soir.

Sont restés à Berlin : l'évêque de Strasbourg, les cinq prêtres alsaciens, ainsi que MM. Schaenenbourg et Hartmann.

Le *Vœu National* du 25 dit que Mgr Dupont des Loges est arrivé à Metz, un peu fatigué, mais en bonne santé.

Japon.

Une lettre adressée de Yokohama au *St-Petersburger Zeitung* en date du 23 décembre mentionne que les relations entre le gouvernement japonais et les représentants des puissances européennes deviennent de jour en jour plus tendres. Le gouvernement refuse même d'examiner la question d'ouvrir aux étrangers l'accès de tout le pays à moins que le système de la juridiction étrangère ne soit entièrement abandonné. Les représentants de la Hollande, de la France et de l'Angleterre ont manifesté l'intention de faire valoir leurs réclamations pour l'affaire Simonosaki dont 2,009,000 dollars sont encore non payés, si on ne fait pas droit à leur désir.—Le ministre d'Amérique cependant se tient à distance et il a même notifié au gouvernement japonais qu'il abandonne ses réclamations à une compensation quelconque. Le gouvernement a adressé aux représentants des puissances étrangères une note très-énergique, déclarant que ces dernières n'ont pas le droit de demander l'ouverture de tout l'empire aux étrangers.

L'*Allgemeine Zeitung* publie aussi une lettre de Yokohama du 24 décembre. Le correspondant dit que l'exportation de la graine de vers à soie a été en 1873 beaucoup plus considérable que les années précédentes, vu le grand nombre d'acheteurs venus principalement de France et d'Italie. La valeur de la marchandise exportée s'est élevée à 4,500 mille dollars. La moitié environ de cette quantité a été envoyée par la voie de San-Francisco car l'atmosphère du continent américain est plus froide en hiver que celle de la mer Rouge. La compagnie japonaise qui avait cherché à monopoliser le commerce de la soie a été, grâce aux efforts des représentants étrangers, dissoute par le gouvernement.

La presse et le développement commercial de San Francisco.

La commission de géographie commerciale a reçu, par l'intermédiaire d'un de ses membres, M. Renard, ancien agent commercial du Gouvernement français dans l'extrême Orient, communication d'un de ces nouveaux journaux américains qui se sont proposé de résumer, en quatre pages in-folio, des documents de la plus haute importance, dont le texte formerait la matière d'un volume in-12 compacte de plus de quatre cents pages.

Ce système, qui paraît jouir d'une grande et légitime faveur aux Etats-Unis, dépasse les conceptions les plus audacieuses des entrepreneurs de publicité à bon marché.

Le numéro que nous avons sous les yeux : *Commercial Herald and Market Review*, présente 28 colonnes composées de 350 lignes à 50 lettres chacune, soit en moyenne un demi-million de caractères d'impression que les compositeurs ont dû assembler un à un. Le format n'est pas plus grand que celui de nos journaux français, et cependant tout y est lisible, correct et tiré avec le soin qu'on apporterait à la plus délicate des xylotypies.

Ce numéro résume toutes les opérations commerciales de San Francisco. C'est une véritable merveille de typographie, où les tableaux se multiplient sans aucune incorrection typographique. Nous n'avons pas même la prétention d'en donner le sommaire. Nous nous contenterons d'en extraire quelques données qui figurent pour la plupart en gros caractères en tête du journal et mentionner les chiffres commerciaux pour différents produits pendant l'année 1873.

Produit en blés : 25,000,000 de boisseaux ;

Exportations en blé et farines : 10,650,000 centals;

Produit en or et en argent : 82 millions de livres sterling;

Exportation d'or et d'argent depuis dix-sept ans : 675,000,000 de livres sterling ;

Monnaies frappées à San Francisco : 22 millions 075,400 livres sterling

Monnaies frappées à San Francisco depuis 1854 : 350,000,000 de livres sterling;

Valeurs étrangères importées : 33,560,000 livres sterling ;

Valeurs de marchandises exportées par voie maritime : 31,160,000 livres sterling ;

Capital des banques de l'Etat : 100,000,000 livres sterling en or.

Les marchandises françaises dont le *Commercial Herald* croit devoir faire mention en raison de l'importance de leurs arrivages sont les vins, les eaux-de-vie, le vermout, les savons, les huiles et les sardines.

On se fera aisément une idée du développement industriel de San Francisco en constatant que le chiffre des tonnes de charbon importées ne s'élevait pas à 80,000 en 1860, et a atteint en 1873 le chiffre de 454,582. Ce charbon provient des mines les plus diverses et même les plus éloignées L'Australie en a fourni jusqu'à 115,000 tonnes en 1872; on en a vu arriver, pour la première fois, en 1873, 50 tonnes du Japon.

La Bougie.

On lira avec intérêt les détails qui suivent, concernant l'origine et l'usage de la bougie chez les peuples les plus anciens, et l'époque de son introduction en Europe et en France :

L'usage de la cire pour éclairer l'intérieur des maisons est très-ancien dans l'Inde et dans différentes parties de l'Asie. Le blanchiment de la cire est connu de temps immémorial en Chine. Les cierges étaient surtout en usage dans les fêtes et solennités religieuses.

La présence de la lumière était regardée comme un symbole dans certains offices des chrétiens orientaux. Les bougies allumées sur les autels pendant la célébration des saints mystères indiquaient que Jésus-Christ est la vraie lumière qui éclaire les hommes.

Au temps des persécutions, la lumière à la cire était surtout employée par les chrétiens pour prier dans les souterrains, dans les lieux obscurs, et plus tard dans les basiliques où le jour pénétrait difficilement.

L'usage des bougies, regardé jadis en France comme un très-grand luxe, fut introduit en Europe par les Vénitiens, vers l'an 700. Ils l'avaient emprunté des Orientaux.

Une ordonnance de Philippe le Bel défendit en 1313 de mêler la cire avec le suif. Pendant longtemps les reines de France, dans les six premières semaines de leur veuvage, ne pouvaient s'éclairer qu'avec des chandelles.

Le procédé pour filer la bougie était connu en 1367. Quand le roi Jean fut pris à la bataille de Poitiers (bataille de Maupertuis), le 19 septembre 1356, le prévôt des marchands de Paris promit en offrande à la Vierge, pour la délivrance de ce prince, un cierge dont la longueur égalerait celle du contour des murs de la capitale.

En 1660, l'emploi de la bougie se généralisa ; les bonnes maisons furent éclairées à la cire. C'est surtout en Italie que l'usage de cet éclairage prit un développement rapide. Les églises furent brillamment illuminées par des milliers de cierges et de bougies. Les autels scintillaient à l'éclat de ces produits lumineux ; de nombreux candélabres suspendus aux voûtes répandaient des torrents de lumière.

Les spectacles mondains s'emparèrent de ce mode d'éclairage : les salles de spectacle adoptèrent largement l'usage des bougies, c'était d'un meilleur ton que les lampes puantes à l'huile. On distribua à profusion, sur la scène, dans le pourtour des loges et au plafond, des candélabres surchargés de bougies. On désigna cet éclairage : *a giorno* (à jour), qui est encore employé en Italie et en France pour les représentations extraordinaires.

Les plus belles cires jaunes qui deviennent d'un blanc remarquable sont celles de Smyrne et de

Trieste. Viennent ensuite les cires de Constantinople, de Corse, d'Odessa, des grandes landes de Bordeaux, de le Sologne, de la Basse Normandie, de la Bretagne, de la Saintonge, du Gatinais, de la Beauce. Le blanchiment de la cire jaune s'obtient en la faisant fondre ... de la crème de tartre en poudre et en l'exposant à la lumière, operation qui donne ce qu'on appelle la cire vierge.

Le blanchiment de la bougie est, en France, l'objet d'un commerce considérable, particulièrement à Tours, au Mans, a Orléans, a Paris.

La consommation de la cire blanche en bougies et en cierges, a Paris, dépasse 250,000 kil. par an.

Il est bien entendu que la bougie vendue dans le commerce à des prix tres-mediocres n'est pas de la bougie fabriquee uniquement avec la cire.

(*Debats.*)

FAITS DIVERS.

[illegible]

— Comment voulez-vous qu'on s'amuse, répondit le mari, dans une ville où le vin coûte seize sous le litre ?

[illegible]

***

Un mot sur les belles-mères, elles font toujours rire :

Z..., qui est nouvellement marié, cherche un appartement, dit le Masque de fer.

Apercevant des écriteaux, il entre dans une maison confortable de la rue de Trévise.

— Combien êtes-vous de personnes? demande le concierge.

— Trois : ma femme, sa mère et moi.

— Vous avez l'intention de vivre avec votre belle-mère ?

— Oui.

— Oh ! alors, impossible de vous louer : la maison est tranquille.

***

[illegible] un des plus beaux exemples du flegme britannique :

Il y a quelques jours, un jeune noble se trouvait dans un train, en Angleterre, alors qu'arriva un accident où plusieurs personnes perdirent la vie. Dans le désastre, il avait perdu de vue son [illegible] qu'il cherchait lorsqu'un des conducteurs vint à lui :

[illegible]

***

[illegible] laisser les enfants se promener sur les balcons que si leur tete ne peut passer entre les barreaux. M. Capaumont, qui demeure au quatrième etage rue Dayeu, 64, avait pris, ou du moins cru prendre la précaution ordonnée en ce cas. Il avait essayé de faire passer entre une vingtaine de barreaux la tête de son enfant, mais voyant que les vingt premiers barreaux étaient suffisamment rapprochés les uns [illegible] On va voir, dit le *Figaro*, s'il a eu [illegible]

En rentrant chez lui hier, vers onze heures, pour dejeuner, il trouve la fenêtre de son bureau ouverte [illegible] Qu'aperçoit-il ? Son enfant, un bébé de deux ans, agenouillé sur la pierre humide, la tête et les jambes entre deux barreaux, les mains appuyées en dehors, sur le rebord du balcon, regardant dans la rue...

[illegible] M. Capaumont s'approche du balcon. [illegible] l'enfant, déjà meme il le prend par le bout de la robe. L'enfant, se sentant [illegible] prend peur et glisse entre les barreaux...

Terrifié, éperdu, le pere pousse un cri et tombe évanoui, sur la pierre du balcon....

A ce cri, la mère accourt. Heureusement elle ne perd pas son sang-froid. [illegible] elle a saisi le pied de l'enfant.... [illegible]

***

Ils étaient jeunes. Le mari, Louis Hénot, habitant a Paris, n'avait guère plus de vingt-cinq ans. La femme, Marie Lemercier, avait dix-huit ans à peine. Ils s'aimaient. Depuis cinq heures au plus ils étaient mariés. C'est à Yerres, charmant village situé près de Montgeron et pays de la mariée, qu'on célébrait la noce. On était tout en fete. Le déjeuner avait été plein de gaieté. Il s'agissait d'attendre aussi gaiement le dîner, le bal et la fin.

Mais le temps était froid, le sol boueux, l'air humide. [illegible]

— [illegible] vous ne savez pas ce qu'il faut faire? dit une petite brune. Jouons à cache-cache!

— C'est cela, [illegible]

[illegible] dessus-dessous. Les uns montent au grenier, les autres descendent a la cave. Pendant trois heures, [illegible] courses effrénées. On se cache, on se bouscule. Quel plaisir quand on s'attrape !

— Mais où est donc ma femme? demande le mari, impatiente d'être un quart d'heure sans la voir.

— Hé, laisse-la [illegible]

[illegible] à jouer. Les minutes, les quarts d'heure s'écoulent.

— Je veux ... je veux savoir où est Marie! s'écrie le mari.

— Oh ! il est jaloux, lui répond on. Déjà ?

Mais peu lui importe que l'on se moque de lui. Il est vraiment inquiet et veut avoir le mot de l'enigme. [illegible] son inquiétude. On cherche en haut, en bas, au tour de la maison, partout. On ne trouve pas la mariée. On l'appelle; point de réponse. Les [illegible] y a des larmes au fond des yeux du jeune marié.

[illegible]

Comment peindre ce spectacle? Couchée dans la caisse, la tête renversée, le visage blême, les yeux démesurément ouverts, les lèvres [illegible] bleues, les doigts crispés, la jeune femme, qui avait eu assez de force pour faire retomber le couvercle sur elle, n'en avait pas eu assez pour le relever dès qu'elle avait senti l'air lui manquer. Elle était morte! Les soins multipliés de [illegible] n'ont pu la rendre à la vie. Nous n'avons point le courage d'insister sur cette horrible scène.

VARIÉTÉS.

De la neige, des froids excessifs et de leurs effets.

Plusieurs prophéties se sont transmises dernièrement de bouche en bouche, et ont jeté la terreur et l'épouvante au sein des populations prêtes toujours à accepter comme paroles d'évangile, les fades et absurdes mystifications de quelques prophètes improvisés. On n'entendait parler à Constantinople que de la neige et du froid exceptionnel de la semaine passée, et l'on se disait que cette neige, d'après une prédiction des mieux accréditées, tomberait pendant quarante jours encore et finirait par nous ensevelir comme le furent jadis les mammouths et les rhinocéros trouvés en Siberie.

Ce prétendu cataclysme annonce de nos jours et attribué, comme l'a toujours fait l'ignorance des plus simples phénomènes astronomiques, à quelque comète inoffensive, aurait pu etre, toujours d'après les propheties, pareil à celui de l'époque quaternaire.

Tout cela est possible, seulement on se trompe de date. Une telle période glaciaire ne peut arriver, si jamais elle arrive, ce ne sera qu'après quelques millions d'années. On voit par là qu'on peut dormir tranquille sans s'inquiéter de la neige et du froid qui semblent exceptionnels cette année, mais qui indiquent plutôt la vraie marche régulière des saisons.

Toute prophetie à part, cette question de la neige et du froid, peut être résolue ainsi scientifiquement.

On sait que les taches du soleil ont une influence directe sur tous les phenomenes electro-magnétiques, météorologiques, ou autres qui se passent sur notre globe, et qu'il est arrivé parfois que ces taches furent assez nombreuses pour affaiblir sensiblement pendant plusieurs heures consecutives et quelquefois meme pendant plusieurs jours, plusieurs semaines et plusieurs mois, l'éclatante lumière de l'astre du jour.

En 358 un obscurcissement pareil fut l'avant-coureur du terrible tremblement de terre de Nicomedie, qui detruisit aussi plusieurs villes en Macedoine et dans le Pont; l'obscurité dura deux ou trois heures. En 409, lorsque Alaric parut devant Rome, le soleil s'obscurcit, et l'on vit les etoiles en plein jour. La durée de ce phenomène ne permet pas de l'attribuer à une éclipse totale de soleil. En 535, le soleil subit une diminution d'intensité qui dura pendant 14 mois.

Mais ce qui peut être effrayant pour l'avenir de notre terre et de toutes les planètes qui roulent autour de cet astre, c'est que plusieurs taches à la fois, d'une etendue immense, peuvent obscurcir le soleil ou l'éteindre tout-à-fait. Alors l'extinction de ce corps lumineux amènerait inévitablement l'anéantissement de tous les mondes de son système et de tous les êtres qui les habitent.

Humboldt examine sérieusement cette question et ne trouve pas pourquoi notre soleil serait différent des autres soleils, pourquoi cet astre, ne s'éteindrait-il pas un jour comme tant d'autres qui ont déjà disparu.

Suivant les géologues Lecoq, de Clermont-Ferrand et Seemann, la terre, comme la lune, doit se refroidir un jour. On calcule que déjà le 1/50 de son océan primitif a été absorbé et que tout ce qui reste sera bu quand l'epaisseur de la croûte sera de 150 kilomètres.

C'est alors que la Terre, comme autrefois la Lune, se fendillera et que son atmosphere se précipitera sous le sol. Depuis longtemps déjà toute vie aura cesse à la surface de notre globe.

Le pronostic que l'étude de notre satellite permet de tirer à l'égard de la terre ne sera évidemment réalisé que dans un avenir tres-lointain; car, d'après les expériences de Bischof il faudrait 9 millions d'annees pour que la température du globe baissât de 15 degrés, abaissement insensible puisque, actuellement la chaleur interne n'ajoute que 1/30 de degré à la température de la surface.

On peut aller plus loin et appliquer au soleil lui-même tout ce qui vient d'être dit relativement à la terre. Etant beaucoup plus gros il se refroidit moins vite; mais un jour viendra cependant, —tout du moins semble l'indiquer—où, après s'être refroidi jusqu'à devenir une planète, il finira aussi par absorber ses eaux et son atmosphère. Tout notre système solaire ne sera plus alors qu'un assemblage de cadavres.

« Si le soleil s'éteignait, dit Babinet, à l'instant même la neige tomberait et couvrirait le sol, engloutissant les animaux et les plantes. Si l'extinction de la chaleur solaire n'est que partielle, il pourrait se faire que les habitants de la zone torride échappent à la destruction pour repeupler le globe ensuite, mais les races septentrionales auront disparu sans retour. Il est évident que cette catastrophe de froid, qui maintenant n'est pas douteuse, s'est produite très-postérieurement au brisement mécanique qui a fait surgir l'Asie, l'Afrique et l'Europe, ainsi que l'Australie et les deux Amériques, en jetant les eaux dans les bassins actuels de l'Atlantique, du Pacifique, de la mer des Indes et des deux mers polaires. Les mammouths et les rhinoceros trouvés sous la glace, tout debout encore et n'ayant pas perdu un poil de leur épaisse toison, ni un morceau de leur chair, ont été mangés, il n'y a pas longtemps, par les renards, les ours et les chiens. Ces animaux gigantesques ne sont point des animaux fossiles, et ils n'ont pas été transportés de loin dans cette contrée, car ils ont encore entre les dents des branches et des feuilles des arbres actuels de la Sibérie. »

Voici un très-curieux calcul qui a été fait sur les froids excessifs.

A chaque kilometre qui nous éloigne de la surface de la terre, la température s'abaisse de 2 degrés centigrades. A une distance de 72 kilomètres, l'atmosphere nous abandonne et nous pénétrons dans un espace vide dont la température peut s'élever à 142 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Dans les regions polaires, les plus grands froids observés ne dépassent guère 40 degrés, point du thermomètre où le *mercure* gèle, on peut alors le traiter comme les autres métaux et l'étendre en lames qui, plongées dans l'eau, se fondent comme de la glace.

Le froid le plus intense que la chimie puisse obtenir avec ses moyens actuels est de 150° centigrades au-dessous de zero. A cette température, le gaz acide carbonique se durcit comme la neige; si l'on y touche, on se fait des ampoules aux mains comme si l'on maniait des charbons ardents.

Il est certain que tous les liquides et tous les gaz que nous connaissons deviendraient solides dans la région qui s'étend au-delà de notre atmosphere. Le gaz qui eclaire nos rues deviendrait comme de la cire; l'huile serait dure comme de la pierre; l'esprit de vin se changerait en un cristal transparent; l'hydrogene s'épaissirait et aurait l'air d'un métal; on pourrait travailler le beurre comme on travaille l'ivoire, et ces huiles imperceptibles qui donnent aux fleurs leur parfum, il faudrait d'abord les dégeler pour que notre odorat put en percevoir la sensation.

E. Rossi de Giustiniani.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 9 mars 9 h. 38 m. soir.

Obligations Roumélie .... Fl.	44.50
idem nouvelles....	19.65
Anglo-Bank	139.50
Societe de credit aust-turq.	26.—
Banque austro-ottomane..	47.50
Piece de 20 francs.......	8.90
Agio..............	103.30
Change sur Londres......	111.75
Credit anstalt..........	239.50
National Bank..........	970.—
Lloyd.............	444.—

Baisse generale sur bruits financiers peu favorables.

A la Chambre, il y a encore eu un grand concours de monde; apres les orateurs, le ministere a pris la parole et declare etre fermement resolu à maintenir les lois proposées. On a ensuite procede au vote sur la discussion speciale: 224 voix se sont prononcees pour, 71 contre.

Pesth, 9 mars.

L'Empereur est ici: il a eu une entrevue avec les chefs de partis à l'effet de prendre une décision sur la demission du cabinet hongrois.

Dans les faubourgs la population s'est insurgee contre la municipalite: il y a eu quatre morts et blesses. L'hôtel? (de ville probablement) a ete brûle.

Quelques arrestations ont ete operees.

France.

Paris, 9 mars.

Obligations Roumelie fr. 105.75

Le marechal Mac-Mahon traite pour amener la fusion des centres.

Les bonapartistes se preparent à donner de la publicite à quelques ecrits compromettant M. Guizot.

Allemagne.

Berlin, 9 mars.

La sante de l'Empereur est bonne. S. M. est sortie.

M. de Bismarck souffre d'une nevralgie.

Italie.

Florence, 9 Mars.

On annonce, en haut lieu, que la visite de l'Empereur d'Autriche-Hongrie aura lieu au mois de mai.

COURS DES FONDS.

Londres, le 9 mars.

		Clôture.
Dette Generale	....	40 9/16
Emprunt	1865	57 1/4
do	1869	52 3/8
do	1871	57 1/4
do	1872	66 1/4
Consolides anglais	......	92 1/4

Après Bourse 40 15/16 sur achats de Paris.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 9 mars.

[illegible]	Ouv. du salin	Pres	46	40	—
	[illegible]	»	46	28	—
	[illegible]	»	45	35	—
	[illegible]	»	—	—	—
	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	—
	Après Bourse	»	—	—	—
[illegible]		L.S.	[illegible]	[illegible]	—
» de la Société de change et de valeurs		»	4	—	—
» de la Banque de Const.		»	[illegible]	[illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque		»	3	20	—
» de Crédit Général		L.T.	8	—	—
Banque Verissi et Cossoudi		»	—	—	—
Tramway		»	7	40	—
Société Commerciale Ottomane		»	3	—	—
Laurium		Fr	78	—	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	8		—
Obligations des Chemins de fer		»	110	—	—
» 2e émission		»	48	50	—
Emprunt....	1863.. coup.	»	305	—	—
	1865 ...coup.	»	307	—	—
	1869	»	272	—	—
	1872	»	68	—	—
	1873	»	270	—	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*)

Livre anglaise	P.	[illegible]	[illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible]	—
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	[illegible]	[illegible]
Bechlik—(différence)	»	[illegible]	—
Métalique... (id).	»	[illegible]	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible] El-Wich, Suez [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible] Allah Kerim, c. [illegible]

— goel. ottom. Choukian bahri, c. [illegible]

— goel. ottom. Chavn bahri, c. [illegible]

[illegible]

Lagos goel. roum. Efrossini, c. [illegible]

Galatz, goel. ottom. A. Nicolaos, c. [illegible]

[illegible]

Marianople, bk. rus. Mimbelli, c. [illegible]

[illegible] DE LA MER NOIRE.

[illegible] Kustendjé p. Falmouth

[illegible] Brown [illegible] Odessa p. Falmouth.

[illegible] Taker, div. Odessa p. Falmouth.

[illegible]

ANNONCES

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Banque de Crédit Industriel de Grèce à Athènes, sont invités, conformément à l'article 5 des statuts, à faire le second versement de fr. 25, qui devait être effectué un mois apres le premier versement, dans huit jours à partir d'aujourd'hui dans les caisses de la Société Générale de l'Empire Ottoman suivant les avis du susdit établissement émis à Athènes à ce sujet. Ceux qui n'effectueront pas ce versement dans le delai susdit auront à encourir les consequences des articles 12 et 13 des statuts.

Ce versement, déduction faite du dividende de fr. 1.75 se réduit à fr. 23 25 par action payables en livres turques à raison de frs. 22 75 la livre.

Constantinople, le 9 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 28 février (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de 1500 tonnes de charbon de terre de Newcastle de premiere qualité nécessaires à l'administration Impériale de Tophané.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitees à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Sérasképat, le 9 mars 1874.

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE.

AVIS.

Se référant à son avis en date du 20/4 Mars courant relatif au droit de cantar et tcharchi, la Municipalite porte à la connaissance du public que l'adjudication de ce droit n'ayant pu avoir lieu au jour indiqué, par suite des rigueurs de la saison, le délai précédemment fixe est en conséquence prolongé jusqu'au jeudi 28 Février (v. s.).

Les personnes desireuses de prendre part à cette adjudication devront se présenter au siege de la Municipalité, à la Commission des Reformes.

Le Secrétaire Général,
(signé) M. Réchad.

Hôtel-Municipal, ce 25/9 mars 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Le jardin potager sis dans le quartier de Sari-Kiya à Scutari étant à louer pour l'année, 1290 commençant le 1/13 Mars, les personnes qui voudraient se présenter comme fermiers du susdit jardin, sont invitées à s'adresser jusqu'au 28 Février (v.s.) au bureau de la Comptabilité de la Préfecture.

PREFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient traiter à forfait avec la Prefecture pour le transport par les mahones des ordures des rues de Stamboul sont prevenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de ce département jusqu'à fin Février. (v. s.)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison Vve Prost et Lacroix a transféré son dépôt d'horlogerie et de bijouterie vis-à-vis de Galata-Séraï.

Cette maison tres ancienne dans l'article horlogerie et en rapports avec les principales fabriques de Paris, se recommande au public pour continuer à l'honorer de sa confiance.

UNE INSTITUTRICE diplômee demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômee possédant de tres bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. No 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni, locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement [illegible] chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami No 84.

Appartement et Chambres à louer rue Fakir No 20, [illegible]

AVIS.

M. SCHAPIRA, [illegible] élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele que son magasin vient d'être transferé au no 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Specialite de Sonnettes electriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-moderes.

PROGRAMME

MESSAGER D'ORIENT

(*Nouveau journal français paraissant à Vienne*).

En aucun siecle et aucune epoque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siecles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique: apres avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La redaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extreme; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les interets sont sérieusement engagés dans le mouvement intercontinental du vieux monde, de présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progres, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à dater du trimestre, c'est-à-dire le 1 avril 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La redaction.

ALMANACH NATIONAL du Journal «LA TURQUIE» POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

[illegible] — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères pres la Sublime Porte. — Personnel des Legations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande — Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Telegraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.—Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons — Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1/2 Medjidie.

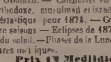

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-General.

Herbert Haddan, E. C.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO et Cie

ABONNEMENTS

aux dépeches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

EN VENTE LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, [illegible] luxe, sur papier anglais, broché avec [illegible] illustree et dos en toile. Imprime dans [illegible]

320 [illegible] Internationel en 1863 et 1873, President [illegible]

74 PLANCHES d'après nature [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'Rue de Péra, [illegible], chez [illegible] et à M. Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

ALMANACH SYNOPTIQUE à l'usage du Levant Pour l'Année 1874

Sorti des presses de l'Imprimerie et Lithographie Centrales et edité par M. D. Mango.

En vente chez tous les libraires de Pera et aux bureaux du journal *la Turquie*.

EXPOSITION ET VENTE DES TABLEAUX A L'HUILE des celebres galeries de [illegible]

SALON-CONCERTS ADAM

Passage Hazzopulo Han. — Entrée libre

PRIX FIXE

SERVIZIO POSTALE della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore LA TRINACRIA.

Arrivi in Costantinopoli.

Da Odessa.............. ogni Lunedi

Da Marsiglia etc......... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e poste coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, [illegible], Brindisi e [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

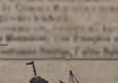

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyree et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles, savoir :

Departs de Constantinople pour le Pyree Naples. Marseille :

Mercredi 12 Nov. Mercredi 7 Janv. 1874
» 26 » » 21 » »
» 10 Decembre » 4 Février »
» 24 » » 18 » »

Départs de Constantinople pour Smyrne Syra et Marseille :

Mercredi 5 Nov. 1873. Mercredi 31 Dec. 1873
» 19 » » 14 Janv. »
» 3 Déc. » » 28 » »
» 17 » » 11 Fevr. »

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combines des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix reduits de Constantinople a Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 318.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendie, Soulina, Ibraila. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Mediterranee et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

8me ANNÉE N° 57. 20 Mouharrem 1291. MERCREDI 11 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	60 francs.	20 francs.	11 francs
Provinces	65 »	34 »	
Étrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page ... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page ... 6 » la »
Insertions, corps du journal ... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29 près la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 [illegible]

Constantinople, 10 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La mésintelligence entre les orléanistes et les légitimistes devient chaque jour plus grande. Des mots aigre-doux ils en sont venus, en quelque sorte, aux menaces, et une polémique fort vive s'est engagée entre l'*Union* et le *Journal de Paris*, qui est le moniteur des princes de la famille d'Orléans. Voici à quel p[illegible].

L'*Union* ayant déclaré formellement que «*les princes* d'Orléans» lors de la réconciliation des branches de la maison de Bourbon, avaient «*reconnu en même temps* les droits de M. le comte de Chambord et *le drapeau blanc*» le *Journal de Paris* s'est empressé de protester, en ces termes, contre les assertions de la feuille légitimiste :

«Le comte de Paris a simplement reconnu M. le comte de Chambord comme le [illegible] du principe héréditaire, [illegible] par la reconnaissance du drapeau blanc.»

[illegible] l'Union et elle a répliqué par une argumentation [illegible]. Elle a dit :

«Pourquoi, pendant deux ans, après le manifeste du 5 juillet 1871 sur le drapeau blanc, M. le comte de Paris, a-t-il hésité à faire visite à M. le comte de Chambord? Parce que M. le comte de Paris n'avait pu encore se résigner *à l'abandon du drapeau tricolore*. Donc ou la démarche du 5 août n'avait aucun sens, ou elle *signifiait que les princes d'Orléans s'étaient décidés à l'acceptation du drapeau blanc;* puisque la question du drapeau était précisément ce qui avait, jusque-là, mis empêchement à la réconciliation.»

La réponse est péremptoire et fort juste. Il en ressort que les princes d'Orléans eussent accepté le drapeau blanc si ce drapeau eut triomphé, mais que le drapeau blanc ayant été vaincu, ils ne veulent point être solidaires de sa défaite. Ceci est conforme aux traditions de la famille.

Les feuilles germaniques avaient annoncé, il y a quelque temps, que le gouvernement allemand avait donné ordre à ses représentants diplomatiques dans l'Amérique du sud d'accorder toute l'assistance possible à la commission chargée par l'empereur de la Chine de faire une enquête sur la situation des coolies de Cuba et du Pérou.

Cette commission qui est composée, en partie d'Européens, a quitté Pékin pour se rendre à la Havanne d'a[illegible].

La *National Zeitung* dit qu'avant le départ de la commission, le ministre d'Espagne, à Pékin a obtenu du *tsung-li-yamen* (département des affaires étrangères) que seuls les délégués chinois, à l'exclusion des membres européens de la commission, seront autorisés à ouvrir une enquête à Cuba et qu'ils devront soumettre leur rapport aux représentants de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France et des États-Unis de l'Amérique du Nord, afin que ces représentants puissent décider si les plaintes qui auront été formulées sont fondées et par quelles mesures on pourrait y faire droit.

Le budget général du duché de Bade, pour les années 1874 et 1875, a été déposé. Nous en empruntons les chiffres à la *Gazette de Cologne* :

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 17,238,067 florins pour 1874 et 17,617,141 florins pour 1875, soit pour les deux exercices : 34,855,208 florins.

Les dépenses extraordinaires sont couvertes par un crédit de 5,206,531 florins. Les dépenses totales s'élèvent donc à la somme de 40,061,739 florins.

Les recettes ordinaires pour 1874 se chiffrent par 17,436,520 florins, et pour 1875 par 17,439,612 florins, en tout 34,876,132 florins. Le complément sera fourni par la caisse d'amortissement et des reliquats des budgets précédents.

La dette publique badoise se trouve de la sorte réduite à la seule dette contractée pour l'exécution des lignes ferrées et qui au 31 décembre 1872 s'élevait à 134,838,422 florins.

La situation, en Hongrie, s'aggrave de plus en plus. Une sorte d'émeute vient d'avoir lieu dans laquelle il y a eu des morts et des blessés.

La population des faubourgs a fait une démonstration devant l'Hotel de la municipalité de Neue Pesth qu'elle a brûlé et il a fallu employer la force armée pour rétablir l'ordre.

Nous ne pouvons, sur un télégramme, nous faire une idée exacte de l'importance des événements qui viennent de s'accomplir, mais ils montrent combien la situation est troublée et tendue dans cette partie de l'Empire Austro-Hongrois.

La présence à Pesth de François-Joseph va probablement mettre fin à la [illegible] ministérielle qui ne fait, [illegible] tant, qu'aggraver l'état des choses.

Le gouvernement portugais a fait interdire à Macao l'émigration des coolies chinois pour la Havane et le Pérou. Trois mois seulement sont laissés aux habitants de la colonie engagés dans ce [illegible] les liquider. [illegible]

LIMITATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX MINISTÈRES.

La situation financière actuelle impose plus que jamais l'obligation d'une stricte économie. Tout le monde le reconnait et l'affirme. Dans l'espoir que cette unanimité d'opinion aura pour conséquence une diminution des dépenses générales de l'état, proportionnée aux nécessités du moment, nous indiquerons quelques-unes des économies qui pourraient être immédiatement réalisées.

Il est à remarquer que l'une des causes les plus actives du déficit budgétaire est le vice d'administration, passé à l'état d'habitude, qui autorise les dettes contractées par certains ministères pour dépenses effectuées au delà du crédit annuel qui leur est alloué. On a même vu quelquefois ces ministères conclure directement des emprunts pour payer leurs créanciers. Il est facile de comprendre que tant que ce système anormal existera, le déficit sera permanent. Chaque ministre, par un sentiment louable en soi cherche à améliorer de son mieux ses différents services, au double point de vue du matériel et du personnel. Du moment que son zèle n'est pas contenu par les limites infranchissables d'un crédit fixe d'avance pour son département, du moment qu'il a la facilité d'emprunter, on peut être certain que ses dépenses seront hors de proportion avec la situation financière générale. Il tombe sous le sens qu'il y a là une première réforme à effectuer. Comment procède-t-on d'ailleurs, à ce point de vue spécial, dans les pays auxquels nous empruntons tant de règlements administratifs ? Une somme fixe, rigoureusement calculée d'après les ressources effectives du budget, est allouée à chaque ministère. Le titulaire du département ne peut, sous aucun prétexte, dépasser le chiffre qui lui est accordé. S'il viole cette règle, il est personnellement responsable. On voit de suite le premier avantage qui résulte pour l'état de ce mode de procéder. La situation financière ne court aucun risque d'être surchargée par les dépenses exagérées de tel ou tel ministère.

On sait où l'on va et le programme financier établi d'avance pour l'exercice reçoit son application régulière. Cette limitation des ressources affectées à chaque département ministériel produit encore d'excellents résultats pour la marche méthodique de l'administration générale. Le ministre cherche à répartir le crédit alloué le plus utilement possible. On ne voit plus alors ces achats de matériel coûteux dont la nécessité n'est pas toujours démontrée et qui, en absorbant de grosses sommes, contrastent douloureusement avec la pénurie des ressources du trésor. De plus le ministre étant intéressé à ce que le travail de son département soit fait vite et bien distribue l'avancement de telle sorte que les emplois les plus rétribués soient occupés par les fonctionnaires les plus capables. Il se trouve encore dans l'impossibilité d'entretenir à grands frais des employés incapables et inutiles dont en cherchant bien on trouverait un bon nombre dans les différentes administrations. La limitation des crédits a encore pour conséquence, en ne maintenant dans les places du gouvernement que les hommes utiles, dont les services sont incontestables, de ramener à un maximum raisonnable les traitements des emplois supérieurs et d'élever équitablement le minimum des emplois les plus humbles. Il n'est pas besoin de faire observer que les bons effets produits par la règle de limitation de crédits que nous conseillons d'adopter se manifestent dans toutes les administrations, qu'elles soient militaires ou civiles. Si l'on appliquait en même temps les réformes du personnel que nous avons indiquées à plusieurs reprises, les concours, un travail assidu, etc, les épurations et les réductions effectuées permettraient à l'État de servir exactement à chaque ministère le crédit fixe d'avance. On aurait le droit d'être plus exigeant vis-à-vis d'employés régulièrement payés. Les employés eux-mêmes, n'ayant plus à lutter contre les difficultés de l'existence quotidienne, certains d'un avancement proportionné à leur travail et à leur mérite, s'empresseraient de mettre au service de l'État un zèle et un esprit d'initiative qui exerceraient l'influence la plus heureuse sur les destinées de l'empire

[CHRO]NIQUE.

Le général Ignatieff, ambassadeur de Russie, a eu l'honneur d'être reçu avant-hier par S. M. le Sultan, au palais de Dolma-Baghché.

Le général Ignatieff a remis au Sultan une lettre autographe de l'Empereur Alexandre notifiant à Sa Majesté le mariage de la grande duchesse Maria Alexandrowna avec le duc d'Edimbourg. S. M. le Sultan a fait le plus bienveillant accueil à l'ambassadeur de Russie.

Le même jour, le grand-vezir a été appelé au palais impérial où S. A. a eu l'honneur de travailler assez longuement avec S. M. le Sultan.

Le dîner que S. A. le grand-vézir devait offrir aux membres du Corps diplomatique, et qui a dû être contremandé par suite du mauvais temps, aura lieu vendredi prochain, au Séraskérat.

M. le comte de Vogüé, ambassadeur de France, s'est rendu lundi à la Sublime Porte où Son Excellence a eu une entrevue avec le Grand-Vezir.

On annonce que le général Mirza Mohsin khan, ministre de Perse, donnera prochainement un grand bal à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. le Schah. Les ministres, le corps diplomatique, et l'élite de notre société seront invités à cette fête officielle.

Le ministre de Hollande, M. de Heldewier ayant obtenu un congé de son gouvernement, quittera Constantinople samedi prochain. M. le chevalier Keun gérera la légation de Hollande en qualité de chargé d'affaires, pendant l'absence de M. de Heldewier.

L'armée impériale vient de p[illegible] semaine dernière, un de ses [illegible] généraux de brigade, Hadji Mustapha Hami Pacha, qui a succombé, mardi dernier, aux suites d'une longue et douloureuse maladie.

Hadji Mustapha Hami Pacha était en dernier lieu membre du *Dari-Choura*. C'était un ancien officier de l'armée, et des plus éclairés; il s'occupait beaucoup de travaux littéraires.

Durant sa longue carrière il a composé et publié plus de cinquante volumes et brochures, la plupart traitant des sujets militaires et il a longtemps dirigé la rédaction du journal officiel, le *Djeridei-Askerieh*.

Le major Dr Chevket effendi, président de la commission sanitaire des sandjaks de Behke et de Banialuka, a été décoré de l'ordre du medjidie, 4me classe.

Les adjudants-majors Kiamil effendi, Mahmoud Harem effendi, Ali effendi, Mehmed Houloussi effendi, médecins-vétérinaires du 2me et du 3me régiments de cavalerie de la garde impériale, et l'adjoint-major Aly effendi, médecin-vétérinaire du 3me régiment de cavalerie du 4me corps d'armée, ont été nommés médecins en chef vétérinaires de leur régiments respectifs, et promus à cette occasion au grade de major.

Une souscription due à l'initiative de MM N. Zarifi et P. Camara a été ouverte la semaine dernière pour venir en aide aux familles dépourvues de moyens d'existence, et auxquelles le froid rigoureux de ces derniers jours est venu apporter un surcroît de souffrances. La liste de souscription, en tête de laquelle Abraham bey s'est inscrit pour cent livres turques, a déjà produit 450 livres turques. Les promoteurs de cette œuvre philanthropique ont fait distribuer cette somme aux familles pauvres des Iles des Princes, du Phanar, d'Egricapi et des différents quartiers de Stamboul.

Nous avons parlé dans un précédent numéro d'une démarche faite par les habitants du Caza de Cartal qui sont allés en masse présenter à S. M. le Sultan une requête demandant que certaines redevances de création nouvelle ne fussent pas perçues.

La population de ce Caza prétendait être exemptée de ces taxes et invoquait à l'appui de son dire un firman octroyé par feu Sultan Mahmoud Khan.

Cette requête, accueillie par Sa Majesté le Sultan, avait été remise au grand-vézir avec ordre d'examiner cette affaire et de faire droit à la demande qu'elle exprimait, s'il y avait lieu.

Nous apprenons que la commission spéciale commise à l'examen de cette requête ayant invité les pétitionnaires à exhiber le firman du Sultan Mahmoud, sur lequel ils basaient leur demande, ceux-ci ont répondu que ce document [illegible] été détruit lors du grand incendie de Cartal.

[illegible] de Cartal ne pouvant pas justifier leur demande, seraient assujettis au payement des redevances dont ils demandaient l'exemption, d'autant plus qu'aucune trace d'un pareil document n'existe dans les archives de l'État.

Un incendie, qui n'aura heureusement pas de suites trop fâcheuses, a éclaté [illegible] matin, à 5 heures, aux étages supérieurs de la maison Demilleville, située en face le palais de Russie.

L'incendie a été attaqué aussi vivement que possible, mais le manque d'eau a paralysé les premiers efforts et à sept heures, bien qu'on fut maître du feu, tout n'était pas terminé.

Comme nous le disons en commençant le feu a été localisé à la maison et aux étages où il s'était produit ; ceci nous amène à nous demander ce que devient ce fameux Extincteur avec lequel [illegible] a fait des expériences au Grand-Champ.

C'est dans des cas pareils que l'efficacité de ce procédé devrait être démontrée.

L'inventeur a déclaré que l'Extincteur avait pour but d'empêcher les grands incendies, il fallait qu'il [illegible] matin à quoi il pouvait être utile.

C'est en paraissant chaque fois qu'il y a le feu; c'est en donnant des preuves de l'efficacité de son procédé que l'inventeur prouvera, mieux que par des réclames, la bonté de son système et le fera adopter.

[illegible] a quitté lundi son [illegible] de la Corne d'Or pour venir s'ancrer dans le Bosphore, devant Bechik-tach. Les ponts de Carakeuy et d'Azap-capou sont restés ouverts à cette occasion pendant une grande partie de la journée.

Le *Bassiret* croit savoir qu'une partie de ces bâtiments quittera incessamment Constantinople pour aller faire des évolutions dans la Méditerranée et la mer Rouge.

Nous apprenons que la direction des Phares s'occupe de modifier l'éclairage de la Tour de Léandre, dont les feux se confondent, surtout pendant les brouillards, avec ceux de la côte de Scutari. Cette confusion a déjà donné lieu à plusieurs accidents. Il s'agirait de trouver une combinaison de feux parfaitement visibles, et qui ne pussent donner lieu à aucune erreur de la part des navigateurs. Une commission spéciale a été chargée de rechercher le meilleur système d'éclairage qui devra être adopté.

Un télégramme d'Ismailia du 20 février contient ce qui suit :

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 11 février, *quarante* navires, jaugeant ensemble *soixante-six mille* tonnes. La recette du service du transit, du 11 au 20 février, s'est élevée à la somme de *sept cent quarante-cinq mille* francs.

[illegible]	[illegible]
— du 11 au 20 — ...	40 —
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Recette du transit, du 1er au 20 fév.	1,406,000 f.

D'après les nouvelles qui sont parvenues au conseil sanitaire, la peste bovine sévit à Antioche, à Lattaquié, au mont Liban, ainsi que dans quelques autres localités du vilayet de Syrie.

Dimanche dernier, le bateau de l'*Asisié* desservant la ligne d'Ismidt, a échoué près de Touzla. Un bateau de l'Azi[illegible] a été envoyé immédiatement à son secours, et l'a remis à flot le lendemain. Ces deux bâtiments sont rentrés ensuite à Constantinople.

Le public de Pera n'a certainement pas oublié les artistes italiens qui pendant l'été dernier ont donné à la *Concordia* et au *Croissant* une série de représentations très-suivies.

Nous apprenons que ces deux troupes se sont réunies en une seule, et que ces artistes, sous la direction de M. Pietro Zoli, se proposent de donner dans la *salle Adam*, une trentaine de représentations dont la première aura lieu ce soir même.

Le spectacle se composera d'une comédie de Scribe *Le Soldat et la dame* et d'un acte *l'ami Francesco*. Nous espérons que le public fera bon accueil à ces artistes, et que par l'empressement qu'il mettra à assister aux représentations de la *salle Adam* il encouragera la troupe de M. Zoli à rester parmi nous.

L'hiver rigoureux que nous traversons à Constantinople sévit également à Smyrne.

Le froid, écrit-on de cette ville en date du 7 courant, continue à être très-vif et le thermomètre se maintient constamment au-dessous de zero. Les effets de cet hiver extraordinaire sont lamentables. Toutes les ind[ustri]es chô-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

VI. (suite).

« Qu'as-tu, Vera? demanda la comtesse.

— Je n'ose le dire à votre Excellence, murmura la pauvre petite.

— Parle sans crainte.

— J'ai un peu de chagrin à cause de l'honneur que vous m'avez fait en daignant [illegible] choisir pour nourrir Ivan, Vladimirowi[tch]. Mon enfant a crié de n'avoir plus le s[ein], mon mari a pleuré de me voir partir, et le voilà qui s'est grisé pour oublier sa peine. Cela passera, excusez-moi. »

Akoulina, placée à la tête du lit de la comtesse, faisait à la nourrice des gestes courroucés que celle-ci ne comprenait pas. C'était prendre une peine inutile. Hélène ne songeait pas au contraste, cruel pour elle, de la douleur de ce dvornik et de l'indifférence du comte, elle ne fit attention qu'à une seule chose, aux cris de cet enfant dont la mère parlait avec un frémissement dans la voix, et elle lui répondit :

« Ne pleure pas, Vera. Il ne faut pas qu'une mère se sépare de son fils ; je nour[illegible] consoler le tien [illegible] »

Voir le numéro du 9 m[ars].

[illegible]is, serrant son enfant de l'air triomphant et ravi qu'a la Vierge d'André Solari, Hélène le suspendit à son sein déjà gonflé de lait.

VII

Avec le bonheur, la santé revint vite à la comtesse. Le jour où elle put se promener dans son appartement en portant son fils dans ses bras fut une grande fête pour le [pr]ince Kisenapp. Cet enfant, baptisé sous le [no]m d'Ivan, ne la quittait ni jour ni nuit; son berceau de soie était posé à côté du lit de sa mère, et les sourires de la comtesse étaient en harmonie avec les gais reflets des tentures roses de cette chambre coquette. C'était Hélène qui levait et habillait son fils ; aucun soin ne paraissait répugnant, aucun servile ; Akoulina seule obtenait la faveur de baiser les jolis petits pieds d'Ivan et ses bras troués de fossettes.

Les journées de la comtesse étaient bien remplies ; les insomnies mêmes que lui causaient les réveils d'Ivan lui étaient douces ; elle écoutait sa respiration légère, et riait à la lueur de la lampe nocturne, de voir son front se contracter et sa bouche essayer une petite moue. Puérilités, dira-t-on. Soit ; mais ces puérilités, attendrissantes pour toutes les mères, sont respectables lorsqu'elles viennent combler le vide d'un cœur désespéré. Ce n'est pas le fait d'une âme ordinaire que de chercher une consolation dans les devoirs de la maternité, quand le monde offre ses étourdissants plaisirs.

Comme Hélène l'avait dit dans sa conversation avec Vladimir, elle n'était point passionnée, mais tendre ; aussi, dès qu'un aliment fut donné à l'amour méconnu dont elle souffrait, elle ne s'inquiéta plus de Knaseff. Ne sortant pas encore de ses appartements, elle ignora s'il habitait toujours la maison Kisenapp, et se plut à l'ignorer, car elle n'adressa aucune question à ses femmes, qui n'eussent pas osé lui parler sans y être autorisées, à l'exception d'Akoulina, admise dès l'enfance à l'intimité la plus [illegible] ; mais Akoulina était [illegible] Hélène, et ne [illegible] adoucir ses chagrins ; elle lui laissait ignorer que le [illegible] avait déserté la maison Kisenapp.

Quand le prince vit sa nièce bien rétablie, il lui annonça avec force ménagements que l'affaire du divorce se poursuivait selon les règles de la procédure. Hélène fut tout étonnée ; la colère jalouse, la dignité blessée qui lui avaient fait signer cette demande, étaient bien loin d'elle. L'amour de Vladimir, qui était autrefois pour elle le seul sentiment dont elle attendît le bonheur, ne lui semblait plus nécessaire à sa vie ; son abandon était désormais pour elle une source d'amertume, mais non de désespoir. Elle resta interdite devant l'annonce du prince, et ne s'expliqua pas comment elle avait pu se résoudre à rendre publique l'offense de Knaseff. Si elle se blâma tout d'abord par fierté, un regard jeté sur Ivan, qui dormait sur ses genoux, la fit s'accuser d'injustice. Le caractère auguste, indestructible du mariage, lui apparut tout à-coup. En condamnant Knaseff à abdiquer son titre d'époux, pouvait-elle le faire renoncer à ses droits de père ! Si, comme mari, il s'était montré indigne de confiance, comme amant, indigne d'amour, son autorité de père de famille était restée intacte. Ivan lui appartenait, quoi qu'on put faire, et l'indissolubilité des liens conjugaux était affirmée par la conscience d'Hélène. Il ne lui était plus possible de rêver cet avenir de farouche isolement qu'elle voulait embrasser comme la seule vengeance digne d'elle. En frappant Knaseff, elle frappait son fils, car c'était lui préparer une enfance désolée, une jeunesse flétrie, que de renier l'union à laquelle il devait sa naissance.

Peu habituée à se flatter, Hélène taxa d'égoïsme sa première décision. Pour se juger ainsi, il fallait que la comtesse eût l'âme bien haute ; mais sa nature et son éducation l'avaient disposée à ne jamais se dérober aux conséquences de ses principes. Si ce caractère est rare chez les hommes, combien plus parmi les femmes, que leur mobilité soumet rarement au joug de la raison !

Hélène se trouvant des torts, ne put approuver ce que lui disait son oncle, et au grand étonnement de celui-ci, elle lui révéla ses pensées et lui demanda des conseils. Le vieux prince fut attristé de ce revirement, qu'il prit pour un retour d'affection. Afin de ne pas laisser sa nièce s'abandonner à de trompeuses espérances, il lui annonça que, loin de s'amender, Knaseff persistait dans de tels désordres, que le général S*** venait de le casser de son grade et de le mettre en disponibilité. Hélène pleura à cette nouvelle, et comme son oncle s'accusait d'avoir accru ses chagrins, elle lui dit :

« Vous vous trompez sur le sujet de mes larmes. Je pleure de honte et non de colère ou de jalousie. Knaseff est moins coupable que moi. Si, cessant d'être sa maîtresse irritée, j'avais su me montrer son amie, il n'aurait pas oublié les convenances de son rang, et se serait respecté. C'est moi qui cause cet éclat, sans ma fatale demande qui a attiré l'attention sur ses égarements, sa carrière ne serait pas brisée. Je n'ai eu aucune des vertus d'une épouse orthodoxe. Le cœur plein de passion, j'ai maudit ses passions ; mais je punirai les torts de mon orgueil.

— Que veux-tu donc faire, Helena ? demanda le prince.

— Mon devoir ! répondit-elle gravement.

VIII

Lorsque Knaseff reçut le billet par lequel Hélène lui demandait un instant d'entretien, il crut que sa femme avait dessein de jouir de son cruel triomphe. Il attribuait à Hélène tout ce qui lui arrivait de fâcheux, depuis sa destitution jusqu'aux caprices de Blanche, devenus chaque jour plus vifs à mesure qu'elle prenait plus d'ascendant sur lui. Après sa dernière conversation avec sa femme Knaseff avait quitté la maison Kisenapp ; il s'était établi en garçon près de la Perspective, acceptant d'avance les conséquences du divorce dont il était menacé.

Quoiqu'il fût profondément blessé de la décision prise par la comtesse, Knaseff était trop parfait gentilhomme pour ne pas se rendre à ses ordres, aussi entra-t-il dans le petit salon quelques minutes avant l'heure fixée pour l'entrevue. Il venait avec l'intention de ne laisser percer ni son dépit ni ce vague ennui dont il commençait à être atteint au milieu de l'agitation de sa vie. L'ennui saisit rapidement ceux dont la seule occupation est de s'amuser.

Knaseff montra à la comtesse une figure toute diplomatique, mais il crut rêver en retrouvant à la place de la personne maladive et disgraciée qu'il avait négligée, une jeune femme radieuse de fraîcheur. Hélène avait embelli dans cette crise, qui fane pour toujours les organisations délicates, mais qui donne un renouveau aux natures plus robustes. Son teint avait repris sa blancheur lactée teintée d'un rose aussi délicat que celui des jacinthes de serre ; le cercle bleuâtre qui alanguissait son regard avait disparu ; sa taille était de nouveau souple et élégante ; tout en elle eut témoigné d'une surabondance de vie souriante, sans le pli creusé entre ses deux sourcils arqués. Dans ce trait et dans la contraction de ses lèvres un peu pâles, on sentait comme un démenti au brillant épanouissement de tout son être.

Tout d'abord, le comte et la comtesse restèrent embarrassés, n'osant ni l'un ni l'autre aborder le sujet de leur entretien. Leur situation respective était bizarre : se sentant des torts, tous les deux avaient cependant à se plaindre l'un de l'autre et ne pouvaient articuler leurs griefs sans s'attirer des reproches fondés. La comtesse sortit la première des banalités par lesquelles commença cette conversation décisive pour l'avenir de la famille ; elle exposa avec beaucoup de franchise et de modération les pensées que lui avait suggérées la naissance de son fils, et elle exprima le regret de n'avoir pas su prendre plus tôt son parti de sa solitude, de son abandon. Tout cela fut dit d'un ton très-ouvert, très-calme, avec une grande sérénité d'accent. C'est que la comtesse ne voyait qu'un simple arrangement de convenance dans ce qu'elle devait proposer à Knaseff. Celui-ci ne comprit pas d'abord où sa femme voulait en venir ; mais il s'étonna de son aisance et de la manière dégagée dont elle parlait de ses tourments passés. Lorsqu'elle finit par annoncer le retrait de sa demande de divorce, il se figura qu'elle cédait à un mouvement d'affection voilé par la fierté, et il la remercia avec chaleur ; il se hasarda même à prendre sa main et à la baiser. Hélène fit mieux que refuser cette faveur ; elle laissa à Vladimir sa main froide, qu'il ne put réchauffer sous son étreinte. Comme il s'enhardissait [illegible] gravité :

« Je suis très-calme et bien portante, mais ma main est comme mon cœur, pour toujours de glace. »

Vladimir plongea son regard dans les yeux d'Hélène, et leur trouvant un froid impénétrable, il murmura : « Dieu lui-même pardonne. Serez vous impitoyable, Helena?

— Vous vous méprenez au sens de ma démarche, répondit la comtesse avec quelque impatience. Il ne s'agit plus de nous. Je ne puis être Helena pour vous, parceque vous êtes Vladimir pour trop de gens. Ceci même n'est pas un reproche, mais une explication. Qu'il ne soit donc jamais question d'un sentiment que vous avez détruit et qui s'est éteint dans votre cœur plus vite que dans le mien. C'est au comte Knaseff, au père d'Ivan que j'ai voulu parler. Mes propositions sont honorables et concernent tous les intérêts. Je vous dégage de vos liens et me considère comme étroitement liée par les miens, ce qui doit rassurer votre susceptibilité. Nos biens nous resteront communs, je garderai votre nom, et vous, votre liberté. Je désire seulement que notre fils ignore à jamais nos dissensions et n'en souffre pas. Si ces conditions vous agréent, je suis prête à retirer la demande de divorce. »

(La suite au prochain numéro.)

Le *Prizren* annonce qu'il a été décidé qu'un embranchement relierait la ville de Prizren à la ligne ferrée qui va de Scutari d'Albanie à Mitrowtza. Cette ligne doit relier ces régions au réseau des chemins de fer de la Turquie d'Europe.

D'après ce journal, c'est à la demande des habitants de Prizren que cette décision aurait été prise par le gouvernement impérial, la ville de Prizren ne se trouvant pas marquée sur le tracé primitif de cette ligne.

Règlement sur les droits des tabacs.

TITRE I.

De la culture des tabacs.

Art. 1. — A partir de l'année financière 1290 (Hégire), la culture des tabacs dans l'Empire Ottoman ne pourra avoir lieu sans un Permis spécial de culture des tabacs (*izin-teskéréssi*) délivré par les autorités des Contributions Indirectes (*Rousoumat*).

Pour obtenir le Permis, le cultivateur déclarera à la Direction des Contributions du *caza* (district), dans la circonscription duquel il se trouve domicilié, la situation et l'étendue en *deunums* du champ, — clos, — cour, où il se propose d'établir les plantations de tabac.

Le Permis dûment imprimé ne sera délivré que pour les plantations comprenant une étendue d'au moins un *deunum*. — Sont exceptées de cette restriction les plantations faites sur plusieurs parcelles de terrains sises dans les limites d'un *cassaba* ou village et dont l'ensemble constitue un *deunum*.

Art. 2. — Si le cultivateur voulait étendre plus tard les plantations déterminées dans son Permis de culture, il devra s'adresser de nouveau à la Direction qui lui a délivré le Permis originel à l'effet d'obtenir d'elle un second Permis pour cet excédant.

Art. 3. — Le Permis de culture est gratuit. — Il énonce :

Les nom, prénom, pays et demeure du cultivateur ;

Les endroit, situation et contenance de la plantation des tabacs ;

Il peut être obtenu directement par le postulant et indirectement par l'envoi, — à la diligence du postulant, — à la Direction des Contributions Indirectes d'un *ilm-ou-haber* (billet de déclaration) du Conseil des Anciens (Ihtiar-Medjlissi) de son village.

Art. 4. — Le Permis de culture est à souche ; — il sera détaché, à la suite, du Carnet de souches et les indications devront être absolument identiques et sur la Souche et sur le Permis.

Art. 5. — Le Permis de culture étant considéré comme un titre authentique d'autorisation de culture des tabacs entre les mains du cultivateur, à l'époque de la récolte, lors de l'enregistrement des tabacs (art. 6 et 9), la quantité de tabac évaluée sera inscrite à la colonne du Permis affectée à cette inscription. — En vertu de cette inscription, le Permis susmentionné tiendra lieu et place d'un *Serghis*, et toutes les fois que les tabacs y inscrits seront cédés d'une manière quelconque, avis en sera donné par le planteur à la Direction des Contributions Indirectes.

[...]

Assistée des experts susmentionnés, la Commission sommera, avant tout, les cultivateurs d'être présents, leurs Permis en main, le jour fixé, sur leurs plantations ; ensuite elle se rendra en corps aux plantations, suivant l'ordre du jour fixé antérieurement pour chacune des plantations. Là, après vérification et contrôle du Permis de culture, elle procédera avec une attention méticuleuse et la plus rigide impartialité à l'examen et à l'évaluation des tabacs. La quantité résultant de l'évaluation sera inscrite sur la colonne spéciale du Permis de culture sous le cachet personnel de deux experts, dont l'un représentant l'Autorité, l'autre les planteurs.

La quantité évaluée sera également portée sur les registres et la Commission passera successivement à la vérification et à l'enregistrement des autres plantations.

Art. 7. — Le devoir de signaler, à l'autorité locale l'époque de la récolte et de demander la formation des Commissions d'enregistrement incombe aux fonctionnaires des Contributions Indirectes ; d'autre part les fonctionnaires de l'autorité locale sont tenus de nommer, dans une semaine au plus tard, les Commissions d'enregistrement et de les appliquer à leurs fonctions.

En cas de retard ou de formation des Commissions en nombre insuffisant, les délinquants à ces formalités seront responsables de tous dommages et préjudices occasionnés aux planteurs par la dessiccation des feuilles de tabac sur plante.

[...]

Art. 12. — En cas de désaccord au sujet de l'évaluation des tabacs ou du choix de la perche à peser pendant le second enregistrement, la pluralité des voix décidera ; — en cas de partage, les quatre experts nommeront un sur-expert, dont l'avis prévaudra.

Art. 13. — D'un lot de tabac enregistré, toute destruction, en tout ou en partie, du produit, survenue avant ou après la récolte, sous le coup d'une force majeure telle que : incendie, inondation et autres calamités, devra être signalée, sans perte de temps, au Bureau des Contributions Indirectes du Bureau, au *Caïmakam* du *caza*, qui en référera, à son tour, au Conseil d'administration. Le Conseil avis en sera donné, par écrit et à la diligence du sous le ressort duquel le tabac avait été enregistré ; procédera à son tour, d'accord avec le *Mémour* des Contributions Indirectes, à l'enquête nécessaire, dont le résultat verbalisé ainsi que la déclaration du product ur seront transmis au *Mudir* des Contributions Indirectes du *Liva*.

Le Conseil administratif du *Liva* procèdera également à un second examen de l'affaire et après avoir fait régler en conséquence le Permis de culture et les registres, portera connaissance du fait au *Nazir* des Contributions Indirectes, qui en écrira, à son tour, à l'Administration Générale à Constantinople.

Art. 14. — Le planteur qui, après avoir été muni d'un Permis de culture pour planter des tabacs, aurait ensuite renoncé à cette culture, de même que le cultivateur qui, après avoir planté, aurait plus tard, par un motif quelconque, déraciné les tiges, devra immédiatement porter le fait, à la connaissance de la Direction des Contributions Indirectes de sa localité pour que le Conseil d'administration soit saisi de l'examen ; — le procès-verbal qui sera dressé en cette circonstance au sein du

[...]

par lequel il s'engagera à rapporter un *Ilm-ou-haber* (attestation) du Bureau des Contributions Indirectes du lieu d'arrivée, constatant l'arrivée des tabacs à destination. Cet acte de déclaration devra être appuyé d'un garant, et s'il n'en peut donner, le producteur sera obligé de déposer le montant du *murourïyé* (droit d'octroi) ainsi que celui de la consommation, — ce dernier calculé sur le prix maximum des tabacs.

Art. 16. — A mesure que les producteurs vendent et remettent leurs tabacs entre les mains des acquéreurs, ou qu'ils les transportent ailleurs, moyennant Passavant (Naclié Teskéressi), ils sont tenus, conformément aux dispositions de l'Art. 19 du présent règlement de restituer à la Direction des Contributions Indirectes des lieux de production le Permis de culture contre récépissé dit *ilm-ou-haberi* afin que leurs comptes soient fermés.

En conséquence un mois avant l'époque d'enregistrement de l'année suivante, les Bureaux des Contributions Indirectes fourniront partout aux vérificateurs nommés *ad hoc* une liste des producteurs dont les comptes seraient ouverts, en y indiquant les noms, pays et demeures de ces derniers. Les vérificateurs se rendront en personne auprès des producteurs pour faire toutes perquisitions nécessaires, examiner et peser le stock des tabacs et en vérifier le montant avec les Permis de culture et les registres.

[...]

[illegible]

D'ou provient ce déficit?

« Nos races de chevaux de trait réclament depuis longtemps nos soins et nos efforts, disait M. le comte de Bouillé, depute, président de la Societe d'agriculture de la Nievre et président de la reunion libre des agriculteurs de l'Assemblee nationale, dans un discours fait à l'occasion de la distribution des recompenses du dernier concours de boucherie à Nevers; si nous avons de bonnes juments, les étalons sont loin d'être en rapport avec elles, soit par le nombre, soit par la qualité. »

Le meme inconvenient se produit dans toutes les localites, partout les etalons d'elite font defaut. Par consequent il est bien difficile d'augmenter le nombre des chevaux et d'a méliorer les races. Les juments ne manquent pas dans les fermes; mais il est le plus souvent impossible de les faire saillir par des etalons passables; il est vrai que ces juments laissent parfois à désirer sous le rapport de la qualite; mais enfin l'amélioration se produirait tout de même peu à peu si les bons producteurs mâles etaient assez nombreux pour donner satisfaction à tous les besoins. Il serait surtout fort utile d'approprier les étalons aux juments du pays afin de marcher progressivement. Il est toujours tres-dangereux de chercher à atteindre d'un seul coup la perfection; c'est ainsi que l'on arrive à produire des eleves decousus, des *ficelles*; au lieu d'aller en avant, on marche à reculons. Il ne faut jamais avoir la pretention d'imposer tel ou tel etalon dans telle ou telle localite: [illegible] veurs et ceux qui [illegible] serieusement [illegible] pables de prendre une bonne determination à ce sujet, parce qu'ils connaissent le pays et les ressources dont il dispose: par consequent il est important de les consulter.

Notre [illegible] chevaline deviendrait plus nombreuse, elle s'ameliorerait sensiblement et rapidement si, dans tous le pays ou l'on peut faire fructueusement l'eleve du cheval, on rencontrait dans chaque canton au moins un étalon de choix propre à donner satisfaction aux habitants.

D'un côte, le cheval agricole destiné aux labours, aux transports et aux travaux de la ferme; de l'autre, le cheval propre à trainer de lourds fardeaux au trot; ici le cheval de cavalerie pour la remonte de l'armee; ailleurs, le cheval de luxe pour la voiture et la selle.

Avec ces clasifications bien nettement dessinees, on parviendrait sur tous les points à obtenir d'excellents eleves. et nous pouvons ajouter que le nombre en serait beaucoup plus considerable, parce que la vente d'un animal bien reussi est toujours avantageuse.

On allie avec un cheval fin une jument commune, tres-ordinaire; lourde, souvent mediocrement conformee; evidemment les resultats sont le plus souvent mauvais et la vente d'un pareil sujet a lieu avec peine. De la provient un decouragement, et le cultivateur cherche un autre moyen pour gagner de l'argent. Il est absolument necessaire que les alliances soient convenablement menagees; c'est la une condition indispensable de succès.

[illegible] quable et fort important a M. le prefet de la Nievre, avec priere de le transmettre à MM. les membres du conseil general Nous croyons utile d'entrer à ce sujet dans quelques details.

M. le comte de Bouillé constate que, dans beaucoup de departements, les societes d'agriculture ou autres associations largement subventionnées par les conseils generaux, ont transformé leurs races de chevaux, de bœufs et de moutons en important des reproducteurs. Ces reproducteurs sont vendus par adjudication dès qu'ils arrivent dans le département; l'ecart entre le prix d'achat et celui de la revente constitue la perte ou le benefice de la Societe.

Les animaux de boucherie ont été fortement ameliorés dans la Nievre par les soins et l'intelligence des éleveurs: il n'en a pas été de même pour les chevaux. Il faut donc aviser, jusqu'à ce que l'on trouve des etalons supérieurs dans le pays, ce qui pourrait ne pas tarder, car déja des prix ont ete obtenus par M. le comte de Montrichard et M. Signoret.

Une vente d'étalons de gros trait, choisis parmi les plus remarquables des races percheronne et boulonnaise faite à l'epoque du concours des animaux gras, c'est-à-dire a la fin de janvier ou au commencement de fevrier, aurait toute chance de reussir. L'acquereur payerait immediatement le prix d'adjudication; il s'engagerait à conserver l'etalon pour la reproduction, avec la faculte de le vendre, pendant ce laps de tempes, à d'autres éleveurs du departement. De cette façon, on introduirait dans le pays des etalons remarquables qui seraient affectes pendant six ans à la reproduction, tandis que le systeme des prix n engage l'etalonier que pour quelques mois, et souvent le cheval est de qualité inférieure.

L'importation d'excellents reproducteurs transformerait les races; ces reproducteurs seraient toujours appropries aux besoins, aux ressources du pays, a la nature des juments conditions indispensables; et dans peu d'annees, le departement aurait des chevaux de trait d'une grande valeur.

Dans cet ordre d'idees, la Societe departementale d'agriculture de la Nievre a charge son president, M. le comte de Bouille, de prier le conseil general de modifier le systeme d'encouragement suivi jusqu'à ce jour et de substituer aux primes l'acquisition et la revente d'etalons de choix Dans le cas ou le conseil général ne voudrait pas s'occuper de ces operations, la Société d'agriculture s'en chargerait elle-même et servirait d'intermediaire, apres que le conseil general aurait statue sur le nombre d'animaux à acheter

Pour atteindre ce resultat, deux systemes sont en presence: d'abord le conseil general pourrait tenir compte à la Societe d'agriculture de l'écart entre les frais, prix d'acquisition et les prix de vente; dans le cas où le conseil genéral n'accepterait pas cette combinaison, qui est sans contredit, la meilleure, la Société d'agriculture se chargerait à forfait de l'acquisition et de la revente, moyennant une allocation de 2,000 fr. par étalon; l'obligation de garder, pendant six ans, un cheval pour le faire servir à la reproduction, industrie tres-avantageuse au département, sera une cause de dépréciation pour l'acquéreur; l'ecart de 2,000 fr. n'est pas trop élevé, lorsqu'il s'agit d'étalons valant de 400 à 500 fr.

Les conclusions de M. le comte de Bouillé sont tout à fait pratiques.

Pour améliorer les races, il est absolument nécessaire d'avoir de bons reproducteurs agréés par les éleveurs et repandus sur tous les points du territoire afin de rendre les saillies plus faciles et plus économiques. C'est aux départements qu'il appartient d'entrer dans cette voie et de servir à cet effet de l'intermédiaire ces sociétés d'agriculture toujours compétentes.

Les conclusions de M. le comte de Bouille ont ete acceptées; des étalons de trait importés par la Société d'agriculture seront vendus aux encheres, le samedi 31 janvier 1874, sur la place de la halle de Nevers. Cette vente aura lieu en même temps que le concours général d'animaux gras, de volailles mortes, de fromages, beurres et machines agricoles, l'exposition et la vente d'animaux reproducteurs.

TEEGLRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 10 mars. 9 h. 40 m. soir

Obligations Roumelie... fl.	45.—
d. Nouvelles ...	21.50
Anglo-Bank	138.50
Societe de cred. aust-turq..	26.75
Banque austro-ottomane..	52.25
Piece de 20 francs.......	8.87
Agio..................	105.—
Change sur Londres. ...	111.55
Credit anstalt	238.50
National Bank	971.50
Lloyd	444.—

Bourse plus animee.

Le triomphe du ministere à propos des lois confessionnelles a ete favorablement accueilli par l'opinion publique.

Pesth, 9 mars.

Les desordres d'hier n'avaient aucune gravite; le calme est partout retabli.

France.

Paris, 9 mars,

Obligations Roumélie fr. 107.50

Le projet de loi du gouvernement relatif a l'organisation d'une seconde Chambre a ete présente à la commission des Trente.

Une ovation a eté faite à M. Ledru-Rollin à son entree à l'Assemblee nationale.

L'impot sur les trains de marchandises a ete accepte par l'Assemblée nationale. M. Magne continuera à garder son portefeuille.

Allemagne.

Trèves, 10 mars.

Le seminaire catholique a éte fermé; il y a eu à ce sujet du tumulte et des rixes.

Grèce.

Athenes, 9 mars 9 h 40 s.

La discussion continue à la Chambre sur la question de nomination d'une commission d'enquete parlementaire chargee d'examiner les actes du cabinet Deligeorges.

Depuis jeudi plusieurs orateurs ont pris la parole les uns pour defendre, les autres pour combattre cette proposition.

La discussion sera probablement close mercredi.

Les communications ont ete interrompues pendant trois jours.

Le temps s'est remis au beau.

Laurium escompte fr. 27

Turquie d'Europe.

Roustchouk, 10 mars 6 h. 45 m. soir.

On affirme que le village catholique de Belina, pres de Sislow, a manifesté l'intention de se placer sous la juridiction spirituelle de l'Exarchat bulgare. Cette nouvelle aurait produit une vive impression. L'eveque catholique de Bucharest serait parti, dit-on, pour Belina.

COURS DES FONDS.

Londres, le 10 mars.

	Clôture
Dette Generale	41 —
Emprunt 1865	58 —
do 1869	52 7/8
do 1871	57 1/2
do 1872	66 1/4
Consolides anglais	92 5/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 10 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47 5	—
	Hausse........	»	47 47	—
	Baisse.........	»	47 4	—
	Clôt. du midi...	»	— —	—
	Clôt. du soir....	»	47 10	—
	Après Bourse...	»	— —	—
Actions S. Gén.		L.S	6 15	—
» de la Société de change et de valeurs..........		»	[illegible]	—
» de la Banque de Const..		»	5 5	—
» du Crédit Austro-Turque..		»	2 70	—
» du Crédit Général.......		L.T.	8 2	—
Banque *Verisso et Cossoudi*.....		»	— —	—
Tramway		»	7 50	—
Société Commerciale Ottomane....		»	3 20	—
Laurium		Fr	78 —	—
Crédit Hellénique (escompte)....		»	8	—
Obligations des Chemins de fer....		»	112 —	—
» 2e émission.............		»	49 1/2	—

Emprunt	1863 emp.	» 308	— —
	1865 emp.	» 309	— —
	1869........	» [illegible]	— —
	1872........	» 70	— —
	1873........	» 370	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise............	P.	111 5
Pièce de 20 francs..........	»	88 5
Impérial russe..............	»	90 —
Ducat (Crémitz).............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)...	»	102 5
Bechlik—(différence)........	»	105 10
Métalique... (id).	»	105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Marseille, paq. à vap. rus. *Rostoff*, c. Soyo, ayant touché Messine et Gibraltar et Dardanelles div.

Leith, paq. á vap. angl. *Ben Lomond*, c. Kin[illegible] ayant touché Dardanelles div.

Alexandrie, paq. à vap. *Wensleydale*, c. Brown, ayant touché Dardanelles div.

Sunderland, paq. à vap. *Charter*, c. Granthanli, ayant touché Gibraltar et Dardanelles charb.

[illegible]

Panderma, paq. à vap. [illegible], c. Bikiki ayant touché Dardanelles div.

[illegible] Syra, Salonique et Dardanelles div. [illegible]

[illegible] c. Bikiki, divers.

Trieste, paq. à vap. autr. *Hungaria*, cap. Grubisich et Corfou, div. march. et 100 pass.

Marseille, paq. à vap. fr. *Chelif*, cap. Mege, touch. Dardanelles, div. march.

[illegible]

[illegible]

ANNONCES

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité porte à la connaissance du public qu'il a été perdu un serghi N° 9 de 100.000 Piastres, delivré par l'Administration Mlle à Chakir Bey, pour l'indemniser de l'expropriation de sa propriété sise à Péra, rue Hamal-Bachi, N° 3 et 5.

Ledit serghi demeurera nul et non avenu, dans le cas où son tiers-détenteur ne le présenterait pas à la Municipalité dans le délai de 15 jours, à partir d'aujourd'hui.

Le Secrétaire-Général
(signé) RÈCHAD.

Hôtel-Municipal, ce 26/10 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi, 28 février, (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10.000 ocques de pois chiches déja soumissiounés a 67 paras et de 15.000 ocques de haricots également soumissiounés a 59 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées a se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 10 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 28 février (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de 1500 tonnes de charbon de terre de Newcastle de premiere qualité nécessaires a l'administration Impériale de Tophané.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 9 mars 1874.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Messieurs les actionnaires de la Banque de Crédit Industriel de Grèce à Athènes, sont invités, conformément à l'article 5 des statuts, à faire le second versement de fr. 25, qui devait être effectué un mois apres le premier versement, dans huit jours à partir d'aujourd'hui dans les caisses de la Société Générale de l'Empire Ottoman suivant les avis du susdit établissement émis à Athènes à ce sujet. Ceux qui n'effectueront pas ce versement dans le délai susdit auront à encourir les conséquences des articles 12 et 13 des statuts.

Ce versement, déduction faite du dividende de fr. 1.75 se réduit à fr. 23.25 par action payables en livres turques a raison de frs. 22 75 la livre.

Constantinople, le 9 mars 1874.

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE.

AVIS.

Se référant à son avis en date du 20/4 Mars courant relatif au droit de cantar et tcharchi, la Municipalite porte à la connaissance du public que l'adjudication de ce droit n'ayant pu avoir lieu au jour indiqué, par suite des rigueurs de la saison, le délai précédemment fixé est en conséquence prolongé jusqu'au jeudi 28 Février (v. s.).

Les personnes désireuses de prendre part à cette adjudication devront se présenter ou siege de la Municipalité, à la Commission des Réformes.

Le Secrétaire Général,
(signé) M. Réchad.

Hôtel-Municipal, ce 25/9 mars 1874.

PREFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Le jardin potager sis dans le quartier de Sari-Kiya a Scutari étant à louer pour l'année, 1290 commençant le 1/13 Mars, les personnes qui voudraient se présenter comme fermiers du susdit jardin, sont invitées à s'adresser jusqu'au 28 Février (v.s.) au bureau de la Comptabilité de la Préfecture.

PREFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient traiter à forfait avec la Préfecture pour le transport par les mahones des ordures des rues de Stamboul sont prevenues qu'elles doivent s'adresser au bureau de la Comptabilité de ce departement jusqu'à fin Février. (v. s.)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison Vve Prost et Lacroix a transféré son dépôt d'horlogerie et de bijouterie vis-à-vis de Galata-Séraï

Cette maison très ancienne dans l'article horlogerie et en rapports avec les principales fabriques de Paris, se recommande au public pour continuer à l'honorer de sa confiance.

UNE INSTITUTRICE diplômee demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômee possédant de tres bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et éleve de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côte de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Specialite de Sonnettes electriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix tres-moderes.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont a vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni,-locataire d'une des baraques.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non-meublés dans la Grand'Rue de PéraAgha-djami n° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiees.— Etats vassaux de la Turquie.—Digitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. —Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israelite.— Comput ecclesiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

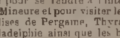

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne a Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Hadnan, F. C.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité ...	100 ocq.	1780—1820	100
» » 2e » ...	»	1650—1700	»
» » 3e » ...	»	1550—1600	»
» Moka...	ocque	20—21	104
Sucre pilé de Hollande...	quintal	231—233	103
» » de France ...	»	230—232	»
» en pain de 5 kil...	»	252—255	100
» » 3 »...	»	258—260	100
Poivre.—1re et 2me qualité...	ocque	11 1/2—11 3/4	»
Clous de girofle ...	»	20—21	100
Encens. ...	quintal	170—240	100
Indigo de Bengale, qualité div. ...	ocque	120—140	»
» de Madras » ...	»	80—100	»
Cochenille...	»	42—46	104
Pétrole d'Amérique ...	caisse	65—67	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil. ...	»	75—77	»
» » de 10 à 11 kil. ...	»	—	»
» » de 11 ... kil. ...	»	98—100	»
Vitres...	»	24—25	Fr.
Thé Congo ...	ocque	20—28	105
» Pekoe et en fleurs....	»	40—120	»
Amidon français...	»	6—6 1/4	120
» anglais ...	caisse	205—210	100
Riz de Gênes...	100 k.	43 1/2—44	Fr.
» des Indes ...	»	185—190	100
» d'Egypte ...	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais. français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais. ...	7 1/2—8 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste...	9 1/2-10 1/2	»	
Beurre de Sibérie. ...	ocque	15 1/2—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie...	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils ...	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres ...	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité...	»	36—38	»
» » 2me » ...	»	33—34	»
» rouge. ...	»	2 1/2—4 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste ...	caisse	210—225	100
» en barres assorti ...	quintal	102—107	106
» marses pour clous...	»	150—	»
» plaques assorti...	»	140—150	»
» de Suède. ...	»	145—150	»
Cuivre anglais ...	ocque	17—17 1/2	100
Zinc assorti ...	100 ocq.	112—115	Fr.
Etain ...	quintal	770—780	100
Sel ammoniaque ...	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux. ...	quintal	170—176	»
» en feuilles...	»	185—190	»
Fer blanc MIC...	2 caisses	355—365	100
Pointes de Paris N. 15/48. ...	50 kil.	92—98	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff ...	kilo	—	115
» d'Ismaïl ...	»	44—46	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff ...	kilo	45—46	120
» du Danube ...	»	40—43	»
Blé dur Baltchik, Bourgas ...	»	37—42	»
» » Rodosto, Andrinople...	»	40—42	»
» tendre du Danube ...	»	36—38	»
» de Roumélie ...	»	32—37	»
Maïs du Danube ...	»	—	100
» de Poti, Ordou ...	»	17 1/2—19	»
» de Roumélie...	»	23—23 1/2	120
Orge du Danube ...	»	—	»
» de Roumélie...	»	19—20	»
Avoine d'Anatolie...	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie ...	»	12—13	»
Seigle...	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité ...	60 ocq.	175—176	100
» 2me » ...	»	165 168	»
» 3me » ...	»	156—160	»
de Braïla 00000 ...	»	—	»
» 0000 ...	»	146—148	»
» 000...	»	137—140	»
» 00 1/2 ...	»	—	»
» 00...	»	—	»
de Galatz 1re qualité...	»	152—154	»
» 2me » ...	»	138—141	»
du pays, 1re qualité ...	120 ocq.	300—310	120
» 2me » ...	»	290—300	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire ...	la tonne	39—40	»
» du magasin...	»	42—42/6	»
Cardiff du navire ...	»	41—42	»
» du magasin. ...	»	43—44	»
Liverpool du navire ...	»	37—38	»
» du magasin...	»	40—41	»
Hull du navire ...	»	35—36	»
» du magasin ...	»	38—39	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2-8 livres ...	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »...	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »...	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »...	»	7 3/8—7 1/2	»
» » » 8—12 »...	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14...	»	62/68/70/72	»
» » Water » ...	»	52 55	»
» » Extra 16/24. ...	»	73/76/79/84	»
» » Water » ...	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous ...	l'ocque	7—7 1/2	100
» George, Perse...	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos. ...	»	6 1/2—8	»
Laines lavées de Roumélie...	»	12—12 1/2	»
» » d'Anatolie ...	»	11 1/2—12	»
» en suint Géorgie ...	»	7—7 1/2	»
» » Yosgat, Angora, etc....	»	7—7 1/4	»
» » Cassapbachi ...	»	7—7 1/4	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	39—40	»
» » ...	»	28—32	»
» » Beybazar. Castamouni	»	30—37	»
» » Van, etc ...	»	15—22	»
Peaux de moutons secs. ...	la paire	26—30	120
» de chèvres » ...	6 1/2—14	1 L. T.	»
» d'agneaux » ...	la paire	—	»
Soie de Brousse ...	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé ...	»	160—200	»
» Perse, Syrie...	»	34—36	Fr.
Cocons secs ...	»	—	»
» Brousse, Syrie. ...	»	70—75	»
» Andrinople, Volo ...	»	65—70	»
» » percés ...	»	35—45	»
Graines jaunes Césarée Angora ...	»	14—16	»
» Iskilip Tokat ...	»	12—13	»
Gomme Adragante ...	»	26—32	»
Chanvre d'Anatolie ...	»	4 3/4—5	120
Graines de chanvre ...	»	75/40—	»
Opium première qualité. ...	»	330—345	100
» deuxième » ...	»	300—320	»
Graines de lin ...	le kilo	36—38	»
(1) Sésames » ...	l'ocque	4 1/4—4 1/2	120
Anis de Chio ...	»	5—	»
» de Roumélie ...	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie ...	»	3 1/2—	»
Cumin ...	»	4—5	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Huile de Mételin et Adramith. ...	l'ocque	6—6 1/2	106
» de Crète ...	»	6 3/4 7	»
» Moudania...	»	—	»
» Chio ...	»	9—	»
» Grèce et Volo ...	»	7 1/4—8	»
Savon de Candie...	»	5—	»
» de Canée ...	»	4 1/2	»
» de Réthymo ...	»	4 3/4—	»
» de Mételin ...	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	65—70/40	»
Haricots du Danube	160 ocq.	150—180	»
Pois-chiches	l'ocque	65—80/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	»
» de Panderma	»	40—45/40	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	165—170	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	78—80/40	»
Figues de Calamate	le quint.	100—110	»
» de Smyrne	»	100—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	120—125	»
» » Phokes	»	115—120	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	»

OBSERVATIONS

Galata, 4—10 mars.

Céréales.— Aux débuts de la semaine dernière il y a eu quelques ventes pour la consommation locale, mais ensuite la neige abondante qui n'a cessé de tomber pendant tout le reste de la semaine a empêché tout mouvement. Depuis hier cependant le retour du beau temps à favorisé les transactions et quelques achats de peu d'importance ont eu lieu aux prix ci-haut mentionnés. La tendance du marché est à la baisse, en conséquence des nouvelles défavorables de France et des nombreux arrivages qui ne tarderont pas à avoir lieu dans un temps très-rapproché, tant du Danube que des diverses côtes de Roumélie. Le stock des blés est évalué à plus de 120 mille kilés de toutes provenances.

En maïs et orge aucune affaire à enregistrer. Les prix pourtant sont fermes à la hausse.

Farines.— La demande n'a pas été aussi active que précédemment; la cause en est attribuée aux mauvais temps et à la lourde position des blés. Les ventes de la huitaine écoulée montent à peine à 4000 sacs; les prix tendent à la baisse. Il a été passé aujourd'hui entre la compagnie des moulins de Stenia et du ministère de l'Evcaf un contrat de un million d'ocques de farines à piastres 2 et 1/8 l'ocque à livrer dans 6 mois.

Coloniaux.—Cafés calmes; affaires limitées aux besoins urgents de la consommation; les prix sensiblement fléchis. Les sucres stationnaires; la hausse est impossible à cause de leur position calme en Europe et des arrivages continuels. Les riz de Piemont calmes. On vient de traiter avec l'Evcaf une affaire de 188 mille ocques à p. 2.7/8 l'ocque. et un million d'ocques avec l'Hôtel des monnaies à p. 2. 23/40, douane à la charge du vendeur. Les pétroles, les bougies stéariques et les divers autres articles d'importation délaissés. Les métaux divers sans demande aucune et plus dépréciés.

Exportation.— Les cotons, les laines, etc. calmes par continuation. Les laines fines de chèvres (tiftiks) sont assez fermes avec tendance à la hausse. Les graines de lin manquent. L'huile d'olives plus soutenu à cause de la diminution sensible du stock et du manque d'arrivages. Les haricots de Trébizonde ont été assez demandés tout pour la consommation locale que pour l'exportation. Les fruits secs ne donnent lieu qu'à un faible courant d'affaires.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 58. — 21 Mouharrem 1291. — JEUDI 12 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 11 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

L'élection du troisieme questeur de l'Assemblée de Versailles a eu, ainsi que nous l'avons dit, une importance exceptionnelle. Elle devait marquer la défaite de M. Buffet ou de M. Baze, et c'est ce dernier qui a triomphé.

Le *Sémaphore*, parlant de l'incident, s'exprime ainsi :

« Chacun savait à l'avance que si le candidat pour lequel tenait M. Baze, était nommé, celui-ci forcerait M. Buffet à saisir l'Assemblée du conflit qui les froisse et si l'Assemblée, comme c'est probable, donne gain de cause à M. Baze, M. Buffet a manifesté l'intention de donner sa demission avec quelques-uns des membres du bureau. Or, M. Baze patronnait M. Toupet des Vignes et M. Buffet M. Combier, de là l'acharnement de la lutte dont le dénouement a été l'élection de M. Toupet des Vignes.

« La droite, n'avait rien negligé pour faire réussir son candidat. Elle avait appelé à Versailles tous ses fidèles, et M. le général de Cissey avait quitté son commandement de Tours pour venir prendre part au scrutin. »

Cette élection ne contribuera certainement pas à rapprocher les groupes de l'Assemblée, qui tendent de plus en plus à se diviser. Ce désarroi des partis faire dire à l'*Indépendance Belge* :

« Orléanistes et légitimistes se méfient les uns des autres, ceux-là rêvant toujours de faire du duc d'Aumale un vice-président de la république, malgré l'opposition que le marechal de Mac-Mahon fait à ces projets, ceux-ci insistant contre toute possibilité, en faveur de la proclamation de la monarchie legitime. Les demeles avec les bonapartistes complètent le gâchis Les choses en sont venues à ce point que le président de la republique ayant invité avant-hier à sa table plusieurs membres du centre gauche, notamment MM. Casimir Périer, Léon Say, Bérenger, Cézanne, Wolowski, on en concluait déjà que le cabinet actuel allait faire place à une combinaison prise dans les centres. Elle serait aussi impuissante que M. de Broglie à trouver une majorite solide au sein de l'Assemblée actuelle. »

La *Gazette de Cologne* a publié le mandement que les évêques prussiens viennent d'adresser au clerge et aux fidèles de leurs diocèses relativement à l'emprisonnement de Mgr Ledochowski.

Ce document s'étend longuement sur les précautions dont l'Eglise catholique est actuellement l'objet en Prusse; mais il vise surtout à défendre l'épiscopat du reproche de se mettre en état de révolte contre l'autorité et la loi.

Par contre il considère les lois confessionnelles et l'autorisation donnée aux vieux-catholiques de pratiquer leur culte, comme une atteinte portée au droit divin et aux lois immuables de l'Eglise.

Ce mandement est signe par l'archevêque de Cologne, le prince-évêque de Breslau, les évêques de Limbourg, de Mayence, de Paderborn, de Culm, de Trèves, d'Osnabruck, l'évêque administrateur de l'archidiocese de Fribourg, les évêques d'Ermeland, de Munster et de Hildesheim.

Le Reichsrath, apres un discours du ministre des Cultes, a adopté « en discussion générale le projet des lois confessionnelles. » C'est ainsi que s'exprime le telegraphe.

On peut en conclure que le projet du sous-comité de ces lois, relatif aux Vieux-catholiques, ne tardera pas à être débattu.

En voici les quatre articles :

« Art. 1er. Les catholiques qui rejettent le dogme de l'infaillibilité seront considérés comme faisant partie de l'Eglise catholique et jouiront de la pleine et entiere protection judiciaire de l'Etat

« Art. 2. Les usufruitiers et les bénéficiers ecclésiastiques qui ne veulent pas reconnaître le dogme de l'infaillibilité du pape conserveront la jouissance pleine et entière de leurs places et bénéfices.

Art. 3. Les curés élus librement par les paroisses de vieux-catholiques seront reconnus comme curés légitimes, et la constitution des paroisses et des synodes vieux-catholiques sera soumise à l'approbation de l'Etat.

« Art. 4. Dans les paroisses où un tiers au moins des membres ont déclaré vouloir appartenir au vieux-catholicisme, ces derniers seront autorisés à célébrer le service divin dans les églises paroissiales. Dans le recensement des membres de la paroisse on fera entrer en ligne de compte les individus qui auront accompli leur quatorzième année. »

Les journaux anglais ont reçu des nouvelles [illegible] mauvaises de l'Inde.

La famine s'étend, et déjà elle commence à produire ses fruits habituels : le vagabondage en grand, l'abandon des enfants et le typhus de la faim.

De grands achats de riz ont été faits par le gouvernement colonial, des chantiers de travaux publics sont ouverts sur un grand nombre de points. On ne ménage pas l'argent et l'on déploie l'activité la plus grande. Cependant tous ces efforts sont insuffisants.

Une dépeche particulière du *Times*, expédiée lundi dernier de Calcutta, annonce que sir G. Campbell doute maintenant qu'il soit possible au gouvernement de fournir aux populations la quantité de riz indispensable. Les moyens de transport sont insuffisants.

Il faudrait, d'après cette dépeche, amener sur place 333,000 tonnes de riz, et les coolies qu'on emploie faute de mieux à faire des transports ne peuvent porter chacun qu'un poids de 60 livres.

Le général Morionès, agissant de concert avec la flotte de l'amiral Barcaiztegui, a repris son mouvement contre les carlistes qui assiégent Bilbao et barrent la rivière le Nervion, sur laquelle la ville est assise.

Nous verrons bientôt s'il sera plus heureux dans sa seconde tentative que dans la premiere qui lui a coûté trois mille hommes. Dans tous les cas il faut qu'il se hâte s'il ne veut arriver trop tard au secours de Bilbao.

L'ESPAGNE.

L'echec recent de Moriones, la prise en quelque sorte imminente de Bilbao, ramenent forcement les yeux et les esprits sur cette malheureuse Espagne dont on a pu un instant espérer la régeneration, et dont le sort est devenu presque desespere depuis le coup de violence du general Pavia.

Nous avons indiqué, alors, ce qui allait se passer, malheureusement, nos previsions se realisent chaque jour.

Au lendemain de la chute de M. Castelar des politiques à courte vue s'ecrièrent que « le sort de la Peninsule allait s'ameliorer sous la forte impulsion du marechal Serrano et de ses amis, et que la confiance et la securite allaient renaitre partout. » C'était aller vite en besogne et oublier, surtout, que ce meme maréchal Serrano et ce meme amiral Topete avaient dû deja quitter, precédemment, le pouvoir sans avoir rien fonde.

Certes l'audace croissante des carlistes, leurs progrès indeniables en Aragon et dans l'ancien royaume de Valence fournissaient aux generaux, qui avaient violé les lois de leur pays, l'occasion de montrer leurs capacites, en domptant l'insurrection. Qu'en a-t-il ete ? Rien !

Les bandes de don Carlos loin de diminuer ont augmente ; au lieu de perdre du terrain elles en gagnent ; elles s'avancent vers les provinces du centre et pendant ce temps le duc de La Torre est uniquement occupé à mettre son pouvoir, autant que possible, à l'abri d'un coup de main militaire.

Car c'est là le revers de la médaille des *pronunciamentos*, qu'ils ont toujours à craindre qu'un chef plus audacieux que les autres refasse a son profit ce qui a ete dejà fait.

Et pendant que M. Serrano, laisse battre les troupes de la Republique que devient l'administration civile ? Elle est dans un aussi mauvais etat que les opérations strategiques.

Au moment où le besoin de soldats se fait plus vivement sentir que jamais, les hommes qui reglent à cette heure, les destinées de l'Espagne ont jugé opportun de rétablir le remplacement militaire et d'abroger la loi sur le service obligatoire.

Mieux vaut livrer les villes sans défense que d'armer une nation entiere, cette nation pouvant avoir la velleite de se soustraire au militarisme.

L'aveuglement de MM. Serrano, Topete, Zabala, et de leurs amis, est tellement profond qu'ils ne voient point qu'en conduisant leur pays à une desorganisation epouvantable ils preparent eux-memes leur chute.

Ce qu'il y a de positif, c'est que sous le souffle de M. Castelar la Peninsule Iberique s'etait relevee peu à peu.

Le cabinet de Madrid entoure, alors, de perils, ayant pris le pouvoir au moment où tout semblait perdu, avait lentement refoule les carlistes, prepare la chute de Carthagène, et denoué sans conflit l'affaire du *Virginius*.

Aujourd'hui tout est plus desespere que jamais, et si don Carlos doit monter sur le trône il le devra certainement au fameux coup d'Etat « *sauveur* » de MM. Pavia et Serrano.

On aurait beau essayer de le nier le royaume de Charles-Quint subit, en ce moment, les consequences des violences qui lui ont ete faites depuis trente ans, par la soldatesque, et des atteintes portées aux lois par les generaux qui se sont succede a la tete des affaires.

Nous ne voulons rien exagérer, mais nous demandons ce qu'on peut penser d'un pouvoir qui edicte la peine « des travaux forces, pour attaques contre le gouvernement. »

Les directeurs de journaux effrayes d'un decret pareil se sont rendus la semaine derniere chez M. Albareda, gouverneur civil de Madrid, afin de savoir quels sujets il leur etait interdit de traiter, et voici ce qui leur a été repondu :

« Defense de publier des nouvelles de guerre puisées ailleurs qu'aux sources officielles ; défense de *parler de la situation financiere* du pays et de porter la moindre atteinte au credit national ; defense d'attaquer le gouvernement etabli, de *discuter ses origines* ; défense, enfin, de *critiquer les ministres* et de se plaindre des autorites constituees. »

Ce qui equivaut a bâillonner la presse, sous la menace des galeres.

Voilà le regime dont M. Serrano a dote sa patrie, sous pretexte de lui rendre l'ordre, la stabilite, la prospérite, la richesse et la splendeur !

Et les détails que nous donnons ne sauraient etre exageres puisque c'est dans la *Epoca*, journal devoue au duc de La Torre, que nous les trouvons.

Est-ce en employant des moyens aussi deteslables que le nouveau president de la Republique pense qu'il consolidera la dictature dont il s'est empare ? Pour nous, nous croyons qu'il ne fait que preparer une révolution de laquelle pourrait bien sortir la royaute de don Carlos ou celle du prince des Asturies.

Si nous avons expose une fois encore l'etat de l'Espagne c'est que ce malheureux pays touche à une crise supreme qui pourrait bien etre la cause de son aneantissement complet.

Un peuple s'enerve, s'epuise dans des luttes incessantes et c'est miracle meme que l'Espagne resiste à plus de trente annees presque consecutives de guerres civiles.

Nous avons longuement insiste sur certains points, c'est qu'il etait necessaire de montrer que les Espagnols n'ont rien gagne au *pronunciamento* qui a renverse M. Castelar, et que c'est le militarisme qui les conduit à la tombe.

En somme la situation peut se resumer de cette façon :

Au point de vue militaire, les carlistes, tenus en respect sous le precedent regime, s'avancent maintenant avec celerite ; au point de vue politique, les libertes necessaires dont l'exercice etait à peu pres garanti, il y a quelques mois, sont confisquees par les dictateurs ; au point de vue des franchises municipales, le caprice d'une poignee de grands seigneurs bouleverse la premiere cite de l'Espagne sans que les habitants aient le droit de protester d'une maniere efficace ; au point de vue financier, le crédit, qui commençait à se relever sous M. Castelar, est tombe plus bas que jamais.

Terminons donc par ce mot d'un journal Madrilene :

« Voilà à quel degré de misere et d'abaissement les faiseurs de coups d'Etat militaire reduisent les peuples qu'ils ont la pretention de sauver. »

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

Paris, 28 février 1874.

On se montre fort irrité au ministère des affaires étrangères du télégramme inséré récemment par le *Times*, au sujet de nouvelles plaintes du gouvernement allemand contre les évêques français, télégramme que l'agence Havas a d'ailleurs démenti dès le lendemain. Malgré l'irritation manifestée, au ministère des affaires étrangères, contre le correspondant du *Times*, il ne serait pas impossible qu'il y eût quelque chose de vrai dans la nouvelle qu'il a lancée Le langage de la presse allemande est toujours très amer contre nous ; celui de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est particulièrement significatif. Cette feuille malmène brutalement plusieurs de nos journaux, notamment le [illegible], le *Siecle* et la *Liberté*. L'organe du prince de Bismarck [illegible] affirmations présomptueuses destinées à tromper le public français et à l'entretenir dans des illusions dangereuses pour le maintien de la paix. Le *Français* est surtout attaqué pour avoir enregistré dans ses colonnes un *racontar* diplomatique que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* considère comme dépassant la mesure. Il s'agit de la prétendue lettre que le prince de Bismarck aurait écrite à lord Granville, du vivant du ministère whig, pour lui demander d'interdire le meeting catholique de Saint-James-Hall

Ces récriminations de l'organe officieux du grand chancelier sont curieuses à noter. La presse française, accusée de provocation par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, est au contraire d'une circonspection infinie. Au sujet des affaires d'Alsace-Lorraine, par exemple, les journaux se bornent, la plupart du temps, à publier sans commentaires les documents que leur [illegible] feuilles alsaciennes elles-mêmes.

[illegible] dans le [illegible] qui a frappé l'*Univers*, avait insinué que ce journal, ayant subi un mois de suspension, le gouvernement se proposait de l'autoriser à reparaitre. Mais l'ambassadeur de Prusse l'interrompant brusquement, lui dit : « Non, non, il a été suspendu pour deux mois. » Je vous livre l'anecdote sans vous garantir l'authenticité.

On prétend que la poursuite dirigée contre M. Stoffel pourrait bien ne pas aboutir. Le prévenu a été interrogé deux fois par le capitaine rapporteur. Il paraîtrait même que l'instruction serait terminée et que tous les témoins,—les mêmes que l'on a vus devant le conseil de Trianon,—auraient fait leurs declarations à l'heure qu'il est. Le capitaine n'aurait plus qu'à faire son rapport. Mais on assure qu'il serait résulté, de nouvelles explications, que la fameuse dépêche était certainement arrivée par le telegraphe, mais que M. Stoffel n'en aurait rien su et qu'elle aurait ete remise à l'empereur en dehors de lui. Quoi qu'il en soit, ce qui engagerait à suspendre la poursuite dirigée contre M. Stoffel, ce serait indépendamment du doute qui plane sur cette affaire, la crainte d'irriter encore l'Allemagne que les [illegible] de l'affaire Bazaine ont singulièrement froissée.

Dans les sphères gouvernementales on suit avec un vif intérêt le mouvement du centre gauche vers le septennat, et on signale de fréquentes conferences, dans les couloirs de l'Assemblée, entre des députés de la gauche modérée et des membres du parti légitimiste raisonnable. De part et d'autre on semble convenir, du moins en principe, que si on ne réussit pas à organiser un gouvernement serieux et legal, les événements pourront tourner au profit d'une restauration bonapartiste, et de part et d'autre, on est résolu à tout faire pour éviter cette extrémité déshonorante.

Les ministres de la guerre et de la marine ont adressé successivement aux chefs de corps une circulaire [illegible] relativement à la cérémonie qui doit avoir lieu le 16 du mois prochain a Chislehurst Le général du Barail a déclaré notamment que l'armée est tenue de rester étrangère à toute manifestation politique et que les officiers qui profiteraient des congés ou des permissions d'absence, délivrés en vue d'autres motifs, pour se [illegible], le 16 mars, en Angleterre, devraient lui être signalés pour être punis disciplinairement.

Contrairement a ce qui avait été annoncé, M. Ledru-Rollin n'a pas quitté Paris et ne s'est pas rendu, par conséquent, dans le departement de Vaucluse. Les avis reçus au ministère de l'Intérieur constatent que l'anniversaire du 24 février s'est bien passé dans toute l'étendue du territoire français. Dans tous les cas il n'a donné lieu à Paris à aucune manifestation.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Hamdi Pacha, ci-devant ministre des Finances, est nommé gouverneur général du vilayet d'Aïdin.

Ahmet Chevket pacha, ci-devant président d'*Idjra-Djemiet*, est nommé préfet de la ville.

Hier matin le Grand Vezir, Ministre de la guerre, accompagne du Caimacam du Seraskerat, est venu à Pera et a fait à l'improviste une visite à l'école militaire de Pancaldi.

S. A. ayant trouve tout en ordre en a exprime sa satisfaction au Directeur de l'ecole.

Le Grand Vezir s'est rendu ensuite à la S. Porte où il a presidé le conseil des ministres.

Nous avons omis de dire que le prince Moustapha Fazyl pacha, avait fait au Grand-Vézir une visite pour le féliter, à l'occasion de son avenement au pouvoir, ce haut dignitaire s'est rendu presque immédiatement chez S. A. et a eu avec elle, à cette occasion, une assez longue entrevue.

Beyli-Zadé Mehmed Mubeini effendi, est nommé juge (naïb) de Magnésie ;

Cheïk-il-Hadj Ahmed Rassim effendi, est nommé juge du district de Fezan, nouvellement institué dans le vilayet de Tripoli de Barbarie.

Le Grand-Vezir et quelques-uns des ministres ont diné mardi soir dans le conak de Riza Pacha, ministre sans portefeuille. Apres le diner les ministres ont tenu conseil sous la présidence de S. A. le Grand-Vezir.

On annonce que Khaïry bey, membre du Conseil des travaux publics, remplace Chakir bey à la direction du chemin de fer de Haïdar-Pacha.

Le patriarcat a reçu la réponse du Saint-Synode de Russie à l'encyclique du Patriarche œcumenique, au sujet de l'élévation de Mgr Joahim au trône patriarcal.

Cette lettre qui a été apportée de St Pétersbourg par S. Exc. le général Ignatiew, est conçue dans des termes très flatteurs et elle exprime la conviction

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

VIII. (suite).

Le comte rougit de colere ; sa méprise l'irritait moins que la manière dont elle était accueillie ; son amour-propre ne pardonnait pas à la comtesse son manque de jalousie. C'est une pretention assez commune aux maris infidèles de vouloir que leurs femmes leur gardent un constant amour. Il se demanda quel motif dirigeait Hélene et ne put le deviner car elle avait parle sans cesse le langage de la raison, sans rien laisser percer de ses sentiments Knaseff fut blessé de son peu de perspicacite et se promit de rendre à la comtesse les humiliations qu'elle lui avait fait subir ; cette derniere, cette negation de tout amour, était une des plus sensibles pour le caractere passionne de Vladimir.

Hélene le pressait cependant de répondre à sa proposition ; il hésitait, ne sachant comment tirer parti de la dépendance sous laquelle il tenait la comtesse, lorsque des cris d'enfant se firent entendre dans la chambre voisine. Akoulina parut.

« N'ayez pas de crainte, dit-elle, c'est peu de chose ; il ne s'est pas fait grand mal. »

Hélene n'entendit pas cette explication : elle s'était deja élancée, et, par la porte restée entr'ouverte, le comte l'entendit s'empresser auprès du *baby* gémissant : dans ses caresses haletantes, pleines d'effusions craintives et de paroles entrecoupees, Vladimir comprit le sens du changement opéré dans les résolutions de la comtesse. Loin d'admirer ce mystère d'amour maternel, loin d'être touche de cette abnegation dans une si jeune femme, le comte ne ressentit que le mépris dans lequel Hélene le tenait ; il se promit de ne pas garder vis-à-vis d'elle ce rôle sacrifie. Quoique n'eprouvant qu'une vague sollicitude pour son fils, il voulut prouver a la comtesse que lui aussi connaissait ses devoirs. Il embrassa cette idée avec d'autant plus d'ardeur qu'elle le relevait aux yeux d'Helene, dont il avait le caractère noble en haute estime ; il se mêla a ce motif louable une secrete et basse satisfaction de l'ascendant terrible qu'il allait prendre sur cette femme dont le calme le bravait.

Lorsque la comtesse rentra, après un quart d'heure d'absence, elle ne retrouva plus Knaseff tel qu'elle l'avait laissé, [illegible] et presque confus ; [illegible] avantages qu'il lui dit :

« J'accepte votre proposition comme je me serais soumis à votre desir si vous aviez souhaité une separation complète Puisque vous comprenez que l'interêt de notre fils condamne votre velléité de divorce, vous conviendrez qu'il serait injuste de me priver des douceurs qu'entraînent à leur suite les devoirs paternels. Or, je ne puis continuer d'habiter votre maison, apres être tombe près de vous dans une disgrâce méritée. Pour que cette réunion fut possible, il me faudrait une resignation que votre vue me rendrait cruelle, ou une légèreté que je n'ai point à ce degré, quoi que vous en pensiez. Nous avons donc à régler nos droits respectifs sur Ivan. Il est juste que vous le gardiez tant que son [illegible] des soins minutieux et tout [illegible] ; mais il est nécessaire qu'il soit dirigé par moi dans son éducation Vous l'aurez donc pres de vous jusqu'à l'accomplissement de ses sept ans ; passe cette époque, il m'appartiendra. C'est ainsi que la loi de quelques pays etrangers règle les droits respectifs des parents auxquels la vie commune est impossible. Si ces conditions vous agreent, je donne mon assentiment au retrait de votre demande ; si vous ne les acceptez pas, Ivan vous appartiendra, vous le savez, d'apres la loi russe, mais vous lui devrez compte un jour des motifs pour lesquels vous l'aurez privé de son père »

La comtesse fut interdite, car elle s'était [illegible] certaine d'acheter la libre disposition de son fils [illegible] Knaseff. [illegible] Vladimir se montra inflexible. Huit jours s'écoulerent pendant lesquels elle employa tous les moyens pour fléchir son mari ; il ne se departit en rien des conditions qu'il avait posées.

« Vous ne m'avez pas fait crédit de quelques mois d'égarement, lui dit-il ; l'austere rigueur de votre vertu m'a signale aux medisances, et fait perdre un grade conquis au prix de mon sang. Vous avez use de votre droit strict ; vous ne devez donc pas trouver mauvais que je tienne au mien. Je veux qu'à l'âge de sept ans, mon fils soit entierement à moi ; vous en ferez un sage intolerant, je tâcherai de le rendre bon gentilhomme, et je lui apprendrai que l'indulgence est la plus aimable des qualités sociales.

— [illegible]

— Vous le lui feriez respecter peut-être, craindre à coup sûr ; moi, je le lui ferai aimer. »

Ces discussions finirent par perdre cette courtoisie de bonne compagnie dont le comte et la comtesse s'étaient longtemps piques dans leurs rapports aigres-doux ; leurs souffrances secretes éclatèrent et se heurterent avec violence ; il y eut entre eux de ces mots [illegible] se défièrent l'un de l'autre, et arriverent à se meconnaître mutuellement. Aussi quand le comte l'emporta par la force de sa persistance, il ne crut pas pouvoir se fier à la promesse d'Hélene : il craignit qu'elle n'abusât plus tard des soins donnes exclusivement par elle à Ivan pour redemander un divorce dans le dispositif duquel tout droit lui serait attribue sur son fils il lui fit jurer sur l'image de saint Ivan qu'elle le lui remettrait le jour où ses sept ans seraient accomplis. Il fut stipule que l'enfant verrait sa mère dès qu'elle en témoignerait le desir, mais qu'il habiterait tout à fait avec son pere jusqu'à l'époque de sa majorite.

IX

Après avoir prononcé ce serment qui la depossedait de son fils à terme fixe, la comtesse ne vit plus dans Knaseff que l'homme qui devait lui arracher son plus cher tresor. Ce fut avec un secret plaisir qu'elle reçut ses adieux Après le bruit de sa destitution et de son divorce manqué, le comte ne pouvait vivre à Pétersbourg, et se preparait à passer en Allemagne et en France pour laisser amortir l'acharnement des curiosités et des medisances. S'il partait seul, ou accompagne de Blanche Hélene s'en inquiéta peu ; elle pensa cependant a faire avertir les banquiers de Berlin et de Paris, correspondants de son banquier de Moscou, afin que Knaseff trouvât chez eux un crédit important ; elle voulait que l'exil auquel elle condamnait son mari fut somptueux ; il y avait dans ce procede comme une compensation de ce qu'elle avait fait perdre à Knaseff, et comme un remerciement de la liberté absolue qu'il lui laissait, pour quelques annees, au sujet d'Ivan. Ce fut en homme du monde qui fait ses adieux a une personne étrangere que le comte annonça son voyage à Helene. Ils se séparerent avec calme et presque cerémonieusement.

Quand la comtesse fut seule, elle fit expédier a la Bouldaïa tous les meubles de la maison Kisenapp, et dès les premiers jours d'ete, elle quitta Pétersbourg en se promettant de ne plus revenir dans cette ville, dont le séjour lui avait éte si funeste. Elle revit avec attendrissement la maison seigneuriale de la Bouldaïa, ses allées de tilleuls seculaires, ses étangs bleus et les forêts ombreuses qui ceignaient le lointain horizon. Le temps que la comtesse avait passe avec Vladimir, dans cette demeure, s'etait ecoule comme un rêve, aussi ce ne fut pas son souvenir qu'elle y retrouva, mais celui de son enfance heureuse, entre une mère aimable, quoique maladive, et une institutrice serieuse, mais bonne Neanmoins, elle deserta l'aile de la maison qu'elle avait habitee pendant les premiers mois de son mariage, et elle s'établit dans son ancien appartement de jeune fille, en y adjoignant quelques pieces des appartement de réception. Elle eût eté heureuse, dans cette retraite, sans la pensée de l'avenir, [illegible] amour, passerait de ses bras sous la tutelle indifférente de Knaseff, son cœur se révoltait contre le serment arrache. Ce serment la poursuivait jusque dans les moments [illegible] Ivan lui souriait en bégayant : « maman, maman ! » Elle se penchait alors sur lui et quand les petites mains de l'enfant se joignaient autour de son cou, elle le saisissait a plein corps et le serrait dans ses bras, comme pour defier qu'on le lui enlevât La resignation lui etait impossible, et comme il arrive trop souvent, ses apprehensions de l'avenir furent si vives qu'elles altérèrent le bonheur du présent.

[illegible] profonde chez Hélene, il etait impossible que le desir d'éluder sa promesse ne lui vint pas. Le retour du comte a la vie de famille aurait seul pu l'annuler, mais les dernières crises avaient creusé entre les deux epoux un abime impossible à combler ; Helene d'ailleurs n'aurait pu se resoudre a subir une intimite sans amour, et son amour etait mort comme meurent les amours des vaillantes natures, sous le mepris Les lâches seuls disputent morceau à morceau les lambeaux souillés des cœurs qui leur echappent. Il ne restait donc à la comtesse aucun espoir de se soustraire a la sentence qu'elle avait été obligee de prononcer sur elle-meme, et cependant elle était decidée à ne pas abandonner son fils à la surveillance distraite du comte, à des soins mercenaires, trop souvent corrupteurs. Elle cherchait sans cesse le moyen de concilier ces deux impossibilites : tenir son serment, garder Ivan pour elle seule. Elle faisait parfois le projet d'offrir au comte les trois quarts de sa fortune, mais elle sentait vite qu'il s'indignerait de ce marche honteux pour lui ; puis elle projetait de vendre ses proprietés et de s'enfuir en Amerique : elle se sentait [illegible] établi à quelques verstes de la [illegible] dont elle etait la seule parente ; enfin son amour pour le pays natal lui faisait regarder cette expatriation comme une terrible extrémite. Hélene etait Russe au fond de l'âme, comme le sont tous les Moscovites, plus intimement attachés au sol que les habitants des provinces septentrionales, qui se font gloire d'être cosmopolites. La comtesse voulait faire d'Ivan un bon Russe et non un citoyen du monde, et bien qu'elle eut l'esprit large, elle s'effrayait du contact des Americains démocrates. D'ailleurs, la guerre etait imminente de l'autre côte de l'Atlantique, et son tresor n'eut pas ete en surete là-bas non plus, expose a la merci des flots et des collisions politiques.

[illegible]

Voir le numéro du 11 mars

que sous le patriarcat de Mgr Joakim les relations des différentes parties de l'Eglise orthodoxe seront de plus en plus étroites, et, que les bons rapports existants seront encore raffermis.

Lundi dernier, le patriarche œcuménique a réuni en séance extraordinaire le Saint-Synode et le Conseil national pour leur exposer l'état anormal dans lequel se trouvent quelques-uns des diocèses placés sous sa juridiction. Dans ces conditions l'application des statuts du patriarcat, quant à la formation du synode, devient difficile et Mgr Joakim a exprimé l'opinion que dans la constitution de ce corps on devrait procéder par un choix arbitraire des métropolitains qui seront appelés à prendre part au synode.

Le Saint-Synode et le Conseil national consultés n'ont émis aucune opinion, ils ont simplement déclaré que le patriarche œcuménique pourrait prendre telle décision que Sa Sainteté jugerait convenable dans les circonstances actuelles.

—

On fait beaucoup d'éloges du nouveau Caïmakam de la police de Galata. Depuis sa nomination à ce poste et grâce aux efforts assidus et persévérants qu'il a faits, ce fonctionnaire a réussi à mettre la main sur un grand nombre de voleurs, qui, depuis quelque temps avaient choisi Galata pour s'y livrer à leurs exploits. Au nombre des individus arrêtés figurent plusieurs femmes qui faisaient partie de ces bandes de malfaiteurs.

—

Les renseignements qui nous parviennent sur les dégâts causés par l'accumulation des neiges sur les toits signalent l'écroulement de plusieurs maisons à Stamboul et dans les divers faubourgs de la ville. On cite des maisons, des écuries, des hangars qui se sont écroulés à Kadikeuy, à Scutari, à Arnaoutkeuy, à Tatavla et dans plusieurs autres localités, mais ces accidents n'ont pas entraîné de mort d'homme.

L'écroulement d'une partie de la toiture en bois du Grand-Bazar de Stamboul pouvait avoir des conséquences terribles vu la circulation animée qui existe dans cet endroit, mais cet accident étant survenu pendant la nuit, il n'en est rien résulté de fâcheux.

On parle également de plusieurs individus qui auraient été gelés, ou bien dévorés par les loups principalement aux environs de Caïch-Tagh et de Scutari; nous croyons ces bruits exagérés sinon tout à fait inexacts, vu que les informations reçues jusqu'ici au ministère de la police ne relatent aucun fait semblable.

—

Mardi soir, vers trois heures à la turque, un habitant de la rue Coumbaradji Youkouschi rentrait chez lui, lorsqu'il se heurta à un paquet assez volumineux qui encombrait la rue devant sa porte. Voulant se rendre compte de la nature de ces objets, qu'il avait pris d'abord pour un tas de chiffons, cet individu se baissa pour les examiner, et reconnut bientôt que c'étaient des pantalons neufs, en drap, et que chacun de ces vêtements avaient été tailladé aux genoux. Fort étonné de cette trouvaille il prit deux pantalons pour les regarder chez lui.

Lorsqu'il ressortit pour examiner les autres, ils avaient disparu comme par enchantement, il ne restait plus un seul pantalon dans la rue. Nous pensons que la police pourrait, en faisant une enquête, arriver à découvrir la façon dont ces vêtements ont été transportés rue Coumbaradji-Youkouschi, et comment ils en ont disparu, enfin de quelle maison ils proviennent.

Il est probable que ces pantalons ont été volés, abandonnés sur la voie publique par des malfaiteurs poursuivis ou inquiétés des suites de leur larcin, et repris ensuite par les mêmes voleurs.

—

La presse locale a pris depuis quelque temps un développement assez considérable, mais jusqu'ici les dames avaient été fort négligées par nos confrères.

L'idée de créer un journal de modes à Constantinople, devait donc évidemment se présenter un jour à l'esprit de quelqu'un d'entr'eux.

Cette idée vient en effet d'être mise à exécution par M. G. Panossian, le directeur du *Manzoumé*, et nous devons ajouter que cette nouvelle publication, en langue arménienne, se présente dans des conditions de succès que les journaux de mode ne présentent pas tous au même degré.

Les toilettes représentées sur une planche coloriée sont d'une grande richesse et d'un goût parfait, nous en dirons autant de celles qui se trouvent gravées dans le corps du journal, et l'exécution très parfaite de tous ces dessins en rend l'intelligence facile. Un morceau de musique pour piano et un patron, donnant en grandeur naturelle la coupe, de vêtements de femme, des chiffres brodés, des modèles de chapeaux très coquets complètent le premier numéro de ce journal de modes qui paraîtra une fois par mois. Le prix de l'abonnement annuel est d'une livre turque; le prix du numéro est d'un demi medjidié d'argent.

—

On lit dans l'*Indépendance hellénique*, journal d'Athènes :

M. B. Wolowski, fondateur du journal le *Messager d'Orient*, vient de nous quitter; il se rend à Smyrne, et de là en Egypte.

Nous sommes heureux de constater que l'idée de son journal a trouvé en Grèce de nombreux adhérents et que son but a été couronné d'un succès complet. Les plus grands noms de la Grèce se sont associés et intéressés au journal de M. Wolowski.

M. Wolowski, pendant son séjour ici, a été reçu comme il y a un an, d'une façon très-flatteuse, par S. M le roi Georges. Quant à la presse hellénique elle s'est montrée unanime et pleine d'éloges pour le programme politique du *Messager d'Orient*.

M. Wolowski sera de retour à Vienne avant le 25 mars et commencera la publication de son journal à dater du 3 avril. Le *Messager d'Orient* paraîtra deux fois par semaine, les mardis et les vendredis.

Des informations nouvelles et très-précises nous permettent d'ajouter que la publication du *Messager d'Orient* a été ajournée à la fin d'avril, ou au plus tard au 1er mai.

Ce retard est causé par le mauvais temps qui a empêché M. Wolowski d'exécuter aussi rapidement qu'il l'avait espéré le voyage qu'il fit en Grèce et en Egypte, où il est allé s'assurer d'utiles collaborations.

—

On annonce pour vendredi soir, 1/13 mars courant, une représentation qui sera donnée par la troupe américaine au Théâtre Oriental de Péra. Le spectacle sera composé de plusieurs scènes comiques chantantes et dansantes.

—

Samedi 14, au Théâtre Français, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Grégoire Diratzou, secrétaire de la direction.

Le spectacle se composera des *Brigands* dans lesquels Mmes Colas et Tautin et MM. Dervilliers, Fraixe et Jouanne font merveille.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de M. Grégoire Diratzou, notre société connaît son amabilité. Nous sommes donc convaincu que le public s'empressera de donner au secrétaire de notre théâtre une preuve de sa bienveillance, et que le bénéficiaire sera satisfait de sa soirée.

—

On écrit de Bérat au *Jannina* que les agriculteurs de ce district ont déclaré vouloir consacrer une partie de leurs récoltes de cette année à la formation du capital nécessaire pour établir une banque agricole. Ils espèrent ainsi se soustraire aux conditions usuraires qu'ils doivent trop souvent subir de la part des prêteurs de profession.

—

On lit dans le *Phare d'Orthrys* de Lamie :

L'hiver exceptionnel que nous traversons n'a permis de rien faire ces jours derniers en faveur de la sécurité publique, d'autre part aucun nouvel acte de brigandage n'a été signalé dans nos régions. Il paraît que Mehmed Ali pacha est retenu par les neiges à Catherine d'Olympe où il s'était rendu pour affaires de service, et c'est pour ce motif que Son Excellence a cessé de correspondre avec le nomarque de Phtiotide.

L'hiver continue à être affreux en Thessalie ainsi que dans les districts de Phtiotide. Dans la plupart des localités de ces provinces il est tombé une telle quantité de neige que les oliviers ont été détruits sur plusieurs points, ailleurs c'est le bétail qui a péri, et dans d'autres endroits des hommes ont disparu sous les neiges ou bien ont été trouvés morts de froid.

—

Règlement sur les droits des tabacs.

(Suite.)

TITRE IV.

Des tabacs d'exportation à l'étranger.

Art. 32 — Les tabacs achetés des cultivateurs et déclarés pour l'exportation à l'étranger seront, — conformément aux stipulations des traités, — affranchis du *murouriyé*; néanmoins pour pouvoir emmagasiner à domicile ces tabacs, le négociant sera tenu d'assurer, par un acte de déclaration, la Direction des Contributions Indirectes qu'il exportera ses tabacs, dans le délai de six mois, ou qu'il paiera, en cas contraire, le *murouriyé*, plus les intérêts sur ce droit à raison de 1 °/o par mois à partir de la date de la réception des tabacs, ou bien qu'il les mettra sous la surveillance immédiate de la susdite Direction.

Si le négociant exportateur n'est pas solvable, il devra appuyer par une garantie son acte de déclaration, ou opérer le dépôt du *murouriyé*. Le délai de six mois courra toujours à partir de la date de l'achat primitif, si les tabacs venaient à changer de main.

Art. 33. — En exportant les tabacs achetés et emmagasinés à domicile en vue d'exportation, le négociant sera tenu, lors du transport de ces tabacs à l'échelle d'embarquement, si les tabacs sont exportés par mer, ou au dernier Bureau de la frontière de terre, si les tabacs sont exportés par terre, de se munir préalablement auprès de la Direction des Contributions Indirectes de sa localité, d'un Passavant gratuit (*Naclie Teskéréssi*), sous la condition de le retourner, dans le délai de 31 jours au plus tard pour le plus éloigné des Bureaux de l'échelle d'embarquement ou de la frontière de terre, dûment endossé par les Bureaux des Contributions Indirectes de ces localités. L'endossement devra constater :

Ou que la marchandise est arrivée aux susdites localités et qu'elle a été embarquée de là ou qu'elle a franchi la frontière pour l'étranger;

Ou que la marchandise à son arrivée, n'ayant pas été exportée à l'étranger a été placée sous la surveillance du Bureau des Contributions Indirectes.

Si le négociant exportateur ne restitue pas, — dans le délai ci-haut fixé, — le Passavant en question dûment endossé, il acquittera le *murouriyé* et le droit de consommation, — ce dernier calculé sur le prix maximum des tabacs, — plus les intérêts de 1 °/o par mois sur le montant des droits susdits; pour les droits de *murouriyé* les intérêts susmentionnés courront à partir de la date d'achat; ils courront à partir de la date du Passavant pour les droits de consommation.

Art. 34. — Le négociant exportateur sera tenu également de porter un Certificat (Chéhadetnamé) du lieu de destination à l'étranger. L'acte de déclaration, également nécessaire en cette occasion, sera donné, — au choix du négociant —, soit à l'échelle d'embarquement ou au dernier Bureau de la frontière de terre —, selon que le tabac est exporté par terre ou par mer; — soit au Bureau des Contributions Indirectes du lieu d'achat; en ce dernier cas, le négociant se munira du Passavant gratuit, prévu par l'article précédent, à la condition, — laquelle sera stipulée par un acte de déclaration à part, — de restituer le même Passavant, dûment endossé par le Bureau des Contributions Indirectes de l'échelle d'embarquement ou de la frontière de terre, en constatation de l'arrivée des tabacs à ces localités.

Art. 35. — L'acte de déclaration relatif au Certificat, dont il est parlé plus haut, devra, — soit que cet acte ait été fourni à l'échelle d'embarquement ou au dernier Bureau de la frontière de terre, soit qu'il ait été donné au lieu d'achat —, énoncer la quantité des tabacs à exporter, le nombre, marques et numéros des colis ou *bogchas* et le lieu de destination à l'étranger. Il devra, en outre, mentionner l'engagement de présenter au Bureau des Contributions Indirectes, dans le délai d'un an, un Certificat de la Douane du lieu d'arrivée à l'étranger, et s'il n'y a pas de Douane à son défaut, du Consul Ottoman y résidant, et à défaut de celui-ci, du Dock y existant; — ce Certificat constatera l'arrivée des tabacs à destination et l'acquittement des droits de douane, ou bien la réexportation de ces tabacs en tel autre pays étranger.

Il est bien entendu que le Certificat doit être rédigé en conformité des obligations stipulées dans l'acte de déclaration.

Art. 36. — Les tabacs dont le Certificat ne sera pas présenté, en conformité des dispositions de l'article précédent, paieront les droits de *murouriyé* et ceux de la consommation, — ces derniers calculés sur le prix maximum des tabacs —, plus les intérêts de 1 °/o par mois sur ces droits; pour les droits de consommation les intérêts susmentionnés courront à partir de la date de l'acte de déclaration; ils courront à partir de la date d'achat pour les droits de *murouriyé*.

Art. 37. — Si le négociant n'exporte pas, dans le délai de six mois, les tabacs emmagasinés à domicile, moyennant acte de déclaration, ainsi qu'il est prescrit dans l'art. 32 du présent règlement, ou s'il ne les met pas, dans le délai susmentionné, sous la surveillance immédiate de la Direction des Contributions Indirectes, il sera sommé, par écrit, de la part de la Direction de remplir ses engagements dans le délai de trois jours; en cas d'opposition, un nouvel avertissement par écrit, le sommera, ou de payer dans une semaine le montant des droits de *murouriyé* et celui des droits de consommation, — ces derniers calculés sur les prix maximum des tabacs, — plus les intérêts de ces droits à raison de 1 °/o par mois, calculés à partir de la date de l'acquisition des tabacs, ou de mettre les tabacs sous la surveillances de la Direction.

En cas de nouvelle opposition, la Direction en avertira le garant du contrevenant, et à défaut de garant elle fera séquestrer, par voie de l'autorité locale, les biens meubles et immeubles du prévenu.

TITRE V.

Des manufactures des tabacs et du mode de la perception des droits de consommation.

Art. 38. — A partir du 1er Mars de l'année 1290, il est strictement défendu de hacher les tabacs, de confectionner des cigares et cigarettes, de fabriquer des tabacs tant à mâcher qu'à priser, — de quelque manière et en quelque quantité qu ce soit, — ainsi que de garder des instruments et engins servant au hachage du tabac et à la fabrication des cigares, cigarettes, tabacs à mâcher et tabacs à priser dans des endroits autres que ceux désignés et privilégiés, par les Directions des Contributions Indirectes par l'entremise du Gouvernement.

Art. 39. — L'autorisation d'installer des Manufactures de tabac sera accordée aux conditions suivantes :

1°. Pour établir une Manufacture de tabacs, il sera nécessaire d'en indiquer, — par requête —, à la Direction locale des Contributions Indirectes l'établissement et de spécifier, dans la même requête, l'espèce et la quantité maxima des instruments et engins à y employer;

2°. L'endroit indiqué dans la requête sera collectivement visité par l'autorité locale et la Direction des Contributions Indirectes; — Il ne doit créer aucun inconvénient à la Police et à la Municipalité; — il ne doit avoir qu'une seule entrée; — il ne doit présenter des moyens de communications ou d'échange d'articles avec l'extérieur tels que: fenêtres donnant sur des maisons et autres constructions avoisinantes, murs bas, cloisons en planche, voies souterraines et semblables issues; — le propriétaire doit en garnir les fenêtres donnant sur la rue de grillages en fil de fer, épais et fixes et scellés;

3° Excepté le fabricant, le directeur, le secrétaire et les ouvriers, nul, sans excepter les familles et les parents même des personnes sus-indiquées, ne pourra loger dans l'établissement;

4°. Un logement convenable et propre à faciliter la surveillance des opérations sera mis à la disposition du préposé que la Direction des Contributions Indirectes locale fera installer dans l'intérieur de l'établissement;

5°. Il est défendu d'employer dans la Manufacture des hachoirs (*Havan*), couteaux secteurs et tous autres engins et instruments de hachage et de fabrication de tabacs à mâcher et à priser ne portant pas l'estampille de la Direction des Contributions Indirectes;

6° Le Fabricant ne pourra accepter dans la Manufacture fût-ce même une feuille de tabac, si elle n'est pas accompagnée d'un Laisser-passer (Rouhsatiyé Teskéressi) en règle de la Direction locale des Contributions Indirectes ou du négociant entrepositaire de tabacs domicilié sur les lieux;

En tant que l'établissement présentera les conditions réglementaires précitées, il pourra être transformé en Manufacture de tabac.

Toutefois, pour obtenir l'autorisation sollicitée, le postulant, en sus des conditions ci-dessus énoncées, s'engagera, par écrit et par garant même s'il le faut, vis-à-vis de la Direction locale des Contributions Indirectes à remplir et à observer strictement et constamment tout engagement ainsi que tout devoir dérivant tant du présent règlement que des mesures, régimes et dispositions réglementaires, pouvant être établies plus tard et sur ces Manufactures et sur les taxes des tabacs.

L'autorisation d'établir une Manufacture est accordée moyennant une Patente imprimée (Rouhsatnamé.) La Manufacture ne pourra fonctionner qu'à partir de la date fixée dans la Patente.

Art. 40. — Les Manufactures sont placées, partout, sous la surveillance immédiate des Bureaux des Contributions Indirectes. — Cette surveillance est en même temps permanente et temporelle; elle est permanente par la surveillance que les préposés des Contributions Indirectes installés dans chaque Manufacture exerceront constamment par leur présence quotidienne; elle est temporelle par les visites que les Directions des Contributions Indirectes auront la faculté d'y opérer de temps en temps et à leur gré.

En vertu des traités même, les Fabricants sujets étrangers seront également soumis aux dispositions réglementaires qui précèdent.

Art. 41. — Les Fabricants inscriront les entrées ainsi que les sorties des tabacs dans les manufactures sur des livres spéciaux — conformes au modèle que la Direction des Contributions Indirectes leur fournira —, numérotés, paginés et revêtus du timbre de la susdite Direction apposé sur bandelette, laquelle bandelette sera attachée au volume, en conformité des dispositions de l'art. 27 du présent règlement.

Art. 42. — Les Manufactures devront élaborer des tabacs au moins dans des proportions aptes à fournir aux droits de consommation les prélèvements annuels suivants sur chacune d'elles :

Pour 120,000, soit cent vingt mille Piastres de droits de consommation les Manufactures de Constantinople, Smyrne, Damas, Beyrouth, Bagdad, Alep, Brousse, Trébisonde, Erzeroum, Samsoun, Bosna-Seraï, Roustchuk, Andrinople, Salonique, Cavala et Carassou-Yénidjessi;

Pour 80,000, soit quatre-vingt mille Piastres de droits de consommation les Manufactures des autres chefs-lieux de *Vilayètes* et de *Livas*;

Pour 50,000, soit cinquante mille Piastres de droits de consommation les Manufactures des autres villes, bourgs (*Cassabas*) et communes (*Nahiés*) de l'Empire.

Art. 43. — Les Manufactures qui, dans un laps de six mois, n'auront pas acheté des banderolles (art. 49) pour la moitié des montants annuels des droits fixés pour chacune d'elles, au prorata des villes détaillées dans l'article précédent, seront immédiatement fermées et les propriétaires n'en pourront obtenir la réouverture qu'en achetant, d'un seul coup, des banderolles correspondant au montant annuel des droits de consommation remboursables par elles dans les proportions prévues par l'article précédent.

Art. 44. — Les changements du site d'une Manufacture, de même que le transport d'instruments et engins de tabac de Manufacture en Manufacture ou de Manufacture en un autre endroit —, ayant lieu dans la même circonscription fiscale —, ne pourront être effectués sans l'autorisation préalable de la Direction locale des Contributions Indirectes.

Art. 45. — On n'introduira dans l'atelier de la Manufacture que juste la quantité de tabacs en feuilles nécessaire pour alimenter la fabrication d'un mois tout au plus, en proportion de la capacité de l'atelier. Le surcroît pourra être mis dans un ou plusieurs dépôts, dans l'intérieur de la Fabrique, fermés à double clef, dont l'une restera entre les mains du préposé des Contributions Indirectes y installé et l'autre entre celles du Manufacturier. Quant au transport des tabacs en feuilles du dépôt à l'atelier, le Fabricant sera assimilé aux négociants entrepositaires; c'est-à-dire qu'il pèsera les tabacs en feuilles à la sortie du dépôt, en présence du préposé des Contributions Indirectes et les inscrira sur un feuillet, en guise de Laisser-passer, détaché d'un Carnet à souche. — dont il se pourvoiera pour le service spécial des dépôts —, en faisant en même temps inscription identique sur le livre mentionné dans l'art. 27 du présent règlement.

Art. 46. — Avant d'être introduits à la Manufacture, les tabacs seront pesés par le préposé des Contributions Indirectes et vérifiés par le même avec le *teskéré* qui les accompagne; après quoi, le préposé fera inscrire au Fabricant les tabacs sur le livre mentionné dans l'art. 44 du présent règlement.

A leur sortie de la Manufacture les tabacs fabriqués seront également inscrits par le Manufacturier sur le livre précité; ils seront examinés, en outre, par le préposé des Contributions Indirectes, lequel s'assurera de l'application, ou non, des banderolles sur les récipients.

Art. 47 — Les banderolles que les Fabricants sont tenus d'acheter partout aux Directions des Contributions Indirectes, conformément aux dispositions de l'art. 49 du présent règlement, seront, immédiatement après l'acquisition, frappées de la marque spéciale de la Manufacture; ensuite elles seront passées à l'*Actif* du livre prévu par l'art. 44 du présent règlement; — elles seront passées au *Passif* du même livre à mesure qu'elles revêtiront des récipients de tabacs fabriqués sortant de la Manufacture.

Une fois introduites à la Manufacture les banderolles en question n'en sortiront que collées sur des paquets et boites contenant du tabac fabriqué.

Art. 48. — Le Fabricant est libre de hacher à son gré le tabac; mais les tabacs hachés ne sortent de la Manufacture qu'enfermés dans les paquets et autres récipients.

Ces paquets ou récipients seront de quatre cents, de deux cents, de cent, de cinquante, de vingt et de dix drames; ils seront, sans aucune exception, revêtus de banderolles, conformément aux dispositions de l'art. 49 du présent Règlement.

Art. 49. — Quant au prix les tabacs hachés sont divisés en cinq qualités; — Les droits de consommation à prélever sur chacune de ces cinq qualités, en monnaie de bon aloi, sont fixés à :

Piastres 30 par oke pour la 1re qualité
» 20 » » 2me »
» 15 » » 3me »
» 10 » » 4me »
» 5 » » 5me »

Les qualités sont formées par les Fabricants eux-mêmes selon leur convenance.

L'acquittement des droits de consommation s'effectue au moyen de bandelettes en papier sous la dénomination de banderolles, imprimées et confectionnées en formes spéciales pour chacune des cinq qualités sus-énoncées et en proportion des capacités des paquets et récipients, divisés sous ce rapport en six catégories, ainsi qu'il est expliqué à l'article 48.

Les banderolles seront fournies aux Fabricants par les Directions des Contributions Indirectes, pour être collées sur les paquets et autres récipients des tabacs confectionnés.

Art. 50. — Les Fabricants arrêtent, suivant leur convenance, le prix du tabac de première qualité. — Ils ne sont admis à vendre les autres quatre qualités qu'à :

Piast. 100 par oke (mon. de bon aloi) la 2me qual.
» 80 » » » 3me »
» 50 » » » 4me »
» 25 » » » 5me »

Les droits acquittés ainsi que les frais sont compris dans les prix sus-indiqués.

Les Fabricants sont autorisés à vendre au dessous, mais jamais au-dessus des prix sus indiqués.

Art. 51. — Les banderolles énonceront la qualité et le prix maximum du tabac sous leur couvert; elles énonceront, en outre, le coût de chacune d'elles en raison des droits de consommation prélevés sur l'ocque de ce tabac. — Elles seront imprimées à Constantinople en diverses couleurs affectées à chacune des cinq qualités de tabac, et elles seront envoyées aux Directions des Contributions Indirectes en lieu et place d'argent comptant.

Art. 52. — Les Fabricants de tabac pourront également confectionner dans leur Manufacture des cigares et des cigarettes, à la condition expresse de mettre ces cigares et cigarettes dans des paquets et autres récipients revêtus des banderolles spéciales et de ne confectionner jamais moins de 1600 soit seize cents cigarettes d'une *oke* de tabac.

Les cigarettes seront mises dans des paquets et autres récipients de mille, de cinq cents, de deux cent cinquante, de cent, de cinquante et de vingt-cinq.

Les droits de consommation à prélever, en monnaie de bon aloi, sur les cigarettes sont fixés à :

Piastres 30 par mille pour la 1re qualité;
» 20 » » 2me »
» 15 » » 3me »

Il est strictement défendu de confectionner des cigarettes de quatrième et de cinquième qualité.

Les banderolles des cigarettes seront faites en proportions des droits ci-dessus fixés.

Art. 53 — Les Fabricants arrêtent le prix des cigarettes de la première qualité suivant leur convenance. — Ils ne sont pas admis à vendre les autres deux qualités à plus de :

Pias. 100 par mille, (mon. de bon aloi) la 2me qual.
» 80 » » » 3me »

Art. 54. — Les cigares circuleront également dans des paquets et autres récipients revêtus de banderolles; — Ces paquets et récipients seront de cent, de cinquante, de vingt-cinq et de dix cigares.

Le maximum du poids des cent cigares sera deux cents drames.

Les prix des cigares sont arrêtés par les Fabricants eux-mêmes suivant leur convenance.

Un droit de consommation fixe de dix piastres par cent cigares, — perçu en monnaie de bon aloi et contre banderolles spéciales —, est imposé sur les cigares.

Art. 55. — Un bénéfice de 10 0/0 sur les droits de consommation est accordé aux Fabricants livrant à la consommation des cigares.

Art. 56. — La demande d'autorisation pour l'installation d'une Manufacture spéciale des tabacs à priser entraîne les mêmes formalités et conditions que celles établies sur les Manufactures de tabac, et elle impose aux postulants les mêmes devoirs que ceux à la charge des Manufacturiers de tabac.

Art. 57. — Un droit fixe de dix piastres par *oke*, — perçu en monnaie de bon aloi —, est établi sur les tabacs tant à mâcher qu'à priser d'industrie indigène, quelle que soit la qualité.

Art. 58. — La fabrication des tabacs tant à mâcher qu'à priser dans les manufactures de tabac est permise; toutefois des ateliers et des compartiments à part devront être affectés pour la fabrication des ces tabacs dans la manufacture et le fabricant sera tenu de se munir à cet effet d'une Patente spéciale.

Art. 59. — Les tabacs à la manufacture pour alimenter la fabrication des tabacs tant à mâcher qu'à priser seront accompagnés d'un Laisser-passer (teskéré rouhsatié); ils seront, à leur entrée à la manufacture, contrôlés avec le *rouhsatié* et déposés dans les compartiments spéciaux.

Pour se servir des détritus et débris des tabacs hachés dans la Manufacture à la fabrication des tabacs tant à mâcher qu'à priser, le Fabricant est tenu d'en avertir préalablement le préposé des Contributions Indirectes; après quoi, les débris seront pesés et passés au *Passif* du livre des tabacs à hacher et à l'*Actif* de celui des tabacs introduits à la Manufacture pour la fabrication des tabacs à mâcher et à priser.

Les tabacs tant à mâcher qu'à priser se vendent dans des paquets ou boites de quatre cents, de deux cents, de cent, de cinquante, de vingt-cinq et de dix drames.

Les banderolles qui seront collées sur ces paquets ou boites serviront, à l'instar de celles des tabacs hachés, de moyen d'acquittement du droit fixe de dix piastres par *oke* établi sur les tabac à mâcher et à priser.

Art. 60. — La vente et la donation gratuite de tabac fabriqué, — en quelque quantité que ce soit —, dans la Manufacture sont absolument interdites; elles ne pourront avoir lieu que dans des débits sis bien en dehors de la Manufacture et dépourvus de portes et fenêtres donnant sur elle.

Art. 61. — Les papiers ainsi que les étiquettes, dont seront revêtus les paquets et autres récipients de tabac, lors de leur confection, conformément aux dispositions de l'art. 63 du présent règlement, doivent être mats, c'est-à-dire, ni luisants ni vernissés.

Les récipients de tabac faits en bois, fer blanc, ou tout autre métal seront également enveloppés dans du papier mat; — Les banderolles seront collées aux paquets et récipients de manière à rendre impossible l'ouverture du paquet et autre récipient ainsi que le décollement des banderolles sans les déchirer et les mettre en morceau.

Les banderolles seront toujours collées sur les paquets et autres récipients au-dessus des étiquettes énonçant les nom et prénom du Fabricant.

La colle dont on fera usage pour coller les banderolles sera composée d'amidon, mêlé avec sept pour cent de colle forte ordinaire.

Art. 62. — Les préposés que les Directions des Contributions Indirectes nommeront pour surveiller les opérations des manufactures sont chargés:

1°. De faire peser les tabacs introduits à la manufacture et de les faire inscrire par le Fabricant au livre, dont il est parlé dans l'art. 27 du présent règlement, après les avoir dûment contrôlés avec leur Laisser-passer (Rouhsatié Teskéressi);

2° D'annuler les Laissez-passer, — selon le modèle —, de manière à en rendre impossible l'usage frauduleux, et de les réintégrer à la Direction des Contributions Indirectes;

3°. D'empêcher la sortie de la plus minime quantité de tabacs, si elle n'est pas mise dans des paquets ou autres récipients revêtus des banderolles et si elle n'est pas inscrite au livre spécial;

4°. De contrôler les livres de la Manufacture en confrontant, toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire, la situation des livres et du Stock;

5° De surveiller l'observation complète aux dispositions du présent règlement, et d'en dénoncer à la Direction, sans perte de temps, toutes infractions ou contraventions telles que : emploi d'instruments non estampillés, ouverture de communication avec l'extérieur autres que celle permise etc., etc.

6. De faire marquer, à leur entrée dans la Manufacture, par la marque du Fabricant les banderolles, dont ce dernier est tenu de s'approvisionner aux Contributions Indirectes.

Art. 63. — En sus des banderolles, le Fabricant est tenu de revêtir d'étiquettes les paquets et autres récipients des tabacs, cigares, cigarettes, tabacs à mâcher et tabacs à priser de sa production industrielle.

Ces étiquettes énonceront : Les nom et prénom du Fabricant;

Les numéro et site de la Manufacture;

Elles seront imprimées.

Ceux qui voudront acheter, directement des négociants, du tabac pour le faire hacher dans une Manufacture pour leur usage personnel devront se soumettre aux formalités suivantes :

1°. L'acheteur doit s'adresser préalablement à la Direction locale des Contributions Indirectes pour obtenir l'autorisation d'acheter;

2°. Les tabacs achetés seront apportés, en compagnie du Laisser-passer nécessaire, conformément aux dispositions de l'art. 23 du présent règlement.

3°. Après avoir été hachés à part, ces tabacs seront mis, conformément aux formalités en vigueur, dans des paquets et autres récipients revêtus des banderolles du tabac de première qualité, quelle que soit la qualité des tabacs apportés par l'acheteur; après quoi, les paquets et autres récipients seront enregistrés et remis entre les mains du propriétaire.

Art. 65. Les paquets ou boites revêtus des banderolles circulent dans l'intérieur de l'Empire librement et sans Passavant s'ils ne contiennent plus de deux okes de tabacs hachés et de cigares et plus de deux mille cigarettes.

Les paquets ou boites dont le contenu excède les quantités sus énoncées devront, pour circuler, être accompagnés d'un Passavant gratuit des Contributions Indirectes.

Il est bien entendu d'ailleurs que les paquets et récipients en question seront en règle et manifestement à l'abri de tout soupçon de fraude.

Art. 66. Les tabacs, produits dans les Manufactures des Provinces et mis dans des paquets et boites revêtus des banderolles légales, pourront librement circuler dans l'intérieur de l'Empire, moyennant Passavant gratuit, sauf dans la Capitale, en tant que la Régie y établie s'y maintient.

Art. 67. Dorénavant la fabrication technique, non plus que la réparation des hachoirs, couteaux secteurs et de tous engins ou instruments servant à hacher le tabac, à confectionner des cigares et cigarettes et à fabriquer des tabacs soit à mâcher soit à priser, ne pourra avoir lieu que dans les endroits privilégiés et fixés par les Directions des Contributions Indirectes.

Ces instruments ou engins ne sont cédés qu'aux Fabricants munis de leur Patente.

Les Fabricants de ces instruments ou engins sont obligés de les faire estampiller par la Direction des Contributions Indirectes.

Art. 68. Les Fabricans acquerront les hachoirs, couteaux secteurs et autres instruments et engins, dont ils auraient besoin par l'intermédiaire des Directions des Contributions Indirectes et seulement dans les endroits privilégiés ci-dessus, en se gardant bien d'acheter des instruments non-estampillés.

Les instruments acquis seront inscrits en détail aux livres spéciaux et de la Direction des Contributions Indirectes et du Fabricant.

(A suivre.)

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 12 Mars, 1874

Lever du soleil .... 6 h. 20 m
Coucher » .... 6 » 2 »
Temps moyen à midi apparent. 12 » 9 56s
H. à la turque à midi moyen.. 5 » 51

8 heure du matin.

Baromètre 762 1
Thermomètre 6.0
Minima 3.6
Maxima de la veille 8.0
Direction et force du vent SE modéré.

—

[illegible]CHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PERA

	Adresses	Signatures	Provenance
	Mois de Février.		
2	Athanasion, Mpalagianis Inepoli Dardanelis	Papanimitri Rirmachos	Agrimion
8	Key Harkéni	Green	Malta
7	Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8	Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
11	Gheorghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13	Haun	Rose	Manchester
15	Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
10	Pinkus ingénieur	Co la	Saloniqeu
17	Touzet petit-halle	Guitard	Salonique.
18	Carigrade Sultan memedown-kruzju na atpazar	Ibrahim bey	Salonique
0	Mercurin	Fontano	Avignon
21	Brisac Syndic de Faillites	Fazes	Marseille
	Mois de Mars.		
3	Topanf Kimourdji sokak fegatoba Ribiszewky	Robiszewsky	Odessa
4	Simon Argyropolos	Argentis	Calarasi

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

LATTAQUIÉ, 25 février 1874.

Vous ne pouvez imaginer quel vent et qu'elles pluies nous avons eu, et combien leurs suites sont désastreuses! C'est la ruine des cultivateurs. Tout est devenu très-cher, le prix du blé est plus que doublé — les légumes même nous manquent.

Les bestiaux meurent partout, faute de pâturage, — il restait de l'année passée une provision de paille assez abondante, c'était l'unique ressource des cultivateurs, elle est perdue aussi, car les averses continuelles ont détruit les toitures, et l'ont entièrement gâtée.

La misère commence à se faire sentir; j'en connais deux preuves bien tristes: des parents vendant leurs enfants 250 piastres par tête!

Ajoutez à ce tableau, le manque complet des affaires — les brigandages et les assassinats, et vous aurez une idée de notre situation. Je vous cite deux faits; il y a une quinzaine de jours les montagnards de Lattaquié tombèrent sur Kiffradjé village turc du district de Djissir, et les armes à la main le pillèrent complètement; cette semaine, le village de Aïn-Jazab, à 3 heures d'ici, a eu le même sort. Un homme qui défendait sa propriété a été mortellement blessé. Il y a deux jours, un pauvre jardinier, de Lattaquié fut assailli dans sa cabane par plusieurs individus, — on l'a trouvé le lendemain couvert des blessures ainsi que son fils. Les malfaiteurs on pillé sa maisonnette, en enlevant tout et laissant pour mort le pauvre jardinier. Il vit encore, mais on n'a pas grand espoir de le sauver. On dit que le moribond a nommé quatre ou cinq individus qu'il a désignés comme étant ses assassins; parmi eux se trouve un zaptié. Toujours des zaptiés!

C'est bien triste! Je voudrais que cet *on-dit* soit faux. Car qu'elle perspective pour nous, si ceux qui doivent veiller à notre sécurité sont eux-mêmes des voleurs et des assassins?

Quel gouverneur, avec un corps de gendarmes, ainsi composé, peut, malgré sa bonne volonté, répondre de la sécurité de ses administrés? Cette plaie, nous la dénonçons à chaque occasion — ne la guérira-t-on pas une fois par l'épuration radicale du corps des zaptiés?

Vous voyez que je garde le silence sur l'affaire de l'assassinat du drogman du vice-consulat d'Italie; je ne veux pas me faire l'écho des bruits qui circulent. L'affaire est grave par elle-même, et il est prudent de ne pas l'aggraver encore. Je puis dire seulement que l'enquête est suspendue, et que par ce bateau même on attend des commissaires délégués par S. Exc. le gouverneur général, ceux-ci doivent se remettre à la recherche de l'assassin.

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les partis en France

On lit dans le *Nord* :

Versailles, 23 février.

Il n'y a plus à en douter. L'Assemblée est à la veille de prendre de nouvelles vacances. On parle très-sérieusement, dans les groupes de la majorité, d'une prorogation de deux mois, du 15 mars au 15 mai, et on dit que le ministère appuierait la proposition, qui en serait faite à l'Assemblée par un membre du centre droit.

Si c'est ainsi que l'Assemblée croit ramener à elle l'opinion, rétablir le calme dans les esprits et rendre quelque activité aux affaires, elle se méprend étrangement. Les défiances contre la majorité, l'inquiétude de l'opinion et le marasme de l'industrie et du commerce persisteront et iront même en s'aggravant tant que l'Assemblée n'aura pas dit au pays ce qu'elle compte faire du septennat et comment elle entend l'irrévocabilité de son vote du 20 novembre, qui a donné pour sept ans le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon.

Il y aura bientôt quatre mois que la prorogation a été votée, et on ne sait pas encore quel sera le titre du chef du pouvoir exécutif, car chaque jour des députés de la droite, dans des lettres rendues publiques ou dans les journaux dont ils sont les inspirateurs avoués, déclarent très-nettement que l'étiquette républicaine donnée au septennat les offusque et doit disparaître.

Trois mois et demi se sont écoulés depuis le jour où le maréchal de Mac-Mahon déclarait dans son message qu'il ne pouvait plus conserver le pouvoir que si on donnait à celui-ci deux conditions essentielles: «la durée et la force,» et ni le ministère ni la majorité ne semblent aucunement se soucier de définir et de déterminer le nouveau pouvoir que le vote du 20 novembre a institué.

La proposition Changarnier est intervenue à la suite des tentatives de restauration monarchique au succès desquelles s'étaient employés ouvertement plusieurs membres de la majorité pendant les vacances de l'Assemblée, et on vient aujourd'hui proposer de nouvelles vacances avant que le pouvoir issu du vote du 20 novembre ait été organisé; comme si le souvenir des négociations qui ont rempli la dernière prorogation ne devait pas rendre le pays extrêmement défiant, alors que les déclarations des représentants les plus autorisés du parti légitimiste remettent tout en question et que dans les couloirs même de l'Assemblée on discute sérieusement les chances du duc d'Aumale à la Présidence et les diverses combinaisons qui paraissent les plus favorables pour lui assurer, en attendant, une situation prépondérante soit dans l'Assemblée, soit dans l'armée!

Ce n'est pas par de simples dénégations qu'on rassurera le pays. L'Assemblée, en se séparant au mois d'août, lui avait déclaré qu'elle ne suspendait ses séances que pour laisser les passions politiques se calmer et le gouvernement s'occuper exclusivement des questions d'affaires et des intérêts généraux. Ra-

rement, l'agitation politique a été plus grande que pendant le mois d'octobre, et ce sont les réunions parlementaires qui l'ont provoquée, surexcitée et entretenue jusqu'au jour où, l'Assemblée reprenant ses travaux, la droite a dû brusquer le dénouement et reconnaître son impuissance.

On dit que cette fois pareilles aventures ne sont pas à redouter, puisque le maréchal est investi du pouvoir pour sept ans; mais outre que cette durée de sept ans est contestée par plusieurs députes, et est par conséquent contestable, car sans cela ces députés seraient de purs factieux, il ressort des déclarations mêmes du maréchal qu'il ne pourra conserver le pouvoir qu'à la condition que les lois organiques et constitutionnelles seront jugées par lui suffisantes pour lui permettre une action sérieuse et efficace au point de vue des intérêts conservateurs. Donc tant que la loi organique qui déterminera les pouvoirs du maréchal n'aura pas été votée, la garantie de stabilité qu'on a cherchée dans le vote du septennat est illusoire.

En effet, si le parti conservateur était uni et compacte on pourrait à la rigueur se rassurer contre cette éventualité en se disant que cette union rend certaine l'entente du maréchal avec la majorité sur les conditions constitutionnelles du septennat; mais dans l'état de désagrégation de la majorité du 24 mai, de rivalité et même d'antagonisme de ses diverses fractions, il n'est pas inadmissible que l'entente soit si laborieuse que de graves complications gouvernementales puissent se produire.

Or, il n'est pas nécessaire que cette hypothèse soit vraisemblable; il suffit qu'elle soit possible pour que les uns s'en effrayent et pour que les autres l'exploitent. Alors pas de sécurité pour les affaires, pas de repos pour le pays.

On prétend, pour légitimer une prorogation de deux mois, que l'Assemblée n'est pas encore en mesure de voter la loi électorale, et par conséquent d'engager le debat préliminaire et préjudiciel qui se posera à cette occasion sur la nature et la forme des institutions; mais rien n'est moins démontré que cette impossibilité. Ne pas pouvoir n'est souvent autre chose que ne pas vouloir. D'ailleurs, alors même qu'on tiendrait à reculer la discussion de la loi électorale, en quoi cela empêche-t-il le gouvernement de présenter un projet de loi sur les attributions du pouvoir exécutif. Quand-même ce projet ne pourrait pas être discuté de suite, sa seule présentation donnerait une certaine satisfaction à l'opinion. On saurait au moins ce que le gouvernement veut, comment il entend le septennat et quelle organisation il désire lui donner.

Ce projet de loi serait examiné et discuté par la commission des Trente. On commencerait à sortir de l'incertitude dans laquelle on est. Prendre deux mois de vacances, c'est ajourner non-seulement les discussions de la Chambre, mais les travaux des commissions et même les propositions du gouvernement, celle-ci ne pouvant être transmises à l'Assemblée qu'en séance publique.

Voilà les considérations que j'entends opposer, dans quelques groupes du centre droit, au projet de prorogation; mais la majorité semble bien décidée à ne rien entendre, et le ministère paraît n'avoir qu'un but: gagner du temps. C'est bien là ce qui inquiète l'opinion. Elle se dit que les hésitations et les tergiversations ne présagent jamais rien de bon.

Le Meeting des vieux-catholiques.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Berlin, 22 février.

Aujourd'hui a eu lieu, dans une des grandes salles de l'hôtel de ville de Ber[illegible] gieuse de vieux-catholiques dans la capitale de l'empire germanique.

Berlin, la ville du protestantisme par excellence compte néanmoins dans les rangs de sa population toujours croissante un assez grand nombre de catholiques, et l'on sait que jusqu'à présent le jésuitisme pouvait, par son organe habile et audacieux *la Germania*, les réclamer sans contredit comme faisant partie des bataillons ultramontains en Allemagne.

Comme je viens de le dire, un premier essai a été fait pour délivrer au moins une partie des catholiques berlinois du joug ultramontain; un groupe de citoyens appartenant généralement aux classes bourgeoises, s'est concerté à cet effet, et comme moyen le plus efficace de combattre M. Majunke et ses adhérents, il s'est décidé à fonder une communauté de vieux-catholiques.

Le comité dirigeant fit donc publier dans tous les journaux une invitation aux adhérents « de l'ancienne doctrine catholique » de se réunir, aujourd'hui, dimanche, à trois heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville, pour y discuter publiquement les démarches qu'il y aurait lieu de faire ultérieurement. L'invitation ne s'adressait qu'aux partisans du vieux-catholicisme; chacun le savait et l'on avait donc négligé la formalité généralement en usage dans cette ville d'exiger des billets d'entrée pour le meeting.

La salle était comble bien avant [illegible] heures; mais il devint bientôt évident que la majorité des assistants se composait, soit d'ultramontains forcenés, soit de partisans de la démocratie sociale.

A peine le président du comité provisoire put-il se faire écouter pour proposer l'élection du président de l'assemblée, que des cris furieux partaient de tous les côtés de la salle. Les partis ennemis s'apostrophaient et s'injuriaient avec la dernière violence, et les bâtons, le signe distinctif de MM. les communards, s'élevant au-dessus des têtes de la foule, semblaient fort disposés à se servir d'arguments plus assommants que convaincants.

Au milieu d'un vacarme effrayable, le bureau de l'assemblée put cependant se constituer, mais le choix de la majorité se porta sur un des rédacteurs de la *Germania*, et quelques autres coryphées du parti ultramontain. Les démagogues Banks et Hasselmann ne réunirent pas un nombre de voix suffisant pour siéger au bureau. C'était bien dommage; avec le directeur de la *Germania* et ses amis, ces messieurs eussent été on ne peut mieux qualifiés pour délibérer sur l'établissement d'une communauté de vieux-catholiques!

Ces derniers, vaincus, quittèrent le champ de bataille; un tiers à peu près de la salle se dégarnit par leur retraite.

Les vainqueurs, maîtres du terrain, s'apprêtaient à voter quelque résolution ultramontaine, lorsque le président du comité des vieux-catholiques déclara l'assemblée dissoute.

Le rédacteur de la *Germania* s'opposa d'abord à la dissolution, mais l'agent de police, présent, ayant catégoriquement défendu la continuation du meeting, il dut exhorter lui-même ses fidèles à se contenter de la victoire remportée. Neuf hourras encore, hurlés par des centaines de voix formidable, en l'honneur du pape infaillible, et tout fut dit. L'apparition d'un piquet de gendarmes engagea enfin ultramontains, socialistes et simples spectateurs, parmi lesquels votre correspondant, à se disperser.

C'est ainsi que finit la première tentative d'établir à Berlin une communauté de vieux-catholiques.

Toutefois le résultat du meeting, que la presse ultramontaine s'empressera de porter à l'actif de sa cause, ne me semble nullement décourageant pour les vieux-catholiques; j'ai remarqué un très-grand nombre d'hommes sérieux et bien posés qui se déclaraient à haute voix pour l'intention du comité provisoire. C'est à recommencer avec une meilleure organisation et l'exclusion des éléments tapageurs.

VARIÉTÉS.

Les mines des diamants au Cap.

(Suite et fin.)

Les diamants commencent à se rencontrer presqu'à la surface du sol, car la terre végétale n'existant pour ainsi dire pas, on arrive immédiatement au contact des couches diamantifères, dont les gisements continuent également à toutes profondeurs; lors de mon départ des mines, on était rendu à plus de cent pieds et les découvertes étaient aussi fructueuses pour ceux qui travaillaient à ces profondeurs que pour les autres mineurs échelonnés à toutes les hauteurs intermédiaires.

Les diamants, pour la plupart, sont plus ou moins cassés, et l'on trouve au moins autant de morceaux informes que de pierres entières; une règle assez générale est que le diamant est d'autant plus coloré en jaune qu'il est plus gros; les plus beaux trouvés jusqu'à ce jour, dans le rapport du poids, sont de 288 carats, 166, 144, 115, etc., descendant l'échelle jusqu'aux dimensions ordinaires. Aucune mine au monde n'a donné [illegible] aussi grande abondance de grosses pierres; ainsi, avant la découverte des champs du Cap, un diamant de 4 carats était considéré comme une fort belle pierre, et, au-delà de ce poids, les prix ne s'évaluaient plus d'après les calculs ordinaires, mais devenaient prix de fantaisie; tandis que maintenant l'abondance de grosses pierres est telle sur tous les marchés, que le prix en est considérablement réduit et de beaucoup inférieur à celui des petites. Des diamants de dix à vingt carats se trouvent journellement au Cap et la richesse de ces champs est telle que le « New Rush » seulement a fourni une moyenne de plus de trois mille diamants par jour pendant plus de huit mois, — la plupart des grosses pierres. — Il y a certaines particularités assez extraordinaires attachées aux diamants du Cap et la manière dont on les trouve.

Ainsi: 1° la qualité la plus précieuse en raison de la pureté de son eau, de forme octaèdre régulière à arêtes vives, est sujette à éclater au contact de l'air; c'est ordinairement dans le cours de la première semaine après la découverte que l'éclat a lieu; cependant il est à ma connaissance que des pierres qui avaient résisté trois mois ont fini par obéir à la loi commune. Ces pierres ont les faces excessivement unies, comme si elles avaient été taillées, ce qui s'oppose peut-être à la libre circulation du calorique et empêche les couches internes de se mettre en équilibre avec l'air ambiant et de pouvoir se dilater ou se contracter en même temps que les couches externes, — d'où séparation et bris. — Il n'y a absolument que les diamants de cette catégorie qui soient soumis à cette loi; je n'y ai vu qu'une seule exception dans un diamant octaèdre de 16 carats, qui n'avait qu'un « crapaud » intérieur lorsque je l'ai trouvé et qui, le lendemain, avait craqué dans tous les sens, malgré la précaution que j'avais prise de l'isoler par une enveloppe de suif. Il n'y a pas d'exemple d'un diamant jaune n'ayant jamais craqué.

2° Lorsqu'on trouve beaucoup de grenats dans la terre qu'on travaille, c'est un signe à peu près certain qu'on y rencontrera des diamants; les jours où l'on ne trouve pas de grenats, on ne trouve pas non plus de diamants, les deux allant ensemble d'ordinaire. (Cette observation ne s'applique pas à toutes les terres; les graveleuses sont pauvres en grenats, tandis que les sables en sont riches).

3° Il est très rare que l'on rencontre de grosses pierres là où l'on trouve abondance de petites; au contraire, les jours où l'on ne trouve pas de petites pierres, on compte fortement sur un gros diamant et cette espérance est très-souvent réalisée.

4° Dans les environs d'une grosse roche, ou plutôt au-dessous, se trouve presque toujours un gros diamant.

5° Les diamants sont distribués dans les terres de deux manières: l'une parfaitement régulière et mathématique pour ainsi dire; l'autre déjouant tous les calculs et soumise à la seule loi du hasard.

Ainsi, toutes les terres situées contre le récif composant le pourtour du bassin, sont invariablement et sans exception d'une richesse immense de la surface au fond; celles, au contraire, situées dans l'intérieur sont d'un produit essentiellement irrégulier; parmi ces dernières, les unes sont riches, tandis que d'autres ne contiennent rien; ici les diamants se trouvent à la surface, là on observe le contraire; d'autres points, enfin, offrent une alternance de filons riches [illegible] Une qualité de terre est reconnue la meilleure dans une région, quand quelques pieds plus loin elle est réputée détestable. En un mot, il n'y a de certitude pour l'acheteur que dans les « claims » situés immédiatement contre le pourtour, quel que soit le genre de terre qui les compose.

Pendant tout l'été et surtout pendant les mois de fortes chaleurs (décembre à mars inclusivement), le pays est visité par des pluies torrentielles qui rappellent involontairement cette expression de « cataracte » usitée dans les Écritures; en quelques minutes, les plaines se transforment en lacs, les plus petites sinuosités de terrain se changent en ruisseaux dangereux à traverser, les endroits encaissés où ont déjà coulé des eaux deviennent les lits de véritables torrents qui vont grossir les fleuves et, dans l'espace de quelques quarts d'heure, les faire monter de plusieurs mètres. Ces pluies, qui d'ordinaire arrivent de « Klipt-Drift » (mines des rivières), s'annoncent par un nuage que l'on voit poindre au ciel et qui se fait précéder par quelques rafales; au bout d'une demi-heure environ, le ciel entier est pris, les éclairs partent de tous côtés à la fois, laissant à peine aux yeux le temps de se remettre; le tonnerre gronde et tombe avec une furie, une vibration, un éclat inconnus ailleurs et dont aucune imagination humaine ne peut se former une idée sans y avoir assisté et en avoir ressenti l'émotion, — ce qui fait dire aux mineurs que « le tonnerre tombe comme la pluie. » — (La veille de mon départ, quoique n'étant qu'au mois d'octobre, il y a eu cinq hommes frappés par la foudre dans le bassin.) Puis tout se dégage et rentre dans l'ordre.

Souvent le ciel est libre au zenith alors qu'il existe un rideau de nuages noirs enveloppant une partie de l'horizon et présentant le spectacle de plusieurs orages simultanés qui se répondent et offrent une scène d'une grandeur majestueuse; car, dans cette seule partie de l'Afrique l'observateur assiste à une série de phénomènes électriques difficiles à trouver réunis autre part; ainsi, il n'est pas rare de voir des étincelles remontantes, c'est-à dire partant de la terre pour aller aux nuages, espèces de chocs en retour ayant un petit mouvement en zigzag à peine sensible. Pendant ces forts orages, les objets sont tellement électrisés qu'on voit s'échapper des roues de charrettes des auréoles de lumière; et les haches, lorsqu'on s'en sert, produisent des étincelles tellement fortes, qu'un de mes hommes, occupé à fendre du bois, un jour, a jeté sa hache et s'est sauvé saisi d'épouvante. D'ailleurs, même par les temps les plus beaux et les plus calmes on voit tous les jours se former de nombreux tourbillons plus ou moins intenses, stationnaires ou parcourant les plaines. S'il est vrai, comme on le dit, que là où le diamant est abondant, l'air est toujours fortement chargé d'électricité, tout ce pays doit être éminemment diamantifère et l'on aurait quelque chance de découvrir de nouvelles mines en observant les endroits où ces tourbillons se forment avec le plus de prédilection, comme dans la plaine située entre le New Rush, Du Toit's Pan et Old de Beer's.

Les peaux d'animaux dont on se sert comme couverture en raison de leur fourrure épaisse: tigres, chacals, hyènes, donnent la nuit, au toucher, de véritables éclairs en masse que l'on peut renouveler indéfiniment en passant la main, même sur un seul endroit, comme s'il se chargeait aussi vite qu'il se déchargeait. Les chiens mêmes donnent des étincelles, ou plutôt des espèces d'éclairs en masse ressemblant à la lueur qu'on obtient en passant le doigt sur un endroit enduit de phosphore. J'ai [illegible] nombre de fois occasion d'observer ces faits personnellement.

Je regrette que le manque d'instruments convenables et les conditions générales d'existence dans lesquelles je me suis trouvé ne m'aient pas permis de consigner des observations régulières; je ne peux que répéter ici, d'ailleurs, ce que j'ai dit au début: ce sont de simples notes que je fournis de mémoire, et j'admets d'avance que je peux avoir mal observé et mal jugé.

(Journal Officiel).

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

[illegible]

Athènes, 10 mars.

Laurium escompte fr. 26

Depuis hier il règne une certaine agitation dans notre monde politique à cause des déclarations presque républicaines faites par M. Lombardos à la Chambre. Aujourd'hui il n'y a pas eu séance.

COURS DES FONDS.

Londres, le 11 mars.

	Clôture.
Dette Générale	41 1/4
Emprunt 1865	57 1/2
do 1869	52 3/4
do 1871	57 1/4
do 1872	66 1/4
Consolidés anglais	92 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible] le 11 mars.

[illegible] 5 0/0	Ouv. du matin	Piast.	47 5	—
	Hausse	»	47 6	—
	Baisse	»	46 26	—
	Clôt. du midi	»	— —	—
	Clôt. du soir	»	46 36	—
	Après Bourse	»	— —	—
[illegible] S. Gén.		L.S	6 45	—
[illegible] de la Société de ch[illegible] de valeurs		»	— —	—
[illegible]		»	[illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque		»	3	—
» de Crédit Général		L.T.	8 2	—
[illegible]		»	— —	—
Tramway		»	7 50	—
Société Commerciale Ottomane		»	3	—
Laurium		Fr	73	— —
Crédit Hellénique (escompte)		»	8	—
Obligations des Chemins de fer		»	110 1/4	—
» 2e émission		»	49 1/4	—
Emprunt	1863 .. coup	»	306	— —
	1865 ... coup.	»	308	— —
	1869	»	276	— —
	1872	»	70	— —
	1873	»	274	— —

COMMERCE

(Correspondance particulière de la Turquie.)

[illegible]

Calme, toujours [illegible]. Néanmoins nous avons constaté que les dernières nouvelles d'Angleterre, des principaux débouchés, y signalent une certaine amélioration et l'on espère qu'elle ira en augmentant.

Se basant sur cette espérance, nos détenteurs spéculent encore et soutiennent une grande fer[illegible]

Le *seigle* est en hausse sur les principaux marchés mais malheureusement notre place presque dépourvue de cette marchandise, se trouve dans l'impossibilité d'en profiter. Si notre dépôt de seigle est très-petit, par contre il est considérable à Nicolaïeff où les dernières nouvelles, y signalent environ 100.000 tchet, que le chemin de fer adressé sur son marché durant ces mois derniers. Parmi cette grande quantité, tout n'y est pas irréprochable sous le rapport de la qualité; Les derniers prix qui y ont été pratiqués sont:

Pour les seigles en bon conditionnement Rbles 7.75.

Pour les autres qui laissent à désirer Rbles 7.25 à 7.40. Le dépôt de *Ghir* a est sur cette place assez considérable; la dernière cote a été, par poud, de Rbles 1.15 à 1.25. Quoique bien approvisionné de ces deux articles, cette place manque de *Graine de lin*. Notre marché en est aussi privé, mais comme ces jours derniers, une hausse prononcée a été subie par cet article, nous espérons le voir bientôt en quantité.

En fait de *ravison* nous en possédons environ un dépôt de 7 mille tchet. Il est coté 5.95 p' tch.

Le tonnage a manqué cette semaine par suite de la glace qui ferme notre port. Comme nous nous trouvons sans disponibles, en vapeur comme en voiliers, il est fort possible que le taux des nolis subisse une hausse.

BULLETIN DE LA SEMAINE

	tchet.	pouds à pouds	Rbles à Rble.
Blé tend....	10000	do 9.16 10 —	12.25 14 40 —
Sandomirca.	5000	de 9.10 9.16	12.60 12.80 —
Ghirca	5000	de 9 22 9.28	13.25 13.45
Graine de lin	1500		12 62 1/2 13.
Ravison....	1500		5 95.
Orge.......	1200		6.45.

Ensemble 24 200

[illegible]

Vapeurs Roy.-Uni sch 36 à 37/6 p. la ton suif.

» Méditer. fr. 2 3/4 la charge.

Adriatique rien de fait.

Voiliers, pour le Roy.-Unisch 35 p. la ton. suif

» pour la Méditer. fcs 2 1/4 à 2 1/2 p. charge.

» pour l'Adriatique fcs 1 per stajo.

[illegible]

Londres. 3 mois date 729 1/2 — 727

Paris.... 3 id 348 — — 348 1/2.

FONDS PUBLICS.

100 Rble 500 Emprunt Int. avec prim 1864 163 — /165 1/2

» » » » » 1866 163 1/2 /165 1/2

MONNAIES.

[illegible]	5.88—5.95
[illegible]	5.76—5.82
[illegible]	7.30—7.36
» turque	6.58—6.62
[illegible]	3.38—3.42
[illegible]	—

[illegible]

Blés calmes, tendance légèrement meilleure; [illegible] 32 1/2—33; *Sandomirca* 35 1/2—34 1/2. *Seigle*, bonne sur demande hollandaise disponible [illegible] 1/2 —24 1/2 —Expédition maïs, avril 22 1/2—23. [illegible] calme 22—22 1/2; *Graine de lin* 38, *Colza* 34 1/2—35; *Navette* 32—32 1/2: *Ravison*, 18—20.

(Correspondance particulière de La Turquie*)*

Marseille, le 23 février 1874.

Je vous confirme mes avis du 21 courant.

Blés.— Les affaires sont calmes, mais les arrivages sont à leur tour si peu importants, que notre stock s'écoule d'une façon sensible et qu'une hausse prochaine est certaine. Les prix de la marchandise à livrer sont toujours tenus très-fermes.

Berdianska [illegible]	128 123	à 45.50 disponible
do [illegible]	128/123	» 46.— ar. avril.
[illegible]	[illegible]	» 44 — do
do [illegible]	128/123	» 44.— disponible
Irka d'Odessa	128/123	» 44.— do
» d'Azoff...	128/123	» 43.50 do
Danube sup....	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] 23	» 41.— ar avril.
[illegible]	[illegible] 28	» 42.50 disponible

[illegible] Entrepôt.

[illegible] marché calme, arrivages [illegible] les avoines Samsoun à [illegible] sont cotés 21 fcs.

Graines oléagineuses.— La tendance est toujours à la baisse. Stagnation presque complète. [illegible] co ou Alexandrie à fcs [illegible].

Cotons.— Nous avons en cette semaine un assez bon courant d'affaires, mais il est du [illegible] concessions que l'on s'est enfin décidé à accorder: Voici les prix pratiques:

[illegible]	105 à —
[illegible]	70 à 75
[illegible]	90 à —
[illegible]	75 à —
Pirée	95 à 100
Idelep	70 à —

Laines — Le calme persiste. Les prix restent néanmoins très-bien tenus. On a vendu environ 900 balles et il en est arrivé 906. Voici nos cours:

Georgie gris foncé lavée	72.50	les 50 kil.
do de Tartare	55.—	do
Volo commune	77.50	do
Syrie blanche	67.50	do
Georgie 2me toute	prix secret.	
Crimée 2me blanche	75 net le kil.	

Soies et cocons.— Notre marché a été assez animé. Les prix sont plus fermes.

Soies. On a vendu des filat. Syrie 75.

do do Grèce 66. à 68.50

do Salonique 68. ——

[illegible] verts Syrie.. 18. à 19.75

» » » » Salonique. 18.25 18.[illegible]

» » » [illegible].. 18.— ——

» » » [illegible] 13 — 12.2[illegible]

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut [illegible] 37 fcs et celle en caisses 43 fcs.

Suifs.— Les Russie manquent.

Sucres Raffinés.— On cote:

Les Pains nus 1er choix	76.50	les 100 kil. Entrep. escompte 2 0/0
do 2e	75 —	
Pilé en quarts	78	
do gros colis	77.50	
Pilé en quarts extra	78.—	
do gros colis	78.50	

Bourse de Marseille

Le 27 février 1874.

COURS DES CHANGES.

Escompte.		Courts jours. Argent.	Courts jours. Papier	Trois mois. Argent.	Trois mois. Pap.
3 1/2	Londres	25 20 ms 3 1/2	25 25	24 97 1/2 et 3 1/2	2502
4 %	Belg q. timb	1/4 pert. 3/8	—	1/4 perte à 3/8	—
[illegible] %	Suiss. timbr.	1/2 à 5/8	—	1/2 à 5/8	—
5 %	Als. Lor. tbre	1/2 à 1/4	—	1/2 à 5/8	—
5 %	Italie »	14 1/4 à 14 1/2	—	14 1/4 à 14 1/2	—
	» or	Milan 1/2 à	—	Milan au mieux	—
6 %	» (argent	Gênes 3/4	—	Gênes	—
	1 1/4 au dessous	Turin pert.	—	Turin	—
		Naples	—	Naples	—
6 %	Madrid	Sicile 1 % per 5 11 t.q. à 30 j	—	Sicile	—
6 %	Barcelone	5 16	—	—	—
7 %	Valence	5 13	—	—	—
»	Cadix	5 13 (*)	—	—	—
»	Malaga	5 10	—	—	—
8 %	Lisbonne	5 52 1/2 et 4 %	—	552 1/2 et 4 %	—
5 %	Vienne	220 et 4 %	—	219 et 4 %	—
»	Trieste	219 4 %	—	218 4 %	—
4 %	Francfort	210 3/4 et 4 %	—	211 et 4 %	—
4 %	Hambourg	122 3/4 et 4 %	—	123 et 4 %	—
4 %	Berlin	368 3/4 et 4 %	—	369 3/4 et 4 %	—
3 1/2	Amsterdam	210 1/4 et 3 %	—	210 et 3 %	—
7 1/2	St-Pétersbg.	338 et 4 %	—	337 et 4 %	—
6 %	Traites sur l'Inde	2 31 et 2 33	—	—	—
»	la Réunion	9 % perte	—	—	—
»	Maurice	9 %	—	—	—
»	Chine	5 20	—	—	—
»	Japon	5 35	—	—	—
»	Cochinch.	5 40	—	—	—
»	Martiniq.	4 1/2 à 5 1/2	—	—	—
»	Guadel.	5 1/2 à 6 1/2	—	—	—

Matières Or et Argent.

[illegible]	[illegible] pair au mieux	25 10 [illegible]

Changes sans grandes variations. Argent plus abondant.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 10 mars.

Panderma, paq. à vap. russe *Bosphorus*, cap. Pchacalis, [illegible]

[illegible] vitch, touch. Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli, div. march. et 210 pass.

Djeddah paq. à vap. ottom. *Cherif Ressan*, c. Osman, [illegible] Smyrne, Dardanelles et Gallipoli div. 303 passag.

[illegible] paq. à vap. angl. *Vesta*, c. [illegible] Dardanelles div. march. [illegible] pass.

[illegible] paq. à vap. belg. [illegible] 17 pass.

[illegible] paq. à vap. angl. *Delos*, c. [illegible] Dardanelles div.

Cardiff, paq. à vap. angl. *Durley*, c. [illegible] touché Dardanelles div.

[illegible]

— paq. à vap. angl. [illegible], c. Dilly, ayant touché [illegible]

[illegible] paq. à vap. angl. *Teresa Bathers*, c. Bown, ayant [illegible]

[illegible] touché Malte, Pirée et Dardanelles, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

Panderma, paq. à vap. angl. [illegible]

— paq. à vap. angl. *Wensley Dale*, c. Br[illegible]

Marseille, paq. à vap. fr. [illegible]

Trebizonde, [illegible] fr. *Clyde*, c. Fr[illegible]

Eregli, paq. à vap. angl. *Robert Burns*, c. [illegible]

Ismith, paq. à vap. ottom. *Candie*, c. Meh[illegible]

Varna, paq. à vap. angl. [illegible]

[illegible]

— paq. à vap. angl. *Red Sea* c. Paterson [illegible]

Odessa, paq. à vap. angl. *Delos* c. Vickerm[illegible]

— paq. à vap. angl. *Teresa Butters*, c. B[illegible]

Ibraila, paq. à vap. angl. *Durley*, c. Hayward, [illegible]

— paq. à vap. angl. *Maria*, c. Smith, div.

[illegible]

Sebastopol, paq. à vap. angl. *Vesta*, c. Cla[illegible]

[illegible]

— paq. à vap. angl. *Hawthorns*, c. Gea[illegible]

Bourgas, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Ri[illegible]

[illegible]

CONSTANTINOPLE [illegible]

[illegible] div. Odessa p. Constple.

[illegible]

Hel. *Marietta*, c. Malandrakis, blé, [illegible]

[illegible]

Angl. *Helios* c. Robinson seigle, Odessa p. Anvers.

Ottom. *Surati bahri*, c. Osman, blé, Bale k p. Const.

[illegible]

Ottom. *Alonso*, c. Lund, blé, Odessa p. Marseille

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi, 28 février, (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10.000 ocques de pois chiches déjà soumissionnés à 67 paras et de 15.000 ocques de haricots également soumissionnés à 59 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 10 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 28 février (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de 4500 tonnes de charbon de terre de Newcastle de première qualité nécessaires à l'administration Impériale de Tophané.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le [illegible] mars 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité porte à la connaissance du public qu'il a été perdu un serghi N° 9 de 100.000 Piastres, délivré par l'Administration Mle à Chakir Bey, pour l'indemniser de l'expropriation de sa propriété sise à Péra, rue Hamal-Bachi, N° 3 et 5.

Ledit serghi demeurera nul et non avenu, dans le cas où son tiers-détenteur ne le présenterait pas à la Municipalité dans le délai de 15 jours, à partir d'aujourd'hui.

Le Secrétaire-Général

(signé) Rechad.

Hôtel-Municipal, ce 26/10 mars 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE.

AVIS.

Se référant à son avis en date du 20/4 Mars courant relatif au droit de cantar et tcharchi, la Municipalité porte à la connaissance du public que l'adjudication de ce droit n'ayant pu avoir lieu au jour indiqué, par suite des rigueurs de la saison, le délai précédemment fixé est en conséquence prolongé jusqu'au jeudi 28 Février (v. s.).

Les personnes désireuses de prendre part à cette adjudication devront se présenter au siège de la Municipalité, à la Commission des Réformes.

Le Secrétaire Général,

(signé) M. Rechad.

Hôtel-Municipal, ce 25/9 mars 1874.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL »

M.M. les membres sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, dimanche prochain, 15 courant, à 10. h. du matin, dans le local habituel de la Société.

Le secrétaire Général

J. D. Tantalides.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. N° 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

S'adresser au sculpteur Yanni,-locataire d'une des baraques.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE française. pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE, diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

[illegible]

[illegible] Turc, [illegible] Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

ALMANACH NATIONAL du Journal « LA TURQUIE » POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — [illegible] Consulats. — Divisions des provinces et noms de [illegible] — Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques.—Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et [illegible]

Prix [illegible].

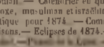

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.

Herbert Haddan, E. C.

8me ANNEE N° [illegible]9. — 22 Mouharrem 1291. — VENDREDI 13 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	[illegible] francs	[illegible] francs	[illegible] francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	[illegible]	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnetto N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 12 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le diner offert, il y a quelques jours, par le maréchal Mac-Mahon a quelques notabilites du centre gauche, a semé l'inquietude et la colere dans les rangs de la droite. Elle craint des tentatives de rapprochement entre le centre droit et le centre gauche et elle s'en irrite.

La droite devrait reflechir que, ces tentatives de rapprochement, tant de fois avortées, ne peuvent avoir quelques chances de succès, que si le centre droit consentait à se convertir à la République conservatrice. Or il est évident que ce groupe est plus eloigné que jamais d'une pareille conversion. Ses projets a l'égard du duc d'Aumale prouvent qu'il persiste à vouloir retablir le trône au profit d'un prince de la famille d'Orléans.

Quant au maréchal Mac-Mahon, il est acquis qu'à son dîner il a observé, vis-à-vis de ses hôtes, une tres-grande réserve politique.

L'*Independance Belge*, parlant du duc de Magenta, dit:

« Pour le moment son unique préoccupation doit etre de consolider un peu son septennat, que les partis attaquent. C'est dans ce but que son gouvernement presse la commission des Trente de deposer au plus tôt les lois d'organisation du gouvernement qui s'est constitue le 19 novembre dernier. Mais la commission, qui sent toutes les impossibilités de sa tâche, ne met guere d'ardeur à l'aborder, et pour le moment elle est perdue dans le labyrinthe des dispositions restrictives à introduire dans la loi électorale. »

Il en sera ainsi tant que le gouvernement n'aura pas une chambre composee d'elements plus homogenes, et plus en communion d'idées avec le pays.

La *Gazette nationale* de Berlin annonce que le comte d'Arnim quittera le poste qu'il occupe à Paris, et sera remplacé par le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingfurst.

Si le fait se realise il prouvera la mefiance du cabinet de Berlin à l'egard des cléricaux de l'Assemblée de Versailles.

Le prince Clovis de Hohenlohe a été president du ministere bavarois. A l'epoque du concile du Vatican ce fut lui qui appela, le premier, l'attention des gouvernements sur les dangers que ce concile allait attirer sur la situation politique de l'Europe.

Il est évident que la nomination du prince de Hohenlohe se fera dans un but hostile aux idees cléricales que M. de Bismarck croit, à tort ou à raison, etre préconisées par le cabinet de Versailles.

La réforme ayant pour but de doter les deux duchés de Mecklembourg d'une chambre unique, vient d'échouer par suite du refus persistant de l'ordre equestre.

Quoique la proposition grand' ducale ne fut pas empreinte de tendances bien démocratiques, et qu'elle laissât une part énorme aux anciens privilèges, la noblesse n'a rien voulu entendre.

Elle consentait à l'institution d'une Chambre, mais à condition d'y conserver une situation distincte des représentants des autres classes.

Malgré l'insistance du gouvernement, l'ordre équestre n'a pas voulu se départir de cette exigence. Avec un peu plus de perspicacité, la noblesse mecklembourgeoise s'apercevrait que sa résistance à une réforme jugée indispensable conduira un jour ou l'autre à la convocation d'une Assemblee constituante, qui la dépossédera de ses privileges beaucoup plus complètement que le projet qu'elle n'a pas voulu adopter.

L'entrée en fonctions des ministres anglais faisant partie de la Chambre des Communes va nécessiter leur réélection. Jusqu'à ce que cette formalite soit accomplie ils ne pourront pas prendre part aux votes qui se produiront.

Rappelons que la législation recente a considérablement reduit le nombre des cas dans lesquels les ministres sont renvoyés devant leurs électeurs à la suite de leur nomination. Ainsi, le passage d'un ministere à l'autre n'entraine point la necessité d'une reélection. Les secrétaires de la tresorerie, les sous-secretaires d'Etat, les secrétaires des administrations locales, les membres du ministere du commerce et de l'Amirauté n'étant point directement nommés par la couronne, ne sont pas dans l'obligation de se presenter de nouveau devant leurs électeurs dans le cas où ils sont membres de la Chambre des Communes.

Le pouvoir de la couronne se trouvant strictement determiné, on a été amené dans ces derniers temps à se relâcher un peu de l'observation trop jalouse des droits de la Chambre.

Les feuilles italiennes qui défendent l'alliance de leur pays avec la France, contre les partisans d'une union avec l'Allemagne, insistent beaucoup depuis quelques jours, sur les améliorations qui se sont produites dans l'esprit de la politique française depuis l'arrivée de M. Decazes au ministere des affaires etrangères.

En dehors de la nomination de M. de Noailles les preuves manquent bien un peu, mais l'*Italie* en trouve une péremptoire dans « le dépit des cléricaux contre le cabinet de Versailles et la position difficile où se trouve M. de Corcelle, obligé de le défendre contre des gens qui sont rebelles à tout raisonnement. Il parait en effet que l'ambassadeur de France pres le Vatican, embarrassé de son rôle, aspire à s'eloigner de Rome. Quelques-uns de ses collegues se trouvent dans les mêmes dispositions d'esprit, facile à comprendre d'ailleurs. »

Le cabinet danois a présente au Folkething un projet de loi demandant qu'une élévation de traitement soit accordée aux fonctionnaires publics pour l'année 1874-1875.

Il devait en résulter une dépense de plus de 400 mille écus et le cabinet faisait entrevoir une augmentation ultérieure.

Un mémoire rédigé par le bureau de statistique établissait que depuis 1870 la valeur des métaux precieux a diminue en Danemark de 20 p. c. et le prix de la vie encheri d'autant.

La Chambre toutefois a repoussé le projet de loi à la majorite d'une dizaine de voix, non pas à raison des faits énoncés, mais par des considérations politiques.

On sait qu'elle veut le renversement du cabinet malgré le Roi et malgre la Chambre haute, et que la dernière dissolution a laissé les partis en présence. Les chefs de l'opposition ont déclare qu'ils n'accorderaient les crédits qu'à des ministres possédant leur confiance.

DU PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

Au moment où chacun se preoccupe des reformes récemment edictées par S. M. le Sultan, et des changements que leur application apporterait dans la situation economique de l'Empire, il sera utile, d'examiner de pres l'influence qu'elles exerceront sur l'element le plus puissant de la richesse nationale, sur l'agriculture. Cet examen est d'autant plus naturel que la Turquie est un pays essentiellement agricole. Les terres y sont d'une fertilite proverbiale : elles se prêtent à une grande variete de cultures. C'est cette branche du travail national qui fournit pour le moment au tresor la plus grosse part de ses recettes, et, qu'on ne le perde pas de vue, il en sera longtemps ainsi. Car de longues annees s'ecouleront avant que l'industrie n'apporte son contingent aux perceptions du tresor. On a raison sans doute de prevoir son expansion future. Mais cette prevision et les espérances qu'elle fait naitre n'auront un caractere sérieux qu'a la condition d'etre maintenues dans les limites que leur trace la realite des faits. Or les faits qui expriment l'experience universelle nous prouvent que l'industrie ne s'improvise pas. En aucun pays on n'a vu une industrie quelconque donner des resultats du jour au lendemain. Ceci est surtout vrai pour l'Empire où n'existent pas les principaux facteurs de toute œuvre industrielle : Les voies de communication rapides, la main d'œuvre, un systeme de douanes favorable, etc., etc. Ce serait donc tomber dans les illusions et courir d'un cœur leger aux deceptions que d'exagerer la puissance des decrets du gouvernement pour substituer sans transition l'activite industrielle à l'inertie traditionnelle. Ceci est affaire de temps et ne sera obtenu que par l'introduction methodique dans la legislation et dans l'etat general de l'Empire des conditions sans lesquelles l'industrie ne peut vivre et prospérer.

Nous sommes ainsi ramenés à cette verite que l'on ne devrait jamais perdre de vue lorsqu'on etudie les elements du progres de l'Empire et qui commande à l'Etat de prendre l'agriculture pour point d'appui de la prosperite publique.

Nous examinerons par consequent quelles seront pour l'agriculture les consequences naturelles de la suppression du droit de 8 0/0 perçu sur les matieres premieres et les produits manufactures echanges à l'interieur ainsi que celles resultant de l'augmentation projetee de l'impot de dîmes.

Tout d'abord nous avons à tenir compte dans cette etude de la modification introduite dans la législation sur la propriete par la secularisation des biens vacoufs. Bien que la ville de Constantinople soit seule pour le moment à beneficier de cette mesure, elle offre pour tout l'empire une importance considérable puisqu'elle est l'affirmation tres-nette de l'adoption par le gouvernement des principes de liberte et de mobilisation qui forment la base du droit de propriété. Mais c'est surtout de cette reforme que l'on peut dire hardiment : que rien n'est fait tant qu'il reste encore quelque chose à faire. La legislation qui admet, par exemple, les terrains detenus par *tapou* ne se peut concilier avec les transformations economiques dont on vient de proclamer la necessite. Nous avons bien souvent rappele qu'on ne peut qualifier de libre que la terre dont l'achat et la vente, la location, l'hypotheque et la transmission sont garantis par les lois, dans la mesure la plus large et de la maniere la moins compliquee. L'indiscutabilite de ce principe est exprimee par l'axiôme bien connu : les terres sont cultivees non en raison de leur fertilite, mais en raison de leur liberte. Il n'est d'ailleurs pas besoin de mediter longuement pour reconnaitre que l'aisance et le bien-etre des individus sont en raison directe de la valeur et des titres de leurs proprietes et qu'egalement la civilisation des peuples est en raison des droits dont ils jouissent au point de vue de cette meme propriete.

Le gouvernement a dejà inaugure par la sécularisation des biens vacoufs l'application des vrais principes. Il lui reste, pour venir en aide à l'agriculture, à achever son œuvre en assurant par des decisions complementaires, l'affranchissement entier de la propriete.

(*A suivre.*)

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Rome, 26 fevrier 1874.

Le journal l'*Italie*, qui est volontiers empressé, prud'hommique et naif, a cru faire merveille en se hâtant de dire que le gouvernement italien allait desormais suivre, à l'egard de la Turquie, une politique hostile ou aventureuse, revenir à 1861, etc. : « les circonstances ne sont plus les mêmes, a conclu cette feuille, *et nos intérêts actuels nous imposent une politique bien differente* de celle qui nous a faits, à cette epoque, les alliés de la Turquie.

Cette précipitation d'un journal, d'ailleurs sans talent et sans autorité, mais qu'on croit officieux, a fortement deplu au palais de la Consulta. M. Visconti-Venosta, s'entretenant avec le chargé intérimaire des affaires de la Sublime Porte, a energiquement declare que l'*Italie* ne représente la diplomatie « à aucun degré quelconque. »

Le ministre de l'intérieur, qui parait être en relation avec cette feuille, lui avait, dit-on, donné une admonestation severe.

L'*Italie* compromet très-souvent le gouvernement par la naiveté et l'inexpérience de sa rédaction.

Les organes les plus considérables du pays, l'*Opinione*, la *Nazione*, la *Perseveranza* surtout (organe personnel de M. Visconti-Venosta), déclarent que l'Italie n'a pas à prendre parti pour une politique aventureuse, en ce qui concerne la Turquie, qu'aucun système ne s'impose à elle, et que, dans leur opinion, M. Andrassy doit agir avec une grande réserve.

Il va sans dire que les organes de M. de Bismarck à Rome, la *Riforma*, le *Diritto*, ne rêvent qu'une humiliation de la diplomatie française dans la question d'Orient.

Serkis effendi est parti pour Constantinople, et justifiera sans doute de la prudence de la diplomatie italienne.

Le parti de la gauche est bien éprouvé en ce moment. Dans les votes émis récemment sur les lois de finances, le cabinet a eu pour lui 210 à 220 voix contre 40 à 50, et dans la majorité des 220, il y a environ 90 voix de l'ancien parti Rattazzi. Ces 90 voix ont abandonné résolûment les prétendus chefs de la gauche, MM. Depretis, Crispi, Nicotera, Fabrizzi etc., qui se sont trouvés sans soldats, n'ayant, dans la minorité pour point d'appui que quelques voix d'extrême gauche, avec MM. Sella et Deria de l'*Opinione*, qui font, en ce moment, une figure fort triste.

Les deputes napolitains sont le noyau de cette importante, de cette capitale évolution de la majorite de la gauche dans le sens gouvernemental. Aussi, dimanche dernier, le roi étant à Naples, il leur a donne un diner en quelque sorte [illegible] a dans le Napolitain 140 députes.

M. [illegible], prefet de Naples, ancien membre de la gauche devenu homme politique serieux, [illegible] grandeur a contribué à [illegible] rend [illegible] e fameux M. [illegible] Fab[illegible] Ferrari, qui restent dans l'opposition à outrance, mais sans moyen d'action, n'ayant que 40 voix à opposer à 200.

M. Visconti-Venosta a formellement refusé de se charger de remettre à M. de Keudel la décoration de l'Aigle noire de Prusse, renvoyée par M. Lamarmora, apres verification solennelle de la non-altération des 15 à 16 mille fr. de diamants [illegible].

[illegible] anglais sera aussi favorable que le précédent [illegible].

Le compte-rendu commercial de 1873 est assez mediocre. En 1871, les exportations surpassèrent les importations ; mais en 1872, les importations prirent le dessus, et en 1873, elles ont excédé de 153 millions. Les importations en croissance [illegible]

Au contraire, ont été plus exportees et moins importees les cereales, les soies etc.

Il est d'ailleurs assez difficile de bien préciser la portée de ces augmentations et diminutions provenant non-seulement de la quantite, mais aussi des prix, presque pour la moitié pour les importations et pour un quart pour les exportations.

Le mouvement commercial général de l'Italie, qui a 25 millions d'habitants, est de 2 milliards 420 millions.

Le Vatican fait publier en partie les mandements des évêques d'Italie, qui lui sont envoyés. Ils sont en general tres-plats. Il y en a un, publié hier soir dans l'*Osservatore*, consacré à cette idee, que les calamités publiques, les inondations, l'enchérissement des denrées, ne doivent pas etre attribués à des causes naturelles, mais à la colere que nos péchés causent à Dieu.

Dimanche prochain, le roi recevra les lettres de creance de M. Kavasse, envoye du Japon, dont la femme, aimable japonaise, a fait des visites aux dames de la societe italienne.

Quant à M. le marquis de Noailles, il arrivera ici à la fin de la semaine prochaine.

CHRONIQUE.

Le dîner qui sera donne ce soir au ministère de la Guerre, par S. A. le Grand-Vézir, reunira la plupart des ministres, tout le corps diplomatique et les hauts fonctionnaires du ministere des Affaires etrangères.

Le dîner sera de 60 couverts environ.

Avant-hier, le grand-vezir après avoir fait une tournee d'inspection à l'école militaire de Pancaldi, est alle rendre visite à S. Exc. le général Ignatiew à l'ambassade de Russie.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations et promotions suivantes :

Mustafa Riaz pacha est nommé mustéchar du ministere de l'Interieur.

Abdullah Izet pacha, ex-mustéchar du ministere de l'Intérieur, est nommé président du conseil de Justice.

Hassan Rassim pacha, ex-president de la Cour de justice, est nomme gouverneur d'Alexandrie.

Mehmed Sabit pacha, ex-gouverneur d'Alexandrie, est nomme président de la commission des arriérés au ministère des Finances.

Murat Halmi pacha est nomme grand maître des ceremonies.

Chirin pacha, ex-directeur des douanes, est nommé membre du conseil de Justice.

[illegible] à Dakhilieh.

Ismaïl Hamdi pacha, ex-mudir de Munefieh, est nomme gouverneur de Suez.

Mehmed Hasro pacha est nomme mudir de Munefieh.

Youssouf Fehmi bey, ex-mudir de Dakhilieh, est nommé directeur general des douanes de l'Egypte.

Ali Riza bey, employe au ministere des Affaires etrangeres, est nomme sous-gouverneur d'Alexandrie.

Mustafa Sadik pacha, tresorier du Khédive, est promu au grade de *Miri-miran*.

Tunino bey, second introducteur du Khedive, est promu au grade de *Sanie*.

Quoique la mission à Londres de Zuhdy Effendi, mustechar du ministère des finances, ne soit pas encore terminee, Son Exc. s'est rendue depuis quelques jours à Paris pour rejoindre Sadiq Pacha

Nous apprenons de source certaine que Chryssidi Efendi, président d'un des cercles cadastrals de Pera, sera nomme premier secretaire de la legation de Turquie à Rome.

Mercredi, le patriarche œcuménique accompagné d'Anthopoulo effendi, s'est rendu des le matin au conak du ministre des affaires étrangères où il a eu une longue conference avec Son Excellence, relativement aux affaires ecclesiastiques du Patriarcat grec.

Il y a trois jours, nous faisions appel à la charite de nos lecteurs en leur annonçant l'ouverture de fourneaux économiques. L'argent a plu généreusement dans la bourse des Dames de Charité, et ceux qui l'ont donné apprendront sans doute avec interêt quels ont ete les résultats pratiques de leur bienfaisance. Quelques chiffres seront plus eloquents que tout ce que nous pourrions ajouter.

Depuis que les fourneaux de charité fonctionnent, le nombre des rations distribuées s'est elevé à 12,215 ; voici le relevé exact de la journee d'hier :

Orphelinat de Tebicoui-Bostan	hommes	1,2[illegible]
	fem. enf	595
Taxim hommes, femmes et enfants		1,220
Galata		640
	Total	3,[illegible]

Nous sommes prié d'annoncer que par Ordre Supérieur le service de la telegraphie est, à partir du 11 courant et jusqu'à nouvel avis, suspendu sur le territoire de l'Empire, pour les télegrammes prives chiffres ou en langage secret.

En consequence les télegrammes de cette nature presentés aux guichets des Bureaux seront refusés.

Quant aux depeches arrivées, elles ne

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

IX. (suite).

Helene faisait part de ses projets à Akoulina, qu'elle associait à toutes ses pensées; cette serve, qui poussait au fanatisme son attachement à sa maitresse, apportait à ses rêves d'avenir son contingent de propositions devouees, souvent absurdes, elle cherchait dans les saintes ecritures tout ce qui pouvait avoir rapport a la position de la comtesse, et repétait souvent que le Seigneur lie et délie, et qu'Ismael, repoussé par Abraham, ne devait obeissance et respect qu'a sa mère Agar. Ces citations bibliques ne faisaient pas sourire la comtesse ; malgre son instruction etendue, elle avait de la foi, et même, au point de vue des Occidentaux, quelques superstitions, car elle avait confiance dans le culte des saintes images, et la lampe d'argent brûlait nuit et jour devant son *ikonostas*. Elle mettait son Ivan sous la protection de ses patrons, et n'espérait plus que dans leur intercession efficace pour être preservée du malheur dont chaque jour avançait le terme inflexible.

Voir le numero du 12 mars

Un an apres le depart du comte, Akoulina, penchee un matin sur le berceau d'Ivan, s'apercevant qu'Helene etait plus triste que jamais, lui demanda la permission de lui raconter son rève de la nuit.

« Vous allez être contente, Héléna Fedeorowna, lui dit-elle, car ce rêve me vient du ciel, puisqu'il me predit le bonheur auquel nous n'osons pas croire. Je voyais Vladimir Ivanowitch ; il descendait de traineau et s'avançait vers vous pour vous arracher Ivan ; vous, vous cachiez l'enfant sous votre pelisse, et vous me disiez : Partons, fuyons loin de lui ! » Mais Vladimir Ivanowitch vous suivait a grands pas, et vous etiez si lasse de traîner l'enfant que vous tombiez pres du bouleau, en face de l'etang. Alors il saisissait Ivan, qui s'attachait a votre pelisse de toute la force de ses petites mains Comme son pere vous l'enlevait brusquement en le faisant crier, le doux agneau, je priai son patron, saint Ivan, et je lui dis : «N'es-tu pas bien lâche et bien ingrat de nous abandonner ainsi ? » Tout à coup, le bouleau s'est ouvert, et de sa cavite j'ai vu sortir saint Ivan. Il avait, comme sur l'image de grands yeux bleus et des cheveux boucles; il portait à son cou un collier de grosses perles Je ne puis m'expliquer comment le saint put accomplir ce miracle, mais il prit Ivan dans sa main et le fit entrer tout entier dans une de ces perles, et le collier neanmoins restait intact. Comme Vladimir Ivanowitch se fâchait et réclamait son fils, le saint lui donna le collier, mais le père furieux de ne pouvoir deviner dans quelle perle Ivan etait caché, vous jeta le collier à la face et disparut dans son traineau. N'est-ce pas la un beau rêve ? »

La comtesse avait à peine ecouté, mais Akoulina lui repéta si souvent ce songe bizarre, qu'elle y prêta quelque attention. Enfin, comme eclairee par une pensee soudaine, elle se leva, courut s'agenouiller devant *l'Ikonostas*, et après une longue prière, elle revint vers Akoulina, qu'elle embrassa en lui disant :

« Loue Dieu, ma fille, ton rève m'a inspiree Je garderai Ivan malgré son père, et je ne manquerai pas à mon serment. »

X

On a trop vante les voyages comme remède aux crises amenees par les passions. Si l'on pouvait changer d'idees et de caractère en changeant d'horizon, ce serait là un traitement infaillible ; mais on se porte soi-même dans tous les milieux, et si les distractions des yeux et de la pensée endorment les blessures du souvenir, il est pueril d'attribuer à ces influences extérieures et passagères le pouvoir de guerir une maladie morale. Ces calmants n'opèrent qu'une diversion momentanee et toute superficielle.

Le comte Knaseff se procura cependant quelques moments d'oubli. En moins d'un an, il parcourut toute l'Allemagne, sejournant dans les villes d'eaux, où il se livra aux frenetiques émotions du jeu. De là, il passa en Angleterre, où la hardiesse de ses paris sur le *turf* lui fit une reputation. Enfin, il se fixa à Paris, où son nom devint bientôt familier a ce clan de jolies réprouvees qui marche à l'assaut de toutes les fortunes avec des sourires pour toutes armes.

Knaseff se livra au plaisir avec cette fougue d'ecolier maraudeur qui caractérise les Russes echappes a la gênante surveillance dont la police gouvernementale embarrasse à Petersbourg les ecarts des plus eleves comme des plus humbles particuliers.

Knaseff fut pendant trois ans le lion de la colonie russe à Paris. C'est dire qu'il jeta l'or à pleines mains, avec cette insouciance que certaines gens trouvent noble, et beaucoup d'autres insolente. C'est dire aussi qu'il rompit ses liens avec Blanche. Il comprit bientôt le ridicule de cette liaison, que sa date rendait trop venerable pour qu'elle pût être scandaleuse, et il ne s'asservit au joug d'aucune femme, se reservant de leur offrir a toutes un même hommage. Blanche n'eut [illegible] pied qui lui permit de rivaliser avec les plus élegantes *dames du lac*.

Mais ce fut en vain que Knaseff agita autour de lui, pour s'étourdir, les grelots de la folie parisienne. Ce fut en vain que, se croyant vaincu par la lassitude et non par le dégoût, il tenta une excursion en Egypte et en Asie-Mineure avec quelques jeunes gens fatigues de la vie de club et de turf. A Smyrne comme au Bois, au Caire aussi bien qu'au café Anglais, Knaseff vit s'asseoir en face de lui, dans les joyeux festins, le fantôme de son passé. Quoiqu'il fut emporté à [illegible] par son tempérament, Knaseff n'etait pas un debauché ordinaire, et des pensees serieuses, poignantes comme des remords, le hantaient au sein même de ses debordements. Il ne pouvait chasser le souvenir de son heroique jeunesse. La fibre martiale tressaillait en lui.

Cette sorte de fraternite qui lie un officier à tous les hommes de son régiment est plus vive peut-être en Russie qu'en France, car le soldat engage pour un laps de temps très-long se fait une famille d'élection parmi ses chefs, qui à leur tour, se forment une clientèle devouee parmi ces braves gens. L'âme russe est essentiellement tendre Knaseff se rappelait les fêtes militaires qui avaient signalé ses promotions aux differents grades par lui occupés ; il revoyait les [illegible] ouvertes, les bols de punch flamboyants etablis sur des baïonnettes croisees, et les baisers sur les lèvres donnes et reçus par ces vieilles moustaches grises, qui dechiraient la veille la cartouche meurtrière ; il se redisait les vœux pour son avenir que lui prodiguaient, avec le nom de frère, les officiers et les soldats, et il se demandait amerement si ces vœux devaient être steriles. L'ambition slave se revoltait en lui contre sa coupable inertie, et il souffrait en apprenant l'avancement de ses camarades de campagne. Sa vie lui apparut enfin telle qu'il se l'était faite : humiliante sous le rapport social, puisqu'elle l'annulait comme militaire et noble Russe ; miserable quant a l'esprit, car il se depensait en futilites ; horriblement triste pour le cœur, puisqu'il avait fait le vide autour de lui.

L'ennui, cet ennui etouffant qui s'abat comme sur une proie sur ceux qu'il embrasse, le devora lentement. Pour comble de malheur, sa sante, minee par les excés, se troubla profondement, et cet homme dont on enviait la vie facile et désoccupee, resta sans secours, sans consolation auprès de son lit de malade. Seul, son valet russe, Vassili, le soigna avec une exactitude scrupuleuse, bien que maladroite D'une intelligence bornee, ce pauvre garçon, qui déperissait loin de son pays natal, n'avait pas penetre la mesintelligence survenue entre le comte et la comtesse Knaseff. Lorsque son maître, vaincu par la fièvre, se laissait aller a ces divagations délirantes dont les malades ont la demi-conscience, et se plaignait de sa solitude, Vassili lui repelait :

— « Votre Excellence sera satisfaite. Dès qu'elle ira mieux, elle daignera retourner à Petersbourg pour revoir Héléna Fedeorowna [illegible] vous embrassera ! »

[illegible] Vassili parlait des heures entieres Son imagination vive lui representait les joies du retour, qu'il décrivait en pleurant d'attendrissement, avec cette éloquence abrupte a laquelle arrivent les ignorants dès qu'ils sont emus. Knaseff ecoutait Vassili et soupirait beaucoup; quelquefois, il lui imposait silence. Vassili se taisait alors en courbant la tete comme un chien rebute par son maitre; mais aux premieres plaintes du malade, il recommençait avec ferveur à derouler le long chapelet de ses esperances.

XI

Ce fut en Italie, à Ravenne, que cette maladie etendit Knaseff sur un mechant lit d'hôtel garni. Quand il fut convalescent, il se figura que le silence sepulcral de cette triste ville avait evoque ces visions du passe, et pour les conjurer, il resolut d'aller retremper sa puissance d'oubli dans le dissolvant tourbillon parisien. Mais il n'y retrouva ni sa premiere ardeur ni son insouciance, et [illegible] efforts pour se fuir detruisirent l'effet des soins qui lui avaient rendu la sante.

Obeissant à un de ces instincts feminins qui survivent aux degradations les plus completes, Blanche s'etablit d'elle-meme garde-malade de Knaseff. Il se fit une si douce habitude de sa presence, qu'il se reprit de passion pour elle. Lorsqu'ils reparurent ensemble aux courses, au bois, aux premieres representations, Knaseff souffrit avec peine l'empressement des amis de Blanche que la retraite de celle-ci avait intrigues : il se montra si froid avec ces hommes dont il eut craint autrefois les sarcasmes, que chacun se le tint pour dit et respecta une liaison si nettement affirmee. De ce coup, Knaseff tomba du rang de viveur à celui d'homme range, et perdit dans l'appreciation, je n'ose dire dans l'estime, de ses compagnons de plaisir. Soit, comme le pretendaient ces derniers, que la maladie du comte lui rendit la moderation necessaire, soit ainsi qu'il l'assurait lui-même, qu'il fut las de son existence orageuse, Knaseff vecut plus simplement et s'attacha à Blanche. A son insu, il y avait dans ce retour le desir de se rapprocher de son passé. Blanche lui rappelait la Russie, et il trouvait logique de lui consacrer une liberté qu'il avait conquise pour elle.

Blanche etait toujours la semillante personne que Knaseff avait preferee a la serieuse Helene Son caractere souple se prêtait aux fantaisies de Vladimir, et son esprit accourcissait les heures qu'il passait auprès d'elle. Knaseff ne trouva pas la satiete dans une intimite que chaque jour rendait plus etroite. C'est qu'il etait arrive à cet âge où une affection durable est necessaire, et ne peut etre remplacee par ces distractions sensuelles dont les hommes plus jeunes se contentent. C'etait moins Blanche qui lui plaisait que cette vie à deux. L'isolement lui devenait si penible qu'il en arrivait à passer des semaines entieres chez elle, ne revenant à son hôtel de la rue Marignan qu'à de rares intervalles,

(*A suivre.*)

seront pas remises à leurs destinataires respectifs et les Bureaux en informeront par télégraphe les expéditeurs.

—

Le *Levant Times* a publié dans son numéro d'avant-hier une convention qui aurait été conclue dernièrement entre la Turquie et la Perse.

Pour que ce document ait un caractère officiel il ne lui faut qu'une simple formalité qu'il n'a pas encore obtenue: la signature des représentants des deux Puissances et la ratification des souverains respectifs.

En outre le texte publié par notre confrère renferme plusieurs erreurs.

—

Les journaux grecs de la localité donnent les textes des lettres échangées entre les Eglises autocéphales Orthodoxes, les princes de Roumanie et de Serbie, et le Patriarcat œcuménique, à l'occasion de l'élévation de Mgr Joakim au trône patriarcal de Constantinople.

—

C'est Ahmed Chevket Bey, et non Ahmed Chevket pacha (comme nous l'avons annoncé par erreur dans notre numéro d'hier), qui est nommé préfet de la Ville.

—

Les petits bâtiments, les mahones-tchektirmés et bateaux caboteurs jaugeant moins de 5 tonnes étaient jusqu'ici exemptés de droits de ports dans les divers ports de l'Empire. A Constantinople cependant, ces bateaux, divisés en trois catégories, payent à la préfecture de la ville une taxe mensuelle de 25, 20 et 15 piastres par mois, selon la classe dans laquelle ils ont été rangés.

Comme cette exemption constituait …

… au conak de Halil bey s'est écroulée, ensevelissant sous ses décombres, un palefrenier du nom de Yanni. Ce malheureux avait succombé à ses blessures lorsqu'on a retiré son corps de dessous les décombres.

—

On rapporte qu'une famille Kurde, qui habitait une barraque aux environs de Boyadji-keui, a été enveloppée par les neiges, et qu'elle a péri par le froid. Les dix personnes qui composaient cette famille ont été trouvées mortes dans leur cabane.

—

Il y a quelque temps une soixantaine de montres furent volées dans le magasin d'un horloger de Top-hané. La police qui, depuis lors, était à la recherche des auteurs de ce vol, les a découverts dernièrement. Ce sont deux maltais habitant Galata. Dans leur maison, on a trouvé une partie des montres volées et des habits confectionnés, dérobés tout récemment dans un magasin de Galata. Les coupables ont été immédiatement arrêtés.

—

Nous recevons la lettre suivante:

«Constantinople, le 12 mars.

»Monsieur le Rédacteur,

«A la question posée dans votre feuille d'hier: «que deviennent ces *fameux* extincteurs appelés à rendre de si grands services?» je réponds par une autre question: Quand donc cesseront les privilèges des touloumbadjis et des hamals, ayant seuls le droit d'éteindre les incendies.

»A vous qui signalez les abus, et montrez parfois des velléités d'indépendance la réponse sera peut être facile.

…

TITRE VII.

Des déchets du tabac.

Art. 77. — Les déchets des tabacs, — enregistrés deux fois, ainsi qu'il est prévu par les art. 6 et 9 du présent règlement, — entre les mains des cultivateurs ne seront acceptés que jusqu'à concurrence des quotités fixées dans l'annexe A du présent règlement pour chaque espèce de tabac. Tout surplus constituera un excédant dispendieux au débit du cultivateur, remboursable par lui, tant pour les droits du cultivateur que pour les droits de *mourourigé* que pour les droits de consommation, — ces derniers calculés sur le prix maximum des tabacs.

Art. 78. — Les tabacs qui, achetés entre les mains des cultivateurs et entreposés à domicile, soit en vue de consommation locale, soit en vue d'exportation à l'étranger, seraient plus tard transportés tels quels, c'est-à-dire, sans subir aucune manipulation, à un autre point de l'Empire, ne jouiront pas du bénéfice des déchets; par contre les tabacs qui seraient manipulés, soit aux lieux où ils ont été entreposés, soit aux lieux où ils ont été transportés plus tard, jouiront du bénéfice des déchets jusqu'à concurrence des quotités fixées pour chacune des espèces de ces tabacs dans l'annexe A.

— L'excédant des déchets paiera les droits de consommation, calculés sur le prix maximum des tabacs, si les droits de *mourourigé* ont été acquittés d'avance, et les droits de *mourourigé* conjointement avec les droits de consommation, si les tabacs ont été entreposés, moyennant acte de déclaration, en vue d'exportation à l'étranger.

Art. 79. — Les tabacs manipulés et nets de déchets qui seraient transportés, en cet état, du lieu où ils ont été entreposés à un autre point de l'Empire, moyennant Passavant, jouiront, perdant leur second stage à domicile, du bénéfice des déchets jusqu'à concurrence des quotités fixées pour chacune des espèces des tabacs dans l'annexe A.

Le surplus de déchets constituera un excédant dispendieux au débit du propriétaire, remboursable par lui pour les droits de consommation, calculés sur le prix maximum des tabacs.

Art. 80. — Les déchets des tabacs fabriqués, constatés lors du pesage de ces tabacs à la sortie des Manufactures, ne seront admis que jusqu'à concurrence des quotités fixées dans la colonne de l'annexe A les concernant; le surplus des déchets …

…

tement saisis et confisqués; en outre, le propriétaire ou le porteur, sera passible d'une amende égale au double du montant du droit de *mourourigé* et de celui de consommation, — ce dernier calculé sur le prix maximum des tabacs.

Art. 92. — Les personnes qui débitent dans leurs boutiques ou magasins des tabacs, cigares, cigarettes et autres articles de tabagie sans Permis de vente (beyé teskéressi), en seront immédiatement empêchées et leurs boutiques ou magasins seront évacués; en outre, elles seront passibles d'une amende égale au décuple du montant des droits de *beyé*, dont elles sont contribuables au *prorata* des classes des villes et bourgs énumérés dans l'art. 70 du présent règlement.

Si les contrevenants sont colporteurs, outre l'empêchement de l'exercice de leur commerce frauduleux, ils encourront une amende de quinze livres turques, c'est-à-dire, le décuple du droit de *beyé* de une et demie livre turque dont ils sont contribuables.

Art. 93. — Les débitants de tabac sédentaires qui commettront des fraudes, plus ou moins considérables, sur le débit des tabacs de la production industrielle, seront passibles d'une amende de cinq jusqu'à cinquante livres turques; en cas de récidive, outre l'amende susmentionnée, ils perdront pour toujours le droit de débiter des tabacs.

Art. 94. — Les personnes qui hachent clandestinement du tabac, hors des Manufactures, de même que celles qui gardent dans leurs demeures ou autres endroits se trouvant sous leur propriété ou sous leur direction, des instruments et engins servant au hachage des tabacs, seront passibles d'une amende variant de cinq à cinquante livres turques; en même temps leurs instruments et engins seront saisis, et le tabac saisi sera considéré comme contrebande et il sera soumis aux pénalités prévues par l'art. 91 du présent règlement, même s'il est accompagné d'un teskéré.

Art. 95. — Les personnes qui confectionnent des hachoirs, couteaux secteurs ainsi que tous autres instruments ou engins servant au hachage des tabacs et à la fabrication de cigares, cigarettes, tabac à mâcher et à priser dans des endroits autres que ceux privilégiés et fixés par la Direction des Contributions Indirectes, de même que les personnes qui, tout en confectionnant ces instruments et engins dans les endroits privilégiés et fixés par la Direction, les cèdent au premier venu, à l'insu de la Direction et sans estampilles, seront passibles d'une amende de cinq à cinquante livres turques.

Art. 96. — La constatation des délits entraînant les peines prescrites dans le présent règlement ainsi que le jugement déterminant les peines appartient au Conseil des Contributions Indirectes en premier ressort, avec la faculté pour le prévenu d'en faire appel au Conseil d'Etat, à Constantinople; dans les provinces, les Conseils administratifs jugeront et en premier et en dernier ressort.

Art. 97. — Le présent règlement sera substitué, à partir du 1er mars de l'année financière 1290, aux règlements sur les droits et sur l'exportation des tabacs.

Art. 98. — L'Administration Générale des Contributions Indirectes est chargée d'exécuter et de faire respecter le présent règlement.

Dispositions particulières et provisoires.

Les tabacs dont les droits de *mourourigé* sont acquittés jusqu'à la fin du mois de Février de l'année 1289, conformément aux dispositions et formalités en vigueur, ne seront pas imposés d'un droit nouveau jusqu'à la fin de l'année, pourvu toutefois que le fait soit dûment constaté par la production d'un teskéré en règle.

Si les tabacs, dont les droits de *mourourigé* ont été déjà acquittés conformément aux formalités en vigueur jusqu'à la date de la promulgation du présent règlement, venaient à être exportés, — par exception aux dispositions de l'article 25 du présent règlement, les propriétaires ne seront point admis à réclamer la restitution de ces droits.

ANNEXE A.

TABLEAU DES DÉCHETS DES TABACS.

1° — DÉCHET DE DESSICCATION ENTRE LES MAINS DES PLANTEURS. (Du premier juin au 30 novembre / Du 1er décembre au 31 mai.)

2° — DÉCHET DE MANIPULATION ENTRE LES MAINS DES NÉGOCIANTS. (Déchets de manipulation et de premier stage aux lieux d'achat / Déchet de second stage après manipulation aux lieux de transport.)

	Du premier juin au 30 novembre						Du 1er décembre au 31 mai						Déchets de manipulation et de premier stage aux lieux d'achat						Déchet de second stage après manipulation aux lieux de transport					
	Okes	Drames	jusqu'à	Okes	Drames	Pour cent	Okes	Drames	jusqu'à	Okes	Drames	Pour cent	Okes	Drames	jusqu'à	Okes	Drames	Pour cent	Okes	Drames	jusqu'à	Okes	Drames	Pour cent
Tabac de Ténidjé et Gumuldjina	8	—	»	12	—	»	6	—	»	10	—	»	3	—	»	4	—	»	1	200	»	2	200	»
» detto (montagne)	10	—	»	14	—	»	8	—	»	12	—	»	4	—	»	5	200	»	2	200	»	3	200	»
» Drama (plaine et tchiflik)	[illegible]	—	»	14	—	»	8	—	»	12	—	»	3	—	»	4	—	»	2	—	»	2	—	»
» detto (montagne)	12	—	»	16	—	»	10	—	»	14	—	»	4	—	»	5	200	»	2	—	»	4	—	»
» Armyro (Ermié) et Tricala	10	—	»	14	—	»	8	—	»	12	—	»	2	200	»	3	200	»	2	—	»	3	—	»
» Salonique, Nevrékop, Djoumaa	11	—	»	20	—	»	12	—	»	16	—	»	5	—	»	6	—	»	2	—	»	4	—	»
» Bafra	8	—	»	10	—	»	6	—	»	8	—	»	3	—	»	4	—	»	2	—	»	3	—	»
» Samsoun et Sinope	8	—	»	12	—	»	6	—	»	10	—	»	4	—	»	5	—	»	2	—	»	3	—	»
» Trébizonde et Andrinople	10	—	»	12	—	»	8	—	»	10	—	»	5	—	»	6	—	»	3	—	»	4	—	»
» Mihalitch et Uskup	10	—	»	14	—	»	8	—	»	12	—	»	5	—	»	6	—	»	3	—	»	4	—	»
» Magnésie et Pergame	8	—	»	12	—	»	6	—	»	10	—	»	3	—	»	4	—	»	2	—	»	3	—	»
» Syrie et Alep	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» dits Schagour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Déchets des tabacs fabriqués à la sortie des manufactures.

Tabacs d'Anatolie	en général	Okes	4	pour cent.
detto de Roumélie	detto	»	3	»
detto de Syrie et Alep	detto	—		—

ANNEXE B.

TARIF DES PRIX MAXIMUMS ET DES DROITS DE CONSOMMATION DES TABACS HACHÉS ET DES CIGARETTES.

1o TABACS HACHÉS.

		1re qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras	2me qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras	3me qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras	4me qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras	5me qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras
Paquet de drames	400			30		100		20		80		15		50		10		25		5	
» »	200			15	20	50		10		40		7	20	25		5		12	20	2	20
» »	100			7	30	25		5	20	20		3	30	12	20	2	20	6	10	1	10
» »	50			3	20	12	20	2		10		1	35	6	10	1	10	3	5		25
» »	20			1	30	5		1	20	4			30	2	20		20	1	10		10
» »	10					2	20			2			15	1	10		10		30		5

20 CIGARETTES.

		1re qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras	2e qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras	3e qualité prix Ptres	Paras	droits Ptres	Paras
Paquet de 1000 Cigarettes				30		100		20		80		15	
» 500 »				15		50		10		40		7	20
» 250 »				7	20	25		5		20		3	30
» 100 »				3		10		2		8		1	20
» 50 »					20	5		1		4			30
» 25 »					30	2	20		20	2			15

TARIF DES DROITS DE CONSOMMATION des cigares et tabacs tant à mâcher qu'à priser.

1o CIGARES.

	Droit Ptres	Paras
Paquet de 100 Cigares	10	
» 50 »	5	
» 25 »	2	20
» 10 »	1	

2o Tabacs à macher et à priser.

		Droit Ptres	Paras
Paquet de drames	400	10	
» »	200	5	
» »	100	2	20
» »	50	1	10
» »	25		25
» »	10		10

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal LE CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 13 Mars, 1874.

Lever du soleil	6 h. 18 m.
Coucher »	6 » 2 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 9 39s
H. à la turque à midi moyen	5 » 51

8 heures du matin.

Baromètre	765.2
Thermomètre	8.3
Minima	6.6
Maxima de la veille	12.2
Direction et force du vent	S. modéré.

Mois de Février … *Mois de Mars.*

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le discours de M. Thiers.

A l'occasion de la présentation à M. Thiers de l'adresse des Français de New-York, voici en quels termes l'ancien président de la république a répondu à la délégation présidée par le général de Trobriand:

« Je vous remercie, vous, messieurs, et les Français de New-York, du bel album que vous m'apportez. (Déjà les Français de plusieurs des grandes villes américaines ont bien voulu m'envoyer les témoignages de leur estime, et j'en ai été fort touché, parce que la distance est pour eux ce que le temps est aux générations futures: elle les tient éloignés de nos passions et donne à l'expression de leurs sentiments une part de l'autorité qui s'attache aux jugements de la postérité elle-même.

» J'ai fait pour notre malheureux pays tout ce que j'ai pu. Il lui fallait un gouvernement d'abord, et ensuite de grandes ressources, afin d'affranchir son territoire. Ce gouvernement ne pouvait être que celui de la république, car jusqu'ici, malgré tout ce qu'on a tenté, on n'a pu rétablir la monarchie, et, quant à moi, j'ai tâché de rendre la république possible.

» Le dévouement du pays m'a aidé à trouver les ressources nécessaires pour racheter son territoire, et aujourd'hui ce territoire ne contient plus que des Français.

» Maintenant, il faut continuer l'œuvre de la réorganisation. Cette œuvre n'est que momentanément interrompue, et il faut se garder de désespérer du succès. Les partis finiront bien par reconnaître leur impuissance et par laisser la France se gouverner comme elle l'entendra. Avec l'ordre, le respect scrupuleux de la loi, la patience nécessaire, la France arrivera au but que vous désirez lui voir atteindre. Déjà elle fait preuve de suite, de persévérance sans emportement. Il faut qu'elle persiste, et qu'instruite par l'exemple du noble pays que vous habitez, elle ne songe à parvenir à ses fins que par les voies régulières; car on ne fonde rien ni par la violence, ni même par la précipitation.

» Le noble exemple du grand Washington, que vous m'avez rappelé, doit être notre modèle à tous.

» Chacun de ceux qui gouvernent ou gouverneront la France devra avoir ce grand modèle sous les yeux, bienheureux si, à plusieurs, nous parvenons à accomplir l'œuvre que Dieu donna à Washington l'honneur d'accomplir à lui seul.

» Pour moi, je serai heureux et fier d'avoir accompli une part seulement de cette tâche glorieuse. Cette part a été difficile, mais j'espère qu'elle ne restera pas infructueuse, et qu'elle aura ses continuateurs et sa continuation.

» Tant qu'il me restera des forces, je les consacrerai au pays, et je vous le dis sans illusion: j'espère, oui, j'espère. — Répétez-le à nos compatriotes, qui, au-delà des mers, travaillent et forment des vœux pour la France. Reportez-leur mes remerciements, mes souhaits, mes espérances. »

Les Achantis et les Anglais.

On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*:

Les journaux anglais du 26 février publient les détails suivants, reçus par le télégraphe, sur la grande bataille que les troupes anglaises ont livrée aux troupes de Coomassie, aux troupes du roi des Achantis.

Cape-Coast-Castle, 5 février.

Une grande bataille a été livrée aux environs de Coomassie. Elle a eu pour résultat la défaite des Achantis et la prise de l'Amouful.

Les opérations ont commencé le 31 janvier, à 6 heures du matin, et ont duré jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Les forces anglaises se composaient des troupes suivantes: les éclaireurs indigènes de lord Gifford du 42me régiment, commandé par le major Macpherson, deux pièces d'artillerie de montagne, une colonne formant le flanc gauche et commandée par le colonel M'Leod, le régiment indigène du major Russel renforcé par le *houssas* de Gordon, deux chevalets de fusées commandés par le lieutenant Palmer, et la brigade navale du capitaine Grubbe, de la marine royale. Ces troupes s'établirent dans une position formant un angle droit avec la route de Coomassie. A l'aile gauche se trouvait le 42e régiment et à l'aile droite une colonne commandée par le colonel Wood, renforcée d'un détachement de la brigade navale du capitaine Luxmore et deux chevalets de fusées sous les ordres du lieutenant Knox. La seconde ligne se composait du 23e régiment, ayant les régiments indigènes du colonel Wood et du major Russel à sa droite et à sa gauche. La troisième ligne était formée par la brigade de chasseurs du colonel Warren.

L'ennemi avait disposé ses forces en une ligne brisée formant un angle très obtus dont le sommet se trouvait à la hauteur de l'Amouful et dont les côtés occupaient les collines environnantes. On suppose que le roi des Achantis était présent à la bataille. Les Achantis se sont battus en désespérés et ont subi des pertes énormes. On dit que le commandant en chef de l'armée des Achantis, Amanquatio, est tué. Le feu a été très nourri pendant cinq heures consécutives. Les pertes des Anglais se composent de: le capitaine Buckle, tué, le major Home, blessé deux fois, le lieutenant Hare, blessé deux fois, deux sapeurs et 36 terrassiers tués.

Dans la brigade navale, forte de 145 hommes, trois officiers: le capitaine Grubbe, le lieutenant Mundy et le lieutenant Rowson, ont été blessés et 26 soldats tués ou blessés. Le 23e régiment a eu un officier et 5 soldats de blessés. Le 42e a perdu 2 officiers et 105 soldats tués et blessés; dans le nombre se trouve le major Macpherson, blessé deux fois. Une balle lui a traversé la jambe, mais il est resté à son poste. Le major Baird, grièvement blessé aux deux jambes et au front, a été mis *hors de combat*. Le lieutenant Berwich, le lieutenant Stevenson, le capitaine Creagh et quatre autres officiers, ont été légèrement blessés. La brigade des chasseurs a perdu en tués et blessés 1 officier et 25 hommes. On ne sait pas encore au juste le chiffre des pertes des régiments indigènes, mais elles ont dû être très fortes pour les *Houssas* de Gordon.

Les troupes ont bivouaqué la nuit sur le terrain conquis. Un train de bagages a été attaqué en route. 750 gargousses sont arrivées à Amouful le 1er février, escortées par des hommes de la brigade des chasseurs, du 42e et du 2e West-Indian.

Dequa a été attaquée par des forces considérables. La place était bien défendue et les maisons barricadées. Un soldat anglais a été tué, trois autres ainsi que plusieurs alliés indigènes ont été blessés.

On craint d'être tournés et l'on dit que des forces considérables se trouvent au Sud-Ouest. Des compagnies du 23e régiment défendent les routes menacées.

Pendant la bataille du 31, l'état-major anglais se trouvait exposé au feu, mais il n'a pas eu de pertes à souffrir.

Des ordres ont été donnés pour faire manœuvrer les troupes jusqu'au 2 février, et l'on s'attend ensuite à une attaque contre Coomassie. Le 2e *West-Indian* a été envoyé à l'arrière-garde pour protéger les transports.

Les chemins de fer Prussiens

On adresse de Breslau au *Journal Officiel* des renseignements statistiques intéressants sur le mouvement des chemins de fer en Prusse pendant l'année 1873.

A cette date, l'exploitation des chemins de fer comprenait une étendue de 13,632 kilomètres, se décomposant ainsi :

8 lignes appartenant à l'Etat, 3 à des particuliers administrées par l'Etat ;

37 à des particuliers seulement ; mais sur ce nombre, 9 n'étaient exploitées que partiellement.

Parmi les provinces les mieux dotées de voies ferrées, il faut citer :

La Silésie, qui possède..	1,869	kilom.
Les provinces rhénanes..	1 845	—
Le Brandebourg........	1,595	—
La Saxe..............	1,483	—
La Prusse..........	1.200	—

On a calculé la moyenne de kilomètres par 10,000 habitants et le nombre proportionnel d'habitants pour 1 kilomètre ferré :

Silésie........	5,04	kilom.	p. 10,000 h.
Rhénanes.....	5,16	—	—
Brandebourg..	5,07	—	—
Saxe.........	7,05	—	—
Prusse	3,22	—	—

Le total de la mise de fonds pour la construction des lignes ferrées concessionnées par l'Etat et aujourd'hui complètement exploitées, s'est élevé, à la fin de 1872, au chiffre de 767,245,877 thalers, soit 2,877,172,638 francs, ce qui donne une moyenne de 282,208 francs par kilomètre.

L'ensemble de l'exploitation des chemins de fer prussiens durant l'exercice 1872 a donné un excédant de recettes sur les dépenses se chiffrant par 71,475,838 thalers (268,034,392 fr.), soit 5,657 thalers (21,213 fr.) par kilomètre, ou 7,54 p. 100 de la mise de fonds.

Les actions ont obtenu en moyenne 7,16 p. 100 de dividende, y compris les intérêts ; avec la garantie de l'Etat, la moyenne du revenu est de 5,77 p. 100 du capital.

Le fonds de réserve et de renouvellement a été porté au chiffre de 23,848,827 thalers, soit 89,430,101 fr.

Pour compléter ces renseignements, il faut citer les voies ferrées à l'usage exclusif des mines et de l'industrie. A la fin de 1872, on en comptait 31, ayant une longueur totale de 665 kilomètres. Ces lignes, construites pour traction par machines ou par chevaux, ont occasionné, pour la première catégorie, une dépense de 9,813,303 fr., et pour la seconde, une somme de 15,866,835 fr.

La vallée de Tuolumne en Californie.

La vallée de Yosemite avec sa chaîne de rochers de granit perpendiculaires de 3,000 à 4,000 pieds de haut et ses cataractes de 800 à 2,600 pieds a été souvent décrite.

Depuis que le chemin de fer du Pacifique est terminé, elle a été visitée par un grand nombre des voyageurs qui se rendent, en traversant le continent américain, en Asie ou en Australie. Des membres du club Alpestre ont exploré cette merveilleuse région et étonné les habitants du pays par l'audace de leurs pérégrinations et de leurs [illegible]

On a récemment découvert une autre vallée plus remarquable encore que celle de Yosemite, mais semblable par son caractère général, ses chutes d'eau et ses grandioses rochers de granit. Elle est située à 17 milles au nord de la vallée Yosemite et se nomme la grande vallée de Tuolumne.

Une des principales rivières de la Californie y écume en rapides, s'y précipite en cataractes et s'écoule par torrents à travers la vallée, qui a 20 milles de long, sur une largeur moyenne d'un quart de mille. La vallée de Yosemite n'a que 6 milles de long, avec une largeur d'un demi-mille.

Cette vallée si resserrée du Tuolumne donne une apparence d'élévation plus grande encore aux chaînes de rochers abrupts qui forment ses limites ; il en est qui s'élèvent à trois quarts de mille au-dessus de la rivière, au fond de sa vallée.

Les plus vastes des rares glaciers qu'on rencontre aux Etats-Unis se trouvent dans cette partie sauvage de la Sierra Nevada. Des forêts d'arbres gigantesques de la famille du *Sequoia gigantea* et des plus beaux pins blancs et jaunes croissent sur ces montagues.

Les principaux pics de la Sierra Nevada ont une hauteur de 13,000 à 14,000 pieds. Ce qui fait le plus grand charme de cette région, ce sont ses cours d'eau, ses rapides et ses cataractes.

(*Times.*)

Magellan.

On écrit de Valparaiso au *Journal Officiel* :

La colonie de Magellan, point de station des nombreux bateaux à vapeur qui traversent aujourd'hui le détroit, prend de jour en jour une importance plus considérable.

Son territoire, qui comprend toute la partie australe de la république du Chili, depuis la province du Chilvé et la confédération Argentine jusqu'au cap Horn, entre le Pacifique et l'Atlantique, présente par la richesse et la nature du sol, les conditions les plus avantageuses pour l'établissement et le développement d'une nombreuse population : le climat, dont on avait exagéré la rigueur, est sain, surtout depuis qu'on a entrepris de grands travaux de défrichement et de culture : le terme moyen des degrés de chaleur est 7° 14'.

L'industrie et le commerce de la colonie sont déjà prospères : on doit mentionner l'extraction du charbon et le lavage de l'or.

C'est en 1870 seulement qu'on a commencé à exploiter les mines de charbon ; dans les premiers mois de l'année courante, il a été extrait, pour la consommation des bateaux à vapeur, 4,000 tonnes de ce combustible. Dans quelques années, grâce aux richesses des mines, cette industrie aura pris une extension considérable.

Les premiers travaux, pour la recherche et le lavage des pépites d'or, ne remontent qu'à 1858. Depuis cette époque, les rendements ont, sans cesse, augmenté et promettent des résultats considérables.

En dehors de ces deux industries, celles des bois, de la pêche, de l'élevage des bestiaux, occupent un grand nombre de colons : le commerce de peaux de guanaco et des plumes d'autruche avec les Patagons offre des produits a[illegible]

Les échanges s'effectuent, soit par les Indiens, qui viennent eux-mêmes porter leurs marchandises, soit par les colons, qui vont les retrouver dans les pampas. Les relations sont, en général, très-faciles, et les Indiens, bien nomades, sont d'un caractère fidèle, docile, très-scrupuleux dans leurs compromis et désireux de voir les échanges se multiplier.

Le temple de Diane à Ephèse.

Dans une lettre adressée au *Times* par M. J. T. Wood, nous trouvons d'intéressants détails sur les résultats des fouilles opérées à Ephèse, et qui ont amené la découverte du grand temple de Diane. Ces fouilles, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, ont commencé, pour la saison actuelle, au mois d'octobre dernier par ordre des directeurs du British Museum.

Le sol, dit M. Wood, a été déblayé et complétement exploré de tous les côtés, sur une étendue d'environ 30 pieds, à partir du degré le plus bas de la plate-forme sur laquelle le temple était élevé. Sur une grande longueur, ce premier [illegible] position primitive. J'ai donc pu déterminer l'étendue exacte de la plate-forme ; j'ai aussi constaté les dimensions du temple lui-même avec une plus grand exactitude, ayant trouvé dans la partie récemment ouverte les restes des culées se rattachant aux fondations des colonnes du péristyle.

Il est à regretter que les premiers chrétiens, auxquels on attribue la destruction du temple, vers la fin du troisième siècle, aient si complétement achevé leur œuvre et qu'ils aient laissé subsister si peu de choses pour témoigner de la splendeur de son architecture et de ses sculptures. Nous avons encore été fort heureux, relativement à cet état de destruction si avancée, d'avoir pu retrouver ce que nous possédons, pour notre collection d'antiquités, et d'avoir tant ajouté à nos connaissances sur le style de l'architecture ionique dans lequel le temple était construit.

La base, les chapiteaux et les tambours sculptés des colonnes qui sont maintenant au British Museum, à l'extrémité de la galerie de lord Elgin, forment un objet d'études plein d'intérêt pour les architectes et les sculpteurs. Mais il faut les examiner avec le plus grand soin, surtout placées comme elles le sont, le grand lion de Cnide, qui était par lui-même un monument et non un simple accessoire, faisant paraître plus petites les figures humaines de grandeur naturelle sculptées sur les tambours des colonnes du temple.

Le temple mesurait exactement 163 pieds 9 pouces et demi (mesures anglaises) sur 342 pieds 6 pouces et demi. La plate-forme sur laquelle il s'élevait était de 239 pieds 4 pouces et demi sur 418 pieds 1 pouce et demi, mesurés sur le plus bas degré. La longueur que nous donnons ici s'accorde à peu près avec celle qu'a donnée Pline : 425 pieds romains ; la largeur constatée excède la dimension donnée par Pline de 220 pieds ; cette dimension doit donc avoir été altérée dans la transcription de l'original.

Les pluies ayant été longtemps retardées cette saison, et la saison dernière ayant été d'une sécheresse insolite, j'ai pu continuer mon exploration du site tout entier à une plus grande profondeur que précédemment. J'ai trouvé, par suite, outre les fondations dont je viens de parler, beaucoup de particularités qui manquaient pour rendre possible un plan général.

Un élément de grande beauté qui avait presque échappé aux découvertes antérieures, c'est l'usage de l'or en profusion pour la décoration du temple. On a très-heureusement trouvé un fragment composé de deux astragales entre lesquelles était posée une étroite bande de plomb redoublée avec une étroite bande d'or qui formait un filet d'or entre les astragales. Je suppose que les trois rangs de doubles astragales de la base des colonnes, dont l'une est au British Museum, étaient tous enrichis de filets d'or, comme je viens de le décrire.

La beauté du temple était, en outre, rehaussée par l'emploi de brillantes couleurs dont on retrouve les restes sur de nombreux fragments ; on distingue [illegible] facilement le bleu, le rouge et le jaune. Le bleu servait à l'ornement [illegible] e-plans et de la sculpture en relief, le rouge et le jaune étaient réservés pour les parties qui devaient ressortir davantage.

Un grand nombre de colonnes portant des inscriptions sur leur base, indiquent qu'elles avaient été consacrées à Diane par différentes personnes ou par des communautés.

La question douteuse : le pronaos était-il séparé du péristyle par des grilles ? a été tranchée par la découverte de quelques-unes des mortaises destinées aux barreaux de fer.

Les fondations du grand autel dans la cella ont été explorées aussi complétement, et la position de la statue de la déesse a été reconnue. On a retrouvé les restes d'un vaste portique qui entourait le temple sur trois côtés.

A une distance de 70 pieds, du côté sud, on a récemment découvert un autre temple, ou du moins un autre bâtiment, en style dorique, qu'on est en train d'explorer.

VARIÉTÉS.

Réflexion d'un optimiste.

M. Dupont-White est un publiciste original ; il ne se prodigue pas et ne fait point de grands traités : de temps à autre il lance dans le public quelques courtes brochures. Ces opuscules ont une saveur particulière : ils tranchent sur la monotonie des travaux de ce genre ; rien ne sent moins la banalité.

L'auteur est un esprit personnel dans ses idées et dans son style. Il n'écrit pas ce qu'écrit tout le monde ; et ce qu'il écrit, il ne l'écrit pas comme tout le monde. Il a sur toutes choses des aperçus propres, des expressions pittoresques et vives, une verve singulière de pensée et de langage. On pourrait lui reprocher parfois d'incliner au paradoxe, par haine des préjugés reçus ; on pourrait prouver encore qu'il abuse des effets de style : on sent chez lui un peu l'effort d'un esprit qui est tendu et qui veut étonner par sa hardiesse. Mais sa lecture est attachante et instructive ; elle met en lumière une foule d'idées et de faits sur lesquels l'attention [illegible] tait pas portée auparavant.

M. Dupont-White est un chercheur qui rencontre parfois des vérités nouvelles, surtout des vérités de détail.

Dans la substantielle brochure que nous étudions aujourd'hui, M. Dupont-White s'est proposé de démontrer que la France n'est pas atteinte d'une maladie incurable. Ce qu'il a surtout à cœur de prouver, c'est que la France n'est pas un pays révolutionnaire.

Voilà une thèse, direz-vous, un peu audacieuse. Après 1793, 1830, 1848, le 4 septembre et le 18 mars, il faut avoir [illegible] bien extraordinaire intrépidité d'opinion personnelle pour soutenir au grand jour que le pays n'a pas le tempérament révolutionnaire.

Est-il un autre [illegible] quarts [illegible] gouvernements ? Et peut-on [illegible] des catastrophes aussi fréquentes [illegible] rapprochées à de purs accidents extérieurs, non au fond même du caractère national ?

Ecoutons cependant avant de juger : voyons ce que M. Dupont-White peut bien arguer en faveur de sa thèse.

Que la France soit malade, cela est incontestable ; mais est-ce une simple [illegible] qui doit passer, une de ces éruptions incommodes, mais légères, telles que celles qui affligent la plupart des hommes à certaines époques de la vie ? Est-ce, au contraire, une maladie organique dont aucune hygiène et aucun remède ne peuvent arrêter le progrès ? En quoi consiste cette maladie ? M. Dupont-White le dit avec raison :

« Il est certain que notre manière d'être depuis 1789 a fait paraître en ce pays plusieurs gouvernements qui n'ont pu tenir, mais qui ont laissé des partisans, c'est-à-dire des candidats au pouvoir. Or, cela est une chance croissante de guerre civile ; plus nous comptons de gouvernements renversés, c'est-à-dire de révolutions, plus nous avons de partis.

Ce qui rassure M. Dupont-White et ce qui le fait optimiste c'est que le mal dont souffre la France est un mal purement politique et non pas un mal social ; or, il est bien plus facile de guérir les maladies politiques que les maladies sociales.

Deux grandes forces, selon lui, sauveront la société : le crédit public et l'armée ; le crédit public, récompense d'un peuple qui possède la puissance du travail, la vertu de l'épargne, une incontestable probité de débiteur ; la discipline de l'armée, qui tient au goût de l'ordre répandu dans la majorité de la nation.

Mais pour que le crédit public et la discipline de l'armée se maintiennent longtemps, il faut que la France ne soit pas essentiellement révolutionnaire.

M. Dupont-White repousse cette dernière accusation comme une calomnie et s'efforce de démontrer que la société française est éprise de tradition et d'autorité. L'assertion vaut la peine d'être prouvée.

« Ce pays, dit l'auteur, est perdu de circonspection et de mollesse politique ; il n'y a pas de société comme la nôtre pour garder religieusement les vices du passé, pour laisser les choses [illegible] à leur vie légitime, bref pour faire [illegible] de la tradition. »

Passant de l'examen de l'histoire à l'étude du caractère français, M. Dupont-White affirme que la France n'a ni les vices ni les qualités qui composent l'instinct révolutionnaire. Qu'est-ce, en effet, que l'instinct révolutionnaire ? C'est ou bien une extraordinaire légèreté d'esprit qui témoigne d'une absence absolue de prévoyance, ou bien « un appétit désordonné de sang et de vol. »

Or, dit M. Dupont-White, si la conscience d'un peuple se dégradait sur un point aussi capital, il y paraîtrait ailleurs. On verrait dans le gros de la population plus de malfaiteurs, plus de bâtards, plus de faillis, plus de mendiants.

« Si les instincts français aspirent au déplacement de la propriété, ce qui est le malin projet dont on les accuse assez clairement, il y a là un insigne oubli du tien et du mien, et vous pouvez tenir pour certain qu'un peuple où les révolutions seraient considérées comme *une manière d'acquérir*, fort imprévue par le Code civil (ajoutée à la vente, à la succession, à la donation), serait tout au moins un peuple de banqueroutiers frauduleux, de gérants dolosifs, de tricheurs à tout jeu, de faussaires en toute écriture, un peuple de voleurs enfin. »

C'est avec cette verve pittoresque que s'exprime M. Dupont-White.

Quelles sont donc les causes des révolutions françaises ? M. Dupont-White est très-dur pour les gouvernements et il les rejette sur eux la responsabilité entière.

Ainsi depuis 1789, la France n'a eu, dit-il, que des gouvernements exclusifs des gouvernements de parti, des gouvernements intronisés pour faire le contraire de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire pour se lancer dans des excès.

Il y a encore d'autres causes à la faiblesse des gouvernements en France, et M. Dupont-White les a énumérées avec netteté.

« Nos gouvernemens sont fragiles, dit il, 1° parce qu'ils ont contre eux une réputation détestable, une véritable suspicion acquise et méritée pendant tout l'ancien régime ; 2° parce qu'ils sont trop puissants, chargés de trop de choses, âmes ou intérêts, par où ils dépendent d'une foule d'inimitiés et parcourent une immense carrière de bévues imminentes. Quand le gouvernement est un homme, il ne peut porter le poids des fautes qu'il est exposé à commettre : c'est demander à un peuple trop de patience, à un homme trop d'infaillibilité ; 3° parce que ce pays agite toutes les questions à la fois : libéralisme, questions sociales, questions extérieures, et que ce serait merveille si le gouvernement avait sur toutes une réponse agréable à tous, 4° parce qu'il n'y a pas, comme autrefois, des castes et des ordres pour s'identifier au pouvoir, à ce point de le maintenir en ses ébranlements ou de le relever en ses chutes. »

Voilà une excellente analyse. Elle [illegible] complète et juste quand l'auteur ajoute : « De grands suspects, de grands responsables, tels sont les gouvernements. » C'est bien là l'expression de la pensée populaire en France.

La société est donc moins malade qu'elle ne le paraît. Aussi M. Dupont-White repousse-t il les remèdes violents qu'on propose pour la guérir. On [illegible] remèdes consistent principalement dans un retour au passé.

Reprenez, dit on à la France, les institutions fondamentales de l'ancien régime ; retournez à l'inégalité des partages successoraux, aux corporations de métiers et à bien d'autres coutumes de ce genre, vous recouvrerez la santé. Singulier raisonnement ! dit l'auteur. Mais si nous sommes malades, n'est-ce pas le passé qui en a la cause ? C'est l'ancien régime qui nous a faits ce que nous sommes. Toutes ces coutumes anciennes, que vous préconisez, ont été impuissantes à prévenir le mal actuel, comment pourraient-elles le faire disparaître ? Dans ce retour aux institutions du temps passé, où vous arrêterez-vous ? Pourquoi plutôt à Louis XIII qu'à Louis XV ou à Henri III ? Tous [illegible] de vanter l'innocence et la paix, n'ont-ils pas eu leurs agitations, plus violentes que les nôtres : la guerre des paysans, la Ligue, la Fronde ? » Nous avouons que ces arguments nous paraissent au-dessus de toute réplique. Le présent étant le fils du passé, il est clair que si le présent a une mauvaise constitution, le passé ne saurait en avoir une bonne ; c'est donc un autre régime qu'il faut chercher.

Quel est ce régime ? M. Dupont-White a un chapitre qu'il intitule : « *D'une chimère qui est la démocratie ; d'un organe excessif de cette chimère, qui est le suffrage universel.* » Voilà des propositions qui peuvent surprendre de la part d'un républicain.

Il est évident que la démocratie pure, c'est-à-dire le gouvernement du nombre, [illegible] soit l' [illegible] tion d'une nouvelle ère [illegible] Le monde doit être gouverné dans l'intérêt de tous, mais il ne peut l'être que par la partie capable et expérimentée de la nation. Le suffrage universel est une institution toute nouvelle, c'est un enfant qui ne se connaît pas encore ; il règne, si vous voulez, mais il ne gouverne pas ; jusqu'ici il a subi soit les influences toutes puissantes de l'administration, soit les influences des anciennes classes dirigeantes, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas encore montré suffrage universel ; il n'a pas conscience de lui-même, mais bientôt il saura ce qu'il peut et ce qu'il veut. Il saura qu'il peut tout, et sa première volonté consciente, ce sera de changer les lois de la distribution des richesses. M. Dupont-White le dit : « Il y aura des consciences, n'en doutez pas, pour traduire justice par bien public, et bien public par bien populaire. De sorte que la question est celle-ci : Des hommes que leur nature physique a faits misérables pour la plupart seront-ils assez grands par leur nature morale pour respecter le droit dans une minorité de riches ? L'Evangile a dit : Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. Il n'a pas ajouté : Un jour viendra que les pauvres seront vos maîtres. »

Que répondre à ces réflexions ? A moins que la nature de l'homme ne se transforme, il est très-facile de deviner les premières visées du suffrage universel quand il aura conscience de lui-même et que rien ne l'arrêtera. Il n'est pas un seul penseur de ce siècle qui n'ait eu ces inquiétudes : Stuart Mill, M. de Laveleye ; avant eux Tocqueville, Horace Mann ont exprimé la même opinion que M. Dupont-White.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 14 mars

Obligations Roumélie... fl.	46.—
d. Nouvelles	22.50
Anglo-Bank	141.50
Société de créd. aust-turq..	26.50
Banque austro-ottomane..	53.65
Pièce de 20 francs.......	8.86
Agio..................	104.65
Change sur Londres....	111.30
Crédit anstalt	238.90
National Bank	971.50
Lloyd	439.—

Affaires limitées à la bourse, à l'exception des actions de la Banque Austro-Ottomane qui ont été recherchées.

A la Chambre la formule du serment à faire prêter aux évêques, lors de leur nomination, a été approuvée.

Pesth, 14 mars.

L'Empereur a rendu une visite à M. Deak.

France.

[illegible]

Obligations Roumélie fr. 107.

Après les vacances projetées le gouvernement présentera à l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à la presse.

On affirme que 45 députés monarchistes présenteront une motion de censure contre le gouvernement de la défense nationale dirigé par M. Gambetta.

Espagne.

Madrid, 14 mars.

On annonce l'apparition de bandes carlistes à Valencia.

Athènes, 14 mars, 8 h. 30 m., soir.

Laurium escompte fr. 26

A la séance de la Chambre le gouvernement a proposé un vote de désapprobation des déclarations de M. Lombardos tendant à faire croire aux idées républicaines des hellènes. MM. Zaïmis et Coumoundouros ont défendu le libre fonctionnement de la constitution. De son côté M. Lombardos a parlé en faveur de la liberté de la tribune donnant, à l'égard de ses précédentes expressions, une explication satisfaisante.

M. Zaïmis, à la suite du discours de M. Lombardos qui a donné sa démission de député, a soutenu que les nouvelles déclarations de son collègue étaient suffisantes pour que le gouvernement retirât ou ajournât sa proposition. L'ajournement a été adopté.

COURS DES FONDS.

Londres, le 12 mars.

Dette Générale	41 1/8
Emprunt 1865	57 3/4
do 1869	52 7/8
do 1871	57 1/4
do 1872	66 —
Consolidés anglais	92 1/4

BOURSE

COURS DES FONDS

[illegible]

[illegible]		
» de Crédit Général......	L.T.	8
Banque [illegible]		[illegible]
Tramway	»	7
Société Commerciale Ottomane	»	3
Laurium	»	74
Crédit Hellénique [illegible]	»	40
Obligations [illegible]	»	111
Emprunt 1865 coup.	»	308
Emprunt 1865 coup.	»	310
Emprunt 1869	»	275
Emprunt 1872	»	[illegible]
Emprunt 1873	»	273

COURS DES MONNAIES

Contre Livre Turque à 100 Piastres.

[illegible]		
Medjidié blanc—(différence)...	»	[illegible]
Bechlik—(différence).......	»	[illegible]
Métalique... (id.)	»	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Cons. gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 4 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de six mille tcheki de bois de chauffage déjà soumissionnée à 18 piastres le tcheki.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat le 12 mars 1874.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DU TIMBRE

Avis officiel.

La direction du Timbre prévient le public que le timbrage des actes dressés sur papier libre, qui avait lieu jusqu'à présent au Département des Contributions Indirectes, à Stamboul, conformément aux dispositions de l'Art 24 du Règlement du 27 Rébiul-evvel 1278, s'effectuera à partir du 1/13 mars 1874, à l'Administration du Timbre à la Douane de Galata.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité porte à la connaissance du public qu'il a été perdu un serghi No 9 de 190.000 Piastres, délivré par l'Administration Mle à Chakir Bey, pour l'indemniser de l'expropriation de sa propriété sise à Péra, rue Hamal-Bachi, No [illegible]

Ledit serghi demeurera nul et non avenu, dans le cas où son tiers-détenteur ne le présenterait pas à la Municipalité dans le délai de 15 jours, à partir d'aujourd'hui.

Le Secrétaire-Général
(signé) RECHAD.

Hotel-Municipal, ce 26/10 mars 1874.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL »

MM. les membres sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, dimanche prochain, 15 courant, à 10. h. du matin, dans le local habituel de la Société.

Le secrétaire Général
J. D. TANTALIDÈS.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Breguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au no 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kouroû-Tchesme, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

[illegible]

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

AVIS

Le terrain des deux baraques sub. No 18 situées rue Coulé-Capoussi et occupées actuellement l'une par un menuisier et l'autre par un sculpteur sont à vendre.

[illegible]

UNE INSTITUTRICE Suisse, [illegible] trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi la grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa.............. ogni Lunedi
Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e poste coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhane, Cité Française no 40.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

8me ANNEE N° 60. | 23 Mouharrem 1291. | SAMEDI 14 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera.......	50 francs.	[illegible]	[illegible]
Provinces..	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Etrangers..	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page......................	3	piastres la ligne
Annonces 3me page......................	8	» la »
Insertions, corps du journal...........	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements [illegible] à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 13 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le bruit avait couru, il y a quelques jours, à Paris et à Versailles de nouveaux pourparlers entre le centre droit et la droite en vue d'une restauration monarchique et d'un rapprochement des légitimistes et des orléanistes, mais ces rumeurs viennent d'etre démenties par une note officieuse adressée à la *Correspondance Havas*.

C'est un article du *Journal de Paris*, énumerant les hautes positions gouvernementales qui auraient été offertes aux princes d'Orleans qui a donné naissance au démenti categorique de l'agence Havas, et à l'article de la *Presse* dont nous avons parlé précédemment.

On doit se souvenir que l'écrivain officieux se prononçait avec une grande énergie contre une vice-présidence ou un grand commandement militaire, à Paris, à offrir au duc d'Aumale. Le centre droit, mécontent, replique à la *Presse* et à la *Correspondance Havas* que les orléanistes sont les plus fermes appuis du ministère et que cela devrait «leur mériter des concessions. »

Si les concessions que réclament les orléanistes leur étaient accordées que deviendrait alors le septennat?

Le *XIXe Siècle*, dont la vente sur la voie publique a été interdite, vient d'en appeler de cette mesure au Conseil d'Etat. Du reste les feuilles ministérielles elles-mêmes commencent à se préoccuper vivement des rigueurs exercées contre la presse.

La *Liberte*, qui est un des plus fermes soutiens du cabinet, s'exprime ainsi:

« On l'oublie trop souvent, un journal est une propriété comme une autre, souvent considérable, et si l'on faisait le compte de tous ceux qui en vivent, depuis l'ouvrier typographe jusqu'aux membres du conseil d'administration, on serait effraye de la quantite d'intérets que les mesures de rigueur troublent et lesent. Nous ne récriminons pas; mais il nous sera bien permis de prendre occasion de l'arreté qui vient de frapper notre confrere pour rappeler au gouvernement qu'il s'etait engage, lors de l'interpellation Ricard, à presenter, dans un délai rapproche, un projet de loi sur la presse; quelle que soit cette loi, elle vaudra toujours mieux que l'état de siége. »

Le Conseil fedéral allemand a, comme on le sait, nommé une commission chargée d'elaborer un nouveau code de procédure criminelle.

Le code penal actuellement en vigueur ne date que de peu d'années, et déjà on y a reconnu des defauts provenant d'une rédaction trop précipitée. On parait décidé à le soumettre à une révision, dont la nécessité est généralement sentie.

Quant à la procédure, on se rappelle que le projet soumis au Conseil fédéral par M. de Bismarck substitue au jury l'institution des cours échevinales.

Les Etats du Midi, la Bavière surtout, se prononçaient en faveur du maintien de l'institution du jury. Il parait qu'au sein de la commission fédérale le ministre de la justice prussien a fini par tenir compte des vœux des Etats du Midi. Il a renoncé aux cours échevinales en matière criminelle, mais il demande que dans les affaires où il ne siége qu'un juge unique, celui-ci soit assisté d'échevins.

Le principal obstacle qui arretait jusqu'à present l'accord sur les bases de la nouvelle procédure criminelle serait donc ecarte et la loi pourrait être présentée au Reichsrath dans sa prochaine session.

En ce qui concerne l'organisation judiciaire, la Prusse avait proposé une cour de cassation unique pour tout l'empire; mais elle rencontra une vive opposition chez les Etats du Midi qui jouissent d'une organisation judiciaire complete et ont notamment des cours suprêmes particulieres. Sur ce point encore, dit l'*Indépendance Belge*, le gouvernement prussien parait avoir réussi, au moyen d'une concession, à etablir un accord partiel. Les royaumes conserveraient leurs cours de cassation pour les affaires soumises aux lois particulieres de ces Etats; mais toutes celles qui ressortent des lois generales de l'empire releveraient de la cour supreme impériale.

La *Presse* de Vienne, s'occupant du conflit religieux en Allemagne, dit qu'on organise en ce moment en Baviere, des démonstrations contre la Prusse, à l'occasion de l'arrestation de Mgr Ledochowski.

La feuille autrichienne ajoute que toutes les associations catholiques, les associations d'adultes, de bourgeois, d'apprentis et d'ouvriers, les casinos catholiques auraient reçu pour mot d'ordre d'envoyer des Adresses de condoléance à Mgr Ledochowski et de désapprouver son arrestation.

Munich aurait déjà commencé et serait bientôt suivie par toutes les villes et tous les villages de la Baviere.

Les journaux italiens parlent de la dissolution de la Chambre des Deputes et de nouvelles elections comme d'une eventualite tres-prochaine. Ils affirment que le président du conseil, appelé par le roi, a reçu l'autorisation de la Couronne de dissoudre la Chambre des Députés.

Nous ne pensons pas que ces nouvelles se confirment.

Les dernières dépeches d'Espagne denotent une situation des plus graves dans la lutte que le gouvernement soutient contre les carlistes.

D'après des informations venues de Lisbonne, le général Moriones a eu cruellement à souffrir pour maintenir ses positions et une recente dépeche de Bayonne assure que la perte de Bilbao est inévitable, bien que le duc de La Torre ait pris le commandement de l'armée du Nord.

L'arrivée de MM. Serrano et Topete sur le theatre de la guerre, démontre l'imminence du péril, et il faut supposer que le danger que court le gouvernement aura pour résultat de suspendre la crise ministérielle qui a éclaté au commencement de Mars.

Le bruit courait alors, et c'est le *Republicain*, journal officieux qui l'avait mis en circulation, que le ministère serait modifié de nouveau; que M. Sagasta passerait à l'intérieur; M. Balaguer au fomento; M. Gaminde à la guerre; M. Ulloa aux affaires étrangeres; M. Gisbert aux finances; M. d'Ayala aux colonies; M. Groszavil à la justice, et l'amiral Topete à la marine.

Pendant que l'Espagne s'écroule, que ses derniers maravedis sont dépensés en guerres civiles, voilà à quoi s'occupent les hommes qui ont violé les lois de leur pays. Ces hommes qui ont rendu infructueux les efforts d'Amedee Ier et ceux de M. Castelar, ne pensent qu'à s'emparer des ministères qui leur conviennent le mieux. Rien de plus triste.

LA LOI MILITAIRE ALLEMANDE

Le discours du trône, lu par M. de Bismarck à l'ouverture du Parlement federal, contenait le passage suivant:

« Le projet de loi militaire n'est pas seulement destiné à remplir une promesse contenue dans la constitution et un devoir imposé par l'augmentation de l'armee allemande. Le premier devoir de chaque Etat, qui est de protéger l'independance de son territoire et le developpement pacifique de la force intellectuelle et economique qui lui est inherente, exige encore plus serieusement que la puissance et la capacite militaire de l'Allemagne soient reglees d'une maniere fixe. »

Ce langage, à travers ses circonlocutions, indiquait que le systeme actuel de l'armée allemande ne presentait point, aux yeux du prince-chancelier, des garanties assez grandes, et il fallait s'attendre à ce qu'il fasse de la présentation d'un projet de loi, à cet egard, la question capitale de la presente session. C'est ce qui a eu lieu; c'est ce que le discours de M. de Moltke est venu démontrer.

La presence à la tribune de l'organisateur des campagnes du Danemarck, d'Autriche et de France prouve l'importance attachée par M. de Bismarck à l'adoption de la proposition soumise par lui au Reichstag.

Du reste pour marquer jusqu'à quel point le gouvernement imperial est d'accord avec le chef de l'état-major prussien M. de Bismarck est allé serrer la main au maréchal, quand il est descendu de la tribune.

Puisqu'il en est ainsi resumons brievement les points importants du discours de M. de Moltke, discours que l'on regarde comme reflétant la pensée des hommes d'Etat de Berlin.

Tout d'abord l'eminent strategiste a demande au Parlement de renoncer au droit de voter annuellement le chiffre des depenses concernant l'etat militaire du pays. C'est certainement reclamer beaucoup d'une Assemblee représentative, puisque c'est lui enlever la possibilite de contrôler l'administration militaire du pays et par suite la forcer à se desinteresser, en quelque sorte, de la politique exterieure.

Hatons-nous de dire que M. de Moltke dans les jugements qu'il a portes sur les armements de l'Europe, et de la France en particulier, a toujours conservé un ton generalement pacifique.

Il s'est attache à presenter la loi en discussion, non comme un moyen d'agression, mais uniquement comme un moyen de defense.

« Ce que nous avons conquis les armes à la main pendant six mois, a-t-il dit, il faudra que nous le defendions les armes à la main pendant un demi siecle, afin que cela ne nous soit pas arrache. »

Il resulterait donc de ces paroles que se premunir contre les revendications possibles de la France, serait la raison qui obligerait l'Allemagne à supporter le lourd fardeau de la paix armee.

Et pour qu'aucun doute ne puisse subsister dans les esprits, M. de Moltke a proteste solennellement que l'Allemagne ne convoitait aucune conquete sur ses voisins « pas plus sur la France, sur la Hollande, que sur la Russie. »

Ces declarations quasi-officielles ont leur importance. Cependant l'argument du chef de l'Etat-major prussien suggere cette reflexion c'est que si une nation victorieuse, — tout en repudiant toute idée d'ambition dans l'avenir, — a besoin d'un deploiement aussi considerable de forces pour garantir sa securite, elle ne saurait à coup sûr, prendre ombrage des precautions prises dans le meme sens par ses voisines.

Sans doute M. de Moltke est sincere lorsqu'il parle de paix, mais sait-on jamais ce qui peut surgir? Est-on toujours maitre des evenements? Ne sont-ce point, au fond, ces motifs de prudence qui font agir le prince chancelier et le marechal prussien?

Or que demandent MM. de Bismarck et de Moltke? Que le Parlement federal se desinteresse des choses militaires et s'en remette entierement, à cet egard, à la Chancellerie imperiale.

C'est la repetition de ce qui s'est passe en Prusse, avant les grandes campagnes de ces dix dernieres annees.

On se souvient que M. de Bismarck avait demande et obtenu du roi de Prusse, par coup d'autorite royale, la suspension des prerogatives parlementaires de la Chambre des deputes de Berlin. Ce qu'il réclame aujourd'hui de la volonte du Reichstag lui-meme, n'est pas autre chose.

Seulement les temps sont changes. Quand le prince-chancelier, avant Sadowa, voulait pouvoir agir sans etre contrôle, la Prusse n'avait pas le degre de puissance qu'elle a atteint par trois guerres victorieuses.

Aujourd'hui, au dire meme de M. de Moltke, l'Allemagne est à l'apogée de sa force.

C'est justement cette preponderance, en quelque sorte sans contrepoids, qui fait reculer les membres de l'opposition du Reichstag, devant l'adoption des mesures reclamees par la Chancellerie imperiale.

M. Richter, montant à la tribune pour repondre à M. de Moltke, a dit:

« Le projet de loi greve le budget de la guerre d'une augmentation de quatorze millions de thalers; le budget de 1875 ne presente qu'un effectif disponible de dix millions. Pour combler ce deficit, il ne faut pas compter sur l'indemnite de guerre, déjà épuisée: la voie de l'emprunt serait trop onereuse; il faudra donc recourir à une augmentation d'impôts. »

Et il a ajoute:

« L'Allemagne n'est-elle pas, matériellement parlant, toute-puissante? N'est-elle pas assez forte pour repousser toute agression? Est-il meme vraisemblable qu'elle redoute une attaque? »

Comme on le voit, l'opposition, prenant à la lettre les declarations pacifiques de M. de Moltke, ne veut pas se dessaisir du droit de voter chaque année le chiffre des subsides militaires.

M. de Bismarck parviendra-t-il à vaincre cette resistance? Nous le croyons. Mais nous pensons egalement que le projet qu'il a presente sera amende dans certaines de ses parties essentielles.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, [illegible] mars 1874.

« Il y quelque chose dan[illegible] quelques jours, un journal qui passe pour être [illegible] qui se produisent, soit dans les spheres gouvernementales, soit dans le sein de l'Assemblée. Le quelque chose dont parlait le *Soleil* était évidemment la tentative ébauchée pour rapprocher le centre droit du centre gauche. Il ne faut pas attacher à cette tentative, plus d'importance qu'elle n'en a eu reellement. Mais enfin, puisqu'elle s'est produite, il faut en parler. Je dois constater d'abord qu'elle n'a pas eté le resultat de plans longuement prepares à l'avance. Ainsi que cela arrive souvent, elle est nee spontanément du rapprochement de certains hommes sur le terrain du septennat. Depuis longtemps on a dit que l'obstacle à l'organisation du septennat et le péril des lois constitutionnelles, viennent de l'extrême droite. On a dit que, si la repugnance de cette fraction de l'Assemblee pour la république allait jusqu'à la rendre hostile aux lois constitutionnelles, le gouvernement se trouverait en minorite, s'il n'avait pris à l'avance ses précautions pour retrouver du côté du centre gauche, les suffrages qui lui manqueraient du côté de la droite. Il y a du vrai dans ces appréciations. Il est certain que le ministere va toucher là l'ecueil et qu'il doit se preoccuper à la fin de ne pas subir un echec, et de ne pas se trouver en minorité. Toutefois, il n'est pas encore demontre que le nombre des membres de la droite qui refuseront de voter les lois constitutionnelles de la republique française, soit bien considerable. On peut meme esperer qu'il se reduira à quelques exagerés pris parmi cette categorie de fanatiques politiques qui sont, plus royalistes que le roi et plus catholiques que le pape.

On croit que M. Thiers prendra une part importante à la discussion des lois constitutionnelles. La premiere de ces lois, la loi electorale, est prete. Le rapport sera redigé par M. Batbie, president de la commission des Trente; il sera déposé probablement lundi prochain. La commission va s'occuper maintenant de la loi sur la seconde chambre et de la loi sur le pouvoir executif.

M. Ledru-Rollin a eté elu, comme tout le faisait pressentir, dans le département du Vaucluse. Mais il n'est pas certain que son élection soit validee. L'ancien ministre de l'intérieur de 1848 a eté condamne à mort par contumace, sous l'Empire, pour complicité dans une tentative d'assassinat dirigee contre Napoléon III. La peine n'a pas éte appliquée et ne peut evidemment pas l'être; mais l'incapacite électorale resultant de la condamnation subsiste toujours. M. Ledru-Rollin ne peut plus purger sa contumace, puisque dix années se sont ecoulées depuis cette epoque, et, d'autre part, il n'a eté l'objet d'aucune grâce ou amnistie. Il y a donc là une question grave qui sera evidemment soulevee au moment de la validation de l election du Vaucluse.

Quant à M. Lepetit, élu dans la Vienne, contre M. de Beauchamp, il n'a obtenu qu'une majorite de quinze cents voix. M. de Beauchamp est le beau-frere de M. de Soubeyran, sous-directeur du Crédit-Foncier. L'influence de M. de Soubeyran est si grande, dans la Vienne, que l'on considerait l'élection de son beau-frere comme assuree. Toutefois M. de Soubeyran etait brouillé avec l'archevêché qui exerce lui aussi, sa part d'influence. Les amis de M. de Beauchamp et de M. de Soubeyran commirent la faute de ne pas signer la paix avec l'archevêché avant l'élection: de là leur défaite. On désapprouve beaucoup, dans le parti conservateur, la conduite de l'archevêché de Poitiers qui a fait passer des rancunes particulieres avant l'intérêt électoral commun.

M. Lepetit, le candidat élu, appartient au centre gauche. C'est l'avocat le plus occupé du departement de la Vienne et du barreau de Poitiers. Sous l'Empire, il avait voté le plebiscite. C'est donc un républicain du lendemain et c'est d'ailleurs un esprit tres-modéré.

M. Thiers a fait sa rentree dans la politique active par une lettre adressee à M. Lepetit, à l'occasion de sa candidature. L'ancien president exprimait dans cette lettre la conviction de plus en plus enracinée chez lui que le rétablissement de la monarchie est impossible en France et que la Republique conservatrice est notre seule planche de salut.

L'académie française s'est réunie avant-hier à trois heures, pour examiner la question de savoir, si le discours de M. Emile Ollivier devait être accepte sans modifications, et, dans le cas contraire, si la reception ne devait pas être ajournée. L'académie aurait voulu en effet obtenir du récipiendaire le retranchement de certains passages de son discours, passages élogieux, trop élogieux pour l'Empire et blessants pour d'autres régimes que l'Empire. Une discusion très-vive s'est élevée, dans la docte Assemblée, mais sans résultat pour cette fois. L'entente n'ayant pu avoir lieu, il fut décidé que l'académie tiendrait le lendemain une seconde séance pour trancher la question. On espérait ainsi gagner du temps et obtenir de M. Emile Ollivier les adoucissements réclamés. Plusieurs académiciens et notamment M. Patin ont fait, dans ce but, des démarches pressantes aupres du récipiendaire. M. Ollivier a déclaré qu'il ne retrancherait pas un iota de son discours; il a en outre refusé de se rendre à la convocation de l'Académie. Celle-ci, par vingt voix contre six, a décidé que la réception de M. Emile Ollivier serait indéfiniment ajournée.

CHRONIQUE.

Le *Djeridé-Askerieh* contient les nominations et promotions suivantes dans l'armée imperiale:

Ahmet bey, colonel du 1er regiment des redifs du 4me corps d'armée, est nomme colonel du regiment des rédifs de Trébizonde et remplace au 4me corps par Mehmed bey, colonel du 5me régiment d'infanterie du 7me corps d'armee;

Le major Mahmoud bey, professeur de litterature à l'ecole militaire, est nommé major du 1er bataillon du regiment des redifs de Trébizonde;

Ibrahim effendi, major en disponibilite, est nommé major au 3me bataillon du regiment des redifs de Trebizonde;

Osman Agha, major du regiment des artisans, est nomme major du 1er bataillon du 2me regiment des redifs de Kerassunde;

Ahmed Chewki effendi, major en disponibilite, est nommé au commandement au 3me bataillon du 2me regiment des redifs de Ghiumuss-hane;

Aly effendi, major en disponibilité, est nomme au 4me bataillon du 2me regiment des rédifs de Ghiumuss-hane;

Raghib effendi, major en disponibilité, est nomme au 3me bataillon du 2me regiment des rédifs de Samsoun;

Ismaïl effendi, major en disponibilite, est nomme major au bataillon des redifs d'Eregli;

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Hélas! il ne faut plus en douter, la chose paraît certaine: les conditions climatologiques de notre vieux globe sont en train de changer, le soleil fait des siennes. Les lignes isothermes de feu M. de Humboldt décrivent à cette heure des courbes d'une fantaisie échevelée, et tandis qu'à Saint-Petersbourg et à Moscou on traverse un hiver des plus clements, à Constantinople nous sommes enfouis sous la neige! Pourvu que les choses continuent de ce train, nous aurons bientôt les ours et les rennes des regions boréales dans nos plaines, et c'est dans les steppes de la Siberie que croîtront les myrtes, les orangers et les jolis chiens crottés qui sont un des produits les plus interessants de la flore indigene. Et les choses iront de ce pas, à en croire un meteorologue tres instruit, membre de plusieurs societes savantes de notre ville, qui a bien voulu me communiquer ses vastes lumières sur ce sujet, et me faire toucher du doigt les consequences qui decouleront inevitablement de cet état de perturbations dans les conditions atmosphériques de notre habitation terrestre.

« Il est certain, m'a-t-il dit, que les climats se deplacent. La marche en est insidieuse et insensible, mais elle n'en est pas moins progressive et certaine. Les climats polaires tendent à envahir l'equateur, et par contre, les climats torrides s'élevent vers les pôles. Déjà les lignes isothermiques se sont deplacees de plusieurs degres, et tandis que l'isotherme boréale a baissé vers nous, l'equateur thermal s'est d'autant eloigne de l'equateur terrestre. Les climats torrides deviendront des climats chauds, les climats chauds, des climats temperes, les temperes passeront à l'etat de climats froids et ceux-ci à l'etat de climats polaires. Et ces permutations continueront successivement jusqu'à leur limite extreme, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le pôle de froid ait atteint l'equateur thermal, et que celui-ci ait ete le remplacer dans les regions polaires. Qu'adviendra-t-il fatalement? C'est que les neiges des pôles fonderont et que l'equateur gèlera à son tour. Alors, d'immenses avalanches se precipiteront des extremites du globe, nous balayant sur leur passage, et nous subirons un nouveau déluge terrestre. Car, le deluge dont font mention les livres saints n'a pas eu d'autre origine que les causes que je relate ici, — causes qui doivent se reproduire apres une periode de siecles, — et voilà comment, monsieur, les legendes et les traditions, quelques respectables qu'elles soient, se dissipent comme fumée devant les yeux qu'a dessillés la science. »

Je ne sais ce que vous serez à répondre à cela, mais pour moi, profane qui n'ai point goûté au fruit de l'arbre de la science, je m'incline profondement devant une theorie, qui pour être aussi superlativement transcendante que bien d'autres qui ont occupe les instituts de Bicêtre et de Charenton, n'en fera pas moins l'objet d'une publication, qui vous sera prochainement dediee, dans les annales d'une societe litteraire de notre capitale. Vous n'y comprendrez absolument rien, — condition des plus favorables pour que vous admiriez davantage.

Mais quittons les cimes nebuleuses où la science élabore ses mysterieux secrets, et revenons aux froides realites qui nous entourent. Soyons justes, avant tout, et avouons que l'autorite chargee de veiller sur nous, a ete à la hauteur de la tâche qui lui a incombe par le fait du rigoureux hiver que nous traversons, et qu'elle a tout fait humainement pour alleger les miseres et les souffrances dont nous avons eté assaillis de toutes parts. Des ordres telegraphiques les plus pressants viennent d'etre lancés dans toutes les directions, dans le but de nous ravitailler de bois et de charbon dont le manque se faisait cruellement sentir. Tout fait esperer que nous serons secourus dans peu, et que de nombreux envois arriveront des les premiers jours de l'eté. On en fera des conserves au vinaigre, en prévision des froids de l hiver à venir. D'autre part, vu l'enorme quantite de neige qui obstrue les voies publiques et rend la circulation impossible, de fortes commandes de tombereaux viennent d'être faites en Amerique. Notre ministre à Washington est prie d'en presser la livraison. On Espere qu'ils arriveront à Pâques ou à la Trinite... de l'annee 1879. En attendant, l'unique charrette que possede le service de la voierie procéde à l'enlèvement des monticules de neige et d'immondices qui recouvrent les rues de Péra. Ce vehicule solitaire est traine par l'unique cheval qui se trouve dans les ecuries de la ville, et la pauvre bete est borgne. Dans sa constante sollicitude pour tout ce qui est du ressort de son activite, l'edilite a soumis son cheval aux lumieres intenses du comite medical qui siege au sein de ses délibérations. Les hommes de l'art ont consciencieusement examiné et discute le cas et, apres amples consultations, ont fait appliquer un cataplasme sur l'œil compromis. On espere conserver l'œil sain de la bête. D'ailleurs, le comite medical sus-mentionne ne s'en tiendra pas à ce service qu'il vient de rendre à la chose publique, il compte lui en montrer bien d'autres: c'est une affaire de temps et de patience.

Mais à propos de sciences, vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de l'arrivée chez nous de la statue colossale, decouverte dernièrement dans l'île de Chypre, et que l'on a decoré, trop precipitamment peut-être, du nom d'Hercule *Kéraste* à cause des deux appendices cornus dont est orne le front du colosse. C'est l'avis du Dr Dethier, un erudit celui-là, un travailleur et un chercheur infatigable, qui a ete naturellement amené à se demander si l'on avait constaté jusqu'ici l'existence d'un Hercule *cornu*, dans le mythe greco-romain. A cet effet, l'auteur entreprend une dissertation sur les *cornes*. « Il est donc nécessaire, dit-il, d'examiner chez quels peuples les *cornes* ont ete un symbole *honorifique*.... »

Ces archeologues!... quels enfants terribles!... ça ne doute de rien!

Je ne voudrais pas vous contrarier, cher Docteur, mais là, franchement, vous doutez-vous [illegible] *d'un doigt léger* [illegible] de la machine [illegible] répondrez, je le sais, que la science n'a pas à s'embarrasser de considérations de ce genre, et que son intention et son but sanctifiant ses entreprises, elle a le droit de porter un scalpel scrutateur dans les replis les plus obscurs et les plus inexplores des problèmes et des choses de ce monde. Je m incline en ce cas, et j'avoue que l'etude que vous proposez est une des plus interessantes et des plus instructives qui puissent s'imposer aux meditations du penseur et du moraliste.

On pourrait prendre la question *ab ovo* et remonter au paradis terrestre; les livres saints eux-mêmes, le saint roi David, Bethsabée etc., et bien d'autres pourraient etre mis en requisition. Mais sans remonter si haut, on peut affirmer, d'une façon generale, que les cornes ont ete un symbole honorifique de tous temps et dans tous les pays, mais que jamais elles n'ont eté tant en honneur que de nos jours. Notre pays est un de ceux où leur culte s'est le mieux conserve, et plus d'un de nos braves concitoyens pourrait donner, à bon escient, des renseignements tres-precis à celui qui entreprendrait une monographie approfondie sur cette matiere. Il pourrait attaquer — c'est le cas de le dire — le sujet [illegible]

Un renseignement tres-precieux, que je fournis pour rien et qui a le rapport le plus intime avec la question que je propose, nous est fourni par la statistique. Je lisais l'autre jour un document officiel sur le nombre de naissances illegitimes dans les divers pays de l'Europe. Devineriez-vous quel est celui qui marche en tête?.... Ceux qui ne sont pas au courant de la chose vont errer indubitablement. Eh bien, c'est la chaste, la pudibonde, la morale, la savante Allemagne, et cela avec une superiorite ecrasante! Quant à la France, cette Babylone moderne, cet amas de corruptions et d'iniquités qu'on aurait si bien fait d'effacer de la carte du monde, elle vient une des dernieres et avec une minorité humiliante! Ah! la statistique!... voilà une science immorale!

Mais puisque nous sommes à discourir de sciences, — que voulez-vous! C'est contagieux, et je suis atteint aussi de la manie d'être savant, — avez-vous jamais pensé à l'origine du langage humain? Ce n'est pas pour vous contrarier que je vous pose cette question, et d'ailleurs vous n'êtes pas tenus de me repondre. Il existe, en effet, à ce sujet des theories tellement ingenieuses et profondes, que vous etes mille fois excusables de ne vous être pas engages dans l'examen de questions aussi hypothétiques que nebuleuses.

Pour moi, cependant, aussi soucieux d'orner votre esprit que desireux de faire etalage d'erudition, je vais vous donner aujourd'hui la clef de l'origine certaine de cette admirable et mystérieuse faculte que le createur a donné à ses creatures, afin qu'elles eussent le precieux privilege de s adresser des compliments, et d'abuser autant que faire se peut les unes des autres. Cette decouverte est toute recente, j'ignore le nom du savant qui l'a tiree des abimes de l'inconnu, mais le nom ne fait rien à l'affaire. [illegible] dans le paradis terrestre naturellement [illegible] ete formules les premiers sons qui, modifies et perfectionnes par la suite, ont forme les mots, elements des langues. C'est le français, bien entendu, qui a ete le premier langage des hommes. Si quelqu'un pretend contester l'exactitude de mon affirmation, je le somme de prouver le contraire. Nos premiers parents ont d'abord créé les voyelles.

Donc, au commencement du monde, Adam dormait profondement, quand Dieu lui tira, comme chacun le sait, une côte, et de cette côte créa la femme, puis se retira pour jouir à l'ecart de la douce surprise du premier homme à son reveil. En effet, quand Adam ouvrant les yeux vit à côte de lui Eve, dans le costume classique que vous savez, son premier sentiment bien naturel, à la vue de cet être merveilleux, fut un sentiment d'admiration: A! s'écria-t-il. — La premiere voyelle était trouvée.

Second mouvement: Apres avoir admire, Adam, faisant ce que vous auriez certainement fait à sa place, eprouva le desir de lier conversation. Appelant donc à lui cette belle personne avec un petit geste amical: E! fit il. — La langue comptait une voyelle de plus

Que se passa-t-il alors? C'est ce qu'à l'aide de *mémoires* manuscrits et recemment decouverts sur l emplacement même du Paradis terrestre, on est parvenu à reconstituer avec une exactitude religieuse. Sur l'invitation d'Adam. Eve timide et rougissante s'approcha. Adam, ravi, exprima immediatement sa joie par un sourire ainsi module: I! — La troisieme voyelle etait sortie de l'inconnu.

Ce fut Eve qui se chargea de la quatrieme: Apres avoir, simple affaire de se donner une contenance, tendu à Adam une pomme qu'elle venait de cueillir sur l'arbre dont vous n'etes pas sans avoir entendu parler, elle se décida à regarder Adam. Un sentiment d'admiration

Aly Hamdy bey, lieutenant-colonel du 2me régiment des rédifs de Bosnie, est nommé au commandement du régiment des rédifs de Kérassunde, et promu à cette occasion au grade de colonel.

Rifaat bey, lieutenant-colonel du 3me régiment de la garde impériale, est nommé au commandement du régiment de Samsoun, et promu à cette occasion au grade de colonel;

Sayd effendi, adjudant-major des rédifs de la garde impériale, est promu au grade de major et nommé au 3me bataillon des rédifs de Samsoun;

Nazim bey, adjudant-major des rédifs de la garde impériale, est nommé au 4me bataillon des rédifs de Rizé;

Abdul-lazim effendi, adjudant-major du 6me régiment des rédifs de la garde impériale, est nommé au 6me régiment des rédifs de Tireboli et promu à cette occasion au grade de major;

Mustafa bey, adjudant-major dans le 2me corps d'armée, est nommé au 2me régiment des rédifs de Sinope;

Mustafa effendi, adjudant-major du 2me bataillon du 3me régiment de la garde impériale, est nommé au bataillon des rédifs d'Inéboli, et promu à cette occasion au grade de major.

L'adjudant-major Aly bey, de l'état-major de l'armée, est promu au grade de major, et attaché au service du caïmakam du ministère de la guerre, en qualité d'aide de camp de Son Excellence.

L'adjudant-major, professeur de médecine vétérinaire à l'école impériale de médecine, est promu au grade de major.

Mehmed Munir effendi, major dans l'artillerie de la garde impériale, passe avec le même grade au 1er régiment de l'artillerie de l'Archipel; il est remplacé par Essad effendi, major dans l'artillerie du 7me bataillon du même régiment.

Les adjudants-majors Mahmoud effendi, Médjid effendi, Osman effendi, et Mehmed Emin effendi, médecins vétérinaires dans l'armée impériale, ont été promus au grade de majors.

Ahmed bey, major dans l'artillerie du 2me corps d'armée, est promu au grade de lieutenant-colonel et nommé à la surveillance des ports de Roustchouk; il est remplacé dans le 2me corps par Sayd effendi, major en disponibilité.

—

Hamdy pacha, le nouveau gouverneur du vilayet d'Aïdin, a eu l'honneur d'être reçu jeudi par S. M. le Sultan au palais de Dolma-bagtché.

Son Excellence partira incessamment pour Smyrne afin de prendre possession de son poste.

—

Jeudi dernier M. d'Eichmann, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, et le général Mirza Mohsin Khan sont allés à la Sublime Porte où ils ont eu successivement une entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

—

Une notification officielle prévient le public que les formalités prescrites par l'art. 27 du règlement sur le timbre relativement aux lettres de change, aux billets à ordre et à tous autres effets négociables ou de commerce dressés sur du papier ordinaire, formalités remplies jusqu'à présent auprès de l'administration générale des Contributions indirectes, seront, à partir du commencement de l'année financière (1/13 mars 1290) remplies à Galata dans les bureaux de la direction du timbre, établis à l'étage supérieur de la douane de Galata.

—

Nous apprenons qu'une pension de retraite de P. 7500 a été accordée à Ismaïl pacha, ex-ministre des travaux publics, et en dernier lieu Préfet de la ville.

—

Akif pacha, ministre de la justice, est attendu aujourd'hui ou demain à Constantinople.

D'après un télégramme reçu par son capou-kéhaya, Son Excellence est partie vendredi passé de Bosna-Séraïl.

—

Nous rappelons que c'est demain dimanche, 15 mars, à 2 heures après-midi, qu'aura lieu, dans les salons de l'Ambassade de France, le Concert de Charité donné sous le haut patronage de Mme la comtesse de Vogüé, et dont le produit est destiné à soutenir les « fourneaux économiques » établis depuis une semaine à l'hôpital du Taxim, à l'orphelinat de St-Joseph et à St-Benoit de Galata.

Mme Livadari dont le public a souvent apprécié la voix charmante et M. Consolo, qui a bien voulu retarder son départ pour prêter son concours à cette œuvre de charité, se sont chargés de composer le programme. C'est une bonne fortune, pour ceux qui ont déjà pu apprécier le talent si remarquable de ce violoniste célèbre.

D'autres amateurs ou artistes ont offert également leur concours, et c'est M. Deschamps, professeur au Conservatoire de musique de Paris, récemment arrivé dans nos murs, qui tiendra le piano.

Ajoutons simplement que les « fourneaux économiques » ont distribué hier 5,198 rations.

—

Un télégramme d'Ismaïlia, en date du 28 février, contient ce qui suit:

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 21 février, *vingt-neuf* navires, jaugeant ensemble *cinquante-cinq mille* tonnes. La recette du service du transit, du 21 au 28 février, s'est élevée à la somme de *six cent six mille* francs.

Transit du 1er au 10 février	31 navires.
— du 11 au 20 —	40 —
— du 21 au 28 —	29 —
Transit du 1er au 28 février	100 navires.
Recette du transit, du 1er au 10 fév.	660,000 f.
— du 11 au 20 —	745,000
— du 21 au 28 —	606,000 f.
Recette du transit, du 1er au 28 fév.	2,011,000 f.

—

Hier, s'est éteinte doucement à Hasskeuy une brave femme arménienne, âgée de *cent vingt-cinq ans*! Elle avait conservé jusqu'au dernier jour l'intégrité de ses sens et marchait même très-bien sans aide. Elle cultivait avec passion la dame de pique, à en juger par les fureurs qui l'animaient lorsque le sort lui était contraire. Chose digne de remarque: elle n'avait pas, dit-on, avalé *un seul médicament* durant le cours de son existence! Le fait est scandaleux, il faut que l'Ecole de médecine avise.

—

Le gouvernement désireux de prévenir les vols qui se commettent trop souvent lors d'un incendie, et à la faveur de la confusion qui en résulte toujours, avait publié précédemment un avis officiel interdisant les attroupements aux abords des maisons incendiées où se réunissent ordinairement un grand nombre d'individus d'une honnêteté douteuse, et des gens sans aveu qu'un butin facile attire sur les lieux du sinistre.

Tout en se référant à cette ordonnance, le gouvernement, par un nouvel avis officiel, réitère ses ordres à ce sujet et prévient le public que la police a été invitée à sévir rigoureusement contre les personnes qui refuseraient d'obtempérer à cet ordre.

—

Le moulin à vapeur que feu Halil pacha avait commencé d'établir à Ounkapan et que le gouvernement a acheté, a été complété par l'installation de nouvelles machines et cette usine a été inaugurée jeudi dernier, en présence du Grand-Vézir, du Caïmakam du ministère de la guerre et de quelques autres hauts dignitaires de l'Etat.

Cette usine sera exploitée par le gouvernement et sera spécialement affectée à la mouture des blés destinés au ministère de la guerre.

—

Nous apprenons que les chefs circassiens, fauteurs des derniers troubles qui ont eu lieu aux environs de Tchataldja et qui se trouvaient détenus dans les prisons du ministère de la Police, viennent de remettre une supplique au ministre de la police, déclarant qu'ils se conformeront dorénavant aux prescriptions du gouvernement impérial. Malgré cette déclaration, le gouvernement ne remettra en liberté ces individus qu'après s'être assuré que les scènes qui ont provoqué leur arrestation ne se renouvelleront plus.

—

Ce soir au Théâtre Français les *Brigands*, opérette en trois actes de M. Jacques Offenbach, au bénéfice de M. Grégoire Diratzou.

Cette représentation, bien que le spectacle ne soit pas nouveau, attirera certainement la foule qui voudra donner au secrétaire du Théâtre Français une preuve de sa bienveillance, et lui prouver qu'elle tient compte de sa courtoisie et de son amabilité.

—

On écrit de Mételin en date du 9 mars que les dernières tempêtes ont causé la perte de plusieurs navires à voiles qui se sont brisés sur les côtes de cette île. On cite en particulier la perte d'un grand trois-mâts qui a fait naufrage au cap de Sigri. On découvre encore à fleur d'eau la coque de ce bâtiment, mais le mauvais temps qui a régné jusqu'à cette date rendait extrêmement dangereuse toute tentative qui aurait été faite pour approcher de cet endroit. On ignore le nom de ce navire et la nationalité à laquelle il appartient.

—

Sur un ordre venu de Constantinople, dit le *Touna*, une commission a été formée à Roustchouk pour examiner et vérifier les comptes de l'administration fluviale ottomane du Danube, pendant la gestion de Dilaver Pacha, ex-directeur de cette administration.

—

On lit dans l'*Andrinople*:

Une enquête minutieuse ayant démontré que le nommé Tano, habitant de Selimno, faisait partie d'un comité révolutionnaire, par application du code pénal cet individu a été condamné à l'exil. Cette sentence aussitôt confirmée par Iradé Impérial, le condamné a été expédié sous bonne escorte à Diarbékir, lieu qui lui a été assigné pour résidence.

On écrit de Philippopoli que dans la nuit du 9 février un incendie a éclaté à Carlovo, et que, malgré tous les efforts faits pour le maîtriser, le feu a détruit 1 khan, 1 four et 29 boutiques.

—

Le dernier numéro du journal du vilayet de Castamboi rapporte que les communications postales et télégraphiques de cette province continuent à être interrompues; il n'y a pas possibilité de correspondre avec l'intérieur à cause des quantités prodigieuses de neige qui couvrent les routes et les campagnes. Pour donner une idée de la hauteur que la neige a atteinte dans certaines localités, le journal cite la route de Kianghuri où la neige a dépassé le sommet des poteaux télégraphiques, de manière que les surveillants du télégraphe envoyés sur la ligne pour la réparer n'ont même pas pu en découvrir la direction.

—

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de l'incendie de mercredi passé qui mettait en danger non-seulement la maison et le dépôt de marchandises de Monsieur Louis Demilleville, mais aussi tout le quartier avoisinant, je m'empresse de témoigner à M. L. Demilleville, Rodier, Lebon et Cavafian, ingénieur, ma plus profonde reconnaissance pour le zèle et le dévouement vraiment héroïque qu'ils ont déployé pour localiser l'incendie au dernier étage de la dite maison. Je vous prierai aussi d'exprimer toute ma reconnaissance pour le concours de S. Exc. Monsieur le général Ignatiew, de S. Exc. le ministre de la guerre, et de S. Exc. le ministre de la police et pour l'appui prêté par la Municipalité.

Veuillez, agréer, etc.

L'agent général de l'*Helvetia*,
R. Syz.

Constantinople, le 13 mars 1874.

—

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est demain, dimanche, qu'aura lieu le tirage de la loterie de bienfaisance organisée par le Cercle Alsace-Lorraine.

Voici le programme du Concert qui précédera ce tirage et qui commencera à deux heures de l'après-midi.

1re Partie.

1. Ouverture du *Domino noir* (Auber), morceau à 4 mains pour piano, par Mlle Julie Pouvarel et M. Joseph Rossolato.—2. Grand air des Saisons (V. Massé), par Mlle Magne.—3. Alsace-Lorraine), Romance (Bentayon), par M. Fraixe.—4. Romance des Mousquetaires de la Reine (Halévy) par M. Blanc.—5. Oiseaux légers (Mélodie) (Roger), par M. Walter.—6. La lettre de l'enfant (scène dramatique) (Ludovic Benza), par M. Dervilliers.—7. L'adieu (nocturne pour piano) Goria, par Mlle Pouvarel.

2e Partie.

8 Caprice hongrois, morceau à 4 mains pour piano (Keterer) par MM. Deschamps, 1er Prix du Conservatoire de Paris, et M. Devlet.—9 La véritable Manola (Boléro) E. Bourgeois, par Mlle Magne—10 La légende des trois soldats, romance, par M. Fraixe.—11 Fantaisie pour piano sur l'opéra « La Somnambula », (Bellini), par M. Rossolato.—12 Valse des Cent Vierges, grand air, (Lecocq), par Mme Colas.—13 Sérénade du «Barbier de Séville» (Rossini), par M. Charles Soukanoff.—14 Le beau Nicolas, chansonnette comique, par M. Dervilliers.

Le piano sera tenu par M. Deschamps et par M. Rossolato.

—

Le Canal de Suez.

—

REJET DU POURVOI DES MESSAGERIES MARITIMES.

COUR DE CASSATION (chambre des requêtes).

Présidence de M. DE RAYNAL, président.

Audience du 23 février.

La Cour,

Ouï M. le conseiller Goujet, en son rapport, Me Sabatier, avocat, en ses observations, et M. l'avocat général Reverchon, en ses conclusions;

Sur le moyen unique pris de la violation de l'art. 17 du firman de concession du 5 janvier 1856, ainsi que des lois des 27 vendémiaire an II, 12 nivôse an II, 5 juillet 1836, et des ordonnances des 18 novembre 1837 et 18 août 1839, et de la fausse application de l'art. 5, titre X de l'ordonnance de 1861;

Attendu que la Cour de cassation, instituée pour maintenir l'unité de la loi française par l'uniformité de la jurisprudence, n'a pas la mission de redresser la fausse application des législations étrangères;

Que les arrêts des Cours d'appel ne peuvent pas, par conséquent, être cassés pour violation d'une loi étrangère, à moins que cette violation ne devienne la source d'une contravention expresse à une loi française;

Attendu qu'il résulte des déclarations de l'arrêt attaqué, que le firman du vice-roi d'Egypte, du 5 janvier 1856, adopte, comme base de la perception du droit de navigation concédé à la Compagnie du Canal de Suez, la tonne maritime française, mais qu'il abandonne à cette Compagnie le choix du mode de jaugeage, pourvu qu'elle demeure dans les termes stricts de son contrat et qu'elle ne perçoive jamais qu'un *maximum* de dix francs par tonne de capacité de 1 mètre cube 44 centièmes réellement existante dans les parties du navire disponibles au fret et au transport;

Que vainement la demanderesse prétend que l'unité de jauge ne pouvait pas être distinguée de la méthode de jaugeage, et que du moment qu'il était reconnu que le droit concédé devait être établi sur une base française, il en résultait nécessairement que l'on devait se conformer, pour la méthode de jaugeage, à la législation française;

Qu'il suffisait précisément de savoir si telle avait été l'intention des parties contractantes;

Que la cour de Paris, en décidant, comme elle l'a fait, cette question, s'est bornée à interpréter l'acte de concession qui lui était soumis, et qu'elle n'a pu violer, même indirectement, les lois françaises visées au pourvoi;

D'où il suit que sa décision, même en admettant qu'elle n'ait pas fait une saine interprétation du firman et que cet acte ait le caractère d'une loi, échappe à la censure de la Cour de cassation;

Pour ces motifs,

Rejette le pourvoi.

—

Voici le texte du dispositif de l'arrêt de la *Cour d'Appel* définitivement passé en force de chose jugée par suite du rejet du pourvoi des Messageries maritimes:

« LA COUR,

« Par ces motifs...

« Déclare la Compagnie des Messageries maritimes mal fondée en ses demandes, fins et conclusions, l'en déboute;

« Ordonne la restitution de l'amende;

« Et condamne la Compagnie des Messageries maritimes à tous les dépens de première instance et d'appel. »

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 13 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. 47 m.
Coucher »	6 » 3 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 9 23s
H. à la turque à midi moyen..	5 » 50

8 heures du matin.

Baromètre..........	760.5
Thermomètre	7.9
Minima	7.4
Maxima de la veille......	16.4
Direction et force du vent	SO. assez fort.

—

[illegible] EN DÉPOT AU BUREAU DE PER[illegible]

	Adresses	Signatures	Provenance
	Mois de Février.		
2	Athanasiou, Mpalugianis Inepoli Dardanelin	Papanimitri Birmachos Agrimion	Malta
6	Key Harkéni	Green	
7	Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8	Gheorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
11	Gheorghi A. Sagargo Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13	Hann	Rose	Manchester
15	Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
16	Pinkas ingénieur	Cotta	Salonique
17	Tonzei petite halle	Guitard	Salonique
18	Carigrade Sultan memedowa-kruzju na atpazar	Ibrahim bey	Salonique
0	Mercurin	Fontano	Avignon
21	Brisac Syndic de Faillites	Fazes	Marseille
	Mois de Mars.		
3	Topauf Kinoard-ji sokak fegatoba Ribiszewky	Robiszewsky	Odessa
4	Simon Argyropolos	Argentis	Calarasi

—

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière, de* LA TURQUIE.)

LA CANÉE le 1/13 Mars 1874.

L'hiver continue à être rigoureux, les montagnes et les collines sont encore couvertes de neige, depuis deux jours il fait un froid excessif, la pluie ne cesse pas, un vent très-fort souffle du côté du Nord de sorte que la population semble être engourdie, les travaux agricoles sont interrompus on ne sait où aboutira cet état de choses. C'est à grand'peine, que le paquebot-poste hebdomadaire de Lloyd Autrichien *Schild*, provenant de Syra, a pu entrer ce matin dans le port de Souda. Dieu sait quand il pourra venir à la Canée faire ses opérations et repartir pour Syra. Il en est de même du bateau accéléré de Trieste, en destination de Constantinople et qui doit arriver demain, après-midi; nos lettres attendront à Syra jusqu'à la semaine prochaine. On m'assure qu'à la suite du mauvais temps qui règne constamment depuis plus d'un mois, le prix du beurre s'est élevé à piastres 28 l'ocque et celui du café à 25. Il y a un bâtiment à voiles chargé de beurre qui attend à Bengasi le moment où il pourra partir pour la Canée; les *bacals* sachant parfaitement bien qu'avec le temps affreux que nous avons ce bâtiment ne peut pas se mettre en route, ont profité de cette occasion pour élever les prix de tous les comestibles et des denrées coloniales qui sont importées en Crète.

Le Gouverneur Général, Son Excellence Réouf Pacha s'occupe sérieusement et avec un zèle infatigable de tout ce qui se rapporte au développement de l'instruction publique dans l'île. Sur son initiative le Gouvernement Impérial avait fait don à la communauté chrétienne de la Canée, d'un local spacieux situé dans l'ancien Arsenal, près du port de la Canée et qui devait servir d'école. Voyant que les habitants négligeaient de bâtir cette école, Son Excellence s'est mise en avant. Elle a invité, avant-hier, l'Evêque, les Démogérontes, les Ephores des écoles ainsi que quelques notables de la ville, et après bien des difficultés Son Excellence a réussi à convaincre la population chrétienne de la nécessité qu'il y avait à commencer les travaux de la bâtisse. Une souscription a été ouverte séance tenante, on assure qu'elle s'est élevée à 20,000 piastres environ. Une commission a été instituée pour s'occuper de toutes les affaires qui concernent cet établissement; les travaux vont commencer très-prochainement et dans quelques jours les fondations seront entreprises. C'est aussi Réouf Pacha qui est le promoteur et l'organisateur de la nouvelle école musulmane dont la construction avance à grands pas; les habitants ne peuvent que faire des vœux pour la conservation d'un pareil Gouverneur Général.

Les écoles chrétiennes de la Canée ayant fêté le jour onomastique des trois hiérarques qui sont les patrons de l'école, Son Excellence Réouf Pacha, ainsi que le Mollah bey (grand juge), l'évêque, le grand Rabbin, ainsi que divers notables et employés musulmans et chrétiens ont assisté à cette fête dans la grande salle de l'école où un discours de circonstance a été prononcé par le premier professeur de l'école. Le Gouverneur Général a exprimé sa satisfaction aux éphores des écoles pour les progrès accomplis par les élèves en peu de temps.

Environ huit cents soldats, appartenant aux divers bataillons de la division expéditionnaire de Crète, ayant accompli leur temps de service militaire ont été licenciés. Après avoir touché leurs salaires arriérés, tous ont été embarqués sur la frégate de l'Etat le « Feyezi Bahri » se dirigeant sur Smyrne, d'où ces soldats rentreront dans leurs foyers. A peine la frégate s'était-elle mise en route, qu'un vent très-fort s'étant élevé, la frégate a dû revenir à Souda où elle est ancrée depuis cinq jours attendant que le temps lui permette de sortir.

Le Gouvernement Général de l'île a mis déjà aux enchères publiques la pêche des éponges dans les eaux de Crète.

Quelques négociants sont parvenus à introduire dans les diverses parties de l'île une si grande quantité de la monnaie en cuivre que le prix du numéraire en or et argent a haussé et que cette monnaie est devenue très-rare. Les autorités supérieures de l'île, désireuses de sauvegarder les intérêts publics ont pris, dit-on, les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses.

Avant de terminer la présente, qu'il me soit permis de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la correspondance de la Canée, datée du 15 février, insérée dans le numéro 39 de l'édition quotidienne du journal le *Levant Herald*.

L'auteur de cette lettre croit que si les autorités locales avaient fait distribuer de la farine au lieu de l'orge aux victimes des dernières pluies torrentielles, on aurait épargné aux malheureux le temps nécessaire à la mouture de ces orges.

Il semble que le correspondant du *Levant Herald* ignore que chaque villageois a chez lui un petit moulin en pierre qui lui sert à moudre son orge, et que ce moulin fonctionne à la main. Que la Banque Agricole de la Canée, a acheté jusqu'à ce jour, environ 25,000 kilos d'orge pour les malheureux du district de Mélopotamo, de Soultaniyé, d'Alikianou et des villages situés aux environs de la Canée; que le coût d'achat de cette quantité d'orge s'élève environ à 500,000 piastres; que cette orge a été distribuée à condition qu'elle serait restituée, en nature, par les paysans lorsque ces derniers seraient en état d'en faire la restitution; que la distribution de l'orge peut s'effectuer plus promptement tandis qu'en transportant les farines avec le temps humide qui règne continuellement elles pourraient être avariées, jusqu'à leur arrivée à destination ce fait, ainsi que divers autres motifs qu'il me semble superflu d'énumérer ici me font croire que la distribution de l'orge est préférable à celle de la farine.

Il est à observer aussi que personne n'est mort de faim depuis que l'hiver rigoureux a commencé, que les familles ne sont pas dans la détresse, que la population de l'île n'est pas exposée aux horreurs de la famine, et que les autorités supérieures ont pris des mesures efficaces pour soulager tous ceux qui ont eu à souffrir de la rigueur de la saison. Du reste, la misère qui règne dans l'île est un fait passager; car, les habitants ne sont pas pauvres, chacun a ses oliviers; la fertilité de l'île de Crète est incontestable; pendant la domination Vénitienne elle était le grenier de la République et elle payait 50,000 ducats; elle produit dans une année de bonne récolte environ 1,800,000 mistaches d'huile, ce qui fait environ 81,000,000 de piastres. Avec deux années successives d'une bonne récolte, les dettes privées dont il a été question, tant de fois s'élevant aujourd'hui environ à 30,000,000 de piastres pourraient être toutes acquittées. L'île de Crète est la province la plus fertile et la plus riche de l'Empire, mais ses habitants sont paresseux. Comme le Gouvernement Impérial, dans sa constante sollicitude, ne cesse de s'occuper d'eux, ils se sont habitués à attendre tout du Gouvernement.

En outre, la lettre du correspondant de la Canée fait mention aussi d'un don de 40 L. T. offert par une dame Anglaise à un haut fonctionnaire de l'administration pour être distribuées aux plus nécessiteux. Ce don aurait été refusé. D'après les renseignements puisés à une source digne de foi, voici les détails de cette affaire:

Il est vrai qu'une dame Anglaise nommée Madame de Schwarth, connue pour sa générosité envers les pauvres en Crète s'est empressée de faire parvenir à Son Excellence Hamid bey, conseiller du Gouvernement général de l'île, quarante Livre Turques avec prière de les distribuer à ceux qui ont eu le plus à souffrir pendant l'hiver. Très-sensible à ce don, Son Excellence exprima à Madame de Schwarth sa reconnaissance pour l'intérêt qu'elle ne cessait de témoigner au soulagement des habitants nécessiteux de la Crète; Son Excellence manifesta en même temps son vif regret de ne pouvoir servir d'intermédiaire pour la distribution des dons de cette nature; car, c'était une affaire qui rentrait dans les attributions du chef de l'administration de l'île, et en réitérant ses remercîments à Madame de Schwarth, Son Excellence aurait refusé les 40 L. T. Comme on assure que Son Excellence le gouverneur général avait pris déjà toutes les précautions exigées par les circonstances pour soulager tous ceux qui avaient souffert, et que, divers nécessiteux des villages de Kéramia et des environs de la Canée qui s'étaient présentés au gouverneur général avaient déjà reçu des vivres, que le Pacha continue à être animé des sentiments les plus charitables envers tous les malheureux, et qu'il n'y avait point, en cette occasion, une nécessité impérieuse de recourir aux étrangers pour l'obtention des moyens de secours, toutes ces considérations auraient déterminé l'administration à refuser ces 40 Liv. Turq.

Il est à remarquer aussi que, lorsque l'autorité locale éprouve la nécessité de recourir à une souscription pour des œuvres de charité en faveur des pauvres, elle fait circuler, comme à l'ordinaire, par un employé de l'administration, une liste, où chacun indique le montant de la souscription. D'après ce qu'on m'assure, aucune liste de cette nature, n'aurait encore été mise en circulation.

Tout ce qui précède justifie, suffisamment, me semble-t-il, le refus de Son Excellence Hamid Bey.

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

—

Les princes d'Orléans et le septennat.

—

On écrit au *Nord*:

Paris, 1er mars.

Les dîners se succèdent dans les hautes régions officielles. Jeudi dernier c'était le grand dîner de conciliation offert aux principaux membres du centre gauche; aujourd'hui c'est une fête gastronomique donnée par M. le duc Decazes en l'honneur de tous les princes et princesses de la famille d'Orléans.

Le dîner de Versailles était destiné à amener un rapprochement entre le ministère et le centre gauche, dont l'appui est devenu indispensable depuis que la droite a clairement manifesté son intention de ne pas accepter un septennat qui serait le prélude de l'établissement définitif de la république orléaniste. D'un autre côté, le duc Decazes croit sans doute nécessaire de calmer les appréhensions des princes d'Orléans, qui commencent à douter du succès des combinaisons élaborées par les habiles du centre droit. On leur a proposé tant de choses, on leur a ouvert des horizons si vastes, et cependant « ils ne voient rien venir. » Le duc d'Aumale en particulier n'a pas lieu d'être content. Lui, l'homme d'action de l'orléanisme, sent que tous les moyens d'action lui échappent l'un après l'autre. Il ne sera ni commandant de l'armée de Paris, ni major général de l'armée, ni vice-président de la république. Le septennat est un pouvoir jaloux comme le dieu d'Israël, et le maréchal de Mac-Mahon n'éprouve aucun besoin d'aplanir la voie à son successeur éventuel. Quelque vives que soient les sympathies orléanistes de M. de Broglie, il préfère le septennat tel qu'il est aux chances d'une lutte dans laquelle il perdrait peut-être son portefeuille, sans profit pour la cause de la monarchie parlementaire. Dans ces circonstances le ministère a jugé prudent de reléguer momentanément sur l'arrière-plan les d'Orléans avec leurs prétentions et leurs espérances. Il va sans dire que cet ajournement indéfini des projets que je vous ai souvent signalés, n'est pas sans inquiéter les d'Orléans et leurs amis. Il ne se dissimulent pas qu'en dehors du *stathouderat* il n'y a que deux solutions possibles: l'empire ou la république. Si les bonapartistes venaient à triompher, les d'Orléans n'auraient qu'à reprendre le chemin de l'exil, et la consolidation de la république les condamnerait à un effacement qui serait peut-être encore plus humiliant que l'exil. Mais pour parer à ces éventualités, il faudrait absolument rallier le centre gauche à l'idée du *stathouderat*. Malheureusement le centre gauche n'a pas assez de confiance dans l'étoile du ministère de Broglie pour se prêter facilement aux intrigues orléanistes. On gagnerait bien quelques chefs, mais comme le centre gauche ne se compose que de chefs sans soldats, ce renfort serait passablement illusoire.

Ce qui manque aux orléanistes, ce sont les soldats, parlementaires et autres. Les efforts du duc d'Aumale pour se créer un parti dans l'armée n'ont pas abouti, et la masse de la nation reste absolument insensible à l'avantage de posséder une si belle, vaillante et nombreuse famille de prétendants. On a beau supprimer les postes militaires dans l'intérieur de la ville de Besançon, proclamer son adhésion aux principes libéraux et flatter le chauvinisme en condamnant Bazaine; pour l'immense majorité des Français, les d'Orléans ne représentent qu'un état intermédiaire dont personne ne veut plus. Comme M. Bourbeau, ils manquent de prestige. Et puis, il est évident qu'ils n'ont pas la foi inébranlable qui fut un jour le grand élément de succès de Louis-Napoléon. Leur prudence les tue. On m'a raconté qu'ils viennent de vendre au prix de plusieurs millions des forêts qu'ils possédaient dans un des départements de l'Est; sans doute, ajoutait mon interlocuteur, pour placer l'argent à l'étranger. Ce n'est qu'en jouant le tout pour le tout qu'un prétendant peut s'emparer du pouvoir en France; celui qui se ménage une retraite est à peu près sûr de succomber.

Chez les partisans de la famille d'Orléans on remarque les mêmes dispositions intellectuelles et morales. Ils voudraient gagner la partie sans rien risquer. Il suffit de lire le *Journal de Paris* pour voir que le ministère et les septennalistes ne demandent pas mieux que cette monarchie parlementaire, n'importe laquelle; seulement ils veulent que d'accepter une monarchie soit le développement spontané du septennat. Ils n'osent pas ébranler le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, et cependant ils comprennent très-bien que le maintien de la république, même purement nominale, fournit à leurs adversaires une arme dangereuse. Ils ne veulent pas de la légitimité, et cependant ils l'admettent en principe et n'osent pas mettre en avant la candidature du duc d'Aumale à la présidence de la république. Il sont décidés à tuer la république, mais en attendant ils jugent prudent de la consolider. Comment s'étonner alors des manifestations que la politique versaillaise soulève dans les départements, manifestations qui, pour être inoffensives et presques tacites, n'en sont pas moins foncièrement hostiles?

—

Le Japon.

—

Yokohama, 18 janvier.

Voici les détails de la tentative d'assassinat commise sur la personne du premier ministre dans la nuit du 14 janvier. Iwakura Udaijin revenait d'une visite qu'il avait faite au Mikado, à sa résidence temporaire, et se rendait chez lui lorsque sa voiture fût soudainement arrêtée près du fossé extérieur du château-fort par le tronc d'un bambou jeté en travers.

Les côtés du véhicule furent coupés à coup de sabre, et Iwakura, descendant précipitamment de l'intérieur, fut assailli par plusieurs hommes armés, qui lui portèrent des blessures aux reins et aux épaules. Il courut alors vers le fossé qui se trouvait près de lui et dans lequel il se jeta pour éviter ses assassins. Il y resta caché pendant une heure environ, après quoi il regagna la maison du Mikado, où furent mandés de suite les médecins de service. Ceux-ci, après avoir examiné les blessures, reconnurent qu'elles n'offraient aucun caractère de gravité. Le ministre, pense-t-on, sera en état de reprendre l'exercice de ses fonctions dans quelques semaines.

Cette tentative d'assassinat sur la personne d'un haut fonctionnaire est la première qui ait été commise depuis le meurtre de Hirosawa-Sanga, en 1872. Aucune trace des auteurs de ce guet-apens nocturne n'a encore été découverte.

Le gouvernement japonais fait les plus grands éloges du décret du roi de Portugal qui supprime la traite des coolies à Macao. Cette mesure est considérée comme ayant été inspirée par l'attitude du Japon dans l'affaire de la *Maria-Luz*.

Le petit détachement de troupes françaises en station à Yokohama est sur le point de se retirer. Les soldats anglais, au nombre de 400, persistent à y rester, nonobstant les désirs exprimés par le gouvernement pour qu'ils s'en aillent.

Simadegu Savaro, le gouverneur virtuel de la province de Satsuma, est nommé membre du conseil le plus élevé

—

profond, presque de saisissement, lui arracha un cri: O!

Quelques instants après, Adam qui, comme tous ses enfants futurs, hélas! se lassait facilement du spectacle des plus belles choses, éprouvait le besoin d'être seul pour s'occuper un peu d'affaires sérieuses, et, faisant signe à Eve, interdite et surprise, d'aller faire un petit tour de promenade: U! lui disait-il.

Et voilà la genèse des cinq voyelles de l'alphabet. Si quelqu'un de vous connaît une tradition plus rationnelle, plus probable et plus vraisemblable des principaux sons de tout langage humain, je le prie instamment de vouloir bien me la communiquer.

J'ai dit l'origine des lettres: voulez-vous vous édifier maintenant sur la façon dont se forment les expressions dans une langue, et quelle est la valeur relative qu'elle revêtent chez les races différentes, d'après le génie, le caractère et les mœurs de celles-ci? C'est une étude d'observation, il n'y a qu'à regarder autour de soi.

Ainsi, *avoir une affaire d'honneur*, en d'autres termes, *se battre en duel*, veut dire chez les principaux peuples de l'Europe, s'aligner sur le terrain et s'efforcer de percer de part en part un bon camarade, ou un indifférent parce qu'il vous a marché sur le pied, ou qu'il a prétendu que Mlle Pichnette, votre protégée, avait un nez en tire-bouchon ou en rond de serviette. Il est avéré cependant que chez nous, *avoir une affaire d'honneur*, c'est s'attabler à un bon déjeuner ou à un copieux dîner avec force accompagnement d'huîtres. Reste à décider quel est le procédé le moins bête des deux: je me déclare incompétent en cette matière, je suis philologue et point moraliste.

Dans ce courant d'idées, notre langue levantine vient de s'enrichir dernièrement de deux nouvelles locutions: *faillir se couper la gorge* et *mettre habit bas*. La première de ces deux expressions veut dire généralement en langue française, que sur le point d'en venir au combat singulier, et à la dernière heure, il est survenu un accommodement. Eh bien! à Constantinople, paraît-il, *faillir se couper la gorge* veut dire simplement *faire des excuses*. Ainsi, vous recevez des coups de pieds dans.... ce que vous avez de plus chair, vous faites des excuses, ou l'on vous en fait, la chose importe peu, vous êtes autorisé à prétendre que vous avez *failli vous couper la gorge*. C'est plus noble et plus philosophique—pratiquement.

Quant à la deuxième expression, forcément, elle revêt un aspect tout particulier et d'une signification toute autre que celle qu'elle possède dans les pays où l'on se bat réellement. *Mettre habit bas* exprime l'action d'en venir aux mains. Chez nous, elle ne peut conserver cette acception, puisque on n'en arrive jamais à cette fâcheuse extrémité. On quitte donc un habit, mais voilà! il y a habit et habit. On ne se met pas en manches de chemise, on se met en manches... de caleçons. D'ailleurs l'émotion que l'on doit éprouver explique et justifie un fait qui n'a rien de répréhensible par lui-même, et qui paraît même être un corollaire assez naturel du duel, puisque celui-ci se traduit par un bon repas.

Et voilà comment les expressions se forment et comment les langues s'enrichissent.

UN PASSANT.

tous les deux déclinent : le pouvoir politique par l'incapacité des héritiers du grand roi, le pouvoir littéraire par la faiblesse des successeurs du grand critique. Au dix-neuvième siècle, ils sont renversés l'un et l'autre. Le mouvement politique commence en 1788, et c'est au début de l'une de ces évolutions, en 1801, qu'*Atala* imprime l'impulsion décisive au mouvement littéraire. Lamartine ne distingua pas entre ces révolutions ; il les adopta également, mais pour les ennoblir et les régler. Il ne crut pas que la régénération poétique dût aboutir à un réalisme grossier, et l'émancipation politique à un nivellement brutal. Ainsi apparaît sa vue d'ensemble ; ainsi elle reste considérée dans ses particularités littéraires ou politiques.

Une précision grêle et une sécheresse élégante amoindrissaient notre littérature épuisée par ses chefs-d'œuvre, lorsque des novateurs la rapprochèrent de la nature. Les uns peignirent ses magnificences et ses grâces ; les autres exprimèrent les affinités secrètes de ses phénomènes et de nos passions ; les uns empruntèrent des sensations et des couleurs à ses merveilles qui paraissaient n'avoir pas été regardées encore ; les autres se soulevèrent par elle et avec elle jusqu'à la sphère où les bruits et les voix se confondent dans une adoration. Presque au même temps notre société traversait une convulsion tragique, les classes se heurtaient et changeaient de place ; les nobles apprenaient à connaître les angoisses de la pauvreté, les plébéiens, les entraînements de la toute puissance, et, terrifiées par ces écroulements, les âmes modernes ressentaient le trouble vague et douloureux qui, à la chute de la civilisation païenne, avait tour à tour désolé et exalté l'élite des hommes.

De cette innovation esthétique et de cet ébranlement social sortit une renaissance pleine de fécondité. L'imagination ranima sa sève engourdie, et les créations originales recommencèrent. Notre idiome, en retenant sa propriété classique, accrut ses puissances d'expression et ressaisit quelques-unes des qualités savoureuses de ses temps de prodigalité. Il acquit une flexibilité, une liberté, une hardiesse, une variété, une aptitude à tout dire et à tout peindre, qu'autrefois Fénelon avait jugées incompatibles avec sa rectitude logique et sa lim-

...endormi ou tourmenté, le paysage s'unit continuellement à l'action ainsi que l'orchestre à une mélopée lyrique.

Jocelyn est la légende des destinées brisées ; et combien y a-t-il d'existence terrestres qui, par un côté, du moins, n'aient été tranchées en leur fleur? Aussi la commisération ineffable que le poète répand sur les misères et les afflictions du pauvre sacrifié est-elle en réalité une commisération répandue sur les misères et les afflictions de la plupart d'entre nous. Par là, ce poème devient le livre de tous et achève le nom définitif de la poésie consolée de cette seconde manière. Il ne heurte pas la douleur, il ne la rudoie pas ; il la caresse, la berce avec des refrains attendris, puis la dissipe sur ses ailes, l'élève et par cela même la prend. La lecture de *René*, de *Childe Harold*, de *Rolla*, a-t-elle calmé la détresse de quelqu'un? Personne ne fermera *Jocelyn* sans se sentir meilleur, et, s'il souffre, moins désolé. S'adressant au Seigneur, le poète lui dit :

> Que ta grâce les désaltère !
> Tous ceux qui marchent sur la terre
> Ont soif à quelque heure du jour :
> Fais à leur lèvre desséchée
> Jaillir de la source cachée
> La goutte de paix et d'amour !

Tu l'as fait jaillir pour nous de la source cachée, ô poète, la goutte de paix et d'amour ! Et, plus que l'enchantement de tes rimes, ce bienfait te conservera vivant parmi les hommes ! Tu vivras dans leur mémoire aussi longtemps qu'il y aura une jeunesse, un printemps et des larmes !

La gloire de la poésie ne suffit pas à Lamartine, il voulut aussi celle de la politique. Dès lors plus d'émotions recueillies, plus d'enthousiasmes pieux, plus de loisirs et de rêveries, plus de paix ; mais le combat, les blessures reçues et rendues, les résultats autres que les espérances, les haines ou les perfidies, l'envie, les empressements éphémères et les délaissements prolongés, des victoires contestées entre de longues attentes et de longues défaites. Qu'allait-il demander au monde de la dispute, ce

...affolée avait obtenu la démission d'un ministère décidé à la défense, et dont les actes s'étaient accomplis avec l'assentiment du parlement et le concours de la couronne.—C'est trop peu ! avaient répondu les opposants encouragés. Alors on leur avait jeté le roi, l'abdication.—Ce n'est point encore assez ! avaient crié les assaillants exaltés. Alors, on leur avait jeté les institutions, plus de régence légale, une régence improvisée.—C'est trop tard ! avaient hurlé les irréconciliables, certains de tout renverser. Ces défaillances eurent des effets d'autant plus funestes, qu'elles succédaient brusquement à une résistance hautaine. Lamartine en est-il coupable? Bossuet nous l'a appris : «Les grandes mutations sont causées par la mollesse ou par la violence des princes.»

Avoir empêché les maux d'arriver à l'excès n'atténue pas la responsabilité des téméraires qui ont souhaité, préparé ou consommé une révolution, presque toujours elle-même l'excès des maux. Cela constitue un titre d'honneur aux vaillants qui, n'ayant ni appelé ni ourdi la subversion, se sont efforcés de la rendre moins désastreuse. On ne saurait refuser ce titre d'honneur à Lamartine. «Je n'ai jamais, a-t-il dit, ni désiré, ni tramé la grande révolution qui a éclaté sous nos pas en 1848.»

(*à suivre.*)

VARIÉTÉS.

La laque.

Nous empruntons au *Courrier de Saïgon* des renseignements fort intéressants sur la manière d'obtenir la laque, sur la préparation et l'application de ce vernis :

Les Chinois ont une très-grande aptitude en ce qui concerne le travail du bois, dont ils savent tirer, pour toutes sortes d'ouvrages, un parti aussi utile qu'ingénieux. Sans parler de l'emploi considérable qu'ils en font en architecture,

8me ANNEE N° 61. 27 Mouharrem 1291. DIMANCHE 15 ET LUNDI 16 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. BORDEANO

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	30 francs.	20 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	34 »	
Étranger	80 »	43 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas [illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3	piastres la ligne
Annonces 3me page	6	» la »
Insertions, corps du journal	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse, à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Les resultats des élections de la Vienne et du Vaucluse ont produit une tres-grande sensation à Versailles. Celle de la Vienne surtout, en ce qu'on l'attribue à l'influence de M. Thiers sur le pays.

Ce scrutin, il faut en convenir, est très remarquable ; il fait dire à l'*Indépendance Belge*:

« On n'avait pas trop compté sur le département de Vaucluse, mais on croyait bien l'emporter dans la Haute-Vienne. La position de M. de Beauchamp y etait tres-forte. Ancien candidat de l'empire, patronné à la fois par les légitimistes, les bonapartistes et les cléricaux, il s'apuyait en outre sur l'influence tres-puissante de son beau-frère, M. Soubeyran. En 1871, celui-ci avait ete elu par 32,813 voix contre 13,175 données au général Ladmirault. Les suffrages republicains s'étaient comptés sur le nom de M. Gambetta et n'avaient pas depasse le chiffre de dix mille voix. Et aujourd'hui, M. Lepetit arrive d'emblee a 33 mille voix, en affirmant qu'il veut la république conservatrice avec M. Thiers. Il y a là un symptôme qui ne peut être perdu que pour les aveugles volontaires. »

Il est certain que l'élection de M. Lepetit, apres la lettre de M. Thiers, est beaucoup plus significative que celle de M. Ledru-Rollin.

M. de Bismarck vient de répondre au mandement collectif, par lequel les évèques catholiques d'Allemagne ont protesté contre les lois en vigueur en Prusse. Le prince-chancelier a envoye au Conseil federal un projet qui entraine la peine d'internement, ou même la perte de leur nationalité pour les ecclesiastiques condamnes à la destitution de leurs fonctions, par suite d'actes reconnus illégaux.

On pense que la loi pourra etre discutée, par le Reichstag, avant la fin de la session actuelle. Dans ce cas M. de Bismarck l'appliquera immediatement dans tout l'Empire germanique.

En attendant ce qui inquiète le cabinet de Berlin c'est la reserve que les cléricaux ont gardee jusqu'ici relativement à la loi militaire.

Le *Nord*, commentant cette attitude, s'exprime ainsi :

« Cette reserve est d'autant plus remarquable que dans leurs professions de foi électorales, les cléricaux n'ont pas dissimulé leur intention de faire une opposition énergique au projet du ministère, en raison des charges financieres considérables qu'il impose au pays. On continue à attribuer leur attitude présente au plan qu'ils auraient conçu de ne se prononcer dans un sens ou dans l'autre qu'au dernier moment, afin de faire de leur adhésion aux propositions ministérielles le prix de concessions que leur ferait le gouvernement sur le terrain des conflits ecclésiastiques. Il est possible en effet qu'à la derniere heure les cent voix dont dispose la fraction du centre puissent entrainer la balance du côté où elles se porteront ; une partie des nationaux libéraux se prononçant, de meme que les progressistes, contre l'article 1er qui fixe définitivement le chiffre de l'effectif de paix, il pourrait se faire que les cléricaux joints aux Polonais et aux autres groupes de l'opposition, fussent assez nombreux pour assurer la majorité aux adversaires de cet article, s'ils votent avec eux. D'autre part, l'adhésion du centre a l'art. 1er garantirait d'une façon presque certaine le vote de cette disposition. La tactique des cléricaux repose par conséquent sur des bases assez plausibles. »

La visite de l'Empereur François-Joseph à l'Empereur Alexandre II, a fait successivement l'objet des appréciations des journaux de St-Pétersbourg, de Moscou, de France, d'Angleterre et de Berlin, mais la presse officieuse Russe et Austro-Hongroise avait gardé jusqu'ici, une grande réserve.

Ainsi que le disait l'*Indépendance Belge* on semblait généralement d'accord pour ne voir dans cette visite qu'une affirmation des intentions tres-prononcées des souverains de rester parfaitement d'accord pour poursuivre une politique éminemment pacifique, ne portant aucune atteinte à la situation actuelle et à ne pas tolérer qu'il y fût porté atteinte de quelque part que ce fût. Il etait à presumer cependant que dans les entrevues des empereurs Alexandre et François-Joseph, assistés tous deux de leur chancelier en titre, certains intérêts particuliers, concernant les deux empires voisins, devaient avoir été touchés.

En effet, la *Revue de Lundi*, organe semi-officiel de Vienne, tout en insistant sur la signification pacifique de la derniere entrevue, ajoute cependant qu'il s'est agi aussi d'un accord pour conserver la politique commerciale des deux Etats, et que des négociations à ce propos vont s'ouvrir prochainement à St-Pétershourg. Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction en Autriche et en Hongrie, dont les intérêts souffrent cruellement du regime douanier que la Russie maintient sur ses frontières.

La session du Parlement anglais s'est ouverte sans discours royal. Cela tient à ce que d'ordinaire la harangue du trône ne peut-être prononcé que quand les nouveaux ministres ont subi la réélection qui doit confirmer leur mandat.

D'ici là cependant la besogne parlementaire ne manquera pas, et si le ministere se renferme dans une certaine reserve, à l'egard de sa politique interieure, jusqu'au moment ou le discours royal en fixera les grandes lignes, il est évident que des interpellations sur les questions extérieures se produiront auxquelles, le gouvernement ne refusera pas de répondre.

Il pourrait cependant se faire que la couronne prononçat un discours avant la réélection des ministres, puisque le télégraphe annonce que cette solennité aura lieu le 19.

Le gouvernement japonais vient d'adresser au comte Litta chargé d'affaires d'Italie à Yéddo, une note expliquant les entraves mises à l'exportation des cartons de graine de vers à soie.

La note dit que les mesures adoptées en cette circonstance avaient pour but unique de pourvoir aux besoins de l'industrie indigene, et que, loin de vouloir créer des difficultés aux etrangers, le gouvernement est décidé à favoriser l'exportation de toute la graine qui n'aura pas été jugée nécessaire à la production intérieure.

DU PROGRES DE L'AGRICULTURE (*)

II.

Nous faisions observer, dans un precédent article, que, pour agir methodiquement dans la transformation economique decretee par S. M. le Sultan, on doit tout d'abord prendre les mesures que nécessite le developpement de l'agriculture. Si l'on examine avec attention les conditions particulieres dans lesquelles l'empire se trouve placé, on ne tarde pas a se convaincre que les traditions, les usages, les idees des populations des differentes provinces les portent de preference vers les travaux agricoles. Ces travaux sont plus ou moins conformes aux regles de la science agricole, plus ou moins productifs, mais — et c'est là le point essentiel — ils existent, ils sont passés depuis des siecles dans les habitudes des populations. La marche que doit suivre le gouvernement est donc indiquee par le simple bon sens. Il n'a pour realiser un progres considerable et certain qu'a venir en aide à l'exploitation de cet element de richesses. Nous savons fort bien que, d'apres certaines theories, le gouvernement devrait surtout concentrer ses efforts sur les œuvres industrielles proprement dites. Les partisans de ces idees s'appuient sur ce fait qu'il serait indispensable d'affranchir au plus tôt la consommation du pays du tribut qu'elle paye à l'etranger. Mais c'est la un pur sophisme, ainsi que l'ont demontre depuis longtemps les etudes des economistes. Un pays ne peut avoir toutes les superiorites agricoles et industrielles. Le rôle de chaque peuple dans le travail universel est tracé par la nature meme. Celui-ci produit principalement des cereales, parce que ses terres se prêtent à ces cultures. Tel autre se livre avec profit aux travaux vinicoles. Celui-là qui a la houille et le fer sous la main arrive facilement, par la bonne qualite et par le bas prix de ses produits metallurgiques, à écraser toute concurrence. Il s'etablit d'ailleurs entre eux un echange mutuel de produits qui assure et ameliore harmoniquement le bien-etre general.

Et si l'on etudie attentivement l'histoire de leur developpement economique, on trouvera que tous ces pays ont suivi une voie rationnelle en utilisant tout d'abord les ressources naturelles dont ils disposaient, et qu'il leur etait le plus facile d'exploiter. On nous objectera peut-etre que la Turquie fait precisement exception à cette regle, puisque, comblee de dons par la nature, elle possede l'ensemble de tous les élements de prosperite qui, dans les autres pays sont répartis inegalement. Sa puissance productrice est aussi grande, par exemple, pour les cereales que pour l'industrie metallurgique. Sans doute : mais pour limiter notre raisonnement à ce point special, cette industrie metallurgique n'existe pas ci, nous le repeterons, sa creation sera une œuvre de longue haleine, qui ne donnera des resultats appreciables qu'apres bien des annees ecoulees. On le voit, tout en accordant les facilites les plus larges aux entreprises industrielles, en leur venant en aide par une reforme des lois qui les regissent, tout en accueillant avec empressement les propositions serieuses, le gouvernement ne doit pas perdre de vue sa tâche immediate qui consiste en l'appui energique à donner à l'agriculture. Hatons-nous d'ailleurs de reconnaitre qu'il parait l'avoir compris, ainsi que plusieurs faits le demontrent. On a entrepris les travaux de chemins de fer avec une grande activite. On peut craindre sans doute qu'une conception peu méthodique de ces travaux et leur mode d'execution peu conforme aux regles, ne paralyse une part des resultats qu'on etait en droit d'en attendre. Mais le gouvernement ne s'est pas borne sur ce point à l'affirmation de ses bonnes intentions. Il est entré dans la periode d'action. C'est un progres, qui sera tout à fait hors de discussion lorsqu'on aura modifie les erreurs et les vices de l'execution. L'agriculture ne peut vivre et se developper sans voies de communication. La creation des routes et des chemins de fer est donc un element de sa prosperite tout aussi essentiel que l'affranchissement du droit de propriete sur lequel nous insistions dans notre premier article, comme etant le point de depart de l'essor de l'agriculture.

(a suivre.)

(*) Voir le numero du 13 mars.

LETTRE DE GRÈCE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Corfou, 8 mars 1874.

Je voudrais bien vous entretenir de quelques faits d'importance, mais la matière me fait totalement défaut.

[illegible] plir une feuille de papier.

Toutefois, je vais tâcher de vous donner quelques nouvelles.

La flote anglaise «Flying», qui a fait le tour du monde est attendue ici. Elle provient, en dernier lieu, de Gibraltar. Cette flotte, composee de 4 ou 5 bâtiments a voile, est sous les ordres du contre-amiral Reindolphe.

Il parait qu'elle séjournera pendant quelques jours dans notre port.

Un joli *Bark* autrichien, qui avait mouillé l'année derniere pendant quelque temps dans nos eaux, a échoue pres de l'ile de Paxi, à quatre heures de distance de Corfou. Ce *bark* provenait de Cardiff, avec cargaison de charbon. Pendant son long trajet il n'avait éprouvé aucun accident il a en quelque sorte fait naufrage au port.

Un autre *Bark* anglais a echoué sur le cap de Lefkimo, quelques heures apres son départ de Corfou. On attribue cet accident a l'absence d'un phare [illegible]. Il se [illegible] existait un semblable à celui de Zano, qui se trouve placé du côté opposé de l'île.

Le Gouvernement Turc, de son côte, ne devait pas negliger de placer un phare à Monsto.

On parle de la perte d'un bateau anglais, attendu ici depuis deux semaines.

[illegible]

Un garde-champêtre qui se trouvait, là le somma de retirer son cheval. Le paysan lui ayant repondu que son cheval ne derangeait personne, fut culbuté par le gardien. Le paysan se relève, empoigne une pierre, la lance à son agresseur, mais celui-ci, qui avait pris deja le couteau se [illegible] le malheureux paysan, qu'il perce de plusieurs coups, et qu'il finit par étendre mort à ses pieds.

La justice a immédiatement arreté l'assassin.

Depuis quelques jours, nous vivons en pleine [illegible].

Les vents du nord et le froid sont excessifs.

CHRONIQUE.

Par ordonnance imperiale:

Fikri effendi, ci-devant gouverneur de Gumuchkhané, vient d'etre nomme gouverneur de Lazistan ;

Youssouf Zia pacha, ci-devant gouverneur de Lazistan, est nomme gouverneur de Gumuchkhané.

Par une autre ordonnance Imperiale:

Hadji Ahmed effendi, ci-devant président de la cour criminelle de Constantinople, a été nomme président du comite d'execution de la haute cour de Justice.

Le Sultan voulant témoigner d'une maniere toute exceptionnelle Sa haute satisfaction à M. d'Eichmann, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, pour les bons rapports qu'il a entretenus avec la S. Porte, a conferé à S. Exc. le Grand Cordon de l'Osmanie, honneur qui n'etait réservé jusqu'ici qu'aux ambassadeurs.

Aristarchi bey, ambassadeur du Sultan près la cour d'Allemagne, après avoir eu, comme nous l'avons annoncé, son audience de conge, s'embarque aujourd'hui sur le bateau d'Odessa pour se rendre à Berlin.

Le ministre des affaires etrangeres donnera aujourd'hui un déjeuner en son conak de Stamboul a une partie du corps diplomatique qui n'avait pas pris part à la série des diners offerts cet hiver par Son Excellence.

Edhem pacha, ministre des Travaux publics, a visité vendredi dernier la gare de Haïdar pacha. Son Excellence a parcouru et examiné avec soin les divers services de la station pour s'assurer en personne de la manière dont ils fonctionnaient. Le ministre a partout recommandé l'ordre et la régularité.

On sait que Edhem pacha est un des promoteurs de l'etablissement de cette ligne et qu'il a deploye beaucoup d'efforts lorsqu'il dirigeait pour la première fois le ministere des Travaux-publics, afin de mener à bien cette entreprise. Sa sollicitude pour cette ligne provoquera certainement une notable amelioration dans la regularite du service.

Ainsi que nous l'avions annoncé le concert de charite, donne sous le patronage de Mme la comtesse de Vogüe, a eu lieu hier à 2 heures.

Une foule immense, composée de l'élite de notre societe, se pressait dans les salons de l'ambassade de France.

Le concert du reste était admirablement composé, et les artistes ont été couverts d'applaudissements.

Nous rendrons compte demain de cette fete musicale, nous ne nous voulons, pour aujourd'hui, que constater le succès de l'œuvre entreprise par Mme de Vogüe.

Samedi dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la fete de S. M. le roi d'Italie, le stationnaire ottoman a tire une salve de vingt et un coups de canon.

Les stationnaires ancrés dans le port et les bâtiments italiens ont ete pavoisés pendant toute la journée.

Le meme jour S. Exc. le comte Barbolani a donné à l'hôtel de la légation italienne un grand dîner auquel assistaient S. Exc. Caratheodori effendi, nouvellement nomme ministre de la S. Porte à Rome ; le consul de Portugal, representant une famille royale alliée à la famille royale d'Italie; le personnel de la légation ; celui du consulat et les officiers du stationnaire italien ainsi que plusieurs membres notables de la colonie italienne.

Hussam effendi, capou-kehaya de S. A. le Khédive, est arrive mercredi passé à Constantinople à bord du bateau égyptien *Rahmanie*.

La Commission mixte qui doit se réunir à la Sublime Porte pour repartir entre les Hassounistes et les anti-hassounistes les églises et les autres immeubles de la Communauté Arménienne catholique, ouvrira bientôt ses seances sous la presidence de Beylikdji Effendi.

Les deux délégués charges de representer les hassounistes dans cette commission ont été elus vendredi dernier dans une réunion des notables de leur communaute. Ce sont: Bedros effendi Couvoumdjian et le pretre Astchian. Les deux delegués anti-hassounistes n'ont pas été encore designés. Deux délegués grecs et deux délegues arméniens-grégoriens participeront également aux travaux de cette commission.

Ibrahim Dervich pacha, le nouveau gouverneur general de Bosnie, est parti samedi dernier à bord du paquebot autrichien, se rendant à son poste par la voie de Salonique.

M. Michel Axelos, consul genéral ottoman à Syra, se trouve depuis quelques jours en congé à Constantinople.

Hachim bey, employé au bureau de la correspondance du vilayet de Diarbékir, vient d'être promu au rang de fonctionnaire de 3me classe.

Nous apprenons que M. Janssen, consul de Belgique et chancelier de la légation du roi part aujourd'hui pour Bruxelles en vertu d'un conge. Il sera remplacé, pendant son absence, par M. Verhaghe, premier secrétaire de la légation, qui prendra la direction des affaires consulaires.

D'apres le *Trébizonde*, le gouvernement vient d'allouer une somme annuelle de P. 114.000 pour l'entretien de la longue chaussée qui relie la ville de Trebizonde à celle d'Erzéroum. En consequence les conseils administratifs de ces deux vilayets ont procédé à l'organisation d'un service special de surveillance et à la nomination des cantonniers et des inspecteurs.

Le bureau de la Presse vient d'autoriser la publication d'un nouveau journal politique à Smyrne. Ce journal redigé en langue grecque aura pour titre l'*Ionie*.

Un autre journal grec paraitra prochainement dans cette ville. C'est l'*Her-*

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

XI. (suite).

Une inquietude vint traverser son repos. Il remarqua que Blanche sortait tous les quinze jours et rentrait tard. C'etait toujours un dimanche qu'elle choisissait pour ses fugues inexplicables, et elle mettait beaucoup d'habilete à occuper Knaseff, afin qu'il ne s'aperçût pas de ces mysterieuses escapades. Il les decouvrit par un pur hasard, et lorsqu'il la questionna à ce sujet, elle le paya de raisons fort bonnes en apparence, mais qui ne le satisfirent pas. Jaloux par vanite et plus encore par crainte de perdre une habitude, Knaseff se promit de surveiller Blanche, mais elle s'abstint de donner prise à ses soupçons, et comme elle se montrait charmante pour lui, il commença à les oublier.

Ce fut alors que le voyage à Paris du colonel Ilawaski, nomme general depuis six mois, vint rappeler la Russie à Knaseff. Ne s'etant pas trouve rue de Marignan, lorsque le general lui fit sa premiere visite, Vladimir courut le jour meme à l'hôtel Byron, rue Laffitte, pour voir cet ancien ami. Lorsque Knaseff entra chez lui, Ilawaski etait occupe à choisir des diamants avec un bijoutier, pour faire monter ses ordres.

« Vous reviendrez demain » dit au bijoutier le general, qui craignait d'attrister Vladimir en faisant parade devant lui de ses decorations nouvelles. Knaseff qui les avait remarquees malgre cette attention delicate, poussa un soupir. Il se fit conter par Ilawaski les mutations operées dans l'administration et l'armee, et ils causèrent avec tant de feu qu'ils ne s'aperçurent pas de la tombee de la nuit. Le valet de chambre du general, qui portait son diner tout servi sur la table du salon, leur rappela l'heure.

« Ne dinez point ici, dit Knaseff, nous ne pouvons nous separer si vite. Faites-moi l'amitié de venir chez Blanche, elle sera contente de vous revoir. »

Ilawaski ceda d'autant plus vite qu'il s'était donné la tâche d'arracher Knaseff à cette liaison, dans laquelle il gaspillait sa vie. Il etait d'un bon stratégiste d'aller etudier le fort et le faible de l'ennemi, afin de savoir comment l'attaquer. Mais les deux Russes trouvèrent chez Blanche une domesticite en désarroi devant leur arrivee inattendue.

« Madame est sortie » balbutia la femme de chambre, que le valet de pied avait prevenue, se dechargeant ainsi du peril qu'il y avait a subir l'emportement du comte.

Knaseff devina que Blanche, le sachant aupres d'Ilawaski, avait cru être libre, et s'etait esquivee pour une de ces sorties que l'assiduité de Vladimir lui avait rendues impossibles depuis deux mois. Son orgueil lui fit refouler son ressentiment, et, se frappant le front, il dit en russe à Ilawaski :

« Le plaisir de vous revoir m'a tourné la tete. J'oubliais que Blanche passe la soirée chez une de ses amies souffrantes. Nous dinerons au club. »

Cette défaite n'abusa pas Ilawaski. Sans laisser percer son incredulite, il chercha a rendre à Vladimir « un cœur russe » suivant son expression. Quand il l'eût bien enflamme par ces considérations d'avenir politique qui passionnent en Russie tous les nobles, ambitieux pour leur pays autant que pour eux-memes, il fit tomber peu à peu la conversation sur la position bizarre de Knaseff. Lorsqu'il vit, à l'attention de celui-ci, que la glace pouvait etre rompue sans danger, il ajouta :

« Il ne tient qu'à vous d'etre heureux. C'est ce que repètent vos amis. Votre rentree à l'armee ne souffrira point de difficultés. On a besoin plus que jamais de braves officiers. Vous reparerez vite le retard que vous ont fait subir ces six annees de... comment dirais je ? d'oisivete... Le mot ne vous blesse pas ?.. Bon. De plus, votre heureuse chance vous a eté fidèle, même dans vos revers. Separe d'une jeune et jolie femme, il pouvait vous arriver un de ces malheurs auxquels beaucoup de maris n'échappent pas, meme par leur presence, vous comprenez ? Eh bien ! la comtesse se fait admirer par sa conduite. Elle etait libre de rester dans le monde, et soyez juste, d'user de represailles sans être trop vivement blâmee. Loin de là, elle s'est enterree toute vive et toute charmante à la Bouldaïa. Ne prenez pas ce mot « enterree » pour une métaphore. Depuis six ans on ne l'a pas vue à Moscou, et elle n'est sortie de chez elle que pour les funérailles du prince Kisenapp. Personne, même sous les meilleurs pretextes d'affaires ou d'amitie, n'est parvenu à s'introduire à la Bouldaïa. Les medisances qui cherchent toujours a dechirer les reputations les plus solides n'ont pu l'effleurer. On avait commencé à sourire lorsqu'elle a fait chercher un precepteur pour son fils, mais ce precepteur, un homme fort distingue d'ailleurs, est arrive avec sa femme, une jolie Anglaise. Force a donc éte aux plus méchants de declarer la comtesse Knaseff une merveille de vertu. Au lieu de vous nuire, ce noble veuvage vous est tres-favorable, car on juge toujours un mari par les regrets qu'il inspire, et je crois vous parler en ami en vous engageant à recompenser la belle conduite de la comtesse, et à ne pas inquiéter le gouvernement par un séjour si prolonge à l'etranger. »

Knaseff écouta sans mot dire les exhortations d'Ilawaski. S'il lui adressa quelques objections, ce fut avec le secret désir de les voir détruites. L'hommage rendu à la vertu d'Hélene flatta Vladimir ; son orgueil trouva son compte à attribuer cette fidélite à un reste d'amour. Les instances du general lui rappelèrent que l'époque a laquelle Ivan devait lui appartenir approchait, et il songea que le prétexte etait favorable pour amener une reconciliation de famille. Il faut bien avouer que le depit du comte contre Blanche etait pour quelque chose dans l'ardeur avec laquelle il caressait un projet qui devait l'éloigner d'elle, mais quoique remue au fond du cœur par sa conversation avec le general, il l'oublia en se retrouvant à minuit aupres de Blanche.

XII.

La jeune femme attendait Vladimir en chantant à son piano, et ce qu'on dit des grâces d'état doit être vrai car sa voix ne s'altera pas au milieu de la roulade commencee, lorsqu'il entra dans le salon. Le premier mouvement de Knaseff l'aurait porte à faire à Blanche de violents reproches, mais sa ruse slave le fit dissimuler. Il savait qu'on n'obtient rien d'une femme par des questions ou des menaces, et il se promit un meilleur succes d'une tactique d'observation. Blanche attribua l'attitude serieuse de Vladimir aux nouvelles que Ilawaski lui avait rapportées de Russie, et si Vladimir passa une mauvaise nuit, le cœur tiraille entre sa joie au sujet de la fidélite d'Hélene et sa colere au sujet de la trahison de Blanche, cette derniere dormit à merveille, heureuse de l'emploi de sa soirée, heureuse surtout d'avoir echappé a un interrogatoire [illegible].

[illegible] Paris, la jeune femme eût beaucoup de liberte, elle s'aperçut bientôt que Knaseff, accapare par Ilawaski, ne pouvait surveiller ses demarches, et elle profita du voyage des deux Russes à Versailles pour sortir de son côte. Mais Knaseff etait sur ses gardes. Répugnant à questionner la femme de chambre, il avait employe le moyen d'une fausse absence, qui reussit toujours, bien que naif et tres-vulgaire.

Lorsque Blanche eût quitte son coupé, sur la place du Palais-Royal, pour monter dans un fiacre, Knaseff la suivit en fiacre egalement, et les deux voitures prirent en trottinant la rue de Rivoli, le faubourg Saint-Antoine et la route de Saint-Mandé. Le comte se creusait la tête afin de deviner ce que Blanche allait chercher du côte de Vincennes ; il faisait mille conjectures, et bien que la jeune femme fut delicate et passablement elevee, il finit par lui attribuer une passion pour quelque homme grossier, qu'elle devait cacher par pudeur plus encore que par interêt. Mais son incertitude devint plus grande lorsqu'elle descendit de fiacre legerement et comme ravie d'être arrivee. La porte à laquelle elle sonna et qui se referma derriere elle etait celle d'un pensionnat de demoiselles, comme l'indiquait une enseigne d'un aspect aussi respectable que celui de la maison. Apres quelque temps employe à des calculs déroutes par l'etrangete de ce fait, descendre de fiacre et sonner à cette porte, ce fut tout un pour Knaseff. On lui ouvrit, et la femme preposee à ce service se confondant en questions entremêlees de reverences, il l'écarta de son passage sans lui repondre, car un groupe au fond de la cour sablée lui révelait le mystere qui l'avait si fort inquiete.

Assise sur un banc de bois, à l'ombre d'un platane, Blanche tenait sur ses genoux une petite fille, blonde comme elle et comme elle vive et souriante. L'enfant avait passe ses bras autour du cou de la jeune femme et lui donnait de ces jolis baisers qui appellent de nouvelles caresses. La figure de Blanche avait change d'expression ; ce n'etait plus l'altiere reprouvee qui faisait jalouser ses parures et ses diamants aux femmes du monde, c'était encore moins la lascive maitresse aux bouderies ravissantes, aux langueurs pleines de seductions. Ses yeux avaient une douceur vraiment chaste. Une seule chose en elle trahissait la courtisane, c'était la passion avec laquelle elle etreignait l'enfant, aspirant par tous les pores son parfum d'innocence, la couvant, pour ainsi dire, avec une sorte d'amour apre, exclusif. Si Blanche etait trop absorbée pour remarquer Knaseff, l'enfant vit cet homme sombre qui les contemplait en silence, et elle fit un mouvement qui le designa a Blanche. La jeune femme tressaillit, rougit du front au menton, blemit tout à coup, et baisant la petite fille sur ses paupieres rosees, elle la conduisit dans le parloir entr'ouvert, lui dit adieu et revint, froide et calme vers Knaseff.

« Me voici, lui-dit-elle, je n'ignore pas que tous mes moments vous appartiennent. Partons d'ici. »

Knaseff ne savait comment expliquer sa presence. Quand elle fut montee en voiture aupres de lui, elle lui reprocha son espionnage mesquin en termes si durs, qu'il dut s'excuser sur la violence de son amour.

« Les egoïstes, dit Blanche, qui avait perdu toute mesure, ont la manie de parler de leur cœur. Votre esprit devrait vous sauver ce ridicule. De l'amour, vous !... Vous ne savez ce que c'est, et vous en parlez comme les aveugles du soleil. Votre vanité est seule en jeu, partout et toujours... Vous m'avez fait une insulte que je ne vous pardonnerai jamais. M'avoir soupçonnee, ce n'est rien, et je suis habituee ; [illegible], ajouta-t-elle [illegible] fille de cette honteuse chaine d'or qui me rive a vos bienfaits, voila ce qui crie vengeance. Soyez tranquille, je ne vous punirai qu'en me separant de vous. »

(à suivre.)

Voir le numéro du 13 mars.

mès, journal commercial. La demande d'autorisation nécessaire à sa publication a déjà été adressée au [illegible] de la Presse.

Nous apprenons que la Société Centrale de Médecine vient de soumettre au Grand-Vézir un rapport dont l'objet est d'obliger les médecins de la capitale à écrire dorénavant leurs ordonnances sur des feuilles timbrées spéciales. Grâce à cette mesure, la Société médicale espère mettre les empiriques dans l'impossibilité d'exercer la profession de médecin. Les droits de timbre provenant par la vente de ces carnets seraient perçus au profit de la Société médicale.

Cette mesure sera appliquée aussitôt qu'elle aura obtenu l'approbation du gouvernement impérial.

Samedi, vers 8 heures du matin, un incendie a éclaté dans le quartier de Mahmoud-Pacha-Youkoussi à Suleïmanieh. Malgré le vent du Sud qui soufflait avec violence en ce moment, on a pu promptement circonscrire le feu. Deux maisons ont été la proie des flammes.

La semaine dernière, un débit de boisson situé à Hasskeuy s'est affaissé sous le poids de la neige amoncelée sur le toit de la maison où il était établi. Le bakal ainsi que les clients qui se trouvaient en ce moment dans sa boutique ont été ensevelis sous les débris de la toiture, mais on a pu bientôt les en retirer sains et saufs.

Mercredi 18, au Théâtre Français, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Fraixo, notre excellent baryton, dont le succès a été si vif dans : *Si j'étais Roi*, — le *Maître de Chapelle*, — les *Dragons de Villars*, l'*Ombre* etc.

On donnera la première représentation de *Don Pasquale*, opéra en trois actes, dont la musique est de Donizetti.

La soirée commencera par le *Tigre du Bengale*, un amusant vaudeville.

Un Conseil spécial vient d'être formé au siége du gouvernement général de Jannina, conformément au règlement général sur l'Instruction publique.

Ce Conseil dit le *Jannina*, est placé sous la présidence d'Assim bey, président de la Cour d'appel du vilayet, il se compose du mufti, du métropolitain grec et des autres chefs de communautés religieuses ainsi que de quelques notables appartenant à ces diverses communautés.

Ce Conseil se mettra en relations avec les commissions analogues formées dans tous les chefs-lieux des districts du vilayet, et il aura pour objet de veiller à l'amélioration et au fonctionnement régulier des écoles existantes; il s'occupera de la fondation d'autres écoles dans les localités qui en sont dépourvues, et devra s'assurer les ressources nécessaires à leur entretien. Enfin, il s'assurera que la nouvelle méthode d'enseignement mutuel est appliquée dans les écoles primaires. On se rappelle que cette méthode a été introduite par le gouvernement dans l'école de *Nour-Osmanié* de Stamboul.

Ce conseil a déjà commencé à fonctionner, et l'on espère les meilleurs résultats de cette institution.

D'après une correspondance de Varna, les émigrés circassiens établis aux environs de la ville, et ceux de l'intérieur, se livrent sans cesse au brigandage et pillent les voyageurs et les villageois, si bien qu'ils sont devenus le fléau de la contrée. Ils sortent par petites bandes des forêts où ils se tiennent cachés, et tombent sur les passants à qui ils dérobent leur argent, leurs chevaux et jusqu'à leurs habits, [illegible] les avoir rudement maltraités; [illegible] ils vont se cacher dans leurs repaires. Les autorités locales font de grands efforts pour réprimer ces actes de brigandage, mais jusqu'à présent elles n'ont obtenu que de bien faibles résultats.

On écrit de Smyrne qu'un bateau à vapeur se rendant de Smyrne à Samos a sombré devant Bodroum. L'équipage et le capitaine ont heureusement pu se sauver.

Le *Roumelie*, journal de Salonique, rapporte que pendant qu'on démo[illegible] à la porte de Kelamriye, une quantité de vieilles pièces de monnaie d'or [illegible] bris. Ces pièces [illegible] centaine de pièces. [illegible] somme égale reste e[illegible]

[illegible]

[illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

[illegible]

Direction et force [illegible]

[illegible] EN DÉPOT AU BUREAU [illegible]

[illegible]

Mois de Février.

[illegible] Gheorghi A. Sugarga [illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

LETTRE DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

LA CANÉE, le 25 mars 1874.

Le public de la Canée a appris avec [illegible] des recrues destinés à la division expéditionnaire de Crète. Si la compagnie continue à envoyer régulièrement, chaque semaine, un bateau en Crète, elle aura sans nul doute, de grands bénéfices. Du reste el[le] peut le prévoir par les essais qu'elle a déjà fai[ts] précédemment; en outre, elle donnera de grand[es] facilités au commerce de notre île. Les communications entre Tripoli de Barbarie et la Crè[te] s'effectuent actuellement par un service des bâtiments à voiles; il est inutile de démontrer i[ci] combien un pareil service empêche le développement du commerce. Ainsi, la poste officielle de la Sublime-Porte à destination de Tripoli de Barbarie, arrivant par les paquebots-poste du Lloyd autrichien, reste ici en attendant une [illegible] favorable pour être expédiée à sa destina[tion] [illegible] tuée sur la route, il serait dans l'intérêt du commerce en général, et du gouvernement impérial en particulier, que les bateaux de l'*Azizié* poursuivissent leur route jusqu'à Tripoli de Barbarie.

Il a fait si mauvais temps que la frégate de l'État le *Frisi-Bahri* qui devait partir pour Smyrne avec 800 soldats licenciés, n'a pu quitter le port de Souda qu'hier seulement.

L'autorité locale ayant été informée qu'environ cinq cents émigrés benghasiens qui se trouvent ici ne pouvaient pas, à la suite de la rigueur de l'hiver, se procurer la nourriture nécessaire à leur existence, a chargé la Municipalité de la ville de venir au secours de ces pauvres gens pendant quelques jours.

Un bâtiment à voiles, sous pavillon hellénique, commandé par le capitaine Nicoli Djouro, parti de Brindisi le 17 janvier v. s., en destination de Bengasi, ayant eu à souffrir des dernières tempêtes, a échoué le 31 janvier près de l'île Confoussi, vis-à-vis de Stia (province de Lachit). Le capitaine et l'équipage ont été sauvés. Le bâtiment qui était assuré par la compagnie des assurances de Chio s'est brisé, 24 caisses de gaz et 7 sacs de farine ont été sauvés, tout le reste de la cargaison est perdu. On dit que ce bâtiment avait à bord du blé, de la farine, du gaz et diverses autres marchandises.

Hier, pendant toute la journée il a neigé en ville, il a fait aussi un froid excessif; toutes les montagnes ainsi que la plaine aux environs de la Canée sont couvertes de neiges. L'autorité locale continue à distribuer de l'orge aux nécessiteux qui se trouvent dans les villages et districts. Grâce à Dieu le vent a cessé pendant la nuit dernière, aujourd'hui le froid a diminué, la neige a cessé et il semble que nous approchons du beau [illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les scrutins du 1er Mars.

On écrit au *Nord* :

Versailles, 2 mars.

Si jamais élection a donné un résultat imprévu, c'est bien celle de la Vienne. Le succès de M. Lepetit est pour le gouvernement et la majorité de l'Assemblée un échec significatif qu'il est impossible de pallier par quelqu'une de ces considérations vagues dans lesquelles on a si souvent cherché, à propos d'élections précédentes, une atténuation, une restriction de la portée des manifestations du suffrage universel.

Cette fois, on ne peut plus dire que le « parti conservateur » était divisé; on ne peut plus prétendre que c'est spécialement contre telle ou telle compétition monarchique qu'est dirigé le vote. Légitimistes, orléanistes et bonapartistes sont également atteints par l'échec de M. de Beauchamp. Il ne s'agissait pas d'exprimer des sympathies pour tel ou tel prétendant; c'était le septennat lui-même qui était mis en cause par la profession de foi de M. de Beauchamp et les déclarations unanimes des journaux officieux.

Impossible de contester au succès de M. Lepetit son véritable caractère. Celui-ci se dégage naturellement du rapprochement des deux candidatures. La candidature de M. de Beauchamp n'était ni bonapartiste, ni légitimiste ni orléaniste; elle était exclusivement *anti républicaine*; elle signifiait [illegible]quement que le septennat, suivant la formule des journaux de la majorité, [est] la négation de la république. La candidature de M. Lepetit, définie par la profession de foi du candidat et par la lettre de M. Thiers, signifie sans équivoques ni réserves [illegible] tion et organisation [illegible] de la république.

Aussi, ce n'est pas seulement du dépit que l'on a éprouvé dans les rangs de la majorité; on est littéralement consterné. Les adversaires du suffrage universel ont là une belle occasion de développer leur thèse de l'inconciliabilité de ce régime électoral avec les institutions qu'ils voulaient faire prévaloir.

Ce qui est important à constater, c'est que les deux scrutins du 1er mars donnent doublement raison à M. Thiers. Dans le département de la Vienne, qui est un de ceux où les républicains avaient eu le moins de voix jusqu'ici, le candidat des trois partis coalisés contre la république est battu et son concurrent obtient la majorité parce qu'il représente la république ouverte à tous, la république s'appuyant sur le maintien de l'ordre et le respect de tous les principes conservateurs.

Dans la Vaucluse, au contraire, où le parti républicain était tout-puissant, tel ment omnipotent que les partis monarchistes avaient hésité à présenter un candidat dans ce département, qui semblait être une sorte de bourgpourri de la démagogie, la candidature de M. Ledru-Rollin représentant la république fermée, violente, intolérante, exclusive, le parti républicain a perdu du terrain.

Le parti conservateur, qui avait été au moment d'abdiquer, s'est réveillé, et la majorité républicaine a été sérieusement entamée, car le concurrent de M. Ledru-Rollin n'était pas même un septennaliste, mais un royaliste qui avait refusé de s'abriter derrière une équivoque en faisant adhésion au septennat. M. de Billiotti n'est pas élu, mais il a sérieusement disputé la victoire au candidat républicain, et sa candidature aura eu certainement ce résultat considérable de rendre dans ce département la confiance aux conservateurs et de préparer peut-être leur succès dans de prochaines élections.

Ainsi, d'une part, un républicain conservateur a fait échec aux trois partis monarchistes coalisés; d'autre part, un radical a eu difficilement raison du parti légitimiste. D'un côté on a ramené des conservateurs à la république; de l'autre on en a éloigné même des républicains. Les prévisions de la lettre de M. Thiers ont été de tous points confirmées.

Le palais du khan de Khiva.

On lit dans la *Revue politique et littéraire*:

Le palais des khans mérite une description particulière: il est adossé au mur occidental de la citadelle et garanti, en outre, par une double enceinte supplémentaire qui ne fait pas honneur à la confiance que le gouvernant peut témoigner à ses fonctionnaires. La porte d'entrée est flanquée de tours, nous voulons parler de la porte d'honneur, car il y a des portes de service. Une place, que termine la mosquée et le médressé du khan, s'étend devant le palais. Grâce à la jolie façade de la médressé, la place est assez pittoresque; mais ce qui atténue singulièrement le charme de l'impression, c'est qu'on y trouve au beau milieu un fossé de forme quadrangulaire, dans lequel on égorge en moyenne une ou deux fois par jour quelque suspect ou quelque criminel. Ce fossé a une profondeur d'environ quatorze pieds.

Ajoutons en l'honneur des khans que ces exécutions sont un peu diminuées par les parois de ce cul de basse-fosse, et qu'ils ont eu la délicatesse d'envoyer les gens condamnés à la potence à aller se faire pendre à la porte de Kesarops.

Ce n'est ni de marbre ni de granit qu'est bâti le palais des khans; c'est, comme le reste de la capitale, de simple argile. Il comprend plusieurs corps de bâtiments, dont une partie, selon les usages orientaux, est spécialement affectée au harem. Une cour intérieure à laquelle on arrive par des passages étroits et boueux sert de salle d'audience; elle est pavée de briques, mais elle présente sur une de ses faces une terrasse surmontée d'une galerie dont les parois et le plafond sont ornés d'arabesques fort gracieuses. C'est là que le khan prend place avec ses dignitaires. Dans les jours de chaleur, le prince va se placer sur un petit terre-plein dans la cour même, terre-plein sur lequel on dresse une tente.

Le harem n'est pas de nature à donner une idée du paradis que Mahomet promet à ses fidèles et qu'il peuple de houris. Les chambres sont étroites, basses, mal éclairées, et pour tout mobilier n'ont qu'une infinité de coussins et d'oreillers, la plupart fort riches, dont les femmes du khan s'accommodent à leur guise.

Les Russes y ont pénétré deux heures à peine après la fuite du khan et de ses femmes. Ils y ont trouvé tout les aménagements du confort asiatique: tapis persans d'une grande richesse; couches de plume la plupart très luxueuses, de grandes dimensions, recouvertes de brocarts et de velours de soie; couvertures de velours doublées et piquées d'ouate et de duvet; lits relativement peu nombreux, mais d'une largeur excessive et dans lesquels quatre personnes pourraient dormir à l'aise.

Les parures de femmes, ornées de diamants d'or et d'argent, qui sont tombées à ce moment entre les mains des Russes ont été évaluées à 2,000 roubles chiffre qui n'est pas excessif, mais qui, dans les steppes de l'Asie, représente, pour ceux qui ont dû faire l'acquisition, une valeur décuple. Les menus objets, ustensiles divers et vaisselles sont presque tous de fabrication russe. Les boites à musique y jouent un rôle fort apprécié.

Quant aux parfums, ils abondaient à ce point que le palais exhalait une forte odeur d'eau de rose comme un flacon qui vient d'être débouché.

Le trône du khan est une des merveilles de la résidence souveraine. Il a [été] fabriqué [illegible] Rohim, [illegible] Il est sur le modèle de ceux des anciens tzars. C'est un grand fauteuil de bois complétement plaqué d'argent, ouvrage [illegible] velours rouge. Ce monument, dont une petite plaque d'argent clouée sur le dossier indique l'origine, paraît être la principale relique de l'empire de Kharism.

Les femmes du harem ne doivent pas être fort heureuses; leur existence presque claustrale ne leur permet d'autres distractions que leurs enfants, leurs querelles, leur toilette et leurs jouets; elles ont dû élever un nombre considérable de pigeons, car ces volatiles abondaient sur un arbre qui ombrage le centre de la cour. Cependant elles se trouvèrent bien vite lasses de la vie de fatigues et d'aventures que leur imposait leur fuite précipitée: elles réintégrèrent leur domicile aussitôt qu'elles eurent l'assurance de ne pas y être malmenées.

MM. d'Arnim et de Hohenlohe.

On écrit de Berlin, 25 février, à la *Kœlnische Zeitung* au sujet de bruits de prochaines mutations dans le personnel de la représentation diplomatique de l'Allemagne à Paris et à Constantinople:

« La nouvelle, transmise ici par la *Kœlnische Zeitung*, du rappel de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, comte Harry d'Arnim, produit une assez vive sensation dans notre monde politique. Il ne faudrait cependant pas l'interpréter dans le sens que nos relations avec la France seraient devenues moins bonnes. Une preuve en est le fait que le successeur du comte d'Arnim est déjà nommé et que ce successeur est un homme tel que le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst, ancien président du ministère bavarois et actuellement premier vice-président du Parlement de l'empire.

» Le prince s'est montré à une certaine occasion politique aussi clairvoyant que prévoyant: c'est avant la réunion du concile du Vatican, lorsqu'il invita les puissances, au nom du gouvernement bavarois, à prendre des mesures pour prévenir la proclamation du dogme de l'infaillibilité. La décision est restée longtemps douteuse au concile, et si la résistance que les évêques opposaient aux jésuites avait été appuyée à temps par les puissances, bien des embarras nous eussent été épargnés.

» Pour les initiés, le rappel du comte d'Arnim n'était qu'une affaire de temps. Le prince de Bismarck aime à couvrir du plus profond mystère les affaires de son ressort, mais ce n'était point un secret qu'il n'était pas toujours d'accord avec l'attitude de son ambassadeur à Paris. Le prince demande de ses envoyés qu'ils suivent strictement ses instructions et que pour le reste ils ne se considèrent que comme de simples rapporteurs. Rien ne peut l'irriter davantage que de les voir faire de la politique pour leur propre compte, comme le tenta, par exemple, le comte de Goltz, à Paris, avant les événements de 1866. M. de Goltz s'efforça d'empêcher la guerre avec l'Autriche, que M. de Bismarck jugeait nécessaire, aussi le prince ne le lui pardonna-t-il jamais.

» Nous ne recherchons point en quoi le chancelier de l'empire n'est pas tout à fait d'accord avec les actes de l'ambassadeur à Paris. Ce qui est certain, c'est qu'il ne peut pas s'agir de mésintelligences sérieuses, puisque, dit-on, le comte d'Arnim est désigné pour un nouveau poste d'ambassadeur, qui sera créé à Constantinople. Il ne faudrait cependant pas encore regarder ces mutations comme un fait accompli. A l'exemple de ce qui a eu lieu lors de l'envoi du comte de Münster à Londres, la nomination du prince de Hohenlohe au poste de Paris ne sera pas officielle en tout cas avant la clôture de la session du Parlement. »

Un autre correspondant de la feuille rhénane lui transmet les réflexions que voici sur le même sujet:

« La nouvelle que le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst doit remplacer le comte d'Arnim à Paris provient, paraît-il, de bonne source. On se souvient que le prince de Hohenlohe avait refusé naguère le poste de Londres. On a gardé bon souvenir de son attitude comme chef du ministère bavarois à l'époque du concile du Vatican, et il est certain qu'il défendrait avec énergie à Paris la politique du prince de Bismarck. Le prince est naturellement loin d'être *persona grata* dans le camp des cléricaux, ou, dit-on, on avait fait les plus grands efforts pour empêcher son élection à la vice-présidence du Parlement. D'un autre côté, l'entrée d'un homme d'État de l'Allemagne du Sud dans la diplomatie active de l'empire donnerait une nouvelle expression à la politique inaugurée déjà par la nomination du comte de Münster au poste de Londres. »

L'émigration chinoise.

Le sénat des États-Unis a reçu communication de plaintes relatives aux arrivages constants d'émigrés chinois. Le 3 février, des pétitions signées par 16,638 habitants de la Californie ont été présentées. Les signataires de ces documents appellent l'attention du sénat sur le traité entre les États-Unis et la Chine en vue d'y introduire certaines modifications destinées à mettre un terme à l'irruption chinoise qui envahit l'Amérique. En ce moment il y a en Californie 60,000 Chinois qui ne peuvent pas s'assimiler à la population indigène. Ils ne viennent pas dans ce pays pour en devenir des citoyens; bien loin de là, et leur superstition est telle qu'ils font transporter après leur mort, leurs os dans leur patrie. A une ou deux exceptions près les autorités américaines n'ont pas reçu de demande de naturalisation, quoique le nombre des Chinois dépasse le chiffre de 100,000 dans les États-Unis. Ces malheureux fournissent du travail à des conditions très-modérées et font par conséquent, baisser les prix des salaires. Ils vivent entassés dans les maisons et dans des conditions telles qu'ils compromettent la santé publique. Ils n'importent pas avec eux les principes de la civilisation, à l'instar des autres émigrants, mais les coutumes païennes dont ils lai[ss]ent la semence dans le pays. La réduction des salaires implique une réduction du prix des articles de consommation. Les intérêts des classes inférieures et moyennes sont lésés par cet état de choses. La question est du domaine de l'économie politique, science que les Chinois ont encore besoin d'apprendre.

(Pall Mall Gazette).

L'évacuation de Tolosa.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

28 février, samedi soir.

J'arrive à l'instant et je viens d'assister au triste spectacle de la retraite des habitants de Tolosa. Sous une pluie [illegible] gens ont pu effectuer leur départ, grâce aux bonnes dispositions prises par le général Loma. Les troupes couvraient toutes les hauteurs desquelles les carlistes auraient pu inquiéter la retraite. Depuis Izascun jusqu'à Amasa, depuis Chorrit iquieta jusqu'à Astedsu les soldats gardaient en respect leurs adversaires stupéfaits de voir Tolosa près d'être abandonnée. Dès que j'eus franchi Hernani, et jusqu'à Villabona je vis défiler ce long et triste convoi. Figurez-vous cinq cents charrettes et voitures, allant au pas, au milieu d'une foule de volontaires, de soldats d'escorte, de lanciers. Imaginez-vous ces charrettes chargées de meubles, de matelas, de malles, et sur la plupart des femmes, de pauvres petits enfants, des malades, des infirmes. Ajoutez à ce spectacle une froide journée d'hiver avec des torrents de pluie, une brise glacée et vous aurez une idée de cet affreux épisode de la guerre civile. Je n'ai rien vu de semblable [illegible] Paris quand les habitants de la banlieue fuyaient devant les armées allemandes. Comment décrire l'expression de ces figures, la douleur de ces malheureux ruinés par la guerre civile et fuyant les vexations, peut-être la mort qui les menaçait à Tolosa, car les cabecillas ne ménagent jamais les volontaires. Ils sont donc venus au nombre de cinq cents avec plus d'un millier des membres de leurs familles. On leur a fait bon accueil sur toute la route; la ville de Saint-Sébastien leur a offert des logements et des rations. La retraite n'a pas été inquiétée par les bandes. La veille au soir un envoyé carliste avait offert au général Loma de garantir les libéraux contre toute vexation.

Mais on sait comment les chefs royalistes ont tenu de pareilles promesses ici et en Navarre. Personne ne s'y est fié. Ils étaient furieux de prendre possession d'une ville réduite de 6,000 à 2,500 habitants. J'ai tenu à m'assurer que les 2,000 fusils et les sept canons de Tolosa avaient été ramenés. J'ai vu ces canons à Andoain et j'ai compté plus de 120 charettes de fusils et de munitions passées les premières. Toutes les forces de la garnison sont revenues avec le général Loma. On a dû laisser à l'hôpital environ cent soldats blessés ou malades. Les carlistes ont pu occuper Tolosa au son des mêmes cloches qui avaient salué Moriones de leur carillon en décembre.

Andoain sera évacuée ce soir; les [illegible] ce côté à Hernani. [illegible] reste à Saint-Sébastien [illegible] virons pour le moment, mais elle est prête à partir si elle en reçoit l'ordre.

Révélations d'un enragé.

Le *Petit Moniteur*, sous ce titre significatif, publie un récit aussi intéressant pour le public que pour la science.

Un homme, digne de toute confiance, mordu par un chien enragé et qui a souffert tous les accès de la rage, y raconte ses douleurs et la façon dont il a été guéri. Nous prenons le récit au moment où commencent les hallucinations:

« J'étais surpris de voir apparaître d'un cabinet noir des personnages qui me parlaient, des rats, d'énormes araignées qui montaient le long des meubles, toujours par côté.

» L'illusion était telle que, dans le principe je me dérangeai souvent pour bien me convaincre si c'était une illusion ou une réalité.

» Ensuite, il partait à l'improviste et au moment où je m'y attendais le moins, des étoiles filantes, toujours de l'angle interne à l'angle externe de l'œil, ce qui me forçait instinctivement à détourner la tête. Elles concordaient avec un frémissement général de la peau, et un sentiment de terreur indicible. Dans les lieux obscurs ou pendant la nuit, il m'arrivait de voir mon logement illuminé comme par un éclair de la foudre.

» A la fin, voyant que rien n'arrêtait la marche irrésistible de cet agent mystérieux, j'eus recours au *datura stramonium*, ou pomme épineuse dont le Père le Grand, missionnaire catholique, avait révélé l'efficacité merveilleuse, il y a une quinzaine d'années. J'en pris une forte dose, 4 ou 5 feuilles, et je me mis à écrire, non sans difficulté.

» Une demi-heure après, le remède n'avait pas encore opéré, lorsque tout à coup une forte commotion électrique, comparable à une fusée d'artifice ou mieux à une bouffée de vapeur, me parcourut tous les membres des pieds à la tête, produisant dans toute la peau une sensation de chaleur et un frémissement général, accompagnés d'une envie de fuir et d'un sentiment de terreur indéfinissable.

» Il m'a semblé avoir dans les yeux tout un feu d'artifices. Je rebondis comme mû par un ressort. Il m'a semblé que j'assistais à un combat à mort entre le principe vital et le principe morbide qui vient s'imposer tyranniquement comme une puissance dominatrice contre laquelle réagissent avec une énergie surhumaine toutes les forces actives.

« Au même instant, le transport au cerveau se déclara; j'avais perdu conscience de mes actes. »

Le patient garda dans le délire l'idée dominante de se contenir et de chercher à reprendre possession de lui-même:

« Cependant, dans cet état, les convulsions deviennent plus fréquentes. Elles sont toujours accompagnées du même sentiment de frayeur et du besoin de réagir et de fuir. Les forces musculaires sont prodigieusement augmentées: on est infatigable. Le poids du corps ne pèse pas sur les jambes: il semble que l'on ne fait que raser la terre, comme dans certains rêves. La contraction des jarrets détermine des chutes subites, où l'on tombe de toute sa roideur.

» L'on ne s'aperçoit que l'on est par terre que lorsqu'on est réveillé par le choc, et l'on se relève promptement. La surexcitation nerveuse est telle qu'on est à peu près insensible à la douleur.

» Les figures des personnes mêmes les plus familières paraissent furieuses, menaçantes et provoquantes. Et, contrairement au sentiment de terreur générale qui arrive intérieurement par secousses, l'on est intrépide et prêt à braver tous les dangers extérieurs. »

La crise finale avait commencé à deux heures et demie de l'après-midi. A dix heures du soir, le remède commença à agir, et le lendemain il ne restait plus [qu'une] grande prostration. Le malade attribue à des gaz qui se produisent dans les tissus organiques sous l'influence du virus tous les phénomènes de la rage.

Lettre et discours de M. Émile Ollivier.

(Suite et fin.)

Au pouvoir, le poète devint un homme d'État. Sa parole créa une légalité volontaire, contint, éclaira, rendit clémentes en les enchantant des foules déchaînées que les fous ou les pervers poussaient aux parodies lugubres. Son intrépidité dissipa les séditions de l'utopie, abattit la bannière du sang, déjoua les complots des dictateurs sans mandat, ne permit pas qu'on opprimât le peuple sous prétexte de corriger son éducation, ou qu'on abolit sa souveraineté en vertu d'un prétendu droit de la république préexistant et indiscutable. Émerveillé de tant de prodiges, le pays le poussa au pouvoir par des élections nombreuses. Son fidélité à des compagnons de tempête, soit prévoyance patriotique, il ne voulut pas le prendre seul. L'opinion déçue soupçonna une faiblesse où il n'y avait qu'une générosité, et elle se retira de lui: il ne recueillit pas plus de 18,000 suffrages au scrutin présidentiel, et il ne fut pas envoyé à l'Assemblée législative, même par son pays natal.

Les hommes d'État qui se dévouent à la justice [illegible] destinée à la fois éclatante et [illegible] serviteurs des partis ne sauraient [illegible] certaines crises, alors que [illegible] du [illegible] ils surnagent au-dessus de tous, invoqués comme [illegible] unanimité n'a qu'une heure; la passion ne tarde pas à éloigner les amis que la nécessité avait amenés, et, délaissé par ce reflux, celui qui naguère n'avait pas d'adversaires se trouve tout à coup sans défenseurs. Lamartine ne fut pas surpris de l'épreuve; il ne s'était pas cru élevé par la faveur du public, il ne s'estima pas diminué par sa disgrâce.

Il semble plus facile de dédaigner le pouvoir que de ne pas le regretter, si l'on considère les dénigrements et les intrigues dont la plupart des politiques tombés enveloppent leurs successeurs: l'ancien membre du gouvernement provisoire ne fut prodigue que de son assistance. Il convia à se réunir sous l'abri d'une république modérée, des partis assez forts pour empêcher la prédominance de leurs rivaux, trop faibles pour assurer leur propre domination. Il s'acharna d'autant plus à cette tentative de rapprochement que, hors du pouvoir, au fond de l'impopularité, il ne pouvait être soupçonné d'édifier le sophisme de son intérêt personnel. Efforts inutiles! sa sagesse se perdit au milieu des clameurs, et il échoua, mais qui n'a pas échoué depuis 89? Qui n'a pas été précipité de son espérance? Le ministre glorieux dont cette compagnie aime à se souvenir, le cardinal de Richelieu, pensait qu'il ne faut pas juger la [illegible] du conseil par le bonheur [illegible]

Le malheur de l'événement, en cette circonstance, fut que le républicain conservateur, à la fin de sa carrière, se trouva placé comme l'avait été le légitimiste libéral au début, entre la provocation d'une assemblée et un coup d'État du pouvoir. Il ne participa à aucune des deux entreprises, et après le succès il ne ratifia pas plus l'acte de force du pouvoir qu'il n'avait ratifié autrefois l'acte d'agression du Parlement. Décidé à s'éloigner de l'empire, mais ne voulant pas se rapprocher de ses ennemis; affligé, mais ne s'étonnant pas outre mesure que, placé entre une épée et une anarchie, le suffrage universel ait préféré l'épée; adversaire constant des coalitions de haine ou d'ambition; trop pénétré de la nécessité d'un ordre quelconque pour ébranler un régime d'ordre supportable; à un âge où, n'ayant pa[illegible]

Pourtant, le calme reposé, dans ses admirables [illegible] s'interdit pas les digressions politiques, [illegible] occasion il se montra juste envers le souverain à l'avénement duquel il s'était opposé. Il n'avait pas contribué à l'apothéose de Napoléon Ier. Bien qu'il eût appelé ce génie [illegible] la plus vaste création de Dieu [illegible] pris sur [illegible] de l'[illegible] nationale qui avait sauvé la Révolution de l'excès de la réaction, imposé l'ordre à une [illegible]

Inaccessible toutefois aux aveuglements volontaires, il n'avait pas poursuivi de ses préventions le [illegible] héritier du nom et du pouvoir de Napoléon. [illegible] d'une fois, il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. « Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, [illegible] dans ses *Mémoires politiques*, je reconnus l'homme d'État le plus fort et le plus sérieux de [illegible], sans aucune exception, que j'eusse connu dans une longue vie parmi les hommes d'État. » S'il l'avait approché davantage, s'il avait éprouvé [ce] grand cœur, son esprit formé de charme et de justesse, la douceur de sa majesté paisible; s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent; s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore [illegible]es; s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que lui rendre justice, il l'eût aimé.

Soutiendrai-je que cette carrière brillante et traversée ait été exemple de transformations? Votre illustre confrère me défendrait de le louer ainsi, car à une époque où les événements donnent tant de leçons, il n'a pas mis sa vertu à ne pas les entendre; il n'a pas commis l'inconséquence de conseiller le progrès aux sociétés et l'immobilité de la borne aux individus; se conformer à la vérité aussitôt qu'on la découvre lui a paru plus méritoire que de rester conforme à soi-même par calcul ou par infirmité d'esprit. Seulement, comme il était porté [illegible] elles ne l'en éloignaient pas, ses idées essentielles n'ont pas varié, et la majeure partie de sa vie s'est écoulée avec unité entre deux doctrines [illegible] gouvernement stable est le chef-d'œuvre de l'humanité et le problème urgent de notre société; la [se]conde, que ce gouvernement peut être, suivant l'à-propos des circonstances, république ou monarchie, pourvu qu'il ait la passion du bien-être matériel et moral des masses, et que, soit république, soit monarchie, il naisse de la volonté souveraine et libre de la nation. Le poids du nombre peut seul écraser les partis.

En dehors d'une période de pouvoir trop tôt terminée, l'homme d'État n'a manifesté ses opinions que par la parole ou par la plume, et c'est en qualité d'orateur et d'historien qu'il a surtout exercé de l'influence sur ses contemporains.

Lamartine orateur était grave plus qu'ému, solennel plus que pathétique; ses pensées étaient plus [illegible] maniait pas le glaive à [illegible] mentant peu, il saisissait moins par la multitude et la vigueur des déductions que par le bonheur des images, la nouveauté et la largeur des aperçus,

les [illegible] ons prophétiques, les coups d'aile v[illegible], a profondeur saisissante des maximes devenues aussitôt des proverbes ou des mots [illegible] lement. Par-dessus tout il possédait la qualité supérieure de l'éloquence, il était improvisateur.

Dès qu'il a dominé la crainte pleine de tourments contre laquelle aucun exercice n'aguerrit, l'improvisateur éprouve un double mouvement simultané et en apparence contradictoire ; il s'identifie avec son auditoire et il s'en isole ; il devient sensible à ses moindres palp[illegible], ou plutôt il le transforme e[illegible] abstrait, di[illegible] de chacun d[illegible] cependant un aspect individuel, [illegible] moment, le péril, et il s'abandonne ; son langage en restant choisi prend la familiarité d'une conversation intime, et sans les chercher il rencontre, suivant sa nature, les cris pathétiques ou le[illegible] raisons originales, ou les argumentations [illegible] tibles, ou il parvient à la radieuse sérénité de la raison pure ; l'auditeur s'émeut, et il le manif[illegible] par l'intensité redoublée de son attention ; l'é[illegible] tion de celui qui écoute accroît les facultés de c[illegible] qui parle, communique à sa pensée une allure plus vigoureuse, donne à son langage des formes plus vives, soutient son ardeur quand elle se ralentit, ranime son inspiration lorsqu'elle s'épuise. On peut agir sur les hommes réunis par des arrangements de phrases méditées, par de pures symphonies de paroles, ou par la disposition dialectique des arguments, ou par la lucidité et la finesse des expositions ; on ne les remue, on ne leur verse ces enivrements de l'éloquence comparables à ceux de la poésie et non inférieurs à ceux de la musique, on n'est l'orateur, que si on a reçu ce don des inspirations subites qu'aucune rhétorique n'enseigne et dont on est d'autant plus responsable qu'il est une faveur gratuite. Lamartine était parmi les favorisés : alors que les souffles puissants l'ébranlaient, il ne devenait ni plus dialecticien, ni plus méthodique : il s'élevait plus haut, il donnait à son langage des proportions grandioses ; il était [illegible] *magna sonaturum*, la bouche prédestinée à exprimer avec accent les grandes pensées : sur [illegible] vaste se succédaient des éclairs si répétés, si éclatants, si prolongés, qu'on n'apercevait plus l'intervalle d'obscurité laissé entre chacun d'eux !

Un consentement unanime a consacré le renom de l'orateur, l'historien au contraire a été contesté : ses récits ont été argués d'inexactitude, surtout dans sa célèbre *Histoire des Girondins*. Tacite a dit : *Maxima quæque ambigua sunt*, les faits les plus considérables demeurent incertains ; Thucydide avait manifesté la même incrédulité. Il est difficile à quiconque lit le récit d'événements auxquels il a assisté de ne pas partager ce scepticisme. Toute histoire tient plus ou moins du roman ; celle des Girondins ne diffère pas sous ce rapport des productions réputées exactes, et elle a le mérite d'être un poëme merveilleux, un des modèles les plus parfaits de l'art de raconter et d'écrire ; elle révèle un prosateur aussi éminent que le versificateur. Le style est élégant et soutenu, d'un tour clair et ferme quoique nombreux, d'un mouvement aisé, rapide et continu, obtenant ses effets de la justesse des pensées ou des sentiments, non de l'enflure ou de la recherche des expressions ; il est chaste, *casta eloquia Domini* ; l'image y circule et ne s'y étale pas, semblable à ces dessins mêlés au tissu même qui ornent sans surcharger ; tantôt il se resserre autour de l'idée, la frappe en médaille ou lui donne la véhémence du parler ramassé ; tantôt, avec cette négligence qui est la souplesse de la force et cette abondance qui en est la grâce, il se déploie, s'allonge et présente une agréable succession de périodes bien coulantes.

Chaque maître a accru notre prose d'une aptitude nouvelle, qui depuis lui est restée propre. Après Pascal elle devient forte, d'une passion concentrée, [illegible] vraie. Bossuet lui apporte l'éloquence didactique, le lyrisme, le vol altier ; Mme de Sévigné, le naturel et la grâce. La Bruyère, la savante variété des tours, Voltaire dénoue ses draperies sacerdotales et la met à pied ; Jean-Jacques Rousseau l'y laisse, mais l'anime d'une flamme inconnue, serre sa trame et l'achemine à la poésie ; Chateaubriand la retrempe, la colore et la dispose toute en relief ; Lamartine lui donne le flot intarissable et l'ampleur mélodieuse. Les *Provinciales* nous avaient rendu un Démosthène, il nous laisse un Cicéron.

On a reproché au livre des Girondins d'avoir doré la guillotine : en réalité il l'a déshonorée. Si les principes honnêtes de la révolution y sont loués, les crimes sont inexorablement flétris, les victimes idéalisées, les supplices décrits avec un pathétique réprobateur, et à la fin du récit, loin d'être converti à 93, le lecteur trouve que Brumaire se fait bien attendre. Quant aux erreurs ou aux sophismes qui déparent quelques parties de cette entraînante composition, aucun critique ne les a blâmés aussi fermement que l'auteur lui-même. Écoutez-le :

« J'ai été téméraire et malheureux dans le regard jeté sur l'intérieur de la jeune reine. Rien n'autorise à lui imputer un tort de conduite dans ses devoirs d'épouse, de mère, d'amie. »

« Le mot d'homme-principe qui s'applique à Robespierre est un scandale de mot, une qualification à double interprétation capable de fausser l'esprit de la jeunesse sur ce Marius civil, sur ce proscripteur bourreau de la révolution. Je m'en repens et je l'efface. »

« Tout est juste dans mon jugement sur le crime de la république à l'égard de Louis XVI. Une seule phrase m'y blesse (il y eut une puissance sinistre dans cet échafaud), concession honteuse à cette école historique de la révolution qui a attribué un bon effet à une détestable cause, et qui prétend que la Terreur a sauvé la patrie. Honte sur moi pour cette complaisance ! »

« J'ai été indigné contre moi-même, en relisant ce matin la dernière page lyrique des Girondins (sur l'ensemble de la révolution), et je conjure les lecteurs de la déchirer eux-mêmes, comme je la déchire devant Dieu et devant la postérité. »

En présence de ces magnanimes aveux, comment insister, si ce n'est pour admirer le caractère à la hauteur de l'esprit ? C'est, en effet, un des traits distinctifs de Lamartine ; en lui l'homme proprement dit est égal au poëte, au chef d'État, à l'orateur, à l'historien.

Son âme était bonne, candide, forte, pleine en tous les sens, à la marque véritablement divine, comparable à un feu qui « parfume ce qu'on jette pour le ternir ». On se repent toujours d'avoir dit du mal de quelqu'un, lui ai-je entendu répéter. « La passion du bien, écrit-il à un ami, quand elle est dépourvue de cette douceur et charité divine, nous fait mal comme une passion du mal. » Aussi, à l'exception de ceux qui l'ont outragé, nul, dans ce pays où il occupa tant de place, n'a le droit [illegible] Vaincu, il n'a pas vengé sa défaite par le fiel des propos ; vainqueur, il n'a pas abaissé sa victoire par des insultes sans péril. Ces miséricordes de sa conduite étaient d'autant plus charmantes qu'elles s'alliaient à la fierté et qu'il n'aimait pas à descendre même pour monter. Il dédaigna l'ironie, que la finesse de son esprit lui eût rendue aisée ; le rire, qu'il ne confondait pas avec le comique, habituellement sérieux, lui paraissait la dernière de nos facultés. Sa sensibilité était très-vive, non déréglée toutefois, ni évaporée en fade sentimentalité, mais soutenue et fortifiée par le jugement, nullement exclusive de l'aplomb et du lest moral qui maintiennent debout au milieu du roulis des choses. L'inquiétude du monde invisible le troubla parfois jusqu'au désespoir, il ne s'emporta cependant pas au point d'apostropher par d'arrogantes interrogations celui qui est, et l'orage se dissipa toujours, laissant tout au plus derrière lui cette mélancolie, ombre projetée d'en haut sur nos jours périssables, qui, [illegible] la complaisance [illegible] d'un mot, je dirais qu'il était un [illegible] de grâce et de noblesse, de sensibilité et de [illegible] ; l'imagination, malgré sa richesse, [illegible]

[illegible] premières années avaient été difficiles, les

palai[illegible]
[illegible]
gloire, les au[illegible]
moins souvent [illegible]
devenue froide ? Je [illegible]
reconnaissant à la fille o[illegible]
a veillé jusqu'à la fin aup[illegible]
malheureux. Sans le dévouement [illegible]
rie, a-t-il écrit, je serais seul. Plu[illegible]
renouvelé les confidences de sa détresse [illegible]
a durement reproché. Quelle inconséquence [illegible]
rait-il été un poëte lyrique s'il avait pu [illegible]
muet dans sa poitrine le tumulte de ses émotions. Lui a-t-on reproché le *Lac*, le *Crucifix*, le *Premier regret*, *Novissima verba* ? et pourtant c'étaient aussi des plaintes.

Les Psaumes de David, cet idéal du lyrisme, ne se composent-ils pas surtout de confidences personnelles ? Et ce chant extraordinaire que chacun de nous a répété sur sa propre douleur ne fut-il pas d'abord l'explosion d'un déchirement individuel, explosion d'un pathétique tellement expressif que, n'ayant, ni auparavant ni depuis, rien entendu de comparable, l'Église en a fait la lamentation liturgique des adieux suprêmes ?

Vers la fin il se renferma dans un mutisme presque complet. On eût dit qu'ayant lui-même [illegible] l'éclat dont le monde l'avait revêtu s'était éteint, son génie brillant toujours : il a duré autant que lui. A la fin, tout s'éteignit, et pour le repos on le ramena dans la terre natale.

Il avait dit à la cloche de Saint-Point :

Si quelque main pieuse en mon honneur [illegible],
Des sanglots de l'airain, oh ! n'attriste personne,
Ne va pas mendier des pleurs à l'horizon.
Mais prends ta voix de fête et sonne sur ma tombe
Avec le bruit joyeux d'une chaîne qui tombe
Au seuil libre d'une prison !

La cloche n'a pas pris sa voix de fête, elle a fait entendre les sanglots de l'airain, et les paysans, descendus en foule des coteaux couverts de neige, ont répondu par leurs sanglots, et le prêtre n'a pu [illegible] prières qu'une voix entrecoupée. [illegible], le bienfaiteur, l'ami, que pleurait [illegible]. Vos regrets se sont adressés au poëte, au chef de l'État, à l'orateur, à l'historien. Les esprits importants assaillent sans scrupule les génies dont le prestige inquiète leurs ambitions. Vous, messieurs, placés par la hauteur de vos [illegible] des vulgaires erreurs : peu [illegible] l'étranger qui écoute le droit de condamner l'ensemble de notre existence nationale [illegible] rapprochement de nos calomnies réciproques [illegible] convaincus que la ferveur de l'admiration relève un peuple plus que la colère des ressentiments, vous vénérez sans distinction d'origine et de parti tous ceux qui ont été la joie de la patrie, sa parure, le témoignage de sa fécondité, tous ceux qui, en s'illustrant, ont illustré son nom. Ils sont nombreux dans notre passé, les grands morts que vous honorez d'un pareil culte, mais aucun d'eux n'a mérité votre hommage mieux que Lamartine, car aucun d'eux n'a mieux montré les splendeurs que peut déployer l'intelligence humaine lorsque affranchie des convoitises égoïstes, assouplie par l'étude, étendue par la réflexion, purifiée par la bonté, elle a obtenu de recevoir quelques clartés de la Lumière infinie.

VARIÉTÉS.

La laque.

(Suite et fin.)

Quelque fini précieux, quelque délicatesse que mettent les Chinois dans leurs dessins en or, leurs pièces de vernis sont cependant jugées inférieures à celles du Japon. Le vernis transparent de la Chine, de teinte toujours un peu jaune, n'a ni la beauté, ni l'éclat du vernis japonais, transparent comme [illegible].

Le célèbre empereur Kang-hi, aussi ami des beaux-arts que connaisseur hors ligne, convenait lui-même de la supériorité des pièces de vernis du Japon ; mais il l'attribuait à une cause naturelle, [illegible] supériorité d'industrie. « L'application du vernis, dit ce prince, demande un air doux, frais, humide et serein ; celui de la Chine est rarement tempéré et presque toujours chaud ou froid, ou chargé de poussière et de sels. Voilà pourquoi les pièces de vernis qu'on y fait n'ont pas l'éclat de celles du Japon, qui, étant au milieu de la mer, a un air plus propre à faire sécher le vernis sans le rider ni le ternir. »

Ce prince attribuait aux mêmes causes la beauté des vernis dont brillaient quelques meubles d'Europe mêlés parmi les présents qu'il en avait reçus. On sait assez généralement, en effet, que l'atmosphère de la Chine est souvent surchargée d'une poussière de sable que le vent, par un temps sec, transporte et fait pénétrer partout et qui, mêlé à l'eau du ciel, tombe parfois en véritable pluie de boue. Il est donc très-possible qu'il y eût dans l'opinion du Louis XIV chinois plus de justesse d'observation que de jalousie nationale.

Le vernis blanc se fait avec des feuilles d'argent broyées et pétries, mélangés au vernis ordinaire ; le cinabre minéral ou la fleur de carthame réduite en laque, dont le vernis rouge ; l'orpiment seul, le vernis jaune, et mêlé à l'indigo, le vernis vert ; pour le vernis violet, on fait usage d'une certaine pierre de cette couleur appelée *tsé-ché*, réduite en poudre impalpable. Plus les pièces de vernis qu'embellissent ces couleurs sont [illegible] Le [illegible], autre vernis composé, est celui dont se servent les peintres pour appliquer les ornements d'or dont sont enrichis tant de charmants objets, que le luxe européen demande à la Chine.

L'application du vernis exige les soins les plus minutieux. On commence d'abord par planer aussi parfaitement que possible le bois du meuble que l'on veut vernir ; on dégage de même, s'il en est besoin, les rainures d'assemblage, pour y introduire une fine étoupe qu'on recouvre ensuite d'un léger canevas de soie ou de papier ; puis on enduit le meuble que l'on veut vernir d'une sorte d'huile que donne le *tong-chou*, arbre qui croît sur les montagnes et dans les forêts élevées de la Chine ; dès que cette huile est sèche, on applique le vernis.

Avec deux ou trois couches seulement, celui-ci conserve toute sa transparence et laisse apercevoir toutes les veines et les nuances du bois. Il suffit, pour déguiser la matière et le fond sur lequel on travaille, d'augmenter le nombre des couches jusqu'à ce que la surface de l'ouvrage devienne éclatante et polie comme une glace.

C'est sur ce fond brillant qu'on peint [illegible]
moyen [illegible]
[illegible], qu'on [illegible]
sur l'ouvrag[illegible]
partout, mais q[illegible]
le même sens et [illegible]
sant ; chaque couche [illegible]
avoir tout au plus que l'e[illegible]
plus mince feuille de papier,
il s'y formerait des rides et des [illegible]
difficiles à faire disparaître ensuite.

Les ouvriers chargés de ce travail [illegible] ment leur atelier hermétiquement de tous côtés, pour éviter que la poussière, en voltigeant du dehors, ne vienne gâter l'ouvrage ; ils poussent leurs précautions même jusqu'à n'entrer dans ce laboratoire que dépouillés de leurs vêtements, à l'exception d'un simple et léger caleçon. Contrairement encore à ce qui se pratique en Europe, on choisit, pour sécher les pièces de vernis, un lieu plutôt humide que sec. Les ouvriers chinois sont ingénieux dans l'emploi des moyens propres à maintenir la température de leurs séchoirs au degré qui convient ; aucun soin, du reste, ne leur paraît superflu pour réussir dans leur travail.

Dès qu'une couche de vernis est suffisamment sèche, il faut faire disparaître, au moyen du polissage, les inégalités, mêmes les plus légères, qui pourraient s'y trouver. On y parvient à l'aide d'un brunissoir fait d'une pâte durcie, composée d'un mélange de poudre de brique extrêmement fine, d'huile *tong-yeou*, de sang de cochon, d'eau de chaux et de *tou-tse*, espèce particulière de terre très-commune en Chine. On se garde bien de toucher avec le polissoir à la dernière couche de vernis ; autrement on nuirait à son éclat, car c'est de cette couche finale que dépend toute la perfection de l'ouvrage. Aussi, pour l'appliquer, redouble-t-on de soins et d'attention afin que nul corps étranger, aucun atome de poussière n'en macule la brillante surface.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 14 mars, 8 h. 40 m. soir.

Obligations Roumelie... fl.	44.—
d. Nouvelles ...	20.35
Anglo-Bank..............	138.25
Société de créd. aust-turq..	27.—
Banque austro-ottomane..	52.50
Pièce de 20 francs.......	8.92
Agio....................	106.25
Change sur Londres....	111.85
Credit anstalt	231 50
National Bank	967 50
Lloyd	437.—

Il y a eu baisse, par suite des nouvelles venues de Berlin.

La discussion sur le premier projet relatif aux lois constitutionnelles est terminée.

Vienne, 15 mars.

Un grand nombre de municipalités et de sociétés ont félicité le gouvernement sur son triomphe à l'occasion du vote des lois confessionnelles.

Les journaux du pays combattent la lettre-encyclique adressée par le Pape à l'Empereur et condamnant les lois confessionnelles.

Depuis deux jours il fait un temps affreux.

France.

Paris, 14 mars.

Obligations Roumelie fr. 106.

Pendant les vacances qui seront prises par l'Assemblée nationale, le maréchal Mac-Mahon résidera au palais de l'Élysée.

Le prince Napoléon (Jérôme) n'assistera pas le 16 à la manifestation qui doit avoir lieu à Chislehurst.

M. Bertrand a posé sa candidature, pour l'Assemblée nationale, dans la Gironde.

Paris, 15 mars, matin.

Dans sa profession de foi M. Bertrand, candidat dans le département de la Gironde, se prononce en faveur du plébiscite.

Une pétition du haut commerce insiste auprès du maréchal Mac-Mahon pour le transfert du gouvernement dans la capitale.

Le nombre des bonapartistes se rendant à Chislehurst augmente chaque jour.

Angleterre.

Londres, 14 mars.

Dans un manifeste à ses électeurs M. Disraeli assure qu'il respectera les institutions de son pays et les droits de la société.

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre 204,000 L.S.

Allemagne.

Berlin, 15 mars.

La santé du prince de Bismarck est en voie d'amélioration.

COURS DES FONDS

Londres, le 14 mars.

Dette Générale	41 1/4
Emprunt 1865	57 1/2
do 1869	52 7/8
do 1871	57 1/2
do 1872	66 1/4
Consolidés anglais	92 1/4

[illegible]
Métal [illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de La Tu[rquie].)

Marseille, le 7 mars 1874.

Je vous confirme mes avis du 26 février.

Blés. — Semaine très-calme. Prix faiblement tenus. Les ordres de l'intérieur et de la Suisse font toujours complétement défaut. Quelques ventes pour la consommation [illegible] conclues grâce à une baisse de [illegible] sur les qualités demandées. Voici nos cours :

Berdianska.........	128/123	à 45.—	disponible
Marianopoli.......	128/123	» 43.75	do
Irka d'Odessa	128/123	» 43.—	do
» d'Azoff......	128/123	» 43.50	do
Danube	126/121	» 38.—	do
Burgas............	128/123	» 41.—	ar. avril.

Le tout les 160 litres. Escte 1 %. Entrepôt.

Grains grossiers. — Le marché est très-calme, [illegible] On a vendu des avoines du Danube à 24,50 les 110 kil. On cote les maïs d'Odessa, 21.50 les 100 kil.

Graines oléagineuses. — Calme complet occasionné toujours par la mévente des huiles. On a seulement vendu 800 sacs sésames Jaffa à 58.50 et 200 quintaux environ de lin Rodosto à 39 fcs.

Cotons. — Les transactions ont été presque nulles et les cours faiblement tenus. [illegible] que 558 balles, et voici les prix qui ont été pratiqués :

[illegible]	110
[illegible]	[illegible]
do [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Laines. — Semaine assez active. La fabrique a donné quelques ordres assez importants. Le total des ventes s'élève à 1900 balles. On cote aujourd'hui :

Kassapbachi fine........	137.50 à 142.50
do 2me........	102.50 à 110
Volo marée.............	70.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]. — La situation continue à s'améliorer. Les ventes sont assez importantes et [illegible] On a vendu des [illegible] es fîlat. Syrie 75 à 80 fcs des Salonique de 65 [illegible]. On a payé des Japonais verts de Syrie 20 fcs, [illegible] 19 fcs. On a pris des jaunes à 21.75 [illegible] des verts de Nouka à 17 fcs.

Pétroles. — A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 37 à 38 fcs et celle en caisses 41 à 4[illegible] fcs.

Suifs. — Les Russie manquent.

Sucres Raffinés. — On cote :

Les Pains nus 1er choix.	[illegible]	
do [illegible]	75 50	les 100kil
Pilé en quartiers [illegible]	[illegible]	[illegible]
do [illegible] en gros [illegible]	[illegible]	escompte 2 00
Pilé en [illegible]	[illegible]	
do [illegible] en gros [illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	ar. avril
[illegible]	[illegible]	disponible
[illegible]	[illegible]	do
[illegible]	[illegible]	disponible

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 13 mars.

Marseille, paq. à vap. fr. [illegible], c. [illegible]

— paq. à vap. fr. [illegible], c. [illegible] Cavalla, Dardanelles.

Agtcb [illegible] Dardanelles et Rod[illegible] div. [illegible] 110 pas.

[illegible], paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, ayant touché Miriofio et Rodosto div. 120 pas.

Artaki, [illegible] ayant touché Miriofio et Rodosto div. 115 [illegible]

[illegible]

du 14 mars.

Panderma paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchalis, d.

Marseille, paq. à vap. fr. *Labourdonnais*, c. Martin, ayant touché Naples, Pirée et Dardanelles div. 65 pas.

Leith, paq. à vap. dan. *Nordjernen*, c. Olsen, ayant touché Dardanelles [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

du 14 mars.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 12 mars.

[illegible], br. hell. *Zoodohos Pihi*, c. Jeorgiou, lest.

[illegible], br. hell. *Angelico*, c. Cadjas, lest.

[illegible] el. ottom. *Cadem Hair*, c. Suleyman, [illegible]

[illegible], br. hell. *Filadelfos*, c. Sotirakis, lest.

[illegible] br. hell. *Susani Gherani*, c. [illegible]menos, lest.

[illegible]

[illegible]grone, br. hell. *Salon*, c. [illegible] div.

[illegible]ssine, br. ital. *Caroline*, c. Carmelo, div.

Marseille, bk. ital. *Fanny Mimbelli*, c. Murzi, lest.

[illegible]ourne, bk. ital. *Giuseppe*, c. Sardi, briques.

[illegible]as-Keupri, go-l. ottom. *Evanguelistria*, c. [illegible]

[illegible]ourne, br. ital. *Maria*, c. Lupi, briq.

Venise, bk. angl. *Chahford*, c. Stothard, lest.

Malte, br. hell. *Calliopi*, c. Vatlas, pierres.

Marseille, br. roum. *Olymbos*, c. Zamkos, div.

Salonique, br. rus. *Speranza in Dio*, c. Boyadgi, c[illegible]

[illegible]th, br. angl. *Royal Sailor*, c. Foster, charb.

Chio, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Cocaroccas, div.

[illegible], br. hell. *Chios*, c. Tchotcharonis, div.

[illegible], br. prus. *Olga*, c. Eftimiadis, lest.

[illegible]

Spezes, br. hell. *A. Cristoforos*, c. Crissof[illegible]

Stavro, goel. ottom. *Dio Adelfi*, c. Ioannou, charb.

Tchayasen, br. ottom. *Athina*, c. Marrelis, ch.

— br. ottom. *A. Haralambos*, c. Damianou, [illegible]

du 14 mars.

[illegible]

Stavro, s.b. ottom. *A. Para-kevi*, c. Ioannou [illegible]

Marseille, br. ottom. *Sofia*, c. Anastassiou [illegible]

Castellamare, br. ottom. *Alexandros*, c. [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du 11 mars.

[illegible]

Ibraila, br. rus. *Omonia*, c. Panayotis, lest.

du 12 mars.

Odessa, br. rus. *Solon*, c. [illegible]lessi lest.

[illegible]

Ibraila, bk. angl. *Celurra*, c. Baird, [illegible]

[illegible]
que Ang[illegible]
A Franc[illegible]
ritz B. Goldsc[illegible]
Et en outre pa[illegible]
des Pays-Bas, tan[illegible]
blissement que dans [illegible]
d'Amsterdam.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 4 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de six mille tcheki de bois de chauffage déjà soumissionnée à 18 piastres le tcheki.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat le 12 mars 1874.

AVIS

M. Angelo Fierro, professeur de musique de partition et compositeur, a l'honneur d'informer le public qu'ayant établi son séjour pour quelque temps en cette ville il se propose de donner des leçons.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. A. Commendinger.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DU TIMBRE

Avis officiel.

La direction du Timbre prévient le public que le timbrage des actes dressés sur papier libre, qui avait lieu jusqu'à présent au Département des Contributions-Indirectes, à Stamboul, conformément aux dispositions de l'Art. 21 du Règlement du 27 Rébiul-evvel 1278, s'effectuera à partir du 1/13 mars 1874, à l'Administration du Timbre à la Douane de Galata.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, [illegible] vapeur [illegible] à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à [illegible]

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison Vve Prost et Lacroix a transféré son dépôt d'horlogerie et de bijouterie vis-à-vis de Galata-Séraï.

Cette maison très ancienne dans l'article horlogerie et en rapports avec les principales fabriques de Paris, se recommande au public pour continuer à l'honorer de sa confiance.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie.
ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre.

UNE [illegible] diplômée demande à donner des leçons dans une *bonne* famille en échange de la table et du logement. Adresser sous plis aux initiales S.T. aux Bureaux de ce Journal.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

[illegible] l'Afrique orientale, et qui, e[illegible] temps surveillât avec plus de soin e[illegible] compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, [illegible], pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraîtra à partir de la fin d'avril ou au plus tard le 1er mai 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La Rédaction.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'État. — Représentants de la Turquie à l'Étranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — États vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

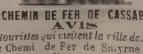

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
Herbert Haddan, E. C.

8me ANNEE N° 62. | 28 Mouharrem 1291. | MARDI 17 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 16 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La presse française s'occupe presque exclusivement, depuis quelques jours, des lettres et des discours de M. Thiers. Cet homme d'Etat a le privilége de si bien pressentir et d'exprimer si clairement l'opinion génerale de la nation française que quand il élève la voix ses paroles sont immediatement commentées et attaquées par ses adversaires.

Ainsi, dans la circonstance qui nous occupe le *Français* accuse l'ancien Président de la République de se complaire dans des equivoques, pendant que d'autres feuilles de la meme nuance impriment que M. Thiers est prêt à s'allier à la politique de M. de Broglie.

C'est surtout le terme « d'acte de raison, » dont l'illustre vieillard s'est servi pour indiquer les résolutions auxquelles l'Assemblee de Versailles devrait s'arrêter, c'est ce passage de sa lettre à M. Lepetit qui sert de texte aux commentaires.

Voici ce que l'*Independance Belge* pense à cet egard :

« Nous avons déjà dit que ce terme ne pouvait avoir qu'un sens, celui d'une dissolution prochaine de la representation, et un de nos correspondants nous donne, à l'appui de cette interpretation, des preuves qui ne laissent subsister aucun doute. M. Thiers, qui, il y a un an, indiquait l'année 1873 ou le commencement de 1874 comme l'époque où le pays devait pouvoir ressaisir la libre disposition de ses destinées, n'a pu changer d'avis en presence des divisions plus marquees que jamais de l'Assemblee et de son impuissance a doter la nation d'institutions définitives qui puissent lui donner confiance dans l'avenir. Il est donc d'avis qu'elle devrait résigner ses pouvoirs et il conseille, en attendant, aux électeurs de donner leur confiance à des mandataires qui, par la modération autant que par la fermete de leurs opinions, puissent conquerir et faire accepter cette concession. »

Par décret en date du 3 les électeurs de la Haute-Marne et de la Gironde sont convoqués pour le dimanche 29 a l'effet d'elire un député dans chacun de ces departements.

Le projet militaire, présenté par M. de Bismarck, vient de subir un échec au sein de la commission du Reichstag. L'article premier qui fixe l'effectif de l'armée en temps de paix a 401,659 hommes a ete rejeté. C'est le résultat que nous indiquions dans l'article que nous avons publie, la semaine dernière, sur ce projet de loi.

Il était évident que les arguments pacifiques mis en avant par M. de Moltke devaient servir, et serviront, à combattre les demandes du prince-chancelier.

La presse officieuse allemande s'attaque, comme de raison, à la fameuse lettre pastorale collective des eveques allemands.

La *Correspondance provinciale* publie à ce sujet un article qui semble vouloir exonérer, en partie du moins, les chefs de l'Eglise allemande de la responsabilite de leur rébellion et la faire remonter directement au Vatican et aux jésuites qui ont inventé l'infaillibilité papale.

La feuille ministérielle défend le gouvernement du reproche d'avoir l'intention de violenter les consciences des catholiques; elle ne veut, dit-elle, que sauvegarder les droits du pouvoir civil.

Après le document épiscopal et la reponse des organes du gouvernement, le conflit ne peut plus se denouer que par une reculade de l'Etat ou la poursuite du clergé romain. C'est à voir qui cedera le premier. Jusqu'ici l'Etat n'y parait guère disposé et les moyens ne lui manquent pas de garder le dernier mot.

Un changement dans le personnel diplomatique de la Baviere, vient d'avoir lieu ces jours derniers. Le comte Tauffkircher, envoye extraordinaire pres le Saint-Siege est nomme ministre de Baviere à Stuttgart et à Darmstadt.

Il est remplacé à Rome par le comte Baumgarten, qui quitte la legation de Dresde où il aura pour successeur M. de Gasser, que le parti particulariste en Baviere desirait naguere voir à la tête du cabinet de Munich.

Les dernieres nouvelles arrivées d'Espagne ne contiennent rien des dispositions prises par le marechal Serrano dans le Nord de l'Espagne, ni sur le sort de Bilbao. Elles decrivent seulement la maniere dont le general Loma a evacué Tolosa.

Cette mesure nécessaire s'est accomplie de la façon la plus expéditive et la plus heureuse.

Tous les habitants de la capitale du Guipuzcoa qui pouvaient redouter les vengeances ou les exactions des carlistes ont suivi la garnison et les volontaires pour aller s'installer tant bien que mal à Saint-Sébastien, dernier refuge des libéraux dans cette partie des provinces du Nord-Ouest.

La population de Tolosa est tombee de 6,000 à moins de 2,000 âmes.

L'usage du système métrique vient d'être décidé en Danemarck. La *Correspondance Scandinave* qui contient cette nouvelle s'exprime ainsi à ce sujet :

« Au mois d'août de l'annee passee on nomma en Danemarck une commission pour preparer l'introduction du systeme metrique. Cette commission vient de publier son rapport faisant connaitre que l'adoption dudit systeme peut avoir lieu à partir du 1er janvier 1875, mais il ne sera obligatoire que le 1er janvier 1878. Pourtant une minorite s'est prononcée pour l'emploi indifferemment des deux systemes l'un à côté de l'autre. La question est aussi à l'ordre du jour en Norwege, où une commission a egalement récommandé les systême metrique. »

La question qui avait vivement agité l'opinion publique en Hollande, pendant ces derniers temps, est indefiniment ajournée.

On sait que le gouvernement néerlandais avait presente aux Etats-Généraux un projet de loi destiné à substituer l'étalon d'or à l'étalon d'argent, en vigueur dans les Pays-Bas et dans ses colonies transocéaniques.

L'article premier, qui formait la substance de la loi, a été repoussee par la seconde Chambre à la majorite de quarante voix contre vingt-neuf. En conséquence, le ministre des finances a retire sa proposition.

LE MINISTERE ET LE PARLEMENT ANGLAIS.

Les elections anglaises sont terminees; le nouveau cabinet est formé; la session parlementaire vient d'etre ouverte, examinons de quels elements la Chambre des Communes est composee.

Le *Times* qui s'est beaucoup occupe de cette question, vient de publier un tableau complet du resultat final du scrutin. c'est donc dans le journal de la Cite que nous allons puiser nos chiffres.

Quatre bourgs ayant ete prives, en 1870, du droit d'etre representes, par suite la Chambre ne compte plus que six cent cinquante-deux deputés au lieu de six cent cinquante-six.

Trois cent cinquante et un membres du parlement appartiennent au parti tory, ou conservateur et trois cent un au parti wigh ou liberal.

Le parti tory dispose comme on le voit, d'une majorite de cinquante voix, avantage qu'il doit aux electeurs de l'Angleterre et du pays de Galles, contrairement a l'attente de M. Gladstone et de ses amis.

Dans le nombre de trois cent un deputes dont le *Times* forme le total des liberaux, il faut noter qu'il fait entrer en ligne de compte les partisans du *Home Rule* et de l'autonomie de l'Irlande, qui ont cependant souvent vote contre le ministere qui vient de tomber.

Insistons sur ce point, car il importe pour l'avenir, de bien preciser le sens des elections irlandaises.

Ce qu'il faut y voir, avant tout, c'est l'influence du *Home Rule*, car ses partisans n'ont rien neglige pour affirmer son triomphe.

Sur quarante-trois sieges dont les anciens titulaires ont ete evinces, tous ont ete conquis par les defenseurs de l'autonomie de la patrie d'Oconell, et plus encore sur les liberaux que sur les conservateurs.

Les torys, en definitive, n'ont perdu que cinq sieges dans la lutte, et si, dans le comte de Kildare, lord Otho Fitzgerald, n'a point ete reelu par contre, dans le comte de Louth, M. Chichester Fortescue, ancien secretaire de l'Irlande, n'a pas ete non plus renomme.

Pourtant M. Fortescue avait ete president, sous le cabinet Gladstone, du *Board of trade*.

De plus pendant qu'il succombait devant l'urne, MM. Sullivan et Callan, partisans declares du *Home rule*, etaient nommes à une grande majorité et le dernier dans deux comtes à la fois.

L'echec d'un des amis intimes de M. Gladstone prouve que les Irlandais ne lieront pas leur sort à celui des wighs.

Ce qu'ils veulent c'est la realisation de leurs desirs. Ils se rallieront donc à toutes les mesures qui pourront etre favorables au but qu'ils poursuivent, de quelque part qu'elles viennent. Mais ils n'aideront bien certainement pas les liberaux à combattre, quand meme, le ministere.

En un mot les representants de l'Irlande resteront neutres en quelque sorte, en dehors de la tâche speciale pour laquelle le scrutin les a envoyes à la chambre des Communes.

Poursuivons maintenant notre statistique.

L'Ecosse est representee par vingt-quatre liberaux et dix-huit conservateurs ; l'Irlande par soixante-neuf liberaux et *home rules* et trente-quatre conservateurs.

Le nouveau Parlement compte deux cent dix-sept membres nouveaux, dont cent quarante-huit pour l'Angleterre, quarante-trois pour l'Irlande, vingt-cinq pour l'Ecosse.

Parmi les nouveaux elus, trente deputes anglais appartiennent à l'opinion liberale et quatorze à l'Ecosse.

L'enorme succes des torys a rendu facile à M. Disraeli la tâche de former un cabinet.

Voici comment il est composé :

M. Disraeli, premier lord de la trésorerie ; — lord Cairns, lord chancelier ; — le duc de Richmond, president du Conseil privé ; — Sir Stafford Northcote, chancelier de l'echiquier ; — lord Derby, ministre des affaires etrangeres ; — le marquis de Salisbury, ministre des Indes ; — le comte de Carnarvon, ministre des colonies ; — M. Cros, ministre de l'intérieur ; — M. Ward Hunt, ministre de la marine ; — le comte de Malmesbury, lord garde des sceaux ; — M. Gathorne Hardy, ministre de la guerre ; — sir Charles Adderley, ministre du commerce et lord Manners, maitre general des postes.

Plusieurs des membres du nouveau ministere ont fait partie du cabinet dirige par M. Disraeli, de 1866 à 1868.

Les torys, en prenant le pouvoir, trouvent une situation financiere parfaite, mais en revanche des questions redoutables se dressent sous leurs pas.

Parmi elles, une des plus graves est la famine du Bengale qui prend des proportions enormes.

M. Disraeli a donc eu raison de choisir lord Salisbury pour les fonctions de secretaire des Indes. Ce ministre a dejà occupe cet emploi avec succes; il connait à fond le Bengale et il fera certainement beaucoup pour diminuer le fleau qui s'etend de plus en plus, mais il faudra des efforts gigantesques pour le combattre et le restreindre.

Certainement, la precedente administration ne peut etre rendue responsable du manque de recolte du riz, mais ce qu'on peut, ce qu'on est en droit de lui reprocher, c'est de n'avoir rien fait pour multiplier les voies de communication dans un pays où la famine se produit souvent, et surtout de n'avoir point interdit l'exportation de la denrée qui sert d'aliment aux populations bengalaises.

Et après cette question, combien d'autres vont se presenter.

C'est parceque, malgre la majorite dont il dispose, le nouveau ministere va se trouver aux prises avec de grandes difficultes que nous avons tenu à examiner la composition de la Chambre des Communes.

Quoi qu'il en soit, M. Disraeli peut, s'il est à la hauteur de sa mission, se tailler une large part dans l'histoire de son pays. Nous verrons s'il saura mieux employer, que ne l'a fait M. Gladstone, les elements de succes qu'il a entre les mains.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale:

Hussein Hamid bey, employe au bureau des archives de la Haute-Cour de Justice, vient d'etre nommé membre de la Cour de cassation du meme ministère.

Par une autre ordonnance impériale;

Khaliss effendi, vient d'etre nommé membre de la Cour Criminelle de Constantinople.

Par suite de la convention qui vient d'être signée entre la Sublime Porte et le Gouvernement Persan, Sa Majeste le Schah a adresse au Sultan un télégramme pour lui exprimer Sa satisfaction à cette occasion. Le Sultan a répondu au Schah de Perse en manifestant l'espoir que cette convention aurait sur les relations des deux pays un effet de raffermissement et de consolidation.

Hier les ambassadeurs de Russie et de France, ainsi que les ministres d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie ont déjeune chez Son Excellence Rachid pacha. M. Nelidow, M. Zalusky, M. de Montgascon, M. de Saürma, M. Cova et M. Münhhausen etaient aussi invités à ce déjeuner.

Le prince Youssouf Izzeddin effendi, accompagné du Caïmakam du ministere de la guerre, du president du Conseil du *Dari-Choura*, du président du conseil de la Garde Imperiale, et de quelques autres officiers superieurs, a visité l'*hotel des officiers* nouvellement etabli pres du ministere de la guerre.

Le prince a parcouru les diverses salles de ce vaste etablissement ainsi que le cabinet de lecture qui s'y trouve annexé, et S. A. a donne plusieurs ordres pour l'ameublement complet de cet hôtel, qui servira de demeure aux officiers en congé ou de passage à Constantinople.

L'ameublement de cet hôtel une fois terminé, cet établissement sera officiellement inauguré par S. A. le grand-vezir, ministre de la guerre.

Le patriarche œcuménique a fait jeudi dernier une visite à S. A. Hussein Avni Pacha pour le feliciter à l'occasion de son elevation au poste de Grand-Vezir.

Retenue chez elle par une indisposition qui n'a pas eu de suites graves, Sa Sainteté n'avait pu faire plus tôt sa visite de félicitations au Grand-Vézir.

Le meme jour, le patriarche a rendu visite à LL. AA. Midhat Pacha et Mehmed Ruchdi Pacha Chirvani-Zade.

Edhem effendi, premier secrétaire du Trésor impérial, est nommé *Kehaya* du Trésor, en remplacement de Malih effendi, décédé.

Ahmed Rifaat effendi est nommé président du *Divani-Temiz* du vilayet d'Andrinople.

Un firman impérial a aboli la coutume albanaise de régler les *affaires de sang*. Cette coutume, anciennement en usage dans ces contrées, donnait naissance à des rixes perpétuelles au sein de la population et provoquait des vengeances interminables, qui se transmettaient de pere en fils.

En Albanie, ces sortes d'affaires seront dorénavant du ressort des tribunaux du *Chiri*, et les autorites impériales de la province feront executer la décision imperiale en sévissant rigoureusement contre les réfractaires.

Le firman impérial qui abolit cette coutume barbare a été lu avec le cerémonial d'usage, au siege du gouvernement général de Prizrend et dans les chefs-lieux des districts ; il a eté porté ainsi à la connaissance de tous les habitants de la province.

Dans la réunion du Conseil laique et du Synode armenien, qui a eu lieu vendredi dernier au Patriarcat de cette communaute, il a été décidé que l'Assemblée générale pour l'election du patriarche serait convoquée le vendredi 27 mars.

D'après une correspondance de Téhéran, plusieurs Princes Persans ont été exilés et internes dans des forteresses à cause d'une grande conspiration dont ils étaient les instigateurs et ayant pour but de soulever les provinces du Nord et surtout la vaste province du Korossan. Les détails nous manquent.

Le patriarcat œcumenique vient d'adresser une lettre encyclique aux notables des diverses paroisses de Stamboul et de la banlieue, pour les inviter à se réunir dimanche prochain dans leurs paroisses respectives, afin de nommer les députes qui doivent prendre part à l'assemblée elective convoquée pour le dimanche suivant, 29 mars.

Conformement aux statuts, cette assemblee devra élire les nouveaux membres qui feront partie du Conseil National, en remplacement des membres sortants.

Le concert de charité donné sous le patronage de Mme la comtesse de Vogüe a été magnifique.

Comme nous le disions hier, les immenses salons de l'ambassade de France etaient trop petits pour contenir la foule qui s'y pressait.

Chacun avait tenu à honneur de répondre à l'appel de Mme l'ambassadrice de France, et à contribuer à la bonne œuvre entreprise par elle. Puis le programme du concert était des plus attrayants.

Le comte Zaluski et M. Moorhart ont ouvert le concert par un *rondo* pour deux pianos, de Chopin, qu'ils ont exécuté avec une precision, un ensemble qui leur ont valu des applaudissements.

Ensuite est venue Mme Livadari qui a chante l'air de *Robert le diable*, et dans la seconde partie l'andante de *Lucrecie Borgia*.

Toule notre sociéte connait la voix merveilleuse, la méthode savante, l'art

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THEATRE FRANÇAIS

De toutes les comedies de Scribe *Bataille de Dames* est à la fois une des plus charmantes, des plus emmouvantes et des plus vivantes. C'est que l'auteur de *Bertrand et Raton* n'etait pas seul, qu'il avait pour collaborateur Legouvé et que son esprit bourgeois s'est elargi, ravivé sous le souffle de l'eminent ecrivain qui a doté la scène française de *Médée*, des *Deux Reines*, et de tant d'œuvres qui resteront comme des modeles de l'art dramatique.

Bataille de Dames est une etude vraie du cœur et de la vie. A chaque mot la passion humaine eclate. On sent, à chaque ligne que M. Legouve, ce grand esprit, cet esprit analyste et observateur est là, et qu'il a appose sa griffe dans toutes les parties vitales de cette piece et dans toutes les scenes marquees au coin de la verite.

En entendant cette comédie en trois actes, on comprend combien on est loin de ces personnages de convention que Scribe a fait defiler, pendant trente ans, sur la scene du Gymnase.

Ce sont des gens du tres-grand monde qui se meuvent sous les yeux des spectateurs, et ils parlent ce langage que Scribe ne sut jamais mettre dans la bouche d'aucun de ses grands seigneurs.

C'est que—M. Legouve le disait dernierement dans une conference — ne dans la bourgeoisie, Scribe, par la loi d'ascension naturelle au talent heureux, s'éleva bien vite au-dessus du monde des commerçants, mais en y gardant toujours un pied. Il penetra, toutes portes ouvertes, dans les societes oisives ou riches et dans le monde officiel et il s'y ennuya et n'en retint rien.

Les salons aristocratiques lui etaient egalement accessibles, mais il ne fit qu'y passer; ils ne lui plaisaient et il ne leur plaisait qu'à demi. Il n'en parla jamais la langue, il n'en comprenait pas les habitudes et il les raillait.

Son faubourg Saint-Germain fut la Chaussée-d'Antin, et tout au plus le faubourg Saint-Honore ; ses grands-seigneurs furent les banquiers, mais dans les réunions de la haute finance comme dans les ministeres, comme à la cour, il garda partout les opinions de sa classe originelle la bourgeoisie

Jamais comedie n'a mieux fait ressortir la verite de ce que nous disons que *Bataille de Dames*.

Ce n'est plus une piece où la donnee et les caracteres ne se soutiennent que par suite de convention et de *ficelles*, elle contient quelque chose de superieur, et ce *quelque chose* de superieur est la part de M. Legouve

La donnee de l'œuvre, representee au benefice de Mlle Caruel, est simple, ce n'est donc pas dans la *charpente* de cette comedie qu'il faut aller chercher son merite, c'est dans l'excellence des types, dans la passion si vraie, dans l'inepuisable trésor de bonte et d'esprit de Mme d'*Autreval*; dans l'ingenuite, la naïveté, la candeur de *Léonie*; dans la bonhomie de de *Grignon*, dans l'inflexibilite de *Montrichard*, enfin dans l'amour de Mme d'*Autreval* et de *Leonie* pour le même homme.

Tout est là !

La passion de cette femme de trente-trois ans, cette passion à la fois fougueuse et craintive, est une etude profondement reussie autour de laquelle l'action pivote avec un art merveilleux.

Tout le reste n'est que l'accessoire et, neanmoins, tout le reste est encore d'une elevation sans egale.

Il y a surtout une scene magistralement traitée, celle dans laquelle la comtesse avoue son amour à Henri. C'est vivant, reel, c'est la nature prise sur le fait.

Elle a lutte longtemps, la pauvre femme, avant de s'avouer ce qu'il y a au fond de son cœur pour ce jeune homme que les cours prevotales reclament. Mais enfin son cœur deborde, il fait monter son aveu jusqu'a ses levres et c'est d'une voix fremissante, assourdie fievreuse qu'elle murmure a l'oreille du proscrit : « Je t'aime ! »

Et quand elle apprend que Henri ne l'aime pas, qu'il aime Léonie et que c'est par reconnaissance seulement qu'il lui a offert; à elle, sa main, il faut voir la lutte de cette âme qui sort triomphante de l'epreuve.

Cette piece, nous l'avons dit et nous le repetons, est superieure à toutes celles ecrites par Scribe. Elle n'a pas vieilli, son langage est de toutes les epoques et c'est ce qui constitue les œuvres superieures.

Dans les comedies où l'auteur des *Huguenots* est seul son style a les qualités de la conversation, le mouvement, la vivacite, mais il lui manque cette richesse de coloris, cette fermete de dessin qui constituent seules le grand écrivain.

Si nous nous sommes étendu sur les defauts de l'auteur de la *Camaraderie* c'est pour mieux faire ressortir l'influence de M. Legouve, et sa part enorme, dans *Bataille de Dames*.

Rien de banal, pas de lieux communs dans cette œuvre. Une action simple et des types traces de main de maître, voilà ce qui fait de la piece dont nous parlons une de celles qui resteront au repertoire de la Comedie Française.

C'est pendant l'hiver de 1870, alors que notre troupe se composait de MM. Harville, Gravier, Berlingard, Ricquier, etc., et de Mmes Gabrielle, Jeanne, Perillet, etc. que *Bataille de Dames* fut jouee, ici, pour la premiere fois.

Quel succes ! mais aussi quels artistes !... Comme ils etaient admirables; comme ils disaient bien !

La representation de mercredi dernier n'a pas eté aussi brillante que celles de l'epoque dont nous parlons, et cependant on ne peut en accuser Mlle Caruel, ni MM. Bouilloud, Jouanne et Leclere, mais seulement l'artiste chargee d'interpréter Mme d'Autreval.

Mme Drege, n'a donc jamais vu Madeleine Brohan, qui a cree si magnifiquement ce rôle, qu'elle en a fait le personnage incolore, insipide l'autre soir ?

Quoi ! ce marbre dont le bras droit seul s'est agité c'est là Mme d'Autreval? [illegible] balbutiant, en se trompant, c'est là cette femme qui bat ce terrible Montrichard, dont la prévoyance est si grande? Non ! non ce n'est pas là le type rêvé par M. Legouve, ce type splendide, et ce rôle ainsi joue n'a plus de valeur, il ecrase il momifie la piece.

Mme Drege a fait l'annee derniere trois creations : la *Princesse Georges*, *Une visite de Noces* et le *Passant*, pour lesquelles nous lui avons consacre des eloges, en lui reprochant sa froideur toutefois, mais depuis c'est fini ! Plus rien ! Plus l'ombre même d'un effort, d'une recherche, d'une intention.

Comment Mme Drege, qui a un organe dont elle pourrait faire quelque chose, ne comprend-elle pas qu'elle doit d'abord apprendre à *articuler*, si elle veut se faire comprendre et produire quelque effet. Qu'elle surveille donc sa diction.

Nous n'insisterons pas plus, quoique nous ayons encore beaucoup à dire, nous préférons donner à Mlle Caruel les éloges qu'elle mérite.

Elle a éte très-candide, tres-touchante, dans le rôle de *Léonie*. Elle a surtout deployé une grande souplesse dans sa scene avec Montrichard, et c'est une des situations capitales de la piece.

En un mot Mlle Caruel a etc, comme toujours, pleine de la grâce spirituelle et de bon goût qui est une des formes de son talent

Avec quelle imprudence elle se laisse arracher son secret par Montrichard, et ensuite avec quelle maladresse naivement vraie elle cherche à reparer la faute qu'elle a commise. C'est parfait! Aussi tout le monde a-t-il été heureux, lorsqu'après le premier acte la bénéficiaire, rappelée par des bravos unanimes, a ete couverte de fleurs et de couronnes.

Nous voudrions bien n'avoir que des éloges à adresser a Mlle Caruel, car elle en merite plus que nous ne lui en consacrons, nous devons cependant revenir sur une critique que nous lui avons dejà adressee. Pourquoi cette charmante ingenuité met-elle, [illegible]

avis et le public et elle [illegible].

M. Bouilloud a eté tres-digne dans *Montrichard*. Il a dit avec finesse la scene de la fin.

La place de cet excellent artiste est dans la comedie serieuse et dans le drame. Voilà les deux genres dans lesquelles on apprecierait [illegible].

Un mot sur M. Leclere à l'égard duquel, jusqu'ici, nous avons ete avare d'eloges. Par un effort evident de volonte il a su corriger sa tenue ; il a nuance avec tact, avec chaleur le rôle de *Henri de Flavigneul*, et a dit avec passion la plupart de ses scenes. A la bonne heure.

Que M. Leclere s'observe, qu'il travaille, qu'il maitrise surtout ses gestes et certainement il fera plaisir au public.

Passons, sans transition, de *Bataille de Dames* aux *Folies Dramatiques*, cette desopilante piece de MM. Dumanoir et Clairville.

Les *Folies Dramatiques* c'est le *Roman-Comique* mis en scene. Comment tenir son sérieux devant des bouffonneries du genre de celles-ci: *Caracalla*, tragédie presque en vers par M. Alexandrin *Lagrue*, poete de l'ecole du bon sens:—Les *Influences de la fatalite sur une famille divisée par le malheur*, drame moderne et humanitaire de M. Citrouillard.

Le vaudeville de MM. Dumanoir et Clairville n'a ete qu'un long eclat de rire depuis le lever jusqu'au baisser du rideau.

Il faut dire que la piece etait admirablement sue et que les artistes se renvoyaient le mot avec une vivacite, un entrain remarquables.

Mlle Tautin qui a joue *Gimblette-Licia-Cabriola* et *Paquerinette* a eu un vif succés.

Disons qu'elle a deploye un entrain du diable. Qu'elle a eu du brio, de la souplesse, une vivacité d'allures qui ont vite etabli un courant plein de gaiete entre le public et la scene.

Le merite principal de Mlle Tautin, en dehors de la façon dont elle chante, c'est d'animer, d'emplir, de soutenir la scene, et de tenir constamment en éveil l'attention du public. Elle *cascade*, comme on dit en termes de theâtre, mais jamais sa façon de *cascader* n'a rien de choquant, et c'est un art bien difficile que de savoir ne pas franchir la limite du convenable.

Notre chanteuse d'operettes a phrase ses morceaux de *Gargouillada* avec un mordant, une surete de voix qui ont ete vivement applaudis. Son imitation comique de Rachel a ete parfaite.

Mlle Tautin est une comedienne d'un talent incontestable, mais evidemment elle s'est surpassee, et la soiree de mercredi contribuera beaucoup, nous le croyons du moins, à attirer le public aux representations de notre chanteuse d'operettes.

Maintenant des compliments en bloc à James-*Getr-Gargouillada-Choufleuri-Tremolo*; à Bouilloud-*Grimaux*; à Dervilliers-*Grialet-Caracalla-Geraldini*; à Chevalier-*Lagingeole-Sainte-Rose-Marrin* et à Hilaire-*Trissotin*.

Si nous n'etions pas en *Carême*, nous aurions parle du *Carnaval d'un Merle Blanc*, cet oiseau aussi rare a trouver que l'esprit de certains messieurs, dont notre confrere le *Passant* parlait dans son dernier feuilleton. Mais nous sommes en carême !

Comme penitence, nous nous sommes infligé de lire les produits epistolaires d'une maison d'ou la *raison*,..... sociale et autres sont absentes! Et dire qu'ils sont deux!

Ah ! si Chamfort vivait encore !

[illegible]

... que Mme Livadari possède, il serait donc banal de revenir sur ce sujet. Mais, ce que nous pouvons dire, ce que nous devons constater c'est que Mme Livadari s'est en quelque sorte surpassée.

Elle a chanté son andante de *Lucrezia Borgia* avec une passion, un brio, une expression qui ont soulevé de longs et unanimes bravos. Juste hommage rendu à un talent hors ligne.

Mme Whitaker, qui avait bien voulu prêter son concours à une œuvre de charité, s'est fait entendre dans la cavatine de *Maria Padilla*.

L'épouse du directeur du *Levant Herald* a phrasé ce motif avec beaucoup de goût, mais ce qu'elle a surtout chanté d'une façon charmante c'est la *Prière* de Rossini.

Puis Mme Livadari et M. Lanzoni ont dit le duo de *Virginia* de Mercadante. Rien d'aussi merveilleux que l'exécution de ce motif. Les voix des deux artistes se fondaient et s'élevaient tour à tour avec un art sans pareil. Et quelle expression!

Le succès des deux artistes a été très vif, de même que celui de Mlle Klarfeld qui a exécuté sur le piano une *Polonaise* de Chopin.

Mlle Klarfeld est cette jeune fille dont l'année dernière déjà notre société a admiré l'agilité, la sûreté de doigté.

Nous n'avons pas encore parlé de M. Consolo qui a fait pleurer à son violon les notes déchirantes de l'*Adieu* de Schubert. C'est qu'avec cet instrumentiste le vocabulaire de l'éloge est épuisé et que son talent est inépuisable.

A l'*Adieu* de Schubert il a fait habilement succéder le *Chant du soir* de Schumann, afin de reposer le public des émotions poignantes par lesquelles il venait de le faire passer.

En entendant cette harmonie qui s'élevait calme, majestueuse, sous l'archet de M. Consolo, on sentait en effet son âme se dilater et planer dans les régions sereines.

Dans la seconde partie du concert M. Consolo a exécuté une *Berceuse* de Reber, et une grande fantaisie sur *Norma* pour violon à une seule corde.

Avons-nous besoin d'ajouter que le triomphe de M. Consolo a été très-grand? nous pensons que c'est inutile, puisqu'il s'agit d'un instrumentiste consommé.

En résumé le concert de Mme de Vogüé a eu un succès énorme et il ne pouvait en être autrement avec les artistes choisis par l'ambassadrice de France.

—

Nous apprenons que d'un commun accord avec la *Banque Turco-Egyptienne*, M. G. Viterbo a cessé de faire partie de la direction de cet établissement.

—

On sait que dans le but de former des professeurs pour les écoles primaires et Ruchdiés de l'Empire, le ministère de l'Instruction publique a organisé et ouvert deux écoles spéciales qui fonctionnent déjà depuis quelque temps.

Par application du nouveau règlement sur l'instruction publique, sanctionné par S. M. le Sultan, le ministère doit bientôt instituer sur différents points de l'Empire des écoles supérieures dites *Idadiés*.

Pour former les professeurs nécessaires à ces écoles, un décret impérial vient de prescrire la création d'une troisième école spéciale.

Les cours suivis par les aspirants professeurs dureront trois années. Pendant ce laps de temps, les étudiants jouiront d'un traitement mensuel de P. 100, et après avoir obtenu leur diplôme ils seront nommés au professorat dans les Écoles Idadiés, avec des honoraires de 800 à 1000 piastres par mois.

Un avis officiel du gouvernement informe les personnes qui voudraient se présenter à cette école qu'elles doivent s'adresser jusqu'à la fin du mois *Seffer* au conseil du ministère de l'Instruction publique, pour subir leur examen et remplir les formalités exigées par un règlement spécial.

—

Nous avons signalé, il y a quelques jours, l'ouverture prochaine d'une voie couverte reliant la rue Hamal-Bachi à la rue du Théâtre, et désignée sous le nom de *Passage d'Europe*.

Nous sommes à même de donner aujourd'hui quelques renseignements intéressants sur cette construction qui est la propriété de M. Onig bey Duz, et qui a été élevée d'après les plans dressés par M. Butcher, architecte.

La longueur du *Passage d'Europe* est de 80 piks environ, il contient 11 magasins de chaque côté, et chaque magasin, commodément aménagé, possède une cave, une chambre placée au-dessus du magasin, et se complète par une terrasse sur laquelle une petite pièce et une cuisine ont accès.

La charpente de la galerie vitrée est en fer, des châssis ouvrants assurent une parfaite ventilation. Bien que la différence de niveau entre les deux rues que relie ce passage soit assez considérable [illegible] la pente du sol, dallé en pierres de Trieste, est presque insensible.

Entre les vitrines de chaque magasin se trouve un pilastre orné d'une glace avec un bec de gaz pour l'éclairage de la galerie. Ces glaces sont surmontées d'une niche dans laquelle de gracieuses statues en terre cuite de Vienne sont installées, reposant sur une console en pierre. Les pièces du 1er étage sont éclairées chacune par une double fenêtre ronde séparée par une colonnette en pierre. Le chambranle de ces fenêtres est sculpté, et dans l'ornementation se trouve un motif où le numéro de chaque boutique est inscrit en chiffres turcs et en chiffres français.

Comme style, cette architecture rappelle la renaissance italienne.

La construction de ce passage a été l'objet de soins tout particuliers, afin que les risques d'incendie soient complètement écartés; ainsi le bois ne figure-t-il qu'en proportion minime, pour les parties de menuiserie qui ne peuvent pas être construites autrement. Les façades sur la galerie sont en pierre de Malte, et celles qui s'ouvrent sur les voies publiques sont en pierre de Trieste. Les caves sont voûtées en briques, les magasins voûtés également sont dallés en marbre de Livourne. Les pièces destinées à l'habitation sont carrelées en carreaux de France, le sol de la terrasse est fait en asphalte, les escaliers sont en marbre et la toiture dans les parties non vitrées est en tuiles plates de France.

Sous le passage se trouve une vaste citerne; un puits et un magasin pour les ustensils à l'usage du gardien complètent l'aménagement de cette voie de communication qui sera fermée la nuit par des grilles placées à chaque extrémité.

Enfin la surveillance du passage sera très-facile grâce à la disposition du logement du gardien. Celui-ci se trouvera du côté de la rue du Théâtre et de la fenêtre de sa chambre il pourra embrasser d'un coup-d'œil l'espace confié à sa garde.

—

Vendredi dernier, la mosquée en bois sise dans le quartier de Sefer-Kehaya, à Top-Hané, s'est écroulée sous le poids des neiges accumulées sur la toiture. Heureusement que cet accident a eu lieu pendant la nuit, au moment où il n'y avait personne dans la mosquée.

—

Samedi prochain 9/21 mars, les salons de l'Hôtel du Luxembourg reprendront la gaieté et l'animation qu'ils ont eues pendant toute la durée du Carnaval.

Les amateurs de danse y trouveront une occasion de se livrer à leur passion favorite, et chacun pourra passer encore une agréable nuit de bal, grâce à la bouquetière du Théâtre Français, qui organise un grand bal de la mi-carême.

Tout ce qui peut contribuer au succès d'une semblable fête se trouvera réuni ce soir-là, fleurs, illuminations et foule joyeuse, nous pensons que peu de danseurs résisteront à la tentation qui leur est offerte.

—

Le feu signalé hier matin avait éclaté à Baghlar-Bachi, à Scutari. Les écuries d'un grand conak ont seules été brûlées.

—

Un petit bâtiment à voile, chargé et monté par six hommes, a été surpris par un violent coup de vent pendant la traversée de Kilia à Constantinople. Ce petit navire a péri corps et biens près de l'embouchure du Bosphore.

—

Demain au Théâtre Français *Don Pasquale*, opéra en trois actes de Donizetti, au bénéfice de M. Fraixe.

Voici la distribution de cette œuvre charmante: — *Louise*, Mme Collas, — *Octave* M. Kolletz, — *Don Pasquale*, M. Labat, — le *Docteur*, M. Fraixe.

Le *Tigre de Bengale* qui servira de lever de rideau sera joué par Mmes Léon, Dervinter, et MM. Chevalier et Dervillers.

Vers la fin de la semaine on donnera peut-être la *Fille de Mme Angot*, en abonnement suspendu.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du N° 35 (28 février 1874).

AGASSIS: Hommes et singes.—Congrès international agricole et forestier: Session de Vienne. — Travaux scientifiques étrangers: L'orographie et les travaux du colonel Sonklar. — Académie des sciences de Vienne. — Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Sociétés: géologique de France; de géographie de Paris; de biologie de Paris; Académie des sciences de Paris. — AMÉDÉE BURAT: le gisement et la recherche des minéraux utiles.— Bulletin des publications nouvelles.— Chronique scientifique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du n° 35 (28 février 1874).

La semaine politique. — FRANCIS DE PRESSENSÉ: Les élections générales de 1874 en Angleterre. — LOUIS LÉGER: Des rapports politiques et commerciaux de la France avec les Slaves méridionaux. — J.-J. CLAMAGERAN: L'Algérie. V. Batna. — Le Sahara; El Kantara; Biskra. — Le docteur Stauss, sa vie et son œuvre. — Variétés. — La lettre de M. Thiers. — Causerie littéraire: Victor Hugo; quatre-vingt-treize. — Congrès des orientalistes. — Société américaine.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris).

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les [illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 17 Mars, 1874.

Lever du soleil	6 h. 11 m.
Coucher »	6 » 7 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 8 31s
H. à la turque à midi moyen..	5 » 46

8 heures du matin.

Baromètre	765 6
Thermomètre	4.1
Minima	négat 0.3
Maxima de la veille	7.5
Direction et force du vent	N. assez fort.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[illegible]

11 Gheorghi A. Sagargé — Arnaoutkeui — Lamb Augustin — Rose — Braila — Manchester
13 Haun
15 Giovando Maria via Maria n° 17 — Giovanda — Co ta — Smyrne — Salonique
16 Pinkas ingénieur
17 Tonzei po ... — Guitard — Salonique
18 Carigrade Sultan memedown kruzju na atpazar — Ibrahim bey — Fontano — Salonique — Avignon
0 Mercurin

Mois de Mars.

3 Topanf Kimourdji sokak ... — Robiszewsky — Odessa
4 Simon Argyropolos — Argentis — Calarasi

LETTRE DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la Turquie.)

Roustchouk, 2/14 mars 1874.

Sommes-nous à la veille de voir éclore une nouvelle question religieuse? Après les différends bassouniste, gréco-bulgare, vieux-catholiques, en verrons-nous naître un nouveau sous la dénomination de *différend Bélinien*? C'est ce qu'il ne m'est pas permis d'apprécier et d'approfondir dès à présent, mais les faits dont je vais vous faire le récit vous permettront d'examiner cette question sous toutes ses faces.

Du reste, en vous transmettant ma correspondance d'aujourd'hui, mon intention n'est pas d'émettre une opinion quelconque à l'égard de cette nouvelle question qui, selon toutes les apparences, tend à devenir très-grave. En ma qualité de correspondant, je crois d'autant plus de mon devoir de vous tenir au courant de ce qui se passe dans notre vilayet, que votre feuille s'est déjà saisie de cette question par la publication d'une dépêche télégraphique en date du 11 du mois courant. Je me bornerai aujourd'hui à une narration pure et simple des faits accomplis et sur lesquels j'ai puisé mes renseignements aux meilleures sources. Je me promets, bien entendu, de vous tenir au courant de toute cette affaire, au fur et à mesure que de nouveaux détails parviendront à ma connaissance.

Vous n'ignorez pas qu'il existe dans le district de Sistow quatre villages dont les habitants sont exclusivement catholiques. Ces villages s'appellent Belina, Oresch, Laxina, Transchilwitza. Le plus important d'entre eux est Belina, qui compte au moins deux mille âmes. Depuis plus d'un an déjà, les habitants de ces villages ne cessent de réclamer contre la mesure que leur impose des prêtres italiens: c'est en vain qu'ils demandent que leurs paroisses soient administrées par des curés bulgares, leurs réclamations n'ont eu jusqu'ici aucune suite favorable. A bout de patience et ne voyant pas d'autre amélioration à leur état, un grand nombre d'habitants de Belina prirent la résolution de se placer sous la juridiction de l'Exarchat bulgare.

Monseigneur Ignace Pavli, évêque de Bucharest, qui est, dit-on, également chargé de l'administration spirituelle des susdits villages, n'attachant pas, de prime abord, une grande importance à cette menace des habitants de Belina, chargea le père Hyppolyte, curé de la paroisse de notre ville de se rendre sur les lieux, de s'enquérir des faits et de calmer les esprits.

Toutefois la présence à Belina du Père Hippolyte (également italien), ne fit qu'envenimer les choses. Les mécontents le reçurent à coups de pierre et l'accueillirent par des vociférations; peu s'en est fallu que les deux camps — les habitants sont divisés en deux parties — n'en vinssent à des voies de fait. Heureusement qu'ils se sont bornés à une démonstration tumultueuse. Cependant le père Hippolyte s'apercevant de la gravité des choses s'empressa de quitter les lieux et de se rendre à Bucharest où il soumit à Mgr Paoli un rapport assez alarmant au sujet de cette question. Pénétré de la mauvaise tournure de l'affaire, l'évêque de Bucharest crut devoir se rendre en personne à Belina pour remédier à cet état de choses qui menaçait d'entraîner des conséquences excessivement fâcheuses. Il s'y est installé depuis quelques jours. Sa présence suffira-t-elle pour apaiser le différend qui vient de surgir? C'est ce que nous ne tarderons pas à apprendre.

Voici en quelques mots et pour le moment tout ce que je puis vous transmettre au sujet d'une question, qui, je le répète, semble destinée à préoccuper, sous peu, l'opinion publique. Bientôt les faits parleront d'eux-mêmes. Cependant si je vois, que cette affaire prend une importance plus grande je compte me rendre à Belina afin d'être à même de vous donner les renseignements les plus précis sur cet incident que j'appellerai: *l'incident bélinien*.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les partis à Versailles.

On écrit de Paris à l'*Echo du Parlement*:

Un article du *Figaro* de ce jour est très-commenté à l'Assemblée. On le regarde comme une excitation à un coup d'Etat. On ne craint certes pas que cette excitation ait la moindre influence sur le maréchal; mais on sait que ce dernier lit très-assidûment le *Figaro* et on se demande quel parti est l'instigateur de l'article. On dit même que M. Baze fort irrité et très-ardent à demander une répression exemplaire. Quant à nous, la répression de la presse nous semble toujours plus dangereuse qu'efficace, et nous déplorons trop la mesure draconienne prise hier contre le *XIXe siècle*, pour souhaiter de nouvelles rigueurs.

Malheureusement des articles comme celui du *Figaro* sortent en quelque sorte de la situation. Dans tous les partis, que voulez-vous, on est tenté de s'écrier comme le journal de la droite: «Cette Assemblée insensée!» A qui la faute? et quels sont les plus coupables? Ceux qui appellent un Pavia, ou ceux qui appellent avec nous la dissolution?

Mais dans l'Assemblée même on sent le besoin de trancher la situation ou au moins de la modifier profondément. Je vous ai mandé, il y a quelque temps déjà, que dans la droite même on entrevoyait la dissolution pour le commencement de 1875. D'autre part, on se demande comment aller jusque-là?

Il n'y aurait qu'un moyen: constituer une nouvelle majorité parlementaire. On parle d'un certain nombre de membres du centre droit, plus conservateurs que royalistes et qu'orléanistes qui évolueraient à gauche sur la question du septennat.

On referait ainsi une majorité nouvelle avec le centre gauche, la gauche républicaine et peut-être les bonapartistes moins inféodés. Bref, ce qu'on appelle à droite la réunion Pradié deviendrait une majorité de centre. Mais nous reparlerons de cette sérieuse probabilité.

Pendant que deux ou trois groupes parlementaires en formation sur les limites des centres tentent une œuvre bien difficile, si ce n'est impossible, on assure que M. Lambert Sainte-Croix prépare un projet de constitution orléaniste pour le soutien duquel il recruterait d'avance des adhérents afin de ne le lancer qu'avec une escorte respectable. Pour recruter, il aurait commencé sa constitution par l'organisation d'un Sénat dans lequel auraient leur siège marqué les membres de la droite qui seraient exigeants sur le chapitre des garanties. Le couronnement naturel de cette constitution serait l'institution d'une vice-présidence.

Tolosa.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Tolosa, 23 février.

Vous serez sans doute surpris de recevoir une lettre de moi, datée d'une ville qui passe pour être assiégée. J'y suis arrivé dans la journée avec le second convoi que le général Loma a réussi à jeter dans la place. Parti de Saint-Sébastien à sept heures du matin par une pluie fine et une vraie matinée d'hiver, j'ai rejoint à Andoain l'état-major du général Loma, et nous avons marché par la route jusqu'à quelques centaines de mètres de la ville. Les carlistes ont opposé une vive résistance aux miquelets et aux mobilisés sur les hauteurs de Soravilla et de Asteasu. Nous les apercevions sur toutes les montagnes de la rive gauche; ils étaient au moins huit cents à Urcamendi. Arrivés à l'endroit où la voie ferrée coupe la route près du pont de Villabona, le général dut ouvrir le feu avec quatre pièces de huit contre Urcamendi. L'état-major et votre correspondant s'étaient abrités dans deux caserios contre les balles des tirailleurs carlistes qui venaient balayer la route et la voie ferrée. Après une soixantaine de coups de canon, Villabona fut pris au pas de course par le régiment d'Ontoria; des maisons même on échangea des coups de feu avec les carlistes sur la colline près de Cizurquil. A deux heures du soir la colonne était maîtresse de Cizurquil et de toutes les hauteurs de la rive gauche. Alors parut le convoi, mais il fut retardé par l'état de la route détrempée et mal réparée à l'endroit où les factieux l'avaient coupée. Ce ne fut que vers quatre heures du soir que les charrettes arrivèrent près d'Irura. Le feu d'une bande les arrêta un instant. Sur Izascun il fallut chasser les tirailleurs carlistes pendant que cinq cents soldats allaient les déloger des hauteurs que commandait Hernialde. Tout le convoi entra à Tolosa vers six heures sans avarie ni dommage. Le général le suivit, après avoir ordonné aux troupes de passer la nuit dans leurs positions. Le but de l'expédition était atteint, mais nous avons quelques craintes pour le retour, car il y a des bataillons guipuzcoains à Azpeitia. Les Tolosains ont été fort satisfaits de ce ravitaillement hardi et qu'ils jugeaient à peu près impraticable. Beaucoup d'habitants ont profité de la protection des soldats pour gagner Saint-Sébastien. Tout ce qu'on a dit de leurs privations et de leurs maladies sont des fables inventées à la frontière pour les besoins de la cause carliste. Je dois dire cependant que les carlistes ont bien tenu contre le feu des canons pendant plus d'une heure. On a trouvé de morts sur la rive où les miquelets couvraient le flanc du mouvement.

Métallurgie de l'Ecosse.

On adresse au *Journal officiel* des renseignements précis sur l'industrie métallurgique de l'Ecosse.

Les statistiques de cette industrie accusent, pour l'année 1873, une diminution considérable dans la production et l'exportation de la fonte et du fer, mais en même temps démontrent que les prix ont subi une augmentation des plus inquiétantes.

La grève des mineurs, qui a commencé dans les premiers jours de l'année et qui ne s'est terminée qu'à la fin de février, n'est point étrangère à ce double résultat: elle a provoqué, on se le rappelle, la fermeture d'un grand nombre d'usines et interrompu les travaux dans la plus grande partie des mines de l'Ecosse. Le prix de la fonte, au milieu de ces circonstances difficiles, devait augmenter sensiblement: le résultat prévu et pour ainsi dire forcé, ne s'est pas fait longtemps attendre. Le 17 février, le prix de la tonne arrivait à 181 francs 25. Jamais il n'avait atteint un taux si élevé.

La fin de la grève, permettant aux travaux de reprendre une certaine régularité, a eu pour première conséquence de faire retomber les prix à un taux plus normal; la campagne entière, malgré cette baisse, n'a pu se soustraire aux difficultés qu'elle avait rencontrées dans le principe.

La production de la fonte, durant l'année 1873, a été de 993,000 tonnes, inférieure de 97,000 tonnes à celle de l'année précédente, qui avait atteint le chiffre de 1,090,000 tonnes.

L'exportation s'est élevée à 694,000 tonnes; ce chiffre accuse une diminution de 222,000 tonnes. Elle porte principalement sur les exportations des Etats-Unis et de l'Allemagne. L'Italie, au contraire, la Russie, les Indes anglaises, l'Australie, ont maintenu, augmenté même le chiffre de leur consommation de fonte.

Le prix moyen de la fonte en 1873 a été de 146 fr. 55; il était de 127 fr. 15 en 1872.

Cette augmentation si considérable dans les prix s'explique par les grèves que nous signalions tout à l'heure; l'élévation des salaires des ouvriers, leurs prétentions sans cesse croissantes, l'irrégularité de leur travail, ont également contribué à amener cette crise.

La construction des navires en fer, une des branches importantes de l'industrie métallurgique, a été assez florissante cette année. Les chantiers de la Clyde ont lancé, pendant le cours de cet exercice, 170 navires jaugeant 252,284 tonneaux: en 1872, elle en avait construit 195 jaugeant 226,682 tonneaux. C'est donc une diminution de 25,602 tonneaux et une augmentation de 25 navires.

Les causes de cette différence s'expliquent par la tendance sans cesse croissante qui existe de construire des navires d'un plus fort tonnage. En remontant de dix années, cette tendance frappe davantage, et l'on constate que sur les chantiers de la Clyde, si le nombre des navires a sensiblement diminué, le nombre des tonneaux, au contraire, a augmenté dans une proportion considérable.

L'année 1873 est donc, pour l'industrie métallurgique, une année mauvaise, et le marché de la fonte et du fer se ressentira longtemps encore des épreuves qu'il vient de subir.

Le Paraguay.

La république du Paraguay, qui vient à peine de sortir d'une guerre longue et cruelle, est exposée à en avoir une autre avec la Confédération Argentine qui lui conteste la possession du territoire de Gran-Chaco, lequel commande les débouchés principaux des grandes rivières de l'Amérique du sud dans l'Atlantique. Si faible que soit le Paraguay, cette occupation qui détruirait en fait la neutralisation des rivières Plata, Parana, Paraguay, et qui à ce point de vue, intéresse tout particulièrement le commerce européen, ne paraît pas devoir s'accomplir aisément.

Dabord le Brésil s'y oppose ensuite les Paraguayens se préparent à une défense vigoureuse, et leur premier acte dans cette voie a été de chercher à se mettre d'accord sur un candidat à la présidence qui eût un caractère tout à fait national et qui pût rallier les suffrages de tous les partis.

Leur choix paraît s'être arrêté sur un homme qui est fort connu dans notre monde diplomatique, et qui était devenu presque Parisien par son long séjour parmi nous, ses habitudes et sa rare affabilité: M. Grégorio Bénites, ancien ministre du Paraguay à Paris, depuis ministre des affaires étrangères et actuellement envoyé plénipotentiaire en Europe. M. Benites est une des figures les plus marquantes du Paraguay; resté longtemps en dehors des intrigues politiques qui ont si fréquemment agité ce beau et riche pays, il y a su conquérir l'estime de tous et gagner la confiance de ses adversaires eux-mêmes. Ses nombreux amis en Europe applaudiront aux projets qu'on fonde sur son patriotisme.

(Mémorial Diplomatique).

La famine au Bengale.

La presse anglaise s'est beaucoup préoccupée, depuis quelque temps, de la famine qui sévit au Bengale, où une sécheresse persistante a rendu presque nulle la récolte du riz, principale nourriture des populations hindoues.

Pour se rendre compte de l'intensité que peut atteindre la disette dans ces pays, il faut se reporter aux années 1861 et 1866, pendant lesquelles, dans les districts les plus frappés, les familles indigènes ont vu périr presque tous les faibles, c'est-à-dire les vieillards, les enfants et les femmes. L'Indien est, plus que personne, affligé de l'imprévoyance naturelle aux races orientales; qu'une récolte manque (et elle manque parfois d'une façon absolue), la crise alimentaire prend les proportions d'une disette; viennent deux années mauvaises à la suite l'une de l'autre, la disette dégénère en un épouvantable désastre.

L'argent est rare chez les indigènes: ils n'ont ni industrie ni commerce; ils cultivent seulement la rizière, le champ qui les fait vivre, et n'amassent point d'économies. Ceux qui travaillent pour le compte d'autrui sont le plus ordinairement payés en nature; s'ils reçoivent un salaire, ce salaire atteint à peine 30 ou 35 centimes par jour. Ces modestes ressources disparaissent elles-mêmes en temps de crise, les fermiers et propriétaires renvoyant leurs ouvriers dès que les vivres renchérissent, et conservant leur argent pour subvenir à leurs besoins personnels.

Il résulte de là que, lorsqu'une disette se déclare, le gouvernement de l'Inde doit pourvoir lui-même à la nourriture des provinces éprouvées ou se résigner à voir dépeupler le pays par la faim. Aujourd'hui, d'après les évaluations les plus modérées, il s'agit de nourrir 21 millions d'hommes; c'est une tâche colossale, rendue plus difficile encore par l'état du pays.

Supposons, et cela est peu probable, que l'administration parvienne à réunir dans de grands entrepôts l'énorme quantité de riz destinée à faire vivre tous ces malheureux. Elle n'aura résolu que la moitié la plus facile du problème, et il lui faudra encore trouver le moyen de faire parvenir ces secours jusqu'aux villages les plus éloignés.

Après avoir conquis son immense colonie de l'Inde, l'Angleterre n'a pu encore la sillonner de routes et de canaux, créer partout des voies de communication faciles ou même praticables. Lors d'une récente excursion à l'intérieur, le vice-Roi a pu constater les difficultés infinies de trajet et dire que le passage à travers certaines parties du territoire équivalait à la découverte de pays nouveaux. Ajoutons que les rares chemins ouverts aux convois de vivres seront rapidement défoncés par l'activité exceptionnelle des transports, et que la sécheresse, cause de la famine, a rendu innavigables les cours d'eau qui ouvrent le centre du Bengale et autour desquels est principalement agglomérée la population à secourir. Enfin, pendant la durée de la mousson, la circulation deviendra à peu près impossible, soit par terre soit par eau.

Telles sont les circonstances aggravantes de la crise contre laquelle ont à lutter le vice-Roi des Indes et le lieutenant-gouverneur du Bengale. On rend, en général, justice aux efforts tentés par ces hauts fonctionnaires, dont la presse britannique active d'ailleurs constamment le zèle. « Il faut prouver aux Indiens, disent les journaux, que le gouvernement de S. M., si énergique dans la répression des révoltes, ne l'est pas moins quand il s'agit d'épargner des souffrances cruelles aux populations rangées sous son drapeau. Cette conviction, inculquée aux indigènes, sera le plus sûr et le plus légitime moyen de domination. »

Le plan général de lord Northbrook et du lieutenant gouverneur, sir George Campbell, paraît être le suivant: Ouvrir des souscriptions aux Indes et en Angleterre pour venir en aide au budget colonial; importer une grande quantité de riz et le réunir au centre de tous les réseaux de communications, diminuer les tarifs de transport et solliciter le dévouement des particuliers pour faire pénétrer plus avant dans les terres les vivres contenus dans ces vastes magasins, encourager la culture des légumes sur les rives des cours d'eau.

Enfin le gouvernement veut entreprendre des travaux publics considérables qui assureront l'existence de nombreux ouvriers; ces travaux mêmes, consistant surtout en chemins de fer, tramways, routes, canaux, faciliteront, dans un avenir prochain, le transport des vivres et produiront ainsi un double soulagement. Déjà une armée d'indigènes est employée au « Sône-Canal, » au chemin de fer du nord du Bengale et sur divers autres points. Toutes ces entreprises exigeront beaucoup d'argent; mais les dépenses ayant pour objet de prévenir ou d'amoindrir le désastre, ne fussent-elles pas faites dans les meilleures conditions économiques, causeront des pertes moins considérables que celles qui résulteront de l'aggravation du fléau.

L'administration des Indes a trouvé un concours actif et intelligent auprès de l'association dite *Zemindar*. Cette association, composée de propriétaires du pays, est nombreuse et puissante; elle a dans les conseils de la vice-royauté une certaine influence et s'occupe de toutes les affaires intéressant la colonie. Dans les circonstances actuelles elle a rendu et rendra de grands services en facilitant, soit la réunion des vivres, soit leur distribution.

Sur un point seulement, l'administration et l'opinion publique, dirigées principalement par les Zemindars, se sont trouvées en désaccord. Dès le début de la disette, l'interdiction de l'exportation du riz avait été réclamée avec instance. Les étrangers, pour qui le riz n'est pas un objet de consommation journalière, peuvent, en effet, le payer un prix absolument inabordable pour les Indiens; il en est résulté que l'exportation n'a pas été arrêtée par la famine, et que le gouvernement, malgré tous ses efforts, n'importait pas la moitié de ce que le commerce libre envoyait sur les marchés extérieurs. Cependant, par un respect peut-être exagéré pour les théories générales de l'économie politique, le vice-roi n'a pas voulu défendre l'exportation, et l'on craint que, si la durée de la famine dépasse les prévisions actuelles, l'administration ne vienne à regretter cette détermination.

Le désastre est maintenant entré dans sa période aiguë; cette période durera de six mois à un an, selon que les récoltes hâtives réussiront plus ou moins; mais elles sont dès à présent fort compromises, et l'avenir semble présager de longues souffrances aux malheureuses populations du Bengale.

(Moniteur universel).

Les sectes religieuses russes.

La *Gazette* (russe) *de l'Académie* publie une intéressante étude sur la situation actuelle des sectes religieuses en Russie. Il paraît, fait observer notre confrère, que dans les derniers temps le fanatisme et la haine de l'orthodoxie qui animaient autrefois les dissidents se sont considérablement affaiblis. On peut remarquer qu'il s'opère entre eux et la population orthodoxe un certain rapprochement: on les voit assister à des baptêmes et à des mariages célébrés d'après le rite orthodoxe, ils ne se refusent plus à se servir de la même vaisselle que les orthodoxes, etc. Dans la jeune génération surtout on remarque une diminution de ferveur; les vieux seuls maintiennent l'antique rigidité, sans être en état cependant de faire partager leur fanatisme aux jeunes gens. Ce mouvement qui s'opère dans les esprits n'autorise toutefois pas à supposer que tous les dissidents seraient enclins à rentrer dans le giron de l'Eglise orthodoxe, mais il prouve que, dans ce milieu aussi, l'esprit de tolérance et le respect de la croyance d'autrui ont fait des progrès, résultat qui est bien certainement dû en partie à la liberté plus grande que notre gouvernement accorde aux sectes dissidentes et à la tolérance dont sont empreintes ses relations avec eux.

Telle est à peu près, selon notre confrère, la situation générale des sectes dissidentes; pour ce qui est des détails la *Gazette* signale que dans certains gouvernements la propagande des sectaires est encore assez active et que dans d'autres on a même vu naître des sectes nouvelles, qui ont eu plus ou moins de succès dans leur développement.

Ainsi, dans nos provinces du Midi il a surgi récemment une secte nouvelle dont les adeptes ont pris le nom de *stundistes*. Ce mouvement religieux a cela de particulier que d'une part il doit son origine, non pas à un apôtre sorti des rangs du bas peuple russe, mais au contact où se trouvait le peuple avec le protestantisme, et que d'autre part il a pris racine dans la population petite-russienne, peu accessible jusqu'à présent à la propagande des dissidents. Il existait parmi les colons allemands du gouvernement de Kherson une confraternité religieuse qui s'était proposé pour but de propager parmi les chrétiens la pure morale évangélique, abstraction faite de toute distinction de confession. Les membres de cette confraternité se nommaient *stundistes* parce que, pendant les heures (*Stunden*) de repos ils se réunissaient pour faire des lectures communes des Evangiles et se donner mutuellement des explications de l'Ecriture. Bientôt les *stundistes* rencontrèrent des adeptes parmi leurs voisins orthodoxes; dans les premiers temps ceux-ci n'abandonnaient pas leur Eglise; bientôt cependant il se forma une secte dont les partisans atteignaient en 1871 dans le gouvernement de Kherson le chiffre de 800. Actuellement il existe aussi une petite communauté *stundiste* dans le district de Taratcha du gouvernement de Kiew.

La doctrine des *stundistes* a assez d'analogie avec celle des anabaptistes; ils ont adopté le second baptême et d'autres cérémonies religieuses en usage chez les anabaptistes; ils n'admettent ni le jeûne, ni le culte des saints et des images, ni les rites du culte orthodoxe et s'appliquent à donner à leurs cérémonies religieuses la simplicité de l'Eglise primitive. On s'accorde généralement à dire que les *stundistes* sont des gens très-moraux: ils sont sobres, laborieux, économes, honnêtes, soumis aux autorités et s'acquittent avec exactitude de leurs obligations envers l'Etat; dans les cas seulement où leurs convictions religieuses sont en cause ils se montrent récalcitrants et n'acceptent aucune soumission au clergé orthodoxe.

Parmi les autres sectes d'origine récente la *Gazette* (russe) *de l'Académie* cite encore celle des *soupireurs*. Cette dénomination leur a été donnée parce que pendant leurs réunions religieuses ils ne font pas des prières, mais se contentent de *soupirer* en levant les yeux au ciel. Eux-mêmes se donnent le nom de «chrétiens spirituels.» Le fondateur de cette secte est un cordonnier de Kalouga, Jean Tikhanow, et c'est parmi la petite bourgeoisie de Kalouga que ses adeptes se sont recrutés de préférence. L'idée fondamentale de Tikhanow c'est la proscription des rites et des cérémonies; il n'accepte entre le Créateur et l'homme qu'une communion purement spirituelle; la parole elle-même et la prière sont des instruments trop grossiers pour servir de rapport avec la Divinité et le soupir est la seule et vraie prière qui convienne à l'homme. Les soupireurs n'admettent ni des prêtres, ni l'eucharistie, ni la confession, ni le baptême, ni même le mariage.

Une autre secte, dont on a eu connaissance en 1872, s'est établie dans le district de Borow) gouvernement de Kalouga) et y compte plus de 160 adeptes. Elle possède quelque analogie avec la précédente, mais montre moins de rigidité par rapport à la proscription des formes extérieures de la vie religieuse; les prêtres ne sont pas non plus reconnus et le culte consiste en prières récitées par un des fidèles et en chants religieux. Les sacrements du baptême, du mariage et de l'eucharistie ne sont pas reconnus; la confession des péchés est reçue par un des anciens de la communauté.

En 1872 apparut dans le district de Porkhow, du gouvernement de Pskow, la secte des «séraphiniens,» ainsi nommée d'après un moine du nom de Séraphin. On ne sait rien de bien précis au sujet de cette secte, et il est peu probable qu'elle ait eu un symbole religieux défini; on sait seulement que les adeptes de Séraphin se réunissaient clandestinement pour faire des prières; qu'ils croyaient en la sainteté de leur initiateur et qu'ils attendaient prochainement la fin du monde, qu'il leur annonçait. Il paraît que la secte a eu près de 400 adeptes, des paysannes pour la plupart, qui avaient fait vœu de célibat; mais elle ne devait son existence qu'à la propagande de Séraphin lui-même, et lorsque l'autorité, après de longues recherches, eut découvert sa retraite, une grotte au fond d'une forêt, la secte s'est assez promptement dissoute.

Le tunnel du Saint-Gothard.

— Nous trouvons dans le *Journal de Genève* divers renseignements intéressants sur le tunnel de Saint-Gothard:

Le 14e rapport mensuel du conseil fédéral sur l'état des travaux de la ligne de Saint-Gothard nous apporte au sujet de l'avancement de cette entreprise

pendant le mois de janvier, les renseignements suivants.

La grande galerie a été percée pendant le courant de ce mois sur une longueur de 123 m. 70 dont 72 m. du côté nord (Gœschenen) et 51 m. 7 du côté sud (Airolo). L'avancement total est de 1,319 m. 8. L'élargissement complet ou partiel a été effectué sur une longueur de 952 mètres. La maçonnerie de voûte est exécutée sur 115 mètres. Le nombre des ouvriers occupés pendant le mois passé a été de 1,218 en moyenne, et de 1,298 en maximum.

Au chantier de Gœschenen, les [illegible] presque sans interruption le [illegible]

Au front d'attaque, la fin du mois, la température était de 19°6, celle de l'air extérieur étant de [illegible]

On a commencé à se servir, pour le transport des déblais, d'une petite locomotive dont le tender porte un réservoir à air. Cette machine est mise en mouvement au moyen de l'air comprimé pris aux réservoirs, et, au besoin, à la conduite d'air. Ce mode de transport a l'avantage d'éviter la production de la fumée dans le tunnel.

On a commencé la correction de la Reuss dans le voisinage de la tranchée. Deux nouvelles machines perforatrices du système Ferroux ont été construites dans les ateliers de Gœschenen.

Les perforateurs employés dans la galerie d'avancement ont été, comme par le passé, ceux de Dubois et François, sauf pour quelques jours [illegible] machines Sommeiller, Mackeau et Ferroux ; l'air comprimé était fourni exclusivement par les trois groupes des compresseurs définitifs travaillant alternativement.

La moyenne de l'[illegible] a été de 2. m. 323 par jour.

Du côté d'Airolo, la galerie a avancé dans du micaschiste et dans du schiste quartzeux, les deux roches étant séparées par une même couche d'argile.

La température moyenne de l'air au front de taille, a été de 12° c., celle de l'air extérieur étant de 1°. 6.

On a également employé une locomotive à air pour le transport des matériaux.

Il y a eu constamment dans la galerie six machines perforatrices Dubois et François, travaillant à la fois. L'[illegible] a été retardé, pendant la première moitié du mois, par la grande affluence de l'eau, et pendant la seconde moitié, par la ténacité et la dureté extraordinaires de la roche. L'a[illegible] a été exclusivement fourni par les compresseurs définitifs.

Sur les lignes des vallées tessinoises, le progrès des travaux de terrassement a été presque égal à celui du mois de décembre. Ce résultat satisfaisant est dû aux circonstances atmosphériques, favorables [illegible]

Le nombre des ouvriers occupés aux lignes des vallées tessinoises a été en moyenne de 3,821 par jour et de 5,636 sur la ligne entière du Saint-Gothard.

[illegible]

Le tunnel du Gothard, dit-il, travail qui attire l'attention de tous et dont l'avancement est suivi avec anxiété par les Italiens, est confié à l'un des plus habiles entrepreneurs de la Suisse qui jouit de la confiance de ses concitoyens, M. Favre, de Genève, auquel est associé, pour la partie scientifique, le distingué professeur Colladon.

Le professeur Fubini a rappelé ensuite l'importance des études géologiques pour un pareil tunnel, en mentionnant celles de Sismonda pour le Fréjus et les travaux de MM. Giordano et de Fritsch, qui [illegible] des roches qui se rencontreront dans l'excavation de la grande galerie du Gothard.

Ce tunnel coupe les Alpes en un sens presque normal à leur direction générale, et fait avec le méridien un angle d'un peu moins de 5°; la galerie du Gothard aura une longueur supérieure de 2,667 mètres à celle du Mont-Cenis.

Abordant la partie technique, M. Fubini décrit la perforatrice Dubois et François, qui travaille sous une pression de 4 à 5 atmosphères et avec une vitesse de 300 à 400 coups à la minute.

Le public de l'Athénée, qui connaissait la perforatrice Sommeiller, a prêté une vive [illegible] à cette description. Le professeur Fubini a annoncé avec plaisir que cette perforatrice belge [illegible] remplacée par une autre dont on espère un travail journalier supérieur à celui obtenu jusqu'ici.

Après avoir insisté sur l'exploitation de la roche par la dynamite, et des bénéfices de temps et d'argent qui résultent de l'emploi de cette substance explosive, il indique les moyens à l'aide desquels on assure la direction correcte de l'axe du tunnel.

La galerie étant rectiligne, et sa direction étant déterminée d'avance, il est facile, avec de bons instruments, de diriger le travail de manière à se maintenir dans la direction voulue : une excellente lunette placée devant chaque bouche du tunnel répond à ce but.

Quand les images des mâts placés sur les crêtes de la montagne et celles des lampes placées au milieu du tunnel coïncident avec le réticule de la lunette, le travail avance dans la direction voulue, et on peut être certain que les deux extrémités finiront par se rencontrer et par coïncider exactement.

Après une description des compresseurs, des [illegible] et fait l'éloge des travaux exécutés. Si des obstacles imprévus ne viennent pas interrompre le succès qui a jusqu'ici couronné tant d'efforts, en l'an 1880 l'immense galerie permettra à la locomotive de traverser la barrière naturelle qui sépare les peuples de la Suisse, de l'Italie et de l'Allemagne, et ces nations noueront entre elles des relations commerciales et industrielles toujours plus [illegible]

[illegible] qui doivent relier celles du Gothard aux chemins italiens, il décrit les quatre lignes secondaires qui aboutiront à Bellinzona : l'Occidentale pour [illegible] la Méditerranéenne, qui a son point de départ à [illegible]; la Péninsulaire, dont la tête est à [illegible], et la ligne orientale de l'Adriatique qui part de [illegible] et de Trieste.

La loi industrielle Allemande

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Berlin, 21 février.

Je voudrais revenir par quelques [illegible] à la question [illegible] avait conclu avec le fabricant [illegible]

Le parti national est divisé sur la question. M. Bamberger a recommandé avant hier l'adoption du projet, en critiquant toutefois plusieurs détails. Il trouve que les dispositions pénales ne sont pas assez précises. C'est surtout la conspiration des ouvriers au détriment du fabricant qui devrait être punie le plus. Ce point a aussi fixé l'attention du [illegible] anglais.

[illegible] fait remarquer que la rupture d'un [illegible] par un ouvrier porte un préjudice plus considérable aux petits industriels qu'aux grands [illegible]. Ceux-ci se trouvent quelquefois fort [illegible] quelque chose [illegible] sommes forcés [illegible] wallons ou [illegible] M. Bamberger demande le renvoi du projet [illegible]

M. Hasselmann, socialiste, a prononcé un discours violent contre le projet ; il l'appelle une déclaration de guerre contre les ouvriers : ils seront traités comme des esclaves. D'ailleurs, la loi ne servirait de rien. Une grève sérieuse durera toujours quatre mois. Nous y emploierons 30,000 thalers. J'engage alors les ouvriers à raison de 18 silbergros par jour (environ deux francs), je les emploie à fendre du bois. S'ils retournent à leurs maîtres, c'est moi qui les poursuis pour rupture de contrat et le tribunal doit décider en ma faveur. (Hilarité.) La loi n'atteint que les pauvres diables qui se tiennent éloignés du mouvement des [illegible]

« La loi, dit M. Hasselmann, est dirigée contre quatre millions d'hommes qui ont porté le fusil et qui savent s'en servir. » Le reste sur le même ton.

L'orateur termine en disant que si la lutte des classes est envenimée par de pareilles lois la masse [illegible] du peuple saura conquérir ses droits par la violence. L'ouvrier échangera sa blouse contre [illegible] se souviendra que la liberté est le pain et le pain la liberté.

M. Schulze-Delitzsch, député de Berlin, combat la loi, mais réfute en même temps les sophismes socialistes. Il y a d'autres ouvriers encore à côté des manœuvres. L'honneur de l'ouvrier devrait l'empêcher de rompre un contrat. Mais le projet actuel ne porte en lui aucun remède. La loi devrait favoriser les sociétés de secours mutuels. Les coalitions des ouvriers devraient être combattues par des coalitions de ceux qui les emploient [illegible] est le développement de la culture et de l'éducation du peuple qui pourra seul résoudre la question [illegible]

Les sociétés ouvrières ont déjà produit d'immenses et de salutaires résultats. Celles fondées d'après le système de l'orateur sont au nombre de 3,600. Le tiers de ces sociétés a avancé 351 millions de thalers à leurs membres, distribué des dividendes pour 19,355,000 thalers et constitué un fonds de réserve de 4,875,000 thalers. Or ces sociétés renferment 30 mille ouvriers salariés ou manœuvres. Ces derniers forment 60 p.c. des sociétés de consommation. (Ecoutez!) C'est au moyen de pareilles institutions que l'on pourra combattre avec succès le mouvement socialiste. La loi actuelle ne fera qu'au[illegible] les diverses classes. Répandez l'éducation et la moralité parmi le peuple, vous [illegible] honneur et vous pourrez vous passer de lois répressives. (Approbation.)

Telle avait été la discussion d'avant-hier. Celle d'hier a amené à la tribune M. Lasker. Il a [illegible] que aussi plusieurs dispositions du projet qui anticipe sur la future loi de procédure criminelle. Les saisies des salaires exerceront un effet nuisible. M. Lasker approuve cependant les peines dont seraient frappées les grèves mal intentionnées et qui voudraient forcer les ouvriers paisibles à entrer dans les coalitions. Les menaces des socialistes ne sauraient nous effrayer. Le législateur doit punir tout ce qui tend à violer la loi sous l'apparence de la liberté. M. Lasker entre dans quelques détails et recommande ensuite de côté de favoriser des sociétés ouvrières d'après le système de Schultze Delitzsch.

D'autres orateurs se prononcent dans le [illegible] sens. Le projet est renvoyé à une commission de 21 membres.

VARIÉTÉS.

De la Télégraphie militaire.

La télégraphie a joué un rôle assez important dans les dernières guerres, pour que les divers gouvernements songent à s'occuper sérieusement de cette question, aussi est-elle à l'ordre du jour.

En Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie etc. on fait des expériences et des études sérieuses sur cette application toute moderne de l'électricité.

La pratique des guerres d'Italie, d'Autriche et de France sert de base à ces études.

La Turquie, elle aussi, ne veut pas rester en arrière dans cette branche spéciale de l'art des batailles, aussi avons-[illegible] appris avec satisfaction que le ministère de la guerre s'occupe activement de l'organisation d'une télégraphie militaire et que même divers essais ont déjà eu lieu à plusieurs reprises.

Nous avons également appris de bonne source que quelques employés de l'administration télégraphique, ont présenté tant au ministère de la guerre qu'à leur propre administration, des appareils spéciaux destinés pour un service militaire. On ne peut que féliciter ces fonctionnaires de leur activité et de leur bonne intention toute patriotique, et s'ils n'ont pas complétement réussi dans le but qu'ils se proposaient, ils ont eu le mérite d'avoir éveillé l'attention du gouvernement sur une lacune regrettable de notre organisation militaire.

Nous disons que les appareils imaginés par ces employés du télégraphe n'ont pas complétement rempli le but auxquels ils étaient destinés, car ils nous ont paru beaucoup trop compliqués et peu susceptibles d'être employés sur les champs de batailles. Il n'en faut pas moins remercier ces jeunes travailleurs de leurs efforts, car ils ont ouvert la route et leurs appareils pourront être modifiés à la suite d'expériences nécessaires et devenir aptes à rendre des services importants [illegible]

Il ne faut pas croire, qu'il suffit de copier ce qui a été fait dans d'autres pays, c'est une erreur, car on peut profiter, il est vrai, de l'exemple d'autrui, mais il ne faut pas copier servilement ce qui est incompatible avec notre organisation militaire.

Nous sommes d'avis, qu'un télégraphiste si bon qu'il soit, n'est pas apte à créer tout ce qui est nécessaire pour un bon système de télégraphie militaire. De même un officier d'état-major, livré à lui-même ne pourrait arriver à organiser cette institution sans une connaissance approfondie des ressources télégraphiques.

Il est donc préférable, croyons-nous, que si le gouvernement est réellement soucieux de créer une télégraphie militaire sérieuse, qu'il institue une commission spéciale composée d'officiers d'état-major et de fonctionnaire de l'administration télégraphique, laquelle commission, réunissant les connaissances militaires et télégraphiques suffisantes pourrait arriver, sinon de suite, au moins [illegible] essais à présenter au [illegible] d'organisation remplissant toutes les conditions compliquées du problème. Car il faut bien l'avouer il y a encore beaucoup à faire dans cette branche toute nouvelle ; quant à l'expérience, elle ne pourra réellement s'acquérir qu'à la longue, et c'est en formant des écoles spéciales, des missions [illegible] chées aux camps d'instruction et de manœuvres, qu'on arrivera le plus sûrement à développer cette institution et à former un corps instruit et exercé, tout en recherchant les moyens les plus économiques et les plus pratiques de créer un matériel excellent, dont l'emploi doit être familier à tous.

Si une telle commission était instituée, elle aurait d'abord à s'occuper de la division du personnel, à rechercher si le personnel doit être entièrement militaire ou en partie militaire et civil, quelles seraient les attributions de chacune de ces deux grandes divisions ?

Il faudrait établir ensuite l'ordre hiérarchique le plus simple et le plus pratique en campagne, afin de pouvoir au besoin concentrer le service dans une seule main ou le répartir sous diverses autorités disséminées.

Etudier le meilleur système de surveillance à instituer pour protéger les lignes fixes ou volantes, c'est un point capital de cette organisation télégraphique spéciale.

Ensuite doit venir l'étude de l'assimilation des grades, les questions de discipline, d'avancement, d'équipement et d'intendance.

[illegible] surtout porter une attention toute particulière sur la question du matériel, lequel doit être aussi léger et aussi simple que possible, et les appareils doivent être construits de façon à pouvoir être utilisés immédiatement sur toutes les lignes amies ou ennemies.

La question des lignes aériennes, des câbles, des voitures-stations, doivent être l'objet d'études sérieuses et approfondies.

Dans quelles circonstances on devra employer tel système ou tel autre ; lignes de corps d'armée, lignes d'avant-postes, lignes de retraite, lignes de communications, sont autant de points spéciaux à examiner.

Dans telle ou telle situation on devra préférer un appareil à un autre, des appareils Morse dans certains cas, des appareils Hughes dans d'autres, et enfin de simples parleurs la plupart du temps.

Les différents modes de faire fonctionner l'appareil Morse offrent encore des avantages spéciaux dans telle ou telle circonstance, c'est encore un point important qui devrait fixer l'attention de la commission.

Enfin, il serait nécessaire d'étudier et d'arrêter un plan simple et facile pour la comptabilité et les écritures, pour la conservation des archives lesquelles sont si souvent d'une nécessité absolue.

En dehors de la télégraphie électrique, cette commission devrait encore étudier d'autres moyens de communication à employer quand la télégraphie électrique n'est pas possible; par exemple, la téléphonie, c'est-à-dire l'échange de signaux par le son du clairon, du tambour, du fusil et même du canon.

L'emploi de la lumière électrique pour l'échange des signaux ou pour étudier et éclairer les mouvements de l'ennemi pendant la nuit, pour faciliter le pointage des pièces, etc.

L'emploi des signaux optiques à l'aide de pavillons, de ballons, etc.

La création d'un dictionnaire secret pour l'échange de certaines dépêches électriques pour l'échange des signaux optiques ou à l'aide du son, doit fixer aussi également l'attention des personnes compétentes.

Cette question est, on le voit, plus compliquée, qu'elle ne le paraît au premier abord, et on ne peut même la résumer dans un article de ce genre.

Nous nous promettons toutefois de revenir sur ce sujet, et avec plus de détails, dans le cas où l'idée que nous suggérons serait mise à exécution. Nous ferions alors une étude sérieuse de tout ce qui a été fait dans les diverses guerres récentes qui ont eu lieu, et nous ferions connaître les résultats des expériences auxquelles se livrent la plupart des gouvernements étrangers. Ces renseignements ne pourraient que faciliter la tâche des délegués designés pour étudier cette importante question.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 16 mars, 10 h. soir.

Obligations Roumelie...	fl.	44.—
d. Nouvelles...		19.75
Anglo-Bank...		135.—
Société de créd. aust-turq..		27.—
Banque austro-ottomane..		52.—
Pièce de 20 francs...		8.93
Agio...		106.40
Change sur Londres...		112.15
Credit anstalt...		227.50
National Bank...		971.50
Lloyd...		433.—

Toute la journée notre marché a été faible sur les nouvelles peu encourageantes de la Bourse de Berlin ; néanmoins à la clôture les cours se sont raffermis.

La Banque Zimmerman Thomas a été entraînée à faire faillitte par la Banque de Serbie qui a suspendu ses paiements.

Il règne une certaine agitation à la Chambre.

Vingt quatre députés cléricaux se sont inscrits pour parler contre le projet de loi concernant l'imposition des biens de l'Eglise.

La formation d'un nouveau cabinet rencontre des difficultés.

D'après le *Pester Lloyd* le comte Zichy remplacerait à Constantinople M. le comte Ludolf qui serait appelé à un autre poste.

France.

Paris, [illegible] mars.

Obligations Roumelie fr. 104.

Les feuilles bonapartistes font mention du concours enthousiaste des partisans de l'empire qui se sont rendus à Chislehurst. On remarque l'absence du prince Jérôme qui a rompu complètement avec la dynastie.

Angleterre.

Londres, 16 mars.

On mande de Penang que les Atchinois se préparent à une attaque décisive.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 16 mars.

	Clôture.
Dette Générale...	41 1/16
Emprunt 1865...	57 3/4
do 1869...	52 5/8
do 1871...	57 1/4
do 1873...	66 —
Consolidés anglais...	92 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 16 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47	2 —
	Hausse...	»	47	14 —
	Baisse...	»	46	37 —
	Clôt. du midi...	»	—	— —
	Clôt. du soir...	»	46	38 —
	Après Bourse...	»	—	— —
Actions S. Gén...		L.S	6	16 —
» de la Société de change et de valeurs...		»	[illegible]	
» de la Banque de Const...		»	4	30 —
» du Crédit Austro-Turque...		»	[illegible]	—
» du Crédit Général...		L.T.	7	[illegible] —
Banque Veriari et Cossoudi...		»	—	— —
Tramway...		»	[illegible]	
Société Commerciale Ottomane...		»	[illegible]	
Laurium...		Fr.	74	— —
Crédit Hellénique (escompte)...		»	9	—
Obligations des Chemins de fer...		»	408	— —
» [illegible]...		»	[illegible]	— —
Emprunt 1863.. coup.		»	[illegible]	— —
Emprunt 1865... coup.		»	[illegible]	— —
Emprunt 1869...		»	[illegible]	— —
Emprunt [illegible]...		»	[illegible]	— —
Emprunt [illegible]...		»	171	— —

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

Livre anglaise...	P.	111	[illegible]
Pièce de 20 francs...	»	88	[illegible]
Impérial russe...	»	90	—
Ducat (Crémitz)...	»	51	[illegible]
Medjid à blanc—(différence)...	»	102	[illegible]
Bechlik—(différence)...	»	105	—
Métallique... (d)...	»	105	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Alexandrie, paq. à vap. [illegible] Dardanelles et Gallipoli [illegible]

Marseille, paq. à vap. ital. [illegible] Naples, [illegible]

Malte, paq. à vap. angl. *Adria*, c. [illegible] Dardanelles div.

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 7 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 cuirs d'étendard, déjà soumissionnés à 9 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 7 mars (v. s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 300000 ocques de son pouvant être produit jusqu'à la fin du mois courant par la manutention Impériale et par les moulins à vapeur d'Oun Capan et de Hasskeuy et déjà soumissionné à 18 paras l'ocque.

La susdite quantité de son sera livrée par différents lots et le ministère Impériale de la guerre acceptera en paiement des Serghis du Trésor du Nizamié dont le terme de paiement serait échu.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 mars 1874.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que le 9 avril prochain étant le Jeudi-Saint à la grecque, la deuxième Assemblée Générale aura lieu le mardi, 7 avril 1874.

Constantinople, le 16 mars 1874.

SOCIETE DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 mars 1874 :

Numéros gagnants.

Série des numéros des billets à l'heure.

N° 60605	Lt.	20
» 51091	»	10
» 5986	»	5

Série des numéros des billets à la course.

N° 43619	Lt.	20
» 60516	»	10
» 80547	»	5

Les billets de mars et avril (v. s.) participeront au tirage du 2/14 mai 1874.

Galata, le 14 mars 1874.

AVIS.

M. C. VOUROS ayant terminé dernièrement ses études de jardinier fleuriste, culture des vignes et fabrication des vins en Europe, muni de diplômes, comme fa[illegible] dans ces arts, se charge de l'esquisse et de la régularisation des jardins, réparation des vignes et fabrication des vins.

Pour plus amples informations s'adresser à Validé-han, rez-de-chaussée N° 12.

AVVISO.

Si rende noto con il presente che d'ora innanzi gruppi e pacchi di valore per l'Austria e per oltre veranno spediti ogni mercoledi via Varna, Rustchiuk, Baziasch e dovranno essere portati all' Ufficio sino alle 12 meridiane.

I. R. Direzione delle Poste.

Costantinopoli, 16 marzo 1874.

KODRÉ.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque [illegible]

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE diplômée [illegible] que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fukir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

[illegible] illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du Levant Times.

320 [illegible] néral Ottoman à l'Exposition Universelle de [illegible] Lacnay, membre de la Commission [illegible] et du Jury International en 1869 et 1873, Président [illegible]

74 PLANCHES [illegible] en phototypie [illegible] trois costumes.

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible]

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE»

POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan — Maison Impériale — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — [illegible] des [illegible] et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de [illegible] gouverneurs. — Provinces privilégiées. — [illegible] de la Turquie. — Dignitaires [illegible] naires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé [illegible] ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivié. — [illegible] des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidie.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie

Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie.

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

AVIS

M. Angelo Fierro, professeur de musique de partition et compositeur, a l'honneur d'informer le public qu'ayant établi son séjour pour quelque temps en cette ville il se propose de donner des leçons.

Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. A. Commendinger.

AVIS

De nombreuses expériences ayant été faites avec l'eau inventée par M. Carmelo Patitucci pour la conservation et la pousse des cheveux, les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus. Les personnes qui désireraient faire usage de cette qui peuvent s'adresser à M. Carmelo [illegible]

[illegible] Hazzopoulo N° 10.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa... ogni Lunedi

Da Marsiglia etc... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa... ogni Lunedi sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa hanno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cite Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

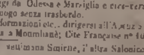

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.

HERBERT HADDAN, E. C.

8me ANNEE N° 63. — 29 Mouharrem 1291. — MERCREDI 18 MARS 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:
Péra........ [illegible]
Provinces.... [illegible]
Étranger.... [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.................. [illegible]
Annonces 3me page.................. 6 [illegible]
Insertions, corps du journal.......... 15 [illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via della Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil-Street W. C.

Constantinople, 17 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le *Figaro* a fourni, la semaine dernière, le motif d'une interpellation de la part de la gauche à l'Assemblée de Versailles. C'est M. Christophle qui a pris la parole.

L'habile orateur après avoir lu l'article dans lequel on conseillait au duc de Magenta de faire un coup d'Etat pareil a celui du général Pavia— Le *Figaro* pense donc que l'Espagne se trouve bien du dernier *pronunciamento* ? Alors il n'est pas difficile — a mis hors de cause la personne du maréchal Mac-Mahon et demande au cabinet pourquoi il tolérait un pareil langage, alors que des journaux comme l'*Univers*, le *XIXe Siecle*, l'*Opinion nationale*, etc, etaient frappés pour des pecadilles.

M. de Broglie a répondu que le cabinet avait délibéré sur la question de s'avoir si la vente, sur la voie publique, serait retirée au *Figaro*, mais « qu'il a éte desarme par une communication de M. de Villemessant, annonçant que l'auteur de l'article provocateur était *momentanément* éloigné de la redaction. »

Le vice-président du conseil a proteste aussi contre tout soupçon, qui pourrait s'adresser au maréchal Mac-Mahon, de vouloir frapper jamais une Assemblée qu'il s'est engagé à protéger de son épée.

M. le comte Rampon a déposé alors un ordre du jour declarant insuffisantes les explications fournies par le ministre, et comme le débat s'animait M. Buffet a clôturé la discussion.

Le ministère vivement presse n'a pas ose demander un vote de confiance, il s'est contenté d'un ordre du jour pur et simple.

« Un fait ressort jusqu'à l'évidence de ce débat, dit l'*Independance Belge*, c'est que la fameuse conjonction des centres est une fois de plus à vau-l'eau. Le centre gauche, et surtout la petite fraction représentée par MM. Christophle, Rampon, etc., a montré qu'il n'etait nullement disposé à se rapprocher du gouvernement et à sacrifier ses principes au [illegible] personnelles. [illegible] le plus clair et le plus significatif de la séance. »

Par une tolérance qui date du règne précédent, les étudiants prussiens en theologie étaient autorises à suivre les cours de cette faculté à des universites étrangeres et notamment à celle d'Inspruck. Or, cette universite était complétement entre les mains de la compagnie de Jésus.

Les candidats à l'état ecclesiastique qui la frequentaient etaient, pour les deux tiers, des sujets prussiens et principalement des Posnaniens.

Aujourd'hui que la faculté de théologie d'Inspruck a été confiee, de nouveau, par M. Stremayer, à la célebre compagnie le gouvernement prussien qui a renvoyé les jésuites de chez lui, ne veut plus les recevoir de seconde main. Le ministre des cultes, M. Falk vient, en conséquence, de rendre un arrêté que public le *Moniteur*, et qui, en constatant que les candidats aux fonctions ecclésiastiques ne sauraient recevoir, dans l'université tyrolienne, l'enseignement que prévoit la loi du 4 mai dernier, statue que ces candidats auront à subir un nouveau stage de trois ans d'études dans une université allemande, avant de pouvoir être admis en Prusse à l'exercice des ordres sacrés.

Le Parlement italien a commence la discussion du projet de loi allouant un crédit de quatre-vingt millions pour travaux de fortifications et de defense de l'Etat.

Les journaux de toutes nuances appuient le gouvernement dans cette voie et ils démontrent la nécessité d'assurer la defense nationale en temps opportun, alors que la situation est assez tranquille pour pouvoir permettre de traiter cette grave question avec une maturite et une liberte d'esprit que le Parlement ne retrouverait pas sous la pression des événements et au milieu des complications européennes.

La discussion générale de ce projet a été close par l'ordre du jour suivant voté à la presque unanimité :

« La Chambre, apres avoir entendu » les declarations du ministre de la » guerre, approuve la direction donnee » par ce ministre à l'administration mi- » litaire, et passe à la discussion des » articles. »

L'existence d'une circulaire diplomatique, dans laquelle le cardinal Antonelli s'attache à réfuter le passage de celle dans laquelle M. Visconti-Venosta parlait, en janvier, de la possibilité de trouver un *modus vivendi* entre l'Italie et le Vatican ; l'existence de cette circulaire semble vouloir se confirmer.

Les feuilles italiennes, l'*Opinione* entre autres disent que le cardinal Antonelli, après avoir rappelé tout « ce que le gouvernement italien a fait pour désorganiser le gouvernement et l'administration de l'Eglise » proteste contre la possibilité de pactiser avec l'Italie « sous le regime actuel. »

L'Empereur de Russie vient de faire prévenir, parait-il, la cour de Prusse qu'il s'arreterait à Berlin quelques jours, lors de son voyage en Angleterre qui aura lieu en avril, pour rendre visite à la reine Victoria et au duc d'Edimbourg. Mais il n'est pas encore certain que l'Empereur Guillaume se trouve à ce moment dans la capitale : le projet qu'il a formé de se rendre dans un meilleur climat n'est pas abandonné, et ses médecins insistent plus que jamais pour qu'il le mette à exécution.

L'absence de l'empereur Guillaume de tous les grands diners officiels qui se donnent dans son palais est considérée comme la preuve que Sa Majeste n'a pas repris toutes ses forces.

Le gouvernement suédois ayant proposé au Rigsdag d'augmenter les appointements des fonctionnaires publics, les deux Chambres se sont divisees sur cette question et, pour la résoudre, il a fallu nommer un comite combiné.

Pour gagner l'opposition de la seconde Chambre, la premiere consentait à réduire à vingt les trente pour cent demandés, mais à la condition que l'augmentation profitât aux interessés dans le courant de cette année.

La seconde Chambre repoussait cette transaction, sauf pour les employés des postes, de la douane et de la télégraphie. Ses délégués offrirent de recommander une augmentation de 30 p. c., mais pour les petits traitements seulement allant jusqu'à 4,000 couronnes. Finalement on est tombe d'accord pour une augmentation de 20 p. c. des appointements inferieurs à 5,000 couronnes, mais applicable seulement à l'annee 1875.

L'opposition a déclaré qu'elle ferait volontiers de plus grandes concessions en élevant davantage le chiffre des traitements, si le gouvernement voulait s'obliger à réduire le nombre des emplois publics.

LA SITUATION DES EMPLOYES.

Le *Times* a publie dernierement un article sur le budget du gouvernement turc, et de ce travail consciencieux il resulte que l'annee financiere se solde par un deficit.

Le gouvernement, on le conçoit sans peine, s'est emu d'une pareille situation, et dans ce moment meme il etudie les moyens d'en prévenir le retour, en faisant d'une part les economies les plus grandes, et d'un autre côte en augmentant ses revenus de diverses manieres, c'est-a-dire en elevant le taux des taxes existantes, en creant de nouveaux impôts, enfin en ameliorant le mode de perception des taxes actuelles de façon à les rendre plus productives.

Pour le moment, nous nous contenterons d'examiner ce dernier projet du gouvernement imperial, et nous verrons de quelle maniere, à notre avis, on peut esperer le voir reussir.

Les difficultes à vaincre pour ameliorer le mode de perception des impôts sont de deux sortes : les unes proviennent du personnel administratif, les autres de la nature meme des choses, celles-ci sont de l'ordre materiel, celles-là de l'ordre moral, en face des unes le gouvernement se heurte a des obstacles dont la suppression demandera du temps et de l'argent, en face des autres il se trouve devant la routine, la negligence ou le mauvais vouloir de ses employes.

Voyons d'abord de quelle façon il pourra vaincre ces dernieres difficultes.

La meilleure maniere d'obtenir un bon service des employes d'une administration consiste à les remunerer largement, apres en avoir reduit le nombre generalement trop considerable.

Cette premiere operation permet d'abord d'épurer le personnel, de choisir les sujets qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite et leur probite, ensuite elle augmente la somme de travail de chacun, de maniere à lui creer une occupation serieuse, à laquelle il peut s'appliquer et prendre goût, et elle evite cette decourageante apathie qui resulte de la flânerie bureaucratique, cette plaie de l'administration.

Mais des que le gouvernement occupe un homme et lui demande de consacrer tout son temps à des fonctions actives, il est juste que cet homme soit paye genereusement et regulierement. Entre les employes au service de l'Etat et celui-ci, il y a un contrat passe, l'un donne son temps et l'usage de ses facultes intellectuelles, l'autre prend l'engagement de remunerer ces services. Il faut donc que cette remunération soit loyale et que le gouvernement paye aux epoques fixées par lui; enfin il est indispensable que la somme qu'il donne à chacun suffise à l'existence de celui qui la reçoit et lui assure les moyens de vivre et de faire vivre sa famille.

La methode contraire est cent fois plus préjudiciable au gouvernement, et c'est une mauvaise economie qui reduit quelques traitements à des chiffres dérisoires.

Si la pratique de tous les jours ne le prouvait pas surabondamment, le raisonnement le plus simple suffirait à le demontrer.

Voici un employe charge de percevoir une taxe quelconque nous resterons dans les generalités afin de n'etre desagreable à aucun service en particulier il doit ecouter les declarations du public, et les verifier autant que possible.

Il peut arriver qu'il découvre une fraude dans une déclaration ; son devoir est evidemment tout tracé, mais il a quelques dettes criardes, la gene est en permanence chez lui, ses appointements lui sont payes avec de grands retards, et les petites bouches auxquelles il faut donner à manger n'attendent pas. Le soir il rentrera dans un menage desole, ses enfants commencent déjà l'apprentissage de la vie, et c'est par les privations qu'ils la connaissent, il tient entre ses mains une partie de la fortune d'un homme qui gagne illegitiment de forts beaux benefices, et qui, malgre sa mauvaise foi, parait jouir de l'estime publique. L'exemple est contagieux. Le fraudeur pour eviter les desagrements que son petit commerce lui occasionnerait s'il etait découvert, offre quelques pieces de monnaie, le pauvre diable accepte et ferme les yeux.

Assurement cet homme est coupable, mais si nous examinons la position dans laquelle il se trouve place, nous ne pourrons peut-etre pas lui refuser le benéfice des circonstances attenuantes.

D'ailleurs que risque-t-il ? ou bien il sera decouvert, ou bien il ne le sera point.

Dans le premier cas, la punition la plus grave qui puisse l'atteindre, c'est d'etre renvoye de l'administration qui lui retire sa confiance. Eh bien, c'est souvent une perspective qui n'a rien de bien effrayant ; si cet employe ne peut pas vivre de son emploi, il n'y tiendra guere, soyez-en sûrs ; il trouvera toujours une position equivalente, et les metiers ou l'on gagne des salaires suffisants pour ne pas mourir de faim ne sont pas assez rares pour qu'il soit tres alarme de perdre sa place.

Pour que le fonctionnaire tienne à sa fonction et ne s'expose pas à etre chasse de l'administration qu'il occupe, il faut qu'il y trouve des avantages, qu'il se dise et comprenne qu'il n'aurait pas ailleurs une situation analogue, un emploi aussi bien remunére. Alors il s'abstiendra de tout acte capable de compromettre son avenir, et le gouvernement ne perdra pas cent livres parce qu'un pauvre employe, mis entre son devoir et les necessites de l'existence, aura incline de ce côte-ci, et accepte une ou deux livres de *bacchich*.

Or, quelques personnes bien informees disent que le fait n'est pas sans exemple, on pretend meme qu'il est frequent; eh bien, lorsque l'Etat paiera ses employes avec moins de parcimonie et une parfaite regularite, ces actes ne se renouvelleront plus, et le gouvernement aura fait un grand pas dans la voie où il espere trouver le progres dans le mode de perception des taxes actuelles.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 7 mars 1874.

La commission des lois constitutionnelles touche evidemment au terme de ses travaux sur la loi électorale. L'adoption de l'amendement Delord qui semble viser les candidatures plébiscitaires, montre dans quel esprit sera conçue la loi nouvelle, et il produit une vive agitation dans les groupes de l'opposition. Le rapport de M. Batbie qui devait être d'abord deposé lundi, le sera seulement mercredi. Ce n'est là qu'un léger retard et si la Chambre ne prend pas de vacances, la discussion pourrait commencer aussitôt après le vote des nouveaux impots.

Le debat ne portera pas seulement sur le projet de la commission, [illegible] projet que le gouvernement tient en réserve. La [illegible] discutée et quoique le cabinet qui en espère d'importants resultats, ait hâte de la voir promulguer, plusieurs des elections partielles, celle de la Gironde tout au moins, se feront encore sous le regime du scrutin de liste.

Quant aux attributions du pouvoir executif, vous savez que le gouvernement, instruit par [illegible] sage, où il est dit que personne plus que lui ne souhaite la prompte définition de ses pouvoirs, et le cabinet aurait reconnu l'urgence de la question. Sans qu'on ait des indications bien précises sur le projet officiel, il parait certain qu'il m[illegible] blique. Quelques députes du centre gauche en [illegible] munication officielle que M. Casimir Périer et [illegible] a faite le marechal, il y a quelques jours.

L'affaire de l'Academie est toujours l'objet de [illegible] ques [illegible] garantie. [illegible] mais en realité pour [illegible] et il ajouta qu'il lui paraissait [illegible] entendre à la campagnie le [illegible] qui avait provoque cet incident, de peur qu[illegible] tent, en séance publique, des manifest[illegible] tibles d'atteindre l'Académie dans [illegible]

M. Jules Favre [illegible] aire en dehors du Pal[illegible] déclara en outre qu[illegible] que si la paix publique était d'ores et deja assurée, en dehors du Palais de l'Institut, elle restait menacee sous la coupole du palais même, et que le devoir des académiciens était de se renseigner exactement sur le passage du discours de M. Ollivier qui avait ému le public. A la suite de ce discours il fut convenu que M. Patin serait délegué aupres de recipiendaire, d'une part pour lui porter les excuses de l'Académie au sujet de l'incident, et ensuite pour le prier de se rendre à la seance preparatoire du 4 mars, afin de donner lecture à ses collegues de son eloge de La[illegible]

Il est evident, lorsqu'on reflechit sur cet incident, que M. Ollivier l'a pris de trop haut envers ceux qui, à une autre époque, avaient mis trop de complaisance à faire de lui leur collègue. Il s'agissait d'eviter un scandale, M. Emile Ollivier ne l'a [illegible] satisfaction d'amour-propre. Il a produit l'éclat en rompant avec l'Académie ; et s'est donné la satisfaction qu'on lui avait refusée en publiant son discours dans le *Figaro*. Ce journal qui est dirigé par un *impresario* extrêmement habile n'a pas manque de son côte l'occasion qui lui etait offerte [illegible] nal était enleve partout en quelques heures.

Vous verrez par les comptes-rendus développes de la derniere seance de la commission de l'ancienne liste civile, que M. Rouher a menace ses collegues de traduire l'Etat devant les tribunaux. M. Rouher, a force de rêver Empire, se croit encore sous l'Empire. Il représente la veuve [illegible] III comme ruinee ; croyez bien que [illegible] qui [illegible] plus possible [illegible] en apitoyant les ju[illegible]

Le général de Palikao, entendu par la commission, a dit que les soldats voulurent offrir a l'Imperatrice les chinoiseries du Palais d'Été. Il est permis de supposer que ce mouvement spontané leur avait été quelque peu inspiré ; mais, dans la pensee des soldats, — en supposant qu'ils aient eu reellement l'intention qu'on leur prete, — il ne pouvait pas entrer dans cette idée ; que la collection sortirait de notre pays. C'était, au fond, à la France qu'ils croyaient faire don des résultats de [illegible]

CHRONIQUE.

Voici la traduction de la circulaire Grand-Vezirielle, du 5 Mouharem, relative à la suppression des douanes de l'intérieur :

« Il est superflu de rappeler que le droit douanier de 8 0/0 pèse sur tous les produits transportes par terre d'une localite où il n'existe pas de douanes dans les ports ou dans les villes de l'intérieur pourvues de douanes. Ces marchandises sont de nouveau taxees, lorsqu'elles sont transportees par terre dans d'autres provinces. Enfin la taxe perçue sur les matieres transformées vient encore s'ajouter aux impôts déjà frappes sur les matieres premieres façonnees par l'industrie locale.

Depuis longtemps ce système a provoque des plaintes nombreuses et il a été démontré par l'experience que le paiement de cet impôt causait à la population industrielle et commerçante de l'empire un enorme prejudice.

Cependant, comme il est impossible d'abolir d'une maniere générale le droit de 8 0/0 sans trouver prealablement, l'equivalent de cet impôt qui constitue une des branches importantes des recettes de l'Etat, et comme cette suppression ne pourrait etre faite sans causer un derangement dans l'équilibre financier en général ; comme d'autre part le budget de l'année financiere 1290 doit etre etabli sur une base certaine, l'application de la mesure suivante, approuvée en conseil ministeriel et sanctionnée par Iradé Imperial a ete résolue. D'un côte elle garantit le developpement de la prosperite du peuple par l'impulsion

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

XII (suite)

Knaseff se recriant : « C'est dit, repondit-elle sechement. Me croyez vous aussi dépravée que vous ? » Comme il s'étonnait, elle continua avec une satisfaction cruelle : « Ecoutez, comte Knaseff Parce que je suis une femme perdue, ne vous croyez pas en droit de me mépriser, car, en verite, je vaux mieux que vous. Je ne vous connais pas un bon sentiment. Patriote indifferent, mari ingrat, pere oublieux, voilà votre cœur. Toute coupable que je sois, moi, j'ai garde quelque chose d'intact au fond de mon âme. Cette enfant de neuf ans, que vous avez vue, c'est dans l'abandon et la misere qu'elle est nee. J'ai eu faim, j'ai eu froid en la nourrissant, et son pere avait de la fortune et m'avait seduite, car j'etais sage à seize [illegible] Mon lait, appauvri par les privations, [illegible] je l'ai élevée au prix de mon [illegible] neur déjà fletri, et je suis entree dans une nouvelle vie avec la rage dans le cœur. J'ai rendu des lors le mal qu'on m'avait fait. Je ne vous ai pas cherché, à Petersbourg, vous êtes venu à moi, mais j'ai eu un plaisir atroce à compter les tortures de votre angelique femme. Vous me vengiez sur cette heritiere, moi quittee pour une heritiere ; vous lui rendiez ce supplice de la solitude dans les premieres heures de la maternité, que j'avais subi dans la misère, sans un grabat pour me reposer. Si je me suis rejouie des maux de la comtesse, je vous ai meprise, vous qui vous faisiez son bourreau Certes, je suis corrompue ; cette soif de vengeance est odieuse, et cependant je me releve à mes propres yeux par un sentiment qui ne rachetera aucune de vos fautes. Oui, je vous suis superieure, car j'aime ma fille, je l'aime a lui donner tout mon sang. Que mon opulence factice m'echappe demain, et je me ferai sa servante pour la nourrir, si cela est necessaire, tandis que vous, qui me soupçonniez de je ne sais quelle basse intrigue, vous abandonnez votre fils. Aussi je vous hais, je meprise votre vil egoïsme, et je suis heureuse de vous le dire en face. »

Une violente attaque de nerfs saisit Blanche au milieu de ses aveux convulsifs. Lorsque Knaseff l'eut reconduite chez elle, il fut oblige d'abandonner son chevet afin de ne pas irriter ses crises par sa presence.

XIII

Ce fut en vain que Knaseff tenta d'apaiser Blanche. Il ne put la voir, et reçut pour toute reponse a ses lettres suppliantes le billet suivant :

« Vous avez penetre le secret de ma vie : nous sommes separes sans retour. Ma rougeur, ma souffrance, lorsque vous avez regarde ma fille, m'ont ete une leçon profitable. Je renonce à une existence que je paierais trop cher du mepris de mon enfant. Je vous en dirais davantage si vous pouviez me comprendre, mais il vous faudrait pour cela eprouver l'amour paternel, qui vous est étranger. Adieu, je vous epargne ces deux banalites : « Sans rancune » et « soyez heureux. » Comme je meurs à ma vie passée, je n'ai point de merite à ne pas vous en vouloir J'oublierai jusqu'à votre nom Quant au second souhait, il se réalisera toujours. Non pas que la comtesse doive vous pardonner; mais votre rentrée en Russie vous fera monter dans le *tchin*, et vos succes diplomatiques ou guerriers vous consoleront de vos deceptions amoureuses et conjugales. Ce que désire.

« Votre servante,

« BLANCHE. »

Cette rupture remua tellement le cœur de Knaseff, qu'il ne put s'empêcher d'en faire confidence à Ilawaski.

— C'est une brave fille, dit le general, mais il vous reste quelque chose à faire....

— J'y pensais, répondit Knaseff, car l'amour de Blanche pour sa fille l'interessait, lui qui se surprenait depuis un an a soupirer en voyant des enfants. Il courut chez son banquier lui demander une somme dont il voulait doter cette petite fille. Pour la premiere fois depuis six ans, au lieu de remettre le l'argent au comte sur sa signature, le caissier se leva consulta des registres, eut une longue conversation avec un autre employé, et se décida enfin a faire droit aux exigences de Knaseff Celui-ci lui demandant compte de son hésitation, le caissier repondit avec embarras que les remboursements du banquier de Moscou se faisant attendre depuis un an, il avait cru ne plus posseder de fonds pour le comte Knaseff ; mais le matin même son patron avait reçu de Moscou une traite de cent mille francs, et avait neglige de la faire inscrire. Il avait donc soixante mille francs a la disposition du comte, car vingt-cinq mille francs soldaient les avances deja faites. Negligent en vrai Russe au sujet de ses interêts, Knaseff eut un instant de sagesse Il eut l'idee de se rendre compte de ses dépenses depuis six ans, et pria le caissier de faire le releve des sommes qu'il avait successivement touchees. Quelques livres furent compulses, et le comte crut rêver en apprenant qu'il avait dissipe en six ans deux millions deux cent mille francs. Ce chiffre l'effraya, et il ne sut de quoi il devait etre le plus surpris, ou de l'intarissable generosite d'Helene, ou de sa propre imprevoyance. Il refusa de prendre les soixante-quinze mille francs, vendit son hôtel de la rue Marignan, ainsi que ses meubles et ses chevaux. La cloche fondue, il lui resta deux cent mille francs environ, et, le premier emploi qu'il fit de ces epaves restees de ses dissipations fut d'envoyer cinquante mille francs a Blanche et une pareille somme pour sa fille. Puis, disant un adieu éternel au plaisir qui l'avait ennuye, à l'amour coupable qui l'avait force au respect, au jeu qui avait agace ses nerfs sans jamais les defendre, Knaseff partit pour Petersbourg. Apres quelques demarches, il put rentrer dans son regiment, resolu à racheter ses fautes par un zele exemplaire, et à regagner l'estime et, s'il etait possible, l'amour de la comtesse Knaseff.

XIV

Knaseff hésita longtemps entre l'alternative de faire connaitre à Hélene son retour en Russie ou de la surprendre agreablement par sa conversation au bout de quelques mois. L'habitude qu'il s'etait faite a Paris d'une intimite feminine et d'une vie paisible lui fit prendre le premier de ces deux partis Il ecrivit à la comtesse une longue lettre, dans laquelle il confessa ses torts; portant son orgueil masculin rendit un peu vague l'expression de son repentir. Bien qu'il affirmât son retour à une existence serieuse, il n'osa pas demander a la comtesse de revenir à Petersbourg aupres de lui. mais il lui fit entendre qu'il serait heureux de la revoir, heureux surtout d'embrasser son fils Se rejetant sur ses preoccupations pour l'avenir de la famille, il tâcha d'insinuer que la rentree d'Helene dans le monde etait presque necessaire Chacun des mots de cette lettre, sous une forme un peu compassée, palpitait de crainte et d'espérance, mais les desirs de Knaseff furent deçus par la reponse de la comtesse. Elle etait écrite et signee par le precepteur de son fils, de sorte que le comte ne put deviner sous les formules de cette missive écrite à la troisième personne quels etaient les sentiments d'Helene. Quant a ses desseins, ils etaient de continuer à vivre dans la retraite.

Si Knaseff avait ete le jeune homme leger de la premiere annee de son mariage, cette reponse desespérante l'aurait rejeté par depit dans le desordre auquel il venait d'échapper; mais ses epreuves avaient redressé son jugement, ennobli sa volonte, et il trouva le ressentiment de la comtesse bien justifié. Pouvait-il esperer qu'elle revint à lui des la premiere demarche ? Devait-elle se fier à un repentir douteux ? Il fallait donc prouver que la conversion etait complete. C'est à quoi s'attacha Knaseff Tres-bien apparente, il sut tirer parti du credit de ses cousins et se montra zele dans son service. Son ambition etait louable, car elle etait causee par le desir de se rehabiliter dans l'opinion, afin de pouvoir se presenter a Helene precede des louanges de tous, entouré de consideration et d'estime. Le comte avait tellement abuse de sa liberté, qu'il n'eut pas même la tentation d'une rechute, et il rencontra dans sa vie austere des plaisirs qu'il n'y eût pas soupçonnes. Les amities lui revinrent en foule, ces bonnes amities militaires dont rien ne peut donner l'idée aux hommes qui ne se sont pas trouvés cent fois ensemble sous la même batterie de canon, et qui n'ont pas combattu côte à côte. Ces liaisons presque fraternelles etablissent entre les âmes un sentiment plus eleve que celui d'une banale camaraderie, car elles naissent le plus souvent à la suite de dangers supportes en commun avec courage et gaieté. Knaseff retrouva dans ces réunions d'officiers la bonne humeur de sa jeunesse aventureuse, et cette fraicheur d'âme qui l'avait soutenu pendant son expedition au Caucase.

Il arrive souvent aux hommes qui réparent leurs fautes de se croire justifies aux yeux de tous quand ils se sont releves dans leur propre estime. A mesure que Knaseff regagnait des sympathies, il pensait que la comtesse devait lui tenir plus de compte de sa conversion que de la durée de ses erreurs. Le silence d'Hélène le troublait cependant, et il se promettait de ne pas laisser passer le 12 fevrier, date de la naissance d'Ivan, sans aller à la Bouldaïa. Il aurait bien pu obtenir des l'ete un congé de quelques jours, mais il n'osa pas devancer l'epoque fixée et se refusa par timidité le bonheur de voir son fils. A mesure que ses idées devenaient plus graves, le comte se sentait envahi par le sentiment paternel. Cet enfant auquel il avait si peu pensé, il l'aimait et le benissait maintenant, car il etait un lien entre lui et la femme dont il voulait regagner le cœur. Les affections de famille peuvent être meconnues quelque temps, mais elles sont imperissables dans l'âme humaine et surnagent au naufrage des passions. Elles deviennent necessaires aux hommes qui ont abusé des emotions vives, car elles ont une securite qui manque toujours à celles-ci et donnent un repos, une dignité indispensables à qui a franchi les limites de la jeunesse Or, le comte Knaseff avait trente-huit ans, et ses six annees d'aventures pouvaient compter double Aussi ses pensées se concentraient chaque jour davantage sur son fils. Blessé par les reproches de Blanche, il pouvait se rendre cette justice qu'il ne les meritait pas. Mais il s'affligeait d'être un etranger pour ce fils désormais cheri, et ne sachant comment lui témoigner sa sollicitude, il imagina de lui envoyer des jouets. Il va sans dire qu'il les choisit splendides. Il les accompagna d'une lettre pour ce fils qu'Helene devait toujours croire méconnu, et il attendit avec anxiete l'effet de cette demarche.

(A suivre.)

Voir le numéro du 16 mars

qu'elle donnera naturellement au commerce intérieur et à l'industrie indigène, et d'autre part elle facilitera l'équilibre budgétaire si ardemment recherché par le gouvernement impérial.

A partir de l'année financière 1 13 mars 1290, le droit douanier perçu sur les matières premières (le bois de construction excepté) ainsi que le droit perçu sur les matières façonnées transportées d'une province de l'Empire dans une autre, est complètement aboli. Toutefois, [illegible] de la dîme ordinaire sur les produits du sol, une taxe additionnelle équivalente au quart de la dîme déjà perçue. Cet impôt a été d'ailleurs frappé en l'an 1290 sur les dîmes de Roumélie et d'Anatolie, augmentées la première année de 1/2, et de 1/4 ensuite, pour une durée de quatre ans. Cet impôt additionnel sera diminué ou sera aboli au fur et à mesure que les revenus de l'Etat augmenteront. Le gouvernement Impérial s'empressera, d'ailleurs, de faire toutes les concessions possibles en faveur des besoins reconnus et des intérêts de la population.

Le ministère des finances, l'administration des Contributions indirectes et les gouverneurs des divers Vilayets ayant été informés de l'application de cette mesure, Votre Excellence est également priée de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires afin que l'affermage des dîmes comprenne, à partir de l'année financière 1290, un quart en plus des sommes déjà perçues, ainsi que cela a été pratiqué autrefois. »

Le Grand-Vézir s'est rendu avant-hier au Palais Impérial où il a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

Lundi dernier le ministre des finances, [illegible] sont réunies au Grand-Vézirat où elles ont eu une longue conférence à laquelle a pris part Son Altesse le Grand-Vézir qui présidait cette réunion.

Le Grand-Vézir s'est rendu hier au ministère des affaires étrangères où il a eu une longue entrevue avec S. Exc. Rachid Pacha.

Le ministre de Perse Mirza Mohsin Khan a eu hier, à la Sublime, Porte une entrevue avec le Grand-Vézir.

Keram Eddin effendi, ci-devant juge à Bannluka, est nommé juge à Tripoli de Barbarie;

Mir-Tahsin effendi, ci-devant membre du tribunal correctionnel, est nommé juge à Philippopoli;

Ahmed Hamdi effendi, ci-devant juge à Monastir, est nommé juge du vilayet de Diarbékir;

Mehmed Sadik effendi, ci-devant juge à Varna, est nommé juge à Rodosto.

Aly Fahri effendi, major au 1er régiment des chasseurs de la garde impériale, est nommé membre de la commission d'enquête et remplacé par l'adjudant-major Hassim effendi, promu à cette occasion au grade de major.

Ahmed bey, lieutenant-colonel dans le 7me corps d'armée, est promu au grade de colonel;

L'adjudant-major Agop effendi Mighirdich, médecin de l'hôpital du 7me corps d'armée, est promu au grade de major;

Aly bey, du 5me régiment d'infanterie du 7me corps d'armée est promu au grade de lieutenant-colonel.

Dans notre numéro de [illegible] dernier nous disions que la convention publiée par le *Levant Times* [illegible] signée par le ministre des Affaires [illegible] gères et le représentant de Perse, ni [illegible] par les [illegible].

[illegible] dans le vrai. La preuve en est que l'accord intervenu entre les [illegible] que constaté par un échange de notes. [illegible] les règles prescrites p[illegible].

Cette formalité sera remplie, d'après [illegible] la Perse concluront le [illegible] de commerce dont les négociations ne tarderont pas à commencer.

En attendant, il paraît, comme nous l'avons annoncé hier, qu'un échange de télégrammes a eu lieu entre les Souverains des deux pays pour se féliciter de cet accord. Mais ces télégrammes n'ont pas le caractère d'une ratification, et d'ailleurs on ne peut ratifier qu'une convention signée par des plénipotentiaires ayant des pouvoirs en règle, [illegible] qui n'est pas encore le cas dans l'accord dont nous venons de parler.

Il n'y a rien de [illegible] compro[illegible]. Une nouvelle preuve à l'appui [illegible] *Levant Times* [illegible]

[illegible] d'un zèle [illegible] la [illegible] officiers de police [illegible] qu'Ahmed [illegible] de ce [illegible]ment. C'est une [illegible] qui n'a même pas besoin de démonstration. Mais ce qui est plus maladroit encore dans l'entrefilet de notre confrère, c'est la preuve dont il a étayé son assertion.

Dire qu'Ahmed pacha a imprimé une nouvelle impulsion à l'expédition des affaires de la police, et annoncer comme conséquence de cette impulsion, que S. Exc. n'a songé que maintenant à nommer une commission chargée d'établir une statistique des prisons, alors qu'Ahmed pacha dirige le ministère de la police [illegible]

Le *Levant Times* [illegible] constater l'énergie déployée par lui dans l'exercice de ses délicates fonctions. Il aurait pu, par exemple, nous dire que sous l'administration vigilante de S. Exc., les vols ont disparu presque complètement de la capitale, que les tripots et les jeux de hasard n'existent plus, et tant d'autres actes de nature à [illegible] Ahmed Pacha.

Le major Vely effendi est nommé attaché militaire de l'ambassade ottomane à Berlin.

Le budget annuel de cette ambassade est élevé, assure-t-on, à 12000 livres turques qui se répartissent [illegible] 320 livres turques pour les appointements de l'ambassadeur, 43 livres turques pour les appointements mensuels du 1er secrétaire, 40 livres pour ceux des 2me et 3me secrétaires de l'ambassade. L'attaché militaire recevra 25 livres turques par mois et le gardien de l'ambassade 10 livres. De plus 2400 livres turques ont été allouées pour frais de représentation et divers, et 6000 thalers pour le loyer du palais de l'ambassade.

Ahmed Muhlis effendi, ci-devant juge du caza de Cartal, est nommé juge à Gallipoli en remplacement d'Assim bey.

Nous aimons à constater que le gouvernement impérial en faisant cette nomination a donné satisfaction aux vœux de la population musulmane et chrétienne de Gallipoli, qui s'était adressée à la Sublime-Porte, ainsi que nous l'avons dit dans un de nos précédents numéros, pour obtenir le remplacement d'Assim bey. Ce fonctionnaire s'était aliéné, par ces procédés arbitraires, la confiance et l'estime de ses administrés.

La direction générale des Télégraphes et Postes nous prie d'annoncer qu'un service en langues étrangères vient d'être établi à la station télégraphique de Brood, vilayet de Bosnie. Il existait déjà dans cette localité un service télégraphique en langue turque.

Le prix d'une dépêche simple de 20 mots expédiée de la Capitale pour Brood est de piastres 35, medjidié.

Ohannès Effendi Sakisian, mustéchar du ministère du commerce et Ohannès Effendi Tchamich, fonctionnaire employé au ministère des finances ont été choisis pour représenter le parti anti-hassouniste dans la Commission mixte qui se réunira à la Sublime Porte pour la répartition des églises et autres propriétés de la communauté arméno-catholique.

Nous appelons, d'une façon tout à fait spéciale, l'attention de nos lecteurs sur la correspondance de Roustchouk qu'ils trouveront plus loin. Dans cette lettre, notre correspondant nous envoie le récit d'un meurtre qui a été accompli dans des circonstances extraordinaires; c'est l'histoire dramatique d'un père assassinant son fils qu'il n'a pas reconnu, dans l'espoir de rendre heureux cet enfant qu'il croit loin de lui.

[illegible] au Théâtre Français, au bénéfice de M. Fraixe, première représentation de *Don Pasquale*, ce chef-d'œuvre des opéras-bouffes tombé de la plume [illegible] musicale de Donizetti.

Il y aura foule, nous en sommes convaincu, pour entendre cette œuvre. De plus le public voudra témoigner sa bienveillance au bénéficiaire, qui est un artiste de mérite.

Avec *Don Pasquale* on jouera le *Tigre du Bengale*.

On lit dans les journaux d'Alexandrie en date du 8 mars.

Avant-hier dimanche [illegible] inauguration du service de la canalisation des eaux du Nil à Remleh. Le gouverneur d'Alexandrie, Hassan Pacha, le préfet de police Aly Kioutchuk Pacha, quelques membres du corps diplomatique et plusieurs hauts fonctionnaires assistaient à cette cérémonie.

Un crime affreux vient d'être commis au Caire. [illegible] a tué ce petit être, [illegible] la complicité de son second époux. Cet enfant a succombé à des tortures affreuses qui ont duré pendant plusieurs mois. C'est pour hériter de la petite fortune qu'il tenait de son [illegible] dénaturée a tué son fils. L'autorité consulaire grecque, dont [illegible] cette affaire et l'enquête ouverte aussitôt a surabondamment démontré la culpabilité de Francesca et celle de son [illegible].

On lit dans l'*Amalthée* de Smyrne :

[illegible] calcule que le nombre des têtes de bétail qui ont péri par suite de l'hiver de cette année dans les vilayets d'Aïdin, de Proum et d'Erzeroum s'élève à 220,000.

Si on ajoute les pertes de [illegible] nature qui ont eu lieu à Caramanie et dans les vilayets d'Alep et de Diarbékir on peut élever ce chiffre à un million de bêtes à cornes et bêtes à laine qui ont succombé pendant l'hiver.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] dont le tirage s'élève [illegible] toutes les personnes qui voudraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le [illegible] jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

[illegible]

Du 18 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. [illegible]
Coucher »	6 » [illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen..	5 » [illegible]

8 heures du matin.

[illegible]	761 6
Thermomètre	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[illegible]	Signature.	Provenance
Mois de Février.		
2 Athanasion Moulagiami Inepoli Dardanelu	Papanuntri Birmachos Agrimion [illegible]	
[illegible]		
7 Georges Rizzino	Du[illegible]la	Moscou
8 Ghiorghi A. Pazare	Nicola Nistidi	Braïla
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mois de Mars.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRE DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Roustchouk, 3/15 mars 1874.

Toute l'attention de notre province est portée vers le district de Sistow. [illegible] Un crime atroce qui a été [illegible] plongé dans la plus grande désolation les habitants [illegible] ciers, quelles que soient leurs inventions [illegible] ques, se laisseront toujours surpasser par la réalité.

Il y a quelques années un jeune bulgare quittait ses vieux parents et sa sœur pour aller chercher fortune à l'étranger.

Après plusieurs années de labeur [illegible] une petite fortune et se décida à [illegible] pays natal pour venir en aide à ses vieux parents.

Dernièrement ce jeune homme arrivait à Sistow, mais avant d'aller dans sa famille il s'informa d'abord de l'état dans lequel elle se trouvait.

Il apprit ainsi que ses parents vivaient toujours et que sa sœur [illegible]

Il se rendit donc chez cette dernière, à laquelle [illegible]

La sœur transportée de joie et de bonheur [illegible] aller immédiatement prévenir ses parents.

—Non, lui dit son frère, ménageons une surprise à nos bons parents. Voici une pièce d'or, va, porte-la à mon père, et dis-lui qu'un étranger compte passer la nuit sous son toit.

La sœur trouvant la plaisanterie bonne se [illegible] chez ses parents et exécute ce que son [illegible] vient de lui ordonner.

Quelque temps après celui-ci dirige ses pas vers la maison paternelle.

De peur de ne pouvoir se maîtriser et de faire manquer le petit complot qu'elle avait tramé [illegible] son frère, la sœur retourne chez elle, se promettant de revenir dans une heure ou deux.

Le vieux et la vieille reçoivent l'étranger avec beaucoup d'égards.

Ils sont loin de reconnaître leur fils. Tant d'années d'absence, les fatigues et une barbe épaisse avaient complètement transformé sa figure.

A la vue de ses parents, le jeune bulgare a bien envie de se jeter dans leurs bras, malheureusement [illegible]

Je dis malheureusement, vous connaîtrez bientôt pourquoi.

Après maintes questions les deux vieux demandent son âge à l'étranger : cet âge coïncide, bien entendu, avec celui de [illegible]

A ce souvenir de son enfant une pensée diabolique s'empare de la vieille mère. Elle a aperçu que l'étranger a beaucoup d'or sur lui.

— Ecoute, dit-elle à [illegible] l'écart, n'as-tu pas vu [illegible] gent que cet homme a [illegible]

[illegible] ment faire? La chose était bien difficile.

— Pas aussi difficile que tu le crois, réplique la vieille, n'as-tu pas cette hache dont un coup [illegible]

— [illegible] réplique le vieux père, [illegible] plus juste que c'est un étranger et que personne ne remarquera sa disparition et ainsi nous faisons le bonheur de [illegible]

Le jeune [illegible] examiner les anciens meubles de la chambre où il avait passé son enfance; il était tout entier à ces souvenirs du passé, il se croyait arrivé au terme de ses peines. Pauvre jeune homme!

En ce moment le vieux père s'empare de sa hache, et, suivi de la vieille, il s'avance furtivement derrière son fils. Quelques secondes après, un coup terrible faisait rouler sur le plancher la tête de celui auquel il avait donné le jour.....

A peine ce crime était-il consommé, que la sœur pénétrait chez ses parents.

Elle est tellement empressée de demander des nouvelles de son frère qu'elle n'aperçoit pas son cadavre, et ne remarque point le sang dans lequel elle marche.

Quelques mots de ses parents la mettent en un instant au courant du crime affreux que ces der[illegible]

Ses cris : malheureux, vous avez tué votre fils [illegible] aux de ses vieux parents qui tombent évanouis sur le corps inanimé de leur enfant, attirent [illegible]

[illegible] tés et écroués dans les prisons de Roustchouk en attendant que justice soit faite.

J'aime finir mes correspondances par une nouvelle agréable. Je vous annonce avec plaisir que M. Démètre Karamihaloff, premier drogman du consulat général de Russie de notre ville, vient d'être nommé Commandeur de l'ordre impérial de Saint-Anne. C'est une juste récompense des loyaux services que M. Karamihaloff n'a cessé de rendre à son gouvernement. M. Karamihaloff était déjà décoré de l'ordre de Saint-Stanislas.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La Chambre des Lords.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Londres, 7 mars 1874.

Les deux Chambres se sont assemblées pour procéder aux formalités préliminaires de la session. Voici en somme ce qui s'y est passé.

La Reine est représentée par cinq commissaires royaux ayant à leur tête le lord chancelier.

Averti par l'huissier de la verge noire, le président de la Chambre des Communes, suivi d'environ cent membres, se présente à la barre, et annonce qu'il a été choisi pour présider l'assemblée [illegible].

Le lord chancelier au nom de la Reine, exprime l'approbation de ce choix que justifient le zèle et les services de l'élu ainsi que sa capacité éprouvée.

Le président Brand croit de son devoir envers la Chambre des Communes du Royaume-Uni de réclamer les anciens et incontestables droits de cette assemblée. Il prie humblement Sa Majesté de vouloir bien lui accorder la liberté de la parole dans les débats, la liberté individuelle pour les députés et les gens de leur service, et par-dessus tout la faculté d'approcher de la royale personne toutes les fois qu'il en sera besoin, enfin l'interprétation toujours la plus favorable de tous les actes parlementaires. « Pour ce qui me regarde, dit en terminant le président, je désire que tous mes actes soient interprétés dans le sens le plus favorable, et que toutes les fois qu'il m'arrivera de me tromper l'erreur ne soit imputée qu'à moi seul et nullement aux fidèles Communes de Sa Majesté. »

Le lord-chancelier répond qu'il est chargé par la Reine d'informer le président des Communes qu'elle confirme très-volontiers tous les droits et privilèges qui ont de tout temps été reconnus, ou conférés aux communes par chacun de ses royaux prédécesseurs. Quant à ce qui regarde la personne du président, bien que Sa Majesté sache fort bien qu'une pareille assurance ne lui est pas nécessaire; elle considérera toujours dans le sens le plus favorable ses paroles et ses actes.

Le président Brand et les autres membres de la Chambre des Communes se retirent, et le lord chancelier ayant pris sa place sur le sac de laine.

Le duc de Chambridge s'approche, prête serment et signe au rôle du Parlement, Son Altesse serre ensuite la main au lord chancelier et quitte peu après la salle.

Plus tard, le prince de Galles vient accomplir les mêmes formalités.

La chute de Coomassie.

On lit dans le *Spectator* :

« La guerre contre les Ashantees s'est terminée par un brillant fait d'armes.

Sir Garnet Woseley a fait tout ce qu'il pouvait faire. Avec une armée qu'il avait réglée lui-même dans tous ses détails, mais dont l'effectif était au dessous du nécessaire, il a pénétré dans l'intérieur du pays à 120 milles à travers des forêts sans routes; défait l'armée entière des ennemis dans une bataille qui a duré 12 heures, est entré dans Coomassie et a forcé le roi à signer le traité de paix dans sa propre capitale. Tel était le but de l'expédition et Sir Garnet l'a atteint à un prix qui sans doute plonge dans le deuil plusieurs familles, mais qui n'est rien pour une grande guerre. On dira aussitôt que les régiments seront arrivés à la Côte d'Or, que l'expédition avec son succès nominal n'a rien accompli. Ceci n'est pas conforme à la vérité. Nous aurons au moins accompli jusqu'à la fin la tâche que nous nous sommes imposée. Le chef sauvage qui a envahi nos territoires a été contraint de recevoir des ordres dans sa capitale qu'il croyait invincible. La race la plus brutale et la puissante de l'Afrique a appris qu'elle ne peut pas se mesurer avec les hommes blancs avec quelque chance de succès. Les tribus plus faibles ont vu qu'on peut se fier avec confiance aux promesses de l'Angleterre lors même qu'elles occasionnent des embarras à cette dernière. Nous mêmes avons appris les conditions nécessaires pour faire avec succès la guerre en Afrique. Ces conditions sont de ne point se reposer sur des hommes qui ne sont pas dressés et d'organiser les moyens de transport avec autant de soin que l'armée.

Le dépeuplement de l'Irlande.

En enregistrant quelques faits relatifs à la diminution du nombre des habitants de l'Irlande notre intention n'est pas de déplorer cette circonstance. Loin de là; quelque grande qu'ait pu être cette diminution pendant les trente dernières années l'Irlande est encore trop peuplée pour un pays dont la surface est en grande partie couverte de marécages, d'eau et de montagnes qui ne peuvent être cultivées et où l'industrie manufacturière n'existe presque pas. En 1846, avant la famine, la population de l'Irlande s'élevait à 8,380,000, en 1871 ce chiffre a baissé à 5,412,000. Malgré cette réduction de 35 pour cent il n'y a encore que 3 acres 3/4 de terrain par tête, tandis que dans les six provinces les plus agricoles de l'Angleterre cette moyenne est de 4 acres 1/2 par tête d'un terrain beaucoup plus riche et mieux cultivé. L'Irlande n'a jamais été aussi prospère, ses fermiers n'ont jamais réalisé des bénéfices aussi considérables que durant les cinq dernières années. Ce résultat est dû en partie à l'augmentation énorme qu'a éprouvée le prix de la viande et en conséquence du bétail; mais principalement à la diminution du nombre des personnes qui vivent du travail agricole. L'émigration que les orateurs irlandais sont si enclins à déplorer et dont ils font le sujet de leurs attaques contre l'Angleterre a été le salut de l'Irlande. Elle continue quoique dans des proportions moins grandes. De 1851 à 1871 le nombre des émigrants dépassait presque la moyenne annuelle de 100,000 : il s'est [illegible] durant les dernières années, à 75,000. Ce chiffre est suffisant si on tient compte d'un trait caractéristique de l'émigration irlandaise et sur lequel nous attirons l'attention. C'est l'âge des émigrants. Il est hors de doute que la totalité de ces derniers ou le plus grand nombre se trouvent dans la fleur de l'âge ou appartiennent à une catégorie qui n'en est pas éloignée. Il est évident, disons-nous que le résultat final en ce qui regarde la population serait tout différent de celui qu'il devrait être si les émigrés représentaient tous les âges. Un pays peut supporter une perte annuelle de 75,000, 100,000 personnes même pourvu qu'elles soient recrutées parmi les vieux comme parmi les jeunes; tandis que si cette émigration représente des jeunes gens de 20 ans elle a pour conséquence la dépopulation du pays. Mainte ont les émigrants appartiennent presque tous à cette classe sur laquelle l'Irlande compte pour l'augmention de ses habitants.

Ils sont presque tous de jeunes couples ou de personnes sur le point de se marier, car les deux sexes sont en nombre presque égal. 77 pour cent ont de 15 à 30 ans et 47 de 15 à 25 ans. En 1861 les habitants âgés de 20 à 40 ans étaient dans la proportion de 30 pour cent en Angleterre [illegible] Irlande. En 1871 [illegible] proportion est restée la même pour l'Angleterre et a baissé à 27 pour cent pour l'Irlande.

(*Pall Mall Gazette*.)

La situation au Japon.

Le mécontentement des Japonais qui n'avait pas échappé à l'attention des observateurs vient enfin de se traduire en faits. Jusqu'au 22 octobre, le *Japon Maill* entretenait ses lecteurs de désordres qui pourraient se produire. Dans un article surtout elle faisait ressortir les éléments de désordre qui menaçait l'Empire. Le peuple n'était pas préparé au nouveau système introduit si soudainement par le gouvernement. Il est donc naturel qu'il ait été surexcité par l'abolition des institutions auxquelles il était de tout temps habitué à obéir. Une fois cette agitation implantée dans le pays, la destruction de tout pouvoir et de tous privilèges aristocratiques, ne laissait subsister aucune barrière entre le souverain et ses sujets. Si la manie des changements est poussée encore plus loin, il serait à craindre qu'elle n'affecte la forme d'une attaque contre le trône. En outre, il existe dans le pays une classe nombreuse exempte, sous l'ancien régime, de travail et des charges qui pèsent sur le peuple, habituée à se servir des armes et qui croit avoir plusieurs motifs de mécontentement. Comme complètement il existe un trop grand nombre de fonctionnaires que le nouveau système de centralisation a amenés avec lui. D'un autre côté le désir d'introduire dans l'administration le système européen et d'adopter la science et les arts mécaniques des occidentaux, sans posséder les connaissances requises et par l'intermédiaire d'agents étrangers peu scrupuleux et souvent incompétents, a amené un tel gaspillage des deniers publics que le fardeau des taxes a été élevé dans des proportions oppressives. Enfin, il existe encore un autre danger : l'influence des jeunes japonais qui ont fait leurs études à l'étranger. L'armée française envoyée à l'aide des colonies américaines lors de la guerre de l'indépendance, a ramené en France les ferments de la révolution. De la même manière les Japonais qui ont étudié aux Etats-Unis apportent avec eux des idées dangereuses pour les institutions du pays et comme ils n'ont pas de connaissances assez approfondies pour reconnaître les points défectueux du système américain, on ne pourrait s'attendre à ce qu'ils déploient beaucoup de modération dans l'application des principes adoptés par eux.

La situation engendrée par les causes différentes semble telle que le moindre prétexte suffirait pour amener des troubles. Ce prétexte a été fourni par le refus du Gouvernement du Mikado de faire la guerre à la Corée.

Depuis le commencement du 3me siècle de l'Ere chrétienne, époque à laquelle les Japonais ont fait la conquête de la Corée, ils ont exercé une espèce de suzeraineté. Néanmoins leur autorité, —et ceci remonte à fort loin déjà, —leur autorité dans ce pays semble nominale. La Corée continuait à payer un tribut. Dernièrement, elle a refusé non-seulement de payer le tribut, mais elle envoyé même au Gouvernement Japonais une dépêche insultante dans laquelle elle déclarait que ses suzerains devaient venir chercher le tribut s'ils désiraient en obtenir le paiement. Nous devons ajouter que les Coréens ont adopté un système d'isolement complet du reste du monde. Le massacre des matelots américains qui avaient cherché un refuge, il y a quelques années, [illegible] est présent à la mémoire [illegible]. Comme on pouvait s'y attendre la réception de la dépêche insultante a blessé l'orgueil japonais et la classe militaire a poussé le cri de guerre. L'excitation doit avoir été générale [illegible] une dissension au sein du cabinet. Le ministre des affaires étrangères et deux de ses collègues ont donné leur démission [illegible] décidé pour une politique de paix. Iwakura qui était à la tête de l'ambassade récemment envoyée en Europe était considéré comme le chef du parti de la paix et, on se le rappelle, le mois dernier sa voiture a été arrêtée la nuit lorsqu'il revenait du palais du Mikado et il a manqué être assassiné. Il échappa néanmoins avec quelques blessures. L[illegible] van[illegible] actuel semble être dirigé [illegible] même ministre. — On dit que l[illegible] sa démission qui a été [illegible] par le Mikado.

Reichstag Allemand.

Séance du 3 mars 1874.

Il est procédé à la première et à la deuxième lecture de la proposition de MM. Guerber, Winterer et consorts, [illegible] suppression du paragraphe 10 de la loi du 30 décembre 1871, [illegible]

[illegible] l'article 10, c'est-à-dire la suppression de la dictature que cet article implique [illegible] l'état de siège. Avant d'entrer dans mon sujet, je [illegible] Stuart avant son entrevue avec la reine Elisabeth : je prie le Dieu tout-puissant de me donner la force de n'offenser personne par ce que je vais dire (Bravo!), et j'espère que vous serez assez justes [illegible] calme.

L'article en question met entre les mains du président supérieur de l'Alsace-Lorraine un pouvoir que ne possède peut être aucun monarque [illegible] peut, car il lui donne le droit de prendre toutes les mesures qu'il croit nécessaires pour le maintien de l'ordre.

La loi française sur laquelle est basé l'article 10 date de l'époque de la Révolution; il portait que la nation avait le droit de mettre le pays en état de siège pour prévenir un danger imminent et ex[illegible] semblée qui décide, mais *un homme*. Eh! bien, messieurs, un dictateur ne pe[illegible] Ne peut-il pas prendre pour un danger ce qui n'en [illegible] être trompé par la police? Il peut alors prononcer l'emprisonnement, l'expulsion et même la mort. Un tel état de choses ne peut que corrompre la population.

Je montrerai comment celui qui est revêtu d'un tel pouvoir peut en abuser sans l'avoir voulu. La liberté d'association et la liberté individuelle sont opprimées en Alsace-Lorraine par la dictature. La presse y est opprimée plus que dans tout autre pays de l'Europe. Le vicaire général Rapp n'est pas un criminel, mais un vénérable prêtre, cependant il a été expulsé. Il y avait quelque chose en Allemagne qui nous plaisait, abstraction faite de l'annexion, c'était la liberté d'association. M. Rapp [illegible] tout à fait légal [illegible]

On n'a [illegible] enfants catholiques [illegible] quenter des écoles protestantes, et on a donné à des écoles catholiques des maîtres protestants. On a persécuté et enchaîné la presse, surtout la presse catholique, et l'on a interdit en Alsace Lorraine les journaux catholiques paraissant en Allemagne.

Tandis que la presse officielle [illegible] nous attaque journellement, nous n'avons aucun [illegible] répondre comme elle [illegible]. Qu'a-t-on gagné à cela? Absolument rien. Les sympathies de l'Alsace-Lorraine pour la France sont plus fortes qu'il y a [illegible] aime aussi la liberté et [illegible] la servitude. Nous vous demandons de rayer l'article 10. (Bravos au centre.)

M. [illegible]

[illegible]

M. Winterer. [illegible] actuellement [illegible] de la France, avec laquelle nous avons vécu en commun pendant deux cents ans. Si nous avons montré de la surexcitation, cela provient de la dictature. Il y a dans le traité de paix une clause concernant l'option; mais quelles ont été les conditions de cette option? Je n'ai jamais rien vu d'aussi affreux que les trois derniers jours du délai accordé pour l'option. On fait beaucoup de cas en Allemagne des Alsaciens qui quittèrent leur pays pour ne pas devenir les sujets de Louis XIV; mais nous, qui sommes dans le même cas, on nous accuse de manquer de patriotisme.

Ce qui était une vertu il y a deux cents ans est aujourd'hui un crime. On a également surexcité le pays en persécutant la langue française. La façon dont on a agi envers les écoles est quelque chose d'inouï. La dictature a foulé aux pieds, à ce point de vue, les droits de la famille, de la commune et de l'église. Il n'y a plus que des écoles gouvernementales; les écoles libres ont été supprimées. La dictature peut dire non-seulement : « *L'Etat, c'est moi!* » mais aussi : « *L'école, c'est moi!* »

Il en est de même des libertés de l'Eglise. La dictature a voulu germaniser le pays avec une main de fer; mais, par les élections, nous avons protesté contre l'annexion et contre la dictature. Notre situation matérielle a empiré en même temps que notre situation morale. La dictature a beaucoup détruit, mais n'a rien construit. Nos libertés nous sont enlevées, nos familles sont dispersées, notre situation est intolérable. N'espérez pas que nos sentiments changent à votre égard. Un peuple civilisé ne change pas de sentiment comme de vêtement!

M. PUTTKAMMER, conseiller à la cour d'appel de Colmar, libéral-national. — L'état de siège existe non-seulement en Alsace-Lorraine, mais aussi en France.

La manière dont le gouvernement de l'Alsace-Lorraine a usé jusqu'ici de ses pouvoirs nous garantit qu'il n'en abusera pas. Je demande que la proposition soit renvoyée à une commission.

M. [illegible] devoir, dans une affaire où je suis personnellement responsable, d'ajouter encore quelques observations aux arguments pratiques de M. le commissaire du [illegible]

Il est généralement peu agréable d'assister à une réunion dans laquelle l'administration est l'objet d'une critique publique.

Toutefois, ce désagrément est atténué par le fait de voir que ce débat a lieu ici-même et non pas à Versailles; que ces griefs sont formulés dans cette enceinte et non pas dans l'Assemblée nationale française, et qu'en outre le gouvernement allemand est assez fort pour subir tranquillement les expressions et les sorties les plus virulentes.

Supposons un instant que les circonstances aient été inverses, que nous ayons succombé dans une guerre avec la France, que la province du Rhin et une portion du territoire allemand soient devenues françaises et qu'un député des territoires annexés voulût, dans une Assemblée réunie à Paris, tenir un langage semblable. Nous n'avons qu'à lire dans les journaux le premier compte-rendu d'une séance de l'Assemblée de Versailles pour acquérir la certitude que, sinon la majorité, du moins, en fin de compte, M. le président Buffet, saurait, à sa façon, lui rendre complètement illusoire la liberté de se plaindre.

Mais, pour ces députés, les conséquences les plus graves d'une telle liberté de parole se produiraient dans les rues de Paris.

Il faudrait un déploiement considérable de police pour protéger contre les désagréments extra-parlementaires les orateurs qui auraient donné à leurs sentiments une telle expression. (Dénégations au [illegible])

Vous protestez, messieurs? E[illegible] des individus [illegible] d'avoir assassiné des Allemands! Vos murmures sont donc fort peu justifiés.

Je voudrais encore mettre en lumière un autre point de vue.

Messieurs de l'Alsace se plaignent de ce qu'en trois ans nous ne les ayons pas faits aussi heureux qu'ils voudraient l'être. (Hilarité.)

Nous le voudrions bien nous-mêmes, mais ce n'était point là le but de l'annexion.

Nous n'espérions pas non plus que ces messieurs salueraient avec une joie enthousiaste nos institutions allemandes ni qu'ils seraient les amis des fonctionnaires que nous avons envoyés là bas.

[illegible] égard; nous savions que nous aurions un rude [illegible]

Au reste, comme l'a dit le préopinant, l'Alsace, abstraction faite de Strasbourg, a appartenu [illegible] exerce sur l'homme une influence extraordinairement puissante.

Lorsque ces messieurs auront appartenu deux cents ans à l'Allemagne, il leur sera loisible de se livrer à des comparaisons rétrospectives, et j'ai la conviction qu'en somme ils auront vécu plus agréablement avec nous. (Hilarité.)

En tous cas, j'ai la conviction qu'alors ils seront [illegible] avec une énergie et une chaleur au moins égales à celles dont sont empreints les sentiments qu'ils mettent d'affirmer couramment et en excellent allemand à l'endroit de la France. (Rires bruyants.)

Ce n'est pas nous, à vrai dire, qui avons introduit en Alsace [illegible]

La population de l'Alsace est, il est vrai, grâce à la pression de l'énergique domination française, habituée à donner suite aux ordres de l'autorité, mais seulement dans la limite de l'action de la loi.

Des discours tels que ceux que vous avez entendus ici aujourd'hui ne sont jamais entendus en Alsace; or, ils y seraient entendus si l'état d'exception [illegible]

Nous [illegible] regard destiné à [illegible] peuples latins.

Nous avons dû rogner la pointe qui pénétrait profondément dans les chairs de l'Allemagne, car c'est précisément dans cette pointe qu'habite une population qui, pour l'humeur guerrière et la haine

[illegible] les Allemands, ne le cède en rien aux Français.

Nous avons appris [illegible], dans les guerres, l'effet des épées alsaciennes [illegible] contre les Allemands, qu'elles traitaient en [illegible].

J'espère que désormais, dans le [illegible], nous apprendrons à apprécier l'amitié des Alsaciens.

S'ils veulent protester, ils auraient dû protester avant la guerre; mais, comme ils ont aidé à cette guerre, comme cette guerre a été déchaînée sur [illegible] leurs [illegible], ils doivent en subir les conséquences.

Quiconque a contribué, même pour la part la plus minime, à cette guerre criminellement provoquée, doit avant tout se poser cette question « Ai-je fait alors mon devoir? » (Vifs applaudissements.)

Je vous prie de repousser la proposition. Ainsi vous attesterez que vous êtes satisfaits de l'administration des nouveaux pays de l'empire.

Je prie aussi M. Puttkammer de retirer sa motion de renvoi à une commission. (Vifs applaudissements.)

M. PUTTKAMMER retire sa motion.

M. WINDTHORST déclare qu'il se verra dans l'obligation de voter pour la proposition Guerber-Winterer si le renvoi de cette proposition à une commission spéciale n'est pas ordonné. Ce vote n'impliquera d'ailleurs, à l'égard du gouvernement, ni méfiance ni confiance.

[illegible] d'avoir entendu le chancelier de l'empire reconnaître le droit qu'ont les députés alsaciens-lorrains d'exprimer ici leurs sentiments librement et sans ambages; mais il proteste contre les interruptions incessantes qui se sont produites au cours de leurs paroles.

Les considérations présentées par MM. Guerber et Winterer concordent entièrement avec les principes du droit public, qui condamne l'oppression despotique.

Le chancelier pose une question de confiance. Il ne peut s'agir ni de confiance ni de défiance tant que l'on n'aura pas reçu le rapport depuis si longtemps attendu sur l'administration en Alsace.

L'orateur conclut en déclarant qu'en votant la proposition Guerber-Winterer on aura fait un grand pas vers la réconciliation avec l'Alsace. (Bravo au centre.)

M. PUTTKAMMER combat la proposition et [illegible] le rejet.

M. HERZOG, directeur ministériel, répond à M. Windthorst que le rapport sur l'administration en Alsace est déjà sous presse.

La discussion est close.

M. GUERBER, remonte à la tribune.

L'orateur se plaint qu'il n'existe en Alsace-Lorraine aucun journal indépendant. Le *Journal d'Alsace* lui-même n'est pas un organe indépendant.

La situation faite au nouveau pays d'empire est peu enviable, attendu qu'une triple législation pèse sur lui : la législation française, la législation d'empire, et enfin les arrêtés émanant du chancelier lui-même.

L'orateur conclut à l'abrogation des lois et du régime d'exception.

La motion de renvoi à une commission est rejetée, et la première délibération est close.

La deuxième délibération s'ouvre immédiatement.

M. BANKS, au nom du parti progressiste, reprend la motion de renvoi à une commission spéciale.

Il déclare que si le renvoi n'est pas ordonné, lui et ses amis voteront pour la proposition Guerber-Winterer, sans s'associer d'ailleurs aux arguments qui ont été développés en faveur de cette proposition.

La motion de renvoi est rejetée.

La proposition Guerber-Winterer est mise aux voix et rejetée par 196 voix contre 138.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 17 mars, 9 h. 45 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	44.10
d. Nouvelles...	21.25
Anglo-Bank	136.—
Société de créd. aust-turq.	27.—
Banque austro-ottomane	51.50
Pièce de 20 francs	8.90
Agio	106.20
Change sur Londres	111.85
Credit anstalt	226 50
National Bank	971.50
Lloyd	432.—

Bourse sans variations.

L'épiscopat, à la Chambre des seigneurs, soutient le concordat et déclare vouloir participer à la discussion sur les lois confessionnelles.

A la Chambre des députés le triomphe du gouvernement est complet.

Pesth, 17 mars.

La coalition qui s'était formée, en vue d'entraver l'action du gouvernement a échoué.

France.

Paris, 17 mars.

Obligations Roumélie fr. 105 50
» nouvelles » 97

L'impôt sur le sel a été repoussé par l'Assemblée nationale.

La manifestation qui a eu lieu à Chislehurst, à l'occasion de la majorité du prince impérial, a été imposante.

Italie.

Rome, 16 mars soir.

Le budget soumis à la Chambre présente un déficit de 128 millions de francs. Le ministère fait une question de cabinet de l'adoption des mesures proposées pour le combler.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 17 mars.

	CLÔTURE.
Dette Générale	41
Emprunt 1865	57 3/4
do 1869	52 1/2
do 1871	57 1/4
do 1872	65 3/4
Consolidés anglais	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 17 mars.

Dette Générale 5 0/0	Cour. du matin Pirs.	46 28 —
	[illegible]	» 47 — —
	Baisse	» 46 23 —
	Clôt. [illegible]	» — — —
	Clôt. [illegible]	» 45 30 —
	[illegible]	— — —
Actions N. [illegible]		L.T. 6 3 —
» [illegible]		» 9 15 —
» de la Banque de [illegible]		» 1 15 —
» du Crédit Austro-Turque		» 9 — —
» du Crédit Général		L.T. 7 10 —
Banque Verissi et Cossoudi		» — —
Tramway		» 7 25 —
Société Commerciale Ottomane		» [illegible] —
Laurium		Fr 75 — —
Crédit Hellénique (escompte)		» 11 —
Obligations des Chemins de fer		» 100 — —
» 2me émission		» 40 — —
Emprunt	1863	» 300 — —
	[illegible]	» 305 — —
	1869	» 315 — —
	1871	» 89 — —
	1873	» 273 — —

COURS DES MONNAIES.

(Cours [illegible] Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P. 111	5
Pièce de 20 francs	» 88	5
Impériale russe	» [illegible]	—
Ducat (Cremitz)	» 51	20
Medjidié blanc—(différence)	» 102	—
Bechlik—(différence)	» 104	30
Métalique... (id).	» 105	10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 16 mars.

[illegible]

Du 17 mars.

Palermo, paq. à vap. angl. Socrates, c. Dongini, [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 16 mars.

Odessa, paq. à vap. angl. *Adria*, c. Gordon, div.
[illegible] angl. *Stefanos*, [illegible]
[illegible] rus. *Grand duc Constantin*, c. [illegible]
Ibraila, paq. à vap. [illegible] div.
Trébizonde, [illegible] Lautier, div.
[illegible]
[illegible]
Odessa, [illegible] div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 16 mars.

[illegible]
[illegible] *Marigo*, c. Leonidas, lest.
[illegible] br. hell. *Protologos* c. Mih Iopoul [illegible]
[illegible] *Dimitrios*, c. Cardopati, [illegible]
[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 14 mars.

Mont Athos, br. ottom. *Elizabeth*, c. Constanti l.
Ibraila, br. ottom. *Arhistraligos*, c. Con [illegible] lst.
Silistria, [illegible]
Ibraila, br. ottom. *Chayn bahri*, c. Hussein, lest.
Syra, goel. ott m. *Chayn bahri*, c. Mehemet, bois.
Roustchouk, br. ottom. *Cadem Haur*, c. Hussein, lest.
Enos, br. ottom. *Ihsani Huda*, c. Mehemet, lest.
[illegible]
Ibraila, goel. ottom. *Halis Tidjaret*, c. Ali, lest.
Roustchouk, goel. ottom. *Trebizonde*, c. Tomel, lest.
Zagora, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Garofalos, lest.

du 15 mars.

[illegible] *Panagia*, c. Panayoti, lest.
Roustchouk, br. ottom. *Alexandros*, c. Vudakis, lest.
[illegible] br. ottom. *Dielani bahri*, c. Moustafa, lest.
Mont Athos, br. serb. *Milan*, c. Costanti, lest.
Ibraila, goel. ottom. *Bitzi Rahman*, c. [illegible], lest.
Parthenon, goel. ottom. *Chain bahri*, c. Mehemet, lest.
Mont Athos, br. ottom. *Alexandra*, c. Costandi, lest.
Ibraila, br. ottom. *Djelani bahri*, c. Mehemet, lest.
Parthenon, br. ottom. *Djelani bahri*, c. Mehemet, lest.
Sohandie, br. ottom. *Nouri bahri* c. Logotheiou, l.
Batoum, goel. ottom. *Sultani Derya*, c. Ali, lest.
Ibraila, goel. ottom. *Daym Selamet*, c. Ahmet, lest.
Poti, br. ottom. *Gulzari Derya*, c. Hussein, lest.
Chilia, br. ottom. *Aslam Bahri*, c. Mitraco, lest.
Catsaka, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Carayassi, lest.

du 16 mars.

Dedé Agatch, br. ital. *Emilia*, c. Ruggiero, lest.
Taganrok, br. ital. *Falcone*, c. Costa, fruits
Azoff, br. ital. *Teresa Tubino*, c. Mazziola, lest.
Ibraila, br. hell. *Mazaniello*, c. Ardavanis, lest.
Taganrok, br. hell. *Ioannis*, c. Dritchas, lest.
— br. hell. *Bouboulina*, c. Cuvielos, div.
Varna, br. hell. *Evangelistria*, c. Coufou, lest.
— br. hell. *Zoodohos Pigi*, c. Georgaras, lest.
Taganrok, br. hell. *Arhimidis*, c. Tzamezas, div.
— br. hell. *Evangelistria*, c. Petroutchos, lest.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Cornelos, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 14 mars.

[illegible]
[illegible] div. Batoum p. Conspl.
Hell. [illegible] lest. Rhodes p. Const.

du 15 mars.

Ottom. *Mihran*, c. Stavras, [illegible] Trebizonde p. Mars.
Ottom. *Chaini bahri*, c. Hasson, orge, Balsik p. Const.
Hell. *Epta Adelfi*, c. Focas, seigle, Soulina p. Trieste.
[illegible] *Tamise*, c. Nomidedeu, div. Trebizond p. Const.
[illegible] *Pancelinos*, c. Opousich, ble, Odessa p. Marseille.
Hell. *Nina Asserito*, c. Molinari, ble, Odessa p. Marseille.
[illegible] c. Calomidas, orge, Balsik p. Conspl.
[illegible]

Buyuk dere, le 14 mars.

[illegible]
Hell. *Elefterios*, c. Costuros, lest. Spezzia p. Ibraila.
[illegible] lest. Spezzia p. Ibraila.
[illegible] Patras, lest. Zakintos p. Ibraila.
[illegible] Céfalonie p. Ibraila.
Ital. *Scaramanga*, c. Olceso, lest. Marseille p. Poti.
Ital. *Comunidalho* c. Fevolla, houille, Cardiff p. Odessa.
Ital. *San Giuseppe*, c. Benvenuto, lest. Genes p. Odessa.
Hell. *Olga*, c. Vergotis, lest. Cette p. Taganrok.
Hell. *Bouboulina*, c. Cuvielos, [illegible] Marseille.
[illegible]
Rus. *Ido*, c. Cordich, ciment. p. Marseille p. Taganrok.
Hell. *A. Spiridon*, c. Tzalaghiras, lest. Marseille pour Taganrok.

du 15 mars.

[illegible] Tagan.
[illegible] Taganrok.
[illegible] Alexandrie p. Const.
Hell. *Dio Adelfi*, Revidis, fruits, Messine p. Conspl.

Imprimerie [illegible] BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 7 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 cuirs d'étendard, déjà soumissionnés à 9 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 7 mars (v. s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 300000 ocques de son pouvant être produit jusqu'à la fin du mois courant par la manutention Impériale et par les moulins à vapeur d'Oun Capan et de Hasskeuy et déjà soumissionné à 18 paras l'ocque.

La susdite quantité de son sera livrée par différents lots et le ministère Impériale de la guerre acceptera en paiement des Sergbis du Trésor du Nizamié dont le terme de paiement serait échu.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 mars 1874.

SOCIETE DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 mars 1874 : Numéros gagnants.

Serie des numéros des billets à l'heure.

N° 60605 Lt. 20
» 51091 » 10
» 5986 » 5

Série des numéros des billets à la course.

N° 43619 Lt. 20
» 80546 » 10
» 80547 » 5

Les billets de mars et avril (v. s.) participeront au tirage du 2/14 mai 1874.

Galata, le 14 mars 1874.

OBLIGATIONS 3% A PRIMES DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE 2me EMISSION

La Banque Impériale Ottomane et le Crédit Général Ottoman ont l'honneur d'informer les porteurs d'Obligations 3% des Chemins de fer de la Turquie d'Europe, qu'ils sont autorisés jusqu'à nouvel avis à recevoir le dernier versement échéant le 1er Septembre prochain, à raison de fr. 18.20 en L.T 0,82, sous escompte à 4% l'an.

Constantinople, le 16 Mars 1874.

AVIS.

M. C. VOUROS ayant terminé dernièrement ses études de jardinier fleuriste, culture des vignes et fabrication des vins en Europe, muni de diplômes, comme fameux dans ces arts, se charge de l'esquisse et de la régularisation des jardins, réparation des vignes et fabrication des vins.

Pour plus amples informations s'adresser à Validé-han, rez-de-chaussée N° 12.

AVVISO.

Si rende noto con il presente che d'ora innanzi gruppi e pacchi di valore per l'Austria e per oltre veranno spediti ogni mercoledi via Varna, Rustchuk, Baziasch e dovranno essere portati all' Ufficio sino alle 12 meridiane.

I. R. Direzione delle Poste.

Costantinopoli, 16 marzo 1874.

KODRE.

EMPRUNT A PRIMES DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les porteurs d'Obligations à Primes de l'Empire Ottoman qui n'ont pas encore effectué sur leurs titres les versements échus du 1 au 15 Janvier 1873 et du 1 au 15 Septembre 1873, conformément aux stipulations du titre, sont prévenus que si ces versements ne sont pas effectués avant le 25 Mars prochain dans une des places indiquées sur le titre et auprès d'une des maisons indiquées ci-après, il sera procédé, à partir de la date du 25 Mars, à la vente des dites Obligations à la Bourse de Vienne, aux risques et périls de qui de droit.

Les versements seront reçus:

A Constantinople, dans les caisses de la Banque Impériale Ottomane,

A Vienne, dans les caisses de la Banque Anglo-Autrichienne,

A Francfort sur-le-Mein, chez M. Moritz B. Goldschmidt,

Et en outre par la Banque de Paris et des Pays-Bas, tant au siège du dit établissement que dans sa succursale d'Amsterdam.

SOCIETE IMPÉRIALE DE MEDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 20 mars, à 8 heures du soir.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE diplômée possédant de très bonnes recommandations et connaissant parfaitement l'allemand, le français et l'italien ainsi que la musique et le dessin désire se placer dans une bonne famille.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

A LOUER un appartement meublé sur un grand pied, avec cuisine, rue Timoni N°, 26.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand [illegible] illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du [illegible]

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc. HAMDY BEY, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et MARIE DE LAUNAY, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez SEBAH, et contenant chacune trois costumes.

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. SEBAH, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 340 ; chez les principaux Libraires de Péra ; et à M. MARIE DE LAUNAY, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

ALMANACH NATIONAL du Journal «LA TURQUIE» POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — [illegible] — [illegible] — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivie. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avènements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube —Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite — Comput ecclésiastique pour 1874 — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidie.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedi
Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e vice-versâ avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cite Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

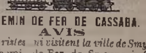

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, E. C.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1780—1850	100
» » 2e »	»	1650—1720	»
» » 3e »	»	1500—1600	»
» Moka	ocque	20—21	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	233—234	103
» » de France	»	231—232	»
» en pain de 5 kil	»	252—255	100
» » 3 »	»	258—260	100
Poivre.—1re et 2me qualité	ocque	11 1/2—11 3/4	»
Clous de girofle	»	20—21	109
Encens	quintal	170—240	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—140	»
» de Madras	»	80—100	»
Cochenille	»	42—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	65—67	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	75—77	»
» » de 10 à 11 kil.	»	—	»
» » de 11 kil.	»	98—100	»
Vitres	»	24—25	Fr.
Thé Congo	ocque	20—28	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	caisse	205—210	100
Riz de Gênes	100 k.	41 1/2—45	Fr.
» des Indes	»	192—195	100
» d'Egypte	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais	7 1/2—8 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste	9 1/2—10 1/2	»	
Beurre de Sibérie	ocque	15 1/4—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité	»	40—42	»
» » 2me »	»	35—36	»
» rouge	»	3—5	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	220—230	100
» en barres assorti	quintal	102—107	106
» marses pour clous	»	140—150	»
» plaques assorti	»	140—150	»
» de Suède	»	145—150	»
Cuivre anglais	ocque	16 1/2—17	100
Zinc assorti	100 ocq.	108—115	Fr.
Etain	quintal	770—780	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	170—176	»
» en feuilles	»	18—190	»
Fer blanc MIC	2 caisses	355—365	100
Pointes de Paris N. 15/18	50 kil.	92—98	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismail	»	47—48	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	45—47	120
» du Danube	»	42—44	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	37—42	»
» » Rodosto, Andrinople	»	41 1/2—43	»
» tendre du Danube	»	36—39	»
» de Roumélie	»	32—39	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	18 1/2—19	»
» de Roumélie	»	22—23	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	19—20	»
Avoine d'Anatolie	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie	»	12—13	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	175—176	100
» 2me »	»	165 168	»
» 3me »	»	156—160	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	144—146	»
» 000	»	—	»
» 00 1/2	»	—	»
» 00	»	—	»
de Galatz 1re qualité	»	—	»
» 2me »	»	142—144	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	310—320	120
» 2me »	»	290—300	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	40—41	»
» du magasin	»	42/6—43	»
Cardiff du navire	»	41—42	»
» du magasin	»	43—44	»
Liverpool du navire	»	37—38	»
» du magasin	»	40—41	»
Hull du navire	»	37/6—38	»
» du magasin	»	38—39	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2—8 livres	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—7 1/2	»
» » » 8—12 »	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	62/68/70/72	»
» » Water »	»	53 55	»
» » Extra 16/24	»	73/76/79/84	»
» » Water »	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—8	100
» Géorgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos.	»	7 3/4—8 1/4	»
Laines lavées de Roumélie	»	12—12 1/2	»
» » d'Anatolie	»	11 1/2—12	»
» en suint Géorgie	»	7—7 1/2	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/2—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	7—7 1/4	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	37—38	»
» » 2me qualité	»	28—32	»
» » Beybazar, Castamouni	»	36—37	»
» » Van, etc.	»	15—22	»
Peaux de moutons secs	la paire	20—30	120
» de chèvres »	8—11	1 L. 1.	»
» d'agneaux »	la paire	—	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	250—180	»
» Perse, Syrie	»	34—36	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie	»	—	120
» Andrinople, Volo	»	65—75	»
» » percés	»	35—45	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	14—14 1/4	»
» Iskilip Tokat	»	11—12	»
Gomme Adragante	»	24—28	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 3/4—5	»
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité	»	320—330	100
» inférieure »	»	290—300	»
Graines de lin	le kilo	38—40	»
(1) Sésames »	l'ocque	4 1/4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—	»
Cumin	»	4—5	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	106
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	6—6 1/2	»
» de Crète	»	6 3/4 7 1/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/4—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	
» de Rethymo	»	4 3/4—	
» de Mételin	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube	160 ocq.	160—200	»
Pois-chiches	l'ocque	65—80/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	40—45/40	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	170—180	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	78—80/40	»
Figues de Calamate	le quint.	100—110	»
» de Smyrne	»	100—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	120—125	»
» » Phokes	»	115—120	
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 11—17 mars.

Le retour du beau temps, s'il n'a pas remédié au malaise général existant sur place, a cependant contribué à une amélioration sensible. Dans toutes les branches du commerce a été manifestée une certaine animation qui, quelque légère que ce soit, donne pourtant à espérer à un plus grand développement d'affaire. Déjà, la marine commence à se mouvoir; le commerce se réveille et excite la spéculation, alimente la consommation; les acheteurs étrangers commencent à affluer de toutes parts pour faire leurs approvisionnements ; tout paraît sortir de la torpeur où il était plongé depuis longtemps.

Céréales.— Bien mouvementées pendant ces derniers jours; divers achats de *blés* ont été conclus pour la consommation locale et pour l'exportation. Par suite des dernières dépêches qui annoncent une fermeté des prix en France et en Italie divers chargements destinés pour notre place ont été dirigés sur l'Occident. Les prix toutefois n'ont varié de beaucoup. Les Irkas et les blés durs d'Azoff et de Bessarabie manquent complètement. Le *maïs* continue à jouir d'une bonne faveur tant pour l'Angleterre que pour l'Autriche. Les petits lots qui arrivent de temps à autre de Panderma ou de Michalitch sont placés immédiatement de p. 22 à 23 suivant qualité, monnaie courante. L'orge est toujours recherché aux environs de p. 19-20 le Kilé.

Farines.— Malgré la petite amélioration du marché aux blés, les affaires en farines ont été très limitées: Les prix sont plus soutenus malgré l'augmentation du stock montant à plus de 45,000 sacs de toutes qualités et provenances.

Coloniaux.— Les cafés sont plus calmes par suite des nouvelles d'Europe; les prix plutôt stationnaires. Les sucres calmes, peu d'affaires. Les riz de Gênes plus soutenus. Les pétroles et les bougies stéariques délaissés sans chargement de prix. Les métaux n'ont motivé aucune transaction importante, toutefois la baisse paraît devoir s'arrêter.

Exportation.— Une légère demande vient de se produire sur quelques articles d'exportation, parmi lesquels nous citons les laines de chèvres fines (tiftiks) qui ont éprouvé une avance en Angleterre; les cocons secs recherchés pour Marseille; les peaux de chèvres; ainsi que les peaux de lièvres qui sont enlevées aux prix de douze à douze médjidiés et un quart les cent morceaux, et les peaux de fouines qui se vendent de 150 à 168 piastres la paire, L.L. 100 p. Les sésames sont moins demandés; en graines de lin on a vendu quelques lots pour la consommation locale à p. 2/4 l'ocque, monnaie courante.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE No 64. Mouharrem 30 1291. JEUDI 19 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.............. 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnelle No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 [illegible] W. C.

Constantinople, 18 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La grande manifestation imperialiste, annoncée pour le 16, a eu lieu. Voici en quels termes un télégramme daté de Chislehurst la raconte :

« La majorité du prince impérial a été célébrée aujourd'hui. Plus de 6,000 français, parmi lesquels plusieurs fonctionnaires du gouvernement, étaient présents. Le prince, répondant à l'adresse signée par les chefs du parti bonapartiste, a déclaré que le plébiscite est le seul remède à la situation, et il a remercié ses amis de la fidélité de leur souvenir pour l'Empereur : il a ajouté que «malgré sa *parfaite confiance* dans la loyauté du maréchal Mac-Mahon, il croit que le plébiscite serait nécessaire pour établir un gouvernement définitif» quant à lui, il obéira à la décision de la majorité. »

Il est pénible de penser que des hommes sérieux ont pu prêter les mains à un acte aussi grotesque.

Le prince impérial, un enfant, se mêlant de porter un jugement sur le maréchal Mac-Mahon, de trancher les questions politiques qui agitent la France, c'est là un spectacle à la fois curieux et pénible. Mais allons plus loin.

Nous comprenons que quelques chefs dévorés par une ambition effrénée soient prets à replonger leur pays dans les abîmes d'où M. Thiers l'a tiré, mais qu'il se soit trouvé six mille français oubliant vingt ans de despotisme ayant abouti à la guerre de 1870 et à la capitulation de Sédan, voilà ce qui dépasse l'entendement.

Les orléanistes, du reste, peuvent bien dire qu'ils sont cause de ce qui s'accomplit. C'est eux qui ont re[illegible]ité l'impérialisme en se coalisant, en mai, avec les quelques membres de ce parti qui siégaient à l'Assemblée de Versailles. A cette époque les bonapartistes n'osaient élever la voix, à cette heure ils parlent en maîtres.

Que M. de Broglie essaie de leur imposer silence maintenant.

Nous avons des détails sur la discussion qui s'est élevée au sein du Parlement federal, relativement aux pouvoirs du president supérieur de l'Alsace-Lorraine.

La proposition de M. Guerber et consorts, demandant le retrait de l'ordonnance qui investit le président supérieur de l'Alsace-Lorraine du droit de décréter l'etat de siege, a eté vigoureusement défendue par M. Guerber, et combattue avec non moins de vivacité par le commissaire fédéral, M. Herzog.

Le chancelier est intervenu à son tour dans le débat pour justifier la mesure exceptionnelle dont l'Alsace est l'objet. Il ne s'est pas opposé, toutefois, au renvoi de sa proposition à une commission ; il a demandé, au contraire, une discussion réfléchie. Selon lui, si l'Assemblée adoptait la proposition Guerber, elle approuverait du même coup l'attitude et le langage des deputes alsaciens-lorrains ; en la repoussant, elle donnera au gouvernement une marque de confiance.

A la fin de la seance, la motion du renvoi de la proposition Guerber à une commission ayant été retirée par son auteur, M. Puttkamer, depute national-libéral, et reprise par un depute clérical-particulariste, M. Windthorst, a ete rejetee par l'Assemblee. La proposition alsacienne elle-meme a éte repoussée par 196 voix contre 138 à une majorité de 58 voix seulement.

MM. Kryger et Ahlmann, députes du Schleswig-Nord, ont envoyé une nouvelle pétition à la Chambre. Nous reproduisons ici la dernière partie de ce document :

« Le traité de Prague a reçu le serment solennel des deux Empereurs. Les representants du Schleswig-Nord sont disposés à preter un serment s'accordant avec celui des Majestés, qui porte que la population décide elle-meme par un suffrage libre à quel Etat elle veut appartenir. Il leur est impossible de faire un serment, les empechant de continuer leurs efforts pour l'accomplissement de la volonté des Majestes en harmonie avec le desir de leurs électeurs et garantissant le bonheur du Schleswig-Nord.

» Ils ne peuvent ni n'osent preter un serment en opposition avec celui des Empereurs. C'est un devoir pour eux de leur obeir et non pas de faire le contraire de ce que LL. MM. ont décidé. En faisant valoir les droits de leurs electeurs, en demandant l'exécution de l'article V du traité de Prague, les representants du Schleswig-Nord se soumettent loyalement aux prescriptions de deux Empereurs, dont la Chambre des deputes est impuissante à nous enlever l'appui. Ainsi nous sollicitons de la Chambre que le serment des deputes du Schleswig-Nord soit suspendu ou modifie, jusqu'à ce que la Constitution de la Prusse soit mise en harmonie avec le traité de Prague. »

La défaite de Moriones, et l'inaction momentanee des troupes du gouvernement de Madrid, causent une joie immense aux carlistes qui poursuivent activement le siège de Bilbao et regardent sa prise comme inévitable.

Le *Times* a reçu des communications d'après lesquelles don Carlos, aussitôt après son entrée à Bilbao, se ferait couronner roi dans la cathedrale de cette ville, jurerait de respecter les vieilles libertés de l'Espagne et les fueros des provinces basques, constituerait un gouvernement dont le général Elio prendrait la présidence, délierait les Espagnols de leur serment d'obéissance envers les autorités établies autres que la sienne, et demanderait enfin aux puissances sa reconnaissance comme belligérant.

Que ce soient là les esperances des carlistes, rien de plus naturel ; mais Bilbao ne s'est pas encore vendu.

Ce sont surtout les intempéries de la saison qui ont jusqu'ici empeché les républicains de sauver Bilbao ; le retour du beau temps pourrait modifier profondement la situation.

En attendant, comme MM. Serrano, Topete et Sagasta se sentent menacés, de grands efforts se font à Madrid pour dominer la situation. On presse autant que possible l'instruction et l'armement des recrues destinées à l'armée du Nord. L'armée du centre, qui a été dissoute fournira un renfort de 6 a 8,000 hommes, commandés par le général Lopez Dominguez, le vainqueur de Carthagène.

Enfin Serrano et Topete ont pu arriver à Castro Urdiales avec 4,000 hommes de renfort.

Le *Républicain*, journal officieux du gouvernement madrilène dit : « On espere que, grâce à ces mesures, les opérations ayant Bilbao pour objectif pourront cette fois être menées à bonne fin. »

MM. EMILE OLLIVIER ET GUIZOT.

L'Academie française, dont on ne parle guere d'habitude vient de prouver qu'elle existe encore. C'est le discours que M. Emile Ollivier devait prononcer sous la coupole de l'Institut qui a provoqué cette quasi-resurrection.

Disons tout d'abord que nous ne comprenons pas la conduite de l'Academie et que, dans le cas dont nous nous occupons, tous les torts sont du côte de M. Guizot qui a provoque l'incident, et viennent de ceux qui se sont ranges derriere l'homme auquel Louis-Philippe fut redevable de sa chute.

Il est évident que le passage du discours de M. Emile Ollivier, contenant un eloge de Napoleon III, n'a été, pour les orleanistes de l'Academie, qu'un pretexte pour se livrer à une manifestation aussi inconvenante qu'intempestive.

Les termes insolents dont s'est servi M. Guizot à l'egard de M. Emile Ollivier prouvent qu'il avait le parti pris de faire du scandale. Qu'on en juge par le paragraphe suivant que nous extrayons du *Journal de Paris*, c'est-à-dire du moniteur de l'orleanisme :

« L'autre passage, dit la feuille en question, etait un eloge de l'empereur Napoleon III et de sa politique : eloge que M. Guizot a trouvé *excessif*. M. Ollivier s'étant refusé à tenir compte de cette observation et la discussion etant devenue assez vive, M. Guizot a terminé l'entretien par ces mots : « L'Académie, monsieur, est responsable, dans une certaine mesure, des discours de reception ; et s'il vous est permis d'avoir le *cœur leger* il ne nous est pas permis, à nous, d'avoir l'esprit léger. »

Nous le demandons aux gens impartiaux : est-ce la le langage d'un homme bien eleve, d'un academicien s'adressant à un autre académicien ? Dans tous les cas appartenait-il à celui dont Lamartine a pu dire, avec raison, qu'il etait tombe « sous la revolution du mepris, » appartenait-il à cet homme de se servir de termes semblables ?

Et quelle est donc l'eloge qui a excite la colere de M. Guizot ? Le voici :

« Inaccessible aux aveuglements volontaires, il (Lamartine) n'avait pas poursuivi de ses préventions le prince heritier du nom et du pouvoir de Napoleon. Plus d'une fois il considera ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entrainer à meconnaitre la valeur generale de cette haute personnalite. Apres une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, ecrit-il dans ses *Mémoires politiques*, je reconnus l'homme politique le plus fort et le plus serieux de tous ceux, sans aucune exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat. S'il l'avait approche davantage, s'il avait eprouve son grand cœur, son esprit forme de charme et de justesse, la douceur de sa majeste paisible ; s'il etait devenu le confident de ses pensees uniquement tournees au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent, s'il avait ete temoin de la loyaute avec laquelle il a fonde et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues ; s'il l'avait contemplé modeste pendant la prosperite, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que lui rendre justice, il l'eût aimé. »

Nous ne voyons pas là dans tous les cas, un langage subversif, et M. Guizot, avant de s'elever contre les paroles de M. Emile Ollivier, aurait dû se souvenir qu'il fut un temps où, pour obtenir une chaire d'histoire pour son beau-fils, M. Cornelis de Wit, il sollicita la faveur impériale et se fit le champion, le defenseur de l'Empereur non pas à l'Academie, mais dans les spheres politiques, ce qui est bien autrement grave.

Du reste, cette grande attaque est incomprehensible alors qu'aucune réflexion n'a ete faite relativement à la reponse de M. Emile Augier à M. Emile Ollivier. Cependant cette derniere a une importance bien plus considerable que le discours lui-meme. Qu'on en juge :

« Plus heureux que Mirabeau, dit M. Augier, vous avez rencontre chez le souverain un esprit assez libre et assez liberal pour essayer avec vous cette genereuse tentative.

« Vous venez de nous présenter un noble et véridique portrait de Napoleon III. Le dernier trait resume cette figure mysterieuse et lui restitue sa physionomie particuliere : tous ceux, en effet, qui ont eu l'honneur d'approcher l'empereur, l'ont aime et restent fideles à sa memoire. Mais ceci ne touche qu'à l'homme privé ; la qualite maitresse de l'homme d'Etat etait une sage lenteur qui ressemblait parfois a de l'immobilite. Vous l'avez dit dans un de vos plus beaux discours : « Les nouveautes ne doivent pas etre facilement accueillies ; il faut les obliger à un stage. Quand une opinion ne sait pas attendre, elle ne merite pas d'etre prise en consideration. Le souverain qui cede trop tôt a tort, parce qu'il accorde à une agitation superficielle qui ne doit etre concede qu'à un mouvement profond. »

« Ce mouvement profond existait lorsque l'empereur vous appela au ministere. Les craintifs rassures et lasses par dix-sept annees d'un ordre sans melanges, les sages croyant le sol assez battu pour soutenir les pietinements de la liberte, tous souhaitaient une modification du systeme imperial. Aussi *votre avenement fut-il salue par un immense espoir* ; les anciens partis desarmerent, et *l'Academie elle-meme*, qui s'etait jusque-là tenue dans une froide reserve envers le régime autoritaire, qui avait garde le culte des libertes, sinon de la liberte (encore un mot qui n'a pas le meme sens au singulier qu'au pluriel), *l'Academie voulut s'associer au mouvement de l'opinion publique, et les suffrages qu'elle vous donna furent son applaudissement au souverain.* »

Pourquoi la colere de M. Guizot ne s'est-elle pas elevée contre cette assertion : que l'election de M. Ollivier avait ete un «applaudissement decerne pour le souverain» par l'Academie. »

D'ailleurs, il y a des faits que rien ne peut detruire. Le plus concluant est celui-ci : lorsqu'en 1870 M. Emile Ollivier fut elu, il le fut par vingt-six voix sur vingt-huit votants, c'est-à-dire à la presque unanimite. Quelle est donc la palinodie jouée à cette heure par M. Guizot et consorts ? Elle est facile à expliquer.

L'Academie est composee, en majorite, d'orléanistes, ceux-ci au moment ou l'imperialisme inspire de vives inquietudes à leurs chefs ont voulu prendre une revanche sans danger en tentant de faire effacer du discours de M. Ollivier l'eloge de l'ex-Empereur.

Maintenant quel sera le resultat de cet incident : c'est que l'Academie — au moins dans la majorite de ses membres — en se rangeant derriere M. Guizot, en ne faisant pas respecter son reglement et les convenances, l'Academie, disons-nous, a donne la mesure de sa decadence.

Depuis longtemps déjà elle avait prouve par ses choix qu'elle n'etait plus à la hauteur de sa mission ; aujourd'hui on peut dire qu'elle n'est qu'une coterie à laquelle il etait reserve de recevoir le coup de grâce de la part de l'homme de Gand.

LETTRE D'ITALIE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Rome, 5 mars 1874

La question, ou plutôt les questions d'Orient ont continué d'occuper notre journalisme italien. L'indiscrétion de l'*Italie* (journal) a été [illegible] [illegible] Angleterre, qui, à [illegible] que l'Autriche, que la Russie, [illegible]

Mais je vous le répète, je sais pertinemment que cette feuille l'*Italie* n'a nullement ete inspirée dans cette circonstance.

Les autres journaux gouvernementaux paraissent s'en tenir à celle notion, que M. Andrassy n'ira pas au-delà de ce qu'on appelle souvent en [illegible]

Ce que l'Italie aurait à émettre essentiellement, dans de tels echanges de vues, c'est que son plus grand désir actuel est un *statu quo* sagement amélioré pour la spontanéité eclairee de la Porte.

La Chambre, avant de s'occuper des douze [illegible] aux travaux de la defense [illegible] millions, à dépenser de 1874 à 1882, c'est-à-dire à raison d'une moyenne de 9 [illegible] de forts dans les Alpes, à la mise du port de Genes en etat de defense, à un camp retranche à Rome (10 millions), à un autre camp retranche à Capoue (10 millions) etc.

La depense annuelle moyenne est de 9 millions ; mais il faut remarquer que les neuf annees de 1874 à 1882 sont divisées en deux périodes, que jusqu'en 1877 on ne dépensera que 22 millions, les 58 autres millions etant ajournés à la seconde période de 1877 à 1882, si bien que, pendant les quatre annees qui vont venir, 1874, 75, 76, 77, on ne dépensera que 5 millions et demi par an. Il n'y a pas là, vous le voyez, de quoi faire accuser l'Italie « d'armer à outrance », comme le disent quelques hurluberlus de journalistes français, incapables d'analiser les choses dont ils parlent.

[illegible] Noailles est attendu à Rome [illegible] mars. Il descendra à l'hôtel Costanzi. On n'a plus en location l'appartement que M. Fournier occupait à la place Trajane. Madame de Noailles ne viendra probablement pas cette année. Vous savez que la personnalité de cette dame qui, comme dame polonaise, a jadis habité Rome, souleve certaines questions de relation de société, de monde, de salons etc.

Le monde papalin est occupé, à dater d'aujourd'hui, pendant quatre jours, au centenaire de St-Thomas d'Aquin, qui se célebre à l'eglise des Dominicains de la Minerve, par des chants, des discours, des illuminations, etc.

Quant au monde profane, il se presse au théâtre Valle, où l'on vient de jouer sept fois de suite l'opérette de Lecoq, la *Fille de Mme Angot*. Telle est là manie suscitée en Italie par cette partition ultra-nouée qu'on la chante en même temps à Florence, à Rome et à Naples.

Il s'élève déjà, dans le camp clérical, un debat sur la question de savoir s'il faudra voter aux prochaines elections qui s'annoncent pour la fin de l'année. L'*Armonia* et autres organes discutent s'il faut se prêter à la formation d'un parti modéré et conservateur ; l'*Unita Cattolica* de don Margotti et la *Voce della verità* de Mgr Nardi à Rome declarent, persistent dans l'idee de « ni electeurs, ni elus ». l'*Osservatore*, organe officiel, observe [illegible]

Il y a [illegible] ces derniers temps. Aujourd'hui, à [illegible] assemblée de cette banque italo-germanique de M. Servadio, banquier depute, [illegible] de 250 fr. versés se vendent de [illegible]

La Banque générale aura son assemblée à la [illegible] de mars. Elle va mieux que les autres établissements de ce genre. Sur 250 fr. versés, elle ne perd que 60 à 70 francs.

Le projet de code pénal, presente d'abord au [illegible]

[illegible] trois portefeuilles. Le cabinet ne [illegible] une certaine inquiétude.

[illegible]

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Hadji Hassan Pacha, membre du Dari-Choura, a été nommé mutessarif de Pera.

Mehémed Pacha, mutessarif de Pera, a eté nommé mutessarif de Scutari.

Le Prince Youssouf Izzeddin Effendi, accompagné du caïmakam du ministère de la guerre, s'est rendu à l'Amirauté Impériale et a visité le navire cuirassé qui est en construction sur les chantiers de l'Etat.

De là Son Altesse s'est rendue à Oun-Capou, avec le Prince Djemaleddin Effendi et le ministre de la Marine, pour

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

***

Mme Stella Blandy.

XIV. (suite).

M. Sicard, le precepteur français, repondit au nom d'Ivan pour remercier le comte, et comme celui-ci avait parlé dans sa lettre du plaisir qu'il aurait bientôt à embrasser son fils, le precepteur le priait de vouloir bien avertir la comtesse de son [illegible] chauffer [illegible] serre. Le tout accompagné des mêmes prétentieuses formules qui avaient rendu si mortifiante pour Knaseff la lecture de la première réponse.

Par une délicatesse naturelle le comte, tres-confiant lorsqu'il s'agissait de ses caprices, gardait le secret de ses demarches auprès de la comtesse. Le general Ilawaski lui-meme ne fit qu'entrevoir ses apprehensions et ne lui témoigna la part qu'il y prenait que par un bon baiser à la russe, lorsque Vladimir lui fit ses adieux le 3 fevrier, à la veille de partir pour Moscou. Il sentait que son ami allait jouer une partie difficile. Il s'agissait pour Knaseff d'une plus grave chose que d'aller faire campagne, car il devait faire l'assaut d'un ressentiment fortifié par six ans d'abandon, et emporter un à un tous les retranchements derrière lesquels s'était etablie une âme fiere et outragée.

Voir le numero du 18 mars.

XV

Les campagnes russes n'ont pas en hiver l'aspect denudé qu'offrent les plus riants paysages de France. La neige couvre la terre d'une ouate aussi jolie que la fourrure d'hermine, et les forets avec leurs sapins odorants, dont les aiguilles scintillent des mille diamants du givre, sont moins tristes que nos taillis effeuillés, dressant leur fouillis noir vers un ciel gris. Les eaux arrêtées dans leur prison de cristal, cette stagnation de la nature entiere, ont un aspect plus auguste, encadrées dans cette blancheur que rien n'altere. La même contrée est si differente en hiver de ce qu'elle est l'été, que Knaseff reconnut la Bouldaïa au moment seulement où son traîneau glissa dans l'avenue de tilleuls. Bien qu'il ne fût pas poete, il [illegible] quelle il revenait à la Bouldaïa. Il ne l'avait vue qu'en ete, parée de son admirable vegetation, embellie par le prisme qui transfigure les lieux où l'on est heureux par l'amour. Il trouva d'un mauvais augure d'y [illegible] glace, comme dans ses rapports [illegible] Helene.

On attendait Knaseff. Il eut à saluer dans la cour les moujiks de tout le village, ayant le staroste à leur tête. Les domestiques de la Bouldaïa formant bande à part, vinrent l'un apres l'autre baiser la main de leur maître, qui s'etonna de ne voir parmi eux aucun de ses anciens serviteurs. Apres quelques bonnes paroles à ceux qui acclamaient son arrivée, le comte entra dans le vestibule où il rencontra Helene qui lui présenta le pain et le sel, selon la coutume russe. Emu par cette formule obligee de l'hospitalite, Knaseff reçut en silence ce témoignage de bonne arrivee et n'osa pas lever les yeux sur la comtesse. Reprenant courage enfin, il s'avança vers elle pour l'embrasser, mais elle fit un pas en arriere et lui tendit gravement sa main, qu'il trouva aussi froide que le jour où il avait tenté inutilement de la fléchir. Quand il fut revenu de son douloureux etonnement, la comtesse avait disparu ; Akoulina lui designait la porte de son appartement et lui presentait le valet de chambre et les deux valets de pied attachés à son service particulier pendant son séjour à la Bouldaïa. Le comte, croyant decouvrir dans le visage d'Akoulina une expression de malice que voilait le respect, s'enferma brusquement chez lui.

Un simple coup-d'œil autour de cet appartement suffit à Knaseff pour comprendre qu'il en etait avec Helene au lendemain de la rupture. Les cinq pieces qui lui avaient eté destinées etaient meublees avec un soin exquis, puisqu'on y avait disposé les plus somptueuses dépouilles de la maison Kisenapp ; mais leur isolement dans une aile éloignee, et plus que tout, le portrait de Blanche, fatalement tombé dans les mains de la comtesse, et qui s'étalait sur le panneau le plus apparent, temoignaient qu'Helene recevait Knaseff en ennemi. La comtesse avait dû souvent méditer en regardant ce portrait de sa rivale. Quoique separée de Knaseff la Française venait une fois de plus se placer entre lui et la comtesse, et le passé si bien mort au cœur de Vladimir ressuscitait, comme pour annuler ironiquement sa tentative de reconciliation.

Knaseff pourtant ne se desespéra de rien ; il puisa une nouvelle force dans la pureté de ses intentions et brûla les derniers scrupules de sa fierté à la flamme chaste qui embrasait son cœur. Quelques heures se passerent, pendant lesquelles il chercha le moyen de fléchir le courroux de la comtesse. Quand il sortit de ses réflexions, le silence de cette vaste habitation pleine de serviteurs le frappa. Il se demanda pourquoi on ne lui avait pas présente Ivan, et il craignit de voir une injure calculée dans son éloignement. Alors [illegible] ordonna au valet de pied qui se présenta d'aller chercher son fils. La grosse face plate de ce valet allemand exprima la plus stupide surprise.

« Les etrangers ne voient personne ici. C'est l'ordre de madame la comtesse.

— Ne sais-tu pas que je suis le comte Knaseff ? cria Vladimir d'un ton hautain.

— Je ne dis pas non, » repondit le valet d'un air hébété, sans remuer ni ses gros yeux d'un bleu de faïence, fixés à terre, ni ses longues jambes de heron.

[illegible] crainte d'inaugurer son arrivee par une explosion de colere, le comte se serait donne la satisfaction toute russe de [illegible] jurisse mélancolique et sentencieux, [illegible] il se contint et lui enjoignit de le conduire dans le salon de la comtesse, car il craignait de s'égarer dans les grands corridors de la Bouldaïa et d'etonner la domesticité par le spectacle d'un maître ignorant les dispositions de sa maison seigneuriale.

[illegible] aux appartements qui servent aux reunions de famille. Des livres et des [illegible] épars sur les meubles, deux pianos chargés de partitions, un violon, des tapisseries commencées : puis, sur le tapis d'immenses polichinelles étendant leurs bras dégingandés à côté d'une armée de soldats en plomb ; des ballons, des alphabets en ivoire mêlés aux jouets, traçant, suivant un caprice enfantin, des phrases tantôt rieuses, tantôt touchantes ; sous un polichinelle celle-ci : *grand ignorant, il ne sait point lire* ; puis sur une table à ouvrage, à côté d'une broderie commencée : *J'aime maman*. Knaseff examina cet intérieur si expressif, et fut ému en reconnaissant quelques-uns des jouets qu'il avait envoyés. L'un d'eux, un superbe tambour, gisait brisé, et il prit plaisir à le toucher en pensant que les petites mains de son fils l'avaient tourmenté jusqu'à le mettre en pièces. Comme il etait absorbé, la comtesse entra d'un air contrarie.

« Excusez-moi, dit-elle, Hermann est un maladroit de vous avoir conduit ici. Mon salon est à côté, » et elle le fit entrer dans une piece qu'elle n'habitait certainement jamais, car tout y avait l'air guindé et froid des appartements inoccupés.

« Je ne voudrais pas me plaindre d'un de vos serviteurs, repondit Knaseff, mais je m'associe à votre appreciation, car cet Hermann a refusé d'aller chercher mon fils. »

La comtesse ne repondit pas, et il se fit entre eux un silence tres-embarassé, que vint rompre l'annonce du dîner. Knaseff suivit Helene dans une vaste salle à manger, éclairée par huit lampes, dont la lumière etait concentrée sur une table assez vaste pour reunir autour d'elle une douzaine de personnes. Il y avait un singulier contraste entre l'armée de serviteurs qui s'agitait autour des quatre buffets et le nombre des convives, car le comte et la comtesse dinerent seuls. Leurs couverts etaient si éloignés l'un de l'autre, qu'ils étaient obligés de parler à tres-haute voix pour s'entendre au milieu du bruit particulier au service fait par des Russes. Enfin, Knaseff dit en français :

« Vous dînez seule habituellement comme [illegible]

— Non, repondit-elle en russe, je prends mes repas en famille, mais les enfants sont bruyants, j'ai craint de vous importuner.

— Je vous supplie de ne pas changer vos habitudes pour moi ; je considérerai ceci comme une faveur bien grande, » dit-il avec emotion.

Lorsqu'ils retournèrent au salon, deux personnes les y attendaient. C'étaient le precepteur et la gouvernante que la comtesse présenta à Vladimir, en se louant de leurs soins. Knaseff les accueillit avec grâce et causa beaucoup avec M. Sicard, dont les manieres lui plurent. Occupé de l'absence d'Ivan, il lui demanda si son éleve etait couché à cette heure avancee. M. Sicard répondit affirmativement, mais Knaseff crut voir une expression de surprise sur la figure de la gouvernante. Il n'en devint que plus pressant, et demanda à la jeune Anglaise si elle était contente d'Ivan. Mme Sicard balbutia quelques mots inintelligibles et rougit en regardant son mari. Le precepteur vint à son secours et pria le comte d'excuser la timidite de sa femme. Pendant ce temps, [illegible] comme etrangere à ce debat, [illegible] était placé à l'echancrure de son corsage un peu decollete. Ce geste fit que le comte remarqua sa parure inaccoutumée. Autrefois tres-simple de costume et même negligée au moment de ses chagrins, la comtesse était mise avec recherche ce soir-là. Sa robe de soie, d'un lilas frais, etait en harmonie avec les fleurs de son corsage, et sa beauté avait pris les tons pleins et reposés d'un [illegible] soleil. La pureté de sa vie avait laissé à Helene quelque chose d'une jeune fille ; malgré ses vingt-neuf ans sonnes, pas un pli ne flétrisait ses tempes, et ses cheveux étaient disposés avec une coquetterie dont Knaseff se serait peut-être cru l'objet, si M. Sicard n'eût dit à la comtesse :

« [illegible] cause pour laquelle Ivan vous priait de mettre cette robe. Je me doutais de quelque chose en le voyant toujours courir à la serre du côte des violettes.

Helene sourit, et Knaseff comprit bien que cette mere parfaite se faisait belle pour son fils seulement, et ne daignait pas deviner que d'autres l'admiraient. Bien que M. Sicard fût causeur comme tous les gens spirituels, malgré l'excellente musique que fit la [illegible] à l'heure du thé, [illegible] parler en particulier à Helene. En la [illegible] retablie dans un système de froideur, il se serait rejoui de la présence de M. et Mme Sicard s'il lui avait ete donné de voir Ivan. Par ses caresses à son fils, il aurait pu [illegible] par degrés le cœur de la mere, et il se demandait constamment pourquoi on lui cachait cet enfant. Lorsqu'il prit congé de la comtesse, il lui exprima de nouveau son impatience de voir Ivan.

(A suivre.)

[illegible] la minoterie à vapeur du gouvernement.

Le Grand-Vézir et les ministres ont dîne avant-hier soir chez Rachid pacha, ministre des affaires étrangères. Après le dîner il y a eu conseil.

Les fonctionnaires ottomans dont les noms suivent ont été décorés par l'Empereur de Russie de l'ordre de Ste-Anne, 1re classe, S. Exc. Ahmed pacha, vice-amiral;

De l'ordre de St-Stanislas 1re classe, Aly Riza bey, grand-maître des cérémonies ; St-Stanislas 2me classe. Munir effendi, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, St-Stanislas 1re classe, Féizi bey, ex-préfet de Constantinople.

La nomination du comte d'Arnim comme Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople est officiellement confirmée.

D'après nos informations, le comte Zichy, conseiller intime de l'Empereur d'Autriche-Hongrie, est désigné pour représenter S. M. I. comme ambassadeur près la Cour de Constantinople.

Le comte Ludolf, ministre plenipotentiaire qui a dirigé l'ambassade jusqu'ici, aura, nous assure-t-on, une Légation de premier ordre en Europe.

En quittant la Turquie le comte Ludolf emportera les regrets non-seulement du gouvernement du Sultan et de notre haute société, mais de tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher et de pouvoir apprécier ses éminentes qualités.

Akif Pacha, ministre de la justice, était attendu à Constantinople dans le courant de la semaine passée. S. Exc. s'est arrêtée quelques jours à Uskioub pour visiter une ferme qu'elle possède dans les environs. Akif Pacha arrivera cette semaine à Constantinople, par le bateau de Salonique.

Yaver Pacha, muchir du 5me corps d'armée, part aujourd'hui pour Beyrouth, à bord du paquebot autrichien. Yaver Pacha se rend à Damas où se trouve l'état-major du corps d'armée dont il vient d'être nommé commandant en chef.

Grâce à la sollicitude que Djevdet pacha a apportée au développement de l'éducation depuis qu'il dirige le ministère de l'Instruction publique, le nombre des écoles turques fondées à Constantinople, dans la banlieue et dans les provinces, va toujours en augmentant. C'est à l'initiative de Son Excellence qu'est due la prochaine ouverture d'une école *Ruchdie* à Cadikeuy. La population musulmane de ce village était privée jusqu'ici d'un établissement de ce genre, et les habitants avaient offert de contribuer largement aux frais d'installation de cette école. Le ministre s'est chargé de compléter la dépense nécessaire.

L'Exarque bulgare, accompagné de deux prélats et de son Capou-Kehaya, a eu lundi une longue entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

L'entretien aurait roulé sur l'envoi d'évêques bulgares en Macédoine.

Une rixe assez sérieuse a eu lieu samedi dernier à Coskoudjouk entre les juifs et les chrétiens de cette localité.

Un enfant chrétien tenant un plateau contenant les *kolicas*, — offrande des Grecs pour le repos des âmes, — et s'acheminant vers l'église, a été rencontré par deux juifs ivres, qui renversèrent le plateau et marchèrent sur les *kolicas* en proférant des blasphèmes. Cette action avait attiré plusieurs chrétiens et des juifs sur la place, aussi des paroles on arriva aux voies de fait et la rixe devint bientôt générale. Elle menaçait de prendre des proportions plus graves, lorsque la police accourut à la hâte et réussit de mettre fin à cette querelle dont les conséquences fâcheuses purent être évitées.

Les autorités de Scutari se sont saisies de l'affaire, et une enquête minutieuse est ouverte pour découvrir et punir les instigateurs de cette rixe. L'autorité veut prévenir ainsi le renouvellement de pareilles scènes qui compromettent la bonne intelligence régnant entre les deux communautés de ce village.

Dans la nuit de mardi, vers 3 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans un magasin de chaussures situé près du palais de l'ambassade de Russie.

Grâce aux prompts secours apportés par les soldats du corps de garde voisin, et grâce à la pompe de l'ambassade, le feu a pu être circonscrit sans se communiquer aux étages supérieurs de la maison. Le magasin qui est, dit-on, assuré pour 900 livres a brûlé.

[illegible] quelque temps les magasins de chaussures sont devenus d'une extrême combustibilité ; c'est le quatrième ou le cinquième où le feu se déclare.

Une [illegible] par les préposés de la Régie à bord de la mahone n° 10 de l'Amirauté, a amené la découverte d'une quantité considérable de tabac de contrebande. La marchandise a été confisquée et expédiée à l'administration de la Régie.

Une autre capture de ce genre a été faite lundi dans la rue de Calioundji-Coulouk. Cette fois ce n'était plus une mahone qui recelait la marchandise prohibée, mais une dame, dont la rotondité extraordinaire attira l'attention d'un agent secret de la Régie. Celui-ci s'étant approché de cette énorme dame la pria d'entrer dans un corps de garde voisin pour se reposer de la fatigue que devait lui causer le transport d'une masse aussi [illegible]. La dame se sentant prise avoua sa fraude et n'est sortie qu'après s'être allégée d'une dizaine d'ocques de tabac, et d'une somme représentant l'amende dont elle était redevable.

Nous lisons dans le *Syllogos* de Braïla en date du 12 mars :

Le froid a été très-rigoureux pendant la semaine écoulée. Pendant la nuit, le thermomètre descendait jusqu'à 12° au-dessous de zéro. Cependant, depuis quatre jours le temps s'est remis au beau et les glaces qui embarrassaient le Danube ont complètement disparu.

Hier soir un grand incendie a éclaté dans la Grande Rue vis-à-vis le Théâtre Rolli ; le feu a dévoré quatre grandes maisons avec les magasins et les dépôts qui y étaient établis. Les pertes en marchandises détruites sont évaluées à une somme très-considérable.

On lit dans le *Samos* du 11 mars :

Les dernières tempêtes qui ont causé tant de sinistres dans la Méditerranée ont été également funestes pour la navigation de notre île. Indépendamment du naufrage de la bombarde *Théologos*, jetée sur la côte de Botroum, et dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, la nouvelle d'un second naufrage nous été apportée par le dernier courrier. C'est le brick samiote *le Taxiarche*, d'une capacité de 300 tonnes, et ayant une cargaison de vallonée, qui a été surpris par la tempête et a péri sur les côtes de Candie, non loin de Souda.

Depuis quelque temps on signale l'existence de plusieurs loups dans notre île. Ces animaux ont passé le détroit à la nage et sont venus s'établir dans nos campagnes où ils trouvent facilement à se nourrir. Ils ont déjà commencé à se multiplier au grand préjudice des éleveurs de bestiaux et de la population rurale. Le gouvernement princier, désireux de débarrasser le pays de ce fléau, vient d'annoncer qu'il payerait une prime de 200 francs à tout chasseur indigène qui présenterait la tête d'un loup tué dans l'île ; une somme de 100 francs est attribuée à la destruction de chaque louveteau.

La compagnie de navigation anglaise l'*Asie-Mineure*, dont le service avait été désorganisé par suite des mauvais temps, va reprendre régulièrement son ancien itinéraire.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 19 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h.	[illegible]
Coucher »	6 »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 »	[illegible]
H. à la turque à midi moyen..	5 »	[illegible]

[illegible] du matin

Baromètre	763.0
Thermomètre	4.4
[illegible] negat	0.7
[illegible] de la veille	3.9
Direction et force du vent	S. calme.

DÉPÊCHES EN DEPOT, AU BUREAU DE PÉRA.

Adresses	Signataires	Provenance
Mois de Février		
[illegible]	Papanimitri Birmachos	Agrimi[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
16 Pinkas ingenieur	Cu[illegible]	[illegible]
18 Carigrade Sultan		
ju na utpazar	Ibrahim bey	Salonique
0 Mercorio	Fontano	Avignon
Mois de Mars.		
3 Topanf Kimourdj-	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
12 Demerdji Tavor	Gaspard [illegible]	Paris

PRESSE ETRANGERE.

Troubles à Neupest

Le *Journal de Pesth* relate les faits suivants qui se sont passés dans un village situé à une heure de distance de Pesth :

Un restaurateur à Neupest, nommé Michel Imré, depuis trente ans citoyen de ce village et y possédant deux maisons, allait être exproprié le jeudi 2 mars, pour une somme de 57 florins qu'il devait pour ses impositions. Imré paya une grande partie de cette somme, mais l'agent du fisc chargé d'exécuter la sentence rendue contre lui ne fut point satisfait de ce paiement incomplet, et ses observations amenèrent un échange de paroles assez vives ; enfin Imré entra dans une telle fureur qu'il menaça l'agent de le tuer d'un coup de hache. L'arrestation de Imré suivit de près cette menace, mais elle ne se fit pas sans de grandes difficultés à cause de la résistance qu'il opposa aux agents de la sûreté publique. Finalement il fut conduit à l'hôtel Municipal, où il a été condamné à quelques heures d'emprisonnement. Peu d'instants après, paraît-il, Imré était trouvé pendu dans sa prison. Le bruit de sa mort se répandit avec la rapidité de l'éclair; par tout le village, les propos les plus absurdes ont naturellement circulé de bouche en bouche. On assurait que Imré était mort à la suite des mauvais traitements qu'il avait subis pendant son arrestation violente; qu'il avait été pendu, disait-on, par les gendarmes qui voulaient cacher leur crime, etc. etc.

L'enquête constata une congestion cérébrale, et les médecins déclarèrent que la mort devait être attribuée à la pendaison.

Le cadavre fut transporté chez la veuve Imré et le convoi funèbre dut quitter la maison mortuaire, le dimanche à quatre heures. Ce jour-là on parla de cette mort, avec beaucoup d'animation et 3000 personnes environ suivirent le convoi. La plus grande partie des assistants appartenait à la classe ouvrière.— Au lieu d'aller directement au cimetière, le convoi fit un détour, afin de passer devant l'Hôtel Municipal. Là, il s'arrêta, et une femme jeta une première pierre contre une fenêtre de l'Hôtel, en criant : « Juge et bourreau viens voir la victime » ! Cette démonstration terminée le convoi se mit en marche vers le cimetière et la foule sembla être rendue plus furieuse encore par la présence de quelques pandours. — Entre 5 et 6 heures, la populace au retour de l'enterrement se dirigea vers la Municipalité. On fit entendre des menaces, des injures et on essaya même de prendre d'assaut la maison. Une grêle de pierres pleuvait contre les fenêtres, qui ont toutes été brisées. Dans la maison se trouvaient 2 frabants et deux pandours, qui, serrés de près, ont dû faire usage de leurs armes, et tirèrent plusieurs coups de feu sur la foule. On a eu ainsi à déplorer la mort d'une femme et celle de deux hommes. Alors la fureur de la multitude ne connut plus de bornes. Tous criaient pêle-mêle : « Mettez le feu à la maison, tuez-les » ! Un notaire demeurant à la Municipalité, pria la foule de se calmer, et comme plusieurs personnes voulurent se jeter sur lui pour le maltraiter, il tira quelques coups de revolver en l'air, et il a pu profiter de l'effet produit par cette menace pour se sauver avec sa famille et deux pandours, dans une maison voisine, où ils ont passé toute la nuit dans une cave.

Un des pandours a été très-malmené par la foule, pendant que ses compagnons prenaient la fuite. — La boutique d'un épicier a été entièrement dévastée, parce qu'on croyait qu'un des Pandours s'y tenait caché. La foule se précipita enfin dans la Municipalité, jeta dans la cour tous les meubles, les registres, les actes etc., etc., et au milieu de tout cela une partie du mobilier du notaire; on mit le feu à cet entassement d'objets divers. Vers 7 heures du soir, le commandant de place de Pesth apprit cette révolte, et voulut mettre immédiatement douze hussards sous les armes, pour les porter au secours des habitants paisibles de Neupest et pour y rétablir l'ordre; mais cette proposition n'a pas été acceptée. A huit heures une compagnie d'infanterie partait pour Neupest où un escadron de cavalerie s'était aussi rendu, avant neuf heures. Mais avant l'arrivée de la force armée, le feu avait été mis au toit de l'Hôtel Municipal, et les pompiers accourus de Pesth en toute hâte avaient été empêchés par la foule menaçante, d'éteindre l'incendie. Les troupes ont cependant pu rétablir l'ordre, et elles ont campé à Neupest.

On signale dans ce village 1400 ouvriers sans travail, parmi lesquels beaucoup d'Italiens. Les auteurs de ces méfaits sont connus pour la plupart ; leur arrestation ne tardera pas à avoir lieu.

La Proposition Alsacienne.

L'*Indépendance Belge* a reçu la lettre qui suit :

Berlin, 3 mars.

La discussion, à la séance du Parlement de ce jour, de la seconde proposition alsacienne, relativement aux pouvoirs exceptionnels du président supérieur de la province, a offert beaucoup d'intérêt. La séance a fini tard. Qu'il me suffise aujourd'hui de dire un mot de la position relative des partis en présence de cette proposition.

Comme on l'avait prévu, le parti national libéral lui-même n'était pas éloigné d'appuyer le renvoi de la motion à une commission spéciale. Aussi ce renvoi a-t-il été proposé aujourd'hui par M. de Puttkamer, qui appartient à la fraction nationale libérale et qui occupe aussi une position judiciaire élevée en Alsace. Mais la fraction avait subordonné son vote à l'adhésion du gouvernement dans une question qui ne pouvait être bien appréciée que par une connaissance exacte de l'état des choses dans la province annexée.

Il faut croire, que si les auteurs de la motion l'avaient défendu avec une certaine modération, le renvoi à la commission aurait peut-être eu des chances d'être adopté. Mais les députés alsaciens qui ont pris la parole ont formulé contre l'administration allemande des accusations qui ont paru excessives à l'Assemblée.

Le prince de Bismarck ne s'est pas prononcé en principe contre le renvoi à une commission. Mais il a ajouté qu'après avoir appris à connaître les députés de l'Alsace-Lorraine, il ne pouvait laisser amoindrir les pouvoirs du président supérieur, et il a demandé le rejet pur et simple de la proposition comme un vote de confiance pour le gouvernement et pour l'administration allemande en Alsace-Lorraine.

Le chancelier a longuement parlé de la position de l'Allemagne à l'égard de l'annexion. Son discours a été beaucoup remarqué.

M. de Puttkamer ayant ensuite retiré sa proposition de renvoi à la commission, celle-ci a été reprise par un député clérical et rejetée. La proposition alsacienne elle même, mise aux voix ensuite, a été rejetée par 196 voix contre 138, soit une majorité de 58 voix. Ont voté pour, les Alsaciens, les Polonais, les cléricaux, les socialistes et le parti progressiste. Ce dernier parti avait fait déclarer par un de ses orateurs, que si le renvoi à la commission était rejeté, les progressistes voteraient pour la proposition, mais pour d'autres motifs que ceux invoqués par les auteurs de la proposition.

Dans tous les cas, les députés de l'Alsace-Lorraine ont été admis à faire valoir leurs griefs à la tribune du Parlement, et cette liberté de langage, comme l'a dit le prince de Bismarck, n'aurait pas été probablement accordée, en cas inverse, par une assemblée française.

La Bavière.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Munich, 5 mars.

La nouvelle que le conseil fédéral est disposé à laisser à la Bavière sa cour particulière de cassation jusqu'à l'époque de la publication d'un nouveau code civil pour toute l'Allemagne a fait ici une très-heureuse impression, même dans les cercles où l'on désire le plus vivement l'unification du droit civil et où l'on est convaincu qu'en présence d'une législation uniforme, le maintien de plusieurs cours suprêmes est théoriquement absurde et pratiquement impossible.

Car, en dépit de la meilleure volonté du cabinet actuel et du ministre de la justice, M. Facestle, en particulier, d'accepter les conséquences de l'unité nationale, des ménagements et des transitions sont indispensables. Jusqu'à maintenant notre organisation judiciaire s'est développée sans entrave, et s'est façonnée trop sérieusement d'après celle des grands Etats, de la France surtout, pour qu'il soit possible de la réduire, d'un seul coup, aux dimensions modestes qu'elle devra avoir à l'avenir d'après le projet soumis en ce moment à la section judiciaire du conseil fédéral.

La cour de cassation, par exemple, dont les unionistes passionnés demandent la suppression à bref délai, se compose d'une quarantaine de membres, dont les droits, quant au rang et au traitement, sont protégés par la loi fondamentale du royaume. Quelques années de répit, que nous accorderaient les pouvoirs publics de l'empire, pourraient être employées fort utilement à diminuer peu à peu ce nombre excessif de conseillers, dont une partie relativement minime sera capable et désireuse d'entrer dans la nouvelle cour de cassation projetée pour tout le territoire de l'empire, et dont la mise à la retraite en masse soulèverait, même en haut lieu, des sentiments qu'il serait fort utile d'éviter.

Du reste, il est impossible de songer sans une certaine anxiété à la situation que cette *capitis diminutio*, qui ne sera pas la dernière, doit faire à l'administration des Etats moyens de l'Allemagne. Certes, il faudra désormais beaucoup de vocation et un désintéressement absolu, pour entrer au service judiciaire des royaumes de Bavière ou de Saxe. Après des années d'études prolongées, le jeune homme qui se dévoue au service de l'Etat, trouve, au bout d'une carrière pénible et laborieuse, une place de conseiller à une cour d'appel et des appointements de cinq ou six mille francs au maximum. Encore, notez bien que, sur vingt ou trente compétiteurs, un seulement atteint ces hauteurs; le reste ne dépasse généralement pas une limite de 3,000 francs. Pour des hommes instruits, ayant passé toute leur vie ou dans les études ou dans le service pratique, c'est bien peu, et l'on ne s'étonnera donc pas d'apprendre que le service de l'Etat commence à être délaissé d'une manière inquiétante. Non-seulement le nombre des candidats diminue, mais, ce qui est bien pire, la qualité baisse sensiblement, puisque tous les jeunes gens doués de talent et d'un certain courage essaient de se frayer un chemin dans les professions privées plutôt que de se vouer à des travaux qui sont rétribués d'une manière aussi insuffisante.

Et pourtant, la tâche d'un administrateur ou d'un juge capable n'est pas de celles auxquelles une intelligence médiocre peut suffire.

Le Rapport du général Jefimowitch

On écrit à l'*Indépendance Belge*

« Un rapport vient d'être adressé à l'Empereur de Russie par le général Jefimowitch, qui avait été envoyé au mois de décembre dernier dans le gouvernement de Samara pour y distribuer des secours provenant de la munificence impériale et pour constater la situation de cette province. Il résulte de ce compte-rendu que jusqu'à présent, bien que la mortalité s'y soit accrue dans une certaine mesure, il ne s'est déclaré aucune maladie épidémique. Aucun cas de mort de faim ne s'est produit et ne se produira, on l'espère. Il est évident qu'à mesure que les ressources des habitants s'épuisent, le nombre des personnes qui ont besoin d'aide pour vivre augmente ; cependant on espère parer à tous les besoins au moyen des secours accordés par le gouvernement et par l'initiative privée. Le comité central, sous la présidence du gouverneur, a organisé un service régulier de secours en grains et, en outre, fait des achats de blés pour les semailles de printemps.

» Le général Jéfimowitch se plaint de la lenteur d'action des régences des assemblées de district et de la distribution tardive des secours, les paysans s'étant trouvés par là dans l'obligation de vendre leurs animaux de labour, au grand détriment des travaux pour les semailles de printemps. L'état des semailles d'automne est généralement favorable. Pour que les semailles de printemps puissent se faire dans de bonnes conditions, il serait urgent que les grains fussent rendus sur les lieux le [illegible] mars au plus tard, afin que les paysans ne fussent point détournés, par le transport obligatoire des blés, de l'assistance mutuelle qu'ils ont coutume de se rendre, en ne formant qu'un certain nombre de charrues communes. »

Rapport de sir Wolseley.

Le comte de Kimberley, ministre des colonies, a reçu la dépêche suivante de sir G. Wolseley :

« Du camp d'Agimamn, 2 février

» Mylord, Votre Seigneurie sait que le 21 du [illegible] dernier j'ai reçu du roi des Achantis une lettre annonçant qu'il se rendait sans conditions. Le Roi avait réussi, en employant l'adresse et la ruse, convaincre les prisonniers blancs, qui furent mis [illegible] temps en liberté, qu'il ne lui était plus possible de [illegible] pas la reprendre

» J'occuperais inutilement le temps de Votre Seigneurie en lui rendant compte en détail de tous les moyens qui ont été mis en avant pour tromper ces messieurs sur les véritables intentions du Roi. [illegible] accorder du temps qui pourrait être utilisé [illegible] dans des préparatifs hostiles, aussi longtemps que je n'aurais pas en ma possession des garanties substantielles de la fidélité du Roi.

» Mais, prenant en considération [illegible] berté des prisonniers blancs et les [illegible] me furent données par eux, je fus d'opinion que, après avoir pris les précautions nécessaires pour ne pas me mettre au pouvoir du Roi, j'exercerais les devoirs de ma mission en le pressant trop vivement ou en lui attribuant une intention de trahison. Je [illegible], d'autre part, que la lettre que j'avais reçue du Roi [illegible] tance qu'il convenait de la porter à la connaissance de Votre Seigneurie par les voies les plus rapides possibles, et je m'arrangeai à cet effet, comme vous le savez, avec le commodore Hewett, qui fit partir le *Sarmatian* comme porteur de la nouvelle. En même temps, comme j'avais besoin de plusieurs jours pour la concentration du matériel de guerre, je pus, sans courir le risque de retarder les progrès de l'expédition, faire un effort afin de concilier le Roi en lui promettant de ralentir la marche de [illegible].

» J'avoue franchement, mylord, qu'en supposant un instant que les promesses les plus solennelles d'un monarque achanti eussent la moindre valeur, je versais dans l'erreur la plus complète. [illegible]

» Toute la négociation n'était, de la part du Roi, qu'un piège ayant pour but de lui procurer le temps nécessaire de concentrer son armée et de mieux assurer la destruction de la nôtre, qu'il se supposait capable d'anéantir.

» Il avait adroitement renvoyé les prisonniers avant l'arrivée de ses troupes, et il espérait me convaincre, par les récits que me feraient ces prisonniers, qu'il n'y avait entre nous et Coomassie aucune force militaire hostile. Mais pendant qu'il disait aux prisonniers que si même j'entrais à Coomassie et y pénétrais jusqu'à la Grand'Place, il ne m'opposerait aucune résistance, il dirigeait son armée sur un point où il espérait me surprendre dans ma marche sur Coomassie. Dans ce but, il faisait marcher son armée de tous côtés dans la direction d'une position d'une force militaire considérable près d'Amoaful, village situé à 18 milles de Coomassie.

» Heureusement, mon service d'éclaireurs, aidé des renseignements fournis par le fils de M. Dawson, ne tarda pas à m'informer du fait de la concentration [illegible]. Je m'avançai, en conséquence afin d'attaquer Amoaful, et, après une vive lutte, pendant laquelle la résistance des Achantis, grâce surtout à l'épaisseur de la forêt, fut plus sérieuse que je ne l'avais cru possible, je les repoussai de toutes leurs positions et les mis dans une déroute complète en leur faisant essuyer des pertes considérables.

Le plan du Roi devait avoir été soigneusement préparé, car en même temps que surgit la résistance qui venait d'être organisée contre nous, [illegible] persistante de feux de guerillas assaillit, sur une étendue considérable, nos lignes de communication. Nous subissons toujours ce système d'attaque, mais la solidité de nos postes et les arrangements que j'ai pu prendre pour assurer la sécurité générale de notre ligne, [illegible] au point de les rendre seulement [illegible].

» Le 1er de ce mois j'ai envoyé des [illegible] les ordres de sir Archibald Alison dans la direction de Baqua, avec la mission d'attaquer et de détruire cette ville d'une grandeur considérable et située à un mille à l'ouest d'Amoaful. Cette mesure était indispensable à la sécurité de notre marche ultérieure, parce que l'expérience nous a appris que du moment où nous avons attaqué un village, si nous ne le gardons ou ne le détruisons, les Achantis [illegible] bles de nous y tenir, et reviennent pour [illegible].

» Une résistance légère et bien timide a été opposée à la marche ultérieure de nos troupes. L'ennemi, bien que sur quelques points il possédât des forces considérables, a fini partout devant nous.

» Je reprends demain ma marche en avant, et à moins que la résistance ne soit plus vive que celle à laquelle je m'attends d'après les renseignements que j'ai reçus, j'espère entrer à Coomassie [illegible].

» [illegible]

» G. J. Wolseley

» [illegible] »

Le Booksvinslet, maison de détention cellulaire de Christiania.

Cette maison de détention établie dans la capitale de la Norwège, depuis une cinquantaine d'années [illegible] des plus parfaits spécimens du système cellulaire dans toute sa rigueur. L'organisation de cet établissement et les résultats que son régime produit, sont dignes de l'attention des personnes qui se préoccupent du problème si grave de la répression. Les détails que nous allons donner ont été recueillis par nous en visitant cet établissement. Nous avions pour guide M. le docteur Etulst, secrétaire de l'université de Christiania, et qui a été le promoteur de la réforme pénitentiaire dans les [illegible].

Le Booksvinslet est un [illegible] édifice formé de trois galeries convergeant [illegible] mun, d'où les employés peuvent surveiller d'un seul regard toutes les cellules. Il y a [illegible] dont les deux supérieurs sont desservis par des balcons auxquels on accède par des [illegible] en fer. L'établissement contient 248 cellules, 220 détenus y étaient enfermés lors de notre visite.

La dimension et l'aménagement des cellules ne diffèrent en rien de [illegible] maisons cellulaires de France ; mais le transport des portions de nourriture pour chaque détenu se fait par un moyen très-ingénieux, qui consiste en un chariot roulant sur les deux balustrades des galeries.

Les détenus sont soumis au régime de l'isolement le plus absolu, avec obligation du travail. Ils ne sortent de leurs cellules que pour aller au préau, où ils sont seuls, ou pour assister, rangés en file le long des corridors, aux offices divins. Mais, dans ce cas, ils sont séparés l'un de l'autre par des cloisons verticales en planches.

L'établissement contient une école où l'enseignement se donne en commun, ce qui permet de résoudre un des problèmes les plus difficiles, celui de l'instruction des détenus.

Faute d'un personnel suffisant, il arrive presque partout qu'un ou deux instituteurs, obligés de se transporter successivement dans plusieurs centaines de cellules, ne peuvent suffire à la tâche. Au Booksvinslet de Christiania, la classe est disposée cellulairement de telle façon, que les détenus voient et entendent l'instituteur, que celui-ci les voit et les entend, et qu'entre eux ils ne se voient pas.

Jusqu'à ce que le condamné ait subi un an et huit mois de sa peine, il ne [illegible] les trois mois. A partir de cette période, les parents peuvent [illegible] les [illegible].

Le Booksvinslet renferme les individus condamnés aux travaux forcés désignés par l'administration. Les bagnes, *slaverierne*, existent à Drontheim, à Bergen et à Christiansand; mais, dans ces établissements, les forçats ont un collier de fer rivé au cou, et travaillent et couchent en commun. Au Booksvinslet, au contraire, le forçat n'a point de fers et est préservé de tout contact avec d'autres [illegible].

Mais il y a bien plus, c'est que la durée de la peine est de droit réduite au tiers, si cette peine est subie au Booksvinslet. La raison de cette diminution est dans la rigueur du régime cellulaire. Une peine de six ans est donc réduite à deux ans. En aucun cas, d'ailleurs, la peine, quelle qu'en soit la durée, ne peut être abaissée au-dessous de quatre [illegible]. Malgré les rigueurs du régime, la faveur de subir la peine à Christiania est très-recherchée et n'est accordée que comme une sorte de grâce.

La plus grande partie du personnel de service [illegible] est formée d'anciens détenus, ce qui [illegible] it voir au premier abord combien le régime en est moralisateur. Au reste, il est fort rare qu'on accorde des diminutions de peine par voie de grâce.

La nourriture des détenus se compose d'une [illegible] la bière le matin, [illegible] par semaine, on leur donne une portion de lait; les autres jours ils ont de la bière. Deux fois par semaine, ils ont de la viande de cheval, avec le pain de seigle. Leurs cellules sont chauffées à 13 degrés Reaumur.

Les moyens d'action disciplinaire diffèrent de ceux qu'on emploie dans les bagnes de Drontheim, Bergen et Christiansand, où la bastonnade est encore en vigueur. A Christiania, on ne frappe jamais les détenus, mais les châtiments corporels n'en sont que plus redoutables. Il y a d'abord le cachot noir dans une cellule absolument obscure ; il y a ensuite le jeûne au pain et à l'eau : la durée de ces deux peines ne dépasse pas cinq jours.

La douche froide est le moyen d'action le plus terrible.

La douche se donne dans une baignoire carrée, en bois, avec un couvercle maintenu par une barre, la tête du patient sortant par une ouverture. La baignoire est pleine d'eau tiède; on verse lentement sur la tête des seaux d'eau froide pendant quatre minutes. Cette opération si simple à décrire est un véritable supplice, pendant lequel le patient pousse des cris affreux. Autrefois, on douchait tout le corps; on avait même aggravé ce traitement, en suspendant l'homme par les bras et en lui projetant la douche par côté. On a dû renoncer à ces deux pratiques à cause des dangers qu'elles présentaient pour la vie des prisonniers.

Cette peine n'est appliquée que très-rarement : une fois par an tout au plus. Elle est réservée pour les cas les plus graves, qui sont : la simulation de folie, la tentative ou simulation de tentative de suicide, et enfin les actes de violence envers les gardiens.

On ne saurait méconnaître, sans nier l'évidence, que le régime cellulaire, tel qu'il fonctionne à Christiania, a pour effet de porter les détenus au suicide et de provoquer la manifestation de la folie. De 1851 à 1868, en dix-sept ans, on a eu à constater 3 suicides et 51 cas de folie, ce qui, eu égard à la population de l'établissement, représente une proportion d'aliénés de 1,32 p. 100 par année.

Il faut tenir compte encore d'une autre considération, c'est que la folie est héréditaire neuf fois sur dix, et voir si la plupart des détenus qui deviennent fous n'ont pas apporté avec eux le germe fatal : considération d'autant plus puissante, que les ressemblances sont plus effrayantes entre les criminels et les aliénés. Nous en attestons sur ce point l'expérience de quiconque, comme les médecins légistes et les magistrats du ministère public, est appelé par position à observer les uns et les autres.

Le travail, on peut l'affirmer après avoir visité le Booksvinslet de Christiania, fait à lui seul contre-poids à tous les inconvénients du régime cellulaire. Il maintient la vie et la santé du détenu au cours de cette peine, qu'on peut comparer à une [illegible]. Dans la solitude et dans le silence de la cellule, l'outil, l'établi, deviennent pour le prisonnier des compagnons, des êtres presque animés, auxquels il s'attache, et qu'il aimante, oserais-je dire, de toute cette puissance d'affection qui remplit la créature humaine.

[illegible] le pâle sourire de ces malheureux lorsqu'on leur dit quelque mot bienveillant sur leur ouvrage ou sur leurs outils. Dans une des cellules, nous avons vu une machine à carder, qui a été construite il y a plusieurs années, sur un simple plan qu'on lui avait procuré, par un prisonnier dépourvu de toute notion de mécanique.

A l'expiration de sa peine [illegible] établir dans la vallée de Gu[illegible] en Norwège, [illegible] des machines à coudre. Un autre prisonnier occupe maintenant la cellule et fait fonctionner la machine : il l'aime et la soigne avec une véritable affection.

La fabrication des [illegible] bois sculpté, des [illegible], des petits traîneaux de fer pour patiner [illegible] glace, le cardage de la laine, la confection des paillassons, occupent les prisonniers. On évalue à neuf shellings par jour, tous frais de nourriture déduits, le produit net du travail d'un détenu.

Nous avons vu dans une cellule un individu, récidiviste pour la sixième fois, condamné pour vol à quatre ans de travaux forcés. Cet homme qui, au moment de notre visite, avait déjà subi trois ans et un mois de sa peine, gagnait deux francs par jour à faire des paillassons. Il avait donc pu supporter le régime du pénitencier assez bien pour pouvoir produire un travail presque égal à celui d'un ouvrier libre. La plupart des autres détenus que nous avons visités paraissaient être en bonne santé, à part quelques-uns qui étaient dans un état d'anémie [illegible].

Dans l'espace de vingt ans, sur tous les détenus qui ont passé par le Booksvinslet, 3 récidives seulement ont été signalées, soit 0,15 récidive par an pour 220 détenus.

Commerce extérieur de la Russie

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie sur le commerce extérieur de la Russie en 1872, des renseignements intéressants que nous reproduisons:

Le *tableau du commerce extérieur de la Russie d'Europe en 1872*, que le département des douanes vient de faire paraître, présente cette année une modification importante : l'administration, déférant [illegible] exprimé par le congrès industriel de Saint-Pétersbourg et renouvelé par le congrès [illegible] de statistique, a abandonné le système des valeurs officielles fixes : ce système, qu'elle avait adopté en 1865, à titre provisoire d'ailleurs, [illegible] l'on ne peut que féliciter le département des douanes [illegible].

Les exportations et importations sont exprimées maintenant en valeurs actuelles, basées sur des informations recueillies par les bureaux de douanes et constatées à l'aide des cotes des bourses, des renseignements des municipalités et des régences provinciales et des déclarations des négociants. L'écart entre les dernières [illegible] les prix [illegible] est considérable ; ces [illegible] 1872 atteignent le chiffre de 313 millions de roubles (1) tandis que selon l'évaluation nouvelle elles ne dépassent pas 312 millions ; à l'importation, au contraire, les prix officiels restaient sensiblement au dessous de la réalité, car ils ne donneraient pas en 1872 plus de 367 millions, et les valeurs réelles s'élèvent à 408 millions en chiffres ronds.

L'ensemble des échanges de la Russie avec les pays du dehors en 1872 s'élève au commerce spécial, exportations et importations réunies, à 719 millions de roubles en valeurs actuelles ; l'exportation entre dans ce chiffre pour 311 millions et l'importation pour 408.

En valeurs officielles, l'exportation a été de 345 [illegible] sur 1871 : cette diminution, qui porte principalement sur les blés, n'atteint du reste nullement la marche ascendante de nos exportations, [illegible] chiffres de 1870 et 1871 avaient été exceptionnellement élevés et celui de 1872, malgré son fléchissement [illegible] dernière année, accuse encore une [illegible] millions sur 1870 et un accroissement [illegible] 1869. Evalué d'après les prix permanents des trois années précédentes, l'impor-

(1) [illegible]

[illegible] 1871 et 34 millions de plus qu'en 1870.

[illegible] avec la Finlande [illegible] de l'argent [illegible] ne sont pas [illegible] dans ces chiffres. Les exportations de Russie en Finlande se sont élevées à 6 2/10 millions, contre 7 6/10 en 1871, et les importations du grand-duché à 8 3/10, contre 8 millions en 1871.

Les exportations du numéraire présentent une baisse considérable, tandis que les importations, au contraire, accusent une hausse de près du double. Au moment où la question des achats de métaux opérés par la banque préoccupe le monde économique, il ne sera pas sans intérêt de rapprocher des chiffres de l'exportation et de l'importation des valeurs métalliques en 1872 ceux des dix années antérieures :

Années.	Exportation.	Importation.
	Mille roubles.	
1863	[illegible]	4.810
1864	[illegible]	4,990
1865	[illegible]	5,040
1866	[illegible]	3,044
1867	[illegible]	2,070
1867	12.131	33.229
1868	3,421	[illegible]
1869	[illegible]	2,310
1870	[illegible]	2.283
1871	[illegible]	7.168
1872	5,742	12,968

Le mouvement total du commerce de la Russie avec les pays étrangers et la Finlande en 1872 se résume ainsi :

	Exportations.	Importations.	Total.
	Mille roubles.		
Commerce avec les pays du dehors	341,553	407,657	719,210
Commerce avec la Finlande	6,436	8,334	14,490
Or et argent	5,742	12,968	18,710
Total	323,151	428,959	752,410

Les 719,210,000 r. du commerce extérieur proprement dit se décomposent ainsi entre les différentes régions de l'Empire :

	Exportations.	Importations.	Total.
	Mille roubles.		
Ports de la mer Baltique	105.503	214.841	320.344
Ports de la mer Blanche	7,690	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Noire et de l'Azoff	146.717	[illegible]	[illegible]
Douanes de terre	81.643	[illegible]	202 [illegible]
	341.553	407 657	719.210

Ce qui nous donne les proportions suivantes qui diffèrent peu de celles de 1871 que nous plaçons en regard :

	1871	1872
Exportations.	p. 100	p. 100
Ports de la mer Baltique	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Blanche	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Noire et d'Azoff	[illegible]	[illegible]
Douanes de terre	21	25
	100	100
Importations.		
Ports de la mer Baltique	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Blanche	0.3	0.2
Ports de la mer Noire et d'Azoff	13.2	17.4
Douanes de terre	31.4	[illegible]
	100	100
Total.		
Ports de la Baltique	46	44
Ports de la mer Blanche	2	1
Ports de la mer Noire et d'Azoff	[illegible]	26
Douanes de terre	[illegible]	28
	100	100

Exprimés en poids, les échanges internationaux de la Russie d'Europe représentent 226 217,000 pouds (1) à l'exportation et 136 millions 165,000 pouds à l'importation, soit au total de 362,412,000 pouds qui se répartissent ainsi :

	Exportat.	Importat.	Total.
	Mille pouds.		
Ports de la mer Baltique	56.400	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Blanche	5.440	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer N. et d'Azof	110 682	[illegible]	[illegible]
Douanes de terre	53.720	[illegible]	[illegible]
Total	226.247	136.065	362.412

Le relevé ci-après indique la répartition de nos exportations et importations par pays de destination et de provenance :

	Exportations.	Importations.
	Mille roubles.	
Suède et Norvège	[illegible]	[illegible]
Prusse	[illegible]	[illegible]
Danemark	[illegible]	404
Villes hanséatiques	[illegible]	[illegible]
États allemands	[illegible]	[illegible]
Pays-Bas	[illegible]	[illegible]
Belgique	[illegible]	[illegible]
Grande-Bretagne	[illegible]	[illegible]
France	[illegible]	[illegible]
Portugal	[illegible]	[illegible]
Espagne	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	12.771
Autriche	19.359	[illegible]
Grèce	[illegible]	[illegible]
Turquie	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
États-Unis d'Amérique	1.078	12.295
Amérique du Sud	—	[illegible]
Autres pays	1.532	12 033
Total	341 553	413.678(2)

La recette des douanes de l'empire pour la Russie d'Europe s'est élevée en 1872 à 52 millions 812,514 r., chiffre qu'elle n'avait jamais atteint et qui présente sur celui de 1871 un accroissement de près de 5 millions de roubles. Le rapprochement des résultats de la période décennale [illegible] montre la progression de ce revenu et son élévation rapide depuis 1869.

	Mille roubles.
1863	30,939
1864	32,810
1865	29,363
1866	27,[illegible]
1867	[illegible]
1867	37,054
1868	[illegible]
1869	[illegible]
1870	40,424
1871	47,924
1872	52,813

La recette de 1872 se décompose ainsi :

	Roubles.
Droits de douane	[illegible]
Recettes [illegible]	
denrées	[illegible]
Perceptions temporaires [illegible]	298,798
	52,812,514

[illegible] on ajoute à cette somme les recettes perçues sur les frontières et dans les ports de la Russie d'Asie on a pour produit total des douanes, en 1872, le chiffre de 51,558,341 r., supérieur de 9,580,844 r. à la prévision budgétaire.

(1) Le poud — [illegible]
(2) [illegible]

Le mouvement de la navigation dans les ports de la Russie d'Europe, en 1872, présente les chiffres suivants :

	Entrées de navires à voiles et à vapeur		
	Chargés.	Sur lest.	Total.
Ports de la Baltique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Blanche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ports du Midi	1,634	2,016	3,650
Total	[illegible]	4,009	10,071

Ces 10.071 navires jaugeaient ensemble 1,577,489 lasts et se décomposaient ainsi par pavillons : anglais, 2,301 ; — russes, 1406 ; — italiens, 624 ; — suédois et norvégiens, 1,125 ; — hollandais, 717 ; — turcs, 507 ; — autres nations, 3,491.

En 1871 il est entré dans les ports de la Russie d'Europe 12,256 bâtiments ayant une jauge collective de 1,894,830 tonneaux.

	Sorties de navires à voiles et à vapeur		
	Chargés.	Sur lest.	Total.
Ports de la Baltique	5,274	[illegible]	[illegible]
Ports de la mer Blanche	739	[illegible]	[illegible]
Ports du Midi	2,921	[illegible]	[illegible]
Total	8,931	1,113	10,044

La jauge totale de ces 10,044 bâtiments représentait 1,[illegible] tonneaux, contre 1,[illegible] tonneaux et 12,[illegible] navires en 1871.

VARIÉTÉS

La mort du capitaine Cook
CHANTÉE PAR L'UN DE SES MEURTRIERS.

M. C. de Varigny a publié un livre sur les îles Hawaï, qu'il a longtemps habitées. Il y raconte la très-curieuse et très-instructive histoire de ce petit pays.

Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur donner un extrait de ce livre, qui a un intérêt tout particulier.

C'est la traduction d'un chant kanaque encore populaire chez les indigènes du royaume hawaïen, et dans lequel est racontée la mort du capitaine Cook.

« Ceci est le *mele* (chant) de Kupa, fils de Kapupua, un des canotiers de Kalaimano, chef de Kealakekua. J'étais enfant quand les faits que je raconte se sont accomplis, mais je ne les oublierai pas jusqu'au jour de ma mort, et mes souvenirs sont exacts.

Mon père habitait près du Puhaunua de Honaunau (ville de refuge de la résidence du chef.) Une nuit, peu avant le jour, il se leva et après m'avoir réveillé et avoir fait apporter par ma mère la poix (bouillie de taro) et le poisson du matin, il se dirigea avec moi sur le bord de la mer pour y prendre des crabes. Nous étions alors dans la semaine où le tabou était sur les canots, et nul n'eût pu en mettre un à la mer sans s'exposer à être sacrifié à Kniili, dieu de la guerre. Les temps sont bien changés aujourd'hui, où chacun peut pêcher quand et où bon lui semble. Pendant que nous étions sur le sable, mon père, dont les yeux voyaient loin, me dit de regarder sur la mer et me demanda si je ne voyais rien ; mais il faisait encore nuit, et je ne voyais rien. Il attendit quelque temps encore et se dirigea vers la demeure du chef. Il revint peu à près avec Kalaimano et lui montra du doigt quelque chose sur la mer. L'ombre de la nuit diminuait et j'aperçus, ainsi qu'eux, deux forêts flottantes. Les arbres étaient dépouillés de feuilles. Les forêts flottantes (la « Résolution » et la « Discovery ») se soulevaient doucement sur les flots, mais n'avançaient ni ne reculaient. Le chef appelle et les habitants vinrent sur la plage, poussant des exclamations d'étonnement et de frayeur ; nous n'avions jamais rien vu de semblable. Kalaimano dit au prêtre : Tu ne nous as rien annoncé de pareil et voici : si c'est la demeure d'un dieu, que ferons-nous, et si c'est une île, convient-il de la rendre tabou ? Le prêtre lui répondit : Envoie quelques hommes visiter cette île, sans y aborder cependant, et ils reviendront nous dire ce qu'ils auront vu ; mais comme nous sommes à l'époque où les canots sont tabou, envoie tes meilleurs nageurs. Le chef ordonna ainsi à mon père et à plusieurs autres et j'obtins de mon père de l'accompagner ; la distance était courte et, si j'étais fatigué, je pouvais m'appuyer d'une main à son épaule. Nous approchâmes avec prudence de ces îles qui ressemblaient de près à de très grandes maisons sur l'eau, mais elles avaient des arbres droits et sans feuilles. Sur ces îles se trouvaient des dieux bien différents de nous ; ils mangeaient et buvaient du sang et jetaient à l'eau, après avoir l'avoir dépouillée de chair, une peau verte et épaisse (les navires venaient de Monterey et les matelots mangeaient probablement des pastèques sur le pont) ; d'autres soufflaient le feu et la fumée par la bouche et les narines ; tous avaient le visage d'une blancheur éblouissante, et leurs yeux étaient étincelants ; plusieurs peaux de différentes couleurs enveloppaient leurs corps ; ils avaient des trous dans leurs flancs et y plongeaient leurs mains ; dans ces mêmes trous ils mettaient beaucoup de choses qui semblaient pleins de trésors. Nous [illegible] pouvions croire [illegible] [illegible] autour [illegible] : Voici d[illegible] (pierre dure) comme [illegible] trouvé dans ces morceaux de [illegible] jetés sur le [illegible] [illegible] pas [illegible] à l'île, mais peut-être je pourrai le détacher et le déposer sur l'autel de Mokuahi, le dieu des canots, qui ainsi me deviendra favorable. Il essaya en effet d'arracher un morceau de ce fer, mais ses doigts s'accrochèrent et dessus et malgré sa force, il ne put réussir à le briser. Je le regardais travailler, quand tout à coup j'entendis un bruit pareil à celui du tonnerre ou au rugissement de Pele et, comme frappé par une [illegible] brûlé par un feu divin, mon père [illegible] sans [illegible] à la surface, mais faible et [illegible] par cette manifestation de la colère d'un dieu, nous nous enfuîmes ; quelques-uns de ses compagnons ramenèrent Kapupua sur le rivage, mais il ne remuait plus, un dieu l'avait frappé de son tonnerre. Nous rendîmes compte à Kalaimano et au sacrificateur de ce que nous avions vu et entendu, et ce dernier nous dit : Écoutez, hommes, femmes et enfants d'Havaï, ce que vous prenez pour une île flottante est le grand canot de guerre de Lono, votre dieu, parti depuis bien longtemps pour explorer la mer, et qui revient aujourd'hui parmi vous ; soyez donc prêts à le recevoir et faites ceci : que chacun de vous prépare son canot, Lono lui-même lève le tabou et sa présence vous absout ; chargez vos canots de bananes, d'oranges et de noix de cocos et rendez-vous autour de ses pirogues de guerre ; votre soumission et vos offrandes apaiseront sa colère, et peut-être Lono pacifié daignera-t-il venir visiter son peuple. Que nul de vous ne touche à ces pirogues sacrées ; respectez-les comme l'autel de Kniili lui-même. Kalaimano approuva le discours du sacrificateur, et tous les canots chargés de fruits se rendirent autour de ceux de Lono, et lui envoyèrent leurs présents au moyen de cordes qui montaient et descendaient le long des bords des pirogues du dieu. Aucun toutefois ne se hasarda à affronter sa présence, et Lono satisfait retint ses tonnerres et nous laissa revenir en paix. A la nuit, tous les hommes, femmes et enfants, abandonnant les huttes, vinrent camper sur le rivage, car le sacrificateur avait dit : Tenez-vous toujours prêts à recevoir Lono, nul ne peut dire s'il lui plaira de venir nous visiter la nuit ou le jour.

Lono ne vint pas, mais, dans la nuit, nous vîmes des choses terribles. Lono et sa compagnie de dieux lancèrent contre les étoiles des flèches de feu qui s'échappaient de leurs arcs avec un sifflement effrayant et, perçant les étoiles, les faisaient retomber dans la mer en fragments de feu (1) ; des flammes de couleurs étranges montaient et descendaient le long des arbres de ses pirogues et couraient sur la mer ; des sons extraordinaires et des bruits retentissants éclataient par intervalles, tantôt semblables aux violentes colères de Pele, tantôt imitant le cri et le chant des oiseaux. Nous passâmes la nuit dans une grande frayeur, ne sachant ce que déciderait Lono et nous attendant à être frappés de ses tonnerres.

Au matin, Lono vint vers nous, et, sur l'ordre du chef, nous lui offrîmes les hommages réservés aux dieux ; mais, soit que dans son dédain pour nous Lono affectât de ne pas nous comprendre, soit que sa longue absence lui eût fait oublier notre langage, il ne répondit à aucune de nos supplications et de nos prières. Bien des jours s'écoulèrent ainsi, et les pirogues du dieu nous étaient tabou et aucun de nous ne [illegible] vi[illegible].

Un matin plusieurs des dieux inférieurs de la suite de Lono vinrent vers nous et s'emparèrent par force des poissons sacrés destinés à l'autel de Pele, bien que, pour les empêcher de commettre ce sacrilège, nous leur eussions offert ce qui restait de notre pêche. Kalaimano était présent ; il ne dit rien, bien que la colère brillât sur son visage. Un autre jour, ils revinrent et commencèrent à détruire la barrière du Moraï (lieu consacré), laquelle était faite de branches de haos et d'orangers, et à les traîner vers la mer, soit pour les jeter à l'eau, soit pour en charger leurs canots (2). Lono n'était pas avec eux. Notre chef intervint et leur dit de ne pas faire cela ; ils rirent et continuèrent. Pendant que Kalaimano leur parlait, Lono arriva, franchit l'enceinte sacrée et se dirigea vers le Moraï. Kalaimano se mit devant lui et Lono le repoussa rudement. Notre chef alors prit Lono dans ses bras pour l'empêcher d'avancer et le porter hors de l'enceinte, mais Lono se débattit, et Kalaimano le serrant fortement lui fit pousser un cri de douleur. « Il crie, ce n'est donc pas un dieu, » dit le chef et il tua Lono. Ceux qui démolissaient l'enceinte s'enfuirent alors, mais sur l'ordre de Kalaimano plein de colère, nous nous jetâmes sur eux, et, chose étrange, ceux que nous frappions tombaient et leur sang coulait comme le nôtre.

Ceux qui étaient dans les canots s'éloignèrent de la portée de nos flèches et de nos pierres et lancèrent sur nous un feu foudroyant avec un bruit comme celui du tonnerre. Tous les Kanaques que ce feu touchait tombaient et leur sang s'en allait sans qu'on pût voir ce qui avait brisé leurs chairs. Les hommes de la suite de Lono restés à bord des grands canots, entendant ce bruit, dirigèrent sur nous d'autres tonnerres plus terribles encore et dont le bruit nous étourdissait. Kalaimano se tenait sur la plage, lançant de son arc puissant des flèches, qui ne pouvaient atteindre ses ennemis. Ses serviteurs se tenaient près de lui, et l'un d'eux couvrit la poitrine du chef d'une natte que les serviteurs arrosaient d'eau constamment pour empêcher le feu de le brûler, mais la colère des dieux est inévitable et, atteint du feu invisible qui traversa sa natte humide, Kalaimano tomba, jetant le sang par la bouche.

Beaucoup d'autres restaient morts sur la plage, et les cocotiers eux-mêmes étaient tronés par ce feu qui tue de loin. Aucune prière, aucun sacrifice ne purent fléchir les dieux et obtenir d'eux la vie de notre chef. Le lendemain les canots divins avaient disparu sans que l'on put dire où ils étaient allés, et Kalaimano était mort.

C'est ainsi, ô fils de Kealakekua, que les Kanaques vos pères virent mourir le même jour leur dieu et leur chef.

(1) Dans le récit de Ledyard, il est fait allusion à des fusées tirées à bord des navires pour agir sur l'esprit superstitieux des indigènes.

(2) [illegible] du bois et [illegible] anglais. Les matelots, au moment du départ, avaient ordre de ramasser du bois et prenaient celui de l'enceinte du Moraï, plus sec et déjà coupé.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 18 mars, 9 h. 10 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	44.40
d. Nouvelles ...	21.—
Anglo-Bank	134.50
Société decred. aust-turq.	26.50
Banque austro-ottomane.	50.50
Pièce de 20 francs	8.94
Agio	106.25
Change sur Londres	111.95
Credit anstalt	224.50
National Bank	967.—
Lloyd	425.—

Bourse faible, sans affaires. La baisse que l'on remarque sur quelques valeurs est attribuée aux cours de Berlin.

La crise ministérielle à Pesth n'a pas touché à sa fin.

France.

Paris, 18 mars.

On assure que le maréchal Mac-Mahon désapprouve l'importance de la manifestation qui a eu lieu à Chislehurst se proposerait de s'éloigner des bonapartistes et de renoncer à l'appui qu'ils lui prêtent dans l'Assemblée nationale.

Serbie

Belgrade, 18 mars.

Le ministère a repoussé le projet de jonction à Vesesgrade des chemins de fer hongro-serbe. Néanmoins les négociations continuent pour arriver à une entente.

COURS DES FONDS.
LONDRES, le 18 mars.

	CLÔTURE.
Dette Générale	41 1/16
Emprunt 1865	57 3/4
do 1869	52 5/8
do 1871	57 1/4
do 1872	66
Consolidés anglais	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 18 mars

Dette [illegible]	Ouv. Journée Piast.	46 [illegible]	—
	Hausse	47 —	—
	Baisse	46 25	—
	Clôt. de midi	— —	—
	Clôt. du soir	46 25	—
	Après-bourse	— —	—
Actions [illegible]		[illegible] 6 [illegible]	—
» de la Société de change et de valeurs		» 3 40	—
» de la Banque de Const.		» 4 30	—
» du Crédit Austro-Turque		» 3 —	—
» du Crédit Général		L.T. 7 30	—
Banque Ferissi et Cossoudi		» — —	—
Tramway		» 7 10	—
Société Commerciale Ottomane		» 3 20	—
Laurium		» [illegible]	—
Crédit Hellénique (escompte)		» 40	—
Obligations des Chemins de fer		» 107 1/2	—
» 2e émission		» 47 1/2	—
Emprunt	1865	» 306 —	—
	1869	» [illegible] —	—
	18[illegible]	» 276 —	—
	1871	» [illegible] —	—
	1872	» [illegible] —	—

COURS DES MONNAIES
(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre Anglaise	P. [illegible]	[illegible]
Pièce de 20 francs	» [illegible]	[illegible]
Impérial russe	» 90	—
Ducat (Crème ?)	» 51	20
Medjid à blanc—(différence)	» 102	—
Beshlik—(différence)	» 105	—
Métallique	» 105	10

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la Turquie.*)

ODESSA, 9/14 mars 1874.

Je vous confirme mes avis du 28.7 courant. Tantôt calme, tantôt animé, tel a été l'aspect de notre marché durant cette semaine. La même fluctuation a régné dans les télégrammes reçus de l'étranger, que l'on peut tous résumer en ces [illegible]

« *Ferme, sans affaires.* »

[illegible] rond de tchet 52 m. C'est avec plaisir que nous constatons cette légère reprise d'affaires qui nous confirme dans l'espoir de voir revenir notre place à son animation normale. Mais, par malheur, la crise financière ne prend point fin et tout le monde se demande où [illegible] la Banque d'État, continue à renouveler les échéances avec un taux qui varie de 8 1/2 à 9 1/2 0/0. Encore n'accorde-t-elle cette facilité qu'à des maisons solides et qui sont à même d'offrir de sérieuses garanties. L'argent [illegible] et en est paralysé. Un pareil état de choses est désastreux et il ne serait que trop temps de redonner au commerce le crédit dont il ne peut se passer. Comme nous le signalions [illegible] [illegible] reprise d'affaires qui s'est manifestée [illegible] importantes avec [illegible] la spéculation et nos négociants ont voulu en profiter. Les courtiers [illegible] importuner par les offres de crédit que faisaient les banques et les commerçants pour le [illegible] acceptant un tiers de ce qu'on leur offrait. Comptant sur les banques d'un côté, de l'autre [illegible] extension certaine et l'impulsion que devaient donner au commerce cette facilité d'avoir de l'argent, nos négociants se sont approvisionnés de marchandises et [illegible] tout-à-coup peu de temps après la fatale crise de Vienne, les [illegible] renouvellement des échéances et devinrent fermés encore ce blocus. Voilà où nous en sommes. Cette situation, nous le répétons, est désastreuse pour notre commerce qui jamais n'avait reçu un pareil coup. On nous fait espérer que cet état de choses sera bientôt une fin. Qu'en sera-t-il ? c'est ce que nous demande tout le monde. Voici le dénombrement des transactions de [illegible]

BULLETIN DE LA SEMAINE

	pouds à pouds	Rbles à Rbls.
[illegible]	[illegible] de 9.10 9 37 11.7a	14 — —
[illegible]	[illegible] de 9 9.25 12 80	13.50
[illegible]	10.30 de 9 8 9.27 11.45	13.60
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ensemble [illegible]

SEIGLE

Je ne puis que vous confirmer mes avis de la semaine passée. [illegible] toujours sans disponibilité, calme [illegible]

[illegible] Roy.—[illegible] 35 à 38 la ton [illegible]
» Méditer. fr. 4 3/4 la charge
Adriatique rien de fait.
[illegible] pour le Roy.-Uni sh 30 à 32/6 la t. suif.
pour la Méditer. fcs 2 à 2 1/4 par charge.
pour l'Adriatique fcs 1.30 1.40 par stajo.

COURS DES CHANGES

Londres 3 [illegible]
Paris 3 [illegible]

FONDS PUBLICS

100 Emprunt à primes Intérieur 1864 163—165
» » » » » 1866 — —

MONNAIES

Pol impérial	5.82—5.90
Pièce de 20 fr.	5.75—5.78
Livre anglaise	7.28—7.35
» turque	6.50—6.55
Ducat autrichien	3.35—3.40
Rouble effectif	—

Télégrammes.

St-Pétersbourg, 28 février 12 mars 1874.

Bourse. Très ferme—Londres 721 3/4.
[illegible]
Emprunt nat. à primes 164 1/2—162

Anvers, 22 [illegible] mars.

Blés fermes, Pologne 33—33 1/2; —*Sandomirca* 31—34 1/2; —*Seigle*, calme disponible 24; Embarquement mars, avril 23—23 1/4; —*Orge*, 22 1/2; —*Graine de lin* 37 3/4—38; —*Colza* 34 1/2; — *Navette* [illegible]

[illegible] de *Nicolaeff*.

Le même calme règne sur cette place et les [illegible]

[illegible] 69 cop à 71 par poud; le sec [illegible]

Orge à 65 à 70 cop. par poud.
Avoine Rbles 4 1/2 à 4.60 par tchet.
Millet 62 à 67 cop par poud.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible]

Alger, paq. à vap. norv. *Ergentine* [illegible] ayant touché Malte et Sidi Baba, lest.
Anvers, paq. à vap. bel. *Saad Ostende* [illegible] ayant touché Gibraltar [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR
du 17 mars.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE
du 17 mars.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE
du 17 mars.

[illegible] *Giacomo Tubino*, Olivari, lest.
[illegible] *Evangelistria*, c. Rocas [illegible]
[illegible] *Angheliko*, c. Calzia, lest.
[illegible] *Margarita*, c. Revello, lest.
[illegible]
Kustendje, bk. hell. *Andonias*, c. Psara, lest.
Berdiansko br. [illegible]
Azoff, br. ital. *St Giuseppe*, c. Bravenna, lest.
Taganrok, br. hell. *Mihail*, c. Serpeta, lest.
Poti, br. ital. *Splandito*, c. Bosello, lest.
[illegible]
Mont Athos, [illegible] *Evangelistria*, c. [illegible] dis, le c.
[illegible] *Mehemet*, bois.
[illegible] *Nicolaos*, c. Mavrogdis, bois
Dede-Agatch, [illegible]
Marianople, [illegible] *Mimbelli*, c. [illegible]
[illegible] *Kefalisia* c. Licardopulos, blé.
Marianople, bk. aus. *Luca Mimbelli*, c. [illegible]
[illegible] *Raseto*, c. [illegible]
Taganrok, br. hell. *Giga*, c. [illegible]
[illegible]

NAVIRES [illegible] DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.
[illegible]

[illegible]
Ang. *Alexandre II*, c. Pinnoky, [illegible]
[illegible] *Muradi bahri*, c. Costandi, blé, Bourgas pour [illegible]
[illegible] *Shaya bahri*, c. Idris, blé, Varna p. Const.
[illegible] *Francis*, blé, Odessa p. Mars.
[illegible]
Ital. *Davide*, c. Ferro, blé, Odessa p. Trieste.
[illegible] Odessa pour [illegible]

du 17 mars.

Ital. *Orvello*, c. Marci, blé, Odessa p. Marseille.
Angl. *Virago*, c. Frankis, [illegible] Odessa p. Trieste.
Ital. *Fede Speranza*, c. Casarale, blé, Odessa p. Mars.
Holl. *Marionka*, c. Cimbitzis, blé, Bourgas p. Mars.
Fr. *Clyde*, c. Franc. div. *Trebizonde*, p. Const.
Angl. *Harold*, c. Gilberson, blé, Odessa p. Marseille.
Angl. *Newbiggin*, c. Hurroway, blé, Odessa p. Falmouth

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

Assemblée Générale du 23 avril 1874.

Conformément à l'article 23 des statuts MM. les actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le 23 avril 1874 à 1 heure de l'après-midi dans le local de la Société rue Tchesme N° 11 à Galata.

Il leur sera rendu compte des opérations du quatrième exercice et, après examen du résultat définitif, MM. les actionnaires auront à se prononcer sur les propositions du conseil d'Administration relatives à la fixation du dividende.

La direction rappelle les dispositions suivantes des statuts.

a) Tout actionnaire propriétaire de dix actions peut faire partie de l'Assemblée ou s'y faire représenter par un actionnaire ayant par lui-même le droit de vote.

b) Les actions doivent être déposées au moins 20 jours à l'avance, c'est-à-dire le 3 avril 1874 au plus tard.

A Constantinople, dans les caisses de la Société
A Paris, à la Société Générale pour favoriser.... etc.
A Londres, chez MM. B. Tubini, etc.

c) Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente de fois dix actions déposées.

Le Directeur Général
B. TUBINI.

Const-ple le 17 mars 1874.

N.B. Le Crédit Général Ottoman reçoit dès ce jour les dépôts d'Actions.

OBLIGATIONS 3% A PRIMES
DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE
2me ÉMISSION

La Banque Impériale Ottomane et le Crédit Général Ottoman ont l'honneur d'informer les porteurs d'Obligations 3%, des Chemins de fer de la Turquie d'Europe, qu'ils sont autorisés jusqu'à nouvel avis à recevoir le dernier versement échéant le 1er Septembre prochain, à raison de fr. 18.20 en L.T 0.82, sous escompte à 4 % l'an.

Constantinople, le 16 Mars 1874.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que le 9 avril prochain étant le Jeudi-Saint à la grecque, la deuxième Assemblée Générale aura lieu le mardi, 7 avril 1874.

Constantinople, le 16 mars 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Tirage de la loterie du 2-14 mars 1874 :
Numéros gagnants.
Série des numéros des billets à l'heure,

N° 60605	Lt.	20
» 51091	»	10
» 5090	»	5

Série des numéros des billets à la course,

N° 43619	Lt.	20
» 80516	»	10
» 80547	»	5

Les billets de mars et avril (v. s.) participeront au tirage du 2/14 mai 1874.

Galata, le 14 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS.

Jeudi, 7 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 cuirs d'étendard, déjà soumissionnés à 9 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Seraskérat, le 16 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 7 mars (v. s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 300000 ocques de son pouvant être produit jusqu'à la fin du mois courant par la manutention Impériale et par les moulins à vapeur d'Oun-Capan et de Hasskeuy et déjà soumissionné à 18 paras l'ocque.

La susdite quantité de son sera livrée par différents lots et le ministère Impériale de la guerre acceptera en paiement des Serghis du Trésor du Nizamié dont le terme de paiement serait échu.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 mars 1874.

LE COMITÉ
SUR LES BIENS DES ÉVÊQUES DÉCÉDÉS
DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

Les créanciers et les héritiers du défunt Mgr Chrisantos, ex-archevêque de Gano et Chora, et ceux de défunt Mgr Grégoire, archevêque de Gano et Chora sont prévenus que le montant des biens du défunt, se trouve entre les mains dudit Comité. Par conséquent les créanciers et les héritiers les uns dans le délai de trois mois, les autres dans celui de six mois, à partir d'aujourd'hui 27/11 mars 1874, doivent présenter, par S. S. le Patriarche œcuménique, leurs réclamations au Comité et faire valoir leurs droits, s'ils en ont. Ces délais expirés, toute réclamation sera rejetée, d'après l'article 17 du Règlement du Comité sur les biens des Archevêques décédés.

Phanar le 27/11 Mars 1874.

Le secrétaire du Comité
S. PAPADAKIS.

AVVISO.

Si rende noto con il presente che d'ora innanzi gruppi e pacchi di valore per l'Austria e per oltre veranno spediti ogni mercoledì via Varna, Rustchuk, Baziasch e dovranno essere portati all'Ufficio sino alle 12 meridiane.

I. R. Direzione delle Poste.
Costantinopoli, 16 marzo 1874.
KOBRT.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesme, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Koliondji-Kouloh.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

A LOUER un appartement meublé sur un grand pied, avec cuisine, rue Timoni N°, 26.

AVIS

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 463 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. [illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	30 francs	20 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page.............. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.............. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via dello Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 19 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La manifestation qui a eu lieu à Chislehurst aurait vivement contrarie le maréchal Mac-Mahon, s'il faut s'en rapporter au télégraphe. En conséquence le duc de Magenta penserait à rompre entièrement avec les bonapartistes et à renoncer à l'appui que les députés de ce parti lui prêtent à l'Assemblée de Versailles.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ce télégramme, mais ce qu'il y a de certain c'est que le chef du pouvoir actuel serait bien inspire s'il agissait ainsi. Il faut bien se rendre à l'evidence, les impérialistes, grâce aux imprudences de M. de Broglie, ont reconquis une certaine notoriété et deviennent chaque jour plus genants, plus entreprenants.

Courbés sous la reprobation publique, écrasés sous la capitulation de Sédan, sous la constatation flagrante de vingt années de pillages, de dilapidations sans nom, les bonapartistes étaient réduits au silence, à l'impuissance; aujourd'hui ils élèvent la voix et ceux qui ont puisé à pleines mains dans les coffres de l'Etat, et vidé les arsenaux à leur profit, sont les premiers à parler haut du rétablissement de l'Empire.

Il y a donc là une situation qui doit inquiéter le maréchal Mac-Mahon. Il doit se souvenir de l'état d'ecrasement dans lequel se trouvait l'impérialisme avant le 24 Mai, et des progres faits depuis par cette faction, et il est impossible qu'il ne s'en préoccupe pas.

Les paroles de M. Thiers à M. de Broglie, dans la séance du 24, doivent lui revenir en mémoire à chaque minute, et lui montrer combien l'illustre homme d'Etat, auquel il a succédé à la tete des affaires avait raison lorsqu'il montrait un péril énorme dans l'alliance du centre droit avec les napoléoniens.

Tant est que cette alliance en introduisant des impérialistes dans le ministère, a ressuscité ce parti, et qu'à cette heure il est devenu un objet de préoccupations et de craintes pour le cabinet de Versailles.

Nous verrons ce que le gouvernement fera après la manifestation de Chislehurst.

Trois candidats se disputeront probablement, dans la Gironde, la succession de M. Larrieu. Son frère d'abord, l'amiral Larrieu, qui appartient à l'opinion orléaniste est porté par le centre droit. Le général Bertrand ensuite que les bonapartistes essaient de pousser en avant. Les républicains n'ont pas encore arrelé leur choix, mais leurs voix paraissent devoir se reunir sur M. Lataste, maire révoqué de Libourne.

Dans la Haute-Marne, M. Danel-Bernardin, maître de forges, de la même nuance que M. Lataste, paraît devoir reunir tous les suffrages du parti républicain.

La *Gazette de Cologne* s'occupant du projet de loi, présenté par M. de Bismarck sur l'internement et l'expulsion des ecclésiastiques, dit que cette proposition éveille de nombreux scrupules dans les cercles parlementaires et même au sein du parti national-libéral.

La feuille en question ajoute que ce projet ne sera probablement pas adopté par le Reichstag sans de sérieuses modifications.

Nous avons mentionné à plusieurs reprises la répugnance que montraient les Etats de l'Allemagne du Sud à voir les jurys remplacés par des tribunaux d'echevins, tel que le proposait le projet de code de procédure penale actuellement à l'etude au comité judiciaire du conseil fedéral. Or, il paraît que le gouvernement prussien, de qui émanait le projet, est dispose à tenir compte des vœux du midi de l'Allemagne. Dans la dernière séance du comité judiciaire, M. de Mittnacht, ministre de la justice du Wurtemberg, et M. Leonhardt, ministre de la justice de Prusse, ont fait des déclarations qui, au dire de la *National-Zeitung*, ont produit une vive sensation dans les cercles du conseil federal et du Parlement de l'empire.

L'évêque de Trèves vient d'etre arrêté pour contravention aux lois ecclésiastiques. Bientôt ce sera le tour d'autres prélats, que leur pauvreté met à l'abri des saisies pour le paiement des amendes auxquelles les tribunaux les ont condamnés.

Le genéral Wolseley, commandant en chef de l'expédition anglaise contre les Ashantees, a adressé un rapport sur le resultat de sa campagne.

L'expédition se termine d'une façon assez inattendue. Il n'y a pas eu de traité signé, jusqu'ici avec Koffi. Le général anglais s'est contenté d'incendier la capitale des Ashantees et il espère que cette œuvre de destruction inspirera à ces peuplades sauvages une terreur salutaire qui assurera la securite des possessions britannique dans ces contrées.

Sir Garnet ajoute qu'après avoir brûlé le palais du roi et les autres habitations de Coomassie «il s'apprêtait à faire detruire aussi les tombeaux sacres des anciens rois,» mais que l'irruption des pluies l'a empêche d'exécuter ce dernier point de son programme.

Ces lignes inspirent au *Nord* les réflexions suivantes :

« Si un semblable aveu avait éte fait par un général de quelque autre nationalité, nos honorables confrères de Londres n'auraient certainement pas manqué de l'accabler sous le poids de leurs protestations les plus émues ; ils lui auraient peut-etre pardonne tout le reste; mais s'attaquer à des tombeaux, et, qui plus est, à des tombeaux sacrés, n'est-ce pas là, se seraient-ils écriés, le comble du vandalisme et de la barbarie? Nous espérons qu'aucune nation européenne ne se trouvera de sitôt aux prises avec quelque peuplade plus ou moins analogue aux Ashantees. Toutefois si le fait devait se produire, nous nous plaisons à croire que la presse de Londres n'oubliera pas le général Wolseley et le sort de Coomassie, et que ce souvenir lui inspirera un peu d'indulgence pour les pailles qu'elle pourrait apercevoir dans l'œil du voisin. »

Les prévisions que nous émettions, il y a quelque temps à l'égard d'un conflit inévitable entre le Brésil et la République Argentine semblent vouloir se réaliser prochainement.

On mande, en effet, de Rio-Janeiro, que quatre navires cuirassés sont préparés en grande hâte pour la Plata et que de nouvelles troupes ont été dirigées sur le Paraguay.

« Le gouvernement brésilien, ajoutent les depêches arrivées en Europe, fait évidemment des préparatifs pour l'éventualite d'une guerre que la politique malavisée du gouvernement argentin, relativement au Paraguay et à la navigation des rivieres, a presque rendue nécessaire. Le gouvernement impérial, toutefois, est fermement résolu à ne pas provoquer la guerre, et les mouvements des vaisseaux et des troupes sont de simples mesures de précaution et contre l'attitude du ministre de la guerre argentin, qui se trouve à la tete d'une armée dans l'Entre-Rios. »

On annonce en outre de Buenos-Ayres, que des bruits de guerre avec le Brésil circulent partout. Les journaux argentins affectent un ton tres-belliqueux.

DU PROGRES DE L'AGRICULTURE

Avant de poursuivre cette etude sur les conditions de progres de l'agriculture, nous voudrions insister sur la question speciale de son affranchissement, qui doit etre le point de départ de la reforme. Toutes les raisons se réunissent pour commander cette insistance. Le gouvernement a fait un premier pas vers cet affranchissement de la propriete dont notre journal ne s'est jamais lasse de faire ressortir l'ineluctable necessite. Mais il ne faudrait pas s'arreter là. On ne pourra dire que l'agriculture est placee dans des conditions normales que lorsque la liberte de la propriete immobiliere aura ete accomplie par le fait d'une legislation nouvelle, s'inspirant des principes partout appliques en Europe. Qu'on y reflechisse. La propriete du sol a ete le mobile de l'activite des travailleurs d'Europe, et comme le ressort qui les a pousses dans les voies de la civilisation. C'est là ce qui a fait le monde moderne, ce qui a fourni au *Credit* sa base la plus solide. On peut affirmer nettement que c'est pour avoir meconnu ces verites que le monde musulman, si avance, il y a quelques siecles, dans les subtilites du droit et dans les sciences, est aujourd'hui en retard sur les peuples d'Occident. Les terres de l'empire representent un capital immense. Mais ce capital restant immobilise est comme s'il n'existait pas. Il est cependant facile de comprendre, à l'aide du simple bon sens, que pour que le capital puisse se repartir avec intelligence et circuler en les vivifiant dans toutes les parties du corps social, il faut qu'il soit doue d'une certaine faculte de deplacement. C'est en effectuant ce deplacement, ou, en d'autres termes, cette mobilisation des capitaux, que l'Europe a developpe sa richesse dans des proportions inouies. Autrefois on engageait ses fonds dans des prets sur hypotheque, à longue echeance. Aujourd'hui la creation de grandes societes et principalement des sociétes de credit foncier a radicalement transforme ce systeme. L'emission des actions a substitue un commenditaire multiple et anonyme à l'ancien crediteur individuel. Autrefois avant de preter sur hypotheque, on multipliait les informations, les enquetes, on s'entourrait de renseignements. De là d'interminables longueurs. Et le capitaliste lui-meme ne pouvait plus reprendre ses fonds qu'à l'expiration du contrat. Si dans l'Intervalle, une occasion se presentait pour un emploi plus productif de ses fonds, il n'en pouvait profiter. Aujourd'hui au contraire, grâce à la combinaison financiere de ces societes, l'emprunteur trouve de l'argent avec plus de facilite et le preteur est place dans de bien meilleures conditions. On ne prete plus aux individus, mais à la société, ses actions peuvent etre vendues du jour au lendemain, par les porteurs, sans formalites et sans retard. C'est ainsi que le capital est devenu une veritable marchandise, plus facilement echangeable encore que les matieres premières et que les produits manufactures.

Alors que l'on cherche avec anxiete des solutions aux difficultes actuelles, pourquoi ne pas adopter les principes qui font la force et la jouissance des autres peuples? ne voit-on pas que si la proprieté immobiliere était affranchie et generalisee à titre privé, si elle etait organisee au point de vue de l'hypothèque avec une bonne loi sur les expropriations qui est son corollaire, le gouvernement et les particuliers auraient pour longtemps à leur disposition une mine inepuisable pour la creation des ressources necessaires et pour le developpement des forces vives du pays, lesquelles n'existent qu'à l'etat latent?

La prosperite de l'agriculture est aujourd'hui subordonnee à l'acceptation de cette doctrine, mere du crédit. Car il est certain qu'un peuple qui s'obstinerait volontairement à se priver de ce qui fait la richesse de tous les autres ne tarderait pas à etre distance de telle sorte qu'on ne pourrait plus rattraper le temps perdu.

(*A suivre*)

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* Turquie)

Paris, le 12 mars 1874.

La question d'un rapprochement du centre droit avec la partie la plus modérée du centre gauche est plus que jamais à l'ordre du jour. Tous les journaux s'en occupent, et elle tient la première place dans les conversations des cercles politiques. C'est à tort, cependant, que l'on donnerait à ce qui se passe le nom de conjonction des centres ; les choses sont loin d'etre aussi avancées. Jusqu'à présent, il n'y a en réalité de manifeste qu'un effort du centre droit pour attirer à lui les membres de l'ancien groupe Casimir Périer afin d'y trouver l'appoint nécessaire à la formation d'une majorité septennaliste. Vous vous rappelez certainement qu'à l'époque de la scission du centre gauche, il y a environ dix-huit mois, une portion de ce groupe, — la plus nettement républicaine, — se constitua à part, sous la présidence de M. Christophle, tandis que l'autre, suivant M. Casimir Perier, forma un nouveau parti connu sous le nom de reunion des républicains conservateurs. Le groupe Périer compta un instant jusqu'à quatre-vingts membres et même plus. Mais, à partir du 24 mai, il alla en diminuant, et, à vrai dire, depuis le 19 novembre, il n'existe guère plus. Quelques-uns de ses membres votent encore d'habitude avec les groupes de la gauche, tandis que la grande majorité unit presque toujours ses voix à celles de la droite.

C'est naturellement de ce côté que le centre droit et aussi le gouvernement cherchent des alliances. Il n'est pas impossible assurément que des hommes tels que MM. Casimir Périer, Wolowski, René Brice, Francisque Rive etc., se rallient au septennat sans trop de difficultés. Le centre droit a pu croire qu'ils ne mettraient pas à leur concours des conditions trop onéreuses, mais encore faudrait-il qu'on leur offrit, en échange de leur adhésion quelque dédommagement, quelque concession ; il faudrait au moins que certaines promesses servissent d'arrhes au marché. Or, jusqu'ici, le centre droit paraît n'avoir fait aucune promesse. Cependant il y aurait, dit-on, depuis deux jours une tendance de plus en plus visible à un rapprochement. On allait même jusqu'à prétendre hier à Versailles, qu'avant la fin de la semaine, une trentaine de membres de l'ex-groupe Périer auraient donné la main au centre droit, et que deux portefeuilles seraient le prix de cette union ou de cette réconciliation. Je ne vous transmets toutefois ce dernier bruit que sous les plus expresses réserves. En résumé les pourparlers sont tres-actifs et le sentiment general est que l'on pourra franchir avec succès l'étape de la loi électorale et meme celle de la seconde Chambre.

Une nouvelle tentative vient d'être faite pour renverser le ministère de Broglie. M. Christophle, du centre gauche républicain, a présenté une interpellation au sujet d'un article du *Figaro*, dans lequel on avait vu une provocation à un coup d'Etat. L'opposition reprochait au gouvernement d'avoir laisse passer cet article sans frapper le journal qui l'avait publié, tandis qu'il sévissait contre d'autres journaux coupables d'attaques moins violentes contre l'Assemblée. Le chef du cabinet a répondu que le *Figaro* n'avait pas une importance politique de nature à justifier les craintes de l'opposition et que, d'ailleurs, le redacteur en chef du journal avait désavoue le lendemain l'article publié la veille par son collaborateur. L'interpellation a été repoussée par une majorité de 74 voix. Un certain nombre des membres du centre gauche Périer sont venus apporter leur appoint à cette majorité.

Sur les questions financières, le gouvernement n'a pas été moins heureux que dans la discussion soulevée par l'interpellation Christophle. M Magne est parvenu à faire adopter à peu près complètement son plan financier. Il a fait voter même son projet d'impôt sur les transports par petite vitesse, malgré les objections très-sérieuses que ce projet avait soulevées. Dès que les questions budgétaires seront epuisées, la chambre discutera l'interpellation de la gauche sur la circulaire de M de Broglie, relative à la nomination des maires. Puis elle prendra, selon toute apparence, un congé de six semaines, et elle reviendra au commencement de mai pour discuter les lois constitutionnelles.

Nous approchons du 16 mars et il est constant qu'une manifestation bonapartiste se prépare. Elle n'aura pas l'importance et les proportions que l'on avait d'abord voulu lui donner. M. Rouher, à son dernier voyage à Londres, a arrêté les termes du discours qu'il doit adresser à son Souverain. Les termes de l'improvisation du jeune prince ont été également pesés. On compte sur la presse pour faire, à cette occasion, une immense propagande, et, chose plaisante quoiqu'inévitable, c'est que les journaux, même les plus hostiles à l'Empire, se preteront forcément aux souhaits des bonapartistes.

Aucun incident fâcheux n'a signalé la fête du 9 au Palais du Tribunal de Commerce. Il y avait longtemps que Paris n'avait presenté autant d'animation. Les invités n'ont cessé d'arriver depuis neuf heures jusqu'à minuit et demi. La pluie qui menaçait a fini par tomber sur le tard, et, dans la nuit, elle s'est changée en neige. Cette apparition tardive de la neige, — qui tombe en abondance depuis deux jours, — coïncide avec un retour offensif de l'hiver, retour tres-marqué et très-ressenti.

Cette semaine est morte, d'un cancer intestinal, après huit mois d'atroces souffrances, une artiste qui, pour n'avoir fait que passer sur la scene, aura sa place dans les fastes du theatre français, Mlle Desclée. Apres des débuts peu remarqués au Gymnase, Mlle Desclée avait joué à Bruxelles sans grand succès. A la suite d'une profonde douleur de cœur qui, en brisant la femme, avait révélé l'artiste, elle parut au théâtre français, à Turin. Elle avait dès lors trouvé son accent, — sa note comme on dit, — accent si pénétrant, note si vibrante, que qui les a entendus ne les oubliera jamais. Revenue au théâtre du Parc, à Bruxelles, elle y fut remarquée par M. Alexandre Dumas qui la décida à revenir à Paris et à s'engager au Gymnase. Elle y créa *Frou-Frou*, la *Princesse Georges*, la *Visite de Noces*, la *Gueule du loup*, la *Femme de Claude*, marquant chacun de ces rôles d'une indélébile empreinte. La mort de Mlle Desclée a causé dans Paris une émotion profonde et véritable.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Zuhdi effendi, sous-directeur au ministère des Finances, a été nommé directeur-général des mines et forets tout en conservant son poste de mustéchar du Malié.

Rifaat effendi, comptable du ministère de la Police, a été nomme defterdar du vilayet des îles de l'Archipel.

Cheref bey, *mektoubdji* du vilayet de Prizren, a été éleve au rang de *Sanie-Mutemaïz*.

Nouri bey, membre du conseil d'administration du ministère de la Police, a été nommé president de ce conseil.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. le comte d'Arnim est définitivement nommé ambassadeur de l'Empereur d'Allemagne près S. M. le Sultan.

M. d'Eichmann ne tardera pas, nous assure-t-on, à quitter Constantinople pour aller occuper les nouvelles fonctions auxquelles la confiance de son Souverain l'a appelé.

Nous croyons rendre hommage à la vérité, en profitant de cette occasion pour reconnaitre que M. d'Eichmann a contribué pour une large part à resserrer encore davantage les liens qui unissent l'Allemagne et la Turquie, et qu'il a su, dans ses rapports avec le gouvernement du Sultan, se mettre à la hauteur de la mission qu'il etait appelé à remplir. Aussi Sa Majesté a-t-elle daigné lui conferer le Grand Cordon de l'Osmanié.

M. d'Eichmann laissera dans notre société des regrets universels.

Hier matin, le ministre de la Police est venu visiter le nouveau local destiné aux bureaux du mutessariff de Péra. Après avoir examiné en détail cette construction qui est complétement terminée, Ahmed pacha est allé faire visite au nouveau mutessariff de notre faubourg. Tous les chefs de corps de garde dependant de ce mutessarifik, avaient été réunis pour la circonstance, et le ministre de la Police les a présentés à leur nouveau chef, le général de division Hadji Hassan Pacha, qui a pris immediatement possession de son poste.

Le ministre a groupé ensuite autour de lui les officiers de police et les agents secrets. Après leur avoir recommandé le plus grand zèle, Son Excellence a appelé leur attention sur les vols nombreux que l'on remarque depuis quelque temps, et dont le renouvellement doit être attribue à leur négligence. Le mutessarif de Péra a reçu l'ordre d'ouvrir une enquete sur ces vols, et d'en faire connaitre les circonstances dans un rapport qu'il devra envoyer au ministere de la Police.

La nomination d'un gouverneur militaire à Péra, et le grade élevé de ce fonctionnaire, permettront de réprimer severement les excès que les soldats commettent depuis quelque temps avec une fréquence regrettable.

Tous les journaux de la capitale ont reproduit les plaintes auxquelles a don-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

XV. (suite).

« Il m'appartenait encore aujourd'hui, dit-elle. C'est demain le 19 février. Trouvez-vous dans ce salon à huit heures du matin. Je vous le remettrai. » Ces mots furent dits du ton d'un débiteur parlant d'une créance, avec un accent qui pénétra au fond du cœur de Knaseff comme si un couteau eût traversé sa chair.

XVI

Le comte ne doutait pas de la parole d'Hélène, et pourtant il etait trouble en pensant au lendemain. Il se demandait quel accueil lui ferait un enfant auquel il etait étranger, et si la mere ne lui ouvrirait pas toutes grandes les portes de la Bouldaïs, sans vouloir comprendre qu'il ne cherchait pas à lui enlever Ivan, mais à partager sa tendresse avec elle. Il voyait qu'elle lui laissait toujours le rôle odieux d'un tyran. Ce fut donc l'âme pleine de tristesse qu'il se rendit le lendemain dans le salon à l'heure designee.

Hélène l'y attendait. Elle avait quitte son masque indifférent de la veille, et sa toilette de jeune mere coquette. Elle non plus n'avait point dormi ; les traces de sa veille agitee se lisaient dans ses yeux bistrés, sur son teint pâli par l'emotion d'une heure si solennelle pour son avenir. Elle alla vers Knaseff, presque jusqu'à la porte, et le conduisant entre les deux fenêtres, au-dessous du portrait en pied du prince Kisenapp, elle lui dit :

« Comte Knaseff, je suis prête à tenir mes engagements. Qu'il vous souvienne cependant de la violence que j'ai dû me faire pour prononcer un serment qui me dépossede de ma plus chere, de ma seule consolation. Puisse celui dont l'image veneree est là protéger sa niece, dans un moment où elle peut perdre d'un mot le seul être qui lui fasse tenir à la vie !

— Ah ! s'écria Knaseff, n'accablez pas un homme qui se repent, et dont le seul vœu...

— Arrêtez, dit-elle en le voyant prêt à se laisser tomber à genoux ; ne parlez pas de votre repentir : je ne puis ni ne veux y croire : il m'embarrasserait.

— Où vouliez-vous donc en venir, tout à l'heure ?

— J'invoquais celui qui a connu mes intentions et qui les a bénies ; je vous rappelais notre situation respective, afin que vous ne soyez pas etonné que, tout en respectant ma parole, j'en ai appelé au jugement de Dieu d'une decision qui doit briser mon cœur.

— Mais, encore une fois, dit Knaseff alarmé, qu'avez-vous fait de mon fils ? que vais-je voir ?... où est Ivan ?

— Modérez-vous, répondit la comtesse, et souvenez-vous que vous êtes seul dans cette maison qui comprenez l'espagnol. Je vous dirai dans cette langue ce qui ne doit être entendu que de vous... Voici Ivan. » Helene sonna trois fois, et un bruit de pas se fit entendre derriere la porte. Lorsque Knaseff eut les yeux dessillés du voile dont l'emotion les couvrait, il se rejeta avec terreur dans un fauteuil, ne pouvant croire à la vision qui lui apparaissait.

Il avait devant lui, conduits par le precepteur et la gouvernante, non pas son fils, non pas son Ivan dont il avait si souvent rêvé, mais sept petits garçons, vêtus d'une maniere uniforme, tous charmants sous leur costume anglais : jambes nues, veste à grand col rabattu, toque écossaise ; petites mines roses, cheveux bruns et cheveux blonds, yeux d'un bleu de bluet ou d'un brun semé de points dores, mais tous du même âge et de la même taille. Ils regardaient le comte, non point comme on regarde un inconnu, mais comme les enfants contemplent une personne attendue avec impatience. Le plus hardi s'aprocha de Knaseff, et le touchant du doigt, il lui dit :

« C'est toi qui es Vladimir Ivanowitch ? tu es donc mon pere ? »

Knaseff, le cœur dechargé d'une angoisse affreuse, lui ouvrait deja ses bras, lorsqu'Helène lui dit lentement, en espagnol :

« Ne faites point le jaloux, comte Knaseff, car les autres sont vos fils aussi bien que celui-là.

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il en laissant retomber l'enfant qu'il elevait deja jusqu'à ses levres.

— Je dis que je tiens ma promesse et au-delà.... Je vous dois un fils et vous en rends sept. Ivan est là, Choisissez. »

Knaseff éprouva ce qu'il avait déjà ressenti dans sa maladie, une sorte de délire lucide : ses oreilles tintèrent, ses yeux furent geles dans leur orbite, sa gorge, serrée comme par un etau, lui refusa la respiration, et une sueur froide perla sur son front et aux creux de ses mains ; les pensées coururent affolees dans sa tête. Par un effort surhumain, il lutta contre le désordre de ses idées, rappela sa fermeté, pour ne pas se donner en spectacle aux etrangers qui assistaient à cette scene. Apres avoir lancé à Hélène un regard de suprême reproche, il reprit l'enfant, le baisa sur les deux joues, puis, s'approchant des autres, il dit à l'un d'eux :

« — Qui es-tu, toi ?

— Ivan III Vladimirowitch, répondit l'enfant souriant. Est-ce que tu ne m'embrasseras pas aussi ?

— Certainement, dit le comte. — Et toi, qui es-tu donc ? dit-il au suivant, qui repondit d'un air mutin :

— Moi, j'ai trop joué le mois dernier avec les polichinelles que tu nous as envoyés. Je suis Ivan VII pour tout le mois ; mais j'aurai un plus joli chiffre le mois prochain.

— A merveille, dit le comte, qui, dès ce moment, fut entoure par les enfants, et qui leur rendit leurs caresses avec un emportement fébrile, en se disant à chaque baiser qu'il le donnait à son Ivan...ou à un enfant etranger, et ce doute le brisait.

La comtesse eut la charite d'abreger le supplice de Knaseff. Elle rappela à ses fils (et elle appuya sur ce mot : *Mes fils*) que l'heure de l'etude etait arrivee ; ils se retirèrent apres lui avoir baise la main, en accompagnant ce temoignage de respect de mille câlineries enfantines ; puis la comtesse, restée debout, se tourna vers Knaseff, non pas pour constater son embarras, mais comme pour se mettre à ses ordres et attendre ses questions.

Ce qui venait de se passer etait si en dehors des prévisions possibles que Knaseff ne trouva pas un mot à dire. Le cœur gonflé de douleur plutôt que de dépit, il salua la comtesse et se retira chez lui.

XVII

Lorsque le comte sortit du saisissement où l'avait plongé l'etrange action d'Hélène, il chercha comment l'idée de ce stratageme avait pu lui venir à l'esprit, et il ne se trompa guère en l'attribuant à sa crainte de voir passer son fils sous le pouvoir d'un homme qu'elle n'estimait point ; mais il ne sut point y deviner l'exaltation de l'amour maternel. Pour lui, la comtesse ne fut pas une mere défendant son bien le plus cher, mais une epouse irritée refusant de partager avec lui les devoirs de famille les plus imperieux.

Il commença à lui ecrire pour la prier d'abjurer ses defiances, et lui faire une confession entiere de ses torts, mais un regard jeté sur le portrait de Blanche fit tomber la plume de ses mains.

Il se souvint de la prediction de cette fille : « la comtesse n'oubliera point ! » et l'attitude d'Helene ne confirmait que trop cette sinistre prophetie, dont Vladimir punit Blanche en brûlant son fatal portrait. Apres s'être debattu quelques heures sous l'etreinte de ses regrets et de sa colere, Knaseff se jura à lui-même de ne point se laisser jouer et de rendre ruse pour ruse à la comtesse. A defaut de la vie de pardon qu'il avait souhaitee, si l'ame altiere d'Hélène ne pouvait oublier, il avait à conquerir son fils, dont l'affection lui tiendrait lieu de tout. Cette enigme qui le bravait, l'excita, et il en poursuivit le mot avec une ardeur tenace et une passion de joueur dont la fortune et l'existence sont attaches à un seul coup de dé.

Knaseff avait devant lui un mois de congé ; ce temps lui permettait d'etudier la situation et peut-être même de decouvrir le côté faible de la comtesse, et de gagner une victoire complète. Il est naturel aux hommes qui ont beaucoup pratiqué les femmes de se croire aptes à saisir les mobiles secrets qui font agir ces êtres changeants et nerveux, et Knaseff comptait beaucoup sur son experience d'ancien seducteur. Helene l'avait aime, après tout. La persistance de sa haine prouvait la profondeur de cet amour, et les premiers moments de decouragements passés, Vladimir se flatta de reprendre de l'empire sur ce cœur où il avait regne seul, et qui ne s'était occupe que de lui, soit pour attendre de lui le bonheur, soit pour le haïr et le craindre. Il savait qu'on passe plutôt d'une passion violente à la passion contraire que de l'indifference à ces mouvement tumultueux qui se rendent maitres d'une âme, et il se prit à esperer.

Mais Knaseff se trompait en croyant que la comtesse avait occupe ses sept années de veuvage à regretter ou même à maudire son mari. Helene avait une de ces âmes concentrées qui ne dissipent pas leur energie en menue monnaie d'émotions, et dont toutes les pensees convergent vers un seul but, sans se laisser detourner. Ames entieres et bien rares, dont les forces, selon qu'elles sont bien ou mal dirigees, accomplissent des prodiges bons ou mauvais, par l'action d'une volonte toujours tendue dans le meme sens. Dans l'ordre religieux, ces âmes produisent les saint Augustin, les sainte Therèse, dans l'ordre politique, les grands ambitieux ; les inventeurs dans l'ordre scientifique, mais aussi, sous de fatales influences, des êtres farouches dont rien ne peut dompter les fougueux elans.

Cette inflexibilité de volonte, ce caractere sans nuances affaiblissantes, s'unissaient chez Helene à un irrésistible besoin de tendresse. Rigoureusement droite, elle s'était heurtee aux tromperies mondaines, sans les excuser ni les comprendre. Rien de moins romanesque que cette nature exacte, belle cependant aux yeux de l'observateur attentif, qui n'en peut meconnaitre les grandeurs. Bien qu'elle eût ressenti l'amour avec toutes ses joies, les plus suaves comme les plus terrestres, Helene n'admettait que la passion consacrée par les liens sociaux, et elle eprouvait de la repulsion pour ces tableaux de l'amour coupable qui seduisent en secret des femmes tres-vertueuses.

Eloignee de Knaseff, Helene s'était jetée dans l'amour maternel comme dans un refuge. Lorsque de tels caractères se vouent à un seul sentiment, ils s'y absorbent et s'identifient au point qu'ils le respirent, pour ainsi dire, dans chacune de leurs pensées et de leurs actions. Ne dépensant en dehors de lui aucune parcelle d'attention, ils le portent à l'extrême et soulèvent leur âme à des hauteurs inouies, incompréhensibles pour tous ceux qui, se laissant aller à leurs caprices, ne connaissent pas les effets d'une passion exclusive.

(*A suivre.*)

Voir le numero du 19 mars.

ne lieu cette conduite des soldats; et nous sommes heureux que S. A. le grand vezir ait pris ces réclamations de la presse et du public en considération serieuse, en adoptant une mesure qui permettra, nous l'espérons, de punir désormais les soldats coupables.

—

Avant-hier le prince Ghica, agent de Roumanie, s'est rendu chez Rachid pacha, ministre des Affaires étrangeres, et lui a annoncé que samedi prochain le montant du tribut de la Principauté serait payé par la Banque de Constantinople.

—

Le ministère du Commerce nous adresse la communication suivante :

«L'administration du *Chirket-i-Hairie* a fait dernierement inserer une note dans le *Chark* et dans *la Turquie*. L'auteur de cette note pretend que la décision du Conseil administratif concernant le rejet de l'offre de M. Sommaripa et la conclusion d'un contrat avec un autre negociant a ete confirmée et approuvée par le ministère du commerce.

Le ministère a été simplement informe de la nécessité absolue qu'il y avait à conclure immédiatement ce contrat, ce qui ne veut pas dire que l'administration du *Chirket-i-Hairie* ait demandé ni reçu l'approbation ou meme l'acquiescement du ministère du commerce.

Comme ces sortes d'affaires, contrats, achats, etc., rentrent dans les attributions du Conseil administratif de la Compagnie, et que le ministere du Commerce se réserve seulement le droit d'exercer une haute surveillance, il n'est géneralement pas consulté pour les questions de détail.

Cependant, en rectifiant l'erreur commise dans l'insertion faite à la demande du *Chirket*, le ministère du Commerce, à la suite de la publicité qu'a reçue cette affaire, déclare qu'il s'en est saisi, et qu'il examine si l'offre de M. Sommaripa a été faite et rejetée antérieurement a la conclusion du contrat qui a provoqué les réclamations que M. Sommaripa a fait insérer dans *La Turquie* et dans *le Chark.* »

La communication qui précède contient 1° un démenti à la déclaration des membres du conseil d'administration du *Chirket-i-Hairié* dont la signature était representée par le sceau de l'administration et 2° une déclaration du ministere du commerce qui, eu égard à la gravite des faits articulés par M. Sommaripa et en vertu de ses pouvoirs, s'est saisi de l'examen de la fourniture de charbon.

Nous n'avons pas à dicter la conduite qu'auront à suivre, en cette circonstance, les membres du conseil d'administration mis en cause, peut-etre malgré eux ou à leur insu. Quant à l'enquete ouverte par le ministere du commerce elle est facile croyons-nous. Elle pourra reposer : 1° sur le témoignage des parties interessées ; 2° sur la teneur des procès verbeaux qui doivent etre dressés après chaque seance du conseil d'administration et 3°—a defaut de proces verbaux redigés dans les formes d'usages—sur le témoignage isole de chaque membre du conseil d'administration.

Dans tous les cas, nous ne manquerons pas de tenir le public et les actionnaires du *Chirket-i-Hairie* au courant de cette affaire si importante de fourniture.

—

La commission instituée à la Sublime Porte pour la repartition, entre les hassounistes et les anti-hassounistes, des biens de la communaute armeno-catholique a tenu mercredi sa première séance [illegible] de Beïlekdji bey [illegible]

Dans une precedente chronique nous avons donne les noms des delegues representant les deux partis dans cette commission. C'est cependant par erreur que nous avons prononce le nom de Ohanès effendi Tchamitch, gouverneur de la dette generale. Les delegués de la communaute arméno-catholique sont: Ohanes effendi Sakissian et Kufiadjian effendi, vicaire du patriarcat.

La communauté grecque y est aussi representée par le grand Loghotete, membre du conseil d'Etat, Stavraki bey, et par le directeur du Lycée Imperial, Pholiadi bey.

—

Le nouveau muchir du 5e corps d'armee étant parti hier pour la Syrie, le conak de Yaver pacha vient d'etre loue par Akif pacha, le nouveau ministre de la justice.

—

En sortant du conak de Djevdet Pacha, ministre de l'Instruction publique, Photiadi bey, directeur du Lycee Imperial de Gul-Hané a couru avant-hier un danger auquel on peut dire qu'il a échappe par miracle. Les chevaux de la voiture dans laquelle il se trouvait ayant pris le mors aux dents, s'elancerent dans les rues de Stamboul sans qu'il fut possible au cocher de diriger son attelage. Un accident devait immanquablement arriver au milieu de ces rues assez frequentées, lorsque quelques passants se jetèrent courageusement à la tete des chevaux emportes et parvinrent à s'en rendre maitre.

—

On nous assure que l'Amirauté traite de l'achat d'un bateau à vapeur russe destine à augmenter le matériel de la Compagnie *Azizie*. Ce bateau coutera, dit-on, 15,000 livres environ. Espérons que les depenses incessantes auxquelles se livre la Compagnie contribueront efficacement à l'amélioration de son service.

—

Izzet bey, directeur de la Compagnie maritime *Azizié*, a été relevé de ses fonctions et remplacé par Hassan bey. Si nous ne nous trompons pas, Hassan bey a déjà occupé ce poste pendant l'espace d'un mois.

—

Le *Djéridei-Havadis* nous apprend que le ministere des finances vient d'expédier à Smyrne un de ses fonctionnaires, avec mission spéciale de présider a l'encaissement et à l'envoi au ministère, des arriérés du vilayet d'Aïdin qui s'élèvent, parait-il, à la somme considerable de 300,000 Livres Turques.

—

On se plaint assez souvent du mauvais état des rues de Péra, et l'on a parfaitement raison. La necessité de repaver la plupart d'entr'elles se fait sentir de jour en jour davantage, les réparations provisoires qu'on a faites jusqu'à present entrainant beaucoup de dépenses sans être de la moindre utilite.

Préoccupe à juste titre de cet etat de choses, le président de la Municipalité a fait dresser une liste de toutes les rues qui doivent absolument être repavées. Le devis de ce travail monte à 3 millions de piastres environ.

Artin effendi voudrait faire commencer les travaux aussitôt que le beau temps reviendra. Mais une difficulté se présente. Les contribuables qui se répandent le plus en récriminations contre la prétendue négligence de la municipalité, oublient le plus souvent de s'acquitter de leurs redevances envers la caisse de cette administration, malgre les invitations réiterées qui leur sont faites à ce sujet.

Ainsi le président sera encore obligé, d'après ce qu'on nous assure, d'accorder un nouveau délai aux contribuables pour le paiement de leurs arriérés. Passé ce terme, il prendra à l'egard des récalcitrants les mesures de rigueur prescrites par les reglements.

A bon entendeur, salut !

—

Nous trouvons dans la presse locale grecque le texte de la réponse du Saint-Synode russe a la lettre encyclique du Patriarche œcumenique.

Ce document est conçu dans un esprit très-favorable à Sa Sainteté, et il exprime en termes flateurs l'espoir que le nouveau Patriarche, guidé par le zèle et l'abnegation apostoliques et anime par la justice et la charité chrétienne, contribuera à faire régner la paix au sein des peuples confiés a sa juridiction spirituelle, et qui professent le meme dogme s'ils ne parlent pas le meme langage.

—

Nous sommes très en retard pour le compte-rendu de la fête qui a eu lieu, dimanche dernier, dans les salons du *Cercle Alsace-Lorraine*. Nous le regrettons d'autant plus que cette fete a été charmante. L'assistance était nombreuse. Le Cercle en organisant sa loterie de bienfaisance n'avait compté que sur trois ou quatre cents lots. Ces espérances ont été dépassées et de beaucoup, grâce au zèle des dames patronesses, à l'appui fraternel de la *Società Operaja italiana*, à la générosite de la Colonie française et de toutes les maisons étrangeres de Péra. La loterie comprenait cinq cent trente-deux lots dont un grand nombre d'une valeur réelle. Le tirage était terminé à 3 h. 1/2. A quatre heures commençait un concert parfaitement organisé, pour lequel les artistes du Théâtre Français, et plusieurs amateurs, toujours empressés à faire le bien avaient donné leur concours. L'assistance a chaleureusement acclamé la jeune et gracieuse Mlle Magne, Mme Collas, MM. Labat, Fraixe, Dervilliers, Blanc et Deschamps. Elle n'a pas ménagé ses applaudissements à Mlle Pouvarel et à M. Rossolato, brillants élèves de M. Schezzi, à MM. Valtier, Carbonaro, Sukanoff et Stassin.

C'est une bonne journée de plus à enregistrer pour la bienfaisance. Ces fetes sont de celles qu'on doit louer sans restriction. Le beau et le bon y vont de compagnie. L'émotion bienfaisante qu'elles prouvent élargit les âmes et les affermit dans la noble passion des œuvres de bien public. Aussi adressons-nous toutes nos félicitations au *Cercle Alsace-Lorraine* et à ses nombreux cooperateurs pour la campagne fructueuse qu'ils viennent de terminer si heureusement au profit des pauvres.

—

L'*Iberian*, steamer anglais appartenant à MM. Leyland et Cie et provenant de Liverpool, a échoué avant-hier matin sur un banc de sable, entre Buyuk et Kutchuk-Tchekmédje.

On pense que ce bâtiment pourra être bientot renfloue sans grandes avaries. Plusieurs remorqueurs sont déjà partis pour lui porter secours.

—

D'apres le nouvel itinéraire du *Chirket-i-Hairié*, l'avant-dernier bateau de la ligne d'Arnaoutkeuy quitte le pont à 12 heures moins 20 minutes à la turque. Apres avoir fait l'escale de Bechik-tach, ce bateau abandonne la côte d'Europe pour aller desservir l'echelle de Kouscoundjuk sur la côte d'Asie. Ce n'est qu'après avoir fait cette escale que le bateau revient à Ortakeuy et dessert les autres échelles non sans avoir fait endurer aux passagers les ennuis d'une traversée pénible en cette saison.

Les habitants d'Ortakeuy, de Couroutchesmé et d'Arnaoutkeuy se demandent si la Compagnie ne pourrait pas les dispenser de traverser deux fois le Bosphore. Cette promenade les force à rentrer fort tard et transis de froid.

Autre critique : Le dernier bateau de la meme ligne va directement à Arnaoutkeuy pour venir ensuite s'amarrer à l'échelle de Couroutchesme. Les passagers à destination de Couroutchesmé doivent ainsi non-seulement faire une traversee inutile, mais encore payer un double voyage. 70 paras pour aller du pont à Arnaoutkeuy, et 20 paras pour revenir à Couroutchesmé, lorsqu'ils ne devaient payer que 60 paras pour le trajet direct.

C'est un abus dont les habitants de Couroutchesme se plaignent à juste titre.

—

Un vol important a été commis dimanche soir dans le magasin que M. Kun a récemment ouvert dans la grande rue de Péra.

Les voleurs après avoir pratiqué une ouverture du côté du passage, ont enlevé une cassette contenant pour 2000 francs de bijoux environ, et se sont retires sans toucher à aucun autre objet. La disparition d'un individu employe dans la maison a immédiatement attiré les soupçons sur lui, et la police est parvenue à l'arreter mardi soir. C'est un repris de justice, qui a déjà quitte une maison de commerce par un motif semblable à celui qui le ramène devant les tribunaux.

Les objets volés n'ont pas éte retrouvés, l'enquête continue, et elle établira si cet individu avait des complices et quels ils étaient.

—

On a trouvé aux environs de Kutchuk-Tchekmédje le corps d'un homme qui était mort de froid sur la route.

L'enquête qui a été ouverte aussitôt a établi que cet individu etait un mendiant autrichien, qui se rendait à pied de Constantinople à Andrinople.

Le passeport dont il était nanti a été dépose au Consulat general d'Autriche-Hongrie.

—

On lit dans le *Hadikat-el-Akhbar* du 5 mars :

On a observe jusqu'ici que les pluies et les neiges, qui sont tombées ces jours derniers en abondance extraordinaire, n'ont pas causé de dommage aux récoltes, nous avons donc l'espérance que la recolte de cette année sera magnifique.

M. Eduardo Verdegay, vice-consul d'Espagne à Lucra Leona, est nommé consul à Beyrouth, en remplacement de M. Madrilley. Un ordre veziriel adressé au gouverneur général du vilayet de Syrie l'a informé de cette nomination.

Le retour de notre valy à Damas avait été fixe pour lundi dernier, mais Son Excellence ne reviendra pas ici avant la fin de cette semaine, la route de Beyrouth à Damas étant une fois encore obstruée par la neige.

—

El Djevaïb, journal arabe de notre localite, contient le recit d'un fait extraordinaire, et qui merite d'être appelé miraculeux.

« Le nommé Hadji Mehmed Tantari, originaire d'Egypte et depuis longtemps établi à Constantinople, avait complétement perdu, depuis plusieurs années, l'usage de la parole. Cet infortuné ne pouvait plus s'exprimer que par gestes. Tous les moyens employés pour lui rendre la parole avaient eté inutiles et les médecins s'étaient reconnus impuissants pour guérir cette infirmité. Le malheureux muet se decida alors à chercher ailleurs sa guérison et dans l'espérance de l'obtenir, il prit la résolution d'accomplir le pelerinage de la Mecque. Cette idée pieuse lui a été salutaire, paraît-il, durant son pèlerinage. Hadji Mehmed a recouvre l'usage de la parole. L'*El Djevaïb* déclare avoir constaté ce fait.

—

Le journal du vilayet de Tripoli de Barbarie annonce que pendant les dernières tempetes plusieurs bâtiments à voile ont péri sur les côtes de ce vilayet et que d'autres ont éprouvé des dégâts importants, faute d'un mouillage sûr dans toute la longueur des côtes de la province.

En présence de ces désastres dont une cause est bien établie, le gouverneur général de ce vilayet aurait soumis à la Sublime Porte, un projet consistant à élargir le port de Tripoli de Barbarie et à le reconstruire de manière à offrir un refuge sûr à la navigation dans ces parages.

—

Nous empruntons au *Journal Officiel* de France la correspondance suivante sur laquelle nous appelons la sérieuse attention du Gouvernement.

On écrit de Mossoul, le 30 décembre 1873 :

La province de Mossoul, une des plus misérables et des plus arriérées de l'empire turc, est sur le point de prendre une importance commerciale serieuse. A la suite de fouilles pratiquees, il y a quelques annees, par ordre du gouvernement ottoman dans les montagnes du Zéniah, les ingenieurs chargés de ces travaux mirent à découvert des mines de charbon assez riches, et principalement des blocs de pierre irréguliers, séparés les uns des autres par une légère couche de soufre, et présentant, au point de vue de combustibilite, tous les avantages et toutes les propriétes de la houille.

La montagne du Zéniah, d'où on extrait aujourd'hui ces pierres noires, a toujours ete dans un état de combustion latent. Les paysans de la contrée n'avaient point songé jusqu'à ce jour à utiliser ce précieux combustible. Le gouvernement, comprenant tout l'intérêt que la province de Mossoul retirerait infailliblement de la presence de semblables richesses, a fait immédiatement commencer les travaux.

A peine livrées à l'exploitation, et malgré les moyens restreints dont dispose le gouvernement ottoman, les carrieres des monts Zeniah ont déjà produit des resultats tres-satisfaisants. Il ne faudrait point songer encore à comparer comme importance cette exploitation à celles du même genre qui existent en Europe, où les compagnies disposent de machines puissantes et d'instruments perfectionnés. En Turquie et surtout dans cette province si arriérée, tous les travaux se font à bras d'hommes, malgre ces conditions desavantageuses, on peut évaluer à un millier le nombre de charges extraites chaque jour de ces carrieres ; ce millier de charges, qui represente environ 120,000 kilogrammes, est transporté à dos de mulets jusqu'au petit village chretien de Takian et de là chargé sur des radeaux qui descendent une petite rivière voisine et arrivent à Mossoul et enfin à Bagdad.

Le gouvernement ottoman a entrepris différents travaux propres à faciliter le transport de ce produit : une route relie déjà les carrières au village de Takian ; il se propose meme de construire un chemin de fer qui desservirait toute la province. Ce projet qui parait très-sérieux, serait mis prochainement à exécution.

De nouvelles fouilles entreprises sur un autre versant du Zeniah permettent de croire qu'on ne tardera pas à découvrir d'autres mines et d'autres carrières de charbon. La Turquie deviendrait alors assez riche pour suffire à tous ses besoins, et peut-être même pourrait-elle fournir à ses voisins une partie de leurs approvisionnements de houille.

Les provinces si miserables jusqu'à ce jour pourraient enfin aspirer à une prospérité et a un bien-etre qu'elles n'ont jamais connus.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève a un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications a faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 20 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. 7 m.
Coucher »	6 » 9 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 7 38"
H. à la turque a midi moyen.	5 » 44

8 heures du matin.

Barométre	757.8
Thermometre	5.8
Minima ... nègat	510
Maxima de la veille	8.4
Direction et force du vent	S. modére.

—

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

Adresses	Signataires	Provenance
Mois de Fevrier.		
9 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
12 [illegible] Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
[illegible]	[illegible]	[illegible]
15 [illegible] Maria n° 17	[illegible]	Smyrne
16 [illegible]	[illegible]	[illegible]
17 Toussi ne. Er halte.	Guitard	Salonique.
18 Cangrade Sultan [illegible]		
je na atpasar	Ibrahim bey	Salonique
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mois de Mars.		
3 Topsal Kimoord- [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Londres
[illegible] Agha-Ahmed	Ali [illegible]	[illegible]
16 [illegible]	[illegible]	[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Etoile Belge* :

Saint-Sébastien, 20 fevrier.

Le silence des autorités a dû cesser devant les relations personnelles de témoins oculaires des faits passes en Biscaye. La tempete qui a régné sur nos côtes a coule le vapeur armé en guerre le *Gureizo*. La *Ville de Cadix*, le *Montanez-Vizcaino*, le *Gaditano*, le *Consuelo*, le *Ferrolano* ont dû se disperser devant le vent terrible qui balayait les baies de Santander et de Santona. De là, grand retard dans les mouvements et de la flotille et de l'armée. Le general en chef et l'amiral Barcaiztegui ont eu plusieurs conférences à Santander et à Castro. Le plan de campagne a eté arrete. L'armée devait aborder de deux côtés le Somorostro en appuyant surtout vers Outon, Santura, pour enlever Portugalete pendant que la flottille viendrait dans le Nervion seconder l'attaque. Assurés de cet appui, ayant Portugalete pour base des opérations, la flottille devait degager la riviere des obstructions devant Sestao, los Arenas, et l'armee devait franchir la petite rivière du Somorostro sur trois points a la fois. Une division irait prendre par la droite vers le chemin de Balmaseda à Reinosa pour deborder le flanc gauche des carlistes.

Cette opération eut été habile si le temps n'eût arreté l'amiral Barcaiztegui et rendu plus difficile la tâche de l'armée. D'abord elle n'a pu commencer à arriver qu'à la fin de la semaine. Quand le general Primo de Rivera, avec une faible escorte arriva à Castro, Castor Andechaga en était si peu éloigné que le général se replia vivement sur Laredo. Samedi et dimanche matin, la brigade Blanco de Vanguardia, la division Primo avec les brigades Tello et Cortijo arrivèrent et se déployèrent à la fois sur Anton et Saltoa Cavallo. Là eut lieu le premier choc. Environ trois mille carlistes reçurent fort mal la brigade Cortijo et celle de Blanco. Un colonel fut tué, un lieutenant-colonel de Bobastro, neuf officiers, plus de cent soldats furent mis hors de combat. Finalement les carlistes se retirerent vers le soir de dimanche et passerent le Somorostro. Cette petite rivière s'encaisse dans une vallée, dont les républicains occupent un versant en face des hauteurs où les bandes sont massées pour leur disputer le passage. Vers Outon est la brigade Blanco gardant le passage qui mene à Portugalete, au centre la division de Rivera ; à droite Catalan couvre les hauteurs de Conception. Castro est occupé par Moriones et deux divisions.

Ces détails me viennent d'un témoin oculaire qui a quitté Castro mercredi soir. Mon ami, chef d'une mine de Castro, la vu défiler toute l'armée du Nord. Il la dit forte de 19 mille soldats avec 26 pièce d'artillerie.

Moriones attendait une amélioration du temps pour reprendre sa marche. Il espere déborder les carlistes par Baluga et Mercadillo. Le général Primo de Rivera lui avait mande que l'ennemi occupait toutes les hauteurs de l'autre côté du Somorostro, ainsi que celles dominant les chemins de Bilbao et de Portugalete. Les factions étaient là, retranchées avec du canon. A Castro deja on avait porte les blessés pour les envoyer a Santander.

Les troupes de Moriones ont paru pleines d'entrain et très-bien équipées à tous ceux qui les ont vues passer à Castro. Dans cet endroit comme dans tout le district du Somorostro, Castor, Andechaga avait fort peu respecté les propriétés étrangères.

A l'heure du départ du chef de la mine les ressources locales étaient bien éprouvées par la présence de tant de soldats. On croyait que les carlistes feraient une vive résistance dans ce val du Somorostro. Vaincus là, ils leur faudra regagner rapidement la Navarre.

—

L'Incident Emile Ollivier.

On lit dans le *Nord* :

L'incident qui s'est produit au sujet de la reception de M. Emile Ollivier à l'Academie française, a pris les proportions d'un véritable événement politique. Du reste, il y a longtemps déjà que la politique a ses grandes et ses petites entrées dans l'enceinte où siege l'illustre compagnie. C'est elle qui, apres en avoir ouvert les portes à tant d'autres, les a ouvertes également à M. Emile Ollivier, au moment où les vétérans du parlementarisme, M. Guizot en tete, s'inclinaient devant l'astre levant de l'Empire libéral. L'entree de M. Ollivier au Palais-Mazarin fut le gage de la réconciliation des «anciens partis» avec l'Empire parlementaire. Ce que la politique a fait il y a quatre ans, elle vient de le défaire. L'Académie n'a pas voulu que le récipiendaire rappelât, par quelques paroles de sympathie consacrées à Napoléon III, les circonstances au concours desquelles il a dû son élection, et le nouvel académicien ayant refusé de supprimer dans son discours l'hommage rendu au souverain auquel il était redevable de l'honneur de siéger parmi les Quarante, sa réception a été indefiniment ajournée.

Il est incontestable que dans toute cette affaire, c'est l'ancien ministre de l'Empire qui a le beau rôle. La fermete qu'il a montree en cette circonstance fait honneur à son caractere. A une époque où les palinodies ne se comptent plus, il y a un double merite à savoir rester fidèle à la cause que l'on a embrassée. Et il semblerait que cette manifestation de l'une des plus nobles qualités morales eût dû etre la bienvenue, plus que partout ailleurs, dans une assemblee qui passe, à tort sans doute, pour etre le sanctuaire des plus belles, des plus généreuses productions de l'esprit humain. Cet incident prouve de nouveau combien l'Académie française s'est de plus en plus éloignée du rôle qu'elle devrait remplir. Elle eût mieux fait certainement de ne pas élire M. Emile Ollivier au printemps de 1870 ; mais après avoir commis cette première faute, elle en a commis une bien plus grave encore en voulant lui imposer, pour son discours de réception, des conditions auxquelles il ne pouvait se soumettre qu'au prix d'une véritable lâcheté morale. Voilà où l'Académie française en est arrivee avec son système d'élections politiques. Cette leçon lui profitera-t-elle ?

—

Les Trade's Unions.

On écrit de Londres, au *Journal Officiel* :

Le congrès des « Trade's Unions », qui s'etait successivement tenu à Londres, à Manchester, Birmingham, Leeds, s'est reuni, cette année, à Sheffield, dans la seconde quinzaine de janvier.

Les premieres Unions qui se sont formées en Angleterre ne comprenaient, dans le principe, que des ouvriers appartenant à une meme profession et à une même localité. Plus tard, ces differentes sociétés, groupées entre elles, ont institué des comités et enfin nommé des délégués chargés par elles de venir discuter les questions agitees par les corps de métier, suivre les solutions pendantes devant les parlements et surtout chercher à se concilier l'appui du gouvernement, de la chambre des lords ou de la chambre des communes.

La force de l'association est telle en Angleterre que les « *Trade's Unions* » ont pris rapidement un developpement considérable.

Soutenues alternativement par les différents partis politiques, ayant à leur tete des chefs intelligents, habiles, se tenant surtout dans les limites et les reserves constitutionnelles, elles ont, à elles seules, provoqué la plus grande partie des réformes sollicitées par les classes ouvrières, reglant les questions economiques qui les intéressaient, salaires, réglementation du travail, rapports entre patrons et ouvriers, etc.

Ce sont elles qui ont, pour ainsi dire, institué et légalisé les greves. Depuis deux ans, elles poursuivent le rappel du *Criminal law amendement act* et l'acte de *Conspiracy*. Dans le dernier congrès de Sheffield, elle demandaient encore la révision du *Masder and servant act*, qui règle les rapports entre les maitres et les serviteurs.

La compétence des « Unions », on le voit, s'étend à tous les objets et à toutes les industries. Elles s'occupent aujourd'hui du travail des enfants et des femmes dans les manufactures ; demain, elles réglementeront les salaires, interviendront dans les reclamations des employés de la poste ou dans le traitement infligé aux condamnés.

—

Les moutons en Californie.

Une correspondance du *Times* donne sur l'agriculture en Californie les détails suivants :

L'élève du betail est une des ressources les plus productives de la Californie. On peut acheter des anciens concessionnaires espagnols, dans tous les districts de l'intérieur et du sud, de grands espaces de terre suffisants pour nourrir de 10 à 20,000 moutons. De bons pâturages s'achètent à raison de 3 dollars l'acre ; mais si ces pâturages sont bien arrosés ou situés près d'un chemin de fer, leur prix augmente, et on y cultive les céréales, ce qui est plus estimé, sinon plus profitable. Le gouvernement a encore à vendre une grande quantité de terrains, mais situés dans des conditions désavantageuses à cause de l'absence d'eau, ou trop élevées sur les montagnes et qui ne peuvent servir que de pâturages d'été.

On élève environ 5 millions de moutons sur les pâturages naturels de l'Etat. On ne cultive pas de terres pour les bestiaux, et on ne sème que très-peu de prairies artificielles pour leur usage. Pendant les mois d'éte et d'automne, les troupeaux de moutons sont mis en très-bon état, mais ils dépérissent pendant l'hiver jusqu'à ce que la végétation commence à reparaitre. On estime que 20,000 acres peuvent alimenter 10,000 moutons et 15,000 dans les très-bonnes années.

Dans les saisons sèches, les troupeaux des plaines et de vallées ont cruellement souffert du manque d'eau. Le seul moyen de les conserver a été de les conduire dans les montagnes les plus rapprochées.

Le prix moyen des brebis après la tonte est de 2 dollars 75 cents. à 3 dollars par tete, les agneaux de 1 dollar 50 à 1 dollar 75 cents. Les moutons les plus en faveur en Californie sont les merinos espagnols, qui répondent le mieux aux besoins du pays. La tonte a lieu deux fois par an. Quatre livres de laine par toison sont considérées comme un bon rendement, quoique ce poids soit souvent dépassé. Le produit de la laine, en 1873, s'est élevé à 28,000 quintaux environ.

—

L'étalon d'or en Hollande.

On écrit à l'*Etoile Belge* :

La Haye, 2 mars.

Le telegraphe vous a déjà fait connaître l'issue des longs débats sur la loi monétaire. Ils ont roulé sur les diverses opinions émises dans les sections et que je vous ai déjà fait connaître. Elles peuvent se résumer comme suit :

1° Le système monetaire des Indes n'est pas regle par la loi. Vous vous rappelez que sur cette objection il y avait unanimité à déclarer que de ce règlement dépendrait le sort de la loi.

Le ministre s'est borné à répondre : « Adoptez d'abord la loi, nous verrons après. » M. Kappeyne a fait ressortir avec beaucoup de logique la perturbation qui devrait en résulter, attendu que la comptabilité, le paiement des pensions et surtout le cours du change s'en ressentiraient. Il a montré les efforts que la Prusse fait pour resserrer l'union de l'empire par l'unite monétaire.

2° L'isolement. Le système proposé l'aggravait. Il eût été facile de nous rallier, soit au système anglais, soit à celui de l'union latine, tout en conservant la dénomination de florins. Il suffisait de lui donner la valeur de 2 francs ou de 1/12 de sovereign. Le système allemand est impossible ici, parce que le marc ne correspond pas à notre monnaie. Il n'a pas trouvé un seul adherent. Sur ce point aussi le gouvernement n'a voulu faire aucune concession.

3° L'abaissement de la valeur monétaire. En reduisant de 0.0966 gr. à 0.0561 le poids de la pièce de 10 florins et le florin à 0.60561 gr. d'or fin, le ministre cherchait un bénéfice pour le trésor. M. Blussé a fait ressortir que l'abaissement de la valeur monetaire aurait des conséquences funestes pour les employés, les ouvriers et les rentiers. Il equivaudrait à un impôt sur le revenu de 3 4 p.o/o. En conservant la valeur du florin actuel on economisera les frais de fabrication des nouvelles monnaies d'appoint. De son côté M. Kappeyne a dénie au gouvernement le droit de réduire la valeur du florin ; fixer arbitrairement une proportion légale entre l'or et l'argent, c'est porter prejudice aux droits privés.

M. Shimmelpenninck, dans un très-beau discours, s'est prononcé pour le maintien du système monétaire en vigueur. Il a fait justice de l'argument de la dépréciation de l'argent.

M. Van Delden, ministre des finances, a montré beaucoup de talent pour la défense de la loi ; mais il etait trop pénétré des principes de la commission d'Etat pour faire la moindre concession, et pour comble d'infortune il s'est prononcé imprudemment sur le système monétaire colonial, au point de se trouver en pleine contradiction avec son collegue des colonies. Puis la Chambre était fatiguée d'une discussion qui se mouvait constamment dans le même cercle d'idées, la clôture a dû etre prononcée.

A la demande de MM. Blussé et van Nhamen, le ministre avait divisé l'art. 1er de la loi de façon a obliger la majorité à se prononcer d'abord sur la question de l'étalon d'or. Mais par 41 voix contre 29 la Chambre a voté une motion de M. Schimmelpenninck, tendante à discuter simultanément les deux premiers articles avec les amendements.

L'amendement Bredius, tendant à adopter le système de l'Union latine a été repoussé par 56 voix contre 13 ; celui de M. Blussé, qui demandait le système anglais, par 41 voix contre 28, et celui de MM. Kops et Mackay, tendant à établir le florin sur 1/12 de 25 fr., par 37 contre 32.

L'art. 2 a ensuite été rejeté par 43 voix contre 29. Dans la minorite figurent 7 conservateurs, dans la majorité 13 deputés ministériels. En sorte que la Chambre ne s'est meme pas prononcée sur la question de l'étalon, renfermée dans l'article 1er.

—

Les affaires de l'Asie centrale

On lit dans le *Nord* :

Le *Morning Post* prend texte d'une correspondance de Caboul de l'*Indian Public opinion* pour manifester de nouvelles craintes sur l'avenir de

l'Inde anglaise, par suite de la désignation que l'Emir de l'Afghanistan a faite de son plus jeune fils, Abdulla-Jan, comme héritier présomptif du trône à l'exclusion de son fils aîné, Yakoub-Khan. D'après le correspondant de l'Indian Public opinion, Yakoub aurait écrit à son père non-seulement pour protester contre son exclusion de la succession, mais pour déclarer que lorsque le moment sera venu il soutiendra son droit par les armes. Le Times of India, en commentant cette correspondance, dit qu'à moins que la cause de Yakoub ne soit patronnée par le gouvernement britannique ou que l'Emir n'use de son pouvoir souverain pour contraindre Yakoub par la force, celui-ci lèvera, selon toute probabilité, l'étendard de la révolte et se jettera dans les bras de la Russie, qui ne sera que trop heureuse de trouver une excuse pour traverser l'Oxus et prendre pied en Afghanistan. « La feuille indienne ajoute que le jeune Sirdar « a fait appel au gouvernement anglais pour lui demander de soutenir ses droits et de prendre son parti, et il reste à voir maintenant comment il sera répondu à cet appel.» Elle dit en outre que d'après des renseignements particuliers, Yakoub « a ouvert une correspondance avec le gouverneur russe à Khiva. »

Commentant à son tour les allégations du *Times of India*, le *Morning Post* dit :

« Par ce qui précède on verra combien la situation des affaires politiques en Afghanistan est précaire, et combien peu nous avons réussi dans notre tentative d'établir un gouvernement solide et stable à Caboul. Il est évident qu'au moment même de la mort de Shere-Ali, sinon avant, il y aura une rude lutte pour la possession de la couronne ; et les Russes, étant maintenant les plus proches voisins des Afghans, seront très-certainement invités en ce cas à protéger et à soutenir l'un ou l'autre des prétendants, c'est-à-dire Abdul-Rahman, Yakoub-Khan ou Abdulla-Jan. Il [illegible] pour parler de ce qu'on aurait dû faire en vue d'empêcher Shere-Ali de désigner son quatrième fils comme héritier du trône. C'est un fait accompli ; et ce qu'il convient de faire en conséquence est une question de la plus haute importance. Ne rien faire du tout, tel sera sans doute l'avis des hommes d'Etat qui ont préconisé l'inactivité politique. Mais on ne fera que retarder le moment fatal en ne faisant rien. Quelque jour un ministre devra bien affronter la question ; et peut-on révoquer en doute que la question puisse être résolue plus facilement aujourd'hui que lorsque le pays sera en proie à la guerre civile ?

» Si, comme il aurait dû le faire, Shere-Ali avait nommé son fils aîné, ce fils, qui est un homme de capacité et de talent militaire, eût été évidemment l'héritier légitime du trône, aurait facilement et naturellement succédé à son père. Dans l'état actuel des choses, il aura à combattre pour ses droits, et selon toute apparence il triomphera infailliblement. Nous nous trouvons par conséquent en présence de ce dilemme : que si nous nous refusons à écouter actuellement ses demandes [illegible] ses droits, il se jettera dans les bras de la Russie, ce qui, s'il monte au trône, sera une affaire très-sérieuse pour nous ; tandis que si nous reconnaissons ses droits à la couronne, nous pouvons convertir l'amitié vacillante de Shere-Ali en une hostilité positive et le jeter dans les bras de la Russie. [illegible] des subsides. Et aussi longtemps que cette politique sera maintenue, la difficulté restera.

» Il n'y a qu'un moyen de sortir de cette difficulté, c'est de prendre une position qui nous donne une influence réelle et non-seulement nominale dans l'Afghanistan. Il y a longtemps que nous avons signalé ce qui se préparait. Cela est actuellement en cours de se réaliser. Si nous ne prenons pas des mesures pour assurer la reconnaissance des droits de Yakoub-Khan au trône de l'Afghanistan, nous aurons à constater que notre politique de frontière nous a entraînés non-seulement dans de graves difficultés, mais dans de sérieux dangers. »

La *Bombay Gazette* s'occupe de la même affaire ; mais elle apprécie la situation, comme on verra, à un tout autre point de vue que le *Morning Post*. Tandis que ce dernier journal ne voit d'autre politique rationnelle à suivre qu'une attitude franchement hostile à la Russie, la feuille de Bombay combat les alarmes du *Post* et recommande, au contraire, à l'Angleterre de s'appliquer à faire pénétrer, de concert avec la Russie, les bienfaits de la civilisation dans ces contrées. L'article de la *Bombay Gazette* est fort curieux. En voici les principaux passages :

« Il est très-regrettable que Abdulla-Jan, fils cadet de Shere-Ali-Khan, ait été, grâce à l'influence d'une favorite, déclaré héritier présomptif au trône de Caboul à l'exclusion de Yakoub Khan, prince de l'Hérat. Ce dernier, aussi énergique que capable, sincèrement dévoué à la Grande-Bretagne, était en droit de compter sur notre appui ; aujourd'hui il ne lui reste plus qu'à intriguer avec les Russes ; l'injustice commise à son égard pourrait facilement amener des complications entre l'Angleterre et la Russie, et faire de l'Afghanistan, non plus un boulevard contre l'empire du Nord, mais un marchepied pour ses progrès futurs.

» Nous ne sommes nullement affligés de russophobie, et nous croyons fort peu à la possibilité d'une invasion russe ; atteindre les Indes, ce n'est point les conquérir, et d'ailleurs l'alliance de nos familles régnantes donnera assurément aux rapports entre les deux pays un aspect plus favorable. Le testament de Pierre-le-Grand, en admettant qu'il soit authentique, — écrit à une époque où nous n'avions guère pied dans les Indes, — ne peut inspirer que des craintes chimériques, mais le grand projet de M. de Lesseps a au contraire tous les droits à notre attention. Le célèbre ingénieur pense avec raison que l'exécution de son plan servira le progrès matériel et moral du monde, et c'est dans ce même esprit de philanthropie que l'Angleterre devrait envisager ses relations avec l'Afghanistan.

» Si la Providence a mis entre nos mains les portes de l'Asie centrale, ce n'est point pour les tenir closes à la civilisation et au commerce ; faire de Caboul un mur de séparation entre deux nations rivales serait d'une politique misérable ; une alliance conclue sur des bases semblables aurait quelque chose de honteux, et les intérêts de la culture moderne empêcheraient d'en publier les bases. La Russie a livré le Turkestan à son commerce et travaille au développement de ses récentes acquisitions ; nous nous trouvons au contraire vis-à-vis de Caboul dans la position la plus fausse. En refusant sa protection à Yakoub-Khan, la diplomatie anglaise a commis une faute des plus graves ; l'Afghanistan entier est convaincu aujourd'hui que nous tremblons de peur des frontières russes.

» Espérons que le gouvernement reconnaîtra son erreur. »

Les Fortifications Italiennes.

On lit dans le *Nord* :

La Chambre des députés du royaume d'Italie a entrepris, le 3 courant, l'examen de la loi autorisant le ministère à faire une dépense extraordinaire de 79,700,000 livres pour des travaux de défense de l'Etat, et présentée à la Chambre, dans la séance du 14 novembre 1874, par M. le général Ricotti, ministre de la guerre.

Nous trouvons au sujet de cette loi quelques détails intéressants dans le *Memorial diplomatique* :

Depuis l'époque où la question de la défense stratégique du pays a été posée en Italie, il existe une divergence profonde entre le ministre de la guerre et la commission chargée par la Chambre d'étudier les propositions ministérielles.

Par sa loi du 14 décembre 1871, le général Ricotti, qui, comme ministre, doit [illegible] des difficultés financières, ne demandait qu'une somme totale de 152 millions pour pourvoir à la fabrication d'armes et de munitions, aux objets nécessaires à la mobilisation de l'armée et aux fortifications et autres constructions militaires.

La commission qui rapporta cette loi [illegible] proposition d'augmentation qui porta à 38,500,000 livres les dépenses pour la fabrication d'armes et de munitions ; à 33,000,000 livres une partie des dépenses de fortifications, et à 161,400,000 livres les autres dépenses nécessaires pour compléter ce système de défense stratégique à établir. En tout, 233,700,000 lir., formant une augmentation de 81,700,000 lir. sur le projet ministériel.

Le ministère et la commission proposaient respectivement que ces sommes demandées fussent réparties inégalement entre les budgets de 1872-1882.

La Chambre commença par voter une somme de 72,300,000 lir. et laissa disponibles 79,700,000 lir. sur les 152 millions que demandait M. Ricotti, sans se prononcer définitivement sur la proposition de la commission.

C'est donc pour être autorisé à épuiser ce résidu que le ministre de la guerre a présenté le projet de loi en question.

La commission, qui a été confirmée dans sa charge, a renouvelé son ancienne proposition, et, [illegible] projet du ministère, elle a proposé un projet supplémentaire portant une dépense additionnelle de 88,500,000 lir., pour exécuter les travaux que le gouvernement voudrait proroger, afin de ne pas augmenter les embarras financiers qui sont déjà si nombreux.

Voici d'abord quels seraient les travaux qui devraient être exécutés selon le plan du ministère :

Pour la défense des frontières territoriales.

Construction des forts de Tende, de Nava, de Saint-Bernard, de Capra-Zoppo, d'Edolo, du Passo delle Fugasse, de Stupizza, de Primolano, d'Oppeolano, de Castel Lavazzo ; amélioration du fort de Bard, de la forteresse de Rocca d'Anfo, de Rivoli, d'Exilles, de Vinadio ; fortifications de Suse, de Monte-Moscallo, de Monte-Pipolo et autres ouvrages de défense dans les passages alpins .... 16,700,000 lir.

Pour la défense péninsulaire :

Transformation de la place de Rome en camp retranché .... 10,000,000 lir.

Transformation de la place de Capoue en camp retranché 10,000,000 lir.

20,000,000 lir.

Pour la défense des côtes.

Amélioration des places de Gênes, de Venise, d'Ancône, de Gaète ; construction de fortifications pour la défense des golfes de la Spezia et de Tarente ; transformation des fortifications de Baja et de la Rada di Vado.... 23,000,000 lir.

Pour la construction de magasins militaires.... 10,000,000 »

Pour l'armement des ouvrages de fortification.... 10,000,000 »

Total.... 79,700,000 lir.

Dont 21,500,000 lires réparties entre les budgets de 1874-77 inclusivement, et les autres 58,200,000 lires entre les budgets des cinq années suivantes.

Ce projet du ministère vient d'être adopté en principe par la Chambre.

Quant au projet de la commission, il a été renvoyé, sur la demande du ministre, après la discussion des lois d'impôts, afin que la Chambre, connaissant mieux les nouvelles ressources qu'apporteront au Trésor ces lois, soit en mesure de juger de l'opportunité de l'augmentation de 88 millions 500,000 livres que propose la commission.

Or, il est certain que, quel que soit le résultat de la discussion financière qui s'ouvrira prochainement, il ne viendra jamais à l'idée de personne que les lois financières proposées par M. Minghetti puissent mettre suffisamment l'Italie en mesure de supporter une pareille augmentation de dépenses alors que, en dépit de tous les surcroîts d'impôts, la plaie du déficit est toujours toute grande ouverte.

Mais, bien que le projet de la commission semble être condamné à un rejet inévitable, à moins que les questions de parti ne soient en jeu, il n'en est pas moins intéressant de connaître comment devrait être répartie la dépense supplémentaire qu'elle demande.

Voici le calcul de la commission :

Défense continentale .... 16.500.000 lir.

Défense continentale et péninsulaire 24,000,000

Défense des côtes et des îles.... 36,500,000

Défense de la frontière terrestre.... 500,000

Armement des ouvrages de fortification.... 11,000,000

Total.... 88,500,000 lir.

Dont 28,000,000 à reporter entre les budgets de 1874-77, et 60,500,000 entre les budgets des cinq années suivantes.

Pour comprendre l'importance de ces chiffres, il ne faut pas oublier qu'ils n'ont rien à voir avec les chiffres du ministère, dont ils constituent une augmentation pure et simple.

Les Peaux-Rouges.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*.

Les Indiens de l'Ouest sont de nouveau entrés dans le sentier de la guerre, et les armes des Etats-Unis vont encore une fois châtier les sauvages révoltés contre la civilisation.

Une dépêche du Fort Fetterman à Omaha (Nebraska) annonce que jeudi matin les Indiens ont attaqué les bûcherons au secours desquels on a envoyé 25 hommes. On n'a pas d'autres détails.

Le général Smith télégraphie de Fort Laramie : « Je viens d'apprendre que des armes et des munitions fournies par le département de l'intérieur sont en route pour l'agence et doivent être distribuées aux Sioux hostiles. J'ai donné l'ordre au capitaine Egan d'intercepter le train et d'apporter les armes et munitions dans ce poste. »

Le nombre des Sioux, Cheyennes et Arrapahoes susceptibles d'entrer en campagne est évalué à 5,000 ; et la nature des ordres envoyés sur toute la ligne, depuis le Fort Fetterman jusqu'à la rivière Republican, donne à supposer qu'ils sont tous entrés dans le sentier de la guerre. Le gouvernement a ordonné de porter les troupes [illegible] compagnies de cavalerie et neuf d'infanterie. Les préparatifs belliqueux sont poussés avec vigueur.

Les meurtres du lieutenant Robinson, d'un caporal et du sous-agent Frank Appleton sont confirmés par des télégrammes officiels qui annoncent l'envoi de rapports détaillés sur ces événements.

L'agent Howard a télégraphié au commissaire des affaires indiennes à Washington, pour demander la protection militaire. Une demande de renforts a en conséquence été adressée au département de la guerre.

Avant-hier le général Sheridan, en ce moment à New-York, a envoyé la dépêche suivante au général Sherman :

« Les difficultés avec les Sioux, que nous avons depuis quelque temps essayé d'éviter, semblent aujourd'hui ne plus pouvoir être résolues pacifiquement. Outre le lieutenant Robinson et le caporal Coleman, ils ont tué le principal commis de l'Agence Red Cloud. L'agent de l'agence Spotted Tail annonce que de nombreux Indiens hostiles des deux agences sont partis pour des hostilités générales. Le général Ord a envoyé des éclaireurs pour prévenir les ranchmen. [illegible] qui pourra être jugée nécessaire. »

Le même jour, le général Sherman a répondu :

« J'ai reçu votre dépêche de ce matin. Par requête du département de l'intérieur envoyée aujourd'hui à votre quartier-général à Chicago, vous êtes autorisé à réunir le plus de forces possible, même à faire transporter de la cavalerie par chemin de fer de Fort-Riley à Cheyenne, pour marcher sur l'agence de Red-Cloud et attaquer toute bande opposante d'Indiens. Tout Indien ayant maraudé au sud du Nord-Platte doit être réclamé et retenu comme complice du meurtre du lieutenant Robinson. Leurs chevaux doivent être maintenant en bien mauvaise condition, et le gibier doit être rare, de sorte que l'occasion me semble favorable pour donner aux Sioux la leçon qu'ils méritent depuis longtemps. Mon opinion est que les Sioux ne devraient plus être autorisés à avoir une agence loin de la rivière Missouri. »

Ainsi l'ordre du général en chef est de profiter de ce que les Indiens sont affamés et leurs chevaux harassés pour les châtier. Rien de mieux. Il faut que force reste à la loi. Nous avons vu ailleurs, dans une dépêche que nous avons reproduite, que « le général Reynolds a pris des mesures pour refouler *les Peaux-Rouges affamés* sur leurs réserves ». Mais est-ce tout ? Le *Herald* faisait cette réflexion mélancolique « qu'il en coûtait bien cher pour réprimer les Indiens ».

Bien cher, en effet ; si cher en vérité qu'on se demande s'il n'en coûterait pas moins cher de les nourrir que de les châtier. Car enfin, de l'aveu même des correspondances et des rapports officiels, ces pauvres gens ont à choisir entre cette alternative : mourir de faim ou se faire exterminer. Qu'on extermine donc..., quitte à faire une enquête après. Ce que révélera cette enquête, nous l'ignorons. En attendant nous reproduisons simplement les lignes suivantes que nous avons déjà publiées :

« Une dépêche d'Omaha dit que *les agents s'étant approprié les provisions qu'ils auraient dû distribuer aux Indiens*, ceux-ci, menacés de mourir de faim, quittent en masse les réserves pour pourvoir à leur subsistance aux dépens des colons, des bergers et des *ranchmen*. »

Point de réflexions à ajouter !

Le *Leader* de Cheyenne (Wyoming) annonce que le fils de Red Cloud a été tué, lundi de la semaine dernière, par des Sioux qu'il avait forcés à rendre des bestiaux enlevés par eux. Presque tous les Cheyennes et Sioux ont quitté l'agence, et ils se trouvent en grand nombre à une cinquantaine de milles de Fort Fetterman.

Spotted Tail, invité par le gouverneur Campbell à rentrer dans sa réserve, a fait la réponse suivante :

« Je suis disposé à suivre cet avis, mais j'ai quelques mots à transmettre au Grand Père. Nos marchandises arrivent par la rivière Missouri, ce qui coûte très-cher. Je voudrais qu'on les envoyât par voie de Cheyenne, et si le Grand Père voulait donner à mon peuple et à moi les wagons qu'il nous a promis, nous ferions le transport nous-mêmes, et nos enfants auraient ainsi les marchandises et pourraient gagner de l'argent. J'ai choisi pour agence une lieu où nous puissions faire croître des provisions et suffire à notre subsistance. J'aimerais à vivre dans une maison comme les hommes blancs. Je voudrais avoir une ferme pour élever du bétail, avec des vaches, des charrues et des machines à moissonner. Mais je n'ai aucun moyen de me procurer ces diverses choses.

« Mon grand Père m'a promis des wagons ; et l'agent a des wagons, des vaches et des chevaux pour moi à Fort Randall, et il dit qu'il me les donnera à condition que je me rapproche du fort. En regardant dans votre ville, je vois que vous avez beaucoup de magasins, et beaucoup d'argent, et de bons vêtements, et je voudrais voir mon peuple comme vous, et il y arriverait bientôt si on lui permettait de rester dans notre réserve actuelle. Nous n'avons qu'un seul magasin dans notre agence, et les marchands ont à apporter leurs marchandises de très-loin, ce qui fait qu'on nous les vend très-cher. Nous voudrions avoir plusieurs magasins, afin de profiter de la concurrence des marchands. Les marchandises pour les magasins et celles de mon annuité sont envoyées pêle-mêle. Cela ne me plait pas du tout, et je voudrais qu'on les envoyât séparément. »

Le raisonnement de Spotted Tail n'est pas dénué de fondement et l'on est forcé de reconnaître que ce sauvage a une façon assez lucide d'envisager les affaires de la civilisation.

Il n'est question en ce moment à Washington, principalement dans les cercles militaires, que du soulèvement qui menace la zone limitrophe des territoires indiens. Les établissements en danger sont ceux de la région nord-ouest du Nebraska, du Wyoming tout entier et du sud-est du Montana. On espère cependant que les ordres rigoureux émanés du département de la guerre pour le châtiment des naturels qui ont tué le lieutenant Robinson et le caporal Coleman suffiront pour prévenir une levée générale de boucliers.

Cette perspective est certainement satisfaisante ; mais elle ne fait que conjurer un péril immédiat, sans résoudre en aucune façon la question sans cesse renaissante de la pacification permanente des Indiens, et de la politique à suivre pour concilier les devoirs du gouvernement avec les droits de l'humanité.

Cette question sera-t-elle cette fois résolue, ou faudra-t-il encore une longue série de meurtres et de déprédations, de répressions et d'exécutions avant qu'on s'arrête à un parti qui justifie la civilisation ?

On semble à Washington avoir enfin conscience des devoirs des blancs vis-à-vis des Peaux-Rouges. Une opinion se fait jour, et il y a quelque espoir de la voir mise en pratique. Il s'agirait de transférer entièrement au département de la guerre l'administration des affaires indiennes, aujourd'hui divisée entre l'élément civil et l'élément militaire. D'abord les conflits incessants d'autorité ont enseigné qu'il faut absolument choisir entre l'un ou l'autre, et qu'il est temps de mettre un terme au rôle absurde, cruel et peu digne que l'on fait jouer à l'armée, rôle qui consiste à réparer constamment par des combats et des exterminations qui répugnent à l'humanité des révoltes le plus souvent provoquées par ceux au profit desquels ces sévérités sont réclamées.

Ensuite, on allègue et très-justement, que l'élément militaire est infiniment plus sain, plus honnête, plus désintéressé que l'élément civil ; que les officiers de l'armée sont généralement des gens mieux nés, mieux élevés et plus portés au respect de soi-même que les gens parmi lesquels se recrutent les «agents indiens». Il n'y a pas le moindre doute là-dessus ; car, quelque rigueur que l'on affecte généralement pour les malheureux aborigènes, dont chaque mouvement de révolte, même contre l'iniquité, contre le mensonge, contre le vol et contre la faim, est qualifié de crime et traité comme tel, on n'en est pas moins forcé de reconnaître que ces parias ne se soulèvent que quand ils sont poussés au désespoir par l'abominable cupidité des exploiteurs soi-disant chargés de les protéger.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 19 mars, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie...	fl.	44.—
d. Nouvelles ...		21.15
Anglo-Bank		137.—
Société de créd. aust-turq..		27.25
Banque austro-ottomane..		50.50
Pièce de 20 francs.......		8.91
Agio....................		106.50
Change sur Londres. ...		111.80
Crédit anstalf		228.50
National Bank		967.50
Lloyd		426.—

Il y a eu aujourd'hui à la Bourse une légère amélioration.

France.

Paris, 19 mars.

Le vote qui a eu lieu, hier, à la suite de l'interpellation de la gauche, interpellation à laquelle M. de Broglie a répondu, est considéré comme une victoire pour le ministère qui a obtenu 62 voix de majorité.

Durant la discussion, un député de la droite a revendiqué le droit de proclamer la monarchie avant l'expiration des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. M. de Broglie a repoussé cette prétention ajoutant que le député avait exprimé une opinion personnelle.

Angleterre.

Londres, 19 mars.

Le *Times* d'aujourd'hui annonce que Sadiq pacha est attendu à Londres dans le courant de la semaine prochaine. Sadiq pacha, ajoute le journal en question, vient dans notre ville pour prendre les dernières dispositions concernant les réformes décrétées en Turquie, réformes qui consolideront le crédit ottoman. La prolongation du séjour du haut fonctionnaire ottoman à Paris est due, entr'autres, à la solution de la question de l'emprunt de 1873.

Grèce.

Athènes, 19 mars 7 h. soir.

Laurium escompte fr. 30

Pistotiki » 15

La majorité de la commission instituée pour examiner le projet d'une nouvelle loi électorale est d'avis d'étendre la circonscription électorale.

Le budget des recettes a été adopté par la chambre à la presque unanimité.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 19 mars.

		Clôture.
Dette Générale	....	41 1/8
Emprunt	1865	58
do	1869	52 1/2
do	1871	58
do	1872	66 1/4
Consolidés anglais	......	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 19 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47	2	—
	Hausse........	»	47	18	—
	Baisse........	»	47	—	—
	Clôt. du midi....	»	—	—	—
	Clôt. du soir....	»	47	17	—
	Après Bourse...	»	—	—	—
Actions S. Gén.	....	L.S	6	4	—
» de la Société de change et de valeurs	....	»	3	36	—
» de la Banque de Const..		»	4	25	—
» du Crédit Austro-Turque..		»	3	—	—
» du Crédit Général	......	L.T.	7	36	—
Banque Verissi et Cossoudi	......	»	—	—	—
Tramway	....	»	7	10	—
Société Commerciale Ottomane...		»	3	20	—
Laurium	....	Fr	74	—	—
Crédit Hellénique (escompte)	....	»	10		—
Obligations des Chemins de fer	....	»	110	—	—
» 2e émission	....	»	49	—	—
Emprunt....	1863.. coup.	»	305	—	—
	1865 ...coup.	»	305	—	—
	1869	»	276	—	—
	1872.........	»	70	—	—
	1873.........	»	274	—	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	111	5
Pièce de 20 francs..........	»	88	5
Impérial russe	»	90	—
Ducat (Crémitz).............	»	51	20
Medjidié blanc—(différence)....	»	102	—
Bechlik—(différence)........	»	104	25
Métallique... (d).	»	105	—

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 18 mars.

Glascow, paq. à vap angl. *King Ermin*, c. Ward. ayant touché Dardanelles charb.

Marseille paq à vap. fr. *Byzantin* c. Gandole. ayant touché Naples, Volos, Salonique, et Dardanelles div. march. 55 pas.

Marseille, paq. à vap. rus. *Princesse Woronzoff*, c. Cingria, ayant touché Dardanelles div

du 19 mars.

Artako, paq. à vap. angl. *Stefano*, c. Speranzas, ayant touché Caraboga, Mirioflo et Rodosto div, march. 76 p.

Port Saïd, paq. à vap. egyt. *Dagalieh*, c. Ibrahim bey, ayant touché Rhodes, Smyrne et Dardanelles div. 301 pas.

Port Saïd, paq. à vap. angl. *Ottowa*, c. Haig, ayant touché Dardanelles, lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 18 mars.

Batoum. paq. à vap. ott. *Djanik*. c. Hassan, div.
Ereglie, paq. à vap. ottom. *Medjidié* c. Soucri bey, d.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Rahmanié*, c. Piriero, d.
Soulina, paq. à vap. norv. *Argentine Emma*, c. Holst, d.
Varna, paq. à vap. aut *Neptun*, c. Zelinga, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fabre, div.
Partheni, paq. à vap. *Socrates*, c. Bonnici. div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, d.
Caraboga, paq. à vap. angl. *Alexandros*. c. Speranzas, d.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 18 mars.

Odessa, bk. ital, *Saturnino*. c. Dal'Orso, lest
Mikeno, goel, hell. *A. Marina*, c. Dougnanis. lest.
Giurgevo, br. hell. *Panaya Mirtidiotissa*. c. Criticos, l.
Marianople, bk. rus. *Mimbelli*, c. Fiscovich, lest.
Marseille, br. hell. *Costandinos*. c. Lebessis, blé.
— bk. hell. *Maronha*, c. Cambitchis. lest.
Azoff, bk ital, *Luca*, c. Miserochi, lest.
Odessa bk. ital, *Rosina*, c. Gambardella. pétrole.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

Le public est prévenu que tout sujet ottoman ou étranger se servant dans la circonscription du 6e Cercle pour l'exercice de son commerce, de poids et mesures ; balances alcoomètres et aéromètres divers, est tenu de les faire poinçonner par le Bureau du Contrôle des poids et Mesures siégeant à la Municipalité.

Ces personnes devront accomplir la formalité en question dans le délai de trois mois, à dater du 1er courant, c'est-à-dire jusqu'à fin Mai (v.s.)

Tous ceux qui à l'expiration de ce terme se serviraient de poids et mesures non contrôlés seront passibles d'une amende, sans préjudice de la confiscation des poids ou mesures et de l'aggravation de la pénalité dans le cas où ils seraient faux. Ce 7/19 Mars 1874.

Le secrétaire Général.
M. RICHAD.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi, 13 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des articles suivants nécessaires à la cordonnerie impériale.

2000 ocques de fil de lin pour chaussure déjà soumissionné à 24 1/2 piastres l'ocque ; 4000 pics de toile élastique pour bottine, soumissionnée à piastres 13 3/4 le pic ; 8000 pics de ruban pour bottine, soumissionné à 13 paras le pic ; 1000 pics de ruban pour botte, soumissionné à 23 paras le pic ; 5000,00 rondelles pour soulier, soumissionné à piastres 5 1/4 le mille ; 2000 ocques de clous pour soulier, soumissionnés à piastres 8 3/4 ; 500 ocques de clous à tête, soumissionnés à piastres 21 1/2 ; 8000 ocques de clous pour talon, soumissionné à piastres 6 1/4 ; 5000 ocques de clous sans tête, soumissionnés à piastres 7 3/4.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 14 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants déjà soumissionnés aux prix ci-dessous :

400 cantars de fer de Suède à 120 piastres le cantar ; 150 cantars de fer de Lovmoor à 180 piastres ; 80 cantars de tôle en fer à 4 1/2 piastres l'ocque ; 13 mille pièces de tôle en fer pour cuire le pain soumissionné à 5 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi, 12 mars (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères d'une quantité de 82,300 ocques de farine N° 5, produite par les moulins à vapeur de Hasskeuy et d'Oun-Capan.

Cette farine étant déjà soumissionnée à 39 paras l'ocque, les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

OBLIGATIONS 3% A PRIMES
DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE
2me EMISSION

La Banque Impériale Ottomane et le Crédit Général Ottoman ont l'honneur d'informer les porteurs d'Obligations 3% des Chemins de fer de la Turquie d'Europe, qu'ils sont autorisés jusqu'à nouvel avis à recevoir le dernier versement échéant le 1er Septembre prochain, à raison de fr. 18.20 en L.T 0,82, sous escompte à 4 % l'an.

Constantinople, le 16 Mars 1874.

EMPRUNT A PRIMES DE
L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les porteurs d'Obligations à Primes de l'Empire Ottoman qui n'ont pas encore effectué sur leurs titres les versements échus du 1 au 15 Janvier 1873 et du 1 au 15 Septembre 1873, conformément aux stipulations du titre, sont prévenus que si ces versements ne sont pas effectués avant le 25 Mars prochain dans une des places indiquées sur le titre et auprès d'une des maisons indiquées ci-après, il sera procédé, à partir de la date du 25 Mars, à la vente des dites Obligations à la Bourse de Vienne, aux risques et périls de qui de droit.

Les versements seront reçus :

A Constantinople, dans les caisses de la Banque Impériale Ottomane,

A Vienne, dans les caisses de la Banque Anglo-Autrichienne,

A Francfort sur-le-Mein, chez M. Moritz B. Goldschmidt,

Et en outre par la Banque de Paris et des Pays-Bas, tant au siége du dit établissement que dans sa succursale d'Amsterdam.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

Assemblée Générale du 23 avril 1874.

Conformément à l'article 23 des statuts MM. les actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le 23 avril 1874 à 1 heure de l'après-midi dans le local de la Société rue Tchesmé N° 11 à Galata.

Il leur sera rendu compte des opérations du quatrième exercice et, après examen du résultat définitif, MM. les actionnaires auront à se prononcer sur les propositions du conseil d'Administration relatives à la fixation du dividende.

La direction rappelle les dispositions suivantes des statuts.

a) Tout actionnaire propriétaire de dix actions peut faire partie de l'Assemblée ou s'y faire représenter par un actionnaire ayant par lui-même le droit de vote.

b) Les actions doivent être déposées au moins 20 jours à l'avance, c'est-à-dire le 3 avril 1874 au plus tard.

à Constantinople, dans les caisses de la Société

à Paris, à la Société Générale pour favoriser..... etc.

à Londres, chez MM. B. Tubini, etc.

c) Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente de fois dix actions déposées.

Le Directeur Général
B. TUBINI.

Cons/ple le 17 mars 1874.

N.B. Le Crédit Général Ottoman reçoit dès ce jour les dépôts d'Actions.

CHAMBRES A LOUER
à
NORO HAN

Rue Djérah Haggi-Moustafa.

S'adresser chez M. Saverio Calleya à la Grande rue de Galata, Carakeuï n° 18.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 mars 1874 :

Numéros gagnants.

Série des numéros des billets à l'heure.

N° 60605 Lt. 20
» 51091 » 10
» 5986 » 5

Série des numéros des billets à la course.

N° 43619 Lt. 20
» 80546 » 10
» 80547 » 5

Les billets de mars et avril (v. s.) participeront au tirage du 2/14 mai 1874.

Galata, le 14 mars 1874.

AVVISO.

Ricorrendo lunedì 23 marzo il 25° anniversario dell'avvenimento al trono di S. M. Vittorio Emanuele II°, Re d'Italia, il sottoscritto previene gl'Italiani che il ministro del Re in questa residenza riceverà in quel fausto giorno la colonia nazionale, alle ore 11 antimeridiane nella R. Legazione.

Costantinopoli, 19 marzo 1874.

Il Console generale d'Italia,
GIUS. SPAGNOLINI.

AVIS.

M. C. VOUROS ayant terminé dernièrement ses études de jardinier fleuriste, culture des vignes et fabrication des vins en Europe, muni de diplômes, comme fameux dans ces arts, se charge de l'esquisse et de la régularisation des jardins, réparation des vignes et fabrication des vins.

Pour plus amples informations s'adresser à Validé-han, rez-de-chaussée N° 12.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie.
ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelle politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien et Anglais.

Travail prompt et exact.

Discrétion absolue et ponctualité rigoureuse.

Galata, le 4 février 1874.

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa.............. ogni Lunedi
Da Marsiglia etc......... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané: Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, E.C.

8me ANNEE No 66. — Sepher 3 [illegible] — SAMEDI 21 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via dello Colonnette No 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 20 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

L'interpellation de M. Gambetta, relative à la circulaire du vice-président du conseil sur les maires, a eu lieu. Comme on devait s'y attendre, elle a provoque un débat assez orageux, non-seulement dans les rangs de la gauche, mais encore sur les bancs de la droite.

Il est difficile, sur les télégrammes arrives, de se rendre bien compte des phases de la discussion, mais il est facile de saisir que M. de Broglie serré de près a été obligé de faire des declarations assez catégoriques en faveur du septennat, qu'il a dû, malgré son desir de ne s'allier aucune des fractions de la droite, sortir de l'equivoque et c'est évidemment ce qui a amené cette autre déclaration, de la part des légitimistes, qu'ils avaient le droit de proclamer la monarchie, au moins jusqu'à ce que les lois constitutionnelles aient été votees.

Cette pretention a ete vivement combattue par M. de Broglie. Le ministre de l'intérieur n'a pas admis qu'on puisse toucher au septennat, bien que ses attributions ne soient point fixées et que nul ne sache encore quelle sera la nature de ses pouvoirs.

Nous ne savons quels arguments ont été mis en avant par les legitimistes, mais bien certainement ils doivent avoir eté le développement des articles de l'*Union*, de la *Gazette de France*, du *Nord*, etc., ils doivent avoir soutenu que ce qu'un vote de l'Assemblee a fait un autre vote peut le défaire.

C'est justement parce que nous prevoyions cette objection, parce que nous l'avons faite dans le temps, que nous trouvions un danger pour la stabilite des affaires, dans le mode qui consistait, à fixer d'abord la durée de pouvoir sans prealablement en avoir déterminé les limites. Et qu'on ne s'y trompe pas ; ces débats successifs rendront plus difficile la discussion des lois avant pour objet l'organisation du septennat.

Il n'y avait pas à craindre que le cabinet fût renverse sur une interpellation venant de M. Gambette, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que trois cent quatre-vingts voix se sont prononcees pour l'ordre du jour pur et simple. Ce qui est extraordinaire c'est que l'opposition ait pu réunir trois cent dix-huit voix.

La gauche n'avait qu'un but, tous ses organes l'ont dit et répété : forcer M. de Broglie à faire des déclarations catégoriques en faveur du septennat — et ce but a été vraisemblablement atteint — afin d'amener une rupture entre le centre droit et la droite, et d'après les nouvelles apportées par le télégraphe nous inclinons à penser que ce point a été atteint.

Ainsi que nous en étions informé le Parlement anglais a repris ses séances le 19, et le discours royal a été lu.

La harangue du trône constate d'abord que les relations de la Grande-Bretagne avec les puissances etrangères sont très-amicales.

La reine dit qu'elle emploiera l'influence de son gouvernement pour maintenir la paix europeenne et l'observation fidele des obligations internationales. Quant au mariage du duc d'Edimbourg avec la grande duchesse Marie elle le considere comme un gage d'amitie entre l'Empire Russe et l'Angleterre.

Le trône espère que les négociations engagées avec le roi des Ashantees auront amené une situation plus satisfaisante sur la côte occidentale de l'Afrique, et loue énergiquement la conduite des troupes de terre et de mer employées dans cette expédition.

Sa Majesté regrette vivement la famine dans le Bengale et ajoute que le gouverneur général des Indes a reçu l'ordre de ne rien épargner pour adoucir les souffrances du peuple.

Suivant les dépeches qui nous parviennent, le discours royal annonce encore l'introduction de mesures pour simplifier la loi du transfert de la propriete fonciere; pour l'extension a l'Irlande du nouvel arrangement judiciaire effectue l'annee passee ; pour la réforme de la procédure des cours d'appel en Ecosse et pour la nomination d'une commission royale qui examinera le fonctionnement des lois relatives aux rapports entre patrons et [illegible].

En outre un bill sera introduit, pour amender la loi sur la vente des boissons ; de plus le gouvernement appellera l'attention du parlement sur les lois relatives aux secours mutuels.

La Chambre des Députés du grand-duche de Luxembourg est sur le point d'etre saisie d'un projet de loi qui témoigne de la prépondérance croissante de la Prusse dans l'administration intérieure de ce petit pays. On sait qu'elle tient déjà dans ses mains puissantes la donne et l'exploitation des chemins de fer du grand-duché ; il s'agit maintenant d'y joindre les accises, et c'est à cela que semble pourvoir le projet de loi sur les distilleries qui vient d'etre elabore par le gouvernement grand-ducal.

Ce projet est conçu, en effet, de telle sorte que, pour échapper à ses dispositions, les distillateurs indigenes n'ont pas d'autre ressource, s'ils veulent continuer à vivre, que de demander comme une faveur d'être placés sous le régime de la législation allemande.

Le conseil d'État du grand-duché l'a si bien compris que, dans son avis sur le projet de loi, il propose de leur accorder cette faculté. [illegible] bien d'y avoir recours, car la législation à laquelle on veut les soumettre leur cree une position d'inegalité qui rendrait toute impossible entre eux et leur concurrents de l'Allemagne. Non-seulement on leur impose un droit d'accise beaucoup plus élevé, mais, en outre, on ne leur accorde à la sortie que des restitutions dérisoires et l'on greve la fabrication de conditions materielles qui semblent n'avoir pas d'autre but que de l'entraver, pour ne pas dire de la rendre absolument impossible.

La présentation au projet de loi dont il s'agit cause en ce moment, on le conçoit du reste, une émotion des plus vives parmi les distillateurs du grand-duche. Ils accusent le gouvernement grand-ducal, dit l'*Independance Belge*, de ceder à une pression etrangere, et tout en trouvant très-naturel que la Prusse se serve de son influence pour protéger son industrie et la mettre à meme de reconquérir le marché luxembourgeois, ils expriment la crainte que, de concession en concession, le grand-duche n'en arrive à perdre toute son autonomie, même en matière administrative.

Pendant que l'Allemagne et l'Autriche créent des lois spéciales pour empecher les empiétements du clergé, le gouvernement italien cherche à atteindre le meme but par une série de dispositions qu'il insere dans le projet de code penal dont il vient de saisir le Senat.

Il le fait naturellement dans les limites tracées par l'autonomie de l'Eglise, telle qu'elle a ete determinee par la loi des garanties. C'est ainsi que le refus des sacrements, qui était considére comme un délit, et à ce titre puni par l'ancien code piémontais, ne figure pas dans le nouveau. En revanche l'article 216 atteint tout ministre du culte qui abuse de quelque manière que ce soit de son ministère ou des moyens spirituels pour troubler la conscience publique ou la paix des familles.

L'article 217 edicte des peines plus sévères encore contre un autre genre d'abus des fonctions sacerdotales, c'est-à-dire contre les discours prononcés ou lus en public, contre les ecrits ou tout autre acte public tendant à censurer ou à outrager les institutions, les lois de l'Etat, un decret royal ou quelque acte que ce soit de l'autorite publique, ou à provoquer à la désobeissance aux lois.

Des nouvelles arrivees de Penang en Hollande assurent, à la date du 9 mars, que les Atchinois ont fortifie plusieurs points de l'intérieur du pays avec le matériel et les canons qu'ils ont emportés du Kraton.

Ces dépèches disent que les Atchinois ont l'intention de prolonger la lutte jusqu'à ce que le cholera et autres maladies aient décime les forces hollandaises. Ils n'ont donc nullement l'intention de se soumettre. Ils protestent, au contraire, énergiquement contre le traité de 1857, et demandent un examen de ce traité, à l'egard duquel ils s'élevent avec vivacite contre l'Angleterre.

LE *LEVANT TIMES*

ET

[illegible]

Le *Levant Times* nous a fait l'honneur de consacrer deux colonnes à l'appreciation des articles qui ont paru dans *La Turquie* sous le titre : *Une solution de la question financière*, et qui ont éte reunis en brochure. Cette etude provoque dans la forme quelques observations dont nous ferons part tout d'abord à notre confrere. *La Turquie* serait, d'apres lui, un journal *semi-officiel*. C'est là une erreur absolue. Le *Levant Times* le sait mieux que personne. Aussi regrettons-nous pour notre confrere cette affirmation malheureuse. Mais si notre journal n'est pas l'organe officieux du gouvernement, il est, nous l'avouons hautement, tout devoue à ses intérets et à ceux du pays. Et la meilleure preuve que notre amitie est sincere, c'est qu'elle n'a pas de bandeau sur les yeux. D'autres peuvent, emportes par un exces de zele, ou par un tout autre motif, pretendre que tout est pour le mieux dans la situation financiere, entretenir les illusions et demontrer ainsi, suivant le cas, ou leur maladresse ou leur habilite. Quant à nous, nous avons precise dès les premieres lignes de nos articles financiers, l'esprit qui nous les dictait.

« Dans les circonstances graves, avons-nous dit, il est du devoir de chacun d'apporter, à l'œuvre commune, le resultat de ses etudes et de son experience. Or, en ce moment, la question pressante, celle qui absorbe toutes les preoccupations, c'est la question financiere. En cette situation, nous devons nous rallier nettement, fermement autour du ministere pour lui indiquer les moyens pratiques de sortir d'embarras.

« Il existe sans doute des dangers ; mais ce n'est pas une raison pour semer l'alarme et repandre le decouragement. Car ces dangers peuvent etre conjures et c'est à cette œuvre de défense que doivent concourir tous les amis de l'Empire avec ensemble et perseverance. De ce travail commun jailliront, sans nul doute des idees pratiques dont l'application ramenera le calme dans les esprits et raffermira la confiance au dedans comme au dehors. »

Ces declarations categoriques nous donnent le droit de repousser le mot de pamphlet dont se sert le *Levant Times* pour qualifier notre brochure. La signification de cette expression en Anglais permet peut-etre de l'employer dans une critique de notre etude en cette langue. Mais l'equite voulait qu'elle ne fut pas maintenue dans la traduction en langue française qui donne au mot de pamphlet une signification exprimant precisement le contraire de ce que nous avons écrit, de la premiere à la derniere ligne de notre etude.

Nous ne pouvons non plus admettre le procede en vertu duquel notre confrere transforme la question des principes en question de personnalites. Nos articles ne lui ont fourni aucune occasion d'entrer sur ce terrain que nous avons evite avec soin, en ce cas particulier, comme toujours. Tout lecteur impartial de nos articles n'apercevra pas le lien qui rattacherait à notre etude la mission de Sadik-pacha en Europe. D'ailleurs notre confrere n'en connait sans doute pas plus que nous le vrai caractere.

Le *Levant Times*, tout en partageant nos idees sur la situation actuelle, a cependant, dit-il, *des vues plus souriantes sur le crédit* de l'Etat.

« Il est vrai, ajoute-t-il, que les fi-
« nances de la Turquie sont loin d'e-
« tre dans une situation florissante,
« mais des personnes bien informees
« et desinteressées — nous pouvons
« ajouter des personnages—sont d'a-
« vis qu'une administration vigou-
« reuse est encore en etat de faire
« face a ses besoins intérieurs et à ses
« engagements à l'etranger, en eco-
« nomisant d'un côte et en augmen-
« tant le revenu de l'autre et que ce
« dernier but —M. Zipcy est aussi de
« cet avis — peut etre atteint plus
« efficacement par de nouvelles amé-
« liorations dans le systeme de la
« perception des taxes, renforce par
« le châtiment rigoureux du peculat,
« que par l'augmentation du fardeau
« des contribuables. »

Cette phrase, on la repete depuis dix ans, et, comme resultat, nous voyons, à chaque fin d'exercice budgetaire, un deficit qui va en augmentant. Nous reconnaissons qu'aujourd'hui il y a ferme resolution de la part du gouvernement d'introduire une amelioration radicale dans ses finances : mais encore faut-il qu'il ait devant lui un temps assez long pour pouvoir appliquer ses decisions patriotiques.

Or la situation est telle qu'on ne peut attendre. Elle exige un remede immediat. Il y a un decouvert, c'est-à-dire une dette flottante qu'il faut eteindre. Comment y parvenir ? Nous avons propose un moyen : la creation sous d'autres conditions de billets de Banque. Notre confrere penche pour un emprunt. S'il ne le dit pas ouvertement, il le laisse entendre. Mais pas d'emprunts sans garanties et sans nouvelles charges. Le gouvernement est-il est en mesure de supporter ces charges ? A-t-il des garanties à offrir ? Un emprunt finalement est-il possible dans les circonstances actuelles ? Voila ce que le *Levant Times* se garde bien de prouver.

S'il faut en croire certains bruits des propositions d'emprunt sont faites au gouvernement ; mais la somme offerte est-elle suffisante pour lui assurer le repos pendant 3 ans et lui permettre, en le débarrassant de tout souci d'appliquer son plan de reformes? On ne le dit pas. De meme on garde le silence sur les conditions posées. C'est regrettable à avouer, mais aujourd'hui le Tresor n'est pas en mesure de supporter de nouvelles charges : le taux auquel un emprunt aurait chance d'aboutir serait une nouvelle agravation du budget des depenses.

Enfin, lors même qu'on obtiendrait des conditions moderees, il n'en faudrait pas moins subir une tutelle que repousse la dignite du gouvernement.

Le probleme est donc celui-ci : ou un grand emprunt qui permettrait la reorganisation financiere du pays, lente et progressive, mais qui imposerait une nouvelle charge au budget tandis qu'il importe de diminuer celles existantes ; ou bien une emission de billets de Banque n'occasionnant presque aucune depense à l'Etat. D'un côte agravation de depenses, controle etranger, humiliation : de l'autre application d'un systeme adopte partout en pareilles circonstances, avantageux pour le tresor auquel il procure au prix d'un leger sacrifice les fonds indispensables à son service. Le choix doit porter sur l'une de ces deux combinaisons. L'opinion publique s'est prononcee depuis longtemps pour celle que nous preconisons contrairement à l'avis de notre confrere *aux vues souriantes*. .

Quant à la Banque Imperiale Ottomane nous n'avons pas mission de la defendre. Bien des fois meme nous avons regrette ses agissements. Cependant la Banque est une institution qui peut rendre de grands services à l'Etat. Elle a ete creee il y a douze ans ; elle a une administration formee, de nombreuses succursales. Elle a acquis une grande experience des hommes et des choses du pays. Elle represente un groupe de capitalistes qui par eux-memes et par leurs relations ont un grand poids sur les marches Europeens. A ce titre nous maintenons nos conclusions et nous avons la ferme conviction que son concours sera indispensable.

Ces reserves faites, nous remercions notre confrere de s'etre occupe d'un travail ecrit dans l'unique but de servir le pays et d'etre utile au crédit de l'Etat.

LETTRE DE GRECE.

(*Correspondance particulière de* La Turquie.)

Corfou, le 16 mars 1874.

Dans votre numéro du 22 février j'ai trouvé mes correspondances des 15 et 22 février.

J'y ai relevé quelques erreurs qui se sont involontairement glissées, probablement à cause de mon ecriture, le plus souvent peu lisible par suite de la hâte avec laquelle je rédige mes lettres. Cela provient de ce que j'attends toujours le dernier moment pour faire mes correspondances.

M. Laskos, dont je vous ai entretenu dans ma correspondance du 15 fevrier est fils d'un ancien caissier du Baron *Sina* et non pas *Syra*.

Je vous annonçais aussi le passage de *votre* ministre, venant d'Italie pour Constantinople et par erreur vous me faites dire *notre* ministre, tandis que l'on sait qu'aucun ministre hellène n'a passé par Corfou pour se rendre à Constantinople.

Le nom de M. Valaoriti est egalement [illegible] Valvoriti.

[illegible] à l'avenir que mon écriture soit plus lisible : ainsi, moins de difficultés pour les typographes, pour les correcteurs et par suite moins de chances d'erreurs.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la conclusion de votre estimable article sur la question financière en Turquie.

Les gros négociants de Corfou qui sont presque tous originaires de Turquie, ont vu avec plaisir le projet de la creation d'une banque nationale ottomane avec le concours de la Banque Imperiale Ottomane, la circulation de papier monnayé, le prêt au gouvernement etc. Ce sont de belles et bonnes idées dont les negociants paraissent enchantés.

Notre banque nationale en Grece vient de faire au gouvernement un emprunt de 3 millions de drachmes.

M. Zolly a été enfin nommé préfet de police. Ce fonctionnaire parait déployer de l'activité.

Seulement, vous concevez bien qu'un Préfet de police, qui ne peut disposer que d'un nombre tres-limite d'agents est entravé dans l'exercice de ses fonctions.

S'il arrive quelque trouble, les agents de Police brillent par leur absence. D'ailleurs, ils savent que la faveur du peuple n'est pas pour eux.

Nos boutiquiers se livrent en ce moment à un commerce fort édifiant.

Ils ont des poids faux dont ils se servent pour exploiter honteusement la population, comme si ce n'était pas assez de la détresse dans laquelle elle est plongée.

Le Préfet de police a fait dernièrement une tournée chez ces industriels, et en a surpris quelques-uns en flagrant délit; ils subiront conséquemment la peine dont ils se sont rendus passibles.

Cependant, il sera fort difficile à la Police de les decouvrir tous. La ville est petite : pendant que l'inspection est faite dans une boutique, le bruit s'en répand et les autres commerçants ont tout le temps nécessaire pour faire disparaître les preuves de leur culpabilite.

Le journal la *Foni* qui a toujours vertement critique les fonctionnaires publics, ne cesse de faire la guerre à notre nouveau préfet de Police.

CAUSERIE FANTAISISTE

LE LONG DU BOSPHORE

Est-ce bien lui cette fois? Serait-ce encore une fausse alerte? Eprouverons-nous de nouvelles deceptions ou devons-nous avoir confiance en l'intercession du grand Saint-Joseph?

C'est aujourd'hui, en effet, et sous les auspices du Saint qu'honore l'Eglise catholique, que Monseigneur le Printemps a daigne nous gratifier de son premier sourire. Puissent ces premices charmantes et pleines de promesses être le gage certain de notre reconciliation avec le ciel! Que le soleil nous rende enfin ses faveurs, dont il s'est montre si avare jusqu'ici, et que la neige qui a deversé tant de [illegible] rejoindre les neiges et les frimas d'*antan!*

Aussi bien, ces velléités de printemps ont mis la fête dans tous les cœurs. Les rues de la capitale sont pleines de belles dames et de Messieurs qui chôment le patron des... menuisiers et qui vont au devant de la deesse jeune et souriante.

Quelle plaisante rencontre pourtant! Le plus serieux (par etat) des Saints du calendrier, le vertueux Saint-Joseph, servant d'introducteur à la plus provoquante et à la plus seduisante des deités du Paganisme! Quand le hasard s'en mêle, il n'en fait jamais d'autres!

J'ai fait comme tout le monde, j'ai ete saluer le retour de l'astre radieux, j'ai aspiré ses premieres ivresses. Sais-je ce que me reserve demain? J'ai fait un grand tour je ne sais où, et je suis revenu en prenant par l'Ecole *Buissonnière*, un pensionnat des mieux tenus que je vous recommande instamment, et où je vais souvent en classe. Je ne vous narrerai pas tout ce que j'ai vu et tout ce que j'ai rapporte de mes pérégrinations. je courrais le risque de faire dire encore que je débite des *méchancetes*. A ce propos, des âmes compatissantes ont bien voulu m'avertir que le ton sur lequel j'ecrivais mes causeries ne manqueraient de m'attirer des *inimitiés*. A cela je n'ai qu'une chose a répondre : c'est que quand mes *ennemis* seront au nombre de mille.... Eh bien! je me mettrai à leur tête.

Quand je suis rentré helas ! il me restait à peine une heure a consacrer a ma tâche hebdomadaire : je m'étais égare en route! Pour ne pas manquer à notre rendez-vous cependant, je n'ai imaginé rien de mieux que de passer la plume a d'autres. Ce sont de vieux amis que j'ai soigneusement ployés et caches dans mon tiroir. Vous ne perderez rien au change, loin de là, vous y gagnerez comme des millionnaires. Je n'ai même qu'un souci en m'exécutant, c'est qu'a l'avenir vous ne fassiez tous des vœux pour que je m'abstienne le plus que je pourrai, afin de me faire remplacer toujours par ceux qui se chargent aujourd'hui de ma besogne.

Ce sont des pensees, des aphorismes, des fragments que j'ai recueillis dans des albums particuliers, et que j'ai conservés depuis longtemps dans mes notes. Ces joyaux, de main de maitres, et destines à des ecrins particuliers, n'etaient pas destines a voir le jour de la publicite. Je vais vous les livrer pour rien, — à une piastre le tas! Au prix ou sont les huitres chez nous, je vous donne des perles pour rien, je vous le jure.

Tout d'abord, une fantaisie, pleine de finesse et de mélancolie, relevée dans l'album de M. Arnault.

« Comme je suis un peu fou, j'ai toujours rapporte, je ne sais trop pourquoi, à une couleur où à une nuance les sensations divers que j'éprouve. Ainsi, pour moi, la piété est bleu tendre, la résignation gris-perle, la joie est vert-pomme, la société est cafe au lait, le plaisir, rose velonte ; le sommeil est fumee de tabac ; la reflexion est orange, la douleur est couleur de suie, l'ennui est chocolat. La pensée pénible d'avoir un billet à payer, est mine de plomb ; l'argent à recevoir est rouge chatoyant ou diablotin. Le jour du terme est couleur de terre de sienne-vilaine couleur ! Aller a un premier rendez-vous, couleur the leger, à un vingtieme, thé charge; quant au bonheur.... couleur que je ne connais pas. »

[illegible]

[illegible]

Je ne puis m'empêcher de rapporter une anecdote, que j'ai lue dans l'ancien *Figaro*, et qui a trait a l'ecrivain distingue dont je viens de citer le nom.

Un petit journal du temps ayant insinué que [illegible] le qualité » il avait assassiné son capitaine, le spirituel ecrivain, qui n'est pas de l'école de certain amateur ecrivassier — en auvergnat — de ma connaissance, envoya la rectification suivante : « Tout ce que vous dites est vrai ; mais il est non moins vrai, qu'apres avoir tué mon capitaine, je l'ai mange. Et je vous somme, aux termes de la loi, de compléter votre recit dans le prochain numéro de votre spirituel journal »

Et voilà comment repond un homme d'esprit. Mais il faut avoir de l'esprit!... et ce n'est pas ce qui étouffera tous ceux qui croient devoir tenir une plume sous le beau ciel qui nous couvre.

Voici maintenant un joyau, [illegible] Théophile Gautier [illegible] connaissait ! Gauthier n'a pas ete de l'Academie française, pas plus que Balzac, pas plus que Michelet, pas plus que Georges Sand, — et M. Ollivier prononce à cette heure l'eloge de Napoléon III sous la voute qui recouvre les quarante immortels !

Ghazel

[illegible]
[illegible]
Dresse sa tête où le soir les [illegible]
Viennent nicher et se mettre a [illegible]
Mais le matin elles quittent [illegible]
Comme un collier qui [illegible]
S'éparpiller dans l'air bleu [illegible]
[illegible]

Mon âme est l'arbre où chaque soir comme elles
De blancs essaims de folles visions
[illegible]
[illegible]

Respirez ce bouquet de violettes, curieux surtout par les noms célebres qui le composent. Les inscriptions avec leur signature se suivent et occupent toute une page de l'album:

« Mon nom n'est pas digne de figurer dans ce recueil. » — V. Broglie.
« Ni le mien non plus. » — Georges Sand.
« Ni le mien non plus. » — Eugene Sue.
« O triple orgueil ! ! ! » — [illegible]
« Mettons quadruple et n'en parlons plus. » — Paul Feval.
« Farceurs ! » — Ch. Philipon.

Une pensée profondement vraie, et non moins triste, de feu Jules Lecomte, un des princes de la chronique française :

« Il y a de deplorables fatalites dans la vie ; tel d'un caractere noble, loyal et bon tombe dans une regrettable erreur — chacun le honnit! Tel, vil corrompu et mauvais par nature, n'a point eu occasion de faillir — chacun le recherche! L'un est condamné au tribunal des hommes, l'autre au tribunal de Dieu. »

Un vers, un seul, de LUI :

Rêver, c'est le bonheur, *attendre*, c'est la vie.

[illegible]

Voici Eugène Delacroix, le peintre celèbre. Le pinceau ne fait pas du tort a la plume :

« Il ne faut dire de soi ni bien, ni mal ; en effet, si vous vous rabaissez indiscretement, tout le monde est tenté de vous prendre au mot ; si vous dites de vous trop de bien ou seulement un peu de bien, vous fatiguez tout le monde.

On ne se donne point la reputation ; il faut la mériter et l'attendre. »

Une autre violette encore, mais celle-là solitaire :

« Mon nom, c'est aussi. » — [illegible]

Apres tout, cette violette est peut-être un coquelicot. Souvent la modestie n'est que le masque de l'orgueil.

Une belle pensée et poetiquement exprimée sur la patrie. Ce doit être de l'hebreux pour la plupart de mes concitoyens, mais n'importe, ils comprendront en se reportant [illegible]

« Tu n'as peut-etre jamais pense à ce qu'est la patrie? C'est tout ce qui t'entoure, tout ce qui t'a elevé et nourri, tout ce que tu as aime. Cette campagne que tu vois, ces maisons, ces arbres ces jeunes filles qui passent là en riant, c'est la patrie! les lois qui te protegent, le pain qui paie ton travail, les paroles que tu échanges, la joie et la tristesse qui te viennent des hommes et des choses parmi lesquels tu vis, c'est la patrie! la petite chambre où tu as vu autrefois ta mere, les souvenirs qu'elle t'a laisses, la terre où elle repose, c'est la patrie ! tu la vois, tu la respires partout ! figure-toi, mon fils, tes droits et tes devoirs, tes affections et tes besoins, les souvenirs et ta reconnaissance, reunis tout cela sous un seul nom, et ce nom sera la *patrie!* » — Emile Souvestre.

Des vers d'un homme de talent doublé d'un homme d'esprit :

[illegible]
[illegible]
[illegible], j'inscris sur cette page.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

Un aphorisme tres-honnete du spirituel auteur du 41e *Fauteuil de l'Academie* et qui serait bien capable de se contenter du 39e

« J'aime mieux denouer une ceinture doree qu'une bonne renommée » — Ar. Houssaye.

Une réflexion on ne peut plus juste d'un sieur Peupin :

« *L'or est une chimère* pour celui qui n'a pas le sou. »

Quatre vers du celebre romancier Marquis de Foudras :

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Une pensee d'H. Babou, un critique excellent, et dont pourront faire profit tous ceux qui s'occupent de critique :

« On accuse les critiques de tordre le cou aux cygnes; je trouve qu'ils consentent trop souvent à cirer les pattes des dindons. »

Cédons la parole à des auteurs dramatiques :

« Le Français, ne malin, crea le vaudeville ; mais le vaudeville, ne encore plus malin, détruit tous les jours le Français. » — Paul Meurice.

« Le drame est l'art d'etre absurde, sans en avoir l'air. Mais faut pas en avoir l'air. » — A. Decourcelle.

Ecoutons un celebre économiste :

« Tout homme est un ambitieux tempére par un paresseux. » — Henri Baudrillart.

« La paresse est le plus bel attribut de l'homme. » — A. Lireux.

Ah ! Dieu, que c'est bien mon avis!

« Quand on me prie de glisser mon nom dans un album qui vaut quelque chose, je ne manque jamais d'y écrire cette vieille phrase hypocrite d'un drôle fort modeste, — qui avait de l'orgueil : « Ce qui m'étonne le plus dans ce bien beau monde, c'est de m'y voir. » — Louis Lurine.

Une des plus celébres *balançoires* de l'auteur de Joseph Prudhomme, connue sous le nom *du raisonnement des épinards* :

« Je n'aime pas les épinards et j'en suis bien aise, si je les aimais j'en mangerais et je ne puis les souffrir. » — Henri Monnier.

Cellino et Gribouille à la rescousse :

« Il y a des gens qui ne seraient jamais dans le besoin s'ils avaient toujours beaucoup d'argent. » — Edouard Martin.

Hein ! ce n'est pas bien sûr cependant!

Une pensee, un peu forte, qui sous la forme d'un paradoxe, cache une profonde verité :

« Apres les persécuteurs, je ne connais rien de plus haïssable que les martyrs. » — P. J. Proudhon.

« Je connais une arme plus terrible et plus meurtrière que la calomnie, c'est la verité. » — J. Cretineau-Joly.

On est tout étonné de trouver cette assertion sous la plume de l'apologiste de la compagnie de Jesus.

LA TURQUIE.

trer leurs troupeaux, ont été trouvées gelées, le lendemain.

Avant-hier, deux femmes de Corfou, une mère et sa fille ont été atteintes après le souper du soir, de fortes crampes à l'estomac et dans le bas-ventre. Le médecin qui fut appelé ne tarda pas à constater que ces deux malheureuses avaient été empoisonnées.

La mère, une vieille femme succomba, tandis que la fille, grâce à la vigueur de sa constitution, paraît être hors de danger.

La justice n'a pas encore bien éclairci cette affaire.

Selon toute probabilité, ces malheureuses ont été empoisonnées par les aliments composant leur repas du soir. C'étaient des herbes sauvages, qui, d'après les uns, avaient été cuites dans une marmite en cuivre vert-de-grisé, d'après les autres, elles avaient été empoisonnées exprès, ce crime serait attribué à une vengeance de femme.

La petite vérole s'est déclarée dans notre forteresse parmi les quelques soldats de garnison. La maladie paraît avoir été introduite par les 70 soldats qui se trouvaient en garnison à Ste-Maure, où cette épidémie règne depuis quelque temps, et qui sont venus à Corfou.

Quoique les infectés aient été soigneusement mis à part, il sera difficile de préserver la population de ce danger, les communications étant demeurées libres entre la forteresse et la ville.

Les mauvais temps continuent, ce qui fait que la navigation dans notre port est de nulle importance.

CHRONIQUE.

Hadji Mehmed pacha, général de brigade des redifs du 3e corps d'armée, est nommé commandant en chef de la gendarmerie.

Suléiman pacha, ci-devant président du conseil de la gendarmerie, est nommé au commandement des rédifs du 3e corps d'armée;

Le colonel Husséïn bey, membre du Dari-Choura, section d'artillerie, est promu au grade de général de brigade et nommé au 2e corps d'armée;

Ibrahim effendi, major du 1er des rédifs, est nommé major du 5e régiment d'infanterie du 3e corps d'armée.

—

Sur la proposition du gouverneur général de Prizren, Husni pacha, Ali Riza pacha, mutessarif de Nich, a été décoré de l'ordre du *Medjidié* 3e classe.

—

Jeudi dernier le général Ignatief a fait visite à S. S. le Patriarche œcuménique.

Hier matin Son Exc. s'est rendue au conak du Grand-Vézir et a eu une entrevue avec Son Altesse.

—

Demain, fête de l'Empereur d'Allemagne, M. d'Eichmann, ministre plénipotentiaire de S. M. I. recevra la visite du secrétaire du Sultan et du drogman du Divan Impérial, du corps diplomatique et celle des membres de la colonie Allemande.

—

Midhat pacha, n'est pas seulement un homme d'Etat remarquable, c'est encore un écrivain des plus distingués.

Mettant à profit ses moments de loisir pendant son séjour à Salonique, Son Altesse a composé un ouvrage dont la publication vient combler une lacune vivement ressentie dans les écoles turques. C'est un précis des règles de la langue arabe en usage dans la langue turque.

On sait que le turc moderne n'est qu'un assemblage de phrases et de mots empruntés aux langues arabes et persane et aux idiomes *tchagataï* et turc ancien. Les élèves de toutes les écoles de l'Empire sont obligés d'apprendre ces règles dans le texte arabe ce qui leur fait perdre ordinairement plusieurs années, tandis que maintenant, grâce à

[...]

niversaire de l'avènement au trône de S. M. le Roi Victor-Emmanuel.

—

Dans certaines provinces les procès criminels et correctionnels traînent beaucoup en longueur, et les prévenus, pendant l'instruction de leurs procès restent en prison. Quelquefois même il arrive que le temps de la détention préventive excède la durée de l'emprisonnement auquel ils sont condamnés ensuite.

Cet état de choses ne pouvant pas être toléré par le gouvernement impérial, le grand-vézir vient d'adresser une lettre circulaire à tous les gouverneurs généraux des vilayets de l'empire pour attirer leur attention sur cette pratique anormale et les inviter à donner partout des ordres sévères pour la prompte expédition des procès. Dorénavant les prévenus de crimes et délits ne devront être détenus préventivement que pendant le temps strictement nécessaire pour l'instruction de leurs procès.

—

On annonce la nomination de M. le baron de Calier au poste de consul général d'Autriche-Hongrie à Bucharest.

—

On nous prie d'annoncer que pendant la semaine de la Passion, M. Salvayre, préfet apostolique, prêchera une retraite pour les hommes tous les jours, à cinq heures et demie du soir, dans l'église de Saint-Antoine, à partir de dimanche 22 courant jusqu'au samedi suivant inclusivement.

—

Les habitants du quartier populeux de Fatih se plaignaient depuis longtemps de l'absence d'une pharmacie dans ce quartier. Le gouvernement prenant en considération leur demande a établi aux environs de Fatih une pharmacie où les habitants pourront s'adresser à toute heure pour se procurer des médicaments. Un médecin même a été désigné par le gouvernement pour donner des consultations à des heures fixes et de plus le gouvernement a alloué deux mille piastres par mois pour les médicaments que la pharmacie fournira gratuitement aux pauvres de ce quartier.

—

Une erreur typographique a rendu inintelligible l'avant-dernière phrase de notre chronique d'hier sur la fête qui a eu lieu dimanche dernier dans les salons du *Cercle Alsace-Lorraine*.

Cette phrase doit être rétablie comme il suit:

L'émotion bienfaisante qu'elles *procurent* élargit les âmes et les affermit dans la noble passion des œuvres de bien public.

—

On écrit d'Erzeroum que la fièvre typhoïde et le typhus qui depuis quelque temps semblaient prendre des proportions menaçantes, ont complètement disparu. Malheureusement l'hiver continue à sévir avec la même intensité dans le vilayet.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc d'HAKIK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le HAKIK jouiront d'une bonification sur ces prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 21 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h. 6 m.
Coucher	6 » 10 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 7 20s
H. à la turque à midi moyen..	5 » 42
8 heures du matin.	
Baromètre	757.8
Thermomètre	5.4
Minima	négat 3.2
Maxima de la veille	9.6
Direction et force du vent	S. calme.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[...]

Edmond Texier va nous dire en quatre mots et en quatre vers ce qu'est la vie et ce qu'est la mort :

« On entre, on crie
Et c'est la vie ;
On crie, on sort
Et c'est la mort. »

Mais cédons de nouveau la parole à Léon Gozlan :

« Dieu fit la femme et nous la dame. Si Eve revenait au monde, elle ferait peur : on trouverait sa taille épaisse, ses pieds grands, ses yeux bêtes. Il n'y aurait pas le moin-

[...]

UN PASSANT.

LETTRES DES PROVINCES.

[...]

cendre prenant des proportions gigantesques. Tout le *haremlik* du conak fut embrasé en un instant. La famille du Pacha se trouva entourée de flammes. Le haremlick n'avait d'autre issue que la porte de la rue, qui était fermée à clef. Le *Kapoudji* était devenu pendant quelques instants introuvable. On découvrit finalement ce domestique qui dormait. Le feu s'étant avancé jusqu'à la porte de la rue, les femmes du *harem* durent sauter, pour ainsi dire, par dessus les flammes et se jeter dans la rue. Quelques secondes encore et nous aurions eu un grand malheur à déplorer. Cet incendie a été occasionné par la maladresse et la négligence d'une négresse. Comme elle ouvrait une armoire (*dolap*) en tenant une bougie, une couverture prit feu. La négresse, croyant l'avoir éteinte, la replia et la remit dans cette même armoire, où se trouvaient plusieurs matelats et couvertures en coton. Voilà la cause de la promptitude avec laquelle le *haremlick* fut enveloppé instantanément par les flammes. Heureusement la maison était près du rivage et un fort vent de N. O. dirigeait les flammes du côté de la mer. D'ailleurs à l'Est le cellier de cette maison, en pierre, et vis-à-vis, la maison en briques du télégraphe, empêchaient les progrès du feu, autrement il est certain, que l'incendie aurait pris des proportions considérables à cause de la détestable organisation du service de nos pompes. En somme, le feu a été circonscrit entre le haremlick, le selamlick du Pacha et une maison contiguë musulmane, sise à l'Ouest, appartenant au fils de feu Giourid Mehmed effendi.

Ce qui a le plus affligé nos habitants c'est la perte totale de tous les objets du Pacha, et l'état dans lequel S. Exc. et sa famille se sont sauvés du danger. Il suffit de vous dire que notre Gouverneur dut emprunter une paire de bottines à un des employés du télégraphe, car c'est dans ce bureau qu'il alla se réfugier, et le lendemain il fit commander des habits. Il n'avait sauvé de sa garde-robe que la pelisse qu'il portait au moment où l'incendie s'est déclaré. On assure que la perte matérielle que S. Exc. a subie est bien considérable. Beaucoup d'argenterie, des bijoux de valeur et plusieurs objets précieux, sont devenus la proie des flammes. On affirme en outre que la fortune du Pacha, consistait en actions de chemins de fer et en consolidés, représentant une valeur de trois mille livres environ; on ignore jusqu'à présent, s'il a retrouvé le cahier où il avait noté les numéros. Parmi les objets qui ont brûlé il y avait, paraît-il, une selle antique avec son harnais, d'une valeur de 15 à 20 mille piastres. Cette perte a, dit-on, beaucoup affecté le pacha car cette selle était un souvenir de ses ancêtres. Nedjib Pacha est le descendant d'une ancienne et notable famille de Belgrade en Serbie.

Nous avons tous admiré le sang-froid de S. Exc. pendant le désastre. Elle est restée au bureau du télégraphe donnant les ordres nécessaires afin de préserver cette maison, qui était la seule sauvegarde du quartier juif et de celui de Balouk-Bazar. Sur les instances du Cadi qui lui promettait de le remplacer jusqu'au matin, Son Exc. s'est décidée à aller loger chez le Mohassebedji Nouri bey.

Enfin la perte totale, est évaluée à 5,000 livres, et nous avons eu le profond regret d'apprendre que le lendemain le Pacha se trouvait — s'il n'est pas trop hasardeux de dire — aussi pauvre que Job. Ce regret est général, d'autant plus que Son Excellence a su se concilier en peu de temps la sympathie de tous nos habitants.

Nous espérons que le Gouvernement, prenant en considération les services rendus par ce digne et ancien fonctionnaire, ne manquera pas de trouver un moyen pour le dédommager des pertes, qu'il vient de subir.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

JÉRUSALEM, 7 mars.

Le retour du gouverneur de Palestine qui était allé faire une tournée à Jaffa et à Gaza aura sans doute lieu demain.

Un prêtre, originaire du village de Bedjallah, et qui n'avait pas encore fait acte de soumission au nouveau patriarche de Jérusalem, Mgr Procopius, est allé dimanche dernier, en compagnie de quelques-uns de ses adhérents, forcer la porte d'une église du village où il a dit la messe en citant le nom de l'ex-patriarche Cyrille. Les habitants du village se sont adressés au patriarche Procopius pour demander la punition de ce prélat que Sa Béatitude a frappé d'interdiction. L'autorité locale, de son côté, l'a fait arrêter, ainsi que ses complices, et les a maintenus en prison sous la prévention d'avoir troublé l'ordre public. A la suite de ces arrestations, M. le consul de Russie est intervenu auprès du patriarche pour le prier d'user d'indulgence à l'égard de ce prêtre dont il demandait la mise en liberté ainsi que celle de ses complices. Le patriarche n'a pas voulu acquiescer à cette demande du consul, à qui il a fait répondre que le prêtre coupable avait été puni en vertu des lois ecclésiastiques et qu'il lui avait été fait une juste application des peines disciplinaires de l'Eglise; quant à leur mise en liberté, le patriarche a répondu qu'elle ne dépendait point de lui, et que cette question regardait l'autorité locale.

Le consulat de Russie a fait alors des démarches auprès du gouvernement, et l'autorité locale a demandé à ce sujet les instructions à Kiamil pacha qui se trouvait alors à Gaza. La réponse du gouverneur ne se fit pas attendre. Vu que ce prêtre et ses complices, disait-il, ont troublé l'ordre public et la tranquillité des habitants du village, S. Exc. prescrivait de les retenir en prison jusqu'à son retour à Jérusalem.

Nous apprenons que le consul Russe de notre ville a télégraphié à son ambassade à Constantinople pour lui faire part de cette affaire, et nous croyons savoir que les prêtres indigènes qui n'ont pas encore reconnu l'autorité ecclésiastique établie ont adressé à cette occasion un télégramme

[...]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les Hollandais à Sumatra.

[...]

pour penser de la sorte et une lettre très-intéressante publiée par le *Daily News* fait ressortir de combien de difficultés est entourée la tâche que la Hollande a entreprise. De même que nos représentants sur la Côte d'Or, le gouvernement hollandais a entrepris la guerre sans étudier le pays. Il se flait sur une victoire facile et fut tout étonné de reconnaître, après l'échec subi au Kraton, il y a un an qu'il mettait en jeu tout son empire dans l'extrême Orient. S'il ne s'agissait que de l'Atchin seulement les Hollandais auraient trouvé un prétexte pour retirer leurs prétentions; mais au delà de l'Atchin il y a les provinces de Sumatra et en deçà celles de Java; la perte des possessions de la Hollande, toujours prêtes à lever l'étendard de la révolte au moindre signe de faiblesse de la part des Européens. Telles étaient les craintes qui ont conduit les Hollandais à déployer des efforts inouïs. La prise du Kraton et la retraite temporaire des forces musulmanes ont récompensé la valeur des envahisseurs. Mais le travail n'est pas terminé et personne ne connaît mieux cette circonstance que les colons hollandais. Avant la prise du Kraton un journal hollandais de la colonie s'exprimait en ces termes:

« Nous sommes dans une position qui ne nous permet ni de rester stationnaires ni de reculer. Nous devons avancer et nous n'avons qu'une voie à suivre à moins que nous ne voulions abandonner l'empire de l'Archipel de l'extrême Orient. Nous n'avons pas marché contre les Atchinois pour conclure la paix, mais pour faire une conquête dans le but de maintenir intacte l'unité de nos possessions indiennes et pour détruire Atchin comme puissance. » Telle étant la ligne de conduite suivie par les Hollandais, leur politique n'a pas été modifiée par ce fait de leur attaque victorieuse contre les Atchinois au cours même de leur place forte. Mettre uniquement une garnison dans le Kraton et l'occuper comme les Français ont fait pour plusieurs places de l'Algérie dans les premières années de l'occupation, est une œuvre entourée de dangers et sans avantages pratiques. Il faut avant tout subjuguer les populations turbulentes du voisinage. Abandonner l'Atchin après avoir infligé à l'ennemi une punition dure est une alternative à laquelle le gouvernement hollandais ne s'arrête pas et qu'on pourrait considérer comme la fin de l'empire colonial de la Hollande. Cette dernière a été donc contrainte de suivre une marche ambitieuse, car l'audace dans ces circonstances est le synonyme de prudence. Elle a résolu de poursuivre les Atchinois et leurs alliés dans toute la partie nord de Sumatra où la résistance pourrait être faite. La valeur fanatique des Atchinois, le mépris du danger dont ils font preuve pour la défense de leur liberté et comme ils le pensent, de leur foi, peuvent être égalés par les Hollandais qui ont regagné dans cette guerre leur ancienne réputation de nation militaire. Mais il y a un autre ennemi plus redoutable dont on n'a pas tenu compte jusqu'ici. On se rappelle que les Hollandais ont été repoussés l'année dernière d'Atchin après avoir perdu beaucoup de monde, surtout par suite des maladies. En avril et en mai, les dangers climatériques que rencontrent les opérations militaires dans la partie nord de Sumatra sont si considérables que nous doutons si les Hollandais sont disposés à les braver. Même en janvier, d'après le correspondant du *Daily News*, les troupes dans l'Atchin étaient décimées par le choléra et la dyssenterie. Si tel est le cas pendant la saison favorable, quelle sera la proportion des pertes lors de la saison malsaine? Les Hollandais se trouvent dans une situation où la moindre faute peut avoir des conséquences désastreuses pour eux, et nous sommes autorisés à croire, malgré les dépêches confidentielles, qu'il règne dans les conseils à la Haye une grande anxiété.

(*Pall Mall Gazette.*)

Les Russes et les Japonais dans l'île de Saghalien.

[...]

russe du district et les autorités khiviennes donneront l'assurance qu'il n'y a aucune opposition à craindre de la part des populations. Le principal objet de la dite expédition est de déterminer jusqu'à quel point l'Oxus est navigable et sa profondeur durant les diverses saisons de l'année. Elle fera aussi des observations météorologiques et magnétiques et étudiera le mouvement des sables dans les déserts environnants. Le district de Saratoff étant intéressé à la construction d'un chemin de fer à travers les steppes, près de la mer d'Aral doit contribuer pour 5,000 roubles aux frais de l'expédition. Le *Golos* ajoute qu'on n'a point l'intention d'entreprendre des opérations militaires dans les steppes cette année-ci à moins qu'elles ne soient rendues nécessaires par les incursions déprédatrices des Turcomans.

Néanmoins quelques petits détachements de Cosaques seront envoyés à Ust-Urt pour rétablir l'ordre dans le district de Mangepchlak à l'ouest de la mer d'Aral où il y a eu quelques combats entre les Turcomans et les Kirghiz.

L'émigration Allemande aux Etats-Unis.

La société allemande formée en 1784 pour la protection des émigrés allemands qui débarquent à New-York, a publié son quatre-vingt-dixième rapport annuel. Il résulte de ce document que le nombre des émigrés venus d'Allemagne en 1873 s'est élevé à 101,900 personnes, ce qui accuse une diminution de 26,130 personnes sur le chiffre de l'année précédente. La majeure partie de ces émigrés est destinée aux Etats de l'ouest ou du nord-ouest. Sur le nombre des émigrés Mormons (2437) durant l'année dernière et qui se sont rendus dans le territoire de l'Utah il y n'y avait que 12 Allemands seulement. Le rapport du Trésorier mentionne que les recettes de la société pour 1873 ont atteint le chiffre de 27,765 dollars, et les dépenses celui de 14,712 dollars, laissant ainsi un excédant de 13,063 dollars. Le capital de la société est de 55,000 dollars. Le comité de secours a donné 9,208 dollars aux émigrants pauvres. En outre 1589 dollars ont été distribués. Cette somme provenait d'une collecte spéciale faite parmi les membres de la société et des arrangements ont été pris durant l'hiver dernier pour distribuer des provisions parmi les pauvres. Les deux médecins engagés par la société ont soigné 315 malades.

Exposition des Etats-Unis en 1876.

On sait que les Etats-Unis doivent célébrer, par une grande Exposition universelle, qui se tiendra en 1876, à Philadelphie, le centenaire de la fameuse déclaration de leur indépendance, qui eut lieu en cette ville le 4 juillet 1776.

La commission d'organisation aurait, paraît-il, le projet de faire reproduire le dessin de l'édifice où fut signée cette déclaration tel qu'il existait en ce temps-là. L'empreinte, gravée sur acier, deviendrait le type du cachet officiel de la commission administrative.

Mais le comité a conçu un projet beaucoup plus grandiose. Il s'agit de la construction d'une tour gigantesque qui n'aurait pas moins de 1,000 pieds de haut, et qui, pour cette raison, serait appelée la Tour de Babel. Comparée aux sommets des Cordillères ou à ceux de l'Himalaya, cette tour babylonienne n'aurait sans doute rien de surprenant comme hauteur, mais rapprochée des ouvrages sortis de la main de l'homme, elle serait une création encore sans exemple.

En effet, la grande pyramide de Chéops n'a que 480 pieds (mesure américaine) de hauteur : la coupole de Saint-Pierre, à Rome, 473 ; la pyramide de Chéphren, 454 ; la cathédrale de Strasbourg, de laquelle il faut rapprocher la tour Saint-Etienne, à Vienne (436) et l'église Saint-Martin de Landshut (434), en a 438.

Nous ne parlons pas de la tour de la cathédrale de Cologne, puisque le monument n'est pas terminé, et qui s'élèvera, du moins à ce qu'on prétend, à 500 pieds au-dessus du niveau du pavé de l'édifice. La cathédrale Saint-Paul (375), à Londres, vient bien après ces colosses, et beaucoup plus en arrière encore les monuments les plus remarquables des Etats-Unis, la coupole du Capitole à Washington (287), la tour de l'église de la Trinité, à New-York (286), la colonne de granit du

[...]

Une conversation de M. de Bismarck.

[...]

l'occasion pour le solliciteur d'entendre parler la personne qu'il désire entretenir) me fut accordée pour neuf heures du soir. Il arrive que le prince en donne après minuit. L'hôtel qu'il habite est le plus modeste de la Wilhelmstrasse; on sonne pour entrer comme chez un simple particulier, et l'on est introduit dans une antichambre éclairée par une seule lampe. Après avoir traversé deux chambres, on arrive au cabinet de travail, qui sert à M. de Bismarck de salon de réception. L'ameublement est simple. Dans une encoignure se trouve un lit de repos sous lequel est couché un gros chien du mont Saint-Bernard; près de la fenêtre se voit un coffre-fort et au milieu de la chambre une table-bureau à laquelle « l'homme de fer » est assis.

Le prince, qui m'a fait l'effet, pour la figure, le port et la stature, d'un vieux palatin hongrois, ne m'a pas laissé terminer la salutation que j'avais l'intention de lui adresser. Après s'être étonné de me voir plus jeune qu'il n'avait cru, il m'a fait asseoir de l'autre côté de la table, est allé prendre dans le coffre-fort un paquet de cigares et m'en a offert un; puis, après une interruption causée par l'entrée de la princesse et de sa fille, qui allaient au bal de la cour, il a pris la parole et dit :

« Il est nécessaire qu'il existe au milieu de l'Europe un Etat solide comme la monarchie austro-hongroise. Je l'avais déjà reconnu lorsque je me suis hâté de conclure la paix de 1866, au déplaisir de beaucoup de nos amis. Les races hongroise et allemande sont appelées à dominer politiquement au delà et en deçà de la Leitha, les autres races fournissent aussi de bons soldats; mais les premières, qu'une histoire commune relie avec elles, possèdent surtout la capacité administrative, les connaissances politiques, l'intelligence et la fortune. La création de petits Etats fondés sur la nationalité est impossible à l'orient de l'Europe; il faut donc maintenir le dualisme austro-hongrois. Votre histoire et celle de l'Autriche, dans la guerre même, se confondent; si les deux Etats ont combattu l'un contre l'autre, ils sont maintenant appelés à se défendre mutuellement, voilà ce que vous avez à faire, voilà ce que des Etats voisins ne sauraient accomplir.

» Est-ce que l'Allemagne a besoin d'annexer de nouvelles provinces minées par la domination religieuse? Nous avons encore de bons amis qui nous soupçonnent de vouloir annexer les Etats héréditaires autrichiens. Que Dieu nous en garde! Nous avons déjà assez à faire avec l'Alsace et la Lorraine, et avec l'affaire des frontières dano-slesvigeoises, et si des considérations géographiques ne l'eussent exigé, nous n'aurions jamais annexé à l'Allemagne un arpent de terre habité par des Français. Ce sont des ennemis à jamais irréconciliables et sauvages, oui, sauvages, car chez eux, les cuisiniers, les tailleurs et les perruquiers exceptés, on découvre l'Indian peau-rouge... Si nous pouvions nous en délivrer et nous défaire d'une façon satisfaisante quelconque de ce mal que nous nous sommes donné, cela serait bon, tandis qu'il ne vaudrait rien que nous aspirions à gouverner ces Autrichiens qui viennent en pèlerinage à Berlin. Et que ferions-nous de Vienne, comme ville frontière? Vienne et Pesth sont destinées à devenir de riches centres de civilisation et de commerce en Orient, et tout ministre allemand qui songerait à s'emparer d'une partie du territoire autrichien serait mûr pour la corde. En ce qui me concerne, je serais capable de faire la guerre aux provinces autrichiennes qui voudraient de toute force venir à nous. Personne, autant qu'il est permis de prévoir l'avenir, ne touchera de longtemps à la monarchie austro-hongroise.

» L'entente entre la Russie et la monarchie austro-hongroise, grâce aux efforts de la diplomatie allemande qui l'a préparée, s'est enfin établie. Le choix nous aurait été difficile, dans le cas où nos deux bons amis se seraient trouvés en désaccord. Nous sommes maintenant alliés, non comme du temps de la Sainte-Alliance, pour opprimer les peuples grâce à l'entente des souverains; mais pour rendre les premiers heureux, d'un bonheur durable, en leur assurant la paix et le développement libéral. Votre roi (l'empereur François-Joseph) est dès à présent un monarque entièrement populaire et fort aimé en Hongrie; autour de lui se serrent fidèlement toutes les races. Soyez convaincu que cette entente, d'où dépend votre avenir, ne sera troublée par aucune influence extérieure. Quiconque voudrait porter atteinte à la paix de l'Autriche-Hongrie trouverait l'Allemagne devant soi.

» Mais personne n'a intérêt à vous attaquer. Pourquoi la Russie le ferait-elle? Son territoire, du Japon à la Baltique, est si étendu que la Galicie ne l'augmenterait que fort peu. Elle continue en Asie ses guerres de conquête pour occuper ses mécontents. Le Caucase a nui à la Russie. Elle ne pourrait occuper que la partie de la Galicie qu'habitent les Ruthènes, ces deux millions et demi de demi barbares. Quel besoin a-t-elle de cette population? C'est déjà assez pour elle de russifier les trois millions d'habitants d'origine allemande que renferment les provinces baltiques, ce qui encore ne lui est d'aucun profit. Les Allemands mes compatriotes sont gens très-travailleurs, vertueux, persévérants, honnêtes et économes; mais s'ils deviennent un jour Russes, ils perdront leurs bonnes qualités et prendront, en les portant au maximum, les défauts des Russes. Je suis allé souvent à la

[...]

A ce moment, le secrétaire du prince entra avec un paquet de pièces à signer. Je pris congé. Pendant la conversation, M. de Bismarck n'avait cessé de tenir deux crayons d'une telle longueur qu'ils auraient pu servir de cannes. En déclarant qu'il n'avait aucune intention d'annexer les provinces autrichiennes, il avait dit, me montrant l'un de ces crayons : « Nous ne pensons pas seulement à occuper long comme cela d'un territoire étranger quelconque. » — Je n'ai pu m'empêcher de penser que ce crayon aurait mesuré sur une carte la distance de Berlin à Trieste.

FAITS DIVERS.

Suivant la *Gazette de Moscou*, la situation de l'Eglise russe en 1872 était la suivante.

L'Eglise orthodoxe russe comptait en 1872 60 éparchies, plus une chaire éparchiale pour le territoire russe de l'Amérique du Nord. Les éparchies étaient administrées par 3 métropolitains, 19 archevêques, 35 évêques et 25 vicaires épiscopaux. Le culte était célébré dans 38,809 églises et 3,354 chapelles ou oratoires.

Le clergé séculier se composait de 1,160 archiprêtres, 36, 440 prêtres, 13,250 diacres et 56,806 serviteurs de l'autel. Les couvents de frères étaient au nombre de 383 et renfermaient 5,810 moines, 5,617 frères convers. Les couvents de femmes atteignaient le chiffre de 149 seulement, et servaient d'asile à 3,289 nonnes et 11, 256 sœurs converses.

Un rédacteur du *Soleil* raconte qu'il a été témoin, sur le Pont-Neuf, d'une petite scène assez originale :

Nous étions en train de déchiffrer la curieuse inscription d'une boîte de décrotteur dont la spécialité est de tondre les chiens, etc., etc., lorsque vient à passer un badaud suivi d'un vilain roquet. Le chien (c'est leur habitude) s'arrête devant la boîte pour en faire ce que vous savez. Plus rapide que la pensée, le décrotteur le saisit.

— Bourgeois, faut-il le tondre? demande-t-il au passant.

— Tondez, mon ami! réplique le bourgeois en s'arrêtant.

Notre industriel s'empare de ses ciseaux et commence la toilette.

— Voulez-vous que nous le tondions comme j'ai l'habitude de tondre les chiens de la princesse X. .. sa cliente?

— Tondez comme il vous plaira, mon ami!

Le brave décrotteur fait courir les ciseaux sur le corps du caniche, décrit les arabesques les plus étranges. Le bourgeois s'extasie et admire l'habileté de l'artiste. Enfin, après une heure de travail, le chien, sort des mains de l'opérateur complètement transformé : de ce vilain roquet, le décrotteur a fait un petit chef-d'œuvre.

— Voici, mon bourgeois! Le chien est-il à votre goût?

— Certainement. Je le trouve ravissant.

— C'est deux francs, mon bourgeois! continue l'industriel.

— Deux francs? murmure le badaud en s'en allant. Mais, mon ami, ça m'est égal?

— Comment, cela vous est égal.

— Oui, le chien n'est pas à moi : il faudrait s'adresser à son propriétaire.

Nous nous en allâmes. Tout le monde riait, excepté le décrotteur.

**

Il y a longtemps que nous n'avons lu un livre plus franchement amusant, plus vrai et en même temps, sous une forme légère, mieux étudié que le *Voyage autour de ma tente*, par Mustapha, autrement dit le capitaine Yung, un de nos plus érudits officiers, justement estimé pour son travail sur le *Masque de fer*, le premier qui ait trouvé une solution de ce célèbre problème historique. Ce Mustapha donne libre carrière à son humour : la plume et le crayon y ont part égale. Le livre est gai et plus sérieux, comme nous l'avons déjà dit, qu'on ne le croirait d'après l'apparence du livre; il peint une période dont il dit avec animation :

« On se laissait vivre; on n'avait droit qu'au titre dans l'armée, et pourtant sous le titre on cherchait déjà à signaler le mal effrayant qui nous rongeait. Aujourd'hui on ne rit plus. On travaille, et parfois au milieu de ce labeur incessant, on se met à penser encore aux beaux jours écoulés si vite écoulés. »

Ce livre est donc un tableau exact et spirituel de l'armée française avant 1870.

Les uns rient, les autres s'affligent, mais pour aucun la lecture en sera inutile. On sent que toutes ces scènes sont prises sur le vif, et que M. Yung les a vu ou a pu retracer avec sa plume ce qu'il entendait autour de lui. Ses dessins sont d'une rare finesse.

**

Un jour, le docteur B... se trouvait aux bains froids; il entend tousser dans un cabinet séparé du sien par une cloison, et reconnaît que cette toux indique un commencement de pneumonie. En sortant, il rencontre son voisin, un homme de six pieds et large à proportion.

— Monsieur, lui dit-il, je suis médecin, permettez-moi de vous donner un conseil. Vous avez une toux d'une mauvaise nature; il faut éviter de vous baigner.

— Je m'en garderais bien, répond le colosse, j'adore le bain.

Et en s'en allant, il disait sans doute : Voilà un médecin qui cherche pratique.

La saison suivante, le docteur se retrouve aux bains.

L'idée lui vient de questionner le garçon sur ce monsieur que sa stature rendait remarquable.

— Ah! monsieur, dit le garçon, il est mort.

— Mais de quoi? fait le docteur.

— De la poitrine.

— Eh bien! vous me croirez si vous voulez, dit le docteur B..., voilà de ces choses qui font plaisir.

**

Le *Movimento*, de Gênes, publie un curieux autographe du Tasse, existant dans la collection du marquis Villanova. Le voici:

« Je soussigné déclare avoir reçu de M. Abraham Levi 25 livres, pour lesquelles il garde en gage une épée de même prix, 6 chemises, 4 draps de lit et 2 serviettes.

« Le 2 mars 1570.

« Signé TORQUATO TASSE. »

L'illustre auteur de *Jérusalem délivrée* avait vingt-six ans au moment où il écrivait ces lignes si tristes et si curieuses.

VARIÉTÉS.

La Mongolie.

On lit dans le *Journal Officiel*:

La Mongolie est la vaste région de l'empire chinois qui s'étend entre la Sibérie russe du Nord, la petite Boukharie à l'ouest, le Thibet et la Chine propre au sud, et la Mandchourie à l'est, par 33°-53° latitude nord et 85°-122° longitude est, à 2,600 kilomètres du sud au nord et 2,200 de l'est à l'ouest. Elle comprend environ trois millions d'habitants et communique avec la Chine par quatre portes de la grande Muraille.

De la géographie de l'intérieur de ce pays, nous connaissons peu ou presque rien; les renseignements que contient sur lui le dernier volume des *Izvestija* (communications), publié par la Société géographique impériale russe, présentent donc un intérêt scientifique très-sérieux. Ils sont le résultat du voyage d'exploration fait dans la Mongolie, et commencé au printemps de l'année 1871 par M. N. M. Prschewalski, capitaine dans l'armée russe. Dans ce voyage, le capitaine Prschewalski était accompagné d'un autre officier, M. Piltsow, et de deux cosaques. La partie explorée est située entre le Dolaï-Noor, dans la Mongolie, et le nord de la province Kang-sou.

Nous traduisons ici, en extrait, l'intéressant article concernant ce voyage publié par la Société géographique impériale russe.

Le 15 mai 1871, le capitaine Prschewalski quittait Khalka, près de la grande Muraille, à 25 milles nord-est de Pékin, dans le but de s'avancer jusqu'au lac de Khoukhou-Noor en Thibet. La route traversait d'abord la partie sud-est de la Mongolie, passant à 75 verstes (la verste = 1 kilomètre 67 mètres) nord de la ville de Khoukhou-koto par les territoires des Tsa-Khars, des Ourots, des Ordos et des Alachans.

Dans le village chinois Si-inza, les Russes trouvèrent trois prêtres catholiques appartenant à la mission belge qui se plaignaient amèrement que l'influence des lamas (prêtres bouddhistes) sur les Mongols nuisait beaucoup à leurs efforts pour répandre le christianisme. Silinza a toujours été regardé comme le poste le plus avancé de la civilisation; dernièrement quatre nouvelles stations de missionnaires ont été établies en Mongolie; une à Si-vanza, à 14 verstes nord-est de Khalka; une autre dans les environs de Cheche; la troisième au nord de Noutchouan, et la quatrième près de l'Eau-Noire, le *Hetchoui*, dont on trouve le nom dans le récit du voyage en Thibet fait par les lazaristes français Huc et Gabet.

M. Prschewalski passa trois jours à Si-inza; il s'avança ensuite directement vers les montagnes d'Ine-Chan qui longent la rive gauche du fleuve Jaune (Hoang-ho). A côté de la route qui conduit à Niakhta, le caractère du pays change subitement; les montagnes sont plus élevées, le sol sablonneux partout est extrêmement pauvre. A mesure qu'on s'avance vers l'ouest, le pays devient toujours plus montagneux, et dans les vallées, souvent très-étendues, on ne voit plus que des steppes. Dans ces régions l'eau manque entièrement, on traverse des distances énormes sans en trouver de trace et les Mongols indigènes et leurs troupeaux dépendent à cet égard entièrement du produit des rares puits creusés avec des difficultés infinies. Toutes les vallées dont le sol est capable de culture sont occupées par les Chinois, qui, de plus, poussent les Mongols vers l'immense steppe de l'Asie centrale, appelée en langue chinoise *Chamo* (mer de sable) et *Gobi* par les Mongols.

Les plus hautes montagnes de ce pays sont celles de Charakada et de Soumakada, leur hauteur moyenne est de 1,600 mètres; l'aspect est sauvage. Dans les montagnes de Soumakada, M. Prschewalski rencontra l'espèce de mouton qui est appelée *ovis argali* en troupeaux de quinze quelquefois. Pendant toute le mois de mai souffle un vent du nord-ouest extrêmement froid; il gelait le matin, et le 5 et le 6 juin il tombait même de la neige. Cependant la chaleur était intense à certains moments de la journée et rappelait au voyageur qu'ils se trouvaient sous 41° lat. nord. Le ciel était presque toujours couvert de nuages, mais il ne pleuvait pas et la végétation était fort en retard pour la saison. Les Chinois commencent rarement à travailler à leurs champs avant le milieu de juin.

Le capitaine Prschewalski arriva aux montagnes d'Ine-Chan à la fin de juin. A une distance d'environ 150 verstes de Khoukoukoto, ces montagnes descendent en pentes escarpées vers le Hoang-ho et l'encadrent. Leur partie occidentale est appelée par les Chinois *Oula-san*, par les Mongols *Mouni-oula*; sa plus haute pointe atteint 2,225 mètres. Au nord et au sud, les descentes sont presque à pic et donnent au pays un caractère alpestre. L'accès aux vallées est très-difficile et l'âne seulement ou le mulet peuvent passer les défilés étroits. Les pentes, au nord aussi bien qu'au sud, sont couvertes de broussailles parmi lesquelles les genres *Corylus* et *Rosa* sont les plus fréquents. Les forêts commencent à une hauteur de 1,600 mètres et couvrent toute la partie centrale de cette chaîne qui se distingue des autres montagnes de la Mongolie du sud-est par sa riche végétation, ses sources et ses torrents.

Des montagnes d'Ine-Chan on a vue admirable sur le Hoang-ho, ainsi que sur tout le pays des Ordos.

M. Prschewalski quitta les montagnes d'Ine-Chan le 21 juillet pour se rendre à la ville de Bautou, située à une distance de 7 verstes de la rive gauche de Hoang-ho et à 44 verstes ouest de la ville de Thang-Kouren. Bautou est entouré de quatre murs dont chacun à une longueur d'une verste et demie la ville est très-peuplée et très-sale; elle entretient un commerce actif avec la Mongolie. Les Russes avaient beaucoup à souffrir à Bautou; les Chinois les traitaient comme des bêtes sauvages et ne leur laissaient pas de repos du matin jusqu'au soir. Ils se moquaient d'eux, il les bousculaient, les sentaient; et leur situation devint encore plus désagréable lorsque les autorités, pour les protéger, placèrent une garde devant la maison où ils étaient logés, car les soldats les firent voir pour de l'argent.

Les Chinois, observe M. Prschewalski, n'étaient pas du tout hospitaliers; leur conduite était brutale et même hostile à son égard; il était évident qu'ils voulaient l'empêcher, par tous les moyens possibles, de visiter leur pays. Très-souvent, ils refusaient absolument de lui vendre des vivres, de sorte qu'il ne put les obtenir que le fusil à la main; dans plusieurs endroits ils lançaient les chiens après les étrangers, et ne voulaient jamais indiquer le chemin. Ce ne fut que grâce aux revolvers et fusils, dont les Chinois avaient grand respect, que les Russes réussirent parmi eux.

Les Mongols se conduisaient mieux, sous tous les rapports, mais M. Prschewalski dit qu'il est tout à fait impossible de voyager dans leur pays, si l'on n'est pas entièrement indépendant d'eux pour les chameaux, les chevaux, les serviteurs même.

Les Russes passèrent le Hoang-ho sur un bac; le prix de passage exigé par le conducteur était de 5 roubles. M. Prschewalski estime la largeur du fleuve à environ 400 mètres, mais il était impossible de la déterminer exactement, car les Chinois surveillait très-consciencieusement tous les mouvements des étrangers et empêchait tout essai de mesurage.

Après avoir passé dix jours au lac de Tsai-de-Min-noor, à 45 verstes de l'endroit où il avait traversé le Hoang-ho, M. Prschewalski, évitant la route plus courte à travers le pays des Ordos, choisie antérieurement par le P. Huc et d'autres missionnaires, se dirigea vers Dyn-Khou (ou Tchagan-Soubar Khan), à 434 verstes de Bautou, en longeant les rives du Hsang-ho. Cette dernière route offrait de plus grands avantages aux études botaniques et zoologiques; M. Prschewalski désirait en outre déterminer les bras du Hoang-ho au point où ce fleuve se détourne vers le nord. Arrivé à cet endroit, il trouva que les bras ne sont pas tels qu'on les voit représentés sur les cartes actuellement en usage, et que même la direction dans laquelle court le fleuve y est faussement indiquée.

Le Hoang ho a une rapidité de courant de 90 mètres par minute, il traverse presque constamment des prairies et contient beaucoup de limon. Il a dans toute sa course moyenne une largeur partout égale d'environ 400 mètres, est très-profond, navigable, et nulle part guéable.

A environ 44 verstes ouest de Balitou, deux bras se dégagent du Hoang-ho, l'un à gauche, l'autre à droite; chacun d'une largeur variant de 50 à 80 mètres. Bientôt après ces deux bras se réunissent de nouveau avec le fleuve principal. Pour entrer dans le pays des Ordos, M. Prschewalski était obligé de traverser le bras plus considérable coulant vers l'est et appelé Bago-Khatour. Après le changement de sa course vers le nord, le Hoang-ho n'a plus de bras sur la rive droite.

(*à suivre.*)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 20 mars, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Rouméli... fl.	44.50
d. Nouvelles...	31.75
Anglo-Bank	135.75
Société de créd. aust-turq..	27.15
Banque austro-ottomane	51.—
Pièce de 20 francs	8.91
Agio	106.65
Change sur Londres	111.80
Crédit austail	229.—
National Bank	966.50
Lloyd	430.—

Peu d'affaires à la Bourse, mais en général prix fermes.

A la Chambre on procède à la discussion du budget qui a lieu sans agitation.

Pesth, 20 mars.

On parle d'un cabinet Bitto.

France.

Paris, 19 mars.

Obligations Roumélie	fr. 105.50
Nouvelles	» 98.50

M. le maréchal Mac Mahon, dans une lettre adressée à M. de Broglie, approuve la définition du septennat faite par ce dernier au sein de l'Assemblée nationale.

On assure que le Vatican engage à la propagation de la presse ultramontaine qu'elle stimule de toute manière.

Plusieurs députés du centre gauche de l'Assemblée nationale ont passé du côté du gouvernement.

Angleterre.

Londres, 20 mars.

Le *Times* affirme que les contractants de l'emprunt 1873 aideront le Trésor ottoman à des conditions satisfaisantes.

Hier a été prononcé le discours du trône. Les lords ont approuvé le projet de réponse.

A la Chambre des Communes M. Gladstone a déclaré ne pas vouloir combattre le cabinet. L'Adresse à la reine, en réponse au discours du trône, a également été approuvée.

Hollande.

La Haye, 20 mars.

On mande de Penang que le général Swieten est parti pour Batavia. Les hostilités contre les Atchinois ne seront reprises qu'en octobre prochain à moins que d'ici là on ne signe la paix, ce qu'on espère.

Grèce.

Athènes, 20 mars 8 h. soir.

Laurium escompte	fr. 30
Pistotiki	» 16

Le gouvernement organise une phalange universitaire.

Turquie d'Europe.

Roustchouk, 20 mars, soir.

Mgr Paoli est toujours à Belina; de nouvelles plaintes ont été adressées par les habitants contre l'inconduite des prêtres latins.

COURS DES FONDS.

Londres, le 20 mars.

	Clôture.
Dette Générale	41 5/16
Emprunt 1865	58 1/2
do 1869	52 5/8
do 1871	58 1/4
do 1872	66
Consolidés anglais	92 1/8

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 20 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	47 10 —
	Hausse	»	47 15 —
	Baisse	»	47 4 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	47 11 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 2 —
» de la Société de change et de valeurs		»	3 30 —
» de la Banque de Const.		»	4 30 —
» du Crédit Austro-Turque		»	3 — —
» du Crédit Général		L.T.	7 30 —
Banque Verissi et Cossoudi		»	— — —
Tramway		»	7 20 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium		Fr.	72 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	11 —
Obligations des Chemins de fer		»	108 1/2 —
» 2e émission		»	48 1/2 —
Emprunt	1863.. coup.	»	306 — —
	1865 ...coup.	»	307 — —
	1869	»	276 — —
	1872	»	70 — —
	1873	»	274 — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	111	5
Pièce de 20 francs	»	88	5
Impérial russe	»	90	—
Ducat (Crémitz)	»	51	20
Medjidié blanc—(différence)	»	102	—
Bechlik—(différence)	»	105	—
Métalique... (id).	»	105	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 19 mars.

Liverpool, paq. à vap. angl. *Cassini*, c. Asplet, ayant touché Malte, Salonique et Dardanelles div 61 pas

Leith, paq. à vap. angl. *Joseph Low*, c. Jam, ayant touché Dardanelles charb.

Londres, paq. à vap. angl. *Ellen*, c. Frater, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles div. 16 pas.

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Espero*, c. Celombo, ayant touché, Port Said, Caiffa, Jaffa, Bearouth, Chypre, Rhodes, Chio, Smyrne Metelin, Dardanelles et Gallipoli div, march. 94 pas.

du 20 mars

Trieste, paq. à vap. aut. *Aurora*, c. Radeglia, ayant touché Corfou et Syra div. 118 pas.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. Kefala, ayant touché Dafni, Dardanelles et Gallipoli div. march. 40 passag.

Port Saïd, paq. à vap. angl. *Ben Nevis*, c. Smith, ayant touché Dardanelles 72 pas.

Cardiff, paq. à vap. angl. *Mary*, c. Lavelles ayant touché Dardanelles div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 19 mars.

Odessa, paq. à vap. angl. *Ottowa*, c. Haïg, div.

— paq. à vap. rus. *Alexandre II*. c. Blonsky. div.

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Progresso*, c. Ragusiu d.

Salonique, paq. à vap. fr. *Delta*, c. Ozuu, div.

Galatz, paq. à vap. angl. *Ellen*. c. Frater, div.

Odessa, paq. à vap. rus. *Princesse Woronzoff*, c. Cingria, div.

— paq. à vap. angl. *Joseph Low*, c. Johson, div.

Ibraila, paq. à vap. angl. *Cassini*, c. Asplet, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 19 mars.

Taganrok, br. hell. *Nicolaos*, c. Calimassias, lest.

— br. hell. *Anatolie*, c. Danelis, lest.

Trilia, goel. hell. *A. Paraskevi*, c. Raftopoulos, lest.

Dedé-Agatch, br. aut. *Marco Antonio*, c. Raimondo, l.

Galatz, br. angl. *Alert*, c. Neille, lest.

Ibraila br. hell. *A. Spiridon*. c. Tchalangiros, lest.

Taganrok, br. hell. *Calliopi*, c. Manounls, lest.

— br. hell. *Nea Aspassia*, c. Coufopandelis, div.

Ibraila, br. hell. *A. Dimitrios*, c. Codopati, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 18 mars.

Ottom. *Djelani bahri*, c. Ilias, orge, Kustendjé p. Const.

Holl. *Costandinos*, c. Lobissis, blé, Kustendjé p. Mars.

Angl. *Sestos*, c. Tylmouth, orge, Odessa p. Londres.

Angl. *Hawthorus*, c. Gorey, blé, Odessa p. Falmouth.

Fr. *Delta*, c. Ozun, div. Varna pour Marseille.

Ottom. *Assari Nouvret*, c. Emin, houille Bourgas p. Const.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

Le public est prévenu que tout sujet ottoman ou étranger se servant dans la circonscription du 6e Cercle pour l'exercice de son commerce, de poids et mesures; balances alcoomètres et aéromètres divers, est tenu de les faire poinçonner par le Bureau du Contrôle des Poids et Mesures siégeant à la Municipalité.

Ces personnes devront accomplir la formalité en question dans le délai de trois mois, à dater du 1er courant, c'est-à-dire jusqu'à fin Mai (v.s.)

Tous ceux qui à l'expiration de ce terme se serviraient de poids et mesures non contrôlés seront passibles d'une amende, sans préjudice de la confiscation des poids ou mesures et de l'aggravation de la pénalité dans le cas où ils seraient faux. Ce 7/19 Mars 1874.

Le secrétaire Général.
M. RÉCHAD.

AVVISO.

Ricorrendo lunedi 23 marzo il 25° anniversario dell'avvenimento al trono di S. M. Vittorio Emanuele II°, Re d'Italia, il sottoscritto previene gl'Italiani che il ministro del Re in questa residenza riceverà in quel fausto giorno la colonia nazionale, alle ore 11 antimeridiane nella R. Legazione.

Costantinopoli, 19 marzo 1874.

Il Console generale d'Italia,
GIUS. SPAGNOLINI.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi, 13 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des articles suivants nécessaires à la cordonnerie impériale.

2000 ocques de fil de lin pour chaussure déjà soumissionné à 24 1/2 piastres l'ocque ; 4000 pics de toile élastique pour bottine, soumissionnée à piastres 13 3/4 le pic ; 8000 pics de ruban pour bottine, soumissionné à 13 paras le pic ; 4000 pics de ruban pour botte, soumissionné à 23 paras le pic ; 5000,00 rondelles pour soulier, soumissionné à piastres 5 1/4 le mille; 2000 ocques de clous pour soulier, soumissionnés à piastres 8 3/4 ; 500 ocques de clous à tête, soumissionnés à piastres 21 1/2 ; 8000 ocques de clous pour talon, soumissionné à piastres 6 1/4; 5000 ocques de clous sans tête, soumissionnés à piastres 7 3/4.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi, 12 mars (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères d'une quantité de 82,300 ocques de farine N° 5, produite par les moulins à vapeur de Hasskeuy et d'Oun-Capan.

Cette farine étant déjà soumissionnée à 39 paras l'ocque, les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 14 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants déjà soumissionnés aux prix ci-dessous: 400 cantars de fer de Suède à 120 piastres le cantar ; 150 cantars de fer de Lovmoor à 180 piastres ; 80 cantars de tôle en fer à 4 1/2 piastres l'ocque ; 13 mille pièces de tôle en fer pour cuire le pain soumissionné à 5 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

CHAMBRES A LOUER

à

NORO HAN

Rue Djérah Haggi Moustafa.

S'adresser chez M. Saverio Calleya à la Grande rue de Galata, Carakeuï n° 18.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Tirage de la loterie du 2/14 mars 1874 :

Numéros gagnants.

Série des numéros des billets à l'heure.

N° 60605	Lt.	20
» 51091	»	10
» 5986	»	5

Série des numéros des billets à la course.

N° 43619	Lt.	20
» 80546	»	10
» 80547	»	5

Les billets de mars et avril (v. s.) participeront au tirage du 2/14 mai 1874.

Galata, le 14 mars 1874.

LE COMITÉ SUR LES BIENS DES ÉVÊQUES DÉCÉDÉS DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

Les créanciers et les héritiers du défunt Mgr Chrisantos, ex-archevêque de Gano et Chora, et ceux de défunt Mgr Grégoire, archevêque de Gano et Chora sont prévenus que le montant des biens du défunt, se trouve entre les mains dudit Comité. Par conséquent les créanciers et les héritiers les uns dans le délai de trois mois, les autres dans celui de six mois, à partir d'aujourd'hui, 27/11 mars 1874, doivent présenter, par S. S. le Patriarche œcuménique, leurs réclamations au Comité et faire valoir leurs droits, s'ils en ont. Ces délais expirés, toute réclamation sera rejetée, d'après l'article 17 du Règlement du Comité sur les biens des Archevêques décédés.

Phanar le 27/11 Mars 1874.

Le secrétaire du Comité
S. PAPADAKIS.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

MM. les actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que le 9 avril prochain étant le Jeudi-Saint à la grecque, la deuxième Assemblée Générale aura lieu le mardi, 7 avril 1874.

Constantinople, le 16 mars 1874.

TABLEAU des produits agricoles exportés des ports de la Mer d'Azof en 1873.

	BLÉS	SEIGLE	ORGE	AVOINE	GRAINS DE LIN	RAVISON	NOMBRE DES NAVIRES
Taganrog	1032702	232551	46523	1350	653964	73486	687
Berdiansk	589500	17950	13460	—	6217	6250	322
Marioupol	579205	3800	22968	—	9011	11176	162
Yeïsk	386800	—	—	—	69724	11825	25
Totaux	2588207	254301	82951	1350	738916	102737	1196
Prix en roubles	12 1/2 à 14	6 1/2 à 7 3/4	5 à 5 3/4	4 à 4 1/2	13 à 15	4 à 6	

COURS DES CHANGES A TAGANROG.

EPOQUE	LONDRES minim.	LONDRES maxim.	MARSEILLE minim.	MARSEILLE maxim.
Janvier	7 32	7 33	3 46	3 47
Février	7 32	7 33	3 46	3 47
Mars	7 34	7 41	3 45	3 47
Avril	7 35	7 44	3 43	3 46
Mai	7 39	7 44	3 43	3 44
Juin	7 59	7 46	3 41	3 44
Juillet	7 45	7 46	3 40	3 43
Août	7 33	7 45	3 43	3 47
Septembre	7 33	7 47	3 42	3 47
Octobre	7 36	7 43	3 43	3 46
Novembre	7 38	7 44	3 42	3 44
Décembre	7 42	7 43	3 43	3 44

NOLIS A TAGANROG.

DESTINATION	VALEUR	CAPACITÉ.	MINIMUM	MAXIM.
Royaume-Uni	shelling	ton suif	42	63
Marseille	franc	charge	3	5 50
Gênes, Livourne	lire ital.	ectolit.	1 87	3 43
Palerme, Naples	»	»	1 72	3 16
Sicile	»	»	1 59	2 92
Malte	shelling	salma	3 57	6 54
Trieste	soldi.	kilo	54	100
Iles Ioniennes	leptà.	»	59	109
Pyrée, Syra	»	»	52	95
Constantinople	piastres	»	183/100	322/100
Rostoff s/Don	copeks	tchetvrt	25	75
Rade Taganrog	»	»	10	40

Taganrog, le 11/23 Février.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

Assemblée Générale du 23 avril 1874.

Conformément à l'article 23 des statuts MM. les actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que l'Assemblée Générale ordinaire aura lieu le 23 avril 1874 à 1 heure de l'après-midi dans le local de la Société rue Tchesmé N° 11 à Galata.

Il leur sera rendu compte des opérations du quatrième exercice et, après examen du résultat définitif, MM. les actionnaires auront à se prononcer sur les propositions du conseil d'Administration relatives à la fixation du dividende.

La direction rappelle les dispositions suivantes des statuts.

a) Tout actionnaire propriétaire de dix actions peut faire partie de l'Assemblée ou s'y faire représenter par un actionnaire ayant par lui-même le droit de vote.

b) Les actions doivent être déposées au moins 20 jours à l'avance, c'est-à-dire le 3 avril 1874 au plus tard.

à Constantinople, dans les caisses de la Société

à Paris, à la Société Générale pour favoriser..... etc.

à Londres, chez MM. B. Tubini, etc.

c) Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente de fois dix actions déposées.

Le Directeur Général
B. TUBINI.

Cons/ple le 17 mars 1874.

N.B. Le Crédit Général Ottoman reçoit dès ce jour les dépôts d'Actions.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement meublé sur un grand pied, avec cuisine, rue Timoni N°, 26.

ALMANACH NATIONAL du Journal **«LA TURQUIE»** POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avènements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1/2 Médjidié.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

SERVIZIO POSTALE della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedi

Da Marsiglia etc........ ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza e trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versa* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhanè; Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

8me ANNEE N° 67. Sepher a 1291. DIMANCHE 22 ET LUNDI 23 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

Péra, Provinces, Etranger [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas [illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur [illegible] est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... [illegible] la ligne
Annonces 3me page .... [illegible]
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Grain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Mauzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La commission française des [illegible] constitutionnelles commence à faire parler d'elle. S'il faut s'en rapporter au *Constitutionnel* elle aurait arrêté les dispositions principales d'un projet relatif à l'institution d'une seconde Chambre.

La nomination d'un tiers des membres de la dite Chambre appartiendrait au president de la République, les deux autres tiers seraient élus par des électeurs censitaires payant de deux à trois cents francs d'impôts.

D'un autre côté en ce qui concerne la loi électorale, voici ce qui aurait été décidé. Aucun candidat ne pourrait être élu dans un departement où il n'est pas né ou domicilie. Nous ne pensons point que cette dispositions puisse être votée par l'Assemblée.

Il est évident que la mesure est directement dirigée contre M. Thiers, parce qu'on pressent qu'aux prochaines élections tous les départements pourraient bien se disputer l'honneur de lui témoigner la reconnaissance de la France.

Du meme coup on espère contrarier l'élection multiple d'autres membres de la gauche ou de candidats distingués que leur reputation fait préférer à des illustrations locales. Mais si la proposition est acceptée, que deviendront MM. de Broglie, Buffet et autres membres de la droite qui sont fort menacés de ne pas etre réélus dans leurs départements d'origine ? Encore une fois ce motif permet de douter du succès des combinaisons imaginées par la droite pour entraver la liberte des électeurs.

Le Conseil féderal allemand a adopté le projet de loi présenté par M. de Bismarck et d'apres lequel le papier monnaie de l'empire sera emis en remplacement du papier-monnaie des divers Etats qui doit etre retiré de la circulation d'ici au 31 decembre 1875.

« Le papier monnaie de l'empire sera émis en appoint de 5 1 4 et 50 marcs, dit le télégraphe, pour une somme totale de 40 millions de thalers, c'est-à-dire cent-vingt millions de francs. »

Cette somme sera répartie entre les divers Etats selon leur population.

La fermeture du séminaire de Treves a eu lieu par ordre du gouvernement et a occasionné quelques troubles.

Une foule nombreuse était rassemblee devant les bâtiments du seminaire.

Les professeurs qui ont quitté le séminaire à midi et qui voulaient rentrer dans l'après-midi, se sont retires à la suite d'une réquisition des autorités.

La troupe a dispersé la foule et occupé le séminaire sans une trop vive résistance.

La crise ministérielle hongroise est terminée. Le télégraphe nous apporte la nouvelle que c'est M. Bitto, président de la Chambre des députes, qui a été chargé par François-Joseph de la composition d'un ministère.

M. Ghyzy (gauche modére), a été appelé aux finances; M. Bartal, au commerce ; le comte Josef de Zichy, aux communications et travaux. Les autres ministres du precédent cabinet gardent leurs portefeuilles.

M. le duc de Noailles, ambassadeur de la République française pres la cour d'Italie, a été rendre visite au roi. Victor-Emmanuel lui a fait un accueil très-courtois et très-affectueux. De plus il a exprime sa pleine confiance dans les déclarations de M. Decazes, et ajoute « qu'il faisait des vœux chaleureux pour la prospérité et la grandeur de la France. »

Les expeditions anglaises et hollandaises, dirigées contre les Achantis et les Atchinois, ont inspiré à l'*Indépendance Belge* les lignes qui suivent :

« Les expéditions européennes contre les peuplades d'Afrique et d'Asie, ordinairement victorieuses dans l'attaque, ne sont que rarement couronnées de succes décisifs. Ainsi le commandant des forces anglaises marchant sur la capitale des Achantis a reussi à atteindre cette capitale et l'a réduite en cendres. »

« Mais ces memes depêches avouent aussi que le roi des Achantis a réussi à s'échapper et que les Anglais sont retournés à Cape Coast Castle, apres leur expédition, sans autre resultat que d'avoir fait sentir aux Achantis la puissance de leurs armes. Toutefois, le général Wolseley espere encore que l'ennemi, qui n'a pas osé poursuivre le corps expéditionnaire en retraite, sera disposé à demander la paix et il s'est arreté en route pour attendre les messagers du roi Koffi, que l'on avait déjà dit mort.

« A Sumatra, les choses se sont passées à peu près de la meme maniere. L'armee hollandaise a emporte le Kraton, qui protegeait la capitale d'Atchin, et elle a pu s'y établir de façon à dominer la ville et la côte voisine. Mais d'après une depeche officielle, en date du 6 Mars, là se sont arretés les succès de l'expédition ; les chefs atchinois se sont repliés vers l'intérieur et ne font pas mine de vouloir se soumettre. Des vaisseaux de guerre vont etre envoyés sur les côtes pour maintenir l'ennemi.

L'Empereur de Russie a sanctionné recemment un règlement provisoire pour l'expulsion de Saint-Petersbourg des individus n'ayant pas de passe-port ou ayant un passe-port périme. Il résulte des dispositions de ce reglement que lorsque la police a constaté qu'un individu habite la capitale sans papiers ou avec un passe-port périme, son premier soin est de s'assurer de l'identite du dit individu, de son genre de vie, de sa conduite, etc., et s'il est démontre qu'il n'y a aucune raison pour que l'administration compétente lui refuse un passe-port et qu'en meme temps il ait pris toutes les mesures en son pouvoir pour obtenir ou renouveler son passe-port, sans le recevoir, un permis temporaire dont la duree ne dépassera pas le terme de six mois, pourra lui etre délivré. Mais si, à l'expiration de ce terme, le passe-port n'a point été reçu, l'individu sera expulsé. S'il resulte des informations recueillies par la police que l'individu sans papier n'a pas de moyens d'existence, qu'il a une condamnation et, en général, qu'il a une mauvaise conduite, la police présente au préfet de Saint-Petersbourg un rapport motive demandant l'expulsion de l'individu, avec défense de resider dans la capitale.

DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

Nous sommes heureux d'apprendre que Hussein Avni Pacha vient d'inaugurer une reforme que nous avons toujours preconisee. D'apres nos informations, le Grand-Vezir accorde aux divers ministres la plus grande liberte d'action pour le reglement des questions de leurs departements respectifs. C'est l'application du principe de decentralisation administrative, dont nous n'avons cesse de faire ressortir les avantages. C'est, en effet, une grave erreur de croire que l'autorite administrative est d'autant plus forte qu'elle est concentree entre les mains d'un seul. Les forces d'un homme ne suffisent pas à supporter le poids de cette concentration de services multiples, ayant des exigences differentes et dont le courant des affaires ne laisse pas le mouvement se ralentir. On ne connait que trop les effets de ce systeme. Aussi felicitons-nous tres-chaleureusement le Grand-Vezir de l'avoir abandonne, de son initiative. Toutes les raisons se reunissent pour legitimer l'extension d'autorite accordee aux ministres. Quel est en realite le moteur de l'etude approfondie des affaires et, en meme temps, de leur expedition rapide? N'est-ce pas le principe economique de la division du travail qui, applique à l'industrie, a accompli des merveilles ! La decision du Grand-Vezir permet d'introduire des à present ce principe dans l'administration gouvernementale. On ne doit pas le perdre de vue : décentraliser, c'est simplifier. Les ministres ne manqueront pas de suivre l'exemple qui leur est donne. Ils élargiront eux-mêmes le cercle d'action de leurs subordonnes et les fonctionnaires placés sous leurs ordres pourront des lors donner tout l'effort de leurs facultes, de leur science et de leur experience. Qu'arrivera-t-il alors ? Le ministre debarrasse de tous les details qui, en ce moment, absorbent le plus clair de son temps, pourra se consacrer exclusivement à sa mission. Cette mission consiste à se tenir toujours à une certaine hauteur, à diriger, à surveiller, à contrôler les actes des agents, à mediter sur les ameliorations pratiques et à en poursuivre l'application. Ce progres devra avoir, à notre avis, pour complement force et pour contre-poids l'inauguration du principe de responsabilite effective. Une responsabilité sérieuse, à tous les degres, pesant sur tous les fonctionnaires grands et petits constitue la meilleure des garanties pour l'Etat et pour les administres.

Cette extension d'autorite ne doit pas soulever d'inquietudes, au point de vue de l'unite d'action. Car, il est à remarquer que la constitution politique du pays se prete admirablement à cette decentralisation administrative.

C'est ici, en effet, qu'apparait le role preponderant du grand-vezir. Investi de la delegation du souverain, président du conseil des ministres, il possede l'autorite necessaire pour imprimer le mouvement decentralisateur et, au besoin, pour le moderer. Il est le lien qui unit fortement entre elles toutes les parties du tout administratif.

La participation plus personnelle et plus active des differents ministeres aux affaires generales du pays aura cet excellent resultat de permettre au grand-vezir de se consacrer à la haute mission dont l'a investi la confiance du Sultan et que l'ont peut definir comme il suit : transmettre aux ministres les volontes du souverain et au souverain les vœux et les propositions emanant de l'initiative des ministres et presentes sous leur responsabilite personnelle.

Nous devons ajouter que Hussein Avni pacha atteindra d'autant mieux au but patriotique qu'il se propose qu'il aura allege davantage le lourd fardeau du grand vezirat. On devrait pour cela, en detacher tout d'abord l'administration des provinces. Nous demontrerons dans un prochain article les bons resultats qui seraient ainsi obtenus.

[illegible]

CHRONIQUE.

Emin bey, qui a occupé autrefois les fonctions de Caïmacam de Stroumitza, est appele de nouveau à ce poste.

Abdy effendi, ci-devant caïmakam de Florina, Vilayet de Salonique, est nommé caïmakam de Starovo.

Par suite de la nouvelle mesure adoptée par le gouvernement qui a décréte l'augmentation provisoire de la dime, il a ete decidé que la classe agricole serait exemptee, cette annee, de ses avances ordinaires aux caisses d'epargne des provinces.

Un ordre grand-vezirіel transmis par le télégraphe aux gouverneurs généraux des Vilayets de l'Empire leur annonce cette décision et les invite à donner la plus grande attention a la bonne gestion des finances que ces institutions possedent déjà. La circulaire insiste sur la nécessité d'accroitre, par une sage administration, les capitaux actuellement possedes par les caisses d'epargne.

La concession des travaux nécessaires pour rendre navigable la riviere du Sakaria, (entreprise dont la proposition a été faite au gouvernement par quelques personnes qui desiraient s'en charger), sera probablement l'objet d'une adjudication publique. Le gouvernement choisira l'entrepreneur dont les offres presenteront le plus d'avantages au [illegible].

Il a été decide que le tribunal maritime du commerce qui siegeait autrefois au ministere du commerce, et qui avait ensuite été transfere dans le local de la préfecture du port, à Galata, serait de nouveau rétabli à Stamboul dans les bureaux du ministère du commerce.

Ce transfert sera effectué très-prochainement, et toutes les dispositions sont déjà prises pour approprier une des salles du ministère du commerce à cette nouvelle destination.

Le nombre des pèlerins musulmans qui ont visité les villes saintes cette année, s'élèverait, d'après le *Bassiret*, à cent quatre-vingt mille.

Malgré cette affluence de monde la santé publique a ete excellente dans ces parages ; aucune maladie épidémique ou contagieuse ne s'est produite parmi cette multitude de pelerins.

Nous apprenons avec plaisir que Philippe effendi, ancien proprietaire du journal *Hakaïk*, a obtenu l'autorisation de faire paraître une nouvelle feuille [illegible] ture *Le Télegraphe*.

Le *Bassiret*, en mentionnant la nomination de Hassan bey au poste de Directeur de l'*Azizie* prétend que le ministère de la marine songe serieusement à reorganiser cette Compagnie sur des bases nouvelles. L'*Azizié* serait mise à même de desservir bientôt les diverses lignes qu'elle a dû abandonner ou desservir irregulièrement depuis quelque [illegible].

Nous apprenons que le gouvernement impérial, prenant en considération les dénonciations de M. Ernest Clementisch au sujet des concessions et des abus commis par quelques fonctionnaires du chemin de fer de Smyrne, vient de nommer une commission spéciale pour vérifier l'exactitude de ces assertions. Cette commission partira incessamment pour [illegible].

D'apres le *Salonique*, la goélette ottomane commandée par le capitaine Tchitziliko, ayant à bord [illegible] de bois de construction, s'est brisée la semaine dernière à l'embouchure de la rivière Salamoria; cinq hommes composaient l'équipage, un seul matelot a pu se sauver.

[illegible] lit dans un journal grec de Tri[illegible]

L'année dernière, le gouvernement autrichien avait envoye à Samothrace une commission scientifique qu'il avait chargée d'y pratiquer des fouilles. Celles-ci ont été entreprises vers le commencement du mois de mai. Les membres de cette commission etaient M. Cönze, professeur d'archéologie à l'université de Vienne, et le professeur Niemann. Le gouvernement avait mis à leur disposition la corvette *Zirine* et une somme de 6,000 florins.

La relation intéressante de cette expédition a été lue dans plusieurs réunions publiques et elle a été fort appréciée par les savants de la capitale. Aussi le gouvernement imperial a-t-il résolu d'organiser une nouvelle expédition scientifique, pour arriver à de nouvelles découvertes archeologiques et eclaircir, autant que faire se peut, ce qu'il y a de vague de l'époque préhistorique de la civilisation grecque.

Le succes des archéologues viennois a excité l'emulation des autres peuples. L'Angleterre et la France, ont resolu l'envoi de commissions plus nombreuses ; mais le Ministre de l'Instruction publique, par l'entremise du représentant de l'Empereur d'Autriche à Constantinople, a réussi, non sans peine, à réserver pour un certain temps, aux archeologues de Vienne, le privilege exclusif des fouilles à Samothrace.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre de Tripoli de Syrie en date du 7 mars :

Il fait ici un froid terrible. Depuis 4 mois il pleut ou il neige sans discontinuer, aussi sommes-nous de tous côtés cernés par les neiges qui rendent les chemins impraticables et les communications impossibles. La misère est extrême ; la viande se vend à 30 piastres le *rotol* (900 drammes) et le pain de qualité inferieure à piastres 7 le *rotol*. Le gouvernement, au lieu d'empecher l'exportation du ble, laisse les spéculateurs libres d'augmenter à leur gre les tristes effets de la disette. Quelques villageois, poussés par la faim, ont attaqué avant-hier un moulin sis aux alentours de la ville et se sont empares de tout ce qu'ils y ont pu trouver de blé ou de [illegible].

Patriarcat Œcumenique.

AVIS

Les honorables membres de l'Assemblée Nationale sont avisés que vendredi [illegible] 15/27 du mois courant il n'y aura pas seance et que l'Assemblée nationale se réunira le vendredi suivant 22 [illegible].

Patriarcat, le 8/20 mars 1874.

Par ordre
Le Secrétaire
D. Th. Xanthopul[illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal ture CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTEOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 23 Mars, 1874.

Lever du soleil	6 h.	[illegible]	
Coucher »	6 »	12 »	
Temps moyen à midi apparent.	12 »	[illegible]	
H. à la turque à midi moyen..	5 »	[illegible]	

[illegible]

Baromètre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Direction et force du vent	[illegible]

DEPÊCHES en DEPOT au BUREAU de PÉRA.

[illegible]

Mois de Fevrier.

[illegible] Athanasion. Hpalajanis Isepoli Dar Anelio	Papanimitri Barnachus	Agrimis[illegible]
[illegible] Harkens	Green	Malta
[illegible] Georges Bizzuno	Boula	Moscou
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Georghi A. Sagarge		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ibrahim Bey	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mois de Mars.

[illegible] zewky	[illegible]	[illegible]
[illegible] Simon Argyro- [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Gaspard Mijrovich	Paris

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

XVII. [illegible]

La chasteté de sa nouvelle vie, loin d'être pénible pour Helene, avait accru l'intensite de son amour maternel. C'est un fait physiologique acquis, qu'une vie pure aide au développement des facultés. Rien ne prouve mieux l'action du corps sur l'âme et la réaction parallèle. L'organisme humain est si bien balancé que toute déperdition de force affaiblit l'ensemble ; par contre, toute concentration d'énergie exalte à la fois les puissances vitales et les puissances morales. Hélène avait puisé dans sa viduité austère la poésie éthérée, l'inflexibilite d'un ange. Devant grande et sublime pour défendre son fils, elle ressemblait à l'archange agitant son épée flamboyante pour interdire au coupable l'entree de l'Eden défendu.

Knaseff ne pouvait comprendre cette âme exceptionnelle, lui qui n'avait pas saisi le sens de la beauté dont le bonheur avait doté la comtesse. Il avait regarde comme des promesses la douceur nouvelle de ses yeux noirs, le repos de ses fins sourcils detendus, le sourire qui arrivait si naturellement sur ses lèvres sérieuses. Il n'y eut pas jusqu'à sa toilette, exquise coquetterie maternelle, qu'il n'accusat d'être preparée à dessein d'irriter ses regrets, et il terait dans sa pensee la pureté d'Helene, en la soupçonnant d'avoir voulu exciter chez lui des émotions secretes. Ces emotions, la comtesse n'y songeait point ; elle eût rougi de les réveiller, puisque c'eût été se mettre dans une parité honteuse pour elle avec les creatures que Knaseff avait adorées. Elle etait arrivee a n'éprouver pour lui que cette indifférence qu'il se refusait à reconnaître : la présence de son mari n'eût été pour elle qu'un ennui et non pas meme une gêne, sans les craintes que lui inspirait la reussite de son stratageme.

Quoiqu'il eût eté conçu par une soudaine inspiration et execute avec promptitude, ce stratagème avait ete soigneusement ourdi. Knaseff ne se pressa pas d'abord d'en deviner toute la trame ; prenant le parti de la patience, il se donna la tâche d'en decouvrir successivement tous les fils, mais ils lui echappaient dès qu'il croyait les tenir. Apres s'être montré pendant plusieurs jours fort aimable avec le précepteur, le voyant homme de sens et de bonne education, il finit par lui demander ce qu'il pensait de la bizarrerie de son rôle de precepteur aupres de sept enfants du même âge, appelés tous ses fils. M. Sicard lui repondit :

« Je ne vous cacherai rien, monsieur le comte, et j'y aurai peu de merite, car madame la comtesse m'a recommandé de vous dire toute la vérité. Lorsque j'arrivai, il y a deux ans, à la Bouldaïa, sur la recommandation de l'ambassadeur de Russie en Angleterre, je croyais que ma femme et moi nous etions appeles a donner nos soins a votre fils. Je fus donc surpris de voir sept enfants de cinq ans là où je croyais n'en trouver qu'un. Mais la comtesse me dit qu'elle avait fait le vœu d'élever tous ces enfants, et je me conformai à ses ordres, sans savoir lequel était le sien, ou même si l'un d'eux lui appartenait. La sachant eloignée de Votre Excellence, je pensai qu'elle trompait la tristesse de sa solitude en s'entourant des caresses de ces charmants petits etres, et comme elle leur porte à tous le même intérêt et ne fait entre eux aucune difference, je crus qu'elle n'avait point de fils, mais que son cœur lui rendait douce une œuvre de charite si largement, si noblement conçue. Lorsque je dus repondre aux deux lettres de Votre Excellence, madame la comtesse me dit, après avoir dicte ma lettre : « Ceci « vous apprend, monsieur Sicard, qu'un de « ces Ivan est mon fils ; mais vous voyez « que tous me sont egalement chers, et « lorsque le comte Knaseff sera ici, vous en « témoignerez devant lui, et répondrez, s'il « vous plait, à toutes ses questions. Mainte- « nant, ne me parlez plus de cela. » Voilà, monsieur le comte, tout ce que je puis vous dire ; mais ce que je ne me lasse point d'admirer, c'est le devouement de madame la comtesse a l'œuvre qu'elle a entreprise. Si son intention a eté, comme je l'ai souvent pensé, d'arracher son fils aux inconvenients de l'education publique et aux travers de l'education privee, son but sera rempli, et tout le merite en restera a elle seule, car je ne suis que l'instrument de ses volontes. Par sa direction intelligente, si droite et si tendre à la fois, elle fera des Ivan des hommes remarquables. Veuillez m'excuser si je me permets de juger madame la comtesse ; mais, sans lui, je ne puis communiquer à personne mon admiration pour elle. »

Cette explication sauvait la dignite du comte ; il sentit dans l'effusion avec laquelle M. Sicard entra dans mille détails une ignorance complète de la situation delicate dans laquelle il se trouvait. Habitué à la discretion, le precepteur ne chercha pas non plus à savoir du comte ce qu'il n'avait pu apprendre lui-meme pendant deux ans de séjour à la Bouldaïa, tant Helene [illegible] commander à son amour. Quant aux enfants, tous tres-choyes, ils se croyaient sincerement frères. M. Sicard continuait [illegible] à se demander lequel des sept Ivan etait Ivan Knaseff. Rien n'avait pu le lui faire soupçonner, ni de la part de la comtesse ni de celle d'Akoulina, seule femme qui jouit de la confiance de sa maitresse. Les autres serviteurs avaient toujours vu sept enfants à la Bouldaïa car Helene, dès la deuxième année de sa retraite, etait revenue d'un voyage dans les gouvernements de Kalouga et du Twer avec six enfants, pris [illegible] dans des hospices ou à des pauvres femmes de moujiks chargees de famille.

Knaseff essaya de se rendre compte des moyens qu'Helene avait employes pour se procurer ces enfants. Il parcourut le village de Bouldaïa et les villages voisins, entrant dans les isbas enfumées, faisant enumerer aux vieillards a barbe blanche toute leur generation d'enfants, petits et arrieres-petits-enfants ; il ne gagna, à ses familiarites, que des : « Dieu vous donne longue vie pere ! » et la réputation d'un seigneur courtois.

Apres mille tentatives trop longues à enumérer et toutes inutiles, il restait à employer ce moyen dont les romanciers et les historiens eux-mêmes ont abusé, je veux dire l'étude de la ressemblance des traits de ces enfants avec le comte et la comtesse Knaseff. Mais Vladimir etait blond et Helene tres-brune, ce qui justifiait chez les sept Ivan ces nuances diverses de leur chevelure et de leurs yeux. Enfin, des enfants eleves en commun, échangeant plaisirs et travaux, prennent les mêmes manières, adoptent les memes gestes et parfois, la même voix : aussi Knaseff se perdit dans un dedale d'observations contradictoires, qui le laissèrent plus que jamais indécis. Un Ivan avait bien les lèvres discretes de [illegible], mais à qui avait-il emprunte ses formes grêles, presque [illegible] ? Un autre, si sa taille elancee rappelait celle de Knaseff, s'éloignait par les traits de sa figure du type martial de son pere et de la serieuse beauté d'Hélène. [illegible] devait-il ses yeux d'ange rêveur ? [illegible] venait à ce quatrième la rondeur joyeuse de son [illegible] et [illegible] par un joli rire de bonne moqueur ? Entre trois Ivan, Knaseff n'eut peut-être pas hesite, mais il avait à choisir entre sept !

XVIII

L'incertitude de Knaseff devint une angoisse terrible lorsqu'il en fut venu au dernier moyen en son pouvoir c'est-à-dire à l'observation des divers caracteres que les Ivan deployaient avec la vivacite irreflechie de leur âge. Lorsque tout autre indice lui fit defaut, il se familiarisa avec eux, lui qui les avait tenus pendant quinze jours a distance par son air sombre et son silence absorbe. Les enfants furent quelque temps avant de prendre avec lui ces libertes pleines de gentillesse qui les faisaient se rouler aux pieds de la comtesse, tourmenter les boucles de ses cheveux, lui apporter des fleurs, lui tirer sa broderie des mains pour la faire rire et s'attirer une caresse ; mais Knaseff se mêla à leurs jeux ; il leur donna un joli levrier, dressé par Vassili, qui avait le talent de rapporter, de danser, de sauter dans un cerceau et de compter jusqu'à cent. Ce présent tourna la tete aux sept Ivan, dont M. Sicard ne put rien faire pendant deux jours ; mais de ce coup, Knaseff gagna son proces et s'entendit appeler : « Pere, petit pere » des quatre coins de la maison. Ce fut mieux encore lorsqu'il deploya son talent de narrateur et leur conta des histoires fantastiques dont son imagination faisait les frais. Il eut autour de lui un cercle formant une couronne de têtes attentives et charmees. A chaque passage emouvant ou comique, il s'échappait un murmure bientôt reprimé, ou une cascade de rires sonores, et Knaseff ecoutait avec anxiété, afin de voir lequel de ces enfants penserait, parlerait en moujik ou en noble russe.

Au recit de la punition de Pierrot, mis en prison pour s'etre gorgé de gâteaux et de [illegible], Ivan IV s'écriait :

« C'est égal, il a toujours eu le plaisir de boire le champagne. C'est si bon, c'est si joli dans un verre ! Cela fait bz, bz, bz, comme un feu qui s'allume. »

Et Knaseff se disait :

« Assurement celui-là est mon fils. »

Mais Ivan VI repondait à son frère avec un serieux enfantin :

« C'est bon, le champagne, mais Pierrot avait du affliger sa maman en volant des gâteaux. C'est tres-mal d'affliger sa mere. »

« Voilà bien l'enfant d'Helena ! » pensait Vladimir.

Une autre fois, Ivan V, perche sur un cheval à mecanique qu'il harcelait de coups de cravache, dirigeait sa monture vers Knaseff en disant :

« Père, ce cheval est fougueux, mais pas assez; j'en veux un comme les tiens, puis encore un fusil ; j'irai me battre et je deviendrai general.

« Celui ci, pensait Knaseff en posant la main sur le front de l'enfant, a des instincts militaires ; son œil a du feu, ses narines s'ouvrent comme les miennes, rien qu'à l'idee de la poudre et de la guerre. Mais M. Sicard me vantait hier la discrétion d'Ivan II, ses petites raisons subtiles et meditees. Les Kisenapp sont une famille de diplomates. Ah ! c'est à perdre le sens !... »

L'idée d'une defaite etait insupportable à Knaseff, et huit jours avant le terme de son congé, il flottait encore dans un ocean de doutes. Loin de le calmer, son introduction dans cette famille heureuse, qui etait la sienne, et ou il jouait le role d'un intrus incommode, ne faisait que l'irriter. Les caresses des enfants lui étaient ameres. En vivant pres d'eux il apprenait à connaître les jouissances paisibles du foyer, l'orgueil paternel et la secrete joie de voir grandir un fils dans lequel on se sent revivre une seconde fois.

(*à suivre.*)

Voir le numéro du 20 mars.

[illegible]

Société des Tramways de Constantinople.

Samedi a eu lieu la troisième Assemblée générale des actionnaires de la Société des Tramways. L'Assemblée était présidée par M. Constantin Carapanos, assisté de deux scrutateurs MM. Axelos et Venezioni. M. A. de Castro remplissait les fonctions de Secrétaire.

Nous reproduisons ci-après le rapport du Conseil d'Administration qui a été lu à la séance. Ce document fournit sur le service de la Société les renseignements les plus complets. Il est clair et net, expose dans toute sa vérité la situation de la Société, les entraves qu'elle a eprouvées et les difficultés qu'elle cherche a surmonter. Dans sa tâche le Conseil d'administration a deployé un zele infatigable.

Comme résultat financier, la Société des Tramways distribue à ses actionnaires un dividende de 40 piastres par action, soit 5 0/0, indépendamment de l'intéret statutaire de 5 0/0 déjà distribué, ce qui forme 10 0/0 sur le capital effectif. Ce resultat est satisfaisant eu égard aux circonstances et aux intempéries de la saison d'hiver dont le service a eu à souffrir.

Le rapport du Conseil d'administration exprime, en outre, des regrets au sujet de la retraite, pour des motifs de santé, de Leval effendi, qui est remplacé à la direction de la Société par Wassa effendi, connu par son expérience et ses connaissances administratives.

Enfin, le Conseil propose une excellente mesure, la nomination de deux censeurs, qui auront pour mandat d'examiner les comptes annuels de la Société et de soumettre un rapport à l'Assemblée generale. Les censeurs nommés sont : MM. C. Flori et Aug. de Castro.

Voici le rapport en question :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de reunir aujourd'hui l'Assemblee Générale des Actionnaires de la Société, conformement aux dispositions de l'Article 33 des Statuts, pour lui rendre compte de la gestion des affaires de la Societe dans l'année 1873, et pour delibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de cette réunion.

Installation des lignes des Omnibus et du service des Petites Voitures.

A l'Assemblée Générale de l'année derniere nous vous avons annoncé, Messieurs, la mise en exploitation définitive de nos quatre lignes des Tramways, en ajoutant que nous allions nous occuper dans le courant de l'année 1873 de l'installation des lignes d'Omnibus et du service des petites voitures.

Ces nouveaux services ont été en effet, l'objet principal des travaux du Conseil d'Administration, et malgré une infinité de difficultés que nous avons eues à surmonter, nous sommes parvenus à établir au complet, dans le second semestre de l'année, le service des lignes d'Omnibus de Pera et Stamboul, ainsi que celui des petites voitures.

C'est ainsi qu'au 31 Decembre dernier notre entreprise embrassait quatre Lignes de Tramways et trois lignes d'Omnibus et les petites voitures, qui desservent toute la ville de Stamboul et ses faubourgs, sur la rive gauche de la Corne d'or et sur le Bosphore jusqu'à Arnaout-keuy.

Les lignes comprennent ensemble un parcours de 29,800 metres savoir :

[illegible]

Lig. de Galata-Ortakeuy	6,040	
» d'Aksérai-Emin-Onou	3,730m	
» d'Aksérai-Yédicoulé	3,600m	
» d'[illegible]-Top-Capou	[illegible]	
		—16,000m
	A Reporter :	16,000m

Omnibus.

Ligne de Galata—Pera—Chichli...	5,000	
» d'Emin-Onou—Eyoub........	5,000	
» de Sultan Bayazid—Edirne-Capou........	3,800	—13,800
Total...		29,800 m.

Malgré la pleine réussite du service d'essai que nous avions etabli vers la fin de l'annee 1872, l'exploitation des Omnibus n'a pas produit les resultats que nous avions esperes. La non-réussite de cette branche de nos services ne peut pourtant etre attribuée à un vice qui lui soit inherent, et elle n'a pour cause que l'état déplorable de la voirie, dont le manque d'entretien a rendu la traction excessivement difficile et couteuse, et impossible meme sur les lignes de Stamboul.

Nous n'avons pas manqué de faire, auprès des Administrations compétentes du Gouvernement, des demarches pressantes, pour faire entretenir convenablement les rues parcourues par nos Omnibus, et bien que nous ayions consenti à payer à la ville une redevance bien lourde, qui devrait servir à l'entretien des rues, il nous a ete impossible jusqu'à ce jour, d'obtenir l'entretien de la voirie, condition essentielle de tout service de roulage. Le materiel et les chevaux se sont naturellement ressentis de cet etat de choses, et le nombre des voyageurs s'est en meme temps considerablement reduit.

Pour sauvegarder les intérêts de la Société, nous avons eté obligés, en conséquence, de protester contre l'Administration de la ville, de suspendre le Service des deux lignes d'Eyoub et d'Edirne-Capou et de diminuer le nombre des Omnibus en service, sur celle de Galata—Chichli.

Le règlement de cette question continue à être un objet de préoccupation pour Votre Conseil, et c'est de sa solution que doit dépendre notre decision, de la continuation ou de la suppression en totalite ou en partie de nos lignes d'Omnibus.

Le service des petites voitures a eu à souffrir aussi de l'état des rues, mais pas au point d'en compromettre l'exploitation ; la difficulte la plus serieuse que ce service ait rencontrée est celle du stationnement sur certains points de la ville, qui, tout en étant de grands centres de circulation publique, ne sont pas assez vastes pour permettre a nos petites voitures d'y stationner commodément, et de s'y tenir en permanence et en nombre suffisant à la disposition des voyageurs ; mais cet inconvénient tend à disparaître avec l'habitude que les cochers acquierent de plus en plus, de se ranger de façon à gener aussi peu que possible la circulation publique et à conduire avec plus d'adresse dans les rues de grand mouvement.

Commencé le 16 juin 1873, le service des petites voitures a eté augmente au fur et à mesure de l'arrivée des chevaux et du matériel destines a ce service. — En decembre dernier, nous comptions une moyenne de 75 petites voitures en service, et ce nombre a été augmente depuis.

L'expérience acquise aujourd'hui, nous met à même d'affirmer que cette branche de notre entreprise a reussi et qu'elle pourra donner encore des resultats de plus en plus satisfaisants.

Nous ne vous parlerons pas, Messieurs, du succes des Tramways ; dans les compte-rendus precédents, nous avons exprime notre confiance en cette entreprise et aujourd'hui, après une exploitation de pres de trois ans, nous sommes en droit d'avoir la certitude que cette entreprise a pleinement reussi.

Penétres des avantages incontestables que presentent les Tramways sur les lignes des Omnibus, nous n'avons pas manque de faire aupres du Gouvernement Imperial les demarches les plus pressantes pour convertir ces lignes en voies ferrees ; mais malheureusement ces démarches n'ont abouti jusqu'aujourd'hui à aucun résultat.

Cependant, d'après les priviléges de la Société, l'exploitation des Tramways peut ne pas etre limitée aux quatre premières lignes. Cette question, que nous avons rattachée à celles de tous nos griefs contre les Administrations du Gouvernement Imperial, pour inexécution des clauses du Cahier des charges de la concession, fait actuellement l'objet des délibérations du Conseil d'Administration, qui ne manquera pas de revendique les droits qui appartiennent à la Société. Ayant confiance dans l'esprit d'equité dont le Gouvernement Imperial est toujours animé dans les affaires analogues à la nôtre, nous avons tout lieu d'espérer que nous arriverons à un résultat satisfaisant.

Materiel roulant.—Cavalerie.—Dépôts.

Au 31 decembre dernier le matériel roulant appartenant à la Société comprenait 351 voitures, savoir :

Wagons à Impériale	13	
Wagons sans Imperiale	44	
Wagons ouverts	10	
Wagons fourgons	2	69
Omnibus type tapissières	45	
Omnibus type français	62	
Voitures coupés à 2 places	152	
Voitures coupes à 4 places	19	
Voitures ouvertes à 2 places	4	282
Total :		351

Nos Omnibus et nos voitures de place ont été construits en France ; ce materiel est solidement etabli et bien que son apparence actuelle ne soit pas très satisfaisante, nous avons tout lieu d'espérer, malgre l'etat deplorable des rues, qu'avec un peu plus de soins de la part de l'Administration de la ville en ce qui concerne la voirie, et un service d'entretien convenable, notre materiel pourra etre d'une longue durée. La question de l'entretien du materiel roulant a beaucoup preoccupé le Conseil d'Administration. Executé forfait à l'entretien n'a pas donne des resultats tres-satisfaisants ; nous avons donc préfere entretenir le matériel en regie, et nous sommes en voie d'organiser pour cela nos ateliers de reparation.

Dans le courant de l'annee derniere nous avons fait de tres-importants achats de chevaux pour l'installation et l'extention de nos services. Ces chevaux ont été tous achetes en Hongrie, comme pour les acquisitions precedentes et nous avons eu lieu d'etre satisfaits. — Mais cette fois nous avons éte genes dans nos opérations d'achat et de transport, tant à cause de l'épidemie qui a sevi en Hongrie, que par suite des mauvais temps, que nos derniers convois ont rencontrés sur le Danube. Mais grâce aux precautions prises, nos chevaux ont pu arriver ici sans qu'il soit resulté aucun dommage serieux pour la Société.

Au 31 decembre 1872 notre cavalerie comprenait 537 chevaux. Par les nouvelles acquisitions, cet effectif a été considérablement augmenté et, avec les 17 poulains nés dans nos ecuries, il était au 31 decembre dernier de 1240 chevaux, dont 536 pour le service des Tramways, 350 pour celui des Omnibus, 337 pour les petites voitures et 17 poulains.

Dans le courant de l'annee derniere le nombre des Depôts de la Societe a été augmenté et au 31 decembre nous avions entierement installé le dépôt d'Eyoub, et nous etions ainsi en possession de cinq depôts. Nous possédions en plus trois emplacements sis à Stamboul savoir :

Terrain d'Edirne-Capou....	5,100 a. q.
Terrain de Soulou-Coulé....	3,000 »
Terrain de Méla pres de la mosquee de Chehzadé....	16,000 »

Ce dernier terrain, qui est une magnifique propriéte situee au centre de la ville de Stamboul, avait été destiné à l'installation d'un vaste depôt de petites voitures, avec toutes les dépendanses nécessaires au service, tels qu'ateliers de réparation, forges pour la fabrication des fers à cheval, etc ; mais malheureusement apres avoir rempli toutes les formalités reglementaires pour cette construction et l'avoir meme commencee, nous avons été forcés de la suspendre par ordre superieur, sur la réclamation des habitants du quartier. Cette affaire a éte portée à la connaissance de qui de droit et nous croyons que la Société obtiendra justice et qu'elle n'en éprouvera aucun préjudice.

L'expérience nous a prouve qu'il serait tres-avantageux pour notre Société d'installer un dépòt central, pour l'emmagasinage des provisions nécessaires à la consommation de l'annee. Tout en permettant de realiser des economies sur les achats faits en saison favorable, le magasin central rendra beaucoup plus pratiques les mesures de contrôle et d'ordre administratif. Nous esperons pouvoir installer le magasin central dans notre dépôt d'Eyoub, qui est à proximité du port et tres-vaste et qui a été construit en maçonnerie avec toutes les précautions necessaires contre l'incendie.

Personnel, réglement d'exploitation.

Avant de vous communiquer les détails concernant notre personnel, nous devons porter à votre connaissance que Leval effendi, qui a dirige la Société depuis sa création, a donne sa demission pour cause de santé. Le Conseil n'a accepté cette démission qu'avec beaucoup de regret, et lorsqu'il a ete persuadé que la santé de Leval effendi ne lui permettait pas de continuer ses fonctions. Vassa effendi, connu par son expérience et ses connaissances administratives, a été choisi par Votre Conseil pour remplacer Leval effendi.

Le personnel de l'exploitation a du etre considerablement augmente, par le developpement de l'entreprise et l'extension des divers services.

Ce personnel qui comprenait 431 employés à la fin du 1872 a ete porte au 31 décembre dernier à 758 employés, savoir :

Direction et Service Central		16.
Dépôt de Bechiktach		
Chefs de service.......	2	
Conducteurs..........	21	
Cochers...............	23	
Palefreniers...........	16	
Relayeurs.............	3	
Hommes de corvée......	7	
Maréchalerie et divers...	6	78.
Dépôt d'Ak-Sérai		
Chefs de service.........	2	
Conducteurs............	35	
Cochers................	40	
Palefreniers............	65	
Relayeurs..............	22	
Hommes de corvée......	22	
Maréchalerie et divers..	13	199.
Dépôt de la Trinite.		
Chefs de service.........	3	
Conducteurs...........	24	
Cochers...............	52	
Palefreniers...........	40	
Relayeurs.............	13	
Hommes de corvée......	14	
Maréchalerie et divers...	11	157.
Depot du Taxim.		
Chefs de service.........	3	
Cochers................	24	
Palefreniers............	10	
Hommes de corvée......	7	
Maréchalerie et divers..	6	50.
Dépôt d'Eyoub.		
Chefs de service........	2	
Conducteurs...........	49	
Cochers................	67	
Palefreniers...........	51	
Relayeurs.............	7	
Hommes de corvée......	19	
Maréchalerie et divers...	11	176.
Lignes des Tramways.		
Inspecteurs ou Contrôleurs	4	
Chefs de Station........	3	
Receveurs............	4	
Plantons et divers.......	54	65.
Lignes des Omnibus.		
Inspecteurs ou Contrôleurs	3	
Chefs de Station.........	2	
Receveurs.............	3	
Plantons et vigies.......	9	17.
Total général —		[illegible]

Il y avait en plus 57 coureurs et vigies pour le service des lignes des Tramways.

Par la réduction des Omnibus, le personnel de ce service a subi une réduction importante, mais par contre, il a ete necessaire d'augmenter le personnel du service des petites voitures, qui est destiné à se développer de plus en plus. Dans son debut l'entreprise des petites voitures s'est beaucoup ressentie de la difficulté de nous procurer des cochers ; mais cette difficulté a beaucoup diminué par la formation d'un certain nombre de cochers dans les dépôts de la Société.

Après l'achevement de l'installation de tous les services, nous avons cru utile de réviser nos reglements d'exploitation et de les adapter pour ainsi dire aux divers besoins de l'Administration. Ces reglements ont été elabores de nouveau dès le commencement de l'annee courante et ils sont déjà en execution.

Exploitation.

Nous avons dit plus haut que le nombre des lignes exploitees dans le courant de l'annee derniere a eté de 7, dont 4 voies ferrees et 3 d Omnibus et qu'elles s'étendaient sur un parcours total de 29,800 metres ; ces lignes ont éte desservies par 76. 59/100 voitures en moyenne par jour, dont 46.41 wagons pour les lignes des Tramways et 30. 18/100 pour les lignes des Omnibus. Il faut ajouter à ce nombre 48 petites voitures en moyenne par jour pour le service de place, voyageant à la course ou à l'heure, dans l'intérieur de la ville.

Nous donnons ci-après en annexes onze tableaux, sub lettres A B C D E F G H I J K, sur lesquels on trouvera quelques donnees statistiques concernant le mouvement des voyageurs transportés en commun, le rendement de chaque ligne, la moyenne de la recette mensuelle pour chaque mois de l'année, ainsi qu'un resume de l'exploitation de 1873.

La plus grande difficulté contre laquelle l'Administration a eu à lutter, et lont elle aura à se préoccuper longtemps encore est celle de l'organisation d'un contrôle absolu. Aucun moyen n'a pu encore rendre impossibles les abus des préposés à la recette, et malgré des mesures réglementaires rigoureusement appliquees et les peines infligées aux employes coupables, l'Administration n'est pas encore parvenue à empêcher totalement ces abus.

La loterie instituée comme mesure de contrôle du service des petites voitures, n'a pas été sans donner des résultats assez satisfaisants, mais malheureusement tous les voyageurs n'ont pas encore suffisamment compris l'intérel qu'ils ont eux-mêmes a empecher le cocher de voler la Société, il y en a meme, nous le disons avec regret, qui tolèrent ces abus, au point de se rendre complices de nos préposés coupables.

La question du contrôle étant l'objet d'une preoccupation constante de la part de l'Administration, nous pouvons exprimer l'espoir que, finalement, nous parviendrons à diminuer les abus, sinon à les faire disparaitre en entier.

Situation Financiere.

Nous présentons à l'assemblee générale les comptes annuels de la Société, arretés au 31 décembre 1873 et comprenant :

1° L'Inventaire General de l'exercice de l'année sociale 1873 ; et

2° Le compte Profits et Pertes.

Vous remarquerez, Messieurs, que cette annee sur le compte profits et pertes, apres avoir couvert tous les frais d'exploitation et fait les prelevements pour le payement du coupon d'intéret de l'exercice 1873, ainsi que les prélevements pour les fonds de reserve et les droits statutaires, en conformité de l'article 46 des Statuts de la Société, il reste un solde de P. 1,764,933.45.

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'en disposer comme il suit :

Coupon du dividende de l'exercice de 1873 à	Ptres	1,600,000 —
Solde créditeur à nouveau	Ptres	164,933 45
Total......		1,764,933 45

Nous avons cru nécessaire de porter à nouveau P. 164,933. 45 afin de compenser les pertes occasionnées par les mauvais temps survenus dernièrement et qui nous ont oblige de suspendre notre service pendant six jours.

Additions aux dispositions des statuts concernant l'Administration Générale de la Societe.

En presence du developpement qu'ont pris les diverses branches de notre exploitation, nous avons jugé necessaire la nomination de Censeurs, qui auront pour mandat d'examiner les comptes annuels de la Societé et de soumettre un Rapport spécial à l'Assemblée Générale. Nous venons, par conséquent, soumettre à votre approbation cette addition aux dispositions des Statuts, concernant l'Administration generale de la Société. Les Censeurs que vous nommerez aujourd'hui, auront, en outre, à prendre connaissance du compte Général de l'emploi du capital pour l'installation de tous les services de la Société, pour lesquels le capital versé sur nos actions a eté dépensé, conformément au bilan spécial ci-annexé sub lettre L, des tableaux explicatifs de tous les détails de ces dépenses, avec toutes les pieces à l'appui, dressés pour etre soumis à l'examen de l'Assemblée.

Le Bilan spécial de l'emploi du capital de la Société presente L.T. 320,000, produit du versement de L.T. 8 par action, et L. T. 313,242. 56 de dépenses, représentant toutes celles exigées pour l'installation de nos services. Il reste donc un solde au crédit de ce compte de L. T. 6,757. 44, que nous vous proposons, afin de fermer le compte d'installation, de passer dans le compte d'une reserve speciale, pour l'employer, soit à la construction d'un depôt central, dans le cas où, par un arrangement avec la Prefecture pour l'entretien de la voirie, nous pourrions avoir besoin de tout le depôt d'Eyoub pour notre service des omnibus et des petites voitures de Stamboul, soit au renouvellement du Matériel roulant de la Société.

En concluant, Messieurs, le Conseil d'Administration a l'honneur de proposer a l'Assemblée générale de ratifier par son vote les résolutions suivantes :

Première Resolution.

Les comptes de l'exercice 1873 sont approuvés et le coupon du dividende de cet exercice est fixé à Piastres 40 par action ; le solde créditeur de piastres 164,933 est porté à nouveau.

Deuxième Résolution.

L'Assemblee aura à nommer chaque annee deux censeurs qui, un mois avant la réunion de l'Asemblée ordinaire des Actionnaires, doivent prendre connaissance de tous les comptes et documents relatifs à la gestion de l'année precedente et à rendre compte a l'Assemblee du résultat de leur examen, par un rapport annexé à celui du Conseil d'administration. Les fonctions de ces censeurs sont annuelles ; l'Assemblée pourra les réélire à l'expiration de leur mandat.

Troisième Resolution

Les comptes de l'emploi du capital et de l'installation des services de la Société sont clotures, et le solde du bilan de l'emploi du capital de la Societe est passe à une reserve spéciale, pour servir, en cas de besoin, soit à la construction d'un dépôt central, soit au renouvellement du matériel roulant.

BILAN GENERAL

EXERCICE DE 1873

ACTIF

Actions Capital non appelé..............		P. [illegible]	
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
Materiel Roulant.			
[illegible]	P. [illegible]		
[illegible]	» [illegible]		
[illegible]	» [illegible]		[illegible]
[illegible]		»	[illegible]
Mobilier		»	[illegible] 67
[illegible]		»	[illegible]
			P. [illegible]

PASSIF

Capital	P.	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Coupons d'intérêt N° 1 1872	»	[illegible]
» de dividende N° 2 1872........	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible] compte-cautionnement	»	[illegible]
Profits et pertes		[illegible]
	P.	[illegible]

Constantinople, le 31 Décembre 1873.

PROFIT ET PERTES

Exercice de 1873.

DÉBIT

[illegible]	P.	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]

CRÉDIT

[illegible]	P.	[illegible]
Service des petites voit.	» 987711 25	» 0656928 [illegible]
[illegible]	»	[illegible]
	P.	[illegible]

REPARTITION

[illegible] 1873........	P. 1600000 —	
[illegible] 9.03....	» 395091 29	
[illegible]	» [illegible]	
[illegible]	» [illegible]	
[illegible]	» [illegible] —	P. [illegible]
[illegible]		» [illegible]
Solde................		P. [illegible]

Tableau Général de l'Installation

Annexe L.

[illegible]	P. [illegible] —	
[illegible]	» [illegible]	— P. [illegible]
[illegible] Tableau A. Dossier N° 3.	» 13785281 80	
[illegible]	» [illegible]	» [illegible]
Materiel roulant [illegible]		
[illegible]	» [illegible]	» [illegible]
[illegible]		» [illegible]
Total		P. [illegible]

[illegible]

Constantinople, le 31 décembre 1873.

Le Conseil d'Administration,

Signés : C. CARAPANOS. O. ULLMAN.
D. FERNANDEZ, Chr. ZOGRAPHOS,
[illegible] [illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.*)*

SMYRNE, 14 mars 1874.

Le télégraphe nous a apporté dans la semaine la nouvelle du rappel de notre vali, Sureya pacha et de son remplacement par S. Exc. Hamdi pacha, ex-ministre des finances.

Le rappel de Sureya pacha aurait causé un regret très-vif, dans notre ville si nous n'étions pas persuadés que notre ex-gouverneur sera appelé à occuper une meilleure position, et si nous ne connaissions les rares qualites administratives de celui qui lui succédera. En effet, Smyrne conserve encore le meilleur souvenir de Hamdi pacha qui a déjà occupé le poste de gouverneur-général de notre ville, il y a deux ans, [illegible] difficiles [illegible] il agi avec beaucoup [illegible] d'énergie et nous [illegible] les [illegible]

[illegible] temps [illegible] depuis quelques jours. Les consequences de ce froid exceptionnel, que nous avons ressenti à Smyrne, ont d'autant plus pénibles pour la classe nécessiteuse de notre ville que le prix du pain et de la viande va en augmentant, sans que nous puissions prévoir jusqu'où il s'arrêtera, car personne ne semble vouloir y mettre un frein.

Notre public est informé de l'interdiction de l'exportation des céréales. Tout le monde a félicité l'auteur de cette prévoyante mesure, et il [illegible] les derniers [illegible] Smyrne [illegible] fournir que par mer avec une charge de 8 0/0 de douane. Nous apprenons cependant que les négociants qui auraient des contrats antérieurs à la prohibition seront dispensés de cette interdiction et qu'ils continueront à exporter les céreales, jusqu'à l'expiration de leurs contrats. — Sans doute les dispositions législatives ou réglementaires n'ont pas d'effet rétractif ; mais ici il se présente tout naturellement la question de savoir par quels moyens l'autorite locale pourra reconnaître la date certaine des contrats dont il s'agit, du moment qu'elle n'en a pas exigé l'enregistrement, fut-ce même gratuit, dans un bref délai. Il nous parait cependant que sans cette precaution, la mesure sera illusoire et qu'il y aura incontestablement des abus inévitables.

La Compagnie du chemin de fer d'Aïdin vient de soumettre à l'approbation du gouvernement Imperial le compte-rendu pour la gestion de l'année 1873.

L'état de l'exploitation pour la dite période se résume ainsi :

Recettes brutes annuelles..........	P. 9432192
Frais d'exploitation..................	» 6982005
Recettes nettes.....	» 2450187
Solde dû par le gouvernement......	» 9811013
Pour couvrir la garantie annuelle de..	P. 12261200

Par le dernier bateau autrichien Sureya Pacha a envoyé à S. M. I le Sultan quatre superbes chiens du Mont St-Bernard que, S. Exc. avait expressement fait venir d'Europe. Ce n'est pas la première fois que notre ci-devant Vali a l'honneur d'être en relation privée avec son Souverain.

Depuis samedi passé le colonel Nouri bey se trouve à Smyrne. Il est chargé de percevoir le remboursement des sommes dues au trésor par certains anciens concessionnaires de dimes. Nouri bey a exigé le paiement sans admettre, dit-on, aucune argumentation. En cas de refus il [illegible] d'arreter les débiteurs du tresor, lesquels en grande partie appartiennent à la classe notable de notre ville.

On parle beaucoup dans nos salons d'un duel qui aurait lieu entre M. *** et M. X. Ce dernier aurait mis en doute l'honorabilité d'une gentille et distinguée demoiselle étrangère parceque, celle-ci en rapportant dans une réunion les toillettes des dames dans un bal aurait fait une mention peu flateuse de celle de Mme X.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

PHILIPPOPOLI, 16 mars 1874

Notre province a appris avec un vif regret la destitution de notre ex-gouverneur Essad pacha. Son Excellence a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs. Elle avait doté notre province de plusieurs reformes et elle en avait en vue plusieurs autres qu'on ne lui a pas laissé le temps d'accomplir. Essad pacha avait l'intention de faire réparer les anciennes fontaines de la ville, dont la construction avait été ordonnée par le sultan Mahmoud. Ces fontaines se trouvant dans un tres-mauvais etat, nous souffrons de la pénurie d'eau. Nous sommes à la merci des *saccas*.

Notre nouveau gouverneur Veissi pacha, est déjà arrivé à Andrinople où il s'arretera pendant quelques jours pour prendre de nouvelles instructions du Valy-Pacha. On assure que Valy-Pacha a deja administre plusieurs provinces et qu'il connait la nôtre.

Depuis quatre jours le vent du Nord nous a amené un froid sec et des plus pénétrants. Nos champs n'ont pas été mouillés depuis longtemps. La recolte cependant donne de bonnes espérances et nous avons deja des agneaux de 7 à 8 ocques.

Hier, à neuf heures du soir, un incendie s'est declaré dans le quartier bohemien. Trois maisons et deux boutiques ont brûlé.

Il y a quelques jours, des voleurs se sont introduits dans le *merti Hané* du quartier chrétien et ont enlevé 104 livres turques, deux montres en or, une en argent, deux *takim-tchibouck* et un revolver d'une valeur de 150 Lv. Tq. La justice recherche les malfaiteurs activement. A quelques jours d'intervalles, ce vol a ete suivi d'un autre. Les voleurs ont penétré dans un magasin sis à Balouk-Bazar, en sciant les barreaux d'une fenêtre. Ils ont derobé de l'argent et plusieurs objets.

Le caïmakam de Coza de sultan-Yeri vient d'être remplacé par Chemchi bey, ancien caïmakam de Vichegrad (en Bosnie). Le caïmakam de [illegible] vient aussi d'etre remplacé par Chukri bey, d'Andrinople.

Le nouveau reglement sur les droits de tabac a été mis en vigueur depuis le 1/13 mars. Aujourd'hui j'ai rencontré le directeur de la douane et plusieurs membres de l'*Idaré* entourés d'une [illegible] de *kiatib*. Ils procédaient au pesage du tabac qui se trouvait dans les boutiques des *tu*[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

Paris. Capitale.

On lit dans le *Nord* :

Plusieurs journaux ont publié le texte d'une petition qui serait déjà, disent-ils, revetue de nombreuses signatures recueillies dans le commerce parisien, et qui serait prochainement remise au maréchal de Mac-Mahon. Elle a pour but d'obtenir que le siége du gouvernement soit transporté à Paris, ce qui donnerait aux affaires une plus vive impulsion.

Le gouvernement ne serait sans doute pas éloigné de souscrire à cette nouvelle expression du désir de la population parisienne de voir Paris rentrer en possession de toutes ses prérogatives de capitale ; le marechal de Mac-Mahon personnellement serait tout disposé à accueillir favorablement la pétition. C'est un sentiment naturel auquel cedent volontiers tous les gouvernements, qu'ils aient pour chef M. Thiers ou le maréchal de Mac-Mahon, pour premier ministre M. de Broglie ou M. Dufaure ; ils se sentent diminués par la rupture de toutes les traditions qui font de Paris le vrai centre de leur action, le siége naturel de leur autorité, mais l'Assemblée actuelle a condamné le pouvoir executif à résider comme elle à Versailles ; elle lui a interdit de rentrer à Paris sans son consentement, et ce consentement, elle est décidee à ne jamais le donner.

M. Thiers le savait si bien qu'il n'a pas cru, quel que fût son désir, pouvoir tenter de faire revenir la majorité sur ses résolutions primitives et qu'il a même du, lors de la discussion de la proposition de M. Duchâtel demandant la rentrée du gouvernement à Paris, abandonner M. Casimir Perier au moment où, comme ministre de l'intérieur, celui-ci faisait du vote de l'Assemblée une question de portefeuille et donnait sa démission.

Le maréchal de Mac-Mahon n'ignore pas que les [illegible]

Les uns considèrent comme une nécessité d'ordre public le maintien du siége du pouvoir exécutif hors de la capitale, les autres veulent réserver la rentrée à Paris pour le gouvernement qu'ils espèrent ramener un jour, afin que cela lui vaille au moins quelques heures de popularité. On parle très-sérieusement d'introduire dans la loi constitutionnelle qui déterminera les pouvoirs du maréchal une disposition qui l'obligera à résider à Versailles ainsi que ses ministres. C'est d'ailleurs à ce moment seulement qu'il conviendra de poser la question. Aujourd'hui, celle-ci serait inopportune et n'aurait qu'un médiocre intérêt.

En effet, les signataires de la pétition s'illusionnent singulièrement s'ils s'imaginent que parce que le gouvernement rentrerait demain à Paris, les affaires reprendraient subitement. Leurs espérances seraient complétement déçues. La reprise des affaires est subordonnée au rétablissement du crédit, c'est-à-dire de la confiance, et la confiance ne reviendra que lorsqu'on aura mis fin aux incertitudes et aux équivoques, en constituant un gouvernement sûr de son lendemain et, puisque la France veut la république,—en ne disputant pas plus longtemps à ce gouvernement la forme républicaine.

En sommes-nous là? Evidemment non. Y viendrons-nous? Peut-être, mais ce ne sera pas sans vaincre de bien multiples et opiniâtres résistances. Les légitimistes et bonapartistes ne veulent pas entendre parler d'une consécration quelconque des institutions républicaines, et dans le centre droit c'est encore le petit nombre qui se montre disposé à «l'acte de raison» conseillé par M. Thiers.

Le septennat tel que le ministère et la majorité l'ont jusqu'à présent défini n'est qu'une négation; il ne représente ni une affirmation politique, ni un programme; il reste enfermé dans cette conception assez vague que le ministère appelle l'ordre moral, et ses tendances n'accusent aucune idée arrêtée, que celle de neutraliser les efforts des différents partis pour sortir de l'équivoque qui est née de la composition même de la coalition du 20 novembre.

Bohêmes et Moraves.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Vienne, 5 mars.

La séance d'hier de la Chambre des Députés, où l'on a débattu longtemps des questions de chemins de fer, mériterait à peine d'être mentionnée si l'opposition fédéraliste n'en avait rehaussé l'intérêt.

Il a été donné lecture dans cette séance d'une communication du comte Egbert Belcredi, ainsi que d'une autre des Tchèques de Bohême.

Le comte Belcredi déclare qu'il partage complétement les opinions énoncées dans le mémoire tchèque de novembre 1873, et qu'il n'entrera au Reichsrath que quand il pourra le faire sans préjudice pour les droits de son pays natal (la Moravie) qu'il désigne comme une annexe de la couronne de Bohême. Pour le moment, la situation politique d'une part et ses convictions religieuses de l'autre ne lui permettent pas de siéger au Reichsrath.

Cette singulière manière d'excuser un acte de sécession arrache des protestations à la gauche. Le comte Belcredi, qui les a prévues, y répond dans sa lettre par l'affirmation que les projets de loi confessionnels constituent une immixtion dans le droit divin, naturel et historique de l'Eglise catholique.

De leur côté, les députés tchèques de Bohême motivent leur abstention par leur déclaration antérieure; ils confirment cette déclaration, l'état des choses étant toujours le même et le Reichsrath ne manifestant en aucune façon l'intention de discuter les questions de droit public, c'est-à-dire la grande thèse fédéraliste d'un compromis nécessaire, inévitable.

Aussitôt après cette lecture, M. Prazak renouvelle la motion faite le 10 novembre par le comte de Hohenwart et tendante à faire renvoyer à une commission la déclaration des dissidents de Bohême. Puisque ces dissidents conviennent que rien ne les empêcherait de siéger au Reichsrath, s'il leur était possible d'y entrer sans compromettre le droit public de la Bohême, pourquoi ne modifierait-on pas en leur faveur quelques articles du règlement? M. Prazak pense que ce serait besogne facile et salutaire.

Mais la Chambre ne l'entend pas [illegible] Elle rejette la motion Prazak et déclare déchus de leur mandat M. Belcredi et les députés tchèques.

Par un autre vote, les députés font justice de la motion Kronawetter tendante à abolir l'impôt des consommations. Pour des motifs qui sautent aux yeux on se prononce contre le renvoi à la commission pour la réforme des impôts.

Loi sur l'état-civil et le mariage civil obligatoire.

La [illegible] mons ci-dessous, d'après [illegible] dispositions principales de cette loi. (1)

I. Dispositions générales.

Les actes authentiques de naissances, de [illegible] ges et de décès sont dressés exclusivement par les fonctionnaires d'état-civil nommés par l'Etat,—au moyen d'inscription dans les registres destinés [illegible]

Dans les [illegible] les fonctions de [illegible]

(1) [illegible] état de France [illegible] toutes [illegible]

[illegible] férer ces fonctions, d'une manière révocable, à un [illegible] nbre de la municipalité. [illegible] peuvent aussi décider la [illegible] un fonctionnaire d'état-civil spécial. Celui-ci est, [illegible] supérieur (de la province) sur la proposition de la municipalité.

Pour chaque chargé des fonctions [illegible] doit être nommé de la même [illegible] un remplaçant.

Dans les communes rurales la délimitation des arrondissements d'état-civil et la nomination des fonctionnaires d'état-civil sont faites par le président-supérieur, sur la proposition du comité du Cercle (§ 130 de l'organisation des Cercles, du 13 décembre 1872), — et là où n'existe pas de comité de Cercle, après audition des autorités communales.

La délimitation des arrondissements d'état-civil est faite de telle sorte qu'ils embrassent un ou plusieurs districts communaux. Les grandes communes peuvent être divisées en plusieurs arrondissements d'état-civil.

La nomination des fonctionnaires d'état-civil est faite en tous cas d'une manière révocable. Pour chaque fonctionnaire d'état-civil un ou plusieurs remplaçants sont institués.

Tout fonctionnaire communal, et en particulier tout chef de commune (bourgmestre, etc.) est obligé, pour l'arrondissement (d'état-civil) dont fait partie le district où s'exercent ses principales fonctions (comme chef de commune), de se charger de l'emploi de fonctionnaire d'état-civil ou de remplaçant de ce fonctionnaire. A cette obligation sont soumis les chefs salariés des districts d'administration composés d'une ou de plusieurs communes [illegible]

Dans les communes urbaines et rurales, pour les fonctionnaires communaux et pour ceux de districts la nomination de fonctionnaires d'état-civil s'éteint en même temps qu'ils perdent leurs fonctions communales.

Sur la proposition du comité du Cercle, ou bien—là où n'existe pas un tel comité — après audition des autorités communales, le président-supérieur peut, en cas d'une nécessité particulière, conférer l'emploi de fonctionnaire d'état-civil à d'autres personnes encore que les fonctionnaires de commune et de district désignés, toutefois et seulement avec l'agrément de ces personnes; mais ces fonctions ne seront jamais conférées à des ecclésiastiques.

Les fonctionnaires de commune et de district ont le droit, pour l'emploi de fonctionnaire d'état-civil rempli par eux, de demander aux communes qui ne font pas partie du district où s'exerce leur principal emploi, une indemnité qui dans tous les cas doit être établie comme somme aversionnelle.

La fixation de cette indemnité est faite, dans les communes urbaines, par le comité du Cercle et là où n'existe pas un tel comité, par l'administration du district (*Landrostei*).

Si l'Etat nomme fonctionnaires d'état civil d'autres personnes que les fonctionnaires de commune et de district, l'indemnité qui peut devoir être accordée, tombe à la charge de la caisse de l'Etat.

Les faux-frais sont dans tous les cas supportés par les communes; cependant les registres et les formulaires pour tous extraits des registres sont fournis sans frais aux communes par l'Etat.

Relativement aux dispositions de la présente loi les districts indépendants de biens-fonds (districts composés d'un groupe de propriétés et ne dépendant pas d'une commune) et les chefs de ces dis[illegible] chefs de [illegible]

La surveillance de la gestion du fonctionnaire d'état civil est exercée dans les communes rurales faisant partie des pays où est en vigueur l'ordonnance du 2 janvier 1849, par le comité du Cercle, et en instance supérieure par le tribunal administratif.

En dehors des pays où est en vigueur l'organisation des Cercles, ainsi que dans les communes rurales, — le comité du Cercle et le tribunal administratif sont remplacés par les autorités compétentes pour la surveillance des affaires communales.

Est compétent (en ce cas) le tribunal de première instance.

Par chaque fonctionnaire d'état-civil doivent être tenus trois registres d'état-civil, [illegible] nomination de: registre de naissances, registre de mariages, et registre de décès.

Les inscriptions dans les registres d'état-civil doivent être faites sous des numéros d'ordre se suivant, et sans abréviations. Elles doivent contenir: 1° le lieu et le jour de cette inscription; 2° la désignation des comparaissants; 3° la note du fonctionnaire d'état-civil constatant que, et de quelle manière, il s'est convaincu de l'identité des comparaissants, 4° l'attestation du fonctionnaire d'état civil que l'acte inscrit a été lu aux comparaissants et approuvé par eux: 5° la signature des comparaissants, — et s'ils ne savent pas écrire ou en sont empêchés, leur signe fait à la main ou l'énonciation du motif pour lequel ce signe n'a pu être apposé; 6° la signature du fonctionnaire d'état-civil.

Les additions, ratures ou changements doivent être notés en marge et être faits précisément en [illegible] temps que l'inscription.

Le fonctionnaire d'état-civil doit transcrire dans un registre accessoire une [illegible] chaque inscription faite dans le registre d'état-civil, le jour même où elle a été faite.

A l'expiration de l'année du calendrier, le fonctionnaire d'état-civil doit clore chaque registre en notant le nombre des actes contenus dans le registre principal et dans l'accessoire, et remettre ce dernier registre à l'autorité chargée de la surveillance de l'état-civil; celle-ci, après avoir examiné ce registre, le remettra au tribunal pour être [illegible]

Les inscriptions qui seront faites dans le registre principal après la remise du registre accessoire, devront être communiquées en même temps à l'autorité surveillante dans une copie certifiée. Cette autorité aura à prendre soin que ces inscriptions soient reportées dans le registre accessoire.

Les registres d'état-civil tenus régulièrement font preuve authentique des faits à l'enregistrement desquels ils sont destinés, et qui s'y trouvent inscrits. — Ont la même force de preuve authentique les extraits qui sont certifiés conformes au registre principal et à l'accessoire.

La tenue des registres de l'état-civil et les actes qui s'y rapportent sont exempts de frais et de [illegible]

Contre paiement des droits qui, conformément au tarif y annexé, — seront fixés par le fonctionnaire d'état-civil et perçus par lui pour la caisse de la commune intéressée, les registres d'état-civil sont communiqués à quiconque veut les consulter, et de même sont délivrés des extraits certifiés de ces registres. Dans le cas d'un intérêt officiel, si les personnes intéressées sont nécessiteuses, la communication des registres et la [illegible] frais.

II. Des registres de naissance.

Toute naissance d'un enfant doit être dans le délai d'une semaine déclarée au fonctionnaire d'état civil du district où l'accouchement a eu lieu.

A cette déclaration sont tenus: 1° le père légitime; 2° la sage-femme présente à l'accouchement; 3° le médecin qui a été présent; 4° toute autre personne qui a été présente; 5° celui dans la demeure ou le logis duquel l'accouchement a eu lieu; 6° la mère, aussitôt qu'elle est en état (de faire cette déclaration).

Toutefois pour les personnes nommées les dernières dans l'ordre qui précède il n'y a obligation que si un *obligé* nommé avant elles (dans ce même ordre) n'existe pas ou s'il est empêché de faire la déclaration.

La déclaration doit être faite verbalement par la personne [illegible] est obligée.

[illegible] lieu dans des établissements [illegible] d'accouchements, de sages-femmes, hôpitaux, prisons, etc.) l'obligation de la déclaration incombe exclusivement au chef de l'établissement. Il suffit d'une déclaration écrite, en forme officielle.

L'acte de naissance doit contenir: 1° les prénoms et le nom de famille, l'âge, la condition sociale ou profession et le lieu de domicile du déclarant; 2° le lieu, le jour ou l'heure de la naissance; 3° le sexe de l'enfant; 4° les prénoms de l'enfant; 5° les prénoms et noms de famille, la religion, la condition sociale ou profession et le lieu de domicile des parents (père et mère).

Si les prénoms de l'enfant n'étaient pas encore fixés à l'époque de la déclaration, ils doivent être déclarés ultérieurement et au plus tard dans le délai de deux mois après la naissance.

Celui qui trouve un enfant nouveau-né, est obligé d'en faire la déclaration, au plus tard le jour [illegible] à l'autorité de police [illegible]. Celle-ci est chargée des recherches nécessaires et avise le fonctionnaire d'état-civil du district — du résultat de ces recherches, pour que l'inscription soit faite dans le registre des naissances.

Cette inscription doit contenir le moment, le lieu et les circonstances où l'enfant a été trouvé, la [illegible] et les particularités distinctives [illegible] objets trouvés [illegible], les signes corporels de l'enfant, son âge présumé, son sexe, [illegible] ou la [illegible] l'enfant a été remis, et les noms qu'on lui a donnés.

La reconnaissance de la paternité pour un enfant naturel ne peut être inscrite dans le registre [illegible] l'enfant a [illegible] en personne devant le fonctionnaire [illegible] un acte judiciaire ou notarié.

D'autres changements qui, après l'inscription de la naissance, surviennent dans l'état-civil d'un enfant (établissement de la paternité pour un enfant naturel, légitimation, adoption, [illegible] ce enregistré, si la procédure légale sur laquelle ces changements se fondent, est prouvée par des documents officiels.

(à suivre.)

VARIÉTÉS.

La Mongolie.

[illegible]

Le pays des Ordos a eu beaucoup à souffrir des Doungènes, hordes rebelles mahométanes, appelées par les Chinois *Khoi-Khoi* ou *Khoui-Khoui*, qui l'envahirent en 1869 et le dévastèrent complètement. Un grand nombre des Ordos s'enfuit à cette époque et se réfugia dans des lieux plus sûrs, abandonnant ses troupeaux qui encore aujourd'hui errent dans ces plaines à l'état presque sauvage.

Depuis Bauton, à 23 verstes de la rive droite du Hoang-ho, une crête de sable appelée *Kousouptchi* (le collet) court parallèlement à ce fleuve sur une étendue de 350 verstes, le traverse ensuite et se répand sur tout le pays des Alachans. Sa largeur sur la rive droite varie de 15 à 80 verstes; la vue en est triste à l'extrême. La crête se compose de collines variant en hauteur de 12 à 30 mètres, ce qui lui donne l'aspect d'une mer en mouvement; et aucune trace de vie nulle part, sauf quelques lézards.

Les Mongols racontent beaucoup de légendes sur le Kousouptchi. C'était, disent-ils, le théâtre des grands faits de Ghezer-Khan et de Gengis-Khan, qui, dans les guerres avec les Chinois, leur tuaient ici beaucoup de monde. Les vents du désert vinrent ensuite et Dieu leur ordonna de couvrir par les sables les cadavres qui ainsi formèrent le Kousouptchi. Aujourd'hui encore, de temps en temps, le vent fait surgir des tombes de sable des vases d'argent, mais celui qui les touche et les emporte meurt.

Dans ce désert, M. Prschewalski rencontra une oasis où il découvrit une nouvelle espèce d'antilope. Les Mongols l'appellent *kara-soult*, ce qui signifie animal à queue noire. Le kara-soult ressemble beaucoup à la gazelle.

L'intérieur du pays des Ordos aussi n'est en grande partie qu'un désert; les indigènes l'appellent *Boro-tokai*, ce qui veut dire « prairies grises » La hauteur moyenne de la vallée du Hoang-ho dans la partie visitée par M. Prschewalski est de 1,012 mètres dans les environs de Bautou; elle atteint 1,054 mètres à un certain point situé à 27 verstes ouest de la ville de Dyn-khou.

Près de cette dernière ville, appelée aussi *Tchogan-Soubar-Khan*, les voyageurs passèrent encore une fois le Hoang-ho. C'était cette fois un mandarin qui conduisait le bac; il refusa de partir sans avoir reçu son « cadeau » d'avance.

Le pays des Alachans est situé sur la rive gauche du Hoang-ho en face de celui des Ordos c'est pourquoi il est aussi appelé *Trans-Ordos*. La partie nord visitée par M. Prschewalski a une largeur d'environ 200 verstes; elle est limitée au sud-est par les montagnes d'Alachan et au nord-est par une branche de montagnes qui longent la rive gauche du Hoang-ho. L'intérieur est un immense désert privé de toute végétation et de toute vie animale. Après un voyage de douze jours, les Russes arrivèrent à la ville de Dyn jouan-in ou Weitchin-pou qui, en chinois, porte le troisième nom de Wa-jan-fou. D'après les cartes, cette ville est située dans la province de Kansou, mais elle appartient bien réellement au pays des Alachans, car c'est là que réside le prince régnant appelé *Wan*.

La ville fut, en 1869, presque entièrement brûlée par les Doungènes; la citadelle seule qu'ils ne pouvaient prendre d'assaut fut épargnée. Ici M. Prschewalski reçut pour la première fois un accueil cordial, le wan le traita avec la plus grande attention, et bien qu'il fut surveillé, cette surveillance n'avait rien de blessant. Le wan était très-curieux d'avoir des renseignements sur la vie sociale et politique en Europe. Devant le nom de la Russie, les Mongols, aussi bien que le wan lui-même, montraient en toute occasion le plus grand respect. En parlant des Anglais ou des Français, le wan disait toujours « les Anglais russes » ou « les Français russes »; il demandait si c'était avec le consentement du tsagan kan (czar blanc) que les Anglais et les Français avaient fait la guerre à la Chine.

Les montagnes d'Alachan sont situées à une distance de 20 verstes de Dyn-jouan-in, elles s'élèvent immédiatement de la rive du Hoang-ho, à 90 verstes sud de Dyn-Khou et s'étendent du N. N.-E. vers le S.-S.-O. Elles longent le fleuve, s'éloignant de lui graduellement, jusqu'à une distance de 100 verstes. D'après les Mongols, la longueur de la chaîne entière est de 200 à 250 verstes. On ne permit pas à M. Prschewalski de s'avancer jusqu'au centre des montagnes; les trésors du wan, dit-on, y sont cachés pour les soustraire à une autre invasion des Doungènes. C'est dans cette partie du pays qu'on trouve les sommets les plus élevés: le Bajantsoumbour situé dans la partie sud, atteint une hauteur de 3,520 mètres, le Dyn-jouan une hauteur de 1,770 mètres au-dessus de la vallée d'Alachan; ce dernier encore dépasse de 300 à 450 mètres par plusieurs sommets situés au centre de la chaîne.

La neige reste pendant toute la saison dans les gorges et ravins qui ne sont pas accessibles aux rayons du soleil. Les Mongols disent que dans ces montagnes, il pleut en bas quand il neige en haut. Les forêts des Alachans, qui commencent à une hauteur de 2,370 mètres et s'étendent jusqu'à 2,700 mètres sont couvertes de pins et de peupliers. Les animaux y abondent; on trouve parmi [illegible] espèce bâtarde de cerf noble (*cerfus claphus*), le porte-muse (*mos[illegible]chiferus*), et une espèce de mouton sauvage appelé par les Mongols *koukoujama* ou chèvre bleue. L'oiseau le plus remarquable qu'on voit dans ces montagnes est une espèce de faisan appelé par les Mongols *karataka* (poule noire).

Après un séjour de deux semaines, M. Prschewalski se vit malheureusement forcé de retourner à Pékin et de renoncer à l'espérance d'atteindre le lac de Khouhou-noor, ses ressources étant épuisées; les deux Cosaques en outre étaient très-paresseux et se montraient incapables de tout service de confiance. La distance de Dyn-jouan-in à Pékin est de 1,400 verstes. Ce voyage, au mois de novembre, par un froid intense, était extrêmement pénible.

Les Russes ne pouvaient s'arrêter nulle part pour soigner M. Piltow qui, dans les montagnes, avait contracté une fièvre qui l'affaiblissait tellement qu'il était à peine en état de se tenir à cheval. A 100 verstes nord de Dyn-jouan-in, ils rencontrèrent une immense couche de sel d'une étendue de 45 verstes, épaisse d'un mètre et demi à deux mètres et d'une excellente qualité. Les Mongols l'appellent *Dcharataï-Dabasou*. De loin cette couche de sel ressemble à la surface d'un lac; de près, à un brillant miroir de glace. L'illusion était si parfaite qu'une volée de cygnes sauvages vint s'abattre; voyant son erreur, elle s'enfuit effrayée.

Les Russes arrivèrent, à environ 240 verstes nord de Dyn-jouan-in, à la frontière nord d'Alachan et entrèrent dans le pays des Ourotes, situé entre l'Alechan, le Tsakhar et l'Ordos. Le sol est ici ondoyant, même montagneux dans certaines parties, et s'exhausse graduellement à une hauteur de 1.770 mètres. Le pays est séparé de la vallée du Hoang-ho par une chaîne de montagnes qui, s'élevant subitement de la rivière Kalouitaï, s'étend sur une longueur de 240 verstes vers le sud, parallèlement au Hoang-ho, dont elle est éloignée d'environ 60 verstes; elle finit aussi abruptement à la frontière nord d'Alachan où elle s'approche des montagnes d'Oulan-Kachat. Contrairement aux indications qu'on trouve dans toutes les cartes géographiques, cette chaîne longe aussi la rive gauche du Hoang-ho; les forêts y manquent; d'immenses plaines la séparent des montagnes d'Alachan et d'Ine-Chan.

Après avoir examiné le versant de cette chaîne sur une étendue d'environ 200 verstes, M. Prschewalski acquit la certitude qu'elle n'a pas d'embranchements dans cette direction. Il descendit ensuite dans la vallée du Hoang-ho [illegible] il rencontra aussitôt un climat beaucoup plus chaud. Il traversa la vallée jusqu'aux montagnes de Mouni Oula et y retrouva son ancienne route. Des deux côtés, le Hoang-ho est entouré de prairies: ses rivages sont habités par une population dense. Là, au cours moyen du fleuve, 70,000 soldats chinois étaient stationnés; ils étaient dans un état de démoralisation complète et les Mongols les craignaient bien plus que les Doungènes.

Le voyage a duré dix mois; il a eu d'importants résultats pour la géographie qu'il enrichit d'une carte composée de vingt-deux feuilles. La zoologie y a gagné la découverte de quarante espèces de mammifères, dont trente-trois d'animaux sauvages et sept d'animaux domestiques. M. Prschewalski a rapporté en outre une très-précieuse collection de 213 oiseaux et une très-grande quantité de poissons, d'insectes, de plantes et de minéraux.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 21 mars, [illegible]

Obligations Roumelie... fl.	[illegible]
Nouvelles ...	33.—
Anglo-Bank	[illegible]
Société decred. aust-turq..	26.50
Banque austro-ottomane.	51.50
Pièce de 20 francs...	8.92
Agio........	106.50
Change sur Londres	111.75
Credit anstalt	227.25
National Bank ..	[illegible]
Lloyd	433.—

A la Bourse des opérations d'arbitrage ont fait fléchir les cours de quelques valeurs internationales.

La discussion du budget continue à la Chambre sans incident.

Vienne, 23 mars.

Officiel. M. le comte François Zichy est nommé ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople; M. le baron Schwarz, directeur de l'Exposition de Vienne, est nommé ministre à Washington; M. Galice, ancien ministre à Shangaï est nommé agent diplomatique à Bucharest; M. Schaeffer consul général à Londres est nommé ministre à Shangaï; M. Schreiner, ancien consul général à Alexandrie va provisoirement à Londres; M. Brundel, est nommé contrôleur supérieur de la poste austro-hongroise à Constantinople.

Pesth, 21 mars.

L'intervention de l'Empereur a résolu la question de cabinet dont la formation répond au vœu général.

France.

Paris, 21 mars.

Obligations Roumelie	fr. 106.75
« Nouvelles	» 99.75

Le Comptoir d'escompte, la Banque de Paris, la Banque Impériale Ottomane, participent à l'avance faite au trésor ottoman.

Versailles, 21 mars.

La commission militaire défend, à l'Assemblée nationale, la proposition d'après laquelle un crédit de 800 millions de francs sera ouvert pour les fortifications.

Versailles, 21 mars, soir.

A la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale, M. Decazes a repoussé la proposition tendant à établir une discussion à huis-clos sur le projet de fortifications nouvelles à établir autour de Paris. M. Decazes s'est basé sur ce que ces fortifications avaient seulement pour but de compléter le système de défense de Paris et que la politique actuelle était toute pacifique.

L'Assemblée nationale a approuvé l'opinion du ministre des affaires étrangères.

M. le maréchal Mac-Mahon, depuis sa lettre à M. de Broglie, est l'objet des plus vives attaques personnelles de la part des monarchistes. Le septennat cependant est ménagé dans ces critiques.

Sadiq pacha a tranché la question de l'option de l'emprunt de 1873 en désintéressant les contractants. La portion du dit emprunt qui reste disponible est prise pour base des opérations d'avances à faire au Trésor ottoman.

Belgique.

Bruxelles, 21 mars.

L'escompte de la Banque a été élevé à 6 0/0.

Roumanie.

Bucharest, 21 mars.

Le gouvernement a présenté à la Chambre un projet de loi pour la conclusion d'un emprunt de 27 millions de francs.

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	3 38 —
[illegible]	»	1 30 —
[illegible]	»	3 — —
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	7 20 —
[illegible]	»	3 20 —
[illegible]	Fr	71 — —
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 18 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires au dépôt d'habillement militaire:

12000 pièces de toile d'Amérique de 11 lbrs. déjà soumissionnée à 82 1/2 piastres la pièce.

8200 pièces de toile d'Amérique de 12 lbrs. également soumissionnée à 90 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 21 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 14 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants déjà soumissionnés aux prix ci-dessous:

400 cantars de fer de Suède à 120 piastres le cantar; 150 cantars de fer de Lowmoor à 180 piastres; 80 cantars de tôle en fer à 4 1/2 piastres l'ocque; 13 mille pièces de tôle en fer pour cuire le pain soumissionné à 5 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

AVIS.

Le public est informé qu'à partir de mercredi, 25 mars courant, le départ des paquebots-poste français de Constantinople pour Marseille aura lieu à 6 heures du soir.

[illegible] tres [illegible] soir.

EMPRUNT A PRIMES DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les porteurs d'Obligations à Primes de l'Empire Ottoman qui n'ont pas encore effectué sur leurs titres les versements échus du 1 au 15 Janvier 1873 et du 1 au 15 Septembre 1873, conformément aux stipulations du titre, sont prévenus que si ces versements ne sont pas effectués avant le 25 Mars prochain dans une des places indiquées sur le titre et auprès d'une des maisons indiquées ci-après, il sera procédé, à partir de la date du 25 Mars, à la vente des dites Obligations à la Bourse de Vienne, aux risques et périls de qui de droit.

Les versements seront reçus:

A Constantinople, dans les caisses de la Banque Impériale Ottomane.

A Vienne, dans les caisses de la Banque Anglo-Autrichienne.

A Francfort sur-le-Mein, chez M. Moritz B. Goldschmidt.

Et en outre par la Banque de Paris et des Pays-Bas, tant au siége du dit établissement que dans sa succursale d'Amsterdam.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi, 13 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des articles suivants nécessaires à la cordonnerie impériale.

2000 ocques de fil de lin pour chaussure déjà soumissionné à 24 1/2 piastres l'ocque: 4000 pics de toile élastique pour bottine, soumissionnée à piastres 13 3/4 le pic; 8000 pics de ruban pour bottine, soumissionné à 13 paras le pic; 4000 pics de ruban pour botte, soumissionné à 23 paras le pic; 5000,00 rondelles pour soulier, soumissionné à piastres 5 1/4 le mille; 2000 ocques de clous pour soulier, soumissionnés à piastres 8 3/4; 300 ocques de clous à tête, soumissionnés à piastres 21 1/2; 8000 ocques de clous pour talon, soumissionné à piastres 6 1/4; 5000 ocques de clous sans tête, soumissionnés à piastres 7 3/4.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi, 12 mars (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères d'une quantité de 82,300 ocques de farine N° 3, produite par les moulins à vapeur de Hasskeuy et d'Oun-Capan.

Cette farine étant déjà soumissionnée à 39 paras l'ocque, les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 19 mars 1874.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS.

Faillite Achille Christidi (toatdji).

Ayant été nommés à la susdite faillite Juge commissaire de la part de la 2e Chambre du tribunal de Commerce ainsi que syndics provisoires Alezandri effendi et Stavraki effendi Milazimis à la même Chambre, tous les créanciers présumés de la faillite sont invités à se présenter par devant la salle au juge commissaire dans le Tidjaret mercredi 14 sefer 1291-20 Mars 1290 vers 6 heures à la turque, afin d'y être consultés sur la substitution des syndics provisoires en définitifs ou sur la nomination des procureurs nécessaires, conformément à l'art. [illegible]

AVIS.

Le [illegible] conformément à la Loi pour l'adjudication définitive des immeubles suivants, (savoir) 1° la moitié d'une maison, sise à Péra, rue Coumbaradji Yokouchi n° 70, 2° la moitié du terrain d'une maison brulée, sise également à Péra, rue Sakiz-Agadji n° 123 et appartenant à la succession de feu Gérolamo Garibaldi, devant expirer bientôt, ceux qui voudront en faire l'acquisition pourront le faire moyennant 5 0/0 de plus sur le prix de 510 L. Turques déjà offert pour la moitié d'une maison, sise rue Coumbaradji Yokouchi n° 70 et 1 1/2 L. Turques pour chaque pic déjà offert pour la moitié du terrain d'une maison brûlée, rue Sakiz Aghadji n° 123.

S'adresser dans ce but au Kitabet du ministère impérial des affaires étrangères.

Sublime Porte, le 23 mars 1874.

FOIRE DE TINOS

LE PAQUEBOT-POSTE DE LA « KHÉDIVIÉ »

Mahalla, capitaine Rubin, partira de Constantinople, le 17/29 mars courant pour l'Ile de Tinos, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Mételin, Smyrne et Chio.

S'adresser pour nolis et frêt à l'agence Principale des Paquebots-Poste «Khédivieh» à Stamboul, Baghché Capoussi, Ahmed Rassim Han.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS

Le public est prévenu que tout sujet ottoman ou étranger se servant dans la circonscription du 6e Cercle pour l'exercice de son commerce, de poids et mesures; balances alcoomètres et aréomètres divers, est tenu de les faire poinçonner par le Bureau du Contrôle des Poids et Mesures siégeant à la Municipalité.

Ces personnes devront accomplir la formalité en question dans le délai de trois mois, à dater du 1er courant, c'est-à-dire jusqu'à fin Mai (v.s.)

Tous ceux qui à l'expiration de ce terme se serviraient de poids et mesures non contrôlés seront passibles d'une amende, sans préjudice de la confiscation des poids ou mesures et de l'aggravation de la pénalité dans le cas où ils seraient faux. Ce 7/19 Mars 1874.

Le *secrétaire Général*,
M. RECHAD.

8me ANNEE No 68. — Sepher 6 1291. — MARDI 24 MARS 1874

[illegible]R-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas [illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur [illegible] est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La lettre adressée par le maréchal Mac-Mahon à M. de Broglie, relativement au septennat, a produit dans les rangs de la droite une très-vive irritation. Nous ne connaissons ce document que par le télégraphe qui nous en a apporté le résumé suivant :

« Une lettre du maréchal Mac-Mahon, publiée dans les journaux, détruit les espérances exprimées par des orateurs légitimistes à la séance de mercredi dernier et approuve le langage de M. de Broglie comme conforme à ses propres déclarations portant qu'il *fera respecter pendant les sept ans l'ordre de choses légalement établi.* »

Une dépêche, qui nous est arrivée hier, dit que les légitimistes se livrent à des attaques *personnelles* très-vives contre le duc de Magenta, et qu'ils ménagent le septennat.

Ce qui se passe est le résultat de la situation faite au président de la République par le vote du mois de Novembre. Cet état persistera jusqu'au jour où le pouvoir et les attributions du maréchal Mac-Mahon seront définis et fixés.

Tant que ceci n'aura pas eu lieu, les monarchistes persisteront à déclarer que le septennat est une chose transitoire créée par un vote pur et simple qui n'engage pas plus la majorité que ses autres votes, et sur lequel l'Assemblée a le droit et le pouvoir de revenir.

Que ce soit ou non un raisonnement spécieux, c'est ce que nous ne voulons pas discuter ; cependant nous nous sommes toujours posé cette question : si, par impossible, il plaisait à la majorité de revenir sur sa décision et de mettre fin, par un scrutin, au septennat que ferait le maréchal Mac-Mahon ?

Ce sont ces causes permanentes de conflit qui ont du inspirer au cabinet l'idée de présenter un projet de loi constitutionnel en vertu duquel le chef du pouvoir aurait la faculté de dissoudre l'Assemblée de Versailles, d'accord avec une Chambre haute. C'est l'*Evènement*, du moins, qui nous apporte ces nouvelles.

Quant à cette seconde Chambre, suivant le gouvernement, voici comment elle serait composée :

Le président désignerait un tiers de ses membres parmi certaines catégories de citoyens déterminées par la loi ; les deux autres tiers seraient nommés par les conseils généraux. Dans le cas où le maréchal de Mac-Mahon viendrait à mourir avant la fin du septennat, le président de la Chambre haute le remplacerait de plein droit.

Ainsi que nous l'avions prévu le projet de loi militaire présenté par M. de Bismarck a subi un échec devant le Reichstag. Le télégraphe nous en apporte la nouvelle en ces termes.

« La commission du Reichstag ayant repoussé la proposition fixant l'effectif de l'armée en temps de paix à 401,659 hommes, le ministre de la guerre a déclaré que le projet de la loi militaire avec les modifications proposées par la commission était devenu inacceptable. »

Des nouvelles de La Haye, en date du 20 courant, prouvent que la prise du Kraton n'a pas terminé la guerre avec les Atchinois.

Le général van Swieten est parti pour Batavia renonçant à continuer la lutte en ce moment, et remettant au mois d'Octobre la reprise des hostilités.

Les Hollandais n'ont donc, jusqu'ici, remporté qu'un succès éphémère et qui ne compense pas les énormes dépenses qu'ils ont été et qu'ils seront encore obligés de faire.

Nous disions dans un de nos précédents bulletins que des préparatifs de défense se faisaient dans l'intérieur du royaume et que les troupes bataves n'étaient point au bout de leurs peines, le départ du général Swieten confirme nos [illegible].

Nous croyons que le cabinet de La Haye ne serait pas fâché de signer la paix, car la nouvelle dont nous parlons ajoute que la guerre sera reprise « à moins que d'ici là on ne signe la paix. *Ce qu'on espère.* »

En Suisse, on commence à se préoccuper du résultat probable de la double votation qui doit avoir lieu le 19 avril sur le projet de Constitution élaboré par les Chambres et l'autorité fédérale. On croit qu'il sera adopté par une forte majorité, tant de la part des Etats que de la part des populations. Quant à ces dernières, la *Nouvelle Gazette de Zurich* estime qu'elles donneront deux tiers d'acceptants contre un tiers d'opposants.

Ceux-ci se recruteront surtout dans le camp clérical. Les fédéralistes purs, nombreux surtout dans les cantons français, s'abstiendront.

Dans le canton de Fribourg, le grand Conseil a décidé, par 55 voix contre 5, qu'une proclamation au sujet de la votation serait adressée au peuple, et par 57 voix contre 4 que cette proclamation recommanderait le rejet de la révision, avec le regret que la votation n'ayant point lieu par groupes, le peuple fribourgeois soit empêché d'accepter celles des dispositions du projet du 31 mars qui constituent un progrès et une amélioration réelle.

Le conflit qui a surgi au Brésil entre le clergé et le gouvernement paraît être en voie d'arrangement.

L'évêque d'Olinda qui est en ce moment en prison à Rio-Janeiro, avait provoqué ce conflit en excommuniant les confréries catholiques qui se refusaient à rejeter de leur sein ceux de leurs membres affiliés à la franc-maçonnerie.

Le gouvernement, pressé par la Chambre des Députés, ayant sommé en vain l'évêque d'Olinda de retirer cette mesure incompatible avec les lois sur le placet, un arrêt de la cour suprême envoya le prélat en prison. Des poursuites du même genre furent alors ordonnées par la haute cour contre tous les autres évêques qui s'étaient associés à la protestation de leur collègue.

Le gouvernement brésilien, désireux de mettre un terme à cette situation, envoya le baron de Penedo à Rome pour exposer directement la situation au Pape et lui remettre un mémoire contenant tous les griefs du gouvernement contre l'épiscopat.

Ce mémoire, suivant l'*Indépendance Belge*, soumis à l'avis d'un comité de cardinaux, eut pour résultat une lettre du cardinal Antonelli exprimant le regret que le Saint-Père éprouvait de ce conflit, et annonçant que le Saint-Siége avait déjà fait part aux évêques brésiliens du déplaisir que leur zèle inconsidéré lui avait causé. Dans cette lettre il est dit que l'évêque a mal interprété la volonté du Saint-Père, et que ses actes ne sont pas de ceux qui méritent des éloges ; finalement il est enjoint à l'épiscopat brésilien de faire le nécessaire pour que toutes choses soient remises [illegible].

UN MOYEN SIMPLE DE CONTROLER LES RECETTES.

Nous avons examiné dernièrement la situation des employés du gouvernement, et nous avons dit que le meilleur moyen que l'Etat put employer pour attacher les fonctionnaires à leurs devoirs, c'était de rémunérer largement leur travail.

Justement préoccupés de rechercher les moyens capables d'assurer la marche régulière de l'administration, nous avons tourné nos regards vers les imperfections qu'elle présente aujourd'hui, nous avons exprimé notre avis quant aux réformes qui s'appliquent au personnel. Il nous reste à examiner celles qui pourraient être introduites dans le mécanisme administratif, et qui regardent plus particulièrement le contrôle des recettes.

La chose en vaut la peine en effet, et nous sommes convaincu que l'Etat n'aurait aucune charge nouvelle à imposer aux populations afin d'arriver à établir l'équilibre de ses budgets, s'il assurait la pleine et entière exécution des lois et tirait des contributions existantes tout ce qu'elles peuvent et doivent lui donner.

Nous supposerons que l'administration dispose d'un personnel capable, attaché à ses devoirs ; il est certain que dans l'état actuel rien ne contribuera à maintenir cette discipline, cette probité, qui n'est attestée par aucun contrôle efficace.

Prenons un exemple : un négociant introduit un objet évalué 21 livres turques et pour lequel l'administration des douanes percevra 168 piastres, par application du droit de 8 o/o frappant les marchandises importées. Actuellement, une fois que les 168 piastres ont été payées le négociant emporte sa marchandise, sans même obtenir souvent un reçu de la somme versée, l'employé note sur son carnet la recette qu'il a perçue, mais rien autre que sa conscience et sa fidélité envers l'Etat ne l'obligent à inscrire exactement le nombre de piastres qu'il a encaissées. S'il veut marquer 148 piastres au lieu de 168 rien ne prouve qu'il ne puisse pas le faire, et c'est toujours une mauvaise chose de laisser au libre arbitre d'un employé la question de savoir s'il sera ou ne sera pas intègre.

Ce qu'il faut, c'est au contraire chercher et appliquer un moyen de contrôle, un procédé de vérification qui soit en quelque sorte mécanique, et qui ne laisse aucune prise à la fraude.

Il faut que ce moyen soit simple, et que chaque fois qu'un employé fait une recette il soit contrôlé par le public qui est intéressé à ne payer que ce qu'il doit, et que la vérification des encaissements se fasse rapidement et sans erreur possible.

Un pareil moyen de contrôle est-il impossible à découvrir et son application présenterait-elle de grandes difficultés ? nous allons démontrer le contraire en indiquant un procédé dont le mécanisme serait des plus simples, et qui permettrait aux employés supérieurs d'exercer un contrôle parfait sur leurs subordonnés.

Avec le système que nous voudrions voir appliquer tout devient simple ; le public sait que ce qu'il a payé ne pourra pas être dissimulé, de plus il a un reçu qui ne peut pas être altéré par une copie infidèle, inconvénient qui existe dans le système des registres à souche.

Voici en quoi ce système consisterait.

Chaque employé chargé de faire des recettes aurait dans son bureau six cahiers de timbres gommés, ayant l'apparence des timbres-poste : un carnet de timbre de 1 piastre ; un carnet de timbres de 5 piastres ; le troisième cahier contiendrait des timbres de 20 piastres (1 medjidié) ; le quatrième, des timbres de 100 piastres (1 liv. turque) ; le cinquième, des timbres de mille piastres (dix livres turques) ; le sixième des timbres de 10,000 piastres (cent livres turques.)

Avec ces six carnets de timbres de valeur graduée, de manière à satisfaire à toutes les combinaisons qui peuvent se présenter, il n'y a plus besoin de passer d'écritures ni de faire de reçus manuscrits ; un timbre humide portant la date de chaque jour de l'année suffit à tout.

Chaque timbre porte sa valeur, inscrite en chiffres apparents et les timbres de valeurs différentes seraient naturellement de couleurs différentes.

Quant au mode d'opération il est très-simple. Le commerçant qui a 168 piastres à payer, comme dans l'exemple précédent, paye 168 piastres, le caissier prend une feuille de papier divisée en carrés de la dimension des timbres et ayant six lignes horizontales affectées chacune à l'un des timbres des six valeurs établies plus haut, il colle un timbre de 100 piastres sur la troisième colonne, trois timbres de 20 piastres sur la quatrième, un timbre de 5 piastres sur la cinquième et trois timbres de 1 piastre sur la sixième et dernière colonne ; total 168 piastres. Il applique ensuite sur chaque timbre son timbre humide qui fait l'office d'un obturateur et empêche que les timbres mobiles puissent être réemployés.

La feuille remise au négociant lui sert de reçu, et la vérification de la somme qui s'y trouve portée est facile pour lui.

Quant à l'administration, elle a remis à chaque employé un certain nombre de timbre de chaque espèce, le nombre des timbres détachés de chaque cahier montre exactement, et sans erreur possible, la somme de piastres dont l'employé est débiteur envers la caisse générale, c'est là ce qu'il doit verser.

Quant aux caisses centrales de chaque administration, elles achèteraient ces carnets de la Direction des Contributions directes, qui devrait percevoir de chaque caisse centrale une somme représentant exactement la valeur des cahiers employés ; et par ce système, le gouvernement établirait partout et du haut au bas de l'échelle administrative un contrôle dont l'efficacité nous paraît évidente.

CHRONIQUE.

[illegible] dont l'abonnement expire le 1er Avril prochain sont priées de le renouveler, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans l'envoi du journal.

S. M. I. le Sultan vient d'adresser directement au Roi d'Italie un télégramme pour le féliciter à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au Trône.

S. A. le Grand-Vézir [illegible] matin au Palais Impérial où il a eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté.

Le corps diplomatique, le grand-vézir, les ministres et plusieurs fonctionnaires supérieurs assistaient au dîner offert hier soir à la légation d'Italie à l'occasion du 25me anniversaire de l'avènement au trône de S. M. Victor-Emmanuel.

Edhem effendi, *Kehaya* du Trésor Impérial, a été décoré de l'ordre du *Medjidié* 2me classe ; Salih effendi, 1er secrétaire du Trésor, a été décoré du *Medjidié* 3me classe ; et Bessim effendi, quatrième secrétaire de ce département, a été décoré du *Medjidié* 4me classe.

Dimanche dernier S. S. le Patriarche œcuménique est allé rendre visite à S. Exc. le Général Ignatieff, au palais de l'Ambassade de Russie.

Ahmed Hamdi Pacha, nouveau gouverneur général du Vilayet d'Aïdin, partira jeudi prochain pour Smyrne, à bord du paquebot du Lloyd Autrichien.

Le gouvernement impérial vient de supprimer le poste retribué de consul général de Turquie à Gênes.

La commission mixte instituée à la Sublime Porte pour la répartition des biens-immeubles de la communauté arméno-catholique a tenu samedi dernier sa deuxième séance sous la présidence de Bedektdji-bey, Niazi effendi.

La Préfecture de la ville vient de recevoir de Bourgas 160,000 ocques de charbon qu'elle a réparti dans les différents quartiers de Stamboul et dans les villages du Bosphore pour y être vendu à raison de 45 piastres les 100 ocques.

Par ordre supérieur le Ministre de la police défend aux dames turques de porter, au lieu du *Féredje* traditionnel, usité jusqu'ici à Stamboul, l'*Izar* ou voile long colorié en usage ailleurs et notamment en Syrie et en Egypte.

Cette manière de se voiler qui tend à se propager à Constantinople, étant contraire aux habitants du pays et donnant lieu à plus d'un inconvénient.

Les dames qui contreviendraient à cette ordonnance seraient arrêtées sur la voie publique par les agents de la police et reconduites dans leurs familles et en cas de récidive elles seraient passibles des pénalités édictées par la loi.

Demain mercredi est le jour anniversaire de l'avènement au trône du Schah de Perse.

A cette occasion, le général Mohsin-Khan, ministre de Perse à Constantinople, donnera un dîner à toutes les notabilités de la colonie persane. Ce dîner devait être suivi d'un bal brillant qui a été ajourné à cause du carême.

Le relevé cadastral de Cadikeuy marche rapidement et cette opération sera bientôt achevée, grâce au zèle et à l'activité deployés par Riza bey, président de la commission cadastrale de cette circonscription.

A cette occasion nous devons signaler l'esprit de justice qui préside à l'exécution de ce travail et guide les agents qui en sont chargés, dans la juste estimation des immeubles. Mentionnons aussi l'affabilité, dont le président, Riza bey, fait preuve, toutes les fois qu'une contestation s'élève entre les propriétaires et les fonctionnaires du gouvernement. Il est probable que ces estimations ne donneront lieu à aucune réclamation sérieuse.

Un nouveau journal turc est venu augmenter le nombre des feuilles quotidiennes qui s'impriment dans notre ville. C'est le *Terakki* qui avait cessé de paraître et dont la publication vient d'être reprise par un nouvel éditeur.

On annonce aussi que le Bureau de la Presse a accordé l'autorisation de paraître à l'*Hulessat-ul-Efkiar*, feuille quotidienne, supprimée, il y a quelque temps par le gouvernement.

M. E. Rossi de Giustiniani, secrétaire général de l'Académie byzantine *El Chark*, se propose de donner prochainement, sous le patronage et avec la coopération des quelques-uns des membres de cette société, une conférence scientifique, littéraire et artistique.

Nous voyons avec plaisir que cette Société, dont le but est de répandre l'instruction et d'encourager le vrai mérite et le vrai talent, a choisi un de ses membres les plus distingués pour donner au public éclairé de Constantinople, une conférence qui, d'après le Programme que nous publierons plus tard, promet d'être des plus intéressantes.

On lit dans le *Courrier d'Orient* de samedi :

« Dans son démêlé avec M. Sommaripa, à propos d'une fourniture de charbon, Hussein effendi, Directeur du *Chirket-i-Haïrié*, a cru se blanchir en faisant insérer dans deux journaux une note où l'administration du Chirket se targue de l'approbation du ministère du [illegible]

Mais ce ministère n'entend pas assumer la responsabilité d'actes sur lesquels [illegible] exercer qu'une haute [illegible]

C'est ce qu'une note du même ministère, insérée hier dans la *Turquie*, fait

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

THEATRE FRANCAIS

La semaine a été féconde. Un *chef-d'œuvre* et une œuvre amusante, malgré ses nombreux défauts, cela ne se rencontre pas toujours.

Si nous suivions l'ordre chronologique nous devrions commencer par le chef-d'œuvre, c'est-à-dire par *Don Pasquale*, mais ceux qu'il n'y a qu'à louanger peuvent attendre, certains qu'ils sont qu'on ne les oubliera pas.

Occupons-nous donc de la *Fille de Mme Angot* dont l'engouement, en quelque sorte européen, s'explique par une succession de scènes comiques, mouvementées et par une musique charmante.

Comme les éloges que nous allons consacrer à l'œuvre de MM. Siraudin et Clairville, ne seront pas exempts de critique, non pas au point de vue dramatique, mais au point de vue de l'esprit général qui a guidé les auteurs, commençons par déclarer que leur pièce est bien faite et qu'elle contient les éléments nécessaires à un succès.

De la première jusqu'à la dernière scène il n'est pas possible de s'ennuyer.

Que le dialogue, et surtout les motifs de la *Fille de Mme Angot* ne soient pas tous de bon goût, nous n'en saurions disconvenir. Il est évident que : « *Pas bégueule — Forte en gueule!* » sont des expressions qui ne devraient jamais se trouver à la scène, mais la musique de ce morceau est si charmante qu'elle fait oublier les mots choquants que, nous venons de citer, et qu'on se sent désarmé, de même que pour le duo du second acte entre Lange et Clairette, ainsi que pour celui-ci du troisième acte, commençant par : « *Ah ! c'est donc toi Madam Barras* »

Evidemment, ici, c'est le talent du compositeur qui fait passer sur l'inconvenance des vers, mais c'est beaucoup qu'ils puissent être entendus sans trop choquer.

Puis à côté de ces trois morceaux il y en d'autres assez bien faits. De ce nombre est la romance de Clairette au premier acte, le *duetto* entre Lange et Pitou, au deuxième, la *romance* de Pomponet et la *Cavatine* chantée par Lange au troisième acte.

Nous le répétons la *Fille de Mme Angot* comme *libretto* est une pièce réussie, et ce qui est plus réussi encore c'est la partition.

Charles Lecocq est un jeune homme. Sa première œuvre fut les *Ondines au Champagne* : un succès. Depuis il ne s'est plus arrêté. C'est qu'il y a en lui quelque chose d'original, de vif, de pimpant et qu'il vivifie ce qu'il touche.

Pour notre part, nous préférons la musique du *Myosotis*, du *Cabaret de Ramponeau* et de *Fleur de Thé* à celle de l'opérette dont nous nous occupons. Malgré cela nous devons dire que la *Fille de Mme Angot* est un bijou Ce n'est point la perle de l'écrin de Lecocq, mais c'est un riche joyau de sa couronne artistique.

Encore une fois c'est de la musique facile à retenir, pleine de soleil, de gaîté, et de *gauloiserie* dans la bonne acception du mot.

Ceci dit passons à la critique de la *Fille de Mme Angot*. *L'intention* qui a guidé MM Siraudin et Clairville, c'est facile à voir, est une intention mauvaise.

Essayer de ridiculiser les gloires de la France, alors que l'étranger foulait encore le sol de la patrie, c'est là une action blâmable.

Les regrets impérialistes de MM. Clairville et Siraudin n'avaient que faire de s'en prendre à Augereau et à Barras de ce qui s'était accompli en 1870 Sont ce ces deux hommes qui ont été la cause de la capitulation de Sedan et de la perte de l'Alsace et de la Lorraine ?

Il est de mode, depuis les persécutions exercées par Napoléon Ier, contre celui qui fut son protecteur, de représenter Barras comme un incapable C'est étrangement défigurer l'histoire ; c'est oublier que c'est Barras qui commandait la division de gauche qui reprit Toulon aux Anglais et que nommé dictateur le 9 Thermidor, sa première pensée fut de faire cesser les exécutions et de mettre fin aux listes de proscriptions qui avaient été dressées par Robespierre.

La conduite pleine d'humanité de Barras, aurait dû lui concilier la reconnaissance de ceux qu'il a sauvés en mettant fin à la Terreur et pourtant, par suite de nous ne savons quelle anomalie, procédant de l'ingratitude humaine, il n'en est pas ainsi

Quant à Augereau, dont les auteurs de la *Fille de Mme Angot* disent : « *Armé de son grand sabre qu'il fait trainer partout,* » en cherchant à bafouer cet illustre général, MM. Siraudin et Clairville continuent la tradition de leur parti qui, depuis 1815, n'a cessé d'anathématiser le duc de Castiglione

Qui le sabre d'Augereau a traîné partout où il y a eu une victoire à remporter ! Qui donc s'est emparé du pont de Lodi, sous une pluie de mitraille ? Qui donc a arrêté pendant deux jours la marche des Autrichiens à Castiglione ? Qui donc en 1797, a battu près d'Anghiari le général Provera et après l'avoir poursuivi jusqu'à Castellero, lui a fait cinq mille prisonniers et pris sept cents chevaux ? Qui donc après cette belle campagne a envoyé au Directoire soixante-deux drapeaux conquis sur l'ennemi ? Augereau ! Nous laissons de côté ses hauts faits pendant le premier Empire.

Et c'est ce général que MM. Siraudin et Clairville plaisantent comme ils ont plaisanté Barras. Allons c'est triste !

Barras, Augereau, le Directoire nous touchent peu, ce ne sont point là les hommes et les institutions auquel nous avons voué notre admiration, mais nous pensons que c'est montrer peu de patriotisme que de faire à l'égard des gloires d'il y a quatre-vingts ans, ce que MM. Meilhac, Halévy, Crémieux et consorts ont fait pour les gloires de l'antiquité.

A la rigueur on peut encore s'expliquer un pareil procédé à propos d'hommes et d'époques sur lesquels les siècles ont passé, mais quand c'est de l'histoire actuelle, en quelque sorte, nous ne saurions accepter sans protester qu'il en soit ainsi.

C'est d'autant moins tolérable que les auteurs ont été chercher Pitou pour en faire un [illegible]

Or ce Pitou était un ordurier chanteur des rues, vivant non pas après Montenotte et la campagne d'Egypte — ce qui placerait l'action de la *Fille de Mme Angot* après août 1798, — [illegible], ou au plus tard dans les premiers [illegible] de 1794, car ce Pitou, âgé à cette époque de plus de quarante ans, fut trouvé [illegible] excès d'ivrognerie, par une soirée d'avril.

Ajoutons que le Directoire ne fut proclamé que le 27 octobre 1795, c'est-à-dire plus de dix huit mois après que ce Pitou, qui s'appelait *François* et non *Ange*, avait disparu de la place publique

Voilà comment le confiseur Siraudin et Clairville, l'ancien marchand de lorgnettes, connaissent l'histoire.

Le rôle de Mlle *Lange* sort du répertoire et du genre de Mlle Tautin, cependant elle y a été très habile. Il y avait pour elle plus d'un écueil à éviter et elle est parvenue à en surmonter la plus grande partie.

Elle a bien enlevé son *duetto* avec Pitou, et le passage où elle lui dit :

« Je veux pourtant savoir pourquoi
« Quand vous êtes devant moi
« L'ancien régime seul vous tente »

Disons aussi qu'elle a phrasé d'une façon délicate sa cavatine du troisième acte :

« Je ne suis qu'un cœur sensible,
Sans avenir et sans position »

Mlle Elisa a été charmante dans Clairette Elle a eu juste la dose qu'il fallait de naïveté et de désinvolture compensant le caractère qu'elle interprétait.

C'est dans la bouche de Clairette que sont placés les couplets les moins comme il faut de la pièce, et Mlle Elisa a eu l'art de sauver ce qu'ils pouvaient avoir de choquant.

Il faut entendre de quel air déluré mais gracieux elle phrase.

« Tiens, voyez donc c'te vertus.
Qu'à les bras et les jamb' nus »

Du reste, il en est de même de tous ses couplets.

Nous n'étonnerons personne quand nous dirons que c'est Mlle Elisa qui a eu le succès le plus vif de la représentation, succès [illegible]

M. Labat jouait par complaisance *Lariaudière* et il a parfaitement composé ce type. Il en est de même de M Jouanne qui a donné un très bon cachet au rôle de *Louchard*.

M Dervilliers a fait de *Pomponet* une excellente création. Il a développé avec bonheur le côté simple et plein de cœur de ce personnage. Il a eu de la gaîté de la bonhomie de la passion vraies. A la bonne [illegible]

Nous sommes heureux de n'avoir que des bravos à prodiguer à notre jeune comique.

M. Kolletz a été bien dans *Ange Pitou*. Il a chanté avec une facilité, une légèreté étonnantes son rondeau et son duo du premier acte ; son duetto du second et son duo du troisième acte. Disons encore qu'il s'est fait vivement applaudir dans *Don Pasquale*.

Avant de parler de *Don Pasquale*, adressons des éloges à la direction du Théâtre Français pour le soin avec lequel elle a monté la *Fille de Mme Angot*. Les costumes sont splendides, elle a fait les frais de trois décors neufs et d'accessoires d'un très-grand luxe. Espérons que ces sacrifices ne seront pas perdus et que notre société saura récompenser la direction en lui faisant faire des recettes fructueuses.

Nous voici arrivé au chef-d'œuvre de Donizetti. Il nous reste peu de place, mais elle sera suffisante, bien que nous ayons de grands éloges à faire à Mme Colas et à M. Fraize, au bénéfice duquel cet opéra bouffe a été joué mercredi dernier.

[illegible] lante partition accueillie avec un si grand enthousiasme en 1843.

C'est la première fois que *Don Pasquale* était joué ici en français, aussi y avait foule au bénéfice de M. Fraize, et le public a-t-il chaleureusement applaudi la musique [illegible]

Mme Colas, dont on ne compte plus les triomphes, en a remporté encore un en interprétant *Louise*. Il faut lui avoir entendu chanter le trio et le quatuor du second acte pour se rendre compte de la valeur, de l'agilité, de la souplesse de sa voix. C'est merveilleux.

Elle vocalise avec une netteté, une précision à faire envie aux rossignols. Elle a [illegible]

« Le jour a fui la terre. »

En un mot elle a été la reine de la soirée de même que M Fraize en a été le roi

Comme artiste et comme bénéficiaire notre baryton a dû être satisfait, car le public n'a cessé de lui prodiguer des bravos, et de lui prouver combien il appréciait son mérite.

C'est que M. Fraize n'est pas seulement un [illegible] belle voix, une savante méthode, c'est encore un comédien spirituel, en un mot un artiste plein de verve.

Avec quelle rondeur malicieuse il a chanté :

« Notre sang est vif peut-être »

M. Fraize n'avait pas besoin de *Don Pasquale* pour démontrer son talent, mais disons que le public a été heureux de l'entendre dans le chef-d'œuvre de Donizetti et qu'il lui a fait le succès auquel il avait droit, parce qu'il a interprété avec un grand art la musique du maître.

M Labat a été parfait dans *Don Pasquale*. Il a detaillé avec le brio du diable dont il a le secret tout ce rôle si lourd, si difficile à porter.

Avec *Don Pasquale* et la *Fille de Mme Angot* le Théâtre Français ne désemplira pas, ou alors il faudrait désespérer de notre public.

Le Fauteuil No 3.

entendre en termes très-explicites, et elle ajoute que le demêlé dont il s'agit sera examiné attentivement.

On doit louer Mahmoud pacha, ministre du commerce, de vouloir porter la lumière sur une question qui a besoin d'être eclaircie.

Comme nous n'avons pas encore parlé du demêlé dont il s'agit, nous le résumerons dans un prochain numero, pour l'intelligence de nos lecteurs. Il faut que la vérité soit mise au grand jour. »

—

Le *Levant Times* revient, dans son numéro de samedi dernier, sur l'entente intervenue entre le ministre des affaires étrangères et le representant de Perse, entente qu'il persiste à qualifier de convention, conclue, signée et ratifiée selon les règles prescrites dans ces circonstances.

Notre confrere se trompe. Nous le lui avons déjà dit le 13 mars, et M. Benoit Brunswik le 16 du meme mois. Ce publiciste dont le *Levant Times* ne saurait contester la compétence dans la matiere, caractérisait en ces termes l'accord que notre confrere décore du nom de « convention » :

« Le *Levant Times* a publié le texte « d'un document qui me parait comporter quelques observations, tant pour » la forme que pour le fond. Par sa forme, ce document ne manquera pas de » frapper l'attention des Cumont, des » Martens, des Amyot, de tous les amateurs et collectionneurs d'actes internationaux, car ils reçoivent là un document *sui generis*. Bien qu'on lui ait » donné le titre de « convention », bien » qu'on le déclare issu d'une négociation » entre le ministre du Sultan et la légation du Schah, ils n'y trouvent *ni constitution de plénipotentiaires, ni échange de pleins pouvoirs, ni stipulation* » *de ratifications souveraines*, tous éléments necessaires à une convention » proprement dite. »

Il nous semble que c'est assez clair. Aussi le *Levant Times*, en accueillant dans ses colonnes la lettre de M. Brunswik, s'est-il bien gardé de l'accompagner du moindre commentaire.

Il n'en est pas de meme avec nous. Notre confrère veut absolument que nous ayons tort, bien que la réalite des faits éclate dans l'acte meme qu'il a publié. Il affirme « que les pouvoirs des plénipotentiaires sont parfaitement en regle, » attendu que les deux Souverains, lors » de leur entrevue à Dolma-Baghtché, » se sont presentes mutuellement leurs » plénipotentiaires » et que « pour ce » qui est de la ratification, les telegrammes de felicitations échangees entre » les deux Souverains sont là pour temoigner à ce sujet. »

Il faut avouer franchement qu'apres une telle argumentation, nous sommes dispensé de continuer la discussion. Nous conseillerons simplement à notre confrère de se procurer l'un des ouvrages des publicistes dont M. Brunswik a cite les noms. Il y trouvera la vraie portée des mots : « convention, pleins pouvoirs, ratification » : cette lecture pourra lui etre utile pour ses futures polémiques.

—

En lisant les articles que le *Journal des Travaux Publics* a publiés depuis deux mois seulement, contre la compagnie des chemins de fer de la Turquie d'Europe, et en constatant que ses recriminations sont restées sans écho dans la presse, on est tenté de croire que le public a exclusivement confié à ce journal le mandat de veiller à sa sécurité sur les lignes concédées. En effet, tandis que tous ses confreres laissent paisiblement voyager les voyageurs et fonctionner la Compagnie, le *Journal des Travaux Publics* ne laisse pas partir un train, nous voulons dire, paraître un de ses numéros, sans crier gare! aux voyageurs et sans lancer à la Compagnie une menace dont, il faut l'avouer, elle n'a point paru se préoccuper beaucoup jusqu'ici.

Il est vrai que les voyageurs continuent a voyager, et la compagnie a les faire voyager en toute sécurité, mais notre reputation, à nous, confrère du *Journal des Travaux Publics*, pourrait finir par etre serieusement compromise par ses agissements.

De deux choses l'une, ou notre confrere a raison, et nous sommes coupable de l'avoir laissé crier dans le désert, de ne nous etre pas associé à ses plaintes, ou le zele qu'il affecte pour la sécurité du public ne peut s'expliquer que par des intérets tout particuliers qui ne regardent pas le public, et cette *sollicitude* n'est pas serieusement justifiée ; alors notre devoir envers ce meme public est de le mettre en garde contre le danger... d'ajouter foi aux assertions de notre confrère, lorsqu'il insiste sur le mauvais etat des lignes de la Compagnie.

[illegible] sommes bien aise pour le public, il nous faut en toute connaissance de cause, prendre ce dernier [illegible].

Dans son dernier numéro, le *Journal des Travaux publics* loue le gouvernement d'avoir envoyé deux ingenieurs d'un haut mérite constater l'état de la voie sur un point où, par suite des conditions défavorables du terrain, les rigueurs exceptionnelles de cet hiver doivent s'être fait sentir plus que partout ailleurs.

Nous nous associons à cet éloge et nous n'entendions pas moins de la sollicitude éclairée du Ministre des Travaux Publics ; mais ce que notre confrère omet (et son parti pris contre la Compagnie nous fait craindre que ce ne soit pas faute de renseignements), c'est que les ingénieurs du gouvernement ont constaté que sur ce point la Compagnie prenait toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration de la voie et pour la sécurité des voyageurs, ainsi qu'elle le fait d'ailleurs sur le parcours de toutes ses lignes.

Ainsi, la Compagnie veille de son côté et le gouvernement, du sien, à la sécurité des voyageurs. C'est leur devoir et tout est dans l'ordre. Que pourrait-on craindre apres avoir signalé cette double sollicitude ?.... une seule chose: c'est que le *Journal des Travaux Publics* ne s'amuse du public un peu plus qu'il ne convient, et qu'il n'agisse de meme dans un intéret qui est encore pour nous une énigme. Nous ne cherchons pas à la deviner; ceci, c'est son affaire et non la nôtre. Nous ne tenions qu'à justifier notre silence sur les grands dangers...... que ne courent pas les voyageurs qui se fient aux chemins de fer de la Compagnie.

—

Les préposés de la Régie ont arreté avant-hier soir, aux environs de Haïdar Pacha, trois individus porteurs d'une quantité considérable de tabac de contrebande qui a été confisqué. Les contrebandiers n'ayant pas pu payer l'amende prescrite par le règlement (cette amende s'élevait, d'apres la quantité de tabac, à la somme de P. 5450) ont été conduits dans les prisons du grand-zaptié.

—

Samedi soir des voleurs ont dévalisé un cafe et une boutique de tumbeki situés à Kiupri-bachi, à Bechik-tach. Ils ont emporté tout le numéraire qu'ils ont pu découvrir.

Malgré les recherches de la police, les malfaiteurs n'ont pas encore été arrêtés.

—

Vendredi dernier une rixe sérieuse a eu lieu entre les étudiants (Talebés) de Fatih. Quelques-uns meme ont été blessés dans cette lutte. Un de ces etourdis s'est avisé de tirer un coup de pistolet sur un agent de police. Heureusement que le coup n'est point parti; le coupable a éte arrete et conduit en prison.

—

On écrit d'Andrinople que sur un ordre superieur venu de Constantinople une commission spéciale vient d'etre formée, au siege du gouvernement general, pour présider à l'encaissement et à la rentrée des impôts arriérés jusqu'à la fin de l'année financiere de 1288.

Cette commission qui est placée sous la présidence du colonel des redifs, Rize bey, aura des agents dans tous les districts du vilayet. On espere ainsi que la rentrée des impôts arrieres qui atteignent une somme considérable, pourra être effectuée régulierement et dans un tres-bref délai.

—

Nous lisons dans le *Phare d'Orthys* de Lamia :

Nous n'avons rien de nouveau à annoncer relativement aux progres de la securité publique. Grâce à la neige qui tombe en abondance depuis plusieurs jours les brigands se tiennent caches dans leurs repaires ou chez leurs complices.

D'apres nos informations, Mehmed Aly pacha, vient d'étre autorisé par la Sublime Porte à transférer en Bosnie et dans le vilayet du Danube les bergers valaques appartenant à la tribu des *Sarakatsans*. Il est en effet de notoriété publique que ce sont ces bergers qui entretiennent les brigands en leur fournissant des vivres et des munitions, et que les trois quarts de bandits qui subsistent encore appartiennent à cette tribu.

Pour l'application de cette mesure Mehmed Aly pacha a accordé aux bergers un certain délai pendant lequel ils devront livrer les brigands aux autorités imperiales, sous peine de se voir expulsés dans d'autres provinces de l'Empire.

Il est certain que cette mesure sévère obligera les *Saracatsans* de Thessalie à se soumettre, mais les *Saracatsans* habitant le territoire hellenique n'en continueront pas moins à entretenir les brigands et à leur donner asile. Il est donc indispensable, dans l'intéret commun, que le gouvernement hellénique prenne de son côté toutes les mesures nécessaires afin qu'il ne soit plus permis aux *Saracatsans* de séjourner, en aucune saison, sur la frontiere grecque.

—

On nous adresse la lettre suivante avec priere de l'insérer.

Monsieur le Directeur,

Le *Levant Times*, dans son N° du 21 courant, en publiant ma lettre qui est un démenti aux assertions erronées contenues dans son entrefilet du 18, l'a accompagnée d'observations si déplacées et si outrageantes, qu'il me repugne de m'adresser encore à ce journal. Pourquoi, d'ailleurs, m'exposer, une seconde fois, et apres en avoir été dûment averti, au danger de recevoir des ruades en l'approchant ? J'ai donc recours à votre impartialité pour faire observer au Redacteur du *Levant Times* que les insultes ne sont pas des arguments et que sa manière d'agir est aussi loin d'être conforme à la raison qu'elle est etrangere à l'urbanité.

Peut-etre parviendrai-je à calmer un peu sa fureur en l'éclairant sur la question dont il parle si cavalierement.

L'Art. 11 de la Convention télégraphique internationale revisée à Rome est ainsi conçu :

« La minute de la dépeche doit etre » écrite lisiblement, en caracteres qui » aient leur équivalent dans le tableau » réglementaire des signaux télégraphiques, etc. »

Or, les chiffres romains n'ont pas leur équivalent dans les signaux télégraphiques. Le Rédacteur du *Levant Times* prétend que l'employe du guichet de Péra au lieu de refuser la dépeche qui lui avait été présentée le 17 courant, aurait dû remplacer les chiffres romains y contenus par des chiffres arabes ou écrits en toutes lettres, en quoi il se trompe fort.

L'employé du télégraphe ne doit dans aucun cas toucher à tout ce que l'expéditeur écrit sur la minute de sa dépeche et ne peut la modifier, la changer, en retrancher ou y ajouter un mot sans assumer une grave responsabilité ; eut-il meme risqué par complaisance un tel changement, il devrait le faire approuver d'abord à l'expéditeur, attendu que l'Art. cite plus haut contient le paragraphe suivant :

« Tout interligne, renvoi, rature ou » surcharge doit etre approuvé du si- » gnataire de la dépeche ou de son representant. »

Il s'en suit que d'une maniere ou de l'autre la depeche devait etre retournée à l'expediteur, le porteur (gardien ou domestique) n'ayant pas qualité pour le représenter. A qui doit en incomber la responsabilité, si le porteur a gardé la dépeche pendant 24 heures ? et en quoi l'employé du telegraphe est-il coupable ?

Mais le Rédacteur du *Levant Times* qui veut avoir raison quand meme, taxe de *stupide* celui qui fait son devoir et qualifie d'*impertinent* celui qui se permet de le contredire ou de rectifier les faits qu'il dénature. Assurément s'il n'est pas versé dans la connaissance des reglements télégraphiques, il manie à merveille le langage des halles. Je ne saurais le suivre sur ce terrain et je lui cède la palme.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite consideration.

AGÉMIAN.

—

Monsieur le Directeur

Je vous prie d'inserer dans le plus prochain N° de votre journal la présente lettre en réponse à l'entrefilet publié dans votre journal du 20 Mars. Cet entrefilet contient une critique au sujet de l'itinéraire suivi par le dernier bateau de la ligne d'Arnaoutkeuy.

Ce bateau c'est le N° 3, dont je suis le capitaine. Au dernier voyage du pont, ce bateau ne va qu'à Bechictach, Ortakeuy et Arnaoutkeuy, où il passe la nuit. Les habitants de Couroutchesme sont prévenus par l'itinéraire des bateaux, itinéraire publié dans les journaux et affiché à bord des bateaux et aux échelles, ainsi que par le tableau indicateur placé sur les tambours que le dernier bateau ne va pas à Couroutchesme. Leurs griefs ne sont donc pas fondés.

Mercredi dernier, après avoir fini mon voyage, vu le temps menaçant j'ai cru prudent de conduire mon bateau à Couroutchesmé comme offrant un abri plus sûr.

Veuillez agréer, etc.

L. C. PETROVICH.

Constantinople le 9/21 Mars 1874.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 24 Mars, 1874

Lever du soleil	6 h.	4 m.
Coucher »	6 »	13 »
Temps moyen à midi apparent.	12 »	6 25"
H. à la turque à midi moyen..	5 »	4

[illegible]

Baromètre.	761.5
Thermomètre	3.2
Minima .... négat	1.8
Maxima de la veille........	7.5
Direction et force du vent	N. O calme.

—

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA.

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Fevrier.		
2 Athanasion. Mpalagianis Inepoli Dardanelin	Papanimitri Rirmachos	Agri[illegible]
8 Key Harkéni	Green	Malt[illegible]
7 Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
11 Gheorghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13 Baun	Rose	Manch[illegible]
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyr[illegible]
[illegible] ingénieur	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
ju na alpazar	Ibrahim bey	Salonique
0 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Mois de Mars.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Argentis Di Ciolach[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Ali [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Discours du prince imperial.

—

Le journal l'*Ordre* a publié une édition [illegible] contenant le texte du discours que le prince impérial a prononcé à Chislehurst.

Voici ce discours, que nous lui empruntons :

Monsieur le duc,
Messieurs,

En vous reunissant ici aujourd'hui, vous avez obei à un sentiment de fidélité envers le souvenir de l'empereur, et c'est de quoi je veux d'abord vous remercier. La conscience publique a vengé des calomnies cette grande mémoire et voit l'empereur sous ses traits veritables.

Vous qui venez des diverses contrées du pays, vous pouvez lui rendre témoignage : son règne n'a été qu'une constante sollicitude pour le bien de tous ; sa dernière journee sur la terre de France a été une journée d'héroïsme et d'abnégation.

Votre présence autour de moi, les adresses qui me parviennent en grand nombre attestent combien la France est inquiète de ses destinées futures : l'ordre est protégé par l'épée du duc de Magenta, ancien compagnon des gloires et des malheurs de mon pere ; sa loyauté nous est un sûr garant qu'il ne laissera pas exposé aux surprises des partis le dépôt qu'il a reçu. Mais l'ordre matériel n'est pas la sécurité.

L'avenir demeure inconnu, les interets s'en effraient, les passions peuvent en abuser.

De là est né le sentiment dont vous m'apportez l'echo, celui qui entraine l'opinion avec une puissance irrésistible vers un recours direct à la nation pour jeter les fondements d'un gouvernement définitif. Le plébiscite, c'est le salut et c'est le droit, la force rendue au pouvoir et l'ère des longues sécurités rouverte au pays ; c'est un grand parti national, sans vainqueurs ni vaincus, s'élevant audessus de tous pour les réconcilier.

La France, librement consultée, jettera-t-elle les yeux sur le fils de Napoleon III? Cette pensée éveille en moi moins d'orgueil que de defiance de mes forces. L'empereur m'a appris de quel poids pese l'autorité souveraine, meme sur de vieilles épaules, et combien sont nécessaires, pour accomplir une si haute mission, la foi en soi-même et le sentiment du devoir.

C'est cette foi qui me donnera ce qui manque à ma jeunesse. Uni à ma mère par la plus tendre et la plus reconnaissante affection, je travaillerai sans relâche à devancer le progres des années. Quand l'heure sera venue, si un autre gouvernement réunit les suffrages du plus grand nombre, je m'inclinerai avec respect devant la decision du pays. Si le nom des Napoléon sort pour la huitieme fois des urnes populaires, je suis prêt à accepter la responsabilité qu'imposerait le vote de la nation.

Telle est ma pensée : je vous remercie d'avoir parcouru une longue route pour venir en recueillir l'expression.

Reportez aux absents mon souvenir ; à la France les vœux de l'un de ses enfants : mon courage et ma vie lui appartiennent.

Que Dieu veille sur elle et lui rende ses prospérités et sa grandeur !

—

M. Emile Ollivier.

—

On lit dans la *Liberté* :

On s'entretient beaucoup dans le monde académique d'une vive altercation qui aurait eu lieu entre M. Guizot et M. Emile Ollivier dans le sein de la commission chargée d'entendre le discours de ce dernier.

D'après nos renseignements, l'altercation, de la part de M. Guizot, aurait été peu académique. Les reproches qu'il a adressés au discours de M. Emile Ollivier sont d'avoir beaucoup trop loué Lamartine et Mirabeau. Ni l'un ni l'autre, aurait-il dit, ne mérite le nom d'homme d'Etat.

L'illustre académicien s'est beaucoup plaint aussi de l'hommage que M. Ollivier a rendu à la mémoire de l'empereur, qu'il a servi.

« Je ne retrancherai pas un mot, a répondu M. Ollivier, de ce que j'ai écrit. J'ai été nommé à l'Académie étant ministre de Napoléon III ; venir y occuper mon siege sans avoir un souvenir pour lui, serait une infamie, je ne la commettrai pas. »

Alors M. Guizot, à *la stupéfaction universelle*, a riposté par le « cœur léger. » A quoi M. Ollivier aurait répondu par le dictionnaire de Littre, en y ajoutant quelques paroles très-dignes et très-énergiques.

Apres quoi, M. Ollivier aurait joint encore le texte de ses propres paroles à la fameuse séance où il annonça la declaration de guerre de la France à la Prusse :

Séance du 15 juillet 1870.

M. *Emile Ollivier* : « Nous l'acceptons (cette responsabilité) d'un cœur léger... »

M. *Esquiros* : « Vous avez le cœur léger et le sang des nations va couler !

M. *Emile Ollivier* : «..... N'équivoquez pas sur cette parole. Ne croyez pas que je veuille dire avec joie ; je vous ai dit moi-meme mon chagrin d'être condamné à la guerre ; je veux dire d'un *cœur que le remords n'alourdit pas*, d'un cœur confiant, parce que la guerre que nous faisons, [illegible] *parce que nous avons fait tout ce qu'il était* [illegible] *possible de tenter pour l'éviter*, et enfin parce que notre cause est juste et qu'elle est confiée à l'armee française. »

—

Les produits du Perou

—

Nous extrayons du *Journal of applied science* quelques details intéressants sur les principaux produits d'exportation du Perou. Parmi ces produits, le sucre figure en premiere ligne. Tout le long des côtes, où les terres sont arrosées par des cours d'eau ou des canaux d'irrigation, la canne à sucre vient admirablement et atteint de 15 à 20 pieds anglais de hauteur. Elle ne se replante que tous les dix ans, et donne une recolte tous les quatorze mois. La plus riche région, sous ce rapport, du Perou septentrional est Eten, d'où l'on exporte annuellement 12,000 tonnes de sucre. Vient ensuite Pacasmayo qui en fournit 800 tonnes ; Malabrigo, Huanchaco, Chancay et Pisco en produisent aussi de notables quantités. Les sucres de ces différentes provenances sont expediés en Europe pour y etre raffinés. Une qualite supérieure de sucre qui se fabrique à Abancay, dans l'intérieur du pays, alimente exclusivement la Bolivie.

Après le guano et le sucre la laine d'alpaca constitue le commerce d'exportation le plus considérable du Perou. Elle provient presqu'entièrement des provinces de Puno et de Cuzco. Arequipa est le grand centre des operations commerciales sur cet article. Les troupeaux d'alpacas habitent généralement les plateaux dénudés situés à une altitude de 13 à 14,000 pieds. La tonte des laines ne se fait guere que tous les deux ou trois ans, vers le mois de décembre. Les toisons de cet âge valent actuellement à Arequipa 70 dollars le quintal.

Quant à la laine de vigogne, elle se vend jusqu'à 100 dollars le quintal, mais il s'en exporte très-peu. La laine de mouton du Pérou, appelée *cholo*, est inferieure comme qualité à celle que fournissent les troupeaux de la république Argentine. Elle s'exporte par Arica et Islay. Environ 4,000 peaux de lamas et quelques peaux de chinchillas sont envoyées chaque année aux Etats-Unis.

On trouve en abondance dans la province de Trapaca et dans la Pampa del Tamarugal, le nitrate de soude, ce puissant rival du guano pour la fertilisation des terres à céréales. On en tire en moyenne d'Iquique environ quatre millions de quintaux par an, au prix de 2 dollars 50 cents le quintal, et telle est la richesse des gisements que cette quantité pourrait etre facilement triplée.

Les écorces de cascarilles, fort employées en médecine, sont encore un des produits intéressants du Pérou ; elles viennent en grande partie de la Bolivie, et il s'en exporte environ 200,000 livres au prix moyen de 90 dollars le quintal.

—

Poussière noire des glaciers.

—

Il a été souvent question dans les récits des voyageurs et des naturalistes d'une poussière noire qu'on a trouvée quelquefois sur la neige des glaciers, et dont l'origine ne pouvait etre attribuee, comme on le pensait tout d'abord, ni à la présence de cheminées, ni au voisinage des foyers d'habitation.

Déjà en 1871 (*le Journal officiel* en a fait mention), après une neige abondante qui a duré plus d'une semaine, à Stockolm, M. le professeur Nordenskiold avait constaté qu'à la surface de la neige se présentait une poudre noire dans laquelle dominait le fer metallique à l'état de petites paillettes brillantes. Ce phénomène avait aussi été mis en évidence en 1869, à Lessle, près d'Upsal. M. Nordenskiold, pour résoudre l'objection faite par les personnes qui attribuaient la presence de cette poussiere noire à l'influence des cheminees, fit de nouvelles observations sur la neige tombee en Finlande, et qu'il avait recueillie dans des lieux absolument déserts. Dans cette neige, on reconnut également la présence du fer metallique.

Dans le dernier voyage entrepris dans les mers polaires, sous la direction du même professeur, M. Nordenskiold, ce dernier eut l'occasion de répéter ces observations intéressantes. La neige qui fut recueillie sur un glaçon flottant, à 80 degres de latitude boreale, présentait à sa surface, et jusqu'à quelques centimètres de profondeur, cette meme poudre noire, un peu grisâtre, qui etait d'essence organique en grande partie, mais qui contenait des particules de fer métallique. Un autre échantillon de meme nature fut recueilli sur un glacier intérieur du Groenland. L'analyse de l'élément métallique a donné comme résultat le fer, réuni au nikel et au cobalt. Cette association des trois métaux, qui se retrouve toujours dans les météorites, a conduit M. Nordenskiold à considerer cette poussiere noire disséminée à la surface des neiges, comme d'origine cosmique.

Dans le voyage polaire, dont nous venons de parler, le meme savant a constaté que, dans le territoire du Spitzberg, la flore fossile, dont les nombreux échantillons ont été soumis à l'examen du professeur de botanique de Zurich, M. Oswald Heer, correspond exactement à la faune actuelle du midi de la France et du nord de l'Italie et de l'Espagne. A côté des restes fossiles du chêne, du peuplier, du sorbier, du tilleul, du platane, du noyer et de l'orme, on a trouvé ceux du figuier avec les feuilles et les branches parfaitement conservées, et ceci à une très-faible profondeur d'un sol qui est actuellement desert, aride et où croissent à peine quelques mousses rachitiques et quelques lichens à l'aspect désolé.

(*Gazette officielle d'Italie*).

—

L'arrivee du duc et de la duchesse d'Edimbourg en Angleterre.

—

On lit dans le *Nord*:

Le duc et la duchesse d'Edimbourg ont été accueillis avec les demonstrations les plus vives d'enthousiasme à leur arrivée à Gravesend, samedi matin. Au moment où LL. AA. RR. débarquaient du yacht royal, la duchesse a accepté un magnifique bouquet qui lui a été présenté par [illegible] a LL. AA. RR. [illegible] rendues à la station du chemin de fer dans une voiture où le prince Arthur et le comte Sydney, lord lieutenant du comté de Kent, avaient pris place à leurs côtés. La route était bordée de détachements de volontaires et l'accueil fait par le peuple aux augustes mariés a été des plus chaleureux.

Le train s'est mis en marche à midi moins dix minutes, au milieu des vives acclamations de la foule qui s'était amassée aux abords de la station, et il s'est dirigé directement vers Windsor.

L'arrivée du train dans la résidence royale était fixée à une heure ; mais longtemps auparavant [illegible] chemin de fer amenaient d'heure en heure des milliers de spectateurs de tous les points du pays. Mais l'ordre de tenir la gare libre était inexorable [illegible] sement exécuté. Trois espaces séparés par des cordes écarlates avaient cependant été réservés, l'un pour les amis personnels du directeur du chemin de fer, le second pour les personnes qui avaient été assez heureuses pour obtenir des cartes d'entrée, et le troisième, plus petit et plus rapproché de la salle d'attente, pour le maire et les autorités municipales de Windsor. Les deux premiers furent occupés de bonne heure, [illegible] était midi et demi lorsque le maire et le conseil arrivèrent en cortège et en costumes de cérémonie dans la gare. Les autorités municipales auraient désiré presenter une adresse aux nouveaux mariés à leur descente de voiture, mais la Reine, considérant qu'après avoir voyagé toute la matinée, ils devaient etre fatigués, n'avait pas voulu admettre ce désir.

Bientôt les sons de l'hymne national qui se firent entendre aux portes de la station privée annoncèrent l'arrivée de la Reine. Il était une heure moins quelques minutes lorsque les acclamations de la foule qui s'était accumulée le long de la ligne annonça l'arrivée du train, qui s'arrêta avec une [illegible] mathématique, de façon à ce que la voiture [illegible] trouvât exactement devant la porte de la salle d'attente.

La Reine s'était avancée au moment où la locomotive passait, et avant que le train ne fût complètement arrêté le duc d'Edimbourg sauta de voiture et se jeta dans les bras de sa mère, qui l'embrassa tendrement sur les deux joues. Mais la chaleur de cette réception fut effacée par celle qui attendait la jeune princesse, dont la figure était plus pale que les blanches fleurs qui ornaient son chapeau. Il n'y eut pas de présentation de l'épousée à sa nouvelle mère. Peut-etre lorsque le duc d'Edimbourg se retourna et tendit la main à sa femme, avait-il l'intention de prononcer quelques paroles de présentation.

Mais avant que la duchesse eût pu prendre la main qui lui était présentée, la Reine s'était rapidement avancée, et prenant la mariée par les deux mains, elle l'embrassa plusieurs fois. Puis la princesse de Galles, s'avançant pour renouveler une ancienne connaissance, embrassa sa belle-sœur, et finalement le prince de Galles ajouta sa bienvenue d'une façon fraternelle. La Reine, prenant la duchesse par la main, la conduisit dans la salle d'attente, et la présenta à la princesse Christian, à la princesse Louise, à la princesse Beatrix, au prince Léopold et au duc de Cambridge, qui avaient accompagné la Reine à la station.

Les voitures attendaient dans l'avenue devant la gare; le cortége royal y prit immédiatement place, et le signal du départ fut donné. Les voitures marchèrent d'un trot rapide jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées à la colline du château, où les chevaux se mirent au pas, et le peuple qui encombrait la [illegible] put contempler à loisir une assemblée royale telle que Windsor a rarement le privilége d'en voir. En tête, dans une voiture découverte, traînée par quatre chevaux gris, venait la Reine avec la duchesse à sa gauche, et le duc d'Edimbourg sur le siége de devant. La Reine était comme de coutume vetue de noir, mais pour la circonstance la couleur habituelle avait cependant été relevée par une garniture gris d'argent. Derriere la voiture de la Reine venait une compagnie d'escorte du 2e Life Guards, puis venait une seconde voiture ouverte, également attelée de quatre chevaux gris, et dans laquelle se tenaient la princesse de Galles, la princesse Hélène, la princesse Christian, le prince de Galles et le prince Arthur ; dans la troisième voiture avaient pris place : la princesse Louise, la princesse Béatrix, le prince Leopold et le duc de Cambridge ; dans la quatrième voiture, qui terminait le cortège royal, étaient le marquis de Lorne, en compagnie de la maitresse de la garde-robes, une princesse russe et le prince Christian. Quatre autres voitures conduisant les membres des diverses suites royales complétaient le cortége.

Sur tout le passage de la royale cavalcade, et depuis l'entrée du train dans la gare, le peuple n'a fait entendre qu'une longue et incessante acclamation dans laquelle se noyaient les détonations du canon. Le soir Windsor a été illuminé, un grand feu de joie a été allumé et « une demi tonne de [illegible] a été [illegible]. Nous n'entreprendrons pas de décrire les décorations de la gare et de la ville ; bornons-nous à dire que partout le luxe et la prodigalité s'étaient largement deployés.

—

[illegible]oi sur l'état-civil et le mariage civil obligatoire.

[illegible]

III. De la forme dans laquelle le mariage est conclu, et des registres de mariage.

Dans les pays où la présente loi doit être en vigueur, un mariage civil valable ne peut etre conclu que dans la forme prescrite par cette loi.

Les cérémonies religieuses d'un mariage ne peuvent avoir lieu qu'après la conclusion du mariage devant le fonctionnaire d'état-civil.

Pour conclure le mariage est compétent le fonctionnaire d'état-civil dans le ressort duquel un des fiancés a son domicile ou séjourne habituellement.

La conclusion du mariage doit être précédée d'une publication des bans. Pour ordonner cette publication est compétent chaque fonctionnaire d'état-civil devant lequel le mariage peut être [illegible].

Avant que la publication des bans soit ordonnée, les fiancés ont à fournir en forme authentique : 1° leurs actes de naissance ; 2° la declaration approbative des personnes dont le consentement est nécessaire d'après la loi.

La publication des bans doit être faite : 1° dans la commune ou les communes où les fiancés ont leur lieu de domicile ; 2° si l'un des fiancés a sa résidence habituelle en dehors de son lieu actuel de domicile, la publication doit être faite aussi dans la commune où il réside actuellement.

Elle doit etre affichée pendant deux semaines à l'hotel de ville ou à la maison communale, ou à l'autre place assignée aux publications des autorités communales.

Si un des lieux où la publication des bans doit être faite, est situé hors de Prusse, la publication, au lieu d'être faite à la place d'affichage du dit lieu, doit être insérée aux frais de celui qui en fait la demande, dans un journal qui parait ou est repandu en ce lieu étranger. La conclusion du mariage n'est pas permise avant l'expiration de deux semaines apres le jour où a paru le numéro du journal contenant cette insertion. — Il n'y a pas besoin de faire cette insertion, si l'on produit un certificat de l'autorite du dit lieu etranger, attestant qu'à sa connaissance il n'existe pas d'empêchement au mariage.

Si des empêchements au mariage viennent à la connaissance du fonctionnaire d'etat-civil, il doit se refuser à conclure le mariage.

Les oppositions s'appuyant sur d'autres motifs n'arrêtent pas la conclusion du mariage.

Une dispense de publication peut etre donnée dans tous les cas par dispense royale ; dans les cas pressants le président de l'autorité surveillante peut accorder une abréviation des delais fixés pour la publication, et, s'il y a danger de mort, une dispense complète de la publication des bans.

La publication des bans perd sa force et doit être réitérée, si, depuis qu'elle a eu lieu, six mois se sont ecoules sans que le mariage ait été conclu.

Le mariage est conclu par ce fait — que les fiancés, en présence de deux témoins, déclarent personnellement devant le fonctionnaire d'etat civil leur volonté de contracter mariage l'un avec l'autre. — que cette déclaration est inscrite par le fonctionnaire d'état-civil dans le registre des mariages, — et que l'inscription est accomplie par les fiancés et par le fonctionnaire d'état-civil.

Comme témoins ne peuvent etre appelées que les personnes majeures. La parenté ou alliance entre les intéressés et les témoins, ou des temoins les uns entre les autres n'empêche point que ceux-ci soient appelés comme tels.

L'inscription qui est faite dans le registre des mariages (acte de mariage) doit contenir : 1° le lieu et le jour de la conclusion du mariage ; 2° les prénoms et noms de famille, la religion, l'âge, la [illegible] et de domicile des personnes contractant le mariage ; 3° les prénoms et noms de famille, l'age, la condition sociale ou profession et le lieu de domicile des parents ; 4° les prénoms et noms de famille, l'âge, la condition sociale ou profession des témoins appelés ; 5° la déclaration des fiancés.

Un certificat attestant que la conclusion du mariage a eu lieu, doit etre immédiatement donné aux fiancés.

IV. Des registres des décès.

Tout décès doit etre déclaré au fonctionnaire d'état-civil du district au plus tard le lendemain du [illegible].

A cette déclaration sont obligés : le chef de famille, [illegible]

... er dans ses ... que le résul- ... à celle que ... us sommes ... u à vapeur ... osphore, par ... est près de ... s par les fe- ... es; il nous ... qui se meut ... ion est gé- ... fois que ... participent ... e nous-mê-

... le Foucault, ... s les gran- ... est assez fa- ... ut disposer ... ile de trou- ... parmi les ... l'embarras ... erfectionné ... oduire avec ... is longs, et

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 23 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pures	47 25	—
	Hausse	47 38	—
	Baisse	47 25	—
	Clôt. du midi	—	—
	Clôt. du soir	47 32	—
	Après Bourse	—	—
Actions S. Gén.	L.S	6 10	—
» de la Société de change et de valeurs		4	—
» de la Banque de Const.		4 35	—
» du Crédit Austro-Turque		3	—
» du Crédit Général	L.T.	8 4	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		—	—
Tramway		6 70	—
Société Commerciale Ottomane		3 20	—
Laurium	Fr	72	—
Crédit Hellénique (escompte)		10	—
Obligations des Chemins de fer		112 1/2	—
» 2e émission		51	—
Emprunt	1863... coup.	300	—
	1865... coup.	311	—
	1869	276	—
	1872	70	—
	1873	274	—

Syra, paq. à vap. aut. *Oreste*, c. Tagliani, ayant touché Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardanelles et Gallipoli div. march. 55 pas.

Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles div. march. 48 p.

du 22 mars.

Trieste, paq. à vap. aut. *Jupiter*, c. Hesse, div.

Azoff, paq. à vap. angl. *Ben Lemond*, c. Kidner, div.

— paq. à vap. angl. *Ben Nevis*, c. Smith, div.

Panderma, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Galdier, div.

Batoum, paq. à vap. rus. *Boug*, c. Sofonof, div.

Galatz, paq. à vap. rus. *Sultan*, c. Cutzino, div.

Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Candolle, div.

Odessa, paq. à vap. belg. *Stad Ostende*, c. Demytenaer, d.

Samsoun, paq. à vap. ottm. *Stakeuy*, c. Hassan bey, d.

Caïffa paq. à vap. ottom. *Taif*, c. Ahmet bey, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 21 mars.

Trieste, br. aut. *Ero*, c. Sopranich, lest.

Souda, br. ottom. *Teffik bahri*, c. Caludis, pier.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 20 mars.

Hartlepool, paq. à vap. angl. *Mabel*, c. Henry, ayant touché Dardanelles charb.

Port Said, paq. à vap. angl. *Charles Anderson*, c. Clark, ayant touché Dardanelles lest.

du 23 mars.

Port Said, paq. à vap. angl. *Cheriok*, c. Walte, ayant touché Dardanelles lest.

Marseille, paq. à vap. ital. *Imera*, c. Morana, ayant touché Gênes, Livourne, Naples, Palermo, Messine, Pirée, Salonique et Dardanelles div. 155 pas.

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Austria*, c. Rassal, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles ...

PROGRAMME
du
MESSAGER D'ORIENT

(*Nouveau journal français paraissant à Vienne*).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'Orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées, qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique; après avoir ...

8me ANNÉE N° 69. Sepher 7 1291. MERCREDI 25 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible] 50 francs. 26 francs [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces: à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via della Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala; à Vienne, [illegible], Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, [illegible] W. C.

Constantinople, 24 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le gouvernement français a présenté à l'examen des bureaux de l'Assemblee de Versailles, un projet de loi prorogeant les pouvoirs des conseils municipaux actuels. L'opposition a fait valoir que cette prorogation était impossible en ce qu'elle dérogeait à la loi de 1871, et qu'elle était une atteinte portée à la souveraineté nationale.

C'est dans ces conditions que *huit* bureaux sur quinze ont nommé des commissaires hostiles à la proposition ministérielle.

Le projet de loi electorale dont il était question depuis longtemps a ete deposé sur le bureau de l'Assemblee. Il contient, ainsi que nos informations nous l'avaient annoncé, des dispositions qui mettent des entraves aux conditions d'éligibilité. C'est dans l'article 32 qu'elles se trouvent. Le voici:

« Art. 32.—Tous les électeurs sont éligibles, sans condition de cens, à l'âge de trente ans accomplis.

« Ils ne peuvent etre elus que dans les circonscriptions électorales des départements où ils *ont actuellement, soit leur domicile électoral, soit leur domicile civil; des départements où leurs parents étaient domiciliés au moment de leur naissance; des départements où ils ont anterieurement, pendant cinq annees consécutives, ete portes au rôle de la contribution personnelle* et mobiliere: des départements qu'ils ont representés dans les Assemblées et ceux où ils ont anterieurement exercé des fonctions locales; des départements où ils sont inscrits à l'une des quatre contributions directes.

« En conséquence, tout candidat sera tenu de deposer, cinq jours francs avant celui qui a ete fixé pour l'élection, au greffe du tribunal de l'arrondissement, une déclaration où il fera connaitre son âge, le nom de la commune où il est inscrit comme electeur et celle des conditions qui le rend éligible dans la circonscription. »

Le second paragraphe de cet article trahit les préoccupations personnelles des auteurs de la loi. On sent qu'en essayant d'empecher leurs adversaires d'être elus, ils ont voulu se ménager une place, autant que possible. Reste à savoir maintenant si cet article sera adopté. En supposant qu'il le soit la loi atteindra-t-elle le but qu'on se propose? La *Presse* affirme que non et fait remarquer que, malgré les précautions accumulees ceux de tous les députés actuels, qui pourraient etre élus, « dans le plus grand nombre de departements seraient MM. Thiers, Gambetta et Ledru-Rollin. »

Le 25e anniversaire de la bataille de Novare, vient de provoquer de la part de François-Joseph, une manifestation qui sera certainement vue d'un mauvais œil en Italie, surtout pour ce motif qu'elle a coïncide avec la solennite qui a eu lieu à Rome pour feter la date de l'avenement au trône de Victor-Emmanuel.

Dans une lettre autographe l'Empereur a felicite l'archiduc Albert d'avoir participé à la journee de Novare et « au triomphe des armes imperiales. »

Or, ce triomphe a eté acquis aux dépens des Italiens. Il doit donc necessairement résulter de la lettre imperiale un mécontentement qu'il eut éte plus prudent de ne pas provoquer, puisqu'il ne peut que réveiller des animosités qui s'éteignaient, et que le voyage de Victor-Emmanuel à Vienne semblait vouloir effacer tout à fait.

Le Reichsrath autrichien est saisi en ce moment d'un memorandum des sept députes du Tyrol italien, demandant la division du Tyrol en deux parties, allemande et italienne, avec dietes séparées. Il n'est guère probable que le gouvernement autrichien consente à cette division, qui serait de nature à créer un précédent fâcheux au point de vue des interets généraux de l'empire.

Mgr de Schwarzemberg, cardinal-archeveque de Prague, s'est rendu à Breslau, pour conferer avec le prince-évêque de ce diocese, au sujet de la situation que les nouvelles lois ecclesiastiques de Prusse créent à leurs diocèses respectifs.

On sait que certains districts de la Silésie prussienne font partie du diocese de Prague, tandis que des districts de Boheme appartiennent au diocese de Breslau. Cet état de choses, dans les circonstances actuelles, est de nature à créer des complications qu'il importe de faire cesser par une nouvelle délimitation diocésaine concordant avec la délimitation territoriale de l'Autriche et de la Prusse.

Le *Mémorial Diplomatique* assure que c'est au sujet de cette question que les deux prelats ont tenu à conférer ensemble.

Les journaux anglais s'occupent beaucoup de la manifestation de Chislehurst. Chose curieuse, tous mettent en lumière les progrès faits par l'imperialisme depuis le 24 Mai et notamment depuis le vote de Novembre sur le septennat.

Le *Times* est d'avis que la commission des Trente, inconsciemment peut-etre, mais efficacement, à coup sûr, travaille autant que M. Rouher à la restauration des institutions qui ont ete si énergiquement et si unanimement répudiées à Bordeaux.

Peu s'en faut que le journal de la Cite ne considère M. Batbie comme un allié des bonapartistes, tant son rapport sur la loi électorale est venu juste à propos pour donner la replique à l'héritier de Napoléon III.

De son côté le *Daily News* répète à peu près textuellement le langage de l'organe de la Cite.

Cet accord de deux feuilles constamment divisées sur toutes les questions politiques sera-t-il de nature à ouvrir les yeux aux orléanistes, sur les conséquences de leurs agissements?

Le Parlement qui a repris ses travaux les interrompera de nouveau du 31 Mars au 13 Avril, à cause des vacances de Pâques. Ce n'est que le 16 que le budget sera présenté.

Dores et dejà le gouvernement demande à la chambre des Communes l'autorisation de faire un emprunt de dix millions sterling, devant servir à combattre la famine dans les Indes, et dont trois millions, dit le télégraphe, sont nécessaires immédiatement.

La grande solennité annoncée il y a un mois, pour célébrer l'avènement au trône de Victor-Emmanuel a eu lieu lundi. Elle a été splendide.

Le roi profondément ému a reçu au Quirinal les grands corps de l'Etat et d'innombrables députations venues de tous les coins de l'Italie.

Répondant à chaque corporation le fils de Charles-Albert s'est attaché à faire ressortir le côté pacifique de l'œuvre nationale qui a été accomplie.

Chaque fois que Victor-Emmanuel a pris la parole il a été acclame.

Le sort de Bilbao, s'il faut s'en rapporter aux dépêches venues de Madrid, serait moins précaire qu'on l'avait tout eru d'abord.

Le gouverneur de la ville assiégée serait parvenu à faire savoir au maréchal Serrano qu'il a des vivres pour tout le mois de Mars et pour presque tout le mois d'Avril.

C'est maintenant au duc de La Torre à agir et à battre les carlistes avant que les sacrifices imposes aux bilbaiens ne deviennent au-dessus des forces humaines.

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

Nous felicitions, dans un précédent article S. A. le grand-vézir d'avoir inauguré, de son initiative, la decentralisation administrative, dans ses relations avec les differents ministères. Nous ajoutions que, pour que le grand-vezir puisse remplir sa haute mission de direction et de contrôle, il est necessaire qu'il soit debarrassé, autant que possible, du souci des details. Or, par des motifs dont la logique nous a toujours echappe, au lieu de simplifier la tâche du grand-vezirat, on l'a surchargee en reunissant à ses attributions celles de l'ancien ministère de l'interieur. Il est cependant hors de doute que l'administration des provinces offre par elle-meme une assez grande importance, surtout en ce moment où il est question de reformes economiques, pour qu'elle soit confiee à un ministère spécial. Aussi avons-nous l'espoir qu'Hussein Avni pacha completera son œuvre en reconstituant un departement distinct des affaires de l'interieur. On a pris, il est vrai, tout recemment, une mesure qui realise un progres, au point de vue du personnel des provinces, en remettant le choix des mutessarifs et des caïmakams à une commission speciale. Mais cela ne suffit pas et, nous y insistons, en presence de la transformation economique à accomplir, c'est plaider la cause de l'interet public que de demander la reorganisation de ce ministere. Sa tâche sera lourde et complexe. La loi sur les vilayets, qui sert de base à l'administration des provinces, presente des imperfections que nous nous reservons de signaler. Neanmoins, telle qu'elle est, cette loi pourrait rendre des services importants si son application etait suivie de pres par une direction toujours en eveil et que d'autres soins ne detourneraient pas d'une surveillance incessante. C'est alors que l'on pourra faire produire à cette loi tous les bons resultats que se proposaient ses auteurs et dont voici la formule: —Operer une fusion pratique entre les populations en solidarisant leurs interets; donner satisfaction à leurs aspirations legitimes vers une amelioration materielle et morale, en developpant toutes les ressources agricoles, industrielles et commerciales, en creant ou en provoquant la creation des institutions utiles. Pour cela, le ministere de l'interieur aura à soumettre à un examen attentif les titres que les gouverneurs generaux possedent la confiance du gouvernement. On devrait remplacer par des hommes integres et capables ceux dont le mérite reel ne presente pas des garanties suffisantes pour l'œuvre delicate de transformation economique qui va leur etre confiee. Nous rappelerons encore qu'à plusieurs reprises, nous avons insisté sur les avantages que presenterait une decision en vertu de laquelle tout fonctionnaire relevé de ses fonctions pour un motif grave, ne pourrait plus rentrer, à un titre quelconque, dans l'administration des provinces. Le ministere de l'interieur, ayant epuré son personnel, veillerait à ce qu'il accomplisse strictement ses devoirs. On tiendrait la main à ce que les valis se missent, par des tournées frequentes, en communications constantes avec leurs administres. Nous pourrions citer tel gouverneur qui s'est acquis une legitime reputation dans l'administration des provinces, dont c'est là la principale occupation. Malheureusement ce cas n'est pas la regle. Trop souvent les valis sont persuadés que leur mission se borne à un travail passif de correspondance avec les chefs des differents districts du vilayet. C'est une erreur evidente. La surveillance et le contrôle ne se peuvent exercer à distance, surtout dans un pays où les facilites de communication n'existant pas, tel agent inferieur peut molester à son aise ses administres, s'il n'est maintenu dans la bonne voie par l'apprehension salutaire de l'arrivée inopinee du vali. Nous ne pouvons indiquer dans le cadre restreint d'un article toutes les ameliorations que réaliserait un ministere de l'interieur s'occupant exclusivement de l'administration des provinces. Mais nous en avons, croyons-nous, assez dit, pour demontrer la necessite de cette reconstitution. Tout en offrant l'avantage d'alleger immediatement le grand vezirat, elle ne tarderait pas a produire pour les populations une augmentation de bien-etre et pour le gouvernement un accroissement d'influence et d'autorité.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière, de la Turquie*)

Paris, le 14 [illegible]

Le bruit court que les amis personnels de M. le comte de Chambord se sont émus de la publication faite dans la *Gazette de France* par M. Cazenove de Pradines et qu'une note doit paraître dans l'*Union* pour preciser l'attitude du chef de la maison de France, vis-à-vis du septennat. Evidemment il y a de gros tiraillements dans le parti légitimiste sur la question de principe [illegible] de personnes qui remontent à la derniere [illegible] peut pardonner à M. Depeyre de l'avoir remplacé au ministère de la justice. Le gouvernement emploie tous ses efforts à calmer ces divisions et il y est secondé par la grande majorite de la droite. Mais ce parti contient, lui aussi, des intraitables qui peuvent faire et qui font beaucoup de mal.

Un autre sujet de preoccupation pour le gouvernement, ce sont les deux élections partielles qui vont avoir lieu dans la Haute-Marne et dans la Gironde. [illegible] frage universel par [illegible]. Le candidat gouvernemental [illegible] est M. Lespérat fils, tres-[illegible]

Mais les républicains ont [illegible] pler sur un autre nom; il [illegible] Danc', maitre de forges, [illegible] de l'ex-president [illegible] dans les [illegible] idees que celle [illegible] à M. Lepe-[illegible]. Les groupes thiéristes [illegible] premier jour; la rédaction en est arrêtée, dit-on, et la pièce paraitrait un de ces jours.

Dans la Gironde, M. Gambetta a reussi à faire ecarter M. Mie; au profit d'un maire revoqué de Libourne, sur lequel toutes les fractions de l'opinion republicaine paraissent devoir reunir leurs suffrages, et mettre en minorite le candidat du septennat, le contre-amiral Larrieu. Il est incontestable que si ces deux candidatures d'opposition réussissent, le gouvernement en ressentira un échec profond; aussi des deux côtes l'animation va-t-elle devenir tres-grande pendant la lutte, qui d'ailleurs est deja commencée.

Hier a eu lieu le premier depart des visiteurs pour Camden-Place. On assure que le 16 il n'y aura pas moins de 3,000 Français à Chislehurst [illegible] majorite. Ces signatures, [illegible] departements par d'anciens [illegible] fonctionnaires qui y ont [illegible] qui [illegible]

On parait ignorer, au moins jusqu'à present les intentions du jeune prince. Fera-t-il un discours pour exciter ou modérer le zele de ses amis? Les opinions sont partagées à cet egard. Il est probable qu'on ne decidera rien, sauf un rapport, avant l'arrivée de M. Rouher, attendu aujourd'hui meme à Camden-Place.

Une quarantaine de deputes des départements de la Bretagne se sont réunis avant-hier dans un des bureaux de la Chambre. Ils ont redigé et signe le texte d'une résolution [illegible] et la conduite des mobilisés bretons pendant la guerre en province. Cette resolution longuement [illegible] à rehabiliter les [illegible] enquête du 4 septembre au nom de laquelle le rapport de M. de la Borderie a ete fait, a ete invitée à s'associer à l'entreprise des députés bretons. Mais elle a reconnu dans une réunion tenue [illegible] qu'elle ne saurait se preter à cette démarche; elle se bornera à défendre l'œuvre de son rapporteur, s'il y a lieu.

Le gouvernement acceptera le projet de loi electorale élaboré par la commission des Trente, sans lui faire subir de modifications profondes. On assure pourtant que plusieurs membres du ministere et la majorite des membres de la droite restent acquis au scrutin de liste et le trouvent préferable au scrutin d'arrondissement [illegible] favorable [illegible] tation des minorites. La seule rectification qu'il y aurait lieu d'apporter au scrutin de liste consisterait dans la suppression des élections partielles. [illegible] jet la [illegible] pas d'elections partielles: quand un membre d'une députation départementale viendrait à mourir ou à donner sa démission, il serait remplacé par celui qui, sur la liste ou les listes, a obtenu le plus de voix aux elections générales. Cette combinaison semble, au premier aspect, assez ingénieuse, il est douteux neanmoins qu'elle ait chance d'[illegible]

CHRONIQUE.

[illegible]

Par ordonnance impériale:

Khourchid pacha, ci-devant ministre de la Justice, est nommé gouverneur général du vilayet d'Andrinople.

Hadji-Izet pacha, ci-devant gouverneur general du vilayet d'Andrinople, est nomme gouverneur general du vilayet de Sivas.

Par autre ordonnance impériale:

Lebib effendi, president de la section correctionnelle du tribunal de premiere instance de Pera, est nomme président de la cour criminelle au ministère de la Justice.

Pertew effendi, ci-devant président du *Divani-Temis* du vilayet d'Aïdin, est nomme président du tribunal de première instance de Pera, section correctionnelle.

Nous trouvons dans le *Djérideï-Askerieh* les nominations suivantes dans l'armée impériale:

Riza effendi, major d'artillerie, en disponibilite, a ete nomme au commandement de la forteresse de Chypres;

Omer agha, adjudant major du 3me bataillon de l'artillerie du 2me corps d'armee, est nomme au commandement de la forteresse de Hernek, et promu à cette occasion au grade de major;

Selim effendi, major d'artillerie en disponibilite, est nomme au commandement du fort de Preveza;

Abdy effendi, adjudant-major de l'artillerie du port de Varna, est nomme au commandement de l'artillerie du port de Erdehan, et promu à cette occasion au grade de major;

Hassan effendi, adjudant-major du 3me regiment du 6me corps d'armée, est nommée major du 5me regiment des rédifs du meme corps.

Akif pacha, ministre de la justice, a debarque lundi à Constantinople. Aussitôt arrivé, Son Excellence s'est rendue au Palais Imperial où elle a eu l'honneur d'être reçue par S. M. le Sultan.

Le meme jour, apres une visite au Grand-Vizir, Akif pacha a pris la direction de son département.

Sureya Pacha, ci-devant gouverneur general du vilayet d'Aïdin est arrive à Constantinople, par le dernier paquebot de Smyrne.

Djavid Pacha, ex-gouverneur de Mételin, nouvellement nomme au mutessarifat de Larisse, se trouvait à bord du meme bateau. Ce fonctionnaire repartira bientôt de Constantinople pour se rendre à son poste.

La commission instituee par le Grand Vezir pour la repartition des biens de la communaute armeno-catholique a tenu deux séances. A la seconde qui a eu lieu hier, lundi, les deux délegués hassounistes, Agop bey Minassian et Hanimian Gomidas effendi demanderent qu'avant

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

SEPT POUR UN

PAR

Mme Stella Blandy.

XVIII. (suite).

Presente aux jeux et aux etudes des enfants, la comtesse traitait le comte avec respect, mais sans jamais le regarder ni lui adresser la parole la première, sans paraître jamais touchée de ses efforts pour lui plaire, car elle les attribuait tous au projet de déjouer son plan à l'aide de la ruse.

XIX

Le malheureux Knaseff, vaincu dans ses recherches, perdit enfin l'espoir qui l'avait soutenu et l'apparente gaieté sous laquelle il avait dissimule ses souffrances. Plus Ivan lui echappait, et plus il le sentait necessaire à son bonheur; moins Helène s'occupait de lui et moins il se resignait à la perdre pour toujours. [illegible] souvent se promener de minuit au grand jour dans son appartement, la tête baissee sur sa poitrine, les bras croises convulsivement ou pendant avec un geste affaisse, trainant ses pas comme un homme chargé d'un lourd fardeau. Knaseff portait, helas! le fardeau de ses fautes et se sentait succomber sous ce poids. Ce fut alors seulement qu'il se jugea avec severite. Sept annees d'erreur ne pouvaient etre effacees par dix mois de repentir. Que lui restait-il donc à faire? Abandonner ses droits sur Ivan, retourner à Petersbourg et reprendre le collier de son service militaire? Mais sans famille, sa vie n'avait plus aucun but. Rester à la Roudaïa? Outre que son rôle y eut été difficile à soutenir, c'était s'imposer un sacrifice sans cesse renaissant que d'assister à ces effusions de famille, embrasser ces enfants et ne savoir lequel aimer en pere. Apres avoir renié ses devoirs, par une severe punition, Knaseff se voyait renie à son tour, et s'il ne criait plus à l'injustice, il souffrait au point de maudire ses fautes, de maudire la vie, de se maudire lui-même. Il se disait qu'une mort prompte etait la seule solution de tant de tortures morales, et il eprouva un sauvage plaisir lorsqu'il sentit la fièvre brûler son sang echauffe par les embarras et les tourments de sa position inextricable.

Si Helene avait eu des regards pour Knaseff, elle aurait compris sa douleur à l'altération de ses traits, à quelques fils blancs qui se glisserent à ses tempes parmi ses cheveux blonds, à son morne abattement; mais elle le jugeait avec des yeux prevenus. Depuis six ans, elle s'etait jurée de se garder de sa douleur autant que de sa colere. La femme assez forte pour ne pas faire de difference apparente entre des enfants étrangers et un fils ardemment aimé devait avoir une energie capable de résister aux prières comme aux menaces. Elle ne voulut donc rien voir ni rien comprendre. Pour elle, Knaseff fut toujours un ennemi venant lui arracher son fils; elle se defia de lui sans aucun scrupule, sans aucun retour de compassion. Elle respectait en lui cependant le pere d'Ivan, mais elle croyait assez faire en se montrant modeste dans un triomphe qui lui avait coûté tant de soins.

Trois jours avant la fin de son conge, Knaseff, que la fièvre avait retenu depuis la veille dans son appartement, demanda à parler a la comtesse. C'etait la premiere fois qu'il sollicitait d'elle un entretien.

« Voici la grande bataille, dit Helene à Akoulina; je vais prier mes patrons de m'assister, » et elle passa à son ikonostas pendant qu'Akoulina introduisait le comte [illegible].

« Et toi aussi, tu te rejouis de mes peines! » dit Knaseff à la serve qui s'inclinait devant lui en souriant. Pour s'humilier ainsi devant cette fille qui lui etait hostile, il fallait que le comte eut depouille toute fierte. Appuye au dos d'un fauteuil, par un geste brise, un peu chancelant à cause de la faiblesse qui suit les acces de fièvre; il paraissait si navre qu'Akoulina eut pitie de lui.

« Ce ne serait pas digne d'une orthodoxe, Vladimir Ivanowitch, lui repondit-elle. Je gemis depuis assez longtemps sur les peines d'Helena Fedorowna pour savoir compatir aux vôtres. Je prierai Dieu pour vous. C'est lui qui donne toute consolation.

— Ce n'est pas de lui que j'attends la mienne, mais de... Dis-le, Akoulina, dis, où est-il? Tu es bonne, tu comprends la douleur d'un père!

— Ah! dit Akoulina, qui changea de ton. Votre Excellence me croit capable de trahir? Et elle sortit indignee de ce qu'elle prit pour une insulte.

Si Helene s'etait trouvee au salon lorsque la serve y introduisit Knaseff, peut-être se serait-elle montree emue des aveux qu'il venait lui faire: mais la zelee Akoulina ne fit qu'un bond jusqu'à l'ikonostas, et répeta à sa maitresse la tentative du comte. Ce fut l'esprit armé de soupçons qu'Helena se rendit pres de Vladimir.

Le pauvre Knaseff repandit son âme tout entiere aux pieds d'une statue implacable. Helene se roidit contre l'attendrissement qui la gagnait, à l'aide de cette pensée qui paralyse souvent les elans les plus genereux: « C'est un piege » Elle resta dans les termes de la convention consentie à Pétersbourg, et se montra toujours au lendemain de l'offense. Cependant Knaseff etablissait ses modestes desirs: il la priait de le souffrir aupres d'elle, non comme un ami, puisqu'il avait demerite de son estime, mais comme serviteur. Il lui dépeignit sa vie brisee, et lui repeta mille fois qu'il lui donnait tout droit, toute autorite sur Ivan, pourvu qu'elle lui permît de le connaître.

La verite a des accents d'une eloquence emouvante. Helene sentit ses resolutions ébranlees: il etait là, pâle et tremblant sous son arrêt. Elle hesita un instant; mais à ce signe de pitie, elle vit s'éclairer, se ranimer la figure de Vladimir, et elle reprit sa froide inflexibilité.

« Vous me condamnez sans retour, dit Knaseff, ma vie est finie. Sans famille, je n'ai ni present ni avenir. Vous voulez une liberte entiere; je vous donnerai cette satisfaction.

— Une recluse volontaire se soucie peu de la liberte, et il y a, comte Knaseff, de la delicatesse à epargner à une femme les menaces que vous me faites. Je ne les provoque pas. Je vous rends ce que je vous dois de respects et d'egards. J'ai, du reste, toujours agi ainsi, même au moment de nos plus grands dissentiments.

— Ah! ceci est trop, beaucoup trop! s'écria Knaseff, qui crut que la comtesse faisait allusion à ses generosites pecuniaires. Adieu, Helene, souvenez-vous que la misericorde est la plus belle des vertus orthodoxes! Encore adieu! Moi, l'offenseur, je vous le dis en ce moment: « Je vous pardonne, souvenez-vous de ce mot! »

Le comte courut à la salle d'etude, prit l'un des Ivan dans ses bras: « M'aimes-tu? dit-il à l'enfant, [illegible] aspect hagard [illegible] taient au bord de ses paupieres rougies.

— Oui, dit l'enfant.

— Autant que tu aimes ta mere? »

Ivan rougit, et, tout craintif, il lui caressa la figure de ses petites mains [illegible] confusion charmante: [illegible] tout de même beaucoup. »

Ce demi-mensonge, si deli[illegible] navra le cœur de Knaseff.

Et toi dit-il à Ivan III, veux-[illegible]?

— Oui, oui, dit l'enfant joyeux; puis, tout aussitôt: Mais, papa, les femmes ne vont point à la guerre. Il faudrait donc [illegible]!

— Toujours elle! rien qu'elle!» se dit Knaseff. Il serra tous ces enfants dans ses bras, pêle-mêle, leur ouvrant son cœur dechire, leur donnant, dans ces baisers convulsifs, la benediction de l'adieu, puis il disparut, laissant les enfants vaguement attristes et le precepteur plein d'alarmes.

M. Sicard, dans l'interêt du comte, crut devoir prevenir la comtesse de cette scène etrange. Helene fut emue, et, par un retour genereux, elle se dit qu'en donnant son secret elle n'exposait que son bonheur personnel. Un homme aussi repentant que Knaseff ne pouvait avoir une fatale influence sur Ivan. Elle remercia le precepteur et se dirigea vers l'appartement du comte. [illegible] elle allait [illegible] effaré.

« N'entrez pas! criait-il, n'entrez pas, frères! Ce couteau! ce couteau! Ah! je le verrai toujours! et tout ce sang! »

Loin de s'evanouir, Hélène, que ces mots avaient un moment arrêté, entra dans la chambre de Vladimir. Il etait à demi couche sur un divan, un poignard enfonce dans sa poitrine, mais les yeux ouverts et râlant avec un sifflement affreux. Elle s'agenouilla devant lui et lui cria: « Pardon! pardon! moi seule suis coupable » Le mourant etendit la main comme pour la benir, mais ses yeux, déjà vitreux, erraient de tout côté.

« Ivan, cria Helene à Akoulina, qui revint portant cet Ivan qui venait de dire à son pere: « Va, je t'aime beaucoup! » Vladimir etendit les bras vers lui dans un elan suprême, soupira encore une fois et retomba. Une ecume sanglante monta à ses levres, sur lesquelles s'ebauchait un vague sourire, et il expira.

La comtesse Knaseff porte dans son cœur un deuil qui ne finira point. En expiation de ses doutes, elle continue d'elever les Ivan comme si tous etaient ses fils, et elle tremble toujours que cet enfant si cher ne lui soit enleve par Dieu, qui ordonne à tous la misericorde et se réserve la justice.

FIN.

Voir le numéro du 23 [illegible]

Le Groenland.

Les *Annales du commerce* [illegible] sur le Groenland les renseignements qui suivent:

La population [illegible] pas de plus de 9,491 indigenes d'apres les recensements officiels. Elle se compose de [illegible]475 hommes et 5,016 femmes.

L'industrie des habitants est celle de la pêche de la baleine, du narval, de la baleine blanche et du phoque. Ces deux dernieres espèces de poissons se prennent principalement dans le nord du Groenland par les colons de Ritenbeck, qui s'aventurent hardiment sur bancs de glaces pour les chasser.

Les colons de la partie sud s'occupent plus spécialement de la pêche de la morue, des requins et du capelan qui sert à prendre le grand cabillot.

Le Groenland fournit à l'Europe l'edredon, des peaux de renard et des peaux d'ours blanc qu'on chasse à Upernavic.

La production des graisses et des foies de baleine s'élève, en moyenne, à 1 million 1/4 de kilogrammes par an.

Le commerce groenlandais avec la France figure pour 800,000 fr. aux importations, et 1,100,000 francs a l'exportation.

La capitale Thisted, sur les bords de la mer, renferme 3,000 habitants. La surface du sol du Groenland est estimee à 2,200 milles geographiques.

de procéder à toute discussion, le gouvernement voulût bien faire connaître quel était le mandat de la commission et sur quelles bases devait s'opérer la repartition. Ils insisterent enfin pour que leur qualite de catholiques fût clairement reconnue. Le Beylikdji bey, president de la commission, n'ayant pas cru devoir répondre à ces questions, et la commission s'étant déclarée incompetente pour les répondre, les deux délégués se sont retirés après avoir déposé une protestation écrite dont nous donnons ici la traduction :

« Lorsqu'en vertu d'une lettre vizirielle, adressée au representant de notre communauté, nous avons assisté hier à la séance de cette commission, instituée par Irade impérial, nous avons tout d'abord demandé si notre vrai nom, le nom de Catholique, serait reconnu officiellement par le gouvernement, sans quoi il nous serait impossible de prendre part à la discussion. A cette demande la commission a répondu clairement que la solution de cette question n'était pas de son ressort, et que nous devions, pour l'obtenir, nous adresser directement au gouvernement impérial.

« Or nous declarons que, bien que nous soyons en mesure d'infirmer et d'aneantir, point par point, par de nombreuses preuves, toutes les pretentions et toutes les allegations de la fraction dissidente de notre communauté, et bien que nous soyons en etat de demontrer que le Berat Impérial qu'elle invoque, comme base de son argumentation et comme unique fondement, ne peut en aucune maniere legitimer ses pretentions, non seulement au point de vue religieux, mais bien encore au point de vue gouvernemental et national ; attendu que c'est en surprenant la bonne loi du gouvernement, en se faisant passer injustement pour veritablement catholique et en s'attribuant faussement la majorité, que ladite fraction est parvenue à obtenir ledit Berat ; nous declarons — cependant que pour pouvoir, dans l'espece, soutenir notre thèse, établir et défendre notre droit, il est absolument necessaire, avant tout, que notre qualite de catholique soit reconnue officiellement par le gouvernement Impérial. A cet effet nous prions la commission de vouloir bien nous accorder le temps nécessaire pour obtenir de qui de droit cette reconnaissance.

« Mais si, contre toute attente, on ne voulait pas nous accorder ce délai si essentiel et si indispensable à notre cause, nous serions en droit de penser, ce que nous nous refusons à croire, qu'on aurait l'intention de priver notre communauté de tous ses moyens de défense et de sacrifier ainsi la grande majorite de la nation à une minorité infime. Or comme un pareil procede serait en contradiction flagrante avec la justice et la magnanimité impériales, qu'il serait attentatoire à nos droits naturels de sujets ottomans, nous nous trouvons dans la necessite de faire, dès à present, nos réserves à l'egard de toute décision qui serait prise contre nous dans de semblables conditions.»

Pouzig effendi Tinghir qui avait été nommé représentant de la communauté arméno-catholique, vient de se demettre de cette charge pour raisons de santé.

La légation du roi Victor-Emmanuel et la colonie italienne ont fete lundi avec une grande solennité le 25me anniversaire de l'avénement au trone du fils de Charles-Albert.

[illegible] naires étrangers ont fait de meme.

Le comte Barbolani, ministre du roi, a reçu, au palais de la legation, la visite du secrétaire du Sultan et du drogman du Divan qui l'ont felicité à cette occasion au nom du Sultan et de la Sublime Porte. S. Exc. a également reçu la visite du corps diplomatique.

A midi le stationnaire ottoman a tiré une salve d'artillerie en l'honneur du 25me anniversaire du roi.

Le representant de Victor-Emmanuel a reçu ensuite la colonie italienne qui lui a donné connaissance d'une adresse qu'elle le priait de faire parvenir à S. M.

Voici une traduction de cette adresse :

« Quand vous êtes monté sur le trône notre malheureuse patrie démembrée depuis des siecles, soumise à l'étranger, victime de l'oppression, n'avait en vous son espérance.

« [illegible] de son cri de douleur, vous n'avez pas tardé à combattre sur les champs de bataille pour sa vie et votre couronne.

« Aujourd'hui l'Italie est une, indépendante et libre [illegible] sceptre glorieux [illegible] Capitole ; [illegible]

[illegible] l'histoire nationale.

« Pour nous qui partageons à la joie de la patrie lointaine et qui n'oublierons jamais les bienfaits de Votre Majesté nous saluons aujourd'hui votre regne avec une joie indicible ; satisfaits de voir ces auspices d'un heureux avenir, nous nous écrions de tout notre cœur :

» Vive l'Italie, vive le roi ! »

Nous avons parlé dernierement d'une supplique adressée au Grand-Vézir par les chefs circassiens detenus dans les prisons du ministère de la police. Dans cette piece, les prisonniers annonçaient l'intention de se soumettre scrupuleusement, à l'avenir, aux ordres de l'autorité supérieure.

Cette supplique a été remise au Grand-Vézir par S. Exc. le ministre de la police.

En attendant que l'examen de cette affaire lui ait permis de prendre une décision, Son Altesse a ordonné qu'une commission spéciale, déjà chargée d'étudier la question, se rendit sur les lieux, pour prendre des mesures capables de prevenir le retour des actes incriminés.

Cette commission, composee du megtoubdji du ministere de la police, d'un membre du Conseil d'Administration et de deux membres de la commission des émigres, part aujourd'hui meme pour Tchataldja et se rendra ensuite à Silivrie.

Les instructions qu'elle a reçues consistent à faire reconnaitre comme étant sa propriété legitime les biens de tout individu maintenu jusqu'à présent dans la situation d'esclaves et à faire payer à ces malheureux les journées de travail consacrées à la culture des biens appartenant aux chefs.

Enfin elle doit s'opposer à la vente des enfants.

La commission, après avoir fait connaitre et accepter ces conditions devra sejourner quelque temps dans les localités que nous avons indiquées pour veiller à l'exécution de ces mesures et prendre les garanties necessaires pour empecher le renouvellement des abus commis par les chefs circassiens au détriment de leurs compatriotes.

Des faits semblables se sont passés à Tchorlou. Le gouverneur de Rodosto, Féhim pacha, a été mandé à Constantinople après s'être entendu avec la commission. Son Exc. est repartie pour Rodosto, où la commission ira le rejoindre.

Edhem pacha, ministre des travaux publics, est parti hier pour Brousse allant inspecter les travaux du chemin de fer de Brousse à Moudania.

Son Excellence est accompagnee de M. Goschler et de M. Margossian, ingenieur en chef du vilayet d'Aïdin.

Nous apprenons avec plaisir que M. Jean Brindisi, artiste distingue de Constantinople, à Paris en ce moment, vient d'être nommé par S. M. le roi de Grèce chevalier de l'ordre du Sauveur.

Nous avons le regret d'annoncer que M. Racanié, chancelier du consulat général ottoman à Odessa, vient de succomber à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

M. Racanié qui remplissait depuis longtemps et à la satisfaction de tous les fonctions de chancelier, s'est toujours distingué par son caractère, son zèle et son devouement inalterable au pays. Il laisse une nombreuse famille, sans fortune, qui se recommande à la bienveillance du gouvernement.

Le nouveau pro-vicaire latin *ad interim*, Mgr Milani, est arrivé depuis la semaine dernière à Constantinople.

Le steamer anglais *Iberian* qui s'était echoué il y quelques jours sur un banc de sable entre Buyuk et Kutchuk-Tchekmedjé a été renfloué, et remorqué avant-hier dans le port.

On sait qu'il existe encore, parmi la population turque de Stamboul en particulier, beaucoup de gens credules qui ont la naïveté d'admettre la puissance des charmes, des talismans et la prompte guerison des maux par quelques paroles magiques dites à propos. Aussi trouve-t-on à Stamboul, quantite d'enchanteurs et de diseurs de bonne aventure qui exploitent une nombreuse clientèle dont les femmes composent naturellement la plus grande partie.

Le ministère de la Police vient de mettre fin à l'exercice de cette industrie, en arrêtant tous ces aventuriers.

Ceux qui ont pu fournir une caution garantissant que desormais ils s'abstiendraient d'exercer leur metier et qu'ils chercheraient des moyens d'existence dans l'exercice d'industries honorables, ont été relâchés.

D'après le *Thrace*, les membres cléricaux de l'Assemblée nationale du Phanar viennent d'adresser, une petition au Patriarche œcumenique pour demander que le nombre des membres clericaux soit egal au nombre des membres laïques de ce corps. Cette demande est motivée parce que l'Assemblée ayant consacré le principe de l'election, les scrutins sont arretes à la majorite des voix ; par conséquent les prelats qui sont membres de ce corps, se trouvent menaces d'avoir toujours la minorite par suite de leur nombre restreint. Toutes leurs instances et leurs protestations, ne peuvent empêcher l'Assemblée de prendre des decisions en opposition aux saints canons et aux traditions de l'eglise.

Les signataires ajoutent dans leur petition qu'ils se proposent de se demettre de leur mandat de représentant, au cas où il ne serait pas fait droit à leur demande.

Le Patriarche œcumenique a transmis [illegible] nale qui s'est saisie de la question dans sa séance de vendredi dernier. Apres de longs débats la solution de cette question a été ajournee à la prochaine reunion de l'Assemblée.

SOCIETE FRANÇAISE

[illegible]

On lit dans le *Levant Times:*

« Dimanche, à deux heures de l'après midi, il y avait fete à l'ambassade de France; tous les invités avaient répondu à l'appel; il s'agissait d'une œuvre de charité. Depuis une année, il y a, à Péra, une société française de secours qui, sous l'impulsion de l'ambassadeur et par le dévouement des membres qui sont à sa tête, a rendu d'importants services et possède des fonds de réserve qui permettront d'étendre et augmenter l'œuvre de la charité, pour laquelle cette société a été créée.

« M. de Vogüé a ouvert la seance en prononçant un discours écrit de main de maître, en style académique et noblement pensé. Son debit un peu rapide laissait cependant percer l'emotion [illegible] tous les auditeurs comprenant [illegible] peut toujours calmer les élans de son cœur applaudirent des deux mains au discours de l'ambassadeur lorsqu'il termina sa lecture. C'est que chacun avait eu sa part meritee dans la distribution des éloges de l'orateur qui seul s'était modestement oublié. Cet oubli naturel chez l'homme haut placé qui accomplit consciencieusement un devoir ne peut cependant être partagé par les Français de Pera qui se souviendront toujours que la première société française de secours a été etablie sous la haute protection de M. de Vogüé. C'est un hommage qu'il faut rendre à celui qui le mérite, et qui a compris que le meilleur moyen de réunir autour de lui tous ses compatriotes sans distinction d'opinions politiques était de prononcer un mot qu'il sait mettre en pratique: La Charité.

« Ce mot a été entendu par tous, la charité n'ayant pas de drapeau, et tous les sociétaires après avoir entendu l'Ambassadeur, adoptèrent à l'unanimité le rapport concis et net de notre confrère M. Giampiétri, secrétaire de la société. Le devouement du secrétaire durant l'exercice écoulé a été tel que nous lui prodiguerions des remerciements si sa modestie ne devait aussi en être froissée ; il y a des gens qui heureusement ne font le bien que pour le bien lui-meme. »

Voici le discours prononcé à cette occasion par M. le comte de Vogüé et que nous empruntons au *Courrier d'Orient* :

« Messieurs,

« Avant de donner la parole au secrétaire pour la lecture du rapport présenté par le conseil d'administration, je vous demande la permission de jeter un coup d'œil rapide sur l'exercice qui vient de s'écouler, et qui constitue le premier acte de notre Société.

» Il y a un an, à pareille époque, nous n'étions pas : non que la bienfaisance fût absente de ce pays : elle existait sous toutes ses formes, alimentee par cet élan généreux auquel on ne fait jamais appel en vain, j'en ai la recente experience; elle existait sous la forme régulière et publique des associations charitables, sous la forme discrete et intime de la femme du monde allant au chevet du pauvre chercher de graves enseignements, en échange des consolations qu'elle apporte ; elle existait enfin sous la forme qui resume toutes les vertus et tous les sacrifices, comme elle resume les plus douces images dans l'association de mots qui composent son nom populaire : la sœur de charité.

» Dans toutes ces œuvres la France était présente, au premier rang de l'exemple et du dévouement : néanmoins, quelques-uns ont pensé qu'on pouvait attacher plus spécialement son nom à une œuvre nouvelle qui, sous une forme speciale et déjà éprouvée par l'expérience, offrit un large champ à l'activité de tous, qui Française et faite par des Français, appelât tous les éléments qui composent ici notre colonie à se rencontrer sur le terrain de la bienfaisance et de la solidarité.

» A l'appel qui vous a été fait dans ce sens, vous avez répondu avec un empressement généreux : la Société française de secours mutuels et de Bienfaisance de Constantinople était fondée. Elle a déjà vécu un an et elle a affirmé son existence par des résultats sérieux qui vont vous être exposés [illegible] premiers pas ; vous apprécierez aussi la part qui revient dans ces premiers succès, aux hommes zélés qui y ont consacré leur temps et leurs efforts ; la modestie réciproque qui est la regle necessaire des relations entre les membres d'une association charitable, m'interdit de prononcer ici aucun nom propre; mais elle ne m'interdit pas de les connaître, ni de les entourer de sympathie et de reconnaissance.

» Vous trouverez dans l'exposé de ces faits, dans la connaissance que vous avez des circonstances exceptionnellement difficiles que nous traversons, des encouragements à bien faire, à mieux faire, à redoubler d'efforts pour accroître le nombre de nos souscripteurs, pour étendre le réseau de notre association, pour élargir le cercle de son action bienfaisante. Ces efforts sont necessaires si vous voulez réaliser sans précipitation et sans deception, le programme qui est celui de la plupart d'entre vous et que vous voulez aujourd'hui inscrire dans votre règlement constitutionnel: d'autres propositions vous seront faites en meme temps : vous en avez déjà pris connaissance, vous allez les discuter dans l'indépendance de votre autonomie. Notre rôle à nous, est de diriger vos débats, de servir de centre et de lien à votre action, de vous apporter le concours que le gouvernement du Pays doit aux efforts de tous ses enfants. Représentant de ce gouvernement, ce n'est pas sans avantage pour moi que je serai mêlé à vos travaux. Chargé d'une mission dont vous connaissez les devoirs, je trouverai, pour la remplir, une force nouvelle que je puiserai dans une plus grande union avec la grande famille dont je suis le chef naturel.

« Ainsi, par cette double impulsion, notre Société grandira et se developpera, s'il plaît à Dieu, à l'ombre de ces institutions seculaires qui nous permettent de transporter ici comme un lambeau du sol national, de conserver, avec ses traditions, les formes et l'organisation de la mère-patrie, de vivre enfin de sa vie, quoique séparés d'elle par la distance, mais unis à elle par la vivacité des souvenirs, par la sincérité des devouements et la communauté des espérances. »

Congrès international d'Anthropologie et d'Archeologie.

Monsieur le Dr Dethier, directeur du Musee impérial ottoman a reçu un certain nombre d'exemplaires *du programme du Congrès international d'Anthropologie et d'Archeologie préhistoriques* qui s'ouvrira à Stockholm en Août 1874.

Le règlement général de l'Institution et la liste des membres du Comité d'organisation y sont joints.

Voici ce programme et le règlement qui l'accompagne :

La septième session du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques s'ouvrira à Stockholm, le vendredi 7 août et se cloture le 16 août.

Toute personne, s'intéressant au progrès de ces sciences, peut prendre part aux séances du Congrès en acquittant la cotisation qui est fixée, pour cette année, à huit couronnes — douze francs — dix shillings — neuf reichsmark — quatre florins quatre-vingt kreuzer.

Le reçu du trésorier donne droit à la carte de membre et aux comptes-rendus des séances.

Conformément à l'art. VII du règlement général, le comité d'organisation propose les *questions* suivantes pour être spécialement discutées pendant le Congrès :

1° Quelles sont les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme en Suède ?

2° Comment se caractérise l'âge de la pierre polie en Suède ?

Faut-il attribuer les antiquités de cet âge à un seul peuple ou peut-on établir la coexistence de plusieurs tribus qui ont habité les différentes parties de la Suède ?

3° Comment se caractérise l'âge du bronze en Suède ?

Quelles étaient les analogies des mœurs et de l'industrie de cet âge en Suède avec celles du meme âge dans les autres pays de l'Europe ?

Quels en sont les rapports avec l'âge antérieur ?

4° Comment se caractérise l'âge du fer en Suède ?

Quels en sont les rapports avec les âges antérieurs ?

Peut-on en établir les relations avec les peuples contemporains du Sud de l'Europe ?

5° Peut-on en établir les routes que, dans l'antiquité, le commerce de l'ambre jaune a suivies ?

6° Quels sont les caractères anatomiques et ethniques de l'homme préhistorique en Suède ?

Le Congrès visitera quelques nécropoles de l'âge du fer dans le voisinage de Stockholm.

Après la clôture du Congrès, on visitera des dolmens dans la province de Visigothie.

Les adhérents sont priés de faire parvenir sans retard, en indiquant avec soin leurs *Nom* et *Prénoms, Qualité* et *Résidence*, le montant de leur cotisation au Secrétaire du Congrès qui leur enverra le reçu du Trésorier M. Knut d'Olivecrone, membre du tribunal suprême.

Pour l'Allemagne, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la Norwege et la Turquie, il suffit d'envoyer un bon postal.

REGLEMENT GÉNÉRAL.

ART. I. — Un congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, faisant suite aux réunions qui ont eu lieu en 1865 à la Spezzia et en 1866 à Neuchâtel, a été définitivement constitué à Paris en 1867.— A partir de 1872 les sessions auront lieu tous les deux ans (voté à Bruxelles en 1872

ART. II. — Le Congrès ne pourra avoir lieu deux fois de suite dans le meme pays.

ART. III. — Font partie du Congrès et ont droit à toutes ses publications les personnes qui en ont fait la demande et ont acquitté la cotisation.

ART. IV. — A la fin de chaque session, le Congrès désigne le lieu où se tiendra la session suivante ; il choisit en outre, parmi les savants résidant dans le pays désigné : 1° le Président de la session future, 2° plusieurs autres savants chargés de constituer, sous la direction du Président, un Comité d'organisation.

ART. V. — Le Comité d'organisation peut s'adjoindre, suivant ses besoins, d'autres savants nationaux. Il demande en outre le concours des savants étrangers qui lui paraissent pouvoir recueillir le plus grand nombre d'adhésions en faveur du Congrès. Ceux-ci prennent le titre de Membres correspondants du Comité.

ART. VI. — Le Comité fixe l'époque de la session, le nombre des séances, le taux de la cotisation ; il envoie les lettres de convocation, recueille et concentre les adhésions et delivre les cartes des membres. Il se charge de tous les soins matériels qui concernent l'installation du Congrès et la tenue de ses séances.

ART. VII. — Il prépare, publie et distribue, plusieurs mois à l'avance, le programme des séances ; il peut fixer un certain nombre de questions, mais il devra toujours réserver une partie des séances pour toutes autres questions non comprises dans le programme, proposées par un membre du Congrès et approuvées par le Conseil.

ART. VIII. — Le Bureau du Comité remplit les fonctions de Bureau provisoire dans la première séance de la session. Les membres du Bureau définitif sont nommés dans cette première séance, à la majorité relative, à l'exception du Président, qui est élu depuis l'année précédente, et du Trésorier déjà institué par le Comité d'organisation.

ART. IX. — Le Bureau se compose : 1° d'un Président ; 2° de six Vice-Présidents, dont deux au moins doivent être résidents ; 3° d'un Secrétaire général ; 4° de quatre Secrétaires ; 5° d'un Trésorier.

ART. X. — Le Conseil se compose : 1° des membres du bureau définitif ; 2° de six membres nommés au scrutin de liste. Font en outre, de droit, partie du Conseil : 1° les quatre membres fondateurs du Congrès de la Spezzia ; 2° tous les anciens Présidents, qui conservent le titre de Presidents honoraires. — Les membres du Comité d'organisation qui ne rentreraient pas dans l'une des catégories [illegible] ceux du Conseil avec voix consultative.

ART. XI. — Toutes les demandes de communication survenues pendant la session et toutes les reclamations sont soumises au Conseil, qui statue définitivement. Le Conseil est en outre chargé de proposer au vote du Congrès, conformément à l'article IV : la désignation du lieu où se tiendra la session suivante ; 2° la nomination du Président et des membres du Comité d'organisation du futur Congrès.

ART. XII. — Dans sa seconde séance, le Congrès nomme, sur la proposition du Conseil, une commission de publication dont le Secrétaire général est président de droit, et dont le Trésorier fait également partie. Cette Commission, entièrement composée de membres nationaux, sera en outre chargée d'apurer les comptes.

ART. XIII. — S'il y a un reliquat, il sera reporté à l'actif de la session suivante.

ART. XIV. — Les objets offerts au Congrès pendant la session et toutes les pièces de la correspondance, sont acquis au pays où la session a lieu. Leur destination est déterminée par le Conseil.

ART. XV. — Le Comité de chaque session établit un règlement particulier concernant toutes les dispositions sur lesquelles il n'est pas statué dans le présent règlement général.

ART. XVI. — Toute proposition tendant à modifier le règlement général devra etre signée de dix membres au moins, déposée sur le bureau pendant le courant de la session, et soumise à l'examen du Conseil. Celui-ci, après en avoir délibéré, prépare un rapport qui est inséré, ainsi que la proposition, dans les publications du Congrès, et qui est [illegible]

ART. ADDITIONNEL voté pendant la session de Bologne (1871) — La langue française est seule admise pour les communications verbales pendant les séances et dans la publication du compte-rendu du Congrès et des Memoires qui y sont joints.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] personnes qui seraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le [illegible] jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 25 Mars, 1874

Lever du soleil	5 h	[illegible]
Coucher »	6 »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 »	[illegible]
H. à la turque à midi moyen.	5 »	[illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	763 4
Thermomètre	2.6
Minima negat	1.0
Maxima de la veille	5.3
Direction et force du vent	N. calme.

DEPECHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA.

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Février.		
2 Athanasion, Mpalagianis Inepoli Dardaneliu	Papanimitri Rirmachos	Agrimion
6 Key Harkéni	Green	Malta
7 Georges Rizzino	Bouda	Moscou
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
11 Gheorghi A. Sagargo Arnaoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13 Haun	Rose	Mancherte
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
16 Pinkas ingénieur	Costa	Saloniqu
17 Touzei pe ite balte.	Guitard	Salonique.
18 Carigrade Sultan memedown kruzju na atpazar	Ibrahim bey.	Salonique
0 Mercurin	Fontano	Avignon
Mois de Mars.		
3 Topanf Kimourdji sokak fegatoba Ribiszewky	Robiszewsky	Odessa
4 Simon Argyropolos	Argentis	Calarasi
10 Sanajiotti Ciolachi	Di Ciolachi	Ibraila
11 Cosma Fama	Gerassimo	Catania
12 Démerdji Tavor	Gaspard Miirovich	Paris
13 Carl Grosvenor British Embassy	Duches de Westmister	Londres
14 Sultan Mehmed Tscistakunchurli Genchile Loas Ali (Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
21 Francesco Gerculi	Batista Vitalis	Tinos
22 Frank	Frank	Londres
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Bataille Stratmann	Rehl	Odessa

PRESSE ETRANGERE.

Les famines sous l'Administration anglaise et indigène.

[illegible] source de désolation parmi les habitants du Bengale, il ne serait pas hors de propos d'étudier les circonstances dans lesquelles le fléau s'est produit sous les administrations hindou et musulmane. Depuis les temps les plus reculés la population agricole du Behar et du Bengale a été représentée comme la plus pacifique du monde. Autrefois le sol appartenait virtuellement aux Rajahs et les paysans étaient leurs esclaves, leurs serfs. On dit que les premiers prenaient jusqu'aux trois quarts des récoltes ne laissant qu'un quart à ceux qui cultivaient la terre. Ce partage a éprouvé des modifications importantes à la suite des révolutions qui se sont succédées ; mais il est certain que les revenus des rajahs étaient perçus en nature, à la place donc du numéraire dans les caisses locales, il y avait des quantités énormes de riz, de blé, de céréales emmagasinées dans les greniers publics. La majeure partie de ce grain était destinée aux besoins de l'armée, de l'administration civile, des nombreux artisans, forgerons, fabricants d'armes, charpentiers et autres, et besoins desquels on subvenait en leur qualité de domestiques de rajahs. On vendait aussi du grain, provenant des greniers impériaux aux négociants, aux boutiquiers et au public. Tel était probablement l'état de choses avant la conquête musulmane. — L'or et l'argent se trouvaient en abondance et rentraient dans les caisses du gouvernement comme presents, tributs et taxes perçues sur le commerce ou le transit. Toutefois la principale richesse des gouvernements anciens de l'Inde consistait en grain qui, pendant les années d'abondance, affluait dans les greniers de l'Etat comme en Egypte lorsque Joseph fit emmagasiner des quantités considérables de blé pendant les 7 années d'abondance. L'exportation alors doit avoir été comparativement insignifiante. L'Inde est en grande partie séparée du reste de l'univers par la haute chaine de l'Himalaya au Nord, l'Océan indien et le golfe du Bengale des deux autres côtés. En conséquence l'exportation en grain par terre était minime ou presque nulle, tandis que les navires venus de l'Egypte et des autres pays trouvaient plus de profit à faire des chargements d'épices, de coton, de soie, de parfums, d'or et argent, de pierres précieuses et d'autres produits curieux de la peninsule indienne.

Dans les anciens temps lorsqu'une famine éclatait, le rajah et son peuple recouraient aux dépôts de pain et les serfs avaient au moins la certitude d'être nourris comme le bétail, les chevaux et les éléphants des écuries royales. En vérité le serf était privilégié. Il ne craignait pas la conscription car ses services, en qualité de cultivateur étaient nécessaires tandis que le métier des armes constituait le partage de la classe guerrière. Lorsque la récolte était abondante il n'avait plus qu'il n'en fallait pour lui et sa famille, et en cas de famine il pouvait être presque certain de n'en pas souffrir les conséquences, car sans lui la terre demeurait inculte. Ainsi les poèmes n'ont conservé le souvenir que d'une seule famine qui s'était produite à la suite d'une sécheresse de douze années, pendant laquelle les rivières et les puits avaient tari et les brahmanes étaient réduits à manger de la viande faite de légumes. Cette légende est sans doute exagérée, mais elle prouve qu'à moins d'une sécheresse de plusieurs années consécutives il n'y avait pas de famine.

Durant la domination musulmane qui a continué jusqu'au siecle dernier, les impôts étaient payés en grain par les paysans, tandis que les fonctionnaires, les *nababs* et les *Zemindars* envoyaient à la capitale leur tribut en numéraire. Toutefois on ne se rappelle que quelques rares famines. L'une eut lieu en 1291 et on prétend qu'elle a fait périr plusieurs milliers de personnes ; une autre se produisit en 1340 et on doit l'attribuer aux evenements politiques plutôt qu'à des causes naturelles. Les agriculteurs étaient tellement opprimés par le souverain régnant qu'ils abandonnèrent leurs champs, et comme en consequence la terre fut laissée sans culture, on ne put mettre du grain dans les dépôts.

Depuis la domination anglaise la coutume de faire de grands approvisionnements de grains a été totalement abandonnée. Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne reçoit plus en nature sa part des récoltes, mais les impôts sont payés en numéraire. Les rajahs et les zémindars ne prennent plus plaisir à accumuler des quantités immenses de céréales. L'exportation qui s'est établie absorbe le surplus des récoltes dans les provinces exceptionnellement fertiles tandis que les populations des districts [illegible] éprouvés par la disette se debattent sous les étreintes de la faim. Ainsi au moment où la famine éprouve le Behar et le Bengale occidental, l'abondance règne dans le Bengale oriental et les autres parties de l'Inde. Les prix élevés qu'ont atteint les céréales dans les districts éprouvés par la famine, n'y feront pas venir le riz, car il y a des risques et probablement une perte à éprouver, si on envoie de ce produit dans une province où l'argent est rare s'il ne fait absolument défaut ; et d'un autre côté il y a plus d'avantage, de sureté et de profit si on l'exporte en Europe par mer.

Les memes faits se sont produits pendant la famine d'Orissa en 1865-1866. Tandis que les moussons du nord-est soufflaient depuis octobre jusqu'en avril, la côte était libre, mais le gouvernement ne fit rien pendant que les hauts prix dans la province d'Orissa encourageaient l'importation. Mais les négociants indigènes et les exportateurs étrangers préférèrent naturellement les marchés sûrs de Londres et de Liverpool aux marchés appauvris d'une province reculée et éprouvée par la famine. Ainsi on laissa échapper l'occasion de conjurer l'orage. Les pluies commencèrent vers le mois de mai, et le transport d'une quantité quelconque de riz devint impossible par mer et par terre. Les populations furent ainsi abandonnées à la mort et il serait peut-être bon de jeter le voile de l'oubli sur ce lugubre événement qui a fait peut-être plus de victimes que la guerre franco-allemande. En présence de faits pareils, il est naturel qu'on demande pourquoi le gouvernement de Lord Northbrook a obstinément refusé d'interdire l'exportation des céréales. La question de savoir s'il est dans le droit ou le tort ne pourra être décidée qu'après qu'on aura appris d'une manière certaine si les autorités locales, ont réellement acheté des quantités suffisantes de riz pour faire face aux besoins des populations.

Le gouvernement britannique a proclamé dans les Indes la liberté du commerce et enrichi de cette façon tous ses sujets indigènes ou venus de l'Angleterre. Il est en meme temps obligé de faire les plus grands efforts pour épargner à ses sujets indiens les maux de la disette. La famine doit être combattue comme un ennemi terrible. Si les ressources d'un pays doivent être épuisées pour éviter une défaite, à plus forte raison ne doit reculer devant aucun

sacrifice pécuniaire qui arracherait aux horreurs de la faim plusieurs millions de nos semblables. L'honneur national est en jeu et nous aimons à croire qu'il ne sera pas souillé pour de simples considerations d'argent.

Lorsque la famine aura fini son cours il serait necessaire d'etudier si on ne doit pas profiter des exemples laissés par les anciens en ce qui regarde les moyens à adopter pour empêcher que le gouvernement anglais ne soit surpris par les evenements.

(Pall Mall Gazette).

BULLETIN FINANCIER.

Galata, le 24 mars.

Sommes-nous à la veille d'entrer dans une situation financière meilleure?

On ne peut l'affirmer d'une manière absolue, mais tout le fait espérer

Les éventualités jouent un grand rôle en finances aussi bien qu'en politique. Neanmoins, appreciant à sa juste valeur l'état de choses actuel, on est autorisé à conclure qu'une amélioration sur le marché est probable et prochaine. Dans tous les cas, c'est là le vœu général et assurement les efforts du gouvernement seront soutenus par la vive sympathie et par le concours empressé de l'opinion publique.

Pour encourager cette opinion publique, dont on ne doit pas meconnaître la puissance, que faut-il?

De la part du gouvernement, maintenir ses bonnes dispositions, affirmer sa volonté par des faits, poursuivre resolument l'exécution des réformes économiques decrétées. De la part du public, et ici nous entendons particulièrement les etablissements qui ont toujours eu des relations avec le Tresor ottoman, de la part de ces établissements, disons-nous, il est nécessaire de preter au gouvernement soit une assistance morale, soit le concours de leur influence financière, pour faciliter la tâche qu'il a entreprise.

Le resultat connu jusqu'a present de la mission de Sadiq pacha, est un nouveau sacrifice imposé au Tresor. La publicite donnée a la transaction survenue a Paris entre les contractants de l'emprunt 1873 et le gouvernement témoigne qu'on ne recule point devant le controle public. Ce fait est, à nos yeux, très important. Il doit rassurer, parce qu'il manifeste nettement une ferme intention de reforme radicale dans les finances de l'Empire. Le nouveau sacrifice qu'on s'impose, n'est rien en presence de la liberté d'action que reprend le gouvernement et dont ce qui suit permet d'apprécier la portee:

1° Faculté de disposer *immediatement* du solde a emettre de l'emprunt 1873.

2° Abolition d'une clause qui l'empêchait de conclure un nouvel emprunt avant l'année 1875.

Désormais le gouvernement, affranchi de toute tutelle, pourra, selon qu'il lui semblera opportun ou avantageux, accepter ou rejeter les propositions qui lui seront faites, ou bien encore elaborer lui-même une combinaison de nature à relever, sans entraves ni complications le crédit de l'Etat.

La mission de Sadiq pacha est donc en realité un premier pas fait dans la voie des réformes, et disons aussi, que ce premier pas est la preuve manifeste qu'on a abandonné les anciens errements, ce dont on doit hautement féliciter le gouvernement.

Nous ne nous occuperons pas aujourd'hui des Sociétés qui ont ete fortements éprouvees depuis quelques mois. Notre intention est de passer successivement en revue nos etablissements de Banque. Les rapports des conseils d'administration qui seront lus aux assemblees générales nous fourniront à ce sujet d'amples détails.

Contrairement à ce qui a eu lieu en général, pour les valeurs publiques les obligations des chemins de fer de la Turquie d'Europe, autrement dits *lots turcs*, sont recherchees et en voie de hausse. Il y a peu de temps elles étaient descendues jusqu'à 97 francs: elles sont aujourd'hui à 110. La faveur dont elles jouissent est due à l'approche du detachement du coupon, et du tirage des primes. Une autre cause de la fermeté des prix, est la conviction actuelle, malgré une rumeur contraire, que le gouvernement ne touchera en rien à l'organisation de ces valeurs. Un malentendu qui a retardé de 24 heures le remboursement d'un solde de lots, sera desormais evité.

On ne doit pas perdre de vue que, comme placement de fonds, les obligations de Roumélie offrent, au prix de 110 francs, une rente satisfaisante. Elles rapportent un interet de 11 0/0 environ. Achetees aujourd'hui, elles donnent pour la premiere période de 13 mois un taux de 16 0/0. Nous ne calculons pas la vente des chances de tirage, operation reservee aux etablissements financiers. Quiconque a une épargne à placer, devra s'adresser de preference aux *Lots Turcs*. Il aura une rente sûre de 11 0/0 environ: l'eventualite du remboursement à 400 francs, soit un benéfice de 280 francs, sans compter la chance des primes qui s'elevent de 1000 à 600.000 francs.

Nous le repeterons, aux prix actuels les obligations des chemins de fer de Roumelie constituent un placement sûr, avantageux et d'une agreable perspective.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO & Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 24 mars, 9 h. 40 m. soir.

Obligations Roumelie...	fl.	45.50
d. Nouvelles...		34.50
Anglo-Bank...		131.—
Societe de cred. aust-turq..		—.—
Banque austro-ottomane..		54.—
Pièce de 20 francs...		8.92
Agio...		106.35
Change sur Londres...		111.80
Credit anstalt...		221.75
National Bank...		963.50
Lloyd...		426.—

Bourse faible; affaires limitees.

M. Scherzer, consul general d'Autriche-Hongrie à Smyrne ira probablement en la meme qualité à Londres.

On assure qu'apres Pâques Cabouli pacha, ambassadeur ottoman à Vienne donnera trois dîners diplomatiques.

M. le comte Zichy se rendra vers le 15 avril à Constantinople pour occuper son poste d'ambassadeur.

France.

Paris, 24 mars.

Obligations Roumelie	fr.	105.50
» nouvelles.	»	99.50

L'*Union républicaine* se propose de demander la dissolution de l'Assemblée nationale.

COURS DES FONDS.

Londres, le 24 mars.

	Clôture.
Dette Generale...	40 3/4
Emprunt 1865...	58 —
do 1869...	52 3/8
do 1871...	56 —
do 1872...	65 3/4
Consolides anglais...	92 3/14

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 24 mars.

[illegible]		46 37	—
[illegible]	»	46 37	—
[illegible]	»	46 46	—
[illegible]	»	— —	—
[illegible]	»	46 42	—
[illegible]	»	— —	—
[illegible]	L. S.	6 2	—
[illegible]	»	3 35	—
[illegible]	»	4 36	—
[illegible]	»	3 —	—
[illegible]	L. T.	7 34	—
[illegible]	»	— —	—
[illegible]	»	6 70	—
[illegible]	»	3 30	—
[illegible]	Fr.	71 —	—
Crédit Hellenique (escompte)	»	41	—
[illegible]	»	109 1/4	—
[illegible]	»	49 —	—
Emprunt 1865 [illegible]	»	305 —	—
1869 [illegible]	»	300 —	—
1866 [illegible]	»	275 —	—
1871 [illegible]	»	48 —	—
1872 [illegible]	»	274 —	—

COURS DES MONNAIES.

Cours Livre Turque a 100 Piastres.

Livre anglaise...	P.	111	—
Pièce de 20 francs...	»	88	—
Impérial russe...	»	90	—
Ducat (Crémitz)...	»	51	20
Medjidié blanc—(différence)...	»	102	2
Bechlik—(différence)...	»	104	10
Métalique... (d)...	»	104	30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 24 mars.

Bridisi, paq. à vap. angl. *Graigforth*, c. Scott, ayant touché Dardanelles lest.

Smyrne, paq. à vap. ital. *Panormos*, c. Vichinis, ayant touché Salonique et Dardanelles div. march. 52 pas.

Londres, paq. à vap. angl. *Uraguay*, c. Shield, ayant touché Gibraltar, Malte Piré et Dardanelles div. march. 6 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 23 mars.

Taganrok paq. à vap. angl. *Charles Anderson*, c. Clarke, lest.

Artaki paq. à vap. angl. *Alexanndros*, c. Speranzas, d.

Trebizonde, paq. à vap. fr. *Tamise*, c. Nomdeden. c. Deschamps, div.

Ibraila, paq. à vap. fr. *Saintonge*, c. Deschamps, lest.

Odessa, paq. à vap. rus. *Ceres*, c. Mavacich, div.

Galatz, paq. à vap. angl. *Mabel*, c. Darnel, lest.

du 24 mars.

Venise, paq. à vap. ital. *Panormos*, c. Vichini, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 23 mars.

Genes, br. ital. *St Giovanni Batista*, c. Molfino, lest.

Sunderland, bk. angl. *Dorothea*, c. Etherington, charb.

Spezès, br. hell. *Evanguelistria*, c. Sbas, div.

Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Zagora, div.

Alexandrie, bk. hell. *Aristea*, c. Papalas, fruits.

Argostoli, br. rus. *Evanguelistria*, c. Camilatos, lest.

Cette, br. aut. *Romana*, c. Doglianitza charb.

Dafni, br. ottom. *Panaya Ekessi*, c. Mathioudis, lest.

du 24 mars.

Argostoli, br. hell. *Fanny Metropoulos*, c. Gerassimos, l.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 23 mars.

Piré, goel. hell. *A. Jeorgios*, c. Manoli, bois.

Azoff, br. ital. *St Giovanni Batista*, c. Molfino, lest.

Odessa, bk. angl. *Dorothea*, c. Etherington, charb.

Taganrok, br. hell. *Theclas*, c. Coutoufas, lest.

Enos, bk. angl. *Monkshawen*, c. Keer, lest.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

Constantinople, le 16/28 février 1871.

M

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que d'un commun accord, notre Sieur Constantin Carapanos, se retirant de notre maison de Banque, il cesse à partir de ce jour de signer pour elle.

S. E. CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS

continuera comme par le passé les opérations de sa maison sous la raison.

Ch. Zographos

dont il aura la signature

Veuillez agréer M... l'assurance de notre considération distinguée.

M. Zographos.

Constantinople, le 1 Mars 1874.

M

Nous avons l'honneur de vous informer qu'avec le concours de quelques amis d'ici et de l'étranger nous avons fondé sur cette place une Maison de Banque en commandite sous la raison sociale.

CARAPANOS, COUYOUMGIAN ET Cie

Veuillez M prendre note de nos signatures et agréer nos salutations distinguées.

Bedros Couyoumgian.
Constantin Carapanos.
Antoine Schlesinger.

Mr Bedros Effendi Couyoumgian signa : Carapanos Couyougian et Cie

M. Constantin Carapanos signa : Carapanos Couyoungian et Cie

M. Antoine Schlesinger signera Carapanos Couyoumgian et Cie

EMPRUNT A PRIMES DE L'EMPIRE OTTOMAN.

MM. les porteurs d'Obligations à Primes de l'Empire Ottoman qui n'ont pas encore effectue sur leurs titres les versements echus du 1 au 15 Janvier 1873 et du 1 au 15 Septembre 1873, conformement aux stipulations du titre, sont prévenus que si ces versements ne sont pas effectues avant le 25 Mars prochain dans une des places indiquees sur le titre et aupres d'une des maisons indiquees ci-apres, il sera procédé, à partir de la date du 25 Mars, à la vente des dites Obligations à la Bourse de Vienne aux risques et périls de qui de droit.

Les versements seront reçus:

A Constantinople, dans les caisses de la Banque Impériale Ottomane,

A Vienne, dans les caisses de la Banque Anglo-Autrichienne,

A Francfort sur-le-Mein, chez M. Moritz B. Goldschmidt,

Et en outre par la Banque de Paris et des Pays-Bas, tant au siege du dit établissement que dans sa succursale d'Amsterdam.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS.

Lundi 18 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires au dépôt d'habillement militaire

12,000 pieces de toile d'Amérique de 11 lbrs. déjà soumissionnée à 82 1/2 90 piastres la piece.

8200 pieces de toile d'Amérique de 11 lbrs. egalement soumissionnée à 90 piastres la piece.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitees à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Sérasquérat, le 21 mars 1874.

AVIS

Le public est informé qu'à partir de mercredi, 25 mars courant, le départ des paquebots-poste français de Constantinople pour Marseille aura lieu à 6 heures du soir.

La derniere levée de la Boîte aux lettres sera faite au bureau à 5 heures du soir.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesme, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Mauna.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

FOIRE DE TINOS

LE PAQUEBOT-POSTE DE LA « KHEDIVIE »

Mahalla, capitaine Rubio, partira de Constantinople, le 17/29 mars courant pour l'Ile de Tinos, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Metelin, Smyrne et Chio

S'adresser pour nolis et fret à l'agence Principale des Paquebots-Poste «Khedivie» à Stamboul, Bagiché Capoussi, Ahmed Rassim Han.

Appartement et Chambres, à louer rue Fekir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

UNE INSTITUTRICE, pouvant disposer des quelques heures par semaine, désire trouver des élèves pour leur enseigner le français, l'allemand, le piano, et les autres sciences necessaires à une bonne éducation.

Bonnes recommandations, s'adresser au bureau du journal.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, d'Asie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc. par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

EN VENTE

LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

Un volume grand in quarto, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte, description géographique de chaque Vilayet, mœurs des habitants, études d'organisation ouvrières, notions industrielles et commerciales, etc., etc. Par S. Exc Hamdy Bey, Commissaire Général Ottoman à l'Exposition Universelle de 1873, et Marie de Launay, membre de la Commission et du Jury International en 1863 et 1873, Président du XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées en phototypie chez Sebah, et contenant chacune trois costumes.

PRIX : 60 FRANCS.

S'adresser chez M. Sebah, photographe, Grand'Rue de Péra, N° 340 ; chez les principaux Libraires de Péra ; et à M. Marie de Launay, au local de la Commission Impériale, au Tidjaret.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE»

POUR L'ANNEE 1874

TABLE DES MATIERES

Famille de S. M. I. le Sultan — Maison Impériale. — Ministère imperial. — Conseil d'Etat — Representants de la Turquie à l'Etranger — Representants des Puissances étrangeres près la Sublime Porte. — Personnel des Legations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission europeenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles periodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israelite.— Comput ecclesiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des monnaies turques.

Prix 12 Medjidie.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-electricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientele que son magasin vient d'être transféré au n° 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Specialite de Sonnettes electriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premieres fabriques de Paris.

Prix tres-moderes.

AVIS.

M. C. VOUROS ayant terminé dernierement ses études de jardinier fleuriste, culture des vignes et fabrication des vins en Europe, muni de diplômes, comme fameux dans ces arts, se charge de l'esquisse et de la régularisation des jardins, reparation des vignes et fabrication des vins.

Pour plus amples informations s'adresser à Validé-han, rez-de-chaussée N° 12.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

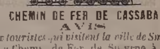

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélerée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Genéral.
Herbert Haddan, C.E.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité...	100 ocq.	1750—1820	100
» » 2e »...	»	1600—1650	»
» » 3e »...	»	1500—1550	»
» Moka...	ocque	20—21	104
Sucre pilé de Hollande...	quintal	232—233	103
» » de France...	»	231—232	»
» en pain de 5 kil...	»	252—255	100
» » 3 »...	»	258—260	100
Poivre.—1re et 2me qualité...	ocque	11 1/2—11 3/4	»
Clous de girofle...	»	20—21	100
Encens...	quintal	170—240	100
Indigo de Bengale, qualité div....	ocque	120—140	»
» de Madras »...	»	70—90	»
Cochenille...	»	44—46	104
Pétrole d'Amérique...	caisse	64—67	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil...	»	75—77	»
» » de 10 à 11 kil...	»	—	»
» » de 11 kil...	»	98—100	»
Vitres...	»	24—25	Fr.
Thé Congo...	ocque	20—25	105
» Pekoe et en fleurs...	»	40—120	»
Amidon français...	»	6 1/2—7	120
» anglais...	caisse	205—210	100
Riz de Gênes...	100 k.	44—44 1/2	Fr.
» des Indes...	»	190—192	100
» d'Egypte...	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais...	7 1/2—8 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste...	9 1/2-10 1/2	»	
Beurre de Sibérie...	ocque	15 1/2—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie...	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils...	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres...	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité...	»	40—42	»
» » 2me »...	»	35—36	»
» rouge...	»	3—5	»
Métaux			
Acier de Trieste...	caisse	215—220	100
» en barres assorti...	quintal	100—103	106
» marses pour clous...	»	155—160	»
» plaques assorti...	»	145—150	»
» de Suède...	»	145—150	»
Cuivre anglais...	ocque	16 1/2—17	100
Zinc assorti...	100 ocq.	112—115	Fr.
Etain...	quintal	740—750	100
Sel ammoniaque...	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux...	quintal	170—176	»
» en feuilles...	»	180—185	»
Fer blanc MIC...	2 caisses	355—365	100
Pointes de Paris N. 15/18...	50 kil.	92—98	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff...	kilo	—	115
» d'Ismaïl...	»	47—48	
Blé Irka d'Azoff...	kilo	—	120
» du Danube...	»	—	»
Blé dur Baltchik, Bourgas...	»	—	»
» » Rodosto, Andrinople...	»	43—45	»
» tendre du Danube...	»	38—40	»
» de Roumélie...	»	37—39	»
Maïs du Danube...	»	—	100
» de Poti, Ordou...	»	18 1/2—19	»
» de Roumélie...	»	22 1/2—23	120
Orge du Danube...	»	—	»
» de Roumélie...	»	19—20	»
Avoine d'Anatolie...	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie...	»	12—13	»
Seigle...	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité...	60 ocq.	172—175	100
» 2me »...	»	163 165	»
» 3me »...	»	156—160	»
de Braïla 00000...	»	—	»
» 0000...	»	144—146	»
» 000...	»	—	»
» 00 1/2...	»	—	»
» 02...	»	—	»
de Galatz 1re qualité...	»	152—	»
» 2me »...	»	140—142	»
du pays, 1re qualité...	120 ocq.	310—320	120
» 2me »...	»	270—300	
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire...	la tonne	40—41	»
» du magasin...	»	42/6—43	»
Cardiff du navire...	»	41—42	»
» du magasin...	»	43—44	»
Liverpool du navire...	»	36—37	»
» du magasin...	»	39—40	»
Hull du navire...	»	35—37	»
» du magasin...	»	38—38/6	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2—8 livres...	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »...	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »...	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »...	»	7 3/8—7 1/2	»
» » » 8—12 »...	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14...	»	62/68/70/72	»
» » Water »...	»	52 - 55	»
» » Extra 16/24...	»	73/76/79/84	»
» » Water »...	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous...	l'ocque	7—8	100
» Georgie, Perse...	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos...	»	7 3/4—8 1/2	»
Laines lavées de Roumélie...	»	12—12 1/2	»
» » d'Anatolie...	»	11 1/2—12 1/2	»
» en suint Géorgie...	»	6—7	»
» » Yosgat, Angora, etc...	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi...	»	7 1/4—7 3/4	»
» de chévres (tiftics) Angora etc.	»	37—38	»
» » 2me qualité...	»	32—33	»
» » Beybazar, Castamouni	»	34—35	»
» » Van, etc...	»	15—24	»
Peaux de moutons secs...	la paire	26—30	120
» de chèvres »...	8—10 1/2	1 L. T.	»
» d'agneaux »...	la paire	—	»
Soie de Brousse...	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé...	»	190—240	»
» Perse, Syrie...	»	31—34	Fr.
Cocons secs...	»	—	»
» Brousse, Syrie...	»	—	120
» Andrinople, Volo...	»	56—74	»
» » percés...	»	33—41	»
Graines jaunes Césarée Angora...	»	15—16	»
» Iskilip Tokat...	»	12—13	»
Gomme Adragante...	»	25—29	»
Chanvre d'Anatolie...	»	4 3/4—5	»
Graines de chanvre...	»	75/40—	»
Opium première qualité...	»	335—350	100
» inférieure »...	»	320—340	»
Graines de lin...	le kilo	38—39	»
(1) Sésames »...	l'ocque	4 1/4—4 1/2	120
Anis de Chio...	»	8—	»
» de Roumélie...	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie...	»	3 1/2—	»
Cumin...	»	4—5	
Huile de Métélin et Adramith...	l'ocque	6—6 1/4	106
» de Crète...	»	6 3/4—7 1/4	»
» Mondania...	»	—	»
» Chio...	»	9—	»
» Grèce et Volo...	»	7 1/2—8	»
Savon de Candie...	»	5—	»
» de Canée...	»	4 1/2	
» de Réthymo...	»	4 3/4—	
» de Métélin...	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube	160 ocq.	160—200	»
Pois-chiches	l'ocque	65—80/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	40—45/40	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	170—180	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	82—85/40	»
Figues de Calamate	le quint.	100—110	»
» de Smyrne	»	100—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	125—130	»
» » Phokes	»	120—125	
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 11—17 mars.

Céréales— Les divers achats en blés, qui ont été faits cette semaine tant pour la consommation locale que pour l'exportation, et le manque d'arrivages importants ont occasionné une légère avance sur les prix précédents. Le stock est très-réduit; c'est à peine si une trentaine de milliers de kilés de blés tendres se trouvent sur place. Les blés durs de Bessarabie et d'Azoff manquent totalement, et les petits lots, d'une excellente qualité et d'un poids dépassant même 63 livres qui sont arrivés ces jours-ci par le chemin de fer de Roumelie ont été enlevés de 44 à 45 piastres. En général les prix sont fermes tant ici qu'en Europe; en Italie surtout les blés durs sont très-recherchés et bien payés.

Les grains grossiers, comme maïs, orge, etc, maintiennent leur bonne position, quoique les transactions ne soit pas importantes à cause du manque de marchandise disponible.

Farines — Le marché aux farines s'est un peu ressentie de la position ferme des blés; la boulangerie favorisée par le beau temps s'est empressée de profiter du calme actuel et de la faiblesse des prix pour se bien approvisionner. Toutefois, malgré ce mouvement animé, les prix ne sont pas moins stationnaires. Le stock est toujours considérable montant à plus de 50 mille sacs environ de toutes les qualités.

Coloniaux.—Sur les *cafés* grand calme; les nouvelles toutes fraîches d'Europe ne sont pas de nature à inspirer aux détenteurs une grande confiance dans l'avenir; aussi s'empressent-ils de faire des concessions sensibles aux acheteurs qui de leur côté, ne sont plus disposés à opérer sur une grande échelle se contentant à faire des provisions au jour le jour. Les *sucres* sont calmes et en laisse, malgré l'absence totale de stock. On attend deux bateaux à vapeur de Hollande chargés de cette denrée et les prix tendent à baisser davantage. Pétroles, bougies stéariques, riz, spiritueux, tout est stationnaire et plutôt faible. Les métaux n'ont motivé aucune transaction importante ; la consommation se tient toujours loin du marché, et les prix sont plutôt à la baisse.

Charbons des terre — Divers contrats ont été passés à livrer pour diverses compagnies de bateaux à vapeur, et les acheteurs sont pour le moment rares. Les prix en baisse, malgré la réduction des existences sur place.

Exportation — Les laines ne motivent qu'un faible courant d'affaires, tandis que les cotons sont bien recherchés avec une avance sur les prix par suite des nouvelles favorables de Liverpool et de Marseille. Les tiftiks maintiennent la petite amélioration qui s'est manifestée dernièrement. L'opium qui était tant delaissé vient d'être l'objet de quelque demande avec une hausse sur les prix. Les peaux divers continuent à être recherchés avec des affaires suivies.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 70. Sepher 8 1291. JEUDI 26 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	[illegible]
Provinces	55 »	33 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 1re page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3e page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnallo N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Paris, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 25 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le projet de loi électoral, et le rapport de M. Batbie qui l'accompagne sont vivement discutés dans les sphères politiques de Versailles, et dans la presse française. L'un et l'autre obtiennent peu de succès, meme auprès des journaux monarchistes.

Le *Journal de Paris*, la *Presse*, le *Constitutionnel*, etc. attaquent vivement l'article 32, qui fixe les conditions de l'eligibilite, ainsi que nous le disions dans notre bulletin d'hier.

La *Liberté*, qui est cependant un des appuis du ministère, trouve le projet « mauvais dans son ensemble. » Le *Temps* lui reproche d'être «aussi confus que touffu. »

Cette unanimité d'opinion de la part des feuilles devouees au gouvernement fait augurer une discussion fort laborieuse a la Chambre, du projet de la commission des Trente.

Il faut reconnaître que cette loi est la plus compliquée, la plus amphigourique qu'il soit possible de trouver; qu'elle est d'une application plus que difficile, parce qu'elle est peu compréhensible, et que la plupart des maires n'en comprendront jamais l'esprit.

La commission des Trente a mis trois mois à elaborer ce projet, quel temps l'Assemblee mettra-t-elle à l'examiner ? c'est ce qu'on ne saurait prévoir. Mais il est certain que les debats seront longs, orageux et il pourrait bien se faire que la loi fut amendée dans plusieurs de ses parties.

La commission des lois constitutionnelles a entame la semaine dernière la question de la représentation des colonies.

M. Tallon a demande une loi spéciale pour elles et pour l'Algerie. M. Delsol, allant plus loin, a propose d'exclure les colonies du droit d'etre représentées à la Chambre des deputés. M. Cézanne voudrait que, en attendant la loi electorale qui reglera la representation de l'Algérie, celle-ci fut representee par des délégués des conseils généraux. M. Laboulaye a vivement combattu ces diverses propositions.

Les deputes de l'Algérie, introduits ensuite, ont exposé qu'étant organisee administrativement comme la France, cette colonie devait avoir les memes droits.

La santé de l'Empereur Guillaume est completement remise. Il a reçu au palais le 22, à l'occasion de sa naissance, les félicitations des grands dignitaires de la couronne.

Dans un discours qu'il a prononce il a fait allusion à la resistance opposée par le Reischstag à la fixation de l'effectif de l'armee en temps de paix, et conclu en déclarant qu'il « tient beaucoup à ce que le projet de loi presenté par le gouvernement soit approuvé, non pas en vue de futures guerres, mais pour assurer la paix europeenne. »

Les manifestations clericales dirigées contre les lois confessionnelles votees par le Reischrath Austro-Hongrois ne se sont pas bornees à des protestations, à des lettres pastorales, une Encyclique du Pape est venue s'y joindre.

Le *Vaterland* publie ce document qui porte la date du 9 mars.

Le pape dit que les lois confessionnelles n'ont d'autre but que de reduire l'Eglise à l'esclavage, et que, sous une apparence de tolérance fallacieuse, elles cachent les memes dangers que les lois prussiennes.

L'Encyclique ajoute que ces lois, comparées à celles votées par la Prusse, peuvent paraître modérees, mais qu'au fond elles sont inspirées par le meme esprit, imbues du meme caractere, et preparent à l'Eglise catholique en Autriche, la même ruine.

Le Pape proteste de nouveau contre l'abolition du concordat ; il qualifie de funeste prétexte l'assertion d'apres laquelle l'Eglise aurait eté modifiée, par suite de l'adoption du dogme de l'infaillibilité.

Le Pape espère que les éveques défendront les droits de l'Eglise, et il annonce en meme temps que dans une lettre qu'il a écrite le 7 mars à l'Empereur d'Autriche, il a conjuré S. M. de ne pas tolérer que l'Eglise catholique soit soumise à un servage déshonorant, et que les sujets catholiques soient exposés à subir les plus grandes afflictions.

A Madrid on commence a etre fort inquiet du retard qu'apporte le marechal Serrano à la reprise des hostilités contre les carlistes.

La possession d'Irun, abandonnee aux bandes du prétendant par les troupes republicaines, met à même les premieres de recevoir de France des vivres, des armes et des munitions.

D'un autre côté Santés opere avec huit mille hommes dans la Nouvelle-Castille, et si l'armée du Nord subissait un nouvel echec, le *Nord* assure, que Santés n'hésiterait pas a marcher sur Madrid.

La meme feuille ajoute :

« Les bruits de négociations avec les carlistes persistent, et c'est en effet la seule explication plausible à donner de l'inactivité militaire du maréchal Serrano. Le ministre des finances de don Carlos, M. Labandero, vient de donner sa demission et de se soumettre au gouvernement ; il est attendu à Madrid, ou l'on se prépare à lui faire un excellent accueil, et la rumeur publique attribue cette défection à un premier succès des pourparlers engagés par le duc de la Torre. »

En attendant la *Gaceta* enregistre la victoire du brigadier Callejo sur Cucula. Voici en quels termes le télégraphe resume cet article :

« Cucula a éte blessé.

» Le gouvernement a félicite le général Callejo et ses troupes.

» La ville d'Albacete les a reçus avec un grand enthousiasme.

» Le gouvernement lui a envoye des renforts de Madrid. Des waggons détachés accidentellement d'un train de marchandises, sur la ligne de Santander, ont fait dérailler un train de troupes ; il y a eu neuf morts et vingt-quatre blessés. »

Nous pensons que ce triomphe ne saurait compenser l'insuccès du général Morionès, et nous persistons à penser que l'Espagne restera suspendue sur un abime tant qu'elle sera entre les mains du militarisme, et que le pire de ce qui pouvait lui arriver c'etait de retomber sous le pouvoir des généraux.

LE QUAI DE LA CORNE D'OR.

Nous avons dans deux articles precedents examine les moyens qui permettraient au gouvernement de realiser de plus fortes recettes, en disposant d'un personnel choisi, compose d'employés capables, devoues a leur devoir ; et nous avons indique la façon dont pourraient etre verifiées exactement les recettes encaissees par l'administration.

Nous avons propose l'application de timbres mobiles offrant un moyen de contrôle extremement simple ; il nous reste encore une question à aborder afin de completer nos observations, et de faire saisir la liaison qui existe entre elles.

L'epuration du personnel, la discipline severe à laquelle il serait soumis, et les appointements suffisants qu'il devrait toucher, fourniraient à l'Etat les hommes dont il a besoin.

Un moyen de contrôle efficace mettrait entre les mains des fonctionnaires et à la disposition de l'Etat une garantie de la bonne administration des finances.

Voyons dans quelles conditions ce moyen de contrôle pourrait etre employe et si ces conditions sont realisees aujourd'hui ; ou bien si le personnel le plus attache à ses devoirs ne se trouve pas, la plupart du temps, dans l'impossibilite absolue de fournir un bon service.

Pour faire bien comprendre notre pensee, nous allons faire une application de nos idees a une branche speciale de l'administration, et pour que chacun puisse verifier notre dire nous placerons notre exemple a Constantinople.

Quel magnifique port pour la contrebande ! et combien la Corne-d'Or offre de ressources pour l'ecoulement des marchandises soustraites à la Douane !

Examinons un peu la topographie de ce port, et maintenant demandons-nous si le service de douane le plus vigilant, le plus actif, peut arriver à empecher l'exercice de la contrebande.

Qui donc peut s'opposer à ce que la nuit, et même le jour, des barques aillent chercher à bord des navires ancres, des balles de cafe, des pains de sucre, du tabac, etc...

Une fois chargée, la barque devrait se rendre à la douane pour faire examiner son chargement et acquitter les droits d'entrée dont les marchandises qu'elle transporte sont taxees, c'est ainsi que les commerçants honnetes operent, mais les autres ?

Ceux qui veulent frauder, quelles facilités ne leur offrent pas toutes ces maisons qui viennent baigner leur soubassement dans la mer ?

Qu'est-ce qui s'oppose veritablement à ce commerce illicite? Rien

Qui peut s'y opposer efficacement ? Personne.

A ce mal il y a un remede, il n'y en a qu'un, et nous comprendrions que le gouvernement, que la ville aient hesite longtemps à l'employer à cause de son prix eleve, s'il devait en resulter effectivement une depense quelconque, mais ce moyen est des plus avantageux et peut ne rien coûter au gouvernement.

Nous voulons parler de l'etablissement d'un quai de chaque côte du port, et dans une etendue assez considerable.

Un petit nombre de douaniers se promenant nuit et jour sur un quai de debarquement exerceraient une surveillance qui ne peut pas etre pratiquee actuellement avec le meme succes par un nombre d'employes beaucoup plus considerable.

Un quai bien eclaire la nuit, et sur lequel aucune marchandise ne pourrait etre enlevee sans avoir acquitte ses droits de douane, suffirait à augmenter dans une proportion importante les revenus que l'administration perçoit à Constantinople.

Ce quai rendrait faciles les debarquements ; les transbordements seraient supprimes, et le prix qu'ils coûtent serait remplace par un *droit de quai*, que la navigation payerait avec plaisir, en echange des avantages importants qu'elle retirerait de cette construction.

Nous avons dit que cette importante entreprise pourrait etre faite sans qu'il en coûtât une livre turque à l'Etat.

Effectivement, plusieurs compagnies seraient certainement disposees à se charger de construire un quai, de faire les expropriations nécessaires et de payer les travaux d'entretien, en echange d'une portion importante des *droits de quai*, qui leur seraient abandonnes pendant un certain nombre d'annees.

Mais enfin l'Etat toucherait une partie de ces droits, c'est la une recette nouvelle qu'il aurait tort de negliger, et nous le repetons, en empechant la contrebande dans le port ce quai aurait pour resultat immediat une elevation considérable dans le niveau que les recettes de la Douane atteignent à Constantinople.

Les moyens de cette nature, qui permettent de saisir la matiere imposee, et qui rendent la contrebande plus difficile, trouveraient de nombreuses occasions d'etre mis en pratique

Nous avons cite l'exemple de la Corne d'or, les lignes de douanes sur les frontieres nous en offriraient plusieurs autres, nous nous en occuperons un jour.

LETTRE D'ITALIE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE*.)*

Rome 12 mars, 1874.

La discussion du plan de défense nationale [illegible]

[illegible]

conciliant, et l'on a maintenant la certitude qu'il ne contrariera pas M. Minghetti dans la discussion des mesures financières, qui, malheureusement, est renvoyée au 14 avril, après les vacances de Pâques, retard qui a eu une fâcheuse influence sur la Bourse.

M. le marquis de Noailles, le nouveau ministre de France, a été reçu samedi 7 par M. Visconti-Venosta, et dimanche 8 par le roi. Il est satisfait, et on est satisfait de lui. Tout s'annonce donc pour le mieux.

Madame de Noailles n'est pas encore ici. Son mari va aller au-devant d'elle dans huit à dix jours. Ils ne s'installeront pas. Ils demeureront à l'hôtel. L'habile madame de Noailles veut tâter le terrain en ce qui la concerne personnellement, et si elle est bien accueillie, elle songera alors à l'installation définitive pour le prochain hiver.

Vous savez de quoi il s'agit à l'égard de cette dame.

M. Lachman, colonel au service de la Russie, eut deux filles qui devinrent la comtesse Szweykoska et la comtesse Prezdziecka.

Cette dernière a encore son mari. Elle est en ce moment à Rome. L'autre, devenue veuve, avec deux fils, a épousé le cadet des Noailles dont elle a un enfant.

Or, comme contesse Szweykoska, comme veuve, elle a séjourné à Rome, où elle a eu de nombreuses relations comme grande amie de la religion, de la papauté et surtout du cardinal Antonelli. On se demande maintenant qu'elle sera sa position vis-à-vis de la société papaline et de la société italienne. C'est ce qu'elle va étudier à l'état de camp volant dans un hôtel, pendant les mois d'avril, de mai et de juin, avant les vacances d'été et d'automne.

On croit que la société papaline lui sera très-revêche, et l'on espère que la société italienne l'accueillera très-bien.

Il est toujours [illegible] d'ambassades les legations de Berlin à Rome et de Rome à Berlin. Toutefois rien n'est arrêté [illegible] M. de Bismarck se décidera, dit-on, au [illegible] d'Arnim. Ce moment-là serait choisi pour diverses modifications dans la chancellerie allemande. Mais voilà qu'on annonce une grave maladie du [illegible]

Le nouveau code pénal [illegible]

[illegible]

[illegible] les jours qui précèdent [illegible]

[illegible]

M. de Noailles a [illegible] la reception [illegible] des nouvelles de la marquise.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er Avril prochain sont priées de le renouveler, si elles ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

[illegible] vient de placer [illegible] la dependance du ministere de l'Instruction publique l'Observatoire impérial, qui relevait jusqu'à présent du ministère des Travaux publics.

S. Exc. Hamdy pacha, gouverneur général du vilayet d'Aïdin, part aujourd'hui pour Smyrne à bord du bateau du Lloyd autrichien.

M. le comte de Ludolf, ministre d'Autriche-Hongrie a eu mardi, à la Sublime Porte, une entrevue avec le grand-vézir et le ministre des affaires etrangères.

Le ministre des Affaires Etrangères retenu par une legère indisposition ne s'est pas rendu hier à la Sublime-Porte.

La colonie persane a fêté avec une grande solennité l'anniversaire de la naissance de son souverain Nasr Eddin Schah.

A midi le general Mohsin Khan, ministre de S. M. a reçu les felicitations du corps diplomatique, de la S. Porte ainsi que celles de la colonie persane.

A la meme heure le stationnaire Ottoman qui s'était pavoisé des le matin a tire une salve de 21 coups de canon.

Le soir Mohsin Khan offrait au Palais de la Legation, qui etait brillamment illuminé, un grand banquet auquel etaient conviees toutes les notabilites de la colonie.

Samedi dernier M. Simos, ministre de Grece, a fait visite à S.S. le Patriarche œcumenique.

Mgr Sérafin, metropolitain d'Arta et membre du Saint-Synode, partira après les fetes de Pâques pour se rendre dans son diocese

C'est sur les sollicitations reitérees de ses ouailles que ce prélat a obtenu du Patriarche Œcuménique le conge qui lui permettra d'aller faire une tournée dans son diocèse.

Il a ete decide qu'un port serait etabli à l'embouchure de Lom, qui se jette dans le Danube à l'est et pres de la ville de Roustchuk.

Cette decision ayant eté sanctionnée par Irade impérial, les ordres necessaires au deblaiement et à l'elargissement de l'embouchure de cette riviere, ont eté déjà transmis au gouverneur général du vilayet du Danube.

Ces travaux ne tarderont pas à être entrepris.

Des voleurs se sont introduits lundi dernier dans une maison d'Aïnali-Cavak, à Hasskeuy. Cette maison etait habitee par un Anglais. Les malfaiteurs ont réussi à enlever divers objets et quelques petits meubles ; toutefois ils n'ont pas pu jouir longtemps de leur butin, car le lendemain ils ont eté arrêtés à Stamboul, au moment où ils cherchaient à vendre les objets volés la veille

Un manœuvre, nommé Vassili, a été écrasé avant-hier dans la carrière de pierres, située à Ouinour-Yeri, à Beikos, par un enorme bloc de granit qui s'est subitement detaché des parois de la carrière.

On lit dans le *Tuna* :

Le nombre des employés occupés au relevé cadastral et au recensement de la population dans le vilayet du Danube a eté juge insuffisant pour cette double operation. Sur la demande du gouverneur général, le ministère des Finances a décidé l'augmentation de ce personnel.

Le gouverneur du Danube a aussitôt organise vingt escouades de fonc-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT

PROLOGUE.

I.

LES COURSES.

C'était le 7 avril 186..., et il y avait courses à Longchamps.

Sur la pelouse encombree du pêle-mêle des voitures, des cavaliers, des toilettes multicolores, des curieux et des badauds, un groupe joyeux, compose de jeunes gens et de femmes, les uns suspendus en grappes vivantes à un *mail-coach*, les autres assis sur les paniers veufs de vin de Champagne, entouraient en riant un personnage debout qui venait de commencer un recit.

Et il fallait que ce récit fût bien interessant, puisqu'il avait reussi à detourner l'attention des auditeurs de la course engagee en ce moment.

— Continue, baron, dit un des jeunes gens. Tu as le temps. C'est Tompson qui mene la course, et il n'a pas encore tourné le moulin.

— Mais puisque vous ne voulez pas me croire.

— Voyons, mon petit Beauvert, insista une femme dont la chevelure jaune d'or attestait une fois de plus le progres de l'art sur la nature, acheve l'histoire du fiacre. Tu en es reste au moment où Baradieu se promène sur le boulevard en sortant du club. Un cocher de fiacre lui dit : Vous faut-il une voiture, mon bourgeois ? Baradieu lui repond : Je te prends à l'heure et tu vas me mener à Bade ! Et en même temps il parie avec Carteret et Puybrague qu'il arrivera à Bade, en fiacre, juste le jour des courses...

Et comme le groupe eclatait en rires bruyants :

— Vous voyez bien, s'ecria Beauvert, vous riez. Je ne raconte plus.

— Mon petit Beauvert !

Celui qu'on suppliait ainsi était un homme de quarant-cinq ans environ, mais dont certains details de toilette trahissaient des prétentions evidentes à paraître à peine les deux tiers de cet âge. Petit, gras et replet, vêtu de couleurs claires, le lorgnon à l'œil, les traits jaunis et fatigues, tout en lui disait clairement le viveur qui ne veut pas vieillir.

— Eh bien, en deux mots, reprit-il poussé à bout, Baradieu a gagne son pari, et il est allé à Bade, dans un fiacre a l'heure, qui portait le numero 3,491 ! Et tenez ! poursuivit-il, si vous doutez encore, voici quelqu'un qui y était, et qui a vu !...

Une caleche à huit ressorts, d'une grande simplicite, mais d'un goût exquis, attelee de deux superbes chevaux bais, venait de s'arrêter a quelques pas du groupe. Dans cette caleche se tenait, nonchalamment couchee et promenant un regard distrait sur la foule, une jeune femme en toilette noire, un peu pâle, mais d'une admirable beaute.

— Revolver ! s'écria un des jeunes gens.

La jeune femme désignée par ce singulier nom leva les yeux un instant, puis, presque aussitôt, retomba dans une rêverie profonde.

— Elle n'est pas en train aujourd'hui, dit Beauvert en baissant la voix, et elle n'aime pas qu'on la dérange. D'ailleurs, quand on parle du loup !... Tenez, à défaut de Revolver, voici Baradieu lui-même que vous pouvez interroger...

Le héros de l'aventure essentiellement parisienne que le baron avait sommairement racontée venait en effet de faire son entrée sur la pelouse, à cheval, et suivi d'un simple groom.

C'était un homme de trente à trente-deux ans, resplendissant de seve et de force, l'œil clair et doux, les cheveux noirs, la levre ombragee d'une moustache fine et soyeuse, ayant dans toute sa personne ce grand air de distinction, cette aisance de manieres qui sont un symptôme infaillible de noblesse et qui ne s'acquièrent pas. Grand, robuste et sain, le nouveau venu realisait le type de la beaute virile à sa complete maturité.

En apercevant Beauvert, qu'il n'avait pas vu tout d'abord, Baradieu reprima un geste d'impatience et salua legerement. Mais ce n'etait pas l'affaire du baron, qui courut a lui et lui tendit la main en criant :

— Mon cher marquis, je racontais à ces messieurs et à ces dames votre pari du fiacre, et ils croient que je les fais poser. N'est-ce pas que c'est de l'histoire ?

— Cette folie est en effet vraie, repondit simplement Baradieu.

Et comme s'il eût eu hâte de s'eloigner :

— Dites-moi, Beauvert, reprit-il, n'avez-vous pas aperçu mon frere ?

— Daniel ? répondit le baron en souriant d'un air fin : non ; mais je crois que l'enfant n'est pas difficile à trouver. Regardez cette tribune !... la !

— Mais je n'y vois que Mme de Chantelys et sa fille, dit Baradieu, qui en même temps adressa de loin un profond salut aux dames dont il parlait

Dans la tribune vers laquelle son regard s'etait dirige, il était facile de distinguer, à la faible distance où se trouvaient les deux interlocuteurs, une femme belle encore, d'une distinction suprême, ayant à côte d'elle une enfant de seize à dix-huit ans, blonde et adorablement jolie. Toutes deux avaient repondu a Baradieu par une legere inclinaison de tête.

Or, pendant cet échange de salutations, Beauvert s'évertuait à lui désigner une autre direction.

— Mais non, répétait-il, pas de ce côté-là ! dans la tribune à droite, une robe gris perle... un chapeau de velours cerise... au milieu d'un groupe d'adorateurs... à côte d'un homme a barbe noire Y êtes-vous ?

— Parfaitement.

— Et vous voyez, mon cher, que votre frere ne court aucun danger.

Le marquis allait peut-être répliquer quand la course passa comme une trombe vivante et interrompit le dialogue. Baradieu profitant alors d'un moment de brouhaha et de tumulte, sauta lestement a terre et traversa la piste, se dirigeant vers l'enceinte du pesage, avant que Beauvert, qui se disposait sans doute à completer son indiscretion, eût eu le temps d'ajouter un mot.

Comme Baradieu penetrait dans le pesage, il se trouva en face d'un homme d'une cinquantaine d'années, aux cheveux déjà grisonnants, au visage plein de bonte et de noblesse, qui, a sa vue, laissa echapper un mouvement de surprise.

— Monsieur de Baradieu ! dit-il en s'approchant.

— Monsieur de Chantelys ! fit le marquis.

— Vous ici ! enfin on vous retrouve ! poursuivit M. de Chantelys. Qu'êtes-vous donc devenu ?

— Mais je n'ai pas quitte Paris

— En ce cas, comment vous a-t-on si peu rencontre cet hiver dans le monde ?

— Mon Dieu ! monsieur le comte, repondit Baradieu, c'est assez ridicule à dire a mon âge, mais le monde m'ennuie.

M. de Chantelys se mit à rire.

— Voila du moins qui est franc ! dit-il, et je ne manquerai pas de le répeter à Mme de Chantelys, qui, ces-jours-ci encore, me demandait....

— Oh ! monsieur le comte !

— Ainsi qu'à Blanche, qui n'a pas oublie le bal, des La Roche-Troyon...

— Vous me rendez confus, repondit Baradieu, sur le front duquel passa comme un nuage ; mais je n'ai que ce que je merite, cependant je vous ai dit vrai ; et vous qui connaissez mon passé de folies, vous me croirez quand j'aurai ajouté que je suis profondément las, et que j'ai vecu seul, dans mon hôtel presque tout l'hiver.

— A trente ans ? l'âge de l'ambition...

— Ah ! l'ambition ! fit Baradieu avec un soupir de dedain impossible a rendre...

— L'âge où l'on aime... l'âge où l'on se marie...

Baradieu tressaillit.

— Monsieur le comte, dit-il, la femme qui voudrait de moi pour mari ferait, je le crains, une fâcheuse affaire, d'abord ; ensuite, je suis tellement difficile, peut-être parce que j'ai moins le droit de l'être, que probablement je ne voudrais jamais de la femme qui voudrait de moi.

— Vous etes trop severe pour vous-même, Richard, et je vous connais mieux que vous : malgre ce que vous appellez vos folies — folies de votre âge d'ailleurs et qui toujours ont été grandes et généreuses, puisque vous avez presque fait ecole — je sais ce que vous valez, moi, et ce qu'on pourrait attendre d'un homme comme vous, le jour ou l'on ferait appel à son intelligence et à son cœur droit ; d'ailleurs, voyons, il vous reste bien quelques amis.

— Oh ! j'en ai eu tant ! interrompit Baradieu en souriant, qu'à cette heure... il ne m'en reste plus un seul. Mais croyez bien cependant que, dans ma lassitude et mon ennui du monde, j'ai toujours fait une exception pour une famille ; et cette famille, monsieur le comte, sur mon honneur, c'est la vôtre.

Les deux hommes se serrerent la main

— Nous partons demain pour Chantelys, dit alors le comte. Si vous avez des commissions pour votre cousine, je serai heureux de les porter moi-même à Bois-Yron.

— Veuillez, mon cher comte, me rappeler simplement au souvenir de Diane.

— Enfin je compte quand même vous revoir bientôt... vous êtes chasseur... et notre Nivernais est le pays ideal de la chasse.

Les deux hommes échangerent encore quelques mots de politesse affectueuse, puis le comte s'eloigna, laissant Baradieu pensif et soucieux

Mais cela ne dura pas longtemps : car presque aussitôt il se sentit entoure par deux bras, tandis que derriere lui, une voix fraiche et joyeuse s'ecriait :

— Bonjour, Richard...

Baradieu se retourna...

C'etait son jeune frere Daniel, celui-là même dont il se preoccupait un instant auparavant — un grand garçon de dix-huit à vingt ans, aux grands yeux bleus et purs.

— Eh bien ! tu menes une belle vie ! gronda le marquis en l'embrassant... Quelle est donc cette dame avec laquelle tu causais ?

— Ah ! tu m'as vu ? repartit Daniel... mais... c'est Mme de Mondesert !

Baradieu fit un mouvement et se mordit les levres

Et l'homme qui l'accompagne ?

— C'est son mari, le comte.

Cette fois Baradieu devint pâle

— Veux-tu venir les saluer ? poursuivit Daniel sans s'apercevoir de cette pâleur. Je te presenterai Oh ! comme tu me feras plaisir !

Baradieu avait déjà repris son sang-froid. Il se mit à rire

— Tu es fou, dit-il, mais je ne connais nullement les Mondesert.

— Pardieu ! tu les connaîtras ! s'ecria Daniel. Le comte part demain pour la Nievre, où il va poser sa candidature et où il vient d'acheter la terre de la Franquepée

Baradieu ne put reprimer un nouveau tressaillement, et, serrant vivement la main de son frere :

— A tout à l'heure, dit-il. Je vais saluer mesdames de Chantelys.

Et pendant qu'il s'éloignait, une contraction nerveuse crispa sa lèvre.

(A suivre.)

tionnaires, qui sont déjà partes dans les différents districts du vilayet pour commencer leur travail.

La commission de l'instruction publique siégeant au chef-lieu du vilayet, a cherché les moyens d'augmenter ses ressources, et elle a demandé à la population musulmane de la province les peaux des moutons sacrifiés le jour du dernier Baïram, pour être vendues au profit des écoles. Cette mesure bien qu'elle n'ait pas été accueillie avec empressement dans toutes les localités du vilayet, n'en a pas moins produit une somme assez importante, qui a été versée dans la caisse de la commission.

—

Le *Zevra* annonce que par suite des pluies continuelles de cette année, le niveau des eaux de l'Euphrate s'est élevé de deux mètres. Le gouvernement craignant une inondation a pris les mesures de précaution nécessaires en faisant élever des digues sur plusieurs points du parcours du fleuve. Le gouverneur général de Bagdad, Redif Pacha, est parti pour Courna, au confluent du Tigre et de l'Euphrate, afin de faire exécuter des travaux du même genre.

—

On écrit de Mételin qu'il n'a pas encore été possible de reconnaître à quelle nationalité appartient le trois-mâts qui a été jeté il y a une quinzaine de jours sur les récifs du cap de Sigri. La mer a rejeté sur la plage cinq cadavres en état de décomposition complète et un sixième a été découvert dans une espèce d'anfractuosité située aux environs du lieu du sinistre. Ce sont les cadavres des matelots composant l'équipage de ce navire. Quelques débris recueillis sur la plage font supposer que ce bâtiment est américain ou anglais. Les agents consulaires de ces deux puissances [illegible] ont avisé leurs consulats à Smyrne et ils attendent des instructions pour procéder à des recherches plus complètes.

—

On nous écrit de Konieh en date du 7 [illegible]

L'hiver a commencé dans nos contrées à la fin du mois de novembre, et ce temps rigoureux persiste toujours. Beaucoup de bestiaux sont morts, soit de froid soit de faim. Plusieurs voyageurs ont été gelés. L'approvisionnement de notre ville, eu égard à la population, est insignifiant et [illegible] arrive du dehors à cause de l'état des chemins qui sont devenus impraticables et par suite de l'émigration des chameliers. Cet état de choses a occasionné nécessairement un renchérissement inouï des vivres et une hausse exorbitante dans le prix du combustible.

Aujourd'hui la neige recommence à tomber et il est à craindre que nous soyons entourés par les eaux lorsqu'elle fondra sur les montagnes circonvoisines. Le débordement du lac de Karavirun [illegible] cera alors de nous inonder.

Des misérables, poussés peut-être par la faim, se sont introduits, la semaine dernière, dans une maison musulmane, et profitant de l'absence du mari, ils ont pendu la maîtresse de la maison, une jeune femme turque, mère de deux enfants en bas âge. Ce crime a été commis pour pouvoir enlever plus aisément quelques provisions de bouche. Les deux enfants ont été épargnés et ils ont été trouvés le lendemain renfermés et presque gelés dans une chambre. L'autorité se livre à des recherches actives pour découvrir ces malfaiteurs et il est à espérer qu'ils n'échapperont pas à ses investigations.

La poste de Constantinople et de Damas nous arrive toujours avec un retard de douze à quinze jours.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du N° 37 (14 mars 1874.

La semaine politique. — TH. RIBOT Du principe de la vie d'après M. Francisque Bouillier.—FOUCHER DE CAREIL : La science du droit en Angleterre ; Sir Henri Sumner Maine. — Un auto-da-fe à Madrid en 1688, d'après un nouveau document. — J. J. CLAMAGERAN : L'Algérie : populations et produits du Sahara. — EMILE ALGLAVE : La question des sucres. — L'interpellation sur le septennat. — Causerie littéraire. — Le futur congrès géographique à Paris. (*On s'abonne au bureau du journal, 1 rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*)

Après le discours que M. le comte de Vogüé a prononcé dimanche dernier, discours que nous avons reproduit hier, M. Giampietri secrétaire de la Société a lu le rapport suivant :

Messieurs,

Vous êtes convoqués, suivant les prescriptions de nos Statuts, pour entendre l'exposé des travaux de la Société française de Secours mutuels et de Bienfaisance, pendant l'exercice 1873-74.

Il y a une année, à pareille époque, vous étiez réunis ici, sur l'appel de M. l'Ambassadeur : c'est alors que par son initiative et sous ses auspices fut créée notre Société, destinée à prêter assistance aux Français et protégés français, et à servir de lien moral à toute la Colonie.

Vous savez, Messieurs, qu'autrefois, nul Français ne pouvait former un établissement commercial dans les échelles du Levant, ni s'y rendre pour le fait de son commerce, sans y avoir été autorisé par son gouvernement et sans avoir donné caution par sa conduite. Cette double condition était une garantie que la bonne renommée dont jouissait la nation française dans le Levant ne recevrait aucune atteinte.

Un tel état de choses a duré, au moins en droit, jusqu'à l'ordonnance du 18 avril 1835, laquelle a aboli ces sortes d'engagements. Notre gouvernement n'a pas eu lieu de se repentir de cette abolition. En effet, les Français qui habitent ou qui voyagent dans le Levant ont donné rarement des sujets de plainte : ils se respectent eux-mêmes, respectent leur nationalité et ont à cœur de la faire estimer.

Notre Société doit contribuer à fortifier ce sentiment et dans ceux qui donnent et dans ceux qui reçoivent.

Vous voyez, Messieurs, combien il importe d'accroître le nombre des sociétaires.

Les fonds de la Société forment deux caisses: l'une pour les secours mutuels, l'autre pour la bienfaisance. Ces deux caisses ont simultanément fonctionné depuis le mois de juin : la première n'a eu à fournir que 423 fr. 50 c. sur la demande de trois sociétaires, pour médicaments, funérailles etc. A l'égard de la seconde, celle de la bienfaisance, votre Conseil d'administration a divisé la dépense en quatre chapitres, savoir :

I Secours accordés à des personnes qui rentrent en France ;

II Secours accordés à des personnes se rendant dans l'intérieur de la Turquie ou dans les pays limitrophes, pour y trouver de l'occupation ;

III Secours accordés à des indigents qui habitent Constantinople ;

IV Sommes allouées à titre de prêt.

Voici les sommes afférentes à chacun de ces chapitres :

A 41 personnes, seules ou avec leurs familles, parties pour Marseille	Fr.	1240
A 12 personnes parties pour l'intérieur de la Turquie, pour Odessa, la Valachie, etc.	»	306
A 40 personnes indigentes	»	1670
A 17 personnes, à titre de prêt	»	1286
Total		4502

Votre Conseil d'administration a cru remplir les intentions des sociétaires et des donateurs en cherchant à rendre les secours productifs et utiles au-delà du moment présent. Ainsi, des Français réduits à l'indigence par suite de l'interruption des travaux des chemins de fer, ont été par nos soins rapatriés avec un secours de route proportionné à leur situation de famille. D'autres, de la catégorie, ont été, sur leur demande, dirigés sur Odessa, sur Galatz, ou sur tel point de l'intérieur de la Turquie, où des indices sérieux leur faisaient espérer du travail. A l'égard d'un petit nombre d'ouvriers, votre Conseil d'administration a été assez heureux pour leur trouver de l'occupation sur place.

Les sommes données à titre de prêt, ont eu pour but de parer à des embarras momentanés qui pouvaient devenir des ruines complètes. Nous n'avons pas semé sur un terrain ingrat, car déjà une somme de 223 francs a été restituée.

Au nombre des personnes assistées par la Société, figurent trois enfants, auxquels votre Conseil d'administration n'a pas cru devoir refuser son appui : deux sont fils d'un jardinier, chef d'une nombreuse famille : ils ont été placés à l'école des sœurs à Ferikeuy : la Société paie pour chacun d'eux 20 fr. par mois ; l'autre est fils d'une veuve mère de cinq enfants ; il a été mis au collège de St-Benoît, et la Société contribue au paiement de sa pension pour la somme de 290 fr. par an. A l'égard de celui-ci, l'engagement de la Société est d'une année ; pour les deux autres, il est de six mois.

Dans les registres de la Société figurent 187 noms, parmi lesquels il y a 10 donateurs qui sont : S. Exc. Artin éfendi Dadian, président de la Municipalité du VIe Cercle, fr. 240 ; Mihran bey, directeur de la Monnaie, fr. 345 ; M. Gavand, fr. 500 ; l'hoirie Percheron fr 500 ; M. P. C. Thomas (faillite Mercier) fr. 294 ; M. Curtis, pasteur anglais, fr. 20 ; M. Lesourd, ancien chargé d'affaires, fr. 115 ; un anonyme, fr. 23 ; MM. Girette, fr. 100 ; M. Jules Menesson fr. 20.

Nous proposons de leur voter des remerciments.

RÉCAPITULATION.

Recettes.

Secours mutuels	Fr.	9,039
Bienfaisance		13,892
Total		22,931

Dépenses.

Secours mutuels	Fr.	423
Bienfaisance		4,502
Total		[illegible]

Reste en caisse, au 28 février 1874, intérêts compris. . Fr. 18,768

Tel est le bilan de la Société. Nous le soumettons, Messieurs, à votre approbation.

Les frais généraux ne figurent dans les chiffres ci-dessus que pour la somme de 85 fr. : ils consistent en achats de registres, cachet de la Société, papier, etc. Votre Conseil d'administration s'est inspiré de cet esprit de sage économie qui a déterminé la Société d'ajourner la question d'un local spécial pour ses bureaux et ses réunions. Nous devons l'épargne réalisée par cet ajournement à l'obligeance de M. le Consul, qui a bien voulu nous accorder l'usage de son cabinet pour nos réunions mensuelles. Cependant, la Société ne peut longtemps se passer d'un local. Le meilleur moyen de résoudre la difficulté, c'est d'activer la propagande parmi les membres de la colonie et d'augmenter ainsi le nombre des sociétaires avec le chiffre de nos ressources : ce qui permettra aussi de compléter notre programme et de l'étendre aux besoins moraux de la colonie ; car jusqu'ici on n'a pu songer qu'aux besoins matériels.

Nous vous convions, Messieurs, de rendre plus efficace l'action de la Société et d'accorder à votre Conseil d'administration la faculté de se préoccuper du développement intellectuel et moral de la colonie. A côté des secours que vous donnez généreusement aux nécessiteux, vous ne jugerez pas inutile de créer des écoles d'adultes, d'organiser des conférences, d'établir de cours populaires d'instruction professionnelle.

Grâce à la féconde sollicitude de notre Président honoraire, grâce à votre concours personnel, Messieurs, et à la propagande active que chacun de vous fera autour de soi, la Société française de Secours mutuels et de Bienfaisance embrassera la colonie entière et en fera un faisceau lié par l'affection, l'estime et la solidarité.

Avant de terminer, Messieurs, nous vous proposerons d'introduire dans les Statuts quelques légères modifications de détail que l'expérience nous a suggérées.

—

ADDITIONS ET CHANGEMENTS PROPOSÉS.

A l'art. 1er ainsi conçu :

« Il est créé à Constantinople, sous le patronage de l'ambassade de France, et sous la présidence honoraire de S. Exc. M. l'Ambassadeur de France, une Société de secours mutuels et de bienfaisance.

« Le but de la Société est :

« 1° De secourir les sociétaires et leurs familles qui seront dans le besoin ;

« 2° D'aider, dans la mesure de ses moyens, tous les Français et protégés français indistinctement. »

Ajouter :

3° *De contribuer généralement à la prospérité et au développement moral et intellectuel de la Colonie.*

A l'art. 3, 3e alinéa dont voici la teneur :

« En cas de non paiement, pendant trois mois consécutifs, la radiation aura lieu de droit. Toutefois, si le sociétaire en retard justifie de motifs indépendants de sa volonté, il pourra être réintégré en payant les cotisations arriérées. »

Ajouter :

Le Conseil d'Administration statuera, d'après la position du sociétaire, sur l'opportunité de ce paiement.

A l'art. 9, conçu dans les termes suivants :

« La femme et les enfants mineurs d'un sociétaire n'auront droit qu'aux soins du médecin et aux médicaments, ou à leur admission à l'hôpital. »

Ajouter :

Le soutien de famille est assimilé au chef de famille.

Dans l'art. 12, qui est relatif aux réunions du Conseil d'administration, remplacer les mots « tous les quinze jours » par ceux-ci : *tous les mois* ; et les mots « de la quinzaine » par *du mois*.

Dans l'art. 13, remplacer les mots « le commissaire de semaine » par les mots *le commissaire du mois*. Et ajouter au même article :

Au commencement de chaque mois, le Conseil d'administration publiera le résumé des opérations du mois précédent.

Dans l'art. 14, au lieu de « tous les ans, le premier dimanche de mars », mettre : *tous les ans, dans le mois de mars.*

Voilà, Messieurs, les additions et les changements qui nous paraissent indispensables.

La Régie des tabacs

Avant d'examiner nous-même la mise en vigueur du règlement sur la Régie des Tabacs nous empruntons au *Journal des Travaux Publics* l'article qui suit :

L'administration des contributions indirectes vient de livrer à la publicité son règlement sur la culture et la vente du tabac en Turquie.

Ce règlement se divise en sept titres, savoir :

1. De la culture des tabacs.
2. De l'enregistrement et de l'évaluation des tabacs.
3. De la vente des tabacs et des droits de Murouriyé.
4. Des tabacs d'exportation à l'étranger.
5. Des manufactures des tabacs et du mode de perception des droits de consommation.
6. Des débitants de tabac sédentaires et des colporteurs.
7. Dispositions pénales.

Nous regrettons vivement que les limites de notre journal ne nous permettent pas de reproduire cet important document qui se compose de 98 articles, ni d'en étudier en détail les principales dispositions ; car l'organisation et le fonctionnement régulier de la Régie des tabacs nous semblent constituer une des bases les plus importantes des réformes financières que le gouvernement ottoman a voulu inaugurer. Nous nous bornerons donc à émettre sommairement notre opinion consciencieuse sur cet intéressant travail qui témoigne d'une étude sérieuse de la question, bien qu'à notre avis, la solution adoptée ne soit pas précisément la meilleure au point de vue des avantages à obtenir pour les finances de l'empire.

Ce qui nous frappe d'abord dans les dispositions adoptées, c'est l'excessive complication des ressorts mis en mouvement pour arriver à la perception des droits établis, depuis le moment de la plantation, jusqu'à la vente au consommateur. Il est facile en effet de se rendre compte de la grande difficulté qu'offrira la surveillance incessante et indispensable, pour s'assurer d'abord de la sincérité des déclarations faites par les planteurs, les négociants, les fabricants et les débitants, et pour suivre les produits dans toutes leurs transformations et dans tous leurs mouvements ; pour rechercher et découvrir les manœuvres frauduleuses de toute nature et pour atteindre sérieusement la contrebande dans des régions peu habitées, comme on en rencontre beaucoup en Turquie, et dans lesquelles il n'existe à peu près aucune police organisée de manière à pouvoir seconder utilement l'action des agents de la Régie.

Nous craignons donc que le gouvernement n'éprouve quelque désappointement dans les résultats qu'il espère de cette nouvelle organisation.

La mise en œuvre du règlement si longuement élaboré exigerait en effet la création tout d'une pièce d'un personnel spécial très-nombreux, connaissant à fond tous les détails des exploitations qu'il sera appelé à contrôler et doué d'un dévouement inébranlable et d'une probité complètement à l'épreuve du bakchis, sans quoi, une bonne partie des prescriptions édictées seront seulement éludées ou négligées par dans les conditions où se trouvent, pour la plupart, les administrations turques [illegible] efforts des chefs du gouvernement, peut-on espérer que ce personnel tel que nous venons de le peindre sera facile à trouver ? Nous en doutons un peu pour notre part, et dans ce cas quel déception le gouvernement ne va-t-il pas trouver dans ses espérances ?

En résumé, tout en reconnaissant la valeur réelle de règlement qui nous occupe, nous doutons fortement que son application en Turquie soit de nature à produire des résultats satisfaisants, et nous croyons que la voie où s'engage l'administration est loin d'être la plus convenable à ses intérêts véritables. L'exemple des autres pays démontre clairement par les résultats acquis que l'établissement du monopole absolu au profit de l'Etat est, sans contredit, le plus facile et le plus productif. Nous sommes donc fermement convaincu que l'Etat aurait eu de bien plus sérieux avantages à l'adopter en principe et de se préparer pour [illegible] l'exploitation directe, par la [illegible] temporaire à quelqu'une des grandes compagnies, qui, comme nous le savons positivement, avaient soumis au gouvernement des propositions suffisamment avantageuses.

Par ce moyen l'Etat s'assurerait dans le présent des revenus certains sans avoir à s'imposer à l'avance des sacrifices onéreux et trouverait, à l'expiration du contrat qu'il souscrirait, non-seulement un outillage complet dont il pourrait s'assurer [illegible] à des conditions modérées, qu'il serait d'ailleurs facile de déterminer à l'avance dans le contrat, mais encore un personnel spécial parfaitement instruit. Le gouvernement serait ainsi débarrassé des difficultés toujours inhérentes, à l'établissement d'un régime nouveau que les populations n'acceptent jamais sans quelque résistance. Bien que la compagnie concessionnaire dût avoir le droit absolu de composer son administration de la manière qu'elle jugerait la plus conforme à ses propres intérêts, ce qu'elle ferait nécessairement par l'engagement d'un certain nombre d'employés pris dans les Régies étrangères, elle ne pourrait évidemment se soustraire à l'obligation d'engager également une proportion déterminée de sujets ottomans qui parfaitement instruits par une pratique de quelques années, de toutes les conditions d'une bonne organisation, formeraient, lorsque le moment serait arrivé pour le gouvernement de s'emparer de l'exploitation directe, le noyau de la nouvelle administration exclusivement nationale.

Nous sommes tellement convaincus de la justesse absolue de nos idées sur ce sujet si important pour le gouvernement, que nous n'hésiterions pas à lui conseiller de renoncer aux dispositions adoptées dont la mise en pratique présentera de si grandes difficultés, pour entrer dans la voie que nous venons d'indiquer. Personne n'ignore, d'après l'autorité des faits acquis, que l'industrie privée est bien plus apte que le gouvernement le mieux servi, à organiser toute espèce d'exploitation si importante qu'elle puisse être ; aussi voyons-nous partout les grandes entreprises d'intérêt public, telle que chemins de fer, les manufactures d'Etats etc., confiées d'abord à des compagnies puissantes pour un temps plus ou moins long, après lequel elles redeviennent propriété de l'Etat qui en continue l'exploitation sans difficulté et sans avoir eu à souffrir des mécomptes que peuvent entraîner des prévisions erronées.

Nous sommes trop ami du gouvernement ottoman pour ne pas désirer sincèrement voir un éclatant succès couronner ses constants efforts pour avancer dans la voie des réformes où il s'est si résolument engagé, et pour ne pas l'engager vivement à méditer encore l'importante question que nous venons de traiter brièvement, et que nous serions vraiment heureux de voir résoudre dans le sens que nous indiquons et qui est, nous ne craignons pas de l'affirmer hautement, le seul apte à produire des avantages sérieux et incontestables.

Où l'Esprit va-t-il se nicher?

On lit dans le *Courrier d'Orient* :

AU RÉDACTEUR.

Le *Courrier d'Orient* a dit samedi, qu'un journal américain vient d'adopter une presse à vapeur qui imprime à la fois les deux côtés d'une quadruple feuille et fournit à l'heure 20,000 exemplaires.

Le *Courrier* ajoute : «l'inventeur se propose, dit-on, d'envoyer plusieurs de ces presses à Constantinople, ville où, comme chacun sait, les journaux prennent un grand développement à cause de la faveur dont ils jouissent et des encouragements moraux qu'ils reçoivent, quand ils montrent du zèle pour la justice et la vérité. »

A vous parler franchement, Monsieur le Rédacteur, il me semble que la vérité et la justice ne soient pas aussi favorisées que vous voulez bien le dire, et je vous soupçonne de vous livrer à la flatterie ; car je n'ai entendu parler que de communiqués, d'avertissements, de suspensions, et ce sont là des encouragements à se taire plutôt qu'à parler. Il est vrai que, suivant le proverbe, le silence est d'or.

Je crois donc, Monsieur le Rédacteur, que l'inventeur américain ne vendra pas beaucoup de ses presses aux journaux de Constantinople. Mais elles pourront trouver un meilleur emploi dans cette ville. La *Turquie* a proposé la création d'une Banque qui émettrait des billets ayant cours forcé. Chacune de ces presses peut imprimer à la fois une feuille quatre fois plus grande que le format de la *Turquie* soit soixante-quatre billets : 20,000 feuilles à l'heure donnent un total de un million deux cent quatre-vingt mille billets en soixante minutes. Si plusieurs presses travaillaient quelques mois seulement, on pourrait payer toutes les dettes publiques et privées.

[illegible]

Oh! la Turquie, pays, où pourrait faire présent de ces presses à la *Turquie*, journal, à titre de récompense nationale pour l'heureuse idée qu'elle a eue d'étouffer la crise financière sous une montagne de papier, moyen nouveau, ingénieux, efficace et dont personne ne s'était avisé.

Utilisant les presses en question, pour son propre compte, la *Turquie* pourrait couvrir de ses feuilles l'empire et y répandre la civilisation après y avoir répandu l'opulence.

Galata, 24 mars 1874.

FRANÇOIS ROULEAU???

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible], dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la [illegible] et le [illegible] [illegible] d'une bonification sur [illegible] du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 26 Mars, 1874

Lever du soleil	5 h. 57 m.		
Coucher »	6 » 15 »		
Temps moyen à midi apparent	12 »	5 »	15"
H. à la turque à midi [illegible]	5 »	48	
[illegible]			
Baromètre	[illegible]		
Thermomètre	8.4		
Minimum	4.1		
[illegible]	10.2		
Direction et force du vent N. fort.			

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[illegible]

Mois de Févr.

2 Athanasion, Mpalagianis Inepoli Dardanelu	Papanimitri [illegible]	[illegible]
6 Key Harkéni	Green	[illegible]
7 Georges Rizzino	Bouda	[illegible]
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nis[illegible]	[illegible]
11 Gheorghi A. Sagarge Arnaoutkeui	Lamb Aug[illegible] Rose	[illegible]
13 Haun		
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	[illegible]
18 Pinkas ingénieur	Costa	[illegible]
17 Touzei petite halle	Goitard	[illegible]
[illegible] Carigrade Sultan memedown kruzou na atnazar	Ibrahim b[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mois de Mars

8 Topant Kim[illegible] ji sukak fegatoha Bibiszewky	[illegible]	[illegible]
[illegible] Simon Argyropolos	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Agha-Ahmed effendi	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

JÉRUSALEM, 13 mars.

Le télégraphe nous a transmis, il y a trois jours, la nouvelle qu'une frégate italienne surprise par la tempête avait été jetée sur la côte de Gaza. A la réception de cette nouvelle le consulat d'Italie s'est empressé d'expédier à Gaza son premier drogman pour organiser les secours nécessaires au sauvetage du navire. Comme c'est sur un banc de sable que la frégate s'est échouée, on espère qu'elle pourra être renflouée sans avoir subi d'avaries importantes.

Les neiges et les pluies ont endommagé la chaussée qui s'étend de Jérusalem à Jaffa, au point de la rendre impraticable. Le mutessarif de Palestine a fait entreprendre sur plusieurs points, des réparations, et déjà un nombre considérable d'ouvriers travaillent pour rendre carrossable cette route si nécessaire aux communications de notre [illegible]

Un prêtre se rendant avant-hier de Jérusalem dans son village est mort de froid en chemin. Ses amis lui avaient conseillé de ne pas se mettre en route par un temps aussi mauvais que celui qu'il faisait ce jour-là, il [illegible] écouter, en disant qu'il se fiait [illegible] monture, un bon cheval arabe. Cet intelligent animal ne devait pas tromper l'espérance de son maître. Aussitôt qu'il l'a vu se coucher à terre, engourdi par le froid, il a pris le chemin du plus proche village et se dirigeant tout droit vers l'église il s'est mis à hennir et à indiquer de la tête la direction dans laquelle son maître se trouvait. Les villageois qui ont reconnu le cheval du prêtre ont compris que quelque malheur était arrivé à son cavalier. Ils ont aussitôt suivi le cheval qui les a conduits au lieu où il avait laissé son maître. Mais il était tard : ce malheureux était déjà mort.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Nouvelles de la Chine.

On lit dans la *Pall Mall Gazette* du 12 mars.

Il y a quelques jours un télégramme de l'agence Reuter à Hongkong mentionnait que, d'après les bruits en circulation, le gouvernement chinois aurait notifié aux représentants des puissances étrangères qu'il ne garantissait pas la vie aux résidants étrangers de Tientsin à la suite des écrits dirigés contre eux. On ajoutait que les autorités navales de Hongkong en avaient reçu communication et qu'on leur avait donné l'ordre d'envoyer des navires dans le Nord pour la protection des étrangers. Sans nous arrêter à cette circonstance que les télégrammes de Reuter, datés de Hongkong ont quelquefois représenté la marche des affaires en Chine sous un aspect beaucoup plus alarmant que la situation ne le comportait, le message tel qu'il a été reçu paraissait trop improbable pour l'accepter sous caution. L'idée que le gouvernement chinois était impuissant à contenir la populace de Tientsin lorsque l'homme le plus puissant de l'Empire, Li-Hung-Chang, tenu en échec par une forte armée ne pouvait plus se relever, était inadmissible. En admettant même que les autorités du Céleste-Empire fussent incapables de continuer le mouvement, est-il à supposer qu'elles auraient confessé leur impuissance ? Nous aurions été disposés à considérer cette nouvelle comme dénuée de fondement si le Foreign office n'avait publié une notification mentionnant la réception d'un télégramme de M. Wade, expédié de Péking le 19 février et d'après lequel tout était tranquille ce jour-là, commencement de l'année chinoise.

Comme il serait peu probable de supposer qu'au milieu du calme parfait notre ministre ait jugé opportun de télégraphier au Foreign office que *tout était tranquille*, le fait de l'existence d'une dépêche semblable donne à penser que la situation dans le nord n'était pas des plus satisfaisantes. Quoique le télégramme de M. Wade porte la date du 17 février, il contient des détails plus récents que celui de Hong-Kong qui a été expédié le 27 du même mois ; car pendant que le Péhio est pris par les glaces — le dégel n'a pas lieu avant le mois de Mars — les seuls moyens de communication entre Tientsin et le Sud consistent dans le courrier qui va à Chin Kong ou à Shang-haï. Le transport d'une lettre par l'une ou l'autre voie demande au moins 15 jours. Donc en supposant même que la nouvelle ait été télégraphiée à Hongkong au moment où le fait se produisait, le télégramme de M. Wade devait contenir des nouvelles de 2 ou 3 jours plus récentes.

L'explication du canard de Hongkong et du message de M. Wade se trouve probablement dans le mouvement organisé contre un missionnaire résidant dans le district de Chih Nich aux environs de Chefou. Depuis quelque temps, paraît-il, les histoires accoutumées contre les étrangers ont été activement répandues dans le voisinage et l'accusation de corrompre les doctrines circulait parmi le peuple. Ces rumeurs ont amené naturellement des résultats qui doivent avoir profité aux fauteurs de désordres. Dernièrement le missionnaire en question fut accueilli à coups de pierre pendant qu'il traversait une ville et il fut l'objet du même traitement inhospitalier dans une foire annuelle. Le magistrat local fit tout son possible pour mettre un terme à cette conduite de la part de la population, mais il conseilla fortement au missionnaire de se réfugier à Chefou. Ce dernier se conforma à cet avis et la foule triomphante prit possession de sa maison. Il est possible que la nouvelle de cette victoire se soit répandue jusqu'à la province voisine de Chili et que les promoteurs de troubles aient été encouragés à suivre le même exemple à Tientsin et ailleurs. Mais une chose est certaine : aussi longtemps que les troupes du gouvernement seront du côté de l'ordre, la production d'un mouvement sérieux à Tientsin n'est pas possible.

La guerre contre les Ashantis et les conditions de la paix.

On lit dans le *Times* :

«Les dernières nouvelles reçues d'Ashanti nous donnent enfin la certitude du succès complet de notre expédition. L'honneur anglais a été vengé complètement et la puissance militaire du royaume ashanti abattue. Nous trouvons dans les mille onces d'or que le roi a envoyées comme premier à-compte sur l'indemnité, une preuve évidente de la disposition dont il est animé de se concilier notre amitié par la soumission. Si dans ces régions barbares on se pénètre de la conviction que le gouvernement anglais est assez fort pour punir les perturbateurs de la tranquillité publique, les malheureux peuples qui ont jusqu'à présent courbé la tête devant la tyrannie de souverains semblables à Cooli Calcalli procureront de l'embarras en demandant à se placer sous notre protection. Il sera difficile d'éviter de pareilles responsabilités ; mais il est à espérer qu'après l'exemple concluant que nous venons de donner, ces protections seront bien moins lourdes à l'avenir. Lorsqu'on aura connu toute la vérité on trouvera probablement qu'il y a peu d'expéditions où les troupes anglaises aient mérité plus d'éloges. »

Voici d'après le correspondant du *New-York Herald* les conditions de la paix :

1° Le roi des Ashantis paiera une indemnité de cinquante mille onces d'or ;

2° Il renonce à toute prétention sur Adansi, Assin, Akim, Denkera et Vassin ;

3° Il s'engage à retirer ses troupes d'Appolonia, de Dixlève et de tous les autres points de la côte appartenant à l'Angleterre ;

5° Il assume l'obligation d'entretenir une route de 15 pieds de largeur entre Coomassie et le Prah ;

5° Il s'engage à protéger le transport des marchandises en transit du Prah à Coomassie ;

6° Le roi défendra les sacrifices humains ;

7° Enfin il promet d'être toujours en paix avec l'Angleterre.

Le droit d'extradition en Angleterre

On écrit de Londres au *Manchester Guardian* :

«Les nouveaux traités conclus avec les puissances continentales ont créé une situation assez extraordinaire. Un acte passé en 1870 autorisait la dernière administration à ratifier les traités d'extradition sans les soumettre aux deux chambres, à la faveur d'un de ces instruments diplomatiques, la Belgique chercha en 1872 à se saisir de la personne d'une dame nommée Counhaye, mais le magistrat n'avait pas accueilli cette demande sous le motif que le traité ne pouvait avoir un effet rétrospectif.

La dernière session législative a donné son adhésion à un nouvel acte qui non-seulement confirme le droit du pouvoir exécutif, mais lui confère encore celui de donner aux traités un caractère rétrospectif.

Aussi, la police anglaise a dernièrement dirigé des poursuites contre des réfugiés accusés de crimes commis bien

[illegible] que les traités ne fassent signés. Actuellement deux italiens sont en prison pour des délits qui remontent l'un à l'année 1869, l'autre à celle de 1870. On dit que le gouvernement allemand a demandé l'extradition de quatre individus; Belgique de 13 autres pour crimes commis, il y a 11, 12 et même 15 années. Non-seulement cet état de choses occasionne aux autorités un travail inutile et désagréable, mais il est cause que plusieurs personnes abandonnent l'Angleterre pour chercher en Amérique la sécurité dont elle croyaient pouvoir jouir chez nous. Avec le système actuel les puissances du continent n'ont qu'à dresser les listes des personnes dont elles veulent s'assurer et ces dernières sont arretées ici. »

Le discours du prince Auersperg.

Voici le discours prononcé par le prince Auersperg, président du cabinet cisleithan, à la Chambre des députés de Vienne, dans la séance du 9 mars, à la fin de la discussion générale de la première loi confessionnelle :

Je n'abuserai pas de la patience de la Chambre : je me bornerai à ajouter quelques observations sommaires aux explications de M. le ministre des cultes.

Messieurs, on a prétendu que nous avons porté atteinte, subrepticement, à la loi fondamentale. Non, mille fois non, nous n'avons pas songé à faire cela, nous ne l'avons pas fait, nous ne le ferons jamais. Messieurs, il est une chose dans laquelle nous et tous les peuples de l'Autriche [illegible] aurons toujours foi : c'est la Constitution. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.) Non, le gouvernement ne supprimera pas [illegible] la besogne de la re[illegible] [illegible] applaudissements prolongés.)

J'ai à remercier un orateur des bancs de la droite. C'est le député de la Haute-Autriche qui a donné au ministère le nom de: *Ministère Lasser dit Auersperg*. (Hilarité.) Sans le vouloir, ce monsieur m'a rendu un grand service ; car il s'est attaché à prouver que je possède assez de sagesse politique pour avoir le droit de me placer à côté d'un homme qui s'est dévoué pendant de longues années au bien de l'Autriche (vifs applaudissements), un homme qui connait mieux que qui que ce soit la situation de l'Autriche et qui porte un cœur vraiment autrichien. (Nouvelle explosion d'applaudissements.)

[illegible] (applaudissements prolongés ; [illegible] à l'ex-ministre féodal, M. Schäffle) qui devraient nous enseigner ce que doit être la nouvelle Autriche. (Applaudissements frénétiques.)

Et maintenant quelques [illegible] d'un absent (le comte Andrassy.)

Le révérend député du Tyrol nous a cité un [illegible] que M. le ministre des affaires étrangères [illegible] prononcé [illegible] « feuille de route o[illegible] n'est pas présent, mais il [illegible] de solidarité (bravos) pour qu'il [illegible] d'exprimer ici sa pensée. [illegible] obligatoire, [illegible] du *bon sens* [illegible] applaudissements renouvelés. [illegible] respecter l'autorité de la loi. (On applaudit.)

Messieurs, cette autorité sera sauvegardée aussi longtemps que je serai à la tête du gouvernement. (Explosion de bravos et d'applaudissements.) Je vous le garantis sur ma parole. (Nouvelles marques d'approbation.) Jamais l'Autriche-Hongrie ne peut se dégrader au point de ne plus être qu'un pouvoir subalterne. (Approbation.)

Maintenant, messieurs, vous avez entendu cette menace venant de la droite. On nous disait que la loi ne serait pas reconnue, qu'on y ferait opposition par tous les moyens, et même on a osé faire entrevoir l'apparition prochaine du spectre de la révolution. (Très-bien !)

Messieurs, avant d'entrer dans la carrière politique, j'ai vu les choses en observateur et mon expérience m'a appris à ne pas prendre ces menaces à la lettre. On l'entend répéter chaque fois qu'on dépose sur le bureau de la Chambre des lois que le parti auquel je fais allusion n'aime pas. (Très-bien ! Rires.)

On ne se borne pas à lancer ces menaces dans cette enceinte, mais on se sert au dehors du même moyen de pression.

Toutefois, si cette menace devait se réaliser, le gouvernement, je vous l'affirme, aura l'énergie [illegible] pour accepter le défi. (Applaudissements.)

[illegible] un devoir pour le gouvernement, car lui [illegible] bat auquel on [illegible] le territoire [illegible] le l'autorité de l'Etat. (Applaudissements répétés.)

Messieurs, je recommande le projet de loi à vos délibérations bienveillantes et je vous prie de lui donner votre approbation. (Tempête d'applaudissements sur les bancs de la gauche et du centre et dans les galeries.)

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Santander, 6 mars.

Je suis encore à Santander pour six à sept jours : les opérations ne commenceront pas avant cette époque. Le duc de la Torre, le ministre de la marine, et le général Letona sont partis hier matin de Santander sur le vapeur de guerre *Ferrolano* pour Castro, où ils sont arrivés à deux heures de l'après-midi. Jusqu'à présent un renfort de 7,200 hommes est venu grossir l'armée du Nord et quatorze trains de troupes sont annoncés. L'effectif de l'armée va être porté à environ 30,000 hommes et sera pourvu d'une puissante artillerie. Ces jours derniers sont entrés à Santander deux trains d'artillerie composés de deux pièces de 16 centimètres, 8 pièces Krupp de 10 en bronze, 8 pièces de montagne et 12 pièces Krupp de 8 centimètres en acier. Chaque canon a un approvisionnement de 500 coups.

Le général Lopez Dominguez est arrivé à Santander. Il est nommé chef de l'artillerie de l'armée du Nord, c'est un homme solide et d'une grande intelligence.

Les carlistes travaillent, jour et nuit, à fortifier toutes leurs positions depuis [illegible] Nocedal ; ils font d'im[illegible] pour se mettre à l'abri des [illegible]

Nos artilleurs devront employer le feu courbe ou de submersion pour envoyer les grenades au milieu des tranchées.

Les carlistes ont eu beaucoup de blessés dans les journées du 21 et du 25. Des personnes qui ont traversé leurs lignes me disent que l'on peut évaluer leurs pertes à plus de 1,200 blessés et tués : vous voyez que notre artillerie a bien joué.

Le bombardement de Bilbao continue; il été suspendu dimanche et lundi, les carlistes ayant épuisé leurs munitions ; il a été repris le mardi matin.

Nous avons des nouvelles de cette ville du 2 mars. Le général Castillo a fait savoir au général en chef Moriones que la ville avait des vivres jusqu'au 10 avril, que le bombardement n'a pas fait beaucoup d'effet, que l'état moral de l'armée assiégée et de la population est excellent, qu'il ne [illegible] pas précipiter les opérations pour venir au secours de Bilbao.

Les carlistes font feu sur la ville avec 7 mortiers; [illegible] jours derniers quelques pièces de [illegible] [illegible] Pedro de Abanto et San-Fuentes.

Un agent envoyé à Bilbao a pu pénétrer dans la place et a fait connaitre au général la vérité sur le combat du 25. Les carlistes avaient fait croire que les pertes de l'armée avaient été énormes.

Ces derniers jours, il a fait très-mauvais temps sur toute la côte cantabrique et les vapeurs n'ont pu quitter le port.

Le duc de la Torre était logé à Santander dans le magnifique hôtel de M. Doriga, le consul de Belgique à Santander.

Il est arrivé 8,000 tentes pour abriter les soldats; il était temps : ces pauvres diables sont restés dans les montagnes, depuis le commencement de cette campagne, sans aucun abri. Le premier soin du duc de la Torre a été de faire envoyer, au campement, 100,000 rations de vin et une grande quantité de tabac : pour remonter le moral du soldat cela vaut mieux qu'un grand renfort.

Les carlistes manquent d'argent et ils ne pourront en obtenir de l'étranger qu'au cas où Bilbao tomberait en leur pouvoir.

L'expédition française dans la Terre de Feu.

Cette expédition, dont les préparatifs ont eu un certain retentissement dans la presse, l'an dernier, et qui a été organisée par un homme d'une grande énergie M. Pertuiset, est arrivée à sa destination. La Société de géographie en a reçu quelques nouvelles qui proviennent du consulat français de [illegible] ministère des affaires étrangères.

Le débarquement sur la côte de la Terre de Feu a eu lieu le 7 décembre 1873. Quoique le temps fût mauvais, la petite troupe n'a pas voulu s'attarder sur le littoral. Elle s'est avancée dans l'intérieur, [illegible] le cap Horn. Les membres [illegible]

[illegible] par ses côtes. Les explorateurs [illegible] près certains de planter le drapeau français sur un sol ignoré. Leur première découverte a été celle d'un lac de 20 à 25 kilomètres de tour, d'un aspect ravissant, couvert de milliers d'oiseaux, de canards et d'oies. Ce lac a reçu le nom du chef de l'expédition.

La note que M. Pertuiset a pu expédier de ces régions contient les indications suivantes :

« A l'extrémité sud du lac, je découvris un groupe de Feugiens. Les hommes prirent la fuite : mais une femme et deux enfants s'étant cachés sous l'herbe, je pus m'en emparer. D'abord ils crurent que j'allais les faire mourir et se mirent à pleurer. Mais, voyant que je les traitais bien et que je leur donnais du biscuit, du sucre, du tabac, des mouchoirs, la femme se calma et me donna en échange un morceau de fer-blanc provenant d'une caisse de sardines. Cette femme, loin d'être vilaine et désagréable, nous parut belle pour sa race.

« J'envoyai une avant-garde de cinq hommes aux ordres du capitaine Marguin et du vicomte Bourguet, pour proposer la paix aux Feugiens : mais je doute qu'ils nous reçoivent amicalement, à en juger par la quantité de feux qu'ils allument dans toutes les directions. Je n'aurai recours à la force qu'à la dernière extrémité. »

On ne trouva qu'une seule habitation d'indigènes ; encore, était-elle récemment abandonnée ; pour toute provision, on n'y découvrit qu'un certain nombre de [illegible]

Une notice du consulat de Valparaiso sur le territoire de Magellan accompagne cette relation et fournit quelques détails intéressants. Ce territoire comprend toute la partie australe du Chili entre les deux Océans à partir de l'ile de Chiloé jusqu'au cap Horn. Il est très-propre à la culture et à la colonisation. Contrairement aux opinions accréditées, le climat est beaucoup moins rigoureux, surtout depuis qu'on y a entrepris des travaux de défrichement et des cultures. La température est froide en automne et en hiver (qui correspondent au printemps et à l'été de nos pays), mais les autres saisons sont ou très chaudes ou troublées pendant des journées entières par des vents d'ouest dont la violence est telle qu'il faut renoncer à sortir.

La colonie chilienne de Punta Arenas, fondée en 1843 dans la presqu'ile de Brunswick, c'est-à-dire dans la langue de terre la plus australe du continent américain, est des plus florissantes, depuis quatre ou cinq ans. Sa proximité de la Terre de Feu permettra à l'expédition française d'y trouver un refuge en cas de malheur. Les rues de la ville sont belles et larges. On y a construit des [illegible]

L'industrie de la colonie consiste dans l'exploitation [illegible] et de charbon. L'or [illegible] de la rivière [illegible] a été découvert en 1868 ; il est [illegible] abondant. Mais l'extraction du charbon offre plus de bénéfices pour ceux qui n'attendent pas la fortune d'une trouvaille heureuse et longtemps espérée, mais d'un travail régulier. Dans les premiers mois de 1873 on a pu fournir 4,000 tonnes de charbon aux bâtiments qui s'engagent sur le littoral. Les défrichements produisent des matériaux de bonne qualité en bois de construction. L'élevage du bétail ne rencontre pas plus de difficultés que dans le nord du Chili.

Les Feugiens, tout aussi bien que la plupart des indigènes qui occupent les terres comprises dans [illegible] de Magellan, sont des hommes féroces et sauvages avec lesquels il a été jusqu'ici impossible de s'entendre. Il n'en est pas de même des Patagons. Ces derniers, quoique nomades et chasseurs, [illegible] et d'un naturel droit. On constate cependant que leur nombre décroit chaque jour sans qu'on puisse assigner de causes pré[illegible]

La race chevaline en Angleterre.

Les résultats de l'enquête sur l'élevage de la race chevaline en Angleterre viennent d'être publiés dans un *Bluebook*, c'est-à-dire dans un document parlementaire, auquel nous empruntons quelques renseignements et quelques chiffres [illegible]

[illegible] une commission royale pour étudier l'état de la race chevaline en Angleterre. La motion ne fut point adoptée ; mais, en revanche, un comité fut chargé de l'examen de la question. Ce sont les résultats de cet examen qui sont aujourd'hui livrés au public.

Le rapport constate que l'élevage par les fermiers a considérablement diminué. Cela tient d'abord à ce qu'on se livre de préférence à l'élève des moutons et des bœufs, dont le rendement est plus rémunérateur. En second lieu, les fermiers ne peuvent plus se procurer aussi facilement qu'autrefois de bonnes juments poulinières à des prix modérés, celles-ci s'exportant en France, en Allemagne et en d'autres pays.

L'exportation des chevaux n'est plus aussi considérable que pendant la dernière guerre franco allemande, ce qui se conçoit facilement ; mais elle est pourtant encore considérable. Par contre, un grand nombre de chevaux de trait sont importés du continent en Angleterre ; mais ce sont des animaux de qualité inférieure.

La société générale des omnibus de Londres, qui a dix-sept ans d'existence, tire actuellement tous ses chevaux de l'étranger, vu leur bon marché. Ils ne vont pas aussi vite, du moins à ce que [illegible] le rapport, que les chevaux anglais [illegible] [illegible] sterling ; leur durée [illegible] à ans 1 2 à 5 [illegible] et bout de ce laps [illegible] on les vend à l'écorcheur au prix de [illegible] 4 liv. st. pièce.

De 1861 à 1872, ladite société a acheté 22,021 chevaux ; et pendant ce temps, le prix moyen est monté de 25 liv. st. 13 shillings pièce, à 32 liv. st., 17 sh. 8 pence. Cette augmentation est attribuée à l'achat annuel par le ministère de la guerre de chevaux de trait destinés aux manœuvres d'automne. Sans l'importation de chevaux du continent, ces dernières ne pourraient avoir lieu dans les circonstances actuelles.

Le bas prix qui se paye pour les chevaux des régiments de cavalerie (aucun n'étant accepté, d'après les règlements, au-dessous de 4 ans) rend la remonte extrêmement difficile. Si une guerre, fait observer le rapport, venait fermer subitement le marché du continent, le nombre de chevaux nécessaire pour la cavalerie et l'artillerie ne pourrait s'obtenir que par réquisitions. Mais les animaux qu'on se procurerait de cette manière ne seraient pas dressés, et beaucoup ne serviraient à rien pour le moment, en sorte qu'il manquerait toujours 7 000 chevaux à mettre en ligne. En 1872, l'exportation des chevaux a été de 13,383 ; l'importation de 12,618.

Une grande partie des animaux importés vient des pâturages de l'Irlande. Le rapport appelle sur ce point l'attention du ministère de la guerre, en lui indiquant que c'est là que des dépôts de remonte, où l'on recevrait des chevaux de 3 ans, pourraient être établis.

Il y a dix ans, on pouvait encore, en Angleterre, acheter un cheval passable pour attelage ou pour selle, moyennant 30 à 40 liv. st.; aujourd'hui, il en faut presque le double. Le fameux marchand de chevaux de Londres, Edmond Tattersall, qui a fait sa déposition devant la commission, a cité ce fait curieux, à savoir que beaucoup de jeunes chevaux sont importés du continent en Angleterre, où ils sont élevés et dressés, puis exportés pour être vendus. A l'en croire, le prix des chevaux pour la chasse a doublé dans les dix dernières années.

En 1872, le nombre des chevaux soumis à l'impôt dans la Grande-Bretagne était de 859,358; le produit de l'impôt de 158,844 livres sterling. Il faut dire que l'impôt frappe les animaux ne servant pas exclusivement aux besoins agricoles et que l'Irlande est exempte de la taxe.

Le besoin de chevaux est en proportion de la richesse du pays. Aussi, des individus qui autrefois ne pensaient point à [illegible] en détail et les boutiquiers, se payent maintenant le luxe d'une carriole pour leur plaisir ; aux stations de chemins de fer, les voitures de louage abondent. Les propriétaires de [illegible] d'omnibus ont aujourd'hui le double de chevaux d'autrefois.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 25 mars [illegible]

La Chambre obtempérant à la demande du gouvernement, contre l'avis de la commission d'examen, a conservé dans le budget par 143 voix contre 115 l'allocation de l'université d'Inspruck dirigée par les jésuites.

A l'assemblée générale des actionnaires de la Société de *crédit Austro-Turque* la liquidation de la Société a été prononcée.

France.

Versailles, 24 mars.

Les vacances de l'assemblée nationale commenceront le 28 mars et finiront le 12 avril.

On s'attend demain à une discussion très agitée sur la question de la prorogation des pouvoirs municipaux et sur celle des fortifications.

On mande d'Espagne que les carlistes bombardent Bilbao en se servant de boulets incendiaires. Un faubourg de la ville est déjà occupé par les carlistes.

Paris, 25 mars.

Obligations Roumelie fr. 105.25
» nouvelles » 98.50

Allemagne.

Berlin, 25 mars.

Aristarchi bey, ambassadeur ottoman est arrivé dans notre ville.

Berlin, 25 mars.

Bourse toujours calme.

Angleterre.

Londres, 24 mars.

Il a été retiré aujourd'hui de la Banque de Londres 49,000 livr. sterl.

Espagne.

Madrid, 24 mars, soir.

On annonce la prochaine proclamation d'une monarchie constitutionnelle avec le prince des Asturies pour roi. Il y aura une régence.

Grèce.

Athènes, 24 mars [illegible]

Laurium escompte 30.50.

La Banque nationale fera une émission de 2,000 nouvelles actions au prix de 3,000 drachmes chacune.

La situation ministérielle semble se compliquer.

Le gouvernement se propose de demander la discussion du budget avant celle relative à une enquête contre le cabinet Deligeorges.

Aujourd'hui il n'y a pas eu séance de la Chambre des députés.

Athènes 25 mars 7 [illegible]

Laurium escompte	31.—
Pistolki »	16.50
Livre Sterling	28.70
» Turque	26.20
Pièce de 20 francs	22.95

Le ministère faisant une question de cabinet de la mise en discussion du budget, avant la fin de la discussion sur l'enquête à ouvrir au sujet du cabinet Deligeorge, un vote a eu lieu. La motion ministérielle a été adoptée par 88 voix contre 87. MM. Coumoundouros et Zaïmis ont voté en faveur du gouvernement.

Serbie.

Belgrade, 25 mars.

M. Nikolitz, aide-de-camp du prince, a été nommé commandant en chef de l'armée.

M. Kallay, agent d'Autriche-Hongrie, est revenu dans notre ville.

COURS DES FONDS.

Londres, le 25 mars.

	Clôture
Dette Générale	40 5/16
Emprunt 1865	57 1/2
do 1869	51 3/4
do 1871	57 1/4
do 1872	65 1/4
Consolidés anglais	92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	P.	46 20 —
	Hausse	»	[illegible]
	Baisse	»	46 — —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	46 6 —
	Après Bourse	»	— — —
[illegible]		L.S	6 2 —
» de la Société de change et de valeurs		»	[illegible]
» de la Banque de Const.		»	[illegible]
» du Crédit Austro-Turque		»	[illegible]
» du Crédit Général		L.T	7 30 —
Banque *Vernesi et Cossoudi*		»	— — —
[illegible]		»	6 70 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium		Fr	71 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	41 —
[illegible]		»	108 — —
» [illegible]		»	48 — —
Emprunt	1864 [illegible]	»	305 — —
	1865 [illegible]	»	[illegible]
	1869	»	[illegible]
	1872	»	[illegible]
	1873	»	[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)

[illegible]	P.	[illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—([illegible])	»	119 [illegible]
Bechlik—(différence)	»	[illegible]
[illegible]que... (id).	»	[illegible]

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Odessa, 9|21 mars 1874.

Comme on l'a vu par nos bulletins hebdomadaires, le calme le plus parfait n'a cessé de régner sur notre marché durant le mois qui vient de s'écouler. La situation générale pour le commerce des blés, loin de s'améliorer s'est faite plus mauvaise chaque jour. En effet sur tous les marchés [illegible] en Angleterre [illegible] l'un pareil état de choses, nos transactions en blés et autres céréales, ont encore été bien peu importantes. Nos prix sont moins soutenus et quoique cela en dehors de toute proportion avec ceux des marchés étrangers.

Les transactions du mois de février ont atteint tchet. 125 000 dont voici le relevé.

	tchet.	poids à poids	Rbles à Rbles
[illegible]	74000 de 9.10	10 14 37 1/2	14 40
Sandomirca	8500 de 9. 9	9.27	12.25 13.50—
Ghirca	20500 dont		
	14000 de 9. 7 10	5 11 45	15tch.
	6500 [illegible]		1 18 1 [illegible]
Seigle	9000 de 8 18	8.96	[illegible]
Maïs	[illegible]		[illegible]
Orge	2000 [illegible]		[illegible]
[illegible]	4000	11.75	[illegible]
[illegible]	600		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]

Ensemble 123 000 Prix courant.

	Poids	poids	prix	prix
[illegible]		à pouds, de Rbles		à Rbles
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sandomirca	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ghirca	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Blé dur	—	—	—	—
Seigle		Manque		
Maïs				
Orge				
Avoine	—	—	4.75	4.90
[illegible]	—	—	11.30	12.—
[illegible]	—	—	[illegible]	[illegible]
[illegible]	—	—	4.50	4.60
» de [illegible]	—	—	6.—	[illegible]
Laine [illegible]	—	—	8.75	[illegible]
Laine fine lavée	—	—	22.—	2[illegible] 50
Crimée l.à dos.	—	—	—	—

[illegible] sur notre marché. En tout 23 000 tchet. [illegible] chiffre de transactions. La situation est [illegible] tendue et quoique nos prix aient sensiblement fléchi notre marché reste désert.

[illegible] 20000 de pds 9.05 à pds 9.30 Rbles 11.75 à Rbles 14.75.

Ghirca 3000 de pds 9.26 Rbles 13.70.

[illegible]

[illegible]—Uni sch. 2[illegible] à 37|6.
» [illegible] 33 à 34.
» [illegible] fr. 2 3|4.
Adriatique rien de fait sans disponibles.
Voiliers, pour le Roy.-Uni sch. 3[illegible]
» pour la Méditer frs 2 1[illegible]
Marseille pour l'Adriatique frs 1.
Anvers sans disponibles.

[illegible]

Londres, 3 mois date 726 1|2 [illegible]
[illegible]

[illegible] primes 1881 163 1/2 —164 1/2
» » » » 1886 159-161

[illegible]

Pol impérial	585—590
Pièce de 20 fr	574—579
Livre anglaise	725—730
» turque	645—653
[illegible] autrichien	331—340
Roubl. métallique	107—109

Télégrammes,

Londres, 6|18 mars.

[illegible] tendance faible,—*Ghirca* 38 39;—*Maïs*, [illegible]—*Orge* 33 1|2—34 — *Seigle* faible;—*Graine de* [illegible] 60. Affaires locales calmes, aux prix précédents.

St-Pétersbourg, 7|19 mars 1874

Bourse, faible—Londres 723 1 6
France 350.
Emprunt rus à primes 165—161 1|4.

[illegible] 749 [illegible]

Blés faibles. Tendance [illegible] 31 — 33 1|4; — *Sandomirca*, 33 3|4— 31 1 4; — *Seigle*, embarquement mars, 23; — *Orge*, 22 1 4, [illegible] 38;— *Colza* 31; — *Navette*, 31 1|2; — [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible]

Ital. paq. à vap. anal. Olarraga, c. [illegible] fonclie Malta et Darda elles div. march.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Angl. [illegible] Soulina p. Falmouth.
[illegible]
Angl. *Barresford* Halden, ble, Odessa p. [illegible]
Belg. *Emma David*, c. Herfurth, blé, [illegible]
Angl. *Miranda*, c. Dilly, orge, Odessa p. Falmouth.
[illegible]
[illegible] Batoum p Constple.
[illegible] orge, Bourgas p Const.
[illegible]
[illegible] Bourgas p. Marseille.
[illegible] blé, Bourgas p. Mars.
[illegible]
Angl. *Chieftain*, c. Illich, div. Kustendje p. C'tinple.
Ital. *Sibilla*, c. Magliocco, lest, Gênes p. Azof.

[illegible]

ANNONCES

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les négociants et les marchands de toute corporation sont pour la seconde fois prévenus qu'ils doivent se présenter dans la direction des poids et mesures, dans l'espace de deux mois au plus tard, à partir de la date du présent avis pour faire vérifier et timbrer leurs mesures et poids.

A l'effet d'éviter tout retard et pour rendre plus facile l'accomplissement de cette formalité, la direction des poids et mesures indiquera d'autres endroits en ville où le public pourra aussi s'adresser pour remplir cette formalité.

La Préfecture de la ville prévient en même temps que conformément au règlement respectif, outre le *mètre* et *l'archin*, l'emploi de toute autre mesure, comme *endazé*, *yard*, etc. étant interdit, les contrevenants seront passibles des pénalités prescrites par la loi.

Constantinople, le 11 mars 1874 (v. s.)

CONSTANTINOPLE, LE 1 MARS 1874.

M

Nous avons l'honneur de vous informer qu'avec le concours de quelques amis d'ici et de l'étranger nous avons fondé sur cette place une Maison de Banque en commandite sous la raison sociale,

CARAPANOS, COUYOUMGIAN ET Cie

Veuillez M prendre note de nos signatures et agréer nos salutations distinguées.

BEDROS COUYOUMGIAN.
CONSTANTIN CARAPANOS.
ANTOINE SCHLESINGER.

Mr BEDROS EFFENDI COUYOUMGIAN signe :
CARAPANOS COUYOUGIAN. et Cie
M. CONSTANTIN CARAPANOS signe :
CARAPANOS COUYOUNGIAN et Cie
M. ANTOINE SCHLESINGER signera :
CARAPANOS COUYOUMGIAN. et Cie

AVIS

Se référant à son précédent avis relatif à la mise en adjudication du matériel nécessaire pour l'exercice de 1874, l'administration impériale des Télégraphes et Postes informe le public que la susdite adjudication sera définitivement close le 2[illegible] mars courant (v.s.)

Les personnes qui voudraient donc y concourir, sont de nouveau priées de se rendre au Conseil de cette administration, avant l'expiration du délai susmentionné.

Constantinople, le 24 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 18 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 20000 ocques de cire nécessaires à l'administration impériale de Tophané, déjà soumissionnée à 24 piastres et 37 1/2 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskerat, le 25 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 19 et mercredi 20 mars (v. s.), aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des objets suivants :

2250 pics de castor bleu Louis déjà soumissionné à 79 piastres le pic.

500 pics de drap rouge Louis soumissioné à 70 piastres, 10000 pics de Calicot à 135 paras le pic ;

1200 ocques de glycérine à 19 piastres l'ocque ; 30500 ocques de charbon de bois tamisé à 45 piastres; 30500 ocques de bois non-tamisé à 30 piastres et de la quantité de froment pilé nécessaire à la consommation annuelle, également soumissionné à 90 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces différents articles sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Seraskérat, le 24 mars 1874.

C. A. GÉRARD

Relieur Américain.

400—Galata, Grand Rue Yorghandjilar—400

[illegible]

CONSTANTINOPLE.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplis sont très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

FOIRE DE TINOS

LE PAQUEBOT-POSTE DE LA « KHÉDIVIE »

Mahalla, capitaine Rubin, partira de Constantinople, le 17 29 mars courant pour l'Ile de Tinos, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Mételin, Smyrne et Chio.

S'adresser pour nolis et frêt à l'agence Principale des Paquebots-Poste «Khédivie» à Stamboul, Bagtché Capoussi, Ahmed Rassim Han.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

PROGRAMME
DU
MESSAGER D'ORIENT

(*Nouveau journal français paraissant à Vienne*).

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique : après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siècles, la „parole de vie“, il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.— Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaine, se croise et s'entremêle ; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eut pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême ; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient paraitra à partir de la fin d'avril ou au plus tard le 1er mai 1874.

Vienne, 25 janvier 1874.

La Rédaction.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

A LOUER un appartement meublé sur un grand pied, avec cuisine, rue Timoni, N° 26.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kuliondji-Kou[illegible]

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand luxe, sur papier anglais, broché avec couverture illustrée et dos en toile. Imprimé dans les ateliers du *Levant Times*.

320 pages de texte description géographique de chaque [illegible] l'Exposition Universelle de 18[illegible] [illegible] Launay, membre de la Commission [illegible]

74 PLANCHES [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible] chez M. Sebah, photographe, [illegible]

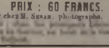

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmabané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C.B.

MINISTÈRE DES FINANCES

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

De l'Exercice 1290 (1874-75)

Le projet du Budget de l'année 1290 (1874-1875) préparé par la Sublime Porte a été soumis à l'examen d'une Commission instituée par Iradé Impérial et composée de hauts fonctionnaires de l'Etat, de Banquiers et des Directeurs des principaux etablissements financiers de la capitale.

Cette Commission, après s'être livrée à des recherches minutieuses, a consigné dans un rapport détaillé le resultat de ses travaux et les mesures qui lui paraissaient propres à régulariser les finances et à raffermir le crédit de l'Empire.

Considérant la discussion des crédits alloués aux différents departements de l'Etat comme en dehors de ses attributions, la Commission s'est bornée à l'examen des chapitres des recettes, et elle a proposé de déduire une somme de cinq cent mille (500,000) livres turques sur les rentrées prévues du droit des tabacs. Cette diminution ayant reduit le total des évaluations des recettes de L. T. 25,300,000 a L. T. 24,800,000 et porte l'insuffisance des recettes au chiffre de 800,000 livres turques environ, la Commission a fait ressortir la possibilité de couvrir ce déficit en réalisant certaines réductions dans les chapitres des dépenses, sans toutefois entraver la marche de l'administration.

Les propositions qui précèdent ayant ete approuvées par le Conseil des ministres, le deficit résultant de la déduction apportee au chiffre du rendement présumé de l'impôt sur les tabacs, a éte couvert au moyen de réductions opérées dans les allocations de plusieurs départements ministériels. En meme temps, le Conseil a decidé à l'unanimité l'adoption immédiate des mesures propres à restreindre les credits alloues à la stricte limite des chiffres portés sur le Budget et à permettre l'extinction régulière de la Dette flottante du Trésor.

Le rapport rédigé à cet effet par le Conseil des ministres, accompagné du Budget de l'exercice 1290, modifié d'après les propositions de la Commission, ainsi que le rapport de cette Commission et les autres pièces y afférentes ont été soumis à S. M. I. le Sultan, qui a daigne les revetir de Sa Sanction Souveraine, et a ordonné la publication des documents ci-apres :

Rapport de S. Exc. le Ministre des Finances à S. A. le Grand-Vézir, en date du 4 Mouharem 1291 (9/21 Fevrier 1874.)

ALTESSE,

L'urgence d'adopter des mesures promptes et efficaces en vue de raffermir le crédit de l'Empire, en regularisant d'une maniere sérieuse et radicale le service des finances, s'etait imposée à l'attention du Conseil des ministres qui avait fait de cette question l'objet de ses délibérations. Le rapport adressé à cet effet par le Conseil ayant obtenu l'approbation souveraine, un projet de Budget fut prepare pour l'exercice 1290, et sur la proposition du Grand-Vézirat, un Irade Impérial décréta l'institution d'une Commission composee de personnes compétentes et jouissant de la confiance generale, pour etre chargée de l'examen de ce projet. Par un Bouyrouldy daté du 22 Zilkadé 1290, le département de Votre Altesse m'intimait l'ordre de convoquer immédiatement cette Commission, pour soumettre à son examen, dans tous leurs détails, les recettes et les dépenses de l'exercice 1290 et de transmettre sans délai, à la Sublime-Porte, un tableau régulier du Budget de cet exercice. En consequence, le ministère des finances convoqua la susdite Commission composée de :

Youssouf Bey, Directeur général de l'administration des mines et des forets ;
Edib Effendi, President de la Cour des comptes ;
Ohannes Effendi, Gouverneur de la Dette Générale ;
Bedros Effendi, ancien Directeur général de l'administration des forets ;
Edwards Effendi, ancien vice-Président du Conseil des contributions indirectes ;
Christaki Effendi, banquier ;
Keutche-zade Agop Effendi, banquier ;
M. Zarifi, banquier.

MM. les Directeurs de la Banque Impériale Ottomane, de la Société Génerale de l'Empire Ottoman, du Crédit Général Ottoman et de la Banque de Constantinople.

Cette Commission, après avoir examiné et discute, en plusieurs séances, les divers chapitres du Budget, a consigné le résultat de ses verifications et les observations qu'elle a cru devoir présenter à ce sujet, dans un rapport rédigé en turc et en français, que j'ai l'honneur de transmettre ci-joint, avec le tableau de la Dette flottante, à Votre Altesse:

Les principales observations de la Commission se résument dans les quatre points suivants, savoir :

1° Dans le premier projet du Budget, la somme représentant la premiere annuité du dernier emprunt exterieur de quinze millions de livres sterling et qui doit etre remboursee du produit du meme emprunt, avait ete portée au chapitre du service de la Dette extérieure pour etre défalquee ensuite du chiffre total des dépenses. La Commission pense qu'il serait préférable de supprimer totalement la dite somme du Budget.

2° En tenant compte des délais qu'entraînerait la réorganisation de l'administration des tabacs sur des bases méthodiques, la Commission croit devoir proposer, par mesure de prudence, une deduction de L. T. 500,000 sur le chiffre du rendement présumé de ce chapitre.

3° Cette déduction de L. T. 500,000 sur le produit évalue du droit des tabacs, devant porter l'insuffisance des recettes de L. T. 300,000 environ à L. T. 800,000, la Commission observe qu'il y aurait lieu d'établir l'equilibre du Budget au moyen de réductions opérées dans les credits alloués à differents départements, jusqu'à concurrence de un million de livres.

4° Enfin, pour relever le credit financier de l'Etat, la Commission est d'avis qu'il faudrait placer le remboursement de la Dette flottante sur des bases solides et donner des garanties que le service de cette dette s'effectuera regulièrement aux écheances determinées.

La suppression de la somme representant la première annuité de l'emprunt de 1873 a ete déja effectuée dans le tableau du Budget ci-joint. Quant aux autres propositions de la Commission, il appartient à Votre Altesse d'apprecier dans son jugement éclaire l'opportunité des suites qu'il aurait à y donner.

J'ai l'honneur, d'etre,

de Votre Altesse,

le très-humble et très-obéissant serviteur.

Le ministre des finances,

(Signé) AHMED HAMDY.

Rapport de la Commission.

EXCELLENCE,

Nous venons vous présenter notre rapport sur le Budget de l'année 1290 (1er Mars 1874 au 1er Mars 1875) selon les prescriptions qui nous ont été faites par l'Iradé de Sa Majesté Impériale le Sultan, nous autorisant à examiner ce Budget dans tous ses détails.

Dans toutes les circonstances, la confiance que le Gouvernement Impérial nous a témoignée en nous conférant une tâche aussi importante, demanderait tous nos efforts pour la remplir. Mais dans ce moment, quand une suite de circonstances fâcheuses a entravé l'action du Trésor et jeté sur les finances de l'Empire un discredit qui n'est pas justifié par leur etat réel, nous avons cru devoir nous livrer aux recherches les plus minutieuses pour constater les faits et consigner dans notre rapport avec la plus entiere franchise les résultats de ces recherches, les conclusions qui nous paraissent en découler, et les moyens qui, selon nous, seraient seuls capables de rétablir le crédit de l'Empire.

Nous nous associons pleinement à l'opinion de Votre Excellence, qu'une exposition de la situation financiere complete et vraie, meme dans ses détails les plus defavorables, pourrait seule inspirer une confiance légitime.

En poursuivant ces recherches, nous avons dû demander un nombre considerable d'explications de tableaux de revenus et autres papiers ; tous ces renseignements nous ont été communiqués selon notre désir par le departement des finances avec le plus grand empressement et nous nous plaisons à constater que la précision et la clarté de ces documents font honneur à la comptabilité du Trésor.

En procédant à l'examen des chapitres particuliers du Budget des recettes, nous nous sommes trouvés en présence de deux classes de revenus auxquelles nous avons dû appliquer des moyens differents d'examen : les anciens impôts et les impôts nouveaux dont la perception commence avec l'année 1290.

Pour les impôts anciens, nous avons contrôlé les évaluations du Budget par la comparaison des encaissements effectués sous chaque chapitre dans les années précédentes. Nous avons eu sous les yeux un tableau comparatif des encaissements pour chaque année de 1278 à 1287.

Nous avons établi notre estimation sur ces donnees avec les explications sur chaque chapitre, que nous avons demandées et qui servent à calculer les changements en plus ou en moins sur les chiffres des recettes présumées d'après le mouvement des annees precédentes.

Pour les impôts nouveaux n'ayant pas pour guide l'expérience du passé, nous avons dû nous borner à l'examen des bases des calculs qui ont dicté les évaluations présentees. En general et sous reserve des remarques qui suivent, nous trouvons ces calculs modérés et qu'il y a lieu d'esperer de ces impôts un rendement plus considerable que les sommes inscrites dans le Budget.

Avec ces explications générales, nous vous soumettons quelques remarques sur les chapitres principaux du Budget des recettes dont plusieurs ne demandent pas d'observations apres les explications qui nous ont été fournies.

Quelques impôts surtout les Verghis et les Dimes ne peuvent pas etre entierement perçus dans l'année. Nous estimons, selon le resultat des années précédentes, que l'arriere qui se produira nécessairement sur l'exercice de l'année 1290 sera compensé par les rentrees a effectuer sur les impôts de 1289 et nous maintenons le chiffre inscrit sous cette hypothese, qui s'est apparemment reproduite dans les exercices precédents.

Le produit des dimes est essentiellement variable dependant de l'abondance et du prix des récoltes.

La taxe des moutons a montré une élasticité remarquable avec des variations partielles, elle est montée d'environ L. T. 900,000 en 1278 à L. T. 2,000,000 en 1287. L'année 1289 ayant ete defavorable aux moutons nous pouvons espérer que la diminution de L. T. 75,000 inscrite dans le Budget de 1290 pour ramener l'estimation au taux des encaissements effectifs de 1289 ne se realisera point.

La dime a également, dans les années précédentes, produit un accroissement de recettes d'environ 5 0/0 par an en moyenne et la somme inscrite au Budget de 1290 suit cette proportion. Cet accroissement parait dépendre en partie de l'accroissement reel des richesses du pays, qui se développera d'une manière beaucoup plus rapide avec l'extension des communications, et en partie, de l'amélioration du mode de perception.

Nous regrettons vivement que le Gouvernement, par des necessités fiscales que nous reconnaissons, se voit force d'augmenter le taux d'un impôt qui pese presqu'entièrement sur la population des travailleurs au moment meme où par la sage mesure de l'abolition des douanes intérieures, il a pris une décision qui est appelée a developper puissamment le commerce et la richesse des provinces.

Nous croyons toutefois que l'amélioration des moyens de perception qui s'est déjà faite en partie et qui se poursuit encore aura pour resultat, tout en donnant des augmentations de revenus, d'alléger pour le cultivateur le fardeau d'un impôt dont les difficultés résident principalement dans son mode de perception.

Le chiffre inscrit pour les douanes présente une diminution correspondante à la somme perçue pour les douanes interieures maintenant abolies. Ce chiffre nous paraît toutefois tres-inferieur à ce que pourraient produire ces impôts sous un systeme douanier sagement combiné, de maniere à tirer des differents objets les impositions qu'ils pourraient supporter sans entraver l'industrie du pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement Impérial a fait le premier pas dans cette voie en dénonçant les traités commerciaux existant avec les puissances étrangères.

Cette observation ne porte pas seulement sur le chapitre géneral des douanes, mais sur d'autres droits insérés dans des sections separees : par exemple le droit sur les spiritueux pourrait donner un rendement supérieur et dans toutes les législations ce produit fournit au Trésor une importante ressource.

Mais dans beaucoup d'autres chapitres, le Gouvernement se trouve gêné dans l'emploi des moyens financiers par des engagements internationaux et surtout par le regime des Capitulations. Il y a plusieurs impôts d'un rendement important et d'une perception facile qui, se portant sur les classes aisées, pourraient diminuer les charges qui pèsent sur les classes laborieuses, mais qui ne peuvent pas s'appliquer dans les circonstances actuelles, car, ne portant que sur les sujets ottomans, ils ne feraient qu'aggraver pour eux des differences déjà trop injustes.

Nous espérons que ces négociations, rencontrant une sympathie intelligente de la part des puissances étrangères, pourront rendre au Gouvernement sa liberté fiscale qui lui permettra d'asseoir sur une base solide et régulière son système financier, liberté qui n'est du reste refusée à aucun autre Gouvernement du monde.

L'estimation de l'impôt du tabac presente de grandes difficultés. L'accroissement porte dans le Budget depend de mesures qui sont en cours d'exécution et dont l'application complete entrainera dans le commencement des delais considerables Nous croyons que la prudence demande la suppression de 500,000 Livres sur l'accroissement estimé pour cette année. Nous ne doutons point que les mesures que suit le gouvernement pour établir sur des bases méthodiques l'impôt du tabac devront rendre dans les années suivantes des ressources bien plus considerables que celles portées au Budget et que la diminution que nous demandons ne sera que temporaire. Le tabac est d'un usage si universel dans l'Empire qu'un impôt léger doit produire une somme considerable si la perception en est bien assise. Nous devons en outre remarquer que la consommation du tabac turc à l'étranger prend un developpement toujours croissant. Ce tabac d'une qualité supérieure et presque unique se vend à l'etranger à des prix considerables et nous appelons l'attention du Gouvernement sur l'opportunité, dans les négociations qui vont suivre, de se réserver le droit d'imposer dans de sages limites le tabac exporté, les Gouvernements etrangers percevant eux-memes un revenu considérable sur ce produit de la Turquie.

Les forets et les mines donnent des évaluations de recettes calculées, pour les mines sur les produits de l'année passée et, pour les forets, sur les résultats des mesures déjà ordonnées et en cours d'exécution. Ces évaluations paraissent moderees ; mais dans l'application d'un service nouveau on ne peut pas compter avec certitude sur un rendement immédiat. Il est certain cependant que ces branches de service ne demandent qu'une gestion éclairée pour devenir une source tres-importante de richesses pour la population et, par elle, pour le Gouvernement. Nous ne doutons pas que le Gouvernement Impérial en étendant l'organisation déja commencée ne fasse tout ce qui est nécessaire pour augmenter et régulariser la production et appeler les capitaux essentiels au développement de ces grandes industries.

Pour les postes et les télégraphes, nous nous bornons à appeler l'attention du Gouvernement sur l'opportunité d'un examen détaillé de ce service dont le revenu, stationnaire, d'ailleurs, est bien loin d'égaler les dépenses.

Nous croyons que l'impôt du timbre, si le projet est mis vigoureusement à exécution, doit donner une somme plus considérable que celle portée dans le Budget.

En résumant les remarques que nous avons du faire sur les chapitres séparés du Budget des recettes, nous croyons qu'il faudrait déduire du total de L. T. 25,300,000, environ 500,000 sur l'accroissement estimé de l'impôt du tabac. Les autres chapitres présenteront dans les resultats effectifs quelques variations, mais nous ne croyons pas qu'elles doivent etre considérables et le fonctionnement régulier des nouveaux impôts avec quelques améliorations que nous avons cru devoir soumettre au Gouvernement doit donner dans les années suivantes des accroissements sensibles de recettes.

Le revenu des exercices précédents jusqu'à celui de 1287, selon le tableau qui nous a été soumis, montre une élasticité très considérable. Ces revenus, sans l'imposition des taxes nouvelles, sont montés d'environ 13,000,000 en 1278, à 18,000,000 en 1287 ou à peu près 40 0/0 en dix ans. Cette élasticité ne parait pas diminuer et doit encore s'étendre avec l'extension du commerce et le developpement des ressources de l'Empire.

Budget des Dépenses.

Pour le Budget des depenses, la Commission, n'ayant pas qualite pour discuter les besoins du service, accepte les crédits donnés en bloc pour chaque chapitre en laissant au Ministère et au Conseil la responsabilité des sommes qui leur paraissent necessaires. Nous soumettons les remarques sur quelques details qui se sont présentés à l'examen de ce Budget.

La somme inscrite pour l'interêt et l'amortissement des dettes extérieure et générale est exposée à certaines variations dépendant du taux du change au moment où les remises doivent etre faites en Europe, qui peuvent produire un écart de 200,000 Livres au maximum sur cette estimation. Nous croyons qu'il serait utile de séparer, si cela est possible, les sommes payées pour l'amortissement de ces dettes du service des intérets. L'amortissement est un remboursement de capital et en le confondant avec les intérets, la charge sur le revenu parait plus considérable qu'elle ne l'est réellement.

La somme destinee au coupon de l'Emprunt 1873 doit etre retirée du Budget selon les observations que nous présentons sur la Dette flottante, elle est du reste soustraite du total des dépenses dans le projet que nous avons sous les yeux. La somme inscrite dans le Budget pour le sevice de la Dette flottante nous parait etre plus convenablement désignée pour « service de tresorerie. »

Dans l'administration des Mines et des Forets, les depenses nous semblent considérables en regard du rendement de ces chapitres ; nous comprenons cependant que ces depenses sont destinées aux nécessités d'une exploitation sur une échelle bien plus considérable que celle qui existe maintenant et qui est en train de s'organiser ; nous espérons que cette prevision se réalisera.

Nous espérons que la somme inscrite pour garantie des chemins de fer et qui parait exacte pour l'année 1290 ira en décroissant dans les années suivantes. Avec une exploitation intelligente et sérieuse, les rendements des chemins de fer doivent bientôt rembourser ces garanties.

Le total du Budget des dépenses, deduction faite des interets de l'emprunt 1873 qui, pour des raisons qui suivent, ne paraissent pas devoir y figurer arrive à 25,600,000 L. T. Les recettes s'évaluant, selon nous, à 24,800,000, montrent un deficit sur le Budget ordinaire de l'année de 800,000 L. T., mais comme ces evaluations de recettes sont en partie des estimations, nous croyons qu'il est absolument nécessaire pour le crédit d'établir un surplus et qu'il faudra faire sur le Budget des dépenses des économies d'au moins 1,000,000 L. T. Nous n'avons pas à indiquer les chapitres sur lesquels doivent se porter ces économies, et nous nous en remettons au Gouvernement pour faire sur les chapitres séparés du Budget des dépenses les retranchements nécessaires et pour établir cet équilibre qui nous paraît indispensable pour le crédit de l'Empire.

Dette Flottante

Nous avons discuté les chapitres du Budget ; nous avons examine les recettes évaluees et les depenses reconnues suffisantes par le Gouvernement et avec des modifications d'une importance peu considérable nous croyons qu'il y a moyen de retablir les finances sur la seule base solide : celle d'un équilibre des dépenses et des recettes.

Les services de l'Etat paraissent etre suffisamment pourvus dans cette estimation et quoiqu'un contrôle sévere pourra sans doute amener des économies, nous nous en sommes tenus aux chiffres présentés dans le Budget. Mais le tableau de la Dette flottante présente des difficultés d'une autre nature et pour rétablir le crédit il faut absolument pourvoir à cette dette et en empecher le renouvellement.

Les difficultes qu'a rencontrées le Trésor tiennent surtout à l'existence de cette dette.

Les échéances des divers emprunts temporaires dont elle est composée, arrivant à des époques variables et inconnues du public, exigent, soit leur renouvellement frequent, soit des emprunts nouveaux pour les remplacer. Ces emprunts souvent contractés dans des moments où le crédit est difficile se font a des taux extremes que justifie l'incertitude du remboursement à des dates précises, des sommes empruntées.

Ces intérets eux-memes abaissent le crédit de l'Empire, et étant ajoutés au capital de la dette, l'augmentent dans une proportion qui ne peut aboutir qu'à des difficultés insurmontables.

Les emprunts de cette dette sont souvent garantis par des affectations spéciales des revenus qui devraient solder les dépenses régulieres. L'encaissement de ces revenus au profit de la Dette flottante dérange le service normal et fausse les prévisions du Budget. Le Gouvernement doit en conséquence faire appel au crédit pour les besoins du service qui se solderait régulierement par les recettes des revenus si elles etaient appliquées seulement aux depenses de l'année. Il en résulte dans l'opinion du public une dépréciation des ressources reelles de l'Empire, qui n'a aucune raison si le Trésor fonctionne à l'état normal.

La Dette flottante n'est en somme que l'addition des déficits des annees précédentes, augmentée des intérets qu'on a dû y ajouter. Pour inspirer la confiance et établir les finances sur une base régulière, il faut faire cesser ces déficits. Une portion considerable du total de la dette se compose de dépenses de differents ministeres qui ont dépassé les prévisions des années précédentes et ont éte portées sur la Dette flottante. Certaines commandes surtout pour des armes et pour le materiel de la marine, qui ne sont pas encore exécutées, mais qui doivent être livrees pendant l'annee 1290 en font aussi partie, et il faudra y pourvoir pour arriver a un état régulier.

Nous croyons que dans l'avenir toutes les dépenses des ministères de quelque nature qu'elles soient, doivent être portées dans le Budget et se limiter au total des recettes de l'annee.

C'est la seule base d'une finance reguliere et seule elle peut inspirer la confiance et donner au Gouvernement le credit qui est dû aux ressources dont il peut disposer.

Il est vrai que tous les Gouvernements doivent avoir une dette flottante ou plutôt des moyens de tresorerie pour pourvoir aux depenses qui peuvent se produire avant la rentrée des recettes de chaque annee.

Mais cette dette ne doit jamais depasser la limite des recettes dont l'encaissement est en retard et doit se solder par les arriérés de chaque année. Si elle dépasse cette limite et au lieu de se solder s'augmente par l'addition des déficits d'années successives, elle crée au Trésor des embarras hors de toute proportion avec sa gravité reelle. Elle fait surgir des doutes tout à fait sans fondement sur la solvabilité du Gouvernement et déprécie tout son crédit.

Nous croyons donc qu'il faut amortir la Dette flottante qui existe et eviter à l'avenir toute depense, hors du Budget, qui pourrait la reproduire.

Comme les intérets des avances sont compris dans cette dette et que les ressources de l'emprunt de 1873 sont destinées à les rembourser, nous croyons que les coupons de cet emprunt ne doivent pas figurer au Budget de 1290, mais selon notre système, la Dette flottante devant etre amortie pendant cet exercice, les coupons de cet emprunt ainsi que ceux des autres titres qui pourraient etre créés pour les besoins de cet amortissement doivent entrer dans le Budget des dépenses de l'année 1291 Il faudra ainsi pour équilibrer ce Budget créer, soit par des accroissements de revenus, soit par des économies, un solde excedant par environ 2,600,000 celui de 1290. Les accroissements des nouveaux impôts et la réorganisation des douanes et de l'impôt sur le tabac suffiront en grande partie à cet excédant, mais nous devons appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessite de se procurer à l'avenir les ressources nécessaires.

Le total de tous les engagements temporaires y compris ceux qui se produisent dans l'année 1290 et en tenant compte aussi des intérets des avances déja faites montent à 14,725,274. 92.

Cette somme comprend toutes les avances faites sur la garantie des options de l'emprunt 1873 et des arriérés.

Pour faire face à ces engagements, le Gouvernement Ottoman dispose de titres de l'emprunt 1873 pour sept millions trois cent quatre-vingt

(Voir la suite à la quatrième page.)

TABLEAU GÉNÉRAL DES RECETTES
(1er Mars 1874 au

RECETTES

CHAPITRES	Nature des Recettes	PRÉVISIONS — POUR L'EXERCICE 1289	PRÉVISIONS — POUR L'EXERCICE 1290	DIFFÉRENCES — EN PLUS	DIFFÉRENCES — EN MOINS	OBSERVATIONS
		BOURSES	BOURSES	BOURSES	BOURSES	
	1re SECTION					
	Contributions Directes					
1	Verghi	651.308	651.942	634		(1) La difference en plus provient des localites où le cadastre vient d'etre applique.
2	Impôt foncier. Patentes et autres revenus de Constantinople	. . . . . .	150.000	150.000		(2) Pour etablir une juste proportion dans la perception de l'impôt sur la propriete immobiliere à Constantinople, on a dû proceder par sections à l'enregistrement cadastral dans les diverses circonscriptions de la capitale. Cette operation devant etre terminee sous bref delai, les proprietaires d'immeubles recevront de nouveaux titres propres à assurer d'une maniere efficace leur droit de propriete et l'on procedera en meme temps à la perception de l'impôt. Le nouveau systeme de patentes recemment adopte ne tardera pas non plus à etre mis à execution. Les recettes à realiser de ces deux chefs, ajoutees à celles de plusieurs autres revenus dont les details seront determines plus tard, ne manqueront certes pas d'atteindre et meme de depasser le chiffre de 150 mille bourses prevu pour l'exercice courant.
3	Exoneration militaire	131.524	166.577	35.053		(3) Le systeme de taxation qui sert de base à la perception de cet impôt, consiste à prelever une somme de 5,000 piastres par 1 individu sur 180, et la repartition de l'impôt sur le nombre des populations s'effectue dans la meme proportion. Toutefois, eu egard aux modifications apportees par le temps au resultat des recensements anterieurs, ainsi que pour divers autres motifs, le Gouvernement Imperial avait cru devoir accorder temporairement une reduction de 25 0/0 sur le nombre des populations, et la perception de l'impôt s'operait jusqu'ici en proportion de cette reduction, mais en suivant toujours la meme base d'imposition. Dans les localites où de nouveaux recensements ont pû etre effectues, les causes qui avaient donne lieu à la reduction temporaire ayant disparu, cette reduction vient d'etre supprimee, et les autorites locales ont reçu l'ordre de proceder desormais à l'application integrale de cet impôt, sur la base et dans la proportion indiquees ci-dessus. L'augmentation prevue pour l'exercice courant est consequemment basee sur le resultat que doit produire la suppression de la dite reduction dans les localites precitees.
	TOTAL DE LA 1re SECTION	782.832	968.519	185.687		
	2me SECTION					
	Contributions Indirectes					
1	Dimes.	1.400.000	1.400.000			(1) Au commencement de l'exercice 1289, le produit des dimes avait ete evalue à 1,400,000 bourses. Bien que les recettes obtenues dans l'espace des neuf derniers mois s'elevent dejà, d'apres les etats reçus des Vilayets, à un peu plus de 1,360,000 bourses, neanmoins, comme le produit reel des dimes de certaines localites où la perception s'effectue directement par l'Etat, ne pourra etre constate que vers la fin de l'annee, on a cru devoir maintenir le chiffre de l'exercice precedent, malgre la probabilité d'un excedant auquel les prix courants des cereales permettent de s'attendre.
2	Quart des dimes	. . . . . .	350.000	350.000		(2) Cette augmentation d'un quart sur les dimes de tous les produits agricoles de l'Empire sert de compensation à certaines concessions octroyees à la population agricole.
3	Taxes sur les moutons	450.000	435.000		15.000	(3) La taxe sur les moutons pour l'exercice 1289, n'ayant rapporte que 435,000 bourses au lieu de 450.000 bourses ainsi qu'il avait ete prevu au commencement de la meme annee, on a dû s'en tenir, pour les previsions de l'exercice courant au chiffre constate.
4	Taxe sur les porcs.	6.477	6.477			
5	Douanes.	450.000	415.000		35.000	(5) Diminution provenant de l'abolition, à partir de l'annee 1290, des douanes interieures (connues sous la denomination de *kara-gumruk*) et du droit etabli sur les articles subissant une transformation quelconqne apres leur introduction dans l'Empire.
6	Tabacs	215.000	300.000	85.000		(6) Bien que le produit de la Regie des tabacs de Constantinople et du droit etabli sur tous les tabacs de l'Empire, soit reste au dessous du chiffre prevu au commencement de 1289, cependant, grâce aux reformes qui vont etre introduites dans le service de la Regie, aussi bien que dans l'administration des tabacs de l'Empire, et aux moyens que l'on poursuit pour arriver à imposer d'une maniere generale les tabacs destines à la consommation interieure en vertu de nouveaux reglements elabores à cet effet et dont la promulgation aura lieu prochainement, il est permis de compter sur la realisation d'un revenu au moins egal, sinon superieur, au chiffre prevu de 300,000 bourses pour l'exercice 1290.
7	Droits sur les soies.	10.819	10.819			
8	Droits sur les spiritueux	50.000	50.000			
9	*Tapou*.	100.000	150.000	50.000		(9) Les recettes de ce departement, estimees au commencement de l'annee 1289 à 100,000 bourses seulement, ont dejà atteint le chiffre de 120,000 bourses produit brut, dans l'espace des neuf derniers mois. En ajoutant à cette somme, les rentrees à realiser dans le dernier trimestre de l'annee, plus les encaissements qui devront etre effectues contre la remise de titres de propriete *(arazi)* à tous les possesseurs d'immeubles dans les villes et les bourgs de l'Empire, à commencer de l'annee 1290 on arrive à un ensemble de recettes qui ne saurait etre evalue à moins de 150,000 bourses, pour l'exercice courant.
10	Papier timbré	40.000	100.000	60.000		(10) Le nouveau systeme adopte pour le timbre et les timbres mobiles devant etre mis à execution à partir du mois de Mars 1290 le revenu realisable de ce chef pourra facilement atteindre le chiffre prevu de 100,000 bourses.
11	Droits sur les contrats	10.000	20.000	10.000		(11) Le Gouvernement Imperial ayant resolu d'etendre à tout l'Empire l'application du reglement sur les contrats, en y introduisant bien entendu toutes les modifications qu'il comporte, cette mesure ne manquera pas de produire un accroissement de revenu proportionne aux previsions.
12	Taxes judiciaires	25.000	25.000			
13	Droits divers.	86.295	91.000	4.705		
	TOTAL DE LA 2me SECTION	2.843.591	3.353.296	559.705	50.000	
	3me SECTION					
	Recettes Diverses					
1	Salines	165.000	165.000			
2	Proprietes immobilieres appartenant à l'Etat.	16.554	20.000	3.446		(2) La plus value represente le produit de certaines proprietes sises dans le Vilayet de Salonique et ailleurs, et dont la vente est decidee.
3	Forets.	22.500	50.000	27.500		(3) Les mesures de reorganisation qui devront etre introduites dans le service de ce departement, d'apres les projets arretes à cet egard par la commission instituee *ad hoc* et qui seront mis incessamment en execution, permettent d'evaluer le revenu des forets, pour l'exercice courant, au chiffre indique ci-contre.
4	Recettes speciales du ministere de la marine.	25.000	25.060			
5	Recettes speciales du ministere du commerce.	3.301	3.500	199		
6	Droits sanitaires	7.504	7.504			
7	Mines.	17.958	30.300	12.342		(7) Quoique les modifications importantes qui sont sur le point d'etre introduites dans le service des mines et dans les dispositions des reglements qui le regissent, justifient la prevision d'une augmentation sensible dans ses recettes, on a dû neanmoins prendre pour base d'evaluation, le montant dejà realise en 1289 dans cette branche de revenus.
8	Telegraphes	64.978	64.978			
9	Postes	26.524	26.524			
10	Recettes speciales du ministere de la police .	238	238			
11	Excedant des recettes destinees à couvrir les frais du cadastre.	6.400	6.400			
12	Produits divers.	73.931	76.681	2.750		
	TOTAL DE LA 3me SECTION	429.888	476.125	46.237		
	4me SECTION.					
	Tributs.					
1	Egypte	150.000	150.000			
2	Valachie.	5.000	5.000			
3	Moldavie	3.000	3.000			
4	Serbie	4.600	4.600			
5	Samos	800	800			
6	Mont-Athos	144	144			
	TOTAL DE LA 4me SECTION	163.544	163.544			
	TOTAL GENERAL	4·219.855	4.961.484	791.629	50.000	

ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1290

1875 fin Février.)

DÉPENSES

CHAPITRES	Nature des Dépenses	CRÉDITS OUVERTS pour l'exercice 1289	CRÉDITS OUVERTS pour l'exercice 1290	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins	OBSERVATIONS
		BOURSES	BOURSES	BOURSES	BOURSES	
	1re SECTION					
	Dette Publique					
1	Dette exterieure interet et amortissement. Capital .... 333,233 Interet et commission.. 929,236 Bourses... 1,262,469	1.568.874	1.262.469		306.405	(1) Ce deficit provient du remboursement integral de l'emprunt de 125 millions de francs, et de la conversion, en titres de la Dette Generale 5 0 0, de la serie A des Bons du Tresor 9 0/0 1872.
2	Service de la Dette Generale.	374.518	392.000	17.482		(2) Augmentation due à l'emission sur place, en echange des Bons du Tresor 9 0/0 1872, d'une quantite de titres de la Dette Generale, deposes en reserve dans les caisses du Tresor Imperial.
3	Service des Sehims nouveaux et convertis .	10.000	15.000	5.000		(3) Difference en plus provenant du service des interets des Sehims nouvellement emis et des anciens titres convertis en nouveaux *Sehims*.
4	Sehims, Moukatas, Timars, Vakoufs des campagnes	121.716	119.344		2.372	(4) Réduction due à la conversion d'un grand nombre de *Sehims* et *Moukatas* en nouveaux *Sehims*, ainsi qu'au deces de divers titulaires.
5	Dette flottante, interet et commission. . .	98.705	98.705			
6	Avances temporaires	800			800	(6) Le remboursement total de ces avances pendant l'annee 1289, n'a rien laisse à la charge de l'exercice courant.
	TOTAL DE LA 1re SECTION	2.174.613	1.887.518	22.482	309.577	
	2me SECTION					
	Dotations					
1	Liste civile de S. M. I. et allocations y afferentes	263.152	263.000		152	(1) Diminution basee sur les resultats de l'exercice precedent.
2	Vakoufs.	7.000	7 000			
3	Pensions et secours	128.751	128.000		751	(3) Difference en moins resultant d'extinctions.
	TOTAL DE LA 2me SECTION	398.903	398.000		903	
	3me SECTION					
	Restitutions et Non-Valeurs					
1	Restitutions	1.067	1.067			
2	Non-valeurs	25.000	25.000			
	TOTAL DE LA 3me SECTION	26.067	26.067			
	4me SECTION					
	Finances					
1	Ministere des finances	125.000	163.000	38.000		(1) Difference en plus, resultant de l'addition d'une somme de 38 mille bourses, destinee à couvrir les depenses imprevues qui pourraient survenir dans le courant de l'annee.
2	Direction des archives des proprietes domaniales.	33.435	31.863		1.572	
3	Administration des contributions indirectes et des douanes	85.000	90.000	5.000		(3) Difference en plus, basée sur l'augmentation de certains traitements et sur les modifications à introduire dans les depenses de cette administration.
4	Administration des forets et des mines. . .	21.659	35.000	13.341		(4) Excedant prevu par suite de la reorganisation de ces services et de l'augmentation du nombre des employes.
	TOTAL DE LA 4me SECTION	265.094	319.863	56.341	1.572	
	5me SECTION					
	Interieur					
1	Ministere de l'interieur	537.597	538.920	1.323		(1) Difference en plus, due à l'augmentation de certains traitements et dépenses.
2	Ministere de la police	29.982	29.809		173	
	TOTAL DE LA 5me SECTION	567.579	568.729	1.323	173	
	6me SECTION					
	Justice					
1	Magistrature	92.502	92.502			
	7me SECTION					
	Affai. s Etrangeres					
1	Ministere des affaires etrangeres	33.018	35.000	1.982		(1) Surplus résultant de l'accroissement de certaines depenses.
	8me SECTION					
	Guerre					
1	Ministere de la guerre	830.582	830.582			
	9me SECTION					
	Artillerie					
1	Direction generale de l'artillerie	195.000	180.000		20.000	
2	Fortifications d'Erzeroum	5.000				
	TOTAL DE LA 9me SECTION	200.000	180.000		20.000	
	10me SECTION					
	Marine					
1	Ministere de la marine.	250.000	200.000		50.000	
	11me SECTION					
	Commerce					
1	Ministere du commerce.	5.196	5.196			
2	Administration sanitaire	12.542	12.542			
	TOTAL DE LA 11me SECTION	17.738	17.738			
	12me SECTION					
	Instruction Publique					
1	Ministere de l'instruction publique	18.562	25.000	6.438		(1) Difference en plus, portee en prevision d'une augmentation probable dans les depenses de ce ministere, par suite des mesures de reorganisation qui y seront adoptees.
	13me SECTION					
	Travaux Publics et route de Livana					
1	Ministere des travaux publics	17.487	22.796	5.309		
2	Postes et Telegraphes	122.968	129.880	6.912		
3	Garanties des chemins de fer	222.210	293.241	71.031		(3) L'achevement probable de toutes les voies en construction, dans le courant du present exercice, devant mettre à la charge du Gouvernement Imperial la totalite de la redevance, elle a dû etre portee en entier sur le budget de 1290.
	TOTAL DE LA 13me SECTION	362.665	445.917	83.252		
	TOTAL GENERAL........	5.237.323	5.026.916	171.818	382.225	

RESULTAT GENERAL DU BUDGET DE L'ANNEE 1290 (1874-1875)

TOTAL DES DÉPENSES........................	BOURSES	5.026.916
» DES RECETTES........................	»	4.961.484
DIFFÉRENCE........................	BOURSES	65.432

8me ANNÉE N° 71. Sepher 9 1291. VENDREDI 27 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Étrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à [illegible] sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 26 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Plusieurs journaux orléanistes ayant annoncé que M. le comte de Chambord était très sérieusement malade, les feuilles légitimistes se plaignent avec vivacité « que des esprits malveillants fassent circuler des bruits absurdes, mais dont le but est facile à saisir. »

Il n'y a rien de fondé en effet dans les rumeurs répandues par les partisans des princes d'Orléans. Le comte de Chambord est à Vienne en parfaite santé, et ce n'est pas encore maintenant que M. le comte de Paris peut se considérer comme le chef de la maison de Bourbon.

Quelques-uns des députés bretons, à l'instigation de M. Kératry veulent, dit-on, demander la mise en accusation de M. Gambetta, pour n'avoir pas armé à temps les mobilisés du camp de Conlie. Cette politique est désapprouvée par la presque unanimité de l'Assemblée de Versailles.

La commission, qui a rédigé le rapport sur l'enquête du 4 Septembre, et à laquelle les députés bretons s'étaient adressés pour qu'elle le soutînt, a péremptoirement refusé de s'associer à cette manifestation intempestive.

Cet incident fait dire au journal le *Nord* :

« Rien ne prouve mieux l'inopportunité de ce débat que le refus de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, *peu suspecte assurément de sympathie et d'indulgence* pour M. Gambetta, de s'associer à la proposition des députés bretons. La Chambre a vraiment mieux à faire que de se lancer dans ces controverses rétrospectives, qui ne mènent à rien qu'à surexciter les passions, dans un moment où il faudrait au contraire s'attacher à les apaiser, afin de pouvoir procéder avec calme et maturité à l'élaboration des lois constitutionnelles. Il serait grand temps de laisser là le passé, pour ne s'occuper que de l'avenir. »

La conduite de M. Kératry est extraordinaire en ce sens qu'elle ne s'accorde point avec les éloges qu'il a adressés en 1872 à M. Gambetta, dans son volume intitulé *Ce 4 Septembre*, et que l'accusation qu'il dresse contre l'ancien chef de la Délégation de Tours, il l'élevait alors, pages 79 et suivantes de l'ouvrage dont nous parlons, contre les administrations de la guerre et de la marine.

A quoi donc attribuer le changement d'opinion de M. Kératry ?

La *Correspondance provinciale*, organe officieux de M. de Bismarck, vient de publier un article dans lequel, tout en constatant la divergence des appréciations que l'examen de la loi militaire a fait naître au sein de la commission fédérale, elle exprime néanmoins l'assurance que les nécessités de la défense nationale feront trouver au parlement et au gouvernement une voie pour arriver à une entente.

« Quant au projet du gouvernement, conclut la feuille en question, il repose dans toutes ses bases essentielles sur le terrain de la Constitution. Le gouvernement a la conscience de n'avoir exigé de la nation d'autres sacrifices que ceux qui sont commandés par les intérêts les plus sacrés de la patrie et par une juste sollicitude pour le maintien d'une paix durable.

Nous avons dit, il y a quelques jours, que la loi sur l'internement et la dénationalisation des ecclésiastiques destitués donnait lieu à de sérieux scrupules au sein du Conseil fédéral, nos renseignements se trouvent confirmés.

La commission du Conseil a effectivement amendé la pénalité de la perte de l'indigénat, en ce sens qu'elle ne pourra être appliquée que dans le cas où l'internement serait resté sans effet.

Les déclarations faites à propos de lois confessionnelles, au sein du Reichstag Autrichien, par le prince Auersperg, dans la séance du 9, valent au ministère le plus beau succès qu'il ait remporté depuis longtemps.

L'*Indépendance Belge* assure que ce qui a surtout déterminé l'attitude du cabinet et du parlement c'est le langage plein de menaces des orateurs cléricaux et les agissements de l'épiscopat.

Quoiqu'il en soit la presse, en général, couvre d'éloges le discours du prince Auersperg.

Les bruits les plus étranges courent à propos de la conduite du maréchal Serrano. Les uns disent que son inaction s'explique parce qu'il est en train de négocier la défection des chefs carlistes avant d'attaquer les bandes du prétendant; les autres qu'il négocie avec don Carlos sur les bases suivantes :

1° La reconnaissance de tous les titres et dignités accordés depuis la mort de Ferdinand VII. 2° la suppression officielle de la confiscation des biens.

Propositions auxquelles don Carlos aurait répliqué :

« Je répondrai à Madrid, dans mon palais de la place de l'Orient, après avoir examiné s'il y a lieu de prendre en considération *votre supplique*.

La *Gazette de France*, organe officiel, en France, des carlistes confirme, en ces termes, les démarches du duc de La Torre :

« Nous avons lieu de croire que M. Serrano a tenté en effet d'ouvrir des négociations avec Charles VII. Le duc de la Torre, l'homme peut-être le plus frivole et le plus ambitieux d'Espagne, n'est préoccupé d'aucun scrupule, n'est arrêté par aucune conviction; le souci de son intérêt est la seule règle de sa conduite. Si, comme il est probable, le maréchal Serrano a fait parvenir au roi des propositions d'accommodement, ces propositions, fussent-elles sincères, don Carlos a eu mille fois raison de les repousser. L'Espagne ne peut se régénérer qu'à la condition de voir rentrer dans l'obscurité les hommes comme Serrano, Topete, Concha, Zabala, Sagasta, Castelar et tant d'autres qui ont causé sa décadence. Ce n'est qu'à ce prix que Charles VII peut relever son pays; il vaudrait mieux pour lui retourner sur la terre étrangère que de tenir la couronne des mains d'un Serrano. »

Enfin une dernière version veut que le chef actuel du pouvoir ait l'intention de rétablir la monarchie constitutionnelle avec le prince des Asturies pour roi et lui pour régent. »

Pour notre part nous ne croyons qu'à la première des rumeurs qui courent sur le duc de La Torre. Non pas que nous ne supposions le maréchal Serrano capable d'ajouter un nouveau revirement politique à tous ceux dont il a déjà donné le spectacle, mais uniquement parce qu'il peut encore espérer en ce moment rester le premier en Espagne, et qu'il ne consentira à être le second que lorsqu'il sera absolument forcé.

LES INCENDIES ET LE TÉLÉGRAPHE.

Nous ne voulons pas revenir aujourd'hui sur l'organisation défectueuse de la corporation des *Touloumbadjis*, tout a été dit à ce sujet et nous ne pourrions que nous répéter nous-même en y insistant.

L'administration a entendu les plaintes de la presse et celles du public, elle n'en a tenu aucun compte ; cela tient peut-être à des impossibilités qui ne sont point apparentes pour nous.

D'un autre côté, la préfecture serait bien embarrassée pour nous répondre si nous lui demandions simplement pourquoi les pompiers *reviennent* du feu en courant à perdre haleine, bousculant et renversant tout sur leur passage, poussant des cris de fauves ou de sauvages exécutant la danse du *Scalp* ?

Ce *pourquoi?* doit rester un mystère que les flammes de tous les incendies n'éclaireront pas d'une lumière suffisante.

Conservons donc, en le regrettant, nos *touloumbadjis* tels ils existent, et cherchons au moins dans l'intérêt général les moyens qui pourraient être employés pour tirer le meilleur parti d'une organisation très-insuffisante.

La réforme la plus facile à introduire consisterait à développer le système des signaux qui sont destinés à faire connaître qu'un incendie s'est déclaré sur un point de la ville.

Assurément les petits drapeaux de la Tour de Galata, les paniers de la Tour du Séraskerat sont un excellent moyen de signaler le feu, et ces signaux peuvent être aperçus à une grande distance ; malheureusement ils ont un inconvénient qui résulte de cet avantage, c'est qu'ils sont vus de tout le monde, des désœuvrés, des curieux, des filous qui se trouvant avertis de l'existence d'un incendie, s'y rendent en foule, encombrent les abords des maisons menacées, rendent plus difficile la manœuvre des pompes, gênent le sauvetage des mobiliers ou bien l'exécutent pour leur propre compte, et contribuent à appauvrir des malheureux à qui la flamme dévore une partie de ce qu'ils possèdent, lorsqu'elle ne détruit pas le tout, meubles et logis.

Nous adresserons la même critique au *yanghyn var* des *bekdjis*.

Généralement ceux-ci n'avertissent la ville que lorsque le feu s'est déclaré depuis un certain temps.

Si la police profitait de ce moment pour organiser un service de préservation en formant un cordon de troupes qui empêcheraient l'approche des curieux et des voleurs, ce temps ne serait pas perdu, mais alors il serait plus simple de laisser dormir les habitants que le feu ne menace pas, et s'il est indispensable qu'un homme frappe le pavé de son bâton ferré en poussant un cri d'alarme, qu'il se borne à frapper et à crier dans le quartier directement menacé, mais que son zèle se renferme dans cette limite ; qu'il ne réveille point Stamboul ou Pera lorsque le feu est à Bekek ou bien à Scutari.

Il est au contraire indispensable que les pompiers de tous les quartiers soient rapidement prévenus.

Au début d'un incendie la promptitude dans l'arrivée des secours est d'une importance capitale.

Lorsqu'un feu se déclare, il est assez rare que son développement soit très-considérable, et quelques seaux d'eau en auraient raison, seulement ce sont ces quelques seaux qui manquent, et jusqu'au moment où il est possible de se les procurer, la flamme s'est propagée, l'incendie éclate avec violence, il n'y a plus qu'à faire la part du feu, en protégeant les maisons voisines et en laissant se consumer une ou plusieurs habitations que l'on aurait facilement sauvées quelques instants plus tôt.

Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat, consisterait dans l'adoption d'un système de signaux télégraphiques, qui permettraient d'avertir immédiatement tous les postes de pompiers, et de concentrer, avec une promptitude extrême, les secours sur le point menacé.

Les pompiers et la police avertis tout d'abord, pourraient organiser un sauvetage sérieux, sans être gênés par la foule qui ne serait plus prévenue que par le passage des pompes, mais que des zaptiés en nombre suffisant tiendraient à l'écart. Ce moyen est très-répandu en Amérique, et depuis 1850, époque où il a été employé à Boston pour la première fois, soixante-dix à quatre-vingt villes l'ont installé et s'en trouvent bien.

La dépense d'installation est naturellement assez forte, mais aussi combien de propriétés sont ainsi préservées de la destruction ?

Ce qui mieux que toute chose démontre les excellents résultats de ce procédé, c'est que depuis son application les compagnies d'assurances américaine sont abaissé leur tarif dans les villes qui en sont pourvues.

Ce serait une heureuse innovation à Constantinople, où les précautions contre l'incendie sont d'autant plus nulles que la ville est plus combustible, et que le danger d'incendie est encore augmenté par des moyens de chauffage extraordinairement défectueux.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Paris, le 19 mars.

[illegible] hier pour l'anniversaire du 18 [illegible] M. [illegible] l'interpellation de la gauche. [illegible] la politique générale, et la récente manifestation de Chislehurst lui a fourni des arguments qui ne manquaient pas de valeur. Mais l'interpellation était *condamnée d'avance* à l'insuccès. Il avait été convenu en effet, dans une des dernières réunions des différentes droites, qu'il n'y avait aucun intérêt pour les conservateurs à appuyer l'interpellation de la gauche. La loi sur le septennat a été votée par des conservateurs; elle a été combattue avec un rare acharnement par les républicains, par conséquent de quel droit viendraient-ils revendiquer un septennat conforme à leurs vues ? D'un autre côté on avait songé à faire développer l'interpellation sur le septennat [illegible] groupe. M. Christophle lui-même est momentanément usé par sa dernière interpellation. Ceux qui auraient pu tenir la tribune à sa place ne veulent pas brûler leurs vaisseaux; car, quoi qu'on en dise, la porte n'est pas complètement fermée par le maréchal au centre gauche. Celui-ci a posé des conditions que le maréchal n'a pas voulu accueillir, mais ces conditions, pourront être adoptées plus tard. Dans tous les cas, ni le gouvernement ni le centre gauche n'ont aucun intérêt à aliéner leur [illegible] les circonstances actuelles.

En d'autres termes, la démission du duc de Broglie, pour appeler les choses par leur nom, est inacceptable en ce moment. [illegible] sous le sens que le vice-président du conseil, qui porte tout le poids du gouvernement [illegible] pas éternel dans la haute situation qu'il occupe depuis près d'un an. Une circonstance peut très-bien surgir qui amène sa retraite dans un temps plus ou moins long, et alors rien ne prouve qu'une combinaison ministérielle ne s'impose pas, qui désarme le centre gauche. C'est la perspective de cette éventualité qui fait que, malgré tout, le gouvernement et le centre gauche ne sont pas en état de rupture irrévocable.

On ne peut reprocher d'ailleurs au duc de Broglie de ne pas avoir formulé le programme du gouvernement, dans le présent et dans l'avenir, avec précision et clarté. Quant à sa circulaire relative à l'application de la loi sur les maires, il l'a présentée comme le résultat fort simple de la situation constitutionnelle. Nous n'avons qu'une loi organique, c'est celle qui confère au maréchal de Mac-Mahon le pouvoir [illegible] le palfaire de l'allusion préalable à [illegible] la condition même de la nomination des maires ?

Les journaux bonapartistes continuent à donner toutes sortes de détails circonstanciés sur la manifestation de Chislehurst. On savait que le parti napoléonien possédait au plus haut degré l'art de la [illegible] n'en avait pas encore eu de preuve aussi éclatante. Description poétique des lieux habités par l'impératrice et son fils, dithyrambes en l'honneur du jeune prince qui unit au charme de [illegible] les qualités sérieuses de l'homme mûr, [illegible] n'y manque. L'enthousiasme est [illegible] la liste [illegible] de tous les visiteurs. Cette liste destinée à former un véritable livre d'or, [illegible] prête dans quelques jours et répandue à profusion dans les départements ainsi qu'à l'étranger.

Malgré toute cette *réclame* si bien organisée, [illegible] pour certain que la manifestation de Chislehurst n'a été, dans son ensemble, qu'un véritable *fiasco*. Le discours du jeune prince a produit la plus fâcheuse impression sur tous les hommes de bon sens et de jugement, quel que soit leur parti. Ce jeune homme, cet enfant de dix-huit ans, qui parle de sa *foi en lui-même* [illegible] A ce propos, il paraît que le général Fleury, à qui on avait communiqué le discours du prince était [illegible] prépare lui-même le texte d'une petite allocution dans laquelle le fils de Napoléon III se montrait beaucoup plus modeste, et dans laquelle il parlait de consacrer à de sérieuses études les sept années de loisir que lui crée le septennat. Il [illegible] que c'était plus intelligent.

L'anniversaire du 18 mars s'est passé à Paris [illegible] militaires à l'effet [illegible]

de toute tentative de nature à troubler la paix publique. On s'attend seulement à ce qu'à Londres, en Suisse et même en Allemagne, il y aura des réunions, des banquets et des discours pour célébrer l'anniversaire de la Commune de Paris.

Une circulaire du ministre de la guerre vient de prescrire à tous les chefs de corps d'envoyer au camp d'Avor, près de Bourges, tous les volontaires d'un an qui, après le 10 mars, ont consenti à demeurer sous les drapeaux. Ils doivent être rendus au camp pour le 20 mars au plus tard et ils y resteront jusqu'à la fin d'octobre, époque où ils passeront les examens dont le résultat doit leur faire obtenir l'épaulette de sous-lieutenant.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er Avril prochain sont priées de le renouveler, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans l'envoi du journal.

Par ordonnance impériale :

Saïd bey, ex-mektoubdji du ministère du commerce, a été nommé mektoubdji du Grand-Vézirat.

Zahni effendi ex-mektoubdji du Grand-Vézirat est nommé en la même qualité au ministère du commerce.

Mustafa Zia effendi, ex-mutessarif d'Itchel est nommé gouverneur de Tripoli de Syrie.

Par une autre ordonnance impériale :

Aly Haïder effendi, ci-devant président du *Divani-Temiz* du Vilayet du Danube est nommé président du *Divani-Témiz* du Vilayet d'Aïdin ;

Hassan Tahsin effendi est nommé président du *Divani-Temiz* du Vilayet du Danube.

Le Roi d'Italie a répondu aux félicitations de S. M. le Sultan par un télégramme de remerciments conçu dans des termes très-affectueux.

L'Ambassadeur de Turquie à Paris fait ses préparatifs de départ pour se rendre à Lisbonne, afin de présenter au Roi de Portugal les lettres de son Souverain qui l'accréditent en la même qualité auprès de Sa Majesté Très-fidèle. Les lettres de créance d'Ali Pacha lui ont été envoyées par le dernier courrier.

La question de la jonction des chemins de fer entre la Turquie et la Serbie vient d'être résolue à la satisfaction des deux parties.

Nous félicitons le Grand-Vézir et le Ministre des Affaires Étrangères d'avoir donné une solution favorable à cette question qui intéresse à un si haut point les deux pays.

M. Christich, ministre de Serbie, qui a été chargé de négocier cette affaire, et qui a fait preuve dans cette circonstance de beaucoup de tact et d'un grand esprit de conciliation, ne quittera pas Constantinople, bien que sa mission soit terminée. Il y attendra, nous assure-t-on, l'arrivée du prince Milan qui doit venir dans le courant du mois prochain.

M. le baron Schlechta, représentant de la compagnie d'Exploitation du chemin de fer de Roumélie est parti hier pour Vienne, voie de Varna. L'absence du baron Schlechta ne durera pas plus d'un mois.

A l'approche des fêtes de Pâques, le patriarcat œcuménique vient d'adresser

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR [illegible]

PROLOGUE.

I. (suite).

— C'est Dieu qui m'a envoyé ici, murmura-t-il. Le pauvre enfant ! j'ai eu tort de ne pas veiller sur lui. Ah ! n'importe ; je saurai quelle est cette femme.

Au moment où Baradieu se disposait à gravir les degrés de la tribune, le *starter* donna le signal de la nouvelle course, et l'attention des spectateurs allait se porter sur la piste, lorsqu'un mouvement se produisit.

Une calèche à la Daumont, du plus grand luxe, attelée de quatre chevaux magnifiques, venait de faire son entrée sur la pelouse.

Les jockeys étaient vêtus d'une casaque de soie blanche rayée de bleu-clair, et sur ces couleurs tendres reluisait une exagération de brandebourgs et de glands d'or.

Dans la voiture, deux hommes étaient assis.

Baradieu jeta les yeux sur les nouveaux arrivants, et, chose étrange, sans qu'il pût se rendre compte de l'impression, ce fut surtout le costume bizarre des jockeys qui arrêta son regard.

Voir le numéro du 25 mars.

II

LA ROBE

Pendant que l'équipage, cause de tout ce bruit, faisait son entrée à sensation, si un observateur eût regardé la femme que nous avons entendu désigner tout à l'heure par le nom singulier de Revolver, il eût vu cette femme, toujours immobile dans sa calèche, échanger un rapide coup d'œil avec le plus jeune des nouveaux venus.

Deux hommes, avons-nous dit, occupaient la voiture qui venait de s'arrêter.

Le premier, autant qu'il était permis d'en juger sous la profusion des fourrures dans lesquelles il était comme enseveli, luxe à peine justifié par une sereine journée de printemps, pouvait avoir une cinquantaine d'années. Des cheveux roux, un nez recourbé et aigu, des yeux petits et à demi-clos, comme si la lumière l'eût gêné, étaient tout ce qu'on pouvait distinguer de cet opulent personnage.

Le second paraissait à peine âgé de vingt à vingt-cinq ans. C'était un grand et beau garçon, mince, élancé, aux cheveux châtains et bouclés, au teint mat, au regard hardi jusqu'à l'effronterie, et dont la tenue, à laquelle le plus raffiné *magister elegantiarum* n'eût pu trouver rien à reprendre, n'indiquait aucune des préoccupations de température qui semblaient si fort inquiéter son compagnon.

Un grand laquais s'élança et ouvrit la portière.

Le jeune homme descendit le premier, et, tendant le poignet à l'homme aux fourrures :

— Appuyez-vous sur mon bras, prince, dit-il à voix haute.

Le prince, puisque ce titre vient de lui être donné, descendit.

Aux alentours, la foule ouvrait de grands yeux. Quelques sportsmen s'interrogeaient. Les femmes — de celles qui ont la prétention de connaître leur Paris sur le bout du doigt — cherchaient dans leur mémoire. En vain. Personne ne connaissait ni l'un ni l'autre de ces deux hommes, dont l'un était si brillant, si jeune, paraissait si riche, et dont l'autre semblait avoir si grand froid.

Tout ce qu'une femme, la plus forte de la société, put découvrir sur le second, ce fut ceci :

— C'est un Russe !

Cependant, après une courte conversation, les deux inconnus s'étaient séparés.

L'homme aux fourrures, ou le prince, avait traversé la piste au moment où la course finissait, et venait là gagner l'enceinte du pesage. Quant au jeune homme, il marcha droit à la calèche où se trouvait Revolver.

En le voyant venir à elle, la jeune femme se souleva, droite, les yeux brillants d'une expression de triomphe et de bonheur indicible, et lui tendit ses deux mains, que l'inconnu baisa.

Puis tous deux s'entretinrent à mi-voix, Revolver penchant la tête si près de celle du jeune homme, que les curieux durent renoncer, quelque regret qu'ils en eussent, à saisir un mot de la mystérieuse conversation.

Pendant que ceci se passait, Beauvert, errant comme une âme en peine à travers les groupes, était plus intrigué que personne.

— J'ai eu tort, se disait-il, de ne pas aborder Revolver tout à l'heure. A présent je ne saurai rien. Que diable ces gens-là peuvent-ils être ?

Il s'arrêta.

En ce moment, une conversation qui avait lieu à côté de lui venait d'attirer son attention, et il lui sembla qu'il pouvait être intéressant de l'écouter.

Il prêta l'oreille, tout en jetant à la dérobée un regard sur les deux interlocuteurs.

C'étaient deux très-jeunes gens, dont la mise annonçait deux commis ou deux employés endimanchés, et qui étaient sans doute venus parier quelques pièces de cent sous sur *Betsy* ou sur *Astragale*.

— Mais, disait l'un, je ne me trompe pas. Je te répète que j'ai vendu, il y a quinze jours, à des dames du faubourg Saint-Germain une robe de soie exactement pareille à la casaque des jockeys de cette daumont.. blanc rayé de bleu clair... et j'ai une bonne raison d'en être sûr : je viens de voir de près l'étoffe ; elle vient de chez nous : il n'y a que le patron à Paris qui la tienne..

— Et quelles sont ces dames ? interrogea l'autre.

Beauvert redoubla d'attention.

Mais, comme le commis allait répondre, il se retourna brusquement vers un nouveau personnage, qui venait de lui toucher l'épaule.

Ce personnage n'était autre que Baradieu, qui, perdu dans la foule, avait par hasard, comme Beauvert, surpris la singulière remarque du commis.

— Pardon, monsieur, dit Baradieu d'un ton ferme, ne disiez-vous pas à l'instant que vous avez vendu un coupon d'étoffe pareille à la casaque de ces jockeys ?

— Mais, en effet... balbutia le commis interdit et qui passait par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel :

— Je vous serai très-obligé, en ce cas, poursuivit Baradieu, de me dire le nom des dames auxquelles cette vente a été faite.

— Mon Dieu ! certainement... répondit le commis en proie à un embarras manifeste ; mais nous voyons tant de monde dans nos magasins, que vous comprenez... il me serait bien difficile...

— C'est bien, répliqua Baradieu. Votre discrétion vous fait honneur, et je ne veux pas la mettre à une trop cruelle épreuve... D'ailleurs, il y a un moyen bien simple de se renseigner à ce sujet.

Et il allait se diriger vers l'attelage inconnu, quand son regard rencontra celui de Beauvert.

Ce dernier s'approcha.

— Mon cher, dit-il d'un air fin et mystérieux, si vous n'étiez pas venu interrompre la conversation de ces deux drôles, j'aurais pu vous donner le nom que vous cherchez.

— Comment cela ?

— Pendant que vous écoutiez à droite, j'écoutais à gauche.

— Dans quel intérêt ?...

— Comment ! est-ce qu'il ne vous semble pas... bizarre, et encore je me sers d'un terme adouci, de voir sur le dos de deux jockeys les couleurs que porte précisément aujourd'hui Mlle Blanche de Chantelys ?

Baradieu pâlit.

— Eh quoi ! fit-il, vous avez remarqué ?...

— Et qui donc ne le remarquerait pas ? réplique Beauvert ; si c'est un hasard, convenez qu'il est impertinent. Mais, si le hasard n'y est pour rien, convenez [illegible] une impudence rare et dont je ne comprends guère l'objet...

A mesure que Beauvert parlait, répandant complaisamment son venin, le visage de Baradieu, de pâle qu'il était, devenait pourpre. Ses yeux si calmes et si doux brillèrent d'un feu inaccoutumé. Il regarda le baron en face ; et, d'une voix toujours maîtresse d'elle-même, mais où Beauvert sentit néanmoins vibrer comme une menace sourde :

— Où voulez-vous en venir ? dit-il.

— Moi ? s'écria Beauvert, battant en retraite avec un sourire de candeur : à rien ! Je vous fait part simplement d'une coïncidence...

— Connaissez-vous ces deux hommes ? insista Baradieu en désignant la calèche.

— Non-seulement je ne les connais pas, mais personne ici ne les connaît. Si vous tenez à savoir qui ils sont, je crois qu'il n'y a qu'un moyen : c'est de le leur demander à eux-mêmes. Le plus jeune, qui causait avec Revolver, vient de partir... avec elle sans doute...

— Ah ? fit Baradieu.

— Mais voici le prince qui regagne la voiture. Je ne doute pas que vous n'obteniez de lui tous les renseignements que vous désirez.

Baradieu ne répondit pas : il avait déjà pris un parti et, quelques secondes après, il abordait celui que l'on appelait le prince.

Celui-ci le vit venir. Mais autant la démarche de Baradieu trahissait une impatience fiévreuse, et son sourcil froncé une agitation difficilement contenue, autant le visage de l'homme aux fourrures conserva de placidité, et sa démarche de régularité et de lenteur.

Ce fut seulement quand Baradieu se planta devant lui, qu'il consentit à s'arrêter.

Monsieur, dit le marquis [illegible]

— A vos ordres, monsieur, répondit le prince avec un accent italien très-prononcé.

— Vous êtes le propriétaire de ce magnifique attelage ?

— Hélas ! non, monsieur, dit le prince ; l'attelaze, il appartient comme la voitoure à [illegible] esselent élève et ami.

— Le jeune homme que j'ai aperçu tout à l'heure en votre compagnie ?

— Oui.

— Serait-il indiscret de vous demander son nom ?

— Noulement ! noulement ! il s'appelle le comte Leone.

— Leone ?

— Leone tout court, zer monsieur.

Baradieu tira sa carte.

— Voici qui je suis, dit-il, et je désire parler à M. [illegible]

— Hélas ! monsieur, il vient de partir avec une dame, madame... madame Revolver.

— Du moins, pourrai-je le voir [illegible] ?

— Quand monsieur le marquis [illegible] répliqua l'homme aux fourrures avec empressement : le comte Leone, [illegible] rue Laffitte, près la Maison-d'Or.

— A quelle heure le trouverai-je ce soir ?

— Oh ! ce soir, impossible, monsieur le marquis.

— Demain, alors ?

— Oh ! demain...

— Monsieur, dit Baradieu avec hauteur, je vous adresse une question précise, et vous prie d'y répondre catégoriquement et sans ambages : si j'avais des témoins à envoyer demain à M. le comte Léone, à quelle heure les recevrait-il ?

(*A suivre*).

une circulaire à tous les métropolitains placés sous sa juridiction pour les inviter à transmettre à leurs ouailles des conseils tendant à éviter les vexations envers les juifs et les querelles que les orthodoxes cherchent ordinairement aux israélites durant la semaine de la Passion et les fêtes de Pâques.

S. S. le patriarche engage les Grecs à vivre en parfaite harmonie avec les Israélites, leurs compatriotes.

Cette circulaire qui pourrait faire supposer que la tolérance n'est pas une vertu pratiquée par les orthodoxes, était nécessaire. En effet, dans certaines localités la basse classe de la population grecque continue à mettre à l'index tout juif qui s'aventure dans les quartiers grecs pendant les fêtes de la Résurrection. On ne peut que louer le patriarcat de ses conseils inspirés par la charité chrétienne, et l'on doit espérer qu'ils mettront un terme aux actes blâmables qui ont été souvent commis à l'égard des israélites, dans certaines localités de l'Empire.

Le nouveau métropolitain de Bosnie, Mgr Anthime, est parti avant-hier de Constantinople pour prendre possession de son diocèse.

Le gouverneur général du Vilayet de Prizren, Husni pacha, a été informé qu'aux environs du caza de Cradovo, district d'Iskiub, il existait des gisements d'or et d'argent. Husni pacha a fait examiner ces terrains par l'ingénieur en chef du Vilayet assisté de quelques fonctionnaires de la province.

Les informations du Valy pacha ont été reconnues exactes et les découvertes qui ont été faites sur les lieux laissent supposer que l'exploitation de ces gisements serait très-avantageuse.

Des échantillons de minerais extraits de ces terrains ont été expédiés dans quatre caisses par le gouverneur général au ministère des finances, pour y être soumis à une analyse chimique.

A la suite de cette analyse, le gouvernement impérial examinera quel avantage lui offrirait l'exploitation de ces mines.

Le *Levant Times* d'hier, revenant sur nos articles intitulés: *Une solution de la question financière*, s'attache moins à en discuter le fond qu'à travestir et à dénaturer les intentions qui nous ont dicté ce travail. Le but auquel nous avons toujours consacré nos efforts est trop connu pour que notre caractère puisse être compromis par des insinuations malveillantes. A l'heure qu'il est, le *Levant Times* aura lu le rapport de la commission instituée pour examiner le budget: nous serons curieux de voir si notre confrère demandera la mise en accusation des membres de cette commission pour avoir rédigé un *pamphlet*.

Les habitants des quartiers de Tchoubali, d'Ayas et du Phanar ont adressé, en commun une requête à la Sublime Porte pour demander que l'autorité compétente prenne soin des rues de ces quartiers. Ces rues négligées de tout temps, sont devenues impraticables et on les prendrait pour des lagunes.

[illegible] redi der[illegible]er, dans [illegible] ciale envoyée à Tchataldja et à Silivrie [illegible] cesser les griefs des émigrés circassiens contre leurs [illegible] avons omis de dire qu'un fonctionnaire supérieur du *Defter-hané* accompagne cette commission. Ce fonctionnaire est chargé de remettre aux Circassiens, les titres des propriétés immobilières contestées par leurs chefs, afin qu'en vertu de ces titres ils soient dorénavant à l'abri de toute vexation.

Nous croyons devoir ajouter que cette commission a été également chargée de voir si le projet de transporter ces émigrés dans des villages habités par des musulmans et de les mêler à la population indigène n'aurait pas pour résultat de mettre un terme au maraudage et aux méfaits auxquels ces hôtes incommodes s'adonnent lorsqu'ils habitent des villages composés exclusivement de circassiens.

Le *Diarbekir*, journal du vilayet du même nom, fait une longue énumération des dégâts causés par l'hiver extraordinaire que nous avons eu cette année. Cet hiver, a été cause de l'interruption des communications entre les différentes localités de cette province. Les postes et les télégraphes ont cessé de fonctionner et la neige, en plusieurs endroits, a dépassé la hauteur des poteaux télégraphiques. Le gouvernement a fait travailler des centaines d'ouvriers pour réparer les lignes télégraphiques; à la fin du mois de février celles-ci n'étaient pas encore rétablies dans toute leur étendue.

[illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 27 Mars, 1874

Lever du soleil	5 h	[illegible] m
Coucher »	[illegible] »	[illegible] »
Temps moyen à midi apparent.	12 »	[illegible]
H. à la turque à midi moyen	5 »	30

8 heures du matin.

Baromètre	760.5
Thermomètre	4.6
Minima ...... negat	2.4
Maxima de la veille	5.8
Direction et force du vent N. assez fort.	

DEPECHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA.

[illegible]

Mois de Février

[illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

La lettre de M. Gladstone

M. Gladstone vient d'adresser la lettre suivante à lord Granville, son ancien collègue du cabinet, pour lui expliquer l'attitude qu'il compte garder vis-à-vis du parti libéral, dont il a été le chef, dans la prochaine campagne parlementaire:

Carlton-House-Terrace, le 12 mars

Mon cher Granville,

J'ai lancé une circulaire aux membres du Parlement appartenant au parti libéral, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire.

Mais, tout en remplissant ce devoir, je crois nécessaire de vous donner quelques explications, qui n'ont pu trouver leur place dans ma circulaire, sur la position individuelle que je compte garder à l'époque actuelle.

Je n'ai pas besoin de m'excuser auprès de vous à l'occasion de ces explications. Outre les autres raisons qui me portent à vous déranger ainsi, il me suffira de vous faire observer que vous avez lors longtemps représenté le parti libéral et que vous avez, à ce titre, agi au nom du précédent gouvernement depuis sa formation jusqu'à la clôture, dans la Chambre des lords.

Pour une foule de raisons qui me sont purement personnelles, je n'ai pas songer à prolonger indéfiniment la durée de mes services politiques actifs, et je désire ardemment qu'il soit clairement entendu par ceux de mes amis avec lesquels j'ai agi de concert dans la conduite des affaires, qu'à mon âge je dois me réserver l'entière liberté de me soustraire aux responsabilités qui incombent à un chef de parti, lorsque je jugerai le moment venu de le faire. Le besoin de repos m'empêchera d'assister avec l'assiduité voulue aux travaux de la Chambre des communes pendant la présente session.

Vienne la session de 1875, j'aviserai à la question de savoir s'il y aura de l'avantage à mettre mes services, pour quelque temps du moins, à la disposition du parti libéral, ou si plutôt je ne ferai pas mieux de m'exempter des devoirs que j'ai jusqu'à présent remplis.

Si cependant il y avait, à mes yeux, des motifs raisonnables pour me faire penser qu'au lieu de la marche que je viens d'indiquer, il serait préférable, pour des considérations générales de parti, que je prisse immédiatement la place de membre indépendant, j'adopterais volontiers cette dernière alternative; mais je n'en serais pas moins animé pour cela du désir que j'ai toujours exprimé pour la prospérité du parti. Et si les membres qui composeront alors le parti jugent à propos, soit de choisir un chef, soit de pourvoir à un interim applicable aux convenances ou aux exigences de la présente année, la personne qui sera ainsi choisie recevra nécessairement tout l'appui, tout le concours qu'elle jugera à propos de réclamer de moi et qu'il me sera possible de lui donner.

Veuillez me croire, mon cher Granville, pour toujours votre bien sincère [illegible]

W.-GLADSTONE.

Les Centres

On écrit à *l'Indépendance Belge*

Paris, 12 mars

Maintenant qu'il est bien avéré que la conjonction des centres a définitivement échoué, il n'est pas sans intérêt de revenir sur les détails de cette triste négociation. C'est bien positivement de la part du gouvernement, comme le laisse constater, du reste, le langage de ses journaux, que les ouvertures ont été faites. On a sondé quelques membres de cette partie de l'Assemblée, et l'on a fait entendre que le portefeuille de M. de Larcy, qui ne veut pas, à ce qu'il paraît, rester aux affaires, pourrait être offert. C'était à M. Dufaure que ce maigre cadeau, ajoute-t-on, était destiné; on peut juger s'il avait des chances d'être accepté. Quoi qu'il en soit il ne paraît pas que les membres du centre gauche, auprès de qui ces ouvertures ont été faites, se soient retranchés de façon bien rigoureuse sur le terrain de la nécessité de la constitution définitive de la république. Ainsi que l'indique l'article du *Journal des Débats*, la question des portefeuilles aurait été seule agitée, mais il aurait été répondu que le premier portefeuille qui devait avant tout changer de maître était celui de M. le duc de Broglie, en qui se personnifie le système qui ne peut en aucune mesure être accepté par le centre gauche. Or, comme c'était M. de Broglie lui-même qui faisait la proposition, on peut juger si l'affaire avait chance de s'arranger. Tout est donc bien irrévocablement fini, je le répète.

Maintenant ce qui n'est pas moins positif que le dissentiment entre le centre gauche et le pouvoir exécutif, c'est le fossé creusé de plus en plus entre ce même gouvernement et les bonapartistes. [illegible] à l'impérialisme, se sont récriés contre la timidité des termes de la lettre adressée au nom du ministre par le général Renson à des généraux qui avaient le projet de se rendre à Chislehurst le 16 mars. Ces généraux sont MM. Pajol et Fleury. On ajoute, mais à tort, je crois, le nom de M. Joachim Murat. Il paraît que sans le communiqué adressé aujourd'hui au *Journal des Débats* et qui explique que c'était pour un cas spécial que la lettre a été écrite, une interpellation aurait pu avoir lieu à l'Assemblée. Quoi qu'il en soit, je puis ajouter que des fonctionnaires de l'Etat, notamment des attachés au ministère des finances, et en congé régulier, ont dû abréger leur congé et ont été invités à revenir immédiatement, parce qu'on soupçonnait, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils en profiteraient pour se rendre à Chislehurst.

Le rachat des serfs.

Le Monde russe analyse ainsi l'exposé de la situation du rachat publié dernièrement par *le Messager officiel*.

Au 1er février de l'année courante, parmi les 12 millions de paysans émancipés, il y en avait 7,088,010 qui avaient entrepris le rachat de leurs lots. Avant de tirer de ces chiffres une conclusion, il importe d'en défalquer ceux qui se rapportent aux neuf provinces occidentales, dans lesquelles, selon la loi de l'année 1863, le rachat des terres a été déclaré obligatoire et où par conséquent cette opération doit s'effectuer d'une manière plus rapide que dans le reste de l'Empire.

Dans le gouvernement de l'Est, 2,671,069 paysans, sur 3,280,000 à peu près, ont racheté leurs lots; dans les 37 autres gouvernements le nombre des paysans qui ont entrepris le rachat s'élève donc à 4,416,794, chiffre représentant à peu près la moitié du nombre total des paysans émancipés. Cette moyenne paraît à peu près normale pour la majeure partie des provinces, mais quelques autres sont loin de l'atteindre, la Bessarabie, par exemple (21,498 rachats sur 279,553 paysans) et le gouvernement de Samara (42,426 rachats sur 227,709 paysans). Dans d'autres gouvernements, par contre, ceux de Viatka, Pskof, Kharkof, Kherson et Tchernigof, l'opération du rachat est beaucoup plus avancée.

Parmi les 57,102 rachats confirmés par l'administration centrale, il y en a 35,420 opérés sur la demande, soit des propriétaires, soit d'un établissement de crédit, et 21,682 seulement par consentement mutuel des propriétaires et des paysans. Les opérations de la première espèce dominent dans les gouvernements de Kalouga, Moscou, Saint-Pétersbourg, Riazan, Smolensk, Tver, Yaroslaf, et surtout dans ceux de Novgorod et de Pskof; dans ce dernier 220 rachats seulement sur 4,911 ont été mutuellement consentis et dans le gouvernement de Novgorod 3,338 rachats sur 4,059 ont été entrepris sur la demande des propriétaires.

Les rachats opérés par consentement mutuel forment la majorité dans les gouvernements de Catherinoslaf, Poltava, Tchernigof, Kherson, principalement à Kharkof, où sur un total de 1,3[illegible] rachats 69 seulement sont dus à la demande des propriétaires. Dans les gouvernements de cette dernière catégorie on peut remarquer que le lot racheté est généralement moins étendu que celui dont les paysans avaient la jouissance du temps du servage; la différence est en moyenne de 0,5 à 0,8 déciatine par âme. Dans ces contrées le sol est généralement fertile, le propriétaire n'a aucun intérêt à s'en débarrasser en imposant le rachat aux paysans et ceux-ci ne le rachètent que dans la mesure des moyens dont ils disposent pour le cultiver. Dans les gouvernements au contraire où domine le rachat imposé aux paysans, la superficie des lots ne diffère que peu de celle que les paysans cultivaient antérieurement à l'émancipation; dans le gouvernement de Smolensk la différence n'atteint en termes moyens que 1/10 de déciatine et 2/10 dans ceux de Pskof et de Novgorod; la terre peu fertile, étant à charge aux propriétaires, ceux-ci s'empressent d'en obtenir le prix fixé par la loi du rachat.

L'Exposition des produits de l'Algérie.

Cette exposition, qui est pour notre commerce et notre industrie d'un très-haut intérêt dans les circonstances actuelles, a été constituée au Palais de l'Industrie avec les produits que le Gouvernement français a envoyés l'an dernier à l'exposition de Vienne. Comme elle est permanente, elle ne peut que s'accroître chaque jour. Actuellement, elle est déjà fort considérable, et nous devons regretter qu'elle soit à peu près ignorée du public parisien.

MM. de Quatrefages et de Bizemont viennent de signaler cette initiative de l'Etat à l'attention de la Société de géographie et à la commission de géographie commerciale. L'étude des produits coloniaux peut solliciter sur beaucoup de points les entreprises nouvelles de notre commerce et de notre industrie, et nous pensons qu'il est du devoir de la presse d'en saisir le public. Comme cette exposition a été organisée avec ce soin et cette sobriété qui caractérisent les aménagements de la marine, elle n'occupe qu'un pavillon du Palais de l'Industrie, laissant la nef entièrement libre ainsi que les trois autres côtés. Malheureusement le côté qu'elle occupe est celui qui regarde le quai, c'est-à-dire les avenues les moins fréquentées.

Les honorables membres de la Société de géographie ont appris à leurs collègues de la commission de géographie commerciale que le directeur de cette exposition, M. Aubry-Lecomte, et ses collaborateurs, ont, à la suite de recherches persévérantes, découvert dans un des produits coloniaux de la Cochinchine, la mousse Tao, la substance qui a amélioré les préparations de la baudruche, dont l'exportation pour la France s'est réduite depuis quelques années de dix millions à un million par an. Cette mousse Tao n'est autre chose qu'une algue; on en retire une gélatine végétale dont les applications industrielles et même culinaires sont pour la plupart supérieures à celles de la gélatine ordinaire.

C'est un produit qui a été analysé par M. Payen et qui porte le nom de *gélose*. M. de Quatrefages pense qu'il serait peut-être superflu d'aller chercher ce produit dans l'extrême Orient et qu'il peut être extrait des algues qui sont en si grande abondance sur les côtes de la Bretagne. Il est d'autres applications non moins utiles, que poursuivent les organisateurs de cette exposition et qu'ils feront connaître dans un Bulletin de leurs travaux; elles seront signalées au fur et à mesure de leur publication, par les soins de notre commission de géographie commerciale.

(Journal Officiel.)

Le Japon.

On écrit au *Journal de St-Pétersbourg*:

Yokohama, 20 décembre 1873 (1er janvier 1874).

Le 6 décembre a eu lieu à l'arsenal de Iokoska, situé à 13 lieues de Yokohama, l'ouverture d'un second dock. Cette cérémonie a été entourée d'une grande solennité. Le mikado et son épouse, tout le corps diplomatique, les grands dignitaires et une foule d'invités, y assistaient.

Le départ de Yokohama s'est effectué d'après un cérémonial convenu. Le mikado et son épouse étaient à bord de leur yacht particulier et sept navires de la flotte japonaise leur faisaient escorte. Au nombre de ces navires se trouvait la corvette de guerre *Nissinkan*, que le mikado avait gracieusement fait mettre pour cette occasion à la disposition du corps diplomatique. Lorsque l'escadre fut en pleine mer, le [illegible] témoigna le désir de la passer en revue et ordonna des manœuvres, qui réussirent parfaitement.

Arrivé à Iokoska, le mikado descendit à terre, visita les travaux de l'arsenal et se dirigea aussitôt vers le nouveau dock, à proximité duquel une tente avait été dressée pour Leurs Majestés. Après avoir examiné avec attention les nouvelles constructions, le mikado donna ordre d'introduire dans le dock un des vapeurs de la couronne et suivit toute l'opération du dégagement. Ensuite Sa Majesté se rendit au chantier, où se construit un navire de guerre à la carcasse duquel on ajouta sous ses yeux quelques nouvelles côtes.

Ici le mikado prit congé du corps diplomatique, en lui adressant quelques paroles bienveillantes, et en exprimant le regret de n'avoir pas pu l'inviter à faire la traversée à bord de son propre yacht, à cause des dimensions restreintes du bâtiment. Le mikado étant resté à Iokoska jusqu'au lendemain, c'est à bord de son yacht que le corps diplomatique a été ramené à Yokohama.

Le nouveau dock est plus petit que le premier. Il y a en outre à Iokoska une fonderie et une usine. L'arsenal, construit par des Français, est dirigé par eux jusqu'à ce jour. Il est sorti jusqu'ici des docks de Iokoska deux bâtiments, dont l'un fait le service entre l'île de Yéso et celle de Sakhaline. Le second est le yacht ordinaire du mikado. Les machines ont été également fabriquées à Iokoska.

Deux autres bâtiments sont en voie de construction.

Les courants de la mer arctique.

On connaît la déplorable issue de l'expédition du capitaine Hall pour découvrir le passage par le pôle Nord; il semble que toute tentative nouvelle éprouvera le même échec.

Le voyage du *Polaris* aux mers Glaciales ne reste point cependant inutile pour la science. Les observations faites par le Dr Bessel, si elles sont correctes, jettent plus de lumière sur la géographie physique du pôle Nord que tout ce qui a été dé[illegible] jusqu'ici.

Le Dr Bessel a noté ce fait étrange que le courant, près du cap *Hutterton*, sur la côte nord-ouest du Groenland, vient de l'océan Pacifique, à Newman-Bay, près de l'ouverture septentrionale du détroit de Smith, à une très-grande altitude. La marée s'élevait toujours plus tôt qu'à Polaris Bay, situé bien plus au sud. Par contre, encore plus au sud, à *Littleton-Island*, la marée, au lieu de venir du nord, venait du sud, c'est-à-dire de l'Atlantique.

La marée est comme les pulsations de l'Océan, et permet aux savants de tirer de justes déductions [illegible].

L'attraction lunaire, cause du flux, s'exerce spécialement sur le cercle équatorial. En se dirigeant vers le nord ou le sud de l'équateur, dans [illegible] maintient au zénith d'un des deux tropiques, et, par suite, n'a plus d'effet sur les cercles polaires. Tout mouvement qui se fait sentir sous le pôle doit donc provenir d'un des deux océans. Suivant M. Bessel, la marée, à Newman-Bay, arrive du nord. On connaissait déjà le courant qui s'exerçait par le sud. En 1853, le docteur Kane observait, après une furieuse tempête partie du nord, que dans le canal de Kennedy, près du cap de la Constitution, les eaux, au centre du canal, étaient poussées vers le sud, pendant que celles des bords se dirigeaient vers le nord.

Les conséquences de cette découverte ont une extrême importance. Si le courant du Pacifique se fait sentir à l'ouverture septentrionale du détroit de Smith, comment passe-t-il de l'océan Pacifique dans le bassin Arctique? Il n'existe pas d'autre passage que le détroit de Behring, et il semble d'abord impossible que, pour nous servir d'une expression médicale, la poitrine du Pacifique s'étende jusqu'à ce détroit, [illegible] ses pulsations jusque dans [illegible] le détroit de Behring et la baie de [illegible] il y a, à vol d'oiseau, une distance de 1,800 [illegible].

On sait très-bien que la marée de l'Océan atlantique et de l'Océan indien frappe, pour se faire admettre dans les détroits de Gibraltar et de Bab-el-Mandeb, et cependant ne pénètre ni dans la Méditerranée ni dans la mer Rouge. Or, le détroit de Gibraltar a seulement 15 milles de largeur à son ouverture occidentale, et celui de Bab-el-Manbeb 17 milles, tandis que le détroit de Behring a de 55 à 65 milles de largeur. Il est donc probable que le courant du Pacifique se propage dans l'Océan arctique et se communique à travers les glaces jusqu'au point où le docteur Bessel a observé qu'il venait du nord. La rapidité de ce flux dans le Pacifique est d'environ 500 milles par heure, et s'il communique sa motion par le détroit de Behring, il doit se rencontrer une mer ouverte sous les cercles polaires, pour que le flux y pénètre en venant du nord jusqu'au Smith's Sound.

On peut conclure de cette observation que sous le pôle Nord il existe une mer libre de glaces; car si l'Océan est glacé, le flux ne pourra le traverser. Le flux marin, dit le lieutenant Maury, ne peut pas plus passer sous une barrière de glace pour se propager dans les mers qui sont au delà, que les vibrations d'une corde musicale ne passent avec leurs notes au delà du point où le musicien a posé son doigt.

On s'assure de la profondeur de l'Océan par la rapidité du flux ou de la marée. Par ce principe, les savants pourraient connaître approximativement la profondeur de la mer, quelle qu'elle soit, qui pousse ses vagues jusqu'à la baie de Newman.

Il est vrai encore que ce phénomène du flux, découvert au point le plus avancé qu'ait atteint l'expédition de Hall, pourrait venir de l'Océan Atlantique, à travers la large et libre étendue d'eau qui sépare l'Europe de l'Amérique, [illegible] née serait ainsi transmise de l'est à l'ouest, autour de la partie nord du Groenland. Mais dans ce cas les déductions du Dr Bessel ouvriraient un nouveau chapitre à la géographie des régions arctiques, et suggéreraient une solution non prévue, à savoir si le Groenland a une extension polaire. Plusieurs géographes pensent que de cette solution dépend la géographie physique du bassin arctique. Quoi qu'il en soit, le Dr Bessel a bien mérité de la science, et sa découverte ne peut que hâter cette solution tant désirée.

(Le Monde.)

Bilbao.

On écrit de Santander à *l'Etoile Belge* en date du 10 mars.

[illegible]

Le 21, premier jour du bombardement, les Bilbaens ont répondu par des fusées de couleurs aux bombes lancées par les batteries carlistes, et dans la nuit toutes les fortifications et les forts ont été illuminés en verres de couleur, le gaz ayant été éteint en ville. Cela voulait dire aux carlistes Tirez sur les fortifications ou sont tous les défenseurs, mais non sur la ville, où il n'y a que des femmes, des enfants et des vieillards. Ces [illegible]

Du 21 janvier au 4 mars, ils ont lancé 2,600 bombes de 22 et de 32 centimètres. Plusieurs maisons sont très-détériorées et plusieurs personnes [illegible] l'effet du bombardement n'est pas très-grand et, par singularité, les bombes tombent surtout sur la partie de la ville appelée *las Siete Calles* où il n'y a que des propriétés appartenant aux habitants connus comme partisans des carlistes. Une bombe est tombée dans un couvent et a tué le prieur et deux religieuses. La ville répond avec vigueur, et chaque [illegible] Il y a dans la ville d'excellents pointeurs. Les assaillants ont maintenant placé leurs mortiers derrière des maisons et sur l'autre versant de la montagne qui domine Bilbao. Ils tirent en moyenne 120 bombes par jour.

Nous apprenons aujourd'hui que la ville a des provisions jusqu'au 15 ou 20 du mois prochain, [illegible] que l'on soit obligé de rationner les habitants. Dans une sortie faite par une compagnie de francs-tireurs, quinze bœufs ont été ramenés dans la ville.

Après l'échec de Moriones, Dorregaray, général en chef de l'armée carliste, a écrit au général Castillo, commandant de Bilbao, qu'il était de toute impossibilité que l'armée du gouvernement pût forcer les lignes, qu'elle était en pleine retraite sur Castro et Santona, et il l'invitait à rendre la ville pour éviter de nouveaux et inutiles malheurs.

Castillo a répondu tout simplement: « Comme caballero, je vous crois, mais comme militaire, je connais mon devoir. J'ai l'honneur de vous saluer. »

L'effet produit à Bilbao par l'échec du 25 a été assez grand d'abord pour que les conservateurs, d'après les nouvelles données par les personnes entrées à Bilbao, aient montré des dispositions à entrer en pourparlers avec Dorregaray; mais les volontaires, la classe moyenne et le peuple déclarent vouloir résister jusqu'à la dernière cartouche et au dernier morceau de pain.

Les dames de la ville ont élevé dans la rue del Correo une barricade recouverte de brocard, de soie et de satin et elles y ont mis une inscription portant que lorsque la saucisse mangera le chat, *l'invicta ciudad* se rendra. On a pendu par les pattes un chat mort à un poteau, et à ses côtés une saucisse. C'est une allusion à un vieux proverbe du pays.

Les opérations ne commenceront pas avant cinq ou six jours. Le soldat et l'officier sont pleins de confiance dans le résultat des divers combats qui vont se livrer. Les nouvelles que je reçois sous ce rapport, de divers côtés, sont des plus satisfaisantes. Je m'apprête à quitter Santander pour [illegible]

Le royaume de Dahomey.

Le *Times* rend compte d'un livre publié sur le royaume de Dahomey, par M. Skertchly, entomologiste anglais, qui, désireux d'enrichir la science zoologique de types encore inconnus de la côte occidentale d'Afrique, était parti dans ce but en 1871. Arrivé à Cape-Coast Castle, puis à Oura, il était déjà occupé à scruter les forêts d'Aquipim et à y faire une assez riche moisson de lépidoptères, coléoptères, etc., africains et nouveaux, lorsque la guerre de l'Angleterre avec les Ashantis fut déclarée et l'obligea à se réfugier à Wyddah, port du royaume de Dahomey. Dans le but de continuer ses recherches, il obtint de Quinonon, gouverneur de Wyddah, Portugais de naissance, la permission de faire un séjour de huit jours à Abomey.

Il fit la route, transporté dans une espèce de palanquin que portait une troupe de nègres sur leurs épaules. Dans chaque localité où il passait, il fut accueilli par des danses commandées par le chef du village et arriva enfin à Kana, où il fut reçu également avec les plus grandes marques d'honneur par le roi Gilili, le tout-puissant et le [illegible] glorieux souverain des Dahomans. Ce dernier se prit pour le voyageur d'une amitié subite. Non-seulement il l'empêcha de faire des recherches entomologiques dans le pays, mais il le retint, sans le contraindre cependant, pendant huit mois à sa cour, le faisant assister à toutes les fêtes et, dans la dernière période de son séjour à Abomey, il le créa prince et général dans l'armée des Dahomans.

M. Skertchly profita de ce séjour presque forcé pour étudier non plus les insectes d'Afrique, mais les races africaines placées sous ses yeux, leurs mœurs et leur organisation politique. Le livre dans lequel le voyageur raconte ses observations et les péripéties de son voyage, ainsi que ses relations avec le roi Gilili, avec le fils du roi, le prince Hahanson, est plein d'intérêt. Il y fait entre autres le récit des séances si longues ou durant [illegible] heures consécutives, assis sous un grand parasol avec le roi et la famille royale, il fallait assister aux danses interminables des sujets et des hauts fonctionnaires, pour lesquels les actes les plus fréquents et les plus importants de la vie se résumaient en libations abondantes de rhum et en danses extraordinaires et furibondes.

Le roi lui-même prenait part à ces exercices chorégraphiques, et faisait souvent l'honneur à Skertchli de lui proposer un pas de deux, qu'il acceptait, dit-il, afin d'inspirer à la race noire des Dahomans, la considération attachée à cet exercice. Le roi, durant les fêtes, se livrait à des con[illegible] pour boire du crâne d'un [illegible] La foule enthousiasmée poussait à chaque [illegible] des cris sauvages, demandant à être conduite contre la ville traîtresse et abhorrée de Obbiokuta, afin de la saccager et de la détruire. Ces horribles cérémonies de [illegible] se prolongeaient des semaines et des mois; elles avaient lieu au milieu de décharges de mousqueterie, et [illegible] par le lancement, du haut d'une plate-forme, d'une sorte de paniers qui contenaient les cadavres des victimes décapitées sur l'ordre du roi, par le [illegible] des plus hauts fonctionnaires du royaume, et envoyées en message par le roi à ses ancêtres.

[illegible] où se trouvait placée la famille royale était entourée par la garde féminine ou corps des amazones, composé de 4,000 femmes jeunes et vouées au célibat, qui faisaient le [illegible] feu comme les soldats. Les armes fournies à ce bataillon réputé invincible du roi Gilili étaient si mauvaises qu'elles éclataient souvent entre leurs mains. M. Skertchly, en qui ces peuplades sauvages et sanguinaires avaient la plus grande foi comme médecin, eut maintes fois occasion de pratiquer des cures de ces plaies d'armes à feu. A ce sujet, il raconte qu'après avoir épuisé les ressources pharmaceutiques qu'il avait emportées d'Angleterre, il fut contraint, pour conserver sa grande réputation médicale, d'user pour les plaies de la gorge, si communes parmi les Dahomans, d'un caustique composé de poivre rouge trempé dans l'acide phénique ou dans le camphre, substances primitivement destinées à la conservation des coléoptères de ses collections entomologiques.

Les sacrifices humains sont, d'après les observations de M. Skertchly, réduits maintenant à un chiffre qui ne dépasse pas par an 300 personnes, et parmi elles se trouvent tous les malfaiteurs réservés comme exemple à la population et comme témoins de la justice royale. Le roi Gilili et son fils le prince Hahanson, qui fréquemment font grâce de la vie aux condamnés, aboliraient volontiers les sacrifices humains, disent-ils; mais ils sont dans la conviction profonde que cette tentative se terminerait rapidement par le massacre du roi lui-même et de sa famille, tant les appétits sanguinaires de la populace sauvage des Dahomans sont invétérés.

Le livre en question termine par plusieurs réflexions économiques et politiques. Il constate que la race des Dahomans, qui, depuis 250 ans, avait réussi à dominer tous ses voisins, est actuellement en pleine décadence. Le chiffre de la population, peu dense d'ailleurs, décline rapidement, et il ne semble pas douteux que bientôt elle se trouvera absorbée par la race des Ashantis, leurs [illegible] A ce propos, l'auteur remarque que les [illegible] du roi des Ashantis actuel, Coffi Calcali, lors d'une [illegible] de Dahomey, étaient suffisants pour acheter tous les dignitaires et grands chefs de Dahomey.

Le commerce de l'intérieur et celui du port Wyddah sont presque nuls, depuis l'abolition de la traite des esclaves. La production de l'huile de palme et de la noix dite cacahuata (pistache de terre) constituent les seuls articles du trafic de ce pays, qui se relèverait cependant facilement de ses pertes si le roi voulait tous ses efforts au développement de l'exportation pour l'étranger, et abolissant définitivement les sacrifices humains: c'est du moins là l'opinion de M. Skertchly, qui se propose de retourner auprès de son ami le roi Gilili.

(Times.)

Le tir de la cavalerie autrichienne.

Le *Bulletin de la réunion des officiers* emprunte à un travail, les détails suivants sur les diverses phases de l'instruction théorique et pratique du tir:

[illegible] du tireur, l'appréciation des distances, et le cavalier autrichien n'est admis à tirer que lorsqu'il possède une connaissance suffisante des différentes parties de cette instruction.

Pour en faciliter l'enseignement, le rendre moins pénible et bien faire saisir au cavalier que si, dans la suite, il obtient de mauvais résultats au tir, il ne peut s'en prendre qu'à lui, on plante en terre un pieu, que le cavalier saisit de la main gauche, qui sert ainsi de point d'appui à l'arme. Dans les exercices relatifs à l'appréciation des distances, on s'attache à bien faire apprécier la distance du but en blanc.

Le cavalier qui possède une instruction préparatoire suffisante commence à tirer sur appui. La première cible, dite cible des recrues, se compose d'une planche sur laquelle est collée une bande de papier blanc de 0m03 de largeur sur 0m33 de hauteur, avec un trait noir au milieu dans le sens de la longueur. Si le cavalier, distant de huit à dix pas, atteint d'abord le trait, et ensuite un point rond de 0m03 de diamètre, il est admis à tirer sur la cible d'école, placée successivement à cent cinquante, deux cents et trois cents pas. Cette deuxième cible, de 2 mètres de hauteur sur 1m33 de largeur, est partagée en trois bandes verticales, dont celle du milieu est blanche avec un cercle noir au centre. Quatre zones concentriques et ovales y sont tracées: la zone intérieure vaut sept, la zone extérieure quatre: les bandes extérieures sont teintées, et le coup qui les atteint vaut un. Un marqueur indique le point où la cible a été touchée.

Lorsque le cavalier remplit les conditions imposées au tir à cent, [illegible] pas, il tire à deux cents et trois cents pas sur une troisième cible, dite cible d'exercice, dont les dimensions sont celles de la cible d'école, mais dont la bande du milieu contient le corps d'un homme debout, dessiné en bleu et partagé en quatre zones longitudinales pour l'évaluation de la justesse en points. Si le cavalier obtient le nombre de points exigés, il devient tireur de 2e classe et, comme tel, est exercé à tirer à trois cents pas sur une quatrième cible, dite cible d'instruction; si alors il obtient deux séries consécutives de vingt points, il passe à la 1re classe, porte le nom et la marque distinctive du tireur.

Les tireurs [illegible]

Le cavalier autrichien est exercé, en outre au tir du pistolet: le but en blanc est de cinquante pas, la portée va jusqu'à cent cinquante pas. Ces tirs sont exécutés sur la cible de recrues, puis sur la cible d'école; les coups sont évalués en points.

Un concours de tir a lieu annuellement dans chacune des trois classes de tireurs

Archéologie.

Nous lisons dans le *Journal de Bolbec*:

De nouvelles découvertes viennent d'être faites par M. Montier-Huet, au Mesnil-sous-Lillebonne. Ces découvertes consistent principalement en ur-

nes cinéraires, de couleur grise, [illegible] vases de terre [illegible]

La poterie s'y [illegible] représentée par deux vases, en terre dite de Samos, l'un de forme ollaire, [illegible] les bords, qui [illegible] sans ourlet, mesurant 10 centimètres de haut, 28 de tour et 6 de diamètre, avec un cordon de feuilles de lotus au milieu ; l'autre, sorte de coupe ou patera, extrêmement lisse, à lèvres renversées et ornée d'un semis de feuilles de lotus, haute de 3 centimètres 1/2 et large de 7, sous les bords.

Deux vases de verre vert, très-épais, en forme de boule ou d'oignon, sont peut-être plus curieux encore que les précédents, et surtout plus rares. Le premier, à deux anses courtes et contournées en S, au goulot camus, n'offre que 7 centimètres de haut, sur 20 de circonférence. Il est arrondi par-dessous et sans point d'appui. Le second, exactement [illegible] de tour de même. Celui-là peut [illegible] ce qui le rend sinon plus joli, du [illegible]

[illegible] n'y rencontre pas souvent, pour ne point dire jamais, c'est une pipe (?) romaine. Question redoutable [illegible] ne voulons répondre que par l'exposé des faits.

[illegible] que l'on inhumait ensuite, à trois [illegible] de profondeur. Puis le temps faisant son œuvre, il [illegible] retrouve plus que [illegible] à coup de support, s'affaissant brusquement sur le vase, en brisant le couvercle le plus souvent, et pénétrait dans l'espace resté libre entre l'orifice et les cendres. C'est, croyons-nous, ce qui a eu lieu dans l'espèce. On conçoit, dès lors, que la portion de terre ainsi entrée dans l'urne ait pu servir d'agent conducteur à un corps étranger. Quoi qu'il en soit, une olla remplie de terre à l'orifice a été retirée du cimetière romain du Catillon. L'urne a été [illegible] avec le plus grand soin, et, au [illegible] des cendres, on a rencontré une pipe.

Cette pipe n'offre aucun caractère particulier ; [illegible] est en terre blanche, pareille [illegible] *semble*, car M. Monti [illegible] l'a point vidée pour s'en assurer, ce qui est le meilleur moyen de la présenter aux juges. On s'étonnera peut-être que nous fassions autant de bruit et que nous nous *espacions* autant, comme dit Saint Simon, à propos d'un objet si insignifiant en apparence [illegible] tiquité que l'existence des pipes romaines est encore très-controversée, et que plusieurs savants — et l'abbé Cochet lui-même — ont bien posé le problème, mais ne l'ont pas résolu.

Au bloc de pierre franc, trouvé auparavant, et sur lequel sont gravés les trois quarts du nom ME-[illegible] sont venus s'adjoindre deux nouveaux [illegible] d'inscriptions funéraires, en pierre de [illegible]

FAITS DIVERS.

[illegible]

* *

Propos de célibataire :
- J'aime un enfant qui crie :
— Pourquoi ?
— [illegible]

[illegible]

[illegible] il pouvait vous [illegible] serait agréable! [illegible]

[illegible]

[illegible] fondu, le bronze [illegible] Krupp, et ceux [illegible] servant à la fabrication [illegible] est le fer fondu de [illegible] de minerai de fer brun. La poudre à l'usage de l'artillerie allemande [illegible] Spandau. [illegible]

[illegible] les volailles en plein [illegible] favorable, puis on [illegible] une boîte ouverte, [illegible] donc ensuite la boîte et [illegible] une épaisseur de paille de [illegible] l'embarque ainsi.

[illegible]

[illegible] du Régent, comme [illegible] Louis XIV. Mais que buvait-on et que mangeait-on ? c'est ce qu'il était réservé à M. Arsène Houssaye de nous apprendre.

A la cour de Louis XIV on buvait du vin de Champagne à beau verre, jusqu'au jour où Mme de Maintenon versa à boire. Ce jour-là, ce fut le règne du vin de Bordeaux ; la cour se mit au régime, et le roi ne gagna plus de batailles.

Philippe d'Orléans fut fidèle au vin de Champagne. C'est le vin des soupers ; il illumine la nuit et l'imagination ; ce n'est qu'un feu d'artifice, mais « c'est le bouquet des dieux. »

On buvait donc du vin de Champagne à la cour du régent. Mais que mangeait-on ? Des ortolans et des becfigues, des [illegible] trop [illegible] pour les [illegible]

« Des boudins et du jambon me remettent l'estomac, disait la mère du régent, qui n'avait jamais pu digérer les malices de la cuisine française. »

Voici comment elle conte la manière de sa petite-fille, la duchesse de Berry :

« Elle ne mange [illegible], car elle se fait apporter, [illegible] se lever, toute espèce de choses [illegible] heures, elle se met à table ; elle [illegible] : à quatre heures on lui apporte [illegible] ments de tout genre, des fruits, de [illegible] fromage ; à dix heures, elle se [illegible] boit l'eau-de-vie la plus forte. »

[illegible]

« [illegible] resta toute la soirée. J'ai à remercier M. Harling pour deux excellents boudins qu'il m'avait envoyés. Mme de Berry les a trouvés si bons, qu'elle a emporté ce qui en restait. »

On peut voir que le boudin était fort du goût des gens de cour. A chaque page des *Mémoires* de la Palatine, on vous sert du boudin :

« Je taquine souvent Mme de Berry. Je lui dis qu'elle se figure qu'elle aime la chasse, mais au fond elle aime seulement à changer de place ; elle ne se soucie que de la fin de la chasse, et aime mieux celle au sanglier que celle du cerf, parce qu'elle y trouve l'occasion de manger de [illegible] boudins et des saucisses… »

[illegible] ! comme dirait Dupuis, que ces princesses avaient de drôles de façons… et de goûts !

VARIETES

Appareil lumineux de Wilde pour la flotte.

Le capitaine de la marine royale britannique Harvey, l'auteur du toueur à torpilles l'*Otter*, pose en principe que les attaques des navires à l'aide des torpilles doivent toujours se faire de nuit, en tant qu'il s'agit du système de torpilles actuellement en usage et qui oblige à manœuvrer dans les eaux des navires ennemis. Les expériences, récemment faites par le comité naval chargé de l'examen de la question des torpilles, ont démontré d'ailleurs qu'une attaque de nuit est presque toujours heureuse sur un navire à l'ancre, même prévenu. Ainsi le *Monarch*, un des navires mis en expérience et placé à l'ancre à Spithead, était considéré comme tout à fait inexpugnable et à l'abri de toute attaque sérieuse à l'aide de torpilles, grâce à une espèce de garniture en pieux et en dards, qui formait réseau autour de la coque du bâtiment, et grâce à une surveillance très-active faite par des gardes placés dans des chaloupes, à une certaine distance du bâtiment, mais à proximité suffisante cependant pour pouvoir héler facilement et jeter l'alarme à bord. Malgré cette garniture de défense, malgré le cordon de sentinelles échelonnées autour du bâtiment, malgré la connaissance qu'on avait à bord d'une attaque nocturne et même de l'heure à laquelle devait se produire cette attaque, à la faveur de la nuit, le bateau torpille réussit à se glisser dans le voisinage du *Monarch* et à lui lancer sa décharge de poudre seule dans la membrure. Ce résultat démontre péremptoirement qu'un navire de guerre, à l'ancre, la nuit, dans un port ou au large, n'a aucun moyen sérieux [illegible] les, s'il n'est pas muni d'appareils capables d'éclairer avec rapidité et distinc-[illegible] lui et à une certaine distance.

M. H. Wilde, de Manchester, a proposé récemment au comité naval des torpilles, une machine magnéto-électrique d'induction de son invention, avec un appareil spécial de projection de lumière.

Cette machine d'éclairage électrique a été installée à bord du navire *The Comet*, petite canonnière de Portsmouth, de très-faible tirant d'eau, portant un canon unique pesant 18 tonnes et monté sur une plate-forme ascendante et descendante, à la volonté du capitaine de bord. L'expérience de l'appareil éclairant de Wilde a eu lieu, sous la direction du commandant Boys, de la façon [illegible]

La canonnière, en sortant du port de Portsmouth, à 8 heures du soir, fit d'abord l'essai de son appareil lumineux en projetant son faisceau de lumière sur toutes les parties de la ville et de la mer. L'effet produit était très-remarquable : tous les navires à l'ancre, le monitor *Glatton*, le yacht de la reine *Victoria et Albert*, apparaissaient successivement aux yeux, sortant de l'obscurité profonde, avec une netteté surprenante, à mesure que le rayon lumineux les touchait et les inondait de lumière.

On put même faire cette remarque, c'est que le monitor *Glatton*, peint en couleur gris-de-fer, dans le but de le rendre moins visible la nuit, se dessina aux yeux des spectateurs du bord de la *Comet* plus nettement encore que tous les autres navires peints de la couleur noire traditionnelle.

La *Comet* reçut ensuite à son bord les membres de la commission navale et militaire des torpilles et se dirigea vers la position de Brading, à l'extrémité orientale de l'île de Wight, où elle se mit à l'ancre. C'est dans cette position qu'elle devait recevoir des attaques de deux bateaux-torpilles, venant dans les directions qui, d'ailleurs, étaient complètement ignorées à bord de la *Comet*.

La lumière Wilde fut mise en jeu et ne tarda pas, en explorant les différentes parties de la mer, à découvrir à plus d'un mille en mer, et chacun dans une ligne distincte, les deux bateaux d'attaque, qui apparurent très-nettement, comme de petits points noirs en mouvement à la surface des flots. Les bateaux-torpilles se voyant découverts, cherchèrent à s'échapper du cône lumineux qui les mettait en lumière ; mais ils étaient si soigneusement suivis à tour de rôle par la gerbe éclairante, que les deux bateaux furent parfaitement et au bout de très-peu de temps, convaincus de l'inutilité d'une tentative ultérieure d'approche et d'attaque.

La disposition de M. Wilde paraît donc tout à fait efficace pour protéger les navires, la nuit, contre une surprise. Le comité d'examen a fait procéder à plusieurs autres expériences, dont nous ne pouvons pas rendre compte. Nous dirons seulement qu'au point de vue de l'intensité lumineuse de la lumière produite, on pouvait très-aisément lire le *Times* dans une barque située à plus de 2,000 yards de distance (1,828 mètres) du foyer.

L'appareil se compose de deux parties d'une machine magnéto-électrique d'induction pour la production de l'électricité, et d'une disposition spéciale pour régulariser la lumière et la projeter au loin.

La machine d'induction est fondée sur un principe nouveau, qui semble assez paradoxal, puisqu'il peut s'énoncer sous cette forme : Des aimants et des courants électriques très-faibles peuvent produire des aimants et des courants électriques très-énergiques…, à l'aide de cumulateurs. La machine de Wilde consiste en un certain nombre d'armatures tournant devant des électro-aimants, qui reçoivent, une première fois, le courant d'une bobine Rumkorf pour les amorcer. Cette charge initiale, retenue indéfiniment, pour ainsi dire, à l'état de réserve, par les électro-aimants, sert de base au fluide électro-magnétique, qui se produit et s'accumule par la rotation des armatures.

Dans cette rotation, ces armatures s'aimantent légèrement en passant entre les pôles des électro-aimants et en engendrant de faibles courants dans les fils isolants qui les enveloppent. Ces courants, par un commutateur, sont renvoyés dans les fils des électro-aimants, et augmentent leur pouvoir magnétique jusqu'à ce que, par une série d'actions et de réactions réciproques des armatures et des électro-aimants, le magnétisme soit exalté au plus haut degré d'intensité, et un courant des plus puissants d'électricité soit produit : la plus grande partie du courant se traduit en lumière ; une faible partie alimente la réserve de la machine. L'appareil placé à bord de la *Comet* n'a pas plus de 28 pouces de hauteur, 31 de longueur et 21 de diamètre : il pèse 11 quintaux. (Le pouce vaut 25 millimètres ; le quintal vaut 50 kilogrammes 80 ; le pied vaut 30 centimètres.)

Pour le mettre en mouvement de rotation, à raison de 600 tours par minute, il faut quatre chevaux-vapeurs, et cette force motrice est obtenue en la prenant sur le volant de la machine à vapeur qui sert à l'élévation et à la descente de la plate-forme du canon. Avec cette vitesse de rotation des armatures, un fil de fer de 0,05 de pouce de diamètre entre en fusion instantanée sur une longueur de 6 pieds, et des charbons de un demi-pouce d'épaisseur sont consommés et brûlés sur-le-champ.

Nous n'insisterons pas sur les détails de l'appareil régulateur des crayons ou cônes de charbon placés au foyer d'une lentille catadioptrique, qui parallélise les rayons divergents en un faisceau unique de lumière intense.

Cet appareil n'est pas automatique, mais, manœuvré à la main ; il renferme quelques dispositions assez simples, mais qui n'évitent point les intermittences de lumière qu'on remarque généralement dans les lumières électriques. La lentille peut d'ailleurs recevoir toutes les positions désirables, dans le sens vertical et horizontal, à l'aide d'un genou fixé sur une petite colonne de fonte, qui élève la lumière au-dessus des bastingages de la *Comet*, et à l'aide d'un petit volant à vis [illegible] mis en mouvement par l'homme chargé de diriger le rayon lumineux sur un point donné et d'entretenir les crayons de graphite au foyer.

La dépense par heure, pour produire la lumière Wilde, est calculée, par lui, à 4 pences, en dehors de la dépense d'installation, assez importante du reste, et en dehors de la force motrice, supposée fournie par les machines du navire portant l'appareil. Mais les avantages que peut procurer à bord cette lumière puissante, non-seulement pour se défendre d'une attaque de nuit par des bateaux-torpilles ou autres, mais encore pour opérer des signaux et éviter des abordages devenus si fréquents, sont tellement précieux, eu égard à la minime dépense occasionnée, qu'il n'est pas douteux que cet appareil sera placé incessamment à bord de tous les navires de guerre de la marine royale britannique.

(*Times*).

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

[illegible]

Vienne, 26 mars, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie… fl.	45.35
d. Nouvelles…	33.50
Anglo-Bank…	123.50
Société de cred. aust-turq..	19 [illegible]
Banque austro-ottomane..	50.—
Pièce de 20 francs…	8.93
Agio…	106.35
Change sur Londres…	111.80
Credit anstalt…	213.25
National Bank…	960.—
Lloyd…	426.—

La situation du marché de Berlin, qui est toujours en baisse, exerce une pression sur les cours de notre Bourse.

France.

Paris, 26 mars.

Obligations Roumelie fr.	105.50
» nouvelles »	99.—

La prorogation du projet de loi concernant les pouvoirs municipaux a été adoptée par l'Assemblée nationale.

Deux légitimistes sont partis pour Frohsdorf afin de renouer les négociations avec le comte de Chambord.

La *Presse* soutient que le septennat est la propriété inaliénable de la nation.

Angleterre.

Londres, 26 mars.

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 156,000 livres sterling.

Allemagne.

Berlin, 26 mars.

Le Reichstag après avoir adopté le projet de loi sur le mariage civil, a ajourné ses séances jusqu'au 15 avril.

M. le prince de Bismarck continue à être souffrant.

Espagne.

Madrid, 26 mars.

Les opérations du maréchal Serano paraissent heureuses.

Roumanie.

Bucarest, 26 mars.

Le déficit budgétaire est de 7 millions de francs.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 26 mars.

	Clôture.
Dette Générale…	40 7/8
Emprunt 1865…	57 3/4
do 1869…	52 —
do 1871…	57 1/2
do 1872…	65 3/4
Consolidés anglais…	92 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 26 mars.

	Ouv. du matin Pres		[illegible]
Dette Générale [illegible]	Hausse…	»	46 39 —
	Baisse…	»	45 36 —
	[illegible]		[illegible]
	[illegible]	»	46 38 —
	Après Bourse…	»	— —
Actions S. Gén. …		[illegible]	[illegible]
» de la Société de change et de valeurs…		»	[illegible]
» de la Banque de Const..		»	[illegible]
» du Crédit Austro-Turque.		»	[illegible]
» du Crédit Général…		L.T.	[illegible]
[illegible] Verissi et Cossoudi…		»	[illegible]
[illegible]		»	[illegible]
[illegible] Commerciale Ottomane…		»	[illegible]
[illegible]		Fr.	[illegible]
Crédit Hellénique (escompte)…		»	[illegible]
[illegible]		»	[illegible]
[illegible]		»	[illegible]
Emprunt…	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

[illegible]	P.	[illegible]
Pièce de 20 francs…	»	[illegible] —
Impérial russe…	»	90 —
[illegible] (Cremnitz)…	»	51 20
[illegible]	»	102 —
[illegible]	»	101 20
[illegible]	»	[illegible] —

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible] ayant touché Dardanelles [illegible]

[illegible]

Varna, paq. à vap. aut. *Oreste*, c. Tagliani, div.
Alexandrie, paq. à vap. égyp. *Bekera*, c. Lova, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Labourdonnaye*, c. Mortin, d.
Eregli, paq. à vap. ottom. *Eregli*, c. Mehemet bey, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *A. Sofia*, c. Beyes, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Cardogo Nuovo*, c. Gilles, lest.
[illegible]
Galatz, paq. à vap. angl. *Clarence*, c. Dryden, div.
[illegible]
Smyrne, paq. à vap. angl. *Crawfort*, c. Scott, div.
[illegible]

[illegible]

[illegible]
Ott. [illegible] pour Conople.
Hell. *Ermis*, c. Caraman [illegible]
[illegible]
[illegible] c. Bonnici, div. Bartin p. Conople.
[illegible] c. Bennici, div. Odessa p. Conople.

du 24 mars.

[illegible] c. Annaldo, blé, Odessa p. Odessa pour [illegible]
[illegible] Smith, c. Smith, mais, Ibraïla p. Naples.
[illegible] c. Garton, blé, Odessa p. Falmouth.
[illegible] c. Soblorpe, blé, Odessa p. [illegible]
[illegible]
[illegible] Nicolaieff p. Hambourg
[illegible]
[illegible] Trebizonde p. Canal
[illegible] p. Const.
[illegible] blé, Odessa p. Triste.

[illegible]

ANNONCES

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

AVIS.

Le vingt-cinquième tirage des obligations de l'Emprunt à primes de francs 792,000,000 aura lieu publiquement à l'Hôtel des monnaies, Mercredi 1er Avril à midi précis.

Constantinople, le 26 Mars 1874.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

AVIS.

MM. les titulaires d'obligations des chemins de fer de la Turquie d'Europe (2e Emission) qui viennent d'effectuer leurs versements à la Banque Impériale Ottomane, sont prévenus que faute par eux d'avoir retiré leurs titres *au plus tard le 1er Avril prochain N. S*, ils seront, à dater de cette époque, assujettis au paiement du droit de garde usuel perçu par la Banque sur les valeurs qui lui sont déposées (1/2 ‰ du Capital nominal des titres.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les négociants et les marchands de toute corporation sont pour la seconde fois prévenus qu'ils doivent se présenter chez la direction des poids et mesures, dans l'espace de deux mois au plus tard, à partir de la date du présent avis pour faire vérifier et timbrer leurs mesures et poids.

A l'effet d'éviter tout retard et pour rendre plus facile l'accomplissement de cette formalité, la direction des poids et mesures indiquera d'autres endroits en ville où le public pourra aussi s'adresser pour remplir cette formalité.

La Préfecture de la ville prévient en même temps que conformément au règlement respectif, outre le *mètre* et *l'archin*, l'emploi de toute autre mesure, comme *endazé*, *yard*, etc. étant interdit, les contrevenants seront passibles des pénalités prescrites par la loi.

Constantinople, le 11 mars 1874 (v. s.)

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Se référant à son précédent avis relatif à la mise en adjudication du matériel nécessaire pour l'exercice de 1874, l'administration impériale des Télégraphes et Postes informe le public que la susdite adjudication sera définitivement close le 31 mars courant (v.s.)

Les personnes qui voudraient donc y concourir, sont de nouveau priées de se rendre au Conseil de cette administration, avant l'expiration du délai susmentionné.

Constantinople, le 24 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 18 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 20000 ocques de cire nécessaires à l'administration impériale de Tophané, déjà soumissionnée à 24 piastres et 37 1/2 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 25 mars 1874.

AVIS.

Le public est informé que Mustafa Rifaat Bey, employé au bureau du mektoubdji du ministère des affaires étrangères, a perdu les bérats de 12 nouveaux sébims qui portaient un intérêt annuel de 16.000 piastres, sous les Nos 3.938, 3.456, 2.915, 2.818, 2.501, 1868, 1599, 2567, 2.124, 1.435, 4.192, 2.300. Quiconque a trouvé les titres ci-dessus mentionnés est prié de les remettre à leur propriétaire, qui d'ailleurs, sera muni de nouveaux bérats en échange de ceux qu'il a perdus.

FOIRE DE TINOS

LE PAQUEBOT-POSTE DE LA « KHEDIVIE »

Mahalla, capitaine Rubin, partira de Constantinople, le 17/29 mars courant pour l'Ile de Tinos, en touchant Gallipoli, Dardanelles, Mételin, Smyrne et Chio.

S'adresser pour nolis et fret à l'agence Principale des Paquebots-Poste «Khedivie» à Stamboul, Bagtche Capoussi, Ahmed Russim Han.

AVIS.

M. G. VOCROS ayant terminé dernièrement ses études de jardinier fleuriste, culture des vignes et fabrication des vins en Europe, muni de diplômes, comme fameux dans ces arts, se charge de l'esquisse et de la régularisation des jardins, réparation des vignes et fabrication des vins.

[illegible] Yenikeui, rue de [illegible] No 12.

BUREAU DE TRADUCTION & REDACTION

Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplis sont très expéditivement une Barque [illegible]

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE, pouvant disposer des quelques heures par semaine, désire trouver des élèves pour leur enseigner le français, l'allemand, le piano, et les autres sciences nécessaires à une bonne éducation.

Bonnes recommandations. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fond. de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Kouluk.

EN VENTE
LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN QUARTO, édition de grand [illegible]

Leconi Times.

320 [illegible] Vilayet [illegible] des habitants [illegible] national en 1873 et 1873 [illegible] XXI Groupe.

74 PLANCHES d'après nature, imprimées [illegible] phototypie [illegible]

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible] les principaux Libraires de Péra ; [illegible]

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khedivie. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

AVIS.

M. SCHAPIRA, opticien-électricien et élève de Bréguet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son magasin vient d'être transféré au no 465 de la Grand'rue de Péra, à côté de l'Hôtel d'Angleterre (Missirie.)

Spécialité de Sonnettes électriques.

M. SCHAPIRA se charge, comme par le passé, de faire venir tous articles d'optique et spécialement de lunetterie provenant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

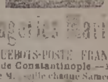

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople — Marseille. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets [illegible] de 1re et de 2e classes [illegible] de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie. — Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraïla. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trebizonde. — Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata).

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, [illegible]

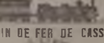

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général.
HERBERT HADDAN, C. E.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs	[illegible]	14 francs
Provinces	[illegible]	31	
Étrangers	[illegible]	48	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » »
Insertions, corps du journal.......... 15 » »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 27 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Malgré les échecs subis précédemment, par ceux qui ont tenté la fusion des centres de l'Assemblée de Versailles, l'*Echo du Parlement* affirme qu'un membre du centre droit, appuyé par les journaux orléanistes, s'efforce de reprendre l'œuvre que le maréchal Mac-Mahon lui-même n'a pu conduire à bonne fin.

La feuille bruxelloise, fort sceptique à l'endroit du succès de ces nouvelles tentatives dit :

« Elles ne pourraient aboutir qu'à la condition de faire prévaloir définitivement la forme républicaine et d'assurer la retraite de M. de Broglie. Mais le centre droit n'est pas plus disposé à sacrifier son chef que celui-ci ne l'est à abdiquer, et tous les deux visent uniquement à retrouver sur les bancs de la gauche les forces qu'ils sont menacés de perdre définitivement du côté de la droite. Leur rêve est de refaire avec d'autres éléments, cette coalition conservatrice contre le radicalisme qui a été le prétexte du 24 mai. Mais ils n'entendent s'imposer de ce chef aucun sacrifice. S'ils pouvaient réussir, leur succès n'aurait d'autre effet que d'augmenter la majorité plus ou moins dévouée qui soutient le cabinet. »

Le délai légal de six mois, accordé par la loi au gouvernement, pour procéder dans le Rhône à l'élection du successeur de M. Rauc, expire le 13 avril, le jugement du Conseil de guerre de Versailles remontant au 13 octobre.

La période électorale est donc régulièrement ouverte et cependant, ainsi que le fait remarquer *Paris-Journal*, aucun décret de convocation des collèges électoraux n'a paru au *Journal Officiel*.

Le Synode des Vieux-catholiques allemands vient de faire une réponse à la lettre collective de l'épiscopat et cette réponse a paru dans la *Gazette de Bonn*.

« Nous sommes catholiques, disent les signataires de cette déclaration, nous ne nous séparons pas de l'Eglise, mais de ces tendances ultramontaines qui ont usurpé une domination passagère et qui compromettent la paix des consciences, la sécurité des Etats, l'influence légitime de la religion elle-même. Nous combattons ces aberrations dangereuses qui menacent toute la civilisation moderne et qui ne sauront être vaincues que par une réforme de l'Eglise catholique. »

Les évêques allemands finiront tous par être prisonniers pour dettes.

L'évêque de Kulm a reçu treize assignations pour contraventions aux lois.

Un des plus modérés de ces prélats, l'évêque d'Osnabruck, dans l'ancien royaume de Hanovre, et qui a été l'un des 88 évêques répondant par un non au concile du Vatican, vient de publier un mandement de carême assez modéré par rapport aux nouvelles lois ecclésiastiques.

Toutefois, il est bon de rappeler que ce prélat n'a pas trop à se plaindre du régime qui soulève tant de résistance chez ses collègues. Du temps où il était encore sujet hanovrien, aucun rescrit pontifical, même d'une teneur purement spirituelle, ne pouvait être publié sans l'autorisation royale. De même, la nomination de tout ecclésiastique à une fonction quelconque de l'Eglise devait être revêtue du *visa* royal.

Le ministère Disraeli est à peine entré en fonction qu'il est déjà assailli par une foule de demandes, de la part des contribuables qui croient l'occasion propice pour réclamer l'abolition d'impôts considérés, par eux, comme grevant injustement leurs industries.

Les partisans de l'abolition de l'*income-tax* ont les premiers fait entendre leurs doléances et ils ont reçu de M. Disraeli une réponse évasive. Il a simplement promis de bien peser leurs raisons et d'aviser au mieux de la situation. Puis les brasseurs sont venus, lesquels ont représenté au chancelier de l'Echiquier « l'iniquité de la patente qu'ils sont obligés de payer » et dont ils demandent la suppression pure et simple.

Le ministre, comme dans le cas de l'*income-tax*, a promis de réfléchir mûrement sur les considérations qu'on avait fait valoir devant lui, mais il a ajouté que si l'on voulait écouter toutes les demandes de dégrèvement, les excédants du trésor annoncés par M. Gladstone n'y suffiraient pas.

Des bruits de consistoire circulent à Rome, depuis quelques jours. La *Perseveranza* s'exprime ainsi à ce sujet :

« On parle beaucoup au Vatican du nouveau Consistoire : le jour de la convocation n'est pas encore indiqué, mais il est certain que le Consistoire aura lieu et que plusieurs cardinaux italiens seront nommés. On ne nommera probablement aucun cardinal étranger, bien qu'on insiste auprès de Pie IX pour qu'il confère le chapeau à Mgr Manning, à Mgr Deschamps et aussi à Mgr Mermillod.

« La répugnance de Pie IX à nommer des cardinaux étrangers est un fait qui ne doit pas passer inobservé. On doit aussi noter qu'on ne compte qu'un très-petit nombre de cardinaux qui verraient sans répugnance des étrangers entrer dans le Sacré-Collège. »

Malgré son opposition au gouvernement la majorité du Folkelthing danois vient de donner une preuve de plus de sa modération. Maîtresse dans le parlement elle pouvait repousser le budget, et la couronne n'eût plus eu d'autre ressource que de dissoudre, une fois encore la Chambre, dont tous les membres eussent été réélus, car c'est l'impasse dans laquelle le roi se place en ne voulant pas choisir son cabinet dans le sein de la majorité.

La commission budgétaire, composée comme tous les comités d'ailleurs, de membres de l'opposition, a déposé ces jours derniers son rapport. On supposait qu'elle conclurait au rejet du budget, ou du moins qu'elle mettrait à l'acceptation de la loi des finances des conditions telles que le cabinet fût obligé de les repousser. Grande et générale a été la surprise, quand on a constaté que la commission du budget proposait l'adoption de la loi des finances, sauf quelques restrictions portant sur des crédits extraordinaires demandés par les ministres de la guerre et de la marine. Quelque fâcheux qu'il puisse paraître aux titulaires de ces départements de renoncer aux travaux de défense dont les dépenses devaient être couvertes par les crédits non votés, il est probable que le gouvernement, plutôt que de remettre en question tout le budget, préférera l'accepter tel qu'il est sorti des délibérations du comité.

LA PRESSE LOCALE

[illegible]

Le *Phare du Bosphore* et le *Levant Herald* ont bien voulu soumettre notre « Solution de la question financière » à un examen critique très-intéressant. Le *Phare du Bosphore* est en complète communauté d'idées avec nous. On peut en dire autant du *Levant Herald*, avec cette nuance qu'il paraît craindre que nous ayons parlé dans le désert. Les appréciations de nos deux confrères ont d'ailleurs un caractère de bienveillance cordiale dont nous les remercions sincèrement, et par la netteté et par la logique de leurs conclusions, ils justifient une fois de plus la confiance que l'opinion publique se plaît à leur accorder.

Nous ferons néanmoins remarquer au *Levant Herald* que nous voyons le succès de nos efforts communs plus proche qu'il ne paraît le croire. Sans doute, il ne suffit pas de jeter une idée vraie au vent de la publicité pour qu'elle soit immédiatement accueillie, et qu'elle produise ses conséquences sans délai. A Constantinople, comme ailleurs, le projet le mieux motivé et le plus opportun subit l'épreuve plus ou moins longue de l'attente. Souvent même, il se trouvera des gens qui, au lieu de le soumettre à un examen consciencieux et loyal, s'empresseront d'incriminer les intentions de ceux qui lui ont donné le jour. Vous n'avez eu en vue que le bien du pays et l'affermissement du crédit de l'Etat. On affirmera avec audace que vous avez un autre but. On vous calomniera, espérant qu'il en restera toujours quelque chose. Est-ce donc là une raison pour désespérer du succès final ? Nullement. Du moment que l'on s'appuie sur la vérité, on peut supporter, sans s'émouvoir, les attaques les plus injustes. C'est même un bien que ces attaques se produisent. Elles servent après tout à mieux faire ressortir la bonté de votre cause. La vérité ne tarde pas à avoir raison de toutes les insinuations malveillantes, de toutes les calomnies, de tous les assauts acharnés que lui livrent les envieux, les jaloux et les incapables, et cela par une démonstration qui défie toute controverse, par la consécration éclatante que les faits ne manquent pas de lui donner.

D'ailleurs, en dehors de ces incidents que soulève le déchaînement des passions humaines, la presse locale n'a pas eu à se repentir de sa persévérance à conseiller les réformes que lui suggérait l'étude des besoins du pays. Pour citer deux récents exemples, c'est en grande partie à ses efforts que l'on doit la sécularisation des biens vacoufs et la suppression des droits intérieurs de 8 0/0. Nous avons, pour notre part, la satisfaction d'avoir apporté notre concours persistant à cette œuvre de bien public. Faut-il rappeler encore les améliorations qui ont été introduites dans la plupart des services publics et que la presse n'avait cessé de préconiser : la perception directe des impôts progressivement substituée au système de l'affermage des dîmes, la réorganisation de la justice, la création d'écoles modèles, l'impulsion donnée aux travaux publics ? Lorsqu'on se reporte par la pensée à quelques années en arrière, au lieu de se heurter à des sujets de découragement, on trouve bien des motifs d'espérance. L'importance que la presse a conquise et son influence toujours croissante sont affirmées par la création d'un grand nombre de journaux écrits en plusieurs langues. On doit rendre cette justice à l'administration qu'elle laisse une grande latitude à l'expression de la pensée dans l'étude des questions d'ordre économique. L'écrivain qui a pour mobile et pour but l'intérêt du pays est libre de parler. Et comment en serait-il autrement, alors que nous voyons la commission chargée de l'examen du projet de budget consigner nettement dans un rapport officiel les observations et les recommandations que lui suggère la situation financière ? N'est-ce pas là une preuve éloquente du vif désir du gouvernement d'opérer des réformes sérieuses en les appuyant sur une étude consciencieuse et complète de tous les éléments de la question ? Nous plaignons sincèrement ceux qui n'ont pas encore compris ce but que se propose le gouvernement et qui s'attardent en des illusions que la réalité des faits a depuis longtemps dissipées.

LETTRE D'ITALIE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

Rome, 19 mars 1874.

[illegible] *parlementaire*. — Vous vous rappelez que 64 membres de la gauche et du centre gauche rattazzistes étaient joints à la plus grande partie de l'ancienne majorité, pour former, dans l'affaire du papier de banque, une majorité de 207 contre 41.

Ces 64, bien que restant séparés de MM. Crispi, Depretis, Nicotera, et aussi de l'extrême gauche, hésitent cependant à entrer complètement dans les voies de la majorité, à adopter les plans financiers de M. Minghetti, dont la discussion [illegible].

Quelques-uns d'entre eux se sont inscrits contre [illegible].

[illegible], ce groupe a [illegible] en se séparant de l'extrême gauche il veut rester parti d'opposition. Il a formé un bureau permanent à la place des démissionnaires Crispi, Nicotera, Depretis, qui [illegible] vous le savez de l'extrême gauche, mais la direction ancienne de la [illegible].

Bref, ces 64 ont des prétentions à être gouvernement sans être avec la majorité et sans avoir maintenu le faisceau de l'ancienne opposition.

Il y a quelque chose de peu sérieux dans tout cela.

Il n'y a d'ailleurs point lieu de croire que la défection de ces 64 expose le gouvernement.

Les 64 avec 30 de l'ancienne gauche formeraient une opposition de 94 membres. Il resterait au gouvernement, 143 voix, plus très-probablement 14 voix de Sella, qui ont été contre Minghetti dans l'affaire du papier de banque, mais qui actuellement sont disposées à se rallier.

La nomination de la commission du budget exclut les opposants de la gauche absolue et en partie la droite absolue. Elle est faite dans le sens de la fusion du vote pour le papier de banque [illegible] est un peu compromise. Cela indique dans cette Chambre un état pathologique assez mauvais, la difficulté de former une majorité compacte [illegible] dissolution avant terme. Or [illegible] le cabinet échouait dans ses [illegible] il en appellerait au pays électoral.

Situation financière. — M. Minghetti a présenté le budget définitif de 1874, le budget de [illegible] prévision pour 1875, de la situation du [illegible] au 31 Décembre 1873, indiquant avec précision ce qui, dans un état de déficit permanent, qu'on [illegible] ment et à la fin de 1874.

[illegible] 120 millions. On les aura comme [illegible] millions de papier forcé, à prendre sur l'emprunt Sella à la Banque nationale ; 45 millions d'anticipation à fournir par les six banques [illegible] leur *consorzio* pour la garantie du milliard de papier de l'Etat ; 25 millions qui étaient en caisse à la veille du 1er Janvier.

Ainsi la caisse de 1874 est assurée. On peut dire que celle de 1875 l'est aussi. Il restera près de 100 millions disponibles de l'emprunt Sella.

Il ne faut donc pas parler avant 1876 d'opérations extraordinaires. D'autre part, la position sera fort améliorée, si, comme on le prévoit, les 50 à 60 millions de ressources régulières nouvelles demandées par M. Minghetti, sont votées par le parlement.

[illegible] situation quelque peu rassurante malgré l'extrême probabilité que toute crise ministérielle sera évitée, la Bourse est toujours [illegible] que la Bourse est, en Italie, un élément de malheur. [illegible]

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er Avril prochain sont priées de le renouveler, et si elles ne veulent pas éprouver de retards dans l'envoi du journal.

Avant-hier soir le ministre des Affaires étrangères a clos ses réceptions d'hiver. La soirée a été des plus animées. Le Grand-Vézir, plusieurs ministres et dignitaires de l'Empire et le corps diplomatique s'y étaient donné rendez-vous.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter Rachid pacha d'avoir inauguré dans la haute société musulmane ces réunions si utiles sous tous les rapports. Non-seulement elles ont permis à nos hommes d'Etat de cultiver des relations plus intimes avec le corps diplomatique, mais elle ont, de plus, contribué pour une large part à faciliter la solution de plus d'une question importante.

D'ailleurs Rachid pacha qui faisait les honneurs avec cette urbanité et cette exquise courtoisie que nous lui connaissons, donnait à ses réceptions encore plus d'animation si bien que tous les invités de S. Exc. ont regretté l'interruption de ces rendez-vous charmants et agréables.

Mercredi dernier à l'occasion de sa nomination au mutessarifat de ce quartier le mutessarif de Péra, Hadji Hassan Pacha a rendu visite aux ambassadeurs de Russie et de France et à quelques autres membres du corps diplomatique.

S. M. l'Empereur de Russie vient de conférer à Mirza Mohsin Khan, ministre de Perse, le grand Cordon de Son Ordre Impérial de St-Stanislas.

Les insignes de cette décoration ont été remis, mercredi, au ministre de Perse par le général Ignatief qui était venu féliciter Mirza Mohsin Khan à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. le Schah.

Khourchid pacha, nouveau gouverneur général du vilayet d'Andrinople partira dans le courant de la semaine prochaine, pour se rendre à son poste.

El-Seid Mehmed Tahir effendi est nommé juge de Serrès ;

Mehmed Attellah effendi est nommé juge de Chypre ;

El-Seid Mehmed Hassim effendi est nommé juge de Beryazi ;

Ahmed Huloussi effendi, ci-devant juge de Kessan, est nommé juge de Mossoul.

Husni bey, major du 2me régiment des redifs du 6me corps d'armée, passe avec le même grade au 1er régiment d'infanterie du même corps.

Nedjib effendi, cazasker de Roumélie et membre du conseil d'Etat, est complètement rétabli de l'indisposition qui l'avait empêché depuis quelques semaines de prendre part aux travaux du gouvernement. Nedjib effendi pourra bientôt reprendre ses hautes fonctions.

Il a, durant sa maladie, reçu la visite de plusieurs ministres et de quelques membres du corps diplomatique, qui sont venus fréquemment prendre de ses nouvelles.

On assure que M. Le Sourd consul général de France à Bukarest, qui pendant l'absence de M. le comte de Vogüé a dirigé l'ambassade de France à Constantinople en qualité de chargé d'affaires, sera nommé ministre à Athènes en remplacement de M. de Gabriac.

Nous apprenons que les métropolitains de Mételin, de Larisse, de Brousse, de Chio et de Kós ont été appelés à Constantinople comme membres synodiques en remplacement des membres sortants du Saint-Synode grec.

La police, informée de l'existence de quelques tripots à Galata, a fait ces jours derniers une descente dans les maisons suspectes où elle a pu s'assurer que les jeux de hasard fonctionnaient toujours, malgré les injonctions de l'autorité.

Les enjeux et les cartes ont été saisis et les propriétaires de ces tripots ont été arrêtés et conduits en prison.

On nous signale un fait inouï :

Un riche propriétaire arménien de Cadikeuy a séquestré, par surprise, la voiture d'un de ses locataires, un français, qui lui devait quatre livres turques. En agissant de même ce propriétaire a retiré son seul moyen d'existence à un locataire qui ne refusait pas de payer sa dette, mais demandait avant que son propriétaire fit déblayer la cour de son écurie. Cette cour est obstruée par les décombres d'une maison qui s'est écroulée, pendant une des dernières tempêtes, en écrasant une autre voiture que possédait encore le français. Le propriétaire arménien s'est permis de s'emparer de la voiture de son créancier, en son absence et en trompant sa femme et ses enfants. Il a détenu arbitrairement la voiture, pendant plus d'un mois. La victime de cet acte odieux a porté plainte devant l'autorité compétente et a obtenu

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Depuis longtemps, bien longtemps, je n'avais rencontré mon excellent ami Tripotiades. Je viens de le revoir, — mais grand Dieu ! quel changement !

Est-ce bien lui ? N'est-ce pas son ombre désolée qui vient évoquer à mes yeux le souvenir d'un être qui me fut cher à tant de titres ?

[illegible]

Que sont devenus cette mine altière et pleine d'une si majestueuse assurance, cet œil brillant et onctueux, ce menton de chanoine, indice d'un estomac satisfait doublé d'un cuisinier de premier ordre, cette lèvre malicieusement débonnaire, marque certaine d'une conscience large et sûre et d'une supériorité qui se sent et se reconnaît ?

Mais hélas ! Vierge souveraine !
Où sont les neiges d'antan ?

L'œil de mon pauvre ami est morne et éteint aujourd'hui ; sa face est blême ; son front est courbé comme sous le poids d'une pensée qui le torture, — tel, l'épi qui levait une tête orgueilleuse, est couché maintenant sous le faix du cruel orage qui l'a brisé !

— Cher Tripotiades, m'écriai-je, le malheur se serait-il acharné sur votre auguste tête ? Avez-vous souffert ? Quelqu'un des vôtres se serait-il éteint ? Hélas ! c'est le sort des fleurs comme des plus belles choses !... ceux-là sont aimés des dieux qui meurent jeunes, dit le poète..

— Il s'agit bien de cela, m'interrompit-il d'une voix impatiente quoiqu'enrouée, la mort ne m'effraie pas, je suis résigné aux décrets de la Providence, mais [illegible] teintes du sort cruel que je subis !... vous [illegible] la victime la plus déplorable de la crise actuelle... mes écus ! mes pauvres écus ! qui me rendra mes écus !

— La boulangère aussi avait des écus, mon cher Tripotiades, et qui ne lui coûtaient guère, — pas plus que les vôtres, d'ailleurs, — serez-vous moins philosophe que la boulangère ? Mais les écus se rattrapent : une bonne petite affaire que vous allez lancer sur la place, une concession que vous obtiendrez et que vous céderez, une spéculation sur les bêtes à cornes par actions, ou sur les bouts de cigares en commandite.. ne vous désolez donc pas. Croyez-vous d'aventure que la graine de niais soit épuisée chez nous ou que le monde va finir ?

— Eh bien, oui, s'écria-t-il, les temps prédits sont arrivés la catastrophe est proche. Puis, se penchant à mon oreille, d'un ton mystérieux : « le char de l'Etat vogue sur un volcan... *Pauvre Galata !* »

Comme on le voit, mon ami Tripotiades est nourri de la moelle des bons auteurs ; il a médité son Joseph Prudhomme.

— Naturellement, lui dis-je, le monde va finir aujourd'hui parce que votre caisse est vide. Si elle s'emplissait demain, nous marcherions de nouveau vers l'âge d'or. Vous êtes la logique en personne. Galata règle la marche des astres et la destinée des empires, et si les fonds continuent à baisser, le soleil pourrait bien oublier un de ces matins de se lever dans notre ciel. Vous êtes grand comme les pyramides, Tripotiades ! mais à l'heure présente vous me paraissez burlesque.

Ah ! tout était pour le mieux alors que vos tripotages réussissaient à vos souhaits et que [illegible] le monde marchait noblement dans la voie de ses destinées. Vous vous seriez bien donné de garde de réfléchir sur la portée et la moralité de cette situation, et de vous demander comment et combien de temps elle pouvait durer de la sorte. La logique des choses et des faits que vous n'aviez pas prévue vous surprend aujourd'hui, et vous voilà criant comme un écorché parce que ce qui devait fatalement arriver est venu. On ne recueille que ce que l'on sème. Si vous avez semé des chardons, pourquoi vous étonnez-vous de n'avoir pas obtenu des roses ?

Mais enfin, à l'heure prospère vous avez simplement profité, — ne vous doutant même pas que chaque médaille a son revers — et maintenant que l'heure adverse a sonné, vous voilà vous lamentant et radotant comme une vieille femme. Alors qu'il s'agit de vous élever à la hauteur des circonstances, de déployer des ressources, du courage, de l'énergie de l'intelligence pour remédier à votre mal, au mal commun, vous en êtes probablement à faire votre paquet et à compter votre linge sale !

Que devrait-on penser d'un commandant, d'un officier, d'un simple homme d'équipage qui, tandis que la tempête se déchaîne contre son bord, déserterait son poste, abandonnerait à la merci des flots en furie le navire confié à sa garde et se mettrait à adjurer le ciel et à maudire le destin ? Est-ce que tout, le devoir, l'honneur, son intérêt ne lui commanderaient pas au contraire d'envisager le danger en face, de mesurer l'étendue du malheur qui le menace, et de déployer toutes les énergies, toutes les ressources dont il peut disposer pour conduire son vaisseau au salut et au port ?

Eh bien ! est-ce que votre position actuelle n'est pas semblable à celle de ces hommes perdus en pleine mer ? L'heure est sombre, je le veux bien, la tourmente est rude, le ciel est inclément, mais n'est-ce donc pas le plus puissant des aiguillons pour vous décider à faire appel à l'expérience que vous avez acquise dans les affaires, à votre intelligence, à votre savoir, à toutes vos qualités enfin, pour que vous portiez selon vos forces et vos moyens, votre quote-part à l'œuvre de salut commun ?

Vous n'êtes pas un imbécile, certes, puisque parti du point le plus infime et en un court espace de temps, vous avez su édifier une fortune que toute la vie d'un honnête homme de talent, tout le labeur d'un homme de génie n'auraient su rassembler. Employez donc votre capacité à chercher les causes du mal qui règne, indiquez-en le remède, au moins faites preuve de bonne volonté, de dévouement, d'abnégation, — tout vous le commande, votre intérêt, l'intérêt de vos concitoyens, celui des simples et naïves gens qui ont mis leur confiance en vous, celui de votre pays enfin..

— Ah ! ça qu'est-ce que vous me chantez là, s'écria Tripotiades ironique et indigné, mais vous arrivez de la lune mon bonhomme. Mes concitoyens ! mon pays !... Mais je m'en fiche pas mal ! Est-ce qu'ils donneraient un fiferlin pour me tirer d'embarras ? Je serais le plus grand des sots si je donnais un fichtre de mon temps ou de mon argent pour leur venir en aide ! Chacun pour soi parbleu !

Ah ! vous prétendez faire de la morale, mon bel ami, vous vous croyez sans doute, un Socrate ou un Platon, poseriez-vous d'aventure pour le philanthrope ou le patriote ?....

— Connaissez-vous Jeanne d'Arc, cher Tripotiades ?

— Vous allez encore me débiter une impertinence, j'en suis sûr.

— Patientez un moment et ne m'accusez pas d'avance ; vous en prendrez à votre aise tout à l'heure. Lorsqu'après avoir vaincu les Anglais, pris Orléans, l'héroïque vierge fit sacrer son roi à Reims, elle se tint près de l'autel durant l'imposante cérémonie, portant à la main sa bannière. Plus tard, [illegible] tombée au pouvoir de ses ennemis, ses juges lui demandèrent pourquoi son étendard plutôt que les autres avait été porté à l'église. Elle fit cette fière réponse : « Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. »

Eh bien ! vous inspirant de l'héroïne de Domremy, — mais tout à fait à l'inverse — vous pourriez répondre à votre tour au tribunal qui vous demanderait compte de vos sentiments : « J'ai été à l'avoine, c'est bien le moins que je crache dans le mangeoire. »

— Vous ne m'étonnez pas. vous n'êtes et ne serez jamais qu'un *blagueur*.

— Soyez-en convaincu, cher Tripotiades [illegible] ral, de plus équitable et de moins répugnant dans la pratique de ces grandes questions de haute portée immorale. Et puis, si je venais à changer, je n'aurais qu'à vous ressembler, — et ce serait le plus grand malheur qu'il pourrait m'advenir.

Mon excellent ami ne crut pas devoir prolonger un entretien sur lequel nous étions si bien faits pour ne pas nous entendre, et [illegible] à la représentation de *la fille de Mme Angot*.

Aimez-vous la fille de Mme Angot ? On en a mis partout. A l'heure qu'il est la partition de M. Lecoq est en train de faire son tour du monde ; on la chante en Europe, en Amérique, en Afrique, en Asie. On n'a pas de renseignements précis à ce sujet quant à l'Océanie, mais tout fait présumer que les insulaires de Java et des Sandwich (les membres des sociétés littéraires et scientifiques de notre ville sont priés de ne pas confondre ces îles avec les tranches au jambon que l'on sert dans les buffets) doivent aussi répéter en chœur et d'un air convaincu : *pas bégueule, forte en gueule !*.... et voilà comment le progrès, suivant sa progression naturelle, va répandre en tous lieux les lumières et la civilisation. La noble demoiselle nous a été présentée samedi dernier sous les auspices de M. Manasse, et il faut l'avouer, rarement le directeur du théâtre français a été mieux inspiré et plus heureux dans son entreprise.

La soirée de samedi a été une de celles dont le public a emporté le meilleur souvenir ; — c'est que tout a marché à souhait, et que directeur et artistes se sont surpassés pour remplir consciencieusement leur tâche. A la bonne heure donc ! Donnez-nous en souvent comme celle-là, Monsieur Manasse, vous verrez bien si vous y perdrez, et si nous — [illegible] vous — ne gagnerons tous à cet état de choses. Dois-je déclarer maintenant que les honneurs de la soirée ont été pour Mmes Tautin et Elisa ! Je ne tiens pas à m'exposer à des redites et à répéter à Mme Tautin qu'elle est une véritable et vaillante artiste. On le lui a dit suffisamment, et elle comprendra ici que la discrétion dans l'éloge n'est qu'une marque de respectueuse et de courtoise admiration. Pas de zèle, dirait Talleyrand, et partant, pas de banalités. Mais je dois faire amende honorable à Mme Elisa dont je n'ai jamais eu l'occasion de louer le talent. Je me doutais bien que Mme Elisa était une charmante, modeste et gracieuse personne, mais du diable si je m'imaginais que sous cette réserve et cette retenue, il se cachait une artiste d'un goût et d'un tact exquis. De toute la meute des adjectifs laudatifs qu'elle a soulevés samedi dans la salle, celui de *délicieuse* a été le plus en vogue. Qu'elle le garde, elle l'a bien mérité : c'est la voix du peuple qui le lui décerne. Mlle Clairette a emporté tous les suffrages et toutes les sympathies et, détail que je lui signale, les dames ne lui ont pas plus marchandé leur admiration que les Messieurs, depuis l'orchestre jusqu'au paradis où l'on mange des pommes. Quant aux collégiens, — il y en avait beaucoup, sortis depuis longtemps du collège, mais en ayant conservé la pureté et la candeur, — ils s'en allaient en murmurant : Coquin de Pomponet, satané Pomponet, en voilà un qui a de la chance !.....

Et Monsieur Manasse aussi, d'avoir une telle artiste de talent dans sa troupe ; mais il devrait la produire plus souvent ; il faut profiter des biens que le ciel nous donne. On nous rapporte, que faisant les choses galamment, le Directeur du Théâtre Français a doublé les appointements de Mme Elisa, à la sortie de la représentation de samedi dernier. C'est bien, le public ratifie et la justice est satisfaite.

A propos de Théâtre, le public a appris avec une satisfaction bien réelle, que M. Manasse était parvenu à trouver un groupe d'amateurs éclairés, qui consentent à faire les fonds nécessaires à l'édification d'une salle de spectacle. Enfin ! Il était temps !

C'est qu'aussi il est honteux que Constanti-

une sentence condamnant le richard arménien à lui payer une livre par jour de dommages-intérêts.

Il faut espérer, pour l'honneur de la justice, que cette sentence sera exécutée.

Le malheureux français étant resté forcement sans travail a dû contracter des dettes pour subvenir à l'existence de sa famille. Son sort dépend de l'exécution de cette sentence.

Dans la nuit de jeudi, vers 11 heures le feu a été signalé à Cassim-Pacha, l'incendie n'a détruit que l'écurie d'une maison située dans le quartier de Bouyouk-Piaye.

L'incendie qui a été signalé l'avant-dernière nuit était à Balata. Le feu a éclaté dans une fabrique de boissons qu'il a complétement consumée sans toutefois gagner les bâtisses environnantes.

On dit que les deux commis de l'établissement, qui dormaient dans la fabrique, ont péri au milieu des flammes.

Le *Salonique* fait le récit suivant d'un duel qui a eu lieu dans un village de Perlepé, ce duel rappelle, de loin, les tournois sanglants du moyen âge.

On mande de Perlepé que Salim agha, officier en retraite et le nommé Bovarka Emin, tous les deux habitants le village de Drenowo étaient depuis longtemps en contestations relativement à la propriété d'un moulin que chacun prétendait lui appartenir. Ces deux champions résolurent d'un commun accord de vider leur différend par les armes. A cet effet ils choisirent chacun huit combattants parmi les villageois, et le 13 mars Selim agha et Bovarka Emin se rendirent à la tête de leurs partisans dans la plaine de Melzran, à une faible distance du village où les deux bandes rangées en ordre de bataille ont immédiatement commencé les hostilités à coups de fusil, et le combat ne finit que lorsque quatre combattants eurent été tués. Au nombre de ces morts se trouve l'officier Selim agha et son frère. Les autres, quelques-uns blessés gravement, sont rentrés ensuite dans le village. Mais il paraît que cette manière de régler les affaires n'a pas été goûtée par les autorités locales qui se sont empressées de faire arrêter tous les survivants de cette bataille mémorable.

On écrit d'Andrinople que la peste bovine continue à sévir dans le district de Ferreh et que la mortalité sur les agneaux a atteint dans certaines localités de l'intérieur jusqu'à 30 et 40 0/0.

Voici le programme de la conférence que doit donner M. E. Rossi de Giustiniani, sous le patronage de l'académie byzantine *El Chark* :

Cette conférence aura lieu dans la salle Adam Passage Hazzopulo, le 6 avril 1874, à 2 heures de l'après-midi.

Première Partie

Discours sur l'instruction des femmes en Orient, par M[illegible]

I. partie de la Conférence Astronomique, par M. E. Rossi de Giustiniani.

Le Soleil et ses mondes.

Analyse spectrale ou Chimie céleste.

La Terre, sa destinée.

Pensieri sulla donna, discorso della Signorina de Grati.

Deuxième Partie :

Conférence intime sur la Gr[illegible] par le professeur Baudin.

II. L'univers.

La voie lactée.

Les nébuleuses.

Influenza dei sistemi filosofici greci sulla coltura dei propoli, discorso del Sig. Av. Grati.

Des professeurs d'harmonie, membres de la Société *El Chark* exécuteront, pendant les intervalles, quelques symphonies musicales.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du N° 37 (14 mars 1874.

FOUQUÉ : Les émanations volcaniques. — L. AGASSIZ : La théorie glaciaire. — BOUSSINGAULT : Les volcans des Cordillières et leurs sources acides. — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : chimique de Berlin, astronomique de Londres, philomathique de Paris, des ingénieurs civils de Paris, de biologie de Paris. — N. BIANCHI : Matteucci et son temps. Publications nouvelles. Chronique scientifique.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.*)

Nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Monsieur le Rédacteur,

Je ne suis point arménien, mais je suis catholique, et c'est parce que je crois que la phase où vient d'entrer la question arméno-catholique qui se débat depuis si longtemps, l'a rendue ou va la rendre bientôt de droit commun, que je vous prie de vouloir bien donner place dans votre journal à la réflexion suivante.

Sa Majesté le Sultan a dernièrement, par un iradé impérial, institué une commission toute composée de membres chrétiens, présidée par un fonctionnaire musulman, ayant pour mission de faire le partage des Eglises et autres biens appartenant à la communauté arméno-catholique, divisée en deux partis.

Cette commission était composée de M. Logotheti et Photiadis bey, grecs orthodoxes, de MM. Odian et Charboz effendis, arméno-grégoriens, et présidée par le Beylikdji effendi : à cette commission étaient adjoints MM. Agop bey Minassian et Gomidas effendi Kupelian, représentant la fraction connue, depuis que ce différend existe, sous le nom de Hassounistes ; et Ohannes effendi Sakiz et Enfiedjian, représentant la fraction désignée sous le nom de anti-hassounistes.

Dans les premières séances de cette commission, deux questions de la plus haute importance ont été posées par les représentants des deux partis en discussion.

Les délégués de celui, indûment appelé hassouniste, ont demandé, (cette dénomination n'ayant aucune signification, de savoir en quelle qualité et sous quelle appellation ils siégeraient dans la commission, déclarant que sans cette appellation, il leur serait impossible de faire valoir les droits de leurs mandants et d'exercer leurs moyens de défense ; car, d'après eux, les biens appartenant à la communauté arméno-catholique étaient indivisibles.

Les délégués du parti contraire ont prétendu, eux aussi, qu'en effet, les biens de la communauté arméno-catholique étaient indivisibles.

Devant ces deux questions, dont la gravité et l'importance n'échapperont à personne, la commission a répondu, aux représentants hassounistes, que l'appellation de la qualité de leurs mandants, n'était pas de son ressort ; et qu'il appartenait à l'autorité supérieure de la désigner ; elle a admis, pour l'autre question, qu'en effet les biens et églises de la communauté arméno catholique étaient indivisibles.

Cette dernière, mais juste appréciation de la commission, qui ne lui était inspirée que par sa composition de membres chrétiens, l'obligeait de ne pas aller plus avant, car l'Iradé qui l'avait constituée lui donnait pour mission spéciale « le partage des biens ».

A cette considération d'arrêt, se joignait celle, non moins importante, de la qualification demandée par les délégués des Hassounistes, qui, sur l'avis de la Commission, d'avoir à la réclamer de l'autorité supérieure, avaient demandé qu'un délai leur fût accordé pour avoir le temps de l'obtenir ; délai qu'ils avaient légalement le droit d'exiger.

Ces deux motifs imposaient à la Commission l'obligation :

1° D'attendre que l'autorité supérieure eût prononcé sur l'appellation à donner au parti représenté par MM. Agop Bey Minassian et Gomidas Effendi Kupelian ;

2° De demander à ce qu'un nouvel Iradé Impérial lui indique la voie à suivre devant la prétention des deux partis et devant sa propre conviction, que les biens de la communauté arméno-catholique étaient indivisibles.

Pourquoi les trois membres de la Commission, MM. Odian, Photiadis et Chahbaz Effendi, contrairement, personne ne l'ignore, à l'avis de leur honorable collègue M. Logothéti Bey, ne se sont-ils pas arrêtés à cette double détermination ; et pourquoi, toujours contrairement à l'avis de Logothéti Bey, ont-ils passé outre et sans attendre, ni que l'autorité supérieure ait statué sur l'appellation demandée, ni qu'un nouvel Iradé l'ait autorisée à le faire, la Commission a-t-elle décidé que tous les biens de la communauté arméno-catholique devenaient la propriété du parti anti-hassouniste ?

N'est il pas permis à chacun de se demander, pourquoi MM. Odian, Photiadis et Chahbaz effendis ont pris sur eux, placés qu'ils étaient dans des conditions aussi illégales, de mettre fin, [illegible] de quarante-huit heures, à cette affaire d'une gravité aussi grande et qui n'a pu être résolue pendant quatre ans, par les sept Grands-Vézirs qui se sont succédés ?

Serait-ce peut-être parce qu'ils ont pensé, que si le parti soit-disant appelé hassouniste, venait à être qualifié par l'autorité du nom d'arméno-catholique, ils se seraient trouvés annexés, étant donné que les biens étaient indivisibles, à rechercher et à savoir quel était en effet et en réalité, celui des deux partis en litiges, qui avait le droit d'ajouter à la désignation commune à tous les deux d'arménien, la *qualité de catholique*.

Considérant ce qui précède ne résulte-t-il pas que la décision prise par MM. Odian, Photiadis et Chahbaz effendis, ne doivent avoir aucune valeur ni aux yeux de Sa Majesté Impériale et de son gouvernement, ni aux yeux du monde chrétien en général.

Un de vos abonnés.

[illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 28 Mars, 1874

Lever du soleil	[illegible]
Coucher	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 [illegible]
H. à la turque à midi moyen.	[illegible] 16
[illegible]	
Baromètre	[illegible]
Thermomètre	6,6
Minima	[illegible] 4,2
Maxima de la veille	[illegible]
Direction et force du vent S.–O modéré.	

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Février

2 Athanasion, Mpalagianis Inepoli Dardaneliu	Papanimitri Rir[illegible]	[illegible]os Agrimion Malta
8 Key Harkéni	Green	[illegible]
7 Georges Rizzino	Bouda	[illegible]
8 Ghiorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	[illegible]
11 Gheorghi A. Sagargo Arnaoutkeni	Lamb Augustir	[illegible]
13 Haun	Rose	[illegible]
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	[illegible]
16 Pinkas ingénieur	Co-ta	[illegible]
17 Touzei petite halte.	Guitard	[illegible]
18 Carigrade Sultan memedown kruzju na atpazar	Ibrahim bey	[illegible]
0 Mercurin	Fontano	[illegible]

Mois de Mars.

3 Topanf Kimouredji sokak fegatoba Bibiszewky	Bobiszewsky	[illegible]
12 Démerdji Tavor	Gaspard Mirovi[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
25 Lapazogiou	[illegible]	[illegible]
26 Sorgotzian	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.

Salonique, le 24 mars 1874.

Une absence de quelques jours m'a mis dans l'impossibilité de vous donner des nouvelles locales. Je ne veux pas cependant laisser partir le courrier sans vous faire part de l'impression que nous a causée l'arrivée de Vitalis effendi, inspecteur général des postes ottomanes, envoyé pour faire une enquête sur les accusations trop [illegible] contre le [illegible] de cette administration par le *Courrier d'Orient* du [illegible]

Cette sollicitude de la part du gouvernement impérial, reçu à juste titre devant de pareils faits, et [illegible] sur les lieux d'un agent [illegible] chargé [illegible] les coupables [illegible] le Grand-Vézir [illegible] compte pas tolérer d'abus [illegible] augurer de l'avenir de cette administration.

J'en suis fâché pour le correspondant du journal qui a publié les faits en question, mais [illegible] plusieurs négociants et autres personnes honorables m'ont dit de l'enquête sérieuse à laquelle Vitalis effendi s'est livré, pendant son séjour ici, il serait donné un démenti complet au *Courrier d'Orient*. Vitalis effendi, n'a recueilli partout que des éloges et l'entière satisfaction du public en faveur du service postal de [illegible]

[illegible] toutefois que M. l'inspecteur [illegible] n'a pas trouvé de vices à réformer. Certes rien n'est parfait en ce monde, et les postes surtout ; mais de là à des accusations de la nature de celles du *Courrier d'Orient*, [illegible] a loin, j'aime à le [illegible]

[illegible] ont déjà été mises à exécution [illegible] soumises par cet agent [illegible] Nous ne doutons pas de la [illegible] volonté de [illegible] améliorer [illegible] si importan[illegible] dans l'intérêt du public que dans celui du Trésor. Vitalis effendi part aujourd'hui pour Constantinople après avoir rempli sa mission à la satisfaction générale et après s'être acquis, par l'aménité de son caractère, l'estime et la considération de tous ceux qui ont eu l'occasion de le connaître.

Dimanche passé une nouvelle section de notre chemin de fer, celle d'Uskup à Elleshan, a été livrée à l'exploitation ; la section en question est de 24 kilomètres.

Les travaux jusqu'à Mitrovitza, et au-delà, quoi[illegible] les rigueurs de [illegible] néanmoins très-avancés et tout fait [illegible] la ligne entière sera achevée dans le mois de septembre de cette année.

PRESSE ÉTRANGERE.

Légitimistes et septennalistes

On écrit au *Nord* :

Paris, [illegible]

Les organes du gouvernement font leur possible pour diminuer la signification des démonstrations royalistes de l'extrême droite, mais l'empressement qu'ils mettent à prévenir le public contre les bruits inquiétants qui circulent au sujet des dispositions de cette fraction, est généralement regardé comme une nouvelle preuve de la réalité des desseins attribués aux légitimistes.

La Presse doute « qu'il y ait à l'extrême droite une douzaine d'hommes non encore convertis au septennat » et *le Français* est persuadé que l'intérêt de la « défense sociale » ralliera au dernier moment l'ancienne majorité du 24 mai. Pour ma part, j'ai de bonnes raisons pour croire que la scission entre les vrais royalistes et les partisans du septennat est définitive et irrévocable ; seulement il ne s'ensuit pas que le ministère ne puisse pas remporter encore un demi-succès parlementaire à l'aide de ces déclarations ambigues qui calment les scrupules de conscience des légitimistes sans trop engager le septennat. Toute la politique du gouvernement consiste à gagner du temps et à laisser aux événements le soin de convertir l'extrême droite à la doctrine de la prépondérance des classes dirigeantes, doctrine qui, selon *le Français* et *la Presse*, pourra avantageusement remplacer les dogmes vieillis de la monarchie pure. Le ministère se flatte de l'espoir que les classes conservatrices finiront par se rallier à l'orléanisme, dont le maréchal de Mac-Mahon, qu'il le veuille ou non, est le précurseur. Les princes d'Orléans partagent cette confiance et laissent agir M. de Broglie, en attendant que les circonstances leur permettent de recueillir l'héritage du maréchal. Pour le moment, ils se bornent à agir sur le terrain social, et leur propagande demeure essentiellement une propagande de salon. On a beaucoup remarqué que le bal du tribunal de commerce semblait être donné plutôt aux princes d'Orléans qu'au Président de la république, qui n'a fait qu'une courte apparition à cette fête, tandis que le duc d'Aumale, le prince de Joinville, le duc de Nemours, le duc de Chartres, la princesse Clémentine d'Orléans et la duchesse de Chartres ont été l'objet d'une véritable ovation de la part du comité du bal. C'est sans doute à ces démonstrations orléanistes, qui deviennent de plus en plus fréquentes dans le monde de la haute bourgeoisie, qu'il faut attribuer le bruit que le comte de Paris songerait à rompre ostensiblement avec le comte de Chambord, en lançant un manifeste dans lequel il signifierait au peuple français que, la royauté légitimiste s'étant rendue impossible, il se considère comme dégagé de ses obligations envers le chef de sa maison. Inutile d'ajouter que ce bruit n'a aucune espèce de fondement. Les princes d'Orléans n'ont aucun motif pour brusquer le dénoûment en froissant ainsi les susceptibilités de la droite ; ils comptent au contraire sur l'adhésion, sinon prochaine du moins certaine, de ce groupe, lorsque le danger social sera devenu assez évident pour déterminer les légitimistes à préférer une monarchie quelconque aux incertitudes de la république, même conservatrice.

Il est toutefois facile de prévoir que les avances des orléanistes ne changeront pas l'attitude des royalistes qui identifient la cause de la légitimité avec celle de l'Eglise.

MM. Castelar et Serrano.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Madrid, 6 mars.

Les démarches faites par le maréchal Serrano, avant son départ, dans le but de rallier à son gouvernement la fraction des républicains conservateurs, dont M. Castelar est le chef, ont déjà produit quelques résultats. Il est vrai que M. Castelar persiste toujours dans son programme de ne faire aucune opposition au gouvernement actuel, tant que celui-ci manifestera des tendances républicaines, mais de refuser absolument toute participation au pouvoir tant que la volonté nationale n'aura pas ratifié, sous une forme ou sous une autre, l'acte extralégal du 3 janvier. Mais plusieurs de ses amis paraissent décidés à aller plus loin ; ils pensent que, dans les circonstances actuelles, une simple abstention ou une sympathie purement platonique ne suffit pas, et que refuser au gouvernement un concours personnel, actif et sincère serait l'abandonner, l'affaiblir, et, par conséquent, l'exposer à de nouveaux échecs dans la lutte laborieuse qu'il soutient contre les factions du Nord. Un certain groupe de ces républicains s'est donc réuni pour discuter les bases d'une entente avec les hommes de la situation actuelle, et il ne serait pas impossible que la réconciliation s'opérât, en partie du moins, plus tôt qu'on ne l'avait espéré.

La duchesse de la Torre travaille activement dans ce sens. Elle est parvenue à nouer des relations assez intimes avec la sœur de M. Castelar, qui a trouvé le secret d'unir au culte des idées de son frère une candide et fervente fidélité à ses croyances religieuses. La duchesse ne cache pas ses préférences pour les radicaux et les républicains qui remplissent journellement son salon. M. Martos y est comme chez lui, et l'on voudrait bien y attirer M. Castelar, qui se fait prier. Dans l'entourage du duc, c'est tout autre chose : et, bien que le général Serrano soit trop habile pour rien dire ou rien faire qui puisse lui aliéner le parti radical, tout le monde sait que M. Sagasta est, de tous les membres de son ministère, celui dont il écoute plus volontiers les conseils et auquel il réserve ses plus secrètes confidences. Les rôles se trouvent donc ainsi partagés, et tandis que le duc se rattache les conservateur par les liens d'une amitié personnelle, la belle duchesse fait les doux yeux à MM. Martos et Castelar, qui pourront bien un jour nous donner une nouvelle édition du *Lion amoureux*. Toujours est-il que, grâce à cette double influence, la conciliation apparente des radicaux et des conservateurs n'a pas été jusqu'à présent rompue. L'adjonction d'un troisième élément ou, pour mieux dire, d'un nouveau compétiteur leur commanderait encore plus de prudence et de patience. Au retour de Serrano, surtout s'il revient victorieux, les choses changeront ; la politique de ménagement et de concession ne sera plus aussi nécessaire, et le général Serrano, plus fort et moins dominé par les circonstances, pourra mieux affirmer et accentuer son rôle de chef d'Etat. D'ici là, on se bornera à préparer le terrain et à faire le moins de politique possible.

Recensement en Angleterre.

Le recensement effectué dans le royaume-uni en 1871, le 3 avril, vient d'être publié par le gouvernement anglais en une série de volumes.

Le résultat général fourni par le rapport général porte le chiffre des diverses populations qui reconnaissent la souveraineté de la reine Victoria à 234 millions d'individus, occupant une surface territoriale de 7,769,449 milles carrés, constituant 44,142,051 maisons ou habitations groupées dans 2,200 villes et villages, dont la ville de Londres, avec sa population de 3,800,000 habitants s'étendant circulairement sur une surface de 15 milles de rayon, et le centre.

L'unité de recensement adoptée dans le gigantesque travail entrepris le 3 avril 1871, a été la paroisse.

L'opération a été conduite par 32,543 recenseurs, contrôlés par 2,195 enregistreurs et par 626 inspecteurs ; ce travail a été poursuivi avec le plus grand soin et s'est étendu jusqu'aux habitants des dernières huttes et jusqu'au fond des barques et des mines.

La population de l'Angleterre et du pays de Galles s'élève à 22,856,164 individus ; elle compte 450,000 femmes de plus que d'hommes.

Les résultats du recensement, quant à l'âge, donne des résultats très-différents de ceux qu'on avait obtenus jusqu'à ce jour.

On compte 686,372 enfants à la mamelle et au-dessous d'un an ;
2,394,442 enfants de 1 à 5 ans ;
2,714,932 enfants de 5 à 10 ans ;
1,225,209 garçons de 10 à 15 ans ;
1,207,224 filles de 10 à 15 ans ;
1,098,192 adultes mâles de 15 à 20 ans ;
1,109,854 adultes femmes de 15 à 20 ans ;
1,888,020 jeunes gens de 20 à 30 ans ;
1,980,586 jeunes femmes de 20 à 30 ans ;
2,547,004 hommes dépassant 30 ans ;
2,724,505 femmes dépassant 30 ans ;

41 hommes et 114 femmes figurent [illegible] l'énumération comme [illegible] dé[illegible] la centaine ; mais le rapport prétend que dans la plupart des cas les [illegible]tions fournies ne sont pas dignes de foi. (*Times*)

La Poste en Amérique

Le *Journal de Marseille* donne les détails suivants sur la manière dont fut organisé le service des postes en Amérique.

C'est à l'Ecossais Duncan Campbell, 1693, qu'est due l'organisation complète des postes aux Etats-Unis. Cependant, dès 1639, les colons du Massachusetts, réunis en assemblée, chargèrent la maison Richard Fairbank, de Boston, de recevoir en dépôt les lettres de provenance européenne ou à destination d'outre-mer. Comme rémunération, un penny par lettre était alloué à Richard Fairbank, qui se déclarait responsable des correspondances confiées à ses soins. Si nous en croyons le document où nous puisons ces renseignements, cette rétribution n'était pas soldée fort exactement. D'un autre côté, les principaux négociants de Boston se plaignaient du nombre de lettres égarées. C'est alors que la cour générale de Massachusets nomma un dépositaire chargé spécialement de recevoir les lettres venues d'outre-mer par chaque navire et de les transmettre à leurs destinataires. Toutefois, il ne s'agissait encore que des lettres de provenances européennes, ou destinées à l'Angleterre. Quant aux relations postales entre les colonies, il n'en était pas question.

En 1691, Thomas Neale obtint de Guillaume III la permission de créer dans les principaux ports seulement des « plantations » des bureaux ayant pour mission de recevoir et d'expédier les lettres ou dépêches d'après un tarif qui devait être ultérieurement fixé par les « assemblées coloniales » et à la charge de transporter gratuitement les correspondances relatives aux services publics.

L'entreprise de Thomas Neale échoua comme celle de son prédécesseur, malgré le monopole et les subventions que, plusieurs fois, lui accordèrent les assemblées coloniales.

Enfin, Duncan Campbell organisa régulièrement le service.

John Campbell lui succéda ; mais ne recevant pas, malgré ses réclamations, le salaire attribué à ses fonctions, et forcé néanmoins de faire marcher le service, il publia un journal, le premier, entre parenthèses, qui parut en Amérique, intitulé *Boston News Letter*.

L'idée était ingénieuse. En effet, il y avait à cette époque, à Boston, tous les jeudis (jour fixé pour le départ de la poste) un marché franc. On s'y réunissait pour échanger les nouvelles locales, causer des affaires de la colonie et s'informer de celles d'outre-mer. Recevant de nombreuses visites de négociants qui venaient apporter ou retirer leurs lettres, parfaitement au courant des nouvelles d'Europe, John Campbell imagina de faire imprimer une feuille volante qui résumait les actes et ordonnances des autorités, les bruits de la colonie et les nouvelles d'outre-mer. La vente en fut confiée au papetier Nicolas Boone, et le premier numéro parut le jeudi 24 avril 1704. Ajoutons que le *Boston News Letter* fut pendant seize ans le seul journal américain.

Nous y lisons, dans un numéro daté de novembre 1714, qu'un service postal est établi « entre Boston et New-York. »

Tous les quinze jours des courriers partaient de chacun des deux points extrêmes pour se rencontrer alternativement à Say-Brook et à Harford, les deux principaux centres de la population du Connecticut, et y échanger leurs sacs de lettres. Chacun de ces courriers distribuait lui-même, le long de la [illegible], les lettres des stations intermédiaires.

En Pensilvanie, les choses étaient encore moins avancées. Un avis du 27 octobre 1737 porte que le bureau de poste est établi chez « Benjamin Francklin, rue du Marché, et qu'Henri Pratt est nommé courrier de la poste pour toutes les étapes entre Philadelphie et New-Port, en Virginie. Il part [illegible] le commencement de chaque mois et revient au bout de vingt-quatre jours. Les particuliers, les commerçants et autres peuvent être assurés qu'il transportera soigneusement leurs lettres et exécutera fidèlement leurs commissions, ayant déposé, à cette fin, un bon cautionnement entre les mains de l'honorable colonel Spotswood, directeur général des postes pour toutes les possessions de Sa Majesté en Amérique. »

Six ans plus tard, la poste partait de Philadelphie pour New-York tous les huit jours en été et tous les quinze jours en hiver. La poste pour la Virginie, une fois par quinzaine en été et une fois par mois en hiver.

Discours de la reine d'Angleterre

[illegible]

Mylords et Messieurs,

J'ai recours à vos avis dès le [illegible] par les [illegible] la retraite du ministère

Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être très-amicales, et je ne manquerai pas d'exercer l'influence provenant de ces relations cordiales pour le maintien de la paix européenne et la stricte observation des devoirs in[illegible]

Le mariage de mon fils, le duc d'Edimbourg, avec la grande duchesse Marie Alexandrowna de Russie, est en même temps un sujet de profonde satisfaction pour moi et un gage de rapports amicaux entre deux grands empires. La guerre avec le roi des Ashantees a eu pour dénouement la prise et la destruction de sa capitale, ainsi que des négociations qui, je l'espère, rendront plus satisfaisantes qu'auparavant nos relations commerciales et autres sur la côte d'Afrique.

Le courage, la discipline et la persévérance de mes armées de terre et de mer, l'habileté, l'énergie dont les troupes expéditionnaires ont fait preuve, ont, dans les circonstances les plus critiques, brillamment maintenu la réputation traditionnelle des armes britanniques.

Je regrette profondément que la sécheresse excessive de l'été dernier ait affecté malheureusement les provinces les plus populeuses de mon empire des Indes et ait amené une famine sur certains points habités par plusieurs millions d'âmes.

J'ai donné ordre au gouverneur général de mon empire indien de ne rien épargner afin de rendre moins accablant le terrible fléau.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Le budget des dépenses pour l'année financière vous sera prochainement soumis

Milords et Messieurs,

Les délais et les frais auxquels donne lieu le transfert des terres en Angleterre ont été longtemps considérés comme un reproche à l'adresse de notre système de législation et comme un obstacle sérieux dans les transactions en propriétés foncières.

Ce sujet a dans de précédentes sessions occupé l'attention du Parlement, et j'aime à croire que les mesures qui seront soumises à votre considération seront jugées propres à faire disparaître en grande partie le mal dont on s'est plaint.

Vous serez probablement d'avis que les dispositions arrêtées sur la jurisprudence et la fusion opérée dans l'administration de la loi et de l'équité, par le statut adopté à la dernière session, doivent sous les mêmes principes s'appliquer aux terres, et vous serez invités à consacrer une partie de votre temps à l'accomplissement de cet objet.

La majeure partie de ces changements serait inapplicable aux tribunaux d'Ecosse ; mais vous serez invités, en ce qui concerne cette partie du royaume, à examiner le mode le plus satisfaisant pour mettre les procédures sur les appels en harmonie avec la législation récente, et, entre autres mesures ayant trait à ces intérêts spéciaux, un bill pour amender la loi relative aux droits sur la pro[illegible] dans le but de faciliter le trans[illegible]

Des divergences sérieuses se sont élevées et des remontrances ont été faites par des classes considérables de la société, quant à la mise en pratique du récent acte du Parlement touchant les relations entre le patron et l'employé établies par l'acte de 1871 qui traite des délits en matière de commerce et de la loi relative aux grèves qui en dérivent.

Sur ces points, je désire qu'avant d'entrepren-

[illegible] de Kadikeuy. Je n'ai pas le précieux avantage de le connaître personnellement, mais à en juger par le programme d'une représentation (celle du 20 courant) que l'on me transmet, ce doit être un temple de l'art bien distingué.

C'est une représentation *par la demande générale*, dit cet imprimé, et je ne puis m'empêcher de constater que les habitants de Kadikeuy sont d'une exigence bien blâmable.

On y annonce *Ayar Hamza*, lisez *les Fourberies de Scapin*, de Molière. *Pièce nationale*

Mon Dieu ! je veux bien ne pas chicaner sur les mots, mais au risque de me faire taxer d'indiscrétion, je voudrais bien que l'on m'expliquât à quelle nationalité se rapporte ici l'adjectif *nationale*. Est ce pièce nationale française, turque, arménienne, japonaise, malgache ?.... Mystère ! C'est Molière qui aurait été surpris s'il avait prévu qu'un jour sa farce deviendrait une pièce nationale ! Il faut aller à Kadikeuy pour voir de près ces choses !

La pièce est jouée rien que par des effendis. Ainsi on y voit *Berberian effendi, Sandjakdjian effendi, Nalian effendi* etc. etc., les dames sont toutes hanem : *Verkinia hanem, Annik hanem, Teresa hanem* etc. Je n'ai pas remarqué de *Camélia hanem* ni de *Tata hanem*, mais cela ne saurait tarder à venir. C'est une bien noble compagnie et cela fait honneur à Molière et à la direction.

Il y a des intermèdes musicaux : *Télémaque au temple de Vénus*, opérette en un acte. On ne cite pas l'auteur, mais ce doit être l'Offenbach ou Lecoq de l'endroit qui doit en être le coupable. Il est cité aussi *Elaman*, chansonnette, etc.

Mais c'est la fin qui couronne l'œuvre. Le directeur fait ses adieux au public. Je copie mot à mot : « Le Directeur, se trouvant bien satisfait de l'honneur qu'on lui a été montré pendant les jours de représentation, ne dit pas son adieu qu'en avouant au public ses remerciements et ses respects bien sincères en promettant pour la saison prochaine venir le saluer avec une nouvelle répertoire et de nouveaux artistes. »

Quelle leçon d'urbanité et de langue française pour M. Manasse ! Et dire qu'il ne viendra jamais lui, *satisfait de l'honneur qu'on lui a été montré, avouer au public ses respects en promettant de venir le saluer avec une nouvelle répertoire !*... Croit-il que nous nous accommoderons longtemps de ce manque complet de tous égards ?... Nous finirons par aller tous nous abonner au théâtre de Kadikeuy, et nous en reviendrons Auvergnats. — et ce sera bien fait, fouchtra !

Une bonne nouvelle pour finir. *L'Orient illustré*, — ainsi nommé parce qu'il ne contient pas d'illustrations — donnera, dans une de ses prochaines publications, le portrait de Pauline hanem, artiste distinguée et autres des concerts de l'Alhambra, accompagné d'une notice biographique, écrite avec une plume d'or trempée dans de l'essence de roses. Que les nombreux admirateurs de la diva s'apprêtent à de bien douces émotions.

Immédiatement après, l'*Orient illustré* — ainsi nommé parce que.... on n'a jamais su pourquoi — reproduira les traits de Don Gomez Riqueros y Blagaz de San Soulpidor, vice-recteur à verge du conseil des contributions indirectes de la république de l'Uruguay, avec le texte du discours sur les *sucres de pomme*, que le célèbre homme d'état vient de prononcer dans l'antichambre du concierge du ministère du commerce à Montevideo. On ne peut se dissimuler l'émotion que ce morceau oratoire ne manquera pas de produire sur nos ministres et dans nos principaux centres commerciaux.

Il me faut un mot de la fin ; je le prends à l'*Evènement* ·

Un monsieur, qui n'aimait pas l'inédit, avait écrit sur un album l'adage si connu : « La plus jolie fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a. »

Au dessus, une autre écriture (et signé Alphonse) :

« Parbleu ! on ne lui ne demande pas davantage ! »

UN PASSANT.

[illegible]nople, une des premières capitales de l'Europe, ne possède même pas une salle de théâtre, car il est impossible de décorer de ce nom l'écurie qui sert actuellement aux représentations de la troupe française. Cette vieille baraque, que le Dieu qui protège les ivrognes a préservé jusqu'ici de l'incendie, est un réduit de rhumes et de rhumatismes, où, pour se protéger contre l'intempérie de la saison, on est obligé de garder son pardessus et se couvrir le chef d'un casque-à-mèche. Nous souhaitons donc tous que le projet d'utilité publique entrepris par M. Manasse aboutisse au plus tôt, et que nous jouissions enfin d'u[illegible] puissions aller passer nos [illegible] sécurité.

A ce sujet, je ne puis m'empêcher de conseiller au directeur du Théâtre Français de se méfier des conseils *architecturaux* de ses bailleurs de fonds. De toutes les prétentions plus ou moins fondées, — mais plutôt moins que plus — dont se piquent la plupart de nos concitoyens, une des plus biscornues est celle de se croire versés dans l'architecture. C'est à cette monomanie funeste que nous devons les hideuses constructions qui parent la capitale. Or, s'il est un sens qui leur manque essentiellement, c'est celui qui préside à l'harmonie, à la proportion et au goût dans l'art de bâtir. Et le malheur veut que du moment qu'ils édifient, ils se croient devenus architectes ! Il me souvient que dans une ville, voisine de Constantinople, — je n'avouerai jamais que c'est Smyrne — où les connaissances architecturales viennent aussi infuses avec la vie, des actionnaires entreprirent d'élever un établissement public qui devait être un cercle, un casin, un club, je ne sais plus au juste. Ils avaient tous le droit d'opiner et personne ne s'en fit faute. Ils en usèrent au contraire, et tant et si bien, qu'après de laborieux travaux et au moment d'en voir le terme, on s'aperçut d'un résultat bien inattendu, — il ne manquait qu'un détail à la bâtisse : on avait négligé de pratiquer une porte :

Puisque nous en sommes à l'article théâtre, je ne vois pas pourquoi je ne signalerais pas à l'attention de mes contemporains ce-

dre aucune réforme législative vous soyez mis en possession de tous les faits et des questions précises qui font l'objet de la discussion ; dans ce but, j'ai nommé une commission royale qui sera chargée de faire une enquête sur l'état actuel et l'application de la loi, afin de l'amender promptement, si cela est nécessaire.

Un bill sera présenté pour reviser les actes parlementaires relatifs à la vente des liqueurs enivrantes, sur les points où l'intervention du Parlement paraîtrait nécessaire. Votre attention sera aussi appelée sur les lois concernant les associations de secours mutuels et de prévoyance.

Toutes ces questions feront l'objet de votre examen, et je prie le Tout-Puissant de guider vos délibérations pour le bien du royaume.

L'encyclique du Pape.

Voici, d'après la *Neue freie Presse*, la traduction de l'encyclique pontificale du 7 mars :

A nos bien-aimés fils les cardinaux et à nos vénérables frères les archevêques et évêques de l'empire d'Autriche.

Pie IX à ses bien-aimés fils et vénérables frères salut et bénédiction apostolique.

A peine avions-nous notifié au monde catholique, par notre communication en date du 21 novembre de l'année dernière, la grande persécution qui s'est élevée contre l'Eglise de Dieu en Prusse et en Suisse qu'une nouvelle affliction vient déjà s'ajouter à notre affliction, à la suite des renseignements qui nous parviennent sur une autre injustice menaçant la même Eglise, laquelle, semblable au Divin Epoux, peut à la vérité exhaler la lamentation du prophète : « De nouvelles blessures sont venues raviver mes douleurs. »

« Cette injustice nous frappe d'autant plus cruellement qu'elle vient du gouvernement de l'Autriche, qui antérieurement, aux époques les plus importantes de l'Etat chrétien, avait toujours soutenu vaillamment le Siége apostolique dans la lutte pour la foi catholique. Cependant, il y a quelques années, il avait déjà été promulgué dans cet empire des lois et des ordonnances contraires aux droits les plus sacrés de l'Eglise, ainsi qu'aux traités les plus solennels, lois et ordonnances que dans notre allocution du 22 juin 1868 à nos vénérables frères les cardinaux nous crûmes de notre devoir de condamner et de déclarer nulles. Mais maintenant on propose à l'examen et à l'approbation des corps représentatifs de l'empire de nouvelles lois nettement dirigées vers le but de réduire l'Eglise catholique, contrairement à l'ordre établi par Notre Seigneur Jésus-Christ, au plus pernicieux asservissement et à la placer entièrement et absolument sous l'arbitraire de l'Etat.

Mais comme la merveilleuse autorité du gouvernement de l'Eglise émane du Christ lui-même et est complétement différente et indépendante du pouvoir politique, ce royaume de Dieu sur la terre est en même temps le pouvoir qui domine toute la société humaine, consolidé et dirigé qu'il est par des lois et des droits particuliers, et gouverné par des supérieurs ayant charge d'âmes, non devant les chefs de la société civile, mais devant Jésus-Christ, le Pasteur suprême, par lequel sont institués les pasteurs et les docteurs, qui n'ont de comptes à rendre à aucune autorité séculière des fonctions dont ils sont revêtus pour le salut des âmes. Or, comme ce pouvoir a été délégué aux chefs sacrés de l'Eglise, tous les fidèles, ainsi que l'apôtre les y exhorte, sont tenus de leur obéir et de se soumettre à eux, et c'est pourquoi le droit le plus sacré des peuples catholiques est de ne pas se voir empêchés par l'autorité civile de remplir leur devoir en se conformant à la divine doctrine de l'Eglise et à ses lois.

Vous reconnaîtrez bientôt exactement, bien-aimés fils et vénérables frères, combien ce droit divin de l'Eglise est gravement lésé, et à quel point est insupportable la destruction des droits du siége apostolique, des saints docteurs de l'Eglise et du peuple catholique lui-même telle que l'impliquent les projets des lois sur lesquelles le Parlement autrichien délibère actuellement et qui doivent être proclamées publiquement. Car, d'après ces lois, l'Eglise de Jésus-Christ apparaît, pour ainsi dire à tous égards et dans tous ses actes concernant la direction des fidèles, soumise à la domination suprême des autorités séculières, d'autant plus que dans l'exposé des motifs des projets, ce but et cette portée des lois en question sont ouvertement déclarés et posés en principe. Il y est dit en outre que c'est à l'autorité séculière, en vertu de son pouvoir législatif souverain, qu'il incombe de surveiller l'Eglise, dans le domaine temporel comme dans le domaine spirituel, au même titre que les diverses sociétés séculières et purement mondaines qui existent dans les limites de l'empire.

De cette manière, le pouvoir civil s'arroge, d'un côté, le droit de jugement, voire même de décision sur la constitution et le droit de l'Eglise catholique; et, de l'autre côté, le droit d'exercer la direction suprême de l'Eglise, en partie par les propres lois et ordonnances de ce pouvoir civil lui-même, en partie par l'intermédiaire des serviteurs de l'Eglise dont il veut faire ses subordonnés. Mais la sainte mission et l'autorité de cette institution, qui a pour tâche de gouverner l'Eglise, de distribuer les saints sacrements et d'affermir la foi, deviendraient par là dépendantes d'un pouvoir terrestre. Le grand Ambroise a déjà répondu, d'après le droit et la foi catholiques, à une pareille usurpation : « On prétend, a-t-il dit, que l'empereur peut tout et que tout lui appartient. » — Je réponds : « Modère ta présomptueuse opinion, que tu aurais un droit souverain quelconque dans des choses qui sont d'essence divine ; ne t'élève point, mais sois soumis à Dieu. » — Il est écrit : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à l'empereur ce qui est à l'empereur. » — A l'empereur appartient le palais, au prêtre l'église. »

Pour ce qui concerne les lois en question, et vu l'exposé des motifs qui leur sert d'introduction, elles paraissent à la vérité, comparées aux nouvelles lois prussiennes, un peu plus modérées, mais en réalité elles sont inspirées du même esprit, ont le même caractère, et préparent la même ruine à l'Eglise catholique en Autriche.

Nous ne suivrons pas les différents articles de ces lois, mais nous ne pouvons point passer sous silence la très-grave injure que ces projets de lois font à nous-même et au siége apostolique, non moins qu'à vous, bien-aimés fils et vénérables frères, et à toute la population catholique de l'empire. Il est évident qu'une convention conclue en 1855 entre nous et le très auguste empereur, sanctionnée par ce prince catholique à titre de traité solennel et promulguée dans tout l'empire comme toute autre loi publique, sera, sur la proposition des assemblées représentatives, abrogée et annulée, et cela, non-seulement sans négociations préalables avec le siége apostolique, mais encore au mépris complet de toutes nos protestations. On n'osa pas le faire alors que la foi dominait encore généralement ; on n'osa pas même le tenter, mais aujourd'hui, dans le déplorable état de choses où nous sommes, on fait cette tentative, — et elle aboutira. Aussi, bien-aimés fils et vénérables frères, protestons-nous encore et une fois de plus devant vous contre cette violation d'un traité solennellement consenti, et proclamons-nous, en la blâmant, dans la plus profonde douleur de notre âme, cette injure faite à l'Eglise entière, parce que les motifs et l'excuse de l'abolition de ce concordat et des lois qui s'y rapportent sont basés audacieusement sur des témoignages de la doctrine révélée proclamés au concile œcuménique du Vatican et sur ce que ces dogmes catholiques seraient des innovations impies et des restrictions de la foi, ainsi que de la constitution de l'Eglise. Mais si quelques sujets autrichiens, grâce à d'aussi perverses interprétations, renient la foi catholique, le prince éclairé, suivant l'exemple de ses glorieux ancêtres, reste fidèle à cette foi et la professe, lui et toute la famille impériale, ainsi que l'immense majorité de la population, à laquelle on veut donner des lois accompagnées de pareils commentaires.

Le traité solennel que nous avions conclu avec l'auguste souverain, et qui sauvegardait aussi bien les intérêts du salut des âmes que ceux de la prospérité de l'Etat, ayant été anéanti à notre insu et contre notre gré, on travaille maintenant à établir une nouvelle loi et on brigue un nouveau pouvoir en faveur de l'autorité séculière; afin que, dans la perfection de sa souveraineté, cette autorité puisse tout résoudre et décider selon son bon plaisir, tant pour les affaires ecclésiastiques que pour les questions temporelles.

Et pour atteindre ce but, les lois qui viennent d'être proposées restreignent et entravent la liberté inviolable de l'Eglise dans le gouvernement des âmes, dans la direction des fidèles, dans l'instruction religieuse du peuple et du clergé lui-même, dans toutes les fonctions de la vie qui mène à la perfection évangélique, dans l'administration et même dans la possession des biens ecclésiastiques, — tout comme elles portent le trouble dans la doctrine catholique, favorisent la défection, facilitent la création de sectes, et couvrent de la protection légale la conspiration contre la vraie foi chrétienne.

Nous aurions en vérité une foule d'observations à faire sur les grands et nombreux maux à redouter pour le cas où ces lois passeraient ; mais votre sagesse, bien-aimés fils et vénérables frères, ne peut s'y méprendre. Car presque tous les emplois et les droits ecclésiastiques, jusqu'à l'exercice des fonctions pastorales, seraient dépendants du pouvoir civil, au point que les supérieurs ecclésiastiques, s'ils se soumettaient aux nouvelles lois, — *ce qui, nous l'espérons, n'arrivera pas*, — ne pourront plus vaquer à l'administration de leurs diocèses, de laquelle ils devront rendre à Dieu un compte exact, — selon les très-saintes prescriptions de l'Eglise, mais se verraient obligés de restreindre leur autorité au gré et selon le bon plaisir des fonctionnaires de l'Etat.

De plus, que peut-on attendre de ceux des projets de loi concernant la reconnaissance des associations religieuses ? Leur portée pernicieuse, leur esprit hostile sont si patents que tout le monde s'aperçoit de ce qu'ils ont été imaginés et inventés pour bouleverser et ruiner les communautés pieuses. Enfin, la dilapidation des biens temporels sera telle qu'elle se distinguera à peine d'un véritable pillage. Car, si ces lois hostiles sont approuvées, le pouvoir séculier s'appropriera ces biens et regardera comme son bon droit de les partager, de les transmettre à d'autres ou d'en diminuer le produit en les chargeant d'impôts au point que la misérable propriété et le chétif usufruit laissés à l'Eglise, loin d'être pour elle un honneur, ne seront qu'une ignominie et un masque de l'injustice dont elle sera victime.

Comme ces lois sont soumises aux délibérations publiques des assemblées représentatives de l'Autriche et qu'elles sont basées sur les principes que nous venons d'exposer, vous aurez, bien-aimés fils et vénérables frères, une intelligence parfaitement claire des dangers imminents qui menacent les troupeaux commis à votre garde. Ce qu'on met en question, c'est l'unité et la liberté de l'Eglise... (Suivent des citations de St-Thomas de Canterbury, de St-Anselme et encore du « saint martyr de Canterbury. »)... C'est pourquoi nous animons et ravivons votre sollicitude pastorale et le zèle dont vous êtes enflammés pour la maison de Dieu, afin que vous travailliez à conjurer ces dangers. Entrez avec courage et fierté dans une lutte digne de vos vertus. Car nous avons la conviction que vous ne le cédez pas en courage et en résolution à ces vénérables frères qui, ailleurs, au milieu des très-cruels tourments qu'ils subissent pour la cause de la liberté de l'Eglise, ne supportent pas seulement avec joie la spoliation de leurs biens, mais demeurent calmes et résignés jusque dans les fers.

Efforcez-vous de prévenir ces dangers imminents, de toutes vos forces, par votre sagesse et votre zèle, comme vous ne pouviez pas le faire du reste d'une manière plus utile et plus opportune qu'en étudiant et en recherchant dans des délibérations en commun les voies et les moyens d'arriver le plus sûrement et avec le plus de succès au but qu'il s'agit d'atteindre. Les droits de l'Eglise étant menacés, votre devoir est de résister et de former un rempart autour de la maison d'Israël, et ce boulevard sera d'autant plus solide et la résistance plus efficace que vous serez d'un accord unanime ; que vous dirigerez vos efforts vers un seul et même but, et que vous méditerez et tracerez votre plan avec soin pour l'adapter aux circonstances telles qu'elles résultent du hasard et de diverses vicissitudes. C'est pourquoi nous vous exhortons encore à prendre une décision dans le plus bref délai possible, à choisir et à faire connaître la ligne de conduite approuvée de vous tous, pour parer unanimement, dans l'esprit de la mission qui vous incombe, aux dangers imminents et pour défendre valeureusement la liberté de l'Eglise

Nous devions vous rappeler toutes ces choses afin de ne point paraître, dans une aussi grave occurrence, infidèle aux devoirs de notre mission, car nous sommes convaincu que vous l'auriez fait sans cela, et même dans une plus large mesure que nous ne vous le demandons. D'ailleurs, nous n'avons pas encore perdu tout espoir de voir la Providence détourner, par d'autres voies, les calamités qui nous menacent. Car nous sommes encouragé dans ce bon espoir par le dévouement et la foi de notre bien aimé fils en Jésus-Christ l'empereur et roi François-Joseph, que nous avons conjuré instamment, par une nouvelle lettre en date d'aujourd'hui, de ne pas tolérer que dans son vaste empire l'Eglise soit livrée à une déshonorante servitude et les sujets catholiques de ses Etats réduits à la plus grande détresse.

Mais ils sont nombreux ceux qui s'élèvent contre l'Eglise et chaque instant peut faire naître une foule de dangers. Aussi pouviez-vous d'autant moins vous adonner au repos et à l'inaction. Dieu veuille rendre efficaces vos délibérations et vous couvrir de son puissant secours, afin qu'il vous soit donné de décider et de mener à bien ce qui est aujourd'hui le plus urgent pour la gloire de son nom et pour le salut des âmes ! Dans l'attente de ce secours et comme témoignage de notre bienveillance particulière nous vous donnons, bien-aimés fils et vénérables frères, à chacun de vous et à tous ensemble, ainsi qu'à votre clergé et aux fidèles confiés à votre garde, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, au tombeau de St-Pierre, le 7 mars de l'année 1874, de notre pontificat la vingt-huitième.

PIE IX PAPE.

Traitement de la phthisie.

Des expériences chimiques fort concluantes viennent d'établir une fois de plus la valeur thérapeutique des hypophosphites de soude et de chaux pour combattre la phtisie. Cette question doit préoccuper au premier chef non-seulement les médecins, mais le monde entier, en face des progrès toujours croissants de la phtisie pulmonaire.

La contagion du tubercule est presque démontrée, et il est au moins acquis que des animaux nourris avec des parties de poumon infectées de matière tuberculeuse contractent la maladie dans un temps très-court.

Dès 1857, un observateur distingué, M. le docteur Churchill, communiquait à l'Académie de médecine un mémoire où il présentait les hypophosphites comme *Spécifiques* contre la phtisie. Ses assertions furent d'abord accueillies avec une certaine incrédulité, mais le temps et l'expérience aidant, les observations s'accumulant, les hypophosphites sont devenus la base de tout traitement, soit curatif, soit préventif. Les statistiques officielles en Angleterre prouvent que depuis la découverte du docteur Churchill de ces propriétés thérapeutiques des hypophosphites contre la phtisie, la mortalité a notablement diminué. La durée de la vie des phtisiques, d'après le docteur William, médecin en chef de l'hôpital de Brompton, s'est même élevée en moyenne de trois à quinze années. Les insuccès sont probablement causés par l'impureté des sels employés. Le docteur Churchill, dans un de ses différents ouvrages, insiste sur l'importance qu'il y a à administrer le médicament à l'état de pureté, et nous pensons avec lui que c'est là le point capital.

Les hypophosphites sont préparés par M. Swann, pharmacien de Paris, sous forme de solutions titrées à cause des difficultés qu'il y a d'obtenir ces sels parfaitement purs à l'état de siccité. Comme ces solutions s'altèrent peu à peu au contact de l'air, on prévient cette altération en les transformant en sirop. (*Lancett*, 21 février 1863).

La tuberculose étant plus que jamais à l'ordre du jour, nous aurons bientôt à revenir sur cet important sujet, et il nous sera probablement donné de rendre hommage une fois de plus à la précieuse découverte du docteur Churchill.

(*Journal de Paris*).

VARIETES.

Encore le Pôle Nord.

Nous racontions, il y a quelques jours, d'après une communication de M. Hepp, consul de France à Christiania, les aventures héroïques de la *Freya*. Voici qu'aujourd'hui arrive de la même source un document non moins intéressant que le premier, et dont la Société géographique a permis à *la Revue politique* de publier un extrait. Le récit de la catastrophe dont les matelots du *Matillas* ont été victimes montre de quel châtiment sont frappés, dans ces régions glaciales, les hommes qui s'abandonnent à eux-mêmes et se livrent à la paresse :

« Le froid subit qui se déclara dans les régions polaires, au mois de septembre 1872, avait enfermé dans les glaces, au nord du Spitzberg, un certain nombre de bateaux pêcheurs norvégiens. Cette nouvelle, quelque triste qu'elle fût, ne produisit pas une extrême consternation en Norvége, car on savait que le gouvernement avait eu soin de faire dresser à Mitterhuk, un des points du cap Thordsen, une solide maison de bois, munie en abondance de provisions de toute nature. Les bâtiments engagés dans ces parages avaient été informés de l'existence de ce refuge, et l'on pouvait espérer que la plus grande partie des équipages surpris y seraient allés prendre leur quartier d'hiver.

» C'est ce qui arriva, en effet, pour un certain nombre d'hommes, qui après avoir vainement attendu sur leur bâtiment un retour de beau temps, comprirent dès les premiers jours d'octobre qu'il fallait se décider à hiverner.

» La maison de refuge de Mitterhuk était large et chaude. Elle contenait non-seulement d'abondantes provisions en vivres, en vêtements, en combustibles, en munitions, mais aussi des instruments de travail propres à tenir en éveil l'activité des hommes perdus dans les régions polaires, car ce n'est que par une dépense extrême des forces musculaires que l'on parvient à combattre les deux plus terribles maladies de ces contrées : l'engourdissement et le scorbut.

» Les matelots qui arrivèrent là vers le milieu d'octobre étaient au nombre de 17; un d'entre eux était mort pendant la traversée. Ils appartenaient principalement à l'équipage du *Matillas*, qui avait dû renvoyer une partie de ses hommes pour pouvoir passer l'hiver à bord.

» Du 15 octobre jusqu'au moment où la nuit polaire vint étendre ces mortelles ombres qui doivent persister pendant trois mois et ne sont dissipées qu'à de courts intervalles par les fulgurations des aurores boréales, les matelots se livrèrent à la chasse. Mais il faut croire que ce fut en petit nombre et avec beaucoup de mollesse, car leur journal mentionne, pour toutes pièces tuées, deux ours, deux renards bleus et quelques rennes. Quant la nuit fut venue on s'enferma dans la maison, dont on ne sortit guère. Quelques hommes également en minorité se livrèrent pendant quelque temps à des travaux de menuiserie qu'ils ne tardèrent pas à abandonner.

» Il semblait à la majeure partie qu'étant bien chauffés, bien nourris, bien éclairés, ils n'avaient qu'à attendre leur délivrance dans l'inaction et dans le sommeil. On s'entassa dans une seule pièce pour y faire un plus gros feu ; on ne se donna pas même la peine de faire la cuisine et de régler les détails de l'existence quotidienne. On se contenta de consommer les conserves, qui ne demandaient aucune préparation. L'inertie fut telle qu'une grande partie des boîtes renfermant de l'essence de viande de Liebig fut consommée sans avoir été même délayée dans de l'eau tiède.

» Cette inaction, cette insouciance, la malpropreté qu'elles engendraient, ne tardèrent pas à produire leurs effets. Le 2 décembre, un premier homme tomba malade ; le 19, un second ; le 24, *presque tous* sont attaqués. Il fallut bien alors occuper une seconde chambre dans laquelle les malades furent couchés sur de bons matelas et soignés par deux de leurs camarades restés seuls valides. La température, qui avait varié en décembre de 16 à 20 degrés de froid, descendit au 7 janvier à 25 degrés et aggrava les maladies d'une manière effrayante. Le 19, deux hommes moururent. A cette époque cependant, et malgré la persistance du froid, le journal mentionne que les eaux du fiord de Mitterhuk n'étaient pas encore prises.

» L'état sanitaire des naufragés n'éprouva aucune modification pendant plusieurs jours, mais dans la seconde moitié de février les symptômes s'aggravèrent. Le 21 février eut lieu le troisième décès. Le froid est alors de 29 degrés, mais on voit poindre les premiers rayons du soleil à l'horizon. Cependant l'un des gardiens restés valides tombe malade à son tour et confie la rédaction du journal à un de ses compagnons. « Il n'y a plus ici, écrit le nouveau rédacteur, qu'un seul homme bien portant pour garder tout le monde. Que le Seigneur ait pitié de nous !

» A partir de ce moment, le journal ne fait plus que consigner des observations thermométriques et les dates de nouveaux décès. Le 28 février, le froid est à 30 degrés, maximum de l'hiver. Dans la première quinzaine de mars, la température s'adoucit pour redescendre ensuite, du 16 au 26, à 25 et 30 degrés. Le 4 avril, les observations thermométriques cessent, dix nouveaux décès ont été enregistrés jusqu'à ce jour. Un onzième décès est signalé le 10 avril par une main nouvelle, et la mention de ce décès est suivie d'une phrase qui semble attester le délire de son rédacteur.

» Le 16 juin, le capitaine Mack était arrivé dans l'Isfiord, mais avait dû, après de vaines tentatives, renoncer à pénétrer le jour même jusqu'à l'établissement de Mitterhuk. Le 17, au matin, il envoya une embarcation commandée par un harponneur. Après dix heures d'absence, cet homme revint, apportant la nouvelle qu'il ne restait aucun être vivant à Mitterhuk. Il n'avait pu découvrir que des cadavres, et sur l'un d'eux était attaché un billet du capitaine Tessen de Bergen, commandant le vapeur *Ellida*. Ce billet disait que le capitaine de l'*Ellida* avait débarqué le jour précédent et recueilli tous les papiers que l'on avait pu trouver à Mitterhuk.

» Le lendemain, l'*Ellida*, revenant d'Adventbay, rencontra le bâtiment du capitaine Mack, et les deux commandants se rendirent ensemble à terre. Ils arrivèrent à l'établissement vers trois heures du soir.

» Aux abords de la maison étaient amoncelés des habits, des couvertures de lits, des fourrures et d'autres objets. Cette accumulation insolite provenait sans doute des vêtements et du couchage des hommes décédés, dont on redoutait à tort ou à raison que la maladie ne fût contagieuse.

» Un peu plus loin, les yeux tombèrent sur un grand cadre de bois recouvert d'une toile goudronnée. On s'en approcha, la toile fut soulevée et les visiteurs reculèrent d'effroi en constatant qu'elle recouvrait cinq cadavres. Ce spectacle n'était rien cependant en comparaison de celui qu'on allait trouver dans l'intérieur de l'habitation.

» Quand on ouvrit la porte de la première pièce, il fallut se rejeter en arrière, tant était infecte l'odeur qui s'en dégageait. Deux ou trois hommes résolus parvinrent cependant à pénétrer dans l'intérieur en retenant leur respiration et ouvrirent en toute hâte les portes et fenêtres. Pendant une heure entière il fallut multiplier les fumigations dans toutes les pièces pour en rendre le séjour supportable.

» On put alors contempler un effroyable spectacle. Les réfugiés avaient occupé deux chambres. Dans celle de droite étaient étendus six cadavres, amaigris, décomposés, moisis, d'un aspect hideux. Dans celle de gauche, trois morts étaient couchés dans des lits; un quatrième était étendu sur une caisse, les jambes pendantes, la tête appuyée sur la main droite. Ce dernier devait être le plus élégant et le plus soigneux de sa personne; il portait une veste et un bonnet fourrés. Ses mains étaient gantées de laine blanche.

» Le côté extérieur de son visage était bien conservé, l'autre côté devait avoir été fortement blessé, car il avait laissé couler un ruisseau de sang. On a pensé qu'il était le dernier survivant, et que, se voyant seul au milieu de tant de morts, il avait été pris de délire et s'était blessé à la tête dans un de ses derniers accès. Les trois autres corps étaient dévorés. On recueillit les débris de leurs derniers aliments, 3 biscuits, 4 ou 5 tablettes de sucre, une boîte de légumes secs non entamée.

» Tous ces pauvres gens furent enterrés par l'équipage de l'*Ellida*, à l'exception de deux qu'on ne put retrouver.

» Cette triste cérémonie accomplie, on retourna à l'habitation pour faire l'inventaire des approvisionnements. Il restait encore des vivres de toute espèce et du chauffage en abondance. On retrouva une grande quantité d'outils de menuiserie.

» Les approvisionnements en conserves de viandes hermétiquement fermées étaient presque intacts; il en était de même des légumes secs et des pommes de terre. Ces malheureux ne s'étaient nourris, jusqu'au dernier moment, que de viandes salées, à la plupart à l'état de crudité, de lard, de lait de conserve et de bouillon de Liebig à l'état de pâte.

» La chambre commune où les marins passèrent la majeure partie de leur hivernage était encombrée d'ordures et des débris les plus infects. On ne découvrit que peu de traces d'un travail à peu près manuel : une ébauche de la coque d'une embarcation, un pupitre et quelques objets insignifiants. »

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 27 mars, 9 h. 20 m., soir.

Obligations Roumélie fl.	44.50
d. Nouvelles	33.—
Anglo-Bank	125.50
Société de créd. autr.-hong.	20.50
Banque austro-ottomane	50.20
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	106.40
Change sur Londres	111.75
Crédit anstalt	212.50
National Bank	961.—
Lloyd	428.—

A la Bourse amélioration presque générale.

La Chambre des seigneurs, en considération du caractère des évêques et de l'approche de la semaine sainte, a renvoyé à après Pâques la discussion sur les lois confessionnelles.

France.

Paris, 27 mars.

Obligations Roumélie fr.	107.50
» nouvelles »	100.50

A cause de nouvelles menées ayant pour but une restauration monarchique le maréchal Mac-Mahon a ajourné son voyage en Bretagne.

Angleterre.

Londres, 27 mars.

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 45,000 liv. st.

Belgique.

Bruxelles, 27 mars.

Le ministre d'Allemagne, M. Balan, est mort subitement.

Espagne.

Madrid, 27 mars.

Le maréchal Serrano fait de nouveaux progrès contre les positions des carlistes; ces derniers ont été repoussés.

Grèce.

Athènes, 27 mars, 7 h. 30 m. soir.

Laurium	escompte	35
Archangelos	»	20

La commission instituée pour examiner le budget n'a pas encore présenté son rapport. La Chambre discute en ce moment quelques lois financières. On s'attend à d'intéressantes discussions sur le budget.

COURS DES FONDS.

Londres, le 27 mars.

	Clôture.
Dette Générale	44 1/8
Emprunt 1865	58 1/4
do 1869	52 1/8
do 1871	58 —
do 1872	65 3/4
Consolidés anglais	92 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 27 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptes	47 15
	Hausse	»	47 20
	Baisse	»	47 6
	Clôt. du midi	»	47 —
	Clôt. du soir	»	47 —
	Après Bourse	»	47 —
Actions S. Gén.		L.S	6 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4 —
» de la Banque de Const.		»	4 25
» du Crédit Austro-Turque		»	2 25
» du Crédit Général		L.T.	8 —
Banque Verissi et Cossoudi		»	—
Tramway		»	6 50
Société Commerciale Ottomane		»	3 60
Laurium		Fr.	69 —
Crédit Hellénique (escompte)		»	70 —
Obligations des Chemins de fer		»	112 —
» 2e émission		»	51 —
Emprunt	1865 coup.	»	306 —
	1865 coup.	»	307 —
	1869	»	272 —
	1872	»	68 —
	1873	»	270 —

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS du 27 mars.

Trieste paq. à vap. aut. *Flora*, c. Giurcovich, ayant touché Corfou et Syra, div. 264 pas.

Sunderland, paq. à vap. angl. *Patrick*, c. Morray, ayant touché Dardanelles charb.

Alexandrie, paq. à vap. égypt. *Chibbin*, c. Posker, Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 140 pas.

Marseille, paq. à vap. fr. *Simaye*, c. Caboufigue, ayant touché Gênes, Messine, Volos, Salonique, Cavalla, Dede-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. march. 138 p.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS. du 26 mars.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES du 26 mars.

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 18 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires au dépôt d'habillement militaire :

12,000 pièces de toile d'Amérique de 11 lbrs. déjà soumissionné à 82 1/2 90 piastres la pièce.

8200 pièces de toile d'Amérique de 12 lbrs. également soumissionnée à 90 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 21 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 18 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 20000 ocques de cire nécessaires à l'administration impériale de Tophané, déjà soumissionnée à 24 piastres et 37 1/2 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 25 mars 1874.

A VENDRE

En bloc ou en lots un terrain de 3000 pics ayant trois façades dont l'une sur la mer et situé dans le meilleur quartier de St. Stéfano. Pour le prix et plus amples renseignements s'adresser à M. Ede Galata Perchembé Bazar, Rue Hézaren No 4.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 19 et mercredi 20 mars (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des objets suivants:

2250 pics de castor bleu Louis déjà soumissionné à 79 piastres le pic.

500 pics de drap rouge Louis soumissioné à 70 piastres, 10000 pics de Calicot à 135 paras le pic ;

1200 ocques de glycérine à 19 piastres l'ocque ; 30500 ocques de charbon de bois tamisé à 45 piastres ; 30500 ocques de bois non-tamisé à 30 piastres et de la quantité de froment pire nécessaire à la consommation annuelle, également soumissionné à 90 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces différents articles sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 24 mars 1874.

LE COMITÉ SUR LES BIENS DES ÉVÊQUES DÉCÉDÉS DU PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

Les créanciers et les héritiers du défunt Mgr Chrisantos, ex-archevêque de Gano et Chora, et ceux de défunt Mgr Grégoire, archevêque de Gano et Chora sont prévenus que le montant des biens du défunt, se trouve entre les mains dudit Comité. Par conséquent les créanciers et les héritiers les uns dans le délai de trois mois, les autres dans celui de six mois, à partir d'aujourd'hui, 27/11 mars 1874, doivent présenter, par S. S. le Patriarche œcuménique, leurs réclamations au Comité et faire valoir leurs droits, s'ils en ont. Ces délais expirés, toute réclamation sera rejetée, d'après l'article 17 du Règlement du Comité sur les biens des Archevêques décédés.

Phanar le 27/11 Mars 1874.

Le secrétaire du Comité
S. PAPADAKIS.

CONSTANTINOPLE, le 16/28 Mars 1874.

M

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que d'un commun accord, notre Sieur Constantin Carapanos, se retirant de notre maison de Banque, il cesse à partir de ce jour de signer pour elle.

S. E. CHRISTAKI EFFENDI ZOGRAPHOS continuera comme par le passé les opérations de sa maison sous la raison.

CH. ZOGRAPHOS
dont il aura la signature

Veuillez agréer M... l'assurance de notre considération distinguée.

M. ZOGRAPHOS.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les négociants et les marchands de toute corporation sont pour la seconde fois prévenus qu'ils doivent se présenter dans la direction des poids et mesures, dans l'espace de deux mois au plus tard, à partir de la date du présent avis pour faire vérifier et timbrer leurs mesures et poids.

A l'effet d'éviter tout retard et pour rendre plus facile l'accomplissement de cette formalité, la direction des poids et mesures indiquera d'ores et déjà aux négociants et aux marchands le jour où le public pourra aussi s'adresser pour remplir cette formalité.

La Préfecture de la ville prévient en même temps que conformément au règlement respectif, outre le mètre et l'archin, l'emploi de toute autre mesure, comme endazé, yard, etc. étant interdit, les contrevenants seront passibles des pénalités prescrites par la loi.

Constantinople, le 14 mars 1874 (v. s.)

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Se référant à son précédent avis relatif à la mise en adjudication du matériel nécessaire pour l'exercice de 1874, l'administration impériale des Télégraphes et Postes informe le public que la susdite adjudication sera définitivement close le 31 mars courant (v. s.)

Les personnes qui voudraient donc y concourir, sont de nouveau priées de se rendre au Conseil de cette administration, avant l'expiration du délai susmentionné.

Constantinople, le 24 mars 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 38 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, trois maisons et deux boutiques contiguës, nouvellement construites en pierres et briques, avec caves voûtées, citernes et puits à pompes, situées à l'une des angles centrales de la grand'rue de Bali Pacha à Stamboul, à quelques minutes de marche de la station de Coum-Capou, du chemin de fer de Roumélie. Pour plus amples renseignements,

S'adresser à l'Odabachi de l'établissement No 23, rue Erméni-Kilissé, Galata.

8me ANNEE N° 73. Sepher 11 1291. DIMANCHE 29 ET LUNDI 30 MARS 1874

[illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'[illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à v[illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3	piastres	la ligne
Annonces 3me page	6	»	la »
Insertions, corps du journal	15	»	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 3 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Les menées contre le septennat [illegible] repris, paraît-il, avec une intensité [illegible]sez grande pour empêcher le maréchal Mac-Mahon d'accomplir le voyage qu'il devait faire en Bretagne.

Nous le répéterons pour la centième fois, cette situation est le résultat du vote hâtif de Novembre, et des promesses que M. de Broglie a dû être obligé de faire pour réunir une majorité.

Ce qu'il y a de positif c'est que les organes de la droite : l'*Union*, la *Gazette de France*, continuent à soutenir que la loi qui a conféré pour sept ans le pouvoir au duc de Magenta fait obstacle seulement à la consolidation de la République, mais nullement à la proclamation de la monarchie. De leur côté certains journaux du centre droit s'efforcent de présenter le septennat comme un gouvernement à l'abri, pendant toute la durée qui lui a été assignée, aussi bien des entreprises royalistes que des entreprises démocratiques.

Ces tiraillements, entre le chef de l'Etat et les partis qui siègent à l'Assemblée, proviennent de l'absence de définition des attributions présidentielles, et ils subsisteront tant que la Chambre actuelle existera.

Le projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'Etat, présenté par le gouvernement, est fort menacé, paraît-il, dans sa partie la plus essentielle : celle de la possibilité de prendre le président de ce corps politique parmi les membres de la Chambre, et de lui donner voix délibérative au conseil des ministres.

« Tout le monde a compris, tout le monde sait, dit l'*Opinion Nationale*, que ce poste, dans la pensée du gouvernement est destiné à former une compensation à M. Batbie, sacrifié dans le dernier remaniement ministériel. Malheureusement pour cet ex-ministre, cette combinaison toute gracieuse pour M. Batbie n'est nullement du goût de la commission, qui la repousse. Pauvre M. Batbie ! S'il veut le fauteuil de président du Conseil d'Etat, il sera forcé de quitter son fauteuil de député.

La *Kreuz-Zeitung*, devenue depuis quelque temps l'objet des attaques de la presse officieuse et libérale, en Allemagne, vient de faire un retour offensif contre les nationaux-libéraux, auxquels elle impute uniquement la faute du résultat négatif de la commission militaire sur la question de l'effectif de paix.

Ce sont les membres conservateurs de la commission, dit-elle, qui proposaient le chiffre moyen de 384,600 hommes, auquel le gouvernement se serait rallié. Mais les commissaires nationaux-libéraux ont insisté sur leur principe du droit budgétaire, tout en devenant infidèles à leur autre principe, de soutenir la politique du gouvernement.

« Il ne pourra plus être question d'un provisoire, conclut la *Kreuz-Zeitung*: le nombre des voix dont disposent les conservateurs et les nationaux-libéraux réunis suffit pour établir des conditions légales définitives ; le parti national-libéral ne pourra donc pas repousser la main qu'on lui tend, à moins de prouver par là qu'il est incapable de soutenir le gouvernement actuel. Dans ce cas [illegible] reste suivrait de lui-même. »

Le gouvernement impérial allemand vient de conclure avec les gouvernements des Etats de Weimar, Meiningen, Altenburg, Cobourg-Gotha, Gera, Rudolstadt et Greiz une convention militaire qui place les contingents de ces pays sous les ordres directs de l'empereur.

Les souverains de ces Etats conservent, vis-à-vis de leurs troupes, [illegible] droits de général de division ; mais [illegible] juridiction militaire appartient à l'empereur.

La lutte entre les *jeunes* et les *vieux* tchèques, interrompue par la défaite des premières aux dernières élections recommence.

Comme ils ne pouvaient plus se combattre, sous prétexte d'entrée ou de non-entrée au Reichsrath, ils ont déterré la question des *hussites* et des *taborites* qui remonte au commencement du quinzième siècle.

On voit aujourd'hui, comme à cette époque, une partie de la nation tchèque prendre une attitude tout à fait hostile à la noblesse et au clergé qui prétendent représenter à eux seuls la nationalité tchèque.

Les *jeunes* se vantent d'être le cœur de la nation ; ils accusent les *vieux* de vouloir l'anéantir par leurs allures et leurs dangereuses alliances. Jusqu'à présent la lutte se renferme dans les journaux et les cercles politiques, mais si cela continue, il faut s'attendre à des démonstrations plus sérieuses.

Les nouvelles arrivées du Nord de l'Espagne annoncent que le maréchal Serrano ayant reçu des renforts a enfin ouvert les hostilités.

Voici comment s'exprime à cet égard un télégramme de Madrid en date du 25 :

« Le maréchal Serrano a commencé aujourd'hui l'attaque de l'armée carliste assiégeant Bilbao ; il a emporté la première série de tranchées et pris une position importante à Montano. Les carlistes se défendent bien. »

Ce premier succès a été suivi d'un autre, car nous avons reçu un télégramme, également de Madrid, en date du 27, qui [illegible]

« Le maréchal Serrano fait de nouveaux progrès contre les positions des carlistes ; ces derniers ont été repoussés. »

Il était temps d'agir si on voulait éviter la capitulation de Bilbao ; le duc de La Torre a donc bien fait de se hâter. C'est en triomphant, seulement, qu'il pourra essayer de pallier la violation des lois dont il s'est rendu coupable pour s'emparer du pouvoir par la force.

LE BUDGET.

Le gouvernement impérial vient de prendre une mesure qui permet d'espérer un bon résultat des réformes promises.

Il a fait publier le budget des dépenses et des recettes pour l'année 1290 (1874-1875) dans des conditions auxquelles le public n'était pas habitué, et ce premier pas dans une voie nouvelle indique la ferme intention dans laquelle est le gouvernement d'accepter le contrôle de ses actes, et l'examen de sa gestion financière.

Nos lecteurs connaissent ce budget, ils ont lu le rapport que la Commission spéciale a présenté au ministre des finances; les membres composant cette commission, leur notoriété, et leur compétence en matières financières donnent une importance très-grande au travail qu'ils ont fait, aux observations qu'ils ont soumises, nous devons donc revenir sur ce sujet, la question financière étant à l'ordre du jour, et tout ce qui peut concourir à en amener la solution offrant, en ce moment, un intérêt exceptionnel.

Le rapport du ministre des finances à S. A. le Grand-Vézir et le rapport de la Commission sont accompagnés de trois tableaux ; l'un, indiquant le chiffre de recettes ; le deuxième, le chiffre des dépenses ; le dernier présente la situation de la dette flottante au 23 janvier 1874 (1289).

C'est principalement sur ces tableaux que nous désirons porter notre attention ; les chiffres offrent en général une aridité qui rebute beaucoup de personnes, et l'examen rapide d'un budget n'éveille pas toujours dans l'esprit du lecteur les observations qu'il est bon de présenter et dont chacun peut faire son profit à commencer par le gouvernement.

S'il était besoin de prouver une fois de plus combien l'affermage des dîmes, et, en général, la mise en adjudication des impôts est un mode défectueux de recouvrement, le budget nous en offrirait une nouvelle démonstration.

Il prouve tout d'abord l'impossibilité dans laquelle se trouve le ministère des finances d'établir d'une façon sérieuse le prix de revient des impôts.

Si nous prenons la 2e section du budget des recettes, nous trouvons un chiffre total de 3,353,296 bourses (385,629,040 fr.) qui indique le total des contributions indirectes, *Dîmes, douanes, tabacs, droits spéciaux, taxes sur les moutons et les porcs, produits divers* etc.

L'administration des contributions indirectes et des douanes coûte à l'Etat, en bloc, 90,000 bourses (10,350,000 frs) ce qui mettrait les frais de perception à 2, 7 °/o chiffre tout à fait erroné, et dont il convient d'expliquer l'inexactitude.

Les dîmes, les taxes sur les moutons et sur les porcs et diverses autres contributions indirectes sont mises en adjudication et affermées moyennant un prix de.... qui est versé dans les caisses du Trésor, sans qu'il en coûte, en apparence, aucuns frais de perception à l'Etat, qui reçoit un produit net.

Mais les fermiers des dîmes tiennent compte de leurs frais lorsqu'ils établissent leurs prix, ils réalisent même le bénéfice le plus considérable, et c'est sur le contribuable qu'ils le font, au détriment de celui-ci qui se trouve payer une somme plus forte qu'il ne doit, ou bien au détriment du Trésor qui n'encaisse point les sommes qu'il devait obtenir.

C'est donc un mode de perception qui devra être abandonné le plus tôt possible, comme défectueux et préjudiciable aux intérêts du public ou à ceux du gouvernement. Tel qu'il existe à présent il ne permet pas de savoir combien le service des contributions indirectes coûte au Trésor et ce serait un point important à connaître.

Signalons maintenant les taxes dont l'augmentation est le plus remarquable cette année.

L'*impôt foncier*, les *patentes* et autres revenus spéciaux à Constantinople forment un chapitre nouvellement inscrit au budget, c'est une augmentation de 750,000 livres turques 17,250,000 francs.

Le *quart des dîmes*, provisoirement appliqué en compensation de l'abolition des douanes intérieures donnera une recette de 1,750,000 L.T. (40,250,000 frs.). Les *tabacs* donneront un supplément de 425,000 L. T. (9,775,000 frs.). Le *Tapou* : 250,000 L.T. (5,750,000 frs.). Le *papier timbre* 300,000 L.T. (6,900,000 frs.).

Les *recettes diverses* sur lesquelles il y a une plus-value importante sont les *forêts* qui rapporteront 250,000 L.T. (5,750,000 frs) ce qui constitue une amélioration de 137,500 L. T. (3,162,500 frs.) dans le chiffre de leur produit, et les *mines* portées au budget pour 151,500 L.T. (3,484,500 frs.) soit une plus-value de 61,710 L.T. (1,419,330 frs.).

Si maintenant nous groupons les *contributions directes*, nous voyons qu'elles représentent 19,30 o/o du total des recettes.

Les *contributions indirectes* en font la plus forte partie, leur somme atteint 67, 60 °/o des recettes. La proportion des *recettes diverses* est de 9, [illegible] °/o, celles des *tributs* de 3, 30 °/o.

LETTRE D'ITALIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Rome, 20 mars.

Détails de diplomatie. — M. de Noailles n'ira chercher sa femme à Paris qu'après le 23 mars, grand jubilé de la 25e année du règne de Victor-Emmanuel, auquel s'associera le corps diplomatique.

[illegible] qu'il ne [illegible] restera : l'Hôtel de [illegible] congé d'été.

Pendant les mois d'avril, [illegible] Madame de Noailles étudiera [illegible] lons, du monde, de « la société », [illegible] pour elle, à cause de ses [illegible] quelques difficultés.

M. de Corcelles affirmait que M. de Noailles n'irait jamais à l'ambassade spirituelle que le [illegible] que jamais il n'y [illegible] le pape s'y opposait, etc. Il semble que [illegible] consigne s'est considérablement adoucie : [illegible] j'apprends que M. de Noailles dîne ce soir [illegible] mars, au palais Colonna, et qu'il y passera la soirée. On assure que Pie IX a dit à M. de Corcelles que, vu les [illegible] son respect [illegible] désistait [illegible] désir que le corps diplomatique accrédité [illegible]

M. de Noailles [illegible]

[illegible]

Il y avait abondance d'autres matières ; mais il faut se borner. Le reste à une lettre de la semaine prochaine.

Petite émotion au sujet d'un livre. — Il ne faut cependant pas clore cette lettre sans vous dire un mot du scandale produit par un petit livre très-médiocre, mais très-malicieux, de M. d'Ideville, baron, ex-diplomate, ex-préfet d'Alger, qui a publié déjà deux volumes de souvenirs diplomatiques en Italie.

Cet écrit, intitulé *les Piémontais à Rome*, est une longue série de cancans plus ou moins offensants sur la plupart des hommes politiques et surtout sur les princes romains ralliés au nouvel ordre de choses. Les cercles se sont émus. Il est question d'envoyer des cartels au baron d'Ideville. C'est la grande émotion des derniers jours, non pas dans le public, mais dans « la société ».

Les personnages les plus maltraités dans ces diatribes sont les princes [illegible] Boncompagni, Odescalchi, Ruspoli, etc.

Enfin, grand scandale.

CHRONIQUE.

[illegible]

Conformément à l'entente intervenue dernièrement entre la Sublime Porte et le gouvernement Persan, le Grand-Vézirat vient de transmettre aux gouverneurs généraux des vilayets de l'Empire les instructions relatives à la ligne de conduite que les autorités impériales devront tenir désormais à l'égard des sujets persans résidant dans l'Empire.

Voici la traduction de la circulaire grand'-vézirielle qui a été adressée à ce sujet aux gouverneurs des vilayets, en date du 12 mouharem 1291 (27 février 1874) :

« Dans le but de mettre un terme aux difficultés qui surgissaient continuellement lorsqu'un différend s'élevait entre les sujets Ottomans et Persans, il a été précédemment convenu que chacune des deux puissances intéressées traiterait les sujets résidents de l'autre, sur le même pied que ses propres sujets, pour tout ce qui se rapporte aux procès civils et criminels, ainsi que pour le règlement de toutes les affaires privées qui surviennent entre les sujets Ottomans et Persans. »

Cette décision a été portée à la connaissance de tous les ministères et [illegible] des vilayets qui ont reçu des instructions détaillées exposant dans quel but cette mesure avait été adoptée. Mais pour atteindre ce but il était nécessaire qu'un arrangement spécial intervînt entre les deux gouvernements ; aussi le ministère des affaires étrangères est-il entré en négociations avec la légation persane. Ces négociations ont abouti à une entente parfaite relativement aux bases de cet acte. La conclusion définitive de cette convention a toutefois été ajournée, la signature de cet acte étant subordonnée à la conclusion d'un traité de commerce entre les deux Etats et à l'aplanissement préalable de certaines affaires actuellement pendantes entre la Turquie et la Perse.

Cependant pour éviter tout retard dans l'expédition des affaires qui peuvent se présenter, il a été convenu que les dispositions de cette convention seraient applicables provisoirement, et jusqu'à la conclusion définitive de cet acte.

En conséquence les autorités impériales doivent se conformer aux prescriptions suivantes dans leurs rapports avec les sujets persans :

Les sujets persans prévenus de crimes et de délits seront soumis aux lois de l'Empire et seront directement justiciables des autorités et de la police locales. Les procès et différends qui s'élèveront entre les sujets persans et ottomans en matière civile et commerciale seront portés également par devant les conseils et tribunaux ottomans, mais il sera permis aux drogmans des consulats persans d'assister aux audiences des tribunaux, lors de l'examen de ces procès. Les sentences rendues contre les sujets persans seront exécutées par l'entremise des consuls persans, mais au cas où ceux-ci auraient négligé d'exécuter ces sentences ou s'y seraient opposés, les jugements rendus seront exécutés directement par les autorités impériales.

Les sujets persans qui exercent un métier ou une industrie quelconques sont tenus : 1° de payer tous les droits appliqués à la corporation à laquelle ils appartiennent, 2° de se conformer aux règlements et prescriptions spéciaux et 3° de se soumettre pour toute affaire concernant leur métier ou leur industrie, à la juridiction des tribunaux et conseils locaux.

Les consuls et les vice-consuls persans ainsi que les drogmans et les cawass de ces consulats jouissent des mêmes privilèges que les consuls, vice-consuls, drogmans et cawass des consulats des puissances amies.

L'inventaire et les autres formalités relatives à la succession des sujets persans décédés en Turquie rentrent comme par le passé, dans les attributions des consuls persans. Tout procès entrepris par un sujet persan, sera examiné, comme un procès civil, et sera de la compétence des tribunaux et des conseils locaux.

Au cas où un sujet persan voudrait adopter la nationalité ottomane, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi spéciale.

Jusqu'à la conclusion d'une convention nouvelle, les sujets persans ne jouiront pas du droit de propriété en Turquie.

Les différends qui surviendraient entre les sujets persans et les sujets d'autres puissances étrangères, pour affaires civiles et commerciales, seront réglés d'après le système actuellement en vigueur en pareil cas.

Il reste toutefois bien entendu, qu'en dehors des cas susmentionnés, les sujets persans jouiront des mêmes privilèges et immunités que les autres sujets des puissances amies établis en Turquie.

Cette mesure étant communiquée à tous les départements de la Sublime Porte et aux gouverneurs généraux des vilayets, Votre Excellence est priée de s'y conformer dans l'étendue de sa juridiction.

Avant le *Selamlik* de vendredi dernier, le grand-vézir a eu l'honneur d'être reçu par S. M. le Sultan.

Son Altesse qui est restée plus d'une heure [illegible], est venue prendre les

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PROLOGUE.

II. (suite).

— Oh ! quant à cela, répliqua le prince en se confondant en salutations, touzours, monsieur le marquis, touzours !

Sur ce mot, dit avec un accent qui était tout un poëme d'ironie, les deux hommes se séparèrent.

Puis il se fit un grand mouvement dans la foule. La dernière course était finie et le défilé commençait.

III.

[illegible]

Cependant, après les quelques mots qu'il venait d'échanger avec Baradieu, le prince s'était empressé de regagner son équipage, à travers la foule qui encombrait la pelouse.

Il avait relevé jusqu'à ses oreilles le collet de son épaisse houppelande fourrée, et réussit enfin, en dépit des obstacles qui l'arrêtaient à chaque pas, à franchir l'espace qui le séparait encore de sa voiture.

Mais, au moment où il allait enjamber le marchepied que le laquais, grave et impassible, venait d'abaisser, le prince sentit une main se poser sur son épaule, tandis qu'une voix lui glissait à l'oreille cette phrase significative :

— T'as beau te cacher, ma vieille : je t'ai reconnu !

— Ze n'ai pas le temps, ze re[illegible] passez votre cemin ! fit l'hom[illegible] fourrures en essayant d[illegible] de se dégager de l'étreinte [illegible] nouveau venu.

Mais celui-ci l'avait déjà cloué sur place d'une main énergique et pour ainsi dire autorisée.

— Prends garde ! ajouta-t-il en même temps. Tu veux faire de la peine à un ami... prends garde !

Et comme le valet de pied faisait mine de vouloir intervenir.

— Toi, continua-t-il, tiens-toi tranquille et fiche-moi la paix.

Puis, se tournant vers le prince :

— Voyons ! lui dit-il d'un ton résolu, veux-tu m'écouter ? — Non ? Alors, j'ameute

Le prince était vaincu. Il ne crut pas devoir résister plus longtemps.

— Enfin ! dit-il d'une voix que faisait trembler la colère, que voulez-vous ?

— Un louis d'abord, mon gentilhomme, répliqua le singulier individu ; et quand nous aurons encaissé, un petit bout de conversation.

Le personnage qui venait d'entrer en scène était un de ces types spécialement et essentiellement parisiens que tout promeneur a certainement rencontrés vingt fois dans sa vie : personnage interlope et innomé, tenant à la fois, par son langage coloré, du *pion* qui a échoué dans la carrière pour une « erreur » quelconque, du vaudevilliste de banlieue ou de boulevard extérieur, et qui oscille, par la tenue et l'allure, entre le cabotin honoraire toujours en quête d'un engagement qui n'arrive jamais, et monsieur Alphonse.

Tout le monde sur l'asphalte connaissait Gibory, personnalité étrange, existence difficile à expliquer, vivant de tout, de rien, empruntant cent sous, donnant cinquante francs quand il ne les avait pas, bon à tous les métiers, ayant fait pour le m[illegible] que trahissait son allure, [illegible] ceux excepter le dernier [illegible] peut-être en des, du temps [illegible] ... ancien maître d'études [illegible] où il était jeune, où il était [illegible]gre, et où pourtant il dînait tous les jours ; vaudevilliste essentiellement décentralisateur et sans prétention aucune à l'Institut, joué à Montparnasse dans les grandes soirées, et plus communément sur les scènes infimes, bas-fonds du théâtre, qui se cachent dans les profondeurs de certains quartiers de Paris ; signant avec un dédain complet de la gloire ses élucubrations. Alfred ou *Ygène*, à moins que, dans un but intéressé facile à comprendre, il ne les produisît sous le nom d'un bottier amateur de coulisses et de billets de théâtre et dévoré de l'ambition de se faire passer pour un homme de lettres.

C'était un grand et robuste gaillard, ayant certainement dépassé la quarantaine, au teint rouge, aux traits déformés par les irrégularités meurtrières d'une vie trop accidentée, au cou de taureau, aux mains trapues, solides, et sales ; plutôt mouton que bélier, du reste, avec ses gros yeux à fleur de tête, sans méchanceté, jalousie ni rancune ; inconscient de sa force et incapable d'en abuser, même — détail typique — sur une femme.

D'ailleurs, d'une activité et d'une ingéniosité de ressources inépuisables. Tempérament de fer, intelligence d'une lucidité étonnante [illegible] rapidité de conception et de résolution inouïe ; capable de monter une société en commandite et d'en prendre d'enthousiasme toutes les actions à lui tout seul.

Quand ces gens-là réussissent, ils peuvent devenir banquiers, fournisseurs d'armées, industriels de hasard. Vous les retrouverez, après le succès, directeurs fondateurs du percement de la Cordilière des Andes, opération admirable, impatiemment attendue, [illegible] communication directe l'intérieur du [illegible]

Quand ils [illegible], vous les rencontrez à la porte des théâtres vous offrant une contremarque, vous demandant gracieusement la vôtre si vous sortez, et savourant derrière vous la moitié de cigare que vous avez jetée à terre en entrant.

Pas méchant du reste, et au besoin du [illegible] Gibory une histoire relativement touchante. Un soir, tout au commencement de sa dégringolade, il rentra chez lui, la tête basse. C'était la première fois qu'il n'avait pas un sou dans sa poche et qu'il allait être forcé de vérifier l'exactitude du proverbe : *Qui dort dîne*. Comme il allait gravir ses six étages, à Montmartre, sa concierge émergea d'un antre obscur et lui remit une lettre, une lettre non affranchie, Gibory devina ce dernier détail, et, pour couper court à toute contestation, saisit la lettre vivement.

C'était un camarade, un ami, un complice de lever de rideau, de ces malheureux levers de rideau qui n'avaient peut-être pas été étrangers à la perte par Gibory de sa place de pion. L'ami était malade, couché, misérable et seul.

— Ah ! pauvre vieille ! rugit Gibory.

Et, au lieu de monter chez lui, il ressortit, sans même entendre les réclamations de sa concierge, inquiète à bon droit de ses dix centimes. Il allait chez son ami, chez « sa pauvre vieille » comme il disait. Sans cette circonstance, sans ce hasard, peut-être le lendemain eût-il cherché une place de clerc d'huissier, quelque chose de stable, de régulier, un fixe enfin, cet objectif des infortunés ballottés par la fortune. Il n'y songea plus : il s'agissait bien de lui vraiment ! Il fit ce qu'il n'eût pas fait pour lui-même : il sollicita, courant et crotté, du matin au soir. Et alors la pente ! Quand « *la vieille* » fut sur pied, Gibory continua pour son compte personnel ce qu'il avait commencé pour un ami. Les déclassés, les réfractaires, comme disait Vallès, comptèrent un membre de plus.

Tel était l'homme qui venait d'arrêter le [illegible] : personnage singulier, complexe, capable du bien et du mal, dépourvu d'ailleurs de tous sens moral, allant dans la vie comme un Arabe dans le désert, semant ici et ne s'occupant pas de récolter ; tout au plus ramassant, surtout après une déveine au billard ou aux courses, mais, en ce cas, toujours prompt comme on vient de le voir, à [illegible] l'occasion qui se présentait la première.

Sur l'injonction qui lui était faite, le prince hésita un instant ; puis, prenant son parti, après un dernier mouvement d'impatience, il tira un louis, qu'il glissa dans la main de Gibory.

— Voici un louis, dit-il. Et maintenant...

— Eh bien ! eh bien ! fit Gibory, en voyant que son interlocuteur se disposait à remonter en voiture. Tu oublies que ma proposition, comme on dit en rhétorique a deux termes, et que tu n'as répondu qu'au premier. Voilà le louis. Mais je tiens encore plus au petit bout de conversation.

Le prince eut un geste de sourde colère.

— Parle ! dit-il, mais faisons vite. Qu'as-tu à me dire ?

— A la bonne heure ! je te retrouve, répliqua Gibory, qui prit familièrement le bras de l'homme aux fourrures. Te revoilà tel que je t'ai connu : généreux, serviable, et pas fier ! Du reste, il paraît que ça t'a rudement profité. Bigre ! tu as des chevaux, des larbins ; moi qui t'ai connu si... !

— [illegible]

— Bah ! c'était le bon temps. On crevait de misère, on avait faim ; mais avec quel appétit on mangeait... quand on mangeait !

— Tu regrettes ce temps-là peut-être ? dit le prince avec un regard ironique.

— C'était la jeunesse ; et, vois-tu, il n'y a encore que ça que Dieu ait fait de bon. Mais je bavarde, je te fais perdre ton temps : à moi il me rapporte si peu !... mais, à toi c'est différent. As-tu dû en gagner des mille et des cents, hein ! Voyons, la main [illegible]

[illegible]

— [illegible]

— Bon ! Est-ce que tu serais devenu bégueule, à présent ? Vrai, ce serait dommage. Après ça, on a vu des choses plus étonnantes. Je parie que tu fait de la banque.

— Non.

— Tu as des concessions à l'étranger ?

— Pas davantage.

— Tu as découvert un dessèchement de marais, et tu veux y fonder une ville par actions ?

— Des bêtises !

— Enfin, que fais-tu ?

— Et toi-même ?

— Moi ? Oh ! ça serait trop long.... Cependant, si tu veux m'offrir un cigare et une place dans ton équipage — quel cachet ça vous a, un sapin comme ça ! — tu me reconduiras, et, en route, je te ferai le récit de Théramène.

— [illegible]

— Pourquoi pas ? Depuis que je t'ai revu, je sens que je [illegible] reprendre à t'aimer. Depuis que je t'avais perdu, j'étais inconsolable. Je te retrouve : je ne peux plus me passer de toi.

Pendant que Gibory parlait, le prince, partagé entre une irritation toujours croissante et la crainte de provoquer un esclandre, ne répondait plus que par monosyllabes.

Tout à coup dans ses yeux toujours clignotants brilla comme un éclair. Il eut un instant de méditation profonde, et, toisant Gibory d'un regard rapide :

— Au fait ! pourquoi pas ? murmura-t-il.

Gibory, lui, ne vit rien. Tout entier à son idée, il [illegible] le bras du côté de la voiture.

— Eh bien ? dit-il, montons-nous ?

— Non. Ecoute. Si tu veux être raisonnable, je peux faire quelque chose de toi.

— Qu'est-ce donc ?

— J'ai des projets où tu pourras me servir.

Gibory se mit à regarder le prince avec un commencement de vague appréhension.

— Dis donc, fit-il avec une nuance d'in[illegible], ça ne me fera pas avoir des ennuis [illegible] ce que tu as à me proposer ?

(A suivre).

Voir le numéro du 27 mars.

ordres de Sa Majesté relativement à certaines affaires importantes.

—

Messieurs les Représentants des puissances étrangères sont invités aujourd'hui à midi, chez Rachid pacha, où ils déjeuneront. Après le déjeuner, les membres du corps diplomatique se réuniront en conseil pour discuter sur la question du canal de Suez et sur diverses autres questions.

—

Le ministère des Affaires étrangères a communiqué aux ambassades et légations étrangères le nouveau projet de loi sur les patentes, élaboré par le gouvernement.

—

Le général Ignatiew, ambassadeur de Russie, est allé hier à Arnaout-keuy où S. Exc. a rendu visite à Alexandre effendi Carathéodori, récemment nommé ministre de Turquie à Rome, et à Pavlaki bey Musurus, membre du conseil d'état.

—

Hier est entré dans notre port, venant de la mer Noire, le beau yacht *Livadia* appartenant à l'Empereur Alexandre II. Ce bâtiment reprendra ce soir ou demain au plus tard sa route pour la Haye où il attendra l'Empereur qui se rendra comme on sait à Londres pour faire une visite à la Reine d'Angleterre.

—

Omer effendi, ci-devant secrétaire général de l'ancien conseil du Tanzimat Askérié a été nommé mouavim du mectoubdji du Séraskérat.

—

Par iradé impérial M. le Docteur Naranzzi, a été élevé au grade de *mutémaïs*. Cette distinction méritée a été accordée à M. Naranzzi pour ses services comme membre et secrétaire du conseil supérieur de santé, secrétaire du département des affaires médicales civiles à l'Ecole Impériale de médecine, et pour la part qu'il a prise, comme secrétaire, aux travaux de la conférence sanitaire internationale de 1865.

—

La grand' maîtrise de l'artillerie a ouvert il y a quelque temps aux environs de Psamatia et de Yédi-Coulé une école des arts et métiers, spéciale pour les filles. Cette école qui se trouvait jusqu'ici sous la direction de ce département, sera placée désormais sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique.

—

Le *Nil*, journal d'Alexandrie rapporte que le gouvernement du Khédive, vient de passer un contrat avec une compagnie anglaise qui se charge, moyennant 52,000 LS. de faire sauter les rochers qui rendent dangereuse l'entrée du port d'Alexandrie, ainsi que les récifs qui empêchent l'approche des côtes de l'Egypte.

—

Le métropolitain de Cyzique, Mgr Nicodème a été chargé de la direction de la grande école nationale du Phanar en remplacement du métropolitain de Salonique qui doit partir prochainement pour son diocèse.

—

D'après le *Phare du Bosphore* Chakir bey qui avait soumis dernièrement au gouvernement le projet d'établir une ligne ferrée, autour de Constantinople vient d'obtenir la concession définitive de ce chemin de fer pour une durée de 50 ans, avec l'autorisation de prolonger cette ligne jusqu'à Varna.

—

D'après le *Bassiret* une compagnie anglaise vient de demander à la Sublime-Porte l'autorisation de faire explorer par des plongeurs les parages de Candie et de Rhodes, pour rechercher d'anciens canons de bronze qu'elle suppose exister au fond de la mer, depuis le temps des guerres de la république de Venise avec le Sultan Suleïman Canouni.

La compagnie s'engage à abandonner au gouvernement le tiers des bénéfices de son entreprise, que ses découvertes consistent en pièces de canons ou autres objets précieux.

—

Ce soir au Théâtre Français, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Kolletz.

On jouera *Fra Diavolo*, le charmant opéra comique en trois actes, d'Auber.

C'est une des pièces les plus amusantes qui se puissent voir.

Fra Diavolo est distribué de cette façon : *Fra Diavolo*, M. Kolletz ;—lord *Cockbourg*, M. Dervilliers ;—*Lorenzo*, M. Blanc ;—*Zerline*, Mlle Magne et lady *Cockbourg* Mme Marcilly.

La soirée sera ravissante et il y aura certainement foule, pour entendre la musique d'Auber.

—

On lit dans les journaux d'Athènes :

Les étudiants originaires de Philippoli et de Stanimacho viennent de fonder un comité qui porte le nom de l'*Abeille*. Ce comité se propose d'acheter, à l'aide de cotisations mensuelles et d'offrandes, des livres d'enseignement et de morale, qui seront envoyés et distribués gratis aux écoles du district de Philippopoli.

Hier, (23 mars), trois secousses consécutives de tremblement de terre ont été ressenties à Athènes. La première secousse qui a eu lieu à 5 heures 10 minutes du soir, a été plus forte que les deux autres. On craint que ce tremblement de terre n'ait causé des dégâts importants dans différentes parties de la Grèce.

—

Le paquebot postal de l'*Azizié*, l'*Emirghian* parti d'Ismidt, le 22 courant au matin pour Constantinople, traînait à la remorque un voilier qu'il devait laisser devant le *Tchiflik* impérial. L'*Emirghian* a échoué, à une faible distance d'Ismidt. Le commandant de la corvette-école qui stationne devant Ismidt s'est empressé de porter à ce paquebot de prompts secours et vers le soir l'*Emirghian*, renfloué, a pu continuer sa route vers Constantinople.

—

Nous avons le regret d'annoncer que M. ETIENNE N. MAVROGORDATO a succombé, hier, des suites de la douloureuse maladie dont il était atteint. Ses obsèques ont lieu aujourd'hui.

M. Mavrogordato était jeune, plein d'espérance dans l'avenir, et à cette heure il laisse une veuve, des enfants et des amis inconsolables.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 30 Mars, 1874

Lever du soleil	5 h. 50 m.
Coucher »	6 » 20 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 4 34s
H. à la turque à midi moyen..	5 » 33

8 heures du matin.

Baromètre	764.7
Thermomètre	10.0
Minima .... négat	7.4
Maxima de la veille	15.9
Direction et force du vent S.-O	faible.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Février.		
2 Athanassion, Mpalagianis IneopoliDardanelia	Papanimitri Rirmachos Agrimion	Malta
6 Key Harkési	Green	Malta
7 Georges Rizzino	Bonda	Moscou
8 Gheorghi A. Pazarz	Nicola Nissidi	Braila
11 Gheorghi A. Sagarge Aronoutkeui	Lamb Augustin	Braila
13 Haun	Rose	Mancherte
15 Giovando Maria via Maria n° 17	Giovanda	Smyrne
16 Pinkas ingénieur	Costa	Salonique
17 Touzel gente balte.	Guitard	Salonique.
18 Carigrade Sultan memedown-kruzju na atpazar	Ibrahim bey	Salonique
0 Mercurin	Fontano	Avignon
Mois de Mars.		
3 TopaniKimourdji sokak fagatpha Ribiszewky	Robiszewsky	Odessa
12 Démerdji Tavor	Gaspard Mitrovich	Paris
13 Cari Grosvenor British Embassy	Duches de West mister	Londres
14 Sultan Mehmed Tschistakunchurti Genchile Loss Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
21 Francesco Gercoli	Batista Vitalis	Tinos
22 Frank	Frank	Londres
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Bataille Stratmann	Rehl	Odessa
25 Lapazogiou	Talon	Marseille
26 Sorgutzian	Keumurdjian	Poti

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

VARNA, le 22 mars 1874.

Depuis ma dernière correspondance, je n'avais rien de saillant à vous communiquer. Relativement au rigoureux hiver que vous avez eu, la température chez nous était modérée, ce n'est que dans la première quinzaine de Janvier que le froid s'est fait beaucoup sentir, faisant varier le thermomètre du zéro au 12me degré centigrade. Les signes précurseurs du printemps nous sont enfin apparus et il faut espérer que le gouvernement de notre ville ainsi que la municipalité sortiront de l'état d'inertie dans lequel ils paraissent se complaire pour donner une plus forte impulsion aux affaires et porter les améliorations nécessaires à notre voirie. Le bélédié devrait, non-seulement vérifier les poids et mesures, mais aussi se pourvoir d'agents secrets qui auraient le pouvoir de faire cesser les fraudes qui se commettent journellement. Il est honteux de voir les bouchers, bakals et autres débitants, voler à la barbe de notre bélédié, 50 drames par ocque ! Ne payet-on pas déjà, assez cher les denrées ? La viande se paye 6 piastres, ce qui équivaut à 8 de Constantinople. Je ne vous entretiens pas des légumes, car il est impossible d'en avoir. Un petit chou-fleur coûte 4 piastres, et une ocque de carottes 2 ; en mettant en compte l'inexactitude des poids, vous conviendrez qu'on est fortement *carotté*.

Tout cet hiver notre importation et notre exportation étaient pour ainsi dire monopolisées par le Lloyd Austro-Hongrois; les autres compagnies de navigation, sans compter celle de l'Azizié qui est morte et enterrée depuis longtemps, les autres compagnies dis-je ayant suspendu leurs voyages. Cette semaine le Lloyd a rencontré des concurrents : deux vapeurs des messageries, ainsi qu'un anglais sont partis avec pleins cargaison pour diverses destinations.

Un avis officieux fait connaître que les troupes garderont, durant l'été, leurs garnisons d'hiver et ne se centraliseront pas, comme d'habitude, au quartier général à Choumla. Les uns donnent à cette mesure une raison politique ; d'autres disent que c'est une disposition du gouvernement toute économique.

Jusqu'à ce jour on prétendait que le nouveau règlement sur le tabac ne serait pas mis en vigueur. On s'est cependant détrompé, car la douane a fait main basse sur la marchandise de tous les débitants de tabac. La marchandise a été enregistrée, les machines à couper confisquées et dans peu de jours nous allons avoir le tabac dans les mêmes conditions que celui fourni par la régie de Constantinople. Les petits paquets de tabac et de cigarettes vont certainement modérer la passion des fumeurs ! On se demande quel est celui qui consentira à payer 800 livres de droits au gouvernement pour ouvrir une fabrique. Tous les marchands hésitent à le faire. Ils auraient été plus contents de payer 1000 à 2000 livres pour avoir seuls le monopole de la vente du tabac que de verser 800 livres pour se voir faire le lendemain la concurrence par un autre.

Le nommé Ventura, ci-devant hôtelier à Choumla, se rendant à Constantinople, a eu un demêlé avec l'autorité de notre ville. En se dirigeant à l'échelle pour s'embarquer, il bouscula, par mégarde ou avec intention, un hamal portant un lourd fardeau. Le portefaix se relevant de sa chute, s'adressa au Sieur Ventura, lui demandant l'explication de sa conduite. En réponse, M. Ventura se porta à des voies de fait. D'autres portefaix prirent fait et cause pour leur camarade. Il y eut rixe et un zaptié reçut aussi sa part de coups qui tombaient dru. M. Ventura se réfugia au consulat d'Italie, duquel il dépend. Ayant perdu sa canne dans la bagarre un zaptié la lui rapporta. M. Ventura récompensa le complaisant zaptié en lui rompant la canne sur le dos ! L'autorité s'est saisie de l'affaire et le tribunal a condamné le délinquant à un an d'emprisonnement pour s'être porté à des voies de fait sur la personne d'un agent de surveillance.

Le consulat d'Italie proteste contre le jugement ayant reçu une autre version des faits. On dit que le procès sera révisé à Constantinople.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le maréchal Mac-Mahon.

On écrit à la *Gazette de Spener* :

Paris, 9 mars 1874.

« D'après les renseignements certains, nous pouvons expliquer ainsi certains actes du gouvernement, qui ne contribuent pas peu à entretenir l'ambiguïté et l'incertitude aussi bien dans les cercles politiques que dans la marche des affaires.

« Le maréchal de Mac-Mahon commence à être fatigué de la stérilité de son gouverment et du discrédit dans lequel les impuissances de l'Assemblée de Versailles l'entraînent lui-même comme président de la République.

Les nouvelles publiées sur ce point par la *Presse* viennent directement de la Présidence ; car, vu les rapports très-amicaux qui existent entre le maréchal et M. Debrousse et qui datent de leur séjour en Algérie, ce journal est encore plus l'organe officieux du maréchal qu'il n'est celui de M. le duc Decazes.

Bien plus, M. Saint-Genest (pseudonyme), du *Figaro*, est également un ami du maréchal, et l'article publié par lui, dans lequel il pousse le maréchal à un coup d'Etat, a été inspiré par la Présidence.

M. de Broglie, qui le sait, n'a donc pas pu frapper le *Figaro* ; il s'est borné à dire cette phrase, qui, pour ceux qui sont au courant de cette intrigue, ne manque pas de piquant : « Il y a certaines injures et certains soupçons » dont il ne faut pas même défendre » certains hommes. »

« Le fait est que le maréchal de Mac-Mahon voudrait en finir avec les lenteurs déplorables du Cabinet de Broglie et de la Chambre. Ne pouvant agir lui-même qu'autant que ses pouvoirs seront constitués, il presse M. de Broglie de hâter la marche de cette constitution. Il voudrait notamment, et avant tout, que l'on résolût la question de la seconde Chambre. Si une fois cette question et toutes les difficultés y attenantes étaient résolues, et s'il avait (ce qu'il espère bien) le droit de dissoudre la Chambre des députés, son intention positive serait de dissoudre celle-ci, d'appeler le pays à des élections générales, et d'écarter M. de Broglie de la vice-présidence du Conseil. *Tenez ceci pour certain.*

« Mais M. de Broglie connaît cette disposition du maréchal à son égard. Aussi se garde-t-il bien de hâter quoi que ce soit, non-seulement par rapport aux lois constitutionnelles, mais encore relativement à la seconde Chambre et aux pouvoirs présidentiels. M. de Broglie, dont les affaires pécuniaires personnelles persistent à être dans le plus déplorable état, a absolument besoin de la haute position qu'il occupe. Il est forcé de tout faire pour s'y maintenir. De là la nécessité pour lui de traîner les débats et les affaires politiques en longueur, le plus possible Les déclarations du *Français* sur l'importance de mûrir les questions parlementaires et de les épuiser par des études sérieuses et par des discussions non précipitées, sont très-intéressantes sous ce rapport, et indiquent fort exactement l'attitude définitive que M. de Broglie entend prendre vis-à-vis du maréchal de Mac-Mahon.

« Le maréchal de Mac-Mahon, qui est au courant du peu de sympathie qui existe entre M. Decazes et M. de Broglie, témoigne naturellement une tendance marquée d'approbation à M. Decazes, et tout fait croire que ce dernier serait le successeur de M. de Broglie, si M. de Broglie venait à être écarté par le Président.

Comment cette hostilité, qui tend à devenir de moins en moins secrète et de plus en plus vive, finira-t-elle? Si M. de Broglie s'obstine à différer toute solution importante et à mécontenter le maréchal de Mac-Mahon, celui-ci aura-t-il une patience infatigable ? Qu'on ne l'oublie pas, l'article du *Figaro* vient de la Présidence, qui l'a, non pas écrit, mais inspiré. »

Les canons Krupp.

Le journal allemand l'*Ostsee Zeitung* dit que le ministre de la guerre a envoyé à la fonderie Krupp l'ordre de lui couler un canon du calibre de 37 centimètres, dans le bloc d'acier fondu pesant 52,000 kilogrammes dont il a été tant parlé lors de l'Exposition de Vienne.

Cette pièce sera du même calibre que celle de 1,000 livres également fabriquée dans les ateliers Krupp, et qui avait figuré à l'Exposition de Paris en 1867 ; seulement, elle sera plus forte que celui-ci et portera une double charge de poudre.

Jusqu'à présent, la plus forte pièce d'artillerie de la marine allemande se trouve à bord du *Kœnig Whilhem*. Elle a 24 centimètres de calibre tandis que celles à bord des autres navires de la flotte n'ont généralement que 21 centimètres.

Les nouvelles frégates *Preussen-Grosser-Kurfurst* et *Friederick-der-Grosse* seront néanmoins armées de pièces de 26 centimètres, et les deux frégates qui se construisent dans les chantiers de Londres porteront probablement des canons de 28 centimètres de calibre

Ces dernières pièces, à l'exception toutefois de la pièce de 1,000 livres dont il est parlé plus haut et qui se trouve à présent à Kiel, sont les plus forts canons servant à la défense des côtes allemandes.

L'*Ostsee Zeitung* fait remarquer que cette sorte d'arme, bien que fort utile dans un combat à courte distance, serait tout à fait incapable de protéger un port de mer contre un bombardement de la part d'un vaisseau de la force du *Pierre-le-Grand* (russe) et de la *Fury* et la *Devastation* (anglaises), car elle ne peut traverser une plaque de 12 à 14 pouces d'épaisseur à la distance de 1000 à 1500 mètres, tandis que la nouvelle pièce de 37 centimètres traversera une armure de 15 pouces à la distance de 2,000 mètres.

Le duc d'Aumale.

On écrit à l'*Indépendance Belge*, en date du 16:

« M. le duc d'Aumale est en Angleterre, et cependant M. le duc est commandant d'un corps d'armée. On ne peut sans doute le soupçonner d'avoir été rendre visite au prince impérial, mais il me semble que les ordres de M. le ministre de la guerre devraient être exécutés strictement par tous les généraux, fussent-ils princes. Or, M. du Barail a interdit à tout général de se rendre en Angleterre le 16 mars. M. le duc d'Amale a contrevenu à cette consigne ; c'est un mauvais exemple qui produira un fâcheux effet dans l'armée. On a donné plusieurs versions sur le but du voyage de M. le duc d'Aumale ; on a dit qu'il était parti pour affaires personnelles, pour rendre visite à la reine d'Angleterre. Si j'en crois un bruit qu'on me rapporte le député de l'Oise aurait eu pour mission de rapporter des renseignements sur la manifestation bonapartiste et d'apprécier l'importance qu'on devait y attacher. »

—

Le *Nord* s'exprime ainsi sur le même sujet :

« Il pourrait se faire que le ministre de la guerre fût interpellé au sujet des immunités toutes particulières dont jouit M. le duc d'Aumale. Non-seulement le prince se trouvait en Angleterre entre le 12 et le 16, alors qu'une circulaire ministérielle avait formellement interdit à tous officiers permissionnaires de rester à Londres après le 12 et d'y aller avant le 20, mais cette situation exceptionnelle, au lieu d'être atténuée par le soin qu'aurait dû prendre le prince d'y garder un strict incognito, a été mise en relief par l'exhibition de son uniforme de général dans une cérémonie officielle. M. le duc d'Aumale était-il donc en mission officielle pour représenter la France à la réception du duc d'Edimbourg?

La Chine.

On écrit au *Journal de St-Pétersbourg :*

Pékin, 17/29 décembre 1873.

La *Gazette de Pékin* vient de publier deux décrets du bogdokhan relatifs aux opérations militaires entreprises contre l'insurrection dans la province de Gan-sou et dans la Mongolie occidentale.

Le premier a paru dans la feuille du 3 décembre et relate comme suit la prise de Soutchjéou par les troupes impériales.

Après l'occupation du faubourg oriental de cette ville, les mahométans s'enfermèrent dans la citadelle et continuèrent à résister.

Dans le courant de la 8e lune (au mois de septembre 1873), le gouverneur général du Chen-si et du Gan-sou, Tzo-tzoun-tan, se dirigea vers Sou-tchjéou avec des forces considérables. Il y eut des engagements avec les rebelles le 24 et le 28 septembre. Enfin le 12 octobre, après l'arrivée d'un nouveau renfort, le détachement du général Tzin-Choun donna l'assaut à la citadelle et força l'ennemi à se rendre. L'akhoun Ma-sy, chef principal et très-influent des insurgés, se livra à l'autorité militaire le 31 octobre. Par ordre de Tzo-tzountan il fut exécuté sur-le-champ, de même que plusieurs autres meneurs. Tous les mahométans furent passés au fil de l'épée.

En récompense d'un si grand succès, Tzo-tzoun-tan fut élevé à la dignité de vice-chancelier (en chinois : *sè ban-da-so-chi*). Cette distinction est d'autant plus grande que le titre de vice-chancelier, d'après les lois chinoises, ne peut être conféré qu'aux personnes ayant le grade de docteur ; Tzo-tzoun-tan ne possède point ce grade ; on a donc fait pour lui une exception extraordinaire. En outre il a été promu, avec droit d'hérédité, au rang de la VIe classe.

Tzin-choun, qui s'est particulièrement distingué en cette occasion, a été nommé dziandziun ou gouverneur général ; il lui a été octroyé en outre une pelisse jaune et un plumet. Les autres chefs militaires ont également été récompensés.

La ville de Sou-tchjéou est située non loin du passage occidental de la grande muraille nommé *Tsia-ioui-gouan*. Elle était depuis dix ans entre les mains des insurgés, qui en avaient fait la base de leurs opérations au sud de la grande muraille. Sous le rapport stratégique, Sou-tchjéou est de la plus haute importance, attendu que cette ville commande le passage de Tzia-ioui-gouan, le seul qui ait été au pouvoir des insurgés et le plus important, vu qu'il conduit à Hami et dans la Tzoungarie. La prise de cette ville a causé au gouvernement chinois une vive satisfaction, qu'il a hautement témoignée en récompensant largement ses généraux.

En effet, l'insurrection dans la Chine proprement dite peut être considérée dès aujourd'hui comme définitivement étouffée, et le gouvernement, débarrassé des soucis du côté du Gan-sou, songe sérieusement à mettre fin à l'état d'anarchie qui règne dans les anciennes provinces chinoises limitrophes de la Russie. C'est du moins ce que l'on peut conclure du second décret publié dans la feuille du 7 décembre, qui ordonne aux troupes réunies autour de Sou-tchjéou de se porter immédiatement en avant. Le plan de campagne consiste à se rapprocher au plus vite du district d'Ouroumtsi et le général Tzin-choun a reçu ordre de marcher tout droit sur Goutchen. D'autres corps des troupes occuperont en même temps An-si, Dounhouan et Joui-myn, points d'une grande importance stratégique, situés à proximité de la grande route du Sud ; tandis qu'un autre détachement marchera sur Hami pour en débusquer les insurgés et purger la localité dont il est le centre des éléments malfaisants qu'il renferme. Il est difficile de prédire quels seront les résultats des mesures prescrites par le bogdokhan. Il ne serait pas impossible que les troupes chinoises subissent des échecs dans cette partie de la Mongolie, qui a été dévastée pendant plus de dix ans par l'insurrection, et où les communications sont excessivement difficiles. Mais si l'on prend en considération la pacification relativement rapide du Chen-si et du Gan-sou, on serait porté à croire que les Chinois ne rencontreront de résistance sérieuse que quand ils seront en présence des armées de Yakoub-bek.

L'insurrection des Doungans a évidemment fait son temps ; elle s'est épuisée en luttes intestines entre ses chefs, et malgré l'absence de toute notion d'art militaire chez les Chinois, ceux-ci, avec leur système de patiente temporisation, sont arrivés à la maîtriser complétement, du moins dans les provinces qui lui avaient servi de berceau. Il sera donc probablement encore plus facile de détruire les bandes éparses qui infestent maintenant le pays situé au-delà de la passe du Tzia-ioui-gouan.

Les chemins de fer dans les cimes.

Sous ce titre, le *Courrier des Etats-Unis* rend compte, d'après les derniers avis reçus du Pérou, de l'achèvement prochain de l'entreprise gigantesque du chemin de fer transandin :

La ligne commence à Callao, sur la côte du Pérou, et après avoir parcouru 105 milles jusqu'au Summit Tunnel, qui est à 15,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, elle descend jusqu'à 34 milles plus loin, à la Croyat, sur le versant oriental, d'où elle continue jusqu'au point où la navigation commence sur l'Amazone.

En quittant Callao, le chemin de fer suit la fertile vallée de Rimac, petit cours d'eau qui descend des montagnes. A 30 milles plus loin les montagnes se rejoignent ; sur leurs pentes, on voit les ruines de terrasses et de murailles du temps des Incas, marquant la place d'antiques et populeuses cités.

Un peu après, la voie ferrée passe à San Bartholome, à 47 milles de Callao, près de 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. De là, elle traverse le viaduc de Verrugas, puis arrive à Burco, à 56 milles de Callao et à 5,665 pieds d'élévation, à travers une grande variété de paysages grandioses et terribles.

La voie traverse, sur un pont de 324 pieds de long et de 120 pieds de haut, le ravin de Challapa. Ce pont est de fabrication française.

Dans cette partie du tracé, entre Tambo-Viso et Chicla, il y a différents sites véritablement effrayants ; la vue se trouble en contemplant ce spectacle gigantesque et désordonné de la nature, et l'esprit demeure étonné à la pensée qu'une locomotive doive bientôt franchir ces terribles défilés. Aussi quelles ont été les difficultés vaincues ! Il serait impossible de les suivre pas à pas sur la ligne et de décrire les hautes tranchées et les remblais que l'on a dû établir pour aplanir le terrain et lui donner la pente uniforme nécessaire à la voie.

Il n'a pas fallu moins de trente ponts ou viaducs qui, ajoutés l'un à l'autre, figurent une longueur de plus de 1 kilomètre, et trente-cinq tunnels, représentant ensemble 5 kilomètres, au nombre desquels il faut compter celui du sommet de la Cordillière, long de 1,173 mètres. Au milieu de tant d'obstacles, et avec l'inévitable nécessité de monter toujours, on ne fût jamais arrivé jusqu'au sommet sans les nombreux détours qu'il a fallu faire et que facilitaient du reste les petites vallées latérales ; en certains endroits, la gorge est même si étroite, que, le détour en courbe devenant impossible, il a fallu employer le zig-zag en forme de V, condition toujours défavorable pour les mouvements de la machine et que l'on évite en général dans des pentes aussi fortes.

En sortant de Mantucana, la ligne poursuit difficilement son chemin sur la rive gauche en côtoyant le pied des montagnes, passe devant l'effrayante gorge de Chacahuaro, entre dans le défilé et vient croiser le Rimac un peu en aval de Tambo-Viso.

Tout à coup la vallée se resserre, disparaît, et l'on n'a plus devant soi qu'une vaste fente, profonde de quelques centaines de mètres, au fond de laquelle la rivière coule majestueusement comme dans un gouffre ; les bords en sont coupés à pic et forment comme deux murailles. Au loin on entend déjà le bruit de la cascade dont l'écume blanchâtre frappe le regard ; le sentier taillé dans le roc vous y conduit à travers mille détours, suspendu dans l'abîme en dessus et en dessous des masses de porphyre et de trachytes à moitié en équilibre et qui menacent de vous écraser. C'est la célèbre gorge de l'*Infernillo*, la plus belle peut-être, en tout cas la plus saisissante de toute la Cordilière. Le Rimac, large environ de 40 mètres, s'y précipite du haut d'une cascade de 50 mètres et poursuit impétueusement son cours au milieu des rochers.

Conduire un chemin de fer à travers un semblable défilé, c'était chose impossible ; fort heureusement les larges versants de la quebrada du Parac ont permis de gagner une hauteur considérable, et c'est au moyen d'un tunnel que la voie aborde l'obstacle et se lance sur la rivière, qu'elle domine verticalement sur un pont à 50 mètres de haut ; puis elle rentre de nouveau sous terre et réapparaît à une distance considérable, continuant toujours son interminable ascension. Après un petit détour sur la rive droite, elle rencontre bientôt la quebrada du Rio Blanco, dont elle contourne quelque temps les deux rives, et parvient à Chicla après avoir croisé de nouveau le Rimac sur un beau viaduc de 100 mètres de long, élevé de 80 mètres. Cette région est assez riche en minerais de différentes natures et ressemble en cela du reste aux autres points que va parcourir la ligne jusqu'à la Oroya ; l'exploitation de ces richesses, aujourd'hui en souffrance, ne devra pas tarder à se relever, dès qu'une voie ferrée procurera de faciles moyens de transports.

Les principales difficultés du tracé sont maintenant vaincues, et le reste du trajet jusqu'à la cime ne présente plus que des obstacles de moindre importance. La vallée est assez large ; toutefois, comme la pente y excède 4 p. 100, trois détours ont encore été nécessaires, le premier à Bella-Vista, village minéral voisin de Chicla ; l'autre, plus petit, au hameau de Casapalca ; le troisième enfin, plus long que les autres, puisqu'il mesure 7 kilomètres, dans la quebrada de Chinchan. Au sortir de ce défilé, les montagnes ont pris un aspect plus grandiose, tout est morne et triste ; le Rimac n'est plus alors le torrent impétueux que nous voyions tout à l'heure, c'est un misérable ruisseau dont les divers filets découlent silencieusement des hauteurs environnantes ; au fond de la vallée apparaît la cime avec ses pics éblouissants de neige, mais les yeux peuvent à peine en supporter la lumière ; la respiration devient haletante ; les voyageurs sont vivement incommodés par les effets de la raréfaction de l'air.

A gauche, sur l'escarpement de la montagne, la ligne se voit toujours, à une hauteur considérable, tantôt taillée dans le rocher, tantôt dans une argile rougeâtre ; bientôt elle atteint Antaraagra et disparaît sous terre ; c'est le dernier tunnel, celui qui marque le point culminant de la ligne et de la séparation des eaux pour les deux océans. La Cordillière est désormais franchie à 4,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sur les hauts plateaux des Andes, la voie développe maintenant tout à l'aise ses courbes à larges rayons, la pente est douce et facile, et sans difficulté d'aucune sorte elle arrive à la Oroya, qui marque le terme de sa laborieuse carrière. Le misérable village qui a donné son nom à une œuvre aussi colossale est situé à 218 kilomètres de la mer et à 3,700 mètres d'élévation, il n'a d'autre importance que celle qui résulte de sa position, point de réunion des deux routes de Jauja et de Tarma conduisant à Lima. Le pays est toujours aussi laid, les montagnes aussi désolées ; la déception est grande, le tableau qui s'offre au regard ne répond en rien à ce qu'on attendait.

Telle est la ligne transandine jusqu'au point qu'on atteint aujourd'hui les travaux. C'est, on le voit, la ligne de beaucoup la plus élevée qu'il y ait au monde, puisque celle qui vient après elle, le chemin du Pacifique américain, ne s'élève point au delà de 1,800 mètres.

Le chemin de fer ouvrira une voie de communication pour les produits de la région agricole qui s'étend du versant des Andes jusqu'aux villes maritimes du Pérou, et permettra l'exploitation des riches dépôts de minerai qui existent au sommet des Andes ; leur isolement a jusqu'ici empêché d'en tirer parti.

Ce voyage fatigant, qui exigeait auparavant huit jours, se fera aisément en une seule journée. Cette voie est une entreprise du gouvernement et appartient au Pérou ; elle a coûté des sommes considérables.

Le vin et la goutte.

On lit dans l'*Union Médicale*, de Paris :

De l'étude des nombreux écrits publiés sur la goutte, par les médecins qui se sont plus particulièrement occupés de cette cruelle maladie, il résulte cette double vérité, que « le vin est dangereux pour les goutteux, — que le vin est nécessaire aux goutteux. »

C'est ce que disait Sydenham en d'autres termes : « Si vous buvez du vin, vous prenez la goutte ; si vous n'en buvez pas, la goutte vous prend. »

La solution viendrait tout naturellement à l'esprit des victimes de la goutte, s'ils se préoccupaient moins de flatter le goût, s'ils sacrifiaient moins aux vanités de la table, s'ils écoutaient plus attentivement les conseils de l'hygiène.

Les personnes placées sous le coup de la diathèse goutteuse, celles qu'une vie sédentaire, l'étude, le travail du cabinet, le défaut d'activité habituelle et réglée, ne mettent pas en position de dépenser les forces acquises par la nutrition, doivent se garder aussi bien d'une nourriture trop substantielle que des vins trop riches en alcool.

Malheureusement, ce sont ces vins-là qui sont plus particulièrement recherchés sur les tables des gens du monde ; ce sont les vins spiritueux, les vins de haut goût, les vins riches en phosphates, qui développent et confirment les dispositions à la goutte.

De là la doctrine de Sydenham : « Le vin vous rend goutteux. »

Et cependant lorsque cette redoutable maladie a commencé ses ravages ; lorsque, de cet excès d'alimentation inutilisée ou mal utilisée, résultent fatalement l'état d'aberration dans le fonctionnement des organes, l'appauvrissement du sang, l'anémie, et l'impossibilité, chez le malade, de réagir contre cette débilité croissante, alors il faut trouver un agent de nutrition qui, sans réaction violente, réveille la vitalité prête à disparaître. Cet agent, c'est le vin. « Il n'est surpassé, a dit Liebig, par aucun produit naturel ou factice. »

C'est donc uniquement du choix du vin que dépend, pour le goutteux, non pas seulement le moyen de ne pas être pris par la goutte, mais aussi le moyen de la combattre et d'en éloigner à jamais les accès.

Ainsi, en principe, se garder des vins suralcoolisés, ceux que, par une certaine exagération, on appelle les vins généreux ; choisir de préférence pour la table les vins légers, dont l'abus n'est jamais dangereux, et rechercher, comme digestif, comme reconstituant, un cordial n'ayant que la proportion naturelle d'alcool nécessaire au rétablissement de l'équilibre.

Lorsque sont revenus les déplorables désastres de l'anémie, et tous ces symptômes d'appauvrissement et de dépérissement qui accompagnent la diathèse goutteuse, l'agent qui doit le mieux contribuer à relever cet alanguissement des forces et à rendre du ton à l'appareil digestif, c'est le vin riche en tannin, pris seulement à titre de condiment et à dose très-calculée.

Nous ne voulons tenir aucun compte, il est bien entendu, lorsque nous parlons de vins tanniques, de ceux qui doivent cette qualité à des préparations d'officine et qui deviennent tanniques par addition de certaine proportion d'alcool dans laquelle a été macérée l'écorce du quinquina.

Le vin tannique qu'il importe de rechercher est celui qui est naturellement tannique, celui que la richesse de sa composition a fait généralement dénommer vin de quinquina naturel.

Ce vin, c'est le vin de Bagnols Saint-Raphaël, si efficacement employé dans nos hôpitaux comme reconstitutif par excellence, si hautement apprécié par notre éminent hygiéniste, M. le professeur Bouchardat. Ce vin est le cordial véritable et le plus sûr reconstituant de l'équilibre dans les fonctions de la nutrition.

C'est là le vin le plus particulièrement utile contre la diathèse goutteuse.

FAITS DIVERS.

La maîtresse de la maison à un ami :

— Vous me disiez qu'il était très-convenable, ce jeune homme ; mais voilà qu'il met les pieds dans le plat.

— Excusez-le, madame, c'est qu'il n'est pas dans son assiette !

* *
*

Un fort joli trait du *Masque de fer* :

Madame C... L. a épousé successivement les deux frères ; veuve de l'un elle a convolé à l'autre.

Elle a dans son salon le portrait de son premier mari. Un visiteur, arrêté devant ce portrait, lui demande :

— C'est une personne de votre famille?

— C'est mon pauvre beau-frère? répond madame C... L...

* *
*

On lit dans l'*Impartial de l'Est*, journal de Nancy :

« Un jeune homme, le baron de A..., possédant un revenu de 100,000 fr, voyageant pour son plaisir et désirant se marier à Nancy, prie les demoiselles de cette ville qui seraient jalouses de trouver un mari, et que les avantages d'une union brillante et d'une belle fortune pourraient séduire, de se conformer à la note ci-dessous ;

« Comme ce jeune baron est décidé à fixer son choix à Nancy, et que peu lui importe de quelle condition soit sa femme, il ne cherche ni la fortune ni la beauté, mais seulement la beauté de l'âme.

« En conséquence, les demoiselles qui désireraient cette union voudront bien, dimanche prochain, porter à leurs coiffures des rubans couleur de *souris effrayée* : le baron, faisant sa ronde en ville, fera par la même occasion son choix et le proclamera par la voie de la presse. Cette mesure est de rigueur, car ce jeune homme ne veut point s'exposer à éprouver un refus.

« Du reste, les demoiselles qui arboreront la couleur de *souris effrayée* peuvent être rassurées à l'égard de la beauté et de la noblesse du jeune homme : il possède tout ce qui peut plaire et satisfaire le goût du beau sexe.

* *
*

Le *Moniteur Belge* donne les renseignements statistiques suivants sur la fabrication du papier :

Les Etats-Unis possèdent 800 fabriques de papier, dotées de 3,000 machines fournissant annuellement 200,000 tonnes de papier.

L'Angleterre, a 850 fabriques et 1,590 machines, produisant 175 millions de kilogrammes de papier, plus 12 millions de kilogrammes de papier à main, d'une valeur totale de 200 millions de francs.

La France compte 250 à 280 établissements avec 350 machines et produit 75,000 tonnes de papier, dont 11 millions de kilogrammes pour l'exportation.

D'après une statistique publiée par M. D. Rudel, il existerait dans le monde entier 3,960 manufactures de papier employant 90,000 hommes et 180,000 femmes, non compris les 100,000 personnes qui s'occupent de l'achat des chiffons.

La production totale annuelle est évaluée à 1 milliard 800 millions de livres, dont 900 millions seraient employées par les imprimeries, 100 millions par les correspondances particulières, 240 par le commerce, 200 par l'instruction publique, etc.

* *
*

Nous trouvons, dans le *Tour du monde*, des détails fort intéressants que nous reproduisons sur l'utilité d'une curieuse espèce d'oiseau, l'arghilah :

Il n'est pas de spectacle qui frappe plus le nouvel arrivant à Calcutta que de voir les arghilahs, ces oiseaux grands comme des hommes, se promener gravement parmi la foule qui encombre les rues, ou garnir de leur fantastique silhouette le sommet de tous les édifices. Leur tête chauve, galeuse, percée de deux petits yeux ronds et rouges, supporte un bec énorme, pointu, en cornet, capable d'engouffrer un poulet entier et muni d'une poche violacée qui sert d'antichambre au puissant estomac. Placez cette tête enfoncée entre les épaules d'un corps blanc sur lequel viennent se rabattre deux ailes à bandes noires, semblables à des bras croisés derrière le dos ; posez ce corps sur deux jambes jaunes d'une respectable longueur, et vous aurez l'arghilah, que la science a baptisé du nom vulgaire de cigogne à sac.

Le public, frappé par la gravité de sa démarche et l'air penseur de son crâne dénudé, lui a donné le nom pittoresque de philosophe ou d'adjudant. Ces philosophes sont un bienfait pour Calcutta ; leur œil investigateur ne laisse jamais séjourner un instant dans la cité la moindre immondice. Sous ce climat humide et chaud, avec la saleté

native des habitants pauvres, et dans une ville aussi considérable, si l'on n'avait pas de par ils auxiliaires, tous les soins ne suffiraient pas à tenir les rues dans un état de salubrité même médiocre.

Aussi les lois les protègent-elles, et il est défendu, sous peine d'une amende de 125 fr., de les molester en quoi que se soit.

Les arghilahs ne sont, du reste, que les commandants de la vaste armée des nettoyeurs patentés de Calcutta, qui se compose de plusieurs milliers de vautours, de buses, de milans, de gypaëtes, de cigognes et de corbeaux; mais tout ce monde tremble devant leur terrible bec, et les meilleurs morceaux sont réservés à leur prodigieux estomac. La voracité de l'arghilah est, en effet, extraordinaire; à demi repu, on le voit souvent happer au passage quelque corbeau impertinent et le faire disparaître, malgré ses protestations, dans la vaste poche où, après quelques instants de tumulte, le travail de la digestion commence sur-le-champ à s'opérer.

Ces oiseaux quittent Calcutta tous les ans, au moment de la ponte, pour trois mois; mais au bout de ce temps, ils reviennent fidèlement occuper chacun le poste qui lui appartient, ce qu'on a pu constater au moyen de colliers dont on a muni quelques-uns d'entre eux. L'un de ces porteurs de colliers monte la garde depuis trente ans sur le palais du vice-roi.

VARIÉTÉS

L'hydraulique des grands cours d'eau : le Parana, l'Uruguay et l'estuaire de la Plata.

Sous ce titre, M. Revy, membre de la Société des ingénieurs civils de Vienne, vient de publier à Londres, chez Spon, un remarquable travail. Une des branches les plus importantes de la géographie, au point de vue de son utilité pratique et de ses rapports avec les travaux de l'ingénieur, est, sans contredit, celle qui se rapporte à l'hydraulique des fleuves et de leurs estuaires. L'étude des phases progressives que traverse, dans le cours des siècles, un estuaire comme celui de la Plata, pour se transformer en une plaine fertile comme le Delta du Gange, touche à des questions qui intéressent le bien-être de millions d'individus. Ce n'est que par une recherche attentive de ses transformations successives, que l'on peut arriver à la découverte des lois naturelles auxquelles elles obéissent, sans la connaissance desquelles tous les efforts de l'homme seraient impuissants à détourner et à utiliser des forces qui, autrement, n'auraient qu'une action purement destructive.

Les changements inévitables qui sont l'œuvre du temps ne peuvent pas être arrêtés dans leur cours d'une façon permanente; mais si les principes d'après lesquels ils s'opèrent sont bien connus, ils peuvent être régularisés de manière à servir pendant de longues périodes les intérêts de l'homme au lieu de n'apporter que la ruine et la désolation. C'est ainsi que l'on peut maintenir la navigation, améliorer les ports et assurer des moyens d'irrigation en évitant les inondations et leurs ravages.

L'excellent ouvrage de M. Revy sur l'hydraulique des grandes rivières qui est le fruit d'une étude approfondie des rivières le Parana et l'Uruguay et de l'estuaire de la Plata, apporte des documents nouveaux et d'une grande valeur pour la connaissance plus exacte d'un sujet qui est d'une importance capitale pour l'humanité; quelques-uns de ses résultats sont en contradiction avec les principes généralement admis, mais aucune précaution [illegible] l'exactitude de ses observations, et aucun résultat n'a été publié qu'après un contrôle minutieux. Les rivières de l'Amérique du Sud sont les plus grandes qui existent sur le globe, et ce n'est [illegible] d'eau aussi gigantesque que l'on peut acquérir la connaissance des lois auxquelles obéissent leurs mouvements si compliqués et que l'étude des rivières moins importantes laisse complètement dans l'ombre.

C'est par l'observation de la Plata que les ingénieurs, seront éclairés sur bien des questions délicates concernant la science de l'hydraulique.

M. Revy donne un aperçu rapide et lu[illegible] des [illegible] qui est prod[illegible] siècles et produis[illegible] encore aujourd'hui la configuration actuelle de la côte orientale de l'Amérique du Sud. La vaste étendue de plaines s'étendant entre les Andes et l'Atlantique, bornée au nord par les montagnes du Brésil et au midi par le détroit de Magellan, est le plus grand bassin de formation tertiaire existant à la surface du globe.

Cette formation consiste en trois stratifications dont les deux premières sont d'origine marine, et dont la dernière, formant le sol actuel, renferme ces monstrueux débris de mammifères décrits par Owen, Parish et Darwin. La géologie nous apprend que les vastes plaines de la Confédération Argentine et de la Patagonie étaient autrefois couvertes par une mer peu profonde qui venait baigner les assises orientales des Andes. Peu à peu, des soulèvements géologiques firent émerger des portions de terre au-dessus du niveau de l'Océan, jusqu'à ce qu'une mer intérieure, séparée complètement de l'Atlantique, se fût formée. Les innombrables torrents des Andes et des montagnes du Brésil [illegible] gileuses et sablonneuses qu'ils déposaient graduellement une fois que leur force vive était annulée par la force d'inertie de la mer intérieure. C'est ainsi que se forma le sol des pampas à l'époque où florissaient les mammifères gi[illegible]

[illegible] le mylodon et le mégalonyx, ainsi que l'armadillo géant, le cheval primitif et le toxodon, cet étrange animal moitié rat et moitié dugong. La période glaciaire mit fin à l'époque où ils vécurent, et les torrents chargés de glaces entraînèrent leurs débris jusque dans l'ancien estuaire de la Plata, tombeau de tant de races éteintes.

Après la période glaciaire, le sol primitif ainsi que l'ancien estuaire de la Plata furent soulevés au-dessus du niveau des mers environnantes, et les torrents primitifs s'unirent pour former de puissants cours d'eau qui creusèrent leurs lits dans les parties les plus déclives de la région soulevée. Le Parana, le Paraguay et ce que l'on appelle la rivière de la Plata, mais qui n'est en réalité qu'un bras de mer, voilà tout ce qui reste actuellement de l'estuaire le plus étendu des époques géologiques.

De ces rivières, le Parana est de beaucoup la plus importante. Son cours su[illegible] dessus de sa jonction avec le Parag[illegible], est fort peu connu; et, à la latitude de 24° 4' sud, la navigation y est inter[rom]pue par la chute connue [so]us le nom de Guavia, environ 450 [mi]lles au-dessus de Corrientes.

Le lit s'y trouve resserré par des murs de granit, et le choc terrible de ces masses d'eau énormes contre ces murs produit un vacarme épouvantable qui domine complètement la voix humaine, même à plusieurs milles de distance.

Cette chute a été visitée et décrite par le naturaliste espagnol Azaro, en 1788. Le cours du Parana s'alimente en grande partie dans les montagnes du Brésil, et son principal affluent, le Paraguay lui-même, ne reçoit guère des Andes que deux cours d'eau importants, le Bermejo et le Pilcomayo. A Corrientes, où le Parana et le Paraguay se réunissent, les bassins des deux rivières embrassent ensemble une étendue de un demi-million de milles carrés dans la région montagneuse, et c'est cette surface seule qui alimente probablement tout le débit du fleuve, car dans les 2,000 milles carrés que comprend le bassin du Parana au-dessous de Corrientes jusqu'à la Plata, le fleuve perd probablement plus par l'évaporation qu'il ne reçoit de ses tributaires de peu d'importance qui prennent naissance dans la plaine.

L'Uruguay est sujet à des fréquentes et remarquables fluctuations, dans certaines saisons il peut rivaliser avec le Parana, et à d'autres moments il devient comparativement insignifiant, tandis que le Parana peut être pris pour type d'un véritable grand fleuve, l'Uruguay [illegible] traordinaire.

Les études de M. Révy ont été faites avec le plus grand soin, et il donne une description minutieuse et détaillée des instruments qu'il a employés soit pour le sondage, soit pour mesurer la rapidité du courant à différentes profon[deurs]. A l'aide d'un instrument spécial, [il a] pu mesurer la vitesse du courant à [une] hauteur déterminée au-dessus du fond, avec autant de facilité et de préci[si]on qu'à la surface, et calculer ainsi la somme intégrale des courants dans un plan vertical depuis le fond jusqu'à la surface. De la série complète de ses observations, il a pu déduire plusieurs conséquences: c'est que la vitesse des courants superficiels dépend de la profondeur de l'eau, et que la formule que présente cette vitesse est indépendante de la pente. La vitesse maxima dans un canal, en admettant qu'il n'y ait aucune cause locale de perturbation, a lieu à la plus grande distance du fond, lequel produit la seule force retardataire.

Mais les résultats de ces observations et les conséquences à en tirer doivent [être] étudiés dans l'ouvrage même avec [le se]cours des diagrammes qui en facilitent la lecture.

Deux coupes ont été faites avec un soin [to]ut particulier, l'une à la hauteur du Rosario pour le Parana, l'autre à la hauteur du Salto pour l'Uruguay.

La Plata, qui reçoit ces grands cours [d'e]au, n'est pas à proprement parler un fleuve, mais un vaste bassin de peu de profondeurs, d'une longueur de 125 milles et d'une largeur de 23 milles dans [sa] partie la plus étroite. Sur une longueur de 100 milles, l'eau est toujours douce, et à sa jonction avec l'Atlantique, elle est à peine salée. La profondeur moyenne est de 18 pieds à marée basse.

Autrefois cet estuaire s'étendait à 200 milles plus loin dans l'intérieur des ter[res où] commence le Delta du Parana, [illegible] période de temps plus ou [moins lon]gue, toute la surface de l'estuaire aura été reconquise sur la mer comme ont été conquis les estuaires qui forment actuellement les deltas du Mississipi et du Gange.

Il est probable qu'à une époque remontant à moins de 5,000 ans, le Bengale proprement dit, qui nourrit maintenant des millions d'habitants, n'était qu'un estuaire comme celui de la Plata et que les bouches du Gange rencontrait la mer au pied des collines de Rajmehal.

Le soulèvement graduel de ce delta, rendant habitables les parties inférieures du bassin du Gange, est mis en évidence par la position des villes capitales des dynasties successives, fondées de plus en plus bas dans la vallée du Gange au fur et à mesure que les changements physiques transformaient en lieux habitables pour l'homme les lagunes et les marais primitifs.

C'est précisément par les documents nouveaux qu'il apporte pour la connaissance des lois suivies par la nature dans ces transformations admirables, que l'ouvrage de M. Revy présente une valeur et un intérêt particuliers.

L'homme ne peut pas en arrêter les progrès et toute tentative dans ce sens aboutirait à un échec certain: mais avec la connaissance exacte des principes naturels, il peut diriger et utiliser les opérations de la nature, de manière à transform[er] [illegible] facile qu'il [illegible] à ses beso[ins].

Les observations de M. Revy ont démontré que la transformation subie par la Plata est lente mais certaine.

La vitesse du courant superficiel, pour une pente donnée, quelle qu'elle soit, est proportionnelle à la profondeur et la vitesse du courant au fond du fleuve croît avec la profondeur plus rapidement que la vitesse du courant superficiel. Cette loi explique aisément la formation des bancs, des îles et des canaux d'une plus grande profondeur.

Partout où la profondeur est faible dans l'estuaire, le courant est moins fort, et non-seulement les dépôts s'y forment plus facilement, mais une fois formés, ils ont moins de chances d'être entraînés de nouveau par le courant. Les eaux de la Plata contiennent au moins 1/10,000 de matières solides en suspension. Mais les dépôts ne se forment que dans des eaux tranquilles, ce qui, dans un estuaire soumis à l'influence des marées, se produit deux fois par jour pendant plusieurs heures consécutives. Dans les parties les moins profondes, les dépôts s'accroissent jusqu'à ce que la profondeur soit assez faible pour permettre aux courants supérieurs d'être presque annulés; alors les bancs s'accumulent rapidement.

En même temps, l'action des marées tend à augmenter la pente du fond au fur et à mesure que la section transversale diminue, afin de donner au même volume d'eau un écoulement, et accroît par suite la force du courant dans les parties les plus profondes.

C'est ainsi que se forme le nouveau lit resserré du fleuve, jusqu'à ce que le vaste estuaire primitif se trouve transformé en une série d'îles et de lagunes, et finalement en une plaine riche et fertile.

Cela dépend de la hauteur à laquelle montent les marées et de la distance à laquelle elles pénètrent dans l'estuaire. A l'endroit, quel qu'il soit, où la force de la marée montante est contre-balancée par celle du fleuve, il n'y a plus de courant, et c'est là que les dépôts se forment en plus grande abondance. Les matières tenues en suspension par les fleuves tant qu'ils sont en mouvement, arrivent à se déposer dès que leurs eaux sont tranquilles, et c'est là, à une distance variant de 10 à 20 milles de l'embouchure du fleuve, que les bancs croissent le plus rapidement et que les îles se forment. Dans ces luttes journalières, l'avantage reste invariablement aux cours d'eau; ils empiètent peu à peu sur l'estuaire et finissent par s'en approprier toute l'étendue.

Les principaux points établis par M. Révy sont qu'avec une pente donnée la [vit]esse des courants superciels ne dépend que de la profondeur; que le courant au fond d'une rivière croît plus [illegible] courant superficiel, [illegible] au fond augmente avec la profondeur, et que la vitesse du courant moyen est la moyenne arithmétique entre les vitesses à la surface et au fond. La plus grande vitesse a lieu à la surfa[ce], la moindre au fond. Au fur et à mesure que la profondeur augmente ou que le courant superficiel devient plus rapide, la différence entre les vitesses à la surface et au fond diminue de plus en plus, et il arrive un moment où, pour de grandes profondeurs et des courants superficiels très-rapides, ces deux vitesses sont identiques.

M. Révy termine son ouvrage par les remarques suivantes:

« Certaines rivières inondent périodiquement de vastes étendues de terres, non pas qu'elles débitent un trop grand volume d'eau ou que leur lit soit trop étroit, mais parce que nous hésitons à employer le remède le plus convenable qu'il serait neuf fois sur dix en notre pouvoir d'appliquer. L'embouchure des fleuves et l'entrée des ports s'obstruent en rendant la navigation de plus en plus difficile, non pas que l'action de la mer soit différente aujourd'hui de ce qu'elle était il y a un siècle; mais nous y faisons plus attention dans certains cas, et dans un grand nombre d'autres, nous avons nous-mêmes aggravé la situation par des tentatives illusoires d'amélioration.

« Il est peu de problèmes plus compliqués que celui de la direction et l'influence des courants sur la formation des canaux dans les estuaires; et cependant à peu d'exceptions près, tous les travaux d'amélioration sont entrepris sans même chercher à connaître l'histoire des transformations successives de l'estuaire, et encore bien moins les causes qui les ont produites. Les principes que nous avons pu déduire de nos études sur ces grandes rivières auront, nous n'en doutons pas, une grande utilité et serviront à l'avancement de la science de l'ingénieur, et plus [ils] seront répandus, compris et appliqués, plus les avantages que les ingénieurs de notre génération pourront tirer de leur application seront rapides et efficaces. »

TÉLÉGRAMMES.

[AGENCE] BORDEANO ET Cie.

[Autriche-Hongrie.]

Vienne, 28 mars, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	45.—
d. Nouvelles ...	32.75
Anglo-Bank	125.50
Société de créd. aust-turq..	19.30
Banque austro-ottomane..	50.75
Pièce de 20 francs.......	8.92
Agio................	106.25
Change sur Londres. ...	141.75
Credit anstalt	203.—
National Bank	563.—
Lloyd	423.—

Bourse satisfaisante; les actions seules du Crédit mobilier ont éprouvé une dépréciation inattendue.

A la Chambre quelques députés se proposent de présenter une motion en vertu de laquelle l'exil serait prononcé contre les jésuites.

Vienne 29 mars.

Tant à Paris que dans notre ville on espère à la régénération des finances ottomanes.

France

Versailles, 28 mars.

La Chambre a approuvé par 389 voix contre 193 le projet du gouvernement concernant le crédit à allouer pour les fortifications. MM. Thiers et le général Changarnier ont parlé contre le projet.

On remarque beaucoup d'agitation parmi les légitimistes.

D'après une rumeur M. le duc de Nemours serait appelé à présider le Sénat.

Paris, 28 mars.

Un syndicat de banquiers a signé avec Sadiq Pacha une seconde convention pour un grand emprunt qui est destiné à éteindre la dette flottante de la Turquie.

Sadiq pacha a promis, dit-on, l'institution d'une commission internationale de contrôle.

Versailles, 29 mars.

A l'Assemblée nationale M. de Broglie a fait des déclarations péremptoires sur l'urgente et durable organisation du septennat.

La commission des Trente discute actuellement le projet de loi relatif à la chambre haute.

L'Assemblée nationale, après avoir repoussé l'ajournement proposé par la gauche, a adopté la proposition de lever le séquestre apposé sur les biens de Napoléon III. Après le vote qui a eu lieu à ce sujet l'Assemblée s'est ajourné au 12 avril prochain.

Angleterre.

Londres, 28 mars.

Une annonce publiée dans les journaux prévient le public que les coupons des emprunts turcs, échéant le 1er avril seront payés selon l'usage le 10 du même mois.

Allemagne.

[illegible]

Le gouvernement maintient entièrement le projet de loi proposé par lui et relatif à l'armée.

L'astronome Hansen est mort à Gotha.

Berlin, 28 mars.

Aristarchi bey a présenté, à l'Empereur, dans une audience solennelle, les lettres de créance l'accréditant en qualité d'Ambassadeur.

Espagne.

Madrid, 29 mars.

La ville d'Abanto est prise; les carlistes ont été repoussés au delà de Santa Juliana.

Hollande.

La Haye, 28 mars.

On mande d'Atchin que Gigh[illegible] (?) a reconnu la souveraineté hollandaise.

Roumanie.

[illegible]

La session législative a été prorogée jusqu'au commencement du mois prochain.

Bucharest, 29 mars.

La Chambre a approuvé le Budget le gouvernement émettra des bons du trésor pour une somme de 5 millions 200 mille francs.

Grèce.

Athènes 29 mars, 10 heures matin

Hier le ministère a donné sa démission; la situation politique paraît se compliquer. Jusqu'à cette heure rien encore n'a été décidé au sujet du successeur de M. Bulgaris.

A la Bourse affaires nulles.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 28 mars.

	Clôture
Dette Générale	44 1/8
Emprunt 1865	58 —
do 1869	52 —
do 1871	57 3/4
do 1872	65 3/4
Consolidés anglais	92 —

BOURSE

[COURS] DES FONDS

[illegible]

[MOUVEMENT DU] PORT.

[illegible]

Sandern, paq. à vap. rus. Bosphorus, c. Tchécalis, d. Liverpool, paq. [illegible]

Marseille paq. [illegible] Piraeus [illegible] touche Naples [illegible] et Dardanelles [illegible]

[illegible] touche Gibraltar Dédé-Agatch et [illegible] Livourne, Naples, Palermo, Messine, [illegible]

Marseille, paq. [illegible] Volos, Salonique et Dardanelles [illegible]

ARRIVÉES [illegible]

[illegible] Matrona, c. Patronas, div.

DÉPARTS DES NAVIRES [illegible]

[illegible]

[illegible] Stamatopulos, blé. Ibraila p. Cephal. [illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi et Mardi 20 et 26 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles ci-dessous mentionnés nécessaires à l'administration impériale de Tophane.

700 tonnes de Pig Iron, Cold Blast déjà soumissionné à 14 livres turques la tonne.

200 tonnes de Pig Iron Cold Blast soumissionné au même prix.

150000 ocques de zinc à 5 1/2 piastres l'ocque.

133270 ocques de fer fondu de la meilleure qualité à 4 1/2 piastres l'ocque.

100000 ocques de plomb à 4 1/2 piastres l'ocque.

18500 ocques d'étain à 25 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mercredi 20 mars (v. s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 40 assortiments de vieux objets se trouvant au dépôt d'habillements militaires.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 mars 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 19 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 9000 cantars de charbon de terre de New-Castle déjà soumissionné à 13 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 mars 1874.

AVIS.

Le conseil administratif de la Grand Maîtrise de l'Artillerie informe le public que des prix de 8,20 paras par ocque pour une quantité de 1667 ocques d'huile de glycérine ordinaire; de 10 piastres par ocque pour une même quantité d'huile de Belmontine et de 7 piastres par ocque pour 883 ocques [illegible] du savon de Tripoli, ayant été obtenus les personnes qui voudraient les rabaisser sont invitées à se présenter au conseil précité jusqu'au 20 mars v. s. (mercredi prochain) à 10 heures à la turque pour offrir leur soumission.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS.

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société des Tramways sont prévenus que le coupon N. 4 de dividende, fixé par l'Assemblée générale du [illegible] mars 1874 [illegible] piastres garanti soit medjidiés d'ar[illegible] partir du 19 avril [illegible]

[CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE] OTTOMANE.

AVIS.

MM. les titulaires d'obligations des chemins de fer de la Turquie d'Europe (2e Emission) qui viennent d'effectuer leurs versements à la Banque Impériale Ottomane, sont prévenus que faute par eux d'avoir retiré leurs titres [illegible] plus tard le 1er Avril prochain N. S. ils seront, à dater de cette époque, assujettis au paiement du droit de garde usuel perçu par la Banque [illegible] posés (1/2 % du Capital [illegible] titres.)

C. A. GERARD

[illegible]

100—Galata, Grand'Rue Yerghandjilar—100

[illegible]

CONSTANTINOPLE

[ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.]

AVIS.

Se référant à son précédent avis relatif à la mise en adjudication du matériel [illegible] l'Administration impériale des Télégraphes et Postes informe le public que la susdite adjudication sera définitivement close le 31 mars courant (v. s.)

Les personnes qui voudraient donc y concourir, sont de nouveau priées de se rendre au Conseil de cette administration, avant l'expiration du délai susmentionné.

Constantinople, le 24 mars 1874.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO & Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale. Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 19 et mercredi 20 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des objets suivants:

2250 pics de castor [illegible] déjà soumissionné à 79 piastres le pic.

500 pics de drap rouge [illegible] sionné à 70 piastres, 10000 pics de [illegible] à 135 paras le pic;

1200 ocques de glycérine à [illegible] l'ocque; 30500 ocques de charbon de bois tamisé à 45 piastres; 30500 ocques de bois non-tamisé à 30 piastres et de la quantité de froment pire nécessaire à la consommation annuelle, également soumissionné à 90 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces différents articles sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 24 mars 1874.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE pouvant disposer des quelques heures par semaine, désire trouver des élèves pour leur enseigner le français, l'allemand, le piano, et les autres sciences nécessaires à une bonne éducation.

[illegible]

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le [français].

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Koulouk.

A LOUER un appartement ou [cham]bres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

ALMANACH NATIONAL du Journal « LA TURQUIE » POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES

Famille de S. M. I. le Sultan — [illegible]

Prix 12 Médjidié.

EN VENTE LES COSTUMES POPULAIRES DE LA TURQUIE EN 1873.

UN VOLUME GRAND IN-QUARTO [illegible]

320 [illegible]

[illegible] Ottoman à l'Exposition Universelle de [illegible] Président du XII Groupe.

74 PLANCHES [illegible] photoglyptie

PRIX : 60 FRANCS.

[illegible]

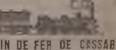

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de fer de [illegible] Cassaba est [illegible] la plus accélérée pour [illegible] l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordeglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général

HERBERT HADDAN, E.C.

8me ANNEE No 74. Sepher 13 1291. MARDI 31 MARS 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. BORDRANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.....................	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page.....................	6 »	la »
Insertions, corps du journal............	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 30 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La situation faite au cabinet de Versailles par les partis — notamment par les légitimistes et les bonapartistes, — est devenue telle que M. de Broglie ne cesse de répéter, à la tribune, qu'il est absolument nécessaire d'organiser le septennat.

Dans une discussion, dont le télégraphe ne nous précise pas le motif, le vice-président du conseil a de nouveau demandé à la Chambre de se hâter d'entourer le pouvoir du maréchal Mac-Mahon de garanties de stabilité. Il a constaté que ce pouvoir était précaire, menacé constamment, et il a fait appel à la majorité afin de la rallier autour du chef de l'Etat.

M. de Broglie s'est trompé en s'adressant à la majorité. Il est évident que les légitimistes ne veulent pas, ne voudront jamais donner leur vote à des lois qui devraient mettre fin à leurs espérances. Il n'est pas certain que les membres du centre droit y consentent tous, bien qu'en plaçant les fils de Louis-Philippe à la tête de toutes les hautes positions gouvernementales on prépare ainsi, pour un moment donné, la possibilité d'une restauration orléaniste.

Il est clair que le septennat permet à la branche cadette de s'organiser, de ne rien brusquer, d'attendre même que le chef de la maison de Bourbon soit mort pour tenter quelque chose. Mais malgré cela, M. de Broglie sait bien que tous les orléanistes de la Chambre ne le suivront pas sur le terrain du septennat. C'est donc du côté du centre gauche que le vice-président du conseil devrait diriger ses efforts.

Plus les lois, qui auraient dû être élaborées avant le vote de Novembre, seront catégoriques, plus elles préciseront la sphère dans laquelle le pouvoir devra se mouvoir, plus elles définiront nettement ce pouvoir et plus la majorité venant de la gauche et du centre gauche sera imposante. Il y aura des débats orageux, mais le gouvernement en triomphera s'il sort enfin des équivoques dans lesquelles il s'est complu.

D'ailleurs le seul moyen de donner au chef de l'Etat la force qu'il réclame, et que les partis lui contestent, c'est de fermer la porte à toutes les interprétations possibles. Si dans l'intérêt d'une famille prétendante, les lois qui seront présentées se tiennent dans le vague, elles ne feront que perpétuer l'état de choses dans lequel le cabinet se débat.

Nous verrons après le 12 Avril, c'est-à-dire à la reprise des séances de l'Assemblée de Versailles, si la commission déposera enfin ces fameux projets que le duc de Magenta réclame avec tant d'insistance.

La motion qui avait été présentée au parlement fédéral de mettre en liberté les députés socialistes Bebel et Liebknecht n'a été appuyée au vote, que par les socialistes et six autres députés dont deux ou trois particularistes.

Il ne s'agissait pas, cette fois, d'un procès encore pendant ou d'une instruction judiciaire commencée et qui pouvait être exploitée sous l'empire de tendances politiques, mais d'un arrêt judiciaire définitif ayant déjà reçu son exécution. Les priviléges du Parlement n'étaient donc pas en cause. Récemment lorsqu'il s'est agi d'un membre clérical, condamné en première instance à une année d'emprisonnement, le Parlement avait voté la suspension du jugement.

La loi brunswickoise sur la régence est décidément enterrée.

La commission de la Diète du duché a fait sur cette matière un rapport dont il a été donné lecture à cette assemblée.

Ce rapport conclut à ce qu'on laisse la question à l'écart, attendu que la tentative d'instituer une régence, en cas de vacance du trône, a complétement échoué.

On se rappelle que ni l'Empereur Guillaume ni le grand-duc d'Oldenbourg, qu'on avait désignés comme régents éventuels, n'ont consenti à se charger de cette mission. Elle revient de droit au pouvoir fédéral.

Les nouvelles reçues de Calcutta en Angleterre sont de plus en plus mauvaises.

La détresse dans les districts où règne la famine augmente. Dans le Tirhoot, le nombre des individus s'adressant aux sociétés de secours pour obtenir de quoi manger à la condition de travailler, s'est élevé de 20,000 à 100,000 dans l'espace de dix jours. Tous ces individus sont réduits au dernier état de misère, mais il préfèrent travailler qu'aller dans les *poor houses* (maisons pour les pauvres, malades ou infirmes). Ils appartiennent tous aux classes ouvrières. Trois ou quatre cents personnes sont mortes de faim. Cependant on trouve encore à acheter de quoi manger dans les marchés.

Dans les districts autres que le Tirhoot, on ne signale pas de décès occasionnés par la famine.

Dans le nord du Chumparum, l'état général est mauvais ; les populations vivent beaucoup des secours du gouvernement.

Dans le Rungpore, de grands secours sont distribués. 400,000 personnes sont occupées par les sociétés de secours, qui complètent leur organisation,

L'évêque de Pernambuco qui avait été cité devant une haute cour, pour violation des lois, a été jugé par le tribunal suprême, et condamné à quatre ans de prison.

Ce fait montre jusqu'à quel point les idées de progrès ont pénétré au Brésil. Il y a dix ans le gouvernement, même alors qu'il y eut été incité, n'eut pas osé traduire un membre du haut clergé devant un tribunal, et encore moins l'eut-on condamné.

On sait que depuis quelques années le Chili est devenu l'un des pays qui concourent le plus activement à l'approvisionnement du marché européen en céréale. Le Chili va avoir, avant qu'il soit peu, un concurrent sur la côte est de l'Amérique du Sud, et ce concurrent est en le territoire de la Plata. Nous lisons en effet, dans le journal *La Republica*, de Buenos-Ayres : « L'agriculture du pays entre dans une nouvelle phase. Un nouveau marché s'ouvre à ses produits et ce fait a une grande signification et une réelle importance. Il est le résultat du développement de la colonisation et le nouveau marché n'est autre que l'Angleterre. Deux chargements de maïs, emportés des ports de la province de Santa Fé, ont traversé l'Océan directement pour l'Angleterre et ont réalisé une opération qui a produit de gros bénéfices. Aujourd'hui la spéculation porte sur le blé. Deux navires de grand tonnage ont remonté le Parana se dirigeant sur le port de Santa-Fe pour charger du blé acheté aux colons. » Ce premier essai d'exportation des blés argentins est trop important pour ne pas mériter qu'on le signale.

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

Le devoir et l'intérêt du gouvernement lui commandent, disions-nous dans un précédent article, d'assurer la liberté absolue de la propriété foncière. Il doit être tout aussi empressé à remplir son second devoir qui consiste à respecter la liberté des cultures.

On entend par liberté des cultures la faculté qu'a le propriétaire de conduire comme il l'entend l'exploitation de sa terre, l'étendre ou de restreindre ses cultures, de les varier à son gré ou de les renouveler, de vendre ses récoltes à sa convenance ou de les conserver tout autant qu'il le juge utile à ses intérêts, de disposer en un mot du produit de sa propriété et de son travail avec une liberté entière garantie par la loi.

La liberté des cultures peut être méconnue ou violée par l'Etat soit directement, soit indirectement.

La violation est directe lorsque l'Etat prescrit tel genre de culture, au détriment de tel autre. Ce cas est fort rare, les gouvernements n'étant pas assez mal avisés pour ordonner de cultiver par exemple tel terrain en prairie, plutôt qu'en blé. La meilleure garantie d'une bonne culture est, en tout pays, l'intérêt même du cultivateur. Il connait sa terre, ses qualités et ses défauts, les produits qu'elle est apte ou impropre à donner. A ce premier point de vue, la liberté des cultures n'est pas entravée dans l'empire. La ligne que mit le gouvernement est conforme aux principes. Mais peut-on dire qu'il en est de même au point de vue du devoir que l'on a de ne pas porter d'atteinte indirecte à cette liberté? Le cultivateur n'est-il pas gêné dans sa liberté d'action par le système de perception actuel qui l'empêche de disposer de ses récoltes à son gré jusqu'après le passage du dîmier? La culture de la vigne n'a-t-elle pas été entravée dans son expansion par l'élévation considérable du chiffre de l'impôt spécial qui pèse sur l'industrie vinicole? Le cultivateur n'arrachera pas sans doute la vigne qu'il a plantée en s'imposant de grands sacrifices : mais il sera empêché de donner à cette culture l'extension qu'il projetait par la crainte légitime de voir ses bénéfices absorbés par cet impôt. On pourrait encore faire des observations analogues sur l'assimilation, au point de vue de l'impôt, des cotons et des plantes qu'utilise l'industrie avec les produits purement agricoles.

Nous ne voulons pas dire que le gouvernement doit négliger l'intérêt fiscal : mais on peut concilier cette nécessité avec le progrès de l'agriculture et pour n'en citer qu'une preuve, nous rappelerons les conclusions d'une étude publiée récemment dans notre journal. Cette étude faisait ressortir avec raison les avantages que trouverait le trésor dans la substitution au système actuel de dîmes d'un impôt portant non plus sur le revenu des terres mais sur la généralité des biens fonciers qu'ils soient ou qu'ils ne soient pas cultivés. Il y aurait là tout à la fois une source de revenus beaucoup plus importants pour l'Etat et un stimulant pour le développement des cultures. Cette mesure serait d'autant plus opportune que les voies de communication déjà ouvertes et celles dont on prépare la construction placent dès à présent plusieurs provinces de l'empire dans des conditions excellentes au point de vue agricole. Nous pouvons prédire à coup sûr que les contrées de Roumélie qui ont pu exporter cette année leurs produits par voie ferrée auront trouvé dans les bénéfices réalisés le motif déterminant de nouveaux efforts pour étendre leurs cultures et multiplier leur production, si le gouvernement ne veut pas appliquer dès à présent l'impôt foncier à toute l'étendue de l'empire, il pourrait du moins l'introduire, à titre d'essai, dans les provinces dont nous parlons, qui ont été dotées du bienfait des chemins de fer. Dans notre conviction, les avantages que le trésor en retirerait ne manqueraient pas de déterminer le gouvernement à son adoption définitive.

(A suivre).

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er Avril prochain sont priées de le renouveler, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans l'envoi du journal.

Samedi dernier, le Général Ignatieff a rendu visite au Grand-Vézir dans le conak de Son Altesse.

Les ministres d'Allemagne et de Belgique ont eu successivement, le même jour, une entrevue à la Sublime Porte avec le ministre des Affaires étrangères.

Le général Ignatief, après la réunion qui a eu lieu hier chez le ministre des Affaires étrangères, s'est rendu à la S. Porte et a eu une entrevue avec le Grand-Vézir.

Nous apprenons que Midhat Pacha compte partir mercredi prochain pour se rendre aux eaux thermales de Tchesme, où Son Altesse ferait un séjour de quelques semaines.

M. Christisch, ministre de l'instruction publique, en Serbie, a reçu un télégramme de Belgrade le chargeant d'aller à la Sublime Porte exprimer au gouvernement impérial, les remercîments du prince Milan à propos de la solution favorable que le gouvernement a donnée à la question de la jonction des chemins de fer turco-serbes.

M. Christisch a fait hier cette démarche.

Avant-hier, dimanche, a eu lieu, au patriarcat œcuménique, l'assemblée élective des délégués des paroisses chargés de nommer les quatre membres laïques du conseil national, en remplacement des membres sortants.

Dix candidats se sont présentés. MM. Pavlaki bey Moussourus, Antoine Psychari, Constantin Calliadi et Jean Canellos ont été élus.

Le *Fulgerul*, canonnière roumaine qui se trouvait depuis quelque temps dans notre port, a obtenu l'autorisation nécessaire pour quitter le Bosphore. Ce bâtiment partira incessamment pour le Danube.

On annonce le prochain départ pour la Bosnie d'une commission composée d'ingénieurs et présidée par le colonel Nihad bey. Cette commission devra examiner et régler certaines questions se rattachant au raccordement du réseau projeté des chemins de fer de la Bosnie avec les lignes autrichiennes.

Un service télégraphique en langues étrangères vient d'être établi à la station de Travnik (vilayet de Bosnie), où il existait déjà un service en langue turque.

Le prix d'une dépêche simple de 20 mots, de Constantinople à Travnik, est de piastres 35, medjidié.

Les travaux de reconstruction de la mosquée de Tzehankhir, entrepris depuis peu de temps par ordre de S. M. le Sultan, avancent avec rapidité et bientôt cette mosquée sera complètement rebâtie.

Des renseignements puisés à bonne source nous autorisent à annoncer que le Conseil d'Administration de la *Banque Austro-Ottomane*, de Vienne, a décidé, dans sa séance du 26 courant, que le coupon d'intérêt échéant le 1er avril prochain ne serait pas payé.

C'est hier à 10 h. qu'ont eu lieu les obsèques de M. Etienne N. Mavrogordato. Spontanément la Bourse avait fermé. Une foule immense assistait à la cérémonie funèbre. C'est que celui que nous avons perdu unissait aux dons de l'esprit les qualités les plus précieuses du cœur. D'un commerce charmant, d'une bonté inépuisable, M. Mavrogordato ne comptait que des amis. Si la cruelle douleur de sa veuve, de ses enfants, de sa famille pouvait être adoucie, elle le serait par cette sympathie profonde de toute une population se manifestant avec éclat autour de cette tombe prématurément ouverte.

On écrit de Smyrne :

« Les démarches du consul-général d'Autriche-Hongrie à Smyrne, entreprises en vue de doter les Israélites de notre ville d'un hôpital plus en harmonie avec les progrès de la science et les besoins de l'humanité souffrante, viennent d'être couronnées d'un succès on ne peut plus satisfaisant. Le baron de Rothschild, de Vienne, a bien voulu mettre à la disposition de M. de Scherzer la somme de mille livres stg. pour faire construire un nouvel hospice et a approuvé le plan qu'en avait dressé M. l'ingénieur Humann. Les travaux commenceront immédiatement après Pâques. Un dispensaire, pour les pauvres de la communauté juive, sera attaché au nouvel établissement. »

Un capitaliste habitant Sofia se propose de soumettre au ministère des Travaux publics une demande, à l'effet d'obtenir la permission de construire, à ses frais, un pont solide sur la Maritza, entre Tirnovo et Samauli. Le concessionnaire demande à prélever, pendant quinze ans, un droit de péage sur les voyageurs et les wagons de chemin de fer qui traverseraient le pont.

A l'expiration des quinze années, le pont deviendra la propriété du gouvernement. De plus, le concessionnaire s'engagerait à construire ce pont, au cas où il viendrait à s'écrouler dans un délai de vingt ans.

Nous lisons dans le *Hadikat-el-Akhbar* du 19 mars :

La saison d'hiver a été des plus rudes cette année, en comparaison des années précédentes. La pluie est tombée avec une persistance extraordinaire pendant les derniers mois, sur la Montagne et sur presque tous les points de la Syrie. La route de Beyrouth à Damas a été obstruée par la neige et presque toutes les communications ont été interrompues, ce qui a amené une grande misère dans plusieurs localités et a occasionné un renchérissement excessif des vivres, même à Beyrouth et à Damas.

Les habitants de plusieurs villages du Liban ont enduré de grandes privations; ils ne pouvaient plus se procurer de quoi vivre. Les bestiaux ont manqué de nourriture, plusieurs animaux sont morts de faim et de froid, dans la montagne et dans presque toute l'étendue de la Syrie. Plusieurs maisons se sont effondrées sous le poids des neiges. Le village d'Akhoura, au Liban, a été le plus cruellement éprouvé ; vingt maisons se sont écroulées et vingt-trois personnes ont péri sous les décombres.

S. Exc. Rustem pacha, gouverneur général du Liban, mu par un sentiment de charité, s'est empressé d'organiser une souscription parmi les fonctionnaires dépendants de son administration, afin de venir en aide aux malheureuses familles d'Akhoura

Le Valy de Syrie prolonge son séjour à Beyrouth, en attendant que la circulation soit rétablie sur la route de Damas.

Les nouvelles reçues de Damas disent que la sécurité publique ne laisse plus rien à désirer, et que, grâce aux mesures prises par le gouvernement, on n'entend plus parler de vols ni de méfaits, dans cette ville.

Les bédouins de la tribu d'Amour, qui depuis plusieurs années étaient restés insoumis, infestaient impunément les environs de Homa et de Homs. Vigoureusement poursuivis par les troupes du gouvernement, ils ont été réduits à capituler. Douze cheïks de cette tribu sont venus faire acte de soumission et solliciter leur amnistie. L'amnistie ne leur sera accordée qu'à condition qu'ils restitueront les objets et les bestiaux volés dans les villages qu'ils exploitaient et qu'ils abandonneront la vie nomade pour devenir sédentaires et s'adonner à l'agriculture.

L'*Impartial* de Smyrne du 25 mars, contient la statistique suivante :

« Nous venons de faire un funèbre recensement. Nous avons relevé un à un, dans les journaux et les lettres particulières, le chiffre des décès produits par le froid et la faim, du 1er février au 5 mars. Nous trouvons dans nos ta-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PROLOGUE.

III. (suite).

— Tu es devenu bien scrupuleux ?

— Dame! tu comprends, un homme de lettres! Je ne veux pas perdre mon avenir.

— Du reste, dit le prince aux fourrures, tu peux dormir en paix. Le temps des affaires louches est passé, et tu n'auras rien à craindre. Aujourd'hui, j'opère au grand jour.

— Soit ! mais un détail m'offusque.

— Lequel?

— Tu me promets une affaire... magnifique, et, en attendant, tu vas me planter là?

— Je t'attends ce soir.

— Où ça ?

— Chez moi.

— Chez toi, c'est bientôt dit : tu vas me donner l'adresse de n'importe qui, et quand ce pauvre Gibory demandera au portier : « Monsieur de Brives, s. v. p. ? » — Nous n'avons pas ça dans la maison.

— Imbécile ! qui sait que j'ai conservé mon ancien nom !

— Tu vois bien ! tu oubliais même de me dire celui d'aujourd'hui.

— Je vais te donner mon adresse et mon nom. Seulement, il faut avoir confiance. Je te jure ma parole d'honneur que j'ai besoin de toi et que je t'attendrai ce soir à neuf heures.

— Peuh!

— Ah! tu m'ennuies à la fin. Voyons, est-ce entendu? Tiens, voilà encore un louis à compte.

— Merci, mon prince.

— Est-ce convenu ?

— C'est convenu. D'ailleurs, je vais prendre un fiacre et je le suivrai.

— Comme tu voudras.

— Le nom?

— Pascal Chauveau.

— L'adresse?

— Rue Zacharie, no 13.

IV

L'ORPHELIN.

Pendant que le prince remontait enfin dans son équipage, après avoir, à la suite d'une réflexion subite, donné à voix basse l'ordre de rentrer dans Paris par Auteuil, Baradieu, pensif, la tête pleine des souvenirs de l'étrange entretien qu'il venait d'avoir, et plus encore de la coïncidence singulière qui en avait été l'origine, suivait au pas la grande allée du bois de Boulogne, encombrée de voitures, de cavaliers et de promeneurs.

Nous avons ébauché tout à l'heure le portrait physique de l'homme ; complétons-le en quelques mots.

Le marquis Richard de Baradieu était fils du général marquis de Baradieu, un des plus brillants officiers de l'armée, en même temps qu'un des plus opulents seigneurs terriens du Nivernais. Richard venait à peine de perdre sa mère, morte en donnant le jour à Daniel, que le général mourut à son tour, deux fois frappé dans ses affections les plus chères en l'espace de deux années : la première fois, en la personne du marquis de Bois-Yron, son plus vieil ami, mort subitement, sans qu'on eût jamais bien connu au juste dans le pays les circonstances de sa mort; et la seconde fois, en la personne de Mme de Baradieu, sa femme.

Confié aux soins d'un tuteur, Richard avait donc été abandonné tout jeune à lui-même, et il avait profité de sa liberté avec cette ardeur un peu excessive que la jeunesse apporte dans les manifestations de son indépendance. A vingt ans, il était déjà lancé à corps perdu dans le tourbillon de cette vie parisienne qui brise les reins trop fragiles et tue les poitrines délicates. Mais le marquis Richard, comme on l'appelait, avait un tempérament d'acier et devait traverser cet enfer comme une salamandre. Pendant cinq ans, il fut le héros de la mode et de l'aventure, le lion du boulevard et des clubs, et son souvenir se conserve encore aujourd'hui dans plus d'une mémoire fidèle. Cœur d'or, bourse ouverte, où il laissait puiser sans paraître y prendre garde, il avait eu le talent de se faire cinq cents amis, dix mille admirateurs, et pas un ennemi.

On conçoit que cette vie à outrance lui avait fait perdre un peu de vue ses devoirs de frère aîné ; mais, si le marquis Richard ne fut peut-être pas tout à fait pour le petit Daniel le sérieux mentor qu'il aurait dû être, jamais frère ne fut plus dévoué, plus aimant, plus tendre. Cet enfant, mélancolique souvenir d'une mère adorée, le délassait, l'épurait, pour ainsi dire, de son existence brûlante; et plus d'une fois, quand il rentrait au petit jour grelottant de froid, fatigué et mécontent de tout et de lui-même, on eût pu le surprendre pénétrant doucement, sur la pointe du pied, dans la chambre où reposait son frère, et s'oubliant un moment dans la contemplation de l'enfant endormi.

Très-rarement, durant cette période, Baradieu visita le Nivernais, bien qu'il eût par là, à quelques lieues de son château, une ancienne et bonne amie d'enfance, sa cousine Mlle Diane de Bois-Yron, la fille du feu marquis dont le général, son père, avait tant pleuré la mort.

Une seule fois, un soir, Baradieu s'était absenté de Paris, seul, subitement, sans prévenir Daniel, et il s'était rendu, non au château de Baradieu, mais à celui de Bois-Yron.

Il y avait passé quinze jours entiers, et en était revenu un peu plus sombre qu'au départ. Chose bizarre! à partir de ce jour, il essaya à diverses reprises de recommencer la vie insouciante et folle. Il n'y put réussir.

C'est alors que peu à peu il s'était détaché du monde. Nous disons peu à peu, car il y avait déjà deux ans de cela, et la conversation échangée entre M. de Chantelys et lui nous a appris que ce dégoût subit du marquis Richard pour le monde avait fini par dégénérer en misanthropie et en besoin de solitude.

Tel était l'homme qui venait d'avoir avec le prince aux fourrures la brève explication que nous avons dite.

Baradieu, en proie à ses pensées, répondant machinalement aux saluts qui à chaque instant lui étaient adressés, venait d'atteindre le carré Marigny, quand son cheval fit un écart et s'arrêta.

Brusquement arraché à sa rêverie par cet incident, Baradieu releva la tête, et vit qu'il s'était fourvoyé au beau milieu d'un embarras de voitures.

Mais il était excellent cavalier, et c'était pour lui la moindre des choses que de se dégager de ce mauvais pas.

Toutefois, au moment où il se disposait à opérer son mouvement de retraite, il s'entendit interpeller par le maître d'une calèche, dont son cheval venait de toucher la capote baissée.

Baradieu se retourna vivement et tressaillit.

Dans cette calèche, se tenaient M. le comte et Mme la comtesse de Mondésert !

Richard ne jeta qu'un coup d'œil sur cette dernière... : mais, comme si elle eut senti l'éclair profond de ce regard brûler sa chair, la comtesse releva le front par une sorte de sentiment de révolte, et ses grands yeux clairs, d'un bleu vague et noyé, dangereusement magnétiques, se fixèrent à leur tour sur Baradieu avec une expression de défi.

Le comte, lui aussi, avait échangé un regard avec Baradieu ; mais cela avait duré une seconde : car presque au même instant la voiture se remit en marche, et les deux hommes se trouvèrent séparés.

Du reste, l'embarras était dissipé.

Un instant après, Baradieu prenait le pont de la Concorde, la rue de Bourgogne, et tournant la rue de Varennes à gauche, rentrait dans son hôtel.

C'était une de ces vieilles résidences nobiliaires comme le faubourg Saint-Germain reste seul à en posséder aujourd'hui, avec ses deux grandes portes majestueuses et massives, aux lourds marteaux de cuivre, avec sa cour vaste et silencieuse et sa façade immense, aux hautes fenêtres sculptées d'ornements et de mascarons contemporains de Louis XV.

Comme Baradieu mettait pied à terre, un valet en grande livrée s'approcha respectueusement, et, la casquette galonnée à la main.

— Qu'y a-t-il, Germain ? demanda vivement le jeune homme.

— Il y a, répondit le valet, qu'une personne est venue pendant l'absence de M. le marquis, et que, sur son insistance, j'ai cru devoir prendre la liberté de l'introduire dans l'appartement de M. le marquis.

— Et quelle est cette personne ? fit Richard surpris.

— C'est le métayer de Mlle de Bois-Yron.

— Barroin !

— Oui, M. le marquis, Barroin ! et si je me suis permis...

Le valet n'acheva pas. Baradieu était déjà loin.

En trois bonds il avait gravi les degrés qui le séparaient de son appartement, et pénétrait dans l'antichambre.

Il y avait là, depuis une heure, un vieillard qui, en dépit de ses cheveux blancs et des rides profondes qui creusaient son visage, paraissait encore bien robuste et bien vert.

Il était assis ; dès qu'il vit Baradieu, il se leva et salua avec une déférence qui ne manquait pas de dignité.

— Barroin ! dit Baradieu en lui saisissant les mains avec force. Toi ! toi !... Diane ne court aucun danger, au moins ?

— Aucun, monsieur le marquis, répondit le vieillard d'une voix triste.

— Alors, tu viens simplement me voir ?

— Non, monsieur le marquis.

— Et que viens-tu faire ?

— Je viens vous chercher.

Qu'y avait-il dans ce simple mot, de mystérieux et de terrible? Nous ne saurions le dire encore — ce qu'il y a de certain, c'est que Baradieu frissonna.

— Me chercher ? murmura-t-il.

— Oui, monsieur le marquis ; et, si vous êtes libre, si vous voulez écouter ma prière, eh bien, ce n'est pas demain que nous partirons, c'est ce soir.

Baradieu enveloppa le vieillard d'un regard inquiet.

— Ce soir ! répéta-t-il en continuant de l'observer ; ce soir, quand tu arrives à peine! Qu'y a-t-il donc ?

— Il y a, répondit Barroin, cette fois d'une voix vibrante, et comme entraîné malgré lui, il y a que c'est comme autrefois, monsieur le marquis, et que les mêmes symptômes se reproduisent.

Baradieu étouffa un cri, et, marchant vers le vieillard :

— Comme autrefois ! répondit-il d'un ton presque impérieux... Que veux-tu dire ? parle !

Mais le vieillard se contenta de baisser la tête.

(A suivre).

Voir le numéro du 30 mars.

bleaux mortuaires les « cadavres » [illegible]

Province de Smyrne	23	personnes
» » Brousse	32	»
» » Konieh	48	»
District d'Ouchak	36	»
Sporades	8	»
Ile de Chypre	15	»
» Crète	3	»
Caramanie	18	»
Cons/ple et la banlieue	104	»

Comme on voit, ces chiffres sont d'une sombre éloquence pour le malheureux district d'Ouchak ainsi que pour la capitale de l'Empire Ottoman.

La province de Konieh étant plus grande et presque aussi peuplée que la Belgique, on est moins douloureusement surpris—quand on constate la disette dont elle souffre—qu'il n'y ait pas eu autant de morts qu'à Stamboul, par exemple.

Les personnes qui ont péri en Chypre ont toutes succombé aux suites d'un dénûment absolu, au manque de nourriture, de pain !

Si le nécrologe pour Smyrne n'est pas heureusement plus fourni c'est que la faim est un mal généralement inconnu dans cette province qui, on le sait, est très-riche et où, d'autre part la charité privée s'exerce sous toutes les formes et ne laisse personne sans secours.

Demain, 1er avril, représentation extraordinaire au Théâtre Français, au bénéfice de MM. Blanc et Leclere.

On jouera, *pour cette fois seulement*, le *Juif Errant*, grand drame en 5 actes et 12 tableaux d'Eugène Sue.

Voici comment la pièce est distribuée: *La Reine Bacchanale*, Mlle Tautin ; — *La Mayeux*, Mlle Caruel ; — *Françoise*, Mme Chevalier ; — *Blanche*, Mlle Pelletier ; — *Adrienne de Cardoville*, Mlle Drege ; — *Rose*, Mlle Laure ; — *Dagobert*, M. Chevalier ; — *Rodin*, M. James ; — *Morok*, M. Labat ; — *Couche-toui-nu*, M. Dervilliers ; — *Gabriel*, M. Leclere ; — *Agricol*, M. Blanc ; — *D'Aigrigny*, M. Bouilloud ; — *Gringalet*, M. Jouanne ; — *Le Juif*, M. Hilaire, etc.

Cette pièce tirée par Sue d'un de ses romans est une des plus mouvementées qui se puissent voir.

Le Canal de Suez.

Notre correspondant du Caire, [illegible]chant l'intérêt que nous portons à cette importante question, nous a transmis quelques documents y relatifs que nous nous empressons de publier ici.

Le Caire, 19 mars 1874.

Monsieur le Président,

Son Altesse m'a chargé de porter à votre connaissance les deux lettres vizirielles portant toutes deux la date du 7 mars 1874, qu'elle vient de recevoir et dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus les traductions.

Vous verrez, Monsieur le Président, que le Gouvernement Impérial insiste sur l'exécution des mesures adoptées pour le droit à percevoir sur [illegible] ments traversant le Canal et [illegible] Altesse à tenir la main ferme à l'exécution de la mesure qui prescrit la perception d'un droit de dix francs par tonneau d'après l'évaluation du tonnage net établi par la Commission dans le cas où avant l'expiration du terme de trois mois indiqué dans la lettre vizirielle du 22 Zilkadé, la Compagnie n'aurait pas notifié à Son Altesse son adhésion à la transaction proposée.

Son Altesse, Monsieur le Président, est persuadée que la Compagnie de Suez exécutera elle-même la décision de la Sublime-Porte et que son Gouvernement ne se verra pas dans la nécessité d'intervenir pour tenir la main haute à cette exécution conformement aux ordres de la Sublime-Porte,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signé : Mehemet Thewik.

SUBLIME PORTE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
De S. A. le Grand-Vezir à S. A. le Khédive.

Altesse

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de V. A. en date du 17 Zilcadé 1290, ainsi que la lettre y incluse de M. de Lesseps, en réponse à la communication adressée à V. A. le 22 Zilcadé 1290, au sujet des travaux de la commission Internationale pour le tonnage.

Dans la susdite lettre M. de Lesseps, formule les termes de la proposition qu'il se déclare prêt à soumettre à l'adoption de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du Canal. Il y joint certains documents qui donnent le chiffre des dépenses que pourraient nécessiter certains travaux supplémentaires à entreprendre dans l'intérêt de la navigation.

La proposition de M. de Lesseps, s'écartant sur des points essentiels de celle qui avait été formulée par la Commission Internationale, je crois nécessaire, afin d'éviter tout malentendu, de me reporter à la teneur de la communication du 22 Zilcadé.

Dans cette communication, il avait été établi que la commission Internationale en considération des instructions de la Sublime Porte, dont M. de Lesseps, lui-même a fait une appréciation bien favorable, avait fixé avec l'autorité qui n'appartenait qu'à elle seule, la base du droit de péage à percevoir par la compagnie du Canal.

En même temps V. A. était invitée à porter à la connaissance de la Compagnie, l'avis émis, grâce au concours unanime des volontés des diverses puissances maritimes sur un arrangement d'un caractère spécial. Dès lors, il est aisé de comprendre qu'il serait impossible à la Sublime Porte de revenir aujourd'hui sur aucun de ces points.

Toutes améliorations suggerées dans l'entretien du canal peuvent mériter l'attention du gouvernement impérial. Mais la Sublime Porte ne saurait entreprendre de les recommander à l'appréciation des intéressés, que lorsque la question du péage aura d'abord cessé de faire difficulté, et, qu'ensuite les améliorations auront été formulées par la Compagnie d'une manière suffisamment motivée.

En conséquence et conformément à l'esprit et à la lettre de la communication du 22 Zilcadé V. A. est priée de donner connaissance de ce qui précède à la Société et de lui réitérer l'assurance que dans le cas où avant l'expiration du délai trimestriel, elle n'aura pas adhéré à la transaction proposée, le droit de péage sur les navires traversant le canal devra être perçu sur la base de dix francs par tonneau, d'après le calcul du tonnage net établi par la commision Internationale.

Pour traduction conforme à l'original.
Le Drogman du Divan Impérial
Signé : Sadoullah.

Le 7 mars 1874.

SUBLIME PORTE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
S. A. le Grand-Vézir à S. A. le Khédive d'Egypte.

Par ma lettre de ce jour, je reponds à celle par laquelle V. A. me transmettait la réponse de M. de Lesseps à la communication qui lui a été faite des résultats de la Commission Internationale.—M. de Lesseps semble croire que la proposition de la surtaxe et la regle pour le calcul du tonnage net adoptée par la Commission ne font qu'un seul et même tout. — Ma réponse dans laquelle j'ai voulu éviter toute controverse explique suffisamment qu'il y a là deux questions bien distinctes ; qu'il dépend entièrement de la Compagnie d'accepter ou de refuser la transaction concernant la surtaxe, mais que sa decision sur ce point ne saurait exercer aucune influence sur le mode de calcul établi pour la détermination du tonnage net. Dans le memorandum de M. de Lesseps que V. A. m'avait transmis précédemment, par sa lettre du 16 Zilcadé 1290, celui-ci semblait révoquer en doute la competence de la Commission à résoudre une question que soulevent les termes d'une concession accordée par le gouvernement à une Compagnie ; concession, disait-il, qui a le caractere d'un contrat. Je reconnais avec empressement la justesse de la réponse que V. A. fit à M. de Lesseps en lui faisant savoir qu'Elle transmettait son memorandum à la Sublime Porte.

La dernière lettre de M. de Lesseps indique qu'il a quitté le terrain sur lequel il s'était placé dans son susdit memorandum dont la date était d'ailleurs, antérieure à celle de la lettre du 22 Zilcadé. Il ne pouvait lui échapper que même dans l'hypothèse ou l'on assimilerait sa concession à un simple contrat, la Compagnie aussi bien que les représentants des intérêts maritimes, s'en étant remis à l'interprétation de la Sublime Porte pour lever des difficultés qui avaient surgi sur l'explication de ce contrat et la Sublime Porte ayant interprété la clause douteuse du contrat, nulle autre autorité n'aurait pu établir [illegible] plus de compétence la regle technique qui devait terminer l'application de cette interprétation que la Commission Internationale qui représentait les lumières réunies de toute l'Europe. Toute discussion ultérieure paraissant donc superflue, V. A. est invitée, ainsi qu'il est dit dans ma lettre en date d'aujourd'hui à tenir la main ferme à l'exécution de la mesure qui prescrit la perception d'un droit de dix francs par tonneau d'après l'évaluation du tonnage net établi par la Commission, dans le cas où, avant l'expiration du terme de 3 mois indiqué par la lettre du 22 Zilcadé, la Compagnie n'aurait pas notifié à V. A. son adhésion à la transaction proposée.

Pour traduction conforme à l'original
Le drogman du Divan Impérial
Signé : Sadoullah.

Le 7 mars 1874.

A Son Altesse Mehemet Thewik Prince Heritier, ministre de l'Intérieur au Caire.

Caire, le 20 mars 1874.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la dépeche de Votre Altesse en date d'hier et j'ai étudié avec la plus grande attention les deux lettres vezirielles du 7 mars 1874 adressées à Son Altesse le Khédive.

[illegible] tion conseillée par une commission internationale à laquelle la compagnie du Canal de Suez n'avait pas été appelée à participer nous avait semblé renfermer un simple projet. La disposition conseillée ne pouvait être intitulée transaction que si elle était le résultat d'un accord entre les parties contractantes.

Aussi m'étais-je empressé de montrer mes bonnes dispositions à entrer en négociation et j'avais soumis à la Sublime Porte, par le bienveillant intermédiaire de Son Altesse le Khédive, une proposition que je jugeais assez équitable pour la présenter au Conseil d'Administration de la Compagnie et à l'assemblée générale des actionnaires.

Les deux nouvelles lettres vézirielles se traduisent, non plus par une demande de négociation, mais par une intimation formelle devant au besoin etre appuyée par une force gouvernementale. En conséquence je retire ma proposition de conciliation et je maintiens dans toute leur intégralité les droits écrits des actionnaires du Canal, sans aucune modification.

La Compagnie financière du Canal de Suez, n'ayant par elle-même d'autre force que son droit et de[illegible] conflit qui serait fâcheux pour tout le monde se voit obligée de se soumettre provisoirement, mais elle constate la violation d'un contrat public juridiquement etabli par l'Article 17 suivant de son acte de concession ratifié par Sa Majesté Imperiale le Sultan :

« Art. 17 de l'Acte de concession du » Janvier 1856. »

« Pour indemniser la Compagnie des » dépenses de construction, d'entretien » et d'exploitation qui sont mises à sa » charge par les présentes, nous l'autorisons, dès à présent et pendant » toute la durée de sa jouissance, à » établir et percevoir, pour le passage » dans les canaux et les ports en dépendant, des droits de navigation, de » pilotage, de remorquage, de halage » ou de stationnement, suivant des » tarifs qu'elle pourra modifier à toute » époque sous la condition expresse :

» 1° De percevoir ces droits, sans » aucune exception ni faveur, sur tous » les navires, dans des conditions iden» tiques ;

» 2° De publier les tarifs, trois mois » avant la mise en vigueur, dans les capitales et les principaux ports de » commerce des pays intéressés ;

» 3° De ne pas excéder, pour le droit » special de navigation, le chiffre maximum de 10 francs par tonne de » capacité des navires et par tete de » passager. »

Je remets, ci-joint, la copie d'une protestation que j'avais deposée à Constantinople, le 13 mai de l'annee dernière, à l'époque où une première tentative avait été faite pour porter atteinte aux droits de la Compagnie du Canal de Suez. Cette atteinte devenant aujourd'hui un fait mis arbitrairement à exécution, malgré les observations contenues dans mon memorandum du 22 décembre 1873 et ma proposition du 31 janvier 1874, je renouvelle personnellement mes protestations antérieures et, me portant fort pour les actionnaires qui m'ont confié leurs capitaux sous la foi d'un contrat solennel revetu de toutes les formalités légales, je déclare rendre la Porte Ottomane responsable de toutes les pertes pouvant resulter de l'application de la taxe de 10 francs par tonne suivant le calcul inexact de la commission internationale au lieu de la tonne de véritable capacité utilisable déterminée par notre contrat.

Je dois en outre considérer comme une seconde violation de contrat de la part de la Sublime Porte l'obligation qui nous serait imposée d'appliquer le nouveau tarif avant le délai exigé par l'acte de concession et les statuts pour la publicité des modifications de tarifs, et je fais à ce sujet une réserve spéciale pour le dommage qui nous serait causé jusqu'au moment où la Compagnie aura pu legalement prendre les dispositions nécessaires afin de compenser, suivant les moyens réguliers dont elle profitera le dommage évalué, dans l'état actuel à environ 700,000 francs par [illegible]

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'hommage de ma respectueuse considération.

Le Président-Directeur de la Cie du Canal de Suez.
(Signé) Ferd. de Lesseps.

A Son Altesse Mohamet Tewik, Prince Heritier, Ministre de l'Intérieur, au Caire.

Ismaïlia, le 21 mars 1874.

Monseigneur,

En exécution de la mesure imposée à la Compagnie de Suez par la Sublime Porte, sous menace de l'emploi de la force, et au sujet de laquelle j'ai adressé hier à Votre Altesse ma protestation, j'ai l'honneur de L'informer que je viens d'engager, par voie télégraphique, le Conseil d'Administration de la Compagnie à faire les publications exigées par notre contrat pour appliquer dans le délai légal, c'est-à-dire le 1er Juillet prochain, le nouveau tarif du droit spécial de navigation d'après le tonnage Danubien.

Le 1er et le 3me paragraphes de l'article 17 de l'acte de concession du 5 Janvier 185[illegible] contiennent les prescriptions suivantes :

« La Compagnie pourra modifier ses » tarifs à toute époque sous la condition » expresse : de publier les tarifs, trois » mois avant la mise en vigueur, dans » les capitales et les principaux ports » de commerce des pays intéressés. »

Veuillez, Monseigneur, agréer l'hommage de ma respectueuse considération

Signé : Ferdinand de Lesseps.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanement dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible] DE CONSTANTINOPLE.

Du 31 Mars, 1874

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
H. à la turque à midi moyen	[illegible]
Barometre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
Minima	[illegible]
Maxima de la veille	[illegible]
Direction et force du vent	[illegible]

DÉPÊCHES en DÉPOT au BUREAU de PÉRA.

[illegible]

[illegible]	Papadimitri Birmachos	Agrimion
17 Tourei [illegible], Guitard		
18 Caragrade Sultan		
[illegible]	Ibrahim bey	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Londres
14 Sultan Mehmed Tschistakun-churli Genchile Loas Ali Azha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
21 Francesco Gercali	Batista Vitalis	Tinos
22 Frank	Frank	Londres
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Bataille Stratmann	Rebl	Odessa
25 Lapazoglou	Talon	Marseille
26 Sorgutzian	Keumurdjian	Poti

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* Turquie)

Samsoun, 19 mars 1874.

Le soleil nous a enfin gratifiés de quelques rayons printaniers. Ils sont bien pâles, il est vrai, mais vu la situation dans laquelle nous nous trouvions, il serait malséant d'exiger plus. Nous crûmes un instant que nous étions condamnés à rester ensevelis sous des neiges éternelles. Les vieux du pays ne se rappellent pas avoir jamais [illegible] grands dangers. Pendant plu[illegible] rompues avec la cap[illegible] idee des difficultés qui rencontraient les voya[illegible] impossible de franchir le Carandagh [illegible] dre à Marsovan. La mer s'est mise [illegible] de la partie et pour mon compte je ne l'ai jamais vue si furieuse dans nos parages. Nous avons assisté l'avant-dernière semaine à la lutte des flots avec les vapeurs autrichien et turc, pendant une bourrasque epouvantable. La neige est tombée sans interruption durant quatre jours. Le [illegible] autrichien a perdu une de ses ancres par suite de la rupture d'une chaine. Les petites bar[illegible] Et dire que chaque [illegible] époque, depuis bientôt un quart de [illegible] le projet de la construction d'un port revient in[illegible] projets s'évanouissent, les plans sont soigneusement conservés, si bien [illegible] trouve plus. Nous jouissons [illegible] plus de calme, et cependant, après deux jours de printemps qui a un peu débarrassé nos [illegible] et nos collines de leurs manteaux de neige, nous voilà sous une petite pluie fine et [illegible] pas l'air de vouloir nous quitter [illegible] temps cependant de voir finir cet hiver [illegible] des familles ici en souffrent cruellement par suite de la rareté du bois de chauffage et de la cherté des vivres. [illegible] vons rendre graces à Emin pacha, notre gouverneur, qui a pris des mesures énergiques pour empêcher les bouchers de la ville de profiter de la situation. Emin pacha ne s'est pas arrêté là, il a prodigué des secours sans nombre à la classe nécessiteuse de la ville, et son nom est [illegible] bien des familles.

Enfin la belle saison va ramener [illegible] la ville, a qui il a été o[illegible] crédit de 100,000 piastres, prépare [illegible] pour attaquer la nouvelle route [illegible] qui doit partir, je crois, de l'église [illegible] dans le prolongement de la principale [illegible] en abandonnant l'ancien [illegible] allait se perdre dans [illegible] deux kilomètres environ de Samsoun. Les plans du chemin de fer sont près d'être achevés, une partie en a déjà été envoyée à Andrinople [illegible] que le travail de nos habiles ingénieurs sera utilisé et que le gouvernement, avec le retour de la belle saison, fera commencer les travaux définitifs du chemin de fer qui doit relier Samsoun à Sivas. Nous nous en réjouissons d'avance et nous voyons en perspective notre bonne ville de Samsoun, l'émule des villes les plus commerciales de l'empire. Elle était autrefois avec Trébizonde la plus importante localité de la côte asiatique de la Mer-Noire, le debouché de presque toutes les villes de l'interieur. Amassia, Marsovan, Sivas, Tokat, Kaissarieh, Yosgat, Diarbékir, [illegible] même Bagdad. Au fur et à mesure que quelque route, ou tronçon s'achève sur d'autres points du littoral, Samsoun perd de son importance. Les chameliers, muletiers, charretiers, préfèrent faire un détour qui double la durée de leur voyage que de patauger dans la boue de nos sentiers, à travers champs, et de voir leurs animaux rendus de fatigue et estropiés. Malgré [illegible] difficultés Samsoun est toujours la ville [illegible] excellence, la digne rivale de Trébizonde qui a le bonheur d'avoir [illegible] si l'on construisait la voie ferrée [illegible] tant de fois promise.

Les derniers numéros [illegible] sont là je crois des craintes [illegible] la nouvelle administration [illegible] mains d'hommes sûrs, n'e[illegible] faire d'intérêt particulier.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le centre gauche et le cabinet

Le *Bien public* prévoit les tiraillements qui vont se produire lorsqu'il s'agira de constituer le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Que vont dire les partisans de la monarchie héréditaire? Quelles prétentions élèveront-ils quand il s'agira de constituer ?

Et les bonapartistes, demanderont-ils de nouveau l'appel au peuple ? Que de desaccords vont surgir ; il faut y pourvoir ; comment ? En frappant à la porte du centre gauche.

Voilà quelques jours qu'on frappe, et la porte est restée close. Comment en serait-il autrement ? Il faudrait etre bien naïf pour s'y laisser prendre.

Que veut le centre droit, en effet, car c'est lui qui frappe ? Il veut rester au pouvoir, préparer l'avènement de ses idées ; jusqu'ici il a pu s'y maintenir à l'aide de la droite ; il sent qu'un pas de plus en avant l'en séparera, il recherche l'aide du centre gauche.

Comme il disait à la droite : « On réservera l'avenir, » il le dit à la gauche. Comme il disait à la droite : « On ne proclamera pas la république, si vous êtes avec nous, » il dit à la gauche : « Venez et on ne proclamera pas la monarchie. » C'est une seconde négation remplaçant la première, et le centre droit, qui compte de forts grammairiens, espère avec ces deux négations préparer son affirmation sous forme de [illegible]

La ruse et transparente et nous doutons qu'elle reussisse. Peut-être, par quelque appât habilement fabriqué, séduira-t-on des individualités isolées, on ne saurait désagréger un parti qui lui fait reposer toute sa politique, ses votes et ses actes comme ses espérances, sur une affirmation energique.

Ce qu'on n'acquerra surtout à aucun prix, c'est l'autorité indispensable, en dehors de la majorité numérique, pour aller de l'avant dans la voie réactionnaire et anti-républicaine où l'on est entré. On perdra, en organisant, les alliés desillusionnés de droite: on ne les remplacera pas.

On pourra, de temps en temps, re[illegible] la coalition pour une heure contre la république : on se trouvera impuissant à recueillir aucun fruit de ces victoires.

Tout ce qu'on dit et écrit sur ce qu'on appelle la conjonction des centres n'a pas fait faire un pas à la question.

La question, en effet, se réduit à ceci : le pays a besoin de stabilité : la stabilité n'est possible qu'avec un gouvernement défini. Définissez, et alors, suivant votre définition, de droite ou de gauche viendront sans conditions, sans marchés, ni calculs, les concours nécessaires.

Mais vous êtes bien loin d'agir ainsi, et, du moment où vous ne voulez donner d'assurances ni de garanties à personne, vous ne devez pas être surpris si l'impression générale est que vous voulez tromper tout le monde.

M. Ledru-Rollin.

On écrit au *Sémaphore* :

Versailles, 10 mars.

Je n'avais pas revu M. Ledru-Rollin depuis le siege de Paris. En ce temps-là l'ex-tribun bien qu'il feignit d'être dégouté des grandeurs, s'offrait encore de temps à autre la distraction de taquiner le gouvernement et je l'ai entendu dans quelques clubs, précédé et présenté par Delescluze, exposer ses idées tant sur la défense nationale que sur la politique intérieure.

Hier, il n'a pas paru sensiblement changé depuis ces jours lugubres et sa robuste nature a évidemment supporté, sans trop en etre affectée, les émotions diverses par où nous avons passé.

Le maître a fait son entrée d'assez bonne heure dans la salle des séances et s'il n'est pas lui-meme assez au courant des usages parlementaires et des etres de Versailles pour avoir imaginé cette combinaison ingénieuse, il est certain que son cicerone habituel, M. Naquet, a choisi à dessein le jour du tirage au sort des bureaux pour produire son patron dans le monde, afin que l'Assemblée, sans etre distraite par des incidents de tribune, ait tout le loisir de contempler à l'aise ce revenant d'un autre âge. Ce sont là des petites ficelles, que personne ne dédaigne, meme parmi ceux qui n'auraient pas besoin de mise en scene.

M. Ledru-Rollin s'avance donc lentement, pesamment par le couloir de gauche et il va s'asseoir vers les derniers bancs de ce côté, point tout à fait les derniers pourtant, mais deux bancs au-dessus de M. Gambetta. C'est un gros homme, carré d'epaules, affligé de calvitie, il est droit et très-vert, n'était une sorte d'empatement général de son corps.

La figure est bouffie, placide et n'a rien de féroce. Par exemple l'œil est vif, mobile, expressif, jeune en un mot sa personne n'a rien de distingué ; elle vise à l'élégance, sans y arriver, mais elle respire une tenue, une correction qui etait comme le cachet des hommes de cette génération et que nos modernes democrates, initiés aux habitudes americaines, semblent avoir quelque peu désapprises.

M. de Humboldt en Siberie.

La *Gazeta Narodowa* publie l'extrait suivant d'une lettre que M. Skotin, le principal fonctionnaire russe à Iszym, avait adressée au gouverneur general de la Sibérie au sujet de M. de Humboldt. On sait que ce savant s'était rendu dans la ville en question pour y faire quelques observations astronomiques :

« Il y a quelques jours un Allemand nommé Zumbolt, homme petit et sec, d'un aspect fort peu respectable vint ici. Comme il était muni d'une lettre de Votre Excellence je le traitai avec politesse et consideration ; mais je dois [illegible] meme temps que cet individu me parait equivoque, dangereux meme. Dès le premier abord il ne me plut pas ; il jasait trop et ne goûtait pas beaucoup les mets que je lui offrais quoique j'aie une bonne cuisinière. Il semblait mépriser ma personne et mon hospitalité. D'un autre côté il conversait continuellement avec les Polonais et autres criminels politiques confiés à ma garde. Votre Excellence me pardonnera la franchise avec laquelle je m'exprime, mais ces conversations avec des criminels politiques ne pouvaient échapper à mon observation ; particulièrement lorsque quelques jours plus tard et apres une longue conference il alla avec eux pendant la nuit sur le sommet d'une colline qui domine la ville. Là ils firent sortir d'une caisse qu'ils avaient apportée avec eux un instrument ayant la forme d'un long tube et qui parut à moi et à mes collègues comme un immense canon. Ils le placèrent sur un trépied le braquant sur la ville. Chacun d'eux approcha de l'instrument pour l'ajuster apparemment. Convaincu du danger imminent que couraient les habitants de la ville entierement bâtie en bois j'ordonnai immédiatement à la garde, composée d'un sous-officier et de six hommes, de se rendre sur les lieux avec leurs fusils chargés et de ne [illegible] les agissements de l'Allemand. Si les intentions de cet homme sont ce que je me le figure nous sommes prêts à sacrifier notre vie pour le czar et pour la Sainte Russie. J'envoie cette lettre à Votre Excellence par un messager spécial et je demande des ordres immédiats vous assurant encore une fois de ma soumission au Czar et la Sainte Russie comme il convient à un honorable fonctionnaire russe qui sert depuis vingt ans le gouvernement. »

Le commerce du Brésil en 1873.

On adresse au *Journal officiel* des renseignements intéressants sur la situation commerciale du Brésil pendant l'année 1873.

Les produits principaux de ce pays sont, on le sait, le sucre, le café, le coton.

La fabrication et la production du sucre forment une des branches les plus importantes du travail au Brésil. Cette industrie est aujourd'hui dans une période de decadence assez sensible. [illegible] et une defaveur marquée pour les provenances brésiliennes avaient été les conséquences naturelles et forcées de ce developpement immédiat.

Dans les dix premiers mois de cette année, l'importation du sucre avait augmenté, dans la Grande-Bretagne, de 170,202 quintaux ; [illegible] une diminution de 100,000 livres sterling.

Une situation aussi difficile ne pouvait se modifier instantanément. La crise dure encore, et elle se prolongera tant que les producteurs, persévérant [illegible] seuls peuvent rendre [illegible] Brésil le rang qu'il occupait autrefois dans les marchés des deux mondes.

Les producteurs du café ont subi, il y a quelques années, les mêmes épreuves. Cette préoccupation constante d'augmenter la production, sans tenir compte des besoins, avait occasionné la ruine d'un grand nombre de proprietaires et de [illegible]

[illegible] aurait eu des conséquences plus fu[illegible], si les recoltes de café, exceptionnellement abondantes pendant les années 1870, 1871, 1872 et 1873, n'avaient eu pour premier effet de donner un nouvel élan à [illegible] et d'augmenter, dans des proportions énormes, la consommation de ce produit dans le monde entier.

Grace à ce développement imprévu, grâce surtout à la faveur qui s'était attachée aux cafés du Brésil, les prix n'ont pas tardé à s'élever à des taux fabuleux. La valeur et la quantité des exportations témoignent aujourd'hui de la prosperité croissante de ce [illegible]

Ces résultats si favorables ont naturellement contribué à développer la culture du café. Les plantations couvrent aujourd'hui la partie la plus considérable de la province de Rio. Le gouvernement bresilien fait, d'ailleurs, les efforts les plus louables pour pousser le pays dans cette voie. D'ici à quelques années, cette culture sera répandue dans tout le Brésil. Elle prendra une importance plus sérieuse encore le jour où le gouvernement, ayant achevé la construction du réseau de ses chemins de fer, procurera au pays [illegible] la facilité des relations qui lui font [illegible]

Pour les cotons, la situation n'est pas aussi prospère : la difficulté des communications, que nous signalions tout à l'heure, le prix elevé des transports, ont forcé beaucoup d'agriculteurs à négliger une culture qui ne leur procurait pas une rémunération suffisante. Le produit, en effet, [illegible] jusqu'au littoral, à [illegible] absence de routes, impôts, charges de toute nature, tout l'arrête, tout l'entrave.

Le gouvernement, s'il veut que la culture du coton ne disparaisse pas tout à fait du Brésil, doit prendre les mesures les plus [illegible] favoriser la production. Qu'il construise des routes, qu'il fasse disparaitre les taxes provinciales, qu'il abolisse les impôts. Libre de toutes entraves la production du coton pourra prendre un essor nouveau et lutter avec avantage avec les cotons des Etats-Unis, qui absorbent aujourd'hui tout le marché.

Travaux hydrauliques d'Odessa.

La ville d'Odessa, qui compte plus de 200,000 habitants, se trouvait jusqu'à ce jour dans le manque d'eau le plus absolu. L'été dernier, l'eau arrivait encore à la ville en tonneaux de 8 à 900 litres, à un prix qui ne descendait pas au-dessous de 3 fr. 30. Cette eau, qui provenait de Sebastopol et de Nicolaieff, se livrait à quai et avait encore à supporter les frais du transport à domicile. Cette situation a disparu maintenant, grâce à une concession qui conduit les eaux du Dniester jusque dans l'intérieur de la ville. La prise d'eau se trouve à une distance de 26 milles de la cité ; c'est le point le plus rapproché qu'on ait pu trouver pour une alimentation certaine. Les travaux ont eté poussés avec une incroyable célérité : dans moins de vingt mois la compagnie anglaise concessionnaire a été prête pour l'inauguration de [illegible] dionale, du gouverneur de la ville et des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques.

La satisfaction causée par cet événement, si vivement désiré et si important pour la population d'Odessa, a été universelle : des cris d'une joie enthousiaste, des applaudissements [illegible] accueilli le jet d'eau lorsqu'il s'est élancé pour la première fois à une grande hauteur aux yeux de la foule. La messe venait d'etre dite à la cathédrale ; le clergé venait de bénir les eaux et le maire, avec la clé qu'il reçut des mains de l'ingénieur constructeur, M. Quick, ouvrit le robinet de la fontaine publique qu'on avait élevée dans le square de Preobraschenski pour la cérémonie d'inauguration. Des musiques militaires, des concerts, des mâts de cocagne, des représentations gratuites, des danses, ont terminé la fete.

Les travaux hydrauliques entrepris à l'origine de la prise d'eau sont des plus importants : ils sont placés à 4 milles 1/4 de distance des bords du Dniester.

Tout l'espace intermédiaire occupé par un profond marais qu'habitent des bêtes sauvages, est sujet à des inondations extraordinaires en hiver et au printemps. Ce lieu paraissait n'avoir jamais été jusqu'alors foulé par des pieds humains. Un remblai de terre a été constitué depuis l'usine jusqu'au Dniester : c'est à la base de ce remblai que se trouve le canal en maçonnerie destiné à alimenter d'eau les pompes de l'usine. La tranchée faite dans le marais est très-profonde, et grâce à cette protection du rempart de terre, il n'est pas à craindre que les glaces interrompent le cours d'eau souterrain ainsi créé et qui reçoit les eaux du Dniester [illegible] au plan de glace du fleuve. La machine [illegible] est de la force de 1,200 chevaux nominaux ; elle est construite d'après le système Woolf, à deux cylindres et à détente. Les réservoirs dans lesquels l'eau est recueillie contiennent 27 millions de litres.

Cette eau est puisée à nouveau et est envoyée à Odessa par une conduite en fonte de 75 centimètres de diametre, 26 milles de longueur et 120 metres de pente totale. L'eau arrivée à Odessa est emmagasinée dans des réservoirs couverts placés pres de la gare du chemin de fer ; de là elle est distribuée dans tous les quartiers de la ville par des conduites de differents calibres ayant un développement de 120 milles. Des pompes auxiliaires sont installées au point d'arrivée afin de pouvoir parer à tout accident qui pourrait survenir et troubler l'alimentation publique. Le poids total des conduites de fonte dépasse 25,000 tonnes. Cette livraison de tuyaux durant une période si courte de vingt mois, et pendant que la crise [illegible] et les fers atteignait son maximum d'intensité, [illegible] honneur à l'activité et à l'honorabilité de [illegible] entreprise.

(*Times.*)

Fetes Indiennes.

Nous extrayons du récit d'un voyage fait dans l'Inde par M. L. Rousselet et que publie le *Tour du monde* des details intéressants sur la celebration d'une brillante ceremonie religieuse [illegible] à Benarès : la fete de G[illegible]

Ce dieu, dont le nom [illegible]

FAITS DIVERS.

VARIÉTÉS.

Erreurs et préjugés populaires.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

France

Espagne.

Grèce.

COURS DES FONDS.

Londres, le 30 mars.

Dette Générale		40 7/8
Emprunt 1865		50 1/8
do	1869	51 7/8
do	1871	38
do	1872	63 3/4
Consolidés anglais		92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

COMMERCE

Marseille, 21 mars 1874.

Bourse de Marseille

Le 20 mars 1874.

COURS DES CHANGES.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

AVIS.

Constantinople, le 24 mars 1874.

CHANCELLERIE DE L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Aghadjami, N° 84.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Constantinople, le 13/27 mars 1874.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION

Galata, Demir-Han, N° 25.

Galata, le 24 février 1874.

AVIS.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouloukh.

A VENDRE un cheval d'attelage.

C. A. GÉRARD

Relieur Américain.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie.

Prix : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

Le Directeur-Général

Herbert Barnes, E.C.

8me ANNÉE N° 75. — Sepher 14 1291. — MERCREDI 1er AVRIL 1874

[illegible]
ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	30 francs	20 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	34	
Étranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3	piastres la ligne
Annonces 3me page	6	» la »
Insertions, corps du journal	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 31 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Le télégraphe nous avait signale la lettre écrite par le maréchal Mac-Mahon à M. de Broglie, à propos du discours que ce dernier avait prononcé, en réponse à celui de M. Cazenove de Pradines député légitimiste. Voici ce document :

« Je viens de lire les paroles que vous avez prononcées hier à la tribune de l'Assemblée nationale.

» Elles sont conformes au langage que j'ai tenu moi-meme à MM. les presidents du tribunal et de la chambre de commerce de Paris.

» Je leur donne donc mon entiere approbation, et je vous remercie d'avoir si bien compris les droits que m'a conférés et les devoirs que m'impose, pendant sept années, la confiance de l'Assemblée. »

En presence des attaques dont cette lettre a été l'objet de la part de la droite, nous nous attendions à y trouver des déclarations formelles, énergiques, il n'en est rien.

A ceci l'*Indépendance Belge* donne l'explication suivante :

« Tout d'abord on s'est demandé pourquoi le marechal avait ecrit. Son ministere avait eu une majorite suffisante et n'était plus menace.

Mais il parait que, plus susceptible que M. de Broglie, le président de la republique aurait desiré que le septennat fût plus nettement affirmé, en présence de l'espece de déchéance eventuelle dont l'extreme droite l'avait declaré frappe. Il avait résolu d'abord d'envoyer un Message en ce sens à l'Assemblee, mais cela eût pu entrainer une rupture avec les légitimistes, la retraite de MM. de Larcy et Depeyre, finalement la chute du cabinet tout entier. Aussi, apres une entrevue entre le marechal Mac-Mahon et les mandataires du comte de Chambord, MM. de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradines, apres un conseil des ministres, apres beaucoup de pourparlers et de négociations, on s'est contente de l'insertion au *Journal officiel* de la lettre du marechal. »

Un article de la *Presse*, en date du 20, confirme les informations de la feuille bruxelloise, en ce sens qu'il déclare que le duc de Magenta « entend se maintenir même en depit d'un vote de l'Assemblée, si celle-ci s'avisait de le vouloir renverser. »

Pour bien apprecier la gravite de ces lignes il ne faut pas perdre de vue que la *Presse* est l'organe officieux du maréchal Mac-Mahon.

L'etat de santé de M. de Bismarck loin de s'améliorer, s'aggrave, s'il faut, du moins s'en rapporter au télégramme arrive hier de Berlin lequel est ainsi conçu :

« Le prince de Bismarck est très-mal. »

Depuis quelques jours le prince chancelier subit des crises violentes qui se succedent avec rapidité.

Or ce martyre physique se complique, chez M. de Bismarck d'un vrai martyre moral. Le mal qui le tient cloué sur son lit ou sur son fauteuil se prolongera peut-être longtemps, et il se voit condamné a laisser discuter dans les commissions du Reichstag, sans pouvoir intervenir, les projets de loi qu'il a le plus à cœur.

Le feld-marechal de Moltke vient de demander au gouvernement prussien l'autorisation de constituer une partie de ses biens en majorats, sur la tete de son neveu, son seul heritier.

Suivant la *Gazette de Cologne* la noblesse de la presse orientale a constitué déjà un certain nombre de majorats et la moitié des biens du district de Stralsund sont de main-morte.

Ce journal ajoute que de cette façon une des reformes les plus liberales de la législation de M. Stein, de 1807 et 1808, est rendue illusoire. Au lieu de constituer des majorats nouveaux, il vaudrait mieux, dit-il, que l'on se preoccupât de faire disparaitre ceux qui existent encore.

La *Gazette de Cologne* ne signale qu'avec beaucoup de réserves et avec un deplaisir tres-apparent, le privilége que sollicite le feld-maréchal de Moltke ; elle trouve une circonstance attenuante dans le fait que le marechal est un homme qui a rendu de grands services à la Prusse, mais elle a soin d'ajouter que, dans des temps agités, comme en 1848, on demandera toujours l'abolition des majorats.

Le marechal Serrano a décidement pris l'offensive contre les carlistes, et jusqu'ici il a été heureux dans ses opérations. Il a repoussé les bandes du pretendant jusqu'au-delà de Santa-Juliana, mais il lui reste bien des obstacles à vaincre avant de faire lever le siége de Bilbao.

Le *Morning Post*, du reste, apprecie de cette façon la situation des deux armées :

« L'hésitation apparente de Serrano etait le resultat d'un changement de stratégie. La position des carlistes à Somorostro etait formidable, le marechal a cru s'engager dans une meilleure voie en attaquant l'ennemi d'un autre côté. En consequence, toujours appuye par la flotte entre Santander et Loredo, il s'est décidé à secourir Bilbao en se portant à l'ouest au lieu de se porter au sud. En suivant la route de Loredo au-dessus de la vallee d'Ason, il arriverait à Valmaseda. Là, il pourrait ou gagner Nervioz et la grande route de Burgos à Bilbao en se dirigeant vers le sud-est, ou en appuyant un peu plus à l'est. Si le maréchal reussissait dans cette marche, en prenant l'une ou l'autre voie, il tournerait complétement les forces carlistes; mais il est plus que probable que l'ennemi a pris ses dispositions pour faire obstacle aux troupes republicaines. »

Le pays est fort accidenté ; les carlistes auront su choisir une forte position contre une attaque prévue. Aussi ont-ils envoyé en avant des forces nouvelles ; ils ne peuvent donc craindre une surprise. Impossible de savoir si la ligne d'attaque par Valmaseda présente moins de difficultés que par Somorostro. Mais il serait plus qu'étrange que des travaux de defense, en prévision d'une attaque de ce côté, n'aient pas été faits.

Une dépêche de Nangasaki, en date du 15 annonce que les lignes télégraphiques, du gouvernement Japonais, qui avaient été détruites pendant les derniers troubles ont été rétablies partout et fonctionnent de nouveau.

LE BUDGET ET LES CAPITULATIONS.

La publication du budget pour l'exercice 1874—75 donne lieu à bien des observations que nous presenterons successivement à nos lecteurs. Nous voudrions aujourd'hui appeler leur attention sur un point fort important du rapport de la Commission chargée de l'examen de ce budget. On a lu ce rapport remarquable à plus d'un titre. Les conseils qu'il renferme font honneur aux personnages qui les donnent comme au gouvernement qui a eu la loyauté et le courage de les provoquer.

Le rapport s'explique nettement sur les causes qui ont créé la situation financiere actuelle. Elle ne provient pas uniquement du fait d'une gestion vicieuse. Ses embarras sont encore venus d'ailleurs. Mais laissons la parole aux membres de la commission :

« Dans beaucoup d'autres chapitres, le gouvernement se trouve gêné dans l'emploi des moyens financiers par des engagements internationaux et surtout par le régime des capitulations. Il y a plusieurs impôts d'un rendement important et d'une perception facile qui, se portant sur les classes aisées, pourraient diminuer les charges qui pesent sur les classes laborieuses, mais qui ne peuvent pas s'appliquer dans les circonstances actuelles : car ne portant que sur les sujets ottomans, ils ne feraient qu'aggraver pour eux des différences deja trop injustes.— Nous esperons que ces negociations rencontrant une sympathie intelligente de la part des puissances étrangeres pourront rendre au gouvernement sa liberte fiscale qui lui permettra d'asseoir sur une base solide et reguliere son systeme financier, liberte qui n'est du reste refusée à aucun autre gouvernement du monde. »

On ne saurait mieux dire et mieux demontrer que les capitulations ont pour effet de paralyser les forces de l'Empire. La condamnation qu'on prononce contre elles est d'autant plus formelle que parmi les signataires du rapport nous voyons des personnages Anglais et Français dont les grandes qualités de haute intelligence et de jugement droit sont connues de tous. En negligeant le point de vue etroit d'interet de leur nationalite, en placant la regle d'équité et de justice au dessus de toute consideration, ces personnages tracent aux gouvernements Europeens la marche qu'ils ont à suivre.

On voudra bien remarquer que le bien fondé de la these qui a toujours été soutenue dans ce journal ne pouvait trouver un appui plus precieux et recevoir une confirmation plus éclatante. Il y a bien des années déjà nous avons fait ressortir les inconvenients et l'injustice des capitulations. Nous etions à cette epoque à peu pres seul de notre opinion. Les contradicteurs etaient nombreux. Ils cherchaient à nous accabler sous des epithetes malsonnantes, bien plus qu'à nous donner de bonnes raisons. Et voici qu'aujourd'hui une commission independante et devant laquelle chacun s'incline pose comme condition essentielle du succes financier ce que nous avons toujours demande, l'abrogation ou tout au moins une modification profonde des capitulations. Si nous insistons sur ce fait, c'est moins pour nous en faire un merite que pour constater que la vérite finit toujours par avoir raison de l'erreur.

Quoi de plus anormal en effet que cette legislation surannee qui en cantonnant les etrangers et les proteges sous son egide les invite implicitement à separer leurs interets de ceux du pays. Ils viennent ici pour y faire leurs affaires, souvent leur fortune, et ils beneficient de tous les avantages d'une societe dont ils ne supportent pas les charges. Ces capitulations, en se bornant au seul point de vue financier divisent la population en deux camps. Dans l'un ceux qui paient et toujours. Dans l'autre ceux qui ne délient jamais les cordons de leur bourse. Cette inegalité constitue une supreme injustice, d'autant plus que l'Europe ne se fait pas faute d'affirmer en toute circonstance ses sympathies pour l'empire, son desir qu'il progresse, et qu'elle l'a admis, suivant l'expression consacree dans le concert Europeen. Cette amitie ne saurait constamment rester platonique, sous peine d'etre mise en doute.

Aussi avons-nous la conviction que les gouvernements Europeens ne différeront pas plus longtemps d'aider le gouvernement ottoman à accomplir la reforme financiere qu'ils lui conseillent avec un empressement meritoire. Ils n'ont pour cela qu'à accepter, ainsi que le veut l'equite, l'abrogation des capitulations en ce qui concerne le paiement des differents impots par leurs nationaux.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* Turquie.)

Paris, le 21 mars 1874.

Il parait a peu pres certain que la commission des lois constitutionnelles ne persistera pas dans l'intention qu'elle avait tout d'abord manifestee de supprimer la représentation des colonies dans la Chambre legislative. Les observations qui lui ont été présentées par les deputés de l'Algérie et par ceux de nos colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Reunion, auraient modifie cette résolution. Plusieurs membres ont fait observer à ce propos que c'etait moins que jamais le moment de relâcher les liens de la grande unité nationale et que, loin de faire des distinctions regrettables entre les Français d'en deça et d'au-delà des mers, on ne devait songer qu'a les réunir, en leur accordant des droits égaux, dans une etroite communauté de patriotisme et de devouement.

Le retard qui se produit dans le dépôt du rapport sur la validité de l'élection de M. Ledru-Rollin provient uniquement de ce dernier qui a réclamé l'examen de plusieurs protestations émanées de ses electeurs, à propos de démarches trop actives faites par l'administration pour combattre sa candidature. M. Ledru-Rollin s'efforce ainsi d'atténuer l'effet produit par la majorite relativement peu considérable qu'il a obtenue. On prétend qu'il se propose de prendre la parole dans sa propre cause et de venir, à la tribune, porter lui-même les griefs de ses commettants. Neanmoins un des collègues du nouvel élu du Vaucluse, qui siége comme lui sur les bancs de la gauche, affirmait hier qu'il est douteux que M. Ledru-Rollin fasse sa reapparition à la tribune dans une circonstance aussi spéciale. On attend d'ailleurs avec beaucoup de curiosite le premier discours de l'orateur qui eût, à la veille même de l'échauffouree des Arts-et-Metiers, une lutte parlementaire dans laquelle il s'écriait, en parlant de la résistance à toute atteinte qui serait portee à la Republique : « Oui, meme par les armes ! » On est d'ailleurs tres-incertain au sujet de l'impression que pourra produire l'ancien tribun. On le représente en effet comme tres-éloigné du courant actuel et pour les idées, et pour la forme.

Il y a un leger nuage entre M. Magne, la Chambre et même la commission du budget. On reproche au ministre des finances de n'avoir fait aucun effort personnel pour obtenir l'impôt du sel. La commission du budget a d'ailleurs declare formellement qu'elle se desinteressait de la façon la plus absolue de toutes les combinaisons ou propositions qui seraient de nature à diminuer ou à faire disparaître l'ecart qui existe actuellement entre les dépenses et les recettes pour 1874. Le ministre des finances va donc être obligé de faire ses propositions et on suppose qu'il sera obligé de presenter de nouveau des impôts écartés soit par la Chambre, soit par la commission du budget. On parle notamment d'en revenir à une nouvelle surtaxe sur les alcools. Sur les bancs de la gauche on prefererait la suppression de l'annuite de 30 millions accordée aux chemins de fer. Quoi qu'il en soit, ces tiraillements ont donné une nouvelle consistance aux bruits repandus sur une prochaine retraite de M. Magne, bruits qui probablement n'ont aucun fondement mais qui n'en resistent pas moins à tous les démentis.

Il n'est bruit que de la double affliction qui vient d'atteindre M. Guizot. Non-seulement cet homme d'Etat vient de perdre sa fille ainee, Madame Cornelis de Witt, mais il vient d'être atteint d'une façon non pas plus sensible, sans doute, mais certainement plus cruelle. M. Guillaume Guizot, son fils, dont la jeunesse a été particulierement orageuse eût besoin tout à coup, sous l'Empire, d'une somme de 40,000 francs. Il s'adressa à l'empereur Napoleon III qui les lui fit tenir immédiatement. Dans les démêlés tres-vifs qui eurent lieu, à l'Academie, entre M. Guizot et M. Emile Ollivier, celui-ci lui jeta à la face la révélation cruelle de la demarche humiliante faite par son fils auprès de Napoleon III. Vous jugez si la douleur de M. Guizot a ete profonde. Il a immediatement fait remettre à la Caisse des dépôts et consignations, une somme de 100,000 fr. environ destinée à être restituée à l'impératrice Eugénie. Cette somme representerait, le montant du prêt fait autrefois à son fils, accru des intérets capitalisés.

Tous les renseignements qui arrivent de la province constatent que la manifestation bonapartiste du 16 mars est loin d'avoir produit l'effet auquel le parti s'attendait. Les populations sont tres-indifferentes. La mise en scene deployee à Chislehurst n'aura donc pas autant avancé les affaires de l'Empire que les uns l'espéraient et que les autres le craignaient.

Le prince Napoléon aurait dit à ses amis que si le prince imperial, en convoquant à Chislehurst les membres de sa famille, s'était appuyé sur le senatus-consulte qui règle toutes les situations de la dynastie napoleonienne, le prince aurait accepté l'invitation. Mais le fils de Napoléon III soumettant ses droits à un nouveau plébiscite, n'est plus qu'un prétendant et le prince Napoleon se considere comme un prétendant plus autorisé encore que son jeune cousin. Voilà pourquoi il n'a pas jugé convenable de prendre part à la manifestation du 16 mars.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er Avril prochain sont priées de le renouveler, si elles ne veulent pas eprouver de retards dans l'envoi du journal.

Par ordonnance impériale :

Chakir effendi, ex-directeur des contributions indirectes de Smyrne a été nommé defterdar du vilayet d'Aïdin.

Mustafa bey, lieutenant-colonel du regiment de l'artillerie mobile de la garde impériale, est nommé colonel de l'artillerie du 3me corps d'armée.

Halet bey, lieutenant-colonel en garnison dans la forteresse de Candie, est nomme lieutenant-colonel du régiment de l'artillerie mobile de la garde imperiale.

Ali bey, lieutenant-colonel attaché à la grand'-maîtrise de l'Artillerie, est nommé lieutenant-colonel de l'artillerie de la forteresse de Candie.

Mustafa agha, adjudant-major au régiment des artisans, est nommé major du 1er bataillon du même régiment.

Ahmed Ziya bey major du 1er régiment de l'infanterie du 3e corps d'armée, est nommé lieutenant-colonel au meme régiment.

Mehmed Emin effendi, adjudant-major d'artillerie au 3me corps d'armee, est nommé major au régiment d'artillerie mobile du 5me corps d'armee ;

Mehmed Seyd effendi, adjudant-major du 3me bataillon du regiment de l'artillerie mobile du 5me corps d'armée, est nommé major du meme régiment.

Hadji Mohamed effendi, major d'artillerie, en disponibilite est nommé major à la forteresse d'Acre.

Edhem bey, lieutenant-colonel du 4me régiment d'infanterie du 2me corps d'armee, est nommé colonel du 3me régiment d'infanterie du 6me corps d'armee.

Mehmed Emin effendi, major des redifs du 2me corps d'armée, est nomme lieutenant-colonel du 4me regiment d'infanterie du meme corps d'armee.

(*Djeridei-Askérieh.*)

Par une autre ordonnance impériale :

Murad effendi Mamigonian, directeur du Bureau de la Correspondance etrangère du Seraskerat est promu au grade de *Salissé*.

Omer, Rassim et Ibrahim Effendis, Chefs de Bureau au meme ministère ont aussi reçu le meme grade.

Nous apprenons d'une façon positive que M. Christich a reçu un télegramme de son gouvernement qui lui annonce que S. A. S. le prince Milan arrivera à Constantinople vers le milieu du mois d'avril.

M. Christich a déjà fait hier cette communication à S. Exc. Rachid Pacha.

Par une note circulaire adressee aux chefs de mission à Constantinople, le ministre des affaires étrangères leur a communiqué le nouveau règlement concernant les droits des tabacs. Ce reglement que nous avons publié en entier est entre en vigueur à partir du 1/13 mars dernier.

L'exportation des céréales de Beyrouth et de Damas a été interdite. Cette décision a été motivée par l'insuffisance des denrées pour les besoins de la population et par l'interruption des routes entre ces deux villes où la neige a été tres-abondante cet hiver.

Nous avons dit qu'Edhem pacha, ministre des travaux publics etait allé inspecter les travaux de la ligne de Moudania à Brousse. S. Exc. est de retour à Constantinople depuis dimanche.

Khourchid Pacha, gouverneur général du vilayet d'Andrinople, est parti avant-hier pour le chef-lieu de son gouvernement.

On dit qu'à son arrivee à Andrinople, Son Excellence se propose de verifier minutieusement les comptes de plusieurs fonctionnaires employés à l'ad-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

[illegible]

PROLOGUE.

IV. (suite).

— Bien, monsieur le marquis, fit-il d'une voix tres-basse. Je ne suis que le vieux serviteur du feu marquis de Bois-Yron et de sa fille. Mlle Diane s'ennuie, voyez-vous : elle est trop seule et il ne faut pas l'abandonner à ses souvenirs ! Alors elle m'a chargée de venir vous chercher, et elle m'a recommandé de ne pas revenir sans vous! C'est pour cela, comme ce n'est pas la premiere fois... puisque, il y a deux ans... vous êtes venu déjà... que je me suis permis de vous dire...

— C'est bien interrompit Baradieu : attends moi ici. Nous partons dans une heure.

Et il sortit.

Barroin, reste seul, s'assit et prit sa tête dans ses mains, en proie a une méditation profonde.

[illegible]

Voir le numéro du 31 mars.

Machinalement il se leva, et, autant peut-être pour se distraire que pour respirer, il marcha vers la fenêtre ouverte; puis il plongea les yeux sur le magnifique jardin de l'hôtel, qui s'etendait jusqu'a la rue de Babylone.

A côte, il y avait un autre jardin moins grand, et qui dependait de l'hôtel contigu à celui de Baradieu.

La journée, nous l'avons dit, avait ete splendide ; le soleil se couchait, eclairant les arbres d'une lumiere dorée.

Tout à coup Barroin se redressa et poussa un cri rauque.

Et alors, tandis que d'une main il se cramponnait a la poignee de la fenetre, de l'autre il sembla designer un homme, petit, trapu, cheveux noirs, teint hâle, barbe noire, qui venait d'apparaître dans le jardin contigu à celui de l'hôtel Baradieu.

— Lui ! fit Barroin d'une voix étranglee qui semblait un râle ; lui ! Montdesert !

Mais ce dernier mot venait à peine de s'echapper de ses lèvres, qu'il sentit une main frémissante s'appuyer sur son epaule.

Le vieillard se retourna effaré et aperçut Richard, qui, entré sans bruit depuis quelques minutes, avait assiste à cette scène étrange.

— Lui ? repeta Baradieu d'une voix ardente et basse ; qui, lui ?

Barroin se tut, et chercha doucement à se degager de l'etreinte du marquis.

Mais celui-ci devait être implacable.

Pâle, les sourcils contractes, le front courroucé, en proie a un désordre violent, il secouait le vieillard d'une main énergique.

— Réponds ! ordonna-t-il. Je le veux! quel est ce nom que tu viens de prononcer ?

Le vieillard tomba à genoux, et saisit les mains de Baradieu.

— Grâce ! s'écria-t-il d'une voix déchirante et les yeux pleins de larmes, pardon ! je ne sais rien ! je ne sais rien ! je suis fou !

Baradieu eut un geste de pitié.

Son emotion venait de se calmer tout à coup devant l'attitude accablee du vieillard ; et, après l'avoir regarde un moment avec une expression de douleur et de pitie poignante, il le souleva comme une mere eût fait d'un enfant :

— Viens, Barroin, lui dit-il alors d'un accent de bonte indicible... Partons ! Nous n'avons pas une minute à perdre.... Elle nous attend ! et je veux lui prouver qu'elle [illegible]

[illegible]

Le promeneur qui, apres avoir traverse le pont Saint-Michel, prend l'immense boulevard qui s'ouvre devant lui et dresse au loin sa montee ardue, le promeneur ne se doute pas qu'à gauche de cette place Saint-Michel, si nette, si reguliere, si moderne, se cache un des coins les plus pittoresques et aussi les plus fétides du vieux Paris oublié.

En contre-bas de la place et du nouveau boulevard, une rue etroite et tortueuse s'en va serpentant du côté de la rue Saint-Jacques : c'est la rue de la Huchette, et la premiere qui coupe cette dernière à angle droit... c'est la rue Zacharie.

La rue Zacharie, qui communique au quai par une pente rapide et aboutit à la rue Saint-Severin.

C'est dans l'enchevêtrement de ces trois rues que se trouve le reste d'ancien Paris dont nous avons parle.

Là, à vingt pas du boulevard tout moderne avec ses rangées d'arbres, ses larges trottoirs et ses boutiques aerées et opulentes, rien n'est changé, tout est encore tel qu'il y a deux cents ans, sauf la vie, car la vie s'en est allee où l'appelaient le mouvement et le grand air.

Là, en toutes saisons, le pave est humide et glissant et le soleil avare de rayons. L'industrie vivace en a fui depuis longtemps. Quelques boutiques de fruiterie, des echoppes, le tout montrant au passant des profondeurs noires ou le jour semble n'avoir jamais penetre, voilà en quoi consiste le côte commerçant du quartier. Aux fenêtres des maisons vieilles et hautes on aperçoit etendu sur des cordes quelques lambeaux de linge eraillés qui semblent places la comme les enseignes de la misere ! et la population toute speciale qui y grouille contemple curieusement les rares passants qui s'y egarent. Une voiture y serait un évenement et n'y pourrait d'ailleurs que difficilement manœuvrer.

Au milieu de ce quartier, la rue la plus etrange est sans contredit la rue *Zacharie*.

D'où vient ce nom ? Les archeologues eux-mêmes seraient bien embarrasses de le dire. Y eut-il là jadis un juif qui donna son nom à la rue, soit apres avoir fait fortune, soit apres avoir ete brûle comme sorcier ? Peu importe ! à quelque mysterieux passe qu'il se rattache, ce nom, Zacharie avec sa consonnance cassante et tranchante, ajoute encore à l'aspect bizarre de la rue qu'il designe.

Or, à l'epoque ou commence ce recit, dans cette voie tortueuse et sombre, au sein de cette population accoutumee à vivre des plus tristes et plus abjectes realités, s'élevait une maison qui, pendant plusieurs annees, avait eté pour tous l'objet d'une terreur presque superstitieuse.

Par une bizarre coïncidence qui ne contribuait pas peu, independamment du fait tragique dont nous parlerons plus loin, à entretenir ce sentiment, celle maison portait le n° 13.

Situee dans la partie comprise entre le quai et la rue de la Huchette, elle n'offrait cependant à l'œil rien de particulierement sinistre. C'etait, comme toutes les habitations de ce quartier, une vieille demeure, ayant à chaque etage deux fenêtres donnant sur la rue, lesquelles etaient constamment fermees, à l'exception de celles du second etage. Le rez-de-chaussee, etait defendu par d'épais et solides barreaux qui laissaient voir à l'intérieur un amas de livres et de vieux papiers empilés pêle-mêle derriere les vitres sales. Il était loué à un bouquiniste du quai qui en faisait son magasin principal.

La porte de cette maison donnait acces sur un couloir long et comme étranglé, ou apres avoir marche a tâtons, on atteignait un escalier tournant et raide, à rampe de fer rouillee et humide. La lumiere indécise qui penetrait dans cet escalier provenait d'une sorte de puits, c'est-à-dire d'un espace etroit, fermé de toutes parts, separant la maison n° 13 d'un autre corps de logis donnant soit sur la rue de la Huchette, soit rue Zacharie.

Nous disions plus haut que cette maison etait l'objet d'une sorte de terreur superstitieuse ; il y avait à cela une raison, et voici ce que l'on en disait dans le quartier.

Dix annees auparavant, une vieille femme que l'on appelait la veuve Grondard, habitait le second etage, et y vivait fort retiree et peniblement surtout, d'une modeste pension viagère.

On la connaissait peu dans le quartier, car elle sortait rarement, mais elle avait pres d'elle une demoiselle Fauconnier qui la servait avec une grand zèle et entourait sa vieillesse infirme des soins les plus touchants.

Un matin, Mlle Fauconnier ne descendit pas, et les voisins chez lesquels elle allait commercer d'habitude l'attendirent vainement jusqu'au soir. Alors ils commencerent à s'inquieter, et comme apres avoir frappé à la porte de la veuve, on ne reçut aucune reponse, on alla chercher un commissaire de police, qui manda un serrurier, lequel constata que la porte était fermee en dedans au verrou et qu'il fallait la faire sauter : ce que l'on fit. Quand on penétra dans la chambre, un spectacle épouvantable frappa les regards.

Sur le carreau gisait dans une mare de sang le cadavre de la veuve.

Un cri d'horreur sortit à cette vue de toutes les poitrines ; mais, en même temps, une même pensee vint glacer les assistants.

Ou était Mlle Fauconnier, et qu'était-elle devenue ?

On fouilla partout : rien.

Elle avait disparu.

L'idee de la croire complice d'un pareil crime ne vint à l'idee de personne.

La police se livra à des recherches obstinees, mais sans arriver à aucune decouverte.

L'assassin avait fui, et l'on ne pouvait retrouver ses traces.

Inutile de dire que dès ce jour le n° 13 fut abandonne par tous ses locataires.

Et pendant dix annees, la maison resta inhabitée, close, sombre, sinistre, avec le souvenir de ce crime mysterieux.

Seulement, au bout de ce temps, quand déjà on commençait à oublier, une nouvelle à sensation se repandit tout à coup dans le quartier.

On avait vu, disait-on, l'appartement du second etage — celui-là même ou l'assassinat avait eu lieu — ouvrir ses volets au jour, et une vieille femme, hideuse, poser des rideaux aux deux fenêtres.

Quel pouvait être ce nouveau locataire qui osait ainsi braver la terreur generale, et d'où venait surtout qu'il avait, de preference, loué le second etage, quand le premier et le troisieme étaient vacants ?...

La curiosité fut des lors vivement eveillee, et un jour, un audacieux voisin eut le courage, apres avoir vu sortir le locataire et la vieille qui lui servait de bonne, de s'aventurer jusqu'à monter à ce palier ou la crédulite publique assurait qu'il restait encore quelques taches de sang !

Mais ce qu'il vit fut loin de repondre à ce qu'il esperait de sa tentative et, tout au plus, parvint-il à dechiffrer sur un mechant carton, cloue contre la porte de l'appartement, le nom et la profession du mysterieux locataire :

PASCAL CHAUVEAU
agent d'affaires.

C'est là, en effet, que demeurait l'homme que nous avons vu figurer aux courses de Longchamps, et qui, au moment de se retirer, avait ebauche une conversation interessante avec un ancien ami du nom de Gibory.

(*A suivre*).

ministration des finances du vilayet. La gestion de ces employés laisse, dit-on, beaucoup à désirer.

Assif Pacha, général de brigade au 4e corps d'armée, a été envoyé à Brousse, avec mission de présider à la rentrée des arriérés du vilayet de Houdavendighiar.

Ces arriérés s'élèvent, paraît-il, à [illegible] somme considérable.

Le patriarche œcuménique, accompagné du capou kehaya du patriarcat, a eu lundi une entrevue avec le grand-vézir, dans le conak de Son Altesse.

Le nouveau métropolitain de Varna, Mgr Callinique, part aujourd'hui à bord du paquebot autrichien, pour se rendre dans son diocèse.

Mgr Joakim nouvellement nommé au trône métropolitain de Salonique quittera demain Constantinople, se rendant dans son éparchie.

Le dernier numéro de l'*Orient Illustré* contient la biographie et le portrait de S. A. le Grand-Vézir Hussein Avni pacha; *l'Orient Illustré* avait donné précédemment ceux de S. Exc. le général Ignatiew, de S.Exc. le comte Barbolani, de S.Exc. le général Mohsin Khanet de S. Exc. le vicomte de Grimberghe.

Ce journal est entré résolûment dans la bonne voie, et tient toutes ses promesses; il formera à la fin de l'année une collection de 52 biographies et descriptions de monuments orientaux.

Nous apprenons que samedi prochain notre confrère publiera la biographie et le portrait de S. Exc. le comte de Vogüe, ambassadeur de France près la Sublime-Porte.

Nous félicitons sincèrement M. de Roidi et nous désirons de tout notre cœur voir prospérer l'œuvre utile qu'il a entreprise si courageusement.

Sa Majesté le Schah de Perse a [illegible] féré les insignes d'officier de Son ordre du Lion et Soleil à M. le chevalier Edouard de Anino, médecin distingué de Roumanie.

Se basant sur la loi qui défend l'[illegible]trée en Turquie de la poudre, des armes et des munitions de guerre, le gouvernement vient d'interdire l'importation des mèches contenant de la poudre étrangère.

Les personnes qui se servent d[illegible] mèches auront, désormais, à s'en procurer au Tophane.

En même temps le transit de la poudre sur tout le littoral de l'Empire, tombe, par une récente décision, sous l'application de la loi qui défend l'importation de cet article.

L'assemblée générale de la communauté arménienne pour l'élection du Patriarche est convoquée pour vendredi prochain.

Hier, le clergé supérieur de la [illegible]munauté s'est réuni en séance à Coum-Capou, pour dresser la liste des candidats au trône patriarcal. Une pareille liste sera également dressée, d'après les règlements en vigueur, par le Comité civil qui se réunira à cet effet jeudi prochain. C'est sur les candidats portés sur ces deux listes que l'Assemblée devra porter son choix, si toutefois, l'opinion du parti qui demande la révision des règlements organiques avant l'élection, ne prévaut dans cette réunion.

Avant-hier, une députation de musulmans et de chrétiens du caza de Mighdé (vilayet de Conieh) a présenté au grand-vézir une supplique couverte de 450 cachets et signatures. Cette pétition est dirigée contre un négociant de ce caza, le nommé Mehmed Dervich-Oglu. Les pétitionnaires se plaignent à la Sublime Porte des iniquités commises à leur détriment par cet influent personnage, et sollicitent l'intervention du gouvernement impérial pour mettre une fin aux vexations dont cet individu les accable.

Le grand-vézir a accueilli favorablement cette demande et a répondu à la députation que cette affaire serait examinée avec soin par le gouvernement impérial.

Nous apprenons que le comité *Xirocrini* dont le but est de venir en aide à la grande école nationale du Phanar, a organisé pour vendredi soir une représentation extraordinaire, au Théâtre Français. Le produit de cette soirée est destiné à la dite école.

La troupe dramatique grecque [illegible] notre ville, dirigée par MM. Tavoulari et Alexiadis, a offert avec empressement son concours pour cette représentation dont le programme est des plus attrayants. Le spectacle sera composé du drame *Jules-César* et d'une comédie en un acte.

Nous sommes certain que la salle du Palais de Cristal sera comble vendredi soir.

L'avant-dernière nuit des voleurs se sont introduits avec une audace inouïe dans une maison de la rue Karanfil. Ils sont parvenus à grimper au balcon du premier étage qui est inhabité. Après avoir brisé un carreau, ils sont entrés dans le salon où ils ont fait main basse sur une partie du mobilier. De là ils sont montés au second étage où ils sont entrés dans la chambre à coucher de l'appartement qu'habite un ingénieur. Celui-ci réveillé en sursaut les interpella énergiquement. Les voleurs s'enfuirent alors mais en emportant les paquets qu'ils avaient préparés. Ce vol et les conditions d'escalade et d'effraction dans lesquelles il a été accompli démontrent de la part des malfaiteurs une audace peu rassurante pour la population. La police devrait multiplier ses patrouilles et activer sa surveillance.

Les nouvelles de Téhéran annoncent qu'à l'occasion du retour en Perse des prisonniers persans détenus à Khiva, S. M. le Schah a conféré au général Kaufmann le grand cordon de son ordre du *Lion et du Soleil*. Des décorations du même ordre ont été accordées à plusieurs autres officiers russes faisant partie de l'expédition dirigée par la Russie dans l'Asie Centrale.

Un vol avec effraction a été commis dans la nuit de lundi à mardi, dans un magasin de confection situé à Galata près de l'église Saint-Nicolas. Les voleurs ont enlevé des marchandises pour une somme considérable. Il paraît d'ailleurs qu'ils ont accompli leur vol avec une remarquable aisance, et sans se préoccuper du voisinage d'un corps de garde, car ils ont eu le soin de choisir et d'enlever ces marchandises de prix, sans toucher aux articles de qualité inférieure.

« Un incendie qui pouvait prendre des proportions considérables a éclaté mardi vers minuit dans le quartier de Lalali Tchesmé à Perchembé-Bazar. Le feu a pris naissance dans la maison en bois du *hodja* du quartier, et n'a pu être éteint qu'après avoir détruit neuf maisons, également en bois.

On écrit de Smyrne en date du 28 mars:

Le paquebot autrichien arrivé aujourd'hui de Constantinople avait à bord le nouveau gouverneur de Smyrne, Ahmed Hamdy pacha, que les autorités civiles et militaires de notre ville sont allé recevoir à bord.

Le stationnaire ottoman, l'*Ertogroul*, a salué l'arrivée de Son Excellence par une salve de 19 coups de canon.

Lundi prochain, le firman d'investiture sera lu, avec le cérémonial ordinaire, dans la cour du palais du gouvernement, et après cette formalité, Hamdy pacha prendra la gestion des affaires du vilayet.

On lit dans le *Jannina*:

Grâce aux efforts infatigables du général de division Mehmed Aly Pacha, chargé de l'extirpation du brigandage en Thessalie, ainsi qu'à la bravoure et à l'abnégation montrées à cette occasion par les troupes impériales et par la gendarmerie, vingt-neuf brigands ont été pris vivants, dix-sept sont tombés morts dans différentes rencontres et douze ne pouvant éviter la poursuite dont ils étaient l'objet sont venus se livrer aux autorités impériales. De plus, dans ce laps de temps, cinq bandits de Thessalie qu' s'étaient réfugiés en Grèce ont été pris par les autorités helléniques. Ainsi, la Thessalie vient d'être délivrée de cinquante-huit brigands qui depuis tant d'années infestaient cette province.

Les bandes qui subsistent encore ne comptent pas plus de 20 à 30 individus en tout. Ceux-ci poursuivis sans relâche ne pensent qu'à se sauver et n'osent plus rien entreprendre contre la sécurité publique, qui à l'heure qu'il est ne laisse plus rien à désirer.

Les mesures prises contre les bergers Carakatchans auront pour résultat la complète extermination du brigandage en Thessalie. C'est un fléau dont la province n'aura que trop souffert.

Le comité central pour l'instruction publique en Thessalie vient de nommer le gouverneur de Janina président honoraire de cette société

Origine du poisson d'Avril.

Personne n'ignore que *donner un poisson d'Avril*, c'est faire accroire à quelqu'un les nouvelles les plus fausses et les plus étranges, c'est lui susciter des courses inutiles, pour avoir ensuite occasion d'en plaisanter.

Mais quelle est l'origine de cette plaisanterie ou plutôt de cette mystification?

Nous sommes pleinement convaincu qu'un grand nombre de personnes l'ignorent; c'est pour cette raison que nous nous faisons un plaisir, pour leur éviter la peine de chercher à résoudre elles-mêmes cette curieuse question, de leur raconter les deux anecdotes suivantes rapportées par les étymologistes

La première anecdote remonte au règne de Charles IX, roi de France. Par suite d'une ordonnance de ce prince en date de 1564, l'année qui, depuis le dixième siècle, commençait le jour de la fête de Pâques en avril, prit pour point de départ le jour initial de janvier. Un grand changement ayant été ainsi apporté dans les usages de ce temps, il s'ensuivit que les étrennes qu'on se donnait au mois d'avril, c'est-à-dire à la fête de Pâques, qui avait été regardée jusqu'alors comme le premier jour de l'année, furent réservées pour le 1er janvier. Les mauvais plaisants d'alors, pour se moquer de ceux qui n'avaient adopté qu'avec regret ce mauvais régime, s'amusèrent à les mystifier par des cadeaux simulés ou par des messages trompeurs; et, comme au mois d'avril le soleil quitte le signe zodiacal des Poissons, on donna à ces plaisanteries le nom de *poissons d'avril*.

La seconde anecdote ne paraît pas aussi conciliante que la première. Elle remonte au règne de Louis XIII, roi de France. Ce monarque, dit-on, faisait garder à vue dans le château de Nancy un prince de Lorraine dont il n'avait pas à se louer.

Ce prisonnier trouva le moyen de tromper les gardes et se sauva le premier jour d'avril, en traversant la Meurthe à la nage, ce qui fit dire aux Lorraines que *c'était un poisson qu'on avait donné à garder aux Français*.

E. Rossi de Giustiniani

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal PERE CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur le prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 31 Mars, 1874

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	6 » 22 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 3 57s
H. à la turque à midi moyen..	5 » [illegible]
8 heures du matin.	
Baromètre	763.9
Thermomètre	11.4
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Direction et force du vent SO. [illegible]	

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[illegible]

[illegible]	Papanimitri Birmachos Aerrman	Malta
[illegible]	[illegible]	Moscou
[illegible]	Nicola Nissidi	Draila
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Salonique
[illegible]	[illegible]	Salonique

Mois de Mars.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* Turquie)

Jérusalem, le 21 mars 1874.

L'hiver continue à régner dans nos parages. Quoique le mauvais temps rende excessivement dangereux le débarquement à Jaffa, les pèlerins n'en arrivent pas moins en grand nombre dans la [illegible]. Outre les pèlerins grecs et [illegible] le nombre s'élève jusqu'ici à 2,[illegible] [illegible] prochaine arrivée d'une nouvelle caravane de pèlerins français. Comme on le voit, les pèlerins ne nous ont pas fait défaut cette année, mais il est regrettable que pour faire le trajet entre Jaffa, Caiffa et Jérusalem, ils aient eu à endurer des souffrances inouïes à cause du froid et des neiges qui couvraient les routes et les campagnes.

A propos de l'hiver, nous devons [illegible] a encore abondamment neigé, il y a trois jours, ce qui a produit de nouveaux dégâts en ville. Une femme musulmane est morte de froid en chemin, à une faible distance de Jérusalem. [illegible] vivres et [illegible] plus rares, et cet état de choses pèse affreusement sur la classe pauvre de notre population [illegible] aimons à croire que nous touchons au [illegible] de nos épreuves et que bientôt nous jouirons d'une température moins rigoureuse, autre[illegible] nous étoufflons de chaleur à pareille époque.

Le prêtre de Bediallah qui avait forcé la porte de l'église de ce village, et dont je vous ai parlé dans une précédente correspondance, est toujours en prison avec ses complices. La Sublime Porte a demandé par le télégraphe des renseignements sur cette affaire qui n'a pas été encore réglée.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Maréchal Mac-Mahon

La *Presse* qui est le journal officieux du maréchal Mac-Mahon, s'exprime ainsi:

« Les bruits les plus contradictoires circulent sur les sentiments qu'a éprouvés et manifestés le maréchal-président de la République à la suite du discours de M. de Cazenove de Pradine, et sur le langage qu'il a tenu à ce dernier et à M. de Carayon-Latour lorsqu'il les a mandés à la suite de la séance de mercredi.

» Certains journaux ayant raconté que ce langage exprimait un vif mécontentement, ces messieurs ont protesté en disant que le maréchal a été plein de courtoisie pour eux. L'affabilité de M. le maréchal de Mac-Mahon est trop connue pour que personne ait pu supposer qu'il a fait aux honorables députés un accueil dépourvu de bonne grâce. Il est même parfaitement exact qu'il leur a dit, quand ils sont entrés:

« Je suis toujours heureux de serrer » la main d'hommes d'honneur tels que » vous. »

» Mais ceci dit, et après avoir énuméré les causes pour lesquelles il était obligé, en réponse au discours de M. de Cazenove de Pradine, d'affirmer plus énergiquement que jamais le septennat, il a ajouté avec vivacité combien les ardeurs des amis de M. le comte de Chambord lui créaient d'embarras.

» Telle est la vérité sur la physionomie exacte de cette visite; et, d'ailleurs, si l'on veut trouver autre part que dans la lettre publiée par le *Journal officiel* la pensée exacte du maréchal, il suffit de lire dans le *Figaro*, la réponse que jeudi soir il a faite à un député dans les salons de la présidence, réponse dont le texte nous est arrivé hier trop tard pour qu'il nous ait été possible de le publier:

— « J'ai commencé ma carrière sous » la monarchie de Charles X, a dit le » maréchal. En 1830, j'ai voulu donner » ma démission; mais j'ai compris que » j'étais soldat avant tout, et c'est en » cette qualité que j'ai servi mon pays » sous les divers régimes qui se sont » succédé depuis. Aujourd'hui, vous » m'avez ôté le droit d'être le partisan » d'une dynastie, vous avez fait de moi » un gouvernement, je ne suis plus » que Mac-Mahon. Il y a deux politi» ques qui ne sont pas toujours d'ac» cord: celle du sentiment et celle du » devoir. Lorsqu'il a fallu choisir, j'ai » toujours préféré le devoir au sen» timent et je m'en suis bien trouvé. »

» Tel est le langage tenu par le maréchal de Mac Mahon; il a même rappelé—et nous tenons de source sûre ce détail absolument inédit—un passage des mémoires du maréchal de Raguse dans lequel ce dernier expose la situation pénible d'un honnête homme obligé de choisir entre le devoir et l'honneur.

» Et le maréchal de s'écrier:

« — Raguse a tort; le devoir et l'hon» neur sont toujours d'accord, on n'est » jamais exposé à choisir entre eux. Il » a évidemment confondu le sentiment » et l'honneur. »

» Ces diverses paroles répétées aux uns et aux autres avec le dessein évident d'enlever toute espérance aux légitimistes qui se sont longtemps flattés d'avoir dans le maréchal un instrument docile à leurs projets, jettent sur la situation une clarté qui ne permet plus aucun doute. Le maréchal non-seulement ne favorisera aucun parti, mais il s'opposera à toute tentative qui serait faite par l'un d'eux. Les légitimistes ont d'ailleurs perdu à cet égard toute espérance, et nous n'en voulons pour preuve que ces paroles naïvement dites hier par un ami du comte de Chambord:

» — Mme la maréchale de Mac-Mahon » est toujours très-bien pour nous. » Malheureusement elle n'a plus d'in» fluence sur son mari. »

L'armée de Serrano.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Saint-Sébastien, 14 mars.

Le gouvernement de Madrid prend des mesures importantes pour grossir l'armée du maréchal Serrano. Dans toutes les villes qui avaient des garnisons composées de régiments de ligne on a envoyé des bataillons de la nouvelle levée ou de la réserve. On a composé ces corps de vieux officiers et de sous-officiers des anciens cadres pour activer l'instruction des jeunes soldats.

Hier matin nous en avons reçu sept cents de la réserve de Salamanca. Leurs uniformes, leurs armes et la tenue étaient excellents. On a ainsi remplacé les garnisons du midi, du centre et jusqu'aux places comme la Corogne et Burgos. En outre, on concentre dans quelques villes, les compagnies de la garde civile et les carabiniers. Ces soldats seront les dernières ressources du pays en cas de désastre. Les renforts ne cessent pas d'arriver à Santander. La gare et la station de Boo aussi servent à recevoir les troupes et les convois de matériel. On en dirige fort peu par la voie de terre; quand la mer le permet, le transport se fait par Castro.

Il est arrivé jusqu'à la date du 12 au [illegible] quatorze bataillons, sans compter le génie et l'artillerie.

Hier matin, deux vapeurs et un navire de guerre sont arrivés dans notre port. Je suppose qu'ils emmèneront la colonne Loma dans la journée. Le général malgré les influences locales, a obtenu la permission d'accompagner ses soldats. Il aura la direction d'une des nouvelles divisions. Je ne puis facilement vous donner une idée de la joie des soldats en apprenant l'ordre de départ, ils craignaient de se voir oubliés ici.

Les officiers, même les plus optimistes, supposent que la lutte durera au moins trois jours pour forcer le Nervion et les positions ennemies. Le maréchal Serrano et l'amiral Topete ont fait des reconnaissances sur le terrain probable de la bataille. L'amiral Topete a visité, sur un navire de guerre, l'entrée du Nervion et les abords de Portugalete. On ne suppose pas que l'attaque puisse commencer avant jeudi ou vendredi de la semaine prochaine. Les nouvelles de Bilbao du 5 mars sont meilleures. Le bombardement est insignifiant, les provisions suffisent pour un mois.

Les ayuntamientos et les députations provinciales hors du pays basque continuent à offrir des dons et des prêts. La Banque de Barcelone a offert plusieurs millions; chaque jour on cite plus de dix villes qui se distinguent de la même façon.

Le capitaine général de la Catalogne a cru devoir suspendre un journal très-ancien et très-estimé: *Le Diario de Barcelona* ou de Brussi, du nom de son fondateur. Ce journal remontait à 1772. Jamais on ne l'avait suspendu. Au reste, il faut dire que le général Izquierdo semble voir le don de créer des conflits et de s'aliéner les sympathies des populations.

Le télégraphe à travers le continent australien.

En 1869, environ vingt ans après la découverte de l'application de l'électricité au télégraphe, l'achèvement du télégraphe de la Sibérie, qui s'étendit jusqu'au Pacifique et au Japon, et celui de l'Amérique du Nord jusqu'à San-Francisco, donnèrent un grand élan aux entreprises du même genre, et aujourd'hui l'Afrique est le seul continent qui ne soit pas traversé par des fils télégraphiques.

La ligne télégraphique qui traverse les Andes (Amérique du Sud) est à 12,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et sur quelques points les fils sont enterrés à 2 pieds sous terre, afin d'empêcher leur destruction par les neiges. Bien que les diverses entreprises que nous venons de citer aient rencontré de grandes difficultés, les entrepreneurs ont eu toutefois l'avantage de travailler dans des pays connus, sur des routes fréquentées, [illegible] de villages et d'établissements.

C'était une entreprise autrement difficile, que celle d'établir une ligne télégraphique à travers le centre de l'Australie, allant du nord au sud, où l'on n'avait qu'une seule route, presque inconnue, celle suivie par Mac Donal Stuart de 1860 à 1862. Les ingénieurs devenaient forcément des explorateurs, obligés de chercher de [illegible] au milieu de ces [illegible].

A Mount-Margaret, à l'ouest du lac Eyre, les pionniers quittèrent les derniers établissements; ils ne devaient plus trouver d'habitation, d'abri ou de secours, avant d'avoir atteint au nord, à port Darwin, la station de Palmerston, qui mérite à peine ce nom, car toutes les ressources qu'on peut y trouver y viennent par mer d'Adélaïde. Cette ligne télégraphique aura peu à faire avec l'Australie, mais ce qu'on a surtout en vue, c'est de former une chaîne de communication non interrompue entre les colonies australiennes, les centres commerciaux de l'Asie orientale et méridionale et l'Europe. Nous donnons, d'après un journal australien, la série des lignes télégraphiques

	Milles
Adélaïde à Port-Augusta	212
Port Augusta à Port-Darwin	1 800
Port-Darwin à Bangowangi (câble sous-marin)	970
Bangowangi à Batavia	480
Batavia à Singapour (câble sous-marin)	560
Singapour à Penang (câble sous-marin)	[illegible]
Penang à Madras (câble sous-marin)	1 [illegible]
Madras à Bombay	[illegible]
Bombay à Aden (câble sous-marin)	1 [illegible]
Aden à Suez (câble sous-marin)	1 [illegible]
Suez à Alexandrie	[illegible]
Alexandrie à Malte (câble sous-marin)	[illegible]
Malte à Gibraltar (câble sous-marin)	[illegible]
Gibraltar à Falmouth (câble sous-marin via Lisbonne)	1,250
Total	12,462

Sur ces 12,462 milles, il y a 9,146 milles de télégraphe sous-marin. L'Australie occidentale possède déjà plusieurs lignes qui ont leur centre à Perth.

Les gens d'affaires attachent une immense importance à l'établissement de la grande ligne télégraphique d'Australie en Asie et en Europe, qui mettra bientôt fin aux affaires hasardeuses en donnant aux grandes opérations commerciales une base presque certaine.

M. Charles Todd, directeur des postes et télégraphes de l'Australie méridionale, a conçu et mis en avant l'établissement d'une ligne télégraphique traversant le continent australien du sud à Port Darwin.

Le gouvernement de l'Australie méridionale a décidé que la construction du télégraphe serait entreprise aux frais de la colonie, et, se chargeant de la partie centrale, a passé contrat pour les parties du nord et du sud. Ces dernières ont été commencées aux mois de septembre et octobre 1870; mais on a rencontré tant de difficultés dans le nord, que les entrepreneurs ont renoncé à continuer, et que le gouvernement s'est vu obligé de finir le travail commencé. Les bêtes de somme ont succombé aux maladies; les pluies tropicales ont souvent interrompu les travaux; et ce ne fut que lorsqu'un dépôt eut été établi sur un point favorable du Roper River qu'on put pousser plus rapidement les travaux.

Le 26 juin 1872, l'œuvre était loin d'être terminée, et la voiture des postes faisait encore le service entre les Daly Waters et le Tennent's Creek. Plus tard, quand le câble sous-marin établi entre Port-Darwin et Java fut brisé, les communications avec le reste du globe ne furent entièrement reprises qu'après l'entier achèvement du câble, le 22 août. Tout est en ordre depuis le 21 octobre 1872, et l'Australie reçoit des [illegible] trois [illegible] avant celles apportées par les paquebots poste. Après l'achèvement des travaux, il y eut de grandes fêtes en Australie, car tout le monde comprenait l'importance de cet établissement.

Deux fois la foudre a interrompu les communications [illegible] chaque station il y a quatre [illegible] dier rapidement aux dégâts. Sur quelques points de la partie tropicale de la ligne, les fourmis blanches détruisent les poteaux télégraphiques. Aussi M. Todd propose de remplacer peu à peu les poteaux de bois par des poteaux en fer, résistant mieux aux incendies qui éclatent dans les buissons.

[illegible] ligne, [illegible]

Pendant que l'on travaillait, presque toutes les difficultés s'aplanissaient: on trouvait le long de la ligne le bois nécessaire pour faire les poteaux. Dans deux districts seulement, le manque d'eau se fit sentir, mais on y remédia facilement en creusant des puits et en établissant des citernes aux stations. Généralement, l'Australie intérieure abonde en pâturages et en eau; le climat est bon, le sol fertile, et presque tout le pays est admirablement distribué pour l'élevage du bétail et la culture du blé.

On a aussi découvert des terrains aurifères dans le Nord, à Port Dawin; mais on n'en a pas encore tiré grand profit, car les transports [illegible] quartz, ce qui demande d'[illegible].

Toutefois, si la nécessité [illegible], on pourra facilement établir une route entre Adelaïde et Port Darwin. Du reste, la route est si facile à suivre, que nombre de hardis colons et de chercheurs d'or ont quitté le Sud se dirigeant vers l'intérieur par petites troupes de deux à six personnes.

La ligne télégraphique suit en grande partie la route tracée par le premier explorateur Mac Donal Stuart.

(*Illustrated travels*).

Les champs aurifères du Transvaal.

Le *Times* publie une correspondance sur les mines d'or, nouvellement découvertes, du Transvaal. Les conditions climatériques de cette partie de l'Afrique sont, paraît-il, excellentes; des plateaux élevés de 700 pieds au-dessus du niveau de la mer, des bois et des forêts, des cours d'eau nombreux, une végétation luxuriante, font de cette partie de l'Afrique le jardin du Sud. Le terrain est occupé par les Boers hollandais, population pauvre et très-peu dense, qui constitue la colonie hollandaise dans cette partie de l'Afrique. Le siège du gouvernement est à Prétoria, qui n'est qu'un petit village. Les villes principales sont: Moi-River-Dorp et Potschefstroom, où la culture de l'avoine est prospère

Le district où croît le froment est celui de Lydenbourg peu éloigné des alluvions d'or récemment trouvées. Le district de Magaliesbourg est le centre d'une culture tout à fait opposée: les plantes tropicales, telles que la canne à sucre, le café, l'oranger, etc., y sont abondantes; le tabac qui s'y produit est de qualité supérieure. L'élève des bestiaux s'y fait sur une assez grande échelle, et pourrait atteindre des proportions considérables à cause de la grande extension que présentent les terrains de pâture et les herbages.

L'origine du mot *Transvaal* correspond à la situation de la colonie des Boers qui s'éloigna de celle du cap, à la suite de mécontentements politiques, et se fixa de l'autre côté du *Vaal*, magnifique rivière, dont le nom signifie «*Gris*,» et qui prend sa source à plusieurs centaines de milles de distance dans les montagnes de Drakensberg pour se jeter dans la rivière Orange.

Le Vaal est donc la limite de la nouvelle république formée sous le nom de Transvaal; le [illegible] est agréable en hiver; mais en été elle [illegible] souvent par les pluies et devient alors un véritable torrent qu'il serait dangereux de traverser.

Les alluvions d'or donnent lieu en ce moment, dans les environs de Lydenbourg, à d'assez importantes découvertes en pépites. La plus grosse, trouvée récemment, atteignait quatre livres et dans [illegible] on en a trouvé plusieurs d'un poids total de 13 livres un quart. Les lavages pratiqués par une brigade ont fourni la première semaine 15 onces, la seconde 36 onces. Une autre brigade est venue vendre à Kimberley 100 onces d'or trouvées dans l'espace de quatre semaines. Le nombre actuel de mineurs est de 500, et 800 sont attendus incessamment. Le dernier gisement trouvé est celui de Pilgrims'Rest et s'annonce d'une façon remarquable, dit-on.

Le correspondant du *Times* donne également des détails intéressants sur les mines de diamants de Kimberley. [illegible] Colesberg Kopji, où plus de 20,000 hommes se meuvent dans un espace étroit de 2,500 concessions (*claims*), chacune de 30 pieds carrés, c'est-à-dire dans un rectangle de [illegible].

La valeur de la mine paraît avoir diminué, depuis une année, de moitié et même de 60 p. 100, à en juger par le cours des actions. Les travaux pratiqués se trouvent actuellement à 130 pieds de [illegible] l'aspect le plus menaçant qu'on puisse imaginer. En ce moment, il est question de réunir un capital de 60,000 livres sterling destiné à consolider les bords de cet immense précipice.

[illegible] restreint. [illegible] spéculation que par suite de l'extraction et de la [illegible] de 1 fr. 50.

[illegible] coloration jaunâtre ou bien leur manque d'homogénéité: rarement ils sont d'une belle eau.

BULLETIN FINANCIER.

Galata, le 31 mars.

Aujourd'hui la rente 5 0/0 a été éprouvée. Elle avait clôturé, hier, à p. 46.28 40; ce matin, à l'ouverture, on la cotait p. 46.25, à midi elle était à p. 46. Néanmoins, les cours de la veille, à Londres, étaient les mêmes que ceux du jour précédent. D'où vient donc cette dépréciation sur la place? De certains bruits de Galata, dont la plupart sont sujets à caution. Quelques-uns cependant doivent avoir un fond de vérité, puisqu'ils ont agi sur l'opinion publique et par conséquent sur le prix des obligations de la Dette générale. On dit donc, entr'autres choses, que le gouvernement a fait à la Banque le dépôt de titres de la nouvelle émission d'obligations de la Dette générale, titres donnés en garantie aux contractants de l'avance de 40 millions de francs. Comme commentaire, on ajoute que ces titres étant à la disposition des détenteurs, ils pourront à tout moment, ou dans un délai très-prochain, les mettre en circulation. Qui sait, disent les spéculateurs, si les contractants en vue d'un remboursement qui ne pourra pas s'effectuer à l'échéance, ne vendent pas dès à présent les titres qui seront à leur disposition à l'échéance du prêt.

Il y a eu aussi quelques personnes qui ont prétendu que le gouvernement s'était décidé à faire l'échange contre des obligations de la Dette Générale, des Bons du Trésor convertis dont l'option a été déclarée en temps utile et dont les détenteurs n'avaient pas encore touché les intérêts.

Ces rumeurs appuyées, on ne peut le dissimuler, sur des ventes considérables [illegible] des décisions du gouvernement, ont donné le signal d'alarme et le public s'est mis à vendre également sans se bien rendre compte de la situation.

Nous le répétons, en ce moment nous n'apprécions pas les faits, nous les constatons tout regrettables qu'ils sont, et en opposition avec le but que recherche le gouvernement et qui consiste à relever aussi bien le crédit de l'Etat que celui des particuliers, car aujourd'hui les intérêts du Trésor et ceux de nos établissements financiers sont solidaires

Société de Crédit Austro-Turque.—L'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires a eu lieu à Vienne le 24 mars, sous la Présidence du comte Edmond Zichy. — L'ordre du jour était la décision à prendre sur la liquidation ou la fusion de cette institution.

Après les formalités d'usage, le Directeur a donné lecture du rapport sur la gestion des affaires pendant la dernière période de 8 mois, les Actionnaires étaient d'autant plus désireux d'entendre le résultat de l'entreprise, que le Conseil d'Administration, toujours très-prévoyant, avait négligé de leur distribuer à avance le rapport, probablement pour exciter leur curiosité.—Le Conseil d'Administration constate avec satisfaction l'énergie dont il a fait preuve, dans ce qu'il appelle le sauvetage de la moitié du Capital. — Le rapport ne signale que de pertes. Sur la liquidation de certaines affaires, il y est dit: les engagements à réaliser encore à Constantinople sont de 450.000 florins, sur lesquels les 230,000 devraient rentrer; par conséquent il y a une perte de 220 mille florins.

Un bilan maigre et concis de l'Actif et du Passif contient ce qui suit:

Actif. — Caisse, flor. 51,451, Portefeuille, flor. 1,246,732, Effets divers (au cours du 28 février) flor. 665,321, Avances sur titres, flor. 132,036, Débiteurs flor. 2,936,649, Mobilier, flor. 20,000.

Passif. — Créditeurs, flor. 2,964.421 Capital, flor. 2,317,750.

Après l'exposition ci-dessus le rapport revient sur son article principal, les pertes.

La participation de flor. 64,000 à un syndicat de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dans le but de faire une avance au gouvernement Espagnol, a été cédée avec une perte de 30 0/0.

La part d'un moulin achetée pour flor. 650,000 avec la Seehandlung, a été cédée avec une perte de flor. 58,051; l'engagement pris par l'Union-Bank pour le syndicat d'actions privilégiées du chemin de fer Moravie-Silésie, a été résilié avec une indemnité de flor. 25,000. Par l'intervention de la maison Leopold Werner à Paris «*on a réussi*» à résilier la participation de l'institution au syndicat des Lots des chemins de fer Ottomans avec une perte de flor. 165, 733. Dans l'emprunt Hongrois, la Société a essuyé une perte de flor. 11,207. Un syndicat formé par l'Anglo-Bank de la Société Internationale de Construction a coûté à l'Austro-Turque flor. 5,671, un autre syndicat a été liquidé avec une perte de flor. 13,758 L'établissement s'est intéressé pour 25 0/0 à l'imprimerie Engel-Zamarski, il a perdu 200,000 flor. La Société de Crédit Austro-Turque fonda la Banque de Change au capital de 12 000,000 de flor. Mais comme les actions n'ont pas pu être placées, la maison fondatrice devint débitrice de 10,000,000 de flr. envers la Banque de Change. Cette dette a été réduite par des *affaires lucratives* à fl. 1.700,000. Pour ce qui regarde la négociation avec la maison Lippmann, celle-ci s'était déclarée prête à lui venir en aide, contre une commission de 100,000 fl. et la moitié des bénéfices, pour faciliter

l'achat de 30,000 actions de la Banque de Change. Cette négociation n'a pas eu de suites, et la susdite maison a reçu une indemnité de 150,000 flor. Apres la lecture du rapport, un des Actionnaires protesta contre les décisions de l'Assemblée, parce qu'une réduction de Capital ne peut pas avoir lieu sans le consentement de l'Assemblée Génrale et du Gouvernement.

La séance a continué tranquillement et on a décidé la modification des Statuts pour ce qui regarde la liquidation, et la liquidation même de la Banque.

TELÉGRAMMES

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 31 mars, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie... fl.	44.75
d. Nouvelles ..	32.—
Anglo-Bank	131.25
Societe de cred. aust-turq.	20.50
Banque austro-ottomane.	50.—
Piece de 20 francs	8.95
Agio	105.50
Change sur Londres	111.95
Credit anstalt	209.—
National Bank	963.50
Lloyd	419.50

Bourse plus ferme, les nouvelles du marche de Berlin etant plus rassurantes.

Hamdi bey commissaire imperial ottoman, a l'Exposition de Vienne, est parti pour Constantinople voie d'Italie.

On annonce le paiement du coupon d'avril des obligations des chemins de fer de Roumelie

M. Herbert remplacera, assure-t-on, M. le comte Zalusky a l'ambassade austro-hongroise a Constantinople. Le fils de M. le comte Zichy accompagne son pere à Constantinople.

France

Paris, 31 mars.

Obligations Roumelie fr.	106.—
» nouvelles »	98.50

Des depêches carlistes annoncent que ceux-ci auraient remporte des victoires.

Angleterre

Londres, 31 mars.

Le budget de la guerre et de la marine a ete approuvé.

Allemagne.

Berlin, 31 mars.

La maladie du prince de Bismarck continue à empirer.

Cologne, 31 mars.

L'archeveque de Cologne a ete emprisonne. La ville est tranquille.

Grece.

Athènes, 31 mars 9 h. soir.

Laurium	escompte	30.—
Pistofiki	»	30.—
Livre Sterling		28.65
» Turque		26.15
Piece de 20 francs		22.95

Aujourd'hui la Chambre a repris la discussion des lois financières.

La crise ministerielle semble avoir ete conjurée.

COURS DES FONDS.

Londres, le 31 mars.

Consols.

Dette Generale	40 11/16
Emprunt 1865	58 —
do 1869	51 3/4
do 1871	57 1/2
do 1872	65 1/2
Consolides anglais	92 3/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 31 mars.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46 25	—
	Hausse	»	46 25	—
	Baisse	»	46	—
	Clôt. du midi	»	— —	—
	Clôt. du soir	»	46 6	—
	Après Bourse	»	—	—
Actions S. Gén.		L.S	6 —	—
» de la Société de change et de valeurs		»	3 30	—
» de la Banque de Const.		»	4 20	—
» du Crédit Austro-Turque		»	2 —	—
» du Crédit Général		L.T.	7 30	—
Banque Verissi et Cossoudi		»	— —	—
Tramway		»	6 10	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 20	—
Laurium		Fr	65 —	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	46	—
Obligations des Chemins de fer		»	107 1/2	—
» 2e émission		»	72 1/2	—
Emprunt	1863.. coup.	»	303 —	—
	1865 ... coup.	»	304 —	—
	1869	»	268 —	—
	1872	»	66 —	—
	1873	»	266 —	—

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS
du 30 mars.

Livourne, paq. à angl. *Lady Josyan*, c. Harlow, ayant touché Dardanelles lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich ayant touché Dardanelles div.
Piré, paq. à vap. angl. *York*, c. Braket, ayant touché Dardanelles lest.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Supernal*, c. Ggleton, ayant touché Dardanelles lest.
North Shields, paq. à vap. angl. *Charles Dickens*, c. Wallace, ayant touche Gibraltar et Dardanelles (charb.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Wellesley*, c. Larkins, ayant touché Dardanelles charb.
Glascow, paq. à vap. angl. *Nigard*, c. Jones, ayant touché Malte et Dardanelles div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 30 mars.

Soulina, paq. à vap. angl. *Lady Josyan*, c. Harlow, l
Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Dixon*, c. Preston, div.
Marseille, paq. a vap. fr. *Meuse*, c. Pailloux, div.
Malte et Messine, paq. à vap. fr. *Livadia*, c. Crown, d.
Ibraila, paq. à vap. fr. *Chelif*, c. Mege, div.
Trebizonde, paq. à vap. fr. *Emirne*, c. Pichat, div.
Marseille, paq. à vap. ital. *Imera*, c. Morana, div.
Odessa, paq. a vap. angl. *Spartan*, c. Redhead, div
Soulina, paq. à vap. angl. *Supernal*, c. Eggleton, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. angl. *Malte*, c. Duldes, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Mahalé*, c. Rubens, div.
Eregli, paq. à vap. ottom. *Candia*, c. Mehemet bey, d.
Odessa, paq. à vap. angl. *Niger*, c. Jones, div.
Kertch, paq. à vap. angl. *Yorc*, c. Broket, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Wellesleg*, c. Parkin, div.
— paq. à vap. angl. *Whitburn*, c. Cassap, div.
— paq. à vap. ital. *Solunto*, c. Pirandello, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.
du 30 mars.

Salonique, goel. hell. *Adelfotis*, c. Xiras, charb.
Idra, br. hell. *Cundouriotis*, c. Caloyanis, lest.
Spezés, br. hell. *Dionidis*, c. Skindis, lest.
Messine, sch. hell. *Nea Tihi*, c. Tchouris, div.
Genes, br. ital. *Maria*, c. Gazolo, lest.
Piré, br. hell. *Ehmalotos*, c. Mihalopoulos, lest.
Syra, br. hell. *Evanguelistria*, c. Cundouriotis, div.
Idra, br. hell. *Idra*, c. Criticos, lest.
Marseille, br. aut. *Nuovo Kiriaco*, c. Tomanovich, lest.
— bk. rus. *Pente Eradelfi*, c. Haralambos, lest.
Andro, br. hell. *Stamatula*, c. Emboricos, lest.
Smyrne, br. hell. *Micra Elleni*, c. Gionis, lest.
Genes, bk. ital. *Emanuele Massone*, c. Massone, lest.
Nice, bk. ital. *Espresso*, c. Roncallo, lest.
Fokes, br. hell. *Mihail*, c. Anissis, sel.
Marseille, bk. ital. *Prodenza*, c. Drago, lest.
Zanth, br. hell. *Odisses*, c. Scutaracos, lest.
Alexandrie, br. rus. *Nea Ariadni*, c. Handros, div.
Livourne, br. ital. *Carlo Assereto*, c. Giacomo, lest.
Venise, br. angl. *Florence*, c. Rutherford, lest.
Gelse, br. aut. *Cosmo*, c. Gamalino, div.
New-Port, bk. rus. *Victor Covacevich*, c. Capsich, div.
Curzola, br. aut. *Ciasni*, c. Pesciotti, pier.
Marseille, br. hell. *A. Trias*, c. Haropulos, less.
Ancone, br. angl. *Williams*, c. Paterson, lest.
Newcastel, br. angl. *Lowerloft*, c. Robert, charb.
Marseille, br. hell. *Catrina*, c. Cregorian, div.
Messine, goel. ital. *Fratelli Viacava*, c. Viacava, fruits.
Naples, br. hell. *Elpis*, c. Moussuris, lest.
Leith, br. angl. *Robert*, c. Folste, charb.
Marseille, br. rus. *Anneta*, c. Guelfo, les.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE
du 31 mars.

Nicolaief, br. aut. *Kitty*, c. Tarabochia, lest.
Taganrok, br. hell. *Cunduriati*, c. Coloyanis, lest.
— br. hell. *Micra Elleni*, c. Gionis, lest.
Varna, br. ital. *Maria*, c. Gazzolo, lest.
[illegible]
Odessa, goel. hell. *A. Paraskevi*, c. Baltapoulos, olives.
Dedé-Agatch, br. hell. *Empros*, c. Stamizolis, lest.
Taganrok, br. rus. *Stamatula*, c. Emboricos, lest.
Marseille, br. hell. *Evanguelistria*, c. Macris, blé.
[illegible] *Evanguelistria*, c. Calogrias, div.
[illegible] *Evangelistria* [illegible]
Marseille, br. hell. *Zoodohos Pigi*, c. Yorgaros, blé.
Marianople, [illegible], c. Massone, lest.
Azoff, bk. ital. *Prudenza*, c. Drago, lest.
Odessa, bk. ital. *Marina*, c. Tombasso, charb.
— bk. angl. *Neda*, c. Clark charb.
Azoff, bk. ital. *Espresso*, c. Roncallo, lest.
[illegible] ital. *Fratelli Viacava*, c. Viacava, div.
Ibraila [illegible] hell. *Ermalotos*, c. Mihopolos, lest.
Galatz, [illegible] hell. *Nea Tihi*, c. Tchouris, div.
Taganrok, br. hell. *Marigo*, c. Laveas, lest.
— br. [illegible] *Nea Ariadni*, c. Handros, div.
— br. hell. [illegible]
— br. hell. [illegible]
Berdiansca, [illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.
[illegible]

Angl. *Rothb*[illegible]
Hell. *Kefalini*[illegible]
Aut. *Iris*, c. [illegible]ich. div. Ibraila p. Consple.
Angl. *Delos*, [illegible]ickermann, div. Odessa p. Anvers.
Angl. *Quito*, [illegible]sham, div. Odessa p. Havre.
[illegible]
[illegible] *Aspasia*, c. Ingleses, blé, Balzik p. Livourne.
[illegible] *Evanguelistria*, c. Sklias, blé, Bourgas p. Mars.
Angl. *Polam*[illegible]
Aut. *Espero* [illegible]lombo. div. Odessa p. Consple.
Ottom. *Derv*[illegible] Moustafa, blé. Bourgas p. Consple
Ottom. *Cass*[illegible], c. Mehmet, blé. Bourgas p. Const.
Ottom. *Inai*[illegible]
Ottom. *Chai*[illegible]kri. c. Abdoullah, blé, Balzik p. Const.
Ottom. *Derv*[illegible] Omer, blé, Varna p. Marseille.

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

Versement du 1 avril 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt 6 0/0 Ottoman de 1873 sont invités à effectuer à la caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 9 o/o échéant le 1er courant, moins 3 o/o pour compensation du coupon échu, soit à raison de 6 o/o.

Ce versement sera réglé au change de Lt. 112,50 pour Lg. 100, et inscription en sera faite sur les certificats qui seront successivement échangés contre des titres définitifs munis des coupons au 1er octobre 1874 et suivants.

Galata, le 1er avril 1874.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

AVIS

Les porteurs d'Obligations de l'Emprunt à primes des Chemins de fer de la Turquie d'Europe sont invités à remettre aux bureaux de la Dette Publique, Djezaerli Khan, à Stamboul de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi les coupons et Obligations payables le 1er Avril 1874.

Ces coupons seront reçus contre récépissé les mardi, mercredi, et samedi de chaque semaine, les lundi et jeudi étant réservés aux arrieres.

Trois jours apres la date de la remise des coupons les déposants devront se présenter à la Banque Impériale Ottomane à Galata pour en toucher le montant contre la restitution de leur Récépissé.

Constantinople le 31 Mars 1874.

SOCIETÉ IMPERIALE DE MEDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi, 3 avril à 8 heures du soir, Grand'Rue de Péra, Maison Grombach, vis-a-vis Galata-Sérai.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvieme Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvieme année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

SOCIETE DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société des Tramways sont prévenus que le coupon N. 4 de dividende, fixé par l'Assemblée générale du 9/21 mars 1874 à piastres quarante (soit medjidiés d'argent deux) sera payé a partir du 19 avril —1er mai prochain au siége de la Société.

Constantinople, le 15/27 mars 1874.

BANQUE ESSTATHIADIS CARALLI ET Cie DE BRAÏLA

AVIS.

MM. les actionnaires de cet établissement sont prévenus que le coupon d'intérêt no 1 de fr. 6 (soit a piastres 88 le Napoléon piastres 26.40) échéant le 1/13 avril sera payé à Constantinople par la Société Ottomane de Change et de Valeurs à partir du 1/13 courant.

Societé Ottomane
de Change et de Valeurs.

Constantinople, 1 avril 1874.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS.

L'adjudication définitive du papier nécessaire pour étiquettes des paquets de tabac, soit 6000 rames de papier blanc et 5300 rames de papier colorié dit *Stamboul*, aura lieu jeudi prochain dans le Conseil de l'Administration.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser mardi 19 et mercredi 20 mars (v. s.) au susdit Conseil.

Constantinople le 18/30 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 20 mars (v. s.) aura lieu la vente definitive aux encheres de 46 assortiments de vieux objets se trouvant au dépôt d'habillements militaires.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées a se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 mars 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Les Bureaux de la Banque Impériale Ottomane à Galata et ceux de la Dette Publique à Stamboul, seront fermés le Vendredi 3 Avril et le Lundi 6 même mois, à l'occasion des fêtes de ces jours.

Constantinople le 31 Mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 21 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 8000 kilés d'orge déjà soumissionné à 17 piastres 30 paras le kilé.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 31 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi et Mardi 20 et 26 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles ci-dessous mentionnés nécessaires à l'administration impériale de Tophané.

700 tonnes de Pig Iron, Cold Blast déjà soumissionné a 14 livres turques la tonne.

200 tonnes de Pig Iron Cold Blast soumissionné au meme prix.

150000 ocques de zinc à 5 1/2 piastres l'ocque.

133270 ocques de fer fondu de la meilleure qualité à 4 1/2 piastres l'ocque.

100000 ocques de plomb à 4 1/2 piastres l'ocque.

18500 ocques d'etain à 25 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 28 mars 1874.

CHANCELLERIE DE L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS

La Chancellerie de l'Agence Princière de Serbie porte à la connaissance du public que les marchandises de la fabrique de Chaises et Brouettes à Yéni-Capou de Constantinople consistant en assortiments de chaises et canapés; matériaux pour chaises et canapes non-montés: assortiments de pailles colorées ou non; assortiments de bois etc. etc. et appartenant à l'hoirie du feu Télémaque Tachmindji, sujet Serbe seront mises en vente aux enchères publiques qui commenceront le vendredi 21 mars/2 avril 1874 jusqu'à la vente totale.

IDJRA-DJEMIETI.

AVIS

Cinq maisons en pierre, sises à Chichly, qui par un avis antérieur avaient été mis aux encheres publiques avec quelques autres immeubles de feu Ahmed Rechid effendi, ont obtenu le prix de deux cent vingt mille piastres en metallique (le droit de courtage étant à la charge de l'acheteur) Les personnes qui voudraient surenchérir, devront s'adresser au conseil exécutif (Idjra-dzémieti (de la haute Cour de justice jusqu'au 1er Rebi-ul-ewel 1291 (6 avril 1874 v. s.) jour de samedi. Ce jour même il sera procédé à l'adjudication définitive des maisons sus-mentionnées au plus offrant et dernier enchérisseur.

10 Sépher, 1291 (16/28 Mars 1874.

A VENDRE

En bloc ou en lots un terrain de 3000 pics ayant trois façades dont l'une sur la mer et situé dans le meilleur quartier de St. Stéfano. Pour le prix et plus amples renseignements s'adresser à M. Ede Galata Perchembé Bazar, Rue Hézaien Nº 1.

VENTE

Aristarchi Bey, ex-Muchaver de Crete, a l'honneur d'informer le public qu'il vendra, pour cause de départ, de 1er au 15 Avril, en sa maison, à Cadikeuy, rue Bedem, Nº 1, ses meubles en acajou, ses glaces, ses vieilles armes de prix, ses porcelaines de Chine, de Saxe et de Sévre, ses objets d'art, son argenterie, ses bijoux, bref tous ses effets et articles de menage. Avis aux amateurs! Entrée libre.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres. à louer rue Fakir Nº 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, Nº 84.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE, pouvant disposer des quelques heures par semaine, désire trouver des élèves pour leur enseigner le français, l'allemand, le piano, et les autres sciences nécessaires à une bonne éducation.

Bonnes recommandations, s'adresser au bureau du journal.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépeches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

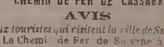

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général
HERBERT HADDAN, E.C.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualite	100 ocq.	1720—1750	100
» » 2e »	»	1600—1650	»
» » 3e »	»	1460—1500	»
» Moka	ocque	20—21	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	232—234	103
» » de France	»	231—232	»
» en pain de 5 kil	»	252—255	100
» » 3 »	»	258—260	100
Poivre. — 1re et 2me qualité	ocque	11 1/2—11 3/4	»
Clous de girofle	»	18—18 1/4	100
Encens.	quintal	205—280	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—140	»
» de Madras	»	70—90	»
Cochenille	»	44—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	62—65	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	75—77	»
» » de 10 à 11 kil.	»	—	»
» » de 11 ... kil.	»	98—100	»
Vitres	»	21—22	Fr.
Thé Congo	ocque	20—25	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	6 1/2—7	120
» anglais	caisse	205—210	100
Riz de Gênes	100 k.	44—44 1/2	Fr.
» des Indes	»	185—190	100
» d'Egypte	1 ocque	3 3/4—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	7 1/2—8 gal.	»	
» d'Amérique et Trieste	9 1/2-10 1/2	»	
Beurre de Siberie.	ocque	15 1/4—15 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14—14 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualite	»	40—42	»
» » 2me »	»	35—36	»
» rouge	»	3—5	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	215—220	100
« en barres assorti	quintal	100—103	100
« marses pour clous	»	155—160	»
« plaques assorti	»	145—150	»
« de Suède	»	145—150	»
Cuivre anglais	ocque	16—16 1/2	100
Zinc assorti	100 ocq.	108—112	Fr.
Etain	quintal	700—710	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	165—170	»
» en feuilles	»	180—185	»
Fer blanc MIC	2 caisses	355—365	100
Pointes de Paris N. 15/18.	10 kil.	90—94	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismail	»	47—48	
Irka d'Azoff	kilo	—	120
» du Danube	»	—	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	—	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—45	»
» tendre du Danube	»	40—41	»
» de Roumélie	»	38—40	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	18 1/2—19	»
» de Roumélie	»	22 1/2—23	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	19—20	»
Avoine d'Anatolie	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie	»	12—13	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	175—180	100
» 2me »	»	165 168	»
» 3me »	»	158—162	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	—	»
» 000	»	—	»
» 00 1/2	»	—	»
» 00	»	—	»
de Galatz 1re qualité	»	150—154	»
» 2me »	»	142—145	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	315—325	120
» 2me »	»	280—305	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	40—41	»
» du magasin	»	42/6—43	»
Cardiff du navire	»	41—42	»
» du magasin.	»	43—44	»
Liverpool du navire	»	36—37	»
» du magasin	»	39—40	»
Hull du navire	»	35—37	»
» du magasin	»	38—38/6	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2-8 livres	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—7 1/2	»
» » » 8—12 »	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra Nº 8/14	»	62/68/70/72	»
» » Water »	»	53—55	»
» » Extra 16/24.	»	73/76/79/84	»
» » Water »	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—8	100
» Georgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos.	»	7 3/4—8 1/2	»
Laines lavées de Roumélie	»	12—12 1/2	»
» » d'Anatolie	»	11 1/2—12 1/2	»
» en suint Georgie	»	6—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 3/4—7	»
» » Cassapbachi	»	8 1/4—8 1/2	»
» de chévres (tiftics) Angora etc.	»	36—37	»
» » 2me qualité	»	30—32	»
» » Beybazar, Castamouni	»	33—34	»
» » Van, etc	»	15—24	»
Peaux de moutons secs.	la paire	26—30	120
» de chévres »	8—10 1/2	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	—	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	190—240	»
» Perse, Syrie	»	31—34	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	56—74	»
» » percés	»	33—41	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	15—16	»
» Iskilip Tokat.	»	12—13	»
Gomme Adragante	»	25—29	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 3/4—5	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité.	»	320—340	100
» inférieure »	»	300—310	»
Graines de lin	le kilo	38—39	»
(1) **Sésames** »	l'ocque	3 1/2—4 3/4	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	4 1/2—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—	»
Cumin	»	4—5	
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	6—6 1/4	»
» de Crête	»	6 3/4 7 1/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/2—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Mételin	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube	160 ocq.	170—200	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	50—40	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	170—180	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	82—85/40	»
Figues de Calamate	le quint.	110—120	»
» de Smyrne	»	120—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	125—130	»
» » Phokes	»	120—125	
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 26—31 mars.

Notre situation commerciale continue la même: l'aspect du marché ne présente guère l'animation ordinaire en pareille époque; tout est plongé dans un grand calme et les prix pour la plupart sont en baisse. La pénurie d'argent et le manque de crédit en sont les principales causes.

Céréales.— Aucune affaire importante à noter depuis notre dernière revue. Ce stock des blés est extrêmement réduit; Les arrivages sont lents, et par conséquent le peu de blés tendres qui se trouve sur place est ferme avec une avance de plus d'une piastre par kilé par rapport aux cours précédents. Les grains grossiers comme maïs, orge, avoine, seigle manquent totalement et ne donnent lieu à aucune transaction quelconque, quoique leur position soit des plus fermes avec une demande vive et continue.

Farines.— La baisse manifestée pendant la semaine précédente n'a été que de courte durée; aussi les cours ont-ils repris leur marche ascendante et ont obtenu une avance de p. 10 par paire de sacs. Cette hausse n'a pas empêché que les affaires soient animées et suivies, ce qui donne à penser que la hausse ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Coloniaux. La baisse sur les cafés continue; les spéculateurs sont complétement éloignés du marché, et les consommateurs, en présence de la débâcle actuelle des prix, n'achètent que des lots insignifiants au fur et à mésure de leurs besoins courants; les détenteurs sont plus que jamais disposés à faire toutes sortes de concession, car l'avenir ne semble pas leur inspirer beaucoup de confiance. Les sucres sont stationnaires. Les riz calmes, prix soutenus. Les pétroles et les bougies stéariques sont restés plongés dans un grand calme cette semaine, les acheteurs se tenant sur une grande réserve. Les métaux donnent lieu à quelques affaires de temps à autre, mais la consommation n'en absorbe qu'une très-faible partie, la plupart se traitant par la spéculation qui trouve les prix excessivement réduits et l'occasion très-favorable pour opérer. Les charbons de terre ne sont plus recherchés, vu les nombreux chargements qui sont attendus et qui forceront les détenteurs de vendre bientôt à des prix en dessous des cours actuels. Les manufactures sont, par contre, assez mouvementées depuis quelques jours à cause de l'approche de Pâques, et la saison printanière qui a permis aux acheteurs étrangers de venir faire leurs approvisionnements.

Les articles d'exportation sont pour la plupart stationnaires; les cotons et les laines ont joui d'une active demande, cette semaine; mais les tiftiks, l'opium, les graines jaunes, les cotons etc. sont plutôt calmes. Les sésames à cause de leur dépréciation en France sont accumulés sur notre place et les prix, si bien tenus au dessus de p. 4 1/2 il y a quelques semaines, ont fléchi sensiblement. On cote les qualités de Roumélie p. 3 1/2—3 3/4, et celles d'Aivali au dessous de p. 5 1/2 l'ocque, monnaie courante.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 76. — Sepher 15 1291. — JEUDI 2 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	[illegible] francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	34	
Etrangers	80	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur a vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6	»
Insertions, corps du journal	15	»

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. [illegible] W. C.

Constantinople, 1er Mars

BULLETIN POLITIQUE.

Les élections dans la Gironde et la Haute-Marne ont eu lieu et, cette fois encore, le gouvernement, malgré ses efforts, a été battu. MM. Roudier et Danelle, candidats républicains, ont été élus à des majorités écrasantes.

Voici comment ces scrutins se décomposent :

Dans la Gironde M. Roudier, républicain, 72,000 voix; M. Bertrand, bonapartiste, 47,000 et M. Larrieu, conservateur, 23,000.

Dans la Haute-Marne, M. Danelle, républicain, 36,000 voix; M. Lesperut, conservateur, 24,000 voix.

Dans l'élection de la Gironde le gouvernement se trouve battu doublement. Une fois par les republicains dont le candidat a eu *quarante-neuf mille* suffrages de plus que celui du ministère, une fois par les bonapartistes dont le candidat a eu vingt-quatre mille voix de plus que M. Larrieu.

Quant à la nomination de M. Danelle elle parle d'elle-même puisqu'elle a donné *douze mille* voix de majorité au représentant des idées républicaines.

Ainsi se realisent les prévisions de tous les hommes qui se rendent compte des choses. Les lois restrictives, créées par le cabinet de Versailles et la majorité, au lieu d'atteindre le but que s'en proposèrent les auteurs n'ont fait qu'irriter les esprits et développer chez les hommes les plus paisibles l'instinct de l'opposition.

Il y a dans les élections qui ont lieu depuis un an notamment, un fait indéniable, c'est qu'elles sont aussi bien l'œuvre de la bourgeoisie que celle du peuple. Les majorités qui se produisent le disent hautement. Et cette conduite de la bourgeoisie s'explique.

Composée de négociants la classe bourgeoise a besoin de repos, de stabilité pour pouvoir entreprendre des affaires à long terme. Or, comme les agitations monarchiques troublent le pays, comme les arrières-pensées des fractions de la majorité sont connues, la bourgeoisie veut se débarrasser de la Chambre actuelle, sans violences et voilà pour quoi elle envoie, à chaque scrutin, des députés républicains.

En un mot elle veut composer une majorité republicaine qui vote la dissolution de l'Assemblée. Cela n'est pas difficile à comprendre.

C'est ce qui fait que, malgré ses efforts, malgre les restrictions qui pourront etre apportees au suffrage universel, les élections futures auront le meme résultat que celles qui ont été faites depuis plus d'un an.

Une nouvelle qui a du produire un vif mécontentement au sein du gouvernement, est celle de l'évasion de la Nouvelle-Calédonie de Rochefort, Paschal Grousset, Jourde, Vallières et un autre déporté dont nous ignorons le nom.

Le doute ne semble pas devoir etre permis à l'égard de ce fait, puisque c'est un telégramme du consul de France à Sydney qui a annoncé a M. Decazes l'arrivée, dans la nouvelle Galles du Sud, des cinq déportés dont nous parlons.

Ainsi que nous avons annoncé la semaine précédente, le Conseil fédéral allemand a adopté le projet de loi qui commine la peine de l'internement et la perte du droit de nationalité contre les évêques qui, frappés de révocation, continueraient à exercer leurs fonctions.

A cette heure on se demande si les représentants de la Bavière, au Conseil fédéral, ont été autorisés à approuver la decision du Conseil.

Il est permis d'en douter. Les députés bavarois au Parlement, s'il faut en croire le *Volksfreund*, ont adresse au roi Louis II une lettre dans laquelle ils le prient d'ordonner aux representants du royaume au Conseil fédéral d'employer toute l'influence de la Bavière à combattre le projet de loi touchant l'internement et l'expulsion des ecclésiastiques.

« Nous espérons, ajoute la feuille catholique, que cette prière des représentants de la Bavière sera exaucée, parce que les destinees de la dynastie des Wittelsbach sont liées d'une manière inséparable à celles de la population catholique de la Bavière. »

Les débuts du ministère Disraeli sont faciles. Les budgets se votent avec un entrain sans pareil. Ceux de la guerre et de la marine ont été adoptés, en quelque sorte, au pas de course. Mais ce n'est pas sur les questions de finances qu'on pourra juger le nouveau cabinet anglais.

En attendant une députation de membres irlandais du Parlement est venue trouver le premier lord de la Trésorerie pour lui demander la liberté des prisonniers fenians.

Le chef du ministère a répondu qu'il était opposé, en principe, à cette libération. mais qu'il étudierait la question, et verrait s'il n'y avait pas lieu a accorder une amnistie.

Les catholiques de sept cantons de la Suisse formèrent, en 1846, une ligue, connu sous le nom de Sunderbund, et ayant pour but de résister à la Diète fédérale, qui venait de prononcer l'expulsion des Jésuites du territoire helvetique.

Les idées, depuis cette époque, ont marche et l'œuvre séparatiste de 1846 est devenue impossible à cette heure; aussi l'épiscopat cherche-t-il à ressusciter le Sunderbund sous une autre forme. Ne pouvant séparer les cantons il voudrait diviser les populations.

Ainsi, sous le nom d'*Union des campagnes*, les catholiques ont formé dans le canton de Genève une sorte de ligue qui cherche par tous les moyens possibles à provoquer des troubles. On peut en juger par le manifeste suivant publié dans le *Courrier de Genève* par le comité central de l'*Union des campagnes*.

« Au nom de la Société de l'*Union des campagnes*, dit le comité, nous tenons à prevenir messieurs les faiseurs de religion que, dans nos communes, existe déjà une association patriotique et nationale. Cette association est sous le patronage de nos maires et compte 3 mille adhérents.

« Son drapeau, acclamé à Meinier et à Compesières, le sera bientôt à Bernex et au Grand-Saconnex.

« Nous prions donc ces messieurs de bien se rappeler que nous ne souffrirons pas qu'une société antilibérale et antipatriotique s'introduise dans nos communes.

« Nous sommes le nombre et la majorité, et nous combattrons pour le droit: c'est dire que nous serons aussi la force.

« Prenez garde de vous attaquer à l'Union des campagnes ; nous sommes trois mille pour défendre son drapeau.

De pareilles menaces ne sont pas faites, assurément, pour preparer et amener un apaisement dans les esprits, mais il faut espérer que les populations suisses seront assez sages pour ne pas en tenir compte.

Les nouvelles sur les mouvements opérés par le maréchal Serrano contre les carlistes commencent à être contradictoires. Les voici :

« Madrid, 30 mars

« L'enthousiasme en ville est grand à cause des nouvelles victoires des troupes républicaines contre les carlistes aux tranchées de Bilbao.

« Loma, Topete, Rivero ont été blessés. »

Un télégramme de Paris du 31 dit :

« Des dépêches carlistes annoncent que ceux-ci auraient remporté *des victoires*. »

Les termes de cette dernière depeche sont bien vagues. Si les carlistes avaient vraiment battu les troupes du gouvernement, il est certain qu'ils eussent indiqué a quel endroit.

LE BUDGET. (1)

II.

Avant de passer à l'examen des depenses, et de faire sur cette partie du budget le meme travail que nous avons fait pour les recettes, il convient d'examiner les chances plus ou moins grandes que les previsions budgetaires ont d'etre realisees, sur certains chapitres.

Les dimes, malgré le rude hiver que nous venons de traverser, donneront sans doute le chiffre prevu; non pas qu'elles ne puissent etre legerement inférieures à ce qu'elles ont produit l'annee precedente, mais le chiffre qui leur est attribue ayant ete depasse en 1289, on peut admettre qu'il sera simplement atteint en 1290.

La Taxe sur les moutons et celle sur les porcs sont beaucoup moins certaines.

Les nouvelles que nous avons reçues d'Andrinople accusent, dans cette province, une mortalite considerable sur les agneaux. Le chiffre des pertes atteint jusqu'à 40 %. dans quelques localites.

D'autre part, en Asie, le froid et la faim ont fait perir beaucoup de betes à cornes et de betes à laine. On évalue à un million le nombre des animaux que l'hiver a tues.

La taxe sur les moutons se ressentira tres-probablement de cette effravante mortalite; ce deficit pourrait d'ailleurs etre facilement comble par une surtaxe sur les spiritueux.

250,000 Liv. T. (5,750,000 frs.) dans un pays où l'usage des boissons alcooliques est aussi repandu, et où il se fait une si grande consommation de *mastic* ou *raqui*, c'est une somme insuffisante, et qui pourrait, sans aucun dommage, etre doublee.

L'augmentation du *Tapou* est certaine, il est meme probable que le chiffre prevu, 750,000 Lt. (17,250,000 frs.) sera depasse.

Le chiffre attribue au revenu des forets nous semble au contraire un peu fort, et malgre les réformes dont cette administration doit etre l'objet, nous croyons que la difference entre le rendement de 1289 et celui de 1290 est trop considerable pour qu'il n'y ait pas là une legere deception.

Nous en dirons autant des mines, bien que les previsions de 1290 ne depassent pas le double du chiffre attribue à 1289, ainsi que la commission l'a admis pour les forets.

Dans tous les cas, ces recettes dependent surtout de la façon dont les reformes reconnues indispensables seront appliquees. Vigoureusement conduites, elles peuvent verifier des previsions qui nous paraissent un peu fortes dans l'état actuel.

Nous reviendrons sur quelques autres services lorsque nous mettrons en presence les dépenses qu'ils occasionnent, et les recettes qu'ils permettent d'atteindre.

Cependant, nous ne quitterons pas l'examen rapide des *voies et moyens* sans faire une derniere remarque.

Certainement, la façon dont est presente le budget rend plus intelligible l'etude des revenus de l'Etat. Ce n'est plus seulement, comme nous en avons un exemple sous les yeux dans le budget de 1288, ce n'est plus un simple tableau contenant trois chiffres : 1° depenses, 2° recettes, 3° excedant des depenses; accompagne d'un resume sommaire des economies realisees pour cet exercice.

Cette annee, les contributions forment quatre classes distinctes ; mais cela ne suffit pas encore, et cette amelioration doit etre poursuivie à l'avenir.

Il y a des produits tres-divers, reunis dans un meme chapitre, et qui devraient etre connus par articles.

Ainsi, les produits des douanes doivent etre divises en droits à l'importation et droits a l'exportation.

Il a ete question de l'etablissement d'un droit de statistique, ce sera un article à part ; les droits de navigation etc. etc. doivent aussi etre indiques.

Pour le rendement des postes, les droits perçus sur les *envois d'argent* doivent etre separes du produit de la taxe des *lettres* et des *imprimes*.

Nous ne voulons pas insister, certains que toutes ces ameliorations seront effectuees peu à peu, et que les avantages qu'elles présentent seront assez vivement sentis pour qu'il soit permis de compter sur leur prompte realisation.

Ce que nous venons de dire des recettes nous le repeterons aussi pour les dépenses.

Ainsi une section intitulee *Interieur* comprend 1° le ministere de l'interieur 2° le ministere de la police.

Chacun de ces services devrait etre divise en plusieurs chapitres, indiquant la nature des depenses. Celles du personnel, celles de l'administration, les frais ordinaires et ceux extraordinaires. La meme remarque s'applique à tous les ministeres, au ministere des finances, à celui de la justice, des affaires etrangeres, de la guerre etc., etc.

Un chiffre resumant les depenses totales de chacun de ces services est insuffisant.

Sous le benefice de cette observation nous n'hésitons pas à reconnaitre le progres tres-serieux qui a ete accompli, et qui nous permet de savoir quelles depenses entraine, en somme, chacun des services auxquels l'Etat doit subvenir.

Nous consacrerons un prochain article à l'examen de ces depenses.

(à suivre.)

(1) Voir le n° du 29 Mars 1874.

CHRONIQUE.

Demain, Vendredi-Saint, la Turquie *ne paraitra pas.*

Par ordonnance imperiale :

Enver effendi, ci-devant chef de la correspondance du Vilayet de Siwas, est nommé en la meme qualité dans le Vilayet de Bosnie.

—

Le Schah de Perse vient de conférer les décorations suivantes aux fonctionnaires de la S. Porte dont voici les noms :

La décoration du Lion et du Soleil, 2me classe, à Mehemmed effendi, Kiatib effendi du ministère des Affaires Etrangères et à Munir effendi, secrétaire general du même ministère.

Ismail bey, premier traducteur du divan imperial; Ibrahim bey; Ohannès effendi, chef du bureau du secrétariat général; Rifaat bey, chef du bureau des Consulats; Mehemmed bey, directeur des archives, ont reçu la même décoration de 3me classe.

Servet bey, Edhem bey, Yacoub effendi, Mourad effendi, du kitabet, ont également reçu la décoration de 4me classe.

—

Nous apprenons que Mohsin Khan, ministre plénipotentiaire de Perse, a reçu un télégramme de son gouvernement qui l'autorise à entrer en négociation avec la Sublime Porte pour la conclusion d'un traité de commerce sur la base du projet qui avait été élaboré par feu A'ali pacha, Safvet pacha, Kiani pacha et Cabouli pacha, d'une part, et Mirza Hussein Khan, alors ministre de Perse, d'autre part.

Espérons que le gouvernement impérial s'entendra avec Mohsin-Khan pour la conclusion de ce traité, qui est appelé, nous en sommes certain, à exercer une heureuse influence sur les relations des deux pays.

C'est alors aussi que l'accord intervenu entre Rachid pacha et Mohsin Khan au sujet de la juridiction sera converti en convention faisant partie intégrante du traité de commerce.

L'intervalle qui s'écoulera entre la mise à exécution de cet accord et la conclusion du traité, demontrera peut-être les inconvénients que rencontrera dans l'application certaines parties de ce règlement et on pourra ainsi y obvier.

Nous sommes d'autant plus persuade que ces questions ne tarderont pas à recevoir une solution satisfaisante, qu'il s'agit de deux pays musulmans dont les intérêts sont identiques et qui sont également animés du desir sincere de s'entendre d'une manière définitive et durable.

—

Des bruits d'une nature assez grave ont couru hier à Galata à propos d'un incident auquel on a donné des proportions considérables.

Voici les faits dans toute leur exactitude.

Avant-hier la Sublime Porte a donné l'ordre à Anton bey Missirlioglou, *mutevelli* de l'église arméno-catholique de Galata, d'avoir à remettre au Patriarcat les clefs de cette église. Anton bey, ayant déclaré qu'elles se trouvaient entre les mains des curés de l'eglise, la Sublime Porte a chargé Ziver bey, directeur du bureau des cultes au ministère des affaires étrangeres, de se rendre sur les lieux en compagnie d'Anton bey et de réclamer ces clefs.

Malgré les instances de Ziver bey les curés n'ont pas voulu se rendre à l'invitation qui leur a été faite. Procès-verbal ayant été dressé dans le local de la Police de Galata, Ziver bey et Anton bey se sont rendus à la S. Porte et ont rendu compte au grand-vézir de leur mission.

En attendant, une escouade de zaptiés est allée à l'église et a dispersé immédiatement la foule qui s'était amassée, ce qui a eu lieu sans le moindre conflit.

—

M. Deveaux, directeur de la Banque Impériale Ottomane, a donne sa démission de député de la colonie française.

—

Nous apprenons que le ministere des Travaux Publics s'occupe sérieusement de la création et de l'établissement de quelques fermes-modeles aux environs de Constantinople.

—

Dans un de nos derniers numeros nous avions cherché à mettre le public en garde contre les dangers imaginaires que signalait le *Journal des Travaux Publics* à ceux qui voyagent sur la voie ferrée de Constantinople à Andrinople.

C'est le parti pris de dénigrer systematiquement la Compagnie que nous avons voulu combattre. Nous n'avons jamais eu l'intention d'entrer en polémique avec le *Journal des Travaux Publics* et nous nous garderons bien d'examiner les motifs qui l'ont engagé à prendre une attitude que nous nous abstenons de qualifier.

—

Une commission spéciale vient d'etre instituée à la Préfecture de la ville, pour examiner et régler les différends qui s'élèvent entre les membres des diverses corporations de la capitale.

Cette commission est composée d'Aly bey, *mudir* des Contrats, président, et d'autres chefs divisionnaires de ce département.

—

Nous apprenons que le service acceleré entre Vienne et Constantinople par la voie de Varna—Rutschuk—Bosiasch—Pesth, va être repris cette semaine.

Le premier depart de Vienne aura lieu, par bateau à vapeur, le dimanche 5 avril au matin.

Un départ par chemin de fer (société autrichienne) aura lieu le lundi 6 avril à midi.

Le départ de Constantinople aura lieu vendredi 10 dans l'après midi.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PROLOGUE.

V. (suite)[1]

Pascal Chauveau n'était pas rentré directement rue Zacharie ; il avait passé par Auteuil, où vraisemblablement il avait changé de vêtement, et il était revenu à pied, harassé de fatigue et mourant de faim.

Il s'était mis à table aussitôt.

Et au moment où nous le retrouvons, il est assis à une table boiteuse, devant laquelle une femme d'une cinquantaine d'années environ se tient debout pour le servir.

Quiconque l'eut vu ainsi, devant un frugal dessert de noix et de fromage, vêtu d'une redingote rapée et coiffe d'un bonnet de velours use jusqu'a la corde l'eut pris pour ce qu'il devait être, c'est-a-dire un pauvre diable d'agent d'affaires, pour qui le métier est [illegible] peu lucratif.

Quant a la femme, il eut été difficile de rencontrer une physionomie plus hideuse.

Son visage était creusé de petite verole, à ce point que ses traits en etaient comme bouleverses. Le nez disparaissait, presque enfoui dans les joues, et les yeux eraillés et tirés donnaient a sa physionomie une expression de stupeur involontaire qui contrastait d'une maniere singulière avec son ton et ses manieres hardies.

Au moment où nous pénétrons chez Pascal Chauveau, une discussion assez vive venait d'avoir lieu entre lui et sa servante

Celle-ci avait, en passant contre un des nombreux casiers qui *ornaient* la chambre, accroche et fait tomber sur le carreau un vieux carton a demi-defoncé, rempli de paperasses, et qu'elle essayait vainement de remettre en place.

— Je l'aurai par le [illegible] au feu, ce sale carton, s'écriait l'horrible vieille.

— Et tu aurais tort, répondit Chauveau avec sang-froid. Je n'ai pas le moyen d'en acheter un autre, et il me suffit pour ce que j'en veux faire.

— C'est qu'aussi on s'y accroche toujours quand on passe! Ne pourriez-vous mettre les papiers qu'il renferme dans un des tiroirs de votre bureau, ou dans la piece à côté?

— Ce sont des papiers qui n'en valent pas la peine, et dont je peux avoir besoin à chaque instant, dit Chauveau. Je tiens à les avoir là, sous la main. Ils ne méritent pas un carton neuf.

Et comme s'il eût voulu couper court, Chauveau se leva de table.

D'ailleurs son dîner etait fini, et huit heures venaient de sonner.

— Huit heures ! dit-il... il ne va pas tarder... tu iras ouvrir tout à l'heure.

La vieille femme qui était en train de desservir s'arrêta :

— C'est donc pour ce soir ? demanda-t-elle, avec un froncement des sourcils.

— Oui, répondit Chauveau... il faut en finir.

— Il n'est pas trop tôt !

— Tu t'ennuies donc dans ce quartier ?

— Avec ça que c'est gai ici !

— Sois tranquille, nous sommes au bout de nos peines et avant peu...

— A la bonne heure ! fit la vieille, avec un sourire cynique, et puisque c'est comme ça, je vais l'attendre et l'introduire.

Elle allait sortir, Chauveau la rappela.

— Un mot encore, dit-il.

— Quoi donc ?

— J'aurais ce soir un autre visiteur sur lequel j'ai des vues, tu me l'annonceras des que l'autre sera parti

— Quel est donc celui-là ?

— Tu le connais.

— Son nom ?

— Gibory.

La vieille fit un mouvement, mais elle réprima bien vite la singuliere emotion qu'elle venait d'éprouver, car on avait frappé à la porte de la rue, et elle s'empressa d'aller ouvrir.

— Bizarre ! bizarre ! dit Chauveau qui n'avait rien perdu de ce qui venait de se passer : mystere insondable du cœur humain ! La fortune est, en ce monde, à celui qui vous pénètre !

Il n'acheva pas.

La porte de la chambre venait de s'ouvrir, et le comte Léone en franchissait le seuil.

VI

DERNIÈRES INSTRUCTIONS

Le comte Léone avait comme Chauveau completement changé de costume.

Il etait en tenue de voyage, veston croisé, de couleur brune, pantalon pareil, et enveloppe d'un ample pardessus à la mode du jour. Son petit chapeau de feutre noir sortait de chez Pinaud ; ses bottines, scrupuleusement cirées, dessinaient un pied assez fin et chausse avec goût. Sous ce costume neglige, comme sous la tenue de Parisien sportsman, le comte Léone était toujours le jeune et brillant cavalier que nous avons vu aux courses exciter à un si haut degré la curiosité générale.

— Je t'attendais ! dit Chauveau sans se lever, et en indiquant du geste une chaise au nouveau venu.

— Oh ! j'ai bien le temps d'être assis, pendant les cinq heures d'express dont je suis menace ! repartit le jeune homme, qui, apres avoir pose son chapeau sur le vieux carton vert defonce, alluma un londres et alla simplement s'adosser à la cheminée.

— Comme tu voudras, dit Chauveau : cependant nous avons à causer peut-être un peu longuement.

— Va toujours, et ne t'inquiète pas du reste, répondit encore Leone.

Chauveau l'enveloppa dans un rapide regard.

— Tu es très-bien, fit-il Tu as tout à fait bon air. Je suis decidément content. On te prendrait pour un garçon de bonne famille.

— Mais je m'en flatte ! réplique Léone en lançant une bouffee de cigare qui monta en spirales bleues vers le plafond.

— Oui, poursuivit Chauveau, tout y est : non-seulement l'exterieur, mais encore certaines qualités qui ne s'acquierent pas, à ce que l'on dit. Ton education est suffisante : tu connais ton Paris sur le bout du doigt ; tu as, sur tout, juste assez de notions pour parler de façon a faire croire à une instruction reelle, et assez d'esprit pour te faire ecouter à Paris : cela suffit ou à peu pres pour etre admis dans un salon ou dans un club. De plus, tu es joli garçon et tu plais aux femmes : c'est la clef d'or, et il n'y a pas beaucoup de gandins, même de première catégorie, qui puissent en presenter autant.

Tu vas faire rougir ma modestie, interrompit Léone. Ce n'est pas, je suppose, pour m'adresser tous ces compliments que tu m'as donne rendez-vous. Où veux-tu en venir ?

— A cette observation importante, reprit Chauveau : c'est que Paris n'a aucun rapport avec la province et qu'il va falloir te garder a carreau.

— J'attends tes instructions.

— Mon petit, fit Chauveau avec une familiarité un peu hautaine, et d'une voix nette et breve qu'il n'avait pas encore eue jusque-là, tu vas partir dans une heure pour Nevers, et demain peut-être tu vas te trouver en contact avec des gens de tres-haute volee, qu'on met difficilement dedans, et qui savent parfois discerner avec un flair extraordinaire un veritable homme du monde d'un aventurier ; — ne m'interromps pas — il n'y a pas à renâcler sur les mots. A Paris, où l'on vit à la vapeur, ou l'on n'a que juste le nombre d'heures voulues pour [illegible], aller au Bois, dîner, se rendre au bal ou au theâtre, souper, et le reste, on n'a pas le temps de s'informer bien longuement des antecédents ou des moyens d'existence d'un aimable compagnon qui se presente bien, cause agreablement, est de premiere force à l'ecarte, sait son sport sur le bout du doigt et n'a pas son pareil comme valseur. Mais, en province ! c'est une autre affaire.

— Tu vas me reciter le *Guide du parfait Parisien en province*, dit Léone, qui se mit à rire.

— Non ! le guide du malin qui ne veut pas être pincé, repartit Chauveau de sa voix breve et perçante, et sans que sa levre eût l'ombre d'un sourire. Il faudra donc manœuvrer avec une extrême reserve et mettre une sourdine à celles de tes façons qui, excellentes peut-être à Paris, effaroucheraient tant soit peu là-bas.

— Tu n'as pas besoin de me dire ça.

— Je te le dis tout de même. La noblesse de province, j'entends celle qui reside surtout en province pendant la plus grande partie de l'année, a une vie toute spéciale, calme, honnête...

— Tranchons le mot : ennuyeuse.

— Ennuyeuse, c'est possible ; mais il faudra t'y faire et l'accepter. Je connais par cœur le pays où tu vas : ne nous embarquons pas à la legere. Je t'ai déjà fait la façon, je crois que tu la sais...

— Parfaitement.

— Bon ! mais enfin nous voilà tout pres du but Il s'agit de ne rien livrer au hasard.

Sur ces mots Chauveau s'était levé, et il se mit à marcher de long en large à travers la chambre.

Si habitue qu'il dut être à son singulier interlocuteur, si blase qu'il fût sur toutes choses, Léone ne put s'empêcher de tressaillir. La voix de l'homme d'affaires était devenue plus breve encore et avait pris tout à coup un accent d'autorite presque terrible. Le personnage même s'etait comme transfigure. Chauveau, que nous avons vu aux courses marchant lentement et portant pour ainsi dire avec peine le poids de ses fourrures, Chauveau etait devenu soudainement un homme de fer, droit et solide, à la voix imperieuse, au regard plein d'une flamme etrange.

Après quelques pas, faits sans qu'il eût dit une parole, et comme suivant la logique de ses pensées, il se rassit.

— Le comte de Chantelys, dit-il, est, comme tu sais, le type du gentilhomme agriculteur, fermier, eleveur, draineur et tout ce qui constitue le progres accompli depuis les *Georgiques*, exploitant lui-meme ses terres, experimentant les nouveaux systemes, ayant des fermes-modeles, et medaille aux comices.

Il n'a pas toujours ete aussi laboureur que ça, continua-t-il avec une expression d'ironie haineuse impossible a rendre ; mais enfin, aujourd'hui, il est complet. De plus, un peu philosophe ou philantrope parlant volontiers de la regeneration sociale, enfin un utopiste! Tu vois le type ?

— Comme si La Bruyere l'avait decrit.

— En ce cas, passons à la comtesse.

Léone prit une chaise, s'y assit à califourchon et parut redoubler d'attention.

La comtesse, dit Chauveau, est ce que le curé de Chantelys appele la bienfaitrice du pays. C'est une femme un peu melancolique...

Léone sourit. Chauveau vit ce sourire.

— Voilà, releva-t-il, un de ces sous-entendus excessivement spirituels, dont il faudra absolument te corriger, si tu ne veux pas tout perdre.

— Cette bêtise ! nous sommes entre nous.

(A suivre).

[1] Voir le numero du 1 avril.

le gouvernement issu du coup d'Etat parlementaire du 24 mai et sanctionné par le vote du 19 novembre. Il ne lui vient pas un instant à l'esprit que l'Assemblée puisse revenir sur ce vote et le rendre à la vie privée comme elle l'a fait pour M. Thiers Le maréchal de Mac-Mahon est sincèrement persuadé que sans lui la France retomberait immédiatement dans l'anarchie la plus affreuse ; les conservateurs, légitimistes, orléanistes et bonapartistes, le lui ont tant de foi répété qu'il est bien obligé de le croire. Mais à quel parti profitera en définitive cette immense fiction qu'on appelle le septennat et que M. de Broglie a si habilement su identifier avec la personne du maréchal ? Evidemment aux orléanistes seuls, par la simple rais on que les orléanistes exécutent en ce moment un changement de front que les autres partis monarchiques ne peuvent exécuter sans trahir leurs prétendants officiels. Les orléanistes sont au pouvoir et ils se font républicains — du moins nominalement — afin de le conserver. En conséquence ils pourront renoncer à la lutte sur le terrain des principes et concentrer leurs efforts sur l'exploitation pratique de la situation créée par le vote du 19 novembre. Il y a là une politique semblable à celle que le prince Napoléon avait conseillée au parti bonapartiste, avec cette différence que les orléanistes disposent actuellement des places, des faveurs et de tous les moyens de propagande « personnelie » qui font défaut à leurs adversaires. En conservant le septennat, les bonapartistes dynastiques aident malgré eux à développer et à perpétuer la propagande orléaniste. Le plan de campagne en faveur du *stathouderat* est en bonne voie d'exécution et il faut bien reconnaître, qu'étant données les tendances de l'immense majorité conservatrice, ce plan répond admirablement aux besoins des « classes dirigeantes. » La république nominale, basée sur le parlementarisme, la démocratie contenue et domptée par une oligarchie bourgeoise appuyée sur le prestige d'un soldat de race royale, voilà tout ce que demandent les conservateurs de Versailles. Pour atteindre ce but il suffit que l'Assemblée crée une seconde Chambre qu'on remplirait d'orléanistes dévoués. Cette Chambre une fois instituée, le gouvernement dissoudrait l'Assemblée sans procéder immédiatement à de nouvelles élections. On continuerait à administrer le pays selon les principes de l'ordre moral jusqu'à ce que la masse électorable fût devenue assez malléable pour faire espérer le succès des candidatures gouvernementales. En attendant, le Sénat, ou seconde Chambre, voterait d'urgence une loi tendant à garantir la continuité du nouvel ordre de choses par la nomination d'un vice-président de la république, lequel ne serait autre que le duc d'Aumale. De cette façon les d'Orléans seraient pacifiquement installés au sommet du pouvoir, et comme le duc d'Aumale ne tient nullement à rétablir la monarchie au profit de son cousin de Frohsdorf, il n'aurait pas besoin de « sortir de la légalité pour rentrer dans le droit. » La république princière rendrait à la bourgeoisie les mêmes services que le régime de Louis-Philippe II, et les formalistes doctrinaires qui constituent la majorité du parti républicain parlementaire n'auraient aucun motif pour protester. La forme serait sauvée, et jusqu'à présent la forme leur a suffi. Ce projet ne vous semble-t-il pas bien autrement plausible que le programme de Frohsdorf et les déclamations de Chislehurst ? Mais qu'en diront les légitimistes et les bonapartistes, victimes prédestinées des intrigues du centre gauche, et conduits à l'annihilation politique comme le bœuf à l'abattoir?

Le Bengale

On adresse de Calcutta au *Journal Officiel* de nouveaux renseignements sur la famine qui désole, en ce moment, le Bengale.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la situation de ces contrées si cruellement éprouvées, et des mesures de précaution adoptées par le gouvernement pour empêcher le désastre de prendre des proportions plus considérables. Quelque sérieux qu'aient été ses efforts et quelle qu'ait été l'efficacité des mesures prises, la famine n'a pu être complétement conjurée. Aujourd'hui encore, la menace de ce désastre continue à être l'objet des plus sérieuses préoccupations du gouvernement.

L'administration indienne ne s'est pas départie des principes qui avaient dicté sa résolution du 7 novembre et la sortie du riz n'a pas été prohibée. Des contrats passés depuis déjà plusieurs mois et aujourd'hui en voie d'exécution, garantissent l'importation de 34,000 tonnes de riz. Le commerce particulier, rassuré par la politique économique du vice-roi, a secondé puisamment l'action de l'autorité supérieure.

On est donc rassuré, en ce moment, que les approvisionnements répondront aux besoins de la population.

Une question reste encore à résoudre. Il ne suffit point, en effet, de faire arriver dans les ports de la Cochinchine ou de la Birmanie des quantités plus ou moins considérables de riz ou de farine : avec de la prévoyance et de l'argent il est facile d'atteindre ce résultat, ce n'est là qu'une partie de la tâche imposée au gouvernement ; ce que tous les trésors de l'Inde ne peuvent produire, c'est la création instantanée de voies de communication, de routes, de canaux, de chemins de fer qui transportent dans les provinces éloignées les approvisionnements accumulés dans les ports. En résumé, le transport est le véritable nœud de la crise que traverse en ce moment le Bengale.

On sait, en effet, dans quelle situation désastreuse se trouve la majeure partie des voies des communication qui relient entre elles les villes importantes du Bengale : à part la ligne ferrée de Cacutta à Bombay, qui côtoie la vallée du Gange et qui sera d'une grande ressource pour alimenter les districts de l'ouest et du sud-ouest, les autres routes dans le nord et le nord-ouest sont absolument impraticables. C'est là principalement où la famine se fait le plus cruellement sentir ; les charrettes ne pouvant circuler d'un village, à un autre, c'est à dos de mulets ou de bœufs qu'il faut transporter toutes les denrées alimentaires.

On voit, dans de pareilles conditions, quelles doivent être les difficultés d'un ravitaillement général. Ces difficultés, déjà si grandes, sont encore augmentées par le caractère apathique des Indiens, par leurs divisions de castes, leurs préjugés invétérés.

En 1866, au moment où la famine sévissait avec le plus de violence, il n'était pas rare de rencontrer des Indiens qui préféraient mourir de faim plutôt que d'accepter du riz préparé par des mains européennes.

Des faits semblables ne se reproduiront plus aujourd'hui, et grâce aux mesures de prévoyance adoptées par le vice-roi, de concert avec les autorités religieuses et locales, les désastres pourront être sensiblement atténués.

De grandes infortunes demandent encore un prompt soulagement : pour atteindre plus vite ce résultat et dans le but d'assurer d'une manière plus efficace et mieux entendue la distribution des denrées, le vice-roi a chargé sir Richard Temple de se rendre dans les districts le plus sérieusement menacés. La présence de cet habile administrateur a déjà produit des effets appréciables : il a établi de distance en distance des dépôts alimentaires accessibles à tous les villages situés dans un rayon de dix milles. Chaque habitant a été mis en demeure de venir chercher lui-même et de transporter chez lui les denrées nécessaires à son alimentation. Avec un pareil système, les actes de fanatisme que nous signalions tout à l'heure ne pourront plus se présenter.

Pour aider le gouvernement dans la tâche difficile qu'il avait assumée, il a paru utile d'associer à ses efforts l'action et l'initiative des particuliers. Une réunion publique convoquée par le shériff et présidée par le vice-roi s'est tenue à Calcutta le 4 janvier. Le gouverneur du Bengale, l'archevèque catholique et l'évêque anglicain assistaient à cette réunion, ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires, de négociants et de propriétaires indiens et européens.

Les mesures déjà prises et les moyens à tenter pour modifier un état de choses aussi menaçant ont été l'objet des discussions du meeting. Il a été décidé qu'on continuerait à déployer les plus grands efforts pour obvier au mal et que, dans ce but, il ne fallait pas négliger de faire appel à la charité privée.

La presse anglaise et la politique étrangère.

Londres, 20 mars.

En attendant le développement de la situation parlementaire, la presse de Londres s'est rejetée sur les questions extérieures. Depuis deux ou trois semaines les affaires d'Allemagne, de France et de Russie ont fourni aux publicistes anglais le sujet de plus d'articles que les évolutions des conservateurs et des libéraux, et l'attention de leurs lecteurs a été partagée entre la grande-duchesse Marie-Alexandrovna, M. de Bismarck et l'Assemblée de Versailles. On ne voit pas que l'avénement d'un ministère conservateur ait modifié en quoi que ce soit les tendances « résolûment pacifiques » que le *Standard* et consorts reprochaient à M. Gladstone, et qui en réalité n'étaient que l'expression d'un besoin national. Conservateurs et libéraux sont maintenant d'accord pour saluer le mariage du duc d'Edimbourg avec une princesse russe comme le prélude de relations plus intimes et plus cordiales entre les deux empires, et c'est à peine si le *Morning Post* a osé jeter dans ce concert de louanges et de félicitations la note discordante de son éternelle « question de l'Asie centrale ». Après mûre réflexion, les Anglais sont arrivés à la conclusion que la nouvelle entente cordiale de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche peut très-bien remplacer les traités de 1815 et l'équilibre établi par le congrès de Vienne, et que l'Angleterre n'a rien de mieux à faire que d'adhérer à la politique conservatrice et pacifique de ces trois grandes puissances continentales. Sous ce rapport il n'y a aucune différence entre le nouveau cabinet et ses prédécesseurs. M. Disraëli et lord Derby ont franchement renoncé au système qui faisait de la Grande-Bretagne la gardienne des traités de 1815 ; leur conservatisme à l'extérieur a subi les mêmes changements que leur politique intérieure. Ils se croient obligés d'affirmer que le gouvernement anglais veillera à la stricte observation des devoirs internationaux, mais ils se gardent bien de définir ces devoirs. Le langage de la presse conservatrice devient de plus en plus réservé ; elle cesse d'attaquer M. de Bismarck au sujet de sa conduite envers la France, le Danemarck et l'Eglise catholique, et le *Standard* en particulier paraît tout à fait converti aux idées politico-religieuses du chancelier allemand. Sans doute, le journal favori de M. Disraeli ne pousse pas la palinodie jusqu'à la glorification des mesures qu'il qualifiait autrefois de vexatoires et d'arbitraires ; seulement il laisse entrevoir que la politique adoptée par M. de Bismarck à l'égard de l'Eglise est loin de lui déplaire, pourvu qu'on y mette des formes. C'est ainsi que le *Standard* approuve sans réserve les lois ecclésiastiques présentées au Reichsrath autrichien, parce que ces lois sauvegardent le principe de la souveraineté de l'Etat sans froisser trop sensiblement les susceptibilités du parti clérical et les préjugés de la population catholique.

Vis-à-vis de la France, la situation est restée la même. Il serait absurde d'attribuer aux conservateurs britanniques une préférence marquée pour la république, même conservatrice ; mais il n'en est pas moins vrai qu'étant donnée l'impossibilité de rétablir la monarchie ou l'empire sans traverser une crise terrible, M. Disraeli et lord Derby accorderont leurs sympathies au parti qui garantira le mieux la tranquillité, que ce parti s'appelle mac-mahonien, thieriste ou aumalien. Ce que tous les hommes d'Etat, libéraux et conservateurs, condamnent le plus sévèrement, c'est la réaction stérile et impuissante qui prépare à la France un avenir plein d'orage. Si les conservateurs de Versailles voulaient se borner à « conserver » à la façon de M. Disraeli, ils n'auraient pas à se plaindre du revirement qui s'opère dans les dispositions du monde politique anglais à leur égard.

Les Douanes russes et autrichiennes.

Nous trouvons dans le *Times*, sous ce titre, les intéressants détails qui suivent :

C'est à l'avenir qu'il appartient de faire connaître les résultats politiques du récent voyage de l'empereur à Saint-Pétersbourg ; mais on peut, dès ce moment, aisément prédire qu'ils n'auront ni l'insignifiance que quelques-uns ont essayé de leur attribuer, ni le caractère redoutable sous lequel ils ont apparu dans l'imagination de gens très-timorés. Quant à la portée des pourparlers qui ont déjà eu lieu relativement au commerce, nous pourrons bientôt en juger, car une commission mixte, nommée par les deux gouvernements d'Autriche et de Russie, doit se réunir à Saint-Pétersbourg dans le courant de ce mois. Cela prouve, en tout cas, qu'on est disposé en Russie à faire quelque chose, et que l'initiative prise par le gouvernement autrichien a reçu un bon accueil ; d'un autre côté, on peut en induire qu'il a été reconnu en principe que l'accord peut se faire sur quelques points.

Mais, de même qu'en ce qui regarde l'appréciation des résultats politiques du voyage impérial, il est nécessaire, relativement à la question commerciale, de se garder des extrêmes, et de ne pas plus croire que la Russie est sur le point d'ouvrir ses frontières au libre échange, que de supposer que si elle ne va pas jusque-là, aucun avantage ne résultera pour le commerce de ces négociations. Il faut prendre les choses comme elles sont. Le système prohibitif qui existe en Russie n'est qu'une partie de tout le système financier, national, économique, politique et colonial, tel qu'il s'est développé pendant de longues années. Aucun changement ne peut avoir lieu sans affecter tout le système, et tout cela s'enchaîne tellement, qu'il est à peu près impossible de prévoir d'avance les effets qui peuvent résulter des modifications qui y seraient apportées. Telle est la raison pour laquelle la Russie se refuse à conclure avec les autres puissances des conventions qui auraient pour effet de l'engager à jamais et de la faire renoncer à cette complète liberté d'action à laquelle elle a toujours prétendu et qu'elle a d'ailleurs maintenue jusqu'à présent.

Certainement il y a eu de temps en temps des facilités accordées à d'autres Etats pour certains articles ; mais ces faveurs ont été simplement réglées par des instructions données à la douane, et non par des stipulations internationales; il en résulte qu'elles peuvent toujours être rapportées par le gouvernement russe quand il le juge convenable.

Les opinions sur les avantages d'un tel système peuvent varier, même en Russie; mais aussi longtemps qu'il sera en vigueur, la Russie ne peut guère traiter les questions de douane que comme des questions intérieures, ni tolérer l'intervention d'aucune puissance étrangère.

Voici un exemple de l'étroit enchaînement qui lie tout le système: un des articles pour lequel des facilités commerciales seraient très-profitables à ce pays, c'est le vin, lequel paye 150 p. 100 sur estimation. Mais il y a sur les spiritueux un impôt qui tient une large part dans le système fiscal de la Russie. L'importation de vins peu coûteux, sur une large échelle, aurait pour effet d'atteindre sérieusement cette taxe et de diminuer cette source de revenus, tandis que, d'un autre côté, elle affecterait l'agriculture, qui se sert des rebuts pour engraisser le bétail. Les protectionnistes les plus décidés de la Russie reconnaissent que, moralement parlant, un impôt qui oblige le peuple à boire des spiritueux peut difficilement être défendu ; mais la morale doit se soumettre à cette considération financière, qu'on ne peut pas toucher à une source importante de revenus.

L'établissement de manufactures à bon marché viendrait heurter des intérêts bien plus sérieux. Le système prohibitif tend, non-seulement à protéger le fabricant, mais encore le gouvernement, qui est le premier des manufacturiers. Dans les dernières années, le gouvernement russe a dépensé des sommes considérables pour construire des manufactures de toutes sortes ou pour aider directement et indirectement des particuliers désireux de faire élever de semblables établissements.

Cette protection peu rationnelle de l'industrie peut être condamnée par la bonne économie politique ; mais elle a été systématiquement mise en œuvre pendant de longues années, et elle a produit certains résultats qui doivent aussi être pris en considération. On avait ainsi en vue de rendre, autant que possible, la Russie indépendante des autres nations, et ce but a été atteint dans une certaine mesure.

La différence a été bien peu marquée entre les produits russes et ceux des contrées les plus avancées, à l'exposition de Vienne, où tout examinateur scrupuleux a pu voir que toutes les branches de l'industrie étaient représentées, et souvent très-bien représentées, par la Russie. Les laines, les cotons, les soies et les toiles, s'ils n'ont pas été jugés aussi bons que ceux de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et même de l'Autriche, ont montré toutefois que la Russie était bien plus avancée dans les fabrications qu'on ne le pensait généralement, tandis que son industrie métallurgique (en ce qui regarde surtout le fer, les aciers fondus, les cuirs et les ouvrages de bois), a été rangée parmi les produits des pays les plus favorisés. En effet, elle a exposé à cette époque une quantité d'ouvrages d'adresse qui eussent été incompréhensibles s'ils n'avaient été l'expression d'une école technique plus parfaite et plus systématique que toute autre. Elle a révélé un système très-bien organisé pour l'éducation d'une classe industrielle, aux frais de l'Etat, et cela sur une plus large échelle que partout ailleurs.

L'Etat dresse ses adroits ouvriers pour ses propres manufactures et se rembourse avec leur travail. De cette manière, et en raison du bon marché de la main-d'œuvre, le coût de la production n'est pas hors de toute proportion, comme cela arrive habituellement sous les systèmes prohibitifs, et toutes les pertes que peut éprouver la Russie sont amplement compensées par les nombreuses transactions qu'elle a su imposer à l'Asie. Outre qu'elle y puise ses propres millions qui lui sont fournis par la partie du nord de l'Asie qui s'étend jusqu'à l'Amour, la Russie, par sa situation géographique, a le monopole du commerce dans le cœur même de l'Asie.

Bien avant l'annexion du Yarkand et de Samarcande et l'expédition de Khiva, chaque aune de gros drap, chaque clou et chaque pièce de faïence étaient fournis aux Usbeks et aux Tadjiks par la Russie, et de là ces objets étaient portés à toutes les tribus qui vivent au nord de la Cochinchine ou sur les frontières de la Chine.

En Perse même, les manufactures russes ont,

[illegible] quintaux, par hectare. [illegible] du Tell [illegible] produisent [illegible] plus [illegible] quintaux, et le [illegible] entre les mains des colons. Appréci[illegible], le produit moyen d'un hectare est de 1,400 à [illegible] francs, le produit d'un pied de 14 à 15 francs, certains arbres rapportent jusqu'à 30, 40 et 50 francs. L'impôt est de 1 franc par pied.

Quand le palmier est vieux, on le saigne [illegible], et la sève qu'on en tire donne une [illegible] qui n'est pas à dédaigner. Le vin de palmier, quand il est [illegible], ressemble un peu à de l'orgeat; [illegible], il ressemble au cidre. Le bourgeon terminal, découpé [illegible], forme un mets des plus [illegible]. Le bois des arbres abattus, sans être d'une solidité très grande, s'emploie pour la construction des maisons et des puits. On utilise aussi les palmes pour les clôtures, les toitures, les nattes et les paniers. Laissant de côté ces divers emplois, et ne tenant compte que des dattes, on voit, par les détails qui précèdent, quelle peut être la richesse du Sahara. La France possède environ quatre cents oasis, soit au sud de la province d'Oran (oasis des Ouled-Sidi-Cheick), soit au sud de la province d'Alger (oasis des Beni-Mzab), ou enfin au sud de la province de Constantine (oasis des Ziban, de l'Oued-Rir et du Souf).

Toutes ces oasis n'égalent pas en importance celle de Biskra, qui renferme à elle seule cent quarante mille palmiers; quelques-unes en ont seulement quelques centaines; mais en prenant une moyenne de dix mille, on arrive au chiffre de quatre millions d'arbres, donnant un revenu annuel de 60 millions de francs. Cette richesse est susceptible d'une augmentation considérable par des moyens qui sont à notre portée. D'après un savant voyageur, M. Martins, le nombre de palmiers plantés autour des nouveaux puits artésiens, de 1856 à 1866, s'élève au chiffre de cent cinquante mille. Il importe donc au plus haut point de multiplier les puits dans la région des eaux souterraines. Dans la région des cours d'eau superficiels au pied des montagnes, il faut, comme dans le Tell, construire des barrages. Dans l'une et l'autre région, [illegible] ce qui touche à l'aménagement des eaux [illegible] premier ordre.

(*Revue politique et [illegible]*)

Le pôle austral.

Sous ce titre, M. Ludovic Martinet vient de soumettre à la Société de géographie de Paris une série de considérations intéressantes qui semblent confirmer en partie les expéditions antarctiques. On pense à tort que ce pôle étant presque dépourvu de terres, le froid y est plus vif qu'au pôle boréal ou de grands continents [illegible]. Il résulte pourtant des belles expériences du professeur Tyndall, que l'air chimiquement sec n'intercepte pas les rayons calorifiques du soleil, d'où il faut conclure qu'à exposition thermométrique égale, les surfaces maritimes absorbent plus de chaleur que les surfaces terrestres. On sait d'ailleurs que les régions inexplor[illegible] présentent une superficie supérieure à celle de l'Europe entière. M. Martinet regrette que les navigateurs n'aient pas pénétré dans cet inconnu. La raison en est simple; les navires qui s'aventurent sur les confins de cette zone s'écartent considérablement de toute terre habitée. Il y a cependant des routes naturelles, des courants maritimes qui permettent aux explorateurs de rapides investigations. Ces grands courants s[illegible] trois.

1° Une [illegible] du Gulf-Stream qui [illegible] de l'Amérique dans la direction du sud, et dont on perd les traces aux îles Falkland;

2° Le courant qui circule dans le canal de Mozambique, et qui semble s'incliner au sud jusqu'aux approches de la terre d'Enderby. En effet, au sud de cette terre, à la hauteur des îles Marion et Kerguélen, existe la vaste mer des Sargasses qui dénonce l'existence de deux courants opposés. Ces courants doivent être analogues à ceux constatés autour de la mer des Sargasses qu[illegible] de végétation touffue à fleur d'eau sur une surface considérable au milieu de l'Atlantique.

3° Un grand courant chaud bien autrement considérable que le Gulf-Stream, et qui court [illegible] inverse du grand courant froid dont la source est au pôle. Ce courant part de l'isthme de [illegible] (littoral occidental), franchit l'équateur, [illegible] les Marquises, les îles de la Société, la [illegible] Pâques et traverse le cercle polaire antarctique entre 140° et 170° longitude ouest. C'est dans ces parages que les explorateurs devraient s'engager, s'il faut en croire M. Martinet, car il a des raisons fort sérieuses appuyées sur des considérations géologiques, pour qu'on y trouve une mer libre de glaces dont les eaux s'étendraient fort [illegible] le pôle.

On attend de la fameuse expédition du *Challenger* quelques documents nouveaux sur les mers australes. Il faut espérer aussi que les expéditions scientifiques qui vont observer le passage de Vénus sur le soleil dans les terres de Kerguelen, d'Enderby et de Victoria nous rapporteront des notions précieuses, parce qu'il est probable qu'elles ne voudront pas revenir sans avoir entrepris quelque tentative dans l'inconnu qui se trouve en quelque sorte à leur portée.

La pêche du saumon.

Nous trouvons dans le *Times* les intéressants détails qui suivent sur la pêche du saumon:

La pêche du saumon a été ouverte sur l'*Eden* dans les conditions les plus favorables. En effet, non-seulement, comme dans beaucoup d'autres districts, le poisson a commencé à se montrer de bonne heure et les pêcheurs au filet ont fait de précoces et considérables captures, mais encore les pêcheurs à la ligne ont amené à terre plusieurs [illegible] saumons dans les [illegible] semaines qui ont suivi l'ouverture de la pêche.

Ainsi nous trouvons la preuve de la précoce apparition du poisson dans le fleuve, en ce que l'année dernière le premier saumon ramené à la ligne ne fut pris que le 1er mars, tandis que cette année on en a pêché un grand nombre dans la première semaine de février et dans les semaines suivantes. Un heureux pêcheur à la ligne a pris, la semaine dernière, avec sa seule canne à pêcher, sept superbes saumons dont le poids variait entre dix et treize livres. Il est vrai que le temps a été continuellement et exceptionnellement favorable à la prise du poisson, et c'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer la venue prématurée et l'abondance des saumons, cette année.

On pense toutefois que les soins qui ont été donnés à leur conservation depuis 1861, ont occasionné leur apparition avant l'époque ordinaire. Mais l'abaissement des eaux dans la *Tweed*, après l'ouverture de la pêche, a causé une diminution dans les prises, qui s'est étendue dans diverses stations. Toutefois, les résultats obtenus dans cette saison exceptionnellement précoce sont regardés comme très-productifs et même très-favorables, comparativement à ceux de l'année dernière, qui cependant avait été considérée comme une année extraordinairement bonne.

On a pris quelques saumons dont le poids approchait trente livres. La pluie incessante qui est tombée jeudi et la nuit suivante a considérablement grossi les eaux de la *Tweed* vendredi et samedi, et le fleuve était même si haut dans plusieurs stations, qu'il a été impossible de faire usage des filets. Cette hausse des eaux avant été suivie d'une horrible tempête en mer, une grande quantité de saumons entrèrent dans le fleuve et remontèrent jusqu'aux stations centrales, de sorte que la pêche a été exceptionnellement productive samedi. Jamais tant de poissons n'ont été pris en février. A D[illegible], plus de [illegible] [illegible] samedi dernier, sans compter un grand nombre de truites. Le maire du lieu a eu plus de [illegible] mons des eaux qui sont sa propriété [illegible] dans d[illegible]. Plusieurs [illegible] pesaient de 15 à 25 livres, ce qui est un poids extraordinaire pour la saison. En raison de la rareté des truites saumonées, ce poisson a en ce moment une valeur bien plus précieuse que le saumon.

....La pluie qui est tombée ces jours derniers aura sans doute rafraîchi les rivières, qui seront la semaine prochaine dans des conditions très favorables à la pêche du saumon.

VARIETES.

De la mesure du temps à Constantinople.

Le célèbre astronome Delambre raconte dans ses écrits, qu'à Paris, il entendit un jour les diverses horloges sonner minuit pendant près de trois quarts d'heures. Ceci se passait il y a [illegible] soixante ans, mais aujourd'hui [illegible] à Constantinople, s'il y avait beaucoup d'horloges publiques, on observerait encore les mêmes écarts et peut-être même plus dans certaines saisons.

Nous ne connaissons pas de grande ville en Europe où la mesure du temps est aussi compliquée que dans notre ville. Nous nous servons tantôt de l'heure appelée *heure turque*, tantôt de l'*heure à la franque*, et encore cette dernière se subdivise-t-elle en deux espèces d'heures distinctes, connues sous le nom d'*heures solaires* et d'*heures moyennes*.

L'heure turque est donnée par les principales mosquées de la ville, lesquelles présentent souvent entre elles des différences très-notables s'élevant souvent à plus de 5 minutes. Il est vrai que par une sorte de convention tacite, c'est l'heure donnée par la mosquée de Yeni-Djami qui étant regardée comme la plus exacte, est par conséquent la plus employée; aussi est-ce elle qui sert à fixer les horaires des bateaux à vapeur du Chirket-i-Haïrié et c'est sur elle aussi que se règlent la plupart des administrations publiques qui emploient l'heure turque.

Cette différence d'heures entre les horloges des diverses mosquées est un inconvénient qui donne lieu souvent à des pertes de temps regrettables dans les affaires. Aussi serait-il à désirer, qu'une mosquée fût reconnue comme donnant l'heure officielle à la turque, et que toutes les autres horloges soit des mosquées, soit des différentes administrations ou établissements publics, fussent astreints à se régler journellement sur l'horloge officielle. Cette mesure si facile à mettre en pratique supprimerait bien des inconvénients; il est inutile de les énumérer, tous nos lecteurs en ont éprouvé plus ou moins et il est difficile de rencontrer deux montres qui aient exactement la même heure.

Le système de l'heure turque a encore des défauts bien plus graves, dont nous allons parler; mais ceux-ci tiennent au principe de l'heure, et on ne peut y remédier qu'en abolissant complètement le système et en employant comme cela a lieu actuellement dans toute l'Europe, l'heure moyenne.

Tout le monde sait que la base de l'heure turque, est le coucher du soleil et que d'un coucher au suivant, on compte 24 heures. Ce système de compter les jours et les heures à partir du coucher du soleil, est très-ancien et a été employé par beaucoup de peuples. Ainsi les Arabes, les Juifs, les anciens Grecs, les Chinois, les Italiens etc commençaient aussi le jour au coucher du soleil.

Ce système a été successivement abandonné par toutes les nations, au moins pour l'usage civil, car il présente de graves inconvénients, et est des plus défectueux.

Il est bien connu de tout le monde que la longueur de la journée varie suivant les saisons, c'est-à-dire, que le soleil reste visible plus ou moins longtemps et que par conséquent le temps entre le lever et le coucher du soleil est plus ou moins long.

Par exemple à Constantinople au solstice d'hiver le soleil est visible pendant 9 heures environ et au solstice d'été pendant 15 heures. Aux autres époques de l'année la durée d'une journée est comprise entre ces deux nombres. Il y a donc un écart maximum d'environ 6 heures entre les diverses longueurs du jour.

Supposons pour un instant que le mouvement du soleil soit uniforme, comme cela a lieu à peu près aux solstices, et que la durée entre les levers et les couchers soit toujours la même, par conséquent une bonne montre réglée à la turque pourrait toujours en ce cas marquer 12 heures au coucher du soleil.

Mais il n'en est pas toujours ainsi: la durée entre le lever et le coucher d'un jour à l'autre augmente à partir du solstice d'hiver, cela revient à dire que les jours suivants le soleil se couche toujours un peu plus tard. Cette augmentation de durée qui est pour Constantinople et d'un jour à l'autre en moyenne d'une minute continue ainsi jusqu'au solstice d'été. Si cette augmentation de durée était uniforme on pourrait encore régler une montre en la faisant marcher un peu plus vite de manière à ce qu'elle marquât toujours 12 heures au coucher du soleil. Elle devrait gagner 3 heures en six mois. Mais les choses se passent autrement; cette augmentation est plus ou moins grande suivant la saison; elle est quelquefois bien moindre que d'une minute et quelquefois près de deux. On conçoit donc qu'un mouvement d'horlogerie si bon qu'il soit, lequel possède un mouvement uniforme, ne peut s'accorder avec ces durées variables. C'est là un des premiers inconvénients de l'heure turque.

De plus après le solstice d'été la durée de la journée diminue et par conséquent le soleil se couche plus tôt les jours suivants; il faut donc ralentir la marche de la montre; et lui faire perdre 3 heures dans les 6 mois suivants, mais dans ce cas encore on peut s'apercevoir que ce ralentissement n'est pas uniforme. Il est donc de toute impossibilité d'avoir une montre parfaitement bien réglée avec ce système, et l'on est obligé, de temps en temps, si ce n'est tous les jours, d'avancer ou de retarder cette montre.

En y réfléchissant un peu, il est facile de comprendre que les différentes heures correspondantes n'ont pas exactement la même durée suivant les différentes saisons de l'année. En dehors de ces anomalies, l'emploi de l'heure turque présente encore beaucoup d'autres inconvénients à cause, de certaines conventions spéciales, qui ne sont les mêmes pour toutes les localités. Ainsi par exemple, à Constantinople la 12e heure officielle du soir a réellement lieu environ 10 minutes après le coucher du soleil.

Nous pouvons ici entrer dans tous les détails qui présentent les particularités de l'heure turque, nous ajouterons seulement qu'elle est incompatible avec les observations scientifiques. Elle pouvait tout au plus être acceptable à l'époque ou l'horlogerie n'était pas perfectionnée et où les transactions de la vie n'exigeaient pas une grande exactitude; mais aujourd'hui, dans notre siècle de chemin de fer et de télégraphie, où l'on tient compte de minutes et même de secondes, il est nécessaire de recourir à un procédé plus exact pour la mesure du temps.

(*A suivre.*)

COURS DES FONDS.

Londres, le 1er avril.

		Clôture
Dette Generale	....	40 9/16
Emprunt 1865	....	58 —
do 1869	....	48 1/2 ex-coupon
do 1871	....	58 1/8
do 1872	....	65 1/2
Consolides anglais	......	92 5/16

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 1er Avril

Cons. ottoman Pr.	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible] Clôt. du midi	»	—	—
[illegible]	»	[illegible]	—
Après Bourse	»	—	—
[illegible]	L.T.	6	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible] Banque [illegible]	»	[illegible]	—
[illegible] Crédit Aust[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	L.T.	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
Soc. Commerciale Ottomane	»	[illegible]	—
[illegible]	Pr.	[illegible]	—
Crédit Hellénique (escompte)	»	16	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—
[illegible] coup.	»	300	—
[illegible]	»	»	—
[illegible]	»	207	—
1872	»	[illegible]	—
[illegible]	»	[illegible]	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres.*)

Livre anglaise	P.	111 40
Pièce de 20 francs	»	87 [illegible]
Impérial russe	»	[illegible] 5
[illegible]	»	[illegible] 30
Medjidié blanc—(différence)	»	101 32
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métalique... (id)	»	104 40

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Odessa, 16/28 mars 1874.

On ne se rappelle pas d'avoir vu sur le marché d'Odessa une situation aussi désespérée. Soit à cause des mauvaises nouvelles de l'étranger qui toutes accusent le calme le plus parfait, soit par suite de la stagnation de nos affaires, les transactions de cette semaine se réduisent en un chiffre insignifiant et ridicule. Elles ont atteint avec peine 8 mille tchetverts. Le désarroi le plus complet règne en souveraine sur notre marché, naguère si animé et si florissant; les bonnes signatures tombent en discrédit et les affaires deviennent de plus en plus impossibles, puisque l'argent manque entièrement. Tout le nœud de la situation est là. Il faut à tout prix le trancher, ou [illegible] un espace de temps dont on ne peut que [illegible] prévoir le terme, un cataclysme général s'ensuivra et bien peu se relèveront de ce terrible naufrage. Jusqu'à présent rien ne semble devoir conjurer le péril. Nous savons de source certaine qu'il y a chez les notaires de la place, pour plus de Rbles 2.000.000 de traites protestées et l'on n'intente aucune poursuite contre les signa[illegible]. Ce serait en vain qu'on le ferait.

Les affaires de notre commerce en général sont [illegible]. Ils ont recours à toutes sortes d'expédients, engagent les marchandises et [illegible] pour payer celles qui sont [illegible] intérêt excessif. Ce Torgony Posrédnik est une société qui prête sur marchandise en douane ou non encore arrivées. Enfin ils usent de tous les expédients possibles pour faire honneur à leurs signatures. Mais, gare à la débâcle.....

On fonde de grandes espérances sur la récolte prochaine que les récentes pluies présentent sous l'aspect le plus admirable. Puisse cet espoir se réaliser!

[illegible]

Toujours sans disponibles [illegible]

Adriatique [illegible]

Londres [illegible]

Voiliers, pour le Bov.-Unlsch 32 à 35.

[illegible] Adriatique fes 1 1/4 à 1.30 [illegible]

[illegible]

100. 500 Empr. Inte[illegible] 1866 [illegible] 101 1/2 102 1/2

[illegible]	585—588
[illegible]	578—578
[illegible]	725—731
[illegible]	630—6[illegible]
[illegible]	433—440
[illegible]	402—405

St-Pétersbourg, 11 mars. [illegible]

St-Pétersbourg, 14 mars.

Bourse. Plus ferme.—Londres 72 1/4—720 1/2 — France 349 1/2.— Emprunts russes à Primes 165-162.

Londres, 23 mars.

Blés.—disponibles, affaires calmes, prix sans variation. Chargements faibles et négligés.—Odessa *Ghirca*, vapeur 56-55 1/2;— *Pologne*, vapeur [illegible] nominal;—*Maïs* ferme, livraison vapeur 37 1/2 [illegible]. *Orge* ferme arrivée, Danube 54.55 livraison. — *Nicolaeff*, 32 1/2-33.—*Seigle*, faible, livraison Azoff 37 nominal. —*Graine de lin* faible, livraison sans aucune transaction.

Londres, 25 mars.

Blés très-faibles: Ghirca 55-56. — *Maïs* ferme 40-40 1/2 —*Orge* ferme 34-34 1/2.— *Seigle* [illegible] affaires.- *Graine de lin* faible 59 60. — *affaires locales* excessivement restreintes. — *Ghirca* 53-58.—Maïs 40.—Orge 34.

Anvers, 14/26 [illegible]

Blés faibles;—*Pologne* 32-33; — *Sandomirca* 33-34; — *Seigle* 23 1/2; Dottani 23 3/4—22 1/2;— *Graine de lin* [illegible] — *Navette* 31; — [illegible]

Smyrne, 27 *mars*. Le réveil des affaires s'affirme chaque jour davantage tant par la demande qui continue de faciliter l'écoulement de nos principaux articles que par la bonne tenue des prix qui cette semaine encore ont successi[illegible].

Cotons. Liverpool a été constamment à la hausse avec des ventes considérables: c'est dire que notre place a suivi la même impulsion. Aujourd'hui cependant les avis du grand marché régulateur annonçant 1/8 de baisse, nous sommes restés plus calmes, sans perdre toutefois les avantages acquis.

Nous cotons:

Machines de choix	445–454
Id. bons ordinaires	430–440
Tzikriks	405
Adanas	380–381

Les ventes se sont élevées à 2,200 balles. Notre stock est très-réduit. Les qualités de choix sont très-rares.

Opiums. Sans variation, 35 couffes ont été placées aux prix de:

Communs, p. 200-205
Boghaditz, p. 225.

Une dépêche de Carahissar, en date du 24 courant, annonce que la saison est toujours contraire à la culture de ce produit et que l'on commence à désespérer de pouvoir arriver à temps pour faire les semailles d'été.

Alizaris. Très-fermes. 500 balles ont été cédées cette semaine, les Bakirs à p. 215-220 et les Demirdjik à p. 200-205.

Vallonées. En bonne demande et en hausse. Les ventes s'élèvent à 9.000 quintaux qui ont été payées à

P. 121-132 les Naturelles
P. 149 les Merzana.

Notre Stock ne comprend guère plus de 20,000 quintaux.

Graines jaunes. Cette teinture a trouvé preneur pour 120 sacs. On a payé:

Qualités supérieures p. 16 3/4-17 l'ocque
Id. moyennes p. 15 1/2-16 1/4 »

Céréales: Très-bien tenus, principalement à cause de leur rareté. Le blé se vend, pour la consommation locale, à p. 49-53.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE

[illegible]	[illegible]	131 3/4
[illegible]	[illegible]6 1/2	[illegible] 1/2
[illegible]	. 460	

Il n'y a aucun changement [illegible] core c'est avec une extrême di[illegible] bientôt nous aurons la réaction, [illegible] rien, la moindre circonstance devra la précipiter.

Nous ne voudrions pas nous répéter nous nous contenterons d'appeler ce changement de tous nos vœux, car nous le considérons comme un grand bonheur pour notre situation commerciale, [illegible] de choses.

Monnaies. Liv. sig. 130 3/4 à 131; Liv. turq. 118 1/4; Pièce de 20 fr. 103 1/2; Medjidié 23 7/40; Beshlik 113 3/4.

(*Impartial*)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible]

Sambo, paq. à vap. angl. *Sir John Lawrence*, c. Baldwin, ayant touché El Wedjé, Suez, Port Saïd, Beyrouth, Alexandrette, Mersine, Adalia et Dardanelles div. [illegible]

[illegible]

[illegible] *Pallie*, c. King, ayant [illegible] Dardanelles div.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*. c. Tchacalis, [illegible] c. Ward, [illegible] et Dardanelles 520 pas.

Alexandrie, paq. à vap. rus. *Elborus*, c. Gavriliak, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Acri, Saïda, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Mersine, Chio, Smyrne, [illegible] lin et Dardanelles div. march. 91 pas.

Amsterdam, paq. à vap. holl. *Stella*, c. David, [illegible] touché Pouillac, Malte, Messine et Dardanelles div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible] paq. à vap. angl. *Parker* c. Blinkhorn, d[illegible]

[illegible] à vap. rus. *Elborus* c. Gavriliak, d[illegible]

[illegible] à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, d[illegible]

[illegible] angl. *Thetis*, c. Driver, div.

[illegible] *Bullie*, c. King, div.

[illegible] Scott, div.

[illegible]

Tchayassi, b[illegible]

[illegible] goel. otton. *Efterpi*, c. Mavrelli, [illegible]

[illegible] otton. *Yuri bahri*, c. [illegible]

[illegible] otton. *Derpix* [illegible]

[illegible] *Chaïmi bahri*, c. Ahmet sel.

[illegible]

Civita-Vecchia, sch. [illegible]

Sunderland, [illegible]

Marseille, bk. holl. [illegible]

[illegible] *Evanguelistria*, c. Andreou, el [illegible]

ANNONCES

Emprunt 6 °/₀ Ottoman de 1873

Versement du 1 avril 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt 6 0/0 Ottoman de 1873 sont invités à effectuer à la caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 9 o/o échéant le 1er courant, moins 3 o/o pour compensation du coupon échu, soit à raison de 6 o/o.

Ce versement sera réglé au change de Lt. 112,50 pour Lg. 100, et inscription en sera faite sur les certificats qui seront incessamment échangés contre des titres définitifs munis des coupons au 1er octobre 1874 et suivants.

Galata, le 1er avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 21 [illegible] (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 8000 kilés d'orge déjà soumissionné à 17 piastres 30 paras le kilé.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 31 mars 1874.

CHANCELLERIE
L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS

La Chancellerie de l'Agence Princière de Serbie porte à la connaissance du public que les marchandises de la fabrique de Chaises et Brouettes à Yéni-Capou de Constantinople -consistant en assortiments de chaises et canapés; matériaux pour chaises et canapés non-montés; assortiments de pailles colorées ou non; assortiments de bois etc. etc. et appartenant à l'hoirie du feu Télémaque Tachmindji, sujet Serbe seront mises en vente aux enchères publiques qui commenceront le vendredi 21 mars/2 avril 1874 jusqu'à la vente totale.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 26 Mars (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 80,000 kilés de blé dur de Roumélie déjà soumissionné à 55 Piastres le kilé.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

[illegible] mars (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 150,000 centimètres rouges de laine de fabrication indigène déjà soumissionnée à 1 1/2 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er avril 1874.

SOCIETE IMPERIALE DE MEDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi, 3 avril à 8 heures du soir, Grand'Rue de Péra, Maison Grombach vis-à-vis Galata-Séraï.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

ADMINISTRATION
CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS.

L'adjudication définitive du papier nécessaire pour étiquettes des paquets de tabac, soit 6000 rames de papier blanc et 5300 rames de papier colorié dit *Stamboul*, aura lieu jeudi prochain dans le Conseil de l'Administration.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser mardi 19 et mercredi 20 mars (v. s.) au susdit Conseil.

Constantinople le 18/30 mars 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE.

Les Bureaux de la Banque Austro Ottomane seront fermés le Vendredi 3, et le Lundi 6 Avril à l'occasion des fêtes de [illegible]

Le 1 Avril 1874.

CRÉDIT GENÉRAL OTTOMAN

Les Bureaux du Crédit Général Ottoman seront fermés les Vendredi 3 et Lundi 6 Avril à l'occasion des fêtes [illegible] de ces jours.

OUVERTURE
DE L'HOTEL GIACOMO

[illegible]

M. D. Logothetti, Propriétaire de [illegible] *de Constantinople*, à Péra, prévient le respectable public et les honorables familles que son Hôtel de Prinkipo est ouvert à partir du 1er Avril. (n.s.)

On y trouvera tout le confortable voulu comme par le passé et la plus grande propreté que l'on puisse désirer.

VENTE FORCEE
D'ARTICLES DE LINGERIES ET DE MODES
de la Faillite **Slosse sœurs**
Grand'rue de Péra, 103.

La vente, interrompue par le mauvais temps sera reprise pendant **dix jours** avec un **rabais réel** de **30 0/0** sur les articles lingeries et **30 0/0** sur les articles modes.

EMPRUNT A PRIMES
DES CHEMINS DE FER OTTOMANS
DE
Francs 792,000,000

Tirage du 1er Avril 1874.

Obligations No	Primes francs	Obligations No	Primes francs	Obligations No	Primes francs
743558	600000	1303360	3000	727084	1000
26861	60000	1881725	»	742877	»
1131889	20000	1885311	»	866005	»
1445251	20000	1885313	»	934663	»
95952	6000	1900088	»	934665	»
95954	»	18482	1000	1049117	»
327164	»	26863	»	1131887	»
742880	»	60001	»	1148079	»
1054714	»	60093	»	1199209	»
1094078	»	60094	»	1303359	»
18485	3000	102489	»	1339292	»
18706	»	200512	»	1510455	»
95953	»	290452	»	1339297	»
629767	»	327165	»	1721479	»
727681	»	399850	»	1881725	»
743557	»	452070	»	1893420	»
821804	»	566658	»		

300 Obligations remboursables à fr. 400

18481	229144	685746	866003	1199207	1501388
18483	229145	685747	866004	1199208	1501389
18484	290451	685748	866676	1199210	1501390
18707	290453	685749	866677	1250801	1510456
18708	290454	685750	866678	1250802	1510458
18709	290455	696271	866679	1250803	1510459
18710	327161	696272	866680	1250804	1510400
26862	327162	696273	914126	1250805	1628196
26864	327163	696274	914127	1300891	1628197
26865	399846	696275	914128	1300892	1628198
52526	399847	704201	914129	1300893	1628199
52527	399848	704202	914130	1300894	1628200
52528	399849	704203	934661	1300895	1640796
52529	411416	704204	934662	1294191	1640797
52530	411417	704205	934664	1294192	1640798
60092	411418	727682	1022706	1294193	1640799
60095	411419	727683	1022707	1294194	1640800
95951	411420	727685	1022708	1294195	1681726
95955	452076	735776	1022709	1305356	1681727
102180	452077	735777	1022710	1305357	1681728
102487	452078	735778	1049116	1305358	1681729
102488	452080	735779	1049118	1317591	1681730
102490	486066	735780	1049119	1317592	1721475
111431	486067	742876	1049120	1317593	1721477
111432	486068	742878	1054711	1317594	1721478
111433	486069	742879	1054712	1317595	1721480
111434	486070	743556	1054713	1339291	1774386
111435	531336	743559	1054715	1339293	1774387
122096	531337	743560	1094076	1339294	1774388
122097	531338	760641	1094077	1339751	1774389
122098	531339	760642	1094079	1339752	1774390
122099	531340	760643	1094080	1339753	1833881
122100	566656	760644	1131886	1339754	1833882
171321	566657	760645	1131888	1339755	1833883
171322	[illegible]	788551	1131890	1445252	1833884
171323	[illegible]	788552	1132061	1445253	1833885
171324	[illegible]	788553	1132962	1445254	1881721
171325	629768	788554	1132963	1445255	1881722
183671	629769	788555	1132964	1469566	1881724
183672	629770	821801	1132965	1469567	1885312
183673	630026	821802	1148076	1469568	1885314
183674	630027	821803	1148077	1469569	1885315
183675	630028	821805	1148078	1469570	1893416
200511	630029	838276	1148080	1480091	1893417
200513	630030	838277	1177451	1480092	1893418
200514	664826	838278	1177452	1480093	1893419
200515	664827	838279	1177453	1480094	1900086
229141	664828	838280	1177454	1480095	1900087
229142	664829	866001	1177455	1501386	1900089
229143	664830	866002	1199206	1501387	1900090

8me ANNEE N° 77. Sepher 1[illegible] 1291. VENDREDI 3 ET SAMEDI 4 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........ 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnelle N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 3 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

L'effet des dernières élections a été très grand en France. Les journaux gouvernementaux, malgré leurs efforts, ne peuvent parvenir à cacher leur profond desappointement et leurs craintes. Ils invitent toutes les fractions de la majorité à une union « plus intime que jamais. »

« Nous sommes vaincus, dit le *Français*, si un seul groupe conservateur » se détache. »

Et de fait il pourrait bien en etre ainsi, d'abord parcequ'il n'est pas certain que les droites ne se diviseront point à propos de la discussion des lois sur le septennat ; ensuite parce que, par la simple force des elections, la majorite finira par passer à la gauche.

Si l'on compare la situation actuelle de la Chambre à ce qu'elle etait au lendemain de la chute de M. Thiers, il faut reconnaitre que la politique de cet illustre homme d'Etat rencontre une adhésion complète dans le pays, pendant que les vainqueurs du 24 Mai se voient de plus en plus impuissants à reagir contre la volonté nationale.

Les changements de maires, les rigueurs contre la presse n'ont servi de rien.

Le corps électoral, loin de ceder, s'exaspere et repond en votant pour des républicains. Bon gré mal gré, il faudra bien arriver à écouter la voix de la nation.

Pour le moment ce que le ministère réclame de toutes ses forces c'est la concorde afin d'arriver à constituer une seconde chambre et à definir les pouvoirs du marechal Mac-Mahon, mais c'est justement là que commencent les difficultés.

Comme le dit l'*Indépendance belge* : « Le gouvernement, qui jusqu'à présent n'a vecu que de sous-entendus, parviendra-t-il à convaincre les uns de sa sincérité, à entrainer les autres vers une politique qui les oblige à renoncer à leurs espérances ? Cela est fort douteux. La fusion ne peut se faire que sur le terrain des institutions republicaines et ce sont précisément ces institutions que repoussent toutes les fractions de la majorité. »

Les articles de l'*Union*, de l'*Univers* qui vient de reparaitre, de la *Gazette de France*, prouvent que les legitimistes ne sont pas disposes à renoncer, pendant sept ans, à leurs espérances, et que la voix de M. Cazenove de Pradines n'est pas une voix isolée, comme l'a dit M. de Broglie.

La presse officieuse, en Allemagne, suit avec la plus grande attention les phases de la lutte engagée en Autriche entre le gouvernement et le clergé.

La *Correspondance Provinciale* qui reçoit ses inspirations de la Chancellerie impériale dit que, depuis l'abrogation du concordat, le gouvernement autrichien avait signifié au Vatican que, tout en s'abstenant de s'immiscer dans les questions de foi, il croyait de son devoir de veiller à ce que les intérêts de l'Etat ne reçussent aucune atteinte par suite des nouvelles conditions faites à l'existence de l'Eglise catholique.

Le journal officieux part de ce point pour demontrer que le Syllabus et l'Encyclique de 1866 ont rendu le devoir du gouvernement Austro-hongrois plus imperieux et plus urgent, et qu'en consequence le conflit clerico-allemand ne peut etre considéré comme ayant determiné l'impulsion donnée au mouvement anti-romain qui se manifeste en Autriche.

Enfin la *Correspondance provinciale* conclut de cette façon :

« Mais si l'attitude du clergé romain est la meme en Autriche qu'en Allemagne, la voie tracée à ces deux gouvernements ne saurait etre différente ; la paix religieuse dans l'un et l'autre empire ne peut être rétablie que par la soumission de ceux qui ont provoqué la guerre et qui ont rendu ineluctable la nécessité de garantir l'ordre civil et social par de nouvelles lois. »

M. Bitto, le nouveau président du ministère hongrois a fait connaître à la Diète de Pesth le programme qu'il compte suivre. Il se résume dans la simplification des rouages administratifs et dans le rétablissement de l'équilibre financier. Ce sont des tâches si urgentes, si ardues en même temps que leur accomplissement peut faire la gloire d'un ministère.

Mais nous ne nous expliquons pas la promesse faite par M. Bitto de ne toucher à aucune « des questions pouvant troubler l'accord des partis. » Ces paroles font-elles allusion à la loi électorale ?

En effet, en Hongrie, la loi électorale, qui date de 1848, est reconnue défectueuse ; sa reforme avait déjà été suggérée il y a environ deux ans par le gouvernement et on se rappelle encore comment l'opposition, par des discours interminables traina le débat jusqu'à l'expiration de la session, qui était la dernière avant les élections générales de 1872. Le discours du trone par lequel fut inauguré le nouveau Parlement signalait la réforme électorale comme une des matières les plus urgentes dont les Chambres auraient à s'occuper. Or, si le ministère Bitto entend éviter les questions susceptibles de troubler l'accord des partis, est-ce à dire qu'il renonce à la réforme électorale, laquelle certes troublerait l'accord en question ? Compte-t-il faire les élections de 1875 sur la base du regime existant ? Ou bien croira-t-il sa mission accomplie et songe-t-il à se retirer une fois les reformes administratives et financières accomplies ?

Le comité exécutif pour la famine du Bengale a tenu une nouvelle seance à Mansion-House, sous la presidence du Lord maire de Londres.

Ce magistrat a annoncé que l'on avait déjà recueilli plus de cinquante mille livres sterling. On a decidé qu'on enverrait de suite quinze mille livres sterling à M. Schalch, président du comite de Calcutta. Cette nouvelle somme, avec celles des envois précédents formera un total de quarante cinq mille livres.

Le comité a résolu en outre de ne plus convoquer de meeting public dans la cité de Londres avant les fêtes de Paques, afin d'attendre les details supplémentaires sur la situation de l'Inde, qui sont actuellement en route.

LE BUDGET ET LA RÉGIE DES TABACS.

Les observations que nous avons toujours presentees avec plus de perseverance que de bonheur sur les inconvenients du systeme actuel de regie des tabacs sont confirmees et d'une façon peremptoire par la commission chargee de l'examen du budget. La recette prevue par le gouvernement est de 1,500,000 livres. Apres avoir fait remarquer que l'augmentation de cette recette depend des mesures en cours d'execution, lesquelles mesures ne pourront être appliquees sans entrainer des délais considerables, la commission demande que cette prevision soit diminuée de 500,000 livres. Il est vrai que la commission ne doute pas d'une augmentation future resultant des efforts du gouvernement pour etablir l'impôt du tabac sur des bases methodiques. Mais tout en exprimant theoriquement cet espoir, elle prouve en fait par sa demande son peu de foi dans l'amelioration de ce service et dans un rendement plus eleve de ses perceptions. Quant à nous, nous examinerons incessamment le nouveau reglement chapitre par chapitre, et il nous sera facile de demontrer son inefficacite, les entraves qu'il apportera à la production et à la marche progressive du service des tabacs. Cette analyse servira à justifier notre crainte de voir le systeme adopte compromettre une ressource si precieuse pour le trésor. La commission apprécie, d'ailleurs, exactement la situation lorsqu'elle fait observer que la consommation du tabac turc à l'etranger prend un developpement toujours croissant qu'il s'y vend à des prix tres-eleves et qu'à l'interieur le tabac est d'un usage si universel dans l'Empire qu'un impôt leger doit produire une somme considerable si la perception en est bien assise. C'est là toute la question et ceci explique notre insistance aupres du gouvernement pour qu'il adopte l'organisation de régie la plus simple et la plus logique. Voulez-vous une preuve eclatante de l'impuissance de la regie actuelle à realiser les esperances budgetaires ! Examinez chez le premier *tutundji* venu le tabac de premiere qualite, livre par la regie aux consommateurs, celui de 250 piastres l'ocque. Il est tellement mauvais que les fumeurs ont renonce à s'en servir. On n'en achete plus. Et qui beneficie de cet etat de choses ? La contrebande. C'est là un fait connu de toute la ville et que l'administration de la regie parait seule ignorer. Et n'est-il pas incontestable et evident que si l'on n'a pu donner satisfaction aux consommateurs sur ce point special, on se trouvera à plus forte raison dans l'impossibilité materielle de pourvoir à toutes les necessites d'une organisation complexe embrassant toutes les provinces de l'empire. Nous ne nous lasserons pas de le repeter. Le probleme d'un rendement progressif et considerable de l'impot des tabacs ne sera resolu que par la concession temporaire à une compagnie du monopole, moyennant soit une redevance, soit une participation dans ses benefices. Il est vraiment extraordinaire que les exemples eloquents fournis par les Etats Européens qui retirent de gros benefices de cet impôt et que la demonstration d'impuissance resultant du chiffre des recettes de la regie actuelle n'aient pas encore dissipe les illusions et trace nettement la voie à suivre. On peut, sans etre prophete, predire sûrement que dans un avenir prochain, le gouvernement, eclairé par l'experience qu'il aura acquise adoptera de lui-meme le systeme que nous préconisons. Pourquoi ne pas profiter dès à present de l'enseignement qui ressort de l'expérience des autres ? Pourquoi differer plus longtemps de prendre une decision que commande l'interet pressant du tresor ? Il doit exister des societes qui réunissent les conditions indispensables de competence et de connaissance approfondie de tous les details de la question des tabacs. On devrait traiter avec l'une d'elles en lui imposant un cahier des charges mûrement etudié qui garantirait de toute atteinte les interets des producteurs et ceux des consommateurs. L'Etat serait alors debarrasse des innombrables soucis d'une administration difficile et complexe. Il n'aurait plus qu'à exercer sa mission de contrôle et le Trésor ne serait plus expose aux déceptions que lui reserve le systeme actuel. La question est d'une grande importance, surtout en ce moment ou l'on multiplie les efforts pour eclaircir la situation financiere et pour l'asseoir sur des bases rationnelles. Nous y reviendrons avec le ferme espoir de provoquer une solution qui ne s'est fait que trop longtemps attendre.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 28 mars 1874.

Ceux qui croyaient qu'après l'interpellation de MM. Gambetta et Lepere la Chambre en avait fini, au moins jusqu'au congé qu'elle va prendre, avec les batailles parlementaires se trompaient etrangement. Nous aurons eu d'ici à la prorogation un debat sur le rapport de M. de Marcère (il a eu lieu hier) et puis un débat sur la proposition dissolutionniste signée de M. Brisson et de quatre-vingt-trois membres de la gauche.

Le rapport de M. de Marcere se terminait par des conclusions défavorables à la prorogation des conseils municipaux, demandee par le gouvernement. Le rapport a été l'occasion d'un débat très-vif qui s'est encore une fois terminé à l'avantage du gouvernement. Malgré les éloges donnés par les feuilles radicales au rapport de M. de Marcere personne ne se faisait illusion sur le résultat du scrutin d'hier relatif à la prorogation des conseils municipaux. La majorité paraissait généralement acquise au projet du gouvernement avant la publication du rapport ; mais après cette publication, elle ne faisait plus doute pour personne à Versailles. Il a plu à M. de Marcere de faire de la politique et de la stratégie parlementaire à la façon de M. Challemel-Lacour, c'est-à-dire en criblant de traits le ministere et la majorité. Comme M. Challemel-Lacour, M. de Marcere n'a réussi qu'à rattacher au gouvernement les voix indécises.

L'Assemblée va prendre six semaines de vacances. Elle se séparera le 28 mars pour ne se réunir que le 5 mai. A son retour, elle discutera la loi électorale préparée par la Commission des Trente. A la meme epoque elle sera saisie d'un projet de loi sur le Sénat, projet que le gouvernement prépare en ce moment. Ces deux projets soulèveront évidemment de longues discussions.

Le bruit a couru à Versailles que le comte de Chambord avait écrit à M. Cazenove de Pradine pour le remercier des paroles prononcées par lui, mercredi dernier, dans la discussion relative à l'interpellation de M. Gambetta. On assure que cette lettre va être publiée pour faire pendant à celle du maréchal au duc de Broglie, mais surtout pour raviver un débat qui n'a pas précisément tourné à la satisfaction des ultras de la droite.

Je ne crois pas beaucoup pour mon compte à cette prétendue lettre de Frohsdorff, attendu que si elle existait véritablement, elle aurait été déjà publiée. J'ai lieu de supposer, au contraire, que si le comte de Chambord a adressé, dans ces derniers temps, quelques communications à ses amis, c'est pour les engager à n'apporter aucune entrave à l'œuvre gouvernementale actuelle.

Le troisième conseil de guerre va s'occuper activement de l'affaire de M. Melvil-Bloncourt, dont l'instruction avait été retardée par le départ du conseil de Versailles et par son installation à Paris. On assure que M. Melvil-Bloncourt a écrit au capitaine-rapporteur pour lui annoncer qu'il se présentera, à jour et heure fixes, devant le troisième conseil siégeant rue du Cherche-Midi.

Notre attaché militaire à Berne va se rendre à son poste d'ici à la fin du mois. Le colonel Pierron a la réputation d'être un officier instruit et très-compétent dans les questions d'organisation militaire. Il a fait partie du cabinet de l'empereur Maximilien, et a pris une part importante à la formation des légions indigènes au Mexique. Sa principale mission est d'étudier le mécanisme de l'armée helvétique. Notre gouvernement croit, en effet, qu'il pourrait faire d'heureux emprunts à la Suisse pour l'organisation de l'armée regionale. Il avait demandé à ce sujet quelques renseignements à M. Chaudordy, mais il va de soi qu'un homme du métier fournira ces indications avec plus de précision qu'un diplomate.

On assure que l'Allemagne s'est un peu émue de l'envoi d'un attaché militaire français en Suisse et qu'on a bâti là-dessus toutes sortes de conjectures. Maintenant que vous connaissez le but de la mission, je n'ai pas à vous apprendre que les précédents ne manquent pas. Il est d'usage que la France ait un attaché militaire là où elle est représentée par un ambassadeur, et quelquefois même dans des pays où elle n'accrédite qu'un ministre. C'est le cas actuellement pour l'Italie où M. de Noailles n'a pas rang d'ambassadeur. Nous avons eu aussi un attaché militaire à Stockholm. L'envoi du colonel Pierron à Berne n'a donc rien d'insolite.

Le succès obtenu à la Comédie-Française, le jour de la première représentation, par la pièce nouvelle de M. Octave Feuillet, le *Sphinx*, est très-contesté aujourd'hui et il a évidemment besoin d'être consacré par une suite de représentations. En tout cas, auteur et acteurs ont été très-applaudis, lors de la première représentation. Le *Sphinx* est un drame, et de plus un drame réaliste, ce qui contraste tout à la fois avec les habitudes de M. Octave Feuillet et avec celles de la Comédie-Française.

CHRONIQUE.

Lundi, second jour des Pâques, la Turquie *ne paraitra pas.*

S. M. I. le Sultan a adressé un télégramme à S. M. le Schah de Perse pour le feliciter à l'occasion de l'anniversaire de Sa naissance.

Mercredi le grand-vézir s'est rendu au ministère de la guerre où S. A. a travaillé pendant plusieurs heures avec Abd-ul-Kerim pacha, caïmakam de ce departement. Son Altesse est retournee ensuite à la Sublime Porte pour présider le conseil des ministres.

Le palais de Beïkos a été mis à la disposition du prince de Serbie pendant son séjour à Constantinople. Le grand maitre des cérémonies, Aly Riza bey, accompagné d'un aide de camp du Sultan, se rendra à bord du *Pertev-Pialé*, à Varna, pour recevoir Son Altesse et la conduire à Constantinople.

M. de Lesseps ayant demande une prolongation de delai pour la mise en vigueur du nouveau tarif des taxes à percevoir sur la navigation du canal de Suez, tarif qu'il a accepte sous certaines réserves, nous croyons savoir que la Sublime Porte serait disposée à prolonger ce delai pendant trois mois encore. La plupart des gouvernements etrangers ne s'opposeraient pas à cette prolongation.

Mazhar bey, Directeur des Archives de la S. Porte a été promu au grade de fonctionnaire de 1re classe, 1er rang (oula eveli.)

En execution d'un ordre de S. A. le Scheïk-ul-islam, les zapties ont été autorisés à sévir contre les softas toutes les fois que ceux-ci seront trouvés dans des endroits malfamés et compromettants pour l'habit dont ils sont revetus.

On annonce qu'au lieu du bal que le ministre de Perse Mirza Mohsin Khan se proposait de donner après Pâques, c'est un grand diner diplomatique que Son Excellence offrira le 14 courant, dans le Palais de la Légation, aux ministres et au corps diplomatique.

Le *Levant Times*, avant de nous faire la leçon, devrait éviter de dire aujourd'hui le contraire de ce qu'il avançait hier et se mettre d'accord avec lui-meme.

Ce journal obéissant, il y a quelques jours, à nous ne savons quel exces de zèle, nous blâmait hautement de ne pas partager ses «vues souriantes» sur la situation financière de l'Empire. Il allait, dans son enthousiasme, jusqu'à nous dénoncer au gouvernement.

Aujourd'hui il change de tactique. Au dévouement exagéré d'hier succede une hostilité ouverte et ostensible. Notre confrere s'élève avec colère contre tous ceux qui conseilleraient la suppression des capitulations.

Mais si le *Levant Times* avait lu plus attentivement l'article de *La Turquie* auquel il a répondu le 2 avril, il aurait vu que notre conclusion ne tendait point à l'abrogation complète des capitulations. Nous demandions seulement, avec les commissaires du budget, une simple modification de ces actes internationaux en ce qui a trait aux charges fiscales devant également atteindre, selon les règles du bon sens le plus élémentaire, tous ceux qui profitent de leur séjour dans notre pays.

Notre demande était aussi modeste que legitime. Elle n'aurait pas dû nous attirer les foudres de la *Shipping Gazette*, d'autant plus que si les charges pesaient d'une façon egale sur les étrangers et sur les indigènes, les revenus de l'Etat augmenteraient et ce serait là le moyen le plus pratique de traduire en faits, les «vues souriantes» du *Levant Times* sur l'état de nos finances.

La sortie de notre confrère est d'autant plus intempestive que nous n'avons point demandé, nous le répétons, la suppression des capitulations. Ce cri d'alarme a lieu de nous étonner de la part d'un

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

[illegible]

VI. (suite).

— Mon petit, c'est tres-serieux, reprit Chauveau de plus en plus grave Je reprends : la comtesse est donc une femme melancolique, très-douce, tres-bonne, tres-charitable, et que je crois d'une grande expansion, d'un grand besoin d'expansion surtout. Regle-toi la-dessus. Quant à la fille, c'est une enfant de dix-sept ans comme toutes les pensionnaires.

— Je sais comment il faut les prendre, dit Léone. Tu peux t'en rapporter à moi.

Ici il y eut une pause, pendant laquelle Chauveau imposa silence au jeune homme d'un geste qui frisait le mystere.

— Attends, reprit-il J'arrive maintenant à un personnage d'autant plus important, que je ne l'avais pas prevu, du moins, tel que je le soupçonne.

— De qui s'agit-il ?

Voir le numéro du 2 avril.

— Du marquis de Baradieu.

— Je le connais de vue, dit Leone, quel rapport ?

— Il a un rapport si etroit avec notre affaire, que, demain matin, ce monsieur ira rue Lafitte, n° 1, demander au comte Léone une explication à propos de la livree des jockeys de ce soir.

Leone fit un mouvement brusque.

— En verite ? fit-il, et tu ne me disais pas..

— Tout vient à point. Il n'y a pas à s'en tonner : la chose devait arriver, et nous n'avons pas commande les livrees pour des prunes Seulement au lieu de tomber exclusivement sur des oisifs, nous avons rencontre un personnage dangereux.

— Dangereux ? mais il habite presque constamment Paris

— Oui, jusqu'à present ; mais quelque chose me dit que tu le retrouveras dans la Nièvre.

— Qui te le fait penser ?

— Tout et rien.. nous verrons plus tard

Leone était devenu aussi serieux que Chauveau.

Celui-ci reprit :

— Le Baradieu, je le connais mieux que toi. Je sais sur lui des choses qui me le font craindre. Il est fort et il est brave Il a joué vingt fois sa vie dans des duels et en Afrique, où, pendant une annee, il s'est amuse à faire campagne en amateur

— En quoi notre affaire regarde-t-elle ce Bayard ?

— Bayard tant que tu voudras ; mais je suis certain que tu le trouveras quelque jour en travers de ta route.

— Et tu crois que cette perspective m'intimide ?

Chauveau haussa les epaules.

— Oh ! je sais, repliqua-t-il avec une pointe d'ironie, je sais que tu as de l'énergie ; et, si je ne te croyais pas capable de jouer ta vie à l'occasion, ce n'est pas toi qui serais ici à cette heure. Aussi est-ce pour cela que je te parle de cet homme. Ce n'est pas par la violence que nous aurons raison de lui ; c'est avec du sang froid. S'il te parle, sois impenetrable et gagne du temps !.... Là est la suprême habilete.

— Est-ce tout ? fit Leone.

— C'est tout, repondit Chauveau.

— Quelle heure est-il ?

— L'heure de te rendre à la gare.

— Mais je ne puis partir sans emporter les papiers !

Chauveau fit un signe d'assentiment et marcha vers son bureau, d'où il tira une liasse, qu'il tendit à Leone.

— Les voici ! dit-il en meme temps.

Puis, de cette voix imperieuse et tranchante comme une lame d'epee qu'il avait deja prise et qui avait fait tressaillir le jeune homme :

— Songe, ajouta-t-il, que ces papiers sont ta fortune, que c'est moi qui te la donne, que sans moi tu n'as rien et que je te surveille.

— Douterais-tu de mon cœur ?

— Ton interêt m'en repond ; mais, je te le repete, n'oublie pas que tu n'as rien... sans Chauveau ; que celui-là te tient comme au bout d'un fil, et qu'il n'a qu'à ouvrir le pouce et l'index pour que tu ailles te briser comme un verre sur le pave.

Sous le feu du regard de Chauveau, Leone baissa un moment les yeux ; mais il les releva presque aussitôt avec une nouvelle assurance.

— Maintenant de l'argent ! dit-il vivement.

Chauveau, sans répondre, alla ouvrir une caisse de fer placée dans un angle obscur de la chambre, en tira successivement des liasses de billets de banque et de valeurs, et, présentant quelques-uns de ces chiffons précieux à son interlocuteur :

— En voilà, dit-il. Il y a là, d'abord, dix mille francs en billets de banque En outre, comme j'entends que tu le tiennes bien, et que tu mènes le train qui convient à ton rang, j'ajoute à l'avance que je te fais des traites pour une somme egale Je suis en relations avec un des principaux notaires de Nevers, Me Boulardot Ces traites sont payables à vue. Tu n'auras, le jour où tu en aurais besoin, qu'à les presenter toi-même.

— Bien ! fit le jeune homme, qui avança le bras pour prendre la somme.

Mais Chauveau avait deja retire le sien.

— Fais le reçu d'abord, ordonna-t-il, et signe-le du nom dont nous sommes convenus.

Leone s'assit au bureau, ecrivit rapidement quelques lignes, et tendit à l'homme d'affaires le reçu qu'il venait de signer.

Chauveau prit le papier, le lut avec attention et finit par le faire disparaître dans sa poche.

Comme il relevait les yeux sur Leone, il vit que celui-ci riait.

— De quoi ris-tu ? interrogea-t-il.

— Oh ! une idée, répondit Leone : je me disais que, maintenant, rien ne me serait facile comme de te laisser en plan, en gardant l'affaire pour moi seul.

Chauveau demeura insensible à cette raillerie ; il frappa deux petits coups familiers sur l'epaule du jeune homme, et, d'un ton dont Leone ne saisit peut-être pas l'accent narquois et gouailleur :

— Je ne crois pas ça, repondit-il : j'ai confiance en toi, et je ne te jugerai jamais capable d'un trait si noir.

Le jeune homme remercia du geste, serra la main de Chauveau et s'éloigna en toute hâte.

L'heure pressait.

Chauveau écouta un moment le bruit de ses pas dans l'escalier ; puis, quand il n'entendit plus rien, et qu'il put le croire bien loin, il remua la tête d'un air de raillerie impossible à rendre.

— Oui, oui, va, mon bonhomme ! murmura-t-il avec un sourire froid et cynique : serre avec soin sur ton cœur les papiers que je viens de te remettre !... Quand tu voudras t'en servir, tu verras bien que cet *imbécile* de Chauveau ne t'a donne que les *doubles* ! !

Comme il achevait, deux coups de marteau retentirent sur la porte de la rue Zacharie, et à l'instant même l'horrible vieille entra.

— On frappe, dit-elle un peu emue.

— Eh bien ! ouvre, répliqua Chauveau.

— Oui ; mais l'autre est dans l'escalier.

— Tu as raison, dit Chauveau : il est inutile qu'ils se voient. Fais sortir Leone par la petite porte et entrer Gibory par l'autre.

La femme disparut.

Cinq minutes apres, un pas lourd retentit, et Gibory entrait.

VII

GIBORY CHARGÉ D'AFFAIRES

— Bonsoir, ma vieille ! s'écria Gibory en tendant la main à Chauveau. Nom d'un cabot ! tu n'habites pas precisement tout pres des Batignolles. Ça va bien depuis tantôt ?

Chauveau mit sans aucun elan sa main maigre et plate dans la grosse main robuste et sanguine de Gibory, qui la secoua avec vigueur.

Cette expansion de Gibory parut plaire d'ailleurs à l'homme d'affaires : car, si Gibory, qui venait de s'asseoir sans façon, n'eût pas ete exclusivement occupe en ce moment à s'eponger le front, il eut pu voir un sourire de satisfaction effleurer la levre pincee de Chauveau.

Ce sourire fut d'ailleurs rapide et fugitif comme l'eclair.

— Pas mal, comme tu vois ! repondit Chauveau. Eh bien ! continua-t-il, j'espere que tu ne te mefieras plus maintenant, et tu ne diras pas que je t'ai donne une fausse adresse ?

Ne parlons plus de ça ! D'abord, c'etait vrai : j'ai eu un instant l'idée de te suivre, mais je ne l'ai pas fait. Tu vois que j'ai confiance en toi ?

Et tu as raison, dit Chauveau... Ah ! ah ! tu regardes mon appartement.

— Je ne te cache pas, repondit Gibory, que je te trouve moins bien loge que je ne l'aurais cru. En te voyant aux courses, dans une daumont, avec une pelure cossue, et des larbins qui avaient l'air d'être en bois verni, je m'attendais...

— A me trouver dans un hôtel somptueux... rue Zacharie !

— Non, pas precisement ; d'ailleurs, c'est la première fois que j'entends parler de la rue Zacharie. Ça n'est pas mon quartier. Moi, c'est les théâtres et les bouis-bouis. Vous avez bien par ici l'Odeon ; mais l'endroit se perd dans les pretentions litteraires. C'est comme Cluny ! Je croyais d'abord qu'il y aurait quelque chose à faire avec Laruchelle...

— Au fait ! c'est vrai, interrompit Chauveau, tu m'as dit que tu t'occupais de litterature.

— Auteur dramatique ! vaudevilliste, tournant le dialogue comme feu Scribe ! Quelle perte pour le théâtre ! Je l'ai connu. Je lui avais ecrit. Il est mort un an apres, sans avoir eu le temps de me repondre. Je suis sûr qu'il m'aurait pousse Ah ! le vaudeville ! voilà un genre qui n'est plus représenté ! Il y a une fortune à faire...

— Enfin, tu es content ?

— Oh ! content..... entendons-nous, fit Gibory. Il y a des hauts et des bas... Je ne te cache pas que dans ce moment-ci, par exemple, je ne suis pas brillant, et il etait temps que je te rencontrasse.

— Quel style !

— On sait son français, dit Gibory en se rengorgeant. On a commencé ses classes... Ah ! que non ! je ne suis pas brillant ! reprit-il avec une sorte de melancolie subite, comme si la reflexion de Chauveau avait fait tout à coup revivre devant lui tout le passe disparu. Il y a des gens qui n'ont pas de chance, et il y en a d'autres à qui tout reussit : toi, par exemple...

— C'est que moi je ne fais pas de vaudevilles, répliqua Chauveau

— Eh ! tu sais bien, dit Gibory avec une certaine violence, que moi non plus je ne fais pas que cela. J'ai essaye des affaires à côté, mais... j'ai toujours échoué !... tandis qu'il y a des gens qui n'ont qu'à se baisser. Tiens, ne parlons plus de toi, puisque toi c'est à part : tout à l'heure, justement, aux courses, il y avait une femme que tu connais de nom, car tu dois connaître tout le monde, une femme que j'ai vué commencer avec rien, dejeunant avec trois sous dans une crêmerie, enfin, Revolver.

(La suite...)

journal qui s'est toujours posé en défenseur dévoué de ce pays.

—

La direction des Télégraphes et Postes a bien voulu nous communiquer les dépêches suivantes :

Bagdad, le 30 mars.

Grande crue du Tigre ; en ce moment les eaux se sont élevées jusqu'au niveau des digues ; on annonce de Mossoul une nouvelle hausse d'un mètre. Nos digues fortifiées résistent encore.

Bagdad, le 31 mars, 8 h. du matin.

La crue s'est arrêtée.

Les eaux ont baissé d'un mètre à Mossoul. Les digues sont élevées et fortifiées partout. L'autorité, l'armée et le peuple déploient beaucoup de courage et une activité infatigable.

La panique a cessé ; le danger semble disparu. Au-delà de la ville de Divaniyé, la ligne télégraphique est dans une véritable mer.

Dans la Basse-Mésopotamie, l'Euphrate et le Tigre se sont réunis et ne forment plus qu'un fleuve.

La localité appelée Gourra est devenue une île.

Hammar est complétement inondé, les employés du Télégraphe y travaillent dans des barques.

Les lignes télégraphiques résistent et la communication de Bagdad jusqu'au Golfe Persique est parfaite.

—

Le ministère de la police voulant connaître exactement la situation de la gendarmerie et la manière dont se fait la police en province, vient de décider l'envoi dans tous les vilayets de commissaires impériaux chargés d'examiner les comptes de la police, les registres d'enrôlement, et d'éclairer le ministère sur la façon dont se fait le service. Ils devront aussi rédiger un rapport sur l'état de la sécurité publique dans les différentes provinces.

Ces commissaires, qui ont été choisis parmi les membres du conseil central de la gendarmerie, siégeant au ministère de la police, quitteront prochainement Constantinople.

La Sublime Porte vient de transmettre des ordres spéciaux à tous les gouverneurs généraux de l'Empire, pour leur faire part de cette mesure et les inviter à établir des commissions composées d'officiers qui assisteront les commissaires du ministère dans l'accomplissement de leur tâche.

Ces commissaires, sur la demande de la commission de statistique dernièrement instituée, ont été chargés d'examiner en détail les prisons de chaque vilayet, et d'indiquer dans un rapport spécial la situation et le mode d'administration de chacune d'elles. Ces renseignements faciliteront naturellement la tâche de la commission de statistique qui doit dresser la statistique pénitentiaire de l'Empire, d'après le système adopté en Europe.

—

Nous annonçons que dans la conférence scientifique, littéraire et artistique que doit donner le 6 avril, M. E. Rossi de Giustiniani, plusieurs professeurs de musique, membres de la société «El-Charki», se feront entendre.

Voici les noms des professeurs qui prêtent leur gracieux concours à cette conférence :

Variations pour flûte, exécutées par le professeur Pighi.

Variations pour trombone, exécutées par le professeur Spina.

Des symphonies classiques seront aussi exécutées par l'orchestre, composé des dilettanti de la société.

Cette conférence si variée, si intéressante, et qui fait honneur à l'académie byzantine « El-Chark », attirera, nous l'espérons, beaucoup de monde.

—

Un *teskéré* du ministre des Affaires étrangères adressé au Patriarcat œcuménique et à l'Exarchat bulgare invite les chefs de ces églises à désigner chacun deux délégués qui devront représenter leur nation auprès de la commission instituée à la Sublime Porte pour faire le recensement des localités de Macédoine habitées par des Grecs et des Bulgares.

—

On annonce que le gouvernement impérial a délivré les bérats d'investiture des métropolitains bulgares de Sophia et d'Ochrida, et que ces prélats se préparent à partir cette semaine pour leurs diocèses respectifs.

—

La frégate *Sélimié* a quitté avant-hier le port de Constantinople pour aller évoluer dans les eaux de Candie.

—

L'*Azizié* vient d'acquérir moyennant 15,500 livres un paquebot russe qui desservira la ligne de Trébizonde. Mercredi dernier, ce bâtiment est parti pour cette destination.

—

Plusieurs journaux ont parlé d'un arrangement qui serait intervenu entre le Gouvernement Impérial et le docteur Schliemann, à propos des fouilles que le savant archéologue désire entreprendre à Troie.

Des renseignements puisés à bonne source nous permettent de dire que le gouvernement n'a passé aucune convention à ce sujet ; la nouvelle en était donc au moins prématurée. Dès qu'elle se confirmera nous en informerons nos lecteurs.

—

Il y a quelques jours l'encaisseur d'une maison de commerce grecque de Galata a disparu en emportant une somme de 50 livres turques. La police s'est mise aussitôt à sa recherche ; elle est parvenue à le découvrir dans une maison de Cassim-Pacha où il s'était réfugié chez un de ses amis. Le voleur a déclaré que l'argent soustrait avait été perdu dans des spéculations malheureuses tentées à la Bourse.

Cet individu qui est sujet hellène a été livré à la Chancellerie de Grèce.

—

Ces jours derniers, un assassinat a été commis à Stamboul, dans les circonstances suivantes :

Il y a eu mercredi huit jours, le nommé Aly, domestique dans une maison turque située aux environs de Kosrew-Pacha, profitant de l'absence de ses maîtres, invita à déjeuner dans la maison deux de ses compatriotes, les nommés Mehmed et Hafouz Moustafa. Après le repas, Hafouz Moustafa se mit à faire le *namaz*. Les mouvements qu'il exécutait en se prosternant pendant la prière, permirent à ses deux camarades de s'apercevoir qu'il portait de l'argent dans sa ceinture. Cette découverte excita leur convoitise, et ils échangèrent un coup d'œil d'intelligence qui indiqua le sort qu'ils destinaient l'un et l'autre à Moustapha. Ils se jetèrent donc sur ce malheureux, lui passèrent une corde au cou, et après une lutte de quelques instants ils l'étranglèrent.

Le crime accompli, les deux complices s'emparent de l'argent qui avait excité leur convoitise et vont jeter le cadavre dans un puits peu profond, qui se trouve dans le jardin de la maison, puis ils lancent dessus de grosses pierres.

Ce n'est que lundi dernier que le cadavre a été découvert. La dame de la maison étant allé tirer de l'eau du puits et le trouvant obstrué par les pierres prévint son mari qui à son tour fit appeler le begtchi pour déblayer le puits. Cette opération amena naturellement la découverte du cadavre.

La police aussitôt avertie s'est rendue sur les lieux, et après avoir adressé quelques questions au domestique elle a compris qu'elle était en présence de l'auteur de cet atroce assassinat. Celui-ci d'ailleurs ne maintint pas longtemps son système de dénégations. Il a tout avoué. Son complice Mehmed a été arrêté le même jour sur la place de Bayazid où il exerçait le métier de diseur de bonne aventure.

Ces deux assassins ont été écroués dans les prisons du zaptié. Mehmed n'a pas cru devoir attendre son jugement, il s'est étranglé avant-hier avec un mouchoir ; Aly sera prochainement jugé.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 4 avril, 1874

Lever du soleil	5 h. 42 m.
Coucher »	6 » 26 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 3 3s
H. à la turque à midi moyen.	5 » 27

8 heures du matin.

Baromètre	766.5
Thermomètre	9.0
Minima	négat 6.3
Maxima de la veille	12.8

Direction et force du vent S.O. calme.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

Mois de Mars.

Adresses	Signatures	Provenance
3 Topanf Kimourdji sokak foga-toha Ribis-zawky	Robiszewsky	Odessa
12 Demerdji Tavor	Gaspard Mirovich	Paris
13 Cari Grosvenor British Embassy	Duches de West minster	Londres
14 Sultan Mehmed Tschitakun-churi Gen-chie-Loas Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
27 Constantinos Ala-zoglus	Calliopi Alazzoglou	Syra

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Varna, le 30 mars 1874.

L'*Oreste*, courrier de Constantinople, est arrivé dans notre port dans la matinée de jeudi, ayant à son bord Dervich pacha, valy de Bosnie ; M. le baron de Schlechta, représentant du baron Hirsch ; M. Machenine, consul de Russie à Roustchouk, et Tefik bey, commissaire du chemin de fer de Varna.

La ville a salué par une salve l'arrivée de Dervich pacha qui a été reçu en débarquant par Saïd pacha, gouverneur de Varna et Kara-Ali pacha qui l'ont accompagné jusqu'à la gare du chemin de fer. Cette administration, avait mis à la disposition du baron de Schlechta le wagon-salon, tandis que Dervich pacha, qui payait son passage, aurait occupé un wagon ordinaire sans l'amabilité du baron de Schlechta, qui a gracieusement offert le dit salon au valy de Bosnie. Son excellence n'a pu refuser l'offre si courtoise du représentant du baron Hirsch. Tout en accordant les louanges qui reviennent à M. le baron de Schlechta pour son aimable attention, nous ne voulons pas passer sous silence la différence que fait l'administration du chemin de fer entre ses représentants et ceux du gouvernement impérial.

M. Arno Bergner, que l'ambassade britannique de Constantinople avait nommé son vice-consul à Varna, occupait ces fonctions sans être reconnu par nos autorités, faute d'avis officiel. Nous avons appris avec plaisir qu'hier, notre gouverneur a reçu et reconnu M. Arno Bergner, comme vice-consul d'Angleterre, la lettre vizirielle confirmant cette nomination étant enfin arrivée. Aujourd'hui, notre gouverneur Saïd pacha rendra sa visite à l'agent britannique.

L'hôtelier Ventura, dont je vous entretenai dans ma dernière correspondance s'est sauvé de l'hôtel où il était aux arrêts. Cette fuite prouve sa culpabilité.

Jusqu'à ce jour aucune fabrique de tabac n'a été établie ; c'est la douane qui fait couper le tabac et le fait vendre en retirant le droit fixé par le nouveau règlement. Le tabac se trouvant en ville a été inscrit et il a donné un total de 22,000 ocques. On assure qu'on consommait à Varna près de 60,000 ocques par an. On assure que la caserne possède 7 à 10,000 ocques de tabac que la douane n'a pu encore saisir. La contrebande a déjà commencé car on assure que l'autre nuit une porte secondaire de la ville a été forcée et que l'on a introduit en ville une certaine quantité de tabac. Quel encouragement pour les entrepreneurs !

On me donne une nouvelle à laquelle je ne puis ajouter foi. Notre Valy Pacha aurait adressé une lettre à notre municipalité pour la prévenir que ce n'est pas elle à pourvoir au pavage des rues et à leur entretien. D'après cette lettre, chaque propriétaire devrait paver et entretenir la parcelle de voirie se trouvant devant sa propriété ! Dans ce cas pourquoi les habitants payent-ils une contribution et quel usage fait-on des sommes encaissées par cette administration ?

Le gouvernement impérial devrait établir un règlement général pour les municipalités provinciales. Régies par un règlement immuable, indépendant, les municipalités songeraient peut-être à l'embellissement et à l'entretien des villes de l'Empire qui presque toutes laissent beaucoup à désirer sous le rapport du confort et de l'hygiène.

PRESSE ETRANGERE.

Le Caboul.

—

Le *Times of India* trouve la situation dans le Caboul peu satisfaisante.

On s'attendait l'année dernière à de grands résultats de la mission de l'Emir au vice-roi des Indes ; mais il a été impossible d'obtenir le consentement de son envoyé à l'ensemble des arrangements proposés par les autorités anglaises, à savoir : de placer son souverain dans une situation de demi-vasselage vis-à-vis de la Grande-Bretagne ; de lui laisser la direction des affaires intérieures et d'abandonner à notre gouvernement la conduite des questions politiques.

Le représentant de Caboul prit cependant l'engagement de reconnaître la délimitation de l'Afghanistan de 1871, ainsi que la ligne de démarcation entre son pays et les possessions russes ; d'infliger un châtiment au Khan de Lalpoora pour l'assassinat du major Mac-Donald ; d'effectuer dans l'intérieur des réformes administratives et militaires, selon l'indication des autorités anglaises ; de faire admettre par son souverain un agent britannique dûment accrédité et de prêter son assistance au retour de M. Forsyth aux Indes par la vallée de Pamir.

Le gouvernement anglais mis de son côté à la disposition de l'Emir une très-forte somme d'argent, 25 mille fusils et 5 mille carabines se chargeant par la culasse.

A l'exception de ces dernières nous avons fourni à Son Altesse l'un et l'autre, mais l'Emir n'a tenu jusqu'à ce jour aucun de ses engagements. Se refusant catégoriquement d'admettre auprès de lui un représentant britannique, il s'est contenté de prendre une mesure diamétralement opposée à nos intérêts en écartant, en faveur de son second fils, les droits à la succession de son fils aîné, Yakoub-Khan, gouverneur de l'Hérat.

A moins d'une pression très-énergique et de nature à faire changer la résolution de l'Emir, Yacoub-Khan ne manquera pas de lever l'étendard de la révolte et de se jeter dans les bras de la Russie.

Le jeune Serdar a réclamé, il est vrai, le concours de la Grande-Bretagne ; nous ignorons s'il sera fait droit à la demande, mais on écrit de Caboul que Yacoub est déjà entré en correspondance avec le gouverneur russe à Khiva.

Don Carlos à Tolosa.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Saint-Sébastien, 12 mars.

La visite de don Carlos à Tolosa est encore le sujet des conversations. Il a été acclamé par la population, et l'église Santa-Maria était remplie de monde pendant le *Te Deum*. On a eu un banquet au palais Idiaquez, et je dois constater que des gens étaient accourus de tous les villages d'alentour.

Don Carlos et son état-major se sont prodigués en courses à cheval pour se faire voir des paysans. Le nouveau commandant carliste, Ceballos, a prescrit des réquisitions à charge des villes et des libéraux pour indemniser les propriétaires des caserios incendiés par les colonnes. Les routes étant ouvertes par tous les passages de la Navarre et du Guipuzcoa, les vivres et les provisions sont devenues meilleur marché à Tolosa que dans les lignes républicaines. Don Carlos a fait mettre en liberté quelques prisonniers libéraux, et Ceballos a ordonné de faire un strict blocus pour interdire aux paysans l'entrée du district encore occupé par les républicains. Enfin, dimanche matin, don Carlos a repris le chemin de la Biscaye avec son escorte.

Les 8e et 9e bataillons guipuzcoains avec Charone et Aizpurua ont suivi le prétendant. Le commandant même, Ceballos, a rejoint don Carlos à Azpeitia. Un témoin oculaire m'affirme que les habitants du fond de la province à Azpeitia, à Eibar, à Plasencia, ont fait une véritable ovation au prétendant. Dans ces districts, qu'aucune colonne n'a traversés pendant des mois, on croit fermement au succès de la cause royaliste.

Don Carlos aura pu rejoindre son armée avant la lutte décisive. Il aura son quartier général à Barr caldo, sur la rive gauche du Nervion. J'estime à près de quatre mille hommes les renforts qu'il amène avec lui. On a conduit trois cents prisonniers républicains à Vergara et aussi beaucoup de blessés carlistes. Le *Cuartel Real* en avoue six cents.

Traité entre les Ashantees et l'Angleterre.

—

Voici le texte du traité de paix arrêté entre sir Garnet Wolseley, commandant en chef de l'expédition anglaise sur les côtes de l'Afrique occidentale, et Saïbee Enquie, envoyé de S. M. Koffi-Kalkalli, roi des Ashantees :

« Art. 1er. La paix régnera désormais entre la Reine d'Angleterre et ses alliés de la côte, d'une part, et le Roi des Ashantees et son peuple, d'autre part.

» Art. 2. Le roi des Ashantees promet de payer la somme de 50,000 onces d'or comme indemnité pour les dépenses qu'il a occasionnées à S. M. la reine d'Angleterre pour la dernière guerre ; il s'engage à payer immédiatement 1,000 onces d'or, et le reste par versements partiels, conformément aux demandes que le gouvernement de S. M. pourra lui faire de temps en temps.

» Art. 3. Le roi des Ashantees renonce pour lui et pour ses successeurs à tout droit, titre, tribut ou hommage de la part des rois de Denkera, d'Assin, d'Akim, d'Adansi et des autres alliés de S. M. la reine, autrefois soumis au royaume d'Ashantee.

» Art. 4. Le roi, par le présent acte, renonce à jamais pour lui, ses héritiers et ses successeurs, à toute prétention de suzeraineté sur Elmina ou quelques-unes des tribus autrefois alliées au gouvernement hollandais, ainsi qu'à tout tribut ou hommage de la part de ces peuples, et à tout paiement ou reconnaissance du gouvernement britannique relativement à Elmina ou tout autre fort de la côte en possession de l'Angleterre.

» Art. 5. Le roi retirera immédiatement toutes ses troupes d'Appollonia et de ses environs, ainsi que du voisinage de Dixcove, Secondee et de la partie de la côte qui les touche.

» Art. 6. La liberté de commerce existera entre Ashantee et les ports de S. M. la reine sur la côte ; tout le monde sera libre de porter ses marchandises de la côte à Coomassie, ou de cette place à toutes les possissions de S. M. la Reine sur la côte.

» Art. 7. Le roi des Ashantees s'engage à tenir ouverte, sur une largeur de 15 pieds, et débarrassée de tout buisson, la route de Coomassie à la rivière Prah.

» Art. 8. Comme les sujets de S. M. la reine et le peuple des Ashantees doivent demeurer toujours amis à l'avenir, le roi, afin de prouver la sincérité de son amitié envers la reine Victoria, promet de faire tous ses efforts pour empêcher les sacrifices humains, et tâchera d'y mettre fin dans la suite, cette coutume répugnant aux sentiments de toutes les nations chrétiennes.

» Art. 9. Une copie de ce traité sera signée par le roi des Ashantees et envoyée à l'administrateur du gouvernement de S. M. la Reine à Cape-Coast-Castle, dans un délai de quatorze jours à partir du jour de la date du traité.

» Art. 10. Ce traité sera nommé traité de Fommanah.

» Fait à Fommanah, le 13 février 1874. »

Le Cabinet de Versailles.

—

La *Presse* qui est l'organe officieux du maréchal Mac-Mahon s'exprime ainsi :

« Le conseil des ministres tenu le 21 a été, comme on l'a dit déjà, fort orageux. Le maréchal qui, dès la veille, avait exprimé à M. de Cazenove de Pradine et de Carayon-Latour son mécontentement en des termes qu'on nous a répétés, mais que nous ne croyons pas devoir reproduire par un sentiment de discrétion facile à comprendre, a manifesté le dessein formel d'affirmer et de proclamer plus énergiquement que jamais le septennat que la veille M. de Cazenove de Pradine avait tenté d'affaiblir en faisant du gouvernement du maréchal le prologue de la monarchie.

» Il a été décidé qu'une lettre serait adressée par lui au duc de Broglie ; nous croyons savoir que c'est la rédaction de cette lettre qui a fourni les éléments de la discussion très-vive dans laquelle M. Depeyre et M. de Larcy auraient déclaré que si un désaveu direct était infligé à M. de Cazenove de Pradine, ils quitteraient le ministère. On aurait alors arrêté une rédaction qui, sauf quelques changements, est celle que publie ce matin le *Journal Officiel*.

» Seulement ces changements qui portent surtout sur les points qui n'affirmaient pas assez nettement le septennat au gré de la majorité du conseil des ministres et le soin qu'a eu le *Journal Officiel* de rappeler le texte des paroles prononcées au tribunal de commerce, donnent à la lettre du maréchal un tel caractère d'énergie qu'il en ressort la résolution inébranlable de ne pas tolérer que le caractère de son pouvoir soit affaibli ou faussement interprété, ni qu'on puisse faire croire qu'il pourrait prêter les mains à des tentatives de restauration monarchique.

» C'est contre ces conclusions rigoureuses qui résultent du document publié par le *Journal Officiel* que s'étaient élevés MM. Depeyre et de Larcy. On croit qu'ils ne voudront pas accepter cette interprétation et qu'ils quitteront le ministère. Si cela se passait de la sorte, le gouvernement perdrait une vingtaine de voix à l'extrême droite, mais pas davantage, car il faut faire remarquer que des royalistes intelligents et éclairés tels que le marquis de Maillé, M. de Kerdrel, etc., ont énergiquement blâmé M. de Cazenove de Pradine et ses amis. »

Retour des troupes de la Côte-d'Or.

—

Nous trouvons, dans une correspondance adressée de Portsmouth au *Standard*, les détails suivants sur les dispositions qui doivent être prises pour recevoir les troupes qui reviennent de la Côte-d'Or :

Portsmouth, dimanche soir.

Les craintes qu'on avait eues de voir arriver les troupes avant d'avoir complétement terminé tous les préparatifs pour la solennité de leur réception ne se sont heureusement pas confirmées, quoique l'activité qui a été déployée jusqu'ici dans l'exécution des travaux fût parfaitement justifiée par l'incertitude dans laquelle on se trouvait par rapport à l'époque réelle du retour de l'armée victorieuse.

Mais hier, dans l'après-midi, l'amiral sir Robert Mundy, commandant naval en chef du port, a reçu un télégramme de l'amirauté lui annonçant l'arrivée du *Vigilant* à Lisbonne, avec la nouvelle que le *Tamar* et l'*Himalaya*, qui portent les troupes, étaient en route pour l'Angleterre, et que le 42e highlander, conformément aux derniers avis reçus, attendait à la Côte-d'Or l'arrivée du *Samaritan*, sur lequel il doit s'embarquer.

L'amiral Mundy s'est empressé de faire afficher sur les murs de l'arsenal une copie de la dépêche qui a été commentée pendant toute la journée par des milliers de lecteurs. La nouvelle de la mort de trois autres officiers a causé d'unanimes regrets dans les cercles maritimes, et ces regrets étaient d'autant plus cuisants, que l'une de ces trois victimes, le sous-lieutenant Robert Mundy, était le neveu du brave commandant en chef de ce port.

Le *Tamar*, qui a à son bord le 2e bataillon du 23e régiment, a quitté Madère le 11 du courant et, en supposant que son voyage s'opère dans de bonnes conditions, il est à présumer qu'il pourra toucher à Spithead lundi soir ou mardi matin. L'*Himalaya*, qui porte le 2e bataillon des carabiniers, étant meilleur marcheur que le *Tamar*, pourrait bien arriver jeudi ou vendredi. Quant au *Samaritan*, qui a à son bord le brave régiment des «black watch» qui revient tenir garnison en cette ville, on ne sait encore rien de précis sur la date de son départ de la Côte-d'Or ; mais on ne pense pas que ce départ puisse avoir lieu avant une semaine, si même il n'a lieu quelques jours plus tard.

Les hommes ne débarqueront pas sous leurs uniformes achantis, qui n'est qu'un habit approprié aux exigences du climat des côtes occidentales, mais dans leur uniforme ordinaire de parade.

Les autorités civiles et militaires travaillent de concert à rendre la réception digne de la circonstance. Des ifs destinés à être surmontés des couleurs nationales ont été dressés le long des quais et du chemin qui conduit à la vieille ville ; l'ancienne porte qui donne accès à Portsmouth doit être convenablement décorée, et dans la grande rue, il s'y trouve déjà de chaque côté de la chaussée une profusion d'arbustes, de guirlandes et de fleurs.

Le général lord Templetown, commandant militaire du district sud-est, suivi d'un brillant état-major, ainsi que le maire de la ville et les membres du conseil de la Cité dans leurs costumes officiels, se tiendront sur la jetée de l'arsenal pour recevoir chaque régiment à mesure qu'il débarquera. En face de la jetée se trouvera, rangé en bataille, le 100e régiment, qui, dès qu'apparaîtront ses camarades, présentera les armes et poussera trois hourras. En dehors de l'arsenal, sur le quai, le 1er bataillon du 4e régiment se tiendra prêt à servir d'escorte aux vainqueurs jusqu'à la gare, qui, en raison de la route qui a été choisie, se trouve à un mille et un quart du lieu de débarquement.

Les musiques des 100e et 4e régiments seront réunies sur le point de départ et accompagneront ainsi les troupes jusqu'à la gare, celle du 4e se trouvant en tête et celle du 100e fermant la marche. Le parapet des fortifications qui fait face à la caserne sera occupé par la 2e brigade de l'artillerie royale qui saluera aussi les troupes de trois acclamations. A la gare seront massés les hommes du 4e régiment qui accompagneront de trois hurras, les troupes à mesure que les trains se mettront en marche, pour transporter les carabiniers à Winchester, et le 23e régiment à Shorncliffe. Le 42e highlanders occupera de nouveau son ancien quartier à la caserne de Clarence, à Portsmouth, et s'y rendra très-probablement par la pelouse du gouverneur où il sera harangué par lord Templetown.

Les navires qui ont été spécialement affectés au transport des blessés sont : la *Nebraska*, le *Sprite*, la *Tamise*, l'*Elisabeth-Guillaume*, et le *Victor-Emmanuel*, qui est un bateau-hôpital. On n'a encore reçu aucune communication relativement au départ de ces navires, mais il est très-probable que le *Victor-Emmanuel*, qui a à son bord le plus grand nombre de malades, arrivera le dernier.

Ces bateaux-transports viendront aussi toucher à Spithead, où ils débarqueront les malades qui appartiennent à la marine, pour la réception desquels tous les préparatifs nécessaires sont faits à l'hospice d'Hastar, après quoi, ils se rendront à Southampton pour y débarquer les malades qui font partie de l'armée et qui seront internés à l'hôpital Hesley.

Les fêtes que les habitants de la ville se proposent d'offrir aux soldats et aux marins n'auront lieu que dans quelques semaines. Les invités seront les hommes du 42e régiment et un nombre considérable d'artilleurs de la marine, de marins et d'hommes appartenant au corps des vestes bleues.

Conformément à ce qui s'est passé après la guerre de Crimée, il est probable que les hommes seront invités à un banquet, et s'il faut en juger d'après les intentions manifestées par le maire de la ville et par la promptitude avec laquelle les habitants paraissent vouloir participer aux souscriptions qui sont déjà organisées, il est à présumer que l'hospitalité qui sera offerte en cette circonstance sera marquée par la plus grande munificence.

Le maire a déjà invité les habitants à contribuer aux décorations officielles par l'ornementation de leurs maisons, et d'après ce qui se passe on peut conclure qu'ils répondront grandement à cet appel.

La raison pour laquelle le *Victor-Emmanuel* arrivera le dernier, c'est que ce navire séjournera une semaine à Gibraltar afin d'habituer les malades au changement de climat. Il est évident qu'il peut être dangereux de transporter subitement des hommes déjà minés par la fièvre des régions les plus tropicales du globe, et cela en hiver, dans un climat aussi froid que l'est celui de l'Angleterre. Aussi les médecins sont-ils convaincus de se trouver en présence de beaucoup de malades après le débarquement des troupes, mais ils pensent qu'après quinze jours ou trois semaines de séjour dans le pays natal, tous les hommes auront recouvré la santé.

Explorations géographiques françaises dans la Thessalie.

—

La géographie moderne n'a pas seulement à procéder à la reconnaissance de terres restées jusqu'à présent ignorées ; elle a, dans beaucoup de circonstances, à reconnaître des régions autrefois fort connues et très-peuplées. En Europe même, et sans aller dans des terres qui sont restées étrangères à la civilisation classique, elle constate parfois des lacunes considérables qu'il faut combler à nouveau.

Tel est, en particulier, le cas de la région des Khassia, en Thessalie et en Epire, région au sujet de laquelle on ne trouve pas d'indications exactes ou satisfaisantes dans les meilleures cartes allemandes qui aient encore été publiées. Dans la dernière séance de la Société de géographie, un ancien membre de l'école française d'Athènes, M. H. Gorceix, chargé d'une mission géologique en Thessalie, a pu signaler des rectifications et des additions nombreuses à introduire dans les cartes actuelles.

La région de Khassia, presque partout montagneuse, s'étend de l'ouest à l'est entre l'Olympe et le Pinde dont elle est séparée par la Salambria et le Xéraghis. Au nord, elle est limitée par le Veneiko dont les eaux viennent se jeter dans la mer à quelque distance au sud de Salonique. Les centres de population y sont rares et pour la plupart misérables. On peut les diviser en deux classes : les Tchifliks dont le territoire appartenant à un propriétaire étranger est cultivé par des métayers, et les Kephalo-Khoris (tête de village) où les indigènes cultivent les terres pour leur propre compte. Les premiers sont très-pauvres ; les seconds relativement florissants et leurs écoles font l'objet des soins particuliers de la communauté. On y cultive partout l'orge et le maïs qui constituent la base de la nourriture, le pain étant à peu près inconnu.

Dans la plaine et sur beaucoup de points les différentes plantes alimentaires donnent de très-bons produits, mais elles sont peu cultivées, parce que la consommation doit être faite sur place, faute de débouchés. La canalisation du Veneiko, en mettant le pays en communication avec le port de Salonique par les voies navigables rendrait à ce pays une prospérité qu'il semble avoir possédée jadis. La population est presque entièrement grecque ; l'élément turc n'y est guère représenté que par l'intendant qui gouverne la propriété.

Nous croyons pouvoir ajouter aux renseignements fournis par M. Gorceix, que l'ancien grand vizir d'Abdul-Medjid, Réchid pacha, avait entrepris de donner aux colonies agricoles une grande extension dans ces régions.

Les Valaques y sont en proportion relativement considérable, quoique leur nombre tende à diminuer. Ils ont l'esprit très-ouvert, invoquent leur consanguinité avec la race latine et exercent pour la plupart des professions nomades. Les quelques villages où ils habitent à poste fixe sont prospères ; deux, en particulier, présentent un contraste assez frappant avec la plupart des autres centres d'habitation.

Nous ne pouvons retracer ici l'itinéraire tracé par M. Gorceix, et il est préférable de renvoyer les géographes à la lecture du mémoire que doit publier le *Bulletin* de la Société de géographie. Les indications de toute nature qu'il contient sont d'autant plus intéressantes, que la reconstitution topographique de ces pays est une œuvre presque exclusivement française, puisque, sans compter M. Gorceix, elle a été opérée par des savants tels que M. Lejean et M. Heuzé.

Système pénitentiaire anglais.

—

Le *Journal officiel* a publié sur le système pénitentiaire en Angleterre, une étude intéressante à laquelle nous empruntons le passage suivant :

Il n'y a point de classification déterminée entre les prisonniers. Pour exciter leur zèle et les porter à améliorer leur position, on se sert d'un système emprunté aux prisons irlandaises. C'est le système des *marques* ou des bons points. A son entrée à Portland ou à Chatham chaque détenu est averti qu'il ne dépend que de lui, au moyen de son assiduité au travail, et de sa bonne conduite, d'obtenir une réduction d'un quart dans la durée de sa peine.

C'est surtout au travail pour un point encourager la dissimulation et l'hypocrisie, qu'une telle faveur est plus souvent accordée. Les détenus sont divisés en quatre classes, sans distinction de la peine qu'ils ont encourue, laquelle varie entre trois ans et la prison perpétuelle.

Pour obtenir de passer de la quatrième dans la troisième classe, et de celle-ci dans la deuxième, puis pour arriver enfin à la première, le détenu doit gagner six marques au moins ou huit au plus par jour. Tous les soirs, un rapport des gardiens est remis dans ce but au gouverneur.

Dans ces divers degrés d'avancement de classes, le détenu obtient un pécule plus élevé, l'autorisation de recevoir quelques visites, d'écrire à sa famille, et aussi quelque amélioration dans sa nourriture. Parvenu à la première classe, si l'on a été satisfait pleinement de lui, il est récompensé, fût-il condamné à la prison perpétuelle, par la remise d'une partie de sa condamnation.

Le registre des marques, tenu par le principal gardien de l'hôpital, est soumis à l'officier médical qui fait au gouverneur les recommandations qu'il juge convenables. Les détenus incorrigibles ont un régime spécial, et les détenus récidivistes, tout en étant soumis aux mêmes règles et avancements de classes que les autres condamnés, encourent en cas de mauvaise conduite des punitions plus sévères.

Les punitions dans les prisons de Portland, de Chatham et de Portsmouth sont graduées comme les fautes : ce sont la cellule ténébreuse, pendant huit jours au pain et à l'eau ; l'isolement en cellule, pendant huit ou quinze jours, avec ou sans travail, et, pour coucher, un lit de camp ; la perte d'un nombre de marques, ce qui est un châtiment des plus redoutés ; et les peines corporelles pour les cas graves et très-rares d'attaques sur les officiers ou gardiens. Cette dernière peine est toujours prononcée par une commission spéciale.

Tel est le régime des condamnés dans les prisons de la seconde épreuve et telles sont les stations qu'ils suivent tous pour se racheter peu à peu par le travail. Le travail qu'ils font est considérable.

« On a calculé ce qu'il représente dans les trois prisons de Portsmouth, Portland et Chatham, a dit M. Alexandre Ribot dans un très-judicieux et très-savant examen du *Système pénitentiaire en Angleterre*. »

En 1871, la valeur totale de ce travail des condamnés est estimée à 149,745 livres ou 3,743,625 fr.

Dans cette somme ne figure pas le produit du travail dans l'intérieur des prisons pour l'entretien des condamnés. Le prix moyen de la journée de travail des prisonniers varie, suivant les prisons, de 1 schilling et demi et 2 schillings et demi. Il faut rapprocher la dépense ; or, les trois prisons coûtent par an, pour l'entretien, la nourriture, le transport des condamnés, une somme totale de 3,299,650 fr.

La fête de Ganésa.

—

Nous extrayons du récit d'un voyage fait dans l'Inde par M. L. Rousselet, et que publie le *Tour du monde*, des détails intéressants sur la célébration d'une brillante cérémonie religieuse qui a lieu vers la fin d'avril à Bénarès : la fête de Ganésa :

Ce dieu, dont le nom et quelques-unes des attributions rappellent le dieu Janus des Romains, est une des divinités les plus populaires de l'Inde moderne. Il est l'emblème de la sagesse, de la prudence et du commerce. Sa présence éloigne les dangers, et comme tel il préside aux portes de tous les édifices. Toute lettre d'affaires, tout traité commence par une invocation à Ganésa, quelquefois réduite à un simple signe dont la forme rappelle la trompe qui orne le visage du dieu. Ganésa, fils de Siva et de Parvati, est, en effet, toujours représenté sous la forme d'un petit homme obèse, muni de quatre bras et ayant une tête d'éléphant. Au pied de son trône figure une souris, son coursier favori.

La fête de Ganésa se célèbre avec une magnificence extraordinaire à Bénarès, car ce dieu n'y possède pas moins de deux cents sanctuaires. Dès le matin, les processions se forment devant chaque temple ; une effigie du dieu, faite pour la circonstance, en terre cuite, peinte et ornée de dorures et de clinquant, est placée sur un palanquin de velours surmonté d'un dais richement brodé ; des prêtres, des musiciens entourent l'idole, et le cortège s'achemine lentement vers le fleuve. En avant marchent des payadères, couvertes de riches vêtements, qui s'avancent en dansant d'un pas solennel et en agitant leurs écharpes.

Ces bayadères sont de jeunes filles que les familles consacrent, au service du dieu pour éviter de les voir devenir de vulgaires nautchnis. Elles mènent une vie très réservée et ne dansent jamais que dans le temple ou durant les cérémonies religieuses.

Bientôt les nombreux cortéges débouchent sur les quais, qui présentent alors un coup d'œil vraiment féerique. La foule, vêtue de ses habits de fête, se groupe sur les vastes gradins des ghâts, dont les marches disparaissent sous un flot incessant des brahmanes et de bayadères entourant les idoles. Le fleuve lui-même apparaît couvert de milliers de barques gaîment pavoisées. Ces barques sont de longs esquifs marchant à la voile ou à la rame ; leur proue se dresse hors de l'eau et se termine en une figure d'oiseau ou de quadrupède ; le centre, parfois l'arrière, est recouvert par un léger pavillon que supportent d'élégants piliers dorés.

Idoles, brahmanes et bayadères prennent place dans les bateaux, qui se forment en procession et défilent le long des quais. Les chants, le bruit des instruments, les clameurs de la foule, remplissent l'air. La procession sur l'eau se continue ainsi jusqu'au coucher du soleil. Dès que l'astre resplendissant a disparu, les bateaux s'arrêtent, et les idoles sont lancées solennellement dans les eaux du fleuve sacré. Mais la fête n'est pas terminée pour cela ; bientôt les quais se couvrent de lumière, des feux d'artifice éclatent de tous côtés, et les barques, la vaste baie. C'est à ce moment que les Européens et les riches Hindous montent à leur tour dans leurs bateaux et se faisant accompagner de nautchnis et de musiciens, viennent prendre part à la fête de nuit et jouir de l'incomparable spectacle qu'offre cette scène digne de la Venise indienne.

L'Anémone.

—

Il est une plante tout particulièrement recherchée par les amateurs, fort appréciée dans le monde élégant et l'une des plus riches de l'empire de Flore sous le rapport de la variété de ses couleurs. Nous voulons parler de l'anémone.

L'anémone est la fleur parisienne par excel-

lence. C'est dans le courant des mois de mars et d'avril qu'on la rencontre aux environs de Paris, dans les plaines sablonneuses, « La Varenne-Saint-Maur spécialement, et parfois à Romainville et aux prés Saint-Gervais. La spéculation a proscrit de ces dernieres localités le modeste lilas et la belle anemone Sylvia.

Dans le midi de la France, ce brillant rejeton de la famille des renonculacées est l'objet de la convoitise des nombreux étrangers qui fréquentent les stations hivernales.

Dans les prés que protégent les sombres oliviers, entre Marseille et Menton, dans la vaste plaine sablonneuse qui se développe entre Vintimille et le promontoire de Bordighera, non loin de ces forêts de palmiers tant vantées de cette chaude contrée, l'anemone, toujours précoce, diapre le sol de ses admirables couleurs blanche, purpurine, bleue, violette, qu'un zephir fait naître et qu'un zéphir flétrit.

C'est l'anemone dite *nemorosa*, l'anémone des bois. Les feuilles sont d'un vert resplendissant, se tachant de blanc et prenant, en vieillissant, la teinte rouge foncée du foie

L'anemone des fleuristes, dite *Coronaria*, est une espece qui, avec la *tulipe de Gessner*, est l'ornement le plus riche et le plus varié des parterres parisiens ; elle peut reproduire non seulement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, mais encore toutes les nuances intermédiaires.

En France et en Hollande, cette contrée privilégiée pour les fleurs, l'anémone est l'objet d'un commerce étendu. Dans ces deux pays, elle fait les délices de l'amateur, qui met sa gloire et sa science à en perfectionner les nombreuses variétés.

Quoique l'anemone croisse spontanément dans les contrées tempérées de l'Europe, l'opinion généralement accreditée est qu'elle a été apportee d'Asie.

Voici la curieuse anecdote qui court à ce sujet :

Le fleuriste qui l'apporta de l'Orient, désirant se réserver la jouissance egoiste de cette fleur, ne voulut consentir a en donner une seule graine a qui que ce fût. Il etait insensible a toutes les supplications et a toutes les offres de ses voisins.

Un jour, un avocat de ses intimes amis imagina de se présenter chez le possesseur d'anemones, vêtu de la robe du Palais. Tout en se promenant dans son jardin et en exaltant la beauté incomparable des anémones, il eut la précaution de faire flotter à la dérobée le pan de sa robe sur [illegible]

Comme les graines étaient en pleine maturité, elles purent s'attacher facilement à la robe à l'aide du duvet qui les recouvre. Le larcin était consommé ; aussi, grande fut la surprise de l'homme aux anémones quand, l'année suivante, il vit se multiplier dans les jardins voisins une plante pour laquelle il avait eu la folie de refuser des sommes considérables.

[illegible] se plaisent aux lieux exposés aux vents. C'est, selon Pline, ce qui leur a fait donner [illegible]

Selon belle fleur, qui se flétrit rapidement, est l'emblème de la fragilité [illegible] rappelle la brièveté de l'existence

Chez les anciens, l'anémone [illegible] d'Adonis ou des larmes de Venus pleurant sa mort.

(Débats)

VARIETES

[illegible]

On a signalé à plusieurs reprises, et l'on ne saurait jamais trop le faire, l'influence déplorable des liqueurs fortes sur la santé. L'alcoolisme est une des plaies de la société moderne Nous voudrions aujourd'hui mettre en garde contre un autre mal bien moins répandu, il est vrai, mais qui tend à se généraliser et qui amene chaque année le dépérissement et la mort de beaucoup de personnes. Heureusement qu'ici le remède sera beaucoup plus près du mal que lorsqu'il s'agit de l'alcoolisme. Nous espérons meme qu'il suffira de signaler le danger pour le faire disparaître à l'avenir.

Si l'Orient, la Chine, la Turquie ont leurs mangeurs d'opium, nous avons en Europe, à Paris et à Londres, « nos buveurs de laudanum » et surtout nos « buveuses de laudanum (1) ». Un nombre relativement grand de personnes débiles, souffrantes, hypocondriaques, absorbent de hautes doses de laudanum. Un jour un médecin passe, ordonne quelques gouttes de laudanum pour engourdir la douleur; le malade s'en trouve bien, augmente progressivement les doses et contracte peu à peu l'habitude d'absorber l'opium. Au bout d'un certain temps, l'habitude est si forte, qu'il devient presque impossible de se passer de la préparation opiacée.

Pour peu que le moral soit un peu attaqué, que des chagrins ou la misère surviennent, on se livre à l'abus du laudanum, absolument comme d'autres vont chercher une consolation à leurs maux dans l'ivresse. Il y a mieux, l'économie se modifie si bien sous l'influence persistante du narcotique que si l'on en supprime brusquement l'ingestion quotidienne un malaise général survient suivi quelquefois meme d'accidents plus ou moins graves. Le buveur de laudanum est de tous points comparable au mangeur d'opium tel qu'il nous est décrit par différents medecins.

L'homme qui a l'habitude de manger de l'opium, dit le docteur Oppenheim dans son livre sur la médecine en Turquie, est facilement reconnaissable. Tout son corps est amaigri ; son visage est jaune et desséché, sa démarche chancelante; son épine dorsale pliée jusqu'à donner au corps une forme demi-circulaire. Ses yeux caves et vitreux le trahissent au premier regard ; ses fonctions digestives se font mal. Il ne mange presque rien. Ses forces morales et physiques sont détruites. Lorsque l'habitude est invétérée, la faiblesse qui augmente rend plus impérieux le besoin du stimulant, et il faut sans cesse augmenter la dose pour obtenir l'effet désiré. Lorsqu'il s'est longtemps livré à sa passion, le mangeur d'opium souffre de névralgies, auxquelles l'opium lui-meme n'apporte plus aucun changement. Rarement ces malheureux atteignent l'âge de 40 ans lorsqu'ils ont commencé de bonne heure à s'adonner à l'opium.

De même, le buveur de laudanum a le visage jaune et amaigri, les yeux ternes et caves ; les organes digestifs, l'estomac surtout, ne fonctionnent que très-difficilement. Les forces sont nulles, les mouvements fébriles, les sueurs apparaissent à chaque instant. Le dépérissement de l'individu est manifeste au premier coup d'œil.

Fait remarquable ! Les effets pernicieux des préparations opiacées se manifestent surtout quand on en suspend l'usage quotidien. Si vous tentez de sauver un buveur de laudanum et de l'arracher à sa détestable passion, il ne manque pas de vous dire : « J'ai essayé, à quoi bon? je deviens malade, je ne puis plus vivre sans laudanum, » et il retombe plus que jamais dans ses excès.

En effet, quand on retire à un buveur invetere sa dose journalière on voit survenir chez lui immédiatement de la céphalalgie, l'insomnie, la dépravation des sens, les spasmes, les lassitudes, les inquiétudes dans les membres et meme des crampes, des [illegible] des douleurs de la poitrine, de la toux et parfois des troubles dans l'intelligence, des hallucinations de la vue, qui font apparaître des animaux et des spectres divers. M. A. Tardieu a eu souvent à constater les symptômes d'un véritable empoisonnement chronique. Plusieurs mois après la cessation de l'opium on remarque encore une altération profonde du goût, un engourdissement des membres, un refroidissement des extrémités et l'impossibilité de faire une marche un peu longue sans avoir de violentes douleurs dans les jambes.

Tout recemment nous avons pu constater ces symptomes, encore aggravés chez deux personnes adonnées à l'usage immodéré du laudanum. Le véritable empoisonnement qui résulte de l'abus du narcotique peut souvent dérouter le médecin dans son diagnostic ; des personnes débiles, des femmes surtout, croient se mettre à l'abri d'autres maladies et se donner de la force en absorbant le laudanum à haute dose. Il [illegible] toujours un effet, une periode d'excitation qui suit l'ingestion du narcotique, ce sentiment de force et de bien-etre trompe le buveur, et il est d'autant mieux trompé que, les jours où il [illegible] passe de son excitant normal, [illegible] trouve sans force et mal à son aise. De là l'abus croissant et l'empoisonnement chronique.

Dans un cas qui s'est offert à nous cette semaine, la malade avait commencé par avaler cinq gouttes soir et matin, deux mois apres, la dose était doublee. Si elle laissait passer l'heure habituelle sans prendre sa dose, elle éprouvait dans les jointures les sensations les plus désagréables; elle avait des mouvements involontaires des bras, des doigts, des orteils, et ressentait de l'engourdissement dans les membres.

Aussi la proportion de laudanum absorbée depuis dix ans a-t elle été sans cesse en augmentant; elle atteint maintenant jusqu'à quatre cuillerées à café par jour, jusqu'à 80 grammes par semaine. Aussi les transpirations sont continuelles, l'etat de faiblesse extreme, la mémoire et les facultes intellectuelles atteintes.

Ce n'est qu'avec d'extremes précautions et de très-grands soins que l'on parviendra peut-être à raviver ce corps lentement empoisonné.

On pourait multiplier les exemples en Angleterre principalement, dans les districts manufacturiers, on va jusqu'à administrer à de jeunes enfants des doses que l'on augmente graduellement jusqu'à 14 et 20 gouttes à la fois. L'enfant devient pâle et bleme, les forces se perdent, et il ne tarde pas à mourir. En France, l'empoisonnement chronique par l'opium paraît plus particulièrement se concentrer sur la population féminine, et surtout sur certaines classes de cette population plus ou moins éprouvée par les caprices de la fortune.

Le mal fait, du reste, partout des victimes. On prend le laudanum le plus souvent à l'insu du médecin et des siens; on se cache pour ne pas inquiéter son entourage, puis l'habitude arrive avec ses exigences impérieuses ; les forces et l'énergie font bien vite défaut pour rompre avec cette passion funeste, et la mort vient à grands pas. Il importe donc de le dire nettement, car il ne faut pas qu'on s'empoisonne par ignorance, et il faut avoir la force de résister au mal avant qu'il ne soit trop tard.

Les préparations opiacees ne se trouvent pas dans le commerce comme les liqueurs fortes, l'absinthe, etc ; mais on s'en procure, paraît-il, encore assez facilement, trop facilement, puisqu'on en use à doses exagérées. Que l'on ne fasse aucune difficulté pour délivrer quelques grammes de laudanum, nous le comprenons parfaitement. Cette tolérance peut avoir sa raison d'etre : il est des cas où il peut y avoir urgence à administrer quelques gouttes; mais nous comprenons beaucoup moins que l'on délivre périodiquement, et sans autre justification que l'habitude prise, de grandes quantités de laudanum.

Que l'on tienne la main désormais à une application plus sévère de la loi, et l'on tuera dans sa racine un mal redoutable, qui tend à faire chaque année un plus grand nombre de victimes.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 1er avril [illegible]

Obligations Roumelie	fl.	44.25
id. Nouvelles		—.—
Anglo-Bank		126.50
Societe de cred. aust-turq.		19.50
Banque austro-ottomane		50.—
Piece de 20 francs		8.95
Agio		105.75
Change sur Londres		112.15
Credit anstalt		198.50
National Bank		962.—
Lloyd		418.—

Au tirage des primes de l'Emprunt de 1858 (credit loose) la serie 3531 n° 59 a gagne le premier lot et la serie 1356 n° 81 le second.

Le budget de l'Empire a été adopte par le Parlement qui s'est ajourne ensuite au 14 avril.

Vienne, 2 avril, 9 h. 44 m., soir.

Obligations Roumelie	fl.	43.25
d. Nouvelles		—.—
Anglo-Bank		131.—
Societe de cred. aust-turq.		19.—
Banque austro-ottomane		50.—
Piece de 20 francs		8.96
Agio		105.85
Change sur Londres		112.25
Credit anstalt		201.50
National Bank		964 —
Lloyd		420.—

Bourse calme; affaires limitees.

Vienne, 3 avril, 9 h 30 m. soir.

Bourse fermee à cause de la solennite du jour.

France

Paris, 2 avril.

Obligations Roumelie (nouv.) fr. 98.

Paris, 3 avril

Obligations Roumelie (nouv.) fr. 96.50

Le marechal Mac-Mahon a manifeste l'intention de suspendre le journal l'*Union*.

La province d'Alger a ete mise en état de siege, à cause des violences de la presse contre le gouvernement.

Allemagne.

Berlin, 2 avril.

La sante de M. de Bismarck donne de plus en plus des inquiétudes.

Berlin, 3 avril.

M. Muehler, ancien ministre, est mort subitement.

Angleterre.

Londres. 31 mars.

Il a ete verse à la Banque d'Angleterre un somme de 20,000 livres sterling.

Demain vendredi et lundi prochain la Bourse sera fermee.

Belgique.

Bruxelles, 2 avril.

On attend ici, incessamment, M. Rochefort.

D'apres un bruit assez accredite M. Balan, ministre d'Allemagne, se serait empoisonne.

Espagne.

Santander, 2 avril.

Dans les derniers engagements entre les troupes et les carlistes les pertes, de part et d'autre, ont été sensibles.

Grèce.

Athènes, 2 avril 8 h., soir.

Laurium	escompte	54.—
Pistolki	»	22.30
Livre Sterling		28.65
» Turque		26.17
Piece de 20 francs		22.90

Le budget des recettes, qui est deja vote, est evalue à 40 millions environ de drachmes.

On assure que M. Deliyanni prepare quelques changements parmi les membres du corps consulaire.

Roumanie.

Bucarest, 2 avril.

M. Philipesco a ete nomme agent diplomatique à St-Petersbourg.

ERRATA.—Une transposition de chiffre dans notre télégramme de Londres du 2 avril, nous a fait lire, à la cote de la Dette générale, le cours de 41 1/2 au lieu de 40 1/2.

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 1er Avril.

[illegible]	Ouv. du matin	Ptres	45 35 —
	Hausse	»	45 35 —
	Baisse	»	45 47 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	45 29 —
	Après Bourse	»	— — —
[illegible]		L.T.	[illegible]
» de la Société de change et de valeurs		»	3 30 —
» [illegible]		»	[illegible]
» du Crédit Austro-Turque		»	2 — —
» du Crédit Général		L.T.	7 25 —
[illegible]		»	— — —
[illegible]		»	6 — —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium		Fr	92 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	18 —
[illegible]		»	[illegible]
[illegible]		»	70 — —
[illegible]	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P.	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	54 20
Medjid é blanc—(difference)	»	104 35
Beshlik—(differ nce)	»	[illegible]
Mesdique... (id).	»	104 40

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible]

Pandermo, paq. a vap. angl. *Leinster*, c. Bikiki div. 5 passag.
Cardiff, paq. a vap. angl. *Nellie*. c. Willer, ayant touché Dardanelles charb.
[illegible], paq. à vap. fr. *Gyptis* c. Thurnin, ayant touché Naples, Patras, Pere, Volos, Salonique, et [illegible]
— paq. a vap. rus. *Donera*. c. Ivanovich, [illegible] touché Messine et Dardanelles div. 4 pas.
— paq. a vap [illegible] c. Rehode, [illegible] ché Dardanelles [illegible]

du 2 avril

[illegible] ang *Stefanos*, cap. Speranzas, touc. [illegible] et 93 pass.
[illegible], cap. Bikiki, div.
[illegible] aut *Thetis*, cap. Biscucchia, touch. [illegible] Cavalla, Lagos, Dédé-agatch, Dardanelles, Gallipoli, div. march. et 68 passagers.
[illegible] paq. a vap. ang. *Arno*, cap. Stephenson, touc [illegible] lest.
[illegible] a vap. *Edgard*, cap. Smith, lest
Livourne. paq. a vap. ang. *Laura Gillies*, cap. Dickens, l.
Port-Said. paq. a vap. ang *North Earstein*, cap. Nicolsen, touch Dardanelles, lest.
[illegible]
[illegible] c. Petranovich, ayant touché Corfou et Syra [illegible]
[illegible] c. Tonello, ayant touché Dardanelles lest.
Venes, paq a vap aut. [illegible]
Salonique, paq. à vap. fr. *Clyde*, c. Frane, ayant touché Enos, Dardanelles et Rodosto, div. 63 pas.
Pandermo, paq. a vap. angl. *Chiefiain*, c. Ulich, div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *City of Waterford*, c. Cals, avant touché Dardanelles div.
— [illegible] Thompson ayant touché [illegible]
Port Said, [illegible] lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 1er avril

Trebizonde, paq. à vap. ottom. *Salonique*, c. Ismail bey, div.
[illegible] paq. a vap. egypt. *Dagalieh*, c. Ibrahim bey, div.
Salonique, paq. à vap. fr. *Mersey*. c. Lautier, div.
[illegible]
— paq. [illegible] flanders, div.
Odessa [illegible] c. Giurovich div.
[illegible]
[illegible]
Marseille, paq. a vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, div.
Pandermo paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, d.
[illegible] div.
Djeddah, paq. a vap angl *Lawrance*, c. Balman, div.
Odessa, paq. a vap. angl. *Bathinian* c. Rebade, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 1er avril.

Marseille, br. ital. *Dori* c. Maggiola, lest.
— bk. ital. *Teresa Carmela*, c. Gastrnos, div.
Santorin, goel. hell *A. Dimitrios*, c. Rizas, lest
Marseille, br. ital. *St Giovanni Battista*, c. Ma[illegible]
Syra, br. hell *Lucas Scaramanga*, c. Roidis, les[t]
Marseille, bk. aut *Robo Gioane*, c. Steinft [illegible]
— br. hell. *Evanguelistria*, c. Cokinos, div.
[illegible] hell. *Evanguelistria*. c. Frangias, lest
[illegible], br. angl *Heudon*, c. Dughby lest.
[illegible]
[illegible] br. hell. *A. Nicolaos*, c. Spanos, lest.
[illegible]
[illegible] hel. [illegible] Tchimissiris lest
[illegible]
[illegible]
Tchayassi, [illegible]
— br. [illegible]
[illegible] *Elisabeth*, c. Mavroudis char[b]
[illegible] *Penelope*, c. S[illegible] div.
[illegible] br. hell. *Olga*, c. Arvanitis lest.
[illegible]
[illegible] br. ottom. *Agathonki* c. Comninus, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 31 mars

[illegible]
[illegible] br. ital. [illegible]
Taganrok, br. hell *A. Matrona* [illegible]
[illegible] *Evanguelistria* [illegible]
[illegible]
Marseille, goel. hell, *Marica*. c. Adriatos, bl[é]
Ordou. palaca ital. *Chiaretta*, c. Scarpa lest.
Odessa, bk. ital. *Mikele Gatorno*, c. Dellipo, [illegible]
Azoff bk. ital, *Aspassia*, c. Chiozza, lest
Ibraila, br. hell. *Ecaterina*, c. Cregorius, lest
Taganrok, br. hell. *Idra*, c. Cr ticos, lest.
[illegible]
Varna bk. angl. *Zealus*, c. Matthews charb
Taganrok. br. hell. *Olga*, c. Haralambos [illegible]
Balcik, br. hell. *Mihail*. c. Anesti [illegible]
Galatz, br. aut. *Giovanino*, c. Zuvilso, div.
Taganrok, bk. ital. *Cinque Fratelli*, c. Ambrossio, lest
— br. hell. *Dionidis*, c. Skindis, lest.

du 1er avril

Taganrok br. hell *Costandinos*, c. Cokinos, div.
Bourgas, br. hell. *Elpis*, c. Moussenris lest.
Taganrok. br. hell *Odissea* c. Scoulariskis. lest.
— br. rus. *Aspassia et Elleni* c. Scodombikis, lest.
[illegible] *L'Erikson*, c. Ericsen, charb
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] *Ti cero*, c. Demertino, les[t].
— bk ital. *Corvetto*, c. Bales ino. lest.
Poti, br. angl. *Reldon*, c. Doughts, lest.
Berdiansca, bk. angl *Elorence*, c. Unthenford, les[t]
[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Roum. *Alexandros*, c. Jorghiou, ble, Ismail p. Const.
Ottom. *Maria*, c. Chimstoulis, ble. Bourgas p. Cons[t]
Rou[m]. *Calliopi*, c Ioannou. blé. Varna p. Constple.
Bell. *Olympia*, c. Svoronos, blé Bourgas p. Marseille
Roum. *Evanguelistria* c. Apostoli. mais, Ibraila pour [illegible]
Ottom. *D'anik* c. [illegible] Batoum p. Constple.
Roum. *Aspasia* [illegible] blé Ismail p. Constpl.
Aut. *Sultan*, c. G[illegible]
[illegible] *Saintonge*, c. [illegible]
Ottom. *Trebizon[de]* [illegible]
Ottom. *Haliss* [illegible]
[illegible] houille Eregli pour [illegible]
[illegible] houille, Eregli p. Cousple.

[illegible]

ANNONCES

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

Versement du 1 avril 1874.

Aux termes du prospectus d'émission, les porteurs de certificats provisoires de l'Emprunt 6 0/0 Ottoman de 1873 sont invités à effectuer à la caisse du Crédit Général Ottoman le versement de 9 o/o échéant le 1er courant, moins 3 o/o pour compensation du coupon échu, soit à raison de 6 o/o.

Ce versement sera réglé au change de Lt. 112,50 pour Lg. 100, et inscription en sera faite sur les certificats qui seront [illegible] échangés contre des titres définitifs munis des coupons au 1er octobre 1874 et suivants.

Galata, le 1er avril 1874.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvieme Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvieme année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société des Tramways sont prévenus que le coupon N. 4 de dividende, fixé par l'Assemblée générale du 9/21 mars 1874 à piastres quarante (soit medjidiés d'argent deux) sera payé a partir du 19 avril —1er mai prochain au siége de la Société.

Constantinople, le 15/27 mars 1874.

BANQUE ESSTATHIADIS CARALLI ET Cie DE BRAÏLA

AVIS.

MM. les actionnaires de cet établissement sont prévenus que le coupon d'intérêt n° 1 de fr. 6 (soit a piastres 88 le Napoléon piastres 26.40) échéant le 1/13 avril sera payé a Constantinople par la Société Ottomane de Change et de Valeurs à partir du 1/13 courant.

Société Ottomane de Change et de Valeurs.

Constantinople, 1 avril 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS

Messieurs les détenteurs d'Obligations de l'Emprunt Ottoman 6 % 1869 sont prévenus que les coupons et les titres amortis de cet Emprunt dus au 1er avril courant, seront payés par la Société Génerale de l'Empire Ottoman contre la présentation de leurs bordereaux huit jours apres la date des récépissés qui leur seront délivrés.

Les bureaux seront ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures du soir.

Constantinople, le 2 avril 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Les bureaux de la *Société Générale de l'Empire Ottoman* seront fermés lundi 6 courant et jeudi 9 courant à l'occasion de la solennité de ces deux jours.

Constantinople, 3 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 26 mars (v.s.) aura lieu l'adjudication definitive de la fourniture de 150,000 ceintures rouges de laine de fabrication indigène déjà soumissionnée à 5 1/2 piastres la piece.

Les personnes qui voudraient concourir a cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 1er avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 26 Mars (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 80,000 kilés de blé dur de Roumélie déjà ssoumissionné a 55 Piastres le kilé.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées a se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskéral, le 1er avril 1874.

ADMINISTRATION CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS.

L'adjudication définitive du papier nécessaire pour étiquettes des paquets de tabac, soit 6000 rames de papier blanc et 5300 rames de papier colorié dit *Stamboul*, aura lieu jeudi prochain dans le Conseil de l'Administration.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser mardi 19 et mercredi 20 mars (v. s.) au susdit Conseil.

Constantinople le 18/30 mars 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Il arrive souvent des plaintes à l'Administration des Télégraphes et Postes, au sujet du retard qu'éprouveraient les télégrammes dans leur remise à domicile.

Dans le but de pouvoir constater si les réclamations de ce genre sont fondées MM. les destinataires sont priés de vouloir bien à l'avenir indiquer sur les récépisses, l'heure et la minute de la réception de leurs dépêches. En conséquence aucune suite ne pourra être donnée aux réclamations dont il s'agit, dans le cas où les récépissés des dépêches y relatives ne porteraient point les indications précitées, si nécessaires à une enquête.

Constantinople, le 1er Avril 1874 (*n.s.*)

CHANCELLERIE DE L'AGENCE PRINCIÈRE DE SERBIE.

AVIS

La Chancellerie de l'Agence Princière de Serbie porte à la connaissance du public que les marchandises de la fabrique de Chaises et Brouettes a Yéni-Capou de Constantinople consistant en assortiments de chaises et canapés; matériaux pour chaises et canapes non-montés ; assortiments de pailles colorées ou non ; assortiments de bois etc. etc. et appartenant à l'hoirie du feu Télémaque Tachmindji, sujet Serbe seront mises en vente aux enchères publiques qui commenceront le vendredi 21 mars/2 avril 1874 jusqu'à la vente totale.

AVVISO.

Col 9 corrente entra in attivita per le corse dei corrieri tra Vienna e Costantinopoli l'itinerario seguente.

Via Varna, Rustschuk e Baziasch

Partenza da Costantinopoli Venerdi e Martedi 5 p. m.

Arrivo a Vienna Martedi e Sabbato 9 p. m.

Partenza da Vienna Lunedi e Giovedi 1. 40 p. m.

Arrivo a Costantinopli Giovedi e Lunedi mezzodi.

Via Odessa:

Partenza da Costantinopoli Giovedi e Lunedi 2 p. m.

Arrivo a Vienna Lunedi e Venerdi 5.20 p. m.

La levata della cassetta a Stambul e a Galata si fara due ore e da quella pres[so] quest'Ufficio 1 ora prima del tempo fissato per la partenza del corriere.

Le lettere raccomandate si accetteranno al Venerdi et Martedi sino alle 3 p. m. al Lunedi e Giovedi sino all'ora 1 p. m.

Gruppi ed oggetti di valore non si spediscone che via Varna e Baziasch e devono questi essere portati all'Ufficio Martedi e Venerdi sino alle 2 p.m.

L'ultimo corriere via Varna e Bucarest partira Martedi 7 corr alle ore 3 p. m.

I. R. Direzione delle Poste.

KODRE.

Costantinopoli, 3 Aprile 1874.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

BUREAU DE CHANGE
[illegible]

Dépeche du tirage du 1 avril 1874 de l'Emprunt à Primes Autrichien de l'année 1858 (Crédit.)

Séries sorties :

192, 319, 466, 1022, 1041, 1356, 2410, 2494, 2496, 2642, 2805, 3217, 3531, 3919.

Depêche Telegraphique
adressée au
COMPTOIR D. KORITSCHONER

Vienne, le 1er avril 1874.

Resultat du Tirage de ce jour de l'emprunt à Primes du Crédit Autrichien de 1858.

Série :

192, 319, 466, 1022, 1041, 1356, 2410, 2494, 2496, 2642, 2806, 3216, 3531, 3919

I Lot de florins 200000 de la série 3531.

AVIS.

Mardi, 7 courant, à 11 h. du matin il sera vendu aux enchères publiques, à la Douane de Galata, en présence de M. Fortuné Jourdan, représentant du Comité des Assurances Maritimes d'Avers.

614 paquets tôles marques V V arrivés d'Anvers en état d'avarie par le bateau *Belge Stad Gent* et qui seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

J. de Castro.

VENTE FORCÉE
D'ARTICLES DE LINGERIES ET DE MODES
de la Faillite **Slosse sœurs**
Grand'rue de Péra, 103.

La vente, interrompue par le mauvais temps sera reprise pendant **dix jours** avec un **rabais reel de 30** o/o sur les articles lingeries et **50 0/0** sur les articles modes.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

C. A. GÉRARD
[illegible]

100—Galata, Grand'Rue Yerghandjilar—100

[illegible]

CONSTANTINOPLE.

PHARMACIE J. CALAVAS
Péra 318, à côté du Theatre français.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

EAUX MINERALES, VINS MEDICINAUX, ETC.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesme, ayant deux gros robinets remplissant tres expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connait à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

AGENCE TELEGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes recues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— [illegible] — Consulats. — Divisions de [illegible] — [illegible] d'armée.— Conseil supérieur [illegible] étrangers. — Agences des pays [illegible] — Postes impériales [illegible] — Poste française. — Poste anglaise. — Po[illegible] russe.—Poste allemande.— [illegible] — Administration des Télég[raphes] [illegible] — Compagnie de navigation [illegible] —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre [illegible], orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclesiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tables des mesures métriques.

[illegible]

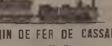

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne a Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahane pour toutes informations.

Le Directeur-Général

Herbert Haddan, E.C.

8me ANNÉE N° 78.   Sepher 20 1291.   DIMANCHE 5, LUNDI 6 ET MARDI 7 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:
Annonces 4me page.......... [illegible]
Réclames 3me page.......... [illegible]
[illegible], corps du journal.......... [illegible]
Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet, 1er Octobre, et se payent d'avance.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galeta
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. O[illegible]in, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible]

BULLETIN POLITIQUE.

L'Assemblée de Versailles vient d'être saisie d'une proposition, signée par plus de quatre-vingts députés, réclamant la dissolution de la Chambre.

Les auteurs de la proposition dont il s'agit, demandent des élections générales pour le 28 Juin de cette année, et que l'Assemblée actuelle remette ses pouvoirs le 15 Juillet aux nouveaux représentants du pays.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'une fin de non-recevoir sera opposée à cette demande, la majorité ne voulant à aucun prix se dissoudre, malgré les dissidences qui existent dans son sein.

Cette dissidence s'accentue tellement que le télégraphe nous a apporté samedi, la nouvelle que le gouvernement ne serait pas éloigné de suspendre l'*Union*. Or, suspendre l'*Union*, c'est rompre entièrement avec les légitimistes.

Du reste la rupture entre la droite pure et le cabinet est un fait accompli depuis les déclarations de M. Cazenove de Pradine.

M. de Broglie et les journaux qui reçoivent ses inspirations, ont eu beau dire, M. Cazenove a parlé au nom du parti légitimiste tout entier. Cela ressort du reste des lignes suivantes publiées par l'*Union*, en réponse à un article du [illegible]

« Nous savons ce qui s'est passé dans la réunion des chevau-légers, dit la feuille légitimiste. Des divergences se sont manifestées, à la veille de l'interpellation, entre les membres de ce groupe, mais ces divergences n'avaient trait *qu'à l'opportunité de la déclaration* de M. de Cazenove de Pradine. Et *nous affirmons* que MM. de La Rochette et de Carayon-Latour ont été *les interprètes de leurs collègues*, lorsqu'ils ont déclaré, en leur nom et au nom de leurs amis, ainsi que le constate le *Journal officiel*, qu'ils votaient l'ordre du jour pur et simple [illegible] par M. de Cazenove. »

Dans un autre article l'*Union*, parlant du septennat, s'exprime de cette façon :

« Lorsque viendra la discussion des lois constitutionnelles, *les habiletés de M. de Broglie prendront fin.* Et nous tenons simplement aujourd'hui à établir que les députés royalistes peuvent attendre ce grand débat, sans que leur silence momentané amoindrisse leur droit, parce qu'ils sont fondés à séparer la cause du maréchal de celle de M. le duc de Broglie. »

Ces deux fragments sont péremptoires. Ils prouvent que les hostilités entre les orléanistes et les légitimistes ne tarderont pas à éclater.

Il est juste de dire que les partisans du comte de Chambord doivent être furieux de voir de quelle façon ils ont été dupés par le centre droit. Pourquoi s'étonnent-ils ? la politique des orléanistes est restée ce qu'elle a toujours été, depuis Gaston d'Orléans.

S'il faut s'en rapporter à la *Norddeutsche Zeitung*, le ministre de l'intérieur de Prusse viendrait d'adresser une première circulaire aux autorités provinciales, relativement à l'exécution de la loi sur le mariage civil.

Cette circulaire se rapporte aux mesures à prendre pour la délimitation des arrondissements de l'état civil et pour le choix des futurs officiers de l'état civil.

Aux termes de la loi, dans les communes urbaines ce seront les bourgmestres qui seront investis du droit de ces fonctions, mais ils pourront les déléguer à des conseillers municipaux ; la loi stipule aussi que les communes ont la faculté de nommer elles-mêmes les officiers de l'état civil.

La circulaire du ministre de l'intérieur a donc pour but d'inviter les communes à fixer et à faire connaître leur choix sur ces différents modes de nomination des officiers de l'état civil, et en outre à donner leur avis sur la question de savoir si les communes urbaines doivent être ou non divisées en plusieurs arrondissements de l'état civil.

L'épiscopat autrichien a décidément [illegible] la campagne contre les lois confessionnelles.

Ceux de ses membres qui font partie de la Chambre des seigneurs ont déposé sur le bureau de cette Assemblée un mémoire portant que le concordat n'a pas cessé d'être légalement en vigueur, et déclarant que les signataires prendront part aux délibérations de la Chambre jusqu'à ce qu'elle ouvre la discussion sur les articles des nouvelles lois confessionnelles ; [illegible] la Chambre haute menacent, en d'autres termes, de faire grève à partir du jour où les projets de loi sur le nouveau règlement des rapports entre l'État et l'Église auront été adoptés en principe.

Cette menace, ainsi que le dit le N[illegible], n'empêchera pas plus que l'encyclique du Pape et que la lettre de Pie IX à l'Empereur François-Joseph, la réforme législative dont il s'agit de suivre régulièrement son cours.

Le ministre des finances d'Italie vient de donner à la Chambre des députés des explications très-importantes sur la situation financière du royaume.

M. Minghetti a d'abord constaté que les économies effectuées et l'accroissement des [illegible] très-favorable sur la réduction du déficit.

Selon ses prévisions, le déficit, qui cette année ne dépassera pas 128 millions, serait réduit à 79 millions l'année prochaine.

Enfin la situation dans laquelle se trouve le trésor permet au gouvernement de se passer d'un emprunt et de toute émission de papier.

En terminant son exposé, M. Minghetti a insisté sur l'urgence des mesures financières qu'il a proposées, et a même déclaré qu'il faisait de leur adoption une question de cabinet.

Les applaudissements qui ont accueilli son discours, malgré sa conclusion, font espérer qu'une crise ministérielle n'est pas à craindre pour le moment en Italie.

Rien de précis sur ce qui se passe dans le nord de l'Espagne. On parle seulement du plan de campagne de Serrano. Il consisterait à attaquer les carlistes de trois côtés à la fois.

Loma les prendrait par derrière, du côté de Balmaseda, et l'escadre opérerait par le Nervion, tandis que les forces principales s'empareraient des positions qui [illegible] du ravin de Somorostro. En attendant, une communication du gouverneur civil de Madrid interdit absolument aux journaux, par ordre du ministre de l'intérieur, de publier [illegible] nouvelle relative aux mouvements de troupes, au nombre et à la situation des forces, et de s'occuper du plan et du mouvement de la campagne contre les carlistes.

LE CABINET DISRAELI.

L'avènement du ministère tory est trop récent pour qu'on puisse savoir dans quelle voie il s'engagera, et s'il sera à la hauteur de sa mission.

Cependant le discours du trône peut déjà faire comprendre que le cabinet Disraeli n'entend nullement être un cabinet rétrograde ; qu'il examinera si ce qu'on veut conserver mérite de l'être, et qu'il ne maintiendra que ce qui sera dans l'intérêt général.

La chute de M. Gladstone est due au malaise éprouvé par l'opinion publique à l'égard de la politique des wighs.

Tout en constatant les capacités financières de l'homme d'État qui vient de tomber, on s'est demandé où il conduisait la Grande-Bretagne. On a constaté l'isolement dans lequel il l'a plongée, et le sort des wighs a été décidé.

L'inquiétude qui s'était généralisée dans les esprits était justifiée par les [illegible] indécises, inconsistantes, d'un homme agitant toutes les questions à la fois, sans les avoir mûries, et par suite ne laissant point au pays la sécurité du lendemain pour qu'il pût jouir de sa prospérité.

Toute la politique de M. Gladstone tendait à ce but : l'excédant budgétaire, le reste était accessoire pour lui, et c'est pour avoir négligé les traditions qui avaient fait la gloire et la prépondérance du Royaume-Uni, que le successeur de lord Palmerston est tombé sous l'indifférence publique.

Les torys ont donc pris le pouvoir, mais on se tromperait étrangement si on pensait que ce parti est composé de conservateurs *ultras*. Le bill de réforme a profondément modifié, dans le sens libéral, les principes des torys.

L'esprit aristocratique a de profondes racines, c'est vrai, dans la haute société, mais non dans la nation, et ce qui prouve l'habileté des partisans de M. Disraeli c'est d'avoir compris qu'ils ne pouvaient rentrer aux affaires qu'en marchant à l'unisson de la volonté nationale et qu'en adoptant ceux des progrès qu'il était possible d'appliquer.

D'ailleurs comme l'a dit un illustre homme d'État : « L'aristocratie anglaise n'est point une aristocratie de sang, mais une institution politique dont l'esprit de corps dérive de l'esprit de cette institution même et ne se rapporte qu'à cet esprit. Mélange d'aristocratie territoriale, de ploutocratie et de sommités de tout genre, elle ne forme point une caste, mais une classe. Dans son organisme s'est en quelque sorte cristallisé comme un noyau de grands propriétaires, auquel se rattachent, par une affiliation constante, tous ces possesseurs des grands capitaux qui s'acquièrent dans l'industrie et dans le commerce, ainsi que toutes les supériorités intellectuelles qui percent. L'extrême concentration de la propriété foncière dans ce pays est le grand défaut de la cuirasse et le talon d'Achille de la Constitution, mais en même temps la conséquence d'un respect, excessif peut-être, de la liberté individuelle ou plutôt de l'entière liberté laissée à chacun indistinctement de disposer à sa guise de tous ses biens, dans le présent comme dans l'avenir. D'ailleurs, depuis un demi-siècle, le grand pouvoir auquel l'aristocratie territoriale était parvenue par la possession de ses vastes domaines, sous la maison de Hanovre, a de plus en plus diminué ; à dater du bill de réforme surtout, elle a dû le partager avec les classes moyennes dont l'influence grandit toujours et ne se borne plus comme autrefois à un simple contrôle. »

Ce qui a fait, jusqu'ici, la force de l'Angleterre, ce qui fait que les plus grandes crises se dénouent chez elle sans révolutions, c'est que la liberté n'est pas le couronnement des institutions de la Grande-Bretagne mais bien la base même de son édifice politique.

Les tendances de plus en plus démocratiques des populations se sont traduites en mettant la nation à même de régler les intérêts généraux qui lui sont les plus chers, c'est-à-dire ceux de l'administration locale et communale.

Il est évident que depuis le bill de réforme, le suprême pouvoir de l'État a passé, presque tout entier, entre les mains de la Chambre des Communes et que la Chambre des Lords ne peut plus guère qu'opposer une résistance facile à vaincre. La promulgation de la loi sur le rachat des grades l'a prouvé.

La nation anglaise est essentiellement monarchique ; elle professe un respect profond pour le souverain ou la souveraine qu'elle possède. Cela tient, surtout, à ce que la couronne a peu d'influence sur la marche des affaires et se tient prudemment à l'écart, laissant au ministère et aux Communes le soin de débattre et de décider les questions pendantes.

La mission du trône, est de ne gouverner que d'accord avec les représentants du pays, avec leur appui, leur adhésion, et de ne rien pouvoir sans eux, sans leur volonté.

Bien certainement les ministres sont obligés de discuter avec la couronne à l'égard des questions importantes, mais l'action du ministère ne saurait être entravée par la volonté royale.

Le vrai souverain en Angleterre, c'est la Chambre des Communes.

Or, M. Disraeli sachant bien qu'il ne pourrait lui proposer de lois rétrogrades, sans soulever des protestations générales, il n'y a donc point à craindre un pas en arrière de la part du ministère anglais.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

S. Exc. Safvet Pacha, président intérimaire du Conseil d'État a été nommé ministre de l'Instruction Publique.

Djevdet pacha, ci-devant ministre de l'instruction publique, a été nommé vice-président du Conseil d'État.

Par une autre ordonnance impériale Cassim pacha a été nommé gouverneur d'Assyr ;

Resy effendi, ex mutessarif de Homs est nommé mutessarif de Djébel-Gharbi ; Kiamil bey, ex-mutessarif de Djebel-Gharbi est nommé mutessarif de Homs, (vilayet de Tripoli de Barbarie.

Safvet pacha et Djevdet pacha ont eu l'honneur d'être reçus samedi dernier en audience par le Sultan pour présenter à S. M. leurs respectueux hommages à l'occasion de leurs nominations.

La semaine dernière, le Prince Youssouf Izzeddin effendi, muchir de la garde impériale, accompagné du caïmakam du ministère de la Guerre, Abd-ul-Kerim Pacha, des présidents du *Dari-Choura* et du conseil de la garde et d'un nombreux état-major, s'est rendu à la caserne de Daoud-Pacha où Son Altesse a assisté à l'exercice des 1er, 2me et 3me régiments de cavalerie de la garde impériale. Après les manœuvres que la cavalerie a exécutées avec un ordre parfait, le Prince a passé les troupes en revue, et S. A. a exprimé aux officiers supérieurs, réunis autour de Sa personne, la satisfaction qu'Elle avait éprouvée, en remarquant la bonne tenue et l'habileté à manœuvrer dont ces régiments venaient de fournir la preuve.

La revue terminée, le Prince et sa suite sont allés visiter l'hôpital militaire de Maltepe, récemment établi. Après avoir minutieusement examiné la pharmacie, le laboratoire et toutes les dépendances de l'hôpital, le Prince est entré dans les salles des malades. S. A. a daigné s'enquérir de la santé des soldats alités, adressant à chacun des paroles de consolation et d'encouragement. Son Altesse satisfaite de l'ordre et de la propreté avec lesquels l'hôpital est entretenu, est rentrée au Seraskérat.

Ainsi que l'annonçait un de nos télégrammes, M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, arrivera prochainement à Constantinople, voie de Trieste. Il s'embarquera le 18 de ce mois et sera accompagné de M. le baron de Herbert Rathkeal, conseiller d'ambassade.

M. le baron de Herbert est déjà venu à Constantinople, il y a dix ans, en qualité de secrétaire de Légation. Depuis lors, il a été chargé d'affaires à Athènes et à Rome, et en dernier lieu il remplissait au ministère des affaires étrangères les fonctions importantes de conseiller aulique.

On lit dans la *Correspondance générale autrichienne* :

« De tous les changements récemment publiés, qui ont eu lieu par les représentants de l'Autriche-Hongrie à l'étranger, celui qui concerne le poste de Constantinople est généralement considéré comme le plus important au point de vue politique et accompagné de la part de notre presse des commentaires les plus variés et pour la plupart fort bizarres. Parmi les nombreuses versions qui circulent sur les causes qui auraient amené ce changement, celle-là seule nous semblerait autorisée qui voit dans la nomination du comte Zichy une conséquence de l'entrevue à St-Pétersbourg, une nouvelle preuve de la parfaite entente qui règne entre la Russie et l'Autriche-Hongrie. En même temps que disparaissait l'antagonisme politique entre la Russie et l'Autriche Hongrie en Orient, fait qui s'accomplit à dater de cette époque, les intérêts purement *politiques* de cette dernière puissance y étaient relégués à l'arrière plan, tandis que ses intérêts *économiques* ressortaient de plus en plus. La situation financière actuelle de la Turquie, les questions encore pendantes des accordements de chemins de fer, le renouvellement des traités de commerce et des conventions douanières, questions qui touchent de très-près aux intérêts de l'Autriche-Hongrie, rentrent évidemment plutôt dans le domaine de l'économie que de la politique. Il s'agissait donc évidemment en cette occurrence de tenir compte de la situation ainsi modifiée en procédant aussi à un changement de personne. C'est pourquoi on a choisi le comte Zichy-Vasonkeö, un homme qui est doué d'une grande sagacité et qui possède des connaissances approfondies en fait d'économie nationale, pensant qu'il répondrait d'autant mieux à ce but, qu'il passe pour être une *persona grata* aussi bien près de la Sublime Porte qu'à la Cour de St-Pétersbourg. Abstraction faite de ces avantages, M. le comte Zichy est à même, comme possesseur d'une fortune colossale, de représenter brillamment à Constantinople, ce qui, comme on sait, a son importance en Orient. Le nouvel ambassadeur comte Zichy occupait le poste de président du conseil d'administration du chemin de fer du Sud ; chaque année les Magnats le nommaient dans la Délégation et il passe pour un zélé adhérent du parti constitutionnel. Il a deux fils dont l'un est actuellement ministre des travaux publics en Hongrie et l'autre secrétaire de légation à Constantinople.

« En ce qui concerne le ministre comte Ludolf, qui vient d'être remplacé à Constantinople, il est probable, à ce que nous apprenons, qu'il sera désigné sous peu pour un nouveau poste diplomatique approprié à ses grands talents politiques et aux services éminents qu'il a rendus. »

Le Sultan a conféré le médjidié de première classe à M. le baron Conrad de Eibisfeld, gouverneur général de la Basse-Autriche.

M. Philippe Christitch a reçu dimanche la note par laquelle le ministre des Affaires étrangères lui annonce officiellement la décision du conseil des ministres touchant le raccordement des chemins de fer de Roumélie avec les lignes serbes.

S. Exc. Safvet Pacha, gouverneur du vilayet de Houdavendighiar, se trouve en congé à Constantinople, depuis jeudi dernier.

Mehmed Rahmi bey, colonel du [illegible] régiment de cavalerie du 4me corps d'armée, a permuté avec Baha-Eddin bey, colonel du 1er régiment du 3me corps d'armée.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. [illegible] ZACCONE ET ADOLPHE BACOT.

PROLOGUE.

VII (Suite).

A ce nom, Chauveau, qui depuis quelques instants écoutait Gibory avec attention, se redressa tout à coup : son œil eut une lueur ; il avança le corps par un mouvement de curiosité subite :

— Tu connais Revolver ? dit-il sur un ton singulier

— Parbleu, si je la connais ! répliqua Gibory, une vieille camarade à moi. Je l'ai plantée, je l'ai vue naître, comme dit la chanson. Quand je dis vieille, c'est une façon de parler : elle a vingt-cinq ans au plus, tandis que moi...

— Comment l'as-tu connue ?

— Un pur hasard, qui [illegible] elle n'avait guère plus de [illegible] ans dans ce temps-là, elle était dans la rue. Il paraît qu'elle n'avait plus ses parents, et qu'on l'avait mise à la porte. Enfin, elle mourait de [illegible] Rien, ce n'était pas [illegible] [illegible] et j'ai partagé avec elle.

— Et puis ?

— Il n'y a pas d'et puis. Il y avait une [illegible] dans la maison [illegible] [illegible] tant qu'on lui [illegible] comme ça ! Elle a travaillé à la journée pendant quelque temps, [illegible]. Moi [illegible] je [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ... [illegible] est ce que je [illegible] Elle [illegible] en robe de soie et en [illegible] d'un jeune gandin, oh ! mais là, d'un chic ! [illegible]

— Allons donc !

— Comme je te le dis. Le gandin n'avait pas l'air plus content que ça, mais enfin [illegible] était inférieur. C'est là que j'ai appris qu'elle s'appelait Revolver, car tu comprends bien que ce nom là... Elle m'a dit que c'était à cause de ses yeux noirs... Elle avait fait fortune. Depuis, ça n'a fait que croître et embellir. Elle a un hôtel place Saint-Georges, oui, place Saint-Georges, juste en face de M. Thiers !

— Mais tu es allé la voir ?

— Deux ou trois fois ; pas souvent : tu sais, je n'ai pas le temps... nous autres auteurs. Une fois cependant, j'avais cru deviner qu'elle avait un béguin [illegible]. Je me suis dit : Gibory, [illegible] laisse aller là-dedans, tu [illegible]... Je lui ai fait comprendre ce que je croyais... Elle s'est mise à rire ; ça m'a tellement [illegible], que je n'y suis plus retourné. Et voilà.

Pendant ces derniers mots, Chauveau, qui depuis quelques instants s'était levé, avait fixé son regard sur Gibory en redoublant d'attention.

Quand ce dernier eut achevé, l'homme d'affaires reprit [illegible] :

— Mais tu n'es pas brouillé ?

— Brouillé, moi ? fit Gibory surpris : [illegible] Revolver ?

— Oui.

— [illegible] il y a eu de mon côté un petit [illegible] propos, [illegible] [illegible] bêtise pour une chose pareille.

— Je ne te parle pas de toi, fit Chauveau avec une nuance d'impatience, mais d'elle elle ne t'en veut pas ?

— Ça serait plus fort, s'écria Gibory [illegible] je me tue [illegible] qu'elle [illegible] me une bossue... D'ailleurs, tiens, la preuve, c'est qu'aujourd'hui, aux courses, elle causait avec un grand gas, bien taillé, [illegible] ... eh bien ! [illegible] ! elle m'a aperçu [illegible] et elle m'a fait un petit bonjour [illegible]

Chauveau savait tout ce qu'il voulait savoir. Il parut réfléchir pendant quelques secondes en marchant de long en large dans la chambre ; puis revenant à son interlocuteur, il se planta devant lui, et, le regardant en face :

— Tout cela est parfait, dit-il avec satisfaction ; et maintenant, il s'agit de savoir ce que nous allons faire de toi.

— Dame ! tu m'as promis une affaire superbe, murmura Gibory, qui baissa modestement les yeux sous le regard d'oiseau de proie de l'homme d'affaires.

— J'ai promis, je tiendrai, répliqua Chauveau. A partir de ce moment-ci, [illegible] [illegible] jeu, que veux tu ?

— Comment ! ce que je veux ?

— Oui, comptant, là, tout de suite, combien ?

Gibory ouvrit des yeux grands étonnés.

— [illegible] dit-il d'une voix [illegible] timide [illegible] offre [illegible] à brûle-pourpoint, il me semble que cent francs...

Chauveau sans répondre, alla à sa caisse, l'ouvrit et en tira un billet de banque. Puis, revenant au vaudevilliste :

— Non pas cent francs, dit-il d'une voix [illegible]

Gibory, qui était debout, fit un saut en arrière [illegible] puis, à la réflexion, [illegible] envahit sa [illegible]

— Pas de [illegible] ! dit-il : si tu [illegible] c'est qu'il y a quelque chose de grave.

— Parbleu ! répliqua Chauveau.

— Et tu sais ce que je t'ai dit : je voudrais autant que possible ne pas compromettre mon avenir...

— Soit ! soit ! dit Chauveau d'un ton narquois ; ici on ne fo[illegible] [illegible] n'en parlons plus.... Et il fit mine de tourner le dos

Mais Gibory l'arrêta :

— Parlons-en au contraire ! s'écria-t-il. Que diable ! [illegible]

— As-tu confiance en moi ? interrogea Chauveau de sa [illegible]

— Oui, répondit Gibory.

Et il y eut dans ce *oui* l'expression d'une conscience qui capitule et se livre sans réserve après une vaine tentative de lutte.

— Eh bien ! reprit alors Chauveau, je te répète que tu ne cours aucun risque, et que ce que j'ai à te demander ne te coûtera pas même un scrupule. Bien plus, pour commencer, je vais t'envoyer à la campagne.

— A la campagne ! répéta Gibory, qui tenait enfin dans ses mains le billet de cinq cents francs et croyait rêver.

— Oui, en province, et avec une ancienne amie encore.

Gibory, ahuri, la bouche ouverte, [illegible] de stupéfaction tellement comique, [illegible] eut déridé jusqu'à l'homme d'affaires, s'il y eût pris garde.

[illegible] dernier s'était assis devant son bureau et il écrivait.

— Si j'y comprends rien, que je [illegible] une pièce pour la Comédie-Française ! [illegible] Gibory cherchant la poche dans laquelle il placerait son billet de cinq cents francs.

Cependant, Chauveau, qui venait d'achever la lettre fort courte qu'il avait écrite, la tendit tout ouverte à Gibory,

— Lis ! commanda-t-il aussitôt.

Et Gibory, docile, prit la lettre et lut :

« Ma chère enfant,

« Léon est parti ce soir pour Nevers. Suivez-le, et tenez-moi au courant de ses démarches, *dans votre intérêt.*

« Emmenez avec vous le porteur de ce billet. Il pourra vous servir. Il est sûr, quoique trop vaudevilliste. D'ailleurs, vous le connaissez.

« A bientôt.

« PASCAL CHAUVEAU. »

— Eh bien ? fit Gibory quand il eut terminé sa lecture, et l'adresse ?....

— Tu as l'intelligence bien dure aujourd'hui répondit Chauveau. Tiens, voici l'enveloppe :

Gibory jeta un cri de surprise joyeuse :

— Revolver !

— Oui, Revolver ! répliqua Chauveau. Pour gagner tes cinq cents francs, porte demain matin cette lettre à Revolver, et fais ce qu'elle te dira.

— Voilà tout ?

— [illegible]

— Je nage d'étonnements en étonnements ! s'écria Gibory. Et, prenant vivement son chapeau, il ajouta avec empressement :

— Veux-tu que j'y aille tout de suite ?

— Non, il est trop tard... et d'ailleurs demain vaut mieux. Tu as bien compris ?

— J'ai compris... c'est-à-dire que je ne comprends absolument que ce que tu m'as dit de faire...

— Cela suffit. Va maintenant. Et demain matin.

— J'y serai à huit heures précises.

— Imbécile ! Est-ce que Revolver se lève avant midi ?

— C'est juste...

— Vas-y à une heure : ce sera assez tôt, et cela te donnera le temps de faire aussi tes préparatifs ; mets-toi proprement et ne recule pas devant la dépense !

— Repose-toi sur moi, dit Gibory. Ah ! un mot encore... Faudra-t-il t'écrire, pour te tenir au courant ?

— Non, dit-il, je te préviendrai.

— A bientôt donc ! fit Gibory, qui sortit, chancelant de plaisir.

Derrière la porte, Chauveau l'entendit qui disait à la mégère ?

— Ah ! vous m'éclairez, la mère ? c'est pas dommage. Quelle fichue maison ! l'escalier est noir comme un four.. Ah ça ! vous n'avez donc pas le gaz ici ?

Puis le bruit s'éloigna et disparut.

— Allons ! murmura Chauveau demeuré seul : voilà l'affaire Chantelys emballée, et sous les tenons de la belle façon.... D'ailleurs, ajouta-t-il après un moment de réflexion, si celle-ci rate, il nous restera toujours le dossier Montdesert !

FIN DU PROLOGUE.

PREMIERE PARTIE.

I

[illegible]

A 6 kilomètres de Nevers, les flots de la Loire baignent le pied d'un immense bastion construit à pic, et que domine une terrasse couronnée d'arbres centenaires.

Cette terrasse, surplombant d'une grande hauteur sur le fleuve, forme de ce côté la limite extrême du domaine de Bois-Yron.

Entre les pierres du bastion, rongées par le temps, croissent l'herbe et la mousse. Un bouquet de saules pleureurs, qui semble sortir du fleuve, cache presque entièrement une petite porte, aujourd'hui condamnée, à en juger par la rouille qui [illegible] ses épaisses ferrures. Jadis, cette petite porte devait donner accès au château du côté de la Loire, et conduire à la terrasse par quelque étroit escalier intérieur.

(A suivre.)

Voir le numéro du 4 avril.

Rassim bey, ci-devant chancelier du consulat-général du Turquie à Raguse, vient d'etre nommé drogman du vilayet de Bosnie.

Rassim bey est un jeune fonctionnaire qui a toujours su s'acquérir les sympathies de ses chefs.

—

Le gouvernement impérial vient de supprimer le poste rétribué de consul general ottoman à Livourne, où il entretiendra désormais un consul général honoraire.

Par cette suppression, il donnera une plus grande extension au service de quelques-uns de ses consulats.

—

Les évêques bulgares d'Ochrida et de Scopia ont reçu samedi, de la S. Porte, leurs bérats d'investiture et ne tarderont pas à aller prendre possession de leurs diocèses.

—

Le ministère de l'Instruction publique vient de fonder une ecole *Ruchdié* à Médine. Les professeurs de cette école, nommés par le ministère, partiront prochainement pour cette destination.

On annonce aussi la fondation d'une ecole des arts-et-metiers au siége du gouvernement du mont Liban, et l'ouverture d'un etablissement analogue à Jerusalem.

—

Hier expirait le delai qui avait été accorde par le grand-vézir aux Armeniens hassounnistes pour évacuer l'église du Saint-Sauveur de Galata. Les notables de ce parti se sont rendus à la S. Porte et ont déclaré à S. A. que leur conscience ne leur permettait pas de livrer l'église, mais que si le gouvernement tenait à la prendre, personne d'entre eux n'opposerait la moindre résistance.

On ne sait pas encore la décision qui sera prise par la S. Porte après cette déclaration.

—

Vendredi dernier a eu lieu dans l'église arménienne-grégorienne de Galata l'Assemblée générale de la communaute arménienne-grégorienne pour l'élection du patriarche arménien.

Ainsi que nous l'avions fait pressentir dans un precedent numéro, la seance de l'Assemblée a éte orageuse. Les representants de la nation se sont divises en deux partis, dont l'un a prétendu que l'on devait procéder immediatement à l'élection du patriarche, tandis que l'autre a energiquement soutenu que l'Assemblee devait prealablement reviser et faire sanctionner par le gouvernement le règlement relatif à cette élection.

Les débats se sont prolongés jusqu'au soir, au milieu d'un grand tumulte, augmenté par la foule considérable qui assistait a cette réunion auprès des représentants légitimes de la nation.

La séance a enfin été levée vers le coucher du soleil sans que les deux partis aient réussi à s'accorder pour prendre une résolution.

Cette question sera débattue et resolue dans une prochaine réunion de l'Assemblée dont le jour sera fixé ulterieurement.

—

Un service en langues étrangères, vient d'etre etabli à la station télégraphique de Wichegrad (vilayet de Bosnie) où il existait déjà un service en langue turque seulement.

Le prix d'une depêche simple de 20 mots de la capitale pour Wichegrad est de piastres 35, médjidie.

—

Pour éviter, dans les provinces, les difficultés qui accompagnent souvent la délivrance des *teskérés* de route, aux sujets étrangers voyageant dans l'interieur de l'Empire, il a été décidé que ces passeports ne seraient delivrés dorénavant que sur une déclaration portant le timbre du consulat dont ces personnes relevent, ainsi que la signature du postulant. Les demandes portant la signature des dragmans ou de tout autre employe du consulat ne seront pas regardées comme suffisantes par les autorités locales.

Une circulaire du ministère des affaires étrangères porte cette mesure à la connaissance des représentants des puissances étrangères à Constantinople, et des ordres en ce sens ont été transmis à ce sujet aux gouverneurs géneraux des vilayets de l'Empire.

—

La canonniere roumaine le *Fulgerul* a quitté hier notre port pour se rendre à Galatz.

—

La Compagnie de l'*Azizié* attend prochainement deux nouveaux bateaux venus d'Angleterre. Ces bâtiments seront affectés au petit cabotage.

—

Nous apprenons que l'habile Professeur de Physique et des sciences occultes, G. Giordano vient d'arriver dans notre ville et qu'il compte donner le jeudi, 9 avril prochain, pour les fêtes de Pâques, une soirée fantastique, humorisque dans la salle Adam. Nous sommes sûr que l'on tiendra à aller à cette représentation extraordinaire après avoir lu le programme inséré à la 3me page. On peut se procurer des billets d'entrée chez M. Adam, passage Hazzopoulo. Le prix du billet est fixé à 1 Médjidié.

—

Le *Moniteur officiel Russe* annonce que sur la proposition du ministre des Finances, un décret impérial autorise le transit, par le chemin de fer d'Odessa-Wolotschish, des marchandises expédiées d'Autriche-Hongrie en Turquie et *vice-versâ*. Ces marchandises ne seront assujetties a aucun droit de transit ni à aucune vérification douanière, en Russie.

—

Une dépêche d'Ismaïlia, en date du 20 mars écoulé, porte ce qui suit :

Ont passe le Canal de Suez, depuis le 11 mars, *quarante-quatre* navires, jaugeant ensemble *quatre-cingt-trois mille* tonnes. La recette du service du transit, du 11 au 20 mars, s'est élevée à la somme de *neuf cent vingt-sept mille* francs.

Transit du 1er au 10 mars	[illegible]
— du 11 au 20 —	[illegible]
Transit du 1er au 20 mars	[illegible]
Recette du transit, du 1er au 10 mars.	[illegible]
— du 11 au 20 —	[illegible]
Recette du transit, du 1er au 20 mars	1,752,000 f.

Deux individus faisant partie de la bande de voleurs qui exploitent le port, et dont nous avons souvent mentionné les exploits, ont ete arretes dans la nuit de mercredi dernier, devant *Harem-Iskélessi*, par une embarcation de police commandée par le capitaine Salih agha.

Montés sur une petite barque, ces deux malfaiteurs ont été surpris épiant le moment d'escalader un steamer anglais ancré en cet endroit. Reconnus pour avoir eu precedemment quelques démeles avec la justice ils ont eté incarceres et l'on espère que leur interrogatoire mettra la police sur les traces de toute la bande.

—

Vendredi matin, un blanchisseur turc habitant avec sa famille dans un hangar aux environs de la Porte, a été trouvé pendu dans son habitation. Il a été reconnu que la mort de ce malheureux, las des longues privations qu'il avait endurees, devait etre attribuee à un suicide.

—

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 décembre 1873.

Actif.	Francs	Passif.	Francs
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Certifié conforme aux écritures. [illegible]

—

Monsieur le Directeur,

Au nom de l'Académie Byzantine *El-Chark* je viens solliciter de votre bienveillance et de votre devouement à l'intérêt public l'insertion de la lettre ci-jointe que nous adresse Madame Furet

DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN TURQUIE.

A Monsieur le President de la Société El Chark.

Permettez-moi, Monsieur, de vous développer un projet qui me semble rentrer de plein droit dans les attributions de la Société *El Chark*.

Il s'agit de l'enseignement privé.

L'enseignement public n'a pas besoin qu'on s'occupe de ses intérêts. Il trouve de nombreux promoteurs, et de tous les côtés, on jette aux nations le cri : En avant.

Des écoles s'ouvrent et se peuplent; des colleges sont creés, des cours gratuits sont organisés, des cercles littéraires se forment, des lectures publiques appellent à leurs séances toutes les classes de la société. Il faut que les générations qui s'élevent soient plus instruites que leurs devancières.

L'enseignement public a pour défenseurs tous ceux qui réfléchissent et qui pensent à l'avenir. Chaque article de son vaste programme est sans cesse discuté, modifié et augmenté.

Le champ est illimité. Depuis le professeur de Faculté s'adressant du haut de sa chaire à des centaines d'auditeurs attentifs jusqu'au maître d'études appelé à surveiller une classe d'écoliers turbulents, tous les membres de cette association universitaire peuvent et doivent apporter leur concours grandiose ou modeste dans cette tâche laborieuse.

[illegible] ce n'est pas seulement l'Occident [illegible] s'occupe de ces graves questions, [illegible] l'Orient qui reclame sa part de tra[illegible] et qui veut son rayon de soleil. La sève vivifiante a pénétré dans ses veines engourdies : elle veut produire des rameaux, des fleurs et des fruits. La Turquie commence à comprendre qu'elle doit à ses enfants une instruction plus large et pour cela multiplie ses écoles spéciales et met l'enseignement primaire à la portée de tous.

Comme on le voit l'enseignement public n'a pas besoin d'etre defendu. Tous peuvent le suivre dans ses mouvements et le juger.

Il n'en est pas de meme de l'enseignement privé, qui, trop souvent est livre [illegible] contrôle au plus ou moins de conscience du précepteur ou de l'institutrice.

Et pourtant comme l'a dit Victor Hugo dans son dernier ouvrage : *Quatre-vingt-treize :* « Il y a analogie entre la » nourrice qui donne son lait et la pré- » cepteur qui donne sa pensée. »

Et plus loin.

« Modeler une statue et lui donner la » vie, c'est beau : Modeler une intelli- » gence et lui donner la vérité, c'est » plus beau encore! »

Quelques-uns comprennent cette mission : Pour d'autres, elle reste lettre close.

Mais laissant de côté la question du précepteur qu'il ne nous est pas permis de juger, nous parlerons un peu de l'institutrice que nous avons pu etudier avec soin depuis plusieurs années.

Chargée de répandre autour d'elle, l'instruction et l'éducation, l'institutrice ou la gouvernante doit réunir *savoir* et *moralité*.

Savoir *relatif*—Moralité *absolue*.

Nous disons savoir *relatif* parce que la gouvernante de jeunes enfants n'a pas besoin de s'élever au dessus des intelligences qu'elle est appelée à développer.

Nous disons moralité *absolue* parce que quelque soit le degré d'instruction de la femme qui se voue à l'enseignement sa moralité ne peut varier en raison de ses connaissances littéraires ou scientifiques.

Il ne saurait y avoir deux morales.

Cette dernière question est-elle toujours regardée comme obligatoire ?

Que se passe-t-il dans les villes où l'enseignement privé appelle un grand nombre d'institutrices ou de gouvernantes ?

Pour ne parler que de Constantinople, la réponse est triste !

L'enseignement privé, à part d'honorables exceptions, et aux mains de femmes sans savoir et souvent, ce qui est pis, sans moralité.

Il nous a été donné d'étudier de très près ce personnel pendant deux années et d'avoir eu le cœur serre et le front couvert de honte.

Hélas ! on l'a dit et ce n'est que trop vrai : Lorsqu'une femme ne sait plus que faire en Orient, elle se présente comme gouvernante ou comme institutrice.

Les familles qui recherchent le plus souvent la langue française pour leurs enfants se laissent prendre aux apparences, ne pouvant juger le fond.

Les Européennes, et avouons-le les Françaises réussissent vite et sont acceptées sans discussion. De là parfois des deceptions et des dangers inattendus. Souvent l'institutrice ne s'est introduite dans la famille que pour nouer une intrigue et s'assurer un avenir de bien être et de luxe sans travail.

..Le résultat est facile à prévoir : les enfants sont négligés et restent ignorants ; la mère souffre et pleure ; l'enfer est entré dans cette maison si tranquille et si unie. Par bonheur, il n'en est pas toujours ainsi. Des femmes honnêtes et sages se rencontrent dans le corps enseignant. A celles-là ont doit faire place au foyer : grâce à elles les vertus les plus dignes se développeront dans le cœur des jeunes filles confiées à leurs soins et leur influence rayonnera d'une maniere bienveillante autour d'elles.

Mais comment eviter le danger, et savoir séparer le bon grain de l'ivraie ? Comment soutenir et appuyer les femmes vraiment honnêtes et prémunir les familles contre l'ignorance de la plupart des autres ?

Nous y avons longuement pensé et même nous avons adressé en 1870 un rapport sur ce sujet à S. Exc. Safvet pacha alors Ministre de l'Instruction Publique. Il se retrouverait sans doute dans les dossiers du ministère.

Nous réclamions la protection du ministre pour le Corps Enseignant. Nous sollicitions la nomination d'une Commission d'examen qui, après avoir constaté la moralité de l'institutrice lui aurait fait subir un court examen sur les points qu'elle se disait capable d'enseigner. Puis lui aurait delivré un diplôme de capacité.

Selon notre opinion ces diplômes pouvaient etre de trois classes :

La première comprenait les gouvernantes de petits enfants et n'exigeait que des connaissances élementaires.

La 2e était celle des gouvernantes institutrices chez lesquelles devait se rencontrer un peu plus de science surtout en histoire, géographie et grammaire,

Enfin la 3e classe se composait des institutrices déjà diplômées dans leur pays, et réunissant non-seulement toutes les études secondaires, mais encore une langue étrangère et quelques arts d'agrément.

Peut-être le programme de l'université ne devrait-il pas être suivi scrupuleusement pour les questions, parce que l'enseignement ici a besoin d'etre compris d'une manière plus large et plus générale. Il ne faut pas oublier que ce sont de jeunes étrangères que l'on doit initier à des connaissances difficiles à saisir dans leur ensemble.

Ce que nous n'avons pu faire seule, malgré nos efforts et notre persévérance, nous venons vous prier de le tenter, Messieurs, persuadée qu'une Société telle que la votre, ne peut manquer de réussir.

Lorsque nous avions entrepris cette croisade en faveur de l'enseignement, nous étions fortement soutenue par le journal la *Turquie*, dont le Directeur est un des membres les plus distingués d'*El Chark*.

Ne pouvant plus entièrement nous vouer à cette œuvre, nous venons vous répéter : prenez sous votre patronage, l'enseignement privé. Que ceux qui s'adresseront à vous trouvent toujours protection éclairée et vigilante !

Jusqu'à présent, beaucoup de personnes se sont posées comme intermédiaires entre les familles et tous ceux qui font partie du Corps Enseignant, mais bien peu sont dignes de cette mission, car elles n'y voient que le côté lucratif presque vénal. Le croirait-on ? Quelques-unes qui recommandent des institutrices savent à peine écrire.

Mettez un terme à cet état de choses ! Faites de cette question une question humanitaire et progressiste ! Tout y gagnera et le pays vous devra un bienfait de plus.

Au reste ce que je propose n'est pas une innovation : il en est ainsi en Russie. En Roumanie on pousse plus loin les choses : Un médecin fut-il diplômé de la première des facultés du monde, ne peut pratiquer sans passer un examen à Bucharest. C'est peut-etre un peu absolu mais c'est national.

A Pera cette maniere de faire serait une sécurité pour les familles et les institutrices sérieuses.

A ceux qui objecteront que cette mesure ne peut être autoritaire on répondra que tout en s'efforçant de venir en aide à ceux qui en ont réellement besoin, [illegible] n'imposera aucunement les brevetées de l'*El Chark*. Les familles sauront seulement que celles-ci ont été reconnues savantes et morales. Voilà tout. Aux familles de choisir entre ces dernières et celles dont nous avons parlé en commençant.

Voilà, Monsieur le Président, l'exposé de quelques réflexions que, notre l'expérience, [illegible] favorablement, et auxquelles si cela vous paraît convenable, vous pourrez donner un utile développement.

J'ai l'honneur de me dire, Monsieur,
Un des membres les plus humbles et les plus dévoués d'*El Chark*.

CAROLINE FURET
Directrice de l'École Armenienne d'Ortakeui.

Le projet de Madame Furet est vraiment digne de la plus sérieuse attention publique ; et la Société *El Chark* prenant en considération la motion de Madame Furet s'empressera de nommer une commission composée de membres les plus compétents dans cette question pour développer et mettre le plus tôt possible en activité le plan de son programme, qui est d'assurer une bonne instruction dans les familles, programme qui entre aussi dans l'esprit de l'Academie Byzantine.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre plus parfaite considération

Votre très-dévoué
AV. ANTOINE GRATI
Présid. Fondateur de l'Ac. Byzantine.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal [illegible] CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible]
Du 5 avril, [illegible]

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à [illegible]	[illegible]
H. à la turque à [illegible]	[illegible]
[illegible]	
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Maxima de la veille.........	14.4
Direction et force du vent N. modéré.	

Etat du temps le 6 avril à 8 h du [illegible]

[illegible]

—

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[illegible]
Mois de Mars.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* [illegible])

GALLIPOLI, le [illegible]

D[illegible] nouvelle de l'incendie qui avait reduit en cendres la maison de notre gouverneur [illegible] qu'on n'avait pu rien sauver du désastre. [illegible] formations étaient exactes. Le surlendemain [illegible] fouille dans les decombres, mais [illegible]

Le lendemain du désastre S. Exc. a [illegible] un congé de quinze jours et dimanche de [illegible] dernière elle est partie avec sa famille pour Constantinople. Je ne saurais vraiment vous dire combien son départ a été vivement regretté par tous les habitants de notre ville [illegible] plus qu'on prétend que S. Exc. n'a pas [illegible] de revenir ici. Nedjib [illegible] sollicitude [illegible] population [illegible] d'un [illegible] aussi eclairé, nous souhaiton [illegible] soit nommé à un poste plus élevé. Les [illegible] capacités de notre Mouhassebedji, Nouri [illegible] lequel S. Exc. s'est fait remplacer pour toute la durée de son absence

On dit en ville que Nedjib Pacha sera remplacé par Hassan Taxim Pacha, notre ancien mutessarif, et ex-Président du [illegible] de la Police. Si ces bruits [illegible] population ne pourrait mieux désirer, car Hassan Taxim Pacha qui a gouverné cette province pendant 8 ans environ, y a laissé les meilleurs souvenirs.

Je vous ai parlé plus d'une fois de la détestable organisation du service de nos pompes. Il faut maintenant vous dire que Nedjib Pacha avait soumis à ce sujet, un projet au Valy d'Andrinople. L'approbation de S. Exc. est arrivée la veille du desastre, et on a déjà confectionné un bon nombre de seaux, des tuyaux, des chars portant chacun un grand baril, des ustensiles et de [illegible] vement à organiser ce service de la [illegible] plus satisfaisante.

Hier, nous avons failli assister à un nouvel incendie. La cheminée d'une vieille maison du quartier grec, avait pris feu. Une femme qui se trouvait seule dans la masure, ne s'était pas aperçue du danger. Heureusement, quatre matelots qui passaient [illegible] par les cris des femmes du [illegible] par la fumée de la cheminée. Ces braves [illegible]

[illegible] car le prix du charbon était arrivé ici jusqu'à 40 paras l'ocque. D'ailleurs, comme [illegible] vient de l'Asie et que le temps ne permettait pas aux caïks d'entreprendre la [illegible]

[illegible] a repris immédiatement la [illegible]

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

La Canée, le 18/30 Mars 1874.

Par mes precedentes lettres, je vous ai déjà informé que l'hiver a été très-rigoureux pendant le courant de cette année. En effet, personne ne se rappelle dans l'île un pareil hiver. On dit que la neige qui est tombée dans le district d'Aïnar [illegible] élevée jusqu'à trois metres, de sorte que les habitants ont dû rester pendant cinq jours enfermés chez eux ; divers bestiaux sont morts de froid.

Les permis de licenciement ayant été donnés, à ceux des soldats de la division extraordinaire en Crete qui ont accompli leurs services militaires, nous avons appris avec une vive satisfaction que 68 soldats ont refusé d'accepter leurs permis, qu'ils ont demandé à continuer à servir dans l'armée impériale, et qu'on a fait droit à leur requête.

Une souscription avait eté ouverte à Candie en faveur des pauvres qui ont souffert des rigueurs de l'hiver. On assure que le montant des souscriptions s'est élevé à six mille piastres [illegible]

On dit [illegible] ne sera pas mis en exécution dans l'île de Crète, et qu'un ordre de l'administration generale des contributions indirectes de l'Empire adressé aux directeurs des douanes de celle île fait savoir que l'importation du tabac en feuilles provenant d'une autre partie de l'Empire, qui serait introduit, en contrebande en Crete, sera il soumis au maximum de la taxe, qui est de 30 piastres par ocque.

L'autorité superieure de l'île a donné l'ordre à l'autorite locale de Candie d'acheter mille kilos de [illegible] faire distribuer à la classe nécessiteuse qui a eu à souffrir du dernier hiver.

[illegible] aux encheres publiques des 5 dimes de l'île commencera le 25 mars (v s.) devant le conseil administratif de l'île.

Par le dernier paquebot du Lloyd autrichien sont arrivés deux touristes anglais, le révérend Pofer et le major Crowder et ils sont partis immédiatement pour visiter l'intérieur de l'île.

Salih pacha, commandant de la flotille de l'Archipel, part aujourd'hui pour Constantinople en vertu d'un congé.

La corvette impériale *Mouzafer*, ayant à son bord Hussein pacha, inspecteur du ministère de la marine dans l'Archipel, est arrivé avant-hier [illegible] provenant de Volo.

Grâce à Dieu, le temps s'est remis au beau, les travaux agricoles vont commencer, il est à espérer que le commerce reprenne son activité. La [illegible] quillité continue à régner sur toute l'étendue de l'île

—

PRESSE ÉTRANGERE.

Le cabinet de Versailles.

On ecrit à l'*Indépendance Belge :*

Paris 20 mars.

L'interpellation d'avant-hier a été décidément un très-gros fait qui a eu des conséquences assez graves qui ne sont pas près encore d'être terminées. *L'Opinion nationale* et le *XIXe Siècle* racontent ce matin que M. d'Harcourt a manifesté à M. de Broglie son étonnement de ce qu'il eût défendu si faiblement la dechéance morale du septennat proclamée par M. de Cazenove de Pradine. Le fait est dementi ce soir par le *Français* ; mais ce qu'il est impossible de dementir, parce que de tous les cotés en revient la certitude, c'est que le maréchal de Mac-Mahon est fort irrite d'avoir eté mis en cause comme on l'a fait et surtout d'avoir eté si peu défendu !

Non-seulement le président de la république a mandé hier matin MM. de Cazenove de Pradine et de Carayon-Latour et leur a declare qu'ils avaient dis[illegible] fait de lui, contre son gré, le garde-place du comte de Chambord ; mais il est absolument certain que la lettre du maréchal de Mac-Mahon etait conçue dans une forme plus accentuee et plus affirmative que la version donné ce matin par le *Journal officiel*. Quelques objections ont eté presentées, dit-on, par M. de Broglie, dont cette forme un peu vive blâmait implicitement l'attitude, mais ce qui est encore plus affirme en depit de tous les dementis, c'est que MM. de Larcy et Depeyre, dans une séance qui a ete fort orageuse, ont declare qu'ils ne pouvaient conserver leurs portefeuilles si la lettre du marechal-président était aussi hostile aux opinions qu'ils représentent dans le conseil. La lettre a ete un peu modifiée et MM. Depeyre et de Larcy restent à leur poste. On peut donc [illegible] impunément qu'ils sont d'accord avec leurs collegues, mais on doute qu'ils puissent rester aux affaires longtemps.

On cite M. Decazes parmi les membres du conseil qui se sont prononcés le plus vivement, pour que le septennat fût plus nettement affirmé. Quoi qu'il en soit le maréchal a cru devoir respecter certaines considerations et s'est borné, dans sa courte lettre, dont les termes sont, du reste, identiques à ceux que je vous transmettais par avance hier, à rappeler les paroles adressees par lui au president du tribunal de commerce. Meme ainsi adoucie, la lettre du chef du pouvoir exécutif est un avertissement sous-entendu à M. de Broglie d'avoir dorénavant a mieux defendre l'autorité du septennat. On ajoute, du reste, que M de Goulard est venu donner au maréchal cet avis, plus ou moins desinteressé, que lui et un certain nombre de membres du centre droit qui ont voté avant-hier pour le gouvernement, ne pourraient désormais le faire s'il laissait ouvertement conspirer contre lui, sinon meme proclamer sa déchéance.

—

M. de Bismarck.

On écrit de Berlin, 21 mars, à la *Kœlnische Zeitung :*

« ... Les forces du chancelier de l'empire ne reviennent que lentement et le prince ne pourra point reprendre de quelque temps la direction des affaires de l'empire. C'est dans de pareilles circonstances que l'on remarque ce qu'a d'extraordinaire, d'anormal pourrait on dire, le fait qu'un seul homme supporte, comme un autre Atlas, tout le poids de l'empire d'Allemagne. L'empire aurait besoin à la verité d'un ministère complet. L'armée et la flotte, les postes et les télégraphes exigeraient au moins trois ministres de l'empire. Les finances demandent aussi leur homme et vu l'extension des affaires judiciaires, l'empire ne peut point se passer non plus d'un ministre de la justice.

» Aujourd'hui, c'est un seul homme qui est responsable pour tous ces ministères, tandis que le ministère des affaires étrangères lui donne déjà suffisam[illegible] prussien.

» Le besoin d'un [illegible] deviendra de plus en plus sensible. A ce propos on se posera naturellement la question : « Doit il donc exister un ministère impérial allemand à coté du ministère royal prussien ? » — Et non moins naturelle serait cette autre question : « Aurons-nous donc toujours une double représentation nationale et une double législation ? » [illegible] présentee à la Diète [illegible] prouvée par les deux Chambres de la Diète, [illegible] on au Parlement, où siegent tant de membres qui sont en meme temps députés à la Diete. La Prusse forme une trop grande partie de l'empire d'Allemagne pour qu'une législation en double ne soit pas un inconvénient. Plus tot ou plus tard cette double Constitution devra prendre une forme plus unitaire, — et ce développement, on peut l'attendre tranquillement de l'avenir. »

—

La situation du parti bonapartiste.

On ecrit de Paris, à la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord :*

[illegible] du 16 courant, ou serait-ce pour des raisons plus graves ? Ce lion n'est il qu'en carton peint, ou est-ce un lion vivant qui a force, dents et griffes ? Ces [illegible] gereux pour la république, est le parti bonapartiste.

« Si l'on se réporte au mois de mars 1871, alors que la Chambre de Bordeaux prononçait la dé[illegible] compare cet état de choses à l'etat de choses actuel, il est incontestable que le parti bonapartiste s'est fortifié. L'élection de M. Rouher dans [illegible] dans [illegible] 1871 [illegible]

« [illegible] qui les ont produites. Meme dans le Pas-de-Calais, l'un des departements les plus bonapartistes de la France, l'élection de M. Sens ne s'est faite que grâce à la coalition [illegible] en sa faveur. Dans la Vienne, M. de Beauchamp, [illegible] aussi bien par le parti bonapartiste que par les deux autres partis monarchiques, n'a reuni que 31,312 voix, lorsque le 2 juillet 1871 M. de Soubeyran en avait reuni 32,380. En outre, détail très significatif, ces 32,380 voix à M. de Soubeyran en 187. lui avaient été données [illegible] tion du 1er de ce mois [illegible] candidat republicain, M. Lepetit. [illegible] journaux bonapartistes, humilies de leur echec dans la Vienne, demandent que les candidats bo[illegible] conservateurs approuvant soit [illegible] temps, qu'ils [illegible]

« Ce qui fait la force du parti bonapartiste, [illegible] Chambre, c'est [illegible] M. le duc de Broglie [illegible] de Rouher, pour so [illegible]

« Il ne faudrait pas croire que le parti bonapartiste puisse en lui-même cet accroissement de force exterieure qu'il affecte si orgueilleusement. Ce serait d'autant plus s'abuser que les principaux chefs de ce parti sont en baisse. Il est notoire, en effet, que M. Magne, avec [illegible] impôts, a perdu de sa popularite comme [illegible] qu'il a [illegible] ce des critiques de MM. Feray et Léon Say. Il est notoire que M. de Soubeyran a considérablement perdu de son crédit non seulement dans la Vienne, mais à Paris, où il passe plutôt pour un « manieur d'argent » que pour un « financier » et un « politique ». Il en est ainsi de tous les autres chefs de ce parti. M. Rouher lui-même est paralysé par son affaire de la liste civile impériale, qui le tient en complète sujetion devant M. de Broglie, celui-ci ayant l'habilete de trainer cette affaire en longueur le plus possible.

« Les bonapartistes ont pour suprême habilete de faire du bruit quand meme. A les entendre, toute l'armée allait se précipiter à Chislehurst le 16; la lettre du general Renson etait une circulaire, destinée à entraver ce grand mouvement bonapartiste de l'armée ! Or un document officiel, [illegible] aujourd'hui que toute l'armée qui veut aller fêter le prince impérial à Chislehurst, se réduit à deux generaux en disponibilite, MM. Fleury et Pajol. Il en est du peuple comme de l'armée. C'est dans cette proportion qu'il se rendra à Chislehurst, malgre les habiletés du *Gaulois*. On sait, en effet, que ce journal a inventé le fameux registre du 16 mars, et que, pour mieux séduire encore les bonnes gens du peuple, il a promis une inscription sur le livre d'or à quiconque prendrait dans ses bureaux un abonnement d'un mois. Ce parti a encore une autre habileté. Conformément aux déclarations faites par le *Pays* le 28 février, et par l'*Ordre* le 3 mars, il affiche partout sa profession de foi démocratique, il répète [illegible] s'élève contre la commission [illegible] veut mutiler le suffrage [illegible] ainsi comme le défenseur des droits du peuple contre les monarchistes de [illegible] de 1830.

« Ce n'est pas tout. A chaque occasion, les [illegible] de ce parti, pour faire croire au peuple [illegible] les malheurs de la guerre de 1870 ne [illegible] imputés aux vrais bonapartistes, [illegible] donner le change. D'après eux, ce sont les hommes du 4 septembre qui sont l'unique [illegible] tous les malheurs publics. En outre, si quelqu'un des leurs est à sacrifier, c'est M. Emile Ollivier. Ils le font d'autant plus coupable, qu'ils pensent par là s'innocenter eux-mêmes. En l'attaquant violemment, ils donnent à penser au peuple qu'ils ne sont pour rien dans la déclaration de la guerre de 1870, laquelle ne retombe ni sur

eux ni sur l'Empereur, mais uniquement sur M. Emile Ollivier. Les récents articles de ces journaux, à l'occasion de la réception de ce dernier à l'Académie française, dévoilent clairement cette tactique.

« Plus que jamais ces *mêmes* journaux *flattent* l'armée *et le clergé*. L'armée reste silencieuse. Le clergé suit avec M. Veuillot la bannière de Henri V, comme vient de le montrer la récente polémique de Mgr. Pie, évêque de Poitiers, et du *Pays*. A part M. Maret, doyen de la Sorbonne, et une dizaine d'autres évêques qui restent partisans *in petto* de la dynastie qui les a fait parvenir à l'épiscopat, tous les évêques favorisent extérieurement la cause de Henri V.

« Souvent les journaux anti-bonapartistes se prévalent des divisions qui existent dans le parti bonapartiste, pour conclure à l'impuissance de ce parti. Cette raison ne semble pas très-conforme à l'exactitude des faits. Sans doute M. Rouher et le général Fleury sont très ennemis l'un de l'autre, sans doute encore M. Rouher déteste M. Ollivier qui le lui rend avec usure. Néanmoins ce sont là des tiraillements de personnalités, qui ne sauraient aller jusqu'à la dislocation du parti. La seule division sérieuse serait celle qui pourrait provenir entre le prince Jérôme-Napoléon et le prince impérial. Mais ce n'est là qu'une question de jalousie impuissante. Comme vient de l'affirmer le *Patriote de la Corse*, jamais le prince Jérôme-Napoléon ne se posera en prétendant au trône de la France contre le prince impérial. Donc tous les manifestes qui peuvent émaner de la plume du premier, ne peuvent être qu'inoffensifs pour le second. Quant au prince Jérôme-Napoléon, il éprouve évidemment un certain plaisir à jouer au prince Canino de 1848, mais la façon dont la *République française* du 11 courant a accueilli sa dernière déclaration, ne montre que trop combien peu de prise il a sur le parti démocratique, et combien les garanties qu'il pourrait offrir à la France contre le Vatican sont invalidées, même aux yeux de ceux qui pourraient le plus les agréer, par le césarisme qu'il professe sous les apparences démocratiques.

« Quant à l'immense différence qui existe entre 1851 et 1874, elle est trop évidente, pour que tous, sauf les bonapartistes aveuglés par le fanatisme, ne la voient pas. Telle est l'opinion qui domine actuellement dans les cercles politiques qui passent pour les plus modérés et les plus impartiaux. Le grand effort des bonapartistes, actuellement, est d'ébranler le septennat, en faisant ressortir les ambiguïtés et les équivoques, et cela tout en paraissant défendre le maréchal de Mac Mahon. En comparant les numéros du *Pays* du 28 février et du 13 courant, on est frappé de cette contradiction, qui est évidemment une tactique, et qui, l'émancipation du prince impérial une fois proclamée, peut devenir un utile moyen de sédition bonapartiste. »

La Chine.

On écrit au *Sémaphore* :

Shanghai, 29 janvier.

Nous sommes depuis quelques mois complètement dépourvus de nouvelles politiques indigènes. Le gouvernement impérial fonctionne, sous son nouveau maître, avec la même monotonie qui existait sous le précédent empereur. Rien ne transpire des relations diplomatiques entre la cour de Pékin et les représentants des puissances étrangères. L'année chinoise est à sa fin et l'on ne sait encore rien quant aux dispositions que prendront les ministres étrangers pour les compliments d'usage à adresser à l'empereur de Chine. Seront-ils reçus, ou demanderont-ils à l'être à cette occasion? Dans nos divers ports ouverts au commerce étranger, les consuls des puissances européennes reçoivent de nombreux cadeaux des gouverneurs ou « Taotai », les visites d'usage s'échangent et les protestations d'amitié y viennent en aide. Ces fleurs d'une existence éphémère ne trompent que les nouveaux venus, mais leur illusion disparaît après la première relation sérieuse qu'ils ont eue avec ces amis de la veille.

Je vous ai parlé, il y a quelque temps, de notre organisation municipale sur la concession française, et je vous ai signalé les difficultés qui entravent le fonctionnement de ce corps administratif.

Les différends qui existaient entre la municipalité et le consulat général ont été tranchés par le ministre de France à Pékin, d'abord, et par le département des affaires étrangères en faveur de la municipalité.

En présence du désarroi des affaires municipales, je suis à me demander s'il n'eut pas mieux valu que le consul général affirmât une politique plus ferme.

Au lieu de cela, sans doute influencé par l'appui que ses adversaires ont trouvé auprès du ministre, le consul général a convoqué les électeurs pour nommer six membres du Conseil en remplacement des démissionnaires. Sur 210 électeurs inscrits, environ 40 se sont présentés, mais aucun candidat n'étant mis en avant, ils ont porté des noms à tort et à travers. Cette épreuve a été annulée forcément parce que ceux qui avaient obtenu le plus de suffrages ont refusé le mandat.

Une nouvelle épreuve vient d'avoir lieu, et contrairement à la loi et à toutes les règles, le Consul a annoncé dans les journaux que dans le cas de refus de l'un ou l'autre des élus, le candidat qui aurait obtenu le plus de suffrages après l'élu, serait nommé conseiller par le consul général. Cette détermination étrange ne peut avoir été inspirée que par cette situation énervante par laquelle notre consul général a dû passer. Blâmé d'un côté, tiraillé et entravé de l'autre, ne trouvant de bonne volonté que dans un petit cercle de gens, il s'est décidé à sortir de la voie légale. Le conseil municipal est donc au complet pour un temps plus ou moins rapproché, parce que le parti des intéressés compte encore la majorité par l'absence d'un des membres de l'opposition.

J'appelle l'une des fractions du conseil « le parti intéressé » parce qu'il se compose de propriétaires des terrains qui bordent la rivière et qu'à la limite des quais, ces propriétaires et agents de grandes compagnies maritimes, demandent à construire des « wharfs » ou jetées couvertes, ce qui serait l'équivalent de magasins bâtis sur pilotis sur la rivière, et qui fermeraient la vue de la rivière aux promeneurs dont les habitations sont ailleurs que sur les quais. Les électeurs ont protesté contre cette construction autorisée par le dernier conseil, et ils ont confirmé cette protestation en nommant trois nouveaux conseillers opposants.

Nous allons les voir à l'œuvre, et c'est avec anxiété que nous attendons quelle sera la détermination du consul général dans le cas où le nouveau conseil confirmerait l'autorisation de construire ces « wharfs » qui ont été l'objet d'un si grand mouvement dans notre cercle ordinairement si paisible.

La théorie des courants maritimes.

On sait que la théorie des courants maritimes a été modifiée à la suite des belles explorations accomplies par l'Angleterre dans les eaux de l'océan Atlantique et celles de la Méditerranée. Le docteur Carpenter, en Angleterre, et M. Pouillet, en France, ont établi que la circulation des eaux de l'Atlantique boréal est causée par l'échauffement du liquide à l'équateur et par son refroidissement au pôle. Il s'établit ainsi, par suite de la différence des densités, un double courant analogue à celui qui circule dans les appareils de chauffage à eau chaude des serres de nos jardins.

M. John Aitken de Falkirk vient d'écrire à la Société de géographie de Paris qu'il croit devoir apporter une réserve dans l'adoption de cette théorie. Cette réserve est assez étrange et semble au premier abord inadmissible; c'est que l'eau de la mer refroidie par la glace n'en devient pas plus dense.

Pour établir ce fait, M. John Aitken divise un récipient en deux compartiments séparés par une cloison mobile. Il remplit l'un d'eau refroidie par la glace en fusion et colorée en bleu, l'autre par de l'eau chaude, colorée en rouge. Cela fait, il enlève doucement la cloison et laisse le mélange s'effectuer. Que l'écart de température soit seulement de un degré centigrade ou de huit degrés, le résultat est toujours le même: c'est *l'eau froide qui surnage l'eau chaude*, d'où il faut conclure que le refroidissement de l'eau par la glace fondue ne la rend pas plus dense, mais qu'il la dilate et l'amène à la surface.

Une autre expérience de M. John Aitken consistant à mettre un morceau de glace à l'une des extrémités supérieures d'un récipient rempli d'eau froide, il se forme immédiatement un courant; il conclut à la constatation de ce fait qu'il s'établit trois courants dans le vase: un superficiel qui s'étale à la surface, un inférieur qui est le courant froid, et un intermédiaire qui est le courant tiède placé par conséquent entre deux courants froids. Ces expériences, ajoute M. Aitken, ne suffisent certainement pas pour établir de toutes pièces une théorie des courants; mais elles sont de nature à faire suspendre tout jugement définitif jusqu'à ce que des observations suivies aient été faites en pleine mer sur les courants et les contre-courants.

Il me semble toutefois, ajoute-t-il, que les faits constatés dans le laboratoire tendraient à établir que le courant arctique des côtes orientales du Nouveau-Monde est bien un courant superficiel produit par la fonte des glaciers, et non pas, comme on l'admet généralement, un courant d'origine profonde, jaillissant à la surface des profondeurs des mers du Groënland.

La peste bovine en Hongrie.

Dans une correspondance envoyée de Pesth au *Times*, nous trouvons quelques détails intéressants sur la peste bovine en Hongrie, qui, à plusieurs reprises, a causé tant de victimes dans le royaume de Hongrie et dans les pays où elle a été importée par les bestiaux de cette provenance.

Les prescriptions arrêtées dans le congrès international qui a eu lieu à Vienne en mars 1872 ont porté leurs fruits. Ce congrès, auquel ont pris part les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Hongrie, de la France, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, de la Suisse, de la Turquie, de la Roumanie et de la Servie, a jeté les bases d'une réglementation sévère et réciproque et ordonné les mesures à prendre lors de l'apparition du fléau, tant pour en constater l'intensité que pour le limiter par un cordon sanitaire. Il a également prescrit la manière rapide d'en donner communication immédiate aux puissances intéressées.

Il a réglé enfin très-minutieusement les voies spéciales de transport par chemins de fer et par terre affectées aux bestiaux, les opérations de désinfection des trucs, des wagons et des voitures servant à ces transports; en un mot, il a signalé le plus complètement possible toutes les précautions destinées à arrêter le fléau dans sa marche extensive, aussitôt son apparition sur un point. Les meilleurs résultats ont été atteints, grâce à ces mesures; les chiffres statistiques qui suivent en sont la preuve. Dans une période de six années, de 1861 à 1867, la peste bovine s'est déclarée dans 680 localités qui possédaient 908,209 têtes de bétail. Sur ces chiffres, 85 p. 100 ont été attaquées par le fléau, tandis que sur ce dernier nombre 63.9 p. 100 sont mortes ou ont dû être abattues.

Dans la seconde période, de 1867 à 1873, et, sous l'empire des précautions arrêtées par le congrès international, le fléau, qui se représenta dans 430 localités possédant en tout 425,992 têtes de bétail, fut amoindri notablement dans ses ravages. Sur ce dernier chiffre, 7.8 p. 100 têtes furent atteintes de la peste, et sur ce nombre 60 p. 100 sont mortes ou ont dû être abattues. Si donc on n'estime qu'à une somme moyenne de 125 fr. la valeur d'une tête de bétail, la Hongrie a perdu, dans la première période, 90,924,250 fr., tandis qu'elle n'a perdu que 12,660,625 fr. dans la seconde période.

L'Etat et les communes, dans certains cas, supportent les frais d'indemnités à allouer aux propriétaires qui ont observé les règlements et sont frappés dans leurs propriétés.

La dépense, dans la seconde période, n'a été, de ce chef, que de 75,000 fr. de plus que dans la première période.

Le bénéfice des mesures prises par le congrès est donc manifeste pour les éleveurs de Hongrie, dont il sauvegarde et protége les intérêts. Le dernier recensement de 1870 accuse 5,118,088 têtes de bétail en Hongrie. Ces chiffres démontrent de quelle importance extrême, au point de vue de la prospérité du pays, a été la précaution prise. L'exportation du bétail hongrois, qui se fait surtout sur l'Allemagne, est devenue maintenant un trafic fort considérable: les dangers d'infection et de transmission de la peste bovine hongroise, qui a si longtemps arrêté l'essor de cette exportation, ayant disparu, grâce aux mesures prises et strictement exécutées de la conférence, il ne peut qu'en résulter un accroissement de la richesse nationale pour la Hongrie.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 4 avril, 9 h. 44 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	—.—
d. Nouvelles ...	—.—
Anglo-Bank ...	128.50
Société de créd. aust-turq..	19.50
Banque austro-ottomane..	51.—
Pièce de 20 francs ...	8.97
Agio ...	105.90
Change sur Londres ...	112.40
Crédit anstalt ...	238.—
National Bank ...	962.—
Lloyd ...	418.—

Bourse calme.

Vienne, 5 avril 5 h. 15 m., soir.

M. le comte Zichy partira pour Constantinople le 18 de ce mois.

Vienne 6 avril, 6 h. 50 m. soir.

Un télégramme de l'agence Havas annonce qu'il règne de l'agitation à Constantinople.

France

Paris, 4 avril.

On accuse M. de Broglie d'être, envers la presse, moins tolérant que ne l'était l'Empire.

Paris, 4 avril, soir.

M. Beulé est mort.

Un procès sera probablement intenté à MM. Adam et Hugo pour avoir contribué à l'évasion des déportés de la Nouvelle Calédonie.

Paris, 6 avril.

Le voyage de l'empereur Alexandre de Russie à Londres est considéré ici comme le complément des précédentes entrevues entre les souverains.

La gauche a entrepris sa campagne dissolutioniste.

Allemagne.

Strasbourg, 6 avril

La municipalité est dissoute.

Angleterre.

Londres, 4 avril.

Il a été retiré de la Banque de Londres une somme de 92,000 livres sterling.

Russie.

St-Pétersbourg, 5 avril.

Les journaux du pays apprécient très favorablement la nomination de M. le comte Zichy au poste d'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople.

Italie.

Rome, 5 avril, matin

On considère comme probable le retour de M. Sella au ministère.

Espagne.

Madrid, 4 avril, soir.

Les opérations des troupes républicaines ont été reprises avec succès.

Grèce.

Athènes, 4 avril 11 h., soir.

A la Chambre, M. Coumoundouros parle contre les concessions accordées par le précédent ministère et fait un triste tableau des finances du pays.

Demain il y aura séance extraordinaire pour pouvoir voter le budget des dépenses, avant les fêtes de Pâques.

Il est question d'une demande des actionnaires de Laurium à l'effet d'introduire quelques modifications dans le contrat de concession.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 6 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	45 38	—
	Hausse ...	»	46 18	—
	Baisse ...	»	45 38	—
	Clôt. du midi ...	»	— —	—
	Clôt. du soir ...	»	46 13	—
	Après Bourse ...	»	— —	—
Actions S. Gén. ...		L.S	5 30	—
» de la Société de change et de valeurs ...		»	3 25	—
» de la Banque de Const..		»	4 29	—
» du Crédit Austro-Turque ..		»	2 —	—
» du Crédit Général ...		L.T.	7 20	—
Banque Verissi et Cossoudi ...		»	— —	—
Tramway ...		»	6 —	—
Société Commerciale Ottomane ...		»	3 —	—
Laurium ...		Fr.	91 —	—
Crédit Hellénique (escompte) ...		»	22	—
Obligations de Chemins de fer ...		»	99 —	—
» 2e émission ...		»	72 —	—
Emprunt ...	1863.. coup.	»	289 —	—
	1865 ...coup.	»	301 —	—
	1869 ...	»	266 —	—
	1872 ...	»	66 —	—
	1873 ...	»	264 —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise ...	P. 111	10
Pièce de 20 francs ...	» 88	—
Impérial russe ...	» 90	—
Ducat (Crémitz) ...	» 51	25
Medjidié blanc—(différence) ...	» 101	35
Bechlik—(différence) ...	» 104	—
Métalique ... (id). ...	» 104	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 4 avril.

Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fabre, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles div. 78 pes.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Alexaudros*, c. Speranzas, div.
— paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, charb.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Admore*, c. Barkflld, ayant touché Gibraltar, Piré, Salonique et Dardanelles div. 5 passag.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Vindimore*, c. Ward, ayant touché Dardanelles charb.
Hartlepool, paq. à vap. angl. *Blackhcotte*, c. Kidder, ayant touché Gibraltar et Dardanelles charb.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Apoh*, c. Penney, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. angl. *Robin Hood*, c. Hunter, ayant touché Dardanelles lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 2 avril

Sulina, paq. à vap. angl. *Edgar*, c. Smith, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Ceres*, c. Ivanoff, div.
— paq. à vap. angl. *Arno*, c. Stephenson, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Simays*, c. Cabonfigue, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Marassi, div.
Dedé-Agatch et Marseille, paq. à vap. fr. *Niimen*, c. Bourdilat, div.
Poti, paq. à vap. rus. *Daveria*, c. Iovanovich, div.
Nicolaief, paq. à vap. angl. *North Eastern*, c. Nikolson, div.
Ibraila, paq. à vap. angl. *Student*, c. Williams, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Agurd*, c. Rikiki, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Magdebourg*, c. Baker, d.

du 3 avril

Pandermo, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div.
Rodosto, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Galdig, div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Trebizonda*, c. Inchiostri, div.
Nicolaief, paq. à vap. aut. *Risauo*, c. Sbutega, div.
Galatz, paq. à vap. aut. *Nil*, c. Tonello, div.
— paq. à vap. angl. *City of Waterford*, c. Cale, div.
Odessa, paq. à vap. holl. *Stella*, c. Wik, div.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Djanik*, c. Hassan bey, d.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 2 avril.

Syra, br. hell. *Dio Fili*, c. Andreadis, div.
Schayassi, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Giorgiou, ch.
Syra, br. hell. *Taxiarhis*, c. Cokinos, lest.
Marseille, br. rus. *Tris Adelfi*, c. Goulandris, cit.
Tchardaq, goel. ottom. *A. Trias*, c. Dimitris, pier.
Marseille, br. hell. *Pandora*, c. Camenos, charb.
— br. hell. *Arhanhalos*, c. Costis, lest.
Fokes, br. ottom. *Tidjaret Halessi*, c. Temel, lest.
Argostoli, br. rus. *A. Nicolaos*, c. Pavlatos, lest.
Genes, br. ital. *Modesto*, c. Drago, riz.
Argostoli, br. hell. *Nicolaos*, c. Pavlatos, lest.
Ithaq, br. hell. *Margarita*, c. Marulis, huille.
Dardanelles, goel. ottom. *Chain bahri*, c. Rahis, pier.
Malte, br. hell. *Amphitriti*, c. Micaros, pier.
Grimsby, br. hell. *Thessalia*, c. Mascas, ch.
Argostoli, br. hell. *Iraclis*, c. Cuvielos, lest.
Swansea, br. ottom. *Dioran*, c. Sourmelis, charb.
Venise, br. hell. *Costandinos*, c. Camenos, briq.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Tchatikis, briq.
Salonique, goel. hell. *Tris Ierarchis*, c. Angelon, vins.
Livourne, br. hell. *Antonios*, c. Calimiris, lest.
Genes, br. ital. *Enea*, c. Bianchi, pier.
— br. ital. *Pomona*, c. Consiglieri, lest.
Marseille, br. hell. *Omonia*, c. Margaris, div.
— br. ital. *Giovanni*, c. Marciani, div.
Galaxidi, br. hell. *Sofia*, c. Marciani, lest.
Poros, br. hell. *Jeorgios*, c. Curentis, lest.
Syra, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Tcharonas, lest.
— br. hell. *Angeliki*, c. Cavidis, lest.
Ithak, br. hell. *Elleni*, c. Liossatos, lest.
Marseille, br. hell. *Nicolaos*, c. Kofoudakis, charb.
Livourne, br. hell. *A. Spiridon*, c. Haropoulos, div.
Malte, br. hell. *Ermis*, c. Metaxas, pier.
Marseille, br. hell. *Marigho*, c. Galunis, charb.
Zanthe, br. hell. *A. Dimitrios*, c. Camburis, sel.
Tripoli de Barbarie, br. angl. *Olga*, c. Candia, div.
Marseille, bk. rus. *Possidon*, c. Russos, lest.
— br. hell. *Angelico*, c. Monarhidis, div.
— br. hell. *Omonia*, c. Bayatzidis, div.
Messine, br. hell. *Arhangelos*, c. Moraitis, div.
S-Iona, br. hell. *A. Spiridon*, c. Catchimbas, div.
Malte, br. hell. *To Melon*, c. Cambitenis, olives.
Marseille, br. hell. *Athina*, c. Andreou, plaq.
Galamak, br. rus. *Carlos Mazas*, c. Varlamas, div.
Genes, br. hell. *Arthemis*, c. Bahas, riz.
Zanth, br. hell. *Eftikia*, c. Carletos, briques.
Corfou, br. hell. *Nicolaos*, c. Scutaracos, lest.
Mersine, br. hell. *Metamorfossis*, c. Haralambos, lest.

du 3 avril.

Marseille, br. hell. *Evgenia*, c. Spiridon, lest.
Ithak, bk. hell. *Odisses*, c. Pieros, lest.
Argostoli, goel. rus. *Rostow*, c. Tchelelis, lest.
Marseille, br. rus. *Tesseri Adelfis*, c. Malouhos, div.
Smyrne, br. hell. *A. Dionidis*, c. Primos, lest.
Chypres, br. hell. *Penelopis*, c. Gerassimos, carub.
Micono, br. hell. *Angeliki*, c. Gamboteclas, lest.
Tchayassi, br. ottom. *Elleni*, c. Balacou, charb.
— br. ottom. *A. Pandeleimon*, c. Mihailon, charb.
Chio, bk hell. *Moutchena*, Armenakis, div.
Fokes, goel. ottom. *Allah Kerim*, c. Rechid, sel.
Odessa, sch. aut. *Pio*, c. Soldatich, lest.
Marianople, br. rus. *Raphael*, c. Mandjarsnos, lest.
Dedé-Agatch, br. hell. *Omonia*, c. Banglas, lest.
Azoff, br. ital. *St Giovanni Battista*, c. Marini, lest.
Ibraila, br. hell. *Omonia*, c. Margaris, div.
Berdiansca, br. rus. *Tesseri Adelfis*, c. Molancas, div.
Taganrok, br. hell. *A. Spiridon*, c. Constandopoulos, l.
— br. hell. *Angelico*, c. Covidis, lest.
Odessa, br. aut. *Tempo*, c. Verona, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 2 avril.

Bourgas, br. ital. *Enea*, c. Bianchi pier.
Varna, br. ital. *Pomona*, c. Consigliere lest.
Taganrok, bk. hell. *Carussena*, lest.
Azoff, br. ital. *Dori*, c. Mazziolo, div.
— br. ital. *Giovanni*, c. Marciani, lest.
Galatz, br. aut. *Nuovo Ciriaca*, c. Tomanovich, lest.
Taganrok, br. hell. *Evanguelistria*, c. Canelos, lest.
— br. rus *Aossidon*, c. Rou srs, lest.
Azoff, br. ital. *Nuovo Riforma*, c. Molfino, lest.
— br. ital. *Rivolto*, c. Sanguinetti, lest.
Angleterre, bq. ital. *Giacomo*, c. Gerolamo orges.
Dedé-Agatch, sch. angl. *Eary Ann*, c. Dudley, lest.
Odessa, sch. aut. *Pio*, c. Saldatich, lest.
Marianople, br. rus. *Raphael*, c. Mandjarinos, lest.
Odessa, bk. ital. *Teresa Carmela*, c. Gaetano, div.
Taganrok, bk. hell. *A. Spiridon*, c. Catchimbas, olives
Ibraila, br. hell. *Athena*, c. Andrianos, div.
Marseille, br. hell. *Maganielos*, c. Ardavanis, blé.
— bk. ital. *Pellegra*, c. Mortedo blé.
Ibraila, br. hell. *Costandinos*, c. Camenos, briq.
— br. hell. *Jeorgios*, c. Curentis, lest.
Taganrok, br. hell. *Olga*, c. Arvanitis, lest.
— br. rus. *Carlos Notzos*, c. Verlamas, lest.

Direct.-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

MM. les porteurs d'Obligations provisoires sont informés que le paiement du Semestre d'intérêts échu le 1er avril 1874 aura lieu à partir du dit jour à la Caisse du Crédit Général Ottoman.

Les coupons déposés devront être accompagnés d'un bordereau numérique en double exemplaire, dont les formules sont tenues à la disposition des porteurs par le Crédit Général Ottoman.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 27 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication de 240,000 ocques de laine de Dobroudja (tchigaï) et de 170,000 de laine de Crimée (melez).

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 4 avril 1874.

CONSTANTINOPLE, le 1er mars 1874.

M.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons de former sur cette place, et sous la dénomination de :

Société d'Entreprise de travaux publics et de fournitures de matériel de chemins de fer

et sous la raison sociale de :

HAGOP AZARIAN & Cie

une Société en nom collectif qui s'occupera principalement de toutes affaires de travaux publics et de fournitures de matériel de chemins de fer.

La signature sociale est confiée à Monsieur HAGOP AZARIAN qui signera comme Directeur, et à Monsieur PIERRE NAFILYAN qui signera comme Sous-Directeur avec faculté de signer conjointement ou séparément.

Dans l'espoir que vous voudrez bien honorer notre Société de votre confiance nous vous prions, M. d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

N. S. HAGOP AZARIAN signera:
Pour la Société d'entreprise de travaux publics et de fournitures de matériel de chemins de fer.
HAGOP AZARIAN ET Cie
Le Directeur,
HAGOP AZARIAN.

N. S. PIERRE NAFILYAN signera :
Pour la Société d'entreprise de travaux publics et de fournitures de matériel de chemins de fer.
HAGOP AZARIAN ET CIE.
Le Sous-Directeur,
PIERRE NAFILIAN.

Associés:
AGOP AZARIAN,
ISIDORE DE KIRICO,
PIERRE NAFILIAN,
MIGUERDITCH PICHMICHE.

CONSEIL DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS

Deux millions d'ocques environ de sel devant être transportées des salines de Fotcha aux dépôts de sel situés le long du Danube et dans les ports asiatiques de la mer Noire, les personnes qui voudraient concourir à ce transport doivent pour l'adjudication du fret s'adresser au Conseil des Contributions indirectes à partir de lundi (25 mars v. s.) jusqu'à jeudi (28 mars), jour de l'adjudication définitive.

Constantinople, le 23 mars 1874. (v.s.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les chiffons, os, cornes et autres objets qui se trouvent mêlés parmi les ordures transportées par les charrettes de la municipalité sont à vendre pour une année à partir du 1er mars.

Les personnes qui voudraient s'en charger sont invitées à se présenter avec leurs garants dans l'espace de quinze jours à partir de la date du présent avis au Bureau de la Comptabilité de la Préfecture de la Ville.

Constantinople, le 24 mars 1874 (v.s.).

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

PHARMACIE J. CALAVAS
Péra 318, à côté du Théâtre français.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
EAUX MINÉRALES, VINS MÉDICINAUX, ETC.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Il arrive souvent des plaintes à l'Administration des Télégraphes et Postes, au sujet du retard qu'éprouveraient les télégrammes dans leur remise à domicile.

Dans le but de pouvoir constater si les réclamations de ce genre sont fondées MM. les destinataires sont priés de vouloir bien à l'avenir indiquer sur les récépissés, l'heure et la minute de la réception de leurs dépêches. En conséquence aucune suite ne pourra être donnée aux réclamations dont il s'agit, dans le cas où les récépissés des dépêches y relatives ne porteraient point les indications précitées, si nécessaires à une enquête.

Constantinople, 1er Avril 1874 (*n.s.*)

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie
DE BRAÏLA

AVIS.

MM. les actionnaires de cet établissement sont prévenus que le coupon d'intérêt n° 1 de fr. 6 (soit à piastres 88 le Napoléon piastres 26.40) échéant le 1/13 avril sera payé à Constantinople par la Société Ottomane de Change et de Valeurs à partir du 1/13 courant.

Société Ottomane de Change et de Valeurs.

Constantinople, 1 avril 1874.

AVVISO.

Col 9 corrente entra in attivita per le corse dei corrieri tra Vienna e Costantinopoli l'itinerario seguente.

Via Varna, Rustschuk e Baziasch

Partenza da Costantinopoli Venerdi e Martedi 5 p. m.

Arrivo a Vienna Martedi e Sabbato 2 p. m.

Partenza da Vienna Lunedi e Venerdi 1. 40 p. m.

Arrivo a Costantinopoli Giovedi e Lunedi mezzodi.

Via Odessa.

Partenza da Costantinopoli Giovedi e Lunedi 2 p. m.

Arrivo a Vienna Lunedi e Venerdi 5.20 p. m.

La levata della cassetta a Stambul e a Galata si fara due ore e da quella presso quest'Ufficio 1 ora prima del tempo fissato per la partenza del corriere.

Le lettere raccomandate si accetteranno al Venerdi et Martedi sino alle 3 p. m. al Lunedi e Giovedi sino all'ora 1 p. m.

Gruppi ed oggetti di valore non si spediscone che via Varna e Baziasch e devono questi essere portati all'Ufficio Martedi e Venerdi sino alle 2 p. m.

L'ultimo corriere via Varna e Bucarest partira Martedi 7 corr. alle ore 3 p. m.

I. R. Direzione delle Poste.
KODRÉ.

Costantinopoli, 3 Aprile 1874.

Dépêche Télégraphique
adressée au
COMPTOIR D. KORITSCHONER

Vienne, le 1er avril 1874.

Résultat du Tirage de ce jour de l'emprunt à Primes du Crédit Autrichien de 1858.

Série :

192, 319, 466, 1022, 1041, 1356, 2410, 2494, 2496, 2642, 2806, 3216, 3531, 3919
I Lot de florins 200000 de la série 3531.

AVIS.

Mardi, 7 courant, à 11 h. du matin il sera vendu aux enchères publiques, à la Douane de Galata, en présence de M. Fortuné Jourdan, représentant du Comité des Assurances Maritimes d'Avers.

614 paquets tôles marques V V arrivés d'Anvers en état d'avarie par le bateau *Belge Stad Gent* et qui seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

J. DE CASTRO.

VENTE FORCÉE
D'ARTICLES DE LINGERIES ET DE MODES
de la Faillite **Slosse sœurs**
Grand'rue de Péra, 103.

La vente, interrompue par le mauvais temps sera reprise pendant **dix jours** avec un **rabais réel de 30 0/0** sur les articles lingeries et **50 0/0** sur les articles modes.

GRANDE BOULANGERIE DE PÉRA
24 — Rue de Pologne n° — 24.

Le public est prévenu que durant les fêtes de Pâques, il sera vendu dans le magasin, n° 349, Grand'rue de Péra, vis-à-vis la maison Alléon et à Karak-uy, vis-à-vis la station des Tramways, des

TCHEUREKS
(Gâteau de Pâques)

avec ou sans sucre, de première qualité, faits avec du beurre suisse, apprêtés dans la susdite Boulangerie.

PRIX : 1 MÉDJIDIÉ L'OCQUE.

AVIS
aux Possesseurs des Titres Provisoires
DE L'EMPRUNT DE BARI

Les **Obligations de l'Emprunt de Bari** représentées par des Titres provisoires *dont les versements n'auront pas été régulièrement effectués*, ne pourront concourir aux Primes du prochain Tirage **10 Avril 1874.**

Les versements devront être constatés par des **Coupons-Quittances** portant la signature et le timbre de la maison **Francesco Compagnoni**, et exclusivement faits :

A CONSTANTINOPLE, chez **M. Faustin Compagnoni**, Péra, rue Tom-Tom, N° 5, vis-à-vis le Consulat Austro-Hongrois.

A SMYRNE, chez **M. Trégi**.

Milan, 29 mars, 1874.

FRANCESCO COMPAGNONI
Entrepreneur de l'Emprunt de Bari.

SALLE ADAM
Passage Hazzopoulo
Pour la soirée de Jeudi 9 avril 1874
à 8 1/2 h du soir
SOIRÉE EXTRAORDINAIRE.
SCIENTIFIQUE, FANTASTIQUE, HUMORISTIQUE
donnée par le professeur de physique et de sciences occultes
G. GIORDANO.

PROGRAMME:
Première Partie.
TOMATHURGIE, HUMORISTIQUE.

1° La monnaie magnétique ou le souffle d'une demoiselle.
2° Les couleurs changeantes ou *Le blanc et noir*
3° Les Cours microscopiques ou *le coup de Jarnach.*
4° Une pluie de monnaies ou augmenter et diminuer.
5° Calcul infaillible avec connaissance de l'avenir
6° Le vase de Miss Cunnbruen ou Satan sur les mains du Prestidigitateur.
7° Flora et ses fleurs ou une promenade aérienne.

Deuxième Partie.
MAGIE MODERNE AMÉRICAINE.

1° Eléments variés ou Le tapis magique.
2° Mourir et renaître ou les oiseaux au jardin.
3° Le mouchoir volant ou le voleur au Théâtre.
4° Apparition et disparition ou Oui, oui, oui!!!
5° La baguette suspendue ou Giordano et son bâton.
6° La boule de Pluton.
7° Un repos inattendu.

Troisième Partie.
FARSE BRILLANTE JOUÉE PAR DES ARTISTES DRAMATIQUES
qui accordent gracieusement leur concours.

Prix d'entrée: 1 Medjidié.

UNE INSTITUTRICE, pouvant disposer des quelques heures par semaine, désire trouver des élèves pour leur enseigner le français, l'allemand, le piano, et les autres sciences nécessaires à une bonne éducation.

Bonnes recommandations, s'adresser au bureau du journal.

UNE INSTITUTRICE Suisse, ayant quelques heures de disponibles, désire trouver d'autres leçons. Elle connaît à fond la musique, l'anglais et le français.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE INSTITUTRICE française, pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

BUREAU DE TRADUCTION & RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien, Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

C. A. GÉRARD
Relieur Américain.
100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100
(Vis-à-vis le Bezestin.)
CONSTANTINOPLE.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS
aux dépêches quotidiennes reçues par l'agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— Personnel des Légations et Consulats.— Divisions des provinces et noms leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires.— Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.— Postes impériales : courriers de terre et de mer.— Poste française.— Poste anglaise.— Poste autrichienne.— Poste russe.— Poste allemande.— Paquebots-poste [illegible] divers.— Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.— Avènements des souverains.— Bonnes [illegible]— Commission européenne du Danube.— Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général
HERBERT HADDAN, E.C.

1ère COMPAGNIE IMP. ROY. PRIV.
DE NAVIGATION A VAPEUR sur le DANUBE.

L'OUVERTURE DU SERVICE INTERNATIONAL
ENTRE
CONSTANTINOPLE, ROUSTCHOUK, BASIASH, PEST et VIENNE aura lieu de Constantinople, le 10 avril.

Durée du trajet de Constantinople à Vienne 86 heures. } avec 14 heures de mer seulement.
De Vienne à Constantinople 68 heures }

DEUX DEPARTS PAR SEMAINE.

DE CONSTANTINOPLE : Mardi et Vendredi à 4 h. P. M.
ARRIVÉE A VIENNE *par bateau* : Lundi dans l'après-midi.
par chemin de fer voie de Basiasch, Samedi et Lundi dans l'après-midi.
DE VIENNE *par bateau* Dimanche matin.
par chemin de fer voie de Basiasch et de là par bateau, Lundi et Vendredi dans l'après-midi.
ARRIVÉE A CONSTANTINOPLE : Jeudi et Lundi dans l'après-midi.

PRIX DE PASSAGE.

Nourriture comprise pour le passage en bateau avec 25 kilos de bagages en franchise :
1 classe Fr. 304 59.
do » 213 75 II
Billets mixtes » 283 75.

Messieurs les voyageurs qui préfèrent au parcours rapide en chemin de fer un voyage commode et agréable se serviront de préférence de nos bateaux jusqu'à Vienne. Ils y trouveront tout le confort désirable, de bonnes couchettes, une table exquise, café, déjeuner, dîner et thé, cabines séparées, salle de bains, journaux français, anglais, allemands, etc.

Billets valables pour un mois, à prendre à Constantinople chez l'Agence principale du Lloyd Autrichien.

Vienne, le 24 mars 1874.

Ire COMPAGNIE IMP. ROY. PRIV. DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LE DANUBE.

NOUVEL
ETABLISSEMENT HORTICOLE
A ORTAKEUI, RUE NAR, 18.

Messieurs Wentzel et Vieweg, horticulteurs, Jardiniers fleuristes et Pépiniéristes ont l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'ils viennent de recevoir, des meilleurs établissements de l'Europe un grand Assortiment de fleurs et de plantes d'ornement les plus rares et les plus nouvelles connues jusqu'ici.

Les personnes qui voudraient bien les honorer de leur visite pourront examiner avec plaisir la magnifique collection qu'ils possèdent et seront satisfaites de la fraîcheur et de la belle tenue des plantes.

Ceux qui daigneront leur accorder leur confiance ne seront point trompés tant pour les prix que pour les espèces.

Nota : Ils recommandent surtout leurs plantes de grand Camellias (en fleur) de la hauteur de 3 mètres.

MM. Wentzel et Winoeg se chargent aussi de dresser des plans de jardin anglais, paysagers et autres ; ils dirigent et font exécuter des plantations et tous les travaux préparatoires pour les personnes qui leur en font la demande.

OUVERTURE
DE L'HOTEL GIACOMO
A PRINKIPO

M. D. Logothetti, propriétaire de l'*Hôtel de Constantinople*, à Péra, prévient le respectable public et les honorables familles que son Hôtel de Prinkipo est ouvert à partir du 1er Avril. (n.s.)

On y trouvera tout le confortable voulu comme par le passé et la plus grande propreté que l'on puisse désirer.

LA CONSERVATION
ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acquis une renommée universelle.

l'*Evalina*

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur bréveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation périphérique et fait disparaitre la pytiriasis

Pour assurer un succés complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'*Evalina*

Essence pour la barbe et les cheveux L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse,

Dépôt : à Constantinople chez MM. Ve- T z et Cie, Yuksek-Caldirim n° 68.

GRAND HOTEL DU LUXEMBOURG

TABLE D'HOTE

Dîner à 6 h. 1/2 du soir, Vin compris Prix : 1 Médjidié 20.

RESTAURANT

Déjeuners à toute heure, vin compris, Prix : 3/4 Médj. 15.
Dîner à toute heure, vin compris, Prix : 1 Médj. 20.

Abonnement pour le dîner, le mois d'avance, 4 L. T. 1/2.

Dîners de commande pour la ville et la campagne.
SALONS PARTICULIERS.

THE GRESHAM
COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Succursale d'Egypte
4, RUE DE LA POSTE FRANÇAISE, ALEXANDRIE.
Directeur : ANDRE PAGÈS.
Agents à Constantinople pour la Turquie :
L. & A. BERTIN FRÈRES

Fonds réalisés au 24 octobre 1872	Frs. 42,876,255. -
Revenu annuel	» 10,868,217.75. -
Echeances, sinistres, etc. réglés depuis la fondation	» 47,000,000 -
Assurances proposées à la Compagnie pendant les dernières années	» 600,000,000. -

Pour renseignements et prospectus s'adresser aux Agents L. et A BERTIN Frères. *Cité Française*

PAPIER RIGOLLOT
OU MOUTARDE EN FEUILLES
POUR SINAPISMES

Médaille d'or	Méd. d'argent	Méd. d'argent
Lyon 1872	Havre 1868	Paris 1872

PARIS, 24, *Avenue Victoria*

Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux militaires, par la Marine Française et par la Marine royale Anglaise.

« Conserver à la poudre de moutarde toutes ses propriétés, obtenir en « peu d'instants, avec facilité, un effet décisif avec la moindre quantité « possible de médicament, voilà les problèmes que M. Rigollot a résolus de « la manière la plus heureuse, etc. » — BOUCHARDAT (*Annuaire de thérapeutique*, 1868, p. 204).

Exiger la signature ci-contre; il y a des contrefacteurs.

En vente chez MM. Della Sudda, Ciobanoglou, Zanni et Kassapian, droguistes.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR
DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis ; arrivée à Odessa les mercredis et les samedis matin arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur avec tous les ports russes de la mer Noire et d'Azoff avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer deux fois par jour avec tous les chemins de fer russes et de l'Europe.

DURÉE DU TRAJET DE CONSTANTINOPLE :

à Pétersbourg	5 jours	à Paris	9 jours.
à Moscou	4 1/2 »	à Londres	6 »
à Vienne	4 »	à Berlin	5 »

Pour POTI.—Service hebdomadaire. Départ de Constantinople les dimanches matin. Touchées à Inéboli Samsoun, Kérassounde, Ordou, Trébizonde et Batoum. Service spécial entre Batoum et Poti Arrivée à Constantinople les vendredis.

Pour ALEXANDRIE—Les samedi de tous les 15 jours. Touchées aux Dardanelles, à Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd Arrivée à Constantinople les dimanches matin.

Départs fréquents pour Marseille, le Hâvre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, envois d'argent et envois sous bandes pour toute la Russie et le Caucase, *les lettres simples et envois sous bandes pour toute l'Europe voie d'Odessa.*

Assurance contre l'Incendie
L'HELVETIA
Compagnie Suisse d'Assurance
CONTRE L'INCENDE, A St GALL

Assurances sur maisons, mobiliers, magasins et marchandises à des primes très modérés. Prompt et libéral règlement des indemnités par le soussigné.

Galata, Karakeuy, N° 13
En face de la Bourse, à côté du Caviar-Han.

Assurance sur la Vie
CAISSE DE RENTES SUISSE
CAPITAL ET FONDS DE GARANTIE
Francs 25 millions.

Assurance sur la vie humaine, conditions très avantageuses et participation des assurés aux bénéfices.

L'Agent général, fondé pouvoirs,
RUDOLF SYZ.

L'HELVETIA
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE
ET
LA BALOISE
COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE.

Assurant de marchandises, groups, plis chargés voyageant par BATEAU à VAPEUR, CHEMINS DE FER, ou par la POSTE, contre tout risque, à des prix très-réduits.

Galata, Karakeui, No 13,
En face de la Bourse, à côté du Caviar-Han

L'Agent général fondé de pouvoirs,
RUDOLF SYZ.

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

SERVICE DES VOYAGEURS
A partir du 1er Mars 1874.

LIGNE DE CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE.

Trains s'éloignant de Constantinople.

DÉPART DE	HEURES.					
	mat.	mat.	mat.	mat.	soir.	soir.
Constant	6 15	7 20	9 —	11 30	3 40	5 11
Koum-Kapou	6 23	7 28	9 8	11 38	3 50	5 24
Yédi-koulé	6 33	7 38	9 18	11 48	4 1	5 35
Makri-Keui	6 44	7 50	9 30	12 —	4 14	5 48
San-Stephano	6 54	8 —	9 40	12 10	4 26	6 —
Kutch. Tch.	7 5	8 8	9 48	12 18	4 35	6 9
		mat.	mat.	soir.	soir.	soir
Hadem-Keni	8 10					
Tchataldje	9 13					
Kabakdjé	9 48					
Sinekli	11 1					
	soir.					
Tcherkes-keui	12 8					
Tchorlu arr.	12 59					
Tchorlu dép.	1 29					
Keupekli	2 24					
Sidler	3 —					
Liule-Bourgas	3 43					
Baba-Eski	4 21					
Paolo-Keui	5 7					
Ouzoun Keupri	5 52					
Kuleli-bourgaz	6 37					
Ourli	7 2					
Andrinople	7 54					
	soir.					

Trains s'éloignant d'Andrinople.

DÉPART DE	HEURES.					
						mat.
Andrinople						6 10
Ourli						7 2
Kuleli-bourgaz						7 37
Ouzoun Keupri						8 3
Palo-Keui						8 58
Baba-Eski						9 40
Liule-Bourgaz						10 26
Sidler						11 7
Keupekli						11 41
						soir.
Tchorlu arr.						12 35
Tchorlu dép.						1 —
Tcherkes-Keui						1 52
Sinekli						3 1
Kabakdjé						4 14
Tchataldje						4 51
	mat.	mat.	mat.	soir.	soir.	
Hadem-keni						5 43
Kutch-Tchek	7 3	8 42	10 10	1 30	5 —	6 57
San-Stéphano	7 12	8 51	10 19	1 39	5 9	7 6
Makri-keui	7 23	9 2	10 30	1 50	5 20	7 6
Yedi-Koulé	7 36	9 15	10 43	2 3	5 33	7 29
Koum-kapou	7 44	9 23	10 51	2 11	5 4[illegible]	7 37
Constant	7 51	9 30	10 58	2 8	5 4[illegible]	7 44
	mat	mat	mat	soir.	soir.	soir

LIGNE D'ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI.

Trains s'éloignant d'Andrinople. Départ de	heure	Trains s'éloignant de Bellova. Départ de	heure
	mat.		mat.
Andrinople	8 [illegible]7	Bellova	6 20
Moustapha-Pacha	10 2	Sarembey	[illegible] —
Harmenly	11 20	Tatar-Bazardjik	7 5[illegible]
	soir.	Philipopoli	9 41
Tirnova-Seymenli	12 4	Katuniza Stanimak	10 19
Kayadjik-Has-keui	1 11	Papasly	11 6
Jéni-Mahallé	2 36	Yéni-Mahalé	11 51
Papasly	3 21		soir.
Katunitza Stanimak	4 8	Kayadjik-Has-keui	1 [illegible]
Philippopoli	5 1	Tirnova-Semenly	2 23
Tatar-Bazardjik	6 4[illegible]	Harmenly	3 12
Sarambey arr.	7 37	Moustapha-Pacha	4 25
Bellova arrivée	8 2	Andrinople arrivée	5 55
	soir.		soir.

LIGNE DE KOULÉLI-BOURGAZ-DÉDÉAGH.

Trains s'éloignant de Koulléli-Bourgaz. Départ de	heure	Trains s'éloignant de Dédéagh. Départ de	heure
	mat.		soir.
Koulléli-Bourgaz	7 15	Dédéagh dép.	1 —
Démotica	8 25	Ferré	2 1
Soufli	9 [illegible]	Bidigli	3 20
Bidigli	10 39	Soufli	4
Ferré	11 35	Démotica	5 3
Dédéagh arr.	2 5	Kuléli-Bourgas ar.	6 9
	soir		soir.
Ce train correspond avec le train *venant* d'Andrinople.		Ce train correspond avec le train de Cons *allant* à Andrinople.	

Les heures portées sur ce tableau sont les heures du temps moyen de Constantinople.

76e LOTERIE DE BRUNSWIK-LUNEBOURG AVEC 41000 PRIMES SUR 79000 LOTS

BUREAU DE CHANGE
H. KLARFELD & Cie

Achat et vente de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que :

Actions, Obligations et espèces diverses.

Emission de promesses pour tirages d'obligations à primes et vente de ces obligations *contre paiements échelonnés. Escompte de coupons.*
Toute transaction d'un bureau de change.

LOTS ET PROMESSES
DE L'EMPRUNT A PRIMES DE
LA VILLE DE BUCHAREST

LOTS ET PROMESSES DE
L'EMPRUNT A PRIMES DE HONGRIE
Tirage le 1er Mai 1874, Première Prime fl. 150,000.

Lots et Promesses de l'Emprunt à Primes de
GRAND DUCHÉ DE BRUNSWIG
Tirage 1er Mai 1874. — Première Prime Thalers 200,000.

LOTS ET PROMESSES DE
L'EMPRUNT A PRIMES AUTRICHIEN
de l'Année 1864
Tirage le 15 Avril 1874, Première Prime Fl 220,000.

Six tirages auront lieu dans les mois de Janvier, Fevrier, Mars, Avril, Mai, 1874 avec primes de Thalers 150,000, 100 000 50,000, 25,000, 20,000 15,000 etc.

NOUVELLE
COMPAGNIE

MARSEILLAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
A. et L. FRAISSINET et Cie.
SERVICE HEBDOMADAIRE
ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

Départs de Marseille chaque Jeudi.

Départs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en touchant à Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.

Transbordement à Naples, sur les bateaux de la Compagnie, pour Civita-Vecchia, Livourne et Gênes, A. et L. FRAISSINET et Cie, pour la France et l'étranger.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Agence (cité Française) et à M. D. Courtelli, c[illegible] ti[illegible] d la Compagnie à [illegible]

A VENDRE un cheval d'attelage jeune et fort, couleur gris pommelé. S'adresser à Béchiktach au magasin de la Société des Bakals.

VICHY

Administration : PARIS, 22, boulevart Montmartre.

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, Albuminurie.

HAUTERIVE — Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER
le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les Sources de Vichy ci-dessus se trouvent chez MM. Vélitz et Cie, pharm.-droguistes, V. Zanni, pharm.-droguiste, et chez tous les Droguistes et Pharmaciens.

EVITER
LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT
MENIER

ÉVITER
LES CONTREFAÇONS

PILULES DEHAUT

Les personnes qui connaissent les *Pilules purgatives* du Docteur DEHAUT, n'hésitent pas à se purger dès qu'elles en ont besoin. Elles ne craignent ni le dégoût ni la fatigue, parce que, à l'opposé des autres purgatifs, celui-ci n'opère bien que lorsqu'il est pris avec de bons aliments et des boissons fortifiantes, telles que vin, café, thé. Chacun choisit, pour se purger, l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon ses occupations. La fatigue de la purgation étant complétement annulée par l'effet de la bonne alimentation employée, on se décide aisément à recommencer autant que cela est nécessaire.

Boites de 5 fr. et de 2 fr. 50 c., à Paris, chez le Docteur DEHAUT, et dans toutes les pharmacies. Exiger, avec chaque boite, le petit livre de 72 pages contenant les instructions en toutes les langues. Demander le *Manuel* du Docteur DEHAUT, volume de 400 pages.

Dépôts : chez MM. Della-Sudda, Vélits et Cie, Ciobanoglou et Zanni.

SIROP ET PATE
A LA CODÉINE
DE BERTHÉ

Pharmacien, Lauréat des Hôpitaux de Paris
PARIS, 24, RUE DES ÉCOLES, PARIS

Médicament recommandé par les Médecins du monde entier contre les **Rhumes**, la **Grippe**, le **Catarrhe** et **toutes les Affections de la Poitrine.**

Ses excellents effets lui ont mérité, honneur bien rare, son insertion au Codex Officiel Français. C'EST-A-DIRE LA PLUS HAUTE DISTINCTION POSSIBLE.

Dépôts : Dans toutes les pharmacies de la France et de l'Étranger.

Se défier des contrefaçons

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING

Le VIN DE CHASSAING, dont le goût est des plus agréables, contient les deux agents naturels et indispensables de la digestion
la PEPSINE et la DIASTASE.

Il est bien supérieur aux préparations de Pepsine seule, qui n'ont d'action que sur une partie des aliments (les viandes), laissant indigérée l'autre partie (les fécules), qui entrent en grande proportion dans l'alimentation. — Cette association des deux digestifs naturels a été, de la part de l'Académie de Médecine de Paris l'objet d'un rapport des plus favorables, le 29 mars 1864.

Depuis cette époque, les Médecins ne cessent de l'ordonner contre les

DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLETES	MAUX D'ESTOMAC
VOMISSEMENTS	GALTRALGIES
DISSENTERIE, DIARRHÉE	DYSPEPSIES
AMAIGRISSEMENTS	CONVALESCENCES LENTES
CONSOMPTION	PERTES DE L'APPETIT DES FORCES

6, avenue Victoria, 6, PARIS.

Se trouve dans toutes les Pharmacies, et à Constantinople : G. DELLA-SUDDA, V. KASSAPIAN, N. et J. CANZUCK frères.

USINE DE BECHIKTACH
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES ORDINAIRES ET DE LUXE
MÉDAILLE DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE

ECONOMIE DE FRAIS DE TRANSPORT, NOLIS, DOUANE, ETC., ETC.

Menuiserie—Ebénisterie—Sculptures ordinaires et d'art—Parquetterie—Carrosserie
Matériel spécial de terrassement de chemin de fer, etc., etc.

Le public est informe que l'usine fabrique, tant pour le commerce que pour le detail, a bien meilleur marche que les plus importantes fabriques d'Europe et dans d'aussi bonnes conditions de solidite et de luxe, tous les articles enumeres ci-dessous, savoir :

Menuiserie et Ebenisterie

(**Bois du pays**: Chêne, orme, charme, sapin, érable, noyer, loupe de noyer, etc).
(**Bois Exotiques**: Acajou, palissandre, teck, ébène, thuya, Bois de rose....)
Objets d'art: Nacre, Ecaille, Ivoire, et compositions spéciales.

Armoires. Commodes. Buffets. Bibliothèques. Tables. Pose encrier. Etagères. Consoles. Galeries. Lits.

Tabourets. Guéridons. Glaces. Encadrements. Bureaux. Fourniments à l'usage des tapissiers. Chaises. Fauteuils. Canapés.

Divans. Toilettes. Lavabos. Psychées. Ecrans. Secrétaires. Porte-manteaux. Porte-statuettes. Mobillier des salles d'attente de Gare de Chemin de fer et de bureaux.

Menuiserie en bâtiment

Portes. Fenetres. Persiennes. Abat-jours. Casiers. Banquettes. Parquets ordinairs. » mosaïques. » à clair-voie. Rampes diverses. Balustrades. Moulures diverses. Encadrements.

Chalets. Kiosques. Ornements. Découpures diverses.

Carrosserie.

Voitures. Coupés. Omnibus. Wagonnets. Matériel de chemins de fer. » de Tramways. » de terrassements.

Chemin de fer mobile : [illegible]
Exploitation agricoles.
» minières.

NOTA. — Ce système remplace avec avantage la brouette, le tombereau, et peut s'employer pour toutes sorte de transport.

Pour toutes commandes, s'adresser aux bureaux de l'usine, rue Deré-Itchi à Bechiktach.

Typographie et Lithographie Centrale.

8me ANNEE N° 79. — Sepher 21 1291. — MERCREDI 8 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est [illegible]

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRIO ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne
Annonces 3me page	6 » la »
Insertions, corps du journal	15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. [illegible] W. C.

Constantinople, 7 Mars

BULLETIN POLITIQUE.

La condamnation de M. Ranc à la peine de mort, pour participation à la Commune, a rendu vide son siége de depute à l'Assemblee de Versailles.

Nous avions fait la remarque il y a quelque temps que le delai de six mois accordé au gouvernement, pour pourvoir à cette élection, était expiré et qu'aucun décret de convocation n'avait été publié par le *Journal Officiel*. Le gouvernement s'est enfin décidé, non pas à convoquer les électeurs, mais à demander à la Chambre de prononcer la decheance de M. Ranc.

Voici en quels termes le ministre de la justice s'est adressé à l'Assemblée:

«Versailles, le 21 mars 1874.

«Monsieur le president,

«J'ai l'honneur de vous transmettre une expedition du jugement rendu, le 13 octobre dernier, par le 3e conseil de guerre, qui a condamné par contumace à la peine de mort le sieur Ranc, membre de l'Assemblee nationale.

«Aux termes de l'article 80 de la loi du 15 mars 1840, tout membre de l'Assemblee nationale qui, pendant la durée de son mandat legislatif, aura été frappé d'une condamnation emportant l'incapacité d'etre elu, sera dechu de sa qualité de député, et sa déchéance sera prononcée par l'Assemblée nationale.

«Je vous prie de vouloir bien mettre l'Assemblée en mesure de prononcer la décheance du sieur Ranc. »

Le télégraphe nous a apporte une nouvelle singuliere et qui nous semble prématurée. C'est celle relative à un procès qui serait intenté à Victor Hugo et à M. Adam, accusés de complicité dans l'evasion de MM. Rochefort, Paschal Grousset, etc.

Il nous paraît difficile d'admettre que, trois jours apres la nouvelle de l'evasion de Rochefort, le gouvernement soit déjà assez bien renseigne pour savoir à l'aide de quels hommes et de quels moyens cette évasion a pu s'accomplir. Puis nous pensons que le gouvernement y regardera à deux fois avant de s'aventurer dans une voie semblable.

Victor Hugo et M. Adam comparaissant devant la Cour d'Assises, pour avoir aidé l'auteur de la *Lanterne* à fuir de la Nouvelle-Caledonie, cela produirait, dans les esprits, une effervescence que le ministère se gardera certainement de provoquer, surtout en ce moment.

M. Disraeli et sir Stafford Northcote, comme les autres députés nommes ministres, ont été réélus par leurs commettants sans la moindre opposition.

Le *Times* vient de publier les depeches suivantes qu'il a reçues de Calcutta.

« Sir G. Campbell, ayant organisé des ateliers modeles de secours à Durbunga, est parti pour les districts du sud-est Hattee et Hinghean, atteints par la détresse; il est allé jusqu'à Bankipour, où il a trouvé sir R. Temple qui, de son côté, inspectait de nouveau Rungpore, Bogra et Dinagepoor.

» Les ateliers de secours de Malda sont divisés en ateliers de travail où l'ouvrier reçoit de bons salaires, et en ateliers de secours à l'usage de ceux qui ne peuvent travailler.

» La misere augmente toujours dans le Tirhoot. Dans le Chumparun du Nord, la détresse est pire encore. 400,000 personnes sont employées dans les ateliers de secours.

» A Gonda et Goruckpore, on souffre cruellement sinon de la famine, du moins de la rareté des ressources alimentaires.

» Les missionnaires signalent que dans le Southalia du Nord, l'aspect des choses est fort triste. Le gouvernement fournit du riz et les secours s'organisent.»

Les journaux de Rome signalent une grande tendance des partis de la Chambre des députes à se reconstituer sur de nouvelles bases.

Suivant l'*Opinione* et la *Riforma* l'ancien parti Ratazzi se proposerait d'abandonner la gauche pour se rallier à la majorité, tandis que la gauche pure, qui jusqu'ici comprenait l'opposition constitutionnelle et l'opposition anti-dynastique, se diviserait en deux fractions distinctes, dont la première formerait, sous la direction de M. De Luca, une veritable gauche parlementaire.

L'*Italie* se rejouit de ces remaniements, parce qu'elle y voit l'aurore de jours meilleurs pour le système parlementaire de son pays, qui, dit-elle, n'a pas fonctionné regulierement depuis la mort de Cavour.

«Si l'ancien centre gauche, ajoute cette feuille, reussit à se fondre avec le reste du centre, et si le groupe commandé par M. De Luca réussit à se grouper en parti rigoureusement constitutionnel, en répudiant la fraction extreme, nous verrons avant peu la Chambre se placer finalement dans des conditions normales, et, consequemment, toute la machine parlementaire fonctionner régulierement, sans secousses comme sans équivoque. Elle-meme y gagnera en considération, nos institutions y gagneront egalement, et les intérêts du pays y gagneront plus encore, car une gauche sincerement constitutionnelle est indispensable pour conserver une veritable majorite disciplinée. »

Les dernières dépeches arrivees de Sumatra à La Haye ont provoqué une interpellation à la seconde Chambre des Etats-Géneraux, de la part de M. Menchert. Le ministre des colonies y a répondu par des explications qui ne sont pas sans importance.

M. Fransen Van de Putte a declare que les ressources mises à la disposition du gouvernement hollandais sont loin d'etre epuisees, vingt-huit millions étant encore disponibles pour l'annee 1874.

Il a terminé en disant :

« [illegible] sion terminee que lorsque tous les petits territoires obéissent à des chefs particuliers de cette partie de Sumatra auront reconnu la souveraineté de la Néerlande. »

Sur cette declaration l'interpellation a ete retiree. Ainsi se réalise ce que nous avons dit à l'origine du conflit.

Ce que veut la Hollande c'est s'emparer de tout le territoire de l'île afin de le soumettre entierement à son système colonial.

LA HOUILLE EN TURQUIE.

Nous avons souvent fait remarquer combien il est regrettable que les nombreux gisements de houilles et de lignites des provinces d'Europe et d'Asie restent inexploites et improductifs. Si l'on nous objecte que quelques-uns de ces gisements sont exploites, si l'on cite par exemple les mines de houille d'Heraclee, nous repondrons que cette exploitation est mal conduite et viole toutes les règles de l'industrie miniere. Une etude sommaire de la situation de ces mines demontrera que notre affirmation s'appuie sur des faits indiscutables.

Le bassin houiller d'Heraclee est situe dans le vilayet de Castamboul ou Castamouni. On sait que ce vilayet, qui comprend l'ancienne Paphlagonie et une partie de la Galatie, est borne au nord par la mer Noire, au sud par le vilayet d'Angora, à l'ouest par celui de Khodavendighiar, et à l'est, par les vilayets de Siwas et de Trebizonde.

Le gisement d'Heraclee s'etend dans les contrees du vilayet de Castamboul que bornent les ramifications du Kara-Dagh, prolongement du Mont-Olympe, qui descendent vers la mer Noire. Il est impossible de constater exactement l'etendue de ce gisement par la raison qu'il n'a pas ete exploré et reconnu en son entier. Neanmoins des reconnaissances recentes, effectuees par des hommes competents, ont etabli que son importance depasse et de beaucoup les evaluations de MM. Garella et Huyot, ingénieurs Français qui etudierent ce gisement en 1854, lors de la guerre de Crimée, et celles que M. Joannes publia en 1874.

On rencontre les terrains carboniferes, non a Héraclee meme, mais à Yer-Kumur, à quelques kilometres de cette ville. Ils s'etendent sur la côte entre ce dernier point et le port d'Amasry ou Amastree. A l'interieur ils se prolongent vers Boly. Les travaux d'exploitation ont lieu depuis 28 à 30 ans sur le bord de la mer. On a neanmoins trouve à 20 kilometres dans l'interieur des affleurements auxquels on n'a pas encore touche. Plus tard, les reconnaissances dont nous avons parle ont permis de constater l'existence de formations carbonifères à plus de 30 kilometres vers le sud. Ces etudes autorisent la croyance que le gisement houiller se prolonge jusqu'à la partie de la riviere Filias qui est situee à 70 kilometres de la mer. On doit encore comprendre dans le gisement les contrees situees à l'est de la riviere Filias, dans la direction d'Amastree, où l'exploitation est limitee aux territoires avoisinant la mer. Les premiers explorateurs conviennent d'une epaisseur moyenne de 20 metres pour les couches exploitees. Il est vrai que l'exploitation de ces couches pendant 30 ans a diminué leur richesse d'autant plus qu'elle était defectueuse. Mais les mines d'Héraclee sont dans des conditions tellement favorables par la quantite et la qualite de leurs produits, qu'elles constituent aujourd'hui encore un veritable tresor, une source d'immenses richesses. On peut assurer en effet que leur contenance, au lieu d'etre de six cents kilometres carres, ainsi que l'indique M. Joannes, depasse mille kilometres carres. Ce chiffre est, à lui seul, demonstratif; surtout lorsqu'on le rapproche de celui des contenances occupees par les dépôts de charbon des pays les plus favorises par la nature. M. le professeur Ansteed a etabli que ces dépôts comprennent aux Etats-Unis 115,000 milles carres — dans l'Amerique anglaise, 18,000 — En Angleterre 12,800 — En Prusse 12,000 — En France 2,000 — En Boheme 1000 — En Belgique 520. Rapprochez de ces chiffres celui de 1000 kilometres carres de developpement que presentent les mines d'Héraclee, d'apres le dire des hommes competents qui appuient leur affirmation, non sur des hypotheses, mais sur l'etude de ces contrees et vous aurez une idee exacte des revenus considérables que l'Etat pourrait retirer de ces mines en les exploitant avec methode et conformement aux règles, ainsi que des ressources precieuses qu'elles fourniraient aux chemins de fer, aux services de navigation à vapeur, à l'industrie naissante de l'Empire. *(à suivre.)*

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

[illegible] rs 1874.

Les membres de l'extrême droite qui suivent la politique de l'*Union*, ont [illegible] Avant-hier M. de Franclieu avait voulu lire à la tribune une declaration portant que le vote sur le septennat n'était pas irrévocable. M. Buffet avait empêché la lecture de ce document, parce qu'el[illegible] produisait dans des conditions extra-parlementaires. Hier M. Dahirel a vengé M. de Franc[illegible] depose une proposition portant que l'Assemblée aurait à se prononcer, le 1er juin prochain, [illegible] définitive du gouvernement. Cette proposition, vous le pensez, faisait à merveille les affaires de la gauche, aussi M. Dahirel a-t-il été appuyé par les radicaux. Il avait réclamé l'urgence pour sa proposition ; mais M. de Kerdrel, a combattu la proposition de son collegue et M. de Broglie a repoussé l'urgence au nom du gouvernement. L'urgence n'a pas été prononcee et elle n'a réuni que 256 voix [illegible] sans dire que la plus grande partie des membres de la gauche a voté avec M. Dahirel.

Un fait à noter pourtant, c'est que M. Ledru-Rollin et quelques-uns de ses collegues ont voté avec le gouvernement. Ce n'était pas, comme bien vous pensez, pour maintenir au pouvoir le marechal de Mac-Mahon, mais c'etait pour bien etablir que la fraction de la gauche qui [illegible] gee sous la direction de M. Ledru-Rollin, [illegible] à aucun prix reconnaitre à la Chambre le pouvoir constituant. C'est pour maintenir sur ce point la question de principe que M. Ledru-Rollin et ses amis ont voté contre la proposition Dahirel. « Il s'agit bien de principes s'écriait, de sa voix retentissante, M. Gambetta dans les couloirs. Il s'agit de renverser le gouvernement » Tous les efforts de M. Gambetta n'ont pu faire revenir M. Ledru-Rollin et ses amis sur leur dé[illegible]

Ce qu'il y a de plus manifeste dans la situation comme consequence des attaques successives de l'extrême gauche et de l'extrême droite, c'est le redoublement des efforts tentés par tous les partis modérés pour arriver à organiser promptement le septennat. Le mouvement n'a jamais eté aussi sérieux et il a de nombreuses causes : l'interêt des affaires, les vagues inquiétudes provoquees par [illegible] partis violents, enfin la manifestation de Chislehurst. Aussi, nombre de députés de la ma[illegible] pressent-ils le gouvernement de deposer [illegible] projets avant la séparation de l'Assemblee. Je ne sais à quelle resolution s'arrêtera le duc de Broglie, mais on m'assure que le maréchal a reussi à faire partager à ses ministres son légitime empressement d'en finir avec le provisoire. Les amis de vieille date du duc de Magenta, sont persuadés qu'il n'était pas très-désireux du premier rang dans l'Etat, mais ils sont unanimes à penser qu'il se regarde comme investi d'un pouvoir irrevocable et qu'il est très-décidé à en hâter la constitution par tous les moyens légaux.

Il paraît que l'Assemblée nationale est ou s'es[illegible] compétente pour trancher les questions militaires. Le suffrage universel a le don, parait-il, d'inculquer à ses élus toutes les sciences, tous les talents, tous les arts, et il n'y a rien de plus complet qu'un député, au temps où nous vivons. C'est en vertu de cette omniscience que la Chambre discute en ce moment les moindres détails du système de fortifications de Paris. Il est profondément regrettable que de tels sujets ne puissent pas être exclusivement réservés aux hommes compétents et qu'il faille initier le monde entier à des affaires de cette nature. Les Allemands ont transformé Metz et Strasbourg, sans mettre leurs adversaires dans la confidence, et il nous semble qu'en ce qui concerne Paris, on aurait bien pu voter les dépenses sans débat parlementaire.

On assure que la scission est aussi complete que possible entre le prince Napoléon et Camden-Place. Le prince [illegible] [illegible] fait solliciter l'autorisation necessaire à cet effet. Déjà il a loué des bureaux, boulevard Malesherbes, pour y installer le nouvel organe de sa cause. Les amis du prince prétendent d'ailleurs que les fonds nécessaires à la propagande de Chislehurst commencent à s'épuiser : la solennité du 16 mars n'aurait pas coûté fort cher à la cassette de l'ex-impératrice. A ce propos il est assez intéressant de savoir que la commission chargée d'examiner la convention passée avec l'ancienne liste civile a déclaré, par 8 voix contre 7, le musée chinois de Fontainebleau et le musée de Pierrefonds, propriétés de l'Etat. 12 voix se sont prononcées dans le même sens en ce qui concerne le musée gallo-romain de Saint-Germain. Deux membres se sont abstenus. La commission a résolu aussi de rechercher l'origine des dépôts faits au Louvre sur les états communiqués par le ministre et d'après les renseignements fournis par la direction du Louvre. [illegible] manquer à cause bonapar[illegible] que ses partisans seront moins [illegible]

CHRONIQUE

(Avis officiel)

Le premier article du reglement sur les tabacs, promulgué par Irade Impérial et mis en vigueur à partir du 1er mars, oblige les cultivateurs à se munir à l'a[illegible] d'un permis special de culture (I[illegible]-teskeressi). Ce permis doit etre delivré par l'Administration des Contributions Indirectes.

Il est en outre declaré que ce permis ne sera accordé que pour les plantations comprenant une étendue d'au moins un *deunum*.

Depuis que ce règlement a éte imposé, on a reconnu que les formalités à remplir auprès de l'administration des Contributions Indirectes, pour obtenir le permis de culture, feraient perdre beaucoup de temps et seraient une source d'embarras pour les cultivateurs; et que, d'autre part, l'obligation de ne cultiver du tabac que sur une étendue d'un *deunum* était sujette à critique, vu que cette prescription aurait sans doute pour résultat de faire abandonner par plusieurs agriculteurs la culture du tabac. Il a donc été décidé que les cultivateurs seraient exemptés de l'obligation d'obtenir un permis spécial de culture *(Isinteskéressi)* et qu'il leur serait permis de cultiver du tabac sur une étendue moins considérable qui a éte fixée à un minimum d'un demi *deunum*.

Cette decision communiquée à l'administration des Contributions Indirectes est portée, par le présent *avis officiel*, à la connaissance du public.

Khalil Khairi effendi, intendant du 4me régiment du 7me corps d'armee est promu au grade de major, et nommé au 3me regiment d'infanterie du meme corps d'armée.

Salih Niyazi effendi, secretaire du 1er regiment du 7me corps d'armée, est nommé intendant du 4me régiment du meme corps d'armée.

Mehmed Portew effendi, Mehmed effendi et Edhem effendi, adjudants-majors dans le 7me corps d'armée, ont été promus au grade de major.

Mustafa bey, capitaine de la musique imperiale, a eté promu au grade d'adjudant-major. *(Djeridei-Askerié)*

Le general Ignatiew s'est rendu hier à la Sublime Porte, où S. Exc a eu une longue entrevue avec le grand-vézir et le ministre des affaires etrangeres.

Kiamil Pacha, president du Conseil d'Etat, prolongera pendant un mois encore son sejour en Egypte. Son Altesse attendra que le temps se remette completement pour entreprendre son voyage.

Hadji Izzet Pacha, gouverneur general du vilayet de Siwas est arrivé d'Andrinople samedi dernier. Ce fonctionnaire repartira cette semaine pour sa nouvelle destination.

Hakki bey, fils de S. A. Mehemed Ruchdi pacha, Chirvani-zadé a succombé hier matin aux atteintes du mal dont il souffrait depuis quelques mois. La cruelle douleur de son pere et de sa famille est partagée par tous ceux qui ont connu Hakki bey. Doué d'une vive intelligence et de toutes les qualités du cœur, d'un patriotisme ardent, il etait appele à parcourir une brillante carriere. Quant à nous, nous nous associons de cœur au deuil général que provoque la mort prematuree de Hakki bey enleve, à la fleur de l'âge, à sa famille et à ses nombreux amis.

Par ordre du Grand-Vézir, Mahmoud pacha, chef de l'Etat-major, a délégue un officier superieur pour inspecter le service technique du cadastre du VIme Cercle.

Malgre la subdivision irreguliere de la propriete et les difficultés sans nombre que l'on a dû surmonter, le releve parcellaire a ete déjà complete sur une vaste etendue et le degre de precision que l'on est arrivé à atteindre permet de donner toute la garantie désirable à la propriete immobiliere.

Le délegué du general chef d'Etat-major a fait une mention speciale des connaissances et de l'habileté de M. Succati, Ingenieur en chef, ainsi que de l'aptitude des ingénieurs attaches au service technique du Cadastre.

Nous esperons que le Grand-Vézir et Galib bey, ministre des archives de l'Empire, donneront au service technique du cadastre tout le développement qu'il comporte.

Nous reviendrons prochainement sur cette importante question.

Nous apprenons avec plaisir qu'une société litteraire ayant pour but la propagation de la langue turque parmi les grecs de l'Empire, est sur le point d'etre fondee à Constantinople.

Le promoteur de cette œuvre qui promet d'etre d'une grande utilite pour le pays, est Constantinidi effendi, l'auteur bien connu d'ouvrages d'enseignement pour la langue turque. L'idée de cette institution avait été agreee par l'ex-mi[illegible]e de l'[illegible] publique Djevdet pacha, et Son Excellence qui avait promis avec empressement son concours à cette œuvre, s'etait meme chargée d'obtenir l'Iradé impérial nécessaire à l'établissement cette societe.

Nous pensons donc avoir bientôt le plaisir d'annoncer l'inauguration de cette société, car il est certain que le nouveau ministre de l'instruction publique, Safvet pacha, favorisera et prendra sous son patronage une œuvre dont le but est la diffusion et la propagation des lettres dans le pays.

Des pelotons de cavaliers devant surveiller dorénavant les limites de la zone de la Regie des Tabacs de Constantinople, les anciens cordons de surveillance ainsi que les corps de garde établis autour de la capitale ont été supprimes.

Afin d'eviter toute interprétation erronee à ce sujet, le gouvernement vient de publier un *avis officiel* pour prévenir le public que les limites de la zone de la Régie, partent toujours : d'un côté, de Pacadik et aboutissent au village d'Irva, à la mer Noire, et que de l'autre ils s'etendent de Kutchuk-Tchekmedjé jusqu'à Aghatchli-keui.

Le stationnaire français *le Corse*, a quitté hier la Corne d'or pour aller visiter quelques échelles du Bas-Danube. Cette excursion ne durera pas plus d'un mois.

Un assassinat a eté commis dans la nuit de samedi dernier, aux environs de Sultan-Selim, sur la personne de Hamdy Effendi, secretaire de la Préfecture de la Ville.

Ce fonctionnaire s'est pris de querelle, on ne sait pourquoi, avec quelques jeunes gens turcs, accompagnés d'une femme, et dans cette querelle Hamdy Effendi a reçu de graves blessures auxquelles il a succombé immediatement.

La police se livre à des recherches actives pour arreter les assassins qui ont échappé jusqu'à présent aux poursuites de l'autorite.

On nous rapporte que des vols de faible importance mais assez frequents se pratiquent depuis quelques jours dans plusieurs quartiers de Cadikeuy et notamment aux environs de Mouhourdar. Les auteurs de ces vols ne pratiquent aucune effraction. Ils ont recours à un moyen plus expeditif. Ils soulevent les vitres du rez-de-chaussée et au moyen d'une longue perche armée d'un crochet ils s'emparent des objets placés à leur portée. C'est ainsi qu'une fourrure de prix, une robe en soie, une couverture de laine etc., ont éte enlevées recemment.

Dans notre numéro d'hier, nous avons parle de la capture de deux filous arretes dans le port par le capitaine Salih agha. Ce sont les nommes Constantin Diyassidi et Mihael Lihos, sujet grecs. L'interrogatoire que la police leur a fait subir a amené l'arrestation de deux autres individus, prévenus de faire partie de cette bande qui probablement sera bientôt entre les mains de la justice.

L'incendie qui a éclaté dimanche vers 7 heures du soir, aux environs d'Azap-Capou, a detruit dix maisons en bois.

Un *Softa* du *Medresse* de Sultan-Ahmed a tenté, la semaine dernière, d'empoisonner deux de ces condisciples. Les secours de l'art, immédiatement prodigués aux victimes ont eu les meilleurs résultats, et leurs jours ne sont plus en danger. Le coupable a été arrêté.

On écrit de Bukarest qu'une convention postale a été signee le 28 mars entre la Grèce et le gouvernement Roumain.

On écrit de Rhodes que des secousses frequentes de tremblement de terre ont ete ressenties dernierement dans les iles Sporades, et que le Volcan de Nissero est encore en eruption.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[illegible]

Conformément à l'avis de convocation l'Assemblée Générale des actionnaires de la Banque de Constantinople a eu lieu hier, au siége de la Banque. Les actionnaires présents etaient au nombre de 39, représentant 16.100 actions. Ces chiffres dépassant ceux fixés par les statuts, la séance a ete declarée ouverte. M. Psychari et Sichiari, en qualite de plus forts actionnaires ont rempli les fonctions de censeurs. Ils se sont adjoint comme secrétaire M. L. Zarifi.

Apres la constitution du bureau, M. Vlasto, président du Conseil d'Administration de la Banque de Constantinople a donné lecture du rapport du Conseil. Nous ne suivrons pas dans ses détails, ce document dont on trouvera la reproduction ci-apres. Constatons néanmoins que de vifs applaudissements ont accueilli sa lecture. C'est que dans les circonstances présentes, les actionnaires avaient lieu d'etre satisfaits de ce rapport. Le Conseil d'Administration a [illegible] exposé clair et lucide de la situation, des espérances que laissaient entrevoir pour le monde financier les debuts de l'annee 1873 ainsi que des amères deceptions qui ont succedé à ces espérances, dans la seconde periode de la meme annee. Crise en Europe, contre-coup desastreux sur place, ralentissement des affaires, resserrement des crédits, dépreciation des fonds publics et des valeurs, des pertes partout, voila le bilan du monde financier en 1873. Cependant malgré ses nombreux engagements, ses participations dans toutes les affaires importantes, son portefeuille charge de valeurs diverses, la Banque de Constantinople a su conserver une position honorable. En faisant à temps des sacrifices conseillés par la prudence, la direction de la Banque a agi, et les faits en temoignent, avec habilete, hardiesse et bonheur. Car, elle a su se dégager de l'etreinte de la crise que traversait notre place et elle a pu encore donner aux actionnaires, independamment de l'intéret statutaire de 6 0/0, un dividende de p. 48 1/8 par action, soit un total de 13 1/3 0/0 sur le capital versé.

Ajoutons encore que les valeurs existant en portefeuille ont été évaluees aux plus bas prix, comme par exemple à fr. 40 les obligations des chemins de fer de Roumelie de la 2e emission, qui sont cotees aujourd'hui à fr. 47. D'autres operations non encore entièrement liquidées ont été réservees pour l'exercice prochain tant en intéret qu'en dividendes.

Avec un capital relativement restreint, 600 mille Livres Sterling, la Banque de Constantinople a fait, indépendamment de ses autres opérations, des transactions avec le Trésor imperial pour une somme de 5 millions de Livres, environ. Ce chiffre indique le crédit dont jouit l'établissement et la nombreuse clientèle qu'il possede.

L'approbation des comptes de l'exercice écoulé et la distribution du dividende propose ont eté votées à l'unanimite, ainsi que des remerciments à la Direction de la Banque, qui, de l'aveu général, a pleinement justifié la confiance que son passé lui a acquise aupres de ses actionnaires et de l'opinion publique.

Voici le rapport du Conseil d'Administration

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte-rendu de nos opérations pendant l'exercice de 1873.

L'annee qui vient de s'ecouler est destinée à rester pour longtemps mémorable dans les annales de notre jeune marché financier. Apres avoir débuté dans des conditions exceptionnelles et remplies de promesses brillantes pour l'avenir, cette annee a vu tout d'un coup les espérances de notre public ébranlees, dissipées et finalement faisant place à une situation critique, dont l'influence desastreuse s'est fait trop généralement sentir dans notre Capitale.

Nous n'avons pas ici à rechercher les causes multiples qui ont creé cette situation et provoqué la dépréciation précipitee de toutes les valeurs de notre place, dépreciation qui a annihilé plus d'une fortune; nous nous bornons simplement à constater les faits et à vous faire entrevoir les difficultés que la Direction de votre Banque avait à éviter dans le pays même pendant qu'à l'étranger les restrictions que la Banque de France et d'Angleterre infligeaient au crédit du Levant, suscitaient en général des difficultes autrement sérieuses.

Cependant, malgre cette adversite de circonstances extraordinaires, nous avons la satisfaction de vous annoncer que votre Banque a poursuivi sa marche régulierement et, tout en tenant compte de ces mêmes circonstances, elle n'a pas manque de mettre ses services à la disposition du Gouvernement Impérial soit séparément soit de concert avec d'autres etablissements puissants du pays et de l'Etranger.

Les résultats matériels que nous avons le plaisir de vous soumettre aujourd'hui, seront, aimons-nous à le croire, la justification de votre Conseil d'Administration pour l'année qui vient de finir.

En attendant, voici les détails des principales opérations de notre exercice de 1873.

Le chiffre des avances que nous avons faites directement au Gouvernement Imperial s'éleve cette année à la somme de Lt. 4,212,780.

Nous avons en outre participé pour Lt. 481,796 dans une avance consentie au Tresor Impérial par la Banque Imperiale Ottomane.

Comme vous savez, Messieurs, notre Gouvernement a egalement contracté dans le courant de 1873 avec le Credit Général Ottoman, le Crédit Mobilier de Paris et la Banque de Constantinople, un emprunt de Lst. 27,777,770 6 %.

La part primitive de votre Banque dans cette operation était de vingt pour cent, mais fidele au principe de ne jamais assumer d'engagements qui peuvent entraver le libre fonctionnement de ses autres opérations ordinaires, elle a

[illegible]

la décadence. L'école historique a raison en ce point. Les institutions doivent sortir naturellement de l'évolution continue des faits antérieurs. Si vous importez brusquement une loi, une institution étrangère chez une nation qui n'y est point préparée, vous lui apportez le désordre. C'est ainsi que le régime parlementaire, imité de celui de l'Angleterre, tue l'Espagne et que le régime républicain des Etats-Unis importé dans l'Amérique du Sud, y provoque des révolutions incessantes et mène à une anarchie permanente. Le système financier de l'Europe, avec ses emprunts et ses lourds impôts, ruine en ce moment la Turquie, qui contracte chaque année une dette nouvelle pour payer l'intérêt de ses dettes anciennes. Autrefois, la Turquie ne devait rien à personne et suffisait à ses besoins au moyen d'impôts très-minimes en rapport, avec les ressources limitées de ses populations. En Egypte, même spectacle. Le Khédive, animé des meilleures intentions, veut apporter à son pays les progrès de la civilisation orientale; mais il ne la comprend que sous l'aspect raffiné qu'elle présente à Paris. Il détruit le vieux Caire, si pittoresque et si bien adapté au climat, pour y tracer de larges boulevards à la Haussman, tout brûlés de soleil, inondés de poussière, bordés de maisons semblables à celles des Champs-Elysées. L'art arabe, si charmant, si ingénieux, a succombé devant les importations des produits à bon marché de Birmingham et de Manchester. On a bâti un théâtre, avec des ballets de danseuses recrutées dans les cafés-concert de Vienne et de Pesth. On a construit un cirque dont les dames roulent en superbe calèche, comme celles du quartier Bréda. On a voulu implanter en Egypte toutes les industries européennes et on les a fait marcher à perte. L'antique sentiment religieux musulman, miné par le contact des Européens, s'est éteint. Il s'en est suivi plus de tolérance, mais plus de démoralisation dans tous les sens. Quand on veut faire progresser un pays, on doit éviter de détruire de fond en comble ses institutions héréditaires, comme la Révolution l'a fait en France. Il faut les conserver, mais en corrigeant successivement ce qu'elles peuvent présenter de mauvais et en prenant pour but le bonheur du plus grand nombre et non l'éclat artificiel d'un luxe emprunté, dont quelques-uns profitent et qui ruine la nation tout entière.

Dans la province de Smyrne, on a construit un chemin de fer qui va à Cassaba et à Aïdin. Il rend des services réels; mais, en même temps, il pousse à la destruction des forêts dont on peut désormais vendre les arbres. La hâche a aussitôt exercé ses irréparables ravages. Les bois ont disparu et ne se trouvent plus que dans les régions inaccessibles. Le climat s'est ressenti de ces coupes gigantesques; les pluies, autrefois régulières et bienfaisantes, tombent maintenant en formidables averses qui entraînent les terres des hauteurs, transforment les plaines en marais et bouchent les ports. Les monts Alemandagh, Dschuma-dagh, Nif-dagh et Boz-dagh, autrefois couverts de sapins, sont maintenant stériles et nus. La rivière le Gedis-Tschau, poussant en avant son Delta, finira par combler l'entrée du port de Smyrne, qui est déjà menacé.

[illegible]

14 Sultan Mehmed Tschistakan-churli Genchile Loas Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi Ballindas	Rostow Athènes
23 Tsallindas		
24 Constantinos Alazoglus	Calliopi Alazoglou	Syra

Mois d'Avril.

1. Giovanni Varro	Sardeni	Genova
2. Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
3. Giorgi Canelli Keppenzi	Fronimos	Volo.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Demande de dissolution.

La proposition suivante, signée par quatre vingt-trois députés, dont la plus grande partie appartient à l'*Union républicaine*, a été déposée sur le bureau de la Chambre:

Les soussignés,

Considérant que, le 2 juillet 1871, les 7 janvier, 11 février, 9 juin et 20 octobre 1872, les 27 avril, 11 mai, 5 et 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre 1873, les 8 février et 1er mars 1874, les électeurs français ont procédé à 170 élections partielles dans 67 départements, formant ensemble plus des trois quarts du territoire;

Considérant que toutes ces élections se sont accomplies dans le plus grand ordre et avec une parfaite régularité;

Considérant que, depuis le changement de gouvernement opéré le 24 mai 1873, la France républicaine a continué à manifester ses sentiments avec une intensité croissante;

Considérant que ces manifestations répétées et persistantes de la volonté nationale, loin d'autoriser les partis mécontents des résultats électoraux à porter atteinte au suffrage universel, rappellent, au contraire, à l'Assemblée nationale la loi de tous les pays libres et l'invitent à rendre la parole à ses commettants par voie d'élections générales; que cet appel aux électeurs est le seul moyen de mettre un terme au désaccord existant entre l'Assemblée et le pays et aux anxiétés qui en résultent;

Considérant que le suffrage universel, instrument régulier, pacifique et légal de la souveraineté du peuple, forme aujourd'hui la base de droit politique des Français; que le maintien de ce droit dans son intégrité est la meilleure garantie d'ordre et de stabilité;

Ont l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale la proposition de loi suivante:

Article premier. — Les électeurs seront convoqués le 28 juin 1874, à l'effet de renouveler intégralement l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Les élections seront faites sur les listes électorales dressées en vertu des lois existantes au moment du dépôt de la présente et conformément à ces lois.

Art. 3. — Le 15 juillet 1874, l'Assemblée nationale remettra ses pouvoirs aux nouveaux représentants de la nation.

Réorganisation
DES FORCES MILITAIRES DE LA RUSSIE

On lit dans le *Bulletin de la réunion des officiers*:

Un ukase du 6 mai 1873 a transformé l'ancien bataillon de garnison de la garde impériale en un bataillon servant de cadre au régiment de réserve d'infanterie de la garde. Nous avons, du reste, déjà eu lieu de parler de cette transformation; nous ferons seulement remarquer que la constitution de ce bataillon-cadre nous a semblé être le premier pas vers la formation de troupes de remplacement et de réserve. Le bataillon, qui n'a sur le pied de paix que quatre compagnies, constitue en temps de guerre quatre bataillons de quatre compagnies chaque.

Un autre ukase, du 24 juillet, a supprimé les bataillons de réserve qui, répartis dans la Russie d'Europe, étaient destinés à recevoir et instruire les conscrits. A la fin de l'année 1873, cinquante-trois de ces bataillons étaient déjà dissous.

La réorganisation de l'artillerie de campagne et à pied, prescrite par les ukases du 22 janvier et du 5 août 1873, et dont nous avons eu lieu de parler en détail, a été poussée si vigoureusement, qu'on a pu constituer, en 1873, soixante-neuf nouvelles batteries; à l'heure qu'il est, trente-trois brigades d'artillerie sont formées sur le nouveau pied réglementaire de six batteries (trois de 9 livres, deux de 4 livres et une de mitrailleuses), tandis que trois brigades ne comptent encore que cinq batteries et que onze brigades n'en comptent que quatre. Sans parler de ce qui a dû être fait dans une autre sphère, il faut reconnaître que la fabrication du matériel de ces soixante-neuf nouvelles batteries, effectuée en moins d'un an, est une preuve irréfutable de l'activité prodigieuse déployée par les arsenaux de la Russie.

La dissolution de la 1re et de la 2e brigade d'artillerie à pied de réserve, ordonnée par l'ukase du 5 août, s'est effectuée cette année.

Avant de clore cette digression, nous devons parler de l'ordre du 30 août en vertu duquel les troupes d'infanterie et de cavalerie sont désormais embrigadées. Chaque division d'infanterie (garde, grenadiers et ligne) compte deux brigades, formées, la première, par les deux premiers régiments de la division, la deuxième par les deux autres.

Les divisions de cavalerie se composent de deux brigades, à l'exception de la deuxième division de cavalerie de la garde, qui comprend trois brigades. Chacune des brigades d'une division de cavalerie de la ligne se compose d'un régiment de uhlans, d'un régiment de hussards, et, partout où la chose est possible, d'un régiment de cosaques, qui fait toujours partie de la deuxième brigade. Les cosaques, ainsi assimilés complétement à la cavalerie régulière, ont désormais une importance et une valeur des plus réelles. Enfin, tandis que les brigades d'infanterie et de cavalerie de la ligne sont commandées par des chefs nommés à cet effet, le commandement des brigades d'infanterie et de cavalerie de la garde est confié au plus ancien colonel de la brigade: c'est là une disposition dont il serait difficile de trouver la raison, et qui doit être motivée vraisemblablement par des considérations tout à fait spéciales et particulières.

On a travaillé sans relâche aux forteresses de Koff et de Kerloch; on a commencé la construction de forts d'arrêt sur les lignes ferrées aboutissant à la frontière occidentale, et tout dernièrement le czar vient de décréter l'érection de deux nouvelles forteresses à Dubno et à Lusk, place située à quelque distance à l'ouest de Kovno.

Pour ce qui est des chemins de fer, qui, par suite de l'immense étendue de l'empire moscovite, sont appelés à avoir en Russie une importance militaire toute particulière, on en a ouvert, en 1873, 2,491 verstes, ce qui porte le réseau des voies ferrées au chiffre de 15,708 verstes.

On a ouvert, en effet, en 1873: sur la ligne d'Odessa, la section de Kichinew à Ungen sur le Pruth; sur la ligne de Kieff Brest-Litowsk, les sections de Berditcheff à Brest-Litowsk et de la station de Snolbunowo à Radsiwiloff (frontière d'Autriche); la ligne de Brest à Grajewo, la ligne de Landwarowo Kemny jusqu'à Gomel, la ligne de Snanienka à Nicolajeff, et enfin, sur la ligne de Losowasa à Sébastopol, la section de Losowasa à Alexandrowsk et l'embranchement de Iekaterinoslaw.

La Russie peut donc utiliser aujourd'hui, pour ses transports vers l'ouest, les lignes principales suivantes:

1° Pétersbourg à Varsovie;

2° Nijni Novgorod à Moscou, Brets-Litowsk et Varsovie;

3° Moscou à Kurts et Ismiarinka;

4° Kharkow à Balta.

Ces lignes sont reliées transversalement par les lignes suivantes:

1° Pétersbourg à Moscou et Rostow, avec embranchement sur Rylinsk, Wologda, Soamara (ligne en construction), Soaraloff et Zarizyn;

2° Moscou à Orel, Koursk, Kharkow, Taganrog avec embranchement de Taganrog à Sébastopol;

3° Gajasi à Orel, Smolensk, Dunaburg et Riga;

4° Rowny à Bobrynsk, Ninsk, Vilna Schawli et Libau;

5° Karatin à Kovno, Brest-Litowsk, Biélostok, Grajewo, avec embranchement sur Radsiwilow (frontière d'Autriche);

6° Odessa à Ismiarinka et Wolotschisk, avec embranchement aboutissant au Pruth.

On ne s'est pas contenté de s'occuper de la construction des lignes nouvelles, on a aussi cherché les moyens de pouvoir les utiliser au point de vue militaire, et l'on a publié à cet effet de nouvelles ordonnances qui viennent réglementer le transport des troupes par les voies de fer et par les lignes fluviales. Enfin, on a nommé des officiers d'état-major qui, même en temps de paix, doivent organiser les services et sont à cet effet attachés d'une manière permanente aux diverses lignes.

Ajoutons, pour terminer, que le budget militaire de la Russie s'élevait en 1873 à la somme de 516,916,125 fr., tandis que le budget de 1874 comporte une somme de 532,477,625 fr. Tout permet donc de croire que, pendant l'année 1874, l'organisation militaire de la Russie aura fait des progrès considérables, et que l'on ne compte pas s'arrêter à mi-chemin, puisque le ministre de la guerre a déjà réclamé, pour chacun des exercices budgétaires de 1875 à 1878, une augmentation annuelle de crédit de 3,125,000 fr.

La mission anglaise à Yarkand.

Le *Times* donne les extraits suivants d'une correspondance adressée à M. Forsyth, membre du parlement, par son frère, M. Th. Forsyth, envoyé extraordinaire auprès de l'émir du Turkestan, connu sous le nom d'Atalik Ghasee:

Kashgar, le 11 décembre 1873.

Nous sommes arrivés la semaine dernière à Kashgar, où nous avons rencontré l'accueil le plus cordial. L'émir, ainsi que se qualifie maintenant Atalik, a envoyé au-devant de nous un officier de haut rang, avec une escorte brillante; et un des nobles de sa cour, celui qui occupe la troisième place dans le royaume, est venu nous prendre pour nous conduire à l'ambassade anglaise qui a été bâtie expressément pour nous, et qui est aussi commode et aussi spacieuse que nous pouvions le désirer.

L'émir nous fit demander de lui faire immédiatement notre visite, afin qu'il pût nous souhaiter la bienvenue; nous obéîmes donc à ce désir et nous fûmes aussitôt introduits auprès d'une cour ultra-orientale. Après avoir passé à travers deux grandes cours quadrangulaires de chaque côté desquelles étaient rangés des soldats à l'air solennel, nous pénétrâmes dans une cour plus petite et entièrement déserte. A l'une des extrémités de cette cour, je vis une espèce de vestibule ayant cinq ou six portes, vers lequel on me fit avancer seul, en laissant au dehors toute mon escorte. J'aperçus en entrant un homme de moyenne taille, assez fort, très-simplement vêtu, qui se tenait contre une porte opposée à celle d'entrée, et qui me faisait de la main certains signes, comme pour m'engager à entrer dans un autre appartement. Je supposai que c'était un chambellan, mais comme je n'en étais pas certain, je m'avançai en saluant avec une grande déférence. Celui-ci me prit par la main et s'empressa de s'enquérir de ma santé; je compris alors que j'étais en présence du fameux Yakoub Beg, la terreur du Turkestan.

Il me conduisit à travers la chambre et me fit asseoir à ses côtés sur un tapis. En ce moment, une salve de quinze coups de canon fut tirée, et l'émir me demanda des nouvelles de la reine Victoria, du vice-roi, et comment j'avais supporté le voyage; après quoi il appela un de ses serviteurs qu'il chargea d'aller chercher les membres de mon escorte qu'il fit asseoir derrière moi et à chacun desquels il serra la main. Après leur arrivée, il parla très-peu, faisant toujours une longue pose après chaque remarque, et regardant chacun de nous avec beaucoup d'attention. Enfin, on apporta du thé et des fruits, puis il nous souhaita une dernière fois, mais très-chaudement, la bienvenue dans son pays, et nous sortîmes en nous inclinant. Décidément c'est un homme très-agréable, ayant une bonne nature, une tête assez forte et paraissant avoir beaucoup de détermination dans sa petite stature.

Nous devons lui remettre jeudi la lettre de la reine et les présents, et après cela j'aurai avec lui, je l'espère du moins, plusieurs entrevues particulières. Nous aimons beaucoup notre résidence actuelle. Le pays n'est pas aussi désert que ceux que nous avons parcourus, et comme il est traversé par d'innombrables canaux, je pense que le printemps sera très-frais et tout émaillé de verdure. En ce moment nous sommes à peu près gelés, et on nous fait entrevoir encore trois mois de froid intense. En face de nous, se trouvent les montagnes Neigeuses qui divisent le territoire de l'émir de la Russie, et à cinq ou six marches de notre résidence nous pourrions nous trouver dans les domaines du czar.

Notre ambassade se trouve justement en dehors du fort Gunji-Shahr, à trois ou quatre milles de la ville de Kashgar. Jusqu'à présent aucun Anglais n'a été admis dans son enceinte, mais dès que la lettre de la reine aura été remise à l'émir (et jusque-là nous n'avons pas le droit de circuler beaucoup), il nous sera alors permis de visiter librement la ville, car l'émir m'a prié de me regarder comme entièrement libre de faire tout ce que je voudrai. Cela est le signe d'une révolution remarquable dans les usages du pays et donne la preuve des bonnes dispositions de l'émir à notre égard. Il est très-difficile de faire comprendre à ces orientaux que nous sommes leurs amis, car la Russie leur inspire une terreur invincible.

Je ne doute pas qu'il nous soit possible d'ouvrir cette contrée à notre commerce, et je suis convaincu que nos produits seront aisément vendus au-dessous du prix des produits russes, tout en laissant une assez grande marge à nos bénéfices. Mais j'ai remarqué dans les bazars du Yarkand que des marchandises portant la marque russe sur l'emballage contiennent tout simplement des produits anglais, de façon qu'en ce qui concerne l'Angleterre il lui importe peu que ses expéditions entrent dans le Turkestan par l'Himalaya ou par la Russie. Je m'efforce en ce moment de prendre des informations précises sur la géographie locale, et je pense que je pourrai bientôt faire connaître des faits nouveaux à ceux qui ont à cœur de s'éclairer sur la situation de l'Asie centrale. Il est très-intéressant pour moi de me trouver dans l'ancien pays des Scythes et des Massagètes, et j'étudie en ce moment l'*Herodote* de Rawlison et autres livres sur les lieux mêmes dont ils font l'objet. Le caractère et les habitudes de la population ont bien peu changé pendant les siècles passés, et nous remarquons que les mœurs actuelles sont à peu près les mêmes que celles décrites par Marco Polo et les écrivains les plus anciens.

Les voitures dont on se sert maintenant sont les mêmes que celles dont Marco Polo nous a donné la description et sont bien supérieures à celles dont on use dans l'Inde. Ainsi elles sont traînées par des chevaux au lieu de l'être par des loups, et elles ont des harnais passables. Les roues et les essieux sont assez bien fabriqués et les deux roues sont assez bien menagées pour maintenir l'équilibre. Ils ont, pour moudre le blé au moyen de l'eau, des moulins parfaitement organisés et bien au-dessus de tout ce que saurait imaginer un Hindou. Je n'ai pas eu le temps de bien me renseigner sur leur armée; mais je crois savoir que leurs soldats ne sont pas dressés de manière à satisfaire les exigences d'un colonel Anglais. Toutefois le matériel est bon, les hommes sont intelligents, actifs et braves, et j'ose dire qu'il serait facile de les mettre au courant des manœuvres exigées.

La conscription me semble établie d'après un assez bon système. Chaque village est inscrit comme pouvant fournir un certain nombre d'hommes. Ceux-là gardent leurs armes chez eux et doivent servir dès qu'ils sont appelés. Quand le service ne les réclame pas, ils se livrent à leurs occupations respectives ordinaires. Les soldats qui restent continuellement sous les armes sont employés à toutes sortes de travaux. Ils sont venus s'offrir à nous comme maçons, charpentiers, etc., etc.

On n'a pas exagéré le caractère despotique de l'émir, mais à présent qu'il se trouve en possession d'un royaume aussi grand qu'il pouvait le désirer, il croit nécessaire d'affermir sa puissance par la justice et la miséricorde, et j'espère le voir bientôt inaugurer son administration intérieure d'après un système convenable. Il est d'ailleurs favorable au commerce, et cela promet beaucoup.

Depuis que j'ai commencé cette lettre, j'ai accompli la cérémonie de la présentation de la lettre de Sa Majesté, et tout s'est passé d'une manière satisfaisante, sans aucun accident et sans que notre tête ait été séparée de nos épaules. En fait, je constate que, pour un despote asiatique, dont le nom seul fait trembler des millions d'individus, l'émir Yakoub Khan est un homme très-agréable et avec qui il fait bon avoir à traiter, quand il est de bonne humeur. Je me plais à penser qu'il continuera à nous traiter de la même façon jusqu'au moment où nous quitterons cette contrée.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 7 avril, 9 h. 35 m., soir.

Obligations Roumélie...	fl.	44.—
d. Nouvelles...		32.-
Anglo-Bank...		129.50
Société de créd. aust-turq..		18.—
Banque austro-ottomane..		51.25
Pièce de 20 francs...		8.99
Agio...		105.90
Change sur Londres...		112.60
Crédit anstalt...		156.—
National Bank...		962.50
Lloyd...		417.—

Bourse sans variations.

L'empereur a répondu à la lettre du pape concernant les lois confessionnelles. On assure d'autre part que la dépêche de M. le comte Andrassy en réponse à l'encyclique de Pie IX, adressée aux évêques d'Autriche-Hongrie, est très énergique.

Les dépêches de Paris confirment la nouvelle convention conclue entre Sadiq pacha et le crédit mobilier. Ce dernier renonce au droit d'option des 800,000 obligations restantes de l'Emprunt 1873, et le gouvernement

ottoman de son côté abandonne les intérêts dérivant des paiements successifs de la partie ferme du dit emprunt.

France

Paris, 7 avril.

Obligations Roumélie fr. 400.25

Un nouveau traité de commerce et de navigation a été conclu entre la Russie, ainsi qu'une convention consulaire.

A l'ouverture de l'Assemblée nationale le gouvernement présentera le projet de loi organique du Sénat dont le président élu sera le président éventuel de la république.

Une circulaire de M. Fourtou défend aux evêques les processions et autres démonstrations religieuses.

On assure que M. de Broglie donnera sa démission le 12 mai prochain.

Allemagne.

Berlin 7 avril.

L'Empereur de Russie accompagné du prince Gortchakoff et de sa suite est attendu dans notre ville le 3 mai prochain.

Angleterre.

Londres. 7 avril.

On mande de Calcutta que les apparences des récoltes se sont améliorées.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 7 avril.

Dette Generale	40 15/16
Emprunt 1865	59 1/4
do 1869	48 7/8
do 1871	59 1/4
do 1872	66 3/4
Consolidés anglais	92 5/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 7 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46	2	—
	Hausse	»	46	9	—
	Baisse	»	46	2	—
	Clôt. du midi	»	—	—	—
	Clôt. du soir	»	46	9	—
	Après Bourse	»	—	—	—
Actions S. Gén.		L.S	5	30	—
» de la Société de change et de valeurs		»	3	30	—
» de la Banque de Const.		»	4	20	—
» du Crédit Austro-Turque		»	2	—	—
» du Crédit Général		L.T.	7	30	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	—	—	—
Tramway		»	6	40	—
Société Commerciale Ottomane		»	3	20	—
Laurium		Fr	400	—	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	21		—
Obligations des Chemins de fer		»	401	—	—
» 2e émission		»	71	—	—
Emprunt	1863.. coup.	»	299	—	—
	1865 ...coup.	»	—	—	—
	1869	»	248	—	—
	1872	»	66	—	—
	1873	»	246	—	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111	—
Pièce de 20 francs	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Ducat (Cremnitz)	»	[illegible]	[illegible]
Medjid à blanc—(différence)	»	104	[illegible]
Beshlik—(différence)	»	104	40
Métalique... (id)	»	104	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 5 avril.

Marseille. paq. à vap ital. *Simeto*, c. Viola, ayant touché Genes, Livourne, Naples, Palermo, Messine, Piré, [illegible] 17 pas.

Liverpool. paq. à vap. bel. *Crisea velonis*, c. Stellanos, ayant touché Ithak et Dardanelles div. 40 pas.

— paq à vap. angl. *Bohemian*, c. Bater, ayant touché Malte. Syra et Dardanelles div. 25 pas.

[illegible] *Kepler*, c. Johnson, ayant touché Dardanelles div.

[illegible]

Pandermo, paq. à vap. angl. [illegible]

— paq. à vap. angl. *Hagard*, [illegible]

Hartlepool. paq. à vap angl. [illegible]

— [illegible] Johnsen, ayant touché Malte et Dardanelles div.

France, paq. à vap. fr. [illegible] c. [illegible], ayant touché Naples, Piré Volos Salonique et Dardanelles div. [illegible]

Cardif, paq. à vap. angl. *Mary Coverdale*, c. Webster, [illegible]

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Junon*, c. Sturli, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli div. march. 203 pas.

Granton, paq. à vap. angl. *Santorin*, c. Alexandre, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.

du 7 avril

Pandermo, paq. à vap. rus. *Ebxinos*, c. Frangulis, div.

— paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div.

— paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, div.

— paq. à vap. angl. *Etna*, c. Morisson, div.

Londres, paq. à vap. rus. *Corniloff*, c. Demme, ayant touché Messine et Dardanelles div. march. 2 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 4 avril

Eregli, paq. à vap. ottom. *Assir*, c. Arif bey, div.

— paq. à vap. ottom. *Talia*, c. Salih bey, div.

Varna, paq. à vap. ottom. *Essahar Nusret*, c. Emin bey, div.

Galatz, paq. à vap. angl. *Charles Dickens*, c. Wallace, d.

Trieste, paq. à vap. aut. *Espero*, c. Golombo, div.

Kertch, paq. à vap. angl. *Opak*, c. Penney, div.

Taganrok, paq. à vap. angl. *Nuifar*, c. Jor, div.

Marseille, paq. à vap. fr. *Gyptis*, c. Thoumin, div.

Kustendjé, paq. à vap. angl. *Lauro Gillies*, c. Dikens, d.

Batoum, paq. à vap. rus. *Gonnib*, c. Dabcevich, div.

Galatz, paq. à vap. aut. *Iris*, c. Doncih, div.

Odessa, paq. à vap. angl. *Picwich*, c. Murray, div.

Malte, paq. à vap. angl. *Iberian*, c. Filt, div.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Etna*, c. Morrisson, div.

Ibraila, paq. à vap. angl. *Ardmore*, c. Baskfille, div.

— paq. à vap. angl. *Vindomore*, c. Wood, div.

Odessa, paq. à vap. angl. *Blackhoath*, c. Kidder, div.

Taganrok, paq. à vap. angl. *Robin Wood*, c. Hunter, c.

du 6 avril.

Odessa, paq. à vap. ital. *Simeto*, c. Vila, div.

Taganrok, paq. à vap. angl *Mary Coverdale*, c. Wikster, div.

Odessa, paq. à vap. angl. *Rokeby*, c. Domby, div.

Taganrok, paq. à vap. suéd. *Kepler*, c. Jonson, div.

Ibrail, paq. à vap. hell. *Zanis Hrissovelonis*, c. Stephanos, div.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Etna*, c. Morrisson, div.

— paq. à vap. rus. *Efxinos*, c. Depastas, div.

Rodosto, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, div.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Speranzas, div.

— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.

— paq. à vap. angl. *Malte*, c. Galditz, div.

— paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.

Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, div.

Odessa, paq. à vap. rus. *Alexandros II*, c. Plonsky, d.

Trebizonde, paq. à vap. fr. *Tamise*, c. Genonliat, div.

Ibraila, paq. à vap. fr. *Saintonge*, c. Deschamps, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 3 avril.

Taganrok, br. hell. *Aspassia Gerussi*, c. Gamenas, l.

Poti, br. hell. *Lazaros Gerussi*, c. Camenas, lest.

Ibraila, br. hell. *Marionga* c. Raftakis, div.

— br. hell. *Nicolaos*, c. Pavlatos, div.

— br. hell. *Nicolaos*, c. Scoutarakis, lest.

Odessa, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Tchalikis, briq.

Taganrok br. hell. *Alkiviadis*, c. Paulios, citrons.

du 4 avril

Marseille. br. hell. *A. Apostoli*, c. Goudis, blé.

— br. hell. *Jeorgios*, c. Boucouvalas, blé.

— br. hell. *Jeorghios I*, c. Yanoucos, blé.

Taganrok, br. hell. *Panaya Mutchena*, c. Armenakis, d.

— br. hell. *A. Nicolaos* c. Sparas lest.

— br. hell. *Penelope*, c. Pittarakis, carub.

— goel. rus. *Rostoff*, c. Tchendis, lest.

Dardanelles, br. ottom. *Iraclis*, c. Ballis, lest.

Orga Deré, br. hell. *Possidon*, c. Minacoulis, lest.

Taganrok, br. hell *Arhangelos*, c. Costis, leste

Poti, br. hell. *A. Andreas*, c. Moraitis, lest.

Taganrok, bk. hell. *Leonidas*, c. Emboricos, lest.

du 6 avril

Smyrne, goel. hell. A. *Dimitrios*, c. Nicolaïdis, div.

Odessa, bk. ital. *Veronica Padre*, c. Dantno, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 31 mars.

Roum. *Alexandros* c. Jorghion blé Ismaïl p. Const.

[illegible] p. Consple.

[illegible] p. Consple.

Hell. *Olympia*, c. Svoronos, blé, Bourgas p. [illegible]

Roum. *Evanguelistria*, c. Apostoli, maïs [illegible] Zanthe.

[illegible]

[illegible] GIORDANO

ANNONCES

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

MM. les porteurs d'Obligations provisoires sont informés que le paiement du Semestre d'intérêts échu le 1er avril 1874 aura lieu à partir du dit jour à la Caisse du Crédit Général Ottoman.

Les coupons déposés devront être accompagnés d'un bordereau numérique en double exemplaire, dont les formules sont tenues à la disposition des porteurs par le Crédit Général Ottoman.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 41 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles [illegible]

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE.

AVIS.

Les Bureaux de la Banque Austro-Ottomane seront fermés le jeudi 9 et le lundi 13 courant à l'occasion des fêtes de [illegible] jours.

Constantinople, le 7 Avril 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Les Bureaux de la Banque Impériale Ottomane à Galata et ceux de la Dette Publique à Stamboul, seront fermés le jeudi 9 et le lundi 13 avril à l'occasion des fêtes de ces jours.

Constantinople, le 7 avril 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

AVIS.

Les Bureaux du Crédit Général Ottoman seront fermés les jeudi 9 et lundi 13 courant, à l'occasion de la solennité [illegible] deux jours.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Il arrive souvent des plaintes à l'Administration des Télégraphes et Postes, au sujet du retard qu'éprouveraient les télégrammes dans leur remise à domicile.

Dans le but de pouvoir constater si les réclamations de ce genre sont fondées MM. les destinataires sont priés de vouloir bien à l'avenir indiquer sur les récépisses, l'heure et la minute de la réception de leurs dépêches. En conséquence aucune suite ne pourra être donnée aux réclamations dont il s'agit, dans le cas où les récépissés des dépêches y relatives ne porteraient point les indications précitées, si nécessaires à une enquête.

Constantinople, le 1er Avril 1874 (n.s.)

AVIS

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirant assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les chiffons, os, cornes et autres objets qui se trouvent mêles parmi les ordures transportées par les charrettes de la municipalité sont à vendre pour une année à partir du 1er mars.

Les personnes qui voudraient s'en charger sont invitées à se présenter avec leurs garants dans l'espace de quinze jours à partir de la date du présent avis au Bureau de la Comptabilité de la Préfecture de la Ville.

Constantinople, le 24 mars 1874 (v.s.)

IDJRA-DJEMIETI.

AVIS.

Cinq maisons en pierre, sises à Chichly, qui par un avis antérieur avaient été mises aux enchères publiques avec quelques autres immeubles de feu Ahmed Rechid effendi, ont obtenu le prix de deux cent vingt mille piastres en métallique (le droit de courtage étant à la charge de l'acheteur.) Les personnes qui voudraient surenchérir, devront s'adresser au conseil exécutif (Idjra-djémieti (de la haute Cour de justice jusqu'au 1er Rebi-ul-ewel 1291 (6 avril 1874 v. s.) jour de samedi. Ce jour même il sera procédé à l'adjudication définitive des maisons sus-mentionnées au plus offrant et dernier enchérisseur.

40 Sepher, 1291 (16/28 Mars 1874.

CONSEIL DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS

Deux millions d'ocques environ de sel devant être transportées des salines de Fotcha aux dépôts de sel situés le long du Danube et dans les ports asiatiques de la mer Noire, les personnes qui voudraient concourir à ce transport doivent pour l'adjudication du fret s'adresser au Conseil des Contributions indirectes à partir de lundi (25 mars v. s.) jusqu'à jeudi (28 mars), jour de l'adjudication définitive.

Constantinople, le 23 mars 1874. (v.s.)

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 27 mars (v. s.) aura lieu l'adjudication de 240,000 ocques de laine de Dobroudja (tchigai) et de 170,000 de laine de Crimée (melez).

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 4 avril 1874.

AVIS.

Le Cercle Français « l'Alsace-Lorraine » invite les Détenteurs des billets de la Loterie dont le tirage a eu lieu le 15 Mars de vouloir bien retirer leurs Lots dès ce jour au 15 Mai prochain.

Ce délai passé les objets resteront acquis à la Société

Pour la Commission
de la Loterie
Le Président
J. B. SCHERRER.

AVIS.

Il a été perdu à Péra, un portefeuille contenant un reçu de la Banque Impériale Ottomane, sur reçu de M. Hanson et Cie, et un bon de 4.000 fr. sur M. Augier et divers autres papiers.

Des mesures ont été prises pour arrêter le paiement de ces effets.

La personne qui aurait trouvé ce portefeuille est priée de le rapporter aux bureaux du journal.

AVVISO.

Col 9 corrente entra in attivita per le corse dei corrieri fra Vienna e Costantinopoli l'itinerario seguente.

Via Varna, Rustschuk e Baziasch

Partenza da Costantinopoli Venerdi e Martedi 5 p. m.

Arrivo a Vienna Martedi e Sabbato 2 p. m.

Partenza da Vienna Lunedi e Venerdi 1. 40 p. m.

Arrivo a Costantinopli Giovedi e Lunedi mezzodi.

Via Odessa.

Partenza da Costantinopoli Giovedi e Lunedj 2 p. m.

Arrivo a Vienna Lunedi e Venerdi 5.20 p. m.

La levata della cassetta a Stambul e a Galata si fara due ore e da quella presso quest'Ufficio 1 ora prima del tempo fissato per la partenza del corriere.

Le lettere raccomandate si accetteranno al Venerdi et Martedi sino alle 3 p.m. al Lunedi e Giovedi sino all'ora 1 p.m.

Gruppi ed oggetti di valore non si spediscono che via Varna e Baziasch e devono questi essere portati all'Ufficio Martedi e Venerdi sino alle 2 p.m.

L'ultimo corriere via Varna e Bucarest partira Martedi 7 corr alle ore 3 p. m.

I. R. Direzione delle Poste.
KODRE.

Costantinopoli, 3 Aprile 1874.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kou[illegible]

AVIS

aux Possesseurs des Titres [illegible]

DE L'EMPRUNT DE BARI

Les **Obligations de l'Emprunt de Bari** représentées par des Titres provisoires *dont les versements n'auront pas été regulièrement effectués*, ne pourront concourir aux Primes du prochain Tirage **10 Avril 1874.**

Les versements devront être constatés par des **Coupons-Quittances** portant la signature et le timbre de la maison **Francesco Compagnoni**, et exclusivement faits :

A CONSTANTINOPLE, chez **M. Faustin Compagnoni**, Péra, rue Tom-Tom, N° 5, vis-à-vis le Consulat Austro-Hongrois.

A SMYRNE, chez **M. Tregl.**

Milan, 29 mars, 1874.

FRANCESCO COMPAGNONI
Entrepreneur de l'Emprunt de Bari

VENTE FORCÉE

D'ARTICLES DE LINGERIES ET DE MODES

de la Faillite **Slosse sœurs**
Grand'rue de Péra, 403.

La vente, interrompue par le mauvais temps sera reprise pendant **dix jours** avec un **rabais reel** de [illegible] **0/0** sur les articles lingeries et **30 0/0** sur les articles modes.

A VENDRE

En bloc ou en lots un terrain de [illegible] pics ayant trois façades dont l'une sur la mer et situé dans le meilleur quartier de St. Stéfano. Pour le prix et plus amples renseignements s'adresser à M. Ede Galata Perchembé Bazar, Rue Hézaien N° 1.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

GRANDE BOULANGERIE DE PÉRA

24 — *Rue de Pologne n°* — 24.

Le public est prévenu que durant les fêtes de Pâques, il sera vendu dans le magasin, n° 349, Grand'rue de Péra, vis-à-vis la maison Alléon, et à Karakeuy, vis-à-vis la station des Tramways, des

TCHEURECKS
(Gâteau de Pâques)

[illegible] faits avec du beurre suisse, apprêtés dans la susdite Boulangerie.

Prix : 1 Medjidie L'Ocque.

A LOUER un appartement et chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

SALLE ADAM

Passage Hazzopoulo

Pour la soirée de Jeudi 9 avril 1874
à 8 1/2 h du soir

SOIREE EXTRAORDINAIRE.

SCIENTIFIQUE, FANTASTIQUE, HUMORISTIQUE

donnée par le professeur de physique et des sciences occultes

G. GIORDANO.

[illegible]
Première Partie.

THAUMATURGIE, HUMORISTIQUE.

1° La monnaie magnétique ou le souffle d'une demoiselle.
2° Les couleurs changeantes ou *Le blanc et noir.*
3° Les Cours microscopiques ou *le coup de [illegible]*
4° Une pluie de monnaies ou augmenter et [illegible]
5° Calcul infaillible avec connaissance de l'avenir.
6° Le vase de Miss Cuunbrueu ou Satan sur les mains du Prestidigitateur.
7° Flore et ses fleurs ou une promenade aérienne.

Deuxième Partie.

MAGIE MODERNE AMÉRICAINE.

1° Elements varies ou Le tapis magique.
2° Mourir et renaitre ou les oiseaux au jardin.
3° Le mouchoir volant ou le voleur au Théâtre.
4° Apparition et disparition ou Oui, oui, oui!!!
5° La baguette suspendue ou Giordano et son bâton.
6° La boule de Pluton
7° Un repos inattendu

Troisième Partie

FARSE BRILLANTE JOUÉE PAR DES ARTISTES DRAMATIQUES

qui accordent gracieusement leur concours.

Prix d'entrée: 1 Medjidie.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	Poids et mesures	PRIX	L. T.
Coloniaux		de P. à P.	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	1420—1450	»
[illegible]	[illegible]	18—19	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	227—230	103
» » de [illegible]	»	221—228	[illegible]
» [illegible]	»	257—255	[illegible]
» [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	ocque	10 3/4—11 1/4	»
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Encens	quintal	200—266	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
» [illegible]	»	60—70	»
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible] d'Amérique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	»
» » de [illegible] kil.	»	—	»
» » de 11 kil.	»	98—100	»
[illegible]	»	20—21	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» Pekoe et en fleurs	»	85—100	»
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	caisse	205—210	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» des Indes	»	180—185	100
» d'Egypte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esprit de vin anglais français et russe	[illegible]	1 L. T.	
[illegible]	[illegible]	»	
» [illegible]	9 1/2-10 1/2	»	
[illegible]	ocque	15—15 3/4	[illegible]
» [illegible] Roumélie	»	14—14 1/8	»
Suif de [illegible]	»	7 1/2—8	»
» [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Kaviar noir 1re qualité	»	40—42	»
» [illegible]	»	3—8	»
» rouge	»	2—5	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—215	100
» [illegible]	quintal	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	155—160	»
» plaques assorti	»	145—150	»
» [illegible]	»	145—150	»
[illegible] anglais	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Zinc assorti	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	104
[illegible]	quintal	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Fer blanc MIC	[illegible]	340—345	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
Cereales			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	115
» [illegible]	»	[illegible]	

ARTICLES	Poids et mesures	PRIX	L. T
		de P à P.	
[illegible]	[illegible]	—	120
» [illegible]	»	—	»
[illegible]	»	[illegible]	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—46 1/2	»
» tendre du Danube	»	38—41	»
» de Rou[illegible]	»	38—42	»
Maïs du Danube	»	—	[illegible]
» de Poti, Ordou	»	[illegible]	[illegible]
» de Roumélie	»	21 1/2—23	120
[illegible]	»	—	»
» [illegible]	»	10—20	»
[illegible]	»	12—12 1/2	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	[illegible]	175—180	100
» [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	158—162	»
de [illegible]	»	—	»
» 0000	»	—	»
» [illegible]	»	—	»
» 00 1/2	»	—	»
» [illegible]	»		»
de Galatz 1re qualité	»	150—154	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	320—330	12
» [illegible]	»	300—305	
Charbons de terre			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Sl.
» [illegible]	»	41—42	»
Cardiff du navire	»	39/0—41	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Liverpool du navire	»	34/0—35 6	»
» [illegible]	»	36/6—37/6	»
[illegible]	»	[illegible]	»
» du magasin	»	35/6—36/0	»
Manufactures			
Mahouti T. de 3 1/2—8 livres	la livre	6 7/8—7 3/4	106
» [illegible]	»	[illegible]	»
» long clothes 8—6	»	7 1/2—7 3/4	»
» [illegible] 12	»	7 3/8—7 1/2	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	62 68/70 72	»
» » [illegible]	»	[illegible]	»
» » Extra 16/24	»	[illegible]	»
» » [illegible]	»	68/70/75	»

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	Poids et mesures	PRIX	L. T.	ARTICLES	Poids et mesures	PRIX
		de P à P		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Divers				[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» Pe[illegible]	»	7 3/4—8 3/4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» Balukesser, Ghérvé, Maltos	»	12—12 1/2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	12—12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	1/2—7	[illegible]			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	**Légumes secs**		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	70—75/30
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	70—80/40
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	**Fruits secs**		
» Andrinople, Volo	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Graines jaunes Césarée Angora	»	13—13 1/2	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	10 1/2—11	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	93—98	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	4 3/4—5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	75/40—	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	350—340	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	300—310	»			
[illegible]	le kilo	38—39	»			
(1) [illegible]	l'ocque	3 1/4—3 3/4	[illegible]			
[illegible]	»	[illegible]	»			
» [illegible]	»	[illegible]	»			
» [illegible]	»	[illegible]	»			
[illegible]	»	[illegible]				

OBSERVATIONS

[illegible]

Blés. Affaires limitées à cause du manque du disponible. La position est ferme à la hausse, favorisée par les nouvelles encourage[illegible] d'Europe. Le stock est évalué à 15 mille kilés durs et 25 mille tendres de toutes qualités et provenances.

Farines. La hausse a poursuivi son chemin ; les affaires ont été beaucoup plus nombreuses pendant cette huitaine avec une avance sensible des prix.

Coloniaux : Cafés. Affaires presque nulles, et tendance des prix mauvaise ; les acheteurs se tiennent toujours sur une grande r[illegible] attendant la tournure que les choses vont prendre. Les *sucres* faibles, la place ayant été alimentée la semaine passée par des arri[illegible] considérables. Les poivres, les bougies stéariques, les pétroles, en baisse.

Métaux. Comme on voit par les prix ci-haut notés, tous les articles en métaux sont dépréciés [illegible] sont pas encore relevés du coup qui leur a été donné par les réalisations importantes faites de[illegible] baisse sensiblement : les fers sont mieux tenus. Le reste est plutôt stationnaire.

Charbons de terre.—Les prix toujours à la baisse, malgré la faiblesse du stock. Les vendeurs sont bien disposés [illegible] mais les acheteurs sont réservés. On en a vendu la semaine passé un chargement New-Castle au prix de [illegible] 37/6, un Cardiff à 40/9 et un Ecossais à 31/6 le tout franc à bord, douane à la charge de l'acheteur.

Articles d'Exportation.—Depuis huit jours les affaires ont continué très-calmes, mais les prix ont été bien tenus. En dehors des [illegible] ci-dessus, nous mentionnons aussi les noix de Galles qui ont donné lieu à quelques affaires au prix de p. 6 à 7 1/2, la cire jaune d'Anatolie [illegible] obtient p. 25 à 25 1/2, les peaux de lievres recherchés à raison de 11 à 12 medjidies les 100 morceaux et

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Péra.......	50 francs.	26 francs.	[illegible]
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demende d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page....................	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page....................	6 »	la »
Insertions, corps du journal...........	15 »	la »

[illegible]

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 8 Mars.

BULLETIN POLITIQUE.

La séance dans laquelle M. Dahirel a déposé une proposition tendant à ce que la Chambre discute, le 1er juin, « la *forme définitive* du gouvernement; » cette séance a été fort grave et l'existence du cabinet Broglie n'a été sauvée que par suite de la scission qui s'est opérée dans l'extrême gauche entre le groupe conduit par M. Gambetta et celui qui a pour chef M. Ledru-Rollin.

Il faut convenir que c'est là un debut maladroit, pour l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848.

Nous partageons entierement, a l'égard de cet incident, l'opinion du *Nord*, lorsqu'il dit :

« L'urgence a été repoussée, mais grâce à la division qui s'est produite dans la gauche, dont une partie seulement a voté avec l'extreme droite, l'autre portion de la gauche, Ledru-Rollin en tête, ne voulant pas reconnaitre à l'Assemblée le pouvoir constituant, s'est prononcée contre l'urgence. L'attitude observée par cette fraction du parti républicain fait beaucoup plus honneur à son doctrinarisme qu'a son habilete parlementaire ; voter pour l'urgence n'etait pas voter pour la proposition elle-même, et si toute la gauche avait marché d'accord dans ce scrutin, en se prononçant pour l'urgence, la majorite eût été acquise à l'opposition, et M. de Broglie ne serait plus ministre à l'heure qu'il est. M. de Broglie, sauvé par M. Ledru-Rollin, c'est assurément une aventure piquante. »

Quoique l'urgence ait été rejetée la situation du cabinet n'en est pas moins très-precaire, et il faudra bien que M. de Broglie sorte des equivoques à l'aide desquelles il a pu se maintenir jusqu'ici à la tete des affaires.

Le maréchal Mac-Mahon voudrait, à ce qu'assure l'*Indépendance Belge*, que le vice-president du conseil prît position, mais ce dernier s'y refuse obstinément.

La feuille bruxelloise releve le langage du duc de Magenta et celui de son ministre, et il les accompagne des réflexions qui suivent :

« Le maréchal Mac-Mahon, parlant aux élèves de l'ecole de Saint-Cyr, leur a dit qu'il fallait savoir tout sacrifier à son pays, non-seulement sa vie et son bien-être, mais encore ses sentiments intimes et ses affections. M. de Broglie a dit : « On veut que je fasse la république ou la monarchie, je ferai le septennat. » Cela n'a pas empêché pourtant M. de Broglie de consentir, sur les instances de M. de Larcy, à ajourner jusqu'après les vacances la presentation des lois constitutionnelles, afin de laisser plus libre jeu aux intrigues qui vont se nouer de nouveau pour ramener M. de Chambord à Paris. Et M. de Larcy, ministre auquel M. de Broglie a fait cette concession, *n'a pas voulu voter contre* l'urgence de la proposition Dahirel !

Deux des membres du ministère anglais et plusieurs candidats conservateurs ayant, avant les elections, promis d'appuyer les réclamations des *Trade Unions* contre les diverses lois qui règlent les rapports entre patrons et salariés, on pouvait s'attendre à voir le nouveau gouvernement reprendre les propositions des députés ouvriers ou de leurs amis, tels que MM. Mundella, Morley, Vernon Harcourt, et d'autres déjà présentées à l'ancien Parlement. Mais M. Disraëli a jugé plus prudent, tout en introduisant la question dans le discours de la couronne, d'en ajourner la solution à l'aide d'une enquête royale.

Dès que cette resolution a été connue des intéressés elle a provoqué de leur part de très-vives récriminations. Naturellement les ouvriers recemment elus au Parlement, MM. Butt et Mac Donald, qui ont accepté de sieger dans l'enquête, sont les plus maltraités dans cette campagne. On va jusqu'à les accuser d'avoir trahi tous leurs engagements envers leurs commettants.

Un des commissaires ainsi malmenés, M. T. Hughes, ancien membre des Communes, dans une lettre adressée à la *Bee Hive*, organe des sociétés coopératives, vient d'expliquer sa conduite. Appelé auprès de M. Cross avec M. Butt, ils ont ete vivement pressés l'un et l'autre d'accepter le mandat que le gouvernement voulait leur conférer. MM. Hughes et Butt demandèrent à consulter leurs amis, mais il ne leur fut accordé qu'un délai de trois heures pendant lequel ils ne purent voir que M. Mac Donald. Celui-ci les engagea vivement à accepter et accepta lui-même.

M. Mac-Donald, de son côté, a expliqué ses raisons à Leeds devant une réunion de delegues des ouvriers mineurs. Il a surtout fait valoir que l'ajournement ne serait que de courte durée, le ministre de l'interieur ayant promis que l'enquete serait terminée dans le cours de la session. Ses commettants ont approuvé sa conduite et ont ainsi separe leurs appréciations de celle des *Trades' Unions* de la metropole.

La conjonction des centres, impossible à Paris, semble vouloir s'opérer à Rome. Nous avons expliqué hier l'attitude de la fraction Ratazzi, or les tentatives de rapprochement n'ont fait que s'accentuer. C'est heureux car une grande misère règne en Italie et il devient nécessaire que tous fassent un effort pour conjurer le peril qui menace de s'aggraver.

L'*Opinion Nationale* qui suit très-attentivement tout ce qui se passe en Italie disait dans un de ses derniers numeros :

« Le prix des objets les plus indispensables à la vie a augmente de telle sorte, que le pain même a cessé d'être à la portée d'une partie de la population ouvrière.

» Nous avons déjà signalé l'agitation que ces conditions fâcheuses de l'existence ont provoquée dans plusieurs centres de population, à Milan, à Florence, et ailleurs.

» Des désordres qui pourraient devenir graves sont signalés sur d'autres points ; les employés de l'octroi sont menacés dans plusieurs villes »

Les depeches reçues du Nord de l'Espagne continuent à annoncer les succès du marechal Serrano.

Pour qu'on juge bien la situation des troupes du gouvernement nous reproduisons ces télégrammes.

« Somorrostro, 26 mars.
5 h. 50 m. du soir.

» Les troupes commandées par le maréchal Serrano continuent à avancer.

» Elles ont emporté à la baïonnette le village de Pucheto, ainsi que les maisons les plus rapprochées de San-Pedro de Abante.

» Les feux de San-Pedro de Abante sont éteints.

» Les carlistes sont completement acculés dans leur position à notre droite.

» Madrid, 26 mars (minuit).

» Des telegrammes officiels, reçus de Somorrostro, annoncent que l'armée, commandée par le marechal Serrano, continue à s'avancer dans la direction de San-Pedro de Abante, point culminant de la résistance des troupes carlistes.

» Les batteries d'artillerie se sont avancées jusqu'à Santa-Juliana'Careras.

» La droite de l'armée occupe des positions élevées près du chemin de fer du Galdames.

» Le général Primo de Rivera a pris l'importante position de Montario, d'où l'on decouvre la rade de Bilbao.

» La flotte appuie efficacement les opérations de l'armée. »

LE BUDGET (1).

Nous avons consacre deux articles à l'examen du Budget, en general, et aux recettes du Tresor, en particulier.

Il nous reste pour terminer cette courte etude, à voir dans quelle proportion se trouve doté chaque service public, et à presenter à ce sujet quelques rapides observations.

La dette publique figure au premier rang des dépenses auxquelles l'Etat doit faire face. Ce fait se trouve reproduit dans les budgets de tous les Etats europeens, il n'a donc en lui meme rien de très-alarmant.

Cependant, il est bon de reconnaitre que tous les Etats, France, Italie, Allemagne, etc., etc. qui doivent payer chaque annee les interets d'une dette enorme, ont eu des embarras politiques, des guerres à soutenir, des indemnites à payer, toutes choses auxquelles l'Empire Ottoman a echappe depuis de longues annees.

Quant aux transformations economiques, elles n'ont pas ete plus actives en Turquie que dans le reste de l'Europe, et le chiffre de la dette publique, la somme considerable que necessite le payement des interets, sont bien faits pour attirer l'attention du gouvernement.

Cette somme est de 1.887.518 bourses (217.061.570 francs, elle represente 37.55 0/0 du budget total des dépenses.

La defense et le maintien de l'integrité du territoire, la securite interieure, coûtent ensemble 24.09 0/0 du meme budget. Le ministere de la guerre y figure pour 4.152.910 L. T. ou 95.516.930 francs, c'est-à-dire 16.53 0/0. L'Artillerie Direction generale et fortifications d'Erzeroum coûte 180,000, bourses ou 20.700.000 francs, soit 3.58 0/0. La marine est inscrite pour 200.000 bourses ou 23 millions de francs, soit 3.98 0/0 ; c'est donc ensemble 139.246.930 francs que la Turquie consacre chaque annee a ses depenses militaires.

(1) Voir le N° du 9 avril 1874.

Ce chiffre, disons-le en passant, représente 68 fois le budget de l'instruction publique! Cette proportion est enorme, et doit etre abaissée, bien que nous ne pensions pas devoir reclamer une tres-grande diminution dans le budget de la guerre et de la marine a une epoque où l'Europe entiere se *caporalifie*.

Nous ne pouvons pas voir sans tristesse ce chiffre de 125.000 L. T. 2.875.000 francs, affecte à l'instruction publique, dans un empire aussi vaste que la Turquie.

2.875.000 francs ! c'est-à-dire 0.50 pour cent du budget des depenses, consacres a apprendre à lire et a ecrire à une population de 23 millions d'habitants ! C'est une somme de 20 paras (bonne monnaie) que l'Etat consacre cette annee à l'amelioration morale de chacun de ses sujets !

Nous ne voulons pas insister davantage, un pareil chiffre, superieur cependant de 25 0/0 à ce qu'il etait l'annee precedente, parle lui-meme.

Le ministere des finances absorbe 6.37 0/0 du budget, soit 319.863 bourses ou 36.784.245 francs.

Si nous groupons les depenses du ministere des finances, le service de la dette publique et les depenses militaires, nous trouvons un chiffre qui represente 68 0/0 des depenses totales. Il reste donc 32 0/0 pour satisfaire à tous les autres besoins de l'Etat. Les travaux publics (445.917 bourses, ou 51.280.455 frs) prennent 8.87 0/0 et il ne reste plus que 23.13 0/0 du budget qui doivent pourvoir : aux *dotations*, 7.91 0/0 liste civile, vacoufs et pensions ; au service des *restitutions et non valeurs*, 0.520/0 ; aux *ministères de l'interieur et de la police* 11.31 0/0 ; aux frais de *justice*, 1.84 0/0 ; au *ministere des affaires etrangeres* ; 0.69 0/0 ; a *l'instruction publique*, 0.50 0/0 ! et au *commerce* 0.35 0/0 !!

Il y aurait beaucoup à dire sur ces derniers chiffres, mais ils sont par eux-mêmes assez eloquents pour que nous nous dispensions de formuler, en ce moment, les critiques que chacun pourra leur adresser.

Notons cependant l'evidente necessite d'une réforme dans l'administration des postes et des telegraphes.

Nous avons vu que les recettes de ces deux services atteignaient ensemble le chiffre de 10.522.730 frs. Les depenses qu'ils occasionnent se montent à 14.936.200 frs. c'est donc un deficit assez important, de 4.413.370 francs.

Les mines et forets coûtent 4.025.000 frs et rapportent 9.234.500 frs. C'est un benefice de 5.209.500 frs. (environ 0.89 0/0 les recettes), que l'Etat realise sur ces branches du service, et ce chiffre est susceptible d'un accroissement considerable.

Pour attendre cet equilibre dont nous ne sommes pas tres-eloignés, il y a donc quelques augmentations de revenu sur lesquelles on peut compter, et surtout il y a des economies importantes à faire.

Il suffit pour arriver à ce resultat de reprendre ces traditions d'ordre qui à une certaine epoque ont fait l'honneur de la Turquie, et permettaient à Marsigli, d'ecrire en 1679 : « *L'ordre pour le maniement des finances est si beau et si bien établi en Turquie, soit pour les choses soit pour les registres, que quelque puissance chrétienne que ce soit trouverait de quoi s'y instruire*, en retranchant quantite d'abus qui s'y glissent. »

CHRONIQUE.

Demain Vendredi Saint (v. s.) la Turquie *ne paraitra pas.*

Le Schah de Perse a remercié, par télégraphe, S. M. I. le Sultan pour les félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de l'anniversaire de Sa naissance.

Le Prince Youssouf Izzeddin Effendi, muchir de la Garde Impériale, a visité dimanche la caserne *Selimie* à Scutari.

Le prince a passe en revue les troupes casernees à *Selimie*, et Son Altesse a paru très-satisfaite de l'ordre qui règne dans la caserne ainsi que de la bonne tenue des troupes. Le prince a adresse aux officiers supérieurs quelques paroles de satisfaction qui ont été accueillies par des vivats enthousiastes. Son Altesse n'est rentree au Seraskerat qu'après avoir visité l'hôpital militaire de Haidar-Pacha, et s'être assurés que cet établissement est tenu avec un ordre parfait et une propreté exquise.

Le ministre de la marine, Ahmed pacha, s'est rendu mardi dernier au palais impérial ou S. Exc. a eu l'honneur d'être reçue par S. M. le Sultan.

Tevfik effendi, officier supérieur de l'état-major attache au ministere de la guerre, est promu, par iradé impérial, au grade de general de brigade.

Cette promotion est la recompense meritee de la manière dont Tevfik effendi a rempli sa mission en Amerique, où il s'est rendu pour assister à l'achat et à l'envoi des fusils Martini commandés par le ministère de la guerre.

Un télégramme de la Sublime Porte adressé à S. A. le Khédive d'Egypte porte que le gouvernement maintient sa décision concernant la mise en vigueur du nouveau tarif du Canal de Suez. Comme on le voit, la demande de M. de Lesseps tendant à obtenir un nouveau delai pour l'application de ce tarif n'a pas été acceptée, les puissances interessees n'ayant pu se mettre d'accord sur ce point. Dès lors, le nouveau tarif du Canal devra entrer en vigueur après l'expiration du delai de trois mois précedemment accordé à M. de Lesseps et qui expire à la fin de ce mois.

Dagnès effendi, ci-devant vice-consul de Turquie à Zante, a ete nommé chancelier de la Direction des Agences commerciales du Danube à Braïla.

Christo effendi Pappadopulo vient d'être nommé président du tribunal de commerce de Gallipoli.

Ce fonctionnaire a rempli avec talent les memes fonctions, à Tripoli de Barbarie, et en dernier lieu à Toultcha.

Les armeniens hassounistes se sont décidés à remettre l'eglise patriarcale du St-Sauveur à S. Porte mais à condition que celle-ci ne la livrerait pas à la communaute armeno-catholique.

Nous apprenons que cette transaction aurait reçu l'approbation du Gouvernement Impérial.

Par décret impérial, les villes du littoral de la mer Noire où la conscription et les autres affaires concernant le service militaire ressortissaient au ministere de la marine, seront placées dorenavant sous la juridiction du ministère de la guerre.

En consequence, les archives et registres de la conscription militaire dans ces villes, ont été remis au ministère de la guerre. Le colonel Hamdy bey, vient d'être choisi pour présider à l'organisation du service dans la circonscription de Trébizonde; il surveillera egalement l'établissement des cercles militaires, des dépots de la guerre etc.

On dit que la même mesure sera mise à l'égard du vilayet des Iles de l'Archipel qui se trouve dans une situation analogue.

La décoration du *Medjidie* 3e classe vient d'être accordée à Mgr Gregoire, metropolitain bulgare de Roustchouk.

Zarch Effendi Dilber, membre du tribunal de Commerce à Roustchouk, a ete nomme président du même tribunal à Nich.

Zarch effendi est un ancien fonctionnaire qui a fait ses études en Allemagne et parle couramment plusieurs langues europeennes. A Smyrne, à Constantinople, à Roustchouk, partout enfin où le gouvernement lui a confie des fonctions, Zarch Effendi a laissé les meilleurs souvenirs.

Il faut espérer que le gouvernement impérial ne laissera pas longtemps cet honorable fonctionnaire dans un poste aussi peu en evidence que celui auquel il vient d'être appelé.

Grâce aux soins du général Ignatiew, ambassadeur de Russie, le gouvernement russe a decidé la fondation à Constantinople d'un hôpital pour la colonie russe de notre ville.

La construction de cet hôpital, qui sera élevé à Pancaldi, doit être entreprise incessamment.

M. Etienne Stefanovich, bien connu pour la générosité dont il a toujours fait preuve lorsqu'il s'est agi d'aider à la propagation des lettres dans le pays, vient d'offrir 100 livres turques au syllogos *Pallas* dernièrement etabli.

M. Stefanovich a adresse une lettre au conseil administratif de la *Pallas* pour le prier d'affecter son offre aux premiers besoins de la Societe.

On nous assure que les autorités d'Ochrida et de Velisso ont remis aux grecs orthodoxes les eglises métropolitaines qui se trouvent dans ces localités

Informe de ce fait, l'Exarchat bulgare aurait fait des demarches auprès de la S. Porte pour obtenir la restitution de ces deux églises aux bulgares.

Nous apprenons que M. Napoléon de

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

[illegible]

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

I. (suite)(1).

En haut, sur la terrasse, une vaste pelouse ombragée à droite et à gauche de noyers immenses, émaillée de massifs de lilas et de corbeilles de fleurs et bordée d'un chemin circulaire de sable fin, précède le château, vieille construction Louis XIII, quadrangulaire, pierres et briques rouges à balcons de fer, avec un pavillon carré à chacun de ses angles.

Derrière le château s'étendent les vertes profondeurs du parc.

Tout, dans cette demeure, annonce une vie solitaire, presque sombre. A gauche, enfoui sous les arbres, le chenil est devenu un fournil et l'écurie, large à contenir vingt chevaux, est presque deserte.

Bien que des rideaux apparaissent à toutes les fenêtres du château ; un seul pavillon, celui de gauche, semble plus spécialement habité. La haute baie du rez-de-chaussée a été couverte en porte-fenêtre, ouvrant sur la terrasse par un elegant perron en fer à cheval, d'une construction évidemment de beaucoup posterieure à celle du château.

Autour de ce perron sont échelonnées des caisses d'orangers et de fleurs. Leur entretien soigneux, leur disposition ingénieuse, leur profusion même et leur choix indiquent qu'une femme a passé là et y a mis son goût et ses preferences.

Il n'est pas jusqu'aux rideaux de la porte-fenêtre, dont le tissu fin et riche ne semble révéler que ce pavillon est sinon l'habitation, à proprement parler, du moins la résidence d'une femme. Il n'est pas enfin jusqu'au milieu ambiant, à ce parc silencieux, à ces dépendances muettes, où on n'entend ni l'aboiement des meutes, ni le bruit du va-et-vient des cochers, des valets et des piqueurs, qui n'indiquent qu'une femme est la principale, et peut-être la seule habitante de ce château.

Huit jours après les scènes que nous avons racontees, par une matinée de printemps qu'éclairait un soleil radieux et doux, la porte-fenêtre du pavillon s'ouvrit, et une femme, jeune encore et charmante, descendit lentement le petit perron conduisant à la pelouse.

Elle pouvait avoir de trente à trente-cinq ans. Ses cheveux châtain clair, nattés, couronnaient un front blanc sur lequel couraient déjà quelques rides à peine visibles ; les sourcils d'un arc parfait, amincis aux extrémités, faisaient ressortir la profonde tristesse de deux yeux d'émeraude d'une grande beauté, et comme noyés dans une vague rêverie. Le nez légèrement recourbé, la bouche étroite et grave, l'allure plus sérieuse encore que ne semblait le comporter son âge, donnaient à toute sa personne un caractère étrange de noblesse et de melancolie.

Elle était vêtue d'une robe de velours noir, aux plis amples et flottants, et dont le corsage étroitement fermé dessinait une taille svelte, d'une courbe adorable.

Elle descendit, la tête un peu inclinée sous le poids d'une pensée inconnue, et s'enfonça sous les massifs du parc.

C'était Mlle Diane de Bois-Yron, fille du feu marquis de Bois-Yron, ancien gentilhomme de la chambre, ancien pair de France, mort subitement, comme nous l'avons dit, vingt ans auparavant, dans ce même château à propos duquel certains bruits du pays, sans fondement sans doute, avaient couru, pretendant cette mort mal connue et mystérieuse.

Mlle de Bois Yron avait à peine quinze ans quand son père mourut. Le général de Baradieu, dont nous avons dit l'amitie profonde, fraternelle pour le marquis de Bois-Yron, devint le tuteur, ou plutôt le père de la jeune fille. Elle avait grandi avec son cousin Richard, du même âge qu'elle à peu près, et l'avait d'ailleurs toujours considéré comme un frère. Mais du jour où quittant Bois-Yron, dont la mort récente de son père lui eût rendu le séjour insupportable, elle vint habiter la demeure du marquis de Baradieu, une métamorphose subite s'accomplit dans son caractère, et la rieuse enfant devint tout à coup, et pour ainsi dire, la jeune femme mélancolique et triste que nous venons d'entrevoir.

Tout enfant, Diane avait eu la grâce un peu sauvage, les façons un peu guerrières de sa patronne mythologique. Aimant les jeux de garçons, bruyante, tapageuse, elle avait été un véritable camarade pour Richard. Plus tard, quand l'enfant commença à faire place à la femme, elle avait conservé ces goûts de mouvement et de bruit perpétuels, courant les bois à cheval et franchissant des barrieres au nez des gardes ébahis; ne pouvant, en un mot, tenir en place, et incapable en apparence de réflexion et d'étude ; enfant gâtée d'ailleurs par un père qui n'avait plus qu'elle à aimer, et qui l'adorait.

Mais, du jour où le marquis de Bois-Yron mourut, autant Diane avait ete turbulente, irréfléchie et indomptable, autant elle devint tout à coup sérieuse et grave. Ce fut une transformation soudaine et terrible même, car elle toucha presque à la folie... Mais deux hommes seulement furent mis dans la confidence de cette crise: le general de Baradieu et Barroin, le vieux domestique fidele, et c'est à peine si l'on en avait eu connaissance dans le pays

Diane habita donc quelques annees encore la demeure du marquis de Baradieu, où elle avait trouvé toutes les consolations généreuses que sa douleur avait pu souhaiter ; puis, quand le général mourut, elle retourna à Bois-Yron, qu'elle ne quitta plus.

Elle vécut là dans une retraite absolue, voyant à peine, à de rares et lointains intervalles, une famille du pays ; partageant son temps entre la religion, la méditation et les bonnes œuvres. Les pauvres de la contrée connaissaient deux noms : Mlle de Bois-Yron et la comtesse de Chantelys.

Que s'était-il donc passé dans l'ame mystérieuse de cette femme, recluse et comme cloîtrée volontairement, depuis sa plus radieuse jeunesse, au fond de ce château, où elle vivait côte à côte avec le souvenir d'un mort ? A la suite de quelle épouvante, de quelle vision peut-etre, avait-elle une première fois, appelé Baradieu auprès d'elle, Baradieu, son ami d'enfance ? Pourquoi, de nouveau, tout à coup, avait-elle envoyé Barroin à Paris pour ramener auprès d'elle ce vaillant cœur, cet homme droit et loyal qui, lui, ne connaissait pas plus l'effroi du souvenir que la peur des vivants ?

La suite de ce récit repondra, nous l'espérons, à cette question.

Cependant la jeune femme avait disparu sous les arbres du parc.

Arrivée a un banc de bois, adossé à un berceau de lierre et d'autres plantes grimpantes, elle s'assit et demeura longtemps immobile, le front pensif. Le bruit d'un pas qui se rapprochait ne parvint même pas a la tirer de sa rêverie, et lorsqu'elle releva les yeux, il y avait déjà quelques minutes qu'un vieillard était debout devant elle, la couvrant d'un regard d'admiration respectueuse et attendrie.

— C'est toi, Barroin, dit Diane, comme au sortir d'un rêve : tu étais-là ?

— Depuis un instant seulement, mademoiselle, répondit Barroin.

— Tu me cherchais peut-être ?

Je venais vous dire que le notaire, Me Boulardot, est arrivé.

Mlle de Bois-Yron se leva vivement sur ces mots, et une rougeur passagere éclaira ses pommettes pâles.

— Me Boulardot ! répéta-t-elle avec un frisson : il etait là, et tu ne me prévenais pas !

— Mlle de Bois-Yron a bien le droit de se promener dans son parc, et un notaire peut bien attendre ! répliqua Barroin avec une certaine brusquerie pleine de bonhomie et de veritable adoration pour Diane.

Cependant, Diane avait d'un pas rapide regagné le château ; on eût dit qu'elle avait retrouvé tout à coup une vitalite nouvelle, et ce n'était pas seulement le regret d'avoir fait attendre Me Boulardot, notaire, qui devait lui causer cette emotion.

Au moment où elle atteignit le perron, elle aperçut un petit homme, gros, joufflu tout souriant, respirant l'honnêteté et la bonté par tous les pores, qui l'attendait, le chapeau a la main, devant la porte fenêtre.

C'etait Me Boulardot.

— Mademoiselle ! fit le petit homme, qui executa une véritable révérence digne de l'ancienne cour.

— Oh ! Monsieur Boulardot, combien je [illegible]...

— Comment donc, mademoiselle, reprit le notaire qui s'apprêtait à refaire une seconde révérence, quand Diane lui dit en baissant un peu la voix :

— Vous m'apportez le resultat ?

— Oui, fit le notaire.

Et il porta vivement la main à sa poche de côté, dissimulée sous son habit

[illegible]

— Entrons chez moi, dit-elle.

Et passant devant le notaire, qui s'inclina une dernière fois, elle franchit le perron et pénétra dans le pavillon, suivie de Me Boulardot.

Une seconde après, ils se trouvaient dans une sorte de petit boudoir tres-simplement meublé et d'un aspect qui eut paru presque severe, si un immense bouquet de fleurs placé au centre, sur un guéridon, n'en avait animé la solitude et atténué la tristesse. Pas un meuble qui ne fut de prix, pas un objet d'art qui ne fût une œuvre. Sur le mur, tendu de damas de soie bleu foncé, un tableau ou plutôt un dessin, un seul attirait l'attention, ou pour mieux dire la commandait.

Ce dessin représentait une tête, appuyée [illegible] et la lèvre inférieure crispée comme par la contraction d'une mort violente.

Ce dessin représentait M. le marquis de Bois-Yron et avait eté exécuté quelques heures après qu'il avait cessé de vivre.

Diane fit signe à Me Boulardot de prendre un siége, puis avec un regard où brillait une lueur inquiete :

— Vous avez vendu? demanda-t-elle d'un [illegible] nerveux.

— Oui, mademoiselle, répondit Me Boulardot, ainsi que je crois avoir déjà eu l'honneur de vous le dire ; seulement..

— Seulement?

— Dame! reprit le notaire, je crois avoir fait tout le possible, mais nous perdons néanmoins un peu. Quand on se presse, vous le savez, il en est généralement ainsi. Si vous aviez consenti à attendre, comme je vous en donnais le conseil, nul doute qu'un prix d'acquisition superieur...

— Ce que vous avez fait est bien fait, cher monsieur Boulardot, interrompit Diane, sans répondre à l'observation du notaire. Ainsi, vous avez les fonds ?

— Les voici, mademoiselle, fit Boulardot qui de nouveau porta la main à sa poche de côté.

— Inutile ! fit Diane en l'arrêtant encore. Je m'en rapporte absolument, à vous.

— Mais qu'en faut-il faire ?

Un sombre pli creusa, à cette question, le front de la jeune femme, et le bruit d'un sanglot, vite contenu, s'étouffa dans sa gorge...

(A suivre).

(1) Voir le numéro du 7 avril.

Jonguy va publier incessamment un nouveau journal.

Cette feuille quotidienne paraîtra sous le titre *La Presse de Constantinople*, et contiendra des articles politiques financiers, commerciaux et industriels.

Nous souhaitons bonne chance à notre confrère, et succès à ce journal qui vient augmenter le nombre des organes de publicité auxquels le public de notre ville prend goût chaque jour davantage.

Le 1er numéro de *La Presse de Constantinople* paraîtra dans la seconde quinzaine d'avril.

Lundi dernier, les métropolitains bulgares d'Ochrida et d'Uskup, après avoir pris congé de S. Exc. le ministre des affaires étrangères, se sont embarqués pour Salonique, d'où ils se rendront au siége de leurs diocèses respectifs.

On a annoncé dernièrement la réapparition de la peste bovine dans le Caza de Pravadi (district de Varna).

D'après le *Touna*, les vétérinaires envoyés par les autorités de Varna, dans ce caza ont constaté que l'épizootie n'existait que dans deux villages, et qu'elle y sévissait très légèrement sans avoir réellement le caractère d'une maladie contagieuse. Les mesures nécessaires ont été prises pour prévenir la propagation du fléau dans les villages environnants.

On écrit de Bosna que l'école *Idadié* qui a été fondée il y a quelque temps au chef-lieu de ce vilayet fait de grands progrès. L'administration de cette école mérite, dit-on, les plus grands éloges.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du n° 38 (21 mars 1874).

La semaine politique. — K. HILLEBRAND : Le centre gauche et le bonapartisme. — CHARLES LOIRET : M. de Bismarck I. Son caractère. — J. J. CLAMAGERAN : L'Algérie : VII La Kabylie. — FOUCHER DE CAREIL : La force vitale ; une lettre inédite du regent à Leibniz. — Causerie politique : Les questions reservées. — Causerie littéraire : Louis XIV à l'Odéon : Le théâtre français sous Louis XIV par E. DESPOIS. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'Ecole-de-Medecine, à Paris.)

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du n° 38 (21 mars 1874).

LÉON DUMONT : Un essai de métaphysique scientifique ; Sh. H. Hodgson. — L. AGASSIZ : La formation de la vallée de l'Amazone. — L'histoire de la géographie de M. Vivien de Saint-Martin. — L'autopsie des deux frères siamois (avec figures). — Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Sociétés : astronomique de Londres, géologique de Belgique ; de géographie et de biologie de Paris ; Académie des sciences de Paris. — Histoire de la création des êtres organisés. — Nécrologie : Cruveilhier. — Chronique scientifique.

(On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris).

CONFÉRENCE

DE M. T. ROSSI DE GIUSTINIANI
SOUS LE PATRONAGE DE L'ACADÉMIE
BYZANTINE ET EL CHARK.

Ce n'est pas la première fois, sans doute, que notre journal fait mention de notre savant collaborateur. Dans plus d'une occasion, M. de Giustiniani a fait voir son talent de conférencier. Une dialectique pure, une grande clarté et une grande précision, une façon toute particulière de mettre à la portée de toutes les intelligences les plus grandes difficultés de l'astronomie voilà ce qui distingue le conférencier.

Dans la séance donnée lundi passé, sous le patronage et avec la coopération de quelques-uns des membres de l'*El Chark*, M. de Giustiniani a obtenu un nouveau succès.

Une société d'élite composée de plusieurs personnes appartenant à la diplomatie, au corps consulaire ainsi qu'à la haute société de Péra, assistait à cette intéressante conférence.

Voici les noms des personnes, membres de l'Académie byzantine, qui ont bien voulu prêter leur bienveillant concours à cette séance :

Madame Furet, directrice de l'école arménienne des demoiselles, à Ortakeui, auteur de plusieurs ouvrages très-appréciés, a lu un discours remarquable sur l'instruction des femmes en Orient.

M. Baudin, a lu la préface d'un ouvrage qu'il doit publier prochainement sur la Grèce.

Mademoiselle Angiolina Grati, jeune personne très-instruite et vouée à l'enseignement, a prononcé quelques belles paroles sur le rôle de la femme dans la société.

M. l'avocat Ant. Grati, fondateur de l'Académie byzantine, a lu un discours plein d'érudition intitulé : Influence des systèmes des philosophes grecs sur la culture des peuples.

L'orchestre, composée d'instrumentistes de mérite et membres de la société *El Chark*, a exécuté d'admirables symphonies classiques. Les professeurs Pichi, Simiani et Cataloni ont surtout obtenu de vifs applaudissements.

Il faut féliciter l'Académie byzantine du zèle qu'elle met à rendre la science accessible à tous.

ÉGYPTE

Le 8 mars, Son Excellence Nubar Pacha, a adressé la circulaire suivante aux agents étrangers à Alexandrie :

Monsieur, — L'établissement, le maintien et l'usage des trois écluses existant sur le Nil, et de celle d'Alexandrie, qui est en communication avec la mer, ont exigé et exigent encore des dépenses considérables. Dans le but de soulager l'administration d'une partie de ces charges, le gouvernement du Khédive a dû suivre sa coutume ordinaire dans ces cas. Il a invité ceux qui profitent de ces écluses de contribuer aux dépenses par une taxe fixée au chiffre le plus bas possible. Cette taxe a été perçue pendant plusieurs années aux écluses du Nil. Six autres écluses travaillent maintenant sur le canal d'Ismaïlia à Suez, à savoir quatre sur le parcours du canal et deux qui communiquent avec la mer. L'établissement et l'usage de ces écluses ont exigé de forts débours. Par conséquent, le gouvernement a décidé de prendre, en ce qui concerne ces écluses, les mêmes mesures que pour celles du Nil. Désirant cependant rendre la taxe aussi légère que possible, il a pris pour base la taxe que l'on paie aux trois écluses d'Alexandrie, et il a partagé le montant parmi les quatre écluses sur le canal d'Ismaïlia, de la façon suivante :

La taxe totale pour les trois écluses du Nil est de 30 paras par ardeb sur des barques vides ; 45 paras lorsqu'elles sont à moitié chargées, ou au-dessous de la moitié et 90 paras sur les barques qui ont plus que la moitié de la [illegible] et cargaison entière. La taxe totale pour l'écluse d'Alexandrie qui communique avec la mer est de 20 paras par ardeb sur les barques entièrement ou partiellement chargées et de 5 paras sur les barques vides. Pour les quatre écluses sur le canal d'Ismaïlia, Nos. 16, 42, 68 et pour l'écluse au-dessus d'Ismaïlia, la taxe, pour chaque écluse, sera de 7 1/2 paras par ardeb sur les barques vides, de 11 1/4 paras sur les barques chargées à moitié, ou moins, et de 22 1/2 paras sur les barques portant la moitié ou plus de leur cargaison. Quant aux deux autres écluses, l'une à Suez et l'autre au-dessous d'Ismaïlia, communiquant avec la mer, la taxe sera de 20 paras par ardeb sur les barques complétement ou partiellement chargées et de 5 paras sur les navires vides, à l'instar de la taxe levée à l'écluse d'Alexandrie. Les navires chargés de ballast seulement ne paieront que comme navires vides, et seront sujets aux mêmes règlements. Les navires non pourvus de plaques paieront dans tous les cas une taxe double. Payeront aussi une double taxe les navires qui, à cause des eaux basses, exigent l'emploi des machines hydrauliques pour pouvoir passer. C'est le même système qui est appliqué sur le Nil. Cette mesure commencera à être appliquée 31 jours après la date de la présente communication. Les autorités locales qui ont la direction des écluses ont déjà reçu leurs instructions à cet effet.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner communication de la présente à vos compatriotes, pour leur information, et agréez, etc.

(Signé) NUBAR.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal le CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 9 avril, 1874

Lever du soleil	5 h. [illegible] m.
Coucher »	6 » [illegible] »
Temps moyen à midi apparent.	12 » [illegible] »
H. à la turque à midi moyen.	5 » 21

[illegible]

Baromètre	758.5
Thermomètre	15.0
Minima ... négat	9.0
Maxima de la veille	15.0
Direction et force du vent NO. calme.	

Etat du temps le 8 avril à 8 h. du matin.

Les vents soufflent du N. modérés sur la mer Noire ; assez forts aux Dardanelles, et faibles sur l'Archipel ; sur les régions nord de l'Adriatique les vents soufflent du N. modérés, et sur les régions sud, ils soufflent du S. forts ; la mer est agitée

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars

[illegible]

Mois d'Avril

[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

L'artillerie prussienne

On lit dans les *Oesterreichisch-ungarische Militairische Blætter*, publication mensuelle qui paraît à Teschen depuis le commencement de cette année :

La mobilisation de l'artillerie de forteresse prussienne s'opérait jusqu'ici de la manière suivante : les compagnies de cette arme, dont l'effectif de paix était de 100 hommes, se divisaient en deux compagnies, dénommées, l'une, *Stamm-Compagnie*, l'autre, *Kriegs-Compagnie*. Par l'appel des réservistes et des landwehrs, ces deux compagnies étaient portées chacune à l'effectif de 200 hommes ; elles comptaient dans leurs rangs des hommes de toutes classes, depuis des recrues jusqu'à des hommes des plus anciennes classes de landwehr.

On vient de changer ce mode de mobilisation de l'artillerie de forteresse, actuellement dénommée, depuis la réorganisation de l'artillerie, *artillerie à pied*. A chaque bataillon d'artillerie à pied correspondra un bataillon de landwehr. Les *Stamm Compagnie*, qui seront appelées désormais *Linien-Compagnie*, se compléteront exclusivement au moyen de réservistes ; elles céderont aux autres compagnies, dites *Landwehr-Compagnie*, les sous-officiers dont 1 *feldwebel*, 1 capitaine d'armes, 1 artificier. Ces *Landwehr-Compagnie* se compléteront au moyen d'hommes de la landwehr et des plus anciennes classes de la réserve. Le bataillon d'artillerie de landwehr sera commandé par un officier supérieur ou par un capitaine ancien de l'armée active. Les autres officiers seront pris parmi les officiers de landwehr, sauf un commandant de compagnie, qui devra être capitaine de l'armée active.

Ces bataillons de landwehr ne seront employés qu'exceptionnellement comme artillerie de siége. Les compagnies de landwehr qui les constitueront auront un lieu de rassemblement et un dépot d'habillement dans l'intérieur, et non pas dans les places frontières ou stationnent les compagnies d'artillerie à pied auxquelles elles correspondent. Ainsi par exemple, les bataillons de landwehr correspondant aux bataillons d'artillerie à pied 10 et 11, stationnés à Strasbourg, se formeront à W[illegible] et à Mayence.

Les houillères de Glascow.

On écrit de Glascow, le 19 mars au *Journal Officiel* :

Il vient de s'élever entre les maîtres de forges et les mineurs employés dans les houillères dépendant des hauts-fourneaux du district métallurgique de Glascow, des difficultés sérieuses qui menacent de prendre les proportions d'une grève générale.

On n'a pas oublié que l'année qui vient de s'écouler avait été des plus prospères pour l'industrie métallurgique ; les prix des fers avaient subi une hausse considérable et les salaires des mineurs avaient augmenté, grâce à cet état de prospérité, dans une proportion de 20 à 25 p. 100.

Depuis cette époque, cependant, une réaction sensible s'est produite sur le marché ; et les fontes d'Écosse, qui atteignaient au mois de février les prix de 181 fr. 25 la tonne, sont retombées actuellement au chiffre de 111 fr. 50 cent.

Les maîtres de forges, en présence d'une baisse aussi marquée, et se trouvant, d'ailleurs, à la tête de stoks importants, ont pensé que le moment était venu de réduire le prix des salaires des ouvriers, et de leur imposer une réduction proportionnelle à l'augmentation qu'ils avaient obtenue, pendant la période prospère de l'année dernière.

Cette prétention des maîtres de forges n'a pas été accueillie favorablement par les ouvriers mineurs ; ils ont refusé d'admettre en principe toute espèce de réduction, la proposition même qui leur avait été faite de soumettre à un arbitrage la question de nouveaux salaires, a été rejetée par eux sans examen, et dès lors ils se sont mis en grève.

Les grèves ne sont reconnues et admises en Angleterre que lorsqu'elles ont été officiellement notifiées. Dans tous les districts où cette notification préalable a été faite et dont les délais prescrits par les lois sont expirés, les ouvriers ont abandonné les travaux et ont organisé la résistance. Cette situation deviendra plus sérieuse encore, et se compliquera à mesure que les délais expireront dans les divers centres houillers.

Les maîtres de forges, de leur côté, ont décidé qu'ils ne feraient aucune concession et sont unanimes dans leur résolution d'imposer une réduction de salaires. Sur les 122 haut-fourneaux en activité en Ecosse, 47 ont déjà éteint leurs feux. De toute part les mesures sont prises pour fermer un nombre d'établissements encore plus considérable, dans le cas où les mineurs persisteraient dans leur résistance et refuseraient toute réduction dans le prix de leur travail.

La lutte, on le voit, va devenir très-vive ; les ouvriers, soutenus par les Trades Unions, veulent imposer leur volonté et désertent leurs ateliers et les houillères ; d'autre part, les patrons sont décidés à ne pas se laisser intimider et useront de représailles, soit en fermant leurs usines, soit en refusant tout compromis. D'ici à quelques jours, la grève se sera généralisée ; il sera intéressant de connaître alors la ligne de conduite adoptée par les deux parties en présence, et de suivre les diverses phases d'un différend intéressant à un si haut degré pour l'industrie et le commerce de l'Angleterre.

La Chine.

On lit dans le *Nord* :

Le jour du mariage du duc d'Edimbourg a été célébré à Hong-Kong avec une solennité inusitée. Tous les bâtiments sur rade étaient pavoisés ; les salves de terre des batteries anglaises ont répondu les canons de la frégate russe la *Princess.-Charlotte*, et ceux des bâtiments de guerre américains et japonais. Dans l'après-midi, grande revue ; le soir, illumination, puis réception à l'hôtel du gouverneur.

Veut-on savoir pourquoi les habitants du Céleste-Empire nous appellent « barbares, » et la manière dont nos voisins d'outre-Manche punissent les Chinois qui se permettent de jouer sur les terrains de la concession anglaise de Shanghaï ? Qu'on lise ceci :

Une bruyante bande de joueurs avait établi son tapis vert au centre d'un emplacement vaste comme le champ de Mars, et, afin d'éviter toute surprise de la part des agents de police anglais, elle avait eu l'idée ingénieuse de placer en vigie aux aboutissants de l'immense square quelques-uns de ses décavés. De cette façon, dès que le casque en cuir bouilli d'un cipaye était en vue, l'alarme était donnée, et, légers comme des cerfs, les Célestes disparaissaient mais pour revenir jouer au centre de la place aussitôt après la disparition du casque redouté.

Le Chinois, comme l'Européen, triche quelquefois au jeu ; c'est ce qui fit, à l'époque où se passe notre récit, l'un des joueurs de la troupe en question ; roué de coups pour ce méfait par ses camarades, le coupable vint tout endolori porter plainte au poste anglais dont M. Penfold est directeur. Au lieu de s'apitoyer sur le plaignant, on le retint prisonnier, dans l'espoir que des amis du détenu ne tarderaient pas à venir prendre des informations sur lui. En effet, après une demi-heure d'attente, deux étourdis tombèrent dans la souricière, et le magistrat trouvant dès lors suffisant le nombre des contrevenants, et leur culpabilité assez évidente, condamna les trois joueurs à cent coups de bâton et à trois mois de cangue.

Mais comme il fallait que justice entière fût faite ; à titre de dommages-intérêts, les deux derniers arrivants durent payer dix piastres au Chinois fripon, mais battu par eux.

On trouvera sans doute avec nous que c'est punir bien rigoureusement la faute de jouer sur un terrain prohibé, mais ce n'est pas tout. Le digne fonctionnaire ayant remarqué que l'un des patients, natif de Canton, avait reçu très-courageusement les cent premiers coups, ordonna aux licteurs de lui en appliquer immédiatement cent autres qui, cette fois, éteignirent dans le sang le stoïcisme du malheureux patient.

Voilà pourquoi, grâce à la cruauté de certains fonctionnaires anglais, les Célestes persistent à nous appeler « les barbares d'Orient. »

Les mines d'or du lac Supérieur.

M. P. Kellar a donné lecture dernièrement, à l'Institut canadien de Toronto, d'un mémoire sur les mines d'or du lac Supérieur. Après avoir décrit, dit le *Times*, les principaux caractères de la contrée où les mines sont situées, il constate que c'est à la fin de l'année 1871 qu'on en a entendu parler pour la première fois. Quelques Indiens ayant apporté des échantillons de quartz à M. Kellar, l'examen qu'il en fit l'amena à penser qu'il devait y avoir de riches mines d'or dans le voisinage. Il décrit ensuite les gisements qui ont été découverts. Le premier a été celui du Jackfish Lake, qui se trouve à environ 80 milles à l'ouest de Thunder Bay.

De ce gisement, 126 livres de minerai ont été envoyées aux fourneaux de Wyandots et ont rendu à raison de 500 dollars la tonne ; cette somme comprenait 10 dollars d'argent. Le gisement de Partridge Lake, situé à environ 100 milles au nord de Thunder Bay, a rendu de 28 à 30 dollars par tonne de minerai. Dans l'été de 1872, on a découvert le gisement de Heron Bay, situé à environ 130 milles au nord-est du fort William ; il ressemble à celui du Jackfish Lake, à cela près qu'il ne rend pas autant. M. Kellar pense que ces mines peuvent être exploitées à peu de frais et qu'elles produiraient autant, si ce n'est plus, que les mines d'Australie ou d'Amérique.

Dans les gisements déjà découverts, l'or est très-également réparti dans le minerai, lequel existe, dit-on, par grandes quantités. Le fer, le plomb et d'autres métaux se trouvent aussi dans le voisinage. Le développement de ces mines a rencontré des obstacles dans l'état incertain du pays. Les Indiens refusent de travailler aux mines jusqu'à ce qu'un traité ait été conclu avec leur gouvernement. Ils craignent de voir les blancs faire irruption chez eux et s'emparer de leurs terres. Un autre obstacle résulte de l'absence de communications entre le lac Supérieur et les hautes terres.

La lettre de M. d'Aboville.

M. le vicomte d'Aboville adresse à l'*Union* la lettre suivante :

Monsieur,

J'avais envoyé, il y a plusieurs jours, la lettre suivante à un journal de département, qui n'a pas cru devoir l'insérer. Je vous serais reconnaissant de la publier dans vos colonnes.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Vicomte E. D'ABOVILLE,
Membre de l'Assemblée nationale
Paris, 24 mars 1874.

« Paris, 20 mars 1874.

« M. le maréchal de Mac-Mahon a manqué aujourd'hui une belle occasion de garder le silence. Les attaques répétées de MM. Challemel-Lacour et Lepère n'avaient pu arracher à M. le duc de Broglie une parole imprudente de nature à diviser la majorité. A la franche déclaration de M. de Cazenove, le ministre avait répondu que le maréchal n'était pas lié par la confiance exprimée par M. de Cazenove, mais il n'avait rien ajouté d'où l'on pût [illegible] le maréchal fût [illegible] habile réserve, en accord avec sa déclaration du 19 novembre, M. de Broglie avait obtenu une de ses plus belles majorités, et M. Thiers, attiré à la séance par l'espoir d'une revanche, n'en avait rapporté que la douleur d'une nouvelle défaite pour les Gauches coalisées.

« Par un excès de loyauté, peut-être, M. le maréchal, prenant trop au sérieux son titre de Président de la République, a compromis ce succès, et il a justifié, plus tôt qu'ils ne le craignaient [illegible] les prévisions des huit députés royalistes qui, malgré leur sympathie pour son noble caractère, n'ont pas cru pouvoir voter la prorogation. Faisant violence à ses traditions de famille, peut-être à ses affections personnelles, il vient de nous dire pour la seconde fois : « La France m'a appelé pour sept ans au pouvoir, j'observerai ma consigne, j'y resterai sept ans, quoi qu'il arrive » ; et lorsque M. Cazenove, le même qui, au 20 novembre, témoignait pour lui auprès de ses amis politiques, s'écrie : « Sans doute, vous en avez également le droit ; mais si la patrie [illegible] guérir, je [illegible] »

« Eh quoi ! monsieur le maréchal, n'avez-vous pas songé que d'ici là la mourante pourra [illegible] et que les vautours, rouges ou noirs, auront [illegible] le temps de dépecer son cadavre ?

« Voilà, en effet, ce que signifie, nous le reconnaissons avec tristesse, la publication à l'*Officiel* de ce matin des paroles prononcées au tribunal de commerce par M. le maréchal. Ces paroles pourraient être simplement considérées, il y a un mois, comme la traduction littérale de la loi de prorogation [illegible] au lendemain de la déclaration des royalistes qui ont voté cette loi, à la suite de la lettre adressée à M. de Broglie, elles prennent un autre caractère.

« Le ministère, qui, dit-on, a décidé en conseil ce supplément de réponse à M. de Cazenove et a ses amis, ne s'est certainement pas imaginé que par là, il allait faire revivre la prospérité commerciale, et que la France, qui se meurt du provisoire et de la République, se [illegible] pour sept ans [illegible] régime [illegible] respiration.

« Cette décision a donc d'autres motifs.

« On n'a pas oublié que déjà, le 20 janvier dernier, M. le vice-président du conseil, voulant obtenir la loi des maires, s'était prudemment maintenu sur le terrain du 19 novembre, et que, peu de jours après, M. le président de la République tenait un langage différent à M. Daguin. Aussi apprenait-on, pendant la séance du 19, que le ministre ne disait rien qui pût inquiéter les royalistes et lui enlever leurs votes, mais que, le lendemain, il obtiendrait de M. le maréchal une manifestation rassurante pour les ennemis de la monarchie.

« Cette prévision s'est réalisée. On assure même que la lettre approbative de M. le maréchal [illegible] paraître dans l'*Officiel* du 18 et que [illegible] l'intérieur a fait insérer à la suite les paroles auxquelles cette lettre se réfère.

« Ce double jeu ne fera pas indéfiniment des dupes. Ou nous nous trompons fort, ou la journée du 19 mars aura réparé pour la Gauche l'échec du 18, et le gouvernement [illegible] lui-même brisé sa majorité en rompant, d'un cœur léger, avec ces alliés peu exigeants qui l'avaient fondée au 24 mai, maintenu au 19 novembre et imperturbablement soutenu depuis, sans demander d'autre récompense que de n'être pas réduits à désespérer du salut de la patrie.

« Point d'illusions ! D'ici à deux mois, M. le duc de Broglie va nous proposer d'organiser la République septennale et de reprendre l'œuvre inaugurée le 21 février 1873 par son rapport [illegible] Trente, [illegible] que au 24 mai. Mais alors pourquoi avoir renversé M. Thiers ? Sous son principal, notre [illegible] intérieur languissait moins, et la France n'était pas plus insultée à l'étranger qu'elle ne l'est aujourd'hui.

« Voyez où l'on vous mène, monsieur le maréchal ! Vous venez d'affliger profondément vos véritables amis, ceux que, il y a quatre mois à peine, vous faisiez assurer de vos sympathies, avec qui vous deviez marcher toujours, et qui, [illegible] explication [illegible] patriotisme, [illegible] si nouveau en France qu'il a fallu inventer un mot pour le désigner.

« Vous avez rempli de joie [illegible] radicaux qui, le septennat organisé, [illegible] héritiers présomptifs, et les apôtres du césarisme, dont la popularité grandit à chaque symptôme contre-monarchique, et dont, à l'expiration de vos pouvoirs, le candidat [illegible] 18 Brumaire ou un 2 Décembre.

« [illegible] pourrez apprécier si vous avez été bien ou mal conseillé en interprétant le septennat comme ceux qui n'ont cessé de le combattre, contrairement à ceux qui l'ont [illegible]

« Vicomte E. D'ABOVILLE. »

La proposition Dahirel.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Paris, 28 mars.

La séance d'hier est une des plus étranges à laquelle il m'ait été donné d'assister. Je n'ai pas le dessein de la raconter, car votre correspondant de Versailles vous en aura donné la physionomie. Je veux seulement vous signaler quelques faits que ne peut relater le *Journal Officiel*.

Le véritable intérêt de la séance a été dans le scrutin et dans les discussions intimes qui ont précédé ce scrutin. MM. Gambetta, Challemel-Lacour et plusieurs de leurs amis estimaient qu'on devait voter l'urgence ; que l'urgence n'impliquait pas l'adoption d'une proposition quelconque ; que la question était posée entre la monarchie et la dissolution, comme le disait naguère une correspondance royaliste ; que si la commission nommée immédiatement rejetait la proposition Dahirel, la dissolution s'imposait ; que M. de Broglie, s'étant engagé imprudemment dans le débat, pouvait être renversé.

« Et le [illegible] MM. Ordinaire, Naquet, [illegible] question son existence, et voter l'urgence de la proposition c'est affirmer le pouvoir constituant de l'Assemblée. Le colloque très-animé entre deux fractions de l'extrême gauche avait attiré un certain nombre de députés de la gauche [illegible] énergiquement l'attitude de MM. Ledru-Rollin, Naquet, Ordinaire, etc.

Pendant ce temps, M. Raoul Duval parcourait les bancs de l'Assemblée, la salle des Pas-Perdus et annonçait que les bonapartistes s'abstenaient ; la gauche était donc maîtresse du terrain ; elle tenait dans ses mains les destinées du cabinet ; le centre gauche, en majorité, considérait que l'hésitation n'était pas permise, et la gauche et [illegible] l'Union républicaine déposèrent aussitôt leurs bulletins blancs pour l'urgence. Mais voilà M. Laboulaye qui dépose un bulletin bleu ; quelques-uns de ses amis se pressent autour de lui ; il répond que le vote contre l'urgence est l'affirmation du septennat, la scission entre le centre droit et la droite et l'organisation future de la république.

[illegible] l'agitation est extrême : M. le duc de Broglie, dans la salle des Pas-Perdus, prononce des paroles amères contre les légitimistes et déclare qu'il n'a plus à les ménager. M. le duc d'Audiffret Pasquier s'écrie : « C'est la rupture entre le centre droit et la droite. » Les légitimistes sont indécis ; auront-ils le courage de se séparer de leurs alliés et de se faire ainsi pardonner par le Roi leur vote en faveur de la prorogation ? Accorderont-ils leur confiance à M. le duc de Broglie ?

M. Buffet proclame le résultat du scrutin. M. de Broglie l'emporte. Un député de la gauche ne peut retenir cette exclamation : « C'est M. Barodet qui a servi de prétexte pour renverser M. Thiers, et ce sont MM. Ledru-Rollin et Barodet qui sauvent M. de Broglie. » Un autre député de la gauche riposte dans les couloirs : « C'est le centre gauche qui dernièrement a permis à M. de Broglie de garder son portefeuille, c'est l'extrême gauche aujourd'hui qui le lui conserve. » Et des représentants du centre gauche ajoutent : « M. de Broglie est un joueur heureux, il a toujours les atouts dans son jeu. » En effet, un jour ce sont les bonapartistes, un autre jour ce sont les légitimistes, un autre jour c'est le centre gauche, et dans cette dernière circonstance c'est l'extrême gauche qui forme l'appoint de la majorité.

La République française, le Rappel, le Siècle s'expriment en termes assez sévères, ce matin, sur le compte des républicains qui se sont séparés de leurs collègues en votant contre l'urgence. Au point de vue de la discipline du parti, le fait peut être regrettable, et du moment que le bureau du centre gauche, représenté par MM. Léon de Malleville et La Caze, que le bureau de la gauche, représenté par MM. Jules Simon et Duclerc, et que le bureau de l'extrême gauche, représenté par M. Cazot, votaient pour l'urgence, les républicains auraient dû suivre l'exemple que leur donnaient leurs chefs. Mais la faute n'est pas irréparable.

La situation n'est nullement compromise. Si, comme on ne peut en douter, les royalistes se préparent à renouveler leur campagne pendant les vacances, on peut être certain que la monarchie est bien dûment condamnée. La rupture entre la droite et le centre droit est complète ; les lois constitutionnelles ne pourront vraisemblablement pas être élaborées, parce que [illegible] pour les combattre ; la Chambre sera donc acculée à la dissolution. Les trois fractions de la gauche la voteront, cela va sans dire ; des [illegible] s'y rallieront sans doute, et les bonapartistes, qui pendant la [illegible] d'hier interrompaient et demandaient un appel au pays, ne pourront pas décemment [illegible]

On m'affirme que M. le duc de Broglie ne conserve guère d'illusion et qu'il disait hier à ses amis que les vacances parlementaires devaient être employées à négocier la conjonction des centres. On me dit aussi que si M. de Broglie voyait que MM. de Larcy et Depeyre par leur présence [illegible] l'appui des légitimistes, il sacrifierait ses [illegible] collègues pour donner à des hommes du centre gauche deux portefeuilles.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier disait à un député de la gauche : « L'union entre les deux fractions de la droite est rompue, il faut donc organiser l'état de choses actuel avec le concours du centre gauche et même, ajoutait-il, de la gauche. Remarquez que M. de Broglie rencontre [illegible] sortes de difficultés auprès des légitimistes, qui voulant rayer le titre de président de la république avaient prié le vice-président du conseil de ne pas traiter la question devant la commission des Trente [illegible] ministre de l'intérieur songe à cette fameuse conjonction des centres. » Je crois qu'il échouera et qu'il ne réussira guère à convertir à cette idée que quelques républicains plus ambitieux qu'intelligents.

La famine au Bengale.

On lit dans le *Soir* :

Vendredi dernier le marquis de Salisbury, en déposant sur le bureau de la Chambre des lords les volumineux documents relatifs à la famine du Bengale, s'est attaché à défendre le gouvernement de l'Inde contre certaines attaques dont il a été l'objet.

Il n'a pu toutefois méconnaître qu'on n'avait pas organisé aussi rapidement qu'il l'aurait fallu les moyens de transport destinés à faire parvenir [illegible] les districts les plus éprouvés.

On avait prétendu qu'il y avait déjà eu des milliers de victimes. Lord Salisbury a démenti ces rumeurs. Mais il ressort des télégrammes officiels eux-mêmes que plusieurs individus sont morts de faim. C'est déjà trop. Depuis quatre mois la famine est prévue, annoncée ; depuis quatre mois les mesures à prendre sont discutées par la presse et par le public ; et il semble qu'ayant devant elle du temps et de l'argent l'Angleterre pouvait et devait empêcher qu'il y eût un seul cas de mort par inanition.

Il serait injuste toutefois de ne pas tenir compte des difficultés colossales qu'on avait à vaincre. La calamité qui frappe en ce moment le Bengale, est hors de toute proportion avec ce qu'en Europe nous appelons des famines, sauf peut-être avec ce qui s'est passé en Irlande en 1846.

Au Bengale, cinquante ou soixante millions d'individus font du riz leur unique nourriture, et de la culture du riz leur unique occupation.

Dans une année comme celle-ci, les cultivateurs dont la récolte a manqué n'ont pas un sou pour acheter ailleurs le riz qui leur fait défaut.

Cela est si vrai que l'on a continué cet hiver à exporter du riz de ces districts si éprouvés, où les besoins étaient immenses, mais où l'argent manquait autant que les subsistances.

Il faut donc que l'État fournisse des ressources à la masse de cette immense population, soit par une distribution de secours, soit par l'organisation rapide et sur tous les points de grands travaux publics. En d'autres termes, il faut qu'il nourrisse à ses frais trente millions d'hommes. Heureusement, [illegible] d'un hindou n'est pas bien exigeant, et avec vingt francs on peut lui procurer tout le riz qu'il lui faut pour six mois.

Le gouvernement a déjà acheté [illegible] tonnes de riz ; on a calculé que les achats du commerce privé s'élèvent à une quantité au moins égale.

Mais la difficulté la plus grave consiste à faire parvenir ces masses énormes dans les districts les plus reculés et dépourvus de voies de communication ; toutes les charrettes du pays n'y auraient pas suffi.

On s'est mis résolûment à l'œuvre ; on a improvisé des chemins de fer qui vont bientôt être achevés et qui seront mis en activité avant que la famine soit arrivée à son maximum d'intensité. On a fait construire dix bateaux à vapeur destinés à naviguer sur les petits cours d'eau. Lord Salisbury a affirmé qu'ils seraient livrés vers le 1er juin.

La nouvelle récolte ne pourra entrer dans la consommation avant le mois de septembre, ou peut-être avant le mois de novembre, suivant les circonstances climatériques. Il y a donc encore six mois de souffrances à traverser. Les derniers mois qui, d'après le cours naturel des choses, devaient être les plus pénibles, seront, au contraire, on peut l'espérer, les plus faciles à passer, parce que les mesures prises auront, à cette époque, produit tous leurs effets. La question est de savoir si on pourra empêcher les gens de mourir de faim en avril et en mai, avant que les chemins de fer et les bateaux à vapeur soient achevés.

[illegible] civilisation pour lutter contre les fléaux naturels. En 1846, en présence de difficultés bien moindres, elle n'a pu empêcher les Irlandais de succomber par milliers, parce que la récolte de pommes de terre avait manqué. En 1874 les plus pessimistes [illegible] pas qu'à l'autre extrémité du monde, [illegible] autant de victimes qu'il y en [illegible] à la porte de l'Angleterre.

Le tunnel du détroit.

Nous trouvons sous ce titre, dans le *Morning Post* du 19 mars, les intéressants détails qui suivent :

Hier soir, à la réunion de la Société des arts que présidait lord Alfred Churchill, M. Williams Hawes a lu un mémoire sur le tunnel du détroit. Après avoir fait mention du rapport fait en décembre dernier, d'après l'enquête française, touchant le tunnel de la Manche, il a parlé du tunnel de la Tamise, qui a été le premier qu'on ait construit sous un fleuve, des tunnels de Kisby, de Saltwood et de Bletchingley en Angleterre, de celui d'Hauenstein en Suisse, du Mont-Cenis, du tunnel d'Hoosac en Amérique, et de beaucoup d'autres, et il a démontré que la construction des tunnels s'était beaucoup perfectionnée, celui qu'on établit en ce moment sous le mont Saint-Gothard marchant avec bien plus de rapidité que cela n'avait eu lieu en construisant celui du Mont-Cenis.

Cette augmentation de la vitesse des excavations est due aux perfectionnements des machines de M. Sommeiller, qui sont d'ailleurs le résultat des expériences faites pendant le creusement du Mont-Cenis. Mais la moyenne de la vitesse obtenue par M. Favre sous le Saint-Gothard sera encore dépassée par l'emploi de l'appareil de Beaumont, et cette moyenne s'accroîtra encore quand on pourra manœuvrer dans les craies grises qui forment le lit de la mer entre Douvres et Calais, avec la machine de M. Brunton, dont un modèle se trouvait placé sur une table. Toutes ces machines sont traînées au moyen de l'air comprimé, lequel, après avoir servi à cet usage, est utilisé pour la ventilation du tunnel. Le tunnel qu'on se propose de construire sous le Pas-de-Calais quoique dépassant en longueur tous les autres, en raison des couches qui devront être excavées ne prendra pas plus de temps et n'offrira pas plus de difficultés que celui du Mont-Cenis. La condition de ces couches doit faire déterminer non seulement les dépenses auxquelles donnera lieu la construction du tunnel et le temps qu'exigera cette construction, mais encore si ce travail est praticable. Et cette question a été déjà très-sérieusement examinée par

MM. Hauksław et Brunlee, ainsi que par leurs collègues français. M. Hawes, frappé aussi des opinions manifestées par quelques géologistes relativement aux dangers qui pourraient résulter des fissures existant dans les craies et aux craintes tenant à la nature des diverses couches qui gisent sous le détroit, et après avoir minutieusement traité cette matière, est arrivé à cette conclusion que par l'usage de la machine de M. Brunton, un mécanisme de sept à neuf pieds de diamètre pourrait être établi en deux ans, s'il était commencé des deux côtés en même temps, et cela au coût de 1 million de livres sterling; et que, en faisant une marge de six mois pour les accidents probables, le tunnel pourrait être terminé de manière à être [illegible] propre au trafic, dans l'espace de six années, en dépensant de 6 à 8 millions de livres sterling.

Des puits devraient être établis sur chaque rivage à une profondeur de 450 pieds au-dessous de la marque de la plus haute marée, et du fond de ces puits devraient partir des accotements pour le déchargement. Le tunnel serait construit à 200 pieds au-dessus de cet accotement et suivrait une inclinaison de 1 pied sur 80 vers la jonction avec l'accotement du drainage, et de là par une gradation de 1 pied sur 2,640 il irait vers le centre du détroit, où le tunnel viendrait des deux côtés se rencontrer avec celui qui serait tracé du rivage français complètement dans la voie ferrée sub-marine, entre Douvres et Calais. Le droit [illegible] trait à chaque extrémité. Les ingénieurs français et anglais n'ont exprimé aucune crainte touchant la ventilation du tunnel.

M. Hawes a ensuite examiné la question sous le rapport commercial, et, après avoir parlé des circonstances qui se rattachent au trafic actuel et à l'accroissement qui aurait nécessairement lieu, il a annoncé qu'un revenu annuel de 850,000 livres sera retiré des passagers, que 300,000 livres seraient fournis par le transport des marchandises, 50,000 par les malles et les paquets, soit un total de 1,200,000 livres par an. Les dépenses devant être selon lui de 40 p. 100, soit 468,000 il en conclut qu'il resterait un profit de 732,000 livres, ou 7 1/3 p. 100 sur un capital de 10 millions.

On a donc proposé d'établir en France et en Angleterre des compagnies ayant pour but d'émettre des actions pour 160,000 livres afin de faire commencer immédiatement les travaux des deux côtés, et dès que l'accotement se sera assez avancé sous la mer pour prouver que les calculs ont été bien fondés et que la construction du tunnel est praticable, de prendre aussitôt les mesures pour soumettre cette grande entreprise aux divers gouvernements intéressés à sa réussite, en leur demandant de fournir les moyens de la mener à bonne fin. Après s'être appesanti sur l'importance capitale du projet, M. Hawes conclut en disant qu'il espérait que la société des arts ne manquerait pas de reconnaître que l'entreprise était une nécessité internationale. Après diverses observations des membres présents, la réunion s'est séparée en prenant en considération le mémoire de M. Hawes, et s'est ajournée sans rien décider.

Le Président Grant.

Le *Courrier des Etats-Unis* nous fournit de curieux détails sur la vie officielle du général Grant:

« La Maison-Blanche, résidence du président des Etats-Unis, est une espèce de Mecque où affluent en toute saison des pèlerins de tous les points du pays. Entre qui veut, pourvu que ce ne soit pas à une heure indue. Les ruraux, dont la timidité est proverbiale, se contentent quelquefois de s'avancer sur la pointe des pieds jusque sous le porche. Mais aussitôt la porte s'ouvre un huissier apparaît et invite les campagnards confondus à entrer et à tout visiter, en un mot à faire comme chez eux. Au deuxième étage est le bureau de M. Crook, qui fait passer les cartes des visiteurs au président ou au général Babcock, selon qu'ils désirent voir l'un ou l'autre de ces personnages. Le bureau de M Grant est sur le derrière du palais. Des fenêtres on embrasse une vue magnifique, le Long-Bridge, le monument de Washington, la rivière du Potomac, Arlington etc.

« On trouve habituellement le président assis devant un petit pupitre, sur lequel un énorme bouquet est en permanence. Il se lève invariablement quand les visiteurs entrent ou sortent, et ne manque jamais d'échanger une poignée de main avec chacun d'eux. Il parle peu et lentement. Sa vue s'est beaucoup affaiblie depuis quelque temps, et il ne peut écrire, pas même sa signature, sans lunettes. Presque toutes les affaires passent par les mains du secrétaire particulier de M. Grant, le général Babcock, qui est affable et expéditif. A. M. Luckey, autre secrétaire particulier, incombe la tâche d'ouvrir les lettres, d'écouter ou de congédier les solliciteurs, et enfin, plus délicate encore, quand il y a un dîner officiel, d'assigner à chaque convive la place à laquelle sa position hiérarchique lui donne droit. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *New-York World*:

La Compagnie de vapeurs transatlantiques français a fait jeudi les expériences du nouveau feu destiné à être placé sur tous les paquebots à vapeur de sa ligne. Depuis le naufrage de la *Ville du Havre*, la compagnie a fait tous les efforts pour obtenir une lumière de signal susceptible d'être vue à une grande distance par les vaisseaux. Un certain nombre de personnes intéressées dans les questions maritimes avaient été invitées à assister à ces expériences. Parmi eux se trouvaient le commissaire de police naval M. Duryee et le capitaine Johnson, exerçant depuis longtemps les fonctions de capitaine de port à New-York. Les hôtes de la compagnie avaient été invités d'abord à dîner à bord du *Saint-Laurent*, amarré au portuaire n° 50 de la rivière du Nord. De là, on s'est rendu à bord du vapeur *Virginia-Seymour*, qui est parti tout aussitôt pour le point signalé, où l'expérience devait avoir lieu. [illegible]

Cet appareil est en apparence le même que celui qui se place d'ordinaire sur l'avant des navires à vapeur dans les voyages de haute mer. Il n'y a de différence que dans la méthode d'arrangement de l'intérieur de l'appareil d'éclairage. Les rayons lumineux sont concentrés au moyen de réflecteurs métalliques placés sur l'arrière et des deux côtés de la lampe. L'examen fait, les deux remorqueurs se sont éloignés de ce nouveau genre de phare, dont le feu est visible à la distance de 10 milles au large.

Le capitaine Johnson, dont l'expérience est bien connue comme navigateur, est d'avis que ce système de nouveau feu-signal constitue un grand progrès sur l'appareil maintenant en usage.

* *

Voici quelques détails donnés par le *Tour du Monde* sur les procédés employés pour l'extraction de l'indigo:

Ce sont les jeunes pousses qui fournissent la précieuse matière tinctoriale, et non les fleurs, ainsi qu'on le croit communément. La récolte [illegible]; lorsqu'elles sont au degré de croissance voulu, il faut se hâter de les enlever, et chaque coup doit être fait avec rapidité et pendant la nuit, car le soleil détruirait les branches et leur enlèverait leurs qualités.

Il faut alors beaucoup de bras; tous les villages du domaine sont mis en réquisition; les ouvriers se dispersent vers minuit dans les champs, et au matin le produit de la récolte est placé dans des cuves de pierre que l'on a préalablement remplies d'eau. C'est alors que le soleil est à son tour appelé à faire son œuvre; sous l'influence de ses rayons, ces matières entrent dans une sorte de fermentation; l'eau se colore de reflets irisés et bouillonne rapidement.

Au bout de 48 heures environ, le liquide est soutiré dans des auges plates: il dégage alors une odeur légèrement ammoniacale et a une couleur presque noire. On le laisse encore à l'air jusqu'à ce qu'il soit mis dans des cuves métalliques chauffées à la vapeur où, l'évaporation terminée, il se forme un dépôt d'indigo pur. Il ne reste plus qu'à sécher ce dépôt, à l'emballer et à l'expédier sur le marché de Calcutta.

* *

Une correspondance de Naples au *Times* rend compte de l'état du Vésuve. Une éruption récente vient de bouleverser le cratère formé en 1872, et en partie l'observatoire du courageux professeur Palmieri; des fragments de roches basaltiques ont été lancés en l'air et de grandes fissures sillonnent le cône. L'éruption [illegible] que justifient les avertissements récents donnés par le professeur Palmieri, a été de faible importance heureusement. Les laves et les vapeurs continuent cependant encore avec une grande intensité; des détonations internes se font entendre fréquemment; la lave bouillonne au fond du cratère et assez près de la surface. Ces circonstances ne permettent pas de pronostiquer si l'agitation éruptive qui s'est produite est l'épisode principal du phénomène ou s'il n'est que le prélude d'une éruption plus sérieuse. La chute [illegible] de grosses roches sur la voie ferrée de Castellamare à Sorrente, et qui ont arrêté le trafic de la ligne pendant deux jours, sont attribués à cette éruption du Vésuve, à cause de la coïncidence de cet accident avec les secousses de tremblement de terre ressenties dans ces localités, au moment même où le volcan donnait des signes d'effervescence extraordinaire.

* *

Une charmante anecdote racontée dans les dernières *Guêpes*, par M. Alphonse Karr.

« Un prédicateur, sortant pour la première fois de son couvent, prêcha devant le cardinal de Richelieu, et n'en fut pas intimidé. Richelieu en fut surpris, presque offensé.

« Et où, mon père, lui dit-il, avez-vous appris à parler en public avec tant d'assurance et d'autorité? [illegible] fois devant une assemblée.

« — Monseigneur, dit le moine, je m'exerçais au couvent dans le jardin, devant un carré de choux, dont les têtes rondes me représentaient un auditoire.

« — Très-bien, dit le cardinal, — mais enfin ils [illegible]; — ce matin, vous avez parlé devant des princes, des ducs, des marquis, et... devant un cardinal.

« — Ah! monseigneur, dans le carré de choux il y avait un chou rouge. »

* *

Voici une anecdote rapportée par le *Temps*, sur le docteur Cruveilhier, qui vient de mourir:

L'éminent médecin ne voyait plus qu'un petit nombre de malades, de vieux amis qui ne voulaient pas se priver de ses soins. Il était lui-même fort affaibli par l'âge, et ses rares visites le fatiguaient beaucoup. Un soir qu'il s'était rendu au chevet d'une vieille dame qu'il honorait d'une ancienne amitié et qu'il écoutait ses confidences, enfoui dans un vaste fauteuil, le sommeil le prit tout à coup.

Un quart d'heure, vingt minutes se passèrent; ce sommeil menaçait de durer toute la nuit. La malade avait eu beau l'appeler, le secouer même à diverses reprises, Cruveilhier dormait toujours. En désespoir de cause, voilà que mon héroïne s'avisa tout à coup de prendre sur son guéridon la sonnette qui lui servait à appeler ses gens et de l'agiter à toute volée.

Aussitôt le vieillard se lève, les yeux encore à demi fermés, tombe à genoux, les mains jointes, et plonge sa tête dans l'édredon.

La dame, effrayée de ce geste inattendu, se met à pousser des cris perçants. Enfin, le docteur se redresse tout effaré et passe la main sur ses yeux tout en balbutiant:

— Mille pardons, madame, mais ce sommeil... cette sonnette... je m'étais cru à l'élévation!...

* *

A quelque chose le manque d'orthographe peut être bon. Il serait sans doute [illegible] un épicier-confiseur du boulevard de la Villette, car cet honnête commerçant a inscrit en gros caractères sur sa boutique:

« *Vins fins et fruits qu on fit.* »

VARIÉTÉS.

Voyage au Thibet.

Le *Journal Officiel* a déjà donné des renseignements sur le long voyage de M. Prjevalsky au Thibet. Une lettre qu'il adressait, le 29 juin 1873, de la ville de Dyn-Ioan-In, dans l'Alaschan, au ministre de Russie à Pékin, que le bulletin de la Société russe de géographie vient de publier et dont les journaux russes ont reproduit de nombreux passages, nous fournit de curieux détails et d'importantes observations.

Le voyageur, après avoir exposé qu'il a été pendant quinze mois privé de toute communication non-seulement avec l'Europe, mais même avec Pékin, et que c'est seulement de Dyn-Ioan-In qu'il peut enfin donner des nouvelles de son expédition, s'excuse de ne pouvoir exposer tous les faits qu'il a recueillis. « Il me faudrait, dit-il, plus de temps que je n'en laissent les autres travaux de l'expédition. »

Nous avons enfin quitté Tchebsen, le 23 septembre 1873, pour nous diriger vers le lac Khoukhou-Noor, dit M. Prjevalsky, à travers les territoires occupés par les Dounganes, et en suivant un sentier de montagne qui passe entre les villes de Datoun et de Sin-huan. Ce trajet a été celui où nous avons couru le plus de risques, mais nous avons eu un bonheur incroyable. Nous avons traversé les passages dangereux sans rencontrer personne; le lendemain de notre départ seulement, nous sommes heurtés dans un défilé à une troupe de Dounganes d'une centaine d'hommes environ.

A la vue de notre caravane, ils nous tirèrent quelques coups de feu, et autant que nous pûmes en juger à la distance de deux verstes, qui nous séparait d'eux, ils se préparèrent à nous attaquer.

Formant un petit peloton de quatre hommes, la carabine à la main et le revolver à la ceinture, nous nous avançâmes, suivis par nos chameaux, que conduisaient nos guides mongols. Ceux-ci étaient fort tentés de prendre la fuite; mais sur ma déclaration que dans ce cas nous ferions feu sur eux avant de tirer sur les Dounganes, ils se décidèrent bon gré mal gré à marcher avec nous. Voyant que nous avancions sans nous émouvoir de leurs coups de feu, et sachant sans doute que nous étions bien armés, les Dounganes ne nous laissèrent pas approcher à plus d'une verste et se mirent à fuir comme un troupeau de moutons poursuivis par un loup. Le reste de la route jusqu'au lac Khoukhou-Noor était libre.

En suivant les monts Khan-Sou presque jusqu'aux sources de la rivière Datoun-hé, nous arrivâmes dans la vallée du Khoukhou-Noor, sur les bords duquel nous dressâmes notre tente le 14 octobre.

Je n'ai jamais vu dans ma vie un lac aussi beau que le Khoukhou-Noor. Ses eaux salées sont d'une admirable couleur bleu foncé: les montagnes voisines, couvertes de neige (nous étions en octobre) formaient de toutes parts à ses eaux un cadre d'une étincelante blancheur. Les steppes environnants sont extrêmement fertiles et peuplés d'une grande quantité d'antilopes. Les Mongols et les Tangouts sont ici très-nombreux et partout d'énormes troupeaux paissent dans les prairies. La hauteur absolue du lac Khoukhou-Noor est d'environ 10,000 pieds. Quoique le lac ne fût pas encore gelé, il y avait peu d'oiseaux; aussi après avoir passé quelques jours sur ses rives, nous nous remîmes en route.

Je savais que nous ne pourrions pas aller jusqu'à H'Lassa, car après l'achat de quelques chameaux à Khoukhou-Noor, il ne nous restait que 320 r.; mais certain de trouver dans le butin de notre chasse une nourriture abondante, je résolus d'avancer autant que nous le pourrions. Après avoir traversé les hautes montagnes qui s'élèvent sur la rive méridionale du Khoukhou-Noor et qui s'étend à 600 verstes à l'ouest de ce lac, nous entrâmes dans le pays de Tsaïdam; cette contrée est un vaste marais, au sol parfaitement uni, salé et couvert de roseaux, qui, à une époque peu éloignée a dû être le fond d'un lac immense.

Abritées au nord par le mont du sud de Khoukhou-Noor et au sud par la chaîne de Bourkhan-Bouda, les vallées marécageuses du Tsaïdam s'enfoncent au loin dans l'Ouest et, au dire des Mongols, s'avancent sans interruption jusqu'à Lob-Noor. Dans cette région, à 300 verstes environ à l'ouest de notre route, errent en liberté des chameaux sauvages, auxquels les Mongols du Tsaïdam font la chasse. Faute d'argent il m'était malheureusement impossible d'aller jusque là; j'étais obligé de compter chaque rouble; or, pour aller chasser les chameaux sauvages, il aurait fallu louer un guide au prix de 20 lanes par mois; il aurait fallu aussi acheter trois ou quatre nouveaux chameaux pour porter des approvisionnements d'eau ou de glace, car dans la région où se trouvent les chameaux, le sol est de l'argile salée et l'on ne trouve point d'eau.

Au milieu des vallées marécageuses du Tsaïdam, coule, dans la direction de l'est à l'ouest, la rivière Baïan-gol, qui a 400 verstes de long et qui est très-large. A l'endroit où nous la traversâmes, elle mesure 230 sagènes de largeur, quoique sa profondeur ne soit que de 2 à 3 pieds; le sol étant vaseux, le passage en est extrêmement difficile. Heureusement le Baïan-gol était pris par les glaces quand nous le franchîmes. Les vallées du Tsaïdam sont à 1,000 pieds au dessous du Khoukhou-Noor et le climat y est beaucoup plus chaud. Le *vane* de Khoukhou-Noor (ou plutôt son oncle, car lui-même était mort l'année précédente) nous reçut très-cordialement; il nous fit même présent d'une petite iourte ou tente, qui remplaça la nôtre et en échange de laquelle j'offris à ce prince un revolver et un vêtement en frise.

Il y a peu de bêtes fauves dans le Tsaïdam, probablement parce que le sol est très-salé (quelquefois sur des dizaines de verstes il est couvert d'une couche de sel semblable à de la glace) et que le sel corrode les sabots des animaux. En revanche, j'ai trouvé ici une nouvelle variété de faisan. A Khoukhou-Noor, j'ai vu par dizaines de nouvelles espèces d'oiseaux, et entre autres une nouvelle espèce de Syrrhaptes, tout à fait différente de celle de Gobie. On ne connaissait jusqu'à présent qu'une seule espèce de cet oiseau, celle que Pallas a appelée *Paradoxa*.

Nous nous trouvâmes, le 20 novembre, au pied de la chaîne de Bourkhan-Bouda, qui forme le rempart des hauteurs froides et désertes du Thibet septentrional. Au sud de ces montagnes, le pays s'élève à la hauteur énorme de 14,000 à 15,000 pieds d'élévation absolue, qu'il conserve jusqu'aux monts Tan-la. D'autres chaînes gigantesques s'entassent sur cet immense plateau, — celles du Chouga et du Gourbou-Naïdji. L'une et l'autre atteignent la ligne des neiges; la chaîne du Gourbou-Naïdji est le point de départ du grand système du Kouen-Loun, qui abrite au sud la partie occidentale de Tsaïdam et les vallées du Lob-Noor. Nous passâmes à 50 verstes à l'est du Gourbou-Naïdji, et, en traversant la chaîne peu élevée du Baïan-Khara-Oula, nous atteignîmes enfin les bords du San-Tsy-Tsian, ou du Mourouï-Oussou, comme l'appellent les Mongols. Nous nous trouvâmes ainsi de l'autre côté du Kouen-Loun, qui est à environ 100 verstes du Mourouï-Oussou.

Le fleuve Bleu marque la limite de notre voyage de l'Asie centrale. Quelque regret que nous en eussions, il nous fallut renoncer à pousser jusqu'à H'Lhassa, dont nous n'étions plus séparés que par 27 jours de marche. Les froids, les tempêtes, le manque de nourriture qui sont les terribles difficultés contre lesquelles on a à lutter dans les déserts thibétains, avaient tellement épuisé nos bêtes de sommes, que, sur onze chameaux, trois étaient morts et que les autres étaient à peine en état d'avancer. L'argent nous manquait pour en acheter d'autres, et nous n'aurions d'ailleurs pas pu nous en procurer, car depuis Bourkhan-Bouda jusqu'au versant méridional du Tan-la, c'est-à-dire sur une étendue de 800 verstes, le Thibet septentrional est inhabité. C'est avec une vive tristesse que, le 13 janvier, je quittai les rives du fleuve Bleu pour retourner sur mes pas.

(A suivre.)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 8 avril, 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumélie...	fl.	44.—
» Nouvelles...		52.25
Anglo-Bank..................		129.25
Société de créd. aust-turq..		18.25
Banque austro-ottomane..		50.—
Pièce de 20 francs.......		8.99
Agio........................		105.85
Change sur Londres. ...		112.45
Crédit anstalt		126.—
National Bank		962.—
Lloyd		417.50

Demain aura lieu le premier dîner diplomatique à l'ambassade ottomane.

On assure que M. le baron de Hirsch arrivera prochainement dans notre ville.

Allemagne.

Munich, 8 avril.

Le peintre Kaulbach est mort du choléra.

France

Paris, 8 avril.

Oblig. Roumélie (nouv.) fr. 101.25

La majorité des membres de l'Assemblée nationale est favorable à l'organisation du Sénat.

Espagne.

Madrid, 8 avril.

Des rencontres entre les carlistes et les troupes de la République ont lieu presque journellement.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 8 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	46	16	—
	Hausse..........	»	46 27	—
	Baisse..........	»	46 16	—
	Clôt. du midi....	»	— —	—
	Clôt. du soir....	»	46 25	—
	Après Bourse....	»	— —	—
Actions S. Gén.		L.S	5 30	—
» de la Société de change et de valeurs.........		»	3 25	—
» de la Banque de Const..		»	2 —	—
» du Crédit Austro-Turque.		»	4 20	—
» du Crédit Général......		L.T.	7 20	—
Banque *Verissi et Cossoudi*......		»	— —	—
Tramway		»	6 10	—
Société Commerciale Ottomane....		»	3 20	—
Laurium		Fr	98 50	—
Crédit Hellénique (escompte)....		»	21	—
Obligations des Chemins de fer....		»	102 —	—
» 2e émission		»	72 —	—
Emprunt....	1863.. coup.	»	290 —	—
	1865...coup.	»	301 —	—
	1869	»	266 —	—
	1872	»	66 50	—
	1873	»	264 —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise........	P.	111	10
Pièce de 20 francs........	»	88	—
Impérial russe	»	90	—
Ducat (Crémitz)........	»	51	25
Medjid à blanc—(différence)....	»	104	35
Bechlik—(différence)........	»	104	—
Métallique... (id).	»	104	20

COMMERCE

Smyrne. 3 *avril*. Nous n'avons qu'à reproduire aujourd'hui notre bulletin de mercredi pour résumer les ventes qui ont eu lieu cette semaine. Les affaires ont en effet chômé depuis, à l'exception de quelques achats en cotons et d'une petite partie alizaris.

Voici le total des ventes de la semaine:

Cotons 1.400 balles de p. 420-445.

Alizaris. 440 balles, de p. 220-225.

Laines. 500 quintaux lavées de p. 665-695.

Vallonées 11.000 quintaux de p. 112 1/2-125.

Graines jaunes. 146 sacs de p. 14 3/8-16

Céréales. Les arrivages en blés et farines sont insignifiants; aussi les blés vont-ils en haussant. Bons blés, dernière mercuriale, de 55 piastres le kilo.

Les avis de l'étranger annoncent du calme et de la faiblesse dans les prix des céréales. En France, les marchés accusent de la baisse. A Bruxelles on constate une baisse de 50 cent. à 1 fr. et sur les marchés de l'Angleterre la tendance reste lourde avec une dépréciation dans les prix variant de 1 à 2 sh. les prix de la semaine dernière. Mercredi à Mark-Lane, les froments anglais ont été vendus lourdement sur prix de lundi dernier. Les farines ont été très peu demandées et les prix plus faibles principalement pour les Extra-State.

Les marchés allemands sont un peu plus fermes.

Les avis télégraphiques de New-York annoncent depuis plusieurs jours des variations de 10 cents sur les farines, tantôt en baisse, tantôt en hausse. A San-Francisco, les affaires sont très-calmes et les cours nominaux. On cote coût, frêt et assurance, pour Liverpool 57 sh. 6 d. les 500 liv. soit 31.80 les 100 k.

Importations des blés dans les ports de Marseille du 20 au 26 mars.

Odessa	90,569	hect.
Bourgas	30,720	»
Constantinople	3,520	»
Salonique	6,080	»
Dedeagh	15,200	»
Rodosto et Alexandrette	960	»
Espagne	6,080	»
Afrique française	8,320	»
Total	161,440	»

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres.	131	131 3/4
France.	206 1/2	207 1/2
Trieste.	460	464

Mêmes cours que la semaine passée. Les affaires ont été très-limitées, à cause de la solennité de Vendredi-Saint, et nous avons tout lieu de croire qu'il en sera de même la semaine prochaine.

(Impartial)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 7 avril.

Rodosto, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, div.
Marseille, paq. vap. aut. *Narenta*, c. Shutega, ayant touché Dardanelles lest
Hull, paq. à vap angl. *Dido*, c. Francis, ayant touché Dardanelles div. mach.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 7 avril

Smyrne, paq. à vap. angl. *Aleppo*, c. Brown, div.
Pandermo, paq. à vap. angl *Alexandros*, c. Sperantzas, div.
— paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div.
— paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, div.
Parthenai, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bosnich, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Narenta*, Suttora. div.
Varna, paq. à vap. aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div.
Azoff, paq. à vap. angl. *Nellie*, c. Miller, div.
— paq. à vap. angl. *Alice*, c. Thompson, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 7 avril.

Ibraila br. hell. *Jeorghios*, c. Calafatis, lest.
Angleterre, bk. ital. *Serafina*, c. Vagliani, lest.
Enos, br. hell. *Evanguelistria*, c. Sclias, lest.
Azoff, br. angl. *Lavestoff*, c. Hunman, lest.
— br. angl. *Arabian*, c. Stephenson, lest.
Odessa, br. aut. *Penelope*, c. Pager, lest.
Soukoumcalé, br. hell. *A. Dionisios*, c. Primo, lest.
Poti, br. hell. *Sofia*, c. Zissimos, lest.
Marseille, br. hell *Ermis*, c. Cutchodondis, blé.
— br. *Olga*, c. Criticos, blé.
Ibraila, bk. hell. *A. Nicolaos*, c. Tchaconias, lest.
Taganrok, br. hell. *A. Nicolaos*. c. Pavlatos, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 31 mars.

Fr. *Saintonge*, c. Deschamps, div. Ibraila p. Consple.
Ottom. *Trebizonde*, c. Temel sel, Fokes p. Batoum.
Ottom. *Haliss Tidjaret*, c. Ghakir, houille, Eregli pour Constantinople.
Ottom. *Chain bahri*, c. Hussein, houille, Eregli p. Const.
Ottom. *Babel*, c. Emin bey, houille Eregli p. Const.
Rus. *A. Trias*, c. Con[illegible] mais Poti p. Angleterre.

du 1er avril

Angl. *Socrates*, c. Rossidimos, [illegible] Eregli p. Consple.
Aut. *Trebizonda*, c. Inchiostri, div. Trebizonde p. Const
Ottom. *Halis-i Tidjaret* c. Ali. blé. Varna p. Consple.
Rus. *Mimbelli*, c. Matcovich. lest. Toulon p. Marianople
Angl. *Ottowa*, c. Haig. blé, Odessa p. Marseille.

du 2 avril.

Angl. *Moldavia* c. Tunning, maïs, Galatz p. Venise.
Fr. *Tamise*, c. Nomdeden, div. Trebizonde p. Consple.
Rus. *Alexandre*, c. Plonsky, div. Trebizonde p. Const.
Rus. *Odessa*. Christensen, seigle, Nicolaieff p. Trieste.
Rus. *Rostoff*, c. Soine, blé, Nicolaieff p. Trieste.
Angl. *Maria*, c. Smith, maïs, Ibraila p. Livourne.
Aut. *Austria*, c. Rassol, div. Odessa p. Consple.
Belg. *Stadt Gent*, c. Durt, div. Odessa p. Anvers.
Angl. *Cartogo Novo*, c. Gillen, blé, Odessa p. Mars.
Angl. *Meredith*, c. Clark, blé, Soulina p. Gibraltar.
Ottom. *A. Anastassia*, c. Costandinou, blé, Bourgas pour Consple.

du 3 avril.

Angl. *Warkworth Castle*, c. Rains, seigle, Nicolaieff pour Rotterdam.
Ottom. *Devrich*, c. Bekir, blé, Balzik p. Rotterdam.
Angl. *Northumbria*, c. Gibson, seigle, Nicolaieff pour Trieste.
Rus. *Nahimoff*, c. Fortunoff, div. Odessa p. Londres.
Angl. *Rhodea*, c. Paterson seigle, Odessa p. Londres.
Hell *Jorghios*, c. Boucouvalos blé, Ibraila p. Livourne
Hell. *A. Apostoli*, c. Goudis, blé, Ibraila p. Livourne
Hell. *Jorghios I*, c. Janoucos, blé, Ibraila p. Marseille.
Hell. *Elias*, c. Caloyeros, lest, Piré p. Taganrok.

du 4 avril.

Rus. *Boug*, c. Sofronoff, div. Batoum p. Consple.
Hell. *A. Paraskeva*, c. Panayopulos, avoine Galatz pour Marseille.
Dan. *Nordsjerman*, c. Olsen, seigle, Nicolaief p. Rotterd.
Norv. *Christine*, c. Eliasen, orge Soulina p. Bergen
Ital *Petrocinio*, c. Olivari, maïs, Poti p. Falmouth.
Ottom *Athanassios*, c. Papastrati, blé, Galatz p. Trieste
Hell. *A. Pandeleimos*, c. Rigopulos, maïs Ibraila pour Trieste.
Hell. *P. Theoskepasti*, c. Deimesos, maïs, Ibraila p. Triest.
Hell. *Caterina*, c. Furlas, maïs, Ibraila p. Trieste.
Hell. *Ermis*, c. Gouzoudakis, maïs Varna p. Marseille.
Hell. *Mariora*, c. Dictas, blé, Ibraila p. Marseille.
Hell. *Olga*, c. Criticos, blé, Varna p. Marseille.

du 5 avril.

Ital. *Caterina*, c. Lemi, div. Eregli p. Consple.
Ottom *Touna*, c. Hassan, seigle, Eregli p. Consple.
Hell. *Mitros*, c. Mitropoulos, maïs, Ibraila p. Marseille.
Ottom. *Candia*, c. Mehmet, maïs Eregli p. Consple.

du 6 avril.

Ital. *Solunto*, c. Perandello, div. Odessa p. Marseille.
Rus. *Elborus*, c. Rigi, div. Odessa p. Consple.
Angl. *Elleni*, c. Farter, orge, Soulina p. Falmouth.
Aut. *Pilade*, c. Luppi, div. Galatz p. Consple
Angl. *Galatz*, c. Blampied, maïs, Galatz p. Venise.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Belg. *Staerd Osten*, c. Demythenaere, blé, Odessa p. Anv.
Hell. *Evanghelistria*, c. Dictas, blé, Ibraila p. Marseille

Buyuk-déré, le 31 mars.

Ital. *Cavallo Marino II*, c. Tambusso, houille, Newcastle pour Odessa.
Rus. *Mimbelli*, c. Radonicich, lest, Marseille p. Marianople.
Hell. *Agia Paraskevi*, c. Raftopoulos olives, Moudania pour Odessa.
Aut. *Adelina*, c. Geletich, lest, Catania p. Odessa.
Ital. *Carmelo*, c. Galatioto, lest, Catania p. Odessa.
Ital. *Gattorno*, c. Defilippi, lest, Gênes p. Azoff.
Hell *Olga* c. Haralambos, lest Piré p. Azoff.
Norv. *Argentina Emma*, c. Holst, orge, Soulina pour Falmouth.
Aut. *Aloys*, c. Zupar, blé, Odessa p. Trieste.

du 1er avril.

Rus. *Mimbelli*, c. Guric, blé, Odessa p. Gênes.
Belg. *Luigia David*, c. Lows, blé, Odessa p. Anvers.
Hell. *Ariadni*, c. Focas lest, Piré p. Berdiansca.
Ital. *Corveto*, c. Balestrini, lest, Gênes p. Berdiansca.
Hell. *Mazanielo* c. Ardavanis, blé, Balzik p. Marseille.
Aut. *Tempo*, c. Verona, lest, Marseille p. Odessa.
Ital. *Pellegra*, c. Motedo, blé, Odessa p. Marseille.
Ital. *Giacomo*, c. Boero, orge, Varna p. Angleterre.

du 2 avril.

Hell. *Manoli*, c. Gaticas, lest Piré p. Ibraila.
Ital. *Nuova Riforma*, c. Molfino, lest, Trapani p. Azoff.
Ital. *Ricolto*, c. Sanguinetti, lest, Gênes p. Azoff.
Hell. *Polixeni Omirou*, c. Bouglas, lest, Idra p. Danub.
Hell. *Evanguelistria*, c. Dandimopoulos, blé, Cephalonie pour Danube.

Directeur-gérant N. BORDEANO

ANNONCES

AVIS

Demandez les 900 échantillons de Robes en Foulard de l'Inde, à l'Union des Indes, rue Auber, 1, Paris, seule Maison qui ait obtenu 3 Médailles.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 3 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des objets suivants:

80000 pics de toile serrée des Indes soumissionnée à 3 piastres 32 paras le pic.

300000 pièces de maille en acier à 35 piastres le mille.

130 ocques de fil de maille à 54 piastres l'ocque.

600 ocques de graisse jaune à 6 piastres 35 paras l'ocque.

1200 ocques de graisse blanche à 7 piastres 25 paras l'ocque et jeudi 4 avril (v. s.) aura lieu celle de:

3150 ocques de bleu de Bengale à 125 piastres l'ocque.

18000 ocques d'alun à piastres 2 1/4 l'ocque

6800 ocques de bitartrate de potasse à 18 piastres l'ocque.

1200 ocques de bicromate de potasse à 16 piastres l'ocque.

2200 ocques de bois de campêche à 2 piastres l'ocque.

25000 ocques de soude à 2 piastres l'ocque.

11000 ocques de Carmin d'Indigo à 25 piastres l'ocque.

2000 ocques d'acide sulfurique à 3 1/2 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication définitive des articles susmentionnés sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 7 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 3 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 150,000 ocques de laine déjà soumissionnée à 12 1/2 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 7 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 2 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la quantité de culots pour balles de fusil nécessaires à la consommation d'une année déjà soumissionnés à 7 1/2 piastres le mille.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 7 avril 1874.

ADMINISTRATION DE «L'AZIZIÉ.»

AVIS.

L'Administration a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion des fêtes de Pâques à la Grecque lundi et mardi matin 1/13 2/14 Avril il y aura un départ du Pont pour Cartal à 3 h. à la turque en touchant Cadi-keuy et aux Iles et le retour de Cartal pour le pont aura lieu à 7 h. 45 m. en touchant aux mêmes échelles.

Galata, 15/27 mars 1874.

OFFICE DES POSTES DE L'EMP. GERMANIQUE

A dater du vendredi, 10 Avril, les courriers pour l'Allemagne partiront:

Lundi et Jeudi, à 2 heures du soir voie d'Odessa,

Mardi et Vendredi, à 5 heures du soir voie de Varna,

Samedi à 10 heures du matin voie de Trieste.

L'arrivée des courriers de l'Allemagne aura lieu:

Lundi et Jeudi matin voie d'Odessa,

Lundi et Jeudi matin voie de Varna,

Le premier courrier voie de Varna arrivera Jeudi, le 9 courant; le premier départ voie de Varna aura lieu Vendredi, le 10 courant. Le dernier courrier voie de Varna Bucharest sera déja expédié Mardi le 7 Avril à 3 heures du soir au lieu de Mercredi.

Les boîtes seront levées:

à Stamboul 1 1/2 heures,

à Péra et à Galata 1 1/4 heures

avant le départ des courriers. Aux guichets du bureau de Poste, Rue Tschoukour Djouma, les lettres simples et chargées, les échantillons et les imprimés sous bande seront reçus jusqu'à une heure avant le départ des courriers.

Emprunt 6 % Ottoman de 1873

MM. les porteurs d'Obligations provisoires sont informés que le paiement du Semestre d'intérêts échu le 1er avril 1874 aura lieu à partir du dit jour à la Caisse du Crédit Général Ottoman.

Les coupons déposés devront être accompagnés d'un bordereau numérique en double exemplaire, dont les formules sont tenues à la disposition des porteurs par le Crédit Général Ottoman.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les chiffons, os, cornes et autres objets qui se trouvent mêlés parmi les ordures transportées par les charrettes de la municipalité sont à vendre pour une année à partir du 1er mars.

Les personnes qui voudraient s'en charger sont invitées à se présenter avec leurs garants dans l'espace de quinze jours à partir de la date du présent avis au Bureau de la Comptabilité de la Préfecture de la Ville.

Constantinople, le 24 mars 1874 (v.s.).

CONSEIL DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS

Deux millions d'ocques environ de sel devant être transportées des salines de Fotcha aux dépôts de sel situés le long du Danube et dans les ports asiatiques de la mer Noire, les personnes qui voudraient concourir à ce transport doivent pour l'adjudication du fret s'adresser au Conseil des Contributions indirectes à partir de lundi (25 mars v. s.) jusqu'à jeudi (28 mars), jour de l'adjudication définitive.

Constantinople, le 23 mars 1874. (v.s.)

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Il arrive souvent des plaintes à l'Administration des Télégraphes et Postes, au sujet du retard qu'éprouveraient les télégrammes dans leur remise à domicile.

Dans le but de pouvoir constater si les réclamations de ce genre sont fondées MM. les destinataires sont priés de vouloir bien à l'avenir indiquer sur les récépissés, l'heure et la minute de la réception de leurs dépêches. En conséquence aucune suite ne pourra être donnée aux réclamations dont il s'agit, dans le cas où les récépissés des dépêches y relatives ne porteraient point les indications précitées, si nécessaires à une enquête.

Constantinople, le 1er Avril 1874 (n.s.)

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

UNE DAME FRANÇAISE de toute confiance désirerait entrer dans une famille *Musulmane* en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresser à Péra, n° 478 à la librairie Wick.

AVIS.

Il a été perdu à Péra, un portefeuille contenant un reçu de la Banque Impériale Ottomane, sur reçu de M. Hanson et Cie, et un bon de 4.000 fr. sur M. Augier et divers autres papiers.

Des mesures ont été prises pour arrêter le paiement de ces effets.

La personne qui aurait trouvé ce portefeuille est priée de le rapporter aux bureaux du journal.

GRANDE BOULANGERIE DE PÉRA

24 — *Rue de Pologne n°* — 24.

Le public est prévenu que durant les fêtes de Pâques, il sera vendu dans le magasin, n° 349, Grand'rue de Péra, vis-à-vis la maison Alléon, et à Karakeuy, vis-à-vis la station des Tramways, des

TCHEUREKS

(Gâteau de Pâques)

avec ou sans sucre, de première qualité, faits avec du beurre suisse, apprêtés dans la susdite Boulangerie.

Prix : 1 Médjidié L'Ocque.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

8me ANNEE N° 81. Sepher 24 1291. VENDREDI 10 ET SAMEDI 11 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE [illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Étranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Grain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Paris, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 10 Mars.

BULLETIN POLITIQUE.

Le discours de M. Cazenove de Pradine, et la proposition de M. Dahirel ont, paraît-il, exaspéré le maréchal Mac-Mahon contre la droite entière et contre M. de Broglie.

Il reproche aux legitimistes de vouloir le renverser, après lui avoir confié le pouvoir ; aux orleanistes et au vice-président du conseil de le défendre avec trop de mollesse. Et à ce sujet, on lui prete l'intention de vouloir changer de ministres si le septennat n'est pas affirmé d'une façon plus energique à la rentrée de la Chambre.

Le mécontentement du chef de l'Etat et sa volonté de faire respecter le vote du 19 Novembre, se trouvent affirmés dans la note suivante, qui a paru dans la *Presse*, organe officieux du maréchal Mac-Mahon :

« Nous pouvons affirmer que l'incident soulevé par M. Dahirel, à la tribune de l'Assemblée, a eu pour resultat d'*affermir* M. le maréchal de Mac-Mahon dans sa resolution de faire hâter le plus possible le dépôt et la discussion des lois constitutionnelles qui devront fixer, d'une maniere définitive, les attributions de ses pouvoirs.

« Le maréchal n'a pris d'engagement vis-à-vis de *personne* ; pas plus avec M. Cazenove de Pradine qu'avec M. de Kerdrel. *Il est plus déterminé que jamais à faire respecter par tout le monde le septennat, tel qu'il a été voté par l'Assemblée* le 19 novembre.

» Le marechal *entend et veut que le septennat dure sept années.* »

Quant à la pensee de se séparer de M. de Broglie voici en quels termes le *Constitutionnel*, — autre organe presidentiel [illegible]

« D'apres les bruits répandus dans l'entourage du marechal de Mac-Mahon, le duc de Magenta serait *décidé à défendre son pouvoir* contre les prétentions de tous les partis et *à remplacer les ministres qui ne seraient pas résolus à soutenir le gouvernement septennal* aussi nettement que les circonstances le réclament. »

Ces déclarations quasi-officielles sont parfaites et on comprend que, nommé pour sept ans, le duc de Magenta ne veuille pas abandonner une heure de son pouvoir, mais en meme temps, on se demande comment il se fait que ceux-là meme qui ont voté le septennat soient les premiers à l'attaquer, si on n'a pas pris l'engagement, envers eux, de les laisser poursuivre leurs tentatives de restauration monarchique.

Puis il y a un fait qui n'a cessé d'etre affirmé, par les organes legitimistes, c'est que le vote du 19 Novembre etait un vote comme tous les autres, parfaitement révocable par la majorite.

Enfin, au point où en sont les choses, et elles en sont venues où nous avons prévu qu'elles en arriveraient, nous nous demandons, encore une fois, ce que feroit le maréchal Mac-Mahon si l'Assemblée de Versailles abrogeait la loi sur le septennat ? Se placerait-il au dessus de la volonté de la majorite et dissoudrait-il la Chambre?

Le Parlement allemand vient de prendre d'excellentes résolutions, relativement à la loi sur la presse et spécialement au fameux article 20, frappant de [illegible] me un acte licite et méritoire.

Bien que cet article fût particulièrement dirigé contre la presse clericale, la majorité libérale a trouvé qu'il était une arme à deux tranchants. Malgré l'opposition du commissaire du gouvernement, elle a rejeté la disposition dont il s'agit à l'unanimité des voix moins une celle du comte Eulenbourg. Ce resultat, accueilli avec une satisfaction bruyante, engagera probablement le gouvernement à ne pas insister sur l'adoption finale de son malencontreux article.

La saisie préventive — en d'autres termes la censure — a donné lieu à un débat des plus animés.

Le gouvernement, parait-il, tenait à cette prérogative extra-judiciaire, mais cette fois encore la majorité n'a pas fléchi, meme lorsque le commissaire impérial a fait entendre que le gouvernement ne céderait pas sur ce point, et qu'il préférerait retirer la loi.

L'Assemblée a adopté à une immense majorite l'amendement de la commission, qui n'autorise la saisie preventive que dans certains cas exceptionnels et determinés. Un orateur a rappelé à cette occasion, le mot de Frédéric le Grand : « Il ne faut pas gêner les gazettes ! »

Une question qui interesse les ouvriers anglais a été soulevée à la Chambre des Communes par sir Charles Dilke. Le deputé de Chelsea a développé une proposition tendant à obtenir que dans les elections, les urnes restassent ouvertes jusqu'à 8 heures du soir, attendu qu'actuellement le scrutin se ferme a 4 heures.

La proposition de sir Ch. Dilke etait très-rationnelle. Du moment que l'on a accordé à l'ouvrier le droit de vote, il faut lui donner aussi le temps de remplir son devoir civique. Or, les électeurs dont le travail est la seule ressource, les meilleurs, les moins dissipes, se trouvent dans cette alternative de perdre leur journée ou de s'abstenir du scrutin.

Le gouvernement a combattu la proposition de M. Dilke et bien que ce dernier, sur la demande de M. Forster, se soit contenté de prier la Chambre de renvoyer l'examen de la question à un comité choisi à cet effet, une majorité considerable s'est prononcée contre la seconde lecture.

Si M. Disraëli continue dans cette voie, la popularité de son cabinet cessera bien vite.

C'est par les ouvriers surtout qu'il est arrivé au pouvoir et voici le second refus d'executer ses promesses qu'il leur [illegible]

Le Pape a reçu, la semaine dernière, des deputations de l'aristocratie et de la bourgeoisie de Rome, ainsi que des eveques.

Le prince Chigi a lu une Adresse de fidelité envoyée à Pie IX, dans laquelle les signataires de ce document expriment leur confiance dans la victoire de l'Église.

Le Saint-Pere recevant ensuite l'eveque de Vannes lui a dit que c'était « une grande consolation pour lui, au milieu des épreuves actuelles, de voir l'union et le courage inébranlable des évêques du monde catholique. »

UNE QUESTION DE VOIRIE.

Lorsque vous quittez le theâtre et rentrez au logis, lecteur, ou bien lorsque tranquillement installé chez vous vous entendez monter les bruits de la rue, combien de fois le cours de vos idees n'a-t-il pas ete brusquement arrêté, combien de fois le refrain populaire d'une operette que vous fredonniez n'a-t-il pas été interrompu par un bruit sourd suivi d'un hurlement plaintif ?

C'est un monsieur qui passe, un imbecile, qui assomme, pour se distraire, un miserable chien endormi.

Quand ces spirituels farceurs sont nombreux les coups se repetent, les gemissements se succedent et des rires idiots leur repondent; ces gens s'amusent et les plaintes d'une bete, excepté les leurs, semblent etre pour eux un plaisir excessif.

D'autres fois vous avez perçu le bruissement de l'eau qui tombe sur le pavé, un abois terrible se fait entendre, et le pauvre animal echaudé par un domestique s'en va quelques pas plus loin hululer et répandre en douloureuses ejulations les malédictions que la brutalite humaine merite.

Et cela se reproduit constamment, chaque soir les bourreaux s'exercent et les chiens, leurs victimes, endurent de nouveaux martyres, aussi quel pitoyable aspect ces derniers presentent !

Regardez-les, le jour, ces pauvres betes couchees en rond ; sur ce pelage roux, vous apercevez des cicatrices enormes. Les uns ont les cotes saigneuses ; d'autres, l'echine denudee. Celui-ci se traine en boitant jusqu'au tas d'ordures sur lequel il va s'endormir, celui-là semble avoir les reins brisés, il les a. Cet autre marche sur trois pattes; ce dernier, cruellement amputé survit à quelque sauvage mutilation, lui aussi marche sur trois pattes, la quatrieme a été coupée.

Quelle joie ! pensez donc ! torturer une bete qui ne veut meme pas se defendre.

Et que l'on ne croie pas que nous exagerions à plaisir.

Nous avons vu longtemps un jeune chien, doux et caressant comme ils sont tous ; le pauvre etait cantonné dans une rue où les voitures ne passaient pas, il ne pouvait donc point etre ecrasé ; un matin, nous le vimes couché au milieu de gouttes de sang, que la poussiere avait bues ; l'une de ses pattes de derriere avait ete coupee, et le petit moignon séchait à l'air, il a guéri, deux ou trois mois plus tard la malheureuse bete etait achevee, le tombereau des *tchopdjis* l'enlevait.

On remplirait facilement les colonnes de ce journal, s'il fallait insérer tous les actes de brutalite dont on est temoin, ou que l'on devine par les hurlements qu'ils provoquent.

Est-il donc bien indispensable de faire le mal ? et ne peut-on mettre un frein à cette sauvagerie instinctive, innée chez l'homme, et qui justifie si bien la phrase d'Orgon :

« L'homme est à mon avis un méchant animal. »

Nous ne croyons pas qu'une pareille entreprise soit impossible à mener à bien, et nous voyons deux moyens inegalement efficaces, mais qui pourraient avoir l'un et l'autre de bons resultats dans le cas actuel.

Le premier, celui auquel nous accordons la preference, est le plus radical et le meilleur ; il consisterait dans la suppression des chiens.

Plus de chiens, partant plus de gens qui les battent.

Quant aux raisons invoquees pour les conserver nous ne trouvons vraiment pas qu'elles soient suffisantes. Elles ne sauraient du moins nous convaincre.

Nous respectons assurement l'existence de tout animal, mais l'homme le plus civilisé, le plus respectueux de la vie que Dieu a donnee à ses creatures, fait taire ses scrupules devant la necessité : il mange du mouton fort innocemment, et jamais il ne s'est cru reprehensible pour avoir abattu quelques pieces de gibier ; s'il a des remords en rentrant de la chasse, c'est pour avoir manqué un joli coup de fusil, mais la contemplation des animaux qu'il a tues ne lui cause aucune peine, au contraire.

Les chiens sont-ils utiles ?

Quelques personnes leur attribuent un rôle qu'ils remplissent bien mal à notre avis.

Ils nettoyent la ville, dit-on.

Nous ne nous en serions jamais douté.

Nous voyons bien qu'ils la salissent et l'encombrent, le spectacle que nous offrent ces animaux errants, qui promenent leurs plaies et leurs ulceres dans les rues, qui se battent et s'aiment en public, *coram populo*, ne nous fera jamais regretter leur exil ou leur mort.

Mais si le moyen semble trop violent, si des raisons incomprises militent en faveur de cette malheureuse engeance, au moins que l'autorite veille à ce que ces souffre-douleurs soient plus epargnes.

C'est une fausse pitie nous semble-t-il, celle que l'on peut invoquer pour conserver l'existence miserable des chiens ; mais s'il n'est pas permis de les tuer en masse, il doit etre defendu de les assommer en détail.

L'extermination de la gent canine mettrait les passants à l'abri de la morsure des chiens enragés, l'utilite générale est assez evidente ici pour justifier une mesure extrême, tandis que des actes isoles de barbarie ne sont defendables par aucune raison et doivent être severement reprimes.

Lorsqu'une forte amende aura ete appliquee à plusieurs personnes qui auront mesusé de leurs cannes, nous croyons que le plaisir de casser les côtes des chiens sera moins souvent ressenti, et nous serions heureux de n'avoir pas ecrit en vain ces quelques lignes, sans meme esperer la muette reconnaissance des animaux sur lesquels nous voudrions voir l'autorite etendre... *d'une manière* ou d'une autre, sa bienveillante sollicitude.

CHRONIQUE.

Par ordonnance imperiale :

Ahmed Hikmet bey, ci-devant membre de *Havali-Djemieti* est nommé president du tribunal civil de première instance de Péra et promu à cette occasion au rang d'*Oula*, 2me classe ;

Medjib effendi, premier *mumeiz* de *Havali-Djemieti* est nommé membre de ce conseil ;

Chevkî bey, premier *mumeiz* du tribunal de première instance de Stamboul est nommé membre de ce tribunal :

Chefket bey, secrétaire du conseil de *Havali-Djemieti* est nommé premier *mumeiz* du même conseil et promu à cette occasion au rang de *Sanie* 2me classe.

Mercredi le Grand-Vezir s'est rendu au Palais impérial où S. A. a eu l'honneur de travailler pendant plusieurs heures avec S. M. le Sultan.

A son retour à la Sublime Porte, le Grand-Vezir a reuni sous sa présidence le Conseil des ministres.

Le prince Youssouf Izzeddin effendi, accompagné de Kerim pacha, caimakam du ministère de la guerre et des presidents du *Dari-Choura* et du Conseil de la garde imperiale, s'est rendu jeudi matin à la caserne d'artillerie du Taxim, où S. Altesse a assisté aux exercices exécutés en sa présence par les troupes. Le grand-maitre de l'artillerie [illegible]

Autorisé par S. M. le Sultan, Midhat pacha a quitté Constantinople, jeudi, à bord du paquebot autrichien de Smyrne, pour se rendre aux eaux thermales de Tchesmé.

L'absence de Son Altesse ne se prolongera pas plus d'un mois.

D'après une depeche privée reçue de Belgrade, le prince Milan ne quitterait cette ville, pour se rendre à Constantinople, que vers la fin du mois courant ou dans les premiers jours du mois de mai.

Le ministre de l'Instruction publique, Safvet pacha, a visité mardi dernier l'école des arts et métiers de Stamboul. Son Excellence qui a parcouru toutes les classes et examiné minutieusement tous les ateliers a recommandé à l'administration certaines mesures, utiles au progrès de cet établissement.

Mirza Mohsin Khan a déjà fait distribuer les cartes d'invitation pour le dîner diplomatique que S. Exc. offrira dans le palais de la Légation persane.

Le Grand-Vézir, les Ministres et le Corps diplomatique assisteront à ce dîner qui aura lieu le mardi 14 courant.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations et promotions suivantes :

Rachid Husni Pacha, général de division de la garde, est nommé général de division du 2me corps d'armée en remplacement de Hosrew Pacha.

Nedjim-Eddin Pacha, est nommé au commandement du 1er et du 2me régiment d'infanterie, en remplacement de Halet Pacha envoyé en mission au Soudan.

Ahmed Sadiq Pacha est nommé président de la cour des comptes au ministere des Finances.

Ibrahim Halil bey est nommé membre de la cour de Justice.

Aly Mubly bey, est nommé premier secrétaire du Conseil particulier du Khédive.

Mustafa Wehbi bey, est nommé président de la cour des comptes au ministère de la guerre.

Ahmed Hitab bey et Bechar bey, ont été nommés membres du même Conseil.

Mehmed Husni effendi, directeur intérimaire de la Typographie vice-royale, a été promu au grade de *Salisse*.

Les adjudants-majors Ahmed Abdullah effendi et Ahmed effendi ont ete promus au grade de majors.

Le *Djeridei-Havadis*, apprend que Haïdar bey deuxieme chambellan de S. M. le Sultan a été relevé de ses fonctions.

M. Vitchera, ministre plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie, est arrivé dans notre ville pour régler quelques affaires de famille.

S. Exc. est descendue à l'hôtel de Byzance.

L'Assemblée génerale de la Communauté arménienne pour l'élection du titulaire au trône patriarcal, tiendra sa seconde séance vendredi prochain.

A l'occasion des fêtes de Pâques, quelques dames grecques appartenant à la haute société de notre ville ont visité mercredi dernier les prisons de la Sublime Porte et ont fait distribuer de larges aumônes aux détenus. Ces femmes généreuses ont poussé la charite jusqu'à faire mettre en liberte quelques individus, en payant les dettes qui les avaient fait mettre en prison.

Le Patriarcat grec a aussi demandé et obtenu l'élargissement provisoire des détenus pour dettes, en donnant une caution pour tous ceux qui n'étaient pas à meme de fournir un garant.

Afin d'éviter tout retard aux marchands et aux corporations qui doivent se présenter, dans un délai fixe, à l'Administration des poids et mesures, pour faire vérifier et timbrer leurs poids et mesures, la préfecture de la ville porte à la connaissance du public qu'en dehors du local de cette administration, on peut aussi s'adresser aux postes de Fatih, de Scutari et de Béchik-tach, où des employés spéciaux désignés par la prefecture ont été délégués pour remplir cette formalité

Des employés seront également envoyés à Cassim-Pacha, à Yeni-keuy et à Candilli, afin d'y remplir le même office.

Lundi dernier on a trouvé aux environs de Ghiumusch-Sou le cadavre d'un negre qui ne portait aucune blessure. Aucun indice n'a permis à la police de découvrir la cause à laquelle cette mort devait etre attribuée. Le corps de ce nègre a eté remis à sa famille qui l'avait perdu de vue depuis une quinzaine de jours.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

A l'occasion des fêtes de Pâques, les ateliers du journal étant fermés le Vendredi, la causerie hebdomadaire du Passant *n'a pu être composée pour paraître à sa date ordinaire. Elle sera insérée dans le numéro de lundi*

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

I. (suite).

— Mais ce que vous avez fait des precedentes sommes, répondit-elle... Vous l'expedierez a M. Pascal Chauveau !...

Le notaire s'inclina en signe d'assentiment.

En ce moment, le bruit d'un galop de cheval faisant craquer le sable de l'avenue se fit entendre, et Me Boulardot, en homme bien appris, pressentant un visiteur, se hâta de se lever.

— Oh ! monsieur Boulardot ! fit Diane avec un sourire, ne vous pressez pas si fort, c'est Richard.

Voir le numero du [illegible] avril.

— Monsieur de Baradieu ? dit le notaire avec un véritable explosion de sympathie. Je serai ravi de lui presenter mes devoirs

— En ce cas, offrez moi votre bras, monsieur Boulardot, et allons a sa rencontre.

Le notaire, rouge de plaisir, obeit avec empressement, et Mlle de Bois-Yron et lui atteignirent le perron, juste comme Baradieu mettait pied à terre.

II

— Eh ! c'est M. Boulardot ! s'écria Baradieu avec bonne humeur, apres avoir baisé la main de Mlle de Bois-Yron. Enchanté de vous rencontrer, cher tabellion : Mme Boulardot se porte bien ?

— Prete à vous rendre ses devoirs, monsieur le marquis.

— Et Mademoiselle Eudoxie Boulardot ? doit-elle être grandie ! moi qui l'ai vue pas plus haute que ça... comme on vieillit, monsieur Boulardot !

— Nous vieillissons tous, monsieur le marquis... Ah ! excepté vous, cependant, car vous êtes toujours vert, fort et jeune !

— Hélas ! fit Baradieu avec un soupir... vous vous trompez bien, allez ! et il ne faut pas trop se fier aux apparences ! mais dites [illegible]

— Desolé, monsieur le marquis, vraiment desolé. Ce serait avec le plus vif plaisir, mais il faut que je sois dans une demi-heure à la Bauge ; une dernière formalité de vente à remplir... et vous comprenez...

Baradieu fit un mouvement et regarda alternativement le notaire et Diane avec une expression de surprise.

— La Bauge ?... votre ferme, cousine ?

— Oui, Richard, repondit Mlle de Bois-Yron.

— Ah !... vous la vendez, fit simplement Baradieu.

— Et même à ce propos, reprit le notaire qui depuis le commencement de la conversation roulait son chapeau entre ses doigts d'un air inquiet, j'aurais une petite requête personnelle à adresser à Mlle de Bois-Yron...

— Elle est accordee d'avance, dit Diane ; de quoi s'agit-il ?

— La route d'ici à la Bauge etant assez difficile, du moins par le plus court, je me proposais donc d'aller à pied... et je voudrais que vous me permissiez de remiser mon cabriolet sous un hangar, ici, jusqu'à mon retour.

— Comment donc ! s'écria Diane. Mais vous n'avez qu'à prier Jean de s'occuper de ce soin, et, quand vous reviendrez, vous trouverez toutes choses en etat.

— Et j'ajouterai, dit à son tour Baradieu, que si vous ne tardez pas trop je vous demanderai moi-même de m'accorder une petite place dans votre cabriolet.

Le tabellion devint rouge comme une pivoine : c'était la premiere fois que pareil honneur lui était accordé, et il temoignait par son emotion qu'il en sentait tout le prix.

— Ainsi, c'est convenu ? dit Baradieu

— Le temps d'aller et de revenir, monsieur le marquis, et je suis à vous !

Et l'excellent homme s'eloigna après force salutations.

Quand il eut disparu derrière les massifs, Baradieu prit le bras de Mlle de Bois-Yron et se dirigea vers le parc.

— Eh bien ! ma chère Diane, dit-il d'un ton affectueux, comment vous trouvez-vous aujourd'hui ?

— Mieux, Richard, et même tout à fait bien, repondit la jeune femme, en s'appuyant avec confiance sur le bras du marquis. Mais, dites-moi, vous êtes donc aujourd'hui bien pressé de me quitter, que vous avez dit à Me Boulardot...

— Pressé, non, fit Baradieu ; mais un peu inquiet.

— A quel propos ?

— Eh ! mon Dieu ! à propos de ce petit diable de Daniel ! Depuis hier, au dejeuner, je ne sais pas ce qu'il est devenu. C'est comme un echappé. Je ne suis pas un frere bien sévère, mais il faudra que je lui donne une bonne semonce.

Diane sourit.

— Oui, riez ! repartit Baradieu. En attendant, je suis tout à fait preoccupé. Ce n'est pas la premiere fois, c'est vrai, qu'il me joue de ces tours-là mais enfin j'ai toujours peur.

— Eh ! que voulez-vous donc qu'il lui arrive !

— Rien, sans doute, mais je ne suis plus tranquille quand je le sens loin de moi !

Mlle de Bois-Yron eut un regard de doux [illegible]

— Vous avez raison, dit-elle d'un ton penetré, pendant qu'un nuage glissait sur son front. C'est toute votre famille à present, et je comprends combien vous devez l'aimer !...

— Où peut-il être allé ?

— Mais je vous le repète, Richard, il ne faut pas vous inquieter à ce point, et vous le retrouverez tout à l'heure, en rentrant au château... Quel âge a-t-il maintenant ?

— Dix-huit ans.

— Déjà !.... il me semble que je le vois encore tout petit... pauvre enfant !... presque un homme... et il n'a jamais connu les [illegible]!...

Il y eut un silence.

Les deux promeneurs etaient parvenus, sans s'en douter, et par le caprice du hasard, jusqu'à l'extrêmité de la terrasse dont nous avons parlé, et qui s'etendait devant le château. La Loire coulait, large et rapide, au pied de la muraille de pierre, et au loin se deroulait le magnifique panorama de la campagne nivernaise, avec ses forêts epaisses et ses montagnes bleuâtres pour horizon.

— Quelle vue ! dit Baradieu s'emparant du pretexte le plus banal pour mettre fin à une conversation qui glissait sur une pente de mélancolie. Ce fleuve au pied de votre parc est vraiment une merveille et le panorama est unique..

— Oui, repondit Diane en s'appuyant sur la balustrade de pierre, c'est un beau pays mais si beau qu'il soit il n'a pas encore assez de puissance pour vous retenir.

— Eh bien ! c'est ce qui vous trompe, ma chère Diane, [illegible] un de ces matins, à dire adieu à Paris, et à venir definitivement m'installer a Baradieu, pour y vivre en *gentleman farmer*, y cultiver mes terres, et y presider des comices agricoles... quand toutefois M. de Chantelys m'aura cédé sa place, qu'il occupe mieux que personne...

— Mais, c'est une veritable reforme ! s'écria Diane sur le meme ton.

— Reforme pénitentiaire... repondit le marquis

— Et il n'y manque pour la rendre complete...

— Quoi donc ?

— Qu'un bon et serieux mariage.

Baradieu se prit à sourire.

— Ah ! je vous y reprends, cousine ? dit-il gaiement ; décidément c'est une idée fixe, et vous êtes capable de me faire renoncer à mes idees de retraite et de penitence !

— Enfant que vous êtes, dit Diane en devenant plus grave ; tenez, ne parliez-vous pas de Daniel tout à l'heure... et n'exprimiez-vous pas les craintes qu'il vous inspirait parfois Eh bien, ne serait-ce pas un bonheur pour lui, qui a ete desherité de toutes les joies de la famille, de trouver a votre foyer une sœur qui l'aimerait, qui exercerait sur lui la pure et sainte influence qu'aurait eue votre mere ! et vous-même, mon ami, dites... n'êtes-vous pas las de cette vie turbulente et tapageuse de Paris, ne vous sentez-vous pas fatigué du vide de cette existence que ne remplit aucun sentiment serieux ; enfin, laissez-moi vous parler, Richard, comme je parlerais à un frere .. n'eprouvez-vous pas le besoin d'aimer, d'être aimé.... et surtout de faire le bonheur de quelque douce enfant dont vous seriez le rêve, et qui vous serait reconnaissante à jamais de toutes les joies que vous lui donneriez ?... Repondez ! mon ami. . et dites-moi si j'ai tort de vous parler ainsi !

Le marquis serra les mains de la jeune femme, et la remercia d'un regard affectueux.

— Non ! non ! vous avez raison, Diane, repondit-il, et votre cœur tout entier est sur vos lèvres — mais c'est une [illegible], comme vous dites... et je [illegible] arrêter !

— Et pourquoi donc ?...

— Parce qu'il faudrait l'ideal, la perfection divine et qu'en general ces perfections-là aiment peu les anges aussi déchus que moi.

— Vous vous calomniez...

— [illegible]

— Et pourtant ! tenez, Richard, il y a par le monde de notre province nivernaise... une gracieuse enfant... dont le nom seul [illegible] tressaillir.

— Diane !.. . fit vivement le marquis.

— Faut-il le prononcer ? ajouta la jeune femme d'une voix caline.

Richard l'interrompit d'un geste, dans lequel, malgre toute son exquise retenue, il y avait peut-être un peu d'impatience.

Puis, il se prit à sourire aussitôt comme pour corriger la brusquerie de ce mouvement.

— Ah ! que voilà bien les femmes dit-il [illegible] indiquent aux [illegible]

Diane tressaillit.

— Que voulez-vous dire, Richard ?.. demanda-t-elle.

— Non, rien !... reprit vivement Baradieu, je suis fou... et je ne sais plus ce que je dis.. laissons cela, ma chere Diane... oublions ces rêves, et... retournons au château... Voulez-vous ?

Diane reprit le bras du marquis, et tous deux se dirigerent vers Bois-Yron.

A un moment, Baradieu prêta l'oreille.

— Eh mais... je ne me trompe pas ! s'écria-t-il... Ce bruit que j'entends, c'est le cabriolet de M. Boulardot que l'on attelle... Diable !... il est expéditif !... Et, tenez ! que vous disais-je ?... voici Perdrix elle-même !... Perdrix la jument du tabellion !... ainsi denommee à cause de sa couleur bizarre. Bonne bête ! en a-t-elle vu des printemps ! Déjà, il y a dix ans, je me rappele, j'avais envie de lui demander des détails sur les derniers ducs de Nevers.

(*A suivre.*)

On écrit de Routs que la petite vérole sévit avec intensité dans cette ville.

REVUE POLITIQUE ET LITTERAIRE

Sommaire du n° 39 (28 mars 1874).

La semaine politique —Revue diplomatique : Le general Ignatiew.—Société Franklin : Rapport de M. FARÉ ; ED. LABOULAYE : L'éducation du pays par l'armée.—H. REYNALD : L'Espagne depuis le coup d'Etat.—FÉLIX ROCQUAIN : La sigillographie de l'ancienne France. —Causerie politique.—Causerie littéraire : Gustave Merlet : Origines de la littérature francaise.—Maxime Du Camp : Paris.—Octave Feuillet : Le sphynx.—Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du n° 39 (28 mars 1874).

La supension des cours cliniques des maladies mentales. — AIMÉ GIRARD : La fabrication moderne du papier. — L. AGASSIZ : Le type spécifique, son évolution, sa permanence. — VOGEL : Détermination spectroscopique du mouvement propre des étoiles. — Un peuple primitif dans les montagnes de l'Inde ; les Todas. — Bulletin scientifique : Académie des sciences de Vienne. Sociétés : chimique de Berlin, philomathique et de biologie de Paris ; Academie des sciences de Paris. — Nécrologie : Le docteur Muron. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

L'UNION MEDICALE D'ORIENT.

Journal des sciences medicales.

PROGRAMME.

L'autorite compétente avant bien voulu nous octroyer la permission de fonder ce journal, nous avions pris nos mesures pour en publier le premier numero, avant meme de présenter notre programme au public. Mais, après avoir mûrement réfléchi à la grave responsabilité que nous assumions sur nous, nous avons jugé tout à fait indispensable de donner, à nos honorables confreres, une idee precise, claire et nette de la publication que nous entreprenons aujourd'hui.

Et d'abord, notre but est de réunir tous les medecins disperses dans l'Empire en une confraternité scientifique et de soutenir l'honneur et l'interet professionnel, en refutant la fausse opinion que la Médecine ne peut etre exercée en Turquie que d'après un interet purement [illegible] que en vue de l'intérêt de l'humanité et de la science.

L'adhesion de plusieurs de nos confreres, tant de la capitale que des provinces, nous fait espérer d'atteindre notre but, malgré les charges qu'il nous [illegible].

Nous offrirons donc à nos lecteurs l'ensemble de tout ce qui paraîtra utile et intéressant dans la pratique en matière de therapeutique, de pathologie, de clinique, d'anatomie, de physiologie, de chimie et de physique, sans oublier de suivre, pas à pas, les merveilleux et incessants progres de la chirurgie.

Pour favoriser, developper et completer cet ensemble, nous donnerons regulierement le résumé des autres journaux scientifiques. Nous espérons, de cette maniere, honorer la Turquie, en la faisant connaître aux étrangers, comme étant sortie de l'enfance et comme capable, à son tour, de se mettre au niveau des autres nations dans les sciences medicales.

Notre journal sera, nous aimons à le penser et à le croire, un puissant aiguillon pour nos jeunes collègues qui y trouveront une arène toujours ouverte pour la lutte scientifique et où chacun pourra descendre, pour y éprouver sa capacité en publiant ses travaux sur les cas les plus intéressants, dans sa pratique ordinaire ou dans sa spécialité.

Un grand nombre de médecins de la Turquie, qui ont fait leurs etudes médicales dans notre *Ecole Imperiale de Médecine*, peuvent etre considérés comme les dignes soutiens de la gloire medicale de l'Orient, non-seulement à cause des emplois honorables qu'ils occupent, mais aussi à cause de leurs talents et de leur dévouement eclairé pour la science dont ils sont les nobles représentants dans le pays.

Nous avons la confiance que ces illustrations nationales accueilleront avec plaisir notre publication ; et sans crainte de nous tromper, nous sommes convaincus que notre journal sera de la plus grande utilité à tous les vétérans praticiens, savants éminents, qui ont acquis, par une pratique laborieuse et non interrompue, une expérience si haute dans la carriere medicale.

En effet, le temps leur manquant, par suite de leur vie très-occupée, ils n'ont pas la facilité de consulter, comme ils le voudraient, les longues et savantes publications de l'Europe; ils seront satisfaits, en trouvant dans notre journal, tout ce qui pourra se rattacher au progres de la science.

Notre entreprise hardie sera peut-etre accueillie par quelques-uns, avec une certaine défiance et nous meme, nous l'avouons franchement, nous ne sommes pas sans inquiétude surtout à mesure que nous nous engageons dans le chemin difficile que nous voulons parcourir.

Néanmoins, notre longue experience, acquise soit dans les hôpitaux, soit dans les emplois sanitaires ; nos etudes constantes sur les questions les plus importantes de la science, et surtout la bienveillante cooperation de nos studieux et savants collaborateurs, tout cela nous donne l'assurance que nous pourrons continuer notre chemin sans encombre.

Afin donc, que notre publication soit plus répandue, nous sommes décidés à la faire paraître en deux *series* distinctes qui commenceront dans ce mois d'avril ou bien au plus tard dans le courant du mois de mai.

La premiere *série*, d'après ce que nous avons dit plus haut, contiendra les discussions scientifiques et paraitra deux fois par mois, en cahiers de seize pages, grand in-8°, à double colonne, au prix annuel d'une livre turque.

La seconde *serie*, édition tout à fait populaire, contiendra l'hygiene, la medecine domestique ; la chimie et physique appliquées aux arts, à l'industrie, à l'économie, etc., ainsi que la technologie et toutes les connaissances utiles qui auront une affinité avec les sciences naturelles et qui pourront etre utiles à toutes les classes de la société.

Cette *serie* sera mensuelle, également par cahiers de seize pages, grand in-8°, à double colonne et coûtera douze francs par an.

Nous assurons nos lecteurs que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour soutenir notre tâche, avec tout le zèle et toute la perseverance dont nous sommes capables et qui, nous le savons, sont nécessaires au succes complet de cette œuvre serieuse que nous désirons voir bien accueillie.

Le Redacteur-propriétaire,
Dr [illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui voudraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 9 avril, 1874

Lever du soleil	5 h. [illegible] m.
Coucher »	6 » [illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen.	5 » [illegible]

[illegible]

Barometre	758.5
Thermometre	14.0
Minima .... negat	9.0
Maxima de la veille	15.0

Direction et force du vent NO. calme.
Etat du temps le 8 avril à 8 h. du matin [illegible]

DEPECHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

La proposition Dahirel.

On écrit à l'*Independance belge:*

Versailles, 27 mars.

M. Dahirel, paraît à la tribune. Gageons que nous allons entendre la suite ou le corollaire de la declaration que M. de Franclieu n'a pu faire hier. M. Buffet se resigne, M. Dahirel etant incompressible probablement. Pour M. de Broglie, il est à son banc, tout souriant, et affectant de parler à son voisin de choses et d'autres.

M. Dahirel lit la proposition de loi :

« Le 1er juin prochain, l'Assemblée nationale se prononcera sur le gouvernement définitif de la France. Le vote aura lieu à la tribune et sera contrôlé par une carte sur laquelle chaque membre apposera sa signature. »

Voici à peu pres l'exposé des motifs dont M. Dahirel accompagne sa proposition :

« En l'absence de toute autorité nationale, la France a donné expressément, le 8 février, à l'Assemblée nationale la mission de constituer un gouvernement.

» Elle a depuis ce temps donne successivement le pouvoir exécutif à deux chefs. Elle a prorogé même les pouvoirs du second, en attendant le vote des lois constitutionnelles. Mais quelles seront ces lois? Ce sont ces lois qui devront déterminer la forme du gouvernement, et la preuve, c'est que le gouvernement a declaré ici, à cette tribune, que l'Assemblee reservait son pouvoir constituant qui ne serait exercé que par le vote de ces lois. D'un autre côte, l'extrême gauche a deposé une demande de dissolution pour le 15 juillet. Il faut une solution à la situation et notre devoir le plus sacré, d'accord avec notre droit, est d'assurer le sort de la France. »

M. Dahirel demande l'urgence, bien entendu.

— La question préalable, s'écrie-t-on d'un côté.

— Ne répondez pas, s'écrie-t-on de l'autre.

— La dissolution, ajoute-t-on à gauche.

M. du Barail, ministre de la guerre, paraît à la tribune :

« Messieurs, j'ai l'honneur de vous rappeler que je vous ai demandé, il y a quelques jours, de voter avant les vacances un virement de fonds... »

C'est traiter par le dedain, le cas de M. Dahirel ; mais ce procédé commode ne satisfait pas la gauche, apparemment, car voici de ce côté de l'Assemblée un grand émoi et un grand bruit. Avant que j'aie le temps d'apprendre ce qui en est cause, M. de Kerdrel vient reprendre la suite des affaires de M. Dahirel.

Il s'agit d'un commentaire explicatif : « Nous avons, dit-il, donne au maréchal de Mac-Mahon le pouvoir exécutif pour sept annees. Personne ne peut sans deloyauté revenir sur ce vote. Et sur ce point vous etes enchaînés, mais.. »

Ah! quel bruit!!! je renonce à vous décrire l'extrême droite criant : Non! L'extrême gauche applaudissant et les centres faisant leurs efforts pour faire tourner la tempête en bonace.

« ... Mais de ce que M. le marechal a le pouvoir pour sept ans, il n'en resulte pas qu'il ne soit point libre de donner sa démission — oui, son pouvoir est ferme.. mais vous avez réserve votre droit de determiner la forme du gouvernement en votant les lois constitutionnelles, comme vous l'a dit M. Dahirel. Mais où je me sépare de M. Dahirel, c'est sur la demande d'urgence. D'une part, on a demandé la question préalable, je repousse la question prealable parce que vous n'avez pas le droit de voter en cette circonstance ; de l'autre, on a demande l'urgence, et je repousse l'urgence parce qu'elle creerait une situation impossible au maréchal. »

MM. Dahirel, de Lorgeril et de Kerdrel se reprochent mutuellement d'etre moins bons royalistes les uns que les autres.

Enfin M. de Kerdrel descend de la tribune en déclarant qu'il concilie et conciliera la loyauté de son vote du 20 novembre avec la fidélite de ses convictions

Cette fois, il faut en prendre son parti, et voici M. de Broglie à tribune, moins souriant que tout à l'heure.

C'est pour déclarer que... ah! mon Dieu! pas grand'chose : « que M. de Kerdrel a raison de repousser l'urgence et pour demander que dans des discussions de cette nature — lesquelles, M. de Broglie l'espère, ne se renouvelleront plus (elles l'ennuient, en effet, et çà se comprend) — on ne fasse pas intervenir le maréchal, que personne n'a le droit de faire parler autrement qu'il ne parle à la France quand il parle. »

Retour à la tribune de M. Dahirel : « N'a-t-il pas entendu un « plus souvent? » Il lui semble que M. de Kerdrel a parlé de deloyauté! Ce mot s'adresserait-il à lui, par hasard? »

M. Dahirel ajoute que, ni M. de Kerdrel ni M. de Broglie ne contestent à l'Assemblée de fixer, en votant les lois constitutionnelles, la forme du gouvernement. Et bien donc, il convient de poser la question tranchement; et d'ici au 1er juin la commission constitutionnelle, a le temps de presenter ses projets, si toutefois — ce dont il doute — cette commission peut arriver à formuler des propositions constitutionnelles.

M. Buffet annonce qu'une demande de scrutin public est deposee sur la question d'urgence. L'emoi de l'extreme gauche continue. M. Gambetta fait rage des pieds, des mains et de la voix; il veut qu'on vote pour l'urgence, parce que c'est le renversement du ministere. [illegible] l'avis de M. Thiers, celui de M. Grévy, celui de M. Jules Simon. Mais, d'autre part, MM. Ledru-Rolin, Louis Blanc, Quinet, etc., sont d'avis de voter contre, parce que voter l'urgence [illegible] la proposition Dahirel, ce serait reconnaitre le pouvoir constituant de l'Assemblee.

Voici le scrutin :

Nombre des votants.	[illegible]
Pour l'urgence	256
Contre	330

Vous le [illegible], [illegible] voix de plus à l'urgence et le cabinet etait à terre. La responsabilite de son salut incombe donc aux dissidents de l'extreme gauche, à quelques défectionnaires du centre gauche. Toujours les mêmes.

Une conversation de M. de Bismarck

La *Spenersche Zeitung*, du 29 mars, décrit comme suit une visite que deux députés au Parlement de l'Empire ont faite la veille au prince de Bismarck

Deux membres du Parlement, MM. D. et L. (c'est-à-dire, d'apres la *National-Zeitung*, MM. Dietze et Lucius) ont eu hier une audience du chancelier de l'empire. Ils faisaient une visite à Mme la princesse de Bismarck afin de s'enquérir de l'etat du chancelier et faire part du chagrin qu'ils eprouvaient de voir sa maladie se prolonger. Ils n'avaient d'abord pas l'intention de se rendre auprès du prince, mais, avant été informé de leur visite, le chancelier les fit prier de passer chez lui. Ils ne le trouverent pas aussi malade qu'ils pouvaient s'y attendre d'après les nouvelles officielles. Mais par contre le prince se montra fort mécontent de la marche de la politique parlementaire.

« J'ai dit en 1867, — declara-t-il entre autres choses à ses interlocuteurs, — au sein du Parlement constituant : « Mettons seulement l'Allemagne en « selle et elle saura bien chevaucher. » Je crains qu'il ne faille rayer ce mot. Le Parlement paraît vouloir fournir la preuve de ce que l'Allemagne ne sait pas se tenir à cheval. Le Parlement méconnaît la situation. Quelques-uns de ses membres eminents se considèrent comme liés par ce qu'ils peuvent avoir dit antérieurement, et, en consequence, ils ne croient point pouvoir faire ce que la situation actuelle exige impérieusement : J'ai agi autrement. J'ai toujours cherché à apprendre quelque chose de nouveau, et en cela, quand je me voyais obligé de rectifier une de mes opinions précédentes, je n'hesitais pas à le faire, et je suis fier d'avoir agi ainsi. Je mets toujours la patrie au-dessus de ma personne. Agir autrement me paraît littéralement incompréhensible. Mais, au Parlement, ces messieurs qui ont été elus expressement sur l'autorité de mon nom (*auf meinen Namen*,) et dont les électeurs attendent qu'ils appuieront la politique de l'empire et me seconderont dans la lutte contre nos ennemis communs, — ces messieurs, dis-je, croient toujours pouvoir se soustraire à cette tâche dès qu'il leur semble tomber sans cela en contradiction avec ce qui a été dit par eux ailleurs, à une autre époque, et dans des circonstances toutes différentes. Je ne puis pas m'accommoder d'un pareil état de choses. Je ne puis sacrifier ma réputation européenne. Aussitôt qu'il me sera de nouveau possible de tenir la plume je demanderai ma démission. Peut-être se trouvera-t-il un autre homme dans le Parlement qui sache s'assurer une majorité, — une majorité sur laquelle il puisse compter. J'ai déjà assez de difficultés à surmonter ailleurs, au conseil fédéral, par exemple : on me dit avec ironie, en faisant allusion à l'attitude de quelques liberaux, ainsi que des progressites au sein du Parlement : « Et ce sont là les hommes sur lesquels vous vous appuyez ? » Il faut aussitôt que possible mettre un terme à une situation qui compromet les intérêts supremes de l'empire, et il n'y a que deux moyens d'y arriver : ma retraite ou bien la dissolution du Parlement. »

Le chancelier de l'empire — continue la *Spenersche Zeitung* — a autorisé, sur leur demande, les deux députés à communiquer ces déclarations à leurs collègues. Nous les reproduisons telles qu'elles circulaient aujourd'hui dans les couloirs du Parlement et nous espérons le faire, sinon textuellement, du moins exactement quant au sens général. Pour conclure, nous dirons encore que le chancelier de l'empire s'est exprime aussi en détail sur la loi de la presse et sur la loi militaire, mais nous avons des raisons pour ne point reproduire ce qu'il a dit.

La commune à New-York.

On lit dans le *Nord:*

L'administration de la police vient de livrer à la publicité des rapports fournis par un de ses agents concernant les mouvements, le nombre, l'organisation, les projets des Français qui ont pris ici le drapeau de la Commune, et particulièrement relativement à leur participation à la demonstration avortee de Tompkins square.

Ces rapports ne contiennent rien de nouveau, sauf quelques détails, non sans intérêt, il est vrai, sur des faits déjà connus ; au moins dans leur ensemble.

Aussi ne pouvons-nous comprendre le but de cette publication autrement que comme un avertissement donné aux personnes engagées dans ce mouvement, en vue de leur faire comprendre qu'elles sont bien et dûment observees, et que dans le cas où elles méditeraient quelque projet menaçant pour l'ordre public elles en seraient probablement elles-mêmes les premières, sinon les seules victimes. Ces révélations nous paraissent être, pour tout dire en un mot, une mise en demeure d'avoir à s'abstenir de toute agitation violente, et un appel préalable à l'opinion publique pour absoudre toute mesure de repression qui pourrait éventuellement être prise contre eux. Le *Herald* fait à ce sujet les reflexions suivantes :

« Si le rapport est exact, il prouve la folie absolue des hommes qui, sans les motifs qui ont entrainé les communistes de Paris, veulent imiter leurs atrocités. Quelque excuse peut être admise pour les Français opprimés qui, dans l'excitation et le délire de la guerre civile, se sont rendus coupables de crimes contre la société. Mais il n'en est aucune pour ceux qui froidement et délibérément poussent les hommes, dans un pays libre, à commettre des actes menaçant pour la securité publique. La police fait bien d'avoir les yeux ouverts sur de tels hommes, de sorte que, si la paix de la cité était bien troublée par leurs machinations, ils puissent etre saisis et punis comme les fauteurs de complots, de desorganisation et de violence. »

Le *Commercial Advertiser* publie aussi quelques lignes significatives dont nous nous bornons à extraire ce qui suit :

« Probablement les aimables mais fous écrivains et parleurs qui ont condamné la police pour ses exploits de l'ordre du casse-tête à Tompkins square, apprendront par ces revélations que la police n'avait pas si grand tort après tout. Nous sommes heureux de savoir que M. Matsell a l'œil ouvert sur ces pseudo-revolutionnaires, et nous espérons que ses émissaires continueront à pénétrer le secret de leurs assemblees. »

Enfin quelques mots encore de l'*Express* :

« Une remarquable revelation est celle d'un *détective* français, sur le but et la force de l'élément communiste qui a récemment élu domicile parmi nous. Jusqu'à l'affaire de Tompkins square, on pensait generalement que cela se bornait à une simple exhibition d'excentricité par quelques idiots en chasse de renommee, dans le genre de l'espèce Woodhull-Claflin, qui fraternisait avec eux. Ils se sont, parait-il, formellement organisés, et, oubliant tout different national, Français et Allemands se réunissent dans le meme local, unis comme des frères dans une grande croisade contre tout ce qui est mieux en point qu'eux mêmes.... Le drapeau rouge flottera sur les ruines de New-York. Le bonheur qui rayonnera soudain convertira, naturellement, les cités en de toutes les autres cités. Les nouveaux édifices de la Poste, de la *Tribune* et du Telegraphe disparaîtront pour toujours. Un cottage de deux chambres sera le dernier mot de la splendeur publique et privée. Mort aux aristocrates ! — Sommes-nous réellement à la veille d'un tel spectacle.

L'Angleterre et l'Afghanistan

On lit dans le *Morning Post* :

Le [illegible] l'orage qui s'avance sur la frontière nord-ouest de l'Inde s'entend distinctement. De l'Inde et de l'Afghanistan arrivent des rumeurs [illegible] significatives [illegible] ceux qui ont la moindre compréhension de la situation politico-militaire, si elles sont insignifiantes [illegible] ne peuvent ou ne veulent pas aborder le problème. Yakoub-Khan, gouverneur d'Hérat, le fils belliqueux de l'Emir d'Afghanistan, ayant protesté contre son exclusion par son père de la succession au trône en faveur de son frère cadet, Abdulah, — Shere-Ali se propose, nous dit-on, de marcher sur Hérat pour punir l'insolence supposée que son fils aurait commise en affirmant ses droits, mais il va sans dire qu'en réalite ce serait pour enlever ce poste important des mains d'un ennemi certain d'Abdulah et très-probablement de l'Emir lui-même.

Nous apprenons en outre que Yakoub-Khan a demandé au gouvernement de l'Inde de le reconnaître comme successeur de Shere-Ali ; et l'emir attend avec anxiété la réponse de ce gouvernement à la notification officielle de la nomination d'Abdulah à sa succession, la difficulte de donner cette réponse est aussi grande qu'évidente. Mais, pour couronner le tout, le bruit court qu'une mission russe est en route pour Hérat. Cette rumeur peut être ou ne pas etre fondée ; mais rien ne saurait etre plus vraisemblable ; que le fait soit reel ou non, l'éventualité d'un « rapprochement » entre la Russie et l'un ou l'autre des grands partis de l'Afghanistan ne saurait être perdu de vue sans imprudence, et il est probable qu'Hérat est l'objectif immédiat de la Russie.

Telles sont les nouvelles de l'Inde et de l'Afghanistan.

Et ce n'est pas tout. Notre negligence nous a placés dans une position très-embarrassante. Si nous reconnaissons la nomination d'Abdulah, nous exaspérons Yakoub Khan, [illegible] dans les bras de la Russie. Si nous ne reconnaissons pas Abdulah comme le successeur au trône, nous pouvons transformer l'indifférence de Shere-Ali en hostilite positive et c'est lui qui, — pour le présent tout au moins — dispose des forces et dirige la politique de l'Afghanistan ; et si nous ne faisons rien, l'Afghanistan peut etre déchiré par des luttes intestines, et, ainsi affaibli, devenir une proie facile pour la Russie. Telle est la difficulté dans laquelle nous avons été entraînés par une stupide adhérence à ce qu'on a appelé, avec autant de fausseté que de malignité, « une savante inactivite. »

Voyons ce que d'autres pensent de notre politique. *La Revue des Deux-Mondes* dit que « tôt ou tard, et peut-être dans un très-court espace de temps, les Anglais seront obligés de modifier leur attitude vis-à-vis des Afghans, et alors le gouvernement du vice-Roi regrettera d'avoir laissé échapper tant d'occasions favorables. Tout récemment Shere-Ali a invoque l'assistance de la Grande-Bretagne, ses adversaires ont fait la même demande. Quelle excellente occasion d'agir en médiateur et de s'assurer un fidele allie de ces [illegible] des montagnes ! L'Angleterre aurait peut-être pu profiter d'une semblable position pour obtenir la concession d'une de ces villes fortifiees qui représentent les clefs de l'Afghanistan — non pas Caboul qui est la capitale, mais Candahar ou Hérat. Conquérir tout le pays serait une folie, comme l'ont demontré les désastres de 1842 ; occuper une forteresse pour former une sorte de Gibraltar au milieu de ces montagnes ne serait pas difficile, tandis que les conséquences seraient grandes.

« Sur ces plateaux élevés, sous un climat salubre, les Anglais attendraient les événements de pied ferme ; ils pourraient assurer la neutralité de la Perse en cas de guerre ; observer les progrès de la Russie, et tendre une main amie aux indigenes environnants. Avec une forteresse bien approvisionnée, la marche d'un ennemi pourrait être retardée, et en toutes circonstances la guerre aurait lieu en avant de la frontiere de l'Inde. On peut comprendre que la Russie trouverait aisément des alliés parmi les peuplades barbares de l'Asie centrale en leur signalant la facilite avec laquelle une descente pourrait se faire dans les riches plaines de l'Indus et du Gange, où le pillage serait abondant. Ces réflexions ont été signalées par des officiers généraux de l'armée indienne et par des administrateurs officiels, mais le gouvernement leur a accorde peu d'attention. Il s'est résigné à être le témoin passif des révolutions de l'Afghanistan et de Boukhara. »

Nous sommes forces, continue le *Morning Post*, de nous rallier à chacune des paroles de cet exposé, qui dit ce que nous-mêmes avons fréquemment avancé durant ces dernières annees.

Mais quelque difficile que soit la tâche léguée par le précédent gouvernement au ministère actuel, il est evident que quelque chose doit etre fait. Mais quoi? En premier lieu, le chemin de fer de [illegible] de Kurrachee, Moultan devrait être [illegible] possible ; et l'on devrait [illegible] de Sukkur sur l'Indus [illegible] et le prolonger [illegible] Dadur à l'extrémité meridionale de la Passe de Bolan.

En second lieu on devrait [illegible] retranché pres de l'entree nord du Bolan, dans le Belouchistan, et sur les confins de l'Afghanistan. En suite des officiers politiques anglais seraient placés à Candahar et à Herat. On informerait alors Shere Ali que nous avons l'intention de reconnaître Yakoub-Khan comme son successeur, et, en lui prouvant que tant vis-à-vis de lui que vis-à-vis [illegible] le pouvoir aussi bien que le [illegible] acquiescement, nous lui offririons notre protection et notre appui [illegible] durant sa vie. En occupant une position au [illegible] de la Passe de Bolan, nous trouverions, à une élévation d'environ six mille pieds au-dessus du niveau de la mer, un climat comparativement [illegible] contrairement à celui de la vallée de l'Indus, qui [illegible]

Dans cette position nous pourrions non-seulement fermer la principale porte qui donne accès dans l'Inde du côté de l'Ouest, mais exercer une influence reelle sur les affaires de la Perse, du Belouchistan et de l'Afghanistan ; et au besoin, nous pourrions à tout instant marcher sur Hérat ou Candahar, si les Russes marchaient sur Merv. Pourquoi donc ne pas prendre immédiatement cette position ? En adoptant tout de suite une politique comme celle que nous proposons, nous ne menaçons aucune puissance ; nous plaçons simplement — et cela après avoir fait preuve d'inaction au point d'exciter l'etonnement, sinon le ridicule — nos troupes dans des positions avantageuses pour défendre les approches de notre empire d'Orient, et maintenir la paix et l'ordre sur notre frontière. Le temps d'agir énergiquement, sans aller jusqu'à la guerre effective, dans la question de l'Asie centrale s'écoule rapidement. Une plus longue inaction conduira inévitablement par la suite à des operations difficiles et prolongées au delà de la frontiere, operations que l'on pourrait facilement éviter en agissant judicieusement [illegible]

Quiconque connait la situation des affaires en Afghanistan ne saurait douter qu'avant peu nous serons forcés d'y intervenir activement. Des circonstances se développent et deviennent trop fortes pour qu'on puisse les dedaigner plus longtemps. Nous devrions écarter ce fantôme de nos désastres en Afghanistan, qui hante les esprits d'une certaine catégorie de nos hommes d'Etat indiens, et prendre les mesures politiques et stratégiques rendues absolument necessaires par la marche des évenements. Comme la Russie a un contrôle absolu et complet sur les territoires et la politique de Boukhara et de Khiva, nous devons avoir la même autorite sur l'Afghanistan et le Belouchistan, si nous voulons éviter le danger de permettre que l'anarchie et la confusion regnent dans ces Etats, ce qui fournirait à la Russie de splendides occasions, soit de prendre [illegible] l'appui moral qu'il [illegible] d'Hérat de notre [illegible] appui, plus l'[illegible] matérielle, à l'Emir, qui [illegible] comme il le devrait.

Si nos diplomates inclinaient à répondre à Yacoub Khan que le règlement de la succession [illegible] rappeler que, quelque vrai que cela soit, cela équivaudra à faire du possesseur virtuel d'Hérat et futur emir probable de l'Afghanistan notre ennemi, et qu'Hérat a infiniment plus d'importance pour nous que Caboul [illegible].

La Hollande et Atchin.

On lit dans l'*Independance belge* :

La Haye, 21 mars :

Pour la premiere fois, depuis la declaration de la guerre au sultan d'Atchin, nous avons reçu quelques renseignements sur la situation et sur les intentions du gouvernement. Nous les devons à une interpellation de M. Messchert van Vollenhoven, député d'Utrecht.

Au debut de la guerre le gouvernement voulait seulement obtenir la conclusion d'un traité qui devait maintenir l'integrite du royaume d'Atchin, sous la protection de la Neerlande ; il a meme declaré que l'annexion n'etait pas désirable. Cependant, [illegible] les nouvelles qui arrivent d'Atchin sont en contradiction avec cette déclaration. On établit un [illegible] retranché dans le Kraton ; on parle meme d'un [illegible] à Atchin. Le peuple et la représentation nationale sauront faire la différence entre ce qui dépend des chances de la guerre et ce qui depend du gouvernement ; mais il faut éviter de les placer devant des faits accomplis. La Chambre a le droit de demander si le sang de nos enfants et l'argent des contribuables doivent servir à la conquête d'un peuple qui ne peut que nous susciter des difficultes. Est-il vrai qu'une troisieme expedition se prépare pour le mois d'octobre, si, d'ici-là, la paix n'est pas faite ?

[illegible] besoin d'explications. [illegible] ils suffisants ? De quelle maniere le gouvernement entend-il y pourvoir ?

Le ministre des colonies, apres avoir remercie M. van Vollenhoven d'avoir écarte la politique de son interpellation, s'est déclaré prêt à y repondre d'une façon aussi catégorique que possible.

Le nombre de soldats [illegible] à Java est de 3,930. Le gouvernement n'a [illegible] listes des morts et des blesses ; le *Journal de Java* les a publiées dans son numero du 10 mars ; on les connaîtra donc au mois d'avril.

Les frais de la guerre s'élevaient, à la fin de décembre, à environ 14 millions de florins ; il restait à cette époque encore 28 millions disponibles. Le fret de navires a occasionné d'énormes dépenses. Le trajet entre Atchin et Penang, par un bateau à vapeur, coûte de 8 à 9 mille florins ; le choléra a beaucoup contribué à l'augmentation de ces dépenses.

L'occupation militaire avec [illegible] mille hommes ne coûtera qu'un million. Mais il est si difficile de présenter au budget un supplément dont on n'est pas en état de justifier les chiffres, qu'on a préféré demander des crédits. Ce sont là de tristes dépenses, mais elles sont inévitables. Le ministere espere qu'on trouvera dans les finances coloniales les moyens de les couvrir, sinon il faudra bien chercher ailleurs les ressources. La guerre doit etre continuée jusqu'à ce que [illegible]

Quel est [illegible]? Nous [illegible] nous contenter d'un traité, qui aurait maintenu l'intégrité d'Atchin. Les instructions du general van Swieten étaient conçues dans cet esprit; l'ultimatum adressé au Sultan fut redigé en ce sens. Mais la situation n'est plus la meme. Le 29 janvier dernier un télégramme est venu annoncer que le general van Swieten deconseillait de conserver l'intégrite d'Atchin sous un Sultan hors d'état de régner et de se faire obeir par ses sujets. Il serait préférable d'annexer le pays. Le gouverneur général est du meme avis. Il demande pour le général des pleins pouvoirs afin qu'il puisse agir suivant les circonstances.

Le gouvernement, autorise à cet effet par le Roi, a répondu le 2 février, qu'avant tout il fallait fortifier Atchin et l'occuper de telle sorte que les indigenes y vissent une occupation permanente. Leurs chefs doivent, soit par la persuasion, soit par la force, être gagnés à adopter notre drapeau, à reconnaître notre souveraineté.

Sur la proposition de M. Nierstrass, la Chambre a ajourné la suite du débat jusqu'à ce qu'elle ait pu prendre connaissance des pieces deposées.

Le programme communiqué aujourd'hui par le ministre des colonies, confirme [illegible] sur la maniere dont l'ennemi se fortifie dans l'intérieur. A quelques lieues d'Atchin se trouve un kraton appartenant à Panglima Polim, infiniment plus fort que celui que nous occupons. Pour y arriver, il faudrait commencer par tracer des routes. Ce Panglima qu'on avait dit mort est notre adversaire le plus redoutable.

Une dépêche du general van Swieten annonce qu'on nomma « quatre candidats au trône d'Atchin ; mais qu'il a proteste contre ces choix. » [illegible]

« Telle est, a dit le ministre, la manière de voir du gouvernement. Le général van Swieten n'est plus lie par ses instructions. Occupons Atchin d'abord. Nous verrons ce que les circonstances exigeront plus tard. En attendant, nous avons réussi à faire reconnaître notre souveraineté par les petits rajahs à l'est et à l'ouest. Partout où l'on nous obeit le blocus est levé et le commerce permis. Les grandes difficultés nous viennent de Penang, dont le commerce a beaucoup souffert par le blocus. »

Le ministre a ensuite déposé sur le bureau du président : 1° le rapport politique du général van Swieten, qui sera publié par le *Staats-Courant* ; 2° les proces-verbaux de l'enquête sur la première expédition, qui ne doivent [illegible] ; 3° un énorme paquet de documents sur la question d'Atchin, avec une note explicative, qui doivent rester secrets. On sait qu'il y est question de différents Etats étrangers qu'on [illegible] dans la discussion.

Exploration en Australie.

Le *Courrier de Brisbane*, du 30 décembre 1873, publie la dépeche officielle suivante, envoyée de Cardwell le 27, par M. Walter Hill, botaniste du gouvernement et reçue par le secrétaire de Queensland pour l'intérieur :

Depuis le 20 novembre nous avons exploré les bords des rivieres Mulgrave, Russell, Mossman, Dintree et Hull, et nous avons plus ou moins réussi à trouver des terres propres à la culture du sucre et des autres produits tropicaux ou semi-tropicaux. L'ascension du faîte du Bellenders Kerr a été accomplie avec un grand succès par Johnston, Hill et huit cavaliers.

A deux mille cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, nous avons vu [illegible] encore décrit, couvert de fleurs cramoisies, et qui surpasse le *Poincittia regia*, la *Celrilia Racemosa*, la *Lageratroma regia* et la *Jacaranda Mimossifolia*. Et à 4,400 pieds un arbre fougère qui l'emporte en grandeur sur tous les autres arbres de l'espece *alborreane*. Nous avons aussi trouvé à cette élévation un palmier pouvant rivaliser par ses dispositions gracieuses avec toutes les espèces des Indes anglaises. Sur les rives de la Dintree, nous avons rencontré un palmier-cocotier, qui surpasse en grandeur et en grâce l'unique spécimen venu du Brésil qui se trouve en ce moment dans notre jardin botanique.

Enfin, en examinant les terres qui bordent la Johnstone nous nous sommes trouvés en présence d'un arbre énorme, dépassant de beaucoup en grandeur et en épaisseur les géants renommés de la Californie et de Victoria. A trois pieds au-dessus du sol, sa circonférence mesurait 150 pieds, et à 50 pieds de haut, d'où [illegible] branches gigantesques, la circonférence du tronc était encore de 80 pieds. La rivière Johnstone, à [illegible]

[illegible] peu [illegible] de la [illegible] [illegible] les [illegible] et les [illegible] pour la [illegible] du [illegible].

Les vins d'Italie.

Autrefois, [illegible] chaque [illegible] l'Etat de la Péninsule était fermé par une ligne de douane, on vivait à peu de frais en Italie, et une bouteille de bon vin valait 5 ou 6 centimes sur tous les marchés. A cette époque, un producteur de vin n'avait pas de débouchés, par conséquent, le pays n'en vendait pas. Cet état de choses a grandement changé depuis quelques années, lisons-nous dans une correspondance qui est adressée de Rome au *Times*. Ce qu'on appelle dans cette ville : vin de pays ou vin des châteaux romains, venant d'Albano, de Marino, de Genzano, Palestrina ou d'autres localités, vins excellents, suivant l'opinion de la plupart des résidents étrangers, se vend au prix de 70 ou 80 centimes le litre. Hors des murs de la ville, c'est-à-dire en dehors du rayon de l'octroi, le prix en gros est d'environ 50 ou 60 centimes.

[illegible] vins, il y a d'autres qualités, telles que le vin de Civita-Lavinia, dont le prix s'élève jusqu'à 2 francs ou 2 fr. 50 la bouteille ; et comme le commerce du vin est maintenant libre d'une extrémité à l'autre de la Péninsule, le chianti de Toscane, le barolo du Piémont, le capri de Naples et autres se vendent en cercles, en bouteilles ou en flacons à des prix qui ne descendent jamais au dessous de 2 francs et ne dépassent jamais ou du moins ne devraient jamais dépasser 3 ou 4 francs.

Cette élévation des prix des vins italiens a été le résultat en partie de l'amélioration de la fabrication et de la culture, en partie du développement du commerce intérieur et de l'exportation, développement qui peut s'accroître presque indéfiniment.

On calcule que l'Italie produit 30 millions d'hectolitres et pourrait porter ses productions à 40 millions. La consommation indigène est évaluée à environ cent litres par personne, ce qui, avec une population de 25 millions d'âmes, laisse un excédant de 5 millions pour l'exportation. Si cette quantité de vin pouvait se vendre, non 800 fr. ou 1,000 fr. l'hectolitre, comme le vin du Rhin, ou 500 fr. comme le vin de Bordeaux, mais seulement 120 fr., il en résulterait pour l'Italie un revenu de 500 à 600 millions. Au lieu d'une pareille somme, l'exportation des vins d'Italie n'a produit, en 1870, qu'une somme de 13,761,710 fr., en regard de laquelle il faut mettre 2,719,900 fr. de vins étrangers importés.

L'importation des vins étrangers en cercles, qui, en 1862, n'était que de 348 hectolitres, et qui, en 1864, s'éleva à 570,000 hectolitres, est tombée à 152,000 hectolitres en 1870, à 292,000 hectolitres en 1871 et à 99,000 hectolitres en 1872 ; tandis que l'exportation des vins en cercles, de [illegible] en 1862 et 948,000 [illegible] s'est élevée à 1,195,000 en 1862. Pendant [illegible] même période l'importation des vins en bouteilles [illegible] s'est élevée que de 627,000 bouteilles en 1862, [illegible] en 1872 [illegible] l'exportation des vins en bouteilles qui en 1862 [illegible] bouteilles, s'est élevée en 1872 à 4,456,000 bouteilles.

Les vins d'Italie, qui se sont le plus vendus aux Etats-Unis, sont de Lacryma-Christi, le Falerne, le Capri de Naples, le Barbera, le Grignolino, le Nebbiolo, l'Asti mousseux, le Chianti, le Zucco et le Partinico, en Sicile. Quant au Falerne, dont on n'avait plus entendu parler depuis le temps d'Horace, il faut observer qu'il figure maintenant en tête de toutes les listes de vins dans les meilleurs hôtels de Rome et de toute l'Italie. Il se vend 50 cent. ou 1 fr. de plus par bouteille que les meilleurs vins du Piémont et de Sicile.

VARIETES.

Voyage au Thibet.

(Suite et fin.)

Notre voyage de près de trois mois (du 23 novembre au 10 février) dans les solitudes du Thibet septentrional a été le meilleur temps de chasse de toute mon expédition. Les grands froids et de continuels ouragans nous ont, il est vrai, souvent empêchés de chasser ; mais l'abondance des animaux était telle, que nous pouvions, quand nous nous mettions en quête, en tuer autant que nous voulions. Partout où il poussait un peu d'herbe, nous rencontrions d'immenses troupeaux de yaks (Pæphagus grunniens), de gazelles, d'antilopes, d'orongos, d'ados (nouvelles espèces) ; des moutons de montagnes qui vont quelquefois par troupeaux de plusieurs centaines de têtes ; une nouvelle espèce de mouflons *(ovis argali)*, au poitrail blanc comme la neige, et des loups qui suivaient notre caravane pour se nourrir des animaux tués que nous jetions. Ces animaux que jamais l'homme n'avait poursuivis, se laissaient approcher sans fuir. A la détonation même d'un coup de feu et au sifflement de la balle, ils regardaient seulement avec étonnement.

Je ne vous dirai pas le charme qu'avaient pour moi ces troupeaux sauvages. Du matin au soir, malgré le froid et d'horribles ouragans, je battais, avec mon fusil, les montagnes et les plaines des environs. Ce qui m'intéressait le plus, c'était les yaks ; j'en ai tué 20 sans compter les blessés, dont le nombre était probablement triple. Cet animal est effectivement très-remarquable. Le mâle adulte atteint d'énormes dimensions. Celui dont la peau figure dans ma collection mesurait 11 pieds de long, sans la queue, qui elle-même avait 3 pieds ; la longueur totale était donc ainsi de 2 sagènes ; la hauteur à la bosse était de 6 pieds, la circonférence du corps, au milieu, de 11 pieds, et le poids de l'animal de 35 à 40 pouds. Des millions de ces grands quadrupèdes errent dans le Thibet septentrional.

Les principaux traits du caractère du yak sont la paresse et la stupidité, qui le rendent moins redoutable qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Si le yak était plus intelligent, il serait plus dangereux que le tigre pour le chasseur, car on ne peut être assuré de le tuer avec aucune balle. Il est à peu près impossible de le frapper au cerveau, car celui-ci est extraordinairement petit (il ne pèse pas plus d'une livre chez un animal du poids de 40 pouds) et le yak tient la tête de façon qu'une balle ne peut atteindre directement l'endroit du front qui abrite le cerveau. Si l'on tire dans les yeux ou dans une autre partie du crâne, les os résistent à la balle, ainsi que j'ai pu m'en convaincre par moi-même, en tirant un yak à cinquante pas.

Nous avons tué au Thibet 86 animaux divers, qui nous ont fourni 1,000 pouds de viande. Comme nous ne pouvions nous charger de fardeaux inutiles, nous ne conservions avec nous que la quantité de viande nécessaire pour une journée, et nous jetions le reste. Cette viande a été, avec de la farine d'orge, notre seule nourriture pendant toute la durée de notre voyage au Thibet. Sauf du thé en briques et de la farine d'orge, il ne nous restait aucunes provisions. Notre vêtement aussi était en si mauvais état que nous ressemblions à des mendiants. [illegible] longtemps nous n'avions plus de bottes : nous en avions fait de nouvelles en adaptant aux vieilles tiges des morceaux de cuir des yaks tués, et c'est avec ces méchantes chaussures que nous avons eu à supporter les froids de 25° R. du Thibet. Maintenant même nous sommes arrivés à Dyn-Ioan-In, tellement déguenillés et sales, que les Mongols disaient en nous voyant : « Comme ils ressemblent aux nôtres ! Ils sont tout à fait comme des Mongols. »

Par suite de la grande altitude dans le Thibet septentrional, la respiration est très-difficile, surtout quand on marche vite. On a souvent alors des vomissements, des tremblements dans les jambes, des maux de tête et des vertiges. La fiente d'oiseau que nous employions comme combustible brûlait très-mal à cause de l'extrême raréfaction de l'air. Le P. Huc, missionnaire, explique ce phénomène sur les monts du Bourkhan-Bouda par la présence de gaz acides carboniques asphyxiants ; mais c'est inexact, car en été un grand nombre de Mongols du Tsaïdam vivent sur le Bourkhan-Bouda, ce qui serait impossible si ces gaz y existaient réellement.

Quelques remarques à ce propos :

Le P. Huc décrit dans le Khoukhou-Noor un passage pénible à travers douze bras de la rivière Boukhaïn-Gol, tandis que ce cours d'eau, à l'endroit où le franchit la route du Thibet, n'a pas un seul bras ; sa largeur n'est que de 15 sagènes, avec une profondeur de 1 à 2 pieds. Aussitôt après la Boukhaïn-Gol on rencontre une haute chaîne de montagnes, celle du Khoukhou-Noor méridional ; il n'en parle pas.

Il dépeint le pays du Tsaïdam comme un steppe aride, tandis que c'est un marais salin, recouvert partout de roseaux d'une hauteur de 5 à 7 pieds. Il ne fait pas mention de la Baïan-Gol, rivière du Tsaïdam, qui est vingt-deux fois plus large que la Boukhaïn-Gol et dont le passage, lorsqu'elle n'est pas prise par les glaces, est extrêmement difficile. Ce qu'il dit des gaz asphyxiants sur le Bourkhan-Bouda est douteux. Il représente comme escarpée la montée des monts Chouga ; or la montée et la descente de cette chaîne sont tellement douces, qu'on pourrait y établir un chemin de fer. La chaîne de Baïan-Kara-Oula n'est qu'une suite de hauteurs qui ne dépassent pas 1,000 pieds d'élévation au-dessus des vallées du Nord, et qui ne sont que peu escarpées que du côté du fleuve Bleu. Il n'y a ici aucun passage, et le chemin suit la rivière Namtchitni-Oulan-Mouren, qui se jette dans le Mourouï-Oussou.

Le 10 février, nous redescendîmes dans les vallées du Tsaïdam et nous nous dirigeâmes vers le Khoukhou Noor. Nous passâmes le mois de mars tout entier à l'embouchure de la rivière Boukhaïn-Gol. Contre notre attente, le passage des oiseaux fut très-peu considérable ; selon toute probabilité, il eut lieu à l'est du Khoukhou-Noor, dans la Chine proprement dite, le long du plateau de l'Asie centrale. Cette dernière route est de beaucoup la meilleure pour les oiseaux, qui évitent ainsi les déserts du Thibet, les hautes montagnes du Han-Sou et les sables de l'Alaschan.

Les mois d'avril et de mai furent employés par moi à étudier la flore et la faune des monts Han-Sou. Je suis arrivé le 15 juin à Dyn-Ioan-In, où je resterai un mois et d'où je me rendrai à Ourga par la Mongolie centrale.

Mes collections sont nombreuses ; je rapporte plus de 1,000 oiseaux, 40 grands animaux et des centaines de petits, enfin, quatre grandes caisses de plantes, qui font la charge de deux chameaux. J'ai déterminé astronomiquement la latitude du Khoukhou-Noor à l'embouchure de la Boukhaïn Gol, du pied septentrional des monts Bourkhan-Bouda et Mourouï-Oussou. Chaque jour, nous avons fait des déterminations hypsométriques de hauteur absolue.

J'ai dressé enfin une carte de tout mon voyage, de sorte qu'avec l'ancienne que j'ai laissée à Pékin, ma carte embrassera toute la région de l'Asie centrale comprise entre le lac Dalaï-Noor et les sources du Yan-Tsy-Tsiang. Je ferai également un levé de Dyn-Ioan-In jusqu'à Ourga.

Je viens de vous résumer brièvement les résultats de la seconde période de mon voyage. Ces résultats auraient pu être plus grands encore si les ressources pécuniaires ne m'avaient pas fait défaut. Si j'avais eu de l'argent, je serais allé jusqu'à H'Lassa et peut-être plus loin. La route du Tsaïdam à Lon-Noor était ouverte ; on aurait pu se procurer un guide, et c'était l'affaire d'un mois de marche seulement.

(Journal Officiel).

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO [illegible]

Autriche-Hongrie.

Vienne, 9 avril, 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumelie...	fl.	44.75
id. Nouvelles...		35.—
Anglo-Bank...		130.—
Societe de cred. aust-turq.		15.—
Banque austro-ottomane..		49.50
Piece de 20 francs...		8.99
Agio...		105.85
Change sur Londres...		112.45
Credit anstalt...		194.75
National Bank...		960.—
Lloyd...		416.—

Faiblesse à la Bourse ; valeurs généralement en baisse.

Le nonce Jacobini est attendu dans notre ville.

Vienne, 10 avril 8 h. 25 m., soir.

Obligations Roumelie.....	fl.	45.—
id. Nouvelles.....		35.—
Anglo-Bank...		125.—
Societe de cred. aust-turq..		—.—
Banque austro-ottomane...		49.—
Piece de 20 francs...		8.97
Agio...		105.70
Change sur Londres...		112.35
Credit anstalt...		194.—
National Bank...		—.—
Lloyd...		417.—

Grande inactivite à la Bourse ; prix faibles.

A la Chambre des seigneurs les évêques combattent les lois confessionnelles. Le résultat de cette discussion tient la population en émoi.

France.

Paris, 9 avril.

Dans les cercles politiques on assure que le comte de Chambord a refusé d'abdiquer.

M. Thiers s'efforce de rapprocher les divers groupes de la gauche.

Paris, 10 avril

Obligations Roum. nouv. fr. 100.25

Quelques ministres se sont rendus dans les provinces pour présider les conseils généraux.

Allemagne.

Berlin 9 avril.

L'Empereur est allé faire visite au prince de Bismarck qui est toujours souffrant de la goutte.

Espagne.

Madrid, 10 avril.

Le maréchal Serano est retourné dans notre ville. Le bruit court qu'une convention [illegible] aurait été conclue. Le général Concha a remplacé Serano à Santander.

Santa Cruz est parti pour la Belgique.

Grèce.

Athènes, 8 avril 6 h., 40 m. soir.

Laurium escompte 52.—

Les autres valeurs sont délaissées.

La Chambre prend 15 jours de vacances.

La Bourse sera fermée pendant 8 jours.

Roumanie.

Bucarest, 9 avril.

La fille unique du prince Charles vient de mourir.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 10 avril.

Dette Generale	....	42 5/16
Emprunt 1865	.....	60 1/4
do 1869	.....	49 7/8
do 1871	ex-coupon	56 3/4
do 1872	.....	68 1/2
Consolides anglais	.....	92 9/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 10 Avril

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pr.	»	47 10	—
	Hausse...	»	47 20	—
	Baisse...	»	46 35	—
	Clôt. du midi...	»	— —	—
	Clôt. du soir...	»	[illegible]	—
	Après Bourse...	»	— —	—
Actions S. Gen.	...	L.S	5 30	—
» de la Société de change et de valeurs	...	»	3 35	—
» de la Banque de Const..	...	»	4 30	—
» du Crédit Austro-Turque	...	»	2 —	—
» du Crédit Général	...	L.T.	7 38	—
Banque *Verissi et Cossoudi*	...	»	— —	—
Tramway	...	»	6 20	—
Société Commerciale Ottomane	...	»	3 20	—
Laurium	...	Fr.	98 50	—
Crédit Hellénique (escompte)	...	»	21	—
Obligations des Chemins de fer	...	»	103 50	—
» 2e émission	...	»	74 —	—
Emprunt...	1863...	»	302 —	—
	1865...	»	303 —	—
	1869... ex-coup.	»	252 —	—
	1872...	»	66 50	—
	1873...	»	— —	—

COURS DES MONNAIES.

([illegible] à 100 Piastres)

[illegible]	P.	111 10
Pièce de 20 francs	»	88 —
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjid à blanc—(d[illegible])	»	101 35
Bechlik—(différen[illegible])	»	104 —
Métallique... (id)	»	104 20

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

TAGANROG, le 18/30 mars.

Nulle activité à signaler pendant tout le cours de l'hiver, tant en transactions qu'en affrètement.

Les arrivages de l'intérieur ont été limités surtout par suite de l'insuffisance du matériel roulant des deux lignes ferrées qui aboutissent à Taganrog et à Rostow. Cette circonstance fait même naître des doutes sur la possibilité de la livraison d'une certaine quantité de céréales qui devait avoir lieu aussitôt que notre port aurait été libre de glaces. Aussi, le retard exceptionnel que subit cette année l'ouverture de la navigation dans l'Azoff, est-il considéré comme une coïncidence favorable par bon nombre de chargeurs qui ne sont pas encore à même de faire face à tous leurs engagements.

Les prix des blés sont maintenus, on peut dire, sans variations sensibles, malgré la pauvreté des dépôts et le calme qui n'a cessé de régner depuis plusieurs mois.

Les expéditions en seigle seront proportionnellement assez considérables, quoique cet article ne soit pas sans avoir souffert de l'humidité. Il est coté :

Qualité sèche R. 7,40 le tchetvert
» humide R. 6,25 »

Voici le cours de nos autres articles :

Blé dur le tch...	R. 12	14	selon qualité	
Ghirca et blé tend	» 11	13	»	»
Orge...	» 6,50	7,25	»	»
Avoine...	» 4	4,50	»	»
Graine de lin...	» 12			
Suif le poud...	» 4,50	5,75	»	»

Fret.

Pyroscaphes pour Royaume-Uni sch. 52 le tch
Voiliers » » » 47 »
» Méditerranée fr. 3,25 la ch

COURS DES CHANGES

Londres 3 mois	7 23 - 7 25	
Marseille 3 mois	3,45	3,50

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 8 avril.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki div.
— paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rik ki, div.
— paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Ben Ledi*, c. Evans, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. angl. *Mercator*, c. Gibbs, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. egypt. *Fayoum*, c. Privilegio, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 130 pas.

du 9 avril

Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, ayant touché Caraboga et Miriofto div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tcacalis, d.
— paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Ulih. div.
Malte, paq. à vap. angl. *Tascoff*, c. Thompson, ayant touché Dardanelles lest 11 p.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Broumhaugh*, c. Anderson, ayant touché Dardanelles lest.
Malte, paq. à vap. angl. *Titian*, c. Buchaman, ayant touché Dardanelles lest.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Djanik*, c. Hassan, ayant touché Gallipoli div. 150 pas.
Marseille paq. à vap. aut. *Michele Vucetich*, c. Raicevich, ayant touché Messine et Dardanelles div.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Darien*, c. Leighton, ayant touché Gibraltar Dedé-Agatch et Dardanelles div.

du 10 avril.

Anvers, paq. à vap. belg. *David*, c. Seykens, ayant touché Gibraltar, Gastalamare, Malte, Syra, Dardanelles div.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *John Adamson*, c. James, ayant touché Dardanelles lest.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Marsdin*, c. Roack, ayant touché Dardanelles lest.
Brindisi, paq. à vap. angl. *Norma*, c. Chapman, ayant touché Dardanelles lest.
Londres, paq. à vap. angl. *Chesapecke*, c. King, ayant touché Palermo, Messine et Dardanelles div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 8 avril

Batoum, paq. à vap. ottom. *Trebizonde*, c. Ahmet, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Chibbin*, c. Poscher, d.
Odessa, paq. à vap. aut. *Galatea*, c. Petranovich, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fabre, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Mercator*, c. Gibbs, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Bohemian*, c. Bates div.
Angleterre, paq. à vap. angl. *Dixon*, c. Preston, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Ben Ledi*, c. Evans, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Corniloff*, c. Demme, div.

du 9 avril.

Azoff, paq. à vap. angl. *Brounhaug*, Oscar, div.
Odessa paq. à vap. rus. *Elborus*, c. Rizi, div.
Tangarok, paq. à vap. angl. *Himmalaya*, c. Johanson d.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Austrir*, c. Rassal, div.
Salonique, paq. à vap. fr. *Clyde*, c. Franc, div.
Rodosto, paq. à vap. rus. *Borphorus*, c. Tchacalis, d.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Tilian*, c. Buchaman, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Ararat*, c. Wall, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Darian*, c. Leghton, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Tascoff*, c. Thompson, d.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 8 avril

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 8 avril.

Marseille, bk. hell. *Elefteria*, c. Elefterion, blé.
Taganrok, bk. hell. *Eleni*, c. Divchat s, lest.
Marseille, sch. hell. *Emilia*, c. Fokas, blé.
Taganrok, br. hell. *Anghеliki*, c. Combotheclas, lest.
Zagora, br. hell. *Penelope*, c. Geloyds, lest.
Marianople, bk. aut. *Amor Fraterno*, c. Urglich, lest.

du 9 avril.

Taganrok, br. hell. *Odisses*, c. Pierros, lest.
Varna, bk. ital. *Ottavino*, c. Biancheri, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Angl. *Darley*, c. Hayward avoi c. Galatz p. Malte.
Angl. *Anncott*, c. Scott, orge, Soulina p. Londres.
Angl. *Lady Josyan*, c. Harlow, orge, Soulina p. Falm.
Fr. *Emirne*, c. Pachat, div. Trebizonde p. Consple.
Angl. *John Dixon*, c. Preston, orge, Soulina p. Falm.
Hell. *Anastassia*, c. Gan otas, blé Ibraila p. Marseille.
Angl. *Stamford*, c. North, blé, Odessa p. Havre.
Ital. *Angeolina*, c. Tancredi, blé, Ibraila p. Livourne.
Aut. *Flora*, c. Giurovich, div. Odessa p. Consple.
Aut. *Sayd*, c. Bernardini div. Trebizonde p. Consple.
Angl. *Supernal*, c. Eggliton, blé, Soulina p. Messine.
Hell. *A. Spiridon*, c. Sastellas, maïs, Ibraila p. Trieste

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE

AVIS

Jeudi 4 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 240,000 Ocques de laine Dobrondja (tchigai) et de 170,000 ocques de laine de Crimée (melez) soumissionnés à 47 piastres l'ocque.

Le personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 9 avril 1874.

PREFECTURE DE LA VILLE

AVIS

Les personnes qui voudraient prendre part à l'adjudication du droit d'établissement de bains de mer dans les endroits fixés à cet effet, sont informées qu'elles doivent s'adresser jusqu'à la fin du mois courant (v. s.) au Bureau de la comptabilité de la Préfecture de la ville.

Constantinople, le 26 mars 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 500,000 ocques de riz de gènes déjà soumissionné à 3 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 8 avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 3 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 150 000 [illegible] de laine déjà soumissionné à 12 1/2 piastres [illegible]

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 7 avril 1874

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 2 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la quantité de culots pour balles de fusil nécessaires à la consommation d'une année déjà soumissionnée à 7 1/2 piastres la mille.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS.

Les bureaux de la *Société Générale de l'Empire Ottoman* seront fermés lundi 13 courant à l'occasion de la solennité de ces jours.

Constantinople, 18 avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Demandez les 900 échantillons de Robes en Foulard de l'Inde, à l'Union des Indes, rue Auber, 1. Paris, seule Maison qui ait obtenu 3 Médailles.

Mercredi 3 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des objets suivants :

80000 pics de toile serrée des Indes soumissionnée à 3 piastres 32 paras le pic.

300000 pièces de maille en acier à 35 piastres le mille.

130 ocques de fil de maille à 54 piastres l'ocque.

600 ocques de graisse jaune à 6 piastres 35 paras l'ocque.

1200 ocques de graisse blanche à 7 piastres 25 paras l'ocque et jeudi 4 avril (v. s.) aura lieu celle de :

3150 ocques de bleu de Bengale à 125 piastres l'ocque.

18000 ocques d'alun à piastres 2 1/4 [illegible]

6800 ocques de bitartrate de potasse à 18 piastres l'ocque.

1200 ocques de bicromate de potasse à 16 piastres l'ocque.

2200 ocques de bois de campeche à 2 [illegible]

25000 ocques de soude à 2 piastres l'ocque.

11000 ocques de Carmin d'Indigo à 25 piastres l'ocque.

2000 ocques d'acide sulfurique à 3 1/2 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication définitive des articles susmentionnés sont invitées à se présenter au Dari Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 7 avril 1874.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siège de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 41 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n. s.)

OFFICE DES POSTES DE L'EMP. GERMANIQUE

A dater du vendredi, 10 Avril, les courriers pour l'Allemagne partiront :

Lundi et Jeudi, à 2 heures du soir voie d'Odessa,

Mardi et Vendredi, à 5 heures du soir voie de Varna,

Samedi à 10 heures du matin voie de Trieste.

L'arrivée des courriers de l'Allemagne aura lieu :

Lundi et Jeudi matin voie d'Odessa.

Lundi et Jeudi matin voie de Varna.

Le premier courrier voie de Varna arrivera Jeudi, le 9 courant ; le premier départ voie de Varna aura lieu Vendredi, le 10 courant. Le dernier courrier voie de Varna Bucharest sera déjà expédié Mardi le 7 Avril à 3 heures du soir au lieu de Mercredi.

Les boîtes seront levées :
à Stamboul 1 1/2 heures,
à Péra et à Galata 1 1/4 heures

avant le départ des courriers. Aux guichets du bureau de Poste, Rue Tschoukour Djouma, les lettres simples et chargées, les échantillons et les imprimés sous bande seront reçus jusqu'à une heure avant le départ des courriers.

ADMINISTRATION IMPERIALE DES TELEGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

Il arrive souvent des plaintes à l'Administration des Télégraphes et Postes, au sujet du retard qu'éprouveraient les télégrammes dans leur remise à domicile.

Dans le but de pouvoir constater si les réclamations de ce genre sont fondées MM. les destinataires sont priés de vouloir bien à l'avenir indiquer sur les récépissés, l'heure et la minute de la réception de leurs dépêches. En conséquence aucune suite ne pourra être donnée aux réclamations dont il s'agit, dans le cas où les récépissés des dépêches y relatives ne porteraient point les indications précitées, si nécessaires à une enquête.

Constantinople, le 1er Avril 1874 (n. s.)

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

UNE INSTITUTRICE, pouvant disposer des quelques heures par semaine, désire trouver des élèves pour leur enseigner le français, l'allemand, le piano, et les autres sciences nécessaires à une bonne éducation.

Bonnes recommandations, s'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

AVIS.

Le Cercle Français « l'Alsace-Lorraine » invite les Détenteurs des billets de la Loterie dont le tirage a eu lieu le 15 Mars de vouloir bien retirer leurs lots dès ce jour au 15 Mai prochain.

Ce délai passé les objets resteront acquis à la Société

Pour la Commission de la Loterie
Le Président
J. B. SCHENBER.

VENTE FORCÉE

D'ARTICLES DE LINGERIES ET DE MODES
de la Faillite **Slosse sœurs**
Grand'rue de Péra, 103.

La vente, interrompue par le mauvais temps sera reprise pendant **dix jours** avec un **rabais reel** de **30 0/0** sur les articles lingeries et **50 0/0** sur les articles modes.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Koulluk.

A LOUER. Joli appartement confortablement meublé chez une famille française très recommandable Bella [illegible]

S'adresser au bureau du Journal

AVIS

aux Possesseurs des Titres Provisoires

DE L'EMPRUNT DE BARI

1. — **Obligations de l'Emprunt de Bari** représentées par [illegible] *ments n'auront pas été régulièrement effectués*, ne pourront concourir aux Primes du prochain Tirage **10 Avril 1874.**

Les versements devront être effectués par des **Coupons-Quittances** portant la signature et le timbre de la maison **Francesco Compagnoni**, et exclusivement faits :

A CONSTANTINOPLE, chez **M. Faustin Compagnoni**, Péra, rue Tom Tom, N° 5, vis-à-vis le Consulat Austro-Hongrois.

A SMYRNE, chez **M. Tregi**.

Milan, 29 mars, 1874.

FRANCESCO COMPAGNONI
Entrepreneur de l'Emprunt de Bari.

TCHEUREKS
(Gâteau de Pâques)
avec ou sans sucre, de première qualité, faits avec du beurre suisse, apprêtés dans la susdite Boulangerie.
PRIX : 1 MEDJIDIÉ L'OCQUE.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANCAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pirée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

[illegible] se rendant en Syrie et à Alexandrie

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix [illegible] de Constantinople à Paris avec arrêt à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; [illegible]

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Departs de Constantinople chaque Lundi à 5 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraila. Arrive Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassonde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

8me ANNEE N° 82. Sepher 26 1291. DIMANCHE 12 ET LUNDI 13 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE.
[illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à [illegible] sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
[illegible]

INSERTIONS:
Annonces 4me page........ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........ 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse: à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Mars.

BULLETIN POLITIQUE.

Il n'y a pas à en douter l'existence du cabinet Broglie sera fortement menacée à la rentrée de l'Assemblée de Versailles, et, de plus, les légitimistes attaqueront, avec une grande énergie, le septennat.

Le discours prononcé par M. Cazenove de Pradines était si peu un discours exprimant simplement son opinion *personnelle* qu'il a été suivi des démarches de MM. Carayon-Latour et de La Rochette; de la proposition Dahirel, et que M. de Franclieu n'ayant pu déposer, dans la séance du 26, la déclaration suivante, il l'a publiée dans tous les journaux :

« En montant à cette tribune, pour prendre acte du vote que vous avez émis hier soir, je n'ai pas à blâmer le vote, mais à en faire ressortir la signification. *Les prescriptions* de la loi du 14 avril 1871 *étaient formelles et obligatoires*: vous avez pu les modifier en vertu de votre puissance souveraine. *Je vous rappellerai ce précédent lorsque*, bientot après notre retour, au mois [illegible] *le vote du 20 novembre dernier*, à délibérer sur les lois constitutionnelles qu'on élabore en ce moment et surtout à mettre un terme *au provisoire* dont la France ne veut plus à aucun prix. »

Cette déclaration renferme, en la précisant, la thèse constamment soutenue par la droite. A savoir : que le vote du 20 novembre, est un vote révocable, comme tous les autres. Et pour rendre plus saisissante sa pensée M. de Franclieu a pris l'exemple de la loi sur les conseils municipaux, laquelle contenait des obligations *formelles* qui viennent cependant d'être modifiées par un récent vote.

Bien certainement la discussion des lois constitutionnelles sera le signal du démembrement de la majorité, et probablement de la chute de M. de Broglie.

L'*Indépendance Belge* examinant, comme nous, la situation du cabinet de Versailles s'exprime de cette façon :

Indépendamment des dangers qui menacent M. de Broglie de la part de ses alliés, et ce sont les plus sérieux, il faut aussi tenir compte de l'énergie croissante du centre gauche.

« L'entourage du maréchal-président garde rancune à M. de Broglie. C'est de là que partent des bruits d'une alliance possible entre le centre gauche et une fraction du centre droit conduite par M. Decazes et de Goulard. L'entente serait sur la base de la politique poursuivie par M. Thiers : la constitution d'une république conservatrice. Un discours de M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, prononcé à la distribution des prix de l'Association polytechnique, a encore contribué à donner de la consistance à ces rumeurs. Ce ministre affirmant les droits du septennat est allé jusqu'à dire que le maréchal protégera le développement régulier des affaires publiques « quels que soient ses conseillers. »

« On ne peut pas donner à entendre d'une façon plus claire que M. de Broglie n'est plus l'homme indispensable du septennat. »

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, annonce que l'état de M. de Bismarck s'est considérablement amélioré, mais elle ajoute que la crise qu'il a traversée a été tellement forte que sa convalescence sera très-longue.

D'après l'avis des médecins, le prince chancelier fera dans le cours de l'été un séjour dans une ville d'eau.

« En tout cas, dit la feuille ministérielle, il ne faut pas se faire la moindre illusion sur la nécessité pour le prince de s'abstenir, pour longtemps encore, du soin des affaires publiques. »

La Chambre des députés de Vienne a maintenu la faculté de théologie d'Inspruck, qui est dirigée par les Jésuites, malgré l'avis de la commission chargée de l'examen de cette question.

Ce résultat a inspiré une vive indignation à tous les journaux libéraux et la *Neue freie Presse* s'en prend surtout à la fraction du parti constitutionnel dont « la soumission sans réserve et l'obéissance aveugle » ont assuré le triomphe du gouvernement, appuyé cette fois par tous les éléments qui d'ordinaire lui sont hostiles, les Polonais, les Tchèques et les ultramontains. Selon la *Neue freie Presse* le maintien des jésuites à l'université d'Inspruck [illegible] une «honte pour l'Autriche libérale,» [illegible] « la hutte chancelante que M. de Stremayer avait construite pour les jésuites sur le sol de l'Autriche est devenue désormais une demeure fixe reposant sur de solides fondements. »

Le ministère Disraeli a communiqué au Parlement, il y a quelques jours, une nouvelle série de documents relatifs à l'Asie centrale.

Les dépêches échangées entre lord Granville et le prince Gortchakoff ont été provoquées par la nouvelle d'une expédition russe contre des bandes de Turcomans. Le chancelier de Russie conteste la réalité de cette expédition, tout en ne dissimulant pas que le gouvernement russe se verrait forcé d'infliger un châtiment aux Turcomans, s'ils continuaient leurs agressions.

Le maréchal Serrano, au dire du télégraphe, a quitté le commandement en chef de l'armée du Nord. Il est de retour à Madrid. Le général Concha le remplace.

Quels motifs ont décidé le chef du pouvoir à abandonner les troupes du gouvernement et à rentrer dans la capitale ? Voilà ce qu'il serait important de savoir.

Faut-il y voir la crainte de ne pouvoir vaincre les carlistes et délivrer Bilbao, ou est-ce pour éviter quelque *pronunciamento* que le duc de la Torre est revenu au siège du gouvernement.

Voici quelle était, le 4 Avril, la situation respective des troupes républicaines et des bandes carlistes.

L'armée du maréchal Serrano occupait la plus grande partie du versant de Monte-Abante. Les carlistes étaient retranchés au sommet, dans l'enceinte fortifiée qui entoure l'ermitage. Cette enceinte est formidable; les retranchements en sont blindés avec des rails enlevés des chemins de fer de Galdames et de Triano.

« On ajoute, dit l'*Independance belge*, à laquelle nous empruntons ces détails, que l'église est minée, ce qui serait, pour beaucoup dans l'attitude du maréchal Serrano, lequel serait résolu à déloger les carlistes de leur position au moyen de l'artillerie plutôt que de donner l'assaut immédiat. Il était arrivé au maréchal 2,000 carabiniers (douaniers) et gardes civils de renfort, sous le commandement du général Caballero de Rodas; 2,000 autres étaient attendus avec Moriones. »

Les carlistes ont éprouvé des pertes aussi considérables que les républicains. Ollo, qui commandait en chef à Abante le 27 mars, aurait été tué et un de ses lieutenants, Radica, grièvement blessé. A Madrid on croit qu'ils ont dû laisser, le dernier jour de la lutte, au moins 2,000 hommes sur le terrain. Beaucoup de leurs blessés meurent faute de secours. D'après un télégramme de Bayonne, en date du 2 avril, la junte de Navarre, établie à Durango, aurait reçu de l'état-major carliste à Bilbao, une pressante demande de secours. Cette communication avouerait une perte d'environ 4,000 hommes depuis le commencement de la lutte, et ajouterait que les ressources de tout genre font absolument défaut.

L'ENTREVUE DE St-PETERSBOURG.

On sait avec quelle ardeur les nouvellistes s'emparent de tous les incidents politiques pour échafauder les hypothèses les plus extraordinaires et souvent les plus invraisemblables. A les entendre, ils connaissent la pensée intime et les secrets desseins des grands de ce monde, des souverains et de leurs premiers ministres. D'après eux, les actes les plus naturels de ces personnages ont un mobile mystérieux, un sens caché qui fort heureusement n'échappent pas à leur pénétration. Ils les révèlent au public. Ils ont tout vu, tout entendu, tout deviné et, comme ils parlent avec assurance, la foule les écoute. D'ailleurs il ne faut pas trop s'étonner de l'empressement avec lequel on accueille les explications hypothétiques. Elles nous dispensent de l'effort intellectuel qu'exigent les jugements sérieux, ceux qui ne s'appuient que sur des preuves. De plus elles flattent l'une des faiblesses de l'esprit humain en encourageant chacun à substituer ses craintes ou ses espérances à la réalité des faits.

Les nouvellistes ne pouvaient manquer de saisir l'occasion propice que leur offrait, pour user et pour abuser de la crédulité publique, la récente entrevue qui a réuni à St-Petersbourg les empereurs d'Autriche-Hongrie et de Russie. Elle a provoqué d'innombrables commentaires. On a pu les lire dans les journaux de tout pays et de tout format. Les publicistes avaient écouté aux portes; ils avaient surpris le secret des entretiens confidentiels qui auraient eu lieu entre les deux empereurs et leurs conseillers. Ainsi renseignés, ils ont refait la carte de l'Europe et ils déclarent avec un sérieux imperturbable que c'est l'empire ottoman qui paiera les frais de ce remaniement. Quant à nous qui repoussons la fantaisie du domaine politique, qui n'admettons comme base d'appréciation que les faits, nous ne tenons nul compte de ces prophéties.

Nous ne passerons pas en revue les combinaisons plus ou moins ingénieuses qui, d'après les divers organes de publicité, auraient été discutées, adoptées ou rejetées dans l'entrevue de St-Petersbourg. Nous nous arrêterons à une seule qui a réuni les suffrages de la majorité des journaux. Suivant ces nouvellistes, toujours bien informés, la Russie, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, seraient d'accord pour ne point soulever la question d'Orient, et laisser la Turquie libre de diriger ses destinées comme elle l'entend : mais ces puissances auraient pris la résolution d'encourager les velléités d'indépendance de la Roumanie et de la Serbie, et les aspirations des autres populations chrétiennes de l'Empire à une autonomie administrative complète. Elles se seraient engagées, en outre, à ne s'annexer aucune parcelle du territoire Ottoman, garanti par le traité de Paris. En ce qui concerne le mode d'exécution, ces trois puissances consacreraient tous leurs efforts à atteindre leur nouveau but sans troubler en aucune façon la paix européenne au maintien de laquelle elles sont également intéressées.

C'est pour appliquer ce programme que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se seraient décidées à envoyer à Constantinople deux éminents diplomates comme ambassadeurs et que le général Ignatiew, qui se trouvait à St-Pétersbourg pendant l'entrevue des deux empereurs, aurait reçu l'ordre de revenir immédiatement à son poste.

Tel serait, d'après les journaux, le résultat de l'entrevue.

Pendant que les nouvellistes donnaient ainsi libre carrière à leur imagination, pendant qu'ils poursuivaient activement la campagne entreprise pour amener l'opinion publique à partager leurs convictions, que se passait-il en Roumanie et en Serbie, que se passait-il dans cet empire ottoman vers lequel soufflait un vent d'orage ?

Le gouvernement du Prince Charles déclarait en pleine chambre que, jamais il n'avait songé à proclamer l'indépendance du pays et qu'il s'appliquait, au contraire, à resserrer de plus en plus, sur le terrain des traités, les liens qui unissent la Roumanie à l'Empire Ottoman. A la suite de cette déclaration aussi nette que concluante, ce gouvernement envoyait à Constantinople, à l'époque fixée, le montant du tribut et donnait ainsi un démenti éclatant à ceux qui lui attribuaient des intentions diamétralement opposées.

Le Prince de Serbie, après avoir payé le tribut et envoyé ici un de ses ministres pour s'entendre avec la S. Porte sur le raccordement des chemins de fer Turco-Serbes, faisait savoir officiellement son intention de venir présenter ses hommages au Sultan. Dans quelques jours, le prince Milan sera installé au Kiosque de Beïcos qui est déjà préparé pour le recevoir.

Voilà les faits. Non-seulement on ne peut les récuser, mais pour peu qu'on veuille les soumettre à une analyse sérieuse, on trouvera qu'ils sont de tout point conformes à l'intérêt bien entendu de l'Empire ottoman, aussi bien qu'à celui des principautés de Roumanie et de Serbie. On reconnaîtra que la loi suprême d'intérêt individuel et collectif commande impérieusement à ces Etats d'entretenir les meilleurs rapports et de consolider, par tous les moyens en leur pouvoir, les liens qui les unissent, surtout en face d'un danger commun.

Cette entente étant cordialement établie, ainsi que les faits le démontrent, les trois puissances dont nous connaissons le désir sincère de maintenir la paix européenne, et l'amitié constante pour l'Empire ottoman, n'auront donc pas, comme on le prétend, à encourager par leurs ambassadeurs, des velléités et des aspirations qui n'existent pas. Elles s'emploieront, au contraire, de leur mieux, pour soutenir la Sublime Porte de leurs conseils et de leur influence, dans la voie de transformation économique et administrative où la Turquie s'est résolûment engagée, grâce à l'initiative de son Souverain.

CHRONIQUE.

M. de Eichmann, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, a eu jeudi dernier une entrevue avec le Grand-Vézir de la Sublime Porte.

Alexandre Carathéodori effendi, ministre plénipotentiaire ottoman à Rome, quittera Constantinople, mercredi prochain après avoir été reçu en audience de congé par S. M. le Sultan.

La décoration du *medjidie*, 3me classe, vient d'être conférée à M. Yafitcheff, consul de Russie à Bosna-Séraï.

Michel Axelos effendi, consul général de la Sublime Porte à Syra, se trouvait depuis quelques semaines en congé à Constantinople. Axelos effendi est parti samedi dernier se rendant à son poste.

Agob effendi, greffier de la première chambre du Tribunal de commerce de Stamboul, est nommé membre du Tribunal de commerce de Salonique.

M. de Webenau, 2me secrétaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie est parti en congé vendredi dernier, se rendant à Vienne, par la voie de Varna. Dans un mois M. de Webenau sera de retour à son poste.

Les anciennes draperies qui couvraient le Sanctuaire de la *Kiabé* sont arrivées à Constantinople vendredi dernier, à bord du paquebot du Lloyd venant du Yemen. Ces draperies ont été remplacées par de riches étoffes envoyées par S. M. le Sultan. Ces précieuses reliques ont été déposées dans le trésor impérial, au Serail de Coum-Capou, où se trouve déjà, le *Hirkaï-Chérif*, (manteau du Prophète).

Nous apprenons que Salim effendi, directeur général des Télégraphes et Postes averti que certaines plaintes ont été formulées par le public au sujet de la divulgation du secret des télégrammes à la Station de Pera, s'est empressé de saisir de cette affaire le Conseil Administratif de son département qui a décidé la nomination d'une commission chargée d'éclaircir le fait et de découvrir les employés coupables de ce délit, si toutefois, les plaintes formulées sont justifiées par l'enquête.

Cette commission, composée de fonctionnaires supérieurs de l'Administration des Télégraphes, sera présidée par le juge d'instruction que S. Exc. Salim effendi vient de demander en adressant un *Takrir* au ministère de la Justice.

La promptitude et l'empressement mis par le Directeur Général des Télégraphes et Postes pour rechercher et faire cesser un abus aussi grave sont dignes d'éloges.

Dans le but d'empêcher les accidents qui résultent de la détestable habitude de fêter les jours de Pâques par des coups de feu et détonations, le Gouvernement Impérial vient de transmettre au Patriarcat œcuménique l'ordre d'inviter les Orthodoxes de la Capitale à s'abstenir d'un usage qui cause le plus souvent des malheurs regrettables et n'ajoute rien à la solennité de la fête. Le Gouvernement prévient aussi le Patriarcat que la police a été autorisée à frapper les retractaires à cet ordre d'une amende d'une livre turque par chaque coup de feu, et qu'elle devra également saisir les armes dont ils se seront servis pour commettre ce délit. Le produit de cette amende sera remis au Patriarcat pour être distribué aux pauvres de la communauté.

Cet ordre et une lettre du Patriarche relative au même objet ont été lus dans toutes les églises de la Capitale.

Les Bulgares habitant Constantinople et ceux qui résident en province, ont contracté l'habitude d'adresser, tant au gouvernement central qu'aux autorités impériales de leurs provinces, des requêtes touchant les affaires ecclésiastiques, et couvertes de cachets portant des caractères bulgares. Le gouvernement vient d'envoyer une circulaire grand'viziriélle aux gouverneurs généraux pour les charger de prévenir la population bulgare que dorénavant ces requêtes seront considérées comme nulles et non avenues, attendu que les affaires auxquelles elles se rapportent étant du domaine ecclésiastique doivent être poursuivies à Constantinople par l'entremise de l'Exarchat et dans les provinces par l'intermédiaire des métropolitains.

L'*Assari-Nusret*, bateau à vapeur de l'Amirauté, a quitté notre port jeudi dernier, se rendant à Varna, avec une cargaison de munitions et d'armes destinées au 2e corps d'armée.

Ce bateau ira ensuite prendre du charbon à Heraclée.

L'*Assur* a également fait route pour la mer Noire, allant prendre du charbon d'Heraclée.

Le *Medjidie* vient d'entrer dans le port avec une cargaison de houille de la même provenance.

Un nouveau journal turc vient de paraître. C'est une revue hebdomadaire qui sous le titre de *Chafak* (l'Aurore) se propose de mêler l'utile à l'agréable

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Il vous est arrivé, j'en suis certain ami lecteur, de fréquenter longtemps dans une maison, et puis, tout d'un coup, sans motif valable, de laisser s'écouler un long espace de temps sans retourner dans le salon où vous étiez tenu pour un hôte assidu et intime. Les circonstances cependant vous y ramènent un jour, et alors vous vous croyez obligé de faire excuser votre manquement aux égards dus, en alléguant les raisons les plus ineptes et les plus inadmissibles. C'est l'usage. Plus vous mentez impudemment, plus vous êtes homme du monde.

Je pourrais et je devrais même me montrer aujourd'hui homme de bonne compagnie, en tâchant de vernir d'un semblant de justification mon abstention à paraître à notre rendez-vous de la semaine dernière : il me serait aisé de prétexter que j'étais tout entier adonné à mes dévotions pascales, que les pénitences que je me suis imposées à cet effet m'ont mis à deux doigts de la tombe; ou bien que, touché par la grâce d'en haut, j'ai fait vœu de ne plus médire de mon prochain; ou bien encore que j'ai été reçu membre d'une Académie *byzantine* de notre ville, et que j'ai consacré mes veilles et mon sommeil à la pondération et à la perpétration du discours que je dois prononcer le jour de ma réception. Je pourrais dire encore que je prépare une conférence des plus savantes, à mon *total bénéfice*, avec accompagnement de clarinette et de grosse caisse, traitant de de l'*influence des feuilles de choux sur la littérature indigène*, etc..., etc.., toutes raisons plus persuasives les unes que les autres et qui auraient porté la conviction dans vos âmes, en supposant que vous en ayez une. Mais, après mûres réflexions, et persuadé d'ailleurs que mon silence de samedi dernier ne vous a pas réduits au désespoir, ingrats que vous êtes, je préfère avouer avec l'ingénuité qui est le fond de mon caractère, que j'avais oublié mon rôle de chroniqueur d'occasion et que, pour être fidèle au programme de mon emploi, il m'avait pris *fantaisie* de ne pas m'en ressouvenir.

Revenu à de meilleurs sentiments aujourd'hui, je me fais une fête de réparer le temps perdu, — heu ! est-ce bien sûr ? — et de venir broder quelques variations à votre intention sur le thème des faits, événements et menus propos qui ont marqué leur passage, durant les quinze jours qui se sont écoulés depuis notre dernière entrevue.

Nous avons eu tout d'abord la semaine-sainte. A ce propos, naïf que je suis, je m'étais toujours imaginé que cette série de jours était une période de deuil et de mortifications, et que toutes les velléités mondaines et profanes devaient faire place, dans le cœur des dévots, aux austérités du douloureux anniversaire que l'on célèbre. Encore une illusion à mettre au panier ! Rarement les rues et les promenades de Pera ont été égayées et fêtées par une foule plus nombreuse, plus endimanchée, plus joyeuse, plus alléchante et plus alléchée que celle qui se pressait dans les lieux publics au sortir des maisons du Seigneur ! Il vous souvient sans doute du mot du célèbre Piron : un de ses amis le rencontre ivre et se tenant à peine, le jour même du vendredi-saint. — Comment Piron ! s'écrie-t-il, un pareil jour ! [illegible] c'est un crime ! . . . .

— Eh bien ! repart le poète, il est bien permis à l'humanité de chanceler le jour où la divinité succombe !

Je n'ose croire que les pratiquants et les dévots des deux sexes se soient prévalus en cette circonstance de l'argument — un peu spécieux — de ce mécréant de Piron ; je suis [illegible] rence seulement. S'ils n'ont pas cédé aux suggestions que devait leur inspirer la tristesse de l'imposante solennité qu'ils célébraient, c'est qu'ils étaient rassurés d'avance. Ils savaient pertinemment que si le Sauveur succombait le Vendredi, il ne manquerait pas de ressusciter le Dimanche : ils se réjouissaient [illegible] ! Et il en est qui prétendent que j'ai l'esprit enclin à la malice !

Le succès saillant de la journée sainte a été la sortie, vers le soir, de l'office de St-Antoine. Le perron du Tortoni de l'endroit — j'ai nommé le café Valauri, ce réduit élégant du bon ton, des belles manières et des tartes à la crème — regorgeait de Messieurs, passés au siccatif Raphaël, qui étaient accourus pour contempler les jolies pécheresses qui sortaient de faire leurs dévotions. Ah ! c'était bien édifiant, allez ! Je ne sais s'il vous a été donné d'admirer le magnifique tableau d'Ary Scheffer, représentant la douce et poétique Marguerite de Gœthe sortant de l'Eglise, tandis que Faust, — le sombre et séduisant amoureux guette son passage. Eh [illegible] ça du tout. Ça rappelait [illegible] la sortie du théâtre français, mais [illegible] rompue. Perdu dans la foule, j'ai recueilli le bout de dialogue suivant. Une dame, presqu'aussi ballottée que le flot amer, se retourne indignée, et apostrophant véhémentement un monsieur : «Vous êtes un impertinent, s'écrie-t-elle, vous m'avez pris la taille.»

«— Moi, madame ! fait l'autre ahuri.... fouillez-moi plutôt !...»

J'ignore si cette repartie, pleine d'une onctueuse humilité, vaut celle que j'ai entendue au théâtre, lors de la dernière représentation de la *la fille de Mme Angot*. C'était l'heure de la retraite. Selon l'ordinaire usage, les chevaliers de la gomme s'étaient rangés des deux côtés de l'escalier, afin de mieux enfreindre un des dix commandements de Dieu, *le bien d'autrui tu ne convoiteras*... Un brave monsieur, orné de sa chaste épouse, crut opportun de dire à sa compagne, mais de façon à être entendu : «Regarde donc ces messieurs, ne dirait-on pas des piquets numérotés ?» Et satisfait de sa saillie, il se rengorgeait comme un dindon qui fait la roue au soleil. Alors, une méchante langue, — que le seigneur vous en préserve ! — de répliquer, mais de façon aussi à n'être pas moins bien entendu : «Il manque le piquet N° 100. Si ce monsieur consentait à le remplacer, cela lui irait à merveille.» Le monsieur ramena ses plumes, mais c'est madame qui n'était pas contente !

Mais où me laisse-je entraîner ? Voilà que [illegible] grand, tandis qu'il me faut faire la revue de la quinzaine. Durant le cours de celle-ci, nous avons eu aussi l'heur de voir poindre le premier avril, ce doux messager du printemps, avec son traditionnel poisson de circonstance. Avez-vous été mystifié ? Bien certainement, [illegible] le fameux tirage de la loterie des chemins de fer. Voilà un poisson qui fait trotter les imaginations et met en campagne les entrepreneurs de bâtisse de châteaux... en Espagne ! Combien de candides rêveurs qui s'en remettent aux caprices du destin et croient fixer la roue de l'inconstante et aveugle Fortune [illegible]

[illegible]

Rêvez braves gens, et attendez !... avant de vous réveiller Gros-Jean comme devant !

[illegible]

Cela ne fait de mal à personne, et cela entretient en vous l'espérance, qui est une vertu théologale, encourage l'industrie, ce qui est une vertu civile, et vous donne [illegible] sagesse d'enfant qui consiste à vieillir.

Il y a pourtant quelqu'un qui gagne, me direz-vous, — je le crois bien ! On a même fait à ce sujet le calcul de probabilités suivant, que je propose aux méditations de tous les professeurs de mathématiques des lycées impériaux et autres : Etant donné la superficie de Constantinople et le nombre d'habitants qui y sont contenus, d'une part, — étant donné le chiffre de tous les numéros émis pour cette loterie, d'autre part, il a été constaté que si la foudre venait à éclater par un jour d'orage sur la capitale, il y avait *plus de probabilité* qu'elle atteignît un de ses habitants, plutôt que la chance du gain du gros lot lui échût en partage !

Je n'admettrais pas la réflexion d'un facétieux qui oserait prétendre qu'il n'y a pas de différence entre les deux alternatives: car, si dans l'une on est foudroyé par le feu du ciel, on le serait par l'émotion dans l'autre.

En fait d'actualité, je voudrais aussi entretenir mon lecteur de la fameuse querelle des Guelfes et des Gibelins...... Allons ! bon, voilà que ma plume va à la dérive..... je voulais dire des Hassounistes et des anti Hassounistes, (rien des ébénistes). Mais l'accès de ces graves questions m'étant interdit par ordre supérieur — et c'est un bien grand tort, car je tiens la solution de la difficulté au bout de ma plume, — je vais vous narrer l'aventure aussi édifiante qu'authentique d'une bonne vieille femme, victime de ses sentiments religieux, et de la scission funeste qui partage en ce moment les Arméniens catholiques, au nom d'une religion de paix et de concorde.

Cette bonne vieille donc, — hassouniste par conviction ou par profession, je ne sais au juste, — avait fait emplette, du temps où florissait Mgr Hassoun, d'une indulgence plénière qui devait lui remettre tous ses péchés au moment opportun et lui assurer partant le salut de son âme. Elle l'avait payée mille piastres, — ce n'est pas cher : pour l'éternité, songez donc ! Sur ces entrefaites, Mgr Hassoun dut quitter son siège épiscopal. La pauvre ouaille en fut bien affligée, tant à cause des sentiments d'affection qu'elle professait pour son évêque, que dans l'intérêt de l'indulgence [illegible] voilà qu'aujourd'hui, non-seulement on conteste l'existence officielle de la secte religieuse à laquelle elle appartient, mais encore on la dépouille de ses églises ! Oh ! alors la crainte est entrée dans l'âme de la chère dévote : son indulgence est-elle valable, ou n'a-t-elle plus que le prix du papier sur lequel elle est écrite ?

Elle se lamentait et disait ses doutes à ce sujet devant une compagnie de méchants chrétiens qui, eux, ne me semblent pas avoir acheté des indulgences plénières, ni même partielles. Ils en auraient bien besoin cependant.

— Elle, [illegible] lui dirent ces mécréants. C[illegible] à faire, c'est de la vendre.

— N'est-ce pas un crime ? fit la pauvre timorée.. d'ailleurs en trouverai-je le prix ?..

— Cela n'est pas probable, mais abaissez vos prétentions: à combien la laisserez vous ?

— Qu'en offrez-vous ?....

— J'en donne cinquante piastres, dit l'un.

— Vous êtes un hérétique, s'écria la croyante indignée.

— J'en donne deux cents, dit un second.

— Vous êtes un mauvais chrétien, fit-elle d'un ton plus radouci.

— J'en offre trois cents, dit un troisième.

— L'esprit malin est plein de tentations murmura-t-elle.

— J'en donne quatre cents, mais c'est le dernier prix, dit un quatrième.

— La miséricorde divine est infinie, soupira-t-elle d'un ton tout à fait résigné.... [illegible] le Tout-Puissant qui sonde les consciences.

Comme j'ai à cœur de satisfaire tout le monde aujourd'hui, j'annonce à MM. les homeopathes, qui ne sont pas prévenus, une jolie volée de bois vert que leur administre d'un bras magistral notre intéressant et vaillant confrère la *Gazette Médicale d'Orient*. Tudieu ! ils n'y vont pas de main morte MM. les médecins; on voit qu'ils sont habitués à plonger le scalpel dans le fond.... des choses ! D'ailleurs, Esculape était fils d'Apollon : la

et s'intitule journal humoristique et scientifique.

L'*Euphrate*, journal du Vilayet d'Alep, raconte que dans le Caza d'Elbistan (district de Marach) un grand nombre de betes à laine ont peri par le froid, et par suite d'une maladie que l'on désigne du nom de *Kupenek*. Cette maladie sévit toujours avec intensite.

Un rapport des autorités de ce Caza évalue à 25 le nombre des individus qui sont morts de froid ou qui ont disparu pendant le dernier hiver. On compte aussi 214 enfants emportés par la variole, dans le meme departement. Cette maladie n'a pas encore cessé ses ravages.

Dans le departement de Bazardjik (même Vilayet) la mortalité des moutons a été aussi très-considerable. Dans les environs de cette localité la population a souffert du debordement de la riviere Ak-sou. Plusieurs personnes et un grand nombre d'animaux auraient été emportés par les eaux qui ont gravement endommagé la plaine.

D'après le *Trébizonde*, la petite vérole existe depuis bientôt trois mois à Kerassunde, où l'on constate deux ou trois décès par jour.

Le journal de Prizren annonce la création d'une commission qui siégera au chef-lieu de ce vilayet et aura pour tâche la propagation de l'instruction dans cette province. Cette commission, qui compte parmi ses membres des fonctionnaires superieurs et quelques [illegible] du pays, a déjà commencé à fonctionner.

Nous lisons dans le meme journal que le dénombrement des moutons qui vient de commencer dans ce vilayet, indique jusqu'à présent une augmentation de 138,850 tetes sur le chiffre total de l'annee derniere. Toutefois l'operation du denombrement n'est pas encore terminée dans la plupart des dependances du vilayet et l'on suppose que ce chiffre sera encore beaucoup plus élevé.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectues par la Banque Imperiale Ottomane, sur les affectations du service des Emprunts exterieurs et de la Dette Generale, et prelevées sur les revenus du Tabac, du Sel, du Timbre et des Patentes, spécialement affectés à l'Emprunt de 1862, sont destinées au service de l'échéance du 1er juillet 1874 du dit Emprunt.

	Anterieur.	Mois cour.	Total.
Prélevement au 31 mars 1874.	14,000,000	7,000,000	21,000,000

[illegible]

LE DIRECTEUR : [illegible]
LE DIRECTEUR ADJOINT : [illegible]

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectues par la Banque Imperiale Ottomane sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prelevées sur les revenus des Douanes de Constantinople specialement affectés à l'Emprunt de 1858 sont destinées au service de l'echeance du 1er septembre 1874 du dit Emprunt.

	Anterieur.	Mois Cour.	Total
Prélevement au 31 mars 1874.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

LE DIRECTEUR : [illegible]
LE DIRECTEUR ADJOINT : [illegible]

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible] DE CONSTANTINOPLE.

Du 14 avril, 1874.

Lever du soleil	5 h. 27 m.
Coucher	6 » [illegible]
Temps moyen a midi apparent.	12 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen..	5 » [illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	764 2
Thermomètre	18.4
Minima ... negat	13.0
Maxima de la veille	21.15

Direction et force du vent. S. faible.

Etat du temps le 12 avril, à 8 h. du matin [illegible]

Gazette medicale ne ment pas a son origine. Il me semble que pour l'honneur du corps et l'edification du public, les adeptes des infiniment petits et d'occasion qui exercent à Constantinople, doivent une reponse a la pointe qui leur est si directement portee. Je les previens que leur silence en cette occasion sera tenu pour une defaite et une deroute. Puisqu'ils ont des clients, puisqu'il se trouve des gens qui leur confient le salut de leur existence; l'honneur, la loyaute et le devoir les contraignent à ne pas deserter la lice. Allons, à la rescousse, chevaliers des globules!... On vous attend de pied ferme et avec plaisir: prouvez-nous donc que vos moyens, vos facultes intellectuelles et votre probité ne sont pas aussi à des doses homeopathiques.

C'est *Gygès* qui me prêtera le mot de la fin, je crois qu'il est de circonstance: Un criminel convaincu d'avoir empoisonné un de ses parents, afin de recueillir son héritage, comparait devant la cour d'assises

— Il est prouve, dit le président à l'accusé, que vous avez versé du poison dans le verre de la victime, et que vous le lui avez fait boire.

— Apres tout, repond l'accusé avec cynisme, de quoi suis-je coupable? d'exercice illegal de la medecine!!!

UN PASSANT.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA.

[illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE

SINOPE, le 5 avril 1874.

Le froid a été excessivement rigoureux dans nos contrees durant cet hiver. Beaucoup de voyageurs ont été trouvés geles sur les chemins et un grand [illegible]

Les vivres ont rencheri d'une façon inouie, à cause du mauvais etat des routes. Esperons qu'un jour le gouvernement voudra bien prendre [illegible]

Il est beaucoup à désirer qu'un jour notre ville soit éclairée. Bien des accidents seraient évités. Notre mutessarif Ahmet Tevfik bey, homme infatigable, a propose plusieurs fois de mettre a exécution un tel projet mais il n'a point été écoute.

Un vol d'une centaine de buffles avait été commis aux environs de Trébizonde; il y a quelque temps il a été découvert par le zèle de notre mutessarif qui s'occupa lui-même de découvrir les buffles et les faire parvenir à leurs propriétaires.

Le nouveau reglement sur les tabacs a mis dans la consternation la ville et découragé les cultivateurs. Beaucoup de familles se trouvent sans [illegible]

Nous venons d'apprendre avec plaisir la nomination de M. Nicoli Mirodi au poste d'agent de la Compagnie *Azizié*.

M. Domnisio, vice-consul de Russie, pense nous quitter. Son départ nous causera des regrets car les autorités et les habitants ont entretenu avec lui les meilleurs rapports.

M. Domnisio est très-affable et très-charitable. Lorsque les vivres étaient devenus rares et d'une cherté [illegible] de la farine qui a été [illegible] prix d'achat, [illegible] une grande quantité a elé distribuee aux [illegible]

La santé publique chez nous [illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

La séance du 27.

On écrit à l'*Indépendance Belge*

Paris, 28 mars.

La séance d'hier est naturellement restée aujourd'hui l'objet de toutes les conversations.

On dit le marechal de Mac-Mahon furieux; à coup sûr, on le serait à moins, apres une séance où ceux-là mêmes qui avaient voté le septennat l'ont remis en question, et après avoir été si pitoyablement defendu par le ministre dirigeant.

On attendait de ce dernier des accents autrement indignes contre M. Dahirel qui a mis le ministere, si ce n'est le septennat, à deux doigts de sa perte, et meme contre M. de Kerdrel, qui a si singulièrement défendu le pouvoir exécutif. Malheureusement, M. de Broglie a toujours besoin de menager dans les partis monarchiques ceux qui menagent le moins le gouvernement.

Tous les organes républicains sans exception: *Siècle, Republique française, Rappel*, sont unanimes à blâmer les membres de l'extreme gauche qui ont voté hier contre l'urgence et qui, par conséquent, ont empêché la défaite du ministre, qu'autrement cette occasion inespérée eût faite inévitable.

Le fait est d'autant plus remarquable, que la *République française* est précisément l'organe qui semble représenter le mieux le groupe de l'Union républicaine, qui en donnant presque tout entier contre l'urgence, a sauvé le ministère. Cette circonstance, aidée par l'effet d'un article pessimiste à un haut degré du journal de M. Gambetta, va donner beau jeu à ceux qui annoncent une scission dans les rangs avancés de la gauche. Il n'y a eu probablement là qu'un dissentiment fortuit et qui eût été prévenu sans doute si l'on avait pu s'entendre prealablement au dépôt de la proposition de M. Dahirel présentée tout à fait à l'improviste.

La faute de l'extreme-gauche, car il y a eu certainement faute, et très-grande, n'empêchera pas le courant politique, dont la force s'accuse davantage de jour en jour, d'avoir raison des résistances d'une majorité de plus en plus étrangère aux aspirations du pays.

Je n'ai jamais vu un scepticisme plus général sur l'avenir du septennat, jamais la dissolution regardée comme plus inévitable que depuis la séance d'hier.

Perse.

On écrit à l'*Independance Belge*:

Téhéran, 26 février.

Depuis quelques semaines, l'horizon de la Perse s'eclaircit un peu. Nous commençons à ressentir les effets bienfaisants de la rentrée aux affaires d'un ministre libéral qui ne poursuit que le bonheur de son pays.

Au point de vue international, d'abord, les relations avec la Turquie ont perdu de leur tension, il y a quelques semaines, une rupture était encore à craindre; depuis, heureusement, de part et d'autre on a compris qu'il y a des questions qu'il vaut mieux ne pas pousser à fond. La juridiction commerciale pour les sujets persans en Turquie, et l'application des lois turques sur les faillites de sujets persans en Turquie: tels sont les deux points scabreux que l'on vient de discuter et sur lesquels les deux gouvernements sont tombes d'accord.

Mirza Hussein khan, quoique simplement ministre des affaires étrangères encore en ce moment, n'en a pas moins la direction de toutes les affaires. Il ne lui manque que le titre; en réalité, il est redevenu le vrai Sedrazam.

Il est très-probable que pour la nouvelle année persane (21 mars) le Schah fera quelques modifications necessaires dans le ministère. Mirza-Hussein khan reprendra ses fonctions de grand-vizir, que le Roi remplit aujourd'hui nominalement lui-meme, et S. E. Yahia khan, frère de Mirza-Hussein khan, lui succedera au département des affaires etrangères.

Yahia khan est trop connu en Europe pour que je fasse l'éloge de ses capacités et de son savoir-vivre. Il est le vrai type du gentleman persan. Aussi le Schah ne pourra jamais trouver un ministre des affaires étrangères plus agréable à la diplomatie étrangère.

Mirza-Hussein khan, vient d'ordonner la construction de plusieurs chaussées; l'une d'elles, allant de Tehéran à l'Araxe, aura la plus haute importance au point de vue du commerce avec le Caucase et avec la mer Noire par la voie de Tiflis. Un ingénieur est parti pour la construction de cette route; elle devra être terminée dans le courant de cet ete. Une autre chaussée sera construite vers Recht; enfin une route empierrée de premiere classe reliera la capitale à Shahabdoulazim, pour être continuee vers Koom et Ispahan. Des services de postes par carriole seront organises sur ces routes dès leur achèvement. Son Altesse vient aussi de prendre des mesures sérieuses pour la rentrée des impôts arriérés; depuis le départ du Roi pour l'Europe, plusieurs villes n'avaient plus rien payé.

Tous les princes, soutiens du parti rétrograde et fanatique, ont été éloignes de la capitale et renvoyés dans les gouvernement de province. Ceci est du plus heureux augure pour la continuation de l'œuvre de regénération poursuivie par le Schah et par son premier ministre.

Le prince Nahib el Saltanet, second fils du Roi, va aller remplacer à Tauris son frere aine, gouverneur actuel de la province. Celui-ci reviendra dans la capitale. Cette mesure a été prise, afin que l'heritier du trone puisse s'habituer au nouvel état de choses, et etre plus en contact avec les Europeens qui habitent dans la capitale.

Les nouvelles les plus pacifiques nous arrivent des confins de la Caspienne; les Turcomans, ces éternels perturbateurs, sont tranquilles, et semblent vouloir le rester pour longtemps encore.

L'évasion de M. Rochefort.

On lit dans l'*Indépendance belge:*

Le gouvernement français n'a point, à ce qu'il parait, reçu encore de confirmation de l'évasion de M. Rochefort et des autres condamnés. Il attend à ce sujet, aujourd'hui meme, une communication du gouvernement anglais, et je puis affirmer, quoi qu'on en dise, que s'il n'y a pas eu plainte du ministère français au cabinet de Londres, il n'y en a pas moins ici des dispositions de médiocre satisfaction à l'égard du gouvernement britannique, en attendant que les explications soient arrivées. On comprend très-bien ici le rôle ridicule d'une autorite qui, sous la pression de l'opinion de droite, a fait partir M. Rochefort pour la Nouvelle-Calédonie et lui a ainsi fourni les moyens de s'evader. Le *Bien public* a fait à ce sujet une observation dont la justesse a frappé tout le monde, c'est que si l'évasion se fut produite sous le gouvernement de M. Thiers, celui-ci en aurait été déclaré le complice, bien que certainement il n'en eût pas été plus responsable que des élections républicaines qu'on lui attribuait exclusivement, et qui se sont multipliees surtout depuis qu'il n'est plus au pouvoir.

L'absence de la confirmation officielle de l'évasion de M. Rochefort commence à faire dire que la nouvelle est fausse. Mais ce n'est pas seulement une mais deux dépeches qu'a reçues M. Edmond Adam, et ces deux dépêches ont coûte des sommes considérables.

Les journaux réactionnaires, qui reprochent aux feuilles républicaines d'etre trop bien informées sur ce sujet, annoncent eux-memes que M. Edmond Adam a fait parvenir à M. Rochefort 25,000 francs, et qu'il ne l'a fait qu'apres avoir pris toutes ses précautions [illegible] C'est par la dépeche envoyée à la famille de M. Rochefort et au tuteur de ses enfants, M. E. Adam, que l'on a su l'accueil fait à Sydney aux fugitifs, et sous ce rapport, je le répète, les feuilles anti-républicaines sont aussi bien informées et donnent autant de détails que les journaux où écrivent des amis de M. Rochefort. Si donc la nouvelle était définitivement démentie, il y aurait eu beaucoup de dupes.

D'après une dépêche reçue par le *Daily Telegraph*, le plan d'évasion de M. Rochefort et de ses compagnons avait été conçu et préparé par M. Pascal Grousset longtemps avant l'arrivée de l'auteur de *la Lanterne*, mais ce n'est qu'après le débarquement de ce dernier que le propriétaire de la petite chaloupe qui devait recueillir les prisonniers, a consenti à se preter a l'entreprise moyennant une promesse de 10 mille francs. M. Rochefort et ses compagnons ont dû franchir à la nage une distance d'environ trois cents mètres avant d'atteindre la chaloupe qui les attendait, parce que le gouvernement, se fiant aux nombreux requins qui infestent la côte de la Nouvelle-Caledonie, et considérant par suite, toute évasion à la nage comme impossible, se contentait de défendre l'approche des côtes par tout navire étranger, si ce n'est à la distance indiquée.

En arrivant à Sydney, Rochefort a envoye un télégramme, demandant 25 mille francs à M. Adam, tuteur de ses enfants. M. Adam, après s'être assuré de la réalité de l'évasion, a envoyé les 25 mille francs demandés qui ont été fournis par deux journaux: *la République française* et *le Rappel*, et par M. Victor Hugo, qui a versé pour sa part six mille francs.

Cespedes

Le *New-York Times* déclare que la nouvelle de l'assassinat de l'ex-president Cespedes, par quelques soldats du bataillon de Saint-Quentin, est confirmée.

Il parait, dit-il, que le 27 février les troupes ayant reçu l'ordre de fusiller un negre qu'elles avaient fait prisonnier, celui-ci leur promit, si sa vie etait épargnée, de les conduire dans le lieu où Cespedes avait établi sa retraite. Cette proposition fut donc acceptée, et l'ex-president fut découvert avec quelques-uns de ses partisans, à cinq lieues d'Ascerradero.

Ses compagnons parvinrent toutefois à s'echapper, mais il ne put lui-même parvenir à prendre la fuite, et quand il se vit poursuivi de très-près par un detachement de troupes conduit par un sergent, il se retourna contre lui et fit feu, à six reprises différentes, avec son revolver. Les soldats ayant tiré à leur tour, Cespedes reçut les balles à la tête et à la poitrine et mourut sur-le-champ. Son cadavre fut alors porté à Santiago de Cuba, où il fut brûlé le 1er mars.

Le *Mémorial diplomatique* a reçu de Cuba les informations suivantes sur la mort de Cespedes, le chef de l'insurrection cubaine:

« L'ex-président de la république cubaine, Manuel Cespedes, vient de mourir les armes à la main. Traqué et poursuivi à outrance par les volontaires espagnols, il avait fini par trouver un asile qu'il partageait avec un nègre jadis émancipé par lui et qui l'avait suivi dans toutes ses campagnes. Ce malheureux, sur la fidélité duquel il croyait devoir compter, le vendit pour sauver sa tete. Les Espagnols, guidés par lui, surprirent le président, qui aima mieux vendre chèrement sa vie que de donner à ses ennemis la satisfaction de le faire fusiller dans le dos, comme ils n'auraient pas manqué de le faire. Il tomba, criblé de balles, en criant: Vive Cuba libre! mais non sans laisser des marques sanglantes de son énergique défense.

» Carlos-Manuel Cespedes etait né le 6 mai 1817, à Bayoma, et n'etait âgé, par conséquent, que de cinquante-sept ans. Quoique elevé en Espagne, où il prit ses grades universitaires, il se signala de bonne heure par son ardeur pour la cause cubaine. Le 9 octobre 1868, après avoir longtemps mûri ses plans, il proclama à sa plantation de Moyagua, l'indépendance de l'île et affranchit le même jour tous ses esclaves, au nombre de quatre à cinq cents. Deux cents d'entre eux prirent les armes avec lui et le suivirent dans toutes ses luttes C'est un de ceux-là qui l'a vendu.

» Le 10 avril 1869, il fut nommé président, de la république cubaine; depuis ce jour, sa vie n'a été qu'une longue suite de sacrifices et de souffrances noblement supportées. Après avoir vu ses biens confisqués, ses foyers réduits en cendres par les soldats espagnols, ses fils fusillés par eux ou tués pres de lui, il succombe à son tour, et par la main meme d'un de ceux dont l'affranchissement avait été l'objet de ses efforts. Il laisse aux patriotes cubains le souvenir d'une vie irréprochable et d'un grand cœur.

La Hollande et Atchin.

On lit dans l'*Independance Belge*:

La Haye, le 30 mars.

Avant de s'ajourner pour les vacances de Pâques, la seconde Chambre a fixé au 16 avril la continuation des débats sur l'interpellation de M. Messchers van Vollenhoven sur la guerre d'Atchin. L'opposition a, d'une manière non equivoque, declaré qu'elle n'est pas disposée à suivre le gouvernement dans la voie d'annexion où il parait vouloir entrer.

Le ministre de la guerre a répondu que le moment n'est pas encore venu de discuter à fond la question, mais qu'en attendant il assume toute la responsabilité de la guerre d'Atchin.

[illegible] et de l'existence du cabinet:

Les rapports du général van Swieten ne présentent guère qu'un intérêt retrospectif; il commente ses divers télégrammes des trois derniers mois, et donne le texte des proclamations qu'il a adressées aux indigènes pour les engager à deposer les armes. Les petits princes de la côte occidentale ont, à deux exceptions près, reconnu la souveraineté néerlandaise. Il n'en est pas de meme des princes de la côte orientale. Ils continuent leur résistance, et malheureusement cette partie du pays est la plus importante. Aussi le ministre des colonies n'a-t-il pas cherché à dissimuler que la guerre est loin d'etre terminée. Les amis du ministre regrettent que le général Van Swieten, au lieu d'opiner pour l'annexion, qui est impopulaire, n'ait pas eu l'idée de faire monter sur le trône d'Atchin un sultan de son choix qui eût été tout dévoué à nos intérets.

Un publiciste des colonies, M. Winckel, a été expulsé de Java pour un article de journal qui blâmait l'attitude du gouverneur général dans les affaires d'Atchin. M. Winckel a adressé une pétition à la Chambre pour se plaindre de cette expulsion. La commission chargee d'examiner sa requête n'a pu se mettre d'accord sur les conclusions à présenter. Les uns trouvent qu'en écrivant un article, meme violent contre le gouvernement [illegible] pour cela un homme dangereux pour l'ordre public; les autres ont trouvé que la mesure etait justifiée par les circonstances. La Chambre aura à se prononcer entre ces deux manières de voir.

Les îles Falkland.

Le gouverneur des îles Falkland, dans un rapport adressé au gouvernement anglais, raconte qu'il a visité l'année dernière presque toutes ces îles, en s'arretant aux differentes stations, et qu'il a trouvé partout la situation des colons en progres. Le spectacle le plus curieux dont il ait été temoin est celui d'un *rodeo*, opération qui consiste à faire entrer le betail dans une enceinte pour le compter ou le marquer. De bonne heure, par une belle journee, le propriétaire donne l'ordre à ses *gauchos* d'assembler tous les troupeaux sur un point central. On les voit bientôt arriver de tous les points de l'horizon; ils sont suivis par les gauchos montés sur des chevaux.

Au milieu du betail se trouvent quelques bœufs sauvages descendus des montagnes pour se meler aux troupeaux; pendant quelque temps ils les suivent volontairement, mais bientôt ils donnent des signes d'impatience et s'efforcent de franchir le cordon formé par les cavaliers. En arrivant au rodeo, les gauchos prennent au lasso les bœufs sauvages; les animaux apprivoisés les regardent faire avec indifférence. Quelquefois il faut donner la chasse à ces bœufs; rien de plus curieux à observer que la dextérité avec laquelle les chasseurs ramènent à eux leur lasso quand ils ont manqué leur coup. Les troupeaux conduits au rodeo reprennent d'eux-memes le chemin de leurs pâturages, en bon ordre, dès que les gauchos les laissent libres.

Sans ce rodeo ou revue hebdomadaire, les bestiaux retourneraient vite à l'état sauvage.

En traversant l'île de l'est à l'ouest, le gouverneur a vu une compagnie de perdrix; il n'en avait jamais existé dans l'île. Elles doivent avoir été apportées par un coup de vent des côtes de la Patagonie. On espere qu'elles pourront s'acclimater et qu'elles seront une ressource pour l'alimentation des colons dans un pays où le soleil ne suffit pas pour mûrir le ble. Suivant la théorie du professeur Agassiz, un courant du gulf-stream, depuis quelques années, a pris la direction du sud-ouest; les hivers sont beaucoup moins rigoureux qu'il y a vingt ans. Le sol et le climat sont également propices à l'elève des bestiaux. Depuis que les races ovines y ont été croisees avec les races anglaises, le poids des toisons a doublé, et la valeur de la laine s'est élevée dans la meme proportion.

(Journal officiel.)

Le Blue-Book.

Ainsi que le telégraphe nous l'a appris, le gouvernement britannique a communiqué au Parlement un blue book contenant deux dépeches de date récente relatives à l'Asie centrale. Voici le texte de ces documents:

1. Lord Granville à lord Augustus Loftus, ambassadeur de la Grande-Bretagne à St-Pétersbourg.

Londres, 7 janvier 1874.

Le gouvernement de Sa Majesté a reçu de M. Doria, dans sa depêche nº 428 du 20 du mois dernier, une traduction du traité de paix conclu entre le general Kaufmann et le khan de Khiva, tel qu'il a ete publié dans le *Messager-officiel* du 30 novembre (12 decembre).

Dans l'art 1er, le khan de Khiva reconnait être l'humble serviteur de l'Empereur de Russie et renonce au droit d'entretenir des relations diplomatiques ou de conclure des traites de commerce et autres avec les souverains et les khans voisins; il s'engage ensuite à ne point entreprendre d'operations militaires contre eux, sans la connaissance et l'autorisation des autorités russes dans l'Asie centrale. Par les stipulations subséquentes, tout le territoire appartenant à Khiva sur la rive droite de l'Oxus, y compris le delta a partir de l'endroit où le bras le plus occidental se détache du cours principal du fleuve, est cédé à la Russie, qui a le contrôle exclusif de la navigation sur l'Oxus et le droit d'établir sur la rive gauche de la rivière des factoreries, entrepôts et constructions nécessaires à la formation de dépots commerciaux dans les localités choisies dans ce but par les autorites russes. Une indemnite de 2,200,000 r. est, en outre, exigee du khan, dont le payement est etendu sur 19 années, c'est-à-dire jusqu'à novembre 1892.

Il parait aussi qu'un fort destiné à recevoir une garnison russe est en voie de construction sur la rive droite de l'Oxus, près de Schourakhan et à 30 milles de la ville de Khiva à l'Est.

Le gouvernement de Sa Majesté ne trouve point d'avantage pratique a examiner trop minutieusement si ces arrangements sont strictement conformes aux assurances qui m'ont été données en janvier dernier par le comte Schouvalow, relativement au but dans lequel l'expédition contre Khiva a été entreprise. Il n'est pas disposé non plus à partager les appréhensions exagérées qui furent exprimées dans le temps par rapport au danger dont l'extension de l'influence russe dans l'Asie centrale menacerait la domination anglaise aux Indes.

En même temps, chaque pas de ce progrès rend plus désirable qu'une claire et franche entente continue à exister entre les deux pays concernant la position relative des intérêts anglais et russes en Asie, et c'est dans ce but que le gouvernement de Sa Majeste pense qu'il serait opportun, dans cette occasion, de revoir les communications échangées à ce sujet et l'état des affaires, comme elles se présentent pour l'avenir. En agissant ainsi, il remplit le desir exprimé par le prince Gortchacow dans une conversation avec sir A. Buchanan le 2 novembre 1869, lorsqu'il priait d'informer lord Clarendon que « les deux gouvernements étant libres [illegible] à l'égard l'un de l'autre, [illegible] les questions relatives à l'Asie [illegible] servirait à écarter les malentendus qui proviennent des représentations erronées de trop zélés agents subalternes. »

Au printemps de 1869 lord Clarendon, dans plusieurs [illegible] le baron de Brunnow, attira l'attention sur les progrès rapides des troupes russes dans l'Asie centrale et proposa de reconnaître un territoire neutre entre les possessions anglaises et russes, qui serait la limite de possessions respectives et serait scrupuleusement respecté par les deux puissances. »

Le prince Gortchacow, informé par le baron Brunnow des suggestions de lord Clarendon, répondit que l'idée de maintenir entre les possessions des deux empires une zone qui les préserverait de [illegible] toujours occupé l'Empereur et il autorisa le baron Brunnow à répéter au principal secrétaire d'Etat « l'assurance positive » que Sa Majesté Impériale considère l'Afghanistan comme tant complètement hors de la sphère dans laquelle la Russie peut etre appelée à exercer son influence. Aucune intervention ou ingérence, contraire à l'indépendance de cet Etat, n'entre dans ses intentions. »

Lord Clarendon, en exprimant les remerciments du gouvernement de Sa Majesté pour les sentiments amicaux qui avaient inspiré les communications du prince Gortchacow, répondit que le secrétaire d'Etat pour les Indes, ayant consulté ceux des membres de son conseil qui connaissent bien les pays en question, était parvenu à l'opinion décisive que l'Afghanistan ne saurait remplir les conditions d'un [illegible] que les deux [illegible] ont pour objet d'établir, et qu'il serait dès lors désirable que l'Oxus superieur [illegible] ligne de demarcation, au delà de laquelle aucune puissance ne fût autorisée à laisser passer [illegible]

[illegible] Clarendon à Heidelberg, en automne 1869, qu'une partie du territoire au sud de l'Oxus était réclamée par l'émir de Boukhara et que cela pourrait entraîner [illegible] différends entre les gouvernements russe et anglais.

D'autres [illegible] visite de M. Forsyth à St-Pétersbourg et eurent pour résultat une entente dont l'ensemble est exprimé par le prince Gortchacow dans sa dépêche au comte Brunnow, en date du 1er novembre 1871:

1º Que le territoire, dont Shir-Ali-Khan se trouve réellement en possession au moment actuel devait être considére comme constituant les limites de l'Afghanistan.

2º Qu'au delà de ces limites, l'émir n'aurait point à essayer d'exercer une influence ou intervention quelconque, et que le gouvernement anglais aurait à faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'empêcher de se livrer à quelque agression.

3º Que, de son côté, le gouvernement impérial userait de toute son influence pour prévenir une attaque de l'émir de Boukhara contre le territoire afghan.

Le prince Gortchacow a de plus constaté, dans un entretien qu'il eut avec sir A. Buchanan le [illegible] novembre 1869, qu'il était sûr que le khan de Kokand suivrait les conseils de la Russie de vivre en paix avec ses voisins; et quant au Kaschgar ou au Yarkand, il autorisait le gouvernement de l'Inde à assurer l'Atalik-Ghazée, qui venait d'établir un gouvernement dans cette contrée, que la Russie n'avait pas d'intention hostile à son égard et aucun desir de conquête au détriment de son territoire.

Un certain retard eut naturellement lieu dans le reglement des limites de l'Afghanistan, car cette question exigeait des investigations par rapport aux conditions locales peu connues, soit aux autorités britanniques, soit aux autorites russes. Enfin, il y eut une divergence d'opinion entre les deux gouvernements, sur la question de savoir si le Badakshan et le Wakhan faisaient ou non partie des provinces sous la domination de l'emir. Le gouvernement de Sa Majeste saisit avec empressement cette occasion pour constater derechef l'esprit de conciliation et d'amitié montré par le gouvernement impérial dans l'adhésion aux vues de la Grande-Bretagne au sujet de la ligne frontière [illegible]

Ces vues [illegible] vous ne l'ignorez pas, dans ma dépêche à Votre Excellence du 17 octobre 1872. L'assentiment du gouvernement impérial à la définition de la frontière de l'Afghanistan, comme elle y est exposée, peut être [illegible] dans les dépêches du prince Gortchacow [illegible] de Brunnow du 17 décembre 1872 et du [illegible] vier 1873.

Tel a été l'accord établi entre les deux [illegible] Pour sa part, le gouvernement de Sa Majesté [illegible] hautement proclamer qu'il l'a fidèlement [illegible] dans toute l'étendue de son pouvoir.

L'influence du gouvernement des Indes [illegible] employée avec succes à dissuader l'émir d'Afghanistan de toute intervention dans les affaires de Boukhara et de tentatives d'empiètement [illegible] territoires au delà de ses frontières; et son [illegible] sous ce rapport, avait été reconnue par le gouvernement [illegible]

Des conseils d'un caractere egalement pacifique ont été donnés par le gouvernement des Indes au souverain du Yarkand et il s'est abstenu de toute ingérence dans les affaires de Boukhara et de Khiva, quoique sollicité plus d'une fois par des envoyés de ces contrées.

Le gouvernement de Sa Majesté témoigne volontiers du fait que l'action du gouvernement russe [illegible] d'accord avec cette ligne politique, [illegible] territoire afghan, et dans le refus du général Kaufmann de donner suite aux desseins d'Abdul-Rahman-Khan, neveu de l'émir de l'Afghanistan, contre le repos de cette contrée.

Le gouvernement de l'Inde a répété et continue à répéter, à chaque occasion propice, des conseils dans le sens de ceux qu'il a jadis donnés à l'émir d'Afghanistan, mais il est assez naturel [illegible] et exprime un [illegible] se rapprocher rapidement de ses frontières.

Ses appréhensions ont été tout particulièrement [illegible] lors de la rumeur qui s'est répandue d'une expédition russe pour la prise de Merv [illegible] des tribus de Turcomans [illegible] ces parages, et [illegible] gouvernement [illegible]

Des bruits d'une expédition pareille à entreprendre au printemps prochain [illegible] différents points au gouvernement de Sa Majesté. Le plan a été recommandé, comme vous le savez, par plusieurs des organes les plus influents de la presse russe. Les tribus des Turcomans elles-mêmes assurent avoir été mises sur leurs gardes contre les autorités russes et l'on répand le bruit qu'elles ont invoqué la protection de la Perse. Il pourrait être vrai qu'une pareille expédition actuellement abandonnée et desavouée par le gouvernement de St-Pétersbourg, mais l'expérience du passé montre qu'il serait déraisonnable de considérer [illegible] de question. Des circonstances peuvent survenir [illegible] survenu plus d'une fois, qui forceraient le gouvernement à une entreprise à laquelle il était opposé dans le principe. Les difficultés des relations d'une puissance comme la Russie avec des tribus sauvages, dispersées sur des frontières telles que les déserts avoisinant Khiva, ont été parfaitement relevées par le prince Gortchacow dans la circulaire du 21 novembre 1864.

(A suivre.)

La Birmanie anglaise.

La Société de géographie a reçu une notice sur l'organisation géographique et les divisions administratives de la Birmanie anglaise. Ce territoire, qui étend les possessions anglaises de l'autre côté du Gange et du Brahmapoutra, dans la presqu'île de l'Indo-Chine, comprend trois grandes provinces: l'Aracan, le Pégou et le Tenasserim, qui tendent à une assez grande profondeur sur le littoral oriental du golfe du Bengale jusqu'à la presqu'île de Malacca.

En 1862, elles ont été réunies en un commissariat général, sous la direction du major général Arthur Phayre.

L'Aracan a été enlevé aux Birmans pendant la guerre de 1824-26. [illegible] deux provinces n'ont été [illegible] du Pegou, dans la seconde guerre birmane, 1852. Le commissaire supérieur centralise, les pouvoirs de trois commissaires generaux, qui président à leur tour aux actes administratifs de trente [illegible] commis aires deputés dans les districts. En 18[illegible], on a constitué, en outre, un commissariat judiciaire

La superficie de la Birmanie anglaise est estimée à 93,664 milles carrés environ, avec une population de 2,562,000 habitants, soit 27,5 par mille carré, ce qui est peu considérable. Mais il faut remarquer que le pays est très-montagneux et couvert d'un grand nombre de jungles impénétrables. Les frontières, qui n'ont pas moins de 4,000 milles d'étendue, sont confinées par des populations très-turbulentes. Cependant il a suffi de 6,058 agents de police en 1871-72 pour y maintenir l'ordre, ce qui fait un agent par 423 habitants et par 15 milles carrés de surface.

La division d'Aracan, chef-lieu Akyab, comprend quatre districts : l'Akyab, la région des collines du Nord, le Ramri et le Sandoway ; le premier de ces districts est lui-même subdivisé en quatre sous-districts : Akyab, Rathaidong, Myohoung et Naf.

La division du Pégou, dont Rangoun est le chef-lieu, comprend cinq districts : 1° Rangoun, avec les subdivisions de Yandoun et Touantay ; 2° Bassein, sous la juridiction duquel est placé Nyakhain gioung ; 3° Myanoung, avec deux sous-districts : Myanoung et Tharrouaddy ; 4° Prom, à l'entrée du cours inférieur de l'Iraouaddy, sur le territoire anglais, avec les sous-districts de Poungdai et Kyoung ; 5° Thayet.

La division de Tenasserim, a pour quartier-général Moulmein et comprend cinq districts : 1° l'Amherst avec la subdivision de Thatoné ; 2° le Shoay-gyen, dont la juridiction s'étend à Sittang ; 3° le Toungou ; 4° le Tavoï et Mergui ; 5° la région de la Salouen, sous-district de création récente.

Les villes du pays dont la population dépasse 10,000 âmes sont les suivantes :

Rangoun, 10,000 habitants ; Moulmein, 53,653 ; Prom, 34,682 ; Bassein, 13,577 ; Akyab, 13,284 ; Henzada (dans le district de Myanoung), 15,285 ; Tavoï, 14,467 ; Choué-doung, 12,411.

Le Japon.

On écrit de Yokohama au *Journal de St-Pétersbourg* :

Le gouvernement japonais est en ce moment en pourparlers avec le corps diplomatique accrédité près la cour du mikado, sur deux questions importantes. La première, a trait à l'admission des étrangers à se rendre dans l'intérieur du Japon. La solution de cette question, indépendamment des hésitations qui se manifestent aujourd'hui, sous le régime du vice-chancelier Ivakour, au sein du gouvernement japonais, est entravée en outre, à ce que l'on dit, par des prétentions peut-être disproportionnées que l'on attribue au représentant des Etats-Unis, M. Bingham. Il aurait demandé notamment que ses nationaux soient admis non-seulement à se rendre librement dans l'intérieur du Japon et à circuler partout pour affaires de commerce ou autres, mais encore qu'il leur soit accordé le droit, toujours sous le bénéfice de l'ex-territorialité, d'acquérir des immeubles, d'exploiter les mines, etc.

La seconde question se rapporte au droit de chasse. Un premier projet de règlement a été examiné et annoté par les représentants étrangers. La rédaction définitive n'en a pas encore été approuvée par tous les membres du corps diplomatique, mais l'entente est près de s'établir. Le droit de chasse — comme divertissement et comme industrie — s'obtient pour les étrangers par l'entremise de leurs consuls respectifs. Les permis sont personnels et non au porteur. La chasse ne sera exercée qu'à un certain éloignement des lieux habités, tels, à 3 tcho ou 350 yards pour les villes et villages et à 1 tcho ou 120 yards pour les autres points habités.

Elle sera totalement prohibée dans les régions à population compacte et où il y a danger et possibilité de porter préjudice à la sécurité publique. La saison des chasses est fixée du 1er octobre au 15 mars (n. s.). Les amendes légalement établies pour prévenir les fautes sur les étrangers qui en seront passibles par leurs consuls respectifs. On attend prochainement la solution de cette question, qui intéresse vivement les colonies étrangères.

VARIÉTÉS

De la mesure du temps à Constantinople.

(Suite et fin).

Nous avons fait observer que le système de l'heure turque était défectueux, avec une bonne montre ayant une marche uniforme, ne peut indiquer l'heure turque, sans qu'on ait besoin de l'avancer ou de la retarder journellement suivant les diverses époques de l'année. De plus l'observation du coucher du soleil est sujette à erreur, de même que les levers et couchers de tous les astres ; il est donc difficile de régler une montre à l'aide de la simple observation. Ordinairement on fait l'observation du soleil passe au méridien et on en déduit le moment du coucher par un calcul ou par des tables spéciales préparées d'avance.

Pour remédier à tous les inconvénients que nous avons signalés, la plupart des nations ont abandonné cette division du jour et aujourd'hui presque partout, on commence le jour à minuit, c'est-à-dire quand le soleil est sous le méridien, et on a par conséquent midi quand le soleil est au point le plus élevé de sa course diurne, quand il passe au méridien du lieu.

Ce passage est facile à observer à l'aide de simples instruments et permet de vérifier journellement la marche des horloges réglées sur cette mesure du temps, comme ici sous le nom d'*heure à la franque*.

Ce système d'heure est employé de préférence par la population étrangère de la capitale ainsi que par une grande partie des chrétiens de la ville.

A Péra, par exemple, ceux qui l'emploient l'appellent souvent l'heure de Ste Marie, nom d'une église catholique de notre faubourg, parce que c'est sur l'horloge de cette église qu'ils règlent leurs montres ou leurs pendules. On l'appelle encore assez souvent l'heure de la méridienne, parce qu'on l'obtient facilement à l'aide d'un cadran solaire tout pourvu d'une ligne tracée suivant le plan du méridien de Constantinople.

Cette manière de mesurer le temps est connue plus généralement dans le monde entier sous le nom d'heure vraie ou d'heure apparente, parce qu'elle est celle qui est véritablement donnée par la marche du soleil.

Ce genre d'heure est beaucoup supérieur comme exactitude au système turc, nous avons vu que ce dernier offrait une variation d'environ 6 heures par an au moins pour Constantinople, tandis que l'heure apparente ne varie guère plus de trente minutes dans une année. On le voit c'est une énorme différence, aussi les horloges réglées sur ce système sont beaucoup plus d'accord entre elles, et on n'a pas besoin d'y toucher aussi souvent.

Cette variation est due au mouvement du soleil lequel n'est pas uniforme et à d'autres causes astronomiques dont l'explication ne saurait trouver place ici, mais qui n'en sont pas moins réelles.

Ce nouveau système de la mesure du temps est encore défectueux, aussi a-t-on songé à y remédier et à en choisir un qui soit mathématiquement exact connu sous le nom de *temps moyen*, donnant *l'heure moyenne* ; c'est celui qui est aujourd'hui adopté dans presque toute l'Europe, l'Amérique et une partie de l'Asie, *c'est le seul* qui puisse être complètement d'accord avec la marche régulière et uniforme d'une bonne horloge.

Le temps moyen est réglé par un soleil fictif, qui n'existe réellement pas, et qui est supposé se mouvoir d'un mouvement mathématiquement uniforme. Cependant le point de départ de ce soleil fictif étant déterminé par rapport au soleil vrai, on peut à l'aide d'un calcul connaître journellement la position du soleil supposé par rapport au soleil vrai.

On pourra donc régler une montre sur ce soleil fictif puisque la position de ce soleil relativement au soleil visible, sera connue pour tous les jours de l'année. Si par exemple le calcul montre que le soleil fictif doit passer au méridien 5 minutes avant le soleil réel, la montre réglée sur le soleil fictif, c'est-à-dire la montre réglée sur le temps moyen, doit marquer 12 heures 5 minutes au moment du midi vrai.

Ce soleil fictif a été imaginé de telle manière que sa position ne diffère jamais notablement de celle du soleil vrai.

Par exemple, pour Constantinople, la plus grande quantité dont le midi vrai précède le midi moyen est d'environ 17 minutes 19 secondes vers le 3 novembre. Au contraire, vers le 10 février, le midi vrai est en retard sur le midi moyen de 14 minutes 28 secondes.

La coïncidence a lieu 4 fois par an, elles ont lieu à peu près pour nous :

Du 15 au 16 avril.
Du 14 au 15 juin.
Du 31 août au 1er septembre.
Du 24 au 25 décembre.

L'écart entre les deux midis forme ce qu'on appelle l'équation du temps, on la trouve journellement publiée dans les principaux journaux de la capitale par les soins de notre Observatoire.

Si l'on nous demande quel avantage on trouve à régler sa montre sur un soleil qui ne se voit pas, nous répondrons avec Arago : « qu'une pendule marchant uniformément, ne peut s'accorder avec les retours au méridien du soleil vrai ; car ces retours n'ont pas lieu après des intervalles de temps égaux ; ceux-là font donc un très-médiocre éloge de leur montre, qui disent qu'elle va avec le soleil. Seulement les midis du soleil fictif doivent différer peu des midis du soleil réel, car c'est le soleil réel qui, par sa présence au-dessus de l'horizon, règle et doit régler les travaux de la société.

Nous avons vu plus haut que le soleil fictif réunit ces conditions puisque le plus grand écart excède à peine 17 minutes.

En France, l'adoption du temps moyen a eu lieu en 1816, et depuis cette époque et grâce à ce changement, les horloges publiques ont été mieux construites, elles n'ont plus besoin d'être aussi souvent rectifiées.

Cette adoption du temps moyen est presque aujourd'hui devenue une nécessité absolue, car les départs et les arrivées des trains de chemins de fer surtout sur les longues lignes, doivent être réglés avec la plus grande précision possible, ce qu'on ne peut faire avec les autres systèmes d'heures. Aussi toutes les compagnies de chemins de fer emploient-elles l'heure moyenne.

Les conventions télégraphiques internationales imposent l'emploi de l'heure moyenne dans le service de tous les bureaux internationaux.

Il serait donc à désirer que le gouvernement décide l'adoption du temps moyen et qu'il l'impose au moins à toutes ses administrations, nous verrions bientôt disparaître les inconvénients que nous remarquons journellement par l'emploi simultané de 3 espèces d'heures dans la même ville.

L'heure turque pourrait être conservée pour régler les pratiques religieuses et être donnée par les mosquées, tandis que des horloges publiques donneraient l'heure moyenne pour les pratiques de la vie civile.

Il est certain que dans ce cas, les autorités de l'église de Sainte-Marie, qui possèdent depuis longtemps l'horloge reconnue presque comme officielle de l'heure apparente, se décideraient à adopter aussi l'heure moyenne, laquelle serait alors d'un usage commun pour toute la capitale.

Du reste, l'Observatoire pourrait, au besoin, rétablir son canon de midi, ou donner l'heure par d'autres moyens aux horloges de la capitale comme cela se fait dans toutes les grandes villes d'Europe.

E. Lacoine.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 11 avril, 9 h. 15 m. soir.

Obligations Roumélie ... fl.	44.60
d. Nouvelles ...	32.90
Anglo-Bank	125.30
Société de créd. aust-turq.	15.—
Canque austro-ottomane	49.50
Pièce de 20 francs	8.96
Agio	105.35
Change sur Londres	112.15
Crédit anstalt	194.—
National Bank	954.—
Lloyd	447.—

A la Bourse la situation est meilleure : il y a eu plus d'affaires et de l'animation dans un sens favorable.

La discussion est très animée à la Chambre des seigneurs au sujet des lois confessionnelles.

Le général de Bellegarde aide-de-camp de l'Empereur a été mis en disponibilité. Il aura pour successeurs les généraux Mondel et Beck.

On annonce la prochaine publication du *Livre Rouge*.

M. le comte Ludolf ira probablement à Madrid en qualité de ministre d'Autriche-Hongrie.

France.

Paris, 11 avril.

Obligations Roumélie fr. 100.50.

Les journaux ont été invités à ne point appuyer le mouvement dissolutioniste.

Angleterre.

Londres, 11 avril.

La paix avec les Ashantees a été signée.

On mande de Melbourne que Rochefort et les autres évadés de la Nouvelle Calédonie se sont embarqués pour l'Europe.

Allemagne.

Berlin 11 avril.

Un compromis a eu lieu entre le gouvernement et les députés au sujet de la loi militaire proposée au Reichstag. L'armée sur pied de paix pendant la durée du septennat serait de 401,000 soldats.

Grèce.

Athènes, 11 avril 8 h., 15 m. soir.

La demande adressée par M. Dethier au nom du gouvernement Ottoman, pour faire saisir les antiquités découvertes à Troie par M. Schliemann, a été rejetée par le tribunal.

Il n'y a rien de nouveau en politique et en finances, à cause des fêtes de la semaine.

COURS DES FONDS.

Londres, le 11 avril.

	Clôture.
Dette Générale	42 1/4
Emprunt 1865	60 1/4
do 1869	50 1/8
do 1871 ex-coupon	57 1/4
do 1872	68 3/4
Consolidés anglais	92 11/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 11 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Consolidation Pires		47 10 —
	Hausse	»	47 10 —
	Baisse	»	47 1 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	47 1 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 — —
» de la Société de change et de valeurs		»	3 35 —
» de la Banque de Const.		»	4 30 —
» du Crédit Austro-Turque		»	2 — —
» du Crédit Général		L.T.	7 38 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	— — —
Tramway		»	6 20 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium		Fr	92 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	21 — —
Obligations des Chemins de fer		»	103 50 —
» 2e émission		»	74 — —
Emprunt	1863	»	302 — —
	1865	»	303 — —
	1869 ... ex-coup.	»	252 — —
	1872	»	66 50 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111 10
Pièce de 20 francs	»	88 —
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	101 35
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métalique... (id).	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS du 10 avril.

Hodeida, paq. à vap. aut. *Sphinx*, c. Vladiesleevich, ayant touché Confida, Djeddah, Elwch, Suez, Port Saïd et Dardanelles div. 151 pas.
Sunderland, paq. à vap. angl. *Silistria*, c. Glarksen, ayant touché Dardanelles charb.
Alexandrie, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Baronelli, ayant touché Dardanelles div. 20 pas.
Panderma, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich div.
Salonique, paq. à vap. fr. *Meroé*, c. Lautier, ayant touché Cavalla, Dédé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. march. 70 pas.
Trieste, paq. à vap. aut. *Jupiter*, c. Hesse, ayant touché Corfou et Syra div. 224 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS du 10 avril

Taganrok, paq. à vap. aut. *Saïd*, c. Bernardini, div.
[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 9 avril.

[illegible]

Directeur-gérant N. Bordeano

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 3 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 150,000 ocques de laine déjà soumissionné à 12 1/2 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Sérasker at, le 7 avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 500,000 ocques de riz de gènes déjà soumissionné à 3 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Sér: skérat, le 8 avril 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS

Les personnes qui voudraient prendre part à l'adjudication du droit d'établissement de bains de mer dans les endroits fixés à cet effet, sont informées qu'elles doivent s'dresser jusqu'à la fin du mois courant (v. s.) au Bureau de la comptabilité de la Préfecture de la ville.

Constantinople, le 26 mars 1874.

OFFICE DES POSTES DE L'EMP. GERMANIQUE

A dater du vendredi, 10 Avril, les courriers pour l'Allemagne partiront :

Lundi et Jeudi, à 2 heures du soir voie d'Odessa,

Mardi et Vendredi, à 5 heures du soir voie de Varna,

Samedi à 10 heures du matin voie de Trieste.

L'arrivée des courriers de l'Allemagne aura lieu :

Lundi et Jeudi matin voie d'Odessa,

Lundi et Jeudi matin voie de Varna,

Le premier courrier voie de Varna arrivera Jeudi, le 9 courant ; le premier départ voie de Varna aura lieu Vendredi, le 10 courant. Le dernier courrier voie de Varna Bucharest sera déja expédié Mardi le 7 Avril à 3 heures du soir au lieu de Mercredi.

Les boîtes seront levées :

à Stamboul 1 1/2 heures,

à Péra et à Galata 1 1/4 heures

avant le départ des courriers. Aux guichets du bureau de Poste, Rue Tschoukour Djouma, les lettres simples et chargées, les échantillons et les imprimés sous bande seront reçus jusqu'à une heure avant le départ des courriers.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

AVIS.

Le Cercle Français « l'Alsace-Lorraine » invite les Détenteurs des billets de la Loterie dont le tirags a eu lieu le 15 Mars de vouloir bien retirer leurs Lots dès ce jour au 15 Mai prochain.

Ce délai passé les objets resteront acquis à la Société

Pour la Commission
de la Loterie
Le Président
J. B. Scherrer.

CHEMIN DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

AVIS.

A partir du 15 Avril courant le départ du train de 5 heures 14 min. du soir est reculé à 6 heures du soir.

UNE DAME FRANÇAISE de toute confiance désirerait entrer dans une famille *Musulmane* en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresse à Péra, n° 478 à la librairie Wick.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER. Joli appartement confortablement meublé chez une famille française très recommandable Belle exposition.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

UNE INSTITUTRICE française. pouvant enseigner aussi le grec et munie de certificats désirerait trouver une place dans une honorable famille grecque ou française.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

OUVERTURE DE L'HOTEL GIACOMO

A PRINKIPO

M. D. Logothetti, propriétaire de l'*Hôtel de Constantinople*, à Péra, prévient le respectable public et les honorables familles que son Hôtel de Prinkipo est ouvert à partir du 1er Avril. (n.s.)

On y trouvera tout le confortable voulu comme par le passé et la plus grande propreté que l'on puisse désirer.

PHARMACIE J. CALAVAS

Péra 318, à côté du Théâtre français.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

EAUX MINÉRALES, VINS MÉDICINAUX, ETC.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre.

EAU DE COLOGNE

VÉRITABLE

DE

Jean Marie Farina

DÉPOT à la Pharmacie et Droguerie Centrales, 16, 18 20, 22, Rue, Yéni-Djami, Stamboul.

NOUVEL

ETABLISSEMENT HORTICOLE

A ORTAKEUI, Rue Nar, 18.

Messieurs Wentzel et Vieweg, horticulteurs, Jardiniers fleuristes et Pépiniéristes ont l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'ils viennent de recevoir, des meilleurs établissements de l'Europe un grand Assortiment de fleurs et de plantes d'ornement les plus rares et les plus nouvelles connues jusqu'ici.

Les personnes qui voudraient bien les honorer de leur visite pourront examiner avec plaisir la magnifique collection qu'ils possèdent et seront satisfaites de la fraicheur et de la belle tenue des plantes.

Ceux qui daigneront leur accorder leur confiance ne seront point trompés tant pour les prix que pour les espèces.

Nota : Ils recommandent surtout leurs plantes de grand Camellias (en fleur) de la hauteur de 3 mètres

MM. Wentzel et Wieweg se chargent aussi de dresser des plans de jardin anglais, paysagers et autres ; ils dirigent et font exécuter des plantations et tous les travaux préparatoires pour les personnes qui leur en font la demande.

COMPAGNIE OTTOMANE.

AVIS.

M. M. les Actionnaires sont prévenus qu'aux termes de l'art. 26 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée pour le mardi 19 Mai 1874, à 3 heures et demie au domicile de la Compagnie, rue St. Lazare 88 à Paris

Tout titulaire ou porteur de 20 actions est de droit membre de l'Assemblée générale. Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaires s'il n'est actionnaire lui même (Art. 27 des statuts.)

Les propriétaires d'actions ou leurs fondés de pouvoires doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée générale, déposer leurs titres et leurs procurations, soit au siège de la Compagnie, à Beyrouth, soit au domicile élu à Paris, 88, rue Saint Lazare, vingt jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion. Il est mise à chaque déposant une carte d'admission. Cette Carte est nominative et personnelle (Art. 32 des statuts.)

Les Actionnaires qui ne pourront pas assister personnellemant à l'Assemblée trouveront des formules des pouvoirs dans les Bureaux de la Compagnie.

Le Secrétaire de la Compagnie,
J. Rambert.

FEUTRE POUR TOITURE

De Anderson et Son

Ce feutre employé avec succès par les compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et un grand nombre d'industriels en France et en Angleterre, procure une toiture ininflammable par dessus, légère et de longue durée. Les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 à 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières.

Agents et dépositaires,
L. et A. Bertin, Frères.
Cité Française.
Maison à Paris et à Londres.

LA CONSERVATION ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acqui une renommée universelle.

l'Evalina

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur bréveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation perphérique et fait disparaître la pytiriasis

Pour assurer un succés complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'Evalina

Essence pour la barbe et les cheveux L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse.

Dépôt : à Constantinople chez MM. Velitz et Cie, Yuksek-Caldirim n° 68.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

« LA TURQUIE »

POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1/2 Médjidié.

Savon à la Glycérine

POUR LA TOILETTE ET LA BARBE

Glyco Blastol

pour l'entretien des cheveux

GLYCÉRINE

de toilette

GLYCERINE CHIMIQUEMENT PURE

POUR L'USAGE PHARMACEUTIQUE.

Ces produits de la célèbre fabrique de F. A. Sarg's de Vienne, approuvés par les premiers médecins de l'Europe sont les seuls qui jouissent du patronage des principales cours.

Dépôt Général à la Droguerie Centrale Maison Della-Sudda, rue Yéni-Djami. Nos 16, 18, 20 et 22 et à la Pharmacie Della-Sudda à Péra.

Se méfier des nombreuses contrefaçons qu'on débite à Constantinople.

EAU DE LYS DE LOHSE

Méfiez-vous de la Contrefaçon

Plus de taches de rousseur ni brûlures de soleil, ni rides ; beauté et jeunesse peuvent être seulement obtenues par l'emploi sur l'**EAU DE LYS** de LOHSE approuvée par l'académie royale de médecine de Prusse, par les médecins des plus célèbres et en général par toutes les facultés de médecine.

Des dames et des messieurs ont essayé et reconnu l'efficacité de ce moyen d'embellissement, qui préserve contre les brûlûres du soleil, donne au teint une blancheur éclatante, adoucit la peau et prévient les chaleurs du visage.

On peut se procurer la dite EAU DE LYS seulement chez Lohse, fournisseur de la cour de Berlin 16 Jagerstrasse.

Dépôt à Constantinople chez MM. Velitz et Cie.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrivé Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général
Herbert Haddan, E.C.

8me ANNEE N° 83. — Sepher 27 1291. — MARDI 14 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	[illegible] francs	[illegible] francs	[illegible] francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 13 Mars.

BULLETIN POLITIQUE.

L'évasion, de la Nouvelle-Calédonie, de MM. Rochefort, Paschal Grousset et autres déportés, continue à faire grand bruit à Paris, dans les journaux et dans les sphères officielles.

Il y a ce quoi qu'en puisse dire le *Français*, un échange de notes entre le cabinet de St-James et celui de Versailles. La preuve s'en trouve dans une lettre adressée de Londres, le 31 mars, au *Constitutionnel*, et qui contient les passages suivants :

« Depuis trois jours il y a, entre le cabinet de Versailles et celui de Saint-James, un échange de notes dont la dernière a été même tres-aigre, au sujet de l'évasion de Rochefort, Grousset et consorts.

« D'après le cabinet anglais, le navire qui a enlevé les cinq prisonniers a été équipé et frété par des amis des prisonniers de Paris, le navire était français, monté par 26 hommes d'équipage tous décidés à faire, si besoin était, le coup de feu lorsque le moment serait venu. Les prisonniers à enlever étaient dis-sept. Au signal convenu, cinq seulement ont pu être prets, les autres étaient occupés à une corvée.

« Le vaisseau en question avait le drapeau anglais, frauduleusement arboré, dit le gouvernement anglais. De son côté, le gouvernement français prétend savoir que le vaisseau a été équipé, monté et frété en Angleterre, et que le gouvernement anglais ne pouvait ignorer sa destination, d'autant plus que ses croisières l'ont rencontré ; que, partant, l'évasion s'étant effectuée sous la protection du pavillon anglais, l'Angleterre doit les rendre ou doit en être responsable.

« Le vaisseau a croisé en vue de Nouméa plusieurs jours ; il portait un double pavillon de l'Etat, et avait même deux canons à l'avant-bord. »

Le *Constitutionnel* est un des deux organes officieux de M. de Mac-Mahon, il est donc certain que cette feuille n'a publié ces renseignements qu'après avoir pris des informations à la présidence. Ils concordent du reste avec ceux recueillis par l'*Evènement*, le *Nord*, l'*Independance belge*, le *Times*, le *Daily News*, etc., etc.

La prolongation de la maladie de M. de Bismarck, la longue convalescence qui semble devoir s'en suivre, commencent à semer l'inquiétude dans les regions gouvernementales de Berlin, et la *Morgen Post* de Vienne, qui a toujours soutenu la politique du prince chancelier, s'exprime ainsi :

« La situation de l'Allemagne libérale est grave. C'est le moment où, plus que jamais, on aurait besoin, en tout et partout, de la *main de fer* du prince de Bismarck. Au sein du Parlement, les ennemis de l'empire, soit ultramontains, soit socialistes, soit particularistes, combattent l'ordre de choses actuel, tandis que la majorite est divisée en deux camps et que le parti progressiste ne veut plus marcher aveuglement avec le parti national-libéral. La loi militaire, le reve du vieil empereur-soldat, peut amener non-seulement un grave conflit parlementaire, mais encore une crise politique générale. Et il y a un danger plus grand encore qui menace de fondre sur le nouvel empire: la réaction. Il faut avouer qu'une fois M. de Bismark disparu de la scène politique, une assez sombre perspective s'ouvrira pour l'Allemagne libérale. »

Le *Fremdenblatt*, de son côté, considère comme critique la situation de l'empire allemand par suite de la maladie de M. de Bismarck.

« On nous assure, à la verite, dit ce journal, que le moment critique de la maladie du chancelier de l'empire allemand est passe ; mais on ne saurait en dire autant du mal qui entrave le developpement de l'empire allemand. A l'égard de ce dernier, il semblerait presque que la crise serait seulement sur le point de se déclarer. »

Depuis l'installation du cabinet Disraeli les députations succèdent aux députations avec une rapidité qui a quelque chose de vertigineux. Toutes viennent demander des dégrevements d'impôts au nom d'intérets les plus opposes.

Tandis que les uns sollicitent le maintient de l'income tax et un allegement des impôts qui grevent la propriété, les autres demandent la suppression des impôts indirects, qui pèsent sur la population pauvre d'une maniere spéciale, et somment respectueusement le ministre d'avoir à faire supporter à la propriété territoriale une part plus lourde des charges publiques.

Il va donc falloir beaucoup de tact, beaucoup d'habileté au nouveau ministère anglais pour satisfaire tous les appétits.

Rien de nouveau sur la situation des troupes républicaines et des bandes carlistes, dans l'Espagne du Nord.

Par les télegrammes précedents on peut cependant se rendre compte de l'importance de la lutte et de la gravité de la situation. En voici deux.

« Madrid, 29 mars.

« Des telegrammes de Santander confirment les avantages obtenus par les troupes républicaines. Elles ont pris d'assaut le village de Murrieta, et tous les défenseurs carlistes de cette position ont péri. Là elles se sont retranchées en canonnant sans interruption les lignes carlistes, situées à 300 metres en avant. Hier après-midi la canonade continuait

« L'amiral Topete a marché à l'assaut à la tête de l'infanterie ; une balle s'est logee dans la manche de sa capote sans le blesser.

« La blessure du géneral Loma est légere. »

« Madrid, 30 mars.

« La *Gaceta* publie un télégramme daté de Somorrostro, vendredi à 9 heures et demie du soir, qui confirme l'occupation des maisons de Murietta Barriada.

« L'attaque définitive dirigee contre la position de San Pedro de Abante est suspendue, parce que les troupes republicaines dans l'attaque de cette position se trouvent battues par les batteries placées dans toutes les tranchées des carlistes.

« Un telegramme, daté de samedi l'après-midi, annonce que le feu de la mousqueterie a recommencé dès le point du jour.

« L'artillerie contrebat les batteries ennemies.

« La nuit a été employée à fortifier les maisons occupées hier, à remplacer les troupes fatiguees, à retirer les blesses du champ de bataille.

« Une nouvelle batterie avancee a été placée sur l'église de San Pedro. »

LE CLERGE AUTRICHIEN ET L'ENCYCLIQUE.

La lutte entre l'episcopat et le gouvernement Autrichien a pris une intensite telle qu'il n'est pas possible que nous ne nous y arretions point.

C'est l'Encyclique papale qui est venue lui imprimer une impulsion nouvelle, et a souleve, au sein de la Chambre des Seigneurs, l'opposition qui a eclate contre les lois confessionnelles.

Il est évident, à cette heure, que les resistances qui se sont produites, et se produisent chaque jour en Prusse, au sein du clerge, contre les lois elaborees par M. de Bismarck, vont avoir leur pendant en Autriche, malgre le caractere modere des projets presentes par M. Andrassy.

Le gouvernement Austro-Hongrois doit s'attendre à ce que la lutte sera acharnee. Les conferences tenues par les eveques en sont la preuve.

De plus quelle base d'action l'episcopat Autrichien prend-il pour combattre les lois confessionnelles ? Il prend le *memorandum* du cardinal Rauscher.

Mais ce qui est bien autrement serieux, c'est l'Encyclique du Pape, que tous les eveques de l'Empire ont acclamee, y compris l'éveque-aumonier en chef de l'armee.

Cette Encyclique etant le drapeau autour duquel le clerge entier est venu se grouper, pour marcher au combat, resumons donc brievement ce document.

Il debute en declarant qu'aux persecutions de l'Eglise, que le Saint-Pere a deplorees dans son Encyclique du 24 novembre de l'annee passee, une nouvelle persecution est venue s'ajouter, qui est d'autant plus affligeante qu'elle part de l'Autriche « qui autrefois, aux plus grandes epoques des Etats chretiens, a ete l'alliee la plus fidele du Saint-Siege et a vaillamment combattu pour la foi catholique. »

Dans l'allocution du 22 mai 1868, le Saint-Pere avait condamne les lois confessionnelles qui venaient d'etre proposees, « mais aujourd'hui de nouvelles lois sont soumises au Reichsrath, qui tendent evidemment à conduire l'eglise catholique au plus funeste asservissement, à lui faire subir la volonte arbitraire du pouvoir de l'Etat. »

Plus loin, le document dont nous nous occupons, explique le pouvoir surnaturel du gouvernement ecclesiastique, et montre comme quoi les projets de loi lui portent prejudice, « car, selon ces lois, l'Eglise de Jesus-Christ est consideree, presque en tout ce qui concerne le gouvernement des fideles, comme etant entierement soumise au gouvernement de l'Etat. Ceci est etabli ouvertement et quasi pose en principe dans l'expose des motifs. »

L'Encyclique ajoute ensuite:

« Quant à ces lois auxquelles l'expose des motifs sert d'introduction, elles semblent, comparees aux lois prussiennes, être moderees; mais, en verité, elles sont conçues dans le même esprit et portent le meme caractere et preparent à l'eglise en Autriche le meme sort funeste. »

L'alinea suivant traite de l'abolition du Concordat et contient une nouvelle protestation contre cette mesure. Le pape parle ensuite de la prétendue modification, que l'on prend pour pretexte des mesures contre l'Eglise catholique, au sujet du dogme de l'infaillibilite. Il s'exprime ainsi :

« Mais s'il est des gens en Autriche qui abandonnent la religion catholique sous des pretextes aussi vains et aussi futiles, l'auguste monarque, avec ses glorieux ancetres et toute la maison imperiale, la plus grande partie de la population, à laquelle on vient de donner des lois basees sur de tels pretextes, lui sont restes fideles et ne l'abandonneront point. »

Il est également dit plus loin que le Pape a le ferme espoir que les eveques protegeront les droits de l'Eglise, et que l'Empereur François-Joseph, que le Saint-Pere « vient de conjurer par une nouvelle lettre, de ne pas tolerer dans son vaste Empire l'asservissement deshonorant de l'Eglise » ne sanctionnera pas ces lois.

Depuis, l'Empereur François-Joseph et M. Andrassy ont répondu à Pie IX et, à ce qu'assure le telegraphe, la lettre du ministre Austro-Hongrois serait conçue en termes tres énergiques. Mais c'est une raison de plus pour que le conflit s'envenime, et prenne des proportions de plus en plus grandes.

Le Pape répliquera evidemment et le debat, au lieu de se circonscrire, s'elargira encore.

Deja les lettres pastorales, les articles de la presse, les discussions dans les Chambres et dans les réunions publiques, ont seme le trouble dans les esprits et dans les consciences et le conflit va sans cesse en grandissant.

Ainsi, et c'est la constatation à laquelle nous voulions arriver, l'Autriche se trouve, à peu de choses pres au meme point que l'Allemagne apres le vote des lois confessionnelles par le Parlement federal.

La situation est grave.

Le cabinet de Vienne va-t-il s'engager dans l'impasse, dont M. de Bismarck cherche vainement l'issue, où resistera-t-il, egalement, aux entrainements des ultra-liberaux et aux coleres des clericaux? Saura-t-il, pourra-t-il garder une attitude juste, energique, en meme temps que moderee?

Le bonheur, la tranquillite, l'avenir de l'Austro-Hongrie sont peut-etre contenus dans les resolutions que le ministere prendra, dans cette circonstance, d'accord avec le trône.

Que l'un et l'autre reflechissent donc avant d'agir.

CHRONIQUE.

Ce matin Son Excellence Alexandre Carathéodory effendi, ministre de Turquie à Rome, a eu l'honneur d'etre reçu en audience de conge par S. M. I. le Sultan.

C'est ce soir qu'aura lieu à la légation de Perse le grand dîner diplomatique de S. E. Mohsin Khan à l'occasion de [illegible] le Schah.

Jeudi soir, le general Ignatiew donnera, au palais de l'ambassade de Russie un grand diner diplomatique auquel il a déjà invite les hauts fonctionnaires de la Sublime Porte.

A la suite de nouvelles instructions qu'il a reçues de son gouvernement, l'ambassadeur Ottoman à Paris a dû retarder de quelques semaines son depart pour Lisbonne, où il doit se rendre pour presenter au roi de Portugal les lettres du Sultan qui l'accréditent en qualité de représentant de la S. Porte.

Nous avons dit dans notre précédent numéro que les anciennes draperies qui couvraient le sanctuaire de la *Kiabe* de la Mecque étaient arrivees à Constantinople vendredi dernier et qu'elles avaient été deposées dans le Sérail de Top-Capou, où se trouve déjà le *Hirkaï-Chérif*.

D'apres nos informations ultérieures la cérémonie qui accompagne ce depot aura lieu aujourd'hui en presence du grand-vizir, du Cheïk-ul-Islam, des ministres et des ulemas et au milieu d'un grand concours de troupes. Apres la cerémonie ces reliques seront exposées à la vénération publique durant trois jours pendant lesquels la population musulmane sera admise à les visiter.

Par un avis officiel le gouvernement impérial informe le public qu'une salle de consultation a été établie dans l'hôpital annexe dernierement à l'école civile de médecine d'Akhour-Capou. Des médecins de l'ecole ont éte designes pour donner des consultations gratuites aux personnes des deux sexes qui se présenteront à l'hôpital. Les consultations auront lieu tous les jours de 6 heures à 9 heures à la turque, les vendredis et dimanches excepte.

Voici en quels termes le journal : *La Roumanie*, annonce la mort de la Princesse Marie, fille du prince regnant de Roumanie :

« Un immense malheur vient de frapper la famille regnante. Leurs Altesses ont eu la douleur de perdre en quelques heures, de la scarlatine, leur fille unique, la Princesse Marie, qui était nee en septembre 1870.

Le pays tout entier s'associera à la douleur de ce pere et de cette mère frappes dans leurs plus chères affections. Tous les partis, oubliant leurs griefs devant cette tombe qui n'est pas encore fermée, voudront certainement témoigner au Souverain de Roumanie et à Son Auguste Epouse la part qu'ils prennent à leur inconsolable chagrin. »

Les peintres d'histoire sont rares à Constantinople, et c'est vraiment une bonne fortune quand on peut en decouvrir un ayant du talent. Nous ne passerons donc pas sous silence la visite que nous avons faite à l'atelier de M. Tony Terenzio.

L'œuvre capitale, en ce moment, de M. Terenzio est une immense toile representant la bataille navale dans laquelle Lazzaro Moncenigo, conduisant une flotte venitienne, fut battu par les Turcs, en 1659, lorsqu'il voulait franchir les Dardanelles.

Le peintre a choisi le moment où le commandant venitien, blessé à mort, est emporté dans une barque, loin du combat.

Le tableau de M. Terenzio est loin d'etre fini et cependant il a déjà des qualites étonnantes, de couleur et de mouvement.

Nous n'hésitons pas à dire, que quand il sera acheve, quand tous les plans auront été relies entre eux par les derniers coups de brosse, le tableau de M. Terenzio sera une œuvre digne de figurer à l'une des prochaines expositions de l'Europe.

Depuis quelques jours M. Henri Ketten est de retour à Constantinople, et l'eminent artiste se propose de partir prochainement pour l'Amerique. Avant d'entreprendre ce long voyage M. Ketten a bien voulu se faire entendre une dernière fois de notre public, et les applaudissements qu'il a recueillis dernierement garantissent le succès de cette derniere audition.

Le programme, que nos lecteurs trouveront plus loin, est des plus attrayants, et M. Ketten ne se menagera pas dans cette soirée, où il se fera applaudir comme compositeur et comme exécutant.

Ce concert aura lieu demain mercredi.

A la suite d'une altercation survenue entre M. Manasse et M. Kolletz il avait éte question de la résiliation de l'engagement de ce dernier.

Apres une explication dans laquelle M. Kolletz a donné pleine satisfaction à M. Manasse notre premier tenor reprend ce soir son service.

Dimanche prochain, 19, matinée musicale, donnée dans la Salle Adam, passage Hazzopoulo, sous le haut patronage de Mme la comtesse de Vogüé.

La bénéficiaire, Mlle Marguerite Ormeau, est une jeune fille qui fera ses debuts dans cette matinée en chantant l'air de *Robert le Diable* : « *Robert, toi que j'aime!* »

Le reste du concert sera compose de *Casta diva*, de *Norma*, chanté par Mme Livadari ; — d'un *quatuor* pour flûte, violon, violoncelle et piano, par MM. Barozzi, Marchezi, Collaro et Ricci, — d'un *Menuetto* de la sonate 8 de Beethowen, par MM. Julliard, Dussap et Barozzi, — de *Jésus de Nazareth* de Gounod, chanté par M. Lanzoni, — de la Valse de *Faust*, chantée par Mme Livadari ; — d'un grand *Trio* (en re mineur) exécuté par MM. Julliard, Dussap, et Ricci, et du *Stabat Mater* de M. Dussap.

Les noms de Mme Livadari et de MM. Lanzoni, Julliard, Dussap, Barozzi, Ricci, Collaro sont de ceux qui attirent la foule.

Mercredi, 15, representation extraordinaire, au Théâtre Français, au bénéfice de M. Dominique, caissier du théâtre.

On jouera *M. Choufleury* pour lequel Mlle Taulin a bien voulu preter son concours ; — le *Bresilien* et le *Garçon de chez Very*.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

II. (suite).

Mlle de Bois-Yron ne put s'empêcher de rire.

— Sceptique! dit-elle, qui ne respecte pas même la vieillesse ! Ainsi, c'est bien decide, vous me quitter ?

— Je vous reverrai demain... Mais, vrai, aujourd'hui, je suis tourmente de Daniel, et j'ai hâte de rentrer à Baradieu, pour voir s'il n'est rien arrive.

Comme Baradieu achevait ces mots, il vit tout à coup se dresser a deux pas de lui, au coin de l'allee, le vieux Barroin qu'il n'avait pas aperçu tout d'abord.

— Pardon! dit aussitôt le vieillard en ôtant respectueusement son chapeau, monsieur le marquis, ne viens je pas de vous entendre dire que vous étiez tourmenté de monsieur votre frere?

— En effet, fit vivement Baradieu : est-ce que tu l'aurais vu ?

Voir le numéro du 11 avril.

— Non, repondit Barroin, mais je crois pouvoir vous assurer qu'il ne court aucun danger. Il a passe une grande partie de la nuit a Nevers, à un grand bal.

— Lequel? interrogea le marquis avec etonnement

— Celui que donnaient M. et Mme de Montdesert, repliqua Barroin

Et pendant qu'à ce nom Baradieu fronçait le sourcil avec une sombre energie, Mlle de Bois-Yron reprimait un cri pres d'echapper de ses levres pâles.

Mais ce ne fut qu'un eclair, et il suffit d'un mot du marquis pour remettre la jeune femme.

— Diane ! qu'avez-vous ? s'ecria-t-il.

Et aussitôt Mlle de Bois-Yron secoua la tête comme au sortir d'un rêve, et, sans qu'elle se rendit compte de ce mouvement, elle serra plus etroitement encore le bras sur lequel elle s'appuyait.

Heureusement que la voix du notaire vint faire diversion à ce penible et mysterieux incident.

— Monsieur le marquis, quand vous voudrez! cria le tabellion qui, le chapeau à la main, était venu à la rencontre de Baradieu

— Je suis à vous, monsieur Boulardot, dit le marquis.

Et s'adressant à Diane à voix basse :

— Souffrez-vous encore ? murmura-t-il.

— Non, repondit-elle. Ce n'est rien... un éblouissement... c'est passe... Vous reviendrez, n'est-ce pas, Richard ?

— Voulez-vous que je reste?

— Non ! fit-elle vivement, je vais me reposer un peu... et ce sera fini... je connais cela .. je suis sujette à ces accidents... Barroin le sait. . n'est-ce pas Barroin ?

Le vieux serviteur, témoin muet de cette scène que peut-être il avait provoquee sans le vouloir, fit, sans parler, un signe d'affirmation

— A bientôt alors, Diane! dit Baradieu rassuré.

Un instant apres, il etait assis dans le cabriolet de M. Boulardot côte à côte avec le notaire.

Quant à son cheval, il suivait à quelques pas, en arriere, tenu à la main par son valet.

Diane regardait Baradieu et le notaire s'éloigner. Elle leur fit de la main un adieu amical, et bientôt elle les vit disparaître sous les avenues du parc du Bois-Yron.

III

[illegible]

M. Boulardot s'etait pique d'honneur à l'idee de posseder à ses côtes l'un des plus grands seigneurs du pays, et, en quelques secondes, le cabriolet franchit la grille du parc de Bois-Yron avec une rapidite dont la vieille et paisible jument avait depuis longtemps perdu le souvenir.

— Ah ça ! mais, mon cher notaire, dit Baradieu en riant, nous allons comme la poste... Permettez-moi d'interceder pour Perdrix...

— Bah ! bah ! repliqua Boulardot, qui cependant ralentit l'allure de l'honnête jument, c'est une bonne bête, et qui ferait encore ses dix lieues par jour. Dame, je ne dis pas que pour la course elle vaudrait vos pur-sang. . Car vous avez des pur-sang, je crois ?

— Quelques-uns, oui, monsieur Boulardot : j'ai beaucoup aime les chevaux : j'ai meme eu un instant la folie de l'elevage... mon parc, vous le savez, est merveilleux pour cela

— Merveilleux, c'est le mot, répeta le notaire avec enthousiasme. Ah ! monsieur le marquis, quel domaine ! ... Tenez, pas plus tard qu'hier, je me le disais encore en passant devant la porte d'entree... j'etais justement avec ma femme...

— Comment ! monsieur Boulardot, interrompit Baradieu d'un ton de reproche, vous avez passe devant chez moi avec madame Boulardot, et vous n'êtes pas entré? Ah! c'est mal.

— Monsieur le marquis, vous me confusionnez de tant de bonté ! répondit le notaire, rouge de plaisir. Je ne me serais pas permis...

— Allons donc ! Ne sommes-nous pas de vieux amis ? J'aurais ete enchante de faire les honneurs de ma maison à Mme Boulardot.

— Trop bon, mille fois trop bon. D'ailleurs, pour tout vous dire, j'en eusse conçu l'audace, que ma femme m'en eût empêché.

— Et pourquoi ? s'ecria Baradieu surpris

— Dame ! on dit que vous avez une menagerie chez vous, des bêtes feroces, que sais-je... et ma femme en a une peur !

Baradieu se mit à rire franchement.

— Le fait est exact, dit-il, j'ai en effet dans mon parc quelques animaux .. C'est un sport comme un autre, et ça m'a beaucoup interesse pendant quelque temps. Mais je vous supplie de dire à Mme Boulardot qu'il n'y a aucun danger et qu'elle peut venir au château sans crainte... Mes bêtes ne se promenent pas librement dans la propriété. Je leur ai fait faire des boudoirs dont les barreaux sont solides.

— C'est egal, monsieur le marquis, moi, je ne pourrais pas dormir à côté de ces bêtes-là. Au moindre bruit, je croirais toujours entendre quelque lion ou quelque tigre gratter à ma porte.

— Bah ! on s'y fait ! et même autrefois j'ai poussé la temérite jusqu'à entrer dans leur cage.

— Vous ? s'ecria Boulardot en regardant Baradieu avec des yeux grands comme des [illegible]

— Non, plus maintenant. Autrefois ! Depuis, j'ai renonce à ce genre de sport.

— Ah ! tout de meme, vous avouerez que c'est une drôle d'idee !...

— Elle m'avait précisement seduit par son etrangete : un soir, en entrant par hasard au Cirque, j'avais eté exaspere de voir une foule absurde jouir voluptueusement des coups de cravache dont un dompteur rouait quelques malheureux lions. Je sortis le cœur plein de dégoût pour la crapule lâche des hommes.

— Mais, cependant, permettez ! objecta Boulardot.

— Le lendemain, poursuivit Baradieu, qui peu à peu, en se reportant à ce singulier souvenir de sa vie a outrance, etait devenu grave, je dejeunais avec quelques amis et la conversation tomba precisement sur ce dompteur qui faisait courir tout Paris. Je dis le degoût que j'avais eprouve et je pris la defense des lions contre la foule stupide. On rit: je m'echauffai et j'en arrivai a affirmer cette folie, un peu d'apres Jules Gerard, beaucoup d'apres ma conviction personnelle, que le lion, animal noble, n'aurait pas meme besoin d'être dompte par la cravache pour respecter l'homme qui entrerait dans sa cage, s'il lisait dans ses yeux un courage egal au sien. On paria. J'achetai des lions et je gagnai mon pari ; puis quand je les eus, je n'eus plus le cœur de m'en separer. Et voila comment je possede une menagerie qui ne contient d'ailleurs, à proprement parler, qu'une seule bete fauve.

— Bizarre ! bizarre ! fit le notaire qui n'avait evidemment pas compris la grandeur etrange de l'anecdote racontee si simplement par Baradieu. Toutefois, je vous ferai remarquer, monsieur le marquis, qu'aux termes des lois et reglements, vous commettez là une belle et bonne contravention.

— Oh ! repartit Baradieu, je suis bien avec la gendarmerie, et cette institution me laisse tout a fait tranquille, ainsi que mon lion roux

— Un lion roux? s'ecria Boulardot avec un frisson! Eh bien, vrai ! ce sont là des mœurs d'un autre âge, et qui jurent avec les progrès de la civilisation moderne. Ah ! vous avez mene là une existence que j'oserai qualifier d'un peu excentrique. Cela a même quelque chose d'anglais... Et si un pauvre petit bourgeois comme moi s'avisait d'avoir de ces goûts...

— Et pourquoi pas, monsieur Boulardot? D'ailleurs, en dépit de toutes mes folies, vous, du moins, vous pouvez attester que je n'ai perdu ni ma fortune ni le château de mes peres.

— C'est vrai ! fit le notaire redevenu plus grave, et vous êtes un des rares exemples de la noblesse restée fidèle à son toit et à ses souvenirs. Ah ! monsieur le marquis, continua Boulardot avec un soupir, les grandes fortunes s'en vont!

Baradieu eut un mouvement d'attention marquee et ne repondit pas, esperant sans doute que le notaire allait mettre la conversation sur un terrain plus interessant.

— Tenez ! là, à droite, poursuivit Boulardot en designant des champs, c'etait le domaine du duc de la Frette. Ses fils ont tout vendu. Regardez ! des choux ! d'ignobles choux *ubi Troja fuit* !

— Argent sur champ de sinople ! fit Baradieu. Vous avez raison. Aussi est-ce avec un profond chagrin que je vois Mlle de Bois-Yron se défaire peu à peu...

Baradieu attendait probablement une replique, mais il en fut pour ses frais d'invite, car l'officier ministeriel se réfugia dans une quinte de toux pour ne pas repondre.

Le marquis comprit et n'insista pas.

M. Boulardot etait le notaire le plus honnete de l'univers, et sans doute poussait-il à l'exces le scrupule du secret professionnel.

Baradieu reprit, un instant apres :

— Toutes ces ventes doivent beaucoup vous occuper ..

— Beaucoup, en effet, depuis quelque temps, repondit le notaire, heureux de trouver une tangente pour echapper à la question indiscrete du marquis. J'ai l'honneur de posséder la confiance de la noblesse du pays, et cet honneur me vaut même des clienteles inattendues... Ainsi, par exemple, c'est moi qui ai achete, il y a quelques mois, la Franquepée pour M. le comte de Montdesert. .

— Ah ! oui, je sais ! dit Baradieu en reprimant un mouvement.

Et comme si une curiosite nouvelle, inattendue, se fût emparee de lui :

— Ne m'a-t-on pas dit egalement, ajouta-t-il, que le comte de Montdesert se port candidat aux prochaines elections ?

— Precisement, monsieur le marquis, candidat liberal, qui doit être soutenu par tous les comites independants du departement.

Baradieu regarda le notaire.

(*A suivre*).

C'est un spectacle coupé, mais composé de pièces charmantes, pleines de verve et d'esprit.

Nous avons la conviction qu'il y aura salle comble.

Le public sera heureux de prouver au bénéficiaire sa bienveillance, pour les soins attentifs qu'il met à satisfaire le public.

Il n'est pas toujours facile de contenter ce personnage à mille têtes qu'on appelle : *Tout le monde !* et M. Dominique y parvient cependant.

La soirée de mercredi sera donc très-brillante.

—

Une dépêche d'Ismaïlia, en date du 31 mars écoulé, porte ce qui suit:

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 21 mars, *trente-six* navires, jaugeant ensemble *soixante-dix mille* tonnes. La recette du service du transit, du 21 au 31 mars, s'est élevée à la somme de *sept cent cinquante quatre mille francs.*

—

On écrit d'Adana que la neige est tombée avec une extrême abondance sur les montagnes du Taurus ; des vallées et des ravins ont été entièrement comblés. Sur le terrain de l'exploitation des mines de Bulgar-Maden, dans la chaîne du Taurus, presque toutes les entrées des galeries se trouvent cachées sous trente et quarante pieds de neige. Les vieux de la montagne assurent que de mémoire d'homme on ne se souvient d'un hiver aussi rigoureux.

—

On nous écrit de Beyrouth en date du 25 mars :

Les nouvelles qui nous parviennent des différentes parties de la Syrie nous font un bien triste tableau de la misère et des dégâts qui ont été apportés par la rigoureuse saison d'hiver que nous traversons cette année.

On écrit de Housné-el-Akrak (district de Homs) que la mortalité est grande parmi les bestiaux à cause de la température, excessivement froide et de la neige qui couvre la plaine et les montagnes. Deux hommes du village de Marmita sont morts de froid ; plusieurs femmes ont eu le même sort dans le Nahié de Cheik-Abbas et dans le même arrondissement la foudre tombant sur une écurie a fait périr plusieurs animaux qui s'y trouvaient. Enfin, sur la route du village Tel-Hanné un individu a été trouvé mort de froid.

Les nouvelles reçues de Laïda portent que par suite des grandes pluies qui sont tombées, les pertes sont considérables, surtout dans les villages de l'arrondissement de Gebâa, (district de Saïda). Ces nouvelles disent que le pont de Djîrs-el-Aïné qui relie Saïda à Damas et au Liban a été emporté, qu'un grand nombre de maisons se sont écroulées et qu'une quantité considérable de bestiaux a péri par la faim.

D'après un rapport officiel de l'autorité de Saïda, les pertes et dommages survenus dans ce caza se décomposent comme il suit : 13 chameaux ; 4985 chèvres et moutons ; 22 chevaux ; 834 bœufs vaches etc, et 280 maisons écroulées.

A la suite de ces pertes désastreuses on comprend aisément que la situation de la population de ce district soit fort pénible.

La route de Damas est toujours interceptée par une grande quantité de neige, malgré tous les efforts que la Compagnie Impériale Ottomane déploie pour la déblayer.

En attendant l'ouverture de la route, le Valy de Syrie, Halet Pacha, continue à séjourner à Beyrouth où sa présence a ajouté un éclat nouveau à la fête qui a eu lieu le jour de l'anniversaire de la naissance du Schah de Perse.

—

On nous écrit de Jérusalem en date du 4 avril:

La Pâque des catholiques a été célébrée cette année avec beaucoup d'ordre et de tranquillité et aucun accident n'est venu troubler la solennité de ces fêtes, bien que plusieurs chrétiens appartenant à d'autres rites assistaient aux processions du clergé latin. Espérons que les fêtes grecques et arméniennes passeront avec le même ordre.

Le nombre des pèlerins catholiques s'élève cette année à environ 750 dont la plupart sont des Français appartenant aux classes élevées de la Société française.

A côté des pèlerins orthodoxes, arméniens et catholiques dont le nombre peut s'élever à 5 à 6 mille il faut citer les pèlerins mahométans qui, de retour de la Mecque, viennent visiter la mosquée de Harem-i-Chérif et le sanctuaire de Halil-ul-Rahman dans l'Hébron. L'affluence de ceux-ci est beaucoup plus grande que les années précédentes.

Les réparations entreprises depuis quelques années dans le *Harem-i-Chérif* (Temple de Salomon) viennent d'être achevées. Par mesure de précaution, et vu l'affluence des pèlerins musulmans, le mutessarif de Jérusalem, a interdit provisoirement l'entrée de ce temple aux chrétiens qui depuis quelques années étaient admis à visiter cet édifice, si remarquable à tous les points de vue.

—

Les avis de l'Anatolie portent que les prochaines récoltes de blés et d'orges se présentent sous l'aspect le plus satisfaisant et seront, comme pour la province de Smyrne, d'un rendement très-rémunérateur.

La récolte de fèves évaluée en temps ordinaire à environ 200,000 kilos pour le Vilayet d'Aïdin, est totalement perdue.

Les ensemencements de printemps commencent dans les meilleures conditions.

—

On lit dans le *Hadicat-el-Akhbar* en date du 2 avril :

Les objets volés il y a quelque temps à l'église grecque-catholique de Damas, viennent d'être retrouvés par la police locale, et la plupart des voleurs se trouvent déjà entre les mains de la justice. Dix-sept malfaiteurs, sur les vingt-et-un qui composaient cette bande, ont été arrêtés et les autres énergiquement poursuivis, ne tarderont pas à être pris. Parmi les effets trouvés en la possession de ces malfaiteurs se trouvent ces objets volés depuis deux ans. Le gouvernement général a institué une commission spéciale d'enquête pour procéder à l'interrogatoire de ces criminels.

Les pluies ayant cessé de tomber depuis quelques jours et la Compagnie étant parvenue à déblayer la route et à reprendre son service, le gouverneur général de Syrie, Halet pacha, est parti ce matin pour Damas, reconduit jusqu'à la diligence par les autorités impériales et les notables de notre ville.

Izzet pacha, ex-muchir du 5e corps d'armée, est parti jeudi dernier pour Constantinople, et le même jour son remplaçant Yaver pacha, arrivait dans notre ville, à bord du paquebot autrichien. Les honneurs militaires dus au rang de ces hauts dignitaires leur ont été rendus à Beyrouth.

—

LE BEY DE TUNIS
ET LE KHASNADAR MUSTAPHA.

La question des réclamations financières du gouvernement tunisien contre le général Mustapha, ancien ministre, et dont nous avions dit un mot dans nos précédents numéros, vient d'avoir son dénouement par une transaction. Nous donnons ci-après la copie de l'acte qui vient d'être conclu à ce sujet.

Par la lecture de cette pièce le lecteur tout en prenant connaissance des détails de cette affaire verra que cette affaire a commencé par un acte de démence de la part S. A. et s'est terminée de même.

Mais avant de procéder à cette publication nous avons cru devoir la faire précéder par deux mots de préambule servant d'explication à la première partie de l'acte lui-même, pour l'édification du lecteur. Nous avons en ceci un autre but aussi, celui de fournir une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé dans nos précédents articles.

Pendant que le général Mustapha s'excusait de ne pas pouvoir se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée à plusieurs reprises par la commission chargée de statuer sur cette question, tantôt pour les raisons que nous avions énumérées dans nos précédents numéros, tantôt pour cause d'indisposition qui devait le retenir chez lui pour plusieurs jours, il cherchait, d'autre part, à ce que l'affaire se terminât par une composition à l'amiable. A cet effet il adressa au gouvernement plusieurs lettres officielles et d'autres privées sollicitant la solution de son affaire par ce moyen, sous le prétexte qu'il ne voulait pas se constituer antagoniste de son Souverain.

Dans nos précédents numéros nous avons tenu le lecteur au courant des motifs qui avaient engagé cet ancien ministre à préférer une transaction et ces motifs étaient en contradiction avec ce qu'il prétextait en dernier lieu. En effet, le véritable motif qui l'empêchait de se soustraire aux résultats de sa condamnation ; car, autrement, l'homme innocent ne se croirait pas en faute vis-à-vis de son Souverain en voulant défendre par tous les moyens possibles son honneur, jusqu'à ce que son innocence soit reconnue et que l'opinion qu'on s'était formée de lui fût changée à son avantage. Or, cet ancien ministre sachant qu'en comparaissant devant ses juges, dont les arrêts devait être basés sur les lois, aurait été condamné à payer plus qu'il n'avait offert lui-même, spontanément, de donner, il a préféré terminer son affaire par une transaction ; il a voulu, aussi, de cette manière éviter la révélation de certaines vérités qui auraient pu l'entraîner à des conséquences plus graves.

Par la transaction en question l'ancien ministre s'engageait à donner au gouvernement une somme de 25 millions de francs effectifs équivalent à 40 millions de notre monnaie, en présentant des garanties suffisantes.

Cette proposition ayant été soumise par S. A. le Bey à la Commission judiciaire précitée dans le but de connaître son avis à ce sujet, celle-ci lui répondit que le livre divin de justice a dit qu'un arrangement est toujours préférable à toute autre solution ; qu'il est un acte de clémence et que la clémence a été le trait caractéristique qui a toujours distingué les princes de la famille Hussenite. A la suite de cette réponse S. A. a agréé la proposition et fit abandon du restant des réclamations de son gouvernement. Cependant le général Mustapha ayant été invité à présenter les garanties demandées il en présenta qui n'ont pas paru suffisantes aux yeux du gouvernement. Comme exemple nous citerons la propriété de Grombalia qui a été portée par lui pour une somme de trois millions de francs, tandis qu'en se la faisant céder par le gouvernement il l'avait payée moins de 300,000 piastres.

Les évaluations faites par lui ayant été au-dessus de la vérité, la Commission a dû nommer des experts pour faire l'évaluation de ces garanties. C'est alors que le général Mustapha sollicita de S. A. la faveur de conclure la transaction dans les termes de l'acte que nous publions. Il n'échappera certainement pas au lecteur que, si l'évaluation des biens avait été effectuée il est plus que probable que le général Mustapha aurait dû être redevable de la moitié au moins du chiffre de l'arrangement et, dans ce cas, il se serait trouvé dans l'alternative ou de payer la différence au comptant ou de subir la pénalité bien connue des débiteurs de mauvaise foi.

Heureusement pour lui que S. A. le Bey, dans son inépuisable clémence, a bien voulu accepter sa proposition pour donner une fois de plus une preuve des sentiments de modération qui l'animent.

Traduction d'un acte notarié portant règlement à l'amiable, entre le gouvernement de S. A. le Bey et le général Sidi Mustapha, des réclamations du gouvernement contre ce dernier.

—

Somme primitive dont le paiement avait été consenti par le général Mustapha par voie de composition à l'amiable en échange des réclamations du gouvernement contre lui. Fcs.	25,000,000
A déduire : Somme dont S. A. le Bey a voulu faire abandon ... »	5,000,000
Fcs	20,000,000

Mode de liquidation.

Somme avancée par lui sur la part des bénéfices revenant au gouvernement sur l'exploitation de l'hôtel des monnaies ... Fcs	600,000
Solde des sommes avancées par le même pour le compte du gouvernement et pour lesquelles il avait Tabarca en nantissement ... »	1,235,922
Somme payable comptant ... »	200,000
Montant des propriétés mobilières et immobilières, bijoux, etc. cédés par lui au gouvernement ... »	10,964,078
Solde payable par annuités égales pendant 14 ans à partir de 1292 ... »	7,000,000
Total égal au montant de l'arrangement ... Fcs	20,000,000

—

Louanges à Dieu ! Le gouvernement de S. A. le Bey ayant eu des réclamations financières à exercer contre le général de division Mustapha, son ancien ministre, par suite de son administration des affaires de l'Etat, S. A. a nommé une Commission composée de membres du tribunal religieux et de fonctionnaires de l'Etat, sous la présidence du Prince Sidi Aly, Bey du camp, — pour plus grande garantie en faveur de la personne en cause, — et le gouvernement s'est fait représenter par un Commissaire spécial, le Cheikh Amor ben el Cheikh, pour défendre ses intérêts. Le gouvernement ayant présenté à la Commission un rapport formulant ces réclamations par chapitres le Commissaire du gouvernement demanda la comparution du général Mustapha devant la Commission ; mais, celui-ci, ayant été invité à se présenter, trouva qu'il valait mieux entrer en pourparlers pour un arrangement à l'amiable. A cet effet il adressa des lettres officielles et d'autres particulières demandant à S. A. le Bey la faveur d'agréer que l'affaire prenne la voie indiquée par lui. S. A. mue par les sentiments d'humanité et de clémence qui l'animent, agréa d'entrer dans cette voie. Par suite de cela le général Mustapha présenta au gouvernement un écrit signé par lui, portant la date du 16 Zil-caadé dernier dans lequel il déclare reconnaître au gouvernement de S. A. une somme de vingt-cinq millions de francs effectifs qu'il paiera au gouvernement, par voie de composition à l'amiable, consentie par S. A. le Bey, en échange des réclamations formulées contre lui par le gouvernement, et qu'il s'engage à donner des garanties suffisantes pour l'exécution de cet arrangement souscrit par lui.

Ayant été requis de faire connaître ces garanties le général Mustapha présenta deux bordereaux contenant le détail de propriétés immobilières de bijoux, livres, armes, pièces d'orfèvrerie et d'argent, etc : mais il leur donna une valeur au-dessus de la réalité. Ayant été invités à plusieurs reprises, mais sans résultat, lui et son fils Sidi el Mongi qui traitait pour lui, à venir à une évaluation plus réelle de ces biens, la Commission a dû nommer des experts pour faire cette évaluation et en conséquence de cela le général Mustapha proposa un autre moyen d'arrangement qui va être exposé par la suite. A cet effet, le dit général se présenta aux notaires soussignés et leur déclara qu'il s'engage de son plein gré et consentement à donner au gouvernement des biens consistant en propriétés foncières et rurales, oliviers, jardins, redevances de propriétés données en emphytéose, bijoux, armes, meubles, pièces d'orfèvrerie et livres, en exceptant, pourtant, sa maison de ville sise au quartier de Halfaouine et le magasin qui en dépend, ainsi que la partie de bois de construction qui se trouve à la Goulette, le tout pour une somme de 10,964,078 francs et cela en déduction du montant de la somme totale consentie par l'arrangement, tous ces biens ayant été désignés par des indications précises entre les deux parties et le montant avait été déterminé de commun accord ; qu'il s'engage également à payer au gouvernement une somme de 200,000 francs comptant ; qu'il porte aussi, en déduction du montant de l'arrangement, une somme de 1,835,922 francs dont 600,000 avaient été avancés par lui au gouvernement sur l'hôtel des monnaies et le reste était le solde de ce qu'il avait également avancé sur Tabarque ; que, quant au solde de 20,000,000 de l'arrangement, soit de 7,000,000 de francs il sera payé par lui dans une période de 14 années, à partir de 1292, c'est-à-dire par versements de 500,000 francs à chaque commencement d'année.

De son côté S. A. le Bey a bien voulu lui faire remise des cinq millions qui formaient le complément du montant des 25 millions de l'arrangement primitif, comme il avait déjà daigné lui faire remise de la différence du montant des réclamations du gouvernement contre lui.

Le Cheikh Amor ben-el-Cheikh, commissaire du gouvernement, chargé de représenter ses intérêts dans ses réclamations contre le général Mustapha, se présenta également aux notaires soussignés, muni de pleins pouvoirs de S. A. pour accepter cet arrangement en son nom, conformément à l'Amra souverain qu'il a entre ses mains, portant la date d'hier, et déclara consentir et accepter l'arrangement en question dans les termes spécifiés plus haut.

Se présenta également aux notaires soussignés le général Mohamed, fils du général Mustapha et déclara se porter caution pour son père précité et garantit pour lui les 7,000,000 dont le paiement est consenti par annuités, avec faculté pour S. A. le Bey de choisir l'un ou l'autre pour chaque versement, le choix de l'un ne pouvant pas exempter l'autre.

Moyennant ce paiement S. A. le Bey, pour des raisons qu'il a prises en considération, libère le général Mustapha du reste des réclamations du gouvernement, sauf les 7,000,000 précités qui restent encore dus. De son côté, le général Mustapha libère le gouvernement de toute réclamation ou demande de sa part, quelle que soit son importance, soit qu'il ait eu cela des documents écrits ou non, de sorte qu'il n'aura jamais aucune réclamation à formuler de ce côté. Les deux parties renoncent également à toutes les réserves ou restrictions légales qu'ils pourraient invoquer en annulation du présent document.

Le général Mustapha s'engage à restituer au gouvernement l'Amra de concession de l'exploitation de la forêt de Tabarque, les Amras de concession de mines, la concession relative à l'avance faite au gouvernement des 600,000 fcs. sur la part de bénéfices qui revient au gouvernement dans l'exploitation de l'hôtel des monnaies, ainsi que l'Amra de concession du lieu de propriété du lac Sijoumi, puisque tous ces documents deviennent nuls, le général Mustapha n'ayant plus rien à réclamer à leur sujet et ayant renoncé à toute espèce de réclamation sur ce chapitre. Il renonce aussi à se prévaloir de l'Amra de concession des eaux de Medjerda, lequel sera rendu au gouvernement s'il est retrouvé. Quant à l'Amra d'exploitation de la fabrique de Touhourba et celui de l'exploitation de l'hôtel des monnaies écrit au nom du sieur Hamida Benayed et cédé par ce dernier au général Mustapha, ainsi que l'Amra du frappage de la petite monnaie de cuivre, ils resteront en vigueur jusqu'à l'expiration de leurs époques respectives.

Chacune des parties a reconnu les engagements qui lui sont attribués, S. A. le Bey par l'apposition de son sceau aux présentes et le général Mustapha et son fils le général Mohamed par l'apposition de leurs signatures respectives, chacun d'eux étant sain d'esprit et libre d'action, ainsi que l'exige la loi. Les notaires soussignés déclarent avoir pris connaissance des pouvoirs dont était muni le commissaire du gouvernement.

Ecrit le 3 zil hadja 1290.

(suivent les signatures)

Nota.—Une convention nouvelle et spéciale en date du 8 zil hadja a annulé les clauses de l'acte ci dessus relatives à l'hôtel des monnaies.

—

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 14 avril, 1874.

Lever du soleil	5 h. 26 m.
Coucher »	6 h. 36 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 0 17"
H. à la turque à midi moyen	5 » 17

8 heures du matin.

Baromètre	755.6
Thermomètre	21.7
Minima ... négat	18.2
Maxima de la veille	27.2

Direction et force du vent. S. modéré.

Etat du temps le 13 avril, à 8 h. du matin.

Les vents soufflant du S. faibles sur la mer Noire ; calmes ou faibles aux Dardanelles et sur l'Archipel ; et assez forts par places sur l'Adriatique où la mer était généralement très-agitée. Les mauvais temps sont à craindre pour ces régions.

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

Mois de Mars.

Adresses	Signataires	Provenance
3 Topanf Kimoard-ji sakak Ergaloba Bibizwky	Robinzewsky	Odessa
12 Désordji Tavor	Gaspard Mirowich	Paris
13 Cari Gouverneur British Embassy	Duches de West mister	Londres
11 Sultan Mehmed Ter zekakumchari Gouverneur Aïdin	Ali effendi Ballindas	Rostow Athènes
23 Tzaflolas		
24 Coosta tinos Alazoglou	Calliopi Alazoglou	Syra

Mois d'Avril.

Adresses	Signataires	Provenance
1 Giovanni Verro	Sardeni	Genova
2 Sorai Askeri pacha de Mehmed bey	Kaimak Ibrahim	Kostenika
3 Giorgi Costik Kopulos		
4 Grad Castellan	Franissos	Volo
5 Fratelli Saparnoviti Trimona Kao Satros	Crendiropoulo / Papasoglu Frères	Taganrok / Bucharest

—

LETTRES DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

LA CANÉE, le 25/6 avril 1874.

Le gouverneur de Candie a adressé aux autorités supérieures de l'île un rapport par lequel il les informe qu'une colline située près du village « Aghios Olsios » ou Spiliohori, à l'endroit dit Caki skala, dans le district de Rhetinos, s'est éboulée. La terre sablonneuse dont est formée en grande partie le versant oriental de cette colline, s'était tout entière détachée à la suite des dernières pluies sur une largeur de cinquante pas en couvrant une étendue de mille pas et en détruisant trois moulins à eau.

Le bateau à vapeur *Medari Tefik* de la compagnie Azizié, en effectuant son premier voyage en Crète, a éprouvé des avaries en vue de la Canée. Il a dû rebrousser chemin et jeter l'ancre dans le port de Souda où il a débarqué sa cargaison. Comme les dommages de ce bateau ne peuvent pas être réparés que dans un bassin, la frégate impériale *Tayif* a été expédiée de Constantinople avec mission de remorquer le *Médari Tefik* jusqu'à Constantinople. Le *Tayif* a apporté en même temps des provisions pour la division expéditionnaire de Crète.

La Commission chargée du règlement des comptes de la Caisse des Orphelins de la communauté musulmane ayant terminé ses travaux vient de publier son rapport pour l'année 1290 de l'Hégire.

Il résulte de ce rapport que le capital de la caisse s'élevait durant l'année 1290 de l'Hégire à piastres 4,258,195. Déduction faite des intérêts perçus sur ce capital, ainsi que des recettes provenant des propriétés des Orphelins, soit piastres 83,597, pour les dépenses de la caisse, il reste un excédant de piastres 17,859. En ajoutant à cette dernière somme l'excédant provenant des autres recettes, le total de l'excédant s'élève à piastres 33 841.

Dans le montant du capital de la caisse figure 602 créances avec hypothèque fait devant le *Mehkémé* s'élevant à piastres 4,237,299. L'effectif est de p. 54,736. Tous les titres des hypothèques ainsi que le numéraire se trouvent déposés dans la caisse.

La frégate-école *Houdavendighiar* qui était mouillée dans le port de Souda pendant quelque temps est partie hier se dirigeant vers Benghasi, Tripoli de Barbarie et Tunis pour faire des évolutions.

La frégate impériale *Sélimiée* est arrivée hier à Souda provenant de Constantinople.

Les travaux de la bâtisse de l'école de la communauté chrétienne à la Canée ont commencé depuis quelques jours. Le gouverneur général dont les efforts incessants pour la propagation de l'instruction publique sont connus, ne cesse avec un zèle infatigable, de s'occuper de tout ce qui peut contribuer à l'avancement de cette bâtisse. Aussi, une grande partie du matériel nécessaire à la construction de cet établissement a-t-il été déjà acheté par les soins de Réouf pacha.

—

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

ADANA, 15 mars 1874.

La cherté des céréales est arrivée à un si haut point depuis quelques semaines, qu'on ne se rappelle pas avoir jamais payé des prix si élevés.

Les mesures de prévoyance que le gouvernement avait prises à la suite de la récolte insuffisante de l'année passée, en interdisant l'exportation des céréales, dans une certaine limite mettaient un frein à la rapacité des détenteurs et des spéculateurs qui ne manquent jamais de profiter de la disette générale. Malheureusement à la suite des premières pluies qui sont tombées dans le mois de décembre, tout le monde s'est abandonné à une confiance illimitée sur la réussite heureuse de la nouvelle récolte, à tel point qu'à cette époque il y avait eu une baisse sensible sur les prix du blé et de l'orge. Plusieurs négociants et quelques notables du vilayet ont réussi alors à faire lever la défense, et à rendre libre l'exportation des céréales. Dans les années ordinaires le blé vaut 12 piastres et l'orge 6 piastres le kilé de Constantinople ; à l'époque où la prohibition de l'exportation a été levée, le blé valait 28 piastres, et l'orge 11 piastres ; les prix étaient peu soutenus, et il y avait même toute probabilité pour une baisse graduée jusqu'à l'arrivée de la nouvelle récolte. Aujourd'hui le blé est payé 50 piastres et l'orge trente piastres le kilé, nous avons en perspective une hausse encore plus grande. Il est inutile de vous décrire les conséquences de ces hauts prix et l'affreuse misère dans laquelle se trouve toute la population en général.

En admettant même qu'aucune circonstance malheureuse ne viendra dissiper nos espérances, un intervalle de plus de deux mois nous sépare encore du commencement de la nouvelle récolte. Dans les années ordinaires les premiers orges de la récolte apparaissaient sur le marché vers la fin d'avril, et les premiers blés au quinze mai. Mais à cause de l'hiver extraordinaire que nous venons de passer, nous aurons cette année un retard d'un mois pour la récolte, et ce n'est qu'à la fin de mai et vers la mi-juin, que les orges et les blés de la nouvelle récolte commenceront à se montrer sur nos marchés. La cherté actuelle des céréales et cette perspective de deux mois de disette que nous avons devant nous, rendent tellement grave la question des subsistances, que si le gouvernement ne prend pas des mesures très-énergiques contre les accapareurs de denrées, outre l'aggravation de la misère et des souffrances de la population il y a même à craindre des actes de violence de la part du bas peuple affamé. Il est positif que les grands fermiers possèdent beaucoup de grains qu'ils tiennent en réserve dans l'attente d'une hausse encore plus extraordinaire ; le prix de 55 et 60 piastres le kilé de Constantinople ne suffit pas à leur rapacité, ils espèrent voir les prix arriver jusqu'à cent piastres le kilé, et ils ont l'intention de vendre alors seulement. Comme le prix de la paille, de quatre piastres la charge, est arrivé jusqu'à quatre-vingt piastres, entre les mains de nos spéculateurs, les grands fermiers et les accapareurs des grains trouvent très naturel, que le blé monte jusqu'à cent piastres le kilé.

Le vilayet, par l'entremise de la Municipalité, a fixé le prix de cinquante piastres de kilé pour le blé, sur le grand marché hebdomadaire qui a lieu ici tous les mardi. Mais nous entendons dire que les accapareurs sont décidés à ne faire descendre sur le marché que des quantités illusoires, pour obliger le public à acheter sous main de leurs dépôts aux prix qu'ils voudront fixer.

Tant que le gouvernement ne mettra pas la main sur les dépôts toute mesure restera sans effet et les souffrances du public ne feront qu'augmenter. J'ai la conviction que quand le mal sera dans toute sa gravité, le gouvernement sera obligé de s'emparer des dépôts de blé.

Depuis quelque temps nous avons eu de nombreux changements dans le personnel de notre vilayet. En premier lieu le président de notre Municipalité Omer effendi a été destitué : le bruit court que sa comptabilité laissait beaucoup à désirer sous bien des rapports, et qu'actuellement on fait une enquête générale sur toute son administration passée. C'est le président de notre Tribunal de Commerce Abdulcader effendi qui a été chargé de gérer provisoirement l'administration de notre Bélédié. J'aime à espérer que bien des plaintes et des reproches qu'on adressait à la précédente direction de nos affaires Municipales, vont cesser à la suite de la grande activité et surveillance dont je vois faire preuve la nouvelle administration de notre Bélédié.

Le directeur de la caisse d'épargne a été aussi changé. La gestion défectueuse, pour ne pas me servir d'autre expression, de cette caisse, ainsi que les abus que je vous avais signalés dans une de mes précédentes lettres, ont motivé ce changement.

Notre mektoubgi Faïk bey qui se trouvait en congé à Constantinople a permuté avec celui de Smyrne. Sur la proposition de notre Valy, le chef de bureau de notre Secrétariat général Ismaïl effendi a été nommé par décret ministériel mektoubgi de notre vilayet. C'est une personne assez intelligente, et très au courant de toutes les affaires du vilayet. Depuis vingt-cinq ans il se trouve à Adana et il a toujours été employé au secrétariat général de la province.

Depuis plus de deux mois notre poste de terre subit de telles interruptions que plusieurs courriers sont arrivés ici quarante jours après leur départ de Constantinople. Ces retards sont attribués en général à la rigueur exceptionnelle de la saison.

Nos communications télégraphiques avec la capitale étaient presque toujours interrompues pendant cet hiver par la voie directe de Konieh. Heureusement par la voie d'Alep on pouvait communiquer ; quelquefois cette dernière ligne nous a aussi manqué complètement. Les postes de mer qui ordinairement sont très-exactes nous ont fait souvent défaut et nous sommes restés un mois sans correspondances de Constantinople par les bateaux français et russes.

Pendant cet hiver il nous est arrivé plusieurs fois de rester plus de trente jours sans nouvelle d'aucune part. Inutile de vous dire quel triste séjour et quel vie ennuyeuse nous avons passés à Adana.

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La majorité et le Cabinet français.

On lit dans l'*Echo du Parlement :*

Le désarroi est plus grand que jamais dans les rangs de la majorité qui a fait en France de M. de Broglie un premier ministre et du maréchal de Mac-Mahon le président d'un régime non dénommé. Tous ses journaux bataillent les uns contre les autres.

Le Français dénonce comme une honte les progrès que fait le bonapartisme, en même temps qu'il essaie de tenir tête aux intransigeants de l'extrême droite.

L'Ordre demande au *Français* ce que le duc de Broglie et ses amis ont fait depuis le 24 mai pour effacer le souvenir des prospérités impériales et lui promet que l'empire prendra bientôt sa revanche ; *l'Union* annonce qu'elle a reçu du ministère l'avis officieux de modérer ses attaques à l'adresse du septennat, mais qu'elle n'en maintiendra pas moins la liberté de ses jugements.

La *Gazette de France*, qui se fait rappeler aux principes purs par M. Gabriel de Belcastel, ne sait que gémir et pense qu'il est temps que le parti monarchiste adopte une tactique, suive un chef et s'affirme comme le fait le parti républicain. Mais pour s'affirmer il faut savoir ce que l'on veut et le vouloir unanimement. Or, là est la pierre d'achoppement. Même entre eux les légitimistes ne sont pas d'accord, comment alors peut-on espérer une entente entre toutes les fractions monarchiques de l'Assemblée ?

Une crise parlementaire pour la session de mai est inévitable. Si elle ne surgit pas à la suite d'un incident imprévu, elle se produira soit sur les lois constitutionnelles, soit sur les propositions dirigées contre l'intégrité du suffrage universel.

C'est en effet dans ces mesures que le centre droit voit sa dernière ancre de salut. Mais là encore il court au-devant de cruelles déceptions.

Les bonapartistes qui n'ont pas à se plaindre, comme les orléanistes, du suffrage universel se joindront à l'opposition républicaine pour le défendre, et les légitimistes finiront par en faire autant avec l'espoir secret que le suffrage universel mènera à l'anarchie et de l'anarchie à la dictature du droit divin.

—

La grève des ouvriers agricoles.

Nous lisons dans la *Correspondance anglo-française* du 2 avril, au sujet de la grève des ouvriers agricoles :

« La guerre semble complétement organisée entre les fermiers et les ouvriers de la culture. Effrayés des progrès que l'union fait dans les campagnes, les propriétaires se sont formés, dans certains comités, en sociétés de résistance et ils ont répondu aux demandes d'augmentation de salaire, en congédiant tous leurs ouvriers.

» Dans le Cambridgeshire, le Norfolk et le Suffolk, ainsi qu'aux environs de Newmarket, environ quatre mille cultivateurs sont sans travail, et si les menaces des fermiers reçoivent une réalisation complète le nombre en sera bien plus considérable, puisque ces messieurs se sont engagés à ne plus employer sur leur terre aucun travailleur appartenant à la Société d'union.

» De leur côté, les ouvriers ne lâchent pas pied. Ils ont derrière eux les sympathies de leurs nombreux camarades, sympathies qui se traduisent par de l'argent sonnant, toutes les semaines, et ils sont soutenus par l'enthousiasme qui, en principe, fait des martyrs pour toutes les causes. Leurs femmes s'associent à la lutte. Elles assistent à leurs manifestations et elles donnent, par leur présence, un caractère de famille à ces réunions qui sans elles, pourraient être qualifiées d'explosions passagères d'un mécontentement momentané. Ainsi, dans la grande procession qui a traversé Newmarket, mardi, les femmes se donnant le bras, quatre à quatre, ouvraient la marche.

» Dans un long article, le *Times* désapprouve la conduite des fermiers et il tâche de les ramener à la raison en leur faisant comprendre qu'en se montrant aussi inexorables contre les membres de l'Union agricole, ils outrepassent les limites de leurs droits et qu'ils compromettent gravement leurs intérêts. Le *Times* parle en organe désintéressé. Mais il oublie que les passions, une fois excitées, perdent par leur violence, les hommes les plus sensés dans la vie ordinaire. Il est donc à craindre que la lutte ne se prolonge et ne se généralise, d'autant plus que les propriétaires et les fermiers croient pouvoir compter sur l'appui de l'administration de M. Disraeli. »

—

Le Blue-Book.

(Suit et fin.)

Aussitôt qu'un territoire est conquis et que les populations avoisinantes sont plus ou moins soumises, de nouvelles agressions ont lieu de la part des tribus plus éloignées. De nouvelles expéditions contre celles-ci deviennent nécessaires et, afin que ces expéditions aient quelque effet durable, l'on est obligé de recourir à de nouvelles annexions et occupations. A l'époque de cette circulaire, et à l'effet d'obvier aux inconvénients qui surgissent ainsi l'un de l'autre, on annonça la détermination d'adopter, pour les possessions russes dans l'Asie centrale, une ligne frontière s'étendant du lac Issykkul au Syr-Daria et embrassant la ville de Schemkend, laquelle devait être fortifiée à cette fin. Mais en pratique il fut trouvé impossible d'adhérer à cette ligne. Des expéditions contre Boukhara devaient être bientôt après entreprises. Taschkent, Khodjent, Djuzakh et Samarcande furent successivement occupés.

En septembre 1869, le prince Gortchacow affirmait à lord Clarendon que « l'opinion de l'Empereur, qu'il partageait lui-même pleinement, était qu'une extension du territoire n'est qu'une cause de faiblesse de plus, et que la Russie n'avait aucune intention d'avancer vers le Sud. » Il ajouta comme preuve de cette détermination que l'inten-

tion de l'Empereur était de ne point garder Samarcande. Toutefois, des difficultés se présentèrent lorsqu'il a fallu restituer Samarcande à l'émir de Boukhara ; d'abord en ce qui concernait le paiement de l'indemnité à la Russie, et ensuite, quant à la protection des intérêts russes qui naquirent au sein de la population, et quant aux garanties à obtenir contre l'insurbordination de ses futurs chefs, quoique sir A. Buchanan informat en juillet 1870 que le prince Orlow avait été autorisé par l'Empereur à confirmer les assurances données l'année précédente par le prince Gortchacow, toujours éventuellement, ainsi qu'il a été énoncé par le prince Gortchacow lui-[illegible] en février der[illegible] le gouvernement impérial, après une occupa[illegible] de quatre années et en vue des avantages qui [illegible] résultés pour la population de cette ville, [illegible] qu'il ne pouvait rendre Samarcande [illegible] de Boukhara, sans miner son propre crédit et sans injustice envers les habitants et pour cette raison, la Russie garda Samarcande.

Il est superflu de retracer la série des circonstances qui, en dépit des intentions du gouvernement russe, ont conduit à la dernière expédition contre Khiva.

En face de ces événements, il serait peu sage de perdre de vue l'hypothèse de la nécessité de se défendre ou de punir des actes de brigandage et d'hostilité qui pourraient éventuellement donner occasion à une expédition russe contre les tribus [illegible].

Ces tribus se sont maintenant adressées à l'émir de Caboul, pour avoir son avis sur l'attitude qu'elles devaient adopter envers les Russes, et lui, à son tour, a consulté le gouvernement des Indes sur la réponse qu'il devait leur donner. Il exprima en même temps l'appréhension que le résultat d'une expédition russe contre Merv serait de forcer les Turcomans à se réfugier dans la province de Badghees en Herat. L'émir craint que ceci ne conduise à ce que les autorités russes lui demandent, soit d'empêcher les Turcomans de commettre des agressions, soit de permettre aux forces russes d'en[illegible] dans le territoire d'Afghanistan, dans le but de punir les tribus hostiles. Un incident de ce genre eut lieu, comme vous le savez, il n'y a pas longtemps sur la frontière persane et amena une correspondance entre les gouvernements russe et persan.

Le conseil donné par le gouvernement des Indes se trouvait conforme à la politique poursuivie jusqu'à présent. L'émir a été prévenu qu'il devrait éviter toute mesure qui ferait peser sur lui la responsabilité des procédés hostiles et illégaux à l'égard des tribus turcomanes.

Le vice-roi des Indes s'est efforcé en même temps de lui assurer que l'intégrité de ses territoires se trouverait à l'abri de toute attaque de la part de la Russie.

En présence de l'accord existant entre les deux pays, il serait sans objet pour le gouvernement de Sa Majesté de faire des déclarations quelconques pour constater la parfaite sécurité de l'Afghanistan quant aux desseins hostiles de la Russie.

Toutefois il croit opportun de porter à la connaissance du gouvernement russe ces craintes, conçues par l'émir, et d'exprimer sa ferme assurance que, dans l'éventualité d'une expédition ultérieure contre les tribus turcomanes, on prendra en sérieuse considération les résultats appréhendés de ce chef par l'émir de Caboul.

Il pense qu'il serait équitable d'établir, franchement et une fois pour toutes, que l'indépendance de l'Afghanistan est considérée comme une condition de haute importance pour le bien-être et la sécurité des Indes anglaises et la tranquillité de l'Asie.

Dans le cas où quelques tribus turcomanes seraient rejetées, soit à présent, soit plus tard, dans les environs de Herat à la suite de quelques opérations militaires du gouvernement russe, l'émir se trouverait dans le cas d'une double difficulté, en premier lieu par la perturbation de ses domaines, et en second lieu, en ce qu'il pourrait être rendu responsable de l'obligation de surveiller les tribus de ces races sauvages et de contenir leurs invasions dans des contrées dont elles ont été expulsées par la Russie.

Il ne semble pas prouvé qu'il pourrait être justement rendu responsable dans ces circonstances, et si tel était le cas, il aurait un droit incontestable à la sollicitude de tous ceux qui apprécient sa position avec équité. D'une autre part, cela pourrait faire surgir des questions qui devaient être évitées à la suite d'un engagement entre l'Angleterre et la Russie et qu'il ne serait pas dans l'intérêt des deux gouvernements de faire revivre.

Vous voudrez bien donner connaissance de la présente dépêche au prince Gortchacow et lui en remettre une copie.

II. *Le prince Gortchacow au comte de Brunnow*,
Saint-Pétersbourg, 21 janvier 1874.

J'ai l'honneur de transmettre ci-après à Votre Excellence copie d'une dépêche de lord Granville dont lord A. Loftus a été chargé de nous donner communication.

[illegible] exprimé à M. l'ambassadeur d'Angleterre toute la satisfaction que nous éprouvons à voir le jugement équitable porté par le gouvernement de Sa Majesté Britannique sur les questions que nous sommes appelés à traiter en commun en Asie.

A mon avis l'entente est complète. Elle repose [illegible]-seulement sur la loyauté des deux gouvernements, mais sur des avantages politiques réciproques d'une évidence palpable. Tant qu'ils seront animés d'un esprit de mutuelle bienveillance et de conciliation, aucune mésintelligence politique n'[illegible].

Pour notre part, nous restons invariablement fi[illegible] programme tracé d'[illegible] qu'il est sorti de mes entretiens avec lord Clarendon et qu'il s'est développé et précisé dans les pourparlers entre les deux cabinets.

J'ai réitéré à lord A. Loftus l'assurance positive que le cabinet impérial persiste à considérer l'Afghanistan comme entièrement en dehors de sa sphère d'action.

Si de part et d'autre les deux gouvernements emploient leur ascendant sur les Etats placés dans le rayon de leur influence naturelle afin de les détourner de toute agression, il y a lieu d'espérer [illegible] collision violente ne viendra troubler le repos de l'Asie centrale et interrompre l'œuvre [illegible]lisatrice qu'il est du devoir et de l'intérêt des [illegible] grands empires de mener à bonne fin.

Pour ce qui nous concerne, c'est dans ce sens que nous agissons à l'égard des khanats qui nous avoisinent. Nous comptons avec pleine confiance que le gouvernement des Indes en agira de même [illegible] de l'émir de Caboul, et nous ne doutons [illegible] qu'il ait les moyens de [illegible].

[illegible] au danger éventuel que lord Granville nous signale et sur lequel Shir-Ali paraît avoir [illegible] appelé l'attention du gouvernement des Indes, c'est-à-dire que les tribus nomades des Turcomans chassées par nos troupes ne reviennent chercher assis[illegible] entre [illegible], j'ai dit à lord A. Loftus que nous n'avions aucune intention d'entreprendre une expédition contre les Turcomans ; qu'il dépendait entièrement d'eux de vivre en bonne intelligence avec nous et de tirer même profit de notre voisinage et des voies que nous nous efforçons d'ouvrir au commerce pacifique mais que si ces tribus turbulentes se livraient à des agressions et à des brigandages contre nous, force nous serait de les châtier. C'est là un de ces nécessités que le gouvernement de Sa Majesté Britannique connaît par sa propre expérience [illegible] à laquelle [illegible] des populations sauvages ne saurait se soustraire. Nous sommes en tout cas les premiers à désirer que ce châtiment, s'il y a lieu, puisse être infligé le plus près possible de nos frontières.

Lord A. Loftus a recueilli les mêmes assurances de la bouche de notre auguste maître et a dû en rendre compte à son gouvernement.

J'ai ajouté que bien que l'éventualité signalée par Shir Ali soit peu probable, l'émir de Caboul peut contribuer à en éloigner la possibilité en faisant nettement comprendre d'avance aux Turcomans que s'ils provoquent des mesures de rigueur par des actes de déprédation contre nous, ils ne doivent compter de sa part sur [illegible].

Le gouvernement des Indes est certainement en mesure de lui faire parvenir ce conseil sous une forme qui en assure l'efficacité.

Veuillez porter ces réflexions à la connaissance de lord Granville et réitérer à Son Excellence la conviction où nous sommes que les deux gouvernements ont un égal intérêt à ne point permettre que leurs bonnes relations soient troublées par les intrigues des khans asiates, et qu'aussi longtemps que les deux marcheront d'accord dans un sentiment de mutuelle confiance et de bon vouloir réciproque, la tranquillité de l'Asie centrale sera suffisamment garantie contre toutes les éventualités.

Recevez, etc.

San Pedro de Abante.

On écrit de Somorrostro à l'*Indépendance belge* :

La journée a débuté par un premier coup de canon des hauteurs de Monte Janco. Le soleil était bien beau quand il s'est levé derrière les montagnes de Biscaye. Nous avons quitté notre maison assez exposée juste à temps pour entendre siffler par-dessus nos têtes les obus de la batterie de San-Juan de Somorrostro. Auprès du pont étaient plusieurs bataillons et une batterie de quatre canons.

Nous avons rebroussé chemin jusqu'à San Martin, toujours sur la rive carliste. Ici, nous avons rencontré une batterie Krapp, mise en position pendant la nuit, et des bataillons du corps de Setona. Ces canons tiraient sur San-Juenta et sur les tranchées carlistes de San-Pedro de Abante.

J'ai traversé la route, puis un champ où se trouvaient encore des troupes cachées dans les replis du terrain. Il a fallu alors prendre quelques précautions dans un chemin creux pour aller aux premières maisons de Las Carreras. J'étais en pays de connaissance au milieu des troupes de Loma.

Elles faisaient feu par les fenêtres, par derrière les murs contre les «Avanzadas» carlistes du côté de San-Pedro. On courrait de maison en maison. [illegible] grande maison blanche [illegible]. Les miquelets étaient avec lui. Nous nous sommes [illegible] vite aperçus que les carlistes avaient au moins doublé leurs lignes au centre. Les feux de peloton [illegible] très-soutenus depuis les hauteurs de Man[illegible] demi-cercle, jusques à Puncheta derrière [illegible]. Cette ligne de collines de Puncheta, en avant [illegible] voie ferrée de Galdames, arrêtait toute velléité d'avancer. On risquait d'être pris entre des feux croisés. Les batteries du mont Janco et de Arinilla avaient beaucoup ralenti leur tir et jus[illegible] midi, il ne se passa que peu de [illegible].

Primo de Rivera sur la droite a conservé sa tranchée enlevée hier, sans essayer de toucher à la redoute qui la dominait. On étendit la ligne dans les arbres en se rapprochant de la voie ferrée. Quatre canons Krupp tiraient sans cesse sur le centre des redoutes carlistes.

Pendant plusieurs heures, les deux côtés ne cessèrent pas leur fusillade. Le point le plus important de cette seconde journée fut une attaque de Loma combinée avec une partie des forces de Primo de Rivera. Le général Rivera avait massé plusieurs [illegible] au-dessous d'un bois près du tunnel. On [illegible] la voie ferrée de Galdame. Le bois était rempli de tirailleurs. Les carlistes arrivèrent en courant pour défendre une tranchée très-forte au-dessus de la même voie ferrée. Cependant, Loma amenait par un terrain rocheux et aussi boisé quelques bataillons. Les deux divisions arrivèrent sur la position de Puncheta presque en même temps et l'enlevèrent si vivement que l'ennemi ne put emmener ses [illegible]ses et ses morts. Ce petit succès dégage le flanc de Loma, lui permet de dépasser Las Carreras, mais au-dessus de nous il y a toujours des retranchements [illegible] charme! Les troupes éparpillées sur cette longue ligne de hauteurs n'auront pas assez de monde pour enfoncer le centre. Loma est appuyé vers San-Martin et dans les replis du terrain de la plaine par une partie de la division Setona. Loma s'enfonce dans les positions carlistes comme la pointe d'un triangle dont Rivera et Setona couvrent les deux côtés. Cette seconde journée a été consacrée à amener à la rive droite du Somorrostro les réserves, les canons, les subsistances. Ce soir les vivres eussent été épuisés. Les pertes n'ont été considérables que très-tard et la division Loma a fait les frais de la journée. On estime encore une fois les pertes à près de 5 ou 7 cents hommes. Je ne puis les bien déterminer, parce qu'on s'est battu sur plusieurs kilomètres de terrain. On espère demain, de très-bonne heure, reprendre l'offensive contre le centre des carlistes. Ces derniers ont dû éprouver de terribles pertes, car les obus ont laissé partout des traces de leurs dégâts.

En somme voici deux jours que l'on se bat avec une perte qui dépasse un millier de bons soldats, [illegible] la dépense d'un million et demi de cartouches et de cinq mille coups de canon. Le résultat acquis n'est qu'une [illegible]e. Je crains qu'il nous soit fort difficile de prendre demain San-Abante et San-Juliano.

Je pars pour le village de San-Martin et je [illegible] ouvrir le feu. Le maréchal Serrano et Topete sont fort impressionnés du résultat négatif de ces deux journées. On pense que le quartier général [illegible] transporté demain vers la ligne de bataille.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.

On lit dans *La Finance* du 9 avril :

La publication de l'avis suivant a été l'objet, ces jours-ci, d'assez nombreux commentaires :

« Les porteurs de bons du Trésor impérial ottoman estampillés et non encore échangés sont informés que l'échange des titres de cette catégorie contre des consolidés de nouvelle émission, aura lieu dans le courant du présent mois d'avril.

» Paris, le 1er avril 1874. »

Le taux exagéré du deport coté à la dernière liquidation, donnait à cette annonce un intérêt exceptionnel. On se disait que si les titres qui allaient [illegible] dans le courant d'avril n'étaient pas des titres d'une catégorie spéciale comme les mots de *nouvelle émission*, dont le rédacteur de la note s'était servi, semblaient le laisser supposer, la liquidation prochaine se ferait dans d'autres conditions que celle qui finissait ; qu'il y aurait, à cette époque, un plus grand nombre de titres sur le marché par suite que le déport n'atteindrait plus les proportions qu'on venait de lui faire atteindre.

Mais les inscriptions de Consolidé qui vont être remises en échange des bons, sont elles, oui ou non, assimilables aux inscriptions de 5 p. c. en [illegible] distinction aucune ? L'affirmation ne paraît pas contestable. Elle ressort des conditions dans lesquelles a été faite l'émission des bons qui sont précisément échangés contre les nouvelles inscriptions de 5 p. c.

L'emprunt dont s'agit a été fait en août 1872, à Londres, par l'intermédiaire de MM. Raphaël et fils, chez lesquels la souscription fut ouverte. Les Bons, émis à 98 1/2 pour un capital total de 11,126,000 liv. st., produisent 9 p. c. d'intérêt et ont été établis en titres de 1,000, de 500 de 100 et de 50 liv. st. Les coupons semestriels sont payables à Londres, Constantinople, Paris, Vienne, etc. le 13 janvier et 13 juillet.

L'emprunt était dit en Bons du Trésor convertibles. Il devait être racheté, savoir : un tiers des bons, série *A*, au total 3,708,750 liv. st. le 13 juillet 1876 ; — un second tiers, série *B*, [illegible] 3,708,750 liv. [illegible] le 13 juillet 1877, — [illegible] sième tiers série *C*, au total 3,708,750 liv. st., le 13 juillet 1878.

A dater des mois de juin 1873, 1874, 1875, soit trois ans avant l'époque du remboursement, les porteurs des Bons étaient investis du droit d'opter entre la possession tenue quelle de leurs Bons ou leur conversion en 5 p. c. de la DETTE GÉNÉRALE, au prix de 350 liv. de Bons du Trésor, pour 1[illegible] liv. de 5 p. c. général.

Les deux mots soulignés de DETTE GÉNÉRALE semblent bien exclusifs, de toute pensée de création d'une catégorie spéciale de 5 p. c. Aussi croyons-[illegible], jusqu'à preuve contraire, que l'assimilation [illegible] complète entre les titres actuellement en circulation et ceux qui vont être remis aux porteurs de Bons.

En réalité, il ne s'agit pas d'une *nouvelle émission*. L'émission a été faite au mois d'août 1872, le jour où l'emprunt était offert au public, avec le droit d'option attaché aux bons alors remis. La double clause d'un délai à observer et du choix laissé au souscripteur, constituait seulement une condition suspensive mise à la création matérielle du titre de la Dette Générale, dont la livraison était ajournée. Avec l'échéance venue, la condition se réalise, voilà tout.

Il n'est pas douteux que le porteur de Bons investi du droit d'en exiger l'échange contre du 5 p. c. de la Dette Générale, avait le droit corrélatif de vendre d'avance, pour l'époque où les titres lui en devaient être remis, la quantité de Dette Générale dont les inscriptions lui étaient ainsi assurées. Cette vente devait, en outre, et forcément, porter sur l'unique catégorie de 5 p. c. existant, d'autant que les clauses de l'émission d'août 1872, ne stipulaient pas la création d'un autre 5 p. c. de nature spéciale.

On ne comprendrait pas, dans ces conditions, que les titres qui vont être remis aux porteurs de Bons, ne pussent pas être livrés pour régularisation de leurs ventes, antérieurement consenties, du seul 5 p. c. figurant [illegible] à refuser d'en prendre livraison sous prétexte que le 5 p. c. livré ne serait pas le 5 p. [illegible]. Aujourd'hui, comme hier, il n'y a qu'un [illegible] 5 p. c. Consolidé Turc.

[illegible]

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 13 avril, 9 h. 55 m. soir.

Obligations Roumélie...	fl.	44 50
" Nouvelles ...		52.25
Anglo-Bank		130.—
Société de cred. aust-turq..		15.50
Banque austro-ottomane..		49.25
Pièce de 20 francs.......		8.93
Agio..................		105.—
Change sur Londres. ...		112.—
Credit anstalt		198.—
National Bank		959 -
Lloyd		416.—

Bourse meilleure : les cours ont été mieux tenus ; il y a eu quelques affaires.

Le bilan de l'*Anglo-Bank* est satisfaisant eu égard aux circonstances.

La Chambre des seigneurs a approuvé les lois confessionnelles par 77 voix contre 43. Immédiatement après le vote l'épiscopat a quitté la salle.

L'ambassadeur austro-hongrois a été reçu avec bienveillance par le pape, auquel il a remis la réponse de l'Empereur à la lettre de Pie IX. On pense que le Vatican ne fera, dans les questions actuelles, qu'une opposition de forme.

France.

Paris, 13 avril

Une circulaire du ministre de la justice engage à la modération les journaux qui s'attaquent au Septennat. Le ministre laisse entendre qu'on agira contre les contrevenants.

Le bruit court que don Carlos a repoussé les propositions qui lui ont été faites par le maréchal Serrano.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 13 avril.

		Clôture
Dette Générale		41 [illegible]
Emprunt 1865		62 [illegible]
do 1869		50 [illegible]
do 1871 ex-coupon		59 [illegible]
do 1872		69 [illegible]
Consolidés anglais		92 11/16

BOURSE

COURS DES FONDS

[illegible]	47 10 —
[illegible]	47 10 —
[illegible]	47 1 —
[illegible]	— —
[illegible]	47 1 —
[illegible]	— —
[illegible]	6 — —
[illegible]	— —
[illegible]	5 [illegible] —
[illegible]	4 30 —
[illegible]	— —
[illegible]	T. 7 38 —
[illegible]	— — —
[illegible]	6 20 —
[illegible]	3 20 —
[illegible]	Fr. 92 — —
[illegible]	[illegible] — —
[illegible]	[illegible] 50 —
[illegible]	[illegible] — —
[illegible]	[illegible] — —
[illegible]	[illegible] — —
[illegible]	[illegible] — —
1872	[illegible] 50 —
1873	— — —

COURS DES MONNAIES.

[illegible] à 100 Piastres

[illegible]	P.	111 10
[illegible]	»	88 —
[illegible]	»	90 —
Ducat (Cremitz).............	»	51 25
Medjid. blanc—(différence)....	»	104 35
Béchlik—(différence).........	»	104 —
Métal que... (d)............	»	105 20

Bourse fermé à cause des fêtes

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

MARSEILLE, le 4 avril 1874.

Je vous confirme mes avis du 6 courant.

Blés.— Nos cours se maintiennent très-fermes. La minoterie qui écoule facilement ses produits [illegible] fait des achats assez [illegible]. On a reçu aussi quelques ordres de l'intérieur. Les arrivages étant rares, il s'est produit ces derniers jours une hausse d'environ 0.50 par charge.

Voici nos cours :

Berdianska.......	128 123	à 45.75	disponible
Marianopoli.......	128 123	» 44.50	do
Irka d'Odessa	128 123	» 44.—	do
» d'Azoff......	128 123	» 43.50	do
Varna	125/119	» 39.75	do
Volo dur........	130/126	» 42.50	do
Danube sup,.......	126 121	» 39.25	do
Burgas...........	127 122	» 41.—	do
Enos tendre	125 120	» 39.25	do

Le tout, les 160 litres. Escte 1 %. Entrepôt.

Grains grossiers.— Le marché est très-calme. On a vendu des seigles d'Azoff à 24 fcs les 100 kil. et des avoines Danube à 25 fcs les 110 kil.

Graines oléagineuses—Les affaires ont été très-restreintes et les prix ont baissé. En sésames il ne s'est rien fait. On cote les Jaffa et les Smyrne 57 à 57.25. Des colzas d'Odessa ont été pris à 31.75, prochaine arrivée ; Les lins de Russie sont [illegible] 11.75 à 12 [illegible].

Laines.— Le marché est très-actif. La fabrique fait, d'importantes demandes. Notre stock s'épuise très-sensiblement et les arrivages continuent à être rares. On [illegible]

Andrinople fine............	170. —	les 50 kil.
do [illegible]	[illegible]	do
Rodosto fine [illegible]	[illegible] —	do
do [illegible]	[illegible] —	do
Dardanelles [illegible]	110 [illegible]	do
do 2me [illegible]	[illegible] 50	do
Kassapbachi [illegible]	[illegible]	do
do 2[illegible]	[illegible] à 107 [illegible]	
Chypre......	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	

Cotons— Affaires calmes et prix faibles. On attend de gros arrivages. On a vendu cette semaine :

Jumel blanc...........	105 à 110.-	
Salonique indig.......	72 1/2	77.50
do americ......	90	97.50
Tarsous...............	72 1/2	75.
Pirée sup...............	95	100
Dardanelles..........	75	

Soies et cocons.— En soies, les [illegible] sont nulles. Elles restent calmes pour les cocons. Les prix continuent à être faiblement tenus. On a pris des cocons Jap. verts de Syrie à fcs 18.50, des Salonique à 19 fcs, des Andrinople à 17.50 et des Nouka à 12.50.

Une balle filat. Salonique a été payée fcs 69, et une Syrie fcs 81.

Pétroles.— A l'entrepôt l'huile en barils vaut 36 fcs et celle en caisses fcs 38.

Suifs.— Les Russie manquent.

Sucres Raffinés.—Voici nos cours :

Les Pains nos 1er choix.....	75.50
do [illegible]	75.—
[illegible]	77.50 [illegible]
do [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
do extra en gros colis....	77 50

Bourse de Marseille

Le 3 avril 1874.

COURS DES CHANGES.

[illegible]

Matières Or et Argent.

[illegible]

Changes et situation générale sans variations.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 11 avril.

Alexandrie, paq. à vap. rus. *Vladimir*, c. Marakoff, ayant touché Port Said, Jaffa, Acri Beyrouth, Tripoli Alexandrette. Mersine, Rhodes Chio, Smyrne, Metelin [illegible] Dardanelles div. 86 pas.
Cardiff paq. à vap. angl. *Armenian*, c. Hall, ayant touché Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. angl. *Harold*, [illegible] Dardanelles div.

du 11 avril.

Odessa, paq. à vap. rus. *Alexandre II*, c. Plonsky, div. 20 passag.
Marseille, paq. à vap. fr. *Illysous*, c. Benigni, ayant touché Naples, Pirée et Dardanelles div. 47 pas.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Tantah*, c. Luigi, ayant touché Rhodes Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. 147 pas.
[illegible]
Marseille, paq. à vap. ital. [illegible] touché Naples, Palermo, Messine, Pirée, Chio, Smyrne [illegible]
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Dusy Bee*, ayant touché [illegible]
— [illegible] Dardanelles [illegible]
[illegible]
Malte, [illegible] *Selborne*, c. Lampl ugh [illegible]
[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible] avril

Odessa, paq. à vap. rus. *Michele Vucetech*, c. Baicevich, div.
— paq. à vap. belg. *Louis David*, c. Seykins, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Armenian*, c. Holl, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Chesapeake*, c. King, div.
Trieste, paq. à vap. [illegible]
[illegible] *Bough*. [illegible]
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du [illegible] avril

[illegible]
Poros goel. hell. *Zoodoho Pigi* c. Zafiraon, cil.
Swansea, bk. prus. *Suhl*. c. Harrow charb.
Santo i., br. hell. *Prodrom* s c. Sanudas, lest.
[illegible]
Gênes br. ital. *Ermenegild* Daun [illegible]
[illegible]
Trieste, bk. aut. *Padre Stefano* c. Martinovich, pier.
[illegible]
Ilelli. br. hell. *A. Tacos*, c. Rados, huile.
Syra, br. hell. *Dimitrios*. c. Cukinos fruits.
Marseille, br. hell. *Evangelistria* c. Petranjas lest.
[illegible]

du 12 avril.

[illegible] hell. *Omonia*, c. Rizifotis, div.
[illegible] *Pensiltania*, c. Fedridis. [illegible]
Corfou, br. [illegible] *Spiridon*, c. [illegible]
Livourne, [illegible] *Andromaki*, c. Bristodopulos, marb
Thyra, goe. [illegible]
Naples, br. [illegible]
Ithak, br. [illegible]
Patras, br. hell. [illegible]
Nanplie, br. hell. *Panaya Spiliotissa*, c. Costanopoulos, lest.
Smyrne, br. hell. *Eleos* [illegible] c. Thelharoyanis, se
Argostali, br. hell. *Eftihia*, c. Kipr[illegible]
Galaxidi, br. hell. *Phinix*, c. Petros, chaux
Thyra, goel. hell. *A. Jeorgios*, c. Avazas, vins.
Cané, br. ottom. *Mashar Chain*, c. Fourmdjakis, div.
— br. ottom. *Mambruck*, c. Nury bey, div.
Malte, br. hell. *Vassilico*, c. Yanitchi, pier.
Livourne, br. hell. *Omonia*, Mitropoulo pier.
New-Port br. rus. *Prodromos*, c. Sarcossis, charb.
Mont Athos br. ottom. *A. Dimitrios*, c. Dimitriou, c.
Tchayassi, br. hell. *Marousso* c. Corcakis, charb.
Sunderland, paq. à vap. angl. *Lily*, c. Farfor, charb.
Livourne, br. ital. *Luigia Danovero*, c. Fortunato, ch.
Trieste, br. rus. *Panaya Acathiston*, c. Barbarigos, div.
Andro, br. hell. *A. Georgios*, c. Polemis, sel.
Marseille, br. hell. *Efrossini*, c. Papandreou, div.

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

CHEMIN DE FER OTTOMAN DE SMYRNE A AIDES

DE SA MAJESTÉ IMPÉRIAL LE SULTAN

Avis est donné par le présent conformément à la résolution prise ce jour à la trente-deuxième assemblée semestrielle générale ordinaire des actionnaires de la susdite compagnie; un dividende de L. 1 S. 19 par action nette, sera payable à partir du 15 avril prochain en échange des coupons n° 9 à 20.

Les actions, avec leurs coupons devront être déposés aux bureaux de la compagnie au moins trois jours, après lesquels les actions seront rendues endossées avec le paiement du dividende et un chèque pour le montant.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Mercredi 3 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 150 000 ocques de foin déjà soumissionné à 12 1/2 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 7 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 500,000 ocques de riz de gènes déjà soumissionné à 3 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 8 avril 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS

Les personnes qui voudraient prendre part à l'adjudication du droit d'établissement de bains de mer dans les endroits fixes à cet effet, sont informées qu'elles doivent s'adresser jusqu'à la fin du mois courant (v. s.) au Bureau de la comptabilité de la Préfecture de la ville.

Constantinople, le 26 mars 1874.

CHEMIN DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

AVIS.

A partir du 15 Avril courant le départ du train de 5 heures 14 min. du soir est reculé à 6 heures du soir.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

SOCIETE DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

A LOUER un appartement [illegible] la Grand Rue de Péra [illegible] N° [illegible].

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER Joli appartement confortablement meublé chez une famille française très recommandable Belle exposition.

[illegible] au bureau du Journal.

UNE DAME FRANCAISE de toute confiance désirerait entrer dans une famille *Musulmane* en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresser à Péra, n° 178 à la librairie Wick.

SALLE ADAM
Passage Hazzopoulo
Mercredi, 3/15 Avril 1874
à 8 1/2 h du soir
CONCERT D'ADIEU
[illegible]
HENRY KETTEN
[illegible]
Avec le [illegible] de
M. G. LANZONI.

PROGRAMME.

Première Partie.

1. Sonata appasionata (op. 57.) redemandée [illegible] de l'*Eclair* par Halévy. M. Lanzoni. 4. 1er Prélude et 1re Fugue par Bach. — Marche du *Songe d'une nuit d'été* par Mendelson et Liszt.

Deuxième Partie.

1. Die Davidsbündler, par Schumann.— 2. *a)* 7me Etude. *b)* Polonaise (op. 26, N. 1.) par Chopin.— *c)* Le Courrier par M. Ketten.—3. La[illegible] di Bellini, par Donizetti. M. Lanzoni.— 4. Fleurs des champs, Album de six Valses: N. 1 Vergissmeinnicht ; 2 Pâquerette ; 3 Muguet ; 4 Violette ; 5 Coquelicot [illegible] *b)* Ombre et rayon (Idylle), *c)* Chasse au papillon redemandée) par M. Ketten.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS
aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, [illegible] sie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

THE LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc, etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

[illegible]

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays — Compagnie de navigation à Vapeur —Avénements des souverains.—Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidie.

LA CONSERVATION
ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acquis une renommée universelle.

l'Evalina

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur bréveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en [illegible] les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation [illegible]phérique et fait disparaître [illegible].

Pour assurer un suc[illegible] que la pousse de [illegible] faut se servir [illegible]

[illegible]

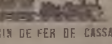

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS.

[illegible] l'Asie-Mineure et pour visiter [illegible] des églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

[illegible] Basmahane pour tous [illegible]

[illegible]

8me ANNEE N° 84. Sepher 28 1291. MERCREDI 15 AVRIL 1874

[illegible]
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Paris.......	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Provinces..	[illegible]	[illegible]	
Étrangers..	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................	3	piastres la ligne
Annonces 3me page........................	6	» la »
Insertions, corps du journal.............	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits [illegible] ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot, à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; a Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

On parle beaucoup, à Paris, de la retraite prochaine de M. de Broglie et de son remplacement par M. Buffet, ancien ministre de l'Empire.

Si le fait se réalise, nous ne voyons pas trop ce que les légitimistes et les républicains gagneront à ce changement. M. Buffet est un homme irascible, violent, aux manières choquantes, détesté de tous ceux dont il est connu. Napoléon III ne supporta M. Buffet qu'avec peine, pendant le peu de temps qu'il fit partie du cabinet. Certainement sa présence à la tete d'un ministère ne serait pas de nature à rallier le centre gauche et à ramener les légitimistes au gouvernement.

Puis la situation sera bien difficile à la rentrée de la Chambre, et, comme le dit l'*Ordre* : « Le ministère, à la reprise de la session, aura trois défilés à franchir sous la pression des exigences des legitimistes, des orleanistes et des républicains : 1re tentative de restaurer le comte de Chambord ; 2e campagne dissolutionniste ; 3e vote d'une loi électorale « impossible » et d'un Sénat « insensé. » Si le gouvernement ne franchit pas les deux premiers défilés, c'est-à-dire s'il ne fait pas échouer la restauration et la dissolution, il est perdu. Quant au troisième, qu'il le passe ou non, il est également compromis. »

Il suffit de parcourir les journaux de la droite pour reconnaitre que ces appréciations, ne manquent pas de fondement. Jamais la division n'a été plus grande dans les rangs de la majorité. Ainsi l'*Union*, l'*Univers*, la *Gazette de France* attaquent violemment « les byzantins du septennat qui veulent faire prendre le change à l'opinion sur cette argutie de la prorogation transformée en institution d'Etat. »

Le *Pays* de son côté attaque vertement le pouvoir, pendant que la *Presse* et le *Français*, tout en ripostant, conjurent les membres de la droite de s'unir de nouveau pour sauver et etablir le septennat.

Il résulte de cet ensemble que le cabinet, s'il ne trouve pas des partisans dans la gauche, ne saurait se maintenir et aurait bien de la peine à faire voter les projets constitutionnels qu'il a présentés.

A quel point, la question militaire en Allemagne en est-elle arrivée ? C'est ce qu'on ne sait pas encore d'une façon précise.

Il y a quelques jours les journaux de Berlin annonçaient un revirement dans les esprits, et voici maintenant que les memes organes s'efforcent de réagir contre l'espérance d'une transaction possible.

Ainsi il avait été dit que le gouvernement consentait à ce que l'on inscrive dans la loi un effectif minimum de 384 mille hommes, à coté de l'effectif maximum de 401,000. Cette concession avait été, soi-disant, décidée dans une conférence entre l'Empereur, le comte Moltke, les généraux von Kamecke, Albedyll et Voigts-Rhetz. Maintenant la *Norddeutsche allgemeine Zeitung* publie une note evidemment communiquée qui declare tout à fait inadmissible la version d'après laquelle on serait parvenu à une entente sur le projet de loi militaire, en établissant que l'effectif de paix indiqué dans l'article 1er ne serait fixé que pour une serie d'années déterminées.

Le feuille officieuse fait remarquer que la déclaration du ministre de la guerre, dans le sein de la commission militaire, exclut tous les doutes, et qu'une loi militaire dont le premier paragraphe ne renfermerait qu'une nouvelle décision purement provisoire ne serait pas considérée comme acceptable par les gouvernements allemands. De plus, ce journal assure, de source certaine, que ces gouvernements n'ont pas modifié leur manière de voir et qu'ils ne la modifieront pas.

En meme temps, la *Norddeutsche* fait entrevoir que les gouvernements persistent à faire voter la loi dans la session actuelle du Parlement et qu'ils ne consentiront pas à en envoyer la discussion à la session d'automne.

Il a été question, il y a quelque temps, de l'intention dans laquelle François-Joseph aurait été de faire un voyage en Italie, afin de rendre à Victor-Emmanuel la visite que ce dernier lui a faite à Vienne. Les journaux officieux, de Rome, s'attachent à démontrer combien cette rumeur est peu fondee.

L'*Italie* expose, en ces termes, les raisons qui rendent ce voyage impossible :

«François-Joseph ne pourrait évidemment pas venir en Italie rendre visite à Victor-Emmanuel, sans aller au Vatican, dit l'organe du cabinet italien. Or, il est facile de comprendre que le moment ne serait pas propice pour une entrevue entre le chef de l'empire austro-Hongrois et le chef de l'Eglise. Indépendamment meme des sentiments personnels de l'Empereur, sentiments traditionnels de dévotion envers l'Eglise catholique, il a un caractère trop chevaleresque pour se présenter aujourd'hui au Vatican, à l'heure meme où la lutte est engagee en deçà et au delà de la Leitha, au moment où les deux Parlements sont en train d'enlever à la cour papale ses dernières illusions. »

Les habitants des îles Sandwich viennent d'elire un nouveau roi. On avait pense tout d'abord, que la mort de Lunalipo, le monarque précédent, serait suivie d'un assez long interregne, mais [illegible].

La rapidite avec laquelle cette élection s'est accomplie, a dû causer une certaine déception aux Etats-Unis, où l'on pouvait espérer qu'un interrègne plus ou moins long favoriserait l'annexion de l'archipel Hawaïen à la grande république américaine.

Ce sont surtout les planteurs de sucre des îles Sandwich, pour la plupart d'origine américaine, qui désirent l'annexion, afin d'éviter les taxes élevés auxquelles leurs produits sont soumis à leur entrée aux Etats-Unis. Quant au gouvernement de Washington, il ne patronne pas ce projet, ouvertement du moins, et il se contente de viser à l'acquisition d'une baie, destinée à servir de dépot de charbons pour les bâtiments américains, de plus en plus nombreux, qui font le trafic avec le Japon.

POSTES OTTOMANES.

Le *Journal de Constantinople* disait ce qui suit dès le 14 octobre 1865, dans un article qu'il publiait sur la reforme postale.

« Le temps n'est pas trop eloigne « où le transport des lettres et des « journaux, abandonnant la voie employee aujourd'hui, adoptera le « railway qui arrivera jusqu'à nous. « Les hommes d'Etat, soucieux des « interêts de la Turquie et jaloux de « ses prerogatives, voudront sans « nul doute profiter de l'avantage que « leur offrira cette nouvelle voie de « communication accelerée, et le « commerce, pour lequel le temps « est de l'argent n'exigera-t-il pas « aussi le benefice de l'express ottoman ? »

Si nous ne sommes pas encore arrives aux temps prédits, il y a huit ans, nous n'en avons pas moins marché et bientôt nos voies ferrees, en se raccordant à celles de nos voisins, feront disparaitre l'isolement dans lequel nous nous trouvons en nous reliant directement à l'Europe. Il devient donc necessaire, pour ne pas dire indispensable de s'occuper de nos relations postales a venir. Et pour cela on ne saurait mieux faire que de preparer des à present le terrain pour les conventions futures dont la conclusion sera la base de la nouvelle organisation postale. Nous ne nous arreterons pas bien entendu a discuter la pretention singuliere en vertu de laquelle certains theoriciens voudraient retarder indefiniment cette organisation dans l'Empire ottoman. On trouve tout naturel que les Etats Europeens se soient reserves le monopole du transport des lettres, des journaux et des imprimes, et lorsque la Turquie reclame l'exercice de ce droit légitime, on ne peut le lui contester sans violer toutes les regles de la logique et du simple bon sens. On connait la situation actuelle. On peut la definir en disant que tout le monde dans l'Empire se livre à cette industrie du transport des lettres, contrairement aux droits inaliénables de l'Etat qui devrait seul l'exercer. C'est là une anomalie attentatoire à la dignite du gouvernement et prejudiciable aux vrais interets du commerce. Il est d'autant plus urgent d'effectuer la reforme de cet etat de choses que l'ouverture des voies de communication, dont on poursuit activement les etudes et la construction sur divers points de l'Empire, aura une influence feconde et immediate sur le mouvement des affaires. Or personne n'ignore que quand les transactions se developpent, le nombre des lettres expediées augmente.

Il serait donc très-opportun que le gouvernement ottoman, convoque au prochain congres postal de Berne, s'empressât d'affirmer et de revendiquer son droit dans cette assemblee, et qu'il se preparât dès à present en se mettant à l'œuvre à se trouver en mesure d'en prendre possession.

Nous ne nous dissimulons aucune des difficultes qu'opposeront à cette demande legitime les Etats qui entretiennent en Turquie des services de postes, bien que ces services, loin de donner un produit fiscal, leur imposent le sacrifice de subventions tres-onereuses. Mais cette consideration ne doit pas arreter le gouvernement. Il est d'ailleurs un moyen d'aplanir ces difficultes : c'est de centraliser dans une seule direction toutes les lettres qui proviennent des diverses echelles de l'empire et qui leur sont expediees, et de s'entendre avec les compagnies de navigation à vapeur qui effectuent ces transports, pour fixer le chiffre de l'indemnite qu'on leur allouera.

Un fait à remarquer, c'est que le gouvernement ottoman a lui-meme mis un terme à quelques-unes des difficultes de transport qui entravaient les services postaux etrangers en leur accordant avec empressement et sans aucune retribution, le transit sur la voie ferree de Roumelie du courrier d'Autriche passant par la Serbie. On peut citer encore le courrier transitant par la ligne ferree de Varna à Routschouk. On s'autorisera de ces precedents pour faire usage de nos chemins de fer lorsqu'ils seront raccordes au reseau serbe. Pourquoi des lors ne pas profiter pour soi-meme des avantages que l'on accorde si liberalement aux autres ?

Nous ne faisons en ce moment que poser des questions. Elles seront forcement résolues dans un prochain avenir. Ce que nous souhaitons, c'est que le gouvernement, prenant soin de sa dignite et de ses interets, les etudie mûrement et d'avance, et qu'il se hâte de prendre des mesures pour etre en situation de revendiquer avec succes la possession d'un droit dont il a fait trop longtemps abandon.

CHRONIQUE.

Mohsin Khan a donne hier un grand diner diplomatique auquel ont pris part le Grand-Vezir, les ministres du Sultan et les chefs de mission. L'ambassadeur de France était seul absent par suite de la triste nouvelle de la mort de son oncle, le comte de Vogüé.

Apres le diner, plusieurs membres du corps diplomatique accompagnés de leurs dames, plusieurs hauts fonctionnaires de la Sublime Porte et quelques notabilités de Péra se sont rendus à l'invitation qui leur avait ete adressée par Mohsin Khan pour prendre le the.

M. Ketten, le célèbre pianiste, dont notre public a déjà apprecie l'immense talent, a joué une fantaisie sur *Rigoletto*, la 2e *Rhapsodie hongroise* de Liszt, *Faust*, fantaisie, et la *Chasse aux papillons*. Ces deux derniers motifs sont de sa composition.

M. Ketten a tenu sous le charme, pendant plus de deux heures, cette société choisie qui l'écoutait et l'a applaudi avec un véritable enthousiasme.

Cette fête charmante avait été organisée avec un goût si parfait qu'elle ne sera pas oubliee de sitôt. Le palais de la Légation, la cour et le jardin étaient brillamment illuminés.

Mohsin Khan a fait les honneurs de l'Ambassade avec cette courtoisie et cette amabilité qui lui sont particulières.

Le général Ignatieff, ambassadeur de Russie, accompagne du personnel de l'Ambassade, ainsi que le ministre de Grèce, M. Simos, suivi des secretaires et des drogmans de la Légation hellenique ont assisté dimanche à la messe pontificale dite par le Patriarche œcuménique dans l'église du Phanar à l'occasion de la solennité de ce jour.

Apres la cérémonie LL. EExc. sont montees au Patriarcat pour se reposer et rendre visite à Sa Sainteté.

M. le comte de Zaluski, conseiller de la Légation d'Autriche-Hongrie à Constantinople est nomme en la meme qualité, à l'ambassade de Londres. M. le comte de Zaluski quittera tres-prochainement notre ville.

Osman effendi, adjudant-major du 2me bataillon du 1er régiment de la garde imperiale, vient d'être promu au grade de major.

C'est après le *selamlik* de vendredi dernier que S. M. le Sultan a bien voulu faire connaitre à cet officier sa promotion.

Hussein Chukri bey, caïmakam de Djumaï-Attik (vilayet du Danube), est promu au grade de *Salissé*.

On nous assure que M. de Lesseps aurait adresse au Khédive une lettre officielle pour protester contre le refus des puissances de lui accorder le sursis de trois mois qu'il avait demande avant de mettre à execution la décision de la commission internationale.

M. de Lesseps se propose de convoquer l'assemblée generale des actionnaires afin de lui faire connaitre cet incident et pour la convier à protester à son tour contre cette mesure prise par les puissances.

M. de Lesseps menace, dans sa lettre, d'eteindre les feux du Canal, de couper les fils télégraphiques, d'arreter, en un mot, la navigation.

Comme on le voit, la question prend des proportions énormes. Aussi nous proposons-nous de la traiter prochainement dans un article spécial.

Nous empruntons au *Neologos* d'hier la nouvelle suivante dont nous ne garantissons pas l'exactitude :

« La dépeche suivante datee du 10 » avril a ete reçue de Jérusalem :

» Hier des pèlerins européens accom» pagnés de pretres latins et de quel» ques indigenes du rite catholique, » revenaient d'une excursion au Jour» dain. Ils ont voulu entrer, bannières » déployées et en tirant des coups de » feu, par la porte de fer de l'Eglise de » Belhleem. Empêchés par l'autorité ils » ont charge les zaptiés et le mudir de » Bethléem. »

A la suite d'un contre-ordre le stationnaire français le *Corse* n'executera pas son voyage dans la mer Noire. Ce navire est mouille devant Thérapia.

La canonnière allemande *Metoor* est arrivée depuis samedi dans notre port venant de Pyrée. Elle stationnera dans le Bosphore jusqu'à nouvel ordre.

Au moment où le bateau de l'*Azizie* le *Fayoum* arrivait à Faza, quinze personnes desirant se rendre à terre descendirent dans une barque, que l'un des passagers fit chavirer, et les quinze personnes tombèrent à l'eau.

Ce n'est que grâce à l'energique dévouement du Cap. Salacca, commandant du *Fayoum*, que l'on a pu arracher ces malheureux à une mort certaine.

M. Salacca les a recueillis et leur a prodigué tous les soins que nécessitait leur état.

Une telle conduite est digne d'éloges.

Nous lisons dans les journaux d'Athènes :

Par decret royal, M. Anargyro, capitaine du port de Constantinople a ete autorise à porter les insignes de l'Osmanie, 3me classe, qui lui ont eté conferees dernièrement par S. M. I. le Sultan.

Un autre decret royal confere la croix des Taxiarches de l'ordre du Sauveur au métropolitain de Larisse Mgr Joakim, et la croix en or de chevalier du meme ordre à M. Felix Robert, vice-consul de France à Larisse.

Le navire Ital. *Amos* cap. Ogno, navigant sur lest et montant le Bosphore à pleines voiles, pour la mer Noire, a abordé la goëlette ottomane *Allah-kerim* cap. Djaffer Hassan, qui venait de Varna chargée de blé. L'*Amos* a pris l'*Allah-kerim* juste entre les deux mâts, l'a poussé jusque devant Monastir et là la goëlette a coule à fond.

Nous apprenons que M. Della Rocca vient d'obtenir l'autorisation de faire paraître sous le titre : *le Financier d'Orient*, un journal écrit en trois langues, en français, en grec et en turc. Cette feuille ne s'occupera que de questions financières.

Un vol qui denote une rare presence d'esprit de la part de son auteur, a été commis la semaine derniere à Nichan-Tach dans la *villa* de l'ex-président du tribunal de Péra, Raif effendi.

Un des amis de Raïf effendi étant allé lui rendre visite dans sa villa, fit arreter sa voiture près de la porte, et, sans descendre, il pria un individu qui se promenait là de s'informer si l'effendi se trouvait chez lui. Le promeneur s'empressa fort obligeamment d'exécuter la commission, et sur la réponse que le maître de la maison etait absent le visiteur continua sa route en disant qu'il reviendrait plus tard. Le complaisant promeneur se représenta aussitot à la porte et dit aux domestiques : « mon maitre reviendra plus tard. »

Un quart d'heure après le meme individu revint demander de la part du visiteur qu'il disait être son patron si le maître de la maison était de retour. Sur la reponse négative qu'il reçut, au lieu de s'en aller, il entra dans la maison et s'assit dans une salle d'attente du rez-de-chaussee disant qu'il avait ordre d'attendre le retour de l'effendi pour lui faire une communication pressante.

Les domestiques, le prenant pour un valet de l'ami de leur maitre, ne se méfiaient pas de cet individu et le laissèrent seul dans la chambre afin de vaquer à leurs affaires. Profitant de ce moment, le hardi voleur se mit à fouiller la chambre et n'y trouvant rien, penetra dans une pièce de *haremlik* où il trouva sur un divan un miroir à manche encadré d'argent. Briser cette précieuse garniture et la mettre en poche fut l'affaire d'un instant, puis il revient reprendre sa place dans le vestibule.

Las d'attendre, et craignant que son maitre ne le grondât pour avoir fait une

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

III. (suite).

L'honnête tabellion, jusque-là inoffensif et humble, pour ainsi dire, avait tout à coup relevé la tête avec une sorte de fierté provocante, et ses petits yeux s'etaient pris à briller d'une façon inaccoutumee.

Cette transformation parut digne de remarque à Baradieu, et, un instant intrigué par cette nouvelle attitude, il voulut en pénétrer les causes mysterieuses.

— Oh ! oh ! dit-il avec enjouement... mais il me semble que vous parlez de cette candidature avec une certaine chaleur, maître Boulardot Connaîtriez-vous donc M. le comte de Montdesert ?

— Moi ! pas du tout ! repondit le notaire ; mais il suffit qu'il n'ait pas l'attache gouvernementale, qu'il repousse la protection de la prefecture, puis qu'il ait toutes les sympathies de la bourgeoisie honnête et independante !

Voir le numéro du 14 avril

C'etait la seconde fois qu'il prononçait ce dernier mot, et Baradieu ne crut pas pouvoir se dispenser de le saluer comme une vieille connaissance.

— Bien ! bien ! parfait ! approuva-t-il ironiquement. Cependant, si vous ne connaissez pas le candidat, comment savez-vous...

— Et la profession de foi ! monsieur le marquis.

— C'est juste, je l'oubliais ! Il en a donc fait une ?

— Il en a fait trois !

— Diable ! et que disent-elles ?

— La meme chose.

— Alors, je persiste à croire qu'il aurait aussi bien fait de s'en tenir à la premiere ; mais apres tout, ce n'est pas un mal... d'autant que les trois professions ont ete vraisemblablement commandees dans trois imprimeries differentes, et que c'est une maniere de s'attirer des voix, tout en faisant aller le commerce... Toutefois, je suis curieux de savoir...

— Ce que dit le candidat ?

— Precisement.

— Une chose que l'on n'a pas dite avant lui, monsieur le marquis, qui nous a touche profondement et frappera, à un egal degre, les citadins et les habitants de nos campagnes.

— Vraiment !...... alors, c'est un chef-d'œuvre.

— Un pur chef-d'œuvre.... c'est le mot ! le candidat declare que, s'il est nomme, il sera un representant agricole et politique !

Baradieu fit un haut le corps, et à l'exagération de ce mouvement, le notaire comprit que ses dernières paroles avaient eveillé plus d'ironie que d'etonnement.

Mais Me Boulardot, homme timide et soumis dans la vie privee, esclave de son devoir à l'etude, officiel ministériel regulier et irreprochable devenait presque intraitable quand il s'agissait de politique. Sur ce terrain, à de certaines heures, il eût ete capable de penétrer dans la cage aux lions !

— Alors, reprit Baradieu un moment apres, la bourgeoisie n'est pas contente du gouvernement de l'Empereur ?

— Non, monsieur le marquis !

— Ce qui me semble bizarre, continua Baradieu, c'est que vous, Me Boulardot, et vos honorables confrerès, vous choisissiez pour représenter votre honneur, votre fortune, en un mot, vos interêts les plus chers, qui cela... je vous le demande ? un homme que vous ne connaissez pas, que vous n'avez jamais vu, dont personne autour de vous ne voudrait, par conséquent, se porter garant !...

— Mais, monsieur le marquis...

Baradieu eut un geste [illegible]

— [illegible] seulement ce que c'est que le comte de Montdesert ! ... [illegible]

Et il y avait [illegible] une telle [illegible] raide, un tel frémissement de haine, que l'honnête notaire ne put que [illegible] quelques paroles inintelligibles.

Baradieu poursuivit :

Seulement le jeune gentilhomme [illegible] un grand empire sur lui-même, et dès qu'il eut compris qu'il s'était oublié, il revint immédiatement au calme et au sang-froid ; il [illegible]

— [illegible] vous ne le connaissez pas ? [illegible] que vous le choisissez N'est-ce pas là le [illegible] humain, et ne l'avez-vous pas observe, [illegible] moi, dans votre longue pratique des affaires ?...

— Sans doute ! sans doute ! approuva Boulardot.

— Moi, poursuivit Baradieu, si je m'occupais d'elections, si je consentais à prendre part à la lutte, savez-vous ce que je ferais ?

— Vous me feriez honneur en me le disant, monsieur le marquis.

— Eh bien, je chercherais d'abord dans le departement, autour de moi, quelque homme serieux et sûr, connaissant nos pays, devoué à nos interêts, et dont l'honneur et la loyauté fussent connus de tous... un homme comme M. Dulaurens, par exemple, ou comme vous-même, monsieur Boulardot.

— [illegible] ! moi ? fit le tabellion avec un soubresaut et en devenant rouge.

— Et pourquoi pas ?

— Mais ce serait de la folie !

— Est-ce que par hasard votre honneur ne vaut pas celui de M. de Montdesert ?

— Je m'en flatte, monsieur le marquis.

— Peut-on dire que Me Boulardot ne soit pas l'honnêteté même ? enfin, votre famille n'a-t-elle pas donne de tout temps l'exemple de toutes les vertus domestiques, et chacun dans le departement, à quelque rang qu'il appartienne, à quelque lointaine noblesse qu'il remonte, ne se trouve-t-il pas heureux de vous serrer la main et de se dire votre ami ?

— Oh ! monsieur le marquis, vous me [illegible]

— Ne dis-je pas la verite ?

Boulardot releva la tete avec une pointe d'orgueil.

— Assurément ! repondit-il d'un ton mêlé de Prudhomme et de Calino, assurément ! et je defie que l'on trouve dans les actes de toute ma vie une seule irregularité à reprendre... Mais... voyez-vous... ce sont les autres...

— Quels autres ?

— Mes amis... Aujourd'hui tout le monde estime et honore Me Boulardot, notaire... demain, il n'est pas de brocards que l'on ne jetterait à la face de l'honorable Boulardot, depute !

Baradieu se tut.

Il ne voulait pas pousser plus avant la tentation, et il avait presque ete touché des dernières paroles de l'honnête bourgeois.

Dans sa naïve candeur, l'excellent tabellion avait pénetré au fond meme des mysteres du cœur humain.

C'etait, en d'autres termes, le dicton populaire qui affirme que nul n'est prophete dans son pays ; mais il venait de le rajeunir d'une maniere aussi naturelle que profondement touchante.

Pendant quelque temps, les deux hommes gardèrent le silence.

Perdrix avait repris son pas monotone mais regulier, comme il convient au cheval d'un officier ministeriel... et le paysage continuait de derouler ses vertes splendeurs aux yeux des voyageurs

— Au moins, dit tout à coup Baradieu, j'espere que je ne derange pas votre itineraire.

— Du tout ! du tout ! monsieur le marquis, repondit Boulardot... j'ai à voir le château de Saint-Guay, et je rentre apres à Nevers.

— Est-ce que le château a enfin trouvé acquereur ?

— Oui, monsieur le marquis depuis deux jours.

— Quelqu'un du pays ?

— Non... un etranger.

— J'espere que ce n'est pas à un candidat ?

Me Boulardot se prit à rire.

— Oh ! un tout jeune homme, qui n'a d'autre ambition que de posseder une propriete dans le Nivernais.

— Il est riche ?

— Je le suppose : il m'a donne [illegible] pouvoirs et toutes garanties

— Et comment appelez-vous ce [illegible] que vous allez me donner ?

— Il s'appelle le comte Leone.

Baradieu fit un bond sur lui-même

— Le comte Leone ! repeta-t-il... vous avez dit le comte Leone !

— [illegible] ! [illegible] Boulardot.

— Et il est à Nevers ?

— Depuis quelques jours, hotel des Ducs.

— Et vous l'avez vu ?

— Hier encore, à trois heures de relevée.

Baradieu arrêta d'autorité les rênes du cheval, et Perdrix suspendit son trot.

— Pardon, mille pardons, maître Boulardot ! fit en même temps le marquis en se levant à demi.

— [illegible] quittez ?

— Il le faut.

— Dejà ?

— Oui. J'oubliais une course importante à faire dans les environs. Merci de votre bonne hospitalité, et veuillez presenter mes plus respectueux hommages à ces dames Boulardot.

Et avant même que le notaire eût eu le temps de lui rendre son salut, il remontait à cheval, piquait des deux et disparaissait comme un trait.

Baradieu etait agite de mille pensées indecises, mais quelque chose venait tout à coup de lui dire qu'il y avait un danger dans l'arrivée à Nevers de cet inconnu, de cet aventurier.

Quel était ce comte Leone ? Cela n'était pas un nom.

Baradieu, qui connaissait son armorial non-seulement français, mais europeen, sur le bout des doigts, n'avait jamais entendu parler de ce comte fantaisiste, et il se demandait à quelle chancellerie d'outre-Panama il avait achete ses parchemins.

Et puis, une chose lui était revenue à la memoire, et l'avait fait frissonner.

Il s'etait rappele l'incident des courses, et le costume des jockeys, et le rouge de l'indignation lui avait monte au visage.

A vrai dire, il n'avait pas qualite pour prendre la defense de Mme de Chantelys, si tant est qu'on eut eu dessein de l'outrager ; et c'est un peu en raison de cette situation anormale qu'il n'avait pas poussé plus loin les choses.

Mais ce jour-là, ce nom tomba sur son cœur comme un reproche, et il sentit en lui un mouvement de dépit qui changea en un instant toutes ses dispositions.

Et, sans vouloir même prendre le temps de la reflexion, qui l'eût peut-être calmé... il partit comme un trait, avons-nous dit, et prit la direction de Nevers.

Baradieu avait les meilleurs chevaux du departement.

En vingt-cinq minutes, il eut franchi les deux lieues qui le separaient de la ville. Il alla droit à l'hôtel des Ducs.

Là comme partout, le marquis était connu : le maître de l'hôtel se trouvait précisément dans la cour. En apercevant Baradieu, il accourut et se confondit en saluts et en compliments.

(*A suivre*).

si longue absence, il partit après avoir demandé une cigarette à l'un des domestiques de la maison.

La découverte du miroir dépouillé de son cadre d'argent fit bientôt reconnaître que le domestique improvisé n'était autre qu'un filou et des plus adroits.

—

Mardi soir, un suicide s'est accompli à Péra dans des conditions étranges.

Après une jeunesse brillante, après avoir connu toutes les joies du *far niente*, bien logé, bien nourri, grand et bien fait de sa personne, le malheureux avait été saisi par la fatalité et se trouvait réduit à gagner sa vie par d'obscurs travaux.

Que se passa-t-il alors dans cette tête autrefois si fière, maintenant courbée sous un joug humiliant? Quelle tempête bouleversa ce crâne, avant que le misérable en vînt à prendre une funeste résolution? Nul ne saurait le dire, mais préférant la mort à ce qu'il regardait évidemment comme une déchéance, il se résolut à finir une existence déplorable.

Prenant son courage à quatre pieds, il s'élança sur le chantier, témoin de ses douleurs, et après s'être débarrassé par une vigoureuse ruade du tombereau infamant qu'il traînait,... lui!... lui qui avait eu l'honneur de faire rouler de brillants carosses! il continua sa course, et, nouveau Cursius, s'élança dans l'abîme.

La cour basse de l'hôtel de la Municipalité reçut son corps brisé par une chute de trente pieds; il avait vécu.

C'était cependant un bel et grand cheval que l'entrepreneur du tunnel de Péra à Galata avait pris à l'essai, et qui finit ainsi sa carrière à la fleur de l'âge.

« Mais il était du monde où les plus belles choses
ont le pire destin,
» Et rosse il a vécu ce que vivent les rosses..... »

—

Nous avons parlé dernièrement de l'assassinat de Hamdi effendi, secrétaire de la Préfecture de la ville.

Les auteurs de ce crime sont Riza effendi, également employé du gouvernement comme *kiatib* au ministère des Finances, et le nommé Hussein, compagnon du précédent. Tous les deux ont été arrêtés et ils passeront prochainement devant la cour criminelle.

L'enquête a établi que la cause première de la querelle qui s'est terminée d'une manière aussi tragique, était une femme.

—

On sait que les montagnards habitant le district de Dibré (vilayet de Prizren), se sont toujours signalés par leur insubordination, et par les exactions qu'ils ne cessent de commettre au préjudice des populations de la plaine.

Husni Pacha, depuis sa nomination au gouvernement général de ce vilayet, a introduit plusieurs améliorations dans ce district, et S. Exc. a fait respecter par les montagnards les ordres du gouvernement, en les soumettant avec rigueur à la conscription militaire. Il a créé dans différentes localités de Dibré des caïmakamats et des mudirats et il est enfin parvenu à assimiler ce district aux autres départements de la province. Nonobstant, quelques chefs de clan du Haut-Dibré, profitant de l'absence des troupes, ont repris dernièrement leurs anciennes habitudes, en se livrant de nouveau au brigandage, et même ils ont osé tenter le pillage de la maison du gouvernement.

En présence de ce fait, le gouvernement a expédié deux bataillons de troupes régulières contre les rebelles. Ceux-ci ayant été rencontrés par les troupes, en deçà de la rivière de Drin-Noir, ont été invités à se rendre. Les montagnards ont répondu à cette sommation par des coups de feu, et dans la rixe qui s'en est suivie, trois soldats et plus de vingt rebelles sont tombés morts ou ont été blessés. Après ce combat les rebelles ont dû repasser le Drin-Noir et implorer leur pardon du gouvernement qui a accédé à cette prière en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et pour prévenir désormais le renouvellement de pareils actes de rébellion.

—

On écrit de Jannina que le gouverneur général de cette province est parti de cette ville le 1er avril, pour aller faire une tournée d'inspection dans les départements placés sous son autorité. Son Excellence a commencé son inspection par le district de Prévesa.

—

Les nouvelles d'Odessa mentionnent l'apparition d'une épizootie aux environs de cette ville.

—

On lit dans l'*Andrinople* du 7 avril:

La lecture du firman qui investit de son autorité notre nouveau gouverneur général, Hourchid pacha, a eu lieu jeudi avec le cérémonial ordinaire, dans la cour du palais du gouvernement, où s'étaient réunies les autorités civiles et militaires ainsi que les chefs religieux des communautés avec les primats du pays. Les troupes du 4me régiment et les dragons de la garde, en garnison à Andrinople étaient rangés musique en tête dans la cour du palais et rendaient les honneurs militaires.

Aussitôt après la lecture du firman et la prière habituelle pour S. M. le Sultan, le gouverneur général a reçu les félicitations des assistants. Samedi Son Excellence a reçu également la visite du corps consulaire en résidence dans notre ville.

—

C'est ce soir qu'a lieu le bénéfice de M. Dominique, Caissier du Théâtre Français.

Nous avons donné hier la composition du spectacle, nous n'y reviendrons pas autrement que pour répéter qu'il est des plus amusants.

Nous avons la conviction qu'il y aura foule dans la salle du Palais de Cristal, et ce sera justice, car, encore une fois, le public doit un témoignage de bienveillance à l'homme qui sait être agréable à tous en remplissant ses fonctions plus que difficiles.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 15 avril, 1874

Lever du soleil	5 h. 24 m.
Coucher	6 » 33 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 0 2'
H. à la turque à midi moyen..	5 » 15

8 heures du matin.

Baromètre	758.4
Thermomètre	15.6
Minima	négat 12.4
Maxima de la veille	24.4

Direction et force du vent. S. modéré.

Etat du temps le 14 avril, à 8 h. du matin.

Sur la mer Noire, aux Dardanelles et sur l'Archipel les vents soufflaient du S. faibles ou modérés par places; sur l'Adriatique, les vents du S. soufflaient forts; dans la nuit, tempête à Valona; la mer était très-agitée sur toute l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA.

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Mars.		
3 Topanf Kimoardji sokak fegatoba Ribiszewky	Robiszewsky	Odessa
12 Démerdji Tavor	Gaspard Mitrovich	Paris
13 Cari Grosvenor British Embassy	Duches de West mister	Londres
11 Sultan Mehmed Tchistakoncharli Genchile Loas Ali Azha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Constantinos Alazogius	Calliopi Alazoglou	Syra
Mois d'Avril.		
2. Suraï Askeri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
6 Honnson Compagnie	Denton Credit Lionnais	Marseille

PRESSE ÉTRANGÈRE.

M. de Broglie.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Paris, 4 avril.

C'est le 14 mai que sera déposé le projet de loi constitutionnelle qui donne le Sénat pour base de défense au septennat contre une majorité trop républicaine de l'Assemblée. Le gouvernement, en déposant ce projet, demandera une commission spéciale; il ne se fie plus, à ce qu'il paraît, à la commission des Trente. La date de ce dépôt, qui suivra immédiatement la rentrée de l'Assemblée, indique que c'est surtout du vote de cette loi que le gouvernement est impatient, et que, selon toutes les probabilités, la discussion en précédera celle de la loi électorale.

Soit modestie, soit simple précaution, à ce qu'il paraît, M. de Broglie déclare positivement qu'il ne sera plus ministre le 12 mai. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne faut pas prendre autrement au sérieux ce désintéressement politique qui peut aussi bien avoir pour but de rallier des sympathies pour rester au pouvoir que de préparer une chute inévitable. Il est certain cependant que dans les sphères gouvernementales on se demande si le maintien de M. de Broglie aux affaires est possible. Ses amis affirment que, si peu sympathique qu'il soit au parti légitimiste de l'Assemblée, M. le duc de Broglie n'aliénerait pas plus d'une vingtaine de voix au gouvernement, et que cet appoint ne peut pas compromettre la majorité que l'on espère pour les lois constitutionnelles; d'autres croient, au contraire, d'après le chiffre assez considérable des signataires de la proposition Dahirel, qu'il n'y aurait pas moins d'une cinquantaine de voix qui se détacheraient à droite de la majorité. Dans ce cas il est bien évident que M. de Broglie n'aurait plus la force de retenir le pouvoir entre ses mains. On se demande, dans cette hypothèse, qui pourrait être ministre dirigeant en remplacement de M. de Broglie. Le nom de M. Dufaure a dû être prononcé; mais on n'est pas sûr qu'il accepte, puis il n'est pas sympathique à la droite; M. Buffet est considéré comme l'homme politique qui pourrait retenir le plus de membres de la majorité, pour la circonstance décisive dont il s'agit. On penserait à faire élire M. Batbie président de l'Assemblée à la place de M. Buffet.

Il n'y a dans tout ceci, bien entendu, que des spéculations préparatoires, des délibérations préventives et très-sujettes à variation de la stratégie gouvernementale pour la prochaine campagne. Tout cela prouve néanmoins que le gouvernement est très-préoccupé de la grande bataille qui va se livrer, au retour de l'Assemblée, sur le terrain des lois constitutionnelles, et qu'il comprend que l'issue en sera décisive pour lui, gagnée ou perdue. Ce qui surtout alarme le pouvoir exécutif, c'est, je crois pouvoir vous l'affirmer, l'imminence annoncée d'une déclaration du centre gauche, qui se ralliérait complètement à la dissolution. On comprend le prestige moral, le cachet de nécessité, que donnerait à une proposition de ce genre l'adhésion d'une fraction de l'Assemblée aussi modérée que le centre gauche; aussi tous les efforts de la presse officieuse vont ils tendre à disloquer le centre gauche; la campagne va commencer immédiatement après Pâques. Je doute qu'elle réussisse. Le 24 mai a déjà conquis dans le centre tout ce qu'il pouvait y conquérir; il peut, à coup sûr, faire de plus larges conquêtes; mais à la condition de donner au septennat un caractère exclusivement et définitivement républicain, mais c'est ce à quoi il ne se décidera qu'à la dernière extrémité.

Le paiement de l'indemnité de guerre.

On lit dans l'*Impartial* de Smyrne:

Une communication de la chancellerie allemande, faite récemment au Reichstag, nous indique le chiffre exact des sommes que la France a dû payer à ses ennemis pendant et après la malheureuse guerre de 1870-1871.

Ces sommes s'élèvent au total de 5 milliards 567 millions et se décomposent comme suit:

Contribution de Paris et de diverses autres villes	241 millions
Indemnité de guerre	5,000 »
Intérêts jusqu'au paiement intégral de l'indemnité	316 »
Total égal	5,567 millions

Nous voyons dans le même document que cette énorme somme a été acquittée:

En billets de banque français.	125 millions
En numéraire français or	273 »
En numéraire français argent.	239 »
Numéraire et billets allemands	105 »
En traites diverses sur l'étranger	4,219 »
Cession du chemin de fer de l'Est	325 »
Sommes payées par Paris et autres villes	251 »
Ensemble	5,567 »

Ainsi, le Trésor français n'a remis à l'Allemagne que 742 millions de billets de banque français et 512 millions de numéraire or ou argent.

La remise des 125 millions en billets de la Banque de France eut lieu pendant la Commune et ne s'explique que par la gêne éprouvée à cette époque par le Trésor et par le besoin assez pressant qu'éprouvait l'Allemagne de recevoir un premier à-compte sur l'indemnité qu'elle venait de stipuler. Plus tard, la France n'a plus remis à la Prusse un seul billet de banque, et elle a sagement agi. Si le Trésor allemand eût vendu précipitamment de grandes sommes en billets de banque français, le cours du change sur Paris s'en fût fortement ressenti. Il eût pu en résulter de très-sérieuses difficultés.

Quant au chiffre de 512 millions remis en numéraire au gouvernement allemand, il ne représente pas, à beaucoup près, le numéraire sorti de France pendant la période du paiement de l'indemnité.

Nous trouvons, en effet, dans les chiffres indiqués plus haut celui de 4,219 millions, montant des traites sur l'étranger reçues en paiement au gouvernement allemand, à des taux qui avaient été fixés lors du traité de paix. Ces traites se divisaient ainsi:

Sur Londres	637 millions
Sur Berlin	2,440 »
Sur Bruxelles	273 »
Sur Francfort, Hambourg, Brême, Mulhouse, Amsterdam	899 »
Total égal	4,249 »

Elles étaient achetées par le Trésor français aux banquiers de Paris, et, même du dehors, mais surtout aux premiers.

Or il fallait bien que les banquiers fissent à Londres, à Berlin, à Bruxelles, etc., la couverture de ces traites.

Ils réussirent facilement: les conditions générales étaient très-favorables à la France. Les années 1871 et 1872 furent très-prospères pour le commerce d'exportation: les produits français manquaient sur les marchés extérieurs, par suite de la suspension du travail pendant la guerre, à Paris durant la Commune, cette période de feu et de sang, mille fois plus triste que la guerre étrangère.

La récolte de 1871 fut en France satisfaisante, celle de 1872 fut très-bonne. La France est un pays dont les forces productives sont bien singulières. Si l'industrie tient une grande place dans son activité nationale, l'agriculture n'en tient pas une moindre. Une bonne récolte est donc pour les français une immense ressource; elle leur évite les importations de blés et elle leur laisse tout le bénéfice de leurs exportations de vins.

Mais on apprécie que les conditions favorables de l'industrie et du commerce aient permis à la France de faire la couverture de 1,200 millions, sur les 4,219 millions payés en traites, il ne reste pas moins à chercher le mode de couverture de 3,050 millions.

On conçoit que sur de tels sujets, la statistique soit impuissante ou plutôt n'existe pas. Profitant de la faiblesse des fonds étrangers sur le marché de Paris, conséquence des sommes que faisaient les capitalistes français pour le rachat de la rente française; à mesure que la confiance gagnait de tous côtés; profitant également de la fermeté relative de ces fonds au dehors, les banquiers français les ont utilisés pour la couverture de leurs traites. C'est ainsi que les fonds américains, autrichiens, russes, italiens, etc.; les obligations de chemins de fer autrichiens, lombards, etc., que possédait la France, ont été en bonne partie expédiés au dehors.

Si nous supposons que deux milliards de traites ont trouvé ainsi leur contre-valeur, nous pensons être dans la vérité. Nous le répétons, toutefois, on ne peut faire que des conjectures sur un pareil sujet, puisque ces opérations ne sauraient avoir une statistique régulière.

Enfin, à notre sens, les expéditions de numéraire par les particuliers auraient assuré la couverture du solde de 4,219 millions, soit d'un peu plus d'un milliard. Les sommes expédiées par les banquiers ont été très-importantes, on le sait; les états de douane ne peuvent en donner aucune idée, la majeure partie des envois d'or ayant été déclarée d'une valeur bien inférieure à la valeur réelle. Les compagnies de chemins de fer fermaient les yeux à cette époque, et elles avaient raison: le tarif du transport des valeurs est destiné tôt ou tard à être modifié.

Résumons-nous: à notre sens, les traites ont été couvertes:

1,200 millions par l'industrie et l'agriculture.
2,000 millions par des titres.
1,000 millions par le numéraire expédié par les banquiers.

Il serait donc sorti de France environ 15 ou 1,600 millions de numéraire: 512 millions remis directement au gouvernement allemand, et 1 milliard envoyé à l'étranger pour payer une partie des traites fournies sur lui; c'est ce que semble indiquer l'accroissement de la circulation fiduciaire.

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Echo du Parlement*:

Las Carreras, 30 mars.

Depuis le 28, comme vous devez le savoir par le télégraphe, il n'y a pas eu d'attaque. Je ne crois pas que les coups de canon et de fusil que l'on a tirés de temps à autre pour entretenir la main et nos grandes pertes pour aucun des deux partis. Aujourd'hui, vers 2 heures, la fusillade a cessé sur la droite et le centre de l'ennemi, et des officiers carlistes sont venus dans nos lignes demander une trève à l'effet d'enterrer leurs morts. La trève était accordée, je me suis rendu aux avant-postes du côté de San-Pedro de Abante, pour voir ce qui allait se passer. Les carlistes sont descendus de leurs positions et se sont mêlés aux soldats qui occupaient Murrieta, village pris par nos troupes dans les derniers engagements.

La plus franche cordialité a régné aussitôt entre ces ennemis naguère si acharnés. L'un rencontrait un frère ou tout autre parent, l'autre un ami ou un pays; on s'abordait avec empressement, on causait de la famille ou des connaissances, on se communiquait des nouvelles du village; quant à ceux qui n'étaient en relation ni parents, ni de même village, ou voisinage, ils causaient politique. Plusieurs officiers carlistes, la plupart anciens officiers de l'armée qui étaient passés dans le camp opposé lors de l'insurrection des soldats en Catalogne, vinrent serrer la main à des camarades qui les ont en général bien reçus, mais aucune question indiscrète n'a été faite d'un côté ni de l'autre. *Cosas de España!* Un certain nombre de soldats qui se trouvaient aux avant-postes paraissaient bien un peu étonnés de ces embrassades, mais ils se contentaient de faire entre eux des observations sans autres manifestations.

Quelques-uns de nos officiers sont allés de leur côté aux avant-postes carlistes pour visiter des amis qui sont venus les voir à la lisière, car on laissait bien pénétrer les officiers carlistes dans notre camp, mais on ne rendait pas la même politesse aux nôtres, et cela se comprend: les carlistes connaissent les positions de notre armée pour les avoir récemment occupées, mais ils ne veulent pas que l'on vienne voir les travaux qu'ils ont faits dans les leurs.

Un officier de cavalerie et un sergent carlistes ont déclaré qu'ils ne retourneraient plus au camp. L'officier précédemment élève à l'école de cavalerie de Valladolid, a été présenté au duc de la Torre par d'anciens condisciples qui ont demandé pour lui l'*indulto*. Il avait dû quitter l'école, parce que, se trouvant sans argent après la mort de ses parents, non-seulement pour continuer ses études, mais pour vivre, il avait accepté les offres des chefs carlistes; Seriano l'a très-bien accueilli et l'a nommé sous-lieutenant dans l'armée, *cosas de España!*

Pendant que l'on enterrait les morts près de San-Pedro de Abante, le feu continuait entre la troupe et les carlistes du côté des tranchées sur notre droite; mais partout ailleurs nous étions en pleine paix.

Nous avions appris avant-hier soir par des soldats des avant postes que le général carliste Ollo avait été tué dans l'après-midi, et que le même obus avait blessé grièvement le chef Radica. L'auditeur général de guerre a été tué en même temps par un autre obus. Peu s'en est fallu que les généraux Ellio et Dorregaray n'aient subi le même sort. Ces cinq officiers généraux tenaient conseil dans une maison à 500 mètres de l'église de San-Pedro de Abante. Cette maison n'avait pas encore reçu de projectiles parce que l'on n'avait pas établi de batterie sur le mont Altamila. Le capitaine d'artillerie Alberico mit la batterie en position, il fit tirer trois obus sur cette maison, la seule qui se tenait encore debout. Dix minutes auparavant, Dorregaray et Ellio en étaient sortis.

Nos soldats, qui pendant cette trève sont allés jusque près de l'église de San-Pedro et dans le village de Murrieta, ont pu juger des difficultés qu'a rencontrées la troupe pour s'emparer des premières tranchées carlistes et du village. La troupe a dû franchir un espace de plus de 600 mètres tout à fait à découvert et qui recevait le feu de trois côtés. La prise de la tranchée du village a coûté plus de 1,200 hommes tués ou blessés, et l'on ne comprend pas comment un seul soldat a pu atteindre les premières maisons de Murrieta. Le chemin était encombré de cadavres que l'on a enterrés dans la nuit du 27 au 28, et souvent on rencontrait des groupes de cinq à six morts les uns sur les autres.

La perte totale des troupes a été de près de 2,000 hommes et il n'y avait pas en ce moment plus de 6,500 hommes au feu. Je crois que les actions où l'on fait de si nombreuses pertes sont rares. Dans un moment critique le duc de la Torre s'est présenté à la troupe au milieu du feu l'épée à la main et criant: *Viva España!* Aussitôt la troisième colonne composée de bataillons de chasseurs s'est précipitée en avant comme saisie de vertige, et a emporté à la baïonnette le formidable retranchement. Ce mouvement impétueux a été magnifique. Les pertes parmi les officiers sont considérables. On voit que les carlistes dirigent principalement leurs coups contre eux pour les mettre hors de combat.

Le chemin qui conduit des avant-postes de l'armée à Murrieta était couvert de cartouches de l'armée, de casquettes militaires, de baïonnettes, de fusils et de gibernes; on remarquait de distance en distance de larges taches de sang. On a trouvé dans la tranchée de grandes quantités de cartouches métalliques.

Le succès remporté par les troupes au prix de grands sacrifices dans les journées des 25, 26 et 27 mars, a été bien constaté par les personnes qui sont allées jusqu'au village de Murrieta. L'armée a maintenant de bonnes positions pour battre en brèche l'église et pour enfiler les principales tranchées qui défendent cette position.

Nous n'avons aucune nouvelle de Bilbao, nous savons seulement que les carlistes continuent leur feu sur la ville qui répond vigoureusement. Ce n'est pas le bombardement qui ferait rendre la ville, mais la question des subsistances est chose grave. S'il est vrai, comme on me l'a assuré, que Bilbao ait des vivres jusqu'au 15 avril, cette brave ville, qui a fait d'immenses sacrifices, sera sauvée. Il y a aujourd'hui 96 jours que Bilbao a été complètement investie.

Je suis allé voir le général Primo de Rivera, qui est toujours à San-Juan de Somorrostro, dans le château de don Diego, marquis de Villadarios, lequel marquis, par parenthèse, est dans le camp carliste avec le fils du comte de Barante, légitimiste français, habitant près de Pau, et qui a beaucoup travaillé pour la cause de don Carlos. On a fait au général Primo l'extraction de la balle qui était restée dans le sein droit. Cette balle a traversé le poumon. Avant-hier le général a craché un peu de sang, mais les médecins espèrent qu'on pourra conserver ce brave soldat. Le général Loma, qui a reçu trois balles, va mieux; ses blessures ne sont heureusement pas graves. Le brigadier d'état-major Tarrero a eu le bras traversé par une balle, l'os n'a pas été attaqué.

Les soldats ont été vivement impressionnés par les blessures qu'ont reçues Primo de Rivera et Loma. Ces généraux, fort aimés des troupes, sont d'une bravoure par trop téméraire; ils étaient toujours aux premières lignes et marchaient à la tête des colonnes d'attaque. Lorsque l'odeur de la poudre leur monte au nez, ils ne peuvent plus se tenir. Le temps est splendide, et il est fâcheux qu'on ne puisse en profiter pour marcher en avant, mais on attend des pièces d'artillerie et des renforts pour recommencer l'attaque.

M. Emile Ollivier.

La *Perseveranza* de Milan publie une conversation qu'un de ses collaborateurs a eue avec M. Emile Ollivier sur la guerre de 1870-1871. Ce document, traduit par *la Liberté*, est reproduit par tous les journaux français:

L'histoire, d'ici à quelque temps, répondit M. Ollivier, prouvera que la guerre était inévitable et que nous avons fait tout ce qui était possible pour ne pas la faire. L'Empereur et moi nous avons été les derniers à la vouloir (pour mon compte on m'a sifflé, parce qu'on savait que j'y étais contraire). Quoi qu'on en ait dit, l'Empereur avait en moi une foi inébranlable, et tous les efforts pour nous séparer auraient été inutiles. Il avait pour moi une affection presque paternelle, et lui-même m'avertissait des complots que l'on faisait contre moi autour de lui. Beaucoup croient que le plébiscite de 1870 avait été fait pour pouvoir faire la guerre à la Prusse. C'est tout le contraire: il nous donnait une sécurité comme nous ne l'avions jamais eue.

Le plébiscite a été — à ce moment M. Ollivier avait une singulière vivacité — le coup le plus fort, le seul peut-être qu'ait jamais reçu le jacobinisme depuis 93. Je l'ai fait après vingt années de paix et au milieu d'une liberté illimitée.

— Trop grande peut-être. J'ai été témoin oculaire, et je me rappelle que dans les premiers mois de 1870, Paris était presque en état de révolution. Les bonapartistes vous en font même un de leurs principaux griefs...

— Ceci est une autre question, qu'il faudrait traiter à part. Le fait est que le plébiscite a été accompli au milieu d'une complète liberté, et que les républicains et les radicaux avaient toute latitude pour s'y opposer. Je n'avais donné qu'une seule instruction aux procureurs généraux et aux préfets: celle de prêcher la non-abstention. Je suis arrivé jusqu'à faire arrêter un garde-champêtre qui faisait de la propagande en notre faveur. Huit millions de suffrages approuvèrent l'empire libéral. Notre devoir et notre intérêt consistaient donc à en développer les institutions. Mais M. de Bismarck avait décidé irrévocablement la guerre. Son plan, pour y arriver, était le même que celui de 1866 contre l'Autriche. De même qu'alors il pressait l'Italie pour qu'elle attaquât la première cette puissance, de même, en 1870, il avait décidé que l'Espagne aurait attaqué la France. Lorsque nous aurions été engagés au midi, la Prusse nous serait tombée dessus au nord. Prim était acquis à la Prusse.

— Comment?

— Notre diplomatie n'a pas été aussi maladroite qu'on a voulu le dire; elle nous a révélé tout le plan de la Prusse. C'est alors que nous opposâmes — c'était la seule chose à faire — la déclaration nette que la France n'aurait jamais toléré qu'un Hohenzollern régnât sur l'Espagne. Cette déclaration arrêta Prim; il abandonna alors la Prusse comme il avait abandonné la France; en même temps pressé par la diplomatie européenne, le prince de Hohenzollern renonça à la candidature. M. de Bismarck, voyant déjouer son plan, pensa à faire une telle insulte à la France, qu'elle en fût déshonorée ou qu'elle lui rendît impossible de ne pas déclarer la guerre. Le *soufflet* nous fut donné, non pas en ne voulant plus recevoir notre ambassadeur — peut-être aurions-nous continué à traiter — mais en donnant connaissance de cette insulte à toutes les cours d'Europe.

Le document auquel M. Ollivier fait allusion figure, en effet, dans le troisième fascicule du *Blue book* présenté au Parlement anglais en 1870. En voici la traduction:

Après que la nouvelle de la renonciation du prince héréditaire de Hohenzollern avait été communiquée officiellement au gouvernement impérial français par le gouvernement royal d'Espagne, l'ambassadeur de France demanda postérieurement à Sa Majesté le Roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le Roi s'engageait, pour l'avenir, à ne jamais consentir à ce qu'un Hohenzollern acceptât de nouveau la candidature. *Sa Majesté le Roi, sur cela, refusa de recevoir de nouveau l'ambassadeur français, et lui fit dire par son aide de camp de service qu'il n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur.*

FAITS DIVERS.

D'après le contrat de mariage du duc et de la duchesse d'Edimbourg, la duchesse sera libre de suivre la religion grecque orthodoxe, et d'accompagner son mari dans les temples protestants.

Les enfants seront élevés dans la religion protestante.

L'empereur de Russie accorde à sa fille, suivant l'usage établi, une rente de 190,000 fr., intérêt à 5 0/0 d'une somme de 3,700,000 fr. qui restera à la Russie.

Il lui donne, en outre, une somme de 280,000 francs, dont la duchesse pourra entièrement disposer, ainsi que d'une partie des 3,700,000 fr.

La fortune particulière de la duchesse est de 2,250,000 fr. C'est donc en tout un revenu de plus de 300,000 fr. qu'apporte de son côté seul la duchesse d'Edimbourg.

*
* *

Sous ce titre: *Le chapeau d'un ministre*, une feuille de New-York raconte l'anecdote suivante:

Une assemblée de fidèles avait eu lieu, et le ministre qui avait formulé un appel à la charité fit circuler à la ronde son chapeau pour recevoir les offrandes.

Le chapeau, qui avait fait le tour du temple, revint au ministre, qui n'y trouva pas une obole.

Il le retourna alors sur la table pour faire voir qu'il ne contenait rien, et il s'écria avec ferveur:

— Merci, mon Dieu, de ce qu'après avoir passé par les mains d'une pareille assemblée mon chapeau soit revenu!

*
* *

L'éditeur J. Rothschild, de Paris, vient de publier une charmante édition d'un livre intéressant de Champfleury intitulé: *Les Enfants*. Cette édition est ornée de 90 gravures noires, en couleur, et eaux-fortes d'après Rubens, Germain Pilon, Luca della Robbia, Le Nain, Chardin, etc., et de dessins de MM. Crafty, Anker, Richter, Ribot, Ch. Marchal, Schüler, Paul Roux.

M. Rothschild a publié en même temps une édition non moins belle et non moins intéressante des *Souffrances du professeur Deltheil*, avec d'humouristiques dessins de Crafty.

Est-il besoin de dire ici que le talent d'observation dont est doué M. Campfleury a produit une œuvre curieuse et remarquable, lorsqu'il a raconté cette triste et burlesque odyssée d'un pauvre diable de professeur?

Toutes les figures de ce roman (puisque roman il y a) sont vivantes et d'une réalité qui saute aux yeux. La vie d'école, la petite ville sont là représentées au naturel, sans caricature, sans exagération. L'éditeur a eu raison de donner à ce tableau un cadre digne de lui.

*
* *

Un ami, qui arrive de Londres, nous raconte le fait que voici:

Un gentleman rencontre au coin d'une rue un aveugle conduit par son chien.

Le chien, tenu en laisse, précédait de trois pas l'infortuné à qui la nature refusait la vue du brouillard.

Le gentleman lui glisse six pence dans la main.

— Merci, Votre Honneur, fait l'homme, qui met le chien sous son bras et entre dans un *public house*.

Le passant charitable s'aperçoit qu'il a été la dupe d'un intrigant et fait arrêter le faux aveugle, qui comparait devant un magistrat.

— Je ne sais, s'écrie notre homme, ce qu'on peut avoir à me reprocher. Je suis dresseur de chiens d'aveugle, et je ne puis empêcher les gens de me donner six pence si cela leur fait plaisir.

Le magistrat réprimande vertement le gentleman et le condamne aux dépens.

*
* *

C'était au temps de Louis XIV. Un jour, à Versailles, on cause de l'Italie devant sa Majesté. Un gentilhomme s'écrie:

« — Ah! Milan... quel admirable port de mer!

« Et tout le monde éclate de rire. Le gentilhomme, pas confus du tout, sans même faire attention à cette hilarité générale, continue à s'extasier et à vanter la beauté du port de Milan; puis les rires cessent et le sujet de la conversation change.

« Le roi pourtant n'a pas perdu de vue ce gentilhomme, si ferré sur la géographie.

« — Monsieur, lui dit-il aussitôt qu'il a pu se rapprocher de lui, vous connaissez l'Italie?

« — Oui, sire, répond le gentilhomme en s'inclinant, je l'ai habitée pendant dix ans.

« — Vraiment! Et vous avez vu Milan?

« — J'y suis resté deux ans, sire.

« — Deux ans! mais alors... pourquoi dites-vous que c'est un admirable port de mer?

« — Que Votre Majesté me pardonne... J'ai dit cela parce que c'était le seul moyen de me faire remarquer par mon roi et de pouvoir lui demander une faveur que sans cela j'aurais peut-être sollicitée en vain pendant longtemps!

« Inutile d'ajouter que la faveur fut accordée. »

*
* *

On donnait un grand dîner chez un riche commerçant de la rue Vivienne. Au moment de se mettre à table, la maîtresse de la maison s'aperçoit d'un oubli qui peut déparer son menu. Elle appelle sa bonne et lui donne de l'argent.

— Benardine, vous allez me chercher des mendiants. Nous en manquons pour le dessert.

Bernardine parait un peu étonnée; mais elle ne fait pas d'observations. Bernardine est encore la timidité même. Il y a si peu de temps qu'elle a quitté le pays qui l'a vue naître — le pays de Caux!

En attendant son retour on dîne.

Une demi-heure, une heure se passent, Bernardine ne revient pas plus que Malbrough de regrettable mémoire.

On a fini le dessert, on a pris le café, on a pris les liqueurs, on va se lever de table, — quand enfin la porte s'ouvrant deux figures effrayantes, hideuses, font irruption dans le salon. Deux aveugles s'avancent à tâtons, leur écriteau sur la poitrine, tous deux escortés de leurs caniches, tous deux jouant de leur clarinette, tous deux montrant plus de plaies, d'ulcères et de guenilles qu'il n'y en eut jamais dans la Cour des Miracles.

Sensation — tumulte — tout le monde se lève...

— Qu'est-ce que cela signifie?...

— Madame, dit Berdardine, qui se montre derrière les deux aveugles, je suis allée jusqu'à Saint-Roch. Vous savez que c'est là qu'il y a le plus de pauvres; mais je n'y ai trouvé que ces deux aveugles-là sous le porche... Avez-vous assez de *mendiants* comme cela?

VARIETES.

Madame est servie.

Sous ce titre, M. Emile de Najac vient de publier un charmant volume qui est comme le code anecdotique de la table et du bien-vivre.

Nous en extrayons le chapitre suivant:

CE QUI SE FAIT. — CE QUI NE SE FAIT PAS.

Il est aujourd'hui un usage que je n'approuve pas, mais devant lequel je dois m'incliner. Que vous mettiez un habit noir pour vous rendre à une invitation à dîner que vous avez reçue huit ou quinze jours à l'avance, rien de plus naturel. L'invitation est lithographiée sur carton: c'est à coup sûr un dîner de cérémonie. En pareil cas, l'habit noir a toujours été de rigueur.

Mais l'avant-veille seulement vous recevez un petit mot ainsi conçu:

« Mon cher ami, viens donc dîner avec nous après-demain. Ma femme compte sur toi. Nous n'avons presque personne: ainsi, pas de cérémonie. » Ou bien la veille, à la sortie du théâtre, vous rencontrez un intime qui nous dit: « Ton couvert est mis demain; pas exact: tu sais, pas de façon! »

Si vous avez le malheur de paraître en redingote, vous serez le seul, et vous passerez pour un homme qui ne sait pas vivre.

Ainsi, à Paris, il faut toujours un habit noir pour dîner en ville; cravate blanche ou cravate noire, selon le laps de temps qui s'écoule entre l'invitation et le dîner.

A qui devons-nous cet usage? Aux femmes. Tout leur sert de prétexte pour faire toilette. Un dîner en ville, quelque petit qu'il soit, est un prétexte comme un autre; elles se garderaient bien de ne pas le saisir. Aussi à table les verrez-vous toujours les bras nus, les épaules nues et quelque chose dans les cheveux, quand ce ne serait que des cheveux.

Je critiquais un jour, devant une dame de mes amies, cette façon cérémonieuse de se mettre à tout propos.

— De quoi vous plaignez-vous? reprit-elle. De ce que la mariée est trop belle? En vérité, cher, je ne vous comprends pas. Quoi! nous sommes assez bonnes pour vous montrer nos épaules chaque fois que vous avez le plaisir de dîner avec nous! et vous vous récriez! Sont elles donc si laides à voir? Oui? Eh bien! ne les regardez pas!

— Vous ne me comprenez pas, répliquai-je. Ce que je déplore, c'est ce décorum exagéré que nous apportons aujourd'hui dans toutes nos relations: à table comme ailleurs. Il n'y a plus d'intimité: la toilette l'a tuée. Vous allez peut-être trouver ridicule à moi de prétendre qu'on ne peut pas être amis en habit et décolletée? N'importe! ridicule ou non, je le prétends! Il y a je ne sais quoi de guindé dans ce vilain habit noir qui ne laisse pas le cœur libre dans ses épanchements; et vous êtes trop occupée, chère madame, de l'effet que produit votre délicieuse toilette, pour m'écouter et me répondre avec ce doux abandon des robes montantes. Mais à quoi bon récriminer? Il faut se soumettre, puisque cela se fait!

Ce qui se fait aussi est d'arriver trop tard! L'invitation porte sept heures; à sept heures et demie et souvent même à huit heures, on n'est pas au complet. Le monde lit les billets d'invitation absolument comme les billets d'enterrement. Où il n'y a pas l'heure *très-précise*, il ne se rend plus au dîner qu'une heure après l'heure indiquée. A qui devons-nous cet usage? Encore aux femmes. D'abord, madame n'est jamais prête; et puis madame n'est pas fâchée d'arriver la dernière afin de faire plus d'effet à son entrée. Or, comme elles font toutes le même raisonnement, à force de vouloir arriver la dernière, on n'arrivera plus du tout.

Ce qui prouve bien que le menu n'est rien pour elles. Peu leur importe qu'il soit trop cuit, desséché, détestable. Ce que j'ai vu d'entrées et de rôtis artistement préparés de main de maître et ne valant plus rien pour avoir trop attendu, c'est navrant! Décidément, on ne dîne bien qu'entre hommes; du moins sont-ils un peu plus exacts.

Je connais un monsieur qui pousse l'exactitude à ce point qu'il n'attend même pas ses invités, lorsque l'heure sonne. Il est vrai qu'il est de province. Ce n'est peut-être pas très-poli, mais je n'ose lui donner tort.

Enfin, on est au complet: on va se mettre à table. Le maître de la maison s'approche de vous avec mystère, et, comme un diplomate, vous parle à l'oreille. Qu'est-ce qu'il vous dit? Quelque chose qui souvent vous est agréable.

— Vous prendrez le bras de madame une telle, et vous vous mettrez à côté d'elle.

Vous donnez votre assentiment d'un air satisfait; et il passe à un autre.

Si vous êtes le personnage important de la société, naturellement c'est le bras de sa femme qu'il vous indique.

— Madame est servie!

Que devez-vous faire alors? Naturellement vous vous précipitez au bras de la maîtresse de la maison, qui, le plus souvent, vient au-devant de vous. Et puis?... Autrefois, vous entriez les premiers dans la salle à manger; aujour-

d'hui, c'est changé. Vous attendez que tous les groupes d'invités aient passé devant vous, le maître de la maison en tête. Pourquoi cette modification des anciens usages? Je n'en sais ma foi rien! En tout cas, ce n'est pas plus pratique; loin de là.

Car ce qui ne se fait plus, c'est de mettre les noms des invités sur les serviettes. Aussi, madame n'arrivant que la dernière, on est là debout, autour de la table, sans savoir où se placer. C'est encore un moment difficile à passer.

Il est vrai que [illegible] les noms avaient bien aussi leurs inconvénients, surtout pour les myopes. On les voyait rôder autour de la table, le nez dans les verres. Et ne restât-il qu'une place libre, ils avaient encore beaucoup de peine à la trouver.

Je remarque cependant que depuis quelque temps on revient aux petits papiers, quand on est plus de douze. Comme l'on n'a pas toujours affaire à des myopes, je crois qu'on a raison.

Une fois que votre place vous est indiquée, faut-il vous asseoir tout de suite? Non! si vous êtes placé entre deux femmes. La simple politesse vous commande d'attendre que vos voisines se soient bien installées. Après quoi, tirez-vous-en comme vous pourrez, ce n'est pas chose facile, je vous assure, quand les deux robes se rejoignent, ce qui arrive presque toujours.

Voici ce que je vous conseille. Eloignez votre chaise de la table, et placez-vous devant elle, en lui tournant le dos. Cela fait, saisissez-la des deux mains, tenez-la ferme, et enfoncez, genoux baissés, l'obstacle qui vous résiste. Ou vous ne le franchirez pas complètement, et alors vous resterez à une telle distance de la table qu'il vous faudra tendre le bras démesurément, pendant tout le dîner, pour atteindre votre assiette; ou vous vous serez entièrement faufilé sous un amas de soie ou de velours qui s'accrochera à votre pantalon, vous enveloppera comme une couverture de voyage, et vous procurera des picotements intolérables. Dînez un peu passablement avec des picotements aux jambes!

Autre inconvénient quand vous êtes entre deux femmes. Il y a au moins quatorze convives; la conversation ne peut pas être générale. Vous voilà contraint de vous mettre en frais d'amabilité. A laquelle de vos deux voisines vous adresserez-vous? Je crois qu'il faut alterner. Ce ne serait pas une raison, parce que vous n'en connaissez qu'une, de ne pas parler à l'autre. Vous attendrez donc que son autre voisin ne s'occupe plus d'elle pour commencer. Le début est difficile, je le sais. C'est absolument comme à la première figure de la contredanse. Remarquez cependant que vous avez plus d'entrées en matière. Vous avez à lui offrir à boire, à vous récrier quand elle met ses gants dans son verre à champagne, à lui dire: Pardon, madame, est-ce que je ne prends pas votre pain? que sais-je encore? Une fois lancé, vous n'avez plus qu'à être très-spirituel, la bouche pleine. C'est une tâche dont vous vous acquitterez fort bien, je n'en doute pas.

Quand ce sera le tour de votre voisine de connaissance, évitez trop d'expansion; gardez-vous de lui parler à l'oreille, quand on est au bourgogne; au champagne, vous êtes gai, vous vous sentez en verve; votre voisine elle-même est légèrement surexcitée par les parfums des fleurs du surtout, par les quelques gouttes de vin qui ont humecté ses lèvres rose. Rien de plus tentant alors que d'oublier ceux qui vous entourent et de vous isoler dans une conversation intime et même parfois inconvenante. Cela a dû vous arriver souvent. Ne me dites pas le contraire, j'en suis sûr. Si vous êtes marié, les conséquences n'en sont pas bien graves. Une scène de votre femme en rentrant: c'est tout. Mais si vous êtes garçon, vous payerez cher les quelques moments d'abandon que vous vous êtes permis. Vous êtes à la veille de vous marier; on prend des renseignements sur vous. Par le plus grand des hasards, on les demande à votre voisine de table que vous ne connaissiez pas. — « Charmant garçon, répond-elle, mais un peu trop intime avec Mme L... »

Mme L... était votre voisine de connaissance. Il n'en faut pas davantage pour faire manquer votre mariage.

Il faut une nombreuse argenterie pour servir à l'anglaise, c'est-à-dire pour changer la fourchette et le couteau des convives à chaque plat. Cet usage, parti de haut, est descendu dans les couches les plus inférieures de la classe bourgeoise. Aujourd'hui, dans tous les dîners, il est très bon-genre de servir à l'anglaise. Ne croyez pas que ce soit une grande dépense: les couteaux ordinaires coûtent fort peu, et l'on s'adresse à la maison Christofle pour avoir plusieurs douzaines de fourchettes.

Cependant cet usage n'est pas encore assez généralement répandu pour ne plus donner lieu à aucune méprise.

Quand c'est vous qui faites servir à l'anglaise, vous voyez encore certains de vos convives fort étonnés quand votre domestique leur enlève leur couteau et leur fourchette, qu'ils n'ont pas eu l'idée de laisser sur leur assiette.

Si vous êtes encore dans les anciens principes ou que vous n'ayez pas assez de couverts pour servir à l'anglaise, vous êtes furieusement embarrassé quand vous voyez tous vos convives laisser après chaque plat leur couvert sur leur assiette. Votre domestique est bien obligé alors de prendre l'assiette d'une main, et, de l'autre, de remettre le couteau et la fourchette à la droite des convives.

Mais ce procédé, outre qu'il n'est pas propre, donne une très-mauvaise opinion de vous. Quant à vous, messieurs et mesdames, qui dînez pour la première fois dans une maison, laissez-moi vous donner un conseil.

Dans l'ignorance où vous êtes des habitudes de la maison, et n'ayant aucune raison d'être désagréables à votre amphitryon, surveillez attentivement sa façon d'agir, afin de l'imiter. Et si par mégarde vous n'avez pas fait comme lui, remettez bien vite votre couvert sur votre assiette, ou bien empressez-vous de le replacer à votre côté, si vous vous apercevez qu'il a fait l'un ou l'autre de ces mouvements. Cela vous épargnera une fois de plus de paraître gauche, embarrassé ou ridicule.

Il est une façon d'être propre à table qui ne laisse pas que d'être fort malpropre. Je veux parler des cure-dents et des rince-bouche.

Les maîtres de maison, qui n'ont pas bonne opinion de la mâchoire de leurs convives, ajoutent un cure-dents au couvert de chacun. Cela étant, vous ne vous faites pas faute de vous en servir après le rôti, surtout quand il est dur. Vous avez tort. C'est tout au plus si je vous conseillerais de le mettre dans la poche de votre gilet, afin de vous en servir en sortant.

L'usage du rince-bouche n'a pas non plus mon approbation. Je ne connais rien de plus... comment dirai-je? .. de plus malséant que de se gargariser avec l'eau parfumée du verre et de faire cascade dans le bol après qu'on s'y est lavé le bout des doigts.

J'ai ouï dire qu'un célèbre banquier, afin de dissimuler cette ablution, avait fait servir avec les rince-bouche de petits paravents *ad hoc*, derrière lesquels ses convives se livraient à tous les mystères du cabinet de toilette. Mais le bruit de l'eau qui tombe, sans qu'on la voie, donna lieu à de fâcheuses interprétations. Le banquier renonça de lui-même à ses paravents.

Aujourd'hui, on ne sert plus que les bols; on a supprimé les verres. Bientôt, je n'en doute pas, on supprimera aussi les bols, excepté, bien entendu, dans le cas où il y aurait des écrevisses.

Je me souviendrai toujours du dîner où j'invitai pour la première fois mon curé de campagne. On lui servit le premier un rince-bouche. Il crut bien faire en avalant le contenu.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 14 avril, 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumelie...	fl.	44 50
d. Nouvelles...		32.60
Anglo-Bank		127.—
Société de créd. aust-turq..		14.50
Banque austro-ottomane..		47.—
Pièce de 20 francs		8.92
Agio		[illegible]
Change sur Londres		111.75
Credit anstalt		197.—
National Bank		957.—
Lloyd		415 —

La cause de la légère dépréciation sur les cours est attribuée au bruit qui a couru à la Bourse de la faillite d'un établissement industriel.

France.

Paris, 14 avril.

Obligations Roumelie fr. 100.

Un désaccord existerait au sein du ministère et prendrait sa source dans l'agitation monarchiste.

La dernière circulaire du ministre de la justice menaçant les journaux hostiles au septennat est généralement censurée.

Bayonne, 14 avril.

Les négociations entre les carlistes et le maréchal Serrano n'ayant pas abouti les hostilités vont reprendre.

Grèce.

Athènes, 14 avril, 8 h. 40 m., soir

A cause de la semaine sainte la fête nationale du 25 mars (v.s.) a été célébrée aujourd'hui, avec une grande pompe. Le roi assistait à la cérémonie ainsi que les ministres, les représentants des puissances étrangères et une foule immense accourue même des environs d'Athènes.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 14 avril.

Dette Générale	[illegible]
Emprunt 1865	62 1/2
do 1869	50 1/4
do 1871 ex-coupon	57 3/4
do 1872	69 1/2
Consolidés anglais	92 11/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 14 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46 32 —
	Hausse	»	46 35 —
	Baisse	»	46 13 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	46 13 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 — —
» de la Société de change et de valeurs		»	3 35 —
» de la Banque de Const.		»	[illegible]
» du Crédit Austro-Turque		»	[illegible]
» du Crédit Général		L.T.	[illegible]
[illegible]		»	— — —
Tramway		»	[illegible] 20 —
Société Commerciale Ottomane		»	[illegible]
Laurium		Fr	[illegible]
Crédit Hellénique (escompte)		»	[illegible]
Obligations des Chemins de fer		»	[illegible] 50 —
» [illegible] émission		»	[illegible]
Emprunt	1863	»	[illegible]
	1865	»	[illegible]
	1869 ... ex-coup.	»	[illegible]
	1872	»	[illegible] 60 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 [illegible])

Livre anglaise	P	111 [illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
Impérial [illegible]	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	10[illegible]
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métallique... (id).	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 13 avril.

Smyrne, paq. à vap. angl. *Burlington*, c. Daniel, ayant touché Dardanelles lest.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Hotspur*, c. Bowery, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. aut. *Urano*, c. Urcopina, c. Port Saïd, Jaffa, Caïffa, Beyrouth, Chypre, Rhodes, Chio, Smyrne Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli div. march. 148 pas.

du 14 avril

Metelin, paq. à vap. ottom. *Hifzi Rahman*, c. Riza bey, ayant touché Dardanelles.
Soulina, paq. à vap. ottom. *Taif*, c. Ahmet bey, ayant touché Dardanelles lest.
Cané paq. à vap. ottom. *Izzulti Djelal* c. Tayar bey, ayant touché Syra Chio, Tchesmé lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Hagard*, c Rikiki, div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 12 avril

Pandermo, paq. à vap. angl *Leinster*, c. Rikiki, div.
Kertch, paq à vap. angl. *Mavis*, c. Churchi, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Baron Selborne*, c. Lamp-

du 13 avril.

Azoff, paq. à vap. angl *Mercury*, c. Bethel div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Hotspur*, c. Bowery, div.
Berdianska, paq. à vap angl. *Burlington*, c. Daniel, d.
Galatz, paq à vap. angl. *Busy Bee*, c. Bowen, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Vladimir* c. Marcakoff, div.
Trebizonde, paq. à vap. fr. *Emtane*, c. Pichat, div.
Ibraïla, paq. à vap. fr. *Chelif*, c. Mege, div.
Hodeïda, paq à vap. aut. *Sultan*, c. Gusino, div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus* c. Tchacalis, d.
Odessa, paq. à vap. ital. *Taormina*, c. Luigi, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 12 avril.

Marseille, bk. ital. *Pellegro*, c. Schiaffino, lest.
— br. aut *Bice*, c. Marinolich, lest.
Sikia, br. ottom. *A. Pandeleimon*, c. Ioannou, charb.
Galaxidi, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Sakelarios, lest.
Malte, br. angl. *Industry*, c. Murphy, lest.
Larnaca br. rus. *Platchanis* Caruse, lest.
Tchyassi, br rus. *Lord John*, c. Garufalos, charb.
Coumcale, br. ottom. *Tefik bahri*, c. Hassan, lest.
Marseille, br hell. *Eussis*, c. Remandes, div.

du 13 avril.

Malte, br. hell. *Polixeni*, c. Stelianos, pierr.
Lira, br. hell. *Alexandros*, c. Revidis, lest.
Fokes, br. ottom. *Allah Kerim*, c. Abdullah, sel.
Tenedos, goel. ottom. *Cadem Hair*, c. Tahir, valones.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DU COMMERCE

AVIS.

Les tribunaux du Ministère du Commerce seront ouverts, à partir de samedi prochain 6/18 avril, de 5 h. du matin à 10 h. du soir à la turque.

Constantinople, le 30 mars 1874 (v.s.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 6 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 15,000 ocques de beurre fondu de Roumélie déjà soumissionnée à 14 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué et sont en même temps prévenues que cet achat sera fait au comptant.

Séraskérat, le 13 avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE

AVIS

Samedi, 6 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15 000 kilés d'orge soumissionné à 19 piastres l'ocque

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Seraskérat, le 13 avril 1874.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société, à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

AVIS.

A partir du 15 Avril courant le départ du train de 5 heures 14 min. du soir est reculé à 6 heures du soir.

SOCIETE DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, [illegible]

Constantinople, le 7 avril 1874

IDJRA-DJEMIETI.

AVIS.

Cinq maisons en pierre, sises à Chichly, qui par un avis antérieur avaient été mises aux enchères publiques avec quelques autres immeubles de feu Ahmed Rechid effendi, ont obtenu le prix de deux cent vingt mille piastres en métallique (le droit de courtage étant à la charge de l'acheteur.) Les personnes qui voudraient surenchérir, devront s'adresser au conseil exécutif (Idjra-djémieti) de la haute Cour de justice jusqu'au 1er Rebi-ul ewel 1291 (6 avril 1874 v. s.) jour de samedi. Ce jour même il sera procédé à l'adjudication définitive des maisons sus-mentionnées au plus offrant et dernier enchérisseur.

10 Sepher, 1291 (16/28 Mars 1874.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi, 17 avril à 8 heures du soir, Grand'Rue de Pera, Maison Grombach vis-à-vis Galata-Séraï.

Le Secrétaire général,
[illegible]

AVIS.

Le Cercle Français « l'Alsace-Lorraine » invite les Détenteurs des billets de la Loterie dont le tirage a eu lieu le 15 Mars d. vouloir bien retirer leurs Lots dès ce jour au 15 Mai prochain.

Ce délai passé les objets resteront acquis à la Société

Pour la Commission
de la Loterie
Le Président
J. B. SCHEURER.

SALLE ADAM
Passage Hazzopoulo
Mercredi, 3/15 Avril 1874
à 8 1/2 h du soir
CONCERT D'ADIEU
donné par
HENRY KETTEN
Avant son départ pour l'Amérique
Avec le gracieux concours de
M. G. LANZONI.

PROGRAMME.
Première Partie

1. Sonata appassionata (op. 57.) redemandée par Beethoven — 2. a) Berceuse, b) Le Postillon, Marche Orientale par Ketten. — 3. Romance de l'*Eclair* par Halévy, M. Lanzoni. 4. 1er Prélude et 1re Fugue par Bach. — Marche du *Songe d'une nuit d'été* par Mendelson et Liszt.

Deuxième Partie

1. Die Davidsbündler, par Schumann. — 2. a) [illegible] Etude. b) Polonaise (op. 26, N. 1). par Chopin. — c) Le Coucher par M. Ketten — 3. Lamento in morte di Bellini, par Donizetti. M. Lanzoni. — 4. Fleurs des champs, Album de six Valses: N. 1 Vergissmeinnicht; 2 Pâquerette; 3 Muguet; 4 Violette; 5 Coquelicot; 6 Bouton d'or, par H. Ketten. — 5. a) Marguerite, au rouet b) Ombre et rayon (Idylle). c) Chasse au papillon (redemandée) par M. Ketten.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublées dans la Grand Rue de Pera Agha-djami, Nº 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir Nº 20, Koliondji-Kouluk.

A LOUER Joli appartement confortablement meublé chez une famille française très recommandable Belle exposition.

S'adresser au bureau du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET REDACTION
Galata, Démir-Han, Nº 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

C. A. GÉRARD
[illegible]
100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100
[illegible]
CONSTANTINOPLE.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	[illegible]	100
» » 2e »	»	[illegible]	»
» » 3e »	»	[illegible]	»
» Moka	ocque	[illegible]	104
[illegible] de Hollande	quintal	[illegible]	108
» » de France	»	[illegible]	
» en pain [illegible]	»	[illegible]	100
» » [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	ocque	08/4—11 1/4	»
Clous de girofle	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	quintal	500—289	[illegible]
[illegible] de Bengale, qualité [illegible]	ocque	[illegible]	»
» de [illegible] »	»	[illegible]	»
[illegible]	»	44—48	106
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] de 8 1/2 à 9 kil	»	[illegible]	»
» » de 10 à 11 kil	»	[illegible]	»
» » de 12 [illegible] kil	»	[illegible]	»
Vitres	»	[illegible]	Fr.
[illegible]	ocque	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	[illegible]	»
Amidon [illegible]	»	[illegible]	120
» anglais	[illegible]	205—210	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Fr.
» [illegible]	»	180—185	[illegible]
» [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esprit de vin [illegible] français et [illegible]	[illegible]	1 L. T.	
[illegible]	7 1/4—11 1/2	»	
» d'Amérique et Trieste	0 1/2-10 1/2	»	
Beurre de [illegible]	[illegible]	[illegible]	105
» de Trieste et de Roumélie	»	14—14 1/2	»
[illegible]	»	7 1/2—8	»
» [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
Kaviar [illegible] qualité	»	40—42	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» rouge	»	3—5	»
Métaux			
[illegible] de Toscane	[illegible]	010—[illegible]	100
» [illegible]	quintal	[illegible]—100	[illegible]
» [illegible]	»	155—160	»
» [illegible]	»	145—150	»
» [illegible]	»	[illegible]—150	»
Cuivre anglais	ocque	[illegible]	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Fr.
[illegible]	[illegible]	080—6[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fer [illegible]	quintal	[illegible]	»
» [illegible]	»	170—175	»
Fer blanc [illegible]	[illegible]	[illegible]	100
[illegible]	[illegible]	90—91	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	[illegible]	115
» [illegible]	»	47—48	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Irka d'Azoff	kile	[illegible]	120
» du Danube	»	[illegible]	»
[illegible]	»	40—41	»
» » [illegible] Andrinople	»	[illegible] 1/2	»
» tendre du Danube	»	39—41	»
» de [illegible]	»	38—[illegible]	»
[illegible] du Danube	»	—	100
» [illegible]	»	[illegible]	»
» de Roumélie	»	—	120
Orge de [illegible]	»	—	»
» de Roumélie	»	[illegible]	»
Avoine d'Anatolie	»	12—12 1/2	»
» de Roumélie	»	12—13	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	[illegible]	175—180	[illegible]
» 2me »	»	[illegible]	»
» 3me »	»	158—162	»
de Braila 0000	»	—	»
» 000	»	—	»
» 0	»	—	»
» 00 1/2	»	—	»
» [illegible]	»	—	»
de Galatz 1re qualité	»	150—154	»
» 2me »	»	112—145	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	[illegible]	120
» 2me »	»	300—3[illegible]	
Charbons de terre			
New-Castle, du navire	la tonne	[illegible]	[illegible]
» du magasin	»	[illegible]	»
Cardiff du navire	»	39/0—41	»
» du magasin	»	[illegible]	»
Liverpool du navire	»	31/6—35/6	»
» du magasin	»	39/0—37 9	»
[illegible] du navire	»	33/8—34/0	»
» du magasin	»	[illegible]	»
Manufactures			
Madapolam [illegible]	la livre	[illegible]	105
» [illegible]	»	7 5/8—8	»
» [illegible]	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—7 1/4	»
» » » 6—12 »	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra Nº 6/14	»	62/66—70 72	»
» » Water »	»	53—55	»
» » Extra 16/24	»	73 76 70/84	»
» » Water »	»	68 70—75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—8	100
» [illegible]	»	6—6 1/4	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Laines lavées de Roumélie	»	12—12 1/2	»
» » d'Anatolie	»	[illegible]	»
» en suint [illegible]	»	6 1/2—7	»
» » [illegible]	»	[illegible]	»
» » Cassaphech	»	8 1/4—8 1/2	»
» de chèvres (filées) Angora etc.	»	34—36	»
» » [illegible]	»	[illegible]	»
» » Beybazar Castamouni	»	33—35	»
» » Van [illegible]	»	15—21	»
Peaux de moutons secs.	la paire	[illegible]	120
» de chèvres	7 1/4—12	[illegible]	»
» d'agneaux	[illegible]	—	»
[illegible]	l'ocque	—	[illegible]
» Paphra, Chèvre	»	220—250	»
» [illegible]	»	[illegible]	Fr.
[illegible]	»		»
» Brousse, Syrie	»		100
» [illegible]	»	[illegible]	»
» » [illegible]	»	33—41	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	10 1/2—11	»
Gomme Adragante	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	120
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	100
» [illegible]	»	[illegible]	»
Graines de lin	la kile	38—39	»
(1) Sésames	l'ocque	8 1/4—3 3/4	[illegible]
Anis de [illegible]	»	[illegible]	»
» de [illegible]	»	4 1/2—5	»
» d'[illegible]	»	3 1/2—	»
Cumin	»	3—4	»

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Huile de Métélin et Adramith	l'ocque	6—6 1/4	[illegible]
» de [illegible]	»	6 3/4 7 1/4	»
» Moudania	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» Grèce et Volo	»	7 1/2—8	»
Savon de [illegible]	»	5[illegible]	»
» de [illegible]	»	4 1/2	»
» de Rethymo	»	4 3/4—	»
» de [illegible]	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois [illegible]	l'ocque	70—75/40	
Haricots du Danube et de Trébizonde	160 ocq.	170—200	
[illegible]	l'ocque	75—100	
Fèves de Candie et [illegible]	»	[illegible]	
» de [illegible]	»	[illegible]	
Fruits secs			
Amandes de Chio	[illegible]	[illegible]	»
Noisettes de Trébisonde	[illegible]	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
Figues de Calamata	[illegible]	[illegible]	»
» de [illegible]	»	[illegible]	»
Raisins [illegible]	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	[illegible]	
» [illegible]	l'ocque	[illegible]	

OBSERVATIONS

Galata, 8—14 avril.

Nous n'avons pas de grands changements à signaler sur la situation générale des divers articles d'importation et d'exportation de notre place; les transactions ont été presque interrompues par les fêtes des diverses communautés, [illegible] recherché à des prix élevés, mais les vendeurs sont rares ou n'existent pas.

[illegible] et cette baisse sensible ne provoque même pas [illegible] importance. Les autres articles sont pour la plupart délaissés [illegible] de baisse, malgré la faiblesse des existences [illegible] années précédentes en pareille saison.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

5me ANNÉE Nº 85. | Sepher 20 1291. | JEUDI 16 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs	26 francs	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette Nº 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 15 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La politique chôme un peu, en ce moment, en France. Cependant, les habitants de Senlis ont envoyé à M. Thiers une Adresse dans laquelle, en lui témoignant les sentiments les plus sympathiques, ils regrettent le silence que l'illustre homme d'État a gardé jusqu'à présent, sauf dans une question extra-politique, celle du système de défense de la capitale.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire a été chargé de répondre au nom de M. Thiers à l'Adresse des habitants de Senlis, et il s'est engagé pour lui à promettre qu'il prendrait une part active aux débats dans lesquels les grandes questions importantes pour les destinées du pays seraient traitées. D'après cela, il est donc certain que M. Thiers se mêlera à l'examen des lois constitutionnelles.

La *Germania* de Berlin, organe clérical, contient chaque jour le compte-rendu de démonstrations sympathiques dont les évêques prussiens sont l'objet de la part de leurs coreligionnaires.

Dans l'un de ses derniers numéros, ce journal dit que l'archevêque de Cologne a reçu le 28, une députation de ses concitoyens dépassant quatre mille personnes ; une autre de Gladbach de plus de quinze cents personnes, une troisième d'Essen de plus de mille personnes et une autre de Duren atteignant le même chiffre.

La *Germania* ajoute que l'archevêque a également reçu la visite de tous les ouvriers mineurs de Steelen, et elle termine en disant savoir « de bonne source que la police se propose d'intervenir pour enrayer ce mouvement. »

La *National-Zeitung* croit pouvoir donner quelques détails sur l'attitude des plénipotentiaires de différents États allemands au Conseil fédéral à l'égard de la motion Völck et Hinschius sur l'introduction du mariage civil.

Les conseillers fédéraux se seraient partagés en trois groupes : les partisans de la motion, c'est-à-dire les délégués des pays où le régime du mariage civil existe déjà ; puis les défenseurs du droit de chaque État de légiférer en matière matrimoniale, rangés autour de M. Fäustle, ministre de la justice de Bavière ; enfin, les adversaires déclarés de la motion, à la tête desquels se trouveraient les représentants de la Saxe, du Mecklembourg et de la principauté de Reuss, branche aînée.

Les communards réfugiés à Londres se préparent, paraît-il, à faire un accueil triomphal à Rochefort et à ses compagnons, lorsqu'ils aborderont en Angleterre.

Le *Standart* dit que des mesures sont prises, pour faire aux déportés évadés une brillante ovation.

Cette réception est préparée par les Français qui ont célébré l'anniversaire de la proclamation de la Commune à Paris, le 18 du mois dernier, dans la nouvelle salle des Sciences, dans Old-street, mais on assure que la « bienvenue » souhaitée aux condamnés évadés, à leur arrivée sur le sol britannique, ne sera pas aussi chaleureuse pour M. Henri Rochefort, « dont les communards de Londres ne se soucient pas beaucoup », que pour les cinq autres, et principalement pour M. Paschal Grousset.

La « réception » aura lieu peu de jours après l'arrivée des évadés à Londres, et les organisateurs espèrent que des délégués des comités communistes de plusieurs grandes villes du continent viendront assister à la cérémonie.

La session des Chambres danoises s'est terminée d'une façon qui a montré une fois de plus la bonne volonté de l'opposition. Le budget a été voté par le Folkething, sinon tel que le ministère le demandait, du moins tel que la raison le voulait.

Les suppressions votées par la Chambre basse ont porté particulièrement sur les budgets du ministère de la guerre et de la marine ; encore ne concernaient-elles pas les dépenses courantes, mais seulement des crédits extraordinaires qui avaient été demandés pour l'acquisition de mitrailleuses et l'achat d'un vaisseau cuirassé.

Il serait injuste du reste d'attribuer à un simple parti-pris d'hostilité contre le ministère le refus de la majorité du Folkething de consentir à ces dépenses exceptionnelles ; parmi les arguments que les orateurs de la gauche ont fait valoir contre les demandes des deux ministres, il en est quelques-uns qui sont d'une valeur incontestable. C'est ainsi qu'on a combattu le projet d'achat d'une mitrailleuse, en insistant sur l'état très-défectueux du matériel de l'artillerie de campagne, qu'il faudrait avant tout se préoccuper d'améliorer ; quant à l'achat d'un vaisseau cuirassé, on a fait remarquer qu'un seul bâtiment de cette espèce serait inutile, et que le Danemark ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes pour se créer une flottille cuirassée réellement efficace.

Avant de se séparer, la Chambre basse a annulé l'élection du ministre de la justice, qui avait été élu à une majorité de neuf voix seulement.

Cet incident montre que la paix est loin d'être faite entre la majorité et le ministère ; mais il n'a pas assez d'importance pour détruire l'effet de l'accord qui s'est manifesté par le vote de budget.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES.

Le consul général de Turquie à Stockholm vient de publier un rapport très-intéressant sur les royaumes de Suède et de Norwège. C'est d'un excellent exemple. On peut espérer qu'il sera suivi surtout aujourd'hui qu'une direction des consulats a été créée au ministère des affaires étrangères. On sait l'utilité que la Grande-Bretagne retire de l'envoi périodique par tous ses consuls de renseignements sur les pays qu'ils habitent. La diversité de ces informations les rend précieuses aussi bien au fonctionnaire du gouvernement qu'au commerçant, aux agriculteurs comme au chef d'industrie. Cet exposé des ressources de tous les pays permet d'apprécier exactement le degré d'intérêt qu'il y aurait à développer les relations commerciales avec chacun d'eux, les produits qu'il y aurait avantage à importer, comme ceux qu'on pourrait leur expédier. On doit vivement souhaiter que des instructions précises soient envoyées à tous les consuls ottomans pour leur prescrire de fournir des rapports semblables. Le ministère des affaires étrangères s'empressera sans doute, dès qu'il les aura reçus, de les publier en langue turque et en langue française. Sans insister sur le profit que le commerce et l'industrie de l'empire tireraient de cette publication, elle pourrait, résumée en de livres spéciaux, être très-utile pour l'enseignement public et pour la diffusion des connaissances nécessaires. Pendant ce temps, le bureau qui a été organisé pour recueillir et publier les renseignements statistiques destinés à faire connaître l'empire ottoman aura avancé ses travaux, de telle sorte que dans un prochain avenir le gouvernement et le pays pourront être en possession de ce qui leur fait absolument défaut en ce moment, d'une statistique sérieuse et complète de l'empire ottoman, ainsi que des pays étrangers.

Le rapport de M. Oberg, consul général de Turquie à Stockholm, est, ainsi que nous l'avons déjà dit, très-remarquable. Il se distingue par le soin consciencieux avec lequel il présente au lecteur tous les renseignements qui sont de nature à lui être utiles. Pas un détail inutile ne détourne son attention de l'objet que s'est proposé son auteur. Ne pouvant tout citer, nous nous contenterons de donner les chiffres les plus intéressants.

La population est pour la Suède de 4,250,402 habitants, et pour la Norvège de 1,763,000, formant pour les deux royaumes un total de 6,013,402 habitants. On sait que la Norvège est un royaume indépendant, ayant sa constitution spéciale et qu'il est réuni à la Suède sous un même roi. Oscar II. Le régime politique des deux pays est constitutionnel.

L'armée, en y comprenant les troupes actives, la réserve (landtvarn) et la milice présente pour les deux royaumes un total de 250,000 hommes. Elles est en voie de réorganisation. La marine de guerre comprend 52 navires à vapeur armés de 300 canons, 20 navires à voiles et une flottille de 200 chaloupes destinés à défendre le labyrinthe des canaux si nombreux principalement sur les côtes de la Norvège. L'effectif de la marine marchande est de 700 navires à vapeur et de 10,600 navires à voiles. Les finances sont dans un état prospère. La dette d'État contractée exclusivement pour la construction des chemins de fer n'est pour la Suède que de 85,200,000 kronor (un krona vaut 1 fr. 42) et pour la Norvège de 7,473,200 riksdaler specie (le riksdaler specie vaut 5 fr. 69).

On calcule que dans les dix dernières années le bien-être national a augmenté de 30 %, par suite de l'actif développement imprimé à l'agriculture, à l'exploitation des mines et des forêts. La principale source de richesses est l'exploitation des forêts. L'exportation des bois s'est élevée en 1871 à 58.000,000 de Kronor pour les bois bruts et à 3.000,000 de Kronor pour les bois ouvrés. On en expédie jusqu'en Égypte où il est arrivé en 1871 35 navires norvégiens chargés de ce produit. Puis vient comme source de richesse l'exploitation des mines. On sait que le fer Suédois qui se distingue des fers étrangers par une plus grande pureté et qui est traité au charbon de bois est l'objet d'une demande active de tous les pays industriels. On a récemment découvert dans la Scanie, la province la plus méridionale de la Suède des mines de houille considérables qui contribueront de toute évidence à donner un grand développement à l'industrie suédoise. La Suède possède encore une ressource en combustible dans ses immenses tourbières.

Les indications que nous venons de donner d'après le rapport de M. Oberg suffisent pour préciser l'intérêt que présente ce document et celui qu'il y aurait à ce que son exemple trouvât des imitateurs.

CHRONIQUE.

Nous recevons la communication officielle suivante :

Par suite de la disette qui règne dans la province de Smyrne et sur l'avis du gouverneur général de ce vilayet, il a été décidé en conseil des ministres que les céréales importées par voie de mer dans ce vilayet seront, jusqu'à nouvel ordre, exemptes des droits de douane.

M. de Eichmann, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, s'est rendu avant-hier à la Sublime Porte où S. Exc a eu une entrevue avec le Grand-Vézir.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé Alexandre Effendi Caratheodori, ministre plénipotentiaire de Turquie près la cour d'Italie, a eu l'honneur d'être reçu mardi en audience par le Sultan, au palais de Dolma-Bagtché.

S. M. a fait à Son ministre l'accueil le plus bienveillant et S'est entretenue assez longuement avec lui.

Hier Alexandre effendi et Mme Caratheodori se sont embarqués à bord de l'*Ilyssus*, des Messageries maritimes, pour se rendre à Naples et de là à Rome.

Ont pris passage sur le même bateau Madame Caratheodori, mère d'Alexandre effendi, et Chrissidès effendi, premier secrétaire de la Légation Ottomane en Italie, avec Mme Chryssidès.

Mussurus bey, beau-père d'Alexandre effendi, et un grand nombre d'amis et connaissances de notre ministre à Rome s'étaient donné rendez-vous sur le bateau pour lui souhaiter un bon voyage.

Le transfert des draperies du temple de la *Kiabé*, transportées de la mosquée de Bagtché-Capou au sérail de Top-Capou, a eu lieu mardi vers 10 heures du matin, avec une grande pompe et au milieu d'un concours immense de population.

Ces reliques, contenues dans deux caisses, ont été placées dans deux voitures de gala attelées de quatre chevaux et couvertes de dais en or dont les cordons étaient tenus par des officiers du Palais. Le grand-vézir marchait en tête des ministres et des fonctionnaires supérieurs de l'État et des généraux ; tous ces dignitaires étaient en grande tenue. Le Cheïk-ul-Islam et le corps des Ulemas accompagnaient le cortège qui était précédé d'un bataillon de zapties suivi d'un piquet de lanciers de Sa Majesté.

Le cortège a parcouru le Divan-yolou et après avoir passé par les mosquées de Sultan-Mehmet et de Sultan-Ahmet est arrivé au sérail de Top-Capou, où les deux précieuses caisses ont été déposées dans la salle où est gardé le *Hirkaï-Cherif*. La cérémonie s'est terminée par une prière dite par S. A. le Cheïk-ul-Islam et les Ulemas.

A partir de mardi et jusqu'à lundi prochain, la population musulmane sera admise à des jours fixes pour chaque classe, à contempler ces reliques dans le sérail de Top-Capou.

D'après le *Phare d'Alexandrie* le tombeau du père de feu Mehmed Aly Pacha, fondateur de la dynastie Égyptienne, vient d'être retrouvé dans le cimetière musulman de Cavalle. Cette découverte est due à Ibrahim bey, gouverneur de l'île de Thassos, placée comme on sait sous la juridiction du Khédive.

S.A. le Khédive se propose—ajoute le *Phare*—de faire élever sur cet emplacement un mausolée digne de la mémoire de l'homme qui a donné le jour au réformateur de l'Égypte.

On sait que, d'après le règlement sur la vente des tabacs, les produits des manufactures établies dans les provinces peuvent circuler librement dans l'intérieur de l'Empire, avec passavant délivré gratis, à condition d'être enfermés dans des paquets ou dans des boîtes revêtus, des étiquettes légales. Toutefois, cette libre circulation ne s'étend pas à la capitale, tant que la Régie y est maintenue.

Contrairement à cette prescription, l'administration a remarqué que depuis quelque temps les voyageurs venant de la province importaient des quantités de tabac qui se trouvaient dans ces conditions, et dont l'entrée est interdite par le règlement.

Le gouvernement vient de publier un avis officiel pour informer le public que cette tolérance ne sera plus soufferte et que dorénavant les voyageurs qui importeraient du tabac de cette nature en quantité supérieure à celle prévue par le règlement de la Régie, (soit 50 drammes), seraient tenus de réexpédier immédiatement aux lieux de provenance le surplus du tabac qu'ils auraient cherché à introduire.

Jusqu'à ce que ce tabac soit réexpédié il sera gardé en dépôt dans les magasins de la Douane.

Le tabac qui se trouverait dans les conditions précitées et que l'on chercherait à introduire frauduleusement dans la capitale, serait considéré comme tabac de contrebande, et comme tel confisqué soit au moment de l'introduction, soit lorsque sa provenance aura été reconnue. Dans ce cas, les pénalités prescrites par le règlement spécial de la Régie de Constantinople seront applicables aux contrevenants.

Conformément au règlement douanier les objets importés de Roumanie dans l'empire payent à la douane Ottomane un droit de 5 0/0 à la condition pour l'importateur de fournir un certificat de provenance délivré par la douane de Roumanie.

Comme ces certificats rédigés d'une manière ambiguë ne portent que le nom de l'échelle d'embarquement sans autres indications, telles que le nom de la localité où les objets ont été fabriqués ou produits, le gouvernement impérial, voulant prévenir toute fraude, vient de signifier au gouvernement roumain que dorénavant ces certificats d'origine doivent être rédigés avec clarté et précision, et faire mention du lieu de fabrication ou de provenance de ces objets, ainsi que de l'échelle d'embarquement.

En conséquence, le Gouvernement Impérial, par un avis officiel, informe le commerce que dorénavant les certificats des autorités douanières de Roumanie qui accompagnent les objets de provenance roumaine, ne seront pas acceptés par les douanes de l'empire s'ils ne contiennent pas les renseignements exigés. Dans ce cas, il a été décidé que ces objets seraient frappés d'un droit de 8 pour 0/0.

Hier est entré dans notre port le yacht anglais *Rhistle*. A bord de ce yacht se trouvent le duc et la duchesse Hamilton, ainsi que la princesse Thérèse. Ces nobles voyageurs ont visité l'Égypte, Rhodes et Smyrne d'où ils viennent en dernier lieu.

Une précieuse existence s'est éteinte hier à Candili. M. Charles Hanson est décédé à l'âge de 71 ans, après une courte maladie.

Doyen du commerce et de la finance, de la colonie anglaise, le défunt était un de ces hommes dont toute la vie est consacrée au bien, et qui trouvent le temps de tout faire et de le faire avec tact.

Universellement aimé pour sa droiture, sa loyauté, ses capacités, M. Hanson a eu une brillante carrière, et sa mort cause d'unanimes regrets.

D'après le *Levant Times* un télégramme du ministre des Affaires Étrangères a été adressé au caïmakam d'Ochrida, pour l'informer, que l'église métropolitaine de cette localité, qui, d'après un ordre précédent du Gouvernement Impérial avait été cédée à la communauté orthodoxe, devait être rendue à la communauté bulgare. Le même journal ajoute que des télégrammes reçus par l'Exarchat bulgare annoncent que cet ordre n'a pas encore été exécuté par les autorités locales et que les bulgares ont célébré les fêtes de Pâques sur la place publique.

Cependant Ochrida possède, en dehors de l'église cédée aux orthodoxes, plusieurs autres églises qui se trouvent toutes en la possession de la communauté bulgare. Les fidèles pouvaient donc utiliser ces nombreuses églises qu'ils détiennent, et ne pas s'exposer aux coups de soleil ou à la pluie pour assister aux offices divins.

Les deux bateaux à vapeur, le *Rodos* et l'*Istankeui*, construits dernièrement dans les chantiers de l'Amirauté, ont été affectés le premier au service du Prince Djelal-Eddin effendi, et le second à la station de Samos. L'*Istankeui* est parti depuis quelques jours pour cette destination.

Les frégates cuirassées *Lutfi-Djelil* et *Hifz-ul-Rahman* sont entrées dans

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT

PREMIÈRE PARTIE.

III. (suite).

Ce dernier mit pied à terre, et, après avoir jeté la bride à son valet qui l'avait suivi :

— Un simple renseignement, monsieur Duflot, dit-il au maître de l'hôtel.... Cette nuit, n'avez-vous pas couché, mon frère Daniel ?

— En effet, monsieur le marquis.

— Est-il encore à l'hôtel ?

— Non, monsieur le marquis.. il est sorti, il y a une heure, avec un de ses amis ; ils étaient en victoria, et je crois bien les avoir entendus dire qu'ils allaient à Baradieu.

— Mille grâces !

— Est-ce tout ce que monsieur le marquis désire ?

— C'est tout, merci...

Et il allait s'éloigner. Il se ravisa :

— Un mot encore, ajouta-t-il. Ne m'a-t-on pas dit que vous aviez ici un certain comte étranger, du nom de...

Voir le numéro du 15 avril.

— Le comte Leone ?

— Précisément. Est-il chez lui ?

— M. le comte est absent ; mais il ne tardera pas à rentrer : car il allait, je crois, rendre visite à M. de Chantelys.

Baradieu éprouva comme une vive douleur au cœur ; mais il eut la force de se con[illegible]

Il ne s'était pas trompé... il y avait un danger...

Mais lequel ?

Il n'hésita plus.

Il demanda une plume, de l'encre et du papier, et écrivit rapidement le billet sui[illegible]

« Monsieur, une circonstance imprévue m'a obligé à quitter Paris il y a huit jours, sans avoir pu vous demander certaine explication. Un prince de vos amis a dû vous en instruire. J'apprends seulement à l'instant votre présence à Nevers. L'explication que j'attends de vous ne souffre plus de retard. J'attends de vous que vous veuillez m'indiquer l'heure à laquelle vous pourrez me re[illegible]

« Agréez mes civilités,

« MARQUIS DE BARADIEU. »

Puis il cacheta, mit l'adresse, pria le maître de l'hôtel des Ducs de vouloir bien remettre cette lettre au comte Léone dès qu'il rentrerait.

Et il remonta à cheval.

Un instant après, Baradieu reprenait le chemin de son château.

IV

[illegible]

Bien que déçu dans l'espérance qu'il avait un instant conçue, Baradieu avait reconquis tout son calme. Si le départ du comte Leone pour le château de Chantelys confirmait, dans une certaine mesure, les craintes du marquis relativement à un danger possible, d'autre part la démarche qu'il venait de faire, la lettre qu'il venait d'écrire lui donnaient du moins la certitude que cette fois il ne tarderait pas à connaître la vérité.

Baradieu n'en doutait pas : car c'était une de ces âmes sûres d'elles-mêmes, qui ne sont jamais plus impassibles que lorsqu'elles ont pris une résolution. Aussi, quiconque l'eût vu courir sur la route au grand trot de son cheval n'eût guère deviné les pensées tumultueuses qui s'agitaient en lui.

A quelques kilomètres de Nevers, la route s'enfonce dans la forêt. Baradieu, un instant distrait de ses pensées, savourait avec délices la fraîche senteur des feuilles printanières, quand tout à coup son regard fut attiré par une amazone qui venait de passer à peu de distance et qu'il avait entrevue à travers une éclaircie du bois.

Autant qu'il put en juger, cette amazone était jeune. Elle allait lentement, la tête penchée sur la poitrine, comme plongée dans ses réflexions, et laissant errer son cheval, la bride sur le cou. Ce ne fut d'ailleurs qu'une vision, et presque aussitôt l'amazone disparut derrière le rideau opaque de la forêt.

Baradieu eut beau s'interroger, chercher dans ses souvenirs, il ne put parvenir à mettre un nom sur cette physionomie étrange. Une idée lui vint alors : il calcula, non sans raison, que le sentier que suivait l'amazone devait forcément aboutir à la route, et que rien ne lui serait plus facile que de la rejoindre ou du moins de la croiser au point d'intersection. Il mit en conséquence son cheval au galop : mais comme il allait atteindre le sentier, un autre galop se fit entendre et l'amazone passa comme une flèche devant lui et disparut cette fois définitive[illegible]

Tout ce que Baradieu put distinguer, ce fut une figure pâle, d'une grande beauté, et un costume d'une simplicité rigide, mais d'une irréprochable distinction. Si cette femme n'appartenait pas au grand monde de Nevers, elle en avait du moins, en amazone, l'allure et la tenue.

Le marquis ne s'arrêta même pas à l'idée de piquer des deux et de se mettre à la poursuite du mystère : d'autres pensées l'occupaient. Cependant le souvenir de cette vision ne tarda pas à l'obséder. Quelque chose lui disait que la femme qui venait de passer n'était pas une inconnue pour lui. Qui était-elle ? C'est ce qu'il était dans l'impossibilité de préciser. Mais ce qui est certain, c'est ce qu'un souvenir vague et confus s'y rattachait. Peu à peu, à force de mêler dans ses pensées cette vision à ses préoccupations précédentes, il en arriva à les confondre dans une sorte d'inexplicable pressentiment.

— Quelle est cette femme ? murmurait-il ; je suis sûr qu'elle n'est pas de ce pays, et pourtant il me semble que je la connais.

Tout en songeant ainsi, il venait de franchir l'entrée de ce parc merveilleux dont M. Boulardot avait fait un si grand éloge, quand, à quelque pas du château, une voix fraîche et joyeuse vint tout à coup le tirer de sa rêverie.

C'était Daniel qui avait entendu le bruit du cheval et s'était élancé au-devant de son [illegible]

— Enfin ! te voilà ! s'écria l'enfant. Arrive donc ! le déjeuner va être exécrable : tu es en retard d'une heure.

— Pardieu ! fit Baradieu, voilà un reproche qui tombe bien, et vous êtes bien venu à vous le permettre, vous qui m'avez mis dans une inquiétude mortelle depuis hier matin.

— Comment ? vrai ? tu as été inquiet de moi ? fit Daniel ému de l'accent dont son frère venait de lui parler.

— Il faudra que je vous fasse interdire, continua Baradieu. A dix-huit ans on ne se conduit pas ainsi. Coucher à l'hôtel ! prêter aux commentaires d'un tas de badauds !...

— Ah ! tu sais ? fit Daniel en rougissant légèrement.

— Allons ! rentrons, reprit Baradieu, et à table !...

Quand les deux frères furent assis en face l'un de l'autre et que Baradieu eut bien lu sur la physionomie de Daniel une inquiétude sincère :

— Voyons ! s'écria-t-il, raconte-moi au moins ce que tu as fait, et où tu es allé hier ?

— On a dû te le dire...

— C'est possible, mais je serais bien aise de l'apprendre en détail.

— Eh bien, je suis allé au bal des Montdesert, répondit Daniel.

En ce moment on entendit au dehors un léger bruit. C'était sans doute quelque palefrenier qui s'occupait de son service. Daniel se leva vivement, courut à la fenêtre, écarta le rideau et regarda.

— Il ne s'agit pas de se sauver, fit Baradieu, se méprenant sans doute à ce mou[illegible] reponds.

Le jeune homme, tout confus et comme en proie à une préoccupation singulière, obéit.

— Ainsi, reprit Baradieu, tu es allé au bal chez les Montdesert. Qu'est-ce que c'est que ces Montdesert, que tu fréquentes si assidu[illegible]

— Mais tu les as vus aux courses, repartit Daniel avec un peu d'embarras... Je voulais même te présenter.... c'est toi qui n'as [illegible]

— Il paraît que tu passes décidément la vie avec ces gens-là ! dit Baradieu en donnant involontairement aux derniers mots qu'il venait de prononcer un accent qui fit tressaillir Daniel.

— Est-ce que tu as quelque chose contre eux ? s'écria le jeune homme, sur le visage duquel s'étendit une pâleur subite.

Baradieu remarqua cette pâleur, mais il fit semblant de n'avoir rien vu.

— Moi ! répliqua-t-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent, absolument rien. Je ne les connais pas. Voilà tout.

— Tu ne peux pas ignorer cependant que M. de Montdesert se porte candidat...

— Je sais tout cela. Mais enfin j'ai quelque idée que la noblesse de ce pays-ci n'était pas brillamment représentée chez le futur représentant.

— Eh bien, c'est ce qui te trompe, répliqua Daniel, dont la voix un peu étranglée trahit presque un saisissement douloureux [illegible] frère. Il y [illegible] sans doute [illegible] il y avait aussi les Pontcarré, les Froidlyver —que sais-je encore ?...

Daniel allait continuer, mais il s'arrêta tout à coup et tendit l'oreille au bruit du dehors.

— Ah ça ! qu'as-tu donc ? finit par dire Baradieu, auquel ce manège n'avait pas échappé.

— Rien, rien, répondit Daniel. Enfin, l'on s'est beaucoup amusé, et l'on a dansé jusqu'à cinq heures du matin : de sorte que [illegible] plus simple de coucher à l'hôtel... Mais si j'avais pu prévoir ton inquiétude, certes je serais rentré, ou je t'aurais fait prévenir... Et pourtant, j'aurais manqué l'occasion d'une rencontre bien singu[illegible]

— Une rencontre ? fit Baradieu surpris.

— Oui. Ah ! Nevers se peuple : et avant peu, ça deviendra un petit Paris :

— Que veux-tu dire ?

— Ce matin, il y a deux heures au plus, comme je descendais l'escalier de l'hôtel, devine qui j'aperçois ?

— Qui ?

— Une femme en costume d'amazone... d'un[illegible] !

— Son nom ?

— Revolver !

Baradieu tressaillit : il se rappelait sa vision de la forêt, et son frère, en mettant sur cette vision le nom que le marquis cherchait vainement depuis une heure, venait de lui causer une commotion étrange.

— C'est elle, alors, que j'ai rencontrée... ou que du moins j'ai cru apercevoir de loin... dans la forêt, répondit-il. Ah ! elle est à Nevers...

— Attends donc ! fit Daniel d'un air de triomphe en voyant qu'il avait réussi à intéresser son frère... et ce n'est pas tout !

— Y aurait-il une seconde Revolver ?

— Pas précisément..... mais un noble étranger est dans nos murs.

[illegible]

notre port, venant l'une de Samos et l'autre de Candie.

Il y a cinq ou six ans le Bouharali Mehmed Zakir effendi, négociant à Stamboul, vit disparaître son fils, âgé de 16 ans, avec une somme de mille livres turques, provenant de la vente de soies et que ce jeune homme avait encaissée dans l'Evliya-Kan.

Depuis les recherches faites par la police pour éclaircir le mystère de cette disparition sont restées infructueuses. Les parents de ce jeune homme supposant qu'il avait pris la fuite en emportant l'argent de son père l'avaient fait rechercher jusque dans la province de Bagdad, à Boukhara et en Russie. Tout fut inutile. Il y a quelques jours la police est arrivée par le plus grand hasard à recueillir les aveux de quelques criminels et à connaître les détails du crime auquel doit être attribuée désormais la disparition de ce jeune homme.

L'enquête vient en effet d'établir que ce malheureux a été tué par quelques persans dans un souterrain situé au-dessous d'un magasin d'un marchand de *tumbeki* à Merdjan-kan, et jeté ensuite dans un puits creusé dans ce même souterrain. Les auteurs de ce crime atroce ont eu le soin de combler aussitôt le puits, qui vient d'être réouvert par la police qui a pu trouver le squelette de ce malheureux jeune homme. Les misérables qui ont commis ce meurtre, inculpés d'ailleurs pour bien d'autres crimes se trouvent déjà tous, à l'exception d'un seul dans la prison centrale où ils attendent leur interrogatoire.

Hier, vers deux heures après midi, un voleur a été arrêté dans la grande rue de Péra au moment où il venait de dérober quelques objets placés à la montre d'un magasin.

Saisi par des commerçants du quartier aidés de quelques passants, ce pauvre diable qui avait l'apparence d'un *echecdji* s'est mis à se rouler à terre en poussant les cris les plus *persans*. Impossible de le faire avancer. Vainement quatre personnes le prenant par les jambes et les bras essayèrent-elles de le transporter; le voleur se démenant lançait des ruades que sa profession lui avait sans doute apprises, épuisait la force de ses gardiens et persistait à ne pas se laisser conduire. Soudain apparut un zaptié, *deus ex machinâ*, dont la seule vue calma cette fureur et suffit à remettre sur ses pieds ce larron récalcitrant, qui se laissa dès lors conduire au poste sans opposer aucune résistance.

Une bande de voleurs infeste depuis quelque temps Cadi-Keuy et surtout le quartier de Moda-Bournou.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers le matin, ils se sont introduits dans la maison de Son Excellence Photiadès bey, directeur général du Lycée Impérial et dans celle de M. Papazian, négociant, et ils ont enlevé plusieurs pièces d'argenterie ainsi que des effets d'habillement.

Les habitants de la rue Moda-Bournou sont dans une grande inquiétude au sujet de l'audace de ces malfaiteurs.

M. Berland, l'homme à *Trente-six têtes*, est arrivé à Constantinople. Il donne ce soir, au Théâtre Français, sa première représentation.

M. Berland est un artiste qui sait, paraît-il, transformer son visage d'une telle façon qu'en un clin-d'œil il ressemble à Rochefort, retour de la Nouvelle-Calédonie, à Napoléon III, à M. de Moltke, à M. de Bismarck, etc., etc.

Si M. Berland réalise les promesses de son programme, il aura certainement un grand succès.

On écrit de Smyrne en date du 11 courant.

L'escadre anglaise de la Méditerranée, sous les ordres du contre-amiral Georges Randolf, se trouve depuis mercredi dernier dans notre port venant en dernier lieu du Pyrée.

L'escadre se compose des navires suivants :

La frégate *Narcissus*, battant le guidon du contre-amiral Randolf, 28 canons, 500 chevaux ;

La frégate *Endymion*, commandant Edwards Madder, 22 canons, 800 chevaux ;

La frégate *Doris*, commandant William Eday, 24 canons, 600 chevaux ;

La frégate *Topaze*, commandant Hordings, 31 canons, 600 chevaux.

La frégate l'*Immortelle*, commandant Algernon, 28 canons, 600 chevaux.

L'aviso *Cakatrice*, commandant St-Clair, 2 canons, 60 chevaux.

Le même jour est venu mouiller dans notre port la frégate française *Château-Arnaud*, venant également du Pyrée.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 16 avril, 1874

Lever du soleil	5 h.	23 [illegible]
Coucher	[illegible]	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	[illegible]	59 47"
H. à la turque à midi moyen.	[illegible]	[illegible]

8 heures du matin.

Baromètre		760.5
Thermomètre		17.2
Minima	negat	12.2
Maxima de la veille		24.9

Direction et force du vent. S. modéré.

Etat du temps le 15 avril, à 8 h. du matin.

Sur la mer Noire les vents soufflaient du nord faibles; calmes ou faibles par places aux Dardanelles et sur l'Archipel : du sud modérés et la mer agitée sur l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PERA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Mars.

3 Topanf Kimoord- [illegible]

[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les légitimistes.

On écrit de Versailles à l'*Echo du Parlement* :

On dément le départ de MM. de la Rochette et Lucien Brun pour Vienne : il est certain cependant qu'une tentative de restauration monarchique va être renouée pendant les vacances. Un des membres les plus décidés de la droite aurait déclaré qu'on allait de nouveau s'adresser au comte de Chambord, et que s'il persistait dans des idées incompatibles avec le succès d'une restauration par un vote parlementaire, ce serait alors pour le comte de Paris qu'on travaillerait résolûment et directement. Seulement, ici, il faut l'avouer, les conditions de la tentative seraient bien changées depuis celle qui, organisée avec de bien meilleures chances de succès, a cependant tout à fait avorté. Les orléanistes eux-mêmes, je crois pouvoir vous l'affirmer, ne favorisent pas le projet. Ils ne peuvent croire que du vivant de comte de Chambord il se détache de son parti assez de légitimistes pour faire une majorité à la restauration de la monarchie de juillet. Maintenant, dans le gouvernement, on ne croit même pas ou du moins on ne veut pas croire que le comte de Chambord lui-même, s'amendât-il dans le sens d'idées plus modernes, put retrouver dorénavant les chances qu'il a paru avoir un moment. Il faudrait que le maréchal de Mac-Mahon manquât à tous les engagements qu'il a pris pour se mettre au service d'une restauration qui le déposséderait, et si l'on a vu sans étonnement des hommes politiques violer leur serment pour arriver au pouvoir, il serait peut-être plus surprenant d'en voir un manquer à ses engagements uniquement pour abandonner la place à un autre.

Loin de se montrer disposé à une générosité si exceptionnelle, le maréchal de Mac-Mahon semble plus résolu que jamais à ne pas permettre que l'on mette en doute sa détermination de rester au pouvoir pendant sept ans. Un article de *la Presse* de ce soir déclare que pendant sept ans la présence du maréchal de Mac-Mahon au siége du pouvoir est bien définitivement et bien irrévocablement exclusive de toute espèce de prétention monarchique et de tout essai de restauration. On peut croire *la Presse* autorisée à tenir ce langage ; mais des paroles le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon passe aux actes, et voici qu'un journal légitimiste (le fait vaut d'être remarqué, ce qu'il n'y aurait pas eu lieu de faire s'il s'était agi d'un journal républicain), l'*Union savoisienne* d'Annecy, vient d'être interdit sur la voie publique dans le département de la Haute-Savoie, pour avoir reproduit un article de *la Correspondance de la Presse catholique et légitimiste* qui traitait de façon fort peu respectueuse le septennat et refusait absolument de le prendre au sérieux. Il est probable que la même mesure va être prise dans d'autres départements, vis-à-vis des feuilles légitimistes qui auraient reproduit le passage de cette même correspondance.

Cosas de España!

On écrit de Castro-Urdiales à l'*Indépendance Belge* :

31 mars, 2 heures.

Pas un coup de canon depuis ce matin, et sur notre aile droite les soldats et les carlistes sont sortis de leurs positions et boivent gaillardement ensemble. Je ne sais pas ce que cela signifie, mais ce serait à croire que carlistes et soldats s'entendraient pour ne plus se battre. Un officier supérieur, auquel je fais cette remarque, me répond que lorsqu'on donnera l'ordre de recommencer le combat, l'attaque et la défense seront tout aussi acharnées qu'auparavant.

Je crois pourtant qu'il y a dans l'air un certain souffle d'arrangement ou de *convenio*, comme on dit. On répand le bruit que sur notre droite plusieurs bataillons carlistes sont disposés à passer dans notre camp ; qu'un grand nombre d'officiers de l'armée ennemie, mais anciens officiers de la troupe, consentiraient à déposer les armes, s'ils étaient assurés de rentrer dans l'armée républicaine avec leurs anciens grades.

On parle aussi de je ne sais quoi d'alphonsiste. Ollo et Radica étaient, avec le vieux Ellio, les seuls chefs vraiment carlistes autour de don Carlos; Dorregaray, le grand chef actuel, est, dit-on, notoirement alphonsiste. Des officiers de l'armée disent que la guerre serait terminée si Serrano proclamait la royauté du prince Alphonse à Somorrostro. Sur ma parole, à la manière dont ces bruits se répandent, je ne serais pas étonné qu'on ne préparât en ce moment une seconde édition du convenio d'Amorovieta. On dit qu'à l'heure où je vous écris, les chefs de l'armée et les chefs carlistes sont en conférence. Je vais aller aux nouvelles en bon lieu et peut-être ce soir apprendrai-je quelque chose. Mais l'heure de la poste me presse et je suis forcé de vous envoyer ma lettre. Un officier me disait : « C'était bien la peine de tuer et de blesser tant d'hommes pour aboutir à ce résultat. » Mais un autre me répondait: « Ma foi, ce résultat serait bon s'il empêchait d'en tuer et d'en blesser tant d'autres! »

Au fond, cependant, ne prenez pas tous ces bruits pour argent comptant. Je vous rapporte tout ce qui se dit au camp sans rien garantir. Peut-être que demain la parole sera de nouveau au canon, et que les hommes les plus disposés à un arrangement en ce moment, seront les plus acharnés les uns contre les autres. *Cosas de España! Cosas de España!*

Le Cabinet Anglais.

Nous lisons dans la *Correspondance anglo-française* :

« La vie politique reprend un peu. Il y a eu grand dîner chez M. Disraeli; les membres les plus considérables du parti conservateur aux Communes, y étaient conviés. Lord Derby a, de son côté, réuni à sa table l'élite des tories, dans la Chambre haute. Lord Granville a traité les anciens membres de la dernière administration, autour desquels il avait rassemblé les hommes marquants, qui constituent, dans les deux Chambres, le noyau parlementaire, sur lequel le libéralisme repose ses espérances dans l'avenir.

» Un fait suffira, du reste à rendre cette session mémorable dans les annales parlementaires. Pour la première fois l'on voit siéger à la Chambre des Communes deux représentants du travail, véritables ouvriers élevés par la confiance de leurs camarades à la dignité de mandataire de la nation.

» L'homme qui, il y a quarante ans, aurait prédit qu'un mineur et un mécanicien viendraient s'asseoir dans la salle de Westminster pour coopérer à l'œuvre législative, exclusivement réservée à cette époque aux jeunes rejetons de l'aristocratie territoriale et aux enrichis de l'industrie et du commerce, aurait certainement soulevé un éclat de rire fou, dont les échos auraient fait retentir toute la surface de la Grande-Bretagne. Et pourtant cette immense révolution s'est accomplie et si radicalement, que l'avènement de M. Macdonald et de M. Thomas Burt, les deux élus, a été accueilli avec bienveillance, même par le chef du cabinet actuel, M. Disraeli. Aujourd'hui la porte est ouverte et, aux prochaines élections, nous y verrons passer, non pas deux hommes, mais bien des douzaines de travailleurs. Voilà pourtant comment, dans un pays libre, les révolutions s'opèrent. On est tout étonné de les voir accomplies et elles se font avec une telle lenteur que, lorsque tout est changé, on se croit encore au jour où le mouvement a commencé.

» Les membres de la ligue pour la représentation du travail, aux Communes, ont célébré leur victoire par un dîner parlementaire, auquel étaient conviés, comme l'on peut s'en douter, les deux mandataires choisis dans les rangs du peuple. On y comptait, en outre de M. Macdonald et M. Burt, plusieurs membres du Parlement actuel, d'anciens libéraux battus aux élections dernières, tous les candidats ouvriers qui ont disputé à des rivaux plus heureux le siége dont ils ne désespèrent pas de devenir les propriétaires dans un avenir plus ou moins rapproché et un grand nombre de personnes connues par leurs attaches au parti libéral. C'est du reste dans ce parti que MM. Macdonald et Burt vont faire leurs premières armes. Les paroles prononcées par le président M. Allan, aussi bien que celles des deux nouveaux élus, ont été aussi sages que raisonnables. Ils ont déclaré l'un et l'autre qu'ils ne se regardaient pas comme les représentants d'une classe, mais bien comme ceux des intérêts de toutes les classes de la nation, et que c'est à ce point de vue qu'ils se placeraient, quand ils seraient appelés à légiférer. C'est, du reste, l'idée dominante du testimonial qui a été présenté à chacun d'eux, au nom de la ligue qui a assuré leur élection.

» Voilà donc ces messieurs passés de l'état de démagogues comme l'a fait spirituellement observer le président, à la dignité de législateurs. Nous leur souhaitons bonne chance et nous désirons, pour le triomphe définitif de la cause qu'ils représentent, de les voir conserver dans le cours de leurs travaux législatifs, la modération qu'ils ont montrée au début. »

M. de Bismarck.

La *Norddeutsche Zeitung* du 26 mars au soir publie la notice suivante, que le télégraphe nous a déjà résumée au sujet de l'état de santé du prince de Bismarck:

« Le moment critique de la maladie de M. le chancelier de l'empire est, il est vrai heureusement passé, mais c'est seulement après qu'on a reconnu combien le mal avait pénétré profondément. Si de ses suites il n'y a à redouter aucun danger, il n'en est pas moins impossible de prévoir encore quand le prince sera en état de quitter le lit. L'appétit manque toujours et le sommeil ne peut s'obtenir que par des moyens artificiels. A l'avis des médecins, le prince devra se rendre aux eaux aussitôt que ses forces lui permettront de faire le voyage, ce qui, en raison de son état actuel, ne pourra guère avoir lieu avant le mois de juin.

« Tout accablante que soit cette nouvelle pour les amis du prince, ainsi que pour les partisans d'un développement constant et vigoureux de l'empire, nous n'avons pas cru pouvoir la leur dissimuler, précisément à eux. Il est nécessaire d'avoir une idée nette de la situation et de ne pas se reposer sur la possibilité que le chancelier de l'empire pourrait être en mesure de reprendre les affaires dans quelques semaines. »

Le mouvement postal en France

Il n'est pas sans intérêt, dit l'*Economiste*, de suivre en France le développement du nombre total des lettres depuis un certain nombre d'années.

En 1848, on n'a compté que 122 millions de lettres ; en 1849, la Poste en expédia 158 millions ; en 1853 ce chiffre s'éleva à 185 millions; en 1857, à 252 millions ; en 1862, à 283 millions ; en 1864, à 300 millions ; en 1867, à 342 millions ; en 1869, à 364 ; en 1870, le chiffre des lettres retomba à 281 millions ; en 1871, il se releva à 305 millions, et enfin en 1872, à 349 millions.

On voit que depuis 1848, époque de la réforme postale, le chiffre des lettres a presque triplé.

Le nombre des lettres chargées en France s'est accru dans des proportions encore plus considérables, partant de 334,991 en 1851, pour s'élever successivement à 1,996,709 en 1861, à 3,774,159 en 1865, à 5,356,073 en 1869, [illegible] culminant, le chiffre des lettres chargées est tombé à 3,659,000 en 1870, puis est remonté à 4,007,000 en 1871 et à 4,810,000 en 1872.

Il y a eu un accroissement semblable dans le nombre des mandats-poste jusqu'en 1870, puis une rechute considérable à partir de cette époque.

En 1847, le nombre des mandats était de 1,355,181 et les sommes versées montaient à 39,744,392 fr.; en 1850, nous trouvons 2,103,000 mandats représentant 55,785,000 fr. ; l'année 1860 offre 3,492,000 mandats et 87,297,000 fr. de sommes versées; en 1865, on est en présence de 4,135,000 mandats et 122 millions 656,000 fr. ; en 1869, il y eut 5,659,000 mandats pour lesquels furent versés 164,000,000 de fr. ; le maximum fut atteint en 1870, par suite de la mobilisation et de l'absence de leurs foyers de tous les jeunes gens valides, il y eut alors 6,259,789 mandats pour une somme de 167,860,655 fr.

En 1871, le chiffre des mandats et des sommes versées fléchit légèrement, et, en 1872, considérablement.

Il y eut 5,626, mandats en 1871 et seulement 3,951 en 1872, et les sommes versées, qui étaient encore de 139 millions en 1871, ne furent plus que de 87 millions en 1872.

Cette rapide décroissance ne doit pas surprendre elle a eu deux causes : l'une fut l'élévation du droit sur les envois d'argent, mesure que l'on rapporta au bout de peu de temps ; l'autre cause, plus importante et qui n'a pas cessé d'agir, c'est l'émission par la Banque de France de billets de petites coupures faciles à envoyer par lettres chargées ou même par lettres ordinaires.

L'évasion de Rochefort.

La *Correspondance républicaine* a reçu d'un des amis les plus intimes de Rochefort, à même de savoir la vérité exacte sur sa situation, la lettre suivante, qui complète les renseignements que nous avons déjà donnés sur ce sujet :

Voici cette lettre :

Mon cher ami,

Les renseignements que vous avez donnés au sujet de Rochefort m'ont paru généralement exacts, [illegible] situation pécuniaire [illegible] qu'il m'est possible en ce moment de vous dire quelque chose.

C'est bien 1,000 fr. et non 10.000 fr., que Jean Destrem (et non Destremx) a envoyé à Rochefort; mais vous allez comprendre à quel point ce petit fait est en dehors du fait d'évasion.

Lorsque Rochefort est parti en août dernier, il [illegible] sa fille [illegible] 100 ou 200 fr., c'était ce qui restait de la somme produite par les *déportés*. Se voyant [illegible] il voulut remettre ce [illegible] à M. Adam, mais celui-ci le pria de le garder et l'assura qu'il n'avait pas à s'inquiéter de ses enfants. C'est alors que Rochefort donna des instructions pour que ses meubles fussent immédiatement vendus. Cette vente a produit 3,000 fr. environ.

Ces 3,000 fr. ont été consacrés aux besoins des enfants du prisonnier.

Ainsi donc, c'est une erreur de dire qu'au moment du départ 12,000 fr. *seulement* étaient réalisés. Tout ce qui a été réalisé avait été dépensé et Rochefort ne les avait pas de mandés.

Destrem, en lui écrivant à l'adresse de Sainte-Catherine (Brésil), lui disait qu'il ferait [illegible] lui faire tenir 1,000 fr. à Nouméa pour ses besoins personnels, mais cet envoi n'a été [illegible]

Aucune dépêche particulière nouvelle n'est arrivée à Paris; mais les journaux [illegible] que le gouvernement [illegible] officiellement et directement de l'arrivée à Sydney de Rochefort, Grousset, Jourde, Ollivier Pain, Ballière et Granthille.

[illegible]

Un autre bruit qui circule porte à vingt-quatre [illegible] même que le directeur [illegible] qui a eu lieu chez M. [illegible] montré un télégramme [illegible] de la Calédonie [illegible]

« Le bruit court dans l'île de l'évasion d'une vingtaine de condamnés.

Je ne sais ce qu'il en est advenu au juste, car, je vous le répète, les télégrammes de Rochefort ne mentionnent les noms d'aucun compagnon d'évasion.

[illegible] arme de deux canons, et expédié à [illegible]

Ce navire aurait [illegible] pavillon anglais plusieurs jours devant Nouméa, et établi des intelligences avec les condamnés. Dix-sept [illegible] monter à son bord, mais au dernier moment [illegible] seulement auraient pu obéir au signal.

Le *Courrier de Paris* prétend qu'à propos de la liberté laissée à ce navire de naviguer sous pavillon de l'Etat anglais, des notes seraient échangées entre les cabinets de Versailles et de Saint-James.

Cette histoire, je l'avoue, me semble bien invraisemblable. On ne se déguise pas ainsi en navire de l'Etat, et le temps des Ecumeurs de mer de Cooper est depuis longtemps passé. Il est bien plus probable qu'un bâtiment marchand tout simplement aura consenti à les emmener.

Dans une de ses lettres, Rochefort disait qu'alors qu'il nageait jusqu'aux récifs qui empêchent les barques d'approcher trop de la presqu'île Ducos, il voyait en rade, se balançant sur leurs ancres, divers navires, [illegible] « Vous ne le croiriez pas, ajoute-t-il à peu près, [illegible] se fait [illegible]

[illegible] bord 170 nègres et 2 blancs [illegible] pour l'Australie.

Ce petit fait, peu important, n'appelle que peu l'attention de son correspondant, qui remarque cependant qu'il était singulier que Rochefort lui parlât ainsi incidemment, hors [illegible]

Nous ne saurons [illegible] précisément à quoi nous en tenir sur tout cela que vers le 25 mai, époque où arrivera le premier [illegible] de Sydney après l'arrivée en cette ville des évadés, à moins que d'ici là n'arrivent des dépêches explicites, mais par le prix des télégrammes d'Australie (261 fr. par dix mots), il est peu probable qu'elles soient bien prolixes.

On assure que Rochefort et ses compagnons passeraient par l'Amérique pour gagner l'Angleterre ; c'est possible, car depuis quelque temps un service postal mixte fonctionne entre Melbourne et Liverpool, qui amène les voyageurs d'Australie en Californie, d'où ils gagnent New-York par le chemin de fer du Pacifique.

Enfin, on dit que dans le conseil des ministres tenu hier, le gouvernement, fort irrité de l'évasion, aurait résolu la révocation du gouverneur et de plusieurs hauts fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie.

Le Japon.

Le chemin de fer de Hiogo à Osaka sera inauguré par le mikado dans un bref délai. S. M. se propose de passer le reste de l'hiver à Kioto, où les préparatifs de la grande exposition de 1874 [illegible]

Le 3 janvier, l'impératrice du Japon a reçu, à l'européenne, la visite des familles des ambassadeurs étrangers, lady Parkes, MM. et Mlles Bingham et Mme de Groote. Le mikado, un peu malade, a ajourné les réceptions du nouvel an ; on tient tellement aujourd'hui à Yeddo à l'observation rigoureuse des usages européens que l'Empereur sera capable de hâter sa guérison pour n'avoir pas à entendre, le trentième jour de l'année, les discours qu'on prononce en Europe le premier jour de l'an.

A cette époque, la rébellion éclatait à Saga-Ken, dans la province d'Hisen. C'est, ainsi que nous l'avons déjà dit, aux cris de « guerre aux Coréens » que la révolte a commencé et fini.

La révision des traités ne fait aucun progrès. [illegible] ont été de nouveau échangées entre les résidents et les ministres japonais, [illegible] se bornent à réclamer avant toute chose, [illegible] quelque raison, la suppression de l'exterritorialité, c'est-à-dire, l'abolition du droit qu'ont les ambassadeurs de juger [illegible] représentent.

Il est bien certain que les Japonais qui font venir dans un but très-louable, très-digne, des légistes français, anglais et allemands, afin d'entendre de leurs bouches l'explication des lois internationales et autres, doivent se sentir profondément humiliés d'être placés au rang des peuples barbares auxquels nous refusons le droit de nous juger.

Les Chinois, de leur côté, quoique moins dignes d'intérêt, [illegible] conformes à nos paroles. Voici, à ce sujet, le curieux entrefilet qu'on peut lire dans la *Gazette de Pékin* et qui est dû probablement au pinceau d'un Chinois satirique et lettré :

« [illegible] deux sortes d'étrangers qui prétendent nous régénérer. Les Européens qui composent la première catégorie après avoir appris à nos braves l'art de tuer à de longues distances, retournent dans leur pays se mettre à l'abri, riches de nos gros appointements et du butin que quelques-uns font dans le sac de nos villes rebelles prises d'assaut. Ceux de la seconde catégorie se composent d'hommes qui nous enseignent la doctrine dite chrétienne, qui vivent longtemps parmi nous, et font plus de bien que de mal lorsqu'ils ne nous enlèvent pas nos enfants.

» Pendant que l'un me dit d'aimer mon voisin comme moi-même, l'autre m'apprend à le tuer sans danger pour moi, m'assure que mon arme à mèche ne porte pas assez loin pour cela, et qu'il faut que je lui achète son fusil plein de perfections homicides.

» Qui croire? »

Pékin n'a pas eu d'hiver, aussi les malades sont nombreux, les ambassadeurs français et péruviens atteints par les fièvres sont alités. L'Empereur et l'Impératrice ont bien fait une visite au Temple des Cieux, afin d'obtenir une abondante chute de neige sur les campagnes mais à la date du 24 janvier, les cieux continuaient malheureusement à ne vouloir rien donner.

Pékin se civilise, deux boulangers viennent de s'y établir; comme leur pâte est faite avec de la fine farine [illegible] et aussi délicat qu'à Paris. [illegible] sinières trouvent avec abondance et à des prix nullement exagérés, deux sortes de faisans, la perdrix grise et la perdrix rouge, des oies et des canards sauvages ; le poil y est représenté largement par le lièvre, le sanglier, l'antilope et le chevreuil. On sait combien le mouton de Shanghaï est succulent ; à Pékin, son congénère peut rivaliser avec les moutons de Normandie, des Ardennes belges et du Berry.

Le voyageur qui voulait, il y a un an à peine, visiter la capitale du Céleste-Empire, était obligé de descendre dans de sordides auberges chinoises ou de demander asile aux amis qu'il avait dans la légation de son pays. Aujourd'hui, on trouve à Pékin deux hôtels où l'étranger est reçu comme dans n'importe quelle hôtellerie d'Europe. Le premier, appelé l'Hôtel Français, [illegible] jovial Chinois, ancien [illegible] le second, l'Hôtel Allemand, [illegible] un Francfortois d'une rotondité et d'une capacité à émerveiller le tonneau d'Heidelberg.

Dans ces deux établissements, on trouve de larges chambres, des cheminées, des fenêtres avec des vitres, le tout propre et confortable. Pékin pourrait donc devenir un séjour supportable si les rues, pendant l'hiver, étaient balayées, et si, l'été, il n'y faisait une grande poussière.

(*Le Temps*.)

Un peuple primitif dans les montagnes de l'Inde.

Sous ce titre la *Revue* [illegible] les Todas des renseignements [illegible]

Les Todas ne sont pas installés depuis très-longtemps sur les hauts pâturages herbeux des Nilghiris (montagnes Bleues), où M. Marshall les a visités. Selon M. Pope, ils habitaient plus au nord, il y a environ huit siècles, on ne sait pourquoi ils se dispersèrent alors, les uns se dirigeant au nord, vers la chaîne des Vindhyas; les autres descendant au sud, [illegible] abandonnant les vallées des Ghâts [illegible] ce petit peuple peut difficilement [illegible] du reste, ne peut [illegible] Todas qui ne sont, à proprement parler, qu'un peuple de vachers et de laitiers. Le lait et les troupeaux qui les fournissent jouent en effet dans la vie des Todas le rôle prépondérant.

Les soins de l'agriculture leur sont inconnus, [illegible] qui leur fournissent [illegible] couper le bois. [illegible] fois l'an. Bref, [illegible] et d'ambition. Le sol et ses productions sont chez eux propriété collective, les cabanes, les troupeaux et les objets mobiliers constituent une propriété privée; cependant les femmes n'ont rien en propre et vivent aux dépens de leur famille ou de leurs maris. De même que dans certaines tribus de Ceylan et de l'Himalaya, la *polyandrie* se rencontre fréquemment chez les Todas, pourtant cette coutume tendrait à disparaître, comme a heureusement disparu l'atroce usage de l'infanticide des filles, trop répandu dans l'Inde; aussi le nombre [illegible] des Todas (751 en 1870, d'après M. Marshall) est-il en voie ascendante. Il y a cinq tribus qui habitent plusieurs villages ou *mands*; la cabane à toit pointu ou ogival, reçoit deux ou trois familles qui logent chacune dans une pièce à part avec entrée particulière ; non loin se trouvent l'enclos aux buffles et la laiterie, qui joue un rôle si important dans la vie privée et publique des Todas.

Le lait paraît être le palladium, le lien social, l'objet du culte de cette singulière population. Les laitiers sont des personnages [illegible] véritables prêtres ; ils s'enveloppent dans une couverture noire, ils doivent observer la chasteté, vivre à part dans une pièce précédant la laiterie, et ils reçoivent l'hommage de leurs compatriotes. Il y a des laiteries de diverses natures ; la laiterie ordinaire ne contient que les ustensiles nécessaires, mais les autres possèdent une sorte de hache sacrée, des cloches de bronze qu'on suspend à des époques particulières au cou de vaches sacrées choisies dans un troupeau privilégié, des figures en corne de buffle, etc. Seuls, le laitier et son aide, [illegible] son temps [illegible] et préparer le beurre; le matin, ils se lavent la face, les mains [illegible] la main gauche, allument une lampe à beurre dans la laiterie, et vont saluer les buffles avant de les traire, en faisant des invocations pour la prospérité des troupeaux et de leurs possesseurs.

Il y a là du véritable fétichisme, et quoi qu'en disent certains missionnaires, qui mêlent un peu trop aisément les idées religieuses de la primitive humanité, les Todas, qui, matin et soir, saluent tous le soleil et la lune, ne sont pas sans religion. Leurs rites funéraires, bien que fort simples, n'en impliquent pas moins certaines idées mythiques sur la mort, puisqu'on fait bénir par le cadavre du mort ses buffles, qui défilent un à un devant lui, puisque avant la crémation on emplit les poches du défunt d'aliments et de bois pour les faire cuire, puisque après on tue des vaches qui doivent lui fournir du lait [illegible] Le fétichisme des Todas se révèle également dans leur croyance aux esprits et aux petites divinités spéciales à certains villages et à certaines collines.

Le mariage pourtant ne comporte aucune consécration religieuse: le fiancé doit payer à la famille de la fiancée un douaire de quelques têtes de bétail, mais, sur la demande de la jeune femme, le mariage peut être annulé; du reste, le [illegible]

Les hommes ont en moyenne 1m727, presque la [illegible] les femmes [illegible] les membres sont bien proportionnés, les muscles fermes, mais peu développés; les crânes seraient dolichocéphales, le nez est gros, les narines sont dilatées et la courbe parfois aquiline ; les yeux sont bruns et parfaitement horizontaux, les lèvres fortes, surtout l'inférieure; leur teint est brun, quelquefois cuivré; mais ce qui les distingue entre toutes les races de l'Inde, notamment des Dravidiens, auxquels ils ont emprunté leur langue, c'est le développement extraordinaire du système pileux. Ce caractère fait des Todas les représentants d'un curieux groupe ethnique.

Nous sommes tenté de les rattacher aux Khôles, montagnards de l'Inde centrale, mais nous ne croyons pas possible d'aller plus loin dans l'état actuel de nos connaissances anthropologiques. Qu'il y ait cependant une frappante analogie entre les photographies du livre de M. Marshall et celles de [illegible] Australiens, ainsi que celles d'Ainos, récemment présentées à la Société d'anthropologie de Paris, c'est un fait qui a été constaté par plusieurs personnes ; mais il ne doit pas s'ensuivre une théorie positive. Jusqu'ici sachons rester sur le domaine du doute et des prudentes hypothèses, attendant avec impatience pourtant qu'un savant anglais, que le hasard ou le soin de sa santé aura amené au *sanitarium* des Nilghiris, emploie ses loisirs à étudier consciencieusement et scientifiquement cette intéressante peuplade des Todas.

Livingstone.

Nous trouvons dans le *Daily News* les détails suivants sur les derniers moments et la mort de Livingstone :

« ... Il était atteint depuis plusieurs mois d'une dyssenterie chronique. Bien que pourvu de médicaments et de provisions, il semble avoir eu un pressentiment de sa fin prochaine. Dans ses marches, il montait un âne, mais bientôt on fut obligé de le porter et ce fut ainsi qu'on arriva à Muilala, au delà du lac Bemba, dans le pays de Bisa. Arrivé là il dit: « Construisez-moi une hutte dans laquelle je puisse mourir tranquillement. La hutte fut construite par ses compagnons, qui lui arrangèrent une espèce de lit. Il souffrait beaucoup et gémissait nuit et jour. Le troisième jour il dit : « J'ai bien froid, mettez encore de l'herbe sur la hutte. Ses compagnons ne lui parlaient point et ne l'approchaient pas. Kitumbo, le chef du Bisa, envoya de la farine et des fruits et en général [illegible] la caravane. Le quatrième jour Livingstone perdit connaissance et rendit le dernier soupir vers minuit en présence de son serviteur Mojuahra.

» Son journal s'arrête au 27 avril. Quand il se sentit atteint il parla beaucoup, et avec tristesse, de sa famille. Il voulait échanger tout ce qu'il possédait contre de l'ivoire, remettre cette cargaison à ses compagnons et partir pour Zanzibar, dans le but de retourner en Angleterre.

» Le jour de sa mort ses compagnons tinrent conseil sur ce qu'ils devaient entreprendre. Les hommes de Nasik prirent la résolution de conserver les restes du docteur. Ils craignaient d'informer le chef du Bisa de la mort de Livingstone. Son secrétaire fit transporter le cadavre dans une autre hutte, autour de laquelle il construisit une haute clôture. On ouvrit le cadavre et l'on enleva les entrailles, qui, enfermées dans une boîte, furent brûlées au pied d'un arbre, en dedans de la clôture. Jacob Weinwright grava sur cet arbre l'inscription suivante: « Le docteur Livingstone est mort le 26 janvier 1874 » Le corps fut conservé dans du sel et séché au soleil pendant douze jours. On informa ensuite Kitumbo de la mort de Livingstone. Le chef ordonna de battre le tambour [illegible] coups de fusil en signe de respect pour le défunt et permit aux compagnons de [illegible] transporté à [illegible]

Les explorations [illegible]

[illegible]

divisions principales dont les titres seuls suffisent à provoquer la curiosité : *Historiques des tentatives anciennes et contemporaines ; Descriptions des appareils de sondage et du matériel d'investigation ; Configuration du fond des mers ; les Rivages ; la Vie dans les profondeurs de la mer ; Propriétés physiques de l'eau de mer ; la Circulation et les courants généraux ; les Révolutions sous-marines ; les Oscillations des côtes ; les Révélations géologiques fournies par l'étude du sol sous-marin.* Tels sont les principaux traits d'un exposé qui résume la plupart des documents que nous possédons sur cet ensemble d'études.

Les conclusions de l'ouvrage méritent d'être résumées en quelques mots. Il est à remarquer, dit M. J. Girard, que dans toutes les opérations de draguage exécutées dans ces dernières années, on n'a rencontré aucun débris d'animaux de grande taille. Une exception a été signalée dans la mer du Nord. Il faudrait admettre que les terrains où l'on ne rencontre pas de vertèbres auraient été submergés profondément. On y rencontre toujours des mollusques qui se rapprochent des formes microscopiques.

Presque toujours la drague ramène du fond des eaux des coquillages dont l'accumulation constitue les couches crayeuses de l'écorce terrestre. La transformation du test de ces coquillages sous l'action des agents chimiques, qui jouent un rôle aussi actif dans les profondeurs de l'Océan que dans les milieux où nous respirons, la transformation de ces coquillages en pierre à chaux, disons nous, s'effectue constamment et actuellement sur d'immenses espaces sous-marins et aux plus grandes profondeurs.

On sait que la plupart des animaux à coquilles ont la propriété de se déplacer perpendiculairement à leur habitacle, lorsque l'être qui les anime est arrivé au terme de son existence, la masse retombe par son propre poids sur l'accumulation des débris funéraires laissés par les générations antérieures et la décomposition même du mollusque accélère la transformation du test en chaux. M. Jules Girard paraît croire que ce phénomène s'universalise sur toute la superficie du lit des mers ou tout au moins qu'il n'est pas de fond sous-marin d'où l'on n'extraye des débris ou des traces d'organismes.

Cette conclusion semble prématurée. La Société de géographie vient de recevoir à ce sujet de M. Perier, directeur de la publication : *les Fonds de la mer*, une communication où d'autres vues sont émises et appuyées d'un grand nombre d'expériences. La diffusion de la chaux et des animaux à test calcaire, dit M. Perier, n'empêche pas la formation des couches simplement argileuses ou plus au moins quartzeuses.

Des terres sous-marines *dépourvues de calcaire* gisent sous toutes les latitudes sans distinction. On les rencontre dans le détroit de Magellan, sur les côtes de la Guyane française, près du Sénégal, à la hauteur de l'île [illegible] dans la mer du Nord, le golfe Arabique, la mer de Chine. L'océan Pacifique sont dans le même cas, et M. Wivile Thompson les signale jusque dans les grandes profondeurs de l'Atlantique. Pour préciser, M. Perier cite les vases argileuses des fonds de Hall-Bay dans le détroit de Magellan ; le banc d'Organabo et les atterrissements des îles du Salut, près de la Guyane. Dans plusieurs fjords de l'Islande et de la Norvège le sable quartzeux vient amaigrir l'argile, tandis qu'à Suez, c'est l'argile qui vient lier les dépôts sablonneux.

Toutes ces couches qui se superposent lentement mais régulièrement sur le lit des mers sont dépourvues de débris organiques, restes de coquillages ou autres. A peine y trouve-t-on des traces fugitives de chaux. Dans certains endroits même ces traces manquent absolument comme il est arrivé pour Hall-Bay. L'argile qu'on y a recueillie n'a donné à l'analyse ni carbonate, ni sulfate de chaux.

Nous devons ajouter au sujet de ces dernières observations que l'éditeur des *Fonds de la mer* est parvenu, grâce à sa persévérance et à son infatigable activité, à réunir à peu de frais et sans autre concours que celui de l'initiative privée, des documents et des matériaux considérables, fruits de son large [illegible] sur toutes les points du globe. Il faut conclure avec lui qu'il n'est pas toujours besoin de moyens extraordinaires pour entreprendre une œuvre difficile, et que les observations recueillies en France ont devancé, dans une certaine mesure, les recherches poursuivies à l'étranger avec des moyens d'action plus puissants et plus expéditifs.

(Journal officiel).

VARIÉTÉS.

Les monuments khmers du Cambodge.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que votre département m'avait chargé d'accomplir au Cambodge, dans le but de visiter les antiques monuments khmers, et d'y recueillir, pour nos musées nationaux, une collection de statues, bas-reliefs, piliers et autres morceaux de sculpture et d'architecture présentant de l'intérêt au point de vue de l'art et de l'archéologie.

DELAPORTE
lieutenant de vaisseau.

I.

Au mois d'avril 1873, M. le ministre de la marine décida qu'un voyage d'exploration serait entrepris au Tonking et me fit l'honneur de me nommer chef de cette mission.

Le voyage ne devant pas commencer avant le retour de la saison sèche, c'est-à-dire avant le mois de novembre, je pensai à utiliser les six mois que nous allions passer d'abord en Cochinchine en faisant une excursion aux ruines khmers. J'en parlai à M. le contre-amiral Dupré, gouverneur de la colonie, qui voulut bien m'encourager dans ce projet et me promettre son concours.

Je m'adressai alors à M. le directeur des beaux-arts, près duquel je trouvai l'accueil le plus favorable, et, sur sa proposition, M. le ministre de l'instruction publique consentit à ajouter à la subvention que son département donnait déjà pour concourir à l'exploration du Tonking, une nouvelle somme de dix mille francs prise sur les fonds de [illegible] [illegible] de recueillir ou acheter des [illegible] [illegible] qui seront plus tard [illegible] en France par les bâtiments de l'État.

Je pouvais aussi compter sur les ressources de la colonie et sur le concours du personnel de la mission du Tonking [illegible] de mettre également à ma disposition pendant l'excursion aux monuments khmers. Enfin, la direction des beaux-arts voulut bien me confier un certain nombre de statues, tableaux et gravures, pour offrir en cadeaux au roi et aux mandarins du Cambodge.

Le 20 mai, la mission d'exploration du Tonking quittait la France. Cinq semaines plus tard nous atteignions la Cochinchine.

Dès notre arrivée à Saïgon nous nous occupâmes activement d'organiser l'excursion préparatoire aux ruines, à laquelle nous ne pouvions consacrer qu'un temps limité. M. le gouverneur donna des ordres pour faire armer une canonnière et une chaloupe à vapeur qu'il mit à notre disposition pour toute la durée de ce premier voyage. Les préparatifs furent rapidement achevés, le personnel complété, et au bout d'un mois nous pûmes partir pour le Cambodge.

La mission que je dirigeais se composait alors de :

MM. Bouillet, ingénieur hydrographe ;
Ratte, ingénieur civil, géologue ;
le docteur Jullien, naturaliste, envoyé par le Muséum ; — tous trois venus de France avec moi ;
le docteur Harmand, médecin de 2e classe de la marine, naturaliste, pris dans la colonie ;
Farant, conducteur des ponts et chaussées, adjoint spécialement pour l'excursion aux ruines.

M. le capitaine d'infanterie de marine Filoz devait nous rejoindre plus tard et s'occuper spécialement des moulages de sculptures et de bas-reliefs.

Nous amenions, en outre, trois maîtres mécaniciens de marine pour nous assister dans les levés de plans et dessins d'architecture. En y joignant les équipages de la chaloupe et de la canonnière, six matelots et soldats français, six miliciens annamites et trois interprètes, l'expédition comptait un effectif de soixante hommes.

Quant au matériel, nous emportions un attirail complet de crics, palans, scies, leviers, pour la manœuvre des pierres, du plâtre et du ciment pour les moulages, et tous les autres objets utiles que les arsenaux de la colonie avaient pu nous fournir.

II

Les ruines khmers, que nous allions visiter, sont disséminées sur un grand nombre de points du territoire de l'ancien Cambodge, compris entre le 10e et le 17e degré de latitude nord, et le 101e et le 105e degré de longitude est. Par leur nombre, leur importance et la perfection de leur exécution elles dénotent l'existence d'une civilisation puissante, de longue durée, et d'un art extrêmement remarquable.

En partie détruits par des guerres, abandonnés depuis plusieurs siècles, presque tous les monuments khmers sont aujourd'hui dans le plus complet délabrement. Leurs ruines sont désertes, ignorées et souvent redoutées par les indigènes à qui elles inspirent une terreur superstitieuse. Partout une végétation puissante les envahit, et c'est la hache à la main qu'il faut tenter de pénétrer jusqu'à elles.

Le premier Européen qui les ait signalées de nos jours fut Henri Mouhot, naturaliste français, mort peu de temps après en continuant sa périlleuse exploration de l'Indo-Chine.

L'année suivante, le commandant Doudart de Lagrée, alors résident français au Cambodge, visita de nouveau les ruines de Battambang et d'Angcor, vues par Mouhot, en découvrit de nouvelles, les étudia et s'efforça de rassembler les documents indigènes capables de servir à reconstituer leur histoire. Les travaux du commandant de Lagrée furent publiés dans la relation du voyage d'exploration du Mé-Kong parue en 1873.

Le docteur allemand Bastion vint à Angcor après M. de Lagrée, et il émit sur l'histoire de ce pays des idées qui laissent la question bien incertaine. Enfin, M. F. Garnier, dans la relation ci-dessus indiquée, chercha aussi, lui, par des rapprochements tirés des histoires des peuples circonvoisins, à retrouver les origines perdues de cet ancien peuple khmer dont les merveilleux ouvrages attestent seuls l'existence.

La science ne sera vraisemblablement fixée sur ces différents points que le jour où on aura pu déchiffrer les nombreuses inscriptions disséminées sur les ruines. Ces inscriptions, dont les plus récentes sont écrites en caractères semblables à ceux de l'écriture cambodgienne moderne, ne sont cependant pas comprises par les lettrés les plus savants du Cambodge et de Siam, et, jusqu'à ce jour, il a été impossible de s'en procurer aucune traduction.

L'intérêt toujours croissant qui s'attache à ces pays, aujourd'hui presque entièrement sous le protectorat de la France, me faisait désirer vivement de contribuer à mon tour à éclaircir ces questions. J'avais déjà pu visiter avec le regretté commandant de Lagrée les ruines d'Angcor et quelques autres appartenant à l'époque des Khmers. La vue de ces restes imposants m'avait fait concevoir dès lors le désir d'enrichir notre musée national de quelques-unes de ces belles œuvres artistiques, dont il n'existe encore aucun spécimen en Europe. J'allais me trouver enfin en position de réaliser ce projet.

III.

Trois jours après notre départ de Saïgon, nos deux bâtiments mouillaient devant la résidence du protectorat français, à Phnôm Penh, capitale du royaume actuel du Cambodge. M. le lieutenant de vaisseau Moura, représentant de la France près du roi, avait reçu les instructions du gouverneur. Il nous accueillit avec empressement et informa sur-le-champ le roi de notre arrivée.

Le roi Norodon, malade des suites d'une chute de voiture, se fit excuser de ne pas recevoir officiellement toute la mission ; cependant il voulut bien m'accorder une audience particulière. J'en profitai pour lui offrir une partie des cadeaux donnés par la direction des beaux-arts et je lui expliquai que notre Gouvernement venant lui demander l'autorisation de prendre dans ses États des richesses artistiques auxquelles nous attachions du prix, lui envoyait en échange des objets d'art français.

Le roi, me remerciant, me dit que les ordres étaient donnés, et que nous trouverions dans ses États toutes les facilités possibles pour nos travaux.

Grâce au concours empressé de M. Moura, nous pûmes dès le lendemain nous mettre en route, munis de trois interprètes indigènes, et accompagnés d'un mandarin de la cour porteur de lettres du roi pour les mandarins avec lesquels nous devions nous trouver en relations pendant nos excursions.

Au bout d'une journée, l'expédition atteignit l'entrée des lacs. A partir de là, notre voyage devenait un véritable voyage de découvertes.

Une grande partie du Cambodge est encore inexplorée et les notions géographiques que nous possédons sur ce pays sont fort incomplètes. M. Moura avait bien voulu nous communiquer une carte qu'il avait récemment dressée d'après ses itinéraires particuliers et les renseignements qu'il avait recueillis près des indigènes. Ces nouvelles indications me permirent de fixer ainsi le plan de notre excursion.

Nous allions explorer d'abord les nombreuses et importantes ruines des provinces cambodgiennes de Compong Soai, de Stung et de Checreng ; de là, nous nous rendrions à Angcor Tôm, à Angcor Wat et aux environs ; puis, s'il nous en restait le temps, nous irions reconnaître d'autres antiquités khmers signalées dans le nord, et nous ferions à notre retour une courte excursion aux ruines de la province de Battambang.

Le premier but à atteindre était de nous approcher le plus près possible des monuments en remontant les cours d'eau, afin d'éviter les transports par terre, difficiles en toute saison, et tout à fait impraticables pendant les pluies. Pour cela nous nous engageâmes dans le Stung Sen, rivière par laquelle j'espérais arriver à proximité des ruines de Ponteay Ka Ker, de Ponteay Pracan et de quelques autres situées à environ 30 lieues au nord-est des lacs.

Après avoir remonté ce cours d'eau, pendant deux jours, nous parvînmes à un misérable hameau situé sur l'emplacement de la ville de Compong Thom, détruite dans une guerre civile récente, et là nous apprîmes que nous ne trouverions dans le voisinage aucun centre de population assez important pour nous fournir les moyens de transport dont nous avions besoin. La seule ville possédant quelques ressources était Stung, chef-lieu de la province du même nom, également située sur les bords d'une grande rivière, et à proximité des ruines.

Muni de ces nouveaux renseignements, j'envoyai prévenir le Thomea Dechu, haut fonctionnaire alors en mission à Stung, de notre prochaine arrivée, et comme M. l'ingénieur Bouillet avait commencé un levé du cours de la rivière, je prolongeai notre halte de deux jours. Ce retard nous permit de faire une intéressante excursion à Phnôm Soutuc. Le sommet de cette colline est garni de gigantesques statues de Bouddha, dont plusieurs sont remarquables, et de divers monuments sculptés sur le rocher.

Deux jours après notre départ de Compong Thôm, nous nous engageâmes de nouveau dans un des nombreux cours d'eau tributaires des lacs. Au bout de trois heures de navigation, une grande percée parut dans la forêt ; la rivière se dégagea, et par un beau canal de cent mètres de largeur, nous pénétrâmes d'une façon tout à fait inattendue dans un lac inconnu jusqu'à ce jour. Une barque chinoise que nous rencontrâmes nous apprit que le Thomea Dechu nous attendait à Stung et nous donna un pilote pour nous diriger dans la rivière difficile par laquelle nous devions nous y rendre. Deux longues journées d'une navigation extrêmement pénible nous conduisirent à un pauvre hameau près duquel nous laissâmes la canonnière.

Nous nous embarquâmes avec notre matériel de campagne à bord de la chaloupe, et au bout de quelques heures nous atteignîmes enfin la ville de Stung.

Le Thomea Dechu nous reçut avec les démonstrations les plus amicales et nous lui fîmes quelques cadeaux. D'après ses conseils nous nous décidâmes à quitter la rivière et à continuer notre route par terre ; et comme les chars dont nous avions besoin avaient été déjà réunis par ses soins, nous pûmes partir dès le lendemain.

Après avoir marché pendant quatre jours, parfois au milieu de rivières et de plaines inondées, le plus souvent en forêt, sans routes tracées, nous atteignîmes le petit village de Pracan, situé au milieu d'un groupe de ruines, dans lequel nous allions pouvoir commencer nos opérations. La mission s'installa dans un grand campement construit près du village, et pendant que les mandarins envoyés par le Thomea Dechu s'occupaient à grand'peine de réunir dans ce pays presque désert les indigènes qui nous étaient nécessaires, nous entreprîmes la reconnaissance préparatoire des ruines.

(A suivre.)

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 avril, 10 h. m. [illegible]

Obligations Roumélie...	6.	[illegible]
d. Nouvelles ...		32.00
Anglo-Bank		[illegible]
Société de créd. aust-turq..		15.—
Banque austro-ottomane..		47.—
Pièce de 20 francs........		8.94
Agio..................		103.—
Change sur Londres.....		111.90
Credit an talt		190.—
National Bank		957.50
Lloyd		415.—

Bourse sans variations importantes.

Au tirage des primes de l'emprunt 1864 la série 1963 n° 5 a gagné le 1er lot.

La Chambre a décidé par 148 voix contre 21, de soumettre à une commission la motion tendant à l'expulsion des jésuites de l'Empire.

France.

Paris, 15 avril

La motion Dahirel relative à une restauration monarchique a été déposée à l'Assemblée nationale : elle est couverte de 40 signatures.

Le directeur de la Banque Espagnole, M. Duvernois, et les membres du conseil d'administration ont été emprisonnés.

Allemagne.

Berlin, [illegible]

Le compromis entre le gouvernement et la commission du Reichstag relatif au contingent militaire en temps de paix a été adopté par le Reichstag par 224 voix contre 145.

Pour la seconde fois il est question de l'envoi de M. Eichman à Bruxelles.

Mgr Ledochowsky a été destitué par un jugement sans appel. (?)

Grèce.

Athènes, 15 avril, 6 h. 30 m., soir

Laurium	escompte	53
Pistotiki	»	20

La Chambre reprendra ses travaux la semaine prochaine.

M. Tatischeff, secrétaire de la reine, dont la nomination, par la Russie, a soulevé tant de réclamations, est définitivement rappelé à Saint-Pétersbourg.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 15 avril.

	Clôture.
Dette Générale	41 1/16
Emprunt 1865	62
do 1869	50 3/8
do 1871 ex-coupon	57 1/2
do 1872	69 1/4
Consolidés anglais	92 15/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 15 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pres	46 10 —	
	Hausse.........	»	46 11 —
	Baisse.........	»	45 29 —
	Cl. du midi.....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	46 4 —
[illegible]		»	— — —
[illegible]		L.N	3 36 —
» [illegible] de valeurs........		»	3 33 —
» de la Banque de Consi..		»	4 30 —
» du Crédit Austro-Turque.		»	2 — —
» du Crédit Général......		L.T.	7 15 —
Banque Verissi et Cossoudi.....		»	— — —
Tramway		»	6 90 —
Société Commerciale Ottomane....		»	[illegible]
Laurium		Fr	90 — —
Crédit Hellénique (escompte) .		»	27 — —
Obligations du Chemin de fer...		»	101 50 —
» [illegible]		»	73 — —
Emprunt....	1863.........	»	310 — —
	1865.........	»	310 — —
	1869...ex-coup.	»	252 — —
	1872.........	»	69 — —
	1873.........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	111 10
Pièce de 20 francs...........	»	88 —
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)...........	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	104 35
Bechlik—(différence).........	»	104 —
Métallique... (id).	»	104 20

COMMERCE

SMYRNE, 10 avril 1874.

Les transactions ont été cette semaine très-limitées par suite des fêtes de Pâques et de la semaine sainte des Grecs et des Arméniens. Ce n'est que depuis hier que quelques affaires ont été conclues : suivant les apparences nous espérons que la semaine prochaine notre place sera plus mouvementée et que, partant, des affaires considérables auront lieu.

Cotons. Opérations limitées, sans changement dans les prix pratiqués précédemment.

Les ventes de la huitaine s'élèvent à 600 balles.

Les Machinés ont été payés de p. [illegible] à 135 le quintal et les Adanas, qualité [illegible] ordinaire, à p. 360.

Opium. Cet article jouit depuis deux jours de plus de faveur.

Les vendeurs tiennent assez ferme.

54 couffes ont été cédées de p. 197 à 205 le [illegible] qui, suivant qualité et provenance.

Vallonées. Très-fermes, en hausse.

6500 quintaux ont changé de mains.

La qualité « naturelle » [illegible] payée de p. 125 à 131 1/2, suivant mérite.

[illegible] Trieste » sont très-soutenus.

On demande pour les belles qualités de p. 155 à 160 ; aucune affaire, cependant, n'a été conclue en cette sorte.

Graines jaunes. En voie de baisse.

60 sacs ont été achetés de p. 14 1/2 à 15 qualité ordinaire.

Alizaris et Laines. Sans transactions. Tous les deux, nous cins, [illegible]

[illegible]

Londres.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Ainsi que nous le prévoyions dans notre précédent bulletin, cette semaine a été parfaitement insignifiante en affaires de change et nos [illegible] n'ont subi aucune fluctuation. [illegible]

Notre situation monétaire est très-critique. On se rappellera sans doute que depuis longtemps nous élevons la voix pour demander un remède à cet état de choses que nous avons prévu et annoncé, dès l'origine de la hausse inconsidérée de nos changes. Nous ne voulons pas nous répéter aujourd'hui, [illegible] nous engageons nos lecteurs à [illegible] de Smyrne publiée dans le *Levant Herald* du 8 courant et qui résume parfaitement la situation que nous avons plus d'une fois décrite.

[illegible]

Livre Anglaise.	130 3/4 131
Livre Turque .	[illegible]
Pièce de 20 francs	[illegible]
Medjidié	23 7/40
Bechlik	113 1/2

(Impartial).

RENSEIGNEMENTS MARITIMES.

Londres, 1er avril 1874.

Comme l'hiver a été exceptionnellement doux un grand nombre de vapeurs a été employé dans le trafic de la Baltique et a porté une quantité considérable de produits, dont le chargement sous des circonstances [illegible] aurait été retardé jusqu'à la saison présente ; en conséquence les frets sont maintenant si bas, que plusieurs armateurs ont désarmé leurs bateaux, espérant une amélioration dans les frets vers l'époque, où la navigation aux ports russes sera tout-à-fait libre.

De la Méditerranée le principal emploi consiste en portant des minerais, mais comme beaucoup de navires ont été offerts, les frets dans ce trafic ont aussi baissé ; comme Bilbao est toujours bloqué, presque tous les vapeurs construits spécialement pour ce port, sont maintenant employés dans la Méditerranée et [illegible] probablement dans ce trafic, jusqu'à ce que la malheureuse guerre civile dans le Nord de l'Espagne soit terminée. De la mer Noire, du Danube et de la mer d'Azoff il y a très-peu de demandes et seulement à des frets réduits. Les frets américains continuent d'être bas et suivant les derniers avis des États-Unis ils resteront probablement ainsi pour quelque temps. Les frets des Indes se sont bien maintenus et un bon nombre de bateaux sont maintenant employés profitablement entre les ports de riz et Calcutta. Quant aux droits de transit du canal de Suez il n'y a pas de changement ; encore le droit de 10 fcs est toujours prélevé sur la jauge grosse. La compagnie « English et Australian Steam Navigation Cie » nouvellement établie a commencé ses opérations avec deux magnifiques vapeurs et c'est à espérer que cette compagnie saurait à établir une communication directe et expéditive avec les colonies australiennes, un besoin qui s'est fait bien sentir.

Les affrètements à temps sont très-rares et principalement limités à des vapeurs d'une petite portée. Comme la guerre d'Ashantee est finie maintenant, la plupart des bateaux-transports, qui ont été employés par le gouvernement dans cette expédition, sera en liberté et entre dans le marché pour autre emploi.

La baisse générale dans le marché du fret n'a pas été sans influence sur la valeur des vapeurs : au commencement de l'année la demande était [illegible] les prix se maintenaient bien, mais plus tard plus de bateaux ont été offerts et maintenant il y a une disposition décidée vers des prix réduits. Beaucoup de constructeurs sont maintenant libres pour des contrats nouveaux, et sous la perspective d'une baisse dans le prix des matières premières, ils peuvent maintenant accepter [illegible] [illegible] et parmi lesquelles il y a plusieurs vapeurs engagés dans le trafic des Indes et [illegible] transatlantiques.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du [illegible] avril.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

du 14 avril

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 14 avril

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 14 avril.

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 11 avril.

[illegible] *Vesta*, c. Georgevich, div. Batoum p. Consple.
[illegible] p. Glascow.
[illegible]
[illegible] le. Odessa p. [illegible]
Angl. *Whithburn*, [illegible]
Ital. *San Giacomo*, [illegible] Consple.
[illegible] *bahri*, c. [illegible]
Ottom. *Muradi bahri*, c. [illegible]
Ottom. *Dilhanda Bir*, c. [illegible]
Ottom. *Insani Huda*, c. [illegible]
[illegible]
Ottom. *Tidjaret Aalissé*, c. Jonouz, blé, Balzik p. [illegible]
Ital. *Messino*, c. [illegible]
Hell. *Amphitriti*, c. Vrousssicos, [illegible]
Angl. *Spartan*, c. Redhead, blé, O[illegible]
Ottom. *Allah Kerim*, c. [illegible]
[illegible] p. Naples.

du [illegible] avril

Angl. *Olaviaga*, c. Lrader, maïs, Galatz p. Naples.
Angl. *Nil*, c. Tonello, maïs, Galatz p. Naples.
[illegible]
Hell. *Elpis*, c. Moussouris, blé, Bourgas [illegible]
Ottom. *Derwich*, c. Hassan, blé, Varna [illegible]
Ottom. *Chayri bahri*, c. Mehmet, blé, Va[illegible]
Ottom. *Calemi Hayr*, c. Ibrahim, blé, Ibraila p. C[illegible]

du [illegible] avril

Angl. *Mary*, c. Lascelles, maïs, Galatz p. Londres.
Angl. *Nabel*, c. Darnel, blé, Ibraila p. Naples.
Ottom. *Selamet*, Jonouz, blé, Varna p. Consple.
Aut. *Iris*, c. Doncich, div. Galatz p. Consple.
Ital. *Semeto*, c. Viola, div. Odessa p. Marseille.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Angl. *Iugham*, c. Irving, maïs, Poti p. Falmouth.
Aut. *L'Obligo*, c. Repeto, blé, Bourgas p. Gênes.
Rus. *Olga*, c. Tsilinghiris, maïs, Batoum p. Consple.
Ottom. *Selanique*, c. Ismail, div. Batoum p. Const.

Buyuk-deré, le 11 avril

Hel. *Argho*, c. Vo[illegible], blé, Nicolaieff p. Marseille.
Aut. *Mimi*, c. Tominich, lest. Alexandrie p. Odessa.
Ital. *Odessa*, c. Chiapello, lest. Marseille p. Odessa.
Aut. *Nadir*, c. Marronich, lest. Alexandrie p. Odessa.
Hell. *Nassilissa*, c. Spiridon, lest. Spezés p. Taganrok.
Aut. *Gratia Dio*, c. Baccarcich, lest. Marseille p. Odessa.
Ital. *Angelo Pertica*, c. Ascenso, lest. Gênes p. Azoff.
Hell. *Deni*, c. Dritzas, lest. Idra p. Azoff.
Rus. *Creti*, c. Reussés, div. Marseille p. Odessa.
Rus. *Venetia*, c. Patrinas, blé, Bourgas p. Marseille.
Hell. *Amalia*, c. Garav[illegible]a, lest. Ithaque p. Odessa.
Hell. *Ilias*, c. Stemitziotis, lest. Syra p. Galatz.
[illegible]
Hell. *Neos Iraclis*, c. Embor[illegible]os, lest. Alexandrie pour Galatz.
Hell. *Zakintos*, c. Loghotet, lest. Zakintos p. Danubes.
[illegible]

du [illegible] avril

Hell. *Analipsis*, c. Sotiriou, lest. Spezés p. Danube.
Hell. *A. Spiridon*, c. Carmelakis, lest. Syra p. Odessa.
Aut. *Sella*, c. Barbarich, lest. Marseille p. Taganrok.
Hell. *Thala soporas*, c. Tzilimandras, lest. Spezés pour [illegible]
Hell. *Jorghios*, c. Caparola, lest. Spezés p. Ibraila.
[illegible] lest. Idra p. [illegible]
[illegible] p. Azoff.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Focas, lest. Céphalonie p. Azoff.

du [illegible] avril

Aut. *Nuovo Guglielmo*, c. Lucovich, lest. Alexandrie pour [illegible]
Hell. *Despina*, c. Carpussis, div. Syra p. Odessa.
[illegible]
Hell. *Dimitrios*, c. Dirmanis, lest. Syra p. Taganrok.
Rus. *O Solar*, c. Malakis, blé, Balchik p. Marseille.
Ital. *Schiaffino*, c. Oneto, lest. Marseille p. Consple.
Hell. *Mery*, c. Man[illegible], lest. C[illegible] p. Ibraila.
Hell. *Prodromos*, c. Bias, blé, Alexandrie p. Odessa.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les Bureaux de la Banque Impériale Ottomane à Galata et ceux de la Dette Publique à Stamboul, seront fermés vendredi, 17 courant, à l'occasion des funérailles de Mons. Charles Sempson Hanson, un des Administrateurs de la Banque.

Constantinople, le 15 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 6 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 15,000 ocques de beurre fondu de Roumélie déjà soumissionnée à 14 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué et sont en même temps prévenues que cet achat sera fait au comptant.

Séraskérat, le 13 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Samedi, 6 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15 000 kiles d'orge soumissionné à 19 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 13 avril 1874.

MINISTÈRE DU COMMERCE

AVIS.

Les tribunaux du Ministère du Commerce seront ouverts, à partir de samedi prochain 6/18 avril, de 5 h. du matin à 10 h. du soir à la turque.

Constantinople, le 30 mars 1874 (v.s.)

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Messieurs les porteurs des reçus N. [illegible] à 82 des Obligations des chemins de fer de Roumélie 2me émission entièrement libérées, sont priés de se présenter à la Banque Impériale Ottomane à partir de Jeudi 16 avril courant.

Constantinople, le 15 avril 1874.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

MM. les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que le coupon du dividende de l'Exercice 1873, dont la valeur a été fixée par l'Assemblée Générale du 7 avril 1874 à 48 1/8 piastres, sera payé au siége de la Banque, à partir du premier Mai prochain, cinq jours après la consignation des bordereaux.

La consignation des bordereaux numériques accompagnés des coupons pourra se faire depuis le premier Mai, dans les bureaux de la Banque, Rue Zulfer N° 14, Galata, où des bordereaux en blanc se trouvent aussi à la disposition des Actionnaires.

Constantinople, le 14 avril 1874.

Le Président,
A. VLASTO.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (v.s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (v.s.)

Depêche Telegraphique

adressée au

COMPTOIR D. KORITSCHONER

Galata, 8, Han Municipal à Constantinople.

Vienne le 15 Avril, 1874.

Résultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt à primes Autrichien de 1864
Séries 166. 322. 748. 1520. 1694. 1963. 2549. 3392.
Gros lot de f. 220,000 au 1963 N°. 5.

[SOCIÉ]TÉ DES TRAMWAYS [D]E CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso, Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata.

PHARMACIE J. CALAVAS

Péra 318, à côté du Théâtre français

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

EAUX MINÉRALES, VINS MÉDICINAUX, ETC.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublées dans la Grand Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres à louer rue Fakir N° 20, Kalioundji-Kouluk.

A LOUER. Joli appartement confortablement meublé chez une famille française très recommandable Belle exposition.

S'adresser au bureau du Journal.

UNE DAME FRANÇAISE de toute confiance désirerait entrer dans une famille *Musulmane* en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresse à Péra, n° 478 à la librairie Wick.

8me ANNEE N° 86. — Sepher 30 1291 — VENDREDI 17 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E Orain. 9 rue Drouot ; à ROME, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornbill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 16 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

M. de Broglie, sentant son pouvoir de plus en plus menacé, a recours, à l'egard de la presse, aux moyens d'intimidation.

Il a commencé par faire insérer une note dans la *Correspondance Havas*, et comme cela ne lui a pas paru suffisant son collègue, le ministre de la justice, a publie une circulaire dans le meme sens.

Les deux documents peuvent se résumer de cette façon: il est défendu aux journaux non-seulement de contester le septennat, mais meme d'affirmer qu'il est mis en question ; d'établir une connexité entre le fait de cette contestation et les souffrances du commerce de Paris ; d'annoncer que les vacances parlementaires seront pleines d'agitation ; de faire entrevoir que les membres du gouvernement pourraient bien ne pas etre parfaitement unis et de soupçonner l'état de dislocation de la majorité. A plus forte raison ne peut-il leur etre permis de demander la dissolution de l'Assemblee, bien qu'on attribue au centre gauche l'intention d'en faire à la rentrée l'objet d'une proposition formelle.

En empèchant la presse de discuter ces faits quel but M. de Broglie atteindra-t-il ? Empechera-t-il que ce qui est soit ? Non. Ramènera-t-il l'accord entre lui et ses collègues, et lui et les légitimistes ? Non. Alors à quoi bon ces mesures qui ne font qu'irriter les passions et transformer en adversaires militants des hommes qui, la plupart du temps, resteraient neutres.

La situation politique de la France est grave, le moment arrive où ses destinées vont se décider et le cabinet de Versailles ferait mieux de laisser les opinions se produire, afin d'etre bien renseigne sur ce que veut la nation.

De grands efforts sont faits en ce moment pour amener une fusion entre le groupe Gambetta et le groupe Ledru-Rollin, dont la scission pourrait etre nuisible à la gauche.

C'est M. Thiers qui aurait pris le rôle de conciliateur. Plusieurs réunions auxquelles assistaient les principaux députés des deux groupes ont déjà eu lieu chez lui, dans lesquelles l'ancien président de la République aurait demontré aux dissidents la necessite de rester plus unis que jamais à la veille d'une session pendant laquelle seront discutées les lois constitutionnelles.

La *Gazette de Strasbourg* a publie une ordonnance impériale, datée du 3 avril, prononçant la dissolution du conseil municipal de Strasbourg, ainsi qu'un ordre du président de district, suivant lequel le directeur de la police, M. Back, reste chargé, en qualité de commissaire, de la direction de la mairie, et M. Reichlin, de la direction des fonctionnaires inférieurs.

M. Back reste en outre investi des droits et des devoirs du conseil communal.

La *Gazette de Strasbourg* donne, comme motif du décret de dissolution, le fait que la déclaration par laquelle M. Lauth a rétracté les démarches conciliantes qu'il avait faites a convaincu le gouvernement que le terrorisme a de nouveau pris le dessus.

Les lois confessionnelles adoptees par la Chambre des députés de Vienne viennent d'être votées par la Chambre des seigneurs à une assez forte majorité, contrairement à ce qu'on avait pense.

Cela est du, dit le *Nord*, à ce que « l'Empereur François-Joseph aurait tenu à divers personnages notables, dans des entretiens privés, un langage tres ferme temoignant de l'entière concordance de ses vues avec celles de ses ministres au sujet des lois confessionnelles.

« C'est ainsi que François-Joseph, dans une entrevue avec un évêque, à la veille de l'ouverture des débats à la Chambre des seigneurs aurait nettement et longuement exposé à ce prélat sa maniere de voir sur la réforme legislative dont il s'agit.

« J'ai été péniblement impressionné, aurait dit en substance l'Empereur en apprenant que les représentants de l'Eglise se disposent à s'elever contre des projets de lois qu'après mûre réflexion j'ai reconnu etre indispensables au bonheur de mes peuples, et qui d'ailleurs ne compromettent en aucune façon les intérêts de l'Eglise et de la religion catholique, car en realite ils ne contiennent rien qui ne se soit déja trouve dans le concordat. J'espere que les évèques, n'oubliant pas la mission de conciliation qui leur incombe, eviteront de répandre de nouvelles semences de mecontentement, et d'ajouter ainsi de nouvelles difficultés à celles qui existent déjà. »

Quelques jours avant François-Joseph avait également déclaré au comte Alfred Potocki, ancien premier ministre cisleithan, et l'une des notabilites du parti fédéraliste, qu'il comptait sur l'adoption des lois confessionnelles par la Chambre des seigneurs, et qu'il les revetirait immédiatement de sa sanction, qu'il était convaincu de la necessite de regler les rapports de l'Etat avec l'Eglise de façon à ne laisser prise à aucun malentendu, et qu'il lui semblait que les projets soumis au Reichsrath effectuaient ce reglement de la maniere la plus équitable et la moins compromettante pour les divers intérêts en jeu.

Ce sont evidemment ces manifestations, de la volonté de l'Empereur, qui ont produit un effet considérable sur les membres de la Chambre des seigneurs, et décidé de l'adoption des lois confessionnelles à une grande majorite.

LES FORTIFICATIONS DE PARIS.

Le projet de nouvelles fortifications autour de Paris a ete vote, par l'Assemblee de Versailles, tel que la commission chargee d'elaborer cette proposition l'avait demande.

La majorite a ecoute, sans en tenir compte, le discours si clair, si lumineux, si magistral de M. Thiers ; de meme que ceux de M. le colonel Denfert-Rochereau, du general Billot et de M. de Lasteyrie. Elle n'a pas meme voulu entendre les conseils de M. Changarnier qui est son homme cependant.

Si donc la France a un jour à deplorer que des millions aient ete depenses inutilement, elle saura que les avis n'ont pas manque aux deputes qui avaient à examiner le projet de la commission de defense.

Bien que la question soulevee ne soit pas politique — ainsi que l'a fort bien dit l'illustre vieillard qui a releve son pays — elle a ete debattue, de la part de la commission et de ses partisans, avec une vivacite et une aigreur sans pareilles.

Les arguments, mis en avant par les adversaires du projet, ont ete retorques par les commissaires du gouvernement avec une raideur, de parti pris, qui n'a echappe a personne. Cependant, parmi les raisons qui ont ete produites il y en avait d'excellentes ; notamment celles de M. Thiers relatives aux forts que l'on construira à Saint-Cyr et à Palaiseau, lesquels se trouveront : le premier à *quinze mille metres* du Mont-Valérien, le second à *douze mille metres*, c'est-à-dire hors de *toute portee* de canon pouvant les proteger.

Nous reviendrons sur ces points, examinons d'abord le plan exposé par M. de Chabaud-Latour, lequel repose sur ceci : 1° Mettre Paris a l'abri du bombardement ; 2° opposer à l'ennemi, au lieu d'une resistance passive, comme celle de la derniere guerre, une defense active et eloignee.

Ainsi rejeter les premiers etablissements de l'ennemi a une distance telle que l'interieur de l'enceinte soit à l'abri des coups de l'artillerie la plus puissante; etablir des points de defense assez avances pour que toute tentative d'investissement devienne tres-dangereuse pour l'ennemi et qu'il soit possible de percer, avec avantage, sa ligne de blocus, tel est le double objet du projet de fortifications pour la defense de Paris.

Voyons maintenant comment la commission de defense a resolu le probleme qui lui etait pose.

Les ouvrages qu'il s'agit de construire se rapportent à la region Nord, à la region Est, et à la region Sud-Ouest.

Les travaux du Nord ont pour but de couvrir Saint-Denis. En consequence, on elevera des forts à Stains, Montmorency, Corbeil, Montlignon, Domont.

La defense de l'Est comprend deux grands forts, l'un à Villeneuve-Saint-Georges, l'autre à Vaujours, avec une tete de pont sur la Marne, qui sera reliee par une serie d'ouvrages à Villeneuve et à Vaujours.

Le Sud-ouest comprend les positions de Chatillon, de *Palaiseau*, de *Saint-Cyr*, de Marly, de Saint-James et d'Aigremont.

La vallee de la Bievre est comprise dans l'ensemble de la defense de ce côte, ce qui est une faute, ainsi que M. Thiers l'expliquait en ces termes, dans son discours :

« Ce systeme, à mon avis, est un systeme peu raisonnable. Pourquoi cette idee de se mettre tres-avant, tres au loin, quand on avait la vallee de la Bievre, qui est un ravin large, profond, fangeux, dans lequel, si on etait oblige de repasser, surtout si on etait defait, on serait bien embarrasse ? Au lieu de se proteger de cette ligne, ce qui etait bien simple, on a trouve plus habile de se couvrir en allant plus loin. Mais si vous aviez un echec le long de cette vallee de la Bievre et que vous fussiez jetes dedans, ce serait un desastre. Vous aviez donc la Bievre pour vous ; et dans le desir d'aller plus loin, vous l'avez mise contre vous. Vous etes alle vous placer au-delà de la Bievre. J'avoue que je ne comprends pas pourquoi, et je ne connais pas d'exemple d'une defense ainsi entendue.

« Pour juger une pareille faute, il ne faut pas de grandes connaissances militaires : quand on a un fosse pour se proteger, je n'ai jamais vu qu'on se mit au delà de ce fosse. Non, on se met en deçà et on se couvre de l'obstacle. »

Les defauts que nous signalions en commençant sont donc dans la construction de grands ouvrages, qui couteront fort chers et pourrient etre reduits et pris par l'ennemi s'ils etaient attaques.

M. Thiers qui a traite cette question avec son immense talent, a dit :

« On songe à l'eventualite d'un bombardement. Au sud, l'ennemi ne pourrait pas se placer à 3,000 ou 4,000 metres sans s'exposer à voir ses batteries detruites; on ne peut pas etre bombarde à 9,000 metres! Les Prussiens n'auraient pas depense leurs munitions à 9,000 metres de distance des points qu'ils voulaient detruire ou incendier, parce qu'on n'a pas de tir a cette distance. C'est à 4,000 ou 5,000 metres qu'ils ont essaye le bombardement.

« Quelques redoutes en avant des forts du sud suffiraient donc ; mais ce n'est pas assez pour le grand projet qu'on veut faire prevaloir.

« J'arrive à la grande ligne qui va de Palaiseau à Saint-Cyr. Veritablement, on peut faire là un grand champ de bataille. Eh bien, de Saint-Cyr à Palaiseau, savez-vous à quelle distance vous serez de nos feux?

« Pour l'un, à 12 ou 13,000 metres, et pour l'autre à 15,000 metres de nos feux, c'est-à-dire du point d'appui que les fortifications existantes et l'armee française pourraient leur donner.

« Franchement, je dois le dire... — je serais desole de blesser quelqu'un ici, mais je demande qu'on permette à la vivacite de mes convictions un peu de vivacite aussi dans leur expression, — franchement, je trouve cela parfaitement deraisonnable. Comment ! Saint-Cyr va se trouver à 14,000 metres du Mont-Valérien ! »

En presence de raisons aussi lumineuses, aussi precises on se demande comment il se fait que la commission ne se soit pas rendue à l'evidence et que la majorite n'ait pas ouvert les yeux.

Une fois de plus il faut deplorer l'aveuglement des passions politiques car ce sont elles qui ont fait rejeter les avis si sages, si patriotiques de M. Thiers.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Imperiale :

Salih bey, defterdar du vilayet des iles de l'Archipel, est nomme mutessarif de Mardine.

Hassan effendi, premier secretaire du ministere des Archives de l'Etat, est nomme mektoubdji du meme ministère.

La Sublime Porte s'occupe, en ce moment, de concert avec les missions etrangeres, à regler la question du canal de Suez. Des dispositions ont deja été prises à cet effet, et tout porte à croire que le gouvernement ne se departira pas de ses décisions primitives.

Nous avons publié dernierement un avis officiel relatif à la fondation d'une école de mineralogie dans le departement des Mines et Forets. Il etait dit dans cette annonce que les personnes qui voudraient se faire inscrire devaient s'adresser pour subir l'examen d'admission au Conseil Administratif, jusqu'au 1er avril (v.s.)

Comme à cette date le nombre des candidats n'était pas suffisant pour motiver l'ouverture des cours, le gouvernement vient de publier un nouvel avis pour informer le public que le delai pour l'inscription des candidats à cette école a éte recule jusqu'au 20 avril (v.s.)

Quelques notables de la communauté armeno-catholique et quelques hassoumistes ont eu l'honneur d'etre reçus hier à la Porte par le Grand-Vézir. On nous assure que S. A. leur conseille la réconciliation.

C'est le seul moyen, croyons-nous, de mettre fin à cette discorde si nuisible aux intérets matériels et moraux des deux parties.

Le Patriarcat œcuménique vient d'adresser une circulaire à tous les métropolitains et éveques places sous sa juridiction pour inviter ces ecclesiastiques à faire des efforts pour que la langue turque soit introduite dans toutes les écoles de leurs eparchies et pour y rendre son enseignement obligatoire.

Depuis quelques jours l'Amiraute fait subir des examens aux officiers de marine du grade inferieur d'adjudant-major (Col-Agassi). A la suite de ces examens, les officiers qui par leurs reponses auront montre qu'ils possedent les connaissances requises, obtiendront un avancement de grade.

Aarif Pacha, commandant en chef de la flotte cuirassée, et l'amiral Hobart Pacha, assistés de quelques autres officiers supérieurs composent la commission d'examen.

Le ministre de la marine vient d'inviter le commandant de l'escadre de Candie à procéder également a l'examen des officiers inférieurs places sous ses ordres et à communiquer à S. Exc. le résultat de ces épreuves.

Par décret de S. M. le Roi des Hellènes, les nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans le corps consulaire grec.

Sont nommes : M. Joannides, consul à Chio ; M. Pilides, consul à Toultcha ; M. Milios, vice-consul à Volo en remplacement de M. Pappacostopulo.

M. Pyrgos est nommé au consulat de Giurgevo en remplacement de M. Antonopulo, demissionnaire.

M. Matalas est nommé vice-consul à Philippopoli et M. Countumas, vice-consul à Port-Saïd.

MM. Aconomos et Battis sont nommés, le premier vice-consul à Samos, et le second vice-consul à Arta.

Nous apprenons que le ministère de la police se propose de faire fermer toutes les maisons de tolérance de Galata, où, depuis quelque temps le nombre de ces maisons ne cesse d'augmenter.

Hier, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu la pose de la premiere pierre de l'hôpital russe qui va etre buti à Pancaldi.

Le général Ignatiew, quelques membres de l'ambassade imperiale et un grand nombre de notables de la colonie russe assistaient à cette cérémonie.

On assure, qu'en vertu d'un Iradé Impérial, l'administration de l'usine à Gaz de Dolma-Baghtché vient d'etre confiée à la Prefecture de la Ville.

Quelques-unes des missions etrangères ayant propose l'ajournement du nouveau reglement sur le tabac, en vue de permettre la consommation des tabacs importés anterieurement à ce reglement, la Sublime Porte a décidé, afin de satisfaire a ce désir, que sur la taxe de 8 piastres perçue sur ces tabacs 5 seront estimés en à-compte sur les droits de consommation, dont ils sont passibles.

Cette décision a été portée à la connaissance des missions étrangères par une note-circulaire de S. Exc. Racnid Pacha.

Nous nous empressons d'annoncer qu'à partir de mardi prochain, 21 avril, il y aura aux bureaux de la Trinacria, cite française, une boite servant à recevoir de midi à 3 heures les lettres destinées exclusivement pour l'Italie.

Depuis trois heures jusqu'à quatre la même boite se trouvera à bord du bateau pour recevoir également les lettres pour l'Italie.

D'apres le *Samos*, conformément à l'Art. 1 de la Charte organique de l'ile, un décret princier vient de convoquer l'Assemblée générale des Samiotes. Les élections devaient avoir lieu simultanement dans toutes les communes de l'ile le 15 courant, et l'ouverture des séances de l'Assemblée est fixée au 22 du meme mois.

M. H. Ketten a donné avant-hier, dans la Salle Adam, le concert d'adieu qu'il nous avait promis avant de partir pour le Nouveau-Monde.

Le public, heureux d'entendre et d'applaudir encore une fois l'excellent pianiste, avait heroïquement brave une température sénégalienne, et la salle était litteralement comble.

C'était un premier succès pour M. Ketten ; en effet, le programme ne mentionnait aucun morceau de violon, violoncelle ou flûte ; pas une voix de femme ne devait se faire entendre, M. Lanzoni chantait deux morceaux d'une teinte un peu triste, malgré leur charme et le talent du virtuose, c'était donc bien pour M. Ketten et pour lui seul que cette foule se pressait, affrontant deux heures de piano avec un courage presque égal au talent de l'artiste qui l'avait reunie.

Nous n'avons pas besoin de repéter

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

MOUVEMENT PARISIEN

PARIS, 3 avril.

On aurait mauvaise grâce à accuser ce temps-ci de manquer d'element romanesque. « Je vis *par curiosite*, dit le l'Angely de *Marion Delorme*. » Et c'est là, en somme, une excellente façon de vivre. Jamais, d'ailleurs, cette curiosite fut-elle plus completement satisfaite ? Tout ce qui est impossible finit par se realiser et ce qui est improbable tombe bientôt dans le domaine des faits accomplis. Ceux-là qui envoyaient Henri Rochefort à la Nouvelle-Caledonie ne se doutaient point, par exemple, qu'ils lui signaient involontairement un *exeat* et qu'ils le rendaient à la liberte. C'est pourtant ce qui devait arriver ; et voilà une evasion qui fait et va faire du bruit. Sans nul doute, si elle avait eu lieu sous le gouvernement de M. Thiers, il n'y eût point manque, dans l'Assemblee, de gens pour en accuser le gouvernement et pour se servir de cette fuite inattendue comme d'une arme dirigee contre le ministere accuse alors d'etre *le complice* de la Commune.

Le plaisant serait qu'on fit, quelque jour, à M. de Broglie le reproche d'avoir laisse echapper le redacteur de la *Lanterne*. En attendant, on se raconte les peripeties de l'evasion, on forge des romans, on invente des combinaisons, les journaux les mieux informés impriment, à ce propos, les choses les plus incroyables. La nouvelle etait à peine probable que les *reporters* intelligents donnaient le texte authentique des paroles echangees entre Rochefort et le capitaine du navire frète à l'usage des fugitifs. On eût demandé *l'âge du capitaine* que les reporters [illegible] pas ete embarrasses un seul i[illegible].

Les evasions, il faut le reconnaître, ont une singulière puissance attractive sur les imaginations. Ce sont les contes de fees de la vie de tous les jours. Au fond du cœur de tout homme se tient blotti et tapi un vif amour de merveilleux, amour inconscient et indistinct parfois, mais qu'on rencontrerait même chez les esprits les moins romanesques. L'existence quotidienne est tellement banale qu'on eprouve un apre plaisir à courir vers tout ce qui lui rend quelque chose d'extraordinaire, un relief ou un attrait. Regle generale aussi, le sentiment public est toujours du parti de l'homme qui s'evade, comme on serait pour la mouche qui reussirait à s'echapper de la toile. Latude eût-il commis un crime qu'on applaudirait tout aussi fortement lorsqu'il glisse, suspendu à sa corde, le long des murs de la Bastille. Il y a dans l'acte de l'homme qui, souvent au peril de sa vie, dispute sa liberté à ses geôliers, quelque chose qui entraîne invinciblement l'interet et qui remue en nous les fibres les plus profondes et les meilleures, celles de la pitie et du devouement.

[illegible] jamais vu un homme de [illegible] porte [illegible] devoue. Les laches seuls se tournent contre les errants ainsi poursuivis. Condorcet s'adresse à un ami, le supplie de laisser, la nuit, la porte de son jardin ouverte de façon a ce qu'il se puisse glisser dans le logis où il trouvera le salut. Il arrive à cette porte ; la porte est close. Le proscrit erre, sans refuge, à travers champs. A la place de Condorcet, mettez même un coupable, et le sentiment public se revoltera tout aussi fort contre l'homme qui abandonne ainsi l'être humain sans secours.

Toute evasion, quelle qu'elle soit, inspire à l'homme deux sentiments distincts. la pitie, dont j'ai parle et une certaine admiration. Pourquoi ? Parce que celui qui s'evade s'expose a la mort pour reconquerir ces bouffees d'air libre, cette vaste terre, ce droit d'aller, de venir, de se reposer, de respirer, de penser, qui s'appelle *la liberte*.

On ne connaîtra que plus tard les details de l'evasion de ces quatre ou cinq compagnons fuyant la Nouvelle-Caledonie, mais, à [illegible] pas douter, le recit de leurs aventures [illegible] être attachant et saisissant. Le baron de Trench s'echappant de la forteresse de Glatz, M. de Lavalette fuyant la Conciergerie sous les habits de sa femme, Louis-Napoleon franchissant la poterne de Ham, en blouse bleue, tablier de toile, et une casquette sur une perruque noire à longs cheveux, toutes ces evasions celebres ont maintenant un pendant. Les deportes de Noumea ne risquaient pas seulement d'être repris, comme tant d'au[illegible] encore d'etre devores par des crabes dans quelque baie leur [illegible]vant de refuge, comme plus d'un malheu[illegible] fuyard dont on n'a jamais retrouvé que le squelette. Les crabes, en pareil cas, sont plus redoutables encore que les surveillants, et les recits de voyages en ces contrees [illegible] ont fait connaître une série d'anecdotes [illegible] ce genre qui donnent un certain petit fr[illegible] particulier.

Je ne voudrais pas faire d'erudition trop facile à propos de cette evasion de Rochefort, [illegible] en parcourant justement quelques notes prises sur les evasions celèbres, [illegible] trouve une assez interessante et qui n'en est pas moins curieuse, pour dater d'un autre temps. Durant les premieres luttes des lutheriens contre les papistes en Allemagne, un certain Cœlius Curion, imbu jusqu'à l'ame de la doctrine de Luther, fut arrète par ordre de l'Inquisition et promené de cachot en cachot a travers les prisons catholiques. On lui avait attache aux pieds, comme des boulets, d'enormes morceaux de bois, presque des madriers. Ainsi empêche, le reformé rèvait pourtant aux moyens d'être [illegible] Un jour, il reussit à obtenir d'un de ses gardiens qu'il enlevât les entraves d'un de [illegible] pieds, un seul. Le pied etant gonfle, le gardien ne s'en inquiétait guere. L'autre jambe restait, d'ailleurs, maintenue par sa piece de bois.

Demeure seul, le lutherien se depouilla de sa chemise, ota le bas qui couvrait sa jambe devenue libre, en fit un paquet auquel il donna la forme d'une jambe, y mit un soulier au bout, et, couvrant sa veritable jambe des plis de son manteau, il supplia le gardien de changer de place les entraves, afin que le membre demeure lie put se reposer pendant que l'autre reprendrait ses liens.

Le gardien reflechit sans doute que peu importait que le prisonnier fut maintenu par la jambe droite ou la jambe gauche, pourvu qu'il fût retenu par l'une des deux. Il boucla donc avec soin la fausse jambe du prisonnier et se retira bien certain que les entraves etaient bonnes et le disciple de Luther demeurait bien garde. La nuit venue, Cœlius Curion defaisait la *fausse jambe*, remettait sa chemise et ses souliers, escaladait, la fenètre de son cachot, sautait dans les fosses, s'echappait et recommençait à fulminer contre les moines jacobins, l'Inquisition et les papistes. Il fut même accuse de s'ètre enfui *grâce à la magie*, par des gens effares de son evasion qu'ils declaraient diabolique, incroyable, impossible. Ils n'avaient pas lu le *Comte de Monte-Christo*.

Monte-Christo ! Dantes, jete du haut du château d'If ! Benvenuto Cellini rebondissant hors du château Saint-Ange ! Toutes ces invraisemblables histoires vous reviennent a l'esprit, lorsqu'on prononce ce mot presque mystérieux d'*evasion* qui a le don d'évoquer tout un monde de souvenirs. Souvent, la note souriante se mèle, en pareil cas, aux choses tragiques. En 1834, lorsque Guinard, Armand Marrast, Godefroy Cavaignac et leurs compagnons s'evaderent de Sainte-Pelagie, Guinard entre autres avait gagne Compiegne et s'était refugie là chez un [illegible]

La nouvelle de l'evasion etait arrivée déja [illegible] le procureur du roi, fort affairé, s'occupait de surveiller les diligences qui traversaient Compiegne.

L'ami de Guinard, voulant aller au-devant du danger, ne trouve rien de mieux à faire que d'inviter à diner ce procureur du roi lui-même. Il lui presenta Guinard, il fit asseoir ses deux convives à côte l'un de l'autre. Le magistrat et le fugitif se trouverent mutuellement charmants. Si bien qu'au dessert, le procureur du roi invita le prisonnier de la veille à diner à son tour, chez lui.

Guinard s'excusa de son mieux. Le procureur etait navre.

— C'est dommage, dit-il, quand on rencontre des causeurs comme vous, on voudrait les garder toujours !

— Je conçois cela, fit l'ami de Guinard.

Le dessert acheve, Guinard montait en cabriolet et ne s'arrêtait qu'assez pres de la frontiere ou un contrebandier, prevenu d'avance, le guidait jusqu'à la Belgique à travers les lignes des douaniers.

Après le 2 Decembre, un proscrit (il est encore à la Chambre aujourd'hui, je ne le nommerai pas) eu une aventure assez semblable à celle de Guinard, avec cette difference que le procureur du roi fut remplace par un brave cure de campagne. Le fugitif essayait de gagner la Belgique sous le costume d'un [illegible]

Ne voulant pas entrer dans une auberge avec ces habits, il demanda l'hospitalite à un cure des environs de Lille qui l'invita à dîner, et lui fit même preparer un diner de choix, modeste, mais succulent.

Le brave homme du cure etait enchante d'avoir un collègue à sa table; une seule chose le chagrinait : son hôte ne faisait pas honneur au petit vin qu'on lui versait. A la fin, le cure dit au proscrit :

— Vous ne buvez donc jamais de vin ?

— Jamais !

— Comment faites-vous donc alors, quand [illegible] messe ?

En endossant les habits du prètre le fugitif n'avait point prevu l'objection. Il faillit se troubler et la moindre hésitation eût peut-être eveille les soupçons du cure véritable, mais, se remettant bien vite :

— Oh ! dit-il avec un sang-froid admirable, ce n'est point la même chose. Le vin de la messe, ce n'est pas du vin c'est du sang !

On voit qu'il faut avoir tout prevu, lorsqu'on se décide à courir les chances d'une [illegible]

On ne manquera pas, sans doute, à propos de Rochefort, de rappeler la reponse de Maurice de Nassau lorsqu'on lui apprit l'evasion de Grotius : « Cela ne m'etonne point : il avait, à lui seul, plus d'esprit que tous ses gardiens ! »

Bref, les causeries parisiennes, ont eu du moins un aliment romanesque et l'on a presque autant parle de Rochefort que des terribles combats livres autour de Bilbao pour la plus grande gloire d'un prince en disponibilite qui tient absolument à faire le bonheur des Espagnols et, pour commencer, en fait tuer des centaines par jour. Le don de *joyeux avènement* de ce don Carlos ne laisse [illegible] leçon pour les peuples dechires eux-memes par les partis, que le spectacle de tant d'heroïsme dépensé vainement et par les republicains et par les carlistes dans la plus atroce des guerres : la guerre civile.

Pour detourner la pensee de ces rouges spectacles, nous n'avons eu ni Longchamps, qui n'existe plus, ni meme, à vrai dire, la pittoresque *foire aux jambons* devenue pour le Parisien quelque chose d'eloigne, d'excentrique, de local, une sorte de petite banlieue. Les courses et le retour des courses [illegible] depuis quelques annees detrôné la promenade de Longchamps, cette sorte de des[illegible] de la Courtille mondaine et luxueuse. Le retour des courses, avec ses milliers de voitures, passant au galop devant les curieux, c'est Longchamps arrange à la mode d'Epsom, et Longchamps renouvelant ses seductions quatre ou cinq fois l'an.

(*Indépendance belge*). JULES CLARETIE

[illegible]

...compromettre l'administration à laquelle il était resté attaché pendant un assez long temps.

Voici les faits : Il y a dix ans environ, M. E. Clementisch entrait au service de la Compagnie du chemin de fer d'Aïdin, en qualité d'agent chargé du transport des marchandises, à la station de Nazili. M. Clementisch devait cette place aux démarches de M. Fratala Trabilissi, négociant de Smyrne, et M. Fratala s'était porté garant de son protégé, jusqu'à concurrence de 200 L.T.

Pendant quelque temps la meilleure intelligence régna entre M. Clementisch et son chef direct, M. Antoine Mirzan, agent principal de la compagnie à Smyrne.

Cependant, M. Mirzan ou le directeur de la ligne, s'aperçurent un jour que la comptabilité de Clementisch était fort irrégulièrement tenue, et qu'un déficit de 75,000 piastres existait dans la caisse de l'administration à Nazili. L'agent comptable fut interrogé, il avoua que cette somme, détournée par lui-même, avait servi à payer une dette contractée

[illegible]

...maintenir le pays indéfiniment suspendu entre la monarchie et la république, car il ne faut pas l'oublier, les organes officieux ne laissent échapper aucune occasion de nous rappeler que, dans leur pensée, le gouvernement actuel a surtout pour mission d'empêcher « l'avènement du radicalisme légal », c'est-à-dire la république des républicains. « l'Assemblée, dit le journal de M. Gambetta, a soin d'indiquer elle-même que le titre de président de la république est un appendice fortuit, sans valeur, qui demeure là parce qu'il y était, mais duquel on ne saurait tirer aucune conséquence. »

Ce reproche est parfaitement fondé, et les conservateurs auraient tort de se dissimuler l'impression que leurs réticences calculées produisent sur le public. Il n'y a pas moyen d'en douter ; la France demande une solution définitive et ne se contentera pas d'un « vestibule, » dans lequel pendant sept ans il est interdit de rien construire ». Avec un pareil programme, on ne voit pas la nécessité de lois fondamentales, puisque l'essentielle de la nouvelle institution est

[illegible]

...sant une tâche absolument injustifiable. Le point de départ du premier a été essentiellement historique, celui du second plus spécialement juridique.

Par contre, M. Beer a proposé le mode de compromis que vous connaissez, c'est-à-dire la votation d'une part, à titre de dépense extraordinaire, de la somme affectée par le gouvernement à l'entretien de la faculté de théologie d'Inspruck, d'autre part l'adoption d'une résolution demandant la réorganisation de cette faculté.

M. Joseph Kopp, au nom des fractions avancées, avait, lui aussi, un mode particulier de solution.

Eh bien ! on a rejeté successivement la demande de la commission budgétaire, par 143 voix contre 115 ; la motion Beer, quoique agréée par le ministère, par 169 voix contre 105 ; puis la motion Kopp. Restait le chiffre du gouvernement. Ce chiffre a été voté par une partie de la gauche, le centre (grands propriétaires) et toutes les minorités fédéralistes.

On peut donc affirmer qu'en réalité le gouvernement a plus obtenu qu'il

[illegible]

Medjidié blanc—(différence) .... » 104 35
B-chlik—(différence).......... » 104 —
Métalique... (id). .... » 104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS
du 16 avril.

Port Saïd, paq. à vap. angl. *Bengalese* c. Gardin, ayant touché Dardanelles lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki ayant touché Dardanelles lest.
Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas ayant touché Caraboga, Miriofto et Rodosto div. march. 50 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 15 avril

Batoum, paq. à vap. ottom. *Batoum* c. Salaha, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Fayoum*, c. Privilegio, d.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
Partheni paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonich, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Silistria*, c. Iarkson, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Illissus*, c. Benigni, div.
Pandermo paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Odessa*, c. Dowel, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du 10 avril.

Odessa, br. hell. *Cali Tihi*, c. Tripolitis, div.
Taganrok, br rus. *Philinis*, c. Philinis, carubes.
Galatz, br. angl. *Lily* c. Tarfar, charb.
Soulina, br angl. *Sulte*, c. Cood, lest.
Bourgas, br. ital. *Luigia Danovaro*, c. Fortunato, lest.
Odessa, br. *Criti*, c. Kiosses, div.
Taganrok, br. hell. *A. Pandeleimon*, c. Arvanitis, lest.
— br. hell. *Amalia*, c. Caravias, lest.
— br. hell. *Caraissakis*, c. Bafilatos, lest.
— br. hell. *Ioannis*, *Xenos*, div.
— br. hell. *Dimitro*, c. Apostolis, lest.
— br. hell. *A. Spiridon*, c. Vaglianos, lest.
— br. hell. *A. Andreas*, c. Cornalakis, carub.
— br. hell. *Fourliani*, c. Dessoudas, lest.
— br. hell. *Vassilissa* c. Spiridon, lest.
— br. hell. *Orloff* c. Orlof, lest.
— br. rus. *Erini*, c. Alafosas, carubes, carube.
Odessa, br. hell *Finix*, c Petros, chaux.
— br. hell. *Adromakis*, c. Cristodoulos, mai.
— br. hell. *A Jeorgios*, c. Paleocrassas cit.
Ibraila, br. hell. *Alexandros*, citrons.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Dassis, lest.
— br. hell. *Evangueltstria*, c. Procopios, lest.
— br. hell. *Vulgaris*, c. Lignos, lest.
Odessa, br hell *Analipsis*, c. Soiirou. chaux.
Yatch. br. hell. *A. Jeorgios*, c Ploetmis lest.
Ibraila br. hell. *Eftihia*. c. K priotis, lest.
— br. hell. *Lissimahos* c. Procos, lest.
Berdian cr, br. hell. *P. Idra*, c. Galoyanis chaise.
Odessa, br. hell. *Efrossini*, c. Papandreou, div.
Ibraila, br. hell. *Caterina*, c. Yaniotis, div.
— br. hell. *Scardamoulas*, c. Phocas, lest.
— br. hell. *Elleni*, c. Man'jaris, lest.
— br. hell. *Georheos*, c Caqoratos, pier.
Odessa, br. au . *Grazia Dio*, c. Baccarich. lest.
Taganrok, br. hell *Memphi*, c. Roussos, lest.
— b. hell. *A. Sofia*, c. Francesco, lest.
Azoff, br. ital. *Checco*, c. Daluch, lest.
Ibraila, br. hell *Themis*, c. Dritzas, lest.
— goel. hell. *Olga*. Catchounis, div.
Odessa, br. hell. *Gmonia*, c. Emboricos, cit.
Ibraila. br. hell. *P. Spileotissa*, c. Papaconstandopoulos, lest.
Azoff, br. ital. *Noli*, c Cristiani lest.
Fokes, goel. ottom *Hula Verdi*, c. *Mehemet*, sel.
Santorin, br. rus. *Zoodohos Pigi*, c. Platis, ciment.
Palermo, br. hell. *Aristidis*, c. Tchipuras, lest.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, Mardi et Mercredi 8, 9 et 10 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires à l'Administration Impériale de Tophané.

Savoir Lundi 8 avril (v. s.)

1240 ocques d'acier fondant déjà soumissionné à 67 piastres l'ocque;

3920 ocques d'India-Rubber à 72 piastres l'ocque;

15050 ocques de tôle de fer à 6 piastres l'ocque;

1410 ocques de barres carrées de fer à 13 piastres l'ocque.

Mardi 9 avril (v. s,)

2050 ocques de laiton à 25 piastres l'ocque.

14946 ocques de fer blanc à 350 piastress la caisse

2300 paires de cornes de buffle à 25 piastres la paire.

18000 pics de toiles pour sacs à cartouches à 3 piastres le pic.

et Mercredi 10 avril (v. s.)

1300 ocques de cuir français à 25 piastres l'ocque.

13500 ocques d'étoupes à 6 1/2 piastres l'ocques.

20 pièces de toile métallique à 28 piastres le foot.

90 placques métalliques à 28 piastres le foot.

Les personnes qui voudraient concourir à ces adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskérat le 15 avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 8 Avril (v.s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 200,000 ocques de son produit des moulins de la manutention Impériale, deja soumissionné à 20 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cet achat sont invités à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat le 15 Avril 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administrations des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du Public que l'adjudication définitive du matériel destiné à l'exercice de 1874, aura lieu samedi 5/18 Avril.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invités à se rendre au Conseil de la dite Administration au jour sus-indiqué.

Constantinople le 3/15 Avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi, 6 avril (v s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 15,000 ocques de beurre fondu de Roumélie déjà soumissionnée à 14 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué et sont en même temps prévenues que cet achat sera fait au comptant.

Séraskérat, le 13 avril 1874.

MINISTÈRE DU COMMERCE

AVIS.

Les tribunaux du Ministère du Commerce seront ouverts, à partir de samedi prochain 6/18 avril, de 5 h. du matin à 10 h. du soir à la turque.

Constantinople, le 30 mars 1874 (v.s.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Samedi, 6 avril (v. s) aura lieu l'adjudication définitive de 15,000 kilés d'orge soumissionné à 19 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sent invitées a se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 13 avril 1874.

« ADMINISTRATION DE L'AZIZIÉ »

La Compagnie a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de mardi prochain 9/21 courant ses bateaux desserviront régulièrement une fois par quinzaine la ligne de Candie en touchant aller et retour à Gallipoli, aux Dardanelles, à Mételin, à Smyrne, à Chio, à Syra, à Candie, à Rettinso et à la Cannée.

Pour nolis etc. S'adresser à la Direction de l'*Azizié*, Baghtché-Capoussou-Cheikh-eslam-Kan.

Constantinople, le 4/16 Avril 1874.

BUREAU DE CHANGE
H. KLARFELD ET Cie.

Télégramme

Emprunt à Primes Autrichien 1864.

Tirage du 15 avril 1874.

Série 1963	N°	5	fl.	220,000
1936	»	36	»	15,000
2549	»	33	»	10,000

Séries 166. 322. 748. 1520. 1694. 1963. 2549. 3392.

Dépêche Télégraphique
adressée au
COMPTOIR D. KORITSCHONER
Galata, 8, Han Municipal à Constantinople.

Vienne le 15 Avril, 1874.

Résultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt à primes Autrichien, de 1864.

Séries : 166. 322. 748. 1520. 1694. 1963. 2549. 3392.

Gros lot de f. 220,000 au 1963 N°. 5.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tram, ways ont été transférés à Azap-Capou vis-à-vis le vieux pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

AVIS.

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

Un voyageur arrivant des chantiers du chemin de fer de l'Asie, a perdu sa femme, Louise Klenglen, domestique française. Les personnes qui pourraient lui donner des renseignements, sont priés de s'adresser à l'Hôtel de Hambourg, à Galata.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Barque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

AVIS.

Le Cercle Français « l'Alsace-Lorraine » invite les Détenteurs des billets de la Loterie dont le tirage a eu lieu le 15 Mars de vouloir bien retirer leurs Lots dès ce jour au 15 Mai prochain.

Ce délai passé les objets resteront acquis à la Société

Pour la Commission
de la Loterie
Le Président
J. B. SCHERRER.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER. Joli appartement confortablement meuble chez une famille française très recommandable Belle exposition.

S'adresser au bureau du Journal.

AGENCE TELEGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a/

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général
HERBERT HADDAN, F. G.

8me ANNEE N° 87. Rebu-ewel 1er 1291. SAMEDI 18 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera......	[illegible] francs.	26 francs.	14 francs
Provinces..	[illegible]	[illegible]	
Etranger..	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 17 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

Il a été question, à plusieurs reprises, dans ces derniers mois, de tentatives réitérées, de la part du maréchal Mac-Mahon, de fusion des centres, tentatives qui ont toutes échoué. C'est sans doute à l'insuccès persistant de ces démarches qu'il faut attribuer la note qui a paru le 11 avril dans la *Correspondance Havas*, laquelle s'exprime de cette façon :

« Il se peut que, dans telle ou telle réception présidentielle, la politique ait fait le sujet de conversations entre le maréchal et des députés de cette nuance (le centre-gauche), mais, dans ce cas, le president n'a pu que répéter les déclarations qu'il a faites maintes fois, à savoir, qu'il n'avait pris d'engagement que vis-à-vis du pays ; qu'il tiendrait fidelement cet engagement ; et qu'il était resolu à organiser définitivement son gouvernement avec l'aide des conservateurs et des modérés de tous les partis. »

C'est là un démenti qui ne dément rien. Il confirme, au contraire, les rumeurs qui ont couru puisqu'il admet que le duc de Magenta a causé.

La mise en état de siége de la ville d'Alger a produit une assez vive émotion dans toute la France, et il vient d'en être question à la dernière séance de la commission de permanence de l'Assemblee.

Cette mesure, motivée par un simple article de journal, montre ce que devient le pouvoir lorsqu'il est confié à un soldat, ce soldat fut-il l'esprit le plus éclairé, le plus libéral.

Il est évident que dans la circonstance présente le général Chanzy a outrepassé les limites légales.

La loi du 9 août 1849, qui règle la matière, dispose que « l'état de siége ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent pour la sécurité intérieure ou extérieure » et, précisant cette prescription, le rapporteur de la loi à l'Assemblee législative l'a interprétée en disant « qu'en temps de paix *des actes materiels d'insurrection peuvent seuls justifier* la suspension de l'état *legal normal*. » Un simple article de journal, quelque violent qu'il puisse être, ne suffit donc pas pour constituer un acte matériel d'insurrection.

L'arreté du général Chanzy inaugure, en matiere d'etat de siége une théorie, dangereuse qui permettrait de faire de ce regime un instrument arbitraire de repression des délits de presse, et donnerait au gouvernement le moyen de suspendre le règne des lois, pour substituer aux juridictions de droit commun la juridiction, exceptionnelle, des conseils de guerre.

L'acte du général Chanzy explique comment l'Espagne, livrée depuis cinquante ans au militarisme, en est arrivée à la situation dans laquelle elle se debat.

Bien certainement la mise en état de siége d'Alger fera l'objet d'une interpellation à la rentrée de l'Assemblée et il est difficile d'admettre que la mesure puisse être justifiée.

Le gouvernement impérial allemand n'a pas voulu engager la lutte avec le Reichstag, relativement à la loi militaire. Il a fini par accepter la proposition Beningsen portant fixation, pendant sept ans, de l'effectif de paix.

Quant au projet destiné à compléter les lois ecclésiastiques, l'*Indépendance Belge* dit que le Conseil féderal y a apporté plusieurs modifications, en ce qui concerne surtout l'internement et la perte de l'indigénat.

D'après le projet remanié, un ecclésiastique ne peut être révoqué de ses fonctions que par arrêt de la justice, mais la peine de l'internement et de la denationalisation sera appliquée par voie administrative.

C'est, on le voit, une loi d'exception dont il s'agit. « Elle rencontrera, dit la feuille bruxelloise, une vive opposition, non-seulement dans les rangs cléricaux mais aussi, en raison de son caractère spécial, chez les fractions libérales du Parlement. »

L'Angleterre va-t-elle ajouter à ses nombreuses possessions un nouvel archipel, celui des îles Fiji ? Peut-être, bien M. Lavard, consul britannique, a-t-il accepté la cession faite par le roi Cacoban à la Grande-Bretagne.

Voici dans quelle situation se trouvent les îles Fiji.

Les finances des îles Fiji sont à l'état de banqueroute. Pendant les deux dernières années, les dépenses se sont élevées à 124,000 livres sterling et les recettes n'ont pas depassé 42,000 livres. L'administration s'est trouvée dans l'impuissance de payer les intérêts des emprunts qu'elle a contractés. On a formé une administration provisoire en attendant la décision du gouvernement de la métropole.

Il y a déjà plusieurs années que cette question de l'annexion de l'archipel des Fiji aux nombreuses possessions de l'Angleterre dans la Polynésie se discute. L'an passé, elle fut portée devant le Parlement. M. Gladstone, tout en s'opposant à une mesure hâtive, déclara que cette affaire meritait toute l'attention du gouvernement, et il chargea M. Layard et un officier de la marine anglaise de prendre, sur place, les renseignements nécessaires.

C'est probablement à la suite de cette enquête, que le cónsul anglais a consenti à la cession que le roi Cacoban vient de faire à la Grande-Bretagne.

M. Disraeli acceptera-t-il la proposition qui lui est faite ? S'il écoute le *Standard* il ne saurait hésiter.

Ce journal ne voit pas du tout la necessité de consulter les 15,000 indigènes qui forment la population de ces îles et qui, de fait, se trouvent sous la domination de 3 ou 4,000 blancs, attirés dans l'Archipel par les perspectives d'un commerce lucratif. Ce sont ces nouveaux venus qui ont établi dans ces îles une espèce de gouvernement constitutionnel et qui ont entouré le chef des naturels d'institutions modelees sur celles de l'Angleterre. La population indigène n'a eu rien à faire avec ces innovations dont le succès, si l'on en juge par la situation financière du pays, est plus que douteux.

Ces raisons sont certainement mauvaises, mais le *Standart* en invoque d'autres meilleures, et qui auront l'approbation de tout le monde. Il dit :

« Cet archipel sert d'asile aux flibustiers qui, dans ces parages, font la traite des malheureux insulaires. Du jour où il aura passé sous la domination directe de l'Angleterre, on verra cesser rapidement ce trafic de chair humaine. »

Ceci est parfait.

Le *Times*, de son côte, pèse mûrement les raisons qui militent en faveur de la mesure et celles qui sont contraires. Il voit dans l'annexion une source de depenses nouvelles et des inconvénients nombreux. Mais, comme le *Standard*, il se laisse gagner par la perspective de l'extinction complete de la traite des nègres.

C'est évidemment cette considération qui pèsera d'une manière décisive sur les déterminations du gouvernement et du Parlement anglais.

LA HOUILLE EN TURQUIE (1).

Nous avons, dans un precedent article, indiqué la richesse vraiment extraordinaire du bassin houiller d'Heraclee. On connait la bonne qualite de ses produits. Ils peuvent soutenir la comparaison avec les houilles d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique et de France les plus recherchées par l'industrie. La houille est maigre et dure à Amastree, grasse et demi-grasse à Kozlou, à Zougoul Dagh, a Kilimli. A Armoudjik et à Tchataldji les produits sont encore excellents, de telle sorte que l'on trouve reunies dans ce bassin toutes les qualites de houilles utilisables pour le chauffage des machines et pour l'usage domestique.

Qu'a-t-on fait cependant de ce tresor ? L'Etat et le pays en ont-ils retiré tout le profit qu'il devrait produire ? La reponse est negative. On exploite sans doute les mines d'Heraclee, mais sans tenir le moindre compte des regles les plus elementaires de l'industrie miniere. Aussi n'est-il pas etonnant que cette inobservation des regles de la science ait eu pour resultat une surelevation des depenses occasionnees par les travaux, et la perte de masses considerables du precieux produit. Pour preciser les vices de l'exploitation actuelle, il nous suffira de citer quelques faits. Quoique la position de la plupart des couches presente la plus grande facilite pour etablir des galeries d'ecoulement legerement inclinees vers la sortie des mines, on s'est empresse de creuser ces galeries en sens contraire. Elles descendent vers l'interieur des mines : les eaux ne tardent pas à s'accumuler et à inonder les galeries. Comme les frais d'epuisement seraient trop considerables, on est oblige de les abandonner et de perdre ainsi des milliers de tonneaux de houille. Il en est de meme lorsqu'on rencontre une faille. Non-seulement on abandonne la galerie, mais on enleve les filars, sans soutenir les terres : elles s'ecroulent ce qui rend impossible sur ces points la reprise des travaux.

Il serait beaucoup plus naturel et beaucoup plus simple d'etudier ce que font les ingenieurs Europeens dans des exploitations semblables. On a prefere innover ou plutot aller à l'aventure et l'on voit les resultats. Lorsque les galeries ont ete poussees jusqu'à 200 et 300 brasses, on se trouve en présence d'une autre difficulté. Le trainage est des plus primitifs puisqu'il est effectue à dos d'ouvriers. Les frais dans ce cas deviennent considerables. On ne poursuit pas les travaux et l'on cherche ailleurs. D'autres fois on abandonne les galeries pour cause de defaut d'aeration ou d'explosion du feu grisou ainsi qu'on peut le constater sur plusieurs points à Kouzlou et à Kilimli. De plus, la question des bois, qui offre un si haut interet dans les exploitations minieres, est completement negligee. On emploie du bois vert pour soutenir les terres dans les galeries, contrairement aux notions les plus élementaires. La consequence, c'est qu'il faut le remplacer à chaque instant ; et comme les ouvriers ignorent le mode d'encadrement usité en Europe, on en emploie le double. C'est là une source de depenses nouvelles et l'on doit signaler encore un danger pressant qui menace l'exploitation de ces mines. Les bois ont ete pris dans les forets voisines avec l'insouciance habituelle du pays, sans qu'une methode quelconque ait preside à leur coupe. On n'a meme pas songe à combler les vides en repeuplant ces forets, de telle sorte que si l'on ne prend des mesures sérieuses et immediates, elles seront à bref delai completement ruinees. Les transports laissent egalement beaucoup à desirer. Cette question dont il n'est pas besoin de démontrer l'importance n'a pas ete à beaucoup près l'objet des soins et des travaux qu'elle necessite. Il n'existe qu'un chemin de fer allant de la mer à une certaine distance dans la vallee sur laquelle s'ouvrent les galeries de Kouzlou, de Zougoul-Dagh et de Kilimli. Ces gisements ont seuls la possibilite de transporter facilement leurs produits jusqu'au rivage, au moyen de cette ligne ferree. Sur tous les autres points de l'exploitation la houille est transportee à dos de betes de somme ou dans des charrettes trainées par des buffles. L'embarquement est tres-defectueux, ainsi que nous l'indiquerons dans un prochain article.

(A suivre.)

(1) Voir le N° du 8 avril.

CHRONIQUE.

La plupart des ministres étrangers, le Grand-Vezir, le ministre des Afiaires étrangères, Rachid Pacha, le ministre de la Marine, Ahmet Pacha, Aly Riza bey et Munir bey, assistaient au dîner que le général Ignatieff a donné jeudi dans le palais de l'ambassade de Russie.

Le comte Ludolf a eu avant-hier une longue entrevue avec le Grand-Vézir, dans le conak de Son Altesse.

Aziz pacha, ex-gouverneur de Larisse est arrivé depuis quelques jours à Constantinople.

Une lettre circulaire adressée par le ministère des finances aux gouverneurs généraux des vilayets de l'empire leur donne avis que les *naïbs* et autres fonctionnaires du *Cher'i*, envoyés dans les provinces, ne toucheront intégralement leurs appointements qu'à dater du jour où ils prendront possession de leur poste, et non plus à partir de la date de leur nomination. Pendant le temps qui s'écoulera entre leur nomination et leur arrivee à destination ils n'auront droit qu'à la moitié de leurs appointements ; l'autre moitié sera attribuée à leurs prédécesseurs.

La meme circulaire ajoute que les frais de route, accordés jusqu'à present à ces fonctionnaires, ont été supprimés.

Nous croyons savoir que le Président de la Municipalite vient, d'accord avec M. l'adjoint et la commission des réformes, d'elaborer tous les reglements concernant l'administration municipale, tels que la voirie urbaine, la police municipale, l'organisation des agents, la comptabilité, le dépôt, la perception et le contrôle, toutes choses qui n'existaient absolument pas jusqu'à ce jour.

Artin effendi, en soumettant ces règlements au gouvernement, a de meme pensé que le temps etait venu de procéder aux elections du nouveau Conseil municipal. En consequence, il a demandé l'autorisation de le convoquer en introduisant dans la loi electorale quelques légères modifications qui nous paraissent opportunes. Il s'agirait, en effet, d'élever d'une manière equitable le chiffre du revenu exige des électeurs et des eligibles, chiffre qui, vu l'importance du 6me cercle, est trop peu important, et de porter à trente ans l'âge de 21 ans edicte par la même loi pour remplir les fonctions de conseillers.

Ces modifications sont tres-raisonnables et nous ne doutons point qu'elles ne soient admises pour garantir l'honorabilité et l'influence que doivent avoir les élus, et réglementer dès lors, une fois pour toutes, le choix des electeurs qui est tombe jusqu'ici indifféremment sur des personnes parfaitement honorables et jouissant de l'estime publique, et sur des personnes inconnues qui n'ont pas toujours dignement rempli leur mandat.

Ainsi tombent les bruits malveillants qui avaient couru il y-a quelque temps sur la prétendue intention que le Président aurait eue de proposer la suppression définitive du conseil municipal.

Un rapport officiel des autorités de Mamourad-ul-Aziz (vilayet de Diarbékir) donne le tableau des degâts causés par le tremblement de terre du 14 janvier ; nous avons parle précédemment de cette catastrophe.

D'après ce document, les villages le plus éprouvés par ces secousses sont au nombre de dix, et l'on y compte environ 200 maisons écroulees ; autant sont lezardées ou gravement endommagées, une quantite considérable de bestiaux sont perdus. A côté de ces pertes matérielles, on cite aussi plusieurs victimes ; quelques-unes ont ete blessées, d'autres ont trouvé la mort ensevelies sous les débris des maisons effondrées.

Le village qui a le plus souffert est Sari-Camich, où l'on compte 105 maisons écroulées, 380 têtes de bétail perdues, onze individus plus ou moins gravement blessés et quatre tués.

Le gouvernement s'est empressé de prodiguer des secours aux victimes de cette calamité et la population du vilayet a ouvert une souscription qui a produit 100,000 piastres. Cette somme est venue soulager ces malheureux si rudement éprouvés au milieu d'une saison exceptionnellement rigoureuse.

Les journaux des différents vilayets continuent à nous apporter chaque jour le récit de nouveaux malheurs attribués à l'hiver extraordinaire de cette année.

Ainsi, le *Diarbékir* rapporte que dans le département de Sassoun, un petit village composé de treize à vingt maisons et situé dans un vallon au pied de la montagne de Chamiha, a été complétement enseveli sous une avalanche. Les habitants des villages voisins se sont portés aussitôt en masse au secours de ces malheureux, mais tous les efforts tentés pour les retirer de sous la neige ont été inutiles. On calcule que l'énorme quantité de neige qui couvre ce village ne pourra fondre avant le mois de mai. C'est seulement alors que l'on pourra juger de l'étendue de ce désastre.

Une correspondance de Mossoul insérée dans la *Zecra*, en date du 20 février, dit qu'il est tombé des quantités prodigieuses de neige dans ce district. Toutes les communications se trouvent interceptées à tel point que meme dans les villes et villages les habitants ne peuvent même pas circuler dans les rues. Les vivres sont extremement difficiles à se procurer, le bois de chauffage manque, et pour avoir de l'eau on est forcé de faire fondre la neige.

Les maisons affaissées sont innombrables. Dans le bourg de Yaho seulement on compte 180 maisons et plusieurs boutiques et kans qui se sont écroulés ; la maison du gouvernement et la grande mosquée sont au nombre des édifices ruines.

Des avis reçus de Thessalie signalent de nouveau la présence, dans cette province, des brigands Spanos et Stratcho et de leurs bandes.

Dernièrement aux environs d'Ayas, Spanos caché avec sa bande dans la cabane d'un pâtre de la tribu des *Caracatchans*, a tué le caporal et un soldat d'une patrouille de gardes-frontières. Ces deux malheureux s'étaient éloignés de leur detachement pour s'avancer en éclaireurs devant la porte de la cabane. Aussitôt après, toute la bande, favorisée par la nuit, a pris la fuite se dirigeant vers la montagne où les bergers des environs l'ont suivie. Des troupes ont été immédiatement envoyées à leur poursuite.

Les autorités impériales ont été informées en meme temps que la bande de Stratcho, composée de treize individus, avait quitté les plaines et les marais de Corditza et s'était montrée dans le village de Hukka (circonférence des Tempes). Le général Mehmed Aly Pacha est parti précipitamment d'Alssaro pour se porter en personne à la poursuite de ces brigands.

L'activité et l'énergie que Mehmed Aly Pacha déploie en semblables circonstances permettent d'espérer que Son Excellence aura bientôt raison de ces bandits, les seuls qui exercent encore en Thessalie leur redoutable profession.

Hier à 2 heures de l'après-midi un incendie a éclaté dans le quartier de Capou-Agha aux environs de Sultan-Ahmed, à Stamboul. Malgré la promptitude des secours on n'a pu se rendre maître du feu qu'après que quatorze maisons, toutes en bois avaient déjà été consumées.

Avant-hier, le nommé Chérif Aly, habitant le quartier de Caraulik-tchesmé,

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIERE PARTIE.

IV. (Suite.)

— Avec Revolver ?

— Ça, je ne sais pas. Ils habitent tous les deux l'hôtel des Ducs ; mais je ne me permettrai pas de faire des *potins*, comme on dit rue Saint-Denis.

— Et ce noble etranger etait-il aussi au bal des Montdesert ?

— Pour ça, non !

— Enfin, quel est-il ?

— Ah ! tu dois le connaître... Rappelle-toi le jour des courses : c'est lui qui a fait si grande sensation avec son equipage à la daumont...

— Le comte Leone ? interrogea Baradieu, qui écoutait Daniel avec avidité.

— C'est cela. Dame ! tu sais, son comte n'est peut-être pas bien bon teint ; mais enfin il paraît riche et suffisamment distingue, et quant à Revolver...

Daniel n'acheva pas... Une voiture venait de s'arrêter devant le château et Daniel avait bondi vers la fenêtre.

— Ce sont eux ! dit-il etourdiment apres avoir jete un regard dans la cour...

Baradieu se leva surpris...

— Ah ça ! m'expliqueras-tu ? dit-il d'un ton imperieux et sec.

Mais comme l'enfant allait parler, un valet entra qui annonça : M. le comte et Mme la comtesse de Montdesert !

Baradieu regarda son frere avec un froncement des sourcils ; mais Daniel eut alors une expression de regard tellement suppliante, que la colere sourdement contenue du marquis se détendit peu à peu, par un effort de volonte presque héroïque.

— Faites entrer au salon M. le comte et Mme la comtesse de Montdésert, dit-il.

A peine le laquais eut-il disparu que Daniel s'elança vers Baradieu, et, lui saisissant la main avec enthousiasme.

— Oh ! Richard ! s'ecria-t-il, Richard ! c'est bien !

— Daniel ! interrompit Baradieu d'un ton grave, je ne pense pas que ce soit vous qui ayez donné à M. de Montdesert le conseil...

— Non, sur l'honneur ! répondit l'enfant. Je savais seulement qu'il se proposait de venir aujourd'hui, et, le voyant si mal disposé, je n'ai pas osé...

— C'est bien ! dit sechement Baradieu. Les Montdésert font aux Baradieu l'honneur de les venir visiter... Allons recevoir les Montdésert !

Et tous deux passerent dans le salon.

V

[illegible]

Mme de Montdésert etait une femme d'une trentaine d'années environ, de taille moyenne, d'une beaute bien portante, qui n'excluait en rien l'exquise finesse de ses traits un nez droit aux ailes frémissantes, de grands yeux clairs d'un bleu faïence ; une bouche un peu grande, aux levres rouges comme du sang, et une profusion de cheveux châtain clair annonçaient un de ces tempéraments de Parisienne infatigable aux fêtes et que les nuits passées au bal semblent retremper au lieu de lasser.

Elle etait vêtue d'une robe de soie marron, à nœuds de même couleur, et d'un manteau de velours noir garni de renard bleu. Un chapeau ou plutôt un toquet de velours, orne d'une plume blanche, faisait encore ressortir la fraicheur de son teint et l'éclat singulier et en quelque sorte fascinateur de ses yeux, qui faisaient songer à ceux des sirènes des legendes.

Quant à M. le comte de Montdésert, nous l'avons déjà entrevu. Petit, trapu, brun de peau comme s'il eût éte brûlé du soleil, son visage impassible s'éclairait de deux yeux noirs, d'une audace particuliere. Ce visage, terminé par une barbe noire, séparée et pointue aux deux extrémités, tenait à la fois du loup et du sanglier, par l'expression des lèvres pincees et seches, par des yeux un peu releves à la chinoise, et par un nez long et élargi aux ailes. Le comte etait irréprochablement mis en tenue de visite ; et ce costume, sur ce personnage un peu abrupt, avait, pour un observateur, l'air d'un anachronisme.

Après les premières salutations, Baradieu se tourna vers Montdésert, et d'un ton où perçait une sorte d'ironique étonnement

— Monsieur le comte, dit-il, à quoi dois-je l'honneur...?

— Monsieur le marquis, répondit M. de Montdésert, je commence par m'excuser auprès de vous de l'irrégularité de ma visite, et surtout de celle de Mme la comtesse de Montdesert. Il est incorrect au premier chef qu'une femme, même accompagnée de son mari, se presente chez un garçon ; mais Mme de Montdésert est une Parisienne incorrigible, et votre réputation à Paris est telle qu'elle a tenu absolument, au risque de heurter, tous les usages reçus, à me suivre jusqu'ici. Vous pardonnerez, je l'espere, à ce caprice...

Pendant que le comte parlait, Baradieu s'etait tourné vers Mme de Montdesert, qui souriait.

— Madame, dit-il d'un ton de politesse qu'il s'efforça de rendre sympathique, vous êtes trop bienveillante pour ma personne, et je suis mille fois trop heureux...

Puis, sans achever, il adressa à Montdésert un signe de tête qui signifiait clairement

— Maintenant, monsieur, venons au fait.

— Monsieur, commença le comte, j'ai l'honneur de me presenter devant vous comme candidat à la deputation dans la circonscription à laquelle vous appartenez. La situation que les récents événements politiques ont faite à la représentation nationale...

Mme de Montdésert ne laissa pas achever... et, s'abandonnant à un mouvement de dépit plein de mutinerie charmante, elle se mit à battre l'une contre l'autre ses deux mains, [illegible] modele.

— J'en etais sûre !... s'ecria-t-elle : vous voilà encore une fois en pleine politique. Vraiment, c'est insupportable...

Et se tournant vers Baradieu :

— Est-ce que cela vous amuse, la politique, monsieur le marquis ? ajouta-t-elle avec un regard dont Baradieu se sentit pénetré...

— Monsieur, dit Montdésert sans laisser à Baradieu le temps de repondre à la question, il y a un moyen bien simple de tout concilier... et je puis remettre...

— Mais pas du tout ! interrompit la jolie comtesse. Je ne veux point être accusée d'avoir trouble un si grave entretien. Causez politique, messieurs, et prenez votre temps ; seulement, si monsieur le marquis veut bien me le permettre, je demanderai à M. Daniel son bras, et j'irai faire un tour de parc en attendant que la conférence soit terminée.

Baradieu s'inclina en signe d'assentiment.

— Qu'il soit fait selon votre desir, madame, répondit-il ; et je n'exprime que le regret de ne pouvoir vous faire moi-meme les honneurs de mon humble habitation.

Les deux hommes resterent seuls.

— Vous pardonnerez à madame de Montdésert, dit aussitôt le comte, l'indiscrétion de sa demande ; et, si vous le voulez bien, monsieur le marquis, je vous exposerai en quelques mots les motifs de la démarche que je tente à cette heure aupres de vous.

— Parlez, monsieur, parlez, fit Baradieu.

Mondesert reprit :

— Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, monsieur le marquis, je me presente comme candidat libéral aux élections. Or vous portez l'un des plus grands noms, et, puisqu'en ces temps prosaïques où nous vivons il faut parler la langue du jour, vous êtes l'un des proprietaires les plus considérables de ce pays. Il m'a donc paru, à moi qui suis presque un nouveau venu dans ce pays, que la politesse la plus élémentaire me faisait un devoir de venir vous expliquer de vive voix les motifs sérieux qui m'ont déterminé a...

— Je vous rends mille grâces, monsieur, répliqua Baradieu. Je savais, en effet, que vous vous presentiez à nos suffrages, et je trouve tout naturel que vous veniez demander l'appui de ma voix et de celles dont je puis disposer dans mon entourage.

Il y eut alors un court silence, au bout duquel Baradieu reprit :

— Si j'ai bien entendu vos paroles, dit-il en laissant tomber les mots avec lenteur, comme des gouttes d'eau glacées, sur l'effusion un peu trop vive de Montdésert, vous seriez depuis peu de temps dans ce pays ?

— En effet, répondit le comte, quoique j'aie eu l'honneur d'acheter, il y a une année déjà, le château et la terre de la Franquépee, que des réparations indispensables m'ont empêché d'habiter jusqu'à present. Mais je compte à Nevers nombre de personnes pour lesquelles je ne suis pas, politiquement parlant, un nouveau venu.

— Sans doute ! fit Baradieu, et ce matin même je causais de votre candidature avec un de vos amis, qui vous patronne chaleureusement.

— Un de mes amis ? releva Montdésert.

— Et des plus estimés.

— Qui cela ?

— Me Boulardot, notaire.

— Boulardot ? répéta Montdésert.

Et il se [illegible].

— Pardon ! monsieur le marquis, dit-il, mais c'est qu'en verité j'étais loin de m'attendre... Certes, M. Boulardot est un brave et digne homme, dont la femme admire particulierement les robes de Mme de Montdésert.... Mais ce n'est pas là une de ces personnes dont je voulais parler, et je sais le cas qu'il faut faire de pareilles sympathies.

— Cependant M. Boulardot deploie un zele sincere en votre faveur.

— Oui, je ne dis pas... Assurément, repliqua Montdesert d'un ton leger. Ce sont de ces hommes dont on a besoin, et que l'on subit plutôt qu'on ne les recherche... Toutefois je serais curieux de savoir...

— Ce que nous nous disions ?

— C'est cela.

— Eh bien ! fit Baradieu avec ce regard ardent et fixe qui avait fait naguere baiser celui des fauves, je lui disais que c'etait un grand malheur pour un pays qui compte dans son sein tant de gens intelligents et honnêtes, de voir les electeurs preférer à l'un de ces hommes des candidats étrangers au sol, complétement ignorants de leurs besoins, et qui, le plus souvent, n'ont aucune référence ou qu'on ne connait pas.

Montdesert, qui avait un instant baissé les yeux sous le regard de Baradieu, se redressa et pâlit légerement.

Néanmoins il reussit à amener sur ses lèvres minces un sourire composé.

— Vous êtes vif, monsieur le marquis, dit-il.

— Eh ! monsieur, poursuivit Baradieu avec un geste de dédain, si nos départements n'avaient pas cette déplorable faiblesse d'écouter comme des oracles ceux qui leur sont inconnus, nous n'en serions pas où nous en sommes. Après avoir tué l'initiative des provinces, on en arrive à inaugurer la politique des commis voyageurs.

Montdésert fit un mouvement sur ce dernier mot, et chercha sur les traits de son interlocuteur quelque chose qu'il put prendre pour une provocation. *(A suivre).*

Voir le numéro du 16 avril.

garant qu'il y aura, ce soir, foule au Théâtre Français.

Le public voudra certainement montrer sa bienveillance à un artiste de talent, il y aura donc salle comble.

—

Les artistes musiciens du Théâtre Français donneront *Lundi*, à 9 heures du soir, sous le haut patronage de M. le comte Barbolani, un grand *Concert classique*, qui attirera certainement l'élite de notre société.

Le programme de cette soirée est magnifique. Le voici :

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture des *Noces de Figaro*, de *Mozart*, exécutée par l'orchestre ; — Air pour baryton des *Noces de Figaro*, chanté par M. Lanzoni ; — Ouverture *Konig Stephan* de Beethoven, par l'orchestre.

DEUXIÈME PARTIE.

Grande symphonie *op. 21* de Beethoven par l'orchestre ; — *Pro peccatis*, *Stabat mater* de Rossini, chanté par M. Lanzoni ; — Ouverture de *Lodoïska* de Cherubini, par l'orchestre.

L'orchestre sera dirigé par M. Giucci.

—

Sous le titre *La Roumanie et l'Allemagne*, *la Presse* publie un article dont nous donnons ici la traduction d'après « *Le Journal de Bucharesto*, »

M. Nicolas Kretzoulasco, agent de Rou-

[illegible] au détriment de leurs enfants, mais il est [illegible] que les enfants ressentent les premiers effets de la famine commune. Ce fâcheux résultat est encore favorisé par l'habitude qu'ont les mères aux Indes de nourrir les enfants de leur lait pendant deux ou trois ans, et leur répugnance à confier les enfants à la sollicitude des hospices et des maisons de travail. Il est désirable que la famine des Indes ne détermine, par conséquent, la mort prématurée d'un grand nombre d'enfants faibles et maladifs. Le gouvernement des Indes étend constamment l'administration de ses secours dans toutes les directions.

Les renseignements qui précèdent sont complétés par ceux que publient les journaux anglais d'après des sources non officielles. Le gouvernement des Indes crée constamment de nouveaux travaux, et ce n'est pas exagérer que de porter à cent mille le nombre des personnes qui y sont « employées » dans les districts affamés. Ce mot est toutefois impropre, car la plupart de ces prétendus travailleurs se livrent le plus souvent à faire une apparition dans le seul but de percevoir le salaire [illegible] gouvernement est de nourrir la population gratuitement, et que tout habitant du pays a droit, par conséquent, aux secours organisés.

L'attitude des agents du gouvernement favorise cette croyance, car ils n'oseraient refuser de payer [illegible] un secours et qu'on décès fût le résultat de leur refus. De plus, si la famine s'étendait encore quelque peu, il deviendrait impossible d'offrir du travail à tous ceux qui auraient besoin d'être secourus.

Il y a eu, dans les derniers temps, de nombreux incendies. Des villages entiers ont été détruits par le feu. Ces désastres paraissent dus à l'œuvre d'incendiaires qui n'avaient d'autre but que de se livrer au pillage des grains à la faveur du désordre.

Le gouvernement fait construire partout, dans les campagnes, de vastes hangars pour la conservation des grains destinés à l'alimentation des affamés, [illegible]

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le *Messager de Paris*, du 7 avril, fournit les renseignements suivants, sur l'opération financière conclue entre Sadiq pacha et les contractants de l'Emprunt ottoman 1870 :

Nos lecteurs savent que le traité qui était intervenu il y a quinze jours entre Sadiq pacha et les contractants de l'emprunt ottoman de 1873 et pour la ratification duquel Sadiq pacha avait réservé six jours, ne l'a pas ratifié. Les parties se sont donc remises à l'œuvre avec un bon vouloir réciproque pour trouver un autre terrain de négociation.

Les bases d'un nouvel arrangement ont été arrêtées, samedi dernier, entre les parties, et cette fois elles ont été acceptées à Constantinople.

Dans l'ancien traité, les contractants abandonnaient le droit d'option qui leur avait été accordé sur 805,000 obligations, à la condition que le gouvernement ottoman leur reprenait les 200,000 obligations qui leur restaient sur la partie de l'emprunt dont ils s'étaient chargés ferme, au prix de 297 50, valeur 1er avril, ce qui équivalait à 312 50.

Le prix de 312 50 avait été accordé aux contractants pour servir de compensation à des intérêts que le gouvernement ottoman exigeait sur les versements échelonnés de l'emprunt, intérêts que les contractants de leur côté avaient prétendu ne pas devoir. Ces intérêts ainsi contestés montaient à 7 millions 1/2 environ.

Dans le nouveau traité les contractants abandonnent, comme dans le contrat précédent, leur droit d'option sur les 805 mille obligations, et le gouvernement turc, de son côté, fait remise aux contractants des intérêts qui étaient en contestation entre les parties et qui s'élèvent à 7 millions 1/2 environ, comme nous venons de le dire.

En outre, si le gouvernement ottoman fait usage des 805,000 obligations de l'option dont il vient de retrouver la disponibilité, il devra bonifier aux contractants, sur les 200,000 obligations qui leur sont restées invendues de la portion dont ils s'étaient chargés ferme, la différence qui existera entre le cours de 275 fr. et celui auquel il cédera à nouveau les 805,000 obligations de l'option.

Jusqu'au 15 juin prochain, les 200,000 obligations appartenant encore aux contractants entreront dans toutes les combinaisons faites avec les 805,000 obligations de l'option ; jusqu'à cette date, c'est là pour les contractants, à la fois, un droit et une obligation.

A partir du 15 juin et jusqu'au 15 septembre, les 200,000 obligations en question pourront entrer ou ne pas entrer dans les dites combinaisons au choix des contractants ; ceux-ci en conserveront le droit sans en avoir l'obligation.

Pour nous résumer, dans le premier traité, les contractants retrouvaient leurs 200,000 obligations, ferme à 312 50, ce qui leur donnait un bénéfice de 14 millions environ sur les cours du jour. Toute l'opération était liquidée, il n'y avait plus pour eux d'aléa bon ou mauvais.

D'après le second traité les contractants bénéficient seulement de 7 millions 1/2 environ d'intérêts qui leur sont bonifiés ; mais ils conservent la propriété de 200,000 obligations dont on peut présumer que le prix sera ramené de 275 à 250 ou peut-être même à 240 francs ; obligations qui entreront en syndicat avec les 805 mille obligations quand on fera la grande affaire. Si sur cette grande affaire on gagne 50 à 60 francs par obligation, ce qu'il est peut-être permis d'espérer, les contractants réaliseront de ce chef un bénéfice de 10 à 12 millions.

Le premier traité donnait donc un avantage certain de 14 millions ; le second ne donne qu'un avantage certain de 7 millions 1/2, mais il offre un avantage aléatoire de 10 à 12 millions.

Il ne faut pas que ce mot avantage *aléatoire* soulève trop d'incrédulité. Il n'est pas douteux que la Porte est obligée de faire encore une grande opération financière et qu'elle ne peut la faire qu'avec les 805 mille obligations ; il est certain que le groupe qui traitera avec elle entendra ne conclure qu'une opération avantageuse pour lui dans la même boutique.

Quand cette opération se conclura, les contractants auront donc le prix de leurs 200,000 obligations, ramené de 275 au prix du contrat nouveau, ce qui constituera un avantage certain et un *aléatoire* ; quand cette opération se conclura [illegible] ts des 200 obligations gagneront ce que gagneront les contractants des 805,000 ce qui permet d'entrevoir, sinon un bénéfice certain, un bénéfice très-probable.

Dans de telles conditions, associés comme ils vont l'être au groupe puissant qui fera l'affaire des 805,000 obligations, les contractants des 200,000 nous semblent avoir été bien inspirés en acceptant la seconde combinaison. Voilà une grande erreur de leur part !

VARIETES

Les monuments khmers du Cambodge.

(*Suite*).

VI.

BENG MÉLÉA.

M. Bouillet avait déjà fait faire des travaux considérables et à notre arrivée nous trouvâmes les abords de la grande résidence de Beng Méléa complètement dégagés, le plan du monument principal très-avancé, et quelques fragments de sculpture réunis près du campement.

Pendant notre séjour à Pracan, je m'étais surtout attaché à recueillir des statuts sachant combien il serait difficile de s'en procurer ailleurs.

A Meléa, je fis prendre de petites portions de bas-reliefs et des spécimens d'architecture, tels que fragments de moulures, barreaux de fenêtres en grès délicieusement ornementés, chapiteaux, pilastres et piliers sculptés. Ces morceaux d'architecture sont ici d'un goût plus sobre, plus dur que dans la majeure partie des monuments de l'ancien Cambodge.

Moins chargé d'ornementation que le célèbre et merveilleux monument d'Angcor Wat, Beng Meléa est un des plus sévères et des plus beaux édifices que construisirent les Khmers. Malheureusement, de plus de quatre cents frontons remarquablement sculptés qui surmontaient ses portes, il n'en est pas demeuré dix debout, et pas un seul n'est intact. Les quelques débris qu'on en peut voir encore sont d'un rare mérite, et le petit nombre de figures sérieuses ou bouffonnes qu'on y retrouve, sculptées avec une grande finesse, ont une expression étonnante. Les sculptures d'ornementation extérieures et intérieures ne sont pas moins soignées ; les femmes presque nues qui ornent le pied des pilastres des tours d'angle et de la porte orientale sont de vrais chefs-d'œuvre, et j'ai vivement regretté de ne pouvoir en rapporter aucune. Le spécimen que nous avons recueilli dans ce genre est déjà une œuvre de mérite, et cependant il a été tiré d'un monument beaucoup moins remarquable. Les entablements des portes sont couverts de gracieux ornements sculptés avec légèreté quand ils sont au dehors en pleine lumière, et fouillés profondément lorsqu'ils occupent le fond des galeries ou d'autres endroits sombres.

Les motifs d'ornementation des pilastres sont pleins de finesse et d'une incroyable variété : on y voit des feuillages et des fleurs ; des arabesques, des oiseaux et des animaux de mille formes. A l'entrée d'un édicule intérieur ruiné, nous avons remarqué de petits médaillons entourés d'arabesques et représentant : ici un enfant ou domptant un coq ; au-dessus, un enfant grimpé sur un cerf ; en face, un autre enfant à cheval sur un paon ; puis des combats d'animaux, des guenons jouant avec leurs petits, des figurines de danseuses isolées ou par groupes, et vingt autres gracieuses sculptures.

Malgré cette profusion, il n'était pas facile de prendre, à Méléa, les spécimens désirés. Il fallut d'abord employer le travail lent et pénible de la scie, pour détacher les surfaces sculptées des gros blocs. Puis il fallut faire passer chaque pierre par dessus une série de murs élevés entremêlés d'arbres et de lianes, car les murailles du monument sont restées debout, mais partout les portes, obstruées par la chute des voûtes et des tours qui les surmontaient, sont infranchissables.

A ces difficultés s'en joignaient encore d'autres. Après une interruption dans la saison des pluies dont nous avions profité pendant la première partie du voyage, le mauvais temps était venu mettre un nouvel obstacle à nos travaux. Les orages nous avaient repris au moment de notre départ de Pracan ; [illegible] trois jours, ils avaient inondé la plaine et changé les abords des ruines en marais chauds et malsains. Nous n'allions pas tarder à ressentir les conséquences de notre séjour dans ces dangereuses forêts.

Le 30 août, le docteur Harmand arriva de Pracan avec le reste de notre personnel. Il avait fait terminer les radeaux [illegible] avait laissés chargés de nos sculptures, prêts à partir aussitôt que le torrent aurait atteint une élévation suffisante.

Le docteur Harmand rapportait aussi d'intéressants renseignements sur un édifice qu'il avait découvert à peu de distance de Ponteay Pracan et dont les indigènes prétendaient ignorer l'existence. La tour qui occupe le centre de cette construction est ornée de quatre grandes faces humaines, genre de décoration très-ancien, qui jusque-là n'avait été observé qu'au groupe des ruines d'Angcor. Je renvoyai, quelques jours plus tard, l'un de nos dessinateurs, le maître mécanicien Penaud, pour surveiller le départ des radeaux de Pracan et lever le plan de cette ruine.

Les travaux de la mission se continuaient avec toute l'activité possible. M. Bouillet veillait au transport des sculptures, M. Faraut et ses aides achevaient leurs plans, le docteur Jullien avait fait d'intéressantes découvertes aux environs. A peine revenu de Pracan, le docteur Harmand fut forcé de repartir pour Stung, afin de donner ses soins aux marins de notre canonnière, presque tous gravement atteints par une épidémie de fièvre dengue qui sévissait alors dans la province.

[illegible] — PRASAT CONG PHLUC.

A force d'interroger les gens du pays, je parvins à découvrir l'existence de deux [illegible] monuments perdus dans les profondeurs de la forêt, à quelques lieues dans l'est de Méléa. M. Ratte visita l'un d'eux, désigné sous le nom de Kresh : il y put reconnaître les ruines de terrasses étagées avec larges escaliers jadis ornés de statues, de lions, de dragons et d'animaux fantastiques, et il en rapporta une sorte de grosse gargouille sculptée en forme de tête de dragon.

Je me fis conduire à l'autre monument, appelé Preasat Cong Phluc. Je le trouvai très-délabré. J'y pus cependant recueillir de petits fragments de sculptures. Je constatai aussi l'existence d'une longue avenue bordée de chaque côté par une rangée de hautes bornes et partant de la porte nord pour aller rejoindre l'ancienne chaussée khmer, qui mène en ligne droite de Pracan à Méléa.

PHNOM COULEN.

M. Ratte repartit bientôt après pour aller examiner des carrières antiques situées au pied de la petite chaîne de Phnom Coulen. Puis il alla visiter plusieurs points intéressants de ces montagnes ainsi que des ruines et un immense Bouddha couché, sculpté en plein roc sur l'un des sommets. D'après la légende, cette gigantesque statue serait antérieure à la pagode d'Angcor. Elle n'a pas cessé d'être l'objet d'une grande vénération et le but de nombreux pèlerinages, bien qu'aujourd'hui on n'en puisse approcher qu'au prix d'une ascension très-périlleuse.

Après un séjour de trois semaines à Méléa, nous avions achevé tous nos enlèvements de sculptures.

Je fis charger les morceaux recueillis dans vingt chars, et je les expédiai pour Stung. La canonnière et la chaloupe qui s'y trouvaient encore les recueillirent à leur bord et les transportèrent à l'embouchure de la rivière d'Angcor où nous devions aller les rejoindre à notre retour.

[illegible] — PREASAT PHNOM BOC. — PONTEAY PREARUP. — PREADAC. — ETC.

Le gros de la mission partit alors sous la conduite de M. Bouillet, et, après une courte halte à la ruine de Ben, fit route directement sur Angcor Tôm. Ce voyage présenta des difficultés extraordinaires par suite de la grande crue des eaux qui avait enlevé tous les ponts des torrents.

De mon côté, accompagné de M. Ratte, j'allai visiter l'édifice inexploré de Preasat Phnôm Boc. Nous y recueillîmes trois belles têtes de statues, dont l'une à quatre faces est un des spécimens les plus précieux qu'il soit possible de rencontrer dans les ruines khmers.

A la suite de cette excursion, qui avait été fort pénible, nous fûmes atteints tous les deux de violents accès de fièvre et nous dûmes renoncer à visiter le monument inconnu de Ponteay Prearup et d'autres ruines qui nous étaient signalées aux environs du village de Preadac.

(*A suivre.*)

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 16 avril, 9 h. 20 m., soir.

Obligations Roumelie... fl.	44.05
d. Nouvelles...	32.50
Anglo-Bank	128.—
Société de créd. aust-turq.	14.25
Banque austro-ottomane.	47.—
Pièce de 20 francs	8.96
Agio	105.—
Change sur Londres	111.85
Credit anstalt	205.50
National Bank	961.50
Lloyd	447.—

Bourse assez ferme.

On a fait du deport sur les actions de l'Anglo-Bank et du Credit-Anstalt.

Un huissier du commandement maritime de Trieste a gagné le gros lot des chemins de fer de Roumélie, au dernier tirage.

Vienne, 17 avril 9 h. 25 m., soir.

Obligations Roumelie..... fl.	44.10
id. Nouvelles.....	32.40
Anglo-Bank	129.—
Société de cred. aust-turq.	14.—
Banque austro-ottomane	47.50
Pièce de 20 francs	8.97
Agio	105.10
Change sur Londres	111.90
Credit anstalt	206.25
National Bank	967.—
Lloyd	—.—

Bourse très-animée ; amélioration presque générale sur les cours.

M. le comte Zichy a quitté Vienne se rendant à Constantinople.

Demain il y aura dîner diplomatique à l'ambassade ottomane.

La Chambre avec un admirable accord a adopté la loi reconnaissant les corporations religieuses.

France.

Paris, 16 avril 1874.

On assure que le gouvernement conseille à M. de Lesseps d'accepter les décisions de la commission internationale pour le tonnage.

Le *Journal de l'Aube*, organe de M. Perier, déclare impossible un rapprochement entre le centre gauche et le gouvernement. Le bruit court que M. Dufaure serait appelé à former un nouveau cabinet.

Paris, 17 avril.

Obligations Roumelie fr. 100.

Aujourd'hui on fête, chez M. Thiers, le 77me anniversaire de sa naissance.

M. Guizot est dans un état léthargique.

Angleterre.

Londres, 17 avril.

A la suite de l'excédant budgétaire de 5,492,000 livres sterling plusieurs impôts ont été supprimés ou diminués.

Russie.

St-Pétersbourg, 17 avril.

Le gouvernement conseille, de son côté, à M. de Lesseps d'accepter les décisions de la Commission Internationale du tonnage.

Egypte.

Caire, 16 avril.

L'expédition en Lybie de M. Rohlfs est revenue.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 17 avril.

Dette Générale	44 3/16
Emprunt 1865	62 1/2
do 1869	50 1/8
do 1871	57 1/2
do 1872	68 1/2
Consolidés anglais	93 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 17 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. demain Pires	46 2 —
	Hausse	46 12 —
	Baisse	46 2 —
	Clôt. du midi	—
	Clôt. du soir	46 6 —
	Après Bourse	—
Actions S. Géo.		L.S 5 36 —
de la Société de change et de valeurs		3 25 —
de la Banque de Const.		4 28 —
de la Banque Austro-Turque		2 —
du Crédit Général		L.T. 7 48 —
Banque Verissi et Cossoudis		—
Tramway		5 90 —
Société Commerciale Ottomane		3 35 —
Laurium		Fr. 89 —
Crédit Hellénique (escompte)		27 —
Obligations des Chemins de fer		404 1/2 —
2e émission		73 —
Emprunt	1863	310 —
	1865	340 —
	1869 ex-coup.	253 —
	1872	68 1/2 —
	1873	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P. 111 —
Pièce de 20 francs	88 —
Impérial russe	90 —
Ducat (Crémitz)	51 25
Medjidié blanc—(différence)	104 35
Béchlik—(différence)	104 —
Métallique....(id).	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 16 avril

Odessa, paq. à vap. aut. Trebizonda, c. Inchiostri, d. — paq. à vap. angl. Bengalese, c. Gardwent, d. — tur. paq. à vap. angl. Gakahrive, c. Clair, div. Panderma paq. à vap. angl. Hagard, c. Rikie, div. Odessa, paq. à vap. russe, Alexandre II, c. Plonsky, d. Salonique, paq. à vap. fr. Mersey c. Lautier div. Alexandrie, paq. à vap. aut. Urano, c. Urapian, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 11 avril.

Azoff, br. ital. Angela Pertica, c. Assenzo, lest. Taganrok, br. russ. A. Nicolaus, c. Dracopolo, lest. [illegible] bk. hell. Argo, c. Vocos, blé. [illegible] Panaya Vrisiana, c. Nomicos, vins. [illegible] bk. hell. A. Nicolaus, c. Zanis, lest. [illegible] Efalinia, c. Caravias, lest. Galatz, br. rus. A. Nicolaos, c. Scanvonlis, lest.

Soulina, br. angl. Industry, c. Murphy, lest. [illegible] br. aut. Romano, c. Dagliaftia, lest. [illegible] bk. ital. Schiaffino, c. Onato, lest. — bk. ital. Pellegro, c. Schiaffino, lest.

[illegible]

Ibraila, br. rus. Venetia, c. Patrinos, ble. [illegible] br. aut. Slavonia, c. Vocassovich, vals. [illegible] bk. ital. Obligo, c. Sepoto, ble. — br. ital. Maria, c. Gazzolo, blé. du 15 avril [illegible]

[illegible]

Odessa, [illegible] bk. hell. Alexandros, c. Rividis, lest. [illegible]

[illegible]

Dédé-Agatch, bk. hell. Evgenia c. Sverenos, lest. Odessa, br. hell. Phinia, c. Michalbos, platre. — b., hell. Marigo, c. Papagelis, platres. Taganrok, br. hell. Zakinthos, c. Neguthelis, lest. — bk. hell. Evanis, c. Cambitris, lest. Azoff bk. ital. Generoto II c. Ghirardi, chaux. Soulina, br. angl. Dispatch, c. Roche, lest. Ibraila, br. hell. Evangelistria, c. Catchoulis, lest. — br. hell. Meri, c. Mandjavinos, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Angl. Jark, c. Brocket, blé, Brodiansq p Genes. Angl. Bothnia, c. Rhodes, triple Nicolaieff p. Amsterd. Ottom. Canadi bahri c. Ali, blé. Varna p. Constple. Rus. Olga, c. Efimiadis, mais Fetra p. Constple. [illegible] Rus. [illegible] c. Jorghiadis, mas Poti p. Constple.

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 8 Avril (v. s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 200,000 ocques de son produit des moulins de la manutention Impériale, déjà soumissionné à 20 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cet achat sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Sérashérat le 15 Avril 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, Mardi et Mercredi 8, 9 et 10 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires à l'Administration Impériale de Tophané. Savoir Lundi 8 avril (v. s.)

1240 ocques d'acier fondant déjà soumissionné à 67 piastres l'ocque;

3920 ocques d'India-Rubber à 72 piastres l'ocque;

15050 ocques de tôle de fer à 6 piastres l'ocque;

1410 ocques de barres carrées de fer à 13 piastres l'ocque.

Mardi 9 avril (v. s.)

2050 ocques de laiton à 25 piastres l'ocque.

14946 ocques de fer blanc à 350 piastres la caisse

2300 paires de cornes de buffle à 25 piastres la paire.

18000 pics de toiles pour sacs à cartouches à 3 piastres le pic.

et Mercredi 10 avril (v. s.)

1300 ocques de cuir français à 25 piastres l'ocque.

13500 ocques d'étoupes à 6 1/2 piastres l'ocques.

20 pièces de toile métallique à 28 piastres le foot.

90 placques métalliques à 28 piastres le foot.

Les personnes qui voudraient concourir à ces adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Sérashérat le 15 avril 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du Public que l'adjudication définitive du matériel destiné à l'exercice de 1874, aura lieu samedi 5/18 Avril.

Les personnes qui voudraient y concourir sont invités à se rendre au Conseil de la dite Administration au jour sus-indiqué.

Constantinople le 3/15 Avril 1874.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

MM. les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que le coupon du dividende de l'Exercice 1873, dont la valeur a été fixée par l'Assemblée Générale du 7 avril 1874, à 481/8 piastres, sera payé au siège de la Banque, à partir du premier Mai prochain, cinq jours après la consignation des bordereaux.

La consignation des bordereaux numériques accompagnés des coupons pourra se faire depuis le premier Mai, dans les bureaux de la Banque, Rue Zulfer N° 14, Galata, où des bordereaux en blanc se trouvent aussi à la disposition des Actionnaires.

Constantinople, le 14 avril 1874.

Le Président,
A. VLASTO.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

INSTITUTION ANGLAISE

de Péra

353. Grand' Rue 353

La *Direction* a l'honneur de prévenir les familles que la *rentrée des classes* aura lieu *Lundi* le 20 Avril.

MUSIQUE.

M. C. Manfré, professeur de piano et de chant, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver de l'Egypte et qu'il se propose de donner des leçons à Constantinople.

La durée de chaque leçon sera d'une heure et le prix est fixé à 5 francs la leçon. M. Manfré consent à ne recevoir ses honoraires qu'après que ses élèves auront appris la musique.

Pour plus amples renseignements s'adresser rue Hendek, *Lulagilar-Cancelerie-Bulgar* N° 83.

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, français et italienne et très recommandable à tous égards désire un emploi de comptable.

S'adresser au Bureau du Journal.

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD ET Cie.

Telegramme

Emprunt à Primes Autrichien 1864.

Tirage du 15 avril 1874.

Série 1963	N° 5	fl.	220,000
1936	» 36	»	15,000
2549	» 33	»	10,000

Séries 166. 322. 718. 1520. 1691. 1963. 2549. 3392.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux pont

Constantinople, le 7 avril 1874.

AVIS.

A vendre Excellente Han donnant sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux grands [illegible] sant très expéditivement [illegible]

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23, Galata.

AVIS.

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

Un voyageur arrivant des chantiers du chemin de fer de l'Asie, a perdu sa femme, Louise Klenglen, domestique française. Les personnes qui pourraient lui donner des renseignements, sont priés de s'adresser à l'Hôtel de Hambourg, à Galata.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk.

A LOUER. Joli appartement confortablement meublé chez une famille française très recommandable Bella exposition.

S'adresser au bureau du Journal.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

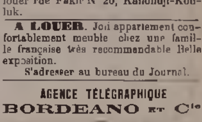

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 318.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla Arrivé Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Inde-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Karakeui-Capou), Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit, à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

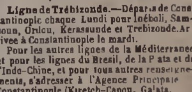

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............ ogni Lunedi
Da Marsiglia etc.......... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa...... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané ; Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

8me ANNEE N° 88. Rebul-ewel 3 1291. DIMANCHE 19 ET LUNDI 20 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non inserés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*, à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 19 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La persistance du télégraphe à annoncer que M. Dufaure, ou un autre membre de l'Assemblée de Versailles, sera chargé, à la rentrée de la Chambre, de former un cabinet, prouve que le ministere Broglie est bien près de se disloquer.

Cette rumeur est tellement accreditee meme dans les regions officielles qu'on assure que le vice-président du conseil a formellement annonce son intention de quitter le pouvoir. Il hésiterait seulement sur la façon dont il devrait l'abandonner, c'est-à-dire sur le point de savoir s'il donnerait sa demission, au moment de la reprise de la session, ou s'il attendrait d'etre battu dans un scrutin.

La position de M. de Broglie est devenue, du reste, fort difficile, ainsi que l'*Independance Belge* le constate en ces termes :

« On dit que le marechal de Mac-Mahon en serait venu à trouver que les services de M. de Broglie lui sont plus nuisibles qu'utiles. Il serait peu satisfait de la persistance avec laquelle celui-ci entretient l'équivoque sur la réalite du septennat et aurait compris que les intrigues légitimistes et bonapartistes, ainsi que les incessantes hésitations du parti orleaniste, ne pouvaient qu'affaiblir chaque jour la confiance du pays dans le pouvoir actuel.

« La moderation du parti republicain, ses progres continus, ses victoires électorales, son respect pour le decret qui a institue le septennat n'auraient pas moins frappe le chef de l'Etat et l'auraient amené à reconnaître qu'il n'avait aucune raison de ne pas s'appuyer sur ce parti, au cas ou le concours des droites lui manquerait pour organiser sérieusement le régime existant.

« On ajoute que M. de Broglie se serait aperçu que le president de la république ne lui témoignait plus la même confiance qu'auparavant, et ne le tenait plus pour le chef indispensable du parti conservateur. C'est meme pour ce motif qu'il songerait à donner sa demission sans attendre un vote parlementaire. »

Nous croyons que la conduite du chef du cabinet français est une tactique pour resserrer, si faire se peut, les liens qui l'unissent au duc de Magenta. Nous ne pensons donc pas que M. de Broglie soit dispose à donner sa demission; plus que jamais, au contraire, il se cramponne au pouvoir, cela est facile à voir.

Fortement ébranlé, sentant le sol se dérober sous ses pieds, l'ancien chef de la droite emploie tous les moyens pour retenir sous son drapeau le chef de l'Etat et la majorite qui lui échappent. Voilà l'explication de la conduite de M. de Broglie.

Quoiqu'il en soit de ce qui précède, il est probable que le maréchal Mac-Mahon, à l'approche de la discussion des lois constitutionnelles, voudra parler à l'Assemblée, et qu'il lui adressera un Message dans lequel le septennat sera très-nettement affirmé

Dans ce cas, la position de M. de Broglie sera tranchée de suite, car les partis voudront certainement se compter et, à moins d'une fausse manœuvre de la gauche, le cabinet tombera.

La *Presse* de Vienne a publie, il y a quelque temps, une correspondance de Florence contenant des revelations sur les rapports, tendus, qui existent entre M. de Bismarck et M. d'Arnim et sur la cause de leur mesintelligence.

Certains froissements entre ces deux diplomates dateraient du séjour du comte d'Arnim à Rome, pendant le Concile.

Le prince chancelier aurait voulu, à cette époque, livrer à la publicite plusieurs depeches de l'envoyé prussien sur la situation, ce que le comte aurait réussi à empecher en s'adressant, à ce sujet, à l'Empereur.

Nous avons négligé ces premieres indications, parce qu'elles ressemblaient un peu trop à des racontars mais, depuis, la *Presse* revenant sur ce sujet a insére deux dépêches, l'une du 8 Janvier et l'autre du 18 Juin 1870, qui sont d'une grande importance.

Toutes deux se rapportent à l'attitude de l'épiscopat allemand en presence du dogme de l'infaillibilité papale, et elles ont un intérel réel, si toutefois elles sont authentiques.

Ceux qui avaient supposé que l'avénement du ministère Disraeli aurait pour effet un changement immediat de politique, dans les affaires de l'Asie centrale, changement de nature à compromettre les relations qui existent entre la Grande-Bretagne et la Russie, ceux-là se sont trompes.

Ainsi le *Standard*, c'est-à-dire le principal organe du premier Lord de la trésorerie, vient de publier, à propos de la mission de M. Forsyth à Kachgar, des réflexions que ne désavoueraient ni le *Times*, ni le *Daily Telegraph*, ni le *Morning Post*.

Voici comment s'exprime la feuille torie :

« Notre politique dans l'Asie centrale, dit-il, est purement défensive, et nous ne sommes appeles à être actifs et vigilants que pour autant que ces qualités conduisent à cette fin. Sur le champ du commerce nous pouvons lutter avec la Russie, mais il n'est aucune raison pour laquelle notre rivalité pourrait mettre en danger les relations amicales actuelles entre les deux puissances ou conduire à des complications politiques. Tout cela aura probablement été explique au gouvernement de Saint-Pétersbourg de manière que celui-ci n'ait aucun motif de voir le succes de M. Forsyth à Kachgar avec la moindre suspicion. »

On sait qu'à l'occasion de l'anniversaire de l'avenement du roi Victor-Emmanuel la frégate française l'*Orénoque*, a hissé le pavillon italien.

Ce fait a produit une tres-vive emotion au Vatican et il paraît que le cardinal Antonelli n'a pas dissimulé à M. de Cor-[illegible] Saint-Pere, le mécontentement que le Pape en avait éprouve.

Le *Nord* dit que « Mgr Antonelli aurait declare que désormais Pie IX considere cette fregate comme profanee, qu'il rompra toute relation avec ses officiers, et qu'il lui est maintenant entierement indifferent qu'on la rappelle. »

Ce sont sans doute ces déclarations du cardinal secrétaire d'Etat qui ont provoqué la question adressee par M. Ducuing à M. de Broglie, au sein de la commission de permanence, à s'avoir s'il était vrai que le Pape ait sollicité le rappel de l'*Orenoque*.

Le ministre des finances d'Italie a donne il y a quelques jours à la Chambre des deputés, des explications fort importantes sur la situation financiere.

M. Minghetti a d'abord constaté que les economies effectuées et l'accroissement des recettes ont eu un résultat très-favorable sur la réduction du déficit. Selon ses prévisions, ce deficit qui, cette année, ne depassera pas 128 millions, sera reduit a 79 millions l'annee prochaine. La bonne situation de la tresorerie permet au gouvernement de se passer d'un emprunt et de toute émission de papier ; mais M. Minghetti a en meme temps insisté sur la necessité des mesures financières qu'il a proposees. Il a declaré qu'il faisait de leur adoption une question de cabinet.

Les applaudissements qui ont repondu aux paroles du ministre semblent indiquer qu'aucune crise ministérielle n'est à craindre pour le moment.

LES MARINS DU COMMERCE.

La frequence des sinistres maritimes dont le nombre augmente sans cesse, devait naturellement attirer l'attention des hommes speciaux sur la legislation à laquelle sont soumis les armateurs et les marins, et plusieurs personnes se sont demande s'il ne serait pas possible de trouver dans la loi un surcroit de protection pour les hommes qui passent leur existence au milieu des plus grands dangers, le ciel sur la tete, l'abime sous les pieds.

De cet ensemble de travaux, de ces etudes que nous ne pretendons pas exposer ici, decoulent quelques propositions extremement pratiques, et sur lesquelles nous allons fixer un instant notre attention.

Le premier point qui ait ete recherche devait etre naturellement la cause de ces sinistres, et la cause principale, bien que fort innocente, a ete l'ouverture du Canal de Suez, qui mettait le commerce dans la necessite d'improviser en quelque sorte une flotte à vapeur, repondant à des besoins tout à fait nouveaux.

La premiere condition que devaient realiser ces navires, fût le bon marche ; et l'economie de ces constructions, au moment meme ou les fers et la houille haussaient de prix dans une proportion notable, fut un probleme assez difficile à resoudre, mais dont le genie des constructeurs anglais devait cependant trouver la solution.

On amincit l'epaisseur des tôles la force des machines fut diminuee, les formes des navires furent allongees demesurement, enfin les equipages furent reduits, et quelquefois à un nombre d'hommes tout à fait insuffisant pour la manœuvre.

Cependant les chargements etaient pousses à une limite que des navires plus solides n'avaient jamais atteinte ; le resultat de cette pratique nouvelle ne fut pas longtemps attendu, il fut desastreux.

Le bon marche des navires de commerce, leur chargement exagere, leurs equipages incomplets, voilà les causes indeniables de la plus grande partie des sinistres. La comparaison du nombre de ces accidents avec celui des naufrages faits par les paquebots des Compagnies postales et autres lignes regulieres de navigation, l'a etabli d'une maniere évidente.

Ces navires defectueux, d'une insuffisance absolue, c'est à l'Angleterre que la marine marchande les doit.

Quelques chiffres le demontreront en prouvant l'activite qui a regne sur les chantiers de la Grande-Bretagne, precisement depuis l'ouverture du Canal de Suez, auquel nous avons attribue, en commençant, une bien involontaire et bien inconsciente influence sur ces deplorables constructions.

En 1868, annee qui preceda l'ouverture du Canal de Suez, l'Angleterre avait construit 56 navires à vapeur de plus de mille tonneaux.

Elle en construisait 157 des 1870 ; 228 en 1871 ; elle en lançait ou mettait en chantier 435 en 1872 !

D'ailleurs l'Angleterre avait bien choisi son moment pour gagner sur les autres puissances maritimes une avance considerable.

La France etait accablee par une guerre desastreuse ; l'Allemagne, absorbee par le travail de son unification, retenait la jeunesse dans les camps ; l'Espagne se debattait dans ses convulsions ; l'Italie, mal pourvue de capitaux, d'ingenieurs et d'ouvriers en fer, venait de donner un grand developpement à sa marine à voiles ; l'Amerique se relevait à peine de ses guerres de la secession, et sa situation geographique l'ecartant du grand transit de Suez ne l'invitait pas à lutter avec l'Angleterre, qui supprimait en quelque sorte la concurrence, et accumulait un stock de navires à vapeur qu'elle offrait à tous les pavillons.

Il fut donc assez simple de connaitre le mal de la situation dans laquelle la marine marchande est engagee, la recherche des remedes fut plus laborieuse, et des l'abord une question se posa : La liberte du commerce permet-elle aux gouvernements d'intervenir en imposant aux armateurs une reglementation preventive ?

(*A suivre*).

CHRONIQUE.

(*Communiqué*),

Attendu que contrairement a la défense faite par la Direction de la Presse, quelques-unes des feuilles locales continuent à publier des articles et des appréciations passionnées sur le differend arméno-catholique ;

Les journaux sont invités de nouveau à s'abstenir de toute publication tendant à entretenir le dissentiment entre les deux partis, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi.

Bureau de la Presse, le 19 avril 1874.

Par Ordonnance Impériale :

Husny Pacha, vali de Prizren, a été nomme ministre de la Police.

Izzet Pacha, membre du Conseil d'Etat, a été nommé vali de Hudavendighiar.

Safvet Pacha, vali de Hudavendighiar, a été nommé vali de Trébizonde.

Abdulrahman Pacha, vali du Danube, a été nommé vali d'Angora.

Assim Pacha, vali de Trebizonde, a été nommé vali du Danube.

Ahmed Hamdy Pacha, ministre de la Police, a été nommé vali de Prizren.

Par une autre ordonnance impériale :

Cheref bey, *mektubdji* du vilayet de Prizren, est promu au grade de *Sani senfi mutémaiz* ;

Ibrahim bey, premier secrétaire du *Divani-Temiz* de Prizren, est promu au grade de *Sanie senfi mutemaiz* ;

Ziya effendi, secrétaire du conseil administratif de Prizren, est promu au grade de *Salissé* ;

Mustafa Naïl effendi, premier secrétaire de la Comptabilité du vilayet de Prizren, est promu au grade de *Salisse*.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un accord complet a été etabli entre toutes les Puissances et la S. Porte au sujet de la marche à suivre dans les affaires du canal de Suez. De son côté, M. de Lesseps ne poussant pas les choses a la derniere extrémite, toute difficulté ultérieure pourra etre facilement aplanie. On espère arriver à un arrangement complet.

La canonnière austro-hongroise *Dalmat*, ayant ete mise par le gouvernement impérial et royal à la disposition de l'Ambassade de Constantinople, la Sublime Porte a autorisé le gouverneur général des Dardanelles de laisser passer librement ce bâtiment pour qu'il puisse se rendre dans notre port.

Sadoullah bey, drogman du Divan impérial, et M. de Kosjek, premier drogman de l'ambassade austro-hongroise, s'embarqueront demain sur un bateau de la Compagnie italienne, la *Trinacria*, pour aller aux Dardanelles à la rencontre de M. le comte Zichy, recemment nommé ambassadeur de l'Empereur François-Joseph pres S. M. le Sultan.

Un avis officiel du ministere de la guerre convoque pour le mois de mai les *rédifs* de la premiere et de la seconde catégorie des annees 1284 et 1285 et des annees 1287 et 1288. Ces soldats devront se reunir à cette époque pour se livrer pendant un mois aux exercices reglementaires.

Pour la capitale, ces exercices auront lieu à Stamboul dans la caserne du ministère de la guerre, à Pera dans la caserne du Taxim *Tach-Kichla* et à Scutari dans la caserne de *Selimié*.

L'avis précité rappelle que les hommes appartenant aux classes sus-indiquees, qui ne se rendraient pas à cet appel, s'exposeraient aux pénalités prescrites par la loi.

Un ordre grand-veziriel adresse aux gouverneurs généraux de l'Empire et aux divers departements de la capitale, prescrit que dorénavant les bureaux du gouvernement n'admettront plus comme aspirants *kiatib* que les jeunes gens munis d'un certificat constatant qu'ils ont terminé leurs etudes dans une école *Ruchdié*.

Les déménagements pour le Bosphore, ont deja commencé. Le yali que le Grand-Vezir possede à Scutari, sera pret à recevoir S. A. cette semaine. Méhemet Ruchdi pacha, Chirvani-zadé est déjà installé dans son yali de Yéni-keuy. Le ministre des affaires étrangères et ses autres collegues ne tarderont pas à quitter la ville.

Le gouverneur général de Prizren vient d'expedier au département des mines et forêts des échantillons de charbon trouvés dans le caza d'Echteh.

D'après nos informations cette mine serait d'une étendue et d'un rendement considérables.

La compagnie *Azizie* commencera, à partir de demain à faire le service chaque quinze jours entre Syra et Constantinople.

Tahsin effendi, Defterdar du vilayet de Prizren, a reçu la décoration de l'Ordre de l'*Osmanié* 3me classe.

Dans la nuit de vendredi a samedi, un nouveau vol a éte commis à Cadikeuy.

Des malfaiteurs se sont introduits dans une maison située au bord de la mer et ont fait main basse sur quelques pieces d'argenterie et divers effets de menage.

La frequence avec laquelle les vols se produisent à Cadikeuy, et ce fait, digne de remarque, que les malfaiteurs devalisent, de preférence, les maisons situees à proximité de la mer, font supposer qu'une bande de voleurs infestent ces parages, et s'y rend en caïque.

Nous recevons d'Athenes les informations suivantes :

Les nouvelles que les journaux ont publiées, relativement à un arrangement qui aurait amene le Dr Schleman à restituer les antiquites qu'il a emportées de Troie, ne méritent aucune confiance, tous ces bruits sont prematurés.

La veille du jour où le Dr Déthier quittait Constantinople, les journaux allemands annonçaient que le Dr Schlieman venait d'exposer ces trésors dans un splendide palais qu'il avait acheté à Naples. Cette nouvelle, probablement répandue dans l'espoir de retarder le voyage du Dr Déthier, montre du moins que rien n'est encore resolu. Le gouvernement impérial se trouve dans une excellente situation, pour revendiquer sa propriété devant toutes les juridictions, mais il n'a point abandonné l'espérance de réussir amiablement, et n'a pas rompu les pourparlers engagés avec la partie adverse.

Il y a bien eu un projet de convention auquel les deux parties auraient pu souscrire, mais jusqu'à présent aucun acte n'a été signe, et cette laborieuse négociation n'a encore abouti à aucun résultat definitif.

On écrit de Lefkosie (Chypre) que des doutes s'étant elevés sur la régularité de la gestion du caissier central de l'île, le gouverneur a ordonné l'examen et la vérification des comptes de la caisse centrale. Cette mesure a amené la découverte de nombreuses malversations et d'abus commis par ce fonctionnaire. Il a éte constaté que les sommes soustraites par ce dernier s'élevent à environ 10,000 livres turques. On a tout lieu de croire que lorsque les comptes détaillés demandés aux divers departements de l'île seront arrivés, le déficit de la caisse pourra atteindre la somme de 15,000 livres turques.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

[illegible]

LA RUE ZACHARIE

[illegible]

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

V. (Suite.)

— Monsieur, dit-il aussitôt, je ne vous ferai pas l'injure de croire que vos paroles puissent, meme de loin, s'adresser à moi ; il me serait trop facile, d'ailleurs, de vous prouver que, pour ce qui me concerne, j'ai certaines references que, vous moins que tout autre, monsieur le marquis, vous pourriez recuser.

— Que voulez-vous dire ? fit Baradieu étonne... et en quoi mon temoignage pourrait-il être invoque par vous ?...

— Si vous le voulez, j'en administrerai la preuve...

— Une preuve ! repeta Baradieu avec une vague apprehension et le mysterieux soupçon d'un danger.

Cependant Montdesert, dont la main tremblait un peu, avait ouvert un portefeuille en cuir de Russie, et venait d'en tirer un papier plie en quatre, jauni par le temps, qu'il présenta a Baradieu.

— Quel est ce papier, monsieur ? interrogea ce dernier avec hauteur.

— Lisez !.... dit simplement Montdesert.

— Mais, je ne sais...

— Oh ! il n'y a pas d'indiscretion... la lettre ne contient rien que vous ne puissiez connaître, et elle est signee de M. de Bois-[illegible]

Si le comte eût regarde en ce moment Baradieu, il eût ete effrayé de l'expression de stupeur et de colere indignee qui envahit tout à coup ses traits.

Mais il n'y prit garde, et ce fut seulement quand Baradieu se fut empare de la lettre et qu'il se mit à en parcourir le contenu que Montdesert suivit toutes les impressions qui vinrent se refleter sur sa physionomie.

Baradieu avait deplie le papier d'un geste presque heurte, et il lisait lentement, comme s'il eût voulu peser chaque mot.

Et a mesure qu'il lisait, peut-être un observateur eût pu deviner à la contraction des levres qu'une emotion poignante et douloureuse l'agitait intérieurement. Mais la main qui tenait le papier n'eut pas un tressaillement, et le regard ne trahit pas la pen-[illegible]

Seulement, quand il arriva à la derniere ligne et que la date vint frapper ses regards, un nuage passa sur son front, et il fut bien pres d'eclater.

Mais ce ne fut qu'un eclair, et presque aussitôt il replia le papier et le remit a Montdesert.

— C'est bien l'ecriture du marquis, dit-il d'un ton en apparence des plus calmes, et je vois qu'il vous traitait avec une grande sympathie. Les hommes que M. de Bois-Yron honorait de son amitie sont rares, et vous avez raison de considerer cette lettre comme un titre precieux. Mais pardon, monsieur, je n'ai pas bien remarque.. .. Cette lettre porte une date, je crois ? ..

— En effet, repondit Montdesert avec un tressaillement.

— Et elle est du 14 novembre ?...

— Precisement.

— Pauvre marquis ! ce sont peut-être les dernieres lignes que sa main loyale a ecrites...

Et comme Montdesert s'etait pris à pâlir, sous l'empire d'un sentiment impossible à definir, Baradieu allait peut-être poursuivre, quand tout à coup un cri dechirant se fit entendre au dehors, suivi peu apres par un rugissement de fauve, qui eveilla les sonores echos du parc.

VI

[illegible]

Mme de Montdesert etait sortie au bras de Daniel, et tous deux eurent bientôt perdu de vue le château, dissimule par les arbres du [illegible]

Daniel n'avait pas encore dit un mot. Ce bonheur d'etre enfin seul, pour la premiere fois peut-etre, avec la femme qu'il aimait de toutes les forces de son cœur candide, ce bonheur inespere l'avait glace d'une timidite subite.

A toutes les exclamations enthousiastes que laissait echapper Mme de Montdesert, en extase devant les magnificences du château et du parc, le jeune homme, rouge et confus, n'avait encore trouve a repondre que des monosyllabes empresses, mais absolument inintelligibles.

A la fin la jeune femme s'en aperçut, et, s'arretant tout à coup :

— Eh bien ! monsieur, dit-elle, êtes-vous muet ? C'est comme cela que vous me faites les honneurs de Baradieu ?

— Ah madame ! fit Daniel avec un accent dans lequel il mit toute la passion qui l'etouffait, toute la tendresse qui faisait frissonner son être, c'est que je suis si heureux !

— Et cela vous ôte la parole ? reprit la jeune femme, qui s'appuya caline sur le bras fremissant de Daniel et regarda le jeune homme avec ses grands yeux clairs, dangereux et profonds comme des abîmes.

— Non, repondit Daniel avec cette simplicite adorable de la jeunesse qui ignore encore les afeteries et les habiletés de phrases ; non, puisque je puis encore vous dire que je vous...

Il n'acheva pas.

Mme de Montdesert fronça le sourcil et un rapide nuage passa sur son front. Mais avant que Daniel eût eu le temps de s'apercevoir de cette fugitive expression, elle reprit d'un ton enjoue :

— Encore ? dit-elle. Nous finirons par nous fâcher, monsieur Daniel... Et que dirait-on si quelqu'un vous entendait ?

— Oh ! il n'y a personne ! dit vivement Daniel. Et d'ailleurs...

— Vous êtes un enfant.

— Helas ! oui, madame ! fit-il avec un soupir ; et pourtant...

La jeune femme eut comme un frisson sin-[illegible]

— Ne parlons plus de cela, dit elle... je le veux... je vous en prie...

Et comme Daniel inclina la tête sans repondre :

— Profitons, continua-t-elle, du temps que nous accorde le discours politique de M. de Montdesert pour nous promener comme de bons amis. Ce pauvre marquis ! avec un orateur de la force de M. de Montdesert, je le plains !...

— Je suis sûr que mon frere ecoutera avec interêt ce que le comte a à lui dire...

Mme de Montdesert regarda Daniel, pour bien s'assurer qu'il n'y avait aucune intention malicieuse dans ses paroles.

— Votre frere, reprit-elle peu apres, jouit d'une grande influence dans ce pays : il y est, dit-on, tres aimé, autant que son pere, qui y a laisse des souvenirs profonds. Et s'il le voulait !...

En ce moment les promeneurs cotoyaient une bâtisse d'une forme particulière, d'où sortit tout à coup un chœur d'aboiements formidables.

— C'est la meute ! dit la comtesse. Votre frere est chasseur ?

— Il l'a été surtout avec passion, repondit le jeune homme, mais voici bientôt un an qu'il n'a pas couru un seul sanglier.

— On chasse donc le sanglier par ici ?

— Beaucoup : c'est la chasse que mon frere affectionne ; on ne vous l'a peut-être pas dit, madame, mais mon frere a la passion du danger.

— Le danger ! interrompit vivement Mme de Montdesert, oh ! mais ; au contraire on ne m'a parle que de cela,.. et j'allais oublier...

— Quoi donc ?

— La menagerie ! votre frere a toujours sa menagerie, j'espere ? interrogea la comtesse

Et le ton dont elle parlait semblait dire : Votre frere se serait conduit bien mal à mon égard s'il s'en etait par hasard defait.

— Il l'a toujours, en effet, repondit Daniel, si toutefois on peut donner ce nom ambitieux à une cage qui ne renferme plus que son grand lion roux.

— Un lion ? fit Mme de Montdesert, dont les grands yeux s'allumerent d'une lueur de curiosité ardente. C'est charmant ! et voilà ce que je veux voir

— Je suis à vos ordres !...

— Il n'y a aucun danger ?

— Aucun. La cage est solide.

— Vite ! vite ! alors.

Et Mme de Montdesert pressa le pas, entraînant Daniel.

Au bout d'une vingtaine de pas, les deux promeneurs, qui étaient revenus vers le château par une allee transversale, se trouverent devant une construction en briques et en fonte, bien aérée, au centre de laquelle on distinguait à travers d'epais barreaux de fer une masse sombre, étendue sur un plancher elevé de terre de deux pieds environ.

C'etait le lion !...

— Oh ! qu'il est gros ! dit Mme de Montdesert à mi-voix et en se serrant contre le jeune homme, comme si une terreur invincible s'etait tout à coup emparée d'elle.

On eût dit une gazelle effaree mise tout à coup en presence d'une bête fauve.

— Approchons ! dit Daniel, qui sentait des flammes brûler ses veines au contact de ce corps fremissant de peur,..

— [illegible]

— Ne cra[illegible] ! Approchez plus pres... là !

— [illegible] qu'il [illegible] connaîtra comme [illegible]tre frere ?...

— Non, sans doute, [illegible]s il entend [illegible]ix ! Tenez !

Daniel quitta alors le bras de la comtesse, et, s'approchant de la cage :

— Bouzouk ! dit-il d'un ton ferme et d'une energie un peu exageree.

A cette voix, le lion souleva lentement sa lourde tête, bâilla, montrant son immense [illegible] redoutable mâchoire, et regarda Daniel [illegible]ec ses yeux encore à moitie endormis.

— Allons ! debout ! repeta le jeune homme, debout !

— Qu'il est beau ! s'ecria Mme de Montde[illegible] qui avait suivi avec une curiosite hale[illegible] toute cette scene, et qui, dans l'ombre jusque-là, se decida à s'approcher. Paris n'en a pas de semblable !

Aux premiers mots de cette voix inconnue, de cette voix de femme, cristalline et vibrante, qui sonnait cependant comme une delicieuse musique, le lion s'etait dressé sur ses pattes de devant, flairant l'air de ses naseaux dilates, avec un sifflement etrange. Puis, quand son regard eu rencontre celui de la jeune femme, il eut un moment d'hesitation—de reflexion peut-être—il demeura un instant immobile, la criniere herissee, terrible : et tout à coup, sans transition, il prit son elan, bondit contre la cage, et il resta debout, l'œil eclaire de lueurs rouges, ses griffes crispees sur les barreaux de fer.

La cage eut un craquement sinistre... et Mme de Montdesert jeta un cri aigu, dechirant.

Daniel n'eut que le temps de courir à elle pour la retenir, pâle et fremissante, dans [illegible]

— Mon Dieu ! s'écria Daniel ! rassurez-vous : il n'y a aucun danger... appuyez-vous sur mon bras... je vais appeler...

[illegible]

Voir le numéro du 18 avril.

Le gouverneur, Nazif pacha, a pris, à l'égard de cet employé, toutes les mesures commandées par les circonstances afin d'assurer le recouvrement des sommes soustraites au préjudice du [illegible].

D'après des correspondances venues de Rodosto, depuis bientôt trois mois l'épizootie sévit avec une certaine intensité dans les villages voisins et principalement à Kai, village situé à une faible distance de Rodosto.

On mande de Brousse que les travaux de terrassement de la ligne ferrée de Brousse à Moudania sont achevés et que la pose des rails vient d'être entreprise.

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal ture CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK [illegible] bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]
Du [illegible] avril 1874.

Lever du soleil	[illegible]
Coucher	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
H. à la turque à midi moyen	[illegible]
8 heures du matin	
Baromètre	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
[illegible]	9 [illegible]
Maxima de la veille	20 8

Etat du temps le 19 avril, 8h du [illegible]
Direction et force du vent. S.O. faible

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

[illegible]

21 Tsilinilas [illegible]

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

LA CANÉE, le 1/13 avril 1874.

Il souffle, depuis 24 heures, un vent du Sud si fort que le paquebot-poste du Lloyd Autrichien est en retard de douze heures. On suppose qu'il lui aura été impossible de quitter le port de Syra. On dit que plusieurs oliviers ont été endommagés par la force du vent du Sud aux environs de la Canée, que le minaret d'une mosquée aux environs de Koum-kapou a été renversé, et, que les fanaux du quai ont été brisés. La frégate-Ecole *Houdavendiguiar* qui était partie pour faire des évolutions vers les côtes de Tripoli de Barbarie, ayant été saisie par la tempête, a éprouvé des dommages, et elle est retournée à Souda.

L'inspecteur du ministère de la marine Hussein-Pacha qui se trouve en mission extraordinaire dans l'Archipel, poursuit activement, la construction d'un chantier à Souda où l'on pourrait construire des bâtiments de guerre.

Afin de faciliter l'expédition des affaires commerciales, un ordre impérial autorise le jugement des affaires commerciales devant les tribunaux mixtes de première instance en Crète. On sait que dans les districts il n'existe pas de tribunaux de commerce.

On dit qu'une compagnie a été formée à Londres dans le but de faire des recherches dans les eaux entre Rhôdes et la Crète pour retirer du fond de la mer des canons en bronze provenant des guerres entre les Vénitiens et les Ottomans pendant le règne du Sultan Soliman.

Une mosquée a été bâtie dernièrement [illegible] ville nouvellement créée et [illegible] Aziziye. Une école a été aussi [illegible] boutiques bâties près [illegible] deux établissements. Tout le terrain aux environs de la ville *Aziziye* avait été cultivé [illegible]

[illegible] de régner [illegible] fêtes de Pâques; les rapports de la police ne signalent aucun incident fâcheux.

PRESSE ETRANGERE.

L'évasion de Rochefort.

Le *Journal officiel* confirme, dans la note suivante, la nouvelle de l'évasion de Rochefort et de cinq autres déportés :

Le gouvernement a reçu des dépêches datées de Nouméa, le 2 avril, et de Sydney, 8 avril, au sujet de l'évasion de trois condamnés à la déportation simple et de trois condamnés à la déportation dans une enceinte fortifiée, parmi lesquels figurent Rochefort, Paschal Grousset, Jourde et Baillière. Les dépêches ne donnent pas distinctement les noms des deux autres.

Ces condamnés se sont échappés à bord d'un navire anglais parti de Nouméa pour l'Australie et sont arrivés à [illegible].

Cette même nouvelle arrivait ce matin de Londres, communiquée par le gouvernement anglais à l'ambassade de [illegible].

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, en tournée au moment de l'évasion, a fait à son retour commencer une enquête rigoureuse.

La justice militaire est saisie.

Dès les premiers bruits qui s'étaient répandus, le ministre de la marine avait chargé un officier général de se rendre à la Nouvelle-Calédonie avec les pouvoirs nécessaires pour prendre les dispositions qu'un fait si grave paraît [illegible].

Le Stathouderat.

[illegible] dans le *Nord* :

Paris, 10 avril

Les orléanistes poursuivent leurs projets avec la persévérance et la patience dont ils ont déjà donné tant de preuves, mais par malheur ils se sont démasqués trop tôt.

Il suffit quelquefois d'un seul mot pour donner l'éveil à l'opinion publique et faire avorter les combinaisons les plus habiles, parce que ce mot résume à lui seul les visées et les espérances d'un parti.

Pour les d'Orléans, c'est le mot de *stathouderat* qui les a trahis.

Aujourd'hui on ne parle que du *stathouderat*, qui serait l'objet de l'ambition du duc d'Aumale et le but final du septennat.

En identifiant les d'Orléans avec cette solution à la fois anti-républicaine et anti-française, les ennemis du septennat ont fait d'une pierre deux coups ; ils ont classé les partisans du duc d'Aumale parmi les adversaires de la souveraineté nationale, ni plus ni moins que les adhérents du comte de Chambord, et rendu impossible tout rapprochement sérieux entre les républicains modérés du centre gauche et un gouvernement dont la prétendue évolution vers la « république septennale » ne serait qu'une nouvelle manière d'étrangler la république. « La France, s'écrie *la Liberté*, ne doit pas fouler aux pieds les leçons de l'histoire ; elle sait que tout *stathouder* vise à la royauté. » Ce cri d'alarme produira son effet, soyez en persuadé.

Le duc d'Aumale aura beau recevoir chez lui les syndics des corporations ouvrières et leur offrir des fonds pour créer un organe s'occupant des intérêts ouvriers, les syndics lui répondront : *Stathouderat*, et tout sera dit.

Sous ce rapport, M. Auguste Laugel a rendu au duc d'Aumale un fort mauvais service en écrivant l'article dans lequel il dresse un piédestal à Maurice de Nassau et le propose à l'imitation du prince français qui voudrait sauver la France sans rétablir immédiatement la royauté.

S'il y a une certaine analogie entre la situation actuelle de la France et celle de la Hollande à la fin du XVIe siècle, on peut être sûr que le Barneveld de nos jours, M. Thiers, ne se laisserait pas décapiter par un autre Maurice de Nassau.

On n'avait jusqu'à présent d'autre indice de la candidature éventuelle du duc d'Aumale à la présidence de la république transformée en stathoudérat que quelques mots échappés à M. Guizot et certains agissements d'amis que leur zèle rendait indiscrets et imprudents ; mais aujourd'hui c'est de Chantilly même que nous vient la lumière qui met en relief les préoccupations du prince. *Habemus confitentem* : M. Laugel, secrétaire du duc d'Aumale, consacre au stathoudérat de Maurice de Nassau, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article dont la publication coïncide trop bien avec les tendances manifestées depuis plusieurs mois par les orléanistes pour qu'il soit possible de n'y pas voir une intention réfléchie d'opposer à la conception vague et nébuleuse du septennat cette combinaison mixte qui tient le milieu entre l'Etat monarchique et l'Etat républicain, qui a précédé en Hollande l'établissement de la monarchie.

Le choix que M. Laugel a fait du second stathouder, Maurice de Nassau, pour exposer les bienfaits de ce régime bâtard que le public connaît à peine de nom, est d'ailleurs très-significatif. Il est manifeste que sa pensée dominante a été d'établir un rapprochement entre la situation dans laquelle se trouve la France aujourd'hui et les circonstances au milieu desquelles Maurice de Nassau prit le pouvoir. Il s'attache en effet à établir qu'à l'avènement du second stathouder, « la Hollande sortait meurtrie des mains d'un roi, elle avait presque toujours été en rébellion contre ses anciens maîtres; il ne fallait point lui parler d'une nouvelle royauté » ! Il ne faut pas de grands efforts pour lire entre les lignes l'analogie des situations. Voilà donc le débat sur le stathouderat ouvert, et c'est le secrétaire du duc d'Aumale qui a, suivant une expression familière, attaché le grelot.

Les Houilleurs de Glascow

On lit dans le *Journal Officiel* :

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du différend qui s'était élevé entre les maîtres de forges et les mineurs des différents districts métallurgiques d'Ecosse. Des renseignements qui nous arrivent de Glascow nous mettent en mesure de donner sur cette grève de nouveaux détails.

Le différend, depuis ces derniers jours, est entré dans une phase qui n'est pas de nature à laisser entrevoir la possibilité d'un arrangement à l'amiable.

Une réunion de délégués des mineurs des différents établissements métallurgiques s'est tenue à Glascow, le 21 mars. Après une courte discussion, il a été décidé que tous les mineurs acceptaient, en principe, la réduction de salaire de 20 p. 100. proposée par les maîtres de forges. Toutefois, trois des usines les plus importantes du pays, qui possèdent trente hauts fourneaux et emploient 5,000 ouvriers, ne seraient pas comprises dans cette mesure, et les ouvriers devraient exiger de leurs patrons les salaires actuellement existants.

Cette résolution présente un caractère particulier de gravité : il est incontestable, en effet, qu'elle a été adoptée dans le but de placer les propriétaires des trois usines qui n'ont pas été comprises dans la mesure générale, dans l'alternative de se résigner à un chômage forcé et à une ruine imminente, ou d'accepter les prétentions des mineurs en leur continuant des salaires hors de proportion avec le prix actuel des fontes.

[illegible] les mineurs espèrent que ces trois établissements métallurgiques préféreront encore accepter les conditions qui leur sont faites que de se résigner à fermer les portes de leurs ateliers et d'éteindre complètement leurs fourneaux. Ce premier avantage une fois obtenu, les mineurs agissant de la même manière vis-à-vis des autres usines des différents districts, répéteraient cette manœuvre jusqu'à ce que les salaires soient partout ramenés aux taux actuels.

Mais, pour que cette tactique réussisse, il est indispensable tout d'abord que les divers établissements métallurgiques reprennent leur activité, afin que les mineurs qui travaillent puissent soutenir leurs camarades qui continuent la grève, et en outre que les patrons et les chefs des établissements ne parviennent pas à s'entendre et ne puissent prendre, ensemble, des résolutions communes.

Rien, d'ailleurs, ne fait prévoir un semblable désaccord. Pour le moment, le travail est à peu près nul : la plupart des hauts-fourneaux sont éteints, et, à la date du 21 mars, il n'en restait que trente-quatre en feu dans toute l'Ecosse.

Les maîtres de forges ne se montrent nullement pressés de rallumer leurs fourneaux, et ils ont péremptoirement déclaré qu'ils préféraient attendre les événements et voir les choses prendre une meilleure tournure, plutôt que de recommencer un travail et des opérations que les prix actuels des salaires et la situation du marché des houilles rendraient infailliblement désastreuses.

Dans quelques jours, cette crise se dessinera d'une façon plus nette ; nous informerons nos lecteurs de la solution qui lui aura été donnée.

Carlistes et Républicains.

On écrit de Santander au *Temps* :

Pendant que mes nouveaux amis s'efforçaient de faire [illegible] plications de [illegible] moment où j'allais répondre [illegible] s'était impossible de comprendre leur façon de [illegible] carliste surgit [illegible] l'escortaient [illegible]

C'était un très-beau [illegible] Kabele, avec des [illegible] composait d'un [illegible] d'argent [illegible] misérable vareuse [illegible] ornée de superbes [illegible] d'éperons à la [illegible]

[illegible] de nous [illegible] s'arrêta devant [illegible] militaire en [illegible] l'interroger.

[illegible] les Espagnols [illegible] que j'entends [illegible] les propos qui [illegible]

« Que [illegible] colonel ; [illegible] pas, que Votre Seigneurie m'excuse, je n'en ai pas la moindre envie, soit dit sans offenser personne. Je viens simplement vous porter une lettre du général Lizarraga et vous prier de sa part de vouloir bien la faire parvenir à son adresse. Le général est tout près d'ici dans une de nos tranchées. Il a vu Votre Seigneurie dont il a été le compagnon dans l'armée, et il m'a donné l'ordre de vous remettre ce pli. »

Après avoir fait cette réponse, le messager du général factieux tira de sa poche et tendit au colonel une lettre très-volumineuse adressée aux sergents de celui des bataillons du régiment de Léon qui doit arriver à Somorrostro. »

« Voilà une singulière adresse, dit le colonel ; j'avoue que je ne sais trop que faire de ce pli. » — « Oh ! vous êtes maître d'en faire ce qu'il vous plaira, et même de l'ouvrir, bien qu'il soit cacheté. Le général suppose que vous respecterez le secret de sa missive, mais il est clair que vous avez le droit de rompre le cachet. Vous pouvez aussi l'envoyer au chef de votre brigade ou de votre division, et celui-ci l'ouvrira ou le fera remettre aux sergents. Pour moi, j'ai fait ce qu'on m'a commandé. Je vous ai remis la lettre. Le reste ne [illegible] M. le général Letona. Mais vous, qui êtes-vous, l'ami ? Vous avez été militaire ? » — « Oui, mon colonel, j'ai servi six ans dans la gendarmerie. » — « Dans la gendarmerie ?... Et vous servez aujourd'hui la faction ? » — « Oui, mon colonel, et je m'en vante. J'ai pas [illegible] listes avec mon cheval, et je suis aujourd'hui [illegible] ordres du général Lizarraga. » — « Mais on [illegible] récompensé sans doute en vous donnant [illegible] de ? » — « Oui, mon colonel, je suis sous-lieutenant de cavalerie. » — « Où sont vos galons ? » — « Oh ! je me garde bien d'en porter sur ma tunique, parce que si par hasard vous m'attrapez dans une tranchée après une bataille, j'ai un sérieux intérêt à passer pour un simple soldat. » — « Vous avez raison, dans l'autre guerre civile on épargnait les soldats, mais on fusillait les officiers. » — « C'est clair, mon colonel, et rien n'est plus logique. Du reste, j'ai pour me faire connaître chez nous le gland d'argent de mon béret. Cela suffit, et il est bien facile de s'en débarrasser au moment du danger. » — « Evidemment ; mais dites donc, sous-lieutenant, il me semble que vous n'êtes guère vêtu. On ne vous donne pas de quoi vous nipper, [illegible] que je vois. » — « Oh ! nous avons de beaux uniformes pour les jours de fête, [illegible] aurons. Vous les verrez plus tard, si nous [illegible] vainqueurs, comme j'en ai l'idée ; soit [illegible] blesser la compagnie. » — « Bien, bien, [illegible] attendant vous n'avez plus de souliers. » — « Je vous demande pardon, mon colonel, il [illegible] encore des morceaux. Quand toute ma chaussure m'aura quitté, je marcherai pieds nus, ce qui vaut mieux, du reste, parce qu'on marche plus légèrement. »

Cette réponse fit rire les soldats pendant deux bonnes minutes. — « Mais, dit un capitaine, tous vos hommes, sans doute, ne prennent pas les choses aussi gaîment que vous ! On a beau dire, la plupart de vos bataillons sont fatigués et démoralisés. » — « Oui, [illegible] la Biscaye et du Guipuscoa ; mais nous les ferons aller au feu nous autres Navarrais. Déjà le général Velasco en a fait fusiller une quarantaine le 26 du mois passé, parce qu'ils nous avaient laissé prendre une tranchée le 25 au matin. On les a fusillés là-haut, et parmi eux se trouvaient un colonel et quatre capitaines.

Voilà comment les choses se passent chez nous. Ce n'est pas comme dans l'armée, soit dit sans offenser personne. Maintenant on a envoyé des Navarrais [illegible] traîtres, et vous savez, soit dit entre nous, ce que vaut un Navarrais. Quand vos obus nous tuent six hommes dans la tranchée, il se trouve toujours six Navarrais pour remplacer les morts tout de suite. Et tenez, puisque nous causons tranquillement comme des *frères*, permettez-moi de vous dire, sans vouloir vous offenser, que vous ne nous battrez jamais. C'est une idée que j'ai, tout en vous respectant beaucoup. »

« Ah ! fit un sergent tout rouge de colère : [illegible] un jour [illegible] attendez-nous dans un terrain découvert, comme des hommes [illegible] beau courage, vraiment, de se battre ainsi derrière des parapets ! Vous êtes peut-être aussi vaillants que d'autres, mais vous n'avez jamais pris la peine de le prouver. »

« D'accord, sergent, d'accord : je vous prie de croire que, moi aussi, j'aimerais mieux me battre à corps découvert. Mais il faut être juste. Avons-nous des canons, pour lutter contre les vôtres ? Laissez-là vos canons et nous verrons alors. Mais tant que vous aurez votre artillerie s'il y a lâcheté quelque part, soit dit sans offenser personne... »

Le colonel, comprenant que la discussion allait dégénérer, jugea convenable d'intervenir en ce [illegible] demandant au bouillant Navarrais [illegible] avait *quitté* la gendarmerie, et quelle [illegible] de son enthousiasme pour don Carlos?

[illegible] étrange carliste, je me soucie de don Carlos comme d'un poil de ma barbe. Je n'ai pas plus d'estime pour lui que pour Amédée ou pour Castelar, ou pour Serrano, soit dit entre nous. Mais j'avais juré fidélité à la reine Isabelle, et quand cette dame est partie pour la France, on m'a fait jurer fidélité à la Constitution que je ne connaissais pas. Plus tard, j'ai compris que cette Constitution était une mauvaise chose, et qu'on l'avait faite pour les voleurs contre les gardes civils. Jamais je ne pourrai avaler ces droits individuels qui protègent les malhonnêtes gens. Voilà pourquoi j'ai passé aux carlistes avec mon Isabelle. Si la reine était revenue, ou si nous pouvions nous arranger avec le prince Alphonse, je planterais là don Carlos et sa clique, pourvu qu'il ne fût plus [illegible] de liberté, car c'est la liberté qui fait tout le mal. »

[illegible], dit un lieutenant, serait de faire un *convenio*; les honnêtes gens carlistes s'entendraient avec les honnêtes *alphonsistes*, et on remettrait les [illegible] point où elles auraient dû [illegible].

« Voilà, voilà ce que je voulais dire, s'écria le gendarme déserteur. Mais ceux qui gouvernent aujourd'hui ne valent rien du tout. »

Une fois lancée dans ce sens, la conversation prit un caractère tout à fait amical. Tous les officiers qui se trouvaient là étaient du parti alphonsiste. Ils avaient entendu dire que l'un des généraux carlistes, le fameux Dorregaray, avait des affinités plus ou moins fortes avec ce parti, et ils furent enchantés d'apprendre de la bouche de leur nouvel ami qu'il en était de même pour un grand nombre de factieux.

On fit ainsi de la politique réactionnaire pendant près de vingt minutes, en fumant des cigarettes. Après quoi l'aide camp de Lizarraga distribua des poignées de mains à tous ses interlocuteurs, en prenant congé d'eux avec des formules d'amitié fraternelle. Quelques instants après, nous l'aperçûmes gravissant une pente extrêmement raide, sur un grand cheval noir, et nous saluant avec son [illegible].

J'étais encore tout ahuri. « Après des scènes pareilles, dis-je, il est impossible que vos deux armées se battent comme il faut. » — « Et pourquoi cela, s'il vous plaît ? fit le colonel. En quoi ces entrevues peuvent-elles nuire au courage et au sentiment de l'honneur militaire. Je vous ai déjà dit que, le moment venu, des deux côtés tout le monde fera son devoir. Mais vous autres étrangers, vous ne pourrez jamais vous habituer au caractère spécial de nos guerres. Un Espagnol seul peut comprendre les choses d'Espagne. »

Les tarifs douaniers de l'Australie.

On lit dans l'*Economist* :

Un conflit qui mérite aussi bien l'attention des économistes et des hommes scientifiques que celle des commerçants, est sur le point d'éclater entre les deux principales colonies de l'Australie, les Nouvelles Galles du Sud et Victoria. Ces deux communautés voisines et de même origine se sont développées de diverses manières, sous des caractères bien différents. Dans les Nouvelles Galles, dont l'existence ne remonte cependant qu'à un siècle, il s'est produit, sous l'influence de l'ancienneté comparative d'éléments sociaux distincts qui datent de l'époque de la colonisation, et de grandes villes, peuplées par une classe de capitalistes oisifs, il s'est produit, disons-nous, une sorte de répugnance aristocratique à l'égard de la rude et solide vigueur de l'or de Victoria et de ses conséquences [illegible].

[illegible] climat et celle du but [illegible] développ[illegible] Gallois, dont le [illegible] maintenant accepté dans les colonies anglaises [illegible] aussi différents par leurs [illegible] leurs habitudes de leurs cousins de Victoria, que diffèrent les Anglais des Ecossais ou des Yankees.

Mais malgré ces différences, les deux colonies ont à peu près suivi la même voie pour établir leurs tarifs douaniers et faire progresser leurs idées économiques ; ce qui veut dire que l'une et l'autre ont marché directement à l'encontre de tous les systèmes que la mère-patrie considère, depuis longtemps, comme étant les plus salutaires et les plus orthodoxes en matière fiscale.

Un protectionnisme presque féroce, très-candide dans l'exposé de son but et dans la définition de ses moyens, n'a jamais cessé de régner dans les deux colonies. Mais sa force inhérente était beaucoup plus grande à Melbourne qu'à Sydney. En effet les habitants de Victoria dont l'énergie envahissante et pleine de débordement tentait les spéculations les plus aventureuses, avaient résolu de pousser le protectionnisme jusqu'à ses dernières limites, tandis que les Nouveaux Gallois, avec leur caractère lent et paresseux, leur aristocratie nonchalante et leurs prétentions métropolitaines n'avaient pas de grands motifs pour protéger avec ardeur l'industrie locale.

Dans l'une et l'autre communauté, la classe riche et éclairée était unanimement portée vers le libre-échange, et quoique battue sur ce terrain par le nombre, son opposition était formidable, le suffrage universel étant également [illegible] pays. Il paraît que dans les Nouvelles Galles, cette classe a déjà détruit la résistance des protectionnistes, Et pour des raisons qu'il est aisé de comprendre, ce fait aura une grande importance sur l'esprit des financiers politiques de Victoria.

Le gouvernement de M. Parkes qui est arrivé au pouvoir à Sydney comme un gouvernement libre-échangiste et qui a déjà pu, il y a trois mois, faire réviser les tarifs en y comprenant l'abrogation des droits calculés sur la valeur des objets importés, a été déjà renversé ; mais l'administration qui l'a remplacé n'ayant point contesté le décret d'abrogation quand elle était dans l'opposition, ne peut guère revenir sur un progrès qui a été si généralement approuvé dans la colonie, et qui a surtout procuré aux Nouveaux Gallois l'immense satisfaction de voir les politiques et les commerçants de Victoria dans un état de perplexité et d'effroi qui ne leur laisse aucune espérance.

La rivalité a été depuis longtemps grandement excitée dans les deux colonies, par des conflits d'intérêts centralisés dans cette partie des Nouvelles-Galles qui s'étend le long d[illegible] du Lachlan et du Murrumbidgee, et qu'on nomme la Petite-Rivière.

Les habitants de Victoria prétendent que quoi[illegible] toutefois été [illegible] Melbourne, et les Nouvelles Galles l'ont si bien compris qu'elles ont seulement tenté d'exclure toute compétition venant de Victoria par l'établissement de droits de frontières très-onéreux.

Après de longs débats et de grandes difficultés un arrangement est intervenu entre les deux colonies sous forme de traité par lequel Victoria, en considération du libre échange opéré sur la frontière [illegible] consenti à payer aux Nouvelles Galles un subside annuel de 6[illegible],500 livres sterling. Ce premier pas vers le progrès, qui a été accompli avec la plus grande hâte, a été occasionné par la nouvelle que le libre-échange avait été accepté sans opposition par la législature de Sydney.

Victoria a été en mesure de s'assurer le monopole du commerce de la Petite-Rivière, [illegible] en raison des barrières naturelles qui existent entre la population de cette partie du pays et le port de Melbourne, et d'autre part en raison des communications par voie ferrée qu'elle n'a cessé d'encourager, tandis que ses rivaux s'endormaient dans une tranquille et muette indifférence ; aussi la population mercantile de Melbourne en a-t-elle déjà recueilli des avantages amples.

Mais la population de la Petite-Rivière se plaint de ce que les mêmes objets importés à Melbourne sont taxés *ad valorem* de 15 à 20 p. 100, tandis que, importés à Sydney, ils entrent en toute franchise. Melbourne, cela est clair pour nous, finira par perdre sa suprématie sur les marchés de la Petite-Rivière, à moins, ce qui n'est pas probable, que le gouvernement de Victoria ne vienne à abolir les droits d'importation.

Mais cela n'est pas tout. Même sur les rives du Murray appartenant à Victoria, le négociant de Sydney aura encore des avantages sur son rival de Melbourne, à moins que le gouvernement de Victoria ne consente à rétablir la balance en exigeant des droits de frontière, comme le fit, quoique sans succès, le gouvernement des Nouvelles Galles pour combattre l'invasion commerciale du sud. Toutefois, les difficultés seront en ce cas innombrables et très-considérables.

D'un côté, la tentation sera très-grande pour les contrebandiers, et, de l'autre, la protection de frontières aussi étendues et si peu peuplées, par un corps de douaniers serait une entreprise chimérique. Mais quel que puisse être le résultat de la politique libre-échangiste dans les Nouvelles-Galles du sud, son adoption en ce pays ouvrira, [illegible] de Victoria, de [illegible] conséquences du système protectionniste auxquelles jusqu'ici ils n'ont pas pris garde assez sérieusement.

(*Economist.*)

Le premier bateau à vapeur.

— L'histoire du pauvre John Fitch, qui le premier construisit un bateau à vapeur, est celle de presque tous les inventeurs; rarement ils ont joui des honneurs et des avantages de leurs découvertes. De même que Morse ne fut pas le véritable inventeur du télégraphe, mais eut l'habileté de mettre à exécution ce qu'un autre avait découvert avant lui ; de même que le Colonel Colt n'a pas imaginé le revolver qui porte son nom; de même ce ne fut pas Fulton qui, le premier, fit naviguer un bateau par la force de la vapeur, mais l'infortuné John Fitch. On pourra donc toujours répéter le vers du poète : [illegible]

Un journal de New-York, l'*Evening Post*, en évoquant le souvenir de ce petit lac appelé *Collect*, qui s'étendait il y a cinquante ans, entre Broadway et Bowery, et dont l'emplacement est recouvert en partie par la prison des Tombs, raconte brièvement cette première expérience du bateau à vapeur qui eut lieu dans le principe de l'année 1797.

John Fitch était un horloger yankee tenant un petit magasin à Philadelphie, où, durant la guerre de l'indépendance, il fabriquait des boutons pour l'armée de Washington. Il était pauvre et affligé de troubles domestiques ; il était depuis longtemps tourmenté par l'idée de construire un *steamboat*, mais il ne put jamais obtenir du gouvernement un secours qui fut accordé vingt ans plus tard à Fulton. Il fut à l'étranger mendier les fonds que lui refusait son pays; partout il échoua, car on le regardait comme un maniaque, tant son projet paraissait chimérique. N'en avait-il pas été de même de Christophe Colomb et des grands hommes qui ont arraché quelques secrets à la nature pour le bien de l'humanité ?

Pour retourner en Amérique, il servit comme matelot sur un navire marchand. Sa confiance dans le succès de son invention était inébranlable et à l'aide de quelques centaines de dollars qu'il parvint à recueillir parmi ses amis il construisit un grossier steamboat près de la *Collect* et le lança sur ce petit lac. Le peuple s'était assemblé pour juger de l'expérience, qui d'abord ne fut pas heureuse, et Fitch, froissé des railleries de ses concitoyens, abandonna son projet, se retira dans le Kentucky, où il se suicida. Ce bateau demeura sur les bords du lac et ne fut plus qu'un objet de curiosité [illegible].

Fitch avait obtenu un bill de la législature de l'Etat, en date du 19 avril 1787, lui donnant le droit exclusif de navigation à vapeur pendant quatorze ans ; et toute personne qui pendant cette période ferait naviguer sur les eaux de l'Etat un bateau par la force du feu ou de la vapeur, serait passible d'une amende de 100 livres au profit de l'inventeur. Comment une invention de cette valeur a-t-elle été négligée pendant plus de vingt ans? Si le gouvernement avait secondé Fitch la marine américaine [illegible] avance sur la marine anglaise, et la guerre de 1812 eût pu être évitée.

Fulton construisit le *Clermont* [illegible] l'embargo était réclamé en 18[illegible], [illegible] arrêta complètement le développement de la navigation américaine. Le bateau de Fitch abandonné sur les bords de la Collect, tomba en pièces que les enfants du voisinage se disputèrent. Voici comment M. John Hutchings, qui habitait Williamsbourg décrit cette première expérience ; il parle de lui à la troisième personne:

« Dans l'été de 1797, M. Hutchings, alors un jeune enfant, assistait M. Fitch dans la manœuvre du bateau ; Robert Livingston, Robert Fulton, avec Fitch et Hutchings, firent plusieurs fois le tour du lac, et Fitch expliquait son système. Il faisait remarquer à Fulton que dans une précédente épreuve les palettes des roues éclaboussaient beaucoup trop, ce qui nuirait à la navigation sur les canaux. Personne, à ce moment, ne pensait à les couvrir.

On pensa que la vapeur était assez haute pour faire deux ou trois fois le tour du lac, puis, une nouvelle provision d'eau ayant été mise dans la chaudière, le bateau fut prêt pour un second voyage. Ce bateau grossièrement travaillé, était de la longueur de 18 pieds, une rame placée sur le derrière le dirigeait pendant que la machine était en activité. La chaudière était un vase contenant 50 litres d'eau, elle était entourée de planches resserrées par un lien en fer.

Les cylindres étaient en bois et tout le mécanisme était d'une forme primitive, [illegible] Fitch ne fut pas satisfait de son expérience, bien qu'il fût parvenu à faire six milles à l'heure et découragé faute d'appui et de ressources il abandonna son bateau.

En 1806, Charles Brown bâtit le *Clermont* pour M. Fulton. La machine fut fabriquée en Angleterre, et M. Allaire se chargea de l'ornementation. Le *Clermont* quitta le quai [illegible] Paulser's-Hook en 1807, et fit quatre ou cinq milles à l'heure. J'étais à bord avec Fulton, et je crois que c'était le même qui était avec nous sur le *Collect* en 1797.

(*Le Moniteur*).

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO [illegible]

[illegible]

Vienne, 18 avril, 9 h. 28 m. [illegible]

Obligations Roumélie...	fl.	[illegible]
id. Nouvelles...		[illegible] —
Anglo-Bank		129.—
Société de créd. aust-turq.		12.90
Banque austro-ottomane.		[illegible]
Pièce de 20 francs		[illegible]
[illegible]		[illegible]
Change sur Londres		[illegible]
Crédit anstalt		206 —
National Bank		[illegible] —
Lloyd		[illegible] —

Les valeurs en général tendent vers une amélioration.

L'Empereur est parti pour Pesth.

Vienne, 19 avril, soir.

Après les pluies de ces derniers jours, les récoltes s'annoncent très-satisfaisantes, en Hongrie.

France.

Paris, 18 avril.

Le bruit court que très probablement le général Bourbaki remplacera le général Ladmirault dans le commandement militaire de Paris.

Angleterre.

Londres, 18 avril.

Les obsèques du Dr Livingstone ont eu lieu avec une grande solennité.

Allemagne.

Berlin 18 avril.

Le Reichstag a adopté dans toute sa teneur la loi relative à l'effectif de l'armée en temps de paix.

Hollande.

La Haye, 19 avril.

Une nouvelle attaque des Atchinois a été repoussée.

Grèce.

Athènes, 17 avril, 10h., soir

A la rentrée du parlement M. Lombardos avec son parti votera contre le ministère qui se propose de provoquer un vote de confiance. On est généralement d'opinion qu'il est impossible d'éviter une nouvelle crise ministérielle.

Roumanie.

Bucharest, 19 avril.

M. Majoresco, député, a été nommé ministre de l'instruction publique.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 18 avril.

	Cl[illegible]
Dette Générale	41 3/16
Emprunt 1865	62 1/2
do 1869	50 1/8
do 1871	57 1/2
do 1872	68 3/4
Consolidés anglais	93 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 18 Avril

Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	45 35 —
	[illegible]	»	[illegible]
	Baisse	»	[illegible]
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	[illegible] —
	Après Bourse	»	— — —
[illegible]		[illegible]	[illegible] —
» de la Société de change et de valeurs		»	[illegible] —
» de la Banque de Const.		»	[illegible] —
» du Crédit Austro-Turque		»	[illegible] — —
» du Crédit Général		L.T	[illegible] —
Banque Périssi et Cossoudi		»	— — —
Tramway		»	5 80 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 34 —
Laurium		Fr	88 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	2[illegible] — —
Obligations des Chemins de fer		»	401 1/2 —
» 2e émission		»	[illegible] — —
Emprunt....	1863	»	3[illegible] — —
	1865	»	[illegible] — —
	1869...ex-coup	»	2[illegible] — —
	1872	»	68 — —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

[illegible]	P.	[illegible] —
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible] (Crémitz)	»	[illegible]
[illegible] blanc—(différence)	»	101 34
[illegible]—(différence)	»	104 —
Métallique... (d).	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 17 avril.

Panderma, paq. à vap. an. l. *Malta*, c. Goldich, div.
[illegible]
[illegible] à vap. aut. *Pilade*, c. Lup[illegible], Lagos [illegible]
[illegible] à vap. fr. *Clyde*, c. Franc[illegible] Enos, Dardanelles et Rodosto div.
[illegible] Dardanelles [illegible]
[illegible] angl. *Kedar*, c. Jones, ayant [illegible]
Alexandrie [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A [illegible]

[illegible] *Salonique*, c. [illegible]
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

[illegible] bk. ital. *Giuseppe Skiapa*, c. [illegible]
[illegible]
— bk. aut. *Marcella*, c. [illegible]
[illegible]
Bourgas, bk. ital. *Mathilde Banacore* [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

[illegible]
[illegible] *Evanghelis ria*, c. [illegible]
Trieste, br. hell. *Thalassop[illegible]*, c. Fer[illegible] div.
Marseille, br. hel. *Evangelistria*, c. [illegible]

[illegible]

TABLEAU

DES AFFECTATIONS A LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1290 (1/13 MARS 1874 A FIN FEVRIER 1875)

Publié en vertu de l'Iradé de Sa Majesté Impériale le Sultan, en date du 27 Rébiul-akhir 1283.

1re PARTIE

Interets et Amortissements des Emprunts exterieurs et de la Dette Générale pour l'exercice 1290. et revenus assignés à la Banque Imperiale Ottomane en garantie de ces Interets et de ces Amortissements.

	AFFECTATIONS						Interets et amortissements d'une annee des Emprunts exterieurs et de la Dette Generale.		
DESIGNATION DES EMPRUNTS	CONTRIBUTIONS DIVERSES ET REVENUS DE CONSTANTINOPLE	TRIBUT D'EGYPTE	IMPÔTS ET REVENUS GÉNÉRAUX	TAXES DES MOUTONS	RECETTES DES DOUANES	TOTAL	1er SEMESTRE	2e SEMESTRE	TOTAL
Emprunt 1854	— —	46.215	— —	— —	— —	46.215	13.684	32.531	46.215
Id. 1855	— —	15.725	— —	— —	38.992	54.717	37.600	17.117	54.717
Id. 1858	— —	— —	— —	— —	75.823	75.823	25.388	50.435	75.823
Id. 1860	— —	— —	— —	— —	30.384	30.384	15.193	15.191	30.384
Id. 1862	— —	— —	— —	— —	141.011	141.011	70.505	70.506	141.011
Id. 1863	— —	— —	40.000	— —	64.515	104.515	52.239	52.276	104.515
Id. 1864	10.000	— —	10.000	— —	15.202	35.202	17.615	17.587	35.202
Id. 1865	— —	— —	— —	110.186	— —	110.186	55.096	55.090	110.186
Id. 1869	— —	— —	338.749	— —	— —	338.749	169.413	169.336	338.749
Id. 1871	— —	87.797	— —	— —	— —	87.797	36.853	50.944	87.797
Dette Générale	14.000	— —	90.000	78.000	210.000	392.000	196.000	196.000	392.000
Totaux :	24.000	149.737	478.749	188.186	575.927	1.416.599	689.586	727.013	1.416.599
Affectations complémentaires	1.200	— —	20.851	9.942	13.805	45.801			
	25.200	149.737	499.603	198.128	589.732	1.462.400			

RECAPITULATION

Contributions diverses .... Bses 9.200
Revenus de Constantinople .... » 16.000
Bourses 25.200

Impôts des Vilayets .... Bses 51.276
Tribut Moldo-Valaque et Serbe. » 12.600
Dimes .... » 435.727
Bses 499.603

Douanes .... Bses 253.913
Tabac .... » 110.000
Sel .... » 165.000
Spiritueux ...... » 60.919
Bses 589.732

Interets et Amortissements des Emprunts extérieurs... Bses 1.024.599
Id. de la Dette Générale .... » 392.000
Bourses 1.416.599

2e PARTIE

Echéances des Interets et Amortissements figurant dans la première partie et Affectations afférentes à chacune d'elles.

EPOQUES AUXQUELLES LES FONDS DOIVENT ÊTRE FAITS	AFFECTATIONS — NATURE DES REVENUS	DÉTAILS	TOTAUX	ÉCHÉANCES DES COUPONS	DESIGNATION DES EMPRUNTS	DÉTAILS	TOTAUX
Remis directement d'Egypte	Tribut d'Egypte	13.684	13.684	10 Avril n.s.	1er Semestre de l'Emprunt 1854	13.684	13.684
d° d°	id	36.853	36.853	10 Avril n.s.	1er Semestre id 1871	36.853	36.853
	Recettes des douanes	15.191			1er id id 1860	15.193	
	id id	31.515			id id 1863	52.239	
	Impôts et Revenus Généraux	24.630			id id 1864	17.615	
20 Mai v.s.	Recettes des Douanes	7.602	150.744	1er Juillet n.s.	id id 1865	55.096	140.443
	Impôts et Revenus Généraux	6.242					
	Contributions div. et revenus de Cons/ple	3.500					
	Taxes des moutons	60.064					
	Recettes des Douanes	42.502					
4 Juin v.s.	id id	27.750	75.602	1er Juillet n.s.	1er Semestre de l'emprunt 1862	70.505	70.505
	id id	5.350					
	id id	105.000					
	Taxes des Moutons	39.000					
1 Juillet v.s.	Impots et Revenus Généraux	45.685	196.785	1er Juillet v.s.	1er id Dette Générale	196.000	196.000
	Contributions diverses et revenus de Cons/ple	7.100					
10 Juin v.s.	Tribut d'Egypte	7.725	37.725	1er Aout n.s.	1er Semestre de l'emprunt 1855	37.600	37.600
	Recettes des Douanes	30.000					
4 Août v.s.	id id	25.000	27.000	1er Septembre n.s.	1er Semestre id 1858	25.388	25.388
	id id	2.000					
20 Août v.s.	Impôts et Revenus Généraux	172.000	172.000	1er Octobre n.s.	1er id id 1869	169.413	169.413
Remis directement d'Egypte	Tribut d'Egypte	32 531	32.531	10 Octobre n.s.	2e id id 1854	32.531	32.531
id id	id id	50.944	50.944	10 Octobre n.s.	2e id id 1871	50.944	50.944
	Recettes des Douanes	15.191			2e id id 1860	15.191	
	id id	33.000			2e id id 1863	52.276	
	Impôts et Revenus Généraux	25.392			2e id id 1864	17.587	
19 Novembre v.s.	Recettes des Douanes	7.602	152.991	1er Janvier n.s.	2e id id 1865	55.090	140.144
	Impôts et Revenus Généraux	6.242					
	Contributions diverses et revenus de Cons/ple	5.500					
	Taxes des Moutons	60.064					
	Recettes des Douanes	42.502					
4 Décembre v.s.	id id	27.750	75.602	1er Janvier n.s.	2me Semestre de l'Emprunt 1862	70.506	70.506
	id id	5.350					
	id id	105.000					
	Taxes des Moutons	39.000					
1 Janvier v.s.	Impôts et Revenus Généraux	45.685	196.785	1er Janvier v.s.	2me Semestre Dette Générale	196.000	196.000
	Contributions diverses et revenus de Cons ple	7.400					
	Tribut d'Egypte	8.000					
19 Décembre v.s.	Recettes des Douanes	9.927	17.927	1er Février n.s.	2me Semestre de l'Emprunt 1855	17.117	17.117
	id id	3.000					
1 Février v.s.	id id	48.500	51.500	1er Mars n.s.	2me Semestre de l'Emprunt 1858	50.435	50.435
10 Février v.s.	Impôts et Revenus Généraux	173.727	173.727	1er Avril n.s.	2me id. id 1869	169.336	169.336
		1.462.400	1.462.400			1.416.599	1.416.599

(L. S.) 25 Mars / 6 Avril 1874.

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, Mardi et Mercredi 8, 9 et 10 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires à l'Administration Impériale de Tophané.

Savoir Lundi 8 avril (v. s.)

1240 ocques d'acier foudant déjà soumis ionné à 67 piastres l'ocque;

3920 ocques d'India-Rubber à 72 piastres l'ocque ;

15050 ocques de tôle de fer à 6 piastres l'ocque ;

1410 ocques de barres carrées de fer à 13 piastres l'ocque.

Mardi 9 avril (v. s.)

2050 ocques de laiton à 25 piastres l'ocque.

14946 ocques de fer blanc à 350 piastres le [illegible]

2100 paires de cornes de buffle à 25 piastres la paire.

18000 pics de toiles pour sacs à cartouches à 3 piastres le pic.

et Mercredi 10 avril (v. s.)

1300 ocques de cuir français à 25 piastres l'ocque.

13500 ocques d'étoupes à 6 1/2 piastres l'ocques.

20 pieces de toile métallique à 28 piastres le foot.

90 plaques métalliques à 28 piastres le foot.

Les personnes qui voudraient concourir à ces adjudications sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskérat le 15 avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 8 Avril (v. s.) aura lieu la vente définitive aux enchères de 200,000 ocques de son produit des moulins de la manutention Impériale, déjà soumissionné à 20 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cet achat sont invités à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Seraskérat le 15 Avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE

AVIS

Jeudi 11 avril (v. s.) auront lieu les enchères de la location de l'hôtel militaire sis à Sultan Bayazet avec tous les meubles qui s'y trouvent.

Les personnes qui voudraient concourir à ces encheres sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué accompagnées de leur garant.

Ceux qui désirent prendre connaissance du Cahier des charges de la sus dite location peuvent s'adresser au dit conseil avant même le jour fixé pour les encheres.

Seraskérat le 18 avril 1874.

INSTITUTION ANGLAISE
de Péra
353. Grand' Rue 353.

La *Direction* a l'honneur de prévenir les familles que la *rentrée* des *classes* aura lieu *Lundi* le 30 Avril.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

MM. les actionnaires sont prévenus que la prochaine Assemblée Générale aura lieu mercredi 24 juin, à l'Hôtel du chemin de fer de Cannon Street, Londres, à une heure de l'après-midi, pour entendre le rapport du Comité, recevoir les comptes finissant le 31 décembre 1873 et procéder à l'élection du Comité Général.

Conformément à l'article 29 des Statuts, l'Assemblée générale se compose des Actionnaires possédant, au moins, trente actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs actions, vingt jours au plus tard avant le 24 juin, à Constantinople, au siége de la Société ; à Londres et à Paris, aux Agences de la Banque Impériale Ottomane ; en Turquie, aux diverses succursales ou Agences de la dite Banque.

Constantinople, le 20 avril 1874.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Nous apprenons que par suite de l'augmentation du prix des fourrages et d'autres raisons administratives, la Société des Tramways a décidé d'augmenter à partir de Lundi prochain le prix du passage de Galata à Pancaldi et de le porter à piastres 3, et celui de Pancaldi-Chichli à piastre 1.

BUREAU DE TRADUCTION ET REDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

AVIS.

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS JUDICIAIRE.

En exécution d'une ordonnance rendue le 16 avril 1874, par Mr A. Lysen, Juge Commissaire de la faillite Slosse-sœurs, les créanciers admis au passif de la dite faillite sont invités à se réunir en la Chancellerie du Consulat de Belgique, le vendredi 1 mai prochain à 9 1/2 heures du matin, afin d'entendre le rapport du Curateur sur l'état de la faillite, les formalités qui ont été remplies, et pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la formation d'un concordat.

Le Curateur,
H. CORYN. Avt.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tcheshme, ayant deux gros robinets remplissant très expeditivement une Barque Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Tholasso Mehmet Ali Pacha Han, 23 à Galata

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-Kouluk,

8me ANNEE N° 89. | Rebiul-ewel 4 1291. | MARDI 21 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

Péra... Provinces... Étranger... [illegible]

[illegible]

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER

ADMINISTRATEUR
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 [illegible]
Insertions, corps du journal.......... [illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, [illegible]

Les manuscrits [illegible] pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette N° 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

Le discours prononcé par M. de Broglie à l'enterrement de M. Beulé est commenté par tous les journaux, et les feuilles devouees au vice-président du conseil y voient une sorte de panégyrique de lui-meme.

Le *Nord*, dont on connait la moderation, mais qui est cependant favorable au ministère actuel, s'exprime ainsi :

« Se laissant entrainer par la similitude de la situation occupée pendant quelques mois par le ministre decedé avec la sienne propre — M. de Broglie a succédé à M. Beulé au ministère de l'intérieur, — le vice-president du conseil a fait une oraison funèbre qui est un véritable plaidoyer *pro domo suá*.

« L'orateur a dit que « prendre le pouvoir quand on y est naturellement appelé dans des jours périlleux, c'est tout simplement ne pas reculer devant la responsabilité de ses actes et la défense de ses convictions. » Il a ajouté qu'un ministre de l'intérieur est plus exposé que tout autre aux attaques envenimees des partis ; qu'aucune de ces amertumes ne fut épargnée à M. Beulé, mais que rien ne diminua son courage, qu'il ne recula jamais devant un acte qu'il croyait utile, et que « l'appréciation des gens de bien en tiendra compte à sa mémoire. »

Ce langage est, du reste, très-clair. Il suffit de substituer un nom à un autre pour que cette harangue devienne la justification de la persistance de M. de Broglie à rester à un poste où il s'est fait tant d'ennemis.

En tout cas, les paroles prononcées par le ministre de l'interieur, sur la tombe de son predecesseur, dementent les bruits d'après lesquels il aurait eu l'intention de donner sa démission à la rentrée de l'Assemblée de Versailles. C'est bien ce que nous avons affirme.

Le soixante-dix-septième anniversaire de la naissance de M. Thiers a été très-brillamment fete.

L'illustre homme d'Etat a reçu des Adresses de plusieurs villes, une foule considerable est venue s'inscrire à l'hôtel Bragation et, de plus, il a eu de nombreuses visites.

Rien de plus merveilleux que cette vieillesse à laquelle il etait réservé de sauver son pays. Rien de plus merveilleux que ce genie qui s'irradie avec l'âge, au lieu de décliner.

La France a donc raison lorsqu'elle rend hommage à M. Thiers, car c'est le plus grand, le plus devoué, le plus patriote, le plus eminent de ses enfants.

Un article du traité de Francfort stipule que les gouvernements de France et d'Allemagne devront s'entendre pour faire cesser les inconvénients qui résultent de la juridiction diocésaine de l'archeveque de Besançon et de l'évêque de Nancy, sur les parties de leurs diocèses réunies à l'Allemagne. cet article n'a été, jusqu'ici, l'objet d'aucune décision.

Un incident récent a fait ressortir le besoin de mettre un terme à ces inconvénients qu'on semblait avoir oubliés. C'est une lettre pastorale de l'évêque de Nancy, que les curés des territoires alsaciens de son diocèse ont lue en chaire, que le gouvernement allemand a considérée comme tombant sous l'application des lois penales.

Divers journaux français, en rendant compte de ces complications, ont prétendu que le Saint-Siege, auquel cette question a dû être deferée, se refusait à toute concession. Cependant la *Gazette de Spener* dit que la curie romaine a fait savoir au gouvernement français qu'elle ne s'oppose pas, en principe, à une nouvelle délimitation des dioceses de la frontière, mais qu'elle attend, à ce sujet, des propositions positives qu'elle est toute disposée à examiner avec impartialité.

La même feuille ajoute que le gouvernement français s'occupe d'un projet de délimitation qui sera prochainement envoyé à Rome, et qu'on prevoit une solution facile.

La lutte engagée en Angleterre entre les fermiers et les ouvriers agricoles prend, parait-il, dans les comtes de l'Est une tournure inquietante ;

Des deux côtes on semble décidé à ne faire aucune concession et il est à craindre que les sages avis du *Times* et autres journaux ne soient pas bien accueillis dans les deux camps.

Le premier effet désastreux de la stagnation du travail et des mécontentements de toute nature qu'elle suscite est de précipiter l'émigration des cultivateurs vers des pays où le labeur est moins rude et les conditions materielles de la vie plus faciles.

« Ce mouvement, dit le *Daily News*, s'accentue de jour en jour et menace de prendre des proportions alarmantes pour l'avenir de ces provinces. Ces jours-ci encore la ville de Newmarket a été temoin d'une de ces manifestations devenues presque quotidiennes ; deux ou trois mille ouvriers venus des environs ont traversé la ville, sans se livrer d'ailleurs à aucun acte de violence, et se sont réunis en meeting ; un agent d'emigration pour la Nouvelle-Zelande, M. Duncan, y a prononce un discours dans lequel il a mis en opposition la vie miserable de l'ouvrier des champs en Angleterre et et l'existence fortunee du cultivateur aux colonies. L'effet de ce speech a été immense, et l'on peut prévoir qu'il aura des effets immediats. »

A la même heure les fermiers tenaient [illegible] ligne de conduite.

C'est donc la lutte à outrance avec toutes les consequences malheureuses qu'elle peut entrainer pour la Grande-Bretagne.

La question de la peine de mort vient d'être agitée dans le sein de la commission du Sénat italien, chargee d'examiner le projet du nouveau code penal.

Cinq membres se sont prononces pour l'abolition et quatre contre, parmi lesquels MM. Goda et Ferrante. Le cinquieme membre, M. Mirabelli, tout en reconnaissant l'impossibilite d'abolir, pour le moment au moins, la peine capitale, serait d'avis de la supprimer theoriquement dans le code destine à regir la péninsule, et proposerait de la maintenir pratiquement à l'aide d'une loi provisoire dont on pourrait limiter les effets aux parties de l'Italie, telles que les Romagnes, la Sicile, les Calabres, etc., où elle est encore nécessaire.

On pense que cette transaction réunira une majorité importante, non-seulement dans la commission, mais encore dans le Sénat.

LA HOUILLE EN TURQUIE (1).

Nous avons indiqué dans un precedent article le mode primitif et defectueux du transport des houilles d'Heraclee dans l'interieur des galeries, et du carreau des mines au bord de la mer. La, on doit lutter contre de nouvelles difficultes. Il n'existe pas de port. Les navires sont obliges de se tenir de cinq a huit cents metres du rivage. L'ancrage est peu sûr et les baies dans lesquelles se tiennent les bâtiments sont exposees aux vents du nord, du nord ouest et du nord-est. Aussi les sinistres sont-ils tres-frequents. La houille est transportee à bord au moyen de barques que l'on nomme dans le pays *foulikas* et qui contiennent de sept à huit tonnes. Les blocs de charbon ainsi transportes et secoues, charges et decharges plusieurs fois, se desagregent et donnent une grande quantite de menu charbon presque sans valeur dans le commerce.

Pour resumer, nous avons vu que le gisement d'Heraclee est d'une grande richesse. Le fait est demontré par les recherches qu'ont effectuees des hommes competents. Ses produits sont excellents. La diversite de leur qualite les approprie à tous les usages. L'exploitation est mauvaise. On n'observe dans la direction et la conduite des travaux aucune des regles qu'a tracees pour ces exploitations l'experience universelle. Les bois sont employes dans des conditions defectueuses. On devaste les forets environnantes. Les ouvriers ne connaissent ni l'abattage, ni le triage. Les transports dans l'interieur des galeries sont primitifs et tres-coûteux. Il en est de meme pour le transport jusqu'aux echelles d'embarquement qui multiplie les chargements et les dechargements. Cet embarquement lui-meme est entoure de difficultes pour les produits comme pour les navires qui les reçoivent.

Telle est en l'etat actuel l'exploitation des mines d'Heraclee. L'enumeration de ses defectuosites suffit pour demontrer l'urgence d'une reforme. Pour utiliser cette richesse naturelle, que doit faire le gouvernement? La premiere mesure a prendre est indiquee par les resultats memes que produit l'exploitation actuelle. Il faut se hâter de la confier à un personnel compétent. Pour diriger cette grande entreprise et pour conduire les travaux, il est indispensable que l'on ait recours à des ingenieurs, c'est-à-dire à des hommes qui presentent par leurs connaissances theoriques et par leur experience pratique toutes les garanties desirables d'une exploitation normale et economique. On doit etre guide par ces memes regles dans le choix des administrateurs. Il est vraiment extraordinaire que l'on n'ait pas encore compris parmi nous cette verite de sens commun qui consiste à ne confier une mission speciale qu'à celui qui est capable de la remplir.

Cette observation s'applique non-seulement aux travaux des mines, mais aussi à tous les travaux publics et à tous les services administratifs. Nous ne nous lasserons pas de rappeler l'exemple de la Russie qui se trouvait, il y a quelques annees à peine, dans la situation de l'empire ottoman. Des que cette puissance a reconnu la necessite d'une transformation economique, elle a fait appel à tous ceux qui pouvaient activer cette œuvre et assurer son succes. On s'est enquis non de leur nationalite mais des garanties de science et d'experience qu'ils pouvaient offrir. C'est en appliquant ce systeme methodique, simple et rationnel que la Russie a pu en fort peu de temps construire ses chemins de fer et sa flotte militaire et marchande, creuser ses ports, exploiter ses mines et ses forets, utiliser en un mot toutes les ressources de ses vastes territoires. N'y a-t-il donc pas là un enseignement? Et cet enseignement n'est-il pas corrobore par les resultats qu'ont ou que n'ont pas donnes les commissions constituees en Turquie pour l'œuvre des chemins de fer. Elles devaient faire merveilles. Malheureusement la competence des membres qui les composent n'est pas en general à la hauteur de leur bonne volonte et l'on sait où nous en sommes. Ces faits, suivant l'expression usitee, sautent aux yeux. N'auront-ils pas le pouvoir d'eclairer le gouvernement sur la nouvelle voie dans laquelle il doit chercher le progres? Il est temps, puisqu'on a decrete la reforme economique, que l'on prenne des mesures sérieuses pour son application et specialement en ce qui concerne les mines d'Heraclee la premiere condition pour obtenir une exploitation productive est de la confier à des mains capables. *(A suivre).*

(1) Voir le numéro du 18 avril.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Serkis Effendi, ex-ministre ottoman à Rome, est nommé président de la Municipalité du VIme cercle.

Le général de division Hadji Mehmed Pacha, ex-membre du Dari-Chouro, est nommé gouverneur de Medina.

Samedi dernier le Grand-Vézir a été appelé au palais de Dolma-Baghtche, où S. A. a eu l'honneur de travailler pendant plusieurs heures avec S. M. le Sultan.

On annonce le prochain retour de Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre pres la Sublime Porte. S. Exc. arrivera à Constantinople vers le 15 du mois prochain.

Le nouveau reglement auquel seront astreintes les personnes qui demandent au gouvernement l'autorisation de proceder à des fouilles et à des recherches d'antiquités, a été élaboré par le conseil d'Etat. Ce règlement ayant reçu la sanction imperiale entrera immédiatement en vigueur.

Nous en donnerons prochainement la traduction.

A la réunion qui a eu lieu dimanche à l'ambassade de France, M. Dufour, négociant de notre ville, a été nommé député de la colonie française, en remplacement de M Deveaux, démissionnaire.

Le Gouvernement Impérial vient de conférer les décorations suivantes au personnel de la Légation hellénique de Constantinople:

M. Razis, premier drogman de la Légation, est décore de l'*Osmanie*, 3me classe.

MM. C. Axelos, consul géneral, et N. Delyanni, ex-secrétaire de la Légation, actuellement attaché au ministère des affaires etrangeres à Athenes, sont decorés du *Medjidie* 3me classe ; le Médjidié 4me classe a ete conféré à M. Gennadius, deuxième secrétaire de la légation, à M. Antypas, 3me drogman de la legation, à M. Joannides, archiviste, et à M. Raphael, caissier du consulat général, et à M. A. Simos, fils du ministre de Grece à Constantinople.

Le président de la municipalité des Iles des Princes, Yorgaki effendi Panziri a éte relevé de ses fonctions, à la suite d'un desaccord qui est survenu entre les membres du Conseil Municipal, et leur president.

Par ordre supérieur, le caïmakam des Iles a operé la saisie des registres de la municipalité, afin que le gouvernement puisse verifier la comptabilite de ce cercle.

D'apres le *Djeridéi-Havadis*, cette destitution a provoqué une adresse de remerciments portant la signature de plusieurs habitants des Iles. Cette adresse a ete deposee à la Préfecture de la ville, pour être transmise à S. A. le Grand-Vézir

D'apres le *Journal Officiel* français, la valeur des vins exportés de France pour Constantinople s'est élevée à la somme de frs 3,443,000 pendant l'annee 1873.

Dans la nuit de Dimanche, vers 2 heures du matin, un commencement d'incendie a eclaté dans le quartier Hadji-Ahmed-Agha à Cassim Pacha. Heureusement que le feu a pu etre éteint avant d'avoir cause des degâts sérieux.

Ce soir mardi, representation extraordinaire au bénefice de Mme Tautin.

Encourager le public à assister à cette soiree, serait prendre une peine bien inutile, et nos exhortations auraient peu de valeur, comparées à l'attrait irrésistible d'un spectacle nouveau, et à la présence de Mme Tautin dans un des rôles les plus charmants de son repertoire.

Chacun des habitues du Théatre français voudra applaudir la vaillante artiste dans le personnage charmant de la *Perichole*. Dans cette operette se trouvent plusieurs morceaux ravissants et peu connus de notre public, *la lettre de la Perichole* est un véritable bijou, et le *final* du 1er acte est une des meilleures pages et des plus gaies que le maestro Offenbach ait ecrites.

Enfin, au moment où la troupe de M. Manasse va se séparer, il ne faut pas oublier que c'est à Mme Tautin que nous devons les dernieres bonnes représentations auxquelles il nous a été possible d'assister au Théâtre français, et les applaudissements que notre excellente chanteuse d'opérettes recueillera ce soir sauront, mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes, lui en temoigner notre reconnaissance.

Le *Hulassat-ul-Efkiar*, journal turc quotidien, qui avait eté supprimé, il y a quelques mois, par decret gouvernemental, a obtenu l'autorisation de reparaitre. Son premier numero a paru samedi dernier.

Nous avons reproduit, il y a quelques jours, un telégramme adressé de Jerusalem au *Néologos* et faisant mention d'une rixe qui avait eu lieu à Bethléem, le 9 avril, entre l'autorite et des pelerins latins revenant du Jourdain.

Cette nouvelle est confirmée par notre correspondant de Jerusalem. Voici ce qu'il nous ecrit à ce sujet, en date du 10 courant :

Selon une habitude prise depuis quelques années, le couvent latin organise, apres les fetes de Pâques, une excursion au Jourdain ; les pèlerins europeens, les pretres appartenant au couvent et quelques indigenes catholiques prennent part à ces excursions. Au retour du Jourdain, la caravane se dirige directement vers Bethleem où les pèlerins assistent à un *te Deum* chante dans la chapelle de la grotte de la Nativité.

Les pelerins etrangers etaient en grand nombre cette année, et les différentes nations catholiques y avaient envoye des representants dont le nombre atteignait environ deux cents personnes. A leur approche de Bethléem, les pretres du couvent latin, revetus de leurs habits sacerdotaux et bannieres deployees, allerent à leur rencontre et voulurent conduire le cortege à la grotte, en passant en procession par la porte de fer.

La troupe qui depuis un an tient garnison dans le temple de Bethleem, afin de prevenir toute rixe entre les diverses communautés, a fait observer au cortége que le clergé latin avait bien le droit de passer en procession par cette porte, mais dans des circonstances prevues, comme par exemple en cas de funerailles ou de mariage, mais que dans la circonstance présente le cortége devait, pour se rendre à la Grotte, passer par la porte du couvent latin, porte qui s'ouvre dans l'église.

Le cortége ne paraissant pas disposé à accepter cette observation, la garnison dût la repeter un peu plus vivement et sommer les pelerins d'obeir à cette injonction. Ceux-ci alors attaquerent la troupe, frappant les officiers et les soldats. Sur ces entrefaites arriva le mudir de Bethleem qui voulut intervenir et mettre fin à cette scène Mais il n'obtint pas un meilleur succes. Non-seulement il fut frappé et maltraite, mais encore on lui arracha les quelques rares poils qu'il porte au menton (le *mudir* est à peu pres imberbe.)

Le telégraphe a porte les details de cet evénement au gouvernement de Jerusalem, qui, à son retour, a demande télégraphiquement des instructions à la Sublime Porte.

En attendant nous croyons savoir que le consulat Français a desapprouve la conduite du clergé latin, et qu'il s'empressera de donner toute satisfaction aux autorités locales. D'ailleurs, celles-ci ont toujours montré la plus grande délicatesse dans leurs rapports avec le consul de France, dans toutes les questions relatives aux sanctuaires des Lieux-Saints.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

VI (Suite)

Mais la comtesse avait déjà repris ses sens, et un sentiment de révolte s'était fait jour en elle ; une légère rougeur colorait ses pommettes pâles et ses lèvres tremblaient comme émues de colère.

Elle écarta résolûment Daniel d'un geste vif et prompt.

— Laissez-moi ! fit-elle d'une voix sourde et impérieuse.

Et, faisant deux pas vers le lion, qui bondit en arrière en poussant un nouveau rugissement, elle arracha un gant et le jeta avec violence à travers les barreaux.

— Tiens ! tiens ! dit-elle en même temps, comme si elle eût voulu défier le fauve !... Mais ce dernier était rentré dans son calme dédaigneux. Seulement, il avait posé une de ses griffes puissantes sur le gant, et il semblait attendre qu'on vînt le prendre.

Cependant, il se passait en ce moment dans le cœur de Daniel quelque chose de bizarre et d'imprévu.

Une idée insensée avait traversé le cerveau de cet enfant, et, fou d'amour, les narines dilatées, il s'élança vers la cage, et mit le pied sur la pierre qui servait à la fois de point d'appui et d'échelle.

Mais au moment où il allait effectuer sa folle tentative, un bras vigoureux le saisit et le retint.

C'était Baradieu !

A quelques pas, près de la comtesse, se tenait le comte de Montdesert. Ils avaient entendu le cri de la jeune femme et le rugissement du lion, et ils étaient accourus...

Un regard jeté sur la cage avait suffi à Baradieu pour deviner la scène qui avait eu lieu.

Il se tourna donc aussitôt vers la comtesse, émue et tremblante, et, s'inclinant devant elle.

— Madame, dit-il d'une voix où ne perçait plus la moindre nuance d'émotion, vous ne pouvez pas retourner à Nevers avec un seul gant ; permettez-moi d'aller chercher celui qui vous manque

— Qu'allez-vous faire ? s'écria-t-elle avec [illegible]

[illegible] loquet qui fermait la porte de fer, et, avant qu'on eût pu l'en empêcher, il pénétrait dans la cage, qui presque aussitôt se refermait sur lui avec un bruit sourd.

Il y eut alors un silence terrible.

Debout, immobiles à leurs places, les trois spectateurs de cette scène inouïe, comprenant que c'était la vie d'un homme qui allait se jouer devant eux, retenaient leur respiration haletante et regardaient, muets et pâles comme des statues de la Terreur.

Cependant, le lion s'était levé lentement et s'était pris à regarder Baradieu en poussant un grognement prolongé.

Mais le marquis n'y prit pas garde.

Il avançait, et à chaque pas qu'il faisait, l'œil fixe, les lèvres contractées, la bête, émue et troublée, exécutait comme à regret, un mouvement de recul.

Cela dura vingt secondes... vingt siècles

Un signe... un mot... un rien... et c'était fait de Baradieu...

Mais il était évident que son regard n'avait rien perdu de son étrange fascination : car, à un moment, il sut relever le gant et regagner la porte à reculons...

Le lion, rendu stupide par tant d'audace, avait à peine fait un mouvement presque aussitôt réprimé...

Comme Baradieu redescendait l'échelle et présentait à Mme de Montdesert le gant qu'il venait de reprendre à la bête fauve, un domestique accourut du château et s'approcha de lui.

— Qu'y a-t-il ? demanda Baradieu

— Une personne qui désire parler à M. le marquis.

— Son nom ?

— M. le comte Leone.

Baradieu faillit pousser une exclamation, mais il se contint

— Dites à M. le comte Leone, que je suis à lui, répondit-il d'un ton bref.

Quelques minutes après, la voiture des Montdesert franchissait la grille du parc, et Baradieu rentrait dans le salon, où l'attendait le comte Leone.

VII

[illegible]

[illegible] prendre à l'improviste car malgré le billet hautain et pressant qu'il avait laissé à l'hôtel des Ducs, le marquis était loin de prévoir qu'il recevrait une réponse aussi rapide, et surtout que le comte Leone prendrait la peine de l'apporter lui-même.

Comment allait se présenter ce dernier ? Venait-il demander des explications au lieu d'en donner ? et cet empressement à se rendre au désir de Baradieu cachait-il une pensée menaçante, ou était-il la simple conséquence d'un désir de s'instruire sur un fait dont Leone ne se rendait pas compte ?

Baradieu, qui avait agi en cette affaire avec une spontanéité audacieuse ; Baradieu, que rien n'avait autorisé à tenir la conduite qu'il avait cru devoir tenir, se disait tout cela : mais il se disait aussi que peu importait le passé, que peu importaient même les sentiments dont l'inconnu allait paraître animé ; l'essentiel était de ne point perdre de temps, et il se sentait tout disposé à lui savoir gré de la promptitude avec laquelle il se rendait à son appel.

Quand le marquis entra au salon, le comte Leone était debout, l'œil tranquille, la lèvre presque souriante.

Baradieu se connaissait en hommes ; il tressaillit Puis, ayant salué Léone avec une froideur légèrement hautaine, il lui désigna un siège, sur lequel celui-ci alla prendre place avec une aisance de manières qui acheva de frapper son hôte.

Du reste, il ne lui laissa pas même le temps de la réflexion, car il commença immédiatement [illegible]

— Monsieur, dit-il d'un ton d'exquise politesse, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander un rendez-vous, et je ne vous cache pas que mon premier mouvement a été de ne pas vous répondre. Mais j'ai pensé qu'entre gentilshommes, ou si vous le préférez entre hommes destinés à vivre peut-être longtemps côte à côte dans le même pays, une explication loyale et franche était ce qui convenait le mieux.

Baradieu se redressa avec surprise.

— Vous vous fixez dans la Nièvre ? dit-il avec curiosité

— Oui, monsieur, répondit simplement [illegible]

Baradieu était un peu interdit : en connaisseur qu'il était, il n'avait pu s'empêcher d'apprécier la tenue parfaite et le ton plein [illegible]

— Monsieur, dit-il au bout d'un instant, je vous remercie d'être venu à moi dans des dispositions aussi..... bienveillantes. Cela m'encourage d'ailleurs moi-même à mettre autant de franchise que vous en montrez vous-même, et je me permettrai, si vous le voulez bien, de vous adresser une question.

— [illegible]

— Peut-être êtes-vous trop nouveau dans ce pays pour savoir que j'y suis lié par les sentiments les plus dévoués avec une des familles qui l'honorent le plus. Je n'ai pas besoin, je crois, d'en prononcer le nom : c'est ce nom d'ailleurs qui donne lieu aujourd'hui à notre entrevue ; vous le connaissez, et il vaut toujours mieux ne nommer personne.

Leone approuva du geste

— Vous ne vous étonnerez donc pas, poursuivit Baradieu, si, il y a huit jours, aux courses de Longchamp, j'ai été ému d'un étrange rapprochement, que je n'ai pas été seul à relever : d'autres l'ont remarqué comme moi, et il m'a paru qu'il ne pouvait être l'effet du simple hasard. Le nom dont je vous parlais tout à l'heure pouvait se trouver mêlé à cette affaire de la façon la plus fâcheuse. Je vous ai dit déjà le respect profond que je professe pour ce nom, et mon premier mouvement, un peu irréfléchi peut-être, a été de vous en demander compte à vous, monsieur, si toutefois vous vous reconnaissiez coupable du fait.

— Parfaitement, monsieur, dit Leone.

Baradieu, réprima un geste de dépit, et reprit :

— Tant que les choses, effet de la volonté ou du hasard, se passaient à Paris, dans un lieu public, peut-être eussé-je pu les oublier au bout de quelques jours. C'est, d'ailleurs, ce qui vous explique que j'ai laissé passer ce temps entre le jour dont je parle et ma démarche directe auprès de vous, une circonstance fortuite m'ayant empêché d'y donner suite le lendemain même. Mais, aujourd'hui que je vous retrouve, non plus à Paris, mais à Nevers, à quelques lieues à peine de la résidence de cette famille, vous reconnaîtrez vous-mêmes que le fait, un moment oublié, prend tout à coup une importance que j'hésitais à lui attribuer, et vous ne vous étonnerez donc pas si mes doutes ont pu se changer en certitude, et si je viens aujourd'hui vous demander ce qu'il y a de vrai dans mes [illegible]

Il y eut alors quelques secondes de silence, pendant lesquelles, sans se départir de son impassibilité, Leone avait ébauché un sourire d'une expression indéfinissable.

— Vous avez raison, monsieur, répondit-il d'un ton dont la courtoisie parfaite n'excluait pas une légère ironie ; à Paris j'eusse pu me contenter de vous répondre que j'habillais mes jockeys comme il me plaisait, et que je n'avais de comptes à rendre à personne ; parce qu'enfin je ne vous connais pas, et que vous ne savez pas qui je suis !...

— C'est pour cela, interrompit Baradieu avec une certaine vivacité, que je me permets de vous demander cette explication : ici, nous nous connaissons tous, monsieur ; vous l'ignorez peut-être, et je ne sache pas que la famille de Chantelys...

— Connaisse le comte Leone ? acheva le jeune homme. Hier encore, c'est possible ; mais à cette heure, c'est différent : c'est pour cela, pour cela seul que ce que j'aurais eu le droit de vous refuser à Paris, c'est-à-dire une explication nette et catégorique, je viens en ce moment vous l'apporter moi-même.

— Comment ! fit Baradieu avec étonnement

— Eh ! mon Dieu, oui, monsieur le... Vous ne vous êtes pas trompé, répliqua Leone toujours calme, mais d'un ton plus bref et empreint d'une grande volonté ; et je puis vous dire que, dans le rapprochement dont vous me faites l'honneur de me demander compte, le hasard n'est pour rien. ce qui a eu lieu a eu lieu parce que je l'ai voulu : c'est moi qui ai acheté les livrées, moi qui les ai produites, et, si j'ai agi ainsi, c'était pour affirmer le droit que j'avais de le faire.

(A suivre).

Voir le numéro du 20 avril.

ment des chemins de fer.

Cette œuvre des chemins de fer aura une réussite certaine si l'on se décide à observer les règles de prévoyance et d'économie, d'une manière d'autant plus stricte que l'entreprise du gouvernement doit lutter contre un taux d'intérêt très élevé, et si un mode vicieux d'exécution ne provoque pas un désastre au lieu de conduire à un succès. Sur ce point spécial, je me réfère à mes exposés antérieurs, et, surtout, à celui traitant la question de l'exécution des travaux en régie du gouvernement, que j'ai présenté à S. A. le grand-vézir, le 16/28 juin 1873.

Les vues développées dans la présente étude, sont celles que je n'ai cessé d'exposer, depuis cinq ans, en toute circonstance où j'ai trouvé l'occasion d'exprimer ma manière de voir.

Je demande la permission à Votre Excellence de Lui rappeler les rapports que j'ai eu l'honneur de Lui soumettre, dans les deux dernières années sur ces questions.

Des circonstances que Votre Excellence regrette certainement autant que moi, ont fait qu'aucun de mes conseils n'a pu être mis en pratique.

Je déplore surtout qu'on n'ait pas pris en considération :

1° Mes propositions concernent les mesures à adopter pour attaquer sans retard, d'une manière rationnelle, les travaux de la seconde partie du réseau, et pour éviter les calamités provenant de la non observation des délais d'achèvement fixés dans la convention de M. de Hirsch de 1872, (date de ce rapport : 26 juin 1872.)

2° Mes propositions d'éviter par un sacrifice, relativement léger, les conséquences de la stipulation du tracé de Kouleli-Bourgas et de Hermanly-Jamboli, et de reprendre le premier tracé qui offrait aussi le grand avantage de desservir de la manière la plus parfaite le mouvement de la seconde ville de l'Empire.

L'inefficacité de tous mes efforts ayant pour but le vrai et le juste, ne m'empêche pas de rester dans la voie que me

LETTRES DE ROUMANIE

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 20 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46 14
	Hausse	»	46 19
	Baisse	»	46 13
	Clôt. du midi	»	—
	Clôt. du soir	»	46 17
	Après Bourse	»	—
Actions S. Gén.		L.S	5 28
» de la Société de change et de valeurs		»	3 25
» de la Banque de Const.		»	4 20
» du Crédit Austro-Turque		»	2 —
» du Crédit Général		L.T.	7 20
Banque Verissi et Cossoudi		»	—
Tramway		»	5 40
Société Commerciale Ottomane		»	3 35
Laurium		Fr.	83
Crédit Hellénique (escompte)		»	25
Obligations des Chemins de fer		»	104
» 2e émission		»	72
Emprunt	1863	»	310
	1865	»	310
	1869 ex-coup.	»	265
	1872	»	68
	1873	»	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111 —
Pièce de 20 francs	»	87 35
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	104 34
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métalique (id.)	»	104 20

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

MARSEILLE, le 11 avril 1874.

Je vous confirme mes avis du 4 courant.

Blés.— Notre marché a été très-animé et les prix ont encore haussé. L'avance est d'environ 1,50 par charge. Le stock est très-faible et les arrivages à peu près nuls.

Voici nos cours :

Berdianska	128/123	à 46.50	disponible
Marianopoli	128/123	» 45.50	do
Irka d'Odessa	128/123	» 45.—	do
» d'Azoff	128/123	» 44.25	do
Samsoun blanc	127/122	» 42.—	do
Danube sup.	126/121	» 40.—	do
» inf.	123/118	» 38.—	do
Burgas	127/122	» 41.50	ar. mai.
Marianopoli	128/125	» 45.—	do
Berdianska	128/123	» 46.25	do
Volo dur	130/126	» 43.—	disponible
Enos tendre	125/120	» 40.—	do

Le tout, les 160 litres. Escte 1 %. Entrepôt.

Grains grossiers.— Les affaires sont toujours très-calmes, mais il y a beaucoup de fermeté dans les cours. On cote avoines du Danube 25 fcs 75 les 110 kil.— Maïs d'Odessa 21,25 les 100 kil.

Graines oléagineuses—Les sésames du Levant ont été mieux tenues cette semaine, mais les transactions sont bien peu importantes. On cite la vente de 1600 quintaux Mairs à fcs 58,50 et de 800 quintaux, Jaffa à fcs 58. Le tout disponible.

Les colzas du Danube sont cotés fcs 33 et les lins de même provenance fcs 35.50.

Laines.—Nous avons toujours beaucoup d'animation. Les prix sont très-fermes et en voie de hausse.—Notre stock faiblit très-sensiblement.

Voici nos prix :

Kassaptchi fine	142.50 à 147.50	k50
do 2me	110.— à 112.50	
Andrinople fine	170.—	les 50 kil.
do 2me	130 —	do
Angora	77.50	do
Smyrne angora	80.—	do

Cotons—Prix faibles et affaires calmes. La filature est abondamment pourvue de marchandises.

On cote :

Jumel blanc	100 à 110.—
Salonique indig.	72 1/2 75.—
do améric.	90 à 92 1/2
Souboujac	80 à 82 1/2
Tarsous	70 à 72 1/2
Pirée sup.	100

Soies et cocons. — Les ordres sont devenus très-rares, aussi constatons nous une baisse assez sensible qui s'accentuera certainement, si le calme persiste.— Voici les prix pratiqués cette semaine :

Soies : filat. Syrie	81 fcs
Cocons : Nouka jaunes	12 à 12.25
» : Japon de Nouka	10.25 10.50
» » verts Salonique	18.50 18.80

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 35 à 36 fcs et celle en caisses 39 à 40.

Suifs.—Les Russie manquent.

Sucres Raffinés.—Voici nos cours :

Les Pains nus 1er choix	75.50	les 100kil.
do 2e	75.—	Esc. 2 o/o
Pilé en quarts	77.50	
do ord. en gros colis	77.—	Entrepôt.
Pilé en quarts	78.—	
do extra en gros colis	77.50	

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

TAGANROG, 1/13 avril 1874.

La navigation est ouverte dans l'Azoff, depuis quelques jours, et la Compagnie russe a repris son service hebdomadaire entre Kertch et Taganrok.

Nous avons en rade plus de vingt steamers attendant leur chargement que la fête de Pâques a retardé de quelques jours. Il y a aussi plusieurs navires à voile. Les taux de nos frêts ont subi une réduction sensible en ce qui concerne surtout les bateaux à vapeur : ils sont côtés à sh. 47-50 la tonne, pour Royaume-Uni, tandis que le taux pour les voiliers n'est que sch. 45-46. Cette différence minime que l'on donne la préférence aux pyroscaphes d'autant plus qu'un transport rapide est nécessaire pour les seigles humides et les graines de lin. Le nolis pour la Méditerranée reste entre fr. 3,50 — 3,75 la charge.

Une certaine activité commence à se manifester sur notre marché. Les transactions ont lieu principalement sur les seigles et les graines de lin. On calcule jusqu'ici 300,000 tchetverts la quantité de céréales à expédier dans le mois courant, et les blés n'y entrent que pour un tiers environ. Il y aura encore de disponible pour le mois de mai, peut-être de 200 à 300 mille de tchetverts, selon les arrivages de l'intérieur ; puis on subira, paraît-il un chômage de deux à trois mois jusqu'à la nouvelle récolte sur laquelle se fondent d'ailleurs toutes les espérances tant de la part des producteurs que de celle des exportateurs.

Voici les prix de nos principaux articles :

Blé dur	le tch.	Rble 12—14 s qualité.
Blé tendre et ghirca	»	11—13 » »
Seigle	»	6—750 » »
Orge	»	650—715 » »
Avoine	»	4—450 » »
Graine de lin	»	12,50 » »
Suif	le poud	» 4,50—5,75

COURS DES CHANGES.

Londres 3 m.	7,20 à 7,23.
Marseille 3 m.	3,50 à 3,49.

SMYRNE, *17 avril.* Nos prévisions ne se sont guère réalisées sur l'activité éventuelle de ces derniers jours. Soit que l'essor des affaires ait pu être paralysé par suite des fêtes de la semaine, soit que les ordres d'Europe aient fait défaut, nous n'avons eu que des transactions assez peu considérables à enregistrer. Il faut toutefois faire une exception notable pour les opiums.

Cotons. Affaires très-limitées, sans changement dans la position de l'article. Les ventes de la huitaine ne se sont élevées qu'à 600 balles environ aux prix de :

Machines de choix,	p. 436-440.
Id. bons ordinaires,	p. 120-330.
Tzikriks,	p. 390
Adana,	p. 360

Au moment de la clôture, le marché est calme.

Opiums. Les transactions ont été assez importantes et, en présence de nombreux acheteurs, une hausse progressive a favorisé nos cours. Les ventes ont atteint le chiffre de 320 couffes et caisses. Les prix ont débuté à 210 pour clôturer à 230 et même 235 pour quelques couffes Carahissar et 240 pour 6 couffes Yerlis et Boghaditz.

On croit à une nouvelle hausse pour la semaine prochaine, et, étant donnée la réduction de nos existences, elle aura lieu infailliblement à la seule apparition d'un acheteur sérieux.

Alizaris. En bonne demande. Une centaine de balles Demirdjiks et Cayadjiks ont été cédées de p. 210 à 220 suivant qualité. Les bons Bakirs sont très-soutenus.

Vallonées. Par continuation fermes et en hausse. Les qualités naturelles ont été assez recherchées et ont été payées de p. 125 à 137, suivant mérite. Les *uso* Trieste, de qualité courante valent 150 p.

Les ventes comprennent environ 3,500 quintaux.

Nos autres articles n'ont donné lieu à aucune transaction.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres	130 1/4	131
France	205 1/2	206 1/2
Trieste	460	465

Les cours de nos deux premières devises ont un peu fléchi le papier étant plus abondant et la demande assez limitée. Par contre les florins ont été plus soutenus à cause des nouvelles favorables reçues de Vienne et Trieste.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise	130 1/4	1/2
Livre Turque	118 3/4	
Pièce de 20 francs	103 1/2	3/4
Medjidié		23 7/40
Bechlick	113 1/2	

(*Impartial.*)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 18 avril.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malte*, c. Goldich, div.
— paq. à vap. angl. *Haguard*, c. Rikiki, div.
Trieste, paq. à vap. aut. *Hungaria*, c. Grubissich, ayant touché Corfou et Syra div. 391 pas.
Anvers, paq. à vap. belg. *Stadt Rüssel*, c. Gavaerts, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles d.

du 19 avril.

Marseille, paq. à vap. ital. *Drepano*, c. Filiberto, ayant touché Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Messine, Piré, Salonique et Dardanelles div. march. 97 pas.
— paq. à vap. angl. *Elisa Hunting*, c. Day, ayant touché Dardanelles div.
Pandermo, paq. à paq. angl. *Malta*, c. Goldich, ayant touché Dardanelles div.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *St Oswin*, c. Beverley, ayant touché Dardanelles lest.
Newcastel, paq. à vap. norv. *Nor*, c. Svernac, ayant touché Gibraltar et Dardanelles charb.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Agricola*, c. Parker, ayant touché Callipoli lest.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Caimea*, c. Grill, ayant touché Piré, Salonique et Dardanelles div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 18 avril

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malte*, c. Goldich, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki div.
Trieste, paq. à vap. aut. *Jupiter*, c. Hesse, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Assirien*, c. Valladier, div.
Batoum, paq. à vap. rus. *Vesta*, c. Giorgevich, div.
Trébizonde, paq. à vap. aut. *Sphinx*, c. Vladiestagevich, div.
Galatz, paq. à vap. aut. *Iris*, c. Dantich, div.
Rodosto, paq. à vap. rus. *Euruxos*, c. Depastas, div.
— paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis, div.
Braïla, paq. à vap. angl. *Elisa Hunting*, c. Day, div.
Odessa, paq. à vap. norw. *Nor*, c. Svernac, div.
— paq. à vap. belg. *Stad Brussel*, c. Gavaerts, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 18 avril.

Marseille, br. ottom. *A Nicolaos*, c. Beisis, charb.
Newcastel, bk. aut. *Virgo*, c. Gladulich, charb.
Candie, br. hell. *Omonia*, c. Ioannou, carub.
Fokès, goel. ottom. *Bereket Haïr*, c. Osman, sel.
— br. ottom. *Ferdi Djehan*, c. Suleyman, sel.
Marmara, goel. ottom. *Chain bahri*, c. Rallis, pier
Stavanger, bk. norv. *Hebber*, c. Marchensen, lest.
Liverpool, bk. angl. *Excellent*, c. Shaw, lest.
Glascow, bk. angl. *Conrat*, c. Lewis, charb.
Cardif, bk. ital. *Alleanza*, c. Destefani, charb.
Fokès, br. ottom. *Tidjaret bahri*, c. Hassan, sel.
Glascow, bk. aut. *Millu*, c. Vaglato, charb.
Psara, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Papas, lest.
Marmara, goel. ottom. *Elleni*, c. Stratis, pier.
New-Port, bk. angl. *Varrion*, c. Hadgson, charb.

du 19 avril.

Marseille, br. aut. *Mirto*, c. Persich, div.
Tchayassi, br. ottom. *A. Anna*, c. Jeorgiou, charb.
Dardanelles, br. ottom. *Panagia*, c. Alexandron, p.
Andro, goel. hell. *Ecaterin*, c. Coudjoucos, cit.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 17 avril.

Palatia, br. ottom. *Taxiarhis*, c. Hristos, marbres.
Catania, sch. ottom. *Alexandros*, c. Legnos, souffre.
Palatia, br. hell. *Panelimon*, c. Mitropoulos, lest.
Couyoum-Liman, goel. ottom. *Evanguelistria*, c. Dimitriou, lest.
Idra, br. hell. *Idra*, c. Carayanis, carub.
Alexandrie, bk. angl. *Live*, c. Wood, lest.
Dardanelles, br. ottom. *Nuri bahri*, c. Xenof, pier.
Rethymo, br. hell. *Aspassia*, c. Polimeropoulos, carub.
New-York, br. norv. *Gloria*, c. Gerovanis, lest
Alexandrie, br. hell. *Dimitrios*, c. Lricsen, div.
Messine, br. rus. *Anesa*, c. Lamiros, lest.
Terre Annunziata, b. ottom. *Sofia*, c. Vriniotis, lest.
Piré, br. hell. *Omonia*, c. Dimitrios, sel.
Marseille. br. hell. *Evanguelistria*, c. Caneloyanis, d.
Swansea, br. aut. *Orion*, c. Abelando, charb.
Castellamare, br. hell. *Indipendente*, c. Silio, lest.

du 18 avril.

Odessa, br. hell. *Idra* c. Caravanis, carub.
Enos et Marseille, br. ital. *Mary*, c. Cavassa, lest.
Azoff, br. ital. *Agide*, c. Oneto, lest.
Marianople, bk. rus. *Victor Covacevich*, c. Copsich, lest.
Taganrok, br. hell. *Neos Kimon*, c. Monarhidis, lest.
Ordou, br. rus. *Achilos*, c. Georgiadis, lest.
Taganrok, bk. *Marigo*, c. Mamounis lest.
Tultza, br. hell. *Anexartitos*, c. Stemiziotis, sel.
Taganrok, bk. norv. *Hebbe*, c. Chussen, lest.
— bk. angl *Live Ock*. c. Wood, lest.
— br. hell. *Neos Iraclis*, c. Emboricos, lest.
Berdiansca, sch. aut. *Sella*, c. Barbarich, lest.
Galatz, br. hell. *Omonia* c. Ioannou, carub.
Giurgevo, br. hell. *Evanguelistria*, c. Caneloyanis, d.
Varna, bk. angl. *Excellant*, c. Ghaw, charb.
Taganrok, br. rus. *Anesa*, c. Sameros, huil.
Ibraïla, br. hell. *Omonia*, c. Castriotis, sel.
Odessa, br. hell. *Aspasoia*, c. Polimeropoulos, carub.
Berdiansca, br. hell. *Evanguelistria*, c. Petrandjas, l.
Galatz, br. hell. *Pavlos Focas*, c. Catevatis, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 15 avril.

Ital. *Enrico*, c. Schaffino, maïs, p. Falmouth.
Angl. *Backer*, c. Blinkton, seigle, Nicolaïeff p. Rotterd.
Ottom. *Yechil Canat* c. Tahir, blé, Varna p. Gonsple.

du 16 avril

Angl. *Charles Dickens*, c. Wallace, orge, Galatz pour Angleterre.
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Arcondis, blé, Bourgas p. Const.
Ital. *Carolus*, c. Muro, blé, Odessa p. Marseille.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Const.
Rus. *Elboroos*, c. Bugi div. Odessa p. Cousple.
Ital. *Enea*, c. Bianchi, blé, Bougas p. Marseille.
Rus. *Gounib*, c. Dabcevich, div. Batoum p. Consple.
Angl. *Rink Emyn*, c. Ward, maïs, Poti p. Falmouth.
Angl. *Mercator*, c. Gibb, maïs, Soulina p. Falmouth.
Ital. *Fanny Mimbelli*, c. Murcy, blé, Soulina p. Falm.
Ital. *Brasile*, c. Gheso, blé, Odessa p. Marseille.
Aut. *Mate*, c. Persich, lest, Syra p. Azoff.
Ital. *Agide*, c. Oneto, lest, Gênes p. Azoff.
Aut. *Nicolos*, c. Sirolo, maïs, Poti p. Azoff.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Jeudi 11 avril (v. s.) auront lieu les enchères de la location de l'hôtel militaire sis à Sultan Bayazet avec tous les meubles qui s'y trouvent.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué accompagnées de leur garant.

Ceux qui désirent prendre connaissance du Cahier des charges de la susdite location peuvent s'adresser au dit conseil avant même le jour fixé pour les enchères.

Séraskérat le 18 avril 1874.

BANQUE EFSTATHIADIS, CARALLI & Cie.
A BRAILA

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires aura lieu au siége de la Société le 1/13 Mai prochain pour prendre connaissance de ses opérations pendant l'année écoulée, approuver le bilan, fixer le dividende et délibérer sur les propositions qui peuvent lui être faites par les gérants. Les actionnaires qui désirent y assister doivent, conformément à l'article 12 des Statuts, déposer leurs titres à la caisse sociale 20 jours avant le 1/13 Mai, contre un récépissé qui leur sera délivré à cet effet.

Les Actionnaires résidant à Constantinople peuvent déposer leurs titres à la caisse de la Société Ottomane de Change et de Valeurs aussi 20 jours avant le sus-dit terme contre un récépissé en vertu duquel ils pourront, conformément à l'article 43 des Statuts, se faire représenter à l'Assemblée.

Braïla le 28/9 Avril 1874.

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

MM. les Actionnaires de la Banque de Constantinople sont prévenus que le coupon du dividende de l'Exercice 1873, dont la valeur a été fixée par l'Assemblée Générale du 7 avril 1874, à 48 1/8 piastres, sera payé au siége de la Banque, à partir du premier Mai prochain, cinq jours après la consignation des bordereaux.

La consignation des bordereaux numériques accompagnés des coupons pourra se faire depuis le premier Mai dans les bureaux de la Banque, Rue Zulfer N° 14, Galata, où des bordereaux en blanc se trouvent aussi à la disposition des Actionnaires.

Constantinople, le 14 avril 1874.
Le Président,
A. VLASTO.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Les bureaux de la Société des Tramways ont été transférés à Azap-Capou, vis-à-vis le vieux-pont.

Constantinople, le 7 avril 1874.

A LOUER de suite pour 6 ou 18 mois une maison confortable, sise rue de Drogomanat N° 24, composée de 10 chambres et dépendances, jardin et belle vue sur le Bosphore. On peut visiter la maison tous les jours de 12 à 3 heures.

AVIS.

A vendre Excellente Eau douce prise sur le bord de la mer, à Kourou-Tchesmé, ayant deux gros robinets remplissant très expéditivement une Banque-Citerne.

S'adresser chez M. Ernest Thalasso Mehmet Ali-Pacha Han, 23 à Galata.

MUSIQUE.

M. C. Manfré, professeur de piano et de chant, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver de l'Egypte et qu'il se propose de donner des leçons à Constantinople.

Il suffira à l'élève de n'étudier qu'une heure par jour. Le prix est fixé à 5 francs par leçon. M. Manfré consent à ne recevoir ses honoraires qu'après que ses élèves auront appris la musique.

Pour plus amples renseignements s'adresser rue Hendek, *Lulagilar-Cancelerie-Bulgar* N° 83.

AVIS.

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS JUDICIAIRE.

En exécution d'une ordonnance rendue le 16 avril 1874, par Mr A. Lysen, Juge Commissaire de la faillite Slossœurs, les créanciers admis au passif de la dite faillite sont invités à se réunir en la Chancellerie du Consulat de Belgique le vendredi 1 mai prochain à 9 1/2 heures du matin, afin d'entendre le rapport du Curateur sur l'état de la faillite, les formalités qui ont été remplies, et pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la formation d'un concordat.

Le Curateur,
H. CORYN. Av.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kalioundji-Kouluk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 8.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordelio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Le Directeur-Général
HERBERT HADMAN, E.C.

MANUFACTURE DE BILLARDS

GARANTIS 3 ANS.—[illegible] l'Exposition de Lyon [illegible]

[illegible], fabricant, Cours Bourbon, à Lyon (France)

PRIX FIXE — SUCCURSALE

GENÈVE

[illegible] ses accessoires 1er choix

550 FR.

Pris à Lyon

Billard moderne en palissandre parquet marqué, bandes en caoutchouc, *ardoise minéralisée de 1er choix et d'un calibre supérieur à tout ce qui s'est placé jusqu'à ce jour.*

GARANTIE CONTRE TOUTE RIGUEUR DE LA TEMPERATURE

Fourniture complète de tous Meubles et Jeux pour Etablissements

EN 24 HEURES ON MEUBLE UN ETABLISSEMENT

Envoi franco de prospectus sur demandes affranchies.

Compagnie Coloniale

ETABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION DES

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les CHOCOLATS de la COMPAGNIE COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix; ils sont exempts de tout mélange, de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour. Fondée spécialement dans le but de donner au Chocolat, *considéré au point de vue de l'hygiène et de la santé*, toutes les propriétés bienfaisantes dont ce précieux aliment est susceptible, la Cie COLONIALE ne fait du *bon marché qu'une question secondaire*: elle veut, avant tout, livrer aux Consommateurs des produits d'une *supériorité incontestable*.

CHOCOLAT DE SANTÉ (Le demi-kilog.)		CHOCOLAT VANILLÉ (Le demi-kilog.)		CHOCOLAT DE POCHE (Et de Voyage. La boîte de 36 petites tablettes)	
Bon ordinaire	2 fr. 50 c.	Bon ordinaire	3 fr. » c.	Surfin, la boîte	2 fr. 25 c.
Fin	3 »	Fin	3 50	Extra, la boîte	2 50
Superfin	3 50	Superfin	4 »	Extra-Superfin, la boîte	3 50
Extra	4 »	Extra	5 »		

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

THE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Succursale d'Egypte

4, RUE DE LA POSTE FRANÇAISE, ALEXANDRIE.

Directeur : ANDRÉ PAGÈS.

Agents à Constantinople pour la Turquie :

L. & A. BERTIN FRÈRES

[illegible]

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

BÉNÉDICTINE

LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Cette célèbre liqueur, si appréciée du public qu'elle figure aujourd'hui sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au repas de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart [illegible]

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle de la bouteille et plus haut ceux des sceaux et étiquettes qui recouvrent la *véritable Liqueur Bénédictine.*

Entrepôt général : A. LEGRAND aîné, à Fécamp (France). [illegible] 76, boulevard Haussmann, à PARIS.

Se trouve dans toutes les principales Maisons.

L'HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE

ET

LA BALOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE

[illegible]

LOTERIE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG DOTÉ DE 44.000 LOTS.

BIJOUTERIE ET ORFÈVRERIE, VENTE EN GROS ET EN DETAIL — GRAND DEPOT ET ASSORTIMENT DE MONTRES ET CHAINES

COMPTOIR D. KORITSCHONER

MAISON DE BANQUE & DE CHANGE.

8.— *Galata, Han Municipal.* —8.

Achat et Vente de toutes sortes de **Valeurs publiques** soit du pays, soit de l'étranger, ainsi que de Devises sur toutes les places européennes.

AVANCES SUR DÉPOT, ESCOMPTE DES PRIMES & COUPONS

T[illegible] de Bourse et effectuation [illegible]

Spécialement recommandé à la considération du public

NOUVELLES COMBINAISONS FORT AVANTAGEUSES

Cession contre paiements échelonnés à établir de gré à gré de Titre de Propriétés et de Participation au Porteur, relatif à une ou à plusieurs Obligations d'Emprunt à Primes

Composées de différents groupes avantageusement combinés

dont les originaux sont déposés au profit des Porteurs [illegible] délibération d'avance

Les amateurs sont rendus attentifs

à la Clôture Prochaine de

La 85me Loterie du Royaume de Saxe

Par le Tirage de sa 5me Classe dotée d'une richesse immense puisque dans les 20 jours successifs du 14 Avril au 2 Mai 1874, requis pour ce **tirage colossal** doivent être tirés l'un après l'autre **26.600** numéros des 86.000 en tout y concourants, avec les suivants **lots considérables** en thalers 150000, 100000, 50000, 40000, 30000, 20000, 10000, 20 à 5000 ; 45 à 2000 ; 350 à 1000 ; 575 à 400 etc. Montant total des 36,000 lots

Thalers 3.804.440 — Francs 14.266.650

Seulement **10 numeros de cette Loterie**, restent encore disponible chez le soussigné.

[illegible] avec la prénotation habituelle des de[illegible] **86° Loterie** qui [illegible] incessamment.

AUTRES TIRAGES PROCHAINS :

le **15 Avril 1874** à Vienne,

EMPRUNT DE L'ETAT AUTRICHIEN DE 1864

avec 800 lots différents de fl. 220000. 15000, etc.

Le 1er Mai 1871 à Gotha

Emprunt de la Ville de Bucharest

avec 1400 lots différents de fl. 100000. 25000. etc.

Des Obligations originales des Emprunts précités ainsi que des PROMESSES pour la chance entière dans les susdits tirages et dont les obligations originales y relatives sont visibles seulement chez le soussigné toutes les fois qu'on les demande pour se convaincre de la validité de ses opérations, on se procure à des prix les plus réduits au Comptoir D. KORITSCHONER.

TIRAGES : JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1874.

Eau et poudre Dentifrices

PERFECTIONNÉES [illegible]

J.V. BONN

Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues au point de vue du parfum et des propriétés, ils surpassent les spécialités les plus renommées.

Chez les principaux Pharmaciens, Coiffeurs et Parfumeurs.

GROS ET DETAIL

44, RUE DES PETITES-ECURIES, PARIS

VICHY

Administration : PARIS, 22, boulevard Montmartre.

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, Albuminurie.

HAUTERIVE. — Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

[illegible]

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis ; arrivée à Odessa les [illegible] arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur avec tous les ports [illegible] avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer deux fois par jour [illegible] et de l'Europe.

[illegible]

à Pétersbourg	5 jours	à Paris	9 jours.
à Moscou	4 [illegible] »	à Londres	6 »
[illegible]	4 »	à Berlin	5 »

Pour POTI.—[illegible] départ de Constantinople les dimanches matin. Touchée à Inéboli Samsoun, Kérassounde, Ordou, Trébizonde et Batoum. Service spécial entre Batoum et Poti. Arrivée à Constantinople les vendredis.

[illegible] Saint-Jean d'A[illegible], [illegible] arrivées, à Constantinople les [illegible]

Departs fréquents pour Marseille, le [illegible] et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit [illegible] envois d'argent et envois [illegible] *sous bandes pour toute l'Europe* [illegible]

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie.

Départ : Mercredi 22 Avril à 5 heures p. m. touchant Gallipoli, Dardanelles, Métélin, Smyrne, Chio et Syra.

Vapeur *Tantah*, capitaine Chersich.

NOUVELLE

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

A. et L. FRAISSINET et Cie.

SERVICE HEBDOMADAIRE

ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

Départs de Marseille chaque Jeudi.

Departs de Constantinople chaque SAMEDI, [illegible] Dardanelles, Salonique, [illegible]

[illegible] de la Compagnie, pour Civita-Vecchia, Livourne et Gênes [illegible]

[illegible] (cité Française) et à M D. Courtelli, [illegible] la Compagnie, à Carakeuy.

SIROP ET PATE

A LA CODÉINE

DE BERTHÉ

[illegible]

PARIS, 24, [illegible], PARIS

[illegible]

Ses excellents effets lui ont mérité, honneur bien rare, son insertion au Codex Officiel Français, C'EST-A-DIRE LA PLUS HAUTE DISTINCTION POSSIBLE.

Depôts : Dans toutes les pharmacies de la France et de l'Étranger.

[illegible]

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrets à Marseille et à Lyon. 1re classe fr 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque lundi à 5 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

[illegible] de la Méditerranée [illegible] l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata).

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

OUVERTURE

DE L'HOTEL GIACOMO

A PRINKIPO

M. D. Logothetti, propriétaire de l'*Hôtel de Constantinople*, à Péra, prévient le respectable public et les honorables familles que son Hotel de Prinkipo est ouvert à partir du 1er Avril. (n.s.)

On y trouvera tout le confortable voulu comme par le passé et la plus grande propreté que l'on puisse désirer.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale

Préparée au bismuth [illegible]

CH. FAY, Parfumeur

9, Rue de la Paix, Paris

Et chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa .... ogni Lunedì

Da Marsiglia etc. .... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa .... Lunedì sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia e ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

[illegible], Dardanelli, Smirne [illegible], Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

[illegible] Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

VIN

BI-DIGESTIF DE

CHASSAING

Le VIN DE CHASSAING, dont le goût est des plus agréables, contient les deux agents naturels et indispensables de la digestion

la PEPSINE et la DIASTASE.

Il est bien supérieur aux préparations de Pepsine seule, qui n'ont d'action que sur une partie des aliments (les viandes), laissant indigérée l'autre partie (les fécules), qui entrent en grande proportion dans l'alimentation.— Cette association des deux digestifs naturels a été, de la part de l'Académie de Médecine de Paris, l'objet d'un rapport des plus favorables, le 29 mars 1864.

Depuis cette époque, les Médecins ne cessent de l'ordonner contre les

DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLETES VOMISSEMENTS DISSENTERIE, DIARRHÉE AMAIGRISSEMENTS CONSOMPTION	MAUX D'ESTOMAC GASTRALGIES DYSPEPSIES CONVALESCENCES LENT^{es} PERTES DE L'APPETIT DES FO.CES

6, avenue Victoria, 6, PARIS.

Se trouve dans toutes les Pharmacies, et à Constantinople : C. DELLA-SUDDA, V. KASSAPIAN, N. et J. CANZUCK frères.

AGENCE TELEGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

USINE DE BECHIKTACH

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES ORDINAIRES ET DE LUXE

MÉDAILLE DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE

ECONOMIE DE FRAIS DE TRANSPORT, NOLIS, DOUANE, ETC., ETC.

Menuiserie — Ebénisterie — Sculptures ordinaires et d'art — Parquetterie — Carrosserie

Matériel spécial de terrassement de chemin de fer, etc., etc.

Le public est informé que l'usine fabrique, tant pour le commerce que pour le détail, à bien meilleur marché que les plus importantes fabriques d'Europe et dans d'aussi bonnes conditions de solidité et de luxe, tous les articles énumérés ci-dessous, savoir:

Menuiserie et Ebenisterie

(Bois du pays: Chêne, orme, charme, sapin, érable, noyer, loupe de noyer, etc).

(Bois Exotiques: Acajou, palissandre, teck, ébène, thuya, Bois de [illegible])

Objets d'art: Nacre, Ecaille, Ivoire, et compositions spéciales.

Armoires. Commodes. Buffets. Bibliothèques. Tables. Pose encrier. Etagères. Consoles. Galeries. Lits.

Tabourets. Guéridons. Glaces. Encadrements. Bureaux. Fournitures pour [illegible] des tapissiers. Chaises. Fouteuils. Canapés.

Divans. Toilettes. Lavabos. Psychées. [illegible] Secretaires. Porte-manteaux. Porte-statuettes. Mobilier des salles d'attente de Gare de Chemin de fer et de bureaux.

Menuiserie en bâtiment

Portes. Fenetres. Persiennes. Abat-jours. Casiers. Banquettes. Parquets ordinaires. » mosaïques. » à cleir-voie. Rampes diverses. Balustrades. Moulures diverses. Encadrements.

Chalets. Kiosques. Ornements. Decoupures diverses.

Carrosserie.

Voitures. Coupés. Omnibus. Wagonnets. Matériel de chemins de fer. » de Tramways. » de terrassements.

Chemin de fer mobile: pour terrassements de voies de chemins de fer. Exploitation agricoles. » minières.

NOTA. — Ce systeme remplace avec avantage la brouette, le tombereau, et peut s'employer pour toutes sorte de transport.

Pour toutes commandes, s'adresser aux bureaux de l'usine, rue Déré-Itchi à Bechiktach.

Typographie et Lithographie Centrales.

8me ANNEE No 90. chiul-ewel 5 1291. MERCREDI 22 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 5 » »
Insertions, corps du journal......... 15 » »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, dans les bureaux du *Journal de Rome*, via delle Colonnette No 23 ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 21 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La circulaire que M. Depeyre, ministre de la justice, a adressée aux procureurs généraux, relativement aux attaques dont le septennat est l'objet, continue à être vivement commentée de la part de tous les journaux.

Les feuilles du centre droit applaudissent à outrance à la circulaire en question, et le *Français*, organe officiel de M. de Broglie, s'écrie :

« Les mesures qui ont été prises l'ont été après délibération du conseil des ministres, c'est-à-dire avec le concours et l'adhésion des hommes considérables qui représentent la droite dans le cabinet. Et nous sommes bien assurés qu'ils ne seront pas désavoués, bien plus, qu'ils seront soutenus par leurs amis politiques. »

Le *Journal de Paris*, qui est le Moniteur renté, et en titre, des princes d'Orléans, dit de son coté :

« L'opinion craignait en entendant quelques membres de l'extreme droite discuter sur la signification et la validité de la prorogation, qu'ils n'exprimassent la pensée du parti monarchique, et que, chaque jour, on ne remit en question, parmi les conservateurs, l'existence du gouvernement. Aujourd'hui, l'opinion ne peut plus raisonnablement avoir cette crainte. »

Cet optimisme est bien outré, surtout s'il est vrai que la coalition, contre le septennat, réunit, à cette heure, *trois cent soixante-dix voix*.

Les orléanistes, qui ne conservent le septennat que pour empecher les autres partis monarchiques d'arriver au pouvoir, montrent trop de confiance dans le cas actuel. Nous n'en voulons pour preuve que l'attitude de la *Gazette de France*, dont le langage est devenu entièrement conforme à celui de l'*Union* et de l'*Univers*.

Quant à l'*Union*, malgré son communiqué, elle ne baisse pas le ton, loin de là. Elle prétend, au contraire, que le droit de raisonner subsiste et qu'un *communiqué* ne peut etre le mot final de toute discussion et elle conclut par ces mots :

« La porte reste ouverte à la monarchie et ne sera pas fermée, aussi longtemps qu'un organe royaliste sincère aura la parole. »

Nous avons parlé, à plusieurs reprises déjà, du projet de loi dont est saisi le Reichstag, sur la circulation fiduciaire des divers Etats allemands. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans le *Journal de Saint-Petersbourg* :

« En attendant qu'une loi, dont on attend la présentation pour l'automne prochain, confère à un seul établissement le droit de pourvoir à la circulation de l'empire, il s'agissait de mettre les gouvernements qui ont eux-memes du papier-monnaie en mesure de le retirer de la circulation, sans porter atteinte au principe qui veut qu'au commencement de 1876 il n'y ait plus qu'une seule espèce de papier-monnaie dans l'empire. On compte y arriver en permettant qu'une somme de 40 millions de th. ou 120 m. de marcs, soit 1 th. par tete d'habitant, reste dans la circulation à titre de monnaie d'appoint, sans etre couverte par des especes, ou plutôt en considérant comme couverture les 40 millions immobilisés dans le trésor de guerres que renferme la forteresse de Spandau. Sur le reste de 24,374,000 th., — une somme de 3,127,230 th. devra etre retirée par les gouvernements respectifs d'ici au 1er janvier 1876 et une somme de 18,247,370 th. serait laissée à titre temporaire dans la circulation et avancée aux Etats par l'administration centrale, proportionnellement au chiffre de leur population, mais à la condition d'etre retirée par eux dans un délai de quinze ans. »

Par suite de cette repartition, plusieurs Etats, ayant en circulation moins de banknotes qu'il ne leur en revient sur le pied d'un thaler par habitant, recevront de la caisse centrale une avance en quelque sorte gratuite ; d'autres, au contraire, où cette proportion est dépassée actuellement, auront à faire des sacrifices pour réduire leur émission.

La derniere seance de la Chambre des Lords, a eté presque entièrement absorbée par la communication, faite par le chancelier de l'Échiquier, des réformes qu'il se propose d'introduire dans la législation de l'enregistrement des titres de la propriété foncière.

La loi nouvelle, quand elle sera votée, apportera certainement des améliorations, mais elle ne touchera pas au fond de la question.

Par l'enregistrement, rendu nécessaire dans un délai de trois ans de ces titres de propriétés, on simplifiera le mode de transmission de la terre. On évitera des délai et des frais de recherche considérables, mais la propriété territoriale n'en restera pas moins féodalisée. Les lois de primogéniture et de substitution continueront à l'immobiliser dans quelques mains privilégiées, et à concentrer les vastes domaines ..... défendre l'accès à la classe la plus propre à la féconder, nous parlons des cultivateurs du sol qui doivent renoncer à devenir des paysans propriétaires.

La lettre que l'Empereur François-Joseph a écrite au Pape, en réponse à l'Encyclique, a été remise à Pie IX vendredi dernier par le comte Paar, ambassadeur d'Autriche près le St-Siège.

La *Liberté* dit que cette lettre est conçue dans les termes de la plus respectueuse déférence à l'égard du Saint-Père, mais que l'Empereur y déclare en meme temps qu'il est de son devoir de respecter les vœux de son gouvernement et du Reichsrath, et qu'en conséquence il donnera sa sanction aux lois confessionnelles. La lettre impériale se termine, du reste, par des paroles très-affectueuses pour le Pape.

Quant à la note du comte Andrassy, la *Nouvelle Presse libre* s'exprime ainsi à ce sujet :

« L'encyclique du 7 mars est qualifiée par le comte Andrassy d'attentatoire aux droits et prérogatives de la Couronne, et forcé le gouvernement de soumettre à une surveillance sévère les manifestations de la curie. La note constate en outre, que dans la défense de leurs droits contre les abus de l'autorité ecclésiastique une solidarité étroite relie entre elles toutes les puissances. »

LES MARINS DU COMMERCE (1).

II

La commission d'enquête instituée par le gouvernement anglais à la suite de la croisade entreprise par M. Plimsol, s'est prudemment abstenue de décider la question que nous avons posée en terminant notre précédent article, à savoir, quel était le droit du gouvernement vis-à-vis des armateurs, et s'il était permis d'imposer à ceux-ci une surveillance contraire au principe de la liberté du commerce?

La commission reconnut le mal, mais elle n'indiqua aucun remède, et préféra avouer son impuissance.

Cependant, lorsqu'il s'agit de préserver la vie humaine des dangers auxquels la rapacité de quelques individus peut l'exposer, le mot *liberté* doit etre associé au mot *devoir*.

La conscience des armateurs, où leur interet quelquefois, ne parlent pas assez haut pour les obliger à prendre les précautions les plus élémentaires, c'est au gouvernement, c'est au législateur qu'il appartient alors d'intervenir.

C'est du reste une simple imitation de ce qui se passe dans la construction des chemins de fer.

Les ponts et la voie sont soumis à des expériences qui demontrent leur solidité, leur bonne confection.

Pourquoi n'en est-il pas de même pour les navires?

A cette question, il n'est pas possible de faire une reponse justifiant les différences établies jusqu'à présent par la loi entre les sinistres maritimes et les accidents de chemin de fer, mais c'est précisément une raison pour assimiler ceux-là à ceux-ci, et pour faire peser sur la tete des armateurs une responsabilité à laquelle les compagnies de railways ne sont pas soustraites.

Le droit du législateur une fois reconnu, il nous reste à examiner dans quelles limites il convient que ce droit soit exercé, et à préciser les points sur lesquels il est demontré que l'action gouvernementale doit se faire sentir.

Il n'y a rien de mieux démontré que le danger qui résulte des chargements sur le pont. La manœuvre, la vue, la circulation meme des hommes en sont genées, et le centre de gravité de l'ensemble est déplacé par ces entassements.

Sous l'action des vents violents, ou des vagues furieuses on comprend aisément alors, que le navire, mal pondéré, s'incline sans se redresser, chavire et engloutit son équipage.

Ce fait a été reconnu par la commission anglaise, mais les armateurs anglais ont craint qu'une interdiction à ce sujet ne favorisât les navires étrangers dont les capitaines continueraient de charger sur le pont.

C'est donc ici une question de concurrence qui vient etouffer la voix de l'humanité, mais il nous semble que cette objection est loin d'avoir une grande valeur.

Les conférences internationales se sont multipliées depuis quelque temps au grand avantage des peuples qui s'y trouvaient représentés.

C'est à l'aide de ces conférences qu'on a rédigé un code de signaux, que les mesures sanitaires ont été adoptées etc., etc... La nation qui provoquerait une conférence entre les représentants des puissances maritimes, pour rechercher en commun les moyens de préserver la vie des hommes de mer, rencontrerait partout, nous le pensons, un favorable accueil, et nous aimerions à voir la Turquie prendre cette initiative ; les considérations que nous avons précédemment émises sur le rôle du Canal de Suez semblent la designer plus particulièrement dans la circonstance présente.

En attendant qu'une commission internationale vienne donner une sanction officielle aux moyens proposés pour remédier au mal présent, nous pouvons au moins faire connaitre ces moyens proposés et le plus sérieux nous parait etre offert par M. A. de Courcy qui vient de publier sur cette question un important travail.

« Je demande, dit à ce propos M. de Courcy, à introduire dans la discussion une idée neuve et qui me semble très-féconde, celle d'employer tout simplement comme moyen de protection de la vie des marins, — la douane.

« Ne serait-ce pas ennoblir singulièrement la fiscalité que de la mettre au service de l'humanité? La chose me parait facile et d'une efficacité plus certaine que toutes les interdictions, les poursuites et les amendes. Que l'on frappe, par exemple, d'un droit de douane extraordinaire tout chargement de bois de l'Amérique dont une partie aura été empilée sur le pont, il n'y aura pas autre chose à faire que de calculer le taux de droit de manière à décourager la spéculation abusive. Le capitaine ne charge sur le pont, au péril de la manœuvre et de sa vie, que pour augmenter le produit du fret. L'abus cessera de lui-meme dès qu'on aura calculé que l'excédant de droit de douane enlevera le profit de l'opération imprudente. J'ajoute que le capitaine n'y perdra rien : le taux du fret, limité à la capacité de la cale, devra s'élever. L'armateur et le chargeur rechercont aussi une économie sur l'assurance, les dangers de la navigation étant moindres. »

(*A suivre*)

(1) Voir le numéro du 20 avril 1874.

LA RECEPTION

DE L'AMBASSADEUR DU SULTAN PAR L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

On lit dans le *Moniteur de l'Empire d'Allemagne* du 28 mars 1874 :

Le 27 de ce mois, à quatre heures et demie de l'après-midi, Sa Majesté l'Empereur et Roi a daigné recevoir en audience solennelle, dans Son Palais, l'Envoyé Extraordinaire de Turquie, Aristarchi-bey, et prendre de ses mains une lettre de Sa Majesté le Sultan, par laquelle le représentant actuel de l'Empire Ottoman est accrédité en qualité d'Ambassadeur auprès du chef supreme de l'Empire Allemand. Le cérémonial de la reception fut conforme au règlement de janvier 1872. L'envoyé et sa suite effectuerent le trajet jusqu'au Palais Royal dans trois voitures de gala de la cour, suivies de la voiture de l'Envoyé. Le chambellan royal et premier maître des cérémonies, Cuno, Baron de Sedlitz et Neukirch, avait été chargé de prendre l'Envoyé. L'envoyé se trouvait dans la seconde voiture, ayant en face de lui le Baron de Sedlitz.

Arrivé au palais royal, l'envoyé, attendu dans le vestibule, en bas du perron, par le maréchal de la cour, comte Perponcher, et par le vice grand maître des cérémonies, de Röder, fut conduit par eux à l'escalier qui mène à la salle d'audience. Sur le palier, le premier grand maréchal de la cour et de la maison impériale, comte de Pückler, et le premier grand maître des ceremonies, comte de Stillfried, recurent l'envoyé et le conduisirent, ainsi que sa suite, à travers la salle dite «Stücksaal», jusqu'à la salle voisine, dite «Malachitzimmer», où se trouvait déjà le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, ministre de Bülow, l'adjudant général de service, comte de Goltz, et les aides de camp de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

Lorsque Sa Majesté l'Empereur et Roi eut été averti, par l'aide de camp de service de l'arrivée de l'Envoyé, les portes de la salle d'audience furent ouvertes, et le premier grand Maître des cérémonies introduisit auprès de Sa Majesté l'Envoyé accompagné du secrétaire d'Etat M. de Bülow. Les portes de la salle d'audience, où ne resterent que le secrétaire d'Etat, Monsieur de Bülow, et le premier grand Maître des cérémonies, furent ensuite fermées.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, qui portait l'uniforme du 1er régiment à pied de la Garde, le cordon vert de l'Osmanié, ainsi que le Médjidié, reçut, debout et la tête découverte l'Envoyé, qui portait la Grand'Croix de l'*Aigle Rouge*.

L'Envoyé adressa une courte allocution et remit ses lettres de créance à Sa Majesté qui les donna ensuite au secrétaire d'Etat, M. de Bülow. Sa Majesté daigna répondre dans des termes on ne peut plus gracieux à cette allocution.

A la fin de l'audience Sa Majesté voulut bien permettre que l'ambassadeur Lui présentât sa suite et les deux officiers ottomans en mission ici. Le premier grand maître des cérémonies les introduisit alors par la porte de la salle d'audience.

Cette présentation terminée, l'ambassadeur et sa suite se retirerent par la porte, qui avait été de nouveau tout à fait ouverte. Dans la salle dite « Stücksaal » attendait l'ambassadeur, le premier grand maître de la cour et les cavaliers de Sa Majesté l'Impératrice et Reine, laquelle le reçut aussitôt avec le cérémonial d'usage.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

M. Moretti, ex-vice-consul de Turquie à Zantes a été réintégré dans les mêmes fonctions.

Abdoul-Rahman effendi, directeur de la Douane d'Alexandrette, a été nommé en la meme qualité à Yanina et élevé au grade de *Salissé* 3me classe.

Riza effendi, directeur de la Douane de Smyrne, a été nommé en la meme qualité à Scutari d'Albanie et élevé au rang de *Salissé* 3me classe.

Miguirditch effendi Abro, chancelier du consulat général de Turquie à Malte, vient d'être nommé en la même qualité à Raguse.

D'après de nouvelles dépêches arrivées hier seulement, le Prince de Serbie ne quittera sa capitale que le 29 avril au lieu du 26 courant, ainsi qu'on l'avait annoncé antérieurement.

S. A. S. ne sera ainsi à Roustchouk que le 1er mai, où une brillante réception lui est réservée. Le meme jour, le prince se rendra à Varna où il s'embarquera à bord du yacht impérial *Izzeddin* qui a été mis à la disposition de S. A.

Le prince sera reçu à Varna par Edhem bey, colonel de l'Etat-major, attaché à la personne de S. A. et par M. Christich.

Après la conférence qu'il a eue lundi, avec le ministre des affaires étrangères, dans le conak de Son Excellence, le général Ignatieff s'est rendu à la Sublime Porte et s'est entretenu longuement avec le Grand-Vézir.

M. Eichmann a également eu le meme jour une entrevue avec Son Altesse.

Le patriarche œcuménique accompagné d'une nombreuse suite est allé dimanche dernier rendre au général Ignatieff, ambassadeur de Russie, ainsi qu'à M. Christich, représentant de la Serbie et au général prince Ghica, agent de Roumanie, la visite que L.L. EExc. avaient faite à Sa Sainteté à l'occasion des fetes de Pâques.

M. Simos, ministre de Grece, habitant Arnaoutkeuy, S. S. a dû remettre à un autre jour sa visite à S. Exc.

L'administration générale des Contributions indirectes, voulant prévenir certaines irrégularités qui se produisent dans l'importation des objets destinés à l'usage personnel des agents étrangers en Turquie, vient de décider que dorénavant ces objets, pour jouir de l'exemption douanière que les règlements en vigueur leur assurent, devront porter la designation expresse des destinataires, et que le connaissement devra etre fait en leur nom. Les objets ou effets qui seraient reclamés par les agents étrangers comme destinés à leur propre usage, mais qui seraient adressés à une tierse personne, seront considérés comme articles de commerce et par conséquent assujettis au payement des droits de douane.

Le ministère des affaires etrangeres a porté cette mesure à la connaissance des chefs des missions étrangères.

La commission mixte arméno-catholique a discuté, comme on sait, dans les

---

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

VII. (Suite.)

Le droit ? répéta Baradieu stupéfait.

— Eh! sans doute, continua Leone avec une pointe d'enjouement... et vous qui êtes de vieille noblesse, monsieur le marquis, vous ne me ferez pas ce tort d'avoir abandonné un des usages charmants d'autrefois, en faisant porter à mes gens les couleurs de la dame de mes pensées...

— Que voulez-vous dire? dit Baradieu en bondissant.

— La verité! repondit Leone.

— Vous aimez Mlle de Chantelys?

— Oui, monsieur le marquis.

— Mais je rêve! vous n'avez pas dit cela... c'est impossible.

Et Baradieu, terrible de colère et d'indignation contenues, fit deux pas vers le jeune homme.

Mais ce dernier demeura immobile : pas une ligne de ses traits ne parut s'émouvoir : il se croisa les bras et toisa Baradieu avec hauteur ; et les regards des deux hommes se croisèrent comme deux lames d'epée.

— Et j'ajouterai, acheva Leone, que ce matin j'ai eu l'honneur de demander sa main à M. le comte de Chantelys.

Baradieu étouffa un cri et recula.

Cette nouvelle déclaration venait de lui porter un coup inattendu. Le sang se glaça un instant dans son cerveau. Mais il dompta bientôt cette impression douloureuse, et, passant la main sur son front :

— Vous? répéta-t-il en s'avançant de nouveau vers le jeune homme ; vous? vous avez demandé...

— Moi-même.

— Vous l'avez demandé peut-etre! peut-être avez vous poussé jusque-là votre prétention ; mais le comte ! le comte de Chantelys !...

— Le comte a été charmant, et cette main que je lui demandais, il me l'a accordée.

Baradieu demeura un instant muet et un éblouissement passa devant ses yeux.

— Ah! vous m'expliquerez, s'écria-t-il d'une voix vibrante, vous m'expliquerez ce mystere ; vous me rendrez compte des paroles que vous venez de prononcer, ou je...

— Peut-être! fit Leone avec une indifférence railleuse.

— Un secret que je saurai ! un secret que vous me direz! fit Baradieu, qui marcha sur Leone.

Mais celui-ci remua la tête en signe de refus.

— Vous allez trop loin, monsieur, dit-il d'un ton glacé et résolu. Vous pouvez conserver le droit de m'interroger ; mais quant à moi, ici s'arrête ma volonté de répondre.

— Prenez garde!

— Je n'ai à prendre garde à rien, répliqua Leone avec hauteur. Vous savez où je demeure, je vous ai prouvé qu'on me trouve facilement, et je suis ici chez vous.

Baradieu s'arrêta : tant d'assurance jointe à tant d'audace, tant d'effronterie jointe à tant de politesse, le déconcerta.

Les dernieres mots de Leone le rappelèrent à la réalité.

— Vous avez raison, monsieur, dit-il. Je suis chez moi, et je perdais ...

Leone, debout, salua et se dirigea, sans ajouter un mot, vers la porte, suivi de Baradieu.

Arrivé au seuil, comme Leone se retournait...

— Monsieur, dit Baradieu, qui avait recouvré tout son sang-froid, vous avez été scrupuleusement vrai, n'est-ce pas?

— Oh! monsieur! dit Leone d'un ton de reproche. Il y aurait pour vous un moyen bien simple de vous en assurer, ce serait de le demander aux personnes à qui vous avez intérêt à le faire.

Et, saluant une derniere fois, il s'éloigna.

Baradieu entendit le bruit de son pas, régulier et calme, faire crier le sable du jardin. Un instant il eut l'idée de s'élancer sur ses traces, de saisir cet homme à la gorge, de l'obliger, par une sanglante injure, à jouer sa vie contre la sienne... Mais il s'arrêta, prit sa tête dans ses mains, réfléchit quelques instants, et descendant dans la cour :

— Un cheval! cria-t-il au premier valet qu'il rencontra, un cheval à l'instant!

Dix minutes après, un cheval ... Baradieu ... de Chantelys.

VIII.

Le comte Leone avait dit vrai.

Moins de deux heures avant son entrevue avec Baradieu, il se trouvait à Chantelys, ainsi d'ailleurs que le propriétaire de l'hôtel des Dues l'avait annoncé au marquis.

Mais ce que le comte Leone avait cru devoir taire à Baradieu, c'étaient les détails de sa visite à Chantelys, et nous allons tâcher d'y suppléer.

Le comte Leone s'était rendu à Chantelys, distant de Nevers de quelques kilomètres à peine, en simple promeneur, à pied, sans se ...

Arrivé au château, il demanda M. le comte de Chantelys, lui fit passer sa carte et cinq minutes après il était introduit.

Le comte, debout, l'attendait, et le visiteur put lire aisément sur son visage l'expression d'une vive surprise ou plutôt d'une curiosité profonde.

On échangea d'abord quelques saluts cérémonieux ; puis M. de Chantelys prit la parole :

— Pardon, monsieur, dit-il, mais en recevant votre carte tout à l'heure j'ai cherché vainement dans mes souvenirs, et je ne me suis pas rappelé avoir eu jusqu'ici l'honneur de vous rencontrer.

— C'est-à-dire que mon nom vous est complètement inconnu, répliqua le jeune homme en souriant. Cela est assez naturel...

— Comment?

— Ce nom n'est pas le mien, repondit Leone.

— Pas le vôtre? que voulez-vous dire?...

Et l'étrangeté de ce début amena un pli sur le front de M. de Chantelys.

Leone l'observait et ne perdait rien de ce qui pouvait le guider dans l'entretien qu'il avait sollicité...

— Si vous voulez bien, monsieur le comte, répondit-il d'un ton assuré, m'accorder quelques instants, ce qui vous semble étrange en ce moment ne tardera pas à vous paraître tout à fait naturel : ce nom et ce titre de comte Leone, bien que parfaitement acquis, ne sont, en effet, qu'un déguisement ou plutôt une nécessité.

M. de Chantelys fit un mouvement, comme s'il entrevoyait on ne sait quel mystère dans ces derniers mots.

L'inconnu reprit aussitôt :

— Je suis, pour ainsi dire, un enfant trouvé, monsieur le comte : des étrangers m'ont élevé dès mon enfance et m'ont entouré de toutes les attentions que j'en pouvais attendre ; mais, si zélés qu'aient été ces soins, rien ne remplace l'affection maternelle et les conseils d'un père. Si donc dans le cours de la brève conversation que j'ai l'honneur d'avoir avec vous il m'échappait un mot, un terme, une expression qui choquent certaines habitudes, je vous prie instamment de vouloir bien les mettre sur le compte des circonstances qui ne m'ont pas permis de recevoir toute l'éducation que leur réservait ma naissance.

— Je vous écoute, monsieur, repondit le comte, bien que, je l'avoue, je voie de moins en moins où vous voulez en venir.

— Monsieur, reprit simplement Leone, j'ai vingt-cinq ans.

Le comte de Chantelys eut un tressaillement.

Si imperceptible qu'il fût, il n'échappa pas à Leone qui poursuivit :

— A l'âge de quatre ans j'ai ete enlevé violemment à ma famille.

— Enlevé? répéta le comte qui pâlit.

— Oui, monsieur le comte, reprit le jeune homme ; enlevé! Pendant les vingt ans qui se sont écoulés entre cet evenement et le jour où nous sommes, j'ai beaucoup voyagé, j'ai même été longtemps absent de France ; j'ai vécu inconscient de moi-même, sans me douter le moins du monde des intentions qui pouvaient avoir sur moi les auteurs de cet enlèvement, mais aussi sans cesser de songer un instant à cette famille inconnue, dont le souvenir se perdait pour moi dans les teintes vagues du passé.

M. de Chantelys se redressa avec effort.

— Excusez-moi, monsieur, dit-il : je cherche quel rapport peut exister entre le but de votre visite et ce récit tout personnel.

— Vous ne tarderez pas à le savoir, reprit le jeune homme ; et peut-être même, quand je vous aurai brièvement dit certaines circonstances de cet evénement, d'où tout mon sort devait dépendre, peut-être même consentirez-vous à m'aider de vos souvenirs.

— Moi, monsieur?

Et M. de Chantelys se leva à demi... en proie à une stupéfaction.

Quant au jeune homme, il ne s'aperçut pas, ou ne voulut pas s'apercevoir de l'effet qu'il produisait ; et, lentement, froidement, il reprit, le regard fixé au parquet, comme s'il interrogeait les dernieres profondeurs de sa mémoire :

— C'était un soir d'automne, dit-il : je me rappelle une maison immense, un château qui n'avait point les splendeurs de celui-ci, monsieur le comte... un grand jardin clos de murs, au fond duquel, entraîné par l'ardeur du jeu, je m'étais un peu perdu. J'arrivai sans m'en douter, jouant et courant toujours, jusqu'à une petite porte donnant sur une route et que j'avais déjà remarquée tout petit. Cette porte ne s'ouvrait jamais... Je la vois encore, monsieur le comte, je pourrais vous la decrire...

M. de Chantelys fit un geste rapide.

— Continuez, monsieur, dit-il.

— Arrivé à cette porte, poursuivit le jeune homme, je m'arrêtai. La nuit commençait à tomber... Je compris que j'étais seul et j'eus peur. J'étais fort loin du château, et je craignais d'y retourner sans être accompagné ; cependant, je m'orientai, et j'allais reprendre ma route, quand un bruit de branches remuées à quelques pas de moi me glaça... Quelqu'un était là, m'avait suivi et m'épiait, attendant le moment favorable... Au même instant, un coup de sifflet retentit ; cette porte, condamnée, rouillée, s'ouvrit tout à coup, et je me sentis emporter dans les bras d'un homme qui comprimait mes lèvres de sa main de fer... Quelques secondes plus tard, j'étais déposé dans une voiture qui partait au galop de deux chevaux.

Ce sont là de ces evenements qui semblèrent appartenir à des epoques bien éloignées de notre civilisation... et pourtant... rien n'est plus authentique que le récit que je viens de vous faire.

— Oui... en effet, murmura M. de Chantelys ; et certains détails même de cette aventure m'ont, je ne le cache pas, particulièrement frappé.

— Vous voyez...

(*A suivre*).

Voir le numéro du 21 avril.

jour un Rubinstein, un Joachim, un Bülow ou un Liszt?....

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du n° 40 (4 avril 1874).

La traite des esclaves sur le Nil Blanc, par Sir Samuel W. Baker. — La vallée des Tropiques au Brésil, par M. L. Agassiz. — La métallurgie de l'avenir, par M. Jordan. — La morphologie des infusoires, par M. Haeckel. — Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande; Sociétés : géologique de Londres et de biologie de Paris; Académie des sciences de Paris. — Éléments de géologie et de paléontologie, par M. Contejean. — Chronique scientifique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

LE CANAL DE SUEZ.

On lit dans l'*Economiste Français* :

Depuis quatre ans et demi, le canal de Suez est ouvert à la navigation. Cette œuvre tant contestée, l'objet de critiques si vives et d'attaques si passionnées, a tenu, au point de vue économique, tout ce que les esprits progressifs et raisonnables en pouvaient attendre. Une notable partie du commerce de l'Europe et de l'Asie a quitté la vieille route du Cap et a pris cette voie nouvelle. Le changement des routes commerciales ne s'accomplit pas en un jour; il y a des intérêts engagés qui restent dans l'ancienne ornière; dans le cas présent, il y avait plusieurs obstacles particuliers au développement rapide et constant du trafic du canal : il fallait transformer le matériel naval, construire des vapeurs au lieu de voiliers; la cherté de la houille et du fer est survenue, les tarifs ont été remaniés. Néanmoins, le transit a progressé.

L'année 1870 a vu passer 486 navires, jaugeant 435,000 tonnes; en 1871, le nombre des navires a été de 765 et celui de tonnes s'est élevé à 761,000; en 1872, on a compté 1,082 navires jaugeant environ 1,160,000 tonnes, d'après le mode de jaugeage officiel net (1); en 1873, 1,173 navires ont transité, ayant 1,380,000 tonnes de tonnage officiel net; enfin les trois premiers mois de 1874, quoique présentant un nombre de navires légèrement moindre que les mois correspondants de 1873, offrent une augmentation de 12 0/0 environ sur le tonnage. Ces chiffres démontrent que le canal de Suez a produit une véritable révolution dans le commerce de l'Europe avec l'Orient. Il serait évidemment téméraire de croire que la vieille route du Cap sera complétement abandonnée à bref délai; mais dès à présent, on peut être assuré qu'elle deviendra de moins en moins fréquentée.

Ce ne sont plus seulement le coton, le café, la soie, le thé qui servent de cargaison aux steamers prenant la route du canal; d'autres matières de moindre et même de faible valeur nous arrivent aussi par cette voie; en jetant les yeux sur les listes des vapeurs ayant effectué le passage dans le dernier mois, on en découvre un grand nombre chargés de riz; il n'est pas jusqu'au jute qui ne commence à prendre cette route. D'un autre côté, à l'aller, les steamers du canal transportent de la houille à Aden, à Bombay et jusqu'à Zanzibar; les vapeurs italiens même importent du sel dans l'Inde.

Sur un point, cependant, les auteurs du canal de Suez se sont trompés. On aimait à croire en France que l'ouverture de cette route plus brève donnerait à Marseille un trafic considérable, et ferait de la France le pays de transit par excellence. Il n'en a rien été. Le pavillon français n'occupe qu'un rang très-secondaire dans la décomposition par nations de la flotte qui traverse le canal; en 1872, sur 1,082 navires qui ont passé par l'isthme, il y en avait 761 anglais, soit plus des deux tiers, 80 français seulement, 66 italiens, 61 autrichiens, 33 ottomans, 16 allemands, 13 néerlandais, 10 portugais, 10 russes et les autres de nationalités diverses. Ainsi, on voit que nous ne représentons guère qu'un dixième de la flotte qui passe par le canal. Encore devons-nous dire que presque les seuls vaisseaux français qui usent de cette voie sont ceux d'une compagnie subventionnée, les Messageries maritimes, ou bien encore les navires de l'Etat qui vont en Cochinchine, dans nos possessions de l'Océanie, ou qui font partie des escadres de la Chine et du Japon.

Un fait plus triste encore à constater c'est que, bien loin de croître, notre part proportionnelle dans le mouvement maritime du canal de Suez diminue chaque année. En 1870, notre pavillon y était représenté par 75 navires sur 486, et par 84,000 tonnes sur 435,000. C'était à peu près 20 0/0; en 1871, nous avions 66 navires sur 765 et 89,000 tonnes sur 761,000; ce n'était plus que 12 0/0; en avril 1874, sur 100 navires qui ont traversé l'isthme on n'en découvre que 5 français, et sur 181,000 tonnes, il n'y en a que 16,000 françaises : nous ne comptons plus que pour 9 0/0 environ dans la flotte du canal.

C'est ainsi que l'espérance que l'on fondait en France sur l'isthme de Suez pour relever notre marine s'est trouvée complétement déçue. Une autre déception encore est venue frapper les fondateurs de cette colossale entreprise, si utile au commerce du monde. Cette œuvre immense, qui a obtenu un si prompt succès économique, ne s'est pas montrée jusqu'ici rémunératrice pour ceux qui ont si généreusement consacré leurs capitaux. Pendant plusieurs années les actionnaires n'ont reçu ni dividendes, ni intérêts; c'est à peine si, depuis un an, il leur est fait quelques maigres distributions de bénéfices à intervalles irréguliers. Encore se trouvent-ils en présence de projets de tarifs, que l'on s'efforce de faire adopter par la Porte, et qui réduiraient singulièrement la rémunération des actions dans le présent et dans l'avenir. Ainsi, la France qui a creusé ce canal à tant de frais, avec une persévérance si méritoire, au milieu des railleries du monde et des obstacles qu'on lui suscitait de toutes parts, est le seul pays qui ait perdu dans cette grande œuvre, n'en ayant tiré qu'un médiocre parti pour son commerce et n'obtenant pas la rémunération des capitaux qu'elle y a engagés.

L'isthme de Suez a été creusé au moyen de la souscription de 400,000 actions de 500 francs, de 333,000 obligations émises à 300 fr., de 120,000 délégations émises à 270 fr., et de 120,000 bons trentenaires émis à 100 fr. Si l'on additionne toutes ces sommes, on arrive au chiffre de 344 millions de francs, dont 200 millions d'actions, 100 millions d'obligations, 32 millions et 1/2 de délégations et 12 millions de bons trentenaires. A l'exception de 176,000 actions souscrites par le gouvernement égyptien, on peut dire que tous les autres titres, à très-peu d'exception près, appartiennent à des Français : c'est donc 256 millions de francs environ que la France a employés à construire le canal de Suez, sans y être aidée par personne autre que le gouvernement égyptien. Parmi ces 256 millions de francs de capital ainsi dépensé, une partie, celle qui est représentée par les obligations et les bons trentenaires, reçoit à présent une rémunération régulière : il est dû, au contraire, aux actions et aux délégations 30 millions de coupons arriérés et le paiement régulier des coupons courants n'est pas encore complétement assuré par les recettes actuelles.

C'est là une situation pénible et qui menace de s'aggraver par l'intervention diplomatique de puissances qui veulent profiter autant que possible du canal et qui se soucient peu de ses fondateurs. On sait quels longs débats se sont élevés en France sur les tarifs actuels de la compagnie de Suez et sur l'interprétation de l'acte de concession qui fait la charte de cette compagnie. Il s'agissait de savoir si le « droit maximum de 10 francs par tonne de capacité », stipulé par l'acte de concession, devrait s'appliquer à la tonne de capacité *réelle* ou à la tonne de capacité *officielle* qui lui est inférieure d'un tiers. Les tribunaux français ont tranché la question dans le sens le plus large, et ont donné raison à la Compagnie de Suez en lui permettant de percevoir son droit de péage sur la tonne de capacité réelle. Mais les puissances dont les flottes traversent le canal se sont réunies au nombre de huit ou dix, et ont obtenu du Sultan qu'il convoquât à Constantinople une conférence internationale pour décider cette question. C'est sur ce point que nous allons présenter quelques observations, parce que la décision prise est de nature, non-seulement à nuire à des intérêts français considérables, mais encore à arrêter l'essor de l'esprit d'entreprise, et même à entraver la navigation, dans le canal de Suez.

Le bon sens le plus élémentaire dit que, pour résoudre sainement une question, il ne faut pas s'adresser à une seule des parties intéressées. Il y a un procédé qui est habituel dans la vie civile et que l'on eût pu facilement suivre dans cette affaire : c'est celui qui consiste à composer un tribunal arbitral de trois experts, dont chaque partie nomme l'un et dont le troisième est choisi par les deux premiers pour les départager. En agissant de cette manière, on évite tout soupçon de partialité, et on a la chance d'avoir un jugement raisonnable.

Rien ne ressemble plus, au contraire, à une spoliation que de faire décider uniquement par les clients d'une entreprise la conduite que cette entreprise doit tenir. Le procédé qui a été mis en usage à Constantinople est un précédent singulièrement dangereux. Si chacun est exposé à être jugé par ses adversaires, il n'y a plus de sécurité possible. Or, il est bien évident que toutes les puissances composant la commission de Constantinople, sauf la France, avaient un intérêt manifeste à écouter plutôt leurs armateurs que les directeurs ou les actionnaires d'une compagnie étrangère. N'ayant fait aucun sacrifice pour ce canal, il n'est pas surprenant qu'elles aient voulu en avoir la jouissance à aussi bon marché que possible. En principe, c'est donc là un précédent déplorable, qui serait de nature à inquiéter toutes les entreprises et à arrêter beaucoup de grandes œuvres qui sont encore en germe.

Si nous descendons à l'examen des arrangements mêmes pris par la commission de Constantinople, nous y découvrons des défauts graves que sa composition explique suffisamment. Au lieu de déterminer les moyens de constater la capacité réelle des navires, cette commission s'est arrêtée, presque sans discussion, au système dénommé danubien, qui ne diffère guère du tonnage officiel net; elle a recommandé l'application de ce nouveau mode de jaugeage en accordant seulement à la compagnie une surtaxe temporaire de 3 francs par tonne, en stipulant que les navires de guerre et les navires sur lest seraient exempts de cette surtaxe, et que de plus la surtaxe serait réduite quand le tonnage des navires transitant atteindrait 2,100,000 tonnes, et disparaîtrait complétement au-delà de 2,600,000 tonnes.

Ces dispositions, si elles étaient sanctionnées, auraient le grave défaut, non-seulement de porter un préjudice considérable et immédiat à la Compagnie de Suez, mais encore de compromettre le bon entretien du canal et d'en prévenir l'amélioration.

Le système de la commission réduirait de 15 0/0 environ les recettes actuelles de la compagnie de Suez, et lui enlèverait à peu près tout espoir de pouvoir rémunérer d'une manière un peu large son capital avant une dizaine d'années. En effet, le tonnage danubien, même grossi de la taxe, reste d'un quinzième environ au-dessous du *gross tonnage* qui est la base des tarifs actuels; en outre, les navires de guerre et les navires sur lest, qui seraient exempts de la surtaxe, entrent pour 20 ou pour 25 0/0 dans la composition de la flotte du canal. Il résulte de ces deux faits que le nouveau système accordé comme une grâce par la commission de Constantinople diminuerait d'environ 15 0/0 les recettes d'une compagnie, qui ne peut déjà pas servir régulièrement à ses actionnaires l'intérêt de leur capital.

Est-il besoin de démontrer comment les mesures de la commission seraient de nature à nuire à l'entretien, à l'amélioration et par conséquent aussi à la navigation du canal? Il est évident que la compagnie faisant des recettes insuffisantes, non-seulement pour payer avec le temps les coupons arriérés de ses actions, mais même pour en solder les coupons courants, se montrerait singulièrement parcimonieuse pour toutes les dépenses qui ne seraient pas strictement indispensables. Pour qu'une entreprise soit convenablement entretenue, il ne faut pas que les actionnaires soient aigris et se croient victimes de quelque injustice. En outre, le canal de Suez est une œuvre encore imparfaite, qui aura besoin de nombreux travaux supplémentaires pour permettre un développement notable du trafic. On évalue à 30 millions environ la somme qui devrait être dépensée pour assurer sur le canal une navigation rapide et sûre à une flotte plus considérable que celle qui le traverse actuellement. Certes, les actionnaires ne seront guère disposés à renoncer à tout dividende pour faire ces travaux dont l'absence sera une cause de retards, d'embarras et peut-être de périls. On dira qu'il serait de leur intérêt de faire ces sacrifices : ce serait peut-être de leur intérêt lointain, mais non pas de leur intérêt prochain, et il est absolument sans exemple que des actionnaires affamés se soient plus préoccupés de leur intérêt lointain que de leur intérêt prochain.

Les nouveaux tarifs proposés par la commission de Constantinople, avec la surtaxe décroissant suivant que le trafic se développera, sont tellement combinés, d'ailleurs, que la Compagnie de Suez n'aurait aucun intérêt pour favoriser l'augmentation du nombre des navires qui traversent l'isthme. Dès que le chiffre de 2,100,000 tonnes sera atteint, il emportera peu à la Compagnie qu'il soit dépassé, ses recettes devant rester stationnaires jusqu'à deux millions 700,000 tonnes environ, et ses dépenses s'accroissant nécessairement dans une certaine mesure, en proportion du nombre de navires transitant.

Il était donc difficile, à tous les points de vue, de prendre une décision plus fâcheuse que celle à laquelle s'est arrêté la commission de Constantinople. Dans les temps troublés où nous vivons, il est d'un détestable exemple de faire juger un créancier par ses débiteurs; et c'est cependant ce que l'on vient de faire relativement au canal de Suez. Il est triste aussi que tous les pays de l'Europe profitant dans une large mesure d'une entreprise faite par des particuliers, on semble employer la force publique pour réduire à rien la légitime rémunération des fondateurs d'une

(1) La compagnie de Suez ayant changé le mode de jaugeage depuis le mois de juillet 1872, pour rendre les résultats de toutes les années comparables nous ramenons tous les chiffres au tonnage officiel net.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La lettre de M. Crémieux.

Un des correspondants de l'*Indépendance belge* lui communique la lettre suivante que M. Crémieux a adressée au général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie :

« Général!

» Le coup est trop rude!

» Que sont devenues vos belles paroles? « Je » veux comme vous l'assimilation; je travaillerai » de cœur à la compléter sans secousse. » « C'est vous, » me disait le général Chanzy, c'est-à-dire le général qui, à mes yeux, représente l'honneur et la loyauté même, « c'est votre décret qui m'in- » terdit le gouvernement de l'Algérie, si j'ai en » face de moi, pouvoir civil, un pouvoir militaire » qui résiste, comment pourrai-je gouverner à no- » tre gré? »

» Et les paroles du général Chanzy, transmises par moi et reproduites par lui à mes collègues représentants des trois départements de l'Algérie (France), amena notre acquiescement au décret qui vous conféra le double pouvoir.

» Ce qui s'est fait depuis quelques semaines était déjà pour nous un triste réveil. Le pouvoir des bureaux arabes se reconstitue peu à peu. Il ne pouvait pourtant espérer l'état de siége, qu'une erreur de la cour de cassation avait déclaré légalement possible, mais en présence des plus graves circonstances.

» L'état de siége! Et pour quel motif!

» Quoi! c'est pour protéger votre mairie contre un journal que vous mettez Alger en état de siége! L'état de siége! Et pour quel résultat! La suppression d'un journal! Un tel acte est incroyable! Mais ce qui est plus grave encore, ce que l'*auteur des décrets du 24 octobre* reproche plus amèrement encore au *général Chanzy*, c'est le dernier mot : DISCREDITE LA COLONIE!

» *La colonie!* Alger n'est donc plus, de votre autorité souveraine, la réunion de trois départements français, faisant partie de la France? Vous brisez donc, vous, *cette assimilation que vous rêviez complète par vos soins dans un avenir prochain!* La colonie! Pourquoi donc nous avez-vous demandé de modifier, un de nos décrets, quand vous les brisez tous avec tant d'éclat, en brisant celui qui les constitue? La colonie! Oui, la loi ne permet qu'au gouverneur d'une colonie (et encore dans des conditions dont pas une n'existait dans le département d'Alger) la proclamation de l'état de siége! Elle ne le permet pas au gouverneur civil des départements qu'il administre sous la haute direction du ministre de l'intérieur. Vous avez voulu vous conférer ce pouvoir, en restituant le titre de colonie au département d'Alger, ainsi remis sous la dictature d'un gouverneur colonial!

» Puisse ma lettre, en vous rappelant tout ce que mon cœur renfermait d'affectueuse reconnaissance pour le vaillant soldat qui avait si énergiquement soutenu l'honneur de nos armes, d'affectueuse estime pour le représentant dévoué qui manifestait si hautement ses sentiments républicains au sein du groupe qu'il présidait dans l'Assemblée nationale, vous dire en même temps tout ce que j'éprouve de douloureuse consternation devant l'acte sans précédent qui fait, depuis quelques jours, la joie de nos ennemis et la tristesse de toutes les âmes vraiment républicaines.

» Recevez, général, l'expression de la haute considération de votre collègue.

» A. Crémieux. »

La mission de M. Forsyth.

On lit dans le *Times* :

Attalik-Ghazee, plus connu aujourd'hui sous le nom de Yakoub-Beg, s'est rendu célèbre dans le monde asiatique par ses conquêtes aux dépens de la Chine. Les exploits de ce prince musulman représentent une série de succès religieux aussi bien que politiques; on le croyait de force à fonder un Etat mahométan vaste et puissant, mais aujourd'hui l'avenir de Kachgar se subordonne complétement aux relations futures de l'Emir avec la Grande Bretagne et la Russie.

[illegible]

Pièce de 20 francs 8.97
Agio 105.25
Change sur Londres 111.75
Crédit mobilier 216.25
National Bank .... 973.—
Lloyd .... 419.—

La Bourse a continué à être ferme, excepté vers la clôture où les cours de quelques valeurs ont légèrement fléchi. En général il y a hausse.

Pesth, 21 avril.

L'empereur a reçu, en audience, les délégations dont les présidents ont accentué leur discours sur les économies à réaliser.

France.

Paris, 21 avril.

Obligations Roumélie fr. 99.

On mande de Nancy que l'évêque de cette ville a été condamné, par le tribunal allemand de Savernes, à trois mois de prison dans une forteresse, à cause d'un mandement publié en juillet dernier. L'évêque a fait appel.

COURS DES FONDS.

Londres, le 21 avril.

	Clôture.
Dette Générale	44
Emprunt 1865	62 1/2
do 1869	50
do 1871	57 1/2
do 1873	68 1/4
Consolidés anglais	92 15/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 21 avril, 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumélie	fl.	43.50
d. Nouvelles		32.50
Anglo-Bank		157.50
Société des crédit. austr.-turq.		—.—
Banque austro-ottomane		50.25

Monnayage des Etats-Unis.

[illegible] une légère concavité vers le [illegible] et une

[illegible] Broad, ayant [illegible]

ANNONCES

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

Afin de prévenir l'encombrement de la voie publique par le stationnement des voitures devant le jardin du Taxim, il est enjoint aux cochers qui attendraient leurs maîtres ou leurs clients de se munir des numéros, qui, les jours fériés leurs seront délivrés par les agents Municipaux préposés à cet effet.

En [illegible] numéros, [illegible] les cochers devront stationner en rang de file sur la route de Dolma-Baghtché qui côtoie le jardin.

Le Secrétaire Général,
M. [illegible]

BANQUE VERSSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verssi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siège de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette assemblée Générale devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le [illegible] 1874 (n.s.)

[illegible]

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible] les créanciers admis au passif de la dite faillite sont invités à se réunir en la Chancellerie du Consulat de Belgique, le vendredi 1 mai prochain à 9 1/2 heures du matin, afin d'entendre le rapport du Curateur sur l'état de la faillite, les formalités qui ont été remplies, et pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la formation d'un concordat.

Le Curateur,
H. Coryn. Avt.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

[illegible]

UN JEUNE HOMME [illegible]

A LOUER [illegible]

APPARTEMENTS [illegible]

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, française et italienne [illegible] S'adresser au Bureau du Journal.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

[illegible]

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1400—1450	100
» » 2e »	»	1280—1320	»
» » 3e »	»	1200—	»
» Moka	ocque	—	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	227—228	103
» » de France	»	227—228	»
» en pain de 5 kil.	»	250—	100
» » 3 »	»	255—	100
Poivre. — 1re et 2me qualité	ocque	10 3/4—11 1/4	»
Clous de girofle	»	18—18 1/4	100
Encens.	quintal	200—280	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—140	»
» de Madras »	»	60—70	»
Cochenille	»	44—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	60—65	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	70—72	»
» » de 10 à 11 kil.	»	—	»
» » de 11 kil.	»	98—100	»
Vitres	»	20—21	Fr.
Thé Congo	ocque	18—22	105
» Pekoe et en fleurs	»	35—100	»
Amidon français	»	5 3/4—6	120
» anglais	caisse	205—210	100
Riz de Gênes	100 k.	44 1/2—45	Fr.
» des Indes	»	180—185	100
» d'Egypte	1 ocque	3 1/2—3 3/4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	15—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	7 1/4—7 1/2	»	
» d'Amérique et Trieste	9 1/2-10 1/2	»	
Beurre de Sibérie.	ocque	14 1/2—15 1/2	105
» de Trieste et de Roumélie	»	13—14	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité	»	40—42	»
» » 2me »	»	35—36	»
» rouge	»	—	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—215	100
« en barres assorti	quintal	95—	106
« marses pour clous	»	155—	»
« plaques assorti	»	145—	»
« de Suède	»	140—	»
Cuivre anglais	ocque	16—16 1/2	100
Zinc assorti	100 ocq.	105—	Fr.
Etain	quintal	650—700	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	165—170	»
» en feuilles	»	170—175	»
Fer blanc MIC	2 caisses	310—315	100
Pointes de Paris N. 15/48.	50 kil.	90—92	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	—	115
» d'Ismaïl	»	49—50	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	—	120
» du Danube	»	—	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	44—46	»
» » Rodosto, Andrinople	»	46—48 1/2	»
» tendre du Danube	»	41—43	»
» de Roumélie	»	42—43	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	24—25	»
» de Roumélie	»	29—30	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	20—22	»
Avoine d'Anatolie	»	15—16	»
» de Roumélie	»	15—16	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	175—180	100
» 2me »	»	165 168	»
» 3me »	»	158—162	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	158—	»
» 000	»	148—150	»
» 00 1/2	»	142—145	»
» 00	»	130—135	»
de Galatz 1re qualité	»	150—151	»
» 2me »	»	142—145	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	345—	120
» 2me »	»	335—	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	36—37	»
» du magasin	»	41—42	»
Cardiff du navire	»	39/6—41	»
» du magasin	»	43—44	»
Liverpool du navire	»	34/6—35/6	»
» du magasin	»	36/6—37/6	»
Hull du navire	»	33/6—34/6	»
» du magasin	»	35/6—36/6	»
Manufactures			
Mahouti T. de 2 1/2-8 livres	la livre	6 7/8—7 3/4	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	7 5/8—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7 1/2—7 3/4	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—7 1/2	»
» » » 8—12 »	»	7—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	62/68/70/72	»
» » Water »	»	52—55	»
» » Extra 16/24	»	73/76/79/84	»
» » Water »	»	68/70/75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—8	100
» Georgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maitos.	»	7 3/4—8 3/4	»
Laines lavées de Roumélie	»	12—12 1/2	»
» » d'Anatolie	»	11 1/2—12	»
» en suint Géorgie	»	6 1/2—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	8 1/4—8 1/2	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	36—37	»
» » 2me qualité	»	32—33	»
» » Beybazar, Castamouni	»	34—35	»
» » Van, etc.	»	15—22	»
Peaux de moutons secs.	la paire	20—30	120
» de chèvres »	7 1/2—12	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	—	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	220—250	»
» Perse, Syrie	»	30—34	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	57—74	»
» » percés	»	33—41	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	13—13 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	10 1/2—11	»
Gomme Adragante	»	25—29	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 3/4—5	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité.	»	350—360	100
» inférieure »	»	300—310	»
Graines de lin	le kilo	38—39	»
(1) Sésames »	l'ocque	3 3/4—4	120
Anis de Chio	»	3—	»
» de Roumélie	»	3—4	»
» d'Anatolie	»	2—3	»
Cumin	»	3—4	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	100
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	5 3/4—6 1/4	»
» de Crète	»	6 3/4 7 1/4	»
» Mondania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/2—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Mételin	»	4—4 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	155—180	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	50—40	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	165—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	82—85/40	»
Figues de Calamata	le quint.	110—120	»
» de Smyrne	»	120—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	130—135	»
» » Phokes	»	120—125	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 14—22 avril.

Après deux semaines de chômage à cause des fêtes de Pâques notre place a repris sont élan accoutumé, mais les affaires sont loin d'être animées, vû l'absence d'acheteurs étrangers.

Céréales. — Les arrivages en blés sont considérables, mais la demande étant très-vive dans les provinces et les nouvelles d'Europe accusant une hausse sensible des prix, les prix n'on fait que progresser graduellement et rien n'indique qu'une réaction puisse avoir lieu de sitôt, les besoins de la consommation tant ici qu'à l'intérieur étant grands et les prix dans les lieux de production ayant haussé énormément. Aussi avons-nous à enregistrer aujourd'hui une avance de deux piastres par kilé sur les prix de la semaine dernière.

Les autres grains grossiers ont atteint des prix fabuleux : Le *maïs* est recherché pour l'Adriatique, la Grèce, la Syrie ; On cote les bonnes qualités d'Ordou p. 25 le kilé pour l'exportation, à 100 p. la livre turque et celles de Varna et de Panderma qui ne sont pas abondantes à p. 30 monnaie courante, douane à la charge du vendeur. L'*orge* est rare : un lot d'une bonne qualité arrivé hier par le chemin de fer de Roumélie a été cédé à p. 21 1/2 le kilé, la livre turque à 120 piastres.

Farines. — Bonne demande, stock limité et hausse des prix. Toutes les qualités ont obtenu une avance sensible sur les prix pratiqués quelques jours auparavant, mais ce sont surtout les farines des moulins du pays qui ont été les plus recherchées et qui ont gagné 20 piastres d'avance par deux sacs, et celles d'Andrinople qui de p. 315 ont haussé immédiatement à 335.

Coloniaux. — Les cafés continuent à baisser ; les acheteurs font plus que jamais défaut et les vendeurs bon gré et mal gré sont obligés d'accepter les offres qui leur sont faites ; aussi la baisse a-t-elle fait de nouveaux progrès sans être nullement justifiée par des avis récents d'Europe. Les sucres sont calmes et stationnaires. Les riz d'Italie manquent ; les pétroles, les bougies et les divers autres articles sont plutôt délaissés. Les métaux n'occasionnent que de très-petites transactions à des prix stationnaires ; la baisse semble devoir s'arrêter sur quelques articles, comme pointes de Paris, étains, etc. sur lesquels, une légère avance des prix s'est plutôt manifestée depuis quelques jours.

Affaires nulles sur les divers articles d'exportation ; prix plutôt nominaux.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'exportation.

8me ANNFE N° 91. Rebiul-ewel 6 1291. JEUDI 23 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra........	[illegible] francs.	[illegible] francs.	[illegible] francs.
Provinces..	[illegible] »	[illegible] »	
Etrangers..	[illegible] »	[illegible] »	

Toute demende d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur a vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ SIPOV.

INSERTIONS :

Annonces [illegible] page..................	[illegible]	piastres la ligne
Annonces [illegible] page..................	[illegible]	» la »
Insertions, corps du journal...........	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non inséres ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Oram, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni e Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pestu. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La division regne de plus en plus entre le ministère et les légitimistes. L'*Union*, malgré le communique qu'elle a reçu, persiste dans ses attaques et declare que le maréchal Mac-Mahon « n'a pas le droit de se soustraire au rôle de *délégue* de la majorite ; » que « prorogation des pouvoirs n'est point le septennat tel que M. le duc de Broglie veut l'organiser ; qu'organiser le septennat suivant le projet expose par le chef du cabinet devant la commission des Trente, ce serait abandonner le terrain du 19 novembre, qui est le seul terrain légal ; que « tous les royalistes, enfin, sont d'accord pour apprécier de meme la différence essentielle qui existe entre le pouvoir *exclusivement personnel* issu du vote du 20 novembre et l'organisation du septennal. »

Ce qu'il y a de significatif dans les attaques dont le gouvernement est l'objet c'est le parfait accord qui regne sur cette question entre la *Gazette de France* et l'*Union*. Or, la *Gazette de France* organe des membres modérés de la droite s'exprime ainsi :

« Tout cela ne prouve qu'une chose, dit cette derniere feuille, c'est qu'il y a un parti qui, abandonnant le terrain du 19 novembre, veut « organiser la republique sans la proclamer, » et refaire l'œuvre de M. Thiers sans M. Thiers ; nous n'en avions jamais douté ; mais ces efforts qu'on ne peut nier n'ont pas encore déterminé le maréchal à renoncer à la politique du 24 mai et du 19 novembre. Nous nous plaisons au moins à l'esperer pour lui. »

C'est clair, et M. le duc de Magenta est prevenu qu'il ne doit point compter sur le concours des légitimistes pour le vote des lois constitutionnelles.

Le succes de l'évolution septennaliste de M. de Broglie est donc fort douteux et, comme le dit l'*Indépendance Belge*, « il ne peut etre espéré qu'à une condition : c'est que l'évolution s'achève sans M. de Broglie. C'est à cette seule condition, en effet, que le centre gauche peut se rallier, et se ralliera sans réserve au régime existant, et concourra à en consolider les bases. »

La question de la reconnaissance, en Bavière, des vieux-catholiques et de leur chef vient d'etre agitée à Munich.

Le gouvernement bavarois a adopté les conclusions de la commission chargée d'emettre son avis sur la demande des vieux-catholiques de Bavière d'etre reconnus comme une communaute religieuse légale, et d'admettre M. Reinkens comme leur chef episcopal, avec les droits attachés à cette qualité.

La commission a éte d'avis que le pouvoir exécutif est incompétent pour trancher cette question qui rentre dans le domaine legislatif.

Celle décision a été officiellement signifiée à M. Reinkens. Les vieux-catholiques bavarois devront donc attendre qu'une loi de l'Empire vienne régulariser leur position.

L'annexion des îles Fiji par l'Angleterre est l'objet d'un examen approfondi de la part de la presse britannique.

Nous avons resumé, il y a trois jours, les raisons mises en avant par le *Times* et le *Standard* pour justifier la prise de possession de ces iles, et ces raisons nous les retrouvons dans un article du *Daily News*, duquel nous extrayons les lignes qui suivent :

« Quand on a discute cette question on a surtout fait valoir que cet archipel offrait de grands avantages comme station navale. Des officiers ont déclaré que la marine britannique ne pouvait pas trouver de meilleur mouillage sur la grande voie entre l'Amerique et l'Australie. Nous esperons que l'on donnera à cette consideration la valeur qu'elle peut avoir et pas davantage. Nous n'eprouvons pas le besoin d'avoir, dans ces parages, une station navale nouvelle en vue d'augmenter notre pouvoir militaire. Il y a un autre point de vue qui nous touche davantage et qui rend desirable l'annexion de cet archipel. Il est manifeste que, gouvernées comme elles l'ont été depuis quelque temps, ces iles ont servi d'abri aux miserables trafiquants de chair humaine qui ont mis en exécration la race blanche dans l'océan Pacifique. Le gouvernement anglais n'a reculé devant aucun sacrifice de peine et d'argent pour faire la police de ces mers, mais ses efforts ont, en partie, échoue devant les cupidités des traitants des Fiji. Le jour où ces iles seront nôtres, le commerce de ces voleurs d'hommes, qui ne reculent pas devant l'assassinat en masse, sera virtuellement fermé. Et le jour où il sera prouvé que nous avons cette tâche à remplir, l'Angleterre ne peut s'y refuser. C'est au gouvernement à l'établir en face du pays. »

L'archipel des Fiji n'a absolument aucune valeur qui puisse exciter la convoitise d'une nation aussi riche en colonies que la Grande-Bretagne ; si donc elle en prend possession, ce sera uniquement pour l'enlever aux miserables européens qui font encore la traite des negres dans ces parages. C'est là un but dont on doit louer les Anglais.

Apres une absence de quelques jours, qui semble avoir été motivée par la crainte d'une dislocation du ministère espagnol, le marechal Serrano et l'amiral Topete sont revenus au milieu de l'armée du Nord. Il faut donc s'attendre prochainement, à ce que quelque grand coup soit frappe.

En attendant, les seules nouvelles qu'on ait sont les suivantes :

La *Gaceta* dit que le maréchal Serrano a annoncé que l'artillerie a canonne les positions carlistes, qui n'ont pas répondu.

A la date du 14, un télégramme disait : « Il y a déjà cinquante canons dans les tranchées devant San-Pedro de Abante.

« Hier de nouvelles troupes destinées au troisieme corps ont quitté Miranda pour Santander. »

De plus, l'*Independance Belge* a reçu des nouvelles qu'elle résume en ces termes :

« Pendant que l'attaque reprenait contre les positions carlistes, en Biscaye, une forte division de troupes gouvernementales était rassemblée à Miranda, pour tenter une diversion en Navarre.

« Un télégramme de Madrid donne d'autre part d'assez bonnes nouvelles des opérations de l'armée du Nord. Depuis l'établissement des nouvelles batteries à Carreras, sur les hauteurs à droite du mont Janeo, les carlistes auraient cessé leurs travaux et ne répondraient même plus au feu ennemi. La depeche signale aussi de nombreuses desertions dans leurs rangs. »

LA HOUILLE EN TURQUIE. (*)

Nous faisions ressortir dans notre dernier article la necessite absolue dans laquelle se trouve le gouvernement de confier la direction et l'administration des mines d'Heraclee à des mains capables. Il est clair que si cette premiere reforme n'est pas accomplie, on ne peut raisonnablement esperer leur exploitation normale et par suite le rendement considerable qu'on est en droit d'en attendre. Ce point etant bien etabli, nous indiquerons sommairement les principales reformes sur lesquelles devront se porter l'attention et l'activite de la direction competente que le gouvernement aura chargee du soin de ses interets.

On aura d'abord a organiser des sondages : 1° dans la partie deja connue et exploitee, afin de se rendre un compte exact de l'importance de cette partie du gisement ; 2° dans les environs d'Amastree et dans le bassin du fleuve Filias ; 3° sur les versants sud du Kara-Dagh et du Bolou-Dagh. Ces operations preliminaires sont commandees par les regles de la methode. C'est en les effectuant qu'on appréciera avec certitude la richesse du gisement, qu'on saura ou l'on en est et que l'on se trouvera en bonne situation pour adopter un programme rationnel d'exploitation. Selon toutes les probabilites, cette exploitation s'etendra vers le sud, ce qui necessitera un autre systeme de voies de communication et de transport, ainsi que nous l'indiquerons.

Les directeurs observeront dans l'organisation du personnel des travaux la regle de competence qui les aura appeles eux-memes à leurs nouvelles fonctions. Ainsi ils placeront les ouvriers sous les ordres de contre maitres capables et experimentés. C'est alors seulement que la main d'œuvre produira tout ce qu'elle doit produire et qu'il y aura economie generale dans la conduite des travaux par un abattage regulier du minerai et par l'encadrement des galeries tel qu'il est pratique en Europe. La direction ne manquera pas d'ouvrir conformement aux regles des galeries principales d'extraction, ainsi que des galeries d'aerage et d'autres pour l'écoulement des eaux. Des voies ferrees installees sur toute l'etendue des travaux faciliteront le transport des produits.

Il faudra egalement se hâter d'organiser un service forestier qui prendra toutes les mesures necessaires pour prevenir et pour reparer, autant que possible, les devastations qui ont pour ainsi dire ruine les forets avoisinantes. Il serait oiseux d'insister sur les dangers que l'etat actuel fait courir, à ce point de vue, à l'exploitation des mines d'Heraclee. On ne l'evitera qu'en confiant à des hommes competents la tâche de reboiser ces forets, d'effectuer les coupes et de les livrer à la direction des mines pour le boisage des galeries.

Des travaux devront etre egalement entrepris pour garantir la securite des navires qui viennent chercher les houilles d'Heraclee ; on atteindra ce but par l'installation de brise-lames, et de bouees, par l'organisation d'un service et d'une police du port, d'un service de sauvetage, par la construction d'echelles et par l'ensemble de mesures que cet objet necessite. Il faudra avoir soin surtout de renoncer au systeme actuel qui a multiplie les points d'embarquement. Il existe sur la côte plusieurs endroits propices. On devra choisir ceux qui reunissent au plus haut degre les conditions voulues pour la facilite des embarquements et d'y faire converger les arrivages des differentes galeries en exploitation. On eprouvera sans doute certaines difficultes à relier entre elles les differentes vallees pour la concentration des transports : mais ces difficultes ne sont pas insurmontables.

L'extension de l'exploitation des gisements vers le Sud fera d'ailleurs surgir une question tres-interessante, celle d'une ligne ferree qui relierait ces mines au chemin de fer d'Ismidt. Il n'est pas besoin de longuement reflechir pour apprecier tous les avantages que l'Etat et le pays retireraient de l'execution de ce projet. On n'aurait plus à redouter pour l'arrivage des houilles les mauvais temps et les eventualites de guerre. Il est incontestable que si les recherches effectuees sur le versant sud du Kara Dagh, dans les environs de Bolou et de la riviere Filias donnent les excellents resultats que font prevoir les explorations anterieures, cette combinaison sera forcement adoptee. Nous developperons d'ailleurs nos idees à ce sujet dans un prochain article.

(à suivre)

(1) Voir le numéro du 8 avril 1874

CHRONIQUE.

S. M. I. le Sultan, voulant recompenser les services intelligents et loyaux d'Alexandre effendi Caratheodori, son ministre plénipotentiaire à Rome, a daigne lui conferer le Grand Cordon de Son Ordre Imperial du Medjidie.

Kiamil bey, gouverneur de Monastir, a ete élevé au rang d'*oula*, seconde classe.

Beijendji-Zade Seid-Djaffer effendi, *mufti* de Medine est nommé juge d'Erzeroum.

Nazif effendi, ex-directeur des Contributions indirectes de Brousse est nommé *muhassebedji* de la Municipalite du VIe Cercle.

Nedjib pacha, mutessarif de Gallipoli qui se trouve actuellement en conge à Constantinople, repartira dans le courant de cette semaine pour se rendre à son poste.

Nous apprenons qu'Izzet effendi, directeur-adjoint de l'Administration des Télegraphes et Postes, est nommé inspecteur des lignes télegraphiques du vilayet de Siwas.

On ne connait pas encore le successeur d'Izzet effendi au poste important de directeur-adjoint de cette Administration. Cependant, comme son remplaçant sera choisi parmi les fonctionnaires superieurs de l'Administration du Télegraphe il faut esperer que la personne qui sera designee par le Directeur general, Selim effendi, sera a la hauteur de ses nouvelles fonctions.

Un grand nombre d'Armeniens catholiques s'est rendu hier à la S. Porte et a presente au Grand-Vézir une petition pour prier S. A. de donner une solution definitive à la question arménienne.

On ignore encore les dispositions qui seront prises par le Gouvernement à la suite de cette demarche.

On mande de Bucharest au *Byzantis*, que le prince Gregoire Brancovano, fils du prince Bibesko, ancien Prince de Valachie, se marie avec une des filles de Mussurus Pacha, Ambassadeur Ottoman en Angleterre. Ce mariage serait celébre prochainement à Londres.

M. Manasse vient, dit-on, de realiser le projet qu'il avait de construire un nouveau théatre à Péra, à proximite d'Agha-Djami, sur le terrain Haggiar.

On commencera les travaux le 1er mai prochain. Le théâtre aura deux grands foyers. Il sera chauffé par des calorifères et aura plusieurs portes de degagement. Il sera richement meuble et decore et prêt vers le 15 novembre prochain.

M. Manasse a trouve un capital de 15,000 livres amortissable en 15 ans avec intérêt à 6 0/0 lequel capital sera affecte à la construction dont nous parlons.

Déjà les deux premiers rangs de loges sont loues pour l'année prochaine par les souscripteurs aux obligations des 15,000 livres turques.

Depuis quelque temps des vols fréquents sont commis à Ortakeuy. Tantôt c'est une maison qui est devalisée tantôt c'est un magasin ou un café.

Il parait que la bande qui exploite ce faubourg est bien organisée, car jusqu'ici ces malfaiteurs ont pu exercer impunement leur metier ; ils n'ont pas encore ete decouverts.

D'apres les informations qui nous parviennent, la commission envoyee à Silivrie pour aplanir les différends existant entre les emigres circassiens, et mettre fin aux troubles qui éclatent si frequemment dans cette contree, est parvenue à calmer les esprits et à arranger d'une manière équitable et définitive, espérons-le, tous les differends qui entretenaient la haine et l'esprit d'insubordination parmi les chefs emigres et les colons. La commission a decide en meme temps, dans l'interet de l'ordre public, le transfert dans d'autres provinces de l'Empire de quelques emigrés reconnus comme ayant fomente des troubles precédents, et qui passaient pour etre des individus incorrigibles. Toutefois, la commission ne rentrera à Constantinople qu'apres avoir visite les villages du district de Rodosto, où elle aura à résoudre quelques questions de meme nature, qui divisent les emigres de ces villages.

On ecrit de Nissero en date du 4 avril.

Depuis le 1er courant, le volcan de notre île qui paraissait etre eteint, a de nouveau commence à nous tenir en émoi par ses éruptions consécutives. Ces éruptions sont plus terribles cette fois que les précedentes. Le cratère vomit de l'eau bouillante en abondance et cette eau menace de detruire la fertilite des terres environnantes, les meilleures de l'ile. Le sol est ébranlé nuit et jour, et presque toutes les maisons menacent ruine. La plupart des habitants campent en plein air, de crainte d'etre ensevelis sous les debris de leurs habitations. Ajoutez à ce fleau la disette et la misere qui regnent dans l'ile à la suite de l'hiver extraordinaire que nous venons de traverser et vous aurez une idee de la situation douloureuse dans laquelle se trouve la population de Nissero.

Des lettres de Soulina annoncent que les fêtes de la Pâque grecque ne se sont pas passees sans certains desordres dans notre ville.

La basse classe de la population, composee presque entierement d'ouvriers, sujets hellènes, n'a pas voulu abandonner, le jour de la Resurrection, l'usage barbare qui consiste à brûler un mannequin représentant *Judas*. L'autorité locale a voulu empêcher cet *auto-da-fé* ridicule, et le Consul grec de Soulina a cherché à démontrer à cette populace la sottise de cette pratique, l'invitant à s'en abstenir. Loin de faire attention aux paroles du Consul, ces forcenés l'ont accable d'injures grossieres qui l'ont mis dans la nécessite d'appeler à son secours la force armee. Heureusement, l'officier de police a eu le bon sens de laisser faire et de ne pas charger cette populace qui, exaltée comme elle était, se trouvait incapable d'entendre raison. Aucun accident n'est arrive, sauf l'affront fait au Consul qui a eté poursuivi jusqu'au Consulat par ses propres administrés.

On ecrit de Smyrne en date du 17 courant :

L'escadre anglaise, sous le commandement du contre-amiral Randolph, a appareillé lundi dernier, se dirigeant sur Candie et de là vers Malte. Il ne nous reste dans le port que la corvette française le *Château-Renaud*, qui partira bientôt en croisière dans les eaux de Syrie, et la canonniere anglaise *Cocatrice* qui fera bientôt route pour le Danube où elle stationnera.

Durant le sejour de ces navires à Smyrne, le petit commerce de notre ville n'a pas eu à se plaindre. L'animation dans les bazars etait assez vive, grâce aux nombreux achats des equipages anglais.

Les fêtes de Pâques ont eté célébrees cette annee avec plus de tranquillité qu'autrefois, et les detonations d'armes à feu n'ont pas éte aussi fréquentes que les années precedentes. Aussi n'avons-nous à enregistrer qu'un petit nombre d'accidents.

Les brigands qui infestaient la province de Sarouhan, activement poursuivis par les autorités, ont été dispersés

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

Nous empruntons au dernier numero de la *Gazette Medicale* l'article suivant portant la signature du Docteur Pechedimaldji.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de la question qui reste à élucider par les sommités medicales ; quant à la forme, nous en laissons l'entière responsabilite à l'auteur.

Nous pouvons dès à present annoncer qu'une reponse à cet article nous a été adressée, et que notre impartialite nous fait un devoir de la reproduire.

L'HOMŒOPATHIE A CONSTANTINOPLE

M. PÉCHEDIMALDJI

Credo, quia absurdum.

Il est peu de sciences plus ouvertes à toute doctrine, à tous faits, que ne l'est la medecine, par cela même que c'est une science qui est loin d'être achevee. On a quelque peine à concevoir le nombre de theories insensées, de paradoxes, à côté de decouvertes admirables, qui ont pris naissance depuis les premiers temps de la medecine et qui sont rentrés dans l'oubli, apres avoir attiré un moment l'attention des savants, toujours jaloux du progres. La science assiste toujours calme et impassible à ce défilé, et dans son libéralisme, accepte avec loyauté toutes les affirmations basees sur des preuves, passées au creuset de l'experience, et rejette avec indifference et dedain tout ce qui est erroné ou conçu dans un but spéculatif.

Parmi les doctrines qui se rangent dans cette derniere categorie, l'homœopathie est celle, sans contredit, qui a le plus occupe, surtout l'attention publique, car les medecins [illegible] en bien de raison. Elle n'a survécu plus longtemps que d'autres que grâce à la crédulite des hommes toujours enclins a ajouter foi à tout ce qui ne tombe pas sous la logique et le bon sens.

La question de l'homœopathie etant irrevocablement jugée dans l'esprit des savants, —car le fait fondamental qui lui a donné naissance est radicalement controuvé, faux et imaginaire,— nous avons quelque repugnance à y revenir dans notre journal, specialement consacre aux veritables progres de la science medicale en Orient. Mais nous avons à cœur, en nous adressant au public qui nous lit parfois, de lui ouvrir les yeux sur cette chose mensongere et grotesque parée d'un nom pompeux, et capable d'éblouir par ses succes trompeurs les credules, les faibles d'esprit.

Vers la fin du siecle dernier, un medecin allemand, Hahnemann, a cru reconnaître dans l'ecorce de quinquina le pouvoir d'exciter une fievre intermittente. Il en conclut que si le quinquina guerit la fievre c'est par ce qu'il la donne. Il se proposa donc de guerir les maladies à l'aide d'agents doues de la propriété de produire eux-mêmes sur l'homme sain des symptômes semblables à ceux que l'on veut combattre. Hahnemann une fois sur cette pente, ne s'arrêta point. Cet illuminé repéta ses experiences sur d'autres substances actives ou inertes et avec une persevérance digne d'un meilleur sort, publie en 1810 son Organon de l'art de guérir, où se trouvent exposees toutes ses observations et ses recherches sur les propriétes *pathogéniques* des substances medicamenteuses. Il annonce dans cet ouvrage que son livre est ecrit sous la dictée de l'Être Suprême, que lui seul possède l'art de guerir ses semblables et que tous les autres ne sont que les assassins [illegible] medecins, plus confiant en son systeme comme le sont la plupart des sectateurs, il ne se contente pas souvent de soulager ses malades s'ils ne parvient pas toujours à les guerir. « Soulager n'est rien, dit-il, il faut qu'on » guerisse le malade. J'enleve la maladie, » quelque temps apres il ne reste rien ». Un de ses disciples, Neumann, a complete plus tard cette pensee en ajoutant que « grâce à » la méthode de Hahnemann la pratique me» dicale au lieu d'etre un tâtonnement irra» tionnel devient un procede mathematique » nettement determine.......... de telle » sorte que la terminaison fatale, arrivée » par un faux traitement pourrait appeler » la vindicte de la loi aussi bien que tout « homicide ». La perspective etait trop belle pour ne pas etre trompeuse.

Passons maintenant à l'examen de cette pretendue doctrine annoncee avec tant d'assurance et de fracas. L'homœopathie ne tient tout d'abord aucun compte de l'alteration des organes, de leur structure ni de la perversion de leurs fonctions qu'elle cherche à retablir. La science du diagnostic et du prognostic est exclue de ses livres. Pour elle la maladie [illegible] symptômes apparents. Les maladies aigues sont des operations de la force vitale de courte duree. Les maladies chroniques sont *toujours* le resultat d'un des trois miasmes, a savoir : la syphilis, la sycose et la gale. Cette derniere (un miasme !) qui est aussi la principale, en se modifiant à travers des milliers d'organismes humains, pendant quelques centaines de generations, offre toutes les formes morbides, telles que l'hysterie, le cancer, l'epilepsie carie, hemorrhoïdes, phthisie, sterilité, cataracte, migraines, gravelle, hemorragies etc. etc. Le symptôme, c'est-à-dire ce qui tombe sous nos sens doit donc seul preoccuper le medecin. Un ou un ensemble de ses symptômes étant donne, le medecin doit le combattre par un medicament capable de produire les mêmes symptômes sur l'homme sain. L'aphorisme *similia similibus curantur* etait trouvé. Voilà toute la base de la pathologie homœopathique. Arrivons à la partie la plus essentielle de cette doctrine absurde, à la therapeutique.

Ayant admis un remede specifique à opposer à chaque symptôme les premieres expériences de Hahnemann ne furent rien moins que negatives, comme bien on le pense. Les medicaments n'agissaient pas comme il l'avait annonce. Il pensa donc que s'il n'obtenait pas les resultats qu'il attendait, c'est qu'il administrait les medicaments à de tres-hautes doses. Il les diminua en partie, même insucces ; il les diminua encore, toujours même deception et une fois en si bon chemin il crut rendre ces substances beaucoup plus actives en les reduisant à leur extrême division. La pratique des doses infinitesimales etait decouverte. Cette theorie des globules forme actuellement la partie essentielle de l'homœopathie et c'est grâce à ces globules et à d'autres causes sur lesquelles nous reviendrons plus specialement, grâce à ces globules, disons-nous, si mignons et si seduisants, que l'homœopathie conserve encore des adeptes et continue à faire des dupes.

Un mot maintenant sur le procede employe pour la preparation des medicaments homœopathiques. Nous sommes certains que rien qu'en le parcourant on restera suffisamment edifie sur leurs vertus. On n'a pour cela qu'à posseder un peu de bon sens et ne pas etre [illegible].

On prend *une goutte* d'un médicament quelconque, même un des plus energiques que l'on connaisse. On verse cette goutte dans 100 gouttes d'alcool, on agite *d'une certaine manière* et on a ainsi un mélange qu'on appelle la premiere dilution. On prend une goutte de cette premiere dilution, on la mêle à 100 nouvelles gouttes d'alcool, on agite et on a la deuxieme dilution. Chacune de ces gouttes de cette deuxieme dilution renferme donc un dix-millieme de la goutte première. Une goutte divisée en 10000 parties doit singulièrement avoir perdu dejà de son action. Mais l'homœopathe n'a garde de l'employer car la dose en est encore excessivement forte. On prend donc une goutte de la deuxieme dilution, qui ne contient qu'un dix-millieme de la goutte premiere et on la mêle à 100 nouvelles gouttes d'alcool, on agite *toujours d'une certaine maniere* (vous verrez pourquoi) et on a la 3me dilution dont chacune des gouttes ne contient plus qu'un millionieme de la goutte primitivement employée. On procede de la même manière pour une 4me, 5me et 6me dilution et on arrive ainsi, suivant l'indication, à la 15me ou même à la 30me dilution et plus. Pour se faire une idee de ce que cette 30me dilution doit contenir de la goutte medicamenteuse employée on n'a qu'à réfléchir que celle-ci a eté divisée en autant de parties qu'il y a d'unites dans un nombre compose de soixante chiffres ! ! ! En d'autres termes et sans avoir recours aux chiffres, dejà cette goutte de medicament à la 7me dilution se trouve dissoute dans 5 milliards de litres d'alcool et à la 13me il faudrait une quantite d'alcool vingt fois plus considerable que la quantite d'eau répandue dans toutes les mers du globe. « Et quand vous aurez une sphere » qui ayant la terre pour centre, serait ca» pable de renfermer en outre, la lune, le » soleil et toutes les planetes, et que dans ce » flacon que vous remplirez d'esprit-de-vin, » vous délayassiez une goutte, une seule » goutte ou un seul grain d'une substance » medicamenteuse, vous n'auriez qu'une so» lution de la vingt-troisième dilution, et » cependant vous saurez que la douce-amere » demande vingt-quatre dilutions, et la co» quille d'huîtres trente dilutions, » (*Bulletin General de thérapeutique*, T. XIV, p. 125). Imbibez maintenant quelques fragments de sucre de lait avec une goutte de la 30me dilution et vous aurez un remede homœopathique des plus energiques pour guerir la fievre intermittente pernicieuse, la syphilis, fondre les calculs de la vessie, etc. N'est-ce point du dernier grotesque, et n'y a-t-il pas là de quoi faire réfléchir un alieniste ?

« Le quinquina, dit Hahnemann (*), est » un des plus puissants medicaments végé» taux. .... Je trouve qu'une » seule goutte de teinture, assez etendue pour » ne contenir que la quadrillionième partie » (1/1,000,000,000,000,000,000,000,000) d'un » grain est une dose souvent même trop for» te, mais constamment suffisante pour opé» rer tout ce que le quinquina peut produire » en pareil cas et qu'il est fort rare d'etre » oblige d'en faire prendre une seconde au » malade pour procurer la guerison. »

Cette enorme dose de medicament (un quadrillionième de grain) est souvent trop forte encore. Hahnemann trouve un moyen ingenieux pour la fractionner davantage. Ecoutez :

« Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'em» ployer de petites dragees en sucre de la » grosseur d'une graine de pavot (globules) ; » une de ces dragées, imbibees du medica» ment, forme une dose qui contient environ » la trois-centième partie d'une goutte (la » trois centieme partie du quart d'un mil» lionieme de grain !) car trois cents dragées » de la sorte sont suffisamment imbibées par » une goutte d'alcool ; en mettant une sem» blable dragee sur la langue sans rien boire » ensuite, on diminue considerablement la » dose. Mais si le malade, etant tres-sensible, » on eprouve le besoin d'employer la plus » faible dose possible, et cependant d'arriver » au resultat le plus prompt, *on se contente* » *de faire respirer le sujet une seule fois dans* » [illegible] » trois-centieme d'un quart de millioniême » de grain) *de la grosseur d'une graine de* » *moutarde imbibee du liquide médicinal très* » *étendu. Apres que le malade a flairé, on re-* » *bouche le flacon qui peut servir ainsi des an-* » *nees sans perdre sensiblement de ses vertus* » [illegible] »

Ce trois-centieme d'un quart de millionième de grain est tellement energique encore, qu'il ne faut le porter ni à cheval ni en voiture. Les secousses qu'eprouverait le remede lui donnerait une force capable de foudroyer un homme (Manec).

Est-il possible de lire de sang-froid de pareilles énormites ? Quel nom donner à celui qui a écrit ces pages et à ceux qui y croient comme paroles d'Evangile ? *(A suivre).*

(*) [illegible] et Traité des maladies chroniques [illegible]

pour la plupart, les autres sont venus se livrer au gouvernement. Neuf de ces bandits qui s'étaient rendus à la gendarmerie de Magnésie ont été conduits à Smyrne par le chef de la gendarmerie de ce district.

La sécheresse se fait déjà sentir ici et l'on commence à craindre pour les récoltes. Vendredi passé, il est tombé quelques gouttes de pluie, mais bien que le ciel reste couvert, depuis lors il n'a pas plu une seule fois.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du n° 40 (4 avril 1874)

Causerie politique.—M. de Bismarck; I. Son caractère, par M. LOIRET. — La misère au temps de Louis XIV, d'après des documents inédits, par M. FÉLIX ROCQUAIN. — Le Portugal, son passé, son avenir.—Les Hollandais à Sumatra; la guerre d'Atchin. — Causerie littéraire: L'association polytechnique; la correspondance de Lamartine; le théâtre.

(On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'École-de-Médecine, à Paris).

Le *Moniteur officiel* de Roumanie, dans son numéro du 16 avril, a publié la lettre que le prince Charles a adressée à M. Lascar Catardji, président du conseil des ministres, pour remercier en Sa personne le pays tout entier des marques de sympathie universelle dont Il a été l'objet à l'occasion de la mort de la princesse Marie. Voici une traduction de cette lettre :

Bucharest, 31 mars, 12 avril 1874.

A Monsieur Lascar Catargi, président du Conseil des ministres.

Le Tout-Puissant a rappelé de ce monde de douleurs Notre unique enfant, Notre fille si tendrement aimée. Si Nous avions eu besoin de nouvelles preuves de l'attachement du pays pour Nous, rien n'aurait pu mieux Nous convaincre que l'explosion des sentiments de sympathie universelle qui sont venus aux heures funèbres apporter une consolation à Notre profonde douleur.

Dans ces circonstances, J'éprouve l'impérieux besoin de dire à Mon pays que s'il M'a soutenu de son affection aux heures les plus pénibles de Ma vie, Je veux à Mon tour m'efforcer de lui rendre avec usure le bien qu'il M'a fait.

Le souvenir le plus doux qui Nous reste comme un trésor précieux de l'enfant que Nous avons perdue, c'est son amour sans bornes pour la patrie qui l'a vue naître, amour si vif déjà dans cet âge si tendre, que, dès son premier voyage à l'étranger, elle se sentait prise du regret du pays.

La religion de Notre enfant, la langue qu'elle parlait ont pris pour Nous un caractère à tout jamais sacré, car chaque mot roumain sera désormais pour Nous un écho de cette voix qu'il ne Nous sera plus donné d'entendre sur cette terre.

Si dans le cercle restreint de Notre famille, le plus doux lien vient de se briser, une attache plus forte Nous unit maintenant à Notre grande famille, le peuple Roumain, qui joint ses larmes aux Nôtres pour pleurer Notre enfant et le sien.

C'est un devoir sacré pour la Princesse et pour Moi de témoigner à tous et à chacun, du plus profond de Notre cœur si douloureusement atteint dans ses affections paternelles, la reconnaissance la plus ardente, et de prier le pays d'élever avec Nous ses prières vers le Tout-Puissant pour qu'Il Nous donne la résignation et la force dont Nous avons besoin dans l'épreuve à laquelle Il nous a soumis.

CHARLES.

RAPPORT SUR LES CHEMINS DE FER DE LA ROUMÉLIE PAR M. W. PRESSEL.

Nous avons donné hier le texte de la lettre adressée par M. W. Pressel à S. Exc. le ministre des travaux publics.

Le rapport accompagnant cette lettre est d'une étendue trop considérable pour que nous puissions le reproduire *in extenso*, nous devons donc nous borner à le résumer de manière à ce que cet intéressant travail ne soit pas ignoré de nos lecteurs qui pourront du moins en connaître ainsi la substance.

M. Pressel débute par quelques considérations générales, dans lesquelles il rappelle les tâtonnements auxquels a donné lieu dans le principe la création des chemins de fer, et les erreurs qui en ont été la conséquence:

« Ces erreurs du passé s'expliquent par le manque d'expérience, laquelle ne s'acquiert que par l'analyse des nombreux résultats obtenus pendant une longue période de tâtonnements. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Une expérience complète de la question a été acquise, à la suite des travaux qui ont couvert l'Europe et l'Amérique d'innombrables chemins de fer. La Turquie se trouve dans cette position heureuse de n'avoir pour créer son réseau qu'à adopter et à appliquer les principes qui résument les leçons de cette expérience. Ces principes et les lois économiques, qui forment, en ces questions de chemins de fer, un tout indissoluble (les mêmes en tous les pays du monde), trouvent leur application en Turquie aussi bien que partout ailleurs. On peut les formuler ainsi :

1° Examiner, pour toutes les sections des réseaux des chemins de fer, leurs positions et leurs fonctions spéciales, comme éléments du travail national ;

2° Examiner la proportion entre les dépenses et l'utilité produite ;

3° Déterminer, en se basant sur les résultats de ces études préalables, la direction des lignes, le mode de construction à employer pour chacune d'elles et les époques consécutives de leur exécution.

En ce qui concerne les jonctions, l'expérience nous apprend qu'en général, un réseau de chemins de fer n'a pas sa raison d'être s'il reste isolé. Dans cette question, il existe une étroite solidarité entre l'intérêt particulier de chaque État et l'intérêt international. La meilleure des démonstrations, celle des faits, établit cette vérité. Le percement des Alpes et les études du pont ou du tunnel destiné à traverser la Manche, attestent, entr'autres exemples, que les nations ont reconnu l'indispensable nécessité de relier leurs lignes ferrées, au prix même des plus lourds sacrifices.

M. Pressel après avoir indiqué la méthode qu'il se propose de suivre dans ce travail continue ainsi:

» La situation actuelle des finances conduit naturellement à restreindre l'objet de ce programme à l'indispensable, du moins pour le moment; c'est pourquoi je n'examinerai que les projets dont l'exécution, il ne faut pas le perdre de vue, est, non pas facultative, mais obligatoire, en vertu même des engagements pris par le gouvernement.

Ces projets sont les suivants :

1° Relier la ligne CONSTANTINOPLE-SOPHIA avec la ligne SALONIQUE MITROVITZ.

2° Relier MITROVITZ avec BANIALUKA, NOVI et avec SAMAT, deuxième point de jonction du réseau de la Bosnie avec celui d'Autriche-Hongrie.

Ces deux points étant examinés et résolus on pourra traiter la question de la jonction avec la ligne de Serbie, et celle qui aura pour objet de compléter, dans une seconde période, le réseau de Roumélie, par la construction des autres lignes dont l'utilité et même la nécessité, quoique reconnues, n'offrent pas un caractère si évident d'urgence.......

Entrant en matière sans tarder, j'indiquerai le principe dominant qui, en toutes les tâches de ce genre qui me sont confiées, me sert de guide et de régulateur, principe dont l'application méthodique a pour résultat certain de produire un maximum de bien avec un minimum de dépenses.

L'instinct, le désir de se procurer le plus de satisfaction avec le moins de peine possible, en un mot, l'intérêt personnel, est la loi de l'humanité. Elle l'a conduite progressivement à la division du travail, aux échanges des produits, aux transactions commerciales. Et comme on a reconnu que cet état de choses est essentiellement profitable au développement du bonheur matériel et moral des populations, les gouvernements ont raison de contribuer, pour leur part, à toutes les mesures qui viendront en aide à cet effort social, et qui lui feront plus sûrement atteindre son but. Or, dans cet ordre d'idées, les voies de communication jouent un rôle d'une grande importance: elles ne représentent pas, à elles seules, il est vrai, le but du travail national, mais elles en forment néanmoins l'un des éléments les plus puissants.

On ne peut nier que plus le travail des transports trouvera de facilités, plus le prix de ces transports sera diminué, et plus on se rapprochera de l'idéal de perfection dont voici la formule : Obtenir la plus haute rémunération possible pour chaque individu et pour chaque peuple se livrant à la branche du travail que leur assignent et les conditions particulières dans lesquelles ils sont placés, et les ressources de la contrée qu'ils habitent. A cette vérité, il conviendrait d'ajouter celle-ci : Que plus on aura donné de soin à la question des transports, plus la division du travail se généralisera, plus les services réciproques se multiplieront, et plus le bien-être général augmentera.

Le moment viendra pour la Turquie, comme il est déjà venu depuis longtemps pour d'autres pays, où l'on fera justice de l'erreur qui consiste à considérer les importations comme un tribut payé à l'étranger. En thèse générale, un pays ne peut prétendre à la supériorité dans tous les genres de production. Il suffit qu'il puisse exporter quelques produits supérieurs, défiant la concurrence, pour acquérir, au moyen des bénéfices qu'il en retire, les articles d'importation. Ce qu'il faut en cette question, c'est, non pas considérer les produits en eux-mêmes, mais établir une proportion entre leur valeur, et, en dernière analyse, entre les valeurs totales de l'importation et de l'exportation. Il n'y a plus dès lors de nations tributaires les unes des autres, mais des nations échangeant les produits de leur travail.

La création des chemins de fer ayant pour principe et pour but les idées et les procédés économiques, il est nécessaire que les considérations dominantes pour lesquelles on sera guidé dans leur établissement soient une analyse des dépenses qu'ils occasionnent et des services qu'ils rendront.

J'établis comme il suit les divisions des fonctions des chemins de fer.

(*a*) Transports d'exportation (dans la question qui nous occupe, principalement transports vers les ports de mer) ,

(*b*) Transit intérieur ;

(*c*) Importations ;

(*d*) Grand transit international (marchandises de grande valeur, postes et voyageurs) ;

(*e*) Communications, au double point politique et militaire.

Le but essentiel du réseau rouméliote étant de rendre possible et de favoriser l'exportation des produits du sol, on doit se demander où ces produits trouveront les marchés les plus favorables.

Examinant cette question M. Pressel continue ainsi:

Ainsi, on est amené à établir des transports à bon marché, de l'intérieur vers les ports de mer et vers la frontière du Nord de la Russie ; d'où réellement, des exportations assez considérables auront lieu. (En ce qui concerne le versant Nord des Balkans qui expédie ses produits le plus favorablement par la voie de Galatz et de Soulina, les deux chemins de fer existants et celui de Sophia-Widdin répondent aux besoins de l'époque actuelle ; et par conséquent, cette région ne doit pas être comprise dans cette étude).

En considérant les moyens dont dispose la génération actuelle, je regarde comme suffisant pour le programme d'aujourd'hui, l'établissement des lignes suivantes :

1	Constantinople Andrinople. Longueur kil....	[illegible]
2	Dédéagatch-Andrinople 144 / Hermanli-Jamboli .... 126 / Jamboli-Slivno 30	300
3	Andrinople-Philipp.-Sophia Longueur kil....	[illegible]
4	Sophia-Widdin-Florentin .. Longueur kil....	320
5	Sophia-Nisch-Sultan-Mourad .... Longueur kil....	[illegible]
6	Salonique-Serajevo-Bosna-Seraï.................... Longueur kil....	[illegible]
7	Bosna-Seraï-Russavac 56 / Russavac-Novi....... 206 / Russavac-Samat 175	437
8	Radomir-Dubniça-Serrès-Kavalla (éventuellement Orfan).................... (Ecartement 1m 10)	290
9	Malakassa-Tricala-Larissa-Volo.................... (Ecartement 1m 10)........	142
	Total kil...	2060

Je ne dois pas omettre de citer comme une tâche extrêment importante la création de bons ports à Dédéagatch et à Salonique, cette création étant la première condition à remplir pour attirer le commerce.

Examinons maintenant les différentes lignes, d'après leurs fonctions.

A. EXPORTATION

1°—CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE.

où l'exportation s'effectue par les ports de mer de Constantinople et de Dédéagatch.

2°—DÉDÉAGATCH-ANDRINOPLE-JAMBOLI.

Cette ligne étant, pour une part, exécutée, et, pour une autre part, en cours d'exécution, il n'y a pas lieu de la discuter ; je me borne à exprimer la conviction de l'extrême utilité qu'offre son prolongement jusqu'à Slivno, grand centre commercial d'un bassin très-riche et très-peuplé, et, par suite, le vif désir que ce prolongement soit exécuté.

3°—ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI-SOPHIA.

Port de mer : Dédéagatch.

4°— SOPHIA-WIDDIN.

Exportation se dirigeant sur Galatz, Soulina d'une part, et de l'autre sur Dédéaghatch.

5°—SOPHIA-NISCH-SULTAN-MOURAD.

Ports de mer : Dédéagatch et Salonique.

6° — SALONIQUE-SERAJÉVO.

Exportation des produits du bassin du Vardar et de ses affluents, et de celui de Pristina (Kossovo Polje.) Port de mer: Salonique.

En même temps, route d'exportation pour les immenses richesses forestières de la Haute-Bosnie.

7° — BOSNA-SERAÏ-NOVI-BOSNA-SERAÏ-SAMAT

Exportation des produits agricoles et forestiers de la Basse-Bosnie vers l'Ouest de l'Europe et en partie vers le Bas-Danube.

8° — RADOMIR-DUBNIÇA-SERRÈS-KAVALLA.

Section destinée surtout à l'exportation des produits du bassin de la Strouma, bassin extrêmement favorisé par la nature, bien cultivé, et dont la population est dense. (Voie : écartement 1m 10).

9° — MALAKASSA-TRIKALA ET LARISSA-VOLO.

Exportation des produits des riches bassins de ces localités par le port de Volo. (Ecartement 1m 10).

B. TRANSIT INTÉRIEUR.

Les denrées, le bétail et le combustible que consomment les grandes villes sont fournis par les campagnes qui trouvent dans la facilité et le bon marché du transport par chemins de fer les moyens d'expédier ces produits à de grandes distances.

Les voies ferrées une fois construites, la zone fournissant le bétail pour la consommation de la capitale de l'Empire s'étendra, à n'en pas douter, toujours davantage vers l'Ouest. Exemple : Vienne est approvisionnée par la Gallicie et la Bucovine, et même par la Podolie ; Paris est approvisionné par la Suisse et même par le Wurtemberg et la Bavière. Les chemins de fer en Turquie auront pour résultat de permettre que Constantinople puisse se passer du bétail provenant aujourd'hui de l'étranger.

C. IMPORTATION.

Alors même qu'une grande quantité d'objets de consommation serait fabriquée dans la Roumélie, il restera toujours de nombreux besoins qui devront être satisfaits par l'importation. Cela tient surtout à ce que, par suite de l'accroissement de la richesse nationale produite par les chemins de fer dont l'effet immédiat est d'étendre les cultures et de les rendre plus lucratives, le désir et le besoin de satisfactions nouvelles suivront une marche parallèlement ascendante parmi les populations, ce qui provoquera une affluence croissante d'article de comfort et de luxe.

Les importations seront effectuées par les différents points de jonction dont il sera question ci-après, et par les ports de mer auxquels aboutiront les chemins de fer.

D. TRANSIT INTERNATIONAL.

Il sera question de cette branche d'exploitation dans le chapitre des jonctions. Je ferai remarquer seulement que le grand transit sera formé par deux lignes se dirigeant de l'Ouest et du Nord de l'Europe vers Constantinople, d'une part et vers Salonique, de l'autre.

E. COMMUNICATIONS SERVANT LES INTÉRÊTS POLITIQUES ET MILITAIRES

Les chemins de fer présentent, entre autres résultats, celui de faciliter les communications entre les différentes provinces et les communications des autorités entre elles. Dans ce cas, la Bosnie, cette province si importante de l'Empire, qui, aujourd'hui, ne communique avec la capitale que par une route traversant un pays étranger, sera reliée à Constantinople par une voie ferrée qui traversera la Roumélie.

(Sera continue.)

A la suite d'arrangements pris avec l'administration du journal turc CHARK, dont le tirage s'élève à un chiffre important toutes les personnes qui auraient des publications à faire simultanément dans la TURQUIE et le CHARK jouiront d'une bonification sur les prix du tarif.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 23 avril, 1874

Lever du soleil	[illegible]
Coucher	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	[illegible]
H. à la turque à midi moyen..	[illegible]

[illegible]

Baromètre	768.0
Thermomètre	10.0
Minima	8.6
Maxima de la veille	18.9

Direction et force du vent. N. E. assez fort.

Etat du temps le 22 avril, à 8h. du matin.

Sur la mer Noire et aux Dardanelles les vents soufflaient du N. modérés ou assez forts et la mer agitée par places ; du S. modérés sur l'Archipel et calmes sur toute l'Adriatique ; pluies en Asie.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible] Argos

PRESSE ETRANGERE.

Les partis en France.

On lit dans le *Nord* :

Paris, 10 avril.

La reconstitution d'une majorité parlementaire sur de nouvelles bases, avec des éléments nouveaux, continue à être l'objet, dans la presse, des polémiques les plus vives. On dirait que la fameuse note de l'Agence Havas, qui avait l'étrange prétention d'interdire toute discussion, toute énonciation des éventualités pouvant déterminer la dislocation de la coalition du 24 mai, n'a fait que stimuler l'ardeur des journaux dans leur examen contradictoire des combinaisons qui peuvent déplacer l'axe de la majorité gouvernementale.

Tous les journaux, sans distinction d'opinion, ministériels et radicaux, légitimistes et orléanistes, républicains et bonapartistes, reconnaissent que la situation parlementaire est à la veille de se transformer par suite de l'évolution de certains groupes, les uns se rapprochant, les autres se séparant.

Ce qu'il y a de particulier dans la controverse qui s'est engagée, c'est, d'une part, le désaccord des journaux de même nuance sur la portée et la probabilité de ces modifications, et, de l'autre, la position véritablement privilégiée du centre gauche qui est sollicité des deux côtés à la fois et qui devient ainsi, malgré son infériorité numérique, l'élément essentiel de toute majorité dans l'Assemblée actuelle.

Le Journal de Paris offre au centre gauche une partie du pouvoir, s'il voulait se séparer résolûment de la gauche ; *la République Française* lui promet « la direction de l'opinion publique » s'il veut demander la dissolution. Tandis que *le Français*, « interprétant la *pensée de M. le duc de Broglie* » — c'est *la Presse* qui parle — « se sert des avances du *Journal des Débats* pour déterminer la droite à demeurer fidèle à la cause du 24 mai », *la Presse*, reproduisant plutôt la *pensée de la présidence*, indique au centre gauche à quelles conditions et sur quel terrain un accord peut se faire.

Les appels des journaux ministériels au centre gauche pouvaient jusqu'ici être considérés comme un moyen ingénieux de donner à réfléchir aux légitimistes avant l'ouverture, à la tribune de l'Assemblée, de leur nouvelle campagne de restauration monarchique. Mais aujourd'hui, la question a fait un grand pas. On n'est plus seulement en présence des suggestions de tel ou tel journal plus ou moins autorisé ; c'est une note authentique émanée de la présidence et communiquée à toute la presse par l'Agence Havas, qui déclare que le maréchal est résolu à organiser définitivement son gouvernement avec l'aide des « conservateurs et des modérés de *tous les partis* ».

Nous voilà loin des interprétations que les journaux ministériels s'étaient évertués à faire prévaloir pour infirmer la signification de ces mots de M. de Fourtou, dans son discours à l'Association polytechnique : Le maréchal poursuivra son but — *quels que soient ses conseillers* ». A entendre *le Français* et *le Journal de Paris*, cela voulait uniquement dire que les ministres actuels pouvaient faire place à d'autres ministres pris dans les mêmes rangs de la même majorité, et c'était folie que de s'imaginer que le maréchal pût jamais appeler dans ses conseils des républicains, qu'ils siégent à gauche ou au centre gauche.

La note de l'agence Havas ayant précisément pour objet de rectifier certains bruits relatifs à des pourparlers entre le Président de la république et des membres du centre gauche, il n'y a plus moyen de faire prendre le change à l'opinion ; ces mots : « modérés de *tous les partis* » s'appliquent aussi bien aux républicains de la gauche et du centre gauche qu'aux monarchistes du centre droit et de la droite. C'est même plus spécialement à eux qu'ils s'adressent, car il est impossible de ne pas voir une opposition intentionnelle entre cette expression : « conservateurs et modérés de tous les partis » et celle plus simple de « conservateurs », qui était jusqu'à présent, dans la langue officielle, exclusive de tous les éléments autres que les éléments monarchistes.

Il y a dans cette note quelque chose de plus grave encore, c'est l'affirmation de ce fait que le maréchal a « pris des engagements *vis-à-vis du pays* et qu'il les tiendra fidèlement ». Le maréchal se déclare formellement engagé vis-à-vis du pays. Voilà une réponse péremptoire à ceux qui persistent à parler de l'éventualité de sa démission et qui s'imaginaient, en prorogeant ses pouvoirs pour sept ans, n'avoir fait que gagner du temps pour préparer leurs combinaisons monarchiques.

L'organisation du Turkestan

La Gazette de Moscou assure qu'un projet d'organisation administrative pour le Turkestan vient d'être présenté au conseil de l'Empire. Le pays serait divisé en trois provinces, celles de Sémirétchensk, du Syr-Daria et de Samarcande et un arrondissement, celui de l'Amou-Daria, qui serait formé du Kizil-Koum et des territoires cédés l'année dernière par le Khan de Khiva.

L'organisation administrative des provinces serait, d'après ce projet, assez analogue à celle des gouvernements russes, avec cette différence cependant qu'elle présenterait un caractère essentiellement militaire. Non-seulement le gouverneur-général et les gouverneurs de province, mais aussi les chefs de districts et leurs adjoints appartiendraient à l'armée et dépendraient du ministère de la guerre. Les vice-gouverneurs seuls pourraient être choisis parmi les fonctionnaires civils, mais ils seraient nommés sur présentation du ministre de la guerre. Le ministère de la guerre deviendrait ainsi le centre auquel aboutiraient toutes les affaires importantes du Turkestan et l'intermédiaire entre l'administration locale et les organes législatifs.

Les trois provinces seraient organisées sur le même pied. Auprès des gouverneurs il y aurait une régence et auprès des chefs de district un conseil de police.

Les régences seraient composées du vice-gouverneur et de conseillers, et pour la discussion des questions spéciales elles s'adjoindraient l'inspecteur du service de santé, l'ingénieur et l'architecte en chef, le chef de l'administration forestière, l'inspecteur des mines et l'arpenteur en chef, lesquels seraient tous placés à la tête d'une administration spéciale. A Tachkent, à Samarcande et à Vernoe, il y aurait des préfectures de police, et dans quelques autres villes des commissaires de police. Enfin, à côté de toutes ces institutions, on en créerait encore pour l'administration des finances, pour les postes et pour le contrôle.

La Gazette de Moscou croit découvrir un inconvénient ou plutôt une contradiction dans le système qui vient d'être esquissé ; suivant elle, le propre d'une organisation administrative où domine l'élément militaire, c'est d'être simple, peu compliquée et peu coûteuse; sitôt que le travail administratif est divisé entre des organes différents, et que la marche des affaires se complique, celle-ci doit être dirigée, non par une administration centrale unique, telle que le ministère de la guerre, mais par les différents ressorts des services publics.

La feuille moscovite croit que si l'administration militaire pure, telle qu'elle existe chez les Khirghizes et certaines peuplades du Caucase, n'était pas en harmonie avec les besoins du Turkestan, l'ordre administratif établi en Russie pourrait bien être, d'autre part, trop compliqué et imposer à la population des charges non proportionnées à l'utilité réelle qu'elle serait en état de créer. Ce qu'il y aurait peut-être de mieux à faire, conclut notre confrère, ce serait de donner au Turkestan une position administrative analogue à celle du Caucase et de la Sibérie, mais à cette différence près que l'administration du Turkestan devrait être moins compliquée.

Les grèves agricoles.

On lit dans le *Globe* du 8 avril :

« Les prétentions à des salaires plus élevés, le désir d'arriver à une position meilleure, qui ont provoqué un mouvement gréviste dans toutes les classes ouvrières, ont fait sortir enfin les employés des fermes de l'inertie et de l'immobilité. C'est la dernière et la plus importante phase de l'agitation des populations industrielles dont il est impossible de pressentir toutes les conséquences. Nous ne pouvons qu'en constater les progrès et indiquer les probabilités de la lutte.

» Quelques personnes autorisées n'ont vu dans le mouvement gréviste des campagnes que le contrecoup du mouvement qui s'est produit dans les manufactures, dans toutes les industries. C'était une erreur. Il suffit de lire les discours prononcés, les résolutions prises hier au meeting de New-Market pour être convaincu que les employés des fermes sont prêts pour le combat qui ne peut tarder à s'engager.

» A tort ou à raison, ils formulent leurs plaintes et veulent à tout prix améliorer leur condition. Mais les fermiers ont profité de l'immobilité prolongée des nouveaux grévistes et ils se sont préparés à la résistance. A côté de l'Union nationale des employés des campagnes s'est constituée l'Association des fermiers. Les deux camps sont aujourd'hui en présence.

» La lutte a un caractère tout particulier et il nous semble que le dénoûment peut être aussi facile que prochain. Le fermier ne recule point devant la demande de l'élévation du salaire ; ce qu'il veut, c'est faire disparaître le drapeau de l'unionisme. C'est une hostilité raisonnée contre le principe même des grèves.

» De leur côté, les employés voient leurs intérêts menacés par l'association des fermiers, et alors ils se montrent d'autant plus exigeants qu'ils espèrent par là mettre fin à l'entente des maîtres.

» La question des salaires ne vient donc qu'en seconde ligne. D'après l'exposé fait à l'assemblée qui a eu lieu hier, chaque travailleur, dans toute l'étendue du district, reçoit 17 shellings par semaine. A ce chiffre, l'intéressé direct opposera celui de la dépense.

» En somme, la lutte ne peut être de longue durée. Il existe une différence énorme entre une grève industrielle et une grève agricole. L'artisan, quel qu'il soit, trouve toujours à s'occuper. L'employé des campagnes a besoin d'une intelligence plus qu'ordinaire. Il est placé au dernier échelon du travail. Impossible à lui d'aller plus haut. Il reste l'homme du sol. Et c'est cette incapacité relative qui appelle l'attention des hommes sérieux sur les conséquences possibles de la grève agricole.

» Le travail des champs est l'unique ressource des employés. Une seule issue nous paraît ouverte. Si les fermiers se refusent à toute concession, la population déshéritée des campagnes n'aura d'autre perspective que l'émigration. Admettons que le fermier s'exécute, la [illegible] raire. La question sera posée à nouveau. Les salaires ont progressé d'une manière sensible depuis [illegible] temps le prix de la vie matérielle a augmenté. Mais [illegible] trouvons que l'augmentation du salaire est plus considérable que celle du prix des objets de première nécessité.

» L'agriculteur ne peut, comme l'industriel, céder à la pression. Le fruit qu'il retire de ses produits reste limité. Bien que les grèves dans les mines et dans les usines aient imposé un temps d'arrêt dommageable, la classe manufacturière est encore dans une belle position de fortune. Les fermiers sont dans une situation bien différente. Ils arrivent à peine à une aisance relative.

» Lundi, à la réunion agricole, il a été établi que l'Angleterre payait chaque semaine 3 millions de livres sterling pour l'achat de produits étrangers et que l'agriculture ne peut sortir de sa situation précaire ; en sorte que le fermier ne peut augmenter le salaire de ses employés. Ceux-ci ne peuvent donc arriver au degré de prospérité qu'ils ambitionnent, et nous sommes autorisés à dire que l'élévation des salaires, si elle est consentie, sera bien peu considérable.

» Les employés verront se dissiper leurs illusions. Si cette élévation est possible, que les fermiers ne tardent pas à l'accorder, car ils se verraient [illegible] menacés de perdre les bras dont ils ont besoin et que leur enlèverait le flot de l'émigration. »

Le Japon.

On écrit de Yokohama, le 23 février, au *Journal des Débats:*

Les sinistres prédictions que nous inspirait dès le mois de novembre la rentrée au pouvoir d'Iwakoura, et dont toutes nos lettres portent la trace, sont en voie de réalisation; l'attentat commis sur sa personne contenait un avertissement dont le gouvernement semble n'avoir pas tenu un compte suffisant.

Tandis que les idées pacifiques continuaient à prévaloir dans les hautes sphères politiques, les journaux officieux accueillaient avec un dédain affecté le patriotique mémoire publié par Soyeshima et ses amis, qui réclament l'établissement au Japon d'un régime parlementaire [illegible] dans une [illegible] et d'action [illegible] l'influence [illegible] des yakounines, intéressés à perpétuer les abus actuels, au grand détriment du peuple, mais au profit de leurs intérêts et de leur ambition. Ne pouvant nier l'utilité des réformes proposées, ils en discutent l'opportunité, répètent à l'envi que la nation n'est pas encore suffisamment préparée et reprochent à l'auteur du mémoire de l'avoir prématurément livré à la publicité, uniquement pour s'emparer du pouvoir et satisfaire ainsi son ambition.

De son côté le parti de la guerre ne se tient pas pour battu: les provinces méridionales sont en proie à la plus vive agitation, de toutes parts on signale de nombreux rassemblements d'hommes armés parcourant le pays sous la conduite de chefs influents, chassant les employés, détruisant leurs bureaux, pillant les caisses publiques et ne parlant de rien moins que de marcher sur Tokio pour renverser le gouvernement ou pour lui imposer leurs volontés.

Les rebelles semblent, en apparence, poursuivre des objectifs différents: les uns demandent le renvoi d'Iwakoura; les autres, la guerre contre la Corée; ceux-ci réclament l'expulsion des étrangers, ceux-là, le rétablissement du régime féodal; mais en réalité, tous marchent sous la même bannière, celle de [illegible] sit chaque jour.

Dans ces graves circonstances le Mikado, obligé de choisir entre la guerre civile et la guerre étrangère, ne trouve pas dans les conseils de son entourage l'esprit de fermeté et de décision nécessaire pour prendre une résolution énergique qui seule pourrait sauver la situation. A la suite d'une réunion du conseil d'État, qui a siégé en permanence pendant quarante-huit heures, le ministre de l'intérieur, Okubo, serait parti pour le Sud avec un corps d'infanterie de marine et plusieurs vaisseaux cuirassés; Saiga aurait également quitté son ministère pour prendre la même direction avec quelques batteries d'artillerie. Selon les uns, ils se rendraient à Saga pour apaiser ou combattre au besoin les révoltés; selon les autres, à Moutsu pour organiser un corps d'armée destiné à l'expédition de Corée.

On ajoute qu'Iwakoura serait relevé de ses fonctions: mais il est absolument impossible de savoir rien de précis à ce sujet, et les représentants des puissances étrangères [illegible] satisfaire leur légitime curiosité, les hauts fonctionnaires japonais, suivant l'usage, restant muets ou invisibles pour raison de santé. La pompeuse proclamation publiée par le daijo-daijin (premier ministre) et la défense puérile imposée aux journaux indigènes de donner aucun renseignement sur l'insurrection, autorisent les plus alarmants rumeurs que nous n'osons reproduire, dans l'impossibilité où nous nous trouvons d'en contrôler l'exactitude.

Il serait téméraire aujourd'hui de faire de conjectures que les événements pourraient démentir le lendemain; il est toutefois permis de regretter que l'empereur n'ait pas conservé Soyeshima à la tête du ministère des affaires étrangères, car c'est le seul homme d'État vraiment digne de ce nom que possède le Japon : l'habileté et l'énergie dont il a fait preuve dans son ambassade en Chine, et la répression des troubles du Saghalien, autorisent à penser qu'il aurait su, mieux que personne, donner un dénoûment pacifique à la malencontreuse affaire de Corée (le prétexte, sinon la cause principale du mécontentement), et, dans le cas contraire, la résoudre par la force des armes, avant que les Coréens aient eu le temps d'organiser leur défense.

Sans doute une guerre contre la Corée est une entreprise difficile, par suite de la situation transitoire et mal affermie dans laquelle se trouve actuellement le Japon, et il ne manque pas de gens intéressés à dire que la Chine prêterait son appui à la Corée. Mais le patriotisme et la bravoure bien connus du peuple japonais, la bonne organisation de son armée et surtout de sa flotte, présentaient des éléments importants de succès, et le libéralisme de Soyeshima, qui se serait empressé de donner satisfaction aux légitimes aspirations de l'Europe, avait placé, sinon dans l'alliance et l'appui [illegible] concours moral, une force irrésistible qui aurait rendu le Japon invincible dans cette lutte de la civilisation contre la barbarie.

La situation aujourd'hui, après trois mois d'hésitations, est devenue beaucoup plus difficile ; et le gouvernement, obligé de recourir à une répression sanglante pour réduire les révoltés, devra s'imposer, sans profit pour le pays, des sacrifices d'hommes et d'argent qu'il aurait pu utiliser plus honorablement [illegible] Corée. Encore cette [illegible] qu'elle soit efficace, c'est à dire [illegible]

de la révolte, ne fera pas disparaître les causes qui l'ont amenée et sera impuissante à faire renaître le calme dans les esprits. Aussi la colonie étrangère suit-elle avec une indicible anxiété les péripéties d'une lutte dont les résultats, s'ils ne semblent pas devoir menacer la sécurité de ses résidents, peuvent du moins gravement compromettre leurs intérêts.

L'élection du Roi des Iles Sandwich.

Honolulu, 3 mars.

Le 12 février a eu lieu l'élection du nouveau Roi des îles Sandwich, en remplacement de Lunalilo. L'élection a été accompagnée d'excès qui ont nécessité l'intervention de forces étrangères.

Dès que les députés commencèrent à se réunir, il devint évident que la majorité était pour Kolakaua, et que celui-ci serait élu, si on laissait les membres du Congrès choisir librement. Le parti adverse, celui de la Reine Emma, menaçait la ville d'une émeute si Kolakaua était nommé; mais le gouvernement, supposant que tout se passerait tranquillement, se borna à assermenter un certain nombre d'agents de police indigènes, sur l'assistance desquels il était impossible de compter en cas de conflit sérieux.

Le scrutin donna en effet 36 voix à Kolakaua et 6 seulement à la reine Emma. A peine ce résultat fut-il proclamé, que la foule rassemblée devant l'édifice du Congrès commença à crier et à hurler. Les cinq députés désignés pour notifier à Kolakaua sa nomination furent maltraités; la voiture qui devait les conduire fut brisée. Un Anglais qui cherchait à les protéger fut grièvement blessé, et aurait été tué si le commissaire anglais n'avait réussi à l'éloigner. Les cinq députés durent retourner dans la maison du Congrès; la foule les suivit et détruisit, au premier étage, tous les meubles qui s'y trouvaient.

Par bonheur on parvint à l'empêcher de monter au second étage où les députés se trouvaient réunis. Ce succès fut dû en grande partie à M. Harris, grand et robuste Américain, autrefois ministre des affaires étrangères à Honolulu, et qui, ayant jeté plusieurs Kanaks au bas des escaliers, réussit ainsi à intimider la populace. Toutefois la foule, repoussée d'un côté, se mit à pénétrer dans l'édifice par une autre porte; elle arriva à la salle où siégeaient les députés, maltraita ces derniers, brisa les fenêtres, arracha les tableaux des murs, et se disposa à mettre le feu à la maison. Sur ces entrefaites arrivèrent des détachements de troupes des marines anglaise et américaine, débarqués des vaisseaux de guerre américains *Portsmouth* et *Tuscarora*, et de la frégate anglaise *Tenedos*; ces soldats, ap- [illegible]

pérance de pouvoir entrer en communication avec les infortunés égarés.

Plus heureux que ceux-ci, un jeune voyageur français, M. Alphonse Pinart, a revu son pays après avoir visité la presqu'île d'Alaska, les îles Aléoutiennes et la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Les principaux résultats de ce voyage sont: la reconnaissance d'une étendue considérable de terres à peine visitées jusqu'ici, la détermination de l'altitude de deux montagnes; celle en longitude et latitude de 22 points, l'exploration d'un archipel à peu près inconnu, l'archipel Thiers (1), et une nombreuse collection d'objets d'histoire naturelle et de photographies.

M. Pinart rapporte sur les tribus des Esquimaux et celles des Koloches de très-intéressants documents et de curieuses légendes.

Chez les Kaniagmioutes, une des tribus les plus méridionales des Esquimaux, par exemple, ne pouvait devenir baleinier qui voulait, le postulant devant passer par un certain nombre de cérémonies initiatives. Les baleiniers habitaient dans des villages particuliers situés dans des endroits inaccessibles, soit sur une haute falaise, soit au milieu des forêts environnant la côte. Ils avaient des cavernes où ils conservaient leurs momies qu'ils regardaient comme des divinités tutélaires. Une de ces cavernes existant sur l'île de Kadiak est divisée à l'intérieur en plusieurs compartiments. A l'entrée et cachés derrière une peau de lion de mer séchée et préparée, se trouvent deux vieillards à la barbe blanche, assis, à la manière des Esquimaux, sur leurs talons, et dans l'acte de tailler des pointes de lance en ardoise employées à la chasse; une autre tenture, également en peau de lion de mer, les sépare de l'intérieur. La grotte est presque circulaire; au milieu se trouve un petit lac en miniature sur lequel flottent une baleine et un kayak; un homme est en train de lancer la flèche sur la baleine. De chaque côté de la grotte sont nombre de niches formées de peaux de lions de mer dans chacune desquelles se trouve une de ces momies dans l'acte de préparer quelqu'un des objets nécessaires à la chasse de la baleine; là, sur la droite, c'est un homme disposant le bois d'une flèche; en face de lui, et sur la gauche, est une femme préparant le fil de nerfs de la baleine qui servira à coudre le vêtement imperméable du chasseur; ici en est une autre, avec un enfant à la mamelle, en train de coudre ce vêtement, et ainsi de suite. Les baleiniers apportaient à ces momies des offrandes consistant en chair de phoque et d'autres animaux marins; ils prétendent en retour que quand ils avaient besoin de pointes de lance en ardoise, ils n'avaient qu'à déposer à l'entrée de la caverne l'ardoise non travaillée, et qu'en revenant au bout de quelques jours ils trouvaient leurs lances prêtes à servir. Nous pourrions multiplier les citations de ces curieuses légendes; nous préférons [illegible]

La caverne de Hohenfelds.

[illegible]

Voyages et voyageurs.

[illegible]

VARIÉTÉS.

Les monuments khmers du Cambodge.

(Suite et fin.)

VIII

[illegible]

neur de Cochinchine, qui m'engageait à hâter l'achèvement des travaux de la mission et à rejoindre Saïgon, pour nous disposer à partir pour le voyage d'exploration du Tonking.

Nos derniers jours avaient été désastreux. A l'exception du docteur Harmand, l'état-major entier de la mission était malade; une grande partie de notre personnel, même nos interprètes indigènes, étaient atteints. Nous dûmes renoncer à l'étude des monuments secondaires situés entre Siem Reap et le grand lac, et nous préparer au retour. Nous laissâmes à Angcor Wat M. Filoz avec un interprète et quelques hommes. M. Aymoniez garda la chaloupe, avec laquelle il se rendit à l'embouchure de la rivière de Stung pour y prendre celles de nos sculptures qui étaient déjà arrivées de Pracan par les radeaux.

Le reste de la mission regagna péniblement la canonnière qui prit à la remorque plusieurs barques chargées de sculptures tardivement revenues de Méléa par Angcor et nous fîmes route pour Phnôm Penh.

Depuis quelques jours mon état de faiblesse était tel que M. Bouillet, malade lui-même, avait dû se charger de la direction de la mission. Le docteur Harmand, doué d'une grande énergie et d'une santé qui résistait à tout, ne cessa, pendant ces temps difficiles, de faire preuve d'un grand dévouement et de nous rendre des services signalés.

Le 30 octobre, la canonnière mouillait de nouveau devant Phnôm Penh. M. Moura voulut bien se charger de veiller au transport des sculptures que nous laissions derrière nous; il me promit aussi de faire relever, pendant la prochaine saison des basses eaux, le chargement d'une barque coulée dans le lac ainsi qu'un grand lion s'enlevant sur ses pattes de derrière, pièce très-remarquable, amenée déjà en radeau, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Stung, où elle avait également sombré.

J'appris alors que, pendant la descente des radeaux venant de Pracan, un sauvage kouy avait péri et que deux autres avaient été grièvement blessés au passage d'un dangereux rapide.

Je remis à M. Moura tout ce qui me restait d'argent sur les fonds de la mission, et il se chargea d'indemniser les victimes de l'accident.

Le 13 octobre, nous arrivions à Saïgon. L'état de ma santé, gravement compromise, me rendait pour le moment incapable d'entreprendre le voyage d'exploration du Tonking, devenu d'ailleurs impossible, par suite du nouvel état politique de ce pays. La maladie dont j'étais atteint me contraignant à quitter immédiatement la Cochinchine, je dus, par décision du conseil de santé, m'embarquer à bord du prochain paquebot pour venir me rétablir en France.

Je laissais à MM. Ratte et Jullien le soin de veiller à l'emballage de nos sculptures, et de les faire embarquer à bord du transport de l'État l'*Aveyron*, sur lequel M. Ratte devait aussi revenir en France.

M. le capitaine Filoz, après un séjour d'un mois à Angcor Wat et une pénible excursion à plusieurs autres monuments, rentra à Saïgon, rapportant un grand nombre de moulages, de sculptures et de bas-reliefs bien réussis. Ces moulages, arrivés trop tard pour partir par l'*Aveyron* seront envoyés en France par la plus prochaine occasion.

Le retour précipité de la mission ne nous avait pas permis d'achever les études que nous nous proposions de faire aux monuments khmers des environs d'Angcor. M. Faraut se proposa pour retourner pendant la belle saison, afin de compléter nos travaux et de visiter plusieurs ruines nouvelles que leur éloignement ne nous avait pas permis d'explorer. M. le gouverneur de Cochinchine voulut bien me promettre de lui venir en aide pour cette excursion complémentaire, et à mon arrivée en France M. le directeur des beaux arts, voulant également y concourir, décida qu'une somme de mille francs serait mise à cet effet à la disposition du voyageur. Je ne doute pas qu'à l'aide de ces nouvelles ressources, M. Faraut ne parvienne à terminer les importants travaux que les circonstances ne nous ont pas permis d'achever et à l'exécution desquels il avait concouru pendant toute la durée du voyage avec un zèle et une intelligence dignes des plus grands éloges.

IX

RÉSULTATS DE LA MISSION

En résumé, les résultats de la mission aux ruines khmers sont les suivants:

1° Acquisition d'environ soixante-dix pièces de sculpture et d'architecture dont les principales sont:

Un groupe de deux géants accroupis, dont le plus grand a cinq têtes et dix bras, supportant un corps de dragon à neuf têtes. Ce groupe, bien qu'endommagé par le temps, présente encore un effet d'ensemble très-imposant;

Un géant debout;

Trois lions de diverses grandeurs;

Une statue à huit bras;

Une statue de danseuse;

Plusieurs statues ou fragments de statues de Bouddha d'une grande finesse;

Un fragment de pilastre sur lequel sont sculptées en demi-relief deux femmes nues jusqu'à la ceinture, tenant une fleur de lotus à la main;

Deux extrémités de balustrade figurant des dragons à cinq têtes;

Une remarquable tête à quatre faces et deux autres belles têtes;

Un entablement de porte sculpté;

Un autre entablement représentant neuf danseuses en haut-relief;

Une colonnette octogonale sculptée;

Divers fragments de chapiteaux, piliers, pilastres, corniches et soubassements, sculptés;

Barreaux de fenêtres ornés de sculptures d'un goût exquis;

Bornes de pagodes également ornementées, petits fragments de bas reliefs, etc., etc.

2° Moulage de la tête du Roi lépreux et d'un grand fragment de bas-relief de Baïon (exécutés par le docteur Jullien);

3° Moulage d'une tête à quatre faces se trouvant à Phnôm Crôm;

34 panneaux se faisant suite, moulés sur le plus beau des bas-reliefs d'Angcor Wat;

Quarante pièces diverses moulées sur des sculptures choisies de ce même monument;

Cinq moulages de pilastres sculptés de Pracan.

Ces travaux considérables, et d'un haut intérêt, sont entièrement l'œuvre de M. le capitaine Filoz. Cet officier, à peine de retour de sa première excursion en a déjà entrepris une nouvelle, dont il espère obtenir des résultats encore plus importants.

4° Découverte de plus de dix ruines nouvelles, dont quelques-unes de premier ordre;

5° Levé des plans, dessins, photographies de vingt monuments remarquables;

6° Une collection d'inscriptions presque toutes recueillies par les soins de M. Moura, dans les environs d'Angcor Wat.

X

Persuadé que tout ce qui se rattache à l'étude d'un peuple jadis si puissant et d'une région dont les destinées sont aujourd'hui liées à celles de la France, ne saurait se faire sans utilité pour notre colonie, M. le contre-amiral Dupré n'a cessé, pendant toute la durée de nos opérations, de nous entourer de toute sa sollicitude et de nous fournir toutes les ressources dont il pouvait disposer.

M. Moura, de son côté, nous a constamment prêté l'assistance la plus empressée, et il a mis à notre service toute l'influence que lui donnait sa position près du roi de Cambodge.

Mais si quelques résultats importants ont pu être obtenus dans un temps relativement court, malgré des difficultés de toute nature et pendant une saison dangereuse, ces résultats sont dus au concours si courageux et si dévoué qui m'a été fourni par tous mes collègues de la mission ainsi qu'au zèle et à l'ardeur énergique dont tout le personnel placé sous mes ordres n'a cessé de donner des preuves.

Je ne veux pas terminer ce rapport, monsieur le ministre, sans vous exprimer mon vif regret de m'être vu momentanément empêché par la maladie et par la situation politique du Tonking de poursuivre le but principal de ma mission, pour laquelle votre département m'avait alloué des sommes importantes.

Je serai prêt à repartir aussitôt que mes forces et les circonstances le permettront. Mes compagnons de voyage sont tous disposés à me suivre; un seul me fera défaut, le regrettable enseigne de vaisseau Balny, qui m'avait été accordé comme second par M. le gouverneur de Cochinchine et qui a succombé si malheureusement dans les récents événements d'Hanoï.

En attendant, monsieur le ministre, je m'empresse de déférer à votre invitation, en me mettant à la disposition de M. le directeur des beaux-arts, pour l'installation de la collection artistique rapportée par la mission.

Je suis, etc.

Signé: L. DELAPORTE,
Lieutenant de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, ancien chef de la mission d'exploration du Tonking.

(Journal Officiel).

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 22 avril soir.

Obligations Roumélie... fl.	45.—
d. Nouvelles...	51.50
Anglo-Bank...	156.50
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	50.75
Pièce de 20 francs......	9.—
Agio......	106.10
Change sur Londres....	111.75
Crédit anstalt	217.50
National Bank	974.50
Lloyd	446.—

Bourse sans variations importantes.

M. Ralli de Trieste a été élevé à la dignité de baron.

France.

Paris, 22 avril.

Le message du maréchal Mac-Mahon s'appuira principalement sur la nécessité de maintenir au septennat la forme républicaine, tout en admettant la possibilité légale d'une restauration monarchique.

Angleterre.

Londres, 23 avril.

MM. *Raphael and Son* annoncent qu'il sera procédé à l'échange des bons estampillés de l'emprunt 1872 contre des obligations de la dette générale (?).

Allemagne.

Berlin 22 avril.

On revient sur la retraite du comte d'Arnim.

Le bruit court que M. Perponcher, ministre à La Haye, sera nommé au même poste à Bruxelles.

La santé de M. de Bismarck continue à s'améliorer.

Espagne.

Madrid, 22 avril.

La flotte a commencé le bombardement des positions carlistes. A Portugalete, les carlistes battent en retraite.

Grèce.

Athènes, 21 avril, 6 h. 50m., soir

Le tribunal a rejeté la demande de la légation ottomane, tendant à faire saisir les antiquités troyennes du Dr Schleimann.

Le temps est beau.

BOURSE.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

ANNONCES

[illegible]

8me ANNEE · N° 92. Rebiul-ewel 7 1291. VENDREDI 24 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page....................	3 piastres	la ligne	
Annonces 3me page....................	6	»	la »
Insertions, corps du journal..........	15	»	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE. rue Kutchuk-Hendek. 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH. chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 23 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La nouvelle campagne des legitimistes semble avoir convaincu le gouvernement de la nécessite qu'il y a, pour lui, d'organiser le septennat le plus tôt possible. Tâche difficile en l'état des esprits, et dont on ne saurait entrevoir d'une façon certaine l'issue.

Il est évident que M. de Broglie, pour faire voter par toutes les nuances de la droite les projets qu'il médite, et pour conserver le pouvoir, fera toutes les concessions possibles de langage, mais reste a savoir si des déclarations suffiront, et si les légitimistes ne voudront pas autre chose que des paroles.

Jusqu'ici le vice président du conseil a pu s'entourer d'equivoques, il est probable qu'il va jouer sa dernière carte sur le meme terrain, mais les discussions qui se produiront ne lui forceront-elles pas la main et ne l'ameneront-elles pas inevitablement à faire des déclarations qui rompront la coalition des fractions de la droite ?

Bien certainement c'est à la crainte d'etre vaincu dans la lutte qu'on doit la dépeche disant :

« Le message du maréchal Mac-Mahon s'appuiera principalement sur la nécessité de maintenir au septennat la forme républicaine, tout en admettant la possibilite légale d'une restauration monarchique. »

Il y a là deux propositions qui s'excluent. On ne comprend pas comment le septennat organisé republicainement, pour sept ans, pourra admettre «la possibilite *legale* d'une restauration monarchique.»

Admettre cette possibilité et la transporter dans les lois constitutionnelles qui seront présentées ce serait frapper, d'*avance*, ces propositions de déchéance, et il est impossible que M. Mac-Mahon veuille accepter cette situation.

Que M. de Broglie essaie de ce miroitage de mots sur la Chambre, cela lui a réussi jusqu'ici et il peut espérer que cela lui reussisse encore mais il ne s'en suit pas que les legitimistes se laisseront convaincre de nouveau. Il y a d'ailleurs la proposition Dahirel, demandant la proclamation de la monarchie, sur laquelle il faudra que le gouvernement s'explique, et ses explications, dans ce cas, ne pourront que mecontenter les partisans de M. le comte de Chambord

Les difficultés qui se dressent sous les pas du ministère ne s'aplanissent donc nullement et les vacances de l'Assemblee de Versailles n'auront modifie en rien la situation des partis.

Le *Courrier du Bas-Rhin* et la *Gazette de Lorraine* en s'occupant de la question d'une nouvelle limitation des évechés des pays annexes à l'Allemagne, avait affirmé que le Pape ne consentirait pas à un remaniement de ces diocèses, une dépeche de Rome adressée à la *Correspondance Provinciale* s'exprime ainsi :

« Cette assertion est dementie directement par une dépeche de Rome, où il est dit formellement que les negociations relatives à cette délimination sont sur le point d'aboutir et qu'au Vatican on prepare les bulles nécessaires pour la sanctionner.

« C'était du reste prévu, car le gouvernement français a tout intérel à se degager des difficultés qui résulteraient pour lui de l'action des évèques ayant autorité sur des parties du territoire allemand. Or, en ce moment le Vatican n'a rien à refuser à la France. Quant au gouvernement allemand, il en avait dejà pris son parti, et au besoin il se serait passé du consentement du Pape pour empecher tout evêque étranger d'exercer une juridiction ecclésiastique dans un pays qui fait aujourd'hui partie de l'Allemagne ».

La question de l'extension des droits électoraux qui avait reçu, tout d'abord un accueil favorable à la Chambre des députés d'Italie, rencontre une résistance à laquelle on ne s'attendait pas.

On se souvient, qu'au mois de décembre dernier, la Chambre des Députés d'Italie prit en consideration un projet de loi déposé par M. Caïroli et demandant l'extension du suffrage électoral politique à tous les Italiens âgés de 21 ans et sachant lire et écrire. Mais dans leur reunion, les bureaux de l'Assemblee ont repoussé cet abaissement de la majorité électorale.

Le rapporteur de la commission — dont les conclusions viennent de paraitre — propose a la Chambre de ne point passer à la discussion du projet de loi Caïroli et cherche à faire comprendre que l'abaissement de la majorité électorale ne peut donner de bons résultats que dans les pays ou l'éducation est plus virile qu'en Italie et ou la participation aux affaires de tout genre est plus précoce.

Enfin comme dernier argument le rapporteur a fait observer que l'on demande actuellement en France que l'âge des électeurs soit porté à 25 ans au lieu de 21.

La seconde Chambre de la Diète de Suede, vient d'adopter par 71 voix contre 64 une motion invitant la couronne à vouloir bien, en toutes circonstances, favoriser les negociations qui pourraient s'ouvrir avec des puissances étrangères ou de la part de puissances étrangères entre elles pour l'établissement de tribunaux d'arbitrage permanents à l'effet de resoudre les questions internationales litigieuses.

Suivant M. Hedrin, ministre des affaires étrangères, et MM. Nyblaeus et Carlson qui ont combattu la proposition dont il s'agit, le tribunal arbitral n'aurait d'autorite que si tous les Etats s'engageaient à respecter ses decisions. Vouloir l'armer de pouvoirs exceptionnels, pour l'exécution de ses jugements provoquerait des guerres generales au lieu d'assurer la paix universelle.

Ainsi que l'a dit avec beaucoup de raison M. Hedrin :

« L'argument emprunte à l'affaire de l'*Alabama* et au jugement du tribunal de Genève n'est pas topique. Il ne s'agissait là que d'une question purement juridique. La Suede doit d'autant moins prendre l'initiative d'une pareille proposition que son systeme militaire est en pleine décomposition et qu'elle paraitrait vouloir abdiquer ses droits et chercher dans des reveries politiques un refuge contre sa propre faiblesse. »

Malgré les efforts du cabinet les partisans de la motion ont tenu bon et enlevé le vote par sept voix de majorité.

Il est probable que la Chambre haute ne s'y ralliera pas.

LE LAURIUM.

On sait que nous n'avons pas ménage nos eloges au royaume de Grece lorsqu'il a inauguré son œuvre de transformation economique. Nous avons applaudi aux efforts qu'on multipliait dans ce pays pour developper l'esprit d'initiative et d'association, pour exploiter toutes les ressources du pays en ouvrant des voies de communication, en creant des etablissements de credit et une industrie nationale. Nous avons toujours suivis avec interet les resultats qui ont ete obtenus par l'effet de cette action combinée du gouvernement et des particuliers.

Nous apprenons aujourd'hui que le conseil d'administration de la Societe du Laurium qui a ete l'objet de nos etudes a adresse au gouvernement une demande qui comprend en substance les points principaux que voici:

1° Diminution sur la redevance de 33 % consentie à l'Etat ;

2° Suppression de la clause qui fixe les frais d'exploitation au chiffre de 400 francs par tonne,

3° Prelevement d'un pour cent sur les frais principaux pour servir d'amortissement aux actionnaires ;

4° Faculte de comprendre dans les frais generaux les achats de minerai nécessaires à l'exploitation.

A la suite de cette requete du conseil d'administration, les actionnaires de Constantinople ont, de leur côte, adressé à la Chambre des deputes une petition qui a dejà ete remise a la Legation de Grece et expediee à Athenes. Tous les actionnaires ceux de la haute finance aussi bien que ceux de l'epargne ont été d'avis de tenter cette démarche. Cette unanimite des actionnaires et d'autres raison que nous allons exposer legitiment l'espoir que la demande du conseil d'administration sera favorablement accueillie.

Il ne faut-pas perdre de vue pour bien apprecier cette question qu'en realite le Laurium a ouvert une nouvelle ere à l'industrie nationale, tout en debarrassant le gouvernement, à la satisfaction generale, d'un embarras politique qui menaçait le pays de graves complications.

Le gouvernement et la Chambre des deputes auront bonne memoire. On se souviendra du devouement patriotique qui fut à cette epoque l'un des mobiles de la nouvelle societe de Laurium et des actionnaires qui marchaient à sa suite. On se rappelle l'empressement avec lequel toutes les classes de la nation repondirent à l'appel qu'on leur faisait. Le pauvre comme le riche, l'humble ouvrier comme le financier, tous voulurent apporter leur concours à une entreprise qui constituait une œuvre essentiellement nationale, en resolvant une difficulté politique et en creant une industrie indigene. On ne peut adresser qu'un reproche à la Societe et aux actionnaires. C'est d'avoir, dans le premier moment d'enthousiasme accepte des charges trop lourdes. Mais le but qu'ils se proposaient doit excuser cette inadvertance surtout aux yeux du gouvernement dans l'interet duquel elle a ete commise. Tout le monde reconnait aujourd'hui que le poids de ces charges entraves la marche progressive de la societe et nuit à sa libre expansion. Il y a eu des mecomptes. C'est au gouvernement qu'il appartient en toute equite d'en alleger les consequences. Il ne s'agit pas seulement de l'interet des gros actionnaires, bien qu'ils aient subi avec resignation les sacrifices qui leur etaient imposes. Il importe surtout de venir en aide à de nombreuses familles qui ont mis leurs economies dans cette entreprise, de prendre des mesures pour conserver au pauvre son petit pecule, à l'epargne son obole. Et d'ailleurs n'y a-t-il pas solidarite entre les interets de l'Etat et ceux de la societe du Laurium ? N'est-il pas à craindre si elle periclite que le mouvement industriel ne soit enraye en Grece et pour longtemps ? En y reflechissant on voit clairement que l'Etat doit faire tous ses efforts pour que l'exploitation des mines du Laurium soit continuee dans des conditions qui assurent son succes. Nous croyons que ces considerations n'echapperont pas au gouvernement et à la Chambre des deputes et qu'une solution conforme à l'equite et aux interets des actionnaires ne tardera pas à intervenir.

CHRONIQUE.

Mardi, 9/21, ont eu lieu les epreuves officielles du viaduc d'Eski-Hissar sur la ligne Haydar-Pacha-Ismidt.

Ces épreuves qui auraient dû etre faites il y a plus d'un an, c'est-à-dire avant le moment où les trains ont commence à circuler, avaient ete indefiniment ajournées.

S. Exc. le Ministre des Travaux Publics a pris la resolution de les ordonner, sans doute pour imposer silence aux bruits malveillants qui s'étaient répandus sur la solidité du viaduc et sur les pretendus dangers auxquels s'exposaient les voyageurs assez téméraires pour le franchir.

Ces expériences, faites par les soins du ministère, en présence des délegues des fournisseurs du pont, et de personnes competentes, ont donné un formel dementi à toutes les craintes exprimées sur le viaduc d'Eski-Hissar.

Sans entrer dans les détails techniques des experiences, nous pouvons dire que le tablier du pont, soumis aux pressions capables de lui imprimer les déformations et les efforts de rupture *maxima*, a montre une resistance *au delà du double* des prévisions de l'administration. C'est-à-dire que, alors que le cahier des charges admettait une flexion de 35 millimet es sous la charge d'un train de locomotives, les flexions mesurées n'ont ete que de 17 milimètres.

C'est là, certainement, un resultat dont peuvent à juste titre, s'enorgueillir les hommes qui ont dirige les travaux du viaduc d'Eski-Hissar.

La colonie austro-hongroise de notre ville, voulant rendre un juste témoignage d'estime et de reconnaissance à M. le comte de Ludolf, a remis à Son Excellence, à l'occasion de son départ de Constantinople, une adresse où elle exprime ses remerciments et sa reconnaissance pour la façon dont les intérets de la colonie ont été protéges par l'ex-ministre, ainsi que les regrets que son départ cause aux nationaux austro-hongrois.

L'adresse qui porte les signatures des délégués de la colonie, a ete remise avant-hier, par une deputation, à M. le comte de Ludolf qui, en la recevant, a vivement remercié la colonie de cette sympathique déférence.

D'apres le *Moniteur égyptien*, Kiamil pacha, president du Conseil d'Etat, accompagne de la princesse son épouse, a fait dernierement une excursion jusqu'à Suez. Son Altesse qui était venue du Caire à Ismaïlia par un train express, a visite le canal d'un bout à l'autre, à bord d'un bateau à vapeur que le Khedive avait mis à sa disposition. Apres cette excursion, Kiamil pacha s'est dirige vers Alexandrie, que Son Altesse quittera, apres un court séjour, pour revenir à Constantinople.

D'apres un télégramme prive, le nouveau ministre de la police, Husni pacha, est arrive avant-hier à Salonique. S. Exc. devait s'embarquer sur le premier paquebot partant pour Constantinople.

Hadji Izzet pacha, gouverneur général du vilayet de Sivas, est parti avant-hier, à bord du paquebot ottoman *Djanik*, se rendant à son poste par la voie de Samsoun.

A la demande de S. A. le Khédive, la décoration du *Medjidié* 3me classe a été accordée à l'ex-vice-consul, M. Zintcho, gerant le consulat général hellenique à Alexandrie.

Mardi dernier, le Grand-Vézir a visité les ateliers de MM. Abdullah frères. Son Altesse s'y est fait photographier en diverses poses et en grand uniforme.

La commission financiere du patriarcat grec, remettant à une epoque plus favorable le projet de reédifier entierement les vieilles bâtisses qui servent de demeure au patriarcat œcuménique, a décidé l'exécution de quelques travaux de réparations qui sont urgents dans le grand escalier, ainsi que dans les appartements de la chancellerie du patriarcat.

Le *Bassiret* croit savoir que le poste de directeur-adjoint de l'Administration des Telegraphes et Postes sera supprimé.

Dans l'intérêt du service de cette administration, qui a acquis maintenant une plus grande importance par sa fusion avec l'administration des Postes nous ne comprenons pas comment ce fonctions seraient supprimees, la place de Directeur-adjoint ayant existe depuis la creation de l'Administration des Telégraphes. Comment se fait-il en effet que la place de *Mouavin*, apres avoir existé vingt ans, soit reconnue aujourd'hui complétement inutile ?

Ce poste bien rempli, a rendu de nombreux et excellents services à l'Administration et sa suppression serait à notre avis des plus regrettables. Ce n'est que secondé par les lumières d'un *Mouavin* capable, intelligent et eprouvé que Salim effendi pourra se lancer courageusement dans les réformes et ameliorations qu'il devra introduire dans le département confié à son intelligente direction.

On lit dans la *Correspondance générale autrichienne* :

« La commission internationale de la régularisation du Danube, qui s'était rendue, avant l'entree de l'hiver et après avoir terminé le sondage du lit du fleuve, d'Orsova a Pesth pour élaborer les plans et évaluer les frais du projet de regularisation, a achevé ses travaux. La somme nécessaire pour régulariser le lit du Danube en amont et en aval d'Orsova, a été préliminee à environ 14 millions de francs. Les plans et les devis pour cette entreprise sont actuellement au ministère hongrois des communications, et seront probablement envoyes prochainement au ministere des affaires étrangeres, qui s'entendra avec le gouvernement ottoman, relativement a la participation de ce dernier à cette colossale entreprise.

Les journaux d'Athènes contiennent les changements suivants dans le personnel consulaire grec en Turquie :

M. Nicolaïdes, vice-consul à Castellamare, est nommé consul à Serres, en remplacement de M. Gennadi, rappelé ;

M. Eugénidès, vice-consul, est nommé consul à Larisse, en remplacement de M. Perveli ;

M. Langhados, promu au grade de consul, remplace à Salonique M. Vatikiotti ;

M. Kiparissi et M. Betsos sont nommés vice-consuls, le premier a Héraclée de Candie, et le second à Parga.

Le café du *Croissant* prépare sa reouverture. Il a fait commencer des travaux qui auront pour but de donner plus de confortable au public que l'année dernière.

Les spectateurs seront plus à leur aise et surtout garantis contre le vent dont on s'est plaint pendant la saison précedente.

Le directeur du café du *Croissant* est en pourparlers, en ce moment, avec une troupe italienne dont on dit le plus grand bien.

Les plaisirs sont rares à Constantinople, surtout pendant l'été, nous faisons donc des vœux pour que le directeur de l'établissement dont nous parlons réussisse.

Le nombre des vols augmentant d'une façon alarmante, à Cadikeuy; la gendarmerie de cette localité a pris, nous assure-t-on, les mesures suivantes pour garantir la sécurite des habitants.

Défense aurait été faite de circuler sans lanterne, depuis 8 heures du soir jusqu'à 10 1/2 h. à la franque.

Les lanternes sourdes seraient prohibées.

Passé 10 1/2 h. toute circulation serait interdite.

On lit dans le *Moniteur egyptien* :

Le gouvernement a remarqué que depuis un mois une quantité considérable de fausses pieces de monnaie de 10 paras et de *Rubie* circulaient en ville. La police s'est mise à la recherche des faussaires, et ses efforts ont été couronnés de succes. Elle vient de mettre la main sur le coupable qui est un sujet italien de nom de Joseph. Lors de son arrestation, cet individu portait meme

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*:

L'HOMŒOPATHIE A CONSTANTINOPLE

M. PÉCHEDIMALDJI.

(Suite et fin).

Hahnemann ayant senti que cette maniere de medicamenter les gens devait paraitre absurde et invraisemblable, a eu la bonne idee de prevenir que les medicaments ainsi fractionnes acqueraient une force d'autant plus energique qu'ils étaient plus divises et que cette vertu curative etait purement dynamique. Une puissance occulte se creait de toute piece, grace aux frottements et aux secousses qu'on emploie en preparant les remedes. Il n'y a que la foi qui sauve. Aussi recommande-t-il tres-minutieusement d'agiter les flacons à chaque dilution un certain nombre de fois de gauche à droite ou de droite à gauche, d'éviter d'en depasser le nombre au risque de rendre les gouttes par trop énergiques, de triturer les poudres 4 fois 6 minutes et alternativement de les broyer et de les presser de bas en haut 6 fois 4 minutes etc. etc.

Nous avons dit plus haut que chaque substance medicamenteuse, portée à la division extrême, c'est-à-dire réduite a zéro, produisait, suivant l'homœopathie, chez l'homme sain des symptômes speciaux. Citons au hasard quelques-uns de ces symptômes, pour donner une legere idee de la *naiveté* avec laquelle ces expériences ont ete faites.

La Baryte. — 2 globules de sucre imbibes dans un sextillionieme degre de dilution donne lieu aux symptômes suivants : Mal de tête immediatement au-dessous des yeux, elancements brûlants dans une dent cariée lorsqu'on met dessus un corps chaud... toux pendant la nuit... douleur au sacrum... Enleve aux enfants le goût de lire et d'apprendre (plus 22 autres symptômes).

Lycopode — cette poudre inerte — donne lieu au sextillionieme de degre de dilution, à des songes et des malaises de la nuit, determine de l'anxiete et les nuances tristes de caractere, frisson, chaleur, sueur (plus, 27 autres symptômes).

L'acide nitrique produit 47 symptômes, entre autres « beaucoup de mauvaise humeur en sortant du lit le matin. »

Charbon-vegetal à la 30me trituration « sommeil plus long qu'à l'ordinaire, prurit à l'anus, qu'on augmente en se grattant ; apres qu'on s'est gratté, cuisson (trente heures apres son administration) ; derangement de l'humeur en sortant de table etc.

Malaise — [illegible], frisson, chaleur, sueur. Avant que le sujet s'en aperçoive lui-même, on reconnait qu'il est affecte.

Soufre — rêves et idées fantastiques des que le malade ferme les yeux : le sujet s'imagine qu'il maigrit.

L'ammoniaque, au bout de dix jours de l'emploi de la dose infinitésimale le malade ne peut point, à diner, manger sans boire. Un accès d'asthme tous les huit jours. Roideur dans le mollet par l'effet du refroidissement : il s'echauffe très-facilement en marchant au grand air ; plus il se couche de bonne heure plus il dort ; plus il se couche tard, moins il peut dormir.

Sel commun, — grande irritabilité ; on se gratte la tête avec impatience.

Enfin le mercure au bout de 8 jours donne l'envie de prendre les passants par le nez...!

La doctrine homœopathique fondee sur des bases aussi solides, ainsi que nous venons de voir, attira bien vite l'attention des savants. La theorie en elle-même n'avait pas besoin d'etre sérieusement examinee pour s'apercevoir tout ce qu'elle contenait de faux et d'insensé. mais ils ont demandé, vu sa propagation rapide et dangereuse en avoir le cœur net et ont voulu experimenter soit sur eux-mêmes, soit sur des malades cette nouvelle methode therapeutique. Ils ont pensé que dans toutes ces divagations il y avait peut-etre une verite, ils ont voulu fouiller ce chaos et dans l'interêt de la science et de l'humanite « ils ont, comme dit Trousseau, experimente meme quelque chose d'aussi absurde que l'homœopathie ». Des experiences privees et publiques ont été instituées, en France, en Autriche, en Allemagne et en Italie *Partout* les résultats obtenus ont ete nuls, *partout* où les homœopathes ont operé sous un contrôle, car les gouvernements aussi ont voulu s'eclairer a ce sujet, ils ont subi des échecs. Ces Messieurs ont trouvé des raisons plus ou moins specieuses pour se retirer du champ de combat avec les honneurs de la guerre. Les corps savants de tous les pays savent aujourd'hui à quoi s'en tenir sur cette immense mystification « L'homœopathie, dit Bouillaud, est un charlatanisme meurtrier....... L'expérimenter encore ce serait assassiner ». « C'est, ajoute Soubeiran, le comble de la folie et de l'impudence ». La porte de tous les temples de la science leur est fermée (1) En France et en Allemagne ils n'ont même pas la hardiesse d'affronter la jeunesse des ecoles pour ouvrir des cours publics.

Pendant que les homœopathes se demenaient pour avoir, en apparence du moins, la sanction scientifique et mieux duper le bon public, plusieurs incidents qui ne manquaient pas d'avoir leurs côtes comiques, se sont produits dans quelques localites où ils jouissaient d'un certain prestige et qui ont fini par les achever en les couvrant de ridicule, en apportant des preuves péremptoires, palpables, contre la nullité absolue des doses infinitesimales ainsi que de leur vertu dynamique, surnaturelle. Nous citerons entre autres l'espieglerie d'un pharmacien de Marseille qui a bouleversé les flacons de telle sorte que les etiquettes ne repondissent plus aux substances contenues dans chaque flacon Les médicaments ont été ainsi pendant des mois administres les uns à la place des autres sans que les medecins ni les malades s'en soient aperçus. A Vienne egalement pendant longtemps un pharmacien a donne de l'eau parfaitement filtree à toutes les personnes qui s'adressaient chez lui avec une ordonnance homœopathique. Personne ne s'en est douté, personne ne s'en est plaint Ah! pardon, une fois seulement un medecin homœopathe lui a reproche d'avoir donne..... une dose trop forte.

Est-ce à dire que les malades traités homœopathiquement ne guerissent point ? Nous sommes loin d'une pareille affirmation. Partout ou les seuls efforts de la nature joints à quelques soins hygieniques suffisent amplement pour rendre l'equilibre à la santé, l'homœopathie a beau jeu. Elle ne manque pas dans ces cas, heureusement assez frequents, de s'en approprier tout le merite. Mais traiter toutes les maladies d'une maniere uniforme, c'est-à-dire avec rien, même celles ou l'intervention de l'art est d'une necessité absolue, où la nature est impuissante d'agir par elle-même, c'est, on le conviendra, faire un bien bon marche de la vie humaine. D'autre part le systeme nerveux jouant un rôle capital dans un certain nombre d'affections chroniques l'imagination seule du malade opere souvent de ces guerisons vraiment miraculeuses. Ces exemples se rencontrent assez souvent, même *en dehors* de l'homœopathie pour que nous insistions davantage ; ce sont des phenomenes qu'un medecin a souvent l'occasion d'observer dans sa pratique. Que de fois la mie de pain, la poudre de charbon de bois administres avec toutes les precautions voulues, ont donne lieu a des accidents fort extraordinaires mais toujours prevus. Cependant 50 à 100 globules pris à la fois par le medecin lui-même, plus mecreant, n'ont jamais rien produit du tout. On est donc en droit de conclure, que l'efficacite trompeuse de la medecine homœopathique git tout entièrement dans la foi du malade. *Crede et salvus eris.*

Apres cet exposé sur l'origine de l'homœopathie et sa prétendue doctrine nouvelle, il est temps de nous etendre un peu également sur les homœopathes, sur leurs tendances et leurs menees ; car on doit rester persuade que la doctrine etant nulle, Hahnemann serait bien vite rentre dans l'oubli comme Mesmer et Cagliostro, si des personnes prêtes à faire argent de tout bois ne s'en etaient emparées pour exploiter les pauvres patients avec une assurance revoltante. Nous commençons par declarer que parmi les globulistes il en est certainement qui croient sincerement être dans le vrai. Ce sont les naifs du metier. Nous sommes loin de les en blâmer, nous respectons leur bonne foi et nous nous contentons de les plaindre, car ils agissant par ignorance. Ils croient, comme si la medecine etait une religion au lieu d'être une science. Mais à côté de ces fideles il y en a d'autres qui se sont empares du titre sans croire un traitre mot de tout ce qu'ils debitent et s'en vont de par le monde recoltant honneur, renommee argent. Remarquons, en passant, qu'en fait d'argent, les homœopathes sont fort partisans des doses allopathiques. Ceux-là s'adressent de preference soit de vive voix soit dans leurs ecrits scientifiques (?) aux gens du monde : ils s'insinuent dans les ménages, agissent sur les pauvres d'esprit, sur les personnes pusillanimes qui ne savent à quel saint se vouer à la moindre indisposition, tant la mort les effraie : aux dames nerveuses, vaporeuses qui veulent bien être malades mais à la condition d'être gentillement droguées, enfin a tous ceux qui ne croient pas à la science, mais qui croient aux tables parlantes, aux esprits frappeurs et a la delicieuse Revalesciere Dubarry.

Tous les homœopathes sont loin de suivre à la lettre les preceptes de Hahnemann Il y en a qui ne s'affublent de ce nom que pour se mettre en relief et ne pas être confondus avec le commun des médecins. Dans les cas urgents ils ne dedaignent pas de s'aventurer dans le domaine de la medecine traditionnelle. Ce sont les *insufficientistes*. Ils soignent suivant les règles de la medecine ordinaire les malades qui ignorent ce qu'on leur donne, ne sachant pas juger les ordonnances. Ils saignent, ils purgent, font de l'hydrotherapie, ont recours a la faradisation, absolument comme les medecins de la bonne ecole qu'ils dénigrent avec rage. D'autres enfin professent indifféremment et suivant le milieu le même culte pour le globulisme que pour la médecine traditionnelle, comme si quelque chose de commun pouvait exister entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité et le mensonge. La conduite de ces derniers a été divulguée par [illegible] qui les apostrophe vigoureusement :

« Arrière donc, s'écrie-t-il, arrière tiers
» parti justement repousse de droite et de
» gauche, entre le camp des vrais homœo-
» pathes et le nôtre ! Arriere, vous prati-
» ciens amphibies ! vous Janus à double
» langage ! vous chauve-souris de l'homœo-
» pathie, qui dites comme il vous plaît tan-
» tôt je suis souris et tantôt je suis oiseau.
» Vous ne prenez le nom d'homœopathe que
» comme une enseigne et pour allecher cer-
» taines gens (1)».

L'homœopathie a eu ses missionnaires egalement dans notre bonne ville de Constantinople. Il y a des herbes qui poussent partout. Elle y est exercée depuis bon nombre d'annees par quelques etrangers sans trop de bruit. Mais on dirait que depuis peu, oubliant leur passe, ils cherchent à s'acclimater davantage et avoir une plus large place au soleil. L'opinion publique commence à s'en émouvoir, les gens du monde dissertent,

(1) La Société Impériale de Médecine de Constantinople dans sa séance du 1er juillet 1859 a pris la résolution suivante : Tout membre de la Société désigné comme homœopathe, ou s'annonçant comme tel, qui ne protesterait pas publiquement et par écrit contre cette qualification, sera considéré comme démissionnaire. »

(1) [illegible]

Voir le numero 23 avril.

sur lui une trentaine de fausses pièces, d'ailleurs parfaitement imitées, et qu'il n'était guère possible de distinguer à première vue de la monnaie de bon aloi. Une descente operée au domicile du faux-monnayeur a amené la découverte d'autres pièces ainsi que celle des instruments dont il se servait. Le coupable a eté remis au consulat d'Italie où son proces va s'instruire.

—

Lundi prochain, représentation extraordinaire, la *dernière* de la saison, au Théâtre Français, au benefice des chœurs.

On y jouera la 1re representation de *La Chatte metamorphosee en femme*, opéra comique, la 1re representation de *L'homme n'est pas par fait*, et un grand intermede musical.

Dans l'*Homme n'est pas par fait* nous reverrons une de nos pensionnaires de l'année dernière : Mlle Clémence. L'excellente artiste a bien voulu preter son concours a ceux des plus nécessiteux de la troupe de M. Manasse.

C'est Mlle Taulin qui remplira le rôle de Minette qu'elle a crée à Paris dans la *Chatte métamorphosee en femme*.

Le spectacle de lundi soir est des plus attrayants. Nous en donnerons demain la composition complete.

Nous sommes convaincu qu'il y aura foule à la representation de lundi. Ce sera une bonne action en même que le dernier plaisir théâtral que nous aurons cette annee.

Il sera fait cadeau d'une épingle en brillant à tout elève qui avant étudié deux ans le piano pourra executer la musique de la methode Charpentier (1re partie) ou tout autre morceau de la meme force. L'epreuve aura lieu seulement pendant une heure.

S'adresser chez M. Commendinger, marchand de pianos et musique auprès de qui est deposée l'epingle.

L'elève devra donner son adresse jusqu'à samedi prochain, et se presenter pour toucher le piano chez M. Commendinger lundi prochain, vers 9 heures du matin.

CARMELO MANFRE,
Professeur de chant et de piano.

ASSEMBLEE GENERALE

DES ACTIONNAIRES DU CRÉDIT GENERAL OTTOMAN.

Hier a eu lieu l'Assemblee Generale des Actionnaires du Credit General Ottoman, sous la présidence de M. Bernard Tubini. Le nombre des actions représentees s'elevait à 45,960 chiffre bien au-dessus de celui fixe par les statuts. MM. Stefanovich et Eugenidis, les deux plus forts actionnaires remplissaient les fonctions de scrutateurs, et M. Scouloudi celles de secrétaire.

Apres que la seance eût ete declaree ouverte M. Marcon, chef de la comptabilite du Credit General Ottoman, a donné lecture du rapport du conseil d'administration. Nous reproduisons plus loin ce document qui est un exposé clair et lucide de la situation aussi bien au point de vue général des marchés financiers qu'à celui de l'etablissement dont il est le compte-rendu.

Personne n'ignore la crise qu'ont traversé les places etrangeres et dont le contre-coup s'est egalement fait sentir à Constantinople. Provoquee par cet exces d'activite qui avait crée une foule d'établissements financiers ou industriels destines bien moins à donner satisfaction à des besoins légitimes qu'à fournir de nouveaux aliments à une speculation téméraire, cette crise ne pouvait manquer d'affecter les meilleures institutions. Aujourd'hui le credit public, par le caractere d'universalite qu'il revet, est partout solidaire. L'etablissement qui nous occupe ne pouvait échapper à la loi commune. Néanmoins, grâce à l'habilete de sa direction, il s'est constamment maintenu à la hauteur de la position qu'il a acquise dans notre monde financier ; il a traversé une epoque difficile et tourmentée, en donnant satisfaction aux intérets qui lui etaient confies.

Nous n'entrerons pas dans le detail des operations entreprises par le Credit Général durant l'exercice ecoulé. Il suffit de mentionner, pour se faire une idee de l'activite déployée que le mouvement du portefeuille sur l'etranger a ete de LT. 8,343,414 contre la somme LS. 5,555,550 qui figurait dans le precedent exercice. Et sur ce chiffre la seule perte subie n'est que de LS. 296, provenant d'un effet non payé, ce qui prouve la prudence avec laquelle la Direction a effectue ses achats.

Independamment de l'intérêt statutaire de 6 0/0, payé aux actionnaires le 31 octobre dernier, les benéfices nets de la Société se sont eleves à LS. 120,547.25 sur lesquels le Conseil d'Administration a proposé un dividende de 34 piastres, affectant au compte de réserve extraordinaire une somme de 68,465. Ici se place un incident d'une nature speciale et qui a ete résolu à la satisfaction générale.

Un actionnaire a cru devoir faire observer que, comme les actionnaires du Crédit ne participaient pas aux benefices entiers, puisque les LT. 68.465 sont réservées en vue d'eventualites ou de depreciation des valeurs en portefeuille, il paraitrait juste que le conseil d'administration participat également à ce sacrifice. De là il demandait comme conclusion que la partie statutaire de 10 o/o allouee aux administrateurs, fût egalement amoindrie au profit general. Cette proposition, a été appuyee par un autre membre, mais qui l'a amendée en ce sens que, puisqu'il serait tenu un compte special de cette reserve extra-statutaire, les membres du conseil d'administrations devraient conserver le droit de participer à cette réserve lors du reglement definitif du compte.

Cette seconde proposition approuvee par l'Assemblée, a eu également l'assentiment du conseil d'administration. En sorte que la répartition des bénéfices nets est ainsi etablie :

Réserve statutaire	LT.	6.027.36
Aux administrateurs . .	»	4.447.48
Dividende à raison de 34 p. par action	»	34.000
Réserve extra-statutaire	»	76.072.41
	»	120.547.25

Toutes les autres resolutions ont ete adoptees à l'unanimite.

A l'issue de la seance des remerciements ont ete votés à la Direction et au conseil d'administration, qui dans ces circonstances difficiles ont su faire face à toutes les eventualités, et offrir encore aux actionnaires des résultats satisfaisants. Il est certain que l'avenir se presente pour cet établissement sous les meilleurs auspices.

Voici le rapport du conseil d'administration lu à la seance :

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte des resultats de notre 4me exercice clos le 31 Octobre 1873.

Quoique satisfaisants dans leur ensemble, ils n'ont cependant pas réalise toutes les esperances que nous vous exprimions dans notre dernière assemblée generale. L'ere de prospérité financière qui semblait s'ouvrir alors pour notre pays n'eut malheureusement qu'une durée très-limitée. Elle avait atteint son apogee au mois de Juin, et déjà vers la fin de notre exercice, la place de Galata ressentait les graves atteintes d'une crise qui devait prendre rapidement de plus larges, de plus dangereuses proportions

Il serait superflu, Messieurs, de vous retracer ici en detail les causes diverses qui, indépendamment de circonstances locales, ont contribué à ébranler notre marché et à determiner une reaction qui a lèse tant d'intérêts.

Ces causes sont multiples et complexes ; la principale est sans contredit le développement exagéré qu'avaient pris les affaires commerciales en general et les affaires de credit en particulier pendant les années 1871 et 1872

Cet excès d'activité s'etait manifesté par la création d'une foule d'etablissements financiers ou industriels, destinés bien moins à satisfaire des besoins legitimes qu'à fournir de nouveaux aliment à une speculation téméraire. Plus que toute autre place, Vienne avait cédé à cet entraînement, et dès le mois de Mars elle etait en proie à une crise aigue qui bientôt degénérait en panique et devenait un véritable désastre pour la fortune publique.

Sous l'influence d'une abondance de capitaux qui leur etait jusqu'alors inconnue et que leur procurait l'indemnité de guerre, les marchés allemands avaient suivi l'exemple de Vienne et se trouvaient, eux aussi, serieusement ebranlés.

L'Amerique à son tour ne tardait pas à subir les effets de la crise qui y atteignait en peu de temps des proportions formidables. Partout le numéraire faisait défaut, partout le taux de l'escompte s'élevait. La Banque d'Angleterre le portait jusqu'à 9 0/0 avant la fin de 1873.

La solidarité economique qui relie de nos jours tous les centres commerciaux ne pouvait laisser notre place à l'abri de pareilles commotions. Elle en ressentit vivement les contre-coup et fit preuve d'une grande solidité par la façon dont elle le supporta.

Dans des circonstances aussi difficiles, la fin de notre 4e exercice ne devait pas tenir les promesses de son debut, mais nos affaires n'en avaient pas moins constamment progressé et regulierement suivi la voie de developpement dans laquelle elles etaient entrés les années précédentes.

Au mois de Novembre 1872, et dans le but de donner un temoignage de sympathie à la « Société Ottomane de Change et de Valeurs », qui venait de se constituer, nous ouvrîmes nos guichets à la souscription de ses actions. Le succes de cette emission fut complet ; les demandes du public depasserent considérablement le nombre d'actions mis à sa disposition, attestant par leur exageration meme la confiance qu'inspiraient à notre place les Administrateurs du nouvel etablissement.

La situation que cette Societe s'est acquise dans le monde commercial a dès lors amplement justifié le concours amical que nous lui avions preté.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les principales opérations de l'exercice, laissant de côté celles qui n'ont eu pour objet qu'un simple service de tresorerie pour le compte du Gouvernement Impérial.

1° Bons du Tresor 1868.

La 10e et der[illegible] de ces Bons, [illegible] échéance le 31 Octobre 1873, a été intégralement remboursée. [illegible] de cet emprunt se trouve definitivement accompli.

2° Service des Bons du Tresor 9 0/0 1872

Le paiement des coupons d'interet echus en janvier et en juillet 1873 a été ponctuellement effectue par notre entremise et par celle des autres etablissements émissionnaires à Londres et sur le continent.

Certaines difficultes survenues en dehors du cercle de notre action et de notre responsabilité, ont malheureusement entravé l'échange d'une partie des Bons estampillés de la série A contre des titres de Dette Générale. Nous avons lieu de croire que des mesures efficaces seront prises par qui de droit pour prévenir le retour d'irrégularités aussi regrettables et pour assurer à l'avenir le fonctionnement normal de la [illegible]

3° Service de l'Emprunt Ottoman 6 0/0 1871.

En notre double qualite de concessionnaires de cet emprunt et d'intermediaires de MM Dent Palmer et Cie, de Londres, nous payons à Constantinople les obligations sorties au tirage et les coupons echus, aux conditions prevues par le contrat.

Les débours que ce service nous a occasionnés pendant cet exercice se sont de reste maintenus, comme par le passé, à un chiffre peu important.

4° Emprunt Ottoman de 50.000,000 Lt. Capital nominal 5 0/0 1873, pour la construction de chemins de fer de la Turquie d'Europe et dans la Turquie d'Asie, émissible en 8 séries d'obligations dans une période de 5 années.

Par contrat en date du 15/27 mars 1873, le Gouvernement Impérial a conferé à la Banque Impériale Ottomane et au Credit General Ottoman le mandat d'executer toutes opérations relatives à l'émission des diverses séries de cet emprunt.

Un article additionnel leur cedait à forfait la 1re série d'obligations dont le capital nominal était fixé à Lt. 3,000,000 et qui était payable en 12 termes mensuels égaux.

En vertu d'une convention postérieure intervenue entre S. E. le Ministre des Finances et les deux etablissements contractants, ces derniers ont suspendu leurs versements à partir du 5me terme, c'est-à-dire depuis le 1/13 Septembre 1873.

Nous nous sommes donc bornés, pour la moitié qui nous concerne, à faire bénéficier le compte de « Profits et Pertes » des interêts courus sur nos débours à raison de 10 0/0 l'an jusqu'au 31 Octobre.

5° Emprunt ottoman de Lg. 27,777.780 capital nominal 6 o/o 1873.

Le [illegible] 1873, le gouvernement imperial concedait par traite au Credit Général Ottoman, à la Banque de Constantinople et à la Societe de Credit mobilier, de Paris, le droit exclusif d'emettre cet emprunt, et les trois etablissements contractants souscrivaient ferme 42 o/o du capital nominal au prix de 54 pour cent. La faculte d'option pour le reste de l'emprunt leur était reservée au meme prix et pour une période de 18 mois. Notre Société, intéressée pour une part de 40 o/o dans l'ensemble de ce contrat, soit pour son compte soit pour celui de ses participants, n'avait encore versé au 31 Octobre que les deux premiers termes mensuels de sa souscription ; nous les avons chargés jusqu'à cette date de l'intéret à 12 o/o l'an.

Ouverte simultanément à Constantinople, à Paris et à Londres, la souscription publique à cet emprunt échoua complétement sur notre place. Accueillie froidement à Londres et avec une certaine faveur à Paris, elle ne suffit pas à couvrir entierement le capital qui lui etait offert. Le syndicat formé à Paris à cette occasion resta chargé des obligations non souscrites et nous devons attendre la fin de ses opérations pour nous rendre un compte exact du résultat de notre participation dans cette affaire.

6° Emprunt 3 o/o des Etats-Unis 1871-1872.

Charges par MM. de Rotschild et fils et leurs co-contractants d'emettre cet emprunt à Constantinople, nous ouvrimes une souscription publique dont le succes, quoique modère, fut néanmoins satisfaisant si l'on considère qu'il s'agissait d'une valeur etrangere toute nouvelle pour notre place.

Les demandes reçues par nous s'élevèrent à la somme de $. 6,288,500.

7° Mandats du Mahlié.

Au 31 Octobre 1873, nous avions en portefeuille un capital nominal de Lg. 124,898 : 16 : 10 représenté par divers mandats echéant du 27 Novembre 1783 au 27 Septembre 1874, soit en moyenne, au 8 Mars 1874. Leur evaluation au taux de 12 3/4 o/o l'an et en change du jour, 111 pour cent (vue) a produit pour notre 4e exercice un benefice de [illegible]

De ces valeurs il ne nous reste plus en mains qu'une somme nominale de Lg. 43,000 dont une faible portion seulement est échue et demeure en souffrance.

8° Syndicat les obligations des chemins de fer de la Turquie d'Europe.

[illegible]

Les [illegible] avions pu recueillir au 31 Octobre sur la situ[illegible] de ce syndicat, dont on ignorait [illegible] la prochaine dissolution, [illegible] seig[n]ements, disons-nous, ne permettaient de prévoir avec quelque assurance [illegible] si un bénéfice. Dans cette incertitude [illegible] devoir reporter à compte nouveau le montant de nos débours [illegible] d'aucun intérêt au profit de notre 4e exercice.

9° Vente du Guano du Gouvernement péruvien.

Cette affaire suit un cours regulier et les benefices qu'elle donne à notre dernier exercice ne different pas sensiblement de ceux des années précédentes Ils constituent un rendement de 13 0/0 l'an sur notre participation d'un million de francs.

10° Emprunt péruvien 5 0/0 1872.

Au mois d'août 1873, le Syndicat qui s'était formé pour l'émission de cet emprunt s'est dissous en faisant une repartition de titres au prix de 60 % entre tous les intéressés.

Notre part s'est elevée à Lg 56,660, capital nominal.

Calculée au cours du 31 octobre, cette somme représente pour notre exercice une perte de Lt. 3,629,51 dont le compte de « Profits et Pertes » a été débite.

Cette distribution de titres n'a pas liquidé le Syndicat d'une maniere absolue ; ses participants ont encore à recevoir une soulte sur l'importance de laquelle nous ne sommes pas fixes.

11° Emprunt Espagnol de 80 millions 1872.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus avant la fin de l'exercice, nous avons juge prudent de frapper notre participation dans cette affaire d'une perte éventuelle de 20 %. Nous avons donc porté de ce chef au débit du compte de « Profits et Pertes » une somme Lt. 4,819. 64 comprenant les interets à 9 o/o dont avait bénéficié notre bilan de l'annee précédente.

Notre participation de fr. 500,000 nous donnait droit à 320 actions de la Banque hypothécaire qui nous ont ete attribuées et sur lesquelles un versement de 25 o/o a été effectue.

12° Emprunt Egyptien 7 0 0 1873.

Notre participation personnelle dans cette opération est de Lg 40,000 capital nominal.

Par suite des avis peu satisfaisants qui nous avaient été donnés de Paris à l'approche du 31 Octobre, nous avons reporte à compte nouveau le montant de nos debours sans profit d'intérêts pour notre quatrieme exercice.

Des informations plus récentes nous permettent aujourd'hui d'envisager cette affaire sous un jour beaucoup plus favorable.

Le nombre et l'importance des opérations financières auxquelles nous avons pris part dans le cours de l'exercice ont naturellement produit un developpement proportionnel dans nos affaires de change.

Le mouvement de notre portefeuille à l'étranger s'est élevé à [illegible] Lt. [illegible]

Il n'avait pas dépassé » 5,555,550. 65 dans l'exercice precédent.

En vous signalant l'accroissement considérable de cette branche de nos operations courantes, nous ajouterons qu'elle ne nous a fait subir qu'une perte minime de Lt. 296. 26 provenant d'un effet non payé.

Le mérite d'un pareil résultat revient particulièrement à notre Direction qui n'a pas cessé de se conformer dans ses achats de papier aux règles de prudence qui lui avaient déjà valu nos éloges les années précedentes

En vertu du credit que vous nous aviez ouvert pour l'achat d'un terrain et la construction d'un hôtel approprié à l'installation de nos bureaux, nous avons fait l'acquisition d'un emplacement qui, par son etendue et sa position centrale, nous parait satisfaire aux exigences de sa destination. Nous y avons consacré Lt. 7,500 comme prix d'achat.

Les travaux de démolition et de déblaiement sont achevés et dès le retour de la belle saison la nouvelle construction commencera à s'élever.

Le compte que nous avons ouvert à l'« Immeuble Social » devra se liquider au moyen d'un virement sur le fonds de la Réserve extraordinaire.

Tous nos titres en portefeuille ont ete evalués aux cours déjà fort [illegible] 31 Octobre 1873. La presque totalité de ces titres se compose de Bons du Trésor 9 0/0 des trois series et de Dette Générale ; le reste consiste en Lg. 50,000 capital nominal de l'emprunt egyptien 7 0/0 1873 et en un nombre très-restreint d'actions de notre Société.

Après cet exposé très-succinct mais très-fidèle de notre situation generale, peut-etre estimerez-vous avec nous que le prix actuel de nos actions est bien inferieur à leur valeur intrinsèque. En effet, Messieurs, si nous ajoutons que, défalcation faite du coupon d'interet déjà payé, de toutes les charges et des pertes provenant de l'évaluation de notre portefeuille, si nous ajoutons, disons-nous, que notre 4e exercice présente encore un bénéfice de Lt. 120,547. 25, nous sommes fondes à esperer que ce résultat vous paraîtra favorable, eu égard aux circonstances du moment.

Cependant, Messieurs, et quoique ce bénéfice vous fût réellement acquis au 31 octobre dernier, nous croirions imprudent de vous en faire la distribution sans tenir compte de la dépréciation nouvelle qu'ont subie dès lors nos valeurs en portefeuille, dépréciation qui doit trouver, au moins provisoirement, sa contre-partie dans le renfort de nos réserves

Si vous partagez notre maniere de voir à cet egard, vous nous autoriserez à réduire l'importance du dividende disponible au profit du fonds de « Réserve extraordinaire. »

Voici en un mot l'affectation que nous vous proposons de donner à l'excédant de L. T. 120,547. 25.

A la Réserve statutaire	L.T.	6,027. 36
Aux Administrateurs 10 % (Art. 30 des Statuts.	»	12,054. 72
Aux Actionnaires Lt. 0. 34 par action	»	34,000. —
A la Réserve extraordinaire	»	68,465. 17
Somme égale	L.T.	120,547. 25
qui, ajoutée à celle de.	»	66,000. —
payée pour notre coupon d'intérêt échu le 31 octobre, représente un bénéfice total de	L.T.	186,547. 25

soit un rendement de 17 % l'an environ sur le capital versé.

A côté de notre réserve statutaire montant à L. T. 41,386 50, notre réserve extraordinaire, ainsi augmentée, atteindrait, à la fin de l'exercice, le chiffre de L. T. 143,110. 88.

Vous retrouveriez, et au delà, dans cet accroissement de garantie les bénéfices non distribués, tout en fortifiant le crédit de notre Société dans le présent et en vous assurant de nouveaux gages de securite pour l'avenir.

Nous ne terminerons pas sans payer un juste tribut de reconnaissance à nos collegues de Paris dont le zèle et la sollicitude pour les intérêts qui nous sont communs se sont affirmés de nouveau dans toutes les circonstances où nous avons fait appel à leur concours.

Nous devons également un temoignage de gratitude à notre Direction pour les services qu'elle nous a rendus et l'activité qu'elle a déployée pendant notre 4e exercice.

Elle a été, nous le consignons ici avec plaisir, efficacement secondée dans ses efforts par un personnel dévoué.

Constantinople, le 24 Mars 1874.

Nous avons le regret de vous annoncer qu'en date du 11 courant, un de nos collegues, M. Ignace Corpi, a donné sa démission.

Aux termes de l'article 16 de nos Statuts, nous aurons à proceder à son remplacement provisoire et à soumettre notre choix à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

23 avril 1874.

—

RAPPORT
DU CENSEUR DE CONSTANTINOPLE

MESSIEURS,

Appelé à vous rendre compte de la mission que vous m'avez confiée et à vous donner mon appréciation de la situation du Credit Général Ottoman, j'ai peu de chose à ajouter pour compléter le rapport dont vous venez d'entendre la lecture.

L'inventaire et le compte de « Profits et Pertes » qui vous sont présentés aujourd'hui ont été mis dans tous leurs details à ma disposition et j'ai pu, par un examen attentif, en contrôler la parfaite exactitude.

Toutes les pièces, tous les états dont j'ai cru utile de demander communication m'ont été soumis avec un louable empressement et j'ai reçu de la Direction comme de M. le Chef comptable toutes les explications verbales qui pouvaient faciliter l'accomplissement de mon mandat.

Je me plais à constater, comme les

---

comme toujours, à tort et à travers sur cette medecine demodee mais toute nouvelle pour elle et encore un peu, si on n'y met bon ordre, ça menace de devenir un engouement general. Il est donc temps de demasquer publiquement le charlatanisme, de souffleter le mensonge et l'imposture. C'est le devoir de tout honnête homme, champion de la vraie science et jaloux de sauvegarder la vie et la sante de ses semblables.

Dans notre pays arriere encore sous tant de points de vue, il y a sous ce rapport un danger, d'autant plus imminent et redoutable, que l'empirisme et d'autres pratiques plus ou moins sottes ont ici un plus vaste champ d'exploitation que partout ailleurs. On ignore encore ce que vaut l'homœopathie, ce que sont les homœopathes. L'exercice illegal de la medecine est toleré pour le moment et l'homœopathie est là toute prête pour ce commerce au grand detriment de la sante publique. Quoi de plus commode en effet que de prendre gratuitement et sans scrupule le titre de medecin. On n'a même pas besoin d'avoir commence au moins par être barbier ou pharmacien ; on est Docteur d'emblée et l'on jouit de la consideration du public absolument comme si l'on sortait d'une Faculte, muni d'un diplôme en regle. On n'a besoin d'avoir étudié ni les sciences physiques, ni l'anatomie, ni la physiologie, ni la pathologie. Luxe que tout cela ! Pourquoi aller s'enfermer dans l'atmosphere puante des salles de dissection, courir les hôpitaux, ecouter les grands maitres. Qu'importe où se trouve le cœur, comment le foie fonctionne, n'y a-t-il pas des remèdes infaillibles contre toutes les palpitations et la jaunisse ? En prenant un air majestueux et rêveur, accoutre comme le metier le comporte, on n'a qu'à se composer une figure suivant les circonstances et pour peu qu'on soit un beau parleur pour satisfaire la curiosité de ces petites dames et de ces petits messieurs, la farce est jouée. On n'est même pas reduit à la desagreable necessite d'aller faire timbrer ses feuilles d'ordonance on n'en ecrit point et le sucre se vend chez tous les epiciers.

La Pologne a eu jusqu'ici la gracieusete de nous faire cette precieuse fourniture d'homœopathes. L'Amerique commence egalement à se mettre de la partie et pour peu que cela continue on ne tardera pas à les voir bientôt former de nombreux adeptes parmi les indigenes, jusque et y compris les *photographes*.

Allons, Messieurs, faites-vous homœopathes, ça ne coûte rien, ça ne demande pas beaucoup de peine ! Accourez, venez vite, vous tous qui avez sans succes exploite toutes les faiblesses de l'homme excepte celle-ci, aventuriers de toute sorte, joueurs decaves, commerçants en faillite, fruits secs de toutes les ecoles, vous tous avides de fortune et de renommée. Hâtez-vous, car le temps presse, profitez de l'engouement stupide des bons petits moutons de Panurge !

Mance a dit : « On pourrait citer jusqu'à trois homœopathes à Berlin, un fripon et deux ignorants. » Nous sommes ici absolument comme à Berlin. Je crois même que c'est la seule analogie qui existe entre les deux capitales. Nous avons les homœopathes par etat, par fantaisie, les homœopathes d'occasion, voire même des demoiselles qui portent des lunettes et qui s'occupent de triturations. Un autre plus adroit, et celui-là demande une mention à part, a trouvé un beau matin que le bon Dieu qu'il sert ne le faisait pas assez bien vivre et il s'est fait homœopathe. Depuis nombre d'annees il ne recule pas devant ce commerce sans nom, il ne craint pas de souiller par l'imposture son habit sacerdotal, fait pour inspirer le respect et la veneration. Il s'en va prêchant, non la parole de Dieu, mais le mensonge. D'une ignorance crasse, d'un desinteressement factice, il exploite journellement à son profit la credulite publique. Guérison ou deces, il y a quelque chose à prélever pour lui Je ne parlerai pas d'un autre sectaire de Hahnemann, peu entêté celui-là, et toujours prêt à jeter sa doctrine par dessus sa bibliotheque, à condition que le gouvernement le retribue raisonnablement, quitte à revenir à ses chers globules aussitôt sa mission accomplie. Nous pensons qu'il est inutile de continuer cette enumeration. Ces messieurs seraient par trop aises de figurer sur un journal de médecine et nous n'avons pas envie de faire des heureux

Nous avons dû faire, nous l'avouons, bien des efforts sur nous-même pour traiter une question aussi ridicule que celle de l'homœopathie. Nous nous sommes même etendu plus que le sujet n'en valait la peine, repete à satiete ce que le monde medical connait déjà [illegible] médecin fait à l'approche d'une epidémie [illegible] epidemie d'alienation mentale, comme si cette ignoble plaisanterie ne faisait que paraitre. Prevenir, tel a ete notre but. L'homœopathie passera de mode sous peu, cela ne fait point de doute, mais ne disparaîtra pas entierement de sitôt de la surface du globe, car, ainsi est fait l'esprit humain, les croyances les plus insensées ont souvent une durée fort longue.

Il y aura donc encore assez longtemps des homœopathes, comme il y a des *Guelindjik*-[illegible]

PECHEDIMALDJI.

(*Gazette Medicale*)

Monsieur le Redacteur,

Veuillez, je vous prie, accorder aux lignes suivantes une place dans votre estimable journal.

La *Gazette Medicale d'Orient*, dans le but très-philanthropique sans doute de mettre le public en garde contre les théories de l'immortel Hahnemann, mais dirige, au fond, contre les personnes qui mettent ces théories en pratique, a publié dans son numero 12 un article intitulé l'*Homœopathie à Constantinople*

Comme j'exerce depuis quelques années l'homœopathie à Constantinople, je ne puis ni ne veux, pour ma part, renoncer à faire quelques observations au sujet de l'article en question.

Je commencerai tout d'abord par demander, si le spirituel auteur de cette attaque s'abandonne à la douce illusion de croire que les banalites sans nombre qu'il a debitees afin de tourner en ridicule et de discrediter les principes fondamentaux de l'homœopathie, en même temps que ses effets bienfaisants, ont porte un coup mortel à cette science ? Si tel est le cas, que l'illustre rejeton des races qui descendent du Mont Ararat se desabuse bien vite.

L'homœopathie a eu de tout temps des adversaires bien autrement serieux que lui. Néanmoins, elle en a triomphe toujours et partout

La preuve en est qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, dans les deux Ameriques, en tous pays enfin, le nombre des homœopathes et des Pharmacies Homœopathiques croit dans une progression enorme ; il y a plus, la plupart de ses neophytes, anciens allopathes eux mêmes, ont deserte leur drapeau pour suivre les doctrines d'Hahnemann. C'est là un fait incontestable, statistiquement avere. Aussi l'homœopathie à present n'a-t-elle plus besoin d'être defendue, elle se defend elle-meme par de nombreux faits irrefragables, par des cures merveilleuses qu'elle a accomplies, non-seulement à l'étranger, mais même ici, à Constantinople, comme tout le monde le sait.

En verite, je croirais faire insulte à l'homœopathie, en descendant en lice, pour la défendre contre les piqûres plus ou moins venimeuses de l'auteur du feuilleton de la *Gazette Médicale* Je ne puis cependant m'empêcher de lui dire que, voulant faire fleche de tout bois, il a fait forge citations, les unes plus malheureuses que les autres, et qu'il s'est engage dans une voie remplie d'erreurs et de contradictions des plus grossieres.

Quelle logique mon Dieu ! qu'il est regrettable que des globules d'*illogicité* (passez-moi ce terme) ne puissent être administrees à qui en aurait besoin.

Quant aux cures que j'ai entreprises, je me borne à faire appel au temoignage du public auquel je consacre mes soins et auquel je crois, sans me flatter, avoir souvent rendu quelque service. Le journal la *Turquie*, la *Gazette d'Orient*, le *Levant Herald* en font foi du reste. Les lettres de remerciements qui y ont eté inserees maintes fois, par les malades que j'ai traites et guéris *radicalement* au moyen de *globules*, ont ete spontanees [illegible]

Je ne regrette qu'une chose, c'est que la plupart du temps je ne suis appelé à porter secours que lorsque l'allopathie s'est declaree impuissante, ou lorsqu'elle a déjà condamne le pauvre malade. Mais c'est alors surtout que l'efficacite des globules devient manifeste. Il m'incombe alors la double tâche de traiter, non pas seulement la maladie primitive, mais aussi [illegible] qui se sont manifestes par suite du traitement allopathique, vicieux par lui-même. Si, dans ces cas désespérés, je réussis parfois, le mérite n'en revient qu'aux globules.

Nier leur efficacité, c'est nier, ni plus ni moins, le soleil lui-même.

Heureusement que toute action humaine finit par être, tôt ou tard, mise en lumière. [illegible] qui a suggéré à l'auteur de l'article en question, ses attaques personnelles mal deguisees, ne restera pas longtemps dans l'ombre. Si mon honorable antagoniste le desire *absolument*, je pourrai, avec l'autorisation de qui de droit, raconter au public, dans tous ses details, la mesaventure à la suite de laquelle la bile et le fiel, mis en mouvement chez lui, ont deborde pour se repandre jusque sur le feuilleton de la *Gazette Médicale d'Orient*.

Agreez, Monsieur le Redacteur, mes remerciements bien sincères pour l'hospitalite que vous voudrez bien accorder à ma modeste replique, et croyez aux [illegible] avec lesquels je suis votre servi[illegible]

A. [illegible]

Constantinople, [illegible]

années précedentes, l'ordre et la clarté qui règnent dans toutes les divisions de votre comptabilité.

La vérification générale à laquelle j'ai procédé m'autorise à vous déclarer, messieurs, que la situation de votre Société est bien conforme au bilan qui vous est présenté et que les comptes qu'il résume ont été fidelement établis.

Les sages motifs sur lesquels s'appuie votre Conseil pour vous proposer de renforcer votre « Réserve extraordinaire » aux dépens du dividende de votre 4e exercice, ces motifs ont leur source dans l'esprit de prévoyance qui doit présider à la gestion d'une société comme la votre. J'approuve donc comme un acte de saine administration la mesure qui vous est proposée et je ne doute pas qu'elle n'obtienne votre assentiment.

Constantinople, le 24 mars 1874.

(Signé) : C. PETER.

RAPPORT DU COMITE DE PARIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

Messieurs et chers Collègues,

L'exercice dont vous avez à rendre compte n'a pas donné d'aussi heureux résultats que les précedents. Nous avons connu et apprecie par nous-memes toutes les difficultés d'une crise exceptionnelle par son intensite et son universalité. Vous expliquez on ne peut mieux dans votre rapport les causes et les effets du malaise financier auquel aucune place européenne n'a pu se soustraire, et nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Mais, nous avons dû appeler votre attention sur la depreciation des cours de nos valeurs depuis la fin de l'exercice 1872–1873, et vous soumettre l'avis de ne pas distribuer de dividende. Tenant compte de nos observations, vous avez reduit à 34 piastres par action, soit a 34,000 Livres, la somme à distribuer aux actionnaires; nous n'insistons plus, confiants dans vos habitudes de prudence et de sage administration, et reconnaissant que vous etes mieux placés que nous pour apprecier les necessités de la situation, et nous esperons que l'Assemblée Générale ratifiera votre proposition de porter à la reserve extraordinaire Lt. 68,465. 17, l'excédant des profit du dernier exercice.

Dans le courant de l'annee dernière toutes les opérations financières, auxquelles notre Société etait interessee par notre entremise, ont éte liquidées dans des conditions relativement satisfaisantes sauf une, l'avance au Gouvernement Espagnol. Vous avez prudemment agi en faisant supporter a votre participation une dépréciation de 20 0/0, mais nous sommes heureux de pouvoir vous donner l'espoir que cette affaire pourra se realiser sans perte. Des remaniements successifs du contrat ont amélioré les gages au double point de vue de leur solidité et de leur disponibilite, et le Syndicat espere recouvrer le montant intégral de ses avances tant en principal qu'en intérêt.

Le contrat « Guano » suit son cours régulier. Les comptes arretés au 30 Juin 1873, ont donné un bénéfice supérieur à celui de l'année précedente, le contrat pour la vente exclusive du guano en Europe ayant reçu sa pleine execution pendant six mois. Aux comptes qui doivent etre arrêtés le 30 Juin prochain, figureront pour la première fois les profits d'une année entière d'exécution du contrat. De plus, des renseignements fournis par MM. Dreyfus freres et Cie, il résulte que le nombre de tonnes vendues cette année depasse sensiblement les quantités vendues l'annee derniere pendant la période correspondante; il y a donc lieu de compter sur un accroissement de bénéfices.

L'Emprunt 6 0/0 1873, emis à Paris, a donné à votre Comite de Paris l'occasion de prendre un rôle plus actif, et les affaires qui en ont été la conséquence ont été suivies par nous avec la plus vive sollicitude. Le Crédit Genéral Ottoman a été constamment representé dans le Syndicat de l'Emprunt par deux membres du Comite.

Notre Président, M. Blount, a pris une part très-active à toutes les négociations qui ont précédé le contrat du 12 Novembre par lequel les contractants de l'emprunt ont fait au Gouvernement une avance de cent millions de francs. Nous avons été heureux, en cette circonstance, de pouvoir apporter au Crédit Général Ottoman le concours de la Société Génerale et de la Banque de Turin, ce qui lui a permis d'offrir au Gouvernement un appoint de pres d'un million de Livres Sterling. Cette operation a été conclue au plus fort de la crise financière, alors que le taux de la Banque à Londres etait à 9 ojo, Nous avons dû aussi négocier avec son Excellence Sadic-Pacha les modifications au contrat d'emprunt 6 ojo 1873; nous avons signé un contrat qui en améliore les conditions primitives.

Nous continuerons à défendre les intérêts que vous nous aviez confiés avec le zèle dont nous sommes capables; vous nous rendez du reste notre tâche facile par la confiance que vous nous avez toujours temoignée et que nous nous plaisons a reconnaître.

Pour le Comité de Paris
Le Secretaire,
(Signe) : LOUVENCOURT.

Paris, le 14 avril 1874.

RAPPORT DU CENSEUR DE PARIS AU COMITE DE PARIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT GENERAL OTTOMAN.

Messieurs,

S'il ne m'est pas donné, comme les années précédentes, de constater des résultats heureux et satisfaisants pour l'exercice 1872–1873 du Credit Général Ottoman, c'est que des circonstances graves, enumerees avec precision dans le rapport du Conseil d'Administration, sont venues dans le cours de l'année, paralyser les meilleures dispositions. Ces circonstances n'ont point disparu et l'amélioration de la situation ne deviendra sérieuse et réelle, tant au point de vue general qu'au point de vue particulier de notre Etablissement, que le jour où la Turquie aura affermi, par des mesures intelligentes et vigoureuses, l'état de ses finances, et, partant, la valeur de son crédit. Les efforts qui sont faits dans ce but par le Gouvernement de S. M. le Sultan, doivent nous en laisser l'esperance. Vous les secondez vous-memes, Messieurs, avec empressement, et votre concours persistant et sincere témoigne du dévouement que le Crédit General n'a pas cessé, depuis sa fondation, d'apporter aux interets du Gouvernement Ottoman.

Dans l'etat actuel des choses, peut-être eût-il été préférable que la totalité des benéfices nets de l'exercice fut portée au compte de réserve et qu'il n'y eut pas de répartitions de dividende, les actionnaires retrouvant l'année prochaine en plus des bénefices en cours, la somme non distribuée cette année.

Quoi qu'il en soit, apres avoir examine les comptes reçus du Conseil d'Administration de Constantinople, il m'est agréable d'établir que les réserves «ordinaire » et « extraordinaire » s'élèvent ensemble, au 31 octobre 1873, a Lt. 184,497.38 et j'ai l'honneur de vous proposer d'approuver la répartition des bénéfices nets de l'exercice 1872-1873, telle qu'elle vous est demandee par le Conseil d'Administration de Constantinople.

(Signée) : G. COUTURIER.

Paris, le 14 avril 1874.

4e EXERCICE DE 1872–73

Inventaire au 31 octobre 1873.

ACTIF.

[illegible] du [illegible]	Lt.	110[illegible] —
[illegible]meuble social	»	8298 87
[illegible]		
[illegible]	»	1007185 1
[illegible]		
[illegible]		
Participation au «Syndicat de l'Emprunt 6 ojo Turc de 1873»		
[illegible]		
[illegible]		
[illegible]		
	Lt.	4630951 35

PASSIF

Capital	Lt.	2200010 —
Réserve-statutaire (Valeur : 31 oct. 1873)	»	35850 11
[illegible]		
Coupons d'int. et de divid. Exercices ant.	»	[illegible]
Coupons d'intérêt au 31 oct. 1873 (P. 60 [illegible]		
[illegible]		
Dépôts divers [illegible]		
Dépôts [illegible]		
[illegible]		
Comptes à l'Etranger	»	[illegible]
Comptes généraux, et di[illegible]	»	[illegible]
Profits et pertes [illegible]		[illegible]

[illegible] des benefices-bruts est de [illegible] dont nous déduisons:
[illegible] sur 100000 actions a 66 [illegible] Lt. 66000
[illegible] frais generaux » 16320 90
[illegible]
à répartir suivant détail au compte de [illegible]

4e EXERCICE DE 1872-73

Profits et Pertes.

DÉBIT.

Frais généraux	Lt.	16320 90
Intérêt payé le 31 octobre 1873 aux actionnaires à raison de 66 P. par action (1 an à 6 ojo sur L.11 versées	»	66000 —
Solde représentant le bénéfice net à répartir conformément aux prescriptions de l'art. 30 des Statuts	»	120517 25
	Lt.	202877 15
Au fonds de réserve-Statutaire : 5 ojo	Lt.	6027 36
Aux administrateurs : 10 ojo	»	12054 72
Aux actionnaires : Lt. 0,34 par action	»	34000 —
Solde disponible	»	68465 17
	Lt.	120517 25

CRÉDIT.

Bénéfice brut de l'exercice 1872–73	Lt.	202877 15
Bénéfice net	»	120517 25

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 24 avril, 1874

Lever du soleil	5 h	10 m.
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	11 »	58 4s
H. à la turque à midi moyen.	5 »	7

8 heures du matin.

Barometre	764.5
Thermomètre	10.6
Minima	8.5
Maxima de la veille	14.2

Direction [illegible] vent N.E. modere.

Etat du temps le 23 avril, à 8h. du matin.

Les vents soufflaient du N. faibles ou modérés sur la Mer-Noire et l'Archipel et forts aux Dardanelles; le temps etait calme sur toute l'Adriatique; les orages et pluies continuaient en Asie. Sur la Mediterranee les vents soufflaient du N. faibles ou modérés par places.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

PRESSE ETRANGERE.

Les lettres de M. d'Arnim.

Le télégraphe a déjà mentionné la publication par la *Presse*, de Vienne, de quelques documents diplomatiques relatifs aux veritables causes du désaccord entre M. de Bismarck et M. d'Arnim.

L'article de la *Presse* a pour titre: *Révélations diplomatiques*; c'est une correspondance datee de Florence, le 27 mars, et ainsi conçue:

Je lis dans des journaux allemands et autrichiens que les motifs de la brouille entre le prince de Bismarck et le comte d'Arnim sont inconnus. Il y a lieu de s'en etonner, car un de ces motifs au [illegible] commenté par la presse. Il s'agit d[illegible] chancelier de l'empire a desiré publier les dépêches du comte d'Arnim sur le concile, pour défendre sa politique ecclésiastique; le comte d'Arnim a obtenu de l'empereur un ordre défendant cette publication. Il est probable que le comte d'Arnim homme prudent, n'a pas voulu brûler ou faire brûler par un autre ses vaisseaux.

Si les communications officielles du comte d'Arnim restent dans les archives, plusieurs des ses correspondances privées sont entre les mains de diverses personnes, et moi-même je possede la copie de deux documents remarquables sortis de sa plume. Si le noble comte avait interet à savoir comment je suis arrivé à posseder ces papiers, je le prierais de se souvenir des conferences qui ont eu lieu en 1870 dans le triangle entre la Via Condotti, la Via delle Convertite et la Ripetta, à l'heure du crepuscule. Peut-etre aussi dirigera-t-il sa promenade en esprit du coté des Thermes de Diocletien, et il comprendra alors que *scripta manent.*

Voici le premier de ces documents.

Rome, 8 janvier 1870

Je profite aujourd'hui du depart d'un courrier pour vous ecrire quelques mots conformement a la permission que vous m'avez accordée de la façon la plus gracieuse.

Vous avez tant de sources d'information sur ce qui se passe au concile et à côté du concile, que je ne puis vous dire rien de nouveau à ce sujet. Vous savez notamment que les évêques de Paderborn et de Regensbourg sont les promoteurs principaux d'une manifestation qui demande la définition de l'infaillibilite et qui a recueilli 500 signatures.

A cette manifestation, on oppose deux petitions du groupe hongrois-allemand. L'une de ces pétitions, qui n'est converte que de vingt-cinq signatures, est une protestation au point de vue juridique en général. L'autre, qui a recueilli quarante signatures, proteste contre les conditions acoustiques de la salle qui empêchent toute discussion: elle demande, en outre, la permission, qui a été refusée jusqu'ici, de prendre connaissance des comptes rendus stenographiques et de faire imprimer sans censure les traités des évêques sur les questions soumises au concile, afin qu'on puisse les communiquer aux membres de l'assemblée. Vous le voyez, on est modeste et l'organisation est aussi defectueuse que le courage.

Pour ce qui est de la definition de l'infaillibilite et du resultat pratique de l'adresse Martin-Fenestrev, je ne suis pas tout à fait convaincu que le Vatican est réellement décidé a entreprendre cette définition. Il est possible, au contraire, que l'on se contente de la demonstration des Cinq-Cents et que l'on donne un exemple meritoire de grande modération. Mais, dans mon sentiment, l'on ne gagnerait rien par cette modération. Car si l'on evite ainsi de trop demander aux consciences, la curie romaine n'en commettra que plus sûrement un certain nombre d'usurpations dont la validite juridi[illegible] à l'aide desquelles le pape empiétera de nouveau sur les droits de l'Eglise, et qui finalement amèneront la proclamation de l'infaillibilite, dogme dont la justesse ne parait point contestable au Vatican.

Voilà quel sera l'effet de la tactique peu pratique, à ce qu'il me semble, des adversaires de la definition du dogme. Il fallait [illegible] la valeur legale de la composition [illegible] cile, de [illegible] et de l'ordre des travaux que [illegible] mencé par déchirer le filet que le Vatican et la Ge[illegible] ont jetés sur les têtes sages mais timides des Pères [illegible] l'infaillibilité aurait glissé d'elle-même par les mailles. Maintenant, la curie pourra laisser de côté l'infaillibilite jusqu'à nouvel ordre; le filet reste intact, dût-on meme le rendre un peu plus elastique aux endroits où il pèse de son poids le plus lourd. Au fond, pourquoi la curie aurait-elle besoin de l'infaillibilité, s'il lui est permis de convoquer en [illegible] concile semblable au premier concile [illegible] Vatican, et si elle a le pouvoir de lui prescrire ce qu'il dira et comment il le dira?

Parmi les Peres, il s'en trouve bien quelques-uns qui ont compris qu'ils sont les prisonniers du pape depuis le jour où d'un pas mal assuré ils se sont engagés sur le terrain juridique où on les a [illegible]s. Mais en général le courant dans lequel on [illegible] entraîner par l'imagination, à diverses reprises, depuis vingt ans, est devenu trop puissant. Ces dispositions enthousiastes furent un peu [illegible] il est vrai, lorsque le concile devint une [illegible] que l'on commença à se demander [illegible]tions catholiques penseraient des choses qui se préparaient à Rome et qu'on serait chargé de rapporter ecrites et imprimées dans la patrie. C'est de ces réflexions que sont sorties l'assemblée de Fulda et la quasi opposition des évêques [illegible].

[illegible] de Rome, tant plus le souvenir de Fulda s'efface de la mémoire. « Ils sont tous excellents, dit-on ici; mais ils ont perdu les grandes idées de l'Eglise: il leur faut deux mois de Rome et tout le monde sera [illegible]. »

Cela est vrai jusqu'à un certain point. Mais le monde catholique en Allemagne est jusqu'à un certain point responsable de ce rapprochement graduel qui se fait vers les « grandes conceptions; » car il ne donne pas signe de vie, et par son attitude il ne prête pas un appui suffisant aux Pères du concile, ou si l'on veut, il ne les inquiète par assez. Il me parait donc qu'il importe au plus haut degre de rendre l'opinion publique attentive à la situation, d'organiser une manifestation qui etende ses effets jusqu'à Rome, et qui se base surtout sur ce fait que le monde catholique en Allemagne ne peut se resigner en aucune façon à se laisser faire la loi par cinq cents Italiens, parmi lesquels trois cents sont les pensionnaires et les commensaux du pape. Si l'on se mettait à ce point de vue, l'on exciterait l'intérêt pour la vie religieuse là où il s'éteint dans l'indifférence, et l'on trouverait des points d'appui là où l'on ne les cherche point. Il est vrai que l'Eglise doit etre elevée *au-dessus* des séparations de nation à nation. Mais cette thèse générale ne pourra jamais être appliquée dans la pratique de telle façon que, sous pretexte de catholicité, l'on enferme l'esprit de toutes les nations dans des formules exclusivement romaines et italiennes.

Je vous soumets à la hâte ces considerations [illegible]

Votre devoue,
ARNIM.

Voici le second document; c'est une lettre adressée à l'évêque de..., qui avait donné sa parole de donner sa démission, et non pas de se soumettre:

Rome, le 18 juin 1870

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire qui résume ma pensée sur la situation et mes craintes pour l'avenir. Sans vous conseiller de passer dans l'Eglise evangélique, je vous rappelle cependant la réponse que les protestants firent à Augsbourg, lorsqu'on les invita à prendre part à la procession *corpus domini*, par politesse pour Charles-Quint: « Nous ne sommes pas venus pour adorer, mais pour mettre fin à des abus. »

Rome, le 17 juin 1870

[illegible] l'infaillibilité sera proclamée [illegible] la soumission tacite de l'épiscopat, les gouvernements, représentants des intérêts politiques et nationaux modernes, entreront dans des rapports passionnés avec l'Eglise; non point parce que la proclamation du dogme amènera immédiatement une situation qui serait plus intolérable [illegible] les agissements de Rome pendant [illegible] dernières années, mais parce que l'histoire du concile du Vatican aura fourni la preuve qu'il existe à Rome une puissance qui, se mettant de propos délibéré en opposition avec les conquêtes de l'humanité, déclare la guerre à l'organisation politique du monde moderne, et parce que notre épiscopat est dans une telle dépendance du pouvoir central à Rome, qu'au dernier moment il accepte, en dépit des protestations de sa conscience, un système avec lequel les puissances temporelles ne pourront jamais vivre en paix.

Que l'on ne s'y trompe point! La situation qu'amènera cet [illegible] ment des évêques et surtout des eveques allemands, ce n'est point la separation de l'Eglise et de l'Etat, mais *la guerre entre l'Eglise et l'Etat.* Cette guerre — ce n'est point là une pure et simple hypothèse — sera conduite avec la plus grande energie, là où on s'etait efforcé le plus de conserver la paix dans l'intérêt de la civilisation chrétienne.

On y partira du principe que l'Eglise catholique, avec laquelle on a conclu des traités et des stipulations, n'est plus identique avec l'Eglise actuelle. L'organisation hiérarchique etablie pour tous les temps à venir par le concile actuel ne permet plus, en effet, de lui reserver des articles protecteurs dans la Constitution.

Certes on pourra attaquer la legitimite de ces appréciations juridiques. On pourra venir, avec une foule de bonnes raisons demontrant qu'il est contraire aux propres interets de la société [illegible] placer à ce point de vue. Mais les faits seront [illegible] puissants que les raisons. Le concile du V[illegible] apparaitra aux yeux du legislateur comme [illegible] entaché d'illegalité et d'aveuglement et entraînant un cas de guerre qui met fin à tout ordre et [illegible] légalité.

On acceptera la lutte provoquée par Rome. Les gouvernements allemands, surtout le plus [illegible] d'entre eux, peuvent compter bien plus [illegible] sentiment de leurs populations qu'ils ne le desirent. La situation examinée à ce point de vue est extremement dangereuse pour l'Eglise catholique.

(Suit un passage concernant des personnages dont il convient de taire les noms.)

Le terrain sur lequel la guerre sera portée n'est pas difficile a indiquer. Il suffira de citer les interminables conflits provoques par les nominations des evêques, et les longues vacances qui en sont la consequence, l'expulsion des jésuites, les restrictions apportées à la liberté individuelle en ce qui concerne les ordres monastiques, la défense faite aux ecclésiastiques d'al[illegible] fois, l'on [illegible] l'illusion si l'on [illegible] tournure [illegible] sont protestants. *La reaction de la société politique contre Rome sera, au contraire, si violente, que meme des gouvernements soi-disant catholiques seront contraints de suivre la même* [illegible].

Quelle sera donc la situation faite aux eveques lorsque, une fois de retour dans leur patrie, ils trouveront comme adversaires les memes gouvernements qui étaient leurs amis et leurs protecteurs?

On ne contestera pas que, s'ils veulent résister aux mesures qui seront prises, mesures qui, selon toute vraisemblance, seront justes en partie, ils ne puissent provoquer contre leurs gouvernements une agitation considérable et qui ne serait pas sans danger. Mais ne seront-ils pas des lors contraints de s'abandonner à merci et misericorde au despotisme papal qu'ils viennent de combattre, bien que faibles?

Et la cause de la religion ne risque-t-elle pas, en fin de compte, de souffrir de graves dommages dans cette guerre qui peut donner lieu à tant d'éventualites d'une portée difficile à calculer? N'a-t-on pas quelque motif de redouter que l'on n'arrive, en définitive, à créer même en Allemagne, une situation ayant plus d'un point de ressemblance avec ce qui se passe dans la Pologne russe! Et tout cela uniquement parce que les évêques de la minorite ne peuvent pas être assez cruels pour sevrer Pie IX d'une satisfaction personnelle et pour empêcher l'illumination de cette Rome qu'habite une population hostile à l'église!

Tout catholique impartial et n'arrivant du Nord que depuis peu de temps, qui observera la situation des choses à Rome, ne pourra se defendre de la crainte de voir les Peres du concile, y compris ceux de la minorite, atteints par la destinee qui, au bout d'un certain temps frappe fatalement toutes les assemblées parlementaires. Ces assemblées finissent par perdre de vue les éléments qui, en dehors de la salle de leurs séances, exercent sur les évenements de l'histoire du monde une influence décisive. S'il en était autrement, on ne comprendrait pas comment tant d'hommes éclairés se laissent acculer dans une situation analogue a celle de l'oiseau qui considère comme une chaine le trait à la craie que l'on a tracé autour de lui.

C'est ici le lieu de passer en revue les adversaires de la minorite, c'est-à-dire ceux qui ont tracé le trait à la craie. Il faut reconnaitre qu'il en est beaucoup dans le nombre, notamment les prélats anglais et les rares prélats allemands qui sont infaillibilistes, qui prennent la chose au sérieux. Mais quant aux prélats français, c'est autre chose.

La plupart d'entre eux ont des arrière-pensees légitimistes et autres, tandis que les prélats espagnols croient devoir se placer derriere le pape, parce qu'ils n'ont pas de point d'appui dans leur pays. Mais en ce qui concerne les prélats italiens, on s'abuse si l'on croit que chez eux on peut constater, en matière de dogme, cette profondeur de conviction intime qui est le propre du caractère allemand.

[illegible] la justesse d'esprit et l'instinct pratique des [illegible]s, toute cette lutte est une lutte *pro domo*, que [illegible] soutient pour exploiter encore dans son propre [illegible] l'Eglise romaine, inventée seulement [illegible] profit des prélats italiens. Les Italiens de to[illegible] [illegible] tème de la vieille pratique nationale des Italiens.

C'est pourquoi les évêques et surtout les évêques allemands, qui ont combattu sérieusement les projets des Italiens en s'appuyant sur des raisons historiques et théologiques, se sont mis dans une fausse position. Ils négociaient encore alors que leurs adversaires faisaient déjà la guerre. Toute la politique de la curie et de ses prétoriens consiste dès le principe à intimider ceux qu'elle combat. Si l'opposition s'était servie de son côté de la même arme et eût repondu à des empiètements reels par des faits réels, l'état-major italien aurait peut-être donne aussitôt le signal de la retraite, au grand dépit des fanatiques français et anglais.

Une longue experience a demontre que le Vatican etait toujours disposé à céder, des qu'il se voyait menacé d'un grand danger. Il semble parfois, il est vrai, que la curie romaine va tout mettre en jeu pour le principe, mais, en vérité, [illegible] qu'une faute de calcul au [illegible] de l'im[illegible] danger. On a [illegible]

Mais on a toujours combattu cette propension à la faiblesse, non pas en faisant ressortir les arguments meilleurs de la majorité, mais sa force numérique, et la désorganisation et le decouragement de la [illegible].

[illegible] il est vrai, beaucoup de [illegible] se composerait que des eveques d'Autr[illegible] changer complètement la face des [illegible] on trouvera l'occasion lorsque l'on restreindra encore la liberté de parole de la minorité à l'occasion du chapitre IV, ou lorsque le pape convoquera, après la congrégation générale, dans laquelle la minorité doit [illegible] *non placet*, une séance publique à l'e[illegible] de proclamer le dogme. Le moment sera alors venu de protester contre tout nouvel abus de la prépondérance numérique, de renouveler le *non placet* dans une protestation [illegible] Rome sans attendre aucune [illegible].

Les membres de la minorité [illegible] dront à ce conseil par le mot [illegible] ceux qui se laissent entraver par [illegible] à leurs adversaires le système d[illegible] ployé par ces derniers; ils se [illegible] manière déraisonnable. Il ne s'agit [illegible] me, mais d'une defaite de la [illegible] can ne poussera pas les évêques [illegible] dre une attitude qui pourrait ressembler à un schisme. On rendra les Français responsables de tout le mal et l'on trouvera un expédient. C'est à la curie de le chercher, quand même Pie IX devrait être par la force de quitter le Vatican pour rentrer dans la vie privee.

Les Allemands et les Autrichiens suffisent pour amener ce revirement. S'ils en doutent, c'est qu'ils méconnaissent l'effet electrique que le courage produit [illegible] hommes. Une partie étonnante des Pères italiens [illegible] le pape, [illegible] à coup arrachés: [illegible] se figurent plus qu[illegible] universelle leur est assurée par le moyen qu'ils ont employé jusqu'ici. Qu'on leur prouve le contraire, et l'on verra que les Italiens sont prudents. Si les évêques allemands etaient à cette occasion les victimes d'une miserable conspiration, cela proviendrait non-seulement de leur exces de conscience, mais aussi de leur timidité et de leur ignorance touchant le caractere de leurs ennemis.

Il n'y a plus qu'une remarque à faire. On pourrait facilement penser que le dernier pas decisif doit etre fait dans la séance publique immédiatement apres le vote: mais, en pensant ainsi, on oublierait les nombreuses difficultes locales qui s'y opposent en pratique. On forcerait en outre, par une scene plus ou moins scandaleuse, le pape à supporter une humiliation publique ou à se mettre au-dessus de tout scrupule. Le point où le concile en est arrivé est ou ne peut plus important, et les évêques auront à choisir de deux maux le moindre. D'un côté, un etat de souffrance de l'Eglise que l'on peut prevoir avec une certitude mathématique, et que l'on pourrait envisager [illegible] calme, si l'on etait sûr d'avoir agi avec une [illegible]: de l'autre côté, dans [illegible] la personne de Pie IX, rupture qui sera amplement compensée par une plus grande confiance des catholiques allemands dans leurs évêques.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 23 avril 9 h. 35 [illegible]

Obligations Roumelie	fl.	45.05
d. Nouvelles		—
Anglo-Bank		136.—
Societe de créd. aust-turq.		—
Banque austro-ottomane.		50.75
Piece de 20 francs		8.99
Agio		106.—
Change sur Londres		111.70
Credit anstalt		220.50
National Bank		977.50
Lloyd		421.—

France.

Paris, 23 avril.

Obligations Roumelie fr. 98.

Le marechal Mac Mahon a inauguré l'exposition faite au profit des Alsaciens-Lorains.

Mgr Dupanloup traite à Rome la question de la fondation d'une université catholique.

Angleterre.

Londres, 23 avril

Le representant de la compagnie du Canal de Suez a declare que rien ne serait modifie au tonnage actuel.; que celui de la Commission Internationale est repoussé, et que le passage à travers le Canal sera refuse a tout navire qui n'acquitterait pas les droits fixes.

Grece.

Athènes, 23 avril, 7 h. 30m., soir

Laurium escompte	fr.	70
Pistolfiki	»	19.—
Livre Sterling		28.75
» Turque		26.20
Piece de 20 francs		23.05

Aujourd'hui la Chambre n'a pas tenu de seance. Il regne toujours de l'incertitude sur les affaires gouvernementales.

COURS DES FONDS.

Londres, le 23 avril.

Dette Generale	[illegible]
Emprunt 1865	62 1/2
do 1869	50 1/4
do 1871	[illegible]
do 1872	[illegible]
Consolides anglais	[illegible]

BOURSE.

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 15 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 15000 cantars de cuir déjà soumissionné a 115 piastres [illegible]

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dar-Choura le jour susindiqué.

Seraskérat le 20 avril 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE

AVIS

Lundi, 15 Avril (v.s.) il sera mis en ventes aux encheres définitives 70,000 ocques de farine nº 5 dejà soumissionnée à 56 paras l'ocque.

Mardi 16 Avril (v.s.) aura lieu également l'adjudication définitive de la fourniture de 15,000 ocques de poil de chèvre indigene dejà soumissionné à 9 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskerat le 23 Avril 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que le jour fixé pour l'adjudication définitive du matériel nécessaire pour l'exercice de 1290, a été, sur la demande des fournisseurs, remis au Lundi, 22 Avril (v.s.)

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se presenter au Conseil de la susdite Administration, le jour sus-mentionné vers les 6 heures à la turque, accompagnées de leur garant qui devra etre sujet Ottoman.

Constantinople le 10-22 Avril 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS

Afin de prévenir l'encombrement de la voie publique par le stationnement des voitures devant le jardin du Taxim, il est enjoint aux cochers qui attendraient leurs maitres ou leurs clients de se munir des numéros, qui, les jours fériés leurs seront délivres par les agents Municipaux préposés à cet effet.

En attendant l'appel de ces numéros, dont les concordants seront délivrés à leurs maitre ou clients, les cochers devront stationner en rang de file sur la route de Dolma-Bagtche qui côtoie le jardin.

Le Secrétaire Général,
M. Réchad.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Le Gouvernement Impérial a décidé que les bons du Tresor 9 0/0 1872, Série [illegible], estampillés pour la conversion pendant la seconde période d'option, seront échangés contre des titres de Dette Générale 5 0/0 consolidé, de la création de 1873, portant le coupon du 1-13 juillet 1874.

Quant aux Bons de la meme série estampillés pendant la première période d'option et non encore convertis, leur échange sera effectué également contre des titres de la Dette Générale 5 0/0, création de 1873, portant le coupon du 1-13 janvier 1874.

En conséquence, les porteurs des susdits Bons sont invités à les présenter à l'échange, à partir du 30 avril 1874, à Constantinople, au Crédit Général Ottoman.

UN PROFESSEUR de français, désire trouver une place dans une famille musulmane.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Les deux Billets de la 85e Loterie du Royaume de Saxe portant *les Nº 62,980 et 70,525*, qui ont été vendus sur place par le Comptoir D. Koritchoner, ayant été tirés en 5e Classe avec *le lot de 1000 Thalers pour chaque*, les possesseurs des deux dit billets sont invités à se présenter au plustôt au Comptoir précisé à l'effet d'y toucher les sommes ci-dessus gagnées. A défaut, et passé le terme de 3 mois le montant serait confisqué au profit de la Caisse de la même loterie, sans réclamamation possible de la part des possesseurs des billets.

A LOUER Un maison située à Bebek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE Un mobilier anglais dans un excellent état: prix modérés.

S'adresser chez M. Ch. Castelli à Bebek.

AVIS.

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER de suite pour 6 ou 10 mois une maison confortable, sise rue du Drogomanat Nº 24, composée de 10 chambres et dependances, jardin et belle vue sur le Bosphore. On peut visiter la maison tous les jours de 12 à 3 heures.

UN JEUNE HOMME ancien sous-officier comptable de l'Armée, connaissant le pays ainsi que les principales langues y usitées, demande un emploi dans les écritures ou pour voyager. Réferences.

S'adresser aux initiales C. P. Poste restante Brousse. Renseignement aux bureaux du journal.

A LOUER Joli appartement confortablement meublé chez une famille française tres recommandable Belle exposition.

S'adresser au bureau du Journal.

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, français et italienne et tres recommendable à tous égards desire un emploi de comptable.

S'adresser au Bureau du Journal.

APPARTEMENTS et Chambres [illegible]

8me ANNEE. N° 93 — Rebiul-ewel 8 1291. — SAMEDI 25 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 24 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

Les journaux de l'Europe ne s'occupent, en ce moment, que d'une seule chose : examiner la situation du cabinet de Broglie, et le sort qui peut etre réservé aux projets constitutionnels, ayant pour but d'organiser le septennat.

Le *Journal de St-Pétersbourg* traitant cette question dit :

« Le point sur lequel les appréciations différent, est celui de savoir si le marechal de Mac-Mahon se croira ou non solidaire de la fortune du ministere. Il semblerait pourtant que le cabinet, par la récente circulaire de M. Depeyre notamment, ait mis le président de la république hors de l'atteinte de toute crise parlementaire, en déclarant que le septennat est acquis à la France et à l'abri de toute discussion. Les journaux hostiles au cabinet actuel en profitent pour préconiser dès à présent des combinaisons ministérielles centre gauche, et il y en a qui désignent déjà MM. d'Audiffret-Pasquier et Dufaure comme les successeurs de MM. de Broglie et Depeyre. On n'a pu songer à cette combinaison sans se rappeler que l'auteur du fameux rapport sur les fautes commises par le second empire ne pouvait entrer dans le ministere sans que M. Magne en sortît ; aussi cette dernière éventualité est-elle également prévue, — et nous la mentionnons avec le reste, — sans avoir besoin de réitérer les réserves dont on ne saurait assez entourer de pareilles informations, incontestablement prématurées si meme elles ne sont pas dénuées de tout fondement »

Ce n'est qu'après les premieres séances de la Chambre, lors sa réunion, qu'on pourra se former une idee sur le sort qui sera réservé au ministère actuel.

Pour notre part nous pensons qu'il lui sera difficile de résister à toutes les attaques dont il va être l'objet.

Il a été beaucoup question depuis quelque temps de plusieurs voyages que l'Empereur Guillaume aurait l'intention de faire pendant ce printemps. La *Correspondance provinciale* dit, à cet égard, que ces rumeurs sont prematurees, que rien n'est encore décidé.

La feuille berlinoise ajoute en terminant:

« Avant de séjourner à Ems, où il doit se rendre au mois de juin, l'Empereur passera quelque temps à Wiesbaden, et fera aussi un court sejour à Jugenheim. »

M. Disraëli vient de donner communication du budget à la Chambre des Communes.

L'excédant de recettes, que M. Gladstone avait déjà évalué à cinq millions de livres sterling dépasse encore ce chiffre d'un demi-million dans les previsions du ministere actuel. Quant à la manière d'employer cet excedant les propositions du nouveau cabinet different de celles que le chef du ministère précédent avait énoncées dans son manifeste electoral. L'*income-tax* n'est pas aboli ; il est seulement réduit et ce ne sont pas non plus les taxes locales qui doivent profiter du bon état des finances publiques ; c'est sur les sucres et les chevaux que doit porter le degrèvement.

Une grande partie des projets ministériels a passé en première lecture, mais ce n'est là qu'une sorte de formalité, les débats ne s'engageant à fond que lors de la seconde lecture.

Les affaires d'Espagne ont fait les frais d'une interpellation dans la meme séance.

Le gouvernement s'est borne à déclarer qu'il n'a pas eu l'occasion de prendre en considération la question de conférer aux carlistes les droits des belligérants et il a ajoute qu'aucune correspondance n'a été échangee à ce sujet avec les puissances étrangères.

L'Italie est toujours en quete de trouver le moyen d'equilibrer ses finances. L'*Opinione* dit à ce sujet : « les dix projets présentés par M. Minghetti, ont pour but de procurer au tresor une ressource de trente-cinq millions au moyen d'une augmentation de differentes taxes.

« Ces 35 millions, joints aux 15 ou 16 millions que le ministre attend de la modification de la loi sur l'enregistrement et le timbre, du transfert des provinces à l'Etat des 15 centimes de la taxe sur les terrains bâtis, de l'impôt de 1 0/0 sur le papier fiduciaire des banques et de la réforme de la legislation sur les poids et mesures, suffiraient à combler le déficit ordinaire evalue de 50 à 60 millions. »

Le rapport de la commission, à laquelle avait ete renvoye l'examen des dix projets, conclut à l'adoption, sauf modification, de neuf d'entre eux.

Le seul sur lequel il propose de ne pas passer à la discussion des articles est celui relatif à la nullite des actes non enregistrés, que la majorité de la commission repousse pour des raisons de droit et de morale, tout en ne lui substituant aucun contre-projet. Dans le cas où cette dernière conclusion serait ratifiee par la Chambre, M. Minghetti, affirme-t-on, demanderait les neuf millions qui viendraient à lui manquer à une augmentation proportionnelle des contributions directes.

Le rapport se termine par une protestation contre la prétention du ministere de soumettre à un vote unique une série de projets aussi heterogenes, malgre les plaintes reitérees des diverses commissions précedentes et la promesse du gouvernement de ne plus avoir recours à ce procédé, que la commission juge contraire au veritable systême parlementaire.

LES MARINS DU COMMERCE (1).

III.

Nous avons dit precedemment combien etait dangereuse l'habitude, prise par les capitaines, de charger sur le pont des navires.

La nature du fret et la maniere defectueuse dont il est charge, sont deux causes auxquelles il convient d'attribuer une partie des accidents de mer.

Les chargements des blés en *vrac* c'est-à-dire entasses sans aucune enveloppe, constituent un danger des plus redoutables. Aussi, sur quarante navires à vapeur qui ont peri corps et biens l'hiver dernier, le plus grand nombre etaient charges de grains en *vrac* venant d'Amerique ou de la mer Noire.

La Californie expedie beaucoup de grains, mais elle les expedie en sacs, et le nombre des accidents qui se produisent à bord de ces navires est tres-restreint.

Ce fait vient precisement demontrer le danger des chargements en *vrac*, toutefois il ne faut pas esperer voir les capitaines de navires, changer leurs habitudes spontanement.

C'est une economie vraiment sordide qui les pousse à accepter ces modes defectueux de transport, mais ils ont à lutter avec des concurrents qui n'hesitent pas a prendre des marchandises dans n'importe quelles conditions, il faut bien faire de meme, dût-on perir en mer.

Le meilleur moyen de modifier cette pratique, c'est celui que M. de Courcy propose d'employer pour empecher les chargements sur le pont, c'est encore la douane, qui dispensera d'employer des mesures de repression toujours inefficaces.

Point n'est alors besoin de faire intervenir les tribunaux ni la gendarmerie ; puisque c'est l'aprete au gain qui cause ces desastreux chargements; il suffira de taxer ceux-ci de telle façon que l'economie des sacs soit compensee par une surtaxe imposee aux chargements en *vrac*.

Des que cette mesure sera adoptee on peut etre sûr que les capitaines de navire n'accepteront plus un fret qui, sans compensation aucune, compromettrait leur existence et celle de l'equipage qu'ils commandent.

Ici d'ailleurs la loi peut intervenir par des prescriptions rigoureuses et dont l'application serait activement surveillee.

Dans certain cas ces prescriptions ont ete prises, les chargements de petrole en offrent un exemple.

Le commerce du petrole se plaint bien de ces restrictions qui lui sont imposees dans les ports d'embarquement et dans ceux de dechargement; car, en Amerique aussi bien qu'en Europe on ne laisse pas la manipulation d'un produit aussi dangereux exposee à toutes les temérités de la libre concurrence, mais l'interet general a fait faire les convenances particulieres, en face d'un danger evident, et la liberte du commerce a ete restreinte au plus grand avantage de tout le monde.

Ces mesures de police severement appliquees ont meme produit un remarquable resultat, c'est de rendre la navigation à bord des navires charges de petrole beaucoup moins dangereuse que la navigation a bord des navires charges de bles ou de tous autres grains entasses dans la cale.

Le danger d'incendie est si grand, si bien connu, et si epouvantable a bord de ces navires, que les précautions les plus minutieuses sont prises pour le conjurer, et grâce à cette surveillance et a la discipline speciale du bord on parvient à donner a ces transports une sécurite que peut-etre seuls ils possedent au meme degre.

Nous terminerons ces remarques sur les dangers qui menacent a chaque minute la vie des marins du commerce, en examinant le role joue par les *Assurances*, et l'influence que celles-ci ont eue sur le nombre des sinistres qui sont signales depuis quelque temps. Jusqu'ici nous avons vu que les causes de ces sinistres etaient connues ; pour la plupart, le remede est, non-seulement indique, mais d'une application facile ; il est donc permis de se demander si l'indifference que les gouvernements témoignent à cet egard ne depasse pas les limites d'un libéralisme intelligent.

(A suivre.)

(1) Voir le N° du 22 avril 1874.

CHRONIQUE.

Jeudi dernier, le Grand-Vezir s'est rendu au ministere de la guerre où Son Altesse a travaillé pendant quelques heures avec le caïmakam, Kérim pacha.

M. le comte Zichy, le nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, est arrivé hier matin à bord du paquebot du Lloyd austro-hongrois *La Minerve*.

Tout le personnel de l'ambassade et du consulat austro-hongrois et trois notables de la colonie autrichienne s'étaient rendus à bord pour adresser leurs félicitations au comte Zichy ; puis *La Minerve* a debarqué Son Excellence à l'échelle de Top-hané, et l'ambassadeur, escorte des personnes qui s'etaient portees à sa rencontre, s'est transporte au palais de l'ambassade.

S. Exc. le comte Zichy est accompagné du baron Herbert qui vient remplacer M. de Zaluski dans ses fonctions de conseiller d'ambassade.

A la suite de la pétition présentée mercredi dernier par les Arméniens catholiques, le grand-vezir a convoqué pour le lendemain les deux fractions de cette communauté et leur a remis par ecrit les bases qu'elles devaient prendre pour se réconcilier entre elles.

Voici d'apres nos renseignements, quelles seraient ces bases.

1° Il n'y aurait désormais qu'un seul patriarche reunissant les juridictions spirituelle et civile.

2° La communauté présenterait à la S. Porte une liste de trois candidats au Patriarcat parmi lesquels le Gouvernement Impérial en nommera un.

3° Le Patriarche ainsi nommé serait tenu de presenter à chaque nouvelle nomination d'évêque une liste de trois prelats parmi lesquels la S. Porte en nommera un.

4° Le Patriarche et les eveques preteront serment de fidélite au Sultan et à son Gouvernement.

D'apres un télégramme reçu d'Alexandrie le départ de Kiamil pacha, président du conseil d'Etat, a éte fixe à lundi. Son Altesse partira à bord du *Masr* que le Khedive a bien voulu mettre à sa disposition. Elle est attendue à Constantinople jeudi prochain.

Le ministere de la guerre voulant assurer le fonctionnement de la loi sur la conscription militaire, vient de prendre quelques mesures relativement aux conscrits qui, étant absents de leur ville natale, seraient designés par le tirage au sort comme devant faire partie de l'armée.

Ces nouvelles dispositions, sanctionnées par Irade Imperial, serviront d'appendice au reglement relatif à la conscription, et sont portées à la connaissance du public par un avis officiel du gouvernement.

Le ministere de la guerre a de son côté adressé une lettre circulaire aux gouverneurs généraux des vilayets de l'empire, pour faire connaître à la population ces dispositions nouvelles auxquelles elle devra se conformer.

Les conscrits absents de leurs pays pour affaires de commerce, ou qui auraient choisi provisoirement un autre domicile, seront tenus de se rendre a leurs corps respectifs au plus tard dans l'espace de neuf mois, à dater de l'appel des conscrits de la meme classe.

Ceux qui conformement à cette prescription se présenteront dans l'espace de neuf mois, auront la faculté de s'exonérer du service militaire en payant la somme prescrite ou en presentant un remplaçant, conformément à la loi. Dans le cas contraire cette faculté ne leur sera plus accordée lorsqu'ils seront pris et aucun cas d'exemption, taille, infirmité etc. etc., ne sera admis en faveur des contrevenants qui seront astreints à faire en son entier le temps prescrit pour le service actif.

Un delai d'un an est egalement accordé aux conscrits des années precédentes qui ayant elu domicile hors de leur pays natal ne se sont pas encore presentes pour etre incorpores dans leurs regiments respectifs. Ces jeunes gens seront tenus de se présenter au corps dont ils font partie dans le terme susindiqué. Dans le cas contraire, ils seront passibles des pénalités énoncees ci-dessus.

Nous apprenons avec plaisir que Guatelli pacha a repris ses fonctions de Directeur en chef des musiques impériales.

On nous écrit des Dardanelles, en date de mercredi 23 avril:

« Aujourd'hui, vers midi, a mouille dans notre rade le paquebot autrichien *Minerve*, ayant à son bord S. Exc M. le comte François Zichy, nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople.

« Depuis hier déjà, un haut fonctionnaire de la Porte, S. Exc. Sadoullah bey, premier drogman du Divan imperial, attendait ici l'arrivée de M. l'ambassadeur, afin de le complimenter de la part de S. M. le Sultan. Le premier interprete de l'Ambassade imperiale et royale M. le chevalier de Kosjek, était egalement arrivé de Constantinople à cette occasion.

« Bien que la mer fût assez agitée S. Exc. Ibrahim pacha, gouverneur général de l'Archipel, accompagné du gouverneur militaire des Dardanelles se rendit à bord de la *Minerve* pour souhaiter la bienvenue au nouvel arrivé.

« Immediatement apres, M. le comte Zichy descendit à terre et fit sa visite au gouverneur général. A son entrée au chateau, M. l'ambassadeur reçut le salut de 19 coups de canon. Après cet echange de politesse, le paquebot *Minerve* continua sa route pour la capitale. »

Avant-hier, Savfet pacha, le nouveau gouverneur de Trebizonde, est arrivé de Brousse. Son Excellence partira incessamment pour sa nouvelle destination.

Izzet pacha qui le remplace dans le Vilayet de Hudavendighiar, est parti hier pour Brousse.

Le colonel Rachid Bey, membre du Conseil du *Dari-Choura*, vient de publier un volume où il fait l'historique de la province du Yemen. Ce traité embrasse l'histoire du Yemen depuis la fondation du pouvoir des Benou-Aamir jusqu'à la campagne entreprise contre les Assyrs, et la conquête de cette province par la Turquie. Il contient des renseignements inédits, et ces renseignements précieux ont ete recueillis sur les lieux mèmes par l'auteur de ce volume, qui a fait la campagne du Yémen.

On annonce que M. Giucci si avantageusement connu à Constantinople par tous les amateurs de bonne musique, se propose de donner pendant le mois de juin un grand concert vocal et instrumental, à l'île de Prinkipo. M. Giucci s'est assuré le concours des meilleurs artistes et dilettanti de notre ville

Dans la nuit de mercredi, le feu a eclate à Beicos dans une fabrique de chaux situee dans le quartier de Caradja-Bournou. Cet établissement a brûlé.

Dimanche soir, il y a eu un commencement d'incendie à Tatavla, dans le quartier de Saatdji-Mahalé. Le feu a pu etre circonscrit sans causer de degâts sérieux.

Avant-hier soir, le *bektchi* d'Aïnali-Tchesmé faisait sa ronde lorsqu'il trouva dans un terrain vague un enfant nouveau-ne, enveloppé dans des linges qui dénotaient une certaine aisance de la part des gens qui l'avaient abandonne. Cet enfant etait soigneusement installe dans un *zembil* (sorte de panier).

Le *bektchi* s'est empressé de transporter sa trouvaille au mutessarifat de Pera. Là on s'est aperçu qu'il portait au cou un billet indiquant que le pauvre petit delaisse n'était venu au monde que depuis trois jours, qu'il était baptisé et appartenait au rite grec. Après avoir pris connaissance de ces renseignements, le mutessarif a fait remettre l'enfant à l'église grecque du quartier où il avait ete expose.

Un vol consistant en une somme de 5000 piastres environ et trois obligations de chemin de fer, a été commis dimanche dernier dans une boutique, d'horlogerie sise à Sultan-Bayazid. La police après des recherches minutieuses est parvenue à mettre la main sur le voleur qui était le propre commis de l'horloger. Ce jeune circassien avait été congédie depuis quelques jours.

Les obligations ainsi que la somme soustraite ont été retrouvées sur les indications du voleur qui les avait enfouies pres de cette boutique.

D'apres le *Touna*, le village de Oulch-Pinar, situé dans le caza de Rahova, (district de Widdin), et le village de Courchina, dans la circonscription de Tirnovo, ont été presque entierement detruits par le feu.

Sur 70 maisons dont se composait le premier de ces villages, 54 sont devenues la proie des flammes, on n'a rien pu sauver du mobilier ni des provisions et céreales qui se trouvaient renfermées

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Si j'étais Président de la Municipalité!

Romance sans musique.

Si j'etais Président de la Municipalite, je deviendrais immortel!

Que d'audacieux Promethees aillent ravir au ciel les secrets de la vie, afin d'animer la matiere, que d'intrépides Empédocles se precipitent dans les gouffres béants des Etnas, pour scruter les mystères tenebreux des abîmes, que des Galilees, des Newtons, des Herschelles penetrent les merveilles des empyrées et racontent les lois eternelles des astres s'aimant et s'attirant dans les immensites insondables; que des Erostrates, insultant à la majesté des dieux, brulent des temples et sement des ruines, que des Alexandres et des Cesars petrissent les empires et les masses humaines à leur fantaisie et reduisent la terre au silence; qu'un moine découvre la poudre à canon et qu'un militaire invente l'imprimerie, — que ces amants de la renommée fas- [illegible] noms au faîte du temple de memoire, moi j'y inscrirais le mien à moins de frais qu'eux tous, si j'etais President de la Municipalite:

Je ferais balayer et arroser nos rues, et je deviendrais immortel!

On mesure la grandeur des bienfaits aux résultats salutaires qu'on en recueille. Certes, l'humble medecin de campagne qui découvrit sur le pis d'une vache la precieuse liqueur qui devait preserver l'humanité des atteintes du plus cruel fleau qui la décimait, est mille fois plus glorieux et plus saint que le Pharaon qui fit ériger les pyramides d'Egypte. Je tiens que l'obscur artisan qui confectionna le premier vase de nuit, fit plus pour ses semblables que le celebre guerrier qui inventa le canon Krupp! Quel est l'homme de sens et de goût qui ne préférerait le mérite de l'ouvrier qui nous dota du balai, à celui de l'ennemi de toute la melodie qui perpétra le premier piano, cet instrument de torture ignore des anciens, auquel on attache, dès leur bas-âge, de pauvres petites filles innocentes, afin de leur mieux deformer le goût, le corps et l'esprit et les rendre insupportables à leur voisinage!

C'est pourquoi, si j'etais president de la municipalité, je ferais balayer et arroser nos rues, et je deviendrais immortel!

Cependant pour satisfaire aux exigences des impatients et des grincheux, — ceux-là precisement qui ne payent jamais leurs impositions, — et avoir l'air de servir les interèts de l Etat et ceux de la *civilisation*, j'aurais, un secretaire tres-intelligent qui me ferait, sur papier, les plus beaux projets du monde. Qu'étaient les jardins suspendus de Babylone, les Parthenons et les Portiques des Grecs, les Aqueducs et les routes que construisaient les Romains aupres des admirables travaux d'embellissement et d'utilité publique que j'érigerais, sur papier, de par le fait de mon intelligent secrétaire? De nombreuses brochures gravees, illustrees et enluminées, repandues à profusion auraient entretenu le public de mes vastes desseins platoniques, et les journaux et les publicistes, éblouis, chanteraient en chœur mes louanges en s'accompagnant de la lyre [illegible]

Et pendant ce temps, je ferais balayer et arroser nos rues et je deviendrais immortel !

Convaincu que le premier de tous les biens pour la creature, est celui de pouvoir exercer librement les fonctions de relations sociales dont le Createur l'a douee, je m'efforcerais de rendre le moins penibles pour mes semblables les issues qu'ils doivent explorer pour assurer leur pain quotidien. J'aplanirais les chemins devant eux, et j'écarterais les pierres et les ronces qui ralentissent leur marche et leur font graver chaque jour le Calvaire, tandis que le divin Crucifié lui-meme ne l'a gravi qu'une fois dans son existence. J'emploierais donc l'argent de mes contribuables a acheter de bons et de solides balais et à organiser un sérieux systeme d'arrosage public, et quand enfin les paisibles citadins du VIe cercle pourraient vaquer à leurs occupations, sans courir le risque de s'embourber en hiver et d'étouffer asphyxies l'eté, je serais certain qu'ils graveraient un jour sur ma tombe : un manche à balai d'or croisé d'un tuyau d'arrosoir en argent, avec cette epitaphe : *Ci-gît le premier president de la Municipalité qui fit balayer et arroser nos rues, et qui s'est acquis, ce faisant, des droits éternels à* [illegible]

[illegible]

Je me suis toujours profondément extasié devant la plaisante disposition de certains caracteres..... litteraires en Orient, pour qui rien n'est plus grand, rien n'est plus beau, rien n'est plus digne de louanges qu'un dignitaire qui entre en fonctions, et qu'en revanche, rien n'est plus inutile, rien n'est plus vain, rien n'est moins digne de ménagements qu'un dignitaire qui quitte son poste!

Et cependant ce dernier n'a-t-il pas eu aussi son jour de joyeux avenement!...

Cette réflexion — ou plutôt cette banalite, tant cette façon d'agir est d'un usage journalier chez nous — m'est inspirée par le recent changement qui s'est effectué dans notre municipalite. Qu'attendent donc nos bons petits thuriferaires pour entonner la Cantate N° 12 et sortir la diatribe N° 8? L'un d'eux s'est deja bravement exécute : celui-là a le courage instantane de ses opinions — de rechange!

Remarquez bien que je ne discute pas la valeur de ses arguments et que je ne me son- [illegible] porte a la moralite de mon dire: Je voudrais savoir pourquoi il ne s'est pas avise de toutes ces critiques judicieuses — je suis bon enfant — au temps où le chef sortant etait encore en fonctions, et qu'il trouve opportun de les lui servir, juste alors qu'il quitte la place?

D'aventure, y aurait-il une grâce speciale pour MM. les publicistes qui leur desille les yeux, et leur fait apercevoir que l'objet de leurs louanges passées n'etait tout au plus digne que de leurs semonces ameres le jour seulement où il ne peut plus en profiter?

Il est donc vrai qu'en tout temps et partout la Roche Tarpéienne est pres du Capitole et que, somme toute,

Vaut mieux goujat debout qu'empereur enterré!

C'est, peut-être, de la morale pratique, mais sapristi! voilà une morale et une pratique qui me donnent envie.... d'eternuer!

Je mets des feuilles de vignes à mes expressions. C'est qu'en effet une dame, qui me fait l'honneur de me lire, a daigné me faire entendre que parfois j'usais d'expressions trop *crues*. J'ai pris l'engagement desormais de les faire *cuire!*

Apres ce coup, j'espere, qu'à la fin de l'annee, mes causeries, reliees en maroquin cerise, seront distribuees en prix dans les pensionnats des demoiselles.

Puisque nous en sommes à faire des études de mœurs sur notre cher pays, je ne vois pas pourquoi je ne vous rapporterai pas les singulieres anecdotes que le *Sphinx* raconte sur l'Orient. Inutile de vous dire que je suis incapable d'inventer de pareilles choses : — donc, je m'en lave les mains. Il est vrai qu'il s'agit de la Tunisie et de l'Egypte, je pourrais en prendre a mon aise, mais aujourd'hui, avec la vapeur et l'électricité, les distances sont tellement rapprochees ......

Donc, à Tunis, il y a cent cinquante pianos dans le palais du bey. Tout étranger qui a trouve un bouchon de carafe ou un bibelot quelconque demande une audience et l'obtient. Il propose aussitôt sa marchandise dont il n'hesite pas a demander 200,000 francs.

Le Bey trouve que c'est trop; il ne veut pourtant pas renvoyer le solliciteur sans un petit benefice.

— Envoyez-moi, lui dit-il, un piano de 3000 francs.

L'autre gagne 2500 francs sur le piano, — et le Bey a la conscience tranquille.

Un jour un attache d'ambassade qui parcourait l'Egypte trouva une vieille espingole qui lui parut etre un objet curieux. Il l'acheta [illegible]

Ceux-ci lui apprirent qu'il [illegible]

— [illegible] boîte à musique et *tu vendras ça au vice-roi!*

Le conseil etait bon, sans doute, mais s'il avait echoue, il restait un moyen suprême qui reussit en Egypte bien souvent. L'attache n'avait qu'à intenter un proces en dommages et interèts au vice-roi. Avec des protections! .... On a vu des choses bien plus drôles!

Les capitulations se portent toujours tres-bien.

Mais [illegible] ! vais-je faire de la politique? [illegible] pique d'être sérieux [illegible] de préférence cuisine [illegible] n'est pas aussi brusque qu'on pourrait se l'imaginer.

[illegible]

[illegible] paraît, sans doute, extraordinaire, mais elle a un but, celui de savoir si en quittant la salle à manger vous emportez cet utile accessoire de la table dans votre poche. Vous craindriez qu'on ne suspectât la pureté de vos intentions, [illegible] tout si [illegible] ville.

Eh bien ! grâce à l'industrie moderne et au Lloyd Autrichien, vos scrupules n'auront plus de raison d'être, et cette façon d agir, — rejetee de la societe jusqu'ici, — va devenir la chose la plus naturelle du monde.

C'est à la compagnie de navigation susmentionnee, qui en sa qualite de compagnie *à vapeur* tient probablement à *courir* au-devant du progres, que nous devons cette innovation aussi agreable qu'utile : *utile dulci*.

Donc, à la table du bord autrichien, la traditionnelle serviette en toile a ete remplacee par un carre de papier, mais le papier le plus fin, le plus perméable, le plus souple du monde, encadre d'une jolie vignette bleue et marquee aux armes et a la devise du Lloyd. Imaginez une grande feuille de papier à cigarettes illustrée sur les coutures.

Dame ! je ne reponds pas de la solidite du tissu de cet appareil arachneen. Il est à supposer, que manie par la main delicate et mignonne d'une dame, les doigts ne passent pas au travers, ce qui ne manquerait pas d'offrir quelques inconvenients pour celui qui pretend s'essuyer les levres, mais il est à prevoir aussi que les moustaches d'un capitaine au long cours, ou celles d'un dur-à-cuir, doivent souvent faire saillie de l'autre côté de la serviette, ce qui doit entretenir une douce gaîte parmi les convives. C'est donc bien agréable, surtout quand la mer est houleuse. Quant à l'utile, je veux croire, que la perspicacite qui caracterise d'une façon si remarquable mes lecteurs, me dispensera d'entrer dans des explications trop circonstanciees à ce sujet. Ils trouveront d'ailleurs la clef et le but de l'intention très louable de la compagnie du Lloyd, dans ce verset du livre des Proverbes, vulgairement attribué à Salomon :

Ayez toujours du papier dans vos poches... etc.

dans ces maisons. Sur 99 maisons qui composaient le village de Courchina, 7 maisons seulement restent debout; les autres ont été réduites en cendres. Comme dans le village d'Outch-Pinar, rien n'a pu être sauvé et non-seulement on a dû regretter des pertes matérielles importantes, mais on doit encore déplorer la mort de quatre victimes.

Le gouvernement general du vilayet, ajoute le *Touna*, a fait distribuer des secours aux victimes de ces incendies et il s'occupe de fournir aux pauvres paysans l'argent nécessaire pour rebâtir leurs maisons brûlées et continuer leurs travaux des champs.

On écrit de Mételin en date du 20 avril que tous les détenus renfermés dans les prisons de la police ont réussi à s'évader mardi dernier, par un trou qu'ils avaient pratiqué dans la muraille de leur prison. Ils se sont dirigés ensuite vers le port appelé *Panayouda*, situé à une heure de marche de la ville, et de là, montés sur une embarcation dont ils se sont emparés par la force, ils ont réussi à passer sur la côte d'Asie. Les recherches de la police, qui n'a eu vent de cette évasion que le lendemain, ont été inutiles et le stationnaire ottoman envoyé à la poursuite des évadés n'a pas été plus heureux jusqu'ici.

Une tempête épouvantable a retardé le dernier voyage du paquebot des Messageries maritimes le *Cambodge*.

C'est près de Toulon que ce bâtiment, bien connu dans notre port, a été assailli par des vagues furieuses et par un vent tellement violent, qu'il a dû faire relâche. Une correspondance de Toulon donne les renseignements qui suivent, au sujet de cet ouragan:

« Dans le nouveau port marchand, les navires de commerce, ayant cassé leurs amarres, se brillardaient entre eux ou venaient raguer les quais; dans l'arsenal du Mourillon, un énorme chaland, chargé de bois de construction, a brisé ses grelins d'amarrage et, fuyant devant l'ouragan, circulait sur rade, où il était exposé à subir ou à faire éprouver de graves avaries.

» En apercevant cette île flottante, les navires au mouillage ont lancé à sa poursuite leurs chaloupes à vapeur, qui n'ont pas tardé à l'arrêter et à le ramener dans le port.

» Au large, la situation était bien plus grave, le grand paquebot à vapeur des Messageries maritimes, le *Cambodge*, capitaine Allegre, lieutenant de vaisseau, parti de Marseille samedi à six heures du soir, se trouvait le lendemain dimanche, à trois heures de l'après-midi, à la hauteur de Toulon, où il est entré en relâche forcée pour attendre une embellie, ce navire, taillé pour la marche et muni d'une puissante machine, avait mis vingt-heures pour faire ce trajet de dix lieues, en étant exposé à faire des avaries majeures.

Voici la composition complète de la représentation qui sera donnée lundi, au Théâtre Français, au bénéfice des choristes.

L'Homme n'est pas parfait, vaudeville en un acte, dont les rôles sont distribués ainsi: *Mme Michon*, Mlle Clemence; —*Louisette*, Mlle Pelletier; —*Boirot*, M. Dervilliers; — *Michon*, M. Lemiere.

Viendra ensuite un morceau de la *Juive*; puis l'air de Rossignol, des *Noces de Jeannette*, chanté par Mlle Toutin; —La romance de *Mignon*, chanté par Kolletz; — Le grand air de Mephistophélis, de Luigi Bordeze, chantée par M. Fraixe, et le *Beau Nicolas*, chanté par M. Dervilliers.

Le spectacle sera terminé par la *Chatte metamorphosee en femme*, opéra comique, dans lequel Mlle Toulin jouera *Minette* qu'elle a créé.

Les autres rôles sont distribues de cette façon: *Marianne*, Mme Léon; — *Guido*, M. Kolletz; —*Dig-Dig*, M. Lemière.

La variété et le choix de ce programme assurent une salle comble aux choristes du Théâtre Français.

M. C. Manfre a l'honneur d'aviser que l'épreuve dont il était parlé dans notre feuille d'hier aura lieu chez MM. Prost et Lacroix en face Galata-Seraï et non chez M. Commendiger.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 Janvier 1874.

Actif.	Piastres.	Paras	Passif.	Piastres.	Paras
Actions-Versements non appelés...	222,750,000	—	Capital	445,500,000	—
Caisse { à Constantinople	33,190,951	01	Billets de Banque { à Constantinople	96,334,200	—
Caisse { dans les succursales ...	18,283,484	31	en circulation { aux succursales.	167,900	—
Valeurs en portefeuille	249,145,906	23	Effets à payer	173,384,631	20
Comptes-courants du Trésor Imp..	279,003,007	39	Comptes-courants du Trésor Imp...	148,736,995	25
» » divers-Débiteurs.	264,221,958	35	» » divers-Créditeurs	290,877,871	14
Avances sur valeurs publiques et marchandises...	117,422,702	—	Dépôts à échéances fixes	35,740,538	02
Immeubles et mobilier..	5,314,014	27	Réserve	35,248,487	—
Divers.	1,891,091	29	Dividendes à payer	1,660,152	—
			Divers.	33,545,301	37
Total	1191,096,077	18	Total	1191,096,077	18

Certifié conforme aux écritures.

Le directeur adjoint **J. VON HAAS.** Le directeur **EM. DEVEAUX.**

Canal de Suez.

Nous publions à titre de document la lettre que M. de Lesseps a adressée au prince heritier d'Egypte, ministre de l'intérieur, relativement à la sommation qui lui a été faite de se conformer à la decision de la commission internationale du tonnage:

A S. A. le Prince Heritier Mehemet Tewick, Ministre de l'interieur, au Caire.

Monseigneur,

En réponse à la communication d'un telegramme de la Sublime Porte en date du 7 de ce mois, j'ai l'honneur de declarer que, après un premier refus de mes propositions de négociation ou de conciliation et après un deuxième refus du delai statutaire pour publier la modification de tarif imposée arbitrairement, j'opposerai en ma qualité de chef d'une societe financiere universelle et comme citoyen français, une resistance absolue à la violation d'un contrat bilatéral accepte et accompli par 40,000 actionnaires français.

En l'absence de tout plaignant responsable et de toute sentence ou jugement, ni la Porte, ni les Puissances n'ont aucun droit de s'immiscer dans nos affaires lorsque nous observons strictement les termes de notre contrat.

Je prends mes dispositions pour reunir dans les délais légaux l'assemblée generale des actionnaires auxquels la question actuelle sera presentee intacte avec le maintien de tous leurs droits.

Je remets ci-joint copies: de l'article 1º de l'acte de concession du 30 novembre 1854, des articles 14 et 22 de l'acte de concession du 5 janvier 1856 et du firman Impérial du 19 mars 1866.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de ma respectueuse considération

Signé: —FERD. DE LESSEPS.

CAIRE, 11 Avril 1874.

Firman de concession de S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Egypte.

....

Art. 12. — Nous promettons enfin notre bon et loyal concours et celui de tous les fonctionnaires de l'Egypte pour faciliter l'exécution et l'exploitation des présents pouvoirs.

Caire, le 30 novembre 1854.

Deuxième acte de concession.

(Extrait).......................

....

Art. 14.— Nous déclarons solennellement, pour nous et nos successeurs, sous la reserve de la ratification de S. M. I. le Sultan, le grand canal maritime de Suez à Peluse et les ports en dependant, ouverts à toujours, comme passages neutres, à tout navire de commerce traversant d'une mer à l'autre, sans aucune distinction. exclusion ni préférence de personnes ou de nationalités, moyennant le paiement des droits et l'exécution des règlements etablis par la Compagnie universelle concessionnaire pour l'usage du dit canal et dépendances.......................

....

Art 22. — Comme témoignage de l'intéret que nous attachons au succès de l'entreprise, nous promettons à la Compagnie le loyal concours du gouvernement Egyptien et nous invitons expressément par les présentes les fonctionnaires et agents de tous les services de nos administrations à lui donner en toute circonstance aide et protection.

Nos ingénieurs, Linant bey et Mougel bey, que nous mettons à la disposition de la Compagnie pour la direction et la conduite des travaux ordonnés par elle, auront la surveillance superieure des ouvriers et seront charges de l'execution des règlements qui concerneront la mise en œuvre des travaux.

....

....

Fait à Alexandrie, le 5 janvier 1856. Alexandrie le 26 rebi-ul-Akhir (5 janvier 1856).

Cachet de S. A. le Vice-Roi.

Firman de S. M. I. le Sultan.

Mon illustre vizir, Ismaïl pacha, vice-roi d'Egypte, ayant rang de grand-vizir, decoré de l'Osmanié et du Medjidieh de première classe, en brillants:

La realisation du grand œuvre destinée à donner de nouvelles facilités au commerce et à la navigation par le percement d'un canal entre la Méditerranée et la mer Rouge etant l'un des evenements les plus désirables de ce siècle de science et de progrès, des conférences ont eu lieu depuis un certain temps avec la Compagnie qui demande à exécuter ce travail, et elles viennent d'aboutir d'une façon conforme, pour le présent et pour l'avenir, aux droits sacres de la Porte, comme à ceux du gouvernement égyptien.

Le contrat, dont ci-après la teneur des articles en traduction, a été dresse et signé par le Gouvernement égyptien conjointement avec le représentant de la Compagnie: il a été soumis à Notre sanction impériale, et après l'avoir lu, Nous lui avons donne Notre acceptation.

(Suit le contrat in extenso signe au Caire le 22 fevrier 1866.)

Le présent firman, émané de Notre divan imperial, est rendu à cet effet que Nous donnons Notre autorisation souveraine à l'exécution du canal par la dite Compagnie, aux conditions stipulees dans ce contrat, comme aussi au reglement de tous les accessoires selon ce contrat et les actes et conventions y inscrits et désignés qui en font partie intégrante.

Donne, le 2 Zilhydjé 1282 (19 mars 1866).

RAPPORT SUR LES CHEMINS DE FER DE LA ROUMÉLIE PAR M. W. PRESSEL.

(*suite*).

Poursuivant l'examen des lignes ferrées dont la construction ne saurait être differee, M. Pressel examine quel est le trajet définitif qu'il convient d'adopter pour la construction de la section centrale reliant la ligne de Salonique Mitrovitz à la station de Sarembey.

« Je doit faire remarquer, en premier lieu, dit-il, que la ligne Sophia-Kustendil-Uskub (d'un parcours total de 260 kilometres) coûtera au moins 20 millions de plus que la ligne Sophia-Nisch-Sultan-Mourad (d'un parcours total de 290 kilomètres).

C'est là une première raison déterminante, surtout dans la situation financière actuelle, pour donner la préférence à la ligne de Nisch.

Cette dernière ligne n'a à traverser que deux faites assez peu difficiles à franchir: sur tout le reste du parcours, le profil en long est des plus favorables, tandis que la ligne par Kustendil présente une succession de montagnes avec des rampes très-fortes, de sorte que, son exploitation sera tres-couteuse.

Ainsi, ce fait d'une exploitation coûteuse greverait l'avenir d'une charge très-forte et permanente. »

Cette consideration n'est pas la seule sur laquelle M. Pressel s'appuie pour fixer son choix, il examine les contrées que la ligne de Nisch traversera, les avantages qu'elle offre aux transports intérieurs, à l'importation, au trafic international et aux intérêts politiques et militaires qu'il ne faut point perdre de vue; il continue de même:

« Je n'ai pas connaissance des documents officiels qui doivent fournir les meilleurs renseignements sur la production de ces contrées et sur la certitude de son accroissement progressif dans l'avenir. Mais, mes conclusions sont motivées par les observations personnelles que plusieurs voyages dans ces contrees m'ont permis de faire. De plus, je crois, en m'appuyant sur mes études comparatives effectuées en d'autres pays, pouvoir prédire ce qui se produira dans cette belle contrée, lorsque les excellentes dispositions de sa population recevront, par l'établissement de la ligne ferree, une nouvelle et puissante impulsion vers les voies du travail et de la prospérité. Que va-t-il arriver dans trois ou quatre ans?

Le Gouvernement, après avoir constaté les progrès réalisés en Roumélie, par l'effet des chemins de fer, au point de vue de l'augmentation de la richesse des populations dans les provinces déjà pourvues de lignes ferrées, comme à celui de la marche ascendante des contributions, à l'exception toutefois des bassins d'Andrinople, de Filibé-Bazardjik, de Kuprulu et de Négotin-Demir-Capou-Gradisch qui tous sont inférieurs, comme production, à ceux dont il est question, le Gouvernement, dis-je, ne se croira plus obligé de maintenir sa décision, du moment, qu'il laisse sans chemins de fer la contrée comprise entre Sophia-Nisch-Sultan-Mourad, et il se résoudra à l'exécution de cette ligne, prouvant ainsi, une fois de plus, qu'en matière de programme de chemins de fer, on ne peut pas décréter pour l'avenir, et que le mieux est de suivre la voie indiquée par l'opportunité, et surtout par l'économie dans les dépenses, loi qui, dans le cas présent, commanderait de choisir le tracé par Nisch.

Le gouvernement sera encore influencé, dans sa détermination, par cette considération qu'il augmentera les recettes énormes qu'assurerait l'exploitation des forets de la haute Bosnie, en incorporant, dans leur zone de consommation, les bassins de la Topolnitza-Morawa-Nichawa (avec les villes de Kurschumlje, Uskub, Les Kosvaz) bassins qui sont complétement depourvus de bois de pin et de sapin.

Cette question ne serait traitee qu'incompletement si je ne m'occupais pas egalement de ce qui se passera du côte du Sud.

J'ai déjà, à plusieurs reprises, attiré l'attention de Votre Excellence sur la vallée de la Strouma, et exprimé la conviction que le bassin de Drama-Serès-Piétrovic-Melnik-Dubniça-Radomir, dont la fertilité et le haut degré de culture sont passés en proverbe (longtemps avant de visiter la vallée de la Strouma, dans mes explorations en Roumélie, j'en avais entendu parler avec éloges), ce bassin nécessitera, dis-je, pour l'exportation de ses ressources, la création d'une ligne ferrée locale à l'écartement de 1m 10. Cette ligne aboutira à la mer, à Kavala ou à Orfan, et se prolongera forcément vers Dubniça et aussi vers Kustendil, attendu que cette dernière ville s'efforcera, avec raison, de se procurer par cette voie son débouché naturel vers la mer. Cette ligne locale pourrait etre établie à un bon marché relatif, son exploitation devant être rendue exceptionnellement facile par ce fait que, pour le mouvement des trains chargés, le profil se compose entièrement de descentes très-douces vers la mer. Avec une subvention minime, allouée par le Gouvernement, ce chemin de fer pourra prospérer et rendre les plus grands services aux populations et à l'Etat.

C'est par cette raison et en vue de la certitude que le Gouvernement et les populations réuniront leurs efforts pour l'exécution d'une œuvre si utile, que je la vois déjà accomplie, avant l'expiration du délai de quatre ans que je prévoyais précédemment.

Ainsi, je tiens pour certain que, dans un avenir très-rapproché, peut-être avant l'achèvement de la ligne Sophia-Kustendil-Uskub, le Gouvernement, acquiesçant aux instances des populations, et obéissant à l'intérêt supérieur d'accroissement de la richesse nationale et de la puissance de l'Empire, se résoudra à la construction des deux lignes:

Sophia-Nisch-Sultan-Mourad
Kustendil
Radomir } Dubniça-Drama-Kavala.

Et alors, la ligne de Sophia-Uskub n'aura plus à desservir que le transit extrêmement minime de la seule contrée Egri-Palanka-Kumanova, contrée stérile et peu peuplée.

On sera ainsi arrivé à un résultat des plus deplorables, au prix:

1° D'une dépense énorme pour le premier établissement (90 millions de fr.)

2° D'une charge permanente pour l'entretien et l'exploitation de la ligne: car les recettes seront peu importantes et ne pourront nullement entrer en ligne de compte en regard des dépenses du service.

En présence de telles perspectives, je ne crois pas aller trop loin si je formule l'opinion que, même dans le cas où pour la construction de la ligne Sophia Kustendil Uskub le Gouvernement aurait déjà dépensé plusieurs millions, la meilleure décision serait de les sacrifier pour éviter une calamité certaine, et, je me permets d'ajouter, d'amers repentirs.

RESEAU DE BOSNIE.

J'ai tâché de démontrer l'importance extrême de ce réseau dans le chapitre III, et je crois pouvoir dire à nouveau que, sous le rapport de la spéculation proprement dite, ce réseau est plus lucratif que tous ceux projetés dans l'Empire Ottoman.

Le tracé des différentes lignes est désigné par le relief de ces provinces. Sans entrer dans un examen détaillé, je définirai comme il suit la tâche à accomplir.

Pour entrer du côté du Sud dans la Bosnie, il ne se trouve pas d'autre porte que celle du défilé de Mitrovitz. Cette ville doit être reliée avec le chef-lieu de la province Bosna-Séraï, et l'on doit poursuivre la ligne ferree vers le Nord pour opérer la jonction avec le réseau de l'Autriche-Hongrie, à Novi d'une part, où se rattachent les grandes lignes directes venant de Vienne-Agram et de Trieste-Agram, et, d'autre part, à Samat, ou sera établie la jonction avec les lignes conduisant en Hongrie.

Il est donc nécessaire d'établir une gare de bifurcation à Bussowacz, près de Travnik.

La section Mitrovitz-Bosna-Séraï-Bussowacz, forme ainsi la tige du réseau de Bosnie. Le ligne de Bussowacz, par la vallée de la Bosnie à Samat, et la ligne se dirigeant de Bussowacz à Novi, en forment les deux embranchements.

La Bosnie étant un pays très-montagneux et, par suite, le premier établissement et l'exploitation des chemins de fer devant y être coûteux, la situation financière actuelle, réclame, abstraction faite des devoirs généraux d'économie, l'etude la plus attentive du projet, sous le rapport de l'exécution la moins onéreuse des travaux et de la traction:

Je félicite donc le Gouvernement, d'avoir donné son approbation au tracé de la haute Bosnie qui conduit de Mitrovitz par la vallée de l'Ibro et celle du Lim supérieur, à Pripolie, tracé renfermant assez de difficultés, mais, sous le rapport des frais de construction et de l'exploitation, toujours infiniment préférable à celui passant par Jéni Bazar et Sienitza (ces deux villes doivent être reliées par des routes de 30 et de 35 kilomètres de longueur.)

De Pripolie, par Serajevo à Bussowacz, la direction de la ligne est tracée par la configuration du terrain; je me dispense d'en donner une description, vu que la question est connue. Je citerai seulement ce fait, que tout en étant tracée entièrement par les considérations techniques, la ligne tige de la Bosnie Mitrovitz – Bosna – séraï Bussowacz, quoiqu'elle ne touche pas la ville principale de la Haute-Bosnie, Jéni-bazar, traverse les meilleures contrées de cette partie de la province, spécialement la région des belles forêts, de sorte que le chemin de fer, sous le rapport de ses fonctions et de son rendement, est placé dans les conditions les meilleures.

Il en est de même pour la ligne de la Basse-Bosnie, embranchement de l'Est, qui se dirige de Bussowacz à Samat, où elle franchit la Save, pour se joindre au réseau de la Hongrie.

J'ai exposé longuement dans le chapitre III l'état florissant de la Basse-Bosnie, sa fertilité et le développement de ses cultures; il serait donc superflu de justifier en détail, l'établissement de cet embranchement, dont la construction n'offre pas de difficultes spéciales, et dont l'exploitation est extrêmement facile, le tracé qui suit le cours de la Saschwa et celui de la Bosna ayant un profil qui ne présente que des pentes très-douces, vers la Save, savoir dans la direction des exportations.

Le second embranchement, celui de Bussowacz à Novi, traverse des contrées dont la haute importance, sous le rapport économique, est aussi exposée dans le chapitre III. La direction à donner à cet embranchement forme une question très-grave.

Je dois, avant tout faire observer que la destination principale de cette ligne, consiste à relier avec le réseau de l'Empire Ottoman, les bassins riches en minéraux Stari Maidan et de Ljubbia, ainsi que Banjaluka, capitale de la Kraina, ville située dans une contrée florissante, et qui, après Bosna-séraï, est la plus peuplée de la Bosnie.

Un jonction pour Banjaluka pourrait être établie avec Samat, en adoptant un tracé, facile à exécuter, qui suivrait la rive droite du Vrbas et de la Save, de Banjaluka jusqu'à Samat; mais cette solution doit être rejetée de prime abord, car cette ligne aurait à partager le trafic avec la navigation très-bien installée et très-peu coûteuse de la Save, et aussi avec les chemins de fer Hongrois de la rive gauche, dont le profil est favorable, ces chemins de fer opèrent dans des conditions très-avantageuses, avec des tarifs très-peu élevés.

Mais les deux raisons qui militent le plus fortement contre cette solution sont les suivantes:

a) Cette direction occasionnerait un détour d'au moins 135 kilomètres, pour relier Banjaluka avec la ligne de Bosna-Séraï Samat, et le passage des montagnes de la haute Bosnie exige déjà à lui seul assez de développements du tracé au préjudice de la brièveté du parcours de toute la ligne.

b) Cette ligne desservirait seulement le versant Nord, assez circonscrit, des hautes montagnes qui s'élèvent au sud de la Save et son utilite serait donc très-restreinte.

Il faut par conséquent, et meme en s'imposant des sacrifices plus lourds pour la construction, établir une autre ligne de jonction avec la tige, savoir celle qui, à partir de Banjaluka, se jette directement dans l'intérieur du pays, et créer ainsi à l'exploitation une zone large et renfermant des districts qui alimenteront activement le chemin de fer, en produisant en même temps la plus grande utilité pour les intérêts à desservir.

L'Etude du tracé de cette jonction mérite une attention toute spéciale vu les difficultés que présente la topographie de ces contrées. Il s'agit d'établir un passage convenable pour franchir les chaînes de hautes montagnes qui séparent les bassins principaux et latéraux des deux grandes rivières: le Vrbas et la Bosna. La carte et les chiffres joints à ce rapport indiquant les distances et les elevations, expliquent, mieux que toute description, cette question purement technique.

Il ne nous est pas possible de reproduire ces cartes, mais il est indispensable de se procurer une carte de la Turquie d'Europe pour suivre avec profit les considérations que M. Pressel fait valoir.

Par les raisons suivantes, le tracé de Komar doit avoir la préférence sur les trois qui se présentent, même sur celui de l'Usko, qui est le plus direct.

Malgré le développement indispensable de la ligne A dans la vallée supérieure du Vrbas, et dans celle de Laschava qui rend cette ligne de 12 6/10 kilometres plus longue que celle par l'Usko (variante b), elle ne coûte pas plus cher que cette dernière; ses frais d'exploitation, dans leur totalité, ne surpassent pas ceux de la ligne b, vu que son point culminant (Homer) est de 229 kilomètre au dessous de la ligne b.

Mais d'un autre côté, au point de vue des intérêts économiques, la ligne A, rendrait de plus grands services que toutes les autres variantes, parce qu'elle traverse les bassins fertiles et extrêmement bien cultivés de Vaçar Vacouf, de Skender Vacouf, de Jezzero-Yaise, de Skopdje, et celui de la Laschowa. En outre, elle passe à Travnik, grande ville, siege du commerce de la Bosnie moyenne et localité d'une grande importance sous le rapport politique.

Ce tracé présente en outre cet avantage que son souterrain du faîte est de 910 mètres moins long. circonstance dont il faut tenir compte en vue des conditions si difficiles de l'exécution des travaux de ce genre dans ces contrées, et de l'abréviation de la durée des travaux d'un an à un an et demi, résultant du choix du souterrain plus court.

(Mes appréciations se basent sur une étude réitérée sur place dont les résultats sont déposés dans le projet général que le Baron de Hirsch a remis au Ministère Impérial des travaux publics. La question exige encore un examen minutieux, lors de la confection du projet détaillé, et je ne peux pas assez recommander d'établir, à cette occasion, une analyse exacte des deux solutions qui, parmi les trois du projet général, se présentent comme les deux plus propres savoir *A*, (variante de Komar et *B* (variante de l'Usko)

Pour conclure, j'exprime l'opinion que les lignes Constantinople-Andrinople, Dédéagatch-Andrinople, Andrinople-Sarambey, Saonique-Uskub-Mitrovitz, Banjaluka et Novi étant exécutées ou près d'être terminées, la suite à donner à l'exécution du réseau devait être la suivante:

A Ligne les plus urgentes

1)	Sarembey Sophia-Nich-Sultan-Mourad.....	(388 kil.)
2)	Mitrovitch Bosna-Sérai-Bussowacz.....	(406 kil.)
3)	Bussowacz-Banjaluka.	(105 kil.)
4)	Bussowacz-Samat (Save)............	(175 kil.)
	Total	1074 »

B Lignes très-importantes mais moins urgentes:

1)	Sophia-Widdin-Florentin............	(220 kil.)
2)	Jamboi-Slivno.......	(30 kil.)
5)	Radomir-Dubnitza-Serrès-Kavala.....	(230 kil.)
4)	Malakassa-Tricala et Volo............	(142 kil.)
	Total	622 kil.

Le complément de ce réseau, savoir les petites lignes vers l'Adriatique, les embranchements des lignes principales conduisant dans les vallées latérales (par exemple dans les vallées très-riches de l'Arda, de Kirk Iskélessi, de la Morawa supérieure, de la Topnitza (Tatar-Bazargik) de même que les lignes secondaires: Gabrowo-Ternova Sistovo, Bosna-Séraï, Mostar, Metkowiz, Pristina, Prisrend, Scodra et Antivari peuvent être renvoyées à une époque postérieure, et il suffit, pour aujourd'hui, d'avoir soin, dans la confection des plans du premier réseau à établir, de bien placer les paliers, à la traversée de ces vallées, afin d'être à même d'y établir plus tard des stations de bifurcation pour les embranchements.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 25 avril, 1874

Lever du soleil	5 h.	9 m.
[illegible]		
Temps moyen à midi apparent.	11 »	57 53'
H à la turque à midi moyen..	5 »	6

8 heures du matin.

Barometre............	763.5
Thermometre	11.0
Minima	8.0
Maxima de la veille..........	14.4

Direction et force du vent. N.E. modéré

Etat du temps le 24 avril, à 8h. du matin.

Aux Dardanelles les vents soufflaient du N. forts et la mer agitée; faibles ou modérés sur la Mer-Noire et l'Archipel; le temps etait calme sur l'Adriatique et la Mediterranée; les orages et pluies continuaient en Asie.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Mars.		
3 Topanf Kimourdji sokak fega-toba Bibis-zewky	Robiszewsky	Odessa
12 Démerdji Tavor	Gaspard Mitrovich	Paris
13 Cari Grosvenor British Embassy	Duches de West mister	Londres
14 Sultan Mehmed Tschistakunchurli Genchile Loas Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Constantinos Alazoglus	Callinpi Alazoglou	Syra
Mois d'Avril.		
2. Surai Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaimak, Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

NICHE, 5/17 avril, 1874

« Il n'y a plus de Pyrenées pour nous » disait un roi de France. « Il n'y a plus de Balkans pour nous, aujourd'hui » s'écriait-on hier et avant-hier à Niche et à Alexinitza, ville située

Cette question accessoire à l'art culinaire, m'amène naturellement à demander à l'*Orient illustre* — ainsi nomme parce qu'il continue de plus en plus à n'être illustre d'aucune illustration — l'eclaircissement immediad, au nom de l'interêt de la science et de l'humanite, de la nouvelle à sensation contenue dans la *chronique locale* de son dernier numéro. Je cite textuellement les lignes qu'une main complaisante a bien voulu souligner à mon intention et m'expedier par la poste locale:

« Nous donnerons dans notre prochain numero le portrait etc... et une seconde gravure representant l'*instrument avec lequel un des premiers savants de notre ville a su determiner le poids des deux parties droite et gauche de l'homme vivant.* »

Remarquez, je vous prie, qu'il s'agit *des deux parties droite et gauche de l'homme vivant.* S'il fallait s'executer sur l'homme mort (*vulgo* cadavre) oh! ce serait bien simple: on diviserait préalablement le sujet en deux avec un instrument tranchant, la balance du premier bacal venu vous donnerait ensuite le poids des deux morceaux à comparer. C'est elémentaire Mais peut-on, sans inconvenient, experimenter de la sorte sur l'*homme vivant?*

C'est la la question brûlante, palpitante d'intérêt, herissee de difficultes sans nombre, qui s'est offerte à l'esprit d'*un des premiers savants de notre ville.* Question pourtant qui demandait une solution rigoureuse, —car songez donc de quelle importance il y va pour l'*homme vivant* de savoir laquelle *de ses deux parties*, droite ou gauche, pese le plus! Que de magnifiques déductions le philosophe, le moraliste, le savant, et surtout le tailleur, ne doivent-ils pas tirer de la connaissance d'un fait si capital!

Il se trouverait bien des pretendus savants qui vous diraient qu'il n'est pas besoin d'un instrument pour savoir que, regle generale, c'est la droite du corps humain qui l'emporte sur la gauche, que c'est un fait que vous certifiera la première cuisinière ou le premier cuisinier venu..... mais ce sont des ignorants et des pretentieux auxquels il ne faut accorder nulle creance. C'est pourquoi le public instruit attend avec une impatience, difficile a decrire, la description de cet instrument merveilleux qui va bouleverser et etonner la science.

Du même coup, «l'Orient Illustre» va nous livrer le nom du *premier savant de notre ville!* Je previens charitablement la feuille savante et illustree qu'elle va froisser bien des susceptibilites, blesser bien des amours-propres, se creer bien des inimities. C'est que depuis quelque temps, nous possedons tant de savants qui sont *un des plus instruits et des plus distingués de*..... que ma foi! il faut être bien hardi ou bien imprudent d'oser avouer que l'un en sait plus que l'autre!

Apres ces choses interessantes, etonnez-vous donc que l'*Orient Illustre* soit si goute, si recherche, si fête, si arrache sur notre place!..... Vous pensez peut-être que j'exagere? Vous croirez au moins cette feuille sur parole; lisez-moi ça:

« Nos numeros précédents, *vu leur importance, leur interêt et leur actualité, sont tellement recherches* que nous avons dû, *bien malgré nous, nous resigner* à ne plus les ceder isolement. Ceux qui desirent *absolument* se les procurer *doivent prendre un abonnement* ordinaire, les collections étant deja formees et se trouvant de *plus en plus recherchees!!!!*

Quelle touchante mélancolie dans ces quelques lignes! Que ces aveux pleins de modestie, de réserve, d'abnegation, et depouillés d'artifices, portent la conviction et l'admiration dans les cœurs!

Voyez-vous ces pauvres rédacteurs *se résignant, bien malgre eux*, à de si penibles sacrifices!

Bien que d'y songer je me suis pris de l'envie de pleurer!.......

A propos, à quant le portrait de Pauline banem?

Nous sommes heureux d'apprendre que l'appel que nous avons adressé au corps des adeptes des infiniment petits a été pris en serieuse considération, et qu'une reponse *homœopathique* à la *Gazette médicale d'Orient* est sur le point de paraître dans *La Turquie.* Nous nous apprêtons à de bien douces émotions.

Sans prejuger en rien de cette réponse et de la *rereponse* que probablement elle s'attirera, qu'il me soit donc permis de m'adresser à un des honorables disciples d'Hahnemann pour lui poser une simple demande:

Est-ce que les marrons rôtis sont des globules?

C'est qu'effectivement, un des principaux et des plus achalandes membres du corps homœopathique, ayant à traiter la maladie d'un monsieur bien connu à Pera,—atteint apparemment d'une maladie chronique d'un des visceres abdominaux, mais à coup sûr souffrant d'une dyspepsie des plus cruelles,—s'amuse à lui faire manger des marrons rôtis!

Moi, qui ai pourtant un estomac à l'épreuve de la cuisine de Constantinople, et qui neanmoins ne peux avaler quelques-uns de ces comestibles indigestes sans avoir un sommeil peuple de cauchemars, je demande très sérieusement:

Est-ce que les marrons rôtis sont des globules?

Le mot de la fin est dédié à mon ami Tripotiades. C'est une conversation entre financiers:

— Eh bien! et la nouvelle affaire de X... ça marche-t-il?

— Peuh!

— Combien valent les actions?

— Pour le moment, rien.

— Oui, mais plus tard?

— Plus tard, elles vaudront cinq ans de prison.

UN PASSANT.

dans la Principauté de Serbie. En effet, je ne sais pas si l'on connaît à Constantinople une fête vraiment originale dont nos populations conservent la tradition. Elle a lieu chaque année à pareille époque.

Je vous en rendrai compte en peu de mots :

Depuis bien longtemps déjà, le 4/16 avril est considéré ici comme un jour de réconciliation et de bonheur. Il est d'habitude qu'en ce jour la frontière qui sépare la Turquie de la Serbie disparaisse comme par enchantement pendant vingt-quatre heures. Les portes du mur de délimitation restent ouvertes toute la journée et tout sujet serbe peut pénétrer en Turquie et *vice-versâ* sans passeport et sans se conformer aux autres formalités exigées ordinairement en pareille occasion. Les fugitifs des deux pays, pour crimes politiques ou autres, jouissent également de ce privilége, et ils peuvent, pendant vingt-quatre heures, s'entretenir avec leurs parents et amis, sans crainte d'être arrêtés ou molestés par les autorités. Cette fête vraiment humanitaire a ordinairement lieu à Soupotza sur les confins du gouvernement impérial. Elle a été brillante cette année, malgré une pluie assez forte. Des milliers de personnes s'étaient donné rendez-vous à Soupotza où la gaîté la plus cordiale n'a cessé de régner jusqu'au moment de la séparation.

Puisque je suis à vous entretenir d'une fête originale et humanitaire, permettez-moi de vous mettre également au courant d'un fait aussi original que barbare qui s'est passé à Niche, il y a quelque temps.

Un jeune Arménien non-uni s'était épris d'une jeune fille catholique qui était de passage à Niche. Cette dernière, répondant aux sentiments du jeune homme, ils résolurent d'unir leurs destinées.

Un seul et unique obstacle les arrêta un instant; il n'y a à Niche ni prêtre catholique ni prêtre arménien.

Pour obvier à cet inconvénient, ils s'adressent au clergé bulgare, et l'évêque leur promet de leur faire donner la bénédiction nuptiale.

Délivrés également de ce souci, les jeunes gens font leurs préparatifs et bientôt l'époque du mariage est fixée. C'était pour le dernier jour du Carnaval.

Arrive enfin ce jour qui devait mettre le comble au bonheur de nos jeunes fiancés. Une grande foule se presse dans la maison du jeune homme attendant les prêtres qui devaient accomplir la cérémonie du mariage.

Bientôt ces derniers arrivent. Ils sont suivis de quelques hommes portant une espèce de baril énorme qu'ils placent à l'entrée de la maison.

Les prêtres pénètrent dans le salon et chacun attend qu'ils procèdent à la cérémonie habituelle.

Cependant, un des prêtres prend le jeune fiancé à l'écart et lui dit de le suivre. Il l'emmène à l'endroit où l'on avait posé le baril.

— Et tout d'abord, dit le prêtre au jeune homme, vous et votre fiancée vous devez vous déshabiller et entrer dans ce baril.

— Comment ! nous déshabiller ? s'exclame le jeune homme tout ébahi et qui ne pouvait en croire ses oreilles.

— Certainement, réplique le prêtre, vous déshabiller, et cela le plus vite possible!

— Mais pourquoi faire? s'écrie le jeune homme qui est loin d'être remis de l'émotion qu'une telle proposition avait produite sur lui.

— Mais pour recevoir le saint sacrement du baptême, répond le prêtre avec son flegme imperturbable.

— Le baptême? ajoute le jeune homme, mais moi et ma femme nous sommes chrétiens; nous avons nos certificats de baptême.

— C'est possible, réplique le prêtre de plus en plus impassible, mais ces certificats ne sont pas valables pour nous. Il faut que vous receviez le vrai baptême, « seul baptême chrétien. » Il faut que vous le receviez ou vous ne serez pas mariés.

Jugez de la pénible position du jeune homme. Ses invités l'attendent et commencent même déjà à murmurer. La jeune fiancée, non moins impatiente, ne sait plus ce que son futur époux est devenu.

Toutes les prières, toutes les supplications du jeune homme ne peuvent fléchir le prêtre qui persiste dans son *non possumus*.

A bout de ressources et ne voyant pas d'autre moyen de sortir d'embarras, le jeune homme se décide volontiers à faire un plongeon dans le baril, à condition, toutefois, qu'on épargnera à sa fiancée une pareille gymnastique, rien moins que désagréable.

Mais le zèle ecclésiastique qui, paraît-il, n'est pas fort sur l'Evangile, reste plus inflexible qu'un rocher et ajoute même qu'il n'agit que d'après les ordres de l'évêque.

Je vous laisse à penser quelle fut l'impression des invités lorsque le jeune homme, d'un air navré leur fit la narration des faits cités plus haut.

Tout le monde se retira, les prêtres également en emportant, bien entendu, la pomme de discorde c'est-à-dire le fameux baril.

Peut-on imaginer quelque chose de plus triste et de plus comique en même temps ! Et ces messieurs s'appellent des chrétiens ?

Le jeune homme m'a lui même dit ces jours derniers qu'il s'était repenti de n'avoir pas eu recours au curé qui avait été beaucoup plus obligeant que les prêtres chrétiens.

Après que tout le monde s'était retiré le jeune homme ne savait plus, de désespoir, à quel saint se vouer. Télégraphier à Prizren où il y a un évêque catholique, à Paradiq où l'on trouve également des prêtres arméniens eût été l'affaire d'un instant, mais le lendemain nous entrions en carême et d'après la religion catholique, on ne peut se marier, durant cette période de jeûne et d'abstinence.

Heureusement pour nos jeunes gens, un vieux prêtre du quartier n'avait pas eu connaissance de toute cette affaire. Il fut mandé en toute hâte. Sur les instances réitérées du jeune couple, il consentit à lui donner la bénédiction nuptiale.

Cependant, dès que cette dernière nouvelle se répandit en ville, le prêtre, coupable d'avoir fait deux heureux, fut appelé à l'évêché et immédiatement cassé de ses fonctions. Depuis lors, ce malheureux est réduit à la misère et à la mendicité. Plusieurs pétitions qui s'adressent à l'autorité locale n'ont eu jusqu'à présent aucun effet. On espère, toutefois que S. Exc. Ali Riza pacha prendra bientôt des mesures sévères et énergiques à cet égard.

Quelle morale pour la chrétienté!

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le septennat et les Partis.

On écrit de Paris le 14 à l'*Indépendance Belge*:

Le véritable événement de la journée c'est la circulaire de M. Depeyre; le *Français*, qui savait depuis deux jours que le conseil des ministres s'était préoccupé des attaques des journaux légitimistes contre le septennat et qui n'ignorait pas que le cabinet élèverait une protestation contre ces attaques, avait demandé, il y a deux jours, un « acte public » de la part de ceux qui ont qualité pour parler au nom de la droite, et c'est évidemment la circulaire de M. Depeyre que le journal de M. de Broglie attendait et dont il se montre d'ailleurs très-satisfait. M. Depeyre est-il bien ici l'interprète de la droite? Je ne me permettrai pas de juger la question; depuis longtemps déjà le ministre du 26 novembre était considéré comme un de ces légitimistes de transaction, qui, à l'exemple de M. Kerdrel, veulent concilier leur ambition et qui étaient susceptibles de s'*orléaniser*, comme M. Baragnon, dans un cabinet dont le ministre dirigeant est un orléaniste; il faut se rappeler aussi que, le jour de son entrée au pouvoir, M. Depeyre a reçu du parti légitimiste un accueil assez froid et on doute fort que MM. Ernoul et de la Bouillerie eussent signé la circulaire de M. Depeyre. On remarquera et les journaux officieux ne manqueront pas d'observer que M. Depeyre se sert de deux expressions jadis employées par M. le duc de Broglie: « durée au-dessus de toute contestation » et « résolution incommutable », et on en conclura que l'entente est parfaite entre tous les membres du cabinet et que les ministres s'empruntent mutuellement leurs expressions, afin de prouver l'étroite communauté de pensées qui les unit. Du reste, une loi existe, il est naturel que les ministres veuillent qu'on l'exécute et qu'on la respecte; mais ce qui paraîtra plus étrange, c'est que, cinq mois après le vote de cette loi, on en soit réduit à en rappeler le texte et à constater que les attaques de journaux « ont pour résultat de troubler les esprits, d'entraver le mouvement des affaires et d'amoindrir la sécurité que la loi du 20 novembre a voulu assurer au pays. » Comment! au bout de cinq mois un ministre est contraint d'avouer que tout va mal à cause des attaques des journaux! mais quand donc telle ou telle loi qui aurait été rédigée en termes clairs, précis, fût-elle même signée par les organes de la presse qui demandent qu'on la modifie ou qu'on l'améliore, a-t-elle fourni le prétexte à ces ministres de confesser que des attaques contre cette loi entravent les affaires? Comment s'est-on aperçu seulement cinq mois après le vote que les esprits étaient inquiets et le commerce profondément ralenti? Sont-ce bien les journaux qui sont coupables et qui ont créé cette situation critique, ou est-ce la loi qui est équivoque, ou est-ce le ministère qui est responsable des déplorables malentendus qu'il a entretenus avec une persévérance dont le maréchal apprécie aujourd'hui tous les inconvénients?

Tout le monde dira que c'est le ministère qui est le vrai coupable. Quelle confiance, en effet, pouvait avoir le pays dans un cabinet qui remplissait les administrations de bonapartistes dont les regards se tournent vers Chislehurst, de légitimistes dont la fidélité est acquise à M. le comte de Chambord et d'orléanistes qui ne juraient que par le comte de Paris ou le duc d'Aumale, alors que les républicains, dont le dévouement était acquis à M. le maréchal de Mac-Mahon, étaient chassés des préfectures, des sous-préfectures et des mairies! Voilà l'équivoque; et on peut dire qu'il y a à l'heure qu'il est deux politiques dans le gouvernement d'abord la politique du maréchal de Mac-Mahon qui appelle pour organiser ses pouvoirs les modérés de tous les partis; ensuite la politique de M. de Broglie qui veut organiser le septennat avec le concours unique des hommes qui l'ont porté au pouvoir. La première est la politique « large », comme disait la *Presse*; la seconde est une politique « tortueuse. » Or la circulaire de M. Depeyre laisse planer l'équivoque; elle dit bien que c'est le maréchal qui sera pendant sept ans le chef de l'Etat, et voilà tout; elle ne souffle mot des intrigues des partis. Il semble que le septennat, excluant le principe de l'hérédité, ne puisse être qu'un régime républicain, et cependant nous voyons la *Presse* demander un septennat républicain ou la « république septennale, » la *Gazette de France* réclamer un septennat monarchique ou le septennat avec la suppression du titre de président de la république, et le *Français*, sans se prononcer catégoriquement, avoir des préférences pour le septennat neutre.

Ainsi donc, c'est sur la question du titre du chef de l'Etat, sur les lois constitutionnelles qu'une nouvelle bataille se livrera, et c'est justement ce qui inquiète le pays, c'est justement là qu'est l'équivoque, l'incertitude. On ne peut rassurer un grand pays en lui disant qu'il a un gouvernement qualifié par la durée qui lui a été assignée; ces mots de gouvernement septennal, de pouvoir septennal ne signifient rien, et on répètera sans cesse que le maréchal restera pendant sept ans au pouvoir, on ne pourra faire croire au pays que la stabilité repose sur un homme, alors que ce sont les institutions seules qui font la force des pouvoirs; or, ce sont les institutions existantes qui sont menacées par les lois constitutionnelles. La droite veut supprimer le titre de président de la république et ne rien organiser, comptant sur des incidents imprévus pour abréger la durée du pouvoir; le centre droit veut un Sénat qui lui appartiendra et dans lequel il s'enfermera pour braver le suffrage universel et la république. Pour que la confiance renaisse, il faudrait que le ministère fût confié à d'autres hommes que ceux qui sont actuellement au pouvoir, à des représentants qui sincèrement voudraient organiser une république libérale avec des lois républicaines, sinon c'est le gâchis, l'impuissance, et comme conséquence la dissolution.

La destitution de Mgr Ledochowski.

On lit dans le *Nord*:

Le télégraphe nous a annoncé que la cour ecclésiastique de Berlin avait prononcé la destitution de l'archevêque Ledochowski. Il est intéressant de prendre connaissance des charges qui ont été produites par l'accusation contre le prélat; on aura ainsi un tableau résumé des questions sur lesquelles porte la lutte entre le gouvernement prussien et l'épiscopat.

L'acte d'accusation divise en six catégories les infractions de l'archevêque aux lois de mai 1873. La première a trait à l'emploi de la langue polonaise pour l'enseignement religieux dans les gymnases de la province de Posen. Le gouvernement ayant invité les professeurs d'instruction religieuse à faire leurs leçons en allemand, à part certaines exceptions spécifiées dans l'arrêté ministériel, l'archevêque leur ordonna de ne tenir aucun compte de cette recommandation, et la plupart des professeurs ayant obéi à l'archevêque, ils furent presque tous destitués. Les délits de la deuxième catégorie se rapportent à la publication des résolutions de la conférence épiscopale de Fulda. Ceux de la troisième concernent les violations de la loi du 11 mai 1873 sur la nomination des ecclésiastiques. L'acte d'accusation énumère 45 nominations faites par l'archevêque sans l'assentiment du gouvernement; les poursuites intentées de ce chef au prélat ont eu pour résultat sa condamnation à une série d'amendes dont le total s'élève à environ trente mille thalers, et auxquelles on a substitué, par suite du refus de l'archevêque de les payer, un emprisonnement de deux ans, que le condamné subit actuellement à Ostrowo. La première condamnation à l'amende remonte au 28 août 1873. Le 4 août le premier président de la province avait appelé l'attention de Mgr Ledochowski sur l'illégalité des nominations auxquelles il avait procédé, et sur les effets fâcheux qui devaient en résulter, effets regrettables à un double point de vue, car d'abord le prélat aussi bien que les ecclésiastiques qu'il avait nommés s'exposaient à des poursuites pénales, et en second lieu les actes civils, — mariages, etc., — accomplis par le ministère de ces derniers, seraient nécessairement nuls. L'archevêque répondit qu'il n'ignorait point ces conséquences fâcheuses, mais qu'en sa qualité de serviteur fidèle du siége apostolique, il ne pouvait agir autrement qu'il ne le faisait.

Le quatrième groupe de délits relevés par l'accusation porte sur le refus de Mgr Ledochowski de nommer des titulaires définitifs à diverses cures depuis longtemps vacantes. Vient ensuite l'excommunication prononcée contre l'abbé Schrœder, le seul professeur d'instruction religieuse qui se fût soumis aux prescriptions du gouvernement et non aux ordres de son supérieur ecclésiastique. La dernière charge enfin concerne le refus du prélat de se démettre de ses fonctions, ainsi que le président supérieur de la province l'y avait invité par une lettre du 24 novembre 1873, conformément à l'article 24 de la loi du 12 mai de la même année. L'archevêque répondit à cette invitation qu'il n'en n'était nullement surpris, mais qu'il ne pouvait y faire droit, par la raison qu'un évêque catholique ne peut jamais être destitué.

Tels sont en substance les divers délits qui ont motivé le renvoi de Mgr Ledochowski devant la cour spéciale chargée de connaître des conflits ecclésiastiques. On sait que le prévenu a fait défaut, bien que l'autorité supérieure lui eût laissé la faculté de se rendre d'Ostrowo à Berlin, pour comparaître devant la cour. Le secrétaire intime de l'archevêque de Posen était cité comme témoin, et il s'est présenté; sa déposition n'a d'ailleurs offert qu'un intérêt secondaire. Le ministère public a énergiquement soutenu l'accusation. « Si l'accusé, a-t-il dit après avoir rappelé les délits reprochés au prélat, si l'accusé est coupable d'avoir enfreint les lois de mai, les infractions qu'il a commises sont si graves que son maintien à la tête d'un diocèse est incompatible avec l'ordre public. L'accusé ignore-t-il donc que dans beaucoup d'Etats allemands, ces lois sont depuis longtemps en vigueur? Ce que la conscience des prêtres considère comme licite dans ces pays, doit-il donc être regardé comme illicite en Prusse? L'Etat n'a-t-il pas le droit de dire son mot dans la nomination des curés, et peut-il rester indifférent devant la prétention des évêques à une domination absolue sur le clergé? Le respect de l'autorité des lois est une condition essentielle de la vie des Etats. L'idée d'après laquelle chacun peut interpréter les lois à sa guise, s'y soumettre ou non suivant ses convenances, est une idée essentiellement révolutionnaire, subversive de tout ordre. De la part d'un simple particulier, cette idée serait déjà fort dangereuse; combien plus ne l'est-elle pas de la part d'un archevêque! » Le ministère public a conclu à la révocation de Mgr Ledochowski, et la cour, après une délibération de trois quarts d'heure, s'est ralliée à cette conclusion.

La première conséquence pratique de cet arrêt sera la vacance indéfinie du siége archiépiscopal de Posen et Gnesen. D'après une feuille ultramontaine de Vienne, la curie romaine aurait l'intention de lancer une protestation énergique contre la destitution de Mgr. Ledochowski. En d'autres termes, le Vatican refusera de considérer le siége comme vacant et de se prêter à la nomination d'un nouveau titulaire. Comme il est assez probable que les autres évêques prussiens auront successivement le même sort, il n'y aura plus, dans un temps donné, aucun évêque en Prusse, à l'exception de l'évêque vieux-catholique Mgr Reinkens. Le Saint-Siége de Rome estime-t-il que cet état de choses soit appelé à être profitable aux intérêts de la religion catholique?

La situation financière aux États-Unis.

La situation financière continue à exciter de vives appréhensions aux Etats-Unis.; le *New-York Herald* consacre à cette grave question l'article suivant, dans lequel il va jusqu'à prévoir la guerre civile si l'on continue à enfler les émissions de papier-monnaie; voici comment s'exprime ce journal si influent de l'autre côté de l'Atlantique :

Après l'inauguration du président Lincoln en 1861, et tandis que les journaux et les politiciens continuaient à prêcher et à prédire la paix, le *Herald* publia un article qui se trouva être prophétique. Dans un langage calme et sans passion, nous démontrâmes que la marche des événements était dans la direction de la guerre, et nous proclamâmes que bientôt le pas d'hommes armés résonnerait dans nos rues. La rapidité avec laquelle cette prédiction se vérifia est aujourd'hui un fait historique; et comme l'histoire se répète souvent nous pouvons prédire la guerre civile aujourd'hui avec autant de confiance que nous l'avons prédite en 1861, à moins cependant que la lutte ne soit évitée par la suppression de sa cause excitante. Mr Calhoun comprenait parfaitement, en 1832, qu'un tarif élevé pour le Sud signifiait la guerre contre le Nord, et si le Sud n'avait pas été trop faible pour la lutte alors, la guerre civile n'aurait pas été différée jusqu'en 1861.

L'esclavage a signifié la guerre depuis le moment où l'on a senti que c'était un système de travail antagoniste de celui qui régnait dans une autre partie du pays; en conséquence, « l'inépuisable conflit » de M. Seward signifiait, s'il signifiait quelque chose, que l'antagonisme entre les deux fractions du territoire au sujet du travail ou des affaires était un pas vers la guerre civile. Ce n'est pas parce que l'esclavage était immoral que nous l'avons combattu et supprimé, mais bien parce que tant qu'il continuait à exister, le travail des esclaves ou bien le travail libre devait être infructueux. Tout cela démontre une vérité importante, qui est redoutable dans sa réalité : c'est que l'extension des émissions de papier-monnaie signifie la guerre.

Cette extension signifie la guerre, — la guerre civile imposée aux Etats atlantiques par ceux de l'Ouest et du Sud. Nous avons beaucoup entendu parler dans ces derniers temps de ce que ces sections seraient sur le point d'affirmer leur pouvoir dans la législature du pays. Si l'Ouest a assez de voix pour dominer le Congrès et le pays, nous consentons à être gouvernés par l'Ouest. Mais les hommes d'Etat exaltés de cet empire naissant devraient se rappeler que c'est une chose de gouverner, et une tout autre chose de ruiner. L'extension des émissions est la ruine, le déshonneur, la honte. L'Ouest ne nous dominera pas en cette question; il nous réduirait à l'état de mendicité à l'intérieur, et nous discréditerait au dehors.

Nous demandons que l'Ouest ne légifère pas au discrédit de la nation, en émettant du papier et en l'appelant de la monnaie, sous le futile prétexte que le pays a besoin de circulation. Si l'on alimentait d'eau le cœur cela ferait-il circuler du sang dans les veines? Sera-t-il permis à l'Ouest de consommer ce crime en dépit des protestations des anciens Etats qui ont fait l'Ouest ce qu'il est? Tout Américain qui osera se montrer en Angleterre, en France, en Allemagne, en Espagne ou en Italie, sera-t-il partout déshonoré parce que quelques démagogues de l'Ouest ont fait une chose honteuse de la qualité d'Américain? Le commerce de nos grands ports de mer sera-t-il culbuté et détruit par une méthode qu'aucun pays ne saurait pratiquer avec impunité? D'autres nations considèrent les métaux précieux — l'or et l'argent — comme une monnaie qui a sa valeur intrinsèque, qu'elle soit frappée à l'effigie d'un souverain ou transformée en montres, en bagues et autres bijoux, tandis que nous prenons les produits des papeteries et les transformons en numéraire à l'aide des presses d'imprimerie du département du Trésor; et nous nous rappelons constamment à nous-mêmes notre déshonneur en imprimant les portraits de quelqu'un de nos meilleurs financiers du passé sur les misérables carrés de papier qui sont les insignes de notre discrédit!

Pareille chose ne peut se perpétuer, pour rendre notre déshonneur et nôtre ruine plus profonds encore qu'ils ne le sont déjà, et le mieux est de comprendre les conséquences de cet état de choses avant qu'il ne soit trop tard pour y parer. L'extension des émissions signifie la guerre comme l'esclavage a signifié la guerre pendant toute la période de 1840 à 1860. La Nouvelle Angleterre, les Etats du Centre, la Virginie et les Carolines n'entendent pas qu'après qu'ils ont posé les fondements de la république, l'Ouest et le sud-Ouest discréditent et ruinent en même temps la république et eux. La prédiction du *Herald* sur la marche d'hommes armés en 1861 n'était pas plus certaine que la répétition de cette prédiction aujourd'hui, à moins que les Etats nouvellement éclos, qui se croient plus sages que les « treize Etats primitifs » n'apprennent la sagesse par le danger en ce moment.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 24 avril 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumélie...	fl.	43.35
d. Nouvelles...		31.25
Anglo-Bank..............		135.—
Société de créd. aust-turq..		—.—
Banque austro-ottomane..		50.25
Pièce de 20 francs.......		8.99
Agio....................		106.25
Change sur Londres. ...		111.85
Crédit anstalt		216.25
National Bank		977.—
Lloyd		425.—

Bourse indécise, faible.

Les embranchements des chemins de fer austro-roumains ont été décidés et fixés.

France.

Paris, 23 avril.

A la commission de permanence, l'interpellation relative au scandale qui s'est produit au sein du conseil général de Marseille, n'a pas eu de conséquences.

Paris, 24 avril.

Obligations Roumélie fr. 99.

Angleterre.

Londres, 23 avril.

Il a été versé à la Banque une somme de 10,000 livres sterling.

Londres, 24 avril.

M. Gladstone critique le budget.

Allemagne.

Berlin 24 avril.

Le Reichstag a adopté la loi sur, et contre les évêques.

Suisse

Berne, 24 avril.

Il y a eu du tumulte et des désordres provoqués par les cléricaux.

Espagne.

Madrid, 23 avril.

Les carlistes relâchent leurs prisonniers.

Serbie

Belgrade, 24 avril.

Pendant l'absence du prince Milan le conseil de régence gouvernera le pays.

Roumanie.

Bucharest, 23 avril.

La Chambre est convoquée, en session extraordinaire, pour le 7 mai prochain.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 24 avril.

	Clôture.
Dette Générale	41 1/2
Emprunt 1865	62 1/2
do 1869	50
do 1871	57 1/2
do 1872	68 3/4
Consolidés anglais	92 15/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 24 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46 20 —
	Hausse........	»	46 27 —
	Baisse........	»	46 10 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	46 13 1/2
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	5 28 —
» de la Société de change et de valeurs...........		»	3 25 —
» de la Banque de Const..		»	4 20 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	1 50 —
» du Crédit Général......		L.T.	7 20 —
Banque Verissi et Cossoudi......		»	— — —
Tramway		»	5 35 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 20 —
Laurium		Fr.	74 — —
Crédit Hellénique (escompte)....		»	20 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	99 — —
» 2e émission............		»	72 — —
Emprunt....	1863...........	»	314 — —
	1865...........	»	— — —
	1869...ex-coup.	»	255 — —
	1872...........	»	68 20 —
	1873...........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise...............	P.	110 20
Pièce de 20 francs...........	»	87 20
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)..............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)...	»	104 32
Bechlik—(différence).........	»	104 10
Métalique... (id)............	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 22 avril.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Illich, div.

Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Candolle, ayant touché Naples, Messine, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 40 pas.

Alexandrie, paq. à vap. angl. *Chatsworth*, c. Grant, ayant touché Jaffa, Smyrne et Dardanelles div. march. 125 passag.

— paq. à vap. egypt. *Behera*, c. Leva, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 257 passag.

du 23 avril.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikik div. 10 passag.

Marseille paq. à vap. angl. *Anne Smith*, c. Smith, ayant touché Dardanelles div.

Sunderland, paq. à vap. hell. *Ithaque*, c. Theofilates, ayant touché Cephalonie, Piré et Dardanelles div. 225 pas.

Trieste, paq. à vap. aut. *Memphy*, c. Serra, ayant touché Dardanelles, lest.

Marseille, paq. à vap. angl. *Ottowa*, c. Haig, ayant touché Dardanelles lest.

— paq. à vap. *Kielder Castle*, c. Allen, ayant touché Dardanelles lest.

Salonique. paq. à vap. fr. *Mersey*, c. Lautier, ayant touché Dardanelles div. 106 pas.

Artaki paq. à vap. ang'. *Stefanos*, c. Sporanzas, ayant touché Caraboga, Miriofio et Rodosto div. march. 80 passag.

Port Said, paq. à vap. angl. *Darham*, c. Brown, ayant touché Dardanelles lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 22 avril

Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre div.

Batoum, paq. à vap. ottom. *Djanick*, c. Hassan bey, d.

Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Tantah*, c. Luigi, div.

Eregli, paq. à vap. ottom. *Taif*, c. Ahmet, div.

— paq. à vap. ottom. *Babel*, c. Emin bey, div.

Odessa paq. à vap. aut. *Pilade*, c. Lupi, div.

Taganrok, paq. à vap. *Chatsworth* c. Grant, div.

Partheni. paq. à vap. rus. *Eurinos*, c. Dep stas. div.

Monsieur Spiro Stoenesku, Mlle Marie Stoenesku, MM Adolph et Nicolas Stoenesku et ses nombreux parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. MANOLAKE STŒNESKU,

leur frère, et père, décédé aujourd'hui Vendredi à 1 heure et 1/4 de l'après-midi.

Vous êtes prié d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui Samedi, 13/25 avril, à 2 heures de l'après midi.

On se réunira à la maison mortuaire sise Grand' Rue de Péra Téké, Impasse Ester.

Priez pour Lui !!!

Constantinople, le 24 Avril 1874.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Lundi, 15 Avril (v.s.) il sera mis en ventes aux enchères définitives 70,000 ocques de farine n° 5 déjà soumissionnée à 56 paras l'ocque.

Mardi 16 Avril (v.s.) aura lieu également l'adjudication définitive de la fourniture de 15,000 ocques de poil de chèvre indigène déjà soumissionné à 9 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskérat le 23 Avril 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

AVIS

MM. les actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que des bordereaux pour le paiement du coupon de dividende de l'Exercice 1872-1873 à l'Echéance du 30 Avril 1874, dont la valeur a été fixée par l'Assemblée Générale du 23 Avril courant à Lt 0,34 par action, sont tenus de ce jour à leur disposition au siége de la Société.

La consignation de bordereaux numériques accompagnés des coupons, pourra se faire dès le 30 courant dans les bureaux de la Société, Rue Tchesmé N. 13 à Galata, contre remise d'un Bon de Caisse payable à 10 jours de date.

Constantinople le 24 Avril 1874.

Le Directeur-Général

B. TUBINI.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que le jour fixé pour l'adjudication définitive du matériel nécessaire pour l'exercice de 1290, a été, sur la demande des fournisseurs, remis au Lundi, 22 Avril (v.s.)

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter au Conseil de la susdite Administration, le jour sus-mentionné vers les 6 heures à la turque, accompagnées de leur garant qui devra être sujet Ottoman.

Constantinople le 10/22 Avril 1874.

COMMUNICATION OFFICIELLE.

Le Gouvernement Impérial a décidé que les bons du Trésor 9 0/0 1872, Série A, estampillés pour la conversion pendant la seconde période d'option, seront échangés contre des titres de Dette Générale 5 0/0 consolidé, de la création de 1873, portant le coupon du 1/13 juillet 1874.

Quant aux Bons de la même série estampillés pendant la première période d'option et non encore convertis, leur échange sera effectué également contre des titres de la Dette Générale 5 0/0, création de 1873, portant le coupon du 1/13 janvier 1874.

En conséquence, les porteurs des susdits Bons sont invités à les présenter à l'échange, à partir du 30 avril 1874, à Constantinople, au Crédit Général Ottoman.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

MM. les actionnaires sont prévenus que la onzième Assemblée Générale aura lieu mercredi, 24 juin, à l'Hôtel du chemin de fer de Cannon Street, Londres, à une heure de l'après-midi, pour entendre le rapport du Comité, recevoir les comptes finissant le 31 décembre 1873 et procéder à l'élection du Comité Général.

Conformément à l'article 29 des Statuts, l'Assemblée générale se compose des Actionnaires possédant, au moins, trente actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs actions, vingt jours au plus tard avant le 24 juin, à Constantinople, au siége de la Société; à Londres et à Paris, aux Agences de la Banque Impériale Ottomane; en Turquie, aux diverses succursales ou Agences de la dite Banque.

Constantinople, le 20 avril 1874.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

ANQUE EFSTATHIADIS, CARALLI & Cie. A BRAILA

MM. les actionnaires sont prévenus que l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires aura lieu au siége de la Société le 1/13 Mai prochain pour prendre connaissance de ses opérations pendant l'année écoulée, approuver le bilan, fixer le dividende et délibérer sur les propositions qui peuvent lui être faites par les gérants. Les actionnaires qui désirent y assister doivent, conformément à l'article 12 des Statuts, déposer leurs titres à la caisse sociale 20 jours avant le 1/13 Mai, contre un récépissé qui leur sera délivré à cet effet.

Les Actionnaires résidant à Constantinople peuvent déposer leurs titres à la caisse de la Société Ottomane de Change et de Valeurs aussi 20 jours avant le susdit terme contre un récépissé en vertu duquel ils pourront, conformément à l'article 13 des Statuts, se faire représenter à l'Assemblée.

Braïla le 28/9 Avril 1874.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

A LOUER Un maison située à Bebek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE Un mobilier anglais dans un excellent état: prix modérés.

S'adresser chez M. Ch. Castelli à Bebek.

UN PROFESSEUR de français, désire trouver une place dans une famille musulmane.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER de suite pour 6 ou 18 mois une maison confortable, sise rue du Drogomanat N° 24, composée de 10 chambres et dépendances, jardin et belle vue sur le Bosphore. On peut visiter la maison tous les jours de 12 à 3 heures.

UN JEUNE HOMME ancien sous-officier comptable du l'Armée, connaissant le pays ainsi que les principales langues y usitées, demande un emploi dans les écritures ou pour voyager. Références.

S'adresser aux initiales C. P. Poste restante Brousse. Renseignement aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

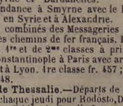

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi

Ligne du Danube.— Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla Arrivé Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et l'Italie.

8me ANNEE. N° 94 — Rebiul-ewel 10 1291. — DIMANCHE 26 ET LUNDI 27 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera.......	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à ROME, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 26 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

Plus le moment de la réunion de l'Assemblée de Versailles approche et plus on comprend que la discussion des lois constitutionnelles aménera des orages terribles au sein de la Chambre.

Il est évident, à cette heure, que le plan secret de M. de Broglie, relativement à l'organisation du Senat, a été deviné par les légitimistes qui s'efforceront de le faire échouer.

Ce plan consiste dans la création d'une seconde Chambre, dont le président serait le successeur éventuel du président de la République.

« En apparence, ainsi que le dit le *Nord*, ce plan ressemble à une confirmation indirecte des institutions republicaines; en réalité il est appelé à conduire à une royauté orléaniste, en passant par la republique orléaniste. On sait, en effet, — et la composition que M. de Broglie entend donner au futur Senat le démontre surabondamment, — que la présidence de la seconde Chambre est destinée à M. le duc d'Aumale. Ce prince pourrait ainsi arriver au premier poste de l'Etat, auquel il lui serait impossible de parvenir, s'il devait attendre cette élévation soit de la représentation nationale, soit du suffrage direct des électeurs. Mais ce seul fait montre le caractere anormal de la combinaison dont il s'agit. »

C'est bien certainement contre ce plan pressenti, deviné, que se porteront les attaques des légitimistes. Ce qui nous le prouve, c'est la lettre que M. Lucien Brun a adressée à l'*Union*. En voici le principal passage :

« Je ne veux point m'occuper *en ce moment des projets* dont le discours prononcé par M. le duc de Broglie devant la commission constitutionnelle vous a permis de *prévoir* le sens et la portée, dit le député legitimiste. »

Mais aussitôt il ajoute, en parlant de la circulaire de M. Depeyre :

« M. le garde des sceaux n'a pas entendu, soyez-en certain, *séparer le pouvoir et la personne de telle façon que, l'une manquant, l'autre pût subsister*. Personne mieux que mon honorable ami M. Depeyre ne connaît la pensée qui a dicté le vote du 19 novembre et l'esprit d'une loi, aux délibérations de laquelle il a pris si éloquemment la plus large part. Il sait, et affirmerait au besoin avec nous, que le maréchal de Mac-Mahon exerce un *pouvoir dont la durée n'existe, en aucun cas, indépendamment de la personne*. »

Ainsi tout est là. Les légitimistes entendent que M. Mac-Mahon quittant le pouvoir, ou mourant, le septennat cesse avec lui et ne saurait passer en d'autres mains.

Si cette opinion peut triompher le plan de M. de Broglie sera déjoué et les orléanistes perdront les chances de succès qu'ils auraient pu tirer d'une combinaison devant faire tomber le pouvoir entre les mains du duc d'Aumale.

La publication par la *Presse* de Vienne, des lettres du comte d'Arnim, relatives au concile du Vatican, a amené la contre publication, dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, des dépêches de M. de Bismarck au ministre de Prusse à Rome, et nous nous demandons quel but le prince-chancelier a voulu atteindre en divulgant les instructions qu'il adressait au représentant du roi.

Veut-il, par cette publication, établir que l'auteur véritable de la rupture qui existe entre Rome et le gouvernement impérial c'est le Vatican, et que les conflits qui se sont élevés ont été prévus par lui. Mais ces prévisions ont été émises par un grand nombre d'évêques, et tout le monde se souvient des résistances de Mgr Dupanloup contre un dogme qu'il pensait devoir provoquer « des scandales ! »

Ce qui nous frappe dans la dépêche en date du 5 janvier 1870, c'est le passage suivant :

« J'ai déjà fait remarquer précédemment à Votre Excellence, et je vous prie, avant tout, d'avoir toujours cela devant les yeux, qu'en nous plaçant au point de vue du gouvernement *nous ne concevons aucune appréhension, parce que nous avons la certitude de trouver sur le terrain de la législation*, appuyés que nous sommes par la puissance de l'opinion publique et par la conscience politique très-développée de la nation, *les moyens de surmonter toute crise et de réduire les prétentions de nos adversaires* dans une mesure compatible avec notre existence politique. Nous sommes sûrs, dans l'Allemagne du Nord, de la conscience nationale et politique de la nation, même chez la majorité de la population catholique. »

Les certitudes exprimées par M. de Bismarck dans ce paragraphe ont dû sensiblement se modifier depuis puisqu'il en est arrivé à ne plus trouver « *sur le terrain de la législation* » des garanties suffisantes et qu'il a fait édicter, et fait édicter chaque jour, de nouvelles lois repressives.

Il faut donc en conclure que sa perspicacité s'est trouvée en défaut, ou que ses idées se sont modifiées.

La *Correspondance Autrichienne* assure que le prochain *Livre Rouge* sera plus intéressant qu'on ne le croit généralement. Ce recueil contiendrait, entre autres, la correspondance échangée à l'occasion de l'envoi d'une escadre autrichienne dans les eaux d'Espagne; il renfermerait aussi plusieurs dépêches se rattachant plus ou moins directement au voyage de l'Empereur François-Joseph en Russie.

La même feuille dit encore que le nouveau nonce apostolique à Vienne, qui vient de partir pour se rendre à son poste, a emporté des instructions relativement modérées touchant les nouvelles lois confessionnelles. Il est à souhaiter que cette nouvelle se confirme. Elle se concilie du reste assez difficilement avec la lettre encyclique adressée dernièrement par le Pape aux évêques d'Autriche, au sujet des mêmes mesures législatives.

En Espagne les opérations contre les bandes du prétendant sont reprises partout.

Suivant un télégramme de Madrid la flotte a commencé le bombardement des positions carlistes et l'armée se préparerait à une grande attaque.

S'il faut s'en rapporter à une dépêche venue de Somorrostro le chiffre des troupes du gouvernement dans le Nord serait de 70,000 hommes.

D'un autre côté, en Catalogne, le brigadier Saenz-Tejada est parti pour la montagne avec une forte colonne.

Le brigadier Amallier, commandant de Lerida, s'est mis en route avec sa colonne. Le général carliste Saballs se dirige vers Ripoll par suite de la marche du brigadier Estevan sur Mons.

Il faut donc s'attendre à recevoir dans peu de temps des nouvelles importantes.

LES MARINS DU COMMERCE (1).

IV.

La mauvaise construction des navires marchands, les chargements dangereux ou exagérés, les incendies à bord, les gros temps, les risques imprévus et tous les périls auxquels la navigation est exposée font de la profession maritime une des plus dangereuses, et les marins sont assurément les hommes dont l'existence est le plus exposée.

Les dangers qu'ils courent sont de deux sortes. La science pourra mettre à la disposition des navigateurs des moyens plus efficaces de lutter contre les mauvais temps, elle ne supprimera jamais ceux-ci; une connaissance plus parfaite de notre globe révélera l'existence de récifs ignorés, il est cependant probable que tous les écueils ne pourront pas être évités, mais il est certain que les autres risques, ceux qu'il dépend de la volonté humaine de supprimer, duceront tant que la législation internationale n'obligera pas les armateurs à se conformer à certaines règles.

La création des Compagnies d'assurances est pour beaucoup dans la durée de cette fâcheuse situation.

Nous ne voulons pas critiquer en elle-même une institution excellente, mais nous en déplorons l'abus, d'autant mieux qu'il n'existe pas un moyen pratique de le réprimer.

L'assurance maritime a un côté fâcheux qu'il est utile de faire ressortir.

Elle désintéresse complètement le négociant et le rend indifférent aux dangers de la navigation.

Il y a plus encore, elle lui crée un intérêt au naufrage, car l'exagération des valeurs assurées, au cas où le navire vient à périr, lui permet de réaliser un bénéfice considérable, qu'il ne trouverait même pas dans la vente des produits qu'il fait naviguer, et le naufrage du navire assure lui donne ce bénéfice sans lui causer aucun tracas.

Il ne court même plus les risques de la vente, en pareil cas un sinistre maritime devient une bonne opération.

Aussi la baraterie et le naufrage prémédité, ces deux crimes complémentaires l'un de l'autre, ne sont-ils pas très-rares ainsi que le prouvent avec évidence les faits qui s'accomplissent chaque jour.

Tous les journaux ont signalé, il y a quelques mois, l'invention d'un Américain qui vient de trouver un moyen très-simple de faire disparaître sans laisser aucune preuve de préméditation les cargaisons et les navires assurés.

La vie de l'équipage est sacrifiée, mais il y a ainsi de jolis bénéfices à réaliser pour les armateurs.

Cette invention criminelle a motivé une circulaire de l'amiral Pothuau, alors ministre de la marine en France, qui dénonçait le fait et le livrait à l'indignation des peuples civilisés.

Quel que soit le sort de cette invention, il est permis de supposer que l'idée qui l'a suggérée a pu germer dans d'autres esprits aussi malfaisants, et qui n'ont pas donné à leur découverte la publicité que celle de cet Américain a reçue.

D'ailleurs, une chose, qui montre avec la dernière évidence que l'assurance contribue à accroître dans une proportion considérable le nombre des naufrages, — c'est le fait suivant auquel on ne peut opposer aucune objection.

Plusieurs sociétés d'armement possèdent un grand nombre de navires, et il leur est plus avantageux de créer en vue des naufrages un fond de réserve qui constitue bien une assurance. Celle-ci étant faite par la Compagnie à elle-même, ne crée pas un encouragement au naufrage et coûte meilleur marché à ces grandes compagnies.

La proportion des naufrages qui les atteignent est à peine la moitié de celle qui se remarque parmi les navires assurés.

L'autre moitié n'a donc pas l'excuse de la force majeure, elle doit être imputée tout entière à la négligence volontaire des armateurs désintéressés dans la conservation de leurs navires.

Malheureusement ici la législation semble impuissante; pendant quelque temps il n'a pas été permis d'assurer la totalité de la cargaison, la concurrence des compagnies anglaises n'a pas permis à la France de conserver cette restriction, que le commerce éludait du reste assez aisément, en exagérant hors de proportion la valeur des objets expédiés.

Maintenant les négociants assurent non-seulement le fret, mais encore le bénéfice probable que leur rapportera la vente de la cargaison expédiée.

La législation n'a pas cru pouvoir s'opposer à ce développement de l'assurance, et les raisons qui ont été données pour le justifier ont triomphé de toutes les répugnances que plusieurs bons esprits avaient éprouvées à adopter cette mesure.

Il ne reste donc pour combattre ces abus que le développement de la moralité publique, dont il ne faut pas absolument désespérer alors même que l'intérêt matériel lui fait obstacle.

Mais toujours l'intérêt à la conservation fait place à l'intérêt à la perte, nous croyons avec M. de Courcy, dont nous avons cité le travail sur ces matières, que « ce serait trop présumer des hommes que d'espérer qu'ils n'économiseront pas les précautions et la vigilance. »

(1) Voir le N° du 25 avril 1874.

CHRONIQUES

Par ordonnance impériale :

S. Exc. Mehmed Pacha, président du *Dari-Chouraï-Askéri*, vient d'être décoré de l'ordre *Osmanié* première classe et S. Exc. Sadoullah bey, drogman du Divan Impérial, a reçu les insignes de la seconde classe du même ordre.

Par une autre ordonnance Impériale :

Youssouf Effendi, membre du bureau de traduction de la Sublime Porte, a été nommé Consul de Turquie à Poti.

M. Pitre Demange, armateur negociant de Nantes, a été nommé Consul honoraire de Turquie en cette ville.

Chryssidi effendi, premier secrétaire de la Légation de Turquie à Rome, a été décoré de la 3me classe de l'Ordre de l'Osmanié.

Vendredi le Grand-Vézir s'est rendu au Palais Impérial et a eu l'honneur d'être reçu en audience par S. M. le Sultan.

L'ambassadeur de France M. le comte de Vogüé a eu samedi à la Sublime Porte une entrevue avec le Grand-Vézir et le ministre des Affaires étrangères.

Le même jour M. de Grimberghe, ministre de Belgique a fait également visite à S. Exc. Rachid pacha, au ministère des affaires etrangeres.

Nous apprenons qu'Ibrahim pacha, général de brigade des musiques impériales, a été promu au grade de général de division.

Husni pacha, ministre de la police, est arrivé hier dans notre ville et a déjà pris possession de son département.

Hamdy bey, introducteur des Ambassadeurs et qui remplissait dernièrement les fonctions de président de la section Ottomane à l'Exposition de Vienne, est arrivé à Constantinople samedi dernier.

Un fait inoui, monstrueux, est arrivé samedi dernier dans le conak de Safvet pacha, ministre de l'Instruction publique.

Vers 9 h. du matin une voiture de louage s'arrêtait devant la porte de la maison; un individu assez bien mis en descendait et demandait si Dimitraky bey Aristarchi, ancien conseiller du gouvernement général de Crète, se trouvait au conak. Sur la réponse négative du domestique de ce fonctionnaire, l'individu remit une petite boîte et deux lettres qui venaient, disait-il, du métropolitain grec d'Andrinople, et il disparut non sans faire au domestique les recommandations les plus spéciales d'avoir à remettre ce dépôt en mains propres à son maître.

Aristarchi Bey, qui habitait depuis quelques jours dans le conak de Safvet Pacha, était allé passer la nuit de vendredi à samedi chez un autre grand personnage. Il ne rentra chez Safvet Pacha que dans l'après-midi, lorsque presque tout le monde était sorti. Le domestique lui remit alors la boîte ainsi que les lettres arrivées pour lui. Aristarchi Bey parcourut presque immédiatement ces dernières. Le métropolitain d'Andrinople lui envoyait, paraît-il, une somme d'argent et du tabac de Yénidjé. Aristarchi Bey dit alors au domestique de se retirer, poussa la porte et se mit en devoir d'ouvrir la fatale boîte.

A peine la clef était-elle entrée dans la serrure qu'une explosion terrible se fit entendre. Lorsqu'on entra dans la chambre, Aristarchi bey était étendu sur le plancher, la tête, la figure et les mains brûlées. La porte et les carreaux avaient été mis en pièces, les murs étaient très endommagées par l'explosion. Le feu avait pris à quelques rideaux et sans le secours des hommes de Safvet pacha et de la police, le conak aurait pu brûler. Aristarchi bey a été transporté immédiatement en chaise à porteurs à Pera où il reçoit les soins de plusieurs médecins.

La police a déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour découvrir les coupables.

La question du Canal de Suez, qui tendait à prendre ces jours derniers des proportions inquiétantes, vient de recevoir une solution définitive. M. de Lesseps, voulant donner une nouvelle preuve de son esprit de conciliation et de ses sentiments de déférence pour la Sublime Porte, a déclaré formellement au gouvernement du Khédive qu'il acceptait la décision de la commission internationale.

Sur la proposition de l'administration générale des Contributions indirectes, le ministre des Affaires Etrangères vient d'adresser une note-circulaire aux chefs des Missions pour les informer qu'en présence des dangers qu'offre l'introduction dans l'Empire d'une matière inflammable comme la dynamite, la Sublime Porte a décidé d'étendre à cette substance les prescriptions de la loi qui interdit l'importation de la poudre.

On nous informe que la Société des Tramways a commencé depuis hier, dimanche, un service de voitures de remise pour la banlieue. Le public doit s'adresser au dépôt de la Société, au Taxim, derrière le cimetière grec, pour toutes les informations concernant ce service.

Mercredi prochain sera célébrée la fête musulmane du *Mevloud* (anniversaire de la naissance du Prophète). Après la cérémonie religieuse qui aura lieu dans la mosquée de Top-hané, il y aura réception des ministres et des hauts fonctionnaires au palais de Dolma-Bagtché. Les bureaux de la Porte et des autres departements ministériels seront fermés mercredi à l'occasion de cette solennité, et le soir il y aura illumination.

La semaine dernière un des employés du gouvernement traversait pendant la nuit le cimetière de Cassim-Pacha, lorsqu'il a été dévalisé par des voleurs qui lui ont pris sa montre et une vingtaine de livres turques.

On dit que le *Capou-Tchokhadar* de l'Evkaf, Hassan agha, a été aussi victime d'un vol semblable. Une somme de 300 livres turques lui aurait été enlevée.

Samedi dernier, vers 5 heures du matin, un incendie s'est déclaré à Beylerbey dans une maison de campagne qui a été complètement détruite.

Il n'y a pas eu d'autres dégâts à déplorer, le feu s'étant trouvé circonscrit à la maison dans laquelle il avait pris.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

VIII. (Suite.)

— Et je serais désireux de connaître.

— Quoi donc ?

— La date... monsieur... la date de cet événement.

Leone eut un sourire d'une singulière expression.

— Vous avez raison, monsieur le comte, répondit-il; c'est là le point important, et je suis vraiment heureux de pouvoir, à ce sujet, vous donner toute satisfaction, car tous mes souvenirs sont de la plus remarquable précision.

— Eh bien ?...

— Eh bien... cet enlèvement avait lieu le 10 octobre 18 l'année...

— Oui! oui! interrompit le comte suffoqué. Et, portant la main à sa poitrine comme si les paroles du jeune homme l'eussent atteint en plein cœur :

— Oui... le 10 octobre. C'est bien cela! Alors, je me rappelle, moi aussi... mais... cet homme, ce misérable, qui guettait sur la route, et auquel un complice a livré cet enfant... vous le rappelez-vous ?

— Oui, répondit Leone... son nom est...

— De Brives, n'est-ce pas interrompit Chantelys avec un éclat terrible.

Leone s'arrêta un instant, étonné :

— De Brives? répéta-t-il en cherchant à se rappeler.

Puis il se frappe le front.

— C'est juste, ajouta-t-il, et vous avez raison : dans ce temps-là, il s'appelait de Brives; mais aujourd'hui il s'appelle...

— Son nom? son nom ?

— Pascal Chauveau.

Il se fit un court silence.

M. de Chantelys, accablé, paraissait chercher dans sa mémoire à se rappeler le nom que Leone venait de prononcer; et ce dernier, l'œil fixé sur M. de Chantelys, attendait qu'il fût sorti de son abattement pour continuer.

M. de Chantelys passa alors sa main sur son front comme un homme qui n'a pu reussir à ramener un souvenir et fit quelques pas avec agitation à travers la chambre.

Au bout d'un instant, il s'arrêta.

— Non! non! dit-il avec effort, tout cela est insensé!... impossible... et jamais...

Leone eut un geste qui suspendit la parole sur ses lèvres.

— Oh! ne cherchez pas à douter, monsieur le comte, repondit-il avec ce calme et cette sûreté de lui-même qui ne l'avaient pas un instant abandonné : car, le jour où vous le désirerez, demain, aujourd'hui, en ce moment même, il me sera facile d'appuyer tout ce que je viens de vous dire sur des preuves irrécusables...

— Eh bien, soit! reprit M. de Chantelys; ces preuves nous les verrons, et si elles vous donnent le nom de cet enfant disparu il y a vingt ans, si elles vous attribuent les droits que vous voyez sans doute revendiquer aujourd'hui, si enfin elles établissent que vous êtes bien cet enfant si cruellement regretté... eh bien, vous avez raison, monsieur : cette maison vous sera rouverte, vous serez ici chez vous... et chacun vous saluera du nom de vicomte de Chantelys.

Leone eut un mouvement de tête qui était un refus.

— Moi! dit-il, moi, vicomte de Chantelys !

— N'est-ce point là l'objet de votre démarche ?

— Oh! monsieur dit le comte Leone, nous ne nous entendons pas du tout, et il y a entre nous la confusion la plus regrettable. Je ne suis pas venu ici pour en sortir avec le titre de vicomte de Chantelys. Le motif qui m'y a amené est tout autre.

— Que voulez-vous dire ?

— C'est votre gendre et non votre fils que je veux être, répondit simplement le jeune homme, toujours souriant et calme; et je viens vous demander la main de Mlle de Chantelys.

Et comme M. de Chantelys se levait étourdi, le jeune homme continua :

IX

[illegible]

— Puisque nous sommes d'accord, monsieur le comte, sur le premier point, relatif à un enfant disparu il y a vingt ans... dans la soirée du 10 octobre... sauf à établir, toujours, bien entendu, que je suis bien cet enfant... il me reste à vous prouver que je connais toute cette histoire dans ses moindres détails.

A cette réponse, comme s'il sentait un orage [illegible] prêt à fondre sur lui, comme si [illegible] [illegible] intention, le comte de Chantelys regarda Leone pendant quelques secondes d'un air [illegible], dompant par un effort surhumain [illegible]

— [illegible], dit-il, j'écoute.

Leone, d'un geste respectueux, invita le comte à se rasseoir. Les rôles semblaient momentanément intervertis; et, presque machinalement, M. de Chantelys obéit.

— Je comprends à merveille, reprit le jeune homme, le mouvement qui vous a échappé en m'entendant vous demander la main de Mlle de Chantelys. Cette demande, en effet, semblait au premier abord s'accorder mal avec le récit par lequel j'avais cru devoir commencer notre conversation. Mais, en réalité, elle avait avec ce récit un lien étroit; je dirai plus : elle en était la conséquence naturelle et logique.

— Encore une fois, je ne vous comprends plus, dit le comte, qui avait repris une certaine autorité.

Leone inclina la tête en signe d'acquiescement un peu railleur.

— Un mot vous dira tout, monsieur le comte, dit-il. L'enfant qui vous a été enlevé il y a vingt ans, dans les circonstances que je vous ai rappelées, cet enfant qui est mort et qui est votre — car au point où nous en sommes, il faut, ce me semble, appeler les choses par leur nom, — ce fils enfin n'était point un enfant légitime issu du mariage, mais un étranger, un inconnu, légitimé par le mariage subséquent...

M. de Chantelys, le regard fixé sur Leone, ne répondit pas, mais ses lèvres tremblèrent.

Leone continua :

— Article 333 du Code Napoléon! dit-il. Vous avez, peut-être fait votre droit, monsieur le comte, et en tous cas, je crois inutile de vous rappeler les termes de l'article dont je parle : il est très-explicite, et ne laisse place à aucune ambiguité d'interprétation.

— Soit! soit! interrompit M. de Chantelys d'une voix basse et sourde, je crois comprendre, et j'attends...

— Quoi donc? répliqua Leone, vous n'êtes pas fou, au contraire, qui attends une réponse à la demande que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Le comte secoua la tête avec force.

— Voyons! voyons! dit-il d'un ton [illegible] clair... Vous m'avez demandé tout à l'heure, en effet...

— La main de Mlle de Chantelys.

— Oui, je me rappelle à présent... C'est que tout ceci est si étrange, si inattendu, si audacieux... qu'en vérité...

— Et pourquoi, monsieur le comte ?

— Vous! à vous! ma fille!.. mon enfant!... s'écria M. de Chantelys d'un ton qui arracha au jeune homme un léger tressaillement. [illegible]

— Mais vous savez bien que c'est impossible.

— Cependant je ne suis pas plus votre fils que je ne suis celui de Mme de Chantelys... Ce n'est pas là une chose nouvelle pour vous, monsieur, et quand vous m'avez légitimé, par acte de mariage, vous n'ignoriez pas que vous adoptiez un étranger... L'action a été belle, théoriquement parlant. Mais vous ne trouverez peut-être pas mauvais qu'aujourd'hui, devenu homme, je l'envisage à mon point de vue personnel et que j'essaye d'en tirer un résultat plus pratique que celui auquel vous vous êtes mépris.

M. de Chantelys fit un mouvement d'indignation.

— Ah! dit-il, c'est plus odieux encore que je ne le supposais. L'homme qui vous a enlevé et qui vous lance aujourd'hui sur la proie convoitée vous a fait la leçon complète, et vous êtes bien digne de lui servir de complice...

— Complice, dites-vous? reprit Leone avec une expression dédaigneuse. C'est un étrange abus des mots... et vous le regretterez un jour, quand vous serez contraint de reconnaître les droits que la loi m'accorde.

— La loi peut vous autoriser à revendiquer votre titre de fils, bien que vous n'ayez jamais été ici qu'un étranger, répondit M. de Chantelys; mais toute autre prétention est une infamie à laquelle je ne me soumettrai pas, tant qu'il restera une goutte de sang loyal dans mes veines.

Leone s'inclina froidement.

— Comme vous voudrez, monsieur, reprit-il; mais je crois que vous changerez d'avis, quand vous vous serez rendu un compte exact de la situation.

— Eh! monsieur!... dit le comte avec un mépris suprême.

— Les circonstances me donnent à la fois les droits d'un enfant légitime et les exigences d'un étranger : je suis votre fils de par la loi, bien que depuis vingt ans vous m'ayez probablement cru mort, et que dans ce pays, où vous vous êtes fixé peu de temps après, tout le monde ignore profondément et ma naissance et surtout ma légitimation; donc je suis votre fils de par la loi, et de par les circonstances je suis un étranger. Pourquoi donc refuser une transaction qui concilie tout?

— Une transaction? répondit le comte, qui, après quelques pas rapides, s'arrêta sur le mot. Vous avez raison, monsieur, c'est une transaction que vous demandez. Eh bien, soit! Si ce que vous dites est vrai, si vous êtes bien ce malheureux qu'un misérable nous a enlevé, si vous êtes cet enfant, vous aurez de moi ce à quoi vous pouvez réellement prétendre. Je suis riche : je vous compterai la moitié de ma fortune. Mais quant à la seconde proposition que vous avez osé me faire, il est inutile d'y revenir, et je m'obstine à croire, pour votre... pudeur!... pour notre dignité à nous deux, que vous n'avez pu croire un instant que j'y pusse consentir.

Leone eut un sourire cynique.

— J'avais prévu cet objection et cette offre, dit-il, et elle ne m'étonne pas. J'étais venu à Nevers en vue uniquement de rentrer en possession de mon nom et de retrouver... une famille. Nous aurions donc pu là-dessus parfaitement d'accord, et j'espère que vous n'auriez pas eu à vous plaindre de moi. Mais, chemin faisant, savez-vous à quoi j'ai pensé et quel scrupule m'est venu ?

— A vous! un scrupule!... répéta le comte d'un ton écrasant.

— La pensée de Mme de Chantelys m'est venue... et je me suis arrêté...

(A suivre.)

Voir le numéro du 25 avril.

naissance. Vers trois heures de l'après-midi, un autre incendie a détruit deux maisons situées dans le quartier de la Souleïmanieh.

Un télégramme d'Ismaïlia du 10 avril contient ce qui suit :

«Ont passé le Canal de Suez, depuis le 1er avril, *quarante-trois* navires, jaugeant ensemble *quatre-vingt-quatre mille* tonnes. La recette du service du transit, du 1er au 10 avril, s'est élevée à la somme de *neuf cent trente mille* fr. »

On assure qu'il est de nouveau question d'établir une ligne ferrée entre Jaffa et Jérusalem. Ce projet aurait été repris par suite d'une entente entre le concessionnaire et un groupe important de banquiers de Londres et de Galata.

Dans son numéro de samedi dernier, le *Bassiret* donne à l'appui de ses assertions relatives à la sujétion des Atchinois au Khalifat, le texte d'un autographe du Sultan Sélim II adressé au Sultan d'Atchin.

On écrit d'Enos que la peste bovine, qui, après avoir sévi pendant plusieurs mois dans cette province et détruit plus de 1500 bœufs, avait cessé dernièrement d'exercer ses ravages, vient d'éclater de nouveau, et avec violence aux environs d'Enos. Cette maladie aurait même fait quelques victimes dans les départements de Ferrédjek et de Kechan où l'on signale aussi l'apparition de la petite vérole.

Les habitants de Yénidje (vilayet de Salonique) demandent l'établissement d'une station télégraphique dans cette localité. Ils offrent de payer 150 livres turques pour l'acquisition du local nécessaire à cette installation.

On mande de Selimno à l'*Andrinople* que la foire commerciale de Yeni-Zaghara qui a lieu chaque année le 27 mars, a ouvert régulièrement cette année, au milieu d'une grande affluence de commerçants et de visiteurs. Pour protéger la sécurité publique, les autorités de Selimno ont envoyé un escadron de cavalerie à Yéni-Zaghara, où d'ailleurs l'ordre et la tranquillité n'ont pas cessé de régner pendant toute la durée de la foire.

On écrit d'Ismidt qu'une crûe des eaux de la Sakharia a causé des dégâts assez importants, dans les plaines du caza de Ada-Bazar, et principalement au village de Tachlik. Dans cette localité un pont a été emporté au moment où un troupeau de moutons y passait. Les moutons, au nombre de 5 à 600 ont tous péri.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE CHANGE ET DE VALEURS.

Au lendemain de la souscription aux actions de la Société Ottomane de Change et de Valeurs, ouverte le 21 novembre 1872 aux guichets du Crédit Général Ottoman, nous écrivions : «1,500,000 actions environ souscrites pour 5000 offertes au public, c'est là un chiffre qui nous dispense de tout commentaire.» Ce brillant résultat était tout à la fois un témoignage de sympathie envers MM. Eugenidi, Clado et Barker, les administrateurs de la Société, et une marque éclatante de confiance dans l'avenir prospère de cet établissement. Les faits, malgré la tourmente financière, ont donné raison aux actionnaires.

Samedi a eu lieu, au siége de la Société, la première Assemblée Générale des actionnaires. Il s'agissait d'entendre le rapport du conseil d'administration, d'approuver les comptes de l'exercice finissant au 31 décembre 1873, de fixer le dividende, enfin de délibérer et de statuer sur une modification à l'Art. 24 des statuts en vue de confier la signature au Directeur conjointement avec un des trois administrateurs.

On sait que M. James La Fontaine a été appelé au poste de directeur de la Société.

La séance était présidée par M. Clado. M. Deveaux, représentant de la Banque Impériale Ottomane, et M. Stefn Ralli, en qualité de plus forts actionnaires siégeaient comme scrutateurs; M. l'avocat Amiable remplissait les fonctions celles de secrétaire.

La lecture du rapport du conseil d'administration faite par M. A. Barker, et que nous reproduisons plus loin, a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements de l'assemblée.

Ce rapport contient le détail de toutes les opérations entreprises par l'établissement dans le courant de l'année, consistant en courtages, change et participation à diverses affaires financières telles que : emprunts d'Etat, avances au Trésor Ottoman, etc. Nous ne nous arrêterons pas sur chaque opération en particulier, l'exposé qu'en offre le rapport indique l'intelligence et le discernement avec lequel elles ont été conduites. Il suffit de mentionner que les bénéfices résultant des courtages et commissions s'élèvent à Lt. 34,672.33, soit le 10 0/0 sur le capital versé. Le mouvement en changes sur l'étranger a été de Lt. 9,178,378:7:5 et de francs 63,064,489:54, soit près de 12 millions de Liv. sterling, mouvement colossal et dont la clôture des comptes, au plus fort de la crise, a laissé néanmoins un bénéfice de Ls. 9 656, indépendant de celui obtenu sur les courtages.

Bien que la Société fût à ses débuts, circonstance dont on doit tenir compte aussi que de la crise financière qui a fortement ébranlé le monde des affaires, les profits de l'établissement ont été de LS. 84,578.93. Indépendamment de l'intérêt statutaire de 6 0/0 payé aux actionnaires, il leur a été alloué un dividende de p. 55 par action, ce qui forme en tout un intérêt de 16 0/0 sur le capital versé. Ce résultat, dans la situation actuelle est on ne peut plus satisfaisant.

Signalons encore le passage si intéressant du rapport où il est annoncé, qu'une bonne partie des 89,647: 22 Lt. de valeurs qui figuraient dans le bilan au 31 décembre a été réalisée depuis cette époque à de bonnes conditions.

En résumé la *Société Ottomane de Change et de Valeurs* a fait ses preuves. Elle a répondu à l'attente générale et à la confiance publique, par un succès éclatant. Son avenir est assuré. Elle comptera parmi nos établissements sérieux qui n'ont pas à craindre les secousses de Bourse dont ils sont éloignés par leur statuts.

La Société est et sera l'agent de nos institutions financières, et le participant indispensable à leurs opérations. C'est là une excellente garantie de sa prospérité croissante.

Toutes les propositions du conseil d'Administration ont été acceptées avec empressement par l'Assemblée qui a voté à l'unanimité des félicitations aux administrateurs de la Société dont l'activité et le zèle ont réalisé pour les actionnaires ces beaux bénéfices.

Voici le rapport en question :

MESSIEURS,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux prescriptions de nos statuts, pour vous soumettre l'exposé des résultats de notre premier exercice, comprenant une période d'environ treize mois, et qui s'est terminée le 31 Décembre dernier.

La première partie de l'année 1873 fut signalée par un développement fiévreux d'entreprises financières, et par une abondance extraordinaire de capitaux disponibles, qui eût pour effet, un abaissement considérable du loyer de l'argent. Malheureusement au moment où tout paraissait prospérer, et où la hausse sur nos fonds d'Etat et sur les actions de nos Sociétés de Crédit avait atteint son apogée, la crise financière de Vienne vint jeter l'alarme, et fut suivie par une crise sur tous les marchés Allemands et en Amérique.

Cet ensemble d'événements fâcheux eut pour résultat le renchérissement de l'escompte dans les grands centres financiers de Paris et de Londres.

Notre place ne tarda pas à éprouver le contre-coup de cette situation, le discrédit sur toutes nos valeurs devint général, et la dépréciation atteignit des proportions dépassant toute prévision.

Vous comprendrez, Messieurs, que les résultats de notre première année de travail n'ont pu qu'être affectés par des circonstances si défavorables.

Le compte-rendu que nous vous soumettons est accompagné d'un extrait des comptes du 23 Novembre 1872 au 31 Décembre 1873. Notre premier Exercice embrasse donc une période d'environ treize mois, mais il atteint à peine sa durée normale, si l'on tient compte des pertes de temps et d'intérets, inséparables de l'installation d'un Etablissement comme le nôtre. Cette phase de formation toujours improductive laisse néanmoins à l'Exercice un ensemble de transactions très-satisfaisant.

Courtages et Commissions

Nos opérations en courtages et en commissions ont été très-considérables et ont donné comme résultat un bénéfice de L. T. 18,548: 74 en courtages et de L. T. 16,123 : 59 en commissions.

Change.

Sur un mouvement de Ls. 9,178,378:7:5 et de Fr 63,064,489: 54 nous avons obtenu un bénéfice de change, indépendamment du courtage, de Lt. 9,656: 09. Cela après avoir déduit toutes les pertes que nous avons dû subir, pour la clôture d'une grande partie de nos comptes à l'étranger, au plus fort de la crise. Sur ce mouvement nous n'avons à vous signaler qu'une perte de L.T. 1.258 50 pour effets impayés.

Avances au Gouvernement Impérial

Parmi les opérations auxquelles notre Société s'est intéressée, nous avons à mentionner les suivantes.

Avance de L. S. 400,000, portant intérêt à 10 % l'an, conclue par le Crédit Général Ottoman. Nous y avons pris une participation de L. T. 130,000 rétrocédant à divers L. T. 22,000 et réservant L. T. 108,000 pour notre Société. Cette avance a été soldée.

Avance de L. T. 1,251,142: 98 conclue le 3/15 mars 1873 au taux de 11 % d'intérêt par an, par la Banque Impériale Ottomane; nous avons pris dans cette affaire une part de L. T. 150,000, sur laquelle nous avons cédé des participations pour L. T. 110,000 réservant L. T. 40,000 pour notre Société.

Avance de L. S. 321,000, faite par notre Établissement au Trésor Impérial portant intérêt à 10 % l'an, et remboursable le 14 mars 1873. Sur cette somme nous avons retenu une part de L. S. 81,000, pour notre Société rétrocédant L. S. 240,000 à divers. Cette avance a été réglée à son échéance.

Avance de L. T. 780,880: 17 remboursable le 1/13 mars 1874, conclue avec le Trésor Impérial, par notre Société et la Banque de Constantinople; notre part s'élevait à L. T. 370,570 : 17; nous avons rétrocédé des participations pour L.T. 155,230: 65 réservant L.T. 215,239: 52 pour nous-mêmes. Cette avance est garantie par les dîmes de Smyrne et de Salonique et porte 11 0/0 d'intérêt et 1 2/0 de Commission par an, les encaissements effectués dans ces deux villes ont été très-satisfaisants, et à l'heure qu'il est les 3/5 environ du capital sont rentrés.

Avance de L. S. 2,152,199 : 19 : 3 conclue le 25 septembre 1873, par le Crédit Général Ottoman portant intérêt à 12 3/4 0/0 l'an et commission 1 1/4 0/0 et remboursable dans trois mois. Nous y avons participé pour L. S. 63,300. Cette avance a été depuis entièrement remboursée, sauf les intérêts.

Avance de L. S. 4,000,000, conclue à Paris contre dépôt de Titres de l'Emprunt 1873, nous avons participé pour L. S. 125,000 dans le ferme de cette avance avec la proportion correspondante de l'option. Nous avons cédé des participations pour L. S. 40,000,

Emprunt Egyptien 7 0/0 de 1873.

Nous avons participé dans cet Emprunt pour L. S. 150,000 ferme et option et rétrocédé des participations pour L. S. 30,000, réservant L. S. 120,000 pour notre Société. Plus tard, nous avons cru prudent de vendre L. S. 96,000 avec un petit bénéfice, et il ne nous restait plus, au 31 décembre, qu'un intérêt de L. S. 24,000 dans cette opération.

Emprunt Ottoman 6 0/0 de 1873.

Nous y avons participé pour LS. 200 mille du ferme avec proportion correspondante dans l'option. De ces LS. 200 mille nous avons rétrocédé des participations pour LS 65,000 à divers. Nous attendons la liquidation du Syndicat pour connaître le résultat de cette opération.

Mandats Ottomans.

Nous avons acheté du Trésor dans le courant des mois de Juin, Juillet et Août environ LS. 1,240,000 de Mandats à diverses échéances, desquels il nous restaient en portefeuille au 31 Décembre Liv. St. 20,106 : 9 : 0 dont nous aurons prochainement l'application.

Nous avons en outre participé dans diverses autres avances qui ont été toutes réglées.

Entre autre nous citerons une opération [illegible] *Mandats Egyptiens* pour une somme de LS. [illegible] qui sont rentrés à leur échéance.

Valeurs en portefeuille.

[illegible] remarquerez, Messieurs, que [illegible] ons en portefeuille, au 31 Décembre, des Valeurs figurant dans notre Bilan pour LT. 89,647 : 22. Bien que depuis cette date, une nouvelle dépréciation [illegible], nous avons le plaisir de vous informer, que nous ne croyons pas qu'elle puisse grever le Bilan du prochain exercice, ayant depuis realisé une bonne partie de [illegible].

Il résulte des comptes que nous vous avons soumis un bénéfice net de Liv. T. 84,578.93 soit environ 25,13 0/0 du capital versé, sur lequel nous avons pensé qu'il était prudent, en présence de l'état [illegible] marché, [illegible] me de LT. 6,000, destinée à [illegible] une réserve supplémentaire, qui, nous l'espérons, obtiendra vôtre pleine approbation.

Cette somme de LT. 84,578 : 93, déduction faite de LT. 19,800 représentant les intérêts à raison de 6 0/0 l'an, qui vous ont été payés au 1er Janvier 1874, des prélèvements statutaires, et de la réserve supplémentaire ci dessus de L. T. 6,000, laisse un solde de LT. 33,539 : 99 sur lesquelles nous proposons de répartir 55 piastres par action à titre de dividende et de reporter à nouveau LT. 539 : 99.

Le résultat de notre 1er Exercice représente donc, pour nos actions, un rendement total de 16 0/0 sur LS. 5 versées.

Nous devons porter à votre connaissance qu'en conformité des stipulations de l'article 25 de nos statuts, nous avons nommé M. James La Fontaine, Directeur de notre Société.

Nous [illegible] aujourd'hui demander [illegible] approbation pour la modification de l'article 24 de nos statuts, en vue de confier la signature sociale au Directeur conjointement avec un des trois Administrateurs et nous espérons que vous voudrez bien sanctionner la résolution ci-après qui consacre cette modification en même temps que celles se référant à l'approbation des comptes et à la fixation du dividende.

1er EXERCICE DE 1872-73

Inventaire au 31 décembre [illegible]

ACTIF.

Actions 50 o/o du capital non [illegible]	[illegible]
Espèces en caisse	[illegible]
Valeurs en portefeuille	[illegible]
Effets sur l'Étranger en Portefeuille	[illegible]
Avances au Gouvern. Impérial Ottoman	[illegible]
Participation à l'Emprunt Egyptien de L. S. 32,000,000	[illegible]
Participation à l'Emprunt du [illegible] ment Imp. Ottoman 1873 LS [illegible]	[illegible]
Comptes à l'Etranger	[illegible]
Comptes Courants sur Place	[illegible]
Effets à Recevoir Do	[illegible]
Frais d'installation	[illegible]
Mobilier	[illegible]
Comptes Généraux et Divers D[illegible]	[illegible]
	L. [illegible]

PASSIF

[illegible]

1er EXERCICE DE 1872-73

Profits et Pertes.

DOIT.

[illegible]

AVOIR.

[illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 25 avril, 1874

Lever du soleil	5 h.	6 m.	
Coucher »	6 »	50 »	
Temps moyen à midi apparent.	11 »	57	33s
H. à la turque à midi moyen.	5 »	3	

[illegible]

Baromètre	[illegible]
Thermomètre	15.2
Minima	9.2
Maxima de la veille	20.6

Direction et force du vent. S.O. faible.

Etat du temps le 26 avril, à 8h. du matin.

Sur la mer Noire les vents soufflaient de [illegible] faibles ou modérés par places ; le temps était calme aux Dardanelles, sur l'Archipel et toute l'Adriatique; les pluies et orages continuent en Asie.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Mois de Mars.

[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

Lettre d'Italie

On écrit au *Sémaphore* :

Rome, 2 avril.

La semaine sainte qui était l'un des plus grands attraits de la ville éternelle n'offre plus maintenant qu'un intérêt moindre. On compte néanmoins un nombre assez considérable d'étrangers que les fonctions religieuses ont attiré. Il ne faut pas oublier aussi que le congres des ouvriers siége juste en ce moment, et que bien qu'il ne fasse guère de bruit il n'a pas moins attiré un assez grand nombre de personnes. Le congrès se réunit via de Prefetti, dans la salle Mazzini. A la première séance, qui a eu lieu lundi, on a longuement discuté la question des grèves, et on allait se mettre en mesure de voter, d'un commun accord, un ordre du jour établissant que la grève était un droit des ouvriers, lorsque s'est élevée une voix dissidente qui n'était autre que celle du délégué de police, lequel avait assisté jusque là à la réunion comme un simple mortel, mais qui, craignant une menace contre l'ordre dans l'ordre du jour proposé, a subitement ceint son écharpe, et au nom de la loi, s'est opposé au vote.

L'assemblée, qui ne s'attendait pas à cette intervention, a été un moment stupéfaite. Puis, se remettant, elle a pris acte de la défense, et a passé sans plus à l'ordre du jour.

Les séances se succèdent et semblent vouloir se continuer sans autres incidents.

Les vacances parlementaires sont suivies de celles des ministres, qui pour une raison ou pour une autre s'éloignent momentanément de la capitale. Le ministre des affaires étrangères passe ses vacances à Milan; le président du conseil, ministre des finances profite du loisir que lui laissent les chambres pour se concerter avec ses chefs de service qui, vous le savez, résident encore à Florence, attendant que le palais qui doit les abriter, et que l'on construit à la Porte Pie soit achevé, ce qui ne prendra pas moins de deux ans. M. Minghetti se rend donc à Florence pour prendre les notes, renseignements et informations dont il aura besoin dans la discussion que la chambre [illegible].

On compte beaucoup sur l'[illegible] discussions pour donner à l'industrie l'impulsion dont elle a du reste grand besoin. Je connais plus d'une société qui attend que notre budget soit équilibré au moins dans la forme, pour se lancer dans le mouvement industriel. En ceci les nationalités se font concurrence. Il n'y a pas moins de désir en Allemagne qu'en France de participer aux affaires italiennes. Espérons que la Péninsule profitera de cette lutte. Il y a d'ailleurs tant à faire en Italie que vraiment tous les capitaux peuvent trouver à s'y utiliser.

La Société des Chemins sardes a eu hier sa réunion ordinaire. Les actionnaires, émus de la baisse de leurs titres, semblaient vouloir tout renverser; mais la réunion a été calme et digne. On a compris que souvent les événements sont plus forts que les hommes et que malgré les efforts d'une bonne administration on ne pouvait éviter des dépréciations. La raison vraie, du reste, de l'insuccès de cette ligne, est dans l'inachèvement du réseau. Ce n'est que lorsque la ligne traversera la Sardaigne d'un point à l'autre que les recettes donneront de bons résultats, l'assemblée l'a compris, et avant de se séparer elle a voté un ordre du jour par lequel on invite le gouvernement à profiter de la convention qu'il vient de passer avec la société qui va être chargée en même temps de l'exploitation des Chemins de fer romains, méridionaux et calabrais, et de la construction des nouvelles lignes pour obtenir l'achèvement du réseau sarde.

Une assemblée d'actionnaires qui s'annonce sous les meilleures auspices, est celle de la Société de la Régie des tabacs, convoquée pour le 30 avril courant. Le dividende à donner aux actionnaires est de 30 francs, sans compter, bien entendu, les intérêts. C'est dans cette réunion qu'il sera fait allusion au nouveau traité en vertu duquel la durée de la Société sera prolongée en société, où le commerce y est encore libre; en compensation de ces deux avantages, la Société fait au gouvernement une anticipation de 150 millions en or.

Le général [illegible] est arrivé hier à Rome avec l'intention de se démettre de toutes ses fonctions, sous prétexte de santé, mais en réalité pour protester contre le ministre de la guerre.

Arrivée des restes mortels du Dr Livingstone

On télégraphie au *Standard*.

Southampton, mercredi matin.

Après un voyage difficile, la *Malwa* est arrivée avec les restes mortels du Dr Livingstone. Le navire avait été signalé à la hauteur de Hurst-Castle. Aussitôt que sir William Hall eut reçu cette communication, la commission des funérailles fut informée du fait, et le tender à vapeur de la Compagnie Péninsulaire et Orientale, ayant à bord la commission de réception, se mit en route pour Netley, où la *Malwa* était mouillée et fut abordée par la commission.

Jacob Wainwright, l'un des suivants de Livingstone, et qui avait eu la garde des restes du pauvre explorateur jusqu'à Zanzibar, eut immédiatement une entrevue avec la commission. C'est un nègre, noir comme un charbon, qui parle très-bien l'anglais et paraît très-intelligent. M. H.-M. Stanley eut une [illegible] sur le pont, et lorsque ce gentleman lui demanda : « Jacob, me reconnaissez-vous ? » la figure du noir s'illumina et il répondit, en tendant timidement la main « Oh ! oui, monsieur, je me souviens de vous. »

La commission se rendit immédiatement dans la chambre des malles du navire où le corps de Livingstone était déposé. Il est renfermé dans un cercueil de bois noir, doublé d'étain, et, sous la garde de M. Alderton, premier officier, a été l'objet de soins pieux pendant la traversée. La salle était ornée de drapeaux aux couleurs nationales du Royaume-Uni, et l'on a évidemment témoigné toutes les marques de respect à la mémoire du grand explorateur. Le corps ne sera pas, comme cela avait été d'abord arrangé, transbordé sur le tender, parce que la *Malwa* est obligée d'entrer dans le port pour faire du charbon.

Pendant que j'écris, nous longeons le quai. Plusieurs membres de l'administration municipale attendent pour venir à bord. La passerelle est baissée, ils montent sur le navire. Une consultation a lieu entre ces messieurs — MM. Horace Waller, Webb et autres membres de la commission des funérailles, et ils décident que le cercueil sera transporté à bord du tender, qui est maintenant placé le long de la *Malwa*, et qu'on attendra l'arrivée de M. Jones, maire de la ville, et des autres membres de la commission, avant de fixer l'heure exacte où l'on débarquera les dépouilles mortelles à l'embarcadère royal.

10 heures.

Il n'a fallu que quelques minutes pour élever le cercueil du faux pont d'avant. Une légère pause a eu lieu au moment où M. Jones, maire de la ville, et M. Pearce, secrétaire communal, sont arrivés à bord, où ils ont conversé avec sir William Hall, le capitaine Black, M. Webb, et autres membres du comité, et il a été décidé qu'un petit steamer contournerait l'embarcadère royal et attendra dans la rivière jusqu'à ce que l'administration municipale et les autres corps publics se soient formés en cortége, et, après s'être réunis dans la sacristie de la cathédrale, pour se rendre de là à l'embarcadère royal. On a fixé à 10 h. 45 m. le moment où les restes mortels seront solennellement débarqués.

11 h. 15 m.

Ainsi que je l'ai dit dans mon précédent télégramme, il a été décidé que le conseil municipal [illegible] quai à 11 heures. Il est maintenant le quart après et un long cortége de personnages, vêtus de noir, précédés des membres du conseil municipal, revêtus de leurs robes rouges, se dirige vers l'embarcadère. Le cercueil du grand voyageur est exposé sur le pont du steamer à la vue des centaines de personnes qui se sont réunies sur le ponton. Le cercueil est recouvert du pavillon britannique et, pendant la dernière heure, une dame de la ville (Mme Philips) y a placé une couronne de camélias. Un char funèbre, garni de panaches et attelé de quatre chevaux, attend à proximité, tandis que les fonctionnaires des funérailles attendent dans la chaloupe qui doit transporter le cercueil à terre. Les pavillons sont hissés à mi-mât, et tout le monde attend patiemment le transport des reliques sacrées.

On n'entend pas une voix, et chacun témoigne par son attitude du profond respect qu'il éprouve pour le défunt. Soudainement un mouvement se produit. Les fonctionnaires revêtus d'écharpes et couverts de chapeaux garnis de bandes de crêpe s'avancent, enlèvent le pavillon britannique du cercueil, et le recouvrent d'un drap mortuaire en velours noir. Ils le transportent ensuite à terre, où il est placé sur les épaules de six hommes, qui s'avancent lentement, immédiatement suivis par les membres du cortége. Le cercueil est alors placé dans le char funèbre, et le cortége se met en marche aux sons de la *Marche funèbre de Saül*, et à la détonation de salves d'artillerie tirées de minute en minute.

Le cortége présente un aspect d'une grande solennité, et sur son passage la foule se découvre respectueusement. Il traverse High-street, qui est bordée de spectateurs, et suit Bridge-street jusqu'à l'entrée de la garde du dock du chemin de fer du Sud-Ouest. Là M. [illegible], chef de station, a pris toutes les dispositions nécessaires. Un train spécial est prêt à partir, et se met bientôt lentement en mouvement, se dirigeant vers Londres.

Les restes mortels du grand explorateur de l'Afrique sont arrivés à la gare de Waterloo, à Londres, à trois heures, une foule nombreuse les attendait. Un char funèbre, trois voitures de deuil, et deux voitures particulières formaient le cortége. Dans la première voiture étaient le Dr Moffatt, Oswald Livingstone et Thomas Livingstone, etc.

Le cortége s'est rendu à la Société royale de géographie, dans Savile-Row, à trois heures vingt minutes. Les passants s'informaient avidement et aussitôt qu'ils découvraient que le char funèbre renfermait réellement les restes mortels du Dr Livingstone, ils se découvraient respectueusement sur le passage du cortége.

Les dépêches de M. de Bismarck.

Voici la traduction des notes du prince de Bismarck au comte d'Arnim, relatives au concile du Vatican :

I.—Berlin, 26 mai 1869.

Je profite du courrier d'aujourd'hui pour répondre [illegible] dans vos rapports du 14 au 17 mai sur le concile œcuménique. Après en avoir conféré avec S. M. le roi, je suis à même de vous déclarer ce qui suit, d'accord avec les intentions du souverain.

D'abord, quant à votre proposition, que la Prusse soit seule, soit de concert avec les autres pays de l'Allemagne, se fasse représenter comme Etat auprès du concile œcuménique par des délégués ou [illegible] *(oratores)* spéciaux, [illegible] par les gouvernements [illegible]. Sa Majesté n'a pas pu y donner son assentiment. Vous ne vous êtes vous-même point dissimulé les difficultés d'une pareille mesure, à [illegible] la mise en pratique de laquelle ces difficultés se montreraient plus grandes qu'elles ne paraissent [illegible] l'avance devoir l'être. Il n'est guère douteux pour moi que Rome ne reconnaîtrait pas le droit de représentation de gouvernements protestants, c'est-à-dire hérétiques, — et c'est toujours [illegible] que l'on considérerait à Rome la Prusse et la plupart des gouvernements allemands, car on n'y ferait pas abstraction de la confession personnelle du souverain aussi facilement que vous semblez le croire. Or, formuler une demande à cet effet sans pouvoir la faire aboutir, mettrait les gouvernements dans une fausse position et ne donnerait assurément pas plus de poids à leur protestation.

[illegible] comme des intrus et — fussent-ils catholiques — toujours comme des délégués de gouvernements hérétiques, de sorte qu'elle n'accepterait leurs déclarations qu'avec méfiance et défaveur. Une atteinte continuelle à la dignité des souverains serait donc pour ainsi dire inévitable. Vous avez vous-même posé la question de savoir quelle attitude les délégués devraient prendre au concile. Comme individus, ainsi que vous l'avez fait observer avec raison, ils seraient seuls contre des centaines et leur droit de vote individuel n'aurait aucune portée; quant à leur influence personnelle, elle dépendrait de leur personnalité seule, et sous ce rapport le choix des délégués ne laisserait pas que d'être entouré de difficultés. A leur titre de fondés de pouvoirs des gouvernements, ils devraient avoir le droit d'interposer leur veto au nom de leurs gouvernements; or ils est évident qu'on ne leur concéderait point ce droit. Resterait la protestation, mais la protestation est toujours une peine ingrate, laquelle au surplus ne peut avoir de valeur que si celui qui proteste est en mesure d'empêcher ce contre quoi il proteste. Or, une protestation des délégués, par dessus [illegible], passerait indubitablement sans y faire attention, placerait les gouvernements dans une position plus difficile que s'ils se trouvaient seulement en face de décisions arrêtées sans participation aucune de leur part et en l'absence de leurs délégués.

Je n'ai voulu que signaler en passant une partie des difficultés qui s'opposeraient à la réalisation pratique de votre proposition. Mais le fond de la question est que toute participation des pouvoirs politiques à un concile nous transporterait sur un terrain complétement étranger, un terrain qui pour nous n'existe plus, et qu'elle serait basée sur des rapports entre l'Etat et l'Eglise qui sont du domaine du passé et n'avaient un sens qu'aussi longtemps que l'Etat se trouvait en présence de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de l'*Eglise*, seule et universelle. Au concile de Trente, du moins au commencement et pendant la période de préparation, ces antiques rapports existaient encore et les gouvernements protestants, tout comme les communautés protestantes, pouvaient être invités au concile, parce qu'on ne les considérait pas comme sortis de l'Eglise sans espoir de retour. A cette époque l'Eglise était encore avec l'Etat dans des relations intimes, jusqu'à un certain point légalement établies, c'est-à-dire reconnues comme telles par l'Eglise sur la base du droit ecclésiastique; le droit canon, avec tout son arsenal de [illegible] tions, qui s'étendaient aussi au domaine [illegible] entre l'Etat et l'Eglise, conservait toute sa signification pour l'Etat. C'est pourquoi les gouvernements, en observant certaines formes légales, pouvaient intervenir dans les délibérations et les décisions sur des matières ecclésiastiques, comme ils firent en effet au concile par l'intermédiaire de leurs *oratores*. De même, après le concile, ils se trouvèrent en face de la question de savoir si, en acceptant les décisions du concile, ils entendaient reconnaître comme partie intégrante de leur droit public les changements introduits par ces décisions dans les rapports politico-ecclésiastiques.

Maintenant ces conditions sont changées du tout au tout, du moins [illegible]. Ce n'est qu'un certain nombre d'Etats européens ont accepté formellement les décisions du concile de Trente et les [illegible] d'autres Etats n'en [illegible]. En Prusse, [illegible] il n'a jamais été question de les accepter, mais il ne pouvait pas même en être question. Et aujourd'hui non plus la Prusse n'a pas à se demander si elle accepterait les décisions du concile du Vatican et les reconnaîtrait comme partie intégrante de son droit public. Or, si elle prenait part aux délibérations du concile par l'intermédiaire de représentants délégués à cet effet, elle se mettrait dans l'alternative de devoir se prononcer sur les décisions du concile et déclarer si elle entend les admettre comme faisant partie de son droit politique ou ecclésiastique, ou bien si elle compte les rejeter, — alternative dont vous n'avez qu'à vous figurer un seul instant l'éventualité pour voir à quel point elle est impossible.

Constitutionnellement et politiquement il n'y a pour la Prusse qu'un seul point de vue d'admissible : celui de la liberté complète de l'Eglise [illegible] ecclésiastique et d'une défense résolue contre tout empiétement sur le domaine civil. Prêter [illegible] à la confusion de ces deux principes, et qui aurait lieu si l'on déléguait des oratores auprès du concile, c'est ce que le gouvernement ne peut pas se permettre.

Je vous prie de vous pénétrer aussi vivement que possible de ce point de vue du gouvernement royal pour régler toute votre attitude. [illegible] question et que [illegible] en considération comme raison déterminante l'attitude de l'empereur Napoléon vis-à-vis du concile, et la question de savoir s'il s'y fera représenter ou non par des délégués.

Des déclarations des gouvernements, — dans le sentiment de leur propre force, — qu'ils ne toléreront pas d'empiétements, [illegible] poids que des protestations énoncées et dont on ne tiendrait pas compte. Ces manifestations peuvent aussi servir de salutaire [illegible] et je partage pleinement [illegible] le seul fait de l'existence d'une [illegible] siastico-politique au concile et [illegible] qu'à Rome on délibère sur les rapports entre l'Etat et l'Eglise avec la prétention d'établir des [illegible] gatoires sans que l'Etat, qui est [illegible] dans la question, puisse prendre part [illegible] autres éléments qui y interviennent, [illegible] tuts, dis-je, offrent aux gouvernements [illegible] sion suffisante pour faire entendre [illegible] et avertissements.

En conséquence, S. M. le roi [illegible]

trer en pourparlers confidentiels avec le gouvernement royal de Bavière et éventuellement avec les autres gouvernements de l'Allemagne du Sud, afin de tenter, — si possible au nom de l'Allemagne entière, ce qui doit surtout nous importer dans ce cas, — une action commune sur la curie, action qui lui donnerait la certitude que dans l'éventualité de certains empiètements elle rencontrerait une résistance énergique de la part des gouvernements allemands.

Lorsque ces négociations auront abouti à un résultat, je vous munirai de nouvelles instructions pour les démarches à faire à Rome, confidentiellement d'abord, puis en les accentuant selon les circonstances.

DE BISMARCK.

II. — Berlin, 5 janvier 1870.

J'ai reçu vos rapports allant du 22 au 29 décembre. Si je les résume et que j'essaie de me faire une idée de la marche des choses jusqu'à ce moment, — pour autant que la phase actuelle le permet, — la situation me paraît à tel point à l'état de chaos qu'il est impossible de se former un jugement sur les probabilités de son développement ultérieur. Ce que de ces nébulosités tourbillonnantes il sortira de saisissable et de réel, c'est ce que l'on ne peut pas encore prévoir.

Je ne crois pas qu'il serait sage de notre part d'intervenir dans ce nébuleux chaos, où il nous serait encore impossible de choisir une base d'opérations rationnelle. Une action prématurée pourrait avoir pour conséquence de donner une tournure inattendue à la marche des choses et de faire passer de l'autre côté des éléments sur lesquels nous aimons à compter.

L'activité réellement vivace qui doit émaner des éléments moraux plus libres, il faut que ceux-ci la déploient d'eux-mêmes. Pour nous, le moment d'agir ne sera venu que quand cette activité aura pris une forme définie et qu'elle aura conquis un terrain solide.

L'attitude expectante nous sera d'autant plus facile que, précisément nous, quel que soit le résultat final, nous n'avons aucune raison de redouter des dangers réels pour nos institutions politiques. Je vous ai déjà fait observer, — et je vous prie avant tout de l'avoir toujours présent à la mémoire, — qu'au point de vue du gouvernement nous ne concevons aucune appréhension, ayant la certitude de trouver dans le domaine de la législation, — forts de l'autorité de l'opinion publique et du développement de l'esprit politique de la nation, — les moyens de surmonter quelque crise que ce soit et de réduire les prétentions contraires à un degré compatible avec les intérêts de l'Etat.

Dans l'Allemagne du Nord nous pouvons compter sur le sentiment national et politique de la population, même de la majorité de la population catholique, et nous avons dans l'immense majorité de l'Eglise évangélique un point d'appui qui fait défaut aux gouvernements de pays purement ou essentiellement catholiques. Ce qu'il nous faut c'est l'assurance du pape que les résultats du concile ne modifieront en rien et d'aucune façon les rapports traditionnels ou conventionnels de la curie avec les divers gouvernements. Toute tentative de les modifier finirait par tourner à notre détriment.

Malgré cette confiance, nous sommes naturellement bien loin de désirer que les choses soient poussées à l'extrême. Tout ce que nous désirons, dans l'intérêt des sujets catholiques de S. M. le roi et dans l'intérêt du développement pacifique de la vie nationale, c'est que le fonctionnement organique de l'Eglise catholique, qui a été jusqu'ici la base propice des relations entre l'Etat et l'Eglise, ne subisse ni perturbation ni interruption. Nous avons un vif intérêt à ce que les éléments de la vie religieuse unis à la liberté morale et au travail scientifique, qui en Allemagne distinguent l'Eglise catholique, se fassent aussi valoir à Rome, au concile, vis-à-vis des éléments étrangers, et ne soient pas opprimés et violentés par la majorité numérique. Or, comme ce désir n'a point sa source dans l'intérêt politique du gouvernement, mais dans la sympathie pour la vie religieuse de notre population catholique, il ne peut pas se formuler par une action émanant du gouvernement. Nous devons donc attendre que l'action parte de l'élément allemand représenté au concile, et nous borner, de notre côté, à donner à l'épiscopat allemand l'assurance de notre sympathie et, — dans le cas où l'épiscopat en reconnaîtrait le besoin, — de notre appui.

Je ne considère point comme étant de notre mission d'adresser, au nom du gouvernement, des demandes à la curie et au concile en faveur de l'épiscopat allemand. Abstraction faite de ce qu'il serait malaisé de trouver à cet effet un terrain pratique, — une demande de vote par nations étant déjà des plus difficiles à formuler, — nous nous mettrions dans une fausse position à l'égard du concile et de la curie et aurions l'air de reconnaître l'autorité à laquelle on prétend à Rome, ce qui aurait des conséquences pour ainsi dire incalculables. Que ferions-nous si, comme c'est probable, la demande était repoussée, sous prétexte qu'il s'agirait d'une question purement intérieure du concile? Et à supposer que Rome y consentît, — ce qui évidemment n'est pas probable, — ne nous serions-nous pas lié les mains pour l'avenir? N'abandonnerions-nous pas ainsi notre seul point de vue possible: celui que, comme gouvernement, nous sommes absolument étrangers au concile, que nous nous réservons vis-à-vis de lui toute notre liberté d'action, et que nous avons le droit de traduire ses décisions devant le forum de nos lois et de nos institutions politiques?

Aussi, déjà pour ce motif, ne pourrions-nous pas considérer comme opportune, — fût-elle même possible, — l'idée d'une conférence permanente des représentants des divers gouvernements à Rome, ce que vous désignez sous le nom d'*anti-concile*, — idée que, sans en conseiller, il est vrai, la réalisation, vous émettez cependant à titre d'éventualité à prendre en considération. Ce projet accuserait son inefficacité déjà au point de vue pratique, parce que la conférence ne réunirait que les représentants de très peu de gouvernements, — et à ce propos c'est avec raison que vous signalez, entre autres difficultés, celle d'une action commune avec l'ambassadeur d'Autriche. La France, qui tient complétement le concile dans sa main, et peut toujours le compromettre en retirant ses troupes, resterait à l'écart; l'Angleterre, la Russie, l'Italie ne sont point représentées auprès du Saint-Siége, et, dans ces conditions, de quel poids serait à Rome une conférence composée des délégués de la Confédération de l'Allemagne du Nord, de la Bavière (laquelle ne représenterait pas même les autres Etats allemands du Sud, le Wurtemberg du moins ne se montrant pas enclin à déléguer sa représentation à la Bavière), et du Portugal?

Toutes ces considérations ne peuvent servir qu'à affermir la conviction que, au concile, toute action doit partir uniquement des évêques, c'est-à-dire, si possible, des évêques allemands, de concert avec les prélats autrichiens et hongrois, et éventuellement quelques évêques français, auxquels s'adjoindraient quelques éléments isolés des autres nationalités.

Tout ce qu'il y a à faire pour le moment, c'est encourager et appuyer moralement les évêques allemands et ceux qui sont d'accord avec eux, et leur donner l'assurance que, même au pis-aller, nous sauvegarderions leurs droits dans notre pays.

Je vois avec plaisir dans vos rapports que les relations avec les évêques ne vous font pas défaut; je désire instamment que vous en profitiez pour agir confidentiellement sur les prélats dans le sens de nos vues. Vous seul êtes à même de juger de l'occasion et des moyens à cet effet. Mais à ce propos je vous prierai de vous concerter avec le comte de Tauffkirchen, qui ne vous refusera certainement pas son assentiment, ainsi qu'avec le ministre de Portugal. En présence des évêques, vous ne négligerez pas de faire ressortir, comme je le faisais observer plus haut, que des modifications fondamentales de l'organisme de l'Eglise catholique, — comme celles où visent les tendances absolutistes du parti curial, — ne laisseraient évidemment pas que d'exercer de l'influence sur les rapports de l'Etat, et sur les relations des évêques eux-mêmes avec les gouvernements. Ces rapports et la bienveillante condescendance dont le gouvernement royal a fait preuve jusqu'ici pour répondre aux besoins et aux vœux de l'Eglise, — sont basés sur l'organisme actuel de l'Eglise et sur la position que les évêques occupent légalement dans cet organisme. Si ces rapports sont altérés, les devoirs du gouvernement sont aussi modifiés du coup, non-seulement au point de vue moral, mais aussi sur le terrain du droit, et, dans ce cas, le gouvernement devrait se demander si le changement de la situation des évêques, qui sont vis-à-vis de lui les représentants et les organes les plus immédiats de l'Eglise, ne rendrait pas également nécessaire, — soit par voie législative, soit par voie administrative, — une modification de leurs rapports avec l'Etat. A cet égard, l'argumentation de l'ambassadeur de France, que, je ne sais pas bien pourquoi, vous qualifiez de « subtile, » me paraît parfaitement justifiée, et je crois que vous devez faire valoir des considérations analogues vis-à-vis des évêques.

Tout en faisant observer que la présente instruction a été soumise à S. M. le roi et a reçu son approbation souveraine, je la résumerai en vous priant de garder envers le concile et la curie une attitude complètement expectante et d'exercer confidentiellement sur les évêques, de concert avec ceux de vos collègues qui partagent vos sentiments, une action aussi encourageante et réconfortante que possible.

DE BISMARCK

III — Berlin, 13 mars 1870

Vos rapports, apportés par le courrier, ont été soumis à S. M. le roi. C'est avec une vive sympathie que le souverain a pris connaissance du document dans lequel les évêques allemands et autrichiens ont formulé leurs observations sur le nouveau règlement du concile et indiqué les modifications qu'ils jugent nécessaire d'y faire afin de sauvegarder le caractère œcuménique que le concile doit avoir pour l'Eglise catholique. Le ton de ce document est aussi digne que ferme; et les évêques me paraissent surtout avoir trouvé, dans leur protestation contre l'application du principe de la majorité à des définitions dogmatiques, le point au sujet duquel la lutte devra principalement s'engager au sein de l'Eglise catholique.

J'ai veillé à ce que le document restât secret et n'en ai donné communication à personne. Je vois cependant qu'une nouvelle vague, venue de Rome, a déjà paru à ce propos dans les journaux sous forme de dépêche télégraphique.

Il s'agit maintenant de savoir jusqu'à quel point les évêques auront le courage de défendre leurs convictions et d'en tirer les conséquences naturelles pour leur ligne de conduite. Quant à nous, cette question est le point cardinal de toutes nos résolutions par rapport au concile.

Nous, c'est-à-dire les gouvernements de la Confédération de l'Allemagne du Nord, n'avons pas mission d'ouvrir une lutte contre le concile et la curie, aussi longtemps que les questions se discutent formellement sur le terrain ecclésiastique. Aux yeux de la curie, nous sommes et nous resterons la puissance éminemment protestante. C'est donc aux évêques à sauvegarder leur propre position, à protéger leurs diocèses et à veiller sur les consciences des diocésains confiés à leur sollicitude spirituelle. Les gouvernements n'ont pas à se charger de ce soin. Ils ne peuvent que donner à l'épiscopat l'assurance que s'il *veut* défendre lui-même ses droits et ceux de ses diocésains, les gouvernements l'appuieront et le garantiront contre tout arbitraire. Jusqu'où les évêques voudront ou pourront aller dans cette défense de leurs droits, c'est affaire entre eux et leur conscience; quant aux gouvernements, ils ne peuvent aller que juste aussi loin que les évêques eux-mêmes.

Si nous voulions aller plus loin, diriger la conduite des évêques ou seulement les inviter à faire telles ou telles démarches, nous nous transporterions sur un terrain où la curie aurait l'avantage sur nous. Pour nous, l'Eglise catholique est représentée en Allemagne par l'épiscopat et nous sommes résolus à protéger énergiquement l'épiscopat dès qu'il demandera cet appui et dans la mesure qu'il le désirerait. Mais nous devons lui abandonner à lui-même l'action proprement dite sur le terrain ecclésiastique, notre action, à nous, ne pouvant se produire qu'en présence de faits du domaine civil. Une intervention prématurée troublerait les consciences et rendrait plus difficile la position des évêques.

Vous réglerez donc là-dessus votre attitude à l'égard des évêques allemands. Nous désirons qu'on leur donne tous les encouragements et ils pourront puiser la conviction que les gouvernements ne les abandonnent point, mais qu'ils leur accorderont toute la protection que les circonstances exigeront aussi longtemps et aussi loin que les évêques voudront aller eux-même dans la garantie de leurs droits et de leur position contre l'absolutisme ecclésiastique.

Pour ce qui concerne l'exposé de la situation et les moyens d'y remédier contenus dans votre rapport du 4 courant, je ne partage pas il est vrai, vos appréhensions sur les suites fâcheuses du concile au degré où vous les exprimez et je crois qu'il y a encore un certain nombre d'autres éléments qu'il faut faire entrer en ligne de compte. Cependant les dangers n'en sont pas moins assez grands pour qu'on [illegible] sérieusement aux moyens de les prévenir.

Mais je ne crois pas que nous soyons appelés à agir isolément, et si les gouvernements catholiques s'abstiennent de toute action, il ne nous restera qu'à avoir confiance dans l'esprit qui anime l'épiscopat allemand et à armir cet esprit en donnant aux évêques, comme je viens de l'indiquer, l'assurance qu'ils peuvent compter sur nous aussi longtemps et dans la mesure qu'ils le voudront eux-mêmes.

DE BISMARCK.

FAITS DIVERS.

Mistress Anne Elisa-Webb Young, la dix-neuvième et dernière femme de Brigham Young, qui a récemment quitté son mari et abandonné le territoire des Mormons, a fait une *lecture* à Denver, l'une des villes stations du chemin de fer du Pacifique, dans l'Etat du Colorado.

Mistress Young raconte que Brigham est âgé de soixante-treize ans depuis le mois de juin 1073 et qu'il a dix-neuf femmes. Quinze de celles-ci sont des femmes sur la terre et dans le ciel, les quatre autres ne sont que ses femmes *spirituelles*, autrement dit ses femmes nominales, car, fiancées à feu Joseph Smith, l'apôtre de la secte mormone, elles sont destinées à augmenter sa suite dans le royaume céleste.

Toutes ces femmes sont distinguées les unes des autres par leur nom de demoiselle. Brigham a deux grandes maisons appelées le Bee-Hive et le Lion House.

Une seule femme réside dans la première et six dans la seconde; le reste est dispersé dans la cité et sur le territoire du Lac Salé. Le patriarche des Mormons possède actuellement quarante-cinq enfants vivants; vingt-neuf filles et seize garçons, la plupart mariés. Les trois fils aînés ont suivi l'exemple de leur père en adoptant la polygamie. Son fils John a renoncé à la polygamie, en répudiant sa première et sa seconde femme en perdant la troisième. Sept des filles de Brigham Young goûtent les douceurs du mariage mormon.

Amélia Golson est la seule femme vivant actuellement avec Brigham Young; pour elle, il a délaissé les autres; sur cette favorite se sont concentrés tous ses soins, toutes ses affections, toute son attention à la satisfaire, et le plus dévoué des monogames pourrait difficilement concourir avec lui pour le dévouement à son épouse. Il s'occupait à la fin de l'année dernière de lui faire bâtir une habitation pour laquelle il devait dépenser cent mille dollars ou cinq cent vingt mille francs. Il est timide avec elle, ce qui explique l'empire de cette femme sur le chef actuel du mormonisme.

* *

Le *Gaulois* publie l'anecdote suivante:

En 1815, les légitimistes revenus avec Louis XVIII eurent, à peine en France, pour principale ambition, de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler la Révolution et de revenir à la monarchie d'avant 1789.

Or, un grand nombre d'émigrés trouvèrent que la guillotine était l'une des choses qui rappelaient le plus les temps révolutionnaires, et, voulant la faire disparaître, intriguèrent dans ce but auprès de Louis XVIII.

Un soir, chez le marquis de H..., on vit arriver, le sourire sur les lèvres, M. de C..., très-bien en cour, qui avait pris en main l'affaire...

— Eh bien? lui demanda-t-on avec curiosité.

— Mes amis, s'écria M. de C... avec une joie triomphante, je sors de chez le roi: *il va nous rendre nos anciens supplices!*

A ces derniers mots, l'allégresse fut à son comble, et toute l'assemblée répéta joyeusement:

— Quel bonheur! *nous allons avoir nos anciens supplices!*

* *

On lit dans *le Courrier des Etats-Unis*:

« Le sénateur Jones, du Nevada, a reçu des rapports complets sur les résultats de l'exploration scientifique faite à ses frais, l'été dernier, pour rechercher la possibilité d'amender ou de submerger le désert du Colorado, en y déversant les eaux de la rivière Colorado ou du golfe de Californie.

» L'exploration a démontré que la majeure partie du désert du Colorado, la vallée Mojave et la vallée de Mort, — ces deux vallées au nord du désert, — sont de 40 à 100 pieds au-dessous du niveau de la mer, et que ce grand désert, s'étendant depuis la Basse-Californie jusqu'à Inyo-county (dans l'Etat de Californie), et depuis la base des montagnes Coast-Range jusqu'à la rivière Colorado, sur une surface de 300 milles de long sur 150 de large, peut être convertie en une chaîne de lacs ou arrosée par la méthode indiquée plus haut.

» Il est démontré aussi qu'une grande portion du désert consiste en terrains d'alluvion très-fertiles et propres à la culture, que les orages de sable et les vents chauds et desséchants qui désolent périodiquement les régions voisines prennent naissance dans ce désert, d'où s'élève constamment, en été, une immense colonne d'air chaud et sans humidité appréciable.

» L'humidité des nuages de pluie venant pendant l'été du golfe de Californie, dans la direction du Nord-Ouest, se trouve dissipée dès que ces nuages approchent de cette région surchauffée, et ils ne peuvent par conséquent atteindre les plaines sèches mais fertiles de la Californie situées au delà du désert.

» Les écailles et coquillages trouvés sur la surface du désert indiquent qu'il a été autrefois le lit d'une mer et postérieurement celui d'un lac d'eau douce.

» Les rives, tant de la mer que du lac, sont reconnaissables encore en bien des endroits, et il est probable que la civilisation aztèque de la région adjacente de l'Arizona fut ruinée par les bouleversements climatériques qui produisirent l'évaporation de ces grands lacs dans la Californie du Sud. »

* *

On écrit de Londres à la *Liberté*:

A la Chambre des communes, un membre prête serment d'une façon insolite: c'est M. Kavernagh, représentant de Wexford. N'ayant pas l'usage de ses bras, l'honorable membre signe le procès-verbal en tenant la plume dans sa bouche. On l'amène dans un fauteuil à roulettes et il est reconduit de même à sa place.

L'honorable M. Kavernagh siége parmi les membres ministériels.

Cet incident parlementaire, entièrement nouveau, cause dans la Chambre quelque émotion.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 25 avril 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumélie...	fl.	43.15
d. Nouvelles ...		31.
Anglo-Bank..............		134.—
Société de créd. aust-turq..		—.—
Banque austro-ottomane..		49.50
Pièce de 20 francs.......		8.99
Agio....................		106.50
Change sur Londres. ...		111.80
Crédit anstalt		217.50
National Bank		976.50
Lloyd		422.—

La Bourse peu animée.

La Chambre discute en ce moment la quatrième loi confessionnelle relative aux couvents.

Pesth, 25 avril.

Une commission a été instituée par la chambre afin d'élaborer un projet de loi sur le mariage civil obligatoire.

France.

Paris, 25 avril.

Obligations Roumélie fr. 99.25

Le bruit court qu'une entente se serait établie au sein de la droite légitimiste, sur l'anonymat du septennat.

Paris, 26 avril.

La question du Canal du Suez est en voie d'arrangement.

Angleterre.

Londres, 25 avril.

Les grèves augmentent. D'autre part on commence à se rassurer sur les récoltes aux Indes.

Londres, 25 avril.

Il a été versé aujourd'hui à la Banque une somme de 84,000 livres sterling.

Allemagne.

Berlin 25 avril.

La loi sur la presse a été approuvée par le Reischtag.

Berlin, 26 avril.

La clôture du Reichstag a eu lieu solennellemet.

Le discours du trône fait mention des lois adoptées et de celle, en particulier, sur l'armée qui est un gage de sécurité pour la patrie et pour la paix générale; les institutions de l'Allemagne garantissent ses progrès et sa civilisation.

Les passages du discours relatifs à la paix ont été vivement applaudis.

Serbie

Belgrade, 26 avril.

Dans une proclamation le prince Milan annonce à la population son prochain voyage à Constantinople, à l'effet de rendre visite au Sultan, et de resserrer les bonnes relations entre les deux pays.

La direction générale des télégraphes et postes veut bien nous communiquer la dépêche suivante:

Bagdad, le 24 avril.

La seconde crûe du Tigre a été terrible depuis hier.

Les trois digues dites Seyfiyé, Davoudiyé et Yahoudié, de 15 à 25 kilomètres au Nord de Bagdad ont été rompues à la suite d'un ouragan.

En ce moment j arrive des lieux.

Jusqu'ici malgré des efforts inouïs, ces digues n'ont pu être réparées. Les eaux se répandent dans la ville qui ne risque rien grâce aux mesures prises, malgré l'inondation et la force du courant.

La ligne télégraphique sur Salahié résiste encore.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 25 avril.

		CLÔTURE.
Dette Générale	....	41 7/16
Emprunt 1865	....	62 1/4
do 1869	....	50 1/8
do 1871	....	57 3/4
do 1872	....	68 3/4
Consolidés anglais	......	92 15/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 25 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	46 20 —
	Hausse........	»	46 20 —
	Baisse........	»	46 11 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	46 18 —
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	5 28 —
» de la Société de change et de valeurs..........		»	3 25 —
» de la Banque de Const..		»	4 20 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	1 50 —
» du Crédit Général......		L.T.	7 14 —
Banque *Verissi et Cossoudi*.....		»	— — —
Tramway		»	5 30 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 20 —
Laurium		Fr.	75 — —
Crédit Hellénique (escompte)....		»	23 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	100 — —
» 2e émission		»	72 — —
Emprunt....	1863........	»	314 — —
	1865........	»	» — —
	1869...ex-coup.	»	254 — —
	1872........	»	69 1/2 —
	1873........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	110 20
Pièce de 20 francs..........	»	87 20
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	104 32
Bechlik—(différence)........	»	104 —
Métalique... (id)...........	»	104 20

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

MARSEILLE, le 17 avril 1874.

Je vous confirme mes avis du 6 courant.

Blés.— Nous avons un bon courant d'affaires. Les prix se maintiennent très-fermes. Il y a eu hausse sur ceux de la marchandise disponible.

On cote:

Berdianska.......	128/123	à 46.75	disponible
Marianopoli......	128/123	» 45.50	do
Irka d'Odessa....	128/123	» 45.—	do
Samsoun blanc....	126/121	» 42.50	do
Danube sup......	126/121	» 41.—	do
Salonique rouge...	126/121	» 41.50	do
Burgas..........	127/122	» 42.50	do
Enos tendre......	125/120	» 40.50	do
Irka de Galatz....	128/123	» 43.50	do

Le tout les 160 litres. Escte 1 °), Entrepôt.

Grains Grossiers.— La marchandise manque. Quelques petites parties d'avoine du Danube ont été vendues à fcs 26,625 les 110 kil. A livrer en mai et jusqu'au 15 juin, les prix pratiqués sont 25,25 et 25,50.

Les maïs d'Ordo disp. sont cotés 24,50 et les orges du Danube fcs 21 les 100 kil.

Graines oléagineuses.— En hausse. La fabrique a pris 4000 quintaux sésames Echelle Neuve et Jaffa Sathalie à fcs 60. Elles sont très-recherchées. Des colzas ont été vendus à fcs 33 et 33,25. Des ravisons à 22.25.

Laines.—Le marché est toujours très-actif. Le stock s'épuise sensiblement. Les prix sont fermement tenus. On a vendu:

Des Kassapbachi fines...	137.50 à 142.50 kil.
Volo communes.........	77.50 ——
Erzeroum blanches......	67.50 ——
Mossoul	2.45 à 2,60 le kil.
Pelade Syrie blanches...	1.85 — —

Cotons.— Le marché est calme mais les prix restent bien tenus. La filature a fait les achats suivants:

285 b)	Tarsous.........	fcs 70 à 72 1/2.
70	Salonique indig.	» 75
200	Lataquié Idelep.	» 70
103	Pirée..........	» 82 1/2 à 102 1/2.

Les Jumel blancs sont cotés 102.50.

Soies et Cocons.— Les affaires sont nulles. Les prix ont sensiblement baissé. Les acheteurs sont dans l'expectative. On cote:

Soies:	filat. Syrie.........	80 fcs
	rouleaux Perse....	24
Cocons:	Jaunes d'Andrinople	18.75
» :	» Salonique.	20.—
» :	»Jap. verts d'Andr.	18.
» :	» » Salonique..	18,80

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 36 fcs et celle en caisses, 38.

Suifs.— Les Russie manquent.

Sucres Raffinés.—Voici nos cours:

Les Pains nus 1er choix.....	75.25	les 100 kil. Esc. 2 o/o Entrepôt.
do 2e	74.75	
Pilé en quarts	77.50	
do ord. en gros colis.....	77.—	
Pilé en quarts	78.—	
do extra en gros colis....	77.50	

Bourse de Marseille

Le 17 avril 1874.

COURS DES CHANGES.

ESCOMPTE.		COURTS JOURS. Argent.	Papier	TROIS MOIS. Argent.	Papier
3 1/2	Londres.....	25 17 1/2 ms 3 1/2	25 22	24 95 et 3 1/2	25
5 °/o	Belg q. timb	1/4 pert. à 1/2	—	1/4 per à 1/2	—
5 1/2	Suiss. timbr.	1/4 à 3/16	—	1/4 à 3/16	—
5 °/o	Als. Lor. tbre	— 1 3/4	—	1 3/4	—
5 °/o	Italie » ...	13 1/4 à 13 1/2	—	13 1/4 13 1/2	—
	» or.....	Milan 1/2 à	—	Milan	—
6 °/o	» argent	Gênes 3/4	—	Gênes	—
	1 1/2 au dessous	Turin pert.	—	Turin	—
		Naples	—	Naples	—
		Sicile 1 °/o per	—	Sicile	—
6 °/o	Madrid......	[illegible]	—	—	—
6 °/o	Barcelone...		—	—	—
7 °/o	Valence.....		—	—	—
»	Cadix.......		—	—	—
»	Malaga......		—	—	—
8 °/o	Lisbonne ...	5 51 et 4 °/o	—	5 51 et 4 °/o	—
5 °/o	Vienne	219 et 4 °/o	—	218 et 4 °/o	—
	Trieste	218 4 °/o	—	217 4 °/o	—
4 °/o	Francfort ...	201 3/4 et 4 °/o	—	210 1/2 et 4 °/o	—
4 °/o	Hambourg ..	122 1/2 et 4 °/o	—	122 1/2 et 4 °/o	—
4 °/o	Berlin	367 1/2 et 4 °/o	—	367 1/2 et 4 °/o	—
3 1/2	Amsterdam..	209 3/4 et 3 °/o	—	209 1/2 et 3 °/o	—
7 1/2	St-Pétersbg..	310 et 4 °/o	—	309 et 4 °/o	—
6 °/o	l'Inde......	2 31 et 2 21	—	—	—
»	la Réunion	12 °/o perte	—	—	—
»	Maurice....	12 °/o »	—	—	—
»	Chine......	7 10	—	—	—
»	Japon......	5 20	—	—	—
»	Cochinch..	5 20	—	—	—
»	Martiniq..	4 1/2 à 5 1/2	—	—	—
»	Guadel....	5 1/2 à 6 1/2	—	—	—

Matières Or et Argent.

Souverains	25 05 sans prime	25 10 sans prime
Or		
Piastres		
Argent fin........		

(*) Sans aucune responsabilité au cas d'adirement des effets.

Changes sans grande variation, la situation générale de notre place est toujours la même. Les changes sur l'Inde, la Chine et le Japon ont considérablement fléchi.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 24 avril.

Malte, paq. à vap. angl. *Palmyra*, c. Pringle, ayant touché Dardanelles lest.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Selanique*, Ismail bey, ayant touché Gallipoli div. 100 pas.
Trieste, paq. à vap. aut. *Minerva*, c. Marcovich, ayant touché Corfou, Syra et Dardanelles div. 262 pas.
Marseille paq. à vap. fr. *Annise*, c. Gain, ayant touché Genes Messine, Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. 80 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 23 avril

Alexandrie paq. à vap. aut. *Diana*, c. Lombardini, d.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikisi, div.
— paq. à vap. angl. *Malta*, c. Coldich, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Ottowa*, c. Haig, div.
Azoff, paq. à vap. angl angl. *Kleider Castle*, Allen, div.
Ibraila, paq. à vap. hell. *Ithaki*, c. Theofilatos div.
Salonique, paq. à vap. fr. *Emirne*, c. P-chot, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Vladimir*, c. Marcakoff, d.
Varna, paq. à vap. ital. *Clothilde*, c. Salaba, div.
Galatz paq. à vap. angl. *Ann Smith*, c. Smith, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Durham*, c. Brown, div.

du 24 avril.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. Moustafa bey, div.
Varna, paq. à vap. ottom. *Izzedin*, c. Ismail bey, div.
— paq. à vap. aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Galatea*, c. Petranovich d.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Palmyra*, c. Bruce, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Kedar*, c. Jones, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 23 avril.

Leftohori, b. ottom. *Evangelistria*, c. Caravoulas, ch.
Sikia, br. ottom. *Evangurlistria*, c. Actrivos, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 22 avril.

Chefalinie, gol. rus. *Thalia*, c. Vaglianos, blé.
Trieste, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Rafiis, maïs.
Ibraila, br. hell. *Adelfotis*, c. Vasamakis, lest.
Cette, br. rus. *A Jeorgios*, c. Anapliotis, avoine.
Taganrok, br. hell. *Antonios* c. Cal meris, lest.
— br. hell. *Ermis*, c. Mitasas lest.
— br. hell. *Arhangelos*, c. Morairis, lest.

du 23 avril

Marseille, br. hell. *Orthodoxia*, c. Cutchis avoine.
— br. hell. *Athina*, c. Vicatos, blé.
— br. hell. *Maria*, c. Lorentzatos, blé.
— gr. ital. *Rosa*, c. Consiglieri, seigle.
— br. rus *Prodromos*, c. Yanutzos, blé.
Napoli, br. aut. *Ero*, c. Sopranich, avoine.
Trieste, br. ital. *Garmela* Galatioti, blé.
— br. hell. *Galavidi*, c. Vlanis, blé.
— br. hell. *Omonia*, c. Mamomoutis, maïs.
Ibraila, b. hell. *A. Spiridon*, c. Haropulos, lest.
Marseille, br. hell. *Filapelfia*, c. Satirou blé.
— bk ital. *Ottavina*, c. Biancheri, blé.
Taganrok, br. angl. *Olga*, c. qecandia, lest.

du 24 avril.

Marseille, br. hell. *Jeorgios*, c. Pierros, blé.
Trieste, br. hell. *Tris Adelfi*, c. Patronas, maïs.
— br. hell. *Solou*, c. Constandinon, maïs.
Genes, br. hell. *Dio Adelfi*, c. Orfanos, maïs.
Ibraila, br. hell. *Adelfi Filinis*, c. Filints, lest.
Taganrok, br. hell. *A. Jeorgios*, c. Palamianos, lest.
Azoff, bk. ital. *Filipo*, c. Luigi, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 21 avril.

Rus. *A Jeorgios*, c. Anapliotis, avoine, Ibraila p. Cette.
Rus. *Dakia*, c. Vaglianos, blé Ismail p. Cephalonie.
Angl. *Pelrvick*, c. Murray, blé, Galatz p. Malte.
Angl. *Vesta*, c. Glark, seigle, Taganrok p. Malte.
Ottom. *Evanguelistria*, c. Todjiris, orge, Bourgas pour Constantinople.
Angl. *Ardemore*, c. Roskfill, blé, Galatz p. Naples.
Rus. *Enossis*, c. Cordios, c. avoine, Ibraila p. Trieste.
Ottom. *Cademi Hair*, c. Ahmet, blé, Kustendjé p. Const.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Raftis, maïs, Galatz p. Trieste.
Fr. *Cheliff*, Lequerre, div. Galatz p. Consple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Lundi, 15 Avril (v.s.) il sera mis en ventes aux enchères définitives 70,000 ocques de farine n° 5 déjà soumissionnée à 56 paras l'ocque.

Mardi 16 Avril (v.s.) aura lieu également l'adjudication définitive de la fourniture de 15,000 ocques de poil de chèvre indigène déjà soumissionné à 9 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskérat le 23 Avril 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

AVIS

MM. les actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que des bordereaux pour le paiement du coupon de dividende de l'Exercice 1872-1873 à l'Echéance du 30 Avril 1874, dont la valeur a été fixée par l'Assemblée Générale du 23 Avril courant à Lt 0,34 par action, sont tenus de ce jour à leur disposition au siége de la Société.

La consignation de bordereaux numériques accompagnés des coupons, pourra se faire dès le 30 courant dans les bureaux de la Société, Rue Tchesmé N. 13 à Galata, contre remise d'un Bon de Caisse payable à 10 jours de date.

Constantinople le 24 Avril 1874.

Le Directeur-Général

B. TUBINI.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que le jour fixé pour l'adjudication définitive du matériel nécessaire pour l'exercice de 1290, a été, sur la demande des fournisseurs, remis au Lundi, 22 Avril (v.s.)

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter au Conseil de la susdite Administration, le jour sus-mentionné vers les 6 heures à la turque, accompagnées de leur garant qui devra être sujet Ottoman.

Constantinople le 10/22 Avril 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

MM. les actionnaires sont prévenus que la onzième Assemblée Générale aura lieu mercredi, 24 juin, à l'Hôtel du chemin de fer de Cannon Street, Londres, à une heure de l'après-midi, pour entendre le rapport du Comité, recevoir les comptes finissant le 31 décembre 1873 et procéder à l'élection du Comité Général.

Conformément à l'article 29 des Statuts, l'Assemblée générale se compose des Actionnaires possédant, au moins, trente actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs actions, vingt jours au plus tard avant le 24 juin, à Constantinople, au siége de la Société; à Londres et à Paris, aux Agences de la Banque Impériale Ottomane; en Turquie, aux diverses succursales ou Agences de la dite Banque.

Constantinople, le 20 avril 1874.

C. A. GÉRARD
Relieur Américain.
100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100
(Vis-à-vis le Bezestin.)
CONSTANTINOPLE.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.
Galata, le 24 février 1874.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER Un maison située à Bebek dans une belle position, au bord de la mer.
S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE Un mobilier anglais dans un excellent état: prix modéré.
S'adresser chez M. Ch. Castelli à Bebek.

UN PROFESSEUR de français, désire trouver une place dans une famille musulmane.
S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER de suite pour 6 ou 18 mois une maison confortable, sise rue du Drogomanat N° 24, composée de 10 chambres et dépendances, jardin et belle vue sur le Bosphore. On peut visiter la maison tous les jours de 12 à 3 heures.

UN JEUNE HOMME ancien sous-officier comptable de l'Armée, connaissant le pays ainsi que les principales langues y usitées, demande un emploi dans les écritures ou pour voyager. Références.
S'adresser aux initiales C. P. Poste restante Brousse. Renseignement aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement en chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de C[illegible]
Cette Compagnie [illegible]
dises, Groups, Li[illegible]
cieuses, etc., etc, p[illegible]
voiles à un taux de [illegible]
Pour plus amples [illegible]
dresser a [illegible]
Ch[illegible]

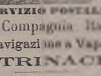

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA
Arrivo in C[illegible]
Da Odessa .... [illegible]
Da Marsiglia etc... [illegible]
Partenza da [illegible]
Per Odessa.... ogni Lunedì [illegible]
Per la linea di Marsiglia [illegible]

ITINERARIO
Odessa, Costantinopoli, [illegible] Salonicco (1) Pireo, M[illegible] Livorno, Genova e Marsiglia.
Tanto alla venuta q[illegible] a trasbordo al Pireo di [illegible] coi vapori della Compa[illegible] Trieste, Venezia, Brind[illegible]
La Compagnia s'incarica di qualunque spedizioni di merci per ogni parte [illegible]
I viaggi da Odessa [illegible] vranno luogo senza tras[illegible]
Per informazioni etc. [illegible]
(1) Una settimana S[illegible]

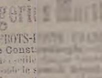

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-[illegible]
Ligne de Const[illegible]
Départs de Marseille [illegible] à Constantinople le [illegible] tantinople chaque [illegible] seille le Mercredi. [illegible] Pyrée et Dardanelles [illegible] Syra, Smyrne [illegible]
Correspondance [illegible] se rendant en Syrie [illegible]
Services combinés [illegible] times et des chemins [illegible] directs de 1re et de [illegible] de Constantinople [illegible] Marseille et à Lyon [illegible] classe fr. 148.
Ligne de Thess[illegible] tantinople chaque [illegible] nelles, Enos, Bédé[illegible] lonique Arrivée à C[illegible]
Ligne du Danu[illegible] rope chaque Lund[illegible] Varna, Kustendjé, [illegible] Constantinople le [illegible]
Ligne de [illegible] tantinople ch[illegible] soun, Ordou, [illegible] rivée à Cons[illegible]
Pour les a[illegible] et pour les [illegible] l'Indo-Chine [illegible] ments, s'adr[illegible] Constantinop[illegible]
L'Agence [illegible] d'argent qu[illegible] de Suisse [illegible]

8me ANNEE. N° 95 | Rebiul-ewel 11'1291. | MARDI 28 AVRIL 1874

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

INSERTIONS:

Annonces [illegible] page............ 3 piastres la ligne
Annonces [illegible] page............ [illegible]
Insertions, corps du journal............ [illegible]

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible] dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 27 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

Le bruit court à Paris que le cabinet de Versailles a entamé des négociations avec celui de Saint-James pour obtenir, de ce dernier, l'extradition de Rochefort et de ses compagnons d'évasion, lorsqu'ils débarqueront en Angleterre.

Bien que cette rumeur soit très-répandue, et que tous les journaux en parlent, nous nous refusons à admettre sa réalité. M. Rochefort et ses compagnons ont été condamnés pour des faits *politiques* ; la peine prononcée contre eux par les conseils de guerre le prouve surabondamment, or on n'extrade pas pour politique.

Et, dans cette circonstance, l'équivoque n'est pas possible. Qu'elle est la peine édictée contre M. Rochefort et ceux qui ont eu la chance de fuir avec lui de Nouméa? Cette peine c'est la deportation, c'est-à-dire une pénalité *purement politique*.

Aucun pays, à notre époque, ne rendrait des condamnés de cette catégorie, et l'Angleterre moins que tout autre. Nous pensons donc que le cabinet de Versailles n'aura pas été s'exposer à un refus inévitable.

La *Patrie* vient de publier une nouvelle, que nous reproduisons *in extenso*, parce qu'elle intéresse les Français âgés de 21 ans :

« Le ministre des affaires étrangères, d'accord avec son collègue de la guerre, vient d'adresser à tous nos consuls à l'étranger une nouvelle circulaire relative à l'application de la loi sur l'armée.

« D'après les instructions reçues, nos agents doivent dénoncer tous les citoyens français habitant leur circonscription et qui n'auraient pas satisfait au service militaire.

« Les délinquants auront à se presenter le plus tôt possible à la mairie de leur dernier domicile en France, sous peine de perdre pour l'avenir tous les droits et prérogatives de leur nationalite. »

Le Reichstag allemand a été clôturé solennellement par un discours impérial.

L'Empereur Guillaume, dans sa harangue, s'étend particulièrement sur le vote relatif a l'armée et dit que cette loi « est un gage de sécurité pour la patrie et pour la paix générale. »

Ce passage a été vivement applaudi.

Il est évident que la prolongation de la maladie de M. de Bismarck est la cause de la clôture du Parlement fédéral, car il y avait encore bien des lois à discuter, et qui étaient toutes pretes.

Des excès d'une nature fort grave sont signalés parmi les populations de la Haute-Silésie par suite des excitations du clergé. Des troupes ont été dirigées sur les foyers de ces désordres, de nombreuses arrestations ont été faites.

Par contre, malgré la destitution de l'archevêque et les dispositions bien connues de la population polonaise, une tranquillité complète regne dans la province de Posen.

La Chambre des Communes est passée, dans une de ses dernieres séances, à la seconde lecture du projet de loi de M. Bass, demandant l'abolition de la contrainte par corps pour les dettes inférieures à cinq livres sterling.

M. Bass a fait valoir à ce sujet quelques motifs eloquents, mais sans succès. On lui a répondu, par l'argument favori des partisans de la contrainte par corps, que sa proposition, si elle était adoptée, aurait pour effet d'enlever à l'ouvrier le peu de credit dont il jouit et que c'est précisément dans l'intéret des victimes de la loi qu'il faut la laisser subsister.

[illegible] qu'il faut en faire dans l'intérêt, [illegible] seulement du credit des debiteurs, mais aussi du commerce et du caractère de ses opérations.

Combattu par le gouvernement le projet de M. Bass, a été repoussé par 255 voix contre 72.

Ce vote est d'autant plus regrettable que l'emprisonnement pour dettes n'atteint plus guère en Angleterre que le menu fretin des débiteurs. Le banquier qui fait faillite pour des millions, le commerçant qui jette ses dupes dans la misère, le fils de famille qui poursuit une carrière d'aventures et laisse protester ses engagements, trouvent de l'indulgence devant les tribunaux supérieurs où leurs causes sont portées et ne sont pas atteints dans leur liberté personnelle. Mais l'ouvrier dont, à son insu, la femme achète des objets qu'elle engage au mont-de-piéte, afin de satisfaire ses penchants à la boisson, ou qui, dans un moment de chômage, s'est fait livrer du pain à crédit; sera poursuivi devant les *county courts*, et condamné à payer et, faute d'exécuter la sentence du juge, mis en prison pour une somme de quelques shillings.

Cela arrive tous les jours et l'on compte de sept à huit mille personnes incarcérées de cette façon-là tous les ans.

Les embarras de la situation financière aux Etats-Unis viennent d'inspirer au Congrès une résolution qui est généralement critiquée, celle de l'augmentation de la circulation du papier-monnaie.

La [illegible] est de 382 millions de dollars. Mais il y avait dans le monde financier des doutes sur la limite fixée aux émissions légales, et ce doute causait des tiraillements fâcheux dans les transactions, de telle sorte que le commerce demandait instamment que le Congrès fixât définitivement le point en litige.

Deux partis étaient en présence : l'un demandant la réduction de la circulation et le retrait des valeurs fiduciaires existant sur le marché jusqu'à ce qu'elles fussent ramenées progressivement à un chiffre determiné ; l'autre au contraire voulant autoriser de nouvelles émissions jusqu'à concurrence de 400 millions de dollars.

C'est cette dernière opinion qui a [illegible]

La presse, à la presque unanimité, déplore le vote du Congrès, et le *New-York Herald*, va jusqu'à prédire qu'une nouvelle guerre civile sera la conséquence de cette politique financière.

Cette prophetie est certainement d'un pessimisme outre ; mais en tout état de cause le credit americain n'aura guère lieu de se feliciter de cette surélévation excessive de la circulation du papier-monnaie.

LA HOUILLE EN TURQUIE. (1)

Le premier soin que doit prendre le possesseur d'un tresor, individu ou gouvernement, c'est de multiplier les précautions pour s'en assurer la paisible jouissance. Or, l'examen des faits nous a déjà demontre que ce devoir de prevoyance n'a pas été rempli en ce qui concerne les mines d'Heraclée. En analysant le point de vue spécial des transports des houilles nous avons vu qu'ils ne sont nullement assurés en toute saison. Comme il n'existe pas de ports pour les embarquements et que ces embarquements sont d'ailleurs entourés de difficultés nombreuses et de tout genre, le service des transports devient tres-irregulier dès qu'arrivent les mauvais temps. Il est encore une autre considération qu'un gouvernement bien avisé ne saurait perdre de vue, celle qui se produirait en cas de guerre. Certainement la paix profonde dont nous jouissons en ce moment n'est troublée par aucun point noir et notre journal établissait clairement, il y a quelques jours, les raisons determinantes qui nous garantissent une longue securite. Mais la prevoyance qui est l'un des elements de la science du gouvernement des peuples doit faire entrer dans ses calculs tout à la fois les probabilités rassurantes et les eventualités fâcheuses. Et dans le cas où cette hypothese qu'il faut se garder de negliger viendrait à se realiser dans un avenir plus ou moins lointain, peut-on affirmer, en presence de cet inconnu redoutable, que la flotte turque malgre sa puissance incontestable sera en position de proteger les mines d'Heraclée et de convoyer les navires qui transporteront leurs produits? Il sera donc sage de se premunir contre les consequences de l'interruption des transports qui, surtout en temps de guerre, seraient desastreuses. Le moyen le plus simple et le plus sûr consiste, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, dans l'étude d'un chemin de fer qui relierait ces mines à Ismidt. Ce projet est d'autant plus logique que le developpement des travaux d'exploitation prendra la direction du Sud où les recherches déjà faites ont constaté l'existence de gisements riches et nombreux. On creerait ainsi à Ismidt un entrepôt de houilles pour le plus grand bien du gouvernement et du pays. Mais, nous y insistons à dessein, en cette question, tous les details ont leur importance et si l'on neglige d'apporter un soin egal à leur organisation methodique, on s'expose à perpétuer l'etat actuel, c'est-à-dire à ne pas retirer d'une richesse naturelle que l'on a sous la main, les benefices qu'elle doit produire. Ainsi, pour résumer, les conditions principales du succes de cette exploitation sont les suivantes :

Confier la direction technique et l'administration des mines à des specialistes qui ont fait leurs preuves ;

Effectuer des sondages sur toute l'etendue des gisements, afin de se rendre un compte exact de leur richesse et de tracer par suite un programme rationnel de leur exploitation ;

Placer à la tete des ouvriers des contre-maîtres experimentés qui introduisent dans les travaux toutes les ameliorations de détail adoptées par l'industrie miniere ;

Interesser les agents de tout ordre au succes de l'entreprise et donner aux populations locales le goût de ces travaux delicats et dangereux, en garantissant à chacun sa position, en retribuant les travailleurs d'une maniere convenable et en payant à echeance fixe ce qu'on leur doit.

Creuser des galeries principales d'extraction, des galeries d'aerage et d'autres pour l'ecoulement des eaux.

Installer un service forestier qui protege les forets des environs, qui les reboise et qui fournisse les bois à l'entreprise dans des conditions normales.

Organiser un transport economique par la construction de lignes ferrées desservant les mines à l'interieur et transportant leur produits à l'exterieur jusqu'aux points d'embarquement.

Executer les travaux necessaires pour que dès à present les navires soient proteges contre les mauvais temps et que les transports par mer soient ainsi assurés en toute saison.

Pour l'avenir, etudier le projet d'un chemin de fer reliant les mines d'Heraclée à Ismidt.

Aucune difficulte insurmontable ne s'oppose à l'execution de ce projet. Et n'est-il pas certain que son adoption aurait pour resultat de developper les travaux dans des proportions considerables et d'assurer l'alimentation en charbon de Constantinople, de la flotte, des compagnies de navigation, des vapeurs qui sillonnent la mer Noire, la mer de Marmara et l'Archipel, à des prix inferieurs à ceux que nous payons à l'Angleterre?

Est-il necessaire d'ajouter que, dans ces conditions nouvelles, l'industrie nationale serait grandement encouragee et que de nombreuses usines ne tarderaient pas à surgir pour fabriquer les objets que nous demandons en ce moment aux pays etrangers?

Il est vivement à désirer que l'attention du gouvernement ne se detourne pas plus longtemps de ces considerations qui presentent, à tous les points de vue, un si haut interet.

(1) Voir le N° du 23 avril 1874.

CHRONIQUES

Le Ministre des Affaires Etrangeres avait fait prévenir les Chefs des Missions Etrangères que la réception du corps diplomatique n'aurait pas lieu hier.

[illegible] dus à Béïcos pour visiter le kiosque impérial qui sera mis à la disposition du prince Milan de Serbie, pendant le séjour de Son Altesse à Constantinople.

Aujourd'hui vers les onze heures, M. le comte Ludolf sera reçu en audience de conge par le Sultan.

Apres midi, le nouvel Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, le comte Zichy aura l'honneur de présenter ses lettres de creance au Sultan, en audience solennelle.

[illegible] toute sa maison dans son *yali* du Bosphore.

Par suite de ce demenagement, le premier secrétaire du Sultan qui était allé à la Porte pour voir le Grand-Vézir, a dû se rendre au *yali* de Son Altesse pour lui transmettre les ordres de S. M. le Sultan.

Safvet Pacha, gouverneur général du vilayet de Trébizonde est parti hier pour se rendre à sa nouvelle destination.

Son Excellence a eu l'honneur d'être reçue vendredi au Palais Impérial, pour exprimer à Sa Majesté ses sentiments de reconnaissance et de dévouement à l'occasion de sa nomination à ce poste.

Safvet pacha, ministre de l'instruction publique, s'est rendu la semaine passee au Lycée imperial de Gulhane.

Son Excellence a visite en detail les différentes parties de cet etablissement. Elle a parcouru les dortoirs, l'infirmerie, le cabinet de physique, le laboratoire de chimie, le refectoire et les cuisines.

Elle est entrée ensuite dans les salles d'études et dans les classes où Elle a examiné les travaux de plusieurs élèves et en a fait interroger quelques autres.

Son Excellence s'est retirée après avoir exprime la satisfaction qu'elle avait eprouvée en voyant de quelle façon intelligente cet etablissement est dirigé.

Après avoir fait visite au Grand-Vezir, le nouveau ministre de la Police, Husni Pacha, s'est rendu le jour meme de son arrivée au Palais de Dolma-Baghché où il a eu l'honneur d'etre reçu en audience par le Sultan. Sa Majesté a fait un accueil très-bienveillant à Son Excellence.

Hier, Husni pacha a pris possession de son département. Les fonctionnaires du ministère ont fait à leur ancien chef une véritable ovation. Dès 11 heures et demie du matin un detachement de zapties se tenait sous les armes dans la cour de la Police. Lorsque le ministre arriva vers deux heures, les zapties lui présentèrent les armes. Au moment où Son Excellence descendait de voiture, on egorgea un mouton selon l'habitude des musulmans. Les mutessarifs de Pera et de Scutari, les officiers supérieurs du corps des zaptiés, et les autres fonctionnaires du ministere qui attendaient au bas de l'escalier, firent à Husni pacha un accueil des plus enthousiastes.

S. Exc. monta dans les appartements réservés au ministre, et reçut les felicitations du personnel du departement et d'une foule d'amis et connaissances.

A peine était-il installé que le ministre s'informa de l'etat des prisons, de l'hôpital, du jardin sis à l'hippodrome et en-[illegible]

Assym Pacha, le nouveau gouverneur du vilayet du Danube, est arrivé dimanche à Constantinople, venant de Trébizonde.

Nous apprenons que dimanche prochain, à 11 heures du matin, Sa Grandeur Mgr Seraphim Milani, le nouveau vicaire apostolique de Constantinople, fera sa premiere visite à l'église latine de Kadikeuï et aux notables de cette paroisse.

Zuhni Pacha, ci-devant président de la section du *Nizam* au ministère de la marine, est nommé président du Conseil de ce departement. Il a été remplacé dans ses fonctions par Husseïn Pacha, ex-commandant de l'escadre ottomane de Candie.

Edhem Pacha, ex-président du Conseil du ministere de la marine, est nommé commandant de l'escadre ottomane de Candie.

Jeudi, 30 avril, à une heure de l'après-midi, aura lieu à l'Hôpital Français, le tirage de la loterie des Dames de Charité, en faveur de l'œuvre des pauvres malades délaissés.

On lit dans l'*Impartial* de Smyrne :

Nous sommes en mesure d'annoncer que la ligne de Cassaba à Allahcher sera livrée à l'exploitation le 1er août prochain *au plus tard*. Les travaux de cette voie qui donnera un nouvel et grand developpement au commerce et à l'agriculture de notre province ont été entrepris et exécutés avec une habileté, une persévérance, une énergie qu'on voudrait voir se reproduire dans les autres entreprises ottomanes. On a travaille, en été, sous un soleil d'Afrique, en hiver, par une température glaciale inconnue dans nos régions. On n'a ni chicané, ni contesté, ni reculé surtout. Aujourd'hui on touche au but, la plupart des stations sont terminées et M. Bayliss, le contractant, pourra, avant les delais signifiés, livrer la ligne au Nafyé, peu habitué, il faut le dire, à tant de zèle et à tant d'exactitude.

Si la nouvelle peut intéresser le gouvernement, nous ajouterons que deux magnifiques lions phrygiens ont été découverts, durant les travaux, non loin de Sardes et il pourra en prendre livraison en meme temps que du nouveau chemin de fer.

L'*Ephemeris*, journal d'Athènes, donne dans son numéro du 22 avril les détails suivants au sujet de la démarche faite par la Sublime Porte pour mettre le séquestre sur les antiquités découvertes à Troie par le Dr Schliemann :

« Comme nous l'avons dit dans notre numéro d'hier, la demande de la Sublime Porte au sujet de la saisie des [illegible] Il est cependant probable que la demande sera renouvelée par la partie intéressée, d'autant plus qu'elle n'a été repoussée par le tribunal sous prétexte qu'elle n'était pas formulée d'une manière suffisamment précise et claire.

» L'affaire en question mérite une attention toute particulière, car il serait fâcheux que la Grèce devînt le théâtre d'un debat judiciaire aussi scabreux. L'Etat peut en effet assumer dans cette

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

[illegible]

— Que voulez-vous dire?

— Si demain je rentre chez vous, poursuivit Leone, si j'y reprends ma place de fils, croyez-vous, monsieur le comte, que l'honneur de Mme la comtesse de Chantelys n'aura pas à en souffrir cruellement?

M. de Chantelys porta la main à son front avec un cri étouffé.

— Croyez-vous, poursuivit Leone, que la noblesse qui vous entoure, si rigide sur les principes, si impitoyable pour les fautes des autres, ne s'étonnerait pas de voir à [illegible] de Chantelys un fils âgé de vingt-quatre ans, quand son acte de mariage ne remonte pas au-delà d'une vingtaine d'années au plus?...

Le comte se tut

— Je me suis dit tout cela, completa Leone, et je suis venu vous faire l'offre que vous savez. Victime trop longtemps d'un crime dont je ne suis pas complice, j'ai été forcé de vivre seul, sans appui, sans famille. Aujourd'hui, les circonstances mettent une arme puissante dans mes mains : je m'en sers, et à aucun prix je n'y renoncerai. Je pourrais être votre fils : je préfère être votre gendre ; la loi me donne le droit d'être l'un : j'aime mieux profiter des circonstances qui, [illegible] vous obligeant à vous taire et en faisant de [illegible] un simple étranger me permettent d'être l'autre. Gendre, le secret meurt dans l'oubli ; fils, je déshonore Mme de Chantelys : je ne crois pas qu'il soit possible d'hésiter.

— Assez, monsieur! interrompit M. de Chantelys d'une voix basse et brisée, assez! ....

Leone le regarda ; il était livide : tant d'émotions l'avaient anéanti.

— Vous avez raison, dit le jeune homme, en voilà assez en effet... pour aujourd'hui, et vous savez tout ce qu'il m'a semblé utile de vous faire connaître. Je n'abuserai pas davantage de vos instants. Je me retire et j'attendrai le résultat des réflexions auxquelles je vous abandonne.

Et, s'inclinant profondément devant M. de Chantelys immobile et comme changé en statue, le jeune homme gagna la porte et disparut.

II

LA COMTESSE DE CHANTELYS

M. de Chantelys, immobile, les yeux fixés sur la porte qui venait de se refermer, se demandait si tout ce qui venait de se passer n'était pas un rêve, si cette terrible réalité qui le frappait en plein bonheur n'était pas une hallucination! et il prenait sa tête dans ses deux mains, et il cherchait âprement une issue à cette épouvantable situation!

En ce moment, une porte qui communiquait avec les appartements intérieurs s'ouvrit doucement et vint l'arracher brusquement à ses pensées.

Il se retourna et jeta un cri :

Mme de Chantelys, tres pâle, la main posée sur le cœur, était devant lui!...

La comtesse de Chantelys était une femme d'une quarantaine d'années environ, qui avait dû être d'une beauté éclatante, d'une de ces beautés qui rayonnent et qui s'imposent. La majesté d'un profil égalant en pureté un camée antique était temperée par l'expression de douceur et de bonté adorables repandue dans ses yeux noirs, dont les longs cils formaient ombre sur ses joues. Une expression de mélancolie couvrait toujours comme d'un voile cette beauté jadis radieuse : mais en ce moment, ce ne fut pas de cette expression que fut frappé M. de Chantelys, ce fut du caractère de douleur poignante et d'angoisse tragique qui altérait les traits de la comtesse.

— Vous etez là! s'écria le comte illuminé tout à coup et avec une explosion impossible à rendre.

— Oui, repondit Mme de Chantelys, d'une voix douce comme un souffle, et j'ai tout entendu! J'étais là... Qu'y faisais-je? je n'en sais plus rien... mais un mot m'a frappée... et j'ai prete l'oreille... immobile... haletante... n'osant croire à ce que j'entendais! ... Ah! est-ce donc bien vrai?... dites... n'est-ce pas que j'ai rêvé?...

Le comte remua la tête.

— Non, madame, répondit-il non... ce n'est pas un rêve.

— Cet homme...

— Il a notre secret.

— Et il veut... il exige... Ah! c'est horrible... horrible...

Et Mme de Chantelys cacha son front dans ses mains et eclata en sanglots.

— Remettez-vous, dit le comte ému, [illegible] conjure ; et puisque le hasard vous a appris quel coup terrible vient nous frapper, tâchons au moins de parer à ce malheur et conservons tout notre sang-froid, toute notre raison.

La comtesse, sans repondre, regarda M. de Chantelys avec une expression indéfinissable de tendresse et d'adoration.

— Ecoutez-moi, poursuivit ce dernier avec un accent de bonté pénétrante et une émotion qui faisait trembler sa voix : vous connaissez l'effroyable alternative qui nous est offerte... e[t] vous savez de quel drame la conversation que vous avez saisie peut être [illegible]

— Mon Dieu! balbutia Mme de Chantelys.

— Christiane, poursuivit le comte, vous vous rappelez, n'est-ce pas, le jour, où je vous vis pour la première fois? Ce jour-là, vous aviez auprès de vous un enfant charmant... qui n'était pas le vôtre, mais auquel vous aviez voué toute la sainte affection d'une mere!... Je n'ai pas cru, à cette epoque, par délicatesse, devoir vous demander le secret de sa naissance, puisque vous-même n'alliez pas au-devant de cet aveu : et si les choses avaient suivi leur cours naturel... cet enfant serait aujourd'hui le nôtre, et jamais je n'aurais interrogé votre cœur, votre conscience, sur ce mystère d'un passe que je voulais respecter.

— Ah! s'écria Mme de Chantelys, je n'ai jamais oublié avec quelle bonte vous avez respecte ce secret que je ne pouvais vous dire.

— Alors, dit le comte, c'était ma volonte, et il m'a même paru, à moi qui ai toujours vu la vie au point de vue de ses miseres et des sacrifices qu'elle impose, il m'a paru que c'etait mon devoir. Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même aujourd'hui : le plus redoutable des dangers nous menace... et pour notre nom, madame, pour l'honneur de notre maison, il n'est plus permis de garder le silence.

— Mon Dieu! mon Dieu! murmura Mme de Chantelys.

— Voyons, poursuivit le comte, ne vous troublez pas, et osons regarder ensemble ce tissu d'infamies dans lequel on veut nous enserrer! L'abîme que l'on regarde à deux est quelquefois moins effrayant. Repondez-moi donc, Christiane, cet enfant que vous aviez pres de vous lorsque je vous ai connue, cet enfant auquel vous aviez donne votre nom et que j'ai reconnu à mon tour, il a une famille?

— Oui, fit la comtesse machinalement et baissa la tête.

[illegible] qu'un... du deshonneur : est-ce cela? quelqu'un auquel vous etiez dévouee, à qui vous etiez liée par les liens sacres d'une reconnaissance aveugle?.. Ah! ne dites pas non : je l'ai compris, je l'ai devine, ce sacrifice, et il vous honore... Mais ce qui était genereux alors, serait cruel et impie aujourd'hui, et jamais, assurement malheur semblable à celui que nous redoutons ne menaça celle que vous avez sauvee.

— Monsieur le comte! supplia Mme de Chantelys.

— Il y a une femme... derriere ce secret, une mere qui vit encore, sans doute! et il y a vingt ans depuis... un abîme! C'est le passé... c'est l'oubli. Le danger qui alors menaçait cette femme, il n'existe plus!... L'avez-vous revue parfois? .. est-elle pres de vous. Qui sait? peut-être nous sauverait-elle à son tour!... Repondez, n'hésitez pas plus longtemps!... Voyez, je vous en prie, Christiane!

Et comme Mme de Chantelys continuait de garder le silence, le sein gonflé, la gorge étouffée de sanglots, le comte se dressa debout et pâle!

— Ah! c'en est trop aussi!... dit-il d'une voix sourde ; mais vous n'avez donc pas entendu ce qu'a dit cet homme? vous n'avez donc pas le souvenir de ses paroles?... vous ne savez donc pas qu'il tient dans sa main notre deshonneur à tous... et le malheur de votre fille?

La comtesse jeta un cri déchirant.

— Ma fille! murmura-t-elle. Oh! Dieu ne le permettra pas.

— Dieu? fit M. de Chantelys : pourquoi appeler Dieu à votre aide? vous seule tenez notre sort dans vos mains : et quand il suffit d'un mot pour nous rendre peut-être la securité, vous vous refusez à le prononcer!

— Pitié! s'écria Mme de Chantelys ; au [illegible] du ciel!.. Tenez! je [illegible] folle.. [illegible] je manquerai à la parole donnee, au serment solennel que j'ai prête... je vous dirai... je vous expliquerai tout... Par pitie, donnez-moi une heure... un jour... et je vous jure...

Le comte fit quelques tours dans la chambre d'un pas saccadé, et, pressant ses tempes de ses mains glacees, par un geste de violence desordonnee :

— C'est à douter de tout! balbutia-t-il avec effort... c'est à douter de vous-même, madame!...

Un silence profond suivit cette parole cruelle, qui avait echappe à la colere du comte...

Quant il se retourna, il aperçut la comtesse qui s'etait laissee glisser à genoux sur le parquet, et qui demeurait immobile et muette.

Tout son cœur se brisa à cette vue et il s'elança vers la malheureuse femme.

— Cristiane! s'ecria-t-il avec une douleur dechirante, pardon! pardon! je vous en conjure... Mais c'est qu'aussi tout cela me trouble, m'épouvante, me rend fou. Relevez-vous par grâce... Je vous crois! vous savez bien que je vous crois!

— Non! dit la comtesse d'une voix accablee, non! ma place est là, devant vous, qui avez volontairement accepte la moitie de mon lourd fardeau et qui ployez aujourd'hui sous le poids d'une faute que vous n'avez pas commise et d'un devoir que vous avez voulu partager sans le connaitre.

— Un devoir? fit le comte, c'était un devoir?... Ah! je le savais bien! Eh bien, soit! respectons ce secret terrible ; mais n'est il pas un autre moyen de nous sauver? ... dites... parlez... et n'oubliez pas surtout qu'il s'agit ici de notre fille... à nous... dont le bonheur..

— Ma fille! interrompit la comtesse : ah! demandez-moi ma vie pour elle, et je suis prete a la donner!

— L'honneur est plus que la vie, répliqua le comte, et c'est l'honneur qui est en peril.

La comtesse ne repondit pas tout de suite ; mais son regard devint ardent et fixe, et une flamme etrange brilla dans ses yeux noyes de larmes.

Elle se leva.

([illegible] suivre.)

Voir le numéro 27 avril

circonstance une responsabilite qui ne peut que determiner des complications destinées à s'aggraver peut-être au-delà de toute prévision. La loi accorde à M. le président du tribunal le moyen d'écarter un pareil danger. Il ne faut pas donner prise à des reclamations sur l'interprétation des textes de la loi et s'attirer ainsi une responsabilité que la marche éventuelle de ce proces pourrait nous créer vis-à-vis des puissants.

«En écrivant ces lignes, nous n'entendons pas donner des conseils non plus que nous immiscer dans les attributions d'autrui, d'autant plus qu'il est de notoriété publique que par ses connaissances étendues et sa parfaite intégrité, le président du tribunal est à la hauteur des circonstances dans lesquelles il se trouve place momentanément.»

Un télégramme de Londres annonce que le steamer anglais le *Clifford*, le meme qui avait coule le *Touna* dans le Bosphore pendant le mois d'octobre dernier, a péri en pleine mer dans la baie de Biscaye où il a été surpris par une tempête.

Le *Clifford* était parti de Londres le 9 courant chargé de diverses marchandises à destination de Constantinople. Son équipage, à l'exception de huit hommes, a pu etre sauvé.

Les nouvelles reçues des provinces de Cesarée, de Yozgat et d'Angora donnent les plus tristes détails sur les privations et les souffrances endurées par la population, par suite de la disette qui règne dans ces contrées.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement impérial, justement ému de cette situation et pour prévenir les tristes effets de la famine, a pris toutes les mesures commandées par les circonstances afin de venir en aide à ces populations si durement eprouvées. Des ordres ont été transmis au vali de Diarbékir et au muchir du 4me corps d'armée leur enjoignant de diriger sur les provinces affligées par la famine toutes les céréales disponibles qui se trouvent dans l'étendue de leur circonscription. Dans le district de Cara-Hissar, les céréales sont en abondance, le mutessarif de ce district a eté invité à expédier à Sivas autant de céréales qu'il lui sera possible d'en réunir.

Le valy de Diarbékir est parti pour Malatia et Harpout, afin d'accélérer l'envoi des grains. Les autorités militaires de ces localités ont reçu l'ordre de seconder le valy dans ses efforts et plusieurs officiers de l'armée ont été designés à cet effet.

D'autre part, le gouvernement impérial vient d'expédier de Constantinople 200,000 ocques de farine qui ont ete chargées à bord de l'*Assyr*. Ce batiment debarquera sa cargaison à Ismidt et les farines seront dirigées en toute hâte sur Angora.

[illegible] chevaux pris dans les régiments de cavalerie de Constantinople ont été embarqués sur le même bateau afin d'etre employés au transport par terre de ces farines. Aly pacha, général de Brigade de cavalerie a pris également passage à bord de l'*Assyr* pour accompagner et surveiller ce convoi.

Espérons que ces promptes mesures auront l'heureux résultat de soulager les populations et d'adoucir les déplorables rigueurs de la famine.

Notre correspondant de Jérusalem nous adresse en date du 18 courant les informations suivantes au sujet des derniers évenements qui sont survenus à Bethléem :

L'enquete minutieuse qui a été ouverte relativement à cet incident, a établi que les promoteurs de ces troubles étaient quelques indigenes catholiques, sujets ottomans. Quelques moines franciscains sont aussi prévenus de complicité. En conséquence l'autorité locale a procédé à l'arrestation de sept indigènes, principaux fauteurs de ces scènes de désordre, et l'on croit que lorsque la culpabilité des moines latins sera prouvée d'une manière évidente, ceux-ci seront éloignés de la Palestine. M. Patrimonio, gerant du Consulat de France, a désapprouvé les procedes des pretres latins dans cette circonstance, et il est inadmissible qu'il réclame l'irresponsabilité des coupables, ce qui serait en quelque sorte un encouragement indirect donné aux perturbateurs de l'ordre public.

On annonce la prochaine [illegible] Palestine de trois nouvelles caravanes de touristes Anglais et Américains. Le télégraphe de Jaffa nous signale aussi l'arrivée à Jaffa de M. de Lesseps qui vient de l'Egypte.

Le froid rigoureux que nous avions ici il y a une quinzaine de jours a fait soudainement place à une chaleur tropicale. Nos paysans empechés par les neiges n'ont pu jusqu'ici ensemencer la terre et maintenant la secheresse est telle qu'il faut attendre de nouveau des pluies abondantes pour pouvoir se livrer aux travaux des champs.

On lit dans le *Hadicat-el-Akhbar* du 9 avril :

Les communications entre notre ville et Damas sont complétement rétablies depuis samedi dernier. Des farines ont été expédiées de cette ville et des blés sont arrivés par mer, ce qui a provoqué une baisse dans les prix et un adoucissement à la situation précaire des malheureux.

Nous avons déjà dit que la police de Damas avait mis la main sur une bande de voleurs etablie dans cette ville, et qu'elle avait réussi à découvrir les objets dérobés. Nous apprenons maintenant que les voleurs arrêtés sont au nombre de 27, 15 sont algériens et 12 habitants de la ville, parmi ces derniers se trouve un chrétien. L'arrestation de ces malfaiteurs a produit un excellent résultat sur la tranquillité publique.

Mardi dernier, Yaver Pacha, muchir du 5e corps d'armée, est parti pour Damas, par le courrier, pour aller prendre possession de son commandement. Son Excellence a été conduite jusqu'à la voiture par les autorités civiles et militaires de la ville.

M. Zwiedinck, consul général d'Autriche-Hongrie à Beyrouth, s'est embarqué mardi, à bord du bateau français, pour faire un voyage à Alep et en Caramanie.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

TABLEAU des encaissements effectués à la Banque impériale ottomane, du 1/13 Mars au 12 courant sur les affectations du service des emprunts extérieurs et de la Dette Générale pour l'exercice 1290 (1874-5) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-Akhir 1282.

	RECOUVREMENTS		
	[illegible]	[illegible]	Total.
Contrib. indirect. Tabacs	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salines	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Spir. et sel	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Impôt Gazier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dîmes et Verghis	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]
			[illegible]
Sommes en [illegible] place au 19 [illegible] de de 12 [illegible]			[illegible]
[illegible]			[illegible]
Total			[illegible]

[illegible]

Constantinople, le [illegible] avril 1874

[illegible]

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN

Assemblée Générale des Actionnaires tenue au Siège de la Société à Constantinople, le 23 avril 1874.

A une heure p. m. Monsieur B. Tubini, Directeur Général du Crédit General Ottoman, declare la séance ouverte, au nom de Monsieur le Président, et apres avoir donné lecture de l'avis de convocation inséré dans les journaux conformément à l'article 23 des statuts, constate que le nombre des actions déposées est de 45,960 representées par 53 actionnaires et donnant droit à 4585 voix.

Monsieur le Président invite à prendre place au bureau comme scrutateurs MM. J. Stéfanovich et E. Eugenidis en leur qualité de plus forts actionnaires, et prie M. E. Scouloudis de remplir les fonctions de secrétaire.

L'Assemblée étant ainsi constituée, lecture est donnée des rapports du conseil d'administration, du Conseil de Constantinople, du Comité de Paris et du Censeur de ce Comité, ainsi que de l'inventaire et du compte de « Profits et Pertes » de l'exercice 1872–1873.

Cette lecture achevée, Monsieur F. Deveaux demande la parole comme interprète d'un groupe d'actionnaires présents, et comme actionnaire lui-même ; il estime que la proposition du conseil de porter, au moins à titre provisoire, Lt 68,465,17 au fonds de réserve-extraordinaire est une mesure de prudence qui doit etre approuvée, mais qu'elle doit avoir pour conséquence une reduction notable dans la somme portée à la réserve statutaire (5 0/0 des bénéfices nets) et dans celle qui est attribuée aux administrateurs (10 0/0 des bénéfices nets.) En effet les Lt. 120,547.25 de bénéfices nets ne profitant pas immédiatement aux actionnaires M. Deveaux est d'avis que les administrateurs n'ont pas le droit de prélever sur cette somme 5 0/0 pour la réserve statutaire non plus que les 10 0/0 qu'ils se sont attribués attendu que le solde des bénéfices ne peut pas etre considéré comme réalisé pour les Administrateurs ainsi que pour la Réserve et non realisé pour les actionnaires.

Sur une remarque qui lui est faite par un membre de l'Assemblée, M. Deveaux retire sa motion en ce qui concerne la Réserve-Statutaire mais la maintient en ce qui touche les 10 °/₀ du conseil d'Administration.

M. le Président explique que le 4e inventaire du Crédit Général Ottoman a été établi sur les memes bases que les trois précédents et que les inventaires futurs ne pourront l'etre autrement à moins d'une modification des articles 29 et 30 des statuts dont il donne lecture comme suit :

Article 29. — Les comptes et inventaires de la Société, dressés et arretés à la fin de chaque année sociale seront communiqués avec le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et soumis à son approbation.

Art. 30. — Apres prélèvement des frais généraux et de toutes les charges sociales, ainsi que de l'intéret à 6 °/₀ l'an sur le Capital versé, les bénéfices nets de la Société seront répartis comme il suit :

5 °/₀ pour la formation d'un fonds de réserve.

10 °/₀ aux Administrateurs à répartir également entr-eux.

85 °/₀ pour les Actionnaires à répartir entr'eux, proportionnellement au montant de leurs actions soit :

1/100,000^{e} par chaque action.

Le droit des Administrateurs est donc clairement établi, il est indiscutable et ils doivent le maintenir pour rester fidèles aux statuts de la Société, tout prélèvement leur étant d'ailleurs interdit sur les fonds portés aux comptes des Réserves qui sont la propriété exclusive des Actionnaires.

Monsieur Barker propose alors que déduction faite de la réserve statutaire de 5 °/₀ du dividende de 34 piastres et des 10 °/₀ revenant aux Administrateurs dans la proportion de ce dividende, le solde des bénéfices nets soit porté dans un compte spécial pour être éventuellement distribue aux Actionnaires si l'amélioration de la situation le permet, le dit solde restant naturellement soumis au prélèvement de 10 °/₀ au profit des Administrateurs, lors de sa répartition.

M. le Président répond que tout en maintenant le droit qui lui appartient legalement, le Conseil d'Administration est prêt, vu les circonstances du moment à faire toute concession compatible avec ce droit et les desirs de l'Assemblee.— M. Barker formule alors comme il suit, sa proposition : Les Lt. 120,547.25 représentant les bénéfices nets du 4me exercice seront répartis ainsi :

A la Réserve-Statutaire 5 °/₀	Lt.	6027.36
Aux Administrateurs 10 °/₀	»	4447.48
Aux Actionnaires Lt. 0,34 par action	»	34000.—
Au «Compte Spécial» appartenant aux actionnaires apres prélèvement de 10 °/₀ revenant aux Administrateurs	»	76072.41
Bénéfices nets	Lt.	120547.25

M. le Président met aux voix cette proposition, elle est adoptée par un vote à mains levées, par dérogation au mode de votation prevu par l'Article 25 des statuts.

M. Guzel demande à M. le Président quelques eclaircissements sur les comptes presentes ; il desire savoir à quel prix on a evalué les Bons Ottomans 1872 ainsi que les Valeurs en Portefeuille, combien de Lots Turcs possède la Société, combien de ses propres actions et à quel prix elle les a évaluées.

M. le Président répond que toutes les actions ont été faites aux prix du 31 octobre 1873, ainsi que le mentionne du reste le rapport, qu'à cette époque, c'est-à-dire à la fin de l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée, la Société possédait 2661 actions du Crédit General Ottoman qu'elle possède encore, qu'elle ignorait alors le nombre des Lots Turcs qui lui seraient attribues sur sa participation dans le syndicat ; et enfin que des détails plus precis en ce moment lui paraitraient inopportuns dans l'intéret même des actionnaires.

Plusieurs membres de l'Assemblée s'étant levés pour faire observer qu'un actionnaire n'a pas le droit de demander de pareils détails dans une assemblée generale, et se déclarant satisfaits des eclaircissements donnes par M. le Président, l'incident est clos.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblee approuve :

1° Les comptes de 1872–1873 et fixe, en sus des interets deja distribues, le dividende de l'exercice à Lt. 0,34 par action, lesquelles seront payees à partir du 30 courant.

2° Le transport à un compte spécial intitulé «solde des profits 4e exercice» de l'excedant de Lt 76,072,41 restant disponible par suite de l'adoption de la proposition formulee par M. Barker.

Sur la proposition de M. Vlasto membre de l'Assemblée des remerciements sont unanimement votés à l'Administration et la Direction.

Galata, le 23 Avril 1874.

(Signé)	E. Scouloudi	secretaire.
(id)	J. Stefanovich	scrutateur.
(id)	E. Eugenidis	scrutateur

Rapport sur les chemins de fer de la Roumélie par M. W. Pressel.

(Suite)

Nous avons donné la partie du rapport dans laquelle M. Pressel étudie le *choix du tracé*, nous arrivons à la deuxième partie consacrée aux jonctions :

La question de ces jonctions ayant une importance considérable, il est du devoir de celui qui est appelé à s'en occuper, d'étudier les dispositions dont l'adoption apportera un maximum d'utilité et de profits au pays pour lequel il travaille. Le moyen le plus simple et le plus logique de ne pas se tromper dans ces études, consiste à les appuyer sur la base d'analogies que fournit l'experience des jonctions effectuees antérieurement et depuis un certain temps, en d'autre pays.

Apres quelques considérations theoriques dans lesquelles nous ne pouvons entrer, faute de place, M. Pressel continue ainsi :

Disons encore, que s'il est un fait incontestable, c'est qu'en Turquie la richesse nationale augmentera en raison de l'accroissement de la production agricole, à laquelle les chemins de fer donneront toute leur expansion. Il est tout aussi certain que le désir de comfort et de luxe croitra progressivement dans la meme proportion, ce qui activera les importations. Cet effet des chemins de fer a lieu naturellement, en dehors de toute intervention gouvernementale.

Les populations, guidées par le simple instinct de leur intérel, saisissent toujours, et cela très-vite, ces nouvelles situations, et tâchent d'en tirer profit.

L'œuvre des jonctions, ne pouvant pas etre opérée par les populations, c'est l'Etat qui prend sur lui cette charge, et le simple bon sens indique, qu'il a l'obligation de se laisser guider dans cette mission par les considérations qui poussent les populations à désirer cet élargissement de leur sphère d'activite.

En dehors des considérations theoriques, la nécessité de la politique libérale à adopter pour l'établissement des lignes internationales, est démontree avec éloquence par des exemples très-frappants. J'en citerai seulement quatre, qui sont fournis par l'etablissement des passages des Alpes existants, et en cours d'exécution.

Suit le détail des travaux executes par l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, puis M. Pressel arrive aux travaux qui regardent plus particulièrement la Turquie :

Dans la question qui nous occupe, et en présence des exemples, que nous avons cités, l'Empire Ottoman peut-il hésiter à accorder la jonction si naturelle, si juste de Nisch, dont, il retirera les plus grands avantages, et sans qu'un sacrifice quelconque lui soit impose ?

On comprendrait un refus d'autant moins, que tout lui conseille cette jonction. Car il ne faut pas perdre de vue, qu'indépendamment de l'importance et de l'utilité de la jonction de Nisch, pour la Turquie elle-même, ainsi que je le démontrerai, les Serbes sont forcés de construire leur ligne de Belgrade-Nisch, alors meme que cette ligne ne devrait être pour longtemps qu'un simple embranchement du réseau hongrois.

Je crois, pour tous ces motifs, ne tomber dans aucune illusion, en affirmant ma conviction que, dans un avenir rapproche, le Gouvernement Ottoman demandera, lui-même, cette jonction de Nisch. Et s'il accorde la jonction aujourd'hui, son acquiescement sera, aux yeux de tous, un acte de bienveillante loyaute.

Si l'on ne pouvait établir l'utilité des jonctions par les principes de leur existence et par ceux de la vie des peuples, on trouverait sa démonstration irréfutable dans l'empressement que l'on met partout à les effectuer.

Pourquoi cet empressement ? Parce que les jonctions sont les agents les plus énergiques des transactions, c'est-à-dire, d'actes de libre volonté, auxquels les hommes ne se livrent que parce qu'ils y trouvent réciproquement des bénéfices. Les jonctions realisent pour les peuples les memes avantages que les individus retirent des transactions.

Si les jonctions sont utiles et fécondes en bons résultats, elles le sont doublement quand, comme c'est le cas pour celle de Nisch, elles n'entrainent à aucune dépense extraordinaire, en dehors de celles qu'impose l'achèvement du réseau national. Donc, en conseillant cette jonction, je sers les intérèts de la Turquie.

Je voudrais maintenant faire ressortir l'influence qu'exercent les voies de communication d'un pays sur la situation économique d'un pays voisin, meme avant qu'une jonction ait été effectuee, et, à cet effet, au lieu de me jeter dans les abstractions et les recherches théoriques, je citerai quelques exemples caractéristiques ayant trait à la Turquie.

Commençons par un cas où cette influence est nuisible, non pas, qu'elle resulte d'un sentiment d'hostilité envers l'Empire Ottoman, mais uniquement produite par l'effort légitime de l'interet national qui, en tous pays, cherche naturellement à augmenter sa richesse.

La Turquie qui est, avant tout, un pays de production agricole, expédie ses produits sur les marches étrangers.

La Russie, la Hongrie, l'Amérique sont placées dans les memes conditions qu'elle.

Depuis longtemps, les gouvernements de ces trois pays les ont pourvus de voies de communications perfectionnées, surtout de chemins de fer, conduisant aux ports d'exportation. Cette œuvre est activement continuée chaque jour. Or, quels que soient les lieux de production, les prix des cerêales sont les mêmes sur les marchés de consommation, et cette règle est également vraie pour les céréales de la Turquie, malgré la supériorité incontestable de leur qualité, cette superiorité n'établissant pas en leur faveur une différence de prix assez sensible pour qu'il en puisse etre tenu compte dans ces calculs. Quant aux bénéfices des productions, il en faut déduire le coût des transports, tant par mer que par terre.

Donc, les pays qui peuvent expédier de l'intérieur vers les ports, par chemins de fer, ont un avantage marqué sur ceux qui n'ont à leur disposition que le roulage ordinaire, et à plus forte raison, sur ceux qui en sont encore au mode primitif de transport à dos de bete de somme.

Je me dispenserai de donner les chiffres qui confirmeraient ces observations; mais je ne peux pas passer sous silence la situation navrante dans laquelle se trouvent certaines contrées de l'intérieur de la Turquie, par le fait de cette concurrence des étrangers, dont les effets sont d'autant plus sensibles, que l'Empire n'a pas exécuté ses routes et ses chemins de fer.

Ces contrées ont dû restreindre la production du blé qui, ayant à supporter de lourds prix de transport, ne pouvait lutter sur les marchés de consommation avec les blés étrangers, et donner, par conséquent, aux producteurs des prix rémunérateurs.

Les populations, privées de cette ressource, ont du, pour subsister, délaisser leurs travaux agricoles et s'adonner à l'élève du bétail, c'est-à-dire à une production pouvant s'exporter, et dont l'unite de poids, ayant une plus grande valeur que les céréales, peut mieux supporter des prix de transport élevés. C'est ainsi que, du rang de peuple agriculteur, elles sont descendues à celui de peuple pasteur, représentant l'état inférieur de toute société primitive, état ne permettant pas aux grandes agglomérations de subvenir à leurs besoins et ayant pour consequence la dépopulation des campagnes. C'est ainsi qu'en Anatolie la zone des cultures, qui s'étendait autrefois jusqu'aux limites des déserts du Sud, a été progressivement réduite à une bande qui comprend les terrains les plus rapprochés de la mer, et qui devient chaque jour plus étroite.

Je félicite donc le Gouvernement de la décision qu'il a prise de créer, en Roumélie et en Anatolie, un grand nombre de lignes ferrées de l'intérieur vers la mer, et vers les réseaux des chemins de fer voisins.

Il ne fallait rien moins que cette excellente décision pour arreter la marche rétrograde de la zone d'agriculture vers la mer, et pour l'élargir de nouveau vers l'intérieur des terres.

Mais les perfectionnements des communications exécutées par les pays voisins produisent cet effet nuisible pour la Turquie, il faut se hâter de constater qu'elle en retire aussi plusieurs effets utiles.

Je dois citer, en première ligne, les services rendus, au point de vue de la navigation. Les transports maritimes sont partout effectués, en Turquie, par la marine étrangère, et, principalement, par les grandes sociétés de navigation à vapeur, subventionnees par des gouvernements etrangers, telles que la compagnie Russe, les Messageries Françaises, et surtout le Lloyd Autrichien.

Il est constant, d'autre part, que des services éminents sont rendus à la Turquie par la société de navigation du Danube, egalement subventionnée par le gouvernement Austro-Hongrois.

Dans la basse Bosnie, ainsi que je l'examine en détail dans le Chapitre III, la Société Autrichienne de navigation de la Save, assistée par le reseau du chemin de fer du Sud de l'Autriche, aboutissant à Lissegg, en Croatie, a produit dans les quinze dernières années, une extension énorme de l'agriculture dans toute la Bosnie, au nord du chef-lieu de cette province.

[illegible] autrefois transportes, à dos de bete de somme, par les chemins affreux des montagnes de la Bosnie et de la Dalmatie, jusqu'aux ports de la Dalmatie où l'exportation s'effectuait.

A partir du jour où le chemin de fer de Croatie fut prolongé jusqu'à Lissegg, ces produits prirent la voie de la Save jusqu'à Lissegg, et de là ils gagnèrent Trieste, par voie ferrée. Ces nouveaux transports se font à bien meilleur marché, et les producteurs de la basse Bosnie en retirent un grand benéfice.

Les communications de la Bosnie avec la capitale de l'Empire, ont lieu, à l'exception du petit parcours de Varna-Roustchouk, par des voies de navigation qui existent uniquement, parce qu'elles sont subventionnées par le gouvernement Austro-Hongrois.

Les nombreux *hadjis* ou pèlerins de la Bosnie font leur voyage jusqu'en Arabie par le chemin de fer de Trieste, et de là par des bateaux à vapeur subventionnés, comme le chemin de fer, par [illegible]

Dans tous ces cas, la Turquie bénéficie, dans une large mesure, des communications créées et entretenues par des gouvernements étrangers.

Si l'on objectait que la valeur des services rendus à la Turquie par ces voies de communications, est de beaucoup diminuée par ce fait, qu'elle les alimente, en leur fournissant un grand trafic, je répondrais, tout en acceptant l'objection :

Que le service rendu par l'étranger à la Turquie, qui ne paie pas un para de subvention à toutes ces Compagnies, n'en existe pas moins, et que si la Turquie ne tirait pas profit de ces moyens de transport, elle se garderait bien d'en faire usage, attendu qu'elle n'y est nullement contrainte, et que l'on n'a pas pour habitude de se servir des voies de communication si l'on n'y trouve pas un avantage.

Je ferai encore remarquer, que les [illegible], le Havre, vers les ports de l'Angleterre et de la Belgique, s'acheminent par voie maritime et surtout par chemin de fer, dans l'intérieur de ces pays, pour y trouver leur consommation.

Les bas prix de ces transports sont un avantage pour la Turquie, et cet avantage résulte d'efforts et de sacrifices auxquels elle n'a pris aucune part.

[illegible], nous voyons que la Turquie exporte une grande partie de ses produits dans le Sud de la France. Qu'arrive-t-il lorsque la construction d'un embranchement, meme de peu d'importance, vient élargir l'action du reseau des chemins de fer de [illegible] ? Une amélioration [illegible] réduction des prix des transports sont produites, non-[illegible] les frais de transport des exportations de l'Empire ottoman, pour les mettre à la portée des consommateurs, les produits de cet Empire retirent de la nouvelle situation un bénéfice proportionné à l'augmentation des prix des marchandises.

Les Hongrois retirent un bénéfice analogue de l'extension des chemins de fer dans le Nord de la France.

Par ces observations, je veux seulement caractériser la solidarité des gouvernements, en tout ce qui concerne le progres dans les communications, et rappeler, que le bien ainsi produit profite à tous.

Il n'est qu'une exception à cette regle : celle provenant des cas de concurrence dont les gouvernements qui ne suivent pas l'impulsion generale et restent en [illegible]

Je crois donc etre autorisé à conclure, que tous ces faits impliquent le devoir pour les gouvernements, d'agir, tout autant que leurs moyens le permettent, pour la création des communications et, en bonne logique, cette tendance ne saurait être arrêtée par les questions de jonction.

Jusqu'à ce jour, le Gouvernement Ottoman a eu en vue, pour relier le réseau de Roumélie avec les pays voisins, les jonctions suivantes :

1° Roustchouk
2° Widdin
3° Samat, en Bosnie.
4° Novi, en Bosnie.

Le gouvernement de Serbie, dans ces derniers temps, a formulé la demande que, pour son chemin de fer, le gouvernement suzerain lui accorde une seule jonction à Alexinatz. Cette localité étant à proximité de Nisch, je désignerai cette jonction sous le nom de : *jonction de Nisch.*

Je dois supposer que le gouvernement d'Autriche-Hongrie désire la réalisation de cette jonction pour les raisons suivantes :

Le gouvernement a soumis au Reichstag un projet d'exécution de la ligne directe de Pesth à Semlin, et il a signé récemment une convention avec la Serbie, pour relier les gares projetées de Semlin et de Belgrade par un grand pont sur la Save, à exécuter à frais communs.

Le gouvernement Serbe a donc renoncé à son ancien projet comprenant deux jonctions, l'une à Nisch, et l'autre à Jaakova-Klissoura.

Je me suis toujours prononce contre l'établissement de cette dernière jonction, et je félicite le gouvernement serbe d'être entre dans une voie rationnelle et sage, en modérant sa demande.

Je tâcherai d'examiner les motifs qui ont conduit le gouvernement serbe à soumettre sa demande à la Sublime Porte, et les motifs qui ont engagé le gouvernement austro-hongrois à une jonction directe, de Vienne, Pesth, Belgrade.

La situation économique de la Serbie étant connue, je puis me borner à peu de mots. Ce pays vit de l'éleve du bétail et de la culture du sol. Il tire les produits industriels de l'étranger. La question des transports est donc pour la Serbie une question d'existence meme.

Située au milieu du continent, comme englobee dans sa ceinture de montagnes, elle doit pour vivre, construire des lignes ferrées et les perfectionner de son mieux pour diminuer les frais d'importation, et surtout ceux d'exportation. De plus, elle doit lutter contre des concurrents qui, sous le rapport des transports, opèrent dans des conditions beaucoup plus favorables.

La voie de navigation du bas Danube vers Galatz et Soulina, n'offrant pas d'avantages suffisants pour l'exportation, la Serbie est forcée d'expédier ses produits, comme je viens de la dire, par les réseaux de l'Autriche-Hongrie, et par la navigation du Danube et de la Save. Son exportation en céréales est forcément dirigée sur Trieste : il lui est par consequent très difficile d'engager et de soutenir la concurrence avec la Russie et la Hongrie, cette exportation par mer se trouvant encore aggravée par la grande longueur du parcours jusqu'à Trieste.

De plus, pour la vente des marchandises, c'est un grand avantage de ne pas etre réduit à un seul et unique marché, et de pouvoir choisir entre plusieurs. Ainsi, toutes les fois que les pays de production sont par leur position géographique trop éloignés des marchés de consommation, et que par suite, les frais de transport absorbent une grande partie du prix de vente, il est très-avantageux de pouvoir choisir entre les routes d'exportation, pour profiter de la concurrence, entre les différentes entreprises de transport. (Compagnies de navigation maritime et fluviale, de chemins de fer, etc., etc.)

La Serbie se trouve, à ce point de vue, dans les conditions les plus défavorables, puisqu'elle est aujourd'hui réduite à une seule voie d'exportation, exigeant un long parcours. Elle ne peut, en effet, diriger ses produits que sur Trieste, et de là, par mer, vers les ports de la France, d'Angleterre et de Belgique.

Il y a, en outre, impossibilité pour la Serbie de concourir sur les marches de l'Allemagne et de la Suisse, avec les exportations de la Hongrie, et cela par suite de la longueur du parcours. C'est donc, on ne saurait trop le répéter, une question vitale pour ce pays, une question d'existence meme, de trouver un second débouché ; et ce débouché naturel est celui de l'Empire suzerain, le débouché sur Salonique.

On doit supposer encore, que la Serbie, placée dans une position géographique qui oppose des obstacles naturels au developpement de sa richesse nationale, tâchera d'atténuer les effets des conditions défavorables en attirant le transit international sur son chemin de fer, afin d'augmenter les revenus de cette voie de communication dont la construction impose à ce pays des charges presque hors de proportion avec ses ressources.

Le gouvernement serbe est d'ailleurs obligé, pour obtenir le crédit nécessaire à l'exécution de son chemin de fer, de porter dans le prospectus de cette entreprise, la recette qui sera produite par le transit international.

Quelle doit être maintenant la position de l'Autriche-Hongrie dans cette question ?

Bien que je ne sois pas initié aux intentions du gouvernement de ce pays, j'ai eu, par ma position en Autriche-Hongrie, l'occasion frequente de connaitre ses traditions et ses vues dans les questions de communication.

Je crois être dans le vrai, en supposant que le gouvernement impérial d'Autriche-Hongrie, dans la question de la jonction de Nisch, est guidé par les considérations suivantes :

Il attache une haute importance à cette jonction, et j'en trouve une première preuve dans ce fait, qu'il prend à sa charge les grandes dépenses d'une ligne directe conduisant de Pesth à Belgrade, exigeant des travaux très-couteux, de grands ponts à jeter sur le Danube et sur la Save, et cela sans nécessité pour le trafic local, qui est suffisamment desservi par les lignes ferrées et maritimes existantes.

Il faut considérer encore, que le Gouvernement possède déjà deux jonctions : Novi et Samat ; et c'est ici le lieu d'indiquer sommairement les avantages qu'en retireront la Turquie et l'Autriche-Hongrie.

Pour la Turquie :

a) Augmentation du mouvement et des recettes des lignes de son propre réseau.

b) Les voyages pour l'Europe et vice-versa seront plus commodes, à meilleur marché, et exigeront moins de temps.

c) Facilité de l'importation dont tous les articles seront achetes à meilleur marché par les habitants de la Bosnie.

d) Exportation des produits de toute la basse-Bosnie et de la Kraina vers le Nord : minerais, mais, pruneaux ; et surtout, exportation de trésors en bois de pins, de sapins en Hongrie et en Serbie, où les bois provenant des Alpes de l'Autriche ne pourraient soutenir la concurrence avec ceux de la Bosnie.

2° *Pour l'Autriche-Hongrie :*

a) (Comme 1 *a*).

b) (Comme 1 *b*).

c) L'importation citée en 4 d sera accueillie avec joie en Hongrie.

d) L'Autriche-Hongrie ou plutôt ses industriels, observant la règle du grand mouvement économique des nations, font tous leurs efforts pour acquérir à leurs produits industriels de nouvelles zones de consommation.

Dans le cours de mes voyages en Roumélie, sur un parcours 4050 kilomètres environ, j'étais frappé de l'empressement des populations à se pourvoir d'articles d'Autriche, surtout de draps fins de Moravie, de verres de Bohême, d'outils en fer et acier de la Styrie et de la Carynthie, de papiers de Fiume et d'autres villes, de lampes et d'allumettes de Ditmar et de Pollak, de Vienne. Les fabricants autrichiens ont à lutter avec la concurrence de la France, de l'Angleterre et de la Belgique qui importent par les ports de mer, tandis que les produits austro-hongrois subissent une lourde charge pour le transport par terre, dans l'intérieur de la Roumélie. Il est donc naturel que les industriels autrichiens applaudissent à la création des chemins de fer rouméliens qui apportent un puissant élément d'utilité à leur commerce, assurant une consommation beaucoup plus considérable de leurs produits par la Turquie.

La jonction aux frontières sera le dernier terme des conditions propres à augmenter le bien produit pour les deux empires, en facilitant les transports, et en mettant les objets de consommation à la portée de tous, par l'extension de la concurrence vers les ports de mer.

De plus, par la ligne de Temeswar-Mékadia-Orsowa-Widdin, le Gouvernement aura une troisième jonction effectuée par un chemin de fer, qui a un plus long parcours sur son propre territoire, que la ligne directe venant de Belgrade.

Poursuivant l'analyse des faits, nous constaterons ensuite, que le gouvernement austro-hongrois établit en ce moment, avec une dépense de 80 millions de francs, les ports de Trieste et de Fiume, dans le but de donner de nouvelles facilités aux exportations de ses producteurs. Mais la préoccupation très-naturelle du gouvernement austro-hongrois pour l'amélioration et la prospérité de ces deux ports principaux de l'Empire, ne l'empêche pas de se montrer favorable, et même de donner son appui effectif à l'entreprise qui a pour but de pousser à l'extrême les facilités du grand transit, en raccourcissant le parcours vers l'Orient, quoique ce raccourcissement porte préjudice à ses intérêts immédiats. Il est en effet évident que les 65 kilomètres de diminution qui forment la différence de longueur des deux lignes, Pesth-Belgrade-Nisch-Constantinople et Pesth-Temeswar-Widdin-Constantinople, feront donner la préférence à la première de ces lignes, au détriment de la seconde dont, on ne doit pas le perdre de vue, le parcours sur le territoire austro-hongrois est plus long.

Notons encore, que ce gouvernement n'hésite pas à contribuer à des travaux qui ont pour but certain le transfert à Salonique du grand transit vers la Syrie et l'Egypte, et de l'exportation des produits de la Serbie et d'une partie de la basse Hongrie qui, en l'état actuel, constituent une part du mouvement maritime de Trieste et de Fiume. Le gouvernement austro-hongrois donne la preuve la plus éclatante du vrai libéralisme, par l'ensemble de ces dispositions qu'il a prises pour faciliter le mouvement international, et en subordonnant ainsi ses propres intérêts aux intérêts économiques universels.

Cette politique libérale mérite tous les éloges; d'ailleurs, les désavantages apparents que ce gouvernement s'apprête pour le moment à encourir, se changeront avec le temps, en bénéfices importants: car la prospérité universelle exercera son influence bienfaisante sur chacun des membres qui coopèrent au développement continu du grand mouvement industriel et commercial du monde.

(A suivre.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 25 avril, 1874.

Lever du soleil	5 h.	6 m.
Coucher	6 »	50 »
Temps moyen à midi apparent	11 »	57 23
H. à la turque à midi moyen	5 »	3

3 heures du matin.

Baromètre	760.1
Thermomètre	11.2
Minimum	8.1
Maximum de la veille	20.8

Direction et force du vent N.O. très faible.
Etat du temps le 27 avril, à 8 h. du matin.
[illegible]

DÉPÊCHES en DEPOT au BUREAU de PÉRA

Signatures — Provenances

Mois de Mars.

[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le discours de M. de Moltke.

Voici le discours prononcé par le feld-maréchal Moltke dans la séance du Reichstag du 14 avril sur la nouvelle loi-militaire :

Plusieurs orateurs, M. Reichensperger notamment, ont fait de nombreuses citations de mes discours peu nombreux et en tous cas peu longs. Je répondrai qu'aujourd'hui comme toujours je suis entièrement persuadé qu'une Allemagne forte au centre de l'Europe est la plus sûre garantie pour la paix.

Oui, messieurs, une *forte* Allemagne ! Aussi longtemps que dans un état voisin on nous menacera tous les jours en paroles et par écrits d'une guerre de revanche, nous ne devons pas oublier qu'il n'y a que l'épée qui retienne l'épée dans le fourreau, et que dans ces circonstances un désarmement de notre part ce serait la guerre, guerre que nous voulons éviter, et qui, espérons-le, sera en effet évitée par la sagesse du gouvernement français.

Messieurs, si nous avions su en Allemagne nous unir plus tôt et paisiblement, la lutte avec la France n'aurait probablement pas éclaté du tout. Mais en 1870 il n'y avait pas encore au cœur de l'Europe d'Allemagne unie et forte, et la guerre que la France nous fit par surprise avait pour but principal d'empêcher l'unification de l'Allemagne.

Nous n'avons pas provoqué cette guerre, et nous n'avons pas abusé de nos victoires. Il ne dépendait que de nous de faire payer deux millions et demi de Français renfermés dans Paris. Personne ne pouvait nous empêcher de continuer l'investissement encore huit ou quinze jours. Nous pouvions exiger du gouvernement qui siégeait à Paris absolument tout ce que nous voulions ; il aurait été forcé d'en passer par là.

Mais cependant il n'aurait pas pu faire accepter par le reste du pays des conditions par trop désastreuses. C'est pourquoi nous nous sommes bornés à reprendre le territoire que notre turbulent voisin avait arraché à l'Allemagne à l'époque de notre faiblesse. Qu'on ne nous parle pas des milliards : il n'y a pas de milliards qui puissent guérir les plaies qu'une *guerre entreprise le cœur léger* a infligées à la vie publique et à la vie de famille.

Oui, messieurs, l'Allemagne, à cause de ses discordes, est elle-même cause de ce que la population allemande des pays reconquis s'est tellement laissé dénationaliser dans l'espace de deux siècles, qu'aujourd'hui, bien que nous l'ayons traitée avec la plus grande bienveillance, elle se refuse encore à rentrer dans le giron de l'Allemagne. Eh bien ! nous laisserons à nos compatriotes en deçà des Vosges deux cents ans pour s'habituer de nouveau à l'Allemagne.

En effet, il importe à l'Allemagne unie et forte de montrer à l'univers que nous avons la ferme volonté et la puissance de conserver le territoire reconquis. Tout autour de nous, les grandes puissances ont augmenté de beaucoup leurs forces militaires ; nous, nous sommes restés à un pour cent de la population calculée sur un recensement déjà ancien.

Nous ne pouvons pas compter sur la force du nombre ; il nous faut mettre notre confiance dans l'excellence de nos troupes, et celle-ci dépend de la durée du service. Le soldat de ligne en France reste en réalité de trois ans à trois ans et demi sous les drapeaux. Les dispositions exceptionnelles de nos hommes, l'extension générale de l'enseignement de la gymnastique, l'instruction qui se répand de plus en plus, les efforts infatigables de nos officiers et sous-officiers, tout cela nous fait espérer que nous pourrons former une bonne infanterie en moins de temps que les Français. La limite extrême jusqu'où l'on peut aller, c'est une question toute technique et militaire, et les autorités militaires croient que dans ces derniers temps on a peut-être un peu dépassé ce minimum de temps.

Messieurs, l'amendement de M. Benningsen reconnait que les demandes de l'administration militaire sont justifiées, et il les accorde pour un temps limité. Je ne puis que difficilement me persuader que *l'armée, la principale institution de l'empire*, puisse rester dans le provisoire. On devrait en fixer l'état d'une façon définitive. Définitive, entendons-nous. Rien n'est éternel, les lois surtout. Si dans le cours des années la situation politique changeait, il serait toujours facile de modifier le chiffre de l'effectif par un accord entre les trois facteurs législatifs. Mais que la force de l'armée dépende constamment du bon vouloir d'un seul de ces facteurs, cela ne peut pas m'entrer dans la tête.

Néanmoins, je voterai l'amendement, parce que je crois que, dans sept ans, les députés de l'empire seront aussi patriotes que ceux d'aujourd'hui, et qu'ils ne refuseront pas ce qui sera considéré comme nécessaire pour le maintien de l'empire.

De plus, je pense que cet amendement seul peut réunir une majorité suffisante, dont le chiffre réponde à l'importance de l'objet, au prestige de l'empire à l'extérieur et à la dignité de cette assemblée.

[illegible]ies de Genève.

On lit dans le *Journal de Genève*.

Depuis quelques semaines une tentative de pression par insultes et menaces violentes, partant de rassemblements tumultueux, avait été organisée contre un chantier de tailleurs de pierres occupés à la construction d'une maison située sur le Cours de Rive.

Lundi, 13 avril, est survenue de nouveau une scène de véritable sauvagerie qui a mis en émoi tout le quartier de Rive d'abord, puis une grande partie de la population de notre ville.

Vers huit heures du matin, une foule de plusieurs centaines d'ouvriers faisait irruption sur le Cours de Rive. Les meneurs avaient, selon leur expression caractéristique, *levé* pour la journée tous les ouvriers des chantiers de la ville et de la banlieue, dont cependant les entrepreneurs n'ont aucune difficulté en ce moment avec l'*Internationale* ou quelqu'une de ces sections ; il s'agissait en effet de se procurer le personnel nécessaire pour appuyer la brutale expédition décidée dans leurs conciliabules, expédition qui devait cette fois— ils l'espéraient du moins — en finir avec la résistance des ouvriers qui malgré cette interdiction despotique, continuaient à travailler sur le chantier dont nous avons parlé plus haut.

Cette foule, précédée d'une vingtaine d'enfants, suivant une tactique familière aux perturbateurs de la paix publique, a signalé son apparition par de véritables hurlements ; le premier objet de sa violence a été une pauvre femme, huée et poursuivie, pour avoir probablement exprimé tout haut son opinion sur ce qui se préparait.

Une dizaine d'ouvriers travaillaient au premier étage de la maison en construction que cernait la foule ameutée de maçons et tailleurs de pierre, tous à peu près sans exception étrangers à notre pays. Après de nouvelles huées, voyant que les ouvriers n'interrompaient pas pour cela leur ouvrage, un certain nombre de ces individus s'armèrent de gros caillous, et bientôt on vit pleuvoir sur la maison une grêle de pierres, qui contraignit les ouvriers à se mettre à l'abri derrière le mur qu'ils maçonnaient. Puis un gréviste armé d'un gourdin, suivi d'autres hommes de la bande et de quelques enfants, monta jusqu'au premier étage.

Là, il rencontra d'abord l'un des entrepreneurs, M. Dagostino, qui voulut s'opposer à cette violation flagrante du droit de domicile ; frappé d'un coup de masse à la tête, M. Dagostino chancela et tomba la figure tout ensanglantée ; mais cet homme énergique, après s'être lavé le visage à une fontaine voisine, revint plus tard reprendre place sur son bâtiment.

Cependant la scène qui venait de se passer avait été le signal d'une lutte de courte durée entre les ouvriers et les assaillants, pendant laquelle un agent municipal, M. Rousset, qui faisait acte de bon citoyen en prenant la défense des victimes de cette agression, se trouva précipité du premier étage dans les fondations du bâtiment. Aussitôt, au cri : En avant : poussé par M. le commissaire de police Coulin, une escouade de citoyens, forçant la haie compacte des grévistes, se précipita vers la maison pour enlever le corps de ce malheureux qui fut transporté par eux à son domicile, rue de la Fontaine.

Les ouvriers attaqués s'étant réfugiés dans les caves, les misérables qui les poursuivaient continuèrent à les assaillir d'en haut avec des pierres —véritables moellons—qu'ils arrachaient à la maçonnerie pour s'en faire des projectiles. Quatre ou cinq d'entre eux furent ainsi plus ou moins grièvement blessés ou contusionnés ; et s'il n'y eut pas plus de mal, ce fut grâce aux poutres des planchers qui leur donnaient quelque protection.

Malheureusement la police n'avait pris d'avance ce jour-là que la précaution habituelle consistant à mettre une gendarme de planton près du bâtiment pour toute la journée ; le poste de Rive et les quelques agents de sûreté que le bruit avait attirés ne se sentaient probablement pas de force à intervenir.

Vers 9 heures, parut la première escouade de gendarmerie ; plus tard elle fut suivie d'autres escouades, les postes de la campagne ayant été rappelés à la ville par le chef de département du justice et police, et de nombreux agents vinrent également assister la force publique ; M. le conseiller d'Etat Girod et M. Guénoud, directeur de la police, s'étaient transportés personnellement sur la place, et ne l'ont plus quittée, donnant avec le plus grand sang-froid tous les ordres nécessaires pour le rétablissement de la paix publique si violemment troublée pendant une heure entière ; vers 9 1/2 heures, plusieurs ouvriers eurent le courage de reprendre leur travail et furent généralement applaudis par la foule.

La gendarmerie et la police une fois en force ont opéré successivement, à la grande satisfaction de la population genevoise qui avait été témoin des scènes déplorables dont nous venons de parler, un grand nombre d'arrestations successives. Une partie des individus sur lesquels on a mis la main, ont été conduits dans le hangar des pompes de Rive, transformé en salle de détention provisoire, à côté duquel fut installé un poste de gendarmes armés de leurs fusils. Les autres furent conduits aux « violons » de l'Hôtel-de-Ville, et l'autorité s'occupa immédiatement de faire préparer dans la caserne de la rue Neuve un autre local d'arrêt, propre à faire face à tous les besoins éventuels.

Dans l'après-midi, une foule assez considérable s'était portée de nouveau à Rive ; mais les grévistes se sont tenus pour satisfaits de la leçon qui venait de leur être donnée, et si les arrestations ont continué, elles n'ont eu pour cause que les scènes du matin. Le nombre des individus mis sous les verroux s'élevait, vers 4 heures de l'après-midi, à plus de 40, nous dit-on ; *sauf un seul qui est Genevois, tous sont étrangers à notre canton.*

Le conseil d'Etat s'est réuni à 2 heures après-midi en séance extraordinaire et il a décidé d'adresser aux citoyens la publication suivante :

« Chers concitoyens !

» Ce matin, dans un des chantiers de notre ville, il a été porté une grave atteinte à la liberté du travail.

Les auteurs de cet attentat sont sous la main de la justice.

» Le Conseil d'Etat, tout en respectant le droit d'association, a pris les mesures nécessaires pour empêcher le retour de voies de fait qui violent un des droits les plus sacrés garantis par la Constitution.

» Hôtel-de-Ville, le 13 avril 1874.

» Au nom du Conseil d'Etat,
Le chancelier,
» Moïse Piguet. »

Le commerce de l'opium dans la Chine.

Il y a quarante ans, le commerce de l'opium représentait environ la moitié de la valeur totale des importations de la Chine, et dans la statistique impériale de 1833, il figurait pour 14,618,467 piastres (la piastre espagnole — 5 f. 25). Ces chiffres ont atteint dans ces dernières années la somme de 1,220 millions de réaux, soit 61 millions de piastres, c'est-à-dire qu'ils ont quintuplé et au-delà.

De tout temps l'usage de l'opium a été prohibé par le gouvernement et considéré comme fort préjudicable à la santé et aux mœurs. Le gouvernement (Tsung-lo-Yamen) a opposé sans cesse la plus grande résistance à son introduction clandestine, en frappant des peines les plus sévères les trafiquants et propagateurs de cette drogue funeste.

Mais d'une part, le bénéfice énorme produit par ce trafic immoral et réalisé par les importateurs, et d'autre part, la facilité avec laquelle les employés des douanes se laissaient gagner et corrompre, malgré les mesures répressives de l'autorité, ont eu pour résultat une recrudescence dans les importations et une recrudescence parallèle dans la contrebande ; il suffira de citer ce fait : des pontons, armés en guerre comme des monitors, sont installés dans presque tous les ports chinois, défiant la douane impériale et servant plus ou moins ouvertement de docks aux navires contrebandiers qui y abordent sans grandes difficultés. Fréquemment les commandants de ces navires refusent de les laisser visiter par les douaniers et souvent des batailles très-sérieuses à coups de fusils et de canons se livrent entre ces derniers et les contrebandiers, en plein jour et en pleine rade.

Le correspondant du journal *la Epoca*, d'où nous tirons ces renseignements, cite entr'autres la lettre que Say-Lam-li, homme éminent de la Chine, et libre de toute préoccupation anti-européenne, écrivait à Londres, lors de la dernière guerre qui amena les troupes franco-anglaises sous les murs de Pékin : « Je crains mille fois plus pour les miens les balles d'opium qui vont envahir mon pays à la suite de la guerre, que tous les obus et boulets des canons de l'armée alliée. » Ce sage ne se trompait pas. C'est en effet depuis cette époque que l'opium, fourni presque exclusivement par l'Angleterre, a inondé l'empire chinois et que des fortunes colossales se sont faites dans ce genre de trafic. Les dix années du traité commercial conclu avec la Chine vont expirer. Le *Tsung-li-Yamen* se propose de modifier profondément les clauses du traité relatives au trafic de l'opium. Cette question, ajoute le correspondant de *la Epoca*, divise en ce moment les esprits en Angleterre en deux camps : les philanthropes et les commerçants. Les premiers condamnent le commerce de l'opium d'une façon absolue et demandent que le gouvernement ne prête plus désormais les mains à l'extension d'une drogue si funeste, mais aide au contraire le gouvernement chinois à abolir les maux causés par ce véritable fléau. Les seconds, au contraire, prétendent qu'il est impossible à un gouvernement quel qu'il soit de renoncer à une aussi grande ressource financière que celle qui correspond à un commerce d'exportation s'étendant depuis le golfe du Tonquin jusqu'au fleuve Amour.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 27 avril 9 h. 40 m. soir.

Obligations Roumélie	43 10
d. Nouvelles	[illegible]
Anglo-Bank	135 75
Société decréd. aust-turq.	— —
Banque austro-ottomane	49.—
Pièce de 20 francs	8.95
Agio	105.75
Change sur Londres	111.40
Crédit anstalt	218.—
National Bank	975.50
Lloyd	415.—

Bourse faible.

Jeudi un dîner diplomatique sera donné par Cabouly pacha, ambassadeur ottoman.

Le *Livre rouge* a paru. Il contient 142 pièces diplomatiques concernant les intérêts des nationaux Austro-Hongrois en Espagne, la nomination de Rustem pacha au gouvernement général du Liban, le règlement de l'affaire du Canal de Suez et d'autres questions de commerce.

France.

Paris, 27 avril.

Obligations Roumélie fr. 99.50

L'ambassadeur d'Allemagne, le prince Hohenlohe, est attendu dans une quinzaine de jours.

Angleterre.

Londres, 27 avril.

Il a été retiré de la Banque 124000 livres sterling.

Allemagne.

Berlin 27 avril.

Les journaux déplorent la polémique provoquée par les révélations du comte d'Arnim. Ils considèrent ces révélations inopportunes et les blâment.

Espagne.

Madrid, 27 avril.

5000 carlistes sont entrés à Chelva (?) et Valencia.

Grèce.

Athènes, 27 avril.

Le Président de la Chambre a annoncé officiellement la démission du ministère. Personne encore n'a été appelé pour former un nouveau cabinet.

Le temps est pluvieux et favorable aux récoltes.

Roumanie.

Bucharest, 27 avril.

M. Galice, agent diplomatique de l'Autriche-Hongrie est arrivé dans notre ville.

Nous reproduisons les dépêches suivantes reçues par la Direction générale des Postes et Télégraphes :

Bagdad, 25 avril.

La ville est entourée d'eaux sur un rayon de 25 kilomètres ; les bazars sont fermés ; tout Bagdad travaille aux digues de ceinture. A 2 heures du matin, un violent orage a éclaté : un vent impétueux, la grêle et la pluie torrentielle se succédaient sans intervalles ; le ciel était en feu. L'intensité de la lumière électrique continue insupportable à la vue. Jamais pareil ouragan ne s'est déchaîné sur cette contrée ; la panique est générale. De grands arbres ont été déracinés ; quelques maisons, des toitures du bazar et un khan se sont écroulés. Il y a des morts et des blessés sous les décombres, plusieurs ont été foudroyés.

La ligne télégraphique de Salahié est interrompue ; actuellement il semble impossible de la réparer ; les autres lignes ont résisté ; celle de Hanekin surtout, inondée, résiste après ce terrible ouragan : cela paraît comme un fait miraculeux. La ligne de Hanekin-Salahié qui était également interrompue vient d'être ouverte à l'instant. Le grand mât de passage de l'Euphrate à Saklava a été renversé. A Hillé, vingt maisons se sont écroulées.

Bagdad, 26 avril.

Depuis mon télégramme de service du 24, une quatrième digue dite Rachidié a été aussi rompue ; mais grâce à des efforts inouis celle-ci et Yahoudié ont été déjà réparées. Les eaux du Tigre ont baissé, depuis l'inondation, de 15 centimètres ; on fortifie les digues de ceinture de la ville. Les eaux montent sensiblement dans la campagne inondée [illegible] la Diala. La poste et la valise sont arrivées heureusement ce matin de Kouto.

COURS DES FONDS

Londres, le 27 avril

		Clôture.
Dette Générale		41 7/16
Emprunt	1865	62 1/4
do	1869	50 1/8
do	1871	57 3/4
do	1872	68 3/4
Consolidés anglais		93 13/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]

Actions S. Gén.	[illegible]	—
» de la Société [illegible] de vakufs	»	3 25 —
» de la Banque [illegible]	»	4 20 —
» du Crédit Austro-Turque	»	1 80 —
» du Crédit Général	[illegible]	7 42 —
» [illegible] Verissi et Cossoudis	»	— — —
[illegible]	»	5 15 —
[illegible]	»	3 20 —
[illegible]	[illegible]	76 — —
Crédit Hellénique ([illegible])	»	22 — —
Obligations des Chemins de fer	»	99 1/4 —
» 2e émission	»	72 1/4 —
Emprunt 1863	»	311 — —
Emprunt 1865	»	313 — —
Emprunt 1869	[illegible]	254 — —
Emprunt 1873	»	69 50 —
Emprunt 1874		— — —

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 25 avril.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki div.
— paq. à vap. angl. *Malte*, c. Goldich, div.
Trieste, paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Gibson, ayant touché Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Scamandre*, c. Gaudin, ayant touché Naples, Pirée et Dardanelles div. 150 pas.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Zeus*, c. Morgen, ayant touché Malte, Pirée et Dardanelles div.

du 26 avril

Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchalis, ayant touché Dardanelles div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Rahmanié*, c. Pereiro, ayant touché Rhodes, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. ma.ch. 78 pas.
Trieste, paq. à vap. rus. *Odessa*, c. Cristensen, ayant touché Chio, Metelin et Dardanelles div. 61 pas.
Alexandrie, paq. rus. *Grand duc Constantin*, c. Resnitchenco, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Acri Saida, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Mersine, Chio, Smyrne, Metelin et Dardanelles div. 778 pas.
Marseille, paq. à vap. ital. *Segesta*, c. Miloro, ayant touché Genes, Livourne, Naples, Palermo, Messine, Pirée, Chio, Smyrne et Dardanelles div. 132 pas.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Nile*, c. Driscol, ayant touché Dardanelles lest.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Macedonia*, c. Mars, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. 71 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 25 avril

Trieste, paq. à vap. aut. *Hungaria*, c. Grussich, div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchalis, d.
Batoum, paq. à vap. rus. *Gounib*, c. Dabcevich, d.
Alexandrie, paq. à vap. rus. *Olg*, c. Evdokim II, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Gibson, d.
Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Gandolle, div.
Syra, paq. à vap. aut. *Oreste*, c. Tagliani, div.
Galatz, paq. à vap. aut. *Thetis*, c. Biscuchia, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonnicich, d.
Rodosto, paq. à vap. angl. *Hogard*, c. Rikiki, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malto*, Goldich, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, Rikiki div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 25 avril.

Marseille, b. hell. *Elefterios*, c. Castouro, blé.
— br. ital. *Franco*, c. Cavassa, blé.
— br. ital. *A. Nicolaos*, c. Cacarucas, blé.
— br. hell. *Anatoli*, c. Comnenis, blé.
Ibraila, br. hell. *Omonia*, c. Mitropoulos, lest.
Bourgas, goel. hell. *Adelfotis*, c. Hiros, lest.
Taganrok, br. hell. *Omonia*, c. Ralibs, lest.
Savona, ital. *Giuseppe Lavarelto*, c. Olivari, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 21 avril.

Ottom. *Allah Kesim*, c. Rechin, blé, Balzik p. Consple.
Hell. *Omonia*, c. Mamounis, maïs, Ibraila p. Trieste.

du 22 avril.

Fr. *Emirne*, c. Pichat, div. Trébizonde p. Consple.
Ital. *Tulta*, c. Olivari, maïs, Poti p. Falmouth.
Aut. *Risano*, c. Sbutega, blé, Nicolaieff p. Venise.
Aut. *Oreste*, c. Tagliani, div. Trebizonde p. Consple.
Ottom. *A. Nicolaos*, c. Nikiforos, planches, Galatz pour Consple.
Ital. *Anastassia*, c. Ferrini, blé, Ibraila p. Marseille.
Ottom. *Huda Verdi*, c. Moustafa, orge, Varna p. Const.

[illegible]

Holland. *Stella*, c. [illegible], Nicolaieff p. Bergen.
Ital. *Ottavina*, c. Bianchi, blé, Varna p. Marseille.
Angl. *Vendomora*, c. Ward, blé, Ibraila p. Venise.
Ottom. *Chaini bahri*, c. Memmet, blé, Ibraila p. Const.
Hell. *Djeni*, c. Dri[illegible], p. Marseille.
Aut. *Ero*, c. Sopanich, seigle, Galatz p. Naples.
Ital. *Carmelo*, c. Galafilos, blé, Odessa p. Trieste.
Ottom. *Achistratis*, c. Condos, blé, Ibraila p. Consple.
[illegible]

du 24 avril.

Hell. *Tris Adelfis*, c. Patronas, maïs, Ibraila p. Trieste.
Ottom. *Chaini bahri*, c. Ali, blé, Balzik p. Consple.
Angl. *City Waterford*, c. Cole, maïs, Ibraila p. Anglet.
Ottom. *Devrich*, c. Emin, blé, Varna p. Consple.
Aut. *Trebizonde*, c. Iochiestri, div. Odessa p. Const.
Ottom. *Bereketi Haïr*, c. Joussouf blé, Ibraila p. Cont.
Angl. *Harold*, c. Gilberson, blé, Soulina p. Naples.
Ottom. *Devrich*, c. Omer, blé, Varna p. Consple.
Ottom. *Berekel*, c. Osman, blé, Ibraila p. Consple.
Hell. *Maria*, c. Lorentzatos, blé Ibraila p. Marseille.
Hell. *Orthodoxia*, c. Coutzis, avoine, Ibraila p. Mars.
Aut. *Adelina*, c. Celetich, blé, Odessa p. Trieste.
Hell. *Elefterios*, c. Costuros, blé, Berdianska p. Mars.

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE [illegible].

AVIS.

Jeudi, 18 avril [illegible] dication définitive [illegible] pois chiches déjà [illegible] à 70 paras l'ocque et de 10,000 [illegible] cots également soumissionnés [illegible]

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura [illegible] indiqué.

Séraskérat, le 27 Avril 187[illegible].

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient se fournir à l'Administration du Gaz de Dolma-Bagtché du charbon Cock ou soumissionner de la Chaux sont priées de s'adresser au Bureau de la Comptabilité de la Préfecture pour traiter soit séparément soit pour les deux articles à la fois.

Constantinople, le 12/25 Avril 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du public que, pour plus de célérité, la valise postale de la section de Bagdad sera dorénavant expédiée par la voie de Samsoum.

Le chargement des valises à bord des paquebots ne pouvant se faire que jusqu'à dix heures, le public est prié de faire la remise des lettres destinées à la dite section, tous les mercredis à huit heures à la turque au plus tard.

Constantinople, le 27 avril 1874.

AVIS.

Quelques Suisses ayant [illegible] ter le vote de la nouvelle constitution fédérale par un banquet qui [illegible] medi le 2 Mai, ils invitent le[illegible] triotes à y prendre part.

Les listes de souscription [illegible] tes jusqu'à Jeudi prochain [illegible] 1874.

A Péra chez [illegible]
A Galata » [illegible]
A Stamboul » Jenny, Matteo Han [illegible]

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à [illegible] dre. S'adresser chez le concierge de la [illegible] tite porte de l'Ambassade de France. Tom-Tom.

UN PROFESSEUR de français désire trouver une place dans une famille musulmane.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

Le terme accordé, conformément à la Loi, pour l'adjudication définitive d'une boutique de *Kataïfdji*, sise à Hadja Pacha, vis-à-vis de la mosquée et les deux cinquième des chambres qui se trouvent sur cette boutique, N° 3, 5, et 7, appartenant à Ahmed et Ibrahim Effendi, sujets Ottomans, devant expirer bientôt, ceux qui voudront en faire l'acquisition pourront le faire moyennant 5 % de plus sur le prix de 8,000 piastres déjà offert en bonne monnaie.

S'adresser dans ce but au Kitabet du Ministère Impérial des Affaires Etrangères.

S. Porte, le 27 Avril 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

AVIS

MM. les actionnaires du Crédit Général Ottoman sont prévenus que des bordereaux pour le paiement du coupon de dividende de l'Exercice 1872-1873 à l'Echéance du 30 Avril 1874, dont la valeur a été fixée par l'Assemblée Générale du 23 Avril courant à Lt 0.34 par action, sont tenus de ce jour à leur disposition au siége de la Société.

La consignation de bordereaux numériques accompagnés des coupons, pourra se faire dès le 30 courant dans les bureaux de la Société, Rue Tchesmé N. 13 à Galata, contre remise d'un Bon de Caisse payable à 10 jours de date.

Constantinople le 24 Avril 1874.

Le Directeur-Général
B. Tubini.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que le jour fixé pour l'adjudication définitive du matériel nécessaire pour l'exercice de 1290, a été, sur la demande des fournisseurs, remis au Lundi, 22 Avril (v.s.)

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter au Conseil de la susdite Administration, le jour sus-mentionné vers les 6 heures à la turque, accompagnées de leur garant qui devra être sujet Ottoman.

Constantinople le 10/22 Avril 1874.

IL A ÉTÉ PERDU

Un portefeuille contenant divers documents en langue turque, un passeport anglais, deux portraits.

Toute personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter aux Bureaux du Journal. Honnête récompense.

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, français et italienne et très recommendable à tous égards désire un emploi de comptable.

S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

[illegible] Hanson et Cie
Agents.

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.
Da Odessa .... ogni Lunedì
Da Marsiglia etc....... ogni Domenica
Partenza da Costantinopoli.
Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versa* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

8me ANNEE. N° 96 — Rebiul-evel 12 1291. — MERCREDI 29 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible] BORDEANO.

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendak, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. H[illegible] M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 28 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La *Correspondance Havas* a publié la note suivante :

« Une partie de la presse de Paris continue à chercher dans certains journaux la pensée, soit du gouvernement tout entier, soit de tel ou tel de ses membres.

» On assure que le gouvernement se dispose à mettre en garde l'opinion contre des suppositions entièrement gratuites. Le gouvernement, en effet, n'a point d'organe officieux et les journaux qui défendent sa politique le font dans leur pleine indépendance. Le gouvernement ne répond que de ses actes et de ses paroles. »

On reconnaît généralement que cette note était devenue nécessaire mais, au fond, elle ne trompe personne, et les polémiques, plus que vive, qu'entretiennent les journaux appartenant aux différentes fractions qui composent le cabinet montrent que la division la plus grande règne au sein du pouvoir.

Ce qu'on a voulu éviter c'est que le ministère entier fût responsable des opinions de l'un ou de l'autre de ses membres, et que le public pût voir dans des articles de la *Presse*, du *Français*, de la *Gazette de France*, de la *Patrie*, du *Constitutionnel* etc., etc., la pensée du gouvernement.

Mais la note de l'agence Havas ne détruit pas ce fait que la *Presse* et le *Constitutionnel* reçoivent leur impulsion du maréchal Mac-Mahon, que le *Français* est l'organe de M. de Broglie, la *Patrie* celui de M. Magne, etc., etc. et que ces feuilles, inspirées séparément par un membre du gouvernement, se livrent les plus rudes combats et s'attaquent avec une énergie sans pareille.

Il est donc impossible que cette situation puisse durer. M. de Broglie lui-même ne peut se faire d'illusion à cet égard. Cette position se dénouera forcément lorsque la question des pouvoirs constitutionnels se posera devant l'Assemblée.

« Dès à présent, dit l'*Indépendance Belge*, on porte à 40 le nombre des membres de la droite qui se prononceront contre toute organisation définitive du septennat. » Avec les voix de l'Appel au peuple, c'est un appoint plus que suffisant pour entraîner la chute du cabinet.

L'archevêque de Posen, détenu à la prison d'Ostrovo pour y subir les condamnations qui lui ont été infligées, en vertu des nouvelles lois ecclésiastiques, avait été cité, il y a quelques jours, devant la cour supérieure ecclésiastique, nouvellement instituée pour juger en dernier ressort sur les délits commis par des évêques catholiques. Mgr Ledochowski a répondu à toutes les sommations par un refus de comparaître, en déclinant la compétence de la cour. Celle-ci vient de le condamner à la révocation de ses fonctions.

Par suite de cet arrêt le siége métropolitain de Posen et Gnesen est déclaré vacant. A Rome on ne l'entend pas ainsi, et l'on annonce la prochaine publication d'une protestation fulminante du Saint-Siége contre la destitution par l'autorité temporelle de Mgr Ledochowski.

Si le projet de loi présenté aux Chambres prussiennes, et qui punit les évêques révoqués de l'internement ou de la perte de l'indigénat, est adopté, Mgr Ledochowski pourrait bien, à sa sortie de prison, être contraint de prendre le chemin de l'exil.

Les Délégations Austro-Hongroises sont réunies en ce moment à Pesth. Ces Délégations représentent l'unité de la monarchie et doivent décider des intérêts généraux et communs aux deux parties de l'Empire.

Cette communauté cependant se borne aux finances, à l'armée et à la politique extérieure, mais en raison de leur importance ces trois catégories se rattachent étroitement aux intérêts vitaux de la Hongrie aussi bien que de la Cisleithanie.

La fixation du budget de l'armée forme habituellement la tâche principale des délibérations des Délégations; cette fois, elle emprunte une importance particulière à la situation financière de la Hongrie, qui exige impérieusement des dégrèvements.

Les Cisleithans, de leur côté, désirent entrer dans cette voie. Aussi les présidents des deux Délégations, MM. Rechbauer et Gorove, en entrant en fonctions, ont-ils insisté sur la nécessité de faire toutes les économies possibles qui ne porteraient pas atteinte à la force militaire de l'empire.

Le ministre de la guerre, baron de Kuhn, a compris cette nécessité et a fait de notables retranchements aux dépenses militaires.

Le budget de la guerre pour l'exercice 1875, loin d'offrir les augmentations qu'on redoutait, présente au contraire des réductions sur toutes les dépenses extraordinaires qui ne sont pas urgentes.

Les libéraux anglais s'apprêtaient à critiquer vivement le premier budget présenté par le cabinet Disraeli, et surtout l'emploi de l'excédant de recettes, [illegible] ils en ont été pour leurs préparatifs.

L'*Indépendance Belge*, traitant ce sujet dit :

« Les journaux anglais, sans distinction d'opinions, sont d'accord pour reconnaître que le premier budget présenté par les conservateurs et qui avait à distribuer ce fameux excédant de recettes sur lequel M. Gladstone avait compté pour rallier autour des libéraux la masse électorale ébranlée, a réussi à donner satisfaction à toutes les classes d'intéressés. Si l'on s'est ménagé les sympathies des contribuables atteints par les impôts directs, on a aussi reconnu l'utilité de se concilier les nombreux consommateurs qui enrichissent l'Etat de leurs contributions indirectes. Il n'y a donc rien à dire au point de vue de l'équité de la répartition dans ces dégrèvements. »

Sir Stafford Northcote a surpassé les espérances qu'on avait conçues de son habileté parlementaire. Son discours, qui a duré deux heures et demie, a continuellement captivé l'attention de la Chambre et s'il n'a pas le côté brillant des causeries financières de M. Disraeli, il a été bien supérieur comme clarté à tout ce que l'on peut attendre des financiers connus de l'Angleterre, sans en excepter M. Lowe.

Le *Daily News* lui-même lui rend cet hommage.

Il y a une autre chose sur laquelle il faut féliciter le nouveau chancelier de l'Echiquier : c'est d'avoir eu le bon goût de reconnaître les mérites de son prédécesseur et d'en avoir parlé comme de la plus haute capacité financière de l'Angleterre à notre époque.

L'ESPAGNE.

Tous ceux que les destinées de l'Espagne préoccupent ont les yeux tournés, à cette heure, du côté de Bilbao.

La lutte a été acharnée jusqu'à présent, mais sans résultat décisif pour le gouvernement de Madrid.

Le maréchal Serrano a concentré dans la Biscaye tout ce que l'Espagne pouvait lui fournir de bonnes troupes et au moment de réengager la bataille le commandant de l'armée du Nord dispose d'environ soixante-dix mille hommes, et d'une artillerie assez bien montée et comptant plusieurs canons de gros calibre.

Il n'a fallu rien moins que l'échec éprouvé, par le duc de La Torre, devant San Pedro de Abanto pour réveiller l'ardeur espagnole. En apprenant que la résistance était plus grande qu'on la supposait, les castillans ont frémi de colère, et des corps ont été dirigés sur le lieu des opérations.

La non réussite de la grande attaque, dirigée par MM. Serrano et Topete, a eu pour résultat de mettre momentanément un terme aux rivalités des partis.

En présence du désappointement, éprouvé par l'armée espagnole, républicains et alphonsistes ont imposé silence à leurs ressentiments et se sont unis dans un commun élan : vaincre les carlistes.

Il s'agit donc maintenant, pour le président de la République, de recommencer l'opération qu'accomplit si glorieusement, en 1836, le vieux duc de la Victoire.

Certes l'entreprise n'est pas facile. Mais l'était-elle moins après le règne sanglant de Ferdinand VII, et la régence de la reine Christine?

Le tout est de savoir si ce qu'Espartero a fait le maréchal Serrano est capable de le refaire.

La position occupée par les carlistes est formidable, nous en convenons, mais il n'y a pas de positions inexpugnables pour les chefs habiles.

Maîtresses de la rivière, depuis Portugalete, les bandes du prétendant coupent les communications de Bilbao avec la mer. Etablies en demi-cercle sur les montagnes qui dominent cette ville, elles peuvent la bombarder.

Quant à elles, elles sont défendues par trois lignes de retranchements auxquelles on a fait concourir tous les accidents de terrain et tous les obstacles fournis par la nature.

Il en résulte que les carlistes occupent un massif de rochers dont il ont fait de véritables forteresses.

Ces forteresses s'étendent depuis l'embouchure du Somorostro jusqu'aux derniers défilés qui s'avancent vers Bilbao. Ce sont ces retranchements qu'il s'agit d'enlever d'assaut. Or ils sont composés de montagnes en quelque sorte inaccessibles et de défilés inextricables, où l'avantage appartient à la défensive.

Quel est le plan du duc de La Torre? Bien qu'il ne soit pas facile à deviner on peut cependant s'en faire une idée, en examinant la dernière bataille.

Le général Primo de Rivera à gauche, et le général Loma au centre ont attaqué les carlistes à Somorostro, pendant que le maréchal se portant vers les défilés de Balmaseda, a essayé de les tourner, de les prendre entre deux feux et de les rejeter sur Portugalete.

Le mouvement d'attaque commencé le 25 a dû s'interrompre le 28.

Le Somorostro a été franchi par Primo de Rivera qui a enlevé Montano ; Loma, s'est emparé de Carreras, mais il n'a pu prendre san Pedro de Abanto : quant au maréchal Serrano son mouvement tournant a été arrêté par la résistance opiniâtre des bandes du prétendant.

Le seul véritable résultat obtenu consiste dans la prise des positions avancées des carlistes.

Les troupes de la République s'étant fortifiées depuis le 28, et les hostilités étant reprises, sans modification des positions, il est évident que rien n'a été changé dans les combinaisons stratégiques du chef du gouvernement espagnol.

Tout dépend donc de la prise de San Pedro de Abando et de la possibilité, pour le maréchal Serrano, d'opérer ce mouvement tournant, sans lequel la lutte ne peut avoir d'issue.

Ce but est-il impossible à atteindre? Certes non, puisque Espartero placé dans des conditions plus mauvaises a été vainqueur dans ce même endroit.

La tâche est difficile, hérissée de périls, mais nous avons la conviction que Prim, s'il vivait, l'eût accomplie depuis longtemps.

Ceux qui ont soudoyé les assassins de ce grand cœur qui s'appelait le marquis de Castillejo, ont commis un crime dont le peuple espagnol porte lourdement le poids, depuis des années, et cependant les meurtriers n'ont pas encore été punis!

En portant la main sur les Cortès, en ouvrant l'ère des *pronunciamentos* le maréchal Serrano a assumé sur lui une responsabilité terrible. Il ne peut faire oublier sa violation des lois qu'en domptant l'insurrection, en rendant la tranquillité à sa patrie, en rétablissant l'ordre et la prospérité.

Et en admettant qu'il soit vainqueur y parviendra-t-il?

On a pu supposer un instant que la péninsule Ibérique ne subirait plus, comme dans le passé, les pouvoirs de caserne et les violences de la soldatesque, mais le coup de main du général Pavia a dissipé ces illusions.

Il n'y a rien de changé de l'autre côté de l'Ebre et nous craignons que l'Espagne qui a permis, depuis plus de cinquante ans, à son armée, d'être un éternel outil de révolution, ne soit encore longtemps destinée à voir son avenir compromis par l'ambition des prétoriens.

Nous l'avons dit, nous ne cesserons de le répéter c'est, hélas! le sort des nations qui tombent entre les mains des généraux et de la soldatesque.

L'Espagne ne pourra donc se régénérer que quand elle aura détaché d'elle cette plaie.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, 22 avril.

L'intérêt se trouve en ce moment concentré sur les séances des conseils généraux et sur la prochaine rentrée de l'Assemblée nationale.

Deux faits remarquables se sont produits pendant la session des conseils. Le premier, dont vous avez sans doute entendu parler, est le scandale qui a eu lieu au sein du conseil général des Bouches du Rhône.

Je n'ai pas à entrer à ce sujet dans le détail de [illegible] que vous connaissez déjà, ils montrent seulement quelle singulière idée certains fonctionnaires se font de l'*ordre moral*, et des moyens propres à l'établir.

En violant l'art. 29 de la loi départementale, qui réserve au président la police des séances du conseil, M. de Tracy a créé un précédent que M. de Broglie tolérera peut-être, mais que chacun doit déplorer, à cause des complications que de semblables procédés doivent faire surgir.

Le second fait, beaucoup plus important à cause de son caractère plus général, est l'attitude prise par les préfets en face des conseils généraux qui réclamaient le droit pour les conseils municipaux de nommer les maires. Les préfets, obéissant à un mot d'ordre qui émane certainement du ministère de l'intérieur, ont opposé à l'expression de ces vœux la question préalable.

Cet accord prouve que l'*épuration* à laquelle le gouvernement s'est livré dans l'administration centrale, lui a donné dès à présent un personnel discipliné, mais il est probable qu'il amènera prochainement à la tribune le duc de Broglie, déjà [illegible]

En effet, cette opinion émise par les préfets, à savoir qu'un pareil vœu a tous les caractères d'un acte politique, et dépasse les limites dans lesquelles le conseil général doit se mouvoir, n'a pas été sans rencontrer des contradicteurs obstinés, notamment dans le département de l'Aisne, le président a répondu au préfet que le vœu exprimé par le conseil général était bien de sa compétence, et que dans la discussion à laquelle s'était livrée l'Assemblée, lorsque les attributions des conseils généraux avaient été débattues devant elle, le fait n'avait fait doute pour personne.

Or, le président du conseil général de l'Aisne est M. Wadington, le rapporteur de la loi départementale, devant l'Assemblée, et l'homme le plus autorisé à faire connaître dans quel esprit cette loi fut conçue.

Les journaux officieux du gouvernement disputent en ce moment sur une note publiée par l'*Agence Havas* annonçant qu'il n'existe point de journaux officieux. Cependant, personne n'ignore que la *Presse* et le *Constitutionnel* reçoivent leurs inspirations de la présidence ou tout au moins de M. le duc Decazes, la *Gazette de France* est à MM. de Larcy et Depeyre, et le *Français* est le vase d'élection dans lequel M. de Broglie renferme le plus habituellement les communications qu'il daigne faire au public.

Tous ces journaux sont conservateurs naturellement, et leurs discussions, les campagnes qu'ils entreprennent les uns contre les autres montrent combien il est difficile de savoir quels sont les caractères auxquels se reconnait un [illegible]

Ces tiraillements ne laissent pas supposer qu'il règne une bien touchante harmonie dans le sein du cabinet, et c'est un assez amusant spectacle de voir la *Presse* soutenir que la note de l'*Agence Havas* est dirigée contre la *Gazette de France* tandis que celle-ci assure que la même note vise la *Presse*.

La nouvelle du suicide de M. Beulé se confirme, l'ex-ministre de l'intérieur s'est donné plusieurs coups de poignard auxquels il a succombé. Le secret qui a été gardé pendant quelques jours a permis que les honneurs militaires fussent rendus au défunt, auquel l'Eglise n'a point refusé ses prières. Sans critiquer l'attitude libérale du ministère et du clergé dans cette circonstance, on peut regretter les rigueurs déployées simultanément contre les enterrements civils et contre les libres penseurs. Quant aux mobiles qui ont poussé M. Beulé à exécuter ce funeste dessein, on ne peut que former des conjectures, l'ex-ministre de l'intérieur n'ayant pas [illegible] devoir les consigner par écrit.

On suppose cependant que les déceptions politiques, les échecs parlementaires et les sifflets qui l'avaient accueilli à l'Ecole des Beaux-Arts ont déterminé sa résolution.

L'instruction de l'affaire Stoffel vient de se terminer par une ordonnance de non lieu, le colonel Stoffel ne paraîtra donc pas devant un conseil de guerre pour les faits qui lui ont été imputés au cours du procès Bazaine. On ne peut que regretter un jugement qui ne permet pas à M. Stoffel de se justifier du reproche qui lui avait été adressé d'avoir supprimé plusieurs dépêches adressées par Bazaine au maréchal Mac-Mahon.

CHRONIQUES

M. le comte Zichy a été reçu hier à 1 heure de l'après-midi en audience solennelle par le Sultan et a eu l'honneur de remettre entre les mains de S. M. I. les lettres de créance qui l'accréditent auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire d'Autriche-Hongrie.

Ali Riza bey, grand maître des cérémonies, s'était rendu à l'ambassade impériale et royale et a accompagné le comte Zichy au palais de Dolma-Bagtché. Six voitures de gala de la cour étaient mises à la disposition de l'ambassadeur et de son nombreux cortége composé de tout le personnel de l'ambassade et du consulat austro-hongrois. Le comte Zichy, vêtu du riche costume de magnat hongrois, prenait place, ayant à sa gauche Ali Riza bey, en grande tenue, dans la première voiture attelée de 4 chevaux richement caparaçonnés. On remarquait dans le cortége outre les uniformes diplomatiques quelques riches costumes hongrois, des uniformes militaires, etc. Les voitures se rendirent au palais impérial précédées et suivies d'écuyers du palais en livrée de gala.

A l'entrée du palais se trouvait un détachement de la garde d'honneur, musique militaire en tête, et dans l'intérieur du palais les officiers de la maison impériale formaient la haie. Le ministre des affaires étrangères, le grand-maréchal, le premier drogman du divan impérial ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de la Sublime Porte reçurent l'ambassadeur qui fut introduit directement, avec sa suite, auprès de S.M. I. le Sultan. En présentant ses lettres de créances, S.Exc. le comte Zichy prononça un discours adapté à la circonstance et auquel le Sultan daigna répondre de la manière la plus gracieuse. Sa Majesté témoigna Ses sentiments sympathiques envers l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, accentua les excellents rapports existant entre les deux pays et finit par Se prononcer d'une manière très flatteuse sur le choix du nouvel Ambassadeur. L'audience se termina par la présentation du conseiller de l'Ambassade, Baron Herbert nouvellement arrivé.

En quittant le palais, l'Ambassadeur se rendit avec toute sa suite à la Sublime Porte, pour faire sa visite officielle à Son Altesse le Grand-Vézir et au Ministre des Affaires Etrangères. Des détachements d'infanterie de ligne, accompagnés de musique militaire, se trouvaient échelonnés tout le long de la cour de la S. Porte. La ré-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

M. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BA[illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

X. (Suite.)

— Oui, dit-elle, comme répondant à une pensée intérieure, oui, vous avez raison, monsieur le comte : il y a peut-être un moyen.

— Que dites-vous ?

— Ah ! si c'était possible !...

— Quoi ?

— Si Dieu nous faisait cette grâce :

— Expliquez-vous.

La comtesse garda encore une fois le silence, et s'abîma dans une rêverie profonde, au bout de laquelle elle releva la tête.

— Dieu m'aidera ! dit-elle alors d'une voix plus calme ; voyez, il m'a rendu déjà un peu d'apaisement ; mais laissez-moi rassembler mes idées, mon ami, laissez-moi prier... et avant ce soir peut-être...

Le comte s'inclina sans répondre, avec cette confiance sublime qui était le caractère de son amour si grand et si tendre ; puis, baisant la main de la comtesse, il la conduisit jusqu'au seuil de la porte.

Là, Mme de Chantelys se retourna, et, le regardant avec une expression d'admiration indéfinissable :

— Espérons ! dit-elle

Et elle sortit.

Le comte demeura un instant seul, incertain et troublé, repassant obstinément tout les détails de la scène qui venait d'avoir lieu.

Tout à coup il se frappa le front :

— Oui ! dit-il, comme soudainement ramené à d'autres pensées, oui ! peut-être trouverai-je là le moyen que je cherche et qu'il faut que je trouve.

XI

Le comte de Chantelys quitta le salon, franchit rapidement le premier étage d'un escalier particulier, ouvrit une porte et [illegible]

Il se trouvait dans une petite pièce, meublée simplement et qui lui servait de cabinet de travail ; la fenêtre ouverte laissait voir le jardin déjà en pleine floraison, et au fond, le rideau vert des arbres, dominé par la [illegible] bleuâtre des montagnes.

L'air embaumé du printemps entrait par cette fenêtre, inondant la chambre, et un rayon de soleil jouait sur un petit secrétaire d'ébène, aux ferrures d'acier poli, et sur la tapisserie à grands dessins qui couvrait les murs.

M. de Chantelys alla droit au secrétaire, fit jouer un ressort, et une ouverture apparut aussitôt entre les tiroirs [illegible] meuble ; dans cette ouverture se trouvait une liasse de papiers dont la couleur poussiéreuse et jaunâtre indiquait un long séjour dans cette cachette inconnue.

Le comte prit ces papiers, referma le meuble, alla s'asseoir devant une table chargée de livres qui faisait face à la fenêtre, et fit sauter d'une main fiévreuse le cordon qui retenait les papiers entre eux. Le comte les prit alors un à un et les parcourut avec une attention profonde.

De temps en temps il portait la main à son front avec un geste de désespoir, et murmurait :

— Ce n'est pas cela !...

Tout à coup il fit un mouvement.

Un papier plié en forme de lettre venait de frapper son regard.

Il s'en saisit et le lut avidement.

— La voilà ! dit-il d'une voix sourde, quand il eut fini, froissant dans ses mains tremblantes cette lettre écrite évidemment à une époque bien ancienne ; la voilà, répéta-t-il, l'odieuse menace, la mise en demeure que ce misérable m'adressa un an jour pour jour après l'événement !... voilà bien la date... le 10 octobre...

Et, reprenant parmi les feuilles éparses quelques lettres déjà parcourues :

— Et voici les autres ! ajouta-t-il, avec leurs protestations, leurs serments, leurs promesses ! L'écriture est la même... le misérable savait bien de quel secret terrible il était armé ! Il agissait effrontément... au grand jour !

Il s'arrêta pour jeter encore un regard sur les premières lettres.

— Londres ! murmura-t-il alors : il était à Londres ; et depuis, plus rien !... le silence... l'oubli... le sommeil confiant... et le réveil ! Il y avait vingt ans entre ces deux [illegible] !

Le comte se leva, fit quelques [illegible] agitation, et, s'arrêtant devant la fenêtre.

Et le ciel ne punit pas de pareils crimes, et le soleil éclaire de semblables infamies !

Il se laissa retomber accablé sur un fauteuil :

— Ah ! qui nous sauvera ? murmura-t-il en baissant la tête et comme ployant sous le fardeau du désespoir.

En ce moment la porte s'ouvrit doucement : Mlle de Chantelys parut sur le seuil.

Le comte se retourna effaré.

Blanche de Chantelys était, comme nous l'avons déjà indiqué, une enfant de seize à dix-sept ans, blonde, élancée, [illegible] yeux bleus comme le ciel dont ils avaient la sérénité et la pureté adorables. Sa bouche rosée, son teint velouté où l'on sentait courir un sang vermeil, des mains d'une finesse inouïe et d'une blancheur de lait, la courbe exquise de sa taille d'enfant annonçant déjà les grâces charmantes de la femme, tout cela apparut à M. de Chantelys, éperdu et désespéré, comme une vision divine, comme un ange que lui envoyait le ciel, qu'il venait d'accuser de l'abandonner.

— Père, dit la jeune fille avec une expansion joyeuse, après avoir déposé un baiser plein de tendresse sur le front du comte, [illegible] M. de Baradieu [illegible]

Cette simple parole, venant en quelque sorte répondre à l'aide qu'il avait invoqué, [illegible]

— [illegible] enfant ?... dit-il [illegible] savant de rassembler ses idées... M. de Baradieu, dis-tu ?... C'est bien... Je suis à lui... Je descendrai tout à l'heure.

La jeune fille regarda son père avec surprise.

— Qu'as-tu donc ? fit-elle d'une voix qui remua le cœur troublé du comte ; te voilà tout pâle et tout bouleversé. Mon Dieu ! est-ce que tu aurais quelque chagrin ! Ah ! ce serait bien la première fois.

Et il y eut dans ces derniers mots une telle explosion de bonheur, une telle affirmation de jeunesse avide de vivre, que le comte étouffa dans sa gorge un sanglot prêt à lui échapper.

— Non, répondit-il avec effort [illegible] je vais descendre... Prie ta mère de vouloir bien recevoir M. de Baradieu.

— Maman ? fit Blanche... j'ai couru pour la chercher : elle s'est enfermée ! Tu [illegible] bien qu'il faut que tu viennes tout de suite. Mais qu'avez-vous donc aujourd'hui ? [illegible] nua l'enfant, qu'avez-vous tous les deux ?... je ne vous ai jamais vus ainsi !

— Encore une fois, ce n'est rien, répondit M. de Chantelys en serrant sa fille avec passion sur son cœur... Ta mère a sans doute quelques lettres à écrire... ses pauvres peut-être, dont elle s'occupe, et tu sais qu'elle a [illegible] véritable ministère de bienfaisance...

— Mais alors ma place serait près d'elle ! dit Blanche... ne suis-je pas son secrétaire particulier ?...

— Ecoute, fit le comte en essayant de détourner la jeune fille de ses pensées inquiètes, il ne faut pas faire attendre M. de Baradieu, [illegible] meilleurs amis... des[illegible], présente-lui nos excuses... et dis lui que dans quelques minutes j'irai moi-même te remplacer.

— Soit ! .. je veux bien, répondit l'enfant souriante... mais, je t'en prie, ne sois pas trop longtemps...

— Le temps de ranger quelques papiers... [illegible]

Blanche avait déjà disparu : après avoir franchi l'étage avec une légèreté d'oiseau, elle entra dans le salon.

Baradieu attendait.

Chose étrange ! à la vue de Baradieu, le cœur de Blanche bondit avec force, une rougeur subite envahit son front. Et l'enfant qui, quelques instants auparavant, [illegible] empressée pour recevoir cet ami, comme l'avait appelé M. de Chantelys, cette enfant demeura un instant muette, les yeux baissés, comme la statue vivante de la Grâce pudique et timide.

Toutefois ce ne fut qu'un éclair : relevant presque aussitôt sur Baradieu ses beaux yeux limpides, où brillait une flamme [illegible]coutumée :

— Monsieur, dit-elle de cette voix vibrante et fraîche qui semblait la voix rêvée de la jeunesse pure qui ne connaît encore de la terre que ses enchantements et ses bonheurs, monsieur, mon père vous prie de vouloir bien l'attendre quelques minutes. Il m'a chargée de vous recevoir et de l'excuser auprès de vous.

Baradieu s'inclina :

— Je rends grâce à M. le comte de Chantelys de ses graves occupations, répondit-il, puisque c'est à cela que je dois de me trouver quelques instants avec vous.

— Oh ! des compliments entre nous ! fit la jeune fille avec une moue charmante : comme si j'étais une étrangère pour vous !

Baradieu fit un geste de protestation.

— Voyez-vous ! continua Blanche, c'est que je ne suis pas une petite fille comme tout le monde, [illegible] très-avare de mes amitiés ; mais quand j'aime quelqu'un, je l'aime bien, et les compliments... il me semble que cela gêne la franchise de l'a[illegible]

— Alors, mademoiselle, dit en souriant Baradieu, je vais être bien embarrassé : car je crains que vous ne preniez pour de la flatterie tout ce que je pourrais vous dire, et pourtant j'ai comme vous l'habitude d'être [illegible]

— A la bonne heure !... approuva Blanche avec une explosion vibrante : c'est si bon de savoir que l'on peut se confier en toute sécurité... ne pas en être réduite à ces lieux communs, ces banalités insupportables qu'on est forcé si souvent de subir ! C'est la seule chose qui me gâte le bonheur que j'éprouve au bal.

— Au fait ! dit Baradieu en riant, j'allais oublier que j'ai eu l'honneur de vous servir de cavalier il y a tantôt un an à Paris, et que déjà, à cette époque, vous me faisiez part de tout le plaisir que vous y preniez... Vous en souvient-il ?...

— S'il m'en souvient !... fit Blanche.

— Vous sortiez du couvent, et vous en paraissiez bien heureuse !

— Pour cela oui ! répliqua l'enfant sans hésitation.

Et elle ajouta aussitôt d'un ton presque mystérieux :

— Et je puis vous assurer que toutes mes amies vous répondraient la même chose...

— Vraiment ? et de loin en loin vous ne regrettez pas un peu ?...

— Oh ! non !... mais vous ne savez donc pas ce que c'est que le couvent ?

— Je m'en fais une vague idée.

— Une prison !

— Grand Dieu !

(A suivre).

Voir le numéro 28 avril.

ception eut lieu dans la grande salle du conseil des ministres. Après s'être entretenu pendant quelque temps avec le Grand-Vezir ainsi qu'avec S. Exc. Rachid Pacha, et après leur avoir presenté les personnes de sa suite, l'Ambassadeur prit congé et retourna à Péra.

Bientôt apres son départ le Grand-Vézir, ainsi que le Ministre des Affaires Etrangeres, en grande tenue, firent visite à l'Ambassadeur en son hôtel.

S. Exc. M. le comte Ludolf a ete reçu hier en audience particulière par le Sultan et S. Exc. a eu l'honneur de remettre entre les mains de S. M. les lettres de rappel qui mettent fin à sa mission pres la S. Porte. S. M. a fait au Comte l'accueil le plus bienveillant et le plus flatteur.

Dans le courant de la semaine prochaine, M. le comte Zichy recevra au palais de l'Ambassade les visites officielles des ministres et des dignitaires de l'Empire.

S. A. Kiamil pacha, president du Conseil d'Etat et la princesse Zeineb hanoum, son epouse, sont arrives à Constantinople à bord du *Masr*, qui est entré dans notre port pendant la nuit de lundi. LL. AA. n'ont débarqué que le lendemain.

Aussitôt qu'il eût reçu la nouvelle que le *Masr* avait passe les Dardanelles, le *Kehaya* de Kiamil pacha et directeur du Chirket-i-Hairié, Husséin Hakki effendi est allé lundi au-devant de Son Altesse, à bord d'un bateau du *Chirket*.

Dimanche dernier, le patriarche œcuménique est allé à Arnaoutkeuï rendre visite à S. Exc. M. Simos, ministre de Grece.

Sa Saintete a egalemnet fait visite à Pavlaki bey Mussurus qui habite le meme village.

Zuhdi effendi, mustechar du ministere des finances, qui se trouvait en mission spéciale en Europe, est de retour à Constantinople depuis avant-hier.

Le lieutenant-colonel d'artillerie Moustapha bey, qui se trouvait en disponibilite, est nomme au commandement de la forteresse de Trebizonde ;

Hassan Agha, major du 1er regiment de cavalerie du 6me corps d'armée, est nommé major au 2me regiment de cavalerie du meme corps d'armee ;

Youssouf Agha, adjudant-major du 1er regiment de cavalerie du 6me corps d'armée, est nomme major du meme regiment.

L'adjudant-major Epaminondas effendi, médecin de l'hôpital central du 6me corps d'armée, est promu au grade de major.

(*Djeridei-Askérieh.*)

La sollicitude eclairée de notre Ministre des Travaux publics, Edhem Pacha, en tout ce qui touche la bonne exécution des travaux, lui a fait ordonner l'essai du tablier métallique du viaduc d'Eski-Hissar sur la ligne d'Ismidt.

C'est mardi 21 courant qu'ont eu lieu ces epreuves, en presence d'une commission nommee à cet effet et de plusieurs fonctionnaires et ingénieurs.

Cette commission etait composée de Hairy bey, directeur de la ligne d'Ismidt et de M. Fradet ingénieur au Ministere des Travaux publics, pour le gouvernement ; de MM. Payen et F. Mougel pour le compte de l'usine de Schlessin qui a fourni ce tablier metallique.

Parmi les ingénieurs qui assistaient à ces expériences, nous avons remarqué MM. Constantin Carathéodoridi, Cornu, Rollin, de Lens, Bourciere, Parisol, Perissoud, Lecomte, ainsi que Ahmed bey et Akhi bey, colonels d'Etat-major et MM. Greenwood et Balesse, chefs d'Exploitation et de Traction de la ligne d'Ismidt.

Les épreuves qui ont dure depuis 6 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir etaient de deux espèces :

1° Les épreuves sous une charge permanente.

2° Celles sous une charge momentanée à grande vitesse.

Tous ces essais ont été des plus satisfaisants et ont donne des résultats qui ne peuvent laisser aucun doute sur la solidité du tablier métallique.

En effet la flèche des poutres métalliques qui, d'après les calculs théoriques et le Cahier des Charges, aurait pu atteindre 30 millimètres, mesurée à l'aide d'instruments très-simples et tres-precis n'a pas depasse 18 millimètres, tant sous une charge de 4000 kilogrammes par mètre courant, laissée pendant 3 heures sur le pont, que sous le passage de 3 locomotives en feu et 9 wagons de ballast, lances avec une vitesse de 45 kilomètres à l'heure.

L'exactitude de ces résultats qui a pu etre verifiee par toutes les personnes presentes fait honneur à M. Fradet, ingénieur, qui avait été chargé de diriger ces epreuves.

Ces résultats ont dû causer une vive satisfaction à S. Exc. Edhem Pacha sous la haute direction duquel ce travail avait été executé il y a 18 mois.— Ils doivent aussi dissiper toutes les craintes que des appréciations erronées avaient pu faire naitre dans le public sur la solidite de ce tablier métallique auquel l'usine de Schlessin a apporté tout le soin qu'elle a l'habitude de mettre dans l'exécution des travaux qui lui sont confiés.

Le gouvernement hellénique, voulant reconnaître les services rendus par le général de division Mehmed Aly pacha, chargé de la poursuite et de l'extirpation du brigandage en Thessalie, vient de lui conferer la décoration de grand officier de l'Ordre du Sauveur.

Hakki effendi, secretaire au Divan de Mekke, et Mazhar effendi, notable de Saint-Jean d'Acre, viennent d'être promus au grade de *Sanid* [illegible]

Mgr Méthodios, métropolitain de Mételin, appelé à Constantinople comme membre du Saint-Synode, vient d'arriver ici par le dernier courrier de Smyrne.

L'assemblée générale des Arméniens grégoriens, qui devait se réunir vendredi dernier pour l'election du patriarche, a été ajournee à vendredi prochain.

Les changements suivants ont eu lieu dans le corps consulaire grec en Turquie :

M. Vatikioti, ex-consul à Salonique, est nommé consul à Andrinople en remplacement de M. Drakopoulo, transfere à Samos ;

M. Ankouaki est nommé consul à la Canée en remplacement de M. Frangoudis qui est transféré à Trieste;

M. Aias Caravias, ci-devant vice-consul à Trébizonde, est nomme vice-consul à Mansorah de la Haute-Egypte. M. A. Caravias est remplace à Trébizonde par M. A. Catchikopulo ;

M. P. Venijelos, vice-consul à Brousse, est transféré à Bourgas avec le grade de consul ;

M. Yannopoulo, chancelier du consulat de Salonique, est nommé vice-consul à [illegible]

Les changements suivants ont eu lieu dans le personnel du consulat général hellénique de notre ville :

M. Emm. Milissis, ci-devant vice-consul, est nommé secrétaire de 1re classe en remplacement de M. G. Zannos.

M. L. Pantazzis, ex-chancelier du consulat, est nomme secrétaire de 2me classe en remplacement de M. G. Venetopoulo.

La *Thrace* d'hier croit savoir que le Patriarcat œcumenique se propose d'odresser une lettre au Synode de St-Petersbourg pour lui demander une reponse categorique à l'Encyclique que la Grande Eglise de Constantinople a adressée à l'Eglise autocéphale de Russie pour lui faire part de la proclamation du schisme prononcée par le Grand Synode reuni au Phanar.

Cette mesure aurait été nécessitée par le trop long silence que le Synode russe a gardé vis-à-vis de l'Eglise œcuménique relativement à cette question.

Les habitants de Kadikeuï se plaignent de l'administration de l'*Azizié* et de la malpropreté du bateau N° 6 qui dessert cette ligne. Tout dernierement les passagers de ce bateau ont dû se tenir debout pendant tout le voyage à cause de la malpropreté des cabines et de la passerelle.

Nous sommes persuadé que sur les plaintes journalieres des habitants de Kadikeuï, la susdite administration voudra donner des ordres sévères à ses capitaines en leur en joignant de veiller à la proprete des bateaux qu'ils commandent sous peine de perdre leur place.

Nous apprenons que jeudi prochain, 30 courant, à 8 heures et demie du soir aura lieu l'ouverture du Théâtre de la *Concordia* à Péra. La variété du repertoire qui se compose de comédies, vaudevilles, ballets comiques, prestidigitation et fantasmagorie, permet de supposer que le public s'empressera de se rendre tous les soirs au jardin de la Concordia, qui est situé sur un des meilleurs empiacements de la ville, au centre meme du quartier le plus frequenté.

Le prix d'entree est fixé à un quart de medjidié.

D'apres les nouvelles télégraphiques reçues de Prizren, les pluies qui viennent de tomber depuis quelques jours dans les districts de Pristina, de Prizren et de Cassova ont assuré le succès des récoltes prochaines.

On ecrit de Brousse que la disette qui regne dans presque toute l'Anatolie se fait aussi sentir dans cette province. Les prix des céréales et des vivres ont subi une grande hausse qui va toujours croissant. Le ble se vend à 60—65 piastres le kilé de Constantinople, la viande à piastres 10 l'ocque et la farine de qualite mediocre coute jusqu'a piastres 4 l'ocque.

Malheureusement la sécheresse persiste ce qui fait le désespoir de la classe agricole et rend plus sombre l'avenir de la population du vilayet.

On lit dans les journaux de Smyrne :

Notre gouverneur général Hamdy pacha est allé la semaine derniere faire une excursion jusqu'à Vourla. De là, Son Excellence a continué son voyage jusqu'à Tchesmé pour faire visite à Midhat pacha qui prend les eaux thermales de cette localité. La sécheresse qui continue à régner menace nos récoltes et si d'ici à quelques jours des pluies abondantes ne viennent pas rafraichir le sol, les récoltes seront gravement compromises. Toutefois on annonce que dans l'intérieur il est tombé un peu de pluie, mais dans toute l'étendue du district d'Aïdin la sécheresse est désespérante.

Le tribunal criminel de notre ville a condamné à la peine capitale Stefano Lemo, l'auteur du double meurtre qui fut commis, il y a quelques mois, dans le port de Smyrne. La sentence ne sera exécutée qu'apres avoir reçu l'approbation de la Cour Suprême de Justice à Constantinople.

Le Télégraphe et la Presse en Angleterre.

L'Administration anglaise dont on connait le sens pratique vient d'adopter une mesure qui se recommande à l'attention de tous les gouvernements :

Une expérience décisive vient d'être faite en Angleterre. L'administration du télégraphe a pris vis-à-vis de la presse des mesures libérales, qu'il serait facile de copier en France, et sur lesquelles nous devons appeler l'attention de notre gouvernement.

Le directeur général des postes de Londres — qui est en même temps le directeur général des lignes télégraphiques — a constaté qu'un certain nombre de fils étaient inoccupés à partir de la fermeture des bureaux dans la Cité, jusqu'à l'heure où les affaires se réveillent. En France, il en est de même, et, à partir de sept heures du soir, plusieurs fils restent sans emploi.

Le poste-master general a, en conséquence, decidé que plusieurs fils seraient mis à la disposition des journaux qui en feraient la demande, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin.

Le journal *la Nature*, dans son dernier numéro, rapporte qu'à la fin du mois de janvier, le *Poste-Office* avait loue dix-sept fils. Cinq journaux ont retenu deux fils pour avoir une transmission plus rapide et plus commode.

Avec un fil unique non compris les dépêches de service et les conversations qui ont lieu entre le redacteur de Londres et le redacteur provincial, on transmet en moyenne six colonnes par soirée, soit 15,000 mots.

En France, une depeche de 15,000 mots coûterait 1,050 francs. Les journaux anglais paraissent 300 fois par an: donc, s'ils étaient soumis au tarif français, le budget de *ceux qui n'occupent qu'un seul fil* (7 sur 12) serait grevé de 315,000 francs.

En Angleterre, grâce à l'initiative prise par l'administration télégraphique, le loyer annuel d'un fil ne coûte que 500 livres sterling, soit 12,500 francs.

Ce prix d'abonnement comprend la fourniture de deux employes du telegraphe, qui se tiennent à la disposition de l'administration du journal, mais sans etre nommés par elle et sans cesser d'appartenir à l'administration [illegible] travaillaient dans un bureau ordinaire.

Notez que les journalistes anglais ont leur telegraphe installé dans leur salle de rédaction, à coté de leur imprimerie ; si bien que les nouvelles peuvent etre livrées à la publicite à Manchester, à New-Castle, à Edimbourg, à Glasgow, au même moment qu'à Londres.

On voit quelle [illegible] la presse de province une organisation analogue. Hâtons-nous d'ajouter que la presse parisienne en retirerait des avantages considerables.

Car à Londres, en dehors de ses baux à l'annee, l'administration loue, à des conditions liberales, des fils aux journaux pour un ou plusieurs jours. C'est ainsi que, pendant la session, le *Times* relie telegraphiquement ses bureaux à Westminster. C'est ainsi que, lorsqu'il y a des evenements importants ou des manifestations curieuses à connaitre, les journaux de Londres s'assurent la jouissance temporaire d'un fil.

Rien n'empêcherait la télégraphie française d'accorder à la presse les mêmes facilites : car l'administration anglaise, tout en facilitant au public la connaissance des faits, réalise par chaque fil loué un bénefice mensuel de 5 à 600 fr.

Nous croyons inutile de prouver par de long discours quels services rendrait l'administration télégraphique en imitant ce qui se fait à Londres. Ce n'est pas la cause de la presse que nous plaidons en ce moment : c'est celle de l'industrie, du commerce, de la finance, de la production et de la consommation ; c'est celle de tout le monde.

Donc, que tout le monde, se joignant à nous, appuie notre requete si fondée, et la presse française cessera d'etre la presse la moins rapidement informee et sera de plus en plus, comme en Angleterre un grand service d'utilite publique.

(*Gaulois*).

Rapport sur les chemins de fer de la Roumélie par M. W. Pressel.

(*Suite*)

Je vais examiner maintenant, continue M. Pressel, la situation qui, par l'établissement de la jonction de Nisch, serait produite pour les intérets de l'Empire Ottoman.

J'ai déjà etabli le bien fondé de la thèse, en vertu de laquelle le transit international, qui recherche avant tout le parcours direct et facile, celui qui n'a pas a franchir des faîtes exceptionnels, evitera la direction de Widdin-Sophia, et celle de la Bosnie sur Constantinople et sur Salonique, par le double motif du long parcours et des difficultés de la traction.

Je tiens à exprimer de nouveau la conviction que l'avenir, en faisant la lumière sur cette question, amenera l'exécution de la ligne directe par Nisch, que j'ai désignee comme etant la meilleure.

Le tableau suivant expose les distances et le caractère des lignes, sous le rapport de l'exploitation.

Caractère de l'Exploitation.

I. VIENNE.

(Moyenne)	[illegible]
Novi	
(Favorable)	101
Banjalouka	
(Très-difficile)	[illegible]
Mitrovitz	
(Favorable)	[illegible]
Uskub	
(Très-difficile)	[illegible]
Sophia	
Total	[illegible]

II. VIENNE.

Très-favorable)	[illegible]
Pesth	
Très-favorable)	[illegible]
Belgrade	
(Très-favorable)	[illegible]
Nisch	
(Favorable)	[illegible]
Sophia	
Total	[illegible]

III. VIENNE.

(Très-favorable)	[illegible]
Pesth	
Très-favorable)	[illegible]
Temesvar	
(Difficile)	[illegible]
Orsowa	
(Très-favorable)	98
Widdin	
(Difficile)	204
Sophia	
Total	1064

IV. VIENNE.

(Moyenne)	[illegible]
Novi	
(Favorable)	101
Banjalouka	
(Très-difficile)	[illegible]
Mitrovitz	
(Favorable)	[illegible]
Uskub	
(Très-favorable)	[illegible]
Salonique	
Total	[illegible]

V. VIENNE.

(Très-favorable)	274
Pesth	
(Très-favorable)	328
Belgrade	
(Très-favorable)	224
Nisch	
(Favorable)	136
Sultan Murad	
(Favorable)	96
Uskub	
(Très-favorable)	237
Salonique	
Total	1295

(par Nisch-Vranja-Uskub 1255 kil.)

VI. VIENNE.

(Très-favorable)	274
Pesth	
(Très-favorable)	298
Temesvar	
(Difficile)	190
Orsowa	
(Très-favorable)	98
Widdin	
(Difficile)	204
Sophia	
(Difficile)	260
Uskub	
(Très-favorable)	237
Salonique	
Total	1561

Je me dispense d'établir les tarifs et la durée du parcours pour ces lignes, car les chiffres des distances, et la definition generale du caractere de l'exploitation fourniraient des données suffisantes pour établir un parallele entre elles.

La question qui nous occupe provoque encore les observations suivantes :

Le grand Empire voisin d'Autriche-Hongrie, dont l'action économique progresse, par les efforts des populations et du gouvernement, prend des mesures pour diriger sur le réseau de Roumélie, un mouvement considérable, provenant des voies ferrees de cet Empire même, et de celles de l'Allemagne.

Il ne saurait rester indifferent aux bénefices multiples qu'il retirera de cette œuvre ; il devrait désirer son accomplissement ne fût-ce qu'au point de vue de l'avantage moral qui résulte de la possession d'une grande ligne propice au transit international.

Plus je reflechis aux efforts qu'on a accumulés en Europe pour créer des lignes directes, en s'imposant des sacrifices énormes, plus je trouve que la Turquie doit accepter ces avantages pour les raisons suivantes.

Ils augmenteront, sans bourse délier, l'importance du réseau de Roumélie, et par conséquent le bien-etre des populations, les recettes du tresor et le credit de l'Etat. L'acceptation de ces avantages est d'autant plus naturelle, que le choix du tracé par Nisch, soit avec jonction, soit meme considéré isolément et sans jonction, sauvegarde tous les intérêts de l'Empire.

Ce m'est une grande satisfaction, que la justesse de mes vues soit constatée par l'opinion qu'exprima, il y a 13 ans, un homme de grand talent et de grand mérite, qui a examiné ces questions ; un homme dont l'impartialité ne peut pas être mise en doute. Je veux parler du consul general de Hahn, qui, s'il vivait encore, lutterait, avec toute son autorite, en faveur de la solution qu'il avait preconisée, la construction de la ligne directe de Belgrade à Salonique par Nisch et de Belgrade à Constantinople par Sophia.

M. de Hahn n'a pas eu, comme moi, la satisfaction d'etudier de pres les beaux territoires de la Bosnie, et il n'a pu, par consequent, apprecier toute la necessité d'ouvrir un débouché se dirigeant de cette province sur Salonique.

Il ne pouvait, non plus, prevoir que l'état financier de la Turquie rendrait, pour le moment, difficile et même impossible l'execution simultanée des deux lignes directes : Nisch-Salonique et Mitrowitz-Salonique. Il s'est borne, par consequent, à proposer l'exécution de la seule ligne qui relierait Nisch à Salonique, par Les Kowatz-Vranja-Koumanowa-Kuprulu. Mais, en presence des difficultes financières, il ne peut pas etre question de cette ligne, bien qu'elle se prête à merveille à l'etablissement d'une grande ligne de transit. D'ailleurs, maintenant que la ligne de Mitrovitz : Uskub est presque terminee, que l'Uskub-Salonique est depuis longtemps en exploitation, la situation se presente sous un tout autre aspect.

En these générale, outre l'intéret qu'offre le transit international pour la Turquie il y a une autre considération que j'ai toujours mise et que je mets encore en première ligne, lorsqu'il s'agit du programme des reseaux de l'Empire Ottoman. C'est que la Turquie doit construire des chemins de fer tout d'abord pour elle-meme et apporter tous ses soins au developpement de la richesse nationale au moyen de ces chemins de fer servant au trafic local, surtout à l'exportation.

J'ai visité à plusieurs reprises la belle vallée de la Morava supérieure, et toujours j'ai été frappé du haut degré de sa culture qui, malgré les difficultés [illegible] elles de l'exportation, est comparable à celle des contrées les mieux douees et les mieux cultivées de l'Europe. Celui qui a observé cette contrée, ses champs de chanvre et de maïs, le bon état des autres cultures, la densité de sa population, sera d'accord avec moi pour déclarer que ce beau pays ne peut pas rester longtemps dépourvu d'un chemin de fer, et que surtout le bassin magnifique de Nisch-Les Kowatz, tout près de la frontière serbe, et éloigne de Mitrovitz d'une part, et de l'autre de Sophia-Koumanowa, ne saurait etre réduit plus longtemps à se servir pour ses exportations, de la ligne de Nisch-Belgrade-Trieste, au lieu de la ligne si naturelle de Nisch-Vranja-Koumanowa-Salonique.

La nécessité de procurer une meilleure voie d'exportation à ces contrées et d'augmenter les recettes de la ligne Uskub-Salonique et le mouvement du port de cette dernière ville, obligera avec le temps, le Gouvernement Ottoman à établir le chemin de fer de la Morava supérieure.

Qu'on veuille bien le remarquer, dans cette éventualite certaine, la question du raccordement de Nisch est tranchee, puisque ce raccordement aura lieu forcement.

Ainsi, le développement naturel des voies ferrées, les dirige infailliblement sur Nisch. N'est-ce pas là une raison péremptoire pour effectuer, dès à présent, la jonction sur ce point, et pour exécuter la ligne Sophia-Nisch-Mitrowitz, qui se recommande, en ce moment par des motifs puissants.

Pour que la question soit examinée à tous ses points de vue, il me faut encore rechercher si la demande de la Serbie d'avoir une jonction, ne peut pas être satisfaite par d'autres points de raccordement, ainsi qu'on l'a affirmé, et ceci, naturellement, dans la supposition, qu'au lieu de la ligne Sophia Nisch-Mitrowitz, la ligne Sophia-Kustendil-Uskub, soit exécutee.

Du côté du Sud, la topographie du pays s'oppose à toute jonction qui ne serait pas celle de Nisch.

Une ligne directe de Belgrade vers Sophia, par les Montagnes de la Serbie, présenterait des difficultés d'exécution telles qu'elles mettent cette solution hors de cause. Des raisons militaires font rejeter l'idée d'une ligne se raccordant à Mitrowitz ; (passage le long de la frontière et dans la gorge de l'Ibar). De plus, on ne peut pretendre sérieusement, qu'aucune de ces lignes, tout en effectuant une jonction matérielle avec les lignes serbes, donne satisfaction aux intérêts que toute jonction est destinée a servir. Car, les bons effets de la jonction seraient annihilés par le long détour à suivre pour gagner Salonique, et aussi par ce fait, que la ligne serbe devrait, dans ce cas, traverser les parties de ce pays qui sont à peine peuplées et qui ont le moins d'importance.

Cette dernière considération suffirait pour emporter la décision du Gouvernement Suzerain. J'ai beau chercher, je ne trouve pas de directions autres que celles que je viens d'indiquer ; et si, pour préciser la valeur des deux jonctions de Widdin et de Wissegrad, on examine la question des parcours, celle des tarifs, et de l'utilite du chemin de fer, on doit faire entrer dans cet examen la ligne serbe dans son ensemble, de Belgrade à Alexinatz ; et le point de depart pour mesurer les distances devra etre pris au centre du pays, au milieu de la ligne Belgrade-Nisch, c'est-à-dire à Jagodin. Quant au parcours et au caractere de l'exploitation de ces chemins de fer, le tableau suivant les explique mieux que toute description.

Caractère de l'Exploitation.

A. VERS SALONIQUE.

I JAGODIN

(Très-favorable)	322 kil.
Widdin	
(Difficile)	204 «
Sophia	
(Très-difficile)	260 «
Uskub	
Total	[illegible] kil.

II. JAGODIN

(Très-favorable)	[illegible]
Belgrade	
(Très-favorable)	[illegible]
Vissegrad	
(Très-difficile)	[illegible]
Mitrowitz	
(Favorable)	[illegible]
Uskub	
Total	[illegible] kil.

III. JAGODIN

(Très-favorable)	[illegible] kil.
Nisch	
(Favorable)	[illegible]
Sultan Murad	
(Favorable)	[illegible]
Uskub	
Total	[illegible] kil.

(par Nisch, Kama 301 kilomètres)

B. VERS CONSTANTINOPLE

IV. JAGODIN

(Très-favorable)	322 kil.
Widin	
(Difficile)	204 «
Sophia	
Total	526 kil.

V. JAGODIN

(Très-favorable)	115 kil.
Belgrade	
(Très-favorable)	[illegible]
Vissegrad	
(Très-difficile)	[illegible]
Mitrowitz	
(Favorable)	119 «
Uskub	
(Très-difficile)	260 «
Sophia	
Total	900 kil.

VI. JAGODIN

(Très-favorable)	109 kil.
Nisch	
(Très favorable)	154
Sophia	
Total	263 kil.

Ainsi, par le choix du tracé Sophia-Kustendil-Uskub-Mitrowitz, toute [illegible] serait complétement exclu, en ce qui concerne la jonction du chemin de fer serbe, avec le grand réseau de l'Empire Ottoman.

Du côté de l'Est, aucune section de la ligne Widdin-Sophia, à l'exception de Widdin meme, ne peut etre reliee avec le chemin de fer serbe. Les hautes montagnes alpestres qui se dressent de ce côté, présentent des obstacles que le gouvernement serbe ne pourrait jamais surmonter, vu ses faibles ressources. En outre, une jonction dans cette direction presente les mêmes inconvénients que ceux dont j'ai précédemment parlé.

La situation est tout à fait la meme du côté de l'Ouest, par la contrée située entre Mitrowitz et Wissegrad. Restent donc seulement deux points de raccordement a examiner, Widdin et Wissegrad.

Si l'on traite cette question de jonction avec tous les soins qu'elle comporte, on ne peut comprendre le bien fondé d'une solution qui, faisant abstaction du véritable but des chemins de fer, ne representerait plus qu'une ligne sortant de la station de l'une des voies ferrées, dans une certaine direction, et conduisant, par tels ou tels détours, à une station du réseau voisin, réalisant ainsi la negation de l'idée meme des jonctions.

Sans plus insister sur ce point de vue, je dois, en premier lieu, prendre en considération, que le seul chemin de fer de Serbie ne peut etre, vu la situation de ce pays, que celui qui traversera la vallee de la Morava inférieure.

C'est là l'artère de ce pays, celle qui traverse la contrée où se trouvent les localités les plus importantes, où l'état de culture est le plus avancé et la population la plus dense. Les Serbes sont donc forcés, avec ou sans jonction, de construire cette ligne, et je la considère, dans mon argumentation, comme existante. La Serbie ne peut se donner le luxe de créer des chemins de fer dont l'utilité ne soit pas évidente, et ceci m'amène à analyser le resultat que l'on retirerait de la construction des lignes aboutissant à Widdin et à Wissegrad.

Chacune de ces deux lignes serait extrêmement coûteuse, par plusieurs raisons. Les sinuosités des cours d'eau a longer nécessiteraient d'énormes travaux hydrauliques. Ces lignes suivant toujours la frontière, leur zone d'exploitation en Serbie, et par consequent leur utilité pour ce pays, seraient réduites au minimum. Elles traverseraient des contrees moins développées que le centre de la Serbie. Le chemin de fer conduisant de Belgrade à Widdin, et aussi celui de Belgrade à Schalatz (embouchure de la Drina) aurait encore à lutter, pour le trafic local, avec les navigations bien organisées du Danube et de la Save, et avec les chemins de fer hongrois et roumains, le long du Danube et de la Save.

La Serbie aurait de la sorte créé une nouvelle ligne de communication là où il en existe déjà une, la navigation, et, au lieu de faire un emploi utile des modestes ressources dont elle dispose, elle aurait ainsi préparé sa ruine.

On comprend sans peine que le gouvernement serbe ne puisse prendre sous sa responsabilité l'exécution de ce programme.

Par toutes ces raisons, les deux points de Widdin et de Wissegrad, ne pourront jamais être considérés comme de véritables points de jonction, pour diriger le mouvement du chemin de fer sur le réseau ottoman et principalement sur Salonique, que je considère comme l'étoile polaire sur laquelle les Serbes doivent fixer leurs regards, quand ils préparent la création de leurs chemins de fer.

Refuser la jonction de Nisch, équivaut à refuser aux Serbes toute jonction, et, d'autre part, une jonction effectuée à Widdin ou à Wissegrad, entrainerait pour les Serbes des sacrifices énormes et improductifs, puisqu'ils seraient supportés pour une œuvre n'offrant pas d'utilité pour le pays; ce qui est contraire à la logique et au simple bon sens.

Si je résume mes appréciations, j'arrive aux conclusions suivantes :

1° Le gouvernement serbe fera mieux de renoncer à toute jonction avec le réseau de Roumelie, plutôt que d'effectuer une telle jonction à Wissegrad ou à Widdin.

2° Pour l'Empire Ottoman, (abstraction faite de toute question de jonction) la ligne Sophia-Nisch-Mitrowitz est infiniment préférable à la ligne Sophia-Kustendil-Uskub-Mitrowitz.

3° Pour le Gouvernement Ottoman, la jonction de Nisch est, sous tous les rapports, la meilleure. En outre, quelle que soit la direction actuelle, c'est pour moi une conviction inébranlable qu'elle sera tôt ou tard effectuée par le Gouvernement Ottoman dans l'intérel de l'Empire.

4° Si des raisons soi-disant politiques parlent contre le choix de cette jonctions, je n'ai pas à les connaitre, n'étant pas initie aux subtilites des considérations de cet ordre. Selon ma modeste opinion, lorsqu'une mesure prise est, en principe, utile aux interets du Gouvernement ; lorsque de plus, l'inévitable nécessité de son exécution future saute aux yeux, lorsque enfin cette mesure remplit toutes les conditions d'un acte de prévoyance, je considere qu'elle doit etre correcte au point de vue politique, comme elle l'est à tous les autres. C'est là véritablement le cas pour l'exécution de la ligne Sophia-Nisch-Mitrovitz, de la jonction par Nisch. D'ailleurs, au point de vue purement politique qu'il me soit permis d'exposer une considération, à mes yeux, très-importante.

L'examen du tableau des parcours des lignes de jonction démontre que chacune des deux jonctions par Widdin et par Wissegrad necessite, pour les communications entre la Serbie et la capitale de l'Empire Ottoman, un long parcours, qui équivaut, au point de vue du caractere des communications modernes, à un isolement de l'Etat vassal.

Pour terminer, je ferai remarquer encore que les chemins de fer sont l'expression la plus haute du progrès dans les communications de [illegible] dans les temps passés, le Gouver-

nement de l'Empire appliquant les principes naturels et rationnels, avait établi ses communications avec l'Ouest de l'Europe, par la route directe de Constantinople-Andrinople-Sophia, Nisch-Belgrade-Pesth et Vienne. Et si la route postale était établie dans ces conditions normales, allant, autant que possible, droit au but, et, évitant avec soin, les déviations partielles, dont chacune entraîne des inconvénients d'une évidence indiscutable, on ne comprendrait pas que la route ferrée fût établie, d'après une conception qui serait en opposition avec ces principes. Agir ainsi, ce serait faire un pas rétrograde, au lieu de réaliser un progrès et je voudrais pour ma faible part engager le Gouvernement à éviter cette erreur.

Par toutes ces raisons, je dois conseiller au Gouvernement de S. M. Impériale le Sultan d'adopter la jonction par Nisch qui, étant la plus naturelle et la plus directe, serait l'application la plus efficace du grand principe de solidarité des intérêts, qui doit être le mobile et le but des jonctions de lignes de communications.

(A suivre.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

Du 29 avril, 1874

Lever du soleil	5 h. 4 m.
Coucher »	6 » 52 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 57 14s
H. à la turque à midi moyen.	5 » 1

8 heures du matin.

Baromètre	756.5
Thermomètre	8.0
Minima	6.9
Maxima de la veille	17.8

Etat du temps le 28 avril, à 8h. du matin.

Les vents soufflaient du Nord faibles ou modérés sur les côtes occidentales de la Mer Noire et assez forts sur les côtes orientales; ils étaient calmes ou modérés par places sur l'Archipel et aux Dardanelles. Le thermomètre a baissé sous le zéro en Russie et en Autriche.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

	Adresses	Signatures	Provenance
3	Topanf Kimourdji sokak Iegatoba Bibiszawky	Robiszewsky	Odessa
1 2	Démerdji Tavor	Gaspard Mirovich	Paris
13	Cari Grosvenor British Embassy	Duches de Westmister	Londres
14	Sultan Mehmed Tschiskunchurdi Genchile Loas Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
23	Tsallindas	Ballindas	Athènes
24	Constantinos Alazoglus	Calliopi Alazoglou	Syra

Mois d'Avril.

	Adresses	Signatures	Provenance
2	Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Karmak Ibrahim	Kostenika
7	Georgiadi	Dalosso	Genova
11	M. Boztzin	Simantiras	Argos
12	Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13	Sebadeil, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14	Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Dépêche du Comte d'Arnim.

La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* a publié le document qui suit :

Rome, le 14 mai 1869.

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence, du 2 de ce mois, avec la dépêche-circulaire du prince Hohenlohe.

« La supposition que la dépêche bavaroise aurait été communiquée également ici, ne se trouve pas exacte. M. de Signoud n'a pas eu l'ordre de s'exprimer au Vatican dans le sens de la dépêche. Il contesté aussi qu'il ait donné lieu à celle-ci par son rapport.

« Vraisemblablement cette démarche a été inspirée au prince Hohenlohe par le chanoine Dœllinger, qui dans sa mauvaise humeur contre Rome est sans doute très-porté à faire ressortir d'une manière quelque peu exagérée les dangers qui peuvent naître pour « l'Etat moderne » des résolutions présumées du concile.

« Il est naturel que M. de Dœllinger, dont les tendances théologiques sont réprimées par Rome à l'instigation de la science ultramontaine allemande, et qui dans son amour-propre personnel naguère encore a été blessé, lorsqu'on l'a laissé de côté pour les travaux préparatoires du concile, — désire trouver dans les gouvernements séculiers des alliés, qu'en d'autres temps il n'eût pas cherchés.

« Quoiqu'il en soit, il est sans doute parfaitement juste que les personnalités qui ont une action prépondérante sur la marche des travaux du concile, que les indiscrétions qui déjà, au sujet de ces travaux, ont transpiré dans la publicité, et qu'avant tout aussi l'individualité incalculable du Pape, donnent suffisamment lieu aux gouvernements de suivre avec attention le développement des choses et de prendre à temps leurs précautions pour la sauvegarde éventuelle de leurs droits.

« Le prince Hohenlohe est ému tout d'abord par la crainte que le concile sous l'impulsion des Jésuites n'établisse dogmatiquement l'infaillibilité du Pape. — Cependant cette question même n'est pas du nombre de celles dont la solution dans l'un ou l'autre sens soit d'une importance essentielle pour l'Etat.

« S'il était possible de faire reconnaître et admettre les théories du concile de Bâle : c'est-à-dire que le concile est *au-dessus* du Pape, — l'élément laïque représenté par les gouvernements pourrait avoir un intérêt à commencer une lutte sérieuse pour la définition du dogme en ce sens.

« Mais le concile de Bâle n'est pas reconnu à Rome, et au sein de l'Eglise catholique les partisans de cette définition sont aussi rares que les Hussites en Bohême.

« La dispute ne roule maintenant que sur la question de savoir si le Pape est infaillible *sans* le concile, ou si l'infaillibilité n'appartient au Pape qu'avec le concile

« Querelle de mots oiseuse qui reste sans influence sur la situation des gouvernements séculiers.

« Des lois de l'Eglise et des décrets de l'Eglise peuvent paraître incommodes ou inacceptables aux gouvernements, et leur imposer le devoir de la résistance. Mais quant à la manière dont ces lois et décrets ont été faits, que ce soit par une expression de la volonté du pape absolu inspiré, ou par une décision de l'assemblée législative constitutionnelle de l'Eglise, — ceci en général sera tout-à-fait indifférent.

« Il en est tout autrement des décisions que prépare la commission clérico-politique. Ces décisions, il est vrai, ne seront pas pour l'Etat — qu'il soit féodal ou moderne — aussi dangereuses que les tendances et les mesures de «l'Internationale» ; mais il n'est pas douteux que les gouvernements n'aient le droit et peut-être aussi le devoir de prendre position en temps utile contre l'intention que l'on peut avoir de proclamer avec autorité dogmatique, relativement aux rapports de l'Etat et de l'Eglise, des principes qui mettent en question l'état de choses existant en vertu de lois et de traités.

« A première vue, il semble qu'on pourrait attendre à *prendre* ainsi *position* jusqu'à ce qu'il y ait des décisions arrêtées, par lesquelles un conflit soit créé.

« On pourrait penser qu'alors il sera toujours temps encore d'opposer la *vis inertiæ* du droit existant à la prétention illégitime et élevée d'un seul côté.

« Néanmoins on doit considérer ici un élément d'une immense importance.

« Il est exact sans doute que ces décisions du concile dans ces matières n'ont pas d'abord pour les gouvernements séculiers d'autre importance que les thèses d'une société savante. Mais il n'est pas moins incontestable que le décret du concile une fois établi est obligatoire pour la conscience de millions de fidèles, et que les gouvernements, s'ils persistent dans la résistance — ce à quoi d'ordinaire ils ne réussissent pas — se trouvent à cet égard vis-à-vis de leurs sujets dans une situation anormale, qui peut être pendant longtemps une source d'inconvénients pour les gouvernements et de plaintes de leurs sujets.

« Ici se présente la question de savoir si et de quelle manière il est possible d'échapper à ces inconvénients.

« Le prince Hohenlohe en aperçoit le moyen dans une entente de tous les gouvernements européens sur l'attitude qu'ils veulent prendre vis-à-vis des tendances et des décisions du concile.

« Le but que le ministre-président de Bavière a en vue, est placé peut-être trop haut. On doit craindre que par la tentative en tout cas infructueuse pour trouver un terrain d'intérêts communs où se rallieraient tant d'éléments contraires, il ne devînt plus difficile d'atteindre le possible, — c'est-à-dire l'entente des Etats unis d'Allemagne sur la conduite identique à tenir dans la période critique qui se prépare.

« Si cependant il ne devait pas en être ainsi, et qu'à Paris, Florence, Vienne, l'initiative bavaroise ne dût pas faire naître le désir de profiter de l'occasion offerte, pour atteindre de tout autres buts particuliers, il serait utile de s'entendre d'abord avec le prince Hohenlohe et les autres gouvernements allemands sur les démarches qui, en raison du changement des circonstances, répondent aux traditions historiques, et paraissent indispensables dans la situation des choses.

« Le prince Hohenlohe croit qu'il serait opportun que les représentants des gouvernements eussent pour instructions de protester dès à présent contre telles résolutions que le concile voudrait prendre de son chef uniquement et sans les avoir discutées avec les autorités d'État.

« Pour cela cependant, comme Votre Excellence l'a fait remarquer dans sa lettre du 2 de ce mois, les choses ne sont mûres sous aucun rapport. — Il est tout-à-fait impossible d'avoir même une connaissance approximative du résultat des délibérations, c'est-à-dire des décisions qui peuvent être prises dans le sein de la commission pour les questions clérico-politiques. — Et lors même que ces décisions nous seraient connues dans les détails, une protestation à cet égard ne serait pas justifiée, attendu que l'avis d'une commission n'est pas encore une décision du Concile.

« Les personnes qui donnent le ton au sein de la commission : le cardinal Reisach, et parmi les Allemands : Moufang et Molitor, parmi les Français : l'abbé Gibert, vicaire de l'évêque de Moulins, Mgr. de Dreux Brézé, justifient au plus haut degré la crainte de décisions inacceptables.

« En revanche, est entré dans la même commission, — parmi les ecclésiastiques français : l'abbé Freppel ; — et il s'y trouve aussi des Italiens qui appartiennent à des tendances toute différentes ; et, d'après ce qu'on en rapporte, il y a lieu de croire que les éléments modérés ne sont pas dénués de toute influence (au sein de la commission).

« En un mot, il est impossible d'obtenir sur les travaux préparatoires du Concile jusqu'à ce jour des données qui puissent servir de base à une protestation, voire à une démarche diplomatique quelconque.

« Mais il y a un fait constant, contre lequel peut protester le gouvernement de tout pays où l'Eglise catholique a une situation réglée par des lois ou des traités, — le fait qu'à Rome on traite des rapports de l'Etat et de l'Eglise, avec la prétention d'établir des règles obligatoires, sans appeler à la délibération sur ces matières l'Etat intéressé, comme autre partie contractante, ou comme autre pouvoir législatif ayant égalité de droits.

« Contre ce fait les gouvernements peuvent protester, et c'est là le point sur lequel il faut s'appuyer, quand il s'agit d'assurer à l'Allemagne la légitime influence qu'elle a eue de tout temps sur les décisions conciliaires.

« Mais la protestation seule ne suffit pas, si la prétention n'est pas élevée en même temps de faire admettre aux délibérations du Concile un ou plusieurs *oratores*. — La participation de l'élément laïque, représenté par l'Etat, aux délibérations du Concile, semble l'unique moyen d'être informé à temps de la marche de ces délibérations, de pouvoir protester à temps, c'est-à-dire ni trop tôt ni trop tard, — de gagner de l'influence, de rallier les éléments timides, et de prévenir des machinations politiques qui peuvent être tentées sous le manteau de discussions ecclésiastiques.

« La mesure sur laquelle une entente devrait s'établir entre la Confédération de l'Allemagne du Nord, le prince Hohenlohe et les autres gouvernements allemands, serait donc :

« d'adresser éventuellement à Rome la demande qu'aux délibérations du Concile
« soient admis un ou plusieurs ambassadeurs
« de l'Allemagne unie ou alliée dans ce but. »

« Je me réserve dans un rapport ultérieur d'examiner quelques difficultés qui se présentent ici, et de motiver davantage la forme de la proposition faite par moi.

« En ce moment je me borne à expliquer pourquoi la délégation d'un ambassadeur allemand au concile est qualifiée de mesure « éventuelle. »

« D'après toutes les nouvelles reçues ici, l'Empereur Napoléon est indécis sur l'attitude qu'il adoptera dans la question du concile, comme il a l'habitude généralement de l'être à la veille de toute résolution importante.

« Notamment sur la participation d'un ambassadeur français au concile — aucune résolution n'a encore été prise.

« D'un autre côté, il est clair que l'Empereur a un intérêt plus direct aux résultats du concile qu'aucun autre souverain. — Mais si cependant il croyait devoir laisser Rome et le concile à eux-mêmes, et qu'il se réservât de réagir ultérieurement contre toute décision qui pourrait être incompatible avec le droit politique français, il devrait assumer l'*odium* du conflit, et les autres gouvernements européens ne porteraient la responsabilité des protestations qu'ils pourraient faire, que dans une mesure beaucoup moindre que le gouvernement impérial.

« Il faut ajouter à cela que les droits de l'Etat en France sont beaucoup plus étendus et plus forts qu'en Allemagne, notamment en Prusse, de telle sorte qu'une décision du concile qui blesserait la faible prérogative de la Couronne prussienne, devrait nécessairement, en France aussi, provoquer un conflit.

« En égard à cette situation il semble utile de tenir secrets tout accord avec la Bavière et de ne pas le mettre à exécution tant que nous n'avons pas des informations complètes et certaines sur les intentions du gouvernement français.

(Signé) D'ARNIM.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 28 avril.

	CLÔTURE.
Dette Générale	42 1/16
Emprunt 1865	64 1/2
do 1869	51 3/4
do 1871	61
do 1872	70 1/2
Consolidés anglais	92 15/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 28 Avril.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	46 8 —
	Hausse	46 8 —
	Baisse	45 31 —
	Clôt. du midi	—
	Clôt. du soir	45 32 —
	Après Bourse	—
Actions S. Gén.	L.S	5 25 —
» de la Société de change et des valeurs		3 25 —
» de la Banque de Const.		4 20 —
» du Crédit Austro-Turque		1 50 —
» du Crédit Général	L.T.	7 10 —
Banque Veressi et Cossoudi		— —
Tramway		5 10 —
Société Commerciale Ottomane		3 20 —
Laurium	Fr	76 —
Crédit Hellénique (escompte)		20 —
Obligations des Chemins de fer		99 —
» 2e émission		72 25 —
Emprunt	1863	316 —
	1865	316 —
	1869 ex-coup.	254 1/2 —
	1872	69 1/2 —
	1873	— —

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 18 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 ocques de pois chiches déjà soumissionnés à 70 paras l'ocque et de 10,000 ocques de haricots également soumissionnés à 74 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 27 Avril 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient se fournir à l'Administration du Gaz de Dolma-Bagtché du charbon *Cock* ou soumissionner de la Chaux sont priées de s'adresser au Bureau de la Comptabilité de la Préfecture pour traiter soit séparément soit pour les deux articles à la fois.

Constantinople, le 12/25 Avril 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du public que, pour plus de célérité, la valise postale de la section de Bagdad sera dorénavant expédiée par la voie de Samsoum.

Le chargement des valises à bord des paquebots ne pouvant se faire que jusqu'à dix heures, le public est prié de faire la remise des lettres destinées à la dite section, tous les mercredis à huit heures à la turque au plus tard.

Constantinople, le 27 avril 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que le jour fixé pour l'adjudication définitive du matériel nécessaire pour l'exercice de 1290, a été, sur la demande des fournisseurs, remis au Lundi, 22 Avril (v.s.)

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter au Conseil de la susdite Administration, le jour sus-mentionné vers les 6 heures à la turque, accompagnées de leur garant qui devra être sujet Ottoman.

Constantinople le 10|22 Avril 1874.

AVIS.

Quelques Suisses ayant projeté de fêter le vote de la nouvelle constitution fédérale par un banquet qui aura lieu Samedi le 2 Mai, ils invitent leurs compatriotes à y prendre part.

Les listes de souscription sont ouvertes jusqu'à Jeudi prochain le 30 Avril 1874.

A Péra chez M. Weiss, libraire.
A Galata » Hirzel, rue Voïvode n°71
A Stamboul » Jenny, Matteo Han n°26

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

MM. les actionnaires sont prévenus que la onzième Assemblée Générale aura lieu mercredi, 24 juin, à l'Hôtel du chemin de fer de Cannon Street, Londres, à une heure de l'après-midi, pour entendre le rapport du Comité, recevoir les comptes finissant le 31 décembre 1873 et procéder à l'élection du Comité Général.

Conformément à l'article 29 des Statuts, l'Assemblée générale se compose des Actionnaires possédant, au moins, trente actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs actions, vingt jours au plus tard avant le 24 juin, à Constantinople, au siége de la Société ; à Londres et à Paris, aux Agences de la Banque Impériale Ottomane ; en Turquie, aux diverses succursales ou Agences de la dite Banque.

Constantinople, le 20 avril 1874.

A VENDRE Un mobilier anglais dans un excellent état: prix modérés. S'adresser chez M. Ch. Castelli à Bebek.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société, nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

AVIS.

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER Un maison située à Bebek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84,

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

SOCIETÀ OPERAIA ITALIANA DI MUTUO SOCORSO.

I Soci sono prevenuti che nella seduta del 3. Maggio alle ore 9 1/2, antimeridiane si faranno le lezioni per una nuova Commissione direttivo.

Il Présidente.
D. MOLINARI.

Il Secretario.
G. VALLI.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 1er Mai à 1 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, français et italienne et très recommendable à tous égards désire un emploi de comptable. S'adresser au Bureau du Journal.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

Coloniaux

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	1400—1420	100
» » 2e »	»	1280—1320	»
» » 3e »	»	1200—1240	»
Moka	—	—	104
Sucre pilé de Hollande	ocque	227—228	103
» de France	quintal	227—228	»
» en pain de 5 kil.	»	250—	100
» » 8 »	»	255—	100
Poivre, 1re et 2me qualité	»	10 3/4—11 1/4	»
Clous de girofle	ocque	18—18 1/4	100
Encens	quintal	200—250	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—140	»
» de Madras	»	60—70	»
Cochenille	»	41—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	58—65	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	72—75	»
» de 10 à 11 kil.	»	—	»
» de 11 kil.	»	98—100	»
Vitres	»	20—21	Fr.
Thé Congo	ocque	18—22	105
» Pekoe et en fleurs	»	35—100	»
Amidon français	»	5 3/4—6	120
» anglais	caisse	205—210	100
Riz de Gênes	100 k.	46—47	Fr.
» des Indes	»	182—190	100
» d'Egypte	1 ocque	[illegible]	120
Esprit de vin anglais, français et russe	15—17 gal.	1 L. T.	105
Rhum anglais	7 1/4—7 1/2	»	»
» d'Amérique et Trieste	9 1/2—10 1/2	»	»
Beurre de Sibérie	ocque	14 1/2—15 1/2	120
» de Trieste et de Roumélie	»	13—14	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	»
Kaviar noir 1re qualité	»	40—42	»
» » 2me »	»	35—38	»
» rouge	»	—	»

Métaux

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Céréales

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
[illegible]	kilo	40—50	115

Farines

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Charbons de terre

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Manufactures

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARTICLES D'EXPORTATION

Divers

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	5 3/4—6 1/4	106
» de Crète	»	6 3/4—7 1/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	7 1/2—8	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	»
» de Réthymo	»	4 3/4—	»
» de Métélin	»	4—4 1/2	120

Légumes secs

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	155—180	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	»
» de Panderma	»	50—40	»

Fruits secs

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	165—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	82—85/40	»
Figues de Calamate	le quint.	110—120	»
» de Smyrne	»	120—140	»
Raisin noir de Tchesmé	»	130—185	»
» » Phokes	»	120—125	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	»

OBSERVATIONS

Galata, 14—22 avril.

Si l'on pouvait signaler quelque changement dans l'état de la place, ce serait plutôt dans le sens d'une amélioration ; mais cette amélioration est encore faible [illegible] acheteurs étrangers qui sont venus faire des approvisionnements divers pour les foires [illegible] de Roumélie. Il n'y a que les *céréales* qui sont toujours de plus en plus soutenus à cause [illegible] et des grands besoins de la consommation tant ici qu'à l'intérieur. Les existences [illegible] est encore ferme. Les récoltes prochaines sont pourtant annoncées abondantes, et [illegible] grossiers, comme *maïs*, *orge*, etc. continuent à être en bonne position, vû la grande [illegible] petits lots d'orge arrivés de Panderma et par le chemin de fer de Roumélie ont obtenu [illegible]; quelques milliers de kilés arrivés dernièrement ont été expédiés en Europe. Les *fa-* [illegible] la hausse persistante des blés et de la consommation active qui a considérablement [illegible]

IMPORTATION. Un mouvement de reprise vient d'être signalé sur quelques articles. La baisse n'a pas fait de nouveaux progrès sur les cafés ; au [illegible] de la hausse. Les sucres sont faibles ; les riz d'Italie manquent et sont fermes à la hausse. [illegible] et de L. T. 6,80 le quintal sont montés à 7,50 par suite des nouvelles favorables [illegible] un courant d'affaires insignifiant. En manufactures une légère animation a régné pendant [illegible], les stocks étant considérables.

EXPORTATION. Aucun changement à signaler dans la position des divers articles d'exportation ; tout est délaissé sans signes sensibles d'amélioration prochaine.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE. N° 97 — Rebiul-ewel 13 1291. — JEUDI 30 AVRIL 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page....................	8 piastres la ligne	
Annonces 3me page....................	6 »	la »
Insertions, corps du journal...........	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, chez les principaux libraires ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 29 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

La note de la *Correspondance Havas* — que nous avons publiée dans notre bulletin d'hier, — relative à la non existence d'organes officieux gouvernementaux, a produit dans la presse parisienne un résultat assez curieux. Chacune des feuilles qui reçoit ses inspirations de quelque membre du cabinet y voit un désaveu du journal rival avec lequel elle est en polémique, et par conséquent un désaveu des vues du membre du cabinet dont elle désire l'élimination. C'est, nous le répétons, tres-original, mais en meme temps tres-triste, car cela montre une situation on ne peut plus troublée au sein du gouvernement.

Cet état de choses doit avoir un terme, à peine de ruiner la France, et il est probable que la lutte entre ces influences diverses s'engagera, à la reprise des travaux de l'Assemblée, sur la question de l'organisation du septennat, organisation que le maréchal de Mac-Mahon voudrait immédiate et que les legitimistes essaieront d'ajourner s'ils n'y opposent pas des propositions en faveur de la monarchie héréditaire, dit l'*Indépendance Belge*.

A ce propos, il convient de signaler une lettre que M. de la Rochette, député de la Loire-Inférieure et l'un des fidèles du comte de Chambord, vient d'adresser à *l'Esperance du Peuple* de Nantes. Corroborant les encouragements donnes par M. L. Brun à *l'Union*, il déclare qu'au moment du vote de la prorogation des pouvoirs, il était chargé de faire une déclaration monarchique pour lui et ses amis et que des engagements pris envers ses coreligionnaires, par des personnes autorisees, l'ont seuls empeché de formuler contre le septennat des réserves, « *alors acceptées, et que le gouvernement cherche maintenant à invalider.* »

Il resulte clairement de cette lettre qu'il y a eu, au moment du vote de la prorogation, des engagements formels pris entre les deux fractions de la droite et qu'aujourd'hui les legitimistes se disent joués et trompés par leurs anciens amis et alliés les orléanistes.

C'est le denouement que nous avons prevu.

Le tribunal allemand de Saverne s'est occupé, dans son audience du 19, de la poursuite intentée à l'eveque de Nancy par la chancellerie impériale.

Le prelat, dont le siége est situe en France, a naturellement fait défaut. Du reste, les lois françaises s'opposent formellement à ce qu'un ministre du culte soit cité devant un tribunal étranger, pour la publication d'un écrit se rapportant à son ministère.

De plus, on ne comprend pas que le gouvernement allemand ait autorisé ces poursuites alors que plus de six mois se sont ecoules depuis la publication du mandement incriminé.

Quoiqu'il en soit, le procureur impérial a requis contre l'éveque, et demandé sa condamnation à trois mois de forteresse.

Au yeux du magistrat allemand, la compétence du tribunal est amplement justifiée par ce fait que le «delit» a été commis en Alsace-Lorraine, sur un territoire compris dans le ressort du tribunal.

Aucun témoin n'a éte cité. Le tribunal a délibéré près d'une heure, puis il a renvoyé le jugement à une prochaine audience.

Le *Mercure allemand*, organe des vieux catholiques, se plaint vivement des procedes du ministre des cultes bavarois, à l'egard de la petition des vieux catholiques, en faveur de la reconnaissance officielle de M. Reinkens en qualité d'éveque de cette confession en Bavière.

Le rapport de la commission de jurisconsultes, à l'avis de laquelle le ministre avait déféré cette petition et qui a conclu négativement, a été publié avant d'avoir été notifié aux pétitionnaires et sans les pieces qu'ils avaient annexées à leur demande.

Le professeur von Schulte demontre, dans le journal que nous citons, que le rapport en question fourmille de sophismes et de contradictions, et ne pouvait, en aucune façon, motiver une décision defavorable du gouvernement. M. von Schulte s'adresse aux sentiments de haute justice du Roi et exprime l'espoir « que Sa Majesté, appréciant la situa- « tion intolérable dans laquelle se trou- « vent des milliers de sujets fideles du « Roi, refusera de laisser étouffer leurs « cris de détresse par des arguments « qui n'ont rien que de spécieux. »

Les nouvelles reçues de Calcutta, par le *Times*, sont désespérantes. Voici la dernière :

« Deux incendies considérables ont anéanti de fortes quantites de bles et de grains.

« Ce sinistre a momentanément paralysé les efforts des autorités pour arriver à soulager la population affamée.

« La détresse augmente. »

Le budget du Canada est connu. Il se solde par un déficit de trois millions de Livres sterling.

Le gouvernement propose de couvrir ce deficit par des impôts sur le fer, le thé, le café, les matériaux pour la construction des navires ; par une augmentation des droits d'entrer et de l'accise sur les spiritueux, les vins, les tabacs, les cigares ; par une augmentation de 5 p. c. des droits d'entree sur les soies, les montres et la bijouterie, de 1 2/3 p. c. sur les autres marchandises et par une légere augmentation de l'impot sur les qualités supérieures des sucres.

Le vote populaire de la révision de la constitution Suisse a dépassé toutes les prévisions.

Quatorze cantons et demi se sont prononcés pour la révision. Ce sont : Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Bale, Schaffouse, Appenzell, Rhode (extérieure), Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Neuchatel et Genève.

Sept cantons et demi ont rejetté la révision. Ce sont : Uri, Schweitz, Unterwald, Zug, Fribourg, Valais, Rhodes (intérieure) et Lucerne.

Ces cantons anti-révisionnistes sont ceux qui jadis formerent la ligue du Sonderbund.

Quant aux votes ils ont donné 319,600 oui, contre 168,594 non.

Ce résultat éclatant prouve que, depuis un an, la nécessité d'une révision constitutionnelle avait pénétre dans les masses du peuple si actif et si sage de l'Helvetie.

LA RADE ET LE COMMERCE DE VARNA.

Nous avons sous les yeux un tableau tres-intéressant du mouvement de la navigation et du commerce de la rade de Varna, pendant les annees 1872 et 1873. Ce document est surtout instructif par la comparaison qu'il etablit entre ces deux annees. Il prouve que l'exportation des cereales au lieu de devenir plus active est en decroissance. Ainsi, en 1872, il en avait ete exporte 48.170 tonnes, ou en d'autres termes, 1,926,000 kiles de Constantinople. En 1873, l'exportation n'est plus que de 44,414 tonnes, ou 1,776,560 kiles de Constantinople. C'est une différence en moins pour l'annee 1873 de 3,716 tonnes, ou de 150,240 kiles de Constantinople. Le mouvement des navires à voiles entres sur la rade de Varna suit la meme marche. En 1872 on en a compte 850 representant un tonnage de 222,282 tonnes. En 1873 il n'est en arrive que 659 d'un tonnage total de 216,963.

Trois causes expliquent cette situation fâcheuse. Varna ne reçoit des producteurs que du ble tendre. Les pays qui s'alimentent dans cette ville sont principalement Genes, Marseille, Constantinople et dans une proportion moindre Livourne et Trieste. Or la demande, pendant l'annee 1873, a éte moins active pour les bles tendres et a porte surtout sur les blés durs. A cette premiere cause qui, il faut l'esperer, ne sera que transitoire, il faut en ajouter deux autres qui malheureusement entravent gravement, par leur permanence, l'essor du commerce et de la prosperite de Varna. Les tarifs du chemin de fer aboutissant à cette ville sont trop eleves. Il parait certain qu'un abaissement des tarifs aurait pour resultat d'augmenter considerablement le trafic et de servir ainsi tout a la fois les interets du pays et ceux de la compagnie d'exploitation. La derniere cause du fait que nous signalons est celle qui exerce l'influence la plus nefaste. Nous voulons parler des conditions deplorables qu'ont à subir les navires sur la rade de Varna. On sait que cette ville ne possede pas de port, que sa rade est ouverte à tous les vents, et que pour ainsi dire en toute saison les embarquements et les debarquements y presentent des difficultes exceptionnelles.

Il est cependant de toute evidence que la creation d'un port à Varna offre, à tous les points de vue, le plus haut interet pour le gouvernement et pour le pays. De nombreux articles publies autrefois dans ce journal ont demontre qu'au point de vue exclusivement militaire, il est indispensable que la flotte imperiale ait à sa disposition sur cette côte de la mer Noire un port dans lequel elle puisse, suivant les circonstances, s'abriter, se ravitailler ou se tenir en observation. Les raisons tirees des considerations economiques, du soin que l'on doit apporter au developpement du commerce ne sont pas moins demonstratives et commandent tout aussi imperieusement la creation du port de Varna. Il est equitable de reconnaitre que le gouvernement a compris ces necessites et que dans le passe des etudes faites sur les lieux des negociations entamees avec des compagnies ont permis d'esperer un instant que ce projet allait etre mis à execution. Mais le merite du gouvernement est diminue en cette affaire et de beaucoup par ce fait que l'on n'est pas entre dans une periode d'action. Nous savons fort bien que la mise en œuvre de ce projet necessiterait des depenses considerables et que la situation financiere actuelle ne permet pas de les effectuer. Mais pourquoi ne pas traiter avec l'une des compagnies qui seraient désireuses d'entreprendre ces travaux ? On trouverait sans nul doute un concessionnaire serieux, competent, sous la condition de l'autoriser à percevoir pendant un certain delai des droits que la navigation et le commerce paieraient avec empressement des que la construction d'un bon port leur garantirait la securite qui fait actuellement defaut dans la rade de Varna.

On sait que l'etude de cette question a fait surgir deux projets. L'un consiste a percer la langue de terre qui sépare de la mer le lac avoisinant Varna et à transformer ainsi le lac en un port immense et excellent. L'autre projet est celui de la creation d'un port dans la rade. La generalite des hommes competents s'est ralliee au premier projet dont l'execution assurerait a la Turquie l'un des plus beaux ports du monde. Tout en fournissant un abri unique à la flotte de guerre et à une flotte marchande d'un nombre de navires pour ainsi dire illimite, ce lac donnerait la facilite de creer des arsenaux, des chantiers de construction et de reparation, etc., etc.

En tout cas la decroissance de l'exportation qu'indiquent les chiffres cites plus haut demontrent au gouvernement entre autres raisons qu'il doit se hâter de prendre une decision pour que la navigation ne soit pas empechee plus longtemps de frequenter la rade de Varna.

CHRONIQUES

Des telegrammes de Roustchouk et Varna nous annoncent que le prince de Serbie a traversé hier ces deux villes.

Arrivé à 9 heures 1/2 du matin à Roustchouk, le prince a été reçu, avec tous les honneurs dus à son rang, par le gouverneur général du vilayet Abdoul Rahman pacha.

Ce haut fonctionnaire est allé à bord du vapeur qui amenait le prince, et lui a témoigné la plus grande déférence.

Aussitôt debarqué le Prince s'est rendu, un instant, au palais du gouverneur où il a reçu les autorités civiles et militaires qui lui ont été presentées par Abdoul-Rahman pacha, puis le corps consulaire, en grande tenue, est venu saluer le Prince.

S.A.S. est partie ensuite pour la gare, accompagnee par le gouverneur du vilayet, et escortee d'une suite nombreuse, afin de continuer son voyage pour Varna.

Apres avoir passé en revue l'armée qui était venue de Choumla, un déjeuner splendide a été servi au prince.

S. A. S. est arrivée à Varna à cinq heures ; où la reception qui lui a éte faite a eté des plus brillantes.

Le gouverneur et les autorités locales ont alors accompagné le prince a bord du yacht impérial *Isseddin* et ne l'ont quitté que quand le yacht a dû s'éloigner.

Le prince est en bonne santé.

Il sera donc aujourd'hui ici pour présenter ses hommages au Sultan.

Mardi soir, des salves d'artillerie tirees par la flotte cuirassée et une illumination generale des minarets, des monuments publics, et de plusieurs maisons particulières ont annoncé la fete du *Mevloud* (anniversaire de la naissance du Prophete). Cette fète a été célebree hier avec grande solennité.

A cette occasion la flotte cuirassée et les autres bâtiments de l'Etat ancres dans le Bosphore ainsi que les stationnaires étrangers s'étaient pavoisés dès le matin, et pendant toute la journee, les bureaux de la Sublime Porte et des autres departements ministériels ont ete fermés.

La cerémonie religieuse qui d'après l'ordre du Sultan devait se faire à la mosquée de Sainte-Sophiè a eu lieu, par suite du mauvais temps, à la mosquée de Tophane. Sa Majeste s'y est rendue par mer, saluée sur son passage par les détonations de la flotte, et après la priere Elle est retournée au palais, en voiture, accompagnée d'un cortege aussi brillant que nombreux et au milieu d'un grand deploiement de troupes qui formaient la haie sur son passage.

Sa Majesté a reçu ensuite au palais, les dignitaires de l'Etat qui ont été admis à presenter leurs félicitations à S. M. à l'occasion de cette fête.

Aussitot arrivé à Constantinople, Kiamil pacha, président du Conseil d'Etat s'est rendu, mardi matin, au palais impérial où S. A. a eu l'honneur d'etre reçue par S. M. le Sultan, qui lui a fait le meilleur accueil.

Nous apprenons que S. M. l'Empereur de Russie a daigné conferer les insignes de l'Ordre de St-Stanislas, 2me classe, au général prince Ghika, Agent de Roumanie à Constantinople.

Assym pacha, gouverneur général du vilayet du Danube, part aujourd'hui pour se rendre à sa nouvelle destination par la voie de Varna.

Le prince Halim pacha, ministre sans portefeuille, est parti avant-hier pour les eaux thermales de Brousse.

Vekil effendi, secrétaire particulier du ministre des Affaires étrangeres, vient d'etre decore par S. M. le Schah de Perse, de l'Ordre du Lion et du Soleil, 3me classe.

Le Gouvernement imperial, soucieux de prevenir les suites de la disette dans le vilayet de Brousse, vient de publier un avis officiel pour informer le public que les céréales importées dans cette province par les ports de Moudania et de Guemlek, seront pendant un mois exemptees de toute taxe douanière.

Tous ceux qui ont connu personnellement le vice-amiral Edhem pacha et surtout ceux qui ont eu des relations d'affaires avec lui, n'ont eu qu'à se louer de la manière dont il dirigeait, comme president, le conseil de la marine et de la célérite avec laquelle il expédiait les affaires de son ressort. Aussi son remplacement a-t-il été accueilli avec beaucoup de regret non-seulement par ceux qui etaient placés sous ses ordres mais par le public en général.

En nous faisant l'organe de ces regrets, notre intention n'est pas cependant d'atténuer les merites de Zihni pacha qui a été appelé, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'avant-hier, à la presidence du conseil de l'amirauté.

Nous recevons communication d'un fait qui s'est passé le 19 avril, et que nous croyons devoir signaler a l'attention du Prefet de police.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous connaissons les intentions de Son Excellence, et que nous sommes certain que non-seulement les coupables de l'acte que nous allons rapporter seront punis, mais aussi que des mesures sévères seront prises pour en prévenir le retour. —

Le dimanche 19 avril, M. Vuccino, agent de la Compagnie de navigation A. et L. Fraissinet, MM Berthi Galitzi et Meiffredi revenaient à cheval de Baloukli, et gagnaient les Eaux-douces par Eioub, lorsque passant devant un poste de zapties, ceux-ci les arrêtèrent et les contraignirent à descendre de cheval.

Ces Messieurs furent conduits devant le chef de la police locale, et là ils apprirent que par application d'un reglement qui défend de faire courir les chevaux sur la voie publique, ils devaient payer une amende de 15 liv. turq. Naturellement ils protesterent, déclarèrent que leurs chevaux avaient une allure très-paisible que le reglement précité ne pouvait avoir défendue, et l'amende fut successivement abaissée à liv. turq. 1 1/2 puis à 30 piastres, finalement à une invitation de demander à la police des excuses qui furent refusées comme l'avait eté le payement de l'amende.

Enfin voulant dresser procès-verbal, le chef de la police appela de nouveau le tchaouss qui avait fait la déclaration du délit, pour savoir quelle était l'allure des chevaux, lorsque ces messieurs avaient été arretés.

Le soldat répondit que les chevaux ne couraient point....., mais qu'ils ne marchaient pas non plus.—Après cette triomphante explication, M. Vuccino et ses amis furent rendus à la liberté, et purent reprendre leur promenade.

D'apres le *Bassiret* plusieurs modifications économiques seraient prochainement introduites dans l'administration générale des Contributions indirectes et dans celle de la Régie des tabacs. En conséquence plusieurs fonctionnaires et des mieux rétribues, qui sont entrés dans ces administrations grâce à de hautes influences et dont les services ont été reconnus inutiles, seraient remerciés.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

XI. (Suite.)

— Des murs ici, des murs là... partout ! et quel ennui !... Enfin, figurez-vous qu'on n'entendait même pas rouler les voitures au dehors. Un quartier comme une thébaïde... et où l'on n'a pour tout horizon que le boulevard des Invalides ! et encore !

— Oui, je connais le Sacré-Cœur, dit Baradieu gaiement. Ah ! dame ! ce n'est pas tout à fait un lieu de plaisir, et les bonnes religieuses y dansent peu... car enfin, si je devine bien... c'est le bal surtout qui manque au Sacre-Cœur !

— Oh ! c'est si amusant ! s'écria Mlle de Chantelys.

Et tout à coup, rougissante et comme honteuse de cette explosion :

— Pardonnez-moi, monsieur de Baradieu ! Vous allez me prendre pour une folle... mais je vous jure que je ne suis pas comme cela avec tout le monde !

Baradieu remua la tete avec melancolie :

— Oh ! parlez ! dit-il ; ne vous arrêtez pas, mademoiselle, laissez-vous aller au caprice de la pensee ! c'est si charmant ! et tenez, permettez-moi d'imiter votre franchise... Au temps où j'étais jeune...

— Comment ? interrompit Mlle de Chantelys avec un étonnement enfantin ; comment ? quand vous etiez jeune ! mais vous l'êtes toujours !

— Helas !... murmura Baradieu.

— Quelle singuliere idee les hommes ont toujours de se veillir ! C'est comme mon pere : si je l'ecoutais, pour trois ou quatre malheureux cheveux blancs... Mais, pardonnez-moi, monsieur, je vous interromps... vous alliez me raconter quelque chose et vous disiez : Du temps où j'etais jeune...

— Oui, repondit Baradieu d'une voix grave, ou, si vous aimez mieux, du temps où j'étais fou... il m'arrivait souvent, fatigué du monde et de ses tumultes, de vouloir m'isoler, d'oublier pour quelques heures les realités tristes ; et ces soirs-là, j'allais aux Italiens ou à l'Opéra : seul et emprisonné dans une stalle, je laissais ma pensee, mes rêves, courir la fantaisie, l'ideal, l'impossible, aux sons de cette divine musique de Rossini, et c'etait un enchantement, une ivresse sans seconde... Il me semblait que cette musique me penétrait tout entier, et il se faisait en moi un apaisement, à la suite duquel je me sentais meilleur !

— Vois...

Eh bien... tout à l'heure, poursuivit Baradieu, en vous entendant parler... en écoutant votre voix si pure, la même sensation s'est emparée de moi... et j'ai cru un instant que l'enchantement recommençait.

Monsieur... fit timidement Blanche.

Et, pendant qu'elle rougissait, un fait bizarre, inattendu, nouveau certainement, se produisait en elle...

Les paroles que Baradieu venait de prononcer lui communiquaient une emotion indicible, et elle comprenait vaguement, par intuition, qu'elle n'eût pas dû peut-etre les écouter.

Et cependant...

Le front penche, l'œil attache au parquel, elle ouvrait l'oreille, et une sensation délicieuse et chaste penétrait son cœur...

Et elle se disait :

L'homme qui est là et qui me parle, celui qui murmure à mon oreille des choses si douces à entendre, c'est l'ami de mon pere... le gentilhomme dont l'honneur est presque legendaire... Quelle femme ne serait heureuse et fiere d'être, de sa part, l'objet d'aussi delicates, d'aussi tendres attentions ?...

La pauvre enfant était troublee et n'osait lever les yeux.

Baradieu comprit.

— Mais, pardon, dit-il, pardon, mademoiselle ; vous le voyez, la franchise a quelquefois ses dangers, tout au moins ses entraînements, et je me suis oublie. Vous ne m'en voulez pas ?

— Et pourquoi vous en voudrais-je ? répondit l'enfant en retrouvant sa belle humeur : moi, d'abord, je n'ai pas de rancune.

— Comment ?

— Et je n'oserais croire qu'il y ait eu une intention de raillerie dans l'éloge excessif que vous venez de faire.

— Quoi ! vous supposez...

— Bon ! je n'y pense déjà plus.

Baradieu eut un geste de protestation, mais presque aussitôt un autre sentiment se fit jour en lui, et une fine expression releva le coin de ses levres.

— Allons, dit-il avec enjouement, je vois que l'on n'apprend pas seulement le catéchisme aux pensionnaires du Sacre-Cœur ; et les bonnes sœurs enseignent avec un egal succes la manière de se moquer des hommes.

Blanche regarda son interlocuteur avec une effronterie qui etait l'idéal de la naïveté.

— Et quand cela serait, monsieur repondit-elle vivement, je vous demande un peu où serait le mal !

Baradieu se prit franchement à rire.

— A merveille ! repondit-il ; c'est une veritable école de revolte.

Mais il n'alla pas plus loin : car à ce moment même, avec une mobilité d'expression dont la jolie enfant etait certainement la cause, un nuage passa sur son front, et une ombre de tristesse et de melancolie voila son regard.

— Mais tenez, reprit-il d'un ton plus grave, laissez-moi vous dire, mademoiselle, combien je deplore cette sorte de prevention que l'on vous inspire et que vous gardez contre un sexe qui, apres tout, a probablement moins de defauts qu'on ne lui en prete gratuitement.

— Oh ! il y a, à ce qu'il paraît, d'honorables exceptions ! voulut continuer Blanche.

— Il y a, poursuivit Baradieu, des hommes au cœur droit, à l'âme tendre, dont l'amour confiant et soumis d'une femme ferait la vie heureuse, et qu'il défendrait contre les entrainements que le monde tient en reserve. Mais que faire ?... comment reagir contre cette defiance perfide que l'on a prise au couvent, qui vous suit partout, et que vous deploriez vous-même tout a l'heure en parlant des relations si peu sinceres que l'on contracte au bal ?...

Et comme la jeune fille se taisait :

— Ah ! prenez garde, poursuivit Baradieu, prenez bien garde !... le bonheur tient à si peu de chose, et l'on se prepare de si amers regrets pour l'avenir !... Un jour vous rencontrerez celui qui vous est destine ; il sera là, pres de vous, sans que vous vous en doutiez peut-être... tout son être ira vers votre beaute radieuse, votre grâce exquise... Ce sera l'heure solennelle ; elle ne sonne qu'une fois, dit-on. Eh bien ! soyez bonne ; ne fermez pas votre cœur ; laissez voir à ses regards charmes toute la franchise, toute la loyaute qui est en vous et qu'il aura devinees, et vous verrez quelle joie sereine vous eveillerez en lui. C'est sans doute un peu bien grave ce que je vous dis la, mademoiselle ; mais l'homme qui vous parle est l'ami de votre père, et c'est la seule excuse qu'il puisse donner de l'etrangete de ses paroles..

Blanche avait ecoute avec émotion, et à plusieurs reprises une vive rougeur avait coloré ses joues. Quand il eut fini, et comme Baradieu lui tendait la main, elle lui donna la sienne, sans timidite et avec un abandon confiant.

— Merci, monsieur de Baradieu ! lui dit-elle d'une voix qui tremblait un peu, et je vous promets de me souvenir de ce que vous venez de me dire.

Il y eut alors un silence un peu embarrasse. Baradieu s'etait laisse entrainer une seconde fois, et il ne savait comment reprendre l'entretien...

Mais Blanche n'avait point l'habitude d'être longtemps serieuse et grave... et elle reprit peu apres son assurance et sa gaiete.

D'ailleurs quelque chose palpitait en elle, et jamais elle ne s'etait sentie si heureuse, en depit de la teinte de melancolie qu'avait prise la conversation.

— Mon pere m'a dit, reprit-elle, que vous deviez passer quelque temps dans le Nivernais.

— En effet, mademoiselle, repondit Baradieu, et je crois même, si rien ne vient mettre obstacle à mes projets... que je m'y etablirai tout à fait.

— Vraiment !

— Et, cela etant, j'espere, mademoiselle, que vous voudrez bien me reserver quelques quadrilles cet ete..

— Croyez-vous donc que l'on fera danser dans notre chef-lieu ?

— Il est vrai, dit Baradieu, que le Nivernais n'offre pas précisement l'image de la vie parisienne ; mais enfin il y a encore quelques bonnes maisons, à Nevers par exemple, les Montalin, les Villecourt...

— Ah ! oui ! Mme de Villecourt surtout ! s'écria Blanche. On y parle politique tout le temps .. Quant à Mme de Montalin elle a trouve moyen de transporter ici une succursale à son salon académique de Paris, et l'autre jour on a passe une soirée entiere à discuter les merites des prochains candidats à l'Institut. C'etait d'une gaiete !... Ah ! si vous vouliez !...

— Moi ! si je voulais ! s'ecria le jeune homme, et quoi donc ?

— Comme on s'amuserait !

— Vous croyez !

— Je me le suis dit bien souvent... Allez ! quel beau bal on donnerait au château de Baradieu !...

Baradieu approuva du geste.

— Ah ! vous avez raison, repondit-il, et quoique je n'y aie jamais songe, j'avoue que l'endroit serait particulierement favorable...

— De grands bois.... une vue admirable.

— Et des salons solennels... où pourraient figurer cinquante couples à la fois...

— Ce serait inoui.

— Seulement, il y a à cela une difficulte.

— Vraiment !

— Je dirai même une impossibilite.

— Laquelle ?...

— C'est que je ne suis pas marié !

Blanche s'arrêta un moment confuse, mais elle releva bientot le front.

— Voila une bonne raison, repondit-elle, et vous voyez, je n'insiste pas. Mais, puisque vous ne pouvez faire danser chez vous, rien ne s'oppose à ce que vous veniez danser chez les autres.

— Je ne pense pas...

— Alors, ecoutez-moi bien. A l'occasion des elections ; on parle d'un grand bal à la prefecture : nous irons certainement... il faut que vous y veniez.

— J'irai ! répondit Baradieu, d'un ton qui rappelait de loin la fermete d'un acteur de l'Ambigu.

— Mais ce n'est pas tout, et il faut que vous me fassiez un serment.

— Qu'on apporte le livre rouge, et vous verrez comme je sais jurer.

— Oh ! il ne s'agit pas de plaisanter.

— De quoi s'agit-il donc ?

— Il faut que vous me promettiez la première polka au prochain bal de la préfecture.

(*A suivre.*)

Voir le numéro 29 avril.

Quelques correspondances de Syrie ont insisté dernièrement sur le fait de la séparation du mutessarifat du Mont-Liban et de son annexion au district de Tripoli de Syrie. Conformément à la convention internationale sur le Liban, cet arrondissement avait jusqu'à présent, fait partie intégrante du gouvernement de ce dernier district.

D'après les détails contenus dans le *Soria*, journal de Damas, ce fait dont l'importance a été, paraît-il, fort exagérée et qui avait été présenté comme une dislocation du gouvernement du Liban, se réduit tout simplement à l'annexion au district de Tripoli du bourg de Mousorah et de ses dépendances. Ce bourg confine à la ville de Tripoli, les plantations d'oliviers et les jardins qui l'entourent sont des propriétés appartenant aux habitants de cette ville.

C'est cette circonstance qui a motivé cette annexion commandée par l'intérêt même des populations. En effet les propriétaires de ces plantations habitent Tripoli et sont placés sous la juridiction des autorités de cette ville, il s'en suivait une grande confusion, tant dans la perception des impôts que dans la distribution de la justice pour toute affaire concernant ces propriétés justiciables des tribunaux du Liban mais appartenant à des sujets qui relèvent des autorités de Tripoli, et par conséquent placés sous la juridiction des tribunaux ottomans.

C'est donc, ajoute le *Soria*, pour mettre fin à de pareils inconvénients et pour faciliter l'action des autorités impériales des districts du Liban et de Tripoli de Syrie que la Sublime Porte a adopté cette solution, pour une affaire qui avait pris naissance le lendemain du jour où le gouvernement du Liban fut organisé. Depuis lors la question fut examinée par S. Exc. Rachid pacha, alors gouverneur général de Syrie et par feu Daoud pacha, mutessarif du Mont-Liban.

Ce fait accompli aujourd'hui a causé un contentement général aux habitants de ces localités, et la population musulmane et chrétienne de Tripoli a adressé à cette occasion un télégramme à la Sublime Porte pour lui exprimer toute sa reconnaissance.

On écrit de la Canée que le 10 courant, un ouragan terrible, qui a duré plus de 24 heures, a fait sur quelques parties de l'île plus de dégâts que les rigueurs de l'hiver et les pluies torrentielles qui sont tombées dernièrement en Candie n'en avaient causé. Une quantité considérable d'arbres fruitiers ont été complètement déracinés; la récolte des amandes qui s'annonçait comme devant être très-bonne a été complètement détruite ; enfin les oliviers et les céréales ont beaucoup souffert de la violence du vent. Le minaret d'une mosquée sise aux environs de la Canée a été renversé, et plusieurs maisons ébranlées par la tempête ont été abandonnées par les habitants qui craignaient de les voir d'un moment à l'autre s'écrouler sur eux.

D'après le *Touna*, les travaux de la route carrossable que l'on construit entre Choumla et Andrinople avaient été interrompus l'année dernière à l'approche de l'hiver ; sur l'ordre du gouverneur général du vilayet, ces travaux viennent d'être repris avec activité.

Rapport sur les chemins de fer de la Roumélie par M. W. Pressel.

(*Suite et fin*)

Nous avons reproduit avec détail la partie du rapport de M. Pressel où les question de *tracé* de *jonctions* sont étudiées avec les développements que comportent de tels sujets.

Le rapport termine par des considérations économiques, et par un aperçu sur ce mode de construction. Nous traiterons rapidement ces deux sujets.

La richesse nationale d'un Empire, dit M. Pressel, résulte de la transformation en valeurs des produits de son travail.

Ce travail, dans sa généralité, se compose des éléments suivants:

a) Création des matières brutes et des produits du sol.

b) Transformation des matières brutes en produits propres à être employés ou consommés. Ce travail est effectué dans les pays mêmes de la production, ou dans les pays qui consomment, ou bien dans les pays intermédiaires.

c) Travail du transport de cette masse de produits, afin de rendre possible leurs transformations diverses, leur emploi, et leur consommation.

La somme des frais de ces travaux, en y ajoutant les petites dépenses, en commissions, assurances, amortissement, contributions, droits de douane, constitue les prix des marchandises sur les lieux de consommation ou, si l'on veut, sur les marchés, en général.

Toutes ces transactions sont dominées par la loi de la concurrence. Les peuples qui veulent vivre et prospérer doivent, ne pouvant se soustraire aux conséquences de cette loi, employer tous leurs efforts à les faire tourner à leur profit. S'ils s'endorment, s'ils ne savent pas soutenir la lutte, ils seront distancés et réduits, au point de vue économique, à l'impuissance et à la pauvreté.

Il est d'autant plus facile à la Turquie d'éviter ce danger que toutes les contrées de l'Empire sont douées à merveille par la nature; que les dispositions des populations pour le travail sont excellentes; et qu'elle possède ainsi, au plus haut degré, les conditions naturelles les meilleures, pour que toutes les branches du travail national soient rendues lucratives.

Malheureusement, il manque un rouage dans l'appareil économique de l'Empire. Il ne possède ni routes, ni chemins de fer, en nombre suffisant, et les transports étant dès lors impossibles, on s'explique parfaitement que les efforts du Gouvernement et l'activité des populations ne puissent, par le fait de cette lacune, utiliser les trésors donnés par la nature, et créer les valeurs immenses dont les routes et surtout les chemins de fer assureraient la production.

[illegible]

Les contrées de l'intérieur se trouvent dans la nécessité de créer des valeurs par l'élève du bétail, branche de travail qui fournit des laines et des peaux, marchandises faciles à exporter.

On expédie aussi du bétail pour la consommation de Constantinople ; mais le bénéfice est restreint, par le double motif qu'à la suite de marches longues et pénibles, les bestiaux qui ne périssent pas en route, perdent les trois quarts de leur poids.

L'exportation en céréales est toujours de peu d'importance à cause de la cherté des transports.

Les populations s'adonnent aussi, sur quelques points de la Roumélie centrale, à des cultures dont les produits se vendent à un prix élevé ; on cultive du riz dans la vallée supérieure de la Maritza; du chanvre excellent, en grande quantité, dans la vallée de la Morava ; des tabacs, des cotons, dans les bas fonds de la Strouma et du Vardar. Ces cultures donnent de grands bénéfices.

Le bois de construction fait défaut, surtout le sapin et le pin, dont je n'ai trouvé trace, et encore en petite quantité, qu'en face de Sophia sur le Vitoche, élevé de 2400ᵐ au-dessus du niveau de la mer.

Le transport de ces pins est fort difficile, sinon impossible. On ne peut donc utiliser, pour les constructions, que le bois de chêne qui, lui-même, est assez rare et dont la main-d'œuvre est à des prix élevés.

Quant à l'industrie proprement dite, [illegible] quelques indices, ce n'est que sur une petite échelle.

Chaque localité suffit à ses besoins usuels et journaliers ; chacune tisse ses étoffes, fabrique ses chaussures, etc., tandis que, si des communications existaient, l'agriculture devenant plus lucrative, ces populations emploieraient le temps qu'elles consacrent aujourd'hui à ces soins domestiques, avec une toute autre utilité, en se livrant à une production plus active des céréales.

Si l'on excepte les petites fonderies de Samakow, qui tombent d'ailleurs, d'année en année et qui, par tant de raisons que je ne puis énumérer ici, sont condamnées à une ruine complète, la grande industrie ne se rencontre nulle part.

Cette situation provient surtout du manque de combustible.

Mais je serais injuste à l'égard de ces braves populations, si je négligeais de mentionner les efforts énergiques qui ont été multipliés dans plusieurs localités, pour créer des industries diverses.

Outre les tanneries que j'ai trouvées dans plusieurs localités et surtout à Gilan (Morava supérieure), je citerai :

1° Les grandes fabriques de draps établies aux environs de Philippopoli, par un industriel du pays, M. Gumusch Guerdan.

2° Les nombreux ateliers de poterie fine, et la fabrication des tapis de Char-[illegible]

Pour indiquer la situation nouvelle qui résultera de l'établissement des lignes ferrées, je constaterai, en premier lieu, qu'une étude sérieuse du caractère des habitants m'a conduit à la conviction qu'en aucun pays du monde la population n'a de meilleures dispositions pour le travail, et des qualités plus solides pour créer un état florissant du pays.

Sur la question spéciale de l'agriculture, j'ai remarqué, qu'en moyenne, les frais de transport des bassins de Sophia, Radomir, Tirn, vers les ports de mer les plus rapprochés, Salonique et Cavalla, étaient, en 1869, égaux aux prix des produits sur place, ce qu'on peut considérer comme la proportion moyenne. Si donc un producteur, de Radomir, par exemple, vendait son blé ou son orge à 100 francs sur place, le prix de ces produits était, aux ports de mer, de 200 francs.

Lorsque le chemin de fer sera construit et exploité, il transportera ces mêmes produits aux ports de mer pour 20 francs, ce qui constituera une économie de transport de 80 francs.

Si donc, sur les 100 francs, prix de vente de sa marchandise, il restait au producteur de Radomir un modeste bénéfice de 20 ou 30 francs, bénéfice qui suffit à peine à son existence, après l'achèvement des chemins de fer, ce bénéfice sera de 100 à 110 francs.

Aussi les cultivateurs auxquels je donnais ces informations, exprimaient-ils tous, avec chaleur, le vœu d'une prompte création des chemins de fer.

J'ai la certitude qu'ils s'empresseront de faire leur profit de l'amélioration qui sera introduite dans le pays par l'établissement des voies rapides. Il en sera de même des populations installées à proximité des ports d'exportation, bien qu'elles ne ressentent pas à un aussi haut degré l'utilité de l'action de communications perfectionnées.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de dire tout le bien que je pense de ces braves populations. On trouve réunies en elles toutes les qualités physiques, intellectuelles et morales. L'opinion assez répandue en Europe, d'après laquelle le développement économique de la Roumélie exige l'immigration des colons européens, doit donc être rangée parmi ces erreurs si communes à l'étranger sur la Turquie, et surtout sur les provinces de l'intérieur.

Entre autres industries qui s'implanteront dans le pays par suite de l'établissement des voies ferrées il convient de citer l'élève des bestiaux, l'exploitation des forêts, le développement et la variété des cultures, la création de sucreries et distilleries, la fabrication de la bière, et la transformation des céréales en farines.

Bien que l'état économique actuel de la Bosnie, étant donnés les éléments naturels de prospérité de ce pays, ne soit pas, ainsi que je l'ai déjà dit, ce qu'il devrait être, néanmoins, la valeur des exportations surpasse celle des importations d'environ trois à quatre millions de francs.

A l'exception des montagnes arides de l'Herzégovine, qui se trouvent d'ailleurs en dehors de la zone à desservir par les chemins de fer projetés, le sol du pays est extrêmement fertile.

J'ai trouvé la culture du maïs établie, dans les meilleures conditions, sur des plateaux élevés de neuf-cent à mille mètres au-dessus du niveau de la mer ; mais la culture par excellence est celle du blé et de l'orge.

Partout on trouve d'excellents fruits, les pommes, les poires, les pruneaux, les noix, les châtaignes, les cerises et les coings. Le pruneau est le fruit à la production duquel on donne le plus de soins, et cela avec raison, ce fruit n'étant nulle part au monde, d'aussi bonne qualité et aussi commun qu'en Sirmie, petite province de la Slavonie, et en Bosnie.

Dans la basse Bosnie, de grands bosquets de pruniers entourent les villages et les villes, et depuis l'établissement des chemins de fer de la Croatie, qui aboutissent à Sissegg, le district connu sous le nom de Possavina, exporte une quantité de pruneaux qui suit, d'année en année, une progression croissante.

Ces produits sont dirigés sur Hambourg et de là en Amérique.

En 1867, ces exportations donnaient une recette d'un million deux cent-mille francs, et dans les dernières années, elles ont atteint le chiffre de deux millions, c'est-à-dire, la moitié de la valeur totale des exportations du vilayet d'Angora tout entier.

L'élève du bétail trouve des conditions très-favorables dans ce pays, où il n'y a pas de sécheresse, où l'eau coule partout à flots et qui produit en abondance une très-bonne nourriture pour les troupeaux. On évalue cette richesse comme il suit :

Bœufs et buffles :	1,000,000
Moutons et chèvres :	3,700,000
Chevaux :	240,000

Si l'on considère que la Bosnie n'a que 1105 lieues carrées. Cette statistique du bétail démontrera son importance.

[illegible] de richesse [illegible]

J'examinerai maintenant sur quels points du territoire, et dans quelles directions cette exploitation s'effectuera.

Le réseau de Bosnie a trois débouchés. Le débouché principal du Sud, à Mitrowitz ; du côté du Nord, ceux de Novi et de Samat.

Les produits exportés par ces deux débouchés du Nord, se dirigeront naturellement vers les contrées de la Save et et du bas Danube. Ils pourront y soutenir la lutte contre les provenances des Alpes, de la Styrie, des Carinthies, de la Carniole, des forêts de la Slavonie et des confins militaires. Il faut [illegible] que toutes ces provenances sont aujourd'hui à des prix très-élevés, par suite des facilités de leur exportation, par Trieste.

La concurrence des bois des Karpathes n'est pas à craindre, vu qu'ils ont leur débouché naturel et favorable vers la Valachie. Je prévois donc que pour la basse Bosnie, c'est-à-dire pour la partie située au nord de la ville de Bosna-seraï, le bois exploité qui dépassera les besoins de la consommation locale toujours croissante, sera expédié comme [illegible]

1° Douelles pour France, par voie de Novi-Trieste. Le chêne de la Bosnie est de beaucoup supérieur à celui de son concurrent, le chêne de Slavonie:

2° Exportation des bois de Construction pour la basse Slavonie, le Banat et la basse Serbie.

Quant aux bois de la haute Bosnie, ils seront exportés par Mitrowitz. Dès que le réseau de Roumélie sera terminé, les bois de la haute Bosnie ne rencontreront sur ce marché qu'un seul concurrent sérieux : le bois provenant de l'exploitation de la forêt de Bellova. Or, ce [illegible] de la Bosnie. De plus, en tenant compte [illegible] marchés favorables du côté de l'Est, dans les contrées traversées par le chemin de fer, jusqu'à Ak-Palanga, dans les territoires si riches de la Morava, et même dans une partie de la Serbie méridionale.

Du côté du Sud, pour les bois, nulle concurrence ne surgira dans les pays compris entre la Bosnie méridionale et Salonique. Les nombreuses villes, peuplées et florissantes, échelonnées le long de la vallée du Vardar, s'empresseront de tirer profit de ces produits. Mais l'exportation la plus importante sera celle que l'on dirigera, par le port de Salonique, vers la Syrie; et surtout vers l'Égypte, pays où, par suite du développement des cultures et de l'industrie, la consommation du bois de construction augmente d'année en année. La Syrie et l'Egypte reçoivent actuellement leurs bois de l'Autriche, par Trieste, où ce produit devient toujours plus cher ; de sorte que déjà, la Suède et la Norwège entrent en concurrence sur ces marchés éloignés.

Il est clair que la haute Bosnie, dès qu'elle sera reliée par le chemin de fer à Salonique, se trouvera dans une situation très-favorable pour placer ses bois avec un grand succès, dans ces deux pays.

Nous ne pouvons suivre M. Pressel dans tous les développements qu'il présente sur le mode de construction qu'il conseille, nous terminons par le chapitre de son rapport qui a pour titre :

FRAIS D'EXÉCUTION.

Tout en appréciant les difficultés de l'établissement des lignes de la Bosnie, je ne puis laisser accepter des estimations à mon avis trop élevées, savoir de 500,000 fr. par kilomètre.

Cette évaluation des frais présumés, cause, aux yeux de beaucoup de monde, le plus grand préjudice au réseau de la [illegible]

Je me réfère aux devis détaillés que j'ai été chargé de faire de toutes les sections du réseau de Roumélie et que j'ai présentés à S. A. le Grand Vésir le 7 mars 1873.

(Les devis naturellement n'ont leur valeur qu'autant que les principes sur la base desquels ils ont été établis par moi, seront strictement observés dans l'exécution des travaux).

En ajoutant les dépenses pour les chapitres qui dans ces devis ne sont pas compris, savoir :

1° Administration, 2° confection du projet détaillé ; 3° achat des terrains, 4° matériel roulant, 5° intérêts intercalaires, et 6° bénéfices de l'entrepreneur, je parviens à une dépense de fr. 300,000 par kilomètre, au plus.

Dans ce prix kilométrique, je tiens compte des avantages suivants que l'exécution des travaux rencontrera dans cette province :

1° Les principaux matériaux, bois, pierres, chaux, ballast se trouvent sur place.

2° Les habitants du pays fourniront un contingent de bons ouvriers; le reste sera entièrement ou en grande partie fourni par le pays voisin, la Dalmatie, peuplée d'hommes de la même race, parlant la même langue, endurcis et exercés dans ce genre de travail par leurs occupations aux chemins de fer de l'Autriche.

3° Aux passages des vallées étroites, des travaux spéciaux et coûteux en murs et passerelles, ayant pour but de ménager des maisons existantes, des propriétés précieuses, des routes, des canaux et des cours d'eau, ne sont pas nécessaires, et l'on peut partout employer des constructions brutes pour lesquelles les matériaux se trouvent sur place

4° Le pays a un très-bon climat.

Si je me permets de faire ici l'énumération de ces avantages, c'est pour détruire les préjugés qui règnent encore contre la création du réseau de Bosnie, préjugés que je déplore, ayant la conviction non pas seulement de la haute utilité de ce réseau, mais encore de son rendement, bien que sous le rapport du [illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

Du 30 avril, 1874

Lever du soleil	5 h. 3 m.
Coucher »	6 » 52 »
Temps moyen à midi apparent	11 » 57 6ˢ
H. à la turque à midi moyen..	5 » 4

[illegible]

Baromètre..................	753.3
Thermomètre	6.1
Minima	1.2
Maxima de la veille.........	9.8

Etat du temps le 29 avril, à 8h. [illegible] et force du vent... NO. très-fort.

Les vents soufflaient du N. forts avec pluie sur toute la Turquie d'Europe ; la mer était grosse sur la mer Noire et l'Archipel ; neige à Monastir ; grains sur les côtes Méditerranéennes ; neige sur l'Europe centrale. A Maden aux environs, de Diarbékir, très-fort tremblement de terre ; les secousses [illegible] appelé [illegible]

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

Adresses	Signatures	Provenance
3 Topanf Kimourdji sokak fegatoba Ribiszewky	Robiszewsky	Odessa
12 Démerdji Tavor	Gaspard Mirovich	Paris
13 Cari Grosvenor British Embassy	Duches de West mister	Londres
14 Sultan Mehmed Tschistakunchurli Genchile Loas Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Constantinos Alazoglus	Calliopi Alazoglou	Syra

Mois d'Avril.

Adresses	Signatures	Provenance
2. Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarol i Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

SELEFKÉ, 20 mars 1874.

La direction financière de cette province, est de toutes les autres administrations [illegible] laisse le plus à désirer. Les raisons qui [illegible] prétendent cet état de défectuosité dans [illegible] branches les plus importantes d'une administration gouvernementale son[illegible]. Avant tout l'éloignement et l'[illegible] dans lequel a toujours été laissée cette province est une des causes principales. La vente des *dîmes*, la *répartition de l'impôt*, la *conscription*, le *tapou*, l'*emlakié*, le *temettuat* n'ont été répartis équitablement que depuis deux ou trois années. Avant cette époque et particulièrement quand cette province se trouvait sous la juridiction du vilayet de Konich, tous les impôts étaient appliqués sans base et par approximation. Pour cette raison l'arriéré que le gouvernement réclame de cette province est une source de difficultés invincibles. Depuis quatre ans la province d'Itchel a été détachée du vilayet de Konich; il a été encore impossible de dresser le compte exact de l'arriéré dû par cette province pour le transmettre et passer en écriture dans la comptabilité du vilayet d'Adana. Depuis son arrivée ici notre mutessarif a porté toute son attention pour régulariser cette situation compliquée qui porte préjudice aux intérêts du trésor et à ceux de la population en général. D'après l'opinion générale quelques [illegible] du gouvernement trouvent leur compte [illegible] obscurité et cette confusion qui règnent [illegible] comptabilité financière de notre pro[illegible] première mesure prise par notre [illegible] pour mettre un terme à cette situation [illegible] demander au vilayet le remplacement du chef de la Comptabilité, accusé, à tort ou à raison, de rendre de plus en plus obscure cette bouteille à [illegible]

Un nouveau *mohassébedji* a été nommé et envoyé ici par le vilayet et depuis son arrivée on travaille assidûment à régulariser tous les comptes et spécialement la partie qui regarde les impôts [illegible]

[illegible] plus fortes que le trésor réclame pour l'arriéré des dîmes et des impôts, sont dues par les personnes qui ont des rapports avec le gouvernement, soit comme employés, soit comme membres des différents medjliss : Ce détail doit vous faire comprendre les raisons pour lesquelles on ne pouvait jamais [illegible] notre situation financière : Pour mettre aussi un terme à cet état, notre mutessarif a appelé tous les membres des medjliss, et [illegible] jusqu'au payement intégral de [illegible] n'auraient pas le droit de siéger dans les Conseils, et que si dans les quelques jours ils ne payaient pas il serait, à son grand regret, obligé de prendre envers eux les mesures coercitives que la loi indique pour sauvegarder les intérêts du Trésor public.

Quant aux employés, lorsque les sommes dues étaient faibles, on a donné ordre à la caisse de les retenir sur leurs appointements mensuels, et quant à ceux qui devaient des sommes fortes on leur a accordé un délai de quelques jours pour se libérer envers la caisse, s'ils ne voulaient pas [illegible] temps être exposés à subir les mesures coercitives que la loi a édictées contre les débiteurs de l'Etat.

Cette sage et vigoureuse application de la justice envers tous, sans distinction et sans faveurs, a déjà produit un effet salutaire et bien de sommes dues au Trésor depuis plusieurs années sont entrées dans la caisse.

Une des lacunes du service public dont l'absence se fait sentir le plus sérieusement, et porte un grand préjudice aux intérêts du gouvernement [illegible] jugés encore dignes de posséder un bureau de poste. Dire que Selefké, capitale de l'une des provinces de l'Empire, et résidence d'un gouverneur, (Mutessarif), n'est pas desservi par la poste, c'est à ne pas y croire : et pourtant c'est une triste vérité. Depuis plusieurs années on demande l'établissement de ce service de première et absolue nécessité : Nous sommes encore dans l'attente du résultat de nos démarches. Ce qui existe dans le moindre et plus misérable village de tout pays tout soit peu civilisé, est encore à créer dans la capitale d'une province ! Il serait oiseaux de vous dire le tort que cela nous fait, et les facilités dont nous prive l'absence d'un service de poste dans une province aussi étendue que la province d'Itchel. L'administration, le commerce et le public pour transmettre ses dépêches et ses lettres sont obligés d'attendre les occasions offertes par le départ de quelque voyageur, ou muletiers se rendant à Mersina pour lui consigner leurs paquets de lettres. Si on est pressé, ont l'est ordinairement pour ne pas manquer les jours de départ des bateaux à vapeur de [illegible] il faut payer, suivant la saison, [illegible] jusqu'à cent piastres pour envoyer [illegible] Je vous demande un [illegible] pareille difficulté ne porterait pas préjudice au commerce et au progrès [illegible] de l'administration des Postes et qu'elle cherchera à repousser le tort qu'elle nous fait, en nous laissant dans cet état d'abandon.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

GALLIPOLI, le 26 avril 1874.

Dans un entrefilet de votre numéro du 23 courant, il était dit que notre gouverneur, Nedjib Pacha, serait de retour la semaine prochaine Des lettres particulières arrivées [illegible]

Cette nouvelle a [illegible] notre ville, car [illegible] dit, Nedjib Pacha [illegible] les sympathies générales.

Les fêtes de Pâques se sont passées, comme toujours, avec la plus parfaite tranquillité, et nous n'avons à signaler aucun accident dû à la mauvaise habitude, qui continue encore à exister, de tirer des coups de pistolet. Ajoutons aussi, que grâce aux mesures prises par l'autorité locale les coups de feu n'ont pas été aussi nombreux que les années précédentes.

Nous apprenons qu'une rixe qui entraînera des suites sérieuses a eu lieu, dernièrement, à Déanghatch, entre une quinzaine de sujets hellènes et autant de Turcs et Grecs du pays. On ignore [illegible] Hellènes, compromis dans cette affaires sur [illegible] le major de la gendarmerie de notre ville a [illegible] expédié sur les lieux, et on dit que le caimacam de Férédjik est parti en même temps pour Déanghatch, afin d'ouvrir une enquête minutieuse [illegible]

Notre drague a repris ses travaux interrompus par suite de l'hiver et elle travaille [illegible] à nettoyer le port qui [illegible]

Il vient d'arriver ici un employé, envoyé de Constantinople, pour se faire payer les arriérés dûs depuis une trentaine d'années au gouvernement. On dit que les habitants des trois quartiers grecs, qui doivent une cinquantaine de mille [illegible] des personnes mortes aujourd'hui, ou par des familles qui se trouvent dans l'impossibilité de pouvoir acquitter leur dette.

Depuis dimanche, des litanies et des prières [illegible] d'eau, après un si rude et long hiver, la sécheresse facilitera l'apparition des sauterelles, et la population de notre province, se trouverait sans [illegible] l'année prochaine dans la plus grande [illegible] Le blé se paie déjà à 48 et 50 ps. le kilo de Constantinople et [illegible] 1/2. On vend le pain de mauvaise qualité à 60 paras [illegible] et leur effroyable perspective, [illegible] pluie bienfaisante ne viendrait pas dissiper les tristes appréhensions qu'on se forme sur l'avenir.

Notre nouveau Président du Tidjaret, Christo-effendi Pappadopoulo, ci-devant président du Tidjaret de Toultcha est arrivé avant-hier.

PRESSE ÉTRANGERE.

Le Budget anglais.

On lit dans le *Journal de St-Petersbourg* :

Dans la séance du 16 de la Chambre des Communes le lord Chancelier a fait l'exposé de la situation financière :

Le revenu de l'exercice 1874-75, dit-il, a été de 76,435,500 livres sterling, soit un excédant de 4,150,000 livres sur les états estimatifs, y compris le paiement de l'indemnité dans l'affaire de l'*Alabama*. Les frais de la guerre des Achantis devaient être pris cependant en considération. Ces frais se sont élevés à 800,000 liv. st., pour lesquels un crédit a déjà été voté. Le ministre-chancelier croit qu'un crédit additionnel de 70 à 80,000 livres couvrirait la totalité de la dépense causée par l'expédition.

Les recettes de 1873-74 ont été de 77,335,000 liv. st., soit 3,573,657 liv. st. en sus des états estimatifs préparés par M. Lowe. Le trait caractéristique de l'année fiscale se trouve dans la grande augmentation des recettes provenant des douanes et de l'accise ; cet accroissement, dit le ministre, démontre que la puissance de consommation du pays se maintient dans d'excellentes conditions et suit une marche progressive.

Les dépenses estimatives du présent exercice sont de 72,503,000 liv. st. contre 76 millions 627,00[illegible]

Les états [illegible] gés des différents départements de l'Etat. Le chancelier de l'Echiquier a calculé que le revenu de l'année dernière donnerait un excédant considérable sur les dépenses de l'année présente.

L'orateur ajoute que, depuis son entrée en fonctions, plusieurs réclamations lui ont été adressées en demandes d'allégement dans l'impôt. Le gouvernement n'a pas jugé à propos d'y faire droit, pour ne pas compromettre l'efficacité du service, sans avoir au préalable essayé d'opérer des réductions [illegible]

Les états estimatifs des recettes provenant des [illegible]

[illegible]

Taxes foncières et droits sur les maisons : 2,360,000 liv. st.

Income-tax : 5,500,000 liv. st.

Télégraphes : 1,230,000 liv. st.

Domaines de la couronne : 375,000 liv. st.

Sources diverses : 3,500,000 liv. st.

Total des recettes estimatives : 77,995,000 livres sterling.

Il nous a été suggéré, continue le ministre, qu'une partie de cet excédant des recettes sur les dépenses pourrait être affectée au soulagement des misères produites par la famine de l'Inde : mais une pareille mesure pourrait devenir désastreuse [illegible], d'abord en [illegible] des autorités locales, puis en affectant le crédit de ce pays, en donnant à supposer qu'il avait besoin de la garantie de l'Angleterre. Une donation de ce [illegible] soin d'ailleurs d'être administrés d'après de strictes règles et non pas selon les besoins qui se feraient sentir. Pour ces raisons et d'autres encore qu'il [illegible] d'énumérer, il vaut donc mieux s'en [illegible] système de contributions volontaires de la part du peuple plutôt qu'aux ressources de l'Echiquier.

Le ministre, répondant aux arguments de ceux qui prétendent que l'excédant du revenu doit être [illegible] à la réduction de la dette, fait entrevoir à la chambre que ce n'est là qu'un côté de la question, tandis qu'on fait remarquer d'autre part qu'il n'y a aucune obligation de la part de l'Etat à payer la dette : ce à quoi l'Etat est strictement [illegible], c'est de payer les annuités convenues. Entre [illegible] deux propositions extrêmes, il y a un terme moyen à prendre. Le ministre pense que dans les trente-deux années qui se sont écoulées depuis 1842, et bien qu'il ait fallu recourir à des emprunts pour frais de guerre et pour subvenir aux nécessités créées par la famine d'Irlande, la dette a été réduite de 70,195,000 liv. st., outre le paiement par anticipation d'annuités ayant encore onze ans à courir et dont le chiffre s'est élevé à 50,000 liv. st. En sorte que, dans ces trente-deux années, nous serons parvenus à opérer une réduction totale de 120,000,000 liv. st., chiffres ronds, dans le montant de la dette nationale.

En présence de cette situation si favorable du trésor, le chancelier de l'Echiquier propose donc à la Chambre de réduire l'impôt sur le revenu d'un penny et d'abolir les droits d'entrée sur le sucre brut à partir du 1ᵉʳ juin, et sur le sucre raffiné à partir du 21 juin, de reprendre la taxe sur les primes, d'abolir les droits sur les chevaux et de prendre à la charge de l'Etat certaines taxes locales. Cela réduirait ainsi l'excédant à 462,000 livres sterling.

Condamnation de l'évêque de Nancy.

On lit dans *la République française*, au sujet des poursuites de la justice allemande contre l'évêque de Nancy :

Le correspondant parisien de *la Gazette nationale* de Berlin revient, dans une lettre datée du 11 avril sur « l'affaire de l'évêque de Nancy. » Cette fois, il ne conteste plus la date de l'assignation lancée par à M. Foulon, mais il cherche à démontrer la parfaite régularité de la procédure suivie dans la circonstance par le procureur impérial de Saverne, et il rappelle qu'au sujet de la lettre pastorale qui a motivé le recours à la dite procédure, le gouvernement français s'est trouvé jusqu'à un certain point d'accord avec le gouvernement allemand. « Il y a quelques mois, dit-il, le ministre des cultes fit à l'évêque de Nancy des représentations sur l'inopportunité de son mandement du [illegible] il lui adressa une réprimande [illegible] »

[illegible] que présente aujourd'hui le correspondant de *la Gazette nationale* nous paraissent aller précisément à l'encontre de la thèse qu'il voudrait faire prévaloir. S'il est vrai, ainsi qu'il l'affirme, qu'au mois de novembre dernier M. Batbie, ministre des cultes, ait officiellement réprimandé l'évêque de Nancy, et que M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, ait fait parvenir au gouvernement allemand le texte de cette réprimande, nous devons en conclure qu'à cette époque le gouvernement allemand était d'accord avec le gouvernement français pour reconnaître que, le clergé d'Alsace-Lorraine étant encore régi par le concordat de 1801, l'évêque de Nancy ou les actes de l'évêque de Nancy ne pouvaient être l'objet d'une réprimande, d'un appel comme d'abus ou d'une poursuite, que de la part de l'administration française.

Comment se fait-il donc que, quatre mois après, le gouvernement allemand, se ravisant tout à coup, ait considéré la « satisfaction » qu'il avait obtenue de MM. Batbie et de Broglie comme insuffisante et qu'il ait fait assigner M. Foulon devant le tribunal de Saverne?

Sur ce point, le correspondant de *la Gazette nationale* est très-discret ; mais il n'hésite pas à penser que l'article 1ᵉʳ de l'alinéa IV de la convention additionnelle de Francfort, qui reproduit les dispositions de la convention franco-badoise du 16 avril 1846, justifie pleinement l'attitude nouvelle et inattendue du gouvernement allemand.

Le correspondant de *la Gazette nationale* commet là une évidente erreur. [illegible] badoise du 16 [illegible] sions rogatoires, tant en matière civile que criminelle, *autant que les lois du pays ne s'y opposent point*.

Or, les lois françaises s'opposent formellement à ce qu'un ministre de culte soit cité devant un tribunal étranger pour la publication d'un écrit se rapportant à l'exercice de son ministère, et les circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous place la non-délimitation du diocèse de Nancy ne [illegible] autoriser une dérogation aux règles prescrites par les articles organiques du concordat de 1801.

Cela est vrai, et nous ajoutons, cela était encore si complètement admis par le gouvernement allemand à la date des 13 et 19 mars dernier, qu'en faisant condamner par le tribunal de Metz, dans deux audiences tenues aux dates ci dessus indiquées, vingt-six prêtres accusés d'avoir lu en chaire la lettre pastorale du 26 juillet 1873, ce même gouvernement se refusait à admettre, par l'organe du procureur impérial qui parlait en son nom, que la responsabilité de l'évêque mît à couvert celle des ecclésiastiques qui relevaient de lui.

« Si le mandement de l'évêque de Nancy renferme quelque chose qui choque le gouvernement allemand, disait l'avocat Roldenberg dans sa plaidoirie pour les prêtres dont nous parlons, c'est à lui d'en appeler comme d'abus et de poursuivre l'évêque. » Et le procureur impérial répondait justement « que l'évêque de Nancy n'étant pas sous la juridiction de l'empire d'Allemagne, ses actes ne pouvaient être l'objet d'une poursuite de ce genre. »

La procédure adoptée le 25 mars par le parquet de Saverne paraissait donc tellement inadmissible, le 19 mars, au parquet de Metz, qu'il n'a pas voulu s'y arrêter un instant, et si la jurisprudence de la chancellerie de Berlin s'est modifiée [illegible] nous devons supposer qu'un tel changement de front provient de l'impossibilité où le gouvernement allemand s'est vu de demander sérieusement au gouvernement français la poursuite du mandement ou de l'auteur du mandement du 26 juillet. Pour que nos lecteurs puissent, au reste, se rendre un compte exact de ce procès, nous mettons sous leurs yeux les passages incriminés de la lettre pastorale que M. Foulon a [illegible] à l'occasion du [illegible]

Page 2 : « Aujourd'hui que les armées étrangères [illegible] » et qu'elles s'apprêtent à évacuer les diverses par-

» ties qu'elles occupent en France, il est possible et permis, non point sans doute de se livrer à la [illegible] de l'Église en deuil nous interdira longtemps un sentiment de telle nature, mais, du moins, d'accomplir enfin les solennités religieuses différées [illegible] ce jour et de porter à Sion nos douleurs, nos vœux et nos indomptables espérances. »

Page 12 : « Et quel temps plus propice pour demander à Dieu ses grâces ? Après une guerre formidable qui a désolé notre chère Lorraine, [illegible] des soldats étrangers qui foulaient depuis trois ans notre sol, qu'il [illegible] pas de mêler aux chants de la délivrance les prières du repentir, et de se prosterner dans la douleur afin de se relever dans l'espérance ! »

Page 13 : « A côté des bannières de Nancy marcheront, douloureux souvenir, celles de [illegible] deux infortunées sœurs : Metz et Strasbourg ! »

Page 14 : « Prions pour la patrie, afin que, ramenée à Dieu par l'excès même de ses malheurs, elle trouve dans l'amertume de ses humiliations un avertissement à ne plus retomber dans les fautes qui les lui ont values ; pour la patrie, afin qu'elle mérite de voir bientôt se lever sur elle des jours meilleurs et que les revendications qu'elle désire, elle se les assure d'abord par sa foi ; pour la patrie, afin que les cruelles séparations que lui a imposées la guerre ne soient pas sans espoir, et que des sommets de Sion l'horizon ne soit pas à jamais borné par une frontière ! »

Le correspondant de *la Gazette nationale* persistera-t-il à affirmer, en présence de ces citations, que nous avons tort de dire qu'en dépouillant la lettre de M. Foulon de son caractère mystique, c'est-à-dire en prenant les mots dans leur sens purement humain, on trouve dans ce document l'expression d'une pensée française et nullement un appel aux passions ultramontaines. Le correspondant de *la Gazette nationale* croit, il est vrai, triompher en nous affirmant que le cabinet français a réprimandé M. Foulon.

Nous pourrions faire observer, à ce sujet, que la [illegible] l'opportunité de la publication et non pas la publication elle-même ; mais nous ne connaissons pas assez bien les détails de l'incident diplomatique du mois de novembre pour nous prononcer sur l'acte attribué à MM. Bathie et de Broglie.

Le correspondant de *la Gazette nationale* voudra bien nous permettre, d'ailleurs, de lui dire qu'il s'agit de justifier le procédé du parquet de Saverne et que, jusqu'à présent, il n'y a point [illegible].

BIBLIOGRAPHIE

Paris, 15 avril 1874.

Je désirais depuis longtemps reprendre la suite de nos entretiens bibliographiques. Les matériaux m'ont manqué. Les ouvrages sérieux qui traitent de l'Orient Ottoman deviennent de plus en plus rares, et c'est à peine si, depuis trois mois, j'ai pu rassembler quelques volumes, sans grande portée, qui rentrent dans notre cadre ordinaire. J'attendrai, pour vous adresser mon prochain compte-rendu, que la moisson soit plus ample. J'ai pensé cependant, de peur que vos lecteurs ne vinssent à m'oublier tout à fait, à extraire de mes papiers quelques notes qui m'ont paru devoir les intéresser, et que je vous envoie telles quelles. Ce sont de simples recherches, ayant trait à l'établissement des premiers agents et consuls français en Moldo-Valachie: sujet [illegible] peu connu et que je ne sache avoir été traité nulle part jusqu'à ce jour :

Au commencement de 1782, la Russie, usant du droit que lui conférait l'article XI du traité de Kaïnardji, avait installé son premier agent diplomatique (M. de Lascaroff) dans les Principautés. Cet agent, qualifié dans son bérat, de «consul général de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies en Valachie, Moldavie et *Bessarabie*», avait sa résidence officielle à Bucharest, avec la faculté d'instituer des vice-consulats dans toutes les villes où il le jugerait convenable. Le premier vice-consulat institué en Roumanie fut celui de Yassi que gérait vers 1786 un Polonais, nommé Selinski, le même qui fut accusé, l'année suivante, par la Porte d'avoir favorisé la fuite en Russie de l'hospodar Alexandre Maurocordato.

Environ vingt mois après l'arrivée de M. de Lascaroff dans les Principautés, l'Autriche, qui ayant fait la dernière guerre de compte à demi avec la Russie, avait droit à un traitement égal, établit à son tour un consulat général à Bucharest (octobre 1783). Le premier titulaire de ce poste fut l'historien Raicevich, de Raguse, qu'un séjour de plusieurs années dans les deux provinces (venu comme médecin en Moldavie, au plus tard vers 1777, il passa ensuite à Bucharest où Alexandre Hypsilantis se l'attacha comme secrétaire), sa longue habitude des hommes et des choses du pays, la facilité avec laquelle il parlait le grec, l'italien, voire le roumain, ignoré à cette époque d'un grand nombre de boyards, désignaient par avance au choix de la cour impériale. Raicevich demeura quatre à cinq ans dans sa charge, et eut pour successeur M. Merkelins qui, durant l'occupation autrichienne de 1789-91, fut adjoint en qualité de commissaire impérial et royal au Divan chargé de l'administration intérimaire du pays.

La France qui avait devancé toutes les autres nations dans les relations diplomatiques du Levant et qui avait beaucoup contribué, d'ailleurs par l'attitude de sa diplomatie à C. P. à l'admission de M. de Lascaroff, aurait pu, dès lors, réclamer les mêmes prérogatives pour elle-même. La Porte, suivant toute apparence, n'eût point élevé d'objections. Lorsqu'il avait été question, au début, d'accréditer des consuls russes dans les Echelles, les turcs n'avaient pas vu sans appréhensions—à Bucharest surtout—de ces agents, créés soi-disant pour veiller aux intérêts du commerce, en réalité pour servir d'instruments à une politique qui déjà prenait à peine le soin de dissimuler ses desseins. Les hospodars se montraient plus mal disposés encore à l'égard de ces intrus dont la présence, en compliquant leurs rapports avec Stamboul, devait ajouter aux embarras et aux périls de leur situation. Ils encouragèrent secrètement la résistance de la Turquie qui s'ingénia de mille façons pour éluder l'accomplissement des clauses du traité de 1774 et qui ne réussit qu'à différer ce qu'elle aurait voulu empêcher. Contrainte à la fin de s'exécuter, pourquoi eût-elle refusé à la France, de même qu'à l'Angleterre et à la Prusse, ce qu'elle venait d'accorder à la Russie et à l'Autriche ? Mieux valait dans ce cas, puisqu'on avait pu tenir la porte fermée, l'ouvrir toute grande, et laisser s'établir à Bucarest comme à Constantinople en face des représentants de deux cours impériales, de nouveaux agents, dont la politique, dirigée dans un sens différent de la leur, produirait une diversion favorable aux intérêts ottomans.

La France s'abstint néanmoins. Le cabinet de Versailles crut qu'il suffisait pour le moment aux besoins de sa politique d'avoir à Bucharest et à Yassi des agents sans titre diplomatique, quoique dans un rang honorable, et le mieux placés, en apparence, pour être renseignés exactement sur les affaires du pays et s'entremettre utilement à l'occasion pour le service du Roi. Tel était le rôle de ce qu'on appelait à cette époque les «secrétaires *français* des princes de Moldavie et de Valachie.» La situation de ces agents était, à vrai dire, singulière. Nommés avec l'assentiment de la Porte par l'ambassadeur du Roi à C. P., ils recevaient de l'hospodar un traitement fixe de 15,000 livres par année, outre «douze plats par jour, à titre de *tain*, pour le service de leur table» et faisaient en quelque sorte partie de la maison. Comme secrétaires du prince, ils avaient la direction de sa chancellerie, et toute la correspondance passait, ou était censée passer par leurs mains. Comme agents français, ils devaient, aux termes de leurs instructions, s'efforcer de le maintenir «dans les sentiments d'attachement au Roi et d'amitié envers la France.»

Je n'ai pu retrouver la date précise de la création de cette charge — sans analogue, ce semble, dans l'histoire des relations diplomatiques. Suivant toutes les apparences, elle serait antérieure, non-seulement à l'arrivée de M. de Lascaroff à Bucharest, mais au traité même de Kaïnardji. Stamaty, dans une note au comité de salut public du mois de février 1795, sur laquelle j'aurai à revenir tout à l'heure, mentionne un monsieur de la Roche (1) (mort à cette époque) qui avait servi pendant dix-sept ans, comme secrétaire français, sous trois hospodars. Un de ces hospodars, d'après d'autres témoignages [illegible] qui fut [illegible] gouverné [illegible] de 1762 à 1764 et de 1765 à 1769. Ainsi la France [illegible] relations diplomatiques de la Russie avec les Principautés.

En 1785 l'emploi de secrétaire français à Yassi était tenu par un personnage qui devait, plus tard, occuper une place considérable dans la politique et la diplomatie du premier empire. Le comte d'Hauterive avait trente ans lorsque Choiseul-Gouffier qu'il avait accompagné à C. P., en qualité de *gentilhomme d'ambassade*, le désigna pour occuper ce poste près du nouvel hospodar Alexandre Maurocordato. Les Turcs à cette époque avaient coutume d'appeler la Moldavie et la Valachie «*les deux yeux de la Turquie sur l'Europe*» «Jamais, dit un biographe, ces yeux ne s'étaient fixés avec plus d'attention sur les affaires de la France, de l'Angleterre, de la Russie. Jamais un homme plus accoutumé aux méditations, à la science des calculs de la raison et de la sagesse, n'avait été mieux préparé à servir avec un zèle égal la Turquie et la France.» Cependant, soit que ce zèle se fût laissé trop voir, soit que les circonstances politiques du moment lui fussent défavorables, soit tout autre motif qu'on ignore, d'Hauterive ne paraît pas avoir eu à la cour de l'hospodar un rôle en rapport avec ses talents. Ses fonctions, qui devinrent bientôt une sinécure, se réduisaient à libeller et à transcrire des notes insignifiantes, tandis que toutes les affaires un peu importantes se traitaient en dehors de lui, et le plus souvent à son insu. Entre temps il surveillait la publication d'un dictionnaire Grec-Italien-[illegible] Maurocordato qui aimait, [illegible] que la plupart des princes phanariotes, à jouer au Mécène, avait fait compiler à ses frais. Confiné dans un château aux environs de la Résidence, il employait à ses loisirs à correspondre avec l'abbé Barthélemy, et à écrire une *Histoire de la Moldavie* dont on ne possède qu'un fragment imprimé, que Wilkinson a inséré dans son ouvrage (2).

Après la déposition d'Alexandre Maurocordato (14 décembre 1786) il conserva quelque temps ses fonctions sous son successeur Alexandre Hypsilantis. Mais bientôt la nostalgie s'empara de lui, et M. de Montmorin ayant été nommé ministre des relations extérieures à la place de M. de Vergennes, il sollicita son rappel et revint en France (commencement de 1787).

Il fut remplacé par Lechevalier, l'auteur du *Voyage de la Troade* et de la *Propontide*, qui avait suivi M. de Choiseul au Levant comme secrétaire particulier. Brusquement arraché à ses occupations favorites (il venait de terminer ses premières explorations dans la plaine de Troie qui lui avaient permis de reconnaître exactement, à ce qu'il pensait, l'emplacement de l'Ilion homérique), Lechevalier partit pour Yassy avec la mission d'observer les mouvements de l'armée russe vers le Bas-Danube. On se voyait à la veille d'une nouvelle guerre entre la Turquie et la Russie. En effet, le 13 août, la Porte publia son manifeste et les hostilités commencèrent presque aussitôt (octobre) Lechevalier continue néanmoins de correspondre avec Choiseul, bien que ses lettres missent souvent cinq à six semaines à franchir la distance qui sépare Yassy de Constantinople. Choiseul [illegible] doutait pas qu'elles ne fussent retenues soit par l'hospodar, soit par le Reiss-effendi à Stamboul, peut-être par l'un et l'autre tour à tour. Mais il en prenait son parti comme d'un mal nécessaire : «C'est un inconvénient, écrivait-il à son agent, qu'il est impossible d'éviter et dont il serait même inutile de se plaindre.» Soit, mais alors à quoi bon écrire?

Il ne se dissimulait pas non plus les désagréments auxquels il était exposé : «Je crois vous avoir déjà mandé que le prince Ypsilantis fait bien de ne pas attendre les troupes russes à Yassi, et qu'il y aurait des inconvénients pour lui à se laisser prendre (1)... Pour vous je sens combien votre position est désagréable et qu'elle peut le devenir davantage.» Mais il ne lui disait point de revenir. Le chevalier aurait pu, à la rigueur, prendre les devants et ne pas attendre le congé de l'ambassadeur. Il servait à Yassi, pour ainsi dire en amateur. Aucun rapport direct avec le gouvernement ne le liait à son poste dont les fonctions se trouvaient anéanties par la guerre. Un scrupule honorable l'y retint. Un certain nombre d'officiers et d'ingénieurs français au service de la Porte étaient enfermés dans Oczakof dont Svavarof s'apprêtait à faire le siége. Les Russes étaient très-montés contre nos compatriotes, tant à cause des travaux de défense qu'ils avaient exécutés dans la place qu'à cause de la part qu'ils avaient prise récemment à l'attaque contre Kinburn, et une fois la ville prise, il était à craindre qu'il ne leur arrivât malheur. Plusieurs d'entre eux, Dafitte, Dabancourt, le drogman Myran étaient des amis particuliers de Lechevalier qui les avait connus pendant son séjour à C. P. Les autres étaient des compatriotes. Sa présence auprès de l'hospodar leur avait déjà été utile dans plus d'une occasion ; elle pouvait le devenir davantage à un moment donné. En même temps il insistait auprès de Choiseul pour qu'un ordre de rappel vînt les relever de ce poste dangereux, avant que le complet investissement de la place ne rendît la sortie impraticable. A la fin, l'ordre fut expédié avec les firmans nécessaires ; et ce n'est qu'après avoir reçu la nouvelle qu'ils étaient sortis d'Oczakof et se trouvaient en sûreté de l'autre côté du [illegible] toute la Moldavie (avril ou mai 1788) et revint à C[illegible].

De [illegible] guerre avait eu pour effet de supprimer non-seulement les relations diplomatiques des Principautés, [illegible] en exercice au moment de la déclaration de guerre, l'un Hypsilantis, avait été emmené par les Autrichiens à Brün, en Moravie ; l'autre Mavroyeni, avait été décapité à Choumla par les Turcs (juillet 1790.) Deux divans, sous la surveillance de commissaires désignés par le commandant de l'armée d'occupation, administraient les affaires à Bucharest et à Yassi.

En 1792, les secrétaires français reparaissent. La correspondance politique de C. P., de 1794 mentionne un personnage du nom de Raffray, attaché en cette qualité au prince de Valachie, Alexandre Mourousi et qui lui avait été donné également par Choiseul. Or Choiseul cesse ses fonctions d'ambassadeur en septembre 1792. La nomination de Raffray était donc antérieure. Elle remontait vraisemblablement à l'époque même de l'avénement de Mourousi comme hospodar de Moldavie, (commencement de 1792). L'année suivante (janvier 1793) Mourousi ayant passé à Bucharest, en remplacement de Michel Soutzo qui lui succéda à Yassi, Raffray dut le suivre dans sa nouvelle résidence.

Le secrétaire de Michel Soutzo à la même époque n'était pas né français mais il était, comme son patron, très-dévoué à la France. C'était un grec d'Athènes nommé Codrica, lié de longue date avec Stamaty, qui faisait passer par ses mains la correspondance politique qu'il adressait de Paris à l'hospodar. Plus tard, vers 1802 Codrica rejoignit son ami en France et fut attaché en qualité de secrétaire-interprète au ministère des Affaires étrangères à Paris. (2)

A. UBICINI.

(*A suivre*)

(1) Je retrouve la trace de ce personnage [illegible] la correspondance du *Journal politique* de l'année 1768, où il est parlé d'un « Sieur de la Roche résident du prince de Valachie (Moldavie ?) à Varsovie » au mois d'août de cette année.

(2) Le chap II tout entier. Un autre ouvrage de d'Hauterive : *les Eléments d'économie politique*, qui fut publié longtemps après, en 1817, date de la même époque.

(1) Choiseul était mal informé. Hypsilantis n'avait rien à craindre des Russes [illegible] était de connivence (sinon avec eux, du moins avec les Autrichiens leurs alliés).

(2) Il mourut en 1827 laissant un fils qui, devenu Français, entra dans le service et fut successivement consul-général à Belgrade et à Batavia.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cᵉ

Autriche-Hongrie.

Vienne, 28 avril 9 h. 20 m., soir.

Obligations Roumélie...	43.
id. Nouvelles...	31.15
Anglo-Bank..............	130.50
Société de créd. aust-turq.	[illegible]
Banque austro-ottomane.	[illegible]
Pièce de 20 francs......	[illegible]
Agio................	105.[illegible]
Change sur Londres.....	[illegible]
Crédit [illegible]............	214.50
National Bank	973.—
Lloyd	414.—

Bourse en baisse. Il y a des appréhensions dans la spéculation. Les capitaux restent inactifs.

Les nouvelles qui circulaient au sujet d'inondations en Hongrie sont dénuées de fondement.

A la Chambre des députés les débats, au sujet des lois confessionnelles, seront bientôt clos.

La température s'est considérablement rafraîchie.

Vienne, 29 avril 9 h. [illegible]

Obligations Roumélie....	fl. 42.75
id. Nouvelles......	31.75
Anglo-Bank..............	127.—
Société de cred. aust-turq..	10.50
Banque austro-ottomane...	49.75
Pièce de 20 francs.........	8.98
Agio....................	106.—
Change sur Londres.......	111.65
Credit anstalt............	211.25
National Bank............	968.—
Lloyd....................	412.—

Baisse par suite des préoccupations relatives aux récoltes.

La loi sur les couvents a été votée, mais avec l'adoption, contre l'avis du ministère, de plusieurs amendements.

Le parlement sera probablement ajourné jusqu'au 8 mai.

M. le baron de Schlechta retourne à Constantinople.

France.

Paris, 28 avril.

Les recettes de l'Etat pendant le premier trimestre de l'année courante ont été de 4 millions au dessous des prévisions budgétaires.

On assure que le comte de Chambord est arrivé à Versailles.

L'Assemblée générale des actionnaires du Canal de Suez est fixée au 2 juin. On pense qu'elle appuiera M. de Lesseps.

Paris, 28 avril.

On assure que le terme de l'emprunt conclu par Sadiq pacha a été prolongé jusqu'au 15 juin.

Le gouvernement portera à l'Assemblée Nationale la discussion sur l'attitude du conseil général de Marseille.

Les négociations avec le centre gauche ont échoué.

Paris, 29 avril.

Oblig. Roumélie fr. 99 25

D'après les apparences il n'y aura pas de dissolution de l'Assemblée nationale.

M. Ollivier a écrit à ses électeurs du Var pour les engager à lui rendre la parole devant l'Europe.

Angleterre.

Londres, 28 avril.

Un agent de Don Carlos est arrivé dans notre ville. Il est chargé de conclure un emprunt et de défendre les intérêts Carlistes auprès du gouvernement.

Londres, 28 avril.

Il a été retiré aujourd'hui de la Banque 105000 livres sterling.

Allemagne.

Berlin 29 avril, matin.

La polémique continue dans les journaux au sujet des dépêches diplomatiques de M. le comte d'Arnim. Les feuilles officieuses qualifient d'indiscrétion la publication de ces documents.

Russie.

St-Pétersbourg, 29 avril.

L'aide-de-camp de l'Empereur, le général Krasnokutsky, a été nommé chef des cosaques du Don.

Espagne.

Madrid, 29 avril.

Quelques positions carlistes ont été enlevées par les troupes républicaines.

Grèce.

Athènes, 28 avril.

M. Zaïmis a eu une conférence avec le roi. Après cette conférence M. Coumoundouros a été appelé au palais où il est resté quatre heures. On pense généralement que M. Coumoundouros sera chargé de former le cabinet.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 29 avril.

	CLÔTURE
Dette Générale	42 1/4
Emprunt 1865	64 3/4
do 1869	52 3/8
do 1871	61 3/4
do 1872	70 1/2
Consolidés anglais	92 15/16

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 29 Avril.

Cons. du matin Piastres	»	46 30 —
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	46 47 —
Clôt. du midi	»	— —
Clôt. du soir	»	[illegible]
Après Bourse	»	— —
[illegible]	»	5 30 —
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	4 20 —
» [illegible]	»	4 50 —
» de Crédit Général......	»	[illegible]
Banque Vérissi et Cossoudi.....	»	— —
[illegible]	»	5 20 —
[illegible] Commerciale Ottomane....	»	4 20 —
Laurium	Fr	75 — —
Crédit Hellénique (escompte) ...	»	20 — —
[illegible]	»	[illegible] 1/2 —
[illegible]	»	72 1/2 —
[illegible]	»	[illegible] — —
[illegible]	»	318 — —
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	69 1/2 —
[illegible]	»	— —

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

[illegible]	P.	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)...	»	104 1/2
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métalique... (id).	»	104 1/4

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Dardanelles, paq. à vap. angl. *Leinster* c. [illegible] — paq. à vap. [illegible] *Socrates*, c. Bosnicich [illegible] — paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich dir. [illegible] Venise, paq. à vap. angl. [illegible] c. Dunning, [illegible] touché Dardanelles [illegible].

Liverpool, paq. à vap. angl. [illegible] c. [illegible] touché Malte, Pirée, Salonique [illegible]

[illegible] Caïffa, Bayrouth, Chypre, [illegible]

[illegible]

Du 27 avril

Alexandrie, paq. à vap. egypt. [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

Du 28 avril

[illegible]

Du 27 avril

Pal-Lima, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, dir. — paq. à vap. angl. *Leinster* c. [illegible] dir. Taganrog, paq. à vap. angl. *Relecdale*, c. [illegible] Ibraïl, paq. à vap. angl. *Polam*, c. Gross, [illegible]

[illegible]

[illegible] Lucardopoulos. [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 18 avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 ocques de pois chiches déjà soumissionnés à 70 paras l'ocque et de 10,000 ocques de [illegible] 74 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

[illegible], le 27 Avril 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS.

Les personnes qui voudraient se fournir à l'Administration du Gaz de Dolma-Bagtché du charbon Cock ou soumissionner de la Chaux sont priées de s'adresser au Bureau de la Comptabilité de la Préfecture pour traiter soit séparément soit pour les deux articles à la fois

Constantinople, le 12/25 Avril 1874.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Vérissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS.

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes porte à la connaissance du public que, pour plus de célérité, la valise postale de la section de Bagdad sera dorénavant expédiée par la voie de Samsoum.

Le chargement des valises à bord des paquebots ne pouvant se faire que jusqu'à dix heures, le public est prié de faire la remise des lettres destinées à la dite section, tous les mercredis à huit heures à la turque au plus tard.

Constantinople, le 27 avril 1874.

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD ET Cie.

Le bureau de Change H. Klarfeld et Cie s'empresse d'informer l'honorable public [illegible] un [illegible]

De l'Emprunt à Primes

DE LA VILLE DE VIENNE DE L'ANNÉE 1874

Cet emprunt de fl. 100 nominal offre par ses nombreux tirages et ses primes considérables les plus grands avantages savoir

4 TIRAGES PAR AN

Le 1ᵉʳ Juillet, 1ᵉʳ Octobre, 1ᵉʳ Janvier, 1ᵉʳ Avril

avec primes

de fl 200000, 50000, 30000, 10000, etc.

N.B : Chaque obligation sortie dans l'amortissement sera remboursable à fl. 130.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain le 1ᵉʳ Mai à 4 heures de l'après-midi.

Le Secrétaire général,

Dr J. DE CASTRO.

MUSIQUE.

M. Carmelo Manfré, maître de piano et de chant accepte des élèves depuis l'âge de [illegible] jusqu'à quarante. On n'est pas obligé d'étudier 2 ou 3 heures par jour, comme c'est d'usage ; il suffit de la seule leçon donnée à l'élève. Cette leçon dure une heure. Dans six mois l'élève saura exécuter quelque morceau que ce soit du même degré que la méthode Carpentier, 1ʳᵉ partie et toute la méthode Carpentier à livre ouvert ; c'est-à-dire dans ce laps de temps, l'élève touchera le piano comme s'il l'avait étudié pendant deux ans avec les méthodes connues jusqu'ici M. Manfré a retiré le cadeau qu'il avait déposé chez MM. Prost et Lacroix, parce qu'aucun élève ne s'était présenté pour exécuter les principes du piano, c'est-à-dire, la première partie de la méthode Carpentier.

Pour éviter tout malentendu l'élève déposera 1,000 francs et M. Manfré 150 fr (inscrits des 1,0[illegible]) [illegible] dit [illegible] les 1,000 fr. reprendront à [illegible] ; dans le cas contraire M. Manfré [illegible] les 150 fr. A ces conditions il convient à tout le monde d'apprendre le piano, [illegible] parvienne ou non à jouer. Les élèves qui ne voudraient pas faire le dépôt des 1,000 fr. pourront payer par anticipation 3 Napoléons pour 12 leçons, seulement pendant [illegible] trois jours après la date [illegible] n'a pas payé M. Manfré se croira [illegible], après les [illegible] Manfré, il pourra [illegible] difficiles et méthodiques [illegible] période sera de 3 années. Le cours du chant est de 2 années et l'âge de l'élève ne devra pas dépasser les 20 ans.

Ceux qui voudraient prendre des renseignements sur M. Manfré peuvent lui écrire rue Hendek, *Lulagdar-Cancelerie-Bulgar* n° [illegible]. M. Manfré leur désignera des personnes très-honorables et très connues à Pera qui fourniront des informations sur lui.

SOCIÉTA OPERAIA ITALIANA

DI MUTUO SOCORSO.

I Soci sono prevenuti che nella seduta del 3. Maggio alle ore 9 1/2, antimeridiane si faranno le lezioni per una nuova Commissione direttiva.

Il Présidente.

D. MOLINARI.

Il Secretario.

G. VALLI.

C. A. GÉRARD

[illegible]

400—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—400

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

BUREAU DE TRADUCTION ET REDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

UN HOMME, bien versé dans le commerce et connaissant l'allemand, l'anglais, le français, l'italien, le turc et la tenue des livres cherche une occupation pour quelques heures de l'après-midi. S'adresser aux bureaux du journal sous W 33.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France rue Tom-Tom.

UN PROFESSEUR de français, désire trouver une place dans une famille musulmane.

S'adresser aux bureaux du journal.

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, français et italienne et très recommendable à tous égards désire un emploi de comptable.

S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 84

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............... ogni Lunedi

Da Marsiglia etc....... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì [illegible]

Per la linea di Marsiglia ogni Martedì [illegible] 4

ITINERARIO

[illegible] Costantinopoli, Dardanelli, [illegible] (1) Pireo, Messina, Palermo, [illegible]

Tanto alla venuta quanto al [illegible] trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e vice-versa avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané: Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonicco.

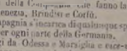

CHEMIN DE FER DE CASSABA

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus [illegible] pour [illegible] rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis [illegible] jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne [illegible] Basmahané pour toutes [illegible]

8me ANNEE. N° 98 — Rebiul-ewel 14 1291. — VENDREDI 1er MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. NOMORANO.

ABONNEMENTS: Un an / Six mois / Trois mois — Pera ...... 50 francs / 26 francs / 14 francs — Provinces .. 65 » / 35 » — Etranger ... 80 » / 42 »

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRE ZIPOY.

INSERTIONS: Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne. Annonces 3me page .... 6 » la ». Insertions, corps du journal .... 15 » la ».

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orsin, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 30 Avril.

BULLETIN POLITIQUE.

Le général Chanzy a répondu à la lettre qui lui avait été adressée par M. Crémieux, député de l'Algérie, relativement à la mise en état de siége de la ville d'Alger.

Le général Chanzy, au lieu d'expliquer les motifs de la mesure exceptionnelle et injustifiée qu'il a prise, cherche à faire des insinuations malveillantes. C'est toujours un mauvais moyen de se défendre, surtout alors que ces insinuations s'adressent à des hommes comme M. Crémieux.

Ce qui arrive au gouverneur général de l'Algérie est la conséquence de la mesure arbitraire qu'il a prise, en violation de la loi sur l'état de siége.

Une mauvaise mesure ne peut s'étayer sur aucun bon argument ; M. Chanzy, qui est homme d'esprit, l'a bien senti aussi est-ce pour cela qu'il a préféré parler de tout, excepte de l'objet principal de la lettre de M. Crémieux : à savoir la suppression du jury, et la mise en etat de siege de la plus belle ville de la colonie algerienne.

En agissant, ainsi qu'il l'a fait, M. Chanzy — un libéral pourtant — a prouvé, une fois de plus, combien la loi et le respect de la loi tiennent pour peu de choses dans l'opinion des généraux.

M. Crémieux, en adressant aux journaux la lettre du général Chanzy, pour qu'ils lui donnent la plus grande publicité, a fait précéder ce document de quelques lignes dont nous extrayons les suivantes :

« Cela dit, je laisse la parole au gouverneur general civil, *qui assimile modestement et de son mieux l'Algérie à la France*, (c'est l'expression de M. Chanzy) en empruntant à la France pour l'Algerie la mise en état de siége et en sollicitant de son gouvernement la suppression, en Algérie, de l'une des plus belles institutions de la France : *le jury*. »

On ne saurait mieux dire en moins de mots. C'est parfait.

On se souvient que des croiseurs espagnols ont capture deux navires allemands naviguant dans les eaux de l'Archipel de Soulou, en Malaisie, dont l'Espagne revendique la souveraineté.

La saisie avait été maintenue par le tribunal des prises de Manille, sous prétexte que les navires portaient de la contrebande de guerre. Mais le gouvernement allemand a reclame contre cette décision et a obtenu gain de cause.

Le conseil de l'amirauté de Madrid a ordonné la restitution des deux navires et de leurs cargaisons. Des indemnités seront payees à leurs propriétaires.

Il se produit en Autriche un fait assez curieux, c'est que l'aristocratie se montre beaucoup plus ardente que l'épiscopat dans la lutte entreprise contre les nouvelles lois confessionnelles.

C'est si vrai que les journaux de Vienne nous apportent le texte d'une adresse, envoyée au cardinal Schwarzenberg, laquelle est signee par les Windischgrætz, les Thun, les Clam-Martinitz, les Lobkowitz, les Nostitz, etc.

Or, cette adresse contient, entre autre, ce paragraphe-ci :

«Sa Sainteté le Pape a clairement déclaré dans sa lettre encyclique que ces lois, si elles étaient votées, placeraient l'Eglise dans le servage le plus funeste. En présence de cette déclaration du chef de l'Eglise catholique, nous déclarons à notre tour que nous sommes décidés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour écarter de l'Eglise les dangers dont elle est menacé. Dans la lutte qui va s'ouvrir, nous nous rendrons avec joie à l'appel de nos evêques, nous irons occuper, dans ce combat, sous la direction de l'épiscopat, la place que nous assignent nos droits et nos devoirs. Nous sommes prets à appuyer nos pasteurs institues par Dieu dans la defense des droits de l'Eglise, et nous sommes resolus à nous conformer à leurs instructions. Nous vous faisons cette promesse, en votre qualité de métropolitain de la Boheme, et nous vous prions de nous faire connaître en temps utile l'attitude que nous aurons à prendre dans la lutte qui est imminente.»

Ces promesses d'obéissance aveugle aux ordres de l'épiscopat, permettent de juger de la gravité que pourraient prendre les conflits ecclesiastiques, en Autriche, si les évêques voulaient exercer leur influence, dans un but regrettable, sur ceux qui leur offrent leurs services.

Le *Times* a reçu le 21 la dépeche suivante, datée de Santander :

« Un navire français, pour échapper à une destruction certaine dont il était menacé pendant la tempete, est entré dans le Nervion, rivière de Bilbao, brisant les chaines et les obstacles placés par les carlistes. Ces derniers l'ont accueilli par une vive fusillade ; ce navire a jeté l'ancre dans le Nervion. Une crue du Nervion a emporte les ponts de bateaux construits par les carlistes, coupant ainsi leur ligne de retraite en cas de défaite. »

Rien jusqu'ici n'est venu confirmer ce télégramme.

Nous avons parlé à diverses reprises du differend qui a surgi entre le Storthing norvégien et le gouvernement à propos d'une modification constitutionnelle reclamée par la Chambre.

Ce différend vient d'entrer dans une phase nouvelle que nous croyons devoir faire connaître.

On sait que la Constitution norvégienne exclut les membres du gouvernement des délibérations du Storthing. C'est la suppression de cette clause que la Chambre avait demandee. Apres avoir une première fois repousse purement et simplement le vœu manifesté par le Storthing, le gouvernement a consenti à l'accueillir, mais à certaines conditions ; il demandait qu'en retour de son adhésion à la réforme projetée, on fit à la Constitution quelques autres changements de nature à donner au gouvernement une plus grande liberté d'allures vis-à-vis du Storthing. Ce projet de transaction vient d'etre repoussé par la Chambre de Christiania, qui a renouvelé en meme temps, par 74 voix contre 35, la résolution déjà précédemment votee.

LA FAMINE EN ASIE.

Les nouvelles que nous avons reçues depuis quelque temps des provinces de Castamouni et d'Angora, et les articles que nos confreres ont publies sur la situation dans laquelle se trouve le peuple de ces provinces, s'accordent à depeindre sous les plus tristes couleurs le sort de ces populations.

L'orge fait défaut, le maïs est hors de prix, les habitants obliges de se nourrir de grains avaries ou de manger des substances entierement depourvues de principes nutritifs succombent dans une proportion inquietante.

Dans quelques endroits, à Kaïsarieh notamment, il y a eu des actes de rebéllion, aussitot reprimes, mais qui montrent à quel point les esprits sont surexcites par la misere ; et la faim, mauvaise conseillere, *malesuada fames*, a pousse le bras de plus d'un criminel.

Une situation aussi lamentable ne s'est evidemment pas declaree tout d'un coup, et les habitants d'une part, le gouvernement imperial de l'autre, ont pu la prevoir longtemps à l'avance.

Quelles sont donc les mesures qui ont ete prises des deux côtés pour parer cette crise? N'y a-t-il pas eu negligence ou faux calcul de la part des autorités locales ?

C'est ce que nous allons examiner, et nous verrons ainsi, une fois encore, combien il est important de connaitre les premiers elements de l'Economie politique lorsqu'on se trouve chargé de l'administration d'un pays, et quelles consequences terribles peuvent entrainer les erreurs commises, alors meme qu'elles ont eté faites par des personnes animees des intentions les plus genereuses.

Lorsqu'il fut bien demontre que ces provinces devraient recourir à une importation de cereales pour combler le deficit de la precedente recolte, les negociants prirent leurs precautions pour etre en mesure de fournir aux demandes qui devaient inevitablement se produire.

Ils firent donc venir de l'orge et du maïs en quantite suffisante pour satisfaire aux premiers besoins, et ce n'est point par philanthropie pure qu'ils agirent, mais par la raison tres-simple que les grains etant rares et tres-demandes, leurs prix s'eleveraient, et qu'il y aurait chance de realiser ainsi des benefices considerables.

Leurs provisions epuisees, ils auraient amene de nouveaux chargements sur lesquels ils auraient fait la meme opération, et la population, gravement atteinte par le manque de grains, ce qui n'est imputable à aucune intervention humaine, aurait pu, grâce à des sacrifices importants il est vrai, attendre tant bien que mal que la disette passât.

Il y avait cependant un danger qu'il fallait prevoir ; les negociants certains de faire la loi sur le marche pouvaient etre tentes d'elever les prix au delà de toute justice, il leur aurait ete possible ainsi de neutraliser en quelque sorte les effets bienfaisants que l'on pouvait attendre des approvisionnements qu'ils avaient faits.

L'autorite locale devait evidemment se demander ce qu'en pareil cas elle aurait à faire ?

Il y avait deux lignes de conduite que l'on pouvait adopter.

L'une aurait consiste à examiner à quel taux suffisamment remunerateur les grains pouvaient etre vendus, à fixer ce chiffre assez haut pour que l'esprit d'entreprise des particuliers fut stimule par l'appât d'un benefice raisonnable, puis à faire venir des grains en quantite considerable, et à les vendre à ce prix là, qui aurait servi de regulateur.

Les benefices que le gouvernement aurait réalises lui auraient permis de soulager les populations les plus malheureuses, en leur distribuant des secours en nature, ce qui eut ete un premier avantage. Le deuxieme profit de cette operation n'eut pas eté moins important ; mettant une quantite plus considerable de grains à la disposition de besoins connus, c'est-à-dire, augmentant l'*offre* alors que la *demande* était invariable, cette importation supplementaire aurait certainement fait flechir les cours eleves, et l'on pouvait ainsi conjurer le mal ou tout au moins le restreindre dans certaines limites.

Le second procede etait bien plus simple, il consistait à fixer arbitrairement le prix auquel les negociants devraient vendre leurs approvisionnements, et comme dans la voie de l'arbitraire il n'y a aucune raison pour s'arreter, les autorites locales pouvaient fixer ce prix aussi bas qu'il leur conviendrait.

Ce moyen qui n'exige pas beaucoup de peine de la part de l'administration devait tenter son inexperience. C'est ce qui a eu lieu.

Les autorites locales qui ne prevoyaient pas le resultat evident de cette mesure, forcerent les negociants à vendre, à des prix peu remunérateurs au milieu des circonstances qui s'etaient produites, les grains qu'ils avaient amasses.

Les negociants durent se soumettre, mais comme la loi ne peut pas obliger un homme à travailler longtemps à sa ruine, les importations, qui se soldaient par un déficit pour les gens qui les avaient entreprises, furent aussitot suspendues.

L'*offre* se trouva donc restreinte, et les besoins ne diminuant pas, la gene devint bientôt intolerable. Ces populations se trouvèrent plongees dans la detresse.

Telle est aujourd'hui leur situation.

Il est urgent que le gouvernement repare au plus vite l'erreur involontaire, mais lamentable que ses agents ont commise.

Qu'il envoie au plus vite des grains, laisse au commerce des particuliers toute liberte quant à la fixation des prix, et qu'il se contente de leur faire une loyale concurrence, qui decourage les accapareurs.

C'est là que doit se borner son intervention, en dehors des secours gratuits qu'il devra fournir aux classes les plus malheureuses, et de l'abolition momentanee des tarifs de douane dans les provinces menacees. Cette derniere mesure est du reste dejà adoptee. Mais ce rôle parfaitement determine, il est indispensable que le gouvernement le prenne des à present, et que cette leçon du present profite au moins à l'avenir.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Hier, vers une heure de l'apres-midi, le prince Milan est arrive dans notre ville.

Le yacht *Izzeddin*, sur lequel se trouvait S. A. S. et sa suite, est venu stopper directement devant le palais de Dolma-Bagtche. Ali Riza bey, grand maitre des ceremonies, s'est rendu alors immédiatement à bord.

Le Prince, en grande tenue de general, apres avoir causé quelques instants avec Ali Riza bey, est descendu dans le caïq imperial qui avait été mis à sa disposition et s'est rendu au Palais, accompagné de M. Marinovitch, ministre président du Conseil de Serbie, de M. Christich, ministre de l'Instruction publique, et d'autres personnages de sa suite.

Dans la cour du Palais un detachement de soldats de la garde imperiale lui a présente les armes. S. A. a été introduite immediatement auprès du Sultan. Le Grand-Vézir et la maison civile et militaire de S. M. I. se trouvaient réunis au Palais.

Le Sultan a fait au Prince l'accueil le plus bienveillant et a daigné lui remettre de Ses propres mains les insignes en brillants du Grand Cordon de l'Osmanié. S. M. s'est entretenue avec S.A. pendant plus d'une demi-heure.

Le Prince a pris ensuite conge du Sultan et s'est embarqué dans le caïq imperial, avec sa suite, pour se rendre à la S. Porte où le Grand Vézir l'avait déjà précédé.

Arrive à Sirkedji-Skélessi, vers les 3 heures, le Prince monta dans une voiture du palais qui l'y attendait, et accompagné de plusieurs officiers à pied se rendit au Grand Vézirat.

Dans la Cour de la S. Porte une compagnie de soldats, musique en tete, présenta les armes à Son Altesse.

Le prince, accompagné par MM. Marinovitch et Christisch, et qui portait déjà le Grand Cordon de l'Osmanie, fut reçu par le Grand-Vézir, en grande tenue, hors de la porte de la salle du conseil des ministres dans laquelle se trouvaient déjà réunis les autres ministres à portefeuilles et sans portefeuilles.

Apres quelques instants d'entretien avec le Grand-Vezir, le Prince prit congé de S. A. en la remerciant vivement de la brillante réception qui lui avait éte faite, et de l'accueil bienveillant qu'il avait reçu partout. Le Prince partit ensuite pour Beïcos.

Immédiatement après le Grand-Vézir et les autres ministres quitterent la S. Porte pour aller visiter, à Beïcos, le Prince de Serbie.

CHRONIQUES

Avant-hier, mercredi 17/29 avril, la colonie russe de notre ville a fête l'anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur Alexandre II.

S. Exc. le général Ignatieff a reçu dans le palais de l'ambassade les felicitations des notables de la colonie, ainsi que celles du corps diplomatique.

S.M. le Sultan a aussi envoyé à l'ambassadeur un officier supérieur du Palais chargé de transmettre à S. Exc. les félicitations de Sa Majeste, et Sadoullah bey, premier drogman du Divan-Humayoun, est alle feliciter le géneral de la part de la Sublime Porte.

A midi, le stationnaire ottoman a salué le pavillon russe par une salve de 21 coups de canon.

Le Patriarcat œcuménique vient d'adresser à la Sublime Porte un *takrir* en réponse au *teskéré* du Ministre des Affaires Etrangeres relatif à la decision prise par le Gouvernement Impérial de proceder au récensement de la population chretienne des localites mixtes de Macédoine.

Nous apprenons avec regret que Dimitraki bey Aristarki, n'est pas encore hors de danger et que les médecins ont décide l'amputation de son bras gauche. On craint aussi qu'il ne perde la vue.

La police bien qu'elle n'ait encore recueilli aucun indice susceptible de la mettre sur les traces des auteurs de ce crime ne désespère pas de voir aboutir ses recherches. Quelques arrestations ont éte opérées et nous aimons à croire que les efforts de l'autorité seront prochainement couronnes de succès.

Le but poursuivi par les organisateurs du concert qui a eu lieu dernierement au profit du Collége Acabian, fondé pour les jeunes arméniennes pauvres, ce but ayant ete manqué, par suite du temps exceptionnellement mauvais qu'il a fait, un second concert vocal et instrumental sera donne mercredi prochain, 6 mai (24 avril), au Theâtre Français, et exécuté par les élèves du collége.

Mme Ignatieff, que l'on est toujours certain de trouver à la tete d'une bonne œuvre, a bien voulu preter son haut patronage à une œuvre aussi humanitaire.

Instruire, éclairer, préparer l'avenir d'enfants pauvres, il y a là quelque chose de louable, et nous ne doutons pas que notre société ne concoure à cette mission en se rendant en foule mercredi prochain, à 8 heures du soir, dans la salle du Theâtre Français.

Le programme est du reste parfaitement choisi. La première partie se compose de : d'une introduction par l'orchestre ; — de l'ouverture de *don Giovanni* pour 2 pianos de Mozart ; — de l'*invitation à la valse* de Weber ; — Air du *Barbier de Séville* de Rossini.

La seconde partie se compose d'une introduction par l'orchestre et du *Stabat Mater* de Pergolese, arrange par le général Alexis Lvoff.

Encore une fois, nous avons la conviction qu'il y aura foule mercredi prochain dans la salle du Palais de Cristal.

Nous avons le regret d'apprendre que M. Pressel, Directeur général des chemins de fer d'Asie a reçu du minis-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, 17 avril.

Il faut avouer que le peuple français est un peuple incorrigible : il ne se plait guere qu'aux futilites. Si je disais que le gros evenement de la quinzaine a éte le cas de ce commis en nouveaute, avalant une fourchette, on ne me croirait guere, et c'est là pourtant la stricte verité. L'homme à la fourchette cet etonnement d'hier, est encore le lion du moment. Il faut avoir du temps à perdre sans doute pour s'occuper de son œsophage, mais quoi, on en perd, et l'eternelle question de la Republique et de la Monarchie parait moins intéresser le public que ce phenomène inattendu. On a cependant vu, depuis que le monde est monde, des choses plus étranges que cet accès de voracite, et les chroniqueurs se sont même exerces à nous en donner la liste complete. Certains estomacs humains sont plus voraces parfois que les estomacs d'autruches qui digereraient des cailloux. Rien n'est impossible à la nature qui se donne ainsi fort souvent le luxe d'écrasantes excentricités. Je rencontrais naguere, sans aller bien loin, une brochure des plus bizarres, qui date de deux cents ans, et dont voici le titre exact à l'usage des bibliomanes : *Recit fidèle de la tortue vivante tirée du genou d'un musicien, habitant et bourgeois d'Annecy en Savoie* (*A Chambery chez Riondet*, 1686. Voilà, si je ne me trompe, quelque chose de plus surprenant encore que le cas de l'homme à la fourchette : une tortue vivante sortant du genou d'un musicien ! Que si jamais le cas se produisait pour le genou d'un de nos législateurs (dont la tortue symbolise fort bien l'idéal), ce serait bien l'heure ou jamais de crier au miracle, et la merveille de Lourdes serait depassee.

Bref, l'homme à la fourchette a avale cet ustensile et la foule a digere la nouvelle. Tout est pour le mieux, sans doute, et le peuple le plus badaud de la creation a du moins pu, tout à son aise, exercer son métier de gobe-mouches. Pendant ce temps, on mettait l'Algerie en etat de siége sans que la nouvelle produisit une sensation bien profonde, et M. Pastoureau disparaissait de la scène politique apres M. Beule, sans qu'on lui donnât un bien long souvenir.

M. Pastoureau est ce prefet du coup d'Etat qui, dans le Var, en decembre 1851, après avoir fait fusiller un pauvre diable du nom de Martin, le fit *refusiller* en apprenant que le malheureux avait cette fois—par un vrai miracle—échappé à l'execution. Nous avions nous-même, il y a six ans, denoncé le fait, et notre récit nous conduisit droit devant M. Delesvaux qui presidait alors, d'une façon fort peu paternelle, la police correctionnelle. La cour, qui nous jugea, ne paraissait cependant pas bien convaincue de l'innocence du préfet et, en somme, elle fut indulgente. Ce fut même ce proces Pastoureau qui mit en lumiere le livre de M. Tenot, lequel fit songer à Baudin qui motiva la manifestation du cimetière Montmartre et la souscription à laquelle Berryer et Prévost-Paradol prirent part, souscription qui fut la cause du discours fameux de Gambetta et de la popularité du futur homme d'Etat. Tout s'enchaine. Depuis, le *préfet à poigne* n'avait jamais donné signe de vie. Il est allé rejoindre l'infortuné paysan *bi fusillé*, il y a vingt-trois ans, comme *insurgé*, pour avoir essayé de defendre la loi.

Et puisque j'ai nommé ce Martin, deux fois martyr, il est peut-être curieux de retablir, en passant, une verite. Il ne s'appelait point *Martin Bidoure* comme on l'ecrit communement, mais bien *Ferdinand Martin*. Son surnom était, non pas *Bidoure*, mais *Bidaure*, et quand on le lui donnait, il s'en fâchait assez volontiers. Ce nom de *Bidoure* l'irritait profondément. Le pauvre garçon se battait même avec ses camarades du village pour empecher qu'on l'appelât ainsi. Et, voyez l'ironie de la destinée ! C'est precisement sous ce surnom de *Bidoure* qui l'exasperait si fort que le pauvre Ferdinand Martin passe à la postérite et demeure connu dans l'histoire !

M. Pastoureau fut d'ailleurs un des plus rudes parmi ceux qu'on nomma, comme je le rappelais tout à l'heure, des « *préfets à poigne*. » M. le général Chanzy semble vouloir, à son tour meriter, l'epithete si fort à la mode sous l'empire. Ceux qui le connaissaient et qui l'aimaient n'ont pas appris sans étonnement qu'il partait en guerre contre les journaux et reclamait l'état de siege contre des encriers. Ce temps-ci nous reservera malheureusement, peut-être encore, d'autres surprises. Il suffit d'attendre. Toutes les *metamorphoses* ne sont pas terminees avec Ovide.

Le plus curieux dans l'histoire du gouverneur de l'Algerie, c'est que le general Chanzy fut, il n'y a pas longtemps, cause que le prefet d'Alger, M. d'Ideville, dût abandonner son poste, parce que lui, prefet, reclamait l'etat de siege pour l'Algerie et que le general se refusait à prendre une telle mesure. M. d'Ideville est un homme d'esprit ; il n'a eu garde de laisser échapper l'occasion de le montrer, et il a écrit au general pour le féliciter de s'être enfin rendu à son avis, à *lui*, prefet plus draconien. Le general a dû faire même une legere grimace en recevant de tels eloges qui, s'ils rendent hommage à la resolution d'aujourd'hui, blâment necessairement la conduite d'hier.

La fable prouve qu'on risque fort de s'egarer, dans un temps troublé comme le nôtre, si l'on ne base point sa conduite sur des principes. Il y a, d'ailleurs, principes et principes, et ce qui en est un pour un particulier n'en est plus un pour une collectivite. Voici, par exemple, la Societe des gens de lettres qui vient de faire beaucoup parler d'elle et qu'on a accusée d'être un nid de *communards*, parce qu'elle maintient, selon ses statuts, sur la liste de ses membres, les noms de Félix Pyat, de Jules Vallès ou de Paschal Grousset. La Societe des gens de lettres recevait, annuellement, des ministeres de l'instruction publique et de l'interieur, une subvention de dix mille francs, destinés à être distribues aux hommes de lettre necessiteux. Cette distribution est secrete et se fait par l'entremise du comite de vingt-quatre membres, chargé de diriger les affaires de la société. Dans ce comite même, une commission, dite *de secours*, et composee de trois membres désignes par le sort, peut seule distribuer les secours en question à ceux qui les sollicitent. Chacun des membres de cette commission s'engage, sous le sceau du serment, à ne jamais reveler le nom des confreres secourus. Personne au monde n'a donc le droit de savoir entre quelles miseres— souvent si navrantes—les *dix mille francs* de la subvention ministerielle sont repartis.

Malheureusement cette subvention, d'ailleurs fort minime, met la Société tout entiere à la discretion du ministère. Combien de fois, à chaque velleite d'independance manifestee dans la Societe, le gouvernement de l'empire, par exemple, a-t-il fait mine de *retirer la subvention !* Cette menace fit même, pendant longtemps, trembler les membres de l'association, qui sont gens dociles et moutonniers, pour la plupart. Il se forma alors un parti très-actif et tres-bien inspire, qui reclama constamment, dans les assemblées générales, une reforme necessaire. Ce parti voulait que, quel que fût d'ailleurs le gouvernement, la societe s'affranchit de toute tutelle administrative et trouvât, dans ses propres ressources, l'argent voulu pour secourir ses membres malheureux. Il suffisait, par exemple, d'augmenter les cotisations annuelles, de manière à remplacer les dix mille francs du ministère qu'on eût alors nettement refusés. La societe a toujours recule devant une semblable decision qui l'affranchissait cependant moralement et materiellement.

Aussi bien, ce qui arrive aujourd'hui devait arriver fatalement. Le gouvernement devait intervenir, un jour ou l'autre, et demander compte à la Societe de certains noms maintenus sur la liste de ses membres. L'Etat, se faisant protecteur, se croit en toute justice le droit d'intervenir dans les affaires de ses proteges. Ce n'est pas la premiere fois que le fait se produit, au surplus. Sous l'empire, le comité de la Societe des gens de lettres, voulant conserver la faveur gouvernementale, avait, sous une douce pression, efface de la liste de ses *presidents honoraires* les noms de Victor Hugo et de Villemain, voire même de M. de Salvandy, qui n'étaient pas gens *bien pensants*, aux yeux de l'Administration imperiale. Durant quinze ans, ce scandale exista, durant quinze ans, la Société trembla d'arborer les noms de deux de ses plus illustres membres. Elle les cacha prudemment, jetant un voile epais sur leurs erreurs. Il fallut un soulevement de conscience dans une assemblée generale pour que les noms de Victor Hugo et de Villemain fussent retablis au rang d'honneur.

Aujourd'hui, les noms qu'il s'agirait de rayer sont loin d'avoir le rayonnement de ceux qu'on effaça jadis. Il y en a même de sinistres parmi eux. Mais la Société ferait acte de coupable faiblesse et dérogerait à ses statuts si elle accomplissait un tel acte, et pourquoi ? Pour conserver une subvention dont elle doit, sous la republique comme sous l'empire, pouvoir se passer.

Apres le coup d'Etat de decembre, l'Association secourait ceux de ses sociétaires que leur foi condamnait à l'exil et dont l'usurpation faisait des proscrits.

Elle eût defendu un bonapartiste traqué apres le 4 Septembre (on sait qu'elle n'eut pas besoin de le faire) comme elle defendrait les republicains contre les bonapartistes, au lendemain d'un retour de l'Ile d'Elbe. C'est là son role du moins et c'est son devoir. On ne devrait donc pas s'étonner de la voir laisser les evenements marcher et les revolutions s'accumuler, sans devier du but qu'elle se propose. Association purement litteraire, elle n'a pas à s'inquieter des ruines qu'on fait autour d'elle et des epaves que lui jettent la politique.

Mais d'ailleurs, la Société des auteurs dramatiques, la riche voisine de la Societe des gens de lettre, ne garde-t-elle pas dans son sein plus d'une personnalite qu'on voudrait voir exclue de cette derniere société ? Felix Pyat n'est-il pas aussi un auteur dramatique ? Au lendemain de la Commune, M. de Montépin prit l'étrange initiative de demander la radiation de certains noms des registres de la Societe des auteurs dramatiques. La presque unanimite des auteurs rejeta energiquement la proposition de M. de Montépin et nul ne songea à en blâmer la Société. Pourquoi ? Parce que cette Société des auteurs vit et prospere avec ses seules ressources, sans s'inquieter des subventions ministerielles et des secours du gouvernement. Elle est independante ; donc, elle n'a de comptes à rendre à personne.

Ainsi devrait être la Societe des gens de lettres. Appauvrie de toute subvention, elle s'enrichirait de sa liberte et de ses propres efforts. Un jour, il y a huit ans environ, l'empereur Napoleon III fit remettre à cette societe quatre mille francs sur sa cassette. Nous les refusâmes. Un des plus ardents à les refuser fut même M. Champfleury qui devait être decore cependant le mois d'après, au 15 août, et qui ne refusa pas le ruban. Ce trait du don refuse fit alors un beau tapage.

Ceux qui fulminent si fort contre la Societe eussent du se rappeler ces divers souvenirs. Et les gens de lettres, à qui on fait payer cher, depuis fort longtemps, les dix mille francs qu'on leur accorde, se diront peut-être enfin que ce n'est pas d'en haut qu'il faut attendre des secours, mais de soi-même.

(*Indépendance belge*). JULES CLARETIE

tere l'ordre d'arreter les travaux et de licencier tout son personnel.

Nous apprenons que M. C. Carapanos vient d'adresser au président du *Syllogos litteraire* de Péra une lettre dans laquelle il déclare mettre dix mille francs, à la disposition de cette Société. Cette somme devra être donnée en prix aux auteurs des meilleurs ouvrages composés dans l'espace de six ans, et affectés à l'usage des écoles primaires grecques.

Un autre don vient d'être fait au Syllogos. MM. Antoniadès frères se sont engagés à payer annuellement au Syllogos 10 livres turques, qui seront destinées à venir au secours des écoles pauvres des provinces.

Un télégramme de Gallipoli en date du 29 avril annonce qu'un brick anglais le *Meggie Armstrong*, venant de Newcastle à Constantinople, avec une cargaison de houille, a échoue sur le bas-fond de Doban-Aslan, sur la côte de Roumélie au nord de Gallipoli. Pour alléger le bâtiment on a du jeter une partie de la cargaison dans la mer, et un remorqueur est parti de Gallipoli pour se porter à son secours.

Dans la journée d'hier, un individu qui paraissait âgé d'une trentaine d'années s'est affaissé soudainement à Sirkedji-Iskélessi. On crut d'abord que ce malheureux avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, et on le transporta dans le corps de garde voisin où un médecin vint constater le decès. En examinant le cadavre le médecin s'aperçut qu'il avait dans le dos une large blessure encore saignante, et à laquelle la mort devait être attribuée.

On n'a aucun renseignement sur le nom ou le domicile de la victime; la police informe.

Une correspondance de Roustchouk adressee au *Bassiret* fait un triste tableau de l'état dans lequel se trouve l'Administration Ottomane de la navigation du Danube, et du mauvais entretien du materiel flottant de cette compagnie.

Les bateaux de la compagnie, au nombre de neuf, étaient bien diriges autrefois, et ces navires étaient parvenus à faire une concurrence sérieuse à la Compagnie Danubienne du Lloyd de Pesth. Aujourd'hui, à l'exception d'un seul bateau qui fait les voyages quotidiens de Roustchouk à Giurgevo et *vice-versà*, presque tous ont besoin d'importantes réparations et séjournent dans le port de Roustchouk.

Pour donner une idée de la mauvaise direction de ces bateaux, ou bien de la fatalité qui pèse sur cette compagnie, le correspondant du *Bassiret* raconte les malheurs qu'a éprouvés le bateau *Azizié* dans le premier voyage qu'il a entrepris le 19 courant.

Parti de l'échelle de Boghaskeui, à une demi-heure de marche de cette localite l'*Azizié* est allé se jeter sur un paquebot autrichien qui remontait le fleuve. Heureusement cet abordage n'a pas eu de suites fâcheuses, et le paquebot autrichien a pu non sans difficultés se dégager sans eprouver de degàts importants et sans en causer à l'*Azizié*. A peine les passagers étaient-ils remis de la frayeur que ce choc leur avait causée qu'un autre accident beaucoup plus sérieux s'est produit quelques milles plus loin. L'*Azizié* est allé se jeter de nouveau sur un navire autrichien qui remontait le fleuve à pleines voiles. Cette fois le choc a été terrible.

Toute la proue et le grand màt ont été mis en morceaux, et le paquebot s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer sa route. On conçoit dans quelle anxiéte les passagers ont passe la nuit. Le lendemain un paquebot autrichien ayant refusé de remorquer l'*Azizié* jusqu'à son point de départ, le malheureux bateau a dû tant bien que mal regagner Boghaskeui, où il a débarque ses passagers. Ceux-ci sont donc restés deux jours entiers dans cette localité attendant l'arrivee d'un autre bateau qui les transportât à leur destination.

Ces accidents sont très-fréquents et se reproduisent presque à chaque voyage. Ainsi, le *Sofia* est allé se heurter dernièrement sur un paquebot Autrichien et il ne s'est dégagé de cet abordage qu'avec beaucoup de peine, et ses dégâts sont considérables. Devant cet état de choses, ajoute le correspondant du *Bassiret*, on conçoit facilement la repugnance du public à s'embarquer sur les bateaux ottomans et sa préférence pour les paquebots de la Compagnie danubienne. Il est donc urgent que des mesures sérieuses soient prises afin de remédier à un état de choses aussi préjudiciable aux intérets de la Compagnie ottomane.

Dans un précédent numero nous avons reproduit, d'après le *Diarbekir*, une nouvelle d'après laquelle le village de Tchertu (district de Sardes), situé au pied d'une montagne, avait été enseveli sous une avalanche. Nous avons ajoute qu'on désespérait de sauver les habitants.

Nous lisons dans le dernier numéro du meme journal que le gouvernement de Sardes a organisé aussitôt un service de sauvetage, et que, grâce au concours de deux cents ouvriers, il est parvenu à déblayer rapidement les neiges. Par miracle les habitants qu'une mort atroce attendait, ont été retrouvés vivants, après un sejour de plusieurs jours sous la neige. On n'a eu à déplorer que la mort d'une grande partie des bestiaux.

D'après le journal de Castamboul, une violente tempete accompagnee de pluies torrentielles s'est abattue le 13 avril sur Iratz, et a détruit plusieurs maisons dans cette localité. La rivière, qui traverse le pays a débordé, ses eaux ont emporte plusieurs moulins et endommagé les plantations et les jardins avoisinants.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs la situation déplorable dans laquelle sont plongées les populations de plusieurs provinces de l'Asie-Mineure.

La famine sévit avec une douloureuse intensite, et malgré tous les efforts que le gouvernement pourra faire pour secourir les malheureux, il restera toujours beaucoup à donner. Le concours de tous est donc indispensable pour mener à bonne fin cette campagne charitable.

Plusieurs établissements de Galata, et quelques personnes, ont déjà souscrit des sommes importantes, ou bien ont adressé des secours en nature. Nous nous empressons d'insérer cette première liste dans nos colonnes qui resteront ouvertes à cette souscription.

Nous croyons devoir ajouter que la Banque Impériale Ottomane, la Banque de Constantinople et MM. Ch. S. Hansson et Cᵉ ont bien voulu se charger de recueillir plus particulièrement les dons en argent et ceux en nature:

Donations en sacs de farine. — La Banque Impériale Ottomane, 100 sacs; la Société Générale, 50 sacs; le Crédit Général Ottoman, 50 sacs; la Banque de Constantinople, 40 sacs; la Societe Commerciale Ottomane, 20 sacs de riz.

Donations en argent. — Une maison de commerce de Bradford, Liv. T. 440. Souscriptions de la localité en livres turques: M. John Tompson, 25; M. Altantopoglou, 35; Société Ottomane de Change et de Valeurs, 30; M. S. Stephanovitch, 30; M. J. Camondo et Cᵉ, 20; M. N. Dussi, 20; Zafiropoulo et Zarifi, 15; Mille pere et fils, 15; A. Ralli, 10; Ch. S. Hanson et Cᵉ, 10; A. P. Mavrogordatos, 10; A. Adamandidis, 10; Ed. La Fontaine, 10; Théodore Godjamanoglou, 10; D. Kupezioglou, 10; Anacastas Zumbiloglou, 10; U. J. Negropontes, 10; Archanguelos, 5; M. Camaras, 5; Banque Verissi et Cossoudi, 5; William Sloars, 5; C. E. Grace, 5; A. Michoglou, 5; Yovani Zaharian, 5; W. E. Jackson, 5; George Gatheral, 5; Costi Hodji Yorghi, 5; H. Anastas Tushlioglou, 5; Nicola H. Anastasoglou, 5; Yorghi Caracasoglou, 5; M. X....., 3; Zafiropoulo, 3; Piguatelli et Cᵉ, 3; Joacim Anastasiades, 3; John Seager, 3; Yovani H. Protomossoglou, 3; M. Vasiliadis, 2; Ant. Ralli, 2; N. Burness, 2; Christo Pappazoglou, 1 1/2; Mr. Suhle, 1; Anonyme: A. Nomico, 1. Le total [illegible]

La famille Glavany fait part à ses amis et connaissances de la perte douloureuse qu'elle vient d'eprouver en la personne de

M. JEROME GLAVANY,

dont les funérailles auront lieu aujourd'hui, vendredi, 1ᵉʳ mai, à trois heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Rue Mezarlik Nº 1, (Mu[illegible])

Les personnes qui n'auraient pas reçu de billet de faire part sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible] 1ᵉʳ mai 1874

Lever du soleil	5 h. 1 m.
Coucher »	6 » 54 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 58ˢ
H. à la turque à midi moyen.	4 » 59
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Etat du temps le 30 avril, à 8h. du matin.
Direction et force du vent... O. modéré.
Sur la mer Noire et aux Dardanelles les vents soufflaient du N. forts, et faibles ou modérés sur l'Archipel et l'Adriatique; pluies sur plusieurs points de la Turquie d'Europe et les régions nord de l'Asie.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars

[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible] chi Mehmed bey	Kaimak. Ibrahim	Kostentks
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sebadell. Grand Hôtel	[illegible]	[illegible]
[illegible]	M [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière* [illegible])

[illegible] gravité de la disette et les déplorables conséquences qui en resultent pour toute notre population en général j'appelais l'attention du gouvernement sur la situation afin qu'il prît toutes les mesures de prévoyance nécessaires, pour empêcher l'accaparement des grains. Aujourd'hui je vois avec plaisir que le gouvernement s'occupe sérieusement de l'alimentation publique et les mesures qu'il a prises ont déjà un bon effet sur le marché. Les détenteurs de grains ont compris que s'ils ne vendaient au prix fixé par la Municipalité, [illegible] dépôts de blés. Le vilayet a ordonné de dresser la liste exacte et détaillée de tous les dépôts de blés existant en ville, dans les fermes et dans les villages. Notre Municipalité a déjà dressé cette liste. D'après un usage local, le blé et l'orge sont conservés en dépôt dans des puits pour les préserver des charançons. Tous les puits sont placés ordinairement dans un même endroit [illegible] est très-difficile aux speculateurs et aux détenteurs de grains de cacher leurs depôts. Pour le moment l'[illegible] blé à cinquante piastres le kilé de Constantinople, la livre turque à cent six piastres et celui de l'orge à trente piastres. Ici le marché au blé a lieu une fois par semaine le mardi. Les détenteurs répondirent à la mesure de l'autorité par la menace de ne plus faire venir de blés en ville si on ne leur permettait pas de vendre en toute liberté suivant leurs intérêts. L'autorité a alors dressé la liste de tous les dépôts de blés et a avisé les propriétaires de ces dépôts que si le marché hebdomadaire n'était pas suffisamment fourni de blé pour l'alimentation publique, la Municipalité s'emparerait des dépôts pour vendre le blé au prix du tarif et pour compte des propriétaires recalcitrants. Ces mesures ont déjà produit de l'effet. Mardi passé notre marche a été abondamment fourni de blé. Du [illegible] le prix de cinquante piastres le kilé est le triple et [illegible] le quadruple du prix des années ordinaires. Nos heureux détenteurs gagnent le trois cent pour cent dans l'espace de six mois. C'est un bénéfice [illegible] n'ont pas le droit de se plaindre si le gouvernement les empêcha de bénéficier de [illegible] la misère publique.

L'achèvement de notre route est le vœu le plus ardent de [illegible] la rigueur exceptionnelle de [illegible] un empêchement sérieux à la continuation de l'entreprise. Toute-fois les travaux n'ont presque jamais été complétement suspendus. Dans un mois avec le commencement des travaux des champs pour la récolte, la route sera abandonnée jusqu'à la fin de la récolte des cotons qui a lieu vers la fin septembre. Ce n'est qu'après cette époque qu'on peut exiger le travail des prestataires pour reprendre les travaux de la route.

D'après les calculs de l'ingénieur de notre vilayet il faudra encore deux années pour l'achèvement des vingt-trois ou vingt-cinq kilometres qui manquent.

Le temps a commence à devenir beau. Notre marché du coton est presque nul. Les dépôts sont faibles, et la belle marchandise de première qualité manque complètement. L'Europe n'envoie pas de demandes et les prix de Smyrne ne sont convenables, que pour la marchandise de première qualite, qui est déjà epuisée. Quant aux marchandises de seconde et troisième qualité, avec les prix exagérés de transport que nous payons à nos chameliers, à cause de la disette des fourrages, il y aurait perte à faire des expéditions pour Smyrne.

LETTRES DE ROUMANIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Giurgevo, le 24 avril 1874

La semaine derniere, je vous signalais une innovation [illegible] celle des [illegible] — introduite par Ismail bey dans le service de la *Compagnie fluviale* [illegible]

[illegible]

[illegible] le commerce, a [illegible] fonctions de capitaine [illegible] négociant. Ce commandant Moussa [illegible] le départ du bateau, pour Giurgevo, il [illegible] ordres d'achat tant du personnel supérieur [illegible]

[illegible] le depart [illegible] la poste. Les passagers s'impatientent. Après une demi-heure d'attente le commandant Moussa apparaît, sa montre à la main. Cette montre est d'une ductilité exemplaire. Elle marque toujours l'heure au gré de son propriétaire. Le capitaine arrive suivi de ses matelots qui sont charges de ses achats, consistant en agneaux, sel, epinards etc.

Il est à esperer que Mahmoud pacha, directeur de la *Compagnie fluviale* prendra des mesures pour que de pareils abus ne se renouvellent plus.

Dernièrement le bateau *Azizié* qui était parti de Roustchouk, [illegible] la nuit, [illegible] Tcherna-Voda [illegible] Danube, sans avoir hissé sa lanterne. L'*Azizié* a été endommagé. Le capitaine de ce bateau, apercevant dans l'obscurité un navire qui venait sur lui stoppa immédiatement et fit machine en arrière. Malheureusement ses efforts furent vains. Le vent était tres-violent. Le navire prit l'*Azizié* à babord, et lui causa des dommages considerables dans le salon de la poupe. On n'a pas eu heureusement de perte d'hommes à déplorer. L'*Azizié*, remplacé par l'*Akif*, est retourné à Roustchouk pour y être réparé.

Nous attendons incessamment le Prince de Serbie. On dit qu'il passera une nuit au palais du vilayet de Roustchouk. Le gouverneur général [illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

Les journaux officieux.

On ecrit à l'*Independance Belge:*

Paris, 19 avril.

La note de l'Agence Havas, qui annonce qu'il n'y a point de journaux officieux, a produit un curieux résultat: la *Presse* donne à entendre que cette note s'adresse à la *Gazette de France*, qui avait la prétention de représenter MM. de Larcy et Depeyre; l'*Union* dit qu'elle s'adresse à la *Presse* et au *Français*; quant au *Français*, il glisse cette note dans un coin du journal. Ces récriminations suffisent à démontrer que ces journaux tiennent à conserver leur rôle d'officieux et que, en se déniant mutuellement leur titre, ils prétendent représenter le gouvernement tout entier alors qu'ils ne représentent que l'opinion de tel ou tel personnage politique.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le *Français* reçoit de temps en temps des communications de M. le duc de Broglie et de M. Buffet. Il ne pourra, sans manquer à sa bonne foi, contredire cette assertion. Or, il annonçait, il y a deux jours, que la loi électorale viendrait la première en discussion et que les lois constitutionnelles ne seraient discutées qu'en automne. C'était là le vœu de M. le duc de Broglie et de la fraction legitimiste du cabinet; atermoyer, c'est le dernier mot de la politique du cabinet actuel.

[illegible] *France*; mais la discussion a pris une tournure assez originale. La *Gazette de France* a émis l'opinion que la note de l'*Agence Havas* visait la *Presse*. La *Presse*, de son côté, a reproduit une appréciation assez fantaisiste de *Paris-Journal*, qui prétendait que la note à la fois officieuse et anti-officieuse de l'*Agence* susdite, visait la *Gazette de France*, [illegible] membres du cabinet. MM. de Larcy et Depeyre.

Ce soir, la *Presse* maintient de façon plus ou moins sérieuse cette version. Cette polémique entre journaux qui, s'ils sont conservateurs, ne le sont guère de la bonne harmonie, n'aurait qu'un médiocre intérêt, si la *Presse*, bien évidemment, ne mettait en cause, derrière la *Gazette de France*, les deux ministres du cabinet. Comme, d'autre part, il est difficile de douter que la *Presse* ne soit en accord avec la pensée de M. Decazes et d'un ou deux autres membres du cabinet, si ce n'est même avec le sentiment personnel du maréchal de Mac-Mahon, on voit que le débat prend une certaine gravité et qu'il semble devoir être l'indice de tiraillements qui se produisent dans le cabinet, ou que tout au moins il peut en provoquer. Il est probable cependant qu'en l'absence de débats législatifs et de pressions extérieures, le cabinet se maintiendra tel quel jusqu'à la réouverture de la session; mais on voit que chaque jour qui s'écoule rend plus noir le nuage que l'on voit poindre à l'horizon et qui crevera infailliblement au moment des orages parlementaires.

L'Espagne

On écrit à l'*Echo du Parlement*:

Santander, 14 avril.

La mer continue à interdire toute sortie de notre port. Un vent du Nord-Est pousse des vagues énormes sur la plage du Sardinero et sur la barre. Voilà six jours que les courriers de France n'ont point paru ici. En revanche, il nous arrive une foule de détails intéressants sur la crise ministérielle. L'amiral Topete avait pour mission de la conjurer, mais il a trouvé chez M. Martos une résistance acharnée. Le plus habile des radicaux ne peut pardonner au général Zabala d'avoir presque rendu possible un coup d'Etat alphonsiste. Une indisposition est la seule réponse que M. Martos oppose à toute invitation à assister au conseil des ministres, ce qui ne l'empêche pas d'user de tout son talent auprès de la duchesse de la Torre, de l'amiral, du général Pavia pour amener une coalition des radicaux et des republicains modérés. Le general Zabala s'est montre plus enclin à la conciliation quoique assez vertement blâmé pour les nominations alphonsistes. Ce n'est pas que le maréchal veuille rompre avec ces derniers, au contraire, il veut se servir de toutes les bonnes volontés dans la lutte contre les carlistes, mais il n'entend pas se laisser jouer. Je tiens de Madrid même que les conseils des ministres et les conférences ont marché grand train depuis l'arrivée de l'amiral Topete.

Tout ce qu'il a obtenu, c'est le maintien d'une treve tacite entre les deux éléments qui divisent le cabinet. Il leur a annoncé que la guerre serait poussée à outrance et que tout *convenido* était impossible. A ce propos, mes renseignements me permettent de vous affirmer qu'il y a eu, cependant, de serieux pourparlers entre quarante agents du maréchal et certains cabecillas de haut rang. Leurs prétentions ont été exorbitantes. Ils avaient la modestie de demander la reconnaissance de leurs grades et de leurs dettes de guerre sans parler d'une amnistie pour tous les insurgés, grands et petits. Ces conditions et la conviction qu'une partie seulement des chefs carlistes serait accessible aux propositions d'une transaction, ont fait rompre les négociations entre les deux camps. Le maréchal aurait voulu finir la guerre sans répandre plus de sang, mais il aurait fallu des garanties sérieuses. La lutte continuera et le canon décidera.

En attendant, on espere que le calme se maintiendra à Madrid. Aussitôt le conflit ministériel arrangé, on attend l'amiral Topete au quartier général. Le général Concha est nommé chef du 3ᵉ corps d'armée; il a sous ses ordres Echague, Reina et Martinez Campos. Ils auront à leur disposition 14 bataillons de gardes civiles, 6 de carabiniers, 6 de ligne et de chasseurs, 20 pièces et un régiment du génie. Santona et Laredo seront les points de ralliement du 3ᵉ corps et sa destination est un mouvement de flanc contre lequel les carlistes auront grand peine à se défendre. Les corps d'armée Serrano et Palarios au Somorostro, ont reçu des renforts et du canon. Les journées se passent dans la pluie et les brouillards au milieu d'un silence que le canon de [illegible] rompre. Le travail des chemins couverts et des redoutes pour protéger les batteries de Las Carreras ne cesse pas. Les soldats souffrent un peu de cette affreuse saison pluvieuse. Bilbao tient encore.

La résistance du général Castillo est admirable. Le siége a commencé le 28 décembre 1873. Santander a vu partir hier le général Concha pour conferer avec les généraux au quartier général. Cinq mille hommes ont pu, malgré une mer tres-grosse, être transportés à Santona. Leur place a été de suite prise ici par d'autres bataillons et on peut dire que Santander ne desemplit pas de troupes. L'effectif de l'armée du Nord dépassera quarante mille hommes avant la fin de la semaine. On parle du 20 comme date de la reprise des hostilités.

La Russie et Yakoob-Beg.

Une lettre de Saint-Pétersbourg, portant la date du 30 mars, et que nous trouvons dans le *Konisberg Gazette*, dit que le dissentiment qui existait entre la Russie et le Kashgar vient de se terminer d'une façon satisfaisante.

Yakoob-Beg, après avoir examiné les allégations portées devant lui au sujet des caravanes qu'on prétendait avoir été pillées par les Kashgariens et avoir ordonné les plus minutieuses recherches, a acquis la conviction que toutes ces plaintes étaient de pures inventions de la part des chefs desdites caravanes qui, ayant volé eux-mêmes l'argent et les marchandises de leurs patrons, avaient jugé convenable d'imputer ces méfaits à des voleurs kashgariens imaginaires.

Tous les documents relatifs à cette affaire viennent d'etre envoyés à Taschkend, et en même temps, Yakoob-Beg a fait savoir au gouvernement russe que quoiqu'il lui fut prouvé que les Kashgariens n'avaient à encourir aucun blâme pour les pertes subies par les négociants russes, il avait toutefois donné des ordres tendant à les faire indemniser, afin de maintenir des relations amicales avec la Russie.

Le même correspondant ajoute que la pêche, dans la mer d'Azoff, pendant l'hiver dernier, a été extraordinairement productive. A Tchernajeff, sur la côte méridionale, les filets se sont trouvés tellement remplis par un seul coup de pêche, qu'il a fallu huit heures aux pêcheurs pour en sortir les poissons qu'ils contenaient. Ce coup de filet a produit à la vente, 4,000 roubles.

Les bêtes féroces ont causé de grands ravages dans les fermes situées dans le gouvernement de Wologda. D'apres un rapport statistique publié par les autorités locales, environ 5,000 chevaux, 9,000 vaches et 3,500 moutons, representant ensemble une valeur de 382,000 roubles, ont été tués par des animaux féroces, dans le cours de l'année dernière.

(*Pall Mall Gazette.*)

La mort de M. Beulé.

On écrit de Paris le 20 avril à l'*Independance Belge*:

On s'entretient beaucoup d'un fait connu depuis quelque temps déjà et dont on n'a parlé un moment dans les journaux qu'à mots couverts. Aujourd'hui ce fait est authentique: je veux parler du suicide de M. Beulé. M. Beulé s'est tué de plusieurs coups de poignard et aurait marqué lui-même la place où il devait frapper à coup sûr. *Le Figaro* d'abord, qui n'est cependant pas un journal ennemi des idées qu'avait en dernier lieu M. Beulé, *la Revue politique et littéraire*, dans un article signé de M. Aron, *l'Evénement*, *l'Opinion nationale* constatent le fait qu'aucun démenti officiel ni officieux n'est venu mettre à néant, bien que les premières indications relatives au suicide remontent déjà à plusieurs jours.

Il n'y a que des conjectures sur le motif de cet acte de désespoir; il est probable que M. Beulé, brouillé avec le parti républicain, qui avait cru pouvoir compter sur l'homme qui avait fait une guerre d'allusions assez vive à l'empire, dans ses travaux sur *les Césars*, tombé du pouvoir presque le lendemain du 24 mai pour des actes antilibéraux de son ministere et pour insuffisance notoire à la tribune, a bien senti qu'il avait peu de chance de retrouver cette haute situation qu'il avait occupée un moment, que ce fussent les conservateurs ou les républicains qui restassent ou devinssent le parti dominant. On peut croire aussi que M. Beulé avait été en dernier lieu fortement impressionné par le mauvais accueil qu'il avait rencontré à sa visite à l'école des beaux-arts, auprès de ces mêmes jeunes gens dont il était l'idole sous l'empire, alors qu'il semblait devoué aux idées de libéralisme et d'émancipation.

Quelques journaux et en même temps *la Correspondance republicaine*, sans s'élever contre l'infraction aux lois religieuses que le silence gardé sur la mort de M. Beulé a permis de commettre (on sait que l'Église n'accorde pas ses dernieres prières aux suicides), font remarquer le contraste de cette tolérance avec la rigueur du gouvernement en tout ce qui concerne les enterrements civils. Ainsi on a refusé, il y a quelques mois, les honneurs militaires à un député enterré civilement [illegible] honneurs ont été cependant accordés à M. Beulé.

Naufrage de « l'Amerique. »

On commence à avoir quelques détails sur le naufrage de l'*Amerique*. Ce que nous en savons de plus complet sur ce triste sujet est emprunté par *le Figaro* au carnet d'un des passagers de ce navire, M. le baron Barbier:

Parti de New-York le 4 avril, le paquebot avait, jusqu'au 13, eu toujours beau temps et marche rapide, bien que la mer fût un peu grosse. Les passagers se voyaient donc [illegible] leur voyage.

« Le 13 au matin, dit M. le baron Barbier, nous nous réveillons avec une grande brise d'Ouest et très-grosse mer. A deux heures, la brise tourne au N.-N.-O., et ne fait que [illegible]

» [illegible] qui court plus vite que nous déferle sur l'arrière du navire et menace d'enlever le roof de la timonnerie. — Nous sommes à 115 milles de Brest et il nous est impossible d'atterrir dans de telles conditions. — Le commandant donne alors l'ordre de virer de bord pour prendre la cap et faire tête au vent. — Cette manœuvre dangereuse s'effectue bien. Nous voilà donc le nez au vent, luttant contre la mer, sautant et boulinguant à des hauteurs et à des profondeurs effrayantes. Le vent augmente, la mer aussi, et nos ascensions et nos descentes deviennent plus terribles encore. On dirait par moment que du haut de la vague qui le soulève, le malheureux navire s'abîme au fond de la mer.

Toute la journée se passe ainsi dans une lutte obstinée. Le soir, vers sept heures, une enorme lame s'abattant sur le pont enfonce la claire-voie des machines, brise la cloison des premieres et inonde toutes les cabines, au grand effroi des passagers.

[illegible] le vent fraîchit de plus en plus et les coups de mer se succèdent avec une rapidité [illegible] sur toutes les parties du navire. L'équipage luttait avec un dévouement à toute épreuve:

» Trois fois les feux sont éteints et les machines stoppées, et trois fois mécaniciens et chauffeurs se mettent dans l'eau pour aller chercher du charbon qu'ils se passent de l'un à l'autre par-dessus la [illegible] et rallument les chaudières.

» Le matin du 14, la mer semble se calmer un peu. Tout le monde travaille aux pompes, mais sans pouvoir les affranchir. La machine stoppe définitivement vers dix heures, et il est impossible de rallumer les feux. Il y a bien décidément une voie d'eau, les coups de mer seuls n'auraient jamais produit une telle quantité d'eau.

» Pour la trouver, le mécanicien en chef et ses hommes plongent dans la cale à diverses reprises au risque de leur vie, car l'eau chassée d'un bord [illegible] soient pas broyés contre les parois du navire. Ce dévouement est inutile. On ne peut rien trouver, et les machines continuent à être de plus en plus inondées.

» On fait alors tout ce qu'il est humainement possible de faire pour enlever l'eau qui nous envahit. On va sous l'eau couper les tuyaux d'aspiration de la cale et des machines auxiliaires, on remplit à grand'peine la chaudière du petit cheval [illegible]

» Pour comble de malheur, le vent, qui semblait [illegible] le navire alourdi par toute l'eau qu'il contient, semble remonter [illegible]

C'est alors que le navire italien, *Elisa Quirolo*, de Gènes, capitaine Dominico Gaggino, rencontrant vers une heure *l'Amerique*, et voyant les difficultés de sa situation, se mit par signaux télégraphiques, et sans que les passagers s'en aperçussent, à la disposition du capitaine Rousseau, qui le pria de le suivre, si cela lui était possible. Le capitaine italien y consentit et se mit à naviguer [illegible]

On ne fut pas longtemps sans faire appel à son aide. [illegible] et leur annonça que le [illegible] qu'il allait les transborder sur l'*Elisa Quirolo*.

Ce fut un moment de surprise et de terreur indicible. Les passagers [illegible] le danger. Mesure sage, qui épargnait aux [illegible] inutiles et permettait à l'équipage de travailler sans être embarrassé par des personnes effrayées.

« En peu de mots, le commandant nous rassure et donne du cœur à tous:

» — Allez mettre vos ceintures de sauvetage, dit-il, et venez vous embarquer sagement, *je réponds de tout.*

» Comme on sent le navire fuir sous les pieds, on ne se fait pas prier, et tout le monde est prêt en un instant.

» L'embarquement de tout ce monde, femmes, enfants, vieillards, [illegible] dans ces petites embarcations sur une mer en furie, est réellement terrible à voir, et nous sommes bien persuadés qu'une bonne partie d'entre nous sera noyée ou écrasée dans le choc des barques contre les flancs du navire. Grâce aux bonnes dispositions prises, il n'en est rien. A la coupée se trouvent d'un côté le commandant Rousseau et de l'autre le commissaire Vié, capitaine au long cours, qui reglent et protégent l'embarquement, faisant éloigner toutes les personnes trop faibles pour s'aider elles-mêmes dans les embarcations.

« Tout se passe dans le plus grand ordre et dans le plus grand silence: le moment est solennel, la nuit va venir et le navire s'enfonce.

« Les femmes, les enfants, les vieillards partent d'abord, [illegible] de l'équipage les derniers. Les officiers du [illegible] des embarcations. Chacun d'eux fait jusqu'à trois et quatre voyages. Le transbordement, commencé à [illegible] sept heures, sans le moindre accident. Tous les passagers, sans exception, sont arrivés à bord sans une égratignure. C'est un miracle par une mer semblable. »

On s'applaudissait déjà du résultat. A part quelques matelots blessés en se dévouant pour le sauvetage des passagers, tout le monde était parvenu sain et sauf à bord du navire italien. Il ne restait plus que l'état-major, le second et le capitaine, qui se préparaient à leur tour à partir.

» Le capitaine en second, M. Garay, qui avait déjà échappé au naufrage de *la Ville-du-Havre*, en voulant s'embarquer, saisit une manœuvre courante qui le laisse retomber à la mer où il se perd malgré toutes les recherches possibles: Il [illegible] heures, en ce moment, il fait nuit et le navire [illegible] bord sur bord.

» Le capitaine Rousseau fait l'impossible pour [illegible] qu'après avoir reconnu l'impossibilité absolue de le sauver et après avoir passé de son navire une minutieuse inspection, qu'il se décide enfin à prendre [illegible] à bord de l'*Elisa*.

» On le voit, tout le monde a, dans cette occasion, fait son devoir, depuis le capitaine jusqu'au dernier matelot. La personne qui nous a rapporté tous [illegible] de vingt six ans, pilote de Brest, du nom de Jean-[illegible] accompli des prodiges, et c'est à lui que la plupart des femmes et des enfants doivent d'avoir été transbordés sans blessures. Debout à l'avant d'une chaloupe, il recevait sans fléchir [illegible]

Les chemins de fer Japonais.

On adresse de Yokohama des renseignements très-précis sur la situation des chemins de fer existant ou projetés dans l'empire du Japon.

Il n'existe, en ce moment, dans tout ce pays, que deux tronçons de chemins de fer entièrement terminés; le premier relie Yeddo à Yokohama, et le second relie Kobé à Osaka.

La section comprise entre Yeddo et Yokohama est la seule qui soit complétement exploitée. Le réseau qui s'étend de Kobé à Osaka, bien que terminé, n'a pas encore été livré au public.

La ligne de Yeddo-Yokohama a une longueur totale de 18 milles anglais, soit 29 kilomètres, côtoyant la baie de Yeddo; elle traverse sur tout son parcours un pays plat, marécageux et entrecoupé de rizières; elle compte quatre stations intermédiaires. Au premier aspect et par suite de la nature même des terrains que traverse cette voie ferrée il semble que la construction de la ligne n'ait nécessité aucun travail coûteux ou difficile; on ne rencontre, en effet, ni tunnel ni ouvrage d'art de quelque importance, à part peut-être le pont de fer qui franchit la rivière de Kawasaki.

Les dépenses cependant ont été relativement considérables, et on évalue à 50,000 piastres le prix moyen du kilomètre; les travaux qu'on a été forcé de faire pour franchir les innombrables canaux d'irrigation des rizières ont contribué à porter ces prix à un chiffre aussi élevé.

D'après les statistiques publiées par l'administration des chemins de fer, la ligne Yeddo-Yokohama a transporté du 16 octobre 1872 au 20 novembre 1873, 234,906 voyageurs donnant une valeur de 81,262 piastres.

Le transport des marchandises qui pourrait engmenter d'une manière sensible le revenu de la compagnie, est malheureusement à peu près nul. Toutes les marchandises débarquées à Yokohama, à destination de Yeddo, gagnent la capitale sur des barques. L'élévation des tarifs du chemin de fer, et les restrictions gênantes qu'ils imposent ont amené ces résultats. L'administration se propose de modifier un état de choses si contraire à ses véritables intérêts, et songe sérieusement à remanier ses tarifs. Cette mesure, une fois prise, il est plus que probable que les marchandises, pour arriver à Yeddo, ne suivront que la voie de terre, plus régulière et plus rapide que la navigation fluviale.

Le tronçon de Kobé à Osaka qui est complètement [illegible] à une double voie. Elle contourne, au sortir de Kobé des collines assez élevées, passe sous trois tunnels et franchit quatre fleuves sur de superbes ponts en fer, et se dirige vers Osaka presque parallèlement à la côte. Sur son parcours, la voie ferrée dessert plusieurs villes assez peuplées: Kansaki, notamment, très importante par les communications qu'elle entretient avec les centres populeux du fond de l'empire.

A partir d'Osaka, la voie remontant vers le nord se dirige vers Kioto, l'ancienne capitale du Japon. Sur cette portion de la ligne, les travaux sont à peine commencés; il en est de même sur le tronçon qui de Kioto arrive à Tsuruga. La voie ferrée ne devrait pas, dans le projet de la compagnie, s'arrêter dans cette dernière ville; il serait question de la prolonger un jour jusqu'à Yokohama, soit en

une digue au sud … faciliter l'écoule… … ahissant la cam… Tigre continue à … sont ouverts ; la … ce à revenir.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 30 avril.

	Clôture.
	42 5/16
	65
	52 5/8
	61 1/2
	71 3/4
	92 13/16
	68 1/8
Escompte	4 0/0

BOURSE.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 29 avril.

Tchayassi, bs. ottom. *Africa*, c. Hussein, charb.
Andro, goel. hell. *A. Trias*, c. Falangas, cit.
New-Castle, br. ital. *Flavio Gioja*, c. Cassandrich, ch.
New-Port, br. aut. *Factis non Verbis*, c. Dabinovich, div.
Syra, br. hell. *Enossis*, c. Cokinos, lest.
Marseille, bk. hell. *Amphitriti*, c. Sagliaris, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 29 avril.

Marseille, br. hell. *Calliopi*, c. Carassolopulos, blé.
Cette, br. ital. *Campidillio*, c. Pevolla, blé.
Trieste, br. hell. *Angelico*, c. Calafatus, maïs.
Taganrok, br. hell. *Amphitriti*, c. Sagliaris, div.
Marseille, bk. ital. *Il Vero*, c. Martino, blé.
— bk. ital. *Paolo*, c. Tancredi, maïs.
Livourne, br. ital. *Rosina*, c. Gambardella, fer.
Taganrok, br. rus. *Olga*, c. Tcheledgiris, lest.
Ibraïla, br. rus. *Aristidis*, c. Jeorgiou, lest.
Odessa, bk. hell. *Enossis*, c. Cokinos, div.
Dedé-Agatch, bk. aut. *Padre Stefano*, c. Marinovich, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 27 avril.

Ital. *Drapano*, c. Filiberto, div. Odessa p. Marseille.
Angl. *Berar*, c. Wough, seigle, Taganrok p. Falm.
Rus. *Elborus*, c. Rye, div. Odessa p. Cospole.

SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE
MADAME IGNATIEW
Ambassadrice de S. M. l'Empereur de Russie

CONCERT

DONNÉ

PAR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE ACABIAN

Mercredi, 6 Mai (24 Avril) 1874, à 8 heures et demie du soir au Théâtre Français.

PROGRAMME.

Première Partie.

1.) Introduction par l'Orchestre ; 2.) Ouverture : *Don Giovanni* pour deux Pianos, Mozart ; 3.) *Le Dimanche* Chœur, F. Abt ; 4.) Invitation à la danse, morceau caractéristique pour Piano, Weber ; 5.) Aria de l'opéra, *Il barbiere di Siviglia*, pour Soprano (spécialement demandé), Rossini ; 6.) Grand Rondo capriccioso pour Piano, Mendelssohn.

Seconde Partie.

7.) Introduction par l'Orchestre ; 8.) Le S…

8me ANNEE. No 99 — Rebiul-ewel 15 1291. — SAMEDI 2 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.........................	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page.........................	6 »	la »
Insertions, corps du journal..........	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 1er Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La *Presse*, de Paris, vient de publier un article sur l'organisation du septennat qui fait grand bruit, en ce moment, en France. Ce qui donne à cet article une importance capitale c'est qu'on sait que la *Presse* est inspirée par le maréchal Mac-Mahon, et qu'on affirme que la feuille en question n'a fait que reproduire la pensée du duc de Magenta, lorsqu'elle a dit « qu'il fallait organiser un septennat républicain avec transmission régulière du pouvoir, en cas de mort du président actuel »

Si, comme tout porte à le croire, M. Mac-Mahon est l'inspirateur de la *Presse* on voit combien sont profondes les divergences de vues qui existent entre lui et M. de Broglie.

Dans tous les cas, ce qu'il y a de remarquable c'est que les conclusions auxquelles la *Presse* arrive concordent de tous points avec celles d'une lettre adressée par M. de Laboulaye au *Journal des Débats*.

Dans cette lettre, expression des dispositions du centre gauche et qui est fort approuvée par les organes du parti républicain modéré, l'ancien rapporteur de la commission dite du septennat, partant de l'hypothèse que « la majorité de la droite unie au centre droit n'aurait d'autre pensée que d'organiser pour sept ans le pouvoir du maréchal, » croit « qu'en ce cas, si de part et d'autre on y met un peu de confiance et de bonne volonté, on peut s'entendre avec le centre gauche et une grande partie de la gauche. »

Toutefois il ajoute : « Mais si le centre gauche est forcé de rester dans l'opposition, cette opposition sera constitutionnelle. Il epuisera jusqu'au bout les moyens parlementaires sans se défendre d'appeler de tous ses vœux le moment où le pays sera remis en possession de sa souveraineté. »

En d'autres termes, ainsi que le dit l'*Indépendance Belge*, M. de Laboulaye met le marché à la main à la fraction du gouvernement qui vise à abandonner la droite pour se rapprocher du centre gauche. Si ses propositions etaient acceptées, elles amèneraient nécessairement un remaniement du cabinet. Aussi parle-t-on déjà de l'entrée aux affaires de M. Dufaure et d'un autre membre du dernier ministère de M. Thiers.

Cette dernière rumeur est évidemment prematurée. M. de Broglie afin de conserver le pouvoir fera tous ses efforts, nous en avons la conviction, pour prolonger l'equivoque dans laquelle la France etouffe. Il faudra qu'un vote formel arrache au vice-president du conseil son portefeuille pour qu'il abandonne le ministère.

Le dernier numero de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, contient des considérations sur le septennat militaire, qui reflètent les impressions que le compromis voté par le parlement allemand a produites dans les regions gouvernementales.

La feuille ministerielle avoue que ce compromis n'a été accepté par le gouvernement qu'à son corps défendant ; mais en presence des manifestations publiques en faveur de l'organisation militaire, le gouvernement a pu faire droit aux scrupules constitutionnels du Parlement, sans entamer l'organisation militaire elle-meme.

« Il aurait pu persister sans craindre un refus, dit la feuille officieuse, mais ce succès, il l'aurait acheté aux dépens du concours sympathique du Parlement, pour les questions politiques à venir. Dans le cas contraire on se serait trouvé en face de la necessité de dissoudre le Parlement, expédient qui aurait produit en Allemagne une profonde perturbation et qui aurait peut-etre enlevé au gouvernement la majorité nécessaire pour la solution des questions les plus importantes du developpement de l'Allemagne impériale. »

Au nombre des questions épineuses dont le cabinet Bitto, en Hongrie, a hérité de ses prédécesseurs, celle du Congrès serbe n'est pas la moins ardue.

A plusieurs reprises, depuis 1867, ce congrès a été convoqué, mais il n'a pas été au-delà des préliminaires et ses travaux sont constamment restés stériles. Cette stérilité provient de ce que le gouvernement entend limiter l'action du congrès aux questions d'administration d'Eglise, tandis que les principaux chefs du parti serbe en Hongrie reclament pour cette réunion des droits politiques qu'on ne veut pas reconnaître à Pesth.

C'est ainsi que depuis six ans le Congrès n'a même pu arriver à elire le métropolite serbe. Cependant une nouvelle réunion va prochainement avoir lieu et l'on dit que le général de Molinary, dont le gouvernement hongrois a eu à se louer lors de l'incorporation des Confins militaires, sera nommé commissaire royal auprès du congrès.

On compte sur son énergie, mais on sait d'autre part que M. Miletics et ses amis se proposent de soulever cette fois encore des questions prealables ne permettant pas même à l'assemblée d'aborder son programme.

Les territoires de l'Asie centrale, conquis par la Russie dans la derniere campagne, vont recevoir une organisation administrative et militaire qui doit en assurer la paisible possession.

Ces territoires forment deux parties séparées par les khanats de Khiva et de Bokhara qui n'ont, en réalite, conservé qu'une souveraineté nominale : à l'est le Turkestan et à l'ouest les vastes régions comprises en ces khanats, le lac d'Aral et la mer Caspienne. Cette derniere région formera un district militaire dont le grand-duc Michel, actuellement gouverneur général de la Caucasie, sera le chef. Le Turkestan russe possède une organisation administrative qui fonctionne déjà depuis longtemps.

Le président Grant, vient de prouver son sens pratique, en apposant son veto sur le vote du Congrès relatif à l'augmentation de la circulation du papier-monnaie.

Une dépeche de Washington en date du 22 avril annonce cette mesure en ces termes :

« Le président Grant a mis son veto sur le bill financier ; il a déclaré que ce projet, en augmentant le papier-monnaie, s'éloigne des vrais principes economiques et viole les garanties données par le Congrès. M. Grant recommande vivement la prochaine reprise des paiements en espèces, le rachat des billets des Etats-Unis par du numéraire et une augmentation des impôts pour couvrir les dépenses occasionnées par le papier-monnaie.

« Le veto a été bien accueilli; la désorganisation des réserves des banques est ainsi évitée.

« On croit que la Chambre des Représentants adoptera le bill sur la liberté des banques avec les modifications conformes aux vues de M. Grant. »

Cette décision fait honneur à la sagesse de M. Grant.

LES REFORMES ADMINISTRATIVES.

Le gouvernement parait decidé à introduire dans le personnel administratif des reformes serieuses. Dans un espace de quelques jours il a pris trois decisions très-importantes et qui meritent qu'on s'y arrete. On n'admettra plus comme candidats aux emplois administratifs que les jeunes gens ayant acquis une certaine instruction dans les *Ruchdiés*. La nomination des caïmacams sera desormais confiée à une commission composée de membres compétents du Conseil d'Etat. Hier encore, nous annoncions, d'apres le *Bassiret*, que des economies vont etre realisées dans l'administration des Contributions indirectes et dans celle de la Regie des Tabacs. Ce journal affirme que l'on remerciera plusieurs fonctionnaires à gros appointements qui etaient entrés dans ces administrations grâce à de hautes influences et dont les services ne sont nullement demontrés.

En ce qui concerne la reforme des conditions d'admission dans les bureaux du gouvernement, on ne peut que la trouver excellente. Dans tous les pays du monde on exige des candidats à ces emplois une instruction generale et prealable sans laquelle ils ne peuvent logiquement aspirer à l'honneur d'administrer leurs concitoyens. Jusqu'à ce jour, on a pu citer en Turquie bien des faits qui constituaient une violation de cette regle. On est autorisé à le dire. On obeissait moins dans le choix de ce personnel à l'unique consideration du merite individuel qu'à celle de la maniere dont les candidats etaient apparentés et des protections qui leur etaient acquises. C'etait là un systeme vicieux qui entraînait deux consequences mauvaises. L'employé qui devait sa position à la faveur, en prenait, comme on dit, à son aise, certain d'ailleurs qu'un avancement rapide lui etait assuré, sans effort et sans travail. Celui au contraire qui ne pouvait compter que sur lui-meme ne tardait pas à se decourager en voyant des collegues moins meritants obtenir la place à laquelle son ancienneté ou son travail assidu aurait dû lui créer des droits. Il faut donc esperer que cette decision relative au recrutement du personnel sera exactement appliquée.

Quant au changement apporté dans le mode de nomination des caïmacams, il constitue une innovation plus importante encore. Il est facile de le comprendre. A Constantinople, les administrations placées sous l'œil des ministres tendent à suivre une marche de plus en plus reguliere. La publicité a pris d'ailleurs assez d'extension pour que les abus soient redressés, pour que les actes arbitraires soient signalés au gouvernement et deférés, au besoin, au tribunal de l'opinion publique.

En province la situation n'est plus la meme. Les voies de communication sont rares, la publicité insuffisante, les administrés moins au fait de leurs droits: d'où il suit que les abus doivent se multiplier en raison directe des difficultés de la répression. Aussi l'examen le plus scrupuleux doit-il presider au choix des fonctionnaires de tout ordre qui reçoivent la délégation du gouvernement pour administrer les provinces. Les caïmacams doivent etre d'autant plus dévoués, capables et integres que leur position est isolée et omnipotente. Supposez qu'ils ne possedent pas ces qualités: ils deviennent pour les populations une source de maux, alors que dans la pensée et dans la volonté du Sultan, leur premier devoir est de les proteger et de prendre en main leurs interets. Bien que certaines dispositions du reglement sur l'administration des vilayets prete à la critique, il faut reconnaitre qu'à un point de vue general il a realisé un progrès sur l'etat anterieur. Mais on ne saurait oublier qu'un reglement ne vaut que par celui qui est chargé de son application et les nombreuses plaintes qu'a soulevées l'administration de certains caïmacams démontreraient au besoin la verité de ce principe.

En ce qui concerne les economies à realiser dans certaines administrations par la suppression des emplois inutiles, on ne saurait qu'applaudir à l'initiative du gouvernement. Sans insister sur les exigences speciales qui ressortent de la situation financiere et qui commandent imperieusement l'economie la plus stricte, il est clair qu'en these generale l'application de cette regle est l'un des elements essentiels d'une organisation administrative serieuse. Ce que l'on doit eviter avant tout c'est de retribuer un fonctionnaire qui ne rend aucun service. Il est de plus necessaire de proportionner les appointements aux travaux accomplis par les employés et aux services qu'ils rendent. Si l'on soumet les différents services administratifs à une analyse consciencieuse, on reconnaitra qu'à ce double point de vue, une reforme est devenue indispensable. En cherchant bien on trouvera des economies à realiser et une repartition plus equitable des traitements à établir non-seulement dans les contributions indirectes et dans la Regie des tabacs, mais dans tous les services publics. Le gouvernement qui commence si bien cette œuvre utile, saura, nous l'esperons, la généraliser et la conduire à bonne fin.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Jeudi les premiers drogmans des représentants etrangers se sont rendus à Beïcos pour féliciter le Prince Milan à l'occasion de son arrivée.

Le lendemain S. A. S., accompagnée de MM. Marinowitch et Christich, d'Edhem bey, et d'une nombreuse suite, est venue à Péra et a rendu visite aux représentants des puissances garantes qui ont reçu le Prince en grande tenue et entourés du personnel de leurs Missions.

Le Prince avait déjà fait visite au grand-vezir et aux ministres du Sultan.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, ce 24 avril 1874.

Dans ma derniere lettre, je vous parlais de la conduite étrange du préfet des Bouches-du-Rhône, qui, au mépris du texte de la loi départementale, avait revendiqué le droit de faire la police des séances du conseil general. Cette affaire, dont les journaux se sont occupés, a reçu hier la solution à laquelle on pouvait s'attendre. Elle a donné lieu à une interpellation adressée à M. le duc de Broglie au sein de la Commission de permanence. Le ministre de l'intérieur a complètement couvert de sa responsabilité les actes de son agent, et l'affaire n'a pas eu d'autres suites.

Cependant, il se pourrait que tout ne fut pas fini pour M. de Tracy qui a eté appelé à Versailles pour expliquer sa conduite. M. de Broglie ne lui aurait pas menagé ses observations, et le préfet des Bouches-du-Rhône pourrait bien payer un jour de sa place la maladresse qu'il a commise.

Lorsque l'Assemblée prend des vacances, il y a toujours un certain nombre de deputés auxquels le silence de la tribune semble insupportable, et qui croient devoir prendre la plume, ne pouvant demander la parole, pour faire connaître au peuple français la conduite qu'il lui faut suivre pour vivre heureux.

La plupart de ces lettres sont insignifiantes, quelques-unes bravent le ridicule, d'autres ont le privilege de soulever de vifs mecontentements, par les indiscretions que leurs auteurs y commettent.

C'est le cas precisément pour M. de la Rochette, et l'on dit que le duc de Broglie est fort contrarié de certaines phrases écrites par le député de la Loire-Inférieure.

Il est certain, en effet, que la situation de M. de Broglie deviendra impossible à la tête d'un ministere chargé d'organiser le septennat républicain, si, comme l'affirme la *Correspondance de la presse catholique et royaliste de Province*, M. de Broglie est l'une des *personnes autorisées* qui ont cru pouvoir affirmer que jamais le septennat ne serait un empêchement au rétablissement de la monarchie.

J'ai dit : le septennat républicain. C'est en effet aujourd'hui la seule forme que semble pouvoir revêtir ce gouvernement sans précédent en Europe, et il semble que le marechal de Mac-Mahon incline en ce moment de ce côté.

C'est du moins ce qui semble ressortir d'un article publié ces jours derniers par la *Presse*, et ce journal, vous le savez, passe pour être l'organe le plus autorisé de la présidence.

La *Presse* s'élève contre la prétention que certaines personnes auraient, de ne voir dans le septennat qu'une prorogation de pouvoir limitée dans son étendue, mais n'etablissant aucune forme définie de gouvernement ; et le journal de la présidence conclut en demandant que le septennat ait le caractère républicain, que limité à une durée de sept ans, il soit bien etabli que ce gouvernement devra durer sept années, *indépendamment de la personne à laquelle est actuellement confié le pouvoir*, dont la transmis-[illegible]

M. Laboulaye qui a été rapporteur de la commission du septennat, vient de publier dans le *Journal des Debats* une lettre dont les conclusions sont précisement identiques à celles de l'article de la *Presse*. Cette lettre très-conciliante a été fort commentée, et les journaux republicains moderes l'ont reproduite en lui donnant leur complète approbation. La coïncidence de cette lettre et de l'article de la *Presse*, a été très-remarquée: l'une et l'autre concluent en demandant qu'il soit mis un terme à l'équivoque et aux explications ambigues.

C'est une sorte de manifeste, et l'on peut prevoir sur quel terrain s'engagera, à la rentrée de l'Assemblée, la lutte des influences qui se partagent les membres du cabinet.

D'une part, les ministres franchement ralliés au septennat soutiendront la proposition de mettre immédiatement en discussion les lois constitutionnelles: de l'autre, M. de Broglie et MM. Depeyre et de Larcy, qui représentent plus particulièrement la droite, seront placés dans cette alternative d'abandonner leurs amis ou leurs portefeuilles

On peut être certain que la lutte sera vive ; lutte dans laquelle les petits moyens, les petites finesses, tant reprochés à M. Thiers par M. le duc de Broglie, seront mis en œuvre par celui-ci avec une habileté au moins égale à celle qu'il blâmait jadis chez ce président de la Republique.

Un bruit qui prend une certaine consistance, et qui s'il se vérifiait aurait des conséquences très-graves, attribue à M. Raoul Duval l'intention de se mettre à la tête d'un groupe de députés qui reprendraient la campagne dissolutionniste. Cette tentative qui présente des chances nouvelles de succes pourrait bien trancher dans un avenir prochain les questions que l'Assemblée se refuse à résoudre. Toutefois, je ne vous garantis pas les intentions que l'on prête à M. Duval, il se peut que ce soit un *on-dit*, comme la rentree prochaine de M. Dufaure au ministere.

CHRONIQUES

Le général Ignatiew est allé jeudi à la Sublime Porte où S. Exc. a eu une entrevue avec le Grand-Vézir et avec le ministre des Affaires étrangères.

Jeudi dernier, les notables arméno-catholiques des deux partis se sont rendus à la Sublime Porte pour remettre à S. A. le Grand-Vézir le resultat de leurs délibérations sur la décision que la Sublime Porte avait adoptée et que S. A. leur avait soumise il y a quelques jours. Mais l'arrivée de S. A. le prince de Serbie a empeché le Grand-Vézir de recevoir les notables et l'entrevue a été remise à un autre jour.

Pour le meme motif, le vicaire du patriarcat arménien-gregorien et quelques notables de cette communauté qui s'étaient présentés jeudi à la Sublime Porte n'ont pu obtenir une audience de Son Altesse.

M. le comte Ludolf, ministre plenipotentiaire d'Autriche-Hongrie, s'embarque aujourd'hui sur le bateau du Lloyd qui va à Trieste. M. le comte Ludolf se rend à Vienne.

M. Forster, directeur général de la Banque I. Ottomane qui se trouvait depuis quelque temps en Angleterre, est revenu jeudi à Constantinople par la voie de Varna.

M. le baron de Schlecta, représentant de la compagnie des chemins de fer de la Turquie d'Europe près la S. Porte, ainsi que Mme de Schlecta sont arrivés jeudi dernier, dans notre ville, venant de Venise, voie de Varna.

Une commission spéciale vient d'être instituée pour le raccordement des chemins de fer Turco-Serbes. Vullich effendi, ancien consul géneral de la S. Porte, et qui a rempli plusieurs missions délicates à la satisfaction du

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Je cède aujourd'hui à un nouvel arrivé la place que j'occupe ici une fois par semaine. J'engage mes lecteurs habituels à ne pas se laisser rebuter par l'apparente aridité du titre de la causerie qui suit, et de lui acorder la bienveillante attention dont ils veulent bien honorer mes elucubrations hebdomadaires. Il s'agit, en effet, d'une question d'actualité, et alors que l'intérêt public est en jeu, c'est bien le moins que les interessés soient mis au courant des pièces du procès qui se juge à leur tribunal. Nous nous dedommagerons d'ailleurs la semaine prochaine

UN PASSANT.

LES HOMŒOPATHES A CONSTANTINOPLE.

Nous avons eprouvé, ces jours derniers, une grande deception et un profond désenchantement de par le fait de MM. les homœopathes. A quoi bon le nier?

Apres l'article si sérieux, si nourri de faits et de raisonnements, que la *Gazette Médicale* a consacré à l'homœopathie à Constantinople, nous nous etions flattés de l'espoir qu'un des adeptes de cette pretendue branche de l'art de guérir *repondrait sérieusement*, et qu'il opposerait objection à objection, argument à argument, raison à raison à l'attaque si vive si pressante, et meme, il faut l'avouer, quelque peu agressive, de l'organe de la Société Impériale de Médecine.

Tout nous donnait le droit de compter sur cette replique: l'intérêt du public si fortement engagé en cette occurrence, l'intérêt de la science homœopathique, l'intérêt de ceux qui l'exploitent, leur loyauté leur moralité mises en cause!...... Eh bien! rien n'est venu repondre à notre attente, rien, ou du moins peu de choses.

Monsieur le Dr Bednawski, seul, a cru devoir — non pas *répondre* — mais *protester* sur un ton indigné, en apparence, contre ce qu'il croit être un attentat à la majesté du dieu dont il dessert les autels, et dont il n'admet même pas qu'on puisse discuter le culte. Mais quant à emettre des raisons, des arguments, des notions scientifiques, ou même un peu d'erudition, au service du dogme dont il proclame l'infaillibilité, c'est là, parait-il, un effort au-dessus de la nature intime de sa foi ou de l'essence particulière de sa logique.

A ce sujet même, et au risque d'être taxé d'irreverence, nous nous permettrons d'avouer au champion platonique des doses infinitesimales à Constantinople, que la teinte de reserve hautaine et ironique dont il empreint sa lettre, n'est à nos yeux que l'aveu de la pauvreté de sa cause et de l'insuffisance complète de ses moyens de défense, et que, somme toute, s'il croit devoir se montrer si dedaigneux envers le contempteur des miracles homœopatiques, c'est qu'il lui serait bien difficile de s'en tirer autrement. Ce sont là artifices de langage et de polémique, dont il est facile d'user, surtout quand on a sous la main un professeur de rethorique

Mais de peur de tomber nous-même dans le domaine vague des recriminations, et de meriter à notre tour le reproche que nous adressons à autrui, nous allons aborder la question sous son point de vue exclusivement *pratique*, *disséquer* membre par membre la protestation de M. le Dr Bednawski et en tirer la morale et la conclusion.

Nous sommes d'autant plus autorisé à le faire, que la *Gazette Médicale* n'a plus à intervenir dans le débat, et qu'à moins qu'on ne lui fasse une *reponse*, elle n'a qu'à jouir des bénéfices incontestés de la revelation pleine d'intérêt et d'actualité que son mandat et sa position lui imposaient le devoir de livrer au public.

Qu'on ne nous accuse pas de donner trop d'importance à une cause qui a ete jugée — et depuis longtemps déjà, — par le monde savant et par la portion saine et eclairée des lecteurs. Il est trop d'esprits incertains et timorés, avides et crédules pour ce qui surprend leur entendement, et à qui il faut presque faire violence pour les concilier avec les notions les plus élémentaires du bon sens. Si, au surplus, mon ami et collegue de la Société Impériale de Médecine et moi avions besoin d'une excuse pour nous etre declarés les chevaliers un peu véhéments d'une cause [illegible] dans ces paroles d'un de nos maitres : « Dans notre société moderne, quand des habitudes funestes pour le bien-être et l'avenir des populations tendent à pénétrer de plus en plus dans les masses, c'est aux médecins, gardiens naturels de la santé publique, qu'il appartient d'avertir les citoyens, d'éveiller la sollicitude de l'autorité et d'indiquer les remèdes à tout état de choses, qui dans l'ordre materiel, met le corps social en peril, c'est aux médecins qu'il appartient de pousser le cri d'alarme, le *caveant consules*.

(M. E. DECAISNE.)

Je passe à la lettre de l'honorable Dr Bednawski.

« La *Gazette Médicale d'Orient*, dit-il, dans le but très-philanthropique sans doute de mettre le public en garde contre les theories de l'immortel Hahnemann, mais *dirige, au fond, contre les personnes qui* [illegible] *ries en pratique*, a publié..... etc. »

Mon Dieu! il est certain que s'il n'existait pas en ce moment à Constantinople quantité de *personnes qui mettent ces théories en pratique*, la Gazette Médicale n'aurait guère eu motif de se preoccuper de l'*immortel Hahnemann*. S'il fallait, en effet, que la docte feuille, sans motif préalable, se prît à rompre des lances contre tous les songes-creux, toutes les utopies, tous les errements et les rêvasseries qui ont marqué leur passage plus ou moins éphémère dans la science, elle aurait une rude besogne à faire!

Moins ambitieuse dans ses aspirations, plus pratique dans ses allures, recevant d'ailleurs une subvention pour être utile, la *Gazette Médicale* n'a d'autres prétentions que celles de servir, selon ses forces et ses moyens, la chose publique dans ses interets les plus pressants et les [illegible]

Pourquoi et comment donc, alors qu'il sevit une veritable epidémie de *personnes* nullement autorisées qui pretendent exploiter leurs *pratiques en théorie*, ou leur *theorie en pratiques*, peut-on s'étonner que la *Gazette* ait entrepris de devoiler le mérite et la valeur réelle de ces Esculapes improvisés aux yeux du public qui n'est pas initié, et qui est pourtant le principal intéressé à la chose?

Les procédés d'une polemique loyale et courtoise nous contraignent à admettre que notre honorable contradicteur est *Docteur diplômé* d'une faculté de medecine *reconnue*, et qu'après avoir acquis le droit legal d'exercer l'art de guerir, il lui a plu de choisir, à bon escient et de son libre arbitre, la méthode de traitement homœopathique de preference à celle du systeme allopathique. C'est son droit et nul ne peut lui en faire un blâme. Mais voudra-t-il nous conceder en revanche, que la première *personne* ou le premier industriel venu qui, fruit sec dans son industrie, s'improvise *médecin* en exploitant de trop commodes *theories* (puisqu'elles n'exigent aucune etude!) et de trop faciles *pratiques* (qu'on prenne le mot dans toutes ses acceptions) n'a droit qu'à l'indignation de tout homme de sens, soucieux de la dignité, de la science et de l'interêt de ses semblables!

Nul, que je sache jusqu'ici, n'a contesté l'exactitude de cet aphorisme de la sagesse des nations, que pour faire un civet il faut prendre un lievre. Est-ce que d'aventure pour faire un medecin, il ne faudrait pas prendre au moins un sujet capable de poser un *diagnostic*? à moins cependant que par une grâce speciale et inherente à la theorie de l'*immortel* Hahnemann, l'art de reconnaitre les maladies ne survienne avec la pratique de faire avaler des globules.

M. le Dr Bednawski a-t-il donc la pretention de se faire le tenant et le défenseur de tous les guérisseurs homœopathes qui infestent notre place en ce moment, ou preche-t-il pour sa propre cause? Il aurait dû faire cette distinction, pour notre édification, ou, tout au moins, ne pas paraître si surpris des tendances de l'article de la *Gazette Médicale*, [illegible] cela au risque de s'attirer le conseil de prendre quelques-uns de ses globules d'*illogicité*, qu'il offre si gratuitement à son adversaire, et dont il parait avoir besoin plus que personne en cette circonstance.

D'ailleurs, cet oubli premedité, cette inconcevable insouciance, propre à tous homœopathes, d'etablir une separation si essentielle au point de vue de la dignité de la cause qu'ils defendent, nous donnent la mesure de la portée de leur science et celle de la moralité des adeptes qui l'exploitent: Ils font un *métier*. Nous le savions, mais nous n'en sommes pas moins heureux de consigner l'aveu, même implicite, que nous recueillons sous la plume de leur avocat parmi nous

Je cède de nouveau la parole à M. Bednawski:

« Je commence par demander si le *spirituel* auteur de cette attaque s'abandonne à la *douce illusion* de croire que les *banalites sans nombre* qu'il a *débitees* afin de tourner en ridicule et de discrediter les principes fondamentaux de l'homœopathie, en meme temps que ses effets bienfaisants, ont porte un coup mortel à cette science? Si tel est le cas, que l'*illustre rejeton des races qui descendent du Mont-Ararat* se desabuse bien vite »

Ici, naturellement, le lecteur s'imagine que l'auteur de ces lignes, s'inspirant des grands modeles, procède d'abord par l'ironie, mais qu'il va sûrement prouver ensuite que son adversaire n'a *débité* que des *banalités sans nombre*....

Jugez.

« En verite, *je croirais faire insulte à l'homœopathie en descendant en lice pour la défendre* contre les piqûres plus ou moins venimeuses du feuilleton de la *Gazette médicale*...... »

En vérité, les lecteurs auront le droit de trouver à leur tour, que c'est là une singuliere façon d'argumenter, et qu'au risque de *faire insulte à l'homœopathie*, son champion aurait bien dû nous faire la grâce de *descendre dans la lice*, afin de mettre quelques raisons solides à sa defense plutôt que de s'en tenir à des denégations, qui pour être depourvues de courtoisie dans la forme, n'en sont pas moins complétement vides de logique dans le fond. A telle cause, telle defense, il est vrai......... Mais je veux achever la citation, j'en ferai justice en bloc:

« Je ne puis cependant m'empecher de lui dire que, voulant faire fleche de tout bois, il a fait force citations, *les unes plus malheureuses que les autres*, et qu'il s'est engagé dans une *voie remplie d'erreurs* et de *contradictions les plus grossières*. »

Mais que ne vous executez-vous donc?.. Que ne citez-vous ces *citations si malheureuses*? que ne relevez-vous ces *contradictions si grossières*? Qu'est-ce qui vous retient? Croyez-vous que votre réponse soit si convaincante et si fournie d'arguments irrésistibles pour que vous daidaigniez d'employer des armes qui vous seraient si favorables?..... Non-seulement vous ne le faites pas, mais *je vous défie* publiquement de le faire!

C'est qu'en effet l'auteur du feuilleton incriminé n'a rien inventé ni imaginé pour les besoins de sa cause: la dissertation très-consciencieuse qu'il nous a donnée n'est que le resumé très-succint et très-precis de la science homœopathique, accompagné des jugements et des opinions de nos maîtres et les maîtres dans l'art de la saine critique scientifique. Ce sont là verités presque banales en Europe, mais qu'il etait urgent et opportun de porter à la connaissance du public de notre ville. Pour eclairer l'edifice homœopathique, il s'est adressé à la source première, à l'innovateur lui-même. Il a cité *Hahnemann*, *Neumann* son disciple; il a puisé dans l'*Organon*, dans le *Bulletin général de therapeutique*. Avez-vous des autorites plus competentes? A-t-il denaturé ou falsifié leurs dires? D'autre part, il rapporte les opinions des *Trousseau*, des *Bouillaud*, des *Soubeiran*, des *Requin*, des *Manec* etc., il conclut sur leur autorité, sur celle de tous les savants de l'Europe et c'est ce que vous appelez des *banalites sans nombre*, des *citations malheureuses*, des *erreurs* et des *contradictions grossières*!.... Vous etes bien difficile! Mais quelles sont donc vos autorites à vous?

gouvernement Impérial, ainsi que M. Goschler et Nihad bey, ingénieurs attachés au ministère des Travaux publics, ont été nommés membres de cette commission. Ces messieurs sont partis hier pour se rendre à leur destination.

Nous ne connaissons pas encore le nom des délégués qui doivent être nommés par la Serbie.

—

M. Léon Schmid, inspecteur général de l'Exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe, est parti hier en congé pour Vienne, par la voie de Varna.

—

On écrit de Londres que le 22 avril a été célébré le mariage de Mlle Cassandra Mussurus, troisième fille de Mussurus pacha, ambassadeur ottoman à Londres, avec M. Catalani, 2me secrétaire de la Légation d'Italie.

La cérémonie religieuse a eu lieu d'après le rite grec à la chapelle de l'Ambassade de Russie, et au milieu d'une nombreuse assistance où l'on remarquait la plupart des membres du corps diplomatique et plusieurs personnes appartenant à la haute aristocratie anglaise.

Après la cérémonie, il y a eu un dîner de cent couverts au palais de l'ambassade ottomane. Vers le soir les nouveaux mariés ont quitté Londres pour faire un voyage en France et en Italie.

—

Nous apprenons que sur la proposition de la commission spéciale d'hygiène qui se réunit à Galata-Séraï, le préfet de la ville, Chevket bey, a décidé de prendre quelques mesures hygiéniques relatives aux *Khans* et aux hôtelleries de Stamboul qui sont pour la plupart habités par des manœuvres et des ouvriers. Les conditions dans lesquelles se trouvent la plupart de ces khans laissent beaucoup à désirer par suite du grand encombrement qui y existe. Des médecins seront désignés pour visiter régulièrement ces hôtelleries et ils veilleront à ce qu'elles soient bien aérées et tenues avec toute la propreté nécessaire. Il a été décidé qu'un service de balayage serait organisé dans toute la ville de Constantinople et dans la banlieue. Pour subvenir aux frais de ce service les propriétaires de maisons seront provisoirement assujettis au paiement d'une taxe qui sera perçue jusqu'à l'établissement de l'impôt foncier.

—

Un élève mécanicien, appartenant à l'exploitation des chemins de fer de la Turquie d'Europe, rentrant le soir du 20 Mars au dépôt de Banjalouka, fut assailli, à l'improviste, par un cavalier et trois autres individus. Le malheureux élève fut si grièvement blessé, qu'il succomba quelques heures plus tard.

Malgré ses recherches la police n'a pu encore mettre la main sur ces malfaiteurs, et n'est parvenue à recueillir aucun indice qui puisse expliquer cette agression.

Il est du devoir de la police de prendre des mesures efficaces pour empêcher le renouvellement de pareils attentats et pour arriver à la découverte des coupables.

—

On dit vulgairement d'un individu dont la démarche est raide, qu'il a « l'air empaillé ». Ce ne sont assurément pas les animaux empaillés par M. Terenzio Consoli qui ont pu servir de terme de comparaison et justifier cette expression populaire.

Il est impossible de mieux rendre l'apparence de la vie, de donner une attitude plus souple, plus naturelle à des animaux morts, que M. Consoli n'a su le faire dans la préparation des animaux, tigres, oiseaux etc., etc.... qu'il vient de préparer pour la collection de S. M. le Sultan.

Ce travail a été fait par cet habile opérateur avec un talent, un [illegible] auquels nous rendons hommage.

—

On nous prie d'annoncer que le concert qui devait être donné ce soir par M. Robert, au *Cercle Français*, est remis à *Mardi* 5 mai.

Nous publierons le programme de ce concert.

—

D'après les nouvelles reçues de différentes villes de la Turquie d'Europe, le temps pluvieux qui régnait dernièrement à Constantinople a été général dans presque tous les districts de la Roumélie. Ainsi, la sécheresse qui menaçait de tout détruire a cessé et toute crainte pour les prochaines récoltes est heureusement écartée.

—

On écrit de Braïla en date du 22 avril :

Avant-hier, 8/20 courant, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du prince Charles de Roumanie, un *te Deum* a été chanté à l'église cathédrale de Braïla. Les autorités civiles et militaires ainsi que le corps consulaire de notre ville assistaient à cette cérémonie. L'affluence de la population était considérable, et la fête s'est terminée par des salves d'artillerie.

M. Petresko, ex-maire de Braïla et actuellement député à la Chambre, a été arrêté préventivement dimanche dernier. Des irrégularités inacceptables dans la gestion des affaires de la mairie auraient nécessité cette mesure de rigueur.

—

D'après le *Bosna*, indépendamment de la somme allouée par le Gouvernement Impérial pour la fondation d'une École *Idadie* à Sérajevo, la population de ce vilayet a aussi contribué à cette entreprise pour une somme de P. 247,390. La liste de souscription n'est pas encore close et l'on espère que cette somme sera encore beaucoup forte.

Le même journal rapporte que la battue générale organisée par le gouvernement contre les bêtes fauves dans les districts de Banjalouka et de Yéni-Bazar a eu pour résultat la mort de près de deux cents animaux, ours, sangliers, loups, renards, etc., qui ont été tués dans cette campagne.

Un incendie qui a éclaté à Travnik a détruit le 12 avril une dizaine de bâtiments.

—

On écrit de la Canée en date 22 avril :

Les travaux de construction du fort *Izzeddin* qui avaient été interrompus pendant l'hiver, viennent d'être repris. Quelques bataillons d'infanterie sont occupés à ces travaux qui sont poussés avec une grande activité. On pense qu'ils pourront être achevés avant la fin de l'année.

La frégate-école *Hudavendighiar* qui avait été fortement endommagée lors de son dernier voyage a été réparée dans l'arsenal de Souda et dans deux ou trois jours ce bâtiment partira pour les côtes d'Afrique.

Un avis de l'administration des Contributions indirectes défend, par application de l'Art. 25 du nouveau règlement sur les tabacs, l'exportation à l'étranger du tabac hâché ou confectionné en cigares, cigarettes, ou en tabac à mâcher.

Le Canal de Suez.

M. Paul Leroy-Beaulieu publie dans *les Débats*, au sujet de l'affaire du canal de Suez, l'article suivant qui nous paraît renfermer des réflexions fort justes :

Depuis bien des mois il est peu de questions qui aient donné lieu à un aussi grand nombre de télégrammes que la question des tarifs du canal de Suez. Le différend, qui était d'abord judiciaire, est devenu diplomatique et international ; il est entré dans la période aiguë. D'un côté, nous voyons les Parlements et les gouvernements de plusieurs grands pays d'Europe ; d'un autre côté, un simple particulier et plusieurs milliers d'actionnaires. Sans entreprendre de juger au fond le litige, il est opportun de faire quelques réflexions sur une situation aussi nouvelle dans l'histoire des entreprises commerciales et industrielles.

On sait quel est le point de départ de la controverse. D'après son acte de concession, la Compagnie de Suez peut percevoir sur les navires une taxe de transit qui ne doit pas dépasser « 10 francs par tonne de capacité ». La Compagnie soutient que cette clause lui permet d'asseoir sa taxe sur la capacité *réelle* des navires, et non pas seulement sur la capacité *officielle*, qui varie d'un pays à l'autre, et qui ne représente jamais que les deux tiers environ de la capacité réelle. L'écart entre cette capacité officielle et cette capacité réelle n'est contestée par personne.

Depuis le mois de juillet 1872, c'est-à-dire depuis tantôt deux ans, la Compagnie de Suez a perçu sa taxe de 10 fr. d'après ces principes. Une grande société française, celle des Messageries maritimes, a intenté contre les administrateurs de Suez un procès qu'elle a perdu devant la cour d'appel de Paris et devant la cour de cassation. Mais les armateurs anglais, allemands, italiens, autrichiens, hollandais ne se sont pas sentis liés par les arrêts des cours françaises. Ils ont fait agir leurs gouvernements auprès du Sultan. Celui-ci, obsédé par les ambassadeurs étrangers, a consenti à ce qu'une commission internationale, composée exclusivement des délégués des puissances maritimes examinât la question.

Sans que la Compagnie fût représentée, ni consultée, ni entendue, cette commission de mandataires des gouvernements étrangers l'a condamnée, et prétend lui imposer un mode de jaugeage qui ne donne qu'un tonnage inférieur de 40 p. c. au tonnage réel, c'est-à-dire qui fera perdre à la Compagnie de Suez 40 p. c. de recettes sur lesquelles elles croyait avoir le droit de compter pour l'avenir. Sous prétexte de concession, cette commission a cependant autorisé la perception d'une surtaxe temporaire ; mais cette surtaxe, qui ira en décroissant, est loin d'équivaloir à la différence du mode de tonnage recommandé par la commission, et du tonnage réel.

Voilà, en peu de mots, les faits, débarrassés des détails techniques. Voyons un peu les conséquences. On sait combien est grande l'œuvre du canal de Suez et combien elle a été coûteuse : 344 millions de francs de capitaux, presque entièrement français, ont été engagés dans cette entreprise, sous les formes diverses d'actions, de délégations, d'obligations et de bons. Les deux premières catégories de ces titres, qui forment à eux seuls 230 millions de capital, n'ont pas reçu d'intérêts pendant les trois années qui ont suivi l'ouverture du canal : les coupons impayés représentent une somme de 30 millions.

Depuis dix-huit mois, grâce au tarif appliqué par la Compagnie, et que la commission des délégués des puissances vient de rejeter, on avait commencé à donner de loin en loin aux actionnaires quelques maigres à-comptes qui ne représentaient que 4 p. c. environ du montant de leurs titres, et l'on espérait, par le progrès du transit, arriver, dans un an ou deux, à leur fournir une rémunération raisonnable. Les tarifs, édictés, sans que la Compagnie ait été entendue, par la commission des délégués des puissances, déjouent tous ces calculs et ajournent indéfiniment ces légitimes espérances.

Il y a, dans cette affaire de Suez, trois points à considérer : une question de fait, une question d'équité et une question de droit. La question de fait consiste à savoir si les tarifs appliqués par la Compagnie depuis le mois de juillet 1872 sont démesurément élevés, s'ils sont hors de proportion avec les services que le canal rend au commerce maritime, si leur maintien, en un mot, restreindrait et arrêterait la navigation du canal. Cette question de fait est tranchée de la façon la plus décisive par une expérience de près de deux années. Sous le régime des tarifs que la Compagnie demande à conserver, le transit, loin de se ralentir, a suivi une marche constamment progressive.

Le tonnage des navires qui ont passé par le canal en 1873 dépasse de 18 p. c. le chiffre de 1872, et les trois premiers mois de 1874 offrent un progrès de 13 p. c. sur les mois correspondants de l'année précédente. Il ne s'écoule pas de semaine où les chantiers de l'Angleterre ne lancent quelques nouveaux steamers destinés au commerce avec l'Orient, *vià* Suez. Enfin les grands clients du canal, la Compagnie anglaise péninsulaire et orientale, la Compagnie d'Amsterdam, les Messageries maritimes de France, et bien d'autres, distribuent à leurs actionnaires les dividendes de 7, 8, 10 ou même 12 p. c., tandis que les infortunés capitalistes de l'Isthme de Suez ne reçoivent ni dividende ni même intérêts.

Il est donc hors de doute que les tarifs établis par la Compagnie ne sont pas excessifs ; voilà le point de fait tranché par les chiffres les plus irrécusables.

C'est ici que se présente la question d'équité. Convient-il qu'une Compagnie privée, qui a exécuté seule, sans subvention, sans assistance, la plus grande entreprise des temps modernes, convient-il que cette Compagnie ne retire aucun avantage d'une œuvre utile au monde entier ? N'est-ce pas un pénible spectacle que de voir toutes les Compagnies maritimes qui sont les clientes de l'isthme distribuer d'opulents dividendes pendant que les auteurs de toute cette prospérité n'ont entre les mains que des titres sans intérêts ?

Vient enfin la question de droit. Comment faut-il interpréter l'acte de concession qui limite à 10 fr. par « tonne de capacité » le maximum de la taxe qu'il est permis à la Compagnie de percevoir ? S'agit-il là de la capacité réelle, ainsi que l'entendent la Compagnie de Suez et les Cours françaises ? S'agit-il, au contraire, de la capacité officielle ? La justice la plus élémentaire dit que, en pareille matière, les mots doivent être pris dans le sens le plus large et le plus conforme à l'équité.

Le point sur lequel nous voulons surtout insister, c'est la procédure qui a été suivie dans cette affaire. Ce qui nous paraît inquiétant, c'est le précédent qui s'établit et qui pourra dans la suite avoir des conséquences singulièrement préjudiciables pour le développement de l'esprit d'entreprise. S'il y avait un doute sur la légitimité des tarifs de la Compagnie de Suez, il fallait soumettre la question à un tribunal arbitral. Chaque jour on recommande cette solution pour trancher les différends sociaux et même les différends politiques.

L'Angleterre surtout en fait grand cas, et c'est elle qui le viole dans la question de Suez. Rien n'était plus simple que d'appliquer ce principe : la Compagnie eût nommé un ou plusieurs arbitres, les puissances maritimes en eussent nommé d'autres en nombre égal, puis ces premiers arbitres en auraient désigné d'autres pour les départager ; le litige eût été tranché d'une manière impartiale et compétente, après avoir pris connaissance de tous les éléments de la controverse, des exigences du canal de Suez et de celles de la navigation, dans un esprit de sage équité.

Au contraire, c'est une commission composée uniquement de délégués des puissances maritimes qui a tranché arbitrairement la question, sans même entendre la Compagnie. Elle a agi ainsi avec partialité et en aveugle ; car, qu'est-ce que les puissances maritimes ? ce sont les clientes du canal. Ainsi, à la fin du dix-neuvième siècle, on fait juger une entreprise par ses clients ; on fait décider du montant d'une créance par les débiteurs, sans même daigner ouïr le créancier. Mais si de tels faits se passaient dans la vie civile, ne crierait-on pas à la barbarie ? Cependant, argumentez tant que vous voudrez, vous ne pouvez pas vous dissimuler que, dans le cas présent, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Hollande, clientes du canal de Suez, ont la prétention de fixer, de leur propre autorité, les tarifs de ce canal dont elles se servent et qu'elles n'ont pas fait.

Nous disons que c'est là un précédent singulièrement fâcheux et vraiment effrayant. Prenez garde ! ces sortes de maximes, introduites ainsi à la dérobée, finissent par gagner du terrain et se généraliser : voyez alors où vous en arriverez. L'Europe ne nous avait pas habitués, dans le passé, à ces procédés violents. Quand il s'agit de supprimer les droits du Sund et du Belt, les puissances s'entendirent pour offrir une indemnité de 100 millions. Mais qu'étaient-ce que les passages du Sund et du Belt relativement à l'isthme de Suez ? Puis, ces passages étaient le produit de la nature, et non pas l'œuvre d'un homme de génie et de plusieurs milliers de capitalistes enthousiastes qui, par leurs sacrifices, ont enrichi l'humanité.

Nous ne croyons pas que les puissances maritimes et la Turquie se rendent compte des conséquences de la décision qu'elles prennent tellement à la légère. Il y a bien des entreprises d'utilité publique internationale qui restent à faire ou à achever. On nous parle notamment de chemins de fer turcs et orientaux. Eh bien ! nous le demandons, quel sera le sort de ces entreprises ? S'il y a des différends et des controverses sur les termes des actes de concession, qui sera juge ? Seront-ce les clients de ces entreprises qui trancheront arbitrairement et sommairement le débat ? Sera-ce, au contraire, un tribunal arbitral et impartial ? Voilà ce qu'il importe aux capitalistes de bien connaître.

Nous pourrions insister sur d'autres côtés de la solution adoptée par les puissances maritimes et montrer combien peu elle est raisonnable. L'isthme de Suez, on le sait, est une œuvre qui attend encore des compléments ; pour que le transit y prenne de très-grandes proportions, il faudrait de nouveaux travaux. Or, la solution adoptée par la commission de Constantinople enlève à la fois à la Compagnie les moyens et le désir d'améliorer la navigation au canal. D'après le jeu des tarifs proposés, la Compagnie aurait, en effet, plus d'intérêt à ce que le transit s'arrêtât à 2,100,000 tonnes qu'à le voir dépasser 2,600,000.

Ainsi, des complications infinies dans l'avenir, un précédent singulièrement dangereux, puisqu'on a fait juger une Compagnie par ses clients et un créancier par ses débiteurs, voilà en quoi se résume l'œuvre de la commission de Constantinople. Quant à la Compagnie, elle ne peut que protester. Il est clair qu'elle est impuissante à résister à la force : ce serait folie de sa part que d'éteindre ses phares et de renvoyer ses pilotes ; mais elle doit réclamer, et les puissances doivent lui accorder un jugement par un tribunal arbitral, ou il faut avouer que la notion du droit est bien près de s'éteindre en Europe.

—

La *Finance Italienne* de son côté apprécie la question du Canal de Suez dans un sens favorable à la compagnie et conforme aux principes d'équité et de justice.

La Sublime Porte, dans la question du tonnage des vaisseaux transitant par le Canal de Suez, commença par se montrer animée d'un sentiment de justice et d'égalité. Et elle partit de cette vérité que les taxes du canal devaient être supportées en proportion de l'utilité qui en dérive pour ceux qui en profitent et que cette utilité elle-même est en raison directe de l'importance du navire considéré comme machine de transport, de ses facultés commerciales exprimées par sa capacité vraie.

Elle reconnaissait que souvent les papiers de bord ne pouvaient faire foi, attendu que les autorités de plus d'un pays se laissaient parfois aller à faire plier les calculs d'ailleurs imparfaits de la science au désir de diminuer, moyennant des énonciations de tonnage inférieur à la réalité les droits que leurs navires nationaux auraient à acquitter chez l'étranger. Elle distinguait d'avec les taxes qui ont un caractère purement fiscal, celles qui ont un caractère rémunérateur et qui ne sont imposées qu'en considération de travaux exécutés dans l'intérêt même de la navigation.

M. de Lesseps consentit à accepter le tonnage officiel formulé à Constantinople par la Commission internationale avec une surtaxe de trois francs dans certains cas et de quatre francs dans d'autres, équivalant à la perception actuelle du canal, mais sous la condition que la surtaxe serait maintenue jusqu'à ce que les actionnaires fussent remboursés de leurs coupons arriérés depuis l'ouverture du canal (30 millions de francs), que les améliorations complémentaires actuellement prévues et réclamées par la navigation pour faciliter et accélérer le transit du canal fussent exécutées (30 millions) et que le capital-action ait atteint un revenu net de 8 0/0, après quoi la surtaxe serait successivement réduite et éteinte à raison de 50 centimes par année.

Mais, malgré ses efforts de conciliation, M. de Lesseps s'est vu mis en demeure d'accepter purement et simplement les décisions de la Commission, sous peine de les voir appliquées par la force.

C'est que l'Angleterre, qui s'est, on se le rappelle, opposée tant qu'elle l'a pu au percement de l'isthme de Suez, s'appliqua quand le Canal fut fait, à en tirer profit pour elle-même envers et contre toute justice, dût la ruine de la Compagnie en résulter : elle pesa sur le gouvernement du Sultan, elle égara quelques Puissances et fit prévaloir une injustice contre laquelle M. de Lesseps se raidit en vain.

La France qui avait été la protectrice de l'entreprise n'a plus voix au chapitre. On ruine ses actionnaires. Mais son gouvernement n'ose se plaindre. Pour masquer son humiliation elle se joint à ceux qui ont accablé la Compagnie de Suez et engage son président M. de Lesseps à la résignation !

Nous regrettons profondément un aussi criant déni de justice. Quand on voudra solliciter les capitaux pour une grande entreprise internationale de civilisation, y aura-t-il à s'étonner s'ils font la sourde oreille, après avoir vu qu'en pareille matière aussi *la force prime le droit.*

—

Si previene con il presente che la Colla Austro-Ungurica verrà ricevuta da Sua Eccelenza l'I. et R. Ambasciatore Conte Zichy Mercoledi 6 corr. alle ore 10 antimeridiane.

Costantinopoli 1 Maggio 1874.

Il Presidente.
G. F. NICOLICH.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

	2 mai. 1874.
Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	11 [illegible] 56 [illegible]
H. à la turque à midi moyen..	[illegible] 56

8 heures du matin.

Baromètre	755.9
Thermomètre	[illegible]
Minima	6.9
Maxima de la veille	11.8

Eau du [illegible] le 1er mai, à 8h. du matin

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

Adresse	Signataire	Provenance
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Paris
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Syra

Mois d'Avril.

Adresse	Signataire	Provenance
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

VARNA, le 29 avril 1874.

L'*Izzeddin*, yacht impérial qui doit conduire Son Altesse le Prince Milan de Serbie à Constantinople, est arrivé dans notre rade ce matin à 5 heures 30 du matin, après une magnifique et rapide traversée. L'*Izzeddin* a à son bord : Monsieur Christisch ; Ethem bey, colonel d'état major, directeur de l'école *Idadié*, chargé par le Sultan de recevoir Son Altesse Princière, M. Turkhan, secrétaire pour la langue et drogman de [illegible] de Constantinople.

Son Altesse Milan Obrenovitch, prince Régnant de Serbie est arrivé ce matin à Roustchouk où, d'après les ordres du Sultan, une réception princière royale lui a été faite. Son Altesse a quitté Routchouk à 9 heures 30 du matin par un train spécial mis à Sa disposition par le Baron Hirsch. Voici la liste de la suite du Prince : Mr Marinovitch, président du cabinet et ministre des affaires étrangères ; M. Nicolich, commandant en chef de l'armée serbe ; M. Milan Boghitchévitch, secrétaire particulier de Son Altesse ; deux médecins de la maison princière ; plusieurs officiers d'État-major et secrétaires du ministère des affaires [illegible].

[illegible] le Vali, ne pouvant accompagner S. Altesse jusqu'à Varna [illegible] l'intention, c'est Rifaat Pacha, mutessarif de Widdin et Ernest effendi, drogman chargé de la partie politique du vilayet qui l'ont remplacé.

Tefik bey, commissaire Impérial, sur l'ordre d'Ethem Pacha, ministre des travaux publics, a fait au prince les honneurs du train qui est arrivé à Cheitandjik à 1 heure 15 minutes de l'après midi. Là il y a eu un arrêt d'une heure et quart et un magnifique déjeuner a été offert à Son Altesse.

Le départ de Cheïtandjik s'est effectué à 2 heures 30 du soir et le prince après avoir été rejoint à Choumla-Route par le muchir de notre corps d'armée, Ahmet Muhtar pacha, est arrivé à Varna, à 5 heures précises du soir.

Là, Saïd pacha, mutessarif de Varna ; Kara Ali Pacha, commandant militaire de notre ville ; le métropolite grec Mgr Calinico Eustichidès et tous les officiers civils et militaires attendaient depuis quelques heures le train. L'arrivée du prince dans notre ville a été saluée par 17 coups de canon par les troupes échelonnées, musique en tête, dans la gare.

Le Prince, en tenue militaire, est descendu de wagon et a daigné s'entretenir avec M. Christich [illegible] Saïd Pacha qui lui a été présenté ainsi que les principaux notables de Varna.

Le train a poursuivi sa route [illegible]

Sur tout le parcours de Roustchouk à Varna une réception brillante a été faite au Prince [illegible] fonctions la plus exquise amabilité.

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

CAVALA, le 23 avril 1874.

Il y a environ quarante ans que l'île de Thassos a été cédée par le Sultan Mahmoud au Vice-Roi d'Egypte. Malgré les bonnes intentions de Son Altesse, l'île ne subit aucune modification et resta dans l'état d'abandon qui pesait sur elle depuis que les travaux antiques de métallurgie avaient cessé, c'est-à-dire depuis bien des siècles. Les divers gouverneurs Egyptiens qui se sont succédés ne portèrent qu'un intérêt très-médiocre à cette pauvre terre, isolée au fond de l'Archipel et se tinrent assidûment à Cavala, dans une douce sinécure, se souciant peu de l'humble population de pêcheurs, de jardiniers et de bergers, qu'on avait confiée à leurs soins. Routes, échelles de débarquement, écoles, tribunaux, apparences d'agriculture demeurèrent introuvables. Nombre d'écrivains, entr'autres M. de Prokesch-Osten, ambassadeur d'Autriche, essayèrent d'attirer l'attention du monde savant sur les trésors artistiques et les ruines que recèle cette île et qui sont les vestiges de sa prospérité ; mais ce fut en vain. — Heureusement, en 1873, le Khédive, envoya comme gouverneur Thassos Ibrahim bey, fonctionnaire, animé de beaucoup de zèle pour le progrès de ses administrés. A peine débarqué à Cavala Ibrahim bey s'appliqua à rechercher le lieu de sépulture des ancêtres de son Gouverain. La solitude, l'oubli, les broussailles avaient envahi, obstrué, caché à tous les regards l'asile de leur éternel repos. Aujourd'hui, avec l'autorisation du Gouvernement Impérial, les abords de ce coin [illegible], correctement aménagés, et un magnifique *turbé* en marbre, y a été érigé. Le mausolée est entouré d'un jardin et d'une habitation pour les conservateurs de cette fondation. Cette œuvre architecturale et décorative a été élevée sous la direction et d'après les dessins de M. I. Gawelkiewitch, ingénieur polonais de Cavala, qui a prêté sa science pratique et ses talents à cette construction sans autre intérêt que celui d'avoir eu l'honneur de servir S. A. le [illegible].

D'autre part, Thassos, qui ses filons aurifères [illegible] carrossables, qui permettent aux *arabas* de transporter les denrées d[illegible] barquement. Thassos [illegible] pour le Gouvernement et l'administration, neuf villages attendaient le passage des medjlis ambulants, pour vider leurs procès ; aujourd'hui elle possède un édifice où se règleront les litiges sans qu'on soit forcé d'aller en appeler aux tribunaux de Cavala.

[illegible]

PRESSE ETRANGERE.

Le septennat républicain.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Paris, 21 avril.

On parle beaucoup aujourd'hui d'une lettre de M. Laboulaye, publiée dans *les Débats*, et qui obtient l'approbation la plus complète des journaux républicains modérés, notamment *le Bien Public* et *le Temps*. M. Laboulaye se déclare partisan du septennat, à la condition que ce soit un septennat républicain, et cherche à prouver qu'il y a un terrain sur lequel les membres du centre gauche et même de la gauche républicaine peuvent parfaitement s'entendre avec le centre droit. La lettre de M. Laboulaye peut être discutée dans certaines par-

---

Et c'est après cette preuve d'indépendance de toutes notions de science et de logique de votre part, que vous avez le courage d'appeler l'ironie à votre aide et de vous écrier, en faisant allusion à votre adversaire :

« Quelle logique, mon Dieu ! qu'il est regrettable que des globules d'illogicité ne puissent être administrés à qui en aurait besoin. »

Mais à ce compte, mon cher monsieur, ce n'est pas quelques globules qu'il faudrait que vous avaliez quant à vous, c'est le contenu du flacon tout entier et le flacon lui-même !

Quant à l'appellation *sarcastique* (à dose infinitésimale) d'*illustre rejeton des races qui descendent du mont Ararat*, que le non moins illustre auteur de ce trait à portée d'un goût contestable, me permette de lui assurer qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être polonais, qu'on peut, à la rigueur, se consoler de cette particularité de provenance, mais que l'on descende de l'Ararat, des Karpathes ou des Cordillères des Andes, le nom ou la situation de la montagne ne fait rien à la chose, l'essentiel est que l'on y rapporte quelque bon sens, quelque savoir et quelque bonne foi, et sous ce rapport, on s'aperçoit facilement que notre honorable contradicteur est d'un pays de plaines.

Je lui cède de nouveau la parole. L'*homœopathie*, prétend-t-il, *a triomphé toujours et partout de ses adversaires.* — Si c'est à la façon dont elle triomphe à Constantinople, je ne lui en fais pas mes compliments.

« La preuve en est, dit-il, qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, dans les deux Amériques, en tous pays enfin, le nombre des homœopathes et des Pharmacies homœopathiques croît dans une *progression énorme* ; il y a plus, la plupart de ses néophytes, anciens allopathes eux-mêmes, ont *déserté leur drapeau pour suivre les doctrines d'Hahnemann. C'est là un fait incontestable, statistique* [illegible] »

Oh ! pudeur !..... Et celui qui a écrit ces lignes a été au cathéchisme et on lui a fait réciter le nom des péchés capitaux !..... quant à *sa statistique*, de par laquelle ce fait est *incontestablement avéré*, on l'attend probablement par le prochain courrier des îles Canaries !

Je sais bien que ces lignes ne sont pas à l'adresse de la *Gazette Médicale*, et qu'il faut bien que la réclame ne perde pas ses droits auprès du bon public. Mais là, franchement, entre nous, ne traitez-vous pas trop *en client* cet excellent public ? Tous ceux qui le composent ne sont pourtant pas réduits à avaler des.... doses de vérité infinitésimales ! Ça viendra pensez-vous, — permettez-moi d'avoir meilleure opinion du bon sens natal de mes compatriotes.

Mais à ce propos, — et pour en revenir à l'assertion que les allopathes désertent en masse leur drapeau pour passer dans le camp homœopatique, — est-ce que notre honorable contradicteur lui-même n'a pas opéré, dans le temps, une conversion en sens contraire ?

Est-ce que lors de l'épidémie cholérique de 1865, il n'a pas accepté un service sanitaire de la part du gouvernement, et il ne s'est pas proposé pour soigner *allopathiquement* ses malades ?

Si notre honorable antagoniste le désire *absolument*, nous pourrions lui citer le passage du procès-verbal de la séance du conseil sanitaire où il s'est formellement engagé à jeter ses globules par dessus les moulins.

Il est vrai que l'épidémie et *ses émoluments* ayant pris fin, il est revenu à ses petites fioles.

Est-ce que d'aventure l'exercice des théories de l'immortel Hahnemann est subordonné à la nature et à la valeur des émoluments que l'on perçoit, et que l'art de guérir *homœopathiquement* n'est que secondaire à l'art de palper *allopathiquement* des espèces ?

Si donc tous ceux qui désertent leur drapeau, ainsi que l'assure notre auteur, agissent sous l'influence des mêmes mobiles, — qu'on tire la moralité de son assertion, nous n'avons plus rien à dire.

Le champion de l'homœopathie saisit cette occasion pour nous entretenir de cures qu'il a entreprises. (Naturellement ! Vous-êtes orfèvre M. Josse !.....) des services qu'il se flatte d'avoir rendus, des lettres de remerciments qui lui ont été adressées [illegible] (absolument comme à la délicieuse Révalescière Dubary) par la voie de la *Turquie*, la *Gazette d'Orient*, le *Levant Herald*, et il s'imagine, sans doute, que tout cela prouve quelque chose.

Eh ! sans doute, Monsieur, vous guérissez au même titre que guérissent les somnambules, les apposeurs d'amulettes, les évocateurs de sortilèges, enfin tous ceux qui exploitent les faiblesses de l'esprit humain qu'augmentent encore la souffrance, et peut-être le désintéressement dédaigneux et fautif des hommes vraiment autorisés à exercer l'art austère et saint de soulager ceux qui souffrent. Est-ce que vous vous imaginez que cet illuminé, cette espèce de *Zouave Jacob*, qui exerçait, il y a peu de temps encore, à *Yémich-iskélessi*, le cafedji Ahmet ou Mehmet je ne sais au juste, ne guérissait pas autant que n'importe qui de votre honorable corporation, et cela, en employant des pratiques à confondre toutes les nations de la raison humaine ?

Il guérissait, monsieur, tant et si bien, et s'attirait tant de clients, que l'autorité, si indifférente pourtant en matière de répression de l'exercice illégal de la médecine, a dû intervenir dernièrement et envoyer cet esculape merveilleux exercer son art à l'asile des aliénés du Suleïmanié !

Vous guérissez tous, incontestablement, (ceux qui meurent sont si discrets !) mais vous, ingrats que vous êtes, vous ne songez pas un instant à rendre des actions de grâce et de justice au seul médecin suprême et tout puissant, qui vous jette en aumône les miettes de sa science surnaturelle, à la nature, à la *vie*, qui alors que tout semble s'éteindre, tire encore, même du néant, des effluves inespérées de forces vives et d'existence que le Créateur a semées magnifiquement sur les êtres, depuis l'atôme invisible, jusque sur cette machine merveilleuse qu'on nomme la créature humaine !

Je sais bien que mon honorable antagoniste peut me répondre dédaigneusement que je perds mon temps, et que tout ce que je dirais en cette circonstance n'empêchera pas les clients d'accourir chez les homœopathes.

Je m'en doute bien un peu, et j'ai pensé [illegible] à propos de l'anecdote suivante.

Elle est historique et consignée dans un recueil scientifique, malheureusement mon peu de mémoire des noms m'a fait oublier celui du savant médecin anglais, bien connu, qui en est le héros. Mais la morale de l'histoire [illegible].

Donc, au temps où cet illustre personnage vivait, il existait à Londres un charlatan, vendeur d'orviétan, marchand de panacée universelle, qui en grand appareil et traîné dans un magnifique équipage, débitait très fructueusement ses cures merveilleuses dans les rues de la capitale. Ce devait être un grand-père de Mengin, l'homme aux crayons et au casque !

Un jour, le Fontanarose s'arrête sous les fenêtres mêmes du savant. Celui-ci lui fait signe d'aller le rejoindre. L'empirique y met d'autant plus d'empressement qu'il était homme d'esprit et qu'il connaissait, de réputation, celui devant qui il allait paraître.

— Je voudrais bien que vous m'expliquiez, mon ami, ce qui pour moi est une énigme : Comment se fait-il que moi qui ai consacré ma vie entière au travail, qui ai abordé les questions qui touchent le plus près à la vie de l'homme, qui me suis acquis un nom dans la science, je compte à peine quelques clients, tandis que vous, qui n'êtes savant que par le fait de votre casque et de vos fioles, avez des pratiques sans nombre ?

— C'est bien simple, fit en souriant le médecin de la rue : A votre sens, quelle est la proportion qui l'emporte dans la foule, celle des hommes sages et instruits ou celle des ignorants et des faibles d'esprit ?

— Hélas ! il faut en convenir, dit le savant, [illegible] derniers l'emporte, et de [illegible] !

— [illegible] des autres.

Dr C. [illegible]

ties, mais elle est conçue dans un esprit excessivement conciliant; et à coup sûr elle peut contribuer à mettre dans un certain embarras les gens qui voudront continuer cette équivoque déplorable qui pèse si lourdement sur le pays et arrête complètement l'essor des affaires.

La lettre de M. Laboulaye coïncide de façon très-singulière avec un article de *la Presse*, qui aboutit absolument, au moins pour le moment, aux mêmes conclusions. *La Presse* déclare que les factieux en ce moment sont ceux qui ne voient dans le septennat qu'une prorogation de pouvoir d'un caractère passager, exposée à tous les hasards, et à qui on aurait droit, pour ainsi dire, de courir sus. *La Presse* se prononce que le septennat ait le caractère bien définitif d'une république, seulement limitée à sept ans, mais assurée d'un lendemain, au cas où l'homme qui en est titulaire manquerait, attendu qu'il y aurait transmission de pouvoirs, et *la Presse* se prononce pour que cette transmission soit attachée à une fonction et non à un homme; ce qui exclut implicitement le duc d'Aumale.

La Presse rappelle que le caractère du septennat a été discuté dans les premiers conseils des ministres qui ont suivi le 24 mai, et que c'est là ce qui a entraîné le départ de MM. Ernoul et de la Bouillerie; il paraît que ces deux excellences ne considéraient le septennat que comme un paravent derrière lequel on pouvait préparer la monarchie, et le mot paravent ayant même été prononcé, ce qui aurait entraîné la nécessité de leur démission. L'article de *la Presse* conclut, de même que la lettre de M. Laboulaye, à ce que l'on cesse de « prolonger l'équivoque et le système des sous-entendus. » L'écrivain gouvernemental énumère ensuite vivement et longuement les inconvénients qui s'attachent à cet état de choses.

Si cet article reflète bien la pensée d'une partie du ministère et surtout s'il répond à celle du maréchal, il aura presque la valeur d'un manifeste; mais il y a aussi un courant d'informations contraires. Un journal doit donner demain le plan des lois constitutionnelles; ces lois seraient faites tout à fait dans le sens de la droite, exclusive de toute signification républicaine, ne stipulant aucune transmission de pouvoir; en un mot, éterniseraient cette équivoque dont se meurt littéralement la France. C'est dans le *Nouvelliste* (l'ancienne *Assemblée nationale*) que doivent être données ces indications, que l'on n'assure positivement émaner d'un membre du cabinet. Dans ce cas, qui a raison, de *la Presse* ou du *Nouvelliste* dont les informations sont diamétralement contradictoires? Outre qu'on est plus disposé à chercher la pensée du gouvernement ou tout au moins de ceux de ses membres qui sont le moins en désaccord avec l'opinion publique dans *la Presse* ce qui fait croire que ce dernier journal peut avoir raison, c'est que le système qu'il soutient est évidemment conforme à l'intérêt personnel du maréchal: il ne peut pas y avoir deux opinions là-dessus. Le maréchal consacrant tous ses efforts à bien établir qu'il n'est qu'un prête-nom, un simple intérimaire, ne voulant rien pour lui, ferait encore plus preuve d'humilité que d'intelligence, et courrait au-devant d'un surcroît d'impopularité que l'on n'accepte jamais volontairement. Au reste, il est impossible que l'on ne soit pas fixé prochainement à cet égard, et il serait difficile que *la Presse* ne fût pas démentie directement ou indirectement si elle n'exprimait pas la pensée du pouvoir exécutif ou tout au moins de quelques-uns de ses ministres.

Il faut se rappeler d'ailleurs que l'article de *la Presse* est tout à fait en harmonie avec les bruits qui circulent depuis quelques jours, et qui ont pris, depuis hier surtout, un véritable caractère d'intensité. On ajoutait aujourd'hui que le centre gauche était décidé à tenir la dragée assez haute, et à ne pas laisser espérer son appui au gouvernement, si ce n'est sur un terrain nettement défini terrain qui ne peut être, bien entendu, que celui de la république. Cette dernière assertion n'est nullement en contradiction non plus, on le voit, avec la lettre de M. Laboulaye et avec le pas décisif que fait *la Presse*.

Lettres de lord Russell et de sir Bowyer.

Nous trouvons dans les journaux anglais la correspondance complète qui a été échangée, il y a quelques mois, entre sir Georges Bowyer et le comte Russell, à l'occasion du meeting organisé par ce dernier pour appuyer la politique du gouvernement de Berlin dans les questions religieuses.

Temple, 1er décembre 1873.

Mon cher lord Russell,

Notre vieille amitié me permettra, je l'espère, de vous dire combien j'ai été péniblement impressionné de lire aujourd'hui dans le *Times* que vous prendriez la présidence d'un meeting dans lequel on se proposait d'approuver les mesures de rigueur adoptées par les gouvernements prussien et allemand contre les catholiques.

Un semblable meeting doit nécessairement engendrer l'exaspération dans notre pays, [illegible] chez les protestants que chez les catholiques, et il soulèvera surtout en Irlande la plus profonde indignation, car on dira des choses que tout ami de la paix, de la charité et de la liberté devra réprouver et déplorer, parce qu'elles offenseront gravement nos compatriotes catholiques.

Nous n'avons rien à faire avec la haine qui a pénétré dans les lois en Allemagne par les mesures violentes adoptées. Dans notre pays, de pareilles mesures seraient rejetées par tous les hommes d'Etat et par chaque parti public, à la Chambre des communes, on les accueillerait par le ridicule [illegible]

Nous devrions nous écarter de tout ce qui a une simple apparence de persécution.

Nous devrions être fiers d'avoir seuls une véritable intelligence de la liberté religieuse, et reconnaître combien un gouvernement agit follement, [illegible] quand cette lutte est véritablement une [illegible] conviction religieuse d'une grande partie de ses sujets.

Le prince de Bismarck n'a pas besoin de votre assentiment, et il s'assurera, croyez-moi, il rira [illegible]

de l'approbation des libéraux anglais. Je demande qu'on ne trompe pas notre peuple anglais en le rendant participant à une guerre conduite selon des principes diamétralement opposés à ceux par lesquels on a écarté de nous les dissensions et la haine dans leur forme la plus dangereuse. Permettez-moi de vous dire qu'un mouvement *no popery* anglais-allemand serait une injustice contre les sujets de S. M. la Reine autant qu'une rupture de cette paix si nécessaire à notre pays.

Je reste, lord Russell,

Votre dévoué, George Bowyer.

Pembroke Lodge, Richmond Park, 4 décembre 1873.

Cher sir George Bowyer,

Je regrette de ne pas partager vos sentiments en donnant mon consentement à présider un meeting dans lequel nous avons l'intention de donner notre assentiment à l'empereur d'Allemagne sur les déclarations qu'il a faites dans une lettre adressée au Pape. Je reconnais que le temps prévu par sir Robert Peel est enfin arrivé où l'Eglise catholique, en renonçant à la parité entre les communions chrétiennes, s'efforce d'acquérir une prépondérance marquée et veut se soumettre, comme il a été publiquement prétendu, tous ceux qui sont baptisés, par conséquent aussi notre Reine, le prince de Galles, nos évêques et nos prêtres. On élabore à Rome un projet d'autonomie pour l'Irlande. Je nie le pouvoir temporel terrestre du Pape sur l'Irlande.

Je reste votre sincèrement dévoué,

Russell.

Temple, 5 décembre 1873.

Très-cher lord Russell,

En réponse à votre lettre, je vous déclare que personne, ni catholique, ni protestant, n'est plus antipathique à *la force* que moi. Mais ma conviction est que la paix et le bonheur d'un peuple reposent en grande partie sur le respect que chacun apporte à la conviction religieuse de son voisin, et que la paix et le bonheur ne peuvent exister que là où l'Etat ne s'arroge pas le contrôle des consciences et n'entrave pas la liberté des Eglises et des corporations religieuses.

Pour ce qui concerne la prétention du Pape sur tous ceux qui sont baptisés et dont il est question dans sa lettre à l'empereur allemand, je vous dirai qu'elle n'a trait qu'au temporel, ni politique de sa nature, mais purement spirituelle. Sa Sainteté n'a d'autre prétention, comme chef de l'Eglise catholique, que celle qui incombe nécessairement à la dignité et à la qualité d'un pasteur spirituel, d'un évêque sur toutes les personnes baptisées. Je ne vois pas donc comment le Pape a pu en aucune façon blesser Sa Majesté la Reine ou le prince de Galles. Chaque évêque dans son diocèse, et chaque curé dans sa paroisse a les mêmes prétentions théologiques qui s'adressent à la conviction religieuse, et nul meeting, comme nul acte de Parlement, ne peuvent rien contre elles.

Les protestants, évidemment, ne se soumettront pas à la puissance du Pape. Mais c'est là une affaire de conviction, et toute déclaration de refus de soumission est inutile. La question qui nous touche principalement est celle de savoir si des Anglais ou des libéraux anglais peuvent prendre la responsabilité d'approuver les lois pénales et les mesures de violence que les gouvernements prussien et allemand ont décrétées contre les catholiques de l'Allemagne, et provoquer un mouvement *no popery* anglo-allemand qui a pour but d'exciter à la haine religieuse les habitants de l'Angleterre, et surtout de l'Irlande, les uns contre les autres?

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une partie d'un article bien pensé et admirablement écrit du *Standard* du 2 de ce mois:

« Si le comte Russell et ses amis approuvent les lois de M. de Bismarck, ils doivent être dans la disposition d'approuver un ministère anglais qui proposerait les lois suivantes: Chaque Irlandais qui se prépare au sacerdoce catholique sera obligé de faire une partie de ses études au Trinity College (Université de l'Etat à Dublin), sans qu'il puisse lui être permis, pendant ce temps, de fréquenter un collége exclusivement destiné aux catholiques. Chaque prêtre qui sera ordonné, devra se soumettre aux prescriptions de l'Etat, c'est-à-dire montrer qu'il a toutes les dispositions voulues pour accepter une charge curiale. Dans le cas où un évêque lui confie une pareille charge sans l'assentiment du gouvernement, il doit être frappé d'amende ou condamné à la prison.

« Après la nomination faite par l'évêque concurremment avec le gouvernement, nul prêtre ne pourra être changé ou suspendu de ses fonctions sans la permission du ministre; l'évêque qui commettrait un tel acte serait condamné à l'amende ou à l'emprisonnement. Et si l'évêque persistait dans son refus de soumettre les nominations ecclésiastiques à l'Etat, il devrait être déposé de sa dignité épiscopale. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'un ministre qui agirait ainsi, fût-il même le comte Russell, serait abandonné par toutes les personnes à sens droit. Et pourtant c'est ce programme qui a été adopté en Prusse et qui a en force de loi; et c'est à ce programme que l'on veut donner ici son adhésion, [illegible] pour la liberté civile et religieuse en Angleterre. »

Comment un homme peut-il aimer la liberté religieuse et applaudir à un pareil programme? Ce que je déteste profondément, c'est qu'on veut nous amener dans notre pays l'exaspération qui règne en Allemagne. Qu'avons-nous à faire avec la folle haineuse des Allemands? Nous avons vécu en paix pendant de longues années; pourquoi donc remuer les cendres presque éteintes du feu de la discorde et de la haine religieuse?

[illegible] représenter un district irlandais au Parlement, je regarde comme un devoir de protester contre ce meeting, que l'on envisagera en Irlande comme une attaque et une offense contre la religion. Ce meeting provoquera une plus forte tension encore dans les rapports de ce pays avec l'Angleterre. Je proteste encore contre le meeting en ma qualité d'Anglais, parce qu'il va froisser l'opinion publique, troubler la paix du pays et blesser profondément les sujets catholiques si dévoués à la Reine.

Votre dévoué, Georges Bowyer.

Cuba.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

Kingston (Jamaïque), 24 mars.

Les événements, à Cuba, approchent d'une crise. Voilà cinq ans et demi que la lutte continue, sans succès décisif de part ni d'autre. Une pareille situation ne peut cependant durer indéfiniment, et nous apercevons aujourd'hui les signes avant-coureurs de l'effort suprême dans lequel l'un des deux partis doit succomber.

Cuba, qui était autrefois pour l'Espagne une source de revenu considérable, ne peut plus même se suffire à elle-même depuis que la révolution a commencé. Il a fallu escompter les ressources futures de l'île, en créant un papier-monnaie qui n'a pas évité le sort de ces émissions forcées. D'abord reçu au pair, et soutenu par l'enthousiasme patriotique des fonctionnaires et des marchands espagnols, il n'en a pas moins subi avec le temps les lois économiques, et nous ne le voyons plus circuler aujourd'hui qu'à un taux bien au-dessous du pair. Les volontaires eux-mêmes ne veulent plus l'accepter pour sa valeur nominale en paiement de leur solde. Parmi les décrets de février du capitaine général Jovellar, il y en a un qui accorde à ces volontaires et aux levées que l'on va réunir une paie en or ou « son équivalent en papier-monnaie. »

Voilà donc les volontaires qui prennent leurs garanties contre la dépréciation toujours croissante de leurs assignats. Ce système de paiement en faveur de ceux qui sont employés dans le service militaire, est évidemment une injustice à l'égard de ceux qui [illegible] augmente : c'est un privilége qui provoquera bien des réclamations et des difficultés. Mais en dehors de ces considérations, ce fait montre assez que les résidants espagnols ont perdu confiance dans l'avenir financier. Or, c'est la question financière qui décide des luttes prolongées et peu actives, comme celle de Cuba.

La situation de l'île n'a pas changé pour ainsi dire depuis le début de la révolution. Dès les premiers moments les deux partis se sont partagé la domination, telle qu'elle est encore divisée entre eux aujourd'hui. Les créoles ou natifs ont tenu et tiennent encore toute la partie montueuse intérieure, sans pouvoir entamer les villes fortifiées de la côte, pendant que les Espagnols se maintiennent fermement dans ces forteresses, mais sans être à même de réduire l'intérieur. Cette situation rappelle exactement celle de la Corse, lorsqu'elle luttait sous Paoli contre la domination génoise. Les habitants ont fatigué Gênes, sans cependant parvenir à déloger les garnisons des villes fortes, mais sans permettre l'action du gouvernement dans les campagnes; celles-ci auront tenir l'étranger à l'écart pendant bien des années, jusqu'à ce que Gênes fût fatiguée d'une lutte sans issue et sans gloire.

En signalant ces traits de ressemblance je n'entends pas insinuer que la lutte doive se terminer à Cuba par un transfert à une puissance étrangère, analogue à celui que Gênes fit à la France. Pour ce qui est des Etats-Unis il faut bien se rappeler que leur politique a entièrement changé depuis le renversement du parti esclavagiste. C'était ce parti qui désirait l'acquisition de Cuba, afin d'être renforcé par un autre élément à esclaves. Le parti libéral, qui gouverne aujourd'hui à Washington, ne veut admettre dans l'Union que des éléments homogènes et antiesclavagistes. Il verrait une source de faiblesse dans toute autre accession. Il a déjà fait avorter l'annexion de Saint-Domingue; [illegible] les Etats-Unis.

Du reste, pour le moment, il ne s'agit encore que de lutte. Afin de rompre l'espèce d'équilibre entre deux forces également incapables de vaincre, le capitaine général Jovellar va tenter ce qu'on peut appeler le dernier effort. Il lui faut plus de soldats, et une guerre active au lieu de la guerre purement passive qui s'est faite jusqu'ici. Mais ces soldats, d'où les tirer? La mère-patrie n'en peut envoyer davantage. Et remarquons que les petits détachements débarqués les uns après les autres n'ont guère eu pour effet que de remplir les vides causés par les maladies et les imprudences de conduite dans un climat meurtrier; en sorte que le système d'envoi en détail, bien qu'il atteste un total qui indiquerait une grande armée, n'a jamais permis de réunir à un moment donné une masse efficace ou imposante.

Ne pouvant recourir à la mère-patrie, le capitaine général s'adresse aux habitants. Il va opérer une grande levée, par tirage au sort, parmi la population. Cette population est de deux espèces. Les natifs ou créoles ne serviront contre leur propre cause qu'à leur corps défendant. Aussi s'en défiera-t-on, et cet élément sera plutôt un embarras qu'une aide. Les marchands, commis-marchands, artisans et fonctionnaires, qui composent la population de passage, née en Europe, ne sont pas venus pour se battre, mais pour faire fortune aux colonies, et retourner plus tard dans leur pays natal. Les hommes les plus ardents parmi ces représentants de la mère-patrie, composent les « volontaires, » qui ne répugnent pas à faire, avec une sévérité parfois cruelle, la police des villes, mais qui ne se sont pas aussi disposés à prendre la campagne. Ils ne sont d'ailleurs acclimatés qu'à demi, et ils le comprennent.

Dans ces conditions, l'effort suprême du capitaine général pourrait bien ne pas atteindre les proportions nécessaires pour triompher. Il faut se rappeler que dans la lutte de l'Espagne contre ses colonies du continent américain, l'appel aux résidants et leur enrôlement dans le service actif ont marqué la dernière période de la guerre. Ainsi en fut au Mexique, ni dans l'Amérique du Sud, ils n'ont produit le résultat dont les promoteurs de ces mesures se flattaient.

Une autre signe de la crise est la conscription d'un esclave sur cent, non comme soldat, mais comme travailleur militaire. On se souvient que c'est précisément la ressource à laquelle recourut la Confédération du Sud, sous le dernier Davis, lorsqu'elle sentit ses forces s'épuiser. Or, c'est une mesure d'un effet très-douteux. L'élément espagnol, à Cuba, constitue le parti esclavagiste, et il fait combien ce parti est partout attaché à ses préjugés, intolérant et exigeant, aux dépens même de ses intérêts. Le noir qui aura accompagné l'armée et connaîtra à ce travail ne pourra plus être renvoyé à son maître comme une bête de somme: Jovellar l'a compris et décrété qu'il sera racheté moyennant une indemnité de mille piastres. C'est un premier trait d'émancipation, une première brèche dans le système, qui exaspérera les esclavagistes, lesquels sont les plus absolus et les plus intraitables de tous les fanatiques. Le papier-monnaie, d'ailleurs, qui est ajouté à la fin de la guerre, à une époque où les ressources seront absolument épuisées, et le papier-monnaie déprécié peut-être à l'extrême, est en lui-même bien aléatoire.

Ce n'est pas à dire qu'il eût été possible pour un capitaine général de faire autre chose. On peut seulement prévoir que les moyens proposés pour frapper un grand coup, seront en partie paralysés dans la réalisation. Et s'ils venaient à manquer, que faire après avoir tout essayé?

Gardons-nous toutefois de préjuger l'avenir. Mais après une lutte si prolongée, et si longtemps indécise et pour ainsi dire dormante, il est bon d'indiquer à vos lecteurs que la crise approche. Si les Espagnols sont vainqueurs, tout sera dit, au moins pour un temps. Mais retomber, après un effort suprême, dans la situation actuelle, serait une preuve d'impuissance dont l'effet moral équivaudrait à une défaite.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 1er mai 9 h. 16 m. soir.

Obligations Roumélie...... fl.	45.50
id. Nouvelles...... »	31.50
Anglo-Bank	135.—
Société de créd. aust-turq..	14.50
Banque austro-ottomane...	51.—
Pièce de 20 francs	8.96
Agio	106.20
Change sur Londres	111.70
Crédit anstalt	217.50
National Bank	972.—
Lloyd	410.—

Il y a eu une amélioration des cours à la Bourse à la suite des pluies favorables aux récoltes.

Au tirage des primes de l'emprunt 1860 le premier lot a été gagné par la série 9494 N° 15 et le deuxième lot par la série 19865 N° 16.

France.

Paris, 1er mai.

On assure que le gouvernement serait disposé à inviter l'Empereur de Russie à visiter la France, dans le but de paralyser l'impression que pourra produire la visite qu'Alexandre II a promis de faire à Chislehurst.

M. Piccon, député de Nice, a donné sa démission.

Allemagne.

Ems, 1er mai.

Le bruit court que pendant le séjour que l'Empereur Alexandre de Russie se propose de faire dans notre ville, l'Empereur d'Autriche viendra également.

Berlin, 1er mai.

La rupture entre M. le comte d'Arnim et le prince de Bismarck est complète.

Espagne.

Madrid, 1 mai.

Les opérations militaires continuent. Les carlistes ont été battus à Tarragone et à Albacète.

Grèce.

Athènes, 1 mai 8 h. soir.

Laurium fr. 72.

La crise ministérielle dure encore. M. Zaïmis a eu deux conférences avec le Roi mais sans aboutir à aucun résultat. Cette fois-ci la formation d'un cabinet rencontre de nombreuses difficultés.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 1er mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	46	28	—	
	Hausse........ »	47	28	—	
	Baisse........ »	46	28	—	
	Clôt. du midi.... »	—	—	—	
	Clôt. du soir.... »	47	17	—	
	Après Bourse... »	—	—	—	
Actions S. Gén.	L.S	6	2	—	
» de la Société de change et de valeurs	»	4	7	—	
» de la Banque de Const...	»	4	28	—	
» du Crédit Austro-Turque..	»	1	20	—	
» du Crédit Général	L.T.	7	20	—	
Banque *Verissi et Cossoudi*	»	—	—	—	
Tramway	»	5	30	—	
Société Commerciale Ottomane....	»	3	25	—	
Laurium	Fr.	72	—	—	
Crédit Hellénique (escompte)....	»	20	—	—	
Obligations des Chemins de fer....	»	102	—	—	
» 2e émission	»	75	—	—	
Emprunt.... 1863	»	328	—	—	
1865	»	329	—	—	
1869...ex-coup.	»	264	—	—	
1872	»	74	—	—	
1873	»	—	—	—	

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	110	—
Pièce de 20 francs	»	87	20
Impérial russe	»	90	—
Ducat (Crémitz)	»	51	20
Medjidié blanc—(différence)....	»	104	30
Bechlik—(différence)	»	104	—
Métalique... (id)	»	104	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 30 avril.

Smyrne, pap. à vap. hell. *Nathialia*, c. Broulioudakis, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Ayvali, Dardanelles et Gallipoli div. march. 51 pas.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Sir Bevis*, c. Kempe ayant touché Dardanelles lest.
Newcastelle, paq. à vap. angl. *Jeanni*, c. Clark, ayant touché Dardanelles charb.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Gathorne*, c. Cuthbert, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. angl. *Augusta*, c. Berg, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. angl. *Hellespont*, c. Grand, ayant touché Dardanelles lest.
Syra, paq. à vap. aut. *America*, c. Petrovich, ayant touché Volos, Salonique, Cavalla, Lagos, Dedé-Agatch Dardanelles et Gallipoli div. march. 336 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 30 avril

Soulina, paq. à vap. angl. *Augusta*, c. Berg, lest.
Odessa, paq. à vap. angl. *Hallesponi*, c. Grand, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Gathorne*, c. Cuthberg, l.
Odessa, paq. à vap. angl. *Alkinson*, c. Harland, div.
— paq. à vap. rus. *Elborus*, c. Rizi, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Trebizonda*, c. Inchiostri, div.
Varna, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Clyde*, c. Fradc, div.
Nicolaief, paq. à vap. angl. *Sir Bevis*, c. Kemp, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 30 avril.

Taganrok, br. hell. *Nicolaos*, c. Confondakis, lest.
Kustendjé, br. hell. *Dimitrios*, c. Yereyanis, lest.
Taganrok, br. rus. *Sotirios Scafos*, c. Coutzounos, l.
Lacaria, goel. hell. *A. Dionissios*, c. Bombas, lest.
Trieste, br. hell. *Pinelopi*, c. Hanos, seigle, blé.
Naples, br. hell. *Panaya Mirtidiotissa*, c. Criticos, b.
Zanth, br. hell. *Anezartitos*, c. Pandelescos, blé.
Naples, br. hell. *Periclis*, c. Marestoa, blé.
Batoum, bk. rus. *Clarissa Covacevich*, c. Despost, ch.
Ibraila, br. hell. *Parthenon*, c. Pithis, lest.
Corfou, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Thaconiss, maïs.
Marseille, bk. ital. *Veronica Madre*, c. Danino, blé.
Odessa, goel. hell. *A. Trias*, c. Falangas, cit.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Lundi, 22 Avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 200,000 ocques de charbon de bois déjà soumissionné à 31 piastres les 100 ocques.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 30 Avril 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

MM. les Détenteurs de titres provisoires d'Actions de la *Société Commerciale Ottomane* sont prévenus qu'à partir du 4 Mai prochain l'échange de ces titres contre des titres définitifs aura lieu dans les Bureaux de la dite Société, sis à Galata rue Zulfarisse N° 17.

Des Bordereaux à cet effet sont tenus à la disposition du public.

Les Administrateurs de la Société Commerciale Ottomane.

Frolich, Th. Giorgiadis.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

INSTITUTION INDUSTRIELLE à CONSTANTINOPLE

Mercredi, prochain 6 courant, aura lieu dans la Salle Adam, Passage Hazzopoulo, à Péra, sous le bienveillant patronage de Lady Francis, un bazar d'objets de fantaisie et d'habillements pour enfants, au profit de la dite Institution.

N. B. La salle sera ouverte au public de midi à 4 heures et de 8 à 10 heures.

INDUSTRIAL TRAINING SCHOOL CONSTANTINOPLE
UNDER THE PATRONAGE OF LANDIE ERANCIS.

A Bazaar of Fancy Work and childrens clothing will be held in aid of the funds of the above Institution on Wednesday, May 6 in Adam's Hall, Passage Hazzopoulo.

Hours from 12 a 4 and 8 a 10.

AVIS.

Messieurs les receveurs des marchandises par le vapeur *Iberian* sont priés de vouloir bien remettre au soussigné un moment plus tôt, une note détaillée, avec marques et numéros, de toutes leurs marchandises avariées, pour la rédaction de l'Avarie Générale qui aura lieu à Liverpool.

Constantinople 30 Avril 1874

Edward La Fontaine.

MUSIQUE.

M. Carmelo Manfré, maître de piano et de chant accepte des élèves depuis l'âge de huit ans jusqu'à quarante. On n'est pas obligé d'étudier 2 ou 3 heures par jour, comme il est d'usage; il suffit de la seule leçon donnée à l'élève. Cette leçon dure une heure. Dans six mois l'élève saura exécuter quelque morceau que ce soit du même degré que la méthode Carpentier, 1re partie et toute la méthode Carpentier à livre ouvert; c'est-à-dire dans ce laps de temps, l'élève touchera la piano comme s'il l'avait étudié pendant deux ans avec les méthodes connues jusqu'ici. M. Manfré a retiré le cadeau qu'il avait déposé chez MM. Prost et Lacroix, parce qu'aucun élève ne s'était présenté pour exécuter les principes du piano, c'est-à-dire, la première partie de la méthode Carpentier.

Pour éviter tout malentendu l'élève déposera 1,000 frances et M. Manfré 150 fr. (intérêts des 1,000 fr.) Au bout de six mois, si l'élève peut toucher comme il est dit plus haut, les 1,000 fr. reviendront à M. Manfré; dans le cas contraire M. Manfré paiera les 150 fr. A ces conditions il convient à tout le monde d'apprendre le piano, qu'on parvienne ou non à jouer. Les élèves qui ne voudraient pas faire le dépôt des 1,000 fr. pourront payer par anticipacition 3 Napoléons pour 12 leçons, seulement pendant 6 mois. Si trois jours après la date fixée, l'élève n'a pas payé M. Manfré se croira remercié. Si, après les 6 mois, l'élève est satisfait de M. Manfré, il pourra continuer ses études pour les compléter afin d'exécuter des morceaux difficiles et méthodiques. Cette seconde période sera de 3 années. Le cours du chant est de 2 années et l'âge de l'élève ne devra pas dépasser les 30 ans.

Ceux qui voudraient prendre des renseignements sur M. Manfré peuvent lui écrire rue Hendek, *Lulagilar-Cancelerie-Bulgar* n° 83. M. Manfré leur désignera des personnes très-honorables et très connues à Péra qui fourniront des informations sur lui.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

UN PROFESSEUR de français, désire trouver une place dans une famille musulmane.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE Un mobilier anglais dans un excellent état: prix modérés.

S'adresser chez M. Ch. Castelli à Bebek.

A LOUER Un maison située à Bebek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MADAME IGNATIEW
Ambassadrice de Russie

CONCERT

DONNE PAR LES ÉLÈVES DU COLLÉGE ACABIAN

Mercredi, 10 Mai (28 Avril) 1874, à 8 heures et demie du soir au Théâtre Français.

PROGRAMME.

Première Partie.

1.) Introduction par l'Orchestre; 2.) Ouverture: *Don Giovanni* pour deux Pianos, Mozart; 3.) *Le Dimanche* Chœur, F. Abt; 4.) Invitation à la danse, morceau caractéristique pour Piano, Weber; 5.) Aria de l'opéra, *Il barbiere di Siviglia*, pour Soprano (spécialement demandé), Rossini; 6.) Grand Rondo capriccioso pour Piano, Mendelssohn.

Seconde Partie.

7.) Introduction par l'Orchestre; 8.) Le Stabat mater de PERGOLÈSE. Pour Solo et Chœur avec accompagnement de l'Orchestre, arrangé pour l'orchestre par Son Excellence le Général Alexis Lvoff, membre des Académies de St-Pétersbourg et de Bologna. — *a.* Stabat mater dolorosa; *b.* Cujus animam gementem; *c.* O quam tristis et afflicta; *d.* Quis est homo qui non fleret; *e.* Ogni pena più spietata. (Siciliano); *f.* Fac ut ardeat cor meum; *g.* Sancta mater istud agas; *h.* Inflammatus et accensus; *i.* Quando corpus morietur; *j.* Amen.— 9. Prière pour Sa Majesté Impériale le Sultan, Burtniaski.

L'ORCHESTRE EST COMPOSÉ DE 16 DES MEILLEURS PROFESSEURS DE NOTRE VILLE.

Entrée: 1 L. T.

PRIX DES LOGES: — Bel Étage 3 L.T.— Baignoires 2 L.T.-Deuxième 2 L.T.-Troisième 1 L.T. On peut se procurer des Billets chez M. Commendinger, Grand'Rue de Péra chez Mme Vallauri, à Koulé-Kapoussi, N° 4 chez M. Haydn.

A VENDRE Soixante-dix mille, (70,000) traverses en chêne russe première qualité, livrable quarantaine Odessa.

S'adresser Maison.

Houllier Blanchard Fils Odessa.

UN JEUNE HOMME connaissant les langues turque, grecque, français et italienne et très recommendable à tous égards désire un emploi de comptable.

S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

COMPTOIR INTERNATIONAL D'EMPRUNTS A PRIMES
A. DELLA ROCCA
Constantinople.

Tirage de l'Emprunt à Primes Ville de Bucharest.

Service particulier du Comptoir A. Della Rocca

Série :	1707 N°.	17	Gros-Lots fr:	100,000
»	4476 »	9	» »	25,000
»	2207 »	28	» »	5.000

Séries: 500, 1681, 2369, 3619, 3912, 4509, 4568, 4582, 5085, 5210, 7459.

A. Della Rocca.

Constantinople, 1er Mai 1874.

ALMANACH NATIONAL du Journal «LA TURQUIE» POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. —Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Leveret coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Herbert Haddan, E.C.

8me ANNEE. N° 100 — Rebiul-ewel 17 1291. — DIMANCHE 3 ET LUNDI 4 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pera……	[illegible] francs.	26 francs.	[illegible] francs.
Provinces..	[illegible]	31	
Etrangers..	80	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une [illegible] Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPGY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page……………	3 piastres la ligne
Annonces 3me page……………	6 » la »
Insertions, corps du journal…………	15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de **LA TURQUIE**, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 3 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La dernière séance de la commission de permanence, de l'Assemblée de Versailles, contrairement à ce qu'on supposait, n'a pas presenté un vif intérêt, bien que MM. de Broglie, d'Hompierre-Dormoy, Depeyre et Fourtou [illegible] devoir s'y rendre.

Aux questions, adressées au gouvernement, les ministres ont répondu d'une manière evasive et dilatoire. Ainsi, à propos du conflit qui s'est élevé au sein du Conseil général des Bouches du Rhône M. de Broglie, pour ne point se prononcer sur les actes du préfet, a récriminé contre les tendances et les agissements du Conseil général et de son président.

Serré de pres par M. Luat, il s'est dérobé en disant : « une enquete est ouverte sur tous les actes dénoncés de part et d'autre; le gouvernement ne prendra une résolution que lorsqu'il en connaîtra les résultats. »

Avant la seance de la commission, les membres de la droite qui en font partie avaient décidé qu'ils garderaient le silence sur la circulaire du garde des sceaux. Ils se réservent pour la grande bataille qui s'ouvrira à la reprise des travaux de l'Assemblee, et dans laquelle ils mettront en demeure M. de Broglie de dissiper l'équivoque à l'aide de laquelle il a édifié le septennat.

Dans cette tâche on peut esperer qu'ils seront aidés par le marechal Mac-Mahon. Mais par contre il est evident que M. de Broglie, appuyé par le centre droit, fera tous ses efforts pour eviter de parler, de se prononcer.

C'est là un jeu devenu pueril, et au bout duquel, le vice-président du conseil trouvera sa chute, nous le croyons du moins. La seule chose qui nous étonne c'est que les legitimistes aient mis autant de temps à voir qu'ils etaient joués par les orleanistes, et que M. de Broglie ait pu, pendant un an, donner le change aux partisans du comte de Chambord.

Le Parlement allemand a discuté avant de se séparer, le projet de loi sur les dignitaires de l'Eglise et cette discussion a provoqué des déclarations importantes de la part de la Chancellerie impériale.

Ainsi, le commissaire du gouvernement, M. Foerster, directeur au département des cultes a exposé les motifs qui ont inspiré la loi dont il s'agit, et il a dit, à peu près ceci :

« La loi n'est pas dirigée contre l'Eglise catholique, mais contre ceux qui, après s'être courbés sous le dogme de l'infaillibilité, se sont livrés à des agitations politiques et dangereuses pour la sécurité de l'Etat. Les lois ecclesiastiques destinées à combattre ces tendances présentent des lacunes, qui les rendent inefficaces. Le nouveau projet a pour but de combler ces lacunes. »

M. Reichensperger, au nom du parti catholique, s'est énergiquement élevé contre le projet qu'il a qualifié « de coup d'Etat contre l'Eglise catholique, comme l'histoire n'en offre pas d'exemple. »

Le ministre de la justice, M. Leonhardt, qui lui a répondu, est convenu qu'il s'agit d'une loi d'exception motivée par des circonstances exceptionnelles. Aussi, a-t-il dit, le gouvernement préfererait-il etre dispensé à l'avenir de présenter des lois pareilles ; mais si la nécessité s'en faisait sentir, il n'hésiterait pas à remplir son devoir.

L'Empereur François-Joseph a reçu, il y a quelques jours, les Délégations Austro-Hongroises au château de Bude. Les réponses qu'il a faites aux présidents de ces deux assemblées ont un caractère éminemment pacifique qu'il est bon de noter.

Non-seulement l'Empereur a constaté les relations heureuses qui existent actuellement entre la monarchie et les puissances étrangères, mais, faisant allusion aux visites échangées avec les souverains d'Allemagne et de Russie, il a déclaré que de nouvelles et précieuses garanties de paix sont venues s'ajouter à celles qui existaient déjà.

De plus, il a accentué la ferme résolution de son gouvernement de considérer le maintien de la paix comme le premier de ses devoirs.

S'il faut s'en rapporter au *Mémorial Diplomatique* le traité de paix avec les Ashantees serait remis en question.

Voici du reste comment s'exprime la feuille à laquelle nous empruntons cette nouvelle.

« Ainsi que nous l'avions prévu, le roi Coffee Calcali refuse, maintenant que les troupes anglaises ont quitté Cape-Coast-Castle, de ratifier le traité conclu entre son envoyé et sir Garnett Wolseley. Le 12 mars, une ambassade du roi est arrivée à Cape-Coast-Castle rapportant le traité non signé et ayant mission d'en discuter les articles. La principale objection porte sur l'indemnité de guerre demandée par sir Garnett Wolseley, et que les Achantis prétendent etre de 5,000 onces d'or au lieu de 50,000. Ils refusent aussi entierement d'abolir l'usage des sacrifices humains.

« Les Achantis n'ignorent pas que les Anglais ne peuvent rien contre eux durant l'époque des pluies, qui les met à l'abri de toute attaque pendant neuf mois. »

Le parlement italien a entendu, le 22, l'exposé financier fait par M. Minghetti.

Le ministre des finances a habilement débuté en annonçant que l'arrangement conclu entre le gouvernement et la compagnie des chemins de fer méridionaux aura pour effet de produire une réduction de trente-cinq millions sur le budget de 1874, et de vingt-cinq millions pour le suivant, c'est-à-dire celui de 1875.

Le ministre, qui a défendu les projets relatifs à l'application, à la Sicile, de la régie des tabacs et à la nullité des actes non enregistrés, projets qui, selon ses évaluations, devront produire 50 millions, a posé carrément, à cette occasion, la question de cabinet. Il veut l'équilibre du budget qu'il ne croit atteindre que par les moyens qu'il propose ; il sollicite l'adoption de ses projets dans leur ensemble, et si la Chambre en repousse un seul, il se retirera, a-t-il dit.

LE SEPTENNAT ET LE CABINET DE VERSAILLES

Peu de jours nous séparent, maintenant, du moment ou l'Assemblee de Versailles va reprendre ses seances, et, par consequent, de l'epoque ou les questions constitutionnelles, laissees en suspens par les vacances de Pâques, vont être agitees à la tribune française.

L'attitude non pas seulement de la presse légitimiste, mais encore des deputes de cette nuance; celle qu'on attribue au marechal Mac-Mahon, et qu'un article de la *Presse* rend tres-significative ; celle de M. de Broglie et du centre gauche montrent que le debat sera on ne peut plus grave et on ne peut plus orageux.

Pour ceux qui suivent attentivement les evenements, il est evident qu'une divergence de vues existe entre le duc de Magenta et son ministre; que le premier veut une affirmation solennelle, claire, precise de son pouvoir, et que de plus il veut que ce pouvoir dure sept ans, meme alors qu'il viendrait, lui, à mourir.

Il est également hors de contestation que M. de Broglie s'est engagé vis-à vis des legitimistes — les articles de l'*Union* et les lettres de M. L. Brun, d'Aboville, de La Rochette le prouvent surabondamment — à ne rien constituer, qu'en outre il vise secretement au retablissement d'une monarchie orleaniste mais veut, avant tout, se maintenir à la tete des affaires et que c'est pour ces motifs qu'il cherche à continuer l'equivoque autant qu'il lui sera possible.

C'est si vrai, qu'interrogé par MM. Cazenove de Pradines et Dahirel, au nom de la droite ; par MM. Challemel-Lacour et Christophle, au nom de la gauche et du centre gauche, le vice-president s'est derobé par des faux-fuyants. Mais il doit bien se rendre compte qu'il ne pourra pas toujours jouer ce jeu, surtout s'il est pressé par M. Mac-Mahon de sortir de sa reserve.

C'est evidemment cette raison qui a decidé M. de Broglie à profiter de la derniere seance de la session pour faire connaître ses idees à l'egard des lois constitutionnelles.

Il a demandé, alors, la creation d'un Senat chargé de neutraliser la puissance des representants du suffrage universel ; quant à la constitution et à la transmission du pouvoir executif, il n'a pas estimé « qu'il y avait quelque chose à faire, l'etat actuel des choses etant suffisant. »

On reconnait dans ces deux pensees la constante preoccupation de M. de Broglie : la crainte que la forme de gouvernement soit decidee.

Pour le chef de la coalition du 24 Mai, tant qu'un prince d'Orleans ne sera pas sur le trône, le septennat doit rester un gouvernement neutre, une treve des partis, un ajournement des questions politiques. C'est faire bon marché de la dignité du marechal Mac-Mahon et des besoins de la France.

M. de Broglie l'a dit, en quelque sorte, devant la Commission des Trente, si l'on ne peut absolument effacer le mot de Republique dans les lois qui seront votees, on ajoutera un adjectif à ce substantif et on dira : « La République septennale. » Tout ceci serait pueril, si les destinées d'un grand peuple n'etaient pas en jeu.

Ce qu'il y a de regrettable, c'est que le vice-president du conseil et ses collegues regardent certainement cette conduite comme le comble de l'habilete. Pour notre part, nous croyons que c'est le comble de l'imprevoyance et de l'imprudence.

Vouloir faire du septennat un gouvernement à la fois positif et abstrait, populaire et en quelque sorte anonyme, tres fort et sans drapeau, c'est tenter l'impossible, attendu que les deux termes d'un pareil problème sont contradictoires.

Le septennat, tel que le veut M. de Broglie, est une conception du centre droit, de ce parti que le *Temps* depeint en ces lignes :

« On a pu dire, avec plus ou moins de raison, que la France etait centre gauche ; quelqu'un a-t-il jamais osé dire qu'elle fût centre droit ? Le propre du centre droit est la pretention de gouverner la France au nom de sa propre sagesse infuse, de ses doctrines correctes, de ses traditions parlementaires : malheureusement la France entend se gouverner elle-meme, et tout ce qui se fera en dehors de l'opinion populaire restera artificiel et debile. »

Ce qui rend impossibles les combinaisons orleanistes du centre droit c'est qu'il entend que le septennat soit un gouvernement fort, mais uniquement pour servir ses vues, et qu'il pretend qu'il ne doit etre ni la republique, ni la legitimite, ni l'empire.

Si le septennat ne peut etre rien, ne doit s'appuyer sur aucun parti, où puisera-t-il sa force ?

Comment il doit barrer le chemin, il doit fermer la porte, pendant sept ans, à la legitimite, à l'empire, à la republique et le centre droit, conduit par M. de Broglie, fait appel au concours des legitimistes, des bonapartistes et des republicains, et trouve etonnant que ces fractions ne veulent pas servir les vues ambitieuses des princes d'Orleans, et de leurs partisans. C'est là une pretention qui ne soutient pas l'examen et se refute d'elle-meme.

C'est parce qu'ils ont compris le neant de cette theorie que legitimistes et republicains veulent en finir.

En effet si le septennat devenait une lieutenance generale du royaume il aurait pour lendemain la monarchie, et il vaudrait une monarchie ; s'il s'etablissait comme magistrature republicaine il n'aurait à redouter aucune secousse au terme de sa duree, puisqu'il rentrerait dans le systeme du regime existant actuellement. Mais dans ces deux cas, le sort du cabinet Broglie serait condamné, voilà pourquoi ce dernier essaiera encore de perpetuer l'equivoque qui lui permis de vivre.

Pour nous, qui voyons la chose sans passion, nous pensons que M. le marechal Mac-Mahon fera bien de forcer la main à M. de Broglie, et de se prononcer irrevocablement pour l'une ou l'autre de ces solutions.

Il s'agit, dans cette circonstance, du salut et de la prosperite de la France.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Samedi dernier le Prince Milan, en grande tenue et entouré de MM. Marinovitch, Cristisch et de sa brillante suite, également en grande tenue, a reçu au Palais de Beïcos, sa résidence, les ambassadeurs et ministres des puissances garantes, ainsi que les autres representants étrangers.

Dimanche S. A. S., accompagnée de sa suite, s'est rendue au Séraskerat où elle a assisté à une revue de troupes passée en son honneur.

Ensuite le Prince a déjeuné avec le Prince Youssouf Izzeddin Effendi et le Grand-Vezir.

Demain nous donnerons des détails sur la revue et sur le déjeuner.

CHOSES DE PARIS.

Les costumes printaniers les plus nouveaux s'affranchissent presque tous de la tunique, qui est remplacée par un tablier et par un corsage à basques. Mais pour la saison des eaux et pour la campagne, les tuniques en sicilienne, en cachemire de l'Inde, en tussore et en toile batiste se porteront encore. La mode n'est pas exclusive et autocrate à ce point qu'on ne capitule avec [illegible]

Quelques toilettes [illegible] d'hier et qui vont figurer aux Courses [illegible]

Une toilette en faille violette et mauve de deux tons camaïeux. La jupe à traîne, en faille violette, est garnie devant de larges fronces bouillonnés en faille mauve separés par des biais violets et garnis de chaque coté par deux nœuds de faible violette des bois. Deux volants ondulés et à tête en faille mauve relient le tablier à la jupe [illegible] derrière et relevée en pouff tournure.

Une toilette en faille tourterelle. Tout le devant de la jupe coulissé, avec corsage en faille [illegible] doré s'ouvrant sur un gilet coulissé et faisant traîne derriere ondulée sur les côtés d'un volant et de nœuds tourterelle. C'est tres-simple et très elegant.

Une toilette en faille noire et blonde espagnole perlée de jais. Le corsage, avec plastron de blonde brodée, se termine en basques cuirasses [illegible] lantes de jais. La jupe est à volants [illegible] bouillonnés et à plissés devant, avec [illegible] blonde espagnole frangée de jais et en[illegible] d'une blonde brodée se nouant derriere en [illegible] cravate. Le tablier de blonde espagnole est entierement couvert de broderie.

[illegible] vous parler des coiffures nou[illegible] d'abord ce qui est le plus en vogue.

C'est un chapeau *Trianon* en paille de riz con[illegible] calotte ronde et passe droite doublée de velours noir et relevée par derriere. Dans l'intérieur large nœud faille de mauve. Autour de la [illegible] de ruban mauve [illegible] couronne de violettes de Parme [illegible] sur le coté, aigrette de boutons de roses du Roi. Sur le fond de la calotte, au milieu de la couronne, nœud Watteau de faille mauve à six coques. Le retroussis du chapeau est maintenu par un nœud mauve et un bouquet de violettes.

Un chapeau Louis XV, paille de riz noir, sans fond, avec passe relevée et doublée de plissés de velours noir avec lien au milieu. Tout autour [illegible] large couronne de roses [illegible] d'un rose [illegible] tendre, faisant massif de roses, avec aigrette de boutons et de feuillage servant de nid à un petit oiseau mouche ; par derrière, gros nœud cravate en faille noire à quatre coques.

Les souliers Louis XV pour toilette de mariée se fleurissent de fleurs d'oranger, dans un nœud de faille de dentelle d'Angleterre.

Le soulier Molière remplace la bottine. Il est demi-couvert, mais il laisse voir le luxe des bas de soie à jour, artistement brodés de fleurettes de couleur.

La lingerie luxueuse et habillée subit en ce moment un temps de repos, c'est-à-dire que les plissées de crêpe lisse et de tulle, ainsi que les ruches, sont préférés aux manchettes de dentelle. Mais viennent le printemps et l'été et les ruches vont tomber, car elles ne pourraient pas supporter l'action d'une chaleur tropicale. Ce n'est donc qu'un temps d'arrêt. La lingerie fine est toujours appréciée pour demi-toilette et pour toilette du matin. On voit déjà de tres-jolies parures printanieres et de tres elegantes parures d'ete qui vont bien certainement remplacer les ruches et les plissés de crêpe lisse. Avec les manches demi-ajustées et ouvertes, il y a des coquilles crête de coq en mousseline, avec jabot de valenciennes au milieu. Pour les robes habillees la crête est en tulle avec jabot coquillé de point d'Alençon et d'Angleterre. Les cols ouverts en cœur car ils s'ouvriront bientôt, sont dans cette meme disposition de coquillés et de jabots de dentelle.

[illegible] n'oublions pas, avec les premiers souffles du printemps, de [illegible] trouve partout.

La Creme Duchesse, pommade fondante, à la violette, au jockey-club, au bouquet, à la vanille blanche, aux fleurs de Province et de Magnolia.

L'Eau de Beauté blanche et rose.

La Lotion-Violet au suc de framboise,

Et toute la parfumerie complete aux violettes d'Italie, comprenant ;

Le [illegible] d'Italie, l'Huile à la violette, le Cosmetique à la violette l'Eau de toilette, la Poudre de riz et les Sachets aux violettes d'Italie.

POMME VERTE.

CHRONIQUES

Par ordonnance imperiale :

Ahmed bey, ci-devant mutessarif de Marsh, est nommé mutessarif de Kangari.

Kiamil pacha, président du Conseil d'Etat, a été mandé samedi matin au Palais Impérial où S. A. a eu l'honneur d'etre reçue par S. M. le Sultan.

Samedi dernier S. Exc. le général Ignatiew a eu, à la S. Porte, une conférence avec Rachid pacha, ministre des Affaires Etrangères.

Le meme jour M. Marinovitch, 1er ministre du Prince de Serbie, a eu une longue entrevue avec S. Exc. Rachid pacha, au Ministère des Affaires Etrangeres.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le comte Zichy, ambassadeur de l'Empereur François-Joseph, recevra officiellement demain et après-demain de 6 à 9 heures à la turque, au palais de l'ambassade Austro-Hongroise, les ministres et les hauts dignitaires de l'Empire.

A l'occasion de la fête onomastique de S.M. le Roi des Hellènes, Georges I, un *te Deum* solennel sera chanté demain (23 avril v. s.) à l'église grecque de Notre-Dame de Péra.

Le ministre de Grèce, M. Simos, accompagné du personnel de la Legation, ainsi que du personnel du Consulat Hellénique de notre ville, assistera à cette cérémonie, après laquelle le représentant de Sa Majesté recevra les félicitations de ses nationaux et du corps diplomatique, dans les salons de l'*Hôtel de Constantinople*.

Mardi dernier, Ali Pacha a donné à l'Hôtel de l'Ambassade de Turquie un

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

ou

LA RUE ZACHARIE

par

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE B[illegible]

PREMIERE PARTIE.

XI. (Suite.)

— C'est une grâce que j'aurais dû vous demander, repondit Baradieu, et que je vous remercie, tout indigne que j'en suis, de vouloir bien me faire.

— Alors, c'est convenu ?

— C'est convenu.

— Donnez votre main…

Et Mlle de Chantelys tendit sa petite main de fée, où Baradieu, tressaillant de tout son être, laissa tomber le sienne.

Au même instant la porte s'ouvrit et M. de Chantelys parut sur le seuil.

— Voici mon père ! s'écria la charmante fille en saluant Baradieu. Je vous laisse.

Et elle s'enfuit, tandis que les deux hommes la regardaient : le comte avec une expression de douleur et de tendresse indicible, Baradieu avec une melancolie etrange et contenue.

Quand Mlle de Chantelys eut ouvert la porte

Voir le numéro 30 avril

à demi, elle se retourna et, d'une voix [illegible]

— [illegible] il n'y a pas à y revenir ! [illegible] bal de la préfecture !

Et elle disparut, laissant dans ce salon qu'elle venait de quitter comme une trace lumineuse et comme un parfum de jeunesse, de beauté et de bonheur.

XII

— La ravissante enfant ! dit Baradieu, qui ne pouvait se décider à quitter la porte des yeux, dans l'espoir qu'elle se rouvrirait peut-être et qu'il reverrait la rayonnante vision.

Le comte poussa un soupir.

— Oui, dit-il, bien charmante ! jeune, naïve, croyant à tout et ne voyant dans la vie que ce qui ressemble au bonheur… Pauvre enfant !

— Le bonheur ! fit Baradieu… mais Mlle de Chantelys en a toute la réalite.

Le comte eut alors comme un tressaillement ; mais presque aussitôt, ramenant sur ses lèvres ce banal sourire de l'homme du monde qui cache souvent tant de drames secrets et de profondes douleurs :

— Oui, repondit-il, elle n'a encore vu de l'humanité que quelques natures généreuses et droites comme la sienne ; elle ignore les miseres et les hontes de ce monde, et quand elle rencontre une infortune, elle s'en etonne, comme si celles qui s'étalent ou s'affichent pouvaient approcher de celles qui se concentrent en elles-mêmes et se cachent à tous les yeux.

— Hélas ! monsieur, dit Baradieu, auquel l'accent etrange de M. de Chantelys n'avait pas echappé, c'est l'histoire commune, et nous devons remercier Dieu qui nous a fait cette grâce d'avoir une enfance au-dessus de toutes les tristes choses de l'existence humaine… Mais pardon, monsieur le comte, je me suis présenté chez vous un peu à l'improviste, et peut-être suis-je indiscret ?

Le comte fit un geste d'amical reproche.

— Indiscret, vous ? repliqua-t-il.

— Mme de Chantelys est souffrante, je crois… [illegible]…

— La comtesse est fatiguée seulement, et elle vous transmet tous ses regrets de ne pas vous voir, reprit M. de Chantelys… Mais c'est moi qui, avec mes periodes melancoliques, vous ai fait croire à des choses qui n'existent pas, au lieu de vous remercier de votre bonne visite. Car voila bien longtemps que vous n'êtes venu à Chantelys. Serais-je assez heureux que vous eussiez quelque service à me demander ?

Baradieu demeura un moment hesitant.

— Non, répondit-il enfin ; ma visite a un autre but… bien qu'à vrai dire je puisse tout à l'heure quitter votre maison en emportant pour vous une bien profonde reconnaissance.

A son tour, M. de Chantelys regarda Baradieu avec curiosité :

— De la reconnaissance ? repéta-t-il : voila un mot qui est gros de promesses, et vous m'en voyez tout surpris. Voyons, mon ami, expliquez-vous, et que je sache bien vite ce que je puis faire pour vous.

[illegible]

Malgre l'apparence de calme qui ne l'abandonnait jamais, Baradieu etait evidemment en proie à un violent combat interieur.

Enfin, relevant la tête, comme pour secouer toute indécision :

— Monsieur le comte, dit-il, je vous demande pardon à l'avance de ce que je vais vous dire ; mais il s'agit d'une chose [illegible] que je viens d'apprendre, et devant laquelle je n'ai pu rester indifférent.

Le comte regarda Baradieu avec étonnement et sembla vouloir pénétrer le sens des paroles ambigues qu'il venait de prononcer.

— Des choses graves ? dit-il. Vous m'effrayez, mon cher ami. Est-ce de vous qu'il s'agit ?

— Non, monsieur le comte.

— Et de qui donc, alors ?

— De vous.

— De moi ? Ah ! de grâce, ne tardez pas plus longtemps…

Baradieu se recueillit un instant, comme s'il achevait de vaincre une derniere hésitation.

— Monsieur le comte, reprit-il aussitôt, j'irai droit au but. Il y a deux heures, un homme que je ne connais pas est venu me voir à Baradieu, et cet homme m'a affirmé qu'il sortait de chez vous.

— Quel est il ?

— On l'appelle le comte Leone.

— Ah !… et qu'allait-il faire à Baradieu ?

— J'avais rencontré le comte aux dernières courses de Longchamp, et je n'avais pu alors obtenir de lui une explication que je desirais lui demander.

— Et c'est cette explication qu'il vous apportait ?

— Precisement.

— Eh bien !

— Eh bien… là ne s'est pas borné l'entretien…

— Achevez…

— Et ce gentilhomme, qui doit avoir ramassé ses titres sur les grands chemins ; cet aventurier, à qui je ne demandais pas pareille confidence, a pretendu qu'il épousait Mlle de Chantelys !…

— Il a dit cela ?

— Oui, monsieur le comte, et vous comprenez qu'à l'instant même j'eusse châtié ce misérable, si j'avais pu me croire suffisamment autorisé à cet effet… Mais quoi ? j'ai craint un scandale dans lequel j'aurais joué un rôle peut-être compromettant, et dont le [illegible] personne dont je voulais venger l'injure.

Le comte tendit la main à Baradieu, qui la lui serra avec énergie.

— Merci, mon ami, dit-il. Je n'eusse pas moins attendu de votre caractere chevaleresque… Ce comte Leone est venu en effet me voir ce matin : j'ai eu avec lui un long entretien : c'est peut-être un aventurier comme vous le dites, mais j'espère que les choses n'ont pas l'importance que votre amitié leur a donnée.

— Mais il y a un danger cependant, insista Baradieu.

— Peut-être.

— Cet homme est particulierement audacieux : je ne l'ai vu qu'un quart d'heure à peine, et je le crois capable d'une infamie.

— Je ne dis pas non.

— Je ne sais quelle arme terrible ou empoisonnée cet homme a entre les mains : mais, à coup sûr, quelle qu'elle soit, il s'en servira.

— D'ici là j'aurai pris des mesures.

— Soit, monsieur le comte… soit… il ne m'appartient pas de me montrer plus inquiet que vous-même dans une question où il s'agit de l'honneur… mais n'oubliez pas, je vous prie, que je suis à vous à toute heure et en toute circonstance, et que, si vous voulez bien m'appeler, vous n'aurez jamais eu de second plus disposé à donner sa vie pour courir et défendre la vôtre.

Le comte eut un pâle et triste sourire.

— Je n'en doute pas… mon ami, dit-il en secouant la tête… Mais il est des affaires où l'on ne peut prendre de second que dans sa propre famille… et malgre l'estime profonde que je vous porte, et qui s'augmente encore de la démarche que vous faites à ce moment, vous comprendrez…

Baradieu releva le front.

— Ah ! detrompez-vous, monsieur le comte, interrompit-il vivement… car si je n'ai pas l'honneur d'appartenir à votre famille… demain peut-etre… cet honneur.

— Que voulez-vous dire ? fit M. de Chantelys.

— Je veux dire que si l'on s'etonnait, à juste titre, de voir le marquis de Baradieu se faire le champion de Mlle Blanche, cet étonnement cesserait à l'instant même si ce champion etait le gendre de M. de Chantelys.

— Baradieu !

— Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous demander la main de Mlle de Chantelys !

Le comte s'attendait si peu à cette conclusion, qu'il jeta un cri et se laissa retomber accablé sur son fauteuil.

— Impossible ! impossible ! murmura-t-il d'une voix si basse que Baradieu en devina le sens plutôt qu'il ne l'entendit.

— Impossible ? repeta Baradieu avec stupeur. Et pourquoi ?

M. de Chantelys tendit ses deux mains à Baradieu, et, le regardant avec une expression de honte et d'admiration supremes :

— Mon ami, dit il, vous êtes le cœur le plus noble que je connaisse…

— Vous acceptez ! s'écria Baradieu.

Le comte eut un geste de desespoir.

— Ne me demandez rien ! dit-il d'une voix brisee… je vous expliquerai tout un jour… je l'espere, bientôt… Mais en ce moment, au nom même de notre amitié, je vous supplie, n'insistez pas !…

Baradieu se leva :

— Qu'il soit donc fait selon votre volonté ! dit-il avec resignation. Je n'ai plus rien à ajouter. Je me retire.

Et il se dirigea vers la porte. Mais M. de Chantelys avait couru à lui et l'arrêta sur le seuil.

— Oh ! vous reviendrez ! s'écria-t-il avec explosion.

— A quoi bon, dit Baradieu étonné, puisque vous me repoussez ?

— Non ! non !… fit M. de Chantelys… ne m'abandonnez pas ! Vous avez raison… j'aurai peut-être besoin de vous… Revenez…

Baradieu s'inclina.

— Alors, comme aujourd'hui, répliqua-t-il, ma vie est au service de votre honneur.

Et il sortit.

Un instant apres, il suivait lentement cette même route qu'il avait parcourue le matin.

C'etait l'heure triste où la nuit n'est pas encore tombée, mais où deja le soleil disparaît à l'horizon. Baradieu, pensif, venait de lever distraitement les yeux quand il tressaillit.

Il avait entendu, à une faible distance, un bruit de voix confuses.

Il pressa l'allure de son cheval, et poussé par une curiosite pour ainsi dire instinctive, il arriva peu apres à un endroit où la route bifurquait.

Et alors, à quelques pas, il aperçut le plus curieux tableau qu'un peintre eût pu imaginer.

(*A suivre.*)

grand dîner auquel ont assisté le Président de la république française, Mme la maréchale de Mac-Mahon et tout le ministère. Après le dîner, il y a eu un grand bal pour lequel 1,500 invitations avaient été adressées. La fête a été splendide.

Jeudi dernier, Alexandre Carthéodori effendi a présenté à S. M le Roi d'Italie les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté en qualité de ministre de Turquie à Rome. L'accueil fait au nouveau représentant de S. M. le Sultan, par le roi Victor-Emmanuel, a été exceptionnellement bienveillant.

L'ingénieur Goschler, le colonel Nihad bey et Vullitch effendi, nommés membres de la commission mixte chargée d'étudier la question du raccordement des chemins de fer de Roumélie au réseau d'Autriche, sont partis pour Samatch où ils attendront leurs collègues Austro-Hongrois.

Après avoir réglé certaines questions préliminaires, ces fonctionnaires se rendront à Novi où se réunira la commission.

En récompense des services qu'ils ont rendus dans la poursuite du brigandage en Thessalie, le gouvernement impérial vient de conférer :

Le grade de Oula Senf Sani (1er rang, 2me classe), à Husni bey, primat de Thessalie et membre du Conseil Administratif de Larisse ;

Le grade de *Capoudjibachi*, à Ibrahim agha Eragolti ;

La décoration du *Medjidie* 4me classe, au major des redifs de Salonique, Mustafa aga ;

La décoration du même ordre, 5me classe, au Capitaine des gardes-frontières, Moussa agha ;

La médaille militaire, à Adulrahman agha et à Sadik agha, sergents, et à Ramazan agha, caporal.

Vendredi dernier, les métropolitains et membres du Synode, Mgr Néophyte de Belegradon et Mgr Méthodios de Metelin, se sont rendus, accompagnés du grand-vicaire du Patriarcat grec, au palais de Beïcos pour transmettre au prince de Serbie les bénédictions du Patriarche et souhaiter la bienvenue à Son Altesse au nom de Sa Sainteté.

Le prince a fait à ces prélats un accueil rempli de bienveillance et de distinction.

On annonce la nomination de M. le comte J. Wodzicki, 3me secrétaire de l'ambassade Austro-hongroise à Constantinople, au poste de 1er secrétaire de la légation I. et R. à Athènes.

M. le comte J. Wodzicki se rendrait prochainement à Athènes pour gérer la légation Austro-hongroise, pendant l'absence du titulaire.

Izzet effendi, ex-directeur des Archives dans le vilayet des Iles de l'Archipel, vient d'être promu au rang de *Salissé* (3me classe).

Vendredi dernier l'Assemblée générale des arméniens-grégoriens a tenu sa séance dans l'Eglise de Galata. Dans cette réunion qui s'est passée avec une tranquillité parfaite la motion d'élire le Patriarche avant la révision des statuts de la communauté a été votée à une grande majorité. Après ce vote la séance a été levée et la prochaine réunion a été remise à vendredi prochain.

Nous avons mentionné dans un précédent numéro les secours offerts en argent ou en nature par plusieurs établissements de Galata, pour venir au secours des populations de plusieurs provinces de l'Asie-Mineure.

A la liste de ces riches offrandes nous avons la satisfaction de joindre de nouveaux dons, qui bien que d'une moindre importance, ne méritent pas moins les honneurs de la publicité. L'équipage de la frégate l'*Osmanie* s'est empressé de se cotiser pour les affamés de l'Anatolie. La souscription ouverte parmi les officiers et matelots de ce navire a produit la somme de p. 1026 1/2, qui a été déposée à la caisse d'Epargne pour être employée au soulagement des populations les plus éprouvées. Nous apprenons en même temps que des listes de souscription ont été ouvertes dans plusieurs quartiers de Caba-Chakat.

Aussitôt qu'il nous sera connu, nous ferons savoir à nos lecteurs le résultat de cette souscription.

Nous souhaitons que ces appels à la charité ne se produisent pas isolément, mais qu'ils trouvent un écho parmi toutes les classes de la société à Constantinople. Ce n'est que par des offrandes largement et rapidement faites que l'on pourra venir avec efficacité au secours des malheureux qui meurent de faim, et atténuer les maux que le gouvernement impérial et la souscription organisée à Galata cherchent à combattre.

Mgr Dorothée Evelpidès, ci-devant grand-vicaire du Patriarcat œcuménique, a été élu métropolitain de Corytcha. La cérémonie du sacre de Son Eminence a eu lieu hier, dans l'église patriarcale du Phanar.

Le Révérend archimandrite Callinique Photiadès, secrétaire particulier de S. S. le Patriarche, a été appelé au poste de grand-vicaire du patriarcat.

Une dépêche télégraphique d'Ismaïlia, en date du 20 avril écoulé, porte ce qui suit :

« Ont passé le canal de Suez, depuis le 11 avril, *quarante-six* navires, jaugeant ensemble *soixante-dix-neuf mille* tonnes. La recette du service du transit, du 11 au 20 avril, s'est élevée à la somme de *huit cent cinquante-six mille* francs. »

Le 1er mai l'*Eastern Telegraph Company limited* a livré à la correspondance télégraphique sa ligne sous-marine de Candie à Alexandrie d'Egypte.

Indépendamment de la voie déjà existante qui relie Malte à l'Egypte, cette ligne crée deux nouvelles voies de communications télégraphiques sous-marines entre la Turquie et l'Egypte, l'une par Smyrne, Rhodes, Crète et Alexandrie, et l'autre par Vallona, Otrante, Zante, la Crète et Alexandrie.

Le prix d'une dépêche simple envoyée par la voie de Smyrne d'une station port de mer de la Turquie, est de frcs. 30, et de frcs. 34 d'une station de l'intérieur. Par la voie de Vallona, la taxe pour les dépêches partant d'une station de la Turquie d'Europe, est de frcs. 33. Cette taxe est de frcs. 37 lorsque la dépêche est originaire d'une station port de mer de la Turquie d'Asie, et de frcs. 41 lorsque la dépêche émane d'une station de l'intérieur de l'Anatolie.

Vendredi de la semaine dernière, une embarcation de l'Amirauté, montée par un *yusbachi* et sept matelots, a été renversée par un coup de vent, devant Candilidja. Cet accident a causé la mort de trois marins qui montaient cette barque ; les autres ainsi que le *yusbachi* ont heureusement pu se sauver à la nage.

On vient de terminer sur les chantiers impériaux de Ghemlek un grand navire de transport long de 225 pieds et large de 45. Ce bâtiment a été lancé à la mer il y a quinze jours, en présence de l'ex-gouverneur général de Brousse qui était allé à Ghemlek pour présider à la cérémonie qui a lieu en pareille circonstance.

D'après une lettre venue de Sparta (vilayet de Konieh) bien que les céréales se vendent à des prix extraordinaires elles ne sont pas encore trop difficiles à se procurer. La population de ce district ne se trouve donc pas heureusement dans l'affreuse position où sont les provinces voisines d'Angora et de Césarée.

[illegible] che la Colonia Austro-Ungarica verrà ricevuta da Sua Eccelenza l'I. et R. Ambasciatore Conte Zichy Mercoledì 6 corr. alle ore 10 antimeridiane.

Costantinopoli 1 Maggio 1874.

Il Presidente.
G. F. Nicolich.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible] 1874

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
H. à la turque à midi moyen..	[illegible]
[illegible]	
[illegible]	758 [illegible]
Thermomètre	15.4
[illegible]	11.4
[illegible]	17.6

[illegible]

[illegible] faibles sur l'Archipel ; du S. faibles sur l'Adriatique. A 7 heures du matin, forte [illegible]

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

[illegible] Signatures [illegible]

8 Topan (Kinoord- [illegible]

[illegible]

Mois d'Avril

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

La Canée, le 14/26 avril 1874

Le public a appris avec une vive satisfaction que la Compagnie de bateaux à vapeur [illegible] vient d'établir une ligne postale entre Constantinople et la Crète. Un paquebot-poste effectuera [illegible] au voyage [illegible] à Gallipoli, [illegible] Rethymo et Candie, et *vice-versâ*. Il est à espérer que ces bateaux feront plus tard des voyages hebdomadaires. Nous remercions le ministère de la marine de la création de ce service, et nous faisons des vœux pour que cette nouvelle ligne ne soit pas de sitôt supprimée. Le paquebot-poste *Kars* qui a commencé déjà le service [illegible] hier dans la matinée à la Canée.

Nous avons vu une photographie qui représente la frégate école *Houdavendighiar* dans la situation critique où elle s'était trouvée lors de la dernière tempête. La frégate a été sauvée, [illegible] réfugier dans la baie de Souda. Le *Houdavendighiar* devait se rendre à Constantinople pour s'y faire réparer mais grâce aux ordres intelligents de Hussein Avni pacha, commandant *ad interim* de la flottille de l'Archipel, la frégate a été réparée ici. Elle partira dans deux [illegible] pour les côtes de l'Afrique.

[illegible] bataillons de la division expéditionnaire de Crète ont été réunis au fort Izzeddin dont les travaux ont été repris. Comme ces travaux seront activement poursuivis, on a lieu d'espérer qu'ils seront terminés avant la fin de l'année.

L'arsenal impérial de Souda a été relié par une ligne télégraphique avec la Canée On dit que d'autres lignes seront établies plus tard sur divers points de l'île.

Abdul Nab effendi, gouverneur de la province de Rethymo vient de publier un ouvrage très-intéressant, en langue turque, intitulé le « Chef-d'œuvre. » Ce livre qui est sorti des presses de l'imprimerie du vilayet de Crète se vend à la Canée au prix de piastres 12.

La direction de la comptabilité du gouvernement général de l'île a mis déjà aux enchères publiques l'affermage des divers impôts [illegible]

Deux frégates, faisant partie de l'escadre anglaise placée sous le commandement du contre-amiral Georges Baudolf, sont arrivées [illegible] de Souda. Le lendemain, les commandants de ces navires sont venus à la Canée pour faire leur visite officielle au gouverneur général. L'une de ces frégates, l'« Immortalité » est commandée par le capitaine Lyons, cousin de l'ex-ambassadeur anglais à Constantinople. Le contre amiral Baudolf qui [illegible] arrêté devant Rhodes pour se rétablir d'une affection à la bouche, n'ayant pas eu le temps de relâcher au port de Souda, s'est dirigé vers Malte, et les deux frégates l'ont suivi immédiatement.

Dimanche, 7/19 avril, a eu lieu la pose de la première pierre d'école de la communauté chrétienne à la Canée. La cérémonie a été imposante. Une foule nombreuse était accourue pour assister à cette fête. On remarquait le gouverneur-général accompagné de divers fonctionnaires de l'administration locale et assisté de plusieurs consuls. L'Evêque a récité les prières d'usage. Le vice-président de la commission de cette bâtisse, M. le docteur Varouha a prononcé un discours de circonstance. Toutes les notabilités chrétiennes, les membres de la Démogérondie, les Ephores des écoles, ainsi que les professeurs des écoles [illegible] les élèves s'étaient réunis à l'endroit où la bâtisse sera élevée. Après une courte allocution le gouverneur-général est rentré au Palais de l'autorité locale et la musique militaire a joué, aussitôt après, quelques morceaux choisis. Le gouverneur général, partisan zélé de l'instruction primaire, envisagée comme un des moyens pour améliorer la condition du peuple, s'est occupé [illegible]ment de la bâtisse. Tout le matériel est déjà prêt, les dépenses qu'entraînera cette construction ont été évaluées à cent mille piastres environ. Ainsi qu'il arrive trop souvent, des objections ont été soulevées, mais grâce à la patience et à la persévérance de Réouf pacha toutes les difficultés sont maintenant aplanies, et le nombre des souscriptions s'élève déjà à cinq [illegible] Son Excellence ont été couronnés de [illegible] et la bienveillante initiative de notre gouverneur général est digne d'éloges.

PRESSE ÉTRANGÈRE

Les affirmations de M. de La Rochette.

On lit dans le *Nord* :

Paris, 19 avril.

Il a souvent été question, dans la polémique des journaux légitimistes, d'engagements qui auraient été pris par le duc de Broglie vis-à-vis de la droite, au moment du vote de la loi de prorogation. Une lettre d'un député de l'extrême droite, M. de La Rochette, donne à ce sujet des explications qui, si elles ne sont pas contredites par le ministère lui-même, puisqu'aucun journal n'a désormais qualité pour parler en son nom, attribueraient à quelques-uns des membres du cabinet dans la discussion de la loi du 20 novembre, un zèle d'autant plus injustifiable, qu'ils auraient compromis le maréchal lui-même dans des négociations que celui-ci ignorait évidemment, car sa loyauté est un sûr garant qu'il ne les eût pas autorisées.

M. de La Rochette affirme que, chargé par ses amis de lire au moment du vote une déclaration contenant les réserves que les royalistes entendaient mettre au vote de la prorogation des pouvoirs, il avait jugé cette lecture inutile, parce que « les personnes *les plus autorisées* » lui avaient déclaré, à lui et à ses amis, que « la prorogation était une arme qui *n'avait de valeur* que contre le radicalisme, qu'elle n'arrêterait pas *un seul instant* la majorité de l'Assemblée et que le maréchal de Mac-Mahon ne serait *jamais* un obstacle au retour de la monarchie *dès qu'il serait possible* de la proclamer ».

Si ce langage a été tenu par M. de Broglie, on s'explique parfaitement qu'il ait toujours été depuis dans l'impossibilité de formuler à la tribune une réponse nette et explicite aux questions dont on le pressait à gauche et à droite pour obtenir un commentaire clair et précis de la loi du 20 novembre. Il craignait de provoquer de la part de M. de La Rochette ou de ses amis la révélation des moyens employés pour obtenir le vote de la droite.

Si, d'autre part, le maréchal de Mac-Mahon eût eu connaissance de ce mystérieux compromis, il n'eût pas été aussi explicite qu'il l'a été dans son allocution lors de sa visite à la chambre de commerce ; il n'eût pas vu dans le vote de la loi de prorogation un contrat qui l'engageait, lui, pour sept ans, alors qu'il aurait été stipulé que l'Assemblée ne s'était liée en aucune façon pour un délai quelconque.

Quand donc *le Français* rappelle à la droite l'engagement « solennel et formel » qu'elle a pris, en votant la loi, d'organiser le pouvoir du maréchal, il est tout naturel que la droite réponde en rappelant au ministère les engagements qui, si l'on en croit M. de La Rochette, auraient été pris en son nom, au moment du vote de la loi, par les personnes les plus autorisées.

Si le ministère ne contredit pas les affirmations si péremptoires de M. de La Rochette, n'est-il pas manifeste qu'aucun des groupes du centre gauche ne peut prêter son appui à une organisation du septennat par un cabinet dont les réserves et les sous entendus dénatureraient complétement la valeur et la portée des résolutions que l'Assemblée consacrerait par son vote. A tous les points de vue, il est nécessaire que le ministère s'explique sans retard.

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

San Martin de Somorrostro, 19 avril.

Le beau temps est enfin revenu, il fait un soleil splendide qui sèche le sol horriblement détrempé par la pluie diluvienne que l'ouragan nous avait amenée. Le vent venant du sud nous permet d'espérer une suite de beaux jours et donne à la mer ce calme nécessaire pour effectuer un débarquement, si cette opération entre dans les vues du général en chef.

Le général Manuel de la Concha est resté très-peu de temps à Somorrostro ; il est reparti hier à 11 heures et demie du matin pour Castro Urdiales et Laredo, où est son corps d'armée.

Des deux premiers corps d'armée que nous avons ici on a donné au général de la Concha, pour former le troisième corps, sept bataillons d'infanterie, deux batteries Plasencia et une batterie Krupp de 8 centimètres. Le troisième corps se composera, d'après ce qu'on m'assure, de 25 bataillons d'infanterie et de 32 pièces d'artillerie. Il nous resterait 44 bataillons d'infanterie et 26 pièces d'artillerie. On attend de nouveaux canons de plus fort calibre pour remplacer ceux que l'on a donnés au 3e corps.

Depuis quelque jours il règne beaucoup plus d'activité dans le camp. La visite de Manuel de la Concha a donné plus de vie à nos hommes de guerre. Ce brusque changement annonce aussi la réouverture très-prochaine des hostilités.

L'armée de la Concha étant entre Laredo et Castro Urdiales est dans une très-bonne position, soit pour descendre par la route de Castro à Balmaseda dans l'intérieur de la province de Biscaye, soit pour s'embarquer à Santona et Castro, afin d'opérer un débarquement sur la rive droite du Nervion, soit encore pour faire à la fois ces deux diversions. Le général Concha a une excellente réputation militaire, mais il n'a pas fait la guerre depuis l'emploi des fusils à tir rapide et à longue portée, et il a toujours été trop disposé à enlever les positions à la baïonnette. On craint que ce général ne se laisse emporter par sa fougue et qu'il n'éprouve, dans ce cas, un échec pareil à celui qu'ont encouru Moriones et Serrano devant Montano et San Pedro de Abanto, pour avoir voulu enlever de vive force des positions qu'il n'eût fallu faire attaquer par l'infanterie qu'après avoir mis le désarroi parmi les carlistes avec un feu terrible d'artillerie. Mais le général Concha est aujourd'hui prévenu. Il y a lieu d'espérer, en effet, que le général, qui connaît le pays, va faire avec rapidité un mouvement bien étudié d'avance et que les carlistes devront se porter en masse à la rencontre de Concha, ce qui permettra de forcer leurs positions, ou qu'ils négligent de s'opposer au mouvement du 3e corps, afin de se tenir solidement à Somorrostro : dans ce dernier cas, ils seraient tournés par Concha et se trouveraient pris entre deux feux, ce qui, pour l'armée la plus solide, est toujours fâcheux.

Les grandes pluies qu'il a fait pendant ces derniers jours ont tellement augmenté la quantité d'eau dans le Nervion que les masses considérables de minerais jetées par les carlistes dans cette rivière pour en obstruer le passage ont été emportés par le courant.

Depuis douze jours le bombardement de Bilbao avait cessé, mais hier matin, vers 8 heures, il a recommencé avec assez de violence. D'après ce qu'a dit le duc de la Torre à un des correspondants Bilbao pourra résister pendant plus d'un mois encore. On a gagné des chefs carlistes à prix d'argent et ils ont laissé entrer en ville des provisions de toutes sortes. Oh ! pouvoir des piécettes ! Malgré l'ordre formel donné par le chef de l'état-major général, don Lopez Dominguez, les visites entre les carlistes et les soldats placés aux avant-postes continuent du côté de Cucheta et sur la route qui mène de las Carreras à San Pedro. Cependant, hier, un nombre assez considérable de carlistes qui sont arrivés dans l'après-midi dans nos lignes, pour faire leur petite visite journalière, ont été priés poliment de rentrer chez eux, ce qu'ils ont fait avec beaucoup de grâce. Je suis allé hier avec un ami aux avant-postes carlistes sur la montagne qui domine Cucheta, nous avons été bien reçus par les Castillans, mais les Basques ont montré plus d'incivilité et n'ont pas voulu nous laisser entrer dans leurs lignes.

Avant-hier, 12 carlistes et [illegible] se sont présentés comme déserteurs ; ils n'ont pu emporter leurs fusils, mais ils avaient les poches pleines de cartouches. Les carlistes qui venaient causer avec les soldats faisaient de grands efforts pour tâcher d'embaucher quelques-uns d'entre eux. Il paraît qu'ils ont reçu des instructions à cet effet, car sur toute la ligne ils emploient les mêmes arguments pour séduire le soldat qui fait la sourde oreille. Jusqu'à présent, une douzaine de soldats nous ont quittés, la plupart Catalans ; ils ne veulent pas servir don Carlos, mais ils rentrent en France pour regagner de là leur province.

On forme un quatrième corps à Miranda pour agir en Navarre ; excellente idée.

Des ordres ont été donnés pour disposer les voitures d'ambulances, ce qui annonce la reprise prochaine des hostilité. Je suis allé voir le général Primo de Rivera, il est tout à fait bien et compte aller sous peu à Madrid.

Le Parlement italien.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Rome, 1[illegible] avril.

La Chambre a commencé, depuis trois jours, la discussion des lois financières desquelles dépend, comme vous le savez, le plan de M. Minghetti, président du conseil, et partant l'existence même du cabinet.

Ces lois consistent en un ensemble de projets d'impôts qui, d'après le ministre des finances, produiront, dans les premières années, une augmentation de recettes de 35 millions environ. Or, toujours d'après les calculs du ministre, dans quelques années d'ici cette somme suffira pour réduire le déficit à des proportions si minimes, qu'il sera facile alors de le faire disparaître.

Ayant déjà eu l'occasion de vous parler de ces lois, je crois devoir me borner à les énumérer. Les voici : loi qui frappe de nullité les actes non enregistrés, 9 millions ; extension à l'île de Sicile du monopole des tabacs, 6 millions ; impôt sur la chicorée, 500 mille francs ; droit de statistique, 2 millions, abolition des franchises postales, 2 millions ; impôt sur les transports à petite vitesse sur les chemins de fer, 3 millions ; taxe sur les affaires de bourses, 3 millions ; impôt sur la fabrication de l'alcool et de la bière, 2 millions ; remaniement de l'impôt sur la richesse mobilière, 4 millions ; modifications à l'impôt sur la mouture, 3 millions : total arrondi, 35,000,000.

La commission chargée par la Chambre d'examiner ces projets de lois les accepte tous, en principe, à l'exception de celui relatif aux actes non enregistrés qui est le plus important. Il y en a aussi un autre qui est sérieusement menacé, c'est celui relatif à l'extension du monopole des tabacs en Sicile. Ce sont précisément eux qui forment la base des propositions ministérielles. Supprimer quinze millions sur trente-cinq équivaudrait au refus des vingt autres, le gouvernement ne pourrait les accepter après cette mutilation.

D'un autre côté, vous n'aurez pas oublié ce que je vous ai dit des tentatives faites par M. Minghetti pour donner à ses lois d'impôt l'approbation de la Chambre. On était anxieux de connaître les résultats de ces tentatives et l'on attendait précisément la reprise des travaux parlementaires pour voir la tournure qu'auraient prise les débats.

Or, d'après les discours qui ont été prononcés ces jours-ci, l'ancienne opposition serait réellement divisée en deux camps, dont l'un tend visiblement à se rapprocher du gouvernement, tandis que l'autre veut rester fidèle à son programme.

Le député Ara, qui est le chef du premier groupe, a prononcé hier un discours dans lequel, sauf quelques réserves pour la forme, il a déclaré qu'il acceptait les nouveaux impôts et qu'il les voterait. M. Crispi, qui semble devoir prendre, avec M. Cairoli, la direction de la gauche qui persiste dans l'opposition, a prononcé un discours duquel il résulte que, malgré la défection de soixante-quatre anciens membres de la gauche, il est décidé avec ses amis à rester sur la brèche.

Il se prépare donc une vraie transformation des partis à la Chambre, transformation grâce à laquelle M. Minghetti compte faire passer les nouvelles taxes. Après ce résultat une modification ministérielle sera possible sinon nécessaire.

L'Amou-Daria.

L'*Invalide russe* annonce, d'après un rapport du chef du territoire de l'Amou-Daria, du 24 février, que la situation du pays qui lui est confiée, de même que celle du khanat de Khiva, est tout à fait pacifique. Le khan de Khiva a fait parvenir, avec une lettre adressée au colonel Ivanow, une partie de la contribution versée par les Turcomans de la tribu des Yomoudes et rendu une partie des effets pillés chez les Kirghises du Dan-Kara, lors de la dernière invasion des Turcomans sur la rive droite de l'Amou.

D'après des nouvelles reçues de la rive gauche de ce fleuve la tribu des Tchooudors a envoyé à Khiva 2,000 *tilles* pour le paiement de leur contribution, et s'efforce de réunir le reste de la somme qu'elle a à payer, les Yomoudes promettent de verser dans un court délai le reste de leur contribution.

Le khan de Khiva a puni de mort cinq habitants de la ville de Kiptchak, qui avaient pris part aux démonstrations hostiles contre notre détachement, pendant sa marche, au mois de janvier dernier sur la rive gauche de l'Amou, et a fait subir aussi la même peine aux individus qui se sont livrés au pillage sur la rive droite du fleuve et qui avaient été expédiés à Khiva.

Après l'expédition du détachement de l'Amou-Daria contre les campements des Turcomans nomades, toutes les plaintes des Persans, sur les mauvais traitements des Turcomans et des Ouzbeks à leur égard, ont complètement cessé, d'où l'on peut conclure que l'apparition momentanée de nos troupes sur la rive gauche de l'Amou n'a pas été sans influence sous ce rapport.

Seïd-Mouhammed-Rachim-Khan se propose, autant qu'on peut en juger, de profiter de la vive impression de terreur produite sur les Turcomans par notre marche rapide sur leur territoire, pour mettre à exécution la proposition que lui a faite l'année dernière S. Exc. l'aide de camp général Kaufmann 1er, de se faire payer un tribut par tous les Turcomans dépendant de son autorité. Dans ce but le khan prend toutes les mesures possibles pour que ces nomades paient au plus tôt la contribution qui leur est imposée par les autorités russes, afin de pouvoir procéder ensuite à l'arpentage et à la délimitation du territoire turcoman, en vue de fixer l'impôt que devront payer ses habitants.

Si le khan réussit à mettre ce projet à exécution et si les Turcomans acquièrent la conviction qu'ils ne jouiront d'aucun avantage sur les autres sujets du khanat, on pourra alors s'attendre à plus de tranquillité de la part de cette population demi-nomade.

L'incident d'Atchin.

Après trois jours de discussion en comité secret, la seconde Chambre des Etats-Généraux de Hollande s'est enfin occupée de l'interpellation de M. Messchert van Vollenhove sur l'expédition d'Atchin.

La sixième interpellation sur les affaires d'Atchin sera la dernière ; cette question, comme moyen d'opposition, n'a pas encore donné de résultats pratiques.

Nous résumerons d'abord les idées émises par l'opposition.

M. Schimmelpenninck Van der Oye, après une sortie peu modérée contre la presse qui a faussé les intentions des conservateurs, dit qu'il résulte évidemment des instructions communiquées par le ministre de Waal en 1870, et du traité conclu en 1871, qu'une guerre contre Atchin était inévitable ; le gouvernement a donc failli à ses devoirs en ne réorganisant pas immédiatement la marine et l'armée.

Le second orateur, M. Nierstrasz, est entré dans le fond du débat. Ancien capitaine-lieutenant de vaisseau et un des chefs de l'opposition, il jouit sur tous les bancs de la Chambre d'une réputation non usurpée. Il s'est engagé, en commençant, à ne faire allusion à aucune des pièces qui avaient été passées en revue en comité secret. Les griefs qu'il articule contre le gouvernement peuvent être divisés en quatre catégories.

1° Le ministère a déclaré que son but n'était pas d'étendre la domination hollandaise dans les Indes. Il est dit cependant dans les ordres donnés au résident de Riouw qu'en cas de conflit, le Sultan pouvait compter sur l'aide des troupes néerlandaises, à condition de reconnaître la suzeraineté de la Hollande. L'orateur n'admet pas la réponse du ministre, que le 17 février passé, ce dernier ignorait les motifs de cette expédition anticipée. Le vice-président en envoyant au Sultan une lettre par un coolie, a gravement manqué à ce souverain. L'orateur a souvent été chargé d'une mission pareille, il a présenté ces lettres dans une pièce de [illegible] jaune et avec les plus grandes marques de respect. Le commissaire du gouvernement a déclaré qu'il lancerait des projectiles vers la côte dès que la lettre serait entre les mains du Sultan.

2° Le commissaire du gouvernement n'a pu agir selon ses propres vues ; il a dû référer au gouverneur général. L'expédition a été manquée parce que [illegible] Personne ne s'est dirigé contre des officiers de grade inférieur ; quant au commissaire du gouvernement, il a obtenu sa démission honorable et une pension de 12,000 florins. D'autres officiers moins compromis ont été révoqués ;

3° Le ministre des colonies ne connaît pas suffisamment la situation d'Atchin et de l'île de Sumatra. L'intervalle entre les deux expéditions n'a pas été utilisé. Le blocus n'était pas sérieux ; on a négligé encore de créer des dépôts de houille et des hôpitaux ;

4° Il a fallu 47 jours au général Van Swieten pour s'emparer du Kraton. On croyait cependant, lors de la première expédition, que six jours suffiraient. Or, la prise du Kraton n'implique pas la victoire, tant que le Sultan et les chefs n'auront été faits prisonniers. Ce que l'expédition aura conquis, c'est la suzeraineté, non la souveraineté. Les peuplades indigènes sont sauvages et farouches, et ne s'accommoderont pas de la domination de la Hollande. Le traité de Roni, non celui de Siak, aurait dû servir de base de transaction.

M. Hoffmans proteste contre la communication des pièces qui a donné lieu à la discussion en comité secret. Les pièces les plus importantes ne peuvent être discutées en séance publique. Le peuple néerlandais a le droit de connaître les motifs sur lesquels les députés basent leurs décisions. La correspondance entre le ministre et le gouverneur-général ne pourrait d'ailleurs compromettre la Hollande vis-à-vis des autres puissances. L'orateur ne continuera pas, la discussion des pièces lui étant interdite.

M. Insinger demande que les amis du ministère proposent un ordre du jour, le gouvernement ayant accepté la responsabilité de la lutte contre Atchin.

M. le vice-amiral Fabius proteste avec énergie contre l'annexion d'Atchin. C'est une contrée couverte de hautes montagnes et sillonnée de fleuves rapides. La population musulmane est fanatique et tracassière. Le résultat de l'occupation ne peut être qu'une lutte de guerrilla. L'orateur cite l'exemple de Napoléon Ier, de Maximilien, de Bazaine ; il conclut en réclamant une paix honorable avec le droit de [illegible]

M. Van Zuylen Van Nyevelt déclare que le gouvernement ne s'opposant pas à toute mesure de conciliation, il ne lui paraît pas nécessaire de faire sanctionner par un vote la décision défavorable de la Chambre. Chaque Néerlandais est surtout citoyen ; il ne lui appartient donc pas de jeter un blâme sur le gouvernement et de compromettre de cette manière les relations de la Hollande avec les puissances étrangères.

Passons maintenant aux opinions des députés ministériels.

Le premier orateur inscrit, *M. Heydenryck*, est d'avis que l'échec infligé à la première expédition ne doit pas être attribué au gouvernement actuel. Si la marine et l'armée n'ont pu être réorganisées à temps, la faute en est au ministère précédent. Tout en critiquant le dépôt des pièces diplomatiques, il votera l'ordre du jour favorable. Il désire que la discussion soit pratique et porte surtout sur la nécessité de soumettre l'empire d'Atchin à la domination néerlandaise. En terminant, il demande au ministre : 1° Si l'annexion définitive d'Atchin est décidée ; 2° dans l'affirmative, si une troisième expédition ne sera pas nécessaire ; 3° quels seront les avantages commerciaux de l'annexion ?

M. Van Houten trouve que les membres qui critiquent la conduite du ministère se basent trop sur des principes abstraits de droit, qui ne peuvent être appliqués aux relations de la Hollande avec les souverains de l'archipel indien. Ne pas entreprendre cette guerre, ce serait sacrifier les colonies néerlandaises.

La Hollande, puissance coloniale, doit exercer la police de la mer dans les parages de Sumatra et surtout dans les eaux d'Atchin. Le traité de Sumatra a déchargé la Hollande de l'obligation de respecter l'intégrité du territoire atchinois.

Le gouvernement, après le premier échec, a hésité à demander un vote de confiance ; si le cabinet s'était retiré, il n'est pas probable que le ministère qui l'aurait remplacé [illegible] paix factice. L'orateur déclare que les relations du gouvernement avec les petits Etats indigènes doivent continuer.

Tous les partis anti-libéraux se sont emparés de la question d'Atchin ; cependant le débat actuel tournera à la confusion de l'opposition.

Le ministère, lors de la seconde expédition, n'a pas obtenu de la Chambre toute la confiance à laquelle il pouvait prétendre ; il a voulu consacrer la domination néerlandaise aux Indes après le premier échec.

M. Gratama s'est opposé à la cession de la côte de Guinée ; il aurait voté cette cession s'il avait su que la Hollande aurait conquis Atchin. Le port d'Atchin est destiné à devenir la station la plus importante de l'archipel indien ; le système colonial pourra y être introduit. L'Angleterre se montre jalouse de nos succès aux Indes. Un spécialiste, M. Dennyson, a réclamé du gouvernement anglais la communication des pièces diplomatiques échangées à ce sujet.

Si le gouvernement n'avait pas déclaré la guerre, l'Angleterre ou l'Amérique auraient depuis longtemps fondé des établissements dans l'île de Sumatra. Quand même la guerre aurait été déclarée intempestivement, quand même des erreurs graves eussent été commises, ce que l'orateur n'admet pas, l'honneur du drapeau devait être sauvegardé. La Hollande a étendu sa domination dans l'île de Sumatra, l'ennemi vaincu se prosternera bientôt devant le drapeau néerlandais ; le monde entier reconnaît les victoires de l'armée néerlandaise ; l'opposition dans la seconde Chambre seule critique la politique du gouvernement.

La guerre est justifiée par la trahison du Sultan d'Atchin ; toute puissance coloniale peut d'ailleurs être contrainte à étendre sa domination afin de conserver ce qu'elle possède déjà.

L'orateur, en terminant, met l'opposition au défi de formuler un vote de défiance.

M. Gericke, ministre des affaires étrangères, déclare que le gouvernement a demandé le comité secret, non pas parce qu'il craint que la lumière se fasse, mais dans l'intérêt bien entendu du pays. Les puissances étrangères n'ont pas forcé la main au ministère des Pays-Bas.

M. Fransin Van den Putte, ministre des colonies, commence par déclarer que la conduite du gouvernement dans toute cette affaire a été logique et rationnelle. M. Nierstrasz n'aurait pas dû, en présence de pièces fournies, soulever des questions de personnes. Les prétentions du général van Swieten sont très-modérées ; il faudrait être à Atchin même pour pouvoir discuter la tactique du général en chef. L'orateur se réfère pour la question d'établissement définitive à la lettre écrite, le 14 février dernier, par le commandant de l'expédition au gouverneur général. « Quant à la ligne de conduite que je compte [illegible], l'occupation du Kraton a, d'après moi, brisé les forces de [illegible] une attitude expectante amènera la soumission [illegible] une solution pacifique est [illegible] l'annexion sa fera si les chefs indigènes se [illegible] intraitables. » Et ensuite : « Il a été [illegible] de l'administration supérieure, de [illegible] céder à [illegible] nécessité absolue. »

[illegible] le passé et que le ministère s'était engagé pour l'avenir. Ceux qui ont provoqué le débat devraient proposer un ordre du jour motivé.

La discussion de l'interpellation est terminée

Quoi qu'il en soit, la séance publique n'a pas été improductive, quoique l'on ne puisse s'expliquer encore sur les arguments émis en comité secret, ni sur les pièces produites par le gouvernement.

La perte de «l'Europe».

Les journaux anglais publient le rapport suivant du capitaine du steamer l'*Egypt*, qui vient d'arriver à Queenstown, sur la perte du paquebot à vapeur français l'*Europe*, qui a eu lieu le 4 du courant.

Voici comment s'exprime le rapport sur ce regrettable événement :

Un steamer est signalé en vue, à environ 8 milles de distance au sud-est, arborant le signal et tirant le canon de détresse. Nos voiles sont repliées et nous faisons route pour porter secours. Nous reconnaissons que le navire en détresse est le paquebot à vapeur français l'*Europe* et qu'il a à son bord un équipage de sauvetage. On me signale l'envoi d'une chaloupe pour communiquer avec moi.

La chaloupe arrive, en effet, et se place le long de l'*Egypt*, ayant à son bord M. Buck, premier officier (second) du steamship *Greece*. Cet officier m'apprend que, le 2 avril, à une heure de relevée, on a vu un steamer au sud, faisant route, comme lui, pour New-York. En se rapprochant de lui, on s'est aperçu qu'il avait arboré un pavillon de détresse en demandant assistance immédiate. Après réponse faite à son signal, il en fait un second ainsi conçu : « Nous coulons bas. » Après nous être rapprochés à la portée de la voix, il nous héla de descendre nos chaloupes pour sauver les passagers et l'équipage.

De son côté, l'*Europe* mit à flot ses propres chaloupes, par une grosse mer du nord-ouest. Malgré le temps, nous réussîmes cependant à mettre à bord du *Greece* le personnel tout entier de l'*Europe*, passagers et équipage, comprenant environ 400 personnes, sans qu'il fût survenu le moindre accident, les gens du bord partant avec les seuls vêtements qu'ils avaient sur eux, et le capitaine Lemaire restant le dernier sur le pont pour présider au sauvetage général.

A sept heures trente minutes de l'après-midi le capitaine Thomas, ses officiers, le mécanicien en chef du steamer *Greece* vinrent entre eux une consultation dans laquelle il fut décidé qu'ils se rendraient à bord de l'*Europe* pour lui faire subir une inspection générale. La visite se fit en effet et l'inspection constata que les feux étaient encore allumés dans les fourneaux, mais la vapeur était partie et il y avait six pieds d'eau dans le compartiment de la machine et dans la soute aux charbons; l'eau avait même atteint les plaques du compartiment aux fourneaux.

On sonda les autres compartiments et l'on trouva un pied d'eau dans celui de l'arrière et à peu près la même quantité dans le compartiment de l'avant. L'inspection terminée, les inspecteurs revinrent à bord du *Greece* et annoncèrent au capitaine Thomas le résultat de leur visite à bord de l'*Europe*.

Le capitaine résolut alors de rester toute la nuit à côté du navire en détresse.

Le 3 avril à quatre heures du matin, les mêmes individus retournèrent encore à bord du navire abandonné et ils trouvèrent que l'eau avait considérablement augmenté dans la chambre à la machine et dans les soutes ; ils en firent leur rapport au capitaine Thomas, qui se décida dès lors à poursuivre son voyage, ayant à son bord plus de mille personnes à nourrir. L'officier Buck, second du *Greece*, le quatrième officier, le docteur M. Guire et 30 hommes d'équipage s'offrirent volontairement pour prendre charge de l'*Europe* et faire tout leur possible afin de la conduire à un port quelconque en faisant jouer constamment les pompes.

Le 4 avril (c'est le capitaine de l'*Egypt* qui parle maintenant) j'arrive en vue; un signal m'est envoyé pour me demander si je voudrais prendre l'*Europe* en remorque.

M. Buck, le second du *Greece*, m'informa que si je voulais lui donner quelques-uns de mes hommes pour l'aider à préparer les moyens de remorque, il espérait sauver le navire. Je consentis à cette demande ; je mis aussitôt mes chaloupes à flot et je passai deux haussières à bord de l'*Europe*. L'opération réussit complètement. Les haussières installées, je me remis en marche, faisant petite route ; mais au bout de quelques instants, ayant à supporter tout le poids de la remorque, les deux haussières se rompirent, la mer étant alors très-grosse avec un fort vent debout, et le baromètre baissant sensiblement avec indication de mauvais temps.

Dans cette situation, je me décidai à reprendre à mon bord tout le monde se trouvant sur l'*Europe*, opération qui réussit sans accident. Lorsque M. Buck quitta l'*Europe*, il y avait 18 pieds d'eau dans la chambre à feu et dans les soutes, 8 pieds dans le compartiment de l'avant et 3 pieds dans celui de l'arrière.

A sept heures et demie, je me remis en route pour Queenstown.

La pêche du corail sur les côtes de l'Algérie.

Nous trouvons dans le catalogue spécial qui a été publié par le ministère de l'intérieur, à l'occasion de l'exposition universelle de Vienne, sur les produits agricoles et industriels de l'Algérie, des renseignements intéressants que nous reproduisons sur la pêche du corail.

Le corail est le produit d'un des représentants les plus inférieurs de la vie animale, d'un zoophyte dont la véritable nature expliquée pour la première fois en 1727 par un naturaliste français, Peyssonnel, a été récemment l'objet de recherches approfondies qui nous montrent les phases merveilleuses de ces êtres infimes, qui doués d'abord de motilité dans leur jeune âge, finissent par s'immobiliser dans la masse qu'ils ont eux-mêmes sécrétée, après s'être reproduits, soit par fécondation, soit par bourgeonnement. Ces corpuscules colorés sécrétés par l'animal, et dont la réunion constitue le corail, ne sont pas disposés au hasard ; lorsqu'on les examine au microscope, ils montrent au contraire des formes géométriques invariables, qui attestent cette pensée supérieure qui préside aux fonctions des êtres à tous les degrés de la vie.

Ils s'étendent de Bône jusqu'au delà de La Calle, et reparaissent un peu moins fréquents normalement à Mers el Kébir près d'Oran.

La pêche du corail dans ces parages fait pour la France, depuis le seizième siècle, un privilège que la royauté s'efforçait de conserver précieusement, et dont les produits alimentaient à Marseille une industrie florissante occupant de la préparation de cette matière pour la bijouterie. Malheureusement, pendant les guerres de l'Empire, l'Angleterre put se faire concéder nos droits de pêche, dont elle abandonna l'exercice aux marins siciliens et grecs. Il s'en suivit que le travail du corail émigra en Italie, où il s'est maintenu, favorisé par la modicité des salaires à Naples, son principal centre.

La pêche sur les côtes d'Algérie a lieu sous la surveillance du Gouvernement français, qui envoie tous les ans sur les lieux un petit navire de l'Etat chargé de l'exécution des règlements. Le droit de pêche pour les barques étrangères est de 800 fr. de moitié pour les barques de construction française, appartenant à des Français et montés par un équipage étranger ; enfin la redevance est nulle lorsque le propriétaire est possesseur d'immeubles en Algérie et qu'il y réside avec sa famille. La population des bancs est réglée comme les coupes des [illegible] ; chaque banc est divisé en dix parties dont une seule est explorée chaque année. Cette précaution est nécessaire, pour permettre au corail d'atteindre un développement convenable.

L'ancien système de pêche au moyen du «salabre» est toujours en usage. On a essayé sur d'autres points d'augmenter le produit de la pêche par l'adoption de dragues plus fortes, de scaphandres et de cloches à plongeurs, mais la plupart de ces engins perfectionnés ont été prohibés par les autorités françaises comme nuisibles à la reproduction du corail, ou pouvant appauvrir très-rapidement les bancs.

Pendant la dernière campagne, la pêche du corail a occupé 311 navires ou bateaux montés par 3,150 marins, presque tous napolitains de Torre del Greco. Une vingtaine de barques seulement venaient de la rivière de Gênes. On compte une centaine de barques pour cette pêche à La Calle, une vingtaine à Bône. Elles appartiennent pour la plupart à des armateurs italiens; quelques-unes sont équipées par des maltais résidant en Algérie et portent le pavillon français. Le produit de la pêche représente une valeur de 3 millions de francs. La moyenne de la valeur du corail brut est de 60 francs, mais le beau corail rouge vaut 150 francs, et quant au corail rose il n'a pas de prix, c'est affaire de fantaisie et de goût.

L'exportation du corail brut de l'Algérie ne varie pas beaucoup d'année à autre ; elle oscille entre 30 à 35,000 kilogrammes. Elle était en 1868 de 34,899 kilogrammes, en 1869 de 30,233 kilogrammes ; en 1870 de 32,683 kilogrammes, en 1871 de 31,334 kilogrammes et en 1872 de 32,049 kilogrammes.

VARIETES.

Gisements de houille dans l'extrême Orient.

La question de l'épuisement des mines de houille est à l'ordre du jour dans le monde industriel. M. Guy-Lussac, lieutenant de vaisseau, vient de publier, sur les gisements de houille en Orient, des renseignements précis qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître à nos lecteurs.

Par quels moyens remplacera-t-on le combustible fourni par les houillères, quand celles-ci viendront à faire défaut? Il est certain que de nombreux dépôts de houille sont encore cachés dans les profondeurs de la terre, et que nous sommes éloignés de l'époque où l'industrie devra songer à un autre combustible. Entre tous les pays, la Chine est remarquable par le nombre de ses houillères. C'est une précieuse réserve pour l'avenir, ainsi que cela résulte de l'excellent mémoire publié par M. Guy-Lussac, dans la *Revue maritime et coloniale*.

Les gisements du Céleste-Empire couvrent, nous dit l'auteur, une surface de 400,000 milles carrés (environ 33 fois la surface qu'occupent les houillères de l'Angleterre). Le gisement de la grande province de Hunan possède deux couches distinctes de houille, l'une de houille bitumineuse, l'autre d'anthracite. Cette dernière est favorablement située pour le transport par eau. Elle couvre une surface égale à celle des gisements de Pensylvanie, et donne de l'anthracite de la meilleure qualité. La province de Shansi possède un gisement de 30,000 milles carrés, et pourrait alimenter le monde entier pendant des milliers d'années, même en tenant compte de l'augmentation rapide de la consommation. L'épaisseur des filons varie de 4 à 7 mètres ; la profondeur du gisement est d'environ 170 mètres, et les terrains offrent de grandes facilités pour creuser des mines. Une grande quantité de minerai de fer augmente encore les richesses minières de cette province. D'après le baron Richthofen, les Chinois n'emploient qu'une seule espèce de minerai de fer, qui se trouve en blocs irréguliers au milieu de calcaires inférieurs à la formation de la houille. Tous ces matériaux facilitèrent l'exploitation.

Les terrains houillers fournissent donc, en premier lieu, un minerai de fer très-pur et facilement fusible; en second lieu, toutes sortes d'argiles et de sable, propres à la confection de creusets et moules, enfin un excellent anthracite.

Il peut paraître étrange que ces gisements houillers situés au milieu d'une population de 200 millions d'habitants, d'un caractère industrieux et ordonné, n'aient été … exploités jusqu'ici. On fait … de houille sont importés dans la province de Szechuen, dans la province nord de Chili et en Mandchourie. La province de Hunan produit suffisamment de charbon pour approvisionner tous les marchés situés à proximité de rivières ou canaux ; mais le rayon de cette exploitation est très-borné.

C'est que l'exploitation de cette houille est très-pénible, et en même temps, peu productive. Les puits ne sont pas perpendiculaires, mais bien inclinés à 45°, sur une longueur de 150 à 170 mètres. Les hommes portent le minerai dans des mannes pendues aux deux extrémités d'une perche, placée sur leur épaule gauche. Les galeries ont environ 2 mètres de haut et autant de large; elles sont soutenues par des planches, que maintiennent des étais de chaque côté. Le passage est couvert en planches formant des degrés que le mineur franchit les uns après les autres, en s'aidant d'un bâton courbé qu'il porte dans sa main droite.

Ajoutez à ces procédés primitifs d'extraction, l'excessive difficulté de transports. Les districts à charbon ne sont pas à plus de 100 milles dans l'intérieur, et le prix du charbon, rendu à Newchang, augmente de 10 schillings environ par tonne, ce qui le fait revenir à un prix énorme.

Les guerres civiles et les règlements d'une bureaucratie immuable sont de grands obstacles aux progrès en Chine; mais ils sont peu de chose si on les compare aux inconvénients qui résultent de l'absence complète de routes. Le système de canaux, dont on a tant parlé dans les descriptions de la Chine, n'existe que dans le bassin inférieur du *Yang-Tze*. Dans cette partie de l'empire, on trouve de nombreuses voies navigables qui fournissent des moyens de transport sûrs et économiques; seulement il n'y a que cette partie de la Chine qui en soit dotée. L'introduction des bâtiments à vapeur sur les rivières a quadruplé le commerce, à cause de la rapidité, et surtout de la sécurité qu'ils offrent contre les pirates, la plaie de la navigation chinoise.

Les routes sont, dans ce pays, à l'état de simple nature. Les profondes ornières des véhicules en indiquent seules la direction. Ces ornières rendent souvent le passage impraticable. Les voitures sont tout aussi primitives. Il y a, dans certaines provinces, des chariots à deux roues, mais généralement dans les provinces du centre on emploie un véhicule à une seule roue, semblable à la brouette. Dans les districts montagneux, ce grossier véhicule cède la place aux bêtes de somme.

Les transports par terre demandent vingt à quarante fois plus de temps que ceux par eau. On conçoit donc que les transports des minerais de charbon ou de fer soient impossibles. Dans la province de Shansi, le charbon qui coûte 1 shilling par tonne à la mine, vaut 24 shillings à 30 milles de distance et 42 shillings à 60 milles, de sorte que les industriels qui se trouvent près des puits d'extraction du charbon, sont les seuls qui puissent profiter de ce combustible. Il en est de même pour tous les transports en Chine, c'est là ce qui empêche le développement de la production du pays, et ce qui explique le développement d'effroyables famines dans des contrées où les récoltes sont pourtant abondantes et magnifiques.

Tel est le bilan des ressources houillères de la Chine. Il est de toute évidence que lorsque l'industrie européenne sera en présence d'une véritable disette de charbon de terre, elle pourra prendre les mesures nécessaires pour emprunter à l'extrême Orient les masses considérables de combustible qui s'y trouvent accumulées. C'est une consolation qu'il faut offrir à ceux qui s'effrayent de l'épuisement probable de nos mines de houille.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 2 mai 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumélie...	fl.	46.10
d. Nouvelles ...		34.65
Anglo-Bank..............		133.50
Société de créd. aust-turq..		11.50
Banque austro-ottomane..		51.50
Pièce de 20 francs.......		8.96
Agio.....................		106.—
Change sur Londres		111.85
Crédit anstalt		217.25
National Bank		992.50
Lloyd		414.50

Hausse générale et apparences d'une forte amélioration.

France.

Paris, 3 mai.

M. le maréchal Mac-Mahon est sur le point de partir pour Tours et Saumur.

Angleterre.

Londres, 2 mai.

E. Fraser, député à la Chambre des communes, propose de nouveau de nommer une commission à l'effet d'étudier le mouvement religieux des vieux catholiques sur le continent, et leur rapprochement éventuel de l'église Anglicane.

Allemagne.

Berlin, 2 mai.

On assure, dans les hautes sphères diplomatiques que M. Eicheman conservera son poste à Constantinople.

M. le comte d'Arnim vient de publier une lettre justifiant sa conduite en faveur du chanoine Dollinger, et faisant remonter à plus haut que lui la responsabilité de la polémique actuelle sur les affaires religieuses.

Hollande.

La Haye, 3 mai.

On mande de Batavia que le général Swieten y est arrivé.

Espagne.

Madrid, 2 mai.

Les troupes républicaines ont enlevé toutes les positions carlistes autour de Bilbao. L'enthousiasme, en ville, est indescriptible.

Madrid, 3 mai

On a d'excellentes nouvelles de l'armée du nord qui a fait sa jonction avec les troupes de Bilbao.

Les carlistes abandonnent leurs positions, attaquées par la gauche de l'armée de Serrano.

Grèce.

Athènes, 3 mai 8 h. matin.

M. Zaïmis n'ayant pas pu se mettre d'accord avec le roi, M. Deligeorges a été chargé de former un nouveau cabinet. Le bruit court que M. Deligeorges présentera, dans la journée, la liste du nouveau ministère.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 2 mai.

		CLÔTURE.
Dette Générale	....	43 3/4
Emprunt 1865	....	65 3/4
do 1869	....	55 3/8
do 1871	....	62 1/2
do 1872	....	74
Consolidés anglais	......	93 5/16
Emprunt égyptien	....	68 7/8

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 2 mai.

Dette Génér. 5 0/0	Ouv. Jumaum Pires	48 40	—
	Hausse	49 38	—
	Baisse	48 40	—
	Clôt. de midi	— —	—
	Clôt. du soir	49 20	—
	Après Bourse	— —	—
Actions S. Gén.		L.S 6 22	—
» de la Société de change et de valeurs		4 12	—
» de la Banque de Const.		4 28	—
» du Crédit Austro-Turque		4 50	—
» du Crédit Général		L.T. 8 5	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		— —	—
Tramway		5 55	—
Société Commerciale Ottomane		3 36	—
Laurium		Fr. 74 —	—
Crédit Hellénique (escompte)		20 —	—
Obligations des Chemins de fer		109 —	—
» 2e émission		81 —	—
Emprunt 1863		330 —	—
Emprunt 1865		333 —	—
Emprunt 1869...ex-coup.		270 —	—
Emprunt 1872		74 20	—
Emprunt 1873		— —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 20
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	104 30
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métalique... (id).	»	104 20

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

MARSEILLE, le 25 avril 1874.

Je vous confirme mes avis du 17 courant.

Blés.—Le marché a été assez animé. Les prix élevés de la semaine dernière se sont maintenus. D'importants arrivages sont attendus.

On cote :

Berdianska	128/123	à 47.—	disponible
Marianopoli	128/123	» 45.25	do
Irka d'Odessa	128/123	» 45.—	do
» d'Azoff	128/123	» 44.50	do
Samsoun blanc	126/121	» 42.50	do
Burgas	127/122	» 42.25	do
Varna	125/119	» 41.—	do
Berdianska	128/123	» 46.75	arr. mai.
Danube sup	126/121	» 40.50	do

Le tout les 160 litres. Escte 1 0/0 Entrepôt.

Grains Grossiers.—Les affaires sont toujours très calmes, mais il y a beaucoup de fermeté dans les prix qui sont en voie de hausse. On a vendu des avoines Danube à 26,75 les 110 kil. des maïs Ordou à 25 fcs les 100 kil. et des orges Danube à 21 fcs.

Graines oléagineuses. — La marchandise est très-rare. On ne fait presque pas d'offres à livrer. On a pris 600 quintaux sésames Jaffa disponibles à fcs 60,25 et 1600 quintaux Macri disp. à 60,50. 2000 sacs ravisons ont été payés à raison de 22,25.

Laines.—On a présenté cette semaine à l'enchère 2800 balles et il n'en a été vendu qu'environ 300. Les affaires tractatives ont été aussi fort peu importantes. Ce moment d'arrêt dans nos transactions, s'explique par les ventes publiques excessivement considérables qui vont avoir lieu à Londres et à Anvers, et ce à la veille de la récolte.

Voici les cours du jour :

Des Kassapbachi fines...	142.50 à 147.50 kil.	
do 2me.......	110.— à 112.50	
Andrinople fine.........	170.—	— —
do 2me.........	150.—	— —
Mossoul	1.50 à 2,35 le kil.	
Bagdad..................	2.30	—

Cotons.—Peu d'animation, mais prix bien tenus. On a vendu environ 500 balles, parmi lesquelles :

des Salonique améric...fcs.	90	à 92.50
do indig.........	77 1/2	à 77.50
Tarsous.................	72 1/2	
Idelep. et Lataquié.......	70	
Pirée sup...............	95	à 100
Jumel blanc.............	105	à 107.50

Soies et Cocons.— Les affaires sont presque nulles et les prix en baisse. On a vendu :

Soies	: 86) filat. Syrie.........	71 à 74.
»	: 4) » Grèce.........	prix secret.
Cocons:	Jap-verts de Salonique.	18.25 à 18.50 p4.
»	: Jaunes de Nouka.....	9.—
»	: de Roumélie.........	21.50

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 35 fcs et celle en caisses, 38.

Suifs.— Les Russie manquent.

Sucres Raffinés.—Voici nos cours :

Les Pains nus 1er choix..fcs.	75.50	les 100 kil. Esc. 2 o/o Entrepôt.
do 2e	75.—	
Pilé en quarts	77.50	
do ord. en gros colis.....	77.—	
Pilé en quarts	78.—	
do extra en gros colis....	77.50	

Bourse de Marseille

Le 24 avril 1874.

COURS DES CHANGES.

ESCOMPTE.		COURTS JOURS. Argent.	COURTS JOURS. Papier	TROIS MOIS. Argent.	TROIS MOIS. Pap.
3 1/2	Londres.....	25 16 ms 3 1/2	25 21	24 94 et 3 1/2	2499
5 %	Belg q. timb.	1/4 pert. à 1/8	—	1/4 per à 1/8	—
5 1/2	Suiss. timbr.	1/4 à 5/16	—	1/4 à 5/16	—
5 %	Als.-Lor. tbre	1 3/4	—	1 3/4	—
5 %	Italie » ...	12 3/8 à 12 5/16	—	12 3/8 12 5/8	—
6 %	» or..... / » (argent / 1 1/4 au dessous	Milan 1/4 à / Gênes 3/4 / Turin perl. / Naples / Sicile 1 % per	—	Milan / Gênes / Turin / Naples / Sicile (30 mieux)	—
6 %	Madrid......		—	—	—
6 %	Barcelone...	(*)	—	—	—
7 %	Valence.....		—	—	—
»	Cadix.......		—	—	—
»	Malaga......		—	—	—
8 %	Lisbonne ...	5 51 et 4 %	—	5 51 et 4 %	—
5 %	Vienne	219 et 4 %	—	218 et 4 %	—
»	Trieste......	218 4 %	—	217 4 %	—
4 %	Francfort ...	209 3/4 et 4 %	—	210 1/4 et 4 %	—
4 %	Hambourg...	122 1/2 et 4 %	—	122 1/4 et 4 %	—
4 %	Berlin	367 1/4 et 4 %	—	367 1/4 et 4 %	—
3 1/2	Amsterdam..	209 1/4 et 3 %	—	209 1/4 et 3 %	—
7 1/2	St-Pétersbg..	341 et 4 %	—	339 et 4 %	—
6 %	Traites sur l'Inde....	2 35 à 2 36	—	—	—
»	Traites sur la Réunion	12 % perte	—	—	—
»	Traites sur Maurice..	12 %	—	—	—
9 %	Traites sur Chine....	7 23 1/2	—	—	—
»	Traites sur Japon....	5 25	—	—	—
»	Traites sur Cochinch.	5 25	—	—	—
»	Traites sur Martiniq.		—	—	—
»	Traites sur Guadel...		—	—	—

Matières Or et Argent.

Souverains .... / Or.......... / Écus .... / Argent fin........	25 05 sans prime	25 05 sans prime

(*) Sans aucune responsabilité au cas d'adirement des effets.

Londres de plus en plus faible. Italie en amélioration marquée. La situation générale de la place est toujours la même. Affaire difficiles.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 1er mai.

Cardiff, paq. à vap. angl. *Crusader*, c. Walt, ayant touché Dardanelles div.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. Moustafa bey, ayant touché Limnos, Dardanelles et Gallipoli div. march, 240 pas.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis. div.

— paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.

Rodosto, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.

Glascow, paq. à vap. angl. *Lanarkshire*, c. Thompson, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. march. 36 pas.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Licurgos*, c. Gerassimos, d.

Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, ayant touché Carabaga, Mirioflo, et Rodosto div. march. 52 p.

Trieste, paq. à vap. aut. *Achille*, c. Ferdinando, ayant touché Corfou et Syra div. march 465 pas.

Artaki, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*. c. Evanguelis, ayant touché Carabaga, Mirioflo et Rodosto, div, 411 passag.

Canée, paq. à vap. ottom. *Kars*, c. Kefala, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 138 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 1er mai

Mernoir, paq. à vap. ottom. *Islahat*, c. Mehemet bey d.

Eregli, paq à vap. ottom. *Medjidié* c. Chukri bey. d.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Trebizonda*, c. Ahmet. d.

Varna, paq. à vap. aut. *America*, c. Petranovich. d.

Trebizonde, paq. à vap. aut. *Sphynx*, c. Vladieslayevich, div.

Ghemlek, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchacalis. d.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.

Soulina, paq. à vap. angl. *Zeus*, c. Morgan, div.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Licurgos*, c. Augelatos, d.

Taganrok, paq. à vap. angl. *Lanarkhire*, c. Thompson, div.

Smyrne, paq. à vap. angl *Macedonia*, c. Maist. d.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 1er mai.

Nicolaieff, br. ital. *Flavio Gioja*, c. Cassandrg. ch.

Angleterre, bk. rus. *Diletta Mimbelli*, c. Zibilich, div.

Chio, goel. hell. *Odisses*, c. Moraitis. bois.

Poro, goel. hell. *Evanguelistria*, c. Pascalis. div.

Burgas, br. hell. *Zoodohos Pigi*, c. Platis, lest.

Rostoff, br. rus. *Miaoulis*, c. Andronicos, lest.

Taganrok, br. hell. *Meropi*, c. Giorgalos. lest.

Poti, br. rus. *Olga*, c. Eftimiadis, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 30 avril.

Angl. *Alfred*, c. Wuulks, maïs. Ibraila p. Lussina.
Angl. *Said*, c. Plenge, maïs. Ibraila p. Lussino.
Rus. *Diletta Mimbelli* c. Sibilich, blé. Soulina p. Liv.
Angl. *Eskdale*, c. Howel, seigle. Taganrok p. Anvers.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Zagoras, blé. Ibraila p. Marseille.
Rus. *A. Vladimir*, c. Marcacoff, div. Odessa p. Consple.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Angl. *Mercury*, c. Bilwele. orge. Marianople p. Falm.
Angl. *Burlington*, c. Marent sh. blé, Marianople p. Balm
Angl. *Saltie*, c. Cood. blé. Galatz p. Nexford.
Rus. *Cocacevich*, c. Despot, houille. Cardiff p. Batom.
Hell. *Odissefs* c. Moraitis. boiserie, Galatz p. Lmyrne.
Aut. *Penelopi*, c. Power, blé. Odessa p. Marseille.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Lundi, 22 Avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 200,000 ocques de charbon de bois déjà soumissionné à 31 piastres les 100 ocques.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 30 Avril 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

MM. les Détenteurs de titres provisoires d'Actions de la *Société Commerciale Ottomane* sont prévenus qu'à partir du 4 Mai prochain l'échange de ces titres contre des titres définitifs aura lieu dans les Bureaux de la dite Société, sis à Galata rue Zulfarisse N° 17.

Des Bordereaux à cet effet sont tenus à la disposition du public.

Les Administrateurs de la Société Commerciale Ottomane.

Frolich, Th. GIORGIADIS.

BANQUE VERISSI & COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont convoqués en Assemblée Générale le mardi 30/12 mai prochain, à onze heures du matin, au siége de la Banque, Galata, Rue Zulfari N° 18, en vertu de l'article 11 des Statuts, pour entendre le compte-rendu des opérations du premier exercice, échu le 28 février 1874 (n. s.)

Messieurs les actionnaires qui voudront se présenter ou se faire représenter à cette Assemblée Générale, devront faire le dépôt de leurs actions à la caisse de la Banque, quinze jours au moins avant la date fixée ci-haut, contre reçus nominatifs, suivant la teneur des articles 11 et 12.

Constantinople, le 8 avril 1874 (n.s.)

INSTITUTION INDUSTRIELLE à CONSTANTINOPLE

Mercredi, prochain 6 courant, aura lieu dans la Salle Adam, Passage Hazzopoulo, à Péra, sous le bienveillant patronage de Lady Francis, un bazar d'objets de fantaisie et d'habillements pour enfants, au profit de la dite Institution.

N. B. La salle sera ouverte au public de midi à 4 heures et de 8 à 10 heures.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

AVVISO D'ASTA

Da parte di quest' I. R. Consolato Austro-Ungarico si rende noto che nel giorno di giovedì 7 Maggio alle ore 10 a. m. avrà luogo la vendita al publico incanto della metà del vapore *Rimurchiatore* denomitato *Vido* di bandiera Aust. Ungarico, di proprietà del Signor Vido Dabovich.

L'asta avrà luogo nel Haviar Han di Galata a mezzo del Signor de Castro sul dato regolatore di Lire Ottomane 1290 quale metà del valore peritale del suddetto battello a vapore che sarà deliberato anche sotto il prezzo di stima al maggior offerente verso pronto pagamento.

Costantinopoli, 24 Avril 1874.

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD ET Cie.

Dépêche :

DE L'EMPRUNT A PRIME DE LA VILLE DE BUCHAREST

Tirage 1er Mai 1874

1ere prime Série 1607 N°. 17 fr. 100,000
2de » 4476 » 9 25,000

Séries : 500, 1681, 1607, 2207, 2369, 3619, 3912, 4476, 4519, 4568, 4582, 5085, 5210, 7159.

A VENDRE un lit anglais à deux places, fer et bronze avec sommier élastique et matelas, 9 rue Tchoukour Djouma près la Poste Prussienne.

AVIS.

MADAME IOVANOF, accoucheuse, a transféré son domicile rue Yéni-Tcharchi, N° 22 près de Galata-Séraï.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

MADAME IGNATIEW

Ambassadrice de Russie

CONCERT

DONNÉ PAR LES ÉLÈVES DU COLLÉGE ACABIAN

Mercredi, 10 Mai (28 Avril) 1874, à 8 heures et demie du soir au Théâtre Français.

PROGRAMME.

Première Partie.

1.) Introduction par l'Orchestre ; 2.) Ouverture : *Don Giovanni* pour deux Pianos, Mozart ; 3.) *Le Dimanche* Chœur, F. Abt ; 4.) Invitation à la danse, morceau caractéristique pour Piano, Weber ; 5.) Aria de l'opéra, *Il barbiere di Siviglia*, pour Soprano (spécialement demandé), Rossini ; 6.) Grand Rondo cappriccioso pour Piano, Mendelssohn.

Seconde Partie.

7.) Introduction par l'Orchestre ; 8.) Le Stabat mater de PERGOLÈSE Pour Solo et Chœur avec accompagnement de l'Orchestre, arrangé pour l'orchestre par Son Excellence le Général Alexis Lvoff, membre des Académies de St-Pétersbourg et de Bologna. — *a*. Stabat mater dolorosa ; *b*. Cujus animam gementem ; *c*. O quam tristis et afflicta ; *d*. Quis est homo qui non fleret ; *e*. Ogni pena più spietata. (Siciliano) ; *f*. Fac ut ardeat cor meum ; *g*. Sancta mater istud agas ; *h*. Inflammatus et accensus ; *i*. Quando corpus morietur ; *j*. Amen.— 9.) Prière pour Sa Majesté Impériale le Sultan, Burtniaski.

L'ORCHESTRE EST COMPOSÉ DE 16 DES MEILLEURS PROFESSEURS DE NOTRE VILLE.

Entrée 1 L. T.

PRIX DES LOGES : — Bel Etage 3 L.T.— Baignoires 2 L.T.-Deuxième 2 L. T.-Troisième 1 L.T.

On peut se procurer des Billets chez M. COMMENDINGER, Grand'Rue de Péra chez Mme VALLAURI, à Koulé-Kapoussi, N° 4 chez M. HAYDN.

COMPTOIR D. KORITSCHONER

Galata, 8, Han Municipal à Constantinople.

Résultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt à Primes de la ville de Bucharest.

Séries sorties sont :

500. 1607. 1681. 2207. 2369. 3618. 3912. 4476. 4509. 4568. 4582. 5085. 5210. 7159.

Gros Lots :

de	fr. 100,000	au série 1607.	N°	17
II	» 25,000	» » 4476	»	9
III	» 5.000	» » 2207	»	21

Gotha, le 1er Mai 1874.

AVIS.

Messieurs les receveurs des marchandises par le vapeur *Iberian* sont priés de vouloir bien remettre au soussigné un moment plus tôt, une note détaillée, avec marques et numéros, de toutes leurs marchandises avariées, pour la rédaction de l'Avarie Générale qui aura lieu à Liverpool.

Constantinople 30 Avril 1874

EDWARD LA FONTAINE.

A VENDRE Un mobilier anglais dans un excellent état: prix modérés.

S'adresser chez M. Ch. Castelli à Bebek.

A LOUER Un maison située à Bebek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE»
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. —Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, S.C.

8me ANNEE. N° 101 — Rebiul-ewel 18 1291. — MARDI 5 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Pera	50 francs	30 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	[illegible]	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6	la »
Insertions, corps du journal	15	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à R[illegible], chez les principaux libraires ; a Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 3 Cecil Street W. C.

Constantinople, 4 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

L'article de la *Presse* et la lettre adressée par M. Laboulaye au *Journal des Débats*, continuent à defrayer les polémiques du journalisme français.

Ce qui ressort clairement de ce fait, c'est que les monarchistes voient avec colère un rapprochement possible entre le centre gauche et le maréchal Mac-Mahon, et qu'ils vont s'efforcer de l'empecher.

Le langage des feuilles monarchistes est tres curieux. Ainsi la *Patrie* ne croit pas que le maréchal de Mac-Mahon consente à jouer le jeu du centre gauche; le *Moniteur universel* espere que la droite finira par voter avec le centre droit à la rentrée pour regler la transmission des pouvoirs ; *la Liberté* met le ministère en garde contre les manœuvres du centre gauche qui prépare son retour aux affaires ; le *Journal de Paris* declare que l'Assemblée n'a institue le septennat que pour échapper à la république et qu'ainsi il ne peut être question de trancher dès a present la forme du gouvernement ; enfin *le Francais* accuse M. Laboulaye de preparer l'alliance du centre gauche avec l'extrême gauche pour demander la dissolution.

De tout quoi il resulte que le centre droit et le centre gauche sont plus éloignés que jamais de s'entendre et que si le maréchal de Mac-Mahon doit édifier ses pouvoirs sur un rapprochement entre ces deux fractions de l'A[illegible] il risque fort de les bâtir sur le sable.

On s'attend a la prochaine insertion dans *l'Officiel* de quelques parties d'une dépeche tres détaillee du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, relative à l'évasion de Rochefort.

En attendant, ce haut fonctionnaire a été révoque et remplacé par le contre-amiral Ribourt, chargé de faire une enquete sur la part de responsabilite des autorités dans l'événement qui a rendu à la liberté six deportés confiés à leur garde.

La *Neue freie Presse* a consacré, il y a quelques jours un grand article à la session des Delegations Austro-Hongroises, lequel article a produit une assez vive sensation dans les sphères politiques.

Après quelques réflexions sur le mode de composition et le rôle de ce rouage parlementaire qui relie le mécanisme constitutionnel des deux moitiés de la monarchie, la feuille viennoise examine successivement les trois catégories de questions qui sont du ressort des Delegations : les relations avec l'étranger, les finances communes et l'armée commune.

Pour ce qui concerne les affaires exterieures, la *Neue freie Presse* mentionne les bons rapports avec l'Allemagne, parle des entrevues de souverains à Vienne et à Saint-Pétersbourg et s'occupe ensuite, plus en détail, de la situation de l'Autriche-Hongrie à l'égard du Saint-Siége et des questions confessionnelles en general. Elle est persuadée que le comte Andrassy exposera, au sein des Délégations, le programme de sa politique vis-à-vis de la curie romaine qu'il fera ressortir le caractere indépendant de cette politique, en repoussant l'insinuation des cléricaux, que les réformes ecclésiastiques en Autriche seraient un reflet de ce qui s'est fait en Allemagne.

Quant aux finances, le point capital est le budget de la guerre, dit le journal viennois, et si le montant de ce budget ne dépasse pas celui de l'annee derniere, il faut dejà s'estimer heureux.

Contrairement à ses habitudes, la *Neue freie Presse* prend fait et cause pour les demandes de crédit du baron de Kuhn et fait entendre aux membres constitutionnels de la Délégation autrichienne qu'ils doivent se montrer sous ce rapport un peu plus souples que ce n'avait été le cas dans la dernière session des Délégations. Elle va jusqu'à appréhender que la resistance aux demandes du ministre de la guerre ne parte de la Délégation hongroise.

Ce langage a quelque chose de surprenant, de la part d'un organe qui a toujours fait une vive opposition aux dépenses du budget de la guerre.

La lutte que les ouvriers agricoles de l'Angleterre ont engagée pour améliorer leur situation, et qu'ils soutiennent par suite de l'organisation de caisses de resistance et de l'émigration, cette lutte irrite au plus haut point les fermiers et les propriétaires.

Ces derniers ont tenu la semaine passee dans Bury-Saint-Edmund's un nombreux meeting pour aviser aux moyens de défendre leurs interets contre ceux des ouvriers cultivateurs. Un incident s'est produit a cette séance et il a demontré la faiblesse de la cause des fermiers et des propriétaires.

Le marquis de Bristol s'est refusé a prendre l'engagement de ne pas employer les laboureurs faisant partie de l'Union. Ce refus du marquis a amene des protestations indignees de la part des fermiers partisans du *lock out*. Ils ont déclare que de pareils actes de la part des propriétaires rendraient inefficaces toutes les tentatives essayees pour amener la dissolution des societes unionistes. Puis la grande majorité, sans se laisser arreter par la resolution du marquis de Bristol, a décidé que, la semaine prochaine, tous les travailleurs enrôlés sous les drapeaux de M. Arch seraient congédies par leurs maîtres.

En employant de pareils moyens les fermiers et propriétaires rendront tout accord et toute transaction impossibles, et ils auront bientôt à se repentir de leur résolution.

Une protestation de l'épiscopat lombard, suivie de celle de l'épiscopat piémontais, a mis à l'ordre du jour la question du mariage civil obligatoire en Italie. Ce projet fera, prochainement, l'objet des discussions du Parlement. Dès à présent les feuilles qui représentent l'opinion du gouvernement discutent et défendent cette cause comme un intérêt social, légitime et d'une absolue necessité.

Le journal officieux *l'Italie* affirme que, par suite de la mauvaise volonté du clergé, la loi en vigueur a été méconnue chaque jour, au grand prejudice des familles, et qu'il est temps de mettre un terme « à ces violations audacieuses et perfides de la bonne foi publique. »

Le projet Vigliani, qui veut que le mariage civil soit obligatoire et précède les formalités exclusivement religieuses aurait, suivant ce journal, les plus grandes chances d'etre adopte a une grande majorité par le Parlement italien.

DE LA PROSPÉRITE DE L'AGRICULTURE.

Les souffrances que la famine inflige aux populations de plusieurs provinces d'Asie seront adoucies, on peut l'esperer, par les secours que le gouvernement s'empresse de leur expedier et par les resultats de la souscription que des hommes de cœur ont organisée dans notre ville. Mais, dès à present, tout en ne negligeant rien pour attenuer les effets de ce malheur public, on en doit rechercher les causes. C'est seulement par cet examen et par l'application energique de l'ensemble de mesures qu'il aura suggerees qu'on previendra le retour de nouvelles calamites. Sans doute la secheresse de l'annee derniere est la cause du manque actuel de cereales. Mais le raisonnement qui n'admettrait que ce point de vue serait tres-incomplet. Pour se rendre un compte exact de la situation, il faut l'analyser en son entier et l'on trouvera alors qu'elle resulte de plusieurs autres causes. Les etudes que nous poursuivons dans ce journal depuis bien des annees ont eu précisement pour but de demontrer que le bien-etre general des populations de l'empire et specialement des agriculteurs n'etait nullement garanti par l'organisation economique actuelle. La cause que nous plaidions a fini par triompher. Le gouvernement par des decisions recentes a ordonne une transformation economique qui autorise bien des esperances, à la condition bien entendu qu'elle soit executee avec une activite qui ne nuira pas à l'esprit de suite et de methode. L'execution ! Tout est là. Jusqu'à ce jour ce ne sont pas les irades, les circulaires et les reglements qui ont fait defaut. En fouillant dans les cartons de la Sublime Porte on en trouverait des quantites innombrables, attestant les bonnes intentions des ministres et des administrateurs qui se sont succedes au pouvoir. Malheureusement ces ordres n'ont pu produire le bien que l'on en attendait, par le motif tres-simple qu'ils n'étaient pas appliques. En sera-t-il de meme des decisions recentes ? Grave question que se posent, dans des interets divers, les amis et les ennemis de l'empire. Nous voulons, quant à nous, espérer que l'energie de l'execution sera proportionnee aux necessites presentes, et que le patriotisme de tous les agents du gouvernement aura raison des habitudes d'inertie et saura donner au pays les benefices de la transformation decretee. Les causes de l'etat precaire de l'agriculture ont trop souvent ete enumerees dans ce journal pour que nous en reprenions l'examen detaille.

Il suffira d'indiquer sommairement les principales, celles qui appellent l'attention immediate du gouvernement. Nous les resumerons comme il suit : ouverture de voies de communication, perception directe de l'impôt, administration protectrice et justice pour tous. Ce programme, il n'est guere besoin de le dire, ne comprend pas tous les elements qui assureront le developpement et la prosperite de l'agriculture. Il en neglige plusieurs, la constitution de la propriete par exemple. Mais il faut courir au plus pressé et tel que nous le presentons, applique sans plus tarder, il previendrait sûrement le retour de la calamite que nous deplorons. Des objections peuvent sans doute être opposées à certaines parties de ce programme. On dira que la creation des voies de communication exige beaucoup d'argent ; qu'il est peu pratique, en la situation financiere actuelle, de conseiller des depenses considerables ; que ce desideratum doit etre reserve pour l'avenir, pour des temps plus prosperes. Mais cet argument est plus specieux que solide. Raisonner ainsi, c'est tourner dans un cercle vicieux. Il est clair en effet que les populations agricoles auront à supporter des souffrances immeritees, et que les revenus du tresor n'augmenteront pas d'une maniere sensible, tant que la construction des routes et des chemins de fer n'aura pas facilite et assure les echanges entre les producteurs et les consommateurs. Il faut donc de toute necessite creer des voies de communication. Dans la pratique, nous avons la certitude que l'on trouvera des combinaisons et des compagnies qui permettront de realiser cet ideal. Quant à la perception directe des impôts, le gouvernement a compris qu'il devait y avoir recours. Il l'applique partiellement. L'essentiel serait maintenant de generaliser la mesure, sans plus tarder. L'interêt qu'ont le gouvernement et le pays a ce que l'administration devienne ce qu'elle doit etre, a ce que l'organisation judiciaire soit amelioree n'a pas besoin d'être demontre. La mise en œuvre de ce programme et son application exacte ne tarderaient pas à fournir aux populations agricoles les moyens d'utiliser les ressources du sol fertile qu'elles detiennent. N'est-ce donc pas là un motif suffisant pour que l'on consacre a une action energique le temps que l'on a perdu jusqu'à present en hesitations, en tatonnements, en tergiversations steriles ?

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre numéro d'hier, S. A. S. le Prince de Serbie a assisté dimanche à une revue de troupes, passée en Son honneur sur la place du Séraskerat. Voici quelques details sur cette revue :

Son Altesse Sérénissime, accompagnée de Son premier ministre M. Marinovitch, de M. Nicolitch, commandant en chef de l'armée serbe, de Ses aides de camps, officiers d'état-major dans les diverses armes, et de differents personnages qui lui faisaient escorte, ainsi que le Colonel [illegible]hem bey, attaché a la personne de Son Altesse pendant Son séjour à Constantinople, est arrivée à Sirkedji-Iskelessi à bord de l'*Izzeddin* vers 4 heures du matin à la turque. Des voitures du Palais attendaient le Prince et Sa suite pour les conduire au Séraskérat.

Le Prince a eté reçu au Ministere de la Guerre par S. A. le prince Youssouf-Izzeddin effendi, en uniforme de *muchir* de la Garde Impériale, entoure des officiers supérieurs de l'Etat-major de la Garde. Le Grand-Vézir, le ministre des Affaires Etrangeres, Rachid pacha, Abd-ul-Kerim pacha, caïmacam du ministère de la Guerre; le ministre de la Marine Ahmed pacha; Réefet pacha, président du *Dari-Choura* et Aly bey, grand Maître des cérémonies, assistaient également à cette reception. Tous ces dignitaires etaient en grand uniforme.

Avant que la revue commençât, le 1er regiment des chasseurs a executé avec beaucoup de precision et d'ensemble divers exercices au sabre et à la baïonnette, et, aussitôt apres, a commencé le défile des troupes en costume de parade. Les troupes reunies dans la cour du Seraskerat comprenaient : le 1er regiment de chasseurs, six bataillons d'infanterie, un regiment de cavalerie et quelques batteries d'artillerie.

Le Prince Milan a beaucoup admiré la precision deployée par les troupes dans les manœuvres qu'elles ont executées, et leur bonne tenue; aussi S. A. S. n'a-t-Elle pas manqué d'adresser Ses felicitations a S. A. I. le Muchir de la garde impériale.

Ensuite le Prince et Sa suite ont pris part, ainsi que le grand-vezir et les ministres, au déjeuner que le prince Izzeddin effendi a offert à S. A. S. dans les salons du Séraskerat. Le prince Youssouf Izzeddin effendi presidait ce repas avec une distinction, une courtoisie parfaites. Pendant le dejeuner qui s'est prolonge jusqu'à 7 heures à la turque, la musique militaire n'a cesse d'exécuter les airs les plus variés et les mieux choisis.

Le Prince Milan a quitté le Seraskerat vers 7 h. 1.2, apres avoir exprime de nouveau au Muchir de la garde imperiale et au grand-vézir Ses remerciements et la satisfaction qu'Il avait éprouvée en assistant à cette revue.

S. A. S. a été reconduite jusqu'à Sirkedji-Iskelessi avec tous les honneurs dûs à Son rang; Elle est ensuite retournee à Son kiosk à bord de l'*Izzeddin*.

Hier vers 9 heures et demie du matin le prince Youssouf Izzeddin effendi s'est embarque a bord du yacht impérial le *Pertew-Pialé* pour aller faire visite à Beicos au Prince de Serbie.

Le prince Milan, entoure de ses ministres et de sa suite, a reçu le Prince Impérial au bas de l'escalier et l'a conduit dans le grand salon de réception où ils se sont assez longuement entretenus.

Après le départ de S. A. I., le Prince de Serbie, accompagne d'une partie seulement de sa maison, s'est embarque sur l'*Izzeddin* et s'est rendu devant le Palais de Dolma-Bagtché pour visiter les bâtiments cuirassés. S. A. S. a ete reçue à bord du vaisseau-amiral par le Grand-Vezir, les ministre des Affaires Etrangeres et le ministre de la marine. Une salve d'artillerie a été tirée en l'honneur du Prince Milan. S. A. après avoir visite en détail les navires cuirassés et avoir fait à Ahmed Pacha des compliments sur la bonne tenue des marins, est allée à Top-hane où elle a eté reçue par le ministre de l'artillerie. Plusieurs detachements de ligne, musique en tete, ont presenté les armes au Prince.

S. A. S s'est rendue ensuite au ministère de la Marine. Elle a parcouru les principaux salons de ce vaste local dont elle a admiré la belle architecture et elle a visite les divers ateliers avec un intérêt tout particulier.

En quittant le Tershané, le Prince a remercié le Grand-Vézir et les ministres, puis Il s'est embarqué pour retourner à Beïcos.

Le soir il y a eu un grand dîner chez le Grand-Vezir dont le beau yali était brillamment illumine. Vers 7 heures le prince Milan, accompagne de sa suite, descendait de l'*Izzeddin* et entrait, au son de la musique, dans la cour du yali. Le Grand-Vezir a reçu S. A. S. au bas de l'escalier et l'a conduite dans les appartements du premier étage où se trouvaient déjà les Ministres du Sultan en grande tenue. Kiamil pacha, président du Conseil d'Etat, n'a pu, à cause d'une légere indisposition, prendre part à ce somptueux dîner.

Le Grand-Vezir a fait les honneurs de chez lui avec la courtoisie et l'amabilité qui lui sont particulières.

CHRONIQUES

Par ordonnance Impériale :

Le Férik Nafiz pacha a été nommé mutessarif de Chehrizor et commandant des troupes de la localite.

Machieddin pacha, mutessarif du chef-lieu du vilayet de Castamouni, a été nomme mutessarif de Gallipoli.

Ali pacha a eté réintegré dans son poste de mutessarif de Travnik.

Par une autre ordonnance Impériale :

Servet effendi, ci-devant president de la section civile du tribunal de première instance de Stamboul est nomme membre d'*Idjra-Diemieti*, (comité d'execution); Mehmed Tewfik effendi est nomme president de la section civile du Tribunal de premiere instance de Stamboul

S. A. le Grand-Vézir a reçu de S. M. l'Empereur Alexandre le Grand Cordon de l'Ordre de l'Aigle Blanc.

Le ministre des Affaires Etrangeres ayant accompagne hier le prince de Serbie pendant que S. A. a visité les cuirassés, la reception du corps diplomatique n'a pas eu lieu. D'ailleurs, Ra-

---

FEUILLETON DE [illegible]

LA MAISON

[illegible]

LA RUE ZACHARIE

[illegible]

[illegible] ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIERE PARTIE.

[illegible]

[illegible]

Il y avait là devant lui, à une faible distance, deux cavaliers :

Une jeune femme et un homme d'un âge [illegible]

La jeune femme était à cheval, et jetait à droite et à gauche des regards inquiets, comme si elle eût cherche à s'orienter dans ce carrefour où elle venait d'arriver

Quant à l'homme, un peu replet, et depourvu de toute distinction native, il avait mis pied à terre, et, le bras passe dans la bride de son cheval, il exprimait par des gestes non equivoques le plus complet et le plus piteux des desappointements.

Baradieu avança.

A première vue, il lui avait semblé que la jeune femme ne lui etait point inconnue et certaines allures de la charmante amazone lui avaient rappele vaguement quelque souvenir oublie de sa jeunesse folle...

[illegible] eut à peine fait quelques pas que tous [illegible]

La jeune femme venait à sa rencontre, et, plus prompte a le reconnaître, elle avait jete un petit cri d'étonnement et de stupefaction.

— Eh quoi ! est-ce vous marquis ? dit-elle d'un accent de bonne humeur... Eh bien ! pour une chance, voilà une vraie chance !

Et comme elle s'était approchee, Baradieu ne put à son tour reprimer un geste de surprise.

— Revolver ! dit-il en saluant legerement.

— Eh ! mon Dieu, oui ! repartit la jeune femme. Depuis le temps ou je vous ai connu, je nourrissais une folle [illegible] m'y voici.

— Mais cela ne m'explique pas pourquoi je vous trouve à cette heure...

— Oh ! ce n'est pourtant pas bien malin, interrompit Revolver. On m'avait dit que votre château etait de ce côte : je suis curieuse, j'ai voulu voir, et... le reste se [illegible]

— Quoi ? quel reste ?

— Eh bien ! vous ne comprenez pas ?... une fois... sous bois... je me suis perdue...

— Et vous ne vous êtes pas retrouvee.

— Enfin... vous y êtes.

En depit de ses sinistres preoccupations, Baradieu sentit venir à ses levres un sourire ironique, que Revolver recueillit au passage.

— Allons ! bon ! dit-elle, je gage que vous avez quelque méchancete a dire.

— Moi ! fit Baradieu.

— Oh ! ne vous gênez pas, vous savez... Voyons, à qui pensiez-vous ?

— Eh bien ! dit Baradieu, je pensais que vraiment vous jouez de malheur et c'est la premiere fois que, vous etant perdue, vous ne parveniez pas à vous retrouver.

Le mot etait drôle... et Revolver etait bonne fille... elle ne s'en fâcha pas...

Et puis, elle aimait [illegible] dans ces dispositions.

Dès ce moment, elle avait son idee.

Quant à Baradieu, à peine avait-il conscience de ce qu'il faisait.

La rencontre qu'il venait de faire l'avait pour une seconde ramene à un passe perdu, vers lequel il ne devait plus retourner, mais qui avait encore pour lui, vu de loin, un charme particulier auquel il est difficile de se soustraire.

Tous l[illegible] épr[illegible] cela... [illegible] qui ont vecu de cette vie facile, au jour le jour, où l'on perd pour ainsi dire son moi, vous diront quelle fascination exerce sur eux le souvenir du boulevard des Italiens, et quelle nostalgie vient les saisir parfois jusque dans le calme et la serenite de la province au fond de laquelle ils se sont retires.

— Je vous pardonne ! dit Revolver peu apres, car ce que vous venez de dire me [illegible] de poule et au bonnet de nuit !... Et puis, c'est si bon, à cent lieues de la capitale, d'entendre comme un echo des betises que l'on débite là-bas !

— Avez-vous l'intention de vous fixer dans le Nivernais ? demanda Baradieu.

— Vous n'[illegible]vez pas un [illegible], n'est-ce pas ?

— Cependant...

— Non ! J'y suis venue pour [illegible] que cela.

— Quoi donc ?

— Un mystère !

— Vraiment ?

— Seulement, ce n'est pas à vous que je le confierais.

— De la defiance ?...

— Dame !... Vous êtes peut-être le seul à qui je me garderais bien de lacher mon secret...

Et comme Baradieu la regardait etonné :

— Mais ce n'est pas tout cela... continua Revolver ; je vous ai dit que je m'etais perdue... et je demande à votre galanterie de vouloir bien me remettre dans le bon chemin.

— Vous le voulez ?... fit Baradieu, dont une pensee subite traversa l'esprit.

— Mais, je ne demande que cela ! repondit [illegible]

— [illegible]

[illegible]

Mais Revolver avait ete un peu ecuyere à l'Hippodrome — que n'avait-elle pas ete ? — et en moins de cinq minutes elle le rejoignit au coin d'un sentier où il venait de s'arrêter.

Toutefois, au moment ou Baradieu allait s'engager dans le sentier, il se retourna vivement vers Revolver, le regard légerement inquiet.

— Qui cherchez-vous donc ? demanda Revolver.

— Votre compagnon.

— Gibory ! oh !... ne vous tourmentez pas... Gibory est un homme d'imagination, la solitude ne l'effraye pas... et...

— C'est votre intendant.

— Non, c'est mon ami... mon chien... ma chose ! Il a sur les autres hommes de ma connaissance cette superiorite de ne m'avoir jamais rien demande... et de m'etre reste devoué tout de même.

— Alors, il n'y a pas à s'inquieter.

— [illegible]

[illegible]

En toute autre circonstance peut-etre, Baradieu, à qui tous les detours du bois étaient familiers, eût promptement retrouve le chemin qu'on lui demandait ; mais a cette heure il avait d'autres projets, et il ne voulait pas laisser echapper l'occasion unique qui lui etait offerte de penetrer un secret dont il esperait tirer parti.

De son cote, la jeune femme avait sans doute un egal desir de le faire parler, et ce tête-à-tête imprevu repondait à leurs vœux communs.

Aussi, au bout d'un instant, Baradieu ralentit le pas de sa monture, et, se tournant vers Revolver :

— Au fait... dit-il en souriant, il faut que je vous fasse bien mes compliments...

— Est-ce encore une raillerie ? fit Revolver.

— Dieu m'en garde ! il s'agit, au contraire, de choses graves, et j'ai constate par moi-meme que vous êtes pour le moment dans des liens dores qui doivent faire furieusement enrager vos bonnes petites camarades.

— De qui voulez-vous parler ?

— Du comte Leone.

— Vous le connaissez ?

— Oh ! fort peu. Seulement il est venu me voir à Baradieu cette apres-midi, et je déclare que je l'ai trouve parfait.

— [illegible]

— Et il est riche ?

— Comme un *placer*.

— Moitie or et moitie boue.

— Marquis !...

— Bon !... Qu'est-ce que cela vous fait ?

— Vous en parlez bien legerement.

— Vrai !

— Le comte Leone est un veritable gentilhomme.

— Il m'a produit cet effet-là...

— Et s'il ne porte pas aujourd'hui le [illegible] qui lui appartient...

— C'est en raison de circonstances politiques qui l'obligent à garder le plus strict incognito...

Et comme Baradieu avait prononcé ces derniers mots d'un ton mordant et presque dédaigneux, Revolver releva la tête, et lui jeta un regard altier et ferme.

— Ah ! vous voilà bien tous !... repliqua-t-elle [illegible] et parce que vous avez derriere vous une longue suite d'aïeux, que vous tirez de l'armoire aux accesoires quand le moment est venu, vous vous imaginez qu'il n'y a rien chez les autres, et que, hors de vous il n'y a ni honneur ni noblesse.

— Oh ! oh !... fit Baradieu... quelle chaleur !...

— Raillez !... raillez !... si cela vous plait, cher ami, poursuivit la jeune femme ; et, tenez... nous connaissons la vie tous les deux, n'est-ce pas ?... Eh bien ! j'en ai, pour mon compte, retire cette certitude que la plupart de ces femmes qui nous meprisent, de ces femmes du monde, comme vous les appelez, souvent les plus respectees, les plus honorees, celles-là mêmes qui s'arrogent parfois le droit divin de nous accorder un pardon dont je n'ai que faire, ne nous depassent que par la hauteur de l'hypocrisie et l'effronterie du mensonge.

— De qui voulez-vous parler ? interrogea Baradieu d'une voix sourde.

— De personne, repliqua Revolver avec une froideur glaciale. Je dis seulement qu'il n'y a qu'un Dieu pour nous autres : la chance ! et que si elle m'avait souri, même apres ma premiere faute, entendez-vous, marquis ? apres ma premiere faute, j'aurais su tout comme un autre porter crânement le masque de l'honneur et de la vertu.

Baradieu pâlit et se contint à peine ; mais Revolver n'y fit pas grande attention...

— Du reste, ajouta-t-elle avec un rire ironique, je ne vous ennuierai pas de la rengaine classique ! j'ai toujours été ce que l'on pense, et je ne m'en plains pas. Me voici dans mon chemin : j'aperçois Nevers à l'horizon : et puisque nous nous sommes dit tout ce que nous avions à nous dire, nous n'avons plus qu'à nous separer... Bonsoir donc, marquis... et sans rancune !... J'espère que nous ne tarderons pas à nous [illegible]...

Et sur ces mots, elle lanca son cheval au galop et disparut dans la direction de Nevers, qu'on apercevait à peu de distance dans les dernière lueurs du jour.

[illegible]

Voir le numero 4 Mais

que jusqu'à ce qu'il survienne une baisse dans le prix des céréales.

Constantinople, le 21 avril 1874 (v. s.)

—

Nous avons annoncé dans un précédent numéro le concert qui devait être donné mercredi prochain par les élèves de l'école Acabian.

Ce concert, qui est placé sous le haut patronage de Madame Ignatiew, a été remis à dimanche soir, 10 mai ; il sera donné dans la salle du Théâtre français.

—

On mande d'Amassia que l'Irmak, fleuve qui traverse cette ville, a soudainement débordé et qu'il a submergé les rues de presque toute la ville bâtie sur ses deux rives.

Les pertes essuyées par les habitants sont considérables, et l'on compte même plusieurs personnes qui se sont noyées.

Le mutessarif de Djanik, Emin Pacha, aussitôt informé de ce malheur, a fait diriger sur cette ville plusieurs tentes et des quantités suffisantes de blé et d'orge, afin de parer aux premiers besoins de la population, éprouvée par cette inondation désastreuse.

—

On écrit de Smyrne qu'un grand nombre de dames se sont entendues pour arriver à faire cesser le fléau du luxe qui sévit dans la société de cette ville.

Les noms de ces dames devraient être inscrits en lettres d'or dans le Livre des Bonnes intentions.

—

On lit dans le *Konieh* :

Les attroupements qui se produisent chaque jour devant les fours empêchent plusieurs personnes de se procurer leur ration quotidienne, et après avoir passé toute la journée devant les fours, elles retournent chez elles sans pain. Le gouverneur général du vilayet, pour remédier à ce grave inconvénient et assurer à la population une distribution régulière de vivres, a fait dresser la liste des habitants de chaque quartier de la ville, et d'après les chiffres inscrits sur cette liste il fait transporter le pain nécessaire dans les quartiers à raison de 300 drammes par personne.

Le même journal ajoute que les autorités de cette ville se sont emparées de tous les blés qui se trouvaient aux mains des accapareurs et qu'elles ont fait venir les céréales provenant des dîmes du district, de sorte que Konieh est approvisionné de 120 mille kilés de Constantinople. La ville consomme journellement 400 kilés pour la nourriture de ses habitants et de la population rurale qui s'est réfugiée dans ses murs. On voit que la population de cette ville est à l'abri de la famine ; approvisionnée comme elle l'est, elle peut se suffire pendant dix mois encore.

—

D'après le *Swiss-Times*, le gouvernement allemand organiserait une expédition scientifique qui irait faire des fouilles en Syrie et en Palestine. L'expédition se proposerait de commencer ses recherches par l'exploration du sol de Sour, l'ancienne Tyr, qui renferme de précieuses reliques dont quelques-unes remontent à l'antiquité la plus reculée ; d'autres datent de l'époque des Croisades.

REVUE SCIENTIFIQUE.

—

Sommaire du n° 42 (18 avril 1874).

La levûre de bière, par M. P. SCHUTZENBERGER. —Les travaux scientifiques

British Embassy	Duchess de Westminster	Londres
14 Sultan Mehmed Tschistakun-churli Genchile Lous Ali Agha-Ahmed effendi	Ali effendi	Rostow
23 Tsallindas	Ballindas	Athènes
24 Constantinos Alazoglus	Calliopi Alazoglou	Syra

Mois d'Avril.

2. Suraï Askeri jusbachi Mehmed bey	Kaimak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebastol, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansiello	Walleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram din Gieni Ceacos Emrani	Ceacos	Sladina
18 Signora Giovanna Krall pressso Signor Killet	Gustavo	Graz

Mois de Mai

1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
2 Manolachi effendi Demetriadis Yeni Djami	Apostolos	Smyrne
3 Jean Candili	Canvonidis Caconfidis	Trebizond
4 Hagi Moustazan	Samurogfu	Braila

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Discours

DE L'EMPEREUR GUILLAUME.—CLÔTURE DE LA SESSION DU REICHSTAG.

(26 avril 1874).

—

« Honorés Messieurs !

« La session au terme de laquelle vous êtes arrivés, se place par la haute portée de ses résultats législatifs à côté des sessions les plus importantes précédent *Reichstag*.

« La principale loi faite avec votre concours doit, suivant les vues des gouvernements confédérés, assurer d'une manière durable à l'armée allemande cette organisation qui garantit la défense de notre partie et la paix de l'Europe.

« Afin de rendre certaine la continuité du développement de notre Constitution et d'acquérir les bases d'une entente générale pour le perfectionnement de nos institutions nationales nouvellement créées, les gouvernements confédérés ont consenti à réserver à l'avenir le règlement légal définitif — qu'ils vous avaient présenté et qu'ils tiennent pour nécessaire, — de l'effectif de paix de l'armée.

« Ils ont pu faire cette concession, dans la ferme confiance que la discussion régulière du budget militaire et le développement progressif de la vie constitutionnelle convaincront le pays et les futurs *Reichstag* de la nécessité de fixer sûrement l'organisation uniforme et constante de la force militaire nationale, et d'établir une base légale pour les discussions annuelles du budget, afin d'assurer à l'armée allemande une fixité de formation qui réponde à son importance pour l'Empire.

« Avec un empressement patriotique vous avez prêté votre concours pour séparer l'insuffisance, que l'expérience avait fait reconnaître, des dispositions légales sur le traitement des invalides de l'armée et de la marine de l'Empire. Je vous exprime Mes remerciments de la sollicitude que vous avez montrée de nouveau pour les intérêts de ceux qui ont fait à la patrie le sacrifice de leurs forces et de leur santé.

« Le règlement de la circulation du papier-monnaie en Allemagne trouvait de grandes difficultés dans le fait d'un développement multiforme que nous avait légué le passé. Avec votre con-

apprend que les « personnes les plus autorisées » qui ont « traité » avec MM. de Casenove, Lucien Brun et de La Rochette, « délégués de la droite royaliste », sont M. de Broglie et M. le comte d'Harcourt, secrétaire du maréchal-président.

M. d'Harcourt a un peu trop légèrement cédé au désir d'être agréable à Mme de Mac-Mahon. N'étant pas dans la confidence des pensées et des intentions du maréchal, il s'est laissé guider par le souvenir des efforts qu'avait faits la maréchale pour faire aboutir au mois d'octobre les négociations monarchistes. Nul n'ignore qu'en effet la duchesse de Magenta s'est entremise très-activement à cette époque en faveur du mouvement fusionniste et qu'elle a, par ses relations d'amitié et de parenté, aidé au rapprochement qui s'est opéré entre les partisans de l'une et de l'autre branche de la maison de Bourbon.

M. d'Harcourt le savait mieux que personne, ayant été lui-même directement mêlé à ces pourparlers ; mais il s'était attardé dans ces illusions et il a eu le tort de ne pas comprendre que, dès l'instant où le maréchal avait provoqué la prorogation de ses pouvoirs pour une durée déterminée, cette démarche, étant donnée sa parfaite loyauté, impliquait l'abandon des projets auxquels son désintéressement lui avait d'abord fait une loi de ne pas s'opposer.

Avant son message, le maréchal n'avait pris aucun engagement vis-à-vis du pays. Il se considérait comme étant investi d'une délégation provisoire à laquelle les événements et un vote de l'Assemblée pouvaient mettre un terme ; du jour où son message avait été lu à l'Assemblée et avait exprimé son adhésion au projet de prorogation, le maréchal ne s'appartenait plus, il était lié vis-à-vis du pays. L'influence de la maréchale s'effaçait devant le sentiment qu'avait le Président de ses nouveaux devoirs.

C'est de cette situation que M. d'Harcourt ne s'est pas rendu compte. Voilà le danger de l'immixtion, dans les affaires de l'Etat, d'individualités sans mandat et sans responsabilité. Quelques bonnes que puissent être leurs intentions, comme elles n'ont pas suffisamment conscience de la gravité des circonstances, ou sont trop facilement disposées à des compromis pour avoir raison des difficultés du moment, elles se prêtent inconsidérément à des arrangements dont les conséquences lointaines leur échappent et dont elles ne perçoivent même pas les dangers les plus immédiats.

Quant à M. de Broglie, ses engagements ont un tout autre caractère, et il semble difficile qu'il ne réponde pas catégoriquement et officiellement à la lettre de M. de La Rochette. Un simple désaveu suffit pour mettre hors de cause M. d'Harcourt. Les délégués de la droite devaient savoir que M. d'Harcourt n'avait aucune qualité pour engager le gouvernement ; mais ils étaient parfaitement fondés à voir dans la déclaration de M. de Broglie l'expression de la pensée du cabinet. Le vice-président du conseil ne peut donc dégager sa responsabilité qu'en opposant un démenti formel à M. de La Rochette ou en donnant sa démission.

L'Austro-Hongrie.

—

On écrit à l'*Etoile belge*.

Vienne, 18 avril.

Après acceptation de trois et rejet du quatrième des changements introduits par la Chambre des Seigneurs dans le projet relatif à la situation extérieure de l'Eglise, la Chambre des Députés a voté le troisième projet confessionnel,

fait pour les vieux-catholiques ; que du reste une sous-commission confessionnelle était saisie de la question des antiinfaillibilistes.

Tous les articles du projet de la commission ont été adoptés avec de légères modifications.

Reichstag allemand.

—

Séance du 21 avril.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi concernant les mesures à adopter pour empêcher l'exercice illégal des fonctions ecclésiastiques.

M. Fœrster, commissaire fédéral, directeur du ministère de la justice, ouvre la discussion générale. L'orateur expose que le projet actuel a provoqué maints griefs. Le fait n'est pas nouveau, et l'on se souvient des critiques passionnées qui se sont produites naguère, au sein de la Chambre des députés, dans un débat du même genre.

Mais les gouvernements fédéraux ne se laisseront pas détourner de leur chemin par ces critiques, car ils savent que les mesures qu'ils proposent ne sont pas dirigées contre l'Eglise en tant que constituant une confession religieuse. Il s'agit uniquement, pour les gouvernements, de tracer une ligne de démarcation entre le pouvoir de l'Eglise et celui de l'Etat. C'est en Prusse que s'est révélé tout d'abord le mal auquel il convient aujourd'hui de parer.

Une enquête approfondie a démontré que, dans ce pays, la limite qui séparait l'autorité civile de l'autorité religieuse avait été déplacée, et qu'il était nécessaire de la rétablir. Telle a été la raison d'être des lois de mai. L'application que le gouvernement prussien a faite de ces lois s'est bornée au strict nécessaire : le domaine dogmatique de l'Eglise catholique est demeuré intact. Les évêques et les ecclésiastiques avaient voulu opposer aux mesures prises en vertu de la loi une résistance à tout le moins platonique.

Cette résistance, de passive qu'elle devait être, est devenue active. Le gouvernement prussien s'est donc vu, pour y mettre ordre, dans l'obligation de recourir à la législation de l'empire. Tel est l'objet du projet actuel, qui tend à armer le gouvernement contre les ecclésiastiques récalcitrants qui refusent obstinément l'obéissance aux lois de mai. L'orateur conclut en sollicitant l'adoption de ce projet.

M. Reichensperger déclare que si les lois de mai sont empreintes d'une rigueur draconienne, la loi actuelle mérite d'être appelée une loi de proscription de la pire espèce. Les prêtres catholiques qui font opposition aux lois ecclésiastiques prussiennes se trouveront dans une situation semblable à celle de Luther au Parlement de Worms, alors qu'il déclara qu'il lui était impossible de se soumettre aux lois que l'on venait d'édicter et qu'il s'écria : « Ici, je n'ai plus de recours qu'en la prière. Que Dieu me vienne en aide ! »

Le projet en discussion est une loi d'exception du caractère le plus inouï, qui blesse au suprême degré le droit et la liberté de l'inviolable conscience ; c'est une loi qui livre à la merci de l'arbitraire de la police toute une classe de citoyens allemands, une loi dont l'échelon supérieur serait la guillotine elle-même.

Cette loi ne vise pas seulement les jésuites, elle vise sans exception tous les prêtres catholiques qui, refusant de donner suite à une destitution, conti-

L'Algérie.

—

On écrit au *Sémaphore* :

Alger, 11 avril.

Ainsi que je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, la mise en état de siége de notre ville a été considérée comme une mesure excessive par la grande majorité de la population, parmi laquelle se trouve bon nombre de gens opposés aux opinions professées par le journal qui a été supprimé à la suite de cet acte d'autorité. La Chambre de commerce d'Alger s'est fait l'interprète des habitants de la ville, pour protester contre une mesure d'autant plus nuisible aux intérêts publics, qu'elle ne peut se justifier qu'en invoquant une fâcheuse propension vers une répression abusive en dehors des moyens fournis par les lois ordinaires. Il fallait d'abord user du droit commun envers le journal qui s'abandonnait avec trop de véhémence à une polémique de personnalité ; et si le jury avait abusé d'indulgence, selon l'autorité, en le déclarant innocent du délit dont il aurait été accusé, il eut été excusable peut-être de recourir à l'état de siége pour frapper de mort cet organe, s'il eut persisté dans ses écarts de polémique.

En suivant cette voie, l'autorité aurait agi conformément à la modération que la loi recommande à ceux qui sont chargés de la faire respecter. La violence ne prouve ni la force du droit, ni le droit de la force. En bonne justice, on est tenu d'agir avec calme et réflexion ; la passion chez le coupable se comprend, celle du juge n'est pas excusable, puisque son arrêt est l'expression de la toute puissance de la loi ; c'est elle seule qui doit parler, non les ressentiments personnels de son interprète.

Une pétition, signée par un certain nombre d'habitants de la ville, a été adressée à l'autorité pour porter à sa connaissance le préjudice que la mise en état de siége causait aux affaires commerciales du pays. Aucune observation à ce sujet, pas plus de la part de la chambre de commerce que de la part des pétitionnaires, n'a été reconnue valable par notre gouverneur. Il nous en a informés officiellement par une lettre adressée au préfet et publiée dans le *Moniteur de l'Algérie*.

En France, l'autorité a souvent des torts à se reprocher dans l'accomplissement de ses fonctions ; mais elle ne doit jamais le croire, ni le reconnaître. Son infaillibilité étant admise en principe et par tradition, elle ne peut se laisser taxer d'erreur. Notre gouverneur n'a pas voulu déroger à cette sage tradition gouvernementale ; il le prouve, du moins, dans la lettre dont je viens de parler.

« Je connaissais déjà, dit-il dans sa lettre adressée au préfet, quand vous m'avez adressé la lettre de la chambre de commerce d'Alger, la pétition par laquelle quelque habitants de cette commune croient devoir protester contre l'arrêté qui la place sous le régime de l'état de siége. Nul plus que moi n'a à cœur les véritables intérêts de la colonie dont le gouvernement m'a confié la haute administration. La mesure que j'ai prise n'a d'autre but que de les protéger.

« Rien dans la pétition n'établit le préjudice que cette mesure peut porter au commerce de la ville et ne met à même de me rendre compte de la valeur des griefs dont je ne puis attribuer le véritable mobile qu'à un sentiment complétement étranger à la situation qui semble les motiver. »

Le gouverneur poursuit sa réfutation en disant que l'Algérie a besoin de calme et d'ordre pour ramener à elle l'intérêt et le crédit dont elle a besoin pour développer sa prospérité, que la mesure qu'il a prise était indispensable puisqu'elle était le seul moyen pour mettre un terme aux violences d'un journal s'attaquant à tout ce que l'autorité a le devoir de faire respecter, jetant le discrédit sur le pays, rendant impossible l'administration municipale et l'exécution de la loi. Le général Chanzy termine cette lettre en disant au préfet qu'il approuve complétement le sens de la réponse que ce haut fonctionnaire se propose de faire à la chambre de commerce d'Alger.

Je ne veux pas mettre en doute le désir sincère que notre honorable gouverneur a de servir les intérêts de notre colonie en travaillant de son mieux au développement de sa prospérité. Mais il me permettra de dire que ses actes trahissent parfois son bon vouloir administratif. Il n'est pas un pays libre qui n'ait à réprouver des écarts de langage dans la presse ou ailleurs ; mais ces écarts, chez un peuple libre, n'aboutissent qu'à donner plus de poids et d'influence aux écrivains qui se font une règle de n'écouter que les conseils d'une sage liberté. Le général Chanzy, loin d'admettre que la mise en état de siége de notre ville ait pu causer de sérieuses entraves aux affaires, prétend que cette mesure de rigueur, si mal justifiée, ne peut que raffermir la confiance et donner de l'essor au crédit ; et il trouve la solidité de cette argumenta-

en prolongeant de ce dernier point vers les régions de la Chine les plus productives. Depuis Marco-Polo, aucun Européen, pas même le major Sladen en 1868, ne paraît avoir parcouru cette route, et l'illustre voyageur du XIIe siècle ne nous a laissé que de bien vagues renseignements sur ses traits physiques.

Mais M. le baron de Richthofen, qui n'est pas un inconnu, a conversé de cette route avec plusieurs marchands chinois qui l'ont faite, et ils ne la lui ont pas dépeinte sous des traits encourageants, tant s'en faut ; on met environ 16 jours à se rendre de Bhamo à Ta-li-fu, première grande étape du trajet, et 33, 36, 40 jours, suivant la direction que l'on adopte, pour se rendre de Ta-li-fu à la partie navigable du Sikiang, ou rivière occidentale de Canton.

En somme, pour arriver de ce côté à un résultat quelconque, il y aurait beaucoup de difficultés aussi à vaincre, et beaucoup d'argent à dépenser, le tout en vue d'un résultat assez problématique. Nous allons dire tout à l'heure pourquoi le projet, qui porte le nom du capitaine Sprye et qui consisterait à relier Rangoon au bassin du Haut-Mékong par une voie ferrée jetant des ramifications dans l'Yunnan, doit céder le pas à un autre.

La France est la seule puissance européenne, avec l'Angleterre, qui ait intérêt à lier des communications directes avec la Chine du Sud-Est. Elle avait songé à utiliser dans ce but le Mé-Kong, le grand et beau fleuve du Cambodge, et c'est pourquoi, en 1866, M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée fut chargé de le remonter jusqu'à ses sources, s'il était possible. On sait comment cette expédition a été conduite ; on sait que M. de Lagrée a été victime d'un climat homicide et d'un zèle à toute épreuve ; on sait aussi comment il fut suppléé par M. Francis Garnier, qui, lui aussi, vient de trouver la mort dans une exploration plus récente ; on sait enfin qu'au point de vue du commerce, le Mé-Kong n'a pas réalisé les espérances que son volume d'eau et sa profondeur dans son bassin inférieur avaient fait concevoir. Ce que l'on ignore assez généralement, croyons-nous, c'est un détail rapporté par M. de Richthofen : nos officiers de marine apprirent des natifs que le Song-Kha ou Song-Hoi, le grand fleuve du Tonquin, était navigable jusqu'à ses sources, qui se trouvent dans le Yunnan.

Il était réservé à un autre Français, M. Dupuis, négociant à Hankof, de vérifier cette assertion : à trois reprises, en 1869, en 1870, en 1872, il s'est rendu dans l'Yunnan ; la dernière fois, dans des circonstances sur lesquelles nous n'insisterons pas, en ce sens qu'elles n'intéressent absolument ni la science économique ni la géographie, mais que nous devions rappeler, parce qu'elles témoignent de l'esprit entreprenant et du courage de notre compatriote.

Voici quels ont été, au point de vue où nous devons rester, bien entendu, les résultats de ce triple déplacement. M. Dupuis s'est assuré que, sur 500 milles de longueur, il existait, entre la mer et le cœur de l'Yunnan, c'est-à-dire la province la plus occidentale de la Chine, une communication fluviatile sans interruption, et qui s'appelle le Song-Hoi ou le Song-Kha, ainsi que nous le disions tout à l'heure.

Il s'agit maintenant d'apprécier les conséquences de ce fait :

Si nous avons bien compris M. de Richthofen, il n'y aurait trop ni à les exagérer, ni à les déprécier ; en parlant ainsi, nous n'avons nulle intention, d'ailleurs, de railler cette grande masse de ses compatriotes, qui sont des plus habiles dans l'art de parler *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Que la rivière du Tongkin soit ouverte au commerce, et les produits du Yunnan, ou, pour parler d'une façon plus générale, de la Chine occidentale, trouveront un accès plus facile au littoral. La question à examiner véritablement se trouve donc être celle-ci : Y a-t-il véritablement assez de ressources dans la Chine occidentale pour que l'Angleterre ou la France courent les risques d'une entreprise après tout assez difficile, celle d'ouvrir au commerce la voie dont il s'agit ?

Dans son état actuel, cette partie du Céleste-Empire peut être tenue pour pauvre. Elle produit assez de nourriture pour suffire à ses habitants ; mais elle dépend des contrées voisines sous le rapport du coton et de la soie. Néanmoins, avec les voies de communication qui lui manquent encore à cette heure, elle pourrait prétendre à un grand avenir commercial. Son sol, dans l'Yunnan surtout, renferme d'immenses richesses minérales, quoique ces richesses soient restées jusqu'ici sans exploitation ou du moins n'aient été l'objet que d'une exploitation passagère par suite de circonstances diverses, mais dans lesquelles l'état troublé du pays a joué le rôle principal.

L'argent et le cuivre s'y trouvent en abondance, et le thé qu'on y recolte est considéré par les Chinois comme d'une qualité supérieure. Il s'appelle le thé de Pu-Erh, et bien qu'excellent, il se vend à très-bon compte. Signalons encore le musc et les plantes médicinales, qui font déjà l'objet d'un trafic important entre l'Yunnan et Canton

Or, d'après M. de Richthofen, le fleuve Son-Koi est le meilleur ou plutôt l'unique [illegible] mettre les provinces de la Chine occidentale [illegible] mer, et nous autres, Français, nous ne devons pas perdre de vue cette circonstance que, de [illegible] embouchure jusqu'en Chine, ce cours d'eau [illegible] dans un pays placé sous notre protectorat, c'est-à-dire le royaume d'Annam.

On est heureux de constater que le [illegible] actuel de la Cochinchine française, M. le [illegible] amiral Dupré, paraît s'occuper très-activement de cette question ; qu'un de nos navires de guerre, le *Bourayne*, sous les ordres du commandant Senez, a déjà remonté le grand fleuve du Tonking sur une étendue de quelques milles, et qu'il s'en prépare une reconnaissance complète qui sera confiée à M. Delaporte, lieutenant de vaisseau et ancien compagnon de M. Lagrée, et de Francis Garnier, ces célèbres et infortunés explorateurs du Mekong

(*L'Ordre*)

Population du globe.

Le tableau suivant donne la statistique de la population de toute la terre.

PAYS	HABITANTS Milles carrés.	Total.	par mille carré.
Europe.			
Empire d'Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse.	41,793	51,202,000	4,830
Espagne et Portugal	40,823	49,503,000	4,802
France	9,570	36,447,000	3,853
Italie et Malte	5,464	25,518,000	4,916
Grande Bretagne, Irlande	5,762	30,534,000	5,299
Monarchie austro-hongroise	41,305	35,943,000	3,479
Suède, Norwége, Danemark, Islande	46,358	7,755,000	462
Russie d'Europe	99,485	68,262,000	688
Turquie d'Europe, Grèce	40,231	20,544,000	2,005
	480,448	295,445,000	1,640
Asie.			
Caucase russe	8,342	5,500,000	644
Sibérie et Turkestan russe	269,000	5,800,000	21
Turquie d'Asie	22,360	45,450,000	677
Arabie	48,000	4,000,000	83
Perse	26,450	5,000,000	189
Afghanistan, Beloutchistan, Turkestan	36,470	44,000,000	300
Indes au delà du Gange	66,848	184,000,000	2,753
Indes en deçà du Gange	36,000	[illegible]	[illegible]
Sumatra	6,500	8,000,000	1,231
Java	2,445	14,160,000	5,781
Borneo, Célèbes et autres îles	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chine	70,000	500,000,000	7,143
Tibet, Siam	23,000	6,000,000	[illegible]
Kaschgar	50,000	[illegible]	[illegible]
Mongolie	90,000	[illegible]	[illegible]
Mandchourie, Corée	29,000	91,000	340
Japon	10,300	35,000	3,400
	821,415	853,860,000	1,040
Afrique			
Maroc	12,200	2,750,000	225
Algérie	12,480	2,920,000	241
Tunis	3,740	1,000,000	269
Tripoli, Pays de Fez	14,080	1,050,000	75
Egypte	8,370	3,350,000	400
Nubie	23,400	2,850,000	124
Sahara	114,600	3,700,000	33
Sénégambie, Haute-Guinée	38,800	38,500,000	1,000
Soudan	29,680	38,800,000	1,307
Abyssinie	49,900	26,140,000	523
Afrique orientale	43,000	4,500,000	105
Afrique méridionale (Cap, Natal, etc.)	29,240	4,950,000	66
Nama, Damara, Kalahari	15,000	75,000	5
Afrique occidentale	38,350	43,850,000	361
Pays de l'intérieur	22,950	3,830,000	167
Pays de l'Equateur	71,600	43,000,000	600
Iles de l'Occident	340	475,000	891
Madagascar	10,930	3,000,000	276
Petites îles de l'Orient	280	560,000	2,000
	537,980	192,970,000	357
Australie.			
Nouvelle-Galle du Sud	14,313	450,000	31
Victoria	41,460	700,000	408
Australie Sud et Nord	42,500	430,000	10
Queensland	31,431	260,000	9
Australie occidentale	45,898	450,000	3
Tasmanie	4,233	490,000	81
Nouvelle-Zélande	4,998	300,000	60
Nouvelle-Guinée	12,912	1,000,000	75
Polynésie	4,355	500,000	115
	162,000	3,800,000	24
Amérique			
Groenland, îles Arctiques	75,000	10,000	0,1
Alaska	27,000	50,000	2
Baie d'Hudson, Colombie anglaise	420,000	500,000	4
Canada	14,072	3,062,000	219
Etats-Unis d'Amérique	432,630	38,535,000	293
Mexique	36,187	8,780,000	243
Etats de l'Amérique du Centre	8,782	2,480,000	283
Indes occidentales	4,450	4,360,000	980
Guyane, Venezuela, Colombie, Equateur	49,700	5,900,000	120
Pérou, Bolivie, Chili	70,000	6,800,000	97
Brésil	447,625	10,000,000	68
Confédération argentine, Paraguay, Uruguay	48,500	3,100,000	64
Patagonie, Terre de Feu	45,900	453,000	9
	749,846	83,730,000	112

Toute la terre, 2,475,000 milles carrés, 1 milliard 429,495,000 d'habitants, soit 578 par mille carré.

VARIETES.

Le mouvement dans l'univers.

« Ce n'est pas sans raison que les philosophes s'étonnent de voir tomber une pierre, et le peuple, qui rit de leur étonnement, le partage bientôt lui-même pour peu qu'il réfléchisse »

(D'ALEMBERT, Encyclopédie.)

Qu'est-ce que le mouvement et d'où provient-il ? Voilà, sans doute, [illegible] questions les plus abstruses, [illegible] problèmes les plus difficiles posés à la raison humaine. Ainsi nous n'avons nullement la prétention d'y répondre catégoriquement, mais nous allons essayer guidé par le flambeau de la science et de la raison, de sonder, autant qu'il est possible, ce grand mystère de la nature.

Platon, a dit quelque part :

« Le mouvement peut-il avoir un autre principe que cette force qui se meut elle-même ? »

Et Aristote :

« Les corps ne peuvent être mûs sans un moteur. »

C'est aussi rationnel que possible ; parfait ; mais quelle est cette force et quel est ce moteur ?

Nous arrivons ainsi à cette autre question :

Le mouvement est-il inhérent à la matière ou lui est-il communiqué ?

Le grand problème est là, c'est celui qui a toujours divisé et divisera encore toutes les écoles philosophiques.

On a toujours dit et on le répète assez souvent encore aujourd'hui que la matière est inerte d'elle-même et qu'il est contradictoire de penser qu'une matière inerte puisse communiquer le mouvement à une autre matière. Cela peut se concevoir jusqu'à un certain point.

On appelle corps inerte celui qui, relativement à nos sens, semble toujours garder la même place par rapport aux autres corps environnants. Mais l'est-il réellement ? Les atomes qui le constituent sont-ils dans un état de repos absolu ? La science moderne dit non. En effet, tout corps, quel qu'il soit, solide, liquide ou gazeux est composé d'atomes et les atomes ne sont nullement inertes mais dans un état de mouvement perpétuel. Un atome inerte est la négation absolue de la vie.

C'est donc un fait établi par la science que les atomes sont en mouvement, mais qu'elle est la force qui leur communique ce mouvement ? Le possèdent-ils par eux-mêmes, ou bien l'ont-ils reçu d'un principe intelligent, tout-à-fait différent des existences matérielles.

S'ils le possèdent par eux-mêmes, il faut convenir que ces atomes sont intelligents puisqu'ils sont unis et s'unissent de telle sorte jusqu'à créer non-seulement la matière brute et inorganique, mais des êtres intelligents. Si le mouvement leur a été communiqué, il faut aussi forcément convenir que c'est ce mouvement qui est intelligent. De part et d'autre, à moins de nier l'intelligence comme on a nié le mouvement, on ne peut ne pas admettre, devant ce dilemme, que l'intelligence joue ici le rôle principal.

Voilà pourquoi Newton qui croyait à une force intelligente en dehors de la matière a dit : « Les corps sont mûs par des agents invisibles ».

Et Virgile :

« Mens agitat molem et magno se corpore miscet ».
L'esprit meut la matière et régit l'univers.

Et de nos jours, le célèbre physiologiste Claude Bernard :

« L'intelligence elle-même dont les phénomènes caractérisent l'expression la plus élevée de la vie existe en dehors des êtres vivants, dans l'harmonie et dans les lois de l'univers » (Rapport sur les progrès de la physiologie générale, page 223).

Abordons maintenant la question de la mobilité des corps.

Un corps ne peut être transporté d'un lieu à un autre sans une cause quelconque. C'est ce qu'on peut appeler, pour ne pas le confondre avec celui des atomes, le mouvement perceptible, le mouvement qui tombe sous nos sens.

La Terre, par exemple, a reçu, à l'origine un mouvement initial. Elle a été lancée dans l'espace ou par le Soleil lui-même, d'après la cosmogonie de l'illustre Laplace, ou par une autre cause quelconque.

Tout corps en mouvement dans l'espace doit forcément décrire une ligne droite, c'est-à-dire se diriger toujours en avant, et cela pendant l'éternité, si un autre corps, ayant plus de masse et possédant une force attractive plus grande, ne le force à dévier de sa route primitive.

La Terre donc, à l'origine, a suivi la ligne droite, mais cette ligne a été changée en une courbe par la force attractive ou centripète du Soleil, et depuis lors notre globe n'a cessé de tourner autour de l'astre qui l'éclaire. Il n'a jamais dévié de sa route, et ce mouvement elliptique dont il est animé s'effectue avec une telle harmonie, que la moindre perturbation occasionnerait pour nous des catastrophes épouvantables.

Aucune force aveugle, comme on le voit, ne serait capable de diriger, avec une telle harmonie, la Terre dans son immense orbite ; il y a là une intelligence cachée qui préside à ce mouvement merveilleux. La force et la matière seules sont insuffisantes pour obtenir un pareil résultat.

Supposons, pour mieux nous faire comprendre, qu'on veuille lancer une pierre contre un but quelconque, ce qui réalise parfaitement la force et la matière. Le mouvement de la main et du bras, c'est la force ; la pierre qui doit être lancée, la matière. Mais cette force et cette matière réunies ne feront jamais que la pierre atteigne le point où l'on vise. Cela est de toute impossibilité ; il faut qu'une autre force intervienne pour que le phénomène s'accomplisse. Quelle est cette force si ce n'est l'intelligence, représentée par la volonté : Je veux que la pierre touche le but proposé. Ce *je veux* n'a aucun rapport avec la force et la matière.

[illegible] tive qui représente si bien la force unie à la matière, et supprimez le mécanicien. Cette locomotive, abandonnée à elle-même, franchira l'espace avec la vitesse de la vapeur, mais elle subira, sans doute, toutes les funestes conséquences de ce mouvement aveugle.

Il est donc, croyons-nous, superflu de démontrer que l'atome ne peut être intelligent par lui-même. Dans tous ces mouvements atomiques qui produisent soleils, planètes et êtres qui les habitent, on ne peut ne pas admettre l'action d'une force intelligente. La force et la matière seules symbolisent le désordre et le chaos. Dans tout comme partout nous trouvons une pensée préexistante. Si la matière cosmique, répandue dans l'espace, s'agglomère et finit par former des soleils destinés à éclairer et à vivifier des mondes futurs, si l'attraction moléculaire, l'affinité, la cohésion unissent les éléments et créent les différents corps de la nature, cela prouve que la matière, passive et inintelligente, obéit à des lois qu'elle n'a point faites, mais qui lui ont été données par une intelligence infinie devant qui tout s'incline et tout obéit.

Le mouvement dans l'univers est donc une des plus grandes manifestations divines. Tout se meut dans l'infiniment grand comme dans l'infiniment petit. Le mouvement c'est la vie.

La matière ne peut exister sans le mouvement ou plutôt c'est le mouvement qui crée la matière.

La lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme, la cohésion, l'affinité chimique, la gravité, tout se réduit dans l'idée de mouvement.

« Supposons, dit Humboldt, que ce que ne qui ne peut être qu'un rêve de notre imagination se réalise, que notre vue dépassant la limite de la vision télescopique, acquière une puissance surnaturelle, aussitôt disparaît l'immobilité apparente qui règne dans la voûte des cieux. Les étoiles sans nombre sont emportées dans l'espace, comme des tourbillons de poussière, les nébuleuses errantes se condensent et se dissolvent, la voie lactée se divise par places, comme une immense ceinture qui se déchirerait en lambeaux, partout le mouvement règne dans les espaces célestes, de même qu'il règne sur la terre, en chaque point de ce riche tapis de végétaux, dont les rejetons, les feuilles et les fleurs présentent le spectacle d'un perpétuel développement. »

Devant cette force éternellement agissante, devant ces myriades de mondes parcourant l'espace avec des vitesses inimaginables, emportant avec eux tout ce qui vit et tout ce respire, la raison humaine, confondue et sentant sa petitesse et son néant, peut-elle douter un seul instant que ce mouvement universel soit un effet d'une cause aveugle et inconsciente !

Non, sans doute, car cette force aveugle n'aurait jamais pu créer des univers sans nombre où règnent comme ici-bas l'intelligence et la vie.

C'est le mouvement intelligent, ou plutôt c'est l'intelligence suprême qui a présidé pendant la période de l'enfantement des mondes et qui préside encore aujourd'hui aux nouvelles formations sidérales. Ce mouvement répandu dans tous les espaces, pénètre la matière cosmique, la façonne, la transforme et lui donne ainsi, en l'agglomérant autour de différents centres, les innombrables formes sous lesquelles elle se présente à nos sens.

E. ROSSI DE GIUSTINIANI.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 4 mai 11 h 45 m., matin.

L'Empereur François-Joseph a conféré la Grand' Croix de l'ordre de St-Etienne à MM. Minghetti et Visconti-Venosta, celle de Léopold à M. Robillant, et celle de François-Joseph à M. Aghemo chef de cabinet du Roi d'Italie.

Les relations de l'Autriche avec l'Italie sont très-amicales.

On mande de Paris que les nouvelles relatives aux finances ottomanes sont très-satisfaisantes. Hausse sur les fonds turcs et espagnols.

Vienne, 4 mai 8 h. 35 m. soir.

Obligations Roumelie	fl. 46.75
id. Nouvelles	54.75
Anglo-Bank	135.50
Société de cred. aust-turq.	14.—
Banque austro-ottomane	55.25
Pièce de 20 francs	8.96
Agio	106.—
Change sur Londres	111.80
Credit anstalt	218.25
National Bank	977.—
Lloyd	421.50

Hausse générale ; spéculation très-active surtout sur les valeurs de sociétés.

L'Empereur, après avoir présidé le conseil des ministres, est parti pour Pesth.

France.

Paris, 4 mai.

Le maréchal Mac-Mahon a été reçu avec enthousiasme à Tours. La ville était entièrement pavoisée.

Angleterre.

Londres, 4 mai.

Il a été versé à la Banque 312,000 livres sterling.

On a de bonnes nouvelles des Indes.

Allemagne.

Berlin, 4 mai.

La ville est en fête à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur de Russie avec une nombreuse suite.

Italie.

Florence, 4 mai.

Le littérateur Tommaseo est mort

Russie.

St-Pétersbourg, 4 mai.

Le séminaire catholique a été fermé.

Espagne.

Madrid, 3 mai.

La ville est illuminée et il règne un grand enthousiasme à l'occasion de l'entrée des troupes républicaines à Bilbao.

Les carlistes se sont complètement dispersés.

Le gouvernement reçoit de nombreuses félicitations.

Nous recevons de la Direction Générale des Postes et Télégraphes la dépêche suivante :

Bagdad, le 2 mai 1874.

Depuis le 27 du mois écoulé, me trouvant sur la ligne, je n'ai pu renseigner l'Administration.

On espère finir la réparation définitive des digues jusqu'à demain ; la crue du Tigre est stationnaire ; on prend des mesures énergiques pour l'écoulement des eaux, afin de prévenir les maladies causées par les miasmes.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 4 mai.

	CLÔTURE.
Dette Générale	44 3 16
Emprunt 1865	66
do 1869	54 1/4
do 1871	65
do 1872	76 1/4
Consolidés anglais	93 1 4
Emprunt égyptien	68 3/4

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 4 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	49 20 —
	Hausse	»	50 16 —
	Baisse	»	49 20 —
	Clôt. du midi	»	— —
	Clôt. du soir	»	50 20 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S	6 35 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4 35 —
» de la Banque de Const.		»	[illegible]
» du Crédit Austro-Turque		»	[illegible]
» du Crédit Général		L.T.	[illegible]
Banque Verissi et Cossoudi		»	— —
Tramway		»	[illegible]
Société Commerciale Ottomane		»	[illegible]
[illegible]		Fr.	71 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	21 — —
Obligations des Chemins de fer		»	109 1 2 —
» [illegible]		»	82 — —
Emprunt	1863	»	330 — —
	1865	»	333 — —
	1869 ex-coup.	»	270 — —
	1870	»	76 1 2 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 25
Pièce de 20 francs	»	87 23
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	104 90
Bechlik—(différence)	»	104 —
Metalique (id)	»	104 20

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

TAGANROG, le 15 [illegible]

Notre place continue à jouir d'un calme qui n'est que la conséquence de celui qui règne dans les marchés de consommation. Les arrivages de l'intérieur sont assez considérables, et vont même au-delà des prévisions.

Nos prix sont toujours bien soutenus, surtout en ce qui concerne les blés durs. Voici nos cours :

Blé dur le tchet	R'	12,50—14	selon qual	
Ghirca	»	»	11 —13,25	»
Seigle	»	»	6,50— 7,40	»
[illegible]	»	»	[illegible]	»
[illegible]	»	»	[illegible] — 4,50	»
Graine de lin	»		12,50.	

Actuellement ce sont les exportateurs qui se donnent beaucoup d'activité, et nos expéditions ont atteint, depuis l'ouverture de la navigation, c'est-à-dire dans une quinzaine de jours, le chiffre marquant de 212,490 tchetverts répartis comme il suit :

Froment (blé dur et ghirca)	62,222
Seigle	106,352
Orge	9,362
Graine de lin	30,554
Total	212,490

auquel il faut ajouter

Pouds 6,800

[illegible]

Toujours faible.

Pyroscaphes pour Royaume-Uni sch 48-50 le t

» » Méditerranée fr. 3,75 la ch

[illegible]

Smyrne, 1er *mai*. Les articles dont nous avons donné le détail dans notre revue de mercredi ont continué d'être l'objet de la demande et les prix de quelques-uns n'ont subi aucune variation

Cotons. Les ventes de la huitaine s'élèvent à 1,150 balles qui ont trouvé preneurs aux prix suivants :

Machinés, de p.	420 à 440 le quintal.	
Tzikriks, de p.	385	»
Adanas, p.	360	»

A la clôture le marché était plus tranquille.

Opiums. La hausse, irréfléchie, peut-être, et due, principalement, cette fois à l'impulsion donnée par les marchés de transit, fait chaque jour de nouveaux progrès. Toute nouvelle vente, fût-elle d'une couffe, est le signal d'une surélévation sans corrélation aucune, de prix. Les acheteurs qui, en d'autres temps, ont combattu les prétentions des détenteurs, se montrent très-disposés à seconder la marche des hauts cours que l'on impose et, à en juger par l'écart existant entre les cotes de vendredi dernier et celles d'aujourd'hui, — écart qui s'élève pour certaines qualités jusqu'à 27 piastres le chéquis— les uns et les autres souhaiteraient ardemment d'atteindre le prix de 300 piastres.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 130 couffes, de p. 240 à 270.

Vallonées. 5.200 quintaux ont été cédés de p. 127 à 131 les *naturelles* et 144 à 150 les *mezzana*.

Alizaris. Nous enregistrons 210 balles de ventes.

Les Communs, de p.	215 à 220 le quintal.	
» Bakirs, p.	230	»

Graines jaunes et Laines. Aucune transaction à signaler.

Blés. Les arrivages de l'étranger acquièrent de jour en jour plus d'importance, ils se sont élevés, pour la semaine finissant aujourd'hui à environ 25,000 kilos. Notre stock a par conséquent augmenté, mais les transactions sont toujours difficiles, la meunerie voulant dicter ses conditions au commerce qui, à son tour, soutient ses prétentions : les prix, partant, sont nominaux, de p. 50 à 53, suivant mérite.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE

Londres	129 1 4	130 1 4
France	205 1/2	206 1/2
Trieste	456	460

Ce que nous avions prévu et annoncé se réalise, la baisse des changes s'accentue journellement et progressivement. Nous aimons à espérer que cela continuera et que nous aurons bientôt un cours normal et proportionnel au taux des [illegible]

Quoique d'après notre cote le papier sur France n'ait pas fléchi comparativement à celui sur Londres, nous dirons que la baisse existe de fait puisque cette cote se rapporte à quelques faibles opérations pour petits appoints. Le papier a été rare, mais il aurait eu à supporter une baisse sensible lui aussi s'il avait été offert au lieu d'être demandé.

Les florins ont été très-négligés avec de très-petites opérations.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 2 mai

Ancone, vap. à vap. angl. *Laura Gills*, c. Dick. ayant touché Dardanelles lest.

Hull paq. à vap. angl. *Xantho*, c. Owen, ayant touché Dardanelles [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 2 mai

Tchavessi br. ottom. *A. Haralambos*, c. Dam[illegible]

[illegible]

Port Saïd, bk. hell. *Eretti* c. Diamandi lest.

Gallipoli. sch. ottom. *Marino*, c. Hemo. fruits.

Genes. bk. ital. *Gilda Danovaro*, c. Cabonro, [illegible]

[illegible]

Sudiossan. sch. angl. *Lord Raglan*. [illegible]

[illegible]

Magara. goel. ottom. *Evanguelistria*. c. Eustathion. l.

[illegible]

[illegible] br. [illegible] *Calliope*, [illegible] valon.

Cardiff. bk. aut. *Routh*, c. Mareglis, ch.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du 2 mai.

[illegible]

Kimi, goel. hell. *A. Trias*, c. Banas, lest.

Taganrok. bk. ital. *Alleanza*, c. Stefani, lest.

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

MM. les Détenteurs de titres provisoires d'Actions de la *Société Commerciale Ottomane* sont prévenus qu'à partir du 4 Mai prochain l'échange de ces titres contre des titres définitifs aura lieu dans les Bureaux de la dite Société, sis à Galata rue Zulfarisse N° 17.

Des Bordereaux à cet effet sont tenus à la disposition du public.

Les Administrateurs de la Société Commerciale Ottomane.

Frolich, Th. GIORGIADIS.

AVVISO D'ASTA

Da parte di quest' I. R. Consolato Austro-Ungarico si rende noto che nel giorno di giovedi 7 Maggio alle ore 10 a. m. avrà luogo la vendita al publico incanto della metà del vapore *Rimurchiatore* denominato *Vido* di bandiera Aust. Ungarico, di proprietà del Signor Vido Dabovich.

L'asta avrà luogo nel Haviar Han di Galata a mezzo del Signor de Castro sul dato regolatore di Lire Ottomane 1290 quale metà del valore peritale del suddetto battello a vapore che sara deliberato anche sotto il prezzo di stima al maggior offerente verso pronto pagamento.

Costantinopoli, 24 Avril 1874.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

INSTITUTION INDUSTRIELLE

CONSTANTINOPLE

Mercredi, prochain 6 courant, aura lieu dans la Salle Adam, Passage Hazzopoulo, à Pera, sous le bienveillant patronage de Lady Francis, un bazar d'objets de fantaisie et d'habillements pour enfants, au profit de la dite Institution.

N. B. La salle sera ouverte au public de midi à 4 heures et de 8 à 10 heures.

INDUSTRIAL TRAINING SCHOOL
CONSTANTINOPLE
UNDER THE PATRONAGE OF LADY FRANCIS.

A Bazaar of Fancy Work and childrens clothing will be held in aid of the funds of the above Institution on Wednesday, May 6 in Adam's Hall, Passage Hazzopoulo.

Hours from 12 a 4 and 8 a 10.

A VENDRE Soixante-dix mille (70,000) traverses en chêne russe première qualité, livrable quarantaine Odessa.

S'adresser Maison [illegible]

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A VENDRE un lit anglais à deux places, fer et bronze avec sommier élastique et matelas, 9 rue Tchoukour Djouma près la Poste Prussienne.

APPARTEMENTS [illegible]

AVIS.

MADAME IOVANO accoucheuse, a transféré son domicile rue Yeni-Tcharchi, N° 22 près de Galata-Séraï.

COMPTOIR D. KORITSCHONER
Galata, 8, Han Municipal à Constantinople.

Résultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt à Primes de la ville de Bucharest.

Séries sorties sont :

500. 1607. 1681. 2207. 2369. 3618. 3912. 4476. 4509. 4568. 4582. 5085. 5210. 7159.

Gros Lots :

de fr. 100,000 au série 1607. N° 17
II » 25,000 » » 4476 » 9
III » 5,000 » » 2207 » 2[illegible]

Gotha, le 1er Mai 1874.

AVIS.

Un architecte-ingénieur, [illegible] dans le pays, se recommande à MM. les propriétaires, qui désirent se faire dresser des plans ou surveiller des constructions.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

A LOUER un appartement [illegible] chambres meublées ou non-meublées [illegible] la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° [illegible]

LONDON & ORIENTAL

Insurance Company.

Agence de Constantinople

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navires à vapeur et à voiles à un taux de primes très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents

SOUS LE HAUT PATRONAGE
de
MADAME IGNATIEW
Ambassadrice de Russie

CONCERT

PAR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE ECABIAN

Mercredi, 10 Mai (28 Avril) 1874, à 8 heures et [illegible]

PROGRAMME.

Première Partie.

1.) Introduction par l'Orchestre ; 2. Ouverture : *Don Giovanni* pour deux Pianos. [illegible] ; 3.) *Le Dimanche* Chœur, F. Abt ; 4.) Invitation à la danse, morceau caractéristique pour Piano, Weber. 5.) Aria de l'opéra, *Il barbiere di Siviglia*, pour Soprano (spécialement demandé), Rossini, 6.) Grand Rondo cappriccioso pour Piano, Mendelssohn.

Seconde Partie.

7.) Introduction par l'Orchestre ; 8.) Le Stabat mater de PERGOLÈSE. Pour Solo et Chœur avec accompagnement de l'Orchestre, arrangé pour l'orchestre par Son Excellence le Général Alexis Lvoff, membre des Académies de St-Pétersbourg et de Bologna. — *a*. Stabat mater dolorosa ; *b*. Cujus animam gementem ; *c*. O quam tristis et afflicta ; *d*. Quis est homo qui non fleret ; *e*. Ogni pena più spietata. (Sicilianor) ; *f*. Fac ut ardeat cor meum ; *g*. Sancta mater istud agas ; *h* Inflammatus et accensus ; *i*. Quando corpus morietur ; *j*. Amen — 9.) Prière pour Sa Majesté Impériale le Sultan, Burtniaski.

L'ORCHESTRE EST COMPOSÉ DE 16 DES MEILLEURS PROFESSEURS DE NOTRE VILLE.

Entrée : 1 L. T.

PRIX DES LOGES : — Bel Etage 3 L.T.— Baignoires 2 L.T.-Deuxième 2 L. T.-Troisième 1 L.T.

On peut se procurer des Billets chez M. Comsendinger, Grand'Rue de Péra chez Mme Valaachi, à Koulé-Kapoussi, N° 4 chez M. Haven.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE : Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naple Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon, 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Deucagh, Cavalla Lagos, [illegible] lonique. Arrivée à Constantinople [illegible]

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraïla [illegible] Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale à Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

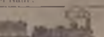

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes eglises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HAUDAN, E.C.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS.
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........ 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et [illegible] via Bella Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 5 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Les affirmations de M. de La Rochette, à l'egard des engagements pris par MM. de Broglie et d'Harcourt au moment du vote de la prolongation du septennat, avaient placé le chef du cabinet, et le secrétaire du marechal Mac-Mahon, dans une situation telle qu'il etait impossible au premier de garder le silence.

Un communiqué assez embrouillé, assez ambigu, a été adressé à l'*Espérance de Nantes*—qui avait inseré la lettre de M. de La Rochette—pour declarer que nul ne s'est permis de prendre, avec qui que ce soit, des engagements au nom du duc de Magenta.

Comme le communiqué envoyé à l'*Espérance du peuple* avait semblé au *Journal des Debats* peu clair, le ministre de l'intérieur en a adressé également un à la feuille parisienne.

Dans ce dernier le vice-president du conseil justifie son langage et le complete, en affirmant qu'il n'a pas pris les engagements dont a parlé M. de La Rochette, ni en son nom, ni au nom du maréchal de Mac-Mahon.

Reste à savoir quelles révélations le député légitimiste apportera à ce sujet à la tribune de l'Assemblee nationale. Mais dès à present on peut conclure de l'insistance du premier ministre à dégager sa responsabilité que la paix n'est pas à la veille de se faire entre le gouvernement et l'extreme droite.

Elle deviendra tout a fait impossible si une nouvelle donnée par la *Republique française* se confirme, malgré les démentis donnés par les organes du centre droit. Ce journal croit savoir que M. de Chambord est bien positivement attendu à Versailles vers l'époque de la reprise des travaux de l'Assemblee nationale. Sa présence, dans ce cas, donnera aux agissements de l'extrême droite une vigoureuse impulsion, et comme, dans l'état d'emiettement des partis, elle est, avec le groupe des bonapartistes, maîtresse du sort du gouvernement et de l'existence de l'Assemblee, la question de la dissolution ou d'une restauration monarchique du trône des Bourbons ne tardera pas à se poser en face de l'organisation du septennat. Si M. de Broglie parvient à sortir de cette situation il aura du bonheur.

La question de la nouvelle réglementation des limites des diocèses de l'Alsace-Lorraine est en bonne voie, à ce qu'assure le *Journal de St-Pétersbourg*.

Suivant la feuille russe les bulles pontificales réglant à nouveau la limite des diocèses de Strasbourg, de Metz et de Nancy seraient en route pour la France.

Les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, ressortissant jusqu'ici de l'eveche de Nancy, passeront au diocese de Metz, tandis que l'arrondissement de Briey, resté français, sera joint au diocese de Nancy. Quant à la partie restee française du Haut-Rhin, aux cantons de Belfort, de Delle, de Giromagny et de Fontaine, elle sera distraite du diocèse de Strasbourg et ajoutée au diocèse de Besançon.

La résistance des carlistes autour de Bilbao a ete vaincue. Partout leurs lignes ont éte forcees et les troupes du gouvernement ont fait leur jonction avec celles qui étaient enfermees dans la capitale de la Biscaye.

A cette heure l'insurrection carliste peut etre regardée comme ayant perdu ses dernieres chances de succès. Elle pourra encore se prolonger quelque temps, mais ce ne sera plus qu'une guerre d'embuscades et d'escarmouches.

Les télégrammes venus de Madrid le 3 Mai expriment, avec raison, la plus grande joie. Qu'on en juge :

« La ville est illuminee et il règne un grand enthousiasme à l'occasion de l'entrée des troupes républicaines à Bilbao.

» Les carlistes se sont complétement dispersés.

» Le gouvernement reçoit de nombreuses félicitations. »

La révolte carliste domptee c'est la partie la plus facile de l'œuvre imposee au maréchal Serrano, par sa violation de la representation nationale et de la loi, qui est accomplie. Nous allons voir maintenant ce qu'il va faire pour rendre à son pays le calme, la tranquillité dont il commençait à jouir sous le gouvernement de M. Castelar.

Les partis qui n'ont consenti qu'à grand'peine à ne pas s'attaquer pendant ces derniers jours garderont-ils une attitude calme ? c'est douteux.

Le résultat du plebiscite, qui vient de sanctionner une revision assez radicale de la Constitution Helvetique, a été salue, en Suisse, dans presque toutes les villes, par des acclamations générales.

Ainsi que le dit l'*Independance Belge*, par ce vote le peuple suisse a mis ses institutions multiples et souvent contradictoires, en harmonie avec la situation actuelle du pays et les besoins de notre époque. La révision partielle de 1866 et celle plus complete de 1872 avaient échoué. Le vote du 19 avril acheve le travail d'unification et de consolidation que les patriotes suisses poursuivent depuis plus de dix ans.

Ce qui a contribué surtout à donner [illegible] et à assurer l'immense majorité reunie en faveur de la révision, c'est la lutte engagee entre le pouvoir civil et le clergé. Jaloux de toutes leurs libertés, les Suisses n'ont pas voulu d'un pouvoir étranger dictant ses lois dans leur propre pays, à leurs concitoyens, et les retenant dans les liens du passé. On estime que sur les 180 mille voix de la minorite, 140 mille environ appartiennent aux clericaux. Le reste s'est recruté parmi les conservateurs de toute nuance et quelques radicaux doctrinaires fédéralistes à outrance.

Le premier effet de la revision se fera sentir dans la réorganisation de l'armee. Déjà M. Welti, le chef du département militaire, a un projet tout preparé qui sera probablement discuté à la session d'eté des Chambres fédérales. Puis viendra l'unification de la législation en matière religieuse. En tout cas, on peut etre assuré que la majorite ne s'endormira pas sur sa victoire.

UTILITE D'UN MONT-DE-PIETE A CONSTANTINOPLE.

S'il etait vrai que les memes causes en se renouvelant doivent reproduire les memes effets, il y a longtemps que Constantinople possederait un ou plusieurs Monts de piete.

On sait que ces etablissements ont ete crees en Europe pour combattre, autant que possible, l'influence des usuriers, et pour mettre un terme à l'exploitation impitoyable de la classe pauvre par les preteurs sur nantissement.

Or, ce qui se passait en Italie et en France aux XVe et XVIe siecles se passe chaque jour sous nos yeux, et les personnes qui, tout en deposant un gage serieux, ont obtenu une avance au taux de 1 piastre par livre turque et par jour, ne sont pas extrêmement rares à Constantinople.—Ceci represente un pret sur gage au taux de 300 0/0 environ.

Quelques Schyloks demandent plus cher, d'autres se contentent de la moitie, et les plus raisonnables ont encore des pretentions exorbitantes.

Il ne serait cependant pas très-difficile d'etablir ici-meme un etablissement analogue à ceux que nous voyons fonctionner en Europe, et cela au plus grand avantage des petits commerçants et des pauvres diables qui sont etrangles aujourd'hui par l'usure. Nous croyons meme que la concession d'un Mont de piete a dejà ete demandee au gouvernement qui aurait repondu par un refus, puisqu'il n'a rien ete fait encore dans ce genre.

Cependant il suffit de jeter un coup-d'œil sur ce qui se passe dans les autres pays, pour comprendre les avantages que la population retire de ces fondations qui permettent à une foule d'individus d'echapper à une gene momentanee, et qui sont de veritables maisons de banque pour les petits industriels depourvus de credit.

Or, les circonstances presentes ont mis un assez grand nombre de personnes dans une situation fort embarrassee ; la crise financiere en laquelle se resument toutes les crises commerciales, industrielles et autres que nous traversons, n'est point terminee, et ses effets seront certainement ressentis pendant quelque temps encore. Une maison de credit, un Mont de piete, rendrait dans ces conditions des services incalculables, et le gouvernement devrait examiner serieusement cette question, avec le ferme desir d'encourager toutes les personnes ou societes financieres qui voudraient entreprendre cette speculation avantageuse.

En effet, les Monts de piete sont de veritables banques et non pas des etablissements de bienfaisance comme on le croit generalement ; le nombre de ceux ou le pret est gratuit est tres-restreint, et ce sont ceux-là meme qui rendent les services les plus limites.

En agissant de meme les Monts de piete remplissent-ils le but pour lequel ils avaient ete etablis ? Ou bien, ce qui est arrive aux etablissements de credit foncier, institues pour secourir l'agriculture et qui pretent leur argent aux entrepreneurs de constructions, ne se renouvelle-t-il pas dans cette circonstance ? La reponse importe assez peu, et dans tous les cas l'experience quotidienne indique mieux que tous les raisonnements à quels besoins cette institution doit correspondre.

Deux exemples prouvent que les Monts de piete ne sont pas destines seulement à venir en aide à la misere. S'il en etait de meme, plus les temps seraient durs, plus la misere serait grande, et plus les affaires des Monts de piete seraient actives. Or c'est precisement le contraire qui se produit, le Mont de piete suit fidelement toutes les oscillations de la prosperite publique, il dort et se reveille avec elle.

Ceci est une remarque generale que les bilans des Monts de piete permettent d'etablir, en tenant compte des epoques auxquelles ils ont ete dresses.

L'autre exemple est encore plus frappant, mais avant de le citer nous ajouterons un fait qui vient à l'appui de notre demonstration en prouvant d'autre part la rarete exceptionnelle des prets considerables.

Il n'y a eu à Paris qu'un pret de 200,000 francs, fait en 1813, et posterieurement le Mont de piete a consenti un pret de 60,000 francs. Quant à l'importance moyenne des prets qu'il fait à sa clientele elle est de 16 francs 80 centimes.

Ces prets sont faits au taux de 3/4 0/0 par mois ce qui fait 9 0/0 par an, dont une partie represente l'interet des avances et le reste est applicable aux frais d'administration. *(A suivre)*

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Hier le prince Milan, accompagné de sa suite, et d'Ali Riza bey, grand maitre des ceremonies et de Sadoullah bey, premier drogman du Divan-Imperial, est alle visiter le palais de Tcheragan, l'Ilpiz-kiosque et Yayas-agha-kiosque.

Vers 5 heures et demie S. A. S. est venue à Pera et s'est rendue à l'Agence de Serbie, ou elle est restée plus d'une heure et demie.

Le Prince est allé ensuite à l'ambassade de Russie ou un grand diner était offert, en Son honneur par le général Ignatiew.

Ont pris également part à ce diner le Grand-Vezir, le ministre des Affaires etrangeres, le sous-secrétaire d'Etat au departement des Affaires étrangères, le grand maitre des cerémonies, le drogman du Divan Impérial et la suite du Prince de Serbie.

Les salons de l'ambassade etaient splendidement illumines. Le général Ignatiew et Mme l'ambassadrice de Russie ont fait les honneurs du palais avec une distinction et une grâce parfaite.

Le Prince n'a quitté l'ambassade que vers les 10 heures pour s'embarquer à bord de l'*Izzeddin*, et rentrer ensuite au Palais de Beïcos.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particuliere de la Turquie.)

Paris, 28 avril 1874.

Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler quant aux intentions du marechal-président, et vous pouvez être certain qu'il en sera de même jusqu'au jour où la Chambre reprendra ses travaux. Il est fort peu probable qu'il survienne un changement dans le cabinet avant cette epoque, et si le duc de Broglie n'est pas certain de garder son portefeuille pendant toute la session, il le conservera du moins jusqu'au moment ou le ministère se présentera devant l'Assemblée.

Au nombre de ces rumeurs mises en circulation et démenties aussitôt, revient avec une certaine persistance le projet que l'on prete au maréchal de confier un portefeuille a M. Dufaure. Celui-ci, aurait meme été mande à Paris, et n'aurait quitte l'Elysee qu'apres avoir eu une longue conference avec le Président de la République.

Rien n'est venu jusqu'à présent confirmer cette rumeur, et je ne pense pas que M. Dufaure soit appele prochainement au ministère. Cette nomination équivaudrait à une rupture avec la droite, et je ne crois pas qu'il soit de l'intérêt du maréchal Mac-Mahon de la provoquer en ce moment. Il lui faudrait reconstituer une majorite dont les éléments seraient assez difficiles à réunir, tandis qu'aujourd'hui toutes les fois que le gouvernement proposera quelques mesure anti-libérale il peut être sûr de reunir un nombre de voix suffisant pour la faire triompher.

Il est beaucoup plus probable que le duc de Broglie modifiera son attitude et restera quelque temps encore aux affaires.

Les indiscretions du journal nantais, l'*Espérance du peuple*, qui rendaient assez penible l'attitude du vice-president du conseil en face de monarchistes, ont valu à ce journal un *communiqué* qui dément d'une façon formelle les propos qui avaient ete mis dans la bouche du ministre de l'interieur. Le *Journal des Débats* a reçu de son côte un *communiqué* plus explicite et qui ne laisse subsister aucun doute quant aux intentions actuelles du duc de Broglie qui n'a pas tenu, ou ne veut pas avoir tenu, les propos que la feuille legitimiste lui avait pretés.

Les journaux de toute nuance se sont trouves d'accord cette semaine, pour flétrir avec énergie, le discours séparatiste qu'un membre de l'Assemblee nationale a osé prononcer à Nice. Je ne vous répeterai pas toutes les epithetes qui ont ete prodiguees à M. Piccon, mais l'indignation a ete si générale que ce personnage n'a pas osé se représenter à Versailles, et qu'il a adressé à M. Buffet sa demission de depute des Alpes maritimes.

La conduite de ce député est inexplicable : devenu français par l'option, lorsque Nice fut reunie à la France, en 1860, il est venu exprimer en public des vœux pour que sa ville natale fasse un jour retour à l'Italie que lui-même a abandonnee, et qui ne doit pas être extremement flère de cette nouvelle conversion de l'un de ses [illegible]

Quelques journaux demandent que des poursuites soient dirigées contre M. Piccon, mais la législation actuelle ne se prête guère à ce desir, et d'ailleurs il me semble que la flétrissure qui s'attachera desormais au nom de ce triste personnage est une peine autrement sévère que celle que les tribunaux lui pourraient infliger.

Le *Temps* vient de publier une lettre d'un ami de M. Beulé, qui confirme le suicide de l'ex-ministre du 24 mai, et en fait connaître le motif. M. Beulé s'est tué pour mettre fin aux douleurs atroces que lui causaient les etouffements auxquels il etait devenu tres-sujet. On ne peut que regretter l'époque tardive que la famille de M. Beulé a choisie pour dementir tous les bruits que l'ignorance et la malignite avaient mis en circulation, il eut été plus simple et de beaucoup préferable de commencer par où elle vient de finir.

CHRONIQUES

Le Grand-Vezir est allé lundi à l'Ambassade de Russie, ou Son Altesse a eu une longue entrevue avec le général Ignatiew.

Hier a ete le premier jour des réceptions officielles de S. Exc. M. le comte Zichy, ambassadeur de S. M. l'Empereur d'Autriche-Hongrie.

Tous les ministres et les hauts dignitaires de l'Empire se sont rendus en grand costume, au palais de l'ambassade Austro-Hongroise.

M. le comte Zichy, egalement en grande tenue, et entouré de tout le personnel de l'ambassade impériale, a fait à ces messieurs l'accueil le plus affable et le plus sympathique.

Hier matin, M. le comte Barbolani, ministre d'Italie, s'est rendu au conak de Rachid pacha et a eu une longue entrevue avec le ministre des Affaires etrangères.

Hier à l'occasion de la fête onomastique du Roi des Hellenes, Georges Ier, le ministre de Grece, M. Simos, a assiste à un *te Deum* chante dans l'eglise grecque de Péra, puis S. Exc. a reçu dans le salons de l'*Hôtel de Constantinople* les felicitations des notables de la colonie hellenique et les visites du corps diplomatique.

Sa'adoullah bey, drogman du Divan Imperial, et un officier du palais sont venus féliciter le ministre de S. M. Hellenique de la part de S. M. le Sultan et de la Sublime Porte.

Le stationnaire grec arrive depuis quelques jours seulement dans notre port, ainsi que tous les stationnaires ancres dans le Bosphore s'etaient pavoises dès le matin, et, à midi, le stationnaire ottoman a salué le drapeau hellénique par une salve de 21 coups de canon.

D'après les nouvelles reçues de Smyrne, Son Exc. Hamdy pacha, gouverneur general de la province d'Aïdin, serait sérieusement malade depuis quelques jours.

A'arif effendi, ex-directeur des études à l'Ecole *Idadie* de Brousse, et en dernier lieu membre de la commission des approvisionnements au ministere de la guerre, est promu au grade de major.

Le Conseil d'Etat vient de décider que les titres (Hodjet) délivres par les tribunaux du *Chéri* et pour lesquels les droits et frais fixés par la loi, ont éte déjà payés, ne payeront en cas de contestation, pour frais de révision et de verification, qu'un droit fixe de 1/4 de médjidié d'argent.

Une circulaire grand' vézirielle porte cette decision à la connaissance des gouverneurs géneraux de l'Empire et les invite à la mettre à exécution.

Nous apprenons avec plaisir que des listes de souscription, pour venir en aide aux populations de l'Anatolie désolées par la famine, ont eté ouvertes dans plusieurs bureaux de la S. Porte ainsi que dans le quartier musulman de Boghaz-Kessen à Top-hane.

On nous assure que la police qui, sous la haute direction du nouveau ministre Husni pacha, déploie la plus grande activité, a déjà mis la main sur plusieurs voleurs et aventuriers qui exploitaient les divers quartiers de Constantinople, et le port.

Nous nous doutions bien que les mauvais sujets et les gens sans aveu qui malheureusement ne manquent pas sur le pavé de Constantinople, n'auraient pas à se féliciter de la nomination de Husni pacha à la tete du ministère de la Police.

Nous apprenons que le projet de l'édification d'une prefecture à Stamboul

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XIV

LE TENTATEUR

Baradieu regarda s'éloigner Revolver, puis, tournant bride, il enfonça les éperons dans le ventre de son cheval et reprit le chemin du château.

Une émotion violente, une sourde colère l'agitaient, et il avait besoin de cette course rapide pour rafraichir son sang.

D'ailleurs, la nuit venait, et Baradieu avait hâte de rentrer chez lui, pour y reflechir à son aise sur les événements de cette journee.

Emporte par son cheval, il se laissait aller à une rêverie vague, pleine d'inquietudes douloureuses, quand un cri inattendu retentit tout à coup à quelques pas devant lui.

— Eh ! la-bas ! prenez garde, criait une voix effaree.

Baradieu ralentit brusquement son allure et chercha des yeux celui qui avait poussé ce cri. D'abord il ne vit rien, mais en approchant il ne tarda pas a distinguer dans le fosse qui bordait la route deux formes noires qui se profilaient dans les dernieres lueurs du jour. C'etaient un homme et un cheval. Baradieu crut naturellement à un accident, et s'approcha de plus pres encore pour reconnaître ce dont il s'agissait

— A la bonne heure ! s'ecria l'homme d'un ton un peu rassuré... Sacrebleu ! vous alliez d'un train tout à l'heure... je n'ai eu que le temps de me jeter de côté !... Decidement ça manque de gaz par ici..

Baradieu examinait depuis un instant le personnage qui lui parlait, et cherchait à mettre un nom sur son visage

— Mais je ne me trompe pas, dit-il alors : c'est le compagnon de Revolver !

— Tiens ! monsieur le marquis ! fit l'autre.

— C'est vous que nous avons perdu tout à l'heure ?

— Oh ! perdu, permettez !... c'est-à-dire que vous avez lâche ! rectifia Gibory sans le moindre accent de rancune, mais avec une resolution polie de retablir le mot propre.

— Eh ! que diable faites-vous là ? dit Baradieu, qui ne put s'empêcher de rire. Remettez-vous donc en selle... Vous êtes sur votre route, vous n'avez qu'à faire un temps de galop...

Gibory se gratta l'oreille d'un air hesitant;

— C'est que je vais vous dire, répliqua-t-il... Tel que vous me voyez, je n'ai jamais monte à cheval. C'est Revolver qui a eu cette idée-là aujourd'hui... Tant que j'etais en selle, ça allait encore ; mais, pour m'y remettre, ça n'est pas possible

— Pauvre garçon ! dit Baradieu en réprimant un eclat de rire : je comprends... c'est l'histoire de tous les debutants... Ah ça ! voyons... je ne peux pourtant pas vous abandonner la... au bord d'une route, à plus de deux lieues de Nevers...

— Deux lieues ! gémit Gibory avec desespoir.

— Ou huit kilomètres, si vous le préferez.

Gibory eut un geste de résignation.

— Apres tout !... dit-il au bout d'un moment. il faut bien accepter la destinée. Ne vous occupez pas de moi, continuez votre route. Je m'en vais tranquillement passer la nuit dans le fosse .. a l'auberge de la belle etoile : il n'y aura pas de bougie à payer

— Y pensez-vous ? dit Baradieu, emu du ton d'indifference et de franchise de Gibory. Les nuits sont encore tres-fraîches à cette epoque de l'annee, et vous risqueriez d'attraper une bonne fluxion de poitrine...

— Bah ! bah ! j'en ai vu bien d'autres.

Baradieu, mû sans doute par une pensee subite, sauta legerement à bas de son cheval

— Je ne vous laisserai certes pas coucher en plein air, dit-il, et si vous le permettez, nous ferons route ensemble...

— Comment !... vous voulez... vraiment ?... ah ! c'est d'un noble cœur.

— Prenez votre cheval en bride, mon ami, et si vous êtes reellement... *blesse*... eh bien ! vous vous appuierez sur moi...

— Par exemple ! s'ecria Gibory. Je n'en suis pas encore là

— Soit... mais mettons-nous en route.

Gibory fit ce qu'on lui disait, passa son bras dans la bride de son cheval et marcha côte à côte avec Baradieu.

— Fumez-vous ? dit ce dernier en presentant un porte-cigares ouvert à Gibory.

Gibory eut un instant d'hesitation, puis se decida à tirer au hasard.

— Merci ! dit-il. Mazette, en voilà des cigares ! C'est pas ici qu'on les fabrique, ceux-là !...

— Ah ! vous etes connaisseur, fit Baradieu en riant

— Artiste, monsieur le marquis... ou, pour parler plus correctement, auteur dramatique : Népomucene Gibory, auteur dramatique.

Baradieu salua.

— Enchanté, monsieur, de faire votre connaissance.

Il y eut un silence, au bout duquel Gibory reprit :

— Oh ! moi, dit-il, ce n'est pas d'aujourd'hui que je la connais.

— Comment cela ?

— Vous alliez souvent aux *Délass Com'*, dans le temps... vous etiez très-jeune... mais *aux âmes bien nées* !... et vous y aviez un succes *bœuf* !... pardon ?... Ce qui fixe mes souvenirs, c'est qu'on jouait ce soir-là mon lever de rideau : *Une Femme qui a du zinc*. Vous rappelez-vous ça ? Dame ! ce n'etait pas encore du Molière ; mais comme disait Jules Janin, c'etait pourri de promesses !.. Je vous vois causer dans votre avant-scène du rez-de-chaussée avec...

Gibory hesita, d'un air à la fois malin et embarrasse.

— Allons ! dites-le ! fit Baradieu

— Eh bien... avec Revolver !

— Comme vous dites, cela date de loin, fit le marquis.

Puis, comme entraîné par la pente même de la conversation :

— Il y a longtemps que vous connaissez Revolver ? ajouta-t-il d'un ton en apparence indifferent.

— Ah ! je vous en reponds ! dit Gibory avec mélancolie.

— Elle parait vous aimer beaucoup, reprit Baradieu, qui voulait faire causer Gibory et qui comprenait que le singulier personnage ne demandait qu'a bavarder.

— Oui, repondit ce dernier, je crois qu'elle a de l'affection pour moi, bien qu'elle m'ait planté là sur la route sans s'occuper de me rapatrier... mais je ne lui en veux pas ! Les femmes, Shakespeare l'a dit avant moi, ont quelques points de ressemblance avec l'onde !

— Elle parait tres-heureuse ?

— Ah ! je vous crois ! .. Elle en a, celle-là, allez ! du papier joseph, sans compter qu'elle est protegee aujourd'hui par un gas joliment fort...

— Qui ça ?

— Un etranger, un garçon toute jeune, mais qui a le sac, je vous en reponds.. On l'appelle le comte Leone.

— Ah ! ah !... et Revolver ?

— Ça va vous etonner, mais pas plus que moi qui la connais depuis dix ans : figurez-vous qu'elle a l'air d'en tenir, mais là, pour de vrai... Maintenant, vous savez, avec une femme de ce caractere-là, on n'est jamais sûr de rien, et bien malin qui verrait au fond de son cœur.

— Elle est ici avec lui et vous l'avez accompagnee à Nevers ? dit Baradieu.

— Oui... je ne sais pas trop au juste pourquoi, repondit Gibory : car je commence à m'ennuyer à perir dans ce pays-ci... et pendant ce temps-là je neglige un tas d'affaires à Paris... Je commençais à percer... Ah ! monsieur le marquis, quand on est tout seul pour arriver, on a bien du mal !

— Eh ! mais, attendez donc, dit flegmatiquement Baradieu : est-ce que vous n'avez jamais ete directeur de théâtre ?

Gibory s'arrêta, l'œil allumé.

— J'ai failli l'être ! repondit-il . les Folies-Monceaux, une affaire superbe... c'est Filoquet qui devait faire les fonds : tout etait convenu... au dernier moment, il a manque...

— De quoi ? dit Baradieu.

— Il a manque de tout, repondit Gibory ; tiens, c'est comme Cabochard. Nous repetons *les Saltimbanques*.

— Mais, reprit Baradieu avec un grand serieux, comment, avec vos relations, n'avez-vous pas trouve moyen de raccrocher cette affaire ?... Un theâtre, quand on est intelligent, c'est une bonne operation... Revolver ne vous a jamais propose de vous commanditer ?

— Oh ! elle a bien autre chose à penser.

— C'est une affaire qui l'amene ici, je crois ? fit Baradieu d'un ton degage... Elle m'en a dit quelques mots.

— Oh ! pour ceci, repliqua Gibory, c'est à part ! une grosse partie, à ce qu'il parait, et qui fera, si ça reussit, un fier chabanais dans Nevers.

Baradieu tressaillit.

— Qui peut vous faire supposer cela ? demanda-t-il en s'efforçant de conserver à sa voix son intonation indifferente et calme.

Gibory prit un air fin :

— Voyez-vous, dit-il, Revolver et le comte Leone ensemble, c'est comme au Théâtre-Miniature ; je connais ça, moi ; il y a des fils, et, derriere.., une main qui les fait jouer.

— Comment cela ? à votre idée, alors... Revolver... et le comte Leone ?

— Des pantins ! monsieur le marquis.

— Et qui donc les conduit ?

— Un malin ! un roublard !

— Qui s'appelle ?

— Pascal Chauveau.

Si la nuit, qui etait tout à fait venue, n'avait mis Gibory dans l'impossibilite de voir les traits de Baradieu, il aurait ete frappe de l'expression de surprise, de triomphe et en même temps de sombre colere qui s'y montra tout à coup.

Baradieu avait reussi : Gibory, seduit, fasciné par les prevenances du marquis, avait parle, et il venait peut-être, d'un seul mot, de mettre la lumiere dans ce drame obscur dont le marquis cherchait en vain à penetrer les profondeurs criminelles.

Ce Leone, cet aventurier, Gibory l'avait dit, ce n'etait qu'un pantin, dont un homme puissant, mysterieux, cache dans l'ombre, dirigeait tous les mouvements, inspirait tous les actes.

Et ce nom, que Baradieu venait d'entendre prononcer pour la premiere fois devant lui, ce nom de Pascal Chauveau, c'etait le nom de cet homme.

Toutes ces pensees traverserent en une seconde l'esprit de Baradieu. Mais Gibory, quoique plein de confiance, expansif, n'avait cependant pas tout dit, et il ne fallait pas qu'il pût soupçonner qu'il etait alle trop avant dans ces confidences.

Baradieu reprit donc, comme en cherchant à se rappeler :

— Pascal Chauveau, dites-vous ?

— Oui, fit Gibory.

— Un homme d'affaires, sans doute ?

— Oh pour cela, je ne pourrais pas vous dire au juste. Pour des affaires, il en fait ; mais j'ai comme une idée qu'il évite avec soin d'aller trop souvent flâner au Palais de justice.

(A suivre).

Voir le numéro 5 Mai

est de nouveau mis à l'étude et que le Conseil de ce département s'occupe de cette question.

—

La somme de 1000 livres turques qui avait été promise par le Gouvernement Impérial à celui qui prendrait mort ou vif Tako Arvanitaki, le chef de bande devenu tristement célèbre par le massacre de Marathon, a été payé par la caisse du gouvernement de Trikkala.

Comme ce sont des soldats turcs qui ont tué ce bandit, une partie de cette somme, 66 mille piastres environ, a été employée à l'achat de gants, de chaussures et de bas qui ont été distribués à toute l'armée impériale de Thessalie; le reste, 34 mille piastres, vient d'être partagé entre les soldats qui ont pris part à la campagne qui a eu pour résultat la mort de ce brigand.

—

L'*Assyr*, bateau à vapeur de l'Amirauté qui avait été expédié à Ismidt avec une cargaison de farines destinées à l'Anatolie, est de retour dans notre port.

—

Le *Samos* publie la statistique suivante sur l'état de l'instruction publique dans l'île:

Dans toute l'étendue de l'île de Samos on compte 42 écoles qui se décomposent comme il suit: 1 gymnase, 4 écoles supérieures, 2 écoles, 4 écoles de filles et 31 écoles communales. Le gymnase où enseignent 7 professeurs, contient 4 classes, fréquentées par 83 étudians. Dans toutes ces écoles, entretenues aux frais de l'Etat, le corps enseignant est de 55 professeurs ou maîtres d'études et le chiffre des élèves est de 2691 dont 2167 garçons et 524 filles, ce qui est un chiffre assez important sur un total de 7667 familles qui composent la population totale de l'île.

—

La Société des Tramways a transféré ses bureaux à Azap-Capou près du vieux pont.

On dit à ce sujet que la Société est entrée dans la voie des économies. Mieux vaut tard que jamais.....

Néanmoins malgré le mouvement ascensionnel sur place de toutes les valeurs les actions de la Société sont restées en dehors de cette reprise. Nous rechercherons bientôt la raison de cette défaveur.

—

La *Presse de Constantinople*, dont nous avons déjà signalé la prochaine publication, paraîtra jeudi prochain, et ce journal aura provisoirement trois numéros par semaine.

Dirigée par Monsieur N. de Longuy, la *Presse de Constantinople* aura pour rédacteurs: MM. Charvet, ex-rédacteur du *Phare du Bosphore*, Bouvier, Verneret, Baron Marius Ehrmacled et Albert Stassin, ex-directeur du *Journal des Travaux publics de l'Empire Ottoman*.

Les bureaux de ce nouveau journal sont installés rue Hendek, N° 30.

—

Nous avons reçu le 1er numéro du *Messager d'Orient*, nouveau journal publié à Vienne, et consacré particulièrement à la défense des intérêts de l'Orient en Europe.

Le *Messager d'Orient* paraît deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. La façon dont ce journal est rédigé et le soin matériel apporté à sa publication (en caractères neufs sur papier de luxe) lui assurent un succès digne de la cause qu'il a embrassée.

—

On écrit d'Athènes, 11 avril, à la *Kœlnische Zeitung*:

«Le directeur du musée d'antiquités de Constantinople, M. Dethier (originaire des pays du Rhin) est arrivé à Athènes le 6 avril, chargé d'une mission de la Sublime-Porte. Il doit entrer en négociations avec le docteur Schliemann, car la Porte est bien résolue à obtenir, soit à l'amiable, soit par voie judiciaire, la moitié du «trésor de Priam.» Aux premières ouvertures qui lui ont été faites, M. Schliemann a répondu qu'il reprendrait ses fouilles dans la Troade, les continuerait pendant trois ou quatre

lep, que les travaux de construction de la route carrossable d'Alep à Alexandrette vont être bientôt repris et que cette voie sera achevée avant l'hiver prochain. D'ailleurs, une grande partie de cette route, jusqu'à Afvinia, étant déjà construite, on n'aura pour l'achever qu'à réparer cette partie, endommagée par l'hiver, et à procéder à la construction de la section de Beylan qui n'est pas encore commencée.

Le même journal ajoute que dans le caza d'Hassa, district de Maroch, les pluies torrentielles qui sont tombées sans discontinuer pendant six jours ont détruit une dizaine de maisons et fait déborder les cours d'eaux et les ruisseaux en causant des pertes des bestiaux et même la mort de quelques hommes.

—

On écrit de Gallipoli que le brick anglais *Maggie Armstrong* qui s'était échoué récemment à Dahan-Aslan, avec un chargement de houille, a pu être remis à flot et continuer sa route vers Constantinople.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du n° 42 (18 avril 1874).

La semaine politique. — La lutte du capital et du travail dans l'agriculture anglaise, par M. FRANCIS DE PRESSENSÉ. — L'enseignement de Sénèque, par M. GASTON BOISSIER. — Les manuscrits inédits de Saint-Simon et les archives des affaires étrangères, par GABRIEL MONOD. — Travaux récents sur la morale «MM. *Paul Janet, le docteur Clavel*», par M. TH. RIBOT. — Variétés. — Causerie politique. — Causerie littéraire. — Simples notes, par HENRY ARON. — Bibliographie.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris*).

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

6 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 54 m.
Coucher »	6 » 59 »
Temps moyen à midi apparent	11 » 56 26"
H. à la turque à midi moyen	4 » 54

8 heures du matin.

Baromètre	757.4
Thermomètre	20.0
Minima	15.4
Maxima de la veille	27.2

Direction et force du vent S.-O. faible.

Etat du temps le 5 mai, à 8h. du matin.

Les vents soufflaient du Nord modérés sur mer Noire et aux Dardanelles; du Sud faibles sur l'Archipel, et modérés sur l'Adriatique; orages et pluies en Asie.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

Mois d'Avril.

	Adresses	Signatures	Provenance
2	Suraï Askéri jusba-chi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7	Georgiadi	Dalosso	Genova
11	M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12	Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Sliatil
13	Sabadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14	Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15	Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16	Mordes	Guirrano	Venezia
17	Alexi Avram dia Giéni Céacos Emani	Céaras	Sladina
18	Signora Giovana Krall pressso Signor Killalet	Gustavo	Graz

Mois de Mai

	Adresses	Signatures	Provenance
1	Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
2	Manolachi effendi Demetriadis Yeni Djami	Apostolos	Smyrne
3	Jean Candili	Caavonidis Cacoulidis	Trebizond
4	Hagi Moustazan	Samurogiu	Braïla

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BEYROUTH, le 30 avril 1874.

Les nouvelles du pays n'offrent rien de bien intéressant.

M. Quintana qui a été nommé consul d'Espagne en remplacement de M. Madrily, rappelé, est arrivé ici. Depuis longtemps, M. Madrily était un simple particulier vis-à-vis du gouvernement, car la Sublime Porte lui avait retiré son *exequatur*. Les relations de M. Madrily avec ses collègues n'étaient pas, non plus, très-amicales. Ce monsieur n'a pas rencontré beaucoup de sympathie dans le pays et son départ est vu avec beau-

Nous apprenons que le prêtre indigène de Medjallah qui avait été frappé d'interdiction pour les troubles qu'il a provoqués dernièrement dans son village et qui se trouve toujours en prison, sera éloigné de Palestine avec deux de ses complices. L'enquête a démontré que ces individus ont toujours cherché à fomenter la discorde parmi les habitants de Medjallah.

Le consul de Russie, M. Cozewnikoff, quittera prochainement Jérusalem en vertu d'un congé qu'il vient d'obtenir de son gouvernement. Pendant son absence qui durera six mois, le Consulat de Russie à Jérusalem sera géré par M. le consul Russe de Damas.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le cabinet de Versailles.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Paris, 23 avril.

L'heure de la grande bataille approchant, on s'y prépare de part et d'autre. On assure que les deux ministres légitimistes du cabinet s'entremettent auprès des royalistes pointus pour que ceux-ci ne fassent pas, à la réouverture de l'Assemblée, le coup de théâtre dont ils menacent le septennat. Il n'est plus douteux maintenant qu'une proposition tendante à faire rétablir la monarchie sera déposée à l'ouverture de la session, et qu'elle sera accompagnée d'une mise en demeure du gouvernement d'y coopérer, mise en demeure adressée spécialement aux ministres (qui n'ont déterminé, le 1er novembre, les légitimistes extrêmes à voter la prorogation qu'en leur garantissant que le septennat laisserait la porte ouverte à la monarchie.

Il ne paraît pas que MM. Depeyre et de Larcy aient réussi dans cette tentative conciliatrice auprès de M. de la Rochette et de ses adhérents. L'explosion aura lieu, assurément; le tout est de savoir combien de voix suivront les chefs dans ce retour offensif de la légitimité.

D'autre part, les députés de la droite présents à Paris se préoccupent beaucoup de l'attitude prise en dernier lieu par le journal la *Presse*, attitude résolument républicaine, au moins pour la phase septennale, terrain sur lequel ce journal se rencontre non-seulement avec les *Débats*, mais encore avec le *Temps* qui appartient, lui, au parti décidé pour la république. Si la *Presse* n'est pas directement inspirée par une partie du ministère et peut-être même par le maréchal de Mac-Mahon, au moins jusqu'à présent n'a-t-elle pas été désavouée; ce soir encore, le même journal, par l'organe de M. Topin, maintient sa ligne politique en contestant, de la façon la plus formelle, qu'il ait eu le dessein, en demandant que l'on fixe les conditions de la transmission des pouvoirs, de viser le duc d'Aumale. Le même écrivain n'insiste pas pour que le successeur éventuel du maréchal de Mac-Mahon soit le président de la Chambre haute, mais il demande que ce point soit défini et fixé.

Sans surfaire ici le moins du monde la portée et surtout l'immuabilité de cette évolution de la *Presse*, ce qui la souligne encore plus, c'est que le *Journal de Paris* ne l'a nullement suivie. Le journal de M. Hervé s'est prononcé pour la possibilité d'une lieutenance générale du royaume, se rencontrant sur ce point avec M. Lucien Brun.

On avait annoncé ces jours-ci qu'en présence de difficultés sans cesse croissantes, M. de Broglie se résignait à quitter le ministère. Le fait était peu croyable. Aujourd'hui circulent des informations tout à fait contraires, et qui, dans tous les cas, sont plus vraisemblables. M. de Broglie se cramponnerait de nouveau à son portefeuille, et examinant les éventualités inhérentes à son héritage, aurait déclaré qu'il était tout prêt à céder la place à M. Dufaure s'il convenait au président de la république d'appeler celui-ci aux affaires, parce qu'alors ce serait un changement net de politique; mais que si on le déplaçait pour lui substituer une de ces doublures comme M. de Goulard, il ne comprenait pas qu'on voulût priver le gouvernement de ses services et qu'il refuserait nettement sa démission.

En montrant cette abnégation relative au cas du choix fait de M. Dufaure, M. de Broglie ne s'engage pas beaucoup,

M. Bartholdi et le président Grant

Le ministère de la guerre vient de publier un tableau de la situation de l'armée au 1er janvier 1873. Il en résulte que nous avons, pour le moment, 28,394 généraux et officiers de tout grade et 726,903 soldats, dont 569,476 dans l'infanterie, 62,632 dans la cavalerie, 78,208 dans l'artillerie et 16,922 dans le génie. C'est respectable; mais la nouvelle loi va encore augmenter tout cela.

Des procès curieux continuent à enrichir les causes célèbres internationales. Il vient d'être jugé à Ostrogojske une nouvelle secte, qui venait heureusement de se former seulement, et vous allez voir qu'avec la plus grande tolérance du monde on ne pouvait la laisser se propager. Le «dogme» nouveau consistait en ceci: sans la chasteté point de salut; pour mériter le ciel, il faut absolument être chaste; mais (ce «mais» constitue l'originalité de la nouvelle «religion») pour arriver à la chasteté il faut, non pas l'abstinence, mais la satiété. Aussi ce nouveau «dogme» arrivait-il à renverser toutes les lois sociales, à prescrire, par exemple, l'adultère. Les fondateurs, au nombre de trois, n'ont pas pu faire partager aux jurés leur manière de voir (probablement il y avait beaucoup d'hommes mariés parmi eux), et ont été condamnés à la mort civile et à la déportation dans le pays transcaucasien.

Une nouvelle qui sera agréable à nos nombreux compatriotes habitant l'Allemagne: c'est le 24 mai/5 juin qu'aura lieu la consécration de la nouvelle église russe, bâtie à Dresde.

La Rançon des Ashantees.

MM. Garrard, les joailliers de Haymarket, se sont rendus acquéreurs des objets d'or et d'argent conquis par l'armée sur les Ashantees.

Ces objets font partie des mille onces d'or envoyées par le roi Koffee, faible portion de l'indemnité qu'il doit, et une très-rapide inspection laisse voir clairement avec quelle hâte ils ont été expédiés par le roi, car ils paraissent avoir été pris au hasard.

Parmi les plus grandes pièces, nous mentionnerons une tête d'homme d'or massif, pesant de 50 à 60 onces, qui semble représenter la tête d'une victime bâillonnée pour un sacrifice. En dehors de son poids, le caractère de cet objet le rendrait plus propre à orner un musée qu'une collection privée. Des griffons, de même matière, ont été enlevés des bras du trône du roi, ainsi que deux énormes lames d'épée, fixées chacune sur quatre boules d'or, que l'on élevait devant le roi dans les grandes occasions.

Il y a aussi différentes plaques destinées à être portées au ceinturon par les personnages de distinction. Le travail de ces plaques, ainsi que celui de tous ces objets, est véritablement remarquable. Chacune de ces plaques est d'un modèle différent, suivant l'emploi du personnage qui la porte; le chambellan a des cadenas et des clefs; le sommelier, des coupes et des bols, et tout cela est si admirablement ciselé, qu'un joaillier européen pourrait à peine l'égaler.

Ces objets sont, pour la plupart, travaillés d'une façon délicate et variée, et les Ashantees semblent, sous ce rapport, avoir atteint une grande habileté dans la variété et la finesse des modèles.

En dehors de ces grandes plaques, qui contiennent chacune plusieurs onces d'or, il y a des bonnets de fétiches ornés d'ouvrages en or ou rehaussé, des manches de parasols en or, des bâtons de commandement, des lions grotesques pour des têtes de sceptres, des mâchoires, des fémurs et des crânes d'or, et un certain nombre d'objets difficiles à décrire, mais qui jouent à coup sûr un grand rôle dans les superstitions des Ashantees.

Il y a aussi une infinité de petits objets d'un grand cachet artistique. Voici des bracelets d'un poids à fatiguer le bras, et d'autres d'une délicatesse inouïe; des colliers et des chaînes, des pendants et des broches, des anneaux d'une forme fantastique et très-élégante. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le talent d'imitation déployé par les bijoutiers ashantees. Tout ce qui leur tombait sous la main, venant des Européens, leur paraissait étrange ou curieux et était im-

religieuse, du suffrage universel, de tout ce que les libéraux ont «la folie de croire nécessaire» pour le bien de l'humanité.» Ceci vous donnera un peu l'idée de la façon dont on entend l'avenir de l'Espagne dans le camp royaliste et cela confirme ce que me disait un officier carliste quand il m'assurait que «toutes les idées libérales» l'éloignaient lui et ses compagnons d'armes de tout *convenio*. On pourra dire que je ne raconte rien de nouveau en parlant de ces tendances du carlisme, je ne suis pourtant pas fâché de prendre acte de ces aveux, comme on disait au palais.

Don Carlos n'est pas du tout satisfait de l'état stationnaire de sa cause en Espagne en dehors des quelques provinces où la masse des paysans combat dans les rangs de son armée. Ses amis ont très-vivement discuté la grave question des ressources financières. Les banquiers qui fournissent de l'argent aux carlistes se plaignent de la lenteur des opérations; les députations forales royalistes en Biscaye et Navarre ont déclaré que ces pays étaient épuisés de contributions et de levées. Les cabecilles du Maestrazgo et d'une partie de la Catalogne ont les meilleurs pourvoyeurs du carlisme. Ils font leurs incursions dans un pays riche et la rapidité de leurs mouvements permet des razzias qui défient toute poursuite des petites colonnes du centre. Plusieurs envois d'armes de l'étranger ont eu des malheurs. Une goëlette chargée de fusils est tombée entre les mains des gardes-côtes républicains. Un autre navire sur la côte de la Méditerranée s'est perdu complètement avec son précieux chargement. Ces contretemps sont venus s'ajouter aux tiraillements causés dans le camp carliste par la rumeur d'un *convenio*. Les différents contingents se sont renvoyés l'accusation de trahison, les Navarrais ont eu une collision avec les Alavais.

Aussi les carlistes sincères ne contestent-ils pas que leur armée est tiraillée et qu'ils auraient besoin d'un Zumalacarregui pour relever son moral.

Le général Lopes Dominguez a publié un bando pour interdire la sortie de ses lignes à tous les officiers et soldats; les chefs de corps seront tenus pour responsables des absences non constatées. Il était temps de mettre un terme aux relations des deux camps, des désertions se produisaient de part et d'autre. Les huit jours de mauvais temps ont beaucoup fatigué les soldats et il y eu des malades.

Le général Manuel Concha a débarqué à Laredo pour faire les préparatifs de la formation du troisième corps d'armée. Si la mer se calmait on espère que les opérations seraient reprises vers le 20 de ce mois. Le général veut attendre la coopération de la flotte et le retour de l'amiral Topete. Le ministre de la marine reviendra demain avec le colonel Espinosa. La crise est renvoyée après la libération de Bilbao. Le général Pavia, MM. Sardoal, Albareda ont réuni leurs efforts à ceux de M. Topete pour calmer M. Martos et le général Zabala. On se bornera pour le moment à une guerre d'articles dans les feuilles alphonsistes et progressistes, mais on laissera agir les ministres pour tenter de sauver Bilbao. Le 5 avril, le général Castillo a pu mander qu'il n'y avait aucune aggravation dans la condition des assiégés. Plusieurs correspondants anglais et madrilènes peuvent rejoindre le quartier-général dans les premiers jours de la semaine prochaine. Le général Echagüe et les quatre bataillons encore à Santander partent aussi avant dimanche, dans la direction de Santona. Encore un huitième jour sans courrier de France! Les télégraphes restent séquestrés pour le service de l'État et peut-être bien par aversion pour la publicité.

Thermomètre sous-marin

Le docteur Carpenter vient de présenter à la Société royale de Londres, avec les plus grands éloges, un nouvel instrument météorologique, construit par MM. Negretti et Zambra, opticiens de Londres.

Cet instrument permet de reconnaître la température réelle de la mer à une profondeur quelconque donnée. Jusqu'à ce jour, dans les sondages sous-marins, en plongeant un thermomètre à une certaine profondeur, on n'avait point la certitude d'une exacte détermination de la température au niveau réel, parce que l'instrument enregistreur subissait l'influence des couches d'eau traversées tant à la descente qu'à la remonte. Le nouveau thermomètre évite cette incertitude: il se compose d'un thermomètre ordinaire en verre, à cuvette à boule, qui se replie en forme de syphon: à la partie inférieure de la branche repliée, il porte un petit réservoir de mercure.

Une disposition mécanique très-simple permet d'imprimer à cet appareil un mouvement de bascule qui le renverse complètement, lorsqu'on est arrivé à la profondeur précise à laquelle on veut observer la température.

Par un mouvement rotatoire qui se fait autour d'un axe, la boule du thermomètre est relevée puis redescendue, et le mercure, qui a passé alors de la branche du réservoir dans celle qui correspond à l'échelle des degrés, y reste et indique la température exacte du milieu au moment de la rotation. Un mouvement d'horlogerie analogue à un réveil-matin, appliqué au mécanisme de rotation, permet également de l'appliquer sur terre ou en ballon, à n'importe quelle heure de jour ou de nuit, réglée d'avance par le réveil; l'instrument ainsi modifié donne l'indication de la température du milieu dans lequel l'instrument était plongé au moment de la rotation. Grâce à ce mouvement, l'instrument dont il s'agit peut s'appliquer aussi facilement aux observations terrestres qu'aux observations sous-marines.

(*Illustrated News.*)

fois des bandes rouges se suivent parallèlement, comme si on les avait tracées au cordeau; entre elles se trouve interposée une roche blanche calcaire. Vue à la lumière des galeries, la coupe naturelle du filon produit un effet des plus pittoresques. C'est un décor de la nature dessiné à ces profondeurs, il y a des milliers de siècles et retrouvé tout à coup par les hommes. Sur quelques points le cinabre est massif, rouge sanguin, presque cristallisé, mêlé de paillettes brillantes.

Il y a dans la mine trois machines à vapeur pour le transport du minerai, l'épuisement de l'eau, la ventilation. Les chaudières sont à la surface, pour éviter toute chance d'incendie intérieur, comme il est quelquefois arrivé dans les mines d'argent du Nevada.

Au dehors, le minerai est trié et enrichi; le cassage au marteau en sépare les parties pauvres et stériles. Après quoi il est envoyé à l'usine de distillation, qui se compose de quatre hauts massifs rectangulaires comprenant chacun quatre fours. On chauffe ces fours en dessous, comme certains fours à chaux. On y passe quatre-vingts tonnes de minerai en quatre jours. Sous l'influence de la chaleur, le mercure se sépare du soufre avec lequel il était combiné, se volatilise et se rend dans une chambre de condensation où il se liquéfie; quant au soufre, il a disparu en brûlant à l'état de gaz sulfureux.

Le rendement du minerai est de dix à douze pour cent. Le mercure coule dans le bas de la chambre de condensation goutte, lourd, métallique, étincelant.

Une petite rigole conduit la rivière de vif-argent dans un bassin de réception. Enfin le métal liquide est versé dans des bouteilles en fer dont le bouchon est à vis. On connaît les effets du mercure sur l'économie animale. Les ouvriers de l'usine de New Almaden sont sujets à des salivations, à des tremblements, qui disparaissent s'ils quittent le travail pendant cinq à six mois. Quand ils transvasent le mercure ils éprouvent une espèce d'enivrement produit par l'éclat de la lame liquide sur la rétine de l'œil.

Dans la mine l'influence mercurielle ne se fait pas sentir, sauf dans les endroits très-riches du filon, et, dans ce cas, il suffit de se préserver le nez et la bouche avec un mouchoir. Les mines de New Almaden de Californie ont fait à toutes les mines de mercure du globe une concurrence mortelle; elles ont été cause de la fermeture de celles d'Italie (Ripa, Livigliani, en Toscane); de celles du Pérou (Huancavelica); elles ont fait baisser de moitié le prix du métal sur tous les marchés.

Il n'y a plus que deux mines qui comptent: Almaden d'Espagne, et New Almaden de Californie. Londres et San Francisco sont les deux grands marchés du mercure.

La production mensuelle à New Almaden est de deux mille bouteilles (la bouteille ou flasque étant de soixante-seize livres et demie).

Les mines voisines, New Idria, Bedington, Guadalupe, produisent à peu près autant, toutes ensemble. Des cinquante mille flasques par an que fournit la Californie, douze mille sont expédiées en Chine, douze mille au Mexique et dans l'Amérique du Sud, et le reste dans les territoires et les divers États de l'Union. Le Mexique et la Chine sont les points extrêmes où se rencontrent et se font une concurrence à mort le mercure de Californie et celui d'Espagne. Celui de Californie a chassé le mercure d'Espagne de Chine, et celui d'Espagne dispute vivement le Mexique à celui de la Californie. En Chine, on se sert surtout du mercure pour en fabriquer le vermillon, cette belle couleur rouge dont les Chinois sont si grands amateurs, et qu'ils prodiguent dans leurs peintures et leurs porcelaines. Aux États-Unis et dans l'Amérique espagnole, le mercure est surtout employé au traitement des minerais d'or et d'argent, et d'argent, et à la préparation de quelques produits pharmaceutiques, tels que le calomel.

Au point de vue de l'abondance et de la diversité des richesses minérales, il y a peu de pays plus favorisés que la Californie: elle ne contient pas seulement l'or et le mercure en quantités inépuisables, mais encore le charbon, le cuivre, et même le borax et le soufre.

VARIÉTÉS.

LES ROSES.

Depuis l'époque où Redouté a fait sa célèbre monographie sur les roses, aucun ouvrage illustré n'a été publié en France.

L'accroissement prodigieux des variétés cultivées dans les jardins, rendait une publication, mise au niveau des besoins actuels, de plus nécessaire.

Elle est l'œuvre de deux éminents horticulteurs: M. H. Jamin, qui pour sa culture des roses s'est fait un nom européen et a même obtenu à l'Exposition universelle de 1867 la croix de la Légion d'honneur, et M. Forney, si connu en Europe par ses cours publics sur la taille du rosier.

Le volume, dont nous nous occupons, imprimé à grands frais par l'éditeur Rosthchild, de Paris, résumé, d'une manière claire et précise, ce qui concerne le classement des espèces et la culture des rosiers.

Quant aux variétés, le nombre en est

si élevé, que soixante seulement de plus renommées et choisies dans les diverses especes, sont signalées et representées en chromolithographies.

M. Charles Naudin a bien voulu augmenter ce livre d'une préface et un peintre de fleurs d'une très-rare habileté, M. Grobon, a dessiné d'après nature les plus jolies variétés.

De nombreuses vignettes facilitent l'intelligence de la partie didactique du travail. L'amateur d'horticulture, le praticien, y trouveront d'utiles et précieux renseignements, ainsi que l'artiste. Les dames, toujours amies passionnées de la reine des fleurs, feuilletteront ce livre avec plaisir.

L'introduction de M. Naudin est intéressante, bien écrite sans être trop diffuse.

Les procédes de culture reconnus les meilleurs par une expérience consommée y sont parfaitement exposés.

Le choix des rosiers reproduits par le dessin colorié est assez heureux, et la description en est simple et méthodique.

Ainsi, 1° est dépeint le degré de vigueur de l'arbuste; 2° les caractères du feuillage; 3° la forme et le coloris de la fleur; 4° enfin, une note faisant connaître les particularités intéressantes, telles que l'obtenteur, l'année de la mise en commerce, etc.

Ce qui fait le merite du livre dont nous nous occupons c'est qu'il est écrit avec une grande simplicite. Mais ce qui le rend une œuvre de luxe, ce sont les soixante chromolithographies dont il est orné.

Parmi les planches les plus belles nous avons remarqué celles qui représentent les especes suivantes :

La France *(hyb. rem.)*, rose tendre, fleur très-odorante,—la Baronne Rothschild *(hyb rem)* rose carné—Anna Diesbach *(hyb. rem.)*, rose satiné,—Souvenir du docteur Jamain *(hyb. rem)*.—Bengale Ducher *(hyb rem.)* Blanc-pier.—Jules Margottin *(hyb. rem.)*, rose vif carné.—Mme Victor Verdier *(hyb. rem.)*, rose foncé.—Marechal Vaillant *(hyb. rem.)*, rouge velouté.—Jean Pernet *(thé)*, beau jaune soufre.—Maréchal Niel *(noisette)*, beau jaune d'or.—Ducher, rouge pourpre.—Louise Odier *(île Bourbon)*, rose clair.—

Pauline Labonté *(The)*.—La Reine *(hyb rem.)* rose frais—La Cent feuilles,—Le général Lamarque (noisette) blanc jaunâtre.—Rose des 4 saisons—Hermosa (île Bourbon)—Le maréchal Forey—Duchesse de Cambacères,—Aimée Vibert,—Adrienne Christophe,—Rubens,—etc etc.

Le *rosier du roi*, obtenu en 1819 par Souchet, jardinier fleuriste de Sevres; le *Souvenir de la Malmaison* et la *Gloire de Dijon*, qui datent déjà de bien des années, ne vieillissent jamais; ce sont, du reste, de tres-belles variétés, qui se maintiennent bien, et qu'à juste titre on rencontre aujourd'hui dans tous les jardins.

Nous le répétons, en terminant, le volume de MM. Jamain et Naudin, outre les splendeurs de ses gravures est encore un des plus attachants qui se puissent voir, car il apprend à cultiver, à conserver et à aimer les roses.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 5 mai 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumelie	fl.	47.25
id. Nouvelles		35.15
Anglo-Bank		135.—
Societe de cred. aust-turq.		12.25
Banque austro-ottomane		59.25
Piece de 20 francs		8.96
Agio		106.—
Change sur Londres		111.80
Credit anstalt		217.—
National Bank		975.—
Lloyd		418.—

Bourse tres animée et en voie de hausse; les valeurs ottomanes sont surtout recherchées.

L'Empereur a sanctionné deux lois confessionnelles.

A la Chambre, le ministre des finances, repondant à une interpellation sur la crise financiere, declare que le gouvernement n'interviendra point dans la solution à donner, mais qu'il suivra avec sollicitude les mesures qui seront prises pour faciliter et aider le credit public. La Chambre satisfaite de ces explications a voté l'ordre du jour pur et simple par 126 voix contre 70.

France.

Paris, 5 mai.

Oblig. Roumelie fr. 410

On a d'excellentes nouvelles sur l'apparence des prochaines récoltes.

Espagne.

Madrid, 5 mai.

Le marechal Serrano et le general Concha retournent dans notre ville; la santé à Bilbao est satisfaisante.

[illegible] — Dans une de nos dépêches d'hier, relative à la fermeture du séminaire catholique, au lieu de *Saint-Pétersbourg*; il faut lire *Strasbourg*.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 4 mai.

		Clôture
Dette Generale		44 9 16
Emprunt	1865	66
do	1869	54 1/8
do	1871	62 3 4
do	1872	76
Consolides anglais		93 3 16
Emprunt égyptien		68 3/8

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 4 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Pires	49 20	—
	Hausse	»	50 36	—
	Baisse	»	49 20	—
	[illegible] du midi	»	— —	—
	[illegible] du soir	»	[illegible]	—
	après Bourse	»	— —	—
[illegible]		L.T.	[illegible]	—
» de la Société de change et de valeurs		»	[illegible]	—
» de la Banque de Const.		»	[illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque		»	[illegible]	—
» de Crédit Général		L.T.	8 35	—
Banque Veristi et Cossoudi		»	— —	—
Tramway		»	6 20	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 36	—
Lauriums		Fr.	74 —	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	21 —	—
Obligations des Chemins de fer		»	109 1/2	—
» 2e émission		»	82 —	—
Emprunt	1863	»	330 —	—
	1865	»	[illegible]	—
	1869 ... ex-coup.	»	270 —	—
	1872	»	70 1/2	—
	1873	»	— —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 25
Pièce de 20 francs	»	87 23
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	104 30
Bechlik—(différence)	»	104 —
Métalique... (id).	»	104 [illegible]

Bourse fermée à cause des fêtes.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 4 mai.

Malte, paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Fuller, [illegible]
Malte, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Burnell, [illegible] touché Pirée et Dardanelles lest.
Port Said, paq. à vap. angl. *Stracker*, c. Mofit, [illegible]
[illegible]
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Apollo*, c. Marinich, ayant [illegible] et Gallipoli div. 600 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 4 mai.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Stracker*, c. Mollet, div.
[illegible]
Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Sportuzas, div.
Trebizonde paq. à vap. fr. *Tamise*, c. Genouilliat, d.
Ibraila, paq. à vap. fr. *Aunis*, c. Gato, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Fuller, d.
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 4 mai.

[illegible]
Pansaya Maltesa, c. [illegible]
[illegible]
Limici, goel. hell. *Evangelistria*, c. Begetos div.
Newcastel, bk. aut. *Taganrok*, c. Radonicich charb.
[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du 4 mai.

Marseille br. ital. *Lariela*, c. Gnello, ble.
Soulina, br. angl. *Evelina*, c. Souter, charb.
Trieste, br. hell. *Micra Ellena*, c. Gionis, seigle.
— br. hell. *Evanguelistria*, c. R[illegible] blé
Taganrok br. hell. *Ilias Lucatos*, c. Mihalitchanos, l.
[illegible]
Marseille, br. hell. *Constandinos*, c. Camenos, blé
— br. hell. *Orloff*, c. Orloff, blé.
Galatz, sch. belg. *Malrina*, c. François, div.
Odessa, br. rus. *P. Paltesa*, Dermetis, lest.
[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

MM. les Détenteurs de titres provisoires d'Actions de la *Société Commerciale Ottomane* sont prévenus qu'à partir du 4 Mai prochain l'échange de ces titres contre des titres définitifs aura lieu dans les Bureaux de la dite Société, sis à Galata rue Zulfarisse N° 17.

Des Bordereaux à cet effet sont tenus à la disposition du public.

Les Administrateurs de la Société Commerciale Ottomane.

Frolich, Th. GIORGIADIS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 29 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 182,520 cantars de charbon de terre de New-Castle de premiere qualité déjà soumissionné à 11 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 29 Avril (v.s.) aura lieu l'adjunication définitive de
330,000 pics de toile serrée des Indes déjà soumissionnée à 110 paras le pic.
00,000 tapis pour soldat à 37 piastres la pièce. 10000 pièces de feutre large de Maya Dagh à 3 piastres 21 paras la pièce.
et Mardi 30 Avril.
35000 glands de fez en laine fine à 53 paras la pièce,
55000 » en grosse laine à 46 1/2 paras la pièce

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication des articles ci-dessus sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Seraskérat, le 4 Mai 1874.

AVVISO D'ASTA

Da parte di quest' I. R, Consolato Austro-Ungarico si rende noto che nel giorno di giovedì 7 Maggio alle ore 10 a. m. avrà luogo la vendita al publico incanto della metà del vapore *Rimurchiatore* denominato *Vido* di bandiera Aust. Ungarico, di proprietà del signor [illegible] Dabovich.

L'asta avrà luogo nel Haviar Han di Galata a mezzo del Signor de Castro sul dato regolatore di Lire Ottomane 1290 quale metà del valore peritale del suddetto battello a vapore che sarà deliberato anche sotto il prezzo di stima al maggior offerente verso pronto pagamento.

Costantinopoli, 24 Avril 1874.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvieme Assemblée Générale aura lieu jeudi, 26 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata pour recevoir et approuver les comptes de la neuvieme année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Genérale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER
MAISON SESTER
ORTAKEUI

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

PROGRAMME DU MESSAGER D'ORIENT

[illegible]

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux telégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui apres de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualite de disciple pacifique : apres avoir donné aux peuples europeens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumieres de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.—Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle; les interets de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulierement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eût pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en meme temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérets reels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extreme; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours energique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérets sont sérieusement engages dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infinement plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses parts.

Le Messager d'Orient a paru depuis le 1er mai 1874.

La rédaction.

A VENDRE Soixante-dix mille (70,000) traverses en chene russe premiere qualité, livrable quarantaine Odessa.

S'adresser Maison.

HOULLIER BLANCHARD FILS ODESSA.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

AVIS.

Un architecte-ingénieur, depuis 4 [illegible] dans le pays, se recommande à MM. les propriétaires, qui désirent se [illegible] dresser des plans ou surveiller des constructions.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

A VENDRE Un mobilier [illegible] dans un excellent état: prix modéré.

S'adresser chez M. Ch. Castelli à [illegible]bek.

A LOUER Un maison située à [illegible]bek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

APPARTEMENTS et [illegible] à louer, rue [illegible] N° 17.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 81.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivee à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivee à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraila. Arrivé Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Mediterranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	1500—1000	100
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	1200—1260	»
» Moka	[illegible]	—	[illegible]
[illegible] de Hollande	[illegible]	224—230	[illegible]
» [illegible] de France	»	[illegible]	»
» en pain de [illegible]	»	250—	100
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	ocque	10 1/2—11	»
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
[illegible]	quintal	200—250	100
Indigo de Bengale, [illegible]	ocque	[illegible]	»
» de Madras	»	[illegible]	»
Cochenille	»	41—42	[illegible]
[illegible]	caisse	[illegible]	[illegible]
Bougies [illegible]	»	12—15	»
[illegible]	»	—	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	[illegible]	Fr.
[illegible]	[illegible]	18—22	105
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	5 3/4—6	120
[illegible]	[illegible]	[illegible]	100
[illegible]	100 k.	16—17	Fr.
[illegible]	»	[illegible]	100
» d'Egypte	[illegible]	8 1/2—8 3/4	120
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	7 1/4—7 1/2	»	
» d'Amérique et France	[illegible]	»	
[illegible]	ocque	14—15 1/4	105
» de [illegible] et de Roumélie	»	[illegible]	»
[illegible]	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie [illegible]	»	8 1/2—9	120
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	»	35—36	»
[illegible]	»	—	»
Métaux			
[illegible]	caisse	210—215	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	106
[illegible]	»	145—	»
[illegible]	»	140—	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	[illegible]	16—16 1/2	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	quintal	710—720	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	104
[illegible]	quintal	165—170	»
[illegible]	»	[illegible]	»
[illegible]	2 caisses	310—315	100
[illegible]	[illegible]	[illegible]	»
Céréales			
Blé [illegible] d'Azoff	kilo	[illegible]	115
» d'[illegible]	»	[illegible]	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	11—10	120
» de [illegible]	»	[illegible]	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	43—44	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
» tendre du Danube	»	[illegible]	»
» de [illegible]	»	40—42	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de [illegible]	»	20—21	»
» de Roumélie	»	[illegible]	120
Orge du [illegible]	»	—	»
» de Roumélie	»	22—23	»
Avoine d'[illegible]	»	[illegible]	»
» de Roumélie	»	[illegible]	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	[illegible]	175—176	100
» [illegible]	»	165—168	»
de Braila 00000	»	157—160	»
» [illegible]	»	—	»
» 000	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	145—148	»
» 00	»	[illegible]	»
de [illegible] 1re qualité	»	130—135	»
» 2me »	»	[illegible]	»
du pays 1re qualité	»	147—150	»
» [illegible] »	180 ocq.	[illegible]	[illegible]
	»	310—325	
Charbons de terre			SI
New-Castle, du navire	la tonne	30—37	»
» du magasin	»	[illegible]	»
Cardiff du navire	»	40 0—42	»
» du magasin	»	[illegible]	»
Liverpool du navire	»	34/0—35/0	»
» du magasin	»	[illegible]	»
Hull du navire	»	[illegible]	»
» du magasin	»	35,0—36,0	»
Manufactures			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» [illegible]	»	7—8	»
» long clothes 3—6	»	[illegible]	»
» [illegible]	»	7 3 8—	»
» [illegible]	»	[illegible]	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	58 60 64 72	»
» » [illegible]	»	[illegible]	»
» » Extra 16/24	»	[illegible]	»
» » [illegible]	»	[illegible]	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Graines (1) Sésames	[illegible]	32/4—4	[illegible]
Avoine de Chio	»	[illegible]	»
» de Roumélie	»	[illegible]	»
» d'Anatolie	»	[illegible]	»
Chardons	»	[illegible]	»

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Légumes secs			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fruits secs			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

OBSERVATIONS

Galata, 29 avril—4 mai.

Coloniaux. [illegible] une grande partie des cafés existant sur place les cours ont gagné [illegible] les qualités du bon goût qui manquent; les [illegible] sont fermes, depuis quelques jours. Les sucres toujours en [illegible] 000 barils sont arrives cette semaine dont on a vendu jusqu'à 224 p. le quintal. Les riz continuent à [illegible] insignifiantes.

Métaux. Les fers d'Angleterre sont faibles, [illegible] ne motivent aucun courant d'affaires important malgré la fermeté des prix en Angleterre. Le reste des métaux divers stationnaire.

Céréales. Aux débuts de la semaine passée [illegible] piastres le kilé par suite des nouvelles defavorables de l'Europe et des pluies qui sont tombees tant en Asie qu'en Roumélie [illegible] fort, et les prétentions des detenteurs sont considérablement affaiblies. L'orge seul continue à jouir toujours d'une bonne faveur et à être recherchée pour les besoins locaux de p. 20 à 21 le kilé suivant qualité.

Farines. La hausse de la semaine passée n'a été que de courte duree, la position des bles ayant modifié sensiblement celle [illegible] baisse. Aussi avons-nous à enregistrer une baisse de 10 piastres par sac.

Charbons de terre. Prix stationnaires; le stock est réduit à moins de 4000 tonnes, mais on attend divers chargements qui alimenteront suffisamment notre place.

Manufactures. Depuis longtemps mais depuis quelques jours surtout un grand calme régne sur les manufactures, les tendances à la baisse.

Exportation. Parmi les divers articles d'exportation il n'y a que l'opium qui a obtenu une sensible amélioration par suite des nouvelles d'Anatolie accusant une [illegible] sont pour la plupart cotés aux mêmes prix que précédemment.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotes manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont tres franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE. N° 103 — Rebiul-ewel 20 1291. — JEUDI 7 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra........	[illegible] francs,	[illegible] francs,	[illegible] francs.
Provinces..	[illegible] »	[illegible] »	
Etrangers..	[illegible] »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orsin, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 6 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Les deux courants politiques qui agitent les régions gouvernementales françaises s'accentuent davantage, au fur et à mesure qu'on se rapproche de la reprise de la session de l'Assemblée de Versailles.

L'*Indépendance Belge* caractérise ces deux tendances en disant: «L'une veut le septennat-*institution* et l'autre le septennat-*paravent*.»

La première aurait pour chef tout d'abord M. de Mac-Mahon lui-même, fort blessé du rôle que la droite veut lui faire jouer; l'autre serait conduite par M. de Broglie et les ministres légitimistes du conseil.

Ainsi que le dit la feuille belge:

«Pour le moment ces deux tendances se neutralisent et, selon que l'opinion publique attribue à l'une ou à l'autre plus de chances de succès, elle accueille le bruit tantôt d'une entrevue de M. Dufaure avec le président de la république et de la constitution d'un cabinet où cet ancien vice-président du conseil sous M. Thiers irait siéger à côté de MM. Decazes et d'Audiffret-Pasquier, tantôt d'une réconciliation complète entre tous les éléments de l'ancienne majorité.»

Quoi qu'il en soit, une fois l'Assemblée réunie, le denoûment ne se fera pas attendre. Ceux qui veulent le septennat-*institution* voudront discuter le plus tôt possible les lois relatives à l'organisation du pouvoir; les autres donneront la préférence aux lois qui peuvent rapprocher les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes et les éléments flottants de l'Assemblée sur le terrain commun de mesures antilibérales. La loi municipale viendrait alors en premiere ligne, à moins qu'on ne lui préférât, comme le désire *le Monde*, la loi sur l'aumônerie militaire, sur l'organisation de l'armée et sur la liberte de l'enseignement supérieur.

Les journaux de Vienne parlent d'une proposition constitutionnelle dont le Reichsrath Austro-Hongrois sera prochainement saisi, et qui a pour but de modifier le mode d'élection de la Délégation cisleithane.

La Diète hongroise nomme ses délégués dans son sein sans distinction de province ni de nationalité. Il en est de meme de la Chambre des Seigneurs du Reichsrath autrichien ; mais, par contre, par suite d'une concession que M. de Beust avait faite aux Polonais de Gallicie pour les rattacher à sa politique, la Chambre des Députés nomme, pour chaque province, un nombre déterminé de délegués. Il resulte de cette anomalie que la délégation cisleithane n'est plus, depuis la nouvelle loi électorale, l'émanation de la population cisleithane, comme la Chambre l'est elle-meme, mais, en réalité, celle des Dietes provinciales qui n'ont plus le droit de nommer les députés au Parlement.

C'est le deputé progressiste Fux qui a pris l'initiative de corriger cet abus. Sa proposition est parfaitement logique et constitutionnelle, mais le gouvernement aura quelque peine à s'y rallier, de peur de donner un nouvel element au particularisme national et provincial et de se préparer de nouveaux embarras.

La réforme de la législation commerciale est à l'ordre du jour en Angleterre.

Actuellement les causes commerciales ne sont distinguées des causes civiles ni pour la juridiction, ni pour la procédure et il en résulte des inconvénients tels, qu'ils ont pour résultat d'eloigner, le plus souvent, des tribunaux, les parties engagées dans un proces ; elles préfèrent s'adresser à des arbitres et l'un des commissaires d'enquête, lord Penzame, a constaté « que c'était la pratique la plus générale du commerce anglais.»

La Chambre des Communes a éte plusieurs fois appelée à prendre une décision à cet égard, mais jusqu'ici elle avait repoussé cette question. En ce moment elle est saisie d'un bill presenté par M. Withwill et tendant à faire décreter une reforme aussi necessaire. Mais déjà le gouvernement avait pris l'initiative de cette mesure et la question était soumise à la commission de réforme de la legislation qui vient de déposer son rapport.

Il est probable que les conclusions de ce rapport seront repoussees par la Chambre, par cette raison que la commission s'est prononcée contre l'institution des tribunaux de commerce, malgre l'avis de deux de ses membres les plus éclairés lord Penzame et sir Sidney H. Waterlow.

L'attitude résolue prise par M. Minghetti, en presentant ses projets financiers a produit une impression sensible sur le parlement italien.

A peine ouverte, la discussion générale a éte close. Celle des articles a commencé immédiatement. Tous les ordres du jour qui avaient été proposés dans les seances précedentes ont été ecartés ou retirés par leurs auteurs. L'heureuse solution obtenue par M. Minghetti dans l'affaire des chemins de fer méridionaux est probablement pour beaucoup dans ces bonnes dispositions de la Chambre ainsi que le dit l'*Opinione*.

Dans un banquet qui a eu lieu à Washington, à la fin du mois dernier, le général Schenck, ministre des Etats-Unis à Londres, a déclaré que le traité de Washington est le meilleur traité qui ait jamais été conclu entre les deux Etats.

« L'Angleterre et l'Amérique sont des amis naturels et une connaissance plus intime ne peut qu'amener un plus parfait accord, a-t-il dit en terminant son discours. »

Les deux royaumes de Suede et de Norwège, quoique unis par des liens dynastiques et certains interets communs, règlent leurs relations réciproques par des conventions internationales.

Tout récemment les deux Diètes de Stockholm et de Christiania ont été saisies d'un projet de loi sur les rapports maritimes et commerciaux entre la Suede et la Norwège.

Le Storthing norwegien a adopté cette loi sans discussion ; la Diète suédoise sera appelée prochainement à délibérer sur la même loi, dont l'adoption est considerée comme certaine, la commission chargee de son examen ayant déjà déposé des conclusions dans ce sens.

CHEMIN DE FER DE TRIPOLI A BAGDAD.

Les etudes des chemins de fer d'Asie qui viennent d'etre interrompues auront eu pour resultat de faire la lumiere et de fixer les idees sur plusieurs points precedemment controverses. Ainsi, il y a quelques annees, on affirmait que l'on pouvait resoudre la question interessante des communications à etablir entre la Mesopotamie et la mer, en construisant un chemin de fer de Tripoli de Syrie à Bagdad. D'apres les renseignements que nous avons pu recueillir, les ingenieurs chargés de cette etude ont reconnu que l'on devait renoncer à ce projet, parce que les depenses seraient hors de proportion avec les avantages qui résulteraient pour ces contrees de la construction de ce chemin et avec le rendement du transit. Il existe d'ailleurs plusieurs autres considerations qui rendent cette voie impraticable, et il sera utile d'entrer à ce sujet dans quelques details.

Le chemin de fer partant de Tripoli, passerait à Homs, à Palmyre, à Deir, à Anah, à Romadi. Là il franchirait l'Euphrate et se dirigerait sur Bagdad. Le parcours total serait d'environ 1000 kilometres. Or, de Tripoli à Deir on ne trouve dans les contrees que traverserait la ligne ferree ni bois, ni eau, ni population dense, ni cultures importantes. Ce sont d'immenses steppes que parcourent les arabes Enezés dans leurs migrations periodiques. Or, on ne peut de toute evidence faire supporter au tresor les depenses considerables necessitees par la construction d'un tel chemin de fer avant de s'etre assuré qu'il compensera immediatement ou à bref delai par ses bons resultats les sacrifices qu'on se sera imposes pour l'etablir. Tel n'est pas le cas pour la ligne dont nous nous occupons. Tout indique au contraire qu'en la construisant on tomberait dans une grosse erreur. Les steppes qui separent Tripoli de Deir ne peuvent, en l'etat actuel, alimenter le transit. Il n'est meme pas demontre que le gouvernement reussirait, en supposant qu'il en ait l'intention, à doter ce pays des elements de prosperite qui pour le moment font defaut. Comment parvenir à peupler le pays? On devrait compter pour ce peuplement sur les arabes Enezés et l'on sait les difficultes speciales que leur amour de la vie libre et independante oppose aux tentatives que l'on a multipliees pour les transformer en populations sédentaires. D'ailleurs où les etablirait-on? La premiere condition pour constituer un centre agricole est de mettre à la disposition des habitants, l'eau, le bois et des terres cultivables. Nous avons dejà vu que ces steppes ne possedent pas ces trois elements indispensables de l'agriculture. Et si l'on veut les créer ne se heurtera-t-on pas à des difficultes insurmontables? D'ailleurs l'activite du gouvernement trouvera à s'exercer, dans l'empire et dans cet ordre d'idees, bien plus fructueusement. Bon nombre de provinces douees de tous les dons de la nature sont dans une situation precaire parce qu'elles ne possedent pas de voies de communication. N'est-il pas plus logique et plus sage de s'occuper d'abord de ces provinces plutôt que de s'aventurer dans la construction d'une ligne ferree tres coûteuse et d'une utilite contestable? Ajoutons, pour completer l'examen de cette question que de Deir à Romadi, on trouve, il est vrai, quelques cultures, grâce aux eaux de l'Euphrate que les Arabes utilisent pour irriguer leurs terres, en se servant de norias. Mais les produits sont de peu d'importance: ils sont en grande partie consommes sur place et, en tous cas, on ne peut calculer qu'ils alimenteraient le transit dans des proportions suffisantes. Tout au plus ce trace serait-il acceptable si le Tigre et l'Euphrate etaient rendus navigables et autorisaient ainsi l'espoir d'un commerce tres-actif par la voie du golfe Persique, et avec les provinces de l'interieur. Mais la regularisation du cours de ces fleuves et les nombreux travaux qui devraient etre entrepris pour les rendre accessibles à la navigation en toute saison ne permettent pas de s'appuyer sur cette consideration. Aussi le projet d'un chemin de fer à etablir entre Tripoli et Bagdad a-t-il éte abandonne. On a cherche une autre voie pour relier la Mesopotamie à la mer et nous examinerons ce nouveau projet dans de prochains articles.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

En quittant lundi soir le ministère de la Marine, le Prince Milan est allé avec sa suite visiter le Patriarche œcuménique, dans sa résidence du Phanar. La réception la plus distinguée et la plus sympathique a été faite à Son Altesse Sérénissime.

Le Prince a éte reçu au bas de l'escalier par le Grand-Vicaire et par tout le personnel du Patriarcat, qui formait la haie le long de l'escalier. A l'entrée de la grande salle de réception, le Patriarche œcuménique attendait S.A. entouré des métropolitains membres du Saint-Synode et des conseillers laïques. Sa Sainteté a adressé au Prince une courte allocution que Mgr Callinique a traduite en langue serbe.

Dans ce discours le Patriarche a exprimé ses vœux pour la prospérité du Prince et pour celle de Son peuple, et S. A. a répondu en remerciant le chef de l'Eglise œcuménique des sentiments qu'il venait de manifester à son egard et à l'égard du peuple serbe.

Des rafraîchissements ont éte ensuite offerts à l'hôte illustre du Phanar et à sa suite, et pendant tout le temps qu'a duré cette visite, le Prince s'est montre tres-affable et rempli de prevenances envers le Patriarche œcuménique et le haut clergé du Phanar.

Lorsque S. A. S. a quitté le Phanar, elle a été reconduite à sa voiture avec les mêmes honneurs.

Hier, le Patriarche accompagné de son grand vicaire, de quelques membres du Saint-Synode et du Conseil National est allé rendre sa visite au Prince de Serbie, dans le palais de Beicos. Son Altesse Sérénissime a fait à Sa Sainteté la réception la plus cordiale, et la plus respectueuse pour le caractère religieux de son hôte.

Dans notre compte-rendu d'hier nous avons omis de parler d'une seconde visite du Prince au Sultan. S. A. S., sur l'invitation expresse de S. M., s'est rendue au palais mardi, vers 4 heures à la turque, accompagnee de Sadoullah bey, grand drogman du Divan Impérial.

Le Sultan a fait au Prince l'accueil le plus gracieux et s'est entretenu avec lui pendant plus d'une heure. S.M. a donné ensuite à Sadoullah bey l'ordre d'accompagner le Prince dans ses visites au Palais de Tcheragan, Ildiz kiosque et Ayaz-agha kiosque.

Hier le prince Milan a visité le palais de Beylerbey et les jardins y attenants. S. A., et une partie de sa suite, se sont rendus au Kiosque de Validé Bagh où un splendide dejeuner etait préparé. Le Grand-Vezir, le ministre des Affaires Etrangères et le grand Maître des cérémonies ont pris part a ce déjeuner.

Le Prince est alle ensuite à Haydar-pacha et a visité en détail l'hôpital militaire qui s'y trouve ainsi que la belle caserne *Sélimie* sise sur les hauteurs de Harem-Iskelessi, à Scutari.

Le soir il y a eu grand diner à Beylerbey, en l'honneur du Prince de Serbie, dans le yali de Rachid pacha, ministre des Affaires Etrangères. Le Grand Vézir, les ministres, le Sous-Secrétaire d'Etat au departement des Affaires Etrangères, le Grand Maître des cérémonies et le premier drogman du Divan impérial ont egalement assisté, à ce banquet.

CHRONIQUES

Avant-hier dans l'après-midi, S. M. le Sultan a fait une promenade en mer jusqu'aux Eaux-Douces d'Europe. Sa Majesté a passé toute l'après-midi dans son magnifique Kiosk de Kiathané et ce n'est que vers le coucher du soleil qu'Elle est revenue en caïq à Azap-Capou pour rentrer en voiture au Palais de Dolma-Bagtche. S. M. était accompagnée d'une suite peu nombreuse.

Hier, ont éte closes les réceptions officielles de l'Ambassade austro-hongroises. C'est Hamdy bey, introducteur des ambassadeurs, adjoint du grand maître des cérémonies qui avait été chargé par la Sublime Porte de presenter à M. le comte Zichy les dignitaires de l'Empire.

Presque tous les journaux de la capitale ont annonce pendant ces derniers jours que le Sultan venait de conférer au comte Ludolf, ministre plenipotentiaire d'Autriche-Hongrie, le Grand Cordon du Médjidié.

Or, le comte Ludolf avait reçu ce cordon après la premiere audience qu'il eut du Sultan, lorsqu'il présenta à S. M. les lettres de l'empereur d'Autriche-Hongrie qui l'accreditaient en qualité d'ambassadeur.

Nous croyons savoir que cédant au vœu exprimé par les Représentants des Puissances amies, la S. Porte aurait décidé d'ajourner l'application du reglement sur le timbre. C'est à partir du 1/13 Juillet prochain que la nouvelle loi entrerait definitivement en vigueur.

On se rappelle qu'une commission avait éte instituée à la Haute Cour de Justice pour examiner les avocats qui plaident devant les tribunaux de ce ministère. Aujourd'hui un règlement a été élaboré relativement aux avocats de nationalite étrangère qui désireraient être admis à plaider devant les tribunaux relevant de la Haute Cour de Justice. Ce règlement a été communiqué aux chefs des missions étrangeres à Constantinople, par une note circulaire de Son Exc. Rachid pacha.

Le major d'artillerie, Békir effendi, attaché militaire à l'Ambassade Impériale à Berlin, partira cette semaine pour se rendre à son poste.

Nous apprenons que la nouvelle loi sur la presse élaboree dernièrement par une commission speciale ainsi que la loi sur les sociétés anonymes, font en ce moment l'objet des déliberations du Conseil d'Etat.

S. M. le roi Georges a conféré les insignes du Saint-Sauveur, grade des Taxiarches, à l'évêque de Pamphilie Mgr Dionyssius, préfet de l'eglise grecque de Péra.

Le métropolitain de Cyzique a été nommé president du conseil national du Phanar, en remplacement de Mgr Séraphin, métropolitain d'Arta qui partira samedi pour se rendre dans son diocèse.

Nous sommes informé que la Société des Tramways a porté quelques modifications dans son service des voitures de remise ; à partir de dimanche prochain, 28/10 mai, le tarif de ses voitures est fixé comme suit :

	[illegible]	[illegible]
Pour [illegible], Yéli [illegible], Zindjirlikouyou, [illegible], Leven Tchiflik, [illegible], [illegible]...........	P. 80	P. 100
Pour [illegible], dère, Therapia, Yénikeuy, Emirghian, Bavadiikeuy.	» 100	» 120
Pour Belgrade, Baghtchékeuy	» 150	200
Pour l'intérieur de la ville à la journée..........	100	» 120

Pour les après-midi des jours de fête et pour les destinations de la 1re catégorie les voyageurs payeront le prix des jours ordinaires.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Dépôt de la Société au Taxim.

Le *Castamouni*, journal du vilayet de Castamouni se fait l'interprete de la po-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIÈRE PARTIE

XIV. (Suite.)

— Savez-vous que c'est excessivement interessant ? Vous avez une maniere de decrire les gens... Ce... Chauveau... dites-moi, quelle espece d'homme?... est-il riche?...

— On n'a jamais pu savoir.

— Enfin, vous le connaissez?... Il loge bien quelque part?... Vous avez dû aller chez lui?

— Une fois, et j'ai froid dans le dos rien que d'y penser.

— Comment ! froid dans le dos : c'est donc un vampire ?

— Je ne pense pas; mais il habite une maison où je ne voudrais pas rentrer à deux heures du matin, quand même on me signerait la réception d'un vaudeville.

— Et [illegible]

— Rue Zacharie [illegible]

En ce moment une clairière apparut au bout du chemin où Gibory sans y prendre garde, avait suivi Baradieu, et au fond de cette eclaircie se dessina la silhouette d'un bâtiment aux toits aigus.

Gibory s'arrêta court.

— Ah ça ! où sommes-nous ? s'ecria le vaudevilliste avec une stupeur comique.

Baradieu se mit a rire, et, tendant le bras :

— Mais nous sommes arrivés ! dit-il simplement.

— Où çà ?

— Chez moi : à Baradieu. Voici le château.

Gibory demeura bouche béante.

Puis, regardant Baradieu avec le clignement d'yeux qui lui etait habituel, d'un ton moitie plaisant, moitie fâché :

— Eh bien, dit-il, c'est pas pour dire, mais vous avez du vice !

— Comment cela ? repliqua Baradieu.

— Nous n'allions pas à Nevers par ici.

— Pardieu non !

— Suffit... Alors, j'ai trop parlé, j'ai dit des bêtises, hein ?

Baradieu posa la main sur l'epaule de Gibory.

— Non, fit-il d'une voix presque grave ; non, mon ami, vous n'avez pas trop parle : vous êtes un brave garçon ; je vous connais maintenant ! Les hasards de la vie ont pu vous jeter dans d'etranges aventures.. mais vous n'êtes pas le premier venu, et je me sens disposé a avoir confiance en vous !

Gibory, rouge d'émotion, balbutia quelques mots inintelligibles.

— Enfin, monsieur le marquis, dit-il, je vous demanderai maintenant de vouloir bien m'indiquer par où il faut que je m'en retourne.

— Pas maintenant.

— Comment ? pas maintenant ? mais alors !....

— Il est tard, dit Baradieu. Vous ne pouvez remonter à cheval : vous allez donc me faire le plaisir de dîner avec moi, et, apres dîner, ma voiture vous reconduira à Nevers.

Tout en disant ces mots, Baradieu, suivi de Gibory hésitant, était arrivé au pied d'un perron qui donnait accès aux appartements du château.

— Mais, monsieur le marquis !... essaya de protester Gibory.

— Passez, mon ami ! passez ! repeta Baradieu en s'effaçant.

— Ma foi, allons-y tout de même ! s'écria Gibory.

Et il entra dans le vestibule, où il se trouva en presence de plusieurs laquais, dont la livree sévere et la tenue imposante achevèrent de le troubler.

XV

[illegible]

Après avoir traverse une grande antichambre, tendue de tapisseries anciennes et ornée d'attributs cynégétiques, Gibory, toujours précede de Baradieu, arriva devant une portiere qu'un laquais souleva respectueusement.

Il entra.

Il se trouvait dans une immense salle à manger, éclairée par un lustre dont les branches figuraient des cors de chasse entrelacés, et qui repandait sa lumière, non seulement sur la table etincelante de linge damassé, de surtouts d'argent et de candélabres, mais encore sur les murs.

Ces murs étaient couverts à moitie de leur hauteur d'une boiserie de chêne sculpté d'un travail merveilleux, et, au-dessus de cette boiserie, dans tout le pourtour, courait une vaste composition de peinture, aux tons eclatants, representant une chasse au moyen âge. Dans cet immense espace, l'artiste avait réuni une épopée complète : le rendez-vous, le depart, le lancer, l'hallali, la curée, le tout semé de scenes épisodiques : dejeuners sur l'herbe, châtelaines suivant la chasse de loin, sur leurs haquenees, pages portant le faucon sur le poing, molosses maintenus à grand'peine, par les piqueurs en veste mi-partie blanche et rouge ; et dans une éclaircie, se détachant sur un ciel bleu à peine voilé de quelques flocons blanchâtres, un château aux toits pointus, vaguement esquissé dans le lointain, et qui n'était autre que le château de Baradieu.

Au fond de la salle et faisant face à la porte, une immense cheminée, dominee par une boiserie de chêne sculpte, representant dans un medaillon gigantesque la vision de saint Hubert, avec le saint agenouillé et le cerf portant sur son front la croix se detachant en or vif sur le reste de la boiserie.

Un coup-d'œil avait suffi a Gibory pour embrasser l'ensemble de cette salle merveilleuse ; ebloui, fasciné, il demeura fixe, sans trouver une parole et comme changé en statue.

La voix amicale de Baradieu le tira de sa contemplation.

— Allons, monsieur Gibory, dit le marquis, veuillez prendre place en face de moi.

Et, s'adressant à un des domestiques qui attendaient debout et immobiles :

— Mon frere est sorti ? interrogea-t-il.

— Un peu avant monsieur le marquis, répondit le valet : il pouvait être trois heures.

— C'est bien. Monsieur Gibory, reprit Baradieu avec un sourire, vous êtes ici chez vous.

— Chez moi ? s'écria Gibory n'y tenant plus : alors je suis loge au grand Opera, premier acte des *Huguenots*, de M. Scribe ; et encore, c'est plus beau, parole d'honneur !

— Ah ! vous regardez la peinture ? Elle est de Delaroche, fit Baradieu avec indifference, et toute ma famille y est representée... Tenez, continua Baradieu en designant une figure : ce châtelain, à cheval, sonnant du cor, c'est mon pere... voici ma mere sur la haquenée blanche... me voici moi-même en page... Mais votre course a travers bois a dû vous creuser singulièrement... Un peu de ce salmis de perdreau ?

— Medoc ou Saint-Emilion ? murmurait presque en même temps à l'oreille de Gibory un grand laquais poudre à frimas, tandis qu'un autre, non moins obséquieux, lui présentait le plat annoncé par Baradieu.

Ahuri, enchante, se demandant s'il rêvait, Gibory se servit lui-meme une veritable assiettée de perdreau : mais sur le point de repondre a la question de son echanson, une deplorable hesitation le saisit.

— Medoc ou Saint-Emilion ? repeta le laquais, craignant que Gibory n'eût pas entendu.

— Versez de tous les deux ! dit Baradieu. M. Gibory, choisira.

— Tiens ! c'est vrai, s'ecria Gibory, tout a fait mis a l'aise par le ton plein de bienveillance de son hôte. Vous tranchez joliment les questions, vous !..

— Verse, mon garçon! poursuivit-il en se tournant vers le laquais.

Puis, dégustant alternativement les deux verres

— Fameux ! reprit-il avec un sentiment d'admiration convaincue. Il n'y en a pas de pareil chez Bignon.

Baradieu sourit.

— Je suis ravi que ma cave vous convienne, dit-il. Dame ! vous savez... en province, on n'a pas toujours tout ce qu'on veut.

— Monsieur le marquis, vous vous fichez de moi, fit Gibory, qui rougit. Votre château est un palais des *Mille et une Nuits*. C'est pas Billion qui en payerait comme ça !

En ce moment, un domestique apportait un faisan rôti, qu'il montra, selon l'usage.

— Oh ! la belle bête ! s'écria Gibory radieux.

Et, frappant de son couteau sur l'oiseau, qui répandait un fumet exquis :

— A la bonne heure ! fit-il joyeusement, en voila un qui n'est pas en carton, au moins !

— Ah çà ! au fait ! dit Baradieu, qui riait franchement, tandis que les laquais, avec le tact des gens de grande maison, demeuraient aussi impassibles devant les facéties et les incartades de Gibory que s'ils eussent été en bois articule ; au fait, ne me disiez-vous pas tout à l'heure que vous avez été sur le point de devenir directeur ?

— Oui, monsieur le marquis, repondit Gibory en avalant une bouchee qui eût suffi au dejeûner d'un enfant, tout le monde vous le dira ; et sans ce diable de Filoquet, c'était une affaire faite... Enfin, n'en parlons plus !

— Parlons-en, au contraire, protesta Baradieu, qui depuis le commencement du repas touchait légerement aux mets qu'on lui servait et avait à peine trempé ses levres dans le verre placé devant lui ; parlons-en, cher monsieur! Vous ne sauriez croire combien tout ce qui concerne les artistes m'interesse. Je sais les difficultes que les hommes de valeur ont à surmonter pour parvenir...

— Ça, vous pouvez le dire ! interrompit Gibory, savourant beatement son medoc.

— Vous devez avoir beaucoup d'ouvrages en portefeuille ? interrogea Baradieu.

— Ah! monsieur le marquis, j'en ai de quoi alimenter une scène à moi tout seul. Mais qu'est-ce que vous voulez ? pour faire jouer un vaudeville aujourd'hui on a plus de mal que s'il s'agissait d'un drame en cinq actes ?

— Vraiment ?

— Moulin-à-vent ? murmura le laquais à l'oreille de Gibory.

— Versez ! bacum ! cria Gibory tendant son verre, qu'il vida d'un trait... Et plus ça va !... plus c'est comme ça... je l'ai ne écrit dans ma lettre à M. Scribe. Vous l'avez pas lue ? elle a paru, il y a deux ans, dans *l'Alliance des lettres, des arts et de l'Industrie photographique*... c'etait tapé ! je ne vous dis que ça, et ça a fait un effet !... Mais baste !... voyez-vous, comme dit la chanson, quand on n'a pas de quoi faire jouer ses pieces..

— Il faut avoir un petit théâtre à soi.

— Et voilà ! termina-t-il en versant la moitie d'un flacon de fine champagne dans sa tasse de cafe.

— Enfin, que vous faudrait-il pour monter les Folies-Monceaux ? interrogea tout à coup Baradieu, feignant de reflechir un instant.

Gibory le regarda avec des yeux ébahis.

— Est-ce que vous voudriez faire des fonds? dit-il d'une voix tremblante d'émotion.

(A suivre.)

Voir le numéro 6 Mai.

[illegible]

La lettre de M. de Lesseps est ainsi conçue:

Le Caire, le 26 avril 1874.

A. S. Altesse le prince-héritier MÉHÉMET-TEWFIK *Ministre de l'intérieur, au Caire.*

Monseigneur,

En réponse à la dépêche que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser hier, je m'empresse de Lui transmettre la copie d'un télégramme expédié le même jour à l'administration du Canal de Suez, à Paris.

« Le Caire, le 25 avril 1874.

« [illegible] dérant les ordres donnés par « la [illegible], pour prendre possession du « Canal, et, sous protestation, réser- « vant tous droits des actionnaires, no- « tr[illegible] service du transit, appliquera, à « p[illegible] du 29, le tarif du droit spécial « de navigation avec surtaxe, imposé « par la Porte.

« (Signé) LESSEPS. »

Votre Altesse trouvera ci-joint ma protestation contre la décision de la Porte Ottomane, afin qu'elle soit signifiée à Constantinople.

[illegible]

» gement, ni la Porte ni les Puissances » n'ont aucun droit de s'immiscer dans » nos affaires lorsque nous observons » strictement les termes de notre con- » trat. Je prends mes dispositions pour » réunir, dans les délais voulus par » notre loi, l'Assemblée générale des » actionnaires auxquels la question ac- » tuelle sera présentée intacte avec le » maintien de tous leurs droits. »

Une communication de S. A. le Khédive, en date du 25 avril, informa le Directeur que la Porte Ottomane, maintenant le délai fixé au 29 avril pour l'application de la décision relative au tarif, lui ordonnait d'obtenir ce résultat en usant de tous les moyens, même de la force, et de prendre au besoin possession du Canal au lieu et place de la Compagnie.

Le soussigné, Président-Directeur de la Compagnie du canal de Suez, reconnait que le Khédive d'Egypte a été obligé d'appuyer par une force militaire, qui est déjà rendue sur les lieux, la sommation de la Porte.

Considérant que l'attentat provoqué [illegible]

[illegible]

mait Emile sa sœur, un bébé de cinq ans, à grands cheveux blonds, s'appelait Valentine.

» Un soir, comme le dîner finissait, Mme Duchâteau déclara à ses parents qu'elle allait se pro[illegible]

» On lui fit remarquer qu'il faisait froid et que les chemins étaient peu sûrs. Elle ne voulut rien entendre et sortit. Quand les enfants se virent dehors, ils se mirent à pleurer. Le vent leur coupait la figure et de larges gouttes d'eau commençaient à tomber des grands nuages noirs qui couraient au c[illegible]

» Le petit Emile, des les premiers pas, se rejeta en arrière, terrifié par un arbre qui projetait sur le chemin une branche noire et raide comme un bras de mort et supplia sa mère de le laisser rentrer. Mais celle-ci n'écouta rien, et l'entraina en le saisissant brusquement par la main.

» Elle coupa à travers champs et se dirigea vers un petit étang, sis près d'un terrain qui lui appartenait, l'étang du Pin.

» C'est au bord de cette mare que s'arrêta Mme Duchâteau. On y voyait à peine, à la lueur tremblotante de quelques étoiles qui [illegible]

» — Asseyez-vous là ! commanda-t-elle.

» Les enfants obéirent et se mirent sur un tronc d'arbre, serrés l'un contre l'autre et se tenant par la main. Ils avaient bien grand peur...

» Alors Mme Duchâteau tira de sa poche une serviette qu'elle roula de manière à en former un lien; elle en fit autant de son mouchoir, et attacha à sa ceinture avec une corde, les extrémités des deux linges.

» Puis elle appela les deux petits, et les fit placer de chaque coté d'elle.

» Quand ils furent debout dans cette position, elle lia l'un avec l'autre bout de la serviette, le second avec l'extrémité du mouchoir.

» Puis elle prit les deux pauvres petits êtres par les cheveux, et s'élança dans la mare, les entraînant [illegible]

» Il n'y avait que cinquante centimètres de profondeur. Les enfants poussèrent un cri [illegible] battirent. Alors [illegible] leur enfonçant [illegible] flottaient à la surface, les noya [illegible] ment. Ce fut la petite Valentine qui résista le plus. Elle ne voulait pas mourir, et s'arc-boutant sur le fond vaseux de toutes ses forces, elle réussit deux fois à sortir de l'eau sa tête convulsée, sans que sa bouche pleine d'herbes visqueuses pût pousser un cri, ni ses yeux fermés par la vase jeter un regard de supplication à la mère. Quant à son frère, il était mort presque tout de suite.

» On a retrouvé les deux enfants enveloppés comme dans un linceul de longues herbes qui s'étaient enroulées autour de leurs corps. A travers les mailles de cette sorte de filet, des sangsues avaient passé leur tête et s'étaient attachés en grand nombre. Il y en avait une sur chaque paupière de la petite Valentine. Une autre sortait à moitié de la bouche entr'ouverte du petit [illegible]

[illegible]

Mme Duchâteau, arrêtée immédiatement, [illegible] manifestait aucun remords.

» Elle a déclaré au commissaire de police, M. Pignolet, qu'elle était décidée à se laisser mourir [illegible]

* *

C'était en 1771. L'administration des finances de l'Etat était confiée depuis deux ans à l'abbé Terray, contrôleur général, qui avait été un des organisateurs de ces opérations sur les grains, flétries du nom de *pacte de famine*, en 1764.

Or les finances de l'Etat se trouvaient dans le plus triste état, et, pour y remédier, l'abbé Terray n'avait à cœur que de créer des impôts et taxes de toute nature sur tout objet d'industrie et de consommation. Il n'était sorte d'expédients, de moyens tyranniques qu'il n'employât pour faire rentrer des fonds dans sa caisse.

C'étaient, on le pense bien, des réclamations, des plaintes, des récriminations de la part de tout le commerce de Paris.

L'abbé Terray demeurait rue de Jouy, une des vieilles rues de Paris qui existent encore derrière Saint-Gervais. Le contrôleur général y habitait l'hôtel d'Aumont, belle construction de l'époque de Louis XIV, que l'on voit encore debout aujourd'hui et qui est occupée par la Pharmacie centrale.

C'est là que le contrôleur général combinait ses mesures fiscales en même temps qu'il recevait à ses heures et selon ses loisirs certaine catégorie de visiteuses que fréquentaient sans vergogne à cette époque tant soit peu débauchée, les galants abbés de cour.

Les syndics des corporations industrielles avaient beau réclamer chaque matin et chercher à apitoyer l'implacable financier, toutes les réclamations ne servaient qu'à l'exaspérer et à faire augmenter les taxes. L'abbé, fatigué de leurs visites, faisait fermer la porte de l'hôtel et tout était dit.

Un jour, sur cette porte maudite, les réclamants apposèrent une pancarte sur laquelle étaient écrits ces mots : « Hôtel de l'abbé de la Taxe ! »

Mais l'impopularité du contrôleur général allait toujours croissant et voici le tour que lui jouèrent ses nombreuses victimes :

Il existait comme il existe aujourd'hui, une rue qui n'a que quelques mètres de longueur, tenant d'une part à la place des Victoires, et aboutissant à la place des Petits-Pères, à l'angle de la rue du Mail. C'était et c'est encore la rue Vide-Gousset qui fut ainsi dénommée parce que maintes fois, dans ce quartier, les passants attardés étaient battus et dévalisés.

Une matin, l'on s'aperçut que la rue avait changé de nom : l'inscription sur pierre de Vide-Gousset avait été grattée, et à sa place on lisait : rue Terray.

[illegible]

— L'aventure est très piquante, répondit l'abbé Terray, et bien digne des Par[illegible]

[illegible]

le monde rit et applaudit.

— Eh! parbleu, dit l'abbé Terray, qu'on les laisse donc rire un instant, ils le payent assez cher.

Ce fut Turgot qui succéda à l'abbé Terray et qui s'efforça de faire oublier les exactions de son prédécesseur en 1774.

VARIETES.

L'expédition de la Terre de Feu.

On lit dans le *Journal Officiel*.

Nous recevons de Santiago du Chili les extraits suivants d'un rapport adressé par M. Pertuiset, le célèbre voyageur français, à S. Exc. M. Hanez, ministre des relations extérieures du Chili, sur sa première expédition scientifique à la Terre de Feu.

« Nous avons quitté, dit M. Pertuiset, Punta Arenas le jeudi 18 décembre à une heure du matin; à sept heures et demie, en présence du gouverneur de la colonie, nous abordions dans l'île à la Baie, pointe occidentale de la baie de Gente, et bientôt après le drapeau chilien flottait sur la Terre de Feu. »

M. Pertuiset, rendant compte au ministre des diverses opérations du débarquement, continue ainsi : « Le vendredi 19 décembre, j'ordonnais de charger tous les chevaux dont nous étions en possession ; à midi, nous nous mettions en marche dans la direction du sud. Les terrains parcourus étant complétement défoncés par des trous de rats, nous n'avions fait, au bout de quatre heures, qu'une quinzaine de kilomètres, et craignant de ne trouver l'eau douce que bien avant dans la nuit, je [illegible] cidai à camper non loin de la mer sur un petit plateau abrité par un monticule contre les vents de l'ouest. »

« La baie de Gente se prolonge d[illegible] les [illegible] plus qu'il n'est indiqué sur les cartes de la marine ; aussi les chevaux et les hommes que j'avais envoyés vers une rivière que nous croyions apercevoir vers le rivage opposé, n'ayant pu contourner la baie durent s'arrêter et se contenter de l'eau saumâtre d'un grand lac situé au [illegible] et à vingt kilomètres du camp n° 2. Sur les renseignements qui nous furent fournis, je résolus de me transporter sur les bords du lac et d'y séjourner (camp n° 3), jusqu'à l'arrivée des chevaux et des hommes laissés à bord du navire l'*Abtao*. »

Par suite de l'état de la mer et de l'extrême fatigue des hommes et des chevaux, M. Pertuiset attendit huit jours avant d'entreprendre une grande marche dans l'intérieur du pays ; c'est à partir du jeudi 25 décembre que commencent ses importantes explorations ; à cette date, son expédition avait franchi 50 kilomètres. « Du 25 au 31 décembre 1873, continue M. Pertuiset, nous franchissons une distance de 90 kilomètres dans une direction moyenne est-nord-est. Quatre étapes nous ont suffi. Entre les jours de marche se trouvent intercalés des jours de repos ; c'est par de telles dispositions que j'ai pu, quand nous n'avancions pas, lancer dans toutes les directions des reconnaissances à pied, à cheval, et par suite étudier le pays. J'arrivais ainsi à ménager mes hommes et mes chevaux, à leur procurer un jour de repos complet sur quatre car une moitié était employée aux explorations, tandis que l'autre restait au camp.

« Au 1er janvier, considérant que nous étions à 140 kil. de notre point de départ, que quinze jours seulement nous séparaient de la date fixée pour notre ravitaillement par l'*Abtao*, pour ces motifs je pensai devoir changer notre direction. Avant de donner aucun ordre dans ce sens, je fis moi-même une longue reconnaissance vers l'est et le nord-est. N'ayant constaté aucune modification géologique, je regardai la partie orientale de la chaîne que nous suivions comme de même nature que la partie déjà explorée ; car nous étions à l'est du mont Peach, et la distance de ce point à la mer n'est pas suffisante pour permettre un changement complet dans la nature des terrains.

« Aussi n'hésitai-je pas à me diriger vers le sud. Je devais ainsi arriver sur les bords de la baie Inutile, à l'endroit convenu avec le gouverneur de Punta Arenas. Je ne me trompais pas ; le lendemain 2 janvier, une reconnaissance poussée vers le sud-sud-est pour fixer la position du camp n° 9, me signalait dans le sud-ouest une grande quantité d'eau, d'un bleu foncé, ressemblant à la mer. Quand j'arrivai avec la colonne je ne tardai pas à reconnaître la baie Inutile. Le 5 au soir, j'étais très-rapproché de la baie, et le 6, le camp n° 13 se dressait à l'extrémité orientale de la baie, sur la rive droite d'une rivière large et profonde, à 20 ou 30 mètres du rivage. Le 18, à quatre heures du matin, les sentinelles me signalaient la frégate ; les flots étaient tranquilles, les communications s'établirent aisément.

La première partie du rapport de M. Pertuiset ne contient que l'ensemble des marches qu'il a fournies ; dans la seconde, il s'occupe plus particulièrement des résultats des recherches, des études, des expériences qu'il a faites successivement...

Nous continuons à laisser parler M. Pertuiset...

« Au point de vue géologique, cette partie de la Terre de Feu n'est pas d'un grand intérêt ; partout des terrains d'alluvion, des marnes ou des sables : or ces terrains ne renferment aucune richesse minérale. Un instant nous avons cru à [illegible] changement dans la constitution du sol. C'était au camp n° 6 : sous des apparences rougeâtres, promettant du mercure ou tout au moins du fer, se présentaient les collines situées sur la rive droite de la petite rivière qui nous abreuvait ; le lendemain, dimanche 28, j'ordonnais des études ; le résultat de [illegible] sérieuses recherches ne fut pas ce[illegible] que nous espérions. Nous étions en présence de simples marnes calcinées. Comment expliquer leur existence ? bien des suppositions peuvent être faites ; le sud de l'Amérique est certainement un des points où la croûte terrestre a été le plus tourmentée, et les volcans ont été très-nombreux dans les pays du détroit de Magellan. C'est sur ces considérations que nous nous sommes basés pour rattacher ces marnes à une éruption volcanique.

« Le mercredi 31 décembre, nous avons eu encore des espérances : sur la route du camp n° 7 au camp n° 8, ayant trouvé du minerai de fer, je fis prendre quelques échantillons, leur richesse était incontestable ; des fouilles furent faites le 1er janvier. Nous n'avons obtenu que de la marne et du sable ; cependant, sur un grand espace, la surface du sol est couverte de minerai. Malgré ces apparences, la nature du sol ne présentant aucune modification, ne sommes-nous pas autorisés à attribuer la présence du minerai aux mêmes causes qui nous ont donné les marnes calcinées du camp n° 6 ? Sur cette partie de mon rapport, je conclus néanmoins que l'on peut faire des découvertes, mais à la condition d'exécuter des travaux que leur importance nous rendait impossibles. J'explique ci-dessus pourquoi j'abandonne la chaîne explorée jusqu'à ce jour, mais je fais toutes les réserves de droit pour y revenir plus tard.

« Je passerai sous silence les terrains parcourus jusqu'au 6 janvier ; ils sont tous comme les précédents. A partir de cette époque, nous longeons la côte sud de la baie Inutile, et le sol prend une apparence schisteuse qui se prononce de plus en plus à mesure qu'on s'avance sur l'ouest. Au camp n° 18, nous ne sommes pas encore dans les schistes [illegible]

« La richesse agricole présente des résultats différents. Ce n'est pas cependant que nous ayons rencontré des terrains cultivés, quoiqu'en de nombreux endroits, la pomme de terre, l'avoine, le seigle et d'autres denrées puissent parfaitement réussir. La flore n'offre guère d'autres plantes que celle qui viennent naturellement dans le sud de la Patagonie et dans le nord de l'Europe. Le pays même n'est pas arché en bois, à part quelques collines exposées au nord. Il en est autrement quand on passe du côté sud de la baie Inutile. Alors, avec le nouvel aspect des terrains, on doit constater une nouvelle végétation riche et assez vigoureuse. Plus de mauvaises broussailles et de petits bois isolés, mais des arbres bien venus, des forêts vierges immenses remplies d'aubépines, de lauriers, de fuccias ; nous avons même trouvé des canelles, des cinéraires, quelques chélifs camélias, etc, etc.

« Ce n'est pas, d'ailleurs, sur ce point que je veux attirer l'attention de Votre Excellence.

« Toutes les vallées que nous avons traversées, vallées immenses, que rarement nous avons pu parcourir en entier, sont fertiles en gras pâturages. Nos chevaux s'y plongeaient jusqu'au poitrail et paraissaient apprécier la qualité du fourrage. Ces vallées ont été, par leur situation favorable et abritée, jugées favorables pour l'élevage. La température que l'on croyait mauvaise nous a donné à midi une moyenne de 16 à 20 degrés centigrades. Les principaux de ces vastes pâturages sont situés aux camps nos 4, 5, 6, 7, 15, 17. J'y ai avec soin étudié la question, et j'estime qu'on peut porter à des centaines de mille le nombre des têtes de bétail à élever.

« Quant à ce qui concerne les habitants de la Terre de Feu, nous n'avons vu que très-peu de naturels ; épouvantés par la vue de nos chevaux (ils paraissaient connaître nos fusils, nos revolvers les étonnaient), les Feugiens se tenaient à deux ou trois journées de notre colonne. Très-difficilement on a pu les approcher : en somme, nous ne les avons surpris que trois fois ; à la deuxième fois, ils étaient au nombre de 20 ou 30.

« Dans chaque rencontre, nous avons jugé que leur type n'est pas aussi nul qu'on l'avait supposé, il est même beau et bien certainement supérieur au type patagon, auquel on doit les rattacher. Les Feugiens sont de belle taille, bien membrés ; leur teint blanc est brûlé par les vents de la côte. La saleté de toute leur personne ferait presque douter de leur couleur.

« Les hommes ont la chevelure très-épaisse et ils la portent à la façon des Patagons ; les femmes se coupent les cheveux au-dessus de la tête et laissent tomber seulement deux nattes à droite et à gauche. Les hommes sont imberbes ; à peine sur quelques uns remarque-t-on un poil follet très-peu abondant.

« Des peaux d'animaux, qu'ils jettent sur leurs épaules les protègent contre le froid. A l'encontre des Patagons, ils laissent la fourrure tournée en dehors. Quelques-uns portent des chaussures en peaux de rats, et rehaussent leur costume par une peau de guanaco ou de goelan, de forme triangulaire, qui retient leurs cheveux : les femmes portent, en général, pour cacher leur nudité, une petite peau de rat, que nous n'avons vue sur aucun homme.

« Elles se parent de colliers et de bracelets fabriqués avec des coquillages. Leur langage se rapprocherait du patagon sans être le même ; leur nourriture consiste en moules, en poissons ; ils mangent aussi des rats, des oies et des canards sauvages, et des guanacos qu'ils chassent à l'affût.

« Comme armes, ils ont des flèches en bois durci au feu avec une pointe en silex ou en verre (débris de bouteilles rejetées sur le rivage) ; ils les [illegible] moyen d'un arc en bois que [illegible] une corde tressée de boyaux d'[illegible] ils ont aussi des frondes qu'ils [illegible] avec une grande habileté. En [illegible] ils ont très-inoffensifs. »

Là se termine l'intéressant rapport de M. Pertuiset ; après avoir fidèlement retracé la marche de cette première exploration, le célèbre voyageur signale au ministre le concours précieux qu'il a trouvé chez tous les volontaires qui l'avaient accompagné dans ce voyage. « Je reviens, dit-il en finissant, enchanté de la Terre de Feu, plus que jamais plein de confiance dans la réussite, impatient de démontrer les immenses profits que l'on pourra retirer de cette terre, jusqu'à ce jour délaissée, mais qui ne tardera pas à attirer, sous la protection du Chili et de son gouvernement, les émigrants de toutes les parties du monde.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

[illegible]

Obligations Roumelie.....	fl. 48.25
id. Nouvelles......	37.75
Anglo-Bank............	136.75
Société de cred. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	60.25
Pièce de 20 francs.........	8.96
Agio....................	106.10
Change sur Londres.......	111.75
Credit anstalt...........	217.50
National Bank............	975.50
Lloyd...................	418.—

Bourse ferme ; hausse particulièrement sur les valeurs ottomanes.

Pesth, 6 mai.

L'Empereur a présidé le conseil des ministres. Dans cette séance on a discuté les moyens de concilier les exigences du budget et certaines économies à réaliser sur les dépenses du ministère de la guerre.

France.

Paris, 6 mai.

Obligations Roumelie.. fr. 111.75

Le bruit court que M. Magne, ministre des finances, demandera à l'Assemblée nationale de voter un emprunt de 800,000,000 de francs.

Angleterre.

Londres, 6 mai.

Le *Times*, dans un article publié aujourd'hui, prétend que M. de Bismarck aurait insisté auprès de Victor-Emmanuel pour qu'il demandât la restitution de Nice et de la Savoie à l'Italie.

La feuille anglaise ajoute que sans la sagesse du roi d'Italie, nous aurions eu une nouvelle guerre. Actuellement, dit le *Times*, aucun conflit ne menace de troubler la paix en Europe.

Allemagne.

Berlin, 6 mai.

Le prince de Bismarck est rétabli ; il partira incessamment pour les eaux.

Grèce.

[illegible]

M. Deligeorges n'ayant pu parvenir à former un ministère, le roi a prié M. Bulgaris de retirer sa démission, lui promettant de dissoudre, au besoin la Chambre.

Le bruit court que quelques ministres seront changés.

La situation politique paraît difficile.

Le temps est beau.

[illegible]

LONDRES, le 6 mai.

	Clôture
Dette Générale	[illegible]
Emprunt 1865	[illegible]
do 1869	[illegible]
do 1871	[illegible]
do 1872	78
Consolidés anglais	[illegible]
Emprunt égyptien....	[illegible]

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 6 mai

Dette Générale	Ouv. du matin Ptres	51	10 —
	Hausse........	» 51	10 —
	Baisse........	» 49	29 —
	[illegible]	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	
	Après Bourse...	» —	— —
[illegible]		L S [illegible]	30 —
» de la Société de change et de valeurs.........		» 4	28 —
» de la Banque de Const...		» 5	6 —
» du Crédit Austro-Turque..		» 4	50 —
» de Crédit Général.......		L.T. 8	32 —
Banque Ferussi et Cossoudi......		» —	— —
Tramway...........		» 6	40 —
Société Commerciale Ottomane....		» 3	36 —
Laurium...........		Fr. 73	— —
Crédit Hellénique (bon)........		» 26	— —
Obligations des Chemins de fer....		» 110	— —
Emprunt	[illegible]	[illegible]	
	1863...	[illegible]	
	1865	» 335	— —
	[illegible]	[illegible]	
	[illegible]	[illegible]	
	1873........	» —	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	109 30
Pièce de 20 francs...........	»	87 25
Impérial russe..............	»	90 —
Ducat (Crémitz)............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	104 30
Bechlik—(différence).........	»	104 —
Métalique... (id)...........	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS du 5 mai.

Mess[illegible] Sabrina, c. Harding, ayant touché Dardanelles lest.
Yenis paq. à vap. [illegible] Nil, c. Tonello, ayant touché Dardanelle lest.
Rodosto, paq. à vap. angl. Hagard, c. Bikiki, ayant [illegible]
[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

[illegible]

Mont Athos, br. hell. *Sofia* c. Varanatchos, div.
Marseille, br. aut. *Rea*, c. Vellicich, lest.
Dardanelles, br. ottom. *Sofia*, c. Anastassiou, pier.
Messine, br. ital. *Nuovo Giacchino*, c. Palazzo, div.
Smyrne, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Sirmas, lest.
Psara, br. hell. *Eftihia*, c. Mitilios, lest.
Leith, bk. meklemb. *Hofnung*, c. Fretwarst, charb.
Salonique, br. ottom. *Africa*, c. Mehemet, charb.
Stavro, goel. ottom. *Dio Adelfi*, c. Ioannou, charb.
Newcastel, bk. angl. *Meggie*, c. Johnson, lest.
Syra, br. hell. *Speranza*, c. Salahas, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES du 4 mai.

Berdiansca, bk. rus. *Iuhl*, c. Panan, lest.
Marseille, bk. hell. *Olga*, c. Vergotis, blé.
Poti, br. aut. *Orion*, c. Rossi, lest.
Odessa, br. ital. *Pelsicania*, c. Defabritzis, lest.
— bk. aut. *Taganrok*, c. Balonicich, charb.
— br. ital. *Oriente*, c. Scotto, charb.
Taganrok, br. ital. *Nuovo Gioachino*, c. Pallazo, di
Marseille br. ital. *Giacomo Tubino*, c. Olivari, blé.

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 29 Avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de
330,000 pics de toile serrée des Indes déjà soumissionnée à 110 paras le pic.
60,000 tapis pour soldat à 37 piastres la pièce. 10000 pièces de feutre large de Maya Dagh à 3 piastres 21 paras la pièce.
et Mardi 30 Avril.
55000 glands de fez en laine fine à 53 paras la pièce,
55000 » en grosse laine à 40 1/2 paras la pièce

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication des articles ci-dessus sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Saraskérat, le 4 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
AVIS

[illegible] charbon de terre de New-Castle de première qualité déjà soumissionné à 41 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 Mai 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

MM. les Détenteurs de titres provisoires d'Actions de la *Société Commerciale Ottomane* sont prévenus qu'à partir du 4 Mai prochain l'échange de ces titres contre des titres définitifs aura lieu dans les Bureaux de la dite Société, sis à Galata rue Zulfarisse N° 17.

Des Bordereaux à cet effet sont tenus à la disposition du public.

Les Administrateurs de la Société Commerciale Ottomane.

Fro[illegible], Th. Giorgita[illegible]

AVIS

Pour tout travail typographique et de clichettage en têtes pour journaux et livres, annonces, etc., etc., ainsi que pour reproduction du visage de personnes mortes ou vivantes reproduites par la galvanoplastie ; la reproduction d'empreintes de médailles, d'inscriptions de monuments. S'adresser aux Bureaux du journal.

AVIS.

[illegible] ment la te[illegible] ble se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

C. A. GERARD

[illegible]

100—Galata. Grand'Rue Yorghandjilar—100

[illegible]

BUREAU DE TRADUCTION ET REDACTION

Galata, Demir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER
MAISON SESTER
ORTAKEUI

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

A VENDRE Soixante-dix mille 70,000) traverses en chêne russe première qualité, livrable quarantaine Odessa.

S'adresser Maison.

HOULLIER BLANCHARD FILS ODESSA.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

AVIS.

Un architecte-ingénieur, depuis 4 ans dans le pays, se recommande à MM. les propriétaires, qui désirent se faire dresser des plans ou surveiller des constructions.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

MADAME [illegible] accoucheuse, a transféré son domicile rue Yeni-Tcharchi, N° 22 près de Galata-Sérai.

APPARTEMENTS [illegible]

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNEE 1874.

[illegible]

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — [illegible] de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de [illegible] — Provinces privilégiées.— [illegible] la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée— Conseil supérieur de santé, membres [illegible] pays [illegible] [illegible] Poste [illegible] Paquebots-poste Khedivié — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. [illegible] ques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement [illegible]

Prix 10 Medjidié.

SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE
MADAME IGNATIEW
Ambassadrice de Russie
CONCERT
DONNÉ
PAR LES ELÈVES DU COLLÈGE ACABIAN

Mercredi, 10 Mai 28 Avril) 1874, à 8 heures et [illegible]

[illegible]

Première Partie.

1.) Introduction par l'Orchestre ; 2.) Ouverture : *Don Giovanni* pour deux Pianos, Mozart ; 3.) *Le Dimanche* Chœur, F. Abt ; 4.) Invitation à la danse, morceau caractéristique pour Piano, Weber ; 5.) Aria de l'opéra, *Il barbiere di Siviglia*, pour Soprano (spécialement demandé), Rossini ; 6.) Grand Rondo cappriccioso pour Piano, Mendelssohn.

Seconde Partie

7.) Introduction par l'Orchestre ; 8.) Le Stabat mater de PERGOLÈSE [illegible] pour l'orchestre [illegible] Lvoff, [illegible]

[illegible]

L'ORCHESTRE EST COMPOSÉ DE 16 DES MEILLEURS PROFESSEURS DE NOTRE VILLE

Entrée 1 L. T.

PRIX DES LOGES : — 1er Étage 3 L.T.— Baignoires 2 L.T.-Deuxième 2 L.T.-Troisième 1 L.T.

[illegible]

ON DEMANDE un jeune garçon de 15 ans, désirant apprendre la photographie, qui parle le grec et le turc. Il sera nourri et gagnera 100 piastres le premier mois. S'adresser à M. Clarg, 162 Grand rue de Galata 2me Etage.

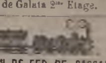

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedi
Da Marsiglia etc...... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e vice-versâ avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhanè : Cité Française n° 10.

(1) Una settemana Smirne, l'altra Salonique.

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople —MARSEILLE Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billet directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 487 : 2me classe fr. 368.

Ligne de Thessalie —Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.— Departs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent ·

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France de Suisse et d'Italie.

8me ANNEE. N° 104 — Rebiul-ewel 21 1291. — VENDREDI 8 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY

INSERTIONS

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E Orain, 9 rue Drouot, à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 7 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La question de la venue, à Versailles, de M. le comte de Chambord reste à l'ordre du jour, malgre le démenti de l'*Agence Havas*.

L'*Indépendance Belge*, toujours bien renseignée, s'exprime de cette façon à cet égard :

« L'*Agence Havas*, en annonçant l'autre jour que le comte de Chambord ne viendrait pas en France, après la reprise des travaux de l'Assemblee nationale, s'est trop hâtée de démentir un fait qui, s'il se réalisait, embarrasserait beaucoup le gouvernement et surtout ceux de ses membres qui veulent perpetuer l'équivoque qui a permis à la majorité de se constituer. D'apres ce qu'on nous écrit de Paris, le prétendant n'aurait pas renoncé à son projet de déplacement et ses partisans seraient plus ardents que jamais à reserver ses droits et à contre carrer l'organisation définitive du septennat par n'importe quelles institutions.»

Ce qui confirme cette derniere assertion c'est une lettre, adressée à l'*Union* par M. Ferd. Boyer, et dans laquelle le député de Nîmes reprend, developpe, et accentue les révélations faites par M. de La Rochette.

Il en résulte que le communique, adresse par M. de Broglie à l'*Espérance du Peuple* de Nantes, et au *Journal des Débats*, se trouve infirmé par les déclarations de M. Boyer, et que l'accord n'est point revenu entre les nuances de la majorité.

Le télégraphe nous a apporte la nouvelle suivante :

« Le bruit court que M Magne, ministre des finances, demandera à l'Assemblée nationale de voter un emprunt de 800,000,000 de francs. »

Si le fait se réalise nous verrons si, malgré la grande réputation financiere de M. Magne, cet emprunt sera couvert quarante-trois fois ! comme celui de trois milliards, contracte par M. Thiers.

La clôture du Reichstag allemand a permis à la Chambre des Députés de Prusse de reprendre ses séances. Elle commencera prochainement la discussion du projet de loi sur l'administration des diocèses dont les évêques auront été destitués.

L'article 13 du projet parait avoir soulevé, au dire du *Nord*, une discussion assez vive au sein de la commission. Cet article stipule que si le chapitre diocesain refuse d'elire un administrateur du diocèse, ou si l'ecclésiastique choisi pour remplir ces fonctions refuse de preter serment, le ministre des cultes pourra supprimer le traitement attache, d'après la loi bugétaire, à ces diverses charges ecclesiastiques.

Plusieurs membres de la commission proposaient d'effacer cette disposition. Selon ces députés, les scrupules de conscience auxquels obéiraient les membres d'un chapitre episcopal en se refusant à des actes qui supposent l'évêché vacant, alors qu'au point de vue canonique il ne l'est point, ces scrupules pourraient se justifier dans une certaine mesure, et il en résulterait qu'il y aurait injustice à frapper ceux qui les manifestent.

Cette these a-t-elle prévalu dans le sein de la commission ? nous ne le savons pas encore, mais il est probable que l'article 13 sera modifie.

La Chambre des Communes d'Angleterre a voté le budget dans une seule [illegible]

Tout le monde s'attendait à ce que M Gladstone, sortant du mutisme dans lequel il s'est enfermé depuis sa chute, profiterait de l'occasion pour donner un aperçu defini des plans financiers dont il a trace l'ébauche devant ses electeurs de Greenwich, mais il a trompé les espérances des libéraux.

Le *Times* blâme vivement la conduite de l'ancien chef du cabinet. Il dit en parlant de M. Gladstone : «Ce financier habile, devait à l'Angleterre mieux que des compliments à l'adresse de son successeur, et quelques observations de detail qu'on peut resumer comme suit : les ministres de la couronne sont responsables de leurs appréciations des recettes et des depenses du budget, c'est donc le devoir des Communes d'accepter leurs conclusions sur ce sujet. On a tort de charger l'année 1885 du remboursement d'une partie de la dette, car déjà cette annee a un poids lourd à supporter et il eût mieux valu reporter l'exécution de cette mesure à la première année du vingtieme siecle Il faut approuver l'abolition des droits sur le sucre, parce qu'elle sera un encouragement au developpement de la culture de la canne à sucre, comme en France. On a eu raison de supprimer les taxes qui pesaient sur les chevaux. Cette suppression entrainera celle des droits prélevés sur les voyageurs en chemin de fer, sur les voitures et sur les domestiques. »

Nous ne comprenons pas bien les motifs de la colere du *Times*. Les propositions financieres du ministere Disraeli sont conçues dans un tel esprit d'équité et de moderation qu'il étoit impossible à M. Gladstone de les combattre.

Le telegraphe nous apporte de Londres, 6 mai, la nouvelle qui suit :

« Le *Times*, dans un article publié aujourd'hui, pretend que M. de Bismarck aurait insisté auprès de Victor-Emmanuel pour qu'il demandât la restitution de Nice et de la Savoie à l'Italie.

» La feuille anglaise ajoute que sans la sagesse du roi d'Italie, nous aurions eu une nouvelle guerre »

Cet article explique l'attitude antifrançaise du député Piccon, et le discours qu'il a prononce devant le Conseil général des Alpes Maritimes.

Il faut feliciter vivement le roi Victor-Emmanuel de la sagesse et de la loyauté dont il a fait preuve, s'il est vrai toutefois, comme l'affirme le *Times* qu'il ait été incite par M. de Bismarck à réclamer la Savoie à la France.

LES DIOCESES DE L'ALSACE LORRAINE.

La question delicate de la nouvelle delimitation des diocèses de l'Alsace-Lorraine marche-t-elle vers une solution satisfaisante? nous ne saurions le dire d'une façon precise. Mais nous avons la conviction qu'il n'en saurait etre autrement, et que le Saint-Siege mettra le plus grand empressement à faire cesser une situation penible pour le gouvernement et les prelats français.

Il est evident que si le Pape n'avait en sa presence que la Chancellerie allemande, il ferait attendre les bulles qu'on sollicite de lui. Mais comme les interets de la France se trouvent egalement en jeu, on ne saurait douter qu'il se hâtera, autant qu'il lui sera possible, de mettre fin à un etat de choses ne pouvant que faire naitre des conflits entre les cabinets de Versailles et de Berlin

Il reste la situation des diocèses des departements français et allemands, devenus limitrophes, a ete l'objet d'une stipulation speciale du traite de Francfort.

L'article 6, de cet instrument de paix est ainsi conçu :

« Les hautes parties contractantes » etant d'avis que les circonscriptions » diocesaines des territoires cédés à » l'empire allemand doivent coincider avec la nouvelle frontiere de» terminee par l'art. 1er ci-dessus, se » concerteront après la ratification » du present traite, sans retard, sur » les mesures à prendre en commun » a cet effet. »

La convention additionnelle au traite, en date du 11 decembre 1871, porte egalement dans son article 9 :

» Jusqu'à la conclusion des arran» gements prevus par le premier pa» ragraphe de l'art. 6 du traite de paix » du 10 mai 1871, il est convenu que » les eveques etablis dans les dioce» ses traverses par la nouvelle fron» tiere conserveront, dans toute son » etendue, l'autorite spirituelle dont » ils sont actuellement investis et re» steront libres de pourvoir aux be» soins religieux des populations con» fiees à leurs soins. »

La peine à laquelle l'eveque de Nancy vient d'etre condamne, par le tribunal allemand de Saverne, demontre l'inconvenient de la situation actuelle.

Du reste, en jetant un coup d'œil sur la carte des pays-frontieres, on voit de suite que l'Empire d'Allemagne est devenu maitre de territoires, dependant, au point de vue ecclesiastique, d'eveches français, pendant que, d'un autre côte, certains arrondissements font partie de dioceses dont les sieges se trouvent sur le territoire devenu allemand.

Ainsi les anciens arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins, annexes à l'Allemagne, dependent du diocese de Nancy, et celui de Schirmeck du diocese de Saint-Dié.

Quant aux eveches de Metz et de Strasbourg, annexes aujourd'hui au territoire allemand, ils etendent leur autorite ecclesiastique l'un sur l'arrondissement français de Briey, dans la Moselle ; l'autre sur l'arrondissement, egalement français, de Belfort dans le Haut-Rhin

Nous savons bien qu'on pourra nous objecter que cet etat de choses existe, sans grands inconvenients, sur les frontieres de l'Autriche et de la Prusse, en Silesie et en Boheme. Mais cet argument n'a aucune valeur.

Il est constant que le prince-eveque de Breslau exerce son autorité spirituelle sur des communes appartenant à l'Empire Austro-Hongrois, tandis que l'archeveque de Prague exerce la sienne dans l'ancien comte de Glatz, incorporé à la Prusse depuis plus d'un siecle.

Que prouve ceci? rien, pour le moment. Nous verrons, plus tard, si la lutte qui existe entre le clerge et la chancellerie allemande ne fera pas naitre des complications entre l'Autriche et la Prusse.

La seule chose qu'il importe dans la question dont nous nous occupons, c'est que le Pape n'entrave pas l'execution de l'article 6 du traite de Francfort.

Les evenements qui se sont accomplis en Allemagne, pendant ces dernieres annees, expliquent la necessite, pour le gouvernement français, d'en finir au plus vite.

Par suite du grave conflit qui subsiste depuis trois ans entre le Pape et la cour de Berlin, le gouvernement prussien et la chancellerie de l'Empire ont decrete une serie de lois modifiant, d'une façon profonde, les anciens rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat et amenant, chaque jour, des condamnations et des perturbations dans les idees et dans les consciences.

Or, les eveques de Nancy et de Saint-Die appliquent, dans les territoires annexés les lois et reglements etablis en France, lesquels sont conçus dans un esprit precisement combattu par la nouvelle legislation de Prusse et d'Allemagne.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les consequences qu'entraine cet etat de choses, et sur les froissements qui doivent necessairement en resulter pour les deux puissances.

Ces inconvenients sont connus au Vatican, et, malgre les hesitations de la curie romaine à modifier les circonscriptions diocesaines de l'Alsace-Lorraine, nous sommes persuade que le Saint-Siege tiendra compte de la situation que les evenements ont creee à la France, et qu'il reglera, dans le plus bref delai, la question pendante devant son autorite.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Après la visite faite mercredi à l'hôpital de Haïdar-Pacha, par le Prince Milan, une revue a eté passée sur la plaine, en l'honneur de S. A. S.

Six escadrons de cavalerie et quatre batteries d'artillerie à cheval ont pris part aux manœuvres militaires qui se sont effectuées d'une maniere vraiment admirable.

Le Prince, accompagné de sa suite, est allé apres la revue sur les hauteurs de Tchamlidja pour admirer une des plus belles vues que nous ayons à Constantinople. En route, un pauvre décrotteur arménien qui était monte sur un mur d'une assez grande élévation pour voir passer le Prince tomba sur le sol ; une pierre se détachant de la muraille fut cause de cet accident. L'Arménien etait fortement blesse au front, entre les sourcils. M. Vladan Georgeowitch, medecin du Prince qui se trouvait dans la suite, accourut immédiatement et parvint à arreter l'écoulement du sang. Il rapprocha alors les chairs separées, et tout fait espérer que cet accident n'aura pas des suites fâcheuses pour ce malheureux. Le Prince lui a fait un don assez généreux.

S. A. S. a visité hier le Tresor Impérial, les principales mosquées de Stamboul et le musée.

Le Prince est rentré vers 4 heures à Beicos, où un grand dîner avoit éte prépare en l'honneur du Grand-Vezir et des ministres du Sultan.

CHRONIQUE.

Des décorations de diverses classes, de l'*Osmanie* et de *Médjidié*, ont eté accordées par S. M. le Sultan aux personnes formant la suite de S. A. le Prince de Serbie.

Aussitôt qu'elle nous parviendra, nous donnerons la liste des personnages décorés.

Sir Henry Elliot, Ambassadeur d'Angleterre est attendu ces jours-ci à Constantinople. Son Excellence reviendra par la voie de Vienne et de Varna où le stationnaire anglais l'*Antelope* l'attendra pour le conduire dans le Bosphore.

Le Grand-Vezir vient d'instituer une commission qui est presidée par Sadoullah bey, premier drogman du Divan Imperial. Elle aura pour mission de recueillir les souscriptions ouvertes en faveur des populations de l'Asie souffrant de la famine.

Nous reviendrons demain avec plus de details sur cette importante question.

Les diverses listes de souscription ouvertes en ville pour venir en aide aux populations de l'Anatolie affligées par la famine, ont produit jusqu'à present, d'après nos informations, la somme de P. 30,495.

L'Ecole civile de Médecine a donné P. 1,939 ; le departement de la Justice, P. 7,200 ; le personnel de la Prefecture, P. 9,000 ; les employes du *Sadaret*, P. 6968 ; ceux du conseil du Dari-Choura, P. 1,135 ; divers, P. 4,253.

On annonce qu'une liste de souscription a été ouverte parmi les emigrés circassiens, qui, apres avoir reçu jusqu'à present les secours du gouvernement, veulent à leur tour soulager dans la mesure du possible leurs nouveaux compatriotes.

Cependant, comme on le voit, les offrandes n'abondent pas en faveur de ces malheureux dont l'existence dépend en quelque sorte de la générosité publique.

Un *teskére* du grand-vezir vient d'annoncer au ministre des finances que la somme demandee pour l'augmentation des traitements des employes de l'Administration des Telegraphes était accordée par la Sublime Porte.

Une somme annuelle de 9000 livres turques est provisoirement ajoutee au budget de cette administration pour augmenter les emoluments de son personnel. Bien que ce chiffre ne represente que le quart de la reduction subie il y a trois ans par cette administration, on doit feliciter Salim effendi d'avoir reussi dans les demarches qu'il a tentées à cette occasion aupres du grand-Vezir. Comme nous l'avons dit maintes fois, ce n'est qu'en echange d'une rémunération suffisante que l'Administration des Télégraphes pourra demander à son personnel un zele soutenu et une complete loyauté dans le service.

Il faut maintenant, repartir cette somme entre les diverses classes d'employes avec toute l'equite desirable, et de façon à ce que les fonctionnaires qui n'ont que des traitements modiques profitent surtout de cette liberalité du gouvernement.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations suivantes :

Eumer Lutfi effendi, est nommé gouverneur d'Alexandrie et prefet de Police de cette ville ;

Hassan Rassim Pacha, est nommé membre du conseil prive du Khedive ;

Mukhtar Pacha, est nomme mufetich de la Haute-Egypte ;

Helal bey, est nomme mudir de Gharbié ;

Etrebi bey, est nommé président du conseil de Dekhalieh ;

Ibrahim Khalil bey, est nomme président de la cour des comptes, section de la guerre ;

Mustapha Wechbi bey et Rahmi effendi, sont nommés secrétaires de la maison du Khedive.

Le Syllogos litteraire de Thrace célébrera dimanche prochain, dans le nouveau local du *Syllogos Grec de Pera*, l'anniversaire de sa fondation.

Apres la ceremonie religieuse, qui aura lieu dans l'eglise grecque de Notre Dame de Péra, les membres de cette société se reuniront en séance sous la presidence de M. Georges Zarifi, président honoraire. Lecture sera faite du compte-rendu des travaux accomplis jusqu'ici par le comite et il sera fait part aux membres presents des secours que le Syllogos distribuera dans le courant de cette année aux écoles pauvres de Thrace.

Le soir, une assemblée des membres du *Syllogos litteraire Grec* aura egalement lieu dans le meme local pour procéder à l'élection du nouveau president et des personnes qui constitueront le bureau de cette société pendant l'annee courante.

Hier, à 10 heures et 1/2 à la franque, un tchekdirmé ottoman, capitaine Hussein Osman, chargé de bois provenant de Sgara a fait naufrage à 3 milles de l'embouchure de la Mer-Noire. Sur cinq personnes qui formoient l'équipage de ce tchekdirmé, quatre se sont noyées ; la cinquième a été recueillie par l'équipage du brick ottoman le *Chaini Bahri*, cap. Mehmed Hassan, provenant de Mélen.

Des passagers arrivés hier par le bateau de Varna racontent que dans l'après-midi de jeudi il est tombe à Varna une pluie torrentielle accompagnée de grele et qui a duré jusqu'au soir. C'est à ce motif que l'on doit attribuer le retard avec lequel le bateau de Varna est arrive hier dans notre port.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XV. (Suite.)

— Qui sait ?

— Ah çà ! mais vous êtes le bon Dieu, alors ! s'écria Gibory. Monsieur le marquis ! c'est entre nous deux à la vie à la mort... Je ne suis rien, c'est vrai. Mais vous verrez que quand Gibory aime quelqu'un, c'est serieux ... Demandez à Revolver.

Ce nom ramena Baradieu à ses preoccupations, dont la verve de Gibory l'avait detourne un instant. Mais il se garda bien de le relever, et, faisant un signe à un valet :

— Les cigares ! dit-il, les cigares que nous oublions !

— Ça serait dommage ! repliqua Gibory, car ils sont etonnants !

Il en prit un, l'alluma, et, s'etendant, les yeux à demi clos, sur son siege, dans une pose de contentement voluptueux :

— Ah ! murmura-t-il ! c'est le boulevard qui me manque à présent ! .. c'est Paris !

— Paris !... dit Baradieu en fixant son interlocuteur du regard. Est-ce que serieusement vous voudriez y aller ?

— Oh ! un rêve !... repondit Gibory

— Qui pourrait devenir une réalite

— Vous plaisantez.

— Je plaisante si peu, que, si vous voulez, nous partirons tout à l'heure.

— Pour Paris ?

— Pour Paris.

Gibory se souleva.

— Ah ça ! dit-il avec un ahurissement qui fit sourire Baradieu malgre lui, que diable avez-vous donc de si pressé à y faire ?..

— Ecoutez, repondit Baradieu d'un ton singulier, qui frappa Gibory à travers les vapeurs de sa légere ivresse ; vous êtes auteur dramatique, n'est-ce pas ?...

— Oui.

— [illegible]

— Un confrère ?

— Oui, [illegible] Baradieu, un confrère ! Seulement, moi je travaille dans le drame.

— Il y a de la place pour tous... nous avons déjà d'Ennery... mais ça ne fait rien ... il ne fait pas mal... mais on peut faire mieux !... Vous disiez ?

— Je disais que vous m'avez parlé ce soir d'une certaine rue Zacharie qui a eveillé en moi une vive curiosité

— Ah ! ah !

— J'ai justement besoin d'une rue comme celle-là, sombre, sinistre... pour un ouvrage que je [illegible] ... et il n'y a pas jusqu'à l'homme qui l'habite... ce Pascal ... Chauveau... je crois, que je ne voudrais voir...

— Ah bah ! fit Gibory devenu tres-sérieux, car il comprenait au regard de Baradieu qu'il y avait dans ses paroles quelque chose de mystérieux qu'il ne parvenait pas à deviner.

— Etes-vous de force à m'accompagner ?

— Si je suis ! oh ! du fer ! monsieur le marquis, du fer ! repondit Gibory en se levant et en frappant sur son robuste thorax, qui rendit un profond echo.. Ah ! sapristi ! Cependant ! j'oubliais, Et Revolver ?

— Bah ! elle se passera bien de vous pour vingt-quatre heures.

— Vingt-quatre heures ?

— Sans doute : mon voyage est une simple affaire de curiosite ; ma curiosité satisfaite, nous serons de retour demain soir.

— Tope ! cria Gibory étourdi. Je suis votre homme... Mais c'est égal, voila un drôle de dessert !

Baradieu sonna :

— Les chevaux au brougham ! ordonna-t-il.

Dix minutes après, ils arrivaient à la gare, qui n'etait qu'à une faible distance, et vers minuit et demi, ils se dirigeaient sur Paris, par l'express, ensevelis dans d'épaisses fourrures au fond d'un coupe.

Et le lendemain matin, à cinq heures et demie, les rares passants du quai Saint-Michel pouvaient voir deux hommes deboucher par le petit pont, tourner le quai rapidement et descendre la pente rapide de la rue Zacharie

Le jour commençait à poindre, et un brouillard glacé s'elevait de la Seine, enveloppant tout comme d'un linceul.

Les deux hommes s'etaient enfonces dans la rue Zacharie, à cette heure matinale plus sombre et plus sinistre que jamais.

Arrive devant le n° 13, que nos lecteurs connaissent, l'un des deux hommes dit à voix basse à son compagnon :

— C'est ici, monsieur le marquis.

— Frappez ! repondit Baradieu

Gibory souleva le marteau de fer, qui retentit sur la porte avec un bruit sourd.

Mais le bruit s'eteignit dans le silence, et rien n'indiqua dans la maison muette et sombre la presence d'un habitant.

— Oh ! oh ! murmura Gibory. Est-ce qu'il n'y a personne ?

— Ce serait dommage ! dit Baradieu.

Un nouveau coup, plus sonore que le premier, retentit.

Même silence.

— Decidement, fit Gibory avec decouragement, il n'y a personne.

Baradieu lui posa la main sur l'epaule.

— Il faut pourtant que j'entre ! dit-il simplement.

Gibory regarda Baradieu avec stupeur.

Baradieu, impassible, repeta :

— Il le faut !

— Ma foi, monsieur le marquis, reprit Gibory, domine par l'autorite que son compagnon exerçait sur lui, nous allons reconnaitre les lieux si vous voulez. C'est tout ce qu'on peut faire : car, pour enfoncer la porte, il n'y faut pas songer ; et puis, il y a le Code !

Les deux hommes tournerent la maison, qui formait, comme nous l'avons dit, l'angle de la rue de la Huchette.

Arrive là, Gibory jeta une exclamation de triomphe.

Il se trouvait devant une allée etroite servant d'entree à la maison de la rue de la Huchette contigue à la maison n° 13 de la rue Zacharie. Sans doute un ouvrier, en allant, des le point du jour, à son travail, avait neglige d'en refermer la porte.

— Eh bien, fit Baradieu... vous avez trouvé ?

— Pas encore repondit Gibory. Mais j'ai une idée

— Laquelle ?

— Allez m'attendre devant le n° 13, monsieur le marquis : ou je me trompe fort, ou dans dix minutes, à moins que la porte ne soit fermée à double tour et qu'on en ait emporte la clef, je vous l'ouvrirai moi-même.

Baradieu acquiesça de la main et disparut.

Gibory s'enfonca dans le couloir obscur. Au fond, il y avait un escalier raide, dont une corde grasse et noirâtre formait la rampe.

Il le grimpa jusqu'au premier etage.

Une large ouverture, une baie, carree, sans vitres, eclairait l'escalier.

Gibory se pencha et regarda : cette baie donnait acces sur une sorte de cour obscure ou plutôt de puits sur lequel une seule porte avait ouverture : cette porte, etroite, humide, à moitie pourrie par l'humidite, appartenait evidemment à la maison contigue de la rue Zacharie.

Gibory mesura la hauteur, reflechit un instant, coupa la corde qui servait de rampe, s'assura qu'elle etait solide, en noua une extremite autour d'une sorte de pilier de bois placé à l'entree de l'escalier, roula l'autre extremite autour de son bras, et, enjambant l'ouverture, se trouva suspendu au dehors.

La hauteur n'etait que de quelques pieds. Apres avoir deroule peu à peu la corde, il sauta.

Il se trouvait au fond de la [illegible] humide, verdâtre, juste [illegible] de la porte dont nous avons parlé.

Un loquet de fer rouillé la fermait ; il le souleva...

La porte resista.

La sueur perlait aux tempes de Gibory.

Qu'allait-il devenir s'il etait oblige, pour sortir de là, d'appeler à son aide ? quelle explication plausible pourrait-il donner de sa presence ?

— Ah ! murmura-t-il, il faut bien que ce soit pour ce diable d'homme ! il m'a ensorcelé.

Gibory venait de prendre un parti.

Il se rua sur la porte, humide et vermoulue, comme nous l'avons dit... Il s'y rua d'un élan désespéré et si violent, que la porte s'ouvrit toute grande et qu'il fut projete de quelques pas en avant contre un escalier de pierre, sur lequel il tomba.

Heureusement, la chute avait ete sans gravite. Gibory se releva et chercha à s'orienter.

Il se trouvait dans une sorte d'antichambre de cave, etroite et humide ; seulement, l'escalier sur lequel il etait tombé montait au lieu de descendre. Gibory commença immediatement l'ascension.

Il compta ainsi vingt marches environ, au bout desquelles il sentit, en tâtant les parois de la muraille, une nouvelle porte

Il essaya de l'ouvrir [illegible] Cette porte n'avait ni clefs ni loquets.

— Parbleu ! murmura Gibory, pendant que j'y suis.

Et, d'un vigoureux coup d'épaule, il poussa.

La porte s'ouvrit alors toute grande en tournant sur ses gonds, et le jour se fit

Mais Gibory eut à peine jeté un regard sur cette chambre qui venait de s'ouvrir devant lui, qu'il poussa un cri de stupeur, et recula en tirant la porte derrière lui.

XVI

OU GIBORY SE SACRIFIE DE PLUS EN PLUS

Gibory, effare, s'élança hors de cette chambre et escalada l'etage superieur, vaguement eclaire par une sorte de jour de souffrance grillage de barreaux de fer entre lesquels les toiles d'araignée formaient un rideau de poussiere noirâtre.

Une nouvelle porte était là Il hésita un instant à la pousser : le souvenir de ce qu'il venait de voir ne l'y engageait pas. Mais retourner en arriere etait impossible : il fallait aller jusqu'au bout.

D'ailleurs, il ne doutait plus : c'etait bien evidemment dans la maison de la rue Zacharie qu'il se trouvait, mais dans une partie de cette maison plus inhabitee, plus sombre, plus sinistre encore que celle où il avait penetre quelques jours auparavant.

Il fit donc resolûment tourner la clef dans la serrure, qui grinça, et la porte s'ouvrit.

Il etait sauvé.

Un corridor s'étendait devant lui, et au bout de ce corridor apparaissait dans une lumiere vague la rampe de fer d'un escalier.

Il se rappelait !

Au pied de l'escalier devait se trouver le couloir d'entree, et la porte qui donnait sur la rue Zacharie. En deux bonds il franchit la distance Et une fois là il poussa les verrous, fit jouer le pene de la serrure, et la porte s'ouvrit.

Baradieu etait là debout sur le seuil.

— Ah ! s'écria Gibory en passant la main sur son front, comme pour en chasser un souvenir penible, ah ! monsieur le marquis ! quelle maison !

— Qu'avez vous donc ?... vous avez l'air tout bouleverse, dit Baradieu surpris de l'expression repandue sur le visage ordinairement si rouge et si ouvert de son compagnon.

(*A suivre*).

Voir le numéro 7 Mai.

...es anciens ...tants. Ainsi, à cette époque, la population était ...ième, enfin moitié plus considérable que ce que nous supposions, et probablement de moitié plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était avant la conquête. Ce résultat ...ie française donne lieu à une comparaison singulière avec ce ...compte une qui se passe chez nous. ...cordée pri... ...e franco-ita... ...sarde.

tandis que son chiffre réel est de 66,850,000 habitants.

En effet, le rapport que nous avons sous les yeux dit qu'au Bengale, la moitié de la contrée est occupée par les districts montagneux et peu peuplés du Chota Nagpour et d'Assam, où se trouvent à peine de 65 à 87 habitants par mille carré, tandis que l'autre moitié est un des pays les plus peuplés du globe. Ainsi dans le Bardouan il y en a 573; dans le Patna, 553; dans le Rajhabi, 500, tandis que la moyenne des habitants dans le Royaume-Uni, est de 262 par mille carré et de 422, si l'on considère seulement l'Angleterre. Pour tout le Bengale, dans le sens le plus restreint, le nombre des habitants est de 430 par mille carré. Donc notre occupation a eu pour effet de peupler l'Inde et surtout la partie qui est ravagée par la famine, bien plus qu'elle ne l'é...

Bilbao ont été dans une position très-critique se trouvant séparé du gros des forces carlistes. Si les assiégés avaient pu savoir ce qui se passait, ils auraient facilement enlevé et détruit les positions et les batteries du mont Archanda et dispersé les quelques bataillons du siége.

Nous aurons sans doute, sous peu de jours, un nouveau combat pour tenter de rompre les lignes carlistes, l'échéance ordinaire arrivant. La première tentative a eu lieu les 24 et 25 février; la deuxième les 25-26-27 mars; nous attendons la troisième pour les 26, 27 et 28 avril. Nous tenons à nos habitudes.

J'étais l'autre jour aux avant-postes, où se trouvaient des carlistes qui, devisant avec des soldats républicains, se moquaient de la lenteur que l'on apporte de ce côté aux opérations. « Il vous faut, disait un sergent biscayen, un mois de repos après chaque combat. — Oui, reprit un soldat, nous perdons notre sang à époque fixe, tous les mois; aurions-nous changé de sexe? » Et de rire sur toute la ligne.

...leur pays, eurent à payer en fourrures, au lieu d'argent, les charges imposées par les czars, s'adonnèrent avec ardeur à la chasse des animaux à poil et il n'existe pas encore aujourd'hui de pays où elle se pratique sur une aussi large échelle. Les animaux les plus recherchés pour leur dépouille sont poursuivis jusque dans la partie la plus orientale de la Sibérie, vers les îles Aléoutiennes et même jusque dans le voisinage des côtes de l'Amérique. On les chasse de diverses manières, soit au moyen de trappes, de piéges, à l'arc et au fusil, et l'adresse des Sibériens est telle, que pour ne pas endommager les peaux, la plupart des animaux ne sont touchés qu'à la tête.

Les marchands russes font le trafic des pelleteries, en échange d'eau-de-vie, de poudre, etc., et viennent ensuite les vendre sur les marchés principaux de Yakoutsk, Nertschinsk, Tobolsk, d'où elles s'expédient en Europe et en Chine. La martre est une des principales fourrures de Sibérie et son prix sert de base pour déterminer celui de toutes les autres. La martre n'a pas de couleur uni...

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT au BUREAU de PÉRA

Le territoire transcaspien.

PRESSE ÉTRANGÈRE

Le cabinet de Versailles.

Les Salinières de Cagliari.

Causes des famines de l'Inde.

L'Espagne du Nord.

Natal.

Les chemins de fer dans l'intérieur de la ville de Londres.

Le commerce des pelleteries.

ring Cross, par exemple, se trouvent sur la même ligne que les cheminées des locomotives.

En raison de cette situation et vu le système d'écoulement des eaux, les parois en maçonnerie du Métropolitan ont dû être rendues imperméables au moyen du ciment. Malgré cette précaution, trois pompes à vapeur, placées en trois endroits différents, sont occupées à tirer et à rejeter dans la Tamise l'eau qui suinte çà et là.

L'installation de ce chemin a forcé de remanier tout le système de canaux de décharge dans la Cité et celui des tuyaux appartenant à huit compagnies pour la conduite des eaux et à treize compagnies pour l'éclairage au gaz.

Au Metropolitan se rattachent deux autres lignes, dans l'enceinte de la ville, le *Metropolitan-District*, et le *Saint-John's Wood-Railway*. Ces 3 lignes réunies ont une longueur de 18 milles (anglais), avec 20 stations, en sorte que le nombre actuel des stations et points d'arrêt qui desservent Londres est actuellement de 202.

Le capital employé à la construction de ces 3 dernières lignes se montait jusqu'à la fin de 1872, à 136,316,166 florins, ce qui met le mille (autrichien : 7 kil. 408), à 35,000,000 de florins d'argent.

Le chemin a transporté en 1871, 54,606,060 voyageurs, qui ont rapporté 4,622,710 fl. ; en 1872, 61,490,000 voyageurs ayant produit 6,232,830 fl.

Le transport des marchandises a été, en 1871, de 46,435,620 quintaux, ayant rapporté 144,450 fl., et, en 1872, 19,030,002 quintaux dont le produit a été de 162,810 fl. argent. Le transport des marchandises n'a été inauguré qu'en 1867.

Le capital engagé dans cette entreprise a donné, en 1870, zéro ; en 1871, 3,5 p. 100 ; en 1872, 4,5 p. 100.

En 1872, les trains ont parcouru un espace de 452,000 milles, c'est-à-dire que, si ces trains avaient accompli le trajet d'un bout à l'autre, ils l'auraient fait 325 fois chaque jour dans toute sa longueur. Mais ce n'est pas le cas, attendu qu'il y a des sections qui sont beaucoup plus fréquentées que d'autres. Ainsi, d'après les renseignements fournis par l'inspecteur, la station de Cannon-Street a été, en août 1871, sillonnée, dans l'espace de vingt-quatre heures, par 652 trains montant et descendant ; celle de Moorgate par 712.

Le nombre des voyageurs expédiés a été pour la première de 30,000 par jour (saison d'hiver), et de 40,000 (saison d'été) ; il s'est même élevé, le dimanche de la Pentecôte, à 116,000.

FAITS DIVERS.

Mlle Lili n'a pas été sage : aussi est-elle sévèrement réprimandée par son aïeule maternelle, qui veut lui faire demander pardon.

Mlle Lili résiste.

— Eh bien ! puisque tu ne veux pas céder, je vais appeler le diable, qui va t'emporter.

Cette menace ne produit aucun effet sur l'enfant terrible.

— Comment ! ajoute la grand'mère, tu n'as pas peur du diable ?

— Oh ! bonne maman, je sais bien qu'il ne viendra pas. Petit papa dit aussi tous les jours en parlant de toi : « *Que le diable l'emporte !* » Et tu vois bien qu'il n'est pas venu te chercher..

* *

Place de la Bourse, une jolie bourgeoise entre timidement dans le bureau des omnibus.

— Monsieur le contrôleur, un numéro, s'il vous plaît ?

— Où allez-vous, madame ?

La voyageuse se trouble, rougit et balbutie :

— Mais je vais chez mon cousin, monsieur, — à Chaillot — par correspondance.....

Puis, étouffant sa confusion dans son mouchoir :

— En vérité, murmure-t-elle, ces employés sont d'une indiscrétion !

* *

Sous ce titre : *cent douze milles à l'heure sur la glace*, le *Scientific american* rend compte d'après un journal de Poughkeepsee (Hudson), l'*Eagle*, d'une course en bateau sur la glace, qui a eu lieu sur l'Hudson :

« Il soufflait forte brise du sud, dit ce journal, le propriétaire d'un nouveau bateau pour la glace appelé le *Cyclone*, résolut d'en profiter pour mesurer la vitesse de son yacht. Il prit toutes ses dispositions pour traverser l'Hudson, qui à ce point mesure un mille de large. Tout étant prêt, on largua tous les ris, le bateau se couvrit de toile, et il partit vent arrière et toutes voiles dehors avec la rapidité d'une flèche, en soulevant dans son trajet des nuages de poussière de glace. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, ce bateau avait traversé l'Hudson ; il avait parcouru en trente et une secondes la distance d'un mille, ce qui fait deux milles en une minute deux secondes ou 112 milles à l'heure.

Les spectateurs comparaient cette vitesse à celle d'un météore parcourant le firmament. Le propriétaire de ce yacht lui fit exécuter ensuite les mouvements les plus variés et les plus étonnants, à cause de l'aisance et de la rapidité avec laquelle ils étaient accomplis.

Nous pensons avec le *Scientific american* que ce récit mériterait confirmation.

En effet, la vitesse du bateau courant avec grand vent et dans les meilleures conditions de directions ne pouvait pas excéder 35 milles à l'heure ; or la vitesse de 112 milles qui est accusée est supérieure à celle d'une tornade qui va à raison de 100 milles à l'heure, enlevent toit, arbres et maisons, sur son passage.

* *

Le *Bulletin de la Réunion des officiers* donne la description d'un instrument d'une invention récente, le *podomètre* ou montre kilométrique, qui est destiné à mesurer le chemin parcouru par un piéton. Il se porte habituellement soit dans la poche du gilet, dans le gousset du haut de préférence, soit dans la ceinture ou après une boutonnière : le crochet attaché à l'anneau doit prendre l'ouverture de la poche ou être fixé de façon à ce que l'instrument occupe toujours la position verticale.

Quoique ne se remontant jamais, le podomètre fonctionne dès que le piéton qui le porte fait un pas, et il accélère, ralentit, arrête ou reprend sa marche en même temps que lui.

Pour avoir les divisions plus claires, le cadran a été gradué seulement en 12 kilomètres, mais l'aiguille peut recommencer indéfiniment le tour du cadran.

Si l'on désire s'assurer si l'instrument est bien réglé, il faut parcourir une distance déterminée, 1 kilomètre par exemple, et voir si l'aiguille a bien marqué une division ; si elle a fait moins, il faut donner de l'avance au podomètre en tournant la vis de réglage à gauche ; si, au contraire, elle a fait plus, il faut tourner la vis à droite, soit la serrer, afin de donner du retard.

La vis de réglage est celle qui se trouve en bas, presque entièrement en vue, et dont la tête est formée par un carré, afin de pouvoir la manier avec une clef de montre.

Si l'on ne pas avoir à se souvenir où était l'aiguille au départ, on peut sans inconvénient la tourner à la main, à droite ou à gauche, pour la ramener à zéro.

Pour marcher sans que le podomètre fonctionne, il suffit de le porter de telle façon que l'anneau cesse d'être en haut.

VARIETES.

LA GOUTTE.

Il n'y a point de maladie sur laquelle on ait bâti autant d'hypothèses que sur la goutte, et les théories qui ont voulu appliquer son mode de formation sont aussi innombrables qu'insuffisantes.

Cependant, de nos jours, l'analyse chimique et le microscope nous ont appris d'abord à bien connaître la nature des concrétions goutteuses, puis les changements dans la composition du sang des goutteux.

Ces découvertes sont de la plus haute importance pour l'étude de la nature réelle de cette affection. Dans l'état actuel de la science, on pourrait définir la goutte : une maladie constitutionnelle, souvent héréditaire, caractérisée par des dépôts calcaires autour des articulations et dans différents organes, et par des engorgements douloureux susceptibles de déplacements instantanés.

Quant à la prétendue parenté de la goutte et du rhumatisme, si elle existe elle est au moins fort éloignée.

Les causes de la goutte sont nombreuses : l'hérédité, le sexe, les tempéraments, les professions y concourent à l'envi. Garrod a observé jusqu'à 50 cas sur 100 par transmission héréditaire.

Elle est plus fréquente chez l'homme que chez la femme.

Sur les quatre-vingts cas rassemblés par Patissier dans son rapport à l'Académie, il en est deux seulement qui appartiennent au sexe féminin.

Au temps de Sénèque, les femmes n'y étaient pas moins sujettes que les hommes, ce que l'auteur romain attribue au dérèglement de leur mœurs (*Epist* xcv).

Le rôle que joue le tempérament dans la goutte a été mal interprété.

On a dit souvent qu'un tempérament sanguin, qu'une riche constitution offraient des prédispositions défavorables. Selon Cullen, la goutte frapperait de préférence les hommes gros, dont la tête est forte, dont la peau est colorée. Il existerait une sorte d'*habitus* goutteux, caractérisé par une physionomie particulière.

La goutte épargne le robuste paysan, mais elle attaque le gros propriétaire. Elle se développe très-rarement chez le chasseur athlétique et très-actif, tandis qu'elle germe dans le sang et qu'elle se jette sur les articulations du viveur épuisé.

En somme, le tempérament sanguin, pléthorique, qui a surtout été incriminé, n'est point une cause prédisposante. C'est un des effets l'hygiène spéciale qui est la seule condition étiologique de la goutte acquise.

Les professions jouent un grand rôle dans l'histoire de la goutte. Le défaut d'exercice est surtout à redouter. Les personnes qui mènent une vie sédentaire et qui se nourissent d'aliments succulents, vont tout droit au-devant du mal : « Si tu veux vivre à l'abri de la goutte, dit Pétrarque, il faut être pauvre ou vivre pauvrement. » Chacun sait combien cette affection est rare dans les hôpitaux.

Lorsqu'on s'écarte des règles d'une saine hygiène, l'organisme est surchargé de matières azotées qui produisent de l'acide urique en excès. Cet acide urique n'étant ni brûlé ni éliminé suffisamment, s'emmagasine dans l'économie et fournit les matériaux solides que la goutte s'en va déposer dans différents points du corps. Il suffit que l'élimination de l'acide urique, par une des voies naturelles soit brusquement arrêté, pour que la goutte apparaisse subitement.

L'usage immodéré du vin a été incriminé depuis bien des siècles.

Le poëte Ennius, 237 ans avant J. C., mangeant peu, s'enivrant beaucoup, devint goutteux de bonne heure. On a prétendu que les femmes sont moins sujettes à la goutte parce qu'en général elles boivent peu de vin.

Le grand historiographe de la goutte, Garrod, enseigne que les boissons distillées, telles que le rhum, le cognac, ont peu ou point d'action sur le développement de la maladie, tandis que l'influence du vin et des bières fortes serait des plus pernicieuses.

Il se fonde sur ce fait, généralement connu, qu'en Ecosse et en Irlande on boit beaucoup d'eau-de-vie de grains (whiskey), et que la goutte y est très-rare, tandis qu'elle est fréquente en Angleterre, où l'on boit beaucoup de vin et d'ale. En Suède, où l'alcoolisme est fréquent, il n'est pas question de cette maladie, non plus qu'en Danemark, en Russie et en Pologne.

Les travaux intellectuels, les émotions morales, une grande contention d'esprit, ont toujours occupé une place importante parmi les causes de la goutte. — Dans son martyrologe, on retrouve les noms de savants illustres, de profonds penseurs, de grands hommes d'Etat, tels que Sydenham, Harvey, Franklin, Kant, Leibnitz, Milton, le comte de Chatham et son fils, William Pitt.

Les spéculateurs et les grands industriels, dit Braun, dont le sort dépend des variations de la Bourse ou des flots de la mer, sont très-sujets à cette maladie.

L'abus des plaisirs est en ce cas, comme dans bien d'autres chèrement expié « *Un de Bacchi Venerisque filia salutatur a poetis Podagra* » ou bien « *Puer podagra non laborat ante veneris usum* » (Hippocrate). C'est pour cette raison qu'en Orient une certaine classe de domestiques, habitués cependant à toutes les douceurs de l'existence, n'est jamais exposée à contracter la goutte.

La goutte, nous l'avons dit plus haut, est sujette à des déplacements instantanés. Le plus grand effroi des goutteux repose sur ce préjugé que la goutte, remontant au cœur, peut occasionner la mort subite. D'après Stokes, ces cas sont plus rares qu'on ne le pense, et nous partageons cet avis. Les goutteux qui meurent par le cœur meurent victimes d'une dégénérescence de l'organe, préparée de longue date, et non d'un accident foudroyant.

Parmi les complications pathologiques qui accompagnent le plus ordinairement la goutte, nous devons mentionner l'asthme et les affections catarrhales. Souvent elles constituent chez l'individu les seules manifestations apparentes de la maladie, lorsqu'il lui plait de sauter une génération, pour reparaître chez les descendants sous sa première forme.

Le pronostic de la goutte est toujours sérieux et souvent très-grave. Aussi ne saurait-on trop répéter cet adage si connu à tous ceux qui sont inclins à ne prêter aucune attention à cette douleur légère qui apparait au début d'une première attaque : Quand vous avez la goutte vous êtes à plaindre. Si vous ne l'avez pas, vous avez à craindre. »

Pour guérir cette cruelle affection, tout a été tenté, et il n'est pas étonnant que devant une altération aussi profonde et aussi étendue de l'organisme, l'empirisme ait eu souvent le pas sur la science.

Dans le traitement de la goutte, il faut combattre la diathèse, c'est-à-dire la substance même de la maladie, et calmer les douleurs horribles qui n'en sont que les conséquences.

Les sels alcalins (bicarbonates de soude ou de potasse) ont longtemps joui d'un grand crédit, et leur usage interne ou externe formé la base de la cure par les eaux de Vichy, Carlsbad et Pougues.

Mais il est reconnu, avec raison, qu'ils déterminent à la longue un véritable épuisement, d'autant plus funeste au malade qu'il est en proie depuis plus longtemps à la maladie.

En 1843, M. Lipowitz signalait l'action dissolvante des sels de lithine sur les calculs et les concrétions uriques. Sur ces indications, M. Ure (le nom semblait prédestiné) proposait d'injecter dans la vessie une solution de carbonate de lithine pour dissoudre les calculs vésicaux.

M. Garrod, s'emparant de cette idée, la soumit au contrôle de son expérimentation ; il arriva à dissoudre l'urate de soude et les concrétions goutteuses au moyen des sels de lithine, qui, dès lors, prirent la place qui leur était assignée dans l'arsenal de la thérapeutique.

Le pouvoir neutralisant de la lithine est très-énergique, et, à la moindre dose, elle dissout pour les entraîner ensuite, les azotes et les urates que la goutte a amoncelés dans nos organes.

On peut obtenir, il est vrai, les mêmes résultats avec les sels de soude et potasse, mais aux prix des plus grands dangers. Leur pouvoir dissolvant étant beaucoup moindre, il faudra en administrer de telles quantités, que l'économie en sera profondément troublée, et que le remède deviendra plus redoutable encore que le mal.

Trousseau vint bientôt donner à cette médication l'appui de sa grande autorité, et il contribua à en vulgariser l'emploi.

L'usage des sels de lithine fut un instant négligé devant la difficulté que présentait leur mode d'administration. Ils sont, en effet, déliquescents, et s'altèrent rapidement à l'air. C'est alors que M. Charles Le Perdriel parvint à en rendre convenient, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir découvert le procédé qui permet de les donner à l'état de pureté absolue.

Il a su les doser sous forme de sels granulés, en rendre l'emploi facile et sans danger au goutteux, qui sans cesse sous la menace d'un accès, doit toujours être armé pour le combattre.

Les sels granulés et effervescents de lithine (carbonate et citrate) dissous dans une petite quantité d'eau sont très facilement supportés par l'économie, et ils peuvent être administrés quel que soit l'état des voies digestives.

Trousseau conseillait de préférence le citrate de lithine.

Des observations plus récentes nous permettent d'affirmer que les deux sels ont une action également salutaire. L'emploi journalier des sels de lithine a donc pour but de combattre les diathèses goutteuse et calculeuse. Mais pendant l'accès, il faut à tout prix calmer les douleurs du malade.

Les diverses préparations de colchique ont été préconisées pour répondre à cette indication, et bien des gens ont payé de leur vie l'usage inconsidéré ou immodéré d'un médicament aussi infidèle. Ce n'est qu'à l'extérieur, en frictions, et mélangées avec d'autres substances calmantes que ces préparations peuvent être employées. — Comme adjuvant ou traitement par la lithine, il faudra faire usage de purgatifs répétés.

La macération de café vert (une cuillerée dans un verre d'eau) a quelquefois donné des résultats heureux, mais toujours peu durables.

Quant aux benzoates de soude, ils ne s'adressent qu'à un côté de la maladie. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur les innombrables moyens qui ont été de tout temps dirigés contre la goutte, on s'aperçoit de la misère qui se cache sous cette apparente richesse.

En finissant, je dirai, avec Rabelais : « C'est à vous, goutteux très-précieux que s'adressent ces lignes. » Puisez dans son livre la sagesse qui s'y trouve répandue à foison, mais n'allez pas imiter frère Jean des Entommeures, « dont l'âme était toujours en la cuisine, » car alors, en dépit de l'hygiène et de la lithine, il ne vous resterait plus qu'à dire votre « *in manus* » et « beaulx respons *pro pace*. »

Dr FILLEAU.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 7 mai 9 h. 40 m. soir.

Obligations Roumélie	fl. 48.—
id. Nouvelles	57.—
Anglo-Bank	155.—
Société de créd. aust-turq..	12.50
Banque austro-ottomane...	64.—
Pièce de 20 francs.........	8.96
Agio................	106.15
Change sur Londres......	111.80
Crédit anstalt..........	217.—
National Bank.........	978.—
Lloyd..............	447.—

Bourse sans variations mais ferme.

Il y a eu quelques réalisations ; les valeurs ottomanes continuent à être recherchées.

A la chambre vive discussion sur les cadres de la cavalerie et de la landwehr.

Pesth, 7 mai.

Le gouvernement a concédé à la compagnie des chemins de fer *Staatsbahn*, la ligne de Temesvar-Orsova.

France.

Paris, 7 mai, matin.

M. Bergondi, député de Nice, s'est suicidé.

D'après des nouvelles reçues du Brésil il serait question d'y fonder une église nationale.

Espagne.

Madrid, 7 mai.

A son arrivée le maréchal Serrano a été reçu avec enthousiasme.

Les carlistes se réorganisent.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 7 mai.

	Clôture.
Dette Générale	45 7/16
Emprunt 1865	66 1/8
do 1869	54 5/8
do 1871	63 —
do 1872	78 1/4
Consolidés anglais	93 1/16
Emprunt égyptien........	69 3/8

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 7 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	50 30 —
	Hausse........	»	50 38 —
	Baisse........	»	50 22 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	50 32 —
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén.	....	L.S	7 2 —
» de la Société de change et de valeurs	....	»	4 33 —
» de la Banque de Const..		»	5 6 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	4 50 —
» du Crédit Général........		L.T.	8 36 —
Banque *Verissi et Cassoudi*....		»	— — —
Tramway		»	6 20 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 36 —
Laurium		Fr.	73 — —
Crédit Hellénique (bon)		»	25 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	111 — —
» 2e émission..........		»	85 — —
Emprunt	1863..........	»	333 — —
	1865..........	»	335 — —
	1869...ex-coup.	»	274 — —
	1872..........	»	77 — —
	1873..........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise.............	P.	109 20
Pièce de 20 francs...........	»	87 18
Impérial russe	»	39 25
Ducat (Crémitz).............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	104 33
Bechlik—(différence)........	»	104 40
Métalique... (id).	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 6 mai.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Licurgos*. c. Angelatos, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Fayoum*, c. Privilegio, ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli, div. march. 148 pas.
New-Port, paq. à vap. angl. *Georgian*, c. King, ayant touché Dardanelles div.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Commodre*, c. Broker, ayant touché Dardanelles lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Hikiki, div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 6 mai

Trebizonde, paq. à vap. ottom. *Cars*, c. Kefalos, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Behera*, c. Leva, div.
Dardanelles, paq. à vap. angl. *Etna*, c. Morrisson, div.
Partheni, paq. à vap. angl. *Socrate*, c. Bonnich, div.
Odessa, paq. à vap. au. *Pilade*, c. Lupi, div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Licurgos*, c. Angelatos, d.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Comodore*, c. Broker, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Jeanie*, c. Clark, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fabre, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Georgian*, c. King, div.
Beyrouth, paq. à vap. angl. *Albania*, c. Alking, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 6 mai

Livourne, br. ital. *Ebe*, c. Galezzi, lest.
— bk. ital. *Armonia*, c. Leonardi, lest.
— br. rus. *Thia Haris*, c. Parlon, briques.
Metelin, sch. hell. *Omonia*, c. Matchis, lest.
Dardanelles, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Anagnostis, pier.
Nice, br. rus. *Olga*. c. Sotirakis, chaux.
Spezés, br. hell. *Ioc*. c. Calafatis. lest.
— br. hell. *Baubaulina*, c. Baucouvalos, lest.
Marseille, bk. ital. *Andrea Padre*. c. Risso, lest.
Ancone, bk. ital. *Eraclio*, c. Figari, lest.
— bk. ital. *Suocero*, c. Schiaffino, lest.
Piré, br. hell. *Zoï*, c. Gitchos, lest.
Zia, br. hell. *A. Spiridon*. c. Kitariolas, div.
Messine, bk. ital. *Mignajio*. c. Rizo, huille.
Cardiff, br. angl. *Trio*. c. Kelly, charb.
Itea, br. hell. *Evangnelistria*, c. Theodossiou, olives.
Hull, bk. rus. *A. Spiridon*, c. Apostolou, charb.
Ayr, br. angl. *Cambois*. c. Ciarcon, charb.
Londres br. aut. *Sagetaria*, c. Kipsolitch, ciment.
Marseille, br. aut. *Peiessa*, c. Peperini, lest.
Venise, br. hell. *Calliopi*. c. Calimassia, briques.
Argostoli, br. hell. *Capodistria*, c. Inglessis, huille.
Curzola, bk. aut. *Ida*. c. Crelich, pierres.
Alexandrie, bk. angl. *Pengum*, c. Woodruff lest.
Larna, bk. angl. *Hasting*. c. Young, div.
Genes, br. ital. *Providenza*, c. Bazzo, div.
Malte, br. rus. *Proo os*, c. Papps, pierres.
Genes, br. hell. *Arcadion* c. Varlamis, div.
Stavro, br. rus. *Speranza in Dio*, c. Boyadjis, charb.
Galaxidi, hell. *A. Dionissios*, c. Velissarios, chaux.
Patras, br. hell. *Evanguelistria*, c. Eiefterion, lest.
Argostoli br. rus. *Ioannis*, c. Dionissios, div.
Cefaline, br. rus *Dellapartas*, c. Vucinos, lest.
Genes, br. ital. *Italo*, c. Ghirardi, lest.
Zanthe, br. hell. *Dimitrios*. c. Tchemberis, vins.
Thira, bk. hell. *A. Jeorgios*, c. Platis, vins.
Kymi, goel. hell *A. Apostoli*, c. Stelianos, vins.
Thyra, bk. hell. *A. Artemis*, c. Mavromati, vins.
Santorin, br. rus. *A. Anergiri*. c. Matheos, vins.
Rethimo, goel. ottom. *Mourad Gioul Bahri*, c. Moustafa div.
Ithaque, br. hell. *Possidon*, c. Caravias, huille.
Swansea, br. aut. *Alexandro*, c. Bassich, charb.
New-port, bk. angl. *Herrington*, c. Belington, charb.
Marseille, br. aut. *Miro* c. Cosulich, charb.
Calamas, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Focas, lest.
Miconso, goel. hell. *A. Marina*, Tchoagranos, vins.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 6 mai.

Poti, bk. ital. *Andrea Podre*, c. Risso, lest.
Bourgas, br. hell. *Eftihia* c. Kipriotis, lest.
Taganrok, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Sirmas, lest.
— br. norv. *Gloria*, Ericksen, div.
Berdiansca, bk. ital. *Re Galantuomo*, c. Farcabuta, lest
Azoff, br. ital. *Italo*, c. Ghiraki, lest.
Taganrok, br. hell. *Caterina*, c. Mathioudis, div.
— br. ital. *Alfieri*, c. Cochela, div.
— br. ital. *Mugnajo*, c. Rizo, huil.
Marseille, br. rus. *A. Maraos*, Morgaronis, blé.
— bk. rus. *Pende Exadelfi*, c. Frangopulos, blé.
— br. hell *Nea Asrrssia*, c. Coufopandelis, blé.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS.

Lundi 29 Avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 cantars d'écorce de sapin nécessaire à la tannerie Impériale et déjà soumissionnée à 26 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 6 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 29 Avril (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de
330,000 pics de toile serrée des Indes déjà soumissionnée à 110 paras le pic.
60,000 tapis pour soldat à 37 piastres la pièce. 10000 pièces de feutre large de Maya Dagh à 3 piastres 21 paras la pièce.
et Mardi 30 Avril.
55000 glands de fez en laine fine à 53 paras la pièce,
55000 » en grosse laine à 46 1/2 paras la pièce

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication des articles ci-dessus sont invitées à se présenter au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskérat, le 4 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 29 avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 182,520 cantars de charbon de terre de New-Castle de première qualité déjà soumissionné à 11 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 5 Mai 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

MM. les Détenteurs de titres provisoires d'Actions de la *Société Commerciale Ottomane* sont prévenus qu'à partir du 4 Mai prochain l'échange de ces titres contre des titres définitifs aura lieu dans les Bureaux de la dite Société, sis à Galata rue Zulfarisse N° 17.

Des Bordereaux à cet effet sont tenus à la disposition du public.

Les Administrateurs de la Société Commerciale Ottomane.

FROLICH, Th. GIORGIADIS.

C. A. GÉRARD
Relieur Américain.
100—Galata, Grand'Rue Yerghandjilar—100
(Vis-à-vis le Bezestin.)
CONSTANTINOPLE.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

UNE DAME ANGLAISE, musicienne, cherche des leçons particulières dans le voisinage d'Emirghian et de Bébek. Outre sa langue elle enseigne le français et le dessein.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UN TYPOGRAPHE, arrivé récemment de l'Italie, dans notre ville, demande une place dans une imprimerie.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

AVIS

Pour tout travail typographique et de clichettage, en-têtes pour journaux et livres, annonces, etc., etc., ainsi que pour reproduction du visage de personnes mortes ou vivantes reproduites par la galvanoplastie ; la reproduction d'empreintes de médailles, d'inscriptions de monuments. S'adresser aux Bureaux du Journal.

AVIS.

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE
MADAME IGNATIEW
Ambassadrice de Russie
CONCERT
DONNÉ
PAR LES ÉLÈVES DU COLLÉGE ACABIAN

Dimanche, 10 Mai (28 Avril) 1874, à 8 heures et demie du soir au Théâtre Français.

PROGRAMME.

Première Partie.

1.) Introduction par l'Orchestre ; 2.) Ouverture : *Don Giovanni* pour deux Pianos, Mozart ; 3.) *Le Dimanche* Chœur, F. Abt ; 4.) Invitation à la danse, morceau caractéristique pour Piano, Weber ; 5.) Aria de l'opéra, *Il barbiere di Siviglia*, pour Soprano (spécialement demandé), Rossini ; 6.) Grand Rondo capriccioso pour Piano, Mendelssohn.

Seconde Partie.

7.) Introduction par l'Orchestre ; 8.) Le Stabat mater de PERGOLÈSE. Pour Solo et Chœur avec accompagnement de l'Orchestre, arrangé pour l'orchestre par Son Excellence le Général Alexis Lvoff, membre des Académies de St-Pétersbourg et de Bologna. — *a*. Stabat mater dolorosa ; *b*. Cujus animam gementem ; *c*. O quam tristis et afflicta ; *d*. Quis est homo qui non fleret ; *e*. Ogni pena più spietata. (Siciliano) ; *f*. Fac ut ardeat cor meum ; *g*. Sancta mater istud agas ; *h*. Inflammatus et accensus ; *i*. Quando corpus morietur ; *j*. Amen.— 9.) Prière pour Sa Majesté Impériale le Sultan, Burtniaski.

L'ORCHESTRE EST COMPOSÉ DE 16 DES MEILLEURS PROFESSEURS DE NOTRE VILLE.

Entrée : 1 L. T.

PRIX DES LOGES : — Bel Étage 3 L.T.— Baignoires 2 L.T. - Deuxième 2 L. T.-Troisième 1 L.T.

On peut se procurer des Billets chez M. COMMENDINGER, Grand'Rue de Péra chez Mme VALLAURI, à Koulé-Kapoussi, N° 4 chez M. HAYDN.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER
MAISON SESTER
ORTAKEUI

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

A VENDRE Soixante-dix mille (70,000) traverses en chêne russe première qualité, livrable quarantaine Odessa.

S'adresser à la Maison:
HOULLIER BLANCHARD FILS ODESSA

A LOUER Un maison située à Bébek dans une belle position, au bord de la mer.

S'adresser aux bureaux du journal.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

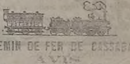

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyre, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordeglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa.............. ogni Lunedì
Da Marsiglia etc....... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versâ* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané, Cite Française n° 40.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lages et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.— Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale à Constantinople (Kiretch-Capou, Galata).

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

8me ANNEE. N° 105 — Rebiul-ewel 22 1291. — SAMEDI 9 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Pera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. [illegible] et [illegible] et M. Rodolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 8 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La présence du comte de Chambord en France, continue à défrayer les polémiques de la presse parisienne.

Les démentis de l'*Agence Havas* et ceux de la presse ministérielle n'y font rien, au contraire. Le *Pays* de plus en plus affirmatif disait dans son numéro du 3 :

« Si le préfet de police en doute, qu'il fouille les environs de la rue François Ier, dans les environs de certain couvent, où par un certain hasard étrange le dernier des Bourbons pourrait bien demeurer à tout jamais, comme il arriva au dernier des Mérovingiens. »

A la suite de ces lignes la même feuille met le gouvernement en demeure d'inviter M. le comte de Chambord à quitter le territoire français, sous le prétexte qu'il n'y est pas venu en simple citoyen, mais en prétendant à la couronne, regardant l'état de choses actuel comme une usurpation à son détriment.

Après le bruit que l'on a fait naguère dans la presse bonapartiste, à propos de l'expulsion du prince Napoléon (Jérôme), cette espèce de réquisitoire est tout au moins plaisant.

Ce qu'il y a de significatif c'est que l'*Union* continue à garder le plus complet silence à cet égard, et, comme on la sait toujours très-exactement et soigneusement renseignée sur les faits et gestes du chef de la maison de Bourbon, on en conclut que réellement le fils de la duchesse de Berry est à Versailles. C'est ce qu'affirment, du reste, de façon très-catégorique les correspondants de l'*Indépendance Belge*.

Quoi qu'il en soit, le malaise moral, qui est aujourd'hui général, ne peut que s'accroître par cet incident et par les commentaires ou les espérances qu'on y rattache.

La lettre que le comte d'Arnim a adressée le 21 avril à M. Dœllinger, produit en Allemagne une impression fâcheuse, à ce qu'assure le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

Sans avoir en elle-même ni un haut intérêt, ni une grande portée, cette lettre fait sensation en ce qu'elle révèle au grand jour des divergences de vues entre l'ambassadeur d'Allemagne à Paris et le chancelier de l'empire, divergences dont la presse n'avait parlé jusqu'ici qu'en sourdine et que M. d'Arnim a maintenant rendues manifestes.

Si l'on peut en juger par les commentaires de la *Norddeutsche Zeitung*, la lettre à M. Dœllinger a dû causer peu de satisfaction dans les sphères gouvernementales de Berlin.

La feuille officieuse est très-sévère pour M. d'Arnim.

Voici les lignes dont elle fait précéder la lettre, en la communiquant à ses lecteurs :

« Tout en insérant, d'après l'*Augsburger Zeitung*, la lettre de l'ambassadeur impérial à Paris, comte d'Arnim, au chanoine docteur de Dœllinger, nous devons faire observer que nous ne sommes pas encore complètement renseignés sur les mobiles et le but de cette publication. Mais comme la lettre mentionne notre journal, nous n'hésitons pas à déclarer dès à présent qu'elle ne contient pas seulement des rectifications de faits, mais des discussions de polémique d'un représentant du gouvernement impérial contre des résolutions et des actes de ce gouvernement. D'autres apprécieront le point de savoir si un pareil *pronunciamiento*, se rattachant à des « révélations » qui l'ont précédé, est conforme aux traditions du service public en Prusse,— aussi nous bornons-nous aujourd'hui à reproduire la lettre à titre de simple document historique. »

Suivant les journaux italiens, il y a en ce moment à Rome un véritable congrès de prélats français.

Les évêques de Versailles et d'Orléans s'y trouvaient déjà lorsque l'archevêque de Cambrai est venu les rejoindre, porteur, comme ses devanciers, de riches offrandes pour le denier de Saint-Pierre.

« Maintenant, dit l'*Italie*, on annonce que l'archevêque de Bordeaux, M. Donet, et son coadjuteur, M. de la Bouillerie, sont également partis pour Rome par la voie du Mont-Cenis. Enfin, l'archevêque de Paris et celui de Bourges sont aussi attendus au Vatican. »

En Italie on commence naturellement à se préoccuper de ce goût subit des voyages qui se manifeste parmi les membres du haut clergé de France, mais il se pourrait bien que leur déplacement eût moins pour objectif le nouveau royaume transalpin que la restauration des trônes d'Espagne et de France, ces deux fidèles alliés du vicaire du Christ.

A l'occasion du plébiscite du peuple suisse, en faveur de la révision constitutionnelle, une brillante ovation a été faite par la population de Berne au Conseil fédéral.

Répondant à l'allocution de M. Brunner, portant la parole au nom du peuple bernois, le président fédéral, M. Schenk, a prononcé un discours dans lequel il a retracé les longues luttes qui ont précédé l'accomplissement de l'œuvre patriotique de la réforme constitutionnelle et les bienfaits qui doivent en découler pour la république.

« Désormais, a dit M. Schenk, l'Helvétie régénérée saura prouver sa force à ceux qui ne cherchent pas leurs appuis dans le sein de la patrie et du peuple. A leur égard, elle fera valoir une résolution que le peuple a proclamée hier par son vote. »

Ce discours a été couvert d'applaudissements prolongés.

ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LA FAMINE.

Le Grand-Vézir vient de nommer une commission qui recueillera les offrandes destinées aux populations de l'Asie-Mineure qui subissent tous les tourments de la famine. Sadoullah Bey, premier drogman du Divan Impérial, a été nommé président de cette commission. On ne pouvait faire un meilleur choix. L'ensemble des mesures que le gouvernement a déjà prises pour soulager les misères des habitants de l'Anatolie se trouve ainsi complété.

Il appartient maintenant à nous tous de seconder l'initiative du Grand-Vézir, fidèle interprète des volontés du Sultan, et les efforts qu'il multiplie avec le dévouement que l'on sait. L'œuvre de la commission des secours, dont nous indiquerons prochainement l'organisation et les travaux, sera rendue fructueuse par l'union de toutes les classes de la population dans l'accomplissement du devoir. Toute société qui a du superflu doit venir en aide à ceux de ses membres qui souffrent. Le soin de sa dignité lui impose le devoir de ne pas laisser ces malheureux mourir de faim. Or, les nouvelles qui nous parviennent des provinces éprouvées par la famine sont navrantes. Chaque jour, notamment à Angora, les hommes en viennent aux mains aux abords des fours. Des processions de femmes et d'enfants hâves et déguenillés implorent la charité publique. Les habitants des campagnes ont afflué dans la ville, espérant y trouver des secours, et la population qui, en temps normal, est de 15,000 âmes a été ainsi portée au chiffre de 25 à 30,000. Nous tenons ces renseignements de personnes dignes de toute confiance qui arrivent d'Angora. Elles ont vu de pauvres enfants abandonnés mourir d'inanition dans les rues. L'autorité locale et le gouvernement font des efforts surhumains. Venons-leur en aide. Organisons volontairement, sympathiquement, fraternellement un appel à toutes les classes de notre société, aux chrétiens comme aux musulmans, aux étrangers comme aux indigènes. Des hommes de bien appartenant aux hautes classes ont déjà pris l'initiative d'une souscription qui a produit d'excellents résultats. Que cet exemple soit imité par tous. Qu'une sainte émulation fasse concourir tout le monde à la bonne œuvre. Convions chacun à donner, le pauvre son obole, le riche une part de l'argent qu'il consacre à ses plaisirs.

Notre appel, auquel s'associeront tous nos confrères, sera entendu. Un remède sera apporté aux maux poignants des populations d'Anatolie. L'esprit de charité qui est l'honneur des habitants de Constantinople nous en est un sûr garant. Chacun ouvrira son cœur et sa main.

Notre société qui, sous l'influence des sages volontés du Sultan et du développement de l'instruction générale oublie chaque jour davantage ses divisions d'autrefois, saura profiter de l'occasion propice qui lui est offerte pour affirmer les progrès qu'ont fait parmi nous les idées de concorde et de solidarité. Elle prouvera que ses aspirations généreuses ont raison des calculs de l'égoïsme.

C'est par l'action combinée de la charité privée et des mesures prises par le gouvernement que les populations d'Anatolie seront efficacement secourues et que l'on atténuera les souffrances cruelles que la famine leur inflige. Quant à nous, nous mettons dès à présent notre publicité et tous les moyens modestes dont nous disposons au service de cette œuvre de bien public.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Ainsi que nous l'avons dit, dans notre numéro d'hier, S.A.S. le prince Milan a donné, avant-hier, un grand dîner à Beïcos en l'honneur de S. A. le Grand Vézir.

Etaient également présents tous les ministres avec ou sans portefeuille : LL. EExc. MM. Marinowitch, Christich, le Mustéchar de S. A. le Grand-Vézir, celui du Ministère des Affaires Etrangères, Ali Riza bey, Sadoullah bey ; MM. Nicolitch, commandant en chef de l'armée Serbe, Milan Boghitchewitch, secrétaire particulier de S. A. S. ; les trois premiers aides de camp du Prince et M. Terlhan, premier drogman du Prince.

Pendant le repas qui a été splendide, la musique militaire a joué d'une façon remarquable les airs turcs les plus variés.

Il y a eu dans le choix fait par le prince Milan, des morceaux de musique qui ont été exécutés, une attention délicate qui a été comprise et appréciée par tout le monde et dont on a été reconnaissant à S. A. S.

Ce qui a surtout charmé les invités du Prince, c'est l'aisance, la grâce, la courtoisie avec lesquelles il a fait les honneurs de chez lui.

A la fin du dîner le Prince s'est levé et avec une distinction pleine d'élégance, il a porté un toast dans lequel il a dit qu'il était heureux de voir autour de lui les sages conseillers de S. M. le Sultan.

S. A. le Grand-Vézir répondit, alors, en portant un toast à la santé du prince.

Les invités de S. A. S., captivés par l'accueil qui leur avait été fait par le prince ne se séparèrent que fort avant dans la nuit.

Le Prince Milan, accompagné d'Edhem bey, et d'une partie de sa suite, est venu hier, dans l'après-midi, à Péra visiter le Teke et assister à la prière des Derviches-Tourneurs.

Prévenu de la visite de S. A. S. par un télégramme envoyé de Beïcos, le Cheik du Téké avait fait les préparatifs nécessaires à la réception du Prince.

Une foule compacte encombrait la rue pour voir passer le Prince.

S. A. S. est arrivée à 2 heures ; elle était en voiture.

Après la cérémonie le Prince s'est entretenu, quelques moments, avec le Scheik auquel il a fait demander des détails sur l'ordre dont il est le chef religieux.

S. A. S. a accepté gracieusement le café et les rafraîchissement qui lui ont été offerts par le Cheik des Derviches.

Hier soir le prince et sa suite ont assisté au dîner offert, en son honneur, par Riza Pacha, ministre sans portefeuille. Etaient également présents : Le Grand-Vézir, les ministres Aly Riza Bey, Aarify Bey et Sadoullah Bey.

Ce soir le Prince dînera chez S. A. Mahmoud Pacha, ministre du Commerce.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

Paris, le 1er mai 1874.

Le *Journal de Paris* vient de publier un article de son rédacteur en chef qui semble présager un revirement assez remarquable dans l'esprit des membres les plus raisonnables du centre droit. Dans cet article M. E. Hervé examinant le sort probable des lois constitutionnelles, arrive à douter qu'il soit possible de grouper une majorité pour voter ces lois, et le rédacteur en chef de la feuille orléaniste conclut à la possibilité de la dissolution de l'Assemblée nationale, ce qui l'amène naturellement à réclamer le vote immédiat de la loi électorale.

La dissolution gagne donc du terrain, et si comme je vous l'écrivais dans ma dernière lettre, M. Raoul Duval se met à la tête d'un groupe de députés qui la réclament, on peut admettre que les jours de cette assemblée, extraordinaire à tant de titres, sont comptés.

Un fait que vous aurez sans doute remarqué, et qui mérite d'ailleurs de ne point passer inaperçu, c'est le résultat absolument négatif de la prorogation.

Habituellement les députés, lorsqu'ils venaient reprendre leurs sièges, apportaient un plan de campagne arrêté, et qui réunissait assez d'adhérents pour que les petites combinaisons faites en dehors de l'assemblée eussent quelques chances de succès aussitôt les séances reprises.

Le plus bel exemple de ce touchant accord nous a été donné il y aura un an dans quelques jours, lorsqu'au 24 mai M. Thiers dût quitter le pouvoir, devant une coalition que le style parlementaire ne permet pas de qualifier. Il fallait démolir alors, aujourd'hui on veut édifier ; la coalition se sépare, chacun tire de son côté, se préoccupant moins de réussir que d'empêcher le succès des partis rivaux, et comme cependant le parti conservateur est obligé parfois de se réunir pour faire face au radicalisme, nous assistons à un spectacle déplorable. Les compromis, les sous-entendus, les équivoques forment le fond de la politique du cabinet, et vous pouvez être certain que M. de Broglie ne filtrera pas cette eau trouble dans laquelle il a pêché un portefeuille et la vice-présidence du conseil.

Au milieu de ce désarroi moral on ne sait plus que croire et que supposer.

Les journaux sont en ce moment occupés d'une question qui prend des proportions considérables et que je m'explique difficilement.

M. le comte de Chambord est-il à Versailles ? Les uns affirment, et sont remplis de détails à ce sujet. On donne même le no de la maison habitée par le représentant de la légitimité, on cite plusieurs faits qui prouvent son séjour à Versailles, et le *Pays*, qui a poussé des clameurs d'aigle plumé vif, le jour où le prince Jérôme fut invité à sortir de France, le même *Pays* demande que le comte de Chambord soit expulsé du territoire où sa présence est une cause de troubles.... qui, je me hâte de l'ajouter, ne se sont produits que dans l'imagination du journaliste napoléonien.

Plusieurs journaux, entr'autres la *Presse* et la *Liberté*, nient la présence du comte de Chambord à Versailles ; enfin, et c'est un des arguments invoqués par les journaux qui se sont prononcés pour l'affirmative, l'*Union* garde sur toute cette affaire un silence diversement interprété.

Je ne peux vous dire d'une manière certaine ce qui en est, mais je crois que tout ceci est un ballon d'essai, et dans ce cas, si le comte de Chambord a voulu connaître l'impression que produirait sa présence aux environs de Paris il peut être satisfait. Les organes de l'opinion publique ne la lui ont pas cachée, et cette démarche a été généralement blâmée d'une façon sévère.

On dit aussi que le maréchal de Mac-Mahon verrait avec un vif déplaisir le comte de Chambord s'installer à Versailles, où sa présence pourrait en stimulant le zèle de ses dévots créer des embarras sérieux à son gouvernement.

Quant aux résultats que la légitimité peut espérer en ce moment, ils sont nuls. Des occasions bien autrement favorables de s'emparer du pouvoir ont été négligées ou perdues par elle, aujourd'hui l'extrême droite ne forme plus qu'un parti d'opposition, gênant, dangereux [illegible] alliés qu'il peut compromettre, [illegible] qualités que tout parti de gouvernement [illegible]

Un fait qui prouve ce que je vous dis là, c'est le pitoyable échec que viennent de subir les représentants de la presse clérico-légitimiste convoqués en congrès à Tours. Ces champions malheureux d'une cause compromise s'étaient donné rendez-vous [illegible] tente commune, et dans l'espoir que ralliée autour [illegible] plus efficace.

Ce congrès qui s'était annoncé avec un certain apparat et des allures solennelles, comme il convenait du reste à l'objet de ses délibérations, n'a rien produit, mais a donné lieu à une remarque assez comique.

Vingt deux journalistes ont assisté à la messe qui devait servir de début à leurs travaux ; quelques instants plus tard, réunis autour d'une table bien servie, ils se sont trouvés vingt-huit l'estomac l'avait emporté sur les convictions les plus fortes.

CHRONIQUE.

Le Grand-Vézir s'est rendu jeudi au ministère de la guerre, où il s'est occupé des affaires de ce département avec le Commandant du ministère, Abdul-Kérim Pacha.

S. Exc. le général Ignatiew a donné jeudi soir, dans le palais de l'ambassade, un grand dîner en l'honneur de M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

M. le comte de Vogüe, ambassadeur de France s'est rendu jeudi à la Sublime Porte, où S. Exc. a eu une longue entrevue avec le ministre des affaires étrangères.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie M. le Comte Zichy, accompagné des drogmans de l'Ambassade, est allé jeudi rendre visite aux ministres et aux dignitaires de l'Etat, dans leurs départements respectifs.

M. le baron James de Hirsch et le baron de Schlechta sont partis hier par un train spécial, pour se rendre à Bellova. Le voyage de ces messieurs aurait pour but l'organisation d'un service de nuit et l'étude de certaines mesures à prendre pour l'exploitation de la forêt de Bellova.

Il résulte des renseignements transmis à la Sublime Porte par les gouverneurs généraux des divers vilayets de l'Empire et les différentes administrations de la capitale, que souvent les indigènes invoquent la protection des consulats étrangers sans pouvoir justifier leurs prétentions en fournissant des titres nécessaires.

Nous apprenons que le gouvernement impérial vient de décider qu'en attendant que ces individus, qui invoquent la qualité de sujets étrangers puissent établir leurs affirmations par des preuves suffisantes, ils seront considérés et traités comme sujets ottomans.

Cette décision de la Sublime Porte a été communiquée aux représentants des puissances étrangères par une note-circulaire du ministre des affaires étrangères, avec prière de vouloir bien en informer leurs consulats.

Depuis lundi dernier M. Cléon Ranghabé, consul général de Grèce à Bucharest, se trouve à Constantinople.

Il vient d'arriver à Constantinople un petit prodige,

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Connais-toi toi-même, dit le précepte de la sagesse antique : c'était et ce sera toujours la science suprême, le but que tout homme doit se proposer dans la pratique de la vie. Encore qu'il ne soit pas donné à beaucoup d'atteindre à ce degré de perfection, il n'est pas moins acquis que chacun, dans son for intime, croit se connaître suffisamment pour accuser les défauts, les vices ou les vertus dont il est susceptible. On se fait bien illusion, on ment à ses semblables, on se ment à soi-même, mais il est une voix intérieure, mystérieuse, qui par moments réclame impérieusement ses droits, et vient donner de cruels démentis à l'orgueil humain et réduire chacun à ses proportions réelles.

Eh bien ! il paraît que quant à moi, — qui ai toujours ambitionné d'avoir quelque bon sens en partage,—je suis à dix mille mètres, ou à peu près, du but que je m'étais proposé !

On apprend du nouveau à chaque pas dans la vie, et l'on apprend souvent de bien drôles de choses ! Ainsi donc moi qui me croyais incapable, je ne dirai pas de *faire sciemment*, mais même de *concevoir* le mal, moi qui suis persuadé que les méchants sont des malheureux que personne n'a aimés, moi qui n'arracherais pas un cheveu de la tête d'une mouche..... je suis dûment atteint et convaincu d'être *méchant* !

La première fois que ce reproche me fut adressé,—d'une façon très-bienveillante et par de très-jolies lèvres d'ailleurs,—je m'imaginai que c'était un compliment qui contenait, en sourdine, l'aveu que je n'en étais pas encore arrivé au degré de platitude désirable, pour constituer ce qu'on appelle communément *un bien brave garçon*. La seconde fois,—les lèvres étaient moins jolies, cette fois—j'en rabattis un peu et m'avouai, à part moi, que l'on m'accusait simplement d'être d'humeur indépendante. La troisième fois, — les lèvres étaient surmontées d'une paire de moustaches,—j'avoue que je commençai à éprouver un certain agacement, et je me posai en victime incomprise. Mais à la quatrième... ah ! ma foi, j'éclate !

J'éclate d'autant plus volontiers que, depuis longtemps déjà, j'avais à cœur de m'expliquer à ce sujet. J'ai reculé jusqu'ici devant la perspective d'avoir à entretenir trop souvent le lecteur de ma personnalité ; cela m'arrive plus que je ne le voudrais et quoique je reconnaisse avec Pascal que le *moi* est haïssable ; mais, en fin de compte, comme c'est *moi* qui viens causer ici, que je rapporte mes propres impressions et que je ne puis dire les sentiments et les idées de mon voisin, ou de ma voisine, ce dont je suis fort marri, car ce serait parfois bien drôle, force m'est d'employer fréquemment le pronom personnel. J'avais besoin d'insister sur cette particularité de forme, espérant que l'on me comprendra et que l'on voudra bien m'excuser une fois pour toutes.

Cela dit, j'en reviens à mes moutons—de Panurge. Je déclare que j'ignore complètement ce que je pouvais être à l'âge où la vie n'a d'autres horizons que les bras d'une nourrice ou les jupes d'une bonne. Il se peut que, usant déjà de mes prérogatives d'*homme* (animal raisonnable !), j'aie attelé de faibles hannetons à des chariots de papier fantastiques et très-lourds, ainsi que cela se pratique à la société des Tramways de notre ville ; que j'aie torturé d'innocentes cigales pour les faire chanter, absolument comme des poètes ; que j'aie étouffé de petits moineaux à force de caresses, comme... je trouverai la comparaison un autre jour : — mais à en croire ma bonne nourrice, chère femme qui guida mes premiers pas, j'étais le meilleur petit être qu'on puisse imaginer. La seule correction qu'elle m'octroya, prétend-elle, ce fut à l'occasion suivante : je m'échappai un jour de la maison et je rentrai sans blouse et sans bottines. Pressé de m'expliquer sur cette singulière équipée, je prétendis que mes effets étaient tombés dans la mer. Ce ne fut que par [illegible] que je les avais donnés à un petit mendiant déguenillé, ou plutôt nu, de mon âge.

Je n'ai pas la mémoire de ce fait, mais je ne le céderai pas aujourd'hui pour le ruban de l'ordre... de l'éléphant jaune. Je ne précise pas davantage, de peur de froisser plusieurs *chevaliers* de ma connaissance.

Plus tard, j'entrai au collége. Ici, mes souvenirs me servent bien. Je ne sais quel est le premier déshérité du sort, ou le premier marchand de soupe et de latin, qui a prétendu — et les naïfs l'ont répété banalement après lui — que les années de collége sont les plus belles de la vie. Pour moi, ce sont celles qui m'ont laissé le plus de pénibles impressions à l'esprit et le plus de meurtrissures au cœur. Le collége est déjà la société en petit : je commençai le douloureux et désenchantant apprentissage du commerce des hommes, — d'autant plus désenchantant, que je n'avais entrevu le monde qu'à travers le prisme magique des douces et saintes affections de la famille, des joies pures et faciles du foyer paternel, — d'autant plus douloureux, que j'étais doué d'une imagination et d'une sensibilité presque maladives !.. . je souffris, je devins réservé, dédaigneux, et je grandis J'emportais un enseignement qui, dès les premiers jours, s'est profondément gravé en moi et que le temps n'a fait que confirmer depuis, c'est que les *faux*, les *mauvais* étaient toujours les plus *bêtes*.

Chamfort a prétendu qu'au contact des hommes, le cœur se brise ou se bronze. L'alternative est violente et va trop aux extrêmes : Chamfort était un misanthrope. Il n'a pas songé d'ailleurs au grand troupeau, au *vulgum pecus*, à ceux qui végètent ou qui broutent, dont le cœur est *abêti*—l'idéal rêvé par Pascal pour la foi —et qui restent et passent *indifférents*.

Puis, il en est d'autres, *rara avis*—et je me fais gloire d'en être—dont le viscère pectoral est, sans doute, d'une trempe assez forte pour ne pas se briser et d'une nature assez généreuse pour ne pas se bronzer, et qui, après avoir subi une série d'opérations psychologiques dont il serait long de vous faire ici l'énumération, parviennent à cette disposition particulière qui, selon moi, devrait être l'état physiologique de tout honnête homme : indignation profonde contre le mal, culte ardent et *actif* pour le vrai.

J'ai déjà dit que le *mal* est synonyme de *bêtise* : j'ajoute que le *vrai* est synonyme de bon et de beau.

N'allez pas vous imaginer pourtant que [illegible]... que je me suis classé dans cette [illegible] et que je me suis imposé cette règle de conduite : je ne suis pas meilleur qu'un autre, et Alexandre jeune, glorieux et criminel me séduit mille fois plus que St-Siméon le Stylite, vertueux, qui vécut vingt-six ans sur le bout d'une colonne.

Je préférerais pour compagnon Marion Delorme ou Ninon de Lenclos au doux cochon de Saint-Antoine, dussé-je être canonisé, et je pousserai la franchise jusqu'à avouer que le vice élégant, spirituel, tolérant a pour moi plus de charmes que la vertu rigide, bornée et intolérante. Marie-Madeleine et Aspasie l'emportent dans ma sympathie sur un million de Saintes-Cunégondes. Vous le voyez, je ne vaux donc pas mieux que vous !.. mais instinctivement, et par raison, je hais la *bêtise* c'est dire le *mal* !

Je hais, je le répète, la bêtise, elle me révolte, elle m'indigne. Pour moi la bêtise est le plus grand fléau de l'humanité, car elle est la mère de tous les vices. Les criminels, les malfaiteurs, les méchants ne sont tels que parce qu'ils sont *bêtes* !

Ne vous récriez point et ne m'alléguez pas que tel et tel qui passent pour malfaisants ou mauvais sont pourtant des hommes de mérite et d'esprit : ce n'est pas vrai !

S'ils avaient vraiment l'esprit que vous leur attribuez, ils emploieraient les facultés dont les a douées la nature au service du *vrai*, du *bien*, et cela, non pas pour obéir à des commandements de Dieu ou de l'Eglise, non pas même à des prétendus préceptes de morale, mais bien par suite d'un simple calcul, presque mathématique. Il est, en effet, un principe incontestable, que des exceptions éventuelles, que des circonstances aléatoires ne sauraient infirmer, à savoir, qu'on ne recueille que les fruits de ce que l'on sème. Cela est aussi vrai dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Soyez *vrai*, vous aurez en partage l'estime, la sympathie, la confiance, le crédit de tous et partout les avantages qui en découlent. Soyez *faux*, vous recueillerez la mésestime, l'antipathie, la méfiance, le discrédit de ceux qui vous entourent et de là des entraves à votre prospérité. Et d'ailleurs, si vraiment vous avez du mérite et de la valeur, est-ce que la pratique du *faux* est plus facile que la pratique du *vrai* ? N'est-il pas mille fois plus profitable et plus aisé de s'en tenir à ce dernier ? Et ceux qui, de gaîté de cœur, font le choix contraire, ne sont-ils pas induits à cela par la faiblesse de leur jugement, par le manque d'esprit, en un mot parce qu'ils sont *bêtes* ?

Considérez en outre que la *bêtise* est contagieuse : un professeur *bête* fait des élèves *bêtes*. C'est fatal, inéluctable ! Donnez-moi un village perdu, peuplé d'habitants primitifs et inoffensifs, je me charge d'en faire une pépinière d'idiots. Pour atteindre à ce but, je n'aurais qu'à y placer un maître d'école bête, un juge bête, un curé bête, un journal bête, un avocat et un médecin bêtes, et je vous promets que je fournirais dans un court laps de temps, la plus jolie fournée de bagnards que procureur de gibier de potence ait jamais entrevue dans ses rêves !

Je hais donc de toutes les forces de mon indignation la *bêtise*, cette mère de toutes les turpitudes et de toutes les misères humaines. Mais ma haine ne peut se résoudre à demeurer expectante et platonique, elle cherche à s'épancher, elle est agissante et active. Elle poursuit et veut mordre son ennemie partout où elle la rencontre, que ce soit chez un pédant ignare qui édite ses élucubrations vides et plates ; que ce soit chez un pédagogue qui vient nous débiter des âneries, qu'il a cueillies dans des bouquins, et qu'il nous vend pour des paroles de science ; que ce soit chez un charlatan qui procure de la poudre de [illegible] et de la santé aux pauvres souffreteux [illegible] ; que ce soit chez un [illegible]iste qui se pose un homme moral, utile et entendu, tandis qu'il n'exploite que la vanité et les faiblesses de quelques imbéciles ; que ce soit enfin chez de faux savants qui n'ont même pas été à l'école, chez des professeurs d'occasion qui ne connaissent même pas les premiers éléments de la langue qu'ils enseignent, chez tous ces bienfaiteurs de l'humanité, chez tous ces prophètes de pacotille, vessies gonflées de vanités et de prétentions, grands hommes qui cachent sous des dehors austères des passions petites, étroites et mesquines ; parasites et quémandeurs qui, au lieu d'exploiter honteusement leurs semblables, feraient mieux de prendre l'outil de l'ouvrier [illegible] afin d'être, une fois par hasard, utiles à eux-mêmes et aux autres.

Non, certes ! je ne puis me résoudre à vous voir abuser de la simplicité de ceux qui croient en vous, sans vous poursuivre des traits de ma raillerie et de mon sarcasme, trop impuissants malheureusement. Je ne puis consentir à ce que vous abusiez des naïfs, et que vous les rendiez *bêtes* comme vous-mêmes, et si j'ai un regret, c'est que le ciel ne m'ait pas donné le génie d'un Juvénal pour imprimer en traces sanglantes mon fouet sur vos épaules.

Et voilà pourquoi et comment je suis *méchant* ! Que ceux qui me condamnent osent me jeter des pierres. Dût-on me lapider, je ne persisterais pas moins à croire, que si tous ceux qui sont susceptibles de penser et de juger étaient des *méchants* tels que moi, les choses n'en iraient que mieux et qu'on ne rencontrerait pas de tristesses et de souffrances dans notre burlesque et triste société.

Je jure mes grands dieux que ce n'est qu'au dernier moment, et par un pur effet du hasard, que j'ai rencontré en.... *un endroit écarté*.... le dernier numéro de l'*Orient Illustré*,— ainsi nommé parce qu'il continue toujours à être de moins en moins illustré

C'est un pianiste de dix ans nommé Benoît Palmieri. Ses petites mains douées d'une agilité surprenante voltigent sur le clavier et triomphent des plus grandes difficultés avec une aisance admirable. B. Palmieri est accompagné de son père et de M. Gautieri, mandoliniste distingué, et qui sait tirer les plus touchants accords d'un instrument aujourd'hui fort abandonné.

Le père du jeune Palmieri est l'inventeur d'un instrument nouveau qui participe de la flûte et du hautbois. Ces trois artistes qui se sont fait entendre à la cour de Russie, donneront prochainement un concert à Péra. Nous indiquerons bientôt le jour où ce concert aura lieu et dans quelle salle il sera donné.

—

Le concert qui sera donné demain soir, dimanche, au Théâtre Français par les élèves de l'école arménienne Acabian sous le haut patronage de Madame Ignatiew, s'annonce comme devant être très-brillant; il doit être honoré de la présence de plusieurs hauts personnages.

—

Nous avons reçu jeudi le 1er numéro de la *Presse de Constantinople*, dont nous avions annoncé quelques jours avant l'apparition prochaine.

Ce journal est fait avec soin, et aucun sacrifice n'a été épargné pour rendre sa rédaction intéressante.

—

Le steamer anglais *Alice*, capitaine Thomson avait quitté le port jeudi, à 10 heures du soir, se rendant à toute vapeur dans la Marmara lorsqu'arrivé devant Yédi-Coulé, il s'est jeté sur le brick italien *Ebe* qui rentrait dans le port. Le navire italien a été coupé en deux parties et en quelques minutes il a complétement disparu.

Heureusement que le capitaine et l'équipage ont eu le temps de se jeter dans les embarcations du bord et de se sauver à bord du steamer *Alice* qui a dû rebrousser chemin et rentrer à Constantinople. Ce dernier bâtiment n'a subi aucun avarie importante. Il pourra reprendre son voyage.

—

Le journal de Tripoli de Barbarie publie le texte du Firman Impérial qui ordonne l'assimilation complète de ce vilayet aux autres provinces.

On sait que la loi organique sur les vilayets n'avait pas été jusqu'ici appliquée rigoureusement dans cette province lointaine, où dans certaines branches du service public l'ancien mode d'administration était encore en vigueur. Cet état de choses va disparaître. Le Firman Impérial après avoir été lu solennellement et porté à la connaissance de la population, a reçu immédiatement un commencement d'exécution.

—

Le *Bosna* annonce que conformément au règlement sur l'instruction publique, des commissions spéciales viennent d'être instituées dans tous les chefs-lieux de district de cette province, et ces commissions devront correspondre avec le conseil central de l'instruction publique établi au chef-lieu du vilayet. Ce conseil composé de douze membres est placé sous la présidence du gouverneur général. Le président du Divan-Temiz Eumer Fehmi effendi, en est le vice-président.

Ce conseil devra rechercher les mesures propres à améliorer la situation des écoles et à propager l'instruction dans le pays.

—

On mande de Salonique que la poste venant de Scutari d'Albanie a été attaquée dans la nuit du 30 avril, par quatre brigands, aux environs d'Ochrida et près de Derbent de Kefchané. Les brigands ont emporté les valises renfermant les lettres et les groups dont le total formait une somme de 40,000 piastr. environ. Ils n'ont pas pu jouir longtemps de leur butin. Les autorités d'Ochrida informées de cet acte de brigandage ont expédié aussitôt un fort détachement à leur poursuite, et les troupes sont parvenues à arrêter trois de ces malfaiteurs. Le quatrième ne tardera pas à être pris.

D'après les télégrammes reçus par le gouvernement général de Salonique, à Castoria le typhus ferait de grands ravages parmi la population juive. Dans l'espace d'une semaine, trente-sept personnes ont été atteintes de cette maladie et dix sept ont déjà succombé. Le mal a commencé à se répandre aussi parmi la population chrétienne de la ville. Les autorités ont pris toutes les mesures capables de circonscrire cette épidémie.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	9 mai, 1874.
Lever du soleil	4 h. 52 m.
Coucher »	7 » 2 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 14s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 51

8 heures du matin.

Baromètre	751.2
Thermomètre	19.0
Minima	16.8
Maxima de la veille	29.6

Direction et force du vent OSO. assez for.

Etat du temps le 8 mai, à 8h. du matin.

Les vents soufflaient de directions variables modérée sur Mer Noire et faibles sur l'Archipel et l'Adriatique. Sur la Méditerranée les vents soufflaient du N. assez forts par places.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
2. Suraï Askéri jusba-chi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giéni Céacos Em'ani	Céacas	Sladina
18 Signora Giovana Krall pressso Signor Killalet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braila
6 Sacino	Cole	Fiume

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

NICHE, 1er mai 1874.

Notre ville assiste presque à un phénomène. Non content des rigueurs qu'il a exercées cette année, l'hiver semble vouloir revenir sur ses pas. Au moment où je vous écris, le poêle de ma cheminée chauffe comme au beau milieu du mois de janvier. Au dehors nous avons un ou deux degrés de froid. Les plaines et les collines environnantes sont couvertes d'une épaisse couche de neige. Les bords de la Nicheva commencent déjà à geler. Les passants sont enveloppés dans leurs pelisses et fourrures d'hiver. Si, au lieu de la date du 1er mai ma lettre portait celle du 1er avril, on serait tenté de croire que je débite un poisson d'avril. Malheureusement la nouvelle que je vous donne est tellement vraie que presque toutes nos vignes, nos mûriers et autres arbres fruitiers sont en grande partie détruits. On doit avouer que nous commençons bien tristement le mois des fleurs.

C'est en relevant les grands avantages que les chemins de fer présentent aux voyageurs par des temps aussi rigoureux, que je pourrai, avec une transition tant soit peu heureuse, passer de la question du froid à celle des voies ferrées. Ce que je puis vous dire à cet égard n'est pas d'un bien grand intérêt. Le temps matériel me manque pour parcourir un long rapport de M. Pressel, que j'aperçois dans votre journal, et relatif aux chemins de fer de Roumélie. J'ignore si notre ville est comprise dans cette étude. Il y a quelque temps, une nuée d'ingénieurs s'était abattue sur Nich à l'effet de faire les études nécessaires pour la ligne qui doit nous relier à Sofia et à la Serbie. Ces messieurs ne firent qu'un séjour de fort courte durée parmi nous. Depuis cette époque nous n'avons plus entendu parler de nos chemins de fer. La seule chose qui ait transpiré de ces études, — ces messieurs étaient excessivement discrets — c'est que deux opinions différentes avaient été émises. Les uns étaient d'avis de relier notre ville directement à Sofia, tandis que les autres désiraient atteindre le même but par la voie d'Uskup et Kustendil.

J'avoue que je suis très peu-compétent en cette matière pour être à même d'émettre une opinion juste. Mais il me semble, toutefois, que la simple raison nous indique — n'en déplaise à messieurs les ingénieurs de l'avis contraire — que la ligne directe à Sophia est la meilleure. En effet, outre qu'elle ne présente aucune grande difficulté relativement aux travaux à exécuter, elle a aussi le grand avantage de raccourcir le parcours au moins de seize heures. Si le but des ingénieurs de l'opinion contraire est de faciliter en même temps les communications avec les contrées d'Uskup et de Kustendil, la question principale étant celle de relier nos chemins de fer à ceux de l'Europe par la voie la plus directe, un tel avantage est relativement minime.

Néanmoins, je le répète, étant complétement incompétent en cette matière, je suis prêt à m'incliner devant tout autre raisonnement qui aurait l'air d'être plus juste que le mien.

Après les chemins de fer, il ne serait pas sans à propos de vous entretenir de nos postes et télégraphes. Pour ce qui est de la poste, on n'a pas lieu de s'en plaindre. Elle fonctionne assez régulièrement, du moins dans nos parages. Malheureusement je ne puis en dire autant de l'administration des télégraphes où il existe certaines anomalies qui méritent d'être signalées. Ainsi, tandis que dans toute l'étendue des autres vilayets de l'Empire on peut expédier une dépêche pour 10 piastres, d'un bout à l'autre de la province, une dépêche de Niche à Prizren qui est pourtant le chef-lieu de notre vilayet coûte l'énorme prix de 30 piastres. Pourquoi nous refuse-t-on ce privilège dont toutes les autres provinces jouissent? Est-ce que l'administration des télégraphes aurait adopté cette mesure à notre égard comme compensation à une autre aussi singulière que ridicule? Je m'explique: Une dépêche à Péra coûte 25 piastres: il n'y a rien à y redire. Mais une dépêche à Roustchouk, qui va également à Péra pour être transmise à sa destination, coûte 10 piastres: il n'y a ... tres; après cela, je pense, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le septennat et M. de Broglie

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

Paris, 29 Avril.

Il faut s'attendre à ce que, pendant les quelques jours qui nous séparent de la rentrée, le ministère, comme à l'époque de la prorogation des pouvoirs, entre en négociations avec les droites pour obtenir leur appui dans la discussion des lois constitutionnelles. Comme toujours, M. de Broglie va faire jouer le grand instrument de l'équivoque; on essaiera d'organiser les pouvoirs du maréchal de façon à ne pas enlever les espérances aux légitimistes. Cette fois, évidemment, les légitimistes se tiendront sur leurs gardes. Leurs journaux ont été menacés et poursuivis; ils ont vu que le septennat visait directement leur prince; ils se montreront exigeants et ne permettront pas à M. le vice-président du conseil de les payer de paroles banales et à double entente, mais ils demanderont des garanties. Aussi, ne faudrait-il pas croire que dans les régions gouvernementales on ne se soit pas préoccupé de cette situation; on attribuait même, ces jours-ci, à M. le vice-président du conseil, un projet assez machiavélique, qui tendrait à écarter du débat la question de la transmission des pouvoirs; on se bornerait à constituer un Sénat bien aristocratique, tout-puissant, qui, de concert avec l'Assemblée nationale, pourvoirait éventuellement à la vacance du pouvoir. Voilà certes une belle conception.

On dirait aux légitimistes: « Votez cette loi qui ne vous engage à rien, puisque, en cas de décès ou de démission du maréchal, vous êtes les maîtres avec votre Sénat monarchique et la majorité de votre Assemblée qui est monarchique, de restaurer un roi si vous le jugez convenable. » — « Et le titre du chef de l'Etat, riposteront les légitimistes; nous ne voulons plus de la présidence de la république. » M. de Broglie leur répondra que leur proposition de lieutenance du royaume n'a aucune chance de succès; que s'ils persistent à la faire, ils compromettent leurs espérances et qu'il vaut mieux pour eux les garder et conserver momentanément le titre de président de la république.

M. de Broglie se gardera bien de les avertir que la Chambre haute, qui sera vraisemblablement composée d'un grand nombre d'orléanistes et qui se chargera, avec le concours de la Chambre basse, de pourvoir à la vacance du pouvoir, pourrait bien prendre pour chef de l'Etat le duc d'Aumale, dont la présidence nous acheminerait à la royauté orléaniste.

Quant à la gauche, si un pareil projet venait à voir le jour, elle aurait à démasquer l'intrigue. Elle demanderait si, le maréchal disparaissant, le septennat disparait avec lui, — et, dans ce cas, où est la stabilité de sept ans? — ou bien, si le septennat doit survivre au maréchal jusqu'en 1880, et dans ce cas, elle démontrerait que la loi sur la transmission du pouvoir doit être discutée avant toute autre.

Devant les pressantes questions de la gauche, qui sera peut-être appuyée par les légitimistes et même par les bonapartistes fort défiants des conceptions orléanistes de M. le vice-président du conseil, M. le duc de Broglie sera bien forcé de répondre.

Aussi, quoiqu'il faille s'attendre, de la part de M. le vice-président du conseil, à de nouvelles surprises, à des projets plus ou moins ambigus, à des concessions à la droite plus ou moins sérieuses, cependant cette fois-ci les mouvements tournants seront d'autant plus difficiles à exécuter, que M. Thiers, M. Dufaure, M. Laboulaye, M. Casimir Périer, sont décidés à se jeter dans la mêlée et à mettre le gouvernement en demeure de déclarer si le septennat est une réalité, si on veut sérieusement l'organiser et si on a bien l'intention, pendant sept ans, d'interdire toute manifestation monarchique.

La Lettre du Comte d'Arnim.

Voici la traduction donnée par le *Journal de St Pétersbourg* de la lettre du comte d'Arnim à M. Dollinger:

« Paris, le 21 avril 1874.

« Monsieur,

« La *Norddeutsche Zeitung* a publié il y a quelques jours un rapport dont je suis l'auteur, daté du mois de mai 1869, et qui n'aura pas échappé à votre attention. A mon regret, le but pour lequel cette publication paraît avoir eu lieu ne permettait pas de supprimer les passages où votre vénérable nom était cité. Je me vois donc obligé de vous prier de m'excuser de ce qu'en mai 1869 j'ai fait ainsi mention incidemment de votre personne d'une manière qui ne témoignait pas assez nettement la vénération que j'ai vouée à votre personne. Vous serez, je l'espère, d'autant plus indulgent pour les termes dans lesquels je m'exprimais à votre égard, qu'alors, comme vous le rappelez probablement, je n'avais pas encore l'honneur d'être personnellement connu de vous.

« Mon rapport du 14 mai 1869, qui vient d'être publié, serait, dit-on, en contradiction avec les opinions formulées dans un mémoire émanant de moi et que la *Presse* de Vienne a livré à la publicité. Je ferai observer à cette occasion que je suis étranger à cette publication. Je possède une copie du mémoire, laquelle diffère seulement dans les détails du document qui a été publié, de sorte que ce serait une simple chicane de mots si je voulais qualifier ce document d'apocryphe. Les variantes sont certainement dues à ce que le correspondant de la *Presse* aura tenu à éviter des personnalités.

« Quant à la contradiction entre mes opinions du mois de mai 1869 et celles du mois de juin 1870, elle est peu importante en elle-même. En juin 1870 également je me préoccupais moins du dogme que de la manière dont il serait défini. Si les évêques allemands avaient déclaré de prime abord que l'infaillibilité était une théorie dont l'acceptation se concevait d'elle-même et était indifférente au point de vue pratique, les gouvernements n'auraient certes pas pu intervenir dans la question. Mais l'attitude de l'épiscopat allemand et autrichien en automne 1869 et pendant le concile ne me laissa aucun doute sur la portée de l'entreprise pontificale. Je dus me persuader que l'infaillibilité n'était pas un vase aussi précieux que vide — destiné à orner le Vatican, — mais qu'elle était une boîte de Pandore d'où pourraient se répandre sur la chrétienté toute sorte d'ingrédients nuisibles. Que l'on m'accuse donc d'avoir, au gré de mes expériences, modifié mes opinions entre le mois de mai 1869 et le mois de juillet 1870, c'est là un reproche que j'accepte volontiers. Si dans ce laps de temps j'ai appris quelque chose, je le dois aux évêques allemands, qui ont eu la bonté de m'instruire sur les conséquences du dogme.

« On a vu aussi se renouveler, à l'occasion des récentes publications, la controverse tout à fait stérile sur la question de savoir si l'envoi de plénipotentiaires spéciaux au concile aurait changé la face des choses. Qui pourrait aujourd'hui résoudre ce point? Pour ce qui me concerne, je persiste à croire que si l'on eût procédé comme j'en avais l'idée, les entrepreneurs de la campagne auraient fait songer à ce héros qui, parti pour la conquête du monde, regagnait bientôt ses foyers sans avoir rien fait et — *colle trombe al sacco*. Ce que je regrette le plus, c'est que les pourparlers entamés par le prince de Hohenlohe n'aient pas donné lieu à des négociations plus précises. Si l'on fût parvenu à étouffer dans leur germe les plantes folles que le concile a fait prospérer, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui au milieu de ces troubles inconcevables, qui remettent en question à peu près tout ce qui depuis longtemps paraissait être devenu le bien commun de la chrétienté.

« Agréez, etc. « ARNIM. »

M. Frère Orban.

Nous trouvons dans le *Nord* du 1er Mai, l'explication de l'incident qui nous avait été signalé par notre correspondant télégraphique:

La séance d'hier de la Chambre des représentants a été occupée tout entière par M. Frère-Orban. Cette seconde partie du discours de l'ancien ministre des finances a été plus qu'un réquisitoire, c'est une déclaration de guerre sans trève ni merci à l'adresse de M. Malou, car c'est lui surtout ou plutôt lui seul que M. Frère a pris à partie. J'ai été le camarade d'école de M. Malou, s'est écrié M. Frère, et nos relations étaient toujours restées amicales, je dois même me reprocher de l'avoir trop ménagé par suite de ces relations, car j'ai encouragé ainsi l'intervention des affaires privées dans les affaires publiques. Tel a été en résumé le foudroyant exorde du chef de l'opposition, et les faits sont aussitôt arrivés à l'appui. C'est la persistance de M. Malou à faire voter la convention d'Anvers, acceptée par le conseil communal et par la grande majorité de la population d'Anvers, mais repoussée par M. Frère, qui a décidé la rupture. Tout n'a pas été parfaitement clair dans cette affaire ni d'un côté ni de l'autre, mais il est plus que probable que l'approche des élections est cause qu'on lui donne une importance exagérée, afin de pouvoir l'accomplir à la reprise, beaucoup moins facile à défendre, du chemin de fer du Luxembourg et aux faveurs accordées à la Compagnie des chemins de fer du Nord de la Belgique dans laquelle M. Malou a de larges intérêts.

Après deux heures de cette violente philippique, l'orateur s'est reposé pendant quelques minutes, puis il a parlé de M. Malou, ministre des finances, et auteur de ce malencontreux emprunt à 3 p. c. qu'il n'a pas encore pu réaliser entièrement et dont l'insuccès pèse si lourdement sur le taux de l'escompte et sur la situation en général. Sa péroraison a été consacrée aux démonstrations exagérées du parti catholique en faveur du pape, démonstrations auxquelles le gouvernement s'associe par sa tolérance. C'est la guerre que vous déclarez à la raison humaine et au droit moderne, a-t-il dit en terminant, la guerre ouverte et sans trève; j'espère que tous les libéraux l'accepteront et la soutiendront courageusement.

Attendons maintenant la réponse de M. Malou. Le ministre plaidant *pro domo suâ* aura de la peine à détruire toutes les accusations dirigées contre lui et à défendre avec le même succès l'homme d'affaires et le ministre.

La Statue de Frédéric VII.

On lit dans la *Correspondance scandinave*:

« Il y a plus de deux mois que les autorités du duché de Schleswik firent vendre à une enchère publique une statue de marbre de Frédéric VII, qui avait orné la salle des Etats du Flensborg.

Cette statue a été achetée par le Club *la Concorde*, qui vient de la placer dans son local avec une belle cérémonie d'inauguration.

Les personnes présentes à cette fête s'élevaient à 600, parmi lesquelles on remarquait beaucoup de dames. Le voile qui couvrait le buste était le drapeau danois.

Sur une estrade placée devant la statue, se trouvaient deux habitants de Flensborg, décorés de la croix d'argent de Danebrog, portant chacun un grand drapeau, et à leurs côtés se tenaient debout deux chevaliers du même ordre. Sur le côté droit de l'estrade s'étaient réunis les orphéonistes du club, à gauche un corps de musique.

Le président de la société, M. Jean Partsch, fit un discours rappelant la mémoire du feu Roi, et ses paroles furent suivies d'applaudissements enthousiastes. Après l'exécution d'un chant, composé à l'occasion de cette fête, le secrétaire de la *Concorde*, M. A. Holdt monta à la tribune pour dépeindre les derniers moments du roi Frédéric, la douleur générale qu'excita l'annonce de sa mort parmi les Danois de Schleswig et leur attitude au moment où les dépouilles mortelles furent transportées du château de Lyksborg à Flensborg.

Ce discours terminé, un nouveau chant retentit, puis le vice-président du club, M. Gustave Johannsen, exprima la certitude que tous les Danois habitant au sud des poteaux blancs et noirs, conservaient l'espoir d'être réunis un jour à leur ancienne patrie. Alors le président termina la cérémonie en offrant le buste au club et remercia les membres d'être venus en aussi grand nombre.

» Le préfet de police de Flensborg a cité devant lui le président de la *Concorde*, parce que le drapeau de Danebrog a été déployé à cette fête commémorative, en faisant valoir que l'interdiction prononcée contre ce drapeau est aussi applicable dans les circonstances de huis clos. Le bureau du club a refusé d'admettre cette interprétation, et le litige sera décidé par les tribuneaux. »

La caravane Poupychew.

On écrit de Saint-Pétersbourg, à l'*Indépendance Belge*:

« On écrit de Taschkent que la députation kaschgare, envoyée en cette ville par Yakoub-bek, avec mission de donner des explications sur les vexations éprouvées par la caravane Poupychew, lors de son arrivée à Kaschgar en juin 1873, a formellement repoussé les accusations portées contre son maître par M. Somow, agent de Poupychew et chef de la caravane en question, tout en déclarant cependant que Yakoub-bek se conformerait aux décisions des arbitres nommés pour examiner l'affaire et d'après l'estimation desquels M. Somow avait droit à des dommages-intérêts de plus de 12,000 roubles.

On peut donc espérer que cet incident sera clos à l'amiable, mais on n'en aura pas moins à regretter la mauvaise foi déployée, sinon par le souverain du Kaschgar lui-même, du moins par ses fonctionnaires, à une époque si peu éloignée de celle où Yakoub-bek s'engageait à entretenir vis-à-vis de la Russie des relations de paix et de commerce.

» Ainsi l'enquête scrupuleuse à laquelle cette affaire a donné lieu a révélé les faits suivants: arrivée, le 17 juin 1873, à Kaschgar, avec un chargement de la valeur de 40,000 roubles, la caravane se vit réléguée dans un caravansérail de l'Emir pendant tout un mois, avec défense de circuler dans la ville.

Ayant appris qu'il était strictement défendu à qui que ce soit d'acheter de ses marchandises, le chef de la caravane fit des tentatives pour porter plainte à Yakoub-bek lui-même, mais sans pouvoir y réussir. Enfin, M. Somow, se voyant dans l'impossibilité de débiter ses marchandises, dut céder aux propositions qui lui furent faites de vendre à Yaboub-bek les deux tiers de son chargement à des prix fabuleusement bas et se défit du reste de son chargement en cédant à un agent de Yaboub-bek pour 9,000 roubles de marchandises et en en débitant à des particuliers pour environ un millier de roubles. Mais ce ne fut pas tout; l'infortuné commerçant ayant attendu deux mois pour percevoir les sommes qui lui étaient dues, tenta d'arriver jusqu'au bek de la ville de Kaschgar, mais il fut chassé à coups de crosse de fusil des environs de sa demeure, et ce ne fut que le 27 septembre que les perceveurs du *ziaket* (droit prélevé sur les marchandises) remirent à M. Somow des lingots d'argent pour une valeur, une fois convertie en argent russe, de 27,600 roubles soit un peu plus de la moitié d la valeur totale de la caravane.

Si l'on prend en considération les frais qu'a nécessités le transport d'une pareille caravane, on comprendra que les pertes ont dû être bien considérables.

» Nous sommes cependant persuadés que notre gouvernement agira avec énergie vis-à-vis de Yakoub-bek, dont les Etats sont très-accessibles du côté de l'ancienne province chinoise de Kouldja, qui est occupée par nos troupes. La garde chinoise de Yakoub-bek avec ses « tigres » et fusils de rempart n'empêchera pas, certes, un châtiment, si, par sa perfidie, il s'attire la vengeance de la Russie.

La refonte des monnaies aux Etats-Unis.

Dans un rapport sur la refonte des monnaies aux Etats-Unis, publié par l'*Economist*, le directeur des hôtels des monnaies émet les considérations qui suivent:

L'époque actuelle est bien choisie pour apprécier le stock monétaire d'or et d'argent du pays. D'après les renseignements recueillis avec le plus grand soin et examinés le plus minutieusement possible, le stock des monnaies d'or s'élève à 135 millions de dollars, celui d'argent à 5 millions de dollars; total 140 millions.

Les monnaies d'argent circulent de préférence en Californie, Orégon, Nevada, Arizona et Texas. Depuis la mise en vigueur du *Coinage act*, c'est-à-dire depuis le 1er avril 1873, et malgré la persistance des exportations, on constate un afflux progressif de monnaie qui permetta d'atteindre bientôt l'époque si généralement désirée de la reprise des payements en espèce.

Le dit *Coinage act*, voté le 12 février 1873, a comme on sait, établi un monayage d'argent, appelé *International coinage of silver*, dans le but de satisfaire au besoin d'une monnaie ayant cours à l'étranger. Le nouveau demi-dollar d'argent a été fabriqué au poids de 12 grammes 1/2, de façon que 2 demi-dollars constituent exactement la valeur de la pièce française de 5 francs en argent. Un autre but à atteindre consistait dans l'établissement d'une monnaie d'argent de commerce: ce but est rempli par le dollar pesant d'argent, dit *heavy silver trade dollar*, qui pèse 27 centièmes de plus que la piastre forte mexicaine, c'est-à-dire exactement 420 grains.

Le nouveau *trade dollar* fera donc prime et supplantera facilement, croit-on, le dollar mexicain, généralement encore en cours dans les pays orientaux et sur la côte du Pacifique. Cette prime affectera également d'une manière avantageuse la valeur de l'argent à l'état de lingots, dont la production annuelle s'accroît depuis trois ans progressivement et s'élève à la somme de 20 millions de dollars, d'après les rapports que les docteur Linderman, ex-directeur de la Monnaie de Philadelphie, et le professeur Toney, essayeur en chef à New-York, ont remis, en novembre 1872, au secrétaire de la Trésorerie.

L'addition d'un 1/2 p. 100 aux 192 grains qui constituaient le poids légal de l'ancien demi-dollar, addition prescrite par la nouvelle loi, a eu pour conséquence de rendre le demi-dollar international, puisqu'il est exactement en poids la moitié de celui d'un grand nombre de pièces monétaires d'argent du continent, savoir: la pièce de 5 fr. de France, de Belgique et de Suisse, la pièce de 5 lires d'Italie, la pièce de 5 drachmes de Grèce, et l'égal en poids du nouveau florin d'or autrichien.

L'Inflation.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

New-York, 9 avril.

Alea jacta est. Le Sénat s'est prononcé pour l'inflation. Le bill qu'il a adopté lundi soir, et qui ne ressemble en rien à celui du comité des finances qu'il est censé amender, ne se compose plus que de deux sections. La première porte à quatre cents millions de dollars la circulation des billets du trésor (*legal tender notes*), réémettant ainsi ce qu'on a appelé — je n'ai jamais su pourquoi — la « réserve » de quarante-quatre millions, que le secrétaire du trésor avait déjà entamée et réduite à dix-huit millions. La seconde augmente de quarante-six millions l'émission des billets des banques nationales. La circulation du papier-monnaie sous les deux espèces dépassera donc de quatre-vingt-dix millions celle qui existait avant la panique de septembre; sans compter les cinquante millions en petites coupures de moins d'un dollar, dites « fractional currency. » En tout 850 millions de dollars, soit quatre milliards et un quart de francs. Et pourtant, ainsi que je vous le disais il y a huit jours, les inflationistes espéraient d'abord davantage.

Cette mesure — tellement dangereuse pour le crédit et l'honneur des Etats-Unis, que le gouverneur de l'Etat de New-York s'est prononcé énergiquement contre elle dans un Message adressé à la législature de « l'Etat-empire, » auquel les deux Chambres se sont non moins énergiquement ralliées; — cette mesure, dis-je, n'a été adoptée qu'à cinq voix de majorité — 29 *oui* contre 24 *non*. — Si les sénateurs Buckingham et Ferry, du Connecticut, n'étaient pas allés dans leur Etat pour y voter dans les élections de lundi, la majorité n'aurait été que de trois voix. Sauf deux autres, Gilbert, de la Floride, et Dennis, du Maryland, dont les votes se seraient compensés, puisque le premier aurait dit *oui*, et le second *non*, les autres sénateurs avaient *paired off*; une moitié étant pour, et l'autre contre.

Les sénateurs Morton et Logan — ces frères siamois de l'inflation — s'étaient transportés hier à la Chambre pour y encourager, de la voix et du geste, les efforts de leurs amis, dont le zèle n'a pu réussir cependant à mettre à exécution le programme arrêté la veille. Il s'agissait de retirer du bureau du « speaker » le bill voté lundi par le Sénat, et de le mettre en discussion. Leur manœuvre a été déjouée par les anti-inflationistes, qui les ont prévenus que, s'ils persistaient dans leur dessein et si le bill se trouvait devant la Chambre, ils proposeraient un amendement tendant au vote d'une allocation suffisante pour couvrir les frais d'impression des nouveaux billets à émettre. Dans ce cas, le speaker, aux termes du règlement, aurait été forcé de laisser poser l'amendement; et, dès lors, — remarquez bien l'habileté de la contre-manœuvre, — conformément au nouvel article de ce règlement, comme il s'agirait d'une allocation; l'amendement devrait être renvoyé au comité général de toute la Chambre (*committee of the whole*), où il ne pourrait plus être discuté qu'à son tour d'inscription, lequel n'arriverait peut être jamais. Les inflationistes ne purent parer ce coup droit (et adroit), et durent remettre leur programme dans leur poche.

Leur intention maintenant paraît être de proposer à la Chambre de substituer au *Free banking and currency bill*, qu'elle discute depuis je ne sais combien de temps, ce même bill du Sénat mot pour mot, lequel y retournerait comme mesure de la Chambre, et ne manquerait pas d'y être réadopté.... si, dans l'intervalle, la majorité ne s'y était pas déplacée, ce qui pourrait fort bien arriver: car, de même que les flots, les votes sont changeants, et plus on gagnera de temps, plus les chances des inflationistes diminueront.

La navigation de la Suède et de la Norwège.

On écrit de Christiania, au *Journal Officiel*:

Le storthing a voté récemment, à l'unanimité et sans débats, une loi réglant les relations de commerce et de navigation de la Norwège avec la Suède. Cette loi établit à peu près complètement le libre-échange entre les deux nations.

Les deux royaumes, dont la réunion sous le même sceptre remonte à près de soixante ans, étaient restés, pendant les treize premières années de leur coexistence, sous le régime d'une séparation commerciale complète.

Le 4 août 1827 seulement, il fut fait un premier pas pour les rapprocher l'un de l'autre, et particulièrement pour faciliter les échanges par la frontière de terre. Les populations limitrophes, à cette époque ne communiquaient que très-difficilement entre elles, les montagnes faisant frontière qui courent du nord au sud vers le golfe de Christiania n'ayant été que très-peu percées de routes de l'est à l'ouest.

Pour compenser les difficultés que le défaut de routes mettait au commerce, on supprima les droits de douane pour toutes les matières premières et pour la plupart des produits fabriqués d'origine suédoise, on réduisit de moitié les droits d'importation pour tous les articles non indigènes ayant déjà payé les droits entiers à leur entrée en Suède et pour un certain nombre de produits manufacturés suédois, tels que les fils et tissus de coton et de laine, le sucre et le tabac. Les voyageurs étaient, en outre, exempts de droits pour de petites quantités déterminées des mêmes marchandises.

Ces allégements et d'autres encore qui avaient été accordés au commerce sous le régime de la protection, étaient devenus depuis longtemps insuffisants et les anomalies et les inconvénients que présentait le régime de 1827 démontraient combien il était suranné.

On peut dire que la loi nouvelle est un véritable traité de commerce abolissant tous droits de douane pour les produits des deux nations, sauf les six articles fiscaux: sucre, tabac, eau-de-vie, drèche, café, cartes à jouer. Cette loi contribuera certainement au développement de la richesse industriel

---

Il croit devoir accabler la *Turquie* du poids de trois colonnes de sa prose, de cette prose épaisse et gluante qui fairait concurrence au macaroni le plus filandreux.

Mais pourquoi donc la feuille de chou illustrée — jadis par les traits et les louanges de l'illustre Marcariantz — croit-elle devoir s'en prendre à la *Turquie*, qu'elle appelle son *confrère* (c'est raide!) alors qu'il est surabondamment avéré et reconnu que le *Passant* est un collaborateur assez indépendant, pour qu'il assume la responsabilité entière de ses opinions et de ses dires? Est-ce que l'écrivain perspicace qui a tracé les lignes à prétentions malicieuses contre la *Turquie*, ne se souvient pas que, dernièrement encore, il est venu réclamer, de la complaisance trop libérale de ce journal, l'insertion de *son propre panégyrique* qu'il avait amoureusement rédigé de sa propre plume d'oie? Est-ce là de la reconnaissance ou même de la simple prudence?

Le moniteur officiel des reproductions photographiques désintéressées croit m'accabler aussi de son ironie, en me donnant une leçon de grammaire française! J'en suis malade... à force de rire. Il paraît, au dire du philologue distingué attaché à l'établissement photo-littéraire, que j'ai mérité la corde pour avoir écrit je *fairais*! Voilà tantôt vingt-ans que j'en use ainsi, et j'en suis à me demander en ce moment ce dont je suis accusé. Si mon pédagogue me reprend sur l'orthographe du mot, je le plains d'en être réduit à ignorer que l'on écrit indistinctement *ferais* ou *fairais*, et que si l'usage a généralement prévalu pour la première façon, la raison et quantité d'exemples n'en déposent pas moins en faveur de la seconde. Mon professeur d'occasion n'a pas eu de chance.... mais, Dieu me pardonne! Voilà que j'ai l'air de le prendre au sérieux et que je raisonne... Oh! non, je ne tiens pas à risquer le ridicule!

Mais puisque j'y suis, et que l'occasion s'en présente, un simple mot à propos du souvenir, maladroitement évoqué, d'un des anciens et plus illustres collaborateurs de la Gazette des louanges illustrées. Ce souvenir, Gazette ma mie, devrait vous être un remords, et puisque vous prétendez que j'ai commis un parjure en tournant en ridicule Mme Olympe Noële de Berthier, — et certes c'est vous qui avez été l'auteur et le promoteur de ce ridicule, — je vais vous prouver, par une simple citation, que l'article que je lui ai consacré n'était pas du tout à son intention, et qu'il avait un but et une portée que votre conscience au moins aurait dû vous faire prévoir. Je cite la conclusion du feuilleton dont vous me faites un crime:

« Si le lecteur s'étonnait que j'aie pris cette niaiserie au sérieux et que je lui aie consacré mon feuilleton, j'avouerais que j'avais un but, et ce but me servira d'excuse.

Si la dame dont je me suis occupé avait été laissée à ses moyens et à ses seules ressources, si même elle avait été un peu conseillée, nul doute que les aberrations de son esprit ne se fussent dissipées, ou du moins ne se seraient-elles pas produites si bruyamment et si surabondamment au jour. *Mais puisque parmi ceux qui l'entourent il s'en est trouvé qui ont jugé bon, dans un but qu'il serait peut-être difficile de qualifier, d'exploiter sa simplicité* et ses rêvasseries en lui fournissant les moyens de les propager par toutes les vois possibles, *je tenais* simplement *à leur déclarer qu'ils n'ont fait ni œuvre d'hommes d'esprit, ni œuvre de..... quelqu'autre chose.* »

Attrapez, mon camarade, c'est vous qui l'avez voulu, — gardez-le!

Décidément vous n'avez plus de chance dans vos leçons de français que dans vos leçons de morale et de convenances. Aussi diable, de quoi vous mêlez-vous là? restez donc à vos *fadeurs* ordinaires..... le mot vous paraît-il irrévérencieux? Je cite l'avant-dernier numéro de votre publication, ce sont vos propres paroles: « Nous nous étions faits une règle de n'insérer dans notre journal aucun mot qui pût blesser, préférant la *fadeur* à l'impolitesse, mais..... »

Voilà un aveu qui n'a pas dû vous coûter cher! Je vous baptise: *Moniteur illustré des fadeurs officielles*!

UN PASSANT.

des deux pays, et à ce titre on ne peut que les féliciter l'un et l'autre du rapprochement commercial qui vient de s'opérer entre eux.

Lettre d'Italie.

On écrit de Rome, à la *Presse* :

Il y a à Rome 216 couvents des deux sexes. Le 15 avril, la Junte liquidatrice, instituée en vertu de la loi du 19 juin 1873, avait déjà pris possession de 78 de ces maisons et distribué à leurs habitants (623 religieux-prêtres et 437 laïques, 559 religieuses choristes et 281 converses) 1,900 titres de pensions viagères, qui représentent une dépense annuelle de 870,182 fr. 50 c.

A cette même époque avaient déjà eu lieu quinze ventes aux enchères d'immeubles appartenant soit à des communautés religieuses spoliées de leurs biens, soit à des corps ecclésiastiques simplement astreints à la conversion de leurs immeubles en Rente publique, et ces immeubles s'étaient vendus 3,708,277 fr., avec 974,547 fr. 49 c. de plus-value sur la mise à prix.

Vous voyez que les ventes sont assez fréquentes. Et il y a parmi les acheteurs beaucoup plus de chrétiens que de juifs, et autant de Romains que de non Romains, quoi qu'en dise l'*Univers* et sa ...

les détails suivants sur les formalités usitées en pareille circonstance :

Il n'est besoin d'apprendre à personne, dit le *Petit-Journal*, que lors de la mort du Pape les cardinaux présents à Rome se réunisent et choisissent l'un d'entre eux pour successeur au siége de saint Pierre ; c'est cette réunion qui est nommée *conclave* (*cum clavis*, avec clé, sous clé), parce que les cardinaux électeurs sont soigneusement enfermés jusqu'à la proclamation de l'élu.

Le chiffre régulier des cardinaux composant le sacré collége est de soixante-dix, mais il est rare qu'il y en ait plus de soixante en exercice ; tous ne sont pas présents à Rome ; quarante ou quarante-cinq cardinaux, d'ordinaire, composent le conclave.

Jusqu'ici on a scrupuleusement respecté, à chaque élection papale, les formes employées précédemment.

Voici comme on a procédé lors de l'élection de Pie IX, le pape actuel, en se conformant aux traditions du passé ;

Le lendemain du dernier jour des fu-...

... le nom de l'élu, celui du votant est une devise choisie par lui ; il est scellé par un cachet de fantaisie fait exprès et qui n'est pas celui du cardinal. Chaque cardinal porte son bulletin sur une patène d'or.

Les votes des cardinaux malades sont apportés par les infirmiers qui les ont recueillis dans les cellules, et déposés dans un coffre fermé qui les reçoit par une fente pratiquée au-dessus.

Pour être élu Pape il faut réunir les deux tiers des voix.

Les bulletins des scrutins annulés sont brûlés.

Le conclave peut rester et reste quelquefois très-longtemps en séance ; pour Grégoire XVI, la délibération dura deux mois et un jour.

Pie IX fut élu plus vite. Le conclave, réuni le 14 juin 1846, fit connaître son vote deux jours après.

En débarrassant le choix du Pape de formalités longues et minutieuses, on évitera probablement les retards qu'a éprouvés son élection.

Spezès, br. hell. *Vassilios*, c. Anargiron, lest
Malte, bk. ital. *Delicato*, c. Olivari, lest.
Marseille br. hell. *A. Jeorgios*, c. Catchoulis, div.
Cardiff, bk. ital. *Bozzo*, c. Bozzo, charb.
Livourne, br. *Elefteria*, c. Yamolis, briq.
Leith, br. aut. *Pinus*, c. Tomassich, charb.
Calaxidi, br. hell. *Sotir*, c. Tchiparas, chaux.
Argostali, br. hell. *Elpis*, c. Andurlis, lest.
Marseille, br. hell. *Eftihia*, c. Damanos, briq.
— bk. ital. *Farrando*, c. Razeto, lest
Patras, br. hell. *Paradissos*, c. Camenos, lest.
Galaxidi br. hell. *Ambelos*, c. Logothetis, olives.
Livourne, br. hell. *Enossis*, c. Calaris, briq.
Patras, br. hell. *Panagia*, c. Mihaltchinnos, lest.
Livourne, br. hell. *Evanguelistria* c. Hiolis, briq.
Cenes, br. ottom. *Allah Kerim*, c. Vurlis, div.
Cardiff, bk. rus. *Alfred Covacevich*, c. Matcovich, ch.
Port Saïd br. hell. *Adelfotis*, c. Canakis, carub.
Camagli, br. ital. *Piceno*, c. Sciaffino, lest.
Granatelo, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Camenos, pier.
Marseille, br. aut. *Ellena*, c. Dragoselich div.
Newcastel, bk. aut. *Molalel*, c. Bielovucich, charb.
Ibriza, br. ottom. *Ifzi Rahman* c. Halil, orge.
Fokès, br. ottom. *Agri bahri*, c. Hassan, sel.
Poros, br. hell. *Dimitrios*, c. Calimanis, lest.
Livourne, br. hell. *Evanguelistria*, c. Burnakis, briq.
Mont Athos, br. ottom. *Despina*, c. Nicolaos, charb.
Kimi, goel. hell. *Evanguelistria*, c. Kipriotis, vins.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 6 mai.

— br. hell. *Athina*, c. Morias, avoine.
Ithaque, br. hell. *Margarita*, c. Maroulis, div
Trieste, br. hell *Mihail*, c. Serepetis, seigle.
Messine, br. ital. *Falcone*, c. Costa, blé.

MUSIQUE.

M. Carmelo Manfré, maître de piano et de chant accepte des élèves depuis l'âge de huit ans jusqu'à quarante. On n'est pas obligé d'étudier 2 ou 3 heures par jour, comme il est d'usage ; il suffit de la seule leçon donnée à l'élève. Cette leçon dure une heure. Dans six mois l'élève saura exécuter quelque morceau que ce soit du même degré que la méthode Carpentier, 1re partie et toute la méthode Carpentier à livre ouvert ; c'est-à-dire dans ce laps de temps, l'élève touchera la piano comme s'il l'avait étudié pendant deux ans avec les méthodes connues jusqu'ici. M. Manfré a retiré le cadeau qu'il avait déposé chez MM. Prost et Lacroix, parce qu'aucun élève ne s'était présenté pour exécuter les principes du piano, c'est-à-dire, la première partie de la méthode Carpentier.

Pour éviter tout malentendu l'élève déposera 1,000 francs et M. Manfré 150 fr. (intérêts des 1,000 fr.) Au bout de six mois, si l'élève peut toucher comme il est dit plus haut, les 1,000 fr. reviendront à M. Manfré ; dans le cas contraire M. Manfré paiera les 150 fr. A ces conditions il convient à tout le monde d'apprendre le piano, ...

CONSULAT DE BELGIQUE.

Vente aux enchères publiques des articles Lingeries et Modes appartenant à la faillite SLOSSE SŒURS.

Il sera procédé à la vente des dits articles mardi prochain 12 mai et jour suivant à 10 heures du matin, au magasin de la maison faillie Grand'rue de Péra, 103.

Vente au comptant, avec augmentation de 2 o/o.

Le Chancelier,
M. CICEKIAN.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
« LA TURQUIE »
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la ...

ANNEE 8me N° 106 — Rebiul-ewel 24 1291 — DIMANCHE 10 ET LUNDI 11 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, M. [illegible]

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRE ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne
Annonces 3me page	6 » la »
Insertions, corps du journal	15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible] ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 10 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Le télégraphe nous a apporté samedi la dépeche suivante :

Paris, 8 mai.

« Le marechal Mac-Mahon a ete reçu à Saumur aux cris de : — *Vive la République !* »

Cette démonstration est d'autant plus significative que Saumur, à cause de son école de cavalerie, est une ville essentiellement militaire.

La manifestation républicaine qui a accueilli le maréchal Mac-Mahon est donc partie des rangs de l'armee, autant que de l'elément civil. C'est ce qui lui donne une importance spéciale.

Quelle impression ces cris produiront-ils sur le duc de Magenta ?

Les acclamations poussées par les troupes en garnison à Saumur, venant apres les élections successives en faveur de la Republique, feront-elles incliner le chef de l'Etat vers le centre gauche, ou le rejetteront-elles violemment du côte de M. de Broglie et de la droite ? nous ne tarderons pas à le savoir, puisque l'Assemblée de Versailles se réunit le 12 de ce mois.

La *Gazette de Weser* pretend que l'Empereur Guillaume aurait l'intention de gracier les ecclésiastiques soumis à des peines judiciaires, en vertu des lois de Mai, aussitôt que la nouvelle loi ecclésiastique aura été mise en vigueur.

La *Nouvelle Presse libre* de Vienne s'occupant de cette nouvelle, fait remarquer qu'il sera d'autant plus facile à l'empereur d'Allemagne « de montrer une pareille grandeur d'âme » que la nouvelle loi ecclesiastique lui fournira, pour vaincre l'opposition du clergé catholique, des moyens plus énergiques que les amendes et la prison.

Un projet de réforme électorale va être presenté, très-prochainement, à la Chambre des députés de Pesth.

Aux termes de cette loi, sont électeurs tous les ressortissants hongrois portés sur les listes électorales de 1865 à 1872 sur la base de l'ancienne loi.

Pour etre électeurs, les proprietaires de maisons ou de biens-fonds doivent justifier d'un minimum de 16 fl. d'impôts sur le revenu net ; les artisans, les marchands et fabricants, du paiement de 10 fl. d'income-tax dans les municipalites et de 5 fl. dans les autres communes.

Des conferences ont eu lieu au ministere de l'intérieur relativement à la question de l'arrondissement des comitats (c'est-à-dire de la diminution du nombre des circonscriptions administratives). Outre les membres hongrois du parti Deak, les députés transylvaniens et saxons de ce meme parti assistaient aux conférences.

Œuvre de M. Bitto, cette proposition a trouve, dit-on, bon accueil auprès de la gauche. Il y a donc lieu de féliciter hautement l'opposition de Pesth de comprendre enfin que le temps des querelles steriles est passé et qu'il importe de se mettre hardiment à la besogne pour guerir les blessures faites au royaume de Saint-Etienne, par la crise financiere et agricole.

La Chambre des Communes, ordinairement si calme, a été, la semaine dernière, le théâtre d'une [illegible] assez violente.

Voici en quels termes l'*Indépendance Belge* raconte l'incident :

« M. Smolett, qui représente à Westminster l'université de Cambridge, a violemment attaqué M. Gladstone, au sujet de la dissolution dernière. Il a accusé l'ancien chef du cabinet d'avoir comploté sa mesure en vue d'enlever à ses adversaires le temps de faire leurs préparatifs electoraux et il est allé jusqu'à dire que le chef du parti libéral s'etait livré « à des pratiques déloyales et inconstitutionnelles. »

« Cette diatribe, appuyée par M. Whalley, a fait bondir M. Gladstone sur son siége, et la replique de l'homme d'Etat, blessé dans son honorabilité la plus intime, a été une foudroyante philippique où le sarcasme le plus amer s'est mêlé à des mouvements d'eloquence passionnée, qui ont rappelé les plus beaux jours du grand orateur anglais. M. Smolett a dû se repentir d'avoir soulevé une pareille tempete et il est resté cloué sur son banc, lorsque M. Gladstone l'a sommé d'avoir à repeter et à justifier devant la Chambre le mot « d'*intrigant* » dont il l'avait qualifié. »

Tous les journaux sont, du reste, d'accord pour blâmer le ton inconvenant de cette sortie.

Le *Standard* lui-meme trouve que M. Gladstone a pris trop au serieux la boutade maladive d'une mediocrité parlementaire.

S'il faut s'en rapporter aux feuilles italiennes le Pape serait dans l'intention de frapper d'interdit le diocèse de Posen.

« Le prince-eveque de Breslau aurait fait pressentir cette mesure, dans une conversation particuliere, dit l'*Opinione*. » Les autres dioceses subiraient le meme sort au fur et à mesure de la destitution de leurs titulaires.

Cette nouvelle ne doit etre accueillie qu'avec réserve, attendu qu'on a déjà mis dans la bouche du prince eveque de Breslau, M. Fœrster, des paroles qu'il a fait dementir.

UTILITE D'UN MONT-DE-PIÉTE A CONSTANTINOPLE. (1)

II

Nous disions en terminant notre precedent article, que les Monts-de-Piete ne s'adressaient pas specialement à la grande misere, qu'ils n'étaient pas davantage destinés à preter des sommes considerables, mais que c'etaient de vrais etablissements de banque pour le petit commerce et la petite industrie.

Nous avons à l'appui de notre dire cite un premier exemple, en voici un second plus concluant.

Apres le siege de Paris, le peuple anglais vint spontanement au secours de la population parisienne, et une somme de 20,000 francs fut specialement affectee au dégagement des outils de travail que les ouvriers avaient dû etre contraints d'engager pendant ces longs mois de chômage force.

Remarquons que le Mont-de-Piete n'avait point suspendu ses opérations pour tous les prets inferieurs à 50 frs. c'est-à-dire pour toute sa clientele pauvre.

A cette epoque le chiffre total des prets atteignait 37.502,723 fr. repartis sur 1,708, 547 articles. Les 20,000 frs. du peuple anglais pouvaient à premiere vue paraitre tout à fait insuffisants, et cependant, lorsqu'ils furent employes, on n'eut à rendre que 2383 outils representant une somme de 13,570 francs.

Il est certain que si la misere avait eu ses gages au Mont-de-Piete, le chiffre des degagements eut ete de beaucoup plus considerable.

Mais nous l'avons dit, le Mont-de-Piete rend des services plus grands au petit commerce, et c'est en cela surtout qu'il serait desirable de voir fonder à Constantinople un etablissement de cette nature.

M. Maxime du Camp, qui vient de consacrer une étude aux Monts-de-Piete parisiens, cite quelques faits qui sont peu connus mais qui montrent bien quel rôle joue cette institution.

« Les fabricants en Chambre, dit-il, les modestes boutiquiers, les patrons qui n'occupent que deux ou trois ouvriers courent au Mont-de-Piete lorsqu'arrive l'écheance d'un billet souscrit par eux, lorsqu'il faut renouveler la patente, lorsque l'epoque du terme approche, enfin lorsqu'ils ont interet à faire des achats au comptant. Ils engagent plus volontiers le produit de leur travail, et c'est là ce qui explique la quantite considérable de marchandises neuves, — un sixieme environ, — que renferment les magasins du Mont-de-Piete.

« Plusieurs d'entre eux engagent des objets qui leur ont ete remis par un client afin de pouvoir achever un travail commande par un autre. Je prendrai un exemple : une couturiere reçoit un coupon d'etoffe pour robe ; elle est sur le point de terminer un autre vetement dont elle doit fournir la garniture, elle n'a pas d'argent, elle engage le coupon intact au Mont-de-Piete, avec le pret, elle achete les boutons, les franges qui lui manquent, elle livre le costume et touche le prix qui lui sert immediatement à degager l'etoffe qu'on lui a confiee. Et si on ne la paye pas ? — Elle en est quitte pour deposer sa montre jusqu'au moment où sa facture lui est soldee. »

Il est evident que le taux de l'interet doit etre combine de maniere à etre avantageux au Mont-de-Piete et à sa clientele ; et dans les conditions ultra-usuraires où se font en majorite les prets sur gage à Constantinople il est impossible au commerce de recourir à ce moyen pour se procurer momentanement le credit qui lui fait defaut.

Ce taux devrait naturellement etre superieur à celui que demandent les etablissements français qui prennent 9 0/0, mais il pourrait etre fixe à un chiffre assez faible pour les sommes inferieures à 5 Liv. Tur., et s'elever à un chiffre beaucoup plus fort pour les sommes superieures.

Ainsi à New-York le taux est de 7 0/0 pour les sommes inferieures à 25 dollars (133 fcs.) et il s'eleve à 25 0/0 pour les sommes plus considerables.

Cet exemple pourrait etre suivi, afin de donner à la partie la plus malheureuse de la population tout le benefice qu'elle pourrait recevoir d'une institution dont nous n'avons plus à demontrer l'utilite ni les avantages.

En fixant à 12 et 25 0/0 par an l'interet des avances qui seraient faites, le taux du pret sur gage à Constantinople se trouverait réduit dans la proportion de 10 à 1, la population en retirerait un avantage considerable, et l'etablissement qui entreprendrait ces operations sur une grande echelle realiserait encore des benefices assez serieux pour que l'experience soit tentee.

(1) Voir le N° du 6 mai 1874.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Dans toutes les reunions auxquelles le prince Milan a assisté à Constantinople, S. A. a toujours produit cette impression sympathique que nous avons déjà eu l'occasion de constater plus d'une fois.

Nous dirons donc aujourd'hui, au risque de nous repeter, que le Prince a charmé les convives de Riza Pacha, au diner offert en l'honneur de S. A. vendredi soir, au yali de S. Exc. à Beylerbey, et auquel avaient pris part le Grand-Vézir, tous les ministres et plusieurs hauts dignitaires de l'Empire.

Tout le monde a admire chez le jeune Prince ce tact, cette dignité, et cette présence d'esprit qui sont l'apanage des grands caracteres.

S. A. S. a porte la sante de S. M. le Sultan, après avoir préalablement fait un speech dans lequel il a rappelé les preuves de sollicitude bienveillante donnee à ses ancêtres et au peuple serbe par les glorieux Sultans Mahmoud et Medjid, epoque à laquelle Riza Pacha a rendu des services éminents aux deux Souverains et à son pays.

La fete a ete des plus brillantes. Rarement Beylerbey en a vu d'aussi belles. Celles données par Rachid pacha et Riza pacha ne s'effaceront jamais de la mémoire de ceux qui y ont assisté.

Les illuminations surtout avaient transformé ces residences en des palais dont on ne trouve la description que dans les *Mille et une nuits*.

Samedi le Prince et une partie de sa suite, sont allés visiter la caserne de Tasch-Kischla et l'ecole militaire de Pancaldi. De là S. A. S. est allee faire une promenade aux Eaux-douces d'Europe.

Le Prince est rentré à Beïcos vers 5 heures, où un grand dîner était offert par S. A. au general Ignatiew, ambassadeur de Russie.

Le Grand-Vezir, Rachid Pacha, Ali Riza bey et Sadoullah bey étaient également invités.

Hier, le Prince a fait une visite au Grand-Vézir en son yali de Pacha-Liman.

LL. AA. ont eu une assez longue conférence. Le Prince a fait ensuite une excursion aux Iles.

S. A. S. a passe une soirée charmante chez Mahmoud pacha, ministre du commerce, qui a donne en l'honneur du Prince un dîner auquel assistaient la suite de S. A., S. A. le Grand-Vézir et les autres ministres.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, le 2 mai 1874.

Les membres du Reichstag se sont reunis il y a quatre jours pour la dernière fois. La session a été close par un discours du trône que les journaux vous ont sans doute transmis, et dont le passage le plus saillant est relatif à la question militaire.

L'Empereur voit dans l'organisation nouvelle un gage de paix pour l'Europe ; je le souhaite, mais il est assez malaisé de croire que le développement continu de notre puissance militaire nous rende plus conciliants chaque fois qu'une contestation s'elevera entre l'Allemagne et les peuples voisins. La paix serait donc garantie par l'impossibilite dans laquelle se trouveraient les nations voisines de lutter avec une puissance aussi formidable que la nôtre, et la faiblesse des autres devra former le gage de notre securite. Cette situation est-elle enviable, et pourra-t-elle se maintenir ? Je ne peux repondre à ces deux questions.

La lettre du comte d'Arnim au chanoine Dœllinger est le sujet de toutes les conversations du monde politique, et les journaux qui l'ont reproduite sont remplis de commentaires à ce propos. M. le comte d'Arnim avait été designe comme devant se rendre à Constantinople en qualite d'Ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur Guillaume, mais apres la publication de cette lettre, qui a causé une vive irritation dans les hautes regions politiques, M. d'Arnim a donne sa démission, et d'Eichmann conservera son poste jusqu'au moment où [illegible] de M. d'Arnim sera designé.

M. le comte d'Arnim est un homme d'une grande valeur, et qui pendant son sejour à Rome et en France avait donne les preuves d'une haute capacité. L'Empereur avait pour lui une estime toute particuliere et le protégeait ; mais M. de Bismarck est un adversaire auquel il n'est pas prudent d'opposer la plus légère résistance. M. d'Arnim va desormais goûter des loisirs qui lui permettront de méditer le danger qu'il y a pour un diplomate à rédiger des lettres où il met à nu sa pensée et ses propres appréciations, lorsque celles-ci ne sont pas conformes à l'avis du prince-chancelier.

On pretend que M. d'Arnim en se retirant n'abandonne pas la lutte, qu'il emporte des armes contre le prince de Bismarck et se dispose à battre en breche la politique religieuse suivie par le premier ministre. Je ne crois pas que M. le comte d'Arnim tire un grand parti des pièces qu'il peut avoir entre les mains : le respect des convenances d'abord, et la modération dont il a toujours donné l'exemple suffiraient à l'en empêcher.

D'ailleurs la *Gazette de Spener* en date d'aujourd'hui renferme une lettre du comte d'Arnim où je releve la phrase suivante : « La position que j'occupe ne me permet pas d'entrer en lutte et de repondre à toutes les attaques dont je suis l'objet, mais je ne veux pas laisser passer sans protestation le reproche qui m'est adressé d'avoir manqué à la discrétion traditionnelle de la diplomatie [illegible]. »

Plus loin vous remarquerez une phrase qui laisse toutefois supposer que cet incident n'est point definitivement clos, faisant allusion à la mesintelligence que les journaux pretendent avoir existé entre M. de Bismarck et l'ex-ambassadeur d'Allemagne à Paris, celui-ci ajoute : « C'est par induction que l'on est arrivé à demontrer ce dé[illegible], je [illegible]drai [illegible]. »

La loi sur le nouveau tarif des [illegible] vové une circulaire aux administrations de chemin de fer pour leur demander d'indiquer sur quelles classes du tarif et dans quelle proportion l'augmentation devra être faite.

[illegible]

LETTRE DE GRECE.

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

CORFOU, le 22/4 mai 1874.

Depuis quelques jours une question fort sérieuse a surgi en Grece : l'expulsion des emigres.

Vous n'ignorez peut-être pas que Corfou avait donné refuge à un nombre considérable d'émigrés de toute nationalité, qui s'étaient soustraits aux poursuites de leur Gouvernement, les uns pour imputation de vol et de méfaits, les autres pour affaires politiques.

Ces gens arrivaient à Corfou sous l'egide d'une fausse interpretation des Lois Constitutives de la Grece qui ouvraient les villes à la protection de tous les malfaiteurs etrangers.

La conviction acquise par les faits, que les gouvernements etrangers n'auraient pu mettre la main sur tous ces malfaiteurs réfugies en Grece a fait que Corfou est devenue l'asile et le repaire d'un grand nombre de gens [illegible].

[illegible]

Les representations que le gouvernement italien [illegible] sans effet.

Dernièrement, un capitaine de l'armée italienne s'était réfugie chez nous, emportant une bonne somme d'argent qu'il avait soustraite à la caisse de son régiment. Une fois à Corfou, il aurait télégraphié à son colonel lui annonçant son heureuse arrivée dans notre ile, sain, sauf et à l'abri de toute poursuite.

Il y a encore une édition de cette anecdote. Ce capitaine, qui pendant sa carriere militaire aurait tenu une conduite irréprochable, pris par le remord, et honteux d'avoir commis une action indigne d'un homme d'honneur, aurait télégraphié à son colonel, non pas pour l'insulter mais, au contraire pour le prier d'arranger paisiblement l'affaire, restituant l'argent volé, à condition toutefois qu'il ne serait pas inquiété.

Le fait est qu'à la suite de cet événement, le gouvernement italien parait avoir fait des démarches tres-énergiques auprès de notre cabinet à Athènes, lui faisant comprendre la nécessité de conclure un traité d'extradition pour ces malfaiteurs.

La presse italienne a en effet longuement parlé de cette question et, si je ne me trompe, un journal italien a dit que Corfou, (car c'est sur ce point de la Grece que l'Italie a toujours l'œil fixé), etait devenue un repaire de brigands, d'assassins, de voleurs, etc. ce qui est positivement vrai. Vous concevez qu'aussitôt que notre gouvernement contracterait un pareil traité avec l'Italie, il ne saurait pas le refuser à la Turquie, car, positivement, tous les malfaiteurs de la Turquie, trouvent asile en Grèce et particulièrement ceux de l'Epire à Corfou.

Ce fut donc à la suite de demarches menaçantes, empreintes d'un air de supériorité morale et matérielle, que notre gouvernement, rendu à la raison, se decida à mettre enfin à execution une vieille ordonnance de police, qui autorise les autorités locales à ne point recevoir d'etrangers sans aveu et non munis de passeports. Cette ordonnance aurait dû toujours être en vigueur. Ce n'est qu'une mauvaise interprétation du respect dû à la société qui a engagé la police à ne point l'appliquer.

Ainsi donc, [illegible]

Où sont-ils ces malheureux ?

Les divers Etats de l'Europe, à l'exception de la Grece, ont des traités d'extradition avec l'Italie. Impossible de se réfugier soit en Autriche, soit en France ou ailleurs.

Le tort de notre gouvernement a été ainsi qu'il a eté dit, — d'accueillir dès le commencement ces réfugies.

Plusieurs parmi ceux-ci, sur la foi de l'asile et de l'abri à Corfou, se sont inscrits à la Commune, ont ouvert des magasins, ont fait venir leurs familles, ont contracté des baux avec les propriétaires de l'Ile.

Or, le gouvernement qui leur a permis de faire tout cela, leur dit : allez-vous-en !

Ce n'est qu'à présent que notre gouvernement s'est aperçu du mal. Nous attendons de voir comment le gouvernement mettra à exécution ce [illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

XVI. (Suite.)

— Bouleversé ?... [illegible] répondit Gibory, comme s'il avait hâte de changer la conversation... seulement, vous savez... une maison inhabitée... car il n'y a pas un chat... ça fait toujours une impression...

— [illegible] dit Baradieu en souriant.

— [illegible] répliqua Gibory avec une expression de satisfaction ; et si vous voulez me suivre...

— Allons ! dit Baradieu, aussi impassible que s'il se fût agi de faire une simple visite.

Et il suivit Gibory.

Arrivé devant la porte de Chauveau, Gibory allait lever son poing fermé...

Baradieu l'arrêta.

— Non, dit-il, il sera toujours temps. Frappez d'abord les trois coups ordinaires. Nous sommes des gens bien elevés qui avons envie de voir M. Chauveau, voilà tout. Nous aviserons après.

Gibory s'inclina d'un air de doute qui indiquait le peu de cas qu'il faisait de toutes ces délicatesses, et frappa du dos de sa main trois coups, à la fois clairs et discrets.

Personne ne répondit.

— Recommencez ! ordonna Baradieu.

Gibory obeit avec cette docilite dont il avait donné à Baradieu quelques instants auparavant une preuve bien autrement sérieuse.

Cette fois, bien que la porte demeurat toujours fermée, il sembla aux deux hommes que quelque chose remuait à l'intérieur.

Gibory pressa le bras de Baradieu.

— Il y est ! glissa-t-il à l'oreille de son compagnon... mais il ne veut pas ouvrir. Faut-il employer les grands moyens ?

— Allez ! répondit simplement Baradieu.

Trois coups, pareils à des coups de canon, retentirent, espaces à intervalles egaux et [illegible].

C'était Gibory, qui, ainsi qu'il en avait demande l'autorisation à Baradieu, inaugurait l'emploi des grands moyens.

Il parait que la personne placee derriere la porte comprit à l'accent de volonté dont ces derniers coups etaient empreints que toute [illegible] était inutile [illegible] coup, [illegible].

— Qui est là ?

— Moi Gibory ! répondit instantanement le vaudevilliste de sa basse la plus sonore.

Il n'avait pas achevé, qu'il se repentit d'avoir parlé si vite : en effet, il pensa qu'il eût mieux fait peut-être d'inventer quelque histoire, sans livrer son nom, qui n'etait précisément pas fait, surtout à une pareille heure, pour inspirer confiance.

Mais, avant qu'il eût eu le temps de communiquer à Baradieu son impression la clef tournait dans la serrure et la porte s'ouvrait toute grande, laissant voir dans l'encadrement l'horrible [illegible] de Chauveau, en bonnet de nuit de [illegible] vêtue d'un casaquin d'indienne [illegible] jupon de même étoffe, tout cela sale, fripe, repoussant, et faisant encore ressortir la laideur véritablement sinistre de la vieille megere, dont les yeux brillaient avec un eclat inaccoutume.

— Tiens ! vous n'êtes donc pas à Nevers !... dit en même temps la vieille avec un hideux sourire.

Mais presque aussitôt elle aperçut Baradieu, et fit un bond rapide en saisissant la [illegible] dente de la refermer sur les arrivants.

Ce fut l'affaire d'un eclair ; mais, si prompt qu'eût ete le mouvement de la vieille, Gibory l'avait prevu.

Il fit deux pas, etendit en avant son bras d'athlète, et maintint, comme avec une barre de fer, la porte ouverte, malgre l'effort de la vieille femme.

— Entrons, monsieur le marquis, dit-il avec un sang-froid goguenard.

Et il pénetra le premier, suivi de Baradieu, qui referma la porte derriere lui.

Quant à la mégere, elle avait reculé pas à pas et se trouva bientôt devant la porte du fameux cabinet de Chauveau, où nous avons déjà vu se dérouler plusieurs scenes de ce [illegible].

— Que voulez-vous ? que demandez-vous ? dit-elle enfin, en masquant de son corps cette porte que déjà Gibory avait indiquée à [illegible].

La voix grave, assurée, vibrante de Baradieu repondit :

— Je desire, dit-il avec une grande politesse, parler à M. Chauveau à l'instant même.

— Il n'y est pas ! répondit brusquement la vieille... Mais [illegible] d'abord ? [illegible]

— Là ! là ! calmons-nous, intervint Gibory avec une bonhomie railleuse et en frappant amicalement sur l'epaule de la megère, qui eut un tressaillement subit ; calmons-nous, la mère !... ça serait trop long à vous expliquer... et ça me [illegible] [illegible] pas ? [illegible]

— Je vous ai ouvert à vous ! mais pour vous seul ! repliqua-t-elle d'un ton où perçait une emotion bizarre chez un etre aussi hideux.

— Merci de la faveur, mon ange ! dit Gibory en saluant. Mais monsieur que voici est mon ami. Lui et moi nous ne faisons qu'un ! [illegible], Oreste et Pylade, About et Sarcey, Alexandre Flan et Ernest Blum ne sont pas plus unis. Ainsi, vous voyez que vous n'avez rien à regretter.

— Enfin, que voulez-vous ? répéta la vieille d'un ton plus doux, mais sans cesser d'interroger d'un regard scrutateur la physionomie de Baradieu, dont la franchise et l'impassibilité hautaine paraissaient vivement l'inquieter.

— Ce que nous voulons, enfant ? repliqua Gibory. Monsieur vous l'a déjà dit : voir Pascal Chauveau et lui parler ! pas un fichtre de plus ! Ah çà ! voyons ! c'est donc si difficile que ça de parler à Chauveau ? Nous faisons donc notre tête, à present ?... Nous allons donc devenir tout à fait Œil-de-Bœuf ?

— Je vous jure que M. Chauveau n'y est pas ! interrompit la megère ; s'il y était, il y a longtemps qu'il serait venu lui même vous demander comment vous êtes entré.

— Connu ! repliqua Gibory avec ironie. Avec ça que monsieur n'a pas quelque part sa porte de derriere, autrement dit l'entrée des artistes !... Il aurait même bien dû me l'indiquer : ça m'aurait évité une expedition rudement desagreable... Allons, la mère ! laissez vérifier à Bibi !

Et, ouvrant la porte du cabinet, il entra.

Baradieu le suivit ; mais ils eurent beau fureter du regard, le cabinet etait vide.

Tout etait tel qu'au soir où Gibory y avait pénetré : les livres, les papiers, jusqu'au vieux carton defoncé, étaient demeurés en évidence. Le fauteuil de cuir etait toujours devant la petite table.

La vieille avait dit vrai : Chauveau etait absent.

Gibory se pencha rapidement à l'oreille de Baradieu :

— Buisson creux ! murmura-t-il.

— Eh bien ! êtes-vous content ? dit la vieille avec une expression de pitié où persistait comme une etrange bienveillance à l'egard de Gibory...

Et elle ajouta, entraînee par un mouvement irreflechi :

— Croyez-vous donc que je vous aurais ouvert si Chauveau avait été là ?

Gibory regarda la megere avec surprise.

— Oh ! oh ! murmura-t-il à part lui, est-ce que la fatalite me ferait cette mauvaise farce ?... Ah ! bigre ! il faut songer à se garer !...

Mais cette pensee fut rapide comme l'eclair ; et, presque aussitôt, revenant à la realite de la situation, il fit un signe mysterieux à la megere et l'entraîna à l'écart.

— Eh ! eh ! fit-il à mi-voix avec sympathie, nous avons donc un petit faible pour ce pauvre Gibory ?

Une rougeur subite, etrange, couvrit le visage atroce de la vieille.

— Mystere et photographie !... ajouta le vaudevilliste sur le même ton... ne mettons pas les indifferents dans les confidences, et allons un peu causer de tout ça !

— Mais lui ! balbutia la femme en essayant de se degager de l'etreinte de Gibory, et en designant des yeux Baradieu, qui, debout, le regard fixé au sol, semblait en ce moment en proie à une contemplation profonde.

— Ne nous inquiétons pas de lui, repliqua Gibory en fermant brusquement la porte du cabinet : il a un mot à écrire à Chauveau : c'est l'affaire d'un instant.

— Qui est-ce donc ? interrogea la femme à demi domptee et ne songeant plus à dégager son bras.

— Chut ! fit Gibory ; c'est un client !... Il a le sac, celui-là ! et voilà les arrhes...

En parlant ainsi, il glissa un louis dans la main de la vieille.

— Et maintenant, ajouta-t-il, si nous voulons être bien gentille, nous allons dire au petit Gibory ce qu'est devenu le Chauveau en question.

— Mais je vous jure, dit la megère.

— Pas de betises !...

— Il est parti...

— Où est-il allé ?

— Avec ça qu'il raconte ses affaires.

— Alors, c'est pour de bon ?

— [illegible]

— Et il n'a pas dit s'il reviendrait ?

— [illegible]

— Suffit, amour !

Or, pendant ce rapide colloque, voici ce que faisait Baradieu :

Au moment où la porte venait de se fermer, il s'était baissé vivement, et, étendant la main vers une corbeille placée sous le bureau de Chauveau et pleine de rebuts, il en avait tire un papier bleu, froissé et roulé en boule.

C'est ce papier bleu qui avait attiré son attention.

Il deplia ce papier, et son regard eut une expression de triomphe en le lisant. Il ne s'etait pas trompé : c'etait une depêche telegraphique des plus importantes.

Elle ne contenait que ces mots :

« Paris,—de Nantrey. Chauveau, rue Zacharie, 13. Affaire Chantelys. Difficulte imprevue.—Venez.—Denizet. »

Baradieu relut cette depeche à plusieurs reprises.

Puis il la plia lentement ; et, comme il l'enfermait dans son portefeuille, Gibory rentrait avec la vieille.

Il se tourna vivement vers lui.

— Eh bien ! dit-il, il n'y a personne.

— Pas le moindre vestige de Chauveau.

— Alors, nous allons partir.

— Quand vous voudrez.

— A l'instant même !

Gibory fit un pas vers la porte.

— Comment ! s'écria la mégère avec un accent de reproche, vous partez deja !

— Je reviendrai, sois tranquille mon ange. A bientôt ! dit Gibory.

(*La suite au prochain numéro.*)

Voir le numéro 8 Mai.

mesure. On dit que les Italiens réfugiés vont intenter un procès devant les Tribunaux, demandant au gouvernement hellénique des dommages — intérêts, parcequ'il leur a accordé au commencement asile et protection, en vertu desquels, ces messieurs sont entrés dans des spéculations d'affaires. Aujourd'hui il leur dit tout bonnement: allez-vous-en.

M. Marius Michel, administrateur des Phares de l'Empire Ottoman, se trouve sur son yacht français en rade de Corfou.

Il compte faire une inspection des phares de l'Albanie.

Robert effendi, Consul général de Turquie à Trieste est de passage se rendant à Constantinople.

CHRONIQUE.

Voici la liste des décorations conférées par S. M. I. le Sultan aux personnes formant la suite de S.A.S. le prince de Serbie :

Osmanié de 1re classe. — M. Marinovitch, président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères.

Médjidié de 1re classe. — Mr. Christitch, ministre de l'instruction publique et des cultes en mission spéciale à Constantinople.

Medjidié de 2me classe. — M. Nicolitch, commandant en chef des troupes serbes.

Osmanié 3me classe. — MM. Ivanovitch, 1er aide-de-camp de S. A. le Prince; Milan Boghitchewitch, secrétaire particulier de S. A. le Prince.

Médjidié 3me classe. — MM. Boghitchewitch, 2me aide-de-camp de S.A. le Prince; Inghlicowitch, 3me aide-de-camp de S. A le Prince.

Medjidié de 3me classe. — MM. Stéfanovitch, secrétaire au ministère des affaires étrangères; Rayowitch, 1er secrétaire de l'Agence de Serbie à Constantinople; Terkhan, secrétaire interprète de l'Agence; Boozovitch, secrétaire pour le turc de l'Agence.

Medjidié de 4me classe. — MM. Sava Pétrovitch, médecin de S. A. le Prince; Vladan Georgeowitch, médecin de S. A.; Boozowitch, second secrétaire pour le turc au ministère des affaires étrangères; Yancowitch, 4me aide-de-camp de S. A. le Prince; Ilitch, 5me aide-de-camp de S. A.; MM. Pavlowitch, officier de la suite du Prince; Ivanovitch; le capitaine Ilitch; Ziocovitch, capitaine de port attaché à l'Agence Serbe de Constantinople.

Médjidié de 5me classe. — MM. Marcowitch, 6me aide-de-camp du Prince; Stratchkovitch, officier de la suite; le lieutenant Lazar Latchkowitch.

—

Husni Bey et Hakky Bey, chambellans de S. M. le Sultan, ont été relevés de leurs fonctions.

—

S. A. Kiamil pacha a repris depuis jeudi dernier ses hautes fonctions de président du Conseil d'Etat.

—

Le général prince Ghika, agent de Roumanie a eu samedi dernier à la S. Porte une longue entrevue avec S. Exc. Rachid pacha ministre des Affaires Etrangères.

—

Par ordonnance impériale :

La décoration de 3e classe du Medjidié a été conférée à M. Winchester, chef de la grande fabrique d'armes à répétition qui portent son nom.

La décoration de 4e classe du même ordre a été conférée à M. Joseph Azarian, citoyen américain.

M. Pierre Azarian, sujet ottoman a été élevé au grade de Butbé-i-Salissé. MM. Joseph et Pierre Azarian sont membres de la Maison Azarian père et fils qui représente la fabrique Winchester.

—

Le mariage de la fille de Férid Pacha, maréchal du Palais avec Baki Bey, fils de Sami Pacha, ministre sans portefeuille, a été célébré avec grande pompe la semaine passée.

Les fêtes données à cette occasion par les parents des nouveaux mariés ont été splendides et toute la haute société musulmane de notre ville y était conviée.

—

L'Assemblée nationale des Arméniens s'est réunie vendredi dernier dans l'église de Galata, et a procédé à l'élection du titulaire du trône patriarcal.

C'est Mgr. Narsès, ci-devant évêque de Nicomédie, et en dernier lieu caïmakam du trône patriarcal, qui a été élu à la presque unanimité Patriarche de Constantinople. Sur 63 votants S. B. Mgr. Narsès a obtenu 60 voix. Les trois autres voix ont été données: 2 à l'évêque de Béchiktach Mgr. Carène Nar-bey et la dernière à l'évêque d'Andrinople, Mgr. Kirkoriss.

L'Assemblée a consigné immédiatement le résultat de ce vote dans un *Mazbata* qui sera soumis à la Sublime Porte avec la demande d'usage, pour que cette élection soit sanctionnée par le Gouvernement Impérial.

—

En réponse à l'adresse de félicitations que la colonie hellénique de notre ville a transmise par le télégraphe au Roi Georges, à l'occasion de Sa fête onomastique, Sa Majesté a chargé M. Simos d'adresser Ses remercîments aux signataires de cette adresse.

—

Depuis son arrivée à Constantinople, Husni pacha a reçu la visite de la plupart des chefs de mission qui sont venus lui transmettre leurs félicitations et exprimer à S. Exc. la satisfaction qu'ils avaient éprouvée en le voyant appelé de nouveau à la tête du ministère de la Police.

La semaine dernière Son Excellence a reçu la visite de Mirza Mohsin Khan, ministre de S. M. le Schah, et celle de M. de Grimberghe, ministre de Belgique.

—

Dans un de nos précédents numéros nous avons parlé d'une mesure adoptée par le Gouvernement Impérial sur la proposition du ministère de la Police, et qui consistait à envoyer dans les provinces des commissaires impériaux chargés d'examiner, avec le concours de commissions spéciales établies sur les lieux, la situation de la gendarmerie, et de renseigner le gouvernement sur l'état général de la sécurité publique dans les vilayets.

Ces commissaires, au nombre de vingt-sept, sont partis la semaine dernière pour se rendre dans les divers vilayets de l'Empire.

Ils se mettront à l'œuvre aussitôt après leur arrivée. Une somme de 5000 livres turques a été allouée par le gouvernement pour les frais de route et la rétribution de ces fonctionnaires, qui, comme on le sait, sont chargés de recueillir des renseignements sur l'état des prisons, afin de pouvoir fournir les détails voulus à la Commission quia été dernièrement instituée au Zaptié pour dresser la statistique pénitentiaire de l'Empire.

Nous devons ajouter que Husni Pacha, ministre de la Police, se montre très-soucieux de la publication de ce document, et nous apprenons que S. Exc. a recommandé aux commissaires la plus grande célérité dans leurs travaux.

—

Mgr. Anthime, ex-patriarche de Constantinople et le Vékil du trône patriarcal de la communauté arménienne sont allés vendredi au palais de Beïkos, faire visite au prince de Serbie.

—

Grâce aux dispositions prises par le ministère des domaines, une exposition de plantes textiles ainsi que des appareils destinés à les travailler sera ouverte à St-Pétersbourg le 1er juin 1874.

Aux termes des règlements établis pour cette exposition, les exposants étrangers seront admis à y participer pour la section mécanique.

—

Le gouvernement impérial vient d'accorder l'autorisation d'un journal humoristique à M. L. Thomas, un des collaborateurs du journal grec *Néologos*. Le journal qui paraîtrait dans quelques jours en langue greque serait écrit par son directeur A. Cléanthis Meur.

—

Nous apprenons que le Ministre de la police après avoir reconnu l'incapacité notoire des agents secrets de la police et l'inutilité de leur concours, vient de licencier ces employés. La police secrète va être réformée et établie sur des bases nouvelles. Ce corps se composera désormais de gens capables et jouissant de la confiance du ministre.

En effet le nombre considérable des vols et des crimes qui se perpétraient depuis quelque temps et l'impunité de la plupart des malfaiteurs ne pouvaient être attribués, en grande partie, qu'à la négligence ou l'incapacité de ces agents du ministère. Il y a tout lieu d'espérer que ce corps, recomposé par le nouveau ministre sera enfin à la hauteur de sa mission.

—

On annonce l'apparition d'une bande de brigands aux environs d'Ismidt. L'autorité s'est déjà mise à la poursuite de cette bande composée, dit-on, de sept *Zeibeks*.

—

Un télégramme d'Ismaïlia en date du 30 avril écoulé, contient ce qui suit :

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 21 avril, *trente-deux* navires, jaugeant ensemble *cinquante mille* tonnes (*gross tonnage*). La recette du service du transit, du 21 au 30 avril, s'est élevée à la somme de *cinq cent soixante dix mille* francs.

Transit du 1er au 10 avril		43 navires
—	11 au 20 —	46 —
—	21 au 30 —	32 —
Transit du 1er au 30 avril		121 navires
Recette de transit, du 1er au 10 avril		930,000 fr.
—	du 11 au 20 —	856,000
—	du 21 au 30 —	570,000
Recette du transit, du 1er au 30 avril		2,356,000 fr.

—

Nous trouvons dans le *Bassiret* une dépêche télégraphique d'Angora conçue dans les termes suivants :

« Une émigration de 1500 à 2000 individus abandonnant leurs villages, vient journellement grossir le chiffre de la population de notre ville. Les cris et les lamentations que les femmes et les enfants font entendre dans les rues sont déchirants. Ce spectacle est affreux. On rencontre aux approches de la ville des malheureux qui ont succombé d'inanition; enfin les maladies causées par les privations viennent se joindre à la famine pour augmenter encore le nombre des décès. »

Ce qui se passe aux environs d'Angora se reproduit malheureusement sur différents points de l'Anatolie. Nous renouvelons donc les pressants appels que nous avons déjà adressés à la charité publique en faveur de malheureux qui meurent positivement de faim, et auxquels c'est un devoir pour chacun d'adresser une aumône.

—

On lit dans le *Touna* :

« L'opération de dénombrement des moutons vient d'être achevée dans toute l'étendue du vilayet. Comme on l'avait prévu, le résultat est satisfaisant et présente une augmentation de 10, et dans quelques localités de 20 0/0 sur les chiffres obtenus l'année dernière.

D'après les listes parvenues au gouvernement général, dans toute la province du Danube on compte 6,936,092 moutons. Ainsi l'impôt qui revient au fisc sur ce produit, s'élève, pour cette année, à 300,000 livres turques environ, soit un excédant de plus de 27,000 livres turques sur le chiffre des années précédentes.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du n° 43 (25 avril 1874).

La semaine politique. — La renaissance au XIIe siècle, par Félix Rocquain. — La civilisation aux îles Sandwich, par C. de Varigny. — Schopenhauer. — A propos du livre de M. Th. Ribot, par A. Penjon. — La terre de Wyche et la limite des glaces dans l'Océan arctique, par Ch. Grad. — Un congrès archéologique en Russie, par M. Louis Leger.

(*On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

LE BAL DE L'AMBASSADE OTTOMANE.

Nous empruntons au *Figaro* les détails suivants sur le bal que S. Exc. Aly pacha vient de donner dans les salons de l'ambassade ottomane :

On sait qu'en retour de l'hospitalité féerique du palais de Thérapia donnée à notre ambassadeur à Constantinople, le représentant à Paris de la Sublime Porte est logé par le gouvernement français. Après bien des changements de domicile, l'ambassadeur ottoman a eu pour partage l'ancien hôtel de Rothschild, rue Laffitte, 15. L'appropriation des grands appartements venant d'être terminée, S. Exc. Ali Pacha n'a pas voulu attendre le 25 juin, fête de l'anniversaire de l'avènement du Sultan au trône, pour convier tout Paris à ce que nous appelons familièrement prendre la crémaillère.

A sept heures et demie, un grand dîner réunissait à l'hôtel de l'ambassade :

M. le maréchal-président et madame la duchesse de Magenta.

M. le duc de Broglie.

M. le prince et madame la princesse de Broglie.

M. le duc et madame la duchesse Decazes.

Le général ministre de la guerre et madame du Barail.

M. de Larcy.

M. de Fourtou.

M. et madame Depeyre.

Le général gouverneur de Paris et madame de Ladmirault;

MM. Vente et Lefebure, sous-secrétaires d'Etat.

M. le préfet de police et Mme Léon Renault ;

M. le vicomte d'Harcourt.

M. le colonel Broye et M. le colonel Robert.

M. Lesourd, ministre plénipotentiaire;

MM. Molard, de Billing, Desprez, Scheffer et Dutreil, chefs de services au ministère des affaires étrangères.

S. Exc. Ali Pacha, ambassadeur.

S. Exc. Sadik pacha.

S. Exc. le prince Kallimaki, ancien ambassadeur.

Nasri bey, premier secrétaire de l'ambassade.

Namik bey et Riza bey, deuxièmes secrétaires.

Stepan effendi et Emin bey, attachés.

Le capitaine Chakir effendi, attaché militaire.

Georges Nogués effendi, chancelier.

M. Emmerich, consul général à Marseille.

Après le dîner, la réception a commencé. S. Exc. Ali Pacha, accueillait ses invités avec une extrême courtoisie. Le corps diplomatique était au grand complet. Le haut personnel des administrations publiques, la finance et la presse étaient largement représentés. M. le duc de Nemours, M. le maréchal Canrobert, M. Yvon, ont été de grands succès d'entrée. L'ambassadeur avait pour tous des paroles gracieuses. Nul n'est plus vraiment parisien que ce grand dignitaire ottoman, et il semble qu'il connaît le monde de la littérature et des arts comme s'il n'avait jamais habité que notre pays.

Vers dix heures, l'orchestre d'Arban a donné le signal du premier quadrille, auquel a assisté, — plutôt qu'elle n'y a pris part, — Madame la maréchale de Mac-Mahon.

Rien de plus somptueux que ces appartements, rien de plus brillant, de plus animé que cette fête. On dansait dans un grand salon et dans la galerie de droite. Les autres salons étaient réservés aux causeurs et aux promeneurs. La galerie de gauche était occupée par le buffet. D'une galerie à l'autre, formant serre et rotonde en avant-corps, s'étend une merveilleuse vérandah, d'où l'on apercevait, à travers les glaces, le décor le plus féerique qui se puisse imaginer.

Les grands arbres des jardins étaient chargés de fleurs et de fruits lumineux. Grâce à une disposition ingénieuse, il semblait que les sous-bois se prolongeaient à des distances considérables, au terme desquelles on apercevait comme les lueurs d'autres illuminations lointaines.

Au fond, éblouissant de mille feux s'élevait un kiosque élégant, pavillon de repos destiné au [illegible]. Mais le froid survenant tout à coup, toute cette féerie n'a été qu'un spectacle pour les belles promeneuses de la vérandah, et quelques habits noirs courageux bravant seuls la rigueur du temps ont parcouru les allées sinueuses du jardin embrasé.

Comme la foule était grande, et qu'aucun des seize cents invités n'a voulu manquer d'assister à cette fête, on a remplacé la promenade en plein air par une visite aux élégants salons du premier étage. Le cabinet de l'ambassadeur servait de fumoir. Quelques tables de jeu, peu fréquentées, étaient installées dans de petites pièces. Enfin des intimes ont obtenu la permission de visiter une des curiosités de l'hôtel, la chambre occupée par Riza Bey.

La cheminée est décorée d'une H couronnée, seul vestige de la possession de cette splendide demeure par la reine Hortense. Le baron James de Rothschild avait conservé ce souvenir pour rappeler que dans cette chambre est né Napoléon III, contrairement à la version de beaucoup d'historiens qui l'on fait naître aux Tuileries.

A minuit la danse atteint son apogée. Les quadrilles se sont emparés de tous les salons, et il ne reste plus aux causeurs que le buffet où ils se réfugient avec résignation. C'est le dernier bal de la saison et c'est bien assurément le plus animé.

Ce palais rendu à la vie élégante, par ses nouveaux hôtes, ne pouvait être plus brillamment inauguré.

Canal de Suez.

On lit dans le *Bulletin décadaire de la Compagnie universelle du Canal de Suez*:

« L'administration a reçu le télégramme suivant:

« Le Caire, 26 Avril.

« Considérant les ordres donnés par « la Porte Ottomane pour prendre possession du Canal et sous protestation réservant tous les droits des actionnaires, notre service du transit « appliquera, à partir du 29 avril, le tarif du droit spécial de navigation imposé par la Turquie. Il en sera rendu « compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

« Ferd. de Lesseps. »

« Dans sa séance du 27 avril, le Conseil d'administration, « s'associant formellement à la décision prise « par M. le Président-Directeur, » a convoqué une assemblée générale extraordinaire pour le 2 juin.

« Les renseignements télégraphiques, et par conséquent sommaires, arrivés à ce jour à la connaissance de l'administration, ne lui permettent pas de connaître encore avec précision les conséquences immédiates de l'acte de force qui a été consommé.

« Si le courrier d'Egypte, prochainement attendu, apporte des documents qu'il importerait de rendre publics, une communication spéciale sera aussitôt faite aux actionnaires.

« Nous croyons pouvoir ajouter que rien ne justifierait, chez nos associés, un découragement que les adversaires de l'entreprise semblent vouloir provoquer. »

« Le *Spectator* ayant violemment attaqué M. de Lesseps et la France, à propos du différend qui a surgi relativement au tarif de la navigation dans le canal de Suez, le *Daily Telegraph* répond en ces termes aux observations de son confrère :

« Selon nous, de toutes les nations, l'Angleterre doit se montrer en cette crise la plus raisonnable et même la plus indulgente; et de toutes les nations, la France, dans sa situation actuelle, est celle à laquelle on doit s'adresser avec le plus de bienveillance et de respect.

« Aussi longtemps que cette question sera susceptible d'un accord, nous condamnerons un pareil langage (celui du *Spectator*). Ce merveilleux canal, indubitablement la plus grande œuvre de cette époque, est la « propriété » de ceux qui l'ont fait et payé dans un sens plus élevé que celui attaché ordinairement à ce mot. Il est le résultat de leur foi, de leur patience et de leur esprit d'entreprise, toutes qualités très-différentes d'un simple placement d'argent.

« L'Angleterre ne les aida pas de ses capitaux, ses hommes d'Etat ridiculisèrent leurs espérances, et une fois les deux mers réunies, les marchands anglais profitèrent les premiers de la nouvelle communication pour s'assurer de larges bénéfices. Sans doute, cela prouve seulement que lord Palmerston était un très-mauvais ingénieur et que les commerçants anglais sont d'excellents gens d'affaires; mais cela prouve aussi qu'ayant par devers nous le souvenir de pareils faits, il ne nous convient pas d'accabler de notre arrogance et M. de Lesseps et ses actionnaires.

« Si jamais la civilisation a été endettée, c'est bien à l'égard de ces Français qui eurent foi en M. de Lesseps, qui eut foi en lui-même.

« Nous n'oublions pas ce que le Khédive a fait; toutefois l'histoire dira que sans l'énergie de « l'entrepreneur. » de Versailles et sans les épargnes des paysans et de la bourgeoisie française, ce fameux, cet utile travail, serait encore à l'état de projet; et puisque parmi tous les autres pays, le nôtre en a retiré les profits les plus considérables, nous répétons qu'il nous sied d'ajourner jusqu'au dernier moment tout ce qui, dans notre conduite, pourrait ressembler à de la violence envers la France et M. de Lesseps. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

11 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 49 m.
Coucher »	7 » 4 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 9s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 49

8 heures du matin.

Baromètre	764.4
Thermomètre	18.7
Minima	14.0
Maxima de la veille	24.1

Direction et force du vent SE. modéré.

Etat du temps le 10 mai, à 8h. du matin.

Les vents soufflaient du Sud assez-forts ou forts par places sur la mer-Noire, aux Dardanelles, sur l'archipel et l'adriatique; la mer était agitée sur la mer-Noire et aux Dardanelles; pluies sur le Nord de l'adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mars.

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
2. Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giéni Céacos Em ani	Céacas	Sladina
18 Signora Giovana Krall pressso Signor Kilialet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samurégiu	Braïla
6 Sacino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La situation en France.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Paris, 28 avril.

Le trait principal de la situation est celui-ci. On abandonne toute idée de septennat nettement républicain et l'on va chercher tous les compromis qui permettront au pouvoir exécutif de continuer à vivre en bonne intelligence avec la droite. Il est de plus en plus certain que l'on renonce à constituer une vice-présidence, ce qui serait une pierre d'achoppement, et que tout au plus on insérera dans la loi constitutionnelle une clause qui déterminerait ce qui serait fait pour pourvoir à la vacance du pouvoir exécutif au cas où elle se produirait par décès ou par démission. Il est vraisemblable que l'on s'arrêtera à cette idée, énoncée dans les termes les plus vagues possibles, de donner aux deux Assemblées réunies le mandat de parer aux éventualités de la situation et de combler le vide qui se sera fait dans le gouvernement. On suppose qu'une rédaction aussi élastique pourra être adoptée par toutes les fractions de la droite et du centre droit, sauf peut-être un petit nombre d'intransigeants. Nous voilà donc condamnés de nouveau, si ces dispositions se maintiennent d'ici au retour de l'Assemblée, à ce régime d'équivoque et de sous-entendus si pénible pour le pays, mais qui prolonge la vie d'une majorité.

On croit dans les sphères semi-officielles que la première bataille se livrera sur le terrain de la proposition de l'extrême droite, qui veut demander, par un projet de loi spécial, que l'urgence ne puisse être votée sur tout ce qui tient aux questions constitutionnelles, et que ces lois spéciales doivent nécessairement passer par les trois épreuves. Si toutes les gauches votaient contre l'urgence, la question serait extrêmement compromise; mais il y a de grandes chances pour que, même dans la partie la plus avancée de la gauche, on veuille hâter le définitif, dans la pensée qu'il pourra profiter à la république.

Quoi qu'il en soit, il paraît que la proposition qui, ainsi conçue, n'implique pas une opposition absolue au gouvernement, aurait chance de réunir un assez grand nombre de voix dans la droite décidée et par conséquent pourrait rendre assez délicate la position des membres légitimistes du cabinet. On croit surtout que le maintien de M. de Larcy et celui de M. Baragnon comme sous secrétaire d'Etat pourra devenir à ce moment assez difficile; quant à M. Depeyre, on le croit plus ancré que son collègue des travaux publics dans le cabinet.

M. Minghetti et le Parlement italien.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Rome, 24 avril.

Les débats qui viennent d'avoir lieu à la Chambre sur les questions financières ont fait reculer la question parlementaire au lieu de la faire avancer.

On croyait généralement que les nouveaux impôts serviraient de base à un compromis en vertu duquel on aurait préalablement opéré la fameuse conjonction de la gauche modérée avec la droite libérale, mais il paraît que l'air de Rome n'est pas plus favorable que celui de Versailles à ces sortes d'évolutions.

Les journaux libéraux de toutes les nuances s'étaient empressés de constater le succès des tentatives qui avaient été faites en ce sens, mais, au dernier moment, ils ont dû reconnaître qu'on en est encore où l'on en était il y a dix mois environ, lorsque pour la première fois on a parlé de reconstituer une nouvelle majorité.

A quoi attribuer cet échec réciproque? Il est évident qu'il a des causes secrètes qu'on ignorera encore pendant longtemps. Mais il est permis de croire dès à présent que l'ancienne opposition a reculé parce que le ministère n'a pas voulu lui accorder des garanties suffisantes.

Un groupe de députés du centre gauche, dirigés par l'honorable M. Ara, avait, dès le début de la discussion, déclaré qu'il voterait les cinquante millions que demande M. Minghetti, et dont trente-cinq sont représentés par les dix projets qu'examine la Chambre en ce moment. Ce groupe est désormais acquis au gouvernement, mais un autre groupe, composé de soixante-quatre députés, et placé sous la haute direction de M. De Luca, a hésité jusqu'au dernier moment et a fini par mettre le cabinet en demeure de manifester ouvertement ses intentions à la tribune.

M. Minghetti, en homme fort habile, trop habile peut-être, s'est borné à répondre laconiquement : « Votez d'abord les impôts, je verrai ensuite ce qui me reste à faire, car à chaque jour suffit sa peine. »

Cela a suffi pour ramener les soixante-quatre, qui représentent l'ancien élément rattazzien, sur le terrain de l'opposition. Dans une réunion qu'ils ont tenue ce matin, ils ont décidé qu'ils voteraient contre l'article 4 du projet de modification à l'impôt sur la richesse mobilière (4 millions), contre la loi qui frappe de nullité les actes non enregistrés (9 millions), contre la loi étendant à la Sicile le monopole des tabacs (6 millions), et enfin contre la loi attribuant à l'Etat les 15 centimes additionnels que les provinces perçoivent actuellement sur l'impôt des bâtisses (5 ou 6 millions.)

Rien ne m'étonnerait cependant, après ce qui vient d'arriver, et je ne serais même pas surpris si les amis ou une partie des amis de M. de Luca finissaient par se laisser entraîner définitivement dans l'orbite ministérielle. Il ne faut pas oublier que l'Italie est encore le pays de l'imprévu.

Si, cependant, les soixante-quatre persistent, il y aura dorénavant deux gauches, dont l'une est déjà connue sous le nom de gauche historique, parce que M. Crispi, qui prétend la guider, a déclaré sans ambages qu'il repousse toute espèce de fusion ou de conciliation avec l'ancienne droite, tandis que l'autre, ayant fait abstraction dans son programme de la politique et n'ayant touché qu'aux idées d'économie, est appelée la gauche administrative.

Ceux-là avaient donc raison qui, après la mort de M. Rattazzi, affirmaient que l'opposition était désormais condamnée à une vraie dissolution, car ces prévisions sont aujourd'hui pleinement réalisées.

Il serait difficile, dans cette situation, de dire quel sera le résultat définitif de la discussion. La Chambre a approuvé aujourd'hui l'article 1er des modifications à la taxe sur la richesse mobilière. Les autres articles seront probablement approuvés. Restent encore neuf autres titres à adopter, parmi lesquels celui relatif à la nullité des actes semble devoir être la pierre d'achoppement.

Je puis cependant vous affirmer de la manière la plus péremptoire que, dans le cas où le ministère n'obtiendrait pas les subsides qu'il demande, la Chambre serait dissoute. La question a été décidée en ce sens par les ministres, qui ont déjà eu plusieurs fois l'occasion de s'en occuper.

Lettre de M. Thiers.

L'*Indépendance belge* publie les lettres suivantes échangées il y a trois ans entre M. Emile de Girardin et M. Thiers :

A. M. Thiers, hôtel de France, à Bordeaux.

La Rochelle, le samedi, 11 février 1871.

Mon cher et illustre ancien collègue,

Il y a un investissement dont on ne saurait jamais trop se défier, c'est celui des considérations secondaires et personnelles, au-dessus desquelles il est toujours prudent de se maintenir.

Je sais toutes les objections qui peuvent être faites à l'opinion dont ma lettre vous a porté l'expression. Il y en a contre tous les partis que l'on prend. Entre elles, ce n'est jamais qu'une question de balance et de poids.

De loin, je vois plus distinctement et plus sûrement que de près; c'est pourquoi je reste à la Rochelle, au lieu d'aller à Bordeaux.

Rarement je me suis trompé en me tenant isolé.

Je m'étais rallié très-sincèrement à la république en 1848; aucune restauration monarchique ne me compta parmi ses adhérents, car le 9 janvier 1852 nous a exilés le même jour. Avais-je tort? N'eût-il pas mieux valu se rallier tous à la république afin de la rendre inattaquable?

Le général Prim, qui était mon ami, n'eût-il pas eu raison, en 1869, de suivre mes conseils, au lieu de se laisser glisser sur la pente où il a trouvé la mort, après être tombé de Hohenzollern en Acoste.

L'impératrice Eugénie n'eût-elle pas été heureusement inspirée, si elle eût adopté, le 13 août 1870, le projet de télégramme, et, le 21 août suivant, le projet de proclamation que j'avais rédigés, pressentant les événements qui se sont si brusquement précipités et aggravés?

Le 3 septembre 1870, dans la réunion de minuit au Corps législatif, et le lendemain à l'Hôtel-de-Ville de Paris, ce qu'il y avait de mieux à faire, n'était-ce pas de faire revivre la constitution du 4 novembre 1848 et d'élire sans retard, le dimanche 11 septembre, un président de la république, et le dimanche suivant une Assemblée législative, afin d'être en mesure de débattre la question de paix?

Après la capitulation de Sedan, le traité de paix qui fût survenu eût été porté au débit des deux empires, ayant eu la même fin désastreuse.

Si je rappelle ces faits, c'est moins par vanité que par modestie; ce sont des cautions que j'invoque.

Lorsque je pense que, dans les circonstances actuelles, un président de la république élu pour quatre ans par le suffrage universel serait préférable à un chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres, nommé par l'Assemblée législative et constamment à la merci d'un vote, je ne dois pas être suspect, car c'est une idée qui m'a été commune avec M. Grévy en 1848; mais si elle l'emporte, ce sera une raison de plus pour que, nommé par l'Assemblée président du conseil des ministres, vous n'assumiez pas sur vous et sur elle l'immense responsabilité de la paix aux conditions accablantes et humiliantes, il faut vous y attendre, qui vous seront imposées par les vaincus de 1806 et 1807, vainqueurs de 1870 et 1871, quand vous pouvez rejeter cette responsabilité sur le pays souverain votant par *oui* ou par *non*.

Entre le vote *direct* et le vote *indirect*, entre le vote d'une nation et le vote d'une Assemblée, il y a cette différence capitale, c'est que le premier est anonyme, tandis que le second ne l'est pas. Le vote étant secret, combien voteront *oui*, qui, s'il était public, voteraient *non*?

La souveraineté ne doit se déléguer qu'alors qu'il lui est impossible de s'exercer.

Si vous cédez sur la question de présidence, ne cédez pas sur la question de plébiscite, sur la question d'irresponsabilité personnelle.

Signé: E. de Girardin.

Réponse de M. Thiers.

Bordeaux, 14 février 1871.

Mon cher ancien collègue,

Il est vrai que je suis fort occupé, mais je vous répondrai néanmoins. Vous avez raison de dire que l'investissement des considérations secondaires est le plus dangereux de tous; mais l'investissement contraint les plus braves, quoi qu'on fasse, témoin Paris! Je suis d'avis, comme vous, qu'accepter un pouvoir temporaire, révocable par un vote à tout moment, est un triste marché fait avec la mobilité publique. Mais ce n'est pas un marché, c'est un acte de dévouement qu'il faut faire aujourd'hui.

Si je mettais à l'acceptation qu'on va m'imposer, et à laquelle je me résigne avec la douleur dans l'âme, une condition de durée, j'aurais l'air, non pas de me dévouer, mais de marchander avec le pays. Ce serait au parti républicain, s'il était intelligent, à prendre sur lui une pareille proposition, et alors ma dignité serait sauvée. Il faut ajouter que la Chambre est monarchique, qu'elle ne voudrait pas faire un marché de quatre ans avec la république, et qu'elle n'entend donner que le temps de pourvoir aux plus indispensables mesures de salut; je ne dois donc pas compter avec le pays, et je dois me résigner à le servir de toutes mes facultés, sans condition.

Du reste, si on le tire de l'abîme, si on le remet sur ses pieds, mutilé, mais vivant et capable de revenir à la santé, on aura fait une œuvre méritoire et le bien est, comme la vérité, la seule chose qui dure dans la mémoire des hommes.

Quant au plébiscite sur le traité de paix, je suis cent fois de votre avis, et j'ai l'intention d'y recourir. Cette lettre, bien entendu, est pour vous seul.

Continuez-moi vos avis du fonds de cette retraite où vous échappez au tumulte des mille opinions qui se heurtent ici, se contredisent, s'annihilent, et la plupart du temps n'aboutissent qu'à un vrai chaos.

Mille amitiés.

Signé: A. Thiers.

—

Lettre de M. Thiers, président du conseil, chef du pouvoir exécutif, à M. de Girardin.

Versailles, 10 août 1871.

Mon cher voisin,

Vous devriez laisser le Val de temps en temps pour venir discuter avec moi vos idées et les miennes. Vous avez raison de dire qu'on devrait en ce monde être toujours logique; mais notre malheureux pays, en ayant la prétention de l'être, l'est fort peu et se conduit toujours au hasard des événements.

En février dernier, au sortir des mains du parti de la guerre à outrance, le plus sage eût

[illegible]

…un mystère; mais je l'écrirais autrement si elle devait être publiée.

Encore adieu.

A. T.

La pêche et le commerce des éponges.

Le rapport que vient d'adresser au *Board of Trade*, de Londres, le vice-consul anglais à Rhodes, contient d'intéressants renseignements sur les pêcheries d'éponges, dans l'archipel des Sporades.

La pêche des éponges est la principale industrie à laquelle se livrent les populations de ces îles. La récolte moyenne annuelle d'éponges peut être évaluée à 12,000 liv. sterl. ou 3 millions de francs dont 50,000 liv. sterl. vont en Angleterre.

La France prenait anciennement une bonne partie du rendement, mais depuis sa dernière guerre l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et surtout l'Angleterre sont devenus les principaux pays consommateurs.

Des spéculateurs natifs de ces îles transportent eux-mêmes ces éponges en Angleterre pour les vendre, et ils affectent le produit de leurs ventes à l'achat de marchandises de fabrique anglaise qu'ils remportent dans leur pays.

Le rapport du vice-consul de Rhodes prévoit cependant une prochaine dépréciation dans la valeur de cette marchandise, dépréciation qu'il attribue au stock considérable qui s'accumule sur les marchés européens par suite des pêches abondantes qui se font depuis l'introduction de l'appareil à plonger, et aux surtaxes dont les pêcheries sont frappées et qui tendent à restreindre graduellement l'industrie en forçant les plongeurs à chercher un autre genre d'emploi plus rémunérateur et moins périlleux.

Toutes les éponges qui s'expédient aujourd'hui pour l'Angleterre, ajoute le rapport du vice-consul, contiennent de 8 à 10 livres de sable par livre d'éponge.

Les marchands anglais étant dans l'habitude d'acheter l'article avec cette quantité ou toute autre quantité de sable qui serait introduite dans l'éponge, ne donneraient pas un centime de plus pour la marchandise qui en contiendrait moins.

Ce même système était autrefois pratiqué en France et sur d'autres marchés d'Europe; mais l'expérience a démontré qu'il est préférable d'acheter les éponges telles qu'elles ont été pêchées, et afin d'obtenir ce résultat, des agents sont envoyés à Rhodes qui est le centre du commerce pour acheter directement la marchandise aux plongeurs eux-mêmes ou aux propriétaires des appareils à plonger.

VARIÉTÉS.

Les Méridiens et le Calendrier.

[illegible]

…se résumer à ceci :

Oui, il y a un méridien privilégié sur lequel s'accomplit la transition, dit M. Faraguet.

Où est ce méridien privilégié? demanda M. Hourier.

Tout d'abord, messieurs, je dirai qu'il est difficile de répondre au point de vue purement cosmographique. Ah! si MM. Hourier et Faraguet pouvaient m'apprendre sur quel horizon le soleil s'est levé aux premiers jours de la création, s'ils connaissaient le méridien du globe sur lequel le midi s'est établi pour la première fois, la question serait facilement résolue, et je leur dirais: Ce premier méridien est le méridien privilégié que détermine M. Faraguet et que réclame M. Hourier. Mais ni l'un ni l'autre de ces ingénieurs n'ont été assez primitifs pour voir le premier lever de l'astre radieux; ils ne peuvent donc me dire quel est ce premier méridien, et dès lors, abandonnant pour ce moment la question scientifique, j'arrive à la question pratique que j'essaierai d'élucider en quelques mots.

De cette conséquence qu'un jour est gagné par l'est, et perdu par l'ouest, il est résulté une équivoque qui a longtemps duré. Les premiers navigateurs avaient, et cela inconsciemment, imposé leur quantième aux contrées nouvelles.

D'une façon générale, on comptait les jours suivant que les pays avaient été découverts par l'est ou par l'ouest. Les Européens, en arrivant dans ces régions inconnues, habitées par des indigènes qui ne se souciaient ni des jours, ni de la date à laquelle ils mangeaient leurs semblables, les Européens imposaient leur calendrier, et tout était dit. Ainsi, pendant des siècles, on data à Canton en prenant pour point de départ l'arrivée de Marco Polo, et aux Philippines l'arrivée de Magellan.

Mais le défaut de concordance des jours devait créer des embarras dans la pratique commerciale; aussi, depuis moins de vingt ans, à une époque que je

[illegible]

…dont l'un dira aujourd'hui à midi: nous sommes à jeudi, et dont l'autre dira: nous sommes à vendredi.

» Supposez, d'un autre côté, que l'un habite Sèvres et l'autre Bellevue, ils n'auront pas vécu huit jours dans cette situation sans arriver à s'entendre sur le calendrier, l'équivoque cessera donc, mais elle renaîtra ailleurs, et l'on aura un mouvement perpétuel dans le dictionnaire des jours de la semaine.

» Votre bien dévoué,

» J. BERTRAND. »

Cette lettre, messieurs, à la fois très-logique et très-spirituelle, me semble résoudre d'une manière catégorique la question posée à la Société de géographie.

Oui, l'équivoque existe, mais elle existe à l'état latent pour ainsi dire. Oui, si un parallèle traversait les continents habités, il y aurait désaccord entre les habitants de ce parallèle.

Mais il semble que la prévoyante nature n'ait pas voulu fournir aux humains une cause supplémentaire de discussions! Elle a mis prudemment entre les grandes nations des déserts et des océans.

La transition du jour gagné au jour perdu se fait d'une façon inconsciente dans ces mers qui séparent les peuples; mais l'équivoque ne peut être constatée, parce que les navires sont mobiles et ne séjournent point sur ces larges déserts.

Il n'y a pas lieu d'insister davantage, messieurs, et je me résumerai en disant au point de vue pratique:

1° L'accord des quantièmes a été fait par l'adoption du calendrier à Manille;

2° Les capitaines changent la date de leur livre de bord quand ils passent le 180e degré méridien, c'est-à-dire le prolongement du méridien régulateur qui fixe leur chronomètre.

Au point de vue scientifique, je dirai: la transition se fait sans secousse ni conscience, soit sur les déserts, soit sur les océans qui séparent les pays habités.

[illegible]

« Nous n'aurons donc pas, dans l'avenir, le douloureux spectacle de deux peuples civilisés s'armant en guerre et se battant pour l'honneur d'un calendrier national.

(*Le Nord*).

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 9 mai 9 h. soir.

Obligations Roumélie ..... fl.	48.65
id. Nouvelles	58.—
Anglo-Bank	132.75
Société de créd. aust-turq..	14.65
Banque austro-ottomane...	63.75
Pièce de 20 francs	8.97
Agio	106.15
Change sur Londres	111.75
Crédit anstalt	215.75
National Bank	983.—
Lloyd	—.—

Bourse peu animée.

Vienne, 10 mai.

Les journaux du matin s'occupent, entr'autres, des déclarations faites au sein de la commission financière de la délégation autrichienne à Pesth, déclarations toutes rassurantes pour la paix, et donnant un démenti aux bruits relatifs à des combinaisons politiques en Orient.

La commission en question a approuvé la résolution, déjà acceptée par le gouvernement, concernant le mode de succession uniforme à établir en Turquie parmi les colonies Austro-Hongroises.

Pesth, 9 mai.

M. le comte Andrassy entr'autres questions qu'il a traitées au sein de la commission des délégations, a relevé l'importance de la Légation austro-hongroise en Perse, et a donné des éclaircissements satisfaisants sur l'ambassade près le Saint-Siége, dont le budget a été adopté.

France.

Paris, 9 mai.

On assure que le colonel Stoffel passera en jugement.

Il résulte des révélations faites par l'*Indépendance belge* que l'ex-impératrice Eugénie aurait été la cause de la guerre entre la France et l'Allemagne.

Les bonapartistes sont décontenancés.

Angleterre.

Londres, 9 mai.

Deux cent cinquante réfugiés français se sont cotisés pour offrir un banquet à Rochefort, à son arrivée dans cette ville.

Allemagne.

Berlin, 9 mai.

L'empereur Guillaume est arrivé à Weisbaden.

La loi relative aux évêchés vacants a été adoptée par 257 voix contre 95.

L'agence *Reuter* dément la nouvelle donnée par le *Times*, d'après laquelle le prince de Bismarck aurait conseillé au roi d'Italie, lors de son voyage à Berlin de demander la restitution de Nice et de la Savoie à l'Italie.

Espagne.

Madrid, 9 mai soir.

On s'attend dans la huitaine à une crise ministérielle.

Le patriarche des Indes est mort.

Le maréchal Serrano est légèrement indisposé.

P. S. Quelques chiffres contenus dans notre télégramme de la Bourse de Londres nous paraissant erronés, nous ne les publions que sous toutes réserves et en les faisant suivre des cours reçus par M. Pangalo.

Voici notre télégramme:

LONDRES, le 9 mai.

	CLÔTURE.
Dette Générale	45 7/8
Emprunt 1865	
do 1869	55 —
do 1871	64 —
do 1872	78 3/4
Consolidés anglais	93 3/16
Emprunt égyptien	69 15 1/6
Nouvel Emprunt Ott.	51 1/4

Voici les cours du télégramme de M. Pangalo :

Londres, 9 mai.

Dette générale, ouverture	46
plus haut.	46 9/16
plus bas..	45 15/16
clôture...	46 1/2
Emprunt 1865	67
1869	55 1/8
1872	79

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 9 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Prés	51	8	—
	Hausse	52	8	—
	Baisse	51	8	—
	Clôt. du midi	—	—	—
	Clôt. du soir	52	—	—
	Après Bourse	—	—	—
Actions S. Gén. de la Société de change et de valeurs	L.S	7	10	—
» de la Banque de Const. ..	»	4	5	—
» du Crédit Austro-Turque ..	»	5	20	—
» du Crédit Général	L.T.	4	20	—
Banque Ferissi et Cassavali	»	5	21	—
Tramway	»	6	10	—
Société Commerciale Ottomane	»	4	—	—
Laurium (escompte)	Fr.	62	—	—
Crédit Hellénique (escompte)	»	95	—	—
Obligations des Chemins de fer	»	115	—	—
» 2e émission	»	87	50	—
Emprunt ... 1863 ..coup. det. ...	»	337	—	—
1865 ..coup. det. ...	»	340	—	—
1869	»	283	—	—
1872	»	80	—	—
1873	»	—	—	—

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS du 8 mai.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Nomay*, c. Campbell, ayant touché Lisbonne, Malte et Dardanelles div.
Naples, paq. à vap. angl. *Supeanal*, c. Egleton, ayant touché Dardanelles lest
Trieste, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Marussi, ayant touché Corfou et Syra div. 200 pas.
Marseille, paq. à vap. fr. *Simoïs*, c. Pelot, ayant touché Genes, Messine, Volos, Solonique, Cavalla, Dédé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. march. 232 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS du 8 mai

Salonique, paq. à vap. ottom. *Djanik*, c. Hassan, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster* c. Rikiki, div.
Nicolaeff, paq. à vap. angl. *Supernal*, c. Eggleton, div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Licurgos*, c. Oscar, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Crusades*, c. Wait, div.
Varna, paq. à vap. aut. *America*, c. Petrovich, div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Galatea*, c. Petranovich, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Imp. Marie Térèse*, c. Adelbrando, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Norway*, c. Campbel, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE du 8 mai

Marseille, br. hell. *Calliopi*, c. Svoronos, div.
— br. hell. *Filadelfos*, c. Dracopolos, lest.
Corfou, br. hell. *Arhangelos*, c. Cristalis, carub.
Andro, br. goel. *Tris Adelfi*, c. Coulandris, sel.
— br. hell. *Eva*, c. Hassapis, citrons.
Syra, br. hell. *Africana*, c. Mihopulos, carub.
Milo, goel. rus. *A Goustandinos*, c. Fragonondakis, lest.
Alexandrie, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Dicakis platres.
Syra, br. hell. *Efstihia*, Vardavas, carub.
Genes, bk. ital. *Themis*, c. Dodero, lest.
Catania, br. *Prospero Lanarello*, c. Asle, pier.
Pyré, br. angl. *Eclipse*, c. Dixon, lest
Céfalonie, br. hell. *Anastassia*, c. Metaxas, lest.
Lefcada, br. hell. *A. Andreas*, c. Aronis, huil.
Samos, br. sam. *Jeorgios*, c. Papadreou, div.
Soandere, br. ottom. *Eraclis*, c. Rallis, pier.
Terra Annunciata, goel. ottom. *Jeorgios*, c. Veniani, cit.
Dardanelles, goel. ottom. *Eleni*, c. Dimitriou, pier.
Smyrne, tr. ottom. *Djelani bahri*, c. Halil, div
Syra, br. ottom. *Tris Adelfis*, c. Nassu, charb.
Trieste, br. aut. *Cam*, c. Gucich, pier.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES du 8 mai.

Taganrok, br. hell. *Bonaparte*, c. Monahardjis, carub.
— br. hell. *Africana*, c. Mihopulos, carub.
— br. hell. *Calliopi*, c. Covidis, carubes
— br. hel. *Panagia*, c. Mihalitchianos, lest.
— br. rus. *Ecaterina*, c. Rossolimos, lest.
Ibraila, br. hell. *Efsihia*, c. Mitilios, lest.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS.

Lundi 29 Avril (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 10,000 cantars d'écorce de sapin nécessaire à la tannerie Impériale et déjà soumissionnée à 26 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 6 Mai 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES MINES.

AVIS.

Vente de cuivre par voie d'adjudication.

L'administration Impériale des mines porte à la connaissance du public que cent cinquante mille kilos de cuivre de Tokat, en dépôt à Yali Kiosque à Constantinople sont mis en vente par voie d'adjudication.

Jusqu'à ce jour la dernière offre s'élève au chiffre de huit piastres 10 paras par [illegible]

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 6 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires à l'administration Impériale de Tophané:

42,000 ocques de bandes de laiton N°5 pour cartouches métalliques déjà soumissionnées à 25 piastres l'ocque.

1,900 ocques de bandes de laiton fin N° 1 également soumissionné à 25 piastres l'ocque.

1,577 rames de papier d'enveloppe pour cartouches (wrapping paper) soumissionné à 10 piastres l'ocque.

2,113 rames de papier de paquet pour cartouche (packing paper) soumissionné à 11 piastres l'ocque.

6,600 ocques de suif soumissionné à 9 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 9 mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 1er Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de sept mille pièces de cuir lissé du pays déjà soumissionné à 37 piastres la pièce et de sept mille pièces de cuir lissé la moitié également soumissonné à 28 Piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 7 Mai 1874.

CONSULAT DE BELGIQUE.

Vente aux enchères publiques des articles Lingeries et Modes appartenant à la faillite SLOSSE SISTERS.

Il sera procédé à la vente des dits articles mardi prochain 12 mai et jour suivant à 10 heures du matin, au magasin de la maison faillie Grand'rue de Péra, 103.

Vente au comptant, avec augmentation de 2 o/o.

Le Chancelier,
M. CICEKIAN.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra, Agha-djami, N° 84.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteux accueil qu'eurent dernièrement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes grâces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entière satisfaction de l'honorable Commune Austro Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Tarla-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, où sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorénavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caractères ornementaux d'anciens siècles et des temps modernes, notamment: diplômes d'honneur, adresses de loyauté en toutes langues et avec emblèmes voulus; écussons aux armes du propriétaire, blasons etc. etc. en aquarelle, au pastel et à la gouache. (Ces derniers pour cérémonies funèbres). Il se chargera aussi des travaux à l'encre chimique (*autographies*) ainsi que des copies en lettres: *ronde, bâtarde, coulée, palissade, à la Genlis* en langues: allemande, française, italienne, anglaise, polonaise, latine. Discrétion et exactitude garantie. On traitera à forfait. Pour travaux de longue haleine avis de bonne heure indispensable.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Bureaux du Journal la *Turquie*.

C. SARTINI.

Employé à la Banque Austro-Ottomane.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS

Messieurs les Porteurs d'Obligations de Chemins de Fer de Roumélie, 2me Emission, sont prévenus que les Versements arriérés sur les lots libérés de fr 70 seulement, ne seront acceptés que jusqu'au 20 Mai 1874, et que passée cette date tout Versement sera refusé.

A LOUER MAISON SESTER ORTAKEUI

A VENDRE

Une jument arabe pur sang, avec son poulain mâle, âgé de 3 ans 3 mois.

S'adresser à M. Reiser, Mehmed Aly Pacha Han, Galata

AVIS.

Un architecte-ingénieur, depuis 4 ans dans le pays, se recommande à MM. les propriétaires, qui désirent se faire dresser des plans ou surveiller des constructions.

S'adresser aux Bureaux du Journal.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quinzaine le Samedi.

[illegible]

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., par navires à vapeur ou voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

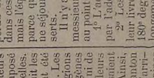

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa ..... ogni Lunedi
Da Marsiglia etc. ..... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa ..... ogni Lunedi sera a ore [illegible]
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore [illegible]

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne, Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno [illegible] a trasbordo al Pireo di merci, passeggeri e [illegible] coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versa* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Casa Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique

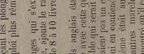

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, F.C.

ANNÉE 8me N° 107 — Rebiul-ewel 25 1291. — MARDI 12 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 »
Provinces	65 »	34 »	
Étrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Oran, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 11 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

A l'heure où nous paraissons l'Assemblée de Versailles a repris ses séances.

Le moment devient grave pour la France car il est évident que les partis vont se livrer, au sein du Parlement, à une lutte acharnée, de l'issue de laquelle sortira un état de chose stable, — si le maréchal Mac-Mahon est bien inspiré — ou un chaos plus grand que celui qui existe déjà dans les esprits.

L'orage, qui gronde depuis quelque temps entre les légitimistes et M. de Broglie, se déchaînera certainement dès les premiers jours, peut-être bien même dans le courant de cette semaine, et ce sont les engagements pris par le vice-président du conseil, lors du vote du 19 Novembre, qui motiveront les attaques de l'extrême droite.

On ne saurait qu'applaudir à la résolution de MM. L. Brun, de La Rochette, Boyer, etc., de faire luire la vérité, à propos des promesses reniées, à cette heure, par M. de Broglie.

Les débats dont nous parlons et qui forceront, sans doute, le chef du cabinet à sortir des équivoques à l'aide desquelles il a pu se maintenir au pouvoir ne sauraient être évités, après les lignes suivantes, insérées dans l'*Espérance du peuple*, en réponse au communiqué qu'il avait reçu de M. de Broglie.

« Le communiqué que nous avons reçu dit la feuille nantaise, comme celui qui vient d'être envoyé au *Journal des Débats*, ne dit pas un mot, un traître mot, de cette phrase si nette, si loyale de M. Ernest de La Rochette, dans laquelle il assure que «les personnes les plus autorisées avaient affirmé à lui et à ses amis que jamais la personne du maréchal ne serait un obstacle au rétablissement de la monarchie. »

» Ce que nous demandons à M. le duc de Broglie, c'est qu'il dise, oui ou non, si les affirmations de M. Ernest de La Rochette sont dénuées de tout fondement.

» Mais alors, comment expliquera-t-il le vote de tant d'hommes dévoués à la monarchie ?

» Comment expliquera-t-il le renvoi de MM. Ernoul et de la Bouillerie après le vote ?

» Avait-on, oui ou non, promis à *l'extrême droite*, avant le vote, de conserver ces deux honorables ministres ?...

» Qui veut-on tromper ici ?

» *O imprudents communiqués ! vous recevrez votre châtiment à la rentrée de l'Assemblée nationale.* »

Entre M. de Broglie qui déclare n'avoir rien promis, et MM. Boyer, Brun, d'Aboville, de La Rochette, etc. etc. qui affirment le contraire, il faut qu'un débat solennel tranche la question et montre de quel côté on a essayé d'en imposer à la France, et de travestir la vérité.

La Conseil fédéral de l'empire d'Allemagne avait institué, avant de se séparer, une commission pour arrêter les bases et la procédure des travaux préparatoires pour la rédaction d'un projet de code civil allemand.

Cette commission, composée des jurisconsultes les plus éminents, vient de déposer son rapport. Mais elle propose de charger du travail un si grand nombre de commissions, de sous-commissions, de rédacteurs spéciaux et de rédacteurs généraux que si ses conclusions sont adoptées par le Conseil fédéral, l'Allemagne risque d'attendre longtemps encore l'unification de son droit privé.

L'attitude énergique de M. Minghetti est ainsi appréciée par l'*Italie* :

« Le ministre des finances d'Italie M. Minghetti, tranche résolûment dans le vif pour avoir raison de l'opposition dans les questions financières. L'impôt sur la richesse mobilière, qui forme un des éléments les plus importants de son système, avait été complètement dénaturé par la commission parlementaire. Le ministre a tenu bon, et, après une discussion animée, la rédaction de la commission a été repoussée par 157 voix contre 104, et le projet ministériel a été adopté par 156 voix contre 101. Il y a eu quelques abstentions. »

La *Perseveranza* parle, de nouveau, de graves désordres survenus à Parme par suite de la cherté des vivres. Il y a eu une manifestation tumultueuse autour de la préfecture et de la mairie de cette ville. Elle a été facilement dispersée. Mais le 20, le désordre a été persistant. Il a fallu employer la troupe. Après cette démonstration de la force publique, il paraît que tout s'est apaisé.

La *Nazione* rapporte les mêmes faits et ajoute que neuf arrestations ont été faites parmi ceux qui montraient le plus d'animation dans leurs cris. Parme est maintenant tranquille.

Les dernières dépêches télégraphiques arrivées d'Atchin à La Haye, annoncent que le corps d'occupation hollandais est solidement établi au Kraton et y formera une garnison permanente. Elles signalent également la soumission de quelques tribus du littoral.

Par contre, il se produit des retours offensifs de bandes atchinoises qui bloquent, en quelque sorte, les Hollandais dans leurs retranchements et viennent à chaque instant les y attaquer.

La *Gazette de Penang* donne à ces retours offensifs des proportions plus sérieuses que ne l'avouent les nouvelles officielles. Le 11 d'avril et les jours suivants, un corps de 8,000 indigènes aurait fait contre les retranchements d'Atchin des attaques successives qui auraient été repoussées, non sans pertes sensibles pour les Hollandais. D'un autre côté, une dépêche d'Atchin, en date du 25 avril, annonce que le gros du corps expéditionnaire devait partir le lendemain pour Java, laissant une forte garnison à Atchin, sous les ordres du colonel Pel, ce qui n'indique pas des craintes sérieuses pour la défense de la nouvelle conquête néerlandaise.

La campagne, malgré tout, est loin d'être terminée, ainsi que le cabinet de La Haye l'avait déclaré.

La distinction avec laquelle le prince royal de Danemarck a été reçu à Berlin, lors de son récent voyage, avait donné une certaine recrudescence aux bruits d'un arrangement définitif de la question du Schleswig-Nord ; ce bruit est démenti, en ces termes, par le journal le *Nord* :

«Nous croyons qu'il serait imprudent de faire trop de fonds sur ces rumeurs. Il paraît en tout cas positif que les détails donnés par la presse scandinave et une partie de la presse allemande sur une mission dont le nouveau ministre de Suède à Berlin, le baron Bildt, aurait été chargé près du gouvernement prussien au sujet de l'affaire du Schleswig, mission dont l'origine remonterait à la visite faite par le prince impérial d'Allemagne à Stockholm, que ces détails, disons-nous, sont absolument controuvés et que le gouvernement suédois ne s'est pas mêlé et n'entend pas se mêler de cette question délicate.»

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Nous avons vu, dans un précédent article, que l'on ne peut faire autrement que de renoncer au projet d'un chemin de fer de Tripoli de Syrie à Bagdad. On a dû chercher une autre voie pour établir le tracé de la ligne qui relierait la Mésopotamie à la mer. Avant d'analyser ce projet, nous devons exposer ici les principes qui, d'après l'avis unanime des ingénieurs, devraient guider le gouvernement dans la conception et dans l'exécution de ces grands travaux. Ils affirment tout d'abord que les lignes projetées du Taurus jusqu'au golfe Persique ne seront réellement utiles qu'à la condition d'être reliées à Constantinople par la voie d'Angora ou à la Méditerranée par Alep. Les parties même les plus fertiles de ces vastes contrées ne sont pour le moment ni assez habitées ni assez cultivées pour que des chemins de fer isolés, construits dans le but unique de desservir leurs intérêts, puissent trouver leur justification dans un transit suffisamment rémunérateur. Le tracé ne se comprend pas que s'il relie Bassorah au nord avec la capitale de l'empire et à l'ouest avec la Méditerranée. On serait alors autorisé à espérer que l'on attirera sur cette ligne le commerce Indien et voici pourquoi. La distance par mer entre Bombay et Port-Saïd est de 5000 kilomètres. La durée du voyage par exemple de Trieste à Bombay, voie de Suez peut être compté en moyenne à 27 jours. On calcule que la durée du voyage serait réduite d'au moins dix jours par la création du chemin de fer de Bassorah à la Méditerranée. Cette question est devenue plus intéressante encore par le fait de la décision qui a accordé la jonction de Nisch et qui assure dans un prochain avenir les communications rapides entre Constantinople et le réseau des États occidentaux. Il est donc nécessaire, avant de rien entreprendre comme construction de chemin de fer, dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre, de bien considérer le point de vue que nous venons d'exposer. D'autre part, il est certain que ces contrées ne sauraient recouvrer leur antique splendeur tant qu'elles seront privées de voies de communication. En l'état actuel leurs richesses naturelles ne sont même pas exploitées bien qu'elles soient nombreuses. Ainsi l'exportation de ce bassin ne comprend que les objets qui peuvent supporter de gros frais de transport, le coton, la laine, la soie, les étoffes en soie, les noix de galle, le sumac, le sésame et les peaux. Comment en serait-il autrement alors que les frais de transport coûtent 20 paras par ocque pour un parcours d'environ 150 kilomètres ? Un seul exemple suffira pour préciser ce fait : Les céréales achetées à 8 paras à Moussoul pour l'exportation reviennent à Alexandrette à piastres 2. 58.

On comprend très-bien qu'en cette situation on ne retire pas de ces contrées les immenses quantités de céréales qu'elles pourraient et qu'elles devraient produire. L'importation est très-limitée pour les mêmes motifs. Le pays ne reçoit guère que quelques objets de luxe et divers articles de quincaillerie et de mercerie. Il est hors de doute que par la construction d'un chemin de fer établi dans les conditions que nous avons dites on obtiendrait de merveilleux résultats.

On a beaucoup parlé de difficultés très-grandes qu'on éprouve à transformer les Arabes nomades en populations sédentaires. Sans vouloir nier ces difficultés il faut reconnaître qu'on peut les atténuer et de beaucoup par une organisation de cantonnement qui les attache au sol par l'appât de l'intérêt personnel. Il est clair que si l'on se contente de leur donner des terres médiocres, sans semences et sans instrument de culture, si pour tout dire on n'assure pas leur bien-être ils préféreront à cette existence misérable, la vie libre du désert. Mais qu'au contraire, on leur distribue de bonnes terres, qu'on leur donne les moyens de les cultiver, d'avoir de bonnes récoltes et de les vendre avantageusement, il est hors de doute que le problème du cantonnement sera résolu. Et n'est-il pas certain que l'on ne pourra appliquer ce programme si l'on ne construit des voies de communication rapide ? On ne saurait trop insister sur ce côté de la question. L'état nomade des Arabes équivaut pour l'empire à une perte de forces considérables qu'il serait logique d'utiliser le plus promptement possible au profit de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de ces contrées. Mais il est encore d'autres considérations que nous exposerons successivement.

CHRONIQUES

Par ordonnance impériale :
Zia bey, ancien président de l'Idjra-Djemiet est nommé membre du Conseil d'État.

Par une autre ordonnance Impériale :
Ahmed Effendi, ci-devant comptable de la section des encaissements, est nommé Defterdar du vilayet d'Alep.

Les décorations Russes ci-après ont été conférées aux fonctionnaires Ottomans dont les noms suivent :

St Stanislas, 2me classe, avec couronne, au capitaine de vaisseau Ali Bey, directeur des constructions navales au Ministère de la Marine ;

La 2me classe du même ordre à Rachid bey, aide-de-camp de S. M. I. le Sultan et à Refet bey, membre du bureau des référendaires.

Ste Anne, 3me classe, à Azarian effendi, membre du bureau de la correspondance étrangère.

St Stanislas, 3me classe, à Dimitraki effendi, chef du dépôt naval de l'Amirauté, et à Osman bey, inspecteur des travaux au ministère de la Marine.

Rachid pacha a reçu hier dans son yali à Beylerbey la visite des chefs des missions étrangères. Chaque lundi la réception du corps diplomatique aura lieu désormais à Beylerbey.

Hier M. l'ambassadeur d'Autriche Hongrie, comte Zichy, a eu une entrevue avec le Grand-Vézir à la S. Porte.

La plupart des ministres s'étant établis dans leurs *yalis* du Bosphore, le vapeur *Vukela* qui est mis chaque année à la disposition des ministres, a, depuis samedi dernier, commencé son service dans le Bosphore.

Sur l'ordre de S. M. le Sultan, le Beylikdji bey, Niazi effendi a fait appeler dernièrement à la Sublime Porte quelques notables de la communauté Arménienne pour leur faire part du désir exprimé par Sa Majesté de voir transformer en un jardin le cimetière arménien qui est situé à Bechik-Tach, à Yéni-mahalé. Depuis quelques années ce cimetière ne sert plus de lieu de sépulture.

La Communauté Arménienne, bien qu'elle n'eût aucune objection à élever, s'est trouvée cependant dans un grand embarras lorsqu'elle a examiné ses ressources. La caisse patriarcale ne dispose pas des fonds nécessaires à cette transformation. Nous apprenons qu'Abraham bey, 1er interprète de S. A. le Khédive vient de lever cette difficulté en faisant à cette caisse un don de 1500 livres, qu'il destine aux frais de l'élection du nouveau patriarche arménien et à ceux de la transformation du cimetière de Bechik-Tach en un jardin.

A la suite de cette offre généreuse d'Abraham bey on a immédiatement entrepris les travaux nécessaires.

La Commission instituée à la Sublime Porte pour recevoir le produit des souscriptions ouvertes pour venir en aide aux populations des diverses provinces de l'Asie-Mineure, et présidée par Saadoullah Bey, premier Drogman du Divan Impérial, est composée de Mihran Bey Duz, directeur de la monnaie et [illegible] major ; d'Edib effendi, président de la Cour des Comptes ; de Photiadès bey, directeur du Lycée Impérial ; d'Ibrahim bey et de Yovanizo effendi, membres de la Haute Cour de Justice.

Jeudi soir, à la nuit tombante, le Sultan revenait en caïque, d'une excursion aux Eaux-douces d'Europe, lorsque S. M. a été fort agréablement surprise de voir tout à coup la Corne d'Or sillonnée de nombreuses embarcations de l'Amirauté montées par des matelots portant des torches et escortant le *Caïk* impérial. C'était le ministre de la Marine Ahmed pacha qui avait improvisé cette illumination.

Le Sultan a envoyé Son premier Chambellan pour exprimer au Ministre la satisfaction que S. M. avait éprouvée, et les soldats et officiers qui montaient ces barques ont reçu à cette occasion un témoignage de la libéralité du Sultan.

Le lendemain, Ahmed pacha a eu l'honneur d'être reçu au Palais impérial, pour exprimer ses sentiments de reconnaissance à Sa Majesté qui a fait à ce dignitaire l'accueil le plus flatteur.

Le tribunal maritime de commerce qui siégeait jusqu'ici dans le local de la Préfecture du Port est transféré depuis samedi au ministère du Commerce.

S. Em. le métropolitain de Mételin, membre du Synode, est nommé président de l'Assemblée nationale du Phanar.

La commission spéciale instituée à la Sublime Porte pour recueillir les secours destinés aux populations de l'Anatolie désolées par la famine, a tenu dimanche sa première séance. Il a été décidé qu'au lieu d'argent on enverrait des secours en nature tels que blé, farines, biscuits, riz, etc. et en conséquence des mesures immédiates ont été prises pour faire au plus tôt les achats nécessaires et hâter l'envoi d'un premier convoi de secours.

Depuis quelques jours il n'était question à Arnaout-keuy que d'un buste en marbre qu'un mari, désolé de la perte [illegible]

On prétendait que le buste représentant les traits de la défunte, avait été placé avec l'autorisation du Patriarcat grec, tandis qu'on sait très-bien que la tradition n'admet point, dans l'enceinte d'une église orthodoxe, de statue en marbre ou en bois, fût-ce l'image de la Sainte-Vierge ou celle d'un saint.

Le scandale était grand, et parmi la population il se manifestait une telle effervescence que le chef de la police locale crut devoir adresser un rapport à l'autorité centrale pour demander des instructions sur les mesures à prendre pour sauvegarder l'ordre public menacé par l'obstination de quelques individus qui voulaient maintenir à toute force le fait accompli.

Le ministre de la Police qui avait eu connaissance de ce fait et savait déjà que plusieurs gamins du village avaient fait une petite manifestation à ce propos, s'empressa d'éveiller l'attention du Patriarcat en lui conseillant d'interposer son autorité pour faire cesser ce scandale. Le Patriarcat chercha à user de ménagements et à assoupir l'affaire à l'aide de temporisations. La population se crut alors autorisée à se faire justice elle-même.

L'église profanée, d'après les préjugés populaires, par l'érection de cette *idole*, fut envahie avant-hier dimanche, pendant la célébration de la messe, et l'on procéda à l'enlèvement de la statue en se contentant de la sortir de l'enceinte de l'église pour la déposer sous le péristyle.

Nous ignorons si les personnes lésées protesteront devant l'autorité contre cette intervention populaire en matière religieuse. Il en résulterait sans doute un curieux conflit entre celles-ci et les fauteurs présumés de l'émeute popu-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XVI. (Suite.)

Et il gagna rapidement l'escalier, tandis que la vieille, debout sur le carré et penchée sur la rampe, regardait s'éloigner avec mélancolie les deux visiteurs.

La porte de la rue se referma un instant après avec un bruit sourd.

— C'est égal, monsieur le marquis, dit Gibory en s'éloignant, il était temps de donner de l'air : dix minutes de plus, et ma vertu courait les plus grands dangers !

Sans répondre, Baradieu s'élança sur le quai, héla un fiacre qui passait, et, y poussant Gibory avant même que le malheureux eût eu le temps de faire une objection :

— Gare du Nord ! cria-t-il ! et cinq francs de pourboire si vous ne perdez pas de temps !

Voir le numéro 11 Mai.

XVII

M. DENIZET, APICULTEUR.

Nantrey est un gros bourg de quinze cents âmes tout au plus, situé à dix kilomètres de Compiègne, à trois kilomètres de Pierrefonds, partagé en deux, comme presque tous les villages, par une rue qui n'est que la continuation de la grande route.

Dans un petit jardin, attenant à une des dernières maison du bourg, un homme de taille exiguë, un peu chauve, avec de petites touffes de cheveux gris de chaque côté de la tête, un peu hâlé comme tous les campagnards, et dont le visage était enveloppé d'une sorte de masque en fil de fer rappelant vaguement ceux des maîtres d'armes, était occupé, avec la volupté profonde de l'amateur, à *ramasser* un essaim de mouches à miel récalcitrantes endormies sur un cerisier.

— Allons ! allons ! disait le brave homme, parlant à ses mouches d'un ton de bonté paternelle et les recueillant une à une, allons, petites ! rentrons vite ! car vous auriez froid.

Le soleil était à son déclin, et, bien que la journée eût été l'une des plus chaudes du printemps, il était à craindre que la soirée ne fût, comme à l'ordinaire, assez fraîche.

Le brave homme, après avoir enfin réuni son petit personnel, replaçait le panier, ou plutôt la ruche, sur la planche qui lui servait de piédestal habituel, quand une grosse et robuste servante sortit de la maison, et, se faisant un porte-voix de ses deux mains cria :

— Monsieur Denizet ! monsieur Denizet !

— Que me veut-on ? répondit le brave homme en soulevant son masque de fil de fer, et d'un ton quelque peu impatienté.

— Il y là deux messieurs qui veulent vous parler ! reprit la grosse fille en haussant toujours la voix.

— Je n'y suis pas ! cria Denizet. Il va être quatre heures. Le greffe est fermé.

Et il se remit à ses mouches.

La servante disparut un instant, sans doute pour transmettre la réponse aux visiteurs inconnus ; mais quelques minutes après, elle revint. Seulement, cette fois, au lieu d'appeler l'excellent amateur, elle se dirigea vers lui, et, lui tirant le bras :

— Hé ! monsieur Denizet ! dit elle.

— Quoi encore ? fit ce dernier. On ne me laissera donc jamais tranquille ?

— Ces messieurs disent qu'ils vous ont entendu répondre que vous n'y étiez pas, reprit la servante ; il y en a un surtout qui a une allure... je n'ai pas osé lui tenir tête... Et tenez, les voilà qui viennent à vous !

En effet, deux hommes vêtus en citadins s'avançaient tranquillement du côté de l'amateur.

Le costume de l'habitant des villes inspire toujours au premier abord un respect relatif à l'habitant des champs : aussi M. Denizet, qui venait de pousser un *sac à papier !* bien senti, arrêta-t-il court l'expression de son mécontentement, et, s'avançant vers les nouveaux venus :

— Messieurs, dit-il en portant machinalement la main à son crâne ou pour y chercher un couvre-chef absent, qu'y a-t-il pour votre service ?

— Tiens ! s'écria un des deux personnages avec un bon rire : tiens ! mon gros père, on s'amuse donc à faire de l'escrime dans ce pays-ci ?

Dans son trouble et sa précipitation à se débarrasser de ses hôtes importuns, Denizet avait oublié de retirer le masque de fil de fer dont, malgré toute son affection paternelle pour ses mouches, il avait soin de protéger ses traits pendant les opérations essentiellement délicates de son art chéri.

A l'exclamation de Gibory, — car on a déjà reconnu le vaudevilliste et Baradieu. — M. Denizet se redressa et toisa cet interlocuteur irrespectueux, en se demandant s'il avait affaire à un fou ; mais une voix douce et polie arrêta le mot qui allait sortir de ses lèvres.

— [illegible] de ses charmes, veuillez excuser un Parisien. Mon ami ignore complètement l'art que vous cultivez, et votre masque...

— Ah ! messieurs, je vous demande pardon ! fit le brave homme confus, en retirant son grillage avec précipitation. Mais vous savez ! c'est le métier qui veut ça...

— Ne vous excusez pas, monsieur Denizet, répliqua Baradieu en souriant ; je me suis, comme vous, beaucoup occupé d'apiculture, et je connais mieux que personne toutes les difficultés et toutes les nécessités de cet art.

A mesure que Baradieu parlait, le visage de l'amateur s'épanouissait : son masque à la main, il regardait Baradieu, l'œil brillant, la bouche entr'ouverte. Quand Baradieu eut fini :

— Eh quoi ! vraiment ? s'écria l'excellent homme... vous vous occupez aussi... ?

Et, tendant sa bonne et rude main calleuse à Baradieu :

— Topez là ! dit-il d'une voix joyeuse. Enfin, il y a donc un homme qui me comprend !

Baradieu mit sa main dans celle de M. Denizet, qui la secoua vivement.

— Mais, pardon ! reprit celui-ci, pardon, monsieur. Je vous reçois là, debout, dans mon jardin... A qui ai-je l'honneur de parler ?

— Monsieur... Gibory, auteur dramatique ! répondit Baradieu en désignant de la main, après l'avoir cherché des yeux, son compagnon, qui flânait déjà dans le jardin en examinant les arbres à fruit et les plantations.

M. Denizet fit une moue significative, qui disait clairement : Un auteur dramatique, qu'est-ce que c'est que ça ?

Puis, regardant le marquis d'un air aimable :

— Et monsieur ? interrogea-t-il.

— Le marquis de Baradieu.

Si le nom de Gibory, auteur dramatique avait laissé froid M. Denizet, en revanche celui de Baradieu produisit son effet.

L'apiculteur bondit.

Un marquis !... double d'un apiculteur !...

— Ah ! monsieur le marquis, balbutia le pauvre homme effaré... et moi qui vous reçois comme ça... dans le jardin... sans vous faire asseoir... Monsieur le marquis, faites-moi l'honneur d'entrer chez moi... [illegible] vovant... Justine ! Justine !

M. Denizet allait se précipiter vers la maison.

Baradieu le retint :

— Mais non ! mais non ! cher monsieur, c'est inutile... je vous en prie...

— Oh !... vous allez vous rafraîchir... avec monsieur votre ami, l'auteur dramatique... poursuivit M. Denizet. Justine, deux bouteilles de vin blanc... de celui du fond, à gauche, près des rayons de cire... trois verres, vivement !

Et comme la servante s'éloignait pour exécuter ces ordres, l'excellent Denizet, jeta un regard étonné autour de lui.

— Eh mais, dit-il, où est donc passé monsieur votre ami ?

— [illegible] Ne vous occupez pas de lui ; il viendra bien tout seul... d'ailleurs j'ai quelques minutes d'entretien à vous demander.

— C'est fait ! s'écria M. Denizet. Triple imbécile que je suis !... Je suis là à causer au lieu de... Entrez, monsieur le marquis, entrez !

Quelques secondes après, les deux hommes étaient assis l'un en face de l'autre, et Baradieu commençait l'entretien...

— Voici ce dont il s'agit, monsieur, dit-il. J'arrive de Paris par le dernier train ; hier, soir, j'étais chez moi à Nevers, et me voici à Nantrey. C'est vous dire quel intérêt capital a nécessité cette série de voyages. J'étais allé à Paris pour voir M. Pascal Chauveau

— Pascal Chauveau ? s'écria Denizet.

— Oui. A Paris j'ai trouvé un mot par lequel ce dernier m'annonce qu'il est ici chez vous. Je suis donc parti immédiatement, et j'espère que vous voudrez bien me dire...

M. Denizet leva les bras au ciel.

— Alors, dit-il, c'est pour M. Chauveau que vous êtes venu à Nantrey ?

— Pour lui uniquement, répondit Baradieu.

— En ce cas, vous avez fait là un voyage inutile, monsieur le marquis.

— Comment cela ?

— M. Chauveau est bien venu... mais il y a deux heures qu'il est reparti...

— Est-ce possible ? s'écria Baradieu. Il faut que je le rejoigne !... à tout prix... Il doit y avoir ici des chevaux de poste... [illegible]

M. Denizet l'arrêta du geste.

— Impossible ! monsieur le marquis ! impossible ! dit-il : il n'y en a plus... J'en parle savamment : mon père était le maître de poste de Nantrey, et il est même mort sans avoir obtenu l'indemnité qui lui était due... Ah bien oui ! des chevaux de poste ! Toutefois, il n'y a peut-être pas un si grand mal que vous croyez ! Pardonnez-moi mon indiscrétion, monsieur le marquis, vous êtes peut-être venu pour la même affaire ?

Baradieu regarda l'apiculteur, dont la bonne figure souriait.

— Oui ! répliqua-t-il hardiment.

— Eh bien, rassurez-vous, alors : tout est arrangé. La difficulté que j'avais cru devoir signaler à M. Chauveau était sans importance.

— Ah !... la difficulté ! répéta Baradieu d'un air entendu et en hochant la tête.

— Oui, reprit M. Denizet. Tel que vous me voyez, monsieur le marquis, et tout modeste greffier à la justice de paix que je suis, je suis à cheval sur la loi ; et, vu les termes contenus en l'art. 333 du code Napoléon, l'acte de mariage de M. le comte de Chanlys était une chose très-grave à relever.

(*A suivre.*)

laire. Cet acte offre un singulier spécimen du sentiment religieux qui domine dans le peuple en Orient, et montre dans quelle mesure s'exerce le pouvoir de l'autorité ecclésiastique pour diriger ce sentiment. Il prouve aussi ce que peut l'autorité civile pour réprimer les écarts de l'opinion et assurer la tranquillité publique.

—

Les membres du *Syllogos littéraire grec* de Péra se sont réunis dimanche en assemblée générale pour choisir les personnes qui devront former le bureau du syllogos pendant l'année courante.

Ont été élus : M. Calliadis, président; MM. Mavrogennis et Miliadis, vice-présidents ; M. Hadji-Christo, secrétaire général ; et M. L. Chryssovelonis, caissier.

—

Il y a quelques mois à peine que le cercle français de l'*Alsace-Lorraine* s'était constitué, et qu'il avait pris possession d'un local situé rue Tépé-bachi N° 4, et déjà l'incendie vient de détruire toute son installation et la maison où il s'était établi.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures, le feu éclatait dans les combles de cette maison, et bientôt il se communiquait à la construction toute entière. Nous ne connaissons pas la cause à laquelle doit être attribué ce sinistre. Le feu a heureusement été circonscrit à la maison où il avait pris naissance, et vers cinq heures du matin tout était fini, les touloumbadjis s'en allaient.

Aussitôt qu'elle a eu connaissance du malheur arrivé au Cercle français, la *Società Operaja Italiana* s'est empressée d'adresser la lettre suivante au président du Cercle de l'*Alsace-Lorraine*:

«Costantinopoli, 10 maggio 1874.

»Egregio Presidente,

»La scrivente compresa di profondo dispiacere della distruzione inoppinata del locale in cui era stabilito il vostro circolo, si fa solecita di mettere a vostra disposizione provisoriamente il suo locale per le sedute, ed a benchè questo non corrisponderà ai bisogni dei nostri soci.

»La sottoscritta sarà ogniora ben lieta ed onorata se nella circostanza attuale la S.V. fino a ulteriori disposizioni voglia accettare la nostra cordiale offerta, distintamente salutandola.

»Per la Commissione,

»Il Presidente
»D. Molinari.

»Il Segretario
»L. Valli.

Nous sommes heureux d'enregistrer cet acte de bonne confraternité, et nous sommes chargé d'exprimer à la *Società Operaja* les remercîments bien sincères du cercle français de l'*Alsace-Lorraine*.

—

Un autre incendie a eu lieu samedi vers 10 heures du soir à Boyadji-keuy, village situé le long du Bosphore. C'est une lampe à pétrôle dont la chute a mis le feu à une maison en bois de la rue Couri. Deux autres maisons contiguës sont également devenues la proie des flammes.

—

La police a mis dernièrement la main sur deux faux-monnayeurs qui exerçaient leur industrie à Cassim-Pacha. Guidée par les aveux que ceux ci ont fait, l'autorité est parvenue à arrêter dimanche soir quatre autres individus qui fabriquaient également de faux medjidiés et des shellings. Deux de ces malfaiteurs, sujet italiens, étaient domiciliés à Galata et les deux autres à Férikeui. Une descente opérée chez eux a eu pour résultat la saisie des instruments qu'ils employaient et qui serviront de pièces de conviction.

—

Lundi de la semaine dernière le Dr C. D. Séropian était allé à Béchiktach, faire visite à S. Exc. Artin effendi Dadian. Au moment où le Dr Séropian se levait pour rentrer chez lui, il s'est senti subitement indisposé. Artin effendi Dadian a retenu son hôte chez lui, et lui a fait prodiguer tous les soins que nécessitait son état. Malheureusement le Docteur a succombé Dimanche, au milieu des soins les plus empressés.

Nous sommes prié par la famille Séropian de faire parvenir à Artin effendi Dadian l'expression de sa gratitude.

—

C'est par erreur que les noms des rédacteurs du nouveau journal humoristique grec, dont nous avons annoncé la prochaine apparition, ont été écrits, dans notre numéro d'hier : L. Thomas et A. Cléantis Meur. Les rédacteurs de ce journal, qui s'intitulera *La Trompette*, s'appellent: P. Thomas et Cléanthis N. Triandaphyllos.

—

Nous constatons avec plaisir que dans certaines villes de Roumélie des listes de souscription ont été ouvertes pour venir au secours des populations de l'Anatolie. Ainsi un télégramme du caïmakam d'Eski-Zagara annonce l'envoi de 250 liv. turques recueillies par voie de souscription. Un télégramme de Ghiumurdjina annonce qu'une commission a été instituée dans cette localité, et que jusqu'à présent une somme de 17 livres turques a été recueillie. Cette somme jointe à ce que l'on pourra encore recueillir sera prochainement envoyée à Constantinople pour être employée au soulagement des habitants de l'Anatolie.

—

D'après l'*Euphrate*, journal d'Alep, l'abondance présumée des récoltes dans la province d'Adana et dans l'île de Chypres a fait craindre que dans ces régions les bras ne viennent à manquer. Les autorités locales, préoccupées de cette éventualité et des inconvénients qu'elle présenterait lors de la moisson, en ont informé le gouvernement central qui a transmis les ordres nécessaires au gouvernement général d'Alep pour faciliter l'envoi des manœuvres dans ces localités.

L'*Euphrate* dit qu'en exécution de cet ordre les mesures nécessaires ont été prises par le valy pour assurer aux populations le bénéfice d'une récolte extrêmement favorable.

—

On lit dans l'*Andrinople :*

L'importance acquise de jour en jour par le port de Dédéagatch y a nécessité le transfert du gouvernement local dont le siége était établi à Makri. L'effectif de la force publique a été augmenté de dix zaptiés et d'un capitaine de gendarmerie qui sera le chef de la police de cette localité.

—

La famille A. Séropian a la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne du

DOCTEUR C. A. SÉROPIAN EFFENDI.

M. A. M. D.

décédé, Dimanche à 2 heures p. m. à l'âge de 50 ans.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, Mardi, 12 mai 1874, à 1 heure de l'après-midi, à la cathédrale de Coum-Capou, vis-à-vis le Patriarcat Arménien.

Constantinople, 12 mai 1874.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du n° 43 (25 avril 1874).

Les habitants de l'Afrique centrale, por Dr Livingstone : L'esclavage, les harems, la vie domestique, l'agriculture, les missions chrétiennes, les voyageurs. — Congrès des Sociétés savantes de France. Réunion de 1874 à la Sarbonne. —Les signaux lumineux dans les opérations géodésiques, par M. Laussedat. —Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : chimique de Berlin, géologique de France, géographique et de biologie de Paris.—Académie des sciences de Paris. —Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

ROUMANIE.

LE MESSAGE DU TRÔNE.

On lit dans la *Correspondance de Roumanie*:

Au moment où nous mettons sous presse, au nom du Prince, M. Lascar Catargi, président du Conseil et ministre de l'intérieur, lit devant les Corps Législatifs, réunis en session extraordinaire, le Message suivant:

« Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés.

» Je vous ai convoqué en session extraordinaire pour que différents projets de loi, notamment financiers et économiques, soient soumis à vos délibérations.

» Le terme fixé par la Constitution, pour que le Sénat soit renouvelé, devant expirer le 2 Juin, cette session ne durera que jusqu'à la fin du mois de Mai.

» L'importance, de même que l'urgence des projets que vous aurez à débattre, m'a décidé à demander le concours des Corps législatifs en un moment où les travaux agricoles réclament les soins de plusieurs d'entre vous. J'ai la conviction néanmoins, que vous accomplirez, ainsi que par le passé, ce sacrifice pour le bien du pays.

» Dieu bénisse vos travaux.

» Charles»

(*Suivent les signatures des ministres*).

Cette fois, le discours du Trône est d'une remarquable brièveté. Nous avons tout lieu de croire que les discussions seront tout aussi brèves et que, lorsque la Chambre se séparera, pour retourner devant ses électeurs, elle aura voté tous les projets importants qui vont lui être soumis et dont plusieurs sont attendus par le pays avec une grande impatience.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	12 mai, 1874.
Lever du soleil	4 h. 48 m.
Coucher »	7 » 6 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 8s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 47

8 heures du matin.

Baromètre	755.9
Thermomètre	21.5
Minima	18.2
Maxima de la veille	25.4

Direction et force du vent SO. assez fort.

Etat du temps le 11 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du S. faibles ou modérés sur la Mer Noire et l'Archipel ; fort ou très forts avec mer très-agitée sur l'Adriatique. Orages sur le Sud de l'Italie.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois d'Avril.

Adresses	Signatures	Provenance
2. Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaimak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciat: Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giéni Céacos Em'ani	Céacas	Sladina
18 Signora Giovana Krall pressso Signor Kil-lalet	Gustavo	Graz

Mois de Mai

Adresses	Signatures	Provenance
1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braïla
6 Sarino	Colo	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Empereur de Russie à Berlin.

On lit dans le *Moniteur de l'Empire* :

Berlin, 6 mai.

« Dimanche, 3 mai, vers une heure de l'après-midi, Sa Majesté l'Empereur et Roi s'est rendu à la gare du chemin de fer de l'Est, pour y recevoir Sa Majesté l'Empereur de Russie. Avant l'arrivée de Sa Majesté, étaient déjà réunis dans les salles de réception de la gare : Son Altesse Impériale et Royale le prince de la Couronne, Son Altesse Royale le Grand-Duc de Saxe, Leurs Altesses Royales les princes Charles, Frédéric-Charles, Alexandre, Georges (de Prusse), le prince Auguste de Wurtemberg, les princes Frédéric-Guillaume et Henri, fils de S. A. I. R. le prince de la Couronne, Leurs Altesses le prince-héritier de Saxe-Meiningen, le duc Paul de Mecklembourg, le prince Frédéric de Hohenzollern, les feld-maréchaux comte de Moltke et le baron de Manteuffel, les généraux aides-de-camp et à la suite, le premier grand-écuyer comte de Pückler et le second grand-écuyer de Rauch, le gouverneur de Berlin, lieutenant-général de Stülpnagel, le commandant de Berlin, major-général de Neumann, le président-supérieur de la province de Brandebourg, de Jagow, le président de police de Madai.

« En outre étaient présents les membres de l'ambassade russe, qui avaient à leur tête le conseiller d'ambassade de Arapoff, — l'ambassadeur, M. d'Oubril, étant allé au devant de son souverain jusqu'à la frontière allemande, — et aussi plusieurs dames russes de distinction.

« Sa Majesté l'Empereur, le prince de la Couronne et les princes de la maison royale, à l'exception des princes Alexandre et Georges, portaient l'uniforme de général russe, avec le cordon bleu de l'Ordre de Saint-André; — Sa Majesté portait en outre l'Ordre de Saint-Georges.

« Lorsque l'approche du train qui amenait l'Hôte impérial, fut signalée, Sa Majesté l'Empereur et Roi, accompagné de Sa brillante suite, sortit des salles de réception richement décorées, entra sur le quai de la gare et passa sur le front de la 5me compagnie du 2me régiment de la Garde qui s'y trouvait rangée, comme garde d'honneur, avec musique et drapeau. A l'aile droite étaient placés les officiers du détachement, à la gauche les commandants de ce régiment, dont l'Empereur Alexandre est le chef, — ainsi que les officiers d'ordonnance du régiment de cuirassiers de Brandebourg n°6 et du régiment de uhlans de Brandebourg n° 3, commandés pour le service de l'hôte impérial.

« Au moment où le train entrait en gare, la musique joua l'hymne national russe, les troupes présentèrent les armes, l'Empereur Alexandre, par la fenêtre du wagon impérial, envoya de la main un salut à son oncle et ami l'Empereur Guillaume, et, un instant après, le plus cordial embrassement unissait les deux monarques. Ensuite eut lieu, de la part des deux Majestés, le salut non moins cordial des princes et des grands-ducs. Avec Sa Majesté l'Empereur Alexandre étaient arrivés Leurs Altesses Impériales les grands ducs Alexis Alexandrowitsch et Constantin Nicolajewitsch. L'Empereur Alexandre, à côté de l'Empereur Guillaume, et suivi des grands-ducs, passa sur le front des troupes et reçut le rapport des mains du commandant du régiment. S. M. l'Empereur de Russie portait l'uniforme de général prussien avec le cordon de l'Ordre de l'Aigle-noire, de même que le grand-duc Constantin, tandis que le grand-duc Alexis portait l'uniforme de *son* régiment de hussards de Silésie n° 6.

« L'hôte impérial salua ensuite les différents généraux et personnages éminents de la suite de l'Empereur et Roi, ainsi que les dames présentes, en se dirigeant vers les salles de réception; puis il monta, avec S. M. l'Empereur Guillaume, dans une voiture découverte attelée de quatre chevaux. Dans les équipages suivants se trouvaient le prince de la Couronne et les grands-ducs, les princes et leur suite. — Les rues que traversa le cortége, ainsi que les fenêtres des maisons, étaient garnies d'un très nombreux public, qui témoigna ses sympathies aux deux Majestés Impériales par des acclamations enthousiastes. — Leurs Majestés et les grands-ducs descendirent d'abord au palais royal, où Sa Majesté l'Impératrice-Reine fut saluée de la façon la plus affectueuse par son auguste hôte et parent.

« Du palais royal S. M. l'Empereur et Roi accompagna S. M. l'Empereur Alexandre à l'hôtel de l'ambassade russe, devant lequel était rangée une compagnie du régiment de grenadiers de la garde *Empereur-Alexandre*, qui rendit les honneurs militaires. Là aussi, les deux Majestés passèrent sur le front des troupes, et, saluées par les acclamations du public qui occupait là toute la largeur des *Linden*, Elles entrèrent dans l'hôtel de l'ambassade, dont l'Empereur Alexandre a l'habitude, lorsqu'il séjourne à Berlin, d'habiter le premier étage. Au pied de l'escalier l'ambassadeur de Russie reçut son souverain ; en haut, dans les salons de réception, Leurs Altesses la princesse de la Couronne et les princesses de la maison royale étaient déjà réunies pour saluer l'Empereur Alexandre et les grands-ducs. Un peu après, parut Sa Majesté l'Impératrice-Reine, venant rendre son salut à Sa Majesté l'Empereur de Russie.

« Bientôt après l'arrivée, Sa Majesté l'Empereur Alexandre a fait visite à Leurs Altesses impériales et royales le prince et la princesse de la Couronne, à Leurs Altesses les princes et princesses de la maison royale, et ensuite aux feld-maréchaux comte de Wrangel, comte de Moltke, baron de Manteuffel.

« A cinq heures il y a eu un dîner de famille de 27 couverts au palais royal dans la salle du balcon. Sa Majesté l'Empereur Alexandre y a pris part, avec les grands-ducs Alexis, Constantin et Wladimir (ce dernier arrivé de Schwerin dans l'après-midi), — ainsi que leurs Altesses Royales le grand-duc, la grande-duchesse, la grande-duchesse mère, le grand-duc héritier, et Leurs Altesses la duchesse Marie et le duc Paul, de Mecklembourg-Schwerin.—Sa Majesté l'Empereur de Russie portait l'uniforme du régiment de grenadiers de la Garde *Empereur Alexandre*, et les grands-ducs l'uniforme de leurs régiments prussiens, à l'exception du grand-duc Wladimir, qui, saluant pour la première fois S. M. l'Empereur et Roi, avait revêtu l'uniforme de général prussien.— Sa Majesté l'Empereur et Roi, le prince de la Couronne, le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, et les princes de la maison royale portaient l'uniforme de leurs régiments russes.

« Dans la soirée, Leurs Majestés impériales, avec leurs augustes hôtes, honorèrent de leur présence la représentation du théâtre royal de l'Opéra. »

Le Centre gauche et M. de Broglie

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Paris, 29 avril.

Je viens de quitter Paris pendant quelques jours. Je ne vous dirai pas où je suis allé, parce que je vais commettre une indiscrétion. C'est dans une très-grande ville. J'y ai reçu l'hospitalité d'un adjoint au maire récemment révoqué. C'est un homme très-riche, très-habile, très-influent, conservateur jusqu'au bout des ongles, mais républicain de la date et de la nuance de M. Thiers: ce qui vous explique du reste sa révocation. Il n'a fait que me parler d'un ministère centre gauche. Rien de plus facile, selon lui. Nous n'aurions pas nommé le maréchal, mais il est nommé ; nous ne l'aurions pas prorogé, mais il est prorogé. Voulez-vous le renverser ? Vous ne le voulez pas, et si vous le vouliez, vous ne le pourriez pas. Donc, il faut le soutenir, puisqu'il est le premier magistrat de la république, et s'il a assez d'esprit et de clairvoyance pour faire un pas du côté de la gauche, la gauche serait impardonnable de le bouder, de le décourager. Assurément, il n'ira pas s'exposer à des refus et se créer des embarras inextricables avec la droite, en cherchant du côté de la gauche républicaine, mais il peut prendre dans la partie la plus modérée du centre gauche des hommes de talent qui s'offrent presque, comme M. Laboulaye, M. Germain, ou qui ne s'offrent pas, mais qui ne pourraient se refuser, comme M. Dufaure, M. Ricard, M. Christophle.

Je trouve, pour ma part, que mon ami raisonnait très-bien et je donne les mains à tout ce qu'il dit. Je ne lui fais qu'un reproche, c'est de venir un an ou six mois trop tard. M. de Broglie a passé par là ; il a irrité tous les partis les uns contre les autres ; c'est sous son règne que le comte de Paris est allé à Frohsdorf et M. Rouher à Chislehurst ; que les représentants de la droite ont déclaré qu'il n'y avait qu'une chose à dire à l'honneur de la Chambre, c'est qu'elle est foncièrement ennemie de la république (ce qui est parfaitement vrai de la majorité) ; et c'est sous son règne aussi que le pays a pris à tâche, par des élections de plus en plus républicaines, de montrer que la France va d'un côté et ses représentants de l'autre. Tout cela, songez-y bien, est l'œuvre propre de M. de Broglie ; c'est sa gloire, c'est son histoire ; c'est ce que MM. Dufeuille, Beslay, et Hervé appellent la marque de son génie. Ajoutez-y la loi sur les maires et les aimables choix de M. Baragnon, et vous aurez toute la vie politique de M. de Broglie ; vous pourrez lui élever une statue de son vivant, comme l'ont fait pour Voltaire les gens de lettres ses contemporains.

Or, que voulez-vous que viennent faire à présent M. Dufaure et ses amis ? Chasseront-ils comme des intrus les maires et les préfets de M. Baragnon ? Rappelleront-ils les créatures de M. Thiers ? Proposeront-ils l'abolition de l'état siége ? Rendront-ils justice à M. Labadié ? Rappelleront-ils de leurs commandements M. Chanzy, M. de Cissey et M. le duc d'Aumale pour ne pas violer plus longtemps le texte formel de la loi? Rendront-ils au *XIXe Siècle* et à *l'Opinion nationale* une petite place dans les kiosques à côté du *Gaulois* et du *Figaro*? Remplaceront-ils par les anciens projets de M. Dufaure, ce fameux Sénat, et cette plus fameuse présidence du duc d'Aumale, que M. de Broglie nous réservait pour surprise de rentrée? S'ils font cela, le *Français* demandera à coup sûr qu'on mette le portrait de M. Thiers dans la salle du conseil des ministres ; il demandera pourquoi on a fait le 24 mai, il affirmera qu'on ne pourra pas lui répondre ; et ce sera la première fois qu'il aura raison.

Et s'ils ne le font pas! Eh bien, s'ils ne le font pas, premièrement ils seront déshonorés, et secondement, *le Français* demandera pourquoi on ne met pas dans la salle du conseil le portrait de M. de Broglie; et pourquoi on a remplacé ce duc par cet avocat ; je sais bien que le duc est surtout un duc, et que l'avocat est surtout un grand orateur, mais ce n'est pas avec de pareilles raisons qu'on gouverne un grand peuple.

Je conclus que le centre gauche, qui a plus de talent, d'honneur et de patriotisme que les droites, n'est pas plus capable que M. de Broglie de dominer la situation, et que, si on veut mettre un terme au malaise du pays, ce n'est pas à M. Germain, à M. Bérenger qu'il faut en appeler; c'est au pays lui-même.

Que le ciel m'entende, et M. le maréchal de Mac-Mahon.

L'organisation militaire Bavaroise.

Le *Bulletin de la Réunion des Officiers* entretient ses lecteurs des modifications dans l'organisation militaire qui se sont produites depuis quelques mois en Bavière:

La direction des arsenaux a cessé d'exister à partir du 1er janvier 1874, et tous les établissements techniques de l'artillerie, tels que les ateliers, le laboratoire principal, la poudrerie, la fonderie, sont devenus désormais des établissements indépendants, s'administrant séparément et relevant de l'inspection de l'artillerie. C'est encore à cette inspection qu'ont été attribués depuis le même moment les dépôts d'artillerie. C'est aussi à partir du 1er janvier 1874 que les règlements d'administration et de comptabilité des dépôts d'artillerie et du train, des établissements techniques et de la direction de la manufacture de fusils, sont devenus exécutoires.

La direction des arsenaux était une institution essentiellement bavaroise, et dont l'existence remonte à une époque où l'on ne songeait pas encore à l'organisation des armées permanentes, à l'année 1576. Cette direction, dont les attributions se sont développées avec les progrès de l'artillerie, était chargée de déterminer le mode de construction des pièces, la nature des projectiles, d'examiner toutes les livraisons de matériel, d'inspecter et de surveiller les fonderies de canons, la raffinerie de salpêtre, les fabriques et les magasins de poudre, les laboratoires, les achats de salpêtre, les ateliers des forges, etc.

Le gouvernement de forteresse d'Ingolstadt et la commandature de Munich ainsi que celle de Germersheim ont été supprimés, et ces attributions appartiennent désormais, les deux premières au commandement général du 1er corps d'armée, la dernière à celui du 2me corps. Cette disposition a donc pour effet de rétablir l'autorité territoriale des commandements généraux, et fait disparaître d'anciens usages surannés. En effet le commandant de la place de Munich était considéré comme relevant directement et exclusivement du roi ; et la place de gouverneur d'Ingolstadt était une véritable sinécure.

Puisque nous avons parlé d'Ingolstadt, nous devons dire qu'il est évident que l'on compte faire de cette place forte le Spandau de l'Allemagne du Sud. On va y établir, en effet, de grands magasins d'approvisionnements, un grand hôpital, des casernes, des ateliers, des laboratoires, des fonderies de canons qui remplaceront celles de Munich et d'Augsbourg. La manufacture de fusils d'Amberg est la seule qui, jusqu'à présent, ne doive pas être transférée à Ingolstadt.

L'organisation des troupes de santé a également subi des modifications, et le nombre des ambulances de campagne a été porté à vingt-quatre, qui toutes sont pourvues d'un effectif égal. On se propose aussi de créer trois trains de chemins de fer pour les blessés.

Quant au matériel même du train des équipages, il va être, sous peu, refait complétement à nouveau, et les nouvelles voitures seront, paraît-il, beaucoup plus légères et plus roulantes que les anciennes.

On vient encore de décréter l'adoption, en Bavière, de la cartouche allemande et la fabrication de 99,000 fusils, 5,000 carabines et 8,000 pistolets, ce qui occasionnera une dépense de 11,750,000 fr.

L'introduction en Bavière du nouveau canon prussien ne coûtera pas moins de 11 millions de francs pour l'artillerie de campagne, et de 5 millions pour l'artillerie de forteresse. Quant à la fabrication des projectiles à fusée fusante, elle imposera au budget une dépense de deux millions et demi. Enfin, les anciens affûts des systèmes Zoller et Liel vont disparaître sous peu.

La métallurgie Ecossaise.

On adresse de Glascow au *Journal Officiel* de nouveaux renseignements sur le différend qui s'est élevé entre les ouvriers mineurs et les maîtres de forges des divers districts métallurgiques d'Ecosse.

A la date du 24 mars, les délégués des ouvriers mineurs avaient décidé qu'on devait, en principe, adopter la réduction des salaires de 20 p. 100 proposée par les maîtres de forges; mais que trois des usines les plus importantes du pays devaient rester en dehors de cette mesure et que les ouvriers seraient forcés d'exiger de leurs patrons les salaires actuellement existants.

Cette résolution, nous l'avons déjà fait remarquer, n'avait été adoptée que dans le but de placer ces établissements dans l'alternative, ou bien de se résigner à un chômage forcé et à une ruine imminente, ou d'accepter les prétentions des mineurs. Cette tactique très-habile, qui en se renouvelant aurait atteint toutes les autres usines du pays, a partiellement échoué, par suite du refus des mineurs employés dans un de ces établissements d'accepter cette résolution et de se mettre en grève.

D'autre part, dans plusieurs localités, les ouvriers ont refusé de se soumettre aux décisions adoptées par leurs délégués, et ne veulent entendre parler d'aucune diminution dans leurs salaires.

La désunion, on le voit règne actuellement dans le parti des mineurs : tandis que dans le comté d'Ayr, par exemple, les mineurs acceptent la réduction de 20 p. 100, dans les districts voisins, la majorité des ouvriers refuse de reprendre le travail.

Le nombre des mineurs en grève est, depuis ce moment, bien plus considérable, et les charges qui pèsent sur l'association deviennent de jour en jour plus pesantes.

En présence d'un état de choses si favorable à leurs intérêts, les maîtres de forges se montrent parfaitement unis entre eux. Contrairement à l'attente des mineurs, il ne paraissent pas pressés de rallumer leurs feux ; et bien que dans quelques localités le travail ait repris dans les mines, les hauts-fourneaux demeurent éteints.

L'intention probable des maîtres de forges est d'ouvrir les puits à ceux des mineurs qui accepteraient la réduction de 20 p. 100 : la houille extraite serait alors envoyée sur les marchés, et comme par suite de l'extinction des hauts-fourneaux et de l'encombrement du marché, une baisse sensible dans les prix de la houille ne manquerait pas de se produire, les salaires des mineurs ne tarderaient pas à subir une réduction proportionnelle à cette diminution.

Déjà un assez grand nombre de propriétaires de houillères de commerce, qui envoient leurs charbons sur les marchés de consommation ou d'exportation, et qui étaient en dehors du différend soulevé entre les maîtres de forges et leurs ouvriers, ont notifié une réduction de salaires de 10 à 20 p. 100.

La résistance se généralise, du côté des propriétaires et des patrons, et si cette union se perpétue, elle doit évidemment servir les intérêts des maîtres de forges. Les mineurs ont bien la ressource de proclamer une grève générale dans toute l'Ecosse ; mais comme d'une part la désunion existe dans leurs rangs, comme d'un autre côté les ressources commencent à manquer, et que les ouvriers qui ont accepté les conditions qui leur étaient imposées paraissent peu disposés aujourd'hui à cesser leur travail et à s'exposer aux souffrances et aux privations d'une grève prolongée, il est peu probable que cette mesure radicale soit mise à exécution.

Tout porte donc à croire que le différend est entré dans une période décroissante, et que dans quelques jours, le travail aura repris dans tous les établissements métallurgiques de l'Ecosse.

Revenus des colonies africaines de la Grande-Bretagne.

Le *Times* vient de publier des renseignements assez curieux sur les revenus produits par les établissements anglais sur la côte d'Afrique. Ces renseignements statistiques démontrent une prospérité croissante, depuis vingt ans, dans toutes les colonies africaines, excepté cependant dans celle de la Gambie, où l'augmentation a été moins sensible.

Les revenus de Sierra Leone étaient, en 1853, de 26,659 liv. sterling ; ils sont en moyenne, pour les dix ans de 1853 à 1862, de 32,397 liv. st. et pour les dix ans de 1863-1872, de 64,066 liv. st.

Les revenus de la Gambie étaient en moyenne pour les dix ans, de 1853 à 1862, de 15,645 liv. st. ; ils sont pour les dix ans, de 1863 à 1872, de 18,208 liv. st.

Le revenu moyen de la Côte d'Or, pendant la période décennale 1853-1862, a été de 9,540 liv. st. ; ils étaient de 13,249 liv. st. en 1853, et de 42,745 liv. st. en 1872. Les revenus moyens pour la période décennale 1863-1872, sur lesquels quelques renseignements manquent à cause de la guerre récente, sont calculés à 20,000 liv. st. On calcule le revenu de 1874 à 52,438 liv. sterling.

La colonie de Lagos n'est annexée que depuis 1862. Les chiffres des revenus pour l'année 1863 ont été de 15,837 liv. st. et pour 1872 de 41,346 liv. st.

Les renseignements commerciaux qui suivent démontrent que les accroissements signalés correspondent à un plus grand développement commercial.

Les importations reçues par les colonies dans la période décennale 1853-1862 s'élèvent à la valeur de 3,705,822 liv. st., leur valeur dans la période suivante, 1863-1872, est de 8,472,557 liv st.

Les exportations pour la première période 1853-1862 représentent une somme de 4 millions 784,862 liv. st., et, pour la période suivante (1863-1872), 10,445,344 livres. Dans ce dernier résultat ne sont pas comprises les exportations de la Côte d'Or pendant les années 1864 et 1865, par suite de renseignements insuffisamment exacts.

Pour compléter ces données, nous ajouterons ici les renseignements fournis par les statistiques que publie sur le commerce et la navigation le gouvernement, et d'où il résulte que le trafic d'exportation du Royaume-Uni avec les ports anglais de la côte d'Afrique est de 70 p. 100, et est resté stationnaire avec les ports non anglais ; que les importations en Grande-Bretagne se sont élevées de de 1,981,422 à 4,569,772 liv. st. pour les ports anglais, et de 15,625,443 liv. st. à 16,122,798 liv. st. pour les ports non anglais. Il ne s'agit, bien entendu, ici, que des ports de la côte occidentale africaine. (*Times.*)

Découverte d'une nouvelle comète.

Dans une lettre adressée à la *Gazette d'Italie*, le P. Secchi, directeur de l'Observatoire de Rome, rend compte du résultat des études auxquelles il s'est livré sur le spectre lumineux de la comète récemment découverte à Milan par M. Tempel.

Le corps de la comète présentait une partie centrale avec un noyau assez vif autour duquel s'étendait une partie plus dense en forme de demi-lune. Tout autour de cette partie se répandait une nébulosité irrégulière du diamètre de huit minutes environ, ayant une raie ou strie plus longue, qui peut être est un rudiment de queue.

D'après le P. Ferrari qui l'a observée le 19 courant, la comète étant aujourd'hui plus faible et plus diffuse, le spectroscope simple ayant été dirigé sur la partie la plus dense, on a vu apparaître des indices de zone plus vive ; mais par suite de la diffusion de l'objet, cet instrument n'était pas opportun. On y a donc substitué le spectroscope à fissure (à fente) ; mais la faiblesse de la lumière n'a pas permis de faire usage de la lunette, et on a dû regarder à l'œil nu. Le spectre a apparu formé de trois belles zones bien détachées ; une large et vive dans le vert-bleu, tirant vers le rouge et ombrée, en quelque sorte, de violet sur le bord ; une autre beaucoup plus faible, donnant dans le vert, et une troisième vert-jaune, plus vive que la seconde zone, celle du milieu étant la plus faible. Après avoir fait les dessins séparément, le Père et moi, nous vîmes qu'ils se trouvaient d'accord.

Mais, par suite de la faiblesse de la lumière, il ne nous a pas été possible de fixer avec exactitude la position de ces zones.

La pratique que nous avons dans ce genre d'observation nous a toutefois fait reconnaître que ce sont les trois zones habituelles des comètes, que l'on sait se rapprocher tellement de celles du carbone, que l'on voit communément que le carbone est précisément le gaz dont ces corps sont formés. Toutefois, ce gaz ne serait pas du carbone pur, parce qu'il ne donne pas des raies linéaires, mais un de ses composés du genre des hydrocarbures. Ainsi, cette comète suit, dans sa composition chimique, la nature des autres comètes.

C'est nous qui, les premiers, dès 1866, le 8 janvier, avons trouvé que telle était la curieuse composition de ces corps, en examinant une comète qui avait été vue d'abord par le même savant. M. Huggins, en Angleterre, confirmait ensuite cette découverte, en opérant indépendamment de nous. C'est la même nature qui a été confirmée dans toutes les comètes qui ont successivement paru de Winneke à Brorsen ; c'est seulement dans quelques-unes, comme dans la dernière de Henry, que l'on a trouvé que le spectre à zones vient accompagné d'un très-faible spectre continu, dû peut-être à la réflexion de la lumière solaire.

L'approche de l'aube, et la nécessité de fixer la position exacte de la comète, ne nous a pas permis un examen plus minutieux, que nous nous proposons, du reste, de faire.

La composition gazeuse et la lumière propre de ces corps est ainsi certifiée d'après une induction assez étendue des phénomènes observés jusqu'ici ; mais beaucoup de difficultés ne pourront encore se résoudre tant qu'il ne se présentera pas quelque comète d'une vivacité et d'une grandeur considé-

rables. Les réflexions auxquelles conduit un tel résultat sont très-importantes, d'autant plus qu'il y a des étoiles où se trouvent des zones d'absorption; mais il est nécessaire de remettre les observations à un autre moment.

L'industrie minérale anglaise

On écrit de Londres au *Journal Officiel*:

Chaque année, à la fin de la période économique, M. Hunt, garde du dépôt des archives des mines, relève avec le soin le plus minutieux la statistique générale de tous les produits de l'industrie minérale de la Grande-Bretagne.

En consultant ces relevés, on reste frappé d'étonnement à la vue de ces innombrables richesses répandues avec tant de profusion sur le sol de l'Angleterre, et dont l'activité et l'intelligence de l'homme ont su tirer de si grands profits; on peut aussi, à l'aide de ces importants documents, suivre pas à pas les progrès de l'industrie, en apprécier l'importance, posséder des indications certaines sur les forces productives de ce pays, et en rapprochant toutes ces statistiques de la fabrication et du commerce des métaux, l'une des plus grandes sources de richesse de l'Angleterre, on peut facilement se faire une idée de la prospérité, de la puissance et de l'activité de cette grande nation.

Sous le sol volcanique de l'Angleterre, on trouve à la fois le charbon, le fer, l'étain, le zinc, le cuivre et une foule d'autres minéraux, parmi lesquels il faut compter le sel et l'argile. Mais le premier et le plus important de tous ces minéraux, c'est la houille. Dans aucun autre pays, les terrains houillers n'occupent une étendue aussi considérable que dans la Grande-Bretagne: presque tous les comtés de l'Angleterre, toute la partie basse de l'Écosse, toute l'Irlande renferment en abondance ce précieux produit. En Irlande, on le trouve sous d'énormes bancs de calcaire; en Écosse, les formations inférieures sont plutôt des grès et des schistes, et les couches supérieures qui contiennent le charbon et les minerais de fer sont enlacées avec des grès, des schistes et des terres réfractaires.

Dans tout le nord de l'Angleterre la formation carbonifère est magnifique; dans le Cumberland elle repose sur des roches siluriennes. Depuis la vallée d'Eden jusqu'à l'embouchure de la Tyne, les couches houillères traversent une épaisseur de plus de 2,000 pieds. Dans les districts du centre, dans l'espace compris entre Nottingham et Leeds, les couches sont de 2,100, 1,000, 600 pieds. Dans les bassins du Straffordshire, du Lancashire, elles atteignent 5,000, 5,200 pieds. A Dankenfield, près de Manchester, un puits creusé à une profondeur de 2,151 pieds passe à travers trente couches de charbons différentes, dont vingt-deux sont d'assez bonne qualité et d'une épaisseur suffisante pour être exploitées. Au midi de l'Angleterre, dans le grand bassin de la Galle du Sud, les couches de charbon appartiennent à l'espèce anthracite, à l'espèce semi-bitumeuse qui produit cette qualité de charbon si appréciée, les charbons à vapeur; enfin dans l'Est, à l'espèce tout à fait bitumeuse.

Dans cette partie de l'Angleterre, l'épaisseur du terrain houiller n'est jamais de moins de 7,000 pieds, quelquefois même elle arrive à 12,000.

L'Écosse, au point de vue de la production de la houille, se divise en deux districts: le district oriental et le district occidental. Dans le premier, qui comprend les comtés de Fefe, de Lothian, une partie des comtés de Stirling et de Lanark, le nombre des houillères s'élève à 252. 30,000 ouvriers y travaillent sans relâche et extraient chaque année un total de 9,046,814 tonnes de charbon. Dans le district occidental, qui comprend les comtés d'Ayr, de Dumbarton, d'Argyll, etc., 210 houillères sont exploitées en employant 20,639 ouvriers, 6,336,795 tonnes de houille.

Le chiffre de la population ouvrière de l'Écosse, par suite de l'élévation des salaires et du développement considérable de l'industrie, s'est augmenté dans des proportions très-sérieuses. Pendant une assez longue période cependant, l'Écosse avait subi une série de crises industrielles importantes qui avaient eu pour résultat de faire émigrer aux États-Unis un assez grand nombre d'ouvriers mineurs. A la suite de l'exhaussement des salaires qui s'est produit ces dernières années, et grâce surtout, à la reprise des transactions commerciales, il s'est opéré une réaction, un mouvement de retour, et un grand nombre d'émigrants que la misère avait contraint à chercher un refuge dans des pays plus favorisés, ont été, par les mêmes motifs, ramenés dans les usines qu'ils avaient si précipitamment abandonnées. Guidés par les Trades Unions, les mineurs ont obtenu des réductions dans les heures du travail, aujourd'hui ils demandent encore des salaires plus élevés. Ces prétentions exagérées, injustes même, ont provoqué une nouvelle crise, et l'Écosse aujourd'hui voit presque partout ses feux s'éteindre, ses établissements se fermer, son commerce paralysé diminuer et décroître.

Les produits, cependant, employés par la grande industrie du pays, sont particulièrement recherchés pour la fabrication des fontes, non-seulement par les grandes usines de l'Angleterre, mais encore par les établissements métallurgiques de tous les pays étrangers: les exportations de la côte de l'Ayrshire s'élevaient annuellement à plus d'un million de tonnes. On voit par ces chiffres la perturbation que la crise que traverse l'Écosse entraîne sur tous les marchés consommateurs du monde entier.

Dans les comtés de Northumberland, de Durham et de Cumberland, qui renferment les riches bassins de Durham, de Newcastle et de Witehaven, on compte 348 houillères: elles fournissent annuellement un produit de 30,400,000 tonnes, c'est-à-dire le quart de la production de l'Angleterre.

La plus grande partie de ces charbons alimente les usines de ces trois comtés, des comtés voisins, mais une forte portion est également consommée par l'étranger. On évalue à 6 millions le nombre de tonnes qui, chaque année, est expédié dans tous les pays de l'Europe: 39,000 ouvriers dans les comtés de Cumberland et de Durham nord, 43,000 dans le Durham sud, sont employés journellement à l'extraction de la houille. Ce nombre même a peut-être augmenté encore, et cependant la production n'est pas en état de suivre les progrès de la consommation. Partout, la demande est plus grande; partout, les rendements sont insuffisants. De ce manque d'équilibre sont nées fréquemment des crises; le combustible ne suffisant plus, il devenait nécessaire de faire chômer les usines, quelquefois même de les fermer complètement.

Dans le Yorkshire, qui renferme les bassins houillers de Bradford, de Leeds, de Sheffield et où la production arrive au chiffre de 9,850,000 tonnes, la situation est la même: l'industrie est considérable, la production a augmenté dans de grandes proportions, et cependant, dans ces bassins comme dans les autres, malgré les efforts des propriétaires, malgré les puits nouveaux qui ont été mis en exploitation, les approvisionnements restent toujours inférieurs aux demandes.

Les charbons du Yorkshire conviennent admirablement à la fabrication du fer: la qualité connue sous le nom de fer «Bowling» est fabriquée avec des charbons de ce pays.

Les comtés de Derby, de Nottingham, de Warwick et de Leicester produisent 10 millions 431,720 tonnes, ils occupent 32,000 ouvriers. Dans l'ouest, le Straffordshire, et le Lancashire, en y joignant le Worcestershire, le Cheshire et le nord du pays de Galles donnent un chiffre approximatif de 25,250,000 tonnes. Le Straffordshire est principalement connu pour l'exploitation de ses mines de fer et de houille: c'est la partie de l'Angleterre qu'on a désignée sous le nom de «contrée noire.»

Dans les trois comtés de Glocester, de Somerset et de Monmouth, on compte 215 houillères qui donnent un produit de 7 millions de tonnes et occupent 28,000 mineurs. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, 284 houillères, 38,427 ouvriers, 10,131,125 tonnes.

En récapitulant les quantités qui précèdent et si l'on y ajoute encore 103,465 tonnes provenant du sol de l'Irlande, la production totale du Royaume-Uni atteint le chiffre de 123,497,316 tonnes.

Ces quantités considérables de charbon trouvent, nous le savons déjà, un débouché assuré, elles sont même bien loin de répondre aux exigences et aux besoins de la consommation.

En 1872, les manufactures mues par la vapeur, la navigation à vapeur, les voies ferrées, la fabrication du gaz, les machines hydrauliques avaient consommé, en Angleterre seulement, 39,000,000 de tonnes. Pendant cette même année, la consommation générale, c'est-à-dire celle qui représente tous les besoins de l'industrie nationale ainsi que les besoins domestiques, s'est élevée à un total de 107,562,000 tonnes.

La ville de Londres, ou plutôt ce que l'on appelle l'agglomération métropolitaine, figure pour un chiffre de 7 556,423 tonnes, ce qui donne, en retranchant les exportations faites par ce port et la consommation des machines hydrauliques, des usines à gaz et autres, une moyenne de 14 quintaux par individualité.

A côté de la consommation annuelle vient se placer l'exportation extrangère. En 1872, l'Angleterre a exporté 13,211,961 tonnes, c'est-à-dire un peu moins du dixième de la production; ses produits arrivent dans tous les pays du monde: la France, l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, la Russie, l'Autriche, la Prusse, la Belgique, l'Italie, la Turquie, l'Afrique, les Indes, consomment et brûlent ses charbons.

La France, en 1872, a acheté 2,076,785 tonnes; l'Allemagne, 1,786,084. Chaque année et dans tous les pays du monde, les demandes sont toujours plus pressantes, les besoins toujours plus grands.

En présence des accroissements continus de la production, on s'est demandé si ce mouvement progressif n'avait pas ses dangers et si, dans un avenir peu éloigné, les mines de l'Angleterre ne devaient pas arriver à un complet épuisement?

Une enquête avait été prescrite, et à la suite de sondages et de recherches, on a constaté que les approvisionnements étaient assez considérables pour assurer les besoins du présent et pour répondre, pendant de longues années, aux nécessités de l'avenir.

L'esprit d'entreprise, un moment paralysé, s'est porté avec une ardeur plus grande vers les moyens d'augmenter la production du charbon; de nouveaux puits ont été creusés, de nouveaux appareils mis à la disposition des mineurs; le travail a repris sans trêve, sans relâche, jamais le commerce, jamais l'industrie de l'Angleterre n'auront été plus prospères et plus florissants.

Dieu veuille, cependant, que les grandes questions politiques et sociales, depuis quelques années soulevées par les Trades Unions, ne viennent pas entraver cet admirable développement de l'activité humaine, et couvrir de ruines un pays si libéralement doté.

Le général Concha.

On lit dans l'*Imparcial* du 22:

« Les avis reçus du camp de Santander sont on ne peut plus satisfaisants; les troupes sont pleines d'enthousiasme.

« Le marquis del Duero vient de passer une revue partielle des troupes destinées particulièrement à combattre sous ses ordres.

« Il a inspecté attentivement chaque bataillon séparément; puis, réunissant dans un cercle au milieu de la ligne les principaux officiers et sous-officiers, il leur a adressé quelques paroles bien senties, pour les engager à faire leur devoir en hommes de cœur. Rappelant un exemple fameux de l'ancienne infanterie espagnole, si célèbre au dix-septième siècle:

« Ces braves, dit-il, auraient voulu voir leurs ennemis réunis devant eux pour les exterminer d'un seul coup. Or, voici que vous, qui ne leur cédez pas en valeur, vous avez devant vous cette occasion si désirée, jamais accordée à ces braves vétérans, occasion qui a manqué également à nos soldats dans la dernière guerre civile.

« Notre triomphe, continue le général, est assuré; et ma conviction sur ce point est tellement absolue, que je n'ai point hésité à la proclamer à Madrid, au moment où je me préparais à venir prendre place au milieu de vous. Vous ne tarderez pas à vous ouvrir, à la pointe de vos baïonnettes, le chemin de Bilbao. Les circonstances actuelles ne me permettent pas de faire, comme autrefois, la guerre de guérillas, où j'ai gagné tant de distinctions honorifiques. Aujourd'hui, je viens voir comment mes compagnons vont, à leur tour, gagner des honneurs semblables. »

« Les officiers et soldats ont répondu à cette courte allocution par des cris répétés de: « Vive « l'Espagne! vive l'armée! vive le général! vive « la liberté! »

« Comme on vient de le dire, les troupes sont pleines d'ardeur; et la confiance dans le résultat favorable des opérations est unanime. »

Les diamants du Cap.

L'Afrique, au sud de l'équateur, renferme un grand bassin central de forme irrégulière dont les coulins sont bordés de montagnes de 4,000 à 10,000 pieds de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

La rivière Orange, au sud-ouest, et le Limpopo, au nord-est, parcourent ce bassin. C'est près du lieu où la rivière Orange sort de cet immense bassin, que se trouvent les mines de diamants.

On rencontre l'or en grande quantité dans le district du nord-est. M. Shepstone, de Natal, qui a fourni ces détails, lus à la Société des arts et rapportés par le *Times*, conjecture que ce bassin est le lit desséché d'une vaste mer intérieure.

Le docteur Robert Mann, surintendant de l'éducation dans la colonie de Natal, a étudié le côté commercial de la question et l'influence qu'ont exercée les mines d'or et de diamants du sud de l'Afrique.

Depuis que le travail a commencé sérieusement aux mines de diamants en 1871, de grandes quantités de ces pierres précieuses ont été trouvées, et l'on estime qu'en 1872, il n'y avait pas moins de 20 000 mineurs occupés à ces travaux.

Le produit a été si considérable, qu'il en est résulté une diminution sensible dans les prix des diamants de grande dimension. Les mineurs ont abandonné les mines des diamants pour les mines d'or du nord-est, qui donnent plus de profit. Toutes ces découvertes ont développé l'esprit d'entreprise dans le sud de l'Afrique et civilisé les tribus sauvages de cette partie du continent.

A cette communication, un négociant, M. Sopen, a répondu que le nombre des diamants d'une très-belle eau, reçus du Cap, était très-peu considérable et ne s'élevait pas à plus de 2 ou 3 p. 100 de la totalité, et que parmi les pierres d'un carat, il n'y en avait pas une sur 10,000 qui fût parfaite.

A raison de la grande quantité de pierres de second ordre reçues du Cap, elles sont maintenant de 60 à 70 p. 100 moins chères qu'il y a trois ans.

Des pierres qui, il y a quelque temps, auraient produit 1,500 livres sterling, n'en produiraient plus que 200. Cependant, les diamants de premier ordre ont plutôt augmenté de prix.

M. le professeur Tdnnant, répondant à une question, a déclaré qu'il n'était pas exact que les diamants du Cap perdissent leur éclat après avoir été taillés et polis.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 11 mai 11 h. soir.

Obligations Roumélie	fl.	48.25
id. Nouvelles		37.50
Anglo-Bank		152.50
Société de créd. austr.-turq.		14.60
Banque austro-ottomane		65.10
Pièce de 20 francs		8.97
Agio		106.30
Change sur Londres		111.90
Crédit anstalt		216.75
National Bank		980.—
Lloyd		—.—

Affaires très-limitées à la Bourse; néanmoins les prix se soutiennent.

Pesth, 11 mai.

On assure qu'à son passage dans notre ville pour se rendre à Constantinople, lord Elliot ambassadeur de S. M. Britannique près le Sultan, ira faire une visite à M. le comte Andrassy.

France.

Paris, 11 mai.

Obligations Roumélie en baisse.

Le départ de Sadiq Pacha pour Londres, a pour but, assure-t-on, d'obtenir l'adhésion des banquiers anglais au projet de fondation d'une Banque nationale.

Angleterre.

Londres, 11 mai.

Il a été versé à la Banque une somme de 40,000 livres sterling.

Italie.

Rome, 11 mai.

Le *Journal officiel* dément la nouvelle donnée par le *Times* d'une prétendue conversation du Roi avec M. de Bismarck au sujet de la revendication de Nice et de la Savoie.

Hollande.

Amsterdam, 11 mai.

Aujourd'hui c'est le 25me anniversaire de l'avènement du roi au trône. La ville est en fête, partout dans le pays ce sont des réjouissances.

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, 11 mai.

[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 20
Pièce de 20 francs		87 20
Impérial russe		89 20
Ducat (Cronik)		51 20
Medjidié blanc—(différence)		101 10
Beschlik—(différence)		104 10
Métallique—(id)		104 20

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la Turquie.*)

Marseille, le 2 mai 1874.

Je vous confirme mes avis du 25 avril.

Blés. — Le marché est calme, mais les prix se soutiennent très-bien vu la rareté des arrivages. A livrer, on commence à conclure quelques affaires.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 9 mai.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDIANO.

ANNONCES

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS

Messieurs les Porteurs d'Obligations de Chemins de Fer de Roumélie, 2me Émission, sont prévenus que les Versements arriérés sur les lots libérés de fr 70 seulement, ne seront acceptés que jusqu'au 20 Mai 1874, et que passé cette date tout Versement sera refusé.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 2 Mai (v.s.) seront vendus aux enchères les fragments de cuir et d'autres objets se trouvant au dépôt de la sellerie militaire.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 10 Mai 1874.

AVIS.

En exécution d'une sentence rendue par le Tribunal du Commerce en faveur d'Abdullah-Agha Michaïl, sujet russe et contre le fermier Mehmed Bey, débiteur, le terrain de 34 archins et 8 parmaks, sis à Tchakal Oglou et appartenant à ce dernier, mis en vente a été soumissionné aux enchères publiques pour P. 2000, métallique.

L'adjudication définitive de ce terrain devant se faire vendredi, 30 Rebiul Ewel (4/16 Mai) en présence du fonctionnaire désigné à cet effet, le Kitabet en informe les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication.

Pour plus amples informations on peut s'adresser au crieur public Chérif Agha ou au Kitabet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS

Les personnes qui voudraient se charger du confectionnement, suivant échantillon, des papiers à l'usage de la Régie des Tabacs de Constantinople ainsi que du travail d'empaquetage sont informées qu'elles doivent s'adresser au Conseil de l'Administration des Contributions indirectes, où aura lieu l'adjudication, à partir de mercredi 1/13 Mai, jusqu'à 6/18 Mai jour, où l'adjudication sera close.

Constantinople, le 29 Avril 1874 (v.s.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 1er Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de sept mille pièces de cuir lissé du pays déjà soumissionné à 37 piastres la pièce et de sept mille pièces de cuir lissé la moitié également soumissonné à 28 Piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 7 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 6 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive des articles suivants nécessaires à l'administration Impériale de Tophané:

42,000 ocques de bandes de laiton N° 5 pour cartouches métalliques déjà soumissionnées à 25 piastres l'ocque.

1,900 ocques de bandes de laiton fin N° 1 également soumissionné à 25 piastres l'ocque.

1,577 rames de papier d'enveloppe pour cartouches (wrapping paper) soumissionné à 10 piastres l'ocque.

2,113 rames de papier de paquet pour cartouche (packing paper) soumissionné à 11 piastres l'ocque.

6,600 ocques de suif soumissionné à 9 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 9 mai 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES MINES.

AVIS.

Vente de cuivre par voie d'adjudication.

L'administration Impériale des mines porte à la connaissance du public que cent cinquante mille kilos de cuivre de Tokat, en dépôt à Yali Kiosque à Constantinople sont mis en vente par voie d'adjudication.

Jusqu'à ce jour la dernière offre s'élève au chiffre de huit piastres 10 paras par kilo, sous la condition que les paiements se feront comptant et en Béchlik métallique et que les droits de Douane seront à la charge de l'acheteur.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication, sont invitées à s'adresser au ministère des Finances, à l'Administration Impériale des mines.

Constantinople, le 24 avril 1874. (v. s).

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

C. A. GÉRARD

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 19.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME ANGLAISE, musicienne, cherche des leçons particulières dans le voisinage d'Emirghian et de Bébek. Outre sa langue elle enseigne le français et le dessin.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UN TYPOGRAPHE, arrivé récemment de l'Italie, dans notre ville, demande une place dans une imprimerie.

S'adresser aux bureaux du Journal.

MADAME IOVANOF, accoucheuse, a transféré son domicile rue Yéni-Tchachi, N° 22 près de Galata-Séraï.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople. Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie Agents.

PROGRAMME DU MESSAGER D'ORIENT

(*Nouveau journal français paraissant à Vienne*)

En aucun siècle et aucune époque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux télégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'État d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui après de longs siècles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique; après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siècles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumières de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels. — Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaîne, se croise et s'entremêle; les intérêts de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eût pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en même temps surveillât avec plus de soin et de compétence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progrès si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de la remplir. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les exigences justifiées. Les intérêts réels et vitaux trouveront dans nos colonnes un examen approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie où la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extrême; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérêts sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient a paru depuis 1er mai le 1874.

La rédaction.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

ANNEE 8me N° 108 | Rebiul-ewel [illegible] 1291. | MERCREDI 13 MAI 1874

[illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Cons[illegible] est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

[illegible]

INSERTIONS: [illegible]
Insertions, corps du journal.............. 15 [illegible]

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Hasse[illegible] et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 12 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Notre correspondant télégraphique nous avait signalé, samedi, les révélations faites par l'*Independance Belge*, à propos de la guerre de 1870.

Le document dont il s'agit a été publié par la feuille bruxelloise dans son numéro du 6 Mai, sous ce titre : *Une page d'histoire.*

L'*Independance Belge*, dans le bulletin du jour où elle a inséré l'article dont il s'agit, s'exprime ainsi à cet égard: « Chaque jour apporte quelque révélation nouvelle rendant plus éclatantes et plus lourdes les charges accablantes qui pèsent sur l'empire et sur son dernier chef, Napoléon III. C'est ainsi que nous sommes à même de publier, aujourd'hui, un document où se trouve établie *de la manière la plus irrefragable*, la responsabilité de cet homme dans les actes qui ont conduit à la guerre.»

« Ce document dont nous *garantissons pleinement l'authenticité*, est une relation des délibérations gouvernementales qui ont conduit à la déclaration fameuse lue à la tribune du Corps Législatif par M. de Gramont, dans la séance du 6 Juillet 1870 — laquelle déclaration, on le sait fut le premier pas, et le pas décisif, sur la pente par où l'empire a glissé jusqu'à Sedan, entraînant hélas! la France avec lui. On y verra que si Napoléon III inclinait, dans le premier moment, aux idées de paix, il n'a pas tardé, sous l'influence pernicieuse de celle qui fut, en plus d'une occasion, le mauvais génie de la France, — l'impératrice Eugénie, — à tout faire pour que le maintien de la paix devînt impossible.

« Lorsque, à Wilhemshohe et à Chislehurst, il prétendait qu'il avait fait la guerre, malgré lui et parce qu'il y avait été poussé par le pays, il calomniait le pays. La France ne voulait point la guerre; le fait a été mis hors de contestation par la publication des rapports des préfets. Le document qu'on lira plus loin prouve jusqu'à l'évidence que l'impératrice, elle, a voulu la guerre et que Napoléon III, se pliant à cette volonté dominatrice, l'a voulue à son tour.»

Après avoir lu le document très grave, publié par le journal belge, on se demande quel en est l'auteur. Il est clair qu'il ne peut émaner que d'un des ministres d'alors. Dans ce cas le choix est facile à faire. C'est M. Emile Ollivier ou M. de Gramont.

Or, quand on voit quelle place M. Ollivier occupe dans cette pièce, quand on en examine la forme, on est immédiatement conduit à tirer cette conclusion, c'est que: *Une page d'histoire* a été écrite par l'ancien chef du cabinet de 1870.

La visite faite à M. de Bismarck par l'Empereur de Russie est appréciée en ces termes, par la *Correspondance de Berlin* :

« Le ministère des affaires étrangères de l'Empire conservera précieusement, dans ses annales, le souvenir du 4 mai 1874, pour avoir été honoré, ce jour-là, de la présence de l'Empereur Alexandre. — Sa Majesté a daigné faire une visite au Chancelier prince de Bismarck, qui, encore empêché par la maladie de quitter ses appartements, n'avait pu présenter son hommage à l'hôte auguste de son souverain. L'Empereur Alexandre est resté une heure et demie en tête à tête avec le chancelier, — Sa Majesté ne s'étant fait accompagner, dans cette visite, d'aucune des personnes de sa suite. — *Il y aura lieu* sans doute *d'attacher à cette démarche* toute spontanée de Sa Majesté l'Empereur Alexandre *une valeur spéciale, essentiellement politique.* Si quelqu'un en Europe avait douté des relations intimement amicales de la Russie et de l'Allemagne, cette visite impériale porterait témoignage *d'une parfaite entente* cordiale entre les deux Empires.

« Le chancelier de l'Empire russe, Prince Gortschakof, a fait également visite, le 4 mai, au prince de Bis[illegible] [illegible] un long [illegible] lui.

« Le même jour, le secrétaire d'Etat, M. le ministre de Bulow, a conféré avec le prince Gortschakof au ministère des affaires étrangères. Sa Majesté l'Empereur Alexandre a daigné conférer son Ordre de l'Aigle-Blanc à M. le ministre de Bulow. »

La Chambre des députés Belges a été, pendant deux jours, le théâtre de débats passionnés.

M. Frère-Orban, ancien président du cabinet libéral, aujourd'hui un des principaux chefs de l'opposition, a dressé contre le ministère actuel un véritable réquisitoire. Il lui a reproché de n'avoir tenu aucune des promesses de son programme ; de conduire la Belgique à une situation financière déplorable, et de compromettre les intérêts du trésor.

Il a dit : « Alors que les administrations libérales obtenaient chaque année des excédants considérables, l'administration cléricale semble prendre à tâche d'aboutir au déficit. »

Afin de donner à sa pensée une forme saisissante M. Frère-Orban l'a concrétée dans ces mots: «le ministère actuel peut être appelé le ministère de la *banqueroute*.»

Enfin l'ancien ministre a terminé par cette phrase foudroyante :

« Vous vouliez l'apaisement des esprits. Vous n'avez rien fait pour atteindre ce but: ce n'est pas en vain que l'infaillibilité papale a été proclamée. Les catholiques libéraux ont été condamnés. Le pape au-dessus du roi, le drapeau pontifical au-dessus du drapeau national. Le syllabus au-dessus de la constitution. Partout contre nos institutions la guerre est ouverte. Je n'hésite pas à dire aux libéraux d'être armés pour le combat et d'accepter la guerre qui leur est déclarée. »

Les réponses du ministère à ce discours véhément ont manqué de netteté, de précision, aussi l'impression produite par les paroles de M. Frère-Orban est-elle très-vive dans toute la Belgique.

L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH.

Les Délégations Austro-Hongroises sont réunies, en ce moment, à Pesth et, contrairement à ce qui s'est produit les années précédentes, elles marchent, jusqu'ici du moins, dans le plus parfait accord.

Les questions de finances, toujours si ardues, sont traitées par les deux grandes parties de la monarchie avec une attention, une modération auxquelles Autrichiens et Hongrois ne nous avaient point accoutumés.

C'est à l'influence directe de François-Joseph, à sa sagesse, qu'il faut attribuer ce qui se passe.

Aucun monarque ne remplit avec plus de zèle, de dévouement ses devoirs de souverain constitutionnel, et ne travaille avec plus d'énergie à faire prévaloir, dans les régions gouvernementales, les idées d'apaisement et de concorde.

Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passé en Hongrie, lors de la chute du dernier cabinet.

A ce moment le royaume de Saint-Etienne était aux prises avec des difficultés de l'ordre le plus sérieux. Aux embarras financiers, d'une gravité exceptionnelle, se joignaient les complications d'une crise ministérielle d'autant plus redoutable que la fraction Deak était en pleine décomposition.

Les partis paraissaient irréconciliables et tel était l'état des esprits, que nul, dans la Chambre, ne voulait se charger du pouvoir, ne pensant pas parvenir à former une majorité quelconque au sein du parlement.

Il y avait donc un désarroi complet dans les sphères politiques de Pesth, lorsque l'Empereur vint dans la capitale de la Hongrie, afin de chercher un terrain sur lequel il pût concilier les susceptibilités de tous.

Ce qui rendait la situation très-périlleuse, c'est qu'il était à craindre que les passions séparatistes ne profitassent du moment pour inscrire dans leur programme des idées contraires au compromis, et ne compliquassent l'état de choses actuel en y mêlant les germes d'une effervescence populaire.

Etouffer toutes ces divergences d'opinion, réunir toutes ces volontés qui s'éparpillaient, redonner de l'énergie au parti Deak qui s'abandonnait, choisir des hommes assez résolus pour accepter la succession de M. Szlavy, et assez éminents pour trouver le moyen de conjurer les redoutables éventualités de l'avenir, faire cela n'était pas chose facile, et cependant François-Joseph y est parvenu.

Son premier soin, en arrivant à Pesth, a été de se mettre en rapport avec tous les hommes politiques qui ont de l'influence dans les chambres, de les interroger, de les consulter, afin de se former une idée exacte des faits et de voir quel remède on pouvait y apporter.

C'est par la courtoisie, la bonté de son caractère, par son inépuisable bonne volonté que l'Empereur a vaincu les résistances de tous, et que le cabinet hongrois actuel compte dans son sein des hommes de l'opposition.

Les procédés de François-Joseph lui ont conquis toutes les sympathies et ces sympathies on en trouve le reflet dans cet article d'un journal magyare.

« L'Empereur a daigné rendre visite à M. Deak qui, malade depuis longtemps déjà, habite modestement dans un hôtel garni, et ce témoignage de haute estime donné par le souverain à l'illustre patriote, a flatté la nation hongroise tout entière. L'empereur François Joseph s'est également concilié le dévouement d'un des principaux chefs de la gauche, M. Koloman Tisza, qui n'a pas accepté de portefeuille, mais qui a dîné à la table royale et a manifesté les meilleurs sentiments. M. Bitto qui présidait la Chambre des députés, a fini par constituer le nouveau cabinet, sur l'ordre formel du roi. Le ministère des finances a été confié à M. Ghyczy, l'un des chefs du centre, qui pourra travailler avec succès à rapprocher de la droite la gauche modérée. »

Ainsi donc on le voit, de l'aveu même des intéressés, c'est le chef de l'Etat, c'est grâce à ses démarches, à la loyauté de son caractère qu'un résultat, considéré comme impossible a été atteint, et que des hommes qui avaient été — à une autre époque — les adversaires les plus acharnés de la dynastie des Hapsbourg sont réunis autour du trône et prêts à le défendre.

Du reste François-Joseph a fait preuve d'une grande perspicacité en choisissant M. Bitto pour président du conseil hongrois. Ainsi, celui-ci en prenant possession du ministère a déclaré que « la tâche principale du cabinet serait de cicatriser les plaies économiques et financières de la Hongrie, en réformant l'administration. »

Il a fait appel sur ce terrain à tous les partis qui placeront « le salut du pays au-dessus de leurs intérêts particuliers » Et ce programme a reçu l'adhésion des députés et des magnats.

De son côté le ministre des finances a dit, dans les termes les plus clairs, que malgré ses affinités avec la gauche, il était décidé « à respecter le compromis de 1867, c'est-à-dire à maintenir une entente complète entre les deux moitiés de l'empire austro-hongrois. »

Puis il a ajouté qu'il n'admettait pas « la possibilité de porter atteinte aux conditions de l'accord intervenu et que, comme M. Deak, il respectait scrupuleusement les droits de la dynastie des Habsbourg. »

Cette modération de tous est due à la sage influence de François-Joseph, ainsi que nous le disons plus haut. Et si la Hongrie parvient à surmonter, sans secousses, les obstacles qui se dressent sous ses pas c'est à l'Empereur qu'elle devra en être reconnaissante.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Lundi le Prince Milan est allé à Beylerbey et a fait une visite à Rachid pacha, ministre des Affaires étrangères. S. A. S. a eu avec ce ministre un assez long entretien.

Ensuite le Prince s'est dirigé sur Sirkedji-skélessi, d'où S. A. s'est rendue au grand-bazar qu'elle a parcouru dans tous les sens.

Après une promenade dans les principales rues de Stamboul, le Prince est rentré à Beïcos.

Le soir S. A. S. a eu à dîner Abraham bey, premier drogman du Khédive d'Egypte. Le Prince a longtemps causé avec Son Excellence.

Hier le Prince devait aller déjeuner chez Abraham bey, dans le beau kiosque de son parc. S. A. S se proposait ensuite d'aller, avec ce haut fonctionnaire, chasser dans la vaste propriété qu'il possède du côté de la mer Noire.

Nous reviendrons avec plus de détails sur cette excursion.

On croit que le Prince sera reçu demain en audience de congé par le Sultan, et que S. A. S. quittera notre ville le jour même ou le lendemain au plus tard.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

[illegible]

Je vous disais dans ma [illegible] de Chambord [illegible] cette affaire, autour de laquelle la presse a fait tant de bruit, était que la nouvelle de ce voyage avait fort bien pu être mise en avant pour sonder l'opinion publique et connaître l'effet que le voyage en France du comte de Chambord produirait, dans le cas où le prince viendrait à le [illegible]

L'opinion que j'avais émise se trouve confirmée par un démenti très-net de l'*Union* : « Le Comte de Chambord n'est pas en France, et il [illegible] le journal de [illegible] une discussion qui menaçait [illegible]

Une question [illegible] autrement sérieuse, et dont [illegible] pas aisés à connaître c'est [illegible] gouvernement pendant la prochaine [illegible] de l'assemblée nationale.

[illegible] qui existaient au sein du cabinet [illegible] toujours : le maréchal de Mac-Mahon [illegible] mal contenue parfois, a cependant cédé aux instances de M. de Broglie, et il ne sera pas lu de Message présidentiel lors de la rentrée de la Chambre.

Ainsi se trouve évitée une première occasion de dissiper les équivoques si soigneusement entretenues. C'est une première victoire du duc de Broglie qui tient plus que jamais à conserver son portefeuille et se dispose en conséquence à lutter énergiquement pour le triomphe de sa politique, [illegible] de ses principes.

En évitant soigneusement tout ce qui peut porter atteinte au *statu quo*, et par suite anéantir les espérances de tous les partis que l'incertitude actuelle favorise, M. de Broglie espère grouper ces différents partis autour de sa personne, mais cette combinaison très-simple ne sera peut-être pas aussi facile à réaliser qu'il le désirerait.

Il va falloir aborder enfin la discussion des lois constitutionnelles, discuter la loi électorale, et dans ces deux occasions le ministère courra de grands risques.

Les bonapartistes sans être extrêmement nombreux à l'Assemblée, forment un petit groupe dont l'appoint n'est pas à dédaigner dans une chambre où les républicains et les royalistes se trouvent presque en nombre égal. Or, lorsque la loi électorale viendra en discussion, les bonapartistes qui se sont toujours montrés ardents défenseurs de l'intégrité du suffrage universel, voteront évidemment avec la gauche, à moins qu'ils ne s'abstiennent. Leurs voix ne se joindront jamais à celles des autres conservateurs pour sanctionner les restrictions que MM. de Broglie et consorts se proposent d'introduire dans le mode de votation, ni les exigences de la nouvelle loi quant aux conditions réclamées pour être électeur.

Il est aussi permis de douter de l'accord parfait de toutes les droites sur cette question assez délicate à trancher, car il faudra bien un jour se représenter devant les électeurs, et les mutilateurs du suffrage universel ne seront pas un titre [illegible] la dissolution de l'Assemblée se présente à beaucoup de bons esprits, chacun se préoccupe naturellement de ne pas compromettre sa réélection future.

Il en sera de même lors du vote des lois constitutionnelles. M. Rouher est allé dernièrement arrêter le programme que les bonapartistes devront suivre pendant cette session, sur deux points ce programme est très-net : « rejeter les lois constitutionnelles et maintenir le suffrage universel dans sa complète intégrité. »

Le maréchal de Mac-Mahon part pour Tours et Saumur.

A Tours, le maréchal [illegible] poser la première pierre d'une caserne, et il [illegible] possible que le chef de l'Etat prononce quelques paroles à cette occasion. [illegible] prendre sur [illegible] de ne point adresser de message à l'Assemblée. Cette façon détournée de se faire entendre de la nation [illegible] stions générales qui vont se débattre dans quelques jours.

Je vous ai signalé déjà la démission de M. Piccon, le député des Alpes-Maritimes. Cette nouvelle que je vous avais transmise aussitôt qu'elle m'était parvenue se trouve pleinement confirmée.

M. N. Baraguon vient de faire un voyage à Marseille pour réunir les éléments d'un rapport destiné à provoquer la dissolution du conseil général des Bouches du Rhône. Le conseil général paierait ainsi de son existence les agissements extra-légaux du préfet. Ce n'est peut-être pas [illegible]

CHRONIQUES

Le général de division Hussein Fewzi pacha, membre du *Dari-Choura* est nommé chef de l'Etat-major du 6me corps d'armée ;

Le colonel Faik bey, professeur à l'école Impériale de médecine, est promu au grade de général de brigade et nommé membre du *Dari-Choura*, section sanitaire

Mehmed Rachid bey, colonel du 5me régiment des rédifs du 2me corps d'armée, et Ahmed Faik bey, colonel du 6me régiment des rédifs du même corps, ont permuté ;

Emin effendi, major des rédifs de la 2me classe de Bosnie, est nommé directeur de l'école militaire préparatoire de Brousse ;

L'Adjudant-major Mehmed Rassim effendi, médecin vétérinaire du 2me régiment de cavalerie du 3me corps d'armée, est promu au grade de Major ;

L'Adjudant-major Békir effendi, médecin vétérinaire du 4me régiment de cavalerie du 5me corps d'armée, est promu au grade de Major.

(Djeridéï Askérieh)

Le général Ignatiew, ambassadeur de Russie, accompagné du 1er drogman de l'Ambassade, M. Onou a eu hier matin une entrevue avec Rochid Pacha, dans son yali de Beylerbey.

La semaine passée, le général Ignatiew et S. Exc. l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie sont allés à Orta-keuy rendre visite à S. Em. l'Exarque bulgare.

Hier, le ministre de Grèce, M. Simos, s'est rendu à la Sublime Porte où S. Exc.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE.*

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XVI. (Suite.)

Baradieu étouffa dans sa gorge un cri prêt à en jaillir et fit un geste d'acquiescement. M. Denizet continua :

— Vous comprenez la situation : en épousant Mlle Jeanne Pindray, M. le comte de Chantelys, conjointement avec elle, suivant la loi, a reconnu comme sien l'enfant en question. Or l'acte de naissance de cet enfant porte pour prénoms : Gaston-Charles ; et l'acte de mariage, c'est-à-dire de l'illégitimité, puisque c'est tout un, Gaston Charles-Marie, ... Marie, c'est un nom ajouté au moment du baptême... un rien !... Mais enfin, c'est une irrégularité... Et M. Chauveau en me demandant de lever les extraits, m'avait tant recommandé d'être minutieusement exact que j'ai cru devoir le prévenir.

— Et la difficulté est aplanie ? interrogea Baradieu.

— Complétement : M. Chauveau s'est moqué de moi, et m'a dit que j'étais fou de le déranger pour une bêtise pareille. Il est de fait que M. et Mme de Chantelys, qui d'ailleurs ont quitté le pays trois mois plus tard, n'en sont pas à un prénom de plus ou de moins pour leur fils...

— Alors, dit Baradieu qui se leva, M. Chauveau a emporté tous les documents.

— C'est-à-dire qu'il les recevra sous enveloppe après-demain matin, puisque j'avais d'abord hésité...

— C'est juste !... monsieur Denizet, ajouta Baradieu ; il me reste à m'[illegible] auprès de vous...

— Du reste, fit l'apiculteur sans paraître [illegible] entendu Baradieu et comme suivant sa propre pensée, il en est de même pour l'autre affaire : tout est terminé.

— L'autre affaire ? dit Baradieu, qui revint sur ses pas et interrogea M. Denizet du regard...

— Vous savez bien ! fit l'apiculteur.

— Bon ! bon ! reprit Baradieu au hasard : il y avait aussi une difficulté pour l'autre affaire ?...

— Oh ! mais cette fois, s'écria M. Denizet, comme ça ne concernait que M. Chauveau personnellement, ça est allé tout seul.

— Voyons ! hasarda Baradieu en prenant une attitude réfléchie, comme s'il cherchait à grouper ses souvenirs je ne me trompe pas ... l'affaire dont vous me parlez... c'est bien...

— L'affaire Montdésert, parbleu !

Celte fois, Baradieu faillit se trahir.

XVIII

OÙ BARADIEU NE REGRETTE PAS SON VOYAGE

Il s'attendait à quelque détail nouveau, à quelque indiscrétion naïve se rattachant à cette ténébreuse intrigue ourdie autour des Chantelys et dont il venait de saisir sinon l'ensemble complet, du moins le point de départ ; et voilà qu'un nom nouveau, inattendu, tombait dans la conversation, et que ce nom était celui de Montdésert.

Mais, nous l'avons dit, Baradieu était un homme puissamment trempé, et on ne lisait sur sa physionomie que ce qu'il voulait y laisser voir.

Il contint donc l'émotion intérieure qui faisait redoubler de violence les battements de son cœur, et, avec un signe d'approbation :

— Parfaitement ! fit-il d'un ton dégagé : l'affaire Montdésert... c'est cela !... parfaitement !... alors c'est tout à fait arrangé ?

— Monsieur, répondit l'apiculteur, cet homme est né coiffé !...

— Vous parlez de... ?

— De M. Chauveau, monsieur. Il connaissait la ferme de Malvoisine ; il savait ce qu'elle valait, puisqu'il la faisait exploiter soixante mille francs, ce n'était pas trop payer : c'est la plus belle des environs !... Eh bien ! il s'en était tenu à quarante mille francs, dernier prix.

— Et ? fit Baradieu aiguillonnant le bavardage de M. Denizet.

— Et il a eu la ferme, monsieur ! il l'a eue !... C'est signé déjà [illegible] jours. Qua[illegible] c'est donné !

— Mais, hasarda Baradieu avec autant d'intérêt sympathique qu'il put en imprimer à sa voix, mais vous me parliez des Montdésert... du comte et de la comtesse de Montdésert, accentua-t-il avec intention.

— Justement, monsieur, puisque c'est au nom de Mme [illegible] par M. Chauveau.

— Un [illegible] reprit Baradieu en [illegible] en homme bien élevé, mais qui se [illegible] entraîné par la pente de l'indiscrétion [illegible] fait je me rappelle... M. Chauveau est [illegible] avec les Montdésert ?

— Très lié, s'exclama l'apiculteur ; très [illegible]

[illegible]

— Quand je dis une adoration, vous nous [illegible] sentez bien que je parle de l'affection de M. Chauveau [illegible] Mme de Montdésert,

— Cela va de soi.

— Mais enfin M. Chauveau est également très-bien avec le mari, qui paraît professer pour lui beaucoup de déférence.

— Vous connaissez les Montdésert ? interrogea Baradieu.

— C'est à dire, monsieur, que j'ai eu l'honneur de les voir plusieurs fois. M. Chauveau, comme je vous l'ai dit, était locataire de Malvoisine, qu'il faisait exploiter pour son compte avant l'acquisition ; en définitive, et depuis trois ans, M. et Mme de Montdésert sont venus régulièrement y passer quelques jours. M. Chauveau m'a même fait l'honneur de m'inviter un matin à déjeuner avec eux... [illegible] dire que, pour quarante mille francs !...

— M. Chauveau doit vous être fort reconnaissant des bons offices que vous lui rendez, [illegible] Baradieu d'un ton convaincu.

— Oh ! monsieur ! répliqua le brave homme, ce que je fais est si peu de chose !...

— Vous n'en surveillez pas moins ses intérêts avec un zèle...

— Du tout ! je ne suis qu'un pauvre greffier de village ; je suis là, voilà tout. Cela me permet de lui faire passer tous les renseignements dont il a besoin : il n'y a qu'à écrire...

— Vous avez le dévouement modeste, mon cher monsieur Denizet, reprit Baradieu ; vous êtes un brave homme.

— Oh ! monsieur [illegible]

— [illegible] demander pardon [illegible] par vous à [illegible]

— Ah ! monsieur ! [illegible] c'est un travail bien absorbant, allez ! et auquel il faut se donner entièrement.

— Aussi vais-je m'empresser de prendre [illegible]

— Oh !... vous ne me dérangez pas !... Vous savez ce que c'est. Est-ce que vos ruches sont bien fournies dans le Nivernais ?

— Assez, fit modestement Baradieu... Mais, autant que j'ai pu en juger, mes produits ne peuvent guère rivaliser avec les vôtres.

L'apiculteur devint rouge de plaisir et d'orgueil.

— Il est certain, dit-il, que je suis arrivé à des résultats étonnants... Mais ce n'est rien, monsieur ! ce n'est rien, cela ! je dispose de moyens si restreints !... Voyez-vous, il y aurait des merveilles à faire ici.

— Des merveilles ?

— Si j'avais seulement un billet de cinq cents francs à dépenser, je ferais fortune.

— [illegible] interrogea Baradieu, faisant rentrer à dessein le nom du mystérieux personnage dans la conversation.

M. Denizet eut une moue de suprême dédain.

— [illegible] on naît apiculteur, on ne le devient pas.

— C'est dommage [illegible] Baradieu... [illegible] à quoi pensais-je donc ! fit-il tout à coup en se frappant le front... En vous quittant, Chauveau a dû retourner à Paris, n'est-ce pas ?

— Je ne crois pas... ou du moins, s'il y est retourné, il n'a dû faire qu'y passer : car c'est à Nevers que je dois lui renvoyer les documents qu'il m'a demandés.

— A Nevers ! répéta Baradieu.

— Oui, monsieur, et voici même l'adresse qu'il m'a remise, voyez, rue des Ormes, 27.

— Mille remercîments fit Baradieu, dont l'œil lança un éclair de triomphe ; et maintenant je puis...

Il n'acheva pas.

Un cri venait de retentir dans le jardin, suivi d'un effroyable juron.

— C'est la voix de Gibory ! dit Baradieu en se levant. Que diable a-t-il pu lui arriver ?

— [illegible]

— Et il aura été piqué ! acheva Baradieu

Voilà ce que c'est que de se frotter à qui ne vous fait rien !... mais allons au devant de lui, car vraiment on jurerait qu'il y a une catastrophe.

En effet, on entendait Gibory qui continuait à crier et à se répandre en exclamations.

— Ne jurez pas, malheureux ! ne jurez pas ! supplia M. Denizet, qui déjà s'était élancé dans le jardin. Si vous jurez, vous allez encore les exciter !...

L'apiculteur s'arrêta et poussa un gémissement de douleur...

Il venait de voir une de ses ruches, une de ses chères ruches, pour lesquelles il avait des soins si paternels, renversée, gisant à terre, entourée des abeilles bourdonnant [illegible]

Avec cette curiosité du Parisien et cette audace du boulevardier qui ne raisonne pas, Gibory, plein de confiance, avait voulu se rendre compte par lui-même, en soulevant la ruche, du travail qui se produisait à l'intérieur : une abeille avait immédiatement châtié cette indiscrétion, et Gibory, sous le coup d'une vive douleur, venait de lâcher la ruche, qui était tombée lourdement à terre.

Une seconde suffit à l'infortuné Denizet pour apprécier le dégât

— Ah ! qu'avez-vous fait ? s'écria-t-il.

— Ce que j'ai fait ?... dites ce qu'elles m'ont fait, plutôt ! hurla Gibory dont la figure [illegible] fait le crâne avec vivacité : j'ai la tête en feu.

Baradieu était arrivé à son tour sur le théâtre [illegible] le moins du monde [illegible] travail.

— [illegible]

(*La suite.*)

Voir le numéro 13 Mai.

a eu une entrevue avec le Grand-Vézir. M. Simos est ensuite allé faire visite à Kiamil pacha, président du Conseil d'Etat, ainsi qu'au ministre de la Justice.

Hier le comte Barbolani a également eu une entrevue avec le Grand-Vézir et avec le ministre des Affaires Etrangères. Rachid pacha a reçu le même jour la visite de M. de Grimberghe, ministre de Belgique.

—

En reprenant possession de ses hautes fonctions au Conseil d'Etat S. A. Kiamil Pacha a fait de très-riches cadeaux à S. M. le Sultan; on cite entre autres un troupeau de superbes moufflons, de gazelles lencorix, une belle collection de vases en porcelaine du Japon et une splendide pendule aussi remarquable par ses dimensions que par son ornementation et la matière dont elle est faite.

Cette pendule exécutée dans le style turc le plus pur, a été exécutée à Vienne d'après les dessins et sous la direction de M. Montani. Sa hauteur totale dépasse deux mètres et elle est en argent massif.

Le mouvement d'horlogerie est enfermé dans un prisme en argent, surmonté d'une coupole; aux angles du prisme sont appliqués d'élégants pendentifs. Le socle est creusé d'une gorge décorée d'ornements à jours qui relient par d'ingénieuses combinaisons la base de la pendule à la décoration qui en forme le couronnement. Ce piédestal de forme octogone est surmonté d'un petit entablement carré, et des pendentifs en forme de stalactites viennent en racheter les angles saillants.

Le piédestal est divisé en panneaux d'inégales dimensions; quatre sont larges et quatre sont étroits. La surface des panneaux larges est recouverte d'un entrelacement de lignes géométriques, entrelacement très-compliqué et analogue à celui qui décore les panneaux des portes en bronze de la mosquée du Sultan-Ahmet à Stamboul. Les panneaux étroits sont différemment ornementés. Toutes les surfaces sont ciselées ou niellées et enrichies d'ornements aussi gracieux que compliqués. Le mélange d'ornements ciselés et de niellures varie heureusement la décoration, et évite la monotonie et la lourdeur qui sont la conséquence presque forcée de toute ornementation touffue.

Au-dessus des cadrans de la pendule il y a des inscriptions d'une splendide calligraphie; les caractères en or se détachant sur un fond d'argent mat laissent voir toute l'habileté de main de l'artiste qui les a tracés.

Ces inscriptions ont été composées par S. A. Kiamil Pacha, elles expriment des souhaits pour le bonheur et la prospérité de S. M. le Sultan.

—

Les journaux turcs de notre ville publient une communication officielle dans laquelle il est fait mention des mesures adoptées par le Gouvernement Impérial pour prévenir les effets de la famine qui sévit dans quelques districts de l'Anatolie.

D'après cet avis, indépendamment des secours qui ont été prodigués aux populations de ces districts avant que la disette se fasse aussi cruellement sentir, le gouvernement avait prohibé l'exportation des céréales d'Anatolie et décidé la libre entrée des blés et des farines dans ces parages. De plus, il a organisé dans le district d'Ismid l'expédition de quantités considérables de céréales qui ont été dirigées sur Angora, et il a envoyé à bord de l'*Assyr*, par la voie d'Ismidt, 200,000 ocques de farines, en prenant toutes les précautions possibles pour que ces expéditions arrivent à destination dans le plus bref délai.

Enfin les autorités de Malatia, de Kharpout et de Cara-Hissar ont été invitées à diriger en toute hâte sur le même point toutes les céréales disponibles dans ces localités, et le gouvernement général d'Erzeroum a reçu des instructions pour activer les envois de troupeaux qui manquent également dans les localités éprouvées par la famine.

Ces diverses mesures sont en pleine voie d'exécution. Grâce à ces secours et à ceux qui sont dus à l'initiative privée, grâce aussi à l'aspect favorable sous lequel se présentent partout, en Anatolie et en Roumélie, les récoltes prochaines, il y a tout lieu d'espérer, que le mal sera conjuré rapidement.

—

Une autre communication du gouvernement impérial, annonce officiellement l'institution de la Commission chargée de recevoir les offrandes particulières et de les distribuer aux districts les plus éprouvés.

D'après la décision que cette Commission a prise, les offrandes seront reçues, contre récépissé, à la caisse d'épargne de Stamboul, à Buyuk-yéni-khan. Le produit de la souscription, les noms des donateurs et l'emploi qui aura été fait de l'argent recueilli, seront publiés ultérieurement par les soins de cette Commission.

—

Vendredi dernier le Saint-Synode et le conseil national du Phanar se sont réunis en séance générale sous la présidence du Patriarche œcuménique pour procéder à l'élection des deux conseillers qui doivent remplacer Pavlaki bey Mussurus et M. Canelos, démissionnaires. Stavraki bey Aristarchi et Ikiadès effendi ont été élus membres du conseil national du Phanar.

Après ces élections, les deux corps se sont occupés de la possession de l'église orthodoxe de Prizren, disputée par les Serbes et les valaques de cette ville. Cette question a été résolue en principe dans cette séance, mais les détails de cette affaire ne seront traités que dans une prochaine réunion générale.

—

Nous apprenons que S. Exc. Ahmed Véfik effendi travaille depuis quelques mois à un ouvrage d'une haute importance pour le progrès de la langue turque. Son Excellence compose un dictionnaire des mots les plus usités dans cette langue. Cet ouvrage sera d'une utilité incontestable, car il permettra de simplifier l'étude de la langue turque et de donner à l'écriture une signification précise. Il nous suffit d'avoir cité le nom de Ahmet Véfik effendi pour que le public éclairé comprenne l'importance scientifique de cet ouvrage.

—

Le *Messager d'Orient*, nouveau journal écrit en langue française qui se publie à Vienne, a paru le 1er mai. Notre confrère se propose de combler une lacune qui existait dans le journalisme international. Il veut populariser en Europe les idées vraies et exactes sur nos contrées qui ont été jusqu'à présent comme une terre inconnue, et servir, ainsi qu'il le dit lui-même, de trait d'union entre l'Orient et l'Occident.

Notre confrère tient dès le début toutes les promesses de son programme. Ses nombreuses et intéressantes correspondances, son ton modéré, la sincérité et la variété de ses informations et jusqu'aux soins typographiques qu'il donne à sa publication nous paraissent assurer un grand succès au *Messager d'Orient*.

—

Depuis quelque temps des fausses pièces de monnaies en or et en argent circulaient à Constantinople dans la banlieue. Malgré les recherches les plus actives, les coupables n'avaient pu être découverts. Jeudi soir, au moment où le courrier de la Police de Cassim-Pacha rentrait au corps de garde, il s'aperçut qu'une dispute était engagée entre un saraf et un particulier, il s'approcha et eut appris que le différend provenait d'une fausse pièce, que ce dernier ne voulait pas accepter, tandis que le saraf insistait pour la lui faire reprendre, déclarant que cette pièce lui avait été donnée par cet étranger. Le courrier de la Police qui est un sergent conduisit les deux parties au corps de garde, et dressa son procès-verbal. Le même jour le ministre de la Police, prévenu de ce fait, fit comparaître cet étranger, parvint à lui faire avouer qu'il était le coupable, et à désigner les endroits différents, où lui et ses complices avaient installé leur fabrique.

Ces individus sont au nombre de dix appartenant à diverses nationalités. Ils avaient leur domicile à Péra, à Féri-keui, Cassim-pacha et Galata. Des perquisitions ayant été faites à l'instant même, ont amené la découverte de trois bourses contenant des quarts medjidiés en or et des ..., ainsi que les machines et autres outils servant à la fabrication de ces fausses pièces. Ajoutons encore que plusieurs femmes étaient associées à ces individus pour faire passer ces fausses monnaies.

Tous ces individus sont actuellement écroués dans les prisons de Péra et subissent leur interrogatoire, en attendant leur jugement.

—

Ahmed bey, le nouveau mutessarif de Kengura, part aujourd'hui à bord du bateau de l'*Aziz* pour se rendre à son poste par la voie d'Inéboli.

Son Excellence apporte à ses administrés 40 sacs de farine achetés avec le produit de la souscription ouverte parmi les fonctionnaires de l'Office sanitaire de Constantinople.

Nous devons également signaler un acte de générosité digne d'éloges. Nous voulons parler de la décision prise par les professeurs, les employés et les élèves de l'école militaire préparatoire de notre ville, qui ont fait l'abandon d'un mois entier de leur solde en faveur des malheureux habitants de l'Anatolie. La direction de l'école a donné connaissance de cette décision à la commission spéciale des secours, afin que celle-ci procède à l'encaissement de cette somme.

—

Les habitants d'Aïvalik (vilayet de Hudavendighiar) ont aussi voulu participer à cette œuvre de charité. Leur caïmakam, Husni bey, vient d'annoncer à la commission qu'une souscription ouverte à Aïvalik, avait produit jusqu'à présent, la somme de 100 livres turques, et que, vu l'urgence, cette somme avait été expédiée à Constantinople par traite télégraphique.

—

Christaki effendi Zographos, dont on connaît le zèle, toutes les fois qu'il s'agit de contribuer au progrès des lettres dans le pays, vient d'offrir une nouvelle somme de 50 livres turques au comité de *Xirokrini*.

Ce comité recueille les offrandes destinées à subvenir aux frais de la grande école nationale du Phanar.

—

Les élèves de 2me 3me et 4me classe de l'école militaire de Matchka ont été transférés provisoirement à l'école *Idadié* de la caserne de Kouleli, afin d'y exécuter les exercices prescrits par le règlement. Pendant ce temps les élèves de l'école de Kouleli se rendront à l'école militaire de Matchka.

—

Le jeune Benoît Palmieri, ce pianiste de 10 ans dont nous avons annoncé l'arrivée à Constantinople, donnera dimanche prochain, à 2 1/2 heures de l'après-midi, un brillant concert, dans les salons de la Légation Italienne.

S. Exc. le comte Barbolani a bien voulu accorder son patronage à ce concert où l'on entendra MM. Palmieri père, Gautieri, et M. Lanzoni à qui la partie vocale a été confiée.

Si jamais un programme a été composé de façon à attirer le public, c'est assurément dans cette circonstance, et le choix des morceaux de musique qui seront exécutés pendant cette après-midi contribuera presque autant que la curiosité excitée par le jeune prodige, à faire affluer le public dans les salons du Ministre d'Italie.

—

On mande de Syrie au *Djévaïb*, journal arabe de notre ville, que Rustem Pacha, gouverneur général du mont Liban, partira en congé à Constantinople vers le commencement du mois prochain.

—

Le rachat du Canal de Suez.

Sous ce titre la *Finance italienne* publie l'article qui suit.

La combinaison dont parle notre confrère n'est pas nouvelle. Elle a été émise il y a deux ans par les Chambres de commerce de Gênes et de Livourne:

M. de Lesseps, en sa qualité de directeur de la Compagnie du canal de Suez, ayant protesté contre les décisions de la Commission internationale du tonnage et menacé d'éteindre les feux et de fermer le Canal, la Sublime-Porte ordonna au Khédive de séquestrer le Canal. En présence de l'occupation militaire du Canal, M. de Lesseps céda sous toutes réserves de droit, et le tarif de Constantinople est entré en application à partir du 29 avril.

Le cas de force majeure une fois constaté, la question se présente intacte devant l'assemblée des actionnaires, seule compétente pour consentir à des modifications à la convention première. Cette assemblée a été convoquée pour le 2 juin.

Le *Times* disait ces jours derniers, avec une certaine désinvolture: « Il peut fort bien arriver que la Compagnie de Suez soit ruinée; mais elle aura rendu un grand service à la civilisation. » Les Anglais prennent d'autant plus aisément leur parti de la perte à subir par les actions du Canal, qu'ils n'en ont guère souscrit. Quand ils ont vu que, malgré leur mauvaise volonté, l'isthme se perçait, ils ont eu la sage prévoyance de construire un très-grand nombre de petits vapeurs aptes au passage, et ils se sont trouvés ainsi les premiers à profiter d'une œuvre qu'ils n'avaient point réussi à empêcher. L'abaissement des tarifs tourne également à leur avantage. Et, de plus, il y en a qui voient, dans les difficultés créées présentement par l'Angleterre à M. de Lesseps, un naturel effet de la mauvaise humeur causée par le projet qu'il a, d'accord avec la Russie, conçu d'un chemin de fer grand central asiatique.

Quoi qu'il en soit, le *Journal des Débats* fait remarquer à ce sujet que le gouvernement ottoman s'est fait brèche à lui-même en mettant, non sans imprudence, la force au service d'intérêts dont les tribunaux devaient être laissés seuls juges. Qu'aurait-il demain à objecter si, en vertu de ce précédent relatif à l'Egypte, un ou plusieurs gouvernements se mettaient demain à régler d'office les intérêts de Sociétés financières, dans lesquels leurs sujets se trouveraient engagés? Les intérêts seraient engagés dans les affaires avec lui, et à imposer la solution qu'il leur plairait?

M. de Lesseps est disposé à présenter à la Société des actionnaires toutes modifications qui soient compatibles avec les intérêts de la compagnie, en même temps que profitables au commerce général. Dans le présent mois d'intervalle, il serait sage d'aviser aux modes d'une conciliation équitable. Toute la question gît dans la surtaxe compensatrice et dans le laps de temps pendant lequel elle serait perçue, dans la fixation du nombre des tonnes transitées, au delà duquel il y aurait dégrèvement. M. de Lesseps combat l'exonération des bâtiments sur lest, attendu, dit-il, que si un bâtiment passe le canal sur lest, c'est que, par la richesse de la cargaison de retour, il est assuré d'un fret total rémunérateur, et d'autre part, il faut abréger les formalités et éviter les investigations toujours vexatoires sur la nature des cargaisons. Il est à considérer d'ailleurs que la perception du Canal équivaut à peine aux frais d'assurances que l'on payait autrefois par bâtiments à voiles passant par le Cap, c'est-à-dire à moins de 5 0/0 de la valeur moyenne du chargement qu'il peut contenir.

La dépense annuelle de l'entreprise est de 16 millions. Pour qu'il y ait 5 0/0 à donner de revenu au capital engagé, il faut que la recette dépasse de 10 millions la dépense, c'est-à-dire atteigne 26 millions. De plus, il y a une dette de cent vingt millions à couvrir.

Arrivera-t-on à mettre la Compagnie à même de trouver dans les tarifs un taux suffisamment rémunérateur et une possibilité de rentrer dans ses arriérés et de payer ses dettes, tout en offrant au commerce les facilités désirables?

Ne serait-ce pas le cas de poser la question du rachat du Canal?

Les actions appartenant aux particuliers sont de 112,000,000 fr., celles du Khédive de 88,000,000; l'emprunt de 1867—68, avec hypothèque sur le Canal, est de 99,000,000 fr., et celui de 1871 à rembourser avec le bénéfice des actions appartenant au Khédive dans le cours de 25 ans, est de 20,200,000 fr.

Telle est la somme qu'il faudrait rembourser, si l'on voulait opérer le rachat. Et de plus, il y faudrait joindre le capital nécessaire pour le complément des travaux à effectuer.

Il serait digne des nations civilisées de s'entendre pour racheter le Canal et l'ouvrir librement au commerce du monde entier.

Honneur au gouvernement qui en prendra l'initiative! Nous souhaiterions que ce fût notre Italie. »

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	13 mai, 1874.
Lever du soleil	4 h. 48 m.
Coucher »	7 » 6 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 7s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 47

8 heures du matin.

Baromètre	760.8
Thermomètre	16.0
Minima	13.9
Maxima de la veille	23.5

Direction et force du vent SO. fort.

Etat du temps le 12 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient de direction variables très-forts et la mer très-grosse sur la Mer-Noire; du S. très-forts aux Dardanelles, assez forts sur l'Archipel, et forts avec mer très-agitée et pluies sur l'Adriatique.

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
2 Sarai Askéri jashadji Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim Balosso	Kostenka Genova
7 Georgadi		
8 M. Bozitrin	Simantiras	Argos
11 Caseon Yeni-Djami 22	Cosson	Stettel
13 Schaddil, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarelli Manuscat Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walhof Hanselle	Walhof	Genova
16 Mordes	Gaetano	Venezia
17 Alexi Avram din Giéni Cénéos Eczané	Céscas	Sladina
18 Signora Giovani Krall presso Signor Köll-Idet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Gebegi	Trieste
3 Raji Ronstanto	Sansaragilo	Braïla
6 Sacino	Cole	Fiume
10 Fratelli Dagostini	Carini	Broussa
10 Pharmacie Gance Slaven Ner Savo		
11 Yoco Pisassano	Nicola Pisassano	Odessa
12 Anosti Cariste Pastiellari	Toma Anastassi	Calarassi

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Empereur de Russie à Berlin.

On lit dans le *Moniteur de l'Empire*:

« Lundi, 4 mai, a eu lieu, en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur de Russie, dans la plaine de Tempelhof, un exercice à feu d'une brigade combinée. Cette brigade était commandée par le major-général et commandant de la 4me brigade d'infanterie de la Garde, de Dannenberg; elle se composait du régiment de grenadiers de la Garde *Empereur Alexandre* n° 1 (commandant, le colonel de Wussow), du régiment de grenadiers de la Garde *Empereur François* n° 2 (commandant, le colonel de Vogun de Wangenheim), du régiment de fusiliers de la Garde (colonel de Papstein), du 2me régiment de dragons de la Garde (colonel baron de Zedlitz-Leipe), et de deux batteries de la brigade d'artillerie de campagne de la Garde. — Les troupes étaient rangées sur le terrain qui s'élève à l'ouest du monument du Kreutzberg.

« Sa Majesté l'Empereur de Russie était à cheval, et Sa Majesté l'Empereur et Roi en voiture, à cause d'une légère contusion. Le prince de la Couronne, les princes Charles et Frédéric-Charles, le prince Auguste de Wurtemberg, et tous les princes étrangers qui se trouvent en ce moment à Berlin, assistaient à l'exercice. Leurs Majestés étaient accompagnées en outre des feldmaréchaux de Wrangel, de Moltke, de Manteuffel, du ministre de la guerre, général de Kameke, — que suivaient les autres généraux par ordre d'ancienneté. Au second rang venaient tous les officiers spectateurs, en nombre considérable.

« Sa Majesté l'Impératrice-Reine, ainsi que Son Altesse Impériale et Royale la princesse de la Couronne. Leurs Altesses royales la princesse Frédéric-Charles et la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin assistaient, en voiture découverte, à ce spectacle militaire.

« Le temps était très-favorable, et un nombreux public, en voiture, à cheval ou à pied, se pressait sur la plaine de Tempelhof. — Après l'exercice, a suivi le défilé des troupes.

« Dans l'après-midi, Sa Majesté l'Empereur Alexandre a fait une longue visite au chancelier de l'Empire, prince de Bismarck.

« A cinq heures, il y a eu au palais royal un dîner-gala de 150 couverts. Outre Leurs Majestés, et les princes russes et mecklembourgeois, ainsi que les princes et princesses de la maison royale de Prusse, — ont pris part à ce dîner: l'ambassadeur de Russie M. d'Oubril avec le personnel de l'ambassade, toute la suite russe et mecklembourgeoise, les généraux et officiers commandés pour le service d'honneur, les feldmaréchaux, et d'autres hauts fonctionnaires de la Cour de l'Etat; enfin les généraux et commandants des troupes qui avaient participé à l'exercice du jour.

« Le dîner a été suivi, au palais, d'une soirée pour laquelle 170 invitations avaient été données, et qui s'est prolongée jusqu'après minuit.

« Mardi, 5 mai, dans la matinée, a eu lieu la revue du régiment de cuirassiers de Brandebourg (*Empereur Nicolas 1er de Russie*) n° 6. Sa Majesté l'Empereur et Roi est allé, à cheval vers onze heures, chercher Sa Majesté l'Empereur Alexandre à l'hôtel de l'ambassade de Russie, et les deux monarques se sont rendus sur la place du Roi où le régiment de cuirassiers était rangé en parade. Un très-grand nombre de généraux et d'officiers, en tenue de parade, et décorés des ordres russes, assistaient à cette revue.

« A cinq heures a eu lieu, au palais du prince de la Couronne, un dîner de famille auquel ont pris part, outre Leurs Majestés, les princes de Russie, les princes et princesses de Prusse et de Mecklembourg, présents à Berlin.

« A neuf heures du soir, S. M. l'Empereur Alexandre, conduit par S. M. l'Empereur et Roi et tous les princes de la famille royale, s'est rendu à la gare du chemin de fer de Anhalt, d'où il est parti, par un train spécial, pour Stuttgard. »

La situation de la Hongrie.

On lit dans le *Messager d'Orient*:

Dans l'histoire de la monarchie des Habsbourgs il y a peu de dates aussi importantes que celle de 1867, car c'est dans le courant de cette année que la Hongrie a recouvré son régime constitutionnel ou, pour mieux dire, c'est à cette époque que s'est opérée son émancipation politique.

Le dualisme qui en est résulté forme aujourd'hui la base de l'organisation politique de la monarchie; il est devenu un des éléments les plus importants de la politique internationale, et il réagit forcément sur chacune des combinaisons pour l'avenir.

Depuis lors il est juste de dire que le rôle futur de la vieille puissance des Habsbourgs dépend pour le moins à moitié du sort de la Hongrie reconstituée.

Dans les premières années du régime constitutionnel, sous le cabinet Andrassy, le développement des forces intérieures du royaume de St. Etienne et de son influence au dehors a été si heureux qu'il autorisait les plus hardies espérances.

Après des récoltes mauvaises ou médiocres durant quatre années consécutives, la Hongrie, pays agricole par excellence, devait aboutir à une crise financière d'autant plus aiguë quelle avait fait plus d'efforts, dans un court espace de temps, pour sortir de cet état économique primitif.

Comme conséquence directe et inévitable de la crise financière, une crise politique éclata. C'est l'ordinaire: en présence de grandes calamités on se plaît toujours à accuser le système en vigueur ou les hommes qui sont au pouvoir.

Cette crise politique n'a pas duré moins de cinq mois. Elle aboutit à la formation du nouveau cabinet Bitto, lequel repose sur le même système que l'ancien, c'est-à-dire sur la communauté des intérêts de l'Autriche et de la Hongrie.

Il y a là un vaste sujet d'étude.

Cette étude, dans quelque disposition d'esprit qu'on l'entreprenne, si elle est consciencieuse, ne peut manquer de révéler ces deux faits incontestables:

Dès le début de la crise l'hostilité entre les partis cessa. Le douloureux sentiment des dangers de la patrie opéra entre tous un rapprochement, et l'on s'efforça de part et d'autre de chercher et les moyens et la forme d'une entente, ou, si l'on préfère, d'un compromis, mais toujours sur le terrain parlementaire et constitutionnel. Il n'y eut plus alors qu'une pensée, qu'une volonté: celle de sauver le pays.

Ce mouvement, cet élan de patriotisme, fut si spontané, si général que le roi de Hongrie n'hésita pas à autoriser l'essai de la formation d'un cabinet de coalition.

Cet essai, on le sait, n'a pas réussi; mais il a fait ressortir—ce qui est plus remarquable, plus édifiant encore que l'esprit de conciliation dans le péril, — l'estime des partis les uns pour les autres et leur abnégation commune.

On n'avait pu s'entendre, mais on se sépara sans amertume et chaque fraction se déclara prête sans abandonner son point de vue politique, à collaborer et à marcher de front avec les autres partout où il s'agirait de conjurer le mal dont souffrait la patrie. Dans l'intérêt général on convint de reléguer au second plan les intérêts de parti.

Le cabinet Bitto est entouré de dispositions bienveillantes. Sans parler des personnages qui le composent et qui jouissent de la vénération de tout le pays, tant à cause de leur caractère politique que de leur talent, l'esprit éminemment pratique et le tact de son président éveillent la confiance générale.

Voilà les enseignements qui résultent de la crise en Hongrie. Voilà les faits qui témoignent de la vitalité du système qui prédomine dans ce pays et du respect dont la constitution et le parlementarisme sont entourés au-delà de la Leitha.

Si nous examinons maintenant la situation financière de la Hongrie, nous aurons à constater les faits que voici:

Pendant les sept dernières années, la Hongrie a contracté des dettes s'élevant à 282 millions de florins. Cette somme et les revenus ordinaires du pays n'ont pas suffi à pourvoir à tous les besoins.

La dette contractée n'a pas d'ailleurs été absorbée par des dépenses quotidiennes. On la retrouve en quelque sorte dans les 560 milles allemands de chemins de fer construits depuis 1867, et dont 70 ont été construits aux frais de l'Etat; dans les travaux considérables qui feront un jour de Fiume un port de commerce de premier ordre; dans la transformation grandiose de Bude et de Pesth en une véritable capitale, digne de servir de centre au commerce de la Hongrie avec l'Europe et l'Orient; dans mainte institution destinée à augmenter la production et à accroître les ressources de l'Etat; enfin dans la création d'une armée nationale, forte de 150 mille hommes, bien équipée, bien exercée, bien approvisionnée, laquelle est le meilleur gage de la sûreté de l'Etat et qui, de l'avis de militaires autrichiens distingués, saurait au besoin se montrer à la hauteur de la vieille armée commune, si elle devait jamais être appelée, de concert avec celle-ci, à défendre l'honneur et l'indépendance, désormais communs, de l'Autriche et de la Hongrie.

Durant sept ans la Hongrie, avec ses ressources ordinaires et les 282 millions qu'elle a empruntés, a non-seulement rempli ponctuellement les obligations qu'elle avait contractées en vertu du pacte de 1867, contribué régulièrement à la couverture des dépenses communes, réorganisé sa propre administration, développé l'instruction publique, réformé la magistrature, augmenté ses revenus économiques, mais elle a aussi accompli des œuvres qui représentent une valeur matérielle de beaucoup supérieure au chiffre de ses emprunts.

Non, il n'y a pas lieu de douter de l'avenir financier de ce pays, ou bien le sol de la Hongrie est devenu stérile à jamais. Aujourd'hui le gouvernement dispose de ressources suffisantes pour assurer le service régulier du budget et quant à l'avenir, sans parler de la fortune de l'Etat (les domaines seuls de l'Etat comprennent plus de 8 millions d'arpents en terre et en forêts), une fois le réseau des voies ferrés terminé et les jonctions avec les chemins de Roumanie et de Turquie opérées, le Danube régularisé, afin que les grands bâtiments ne rencontrent plus d'obstacles à leur arrivée à Bude-Pesth, — et nous sommes à la veille de l'accomplissement de ces travaux, — les ressources économiques de la Hongrie s'accroîtront à tel point que la prospérité matérielle du pays et de l'Etat se développeront dans une mesure si large qu'il est impossible de l'apprécier d'après les données actuelles.

Certes, avant que tout cela soit accompli et avant que le pays ait réussi à se soustraire à la fatalité qui pèse sur les pays purement agricoles, il peut surgir des moments difficiles pour l'administration, comme dans ces derniers temps. Mais on est en droit d'affirmer, dès à présent, que de pareilles commotions ne sauraient ébranler la base de l'avenir économique de la Hongrie.

De l'ordre, de la prudence, de l'économie et du crédit, voilà tout ce qu'il faut pour vaincre les difficultés si le ciel s'acharnait de nouveau à détruire les espérances des cultivateurs hongrois.

Or, si jamais ministre a réuni en sa personne toutes les qualités nécessaires pour suffire à ces besoins, c'est incontestablement le ministre actuel des finances, M. Koloman Ghyczy.

C'est pourquoi le public hongrois a tant de confiance dans l'activité de cet homme d'Etat, dont il attend avec une fiévreuse impatience le premier exposé financier.

Le pessimisme de cet homme d'Etat et son anxieuse circonspection, résultat de sa longue expérience, rehaussent encore l'autorité du jugement et des vues de ce Caton hongrois. D'autre part son inflexible patriotisme est la meilleure garantie qu'aucun des intérêts vitaux de l'Etat ne sera sacrifié aux difficultés du moment.

En résumé, si la crise financière n'est point encore surmontée, et elle ne le sera définitivement que lorsque l'émancipation économique de la Hongrie lui permettra de ne plus se préoccuper des influences atmosphériques, il est certain que cette crise ne menace nullement l'avenir du pays et que son dénouement ne dépend que du patriotisme et de la fermeté des Hongrois eux-mêmes. Il ne s'agit plus ici d'une épreuve de l'Etat, mais d'une épreuve des hommes.

Et le développement même de la crise témoigne de ce patriotisme, comme il prouve aussi jusqu'à un certain point que le courage et la fermeté ne feront pas défaut.

Leur grande tâche une fois terminée, les Hongrois pourront à juste titre se féliciter d'avoir eu l'occasion de raffermir l'organisation de leur jeune Etat avant que l'heure d'épreuves bien autrement terrible eût sonné pour eux et de prouver par là que la Hongrie est réellement à la hauteur du rôle que lui assigne la nouvelle mission historique de la monarchie austro-hongroise au centre de l'Europe.

Une page d'histoire.

Voici, dit l'*Indépendance belge*, un important document dont nous garantissons la parfaite authenticité:

Le 5 juillet 1870, M. Cochery, député au Corps-Législatif, en son nom et en celui de plusieurs de ses collègues, ayant interpellé le gouvernement impérial sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne, le gouvernement pensa que cette interpellation ne pouvait rester sans réponse; il était cependant dans le plus grand embarras.

Ce n'était que le 3 juillet dans la soirée que le ministre des affaires étrangères avait reçu de M. le baron Mercier de Lostende un télégramme lui annonçant que, d'accord avec le maréchal Prim, le prince de Hohenzollern avait posé sa candidature au trône d'Espagne.

Dès ce moment, un échange continuel de dépêches eut lieu entre Paris et Madrid, Paris et Berlin, où se trouvait seul le chargé d'affaires de France, et Paris et Wildbad, où était M. Benedetti.

Le gouvernement impérial, pendant les journées des 4 et 5 juillet, recevait à chaque moment des dépêches de Madrid et de Berlin, mais comme le cabinet des Tuileries en envoyait aussi à tout instant dans les deux directions, posant des questions, il se produisit une certaine confusion; des dépêches, soit qu'elles passèrent par une ligne différente, soit qu'elles ne furent pas consignées à temps, n'arrivèrent à leur destination qu'après celles parties quelques instants plus tard.

Après le dépôt de l'interpellation de M. Cochery, les ministres se réunirent vers cinq heures en conseil au château de Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur; aucune résolution ne fut prise; les ministres étaient tous, sans exception, très-partisans de la paix et ne prévoyaient pas les dangers d'une rupture immédiate. Quant à l'Empereur, il était plus silencieux que jamais et évidemment très préoccupé, très-soucieux de l'état des choses; depuis que l'incident espagnol avait été dénoncé, il avait un double souci: d'un côté la situation extérieure, de l'autre la situation intérieure; il exprima, dès le 3 au soir, la crainte que l'opposition ne saisit cette occasion pour créer de grands embarras, et il présenta en conseil des ministres — dans des termes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur son désir de conserver la paix — ses vues sur la conduite à suivre.

L'insuffisance des renseignements reçus le 5 juillet, à cinq heures, fit décider qu'il y aurait une nouvelle séance du conseil après le dîner.

Les sentiments de l'Empereur n'avaient pas changé lors de la seconde réunion et, après délibération, il fut décidé que M. Emile Ollivier et M. le duc de Gramont rédigeraient un projet de déclaration qui serait examiné et discuté en conseil des ministres le lendemain matin 6 juillet.

Pendant que le conseil des ministres était réuni sous la présidence de l'Empereur, dans la soirée du 5 juillet, M. le baron Jérôme David eut un long entretien avec l'Impératrice. Celle-ci, loin de partager la préoccupation silencieuse de l'Empereur, paraissait, au contraire, dès le 3 au soir, excessivement surexcitée; elle avait de fréquentes entrevues avec ses familiers et ses paroles étaient fort belliqueuses.

Dès que l'Empereur fut resté seul, l'Impératrice s'empara de lui; ils eurent ensemble un long entretien qui se prolongea jusque vers une heure du matin et à une partie duquel assista M. le baron Jérôme David.

L'attitude de l'Empereur dans les deux conseils tenus à Saint-Cloud le 5 juillet ne laissa aucun doute aux ministres et aux personnes qui jouissaient de la confiance du souverain, sur son désir sincère de conserver la paix.

Le lendemain 6 juillet, les ministres se réunirent en conseil à la résidence impériale, à dix heures du matin, et quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'ils virent de prime abord le changement d'attitude de l'Empereur.

M. le duc de Gramont et M. Emile Ollivier avaient rédigé un projet de déclaration à présenter au Corps-Législatif en réponse à l'interpellation de M. Cochéry. Ce projet fut lu à l'Empereur et aux membres du conseil; le voici dans sa rédaction primitive, tel qu'il fût présenté par ses auteurs.

« Il est vrai que le maréchal Prim a offert au
» prince Léopold de Hohenzollern la couronne
» d'Espagne et que ce dernier l'a acceptée.
» Mais le peuple espagnol ne s'est point encore
» prononcé et nous ne connaissons *pas* encore les
» détails vrais de *cette* négociation qui nous a été
» cachée.
» Aussi une discussion ne saurait-elle aboutir
» *aujourd'hui* à aucun résultat pratique; nous
» vous prions messieurs de l'ajourner.
» Nous n'avons cessé de témoigner nos sympa-
» thies à la nation espagnole et d'éviter tout ce qui
» aurait pu avoir *l'apparence* d'une immixtion
» quelconque dans les affaires intérieures d'une
« noble et grande nation en plein exercice de sa
» souveraineté.
» Nous persisterons dans cette conduite, mais
» nous comptons sur la sagesse du peuple alle-
» mand et l'amitié de l'Espagne pour écarter un
» projet qui ne tend à rien moins qu'à détruire
» l'équilibre européen au détriment de nos inté-
» rêts. »

Le conseil entra immédiatement en délibération, discutant paragraphe par paragraphe.

Le premier paragraphe ne subit aucun changement.

Au second paragraphe, le mot *pas* fut remplacé par le mot *point* et *cette* par le mot *une*.

Au troisième paragraphe, le mot *aujourd'hui* fut remplacé par le mot *maintenant*.

Au quatrième paragraphe, le mot *l'apparence* fut remplacé par *les apparences*.

C'est sur ce quatrième paragraphe que l'Empereur commença à prendre une part active à la discussion, et le premier grand changement, apporté sur sa demande, fut l'adoption de la phrase suivante, annexée à la fin du 4e paragraphe

« *Nous ne sommes pas sortis, à l'égard des*
» *divers prétendants au trône, de la plus stric-*
» *te neutralité et nous n'avons jamais témoigné*
» *pour aucun d'eux ni préférence ni éloigne-*
» *ment.* »

Le changement d'attitude de l'Empereur, qui s'était manifesté dans la conversation qui, au moment de l'arrivée des ministres, précéda la séance du conseil, se montra alors avec une certaine violence qui frappa d'étonnement les ministres.

Le cinquième paragraphe fut mis en discussion et l'Empereur demanda un changement complet après les mots: *Nous persisterons dans cette conduite, mais...*

Il proposa la rédaction suivante:

« *Nous persisterons dans cette conduite, mais*
» *nous ne croyons pas que le respect des droits*
» *d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'u-*
» *ne puissance étrangère puisse déranger à no-*
» *tre détriment l'équilibre actuel des forces en*
» *Europe et mettre en péril les intérêts et l'hon-*
» *neur de la France.* »

L'Empereur déclara nettement qu'il fallait une déclaration plus positive que celle qui était soumise par MM. Ollivier et de Gramont.

M. Emile Ollivier prit le premier la parole: il déclara qu'il abondait dans les idées de l'Empereur, pensant qu'une déclaration nette et ferme du gouvernement français assurerait la paix qu'on désirait conserver. M. le garde des sceaux demanda seulement que dans la rédaction proposée par S. M. l'Empereur, il fût ajouté cette phrase, après les mots: *puissances étrangères: « en plaçant un* » *de ses princes sur le trône de Charles-Quint.»*

L'Empereur dit qu'il acceptait parfaitement la proposition de M. Emile Ollivier.

Le tour de parole fut donné à chacun des ministres; tous dans la discussion firent valoir des raisons sérieuses pour ne pas agir trop témérairement; ils approuvaient, quant au fond, la déclaration proposée par l'Empereur, mais pensaient qu'il serait préférable de s'en tenir à la rédaction primitive,

Taganrok, br. hell. *P. Acathiston*, c. Zanos, lest.
— goel. rus. *Constantin I*, c. Fragoulakis, div.
— br. hell. *Djeni*, c. Dritchas, lest.
— br. hell. *A. Pellagia*, c. Moniondis, carub.
Odessa, br. hell. *A. Jeorgios*, c. Magulas, div.
— br. hell. *A. Jeorgios*, c. Yeroyanis, ciment.
— br. hell. *Emboriani*, c. Cannkis, cim.
— br. hell. *Jeorgios*, c. Leonardos, carub.
Taganrok, br. hell. *Zoodohos Pigi*, c. Balzakchis, lest.
— br. rus. *Filopator*, c. Solosmos, lest.
— sch. norv. *Alexandre*, c. Egons, lest.
Angleterre, br. ital. *Sibilla*, c. Maglioca, blé.
— br. ital. *Prospero Rozeto*, c. Gerolamo, blé.
Marseille, br. ital. *Luigi Dancearo*, c. Fortunato, blé.
— br. hell. *Antonios*, Psaras, ravison.
— br. hell. *Condariotis*, c. Caloyanis, blé.
— br. hell. *Ellpis*, c. Visantis, blé.
— br. hell. *Nicolaos*, c. Georgulis, blé.
Trieste, br. hell. *Thessalia*, c. Mascas, maïs.
Azoff, bk. ital. *Anghelikin*, c. Martino, lest.
Trieste, br. rus. *Criti*, c. Kiosses, blé.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 8 mai.

Angl. *Zeys*, c. Morgan, div. Soulina p. Falmouth.
Angl. *Nil*, c. Driscol, orge, Soulina p. Falmouth.
Angl. *Durham*, c. Brown, maïs, Odessa p. Anvers.
Hell. *Taxiarhis*, c. Rokinos, maïs, Ibraïla p. Marseille.
Hell. *Nea Tihi*, c. Juris, div. Demarowa p. Marseille.
Hell. *Dionidis*, c. Skindis blé, Ibraïla p. Trieste.
Hell. *Elleousa*, c. Frangopoulos, blé, Solounealé pour Trieste.
Hell. *A. Paraskevi*, c. Raftopoulos, maïs, Galatz pour Constantinople.
Ital. *Ronalo*, c. Costa, maïs, Taganrok p. Gênes.
Rus. *Calliopi*, c. Manonnis, farine, Berdiansca p. Gen.
Ital. *Giovanni*, c. Parrazini, blé, Berdiansca p. Mars.
Ottom. *Huda Verdi*, c. Ismail, orge, Ibraïla p. Const.
Hell. *Cali Tihi*, c. Tripolitis, blé, Bourgas p. Marseille.
Angl. *Darian*, c. Seigton, seigle, Taganrok p. Marseille.
Aut. *Flora*, c. Giurovich, div. Odessa p. Consple.
Ottom. *Huda Verdi*, c. Eomer, blé, Ibraïla p. Consple.
Hell. *Athina*, c. Andrianos, blé, Ibraïla p. Marseille.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Panazos, blé, Galatz p. Trieste.
Hell. *Dimitrios* c. Dimanas, maïs, Galatz p. Trieste.

du 9 mai.

Angl. *Royal Standard*, c. Verdy, maïs, Soulina pour Falmouth.
Hell. *A. Haralambos* c. Papadimos, maïs, Poti p. Mars.
Angl. *Sir Bevis*, c. Kemp, blé, Nicolaieff p. Malte.
Ital. *Clotilde*, c. Sallaiia, div. Varna p. Consple.
Ottom. *Anastasia*, c. Costandi, blé, Bourgas p. Const.
Ital. *Giuseppe*, c. Sapli, blé, Taganrok p. Marseille.
Hell. *Adelfi Filinis*, c. Filini, blé, Balzik p. Trieste.
Ottom. *Chaini bahri*, c. Minis, blé, Varna p. Consple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

AVIS

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 12 Mai, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

AVIS.

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le Jeudi, 14 courant à l'occasion de la fête de ce jour.
Le 12 Mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS

Les Bureaux de la *Banque Impériale Ottomane* à Galata, et ceux de la *Dette Publique*, à Stamboul, seront fermés jeudi, 14 mai, à l'occasion de la fête de ce jour.
Le 12 Mai 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

AVIS.

Les Bureaux du *Crédit Général Ottoman* seront fermés Jeudi 14 Courant à l'occasion de la fête religieuse du jour.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES MINES.

AVIS.

Vente de cuivre par voie d'adjudication.

L'administration Impériale des mines porte à la connaissance du public que cent cinquante mille kilos de cuivre de Tokat, en dépôt à Yali Kiosque à Constantinople sont mis en vente par voie d'adjudication.

Jusqu'à ce jour la dernière offre s'élève au chiffre de huit piastres 10 paras par kilo, sous la condition que les paiements se feront comptant et en Béchlik métallique et que les droits de Douane seront à la charge de l'acheteur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

AVIS.

Une personne [illegible] langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteur accueil qu'eurent dernièrement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes grâces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entière satisfaction de l'honorable Commune Austro-Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Yazia-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, où sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorénavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caractères ornementaux d'anciens siècles et des temps modernes, tels que: diplômes d'honneur, adresses de [illegible]

ANNEE 8me N° 109

Rebiul-ewel 23 1291.

JEUDI 14 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

Péra... [illegible]
Provinces... [illegible]
Etrangers... [illegible]

Toute demande d'abonnement qui [illegible]

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 16 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Paris, [illegible] LA TURQUIE, [illegible], 39, près la Tour de Galata.
[illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C. [illegible] MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible]

Constantinople, 13 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

L'Assemblee de Versailles a repris ses séances depuis avant-hier. Les nouvelles qui nous arrivent confirment ce que nous avons dit de l'attitude que prendraient les légitimistes, dès le premier jour. Ils se montrent ouvertement hostiles aux lois constitutionnelles

Cette eventualité du reste a dû préoccuper M. de Broglie et le centre droit, car, il y a quelques jours, le *Journal de Paris* dans un article de M. Edouard Hervé, disait qu'il était impossible de compter sur une majorité pour les lois qui seraient destinees à instituer une seconde Chambre, et à régler les conditions d'exercice et de transmission du pouvoir exécutif.

« Dans ce cas, ajoutait la feuille orléaniste, *l'Assemblée pourrait être amenée à se dissoudre.* » Et M. Hervé en concluait que le premier objet dont l'Assemblée devait s'occuper c'était la loi électorale.

Que ce conseil soit une derniere habileté pour maintenir, aussi longtemps que possible, M. de Broglie à la tete des affaires, c'est probable, mais il n'en trahit pas moins une préoccupation énorme et laisse enfin échapper le mot de dissolution, tant repoussé par le centre droit.

Que ce mot n'ait été lancé par le *Journal de Paris* que pour effrayer les dissidents, nous ne faisons aucune difficulté de l'admettre ; mais, même dans ce cas, il prouve que la droite est devenue rebelle à toutes les objurgations du vice-président du conseil, et qu'il faut employer les arguments les plus péremptoires pour essayer de la ramener sous une bannière qu'elle a désertée.

L'idée de la dissolution fera-t-elle reculer, à la dernière heure, les partisans de M. le comte de Chambord? nous ne le pensons pas. Nous croyons que c'est M. de Broglie qui capitulera, autant, du moins, que le lui permettra le maréchal Mac-Mahon.

Pour savoir jusqu'à quelle limite le chef du cabinet fera des concessions à [illegible] de la droite ; pour pouvoir se rendre compte des points sur lesquels il est prêt à céder, à propos de l'organisation du septennat, il faudrait connaître la pensée du marechal Mac-Mahon, et il est probable que M. de Broglie fera tous ses efforts pour empêcher cette manifestation, de la part du président de la République.

Quoi qu'il en soit la situation, à Versailles, est pleine de tempetes et il est fort douteux que le chef des coalisés du 24 Mai puisse continuer le régime de l'équivoque à l'aide duquel il a pu se maintenir, pendant un an, à la tete des affaires. Il est évident qu'il va tenter le même procédé, mais de droite comme de gauche des questions nettes, catégoriques, lui seront posées et il faudra bien qu'il y réponde.

Le comte d'Arnim est en ce moment à Berlin et la présence de ce diplomate, dans la capitale prussienne, donne une nouvelle animosité à la polemique dont il est l'objet, de la part de la presse gouvernementale.

Les journaux officieux ayant injurié outre mesure M. d'Arnim, celui ci vient d'adresser à la *Gazette de Spener*, sous la date du 1er Mai, une lettre de rectification sur tous les incidents du conflit entre le chef responsable de la politique religieuse de l'empire et son subordonné, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

M. d'Arnim constate que ce n'est pas lui qui a pris l'initiative des publications politiques qui ont donné lieu à la polémique actuelle, mais qu'il a été forcé d'intervenir personnellement pour éclairer le public sur sa conduite.

La *Gazette de Spener*, tout en acceptant la leçon, n'en désapprouve pas moins le langage de l'ambassadeur, qui [illegible]

Nous avons enfin des détails sur le mouvement opéré par le général Concha dans la nuit du 30 Avril au 1er Mai, mouvement qui a eu pour résultat la levée, par les carlistes, du siége de Bilbao.

Voici en quels termes une dépeche de St Jean de Luz raconte ce fait d'armes :

« Toutes les hauteurs de Galdamès ont été [illegible]

« La droite, sous les ordres du général Concha, s'est [illegible]

« Le lendemain, 1er mai, à 5 heures du matin, toutes les fortifications carlistes du Somorrostro : San Pedro de Abante, Santa Juliana, Montanio étaient occupées par les républicains. »

Ce télegramme se trouve confirmé par un autre du 6 Mai, venu de Durango, où est établi actuellement le quartier général du prétendant.

D'après la version carliste les troupes républicaines se seraient emparées de [illegible] Mugnecas et de Galdames, dont la prise a décidé de l'issue des opérations, par suite de l'inexécution de l'ordre qui avait été donné à deux chefs carlistes d'aller au secours des forces chargées de defendre ces localités. Celles-ci perdues, les carlistes durent, pour ne pas être pris entre deux feux, évacuer leur principale ligne de défense ; ils auraient pu encore [illegible] plus rapprochee de Bilbao, mais l'artillerie à longue portée dont disposaient leurs adversaires, rendait cette résistance difficile et presque désespérée et les généraux de don Carlos ont jugé plus prudent de lever le siége de Bilbao. Telle est en substance l'explication de l'état-major carliste.

L'*Independance Belge* a reçu, le 6 Mai, de la Chine la nouvelle de graves désordres qui viennent d'éclater dans la colonie française de Shanghaï

Il y a eu une melée sanglante entre la population chinoise et les étrangers : des pillages et des incendies.

La police a ete impuissante à rétablir l'ordre, et il a fallu faire débarquer [illegible]

On a pu comprimer l'émeute, mais l'inquiétude est toujours vive.

Chose assez étrange, les residents anglais n'ont pas été molestés.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

L'examen des voies de communication a etablir dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre nous amenait à indiquer dans un précédent article l'intéret pressant qui invite le gouvernement a preparer le developpement de la production de ces contrees, en utilisant par le cantonnement des tribus nomades, des forces aujourd'hui perdues pour l'agriculture, pour l'industrie et pour le commerce. Ce n'est pas que la Sublime Porte ait [illegible] cette intéressante question. Elle l'a étudiée. Des ordres formels ont même été expediés de Constantinople pour que des terres soient distribuees aux nomades. Une commission spécialement formee pour cet objet s'est mise à l'œuvre dans le vilayet de Bagdad, et l'on a pu espérer un instant que l'on obtiendrait [illegible] avenir ce double et excellent resultat de mettre un terme aux depredations des nomades et d'assurer leur bien-etre en les attachant a la culture du sol. Malheureusement il resulte des recits d'hommes impartiaux qui ont visité ces contrees qu'il faut rabattre et de beaucoup ces espérances.

D'apres ce qu'on nous affirme, les bonnes dispositions des nomades qui se pretaient à ces essais de colonisation ne tiennent pas contre certaines vexations dont ils seraient l'objet. Ainsi, contrairement aux intentions du gouvernement, on ne leur aurait distribue ni semences ni instruments agricoles et ils ne seraient pas à l'abri des visites fréquentes, onereuses et peu justifiees des zaptiés et autres corps de troupes.

Ce n'est pas ainsi qu'on les convertira à la vie sedentaire.

Leur interet personnel qui est la loi supreme, ne trouvant pas sa satisfaction dans cette nouvelle existence, ils retomberont naturellement dans leurs anciennes habitudes.

On fera peut-etre observer que le moyen le plus sûr d'effectuer le cantonnement serait d'ouvrir des voies de communication rapides ; que les parties fertiles du territoire traversé par le chemin de fer ne tarderaient pas à etre mises en culture. Ce raisonnement qui est vrai pour la generalité des pays ne trouverait peut-etre pas son application dans le bassin inferieur de l'Euphrate et du Tigre.

Les nomades tiennent avant tout à leurs coutumes et à leur liberté. On ne peut avoir raison de leur goût pour la vie errante qu'en leur démontrant jusqu'à l'evidence la supériorité de l'existence sédentaire par les profits palpables qu'ils en retireront. Jusqu'à present cette démonstration n'est pas faite puisque les familles auxquelles des terres ont été distribuées n'ont pu les cultiver, beneficier de leurs produits et apprecier ainsi les charmes de la vie sedentaire. C'est donc ici l'œuvre à entreprendre et dès à present. Elle presente sans doute bien des difficultes, mais on ne se lassera pas de lutter contre elles si l'on considere que la question de la prosperité future de ces riches provinces est intimement liee à celle du cantonnement. Comment peut on en effet esperer que l'on renouvellera les prodiges de production qui faisaient autrefois de la Mesopotamie la contree la plus riche du monde connue à cette epoque, si l'on n'a pas groupe sur ses terres des populations assez nombreuses pour executer tous les travaux d'irrigation, de culture et de recolte. La Mesopotamie depeuplee restera ce qu'elle est, un desert sterile. On ne peut echapper à cette alternative, et le gouvernement doit continuer sa tâche en assurant son succes par un ensemble de mesures methodiques et energiques.

Nous croyons que pour arriver au but qu'on se propose, il serait indispensable de creer une nouvelle commission composee non plus d'employés subalternes, mais de fonctionnaires choisis avec un soin scrupuleux parmi tous ceux qui peuvent mener à bonne fin cette entreprise. Elle est d'une importance capitale. On ne doit rien épargner pour son succes. Il ne s'agirait pas d'agir par la force, mais uniquement de demontrer effectivement aux nomades qu'ils ont un interet indiscutable à ecouter les conseils qu'on leur donnerait. Comme moyen pratique, nous inclinons à croire qu'il suffirait d'installer quelques centaines de familles sur de bonnes terres et dans des conditions normales, de leur fournir des semences, des instruments agricoles, de les exempter temporairement de tout impôt et de confier la direction de leurs premiers travaux à des moniteurs compétents. Les benefices considerables qui seraient réalisés apres deux ou trois années de culture dans ces terres soumises à la double action d'irrigations abondantes et d'un soleil ardent attacheraient à la vie sedentaire, par la meilleure des démonstrations, et ces familles et les autres nomades, temoins de leur bien-etre et de leur prosperité.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, le 5 mai 1874.

Vous vous rappelez probablement que le 10 septembre dernier une ordonnance royale a paru dans le but de donner à l'Eglise lutherienne une indépendance plus grande, et de realiser d'une façon plus complète les garanties [illegible] l'Eglise par l'article 15 de la Constitution. Le gouvernement avait ensuite déposé un projet de loi relatif à l'organisation de l'Eglise évangélique dans les provinces de Prusse, de Pomeranie, Brandebourg, Saxe, Silésie et Posen.

Ce projet de loi vient d'etre adopté en troisième [illegible]

[illegible] ve des reclamations, quelquefois tres-violentes, contre la soi-disant immixtion du gouvernement dans les affaires ecclésiastiques, le clergé catholique bavarois [illegible] de son côté une lutte contre son gouvernement pour obtenir simplement [illegible] même liberté d'action qui sont garantis aux prélats qui résident en Prusse.

C'est un fait assez remarquable pour que je [illegible] : en Prusse l'autorité civile doit [illegible] des nominations ecclesiastiques faites par les évêques, et son intervention se borne, [illegible] cas assez peu nombreux, à opposer [illegible] veto aux decisions episcopales ; mais [illegible] ne se mele en aucune façon de [illegible] candidats à tel ou tel poste, [illegible] les ecclesiastiques [illegible] pour avoir quelque [illegible]

[illegible] de meme, c'est le [illegible] s'opposer [illegible], lorsque les [illegible] remplissent cer[illegible] a litre.

[illegible] chef spirituel, refusent de prendre [illegible]

[illegible] organes du parti catholique bavarois, disent du caractère de Mgr Bianchi, on peut craindre que [illegible] ne facilite pas l'accord que chacun doit [illegible]

[illegible] accompagné des Grands [illegible] dans la presse, et on n'attribue [illegible] politique à ce voyage que [illegible] de famille ont seules provoqué.

[illegible], les journaux officieux insistent [illegible] que S. M. Alexandre II a [illegible] plus grandes personnalités modernes, quelle que soit [illegible]

L'empereur quittera Berlin apres-demain. S. M. [illegible] Baden-Baden.

M. de Bismarck profitera de son côté de l'amélioration [illegible] depuis quelque temps dans [illegible] pour aller passer plusieurs [illegible]

CHRONIQUE.

(*Communication officielle.*)

On sait que le Gouvernement Impérial, s'associant aux sentiments de profonde commisération de S. M. I. le Sultan, vient de prendre en toute hâte les mesures nécessaires pour secourir les populations de l'Anatolie. Par ordre de S. Altesse le Grand-Vézir, une commission chargée d'ouvrir une souscription publique en faveur de ces populations et de deliberer sur le mode le plus avantageux pour leur faire parvenir des secours, est déjà instituée à la S. Porte sous la presidence de S. Exc. Sadoullah bey, drogman du Divan Impérial.

Nul doute que toutes les personnes charitables s'empresseront de tendre une main secourable à ceux qui se trouvent dans le besoin. Afin de faciliter ce but humanitaire, la commission vient de décider qu'une souscription publique serait ouverte dans les bureaux de la caisse d'épargne (Emniyet Sandiki) de Constantinople à Buyuk-Yeni-Khan.

La souscription aura lieu dans les formes suivantes :

Des quittances imprimees et portant le sceau de la Commission de secours, ainsi que celui de la caisse d'Epargne, seront délivrees aux personnes qui prendront part à la souscription, contre le paiement qu'elles auront fait.

Les quittances ayant été dressées sur un plan uniforme, l'argent devra être calculé au prix de la bonne monnaie, de sorte que toutes les offrandes seront évaluees sur cette base, figureront comme telles sur les quittances et seront publiées de même dans les journaux.

La Commission aura soin de publier dans les journaux les noms des souscripteurs et le montant des sommes qu'ils auront versées à la caisse d'Epargne.

Au fur et à mesure que les secours seront distribues, les journaux les porteront à la connaissance du public.

Nous recevons la communication officielle suivante :

Bien qu'il soit prescrit que les objets mentionnes dans les *teskérés* de la douane doivent etre débarqués à la destination même indiquée dans ces *teskérés*, et que dans le cas contraire ces effets doivent à leur débarquement etre de nouveau assujettis à la taxe douanière, il a été décidé, par ordre supérieur, que cette prescription ne serait pas maintenue dans les echelles, où, par suite de la disette, l'importation des céréales a été exemptee de tout droit de douane, ainsi qu'il en a été officiellement donné avis.

Il est donc porté à la connaissance du public que les ordres nécessaires ont été donnes, afin que les céréales, pendant le terme fixé pour l'exemption, puissent etre débarquées aux echelles désignées par le gouvernement, sans obstacle ni égard à la destination qui est indiquee dans le *teskéré* de la douane. De meme les céréales qui, après avoir acquitté les droits de douane ont été chargées sur un navire pour une destination autre que les échelles où l'importation de ces articles peut se faire en franchise, jouiront de l'exemption de tout droit de douane, dans le cas où elles seraient debarquees aux susdites échelles. Dans ce cas le droit de douane perçu lors de l'embarquement sera restitué aux ayants-droit.

Lundi dernier M. Onou, 1er drogman de l'Ambassade de Russie, a eu une entrevue avec le Patriarche œcumenique, au Phanar.

Le jour suivant, Sa Sainteté a reçu la visite de M. André Moravieff, docteur en théologie, qui se trouve de passage à Constantinople.

Nous apprenons que Salim Effendi, directeur général des Télégraphes et Postes, prepare un rapport relatif aux améliorations et aux modifications qu'il a jugé nécessaire d'introduire dans les departements qu'il dirige. Ce rapport sera soumis prochainement à l'examen de la Sublime Porte, qui décidera s'il y a lieu d'autoriser Salim Effendi à exécuter ces réformes.

Ismail effendi Altuni-Zadé vient d'expédier à ses frais et par la voie de Tre[illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BELOT

PREMIÈRE PARTIE.

XVI. (Suite.)

— Pas assez puni, monsieur le marquis! s'écria l'apiculteur ; ah! eloignez-vous, éloignez-vous, je vous en supplie!... vous ne [illegible]...?

— Mais vous-même...

— Oh! moi! elles me connaissent! continua l'apiculteur en essayant de replacer la ruche sur sa base.

— Comment pourrai-je jamais m'excuser auprès de vous? insista Baradieu... et surtout reparer le dommage que l'imprudence de mon compagnon...?

— Reparer? monsieur le marquis, fit le brave homme avec surprise : mais je ne souffrirai pas...

— Cependant!...

— Le mal n'est pas si grand que moi-même je l'ai cru!... dans une demi-heure il n'y paraîtra plus...

— Vous êtes un homme excellent, [illegible] mais je ne souffrirai pas que vous supportiez par ma faute une perte importante.

Et, tirant de sa poche un portefeuille :

— Que faites-vous, monsieur le marquis? se récria Denizet.

— Si vous ne voulez pas accepter, du moins me permettrez vous d'offrir ce petit souvenir à votre servante?

Et, mettant dans la main de la grosse fille, qui venait d'accourir, un billet plié en quatre :

— Allons! Gibory! allons! ajouta-t-il, en route! Il se fait tard... et je suis pressé de voir cet excellent Chauveau.

Gibory s'était rapproché, et serrait avec force la main de l'infortuné Denizet

— Allons, n'y pensons plus dit-il ; au revoir, mon ami, [illegible] je vous donnerai des places pour Bobino!

Et il se dirigea majestueusement vers la maison precédé de Baradieu, qui s'efforçait de retenir son hilarité en redoublant d'excuses envers l'apiculteur

— Ce n'est rien! monsieur le marquis! [illegible] confus... [illegible] sais [illegible] les auteurs dramatiques!

[illegible] les deux visiteurs, remontant jusqu'à la porte par l'apiculteur, reprenaient dans le cabriolet de louage qui les avait amenés à Nantrey la route de la station

Comme M. Denizet rentrait dans son jardin [illegible] la grosse fille était rouge et embarrassée

— [illegible] interrogea l'apiculteur surpris.

— J'ai, repondit la servante avec [illegible] bien trompé... et que je ne sais quoi faire de ce papier-là!

Et elle tendait à Denizet le billet que lui avait remis Baradieu

L'apiculteur prit vivement le papier, le déplia et jeta une exclamation de surprise.

— [illegible]

[illegible] tenant toujours dans sa main devenue tremblante le précieux chiffon :

— Oh! oh! murmura-t-il comme se parlant à lui même, ce n'est pas, bien sûr, pour payer une ruche que le marquis donne des billets de cinq cents francs

Et il entra tout pensif dans la salle à manger.

XIX

[illegible]

[illegible] parée [illegible] presque blanches [illegible] l'aveal Chauveau

De temps en temps il allait soulever le rideau d'une des fenêtres donnant sur le jardin, puis jetait avec impatience un regard sur la pendule en zinc doré qui [illegible]

Ce manége dura une demi-heure environ, au bout de laquelle il s'arrêta dans [illegible]

[illegible] deux coups discrets avaient été frappés à la porte

— Entrez! dit Chauveau.

Et une vieille paysanne qui lui servait de domestique penetra aussitôt dans la chambre.

Chauveau fit face à la [illegible]

— Monsieur, dit elle-ci [illegible] un monsieur qui désire vous parler.

— Son nom?

— [illegible]

[illegible]

— Enfin! murmura-t-il.

[illegible]

— [illegible] d'un ton bref. [illegible] Chauveau l'enveloppa d'un regard rapide.

— Ah! ah! te voila! dit-il en serrant avec empressement la main qui lui tendait [illegible] se lève tard à [illegible]

— J'ai trouvé, il y a une heure à peine, le billet qui m'annonçait ton arrivée, répondit Leone. Et tu vois

— Enfin! interrompit Chauveau, ce que je [illegible] que pour toi. Tu partirais [illegible] de me voir, quand tu m'as [illegible]

Le comte Leone parut réfléchir un instant ; puis, relevant la tête :

— Je t'ai écrit de venir, en effet, repondit-il parce que j'avais à te dire des choses qu'il est toujours imprudent de confier au papier

Chauveau sourit

— Ça se trouve bien, fit il avec un geste [illegible] j'ai justement de mon côté quelques petites instructions à te donner. [illegible] dons pas autour avec [illegible] avec ordre et methode. [illegible] tu es déjà embarrassé.

— [illegible] reprit Leone. Quoique [illegible]

[illegible] un fauteuil sur lequel [illegible] que Chauveau [illegible] sans perdre le [illegible]

[illegible]

[illegible] de Chauveau

[illegible]

[illegible] geste qui signifiait clairement [illegible]

— Pour ceci, mon garçon, je t'avais prévenu.

— Oui, répliqua le jeune homme, qui comprit ; oui, tu m'en avais parlé. Mais tu ne te doutais probablement pas que ce marquis viendrait dès les premiers [illegible] se jeter entre mes jambes

— Eh! eh! fit Chauveau un peu [illegible] quois

— Baradieu [illegible]! dit ironiquement Leone

— Tu as donc déjà eu une [illegible] avec lui?

— Précisément ; et je viens [illegible] demander : est il contraire à [illegible] que je loge un de ces matins une balle dans [illegible]?

Chauveau quitta l'angle de la chambre où il s'était tenu immobile depuis le début de la conversation, [illegible] comme all lees d ironie; puis il se rapprocha de Leone!

— Quant à ça, mon garçon, dit-il, ce [illegible] et tu es parfaitement libre. Seulement...

— Seulement?

— [illegible]

— C'est tout.

— Alors passons au second embarras, [illegible] garçon.

Les sourcils noirs de Leone se contractèrent, car depuis le commencement de l'entretien le ton de persiflage de l'homme d'affaires ne lui avait pas échappé.

Il se leva, et d'une voix brusque, en regardant Chauveau en face :

— Tu m'as envoyé Revolver? poursuivit-il.

— Crois-tu? fit Chauveau d'un air de surprise trop bien jouée pour être reelle.

— Ne nie pas : tu me l'as envoyée pour me surveiller, ce qui prouve que tu te défiais de moi...

— Mais non, je t'assure, insista Chauveau avec douceur. Elle t'aura suivi d'elle-même... Tu sais bien qu'elle ne peut pas se passer de toi.

Leone laissa echapper un mouvement d'impatience.

— La pauvre fille! continua l'homme d'affaires ; elle a tellement hâte de s'appeler la [illegible] de Chantelys, qu'en verité l'on comprend sans peine qu'elle ne vivait plus à Paris depuis ton depart... et pourtant!

Leone haussa les épaules

— A quoi bon mentir? dit-il, et je suis sur ce point mieux renseigné que tu ne [illegible] solver, que c'est elle-même qui me l'a dit.

[illegible]

— C'est différent! répondit-il, voilà qui est bien différent : si elle te l'a dit, il faut que ce soit!

— [illegible]

— Soit! répliqua brusquement Chauveau, [illegible] raisons, et nous verrons si j'ai tort... Est-ce tout?

Le comte Leone fit quelques pas avec [illegible] dans le salon, et revint se placer devant Chauveau, les bras croisés. Un épais nuage assombrissait son front et une expression presque farouche éclairait son regard.

— Non! ce n'est pas tout! reprit-il d'une voix que la colère faisait légèrement trembler, et ceci est le plus important, et de ta réponse dépend la résolution que je dois prendre...

— Ah! diable! fit Chauveau en faisant un haut-le-corps... il paraît que nous brûlons!

— Tu railles! fit Leone.

— Je palpite... tout au plus... mais j'écoute... Qu'y a-t-il?

— Il y a, répondit le jeune homme, il y a que tu t'es moqué de moi... que tu m'as lancé dans une affaire des plus dangereuses, en me faisant croire que j'étais armé de documents redoutables... il y a enfin qu'à un [illegible] entre les Chantelys et toi, je puis être traité de faussaire... et que je ne veux pas être envoyé aux galeres!...

(*A suivre*).

Voir le numéro 13 Mai

bizonde 4,000 ocques de farine et 200 kilés de maïs qui sont destinés aux malheureux habitants de Kengara.

Hier matin, un incendie s'est déclaré dans le port à bord d'un *tchekdirme* commandé par le capitaine Hassan et appartenant à Tatar-oglou, de Chileli. Ce bateau avait à bord un chargement de chanvre expédié pour le compte du Séraskérat; il était entouré de deux bateaux égyptiens, d'un bateau anglais et de quelques autres bâtiments lorsque le feu s'est déclaré dans la cargaison. Le ministre de la marine, le préfet du port, ainsi que quelques embarcations de la Préfecture, sont arrivés immédiatement sur le lieu du sinistre. Sur l'ordre du ministre de la marine, une embarcation commandée par un officier de la Préfecture, emmena au large le navire en feu, qui, malgré les secours impuissants à lutter contre la violence du vent, a perdu son chargement ainsi qu'une partie de son armature. Le tribord du navire a été fortement endommagé.

On doit savoir gré au ministre de la marine et aux autorités de la Préfecture de la promptitude avec laquelle ils sont arrivés sur les lieux avec de nombreux secours et de l'intelligence avec laquelle leurs ordres ont été donnés afin de préserver notre port d'un grand désastre.

Le néfaste événement de l'année 1861, où, dans une seule nuit, le pont de Azab-Capou et un grand nombre de navires devinrent la proie des flammes, est encore présent à toutes les mémoires.

La commission spéciale qui a été envoyée dernièrement à Tchataldja et à Silivrie pour examiner et apaiser les différends qui existent entre les émigrés circassiens établis dans ces parages, est de retour à Constantinople depuis samedi dernier.

Après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir le renouvellement des troubles qui avaient éclaté dans les villages circassiens, la commission a consigné le résultat de ses observations dans un rapport, et ce document a été remis au Ministère de la Police qui l'a soumis à son tour à l'examen de S. A. le Grand-Vézir. Les fonctionnaires qui composaient cette commission ont été admis avant-hier auprès du Grand-Vézir, pour donner de vive voix, à S. Altesse, les renseignements qu'elle désirait obtenir sur les causes premières des différends qui avaient éclaté parmi les Circassiens.

En attendant que les mesures proposées par la commission soient mises à exécution, il a été décidé qu'un poste considérable de zaptiés à cheval serait établi, entre Silivrie et Sinecli et qu'un second corps de garde dépendant du premier serait installé à Sinecli même. Cette troupe, commandée par un officier de gendarmerie, sera sous les ordres du gouverneur de Silivrie, et sa mission consistera à surveiller et à contenir les villages circassiens.

On lit dans l'*Encari-Charkié* d'Erzeroum:

Baïbourd, ville assez commerçante et située dans le district d'Erzeroum, était jusqu'ici privée de communication télégraphique. Sur la demande des habitants de Baïbourd, cette ville sera très-prochainement au réseau télégraphique de l'Asie par un fil aboutissant à Erzindjan. Les négociants, les employés et les habitants de Baïbourd se sont cotisés pour recueillir la somme nécessaire à l'achat du matériel de cette ligne, qui sera construite à leurs frais.

On lit dans le *Hadikat-el-Akbar* du 23 Avril.

Les lettres qui nous sont arrivées de Damas annoncent que la fonte des neiges a provoqué une crue considérable des eaux de la Bérada. La rivière a inondé Merdjé, et ses eaux couvrent déjà le sol du Sérail. Tous les terrains situés devant le palais du gouvernement ne forment plus qu'un lac. Heureusement on ne signale aucun dégât important qui résulte de ce fait.

Dernièrement on avait répandu le bruit, à Beyrouth et à Damas, que des conflits auraient éclaté dans le Hauran entre les Musulmans et les Druses de ce district, et qu'il y aurait même eu plusieurs assassinats commis dans ces parages. D'après les avis officiels reçus par le gouvernement général de Damas, ces bruits sont dénués de tout fondement, et ne peuvent être attribués qu'à la malveillance.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane, sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevées sur les revenus du Tabac, du Sel, du Timbre et des Patentes, spécialement affectés à l'Emprunt de 1862, sont destinées au service de l'échéance du 1er juillet 1874 du dit Emprunt.

	Antérieur.	Mois Cour.	Total.
Prélèvement au 30 avril 1874.	21,000,000	7,000,000	28,000,000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. H. FOSTER.
LE DIRECTEUR: EM. DEVEAUX.
Constantinople, le 30 avril 1874.

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevées sur les revenus des Douanes de Constantinople spécialement affectés à l'Emprunt de 1858 sont destinées au service de l'échéance du 1er septembre 1874 du dit Emprunt.

	Antérieur.	Mois Cour.	Total.
Prélèvement au 30 avril 1874.	2,600,000	2,600,000	5,200,000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. H. FOSTER.
LE DIRECTEUR: EM. DEVEAUX.
Constantinople, le 30 avril 1874.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

14 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 46 m.
Coucher »	7 » 7 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 6s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 56

8 heures du matin.

Baromètre	760.0
Thermomètre	16.1
Minima	14.4
Maxima de la veille	22.0

Direction et force du vent SO. fort.

Etat du temps le 13 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du S. très-forts avec mer grosse sur la mer Noire, aux Dardanelles, sur l'Archipel et l'Adriatique; orages et pluies par places. Les mauvais temps continuent sur l'Europe centrale et sur le midi de la France.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mai

1 Anton Gebegi	Lucia Gerégie	Trieste
4 [illegible]	Samaropulo	Scio
6 Sarino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carlos	[illegible]
10 Pharer Gance Slaven	Ner Savo	[illegible]
11 Vano Prasono	Necola Prasono	[illegible]
12 Anesti Cavistes Posti-zilari	Toma Anastasi	Césarée

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ADANA, 20 avril 1874.

Avec l'apparition du beau temps les chaleurs ont commencé à devenir insupportables. Ce changement de température a été tellement rapide, qu'il en aura immanquablement des conséquences très-fâcheuses pour la santé publique, tant en ville que dans la campagne. Il est très-heureux pour Adana et pour toute la province en général que depuis le commencement des chaleurs actuelles nous n'ayons pas eu un vent du Sud violent. Sans cette circonstance favorable pour l'écoulement des eaux de nos rivières, nous serions aujourd'hui sous le coup de la plus grande calamité. Il y a plus de quinze jours que la fonte des neiges a commencé dans les montagnes du Taurus. Le niveau des eaux de notre rivière d'Adana, le «Sihoun», s'est tellement élevé que la rivière a déjà débordé sur plusieurs points dans la ville et dans la campagne. Heureusement, la rupture précédente de la digue de Mudik et l'absence complète d'un vent du Sud violent, nous ont sauvé jusqu'aujourd'hui d'une inondation grave. Il nous est très-facile de nous rendre un compte exact de la gravité du péril que nous avons passé, et de celui qui nous menace encore, en voyant le volume extraordinaire des eaux du fleuve, qui depuis quinze jours ne font que grossir de la façon la plus inquiétante. La hauteur des eaux a déjà dépassé de deux mètres son niveau ordinaire. Aujourd'hui, sur plusieurs points, le fleuve a un kilomètre de large et nulle part moins de cinq cents mètres. Il est à remarquer aussi, que le «Sihoun» ainsi que presque toutes les rivières de notre plaine n'ont pas un lit très encaissé; c'est une des raisons pour lesquelles ils débordent avec une extrême facilité. La rupture de la digue de Mudik, à deux heures de distance en aval d'Adana, lors de l'inondation du 1er février passé, en laissant une brèche, de cinq cents mètres de largeur pour donner passage aux eaux du «Sihoun» dans l'immense plaine d'Agha, a dans une proportion relative, diminué le danger de l'inondation dans la ville. Quelques personnes qui sont allé voir ces plaines me racontent que presque partout, à perte de vue, il y a quarante à cinquante centimètres d'eau, avec quelques élévations de terrains qui font l'effet de petites îles.

Un grand nombre de champs de blé et d'orge ont été inondés. Si les eaux se retirent vite, les propriétaires de ces champs n'ont pas motif de se plaindre; au contraire, leur récolte sera plus vigoureuse et plus abondante. Mais si les eaux séjournent longtemps il est positif que tous les champs inondés perdront leur récolte d'été. En dehors de ces conséquences matérielles, ce qui nous inquiète le plus c'est la perspective du climat malsain que nous aurons à Adana cette année. Il est très-facile de s'imaginer quelles seront les conséquences d'un soleil torride sur des plaines inondées situées à une si petite distance de la ville, comme la plaine d'Agha. Déjà, d'après les rapports des médecins on signale de nombreux cas de fièvres, en ville et dans la campagne et particulièrement sur les personnes qui ayant des champs et des intérêts dans Agha ont traversé ces plaines malsaines. On nous signale aussi des cas fréquents de typhus. Nous sommes encore au commencement du printemps, et ce n'est que depuis quinze jours que les chaleurs se font sentir, quelle sera donc notre situation dans les mois de Juin, Juillet et Août? Inutile de vous dire que déjà tous les riches se préparent à quitter la ville pour passer l'été dans les Yaylas (villages d'été) sur les premières montagnes du Taurus comme à Kizil-Dagh, à Goulek Boghas, à Namroun etc. Nos médecins et nos pharmaciens ont fait des commandes très-fortes de quinine à Constantinople et à Smyrne. Deux médecins de ma connaissance en ont fait une commande de quatre cents bouteilles. Vous conviendrez avec moi que c'est là un indice peu consolant et la perspective qu'ont devant elles les personnes que leurs affaires obligent de rester en ville n'est pas du tout agréable.

La cherté des vivres continue toujours à nous désoler. Le marché est suffisamment fourni de denrées alimentaires, et tout est vendu au prix fixé par la municipalité. Du reste la saison s'avance et nous approchons de jour en jour de la nouvelle récolte, qui presque partout s'annoncé sous le plus bel aspect. Dieu fasse que nos prévisions se réalisent, car si, à la suite du manque des récoltes de l'année passée, un malheur imprévu venait à détruire la récolte de cette année, la contrée en général serait ruinée. La population se trouve à bout de resources, et tout son espoir est basé sur la bonne réussite de la récolte prochaine.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les partis à Versailles.

On écrit de Paris au *Sémaphore*:

Comment la lutte va-t-elle s'engager? Je vous ai fait part des hésitations, des tergiversations, des modifications nombreuses qui s'étaient produites. Aujourd'hui, je puis vous garantir le renseignement que je vous donne.

Vous savez que, depuis quelque temps, bon nombre de députés ont tenu de différents côtés, des réunions secrètes, plus ou moins nombreuses. C'est ainsi que, à partir de demain, la gauche républicaine qui se réunissait d'ordinaire chez M. Jules Simon, va se tenir en permanence au boulevard des Capucines. Eh bien! il aurait été résolu que la marche à suivre serait celle-ci: dès le début de la session, l'extrême droite déposerait une proposition d'ajournement des lois constitutionnelles, et elle aurait soin de la rédiger de telle sorte qu'elle pût réunir à la fois toutes les gauches et les bonapartistes.

Cette tactique ne serait pas en somme trop maladroite: on me dit que M. Thiers l'a conseillé et je n'en serais pas autrement étonné. En effet, il ne s'agit plus ici d'une question où les principes seraient en jeu et vous savez ce qu'on peut faire des principes. C'est une simple motion d'ordre du jour où pourraient se trouver réunis tous les intéressés.

Les républicains de toutes nuances ne veulent pas d'une république qui n'en est pas une, puisque la partie la plus modérée du centre gauche a inscrit dans son programme que la condition *sine qua non* de son adhésion, sans réserves au septennat, c'était la reconnaissance du fait républicain et de la forme républicaine.

L'opinion des légitimistes ne fait pas de doute, et quant aux partisans de l'appel au peuple, leur haine contre les orléanistes est plus vivace, plus enracinée que jamais.

Voilà la machine de guerre. On compte sur son succès et l'on paraît croire que le cabinet tout entier pourrait être sacrifié dans cette affaire, si la campagne est sagement et prudemment menée, si l'on sait éviter les défections.

Ce qu'il arriverait au lendemain de la crise, je n'ai garde de le prévoir. Ce serait la revanche du 24 mai et la revanche complète. Quant au ministère, qui connaît ce plan de campagne, vous pensez bien qu'il s'efforce d'en parer les effets.

On espère beaucoup d'un message présidentiel, dont la rédaction a été confiée à M. le vice-président du conseil et dont les termes seraient conçus de façon à ne mécontenter personne, à donner satisfaction à tous les partis. Au point où nous en sommes, cela est bien puéril: le temps n'est plus aux paroles. Et puis, le moyen était peut-être bon en soi, mais il ne faudrait pas en avoir abusé.

M. de Pretis et l'opposition

On lit dans le *Messager d'Orient*:

Vienne, 7 mai.

M. de Pretis, ministre des finances cisleithanes, a répondu avant-hier, à la Chambre des députés, à l'interpellation sur la crise économique.

On se rappelle que les interpellateurs, en présence des effets persistants de la débâcle financière, désiraient savoir comment le gouvernement comptait paralyser ou du moins neutraliser en partie ces effets.

Aujourd'hui que M. de Pretis a parlé, les interpellateurs ont-ils lieu d'être satisfaits? Nous nous garderons bien de l'affirmer, car en somme le ministre n'est guère sorti des généralités, et tout son argumentation n'a prouvé qu'une chose, à savoir: que, dans l'espèce, il n'est pas plus facile à un ministre des finances qu'à tout autre mortel de découvrir une panacée.

M. de Pretis a déclaré qu'on avait fait le possible, mais qu'on ne pouvait être tenu de faire l'impossible. Il a désigné, avec raison, la crise économique comme provenant non-seulement de la crise du marché financier, mais aussi de mauvaises récoltes et de circonstances extérieures sur lesquelles le gouvernement est absolument impuissant à réagir.

En résumé, la réponse à l'interpellation n'a révélé aucun fait nouveau; les caisses de prêt continueront à fonctionner, et le gouvernement continuera à suivre les errements qui lui paraissent seuls conformes à la véritable doctrine économique: voilà l'enseignement qui résulte de la déclaration ministérielle.

A Rome.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Rome, 25 avril.

Il est certain que le Pape tiendra prochainement un consistoire pour renommer aux cardinaux vacants; on peut être assuré que ce consistoire aura lieu le 4 mai prochain.

Plusieurs de ces cardinaux sont déjà à Rome. Ce sont le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai; le cardinal Falcinelli, ex-nonce à Vienne; le cardinal Tarnoczi, archevêque de Salzbourg; Oreglia, ex-nonce à Lisbonne; Franchi, ex-nonce à Madrid; Martinelli, diacre de San-Giorgio in Velabro. On attend maintenant les cardinaux Biarrio y Fernandez, archevêque de Valence en Espagne; Chigi, ex-nonce à Paris, et Guibert, archevêque de Paris. Le cardinal Cardoso, patriarche de Lisbonne, et le cardinal Simor, primat de Hongrie, ne viendront probablement pas, à cause de leur grand âge.

On prépare aussi une grande démonstration pour le 5 mai, fête de saint Pie V, pape. Les sociétés catholiques romaines et étrangères seront reçues par le Pape, qui prononcera une allocution dans laquelle seront contenues des déclarations importantes, en réponse aux bruits de réconciliation que l'on a répandus ces derniers temps. Ce sera comme une espèce de programme qui devra servir de guide aux catholiques, en même temps qu'il contiendra un avertissement à l'adresse de ceux qui croient pouvoir ramener sur le terrain de la raison les fanatiques dont le chef est au Vatican.

On parle déjà de ce discours comme d'une œuvre monumentale au point de vue théologique et politique, et dans les hautes sphères ecclésiastiques, on compte beaucoup sur le succès de cette fête que l'on prépare, en effet, avec un zèle et un entrain extraordinaires.

Mgr Dupanloup est revenu de Naples où il était allé pour s'entretenir avec le cardinal-prince Riario-Sforza, qui est considéré ici comme le futur pape et qui passe pour avoir des opinions relativement libérales.

On est convaincu aujourd'hui que la venue à Rome de l'évêque d'Orléans avait un but essentiellement politique, et l'on assure même qu'il était porteur d'une espèce de compromis, à l'aide duquel on voudrait tenter de nouveau la restauration d'Henri V, avec l'appui des deux fractions monarchiques. On voulait faire accepter ce compromis par le Pape, dans l'espoir de le faire ensuite accepter plus facilement par le comte de Chambord; mais dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, le parti orléaniste réforme a fait preuve de peu d'habileté en choisissant pour ambassadeur un prélat qui n'est aucunement sympathique à la cour romaine à cause de son prétendu libéralisme.

Malgré le peu de chance de succès qu'avait la mission de Mgr Dupanloup, on s'en est cependant ému à Paris, dans les cercles du légitimisme pur, au point de dépêcher M. Louis Veuillot, dans le but de contrecarrer l'action du prélat français. C'est, en vérité, une peine bien inutile que se donne le fougueux polémiste clérical, car l'expérience nous démontre que la papauté ne transige point, sauf dans le cas où on sait l'y contraindre. Or ce n'est pas le parti que représente Mgr Dupanloup qui a assez d'influence au Vatican pour faire au Pape cette violence.

Le Japon.

On lit dans le *Morning Post*:

L'importance des intérêts européens qui se concentrent au Japon et les efforts sympathiques du gouvernement de ce pays en faveur de la civilisation et des progrès modernes, nous obligent de suivre avec anxiété la crise révolutionnaire qui se développe dans cet empire lointain.

Mis en possession du pouvoir absolu religieux et laïque, le Mikado avait entrepris une œuvre grandiose de transformation dont les réformes de Pierre-le-Grand pourraient à peine égaler le radicalisme.

Tant de changements brusquement introduits dans la vie et les usages invétérés des Japonais n'ont pas manqué de produire partout un fonds de mécontentement et d'inquiétude que le baron Hubner avait signalé.

La dissolution de la milice féodale, en créant pour ainsi dire un prolétariat d'un demi-million d'hommes, a donné le signal d'une vaste insurrection civile.

Le gouvernement a beau se proclamer victorieux, personne ne se dissimule les dangers très-réels qui le menacent, et il est difficile de se défendre d'un certain malaise en pensant que le conflit actuel pourrait se développer sur toute la surface d'un pays où la vie humaine n'a presque aucune valeur.

Défaite des carlistes.

On écrit au *Moniteur universel*:

Quartier général de Montellano, deux heures du matin, 1er mai.

Victoire pleine et entière. Cette nuit, par un temps magnifique, coup d'audace, les troupes espagnoles ont enlevé les hauteurs de Galdamès.

Sur les dix heures du soir, nous nous trouvions réunis, avec plusieurs officiers, sur le balcon de la maison du curé de Montellano, et nous regardions le feu de l'attaque des troupes de Concha, qui montaient à travers les pentes granitiques de la droite, et la défense des carlistes, dont les ripostes diminuaient de plus en plus et s'éteignaient tout à fait. Nous attendions l'attaque que les troupes de la gauche devaient tenter sur les monts de Galdamès en montant au-dessus de la voie du chemin de fer, en partant du pueblo de Las Cortès et en tournant par derrière la haute barrière de roches grises derrière laquelle les carlistes s'étaient retranchés toute la journée, et qu'ils avaient abandonnée à la tombée de la nuit.

Vers dix heures et demie, nous voyons une lumière briller et vaciller à plusieurs reprises dans les arbres d'un petit bois situé près du sentier qui conduit aux positions de la crête. En même temps, dans l'éloignement et sur le versant droit du mont qui s'élève au-dessus du barrio de Galdamès, trois feux brillent simultanément, un autre apparaît également un peu au-dessous; nous les regardons attentivement. Est-ce un signal de Concha ou des carlistes? Tout à coup un coup de feu retentit sur la montagne de la première tranchée ennemie qui s'illumine subitement. Ce sont les carlistes qui ont aperçu nos troupes de gauche montant silencieusement à l'assaut et qui font un feu infernal de toutes leurs positions; alors se passe une scène émouvante qui restera profondément gravée dans ma mémoire.

La nuit est claire et magnifique; dans le silence qui règne sur la vallée tous les bruits de la lutte arrivent jusqu'à nous. Tout à coup nous entendons les clairons des chasseurs sonner une charge enragée, nous reconnaissons la fanfare des bataillons de Puerto-Rico et de Ramalès. C'est l'attaque à la baïonnette; une clameur immense y répond et vibre dans l'espace. « *A la baionnetta!* » (traduction littérale, au couteau), hurlent les chasseurs. Le feu des carlistes redouble d'intensité. « *Fuego! fuego!* » (feu! feu!) crient avec énergie leurs officiers. Les nôtres, sans répondre par un seul coup de fusil, avec un courage et un sang-froid admirables, avancent rapidement malgré les bagages, les dix-sept paquets de cartouches et les rations pour trois jours dont ils sont chargés. La charge redouble.

« *A delante chicos! arriva Ramalès!* » crient les officiers. Le feu des carlistes diminue; les chasseurs et la ligne touchent à la crête, les carlistes, qui faisaient feu couchés à plat ventre, se relèvent pour recevoir l'attaque des nôtres. On les culbute à la baïonnette et la troupe couronne les crêtes. Un long cri de triomphe retentit: « *Eviva Espana!* »— Les carlistes sont en fuite et la poursuite commence, nous entendons la charge sonner et le bruit du combat s'éloigner de plus en plus de l'autre côté de la crête.

Cette brillante attaque n'avait pas duré plus de trois quarts d'heure. Elle fait le plus grand honneur aux conscrits qui composaient en majorité les colonnes d'attaque, et qui dans ce combat de nuit ont montré une bravoure et surtout un sang-froid qui dans des surprises de pareil genre font souvent défaut même à de vieilles troupes.

Dans cette attaque, les soldats qui avançaient en silence, sans faire feu et en rampant comme des chats au milieu des pierres et des broussailles, ont perdu fort peu de monde. On parle d'une cinquantaine d'hommes hors de combat sur ce point. La colonne d'attaque se composait de 12 bataillons, à savoir: les bataillons de chasseurs de Barbastro, Ciudad-Rodrigo, Alcolea, Puetro-Rico, Estella, Las Navas, La Reyna (brigadiers Blanco et Sanchez Mira) et les régiments de Cuenca, Galicia, Asturias et Castrejana. Le brigadier Sanchez Mira a, le 28 avril dernier, échappé de bien près à la mort.

Au moment où ses troupes s'avançaient à travers les ravins du mont Corvera, deux carlistes cachés dans des broussailles ont fait feu à bout portant sur le brigadier, avec des trabucos bourrés de balles jusqu'à la gueule. Celui-ci a, comme par miracle, échappé à la mort, et a sauvé la vie aux deux carlistes, que les chasseurs furieux voulaient fusiller sur place.

Dans l'attaque de cette nuit, les carlistes ont été surpris par la troupe et ne l'ont aperçue que quand elle se trouvait seulement à 500 mètres de la crête. Démoralisée, l'aile droite a lâché pied de toutes parts et s'est dispersée à travers les rochers dans le plus grand désordre.

Vers les onze heures et demie, arrive au quartier général un sergent de carabineros qui nous annonce qu'à Somorrostro les troupes sont fort inquiètes sur l'issue de la lutte, les carlistes s'étant approchés fort près des avant-postes et ayant crié que les troupes étaient battues sur la droite et ne prendraient jamais aucune tranchée. Ceux-ci avaient amené hier de l'artillerie dans la redoute de San Fuentès, et avaient criblé d'obus les maisons de Murieta, sans causer toutefois grand dommage.

Au point du jour, nous nous mettons en route pour retourner à San Martin de Somorrosto. Sous les rayons du soleil levant, nous voyons avec joie toutes les crêtes de Las Cortès et de Galdamès abandonnées par les carlistes et occupées par la troupe: de longues files de mules chargées de vivres et de caisses de cartouches gravissent les pentes de la montagne.

Les taches du soleil et les ouragans.

Il y a une cause qui semble produire en même temps les taches du soleil et les variations de l'aiguille aimantée.

Nous empruntons au *Constitutionnel* le récit d'intéressantes observations qui établissent une relation de coïncidence entre les taches du soleil et les grands ouragans des tropiques, en sorte que les taches étant elles-mêmes des tourbillons, des cyclones, nos tempêtes terrestres seraient un écho des tempêtes solaires.

« M. A. Poey, rappelle qu'un autre que lui a déjà dit que pour la période de 1847 à 1873, les époques de violents et nombreux ouragans de l'océan Indien sont les années où les taches sont en moins grand nombre; avec une diminution du nombre de ces ouragans, M. Poey a classé et catalogué 357 ouragans nés dans la partie nord de l'intervalle des tropiques et se dirigeant sur l'Europe. Suivant lui, la même coïncidence serait très-bien établie, avec fort peu d'exceptions. Ainsi, de 1750 à 1800, il y a eu cinq maxima des taches solaires; quatre de ces cinq périodes répondent à des maxima d'ouragans. Les minima des taches ne sont pas aussi bien accompagnés dans cette période de minima d'ouragans.

Mais, dans notre siècle, sept maxima de taches solaires donnent six maxima d'ouragans les suivant; celui de 1860 fait exception. Six minima de taches sont suivis de trois minima d'ouragans.

Ainsi les douze dernières années pendant lesquelles les taches du soleil ont été en plus grand nombre sont, à deux exceptions près, concordantes avec des années pendant lesquelles les ouragans sont plus nombreux; les onze dernières années pendant lesquelles les taches solaires étaient en petit nombre ont présenté cinq concordances avec des années où il n'y avait que peu ou point d'ouragans. On sait que les époques de maxima et de minima dans les taches solaires se suivent à des intervalles d'environ dix ans, ainsi les dernières époques de maxima ont été: janvier 1750, juin 1761, novembre 1769, juin 1779, janvier 1789, janvier 1804, octobre 1816, juin 1829, février 1837, juillet 1848, février 1860 et septembre 1870. Les dernières époques de minima des taches solaires sont: juin 1755, juin 1766, octobre 1775, octobre 1784, juin 1798, juin 1810, février 1823, octobre 1833, janvier 1844, février 1856 et 1867.

Deux de ces maxima qui ont été exceptionnellement considérables, comme ceux de 1750, 1779, 1837, les *maxima maximorum* concordent aussi avec des ouragans exceptionnels en nombre et en intensité. En 1750, Port-au-Prince, à Saint-Domingue, est détruit par un ouragan; en 1780 un de ces formidables météores a reçu le nom de *grand ouragan*; en 1837, treize ouragans, dont l'un a fait baisser le baromètre à 713 millimètres à la Havane.

M. Poey incline à penser que les absences de concordance n'existent pas, et que ce qui manque à ces documents pour l'établir, c'est la connaissance des cyclones de l'hémisphère sud. Il va jusqu'à penser que les ouragans sont au nord ou au sud sur notre terre, suivant que les taches sont, ou passant au nord ou au sud sur le soleil. Il faut aussi remarquer que le phénomène terrestre suit de six mois à deux ans de distance le phénomène solaire; nous avons vu que la relation entre les taches du soleil et les variations de la boussole semble immédiate. L'action ne serait donc pas de même nature sur les ouragans que sur la boussole, et la première se rapprocherait du phénomène des marées qui retarde sur le passage de la lune au méridien, et d'autres phénomènes qui ont des retards semblables sur des météores auxquels ils sont ou semblent liés. »

Les eaux minérales en Algérie.

On lit dans le *Journal officiel*:

Le catalogue des produits agricoles et industriels de l'Algérie, publié par les soins du ministère de l'intérieur à l'occasion de l'exposition de Vienne, nous fournit les renseignements suivants sur les eaux minérales en Algérie.

L'Algérie possède de très-nombreuses sources minérales et thermales qui, sous le triple rapport de l'abondance, de la diversité et des propriétés thérapeutiques des eaux, ne le cèdent en rien à aucune de celles qui font aujourd'hui la prospérité de plusieurs contrées de l'Europe.

A l'endroit où sourdent la plupart de ces eaux, on remarque des ruines considérables, des bassins, des piscines encore debout, témoignages de l'usage qu'en ont fait les Romains. Les Arabes ont de tout temps visité ces sources, et ils les fréquentent encore de nos jours avec un empressement qui montre assez qu'elles n'ont rien perdu de leurs propriétés curatives.

Départements d'Alger.— Les sources qui sont connues dans ce territoire sont au nombre de 46. Elles se divisent en quatre groupes: eaux thermales simples, eaux sulfureuses, eaux minérales ferrugineuses et eaux salines chlorurées et sulfatées. On ne peut citer que les principales et celles dont l'avenir paraît le mieux assuré.

Les sources d'Amman Rhira, à 16 kil. N. E. de Milianah, sur un plateau de 240 à 300 mètres qui recèle encore les ruines de la ville d'Aquæ Calidæ, dont la vogue sous les empereurs romains égala celle de nos villes de bains modernes. Leurs eaux, dont la température est de 45°, et dont le régime est sujet à varier par suite de l'effet des mouvements du sol, sont particulièrement efficaces dans les affections rhumatismales, les maladies de la peau et les blessures. Elles sont comparables aux eaux de Bourbonne, Plombières, Néris, Baden, Lucques, etc.

Il existe deux établissements: l'un pour les militaires, l'autre fréquenté par les indigènes. Une source d'eau ferrugineuse, fraîche et acidule (Aïn Karsa), dans le voisinage de l'établissement thermal, et qu'on donne en boisson aux malades, concourt avec avantage à leur traitement.

Les eaux d'Hammam Melouan, près Rovigo dans la vallée de l'Harach et à 34 kilomètres d'Alger, sont plus richement minéralisées et se rapprochent de la composition de l'eau de mer. Elles en diffèrent par une proportion supérieure de carbonates alcalins et ferreux et par des traces d'iode et d'arsenic. Elles sont très-réputées des indigènes, et les Européens eux-mêmes commencent à les fréquenter en grand nombre. Elles sont surtout recommandées dans les cas de rhumatisme et de goutte, les maladies de la peau, la chlorose, les engorgements abdominaux et particulièrement du foie et de la rate.

Parmi les sources sulfureuses les plus intéressantes, on signale l'Hammam Berrouaguia, à 25 kil. S. de Médéah, dont la température est à 45°, et qui est abondante et très en usage contre les affections du foie et la gale; l'Aïn el Beroud, ou fontaine de la poudre, ainsi nommée à cause de son odeur, source froide, située sur les rives de l'oued Bou Roumi, près Mouzaïa-les-Mines.

Les sources du Frais-Vallon, qui émergent du massif de la Boudjaréag, sont précieuses par leur voisinage d'Alger. Elles sont ferrugineuses et alcalines et chargées d'acide carbonique. La dernière source découverte en 1862 dans la propriété de M. Firmin Du ouré, est la plus riche.

Département d'Oran.— On connaît 40 sources thermales ou minérales dont les plus importantes sont:

Les bains de la reine (Hammam Sidi Dedeyob) à 3 kilomètres d'Oran, par Mers el Kebir, doivent leur nom à l'usage bienfaisant qu'en fit la reine Jeanne, la fille d'Isabelle la Catholique. Ils sont situés, sur le bord de la mer, au milieu d'un site pittoresque. Les eaux jaillissent d'une vaste grotte taillée dans le roc, où elles coulent à raison de 550 litres par minute, apportant avec elles une chaleur de près de 50°, et dont les vapeurs sont utilisées dans la grotte même pour former une salle de sudation très-suivie. Les propriétés et la composition de cette eau la classent à côté de Bourbonne et de Balaruc. Un établissement particulier s'élève à côté des sources, où les hôpitaux civils et militaires d'Oran envoient leurs malades.

L'Hammam bou Hadjar (père des pierres), se trouve sur la route d'Oran à Tlemcen, au pied des montagnes des Ouled Zeïr. Ses eaux, très-fortement minéralisées, marquent 57°, et sont analogues à celles de Vichy. Elles sont très-suivies par les indigènes.

L'Hammam bou Hanéfia, sur la route de Sidi bel Abbès à Mascara, au milieu des riches plaines de l'Eghris et de l'Habra. Les eaux sont alcalines et possèdent 60°; leurs propriétés médicales sont analogues à celles de Luxeuil et de Bourbonne.

Il faut citer encore les eaux salino-sulfureuses d'Aïn Nouissy, recommandées dans les affections des organes respiratoires; l'Hammam Sidi bou Abdallah, à 4 kilomètres du confluent du Chélif avec la Mina, dont la température est presque bouillante et dans laquelle les Arabes font cuire des œufs, des poules; et parmi les sources acidules, celle d'Arcole, qui donne 250 litres par jour et dont l'eau se vend à Oran comme eau de seltz.

Département de Constantine.— Il possède 41 sources. Les plus réputées sont:

Hammam Meskoutine, situé à 10 kil. de Guelma, au milieu d'un admirable paysage, où la nature semble avoir prodigué tous ses dons, pour mieux aider au soulagement des malades. Il existe plusieurs sources dont le débit est si considérable, qu'elles forment une petite rivière qui va se perdre dans la Seybouse. Leur température varie de 70 à 94°. Elles sont sulfureuses, alcalines, acidulées, salines et arsénitées, et très-efficaces dans les douleurs articulaires, rétraction de muscles, fausses ankyloses, rhumatismes, hydropisies, blessures, ulcères, affections cutanées et chroniques, etc. Elles sont comparables à celles de Plombières, Bagnères-de-Bigorre, Balaruc. La présence de ruines nombreuses (*Aquæ Tibilitanæ*) atteste que les Romains avaient établi sur ce point des établissements importants.

On y a créé un hôpital militaire, et il y existe également un établissement civil, que les étrangers commencent à fréquenter.

Les sources d'Hammam M'ta et Biban, dans le cercle de Bordjbou Arreridj, ont une température de 70 à 76°, et contiennent jusqu'à 22 centigr. de sulfure de sodium par litre. Elles sont recherchées contre les maladies de la peau, les scrofules et les rhumatismes.

L'Aïn M'kebrita, à 50 kil. sud-est de Constantine, est très-riche en principes sulfureux et en chlorure de sodium, et sa température peu élevée (16° C.) rend cette eau très-stable et susceptible de transport sans s'altérer. Elle est employée dans les maladies des poumons et des voies digestives.

Le cercle de Guelma, auquel appartiennent les sources de Meskoutine, possède encore quatre autres sources renommées pour le traitement des douleurs rhumatismales et des affections cutanées; ce sont l'Hammam M'ta el Hachaïch, l'H. des Beni Foughlas, l'H. Nbaïls en Nador dont les sources sont incrustantes et l'une d'elles intermittente, et l'H. Berda, qui est légèrement gazeuse et probablement l'ancienne Villa Serviliana des Romains.

FAITS DIVERS.

La plus grande attraction n'était peut-être pas la pâtisserie laxative si chère à nos premiers ans.

Il y avait les mille baraques de saltimbanques décorées de peintures enragées, retentissant d'une musique non moins hydrophobe et abritant un spectacle à grosses émotions.

L'une d'elles, dit le *Droit*, dont le plus bel ornement était un hercule, qui eût rendu des points à Samson, était tellement pleine d'amateurs, qu'une estrade s'est affaissée sous le poids de ceux qu'elle supportait et les a renversés tous pêle-mêle, hommes, femmes et enfants.

Il n'y a eu, heureusement, que des contusions sans gravité.

Mais une autre estrade contiguë va également se rompre. Déjà l'on entend des cris de terreur. Le pilier craque.

L'alcide s'élance et le remplace, vivante cariatide; il reste dans cette position jusqu'à ce que tout le monde soit descendu, et à ceux qui l'admiraient, il se contente de dire:

— Je suis comme Atlas, je porte le monde sur mes épaules.

Et, pour ce tour de force, le brave homme n'a demandé aucun supplément de prix.

* *

Un jour, vers huit heures du soir, deux individus s'étaient présentés dans un hôtel garni de la rue Labat, près de la rue des Poissonniers (dix-huitième arrondissement), et avaient arrêté une chambre. L'hôtelier leur ayant demandé leurs papiers, ils répondirent qu'ils les donneraient dès que leur malle qu'ils attendaient serait arrivée.

Un quart d'heure après parut effectivement chargé d'une malle un personnage ayant l'apparence d'un commissionnaire auvergnat. Il entra, et au bout de quelques instants, une dispute qu'il eut avec les nouveaux locataires retentit dans l'escalier.

— Ce n'est pas notre malle, disaient les premiers.

— Che vous dis que chi! c'hest bien votre malle, répétait le prétendu Auvergnat.

Enfin ce dernier se résigna à remporter son fardeau.

— Che me suis trompé tout de même, chacrebleu! murmura-t-il, en passant devant le maître du garni, cha va me faire une chacrée courche!

Déjà il s'était éloigné, lorsque les deux locataires descendirent en se parlant à haute voix.

— Il faut lui donner des indications plus précises, disait l'un.

— Oui, ajoutait l'autre, il est si bouché qu'il nous ferait de nouvelles bêtises.

Et ils se mirent à la poursuite de l'Auvergnat. Personne ne reparut.

Le logeur finit par concevoir des soupçons.

Il monta et reconnut que la chambre louée et une chambre voisine avaient été dévalisées. Les rideaux, draps, pendules, couvertures, etc., avaient dû être fourrés dans la malle apportée vide et remportée pleine.

Les trois rusés coquins sont l'objet d'actives recherches.

* *

Une historiette du *Paris-Journal* sur l'acteur Lafontaine, qui avait la goutte:

Lafontaine a un domestique absolument typique, qui s'appelle Auguste et qui remplit ses fonctions de manière à faire honneur à ce prénom solennel.

Un jour, pendant que son maître est couché et qu'un des médecins examine son pied, un coup de sonnette se fait entendre. Auguste va ouvrir.

— Monsieur Lafontaine?

— Il est ici.

— Je suis médecin, et je viens le voir.

— Votre nom?

— Voici ma carte.

Auguste regarde de travers et reprend:

— Ça ne fait rien; votre nom tout de même.

— *Encore?*..... *Billart*, médecin de l'Odéon.

Auguste s'avance solennellement dans la chambre et s'écrie devant Mme Lafontaine, le premier médecin et deux amis qui se trouvent là.

— Le docteur *Corbillard*!

— Déjà!... s'exclame le patient.

Et, malgré tout, chacun rit à gorge déployée.

L'entrée du médecin, après cet exorde, a dû être des plus gaies.

VARIETES

[illegible]

La terrible catastrophe qui est résultee de l'abordage de la *Ville-du-Havre* et du *Loch-Earn* a appelé l'attention sur les moyens à employer pour prevenir de pareils désastres: une interpellation a eu lieu à ce sujet à l'Assemblée nationale, une commission a été nommee par le ministre de la marine; des études sont entreprises de divers côtés par les marins de plusieurs nations.

Le cercle des capitaines au long cours de Marseille a, de son côté, ouvert une enquete sur cette question, et son vice-président, le capitaine Cambiaggio, commandant le paquebot-poste l'*Ajaccio*, de la compagnie Valery, a exposé dans une conference une très-ingénieuse disposition des feux des navires, dont l'adoption universelle serait peut-etre le meilleur préservatif; nous allons tâcher de l'expliquer sans le secours d'un dessin.

Le mode actuel d'eclairage des navires est insuffisant; il resulte, en effet, de l'enquete a laquelle a donné lieu l'abordage de la *Ville-du-Havre* et du *Loch-Earn*, que ces deux bâtiments avaient leurs feux allumés et qu'ils s'étaient aperçus bien avant la collision. D'où vient donc que cette collision s'est produite? C'est qu'il ne suffit pas de voir un navire la nuit, il faut encore pouvoir apprécier *dans quelle direction* il marche, afin de manœuvrer, le cas echeant, de [illegible].

Or, c'est précisément impossible de reconnaitre cette direction, [illegible] de la mauvaise disposition des feux, qui est cause d'un grand nombre de sinistres. Le commandant Cambiaggio y remédie en portant le nombre des feux de 3 a 5, en variant leurs couleurs, et en les disposant de manière à ce que la zone d'obscurité soit extrêmement reduite.

D'apres les conventions internationales actuelles, tout navire doit avoir trois feux allumes la nuit; un blanc, au sommet du [illegible] sur les bordages de bâbord et tribord; ces feux n'éclairent qu'en avant et latéralement, tout l'arrière [illegible] une obscurite complete, de sorte qu'un bateau à vapeur pourrait venir aborder par derrière un navire à voiles ayant ses feux réglementaires allumés, sans l'avoir aperçu.

M. Cambiaggio place en avant du mât de misaine un feu qui [illegible] sur une étendue de 180 degrés dans le demi cercle nord et rouge sur une etendue de 45 degrés à droite et à gauche à partir de la ligne perpendiculaire à l'axe du navire; la partie non éclairee par ce feu n'occupe ainsi qu'un quart de cercle.

Sur le prolongement de ces lignes inclinées à 45 degrés, et contre les bordages, se trouvent les deux feux latéraux, éclairant l'un le demi-cercle dirigé vers le nord-est, l'autre le demi-cercle dirige vers le sud-ouest; mais toute la portion tournee vers le nord, soit 135° est verte, toute la portion tournée vers le sud, soit 45° est rouge.

Enfin, à l'arriere, sont deux feux jaunes, éclairant l'un le demi-cercle sud-est, l'autre le demi-cercle sud-ouest, de manière à former par leur réunion un angle lumineux à l'arrière de trois quarts de cercle, symétrique de celui qui se trouve à l'avant; de cette manière, la zone d'obscurité est renfermee dans un carré qui n'est pas plus grand que la surface totale du bâtiment.

Ainsi: 1° de quelque côté qu'arrive un bâtiment, il voit les feux de celui qui se trouve devant lui; 2° suivant la couleur des feux qu'il aperçoit, il connait la direction suivie par ce bâtiment, et c'est là l'important.

Si l'on examine ce qui se passe quand on se trouve successivement dans chacun des huit octants, en partant de la direction vers laquelle se dirige le navire étranger, on reconnaitra qu'on doit apercevoir:

1° Un feu blanc et deux verts; 2° un blanc, un vert et un jaune; 3° deux rouges et un jaune; 4° deux jaunes, et de même dans les quatre autres octants.

De plus cette disposition des feux permettra aux escadres de faire, la nuit, leurs mouvements avec la meme facilité que le jour; car les lignes limites suivant lesquelles se coupent les feux des diverses couleurs correspondent aux huit directions suivant lesquelles doivent se placer en ligne les bâtiments d'une escadre.

Les navires n'auront donc, dans leurs mouvements de conversion, qu'à avancer jusqu'à ce que les feux du [illegible] amiral tête de ligne changent de couleur; ils seront alors certains d'etre à leur place, et c'est un avantage qui sera vivement apprécié par la marine de guerre.

Sur les voies ferrées, l'inconvenient que nous venons de signaler, et auquel remedie si heureusement la disposition imaginee par le commandant du vapeur l'*Ajaccio*, n'existe pas, car, un train ne peut se mouvoir qu'en avant ou en arrière, et comme il est eclairé à l'avant par des lanternes blanches et à l'arriere par des lanternes rouges, le mécanicien sait toujours dans quelle direction marche un train qui est devant lui.

Mais, en revanche, un inconvenient bien autrement grave qui ne se produit pas sur mer, c'est que l'horizon n'est pas dégagé et que, dans la plupart des cas, notamment dans les fortes courbes, le mécanicien ne peut pas voir si la voie est libre ou non. On remédie, il est vrai, à cette cause d'accident à l'aide de signaux placés sur la voie ou auprès et à une distance suffisante du point qu'il s'agit de protéger.

Les signaux les plus repandus consistent en un disque ou une traverse mobile qu'un cantonnier manœuvre à distance à l'aide de leviers et de chaines, et que l'on éclaire pendant la nuit au moyen de feux de couleurs variées, suivant que le train arrivant doit continuer sa route ou s'arreter. Mais ce mode d'avertissement, usité à peu pres partout, n'est pas d'une sécurité absolue, car, en temps de brume, un disque est à peine visible à 100 metres, distance qu'un train expres franchit en cinq ou six secondes, et enfin la vigilance du mecanicien peut se trouver en défaut.

MM. Lartigue et Laforest ont donc eu une tres-heureuse idée en imaginant un nouveau signal électrique qui résout le probleme d'obliger une locomotive à faire d'elle-meme retentir le sifflet d'alarme à l'oreille du mécanicien, au moment opportun, chaque fois que la voie n'est pas libre. Voici en quoi consiste cette disposition:

On place sur la locomotive un sifflet de vapeur, mis en marche au moyen d'un levier qui est retenu, au repos, par un électro-aimant envoyant d'une maniere continue le courant d'une petite pile electrique. En un point convenablement choisi de la ligne, se trouve établie longitudinalement, entre les rails, une traverse fixe, d'environ deux mètres, portant à sa surface une plaque de cuivre, reliée elle-meme, au moyen d'un fil à une pile électrique qu'on installe dans la guerite de l'homme de garde.

A sa partie inférieure et à portée de cette traverse, la locomotive porte une brosse métallique qui vient frotter la plaque de cuivre, au moyen de ce contact, le courant qui va de la guérite à la plaque passe par la brosse et de là à la machine; il est d'ailleurs dirigé en sens inverse du premier, qui, par suite, se trouve détruit.

L'action de l'électro-aimant qui retenait le levier étant annulée, ce levier s'abaisse et le sifflet fonctionne; il siffle meme aussi longtemps que le mécanicien n'a pas fait la manœuvre necessaire, car un ressort à boudin, qu'il faut écarter à la main l'empeche de revenir à la position du repos.

Le courant n'est d'ailleurs envoyé par le gardien sur la voie que quand celle ci n'est pas libre en avant de l'endroit où fonctionne le signal.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 13 mai 9 h. 35 m. soir.

Obligations Roumélie	48.35
id. Nouvelles	57.50
Anglo-Bank	154.35
Societe de cred. aust-turq.	14.90
Banque austro-ottomane	70.—
Pièce de 20 francs	8.96
Agio	106 —
Change sur Londres	111.85
Credit anstalt	217.50
National Bank	978.—
Lloyd	416.—

Bourse sans variation, à l'exception des valeurs ottomanes qui sont recherchees et en hausse.

MM. Dumba, Schenk et Calmus, membres du conseil d'administration, à Vienne, de la Banque Austro-Ottomane, sont partis pour Paris. On attribue leur voyage au projet de fusion partielle ou totale de cet etablissement, avec la nouvelle *Banque Nationale*.

Deux lois confessionnelles ont ete promulguees; la troisieme a egalement reçu la sanction souveraine.

France.

Paris, 13 mai.

M. de Broglie traite avec quelques fractions de l'Assemblee nationale pour ajourner la constitution du septennat.

Allemagne.

Berlin, 13 mai.

Les journaux officieux approuvent l'interpellation de lord John Russel et la reponse de lord Derby, sur les negociations pour le maintien de la paix. Ils disent que cette discussion est un gage de dispositions favorables de l'Angleterre à cooperer dans le sens de la tranquillite generale.

Angleterre.

Londres, 13 mai.

L'Empereur Alexandre est arrive à Gravesend. On lui a fait une reception enthousiaste.

Espagne.

Madrid, 13 mai.

Le nouveau cabinet est constitue. M. Zabala à la presidence du conseil et le ministere de la guerre: M. Sagasta est nomme ministre de l'interieur; M. Ulloa, ministre d'Etat.

Roumanie.

Bucharest, 13 mai.

La ligne du chemin de fer de Yassy Ungheni, frontiere russe, a ete livrée à la circulation.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 15 mai.

	Clôture.
Dette Generale	46 13/16
Emprunt 1865	
do 1869	56 1/4
do 1871	64
do 1873	83
Consolides anglais	93 5/16
Emprunt egyptien	70
Nouvel Emprunt Ott.	52

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible], le 13 mai.

[illegible]	Ptres	52 7 —
[illegible]	»	52 38 —
[illegible]	»	52 7 —
[illegible]	»	— — —
[illegible]	»	52 33 —
[illegible]	»	— — —
Actions S. Gen.	L.S	7 25 —

[illegible] Société de change et de valeurs	»	5 36 —
[illegible] de la Banque de Const. excoup.		5 40 —
[illegible] Crédit Austro-Turque	»	— — —
[illegible] Crédit Général	L.T.	1 85 —
Banque [illegible]	»	— — —
[illegible]	»	6 25
Société Commerciale Ottomane	»	4 —
Laurium	Fr.	94 — —
Credit Hellenique (escompte)	»	18 — —
Obligations des Chemins de fer	»	114 40 —
» [illegible]	»	87 50 —
[illegible] 1869 coup. dét.	»	340 — —
[illegible] coup. att.	»	344 — —
[illegible]	»	289 —
[illegible] 1872	»	81 — —
1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

[illegible]	P.	140 40
[illegible]	»	87 25
Impérial [illegible]	»	89 10
[illegible]	»	31 20
Medjidié [illegible]	»	104 10
[illegible]	»	104 40
[illegible]	»	134 20

COMMERCE

Smyrne, 8 mai. La hausse qui [illegible] courant n'a pas [illegible] une heureuse action [illegible] que nous [illegible] notre bulletin de [illegible] ce sont les hauts prix de nos détenteurs [illegible] articles d'exportation qui entravaient en grande partie le mouvement [illegible] que quelques ordres [illegible] arrivant d'Europe, on fait [illegible]

[illegible] Les ventes s'élèvent à 880 balles [illegible]

Madapolame	p.	138	à 434 le quintal
Id. bons ordin.		130	» 12
Adanas	p.	[illegible]	
Id. non presses	p.	[illegible]	

Au dernier moment notre marché est [illegible]

[illegible] Environ 100 balles [illegible] traitées. Les bons Bakirs ont ete payés [illegible] les Carahissars et Caramanie p. 217 1/2 [illegible]

Vallonée Plus calme, 4,000 quintaux, qualité naturelle, ont ete achetés à p. 140.

En *opiums* et *graines jaunes*, aucune transaction.

Les *laines* de la nouvelle tonte ont [illegible] la baisse qui a eu lieu sur tous les marchés d'Europe (de 10 à 15 0/0) nos anatoliotes ne feront pas cette annee des folies dans leurs [illegible]

[illegible] pour suffire à tous les besoins des éducation. Quant aux semences, elles sont partout très-abondantes on pourrait dire surabondantes.

Les éducations [illegible] ont pourvus d'excellents cartons du Japon. Les graines jaunes sont plus nombreuses que l'année dernière. Dans le Gard, les semences de pays sont en majorité, de même que les Bouches-du-Rhône ou la récolte reposera presque exclusivement sur des graines venues des Basses-Alpes et du Var et sur des reproductions japonaises de Syrie. Mais dans l'Ardeche, dans le Vaucluse dans la Drôme, dans l'Herault l'approvisionnement des éducateurs se compose surtout de cartons du Japon.

[illegible] de citer, les eclosions [illegible] point de [illegible] ont deja a la première mue [illegible] ment dans l'Herault [illegible] les Bouches-du-Rhône [illegible] se sont faites dans d'excellentes [illegible] et ne donnent lieu jusqu'à présent [illegible]

[illegible] pas encore de données certaines [illegible] récolte en Italie, tout ce que nous [illegible] en deça des Alpes, [illegible] semences du Japon est tres-considérable.

En Espagne, il faut, comme nous l'avons dit, s'attendre à un produit mediocre: les educations, [illegible] par l'état de guerre et les incursions [illegible] des armées en présence sont peu [illegible]s. Les vers sont déjà parvenus à la seconde mue; dans quelques districts, ils ont atteint la troisième sans encombre. La récolte repose presque exclusivement, comme les années précédentes, sur les reproductions.

En Syrie, qui a eu en 1874 une excellente récolte, les éducations commencent également.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres	129	130
France	205	206 1/2
Trieste	456	460

Bien que le papier sur Londres ait été moins abondant que la semaine passée, le branle est tellement donné vers la baisse, que nous suivons graduellement la pente malgré la rareté et pénurie des affaires.

La devise française n'a pas fluctué, quoique la cote de Constantinople soit basse; nous devons attribuer cette particularité à l'extrême rareté du papier et surtout sur l'énorme disproportion qu'il y a entre le commerce considérable d'importation et l'exiguite de l'exportation entre notre place et Marseille.

Le Trieste sans changement.

COURS DES MONNAIES.

L. t. Anglaise	130 130	1/4
Livre Turque	118 1/4	
Pièce de 20 francs	102 1/4	1/2
Medjidié	23 7/10	
Bechlick	113 3/4	114

(*Impartial*)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS.

du 12 mai

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
Londres, paq. à vap. angl. *Austin Triars*, c. Newcomb, ayant touché Malte et Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Mary Nixon*, c. Hawkin, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.
Gallipoli, paq. à vap. angl. *Cosmopolitain*, c. Siballo, lest.
— paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Gibson, blé.
Port Saïd, paq. à vap. angl. angl. *Nio*, c. Pinkney, ayant touché Dardanelles lest.
Naples, paq. à vap. angl. *Ardmore*, c. Baskfill, ayant touché Dardanelles lest.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Thornaby*, c. Blakey, ayant touché Malte et Dardanelles charb.
Marseille, paq. à vap. fr. *Asie*, c. Martinot, ayant touché Naples, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 112 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 12 mai

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Ardmore*, c. Baskfill, div.
— paq. à vap. angl. *Despatch*, c. Robertson, div.
Nicolaieff, paq. à vap. angl. *Nio* c. Pinkney, div.
Dardanelles, paq. à vap. angl. *Cosmopolitain*, c. Siballo, div.
Varna, paq. à vap. aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div.
Odessa paq. à vap. angl. *Mary Nixon*, Hawkins, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 12 mai

Spezés, br. hell. *A. Trias*, c. Dictas, lest.
New-Port bk. aut. *Covacevich*, c. Yacoblevich, charb.
Civita-Vecchia, br. ital. *Colomba Madre*, c. Conepa, cim
Camoli, br. ital. *Antonietta*, c. Gimelli, lest.
Genes, br. ital. *St Giovanni*, c. Corsanego, lest.
— bk. ital. *Eufimia*, c. Bernardo, lest.
— br ital *Batinin*, c. Chiazzari, lest.
Liverpool, bk. ital. *Aden*, c. Pellerano, charb.
Andro, br. hell. *Omonia*, c. Vanulis, citrons.
Smyrne, br. ottom. *Lesfi Derya*, c. Kerim, sel.
Mont Athos, sch. ottom. *Ossia Paraskevi*, c. Ioannon, ch.
Scopelo, goel. hell. *Adelfotis*, c. Gerontafalos, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du 12 mai.

Ibraila, br. hell. *Emboriani*, c. Nicolaou, lest
Odessa, br. aut. *Pinus*, c. Tomassich, charb.
Azoff, br. aut. *Factis non Verbis*, c. Dabinovi[illegible]
Bourgas, goel. hell. *A. Apostolis*, c. Stelianos [illegible]
Azoff, bk. ital. *Suocero*, c. Schiaffino, lest.
— br. ital. *St Giovanni*, Corsango, lest.
Taganrok, br. *Tris Adelfi*, c. Monarhidis, caro[illegible]
— goel. hell. *Omonia*, c. Matchis, lest
Marseille, br. ital. *Giovanni*, c. Arena, blé.
— bk. ital. *Gatorno*, c. Bonsignore, blé,
— br. hell. *Ariadni*, c. Fokas, blé.
— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Scrigas lest.
Berdiansca, br. ital. *Batina*, c. Chazzaari, lest.
Marseille, br. hell. *Omonia*, c. Margaris, blé
Azoff, br. ital. *Antonietta*, c. Gimelli, lest.
Trieste, br. hell. *Ecaterina*, c. Gregorian mais.
Ibraila, br. hell. *A. Trias*, c. Dictas, mais.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 10 mai.

Hell. *Elmis*, c. Visantis, ble. Taganrok p. Marseille
Rus *Maria Mimbelli*, c. Demofontr, ble, Mariampol pour Marseille
Ital. *Luigi Danov*[illegible] ble. Bourgas pour Marseille.
[illegible]
[illegible] Fabrin[illegible] p. Galatz p. Castellam

[illegible]

[illegible]
Hell. *Jorghios*, c. Lascaratos, les. [illegible]
Angl. *Firtina*, c. John, lest, Syra p. [illegible]
Hell. [illegible]hos Pigi, c. Yatakijis, le[illegible]
Aut. *Aranasiova*, c. Yucassevich [illegible]
[illegible]

du 11 mai

Angl. *Mary Cauerdale*, [illegible]
[illegible]
Angl. *Mauritania*, c. Yago, orges. Ibraila [illegible]
Hell. *Christoforos*, c. Christojopulos, [illegible] pour Consple.
Hell. *Ecaterina*, c. Jeorgiou, mais. Ibraila p. Marseille
[illegible]

du 12 mai

Aut. *Sphynx*, c. Vladislovich, div. Trebizonde p. [illegible]
Ottom. *Chaini bahri*, c. Ismail, mais, [illegible] pour Constantinople.
[illegible] pour Consple.
Angl. *Ecclaue*, c. Clark, [illegible] Marseille
Ital. *Giovanni*, c. Arena ble Taganrok p. [illegible]
[illegible] Marseille

(Gérant-gérant) N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 2 Mai (v.s.) seront vendus aux encheres les fragments de cuir et d'autres objets se trouvant au dépôt de la sellerie militaire.

Les personnes qui voudraient prendre part à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour susindiqué.

Séraskérat, le 10 Mai 1874.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

L'adjudication du confectionnement dee cigarettes à bout de carton et sans carton de 60 à 100 mille par jour pour le compte de la Régie des Tabacs, aura lieu Jeudi 2/14 mai et mardi 7/19 mai dans le Conseil de l'Administration générale des Contributions Indirectes.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter les jours indiqués au susdit Conseil à 8 heures à la turque.

Constantinople, le 30 avril 1874 (v.s.)

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM. les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prevenus que l'Assemblee Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril 12 Mai n'a pu etre régulierement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant éte inferieur à trente.

En conséquence une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai présent mois à 11 heures du matin au Siége Social, rue Zulfari N° 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement déliberer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectue le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

PR LA BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS.
VERISSI TH. A. COSSOUDIS.

ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

AVIS

Les personnes qui voudraient se charger du confectionnement, suivant echantillon, des paquets à l'usage de la Régie des Tabacs de Constantinople ainsi que du travail d'empaquetage sont informees qu'elles doivent s'adresser au Conseil de l'Administration des Contributions indirectes, où aura lieu l'adjudication, à partir de mercredi 1/13 Mai, jusqu'a 6/18 Mai jour, où l'adjudication sera close.

Constantinople, le 29 Avril 1874 (v.s.)

AVIS.

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

L'Agence Principale de la Compagnie Russe, de Navigation à Vapeur, de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 30 avril (v.s.) il y aura, pendant la navigation de 1874, un départ direct de Constantinople à Taganrog chaque quinze jours le mardi et arrivée à Constantinople chaque quainzaine le Samedi.

SOCIETE IMPERIALE DE MEDECINE.

AVIS

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 12 Mai, à 1 heure de l'apres-midi.

Le Secrétaire général.
[illegible]

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Demir-Han, N° [illegible]

Le bureau se charge de la traduction et de la redaction de tous documents Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe [illegible] février 1874

C. A. GERARD

[illegible]
CONSTANTINOPLE.

AVIS.

[illegible] Tom-Tom

AVIS

Pour tout travail typographique et de clichettage, en têtes pour journaux et livres, [illegible] reproduction [illegible] mortes ou vivantes [illegible] par la galvanoplastie la reproduction d'empreintes de médailles, d'inscriptions de monuments s'adresser aux Bureaux du Journal.

PROGRAMME

MESSAGER D'ORIENT

[illegible]

En aucun siecle et aucune epoque, depuis l'antiquité, les relations entre l'orient et l'occident de l'Europe, entre l'Europe et l'Asie, avec une partie de l'Afrique orientale, n'ont été aussi fréquentes, aussi multiples, aussi variées qu'elles le sont aujourd'hui.

Grâce aux chemins de fer, aux telégraphes, au percement du canal de Suez, et grâce aussi à la haute intelligence de plusieurs hommes d'Etat d'Orient, qui désirent vivement implanter la civilisation européenne dans le Levant, ces relations augmentent et augmenteront encore de jour en jour.

L'Orient, instituteur de l'Europe il y a deux mille ans, lui revient aujourd'hui apres de longs siecles d'une séparation absolue, ou de relations ennemies, en qualité de disciple pacifique: après avoir donné aux peuples européens, il y a vingt siecles, la „parole de vie", il vient leur redemander aujourd'hui le *pain de la civilisation*, les lumieres de la science, les inventions et les perfectionnements de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement ne fut plus cordial, jamais relations amicales basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus réels.—Politique, commerce, industrie, tout aujourd'hui, entre l'Orient et l'Occident s'enchaine, se croise et s'entremele: les intérets de l'Orient deviennent ceux de l'Occident et réciproquement.

Le besoin d'un organe international, tout particulièrement consacré aux affaires d'Orient, d'un organe qui eût pour mission de servir de trait d'union entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique orientale, et qui, en meme temps surveillât avec plus de soin et de competence les dangers de la politique russe en Europe, ainsi que les progres si sympathiques des jeunes populations chrétiennes renaissant au sein de l'empire turc, se fait vivement sentir.

Cette mission et cette tâche, le *Messager d'Orient* entreprend de [illegible]. La rédaction a pris ses mesures pour répondre dignement à toutes les [illegible] justifiées. Les intérets réels [illegible] trouveront dans nos colonnes [illegible] approfondi. De nombreuses correspondances, venant de tous les points de l'Europe et de l'Asie ou la vie internationale se manifeste le plus activement, tiendront nos lecteurs au courant des moindres détails capables de les éclairer sur la situation vraie des pays que notre programme embrasse plus particulièrement.

Notre politique sera progressive et libérale, mais jamais extreme; elle se fera l'avocat des nationalités opprimées.

Nous comptons sur le concours énergique et dévoué de tous ceux, pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, ainsi que de ceux dont les intérets sont sérieusement engagés dans ce mouvement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalite austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servant, grâce à sa position géographique meme, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si eminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progres, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient a paru depuis [illegible] mai le 1874.

La rédaction.

UNE DAME ANGLAISE, musicienne, cherche des leçons particulières dans le voisinage d'Emirghian et de Bébek. Outre sa langue elle enseigne le français et le dessin.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UN TYPOGRAPHE, arrivé récemment de l'Italie, dans notre ville, demande une place dans une imprimerie.

S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prevenus que la neuvieme Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata pour recevoir et approuver les comptes de la neuvieme annee sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui desirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Imperiale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteux accueil qu'eurent dernierement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes graces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entiere satisfaction de l'honorable Commune Austro-Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Tarla-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, ou sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorénavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caracteres ornementaux d'anciens siecles et des temps modernes, notamment: diplômes d'honneur, adresses de loyauté en toutes langues et avec emblèmes voulus; écussons aux armes du propriétaire, blasons etc. etc. en aquarelle, au pastel et à la gouache. (Ces derniers pour cérémonies funèbres). Il se chargera aussi des travaux à l'encre chimique (*autographies*) ainsi que des copies en lettres: *ronde, bâtarde, coulée, palissade, à la Genlis* en langues - allemande, française, italienne, anglaise polonaise, latine. Discrétion et exactitude garantie. On traitera à forfait Pour travaux de longue haleine avis de bonne heure indispensable.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Bureaux du Journal la *Turquie*.

C. SARTINI.
Employé à la Banque Austro-Ottomane.

ALMANACH NATIONAL du Journal « LA TURQUIE » POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

[illegible] — Etats vassaux de la Turquie —Dignitaires et fonctionnaires. — [illegible] d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe —Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes. [illegible] —Commission européenne du Danube.— [illegible] des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — [illegible] l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures metriques.

Prix 12 Medjidie.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groupes, Lingots, [illegible] précieuses, etc., et, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglic.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

ANNEE 8me Nº 110 — Rebiul-ewel 28 1291. — VENDREDI 15 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N BORDEANO.

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible], chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous disions hier que, malgré l'attitude de la droite et de la gauche, M. de Broglie chercherait à perpétuer l'equivoque qui lui a permis de se maintenir au pouvoir, qu'il reculerait jusqu'aux dernieres limites, qu'il céderait sur tous les points, et le télegraphe s'est chargé de justifier, de suite, nos previsions.

Qu'on en juge par la dépeche suivante:

« Paris, 13 mai.

« M. de Broglie traite avec quelques fractions de l'Assemblee nationale pour ajourner la constitution du septennat. »

Ainsi donc, mis au pied du mur par MM. Brun, de La Rochette, et consorts, le vice-président du conseil essaie de se dérober à un debat au bout duquel il a vu la perte de son portefeuille.

Reste à savoir si ses efforts aboutiront, et si, meme en obtenant l'ajournement de la discussion des lois constitutionnelles, il éviterait un débat dans lequel il devrait se prononcer sur la signification du septennat.

Et en voyant les agissements de M. de Broglie, nous nous demandons ce que le duc de Magenta doit penser de son ministre.

Pour notre part, nous estimons qu'on fait bon marché de la dignite du chef de l'Etat, et nous ne pouvons admettre qu'il puisse tolerer plus longtemps la situation anormale qui lui est faite.

Ajourner la constitution du septennat c'est finir de tuer le commerce et l'industrie de la France; c'est amoindrir l'autorite, chaque jour contestée, du president de la Republique. Et si modeste que soit le successeur de M. Thiers, si empressé qu'il puisse être à se soumettre aux volontés de son cabinet et de la chambre, il est evident qu'il doit vouloir que son pouvoir soit respecté et incontesté.

Or, remettre à une époque indeterminée l'organisation constitutionnelle à l'aide de laquelle il pourra gouverner, c'est évidemment lui rendre la position impossible.

M. le marechal Mac Mahon acceptera-t-il la situation que veut lui faire son ministre, après les lettres de MM. Brun, de La Rochette, Boyer, etc. etc.? c'est ce que nous ne pouvons admettre.

Les conflits entre le gouvernement prussien et le clergé prennent chaque jour un caractère plus aigu, et les contre-coups qu'ils ont dans les hautes regions gouvernementales ajoutent encore à leur gravite.

Cette situation fait dire au *Nord*:

« La retraite de M. d'Arnim, tout comme il y a quelques mois celle de M. de Roon, se rattache à la politique suivie par le prince Bismarck dans les questions religieuses, et le chancelier arrive ainsi à porter peu à peu tout le poids de la lutte engagée avec l'Eglise, de meme qu'au mois de juin 1866 il fut seul à affronter la responsabilité de la guerre avec l'Autriche. »

Le cabinet Disraeli vient d'etre interpellé, dans la Chambre des Lords, au sujet de l'etat politique de l'Europe.

Lord Derby répondant à lord Russell a dit, en substance:

« Il est possible qu'il existe des appréhensions relatives au maintien de la paix, appréhensions motivees par le sentiment laisse en France et en Angleterre par la guerre.

« Jusqu'à présent, d'apres toutes les communications reçues de toutes parts de l'Europe, il n'y a pas une cause sérieuse de guerre dans un avenir prochain.

« Dans le cas où une guerre viendrait à eclater, l'Angleterre ferait, pour maintenir la paix, tout son possible sans se laisser entraîner dans une lutte dans laquelle ses intérêts ne seraient pas engagés.

« Tout traité international devenu inapplicable à l'epoque actuelle, deviendrait une question ouverte, mais les engagements internationaux contractes par l'Angleterre dans ces dernières annees, seront consideres comme [illegible]. »

Un nouveau cabinet espagnol vient d'etre constitue.

La presidence du Conseil est confiee au géneral Zabala, ministre de la guerre. M. Sagasta est nommé ministre de l'interieur; M. Ulloa, ministre d'Etat.

Issu d'une violence militaire, le gouvernement madrilene est logique en appelant un soldat à la tête du ministère. Seulement nous doutons fort que ce soit le moyen de régénérer l'Espagne, et de lui rendre l'ordre et la sécurité.

Nous l'avons dit, et l'histoire le prouve, une nation tombee entre les mains des géneraux est une nation qui perd la notion du droit, et ne fait que péricliter.

Voici, d'après *l'Independant de Saïgon*, quelles sont les principales conditions du traité d'alliance et de commerce conclu entre le contre-amiral Dupre, representant le gouvernement français, et les ambassadeurs du royaume d'Annam, munis des pleins pouvoirs de leur souverain:

« 1° Ouverture au commerce de trois ports dont Hanoi, dans la province de Tonquin.

» 2° Liberté pour les Europeens de resider et d'acquérir sur ces trois points du territoire tonquinois, sous la protection d'un consul français et d'une garnison de cent hommes.

» 3° Libre circulation dans l'interieur [illegible].

» 4° Autorisation de faire transiter les produits de Chine à travers le Tonquin.

» 5° Libre exercice de la religion catholique dans tout le royaume.

» 6° Paiement à l'Espagne par le gouvernement annamite d'une indemnité de 1 million de piastres.

» 7° Cession par la France au gouvernement annamite de cinq vapeurs de la force de 500 chevaux, 100 canons et 1,000 fusils à tabatière.

» 8° Interdiction au roi d'Annam, en cas de révolte ou de troubles interieurs, de recourir à une autre puissance que la France. »

L'importance de cette dernière clause est considerable en ce qu'elle constitue, en fait, le protectorat unique de la France sur le royaume d'Annam.

AVANTAGES D'UNE BANQUE NATIONALE.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu de la séance tenue au commencement de cette annee par l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France.

L'importance des operations faites par cet etablissement d'une part, et d'un autre côté les services considerables qu'il a rendus au gouvernement francais pendant les annees calamiteuses que la France a traversees recemment, lui c eont un double titre à notre attention, et suffiraient à justifier cet article.

Toutefois, au moment où la creation d'une *Banque Nationale* de Turquie est un sujet d'etudes pour le gouvernement impérial et pour toutes les personnes qui se preoccupent de l'avenir financier de l'Empire, c'est un devoir pour nous de montrer les immenses avantages que peut nous offrir une institution de la nature de la Banque de France.

Celle-ci a ete fort attaquee à maintes reprises, et dernierement encore l'Assemblee nationale de Versailles a assiste au procès de ce grand etablissement financier; ces discussions sans utilité, sans grandeur, surtout lorsqu'on examine de pres la mesquinerie des sentiments qui ont inspire la majorite des attaques, ont simplement fourni aux defenseurs de la Banque, une occasion nouvelle de montrer au pays, à l'Europe entiere peut-on dire, l'injustice de ces griefs, leur vanite, et n'ont eu definitive prouve qu'une seule chose, à savoir que si la Banque de France n'existait point il faudrait la creer.

Grace à elle, tandis que la plupart des places financieres de l'Europe et que l'Amerique etaient en proie à une crise violente dont nous avons subi le contre coup à Galata, le gouvernement français trouvait le numeraire indispensable pour terminer l'operation si importante de la liberation du territoire.

Les contrats passes par le gouvernement de M. Thiers recevaient leur execution, et le chef de l'Etat qui succedait à l'illustre patriote dont nous venons d'ecrire le nom n'avait qu'à recueillir le benefice de ces sages mesures pour voir la France enfin rendue à elle-meme.

Le commerce trouvait aussi un concours intelligent et devoue aupres des administrateurs de la Banque, les transactions acqueraient un developpement inconnu jusqu'alors et la masse des operations, tant à Paris que dans les succursales, arrivait au chiffre de 16.715.331.200 frs. accusant une augmentation de 4.011.734.300 frs. sur le total de l'annee precedente.

C'est le chiffre le plus eleve qu'aient atteint les operations de la Banque depuis sa fondation.

Le taux de l'Escompte a subi quatre modifications dans le courant de l'annee 1873. Du chiffre de 5 0/0 auquel il etait fixe depuis le 27 fevrier 1872, il a ete eleve: à 6 0/0 le 14 octobre 1873, à 7 0/0 le 8 novembre suivant, puis abaisse à 6 0/0 le 20 du meme mois et à 5 0/0 le 27.

Actuellement le taux de l'Escompte est descendu à 4 1/2 0/0 et le taux de l'interet des avances est de 5 1/2 pour 100.

Ainsi, au milieu des circonstances les plus defavorables, au milieu d'une crise que toutes les places financieres ont subie, le commerce français n'a jamais paye plus de 7 0/0 l'escompte de ses billets à la Banque.

Dans ces excellentes conditions on comprend l'importance que les operations de l'Escompte ont acquise en 1873.

Le chiffre de l'escompte pendant cette annee a atteint 14.6[illegible]9.577.100 fr. [illegible] une augmentation de 1.157.620.400 frs sur le chiffre auquel ces operations etaient arrivees en 1872.

Enfin le nombre des effets de commerce admis à l'escompte à Paris, deduction faite des bons du Tresor s'est eleve à 3.293.125 représentant une somme de 4.370.187.751 frs 75 c. soit, en moyenne 1.327 frs par effet.

18.369 effets ont ete rejetes par le conseil, mais il est bon d'ajouter que sur ces 18.3[illegible]9 effets rejetes, 6.6[illegible]1 effets, s'elevant à la somme de 9.650.462 fr. 20, n'avaient pour cause d'exclusion que des irregularites qui permettaient de les representer apres regularisation. Le chiffre des effets rejetes se trouve ainsi reduit à 11.678 pour une somme de 36.836.803 fr. 08, c. ce qui donne à l'importance de ces effets refuses le chiffre minime de 0 81 0/0 sur la presentation.

Nous continuerons prochainement cet expose instructif des operations d'une Banque solidement etablie.

LE PRINCE DE SERBIE A CONSTANTINOPLE.

Mardi le Prince Milan a donne [illegible] à quelques officiers superieurs de l'armée Imperiale.

Mercredi S. A. S. accompagnée de LL. EExc. MM. Marinowitch et Christich, est venue à Pera et a fait ses visites de congé aux representants des Puissances garantes. Ensuite le Prince s'est rendu à l'Agence de Serbie où il a reçu les notables de la colonie serbe avec lesquels il s'est entretenu assez [illegible].

Le Prince de Serbie est allé après visiter le collége serbe établi rue Hendek à Pera.

A Son arrivée, le Prince a été reçu par le directeur de cet Etablissement et par les professeurs qui ont conduit S. A. S. dans les differentes classes où Elle a été accueillie par les acclamations enthousiastes des élèves.

Le prince Milan s'est informé avec sollicitude du programme d'etudes suivi par ces enfants, et S. A. S. a assisté à la recitation des leçons en langue serbe, [illegible].

Les jeunes filles élèves du collége serbe jetaient des fleurs sous les pas du Prince, et, à plusieurs reprises, elles ont poussé des vivats auxquels S. A. a répondu en remerciant le directeur du collége de la réception qui Lui était faite, et en lui adressant Ses felicitations pour la façon remarquable dont les élèves confiés à ses soins profitent des leçons qu'ils reçoivent.

Après avoir pris quelques rafraichissements S. A. S. est repartie, accompagnee de MM. Marinowitch et Christich.

Le Prince quittera Constantinople demain.

S. A. S. se rendra ensuite à Bucharest, ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

CHRONIQUE.

Par Ordonnance Impériale:

Hafiz Khalil effendi, ex-directeur des Contributions indirectes de Beyrouth est nommé directeur de la Régie des Tabacs de Constantinople.

Tahsin effendi, ex-directeur de la correspondance du district de Nisch est nommé mektubdji du vilayet d'Angora.

La Reine Victoria ayant écrit au Sultan pour Lui annoncer le mariage de Son fils le Prince Alfred, duc d'Edimbourg, avec la grande-duchesse Marie de Russie, Sa Majesté a repondu par une lettre autographe à Son Auguste Amie et Alliée en Lui exprimant le vif plaisir qu'Elle a ressenti en apprenant cette heureuse nouvelle.

[illegible] France et de [illegible] sont rendus hier à la S. Porte. [illegible] et successivement de [illegible] avec le Grand-Vézir et le [illegible] des Affaires Etrangères.

Ainsi que le telegraphe nous l'a appris, le 25e anniversaire de l'avenement au trône du Roi des Pays-Bas, a éte célébré mardi dernier à Amsterdam. A cette occasion le Sultan a expédié à Sa Majesté un telegramme de felicitations.

[illegible] bey, premier Drogman du Khédive, après avoir eu l'honneur d'etre reçu en audience de congé par le Sultan, part aujourd'hui pour l'Egypte.

S. Exc. va voir S. A. le Khédive qui a ete indisposé pendant ces derniers temps. Ab[illegible] bey sera de retour dans une quinzaine de jours.

Monsieur Georges Racanie a été nommé Chancelier du Consulat General de Turquie à Odessa, en remplacement de son pere, M. Paulin Racanie, decédé.

Skender effendi Tueni, secrétaire-interprete du gouvernement du Liban, est arrivé, en vertu d'un congé, à Constantinople par le dernier paquebot du Lloyd.

La plupart des représentants des Puissances ayant presente à la S. Porte certaines observations sur les parties du Reglement des tabacs qui concernent l'exportation de cet article, Rachid Pacha, en se réservant de traiter cette question, a insiste aupres des Missions étrangères, par une note circulaire, pour la mise en vigueur immédiate [illegible].

Le câble sous-marin qui reliera Constantinople à Odessa, et dont la pose avait ete ajournée au printemps, se trouve à bord du steamer anglais *la Plata* qui est arrive depuis mardi dernier à Constantinople. L'immersion de ce câble sous-marin, qui partira de Kilia, devait commencer hier. Les vents du sud qui soufflent avec force depuis quelques jours ont retarde cette operation, qui commencera tres-prochainement.

La compagnie concessionnaire a déjà reuni le personnel qui desservira ses bureaux télégraphiques, et la construction de la ligne aerienne de Kilia à Pera vient d'etre entreprise. On peut donc affirmer que d'ici un mois au plus tard notre ville sera dotée d'une nouvelle communication directe avec Odessa et par suite avec le reseau télégraphique russe.

On ecrit de Smyrne, que Midhad Pacha, qui se trouvait en dernier lieu à Chio, est arrivé le 8 mai à Smyrne. Le meme jour S. A. est partie pour faire une excursion jusqu'à Aïdin.

Nous apprenons que la Direction du Lycée Imperial vient d'engager par contrat deux nouveaux professeurs, agrégés de l'Université de France. Ces messieurs, qui sont attendus prochainement à Constantinople, enseigneront les mathematiques et la philosophie.

Une liste de souscription en faveur des habitants de l'Anatolie vient d'etre ouverte parmi les officiers et les employes du Palais Imperial. Le premier chambellan de S. M. le Sultan s'est inscrit pour 100 livres turques. Les secretaires, les aides de camp et les autres employés se sont aussi empresses de contribuer à cette œuvre de charité. Le resultat de cette souscription s'éleverait déjà, nous assure-t-on, à quelques milliers de livres turques.

A ce propos, nous enregistrons aussi avec plaisir le résultat obtenu par la souscription que l'on doit à l'initiative du proprietaire du journal turc le *Bassiret*. Les sommes recueillies jusqu'ici s'élevent à P. 116,924 qui ont été employees à l'achat de 30 000 ocques de farine et de 102 kiles de maïs. Le tout a été embarqué avant-hier mercredi à bord du *Trébizonde*, bateau de l'*Azizié*, et dirigé à Kengura, par la voie d'Ineboli. Le mutessarif de Kengura, Ahmed bey, qui est parti sur le meme bateau, a reçu du Grand Vézir les ordres nécessaires afin que les autorités établies dans les localites qu'il traversera lui pretent toute assistance pour le transport rapide de ce convoi de provisions.

Nous apprenons en meme temps que l'*Assyr*, bateau de l'Amirauté, est en chargement à Sirkedji-Iskelessi. Ce bâtiment qui transportera une nouvelle cargaison de céréales fera bientôt route pour Ismidt, où toutes les mesures ont été déjà prises afin de reunir les betes de somme et les chameaux qui transporteront ces grains à Angora.

Les renseignements parvenus d'Erzeroum et de Diarbekir au gouvernement Imperial annoncent que des mesures ont été prises dans ces deux vilayets pour expédier dans les districts éprouves par la famine des quantités consi-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, [illegible] mai.

Voilà donc enfin une semaine où l'on a eu d'autres soucis que l'eternelle politique de compromis et d'intrigues. On s'est presque exclusivement occupe d'art, de belles choses et de grands artistes. De tous côtés, des expositions récemment ouvertes mettent à l'ordre du jour les questions qui élevent l'esprit et non plus celles qui l'énervent. L'art est à la mode, beaucoup plus aujourd'hui que la litterature. Un homme du monde qui ne rougira point de n'avoir pas ouvert tel livre de Renan, de Taine ou de Flaubert, se croira perdu s'il n'a pas une opinion plus ou moins personnelle à emettre sur le dernier tableau de Gérôme ou de Bouguereau.

Je choisis justement ces deux noms, qui sont fort aimes de la foule. Il en est d'autres, comme celui de ce pauvre Chintreuil, dont on a réuni les œuvres à l'ecole des beaux-arts, qui n'ont jamais trouvé la bonne fortune d'un eclair de popularite. Quelques fidèles amis, gens de goût, s'en soucient lorsque le peintre vivait, et on s'aperçoit, maintenant qu'il n'est plus, du talent que prodiguait ce peintre des fraicheurs printanieres des pommiers fleuris, des grandes prairies toutes reverdies par les pluies rafraichissantes. Son œuvre attire les curieux au quai Malaquais et ceux-là qui passaient, indifferents, devant les toiles de Chintreuil exposees au salon s'apercoivent aujourd'hui que notre école moderne compte un maître paysagiste de moins.

La mort a de ces privileges. Elle remet immediatement à leur rang veritable les dedaignes et les méconnus. Qui se souvenait, il y a huit jours, d'Octave Tassaert, un artiste d'un talent rare pourtant et d'une originalite veritable? Il a fallu qu'on annonçât sa fin—et quelle fin!, pour qu'on se rappelât ses premiers travaux, ses toiles lumineuses et parfois argentees comme d'un rayon de lune tombe du ciel de Prud'hon. Octave Tassaert, qui fut eleve de G. Lethiere, a cependant au Luxembourg un tableau celebre, popularise par la lithographie, et dont il emprunta le sujet aux *Paroles d'un croyant* de Lamennais. On se rappelle ce groupe saisissant de la vieille mere et de la jeune fille, s'asphyxiant dans une mansarde, sous une image coloriee de la Vierge! Jamais la douleur, la misere, les souffrances des pauvres n'ont ete peintes avec plus d'emotion, sans aucune recherche du drame violent… On ne saurait contempler cette toile sans en etre profondément emu.

Or, par une destinee lamentable, le peintre de la *Famille malheureuse* devait finir, lui aussi, par le suicide et par le denûment. Cet homme d'un talent remarquable est, on peut le dire, mort de faim. Il semblait que d'aussi tragiques aventures n'etaient plus possibles aujourd'hui. Lorsqu'un tel malheur arrive, chacun se sent instinctivement un peu responsable d'une pareille catastrophe et se demande s'il n'y aurait pas en ce monde un moyen d'empêcher les travailleurs vieillis de succomber sous les morsures de la misere. Tassaert etait devenu aveugle et devait quelque chose comme vingt-cinq francs à son boulanger. Ce vieillard de soixante-quatorze ans n'a pas pu supporter plus longtemps une telle vie. Il est mort sans pain lui, le peintre curieux et savoureux de tant de scenes intimes ou religieuses à l'heure où l'on couvre d'or des anecdotes plus ou moins bien contees du bout de pinceaux plus ou moins spirituels.

Tassaert avait exposé, en 1849 un tableau qui portait justement le titre du livre recent de M. Gustave Flaubert: *la Tentation de saint Antoine*, et le peintre Galimard, qui faisait alors le salon au journal *la Patrie*, reprocha à Tassaert de n'être point Ingres.

— Est-ce que je lui reproche de n'être pas Ingres? disait Tassaert en souriant. Je fais ce que je puis pour gagner [illegible].

L'avenir devait montrer que cette [illegible] tres-simple en apparence [illegible] n'est pas toujours la [illegible], et le nom de [illegible]

[illegible] concurrence, c'est l'exposition ouverte dans les salons de [illegible].

Au seul point de vue historique, l'exposition au profit des Alsaciens-Lorrains est un [illegible] unique et tout à fait captivante.

La collection des portraits d'artistes et d'auteurs, qui tapissent le foyer des acteurs de la Comedie française attire une grande foule. On cherche des yeux les comédiennes charmantes du temps passé. On se demande où est Mlle Georges où [illegible] Mars.

Mais, puisque nous rencontrons là, dans cette salle de la Comedie, le portrait de Mlle Lecouvreur, je veux saisir l'occasion pour demander aux comediens d'aujourd'hui pourquoi ils laissent dans le piteux état où elle est encore la tombe de la malheureuse [illegible] des faits du théâtre que la tombe d'Adrienne Lecouvreur est placee aujourd'hui dans une ecurie ou une remise de la rue de Grenelle. Peut-être suffirait-il de le rappeler pour que les successeurs d'Adrienne donnent à la comédienne une sepulture plus digne d'elle et de son souvenir.

Oui lorsque l'Eglise eut refusé à Mlle Lecouvreur l'inhumation ecclesiastique, le corps de celle que le fier Maurice avait tant aimee fut porte dans un fiacre, aux chantiers qui couvraient la Grenouillere. Là, deux portefaix creuserent [illegible] et y enfouirent la bière de la comedienne. C'etait une autre façon de la jeter à la voirie. En 1896, d'Argental, l'ami de Voltaire, apprit qu'on avait construit, sur l'emplacement de cette tombe de hasard, un hôtel, appartenant au marquis de Sommery. Cet hôtel, situe, je crois, au coin de la [illegible] de Bourgogne, porte aujourd'hui le [illegible] la rue de Grenelle. Le comte d'Argental avait aime Adrienne; il obtint du marquis la permission d'elever un tombeau à la morte et il fit graver une epitaphe sur une plaque de marbre: *Hic Adriana jacet*, etc. » L'hôtel de Sommery fut achete plus tard par le comte Raymond de Berenger, qui y demeura jusqu'en [illegible] de Berenger [illegible]

[illegible] tenant M. le comte de Vogüé [illegible] mise, à l'endroit où les portefaix l'ont jetée à la terre, ce qui reste d'Adrienne Lecouvreur est toujours enseveli. M. Bonnassies a jadis denonce le fait sans qu'une telle revelat on ait produit le bruit qu'on pouvait en attendre. La tombe d'Adrienne Lecouvreur ne peut cependant pas demeurer ainsi, sous les roues des voitures et sous la paille. Et la Comedie française se doit à elle-même de demander l'exhumation d'une actrice illustre, dont elle garde et dont elle a célébre la memoire.

Cette exposition du palais de la Présidence [illegible] tout à fait intéressant qu'elle donne [illegible] génération nouvelle [illegible] d'œuvres celebres que nous ne connaissons guere que par les gravures, la *Strat[illegible]* d'Ingres, la *Mort du duc de Guise* de P. Delaroche, des toiles de Delacroix ou de Decamps. Rude aussi y figure, le mâle et fier Rude que l'Institut ecarta constamment de ses suffrages et qui triomphe là avec une statue de Louis XIII, en argent massif, commandee par M. de Luynes. Cela est tout à fait élégant, impertinent et alerte. Les amateurs rencontrent, non loin de là, une petite statue de bronze de ce meme Rude; c'est le *Mercure*, qui appartient à M. Thiers.

Lorsque, par ces beaux matins d'avril, je descends la petite montagne Pigalle, et que je passe devant la demeure à peu pres terminée de M. Thiers, j'eprouve un certain plaisir à regarder verdir les arbres du jardin et les lilas montrer leurs grappes odorantes. On étonnerait bien des gens en leur disant que ce coin de Paris sera plus tard historique. Eh quoi! il l'est déjà! Je le dis tout bas, mais je suis bien certain qu'un jour la statue même du « sinistre vieillard » s'élèvera sur cette place, à l'endroit où le jet d'eau de la fontaine rit joyeusement en retombant dans le bassin. Wellington pouvait, vivant, se contempler du haut de ses fenêtres à l'etat de statue. Il s'en est fallu de peu que M. Thiers n'eût la même fortune, mais tout arrive et c'est la destinée de cette place Saint-Georges de s'appeler, un jour, du nom de celui qui l'a habitée, comme [illegible] dans l'avenir des choses que cet hôtel rebâti, [illegible] d'œuvres superbes et choisies, [illegible] par son proprietaire à [illegible] qui s'appellera le musée Thiers.

En attendant (et ce *futur* demeurant, fort heureusement, très éloigné) M. Thiers s'occupe de meubler l'hôtel que va tantôt lui livrer l'architecte. Il a fait copier, pour servir de portes à sa bibliothèque, les portes mêmes, ces fameuses portes si admirables du *baptistère* de Florence. Il fait copier et reduire, outre le *Persée* de Benvenuto de la place de la Seigneurie, les tombeaux de la chapelle des Medicis et lui, l'historien de Florence, il aura cette joie quotidienne de contempler les images de marbre de ces bourgeois florentins demeures si longtemps à la tête du gouvernement de leur pays.

Ce ne sera pas, au surplus, un des moindres traits caracteristiques de M. Thiers que cette passion qu'il a constamment nourrie pour les beaux arts, amour profond envers lequel il n'a jamais ete infidele, même à l'heure où la politique la plus absorbante le sollicitait le plus.

Alors qu'il courait l'Europe pour solliciter, après le 4 septembre, en faveur de la France, quelque alliance inesperée, il n'oubliait jamais d'entrer au musee en sortant du palais du souverain. M. Erdan le vit, à Florence, arriver, son guide Joanne sous le bras, et apres une entrevue avec Victor-Emmanuel, M. Thiers paraissait soucieux; tout à coup il hocha la tête et, songeant à sa passion éternelle:

— Maintenant, dit-il, allons aux *Uffizzi*!

Combien de fois ne l'avons-nous pas vu, sous l'empire, avant une seance qui promettait d'être orageuse, entrer au Louvre, parcourir rapidement, le nez en l'air, les galeries, s'arrêter devant trois ou quatre chefs-d'œuvre preferés, les revoir en hâte, puis regagner vivement sa voiture, comme rajeuni et rafraichi par ce bain furtif en pleine peinture.

M. [illegible] lie et M. Tourny à Madrid, en les chargeant de copier pour lui à l'aquarelle, les tableaux [illegible] de Raphael, du Titien ou de Velazquez. Quelle correspondance curieuse que celle que possedent ces artistes, lettres où M. Thiers leur indique, avec une prodigieuse netteté de memoire, les ecueils à eviter dans la copie de telle ou telle toile qu'il n'a vue qu'une fois et plusieurs annees auparavant! Cette correspondance, ces commandes n'ont jamais cessé. En pleine Commune, à l'heure où il luttait si énergiquement et à la fois contre les Mortimer-Ternaux à l'Assemblée et contre les Cluzeret devant Paris, M. Thiers s'inquietait encore de savoir si M. Tourny travaillait assidument, à Madrid, à ses copies de Velazquez ou de Coello.

Un peu plus tard, il ecrivait à M. Bellay, à Rome, une lettre dont voici le sens exact à defaut du texte:

« Je veux avoir la *Madone de Foligno*, et, comme je suis vieux et que j'en veux jouir, il faut vous hâter. Mon hôtel etant demoli, je la ferai placer sur la muraille, en face de moi, dans la salle du conseil des ministres et quand la discussion deviendra trop fatigante, je leverai les yeux et je regarderai la *Madone*. »

M. Thiers, avec sa passion, son énergie, son ironie, est tout entier dans cette lettre.

(*Indépendance belge*). JULES CLARETIE

dérables de blé et d'orge ainsi que des troupeaux de moutons.

Le vali d'Angora, par un télégramme en date du 12 courant, informe le gouvernement que la ville d'Angora possédait à cette date 140 mille ocques de farine. A la nouvelle que d'autres céréales étaient en route pour cette destination, une quantité de 6,000 ocques de farine a été provisoirement affectée à la consommation quotidienne de la ville.

—

Nous apprenons que les agents secrets de la police qui ont été récemment congédiés pour cause d'incapacité par Hussni pacha, viennent de recevoir l'ordre de quitter la capitale dans l'espace de huit jours.

Il paraît que l'examen des antécédents de ces individus aurait éveillé quelques soupçons à leur endroit et que leur présence à Constantinople aurait été jusqu'ici préjudiciable au maintien de la sécurité publique.

—

Sur l'avis de la commission envoyée à Tschataldjé et à Silivrie pour examiner les différends qui ont éclaté parmi les émigrés circassiens, les chefs circassiens qui se trouvent en état d'arrestation dans les prisons du ministère de la Police ne pourront plus rentrer dans leurs villages mais seront internés dans différentes localités de l'intérieur. Les immeubles que ces chefs détenaient illégalement ont été saisis par le gouvernement pour être restitués aux colons qui en étaient légitimes propriétaires.

—

Avant-hier un des passagers qui se trouvaient à bord du bateau de Cadikeuy se tenait debout près du tambour des roues, lorsqu'il a perdu l'équilibre et s'est précipité dans la mer. Il allait être englouti par les vagues énormes que le vent du sud soulevait en ce moment, lorsque fort heureusement il a été aperçu par un petit bateau à vapeur du *Tershané* qui passait là, et qui s'est immédiatement porté à son secours. Cet individu a pu être sauvé. C'est le ministre de la marine, Ahmed pacha, qui était à bord de ce bateau se rendant à Sirkedji-Iskelessi, qui a opéré lui-même ce sauvetage.

—

Mercredi, vers 8 heures du soir, le paquebot russe qui s'éloignait de notre port, se rendant dans la Marmara, a heurté, près de la tour de Léandre, un caïq monté par cinq individus qui allaient d'Emin-Onou à Scutari. Ce caïq fortement endommagé s'est immédiatement rempli d'eau, et les passagers se sont mis à pousser des cris déchirants. Une embarcation qui s'est détachée de la frégate cuirassée l'*Assari-Tewfik* pour se porter au secours des naufragés n'est malheureusement parvenue à sauver que le caïkdji et un seul des passagers. D'après ceux-ci, un de leurs compagnons aurait été repêché par le bateau russe, et les deux autres auraient été emportés par les vagues.

Le yusbachi, Ismaïl effendi, qui commandait l'embarcation, prenant à la remorque le caïq a conduit les deux naufragés à la Préfecture du Port, où procès-verbal de cette collision a été dressé.

—

Nous lisons dans le *Touna*:

L'année dernière, c'est-à-dire du 1er mars 1873 jusqu'à la fin du mois de février 1874, les prisons de Roustchouk ont reçu 1916 individus des deux sexes. 1435 prisonniers qui ont accompli le temps de leur détention ou qui avaient été emprisonnés préventivement ont été élargis dans le courant de l'année. Ainsi au 1er mars 1874 les prisons de Roustchouk ne logeaient que 467 individus.

Durant l'année qui vient de s'écouler 451 détenus ont été soignés à l'infirmerie des prisons. Sur ce nombre 13 individus seulement ont succombé à diverses maladies.

Les récoltes dont le succès avait été compromis par la sécheresse sont heureusement assurées, grâce aux pluies abondantes qui sont tombées dans presque tous les districts de ce vilayet.

—

On écrit de Chypre en date du 2 mai:

La disette qui affligeait le pays a heureusement disparu depuis l'arrivée de 15,000 kilés de blé envoyés par le gouvernement, et depuis que d'autres arrivages de moindre importance nous sont parvenus de Chio, d'Enos et d'Attalia. La moisson de l'orge a déjà commencé dans quelques cantons de l'île. Le kilé se vend de 20 à 24 piastres. Néanmoins dans plusieurs localités le sol a bien besoin de pluies et si la sécheresse se prolonge il est à craindre que la récolte ne soit pas abondante dans toutes les parties de l'île.

—

On nous écrit de Jérusalem en date du 3 mai:

M. Kozewnicof, consul de Russie, part cette semaine pour Constantinople, où il est agent attendre le congé qu'il a demandé à son gouvernement pour faire une longue absence, si toutefois celle-ci n'est pas définitive. C'est M. Yuzefowitch, consul à Damas, qui gérera le consulat de Russie pendant l'absence du titulaire. M. Yuzefowitch, qui est d'ailleurs bien connu à Jérusalem pour y avoir séjourné autrefois comme chancelier du consulat russe, est déjà arrivé ici.

—

Le mutessarif de Palestine, Kiamil Pacha, a fait entreprendre sur différents points de la route de Jérusalem à Jaffa des travaux de réparation et il est probable que cette chaussée, qui a été fortement endommagée par le dernier hiver, pourra bientôt être rendue praticable aux voitures. Comme on l'a dit plusieurs fois, cette route ne sera véritablement d'aucune utilité pour le pays tant qu'elle ne sera pas confiée à une société chargée de l'entretenir en bon état. Les réparations partielles qui sont exécutées continuellement ne font qu'augmenter, en pure perte, les sommes dépensées jusqu'ici par le gouvernement et payées par la population.

L'enquête sur les dernières scènes de violence qui ont eu lieu à Bethléem continue toujours. Quelques individus arrêtés à la suite de cette affaire ont été envoyés à Jérusalem où ils ont été mis en prison. Cinq indigènes qui ont été reconnus comme étant les promoteurs de la rixe, qui a eu lieu. Le mutessarif est allé avant-hier à Bethléem pour continuer en personne cette enquête. Je vous ferai connaître le résultat de son voyage.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du n° 43 (25 avril 1874).

La semaine politique. — La renaissance au XIIe siècle, par Félix Rocquain. — La civilisation aux îles Sandwich, par C. de Varigny. — Schopenhauer, à-propos du livre de M. Th. Ribot, par A. Penjon. — La terre de Wyche et la limite des glaces dans l'Océan arctique, par Ch. Grad. — Un congrès archéologique en Russie, par M. Louis Léger.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

15 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 46 m.
Coucher	7 h. 7 m.
Temps moyen à midi apparent.	11 h 56 m 7s
H. à la turque à midi moyen.	4 h 16
Baromètre	762.9
Thermomètre	19.7
Minima	9.2
Maxima de la veille	22.5

Direction et force du vent NO. assez-fort.

Etat du temps le 14 mai, à 8 h. du matin.

Les vents continuaient à souffler du S. modérés ou forts avec mer grosse par places sur la mer Noire aux Dardanelles et à Beyrouth: de directions variables modérés, sur l'Archipel et l'Adriatique. Sur la Méditerranée, le temps revient au beau.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
2. Saraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozdzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slatti
13 Sebadel, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingaroli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giéni Céceas Em ani	Céacas	Sladina
18 Signora Giovana Krall presso Signor Killalet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Geberi	Lucia Geiger	Trieste
4 Hazi Moustazen	Samur g'u	Braila
6 Sacino	Cole	France
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamesa	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Caristu Pastirezla	Toma Anastassi	Calarassi

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ADANA, 25 avril 1874.

J'apprends par les journaux de la Capitale que le Ministère de la Police, voulant connaître exactement la situation de la gendarmerie et la manière dont se fait la police dans les provinces, vient de décider l'envoi dans tous les Vilayets de commissaires impériaux, chargés d'examiner les comptes de la police, les registres d'enrôlement, et de faire un rapport sur l'état de la sécurité publique. Ces commissaires auront aussi pour mission d'examiner en détail les prisons de chaque vilayet et d'indiquer dans un rapport spécial la situation et le mode d'administration de chacune d'elles. En laissant de côté pour le moment la première partie de la mission de ces commissaires, je ne veux m'occuper que de ce qui concerne la situation et l'administration des prisons. Je ne sais pas si les bonnes intentions du gouvernement seront mises à exécution, ou si elles resteront à l'état de projet. Mais si un commissaire arrive ici, et s'il se donne la peine de bien étudier l'état de nos prisons, il trouvera bien des lacunes à combler, et beaucoup d'améliorations à introduire.

Les criminels de grande catégorie qui ont à subir une condamnation de plus de trois ans sont envoyés à la forteresse de Payas, où ils vivent au fond d'une grande tour carrée bâtie au milieu de la mer et reliée par une étroite communication à la terre ferme. La position et la solidité des murs de cette prison défie toute tentative d'évasion, et rendent très-facile la garde des prisonniers. Le moindre mouvement de ces derniers ne peut échapper aux gardiens qui sont logés sur le haut des murs. On peut assimiler la position des détenus à celle d'ouvriers qui se trouveraient au fond d'un bassin de carénage à sec avec un unique escalier extérieur pour monter, haut escalier qui ne pourrait donner passage qu'à un seul individu à la fois. Je peux vous assurer que l'état moral physique et hygiénique de ces prisonniers est vraiment affreux. Sous le climat malsain de Payas et dans la déplorable condition de leur séjour, tout individu écroué n'a pas besoin de s'enquérir du terme de sa peine. La mortalité qui sévit toujours dans cette demeure ne lui laissera pas le temps de finir son terme.

Depuis quelque temps les condamnés à perpétuité, ou pour un terme assez long sont dirigés sur Famagouste, dans l'île de Chypre.

Dans le local du vilayet d'Adana il existe une prison étroite où sont détenus tous les criminels qui n'ont pas encore été jugés et ceux dont la peine ne dépasse pas deux années d'emprisonnement. Cette prison est assez mal située. D'un côté elle occupe un angle de la cour du Saeri, et de l'autre elle est presque contiguë à des maisons particulières. Cette disposition défectueuse du local rend facile toute tentative d'évasion. Il y a à peu près deux ans tous les prisonniers ont tenté de s'évader par les toits des maisons attenantes. L'arrivée d'un bataillon de rédifs et quelques décharges à balle ont empêché alors la mise à exécution de cette tentative, qui a coûté la vie à une dizaine de personnes. C'est depuis cette époque qu'on envoie à Payas les criminels. Dans notre prison d'Adana, il n'existe pas de fontaines et pourtant la rivière est à cent cinquante mètres de distance; la construction d'un canal souterrain qui amènerait l'eau de la rivière dans l'intérieur de la prison, est d'une nécessité absolue. Cette prison manque aussi d'un égout souterrain. Une simple fosse remplit cet office, ce qui présente de nombreux inconvénients en été. Quant aux prisonniers prévenus de vols, rixes simples, contraventions et dettes, on les entasse dans trois ou quatre chambres au ras du sol. On voit souvent dans ces chambres humides et non aérées qui ont tout au plus trente cinq mètres carrés de superficie plus de trente individus qui, chaque nuit, bataillent entre eux, afin de trouver une place pour reposer. Je sais que les chambres pour cette catégorie de prisonniers étaient, dans le temps, plus nombreuses; mais on en a détaché plusieurs de leur destination première et on les a données pour logement à un escadron de cavalerie. A la suite de cette disposition, le local des prisons est devenu très-insuffisant pour les besoins du service. Dans une année de disette les vols dans la ville et dans la campagne sont très-fréquents; pour cette raison le nombre des prisonniers est considérable. Inutile de vous dire que dans le local qui sert de demeure à cette dernière et nombreuse catégorie de prisonniers, il n'existe pas de lieux d'aisance. Ce n'est que le jour et accompagnés de leurs gardiens que les détenus peuvent se rendre à une distance de plus de cent mètres pour satisfaire les besoins de la nature. Pour la nuit il ne faut pas y penser: chaque chambre est fermée à clef. Je vous laisse à imaginer ce qu'il arrive dans ces chambres avec l'agglomération des êtres vivants ainsi séquestrés. Il est certain que ces inconvénients connus et déplorés par tout le monde devront cesser un jour par la construction d'une prison centrale, divisée par catégories et pourvue de toutes les commodités que l'humanité et la bonne hygiène exigent.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Parlement Anglais.

CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 4 mai.

Le comte Russel propose une adresse à la Couronne pour demander communication de toute la correspondance, relative au maintien de la paix de l'Europe, avec les gouvernements de l'Empereur d'Autriche, de l'Empereur de Russie et de la République française, autant qu'elle peut être communiquée sans dommage pour le service public. Il fait remarquer qu'il y a cinq ans l'état des choses était d'une tranquillité apparente, mais que les personnes bien informées savaient alors qu'il existait une importante divergence de vues entre l'Allemagne et la France. Actuellement il existe aussi un état de tranquillité apparente; pourtant l'orateur a entendu de la plus haute autorité que l'armée française est déterminée à prendre sa revanche pour ce qu'elle considère comme la spoliation du territoire français par les Allemands.

Il est important, par conséquent, de savoir si le gouvernement a aperçu quelques symptômes d'une tempête prochaine, ou s'il pense que le pays peut compter sur quelques années de continuation de la paix et de la tranquillité. L'orateur désire aussi savoir si le gouvernement serait préparé, au cas où la tranquillité de l'Europe serait de nouveau troublée, à exercer l'immense influence de l'Angleterre pour la conservation de la paix générale. Il présume que l'on peut compter en toute confiance que le gouvernement adhérera aux traités par lesquels la couronne britannique est liée.

Le comte de Derby. — Mylord, le ton et le langage du noble comte qui a demandé la production de documents suffisent pour convaincre tout le monde qu'il n'a pas soulevé le sujet dans un esprit hostile, et je suis prêt à admettre qu'aucun sujet ne pourrait être plus digne de l'attention de Vos Seigneuries; je suis aussi qu'aucun membre de cette Chambre n'a plus de droit de le soumettre à votre attention que le noble comte. Mais à part cela, je suis convaincu que vos seigneuries seront d'avis que l'interpellation qui m'a été adressée a trait à des sujets d'une suprême importance. C'est une interpellation à laquelle il est extrêmement difficile de répondre en termes généraux, de crainte que le langage employé ne puisse être mal interprété en dehors de cette Chambre.

Parlant — comme je suis obligé de faire ici — sous un sentiment de responsabilité, et avec la conscience que chaque parole que je prononcerai sera répétée en d'autres pays, je suis tenu de ne répondre aux questions du noble comte qu'en termes généraux.

Le noble comte me demande si nous ne devons considérer l'agitation que nous voyons en ce moment en Europe que comme un résultat des guerres récentes, comme une houle laissée par les tempêtes passées, ou si nous devons l'envisager comme une indication de nouvelles tempêtes qui sont sur le point d'éclater.

Mylords, si je dois répondre à cette question, quelque généralement que ce soit, je ne puis le faire qu'en distinguant entre le futur immédiat et celui qui est plus éloigné. Si je me reporte aux événements plus éloignés, — et les événements peuvent se produire rapidement de nos jours, — je ne pense pas qu'il serait loyal ni qu'il serait juste ou honnête de ma part ou de la part de quiconque se trouvant dans ma position de dénier qu'il peut y avoir dans les conjonctures présentes des motifs de crainte et d'anxiété.

Je ne dis pas cela en me basant sur aucune information particulière ou officielle, mais j'y arrive comme à une conclusion fondée sur des renseignements que tout le monde possède. Nous devons tous avoir présents à notre souvenir les événements qui ont surgi il y a quatre ans et leurs résultats. Nous connaissons les sentiments qu'ils ont laissés dans l'esprit de deux grandes nations, et qu'ils devaient nécessairement y laisser, ces deux nations étant humaines. (Très-bien! très-bien!)

Nous devons aussi savoir que parmi les populations de la France il y a un désir très-général et très-largement répandu de reconquérir ce territoire perdu par la fortune de la guerre; et, de l'autre côté, il y a une détermination également forte de retenir ce qui a été conquis. Or, c'est là un état de choses contre lequel on ne peut fermer les yeux, et, m'en référant, je rappelle simplement à Vos Seigneuries des circonstances qu'elles connaissent. C'est là un sujet qui doit occuper le plus l'attention de ceux à qui est confié le soin des affaires étrangères.

On peut dire qu'il est inutile d'essayer d'y mettre obstacle, attendu que quoi que nous fassions, la guerre arrivera tôt ou tard. Je crois que c'est M. Canning qui, répondant à une personne qui lui faisait une objection analogue, répondit: «Bon, si elle doit arriver tôt ou tard, j'aime mieux qu'elle vienne tard que tôt.» (Rires et approbation.) Il est évidemment possible qu'avec le temps les sentiments d'agitation s'apaiseront dans l'esprit des hommes, et que, par conséquent, il y aura plus de chances de préserver la paix.

Je pense, toutefois, que Vos Seigneuries seront d'opinion que je me montrerais très-téméraire si je m'aventurais à prédire ce qui peut arriver d'ici à quelques années. Mais malgré ce sentiment d'incertitude je dois dire que si je puis en juger par toutes les informations que j'ai reçues — par le ton général et l'esprit des communications qui m'arrivent de toutes les parties de l'Europe — les apparences immédiates ne présentent aucune cause sérieuse d'appréhender une perturbation quelconque de la paix de l'Europe. (Très-bien! très-bien!)

J'arrive maintenant à l'autre question. Le noble comte demande ce que nous ferions pour la conservation de la paix, au cas où les dangers de guerre deviendraient plus imminents? Or, mylords, c'est là une question à laquelle il est impossible de répondre en termes définis; mais je pense qu'il ne peut y avoir de doute que, sans nous immiscer dans une querelle dans laquelle nous n'aurions aucune part, nous ferions toutes les tentatives raisonnables pour préserver la paix. Le noble comte demande si nous resterons fidèles à nos engagements internationaux par traités. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir beaucoup de doute dans l'esprit de Vos Seigneuries au sujet de la réponse que je croirai de mon devoir de faire à cette question.

Si pour une raison quelconque un traité ou engagement international devient inapplicable à l'époque, il est certainement du devoir du gouvernement de le déclarer aux autres parties contractantes au traité; mais si l'on accepte les obligations d'un traité et que l'on donne aux autres parties raison de croire qu'on le considère comme obligatoire, on est tenu en honneur et bonne foi de lui rester fidèle. (Très-bien! très-bien!)

Il est bien connu que l'Angleterre a dans les dernières années contracté des traités; et je n'hésite pas à déclarer que nous les considérons comme obligatoires en honneur et en bonne foi. (Très-bien! très-bien!)

Pour ce qui concerne les documents dont le noble comte a demandé communication, je les ai examinés, et je ne trouve dans la correspondance rien qui soit de nature à en empêcher le dépôt sur le bureau au moment actuel, en tant que le gouvernement de ce pays y est intéressé. Nous n'avons aucune raison de refuser de les produire, mais il y a les intérêts d'autres gouvernements à considérer, et nous sommes tenus de les respecter. Si le noble comte désire la production, et s'ils peuvent être déposés sur le bureau sans inconvénients pour le service public, je serai heureux de les produire. (Très-bien! très-bien!)

La motion est retirée.

La majorité et M. de Broglie.

On écrit à l'*Echo du Parlement*:

Paris, 3 mai.

La résolution qu'a prise M. de Broglie de réduire l'ancienne majorité et de livrer bataille pour garder son portefeuille peut réussir, mais cependant ce ne sera pas sans des difficultés autrement graves que celles qu'il a eu à surmonter jusqu'ici. Je vous annonçais, il y a quelques temps, que M. Rouher était parti pour prendre le mot d'ordre à Chislehurst. On me dit que le mot d'ordre rapporté au groupe de l'appel au peuple serait de voter résolument contre toutes les lois constitutionnelles. Ce n'est tout au plus que sur une ou deux clauses de la loi électorale, telle que la substitution du scrutin d'arrondissement au scrutin de liste, qu'il pourrait y avoir accord entre le groupe de l'appel au peuple et le groupe de l'ancienne majorité, et encore n'est-ce pas bien certain.

Si le groupe de l'appel au peuple s'oppose résolument aux lois constitutionnelles et si le comte de Chambord donne l'ordre à tous ses fidèles de suivre la même tactique, ce qui évidemment détacherait du ministère un certain nombre de membres de la réunion des chevau-légers, il me paraît difficile que M. de Broglie retrouve cette majorité pour laquelle précédemment tout le groupe de l'appel au peuple, sans exception, et toute la droite, sauf huit ou dix intransigeants, se joignaient au centre droit.

Du reste, les divergences continuent au sein du conseil, et je trouve ce soir dans la *Presse* un article qui l'implique évidemment, à moins de supposer que cette feuille, considérée jusqu'ici comme gouvernementale, tout au moins, n'ait cessé absolument de l'être, et ne représente plus que la pensée de son rédacteur en chef. L'article dont il s'agit répond à l'*Union*, qui avait raillé les promoteurs de la république septennale (on sait que la *Presse* seule dans le journalisme dévoué au maréchal de Mac-Mahon a employé cette expression), et les avait déclaré décontenancés et mécontents. Le rédacteur maintient que le journal n'a prêté au maréchal aucune pensée qui ne fut la sienne, et il rappelle les communications officielles ou officieuses qui le prouvent. Il insiste de plus en plus sur la nécessité d'organiser le septennat « avec la transmission des pouvoirs, » comme seule solution conservatrice possible.

Mais ce qu'il y a de plus significatif dans l'article c'est ce passage qui confirme pleinement ce que je vous ai dit des tendances opposées qui luttent au sein du gouvernement et de l'impulsion qui, pour le moment, semblerait faire pencher à droite: « Il est possible que dans les régions gouvernementales on ne voie plus aujourd'hui le courant dans ce sens-là, et qu'on tente de remonter le cours. Mais fatalement, dans trois mois, dans six, plus tôt, plus tard, les yeux des conservateurs se rouvriront et ils ne se refuseront pas à voir ce qui est éclatant comme la lumière. »

Je crois cet article destiné à un certain retentissement, surtout, si, comme je le suppose, il exprime les idées et les vues d'une partie du ministère; il aurait encore plus de gravité si, comme on croit pouvoir l'affirmer, M. Topin, c'est toujours là la pensée du maréchal de Mac-Mahon.

Les couvents de Rome.

Il existe à Rome 216 couvents, dont 126 couvents d'hommes et 90 couvents de femmes. Sur ces 216 couvents, 172 ont déclaré leurs revenus à la junte. Les autres se sont dispensés de le faire, soit parce qu'ils ont considéré que la loi ne les visait pas, soit parce qu'ils entendent se prévaloir des droits concédés par les articles 23 et 24 de la loi aux institutions fondées à Rome en faveur des étrangers.

La junte, après avoir examiné les documents qu'on lui présentait, a reconnu que 17 couvents pouvaient, avec raison, invoquer les bénéfices des articles ci-dessus, et elle a pris les dispositions opportunes pour qu'ils fussent respectés.

Au 15 avril dernier, la junte avait déjà pris possession de 78 couvents dont 50 couvents d'hommes et 28 de femmes. Elle avait distribué 4,900 titres de pension, représentant un revenu annuel de 870,182 fr. 50.

Ces titres ont été répartis entre 623 prêtres, 437 laïques, 559 sœurs et 281 sœurs converses.

A cette même date, la junte avait déjà tenu 15 enchères: 10 pour la vente de biens appartenant à des corps moraux supprimés, 5 pour la vente de biens ayant appartenu à des corps moraux conservés.

On a vendu 20 maisons et 17 terrains, dont la mise à prix représentait une somme totale de 2,140,630 fr. Les ventes ont produit une somme de 2,526,577 fr., ce qui constitue une augmentation de 385,947 francs.

Les enchères relatives aux corps moraux conservés ont permis de vendre vingt-six maisons et une vigne. La mise à prix représentait une somme de 593,099, fr. 81 c.; le chiffre de vente une somme de 1,181,700 fr., soit une augmentation de 588,600 francs 19 c.

Il résulte donc de ces chiffres, si nous les additionnons, que les biens vendus étaient offerts au public pour

une somme totale de	2,733,729 81
et que le public les a achetés pour une somme de	3,708,277
ce qui constitue une plus-value de	914,547,19
soit une augmentation de plus de 35 p. c.	

Ces chiffres prouvent assez que les biens ecclésiastiques sont très-recherchés. La junte a déployé une grande activité, mais, malgré la quantité des immeubles mis en vente, toujours le public est accouru nombreux et empressé aux enchères.

(*Italie.*)

Portugalete.

L'*Indépendance Belge* publie la lettre qui suit:

Portugalete, 1er mai.

Cette fois on ne peut nous contester l'entrée des forces républicaines à Portugalete, puisque je commence ma lettre dans une maison de Portugalete même où je suis au milieu des troupes de l'armée du Nord. Hier soir vers dix heures les soldats de la première division du 1er corps (Laserna) gravirent les pentes du Galdames, tandis que la division Martinez Campos enlevait les crêtes au-dessus du village même de Galdames. Un beau clair de lune éclairait la vallée et faisait fort bien distinguer les sombres masses d'infanterie qui montaient à l'assaut de ces formidables hauteurs où l'ennemi avait paru en force pendant la journée.

Le maréchal Serrano observait cette opération de son quartier général établi à Montelbano, sur le versant au-dessus de Sopuerta. Il s'était décidé à prendre l'offensive pendant la nuit pour surprendre les carlistes, parce qu'il avait appris que le marquis del Duero avait vigoureusement poussé son mouvement tournant, à ce point qu'il s'était emparé des hauteurs au-dessus de Balmaseda et le général Echaguë de celles de Buenes. On pouvait considérer la gauche des carlistes comme tournée et le val du Cadagua comme leur unique voie de salut. Les troupes de Laserna et Campos se portèrent sur le Galdames avec grand entrain. Les carlistes surpris en petit nombre dispersé sur une grande étendue de terrain, s'en allèrent à la débandade vers leur centre.

Les généraux furent assez surpris de la facile conquête des importantes positions qui commandaient San Pedro et Santa Juliano. Les pertes furent insignifiantes et on fit une centaine de prisonniers. On attendait l'aube pour enlever vivement le centre des carlistes.

Le maréchal Serrano et l'amiral Topete revinrent à leur ancien quartier général et la nuit fut assez animée par une vive fusillade des carlistes du Montano et de San-Pedro. A six heures du matin tout était calme

A six heures et demie l'ennemi restait silencieux, malgré le feu de nos batteries et de nos tirailleurs. Une reconnaissance poussée de Las Carreras et de Pucheta, nous apprit que pendant la nuit don Carlos avait ramené toute son armée sur la seconde ligne de Castrejana et de la Cadagua. Les divisions du premier corps occupèrent très-rapidement San-Pedro, Santa-Juliano, Montano et San-Fuente. Ce ne fut pas sans une grande surprise que l'on parcourut ces formidables positions, garnies de profondes tranchées, hérissées de redoutes et abandonnées sans coup férir! J'ai parcouru toute la ligne de San-Fuente à Santa-Juliano, et je suis vraiment surpris de voir avec quel talent les carlistes avaient profité de tous les accidents du terrain pour défendre leurs positions. San-Pedro est un monceau de ruines dont la tour seule a conservé deux pans de mur et Santa-Juliano est à moitié couchée par terre.

Je n'ai vu aucune trace de fusils ou de munitions abandonnées et j'ai observé que même eussent-ils perdu San-Pedro et Santa-Juliano, qu'ils auraient pu écraser ces points sous le feu des batteries et des tranchées supérieures. J'ai rarement vu, même en pays basque, un terrain plus propice pour la résistance des guerillas. Les collines, les ravins, les haies, les murs tout semble disposé par la nature ou la main de l'homme pour ce genre de lutte.

Arrivé au-delà de San-Pedro, j'ai aperçu nos troupes sur toutes les hauteurs vers Nocedal et le chemin de fer de Triano, se dirigeant vers la Cadgua. De ce côté nos divisions peuvent unir leurs efforts à ceux du troisième corps, qui avance en resserrant sa ligne de Balmanda aux environs de Sollupe. Le canon tonnait sur la droite vers Buenes. Devant moi je commençais à distinguer très-clairement Bilbao à l'horizon et le feu des carlistes sur les hauteurs de Begona et de Archanda.

Je poussai en avant à travers un chemin encombré par 16 bataillons des 1er et 2e corps. Plus loin l'artillerie bloquait la route avec 31 pièces et tous ses mulets allant sur Portugalete. Force me fut de passer à travers champ par une montée assez raide. Une brise fraîche et des senteurs salines m'annonçaient le voisinage de la mer, et je vis bientôt à mes pieds la plage de Santurce. Cette petite ville a conservé le pavillon de la croix de Genève flottant sur des maisons pleines de malades et de blessés de la faction.

Mon but était Portugalete et poussant à droite de Santurce, je vis devant moi l'Abra de Bilbao. Au risque d'être taxé de monomanie de paysage je dois dire que cette baie est ravissante. Au pied des hauteurs, Portugalete s'étend à l'entrée de la Nervion en face d'Algosta dominée elle-même au coin par de hautes montagnes. La rivière et la mer étaient si calmes que six navires de guerre et des vaisseaux de commerce avaient pu venir jeter l'ancre en face de Portugalete. Les habitants de la ville et ceux d'Algosta accouraient pour voir l'entrée des troupes.

Sur la jolie esplanade de Portugalete, Serrano et Topete regardaient la rive gauche. Leur nombreux état-major se promenait en regardant les maisons que les carlistes ont brûlées en janvier. La vieille église aussi a l'air bien endommagée par son bombardement. La vieille ville plus carliste dans ses sympathies, a été respectée. Vers cinq heures, l'artillerie et l'infanterie ont bien vite rempli nos étroites rues. On attend les soldats du génie et les pontons pour jeter un pont sur la Nervion. On va, paraît-il, reprendre le projet de diriger contre les carlistes une attaque simultanée sur les deux rives du fleuve. Je crois qu'ils n'attendront pas cette attaque et qu'ils s'en iront en Navarre et Guipuzcoa reprendre la guerre de guerillas.

Le maréchal Serrano est fort content de la tournure très-favorable que les événements ont prise, d'autant plus qu'il a appris que les carlistes étaient fort découragés par leur retraite et par la mort d'Andechaga.

On dit don Carlos à Durango. Les Bilbaoniens ont dû entendre le canon se rapprochant pour les délivrer, événement qui ne peut longtemps se faire attendre, à en juger par la marche rapide des événements.

Le programme légitimiste.

Nous trouvons dans plusieurs journaux des départements de France le texte de la déclaration adoptée par le congrès de la presse catholique et royaliste qui s'est tenu récemment à Tours.

Les représentants de la presse catholique et royaliste de province, réunis à Tours, affirment leur accord sur les points suivants:

L'Assemblée nationale manquerait à sa mission, si elle résignait ses pouvoirs sans avoir assuré à la France un gouvernement définitif.

La France ne peut trouver de garanties sérieuses pour l'avenir que dans le rétablissement de la monarchie qui a fait sa grandeur dans le passé. Cette monarchie seule peut nous procurer les alliances dont nous avons besoin pour reprendre notre rang en Europe et reconstituer notre puissance nationale. Ce n'est qu'avec elle aussi que pourra se réaliser, d'une manière solide et durable, cette conciliation de l'ordre et de la liberté, qui a été le rêve de tant de nobles esprits depuis quatre-vingts ans, et qui serait accomplie depuis longtemps sans nos malheureuses révolutions.

M. le comte de Chambord, dans ses divers manifestes, a posé les vrais principes de la restauration monarchique. La lettre de Salzbourg a confirmé, de la manière la plus expresse, toutes les promesses de liberté contenues dans ses déclarations précédentes. Mais elle a maintenu avec une haute raison les conditions en dehors desquelles la royauté serait exposée à n'avoir plus ni la force ni le prestige nécessaires pour remplir sa mission.

Il est regrettable que l'Assemblée nationale se soit méprise sur les sentiments du pays, au point de considérer le rétablissement immédiat de la monarchie comme impossible, à cause du refus de M. le comte de Chambord de sacrifier le drapeau de ses pères au drapeau qui flotta sur l'échafaud de Louis XVI.

Ni le pays, ni l'armée n'auraient, au lendemain de la restauration royale, songé à protester contre la substitution du drapeau qui nous avait donné l'Alsace et la Lorraine au drapeau qui nous les a fait perdre.

Depuis trois ans la France souffre, dans tous ses intérêts, des ajournements apportés à la solution sur laquelle elle comptait dans les élections de 1871.

Il est certain que si la monarchie avait été proclamée à Bordeaux le pays eût obtenu des conditions de paix beaucoup moins onéreuses et humiliantes. Il n'est pas moins évident que, sous tous les rapports, notre réorganisation serait autrement avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les représentants de la presse royaliste n'entendent contester d'aucune manière l'autorité légale des pouvoirs confiés au maréchal par le vote du 20 novembre, ni mettre en doute la loyauté et le patriotisme des députés royalistes qui se sont associés à ce vote. Mais ils leur soumettent les réflexions suivantes:

Le vote du 20 novembre devait avoir pour effet de rassurer immédiatement le pays. A-t-il eu cet effet? N'est-ce pas se faire illusion que de compter sur l'efficacité des lois constitutionnelles qui vont être soumises à l'Assemblée? Ces lois ramèneraient-elles la confiance à l'intérieur? Modifieraient-elles l'état de nos relations avec l'Europe? Aurions-nous, pour le relèvement de notre puissance nationale, les garanties, les espérances que nous offrait la monarchie? Et n'est-ce pas là une considération qui devrait aujourd'hui l'emporter sur toutes les autres dans l'esprit de tous les Français vraiment patriotes?

Très-convaincus que ces lois ne remédieraient à rien et ne feraient que prolonger une situation pleine de périls, les représentants de la presse royaliste osent espérer qu'aucune de ces lois ne sera votée. Ils n'attachent d'ailleurs qu'une importance secondaire aux interprétations diverses qui se sont élevées sur le vote du 20 novembre. Ce qui, à leurs yeux, doit appeler avant tout l'attention de l'Assemblée et déterminer ses décisions, c'est l'intérêt du pays. Il réclame plus impérieusement que jamais une solution définitive, qu'il dépend encore de ses députés de lui donner. Puisse la divine Providence leur inspirer des résolutions viriles pour le salut et la régénération de la France!

Le travail des enfants en Hollande.

Le corespondant de l'*Etoil belge* lui écrit:

La Haye, 2 mai.

M. van Houten a défendu sa proposition avec un talent remarquable. Malheureusement il doit lutter contre les méfiances qu'éveillent ses doctrines. Aux yeux de nos doctrinaires, il est trop libéral et tout ce qui vient de lui leur est suspect. M. Kuyper avait bien vu dans le projet de loi un moyen de rapprochement entre ses partisans et les libéraux de la nuance de M. van Houten, mais, après réflexion, il le trouve aujourd'hui tellement révolutionnaire, qu'aucun de ses amis n'ose y adhérer.

M. van Houten a répondu ironiquement qu'il ne demandait pas un vote sur ses opinions politiques, mais sur une simple question sociale qui l'occupe depuis vingt ans et que les conservateurs anglais ont tranchée dans le sens de ses propositions. « Celles que j'ai formulées, a-t-il dit, ont pour tendance principale de donner à l'organisation du travail une meilleure direction, de réagir contre le pouvoir croissant du capital, de rétablir l'équilibre entre le temps du travail et le temps du repos, d'assurer enfin des avantages pratiques aux patrons et aux ouvriers.

» Le travail des enfants a baissé le salaire des ouvriers et donne une mauvaise direction à la concurrence; il est indirectement la cause de mariages hâtifs et incosidérés, surtout dans les contrées où les enfants travaillent à tout âge. »

L'orateur, après avoir rappelé que 31 mille ouvriers ont adhéré à son projet de loi, a repoussé

tous les amendements de ses collègues, sauf celui de M. Mackay. Il a ensuite annoncé son intention de retirer l'article relatif à l'enseignement obligatoire. En faisant cette concession il espère désarmer une partie de ses adversaires, bien qu'il ne puisse admettre leurs objections. Il n'est jamais entré dans sa pensée de rendre obligatoire la fréquentation d'une école déterminée ; il veut seulement que l'enfant libéré du travail ne passe pas son temps à vagabonder et reçoive une instruction quelconque. M. van Houten a voulu aussi marquer sa déférence pour la première Chambre qui, n'ayant pas le droit d'amendement, devrait ou adopter ou rejeter le projet en bloc.

Le ministre de l'intérieur est intervenu dans le débat pour promettre le concours du gouvernement quand il s'agira de mettre la loi à exécution. C'était s'exécuter loyalement. Naguère encore, le ministre avait déclaré qu'il n'était pas convaincu de la nécessité de régler légalement la question du travail des enfants. Le remède lui semblait pire que le mal. Il faut croire que les débats engagés depuis quatre séances ont modifié sa conviction.

Telle était la situation hier, au moment où la discussion générale a été close, et qu'on a commencé celle des articles et des amendements. Ceux-ci sont très-nombreux et donneront encore lieu à de longs débats. Je crois cependant que la majorité se ralliera au principe qui défend d'employer les enfants au-dessous de 12 ans dans les mines et dans les manufactures.

La colonie correctionnelle de Feltham.

Le quinzième rapport annuel de la commission d'inspection de l'école industrielle de Feltham (colonie correctionnelle) pour les jeunes criminels du comté de Middlesex, qui vient d'être publié à Londres, constate que dans l'année 1873 le chiffre des entrées dans l'établissement a été de 229 enfants. Les statistiques suivantes offrent de l'intérêt.

Le nombre total des détenus au 1er janvier de la présente année était de 665. Des 229 enfants admis 213 ou 93 p. 100 étaient à leur première condamnation ; 75 ou 32 p. 100 étaient des mendiants, des vagabonds ou des enfants non soumis au contrôle de leurs parents ; 154 ou 67 p. 100 ont été détenus pour délits plus graves ; et 104 ou 41 p. 100 sont âgés de moins de douze ans.

Des 276 enfants libérés de la colonie dans l'année, 89 sont entrés dans la marine de guerre ou marchande, 43 autres sont entrés dans la musique militaire ou navale ; un est entré en qualité de tailleur dans l'armée ; 35 ont émigré, 10 sont entrés en service chez les particuliers, 86 sont retournés chez leurs amis, 2 seulement se sont soustraits par la fuite et 3 ont été chassés de l'école.

Les corps d'états ou métiers dans lesquels les enfants sont entrés pour faire leur apprentissage ont pris ... savoir : tailleurs, cordonniers, charpentiers, peintres, forgerons, maçons, mécaniciens, cuisiniers, boulangers, garçons de fermes, instrumentistes dans les cuivres et instruments à vent.

Un deuxième tableau donne les détails suivants : des 718 détenus de la colonie au 31 décembre dernier, 714 appartenaient à l'Eglise d'Angleterre, 3 à l'Eglise dissidente protestante et 1 dénomination inconnue.

Le tableau de division du temps de la journée fixe le lever à huit heures du matin et le coucher à huit heures du soir en hiver, et une demi-heure plus tôt en été pour le lever. Le nombre des admissions annuelles constate une diminution continue, le chiffre étant tombé de 282 en 1869 à 229 en 1873. Cette réduction [illegible] lieu à la fermeture d'une section de l'école ; mais la diminution, tout en donnant lieu à une réduction dans les frais généraux, a occasionné une augmentation de la dépense moyenne par tête qui s'est accrue de 1 liv. st. 10 sh. 2 1/2 d. sur celle de 1872. La nourriture de chaque détenu coûte à elle seule 8 liv. st. 11 1/2 d., ce qui constitue une augmentation de 3 sh. 3 3/4 d. sur l'année 1872. L'habillement est de 2 liv. st. 3 1/4 d., soit 3 sh. 10 1/2 d. de plus qu'en 1872.

La santé des enfants est généralement bonne. Aucune épidémie n'a eu lieu dans la colonie et l'on n'y a constaté que deux décès. Les produits des métiers ne rapportent aucun profit d'importance, par cette raison que les enfants quittent l'école dès qu'ils connaissent bien leur état ; quoi qu'il en soit le bénéfice net de l'année a été de 191 livres sterling.

La ferme est ce qui a le plus rapporté : 120 acres de terre ont produit 310 livres sterling.

Les rapports de l'aumônier offrent un intérêt tout particulier. Ils donnent le résultat de ses recherches sur les causes qui ont poussé les détenus à commettre les délits qui ont justifié leur envoi à la colonie. Ces causes, suivant le chapelain, sont : le vagabondage, la coutume qu'ont les parents de les mettre trop jeunes en place. C'est là, dit le rapport, un mal auquel on pourrait porter remède, en condamnant non-seulement les parents à l'amende, pour ne pas envoyer leurs enfants aux écoles, mais aussi les patrons qui prennent à leur service les enfants trop jeunes et ignorants.

La troisième cause est attribuée au vice de l'ivrognerie et à l'esprit de débauche chez les parents, vices qui ne tardent pas à avoir une fâcheuse influence sur l'enfant. Le chapelain constate aussi dans son rapport que beaucoup d'enfants entrent dans l'école de la colonie sans avoir été baptisés. 113 enfants ont reçu le baptême de ses mains dans le cours de la dernière année. L'évêque Claughton en a aussi confirmé 100 dans la chapelle de l'école.

Le lac de borax.

Nous empruntons au récit du voyage de M. Simonin, de Washington à San Francisco, que publie le *Tour du Monde* les détails suivants sur le lac de borax situé dans le comté voisin de Lake, à quarante-deux milles de Calestoga :

C'est un fond de cratère, dont la surface peut avoir cent hectares, et la profondeur, au-dessous du niveau de l'eau, un mètre. Cette lagune communique avec le grand lac voisin du Clear-Lake ou le lac des Eaux claires. Une masse éruptive d'obsidienne ou verre volcanique sépare les deux lacs, dont les eaux sont au même niveau.

Au fond du premier est un lit de boue, au milieu duquel sont des cristaux de borax, quelquefois très-gros, le plus souvent invisibles. Expliquons comment ces cristaux se forment. Les eaux du lac sont naturellement salines, renferment du sel marin, des sels ammoniacaux [illegible] et du carbonate de soude.

Du fond du lac [illegible] de l'acide borique en vapeurs, comme dans les soffioni de Toscane. Cet acide, rencontrant le carbonate de soude, l'attaque pour se substituer à l'acide carbonique, donner du borate de soude et laisser libre le gaz carbonique qui se dégage en bouillonnant à la surface de l'eau. C'est le même bruit tumultueux que celui qui se produit dans une bouteille d'eau gazeuse qu'on débouche ; c'est aussi le même corps qui s'échappe.

Pour exploiter le borax naturel de Californie, on drague les boues au fond du lac, on les fait sécher au soleil, on les casse, puis on les sèche à la vapeur. Après quoi on les dissout et l'on fait cristalliser le borax, que l'on purifie par une seconde dissolution et une nouvelle cristallisation. Comme sels secondaires, on recueille des sels de soude et du sel marin, qui se sont dissous avec le borax.

Dans les lits de boue du lac on a trouvé des instruments en silex et en obsidienne très-curieux, provenant des Indiens primitifs de Californie. Ce sont d'énormes pointes de flèches ou plutôt de lances, de piques, avec lesquelles les aborigènes devaient chasser l'ours gris, qui est encore si terrible aujourd'hui en Californie.

La quantité de borax qu'on en retire du lac est d'environ 500 tonnes par an. Ce minerai ne rend pas plus de 5 à 6 p. 100, et [illegible] moitié du borax est perdue. Ce sel, qu'on ne trouve à l'état naturel que dans le Thibet, sert comme fondant dans la céramique pour la couverte des porcelaines, et dans la petite métallurgie pour l'alliage des métaux précieux, la soudage [illegible]

Une grande partie du borax du commerce se fabrique avec le carbonate de soude et l'acide borique, qui, dans bien des cas, peut remplacer le borax. On fait en petit dans les fabriques l'opération que la nature exécute en grand en Californie. A côté du lac sont des sources minérales chaudes, sodiques et boraciques, sulfureuses et acidulées. En certains points du sol il y a des dégagements de soufre et d'acides borique, carbonique, sulfurique. Le terrain est calciné, blanchi, rougi, jauni par toutes ces émanations, et la solfatare de Borax-Lake est encore plus curieuse que celle de Pouzzoles.

L'expérience de la grotte du Chien y serait facile à réaliser, et je ramasse dans une cavité du terrain un pauvre oiseau qui vient de tomber, asphyxié par un dégagement d'acide carbonique. Les insectes qui s'aventurent dans ces cavités sont également frappés de mort.

Le soufre, le sulfure de mercure, les sels ammoniacaux, la silice à différents états, se rencontrent en divers points de la solfatare. Le soufre, en jolis cristaux d'un jaune citron, brillant, remplit des poches du terrain, et l'on en a tenté plusieurs fois l'exploitation. On le distille dans des cornues et on le coule en blocs dans des bassines. Il sert surtout à la fabrication de la poudre, dont il se fait ici une si grande consommation. Le rendement du minerai est de cinquante pour cent de soufre pur, et la quantité totale de soufre obtenue, de cinq cents tonnes par an. Naguère on produisait trois fois plus, mais il paraît que cette exploitation n'est pas très-profitable.

La solfatare offre partout des travaux d'altérations minéralogiques très-curieuses. La température de l'air, au milieu des dégagements gazeux de soufre qui se produisent, est de 30 degrés centigrades. Une vapeur acide vous prend à la gorge. Le terrain est très-chaud, et il y aurait danger d'y appliquer longtemps la main. Les sources minérales voisines indiquent, au lieu d'émergement, une température de 50 degrés.

Les explorations arctiques.

Sur les trois grandes explorations que les Etats civilisés avaient préparées en 1872 pour la reconnaissance du pôle arctique, deux seulement ont fourni des résultats qui sont parvenus à la publicité. La première, l'exploration américaine, a fait faire quelques pas à la géographie : mais elle s'est terminée par un double drame. On sait, en effet, qu'une partie de l'équipage abandonnée sur les glaces [illegible] est revenue à New-York qu'après une succession d'aventures terribles et extraordinaires. Quant au bâtiment lui-même, on n'en a pas eu de nouvelles, et l'on doit craindre qu'il ait péri corps et biens.

La deuxième expédition, celle que commandait le professeur Nordenskiold, a été dirigée avec tant de sagesse et d'énergie qu'elle a pu revenir en Norwége sans pertes sensibles. Elle se trouvait cependant engagée dans des régions où se sont accomplis, au moment de son séjour, des drames effroyables. Un grand nombre de bâtiments norvégiens surpris dans ces parages par un abaissement subit de la température, se sont perdus corps et biens. Sur une centaine d'hommes qui les avaient abandonnés, trois ou quatre seulement ont pu regagner leur pays. Le reste a misérablement péri, soit de froid, soit de faim. Cependant les bâtiments de l'expédition scientifique sont heureusement revenus, apportant des résultats plus considérables au point de vue de la science proprement dite qu'au point de vue de la géographie. Après avoir inutilement, et malgré les plus grands efforts, tenté de pénétrer vers le pôle, M. Nordenskiold a dû se contenter de reconnaître les côtes jusqu'alors inexplorées du Nord Ost Land. L'intrépide professeur prépare en ce moment une expédition nouvelle.

La troisième expédition, celle de MM. Julius Payer et Weyprecht, plus connue sous le nom d'expédition autrichienne, est partie depuis fort longtemps pour la Nouvelle-Zemble, où elle avait été escortée par un petit navire frété par le comte Wilzeck. Ce dernier est revenu, à la fin de l'année 1873, sur les côtes septentrionales de la Russie d'Europe, ramenant une collection d'échantillons divers. Mais depuis ce temps, on n'a pas eu de nouvelles du bâtiment principal, qui s'est engagé dans les glaces polaires. L'émotion est grande en Autriche, car on avait fait des préparatifs exceptionnels et l'expédition, indépendamment de MM. Jules Payer et Weyprecht, se composée d'un personnel d'élite.

Les dernières informations parvenues nous apprennent que le comte Wilzeck se prépare à partir pour la Nouvelle Zemble avec un bâtiment spécial. On a imaginé tous les moyens possibles d'entrer en communication avec le bâtiment autrichien et l'on fabrique entr'autres appareils, de petits ballons qu'on se propose de lancer en quantité considérable dans toutes les directions polaires, avec l'espoir que l'un d'eux parviendra au bâtiment dont on n'a pas de nouvelles, et qui n'a pas de provisions pour supporter un nouvel hivernage.

On sait que la nature semble vouloir interdire à l'homme l'accès du pôle arctique, quant au pôle antarctique, nous en sommes encore tellement loin, qu'il n'est guère possible de songer qu'une main humaine y puisse de longtemps planter un drapeau. Il faut pour le moment se contenter de la brillante fiction que M. Jules Verne nous a donnée dans son récit des aventures du capitaine Hatteras, et qu'un certain nombre de personnes ont prise au sérieux et comme l'expression d'un fait arrivé.

Dans une des dernières séances de la Société de géographie de Paris, un des plus éminents collaborateurs de M. Nordenskiold, le lieutenant de vaisseau Parent est venu fournir personnellement quelques renseignements sur ces expéditions polaires. Son opinion bien arrêtée, conforme d'ailleurs à celle de ses compagnons de voyage, est que l'accès du pôle est hérissé de difficultés et qu'on n'y poura parvenir qu'en traîneaux, à moins qu'on ne tente la redoutable expérience de voyages en ballon. Le dégel a pu à maintes reprises détacher un lambeau plus ou moins considérable de la banquise de glace qui [illegible] de quelques ouvertures de mer libre entre des accumulations de glaces, on finit toujours par se heurter à d'énormes murailles solides, composées de glaçons entassés et présentant des aspérités formidables, à travers lesquels il faut s'ouvrir un chemin avec le fer et au prix des plus grands efforts.

C'est ce qui arriva au *Polhem*, le bâtiment de M. Nordenskiold, dans la tentative qu'il fit pour gagner du terrain à la faveur de la débâcle. On finit par se trouver en présence d'une accumulation de glaces où on chercha vainement un terrain praticable. Au bout d'une journée d'efforts extraordinaires, on constatait à peine un demi-mille de chemin parcouru. Le retour étant aussi pénible que l'avancée, il fallut renoncer à l'entreprise.

Le fait s'était déjà produit lors de l'expédition de l'amiral Parry, en 1827. Cette expédition, dit M. Parent, était pourvue d'un nombreux personnel composé d'hommes choisis. Elle n'avait pas hiverné sous le pôle et arrivait avec toutes ses ressources, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, à l'assaut de cette forteresse de glace. Elle dut reconnaître son impuissance.

Ces tentatives infructueuses, les drames épouvantables auxquels la dernière campagne a donné lieu sont de nature à refroidir cet enthousiasme irréfléchi qui nous poussait à la conquête du pôle et qui, il y a quelques années à peine, nous laissait croire qu'on découvrirait une route nord-est pour gagner les côtes septentrionales de l'Amérique.

Le lieutenant Parent se propose cette année de faire une exploration dans l'Afrique intertropicale.

(Journal officiel).

VARIETES.

La vie dans la mer.

Quelles que soient les profondeurs des eaux océaniques, lorsqu'on s'éloigne à quelques kilomètres des côtes, ces profondeurs ne sont pas absolument désertes, la vie s'y retrouve, des êtres y subsistent, mais avec des caractères souvent étranges.

On s'est beaucoup égayé aux récits de rencontres faites par des marins de monstres aux dimensions colossales, les serpents de mer, pour ne parler que d'une seule variété ; on les a condamnés comme « *canards* » de journalistes à court de *faits divers* et cependant il nous arrive de temps à autre des preuves que vivent au sein de l'Océan des êtres vraiment gigantesques dont l'existence est garantie non-seulement par les témoignages les plus dignes de foi, mais aussi par des preuves matérielles et palpables que conservent les galeries d'histoire naturelle. Le fond de la mer est mystérieux, disions-nous dans notre précédent article, mais l'homme persévérant et tenace saura lui arracher ses secrets.

Le fond de l'océan Pacifique a été étudié tout récemment en vue de l'établissement d'une ligne télégraphique entre la Californie et le Japon : il est formé par une vase bleue-noirâtre mélangée de graviers et de débris de coquillages.

Dans les vases crayeuses, on rencontre en grande abondance des coquilles tout à fait semblables à celles que l'on trouve dans les craies de la Champagne et que l'on désigne par le nom de foraminifères. Seulement, si les coquilles de la craie terrestre sont vides et pétrifiées depuis un temps immémorial, les foraminifères du fond de la mer sont vivants, se meuvent et s'agitent au sein de la vase.

Une particularité remarquable, c'est que dans presque tous les parages et sous toutes les latitudes, flotte au-dessus du fond de la mer, mêlée à une bourbe légère de nuance bleuâtre ou plutôt de cette teinte que les peintres ont qualifiée de neutre, une espèce d'écume de nature gélatineuse dont on ne connaît pas encore la composition exacte, mais que l'on croit douée d'une certaine vie organique. Les particules de cette vase se présentent sous la forme de petits globules agglomérés les uns sur les autres comme le sont les œufs des poissons ; leur diamètre atteint quelques dixièmes de millimètre et ils constituent à eux seuls les trois quarts de la masse vaseuse. En attendant mieux, les naturalistes ont donné à ces semences d'êtres encore inconnus, à ces organismes rudimentaires, le nom de *globigermes*. Que sont-ils, quelle est leur destination, leur rôle dans la nature, quelles transformations doivent-ils subir ? On l'ignore, mais certainement qu'on le saura un jour.

On sait que par suite de la pesanteur du fluide aérien et de la hauteur de l'atmosphère, un homme de taille moyenne subit une pression extérieure d'environ seize mille kilogrammes. Il peut supporter sans en paraître accablé cet énorme poids à cause de l'équilibre opéré par la contre-pression de l'air renfermé dans les organes. En termes scientifiques, le poids supporté par l'homme étant celui de la colonne atmosphérique qui pèse sur ses épaules, on dit que cet homme subit la pression d'une atmosphère.

Le poids de la colonne atmosphérique se trouvant à peu près égal à celui d'une colonne d'eau de même base, mais de dix mètres seulement de hauteur, on arrive à conclure que l'individu qui plonge dans l'eau à dix mètres de profondeur subit une nouvelle pression d'un atmosphère, laquelle s'ajoute à la première. S'il plonge à vingt, trente, quarante mètres, la pression subie par lui sera de trois, quatre, cinq atmosphères autrement dit de 48, 64, 80 mille kilogrammes.

Le corps humain n'est pas constitué pour subir de telles pressions, et ce n'est qu'accidentellement, dans des circonstances très-rares, et pendant un temps très-court, qu'un plongeur peut descendre sous l'eau à douze ou quinze mètres. Du reste, l'expérience confirme la théorie, car des instruments de verre épais, tels que des thermomètres, ont été rompus et des plombs de sonde ou des tuyaux de métal écrasés, aplatis, quand ils sont parvenus à quelques centaines de mètres au-dessous de la surface des eaux. Il est plus que probable que tel est le sort de la plupart des navires de bois ou paquebots de fer.

Ce qui écraserait l'homme reste sans effet sur de faibles animaux, les uns à carapace solide, les autres au corps nu et mou. Ainsi les naturalistes du navire anglais *Challenger* ont recueilli dans les parages de l'île St-Thomas, à douze cents mètres de profondeur, des éponges revêtues d'un réseau très-poreux de substance calcaire et fixées au sol par une espèce de queue ou plutôt de trompe que sa transparence parfaite et sa nature silicieuse ont fait comparer à un fil de verre.

Or, cette éponge subit sur ses attaches une pression de douze atmosphères, pression qui correspond à un poids de cent quatre-vingt mille kilogrammes qu'aurait à supporter un homme. A plus de mille mètres de profondeur on a trouvé des *flabellum*, animaux-plantes qui épanouissent leurs tentacules aux nuances délicates de rouge mêlé de gris et de jaune. Non loin du port de Charlotte-Amélie, de l'île St-Thomas, la drague a rencontré des oursins armés de longs bras gélatineux qui rentrent dans la carapace ou s'étendent suivant la volonté de l'animal.

Sans doute qu'à de telles profondeurs règne une obscurité intense ; aussi les animaux doivent-ils éprouver certaines difficultés pour se diriger et découvrir leur proie. La nature y a pourvu de diverses manières. Les dragues ont en effet, amené à la surface de l'eau des gorgones qui émettaient des lueurs phosphorescentes comme si elles avaient pour mission de servir de flambeaux aux êtres animés des grands fonds océaniques.

A cinq cent lieues à l'ouest de Madère, on a trouvé, vivant à 2,200 mètres sous l'eau, des crustacés organisés pour vivre non dans les ténèbres absolues, mais dans un milieu où la lumière pénètre avec peine.

Les yeux de quelques-uns de ces crustacés se trouvent placés tout près des organes maxillaires : pour d'autres c'est sur les pinces mêmes qu'ont été placés les appareils de la vision.

Aux environs de St-Thomas, à 2,000 mètres de fond, subsistent des crustacés appelés *astacus zaleucus*, espèce d'écrevisse que les naturalistes ont tout lieu de croire aveugle, car ils n'ont pu découvrir à la surface de son corps la moindre trace d'organes visuels. A quoi bon en effet des yeux à qui doit passer sa vie dans une épaisse et constante obscurité ? Cependant, pour lui permettre de se guider, la nature a garni les longues pattes de cet être, en apparence déshérité, de barbes très-fines et très-sensibles qui lui servent d'organes du tact et elle lui a donné de longues pinces dentelées en forme de scie comme la mâchoire du requin ou celle du crocodile.

Malheur à l'animal que sa mauvaise étoile amène dans le rayon d'action de ces redoutables ! Un autre crustacé, péché par mille ou douze cents mètres de fond, présentait cette particularité de deux grands yeux tout à fait singuliers : au lieu de former une section régulière de sphère, ils s'étendaient en deux lobes très grands taillés en facettes comme si l'animal devait embrasser un horizon plus étendu. Citons encore un crabe de dix à douze centimètres, porté sur des pattes d'une délicatesse extrême et supportant, sans en être écrasé ou incommodé, une pression d'eau évaluée à trois cents kilogrammes pour chaque centimètre de sa surface.

On comprend que des animaux maintenus à de telles profondeurs, habitués à des pressions qui écrasent les tuyaux de forte tôle, ne puissent vivre à l'air libre ; aussi la plupart des poissons et des crustacés pêchés à mille mètres sous l'eau présentent cette particularité qu'arrivés sur le pont du bâtiment, la pression de l'air contenu dans leurs organes agissait pour gonfler tout le corps au point de faire sortir les yeux de leur orbite.

Si, abandonnant ces curiosités du monde sous-marin, nous en arrivons à ces monstres gigantesques dont nous parlions au début, nous retrouvons d'autres sujets de surprise. Ceux de ces monstres que l'on a pu entrevoir appartiennent à ce groupe que les naturalistes ont appelé groupe des céphalopodes, qui comprend les calmars ou seiches et les poulpes ou pieuvres. Bien qu'on ne soit pas encore parvenu à capturer vivant un de ces gigantesques spécimens d'animaux marins, on sait que leurs dimensions sont hors de toutes proportions avec celles de leurs congénères qui vivent sur nos côtes, témoin ce poulpe rencontré par l'aviso de guerre français l'*Alecton*, entre Madère et Ténériffe, que l'on harponna sans autre succès que de s'emparer de sa queue, masse gélatineuse longue de cinq ou six pieds.

Non loin de Conception-Bay, un pêcheur attaqué par un gigantesque calmar, appelé dans ces parages poisson-diable, ne put se dégager qu'en coupant à coups de hache l'un des bras ou tentacules du monstre. Ce bras, mesurant cinq mètres et demi, serait conservé à Conception dans un tonneau d'alcool.

Il n'est pas rare que des pêcheurs et des plongeurs de l'Océan Indien aient à se défendre des étreintes de poulpes gigantesques qui cherchent à les enlacer de leurs longs bras à suçoirs en forme de ventouses. Comme on le voit, nous ne sommes plus si loin du serpent de mer et peut-être le verrons-nous un jour conservé dans nos galeries d'histoire naturelle.

(L'Ordre).

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Ce.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 14 mai.

La *Nouvelle Presse libre* a publié, ce matin, un article sur la visite du prince Milan à Constantinople. Il félicite la Turquie et la Serbie de la modération que ces deux pays ont témoignée dernièrement dans leurs relations, et qui auront pour résultat de maintenir la paix et l'harmonie.

France.

Paris, 14 mai.

M. Buffet a été réélu président de l'Assemblée nationale ; une grande partie de la gauche s'est abstenue de voter.

Le gouvernement a demandé la discussion immédiate de la loi électorale, dont il fait une question de cabinet. Les droites appuieront le ministère.

La gauche a présenté une motion tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Demain sera soumis à l'Assemblée le projet de loi sur la création du Sénat qui sera désigné sous le nom de Grand Conseil. Cette Chambre haute aura 100 membres élus par le gouvernement et 150 élus parmi les plus forts contribuables. Les anciens sénateurs pourront être nommés.

Le Grand Conseil pourra fixer la durée du gouvernement actuel et Convoquer la Chambre pour l'élection du président de la République ; il pourra en outre dissoudre l'Assemblée nationale.

L'accord du gouvernement avec la majorité sur les lois constitutionnelles paraît toujours difficile.

M. de Broglie n'est pas certain de rester au pouvoir.

Espagne.

Madrid, 14 mai.

Plusieurs fonctionnaires dans les provinces sont démissionnaires. Le gouvernement est décidé à déployer la plus grande énergie pour maintenir l'ordre et ramener la confiance.

COURS DES FONDS.

Londres, le 14 mai.

Dette Générale	47 5 4
Emprunt 1865	
do 1869	[illegible]
do 1871	66 1/2
do 1872	85 1/2
Consolidés anglais	93 7/16
Emprunt égyptien	70 1/4
Nouvel Emprunt Ott.	[illegible]

BOURSE

COURS DES FONDS

Baisse	[illegible]
Clôt.	[illegible]
Clôt.	[illegible]
Après Bourse	» — — —
du Crédit	[illegible]
Banque Ferissa et	— — —
Tramway	[illegible]
Commerciale Ottomane	[illegible]
Crédit Hellenique (escompte)	[illegible]
Obligations des	» 413 — —
2e émission	[illegible]
1863..coup.det.	» 315 — —
1865..coup.det.	[illegible]
1869	[illegible]
1872	[illegible]
1873	» — — —

COURS DES MONNAIES.

Contre Livre Turque à 100 Piastres.

Livre anglaise	P. 109 [illegible]
Pièce de 20 francs	» 87 25
Impérial russe	» 89 20
Ducat (Crémitz)	» 51 20
Medjidié blanc—(différence)	» 104 32
Bechlik—(différence)	[illegible]
Metalique... (id).	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

Cardiff, paq. à vap. aut. *Timavo*, c. Visin, ayant touché Dardanelles div.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Nereid*, c. Facken, ayant touché Malte et Dardanelles div.
[illegible]
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Venus*, c. Marinovich, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Caïffa, Port Saïd, Jaffa, Caïffa, Beyrouth, Chypre, Rhodes, Chio, Smyrne, Métélin et Dardanelles div. 260 pas.
Port Saïd, paq. [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible]
— paq. à vap. égypt. *Missir*, c. [illegible]
Marseille, paq. fr. *Niemen*, c. Bourdel [illegible]
Partheni, paq. à vap. angl. *Socrates* [illegible]
Azoff, paq. à vap. angl. *Westoe*, c. [illegible]
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

[illegible]
Amiens, paq. à vap. ital. *Rachille*, c. Bocino, div.
[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

[illegible]
— [illegible] *Kefalinia*, c. Licardopoulos, lest
[illegible]

NAVIRES ARRIVES DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 12 mai.

Fr. *Tamise*, c. Genoulliat, div. Trebizonde, p. Consple.
Ital. *Cavallo Marino-II*, c. Tambuso, blé, Odessa pour Marseille.
Fr. *Aunis*, c. Gain, div. Ibraila p. Consple.

[illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

L'adjudication du confectionnement des cigarettes à bout de carton et sans carton de 60 à 100 mille par jour pour le compte de la Régie des Tabacs, aura lieu Jeudi 2|14 mai et mardi 7|19 mai dans le Conseil de l'Administration générale des Contributions Indirectes.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter les jours indiqués au susdit Conseil à 8 heures à la turque.

Constantinople, le 30 avril 1874.

CONSULAT GENERAL DE PERSE A CONSTANTINOPLE

AVIS

Le Consulat Général de Perse à Constantinople informe les sujets Persans chrétiens qu'ils auront à se présenter devant lui dans le terme de deux mois à partir de la date du présent pour soumettre leurs titres de nationalité et se munir de permis de permanence en règle. Le dit délai expiré ceux qui ne se conformeraient pas aux prescriptions qui précèdent seront privés de leurs droits à la nationalité Persane, et leurs noms seront rayés des registres du Consulat Général.

Le 1/13 Mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi, 6 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 14,000 tonnes soit 252,000 kantars de charbon de Newcastle [illegible] nécessaire à l'Administration [illegible] de Tophané et déjà soumissionné [illegible] piastres le kantar.

La susdite quantité [illegible] certifié avoir été passée par double crible et sera livrée franco à bord à Constantinople.

Le nolis et les frais d'assurance [illegible] ront à la charge du fournisseur [illegible] frais du pesage et des Maounes à [illegible] la susdite Administration.

Il en sera livré de deux à trois [illegible] tonnes par mois.

L'Administration de Tophané se réserve le droit d'en prendre livraison sans peser et d'après le manifeste [illegible] ou en faisant peser la quantité livrée.

Le montant du prix de chaque livraison mensuelle sera payé en trois termes de 31 jours en effectif ou en Havale.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour susindiqué, accompagnées de leur garant.

Séraskerat, le 14 Mai 1874.

MINISTERE IMPERIALE DE LA MARINE

AVIS.

Lundi prochain 6 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des marchandises déjà soumissionnées comme suit. Le medjidié à raison de vingt et une piastres.

1500 ocques fil en coton à [illegible] et 10 paras l'ocque.

600 grosses vis de bronze à 90 piastres et 20 paras l'ocque.

800 grosses vis de fer à 50 piastres et 20 paras l'ocque.

Messieurs les négociants qui désireraient y concourir sont invités à se présenter le jour sus-indiqué au Conseil de l'Amirauté Impériale.

Amirauté Impériale.

Le 2 Mai 1874.

MINISTERE IMPERIALE DE LA MARINE

AVIS

4.000 ocques tuyaux de plomb.
300 ocques métal blanc.

Tous les jours jusqu'à lundi prochain 6 mai (v.s.) aura lieu au Conseil de l'Amirauté Impériale l'adjudication de deux espèces de marchandises ci-haut mentionnées. Messieurs les négociants qui désireraient y concourir sont invités à se présenter pendant les jours sus-indiqués au Conseil ci-haut mentionné.

AMIRAUTÉ IMPÉRIALE.

Le 2 Mai, 1874.

MINISTERE DE COMMERCE

AVIS

Par jugement de la 3me Chambre du Tribunal de Commerce en date du 4 Rébi-ul-evel 1290, 8 Avril 1874, V.M. Djerleni, directeur de la maison commerciale et M. L. Djerlenti, ont été provisoirement déclarés en état de faillite. Des syndics provisoires ont été nommés. Par conséquent tous les créanciers de la susdite faillite sont invités à se présenter par devant le juge commissaire Djémal bey, dans la salle des juges commissaires au Ministère susdit, mardi 10 Rébi-ul-ahir 14 Mai 1290.

MADAME IOVANOF, accoucheuse, a transféré son domicile rue Yeni-Tcharchi, No 22 près de Galata-Séraï [illegible]

comprend sans peine qu'elle ne vivait plus

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany No 12.

AVIS.

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

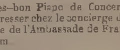

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E. C.

ANNEE 8me N° 111 — Rebiul-ewel 29 1291. — SAMEDI 16 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	28 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 15 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Le gouvernement français vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée de Versailles son projet de loi électorale et celui sur l'organisation d'une seconde Chambre.

En déposant la première de ces propositions le gouvernement a déclaré qu'il faisait de son adoption une question de cabinet. Quant à la seconde, qui a pour but le commencement de l'organisation du septennat, il n'en réclamera point l'urgence. C'est du moins ce qu'affirme l'*Independance Belge*, toujours si exactement renseignée. Elle dit, à ce sujet :

« En dessous main pour ne pas heurter de front les légitimistes intransigeants, M. de Broglie a promis de renvoyer l'examen des lois constitutionnelles jusqu'après les vacances du mois d'Août. Ce seraient naturellement l'Assemblée et ses commissions qui assumeraient la responsabilite de cet ajournement, au risque d'achever de se discréditer. *Dès a present il est certain que le gouvernement ne demandera pas l'urgence pour les lois constitutionnelles et qu'il la combattra, si elle est reclamée.* Si le plan existe réellement, il pourra prolonger de quelques mois l'existence ministérielle de M. de Broglie, mais il risque aussi de hâter la dissolution de l'Assemblée. La loi electorale votée et pressentant l'impossibilité d'achever le surplus de leur œuvre, les députés pourraient bien de guerre lasse ne plus revenir. »

Le télégraphe, auquel nous laissons la parole, résume ainsi le projet gouvernemental, relatif à une seconde Chambre.

« Ce Sénat sera designé sous le nom de Grand Conseil. Cette Chambre haute aura 100 membres élus par le gouvernement et 150 élus parmi les plus forts contribuables. Les anciens sénateurs pourront etre nommés.

« Le Grand Conseil pourra fixer la durée du gouvernement actuel et convoquer la Chambre pour l'élection du président de la Republique ; il pourra en outre dissoudre l'Assemblée nationale. »

Si le Grand Conseil peut fixer la durée du gouvernement, convoquer la Chambre pour élire le président de la République, et dissoudre l'Assemblée il est omnipotent et nous nous demandons ce que devient l'autorité du président de la République et la souveraineté de la nation.

C'est certainement parce qu'il sait que cette loi sera rejetée que M. de Broglie veut l'éluder aussi long-temps qu'il lui sera possible.

Les journaux officieux de Berlin annoncent d'une façon formelle que le prince de Hohenlohe a reçu le 8, des mains de l'Empereur Guillaume, les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur d'Allemagne près le gouvernement français.

Le prince, au dire de ces mêmes feuilles, devait partir le lendemain pour Paris.

La commission fédérale chargée d'examiner la question de l'unification du droit civil en Allemagne a terminé son travail il y a quelques jours. Elle propose que la commission impériale qui sera chargée de la rédaction du code civil ait pour mission, en tenant compte des codes existants ou préparés dans les divers Etats de la Confédération, de codifier le nouveau droit civil allemand d'une manière conforme aux intérêts de l'empire et aux progrès de la science.

Cette commission sera formée de jurisconsultes éminents, praticiens et professeurs de droit; elle se composera de trois sections: celle de redaction, celle de contrôle et celle de critique.

La grande commission pourra s'adjoindre des commissions spéciales pour des questions déterminées. L'avant-projet du code sera publié avec un exposé des motifs et communiqué aux gouvernements, qui le feront examiner par des commissions *ad hoc*; les résultats de cet examen feront l'objet d'un rapport de la grande commission, laquelle, apres les modifications qu'elle aura jugées nécessaires, proposera le code ainsi amendé, en seconde lecture, au Conseil fédéral.

Ce n'est qu'après cette épreuve décisive que le nouveau code civil sera présenté au Parlement.

Tout semble marcher à souhait dans le sein des Délégations Austro-Hongroises et on assure, de tous côtés, qu'une grande impulsion va être imprimée aux travaux du parlement magyare.

M. Ghyczy est entré au pouvoir pour réaliser des réformes, et il est homme à pousser vivement à leur réalisation.

Les plus difficiles de ces réformes seront la loi électorale et les lois politico-religieuses. Relativement a ces dernières, on annonce de Pesth que la commission de la Diète, d'accord avec le ministre des cultes, s'est prononcée en faveur de l'introduction du mariage civil obligatoire.

D'un autre côté, à l'occasion de l'examen du budget des affaires étrangères, par la commission de la Délégation hongroise, le comte Andrassy a donné les explications qu'on attendait de lui sur l'insignifiance du *Livre Rouge*. Il l'a justifiée par la necessite de garder une discrétion dont la diplomatie étrangère lui saurait gre.

Quant aux rapports de l'Autriche-Hongrie avec la Russie et l'Allemagne, le ministre a fourni des explications qui ont paru satisfaire la commission. Elle a conclu à l'unanimité à l'adoption du budget des affaires étrangeres.

Le différend survenu en Angleterre entre les ouvriers agricoles et leurs patrons ne prend pas une tournure satisfaisante. On s'entête des deux côtes et, au lieu de se dire qu'il faudra bien en finir et de chercher dans la conciliation une fin rapide au mal qu'entraîne la suspension des travaux des champs, chacun des adversaires ne voit de salut que dans la ruine de l'autre. C'est certainement une très-mauvaise politique, mais elle est encore plus blâmable chez les fermiers, parce qu'ils devraient être plus éclairés que les laboureurs.

Chez les fermiers, en dépit des rodomontades des plus ardents, l'entente est moins complete qu'au sein des travailleurs. Dans le Suffolk surtout, l'on remarque des hésitations, et elles pourraient bien se terminer par des concessions. Dans beaucoup d'endroits, les propriétaires se refusent à suivre leurs fermiers dans la voie de l'expulsion. Quelques-uns meme prennent parti pour les ouvriers, et l'on cite un grand propriétaire des environs de Newmarket, qui aurait donné congé à l'un de ses tenanciers pour avoir renvoyé les ouvriers appartenant à l'Union. Il serait grand temps, dans l'intérêt général, que ces contestations se terminassent, et cette attitude d'un certain nombre de propriétaires est un heureux pronostic.

LA QUESTION DU CANAL DE SUEZ.

M. de Lesseps, tout en protestant contre les decisions de la Commission Internationale les a acceptees en fait. La question du Canal de Suez est entree dans une période d'apaisement. Aussi, le moment est-il opportun pour examiner la situation faite aux actionnaires et cette etude nous conduira à apprecier exactement les propositions de M. de Lesseps.

Que demande le President du Conseil administratif de la Compagnie ?

Qu'on lui fournisse les moyens de payer les arrieres dûs aux actionnaires, d'entretenir le canal pour que le service de la navigation y soit effectue d'une manière normale, enfin que les actionnaires puissent esperer à l'avenir une remuneration convenable de leurs capitaux employes à une œuvre d'interet international.

Notre intention n'est pas de traiter ici la question de droit que la Compagnie pretend avoir ete tranchee en sa faveur par deux jugements des tribunaux français.

Nous examinerons simplement si l'interpretation donnee par le Sultan à son acte de concession, si les instructions du gouvernement ottoman à ses delegues pres de la Commission Internationale ne constituent pas des raisons serieuses de resoudre par la conciliation les difficultes actuelles.

On sait que le Sultan a declare dans l'interpretation de son firman de concession qu'il avait entendu donner au terme de tonneau de capacite son sens absolu, le tonneau officiel actuel etant reconnu inexact.

D'autre part, les instructions données aux delegues ottomans pres de la Commission internationale, s'inspirant de l'interpretation du Souverain, recommandaient l'équité en faveur des actionnaires du Canal. Elles faisaient ressortir encore la distinction que l'on doit etablir, pour les taxations, entre les canaux naturels et ceux qu'a crees le genie de l'homme avec le concours des capitaux.

De cette distinction meme decoule le droit de la Compagnie de Suez à percevoir une taxe remuneratrice.

Nous comprenons que bien que le tonneau officiel actuel eut eté condamne par le Sultan, la Commission internationale ait hésite à le modifier. En effet elle pouvait craindre, si elle etablissait en principe ce nouveau mode de taxation, que l'on s'empressât de l'adopter comme base des nombreuses taxes fiscales imposees aux navires. La navigation universelle se trouvait ainsi grevee de lourdes charges. C'est ce que la commission internationale a voulu sans doute eviter.

Neanmoins il faut remarquer que la Commission a elle-meme reconnu implicitement les droits des actionnaires. La surtaxe accordee à la Compagnie de Suez en fournit la preuve.

Il nous semble des lors equitable de pousser plus loin les consequences de ce principe, de lui faire porter tous les fruits, en acceptant des propositions qui assureront aux actionnaires une taxe remuneratrice.

L'apaisement s'est produit dans les esprits. Nous aimons à croire que les divers gouvernements s'empresseront pour assurer la navigation du canal et pour reconnaitre le signale service que la Compagnie a rendu au commerce international, ainsi qu'a la cause du progres et de la civilisation, d'accueillir favorablement les propositions de M. de Lesseps.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

PARIS, le 8 mai 1874.

Cette semaine sans être tres-fertile en évenements a du moins été signalee par quelques surprises.

D'abord, c'est l'*Independance belge* qui est venue ajouter une précieuse information aux détails que nous connaissions dejà sur les circonstances qui avaient accompagne la declaration de guerre; l'influence de l'Impératrice semble en effet avoir eté considérable dans cette malheureuse entreprise. Placée à la tete du groupe imperialiste que le public avait surnommé *les mameluks*, et qui comptait dans ses rangs, les Jérôme David, les Granier de Cassagnac et *tutti quanti*, l'impératrice a souvent fait prevaloir les résolutions les plus funestes.

La dernière occupation romaine, qui préparait un nouvel echec à la politique imperiale, et la declaration de guerre du 14 juillet 1870 sont les faits les plus graves auxquels elle se soit trouvée mêlée.

Au moment où les revélations de l'*Indépendance belge* étaient l'objet de toutes les conversations, le *Times* publiait à son tour des renseignements fort curieux sur une entrevue que Victor-Emmanuel l'aurait eue avec M. de Bismarck.

Celui-ci, mecontent de voir notre pays cicatriser ses plaies et reprendre vie avec une rapidité incroyable, aurait cherché à nous susciter de nouveaux embarras, et profitant du voyage à Berlin de S. M. le roi d'Italie, il lui aurait conseillé de nous réclamer les annexions de 1860, Nice et la Savoie.

Cette petite combinaison aurait échoué grâce à la sagesse de Victor-Emmanuel, qui n'aurait pas été séduit par les promesses du chancelier allemand.

Les journaux de Berlin répondront évidemment aux allégations du *Times*, et peut-être saurons-nous d'une façon précise à quoi nous en tenir sur les bienveillantes intentions de M. de Bismarck à notre égard.

Une surprise nouvelle nous était encore réservee, et c'est au vice-président du conseil des ministres que nous la devons. M. de Broglie qui préside le conseil général du département de l'Eure a réuni dans un banquet de 90 couverts toutes les autorités de son departement, et là, au milieu de l'attention générale il a prononcé un *speech* que le *Courrier de l'Eure* rapporte en ces termes :

« Messieurs, je vous propose la santé du Maréchal Président de la Republique, *nous desirons tous qu'il reçoive bientôt de l'Assemblée nationale, par les lois constitutionnelles, le moyen d'exercer pendant sept années, pour le bien de la France, le pouvoir qu'elle lui a conféré.* C'est la condition nécessaire pour que ce pouvoir apporte au pays les bienfaits qu'il en attend, la protection de l'industrie et du commerce, la sécurité de tous les intérêts, la renaissance de la prospérité générale, et pour qu'il puisse maintenir au sein de la paix la dignité de la France en face de l'étranger. »

Les legitimistes ont été fort mécontents de ce petit discours dans lequel le maréchal est appelé : Président de la Republique, titre dont ils esperaient la suppression prochaine. Puis, il est enfin question du vote des lois constitutionnelles, et c'est précisément, ce dont l'extrême droite et la droite ne veulent pas entendre parler.

Cependant, comme personne ne doute des ressources infinies de M. de Broglie pour modifier le lendemain le sens des paroles qu'il a prononcées la veille, comme personne mieux que lui ne sait, comme la chauve-souris de la fable, dire aux partis opposes : « Je suis oiseau, voyez mes ailes, je suis souris, vivent les rats ! » Le maréchal de Mac-Mahon fera bien de ne pas trop compter sur le dévouement de fraiche date que son ministre semble aujourd'hui vouloir apporter à la constitution du septennat, et les légitimistes peuvent, à mon avis, ne pas abandonner tout espoir.

Ces derniers sont dejà fort mécontents d'une nouvelle qui se répand depuis quelques jours; on dit que le général de Ladmirault et le duc d'Aumale seraient nommés maréchaux de France, et les journaux du parti s'élèvent avec une grande vivacité contre cette dernière nomination. La fusion n'aurait-elle été qu'un *baiser Lamourette*?

M. Bergondi qui siégeait auprès de M. Piccon, et représentait comme celui-ci le département des Alpes-Maritimes, vient de mettre fin à ses jours. Après avoir fait partir pour la campagne ses sept enfants, M. Bergondi s'est enfermé dans sa bibliotheque et là il s'est tiré un coup de pistolet au cœur.

La représentation des Alpes-Maritimes comptait quatre députés, elle se trouve donc aujourd'hui reduite de moitié.

CHRONIQUE.

Hier, Rochid Pacha, ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu au Palais de Beïcos et a fait visite au Prince de Serbie avec qui il s'est longuement entretenu.

Le comte Zichy est allé mercredi dernier faire visite à S. A. Kiamil Pacha, président du Conseil d'Etat, dans son conak de Stamboul.

Le lendemain, Kiamil Pacha est venu à Péra rendre sa visite à S. Exc. l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

Abdul-Rahman Pacha, le nouveau gouverneur général d'Angora est parti hier, par la voie de Moudania, pour se rendre à son nouveau poste.

M. le baron James de Hirsch qui était allé il y a quelques jours faire une excursion à Bellova est de retour à Constantinople depuis mercredi dernier.

Le lieutenant-colonel Djevad bey, membre de la commission des enseignements au ministère de la guerre, est promu au grade de colonel et nommé au commandement du 5me régiment des rédifs du 3me corps d'armée.

Mustafa Ruchdi effendi, ex-juge à Philippopoli, est nommé juge à Beyrouth ;

Mir Riza effendi, ancien juge à la Mecque, est nommé juge à Smyrne ;

Soleïman Wehbi effendi est nommé juge à Trebizonde;

Mehmed Chukri effendi, ancien juge à Kanguéa, est nommé juge à Larisse.

M. Bründel, controleur-supérieur des postes I. R. autrichiennes à Constantinople, vient de recevoir les insignes de la couronne de Prusse, 4me classe.

M. Achille Kessissoglu, attache au capitanat russe du port de Constantinople, a été décoré de l'ordre russe de St-Stanislas, 3me classe.

Le gouvernement voulant prevenir les accidents et restreindre les risques d'incendie, vient d'interdire de fumer dans l'enceinte du grand bazar de Stamboul.

Un avis officiel porte cette mesure à la connaissance du public, et ajoute qu'il ne sera plus permis de fumer en dehors des cafés établis dans le Bazar. Les contrevenants à cet ordre seront arretés et conduits par les gardiens du bazar au ministère de la police où ils auront à répondre de cette infraction à un règlement de police.

On assure que la société des chemins de fer de Roumélie vient de faire une commande de 20 locomotives, de 400 wagons couverts, pour marchandises, et de 200 plates-formes pour le transport du bétail. Cette nouvelle commande qui augmente considerablement le materiel roulant de la Compagnie, permettra à celle-ci d'améliorer, à son grand avantage, le transport des bestiaux si défectueux jusqu'à présent.

Depuis quelque temps on remarque des altérations sensibles dans les chiffres des cours des fonds des télégrammes reçus par les particuliers aussi bien que par les agences télégraphiques. Assurément il doit exister là un abus — pouvant devenir très-préjudiciable — et sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de la Direction des Télégraphes.

D'après nos informations, le différend qui existait entre les communautés serbe et greco-valaque de Prizrend, à propos de l'église de l'Ascension revendiquée par les deux partis, aurait été aplani par le Patriarcat qui aurait obtenu cet accord sur les bases suivantes : L'église sera rendue à la communauté serbe et le patriarcat œcuménique fera élever à ses frais une nouvelle église à l'usage des greco-valaques. Toutefois l'église contestee ne sera consignée aux Serbes qu'après l'edification de la nouvelle eglise. Les biens immobiliers de l'église de l'Ascension seront partagés entre les deux communautés.

Hier matin une collision a eu lieu pres du pont, entre le bateau n° 4 de l'*Azizié* et le bateau à vapeur de l'amirauté impériale, le *Midhat*. Celui-ci a eu une partie de la proue emportée. Le n° 4 n'a essuyé que de legères avaries.

Avant-hier des cris épouvantables partaient d'un groupe de badauds réunis sur la place de Top-hané autour d'un barbier-dentiste ambulant.

C'etait un malheureux qui, séduit par le bon marché, avait confié l'extraction d'une dent canine à cet opérateur inexpérimenté et qui hurlait à plein gosier pendant que son bourreau tirait de toutes ses forces une ficelle attachée à sa dent.

Ces cris lamentables firent bientôt perdre la tête au dentiste qui reconnaissant un peu tard sa maladresse lâcha la corde et s'esquiva à toutes jambes pendant que sa victime restait la bouche ouverte et geignant au milieu des spectateurs attirés par ses cris.

M. Della Rocca va publier à partir du 9/21 courant un journal qui, sous le ti-

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

On demandait à Talleyrand pourquoi il croyait à la Bible. « J'y crois, dit-il, d'abord parceque je suis evêque d'Autun, et en second lieu parceque je n'y entends absolument rien. »

Si l'on demandait a quelque honorable fonctionnaire du rouage administratif chez nous pourquoi il croit au *progrès*, il serait en droit, plus que qui que ce soit, de répondre à l'exemple de l'illustre et cynique diplomate français : — J'y crois, d'abord parce que je suis retribue a cet effet, et en second lieu parce que je n'y entends absolument rien !

Je ne sais si quelqu'un de mes lecteurs, administrateur ou administré, possede le don precieux d'*entendre* quelque chose aux mysteres du progrès qui nous accable de ses bienfaits, — a en croire les thuriferaires officiels et officieux qui nous repetent sur tous les modes et sur tous les tons que la civilisation marche à pas de géant parmi nous, et que peu s'en faut que tout ne soit pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, — mais, en ce cas, nous lui serions mille fois redevable de vouloir bien dessiller nos yeux à la lumière de l'astre qui nous eclaire de ses rayons et qui, jusqu'à preuve du contraire, ne sera pour nous, incredules irréverencieux, qu'un soleil de carton suspendu par des ficelles.

Entre mille et un propos dont nous pourrions nous entretenir sur les merveilleux privileges de notre *progrès*, qu'il me soit permis d'insister pour le moment sur un de ceux qui ont rapport à la douane. Vous vous êtes toujours imaginé, n'est-ce pas, que cette branche de l'administration générale avait pour mission et pour but de percevoir les droits imposes sur l'entree et la sortie de certaines marchandises, de favoriser en cela l'industrie du pays et de proteger les intérêts du gouvernement et ceux des gouvernes, mais il ne vous serait pas venu à l'esprit que la douane etait l'arbitre et la dispensatrice autorisée des choses de l'intelligence et du savoir dans l'Empire !

Vous etes vous jamais avisé de faire venir des ouvrages de librairie ou des œuvres d'art des pays etrangers ? Cette eventualite est d'autant plus admissible, que nos savants, nos académies et nos Ecoles etant en ce moment dans une periode de recueillement profond, nous pouvons même dire d'absorption prolificatrice, force nous est de nous adresser aux produits d'institutions savantes etrangeres, plus communicatives ou moins dédaigneuses que les nôtres. Si cependant il ne vous a pas été donné de recevoir un envoi de ce genre, permettez-moi de vous donner un avant-goût des agrements qui vous attendent a la douane, *Alma mater*, alors que vous irez reclamer votre avoir.

Voici comment les choses se passent : Un de mes amis, paisible et studieux industriel etabli depuis peu dans ce pays, se fait expédier de France le *Traite théorique et pratique de l'art de bâtir* de Jean Rondelet. L'edition forme sept volumes de texte et deux de planches. D'ailleurs l'ouvrage n'est pas neuf, il lui a dejà servi et se trouve depuis nombre d'années dans sa bibliothèque. L'ho[illegible] aux choses de l'esprit à la [illegible] trade, et tombe en de profondes meditations devant les planches, fort belles et magnifiquement gravees du reste. De si beaux dessins ne peuvent cacher que des projets fabuleux et doivent coûter des sommes folles ! que peut-on estimer de pareilles prodigalites ?.... deux mille frs. ! — C'est presque pour rien, sur sa parole. Le droit d'importation de la librairie étant fixe au huit pour cent, on ne demande donc que *cent soixante* francs pour un vieil ouvrage qui n'a pas coûte ce prix à l'origine !

Naturellement, mon ami proteste et se refuse à cette estimation fantaisiste ; libre à lui, mais il n'aura pas ses livres. Il insiste ; on l'envoie... voir pousser les lilas ! Dispensez-moi de vous dire les allees, les venues, les demarches, les ennuis, le temps perdu.... vous devez en savoir quelque chose. Il fallut faire intervenir des hommes compétents et des protections pour obtenir finalement la livraison de l'ouvrage en litige pour la modeste somme de douze francs ! Avouez que voilà une singuliere façon de propager les connaissances architecturales dans l'Empire, et etonnez-vous des hideuses constructions qui deparent nos rues et nos places publiques !

Un honorable pharmacien de la ville m'a raconte qu'ayant reçu de Londres un catalogue d'instruments chirurgicaux, illustre de dessins, la brochure fut prise à la douane pour un ouvrage de balistique ; c'était un traité d'artillerie enseignant les engins de guerre ! Un instrument salutaire — de ceux illustres par M. de Pourceaugnac — était dûment accuse d'être un canon d'une nouvelle invention et devant produire des ravages terribles : un pulvérisateur etait devenu une pompe devant lancer l'incendie et la mort ; une seringue à injections sous-epidermiques n'etait autre qu'un nouveau modele de fusil à aiguille ; des sondes de diverses formes simulaient des glaives, des sabres etc..

Mais voilà mieux encore. Un de nos compatriotes, homme de grande distinction, ancien et haut fonctionnaire de l'empire, voyageant en ce moment en Italie, s'est complu à amasser une collection de planches reproduisant les chefs-d'œuvre des grands maitres qu'il lui avait éte donne d'admirer à Rome, à Venise, à Naples et dans les principales villes de la peninsule. Ne voulant pas en être surchargé, il a expedié sa collection à Constantinople. On l'a *confisquée* à la douane sous prétexte d'*immoralité*, attendu qu'il y avait trop de *nudités* dans ces gravures !

Au sentiment de la douane, Raphael, Michel-Ange, le Correge, le Titien, Leonard de Vinci, Paul Véronese, etc., etc... avaient eu tort, grand tort, de ne pas passer une chemise et des pantalons à leurs œuvres immortelles !

Mon Dieu ! Je ne voudrais pas chicaner la douane ni lui causer même l'ombre d'un chagrin ; je ne la molesterai donc pas sur ses notions *artistiques* et je ne m'opposerai même pas à ce qu'elle instituât un cours de *morale* à notre intention : — comment donc ! la purete dans les mœurs et dans les arts professée dans une chaire à la douane ! mais ce serait là un projet trop hilarant pour que les amis d'une douce et saine gaité n'y prètent leur concours et leur meilleur vouloir ; — seulement, que messieurs les douaniers me le pardonnent, je voudrais bien m'entendre avec eux sur l'acception du mot *moralité*.

Est-ce que l'honorable fonctionnaire qui a porte, sans sourciller, le jugement d'*immoralité*, serait bien étonne si je lui jurais que les nudites du *jugement dernier* de Michel-Ange sont mille fois plus *morales* que la façon dont il juge en matiere d'art ? Si je lui assurais, en outre, que la Venus de Medicis, *toute nue*, celle de Milo, supportant à peine une draperie sur la hanche, sont cent fois plus pures et plus *morales* que n'importe quelle photographie, representant une dame excessivement voilee, me ferait-il la grâce de me croire sur parole ?

J'en doute, un peu, beaucoup, à tel point, que je préfere quitter ce sujet de peur que je ne sois accusé du péché d'irreverence.

Et maintenant, m'adressant plus haut qu'à de simples employes qui n'ont peche, sans doute, que par ignorance ou par exces de zele, je dirai : Nul ne conteste que nous ne soyons desherités sous le rapport des choses de l'esprit. Places presqu'au dernier degre comparativement aux autres peuples de l'Europe, nous n'avons ni savants, ni hommes de lettres, ni artistes, ni aucune de ces grandes et belles institutions universitaires qui sont comme des foyers lumineux où viennent s'eclairer tous ceux qui sont avides de savoir et des jouissances pures et nobles de l'intelligence. Humbles et sacrifies sous ce rapport, nous traçons obscurement un sillon sterile dans l'œuvre de la civilisation contemporaine.

Eh bien ! si nous ne possedons pas ces sources vivifiantes de nourriture morale, qu'au moins on ne s'evertue pas à mettre des entraves à leur libre introduction chez nous. Ce ne sont certes pas les jouissances et les satisfactions materielles qui nous manquent, mais bien celles que procurent les speculations intellectuelles et qui, seules, feront de nous des hommes. Qu'on n'eloigne donc pas maladroitement de nos levres, dejà trop indifférentes, la coupe où nous pourrions puiser l'amour de l'ideal et des nobles aspirations. Non-seulement on ne devrait pas taxer l'importation des livres, mais encore il serait du devoir de ceux qui veillent à l'interêt public, d'encourager par tous les moyens [illegible] dans [illegible] bonne politique, l'unique article [illegible] librairie qu'il serait [illegible] dans les [illegible] de la douane devrait etre celui-ci : « A partir de ce jour, l'importation de tous les ouvrages imprimes traitant de sciences, de lettres et d'art, quelle que soit leur provenance, est exempte de droits d'entree. »

Le ministre qui aurait le courage et la sagesse de faire adopter cette mesure de haute moralite et d'urgente utilite publiques, ferait plus pour son pays, que s'il avait contracte plusieurs emprunts extraordinaires. Il acquérerait à juste titre le nom de bienfaiteur.

[illegible] des hommes de genie, des savants, des historiens, des poetes, des moralistes, des ecoles celebres, des academies nationales (nous en possedons, je le sais, mais je ne suis pas en humeur de rire) et à ce compte nous n'aurions rien à reclamer. Jusqu'à ce que l'on decouvre cependant la graine qui doit nous donner une moisson si glorieuse, qu'il nous soit permis de réclamer legitimement l'abolition de la taxe sur le pain de l'intelligence qui nous vient des pays etrangers.

Croyez-vous à la corde du pendu ?

Vous connaissez, sans doute, la superstition populaire qui veut que cette fameuse corde du pendu porte bonheur. Il paraît que cette superstition ne sait pas ce qu'elle dit. Demandez plutôt à M. M* D*.

[illegible] se trouvait en Angleterre un jour d'execution capitale. On pendait « par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuivit, » un tailleur qui avait assassine son fils à coups de marteau. M. M* D* se dit que la corde d'un tel gredin devait être tout specialement bonne, et, l'operation terminee, il fit une petite affaire avec le bourreau — le célèbre Calcraft.

Pour cinq livres sterling, il acheta un mètre et demi du chanvre precieux, qu'il rapporta à Constantinople.

Un mois apres, un de ses enfants manquait d'etrangler sa petite sœur en jouant au pendu avec la fameuse corde, qu'il avait trouvee dans une armoire. La pauvre fillette allongeait dejà démesurement la langue quand son pere entra dans la chambre. Il tira les oreilles de son héritier et mit la corde sous clef.

Un an se passa ; son commerce n'allait que péniblement et l'influence du fameux talisman ne se faisait que mediocrement sentir. Une belle affaire se presente cependant ; il fal-

tre l'Orient Financier, est destiné à traiter d'une façon spéciale les matières financières.

Cette feuille hebdomadaire paraîtra rédigée en diverses langues, et contiendra de 16 à 24 pages format in 8°.

La compétence de M. Della Rocca pour tout ce qui concerne les Emprunts à Primes contribuera à assurer le succès que nous souhaitons à la publication nouvelle qu'il entreprend.

—

L'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans la maison du capitaine de vaisseau, Salih bey, à Cassim-Pacha, Sourouri-mahalé, et ces malfaiteurs ont emporté l'argenterie et divers objets de valeur qui se trouvaient dans cette maison.

Salih bey et sa famille étaient absents lorsque ce vol a été commis, et la maison était confiée à la garde d'un voisin, qui a été arrêté par la police.

—

D'après le *Konieh* la sécheresse qui régnait depuis quelque temps, et avait fait concevoir des craintes sérieuses sur le succès des prochaines récoltes, a fait place à des pluies abondantes qui, vers la fin du mois d'avril, sont tombées dans tous les districts de ce vilayet. Depuis lors le prix des céréales a considérablement baissé.

Le même journal rapporte que la rivière qui traverse Serstad, caza de Bazkir, a débordé par suite de la fonte des neiges et qu'il en est résulté des dégâts sérieux dans quelques villages de cet arrondissement.

Plusieurs maisons, ponts, moulins, etc., situés dans le *Cassaba* de Serstad ont été emportés par les eaux.

—

D'après les nouvelles arrivées de l'intérieur, dit l'*Amalthée*, de Smyrne, la mortalité qui s'est déclarée parmi les chèvres d'Angora aurait emporté près de la moitié de ces chèvres, dont la laine, *teftik*, est, on le sait, la principale ressource des habitants de cette contrée. Aussi pense-t-on que l'impôt sur les troupeaux qui a produit l'année dernière 137,000 livres turques ne s'élèvera pas cette année au-delà de 50,000 L.T.

—

On lit dans la *Crète* du 7 mai:

La construction du fort *Izzeddin* a commencé et se poursuit activement, ainsi que les travaux de réparation du fort de Kissamo. Un détachement des troupes en garnison à la Canée et le bataillon qui se trouvait à Grambussa ont été envoyés à Kissamo pour être employés à ces travaux.

La frégate le *Houdavendighiar* qui la semaine dernière avait fait route vers les côtes d'Afrique, s'est arrêtée à Benghazi, et au lieu de poursuivre sa marche vers Tripoli de Barbarie elle a rebroussé chemin pour retourner à Souda.

Les avis parvenus des divers districts de l'île annoncent que les dernières pluies étaient générales dans toute l'étendue de l'île et que les récoltes se présentent sous les meilleures apparences.

—

D'après le *Touna* le gouverneur général de la province vient d'inviter tous les gouverneurs et sous-gouverneurs placés sous ses ordres à ouvrir des listes de souscription en faveur des habitants de l'Anatolie.

La somme recueillie dans les divers bureaux du gouvernement de Roustchouk s'est élevée à p. 6045.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

16 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 44 m.
Coucher »	7 » 8 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 58 7s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 45

8 heures du matin.

Baromètre	758.9
Thermomètre	12.2
Minima	9.7
Maxima de la veille	14.6

Direction et force du vent N. assez-fort.

Etat du temps le 15 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du N. forts avec pluies et mer houleuse, sur la Mer Noire, aux Dardanelles et sur l'Archipel; le temps était calme sur l'Adriatique, et la Méditerranée.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
2. Surai Askérijusba-chi Mehmed bey	Kaïmak, Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giéni Céacos Em'ani	Céacos	Slatina
15 Signora Giovana Krall pressso Signor Killalet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braila
6 Sacino	Colo	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Caristu Pastiritzla	Toma Anastassi	Calarassi

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Nisch, le 9 mai 1874.

S'il n'était donné de faire un souhait à ma propre personne je choisirai incontestablement celui d'être actuellement propriétaire à Nisch. Rien que la perspective du chemin de fer traversant notre ville rend nos propriétaires plus exigeants que jamais.

Ces messieurs croient déjà voir une foule d'étrangers envahissant Nisch et ne trouvant pas assez de place pour s'y *nicher*. Aussi exigent-ils dès à présent des prix exorbitants pour le loyer de leurs maisons. Il n'y a pas une seule baraque chez nous qui ne soit destinée à enrichir son propriétaire.

Un des dits propriétaires plus hardi que ses collègues, a même entrepris la construction d'un grand hôtel avec restaurant, salle de billard et salle de concert—très-probablement à l'usage des Listz et de Ketten de passage à Nisch. Il est, en outre, fortement question de la formation d'une compagnie d'omnibus et de la création d'un jardin public. Si tous ces beaux projets sont mis à exécution il ne resterait plus qu'à doter Nisch d'un théâtre français, d'un journal s'acharnant à se faire suspendre de temps à autre et enfin d'un médecin homoeopathe.

Nous avons en ce moment une grève en ville. Ce ne sont pas, à coup sûr, les ouvriers de nos usines à gaz ou de nos fabriques qui refusent de travailler, encore moins ceux de nos imprimeries. Nos grévistes sont de simples bouchers. Ne voulant pas se conformer aux prescriptions de notre municipalité qui a réduit le prix de la viande à 60 paras l'ocque, ils ont décidé de nous priver de cette nourriture, ce qui nous oblige actuellement à mener une vie vraiment patriarcale. En effet, depuis quelques jours nous nous nourrissons d'oeufs, de lait, de légumes etc. Les grévistes n'ont tenu pour le moment aucun *meeting*. Ils n'ont pas, non plus prononcé de *speech*. L'autorité a pris des mesures énergiques pour faire cesser la *grève*. Nous souhaitons du fond de notre coeur ou plutôt de notre estomac, que les efforts de l'autorité soient couronnés de succès.

Puisque grève il y a, il serait à souhaiter que les élèves de l'école bulgare imitant l'exemple des bouchers fissent une grève générale pour ne plus se rendre à une école dont les professeurs devraient d'abord aller prendre rang parmi ceux qui étudient la syntaxe. Etant d'un caractère excessivement doux je n'aime à exciter personne à l'insubordination, mais l'état actuel de l'école bulgare est tellement déplorable qu'un acte pareil de la part des élèves mériterait des éloges.

Une des principales raisons pour lesquelles l'enseignement des élèves est dans un état si pitoyable, c'est que le bulgare qui donnerait volontiers une partie de sa fortune pour l'érection d'une église s'exécute difficilement, je dirai même avec répugnance, lorsqu'il s'agit de venir en aide à une école. Car l'instruction est considérée ici comme chose secondaire. C'est ainsi que l'on voit s'élever au milieu de notre ville une immense cathédrale qui a absorbée jusqu'à présent la somme de onze mille livres turques et pour l'achèvement de laquelle il en faudra autant. Quant au local de l'école c'est une espèce d'écurie où des professeurs misérablement payés étalent leur ignorance crasse. Que la communauté bulgare imite au moins l'exemple de l'école turque *Ruchdié* où les élèves reçoivent une instruction relativement solide.

Je termine avec le voeu de voir introduire quelques réformes dans notre école et avec le regret d'avoir peut-être, prêché dans le désert.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Préparatifs de réception du Czar

On lit dans le *Nord* du 8 mai.

Les journaux anglais ont reçu la communication suivante sur les dernières dispositions adoptées pour la réception de l'Empereur de Russie à son débarquement à Gravesend:

Jeudi matin la corvette *Vitias* (capitaine Paul N. Lasimof), appartenant à la marine impériale russe, est arrivée en rade de Gravesend, pour prendre part au débarquement du Tsar.

Le *Vitias*, qui sera suivi de deux autres vaisseaux russes, a tiré à son arrivée un salut auquel a répondu le fort Tilbury.

M. Thomas M'Cheane, vice-consul impérial de Russie, est venu à Gravesend le même jour pour organiser les préparatifs du débarquement, qui est définitivement fixé à mercredi prochain, à 11 h. 30 m. du matin.

Le maire et le secrétaire de la ville ont été en communication pendant les deux derniers jours avec les autorités de Londres, et il est décidé que le maire et l'administration municipale se réuniront en corps pour la réception de l'Empereur Alexandre, à son débarquement au quai de la Terrasse, où la duchesse d'Edimbourg a débarqué il y a quelques semaines.

La réception, en ce qui concerne les autorités de Gravesend, n'aura aucun caractère d'apparat, et on n'a pas l'intention de faire de démonstrations extérieures en cette occasion.

Une adresse sera toutefois présentée au Tsar, mais il n'en sera pas donné lecture. Une garde d'honneur sur le quai de la Terrasse, une autre à la station du chemin de fer du North-Kent et une escorte de cavalerie, qui accompagnera l'Empereur du quai à la station, seront fournies par les autorités des Horse Guards.

L'escadre anglaise de la Manche sera représentée et tirera des saluts à l'arrivée de l'Impérial visiteur. Telles sont les principales dispositions actuellement arrêtées pour le débarquement.

A Berlin.

On écrit à l'*Etoile Belge*:

Berlin, 6 mai.

La conversation à la Chambre des Lords d'Angleterre sur la question de paix ou de guerre n'a guère rien révélé qui ne fût depuis longtemps connu sur la situation générale. Il n'y a eu aucun incident nouveau dans ces derniers temps, rien qui ait pu motiver l'intercession d'une puissance quelconque en faveur de la paix. Certains bruits accueillis par les journaux français, et d'après lesquels la France aurait récemment fait des démarches en faveur d'une sorte de ligue de la paix, démarches dont personne n'avait connaissance dans un milieu bien informé, ont même été indirectement désavouées par la déclaration du comte Derby.

Toutefois cette déclaration a été assez remarquée à raison du ton relativement accentué, avec lequel le ministre anglais a affirmé l'intervention indubitable de l'Angleterre en faveur des obligations internationales, que l'Angleterre a contractées pendant ces dernières années. Ceci a naturellement trait en première ligne à la Belgique, dont les garanties de neutralité ont été renouvelées la veille de la dernière guerre.

Il en est de même du Portugal. La garantie assumée à son égard par l'Angleterre remonte plus loin. Mais on n'a pas oublié que le gouvernement anglais a déclaré l'année dernière à Madrid qu'il était toujours engagé à protéger au besoin l'intégrité territoriale du Portugal. Les autres puissances en avaient pris acte avec satisfaction.

Il ne faut du reste pas s'étonner de l'interpellation du comte Russell qui a provoqué la déclaration de lord Derby. Le comte Russell, qui appartient à l'ancienne école diplomatique, avait souvent émis l'idée, que les traités de 1815 ayant donné à l'Europe 50 années de paix, le même résultat pourrait être obtenu à présent, si les puissances assumaient une garantie semblable pour le traité de Francfort. Mais cette idée humanitaire n'a pas fait jusqu'ici de progrès.

Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe, le Conseil fédéral a adopté aujourd'hui à l'unanimité la loi sur la presse votée par le Parlement. La promulgation par l'Empereur n'est plus qu'une question de forme. La loi entrera en vigueur le 1er juillet prochain.

Quant à la résolution votée par le Parlement en faveur du transfert de tous les délits de presse au jury, la décision du Conseil fédéral, à cet égard, a été réservée jusqu'au règlement du code de procédure pénale allemand.

Le Conseil fédéral a voté en outre des subsides pour une expédition allemande dans l'Afrique centrale et il a approuvé les statuts de l'Institut archéologique à Rome et à Athènes qui a passé à l'empire.

Le comte d'Arnim n'a pas encore été reçu par l'Empereur, ce qui peut s'expliquer par la visite de l'empereur de Russie qui a quitté Berlin hier soir.

Il y a toujours force bruits contradictoires sur l'affaire du comte d'Arnim, mais sa démission prochaine demeure probable.

La foire de Nijni-Novgorod

Le *Messager officiel* (russe) publie un article sur la foire Nijni-Novgorod en 1873. Nous y puisons les renseignements suivants:

Le mouvement total des affaires, y compris les opérations de change de monnaies et les affaires qu'ont faites les hôtels, restaurants et autres établissements, s'est élevé à 159,345,000 roubles; ce chiffre présente, en comparaison de celui de l'année précédente (178,757,000 r.,) une baisse de plus de 19 millions de roubles. Ce déclin du mouvement commercial est attribué à la circonstance qu'une grande partie des négociants arriva fort tard à Nijni-Novgorod. C'est ainsi que l'année dernière les prix des marchandises n'ont pu être fixés que vers le 15 août (l'ouverture de la foire a lieu le 15 juillet); les transactions en gros étaient déjà terminées le 29 août et le commerce de détail a cessé le 5 septembre, de sorte que les opérations n'ont duré qu'une quinzaine de jours.

Parmi les marchandises que le commerce amène à Nijni, le premier rang appartient aux tissus de coton; leur débit s'accroît d'année en année, moins cependant à cause d'une demande plus forte que par suite d'offres considérables de la part des fabricants. La conséquence de cette situation a été une baisse notable des prix et la prolongation des termes de payement pour les marchandises vendues.

Les lettres de change, qui autrefois étaient à quinze mois d'échéance, l'étaient à vingt-quatre l'année dernière. Malgré toutes ces facilités accordées aux acheteurs, les vendeurs avaient encore, à la fin de la foire, un stock de marchandises valant près de 4 millions de roubles; cependant, on avait vendu des tissus pour plus de 27 millions de roubles.

Les opérations sur les tissus de laine offrent un aspect tout différent: les vendeurs font de bonnes affaires, quoique les marchandises apportées à Nijni-Novgorod augmentent en quantité d'année en année; leur valeur avait atteint 17,818,000 r. en 1870, 18,020,000 r. en 1871, plus de 20 millions et demi de roubles en 1872; en 1873, il y a eu baisse comparativement à 1872, et la valeur des tissus de laine dirigés sur Nijni-Novgorod ne s'élève plus qu'à 19,190,000 roubles.

Par contre, la marchandise restée aux mains des vendeurs a, comme quantité, notablement diminué en 1873; sa valeur n'atteint pas tout à fait 2 millions de roubles, tandis qu'en 1872 elle avait dépassé 3 millions. Les tissus en lin et en chanvre, ainsi que les cordages et les filets de pêche, etc., ne donnent pas lieu à un commerce très-animé, à la foire de Nijni-Novgorod; la valeur de ces marchandises y atteint une moyenne de 3 millions de roubles. Il en a été de même l'année passée; cependant toutes les marchandises expédiées à la foire avaient été vendues, bien qu'à des conditions de payement assez onéreuses pour les vendeurs.

La question financière aux Etats-Unis.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Une grande nouvelle est enfin arrivée de Washington. Hier, à 2 h. 20 min., le général Babcock, secrétaire privé du Président, a apporté au Sénat un message qui a été lu immédiatement, à la requête du sénateur Conkling.

Le Président renvoie sans sa signature le *bill de Finances*, et y oppose décidément son *veto*, cédant ainsi aux instances du monde financier, du commerce et de l'industrie. Il dit que l'on ne saurait se dissimuler que le bill, s'il passait à l'état de loi, augmenterait effectivement de cent millions de dollars la circulation fiduciaire du pays. La théorie sur laquelle il repose est, dans son opinion, un abandon des vrais principes financiers; et son approbation serait de sa part l'abandon de toutes les vues exprimées dans les divers messages qu'il a envoyés sur la matière au Congrès.

En même temps, il se déclare énergiquement en faveur de telle législation propre à amener la reprise des payements en espèces dans le plus bref délai possible, et rappelle l'engagement pris par le gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour le rachat en valeurs métalliques, aussitôt que cela sera praticable, des notes des Etats-Unis.

Le Président demande aussi que les impôts soient accrus de manière à faire face aux dépenses courantes, comme un premier pas tendant à la reprise des payements en espèces. Il inclinait à admettre, dans le principe, qu'il y avait une répartition inégale du papier de circulation des banques nationales; mais il est revenu sur cette première impression en considérant qu'il existait encore pour quatre millions de dollars de ce papier dans les caisses du Trésor, à la disposition des sections du pays qui en pouvaient avoir besoin.

La lecture de ce message a paru faire une vive impression sur les auditeurs. Le président du Sénat a averti les membres que le sort de la loi était remis entre leurs mains, et qu'ils avaient à décider s'ils devaient ou non le consacrer par leurs votes nonobstant les objections du Président.

M. Conkling a fait observer qu'il était désirable que le bill fût le plus tôt possible soumis aux délibérations du Sénat; mais qu'il serait sans doute jugé convenable de faire imprimer le message afin que chacun pût y réfléchir sans précipitation. Cette motion a été adoptée, et le message a été «déposé sur la table».

Le moment serait mal choisi pour rechercher dans un esprit d'opposition les motifs qui ont pu guider le Président dans la résolution à laquelle il s'est arrêté. Il est certain qu'en donnant satisfaction aux énergiques représentations des Etats commerçants, industriels et financiers, il a du même coup affermi le parti républicain auquel il doit son mandat. Mais il importe peu, si la mesure est sage en elle-même, si elle donne un gage au crédit et à la considération du pays, et si elle rassure les intérêts commerciaux, dont les souffrances actuelles méritent une très-sérieuse considération.

Telle est notre opinion, et nous n'avons nulle raison pour la dissimuler. Sans aucun doute les intérêts agricoles et, en général la situation précaire des Etats de l'Ouest et du Sud appellent de la manière la plus pressante une assistance efficace et immédiate. Mais nous ne croyons pas qu'une mesure aussi dangereuse à tous les points de vue que celle qui aurait jeté dans la circulation une masse de valeurs sans garantie, compromettantes pour le crédit et pour l'honneur national, aurait apporté un soulagement réel et permanent aux maux au nom desquels elle était invoquée.

Le remède à apporter à ces maux ne réside pas dans une augmentation factice et illusoire de la richesse nationale, mais dans un ensemble de réformes affectant non-seulement la législation, mais encore et surtout les moeurs politiques du pays. Le malaise général et en particulier la répartition inégale des instruments de circulation tiennent beaucoup moins à l'insuffisance de ces instruments qu'aux abus de la centralisation des pouvoirs publics, au système économique, à l'esprit de privilège, et finalement à la démoralisation générale qui en est la suite.

C'est dans ces plaies trop réelles qu'il faut porter le fer et le feu, et la résolution de M. Grant ne méritera une approbation sans réserve que si, prenant conseil des enseignements qu'il a dû puiser dans la crise violente que traverse le pays et dans l'épreuve à laquelle il a été soumis lui-même, il rompt courageusement en visière avec les errements de son administration passée; s'il sait se débarrasser des influences malsaines auxquelles il a obéi; s'il s'applique à guérir la gangrène de corruption et de vénalité qui a envahi tout le corps politique; si enfin il veut fonder sa popularité sur la moralité et l'estime publique, au lieu de la chercher dans le favoritisme et dans le support d'une oligarchie funeste aux intérêts légitimes et à l'honneur du pays.

Bilbao.

On écrit à l'*Echo du Parlement*:

Bilbao, — je dis Bilbao, — 2 mai.

A la nouvelle, que j'ai apprise hier pendant que j'étais chez le duc de la Torre, je me suis hâté de me rendre à bord du vapeur de guerre *Ferrolano* qui a quitté immédiatement le mouillage de Portugalete et sur lequel étaient déjà les adjudants du duc. La traversée de 13 kilomètres entre Portugalete et Bilbao pouvait être périlleuse. Nous avons rencontré un premier obstacle à l'endroit nommé el Fraile où six chalands avaient été coulés. Nous l'avons heureusement passé par marée vive, pleine lune; mais le vapeur a touché en face du mont Aspre sur un obstacle que l'on croit être un autre chaland; après dix minutes d'attente, la marée mon-

[illegible]

Deux lettres de Charles Dickens.

[illegible]

Les rails en acier.

[illegible]

---

lait aller à Smyrne pour la conclure. M. M* D* s'y rendit, signa son traité, encaissa une grosse somme et la serra dans une malle qu'il attacha avec sa corde.

On lui vola sa malle à bord du bateau à vapeur! Il est vrai qu'après des recherches actives, on la trouva dans un coin de l'entrepont, avec la corde, mais sans les valeurs. C'était un dur coup pour M. M* D*. Depuis ce moment, il tomba dans une hypocondrie profonde, et cessa de croire à la vertu bienfaisante de sa corde; il la garda cependant parce qu'elle lui coûtait cinq livres sterling.

Son spleen alla toujours s'accentuant.... Si bien que mercredi matin, Mme M* D* fut attirée par un grand bruit dans la chambre de son mari. Elle ouvrit précipitamment la porte et aperçut celui-ci qui râlait au bout de la corde du tailleur. Elle ne perdit heureusement pas la tête, et coupa le lien fatal. M. M* D* vivait encore, et le médecin répond de lui.

Tout le monde vous contera la chose à Ortakeuy. Songez si l'on en parle et si l'on en jase!

Mais après cela, allez donc ajouter foi à la vertu miraculeuse de la corde du pendu! Une si respectable tradition pourtant!.... Mon Dieu, à quoi faut-il donc croire désormais? Les dieux s'en vont!

—

A l'*Evénement* l'honneur du mot final. Nous sommes à la police correctionnelle: Le président, après avoir consulté le dossier:

— Prévenu, que faisiez-vous dans la nuit du douze avril?

— Oh! Monsieur le président, pouvez-vous demander cela à un homme marié!

UN PASSANT.

en fer Des expériences faites pour comparer les deux matières, il résulte en effet qu'aux essais à la pression les rails en fer conservent des déformations permanentes, sensibles, dès que les compressions et tensions des fibres atteignent 17 à 18 kilogrammes par millimètre carré ; pour les rails en acier, ce chiffre dépasse 38 kilogrammes.

Aux essais de traction directe, la matière composant les champignons des rails en fer de [illegible] qualité est caractérisée par une résistance à la rupture comprise entre 28 et 36 kilogrammes par millimètre carré, pour les rails en acier, ce chiffre est compris entre 65 et 75 kilogrammes.

Enfin les rails en fer essayés au choc à l'appareil dit du chemin de fer de Lyon, ne résistent pas en moyenne à une puissance vive dépassant 400 kilogrammètres Pour les rails en acier cette résistance dépasse 900 kilogrammètres.

Chaque rail d'acier soumis à l'essai placé de champ sur deux points d'appui espacés de 1 m. 10, doit supporter pendant cinq minutes au milieu de l'intervalle des points d'appui :

1° Une pression de 17,000 kilogrammes sans conserver de flèche permanente sensible après l'épreuve.

2° Une pression de [illegible] kilogrammes, sans [illegible] une flèche de 25 millimètres.

Chacune des deux moitiés de barre placée de champ sur deux supports espacés de 1 m. 10, lesquels seront fixés sur une enclume de 10,000 kilogrammes, devra supporter sans se rompre le choc d'un mouton de 300 kilogrammes tombant de 2 m. 25 de hauteur sur la barre, au milieu de l'intervalle des points d'appui.

ÉCONOMIE FINANCIÈRE.

[illegible]

[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Lorsque, tout au commencement de l'année 1874, nous avons publié le tableau des émissions de l'année entière 1873, nous constations que le total général des emprunts de toute nature était moins élevé de deux milliards qu'en 1872. « On a donc fini, ajoutions-nous, par se convaincre que l'exagération des appels au crédit bien des fois et instamment signalée était arrivée à son comble et qu'il fallait absolument enrayer le mouvement trop précipité qui entraînait les divers grands marchés financiers à créer sans cesse des valeurs nouvelles hors de toute proportion avec les ressources dont on dispose. » Et comparant les émissions du second semestre de cette même année avec celles du premier semestre, nous indiquions un grand pas de plus fait dans la voie de la modération et de la sagesse, puisque le premier semestre avait vu émettre pour 7,650 millions de valeurs nouvelles, tandis que le second n'en avait jeté sur le marché que pour 3,258 millions seulement. Eh bien ! le monde financier a tenu à s'amender plus encore cette année que l'année précédente ; car pendant la période d'activité du commencement de l'année 1874, il n'a été fait appel au crédit que pour un milliard et demi.

Nous applaudissons de grand cœur à cette preuve de sagesse et nous voulons y voir un heureux présage pour les affaires dans un avenir peu éloigné. Si le monde financier a le courage de persévérer quelque temps encore, — le plus longtemps serait le mieux, — dans ses errements d'aujourd'hui, il est certain que l'on y arrivera relativement assez vite, à déblayer la situation sur laquelle pèsent encore les conséquences fâcheuses des immodérations passées.

Mais combien a été profond le mal qu'il s'agissait de guérir, puisqu'il a fallu arrêter complètement et radicalement dans la plupart des pays l'esprit d'entreprise. Si l'on retranche, en effet, du chiffre total des emprunts qui figurent au tableau statistique ci-dessus, le chiffre partiel des émissions d'Etats, de villes, de sociétés de crédit, de sociétés industrielles et de chemin de fer faites par l'Angleterre et par les Etats-Unis, il reste pour tous les pays de l'Europe un total d'emprunts pour les quatre premiers mois de l'année de 580 millions seulement, dont plus de 300 pour la Russie et la Suisse.

Disons encore que cette fois le marché anglais seul a supporté les appels faits au crédit par l'Amérique pour la construction des voies ferrées, et que ni l'Allemagne, ni les Pays-Bas trop rudement éprouvés par la crise Américaine n'ont été sollicités d'accorder aux États de l'Union le concours de leurs capitaux.

Une autre remarque qui nous semble intéressante, c'est le peu d'importance du capital nouveau crée en 1874 pour les établissements de crédit. Si l'on retranche du chiffre total le chiffre particulier à la Grande-Bretagne il reste pour l'Europe 31 millions de francs dont 10 millions pour l'Allemagne, 10 millions pour la Russie, 7 1/2 millions pour la Suisse et 3 millions pour l'Italie. L'Autriche-Hongrie, l'Amérique, la Belgique et la France n'ont vu naître pendant ce laps de temps aucun établissement nouveau.

C'était, on se le rappelle, l'exagération des créations de banques qui avait causé en 1872 et 1873 la plus grande somme de mal. Il serait juste de citer ici l'axiome « Sublata causâ tollitus effectus » et de ne pas continuer à garder rancune aux établissements de crédit. Ceux qui ont réussi à traverser et à dominer la crise de l'année qui vient de finir, ont reçu, peut-on croire, un brevet de longévité et d'utilité. Si quelques-unes se ressentent encore des souffrances du passé, il faut espérer que le temps cicatrisera leurs plaies et qu'elles pourront, tirant profit d'une expérience chèrement achetée, rendre à la communauté et au crédit en général, autant de services qu'elles leur ont fait de mal antérieurement.

En terminant ce rapide commentaire, faisons remarquer que près de trois quarts des sommes demandées au crédit pendant les quatre premiers mois de l'année ont été affectées à des objets d'utilité publique, chemins de fer et sociétés industrielles. On ne peut que se déclarer satisfait de cet état de choses et souhaiter que la fin de l'année répondant au commencement, nous nous retrouvions au début de 1875 grâce à une récolte qui s'annonce partout comme très-favorable, en possession d'une richesse nouvelle qui permette de reprendre avec une sage lenteur mais toutefois avec assurance, notre marche interrompue vers une ère nouvelle de prospérité.

VARIETES.

La transfusion du sang.

Nous empruntons au *Journal de St-Petersbourg* le compte-rendu d'expériences réitérées opérées par le docteur Roussel à St-Petersbourg.

Première série.— Neuf transfusions palliatives d'un mal incurable pour soulager le patient et prolonger sa vie.

6 février. — Clinique de l'Académie, professeur Korjenievsky. — Un jeune homme mourant d'épuisement et de faim à la suite d'une tumeur inopérable de l'arrière-gorge, comprimant les canaux alimentaires et respiratoires. Respirant par une canule à la suite d'une trachéotomie, nourri avec une sonde dans l'estomac; reçut 240 grammes de sang de sa propre femme, qui voulut lui donner ce témoignage de dévouement conjugal. Son état s'est tellement amélioré que si sa tumeur n'était pas au-dessus de toutes les ressources opératoires, on pourrait espérer le guérir.

12 février. — Hôpital Marie, docteur Kadé. Un jeune homme atteint de carie des os, ayant déjà subi les amputations d'une cuisse et d'un bras, et dont la carie continuait encore, reçut 120 grammes de sang d'un homme. L'amélioration fut marquée dès les premiers jours et dura près d'un mois.

26 février.—Hôpital Marie-Madeleine, docteur Lingen. — Un homme atteint d'une blessure pénétrante du genou, avec empoisonnement du sang par le pus, ayant eu plus de 40 vastes abcès, reçut presque à l'agonie 300 grammes de sang d'un homme. Il parut s'améliorer et vécut jusqu'au 4 mars.

8 mars.—En ville, docteur Titzner.— Un petit enfant d'un an s'éteignant d'une double inflammation des poumons et du ventre, avec diarrhée sanglante, reçut 60 grammes de sang de sa nourrice. Il parut amélioré, mais ces maladies si graves l'avaient trop longtemps assailli; il s'éteignait trois jours après, sans phénomènes particuliers.

C'est la première opération faite sur un sujet si jeune, avec du sang vivant.

11 mars.— Hôpital Zagorodny, section des Incurables, docteur Schmidt.—Une femme idiote, très-anémique, reçut 60 grammes de sang *veineux* d'un mouton. C'est la première opération de ce genre qui se soit jamais faite. Aujourd'hui la pauvre idiote est beaucoup moins faible ; elle a repris de l'appétit, du sommeil et des forces, son état général est sensiblement amélioré.

11 mars.—Hôpital Zagorodny, division des Incurables.—Une jeune femme idiote de naissance, anémique au plus haut point, avec contractions des quatre membres, ne pouvant manger seule ni se soulever, nourrie avec une sonde, reçut 180 grammes de sang d'un homme. L'amélioration fut considérable, et rapide. Au 12 avril, elle était dans un beaucoup meilleur état général. L'idiotie persiste.

11 mars. — Hôpital Zagorodny.— Un homme fou agité ; aussi paralysie générale progressive, très-anémique, reçut 160 grammes de sang d'un homme. Pendant plusieurs jours il fut beaucoup plus fort, eut meilleur appétit et bon sommeil, se disant lui-même très-bien. Cependant l'amélioration de cette maladie toujours incurable ne fut pas de longue durée.

13 mars. — Hôpital de la Prison. — Un homme atteint de phthisie générale du poumon et des organes du ventre, ayant les jambes et le ventre enflés, reçut 180 grammes de sang d'un homme. Une très-grande amélioration s'est produite, l'appétit, le sommeil, les forces sont revenus et ont duré près d'un mois, après lequel la maladie a repris sa marche funeste.

17 mars. — Infirmerie du monastère de Smolno. — Une jeune fille depuis 4 mois malade de typhus grave, avec 3 rechutes, récemment atteinte de pleurésie, reçut presque à l'agonie, et comme dernier recours, 200 grammes de sang d'une femme. Elle parut un peu mieux, pendant 12 heures, et s'éteignit des suites de ses maladies si graves et si longtemps prolongées.

Les transfusions entreprises dans des cas si graves de maladies générales sans une véritable perte de sang, donnent peu d'espoir comme guérison finale. On ne peut demander alors à l'opération que de prolonger les jours du patient, pour lui permettre d'être enfin favorablement regardé par le Tout Puissant, à qui seul on peut demander grâce et pitié.

D'autres indications de cette série se montrent dans les cas si nombreux où un malade atteint d'un cancer inopérable de l'utérus, de l'estomac, de la langue, etc., etc., est fatalement poussé au tombeau par le mal lui-même, rendu plus actif encore par les pertes de sang qu'il entraîne. Des transfusions répétées soutiendront longtemps sa vie et amèneront peut-être une heureuse modification du mal local. C'est déjà un des côtés utiles de la transfusion, quoique palliative, sans prétention de guérison, mais simple alimentation héroïque.

Deuxième série.— Trois transfusions palliatives rendant possible une opération chirurgicale curative.

10 février. — Maternité de la Nadejdinskaïa, professeur Krassovsky. — Une jeune femme portant une tumeur du ventre nécessitant une extirpation, mais dans un tel état d'anémie et de faiblesse qu'elle eût été impossible à opérer, avec une seule chance de vie, reçoit 120 grammes de sang d'une infirmière. L'amélioration fut marquée dès le 5e jour et continua si bien que, sans autre traitement, elle a repris toutes ses forces. Elle est retournée dans sa famille ; l'opération de sa tumeur se fera en été.

16 février. — Clinique de l'Académie, professeur Korjenievsky. — Un homme de 45 ans, portant depuis cinq ans un vaste cancer ulcéré de la cuisse, impossible à opérer vu la faiblesse générale, sans une transfusion qui lui rende le sang perdu, reçoit 280 grammes d'un infirmier le lendemain de l'enlèvement du cancer. Par l'influence du sang nouveau sur l'état général, la plaie se cicatrisa rapidement.

15 mars. — Hôpital de la Marine, pont Kalinkine, docteur Benezet. — Un matelot portant un très-vaste cancer de la lèvre, qui a envahi presque tout le tour de la bouche, avait de plus un scorbut grave, qui interdissait toute opération chirurgicale. L'inanition produite par l'état de la bouche aggravait encore son état. Il reçoit 200 grammes de sang d'un matelot. En quatre jours le scorbut et la diarrhée sont entièrement guéris. Les forces reviennent rapidement, l'opération de la lèvre est maintenant possible dans de bonnes conditions.

Cette série montre un des effets curatifs de la transfusion. Il arrive bien souvent qu'un malade, dont le seul espoir repose en une opération chirurgicale, est amené à un tel état de faiblesse par la perte du temps, par l'aggravation du mal, ou l'arrivée d'une nouvelle maladie générale, que le chirurgien n'ose plus l'opérer, craignant de le voir expirer pendant l'opération. Avec la transfusion l'espoir renaît tout entier; avant, pendant ou après l'opération chirurgicale, on pourra donner au malade un sang nouveau, et des forces suffisantes pour soutenir la secousse opératoire. Dans chaque hôpital languissent ainsi des malheureux avec une jambe ou un bras, siége d'un mal chronique et d'une suppuration intarissable; seule la transfusion peut leur permettre de supporter l'amputation libératrice.

Dans cette série rentrent les transfusions qui se feront à l'ambulance du champ de bataille, sur les blessés dont un projectile a arraché ou broyé un membre et qui n'ont plus assez de forces pour supporter une amputation secondaire. Ceux dont la gangrène a envahi un membre déjà opéré. Ceux dont on avait essayé de conserver le membre blessé, et qui au bout de peu de jours présentent des symptômes de gangrène, d'empoisonnement par le pus ou de tetanos.

Une pareille transfusion faite à Vienne dans un cas de tetanos, huit jours après une résection du genou, a permis d'espérer pour l'avenir. Pendant la période de sueur et de chaleur, qui suit la transfusion, le tétanos avait complétement cédé, mais il reprit après douze heures de calme et emporta le malade, auquel le docteur Russel regrette de n'avoir pu faire une seconde transfusion.

L'empoisonnement du sang par le pus fournira peut-être l'occasion d'employer *le sang veineux d'un mouton*; on pourra essayer de remplacer, en plusieurs transfusions successives, une grande partie du sang vicié qu'on laissera s'écouler par une saignée déplétive. Pour les vastes brûlures fatalement mortelles, par l'épaississement du sang, dont la partie liquide se perd sous les vastes ampoules de l'épiderme soulevé, on pourra essayer de la transfusion de *sang mêlé d'eau* pure ou médicamenteuse. Pareille tentative fut faite à Vienne chez le professeur Hebra pour une brûlure de tout le corps, et fatalement au-dessus de tous secours ; deux transfusions répetées à trois jours d'intervalle furent suivies d'une très-notable amélioration, ce qui permet de bien augurer de l'avenir.

Dans cette série rentrent encore les cas d'hémorrhagies répétées pendant une grossesse irrégulière. Ces pertes de sang mettent souvent les deux vies en danger, et obligent le chirurgien à sacrifier l'enfant, car la cessation de la grossesse est le seul moyen d'empêcher l'épuisement de la mère. Par une ou plusieurs transfusions, on pourra rendre à la femme le sang perdu et peut-être lui permettre d'attendre le terme naturel de la délivrance.

Beaucoup d'indications restent encore de transfusions de cette série ; c'est certainement celle qui se présentera le plus souvent dans les hôpitaux de chirurgie.

Troisième série.—Neuf transfusions curatives, amenant la guérison inespérée d'une maladie chronique, ou la fin d'une convalescence difficile.

3 février.—Hôpital de la Prison.— Un prisonnier atteint d'anémie profonde avec décomposition du sang, hydropisie commençante, etc., reçut 240 grammes de sang d'un prisonnier. L'appétit, le sommeil et la force revinrent très-vite. Le 1er mars il est considéré comme guéri par les autorités médicales venues assister à une autre transfusion.

(*à suivre*)

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 mai, 8 h. 45 m., soir.

Obligations Roumélie	fl.	49.75
id. Nouvelles		59.—
Anglo-Bank		135.25
Société de cred. aust-turq.		—.—
Banque austro-ottomane		72 —
Pièce de 20 francs		8.96
Agio		106.—
Change sur Londres		111.80
Credit anstalt		220.—
National Bank		979.—
Lloyd		414.—

Bourse très animée ; beaucoup d'achats ont été effectués en arbitrage, surtout en valeurs ottomanes.

Dans la journée, les obligations Roumélie ont touché même le prix de florins 50 1/4 et les actions de la Banque austro-ottomane celui de 74 florins.

Pesth, 15 mai.

Au tirage des primes de l'emprunt hongrois, la série 2799 n° 34 a gagné le premier lot.

Les travaux des Délégations avancent à la satisfaction générale. Ils seront terminés dans la huitaine.

France.

Paris, 15 mai

La presse, en général, apprécie sous un point de vue pacifique le voyage de l'Empereur de Russie en Angleterre.

Allemagne.

Berlin, 15 mai.

M. de Bismarck est parti pour Varzin.

Angleterre.

Londres, 15 mai.

L'entrée de l'Empereur Alexandre, dans notre ville, a été brillante.

Dimanche Sa Majesté fera une visite à l'ex-impératrice Eugénie, à Chislehurst.

Italie.

Padoue, 15 mai.

M. de Kayserling, ancien ministre de Prusse à Constantinople, est mort subitement.

Grèce.

Athènes, [illegible] mai, 10 h., soir.

Les journaux des partis de MM. Coumoundouros, Deligeorges et Zaïmis prêtent au cabinet l'intention de vouloir se livrer à des falsifications dans les prochaines élections.

Laurium	fr.	79.75
Pistoliki escompte	»	15.50
Archanghelos escompte	»	17.
Livre Sterling	dr.	28.75
» Turque	»	26.20
Pièce de 20 francs	»	22.95

P. S.— Nous nous empressons de prévenir nos abonnés que nous avons remarqué une différence d'*une unite* entre le cours de la Dette Générale à Londres, coté à 49 7/16 dans notre télégramme, et celui de la dépêche Pangalo qui est coté à 48 7/16.

COURS DES FONDS.

Londres, le 15 mai.

	Clôture.
Dette Générale	49 7/16 ?
Emprunt 1865	
do 1869	58
do 1871	67 1/4
do 1872	86 1/2
Consolides anglais	93 7/16
Emprunt égyptien	71 3/4
Nouvel Emprunt Ott.	54

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 15 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	54	3	—
	Hausse	»	54	16	—
	Baisse	»	53	34	—
	Clôt. du midi	»	—	—	—
	Clôt. du soir	»	54	14	—
	Après Bourse	»	—	—	—
Actions S. Gén.		L.S.	8	2	—
» de la Société de change et de valeurs		»	4	5	—
» de la Banque de Const. excoup.			5	16	—
» du Crédit Austro-Turque		»	—	—	—
» du Crédit Général		L.T.	11	10	—
[illegible] Verissi et Cossoudis		»	—	—	—
Tramway		»	6	60	
Société Commerciale Ottomane		»	4	—	
Laurium		Fr.	81	—	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	20	—	—
Obligations des Chemins de fer		»	118	50	—
» 2e émission		»	92	—	—
Emprunt	1863. coup. det.	»	350	—	—
	1865. coup. det.	»	330	—	—
	[illegible]	»	290	—	—
	1872	»	86	50	—
	1873	»	—	—	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 25
Impérial russe	»	89 20
Ducat (Cremnitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	104 30
Bechlik—(différence)	»	104 10
Metal que... (id).	»	104 20

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Ariak, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelis, [illegible] touché Dardanelles, etc.

Port Said, paq. à vap. angl *Dinorah*, c. Groll, ayant touché Dardanelles, etc.

Salonique, paq. à vap. ottom. [illegible] Hassan, ayant [illegible]

[illegible]

Odessa, paq. à vap. rus. *Vladmir*, c. Marcacoff, div. [illegible]

[illegible]

[illegible] paq. à vap. ottom. *Feti Tidjaret*, c. [illegible]

Imprimerie [illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi, 8 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de viande, nécessaire pour la ration d'une année des troupes impériales et déjà soumissionnée à 6 1/2 piastres l'ocque conformément au contrat de l'année dernière.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 14 Mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 6 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 14,000 tonnes soit 252,000 kantars de charbon de Newcastle, première qualité, nécessaire à l'Administration Impériale de Tophané et déjà soumissionné à 13 piastres le kantar

La susdite quantité de charbon sera certifiée avoir été passée par double crible et sera livrée franco à bord à Constantinople.

Le nolis et les frais d'assurance en seront à la charge du fournisseur et les frais du pesage et des Maounes à celle de la susdite Administration.

Il en sera livré de deux à trois mille tonnes par mois.

L'Administration de Tophané se réserve le droit d'en prendre livraison sans peser et d'après le connaissement ou en faisant peser la quantité livrée.

Le montant du prix de chaque livraison mensuelle sera payé en trois termes de 31 jours en effectif ou en Havale.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué, accompagnées de leur garant.

Séraskérat, le 14 Mai 1874.

CONSULAT GÉNÉRAL DE PERSE

à CONSTANTINOPLE

AVIS

Le Consulat Général de Perse à Constantinople informe les sujets Persans chrétiens qu'ils auront à se présenter devant lui dans le terme de deux mois à partir de la date du présent pour soumettre leurs titres de nationalité et se munir de permis de permanence en règle. Le dit délai expiré ceux qui ne se conformeraient pas aux prescriptions qui précèdent seront privés de leurs droits à la nationalité Persane, et leurs noms seront rayés des registres du Consulat Général.

Le 1/13 Mai 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM. les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril 12 Mai n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente.

En conséquence une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai présent mois à 11 heures du matin au Siége Social, rue Zulfari N° 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

Pr la Banque Verissi et Cossoudis.
VERISSI TH. A. COSSOUDIS.

ADMINISTRATION GENERALE

DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

L'adjudication du confectionnement des cigarettes à bout de carton et sans carton de 60 à 100 mille par jour pour le compte de la Régie des Tabacs, aura lieu Jeudi 2/14 mai et mardi 7/19 mai dans le Conseil de l'Administration générale des Contributions Indirectes.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont priées de se présenter les jours indiqués au susdit Conseil à 8 heures à la turque.

Constantinople, le 30 avril 1874 (v.s.)

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de prévenir l'honorable public que son association avec Monsieur H. Magasian ayant été dissoute, il vient de s'établir seul et pour son propre compte à Havouzlou-Han N° 5 à Stamboul, pour la vente de diverses articles, soit dentelles, passementeries, rubans etc. etc. — Un magasin pour la vente en détail a aussi été ouvert par le soussigné au grand Bazar rue Terzi-Bachi N° 22.

Prix modérés.

D. Kalpacdjian.

SOCIETE GENERALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent conformément à l'article 37 des Statuts déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

MUSIQUE.

M. Carmelo Manfré, maître de piano et de chant accepte des élèves depuis l'âge de huit ans jusqu' quarante. On n'est pas obligé d'étudier 2 ou 3 heures par jour, comme il est d'usage ; il suffit de la seule leçon donnée à l'élève Cette leçon dure une heure Dans six mois l'élève saura exécuter quelque morceau que ce soit du même degré que la méthode Carpentier, 1re partie et toute la méthode Carpentier à livre ouvert ; c'est-à-dire dans ce laps de temps, l'élève touchera la piano comme s'il l'avait étudié pendant deux ans avec les méthodes connues jusqu'ici. M. Manfre a retiré le cadeau qu'il avait déposé chez MM. Prost et Lacroix, parce qu'aucun élève ne s'était présenté pour exécuter les principes du piano, c'est-à-dire, la première partie de la méthode Carpentier.

Pour éviter tout malentendu l'élève déposera 1,000 francs et M. Manfre 150 fr., intérêts des 1,000 fr.) Au bout de six mois ; si l'élève peut toucher comme il est dit plus haut, les 1,000 fr. reviendront à M. Manfre ; dans le cas contraire M. Manfre paiera les 150 fr. A ces conditions il convient à tout le monde d'apprendre le piano, qu'on parvienne ou non à jouer. Les élèves qui ne voudraient pas faire le dépôt des 1,000 fr. pourront payer par anticipation 3 Napoléons pour 12 leçons, seulement pendant 6 mois. Si trois jours après la date fixée, l'élève n'a pas payé M. Manfre se croira remercié. Si, après les 6 mois, l'élève est satisfait de M. Manfre, il pourra continuer ses études pour les compléter afin d'exécuter des morceaux difficiles et méthodiques. Cette seconde période sera de 3 années. Le cours du chant est de 2 années et l'âge de l'élève ne devra pas dépasser les 30 ans.

Ceux qui voudraient prendre des renseignements sur M. Manfre peuvent lui écrire rue Hendek *Lulagilar-Cancelerie-Bulgar* n° 81. M. Manfré leur désignera des personnes très-honorables et très connues à Péra qui fourniront des informations sur lui.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteux accueil qu'eurent dernièrement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes grâces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entière satisfaction de l'honorable Commune Austro-Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Tarla-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, où sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorènavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caractères ornementaux d'anciens siècles et des temps modernes, notamment : diplômes d'honneur, adresses de loyauté en toutes langues et avec emblèmes voulus ; écussons aux armes du propriétaire, blasons etc. etc. en aquarelle, au pastel et à la gouache. (Ces derniers pour cérémonies funèbres). Il se chargera aussi des travaux à l'encre chimique (*autographies*) ainsi que des copies en lettres : *ronde, batarde, coulée, palissade, à la Genlis* en langues — allemande, française, italienne, anglaise polonaise, latine. Discrétion et exactitude garantie. On traitera à forfait. Pour travaux de longue haleine avis de bonne heure indispensable.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Bureaux du Journal la *Turquie*.

C. Sartini.
Employé à la Banque Austro-Ottomane

UNE DAME ANGLAISE musicienne, cherche des leçons particulières dans le voisinage d'Emirghian et de Bébek. Outre sa langue elle enseigne le français et le dessin.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UN TYPOGRAPHE arrivé récemment de l'Italie, dans notre ville, demande une place dans une imprimerie.

S'adresser aux bureaux du Journal.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami N° 84.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Herbert Haddan, E.C.

ANNÉE 8me N° 112 — Rebi-ul-Akhir 2 1291. — DIMANCHE 17 ET LUNDI 18 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs	30 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Étrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek. 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à MILAN, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rodolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 17 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Le toast porté par M. de Broglie, dans le banquet qu'il a offert aux sommités du departement de l'Eure, — quelques jours avant la reprise de la session de l'Assemblée de Versailles, — avait fait présumer que le vice-president du conseil avait rompu entièrement avec les legitimistes, formellement opposés au vote des lois constitutionnelles.

A cette heure on sait qu'il n'en est rien, et que les paroles prononcées par le chef du cabinet de Versailles n'ont eu qu'un but : calmer l'opinion publique qui veut à tout prix sortir du provisoire. Aussi l'*Union*, l'*Univers*, la *Gazette de France*, etc., triomphent-elles, pendant que la *Presse* baisse tristement la tête.

Il est évident que, pour le moment, les partisans du comte de Chambord doivent etre satisfaits. Ils ne veulent pas entendre parler de constituer le septennat et M. de Broglie si affirmatif, à cet egard, pendant les vacances s'est calmé tout à coup. Il a déposé sans bruit la proposition de création d'un Grand Conseil et il est pret à combattre l'urgence si elle est demandee, à propos de ce projet.

Ce sont des habiletes qui auront pour résultat de maintenir, pendant quelque temps peut-être, M. le vice-president du conseil à la tete du ministere. Mais il est impossible qu'il ne vienne pas un moment où il pourra être fort embarrassé lorsqu'on lui rappellera les paroles suivantes, prononcées par lui.

« Messieurs, je vous propose la santé de M. le maréchal-président de la République. Nous desirons tous qu'il reçoive *bientôt* de l'Assemblée nationale, *par les lois constitutionnelles*, le *moyen d'exercer* pendant sept années, pour le bien de la France, le pouvoir qu'elle lui a conferé. C'est *la condition nécessaire* pour que ce pouvoir apporte au pays les bienfaits qu'il en attend, la protection de l'industrie et du commerce, la sécurite de tous les interets la renaissance de la prospérité generale. »

D'ailleurs nous ne comprendrions pas que M. le maréchal Mac-Mahon n'élevât point la voix et laissât ajourner, en quelque sorte indéfiniment, la constitution de son pouvoir.

Donc il faudra bien que M. de Broglie le veuille ou non, que le fait soit provoqué par la gauche ou le président de la République, que l'on aborde pendant cette session la discussion des lois constitutionnelles.

S'il en était autrement le prestige du duc de Magenta serait amoindri et son autorité en souffrirait.

La discussion du projet de loi concernant l'administration des évechés prussiens vacants se poursuit, depuis quelques jours, à la Chambre des députés de Berlin, avec une vivacité croissante.

Les cléricaux defendent le terrain avec une grande énergie et une grande tenacite.

Voici, du reste, l'économie de cette loi.

Les articles 1 à 5 portent interdiction des relations officielles entre l'eveque destitue d'une part, les dignitaires de l'Eglise et les ecclesiastiques inferieurs d'autre part ; l'éveque auquel l'exequatur a été retiré n'a plus le droit de déléguer un administrateur ; tout acte officiel lui est interdit sous peine d'un emprisonnement de six mois à deux ans ; la meme peine est appliquée à l'administrateur de diocèse dont la nomination n'aurait pas été agréée. L'article 6 porte qu'en cas de vacance d'un siege, le président superieur de la province sommera le chapitre de proceder au choix d'un nouveau titulaire ; si le chapitre refuse d'obtempérer à cet ordre dans les dix jours, ou si le nouveau titulaire ne prête pas le serment requis dans la quinzaine qui suivra la nomination, le ministre designera un commissaire spécial qui sera chargé d'administrer la fortune mobilière et immobiliere dépendant de l'eveche; en outre le traitement des chanoines récalcitrants sera supprimé.

Jusque là point de difficulté. Où l'embarras commence c'est, ainsi que le fait remarquer le *Nord*, lorsqu'il s'agira de suppléer à l'absence d'un évêque pour tout ce qui touche l'administration spirituelle du diocese.

Voici comment y pourvoit le projet dont nous nous occupons. Le *Landrath* convoquera les electeurs majeurs de la paroisse et les appellera à choisir un curé soit provisoire, soit définitif ; toutefois l'autorité ne procédera à cette convocation que si la demande lui en est faite par au moins dix électeurs majeurs de la paroisse où la vacance se sera produite. Les électeurs choisiront en meme temps un délegué qui sera chargé d'investir le prêtre designé par l'élection.

Le projet de loi justifie cette mesure par la situation dans laquelle la resistance de l'episcopat aux lois de l'Etat a placé le gouvernement. L'argument est plausible, mais il ne diminue en rien le caractère anormal de la mesure dont il s'agit. Il est très-probable que dans beaucoup de cures vacantes il ne se rencontrera pas dix électeurs majeurs pour demander au *Landrath* la nomination d'un curé dans ces nouvelles conditions, et que là où l'election sera demandee et effectue, la plupart des catholiques refuseront d'accepter le nouveau curé. Il en resultera, si le conflit se prolonge, que dans un temps donné non-seulement il n'y aura plus d'evêques en Prusse, mais qu'il n'y aura meme plus de curés.

Malgré les votes réitérés de défiance contre le ministere, les deux Chambres du Rigsdag danois ont cependant voté le budget, et la Couronne s'est empressée de clore la session.

Dans cette circonstance on doit admirer le patriotisme de la majorité du Folkething. Celle-ci, après la declaration du trône, ne pouvant plus esperer le renvoi du ministère, à moins de refuser le budget et de livrer le pays à la situation la plus critique, a préferé céder cette fois encore.

De son côté, le ministère a largement profité de ces scrupules de la Chambre, et dans une des dernières séances de la session, le ministre des Finances, M. Krieger, a porté un véritable défi à la représentation nationale, en proclamant une doctrine qui n'a rien de constitutionnel.

« La question [illegible] si le Danemark devait avoir un gouvernement independant en face du Rigsdag ou un Folkething tout-puissant. C'est la dernière doctrine que le gouvernement a combattue; il n'a pas timidement cherché à éviter un conflit, mais d'un autre côté il n'a pas voulu le provoquer. L'experience a de tout temps démontré combien il est pernicieux pour un pays d'avoir une représentation toute-puissante à côté d'une royauté impuissante; ni l'une ni l'autre ne doit etre dominante ni dominée. »

La majorité se souviendra sans doute de ces paroles à la prochaine session. Si elle use, alors, de moins de ménagements que cette fois, le cabinet n'aura à s'en prendre qu'à lui-meme.

LE SEPTENNAT ET M. DE BROGLIE.

« M. de Broglie traite avec quelques fractions de l'Assemblee nationale pour ajourner la constitution du septennat. »

C'est ainsi que le telegraphe s'exprimait le surlendemain de la reunion de l'Assemblee de Versailles.

Cette conduite ayant pour but de sauver le portefeuille du chef du cabinet français, n'a etonné personne, car ce n'est pas la premiere fois que, mû par un sentiment personnel, M. de Broglie capitule sur les points les plus importants de son programme, et repudie ses affirmations les plus peremptoires.

On savait, dans ces derniers jours notamment, qu'il tentait de grands efforts en vue d'un rapprochement entre la droite et le centre droit, mais on se demandait au prix de quelle concession, envers l'extreme droite, le vice-president du conseil offrait à ses allies du 24 Mai de renouer les liens de leur ancienne coalition.

Aujourd'hui on est fixe. Ce n'est ni plus ni moins que le septennat luimeme, que M. de Broglie propose de jeter par dessus bord, afin de rester au pouvoir.

Que doit penser, que doit dire de cela le marechal Mac-Mahon ? Nous ne savons. Mais evidemment il doit se faire de singulières reflexions sur son premier ministre, sur celui qui l'a entraine dans la combinaison ayant pour objectif de renverser M. Thiers, et de les mettre eux : Mac-Mahon et Broglie, à la tete de la France.

Le vice-president du conseil reussira-t-il à réunir, de nouveau, en une masse compacte les forces de la droite ? Peut-etre, bien que nous en doutions. Mais il est evident, meme dans ce dernier cas, que la situation ne pourra se prolonger, et qu'il faudra finir par aborder le debat de ces fameuses lois repoussees si energiquement par les legitimistes.

M. de Broglie ne peut avoir la pretention de gouverner la France, pendant sept ans, en vertu d'equivoques auxquelles il ne faut pas toucher, sous peine de briser tous les rouages gouvernementaux. Il ne doit pas esperer que M. le duc de Magenta veuille se preter plus longtemps, à des combinaisons qui rabaissent son caractere, sa dignite, son autorite.

Un pays comme la France ne peut etre condamne à se traîner, à la remorque d'un homme, dans les sentiers d'un pouvoir qui n'en est un qu'à la condition de ne pas etre, et de n'avoir ni un lambeau de Charte ni un vestige de Constitution.

Nous voulons bien admettre, pour un instant, quoique ce soit invraisemblable que M. de Broglie amene le président de la Republique à consentir à ce que ses attributions ne soient point definies ; à ce que tout reste dans le *statu quo*, à ce qu'on puisse chaque jour discuter, contester, nier « *l'incommutabilité* » du septennat, nous voulons bien admettre cela. Combien de temps, alors, le ministere et le septennat dureront-ils?

Est-ce en les ajournant qu'on resout les questions? Non.

Donc, dans un mois, dans trois mois, dans six mois au plus tard, la necessite d'en finir d'une maniere ou d'une autre s'imposera plus impérieuse que jamais, et c'en sera fait, alors, de toutes les combinaisons, plus ou moins personnelles, de M. le vice-président du conseil.

Puis, en définitive, M. de Broglie nous semble oublier deux interets qui ont bien quelque voix au chapitre. Le premier, celui de la nation française, le second, celui de M. le marechal Mac-Mahon.

Que pour ses vues secretes et particulieres le chef du cabinet de Versailles refuse d'entendre la voix de son pays qui demande à sortir du provisoire ; qu'il tente un rapprochement entre les partisans de la branche ainee et de la branche cadette, au détriment de la considération politique du gouvernement septennal, cela se comprend, en derniere analyse. Mais ce qui serait étonnant ce serait que la France et le duc de Magenta ne protestassent pas de toutes leurs forces.

Dans cette circonstance l'interet de l'un est lie à celui de l'autre, et il faudrait que le marechal Mac-Mahon fut aveugle pour ne pas le voir.

Quoi qu'il puisse donc etre decidé, dans le present, à l'egard des lois constitutionnelles, nous avons la conviction que leur discussion ne saurait longtemps être eludee, et que plus on tardera plus la chute de M. de Broglie sera eclatante.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, 8 mai 1874.

Si l'unité allemande a été l'œuvre de quelques mois, l'unification de l'Empire marche plus lentement, et rencontre des difficultés de diverses natures. Ainsi la Commission du conseil fédéral [illegible] le mariage civil. Cette loi rencontrait en effet une résistance très-grande en Bavière, dans le [illegible] confédérés. Toutefois, le mariage civil relié [illegible] qui règlent la filiation, la succession, et d'une manière generale à l'ensemble des lois qui doivent constituer le nouveau code civil de l'Al[illegible] nouvelle étude, les avantages de cette disposition etant reconnus en principe.

Le Journal officiel de l'Empire vient de publier la loi qui prononce la peine de l'internement et la perte de l'indigénat contre les ecclésiastiques qui exerceraient illégalement leurs fonctions. Cette campagne entreprise contre le clergé catholique n'est d'ailleurs pas pres de finir, et dans ce moment même elle se poursuit à la chambre des représentants avec une grande vigueur dans l'attaque et une énergie égale de la part de la défense. M. Falk a dû intervenir à plusieurs reprises dans les debats auxquels la loi relative à l'administration des eveches vacants [illegible] cette occasion pour affirmer le parfait accord qui existe entre lui et M. de Bismarck sur toutes ces questions, et pour réclamer hautement la responsabilité des mesures prises par le gouvernement et qui ne sont notres, a dit le ministre que l'expression du sentiment général de la nation allemande.

L'affaire d'Arnim n'a pas encore reçu de solution, et il parait que la démission de l'ex-ambassadeur d'Allemagne à Paris avait été annoncée prématurément.

Aujourd'hui les bruits les plus contradictoires circulent. Quelques personnes affirment que cette démission sera donnée incessamment. d'autres prétendent que M. d'Arnim parle lui-même de son prochain départ pour Constantinople. La protection dont l'empereur a toujours entouré cet éminent diplomate aurait cette fois encore suspendu l'effet de la colère de M. de Bismarck.

Si M. d'Arnim a pu braver plus ou moins impunément le Prince chancelier, celui-ci fait rudement attaquer par les feuilles devouees à sa personne les journaux de Paris qui ont pris le parti de l'ex-ambassadeur.

Cette attitude de la presse francaise n'est cependant pas étonnante. Je veux bien admettre que l'idee de faire un peu d'opposition aux vues personnelles de M. de Bismarck a inspiré plus d'un article favorable à M. d'Arnim, mais d'autre part l'esprit de conciliation que le comte d'Arnim a toujours montré pendant le séjour qu'il a fait en France suffirait amplement à lui mériter l'estime des journaux que les douleurs de l'invasion allemande n'ont pas rendus inaccessibles [illegible].

Le général von Manteuffel a été, lui aussi, l'objet des manifestations sympathiques de la Presse française qui a reconnu loyalement les efforts que le général n'a cessé de faire pour adoucir autant qu'il dépendait de lui les rigueurs d'une occupation sur le sol étranger. Ces preuves d'équité et ces sentiments de bienveillance, loin d'etre vus avec mauvaise humeur par les journaux officieux, devraient être envisagés par eux avec satisfaction, et comme une marque de [illegible] surexcités par les désastres d'une campagne qui nous a été favorable.

La loi sur la Presse vient être adoptée par le conseil fédéral; vous en connaissez les dispositions telles que le Reichstag les a sanctionnées par son vote, elle va donc être incessament mise en vigueur. Une autre disposition adoptée par les chambres et publiée par le Journal officiel en date d'hier ordonne l'émission de 120 millions de marcs de billets de caisse de l'Empire, qui vont être mis en circulation au fur et à mesure que les différents papiers unis par les Etats confédérés seront retirés et détruits.

CHRONIQUE.

Par Ordonnance Imperiale, en date d'hier :

A'arify Bey, mustechar du ministere des Affaires étrangères, a été nommé ministre de ce département et promu à cette occasion au rang de vézir et de muchir.

Costaky Bey, prince de Samos, a été nommé mustechar du ministere des Affaires etrangères, et elevé en meme temps au rang de *Bala*.

A'arify Pacha a dejà pris possession de son département. S. Exc. a assisté ensuite au conseil des ministres.

Samedi, le Prince Milan accompagne de ses deux ministres et de sa suite, a été reçu en audience de congé par le Sultan qui s'est entretenu avec S. A. pendant plus d'une heure.

Le Grand-Vézir et le premier drogman du Divan Imperial assistaient à cette audience.

Le Prince, en sortant du palais de Dolma Bagtché s'est rendu au Yali du Grand Vézir où il a eu une longue conférence avec S. A.

Le Prince s'est embarqué ensuite sur le yacht impérial *Izzeddin* qui a arboré le pavillon serbe et a quitté le Bosphore vers 4 heures de l'apres-midi.

Avant son depart S. A. S. a fait des largesses aux troupes et à la musique militaire de Beïcos ainsi qu'à tous ceux qui avaient eté momentanément à son service.

S. A. S. a egalement mis à la disposition du Patriarcat une somme destinee à etre distribuée aux pauvres.

D'apres un télégramme de Varna, le Prince était arrivé hier, à l'aube, dans [illegible].

Immédiatement après S. A. S. a pris le chemin de fer et est partie pour Roustchouk. Le Prince ira ensuite en Roumanie [illegible].

Le prince Charles est allé hier à Giurgevo pour recevoir le prince Milan.

Le Sultan a accordé un congé à Cabouly Pacha, ambassadeur de S. M. I. près la Cour de Vienne.

S. Exc. ne tardera donc pas à arriver à Constantinople.

Midhat Pacha s'etait rendu dernièrement, pour raison de santé aux eaux thermales de Tchesme, S.A. est de retour depuis hier dans notre ville. Midhat Pacha est revenu par le bateaux *Batoum* de la compagnie *Azizie*.

S. M. le Roi d'Italie vient de conférer Son grand cordon de la couronne d'Italie à Serkis effendi, ancien ministre de Turquie près S. M. et les insignes d'officier des Sts-Maurice et Lazare à Danich effendi, ancien premier secrétaire de la Légation Ottomane à Rome.

M. d'Eichmann, ministre plénipotentiaire de l'empire d'Allemagne, a envoyé une somme de quatre-vingts livres turques à la Sublime Porte pour etre mise à la disposition de la commission chargée de distribuer les offrandes faites en faveur des populations de l'Asie qui soutirent de la famine.

Nous ne saurions trop louer cet acte de générosité du représentant de l'Allemagne, et nous souhaitons que ses collègues ainsi que les princes de la finance de notre faubourg imitent ce bel exemple.

M. Christich, devant rester encore quelques jours ici, n'a pas accompagné le prince de Serbie.

Hafiz Mehmed bey, ancien 2me chambellan de S. M. le Sultan, vient de reprendre ses fonctions.

Nous apprenons que Yanco effendi Mouridi a ete designé pour représenter le gouvernement impérial à la Conférence postale internationale qui doit se réunir prochainement à Berne.

On ne peut qu'applaudir à ce choix. Yanco effendi est un des fonctionnaires les plus anciens et les plus distingues de l'administration des Télégraphes et Postes, et il a dejà pris part à la Conférence européenne qui, s'est réunie dernièrement à Rome, pour la conclu-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

XIX (Suite.)

Et comme Leone s'était laissé emporter par la colère, et avait [illegible] la voix en prononçant les derniers mots, Chauveau mit rapidement un doigt sur ses lèvres.

— Pas si haut ! [illegible], pas si haut ! si un [illegible] t'entendait, il [illegible] que tu [illegible].

Involontairement Leone [illegible].

— Ces papiers, [illegible] la voix comme malgré lui [illegible] parole de l'homme d'affaires, ces papiers que tu m'as remis au moment de mon depart, ce ne sont pas les vraies pieces.

— Parbleu !

— Ce ne sont que des copies.

— Parfaitement ! acquiesça Chauveau avec flegme.

— Les originaux, où sont-ils ?

— Ah ! voilà !

— Quand on me les demandera, un jour ou l'autre [illegible] exiger la reduction — que repondrai-je ?

Chauveau fit un geste d'autorité moqueuse.

— Pour ce qui est de ça... mon bonhomme, repondit-il railleusement, sois tranquille... j'en fais mon affaire et je les retrouverai quand le moment sera venu.

— Mais enfin !...

— Oh ! tu as donc de moi une bien triste opinion puisque tu penses que je me serais désarmé en ta faveur ? [illegible]... je te [illegible], mon petit... je sais de quoi tu es capable... et comme on connait les saints on les apprecie...

— Alors, c'est ton dernier mot ?

Chauveau allait repliquer, mais la parole s'arrêta tout à coup sur ses lèvres...

— Silence ! ordonna-t-il d'une voix brève.

On venait de nouveau de frapper à la porte et la paysanne était entrée.

— Qu'y a-t-il ? demanda l'homme d'affaires en appelant la servante dans un coin.

— Une jeune dame voilee est là qui vous attend, monsieur, repondit celle-ci à voix basse. Elle dit qu'il est inutile qu'elle donne son nom.

Chauveau eut un tressaillement rapide et une sorte d'éclair [illegible] son regard.

— Bien ! c'est bien ! [illegible] cette dame de [illegible] quelques minutes ; [illegible] elle à l'instant.

Et la paysanne sortit.

[illegible] que Chauveau se retourna vers Leone.

— Voyons ! dit-il vivement... où en étions-nous ? Tu me parlais d'un tas de [illegible] importantes et serieuses que j'avais moi-même à te communiquer... Parlons peu et parlons bien... As-tu fini ?

— Tu ne veux pas me dire où sont les documents authentiques dont tu m'as remis les copies ? repondit Leone.

— N'insiste pas... Ces documents sont bien où je les ai mis... et il ne faut pas les déranger. Sont-ce bien là toutes les explications que tu avais à me demander ?

— [illegible], répondit Leone.

— Eh bien, à mon tour alors : car, moi aussi, j'ai bien des petites affaires sur lesquelles je veux que tu te justifies.

— Qu'est-ce à dire ?

— Oh ! ne te devisse pas... Chaque jour vient à son heure... Et, je te le repete, maintenant c'est à mon tour...

Le jeune homme regarda Chauveau avec surprise.

— Comment, à ton tour ? balbutia-t-il étonné.

— Mon petit, dit Chauveau en s'etendant nonchalamment sur le fauteuil occupe par Leone, tandis que l'amant de Revolver demeurait debout, tu trouves que j'ai eu tort de me mefier de toi, n'est-ce pas ?

— [illegible]

— Eh bien, alors, fais-moi le plaisir de repondre nettement à la toute petite question que je vais t'adresser.

— Parle.

— Et dis-moi comment il se fait que, parti de Paris avec des instructions précises, dans le but de te faire reconnaitre comme fils légitimé de M. et Mme de Chantelys, tu aies cru devoir demander en arrivant la main de mademoiselle ta sœur ?

A cette attaque directe, à laquelle il ne s'attendait certainement pas, le comte Leone demeura un instant abasourdi.

Mais il se remit promptement, et jeta un regard railleur à son interlocuteur.

— Ah ! ah ! tu sais cela..., murmura-t-il avec un geste d'embarras.

— Comme tu vois... mon bonhomme.

— Qui te l'a dit?

— On n'a jamais pu savoir.

— Tu as des espions... ici !

— Il faut en avoir un peu partout... ça ne peut pas nuire.

— A moins que tu ne sois le diable... fit Leone [illegible].

— Euh ! euh ! le diable ! c'est bien un peu rococo, dit Chauveau avec un accent de superiorité bonhomme ; mais qu'importe qui m'a vendu le pot au rose, puisque je le tiens et je te ferai observer qu'avec [illegible] répondu ca[illegible] [illegible] à la même question.

[illegible]

— Eh bien, soit ! repondit-il ; et, comme tu le désires, je serai aussi franc que toi.

— A la bonne heure !

Le jeune homme prit alors une chaise, qu'il approcha du fauteuil où se tenait Chauveau toujours goguenard et, se penchant sur le dossier, qu'il maintenait de ses deux mains :

— Mon vieux, dit-il d'un ton qui cette fois egala en raillerie celui dont l'homme d'affaires ne s'etait pas un instant départi, tu te crois bien malin, n'est-ce pas ?

— Peuh ! fit Chauveau avec modestie.

— Eh bien ! reprit Leone, avec toute la malice, tu as failli me faire faire une école, et une école de commençants ! Tu en es encore à l'enfance de l'art ; tu ne t'eleves pas au-dessus du vieux jeu..., et si je ne m'etais pas mêlé de l'affaire, nous étions refaits.

— Que veux-tu dire ? fit Chauveau devenu sérieux.

Et, se redressant sur son fauteuil, il regarda Leone avec etonnement.

— Je veux dire que tu avais donné tête baissée dans l'affaire, que tu avais neglige de prendre des renseignements precis sur les Chantelys ; de sorte que si la pensee ne m'etait pas venue de suppléer à l'insuffisance de ces renseignements nous perdions par la [illegible] qui se chiffre [illegible] millions.

Chauveau fit un [illegible].

— Tu [illegible], balbutia-t-il avec un commencement d'inquietude.

— Va toujours, je sais ce que je dis, et tout à l'heure tu m'admireras.

— Voyons ! voyons !

Leone se releva, et son œil eclata d'une sorte d'orgueil.

— Tu m'avais engagé à me presenter ici, dit-il, comme le fils legitime des Chantelys, n'est-ce pas ?

— Oui ! oui ! après ?

— Et tu me reproches d'avoir demandé à devenir le gendre du comte.

— C'est cela... Eh bien !

— Eh bien ! raisonnons, je te prie, et ne perdons pas la carte : à combien, selon ton calcul, s'eleve aujourd'hui la fortune de ma future famille ?

— Dame !... voyons : ils ont Chantelys... des terres, des bois... ils ont Porvenchère, près Nantrey... ils ont...

Et Chauveau parut compter mentalement.

— Deux millions à peu pres ! conclut-il triomphalement.

Leone eut un haussement d'épaules souverainement dédaigneux.

— Le doigt dans l'œil !... repondit il, c'est ce que je disais... moi ; j'ai verifie j'ai compte... et, avec tout ton flair et toute ta science, tu ne te trompais que de moitie. A l'heure actuelle, la fortune des Chantelys s'eleve à quatre millions, sans compter les valeurs de portefeuille.

Chauveau resta bouche beante.

— Mais es-tu sûr de cela? hasarda-t-il enfin.

— Je t'en donnerai les preuves quand tu voudras, chiffres en main, repondit Leone. Mais le chiffre n'est pas la raison determinante de ma conduite, et je vais t'expliquer plus clairement quel interêt j'avais à me presenter aux Chantelys plutôt comme gendre que comme fils.

— Je crois l'entrevoir... murmura Chauveau comme si un nouvel horizon s'ouvrait devant ses yeux.

— Fils, continua le jeune homme d'une voix [illegible] de cette fortune... Gendre, la fortune tout entiere m'appartient !

[illegible] satisfaction.

— C'est très-fort, avoua t-il, c'est reellement très-fort ! Au fond, je pourrais peut-être bien te chicaner un peu de ne m'avoir dit tout ça que lorsque tu ne pouvais plus faire autrement ; mais enfin, ne revenons pas là-dessus. D'ailleurs tu me connais. Je ne suis pas encore aussi dejete que tu pourrais le supposer et j'ai l'œil sur toi ! suffit... Allons, qui vient encore ? s'interrompit-il avec impatience.

La porte s'etait ouverte, et la servante accourait tenant à la main une carte, qu'elle tendit à Chauveau.

Celui-ci y jeta un regard, et, faisant un bond :

— Mille millions de tonnerres! s'écria-t-il.

— Quoi donc? fit Leone.

— Lui !

Le jeune homme saisit la carte.

— Saradieu ! dit-il avec une violence telle que ses yeux s'injecterent de sang. Il sait donc que tu es ici ?

— Eh ! est-ce que [illegible] vocifera Chauveau en [illegible] pas, fievreux et furieux.

— Tu vois bien qu'il faut que je tue cet homme-là ! murmura Leone d'une voix [illegible].

— Eh ! tu ne le tueras toujours pas tout de suite ! repliqua Chauveau avec impatience.

— Veut-tu que je le reçoive ?

Chauveau reflechit une seconde, et, prenant subitement son parti :

— Non ! dit-il avec energie, non ! Il faut en finir !... et mieux vaut tout de suite que demain.

— Tu n'as pas besoin de moi?

— Laisse-moi ! tu gâterais tout !... Et même, il ne faut pas qu'il te voie. Viens par ici.

Et, ouvrant une petite porte dissimulee [illegible] :

— [illegible] minutes [illegible].

— A bientôt ! fit Leone à voix basse. Mais songe à mon moyen : il est bon... et c'est le seul.

— Nous verrons ! nous verrons ! repliqua Chauveau.

(*A suivre*).

Voir le numero 14 Mai.

…sion de la convention régissant le service télégraphique international.

—

Bien que le nouveau règlement sur les tabacs ne concerne pas le commerce et la consommation des tumbékis, l'administration a du prendre quelques mesures spéciales à l'egard des marchands qui vendent ce produit. attendu que les instruments qui servent à couper les feuilles de tombeki, peuvent également servir à tailler le tabac.

Pour prevenir toute fraude de la part des marchands de tumbéki, qui pourraient fabriquer et vendre clandestinement du tabac de contrebande, il a été decide que dans les localites soumises à la Régie les marchands de tumbéki seraient tenus d'apporter les instruments dont ils se servent dans les endroits déterminés par la direction des contributions indirectes; et c'est sous la surveillance des employés de la direction que se fera la preparation des tumbékis, sans etre pour cela assujettie à aucune taxe, sauf les frais de coupage.

Cette decision a éte notifiee par une lettre circulaire du Grand-Vezir, adressée aux gouverneurs généraux de l'Empire.

—

Jeudi dernier le Patriarche œcumenique a fait à Husni Pacha une visite de félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de ministre de la Police.

—

Hier soir, vers neuf heures, le ciel s'empourprait au dessus de la Corne d'or. Un incendie considerable venait de se déclarer à Balata, dans le quartier juif. Malgre la promptitude avec laquelle les pompes sont arrivees un grand nombre de maisons ont ete detruites.

Deux heures plus tard le feu se rallumait dans les memes parages, mais ce second incendie, beaucoup moins considérable, a été rapidement eteint.

—

Deux lettres particulières arrivées de Sinasso de Capadoce representent sous les couleurs les plus sombres la situation des habitants de ce gros bourg. Le blé fait absolument defaut et ces malheureux ne trouvent plus de pain pour leur nourriture. Pour comble de malheur les habitants des villages voisins se réfugient à Sinasso où ils espèrent trouver plus facilement à rassasier leur faim, et cette emigration, en augmentant la population de la ville, accroit les privations des habitants. On ne voit dans les rues que des etres pâles, à la face émaciée par le jeûne et qui stationnent par groupes de dix et quinze personnes devant les maisons où ils esperent trouver des provisions qu'ils demandent en poussant des cris de détresse. Un des habitants de Sinasso, M. S. Rizos, qui s'était chargé d'amener des céréales, n'est parvenu à faire venir, au prix de difficultés infinies et à des frais énormes, que 1,000 kilés de seigle. Ce secours, sans remédier à cette epouvantable situation, a permis du moins de soutenir pendant quelques jours l'existence de plusieurs misérables. Mais jusqu'à la nouvelle moisson — et il faut encore, helas! l'attendre longtemps — cette contree aura à endurer des souffrances encore plus atroces que celles supportées par la population d'Angora.

On sait que Sinasso est un pays éloigné de tout port de mer, et presque complétement dépourvu de communications avec le dehors. Nous avons cru de notre devoir de signaler la position de ces malheureux habitants à la commission speciale des secours, certains que de promptes mesures seront prises pour venir a leur aide.

—

On écrit de Rhodes que des troubles d'une certaine gravité auraient éclaté dans l'île de Cassos, dépendance du mutessarifat de Rhodes. Le mudir de l'île ainsi que les douaniers auraient ete maltraités par le peuple ameute contre eux. A la réception de cette nouvelle, le mutessarif de Rhodes s'est empresse de partir pour Cassos à bord du stationnaire l'*Aïnali-Cavak* afin d'ouvrir une enquete sur les causes qui ont amené ces actes de mutinerie.

—

On écrit de Yanina en date du 6 courant :

Notre gouverneur général qui était en tournée dans le vilayet, est revenu à Yanina depuis hier, apres avoir visite les principales localites de la province.

Mehmed Aly Pacha télégraphie de Larisse qu'un nouveau brigand, le nomme Niko Tomruki, faisant partie de la bande de Tako, vient de faire sa soumission aux autorites impériales.

—

On lit dans le journal d'Andrinople que le 5 mai il est tombe à Selimno des grêlons qui avaient la grosseur d'une noix. Heureusement que cette grêle n'a pas duré longtemps. Néanmoins elle a causé des dégâts assez considerables, surtout dans les vignobles d'Aïvaly-Dére et de Casma.

—

Nous trouvons dans le *Levant Herald* le texte du reglement récemment élaboré et qui concerne les étrangers exerçant la profession d'avocats devant les tribunaux civils de l'*Ahkiam-Adlié*.

Art. 1. — Les étrangers voulant exercer la profession d'avocats devant ces tribunaux sont de deux catégories : l'une composée de ceux pourvus d'un diplôme authentique, acquis à l'étranger, et ayant le droit d'exercer ; l'autre des personnes non-diplômées. Sans etre examines sur leurs connaissances judiciaires, les premiers auront seulement à subir un examen de lecture turque. En aucun cas, il ne sera délivré d'autorisation à quiconque ne saura pas lire le turc.

Art. 2. — Les personnes voulant exercer la profession d'avocat devant ces tribunaux devront produire, devant la commission, des certificats établissant, d'une maniere satisfaisante, qu'elles n'ont subi ni dans leur pays, ni ici, de peine infamante, qu'elles n'ont pas fait faillite, en un mot, qu'elles sont des personnes droites.

Art. 3. — La commission est entierement libre de faire toute vérification sur la situation des étrangers qui prendront l'autorisation, soit en exhibant leur diplôme, soit en passant l'examen. Nul étranger, ne pourra, à raison de ces vérifications, intenter d'action en reparation d'atteintes portées à son honneur ou à sa consideration.

Art. 4. — Pour toutes les affaires relatives à l'exercice de leur profession d'avocats devant ces tribunaux, les étrangers seront justiciables, directement, des tribunaux ottomans, et auront le meme traitement que les sujets indigènes.

Art. 5. — Si un étranger, exerçant la profession d'avocat, a à présenter une réclamation personnelle, à raison de l'application du present reglement, ou si quelqu'un, dans les mêmes conditions, a une plainte à formuler contre lui, la commission, si l'affaire est de son ressort, citera qui de droit devant elle, de la même façon que les sujets ottomans, et prononcera ; si la plainte n'est pas de sa compétence, elle demandera, par *muzekere*, au divan de l'*Ahkiam Adlié*, le renvoi de la plainte devant qui de droit.

Art. 6. — Les étrangers voulant exercer la profession d'avocat devront, dans le terme de quatre mois, après publication, dans les journaux, du present règlement, se pourvoir devant la commission, et en obtenir l'autorisation conforme aux formalites et conditions ci-dessus. Passe ce terme, et tant qu'ils n'auront pas obtenu l'autorisation officielle ils ne pourront etre admis comme avocats, à C. P., devant les tribunaux relevant de l'*Ahkiam-Adlié*.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

TABLEAU des encaissements effectués à la Banque impériale ottomane, du 1/13 Mars au 12 courant, sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Generale pour l'exercice 1290 (1874-75) publié en exécution de l'article 4 de l'Irade du 27 Rebi-ul-Akhir 1289.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Impôt foncier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dîmes et Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]			[illegible]
[illegible]			[illegible]

[illegible]

Le directeur
Em. Deveaux.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

18 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 43 m.
Coucher »	7 » 40 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 7s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 40

8 heures du matin

Barometre	759.9
Thermometre	8.2
Minima	6.9
Maxima de la veille	21.4

Direction et force du vent N. modéré.

Etat du temps le 17 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient de directions variables forts avec pluies et mer agitee sur mer Noire ; faibles sur l'Archipel, de N. forts avec orages et pluies sur l'Adriatique ; neige assez abondante à Sophia ; temperature tres-basse Philippopoli ; neige en Autriche et Peterbourg.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signataires	Provenance
Mois d'Avril.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mois de Mai		
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* Turquie.)

La Canée, le 29/11 mai 1874.

L'ouverture de l'Assemblée générale annuelle aura lieu le 2/14 de ce mois. Les représentants élus par les districts de Selimno, Kissamo, Alikia et par ceux de la province de Sfakia se trouvent déjà reunis au chef-lieu du gouvernement general de l'île. Les délegués des provinces de Lachit, Candie et Rethymo arriveront par le paquebot-poste du Lloyd autrichien attendu aujourd'hui.

Nous avons appris avec une vive satisfaction que le corps commercial à Candie s'efforce de former une société pour l'établissement d'une tannerie. Comme il y a dans l'île une importante consommation de peaux et de semelles et que tout le matériel nécessaire à la confection des bottes crétoises vient de Syra, il n'y a pas de doute que les habitants de l'île retireront de grands profits de cette entreprise. Actuellement les peaux sont expediees d'ici aux tanneries de Syra qui nous les renvoient après leur avoir fait subir les preparations necessaires.

La grande école de la communauté musulmane à la Canée, compte aujourd'hui 654 élèves. [illegible] payent à [illegible] de l'instruction publique leur pension. Les 288 restants, privés de moyens, font leurs etudes gratuitement, aux frais de quelques musulmans, amis des lettres.

Des télégrammes arrivés dernièrement à la Canée annoncent que des pluies abondantes sont tombées à Candie et à Rethymo; elles ont fait beaucoup de bien aux semailles et aux arbres.

Le bateau de l'Etat *Sonlhiye* a embarque une compagnie de soldats de la garnison de la Canée et il est parti le semaine d'avant pour Kissamo où ces soldats, conjointement avec ceux de la garnison du fort Grabousa, travailleront aux réparations de la forteresse de Kissamo.

Comme on sait, l'huile et le savon sont les deux principaux produits de l'île de Crète. Notre gouverneur général, qui ne cesse de s'occuper de tout ce qui pourrait contribuer au bien-etre des habitants de l'île, a fait venir de Paris des dessins et des catalogues de diverses machines pour la fabrication de l'huile et des savons ayant figuré à l'Exposition universelle de Vienne. On assure que Son Excellence a l'intention de créer une compagnie, par actions, pour l'achat de ces diverses machines. On dit aussi que Son Excellence s'occupe de former une société pour l'etablissement d'un service de voitures, (omnibus,) entre la Canée, le port de Souda et Alikianou.

PRESSE ÉTRANGERE.

Les fetes de Stuttgart.

On écrit à l'*Independance Belge* :

Stuttgart, 5 mai.

Les lecteurs de l'*Indépendance* sont trop bien renseignes sur l'Allemagne pour ignorer que le parc royal relie Stuttgart à Cannstadt; ils savent aussi certainement que la *Willhelma* se trouve à l'extremité de cette magnifique avenue de marronniers et de tilleuls, qui part de la place du château pour se prolonger jusqu'au delà du Rosenstein.

En cinq minutes le chemin de fer vous transporte de Stuttgart à Cannstadt, mais ceux qui aiment à jouir des beaux ombrages s'y rendent de preférence à travers le parc, en voiture decouverte, ou par la *Neckar strasse*, en chemin de fer americain.

La *Willhelma* a mis en travail, pendant de longues années, l'imagination du peuple et des voyageurs. L'entrée en etait séverement interdite sous l'ancien roi, l'on se demandait ce que ce vieux souverain pouvait bien faire derriere ces longs murs sombres, dans ce palais digne d'un calife, au milieu de ces jardins de roses ombrages de palmiers. On voyait, à travers ce prisme, des choses extraordinaires, presque extravagantes.

Sa Majesté mourut; la consigne fut levée et chacun put, à son aise, se promener dans ce merveilleux jardin et visiter ce splendide palais. Le roi, avait cherché à realiser à l'aide de son sceptre, devenue baguette magique, le plus gracieux, le plus eblouissant et le plus fantastique reve d'artiste et de poete. Il avait voulu, sans quitter sa bonne capitale, se transporter à la fois à Grenade et à Bagdad, sous le règne de Haroun-al-Raschid et sous celui du calife d'Espagne, Abou-Abdallah-ben-Naser.

La *Willhelma* est restée ce qu'elle etait au temps de son créateur. J'y ai rencontre le meme jardinier — un brave Alsacien — que j'avais vu il y a douze ans. Seul, l'architecte, M. Zauth, est mort au moment ou l'empereur de Russie envoyait le prince Gortchakoff lui remettre la croix de l'ordre de Stanislas.

Les jardins ont conservé leur ancienne disposition en harmonie parfaite, jusque dans la taille des arbres, avec l'architecture moresque du palais. Les parterres de fleurs imitent par leur arrangement habile les belles étoffes de l'Orient, les riches tapis de Perse et de Smyrne.

Plaçons-nous sur le perron pour les voir de pres, derriere la haie de chambellans, de maîtres de cérémonie, de secrétaires, qui les attendent.

Voici la grande-duchesse Alexandra, couverte de perles et de diamants; puis la grande-duchesse Constantin, dans une toilette ravissante, véritable costume de péri, en dentelles et en satin bleu. Le grand-duc héritier de Saxe-Weimar et la grande-duchesse viennent ensuite, précédés d'un écuyer de la cour qui galope sur un cheval de prince. Les voitures se suivent, mais ceux qui en descendent ne se ressemblent pas. Des essaims de robes roses, jaunes et vertes prennent leur vol vers la salle de bal, suivies par des officiers aux plastrons de couleurs voyantes, la plupart decorés de l'Aigle noir ou de la Croix de fer.

Enfin, un bruit de roues plus rapide que les autres se fait entendre, un piqueur apparaît au détour de l'avenue, c'est le futur couple qui arrive. La grande duchesse Vera est un peu pâle, elle est émue sans doute ; ses paupières sont baissées sur ses yeux bleus et doux comme le myosotis. Elle tient un superbe bouquet. Sa toilette blanche est d'une simplicité idyllique. Le prince Eugene est un beau garçon de 22 ans, bien taillé, d'une tournure toute militaire. Il porte l'uniforme d'officier de uhlan.

Cependant le Roi et la Reine se font désirer, eux qui sont si ponctuels. On sait que la Reine est un peu souffrante, et déjà l'on s'inquiète. Cinq minutes de retard! Il semble qu'on attende depuis une heure. Cinq longues minutes se passent encore, lorsque tout à coup le bruit particulier aux équipages du Roi ramene la serénité sur tous les visages. Leurs Majestes, reçues par M. le comte de Valois, maréchal de la cour, sont conduites dans la salle, où le bal commence aussitôt.

Courons à la tribune. Quel coup d'œil féerique! Ce n'est pas une plume, c'est un pinceau qu'il faudrait pour rendre exactement ce tableau, digne du Titien et de Paul Véronese, ces deux maîtres de la couleur. Représentez-vous une salle aux colonnettes et aux chapitaux dorés, au plafond tout étincelant de pourpre, d'or et d'azur, formant des dessins étranges, capricieux comme la fantaisie, vaporeux comme le reve, avec une vaste coupole semée d'étoiles, de losanges, d'entrelacs, de cannelures et de stalactites, peintes et decoupées en forme de coquillage; imaginez-vous un assemblage complet de ce que l'art arabe et moresque, l'Alhambra et le Généralife, ont de plus riche, de plus délicat, de plus gracieux, de plus magnifique, de plus eblouissant, et placez au milieu de ces merveilles la fleur de la noblesse wurtembergeoise et russe, vous aurez une idée, mais bien imparfaite, du bal d'hier soir.

Le Roi a dansé la première contredanse avec la grande-duchesse Constantin, aux sons du quadrille de la *Fille Angot*. Il n'y a pas eu de cotillon, mais on a distribué aux danseurs et aux dames de charmants eventails parisiens, en souvenir de la soirée.

A onze heures, les musiciens se sont transportés dans le grand pavillon de la terrasse, où le souper etait servi.

Les invités ont passe, pour s'y rendre, une galerie close et chauffée, qu'éclairaient des lampes placées sur des piédestaux de plâtre, garnis de lierre. Ils ont traverse ensuite une serre illuminée de verres de couleurs, tout embaumee de parfums d'orangers, pleines de camelias blancs et roses, d'azalées et de fleurs exotiques aux tons de velours et de chair. Les yeux avaient besoin de cette caresse pour calmer leur éblouissement.

La Reine a pris place dans la premiere salle, ancien cabinet de travail du roi Guillaume. Le Roi en uniforme de général wurtembergeois, est allé s'asseoir dans le salon des tableaux, avec ses officiers. C'est dans cette petite salle que se trouvent deux Decamps, qui sont des chefs d'œuvre, et une collection d'odalisques pamées qui revent ou qui chantent, à moitié nues, dans les bras ou aux pieds de leur Sultan. Les vitraux laissent passer un jour mystérieux, représentent la *Vénus au miroir* et la *Vénus couchée* du Titien, et d'autres Venus plus modernes, mais guere plus vetues.

Des tables avaient egalement élé dressées dans la cour moresque, au centre de laquelle un jet d'eau épanche dans un bassin de marbre une eau parfumee.

A minuit et demi, on buvait la dernière coupe de champagne en l'honneur des fiancés, et à une heure, on éteignait les derniers quinquets.

Des torches de résine ont été allumées dans le jardin pour le depart, mais il pleuvait à torrents: c'etait le ciel, dont nous venions d'avoir comme une vision, qui nous rappelait à la froide réalité des pays du Nord.

M. Mac-Mahon à Saumur.

On écrit de Saumur, le 5 mai, à la *Presse* :

Ma depêche de ce jour vous a fait connaître comment avait été remplie cette journée qui sera memorable et dont je viens maintenant vous relater tous les incidents.

Ce matin, à six heures et demie, au moment même où le canon retentissait sur le quai Saint-Nicolas, M. de Mac-Mahon revetait son costume de marechal de France et s'appretait à monter à cheval.

A sept heures précises, le general commandant l'école de cavalerie et le general Boutlier commandant la subdivision d'Angers, suivi de tous les officiers-ecuyers, sont venus chercher le marechal, qui est monte immediatement à cheval et s'est aussitôt rendu à l'Ecole, où les diverses divisions se trouvaient rangees en bataille dans la cour d'honneur.

Le marechal etait suivi d'un brillant cortége, dans lequel j'ai remarqué outre les généraux Thorton et Boutlier, dont je viens de parler, le ministre de la guerre, le colonel de Broye, le commandant de Vaugremont, le commandant de Lignières et le prince de Bergh, arrivé de Paris dans la nuit.

Le marechal est entré dans la cour de l'Ecole au bruit des fanfares et a passe rapidement en revue les officiers-élèves, les éleves sous-officiers, les éleves volontaires et deux compagnies du 32e de ligne qui ont ensuite defilé dans l'ordre le plus parfait, sous le commandement du général Thorton.

Apres la revue, le marechal a visite avec la plus grande attention les salles d'etude, les divers ateliers et la salle d'armes que dirige avec la plus grande habilete l'adjudant M. Chavet et dont l'arrangement et les dispositions meritent d'etre signales.

J'ai remarqué dans cette salle modele une pendule tres-originale faite avec tous les ustensiles qui servent à la *briderie* et à l'*arçonnerie* des chevaux et dont le cadran repose sur un mors d'acier, et est soutenu par deux eperons.

Cette visite terminée, le maréchal et tout le cortège se sont rendus sur les parapets qui entourent la plaine des Haras, pour assister à un steeple qui a eté couru avec la plus grande habileté et avec une vigueur remarquable par les lieutenants-ecuyers de l'Ecole.

C'est à gauche de cette plaine des Haras que se trouve l'emplacement affecté aux carrousels qui ont le privilege d'attirer chaque annee à Saumur une affluence extraordinaire d'étrangers.

Le steeple était à peine fini que le maréchal s'est rendu au manége militaire où allaient avoir lieu des exercices exécutés par les officiers élèves et les officiers écuyers.

Le commandant du manége est M. de Lignières, un sportman émérite bien connu sur le turf de Paris. M. de Lignieres a couru dans le temps avec les Caderousse, les Talon et les Saint-Germain, tous morts, hélas! des steeples de gentlemen-riders où il a brillamment marqué sa place.

Les lieutenants d'artillerie commandés par le capitaine de Piolan, les lieutenants de cavalerie sous le commandement du capitaine Jonnard, et les sous-lieutenants sous les ordres du capitaine de Bellegarde, ont respectivement exécuté des marches, des contre-marches des spirales et des changements de mains avec une telle dextérité et tant de précision que le maréchal n'a pu s'empecher de manifester hautement et à diverses reprises sa complète satisfaction.

Puis sont venus les lieutenants, sous-lieutenants, sous officiers du manége, montés sur de superbes chevaux pur sang, qui se sont livrés aux sauts les plus étourdissants.

Enfin, M. le commandant de Lignières est apparu à la tete de ses officiers et a exécute avec eux les manœuvres connues sous le nom de *reprise-muette*, qui ont excité l'admiration de tous les assistants.

Le *passage*, qui a terminé tous ces exercices militaires, a mérité au commandant de Lignieres toutes les félicitations du maréchal.

Il était alors dix heures. Le maréchal est rentré à l'hôtel où il a déjeuné avec le ministre de la guerre et les officiers de sa suite.

A midi ont eu lieu à l'hôtel Budan les réceptions officielles ; et à deux heures le maréchal, suivi du meme cortége qui l'avait accompagné, s'est rendu à la Croix-Verte où il a visité l'usine de M. Fusillier, fabricant de machines et instruments d'agriculture et inventeur breveté d'un marteau pilon à frapper les fers à cheval.

Cette machine peut fabriquer deux fers par minute et est basée sur un système d'une simplicité extreme.

En sortant de l'usine, le maréchal est allé à l'hôpital general, où il a eté reçu par les administrateurs et le médecin en chef, M. Trudeau.

Il a d'abord voulu voir le batiment affecté aux malades civils. Il a passé dans toutes les salles, s'arretant devant chaque lit et parlant à chaque malade.

De là il est allé à l'hôpital militaire qu'il a visité dans tous ses details, sans en excepter les salles des fiévreux, interrogeant les employes sur toutes choses, goûtant au bouillon, au vin, etc., encourageant les malades, les consolant, félicitant les sœurs, accordant à chacun une bonne parole.

De l'hôpital, le marechal est retourné à l'Ecole, où il a visité la maréchalerie, les écuries, l'arçonnerie et les classes dans une desquelles il a harangue les eleves pendant un quart d'heure, et a su par quelques paroles bien senties exciter leur enthousiasme.

Le maréchal est rentre à 5 heures à l'hôtel Budan d'où il a congédié son escorte.

A 7 heures, il a reçu à sa table les diverses autorités du département.

La famine dans l'Inde.

On mande de Calcutta, le 5 mai, à l'Agence Havas :

« D'apres les dernieres nouvelles des districts où sévit la famine, on annonce que dans le Dinajpour les classes pauvres n'ont à manger qu'une fois par jour, et dans certains endroits une fois tous les deux jours. Cependant aucun décès par la famine n'est annoncé dans les rapports officiels de ce district. Dans le district de Beergonge, plusieurs personnes ont péri; le gouverneur fait une enquete à ce sujet.

» La souffrance publique augmente beaucoup, et, comme conséquence, le prix des denrees s'éleve hors de toute proportion. Le riz est coté une roupie par 8 seers de 80 polaks. L'année dernière, pour 1 roupie, on obtenait 32 à 2 seers. Le gouvernement donne 12 seers de riz pour 1 roupie. On fait peu d'affaires avec le riz de Burmah ; on donne la préférence à celui du pays.

» La détresse commence à se faire sentir dans les pays de l'intérieur. Heureusement, le gouvernement y a vendu d'immenses quantités de riz, grâce au bruit qui s'était repandu que les autorités de Nepaul avaient défendu l'exportation ordinaire des grains dans le district de Terrai.

» Les populations se montrent mécontentes que les distributions de riz aient eté laissees aux mondols (fonctionnaires indigènes dans les villages), et qu'elles soient rarement dirigées par les membres mêmes des Societes de secours. Les travailleurs sont payés soit à la journée, soit selon la quantité de travail accompli. Dans le premier cas, les hommes reçoivent 2 annas 1/2 par jour et les femmes 2 annas; dans le second cas, on donne 4 et 5 annas par 100 pieds carrés lorsque le sol est dur et difficile et 2 annas 1/2 pour le travail dans les terres legères. (L'anna est une monnaie indienne de cuivre valant environt 15 centimes.)

» Les zémindards ou proprietaires du sol paraissent totalement indifférents aux conséquences de la famine, et refusent de faire la moindre avance en argent aux ryots ou ouvriers agricoles, malgré la sanction du gouvernement. »

Victor-Emmanuel et M. de Bismarck.

Voici la correspondance du *Times* qui a été signalée par le télégraphe, et d'après laquelle le prince Bismarck aurait recommandé à Victor-Emmanuel de soulever la question du retour de Nice à l'Italie.

De curieuses informations m'arrivent d'une source très-confidentielle relativement à une conversation qui aurait eu lieu entre le Roi d'Italie et le prince Bismarck à l'occasion de la visite de Victor-Emmanuel à Berlin l'an dernier. Le premier Roi de l'Italie unifiée et le restaurateur de l'Empire germanique ne pouvaient pas se rencontrer sans discuter certaines graves éventualités politiques qui pourraient survenir, et le sujet de leurs discours devait naturellement être fourni par la derniere guerre. Or, tandis qu'ils s'entretenaient à ce sujet, l'homme d'Etat allemand parait avoir reconnu deux grandes erreurs qu'il aurait commises : la premiere, d'avoir sure-timé la force militaire de la France et la seconde d'avoir sous-estimé ses ressources financières.

Le prince était parfaitement renseigné sur les forces militaires de la France sous les armes et de son infériorité sous ce rapport vis-à-vis de la Prusse et de ses alliés ; mais il avait admis en même temps qu'il y aurait une levée formidable de la nation apres les premiers revers, ayant quelque chose d'analogue à l'abnégation et à l'enthousiasme que l'appel du roi de Prusse produisit parmi ses sujets en 1813.

Tout se réunisait pour le convaincre qu'on avait commis une faute en n'envahissant qu'une partie du territoire français. Il aurait fallu marcher sur Toulon, Marseille, Bordeaux et Bayonne, mettant ainsi le pays tout entier sous la main de l'Allemagne. La moitié de la France avait echappé à l'action de la guerre. Celle-ci a enrichi même quelques departements. Des gains considérables ont été produits par les fournitures et l'équipement des nouvelles levees ; dans certains districts, le prix des objets de premiere nécessité tomba d'une manière sensible par le fait de l'investissement de la capitale.

Dans l'opinion du prince Bismarck, la guerre n'ayant pesé que sur un tiers de la France, celle-ci doit être disposée à provoquer de nouvelles hostilités à la première occasion favorable. Le Nord et l'Est, sérieusement atteints, pourraient refuser la lutte, mais ils seraient entraînés par les provinces méridionales. Si la France tout entière avait eté atteinte et terrassée, peut être l'Allemagne eût-elle renoncé à toute idée d'annexion.

Ainsi s'explique l'annexion de l'Alsace Lorraine. Une seconde faute commise, aux yeux de M. de Bismarck, c'est de n'avoir pas exigé une indemnité assez considérable pour, pendant des années, epuiser les finances de la France. Il fallait demander dix milliards. Les Allemands, ne connaissant pas les ressources du pays, se sont contentés d'une somme qui a été presque aussitôt payée, et la France reprend possession d'elle-même, cicatrise les blessures reçues ; avec son climat heureux, un sol fertile, elle va bientôt se trouver plus riche que le pays qui a exige et reçu ses cinq milliards et en mesure de prendre sa revanche. Enfin, il semble qu'à Berlin on reste convaincu qu'à la premiere difficulte à laquelle l'Allemagne aurait à repondre, en France aussitôt le signal de l'attaque serait donne.

La gloire militaire, la satisfaction de la vengeance et l'humiliation d'un rival autrefois triomphant, l'annexion de deux provinces impatientes du nouveau joug mises de côté, le resultat le plus sensible de la guerre de 1870-71 est l'élevation subite et considerable dans le prix des objets de consommation et l'obligation de maintenir, comme l'a declare M. de Moltke, pendant cinquante ans, une armée coûtant enormement, afin de conserver les avantages obtenus. Connaissant le caractere tranchant du prince de Bismarck, on comprend qu'il voudrait que l'Allemagne fût en etat de repousser l'attaque qu'il pressent et de porter à ..... adversaire le coup terrible qu'il n'a pas su lui porter. Mais comment trouver l'occasion ? L'Allemagne a trop souffert pour prendre l'initiative et desirer la guerre.

La derniere campagne a rendu les vainqueurs aussi malheureux que les vaincus. Il serait difficile d'amener les Allemands à une lutte qui ne leur semble nullement nécessaire. Ni le Parlement, ni la presse, ni la population n'approuveraient le projet d'une nouvelle guerre. Seul, un allie pourrait lever tous les obstacles. Le prince de Bismarck a trouvé dans la visite à Berlin du Roi d'Italie l'occasion d'ouvrir, au moins d'eclairer la voie. Le chancelier de l'empire a su, par ses agents, que Nice et la Savoie répondraient au cri poussé contre la France, cri de rédemption et de retour à l'Italie.

Par l'emploi des moyens en usage, on arrivait à donner de la puissance à ce cri populaire. Victor-Emmanuel pouvait repondre qu'il n'est point insensible aux aspirations patriotiques de ses anciens sujets, au milieu desquels se trouve le berceau de sa race; il pouvait répéter les paroles mémorables qu'il fit entendre aux Chambres assemblées dans le palais Madame, à Turin, au printemps de 1859, déclarant qu'il ne pouvait se montrer plus longtemps insensible au cri de douleur qui lui vient d'une si grande partie de l'Italie. Un foi le cri poussé et entendu, les événements suivent leur cours.

Les Italiens, si faciles à exciter, combattraient avec enthousiasme, avec passion, pour la délivrance de leurs anciens compatriotes; au vieux cri de: Savoie! chacun prendrait les armes. L'Allemagne ne laisserait pas seuls sur le champ de bataille celui et ceux qui combattirent avec elle en 1866. M. de Bismarck voyait qu'il lui serait facile de provoquer l'enthousiasme et d'amener l'Allemagne à prendre part à la lutte chevaleresque.

La France serait de nouveau humiliée et affaiblie, mais, cette fois, son malheur serait plus profond et bien plus difficile à réparer qu'après la première guerre, et l'Italie pourrait alors reprendre les provinces qu'on n'aurait jamais dû lui ôter.

Ce plan présentait une apparence spécieuse et n'eût pas été sans attrait pour un souverain ambitieux d'accroître sa popularite tout en arrondissant ses Etats. Mais Victor-Emmanuel est un prince avisé, et qui se préoccupe avant tout des vrais intérêts de son peuple. Il ne se sentait guere de dispositions pour tenter de nouveau les aventures militaires; les conséquences auraient pu en etre trop sérieuses. Il ne faut pas oublier que les finances de l'Italie n'étaient pas dans la meilleure situation possible : avec de grands embarras sous ce rapport, les fonds d'Etat étaient assez bas, on avait un déficit annuel considérable et le change était de 20 p. c. contre le papier-monnaie. Il y avait là un ensemble de circonstances qui n'étaient guere de nature à favoriser l'entreprise d'une nouvelle guerre.

D'autre part, des raisons d'économie avaient imposé la nécessité de reduire considérablement l'armée: ces reductions, il est vrai, avaient ete justifiées, pour l'Italie, par ses rapports amicaux et son bon accord avec la plupart des puissances européennes. Elle n'avait pas à craindre non plus que la France voulût l'attaquer, poussée uniquement par le regret de son influence perdue ou par sa sympathie pour le Pape.

S'engager témérairement dans une autre guerre à ce moment, c'était donc pour l'Italie s'exposer à un nouveau Custozza; et tout ce que l'Allemagne aurait pu faire n'aurait nullement remedié aux fâcheux effets d'un échec de ce genre. La première conséquence de la guerre aurait été une baisse considérable des fonds italiens, plus grande encore qu'en 1866 et apres Mentana; et le papier-monnaie, déjà si maltraité, aurait subi une nouvelle dépréciation. C'était donc la banqueroute, une banqueroute nationale qu'il eût été bien difficile d'éviter.

Le Roi d'Italie ne se cachait pas tous ces dangers, il les voyait parfaitement, et c'etaient pour lui autant de raisons fort bonnes pour se contenter des avantages acquis, sans vouloir s'exposer à les perdre par trop d'ambition. Il avait pu, quelques annees auparavant, se montrer d'humeur plus aventureuse, pour ne pas dire téméraire; mais, depuis lors, bien des vicissitudes et les progres de l'âge lui avaient enseigné la prudence. Il se montra sourd aux promesses séductrices de Berlin.

S'il s'était laissé prendre à l'appât présenté, on n'eût guere tardé à voir, apres cette entrevue, une guerre en Europe. Depuis lors, plus d'une fois des bruits ont couru, annonçant que la France et l'Allemagne allaient de nouveau en venir aux prises, et que cette dernière puissance cherchait à soulever une querelle. On dit l'Allemagne; il serait peut-être plus exact de dire: un homme en Allemagne.

Mais encore faut-il un pretexte plausible. Il faudrait justifier l'agression aux yeux de l'Europe, et rendre populaire en Allemagne même une lutte pour laquelle les populations se sentent peu de goût. En fait, il n'y a pas de raisons serieuses de conflit entre les deux puissances; la presse française met plus de moderation dans sa polémique, et le ministere des affaires étrangeres français se montre on ne peut plus conciliant. S'il n'est pas facile de trouver un motif de querelle, il serait encore plus odieux et plus injustifiable pour une puissance militaire aussi formidable que l'est l'Allemagne de s'attaquer de nouveau à un voisin affaibli par de récents revers et incapable d'offrir la moindre résistance. La France n'aurait pas autre chose à faire, en effet, qu'à ouvrir ses portes toutes grandes et à laisser passer, comme il l'entendrait, le flot de l'invasion, sans essayer de s'opposer à sa course.

Situation politique et financière de l'Espagne.

Les renseignements suivants que nous trouvons dans une lettre de Madrid, en date du 30 avril, publiée par les *Débats*, ont trait à la situation politique et financière :

Ici, la guerre des constitutionnels et des alphonsistes continue toujours contre Castelar, et la lutte entre la monarchie et la république persiste. On ne peut obtenir de M. Sagasta une adhésion positive et catégorique à la république; il évite avec un soin extrême de se prononcer et demeure, par cela même, le chef latent de tous les monarchistes qui fondent sur lui leurs espérances.

L'arrivée prochaine de Zorilla, son adversaire le plus tranché, et qui n'attend qu'une victoire dans le Nord pour venir se placer à la tête des radicaux, ne doit pas être pour rien dans l'attitude de Sagasta. On parle beaucoup d'une lettre du maréchal Serrano au club constitutionnel en réponse à une adresse de ce club; elle n'a pas été publiée, mais tout tend à prouver qu'elle confirme la politique adoptée par le chef de l'Etat en recommandant l'union des partis libéraux et en renvoyant à plus tard la forme définitive du gouvernement; elle empêche de passer dans le domaine des faits la crise qui est en permanence dans les idées et dans la composition du conseil.

On m'a parlé hier d'un projet très-ingénieux pour relever les finances du pays. C'est un banquier qui propose des sommes considérables au gouvernement, à la condition qu'on le chargera de dresser le cadastre des propriétés en Espagne. Derrière ce banquier, il y en a d'autres qui, en raison de leur nationalité, rendent l'affaire beaucoup moins brillante et même un peu suspecte; mais, quant à la pensée de chercher la garantie de ses avances sur un cadastre exact, elle est excellente et on ne peut plus féconde.

Je suis convaincu que si demain on annonçait qu'une entreprise particulière va être chargée de vérifier les cotes de la contribution mobilière et immobilière, de découvrir les fraudes et de répartir les amendes, le chiffre de la contribution s'élèverait d'une façon extraordinaire. On l'a vu pour le timbre. C'est tout récemment que l'administration du timbre a été cédée par le gouvernement à une entreprise particulière; celle-ci n'est pas même entrée en possession de l'affaire, car elle n'a pas encore fourni son cautionnement. Cependant les recettes, m'a-t-on dit, se sont élevées à une plus-value considérable dès les premiers mois.

Le gouvernement n'inspire aucune espèce de crainte aux contribuables, d'autant moins qu'il est on ne peut plus intéressé à se nuire à lui-même, si nous faisons rentrer dans l'idée du gouvernement les individus qu'il emploie et qui le représente. On sait quelle situation précaire et instable fait la politique à l'employé espagnol; le peu de temps qu'il a devant lui pour se précautionner contre la misère, au moyen de toutes sortes d'industries presque toujours illégales, et souvent peu honnêtes; il n'a que quelques mois à passer dans son emploi; quand le parti qui l'y a placé sera vaincu, il faudra qu'il s'en aille, et alors il n'aura, pour faire vivre sa famille pendant des années, qu'un traitement illusoire rarement payé, celui de *cessante*, et les économies ou les bénéfices de son rapide passage au budget. On conçoit donc, sans l'excuser, qu'il fasse argent de tout.

Voici un fait que je garantis, à propos de la manière dont se recueille la contribution. Un de mes amis, propriétaire d'une maison, payait depuis 1861 ses contributions régulièrement, de la même façon qu'il les avait payées chaque année sans s'inquiéter de l'élévation du prix auquel étaient soumis ses locataires. — Il était en faute. — Tout à coup un monsieur se présente, établit ses titres et montre à mon ami un compte énorme de contributions arriérées, d'intérêts et d'amendes. Il était évident que cet employé était parfaitement au courant de la question et qu'il l'avait bien étudiée. Il propose de tout arranger pour la modique somme de 6,000 réaux. On débat la question, et enfin mon propriétaire se voit libéré moyennant 3,000 réaux qui certainement n'allèrent pas encombrer les caisses du Trésor.

Des faits de ce genre doivent être bien nombreux à Madrid. En province, c'est encore pis: là, on peut dire que certainement la moitié et plus des propriétés ne paient pas ce qu'elles doivent. C'est le conseil du village qui fait la répartition des impôts, et l'on peut être assuré qu'il est indulgent pour ses membres. Ceux qui portent tout le poids de la contribution dans ces parages sont les étrangers, les personnes qui habitent à peine quelques mois de l'année le pays; les autres, c'est-à-dire presque tous, ne fournissent que des contributions insignifiantes.

Charger l'industrie privée du cadastre de la propriété espagnole serait évidemment un immense service rendu au pays. Il y aurait bien des difficultés de détail et d'exécution; mais d'éminentes personnes avec lesquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet m'ont assuré qu'il n'y en avait pas dont l'industrie particulière ne pût en venir à bout. Quant à un cadastre entrepris par le gouvernement, c'est absolument impossible, et il ne faut pas même y songer.

VARIÉTÉS.

La transfusion du sang.

(Suite et fin.)

11 février. — Clinique de l'Académie, professeur Eichwald. — Un homme atteint d'une anémie profonde, suite de dyssenterie grave datant de six mois, reçut 300 grammes de sang d'un infirmier. Les forces revinrent si vite que peu de jours après le professeur l'amenait dans son amphithéâtre et faisait à son auditoire une leçon sur ce beau résultat.

17 février. — Hôpital de la Prison, en présence de S. Exc. le ministre de la guerre. — Un jeune homme atteint d'une maladie chronique suppurative des poumons, auquel une ponction de la poitrine opérée depuis trois mois laissait toujours écouler du pus et pénétrer de l'air, reçut 300 grammes de sang d'un prisonnier. Pendant l'opération il riait de sentir le sang et la chaleur courir dans le bras, la poitrine, la figure.

L'amélioration fut très-rapide; il put se lever le lendemain déjà, pour la première fois depuis quatre mois. Cependant la plaie de poitrine suppurant toujours, on lui pratiqua dix jours plus tard une nouvelle transfusion.

26 février. — Hôpital de la Prison. — Même malade; il reçut pour la seconde fois 160 grammes de sang du même prisonnier qui le lui a déjà donné la première fois. La fièvre cessa tout à fait, la plaie de poitrine se guérit très-vite. Aujourd'hui il est gras, frais et rose, et va bientôt quitter la prison en parfaite santé.

20 février. — Hôpital Marie. Docteur Kadé. — Un jeune homme de 17 ans, atteint de carie de l'os de la hanche avec vaste suppuration des muscles, dans un profond état d'anémie, reçut 220 grammes. Le mieux fut marqué dès le lendemain et continua, la carie se limite, la suppuration a cessé presque entièrement. La guérison d'un mal si grave ne peut être rapide, mais elle est certaine.

15 mars. — Hôpital de la Marine, au pont Kalinkine, docteurs Busch et Benezet. — Un matelot atteint de scorbut grave, avec taches, enflure des jambes, gencives dénudées, anémie profonde, malgré les meilleurs traitements, reçut 650 grammes de sang. L'amélioration fut rapide, l'appétit revint; 12 jours après il était considéré comme guéri.

24 mars. — Cronstadt, hôpital de la marine. — Matelot atteint de scorbut et d'anémie graves, jambes enflées, dures et violettes, taches sur tout le corps, gencives altérées, reçut 200 grammes de sang.

Huit jours après il était considéré comme guéri.

24 mars. — Cronstadt, en ville. — Une demoiselle de 40 ans, malade depuis 20 ans, gardait le lit depuis 12 ans; anémie profonde, chlorose, avec douleurs névralgiques si violentes, par irritation de toute la moelle épinière, que la malade criait au moindre mouvement, ayant souvent 8 à 10 crises nerveuses par jour. Elle demanda une transfusion comme dernier recours en grâce, dût-elle en mourir, ne pouvant plus supporter pareille vie de souffrances.

Elle reçut 240 grammes de sang de son frère, sans aucun accident. Huit jours après son médecin écrivit que l'effet de la transfusion fut merveilleux, que toutes les névralgies et douleurs ont disparu, que l'appétit est revenu tel qu'il n'avait pas été depuis 10 ans, que les forces nouvelles permettent à la malade de s'asseoir sur son lit, qu'elle mange beaucoup.

Malheureusement la guérison fut interrompue par une attaque violente de vomissements et de diarrhée incessante, avec tous les symptômes du choléra. Quoi qu'il arrive par cette maladie intercurrente, la transfusion a, dans ce cas, manifesté un pouvoir curatif qu'on était bien loin d'espérer.

15 janvier. — Vienne. — Nous ajoutons à cette série curative une bien curieuse transfusion pratiquée à Vienne par le docteur Roussel dans le service des cours du professeur Leidesdorf. Un jeune homme, devenu mélancolique depuis longtemps, était depuis six mois cataleptique; il ne parle, ni ne mange, ni ne remue, l'âme paraît avoir absolument abandonné le corps. Il était anémique au point que le cœur ne battait que 35 à 40 pulsations. Sa mère demanda une transfusion, dût-il en mourir, en disant qu'elle aimait mieux le savoir mort que restant dans un pareil état. Il reçut 300 grammes de sang. Son bras n'était pas encore bandé qu'il se met à parler clairement, il se lève, veut se laver les mains, change de linge, demande à manger, il marche et parle facilement. L'âme paraît revenue, le pouls bat 95 régulièrement. Dix jours après, le professeur Leidesdorf fit à la Société des professeurs et médecins une communication sur ce résultat surprenant de la transfusion directe.

Dans cette série rentrent les très-nombreuses indications analogues de maladies de longue durée, résistant à tous les traitements connus et amenant lentement la mort par épuisement. C'est sans doute ici que les médecins, étudiant la transfusion, trouveront de nombreux sujets d'étonnement et de succès inattendus.

Il faut encore ranger dans cette série d'indications les empoisonnements par certaines substances qui agissent directement sur la masse du sang. Les asphyxies par strangulation, submersion, gaz délétères, etc., etc. Dans ces cas, même si le malade paraît absolument mort, il ne faut pas désespérer. Le transfuseur offre une nouvelle ressource non encore suffisamment étudiée. On peut, pendant la transfusion, attacher à la lancette le fil d'une machine *électrique*, et, envoyant un courant d'électricité avec le courant de sang, exciter doublement le cœur et le cerveau, et peut-être les ranimer. Ce sera le cas de faire au patient une saignée à l'autre bras, pour diminuer la masse du sang altéré, et donner de la place au sang nouveau.

Il y a là toute une mine nouvelle d'études fécondes en promesses.

Quatrième série. — Transfusions curatives en elles-mêmes restituant le sang perdu par une hémorrhagie.

Le docteur Roussel n'a pas eu l'occasion de pratiquer à St-Pétersbourg une transfusion de cette série. Trois cas se sont présentés, mais ils ont été si foudroyants qu'on n'aurait pas eu le temps de chercher en ville l'opérateur et son instrument. Il est absolument nécessaire que des transfuseurs appartiennent aux hôpitaux et soient sous la main des chirurgiens et des accoucheurs.

Nous mentionnerons ici une transfusion pratiquée à Genève en 1865, et publiée en 1867 dans un premier mémoire sur l'appareil.

5 décembre 1865. — Genève. — Une jeune fille, de bonne famille, pour cacher une faute, se soumet à de coupables manœuvres. Une hémorrhagie foudroyante se produit, et malgré tous les soins de la sage-femme éperdue, la mort arrive à grands pas. Le docteur Roussel, aussitôt appelé, fit une transfusion de 300 grammes de sang de la sœur de la malade, complice désespérée de la faute et de la punition. Le cœur, qui avait cessé de battre, le poumon silencieux, reprirent leurs mouvements après 8 à 10 minutes de mort apparente.

La convalescence fut rapide et simple. Malheureusement pour la science et l'humanité, le magnifique résultat de la première opération tentée sur l'homme, avec le nouvel appareil, dut être tenu secret.

C'est par milliers de fois que le bonheur se présentera de sauver une accouchée mourant d'hémorrhagie lorsque chaque accoucheur saura et voudra bien pratiquer la transfusion directe du sang d'homme. Ici on n'a le temps ni d'aller acheter un mouton, ni de se livrer à la longue préparation de son artère; il faut se hâter, et savoir persuader le mari, la sœur, la sage-femme, la nourrice, qu'il est de leur devoir de faire ce léger sacrifice à la mourante.

Et sur les champs de bataille! Moins d'un tiers des morts relevés après le combat ont été tués sur le coup, les autres sont morts d'hémorrhagie.

A l'ambulance, moins d'un tiers des blessés guérissent, les autres meurent d'hémorrhagie, d'épuisement, de septicémie.

Espérons que les chirurgiens militaires et civils s'occuperont de la transfusion, et qu'ils sauront s'en servir.

Chaque officier, chaque soldat, a son camarade qui lui donnera un peu de sang; deux à trois onces suffisent pour éloigner la mort. Ce n'est rien pour celui qui le donne, c'est la vie pour celui qui le reçoit.

Pour initier les médecins des diverses administrations médicales à la nouvelle méthode, le docteur Roussel dut faire quelques autres opérations, à titre d'expériences, pour démonstration de l'emploi de l'appareil et pour l'étude comparative des phénomènes immédiats de la transfusion directe de sang d'homme ou de mouton pur, ou mêlé d'un liquide médicamenteux.

Ces opérations, quoique peu utiles au malade, n'ont jamais été nuisibles; faites pour l'humanité entière et les progrès de l'art de guérir, elles étaient d'une nécessité incontestable pour donner aux chirurgiens-chefs la confiance nécessaire à l'entreprise d'autres transfusions.

En effet, aucun chirurgien ne doit tenter une opération nouvelle sur un malade dont l'état laisse quelque espoir, sans s'être préalablement convaincu de l'innocuité de l'opération et de la fidélité de l'appareil à l'accomplir.

Elles ont été faites, à St-Pétersbourg comme à Vienne, sur des mourants, dont le genre de maladie ne permettait aucun espoir de guérison, avec ou sans transfusion. Leur agonie n'a pas été troublée, quelques-uns ont repris connaissance pour un temps plus ou moins long. L'examen direct a pu prouver la fidèle exécution de l'opération sans air ni caillots dans les veines.

Ce fut: 1° Hôpital militaire Nicolas, avec 240 grammes de sang d'homme.

2° Hôpital de la Prison, 60 grammes de sang de femme.

3° Hôpital Alexandre, 250 grammes de sang mêlé de 210 grammes d'eau tiède, avec un peu de soude.

4° Hôpital de la Marine, 180 grammes de sang d'homme.

5° Clinique de l'Académie médico-chirurgicale, 210 grammes de sang *artériel* de mouton.

Ces démonstrations ne doivent pas se compter avec les transfusions, mais seulement dans l'histoire de l'appareil Roussel.

Les opérations qui viennent d'être décrites brièvement ont toutes été faites en public, quelquefois devant plus de 400 assistants, dans les amphithéâtres de la Clinique ou dans les salles d'opération des hôpitaux; y ont assisté entre autres:

Le directeur général de médecine docteur Koslow, le directeur Pélikan, le médecin-chef de la marine, docteur Busch, les inspecteurs de médecine docteurs Froben, Rifter, Pilz, le médecin de Sa Majesté Impériale docteur Karrell; MM. les chefs et attachés de diverses ambassades; — les professeurs et chefs de service d'hôpitaux de Kieter, Krassovsky, Korjéniewsky, Sklifassovsky, Höpner, Eichwald, Hermann, Kadé, Wilzkovsky, Bartsch, Besser, Lingen, Benezet, Schmidt, Sperck, Tarnovsky, Peléhine, Niemann, Symwoulide, Kouprianow, etc., etc. — Les docteurs Rautenberg, Gesellius, Courriard, Lövinson, Martinow, Taïrow, Miller, Akinfiew, etc., etc. — plusieurs centaines d'autres médecins, les étudiants, les élèves sages-femmes, etc. etc.

Plusieurs chefs de service ont fait des rapports tous favorables à la nouvelle méthode et à l'instrument du docteur Roussel.

L'habileté opératoire et le calme du docteur Heyfelder, qui a bien voulu prêter son concours assidu, ont beaucoup contribué à l'élégance de ces transfusions, qui, sans être difficiles, demandent néanmoins de la rapidité et de la précision.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 16 mai, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumélie	fl. 54.45
id. Nouvelles	42.—
Anglo-Bank	136.—
Société de créd. aust-turq.	15.25
Banque austro-ottomane	72.—
Pièce de 20 francs	8.95
Agio	106.—
Change sur Londres	111.75
Crédit anstalt	220.75
National Bank	980.—
Lloyd	414.—

A la Bourse les valeurs locales sont peu recherchées, mais en revanche les valeurs ottomanes continuent à être demandées et en hausse.

Vienne, 17 mai.

La presse locale apprécie sous un jour très favorable l'avenir économique de la Turquie, considéré surtout au point de vue du développement agricole et commercial par suite de l'extension donnée aux voies ferrées.

France.

Paris, 16 mai, matin.

L'Assemblée Nationale, contrairement aux vœux du gouvernement, a repoussé par 381 voix contre 317 la discussion sur la loi électorale avant celle sur les municipalités. Le ministère est en crise.

Le maréchal Mac-Mahon ne serait pas disposé, dit-on, à céder à la droite.

Paris, 17 mai, matin.

Le ministère a donné sa démission qui a été acceptée par le maréchal Mac-Mahon. M. de Goulard a été chargé de former un nouveau cabinet, dont la composition aura lieu entre aujourd'hui et demain.

Dans le vote qui a eu lieu, hier, à l'Assemblée nationale, la répartition des voix opposantes est ainsi composée: 310 appartiennent aux deux centres, 54 aux légitimistes et 17 aux bonapartistes.

Le calme règne partout dans le pays.

Demain, les républicains déposeront à l'Assemblée de Versailles une motion demandant la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette motion serait motivée sur l'impuissance des représentants actuels de la nation, à donner une constitution au pays.

Angleterre.

Londres, 16 mai.

L'empereur Alexandre a décoré les princesses Christiane, Louise et Beatrix de l'ordre de Catherine.

Le *Times* de ce matin, appréciant les excellentes assurances de paix données par l'empereur de Russie, déclare qu'il serait opportun de former une alliance des puissances neutres contre l'esprit envahissant de l'Allemagne, alliance purement défensive. La feuille anglaise engage la France à la modération.

Londres, 17 mai.

L'empereur Alexandre, accompagné du grand duc Alexis, a fait une visite au comte de Paris et à l'ex-impératrice Eugénie.

Espagne.

Madrid, 16 mai.

Quarante bataillons de la réserve ont été mobilisés.

Dans un manifeste à la nation le gouvernement fait appel aux libéraux, les exhortant à la modération et à l'union pour vaincre les carlistes et abréger le provisoire dans lequel on vit depuis deux ans.

Grèce.

Athènes, 16 mai.

Laurium	fr.	83.75
Livre Sterling	dr.	28.75
» Turque	»	26.20
Pièce de 20 francs	»	22.95

Les journaux du pays attaquent la convention passée avec le gouvernement prussien et relative aux nouvelles fouilles à effectuer par des savants allemands, convention qu'ils considèrent comme désavantageuse pour la Grèce.

Les négociations concernant les modifications à introduire dans la convention du Laurium sont poursuivies activement.

En vue des prochaines élections, il y aura des changements dans le personnel administratif.

Roumanie.

Bucarest, 17 mai.

Une députation des deux chambres ira à la rencontre du prince Milan.

COURS DES FONDS.

Londres, le 16 mai.

	Clôture.
Dette Générale	48 3/4
Emprunt 1865	
do 1869	57 7/8
do 1871	67
do 1872	86 1/4
Consolidés anglais	93 9/16
Emprunt égyptien	71 5/8
Nouvel Emprunt Ott.	54

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 16 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pures	54 35	—
	Hausse	55 39	—
	Baisse	54 35	—
	Clôt. du midi	—	—
	Clôt. du soir	55 13	—
	Après Bourse	—	—
Actions S. Gén.		L.S. 8 5	—
» de la Société de change et de valeurs		5 3	—
» de la Banque de Const. excoup.		5 15	—
» du Crédit Austro-Turque		—	—
» du Crédit Général		L.T. 11 10	—
Banque Verissi et Cossoudi		—	—
Tramway		6 50	—
Société Commerciale Ottomane		4	—
Laurium		Fr 90	—
Crédit Hellénique (escompte)		20	—
Obligations des Chemins de fer		124 50	—
» 2e émission		99	—
Emprunt	1863. coup. det.	332	—
	1865. coup. det.	233	—
	1869	205	—
	1872	87 50	—
	1873	—	—

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P. 110 10
Pièce de 20 francs	87 32
Impérial russe	89 20
Ducat (Crémitz)	51 20
Medjid é blanc — (différence)	109 —
Beshlik — (différence)	105 —
Métalique ... (id.)	105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 15 mai.

Artaki, paq. à vap. angl., Stefanos, c. Sperauzas, ayant touché Carabaga, Miriofito et Rodosto div. 95 p.
Salonique, paq. à vap. fr. Saintonge, c. Deschamps, ayant touché Lagos, Dardanelles et Rodosto div. 2/4 p.
Panderma, paq. à vap. angl. Leinster, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. rus. Lycurgos, c. Oscar, div.
Marseille, paq. à vap. angl. Malta, c. Goldich, div.
— paq. à vap. rus. Moscova, c. Rihter, ayant touché les Dardanelles div.
Gênes, paq. à vap. angl. Arthur, c. Mitchel, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. Adria, c. Garton, ayant touché Dardanelles lest.
New-Port, paq. à vap. angl. Emma, c. Henar, ayant touché les Dardanelles div. 20 pas.
Syra, paq. à vap. aut. Aquila Imperiale, c. Viscovich, ayant touché Volos, Salonique, Cavalla, Dagos, Dardanelles et Gallipoli div. 140 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 15 mai

Odessa, paq. à vap. aut. Venus, c. Marinovich, div.
Varna, paq. à vap. aut. America, c. Petrovich, div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. Sphinx, c. Vladislayevich, div.
Panderma, paq. à vap. angl. Leinster, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. ital. Clotilde, c. Goldich, div.
— paq. à vap. angl. Malta, c. Salaba, div.
Odessa, paq. à vap. angl. Arthur, c. Mitchel, div.
Smyrne, paq. à vap. aut. Sidon, c. Stewart, div.
Odessa, paq. à vap. aut. Adrio, c. Garton, div.
Taganrok, paq. à vap. rus. Marewkoder, c. Stefanoff, d.
Taganrok, paq. à vap. angl. Emma, c. Henar, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 15 mai

Argostol. sch. hell. Ecaterina, c. Kyriacou, lest.
Fokes, goel. ottm. Tidjaret Halissé, c. Ibrahim, sel.
Grimsby, bk. ital. Foggino, c. Foscanino, charb.
Anvers, br. angl. Sea Spery, c. Elliot, div.
Glascow, bk. angl. Busorah, c. Gibbs, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 14 mai.

Ibraila, br. hell. A. Nicolaos, c. Roucas, lest.
— br. hell. Alkiviadis, c. Cambitchis, sel.
— br. hell. Catterina, c. Svoronos, lest.
Marseille, br. hell. Adelfi Filinis, c. Filinis, blé.
— bk. ital. Cavallo Marino, c. Tambusso, blé.
Odessa, br. ital. Francesco, c. Cotaro, pier.
— br. hell. Jeorgios, c. Goulandris, cit.
Kustendjé, br. hell. Panaya Kimissis, c. Barbarigos, s.
Poti, bk. angl. Hawk, c. Levies, lest.

du 15 mai.

Odessa, bk. ital. Lepando, c. Buzzolini, lest.
— sch. aut. Tonino, c. Nicolich, lest.
Ibraila, goel. hell. A. Peraskevi, c. Kaftopoulos, div.
— br. hell. Evanguelistria, c. Zahariadis, div.
— br. hell. Taxiarhis, c. Petzalis, lest.
Trieste, br. hell. Anolipsis, c. Sotirou, blé.
— br. hell. Sofia, c. Zissimos, lest.
Tchardaki, br. hell. Irini, c. Polamis, lest.
Dedé Agatch, br. hell. Omonia, c. Biancas, lest.
Taganrok, bk. ital. Effimia Donovaro, c. Benardo, l.
— br. hell. Fanny, c. Focas, lest.
Castellamare, br. hell. Adelfix, c. Hiras, blé.
Marseille, br. hell. Marigho, c. Leonidas, blé.
— br. hell. Tholassoporos, c. Tchalangiras, blé.
— bk. ital. Cinque Fratellis, c. Ambrassio, blé.
Messine, bk. ital. Fratelli Vincenea, lest.
Marianople, bk. aut. Covacevich, c. Lazarovich, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 13 mai.

Hell. Marigho, c. Lyea, blé, Taganrok p. Marseille.
Rus. Rostoff, c. Soin, blé, Odessa p. Marseille.
Hell. Protolocos, c. Mihalopulos, blé, Taganrok pour Alexandrie.
Hell. Aristea, c. Papalas, blé, Taganrok p. Marseille.
Angl. Palmira, c. Brus, orges, Taganrok p. Malte.
Angl. Hunting, c. Day, maïs, Ibraila p. Trieste.
Angl. Alkinson, c. Harland, blé, Odessa p. Malte.

du 14 mai.

Ottom. Canati bahri, c. Ali, blé, Varna p. Consple.
Ital. Fratelli Viacaro, c. Vipeara, blé, Taganrok pour Messine.
Ottom. Tidjaret bahri, c. Salih, graines, Galatz pour Consple.
Hell. Sofia, c. Zinissos, maïs, Poti p. Marseille.
Rus. Grand duc Constantin, c. Resnitchenko, div. Odessa pour Consple.
Aut. Vulcan, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Rus. Cesarevich, c. Girard, div. Odessa p. Havre.
Aut. Nil, c. Tonello, blé, Galatz p. Trieste.
Ottom. Tairi bahri, c. Panayotis, blé, Ibraila p. Consple.
Hell. Nea Effihia, c. Papas, buis, Mellen p. Pirée.
Hell. Dimitri, c. Yerayani, maïs, Kustendjé p. Trieste.

Buyuk-Déré, le 12 mai.

Aut. Mimi, c. Tominich, blé, Odessa p. Marseille.
Hell. Thalassoporos, c. Tzilimingros, blé, Ibraila pour Taganrok.
Hell. Taxiarhis, c. Vurikis, lest, Spezes p. Ibraila.
Hell. Alitis Adelfotis, c. Kiriazopulos, lest, Spezes pour Ibraila.
Hll. Evanguelistria, c. Vrhopoulos, lest, Spezes pour Taganrok.
Rus. Miaoulis, c. Revidis, lest, Spezes p. Ibraila.
Aut. Penselino, c. Opussich, blé, Marseille p. Marian.

du 13 mai.

Rus. Andrea Vagliano, c. Revidis, lest, Poros p. Azoff.
Rus. Mimbelli, c. Dobrillovich, lest, Marseille p. Falm.
Rus. Elleni, c. Galligas, lest, Naple p. Soulina.
Aut. Diva, c. Sablick, lest, Port-Said p. Taganrok.
Aut. Tonino, c. Nicolitz, lest, Naples p. Odessa.
Aut. Melchiore, c. Fiscovich, lest, Castellamare p. Odessa.
Ital. Lepanto, c. Buzzolini, lest, Gênes p. Odessa.
Ital. Francesca, c. Totara, lest, Cattania p. Odessa.
Angl. Hagg, c. Sevris, lest, Alexandrie p. Poti.
Hell. A. Nicolaos, c. Roucas, lest, Castellamare p. Ibraila.
Hell. Caterina, c. Svoronos, blé, Cephalonie p. Ibraila.
Hell. Tris Anghelis, c. Damalitis, div. Spezes p. Odessa.
Hell. Jorghios I, c. Goulandris, lest, Poros p. Odessa.
Hell. Maria Vaglianos, c. Cambitzis, lest, Odessa pour Trieste.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi, 8 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de viande, nécessaire pour la ration d'une année des troupes impériales et déjà soumissionnée à 6 1/2 piastres l'ocque conformément au contrat de l'année dernière.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 14 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 6 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 14,000 tonnes soit 252,000 kantars de charbon de Newcastle, première qualité, nécessaire à l'Administration Impériale de Tophané et déjà soumissionné à 13 piastres le kantar.

La susdite quantité de charbon sera certifié avoir été passée par double crible et sera livrée franco à bord à Constantinople.

Le nolis et les frais d'assurance en seront à la charge du fournisseur et les frais du pesage et des Maounes à celle de la susdite Administration.

Il en sera livré de deux à trois mille tonnes par mois.

L'Administration de Tophané se réserve le droit d'en prendre livraison sans peser et d'après le connaissement ou en faisant peser la quantité livrée.

Le montant du prix de chaque livraison mensuelle sera payé en trois termes de 31 jours en effectif ou en Havalé.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué, accompagnées de leur garant.

Séraskérat, le 14 Mai 1874.

CONSULAT GÉNÉRAL DE PERSE
A CONSTANTINOPLE

AVIS

Le Consulat Général de Perse à Constantinople informe les sujets Persans chrétiens qu'ils auront à se présenter devant lui dans le terme de deux mois à partir de la date du présent pour soumettre leurs titres de nationalité et se munir de permis de permanence en règle. Le dit délai expiré ceux qui ne se conformeraient pas aux prescriptions qui précèdent seront privés de leurs droits à la nationalité Persane, et leurs noms seront rayés des registres du Consulat Général.

Le 1/13 Mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS

Messieurs les détenteurs d'Obligations du Chemin de fer de Roumélie, 2me Emission sont prévenus que les versements arriérés sur les titres provisoires libérés de 95 francs ne seront acceptés que jusqu'au 20 mai. Passée cette date tout versement sera refusé.

Constantinople, le 16 Mai 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE.

AVIS

Tirage de la Loterie du 2/14 Mai 1874
Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à l'*heure*.

N° 75,468	Lt.	20
» 75,013	»	10
» 80,066	»	5

Série des Numéros des Billets à *Course*

N° 109,752	Lt.	20
» 166,936	»	10
» 154,132	»	5

Les Billets des mois de Mai et Juin (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Juillet 1874.

Le Directeur Général:
V. Wassa.

Galata, le 14 Mai 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril (12 Mai) n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente.

En conséquence une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai présent mois à 11 heures du matin au Siège Social, rue Zulfari N° 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

Pr la Banque Verissi et Cossoudis.
VERISSI TH. A. COSSOUDIS.

A LOUER une maison à Arnaout-keui dans une belle position, grand jardin. — S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

ON DEMANDE une cuisinière française.
S'adresser à l'hôtel Sponek.

UNE DAME ANGLAISE, musicienne, cherche de leçons particulières dans le voisinage d'Emirghian et de Bébek. Outre sa langue elle enseigne le français et le dessin.
S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Pour tout travail typographique et de clichettage, en-têtes pour journaux et livres, annonces, etc., etc., ainsi que pour reproduction du visage de personnes mortes ou vivantes reproduites par la galvanoplastie; la reproduction d'empreintes de médailles, d'inscriptions de monuments. S'adresser aux Bureaux du journal.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany N° 12.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami N° 84.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.
Galata, le 24 février 1874.

C. A. GÉRARD
Relieur Américain.
100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100
(Vis-à-vis le Bezestin.)
CONSTANTINOPLE.

AVIS.

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

UN TYPOGRAPHE, arrivé récemment de l'Italie, dans notre ville, demande une place dans une imprimerie. S'adresser aux bureaux du Journal.

THE LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.
Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire à vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.
Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordeglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Herbert Hadman, E.C.

ANNEE 8me N° 113 — Rebi-ul-Akhir 3 1291 — MARDI 19 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, [illegible]

INSERTIONS:
Annonces 4me page.......... [illegible]
Annonces 3me page.......... [illegible]
Insertions, corps du journal.......... [illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Mauzoni et Cie., via Della Sala ; a VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 18 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Le ministère Broglie a cessé d'exister. Il n'a pas vécu un an, et il est tombé sous le vote de ceux qui avaient été ses partisans, ses soutiens, ses alliés.

Ce n'est point au milieu d'une discussion brillante qu'il disparaît, non, c'est sur une question où, la veille encore, tous les organes officieux déclaraient le ministere invincible; c'est sur l'ajournement de la discussion de la loi électorale, dont M. de Broglie avait fait une question de cabinet.

Le vice-président du conseil s'était cru très-habile en abandonnant les projets constitutionnels, il avait pensé rallier, ainsi, la droite entiere et, — comme le disait le *Journal de Paris*, — lui faire voter une loi « sur laquelle il comptait beaucoup pour ses projets futurs, » il vient de voir, par la majorite de *soixante-quatre voix* qui s'est prononcée contre lui, combien ses calculs étaient faux.

La situation échappait, depuis quelques mois, à l'ancien chef des coalisés du 24 Mai. L'équivoque qui lui avait permis de se maintenir au pouvoir avait fini son temps, on voulait voir clair, on ne voulait plus du double jeu joué par M. de Broglie. Légitimistes, septennalistes, bonapartistes, tous gens auxquels il avait fait des promesses, étaient las. Le vice-president du conseil n'avait donc qu'un seul parti à prendre, devenir le partisan dévoué, energique du septennat et, sur ce terrain, faire un appel sincere au centre gauche. Cet appel eut été entendu.

C'est si vrai que c'est certainement parce que le vice-president du conseil a jeté par dessus bord, à la derniere heure, les lois constitutionnelles que les centres se sont unis pour le renverser.

Qu'est-ce, en définitive que M. de Goulard, chargé de la composition d'un ministere? M. de Goulard est un homme du centre droit, un des plus arriérés, mais un homme sincerement rallie au maréchal Mac-Mahon. Voilà la signification du vote du 16 Mai.

Du reste le cabinet de Goulard, s'il se constitue, ne sera vraisemblablement qu'un cabinet de transition, auquel succèdera, avant peu, nous le croyons du moins, un ministere pris en grande partie dans le centre gauche. Car, il ne faut pas s'y tromper le parti qui triomphe, en ce moment, c'est beaucoup plus le centre gauche et la gauche modérée que le centre droit.

Pour s'en convaincre il suffit de voir de quelle façon se décompose le scrutin qui a renverse M. de Broglie, scrutin auquel le ban et l'arrière-ban des intimes du ministere ont pris part.

Il faut donc s'attendre, avant peu, à voir passer le pouvoir entre les mains du centre gauche, soit que la chambre actuelle se perpétue; soit qu'elle finisse par se dissoudre.

Le ministre des finances d'Autriche, dans une des dernières séances du Reichsrath, repondant a une interpellation relative a la crise économique et financière, a indiqué en quelques mots les vues du gouvernement à ce sujet.

D'après le représentant de la couronne la diminution de la consommation qui a paralysé certaines industries, la situation embarrassée de la bourse et les conséquences de mauvaises récoltes successives, sont les causes principales de la situation critique du moment. Elle est aggravée par la solidarité qui existe entre le marche de Vienne et les marchés étrangers, également eprouvés par les memes causes.

« Jamais les moyens quelconques dont dispose un gouvernement ne suffiraient à arreter pareille crise, a ajouté M. le ministre. Tout ce que le gouvernement a pu faire, la facilité du credit et la reprise des grands travaux publics, a été employé. On a doté de dix millions de florins des caisses de prets et d'avances pour venir en aide au commerce et à l'industrie. Le gouvernement ne saurait etre responsable de la crédulité publique, qui s'est formé une idee exagérée de la force du capital et de la valeur des entreprises exploitees par de cupides spéculateurs. Le gouvernement veillera avec sollicitude sur ces intérets précieux, mais il ne pense pas etre obligé à réparer les breches faites dans les fortunes particulières par de mauvaises spéculations. Il fera son possible pour attenuer les désastres et en prévenir le retour ; mais son devoir s'arrete là. »

La présence, à Londres, de l'Empereur de Russie inspire aux journaux anglais les espérances les plus pacifiques.

Ainsi le *Times* du 17 « apprecient, dit le télégraphe, les excellentes assurances de paix données par l'empereur de Russie, déclare qu'il serait opportun de former une alliance des puissances neutres contre l'esprit envahissant de l'Allemagne, alliance purement défensive. »

Le differend entre les fermiers et leurs ouvriers tend à s'envenimer. Tous les jours l'on apprend que de nouveaux travailleurs ont été congédiés par leurs maitres.

L'emigration prend des proportions formidables. Chaque semaine les bateaux emportent au Canada, aux Etats-Unis, dans les possessions anglaises du Pacifique, des centaines d'emigrants. Peu à peu le vide se fait autour des grandes exploitations agricoles et l'on peut prévoir le moment prédit par l'évêque de Manchester où les maîtres regretteront de s'etre montrés intraitables envers leurs serviteurs.

D'un autre côté les ouvriers mineurs du comté de Durham viennent de suspendre leurs travaux. Ils se refusent à une diminution de dix pour cent que les propriétaires ont voulu leur imposer.

Pour bien comprendre la gravité de cette resolution, il faut savoir que la partie meridionale du Durham est le plus productif de tous les bassins houillers de l'Angleterre. Les mines sont exploitées par 40 mille ouvriers et produisent annuellement 18 millions de tonnes de charbon. C'est là que s'alimentent les hauts-fourneaux des contrées environnantes où l'industrie du fer occupe environ 40 mille travailleurs.

La grève se prolongeant ces derniers verront infailliblement suspendre leurs travaux, et malheureusement, il est difficile de croire à une solution prochaine.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

On est autorisé à croire que tôt ou tard certaines considerations politiques, plus encore que les necessites du commerce international provoqueront la formation d'une societe qui demandera la concession du chemin de fer de l'Euphrate. Le gouvernement a donc eu raison de reunir à l'avance les elements qui pourront, au moment voulu, l'eclairer sur cette question. Mais l'etude technique qu'en ont faite des hommes competents ne suffit pas. Il est d'autres considerations qui doivent entrer en ligne de compte et en premier lieu celle de la situation economique. Or pour le moment cette situation est mauvaise dans le bassin de l'Euphrate. Le fait est connu de tous. D'immenses plaines dont la solitude n'est troublee que par le passage des nomades, quelques cultures peu soignees, quelques oasis dans le desert, tel est le tableau que ces contrees nous offrent. Elles possedent cependant tous les elements constitutifs de la production, de la prosperite et de la richesse. Il n'est pas besoin de consulter l'histoire. Les ruines que l'on trouve éparses sur le sol du nord au sud, de l'est à l'ouest attestent que dans ces contrees ont vecu de grandes villes et des peuples puissants. Sans pretendre reconstituer immediatement et sans transition la prosperite du passe, on peut et l'on doit du moins ameliorer l'etat actuel et s'acheminer ainsi lentement mais sûrement vers le progres. C'est pour ce motif que nous avons insiste dans de precedents articles sur l'interet tout special que presente le cantonnement des tribus nomades et sur l'urgence qu'il y aurait pour le gouvernement à edicter et à appliquer un ensemble de mesures fructueuses pour cet objet. Dans l'hypothese de la construction d'une ligne ferree, en supposant meme qu'elle accapare le commerce international entre l'Occident et l'extreme Orient, ce qui n'est nullement demontre, ne faut-il pas des à present preparer à cette voie de communication des fonctions dans le pays meme. En l'etat actuel que desservirait-elle? L'exportation est sans importance et l'importation n'atteindrait pas des chiffres elevés, les besoins des populations n'etant pas developpes. Il est donc indispensable de creer et de multiplier dans ce bassin des centres agricoles en groupant les nomades, en les attachant à la vie sedentaire. On atteindra ce but, ainsi que nous l'avons dejà dit et qu'on ne saurait trop le repeter, en leur donnant dans cette nouvelle existence, la securite et tous les moyens materiels de cultiver leurs terres et par suite d'acquerir un bien-etre toujours croissant. A cette question du peuplement des parties cultivables du territoire se rattache celle de l'utilisation des eaux de l'Euphrate et du Tigre pour la fecondation du sol. Les nombreux canaux dont on voit les traces en Mesopotamie prouvent que les irrigations etaient la base meme du systeme agricole des anciens habitants du pays.

Sans remonter dans le passe, les faits du present attestent la puissance de production que l'on pourrait atteindre en irriguant ces terres fertiles. Midhat pacha a demontre par un exemple frappant lorsqu'il etait gouverneur de Bagdad les merveilleux resultats que l'on obtiendrait en suivant la voie que nous indiquons. On sait qu'il existe en Mesopotamie trois canaux dont l'ecluse donnant acces aux eaux de l'Euphrate dans ce territoire se trouve à Kenanie. Une recolte abondante fut obtenue à cette epoque sur le parcours des trois canaux grâce à une combinaison que son zele pour le bien public inspira à Midhat pacha. Les Arabes disposaient de l'eau et de la chaleur du soleil, ces deux facteurs des cultures prosperes. Mais les capitaux leur faisaient defaut pour acheter des semences en grande quantite, de facon à etendre leurs cultures. A l'appel du gouverneur general les employes et ceux des habitants qui possedaient des epargnes les placerent dans cette entreprise agricole. Le rendement de cet argent atteignit des proportions incroyables. Il s'eleva à cinq cents pour cent. Ce chiffre nous dispense d'insister sur l'intéret pressant que presente une organisation du cantonnement et des irrigations qui generaliserait ces bienfaits et redonnerait sûrement a ces contrees la vie et la prosperite d'autrefois.

CHOSES DE PARIS.

Le joli mois de mai nous ramène les toilettes et les confections printanières, car la mode nous rend les confections qu'elle nous avait enlevées en faveur des polonaises. Maintenant que les polonaises ne font plus genre ni autorite, les confections reprennent tous leurs droits d'élégance; rien ne nous semble plus coquet qu'une confection coupant la toilette et lui donnant plus de cachet et de fantaisie.

Elles sont jeunes, coquettes et charmantes.

C'est [illegible] chemire noir, tout brodé de perles mates et de perles taillees, de fleurs et de feuillage couvrant entierement le fond de l'etoffe. Par derrière, basque carree cambrant la taille, avec frange de pluie de jais tout autour. Cette veste s'ouvre legèrement devant, avec collerette pierrot, coquillée de valenciennes et de guipure, continuant en jabot de guipure de chaque côté.

Cette veste Aramis se reproduit en Sicilienne blanche brodee de jais blanc, avec collerette de guipure blanche continuant en jabot sur les devants [illegible] grelots de jais blanc tout autour.

Une *Prima Dona*, se composant de deux echarpes d'entredeux de guipure et d'entredeux de canevas perlés de jais, s'attachant sur l'epaule avec un nœud vénitien en faille noire et frangées tout autour d'une pluie de perles de jais.

La *Donato* faisant mantelet en cachemire noir, décrivant trois capuchons de guipure et de passementerie de jais dans le dos. Tout autour, guirlande de feuillage de passementerie et de jais en relief et volant de guipure.

Une cuirasse *Agnès Sorel*, en cotte-de mailles de jais, très-souple, très-collante et très-élégante.

Un costume *Agnès Sorel*, en foulard [illegible] gainin, de nuance blanc jaune, rappelant le crêpe de Chine, avec plus d'[illegible] et de solidité. La tunique ronde est garnie tout autour d'une bande d'hermine avec ses queues. Un corsage *Agnès Sorel*, genre cuirasse, est baleine tres-bas, avec fourrure d'hermine tout autour. Cette tunique et cette cuirasse ressortent sur une jupe de faille noire a queue tres-pointue et très-allongée, surmontée de bouillonnés, de volants et d'entredeux de jais. Une aumoniere de jais releve la tunique sur le côté.

Une toilette *Princesse*, en byzantine noire, ayant tout le devant de la jupe brode au plumetis à jour sur fond tulle. Le dos, genre Princesse, a la taille tres-longue derriere, montee à gros plis etalant la jupe dans toute sa hauteur. Manches en faille noire garnies de broderie au plumetis sur fond tulle noir.

Citons aussi le chapeau *Manon*, en paille de riz blanche cousue, avec bord droit et écharpe de tulle [illegible] perlé de jais enroulée autour de la calotte. Par derrière, deux plumes noires, avec aigrette blanche de Russie et un gros bouquet de trois roses épanouies : pourpre, blanche et jaune, avec leurs boutons et leur feuillage.

Un chapeau Angot en paille de riz blanche, avec passe relevée, bouillonnée de tulle et coulissée bleu ciel, fleurie dans l'interieur d'une couronne de bluets de trois tons, continuant par derrière [illegible] en fosée aigrette de bluets. Sur le [illegible] de la passe, large nœud Angot reproduit avec une écharpe foulard de quatre tons nuances.

Un chapeau guirlande sur fond tulle noir, composé de touffes de jacinthes roses, blanches, lilas et jaune, s'epandant par derriere en longues grappes de jacinthes. De côte, deux plumes rose et paille produisent un effet des plus fantaisistes. Par derriere, la guirlande de jacinthes est attachee avec un nœud de faille noire retombant en pans flottants. La parfumerie d'ete de la maison Violet est tout a fait d'actualité.

Toutes les lotions rafraichissantes sont recherchées de preference aux pâtes et aux crèmes adoucissantes. Les bains toniques, aromatiques et calmants à la Glycérine donnent à la peau une blancheur veloutee et satinée. Les vinaigres aromatiques a la violette, aux mille fleurs, a la [illegible] de Portugal, aux quatre fleurs et à la lavande sont très-appréciés, de même que les eaux de Cologne ambrées, musquées et éthereés.

La *Rosée des Abeilles*, recoltée des l'aurore par la reine des abeilles dans le calice des fleurs, constitue un bain des plus agréables et des plus rafraîchissants. Un seul flacon suffit pour parfumer la baignoire.

La parfumerie aux *Violettes d'Italie* et la parfumerie a l'*Ylang-Ylang*, émanant les senteurs du lilas de Perse, plaisent aussi par cette saison printanière, parce qu'elles sont tonifiantes et rafraichissantes tout a la fois. L'odorat a besoin de senteur acidulée, et c'est avec un bonheur extrême qu'on respire tous les parfums naturels composes aux Gouttes de violettes, à l'Ess-Bouquet, aux Fleurs de France, à l'Opopanax, aux Brises de Mai, au Magnolia, au Gardenia, au Lys des Vallees, à la Rose thé, à la Verveine, au Portugal, à l'Eglantine, au Réséda, au Portugal, au Foin coupé et aux fleurs printanières. Il nous est impossible de tout enumérer et de citer les uns après les autres toutes les eaux de toilettes et tous les parfums qui composent la parfumerie d'eté de la maison Violet, mais on peut lui en demander le *catalogue, boulevard des Capucines*, au coin de la rue Scribe, en même temps que les deux livres edités par la maison Violet : les *Talismans de la Beauté* et *L'Art de s'embellir*.

POMME VERTE.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Mehmed Pacha, ci-devant mutessarif de Scutari, est nommé mutessarif de Rodosto ;

Le general de brigade, Fazli Pacha, est nomme mutessarif de Scutari, ayant en meme temps le commandement de la force publique de cette localité;

Eyoub effendi, ci-devant defterdar du vilayet d'Angora, est nomme en la meme qualite à Janina.

Dimanche dernier le Grand-Vezir s'est rendu au Palais Impérial, où S. A. a eu l'honneur de travailler pendant plus d'une heure avec S. M. le Sultan.

Le meme jour, Aarify Pacha a eu l'honneur de presenter à Sa Majeste l'expression de ses sentiments de reconnaissance, pour sa nomination au poste de ministre des Affaires etrangeres.

Sa Majesté le Sultan s'est fait inscrire en tete de la liste de souscription ouverte en faveur des populations de l'Anatolie.

Sa Majeste a mis une somme de 5000 livres turques, à la disposition de la commission des secours.

Le Grand-Vézir figure sur cette liste pour une somme de 500 livres; le Cheik-ul-Islam pour 250 livres, et le president du Conseil d'Etat pour 400 livres turques. Tous les ministres et les hauts fonctionnaires de l'Etat ont participé à cette souscription pour des sommes considérables.

Samedi dernier M. Eichmann, ministre plenipotentiaire d'Allemagne, s'est rendu à la Sublime Porte, où S. Exc. a eu une entrevue avec le Grand-Vezir.

Le meme jour M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a fait visite à S. S. le Patriarche œcuménique.

Sur la demande de S. A. S. le prince Milan, S. M. le Sultan vient de conferer les décorations suivantes aux personnes qui ont été au service de Son Altesse pendant Son voyage à Constantinople.

Ont eté décorés :

De l'ordre de l'*Osmanie*, 3me classe.

Edhem bey, colonel de l'Etat-major ;

De l'ordre du *médjidié*, 3me classe :

Ernest effendi, secretaire-interprète du vilayet du Danube ; M. Jules Demalini, inspecteur de la navigation du Danube ; M. Ivanovitch, inspecteur de la navigation de Turno-Severin ; Mehmed Faik effendi, caïmakam de Beïkos ; Agob effendi, caïmakam de Galata.

De l'ordre du medjidie, 4me classe :

Hadji Mehmed effendi, major de gendarmerie ; Aly bey, major de la gendarmerie de Fatih ; Aly Riza bey, capitaine de la fregate cuirassée l'*Ikhlalié*; Ismaïl bey, 1er capitaine à bord de l'*Izzeddin*; Mahir bey, medecin, Hakki bey, premier mécanicien, et Khalil agha, officier à bord de ce meme bateau ; Mustafa effendi, yuzbachi ; Ahmed agha, major d'infanterie.

De l'ordre du médjidie, 5me classe :

Sami bey, 2me capitaine, et Rifaat agha 2me mecanicien de l'*Izzeddin*; Mustafa bey et Munir bey, majors de gendarmerie; Mustafa agha, capitaine; Mustafa agha lieutenant; Imam Osman effendi ; Ahmed effendi, *kiatib*; Hakki effendi capitaine, Bessim effendi, capitaine; Hamdi effendi, lieutenant ; Arif agha; Aly agha capitaine ; Ibrahim effendi, lieutenant ; Khaïri effendi, mécanicien à bord du Yacht qui a eté mis à la disposition du Prince; Ahmed agha, chef de musique ; Ahmed agha, capitaine du 1er bataillon et Mehmed bey, capitaine du 6me bataillon de la garde.

Suivant une depeche reçue hier dans notre ville, le Prince Milan est arrivé à Bucharest dimanche à 6 heures de l'apres-midi. S. A. S. est descendue au palais princier. Elle a ete reçue avec beaucoup d'enthousiasme et les plus grands honneurs lui ont éte rendus.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

XIX. (Suite.)

Leone disparut.

Chauveau revint alors sur ses pas, hesita une seconde et agita enfin un timbre placé sur un gueridon.

La servante revint.

— Faites entrer M. de Baradieu, dit Chauveau ; dites-lui que je reviens à l'instant, et priez-le de m'attendre.

La paysanne sortit.

— Maintenant, dit Chauveau, comme se parlant à lui-meme, reposons-nous un peu de tant d'affaires..

Et s'approchant d'une tapisserie qu'il souleva, il ouvrit une porte faisant face a celle par laquelle Leone etait sorti.

— A tout à l'heure, monsieur le dompteur de lions, murmura-t-il en souriant avec ironie.

Et la tapisserie retomba derrière lui.

Au même instant, Baradieu entrait.

Le premier mouvement du marquis fut de fouiller du regard la pièce où il se trouvait. Comme nous l'avons dit, elle etait vide, et, grâce à sa situation entre un jardin et le cours même du fleuve, aucun bruit n'y penetrait du dehors.

Baradieu alla à la fenêtre et en souleva le rideau pour s'orienter.

Il reconnut le jardin qu'il avait du traverser en arrivant, le mur qui fermait ce jardin et la porte par laquelle il y avait accede.

Il revint alors lentement sur ses pas, et parut plongé dans une rêverie profonde.

C'est qu'un fait étrange venait, quelques minutes auparavant, de frapper son regard.

XX.

LE LION ET LE SERPENT

Au moment où il traversait le jardin de cette maison, il lui avait semblé apercevoir derriere la vitre d'une fenêtre du rez-de-chaussee, dont une main fine et gantee ecartait un peu le rideau de mousseline, un visage charmant, un visage de femme.

Et cette femme, Baradieu fremissant se demandait s'il n'était pas le jouet d'une hallucination ; cette femme, il avait cru la reconnaitre, mais sans oser, tellement invraisemblable, tellement impossible lui paraissait cette supposition, s'avouer à lui-même le nom qui cependant était sur ses levres.

Combien de temps demeura-t-il en proie à l'obsession de cette pensée ? c'est ce dont il n'eût pu se rendre compte. Le bruit de la porte tournant sur ses gonds le rappela à lui-même. Il leva la tête, et reconnut Pascal Chauveau, qui, calme, impassible, s'avançait vers lui, cérémonieux et froid.

L'homme d'affaires indiqua d'un geste poli un siege à Baradieu, qui s'assit.

Puis, prenant lui-même place en face du visiteur :

— Monsieur le marquis, dit-il d'un ton à la fois tranquille et semi-obsequieux, a quelle circonstance dois-je l'honneur de votre visite ?

— Monsieur, repondit Baradieu de sa voix franche et vibrante, en regardant Chauveau bien en face, j'ai quitte Nevers avant-hier soir pour me rendre chez vous a Paris.

— Chez moi, monsieur? fit Chauveau, qui laissa echapper un mouvement de surprise volontaire.

— Oui, monsieur, chez vous, rue Zacharie, n° 13, ou j'ai eu le regret de ne pas vous rencontrer.

Chauveau eut un sourire contraint... Mais c'etait un homme de sang-froid et d'energie, et il se remit presque aussitôt...

— Je comprends, dit-il ; je comprends : de sorte que, ne me trouvant pas à Paris, vous êtes revenu...

— Ne vous trouvant pas à Paris, interrompit Baradieu d'un ton où l'on eût pu deméler peut-être une pointe de raillerie, j'ai eté obligé de me rendre à Nantrey.

Chauveau releva le front par un brusque mouvement de curiosité, et regarda le marquis avec une serieuse attention.

Decidement, il sentait qu'il avait devant lui un adversaire dont il fallait tenir compte, et, malgré les difficultes inattendues que pouvait provoquer l'intervention de ce personnage, peut-être n'etait-il pas fâché de voir l'affaire s'engager des son arrivee.

Chauveau etait lui-meme un homme d'action, et il ne lui deplaisait pas de rencontrer chez ses adversaires des qualités qui etaient en lui...

— Bon ! bien ! dit-il avec un petit ricanement et comme se parlant à lui-meme .. ça se corse... j'aime ça... nous allons être parfait !

Puis, se tournant vers Baradieu :

— Et, ne m'ayant pas trouvé davantage à Nantrey, ajouta-t-il, vous vous etes resigne à rentrer à Nevers ?

— Precisément, repondit Baradieu, toujours poli.

— Croyez que je regrette d'avoir ete la cause involontaire de tant de derangement.

— Moi, je le regrette à peine, monsieur : car j'ai eu la bonne fortune de rencontrer à Nantrey un homme excellent, M. Denizet, avec qui j'ai passé une heure, et qui m'a dit de vous les choses les plus intéressantes.

— Soit, monsieur, soit ! fit Chauveau d'une voix ironique, et j'en suis ravi, si cela a pu vous être agréable... mais vous ne m'avez encore rien dit du but de votre voyage, et j'attends que vous arriviez au fait.

Baradieu approuva du geste.

— Vous avez raison, repondit-il, et je suis heureux que vous alliez au-devant de mes questions... J'avais une explication à vous demander, monsieur, et je n'ai pas hésité à vous suivre dans les lieux où j'espérais vous rencontrer...

— Cette explication est donc bien grave ? fit Chauveau.

— Tres-grave, monsieur...

— De quoi s'agit-il ?

Il y eut quelques secondes de silence ; puis Baradieu reprit :

— Je veux croire, dit-il, que vous êtes un homme d'honneur ..

— Monsieur ! fit Chauveau, plus etonne encore que blessé de cette question, qui etait au moins bizarre.

— Permettez, s'empressa de repondre le marquis. Je veux simplement dire que rien de la conversation que nous allons echanger ne dépassera ce seuil.

Chauveau secoua la tête d'un air cynique.

— Ça depend, dit-il. L'honneur ne consiste pas, comme vous semblez le croire, à garder un secret qu'on ne s'est pas engagé à respecter d'avance... Si vous avez des secrets a me confier, je tiens à conserver ma complète liberté d'appréciation sur l'opportunité de leur revelation.

A ces paroles, un voile passa devant les yeux de Baradieu.

Mais l'héroïque gentilhomme se contint ; il ne lui convenait pas d'entamer en ce moment une discussion sur ce terrain, et il se résigna a accepter la situation telle qu'elle se presentait.

— Soit, repondit-il. J'aborde donc simplement les faits, me réservant moi-même d'agir comme je l'entendrai, si je ne suis pas satisfait de vos explications.

— Abordez, monsieur, fit Chauveau, narquois, abordez !

— Il y a depuis quelque temps à Nevers, reprit Baradieu, un certain comte Leone, dont la noblesse d'Europe serait sans doute bien embarrassée de debrouiller la genealogie. Ce personnage s'est presente il y a deux jours chez M. le comte de Chantelys et lui a fait une proposition qui serait celle d'un fou, si elle n'etait celle d'un misérable.

Chauveau eut un geste qui semblait vouloir dire : Ma foi ! je m'en lave les mains.

Mais il repliqua aussitôt, sans se départir de son flegme :

— M. le comte Leone est majeur, et par conséquent responsable de ses actions.

— Voilà précisement ! voilà le point ! repartit Baradieu. Si, en faisant sa proposition, M. Leone avait agi pour son compte personnel, c'est lui seul qui serait responsable de sa conduite, et je n'aurais pas hésité sur le parti à prendre ; mais il n'en est rien !

— Comment !...

— Oui, derriere cet aventurier, il y a un autre personnage qui est vous... et il serait inutile de nier, puisque le voyage que je viens de faire m'a surabondamment renseigné à ce sujet. Des ce moment, en effet, je vous connais autant que vous pouvez etre connu, soit que l'on vous prenne homme d'affaires, rue Zacharie, ou fermier à Nantrey.

Chauveau se sentit blemir.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, protesta-t-il... Encore une fois, le comte Leone fait ce qu'il lui plaît, et je n'ai rien à voir...

— Vous le connaissez cependant !

— Qu'importe ?

— C'est vous qui lui avez mis en main les armes terribles dont il pretend se servir.

— Quelles armes ?

— Ces papiers, ces actes, decouverts par vous, qui se relient à je ne sais quel secret mystérieux... qui vous a récemment obligé à vous rendre à Nantrey !...

Chauveau se tut un moment.

Il etait évident que Denizet avait parle... Mais jusqu'où avait-il poussé ses indiscretions et qu'avait-il confie à Baradieu ?..

C'est ce qu'il est indispensable de savoir.

— Encore une fois, dit Chauveau, je vous jure que tout ce que vous dites là est de l'hebreu pour moi.

— Vous n'en pensez pas un mot, interrompit Baradieu, qui s'etait leve. Et d'ailleurs, ajouta-t-il avec plus de force, tout ceci n'est evidemment que secondaire, et ce que j'ai à vous demander surtout, c'est ce que vous etes venu faire a Nevers. A quelle mysterieuse machination travaillez-vous ? Quel est votre but ? Pouvez-vous la dire, ou faut-il que je le devine ?... Parlez !... Ou plutôt non, tenez ! et il est trop facile de vous arracher le masque d'emprunt dont vous vous affublez. . C'est de l'argent que vous voulez, n'est-ce pas ?

Et comme Chauveau se taisait :

— Mais repondez donc ! insista Baradieu avec une sourde colere : c'est de l'argent, n'est-ce pas ? Une fortune ?... voulez-vous une fortune ? Eh bien ! dites un mot ! je suis riche, tres-riche... prêt à faire tous les sacrifices que vous exigerez, et quel que soit le chiffre que vous fixiez ! Sur ce terrain, du moins, j'espere que vous pouvez me répondre.

Chauveau releva sa tête de vautour chauve, et, fixant vaguement Baradieu de ses yeux clignotants, qui avaient peine à supporter le regard d'un honnête homme :

— Vous avez bien tout dit, monsieur le marquis ? interrogea-t-il de ce même ton calme qu'il regrettait de ne pas avoir su maintenir jusqu'au bout ; vous avez bien formulé la proposition que vous comptiez me faire ?

— Oui, dit Baradieu, qui eut comme une lueur d'espoir.

— Eh bien, monsieur le marquis, je vais répondre avec la franchise que vous avez mise dans vos questions... Il m'est impossible d'accepter la proposition que vous me faites... Certes, croyez-le bien, j'en eprouve le plus sincere regret ... mais je ne suis pas le maitre de cette affaire... et je crois vous rendre service en vous affirmant que des ce moment il n'y a aucun moyen... entendez-vous, aucun moyen d'arrêter les choses.

(A suivre.)

Voir le numéro 18 Mai.

Le Prince restera quelques jours à Bucharest.

—

M. le comte de Grimberghe, ministre plénipotentiaire de Belgique, qui devait quitter notre ville à la fin du mois, en vertu d'un congé qui lui avait été accordé par son gouvernement, ne partira, nous assure-t-on, que le 1er juillet, afin de pouvoir assister à la fête du 25 juin et présenter, à l'occasion de ce jour, les félicitations de son Souverain à S. M. I. le Sultan.

—

Presque tous les représentants des Puissances, accompagnés de leurs premiers drogmans, se sont rendus hier à la S. Porte pour féliciter Aarify pacha à l'occasion de sa nomination en qualité de ministre des Affaires Etrangères.

—

M. Zichy, fils de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, étant député à la Chambre hongroise ne pourra se rendre à Constantinople que dans une dizaine de jours, époque à laquelle les Délégations auront terminé leurs travaux.

On sait que M. Zichy occupe le poste de second secrétaire de l'ambassade impériale et royale à Constantinople.

—

Avant de quitter le Palais de Beïcos, le Prince Milan a reçu Aly bey, major de la gendarmerie de Fatih, Hadji Mehmed effendi, major des Zaptiés de Péra, Munir bey et Mustafa effendi, inspecteurs de Police, mis par le ministère de la Police au service de Son Altesse pendant Son séjour à Constantinople, et S. A. S. leur a exprimé Sa complète satisfaction de la manière dont ces officiers ont rempli leurs devoirs. Avant de les congédier, le Prince leur a offert des montres en or, en souvenir de Son séjour à Constantinople et S.A.S. a fait distribuer une somme de 50 livres turques à chacun de ces officiers.

—

Le capitaine de vaisseau Hassan bey, a été promu au grade de *Liva* (contre-amiral.)

—

Khosrew Pacha, général de brigade en retraite, vient d'être nommé *Surré Emini*, et caïmacam des Pèlerins de la Mecque.

—

Le ministère des affaires étrangères vient d'adresser la note suivante aux chefs des missions étrangères :

« La Sublime Porte est informée que les sujets étrangers, propriétaires d'immeubles dans la capitale et dans la banlieue refusent de montrer leurs titres de propriété aux employés du cadastre qui les leur demandent pour l'accomplissement de certaines formalités. Les représentations faites à cet égard aux chancelleries consulaires n'ayant amené aucun résultat, le ministère des affaires étrangères s'adresse à l'ambassade de......... pour la prier de vouloir bien donner les instructions nécessaires à qui de droit afin que les administrés aient à produire ces titres aussitôt qu'ils sont requis par les autorités du cadastre. »

—

Le 13 mai, le général de brigade Hassan Husni pacha, commissaire chargé d'accompagner les convois de secours envoyés à la population d'Angora, a adressé au Grand-Vézir un télégramme dans lequel il annonce à S. A. qu'une partie des farines envoyées dernièrement par la voie d'Ismidt est arrivée à destination et que par suite de cet arrivage le pain était assez facile à se procurer dans la ville d'Angora.

—

Le *Taïf*, bateau de l'Amirauté est parti hier pour Ismidt avec une cargaison de 150 mille ocques de farine envoyées dans les différents districts de l'Anatolie.

Le gouvernement général du vilayet de Brousse a réuni à Ismidt une quantité suffisante de bêtes de somme, afin qu'à l'arrivée du *Taïf*, le transport des farines dans l'intérieur se fasse avec toute la célérité voulue.

—

Jusqu'à présent le *Mansourah*, bateau à vapeur de l'Amirauté, stationnait dans les eaux de la mer Rouge. Ce bâtiment a reçu l'ordre de se rendre en station devant Salonique.

Le *Medjidié* est arrivé dans notre port, avec une cargaison de houille d'Héraclée.

—

Un vol important a été commis la semaine dernière, au préjudice du Sieur P.., demeurant à Arnaout-keuy. Le voleur a emporté des bijoux, des valeurs et une somme de 2,500 livres turques en numéraire.

Le voleur est un ancien *tulumbadji*, de nom de Spiro, qui était au service du Sieur P... en qualité de gardien de la maison.

Ce gardien infidèle, s'étant aperçu qu'une petite boîte en zinc renfermant ces objets précieux était placée dans une cachette pratiquée au mur de l'alcôve, a réussi à la dérober et s'est ensuite sauvé.

Ce n'est que trois jours plus tard que M. P... s'est aperçu de la disparition de sa précieuse cassette. On conçoit son étonnement et son désespoir.

La police aussitôt avisée est venue faire une enquête et s'est livrée immédiatement à des recherches dans la chambre qu'occupait le voleur. On finit enfin par trouver la petite boîte sous les matelas de Spiro ; la moitié de son contenu, 2,500 l. t., avait disparu. Alors on se rappela que le jour de son départ le voleur était resté assez longtemps enfermé dans sa chambre, et que, lorsqu'on l'appela, à plusieurs reprises, il s'était présenté d'un air fort confus.

La police se livre à des recherches actives pour découvrir le voleur qui a étrangement abusé de la confiance de ses maîtres.

—

L'incendie qui a éclaté dimanche soir à Balata a détruit plus de 180 maisons et boutiques, une mosquée et une synagogue. Le feu a pris dans la boutique d'un épicier juif établi près de la synagogue. Presque toutes les maisons détruites étaient construites en bois et c'est ce qui a facilité la propagation du feu malgré les prompts secours qui sont arrivés de toutes parts et les efforts personnels du ministre de la Police qui s'était empressé de se rendre sur le lieu du sinistre.

Le second incendie qui a éclaté quelques heures plus tard à Balata a pris naissance dans les bâtiments du moulin à vapeur sis près du débarcadère. Quelques bâtisses en bois dépendant de ce moulin ont été détruites.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE. 19 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 43 m.
Coucher »	7 » 10 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 41s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 43
8 heures du matin.	
Baromètre..........	762.3
Thermomètre	12.2
Minimum	8.6
Maxima de la veille..........	15.3

Direction et force du vent S. modéré.

Etat du temps le 18 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient de directions variables assez fort ou forts avec mer grosse par places sur la mer Noire ; du N. modérés aux Dardanelles ; du S. assez forts sur l'Archipel et faibles sur l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses.	Signataires.	Provenance.
Mois d'Avril.		
2 Surai Askerijasha-di Mehmed bey	Kaimak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Boztzin	Simandiras	Argos
12 Caucos Yeni-Djami 22	Caucos	Slatil
13 Sebalt-B. Grand Hôtel Europe	Marcosky	Barcelone
14 Vincenzo Zugaroli Ambasciat Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hanselle	Waleff	Genova
16 Mordes	Garrano	Venezia
17 Alexi Avram din Ghéti Caucos Em aul	Caucas	Sladina
18 Signora Giovana Krall presso Signor Kilfalet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Gehegi	Lucia Gelegir	Trieste
4 Hagi Moustaz.n	Samuroglu	Braila
6 Sarino	Cole	Fiume
9 Fratelli Bagostini	Carim	Brousse
10 Pinner Ganze Slaven Ner Savo	Stamera	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Caristu Pastirtzia	Toma Anastassi	Calarassi
13 Valgaropulo	Candioti	Trieste
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaajar	Ibragimajan	Moscou

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Varna, 17 mai 1874.

Le chemin de fer a amené, hier, dans notre ville M. Catargi, oncle de S. A. S. le Prince de Serbie, et M. l'agent serbe à Bucharest, qui sont venus à la rencontre du Prince.

Ces messieurs, ainsi que M. Kouvara, directeur-médecin de notre quarantaine, Ernest effendi, drogman du gouverneur général, Telik bey, commissaire impérial du chemin de fer, Dalleggio effendi, chef de notre télégraphe, ont passé la nuit à l'office sanitaire attendant l'arrivée du Prince Milan qui devait être ici vers les 2 heures du matin. Cependant l'*Izzeddin*, par suite du mauvais temps qu'il a rencontré, n'a pu entrer dans notre port que vers les 5 heures du matin. Aussitôt que le yacht impérial fut en vue, le médecin de la quarantaine et le chef du télégraphe se sont rendus à bord, le premier pour se hâter avec sa complaisance habituelle de donner pratique au yacht impérial et le second pour remettre au Prince les dépêches dont il était porteur. Notre gouverneur, Saïd Pacha, Karali Pacha, commandant militaire, accompagnés de Hafouz effendi, président du *Béledié*, et quelques notables de la ville se sont rendus à bord pour souhaiter la bien venue à S. A. S. qui les a reçus avec la plus exquise amabilité. Le Prince était en tenue militaire ; il paraissait n'avoir nullement souffert durant la traversée. Après avoir conversé assez longuement avec notre gouverneur, Son Altesse a reçu les adieux de l'état-major du yacht et a quitté son bord, salué par les salves d'artillerie. Ayant débarqué à l'échelle du chemin de fer, le Prince s'est rendu à la gare où étaient échelonnés des bataillons d'infanterie, musique en tête. A 8 heures seulement le train spécial — mis à la disposition du Prince par le gouverneur impérial — a quitté notre ville. Saïd Pacha a accompagné le Prince jusqu'à Roustchouk.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

M. d'Arnim.

On lit dans le *Nord* :

Peu s'en est fallu que l'affaire de M. d'Arnim ne provoquât une polémique entre les organes officieux de Berlin et de Paris. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, qui est devenue d'une susceptibilité excessive, en a voulu au *Français* et à la *Presse* des observations que ces journaux avaient présentées sur l'affaire dont il s'agit, observations qui étaient plus sympathiques au comte d'Arnim qu'au prince Bismarck. La feuille ministérielle de Berlin, oubliant qu'un certain nombre de ses confrères allemands avaient apprécié le différend d'une façon analogue, et en termes plus accentués encore, sans qu'elle jugeât nécessaire de les réprimander pour cela, a publié à l'adresse de la *Presse* et du *Français* une note dont nous avons fait connaître la substance, et qui attribuait à leurs réflexions une importance et une gravité évidemment exagérées. Les deux organes parisiens ont relevé cette note avec autant de tact que de modération, en sorte que la polémique n'a pas eu d'autre suite.

La *Augsburger Allgemeine Zeitung* s'occupe à son tour de cet incident, pour blâmer, non pas les feuilles parisiennes, mais l'organe officieux de Berlin. « Les indiscrétions de M. d'Arnim, dit-elle, viennent d'avoir une conséquence des plus regrettables ; la presse officieuse vient de reprendre, à l'égard de la France, le ton irrité qu'on avait vu disparaître depuis quelque temps avec une si grande satisfaction. Certes nous croyons qu'il est juste et prudent de prendre acte des déclarations de la *Presse* et du *Français* ; mais la manière dont on l'a fait n'a pas notre approbation. A quoi bon faire tout de suite tant de tapage à la moindre observation de la partie adverse ? Ne serait-il pas plus digne de garder toujours cette attitude calme et virile qui nous a valu la considération des nations étrangères ? On ne saurait reprocher à la direction de la presse berlinoise de manquer de zèle ; mais elle accroît inutilement sa tâche, en se mettant tous les jours à réprimander non-seulement la presse allemande, mais toute la presse européenne. Nous apprécions sa bonne volonté ; mais nous sommes les ennemis déclarés de tout ce qui ressemble à ces lourdes, pédantes et peu chevaleresques réprimandes. Le tact et la délicatesse des sentiments n'appartiennent pas aux qualités dominantes de la direction de la presse à Berlin. » Le blâme est peut-être un peu vif ; mais il faut reconnaître qu'il n'est pas complétement immérité.

La crise industrielle Ecossaise.

On lit dans le *Journal Officiel* :

Il résulte des plus récents renseignements qui nous parviennent, que la crise industrielle qui sévit en ce moment en Ecosse, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs se fait également sentir dans le pays de Galles. La fièvre des salaires paraît avoir atteint toutes les branches de l'industrie anglaise, et la lutte, aujourd'hui, est devenue presque générale.

Les causes qui ont, du reste, provoqué et amené les exigences nouvelles des ouvriers et la résistance des patrons sont identiquement les mêmes soit dans les bassins houillers de l'Ecosse, soit dans les établissements métallurgiques du comté de Durham, soit dans les usines du pays de Galles.

En réalité, ce n'est plus en ce moment une question de salaires, une plus ou moins grande élévation de la main d'œuvre : la lutte a pris, à l'heure qu'il est, de plus sérieuses proportions ; c'est la lutte contre le capital, c'est la lutte de l'ouvrier contre le patron, c'est la lutte de celui qui n'a rien contre celui qui possède quelque chose.

En organisant et affirmant la résistance, les mineurs et les ouvriers ne comprennent peut-être pas très-exactement le caractère de la cause qu'ils défendent, une puissance et une force supérieure les dirigent et les guident. Cette force et cette puissance, ce sont les *trades unions*. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé le rôle important que jouent, dans la crise actuelle, ces grandes et redoutables associations. C'est sur elles seules qu'il faut faire retomber aujourd'hui la responsabilité des graves événements dont l'Angleterre est le théâtre.

Les ouvriers, grisés par l'élévation des salaires et l'augmentation des gages obtenus pendant les deux dernières années ne voient très-probablement dans la lutte qu'ils soutiennent qu'une simple question de bien-être ; les vues et les espérances des chefs, les lointaines ambitions des *trades unions* sont plus sérieuses et plus menaçantes : leur but est aujourd'hui très-clairement délimité. Ce qu'elles veulent, c'est une nouvelle réforme de l'organisation sociale actuelle ; ce qu'elles demandent, c'est la puissance du nombre dominant le corps politique et social, c'est la liberté de dominer le pays, la possibilité de tout entreprendre, de tout exiger, de tout faire.

Le pays naturellement souffre beaucoup d'une situation semblable et de la cessation complète de tout travail. Comme dans les différents comtés de l'Ecosse, toutes les usines du pays de Galles et particulièrement les grands établissements de la vallée de Swansea, où se fabrique le ferblanc, sont aujourd'hui fermés ; plus de 15,000 ouvriers, dans cette partie de l'Angleterre, sont aujourd'hui sans travail et par conséquent sans aucuns moyens d'existence. Dans les mines de charbon anthracite, très-nombreuses également dans ce pays, les patrons ont notifié leur intention formelle de réduire de 20 p. 100 le taux des salaires ; si les ouvriers refusent, les puits seront fermés. On évalue encore à 15,000 le nombre d'ouvriers qui se trouveront ainsi sans ouvrage, sans travail, sans pain.

Les pertes occasionnées par ces grèves, le déficit qu'elles entraîneront à leur suite seront évidemment très-sensibles pour l'Angleterre. Le gouvernement se préoccupe, dit-on, d'un état de choses si contraire aux véritables intérêts du pays et il ne serait pas étonnant que le parlement fût prochainement appelé à donner son avis et peut-être même à prendre des mesures propres à apaiser le conflit et à restreindre les pouvoirs et la puissance des *trades unions*.

Le Japon.

Tokio, 10 mars 1874.

Comme je vous le faisais pressentir dans ma dernière lettre, la bataille du 1er mars a été décisive. Le jour suivant, le plus grand corps des insurgés de Saga s'est soumis, et cette ville a été prise par les armes impériales, non pas d'assaut, comme disent les journaux, mais parce qu'elle avait été abandonnée par les rebelles.

L'insurrection peut donc être considérée comme terminée, quoique quelques petites bandes soient encore éparses dans la campagne. Ces bandes sont, du reste, poursuivies par les troupes sous le commandement du prince Higaski Fushima No Miga, oncle du Mikado.

En quinze jours tout a été terminé. Toutefois il ne faut pas se faire d'illusion, l'agitation reste toujours à l'état latent.

Le chef des insurgés, Nabeskima Ichimojo, a été fait prisonnier. La loi martiale a été promulguée dans la province de Kizen.

Ces jours derniers, nous avons eu ici (à Tokio) une curieuse démonstration politique. Plusieurs centaines de Samurtens (*Samurai*) et d'autres personnes ont parcouru la ville, en portant au côté deux épées, — c'était autrefois l'usage du Japon, — et cela comme une démonstration symbolique demandant la restauration de l'ancien régime. Mais, ainsi que je vous l'ai dit, il n'y a plus aucune crainte aujourd'hui, et l'insurrection peut être regardée comme entièrement terminée, au grand avantage du commerce et du développement régulier de la civilisation au Japon.

L'Exposition de Kioto s'est ouverte le 1er mars ; mais elle n'aura pas, à ce qu'il paraît, le succès des Expositions précédentes.

A la fin du mois, le chemin de fer de Kobe à Osaka sera ouvert, et les télégraphes fonctionneront jusque dans les provinces du Nord.

On a dernièrement transporté en grande pompe à Kioto, dans les tombeaux destinés aux empereurs, les cendres de l'empereur Singin Tenne, mort en exil il y a mille ans. (*Gazette de Venise.*)

Naufrage du « Tacna ».

Le 9 mars dernier, le bruit se répandit à Valparaiso, dit un correspondant du *Times*, que le *Tacna*, un des bâtiments de la compagnie de navigation à vapeur du Pacifique, qui fait le service des côtes, avait sombré, et que dix-neuf passagers ou hommes d'équipage avaient péri. Cette nouvelle répandit la consternation. Les pavillons furent placés à mi-mât devant la plupart des maisons de commerce et beaucoup de maisons particulières.

Le *Tacna* avait quitté Valparaiso le 7 mars, à 7 heures 1/4 du soir, pour se rendre à Pau de Azucar, en touchant aux ports intermédiaires ; le premier de ces ports est celui de Los Vilos. Il avait une cargaison complète de sel, de farine, de grains en sacs ; il portait aussi du bétail, des légumes, du foin, etc. Le foin surtout était entassé sur le pont à une grande hauteur.

Le temps était beau, la mer calme, avec une légère brise du sud-ouest. Tout alla bien jusqu'à quatre heures du matin. A ce moment, par suite d'une manœuvre qui changea la direction du bâtiment, cette grande quantité de foin devint une cause d'extrême danger. La nuit était obscure et sans lune. De nouvelles manœuvres furent insuffisantes pour faire face au péril ; l'équipage commença à jeter à la mer la cargaison de foin ; mais l'opération n'était pas terminée quand le bâtiment fut jeté sur le côté. Une scène d'effroyable confusion commença : une embarcation fut mise à la mer, deux dames s'y placèrent et furent noyées. On tenta de couper le grand mât ; mais la mâture était en fer ; le bâtiment était déjà rempli d'eau, et l'équipage ne put retrouver les outils qui s'y trouvaient ; on ne put faire usage que de couteaux. Le bâtiment sombra entraînant avec lui tous les hommes qui étaient sur le pont.

Le foin, qui avait, suivant toute apparence, tant contribué à ce désastre, devint un moyen de salut et permit à plusieurs personnes de se soutenir sur l'eau. Le bateau de sauvetage recueillit le premier officier et le capitaine, qui s'en servirent pour aller à la recherche de tous ceux qui nageaient à l'entour. Ils parvinrent à remettre à flot l'embarcation qui avait sombré au début du sinistre.

De la fausse manœuvre qui avait amené l'accident, jusqu'au moment où le bâtiment sombra, il ne s'est pas écoulé plus de vingt-cinq minutes.

Le troisième officier, l'officier comptable, et toutes les dames ont péri.

Les autorités chiliennes procèdent à une enquête.

Les laines à Civita-Vecchia.

On nous adresse de Civita-Vecchia des renseignements sur la situation de l'industrie des laines dans les provinces de Civita, Viterbe et dans la campagne romaine.

Cette industrie a pris, depuis quelques années, une importance assez sérieuse et constitue aujourd'hui la principale richesse du pays.

Le produit de la tonte des moutons en 1873 a atteint le chiffre de 927,000 kilogrammes, quantité supérieure de 8 p. 100 au produit de 1872, qui n'avait été que de 859,000 kilogrammes.

Ce résultat, déjà satisfaisant pour les éleveurs, a été complété par la bonne qualité de la laine ; les transactions, dès lors, ont pu s'effectuer dans des conditions très-avantageuses.

Dès le début de l'année, les laines ont été particulièrement recherchées ; les négociants romains avaient reçu de fortes commandes de leurs correspondants de l'étranger, et au commencement de mai, un grand nombre d'acheteurs suisses, français, italiens, se trouvaient à Rome : les premiers achats se sont effectués aux prix de 6 fr. à 6 fr. 15 le kilogramme pour les laines de qualité supérieure ; ces chiffres ont varié suivant la qualité de la laine, sans cependant descendre au-dessous de 5 fr. 70 le kilogramme.

Le choléra, vers le milieu de l'année, ayant envahi la péninsule, et les communications ayant été interrompues, les opérations ont subi une crise qui s'est prolongée jusqu'à la fin de 1873, et qui a eu pour première conséquence de faire baisser très-sensiblement le prix des laines. Les producteurs, très-sérieusement alarmés, offraient eux-mêmes leurs produits à un chiffre dérisoire.

Depuis cette époque, les opérations ont repris avec une grande activité et toutes les quantités de laines qui restaient disponibles sur le marché de Rome ont été achetées au prix de 5 fr. 25 le kilog.

La plus grande partie des exportations de ce produit ont été expédiées de Civita-Vecchia par les paquebots à vapeur français et italiens et dirigées, 417,000 kilogrammes sur Marseille ; 238,000 kilog. sur Gênes ; 31,500 kilog. sur Livourne.

231,000 kilos ont été expédiés par les chemins de fer de la haute Italie. De Suisse, une certaine quantité, transbordée sur des navires à destination d'Angleterre va alimenter les établissements industriels et les filatures de Londres, de Manchester et Liverpool.

Les frets, par bateaux à vapeur, de Civita-Vecchia à Marseille ont été de 4 fr. 25 pour les balles pressées et de 5 fr. 30 pour les balles non pressées de 100 kilog. Pour Gênes, 3 fr. 60. Pour Livourne, 2 fr. 25 les 100 kilogrammes.

(*Journal officiel.*)

La délivrance de Bilbao.

On télégraphie au *Times* :

Bilbao, mardi.

Le maréchal Concha a rempli sa promesse de délivrer Bilbao le jour de l'anniversaire du Dos de mayo, la grande fête en Espagne. Il y a fait son entrée triomphale, le maréchal Serrano ayant chevaleresquement abandonné son droit d'entrer le premier.

L'entrée des troupes a offert un magnifique spectacle. Les habitants étaient sortis en habits de fête pour faire un accueil enthousiaste aux libérateurs. Les canons tiraient des salves, les cloches sonnaient à pleines volées, partout flottaient des drapeaux de toutes nuances, parmi lesquels dominaient les couleurs nationales ; les balcons étaient ornés de tapisseries brodées, et même les plus pauvres habitants s'étaient ingéniés à trouver quelque ornement pour faire honneur à l'heureux événement. Le maréchal Concha, le maire et l'ayuntamiento prirent place devant le théâtre pour passer en revue les troupes qui défilaient par les principales rues de la ville ; partout sur leur passage éclataient des *viva* enthousiastes, de toutes parts les chapeaux se levaient, les dames qui encombraient les balcons agitaient leurs mouchoirs et jetaient des fleurs et des guirlandes aux vainqueurs. De certains balcons on jetait des cigares et des cigarettes aux soldats.

Les troupes défilèrent en bon ordre, elles portaient les traces des fatigues et des privations, mais paraissaient néanmoins en excellente condition, si l'on considère quelles marches forcées et quels rudes combats elles ont eu à soutenir et les minces rations qu'elles ont reçues pendant les derniers jours.

Les *carabineros* et les gardes civiles, deux beaux corps, qui ont admirablement servi dans la campagne, étaient spécialement l'objet d'acclamations enthousiastes. Les soldats répondaient aux cris de : « *Viva* Concha ! » par ceux de : « *Viva* Bilbao ! » Très-peu de cris ayant un caractère politique se sont fait entendre. Le soir la ville s'est illuminée ; sur les places publiques la foule joyeuse, qui a circulé jusqu'à une heure avancée, chantait, dansait et faisait retentir ses acclamations.

Beaucoup d'habitants ont la figure pâle et portent les traces de la famine, mais la majorité a moins souffert qu'on pouvait s'y attendre, bien que les privations aient été rudes. On m'a montré une chambre dans laquelle beaucoup de personnes avaient été entassées, parmi lesquelles se trouvait une femme en couches. On m'a parlé d'une autre famille qui pendant sept semaines a vécu dans une cave, dormant tout habillée. Beaucoup ont naturellement souffert de la privation d'air et de lumière ; la nourriture aussi était rare et mauvaise, pendant les cinq derniers jours surtout. On dit qu'on a communément mangé des chats et des rats. La viande de cheval se vendait 5 fr. la livre ; le veau, 10 fr. ; un œuf, 1 fr. 25 ; un chou, 3 fr. 75.

Les habitants méritent le plus grand honneur pour leur patience résolue. Ils déclarent qu'ils étaient prêts à tenir pendant un mois encore. Peu de personnes ont péri ; on dit que leur nombre ne s'élève pas à 30. De grandes précautions avaient été prises ; les portes et les fenêtres étaient garanties au moyen de sacs de sable et de planches, et des vigies étaient placées dans les tours pour observer les batteries assiégeantes, avec mission de prévenir les habitants de rentrer chez eux chaque fois qu'un canon faisait feu. La destruction matérielle est toutefois terrible ; à peine une maison a-t-elle échappé, et beaucoup ont leur intérieur démoli. Une de ces maisons a reçu 42 bombes, une autre 25. On ne voit pour ainsi dire pas un seul carreau de vitre entier dans toute la ville. Les carlistes ont bombardé pendant 39 jours et ont lancé 6,000 bombes de l'ancien modèle sphérique sur la ville.

En addition à la destruction à l'intérieur de la ville, de nombreuses maisons aux alentours ont été mises en feu ce matin par une partie des volontaires de Bilbao, furieux contre les habitants qui sympathisaient avec les carlistes. Dans les ténèbres de la nuit, on voit toute la contrée autour de Bilbao éclairée par le feu, et beaucoup de fermes sont encore en flammes. A l'intérieur de Bilbao trois ponts ont été détruits par les inondations. La rivière est libre maintenant, et le premier steamer qui soit venu depuis le commencement du siège est arrivé cette après-midi et a été vivement acclamé par une foule nombreuse.

Les carlistes ont continué à bombarder jusqu'à dix heures hier soir, probablement pour couvrir leur retraite. Ils ont laissé en arrière trois canons encloués. On dit que leur retraite précipitée est due à ce que quatre bataillons ont refusé de se battre. Presque tous les Anglais et autres étrangers sont sortis de Bilbao le 20 avril. Ils ont été escortés à travers les lignes carlistes par le consul d'Angleterre, M. Horace Young, qui est ensuite retourné au poste qu'il a vaillamment occupé pendant tout le siége.

Les projets constitutionnels.

On écrit à l'*Indépendance belge* :

Paris, 7 mai.

M. le duc de Broglie a parlé sèchement mais nettement, il demande des lois constitutionnelles, il veut que le maréchal reçoive « bientôt » de l'Assemblée le moyen d'exercer le pouvoir, et voilà les officieux qui se réjouissent. M. de Broglie a prononcé son *sic volo, sic jubeo*, et on est émerveillé que M. le vice-président du conseil parle clairement, qu'il s'exprime comme tout le monde, sans équivoque, qu'il fasse connaître aussi catégoriquement sa pensée. Mais il en est toujours ainsi pendant les vacances ; M. de Broglie est altier, tranchant, en temps de prorogation. C'est lui qui a inventé le « septennat au-dessus de toute contestation, » pendant les vacances dernières, et c'est lui qui a laissé ensuite contester « le septennat » à l'Assemblée par M. de Cazenove de Pradine. C'est lui aujourd'hui qui réclame les lois constitutionnelles. Mais ce serait bien mal connaître M. le vice-président du conseil que de le croire capable de parler sans arrière-pensée. Pour lui c'est presqu'une question d'amour-propre que de braver la droite, pendant les vacances, pour ensuite l'apaiser et l'attendrir pendant la session. Et si je ne craignais de faire une comparaison malsonnante, je dirais que M. de Broglie ressemble à un dompteur qui défie, qui cravache d'abord les lions et qui les calme ensuite par des caresses. Il arrive un jour où le dompteur finit par être mangé. M. de Broglie, lui, compte toujours sur son habileté pour conserver son portefeuille. Je vous disais, il y a trois jours : Oui le projet de loi sur la Chambre haute sera déposé à la rentrée, et par le dépôt de cette loi on donnera ainsi satisfaction aux septennalistes, mais en même temps M. de Broglie ne s'opposera pas à l'ajournement de la discussion ; la commission des Trente favorisera peut-être, par sa lenteur à délibérer, cet atermoiement, et on espère ainsi écarter le danger et satisfaire la droite en lui laissant le temps de poursuivre ses intrigues. C'est là le plan ; les vacances d'août arriveront sans qu'on s'en aperçoive. Les lois n'auront pas été discutées ; elles ne viendront de cette sorte qu'à la rentrée d'octobre, et les journaux officieux, continuant à jouer leur rôle, s'écrieront : Il est fâcheux que l'Assemblée n'ait pu trouver le temps d'organiser les pouvoirs du maréchal ; ce n'est pas notre faute, car dès le début de la session nous avions demandé la discussion de ces lois ; ce n'est pas davantage la faute du cabinet, qui, le jour de la rentrée, avait pris soin de déposer ses projets. Comme on dit vulgairement, le tour sera joué.

Défiez-vous des notes officieuses, les amis du cabinet jouent le rôle d'hommes pressés d'organiser la république septennale : c'est au fond la politique d'atermoiement qu'on essaiera de faire triompher ; L'*Union* partage sur ce point les sentiments que j'exprimais lorsqu'elle dit que M. de Broglie « pense, que par la présentation de ces lois, le gouvernement aura fait preuve de résolution » et que « l'ajournement de la discussion auquel il aura consenti » lui permettra de conserver l'appui de la droite et « de rester au pouvoir. »

L'*Union* perce à jour la diplomatie de M. le vice-président du conseil, elle la démasque et le *Soleil* avouait lui-même que l'époque de la délibération des lois constitutionnelles « est encore assez éloignée, » puisque l'urgence sur les lois ne sera pas demandée par le gouvernement. Si le centre gauche s'avisait de demander l'urgence, M. de Broglie monterait à la tribune pour déclarer que des lois aussi graves ne peuvent être « bâclées » et méritent une discussion longue et sérieuse. M. le vice-président du conseil espère ainsi sauver son portefeuille. Des membres du centre gauche avaient l'intention d'insister sur l'urgence de la proposition du Sénat et de la transmission des pouvoirs, mais il paraît qu'ils renonceront à ce projet : toutefois, je dois dire qu'ils ne prendront de résolution définitive que dans leur première réunion qui aura lieu à la rentrée. S'ils se décident à ne pas demander l'urgence, les membres de la minorité de la commission des Trente, entre autres M. Dufaure, demanderont à la commission de déployer la plus grande activité afin que la première délibération vienne avant les vacances d'août.

Du reste, quoi qu'il arrive, l'opinion ne tardera pas à être fixée sur les sentiments de la Chambre à l'égard des lois constitutionnelles. Le projet de loi sur la Chambre haute devant être déposé à la rentrée et renvoyé à la commission des Trente, celle-ci le discutera immédiatement ; or, il y a, dans la commission, des légitimistes comme MM. Lucien Brun, Tarteron, Combier qui prendront position et exposeront leur programme et leurs doctrines. On sait déjà que pour désigner le chef de l'Etat dans le projet de la Chambre haute M. de Broglie lui conservera son titre de président de la république ; si les légitimistes combattent cette qualification, s'ils s'opposent à tout projet sur la Chambre haute, si d'autre part MM. Dufaure, Waddington, Laboulaye — comme le fait est certain — n'acceptent pas la conception de M. de Broglie sur le projet du Sénat, il sera facile de prévoir que les lois constitutionnelles seront repoussées par l'Assemblée. Aussi, en dépit des finesses de M. le vice-président du conseil, dans la semaine qui suivra la rentrée on saura exactement par les comptes rendus de la commission des Trente si décidément la Chambre est frappée de stérilité constitutionnelle. C'est alors que M. Dufaure, si la commission des Trente ne peut s'entendre sur les lois constitutionnelles, saisira la Chambre de la question. Le plan rêvé par M. le duc de Broglie se trouverait donc compromis et les solutions qu'on voulait ajourner seraient au contraire précipitées.

Conflit dans l'Arkansas

Le poste de gouverneur de l'Arkansas, occupé par M. Baxter, lui est judiciairement contesté, depuis un an environ, par M. James Brooks. Bien que la cour suprême eût décidé que les cours de l'Etat sont incompétentes, le juge Whytock, de la cour de circuit, a profité de l'absence du conseil du gouverneur Baxter pour rendre contre celui-ci un jugement d'éviction. Cinq minutes après le prononcé du jugement, des hommes armés, ayant à leur tête M. James Brooks et un shérif muni d'un writ, se sont présentés devant le bureau du gouverneur en demandant à en prendre possession.

Sur le refus de M. Baxter, les séides de son rival ont pris de force possession du bâtiment et placé des gardes aux portes. Pendant ce temps, le général Cattorson, se disant adjudant-général de Brooks, se présentait à l'arsenal, et, sur le refus de l'adjudant-général Strong (partisan de Baxter) de lui livrer les clefs, il enfonçait les portes et s'emparait d'une portion des armes de l'arsenal.

Le gouverneur Baxter a télégraphié au Président Grant pour lui exposer les faits et réclamer sa protection. On s'attend à une effusion de sang.

Les dépêches de Washington disent que le Président est décidé à se conformer au précédent établi dans le cas de la Louisiane, c'est-à-dire à soutenir la décision des cours de l'Etat. Cette décision étant que M. Brooks est le gouverneur légal, l'autorité fédérale n'interviendra pas en faveur de M. Baxter. La délégation de l'Arkansas au Congrès est allée trouver le Président pour l'adjurer dans sa résolution de laisser vider le différend par les Cours de l'Etat.

De son côté, M. Brooks a télégraphié à M. Grant, pour le requérir d'ordonner au commandant de l'arsenal des Etats-Unis de lui livrer, à lui, Brooks, gouverneur reconnu par le pouvoir judiciaire, toutes les armes qui se trouvent dans l'arsenal. Mais il est probable que cette requête ne sera pas accordée, de peur qu'elle ne précipite un conflit armé entre les deux factions.

Aux derniers avis, M. Brooks occupait la maison gubernatoriale, qui était gardée par une centaine d'hommes armés et par deux pièces de canon. M. Baxter avait établi son quartier-général dans le collége Saint-John et faisait ses préparatifs pour reprendre de vive force l'édifice dont il a été expulsé. Ordre a été expédié de Washington de ne livrer les armes de l'arsenal ni à l'un ni à l'autre des deux concurrents.

Le conflit élevé dans l'Arkansas entre deux factions, ou plutôt entre deux ambitions rivales, a enfin dégénéré en conflit sanglant, comme il n'était que trop facile de le prévoir. Dernièrement, une troupe de soldats au service du gouverneur Baxter s'était rendue, musique en tête, devant le Metropolitan-Hotel, à Little Rock, où il a son quartier-général, pour faire une démonstration en sa faveur.

Les rues voisines étaient remplies d'une foule compacte à laquelle étaient mêlés les partisans armés du gouverneur Brooks, qui occupaient également les fenêtres et les toits de nombre de maisons environnantes. M. Baxter parut au balcon du Metropolitan-Hotel, et harangua la multitude. Le colonel White, commandant de sa milice, composée principalement d'hommes de couleur, fit à son tour un speech, dans lequel il proclamait hautement que ses hommes et lui étaient résolus à affirmer ses droits par la force des armes, et n'attendaient qu'un signe pour s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, où siégeait son adversaire, le gouverneur Brooks.

Entre les deux factions hostiles était stationné un corps de troupes des Etats-Unis, sous le commandement du colonel Rose, chargé de s'interposer pour empêcher les deux partis d'en venir aux mains. Au moment où le colonel White prononçait les paroles que nous avons résumées, le colonel Rose se dirigea vers lui au galop de son cheval, et l'apostropha vivement. Ce qui se passa alors est difficile à démêler parmi les rapports encore confus que nous avons sous les yeux.

Un de ces rapports dit que le colonel Rose, dans l'altercation qu'il eut avec le colonel White, tira un pistolet, l'arma, et le dirigea contre celui-ci, qui, d'un revers de main, détourna l'arme et la fit partir. Ce fut le signal d'une fusillade générale dont tout le monde refuse l'initiative, suivant l'usage en pareille occasion. Le fait est qu'il y a eu des tués et des blessés, et que, d'où que soit parti le premier feu, une bataille générale n'a été empêchée que par l'attitude ferme des réguliers, qui ont en un instant dispersé les deux partis.

L'ordre, cependant, est loin d'être rétabli. Les milices hostiles grossissent incessamment par des accessions des campagnes et des comtés environnants, et de nouveaux conflits sont à craindre. On annonce cependant que le gouverneur Baxter a envoyé au Président un message lui demandant l'autorisation de convoquer la Législature pour statuer pacifiquement sur les questions en litige. Le Président a répondu :

[illegible]

« U. S. Grant. »

[illegible]

L'Agro Romano

[illegible]

Le fruit du Litchi

[illegible]

VARIÉTÉS

Qui a découvert l'Amérique?

La Revue politique et littéraire [illegible]

[illegible]

hardiesse de la thèse, abordons le sujet [illegible]

[illegible] Afrique retentissait par toute l'Europe :

« Quelques gros marchands de cette ville [illegible]

[illegible] ce voyage.

« Pourtant jamais expédition [illegible] Descaliers avait recommandé [illegible] jours fréquentes dans ces parages [illegible]

[illegible] voyage précurseur immédiat de Christophe Colomb, il eût découvert en Amérique le Brésil et le fleuve des Amazones? Est-il vrai que, dans la seconde partie de son expédition, précurseur de Vasco de Gama, il ait presque doublé l'Afrique et indiqué le chemin de l'Hindoustan?

A la suite de cet énoncé, les objections se pressent en foule et *la Revue* tâche d'y faire face. Comment la découverte ne devint-elle pas immédiatement populaire? Comment plus tard, les Dieppois et Jean Cousin lui-même ne firent-ils pas aussitôt cette revendication qui se produit si tard aujourd'hui? il est difficile de répondre d'une façon complétement satisfaisante. Cependant, parmi les arguments dont *la Revue* appuie sa thèse il en est un fort curieux. Le lieutenant de Cousin était un Castillan nommé Pinçon qui fut chassé de Dieppe peu après le retour. Ce Pinçon ne serait-il pas le même que l'Alonzo Pinçon à qui Christophe Colomb confia trois ans plus tard le commandement de l'un de ses navires et qui se montra l'un des partisans les plus résolus du voyage de découverte?

« [illegible] que l'accueil fait à Colomb [illegible] conformité du nom, ce [illegible] indiquer dans Alonzo Pinçon la connaissance intérieure d'un [illegible] ce fut sa conduite pendant le voyage. Bien que sous les ordres de l'amiral, puisque Colomb avait reçu de [illegible] Castille et ce titre et l'in- [illegible] futures découvertes, Pinçon agit toujours à sa guise. Le fils de Colomb dans la *Vie* de son père qu'il composa plus tard n'essaye seulement pas de contester que, dans les circonstances difficiles, Colomb consulta toujours Pinçon. Ce n'était certes pas à titre de marin, car Colomb avait navigué toute sa vie et n'avait besoin des leçons de personne, ni en qualité de lieutenant, car Colomb l'eût fait venir à son bord pour tenir conseil avec lui, tandis que souvent il passe sur l'autre vaisseau, [illegible] prétendu subordonné [illegible]

« Quand Pinçon [illegible]

« Alonzo Pinçon [illegible] tobre, quand les équipages découragés [illegible]

que Colomb assembla les capitaines à son bord afin de prendre une détermination décisive, ce fut Alonzo Pinçon qui prit la parole et raffermit les esprits ébranlés. Il y avait dans cette ferme volonté de conserver la même direction autre chose qu'un effet de pur hasard, un heureux entêtement. Cette affirmation répétée de découvrir la terre ne reposait pas sur une simple conjecture. Pinçon n'eût pas autrement agi s'il eût été certain de l'existence d'un continent, et il l'était, comme le prouva l'issue du voyage. »

D'autre part, les Dieppois manifestèrent toujours une tendance marquée pour les voyages au Brésil, qui semblerait indiquer qu'ils avaient des connaissances particulières sur le pays. Les probabilités sont donc assez fortes pour que ce voyage de Cousin ne soit pas une fable.

Il faut dire que la relation de ce voyage extraordinaire, consignée selon les coutumes de Dieppe au greffe de l'amirauté, a été incendiée en 1694 quand les Anglais bombardèrent la ville. Le seul livre dans lequel le souvenir en ait été conservé est un ouvrage de Desmarquets, intitulé : *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et de la navigation française* (Paris 1785), qui n'a pas une très-grande autorité. Toutefois la légende de Cousin, religieusement transmise à Dieppe d'âge en âge, a paru assez curieuse pour que MM. Vitet et Estancelin, dans leurs *Histoires de Dieppe*, et M. Margry, dans ses *Navigations françaises au 16e siècle*, s'en occupent longuement.

On sait d'ailleurs que les Danois avaient découvert le Canada dès le 12e siècle, et avaient reconnu les côtes septentrionales des Etats-Unis.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 18 mai, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumélie..... fl.	53.10
id. Nouvelles......	41.50
Anglo-Bank.............	133.75
Société de créd. aust-turq..	14.50
Banque austro-ottomane...	76.50
Pièce de 20 francs.........	8.95
Agio....................	106.—
Change sur Londres.......	111.80
Crédit anstalt...........	219.25
National Bank...........	981.—
Lloyd..................	431.—

Bourse sans animation.

Les actions de la Banque Austro-Ottomane ont été seules recherchées sur la nouvelle que les négociations de cet établissement avec la Banque Impériale ottomane à Londres, sont en bonne voie.

Le froid a repris dans les campagnes. On craint pour les prochaines récoltes en Hongrie où il est tombé de la neige.

Pesth, 18 mai.

Le budget de la guerre a été voté.

France.

Paris, 17 mai, soir.

D'après le journal des *Débats*, la combinaison de M. de Goulard d'un cabinet pris dans les deux centres de l'Assemblée nationale aurait échoué.

Les gauches s'abstiennent. Les réunions continuent dans le parti républicain pour provoquer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Paris, 18 mai, matin.

Demain, M. le prince de Hohenlohe présentera ses lettres de créances au maréchal Mac-Mahon.

M. Thiers, assure-t-on, a dissuadé M. Dufaure d'entrer dans la combinaison de Goulard. M. Buffet, déjà antérieurement à la crise actuelle, avait refusé de former un cabinet.

On pense que le projet de loi électorale est abandonné depuis la retraite de M. de Broglie.

Allemagne.

Berlin, 17 mai, soir.

Les journaux désignent pour le poste d'ambassadeur à Constantinople M. de Werther, ancien ambassadeur de Prusse à Paris.

Berlin, 18 mai.

M. le comte d'Arnim a été mis à la retraite temporaire.

Grèce.

Athènes, 18 mai 9h. soir.

Laurium	fr.	84.
Pistotiki escompte.	»	17.

Le gouvernement, dit-on, prépare des combinaisons électorales pour faire réussir les candidats ministériels.

Change sur Londres	dr.	29
» Paris	«	115

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 18 mai.

	Clôture.
Dette Générale	48 1/16
Emprunt 1865	
do 1869	57
do 1871	66
do 1872	85
Consolidés anglais	93 7/16
Emprunt égyptien	70 7/8
Nouvel Emprunt Ott.	53 1/4

BOURSE.

[illegible] FONDS

	GALATA.		18 mai
	[illegible] Pires	»	54 35 —
	....	»	55 23 —
Dette Générale 5 0/0	....	»	54 18 —
	[illegible] midi...	»	— — —
	[illegible] soir....	»	54 31 —
	Bourse...	»	— — —
Actions S. Gé[illegible]	....	L.S.	7 38 —
»	[illegible] change et		
	de [illegible]	»	4 38 —
»	de la B[illegible] Const. excoup.	»	8 —
»	du Créd[illegible] Turque	»	— — —
»	[illegible] Crédit Général......	L.T.	10 80 —

Banque *Verissi et Cossoudi*......	»	—	— —
Tramway	»	6	50
Société Commerciale Ottomane....	»	4	—
Laurium	Fr	88	— —
Crédit Hellénique (escompte).....	»	20	— —
Obligations des Chemins de fer....	»	121	— —
» 2e émission	»	95	5 —
Emprunt... 1863..coup.det...	»	350	— —
1865..coup.det...	»	[illegible]52	— —
1869............	»	293	— —
1872............	»	86	50 —
1873............	»	—	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise...............	P	11[illegible]	—
Pièce de 20 francs...........	»	87	30
Impérial russe	»	90	—
Ducat (Crémitz)..............	»	51	23
Medjidié blanc—(différence)....	»	102	5
Bechlik—(différence).........	»	104	30
Métalique... (id).	»	105	—

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

MARSEILLE, le 9 mai 1874.

Je vous confirme mes avis du 2 courant.

Blés.— Le marché s'est montré cette semaine assez animé. La demande a principalement porté sur les blés ordinaires dont les prix ont haussé. Les arrivages sont toujours rares. On cote aujourd'hui :

Berdianska.......	128/123	à 47.—	disponible
Irka d'Odessa	128/123	» 45.50	do
Samsoun blanc....	126/121	» 44.—	do
Danube sup.......	123/118	» 40.50	do
Enos tendre	125/120	» 41.—	do
Marianopoli.......	128/123	» 45.—	ar. juin
Burgas...........	127/122	» 42.50	do
Irka d'Azoff......	128/123	» 44.—	marché ferm mai et juin.

Le tout les 160 litres. Escte 1 %, Entrepôt.

Grains grossiers. —Le calme persiste mais les prix sont bien tenus. On cote les avoines du Danube 29,50 les 110 kil. disponible; à livrer courant mai on en a vendu à 26,50. Les maïs de Samsoum et d'Ordou sont cotés 21.— les 100 kil.

Graines oléagineuses.—En sésames, il ne s'est absolument rien fait. On cite la vente de 2000 quintaux colza du Danube à fcs 34 les 100 kil.

Laines.— Notre stock continue à faiblir très-sensiblement. La nouvelle récolte est impatiemment attendue. Les ventes de la semaine s'élèvent à 1200 balles environ. Voici les prix qui ont été pratiqués :

Des Kassapbachi fines...	142.50	les 50 kil.
do 2me.........	102.50	— —
Georgie 2me toute comne	70	do
Mossoul..............	2.35 à 2.50	le kil.
Pelade Salonique........	2.05 à 2.15	do
do Smyrne blanche..	1.90	— do

Cotons.—La semaine a été très-calme. Les prix sont faibles et même en baisse sur certaines qualités.

Voici nos cours :

Jumel blanc...........	102 50	à 110
do Salonique améric...fcs.	90	à 95.
do indig.,.......	72 50	à 77 50
Volo.................	70.	à 75
Souboujac.............	80	à 82.50
Pirée sup	95	à 100
Chypre améric..........	80	à 82.50
do indig............	75	— — —

Soies et Cocons. — Les affaires sont presque nulles. Les prix faiblissent chaque jour. Cette situation est la conséquence des nouvelles favorables reçues sur la marche de la récolte. On a vendu cette semaine :

6 balles filat. Syrie........	69	à 76
des cocons Jap. jaunes Nouka	61/2	f. 9.
do do verts Syrie.	18	p. 4.

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 36 fcs et celle en caisses, 38.

Suifs.— Les Russie manquent.

Sucres Raffinés.—Voici nos cours :

Les Pains nus 1er choix.. fcs.	75.25	les 100 kil. Esc. 2 o/o Entrepôt.
do 2e	74.75	
Pilé en quarts ord.......	77.50	
do en gros colis.. ..,...	77.—	
Pilé en quarts extra	78.—	
en gros colis.........	77.50	

Bourse de Marseille

Le 8 mai, 1874.

COURS DES CHANGES.

Comptes		Courts jours Argent	Papier	Trois [illegible] Argent	P[illegible]
[illegible]	Londres...	[illegible]	[illegible]30	90 et 4 %	2493
	[illegible]	[illegible]	—	per [illegible]	[illegible]
	Suis. [illegible]	[illegible]	—	à [illegible] perte	—
	Als. Lor. [illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
	Italie [illegible]	[illegible]	—	[illegible] à 12 %	—
	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	—
	Madrid..		—	—	—
	Barcelone		—	—	—
	Valence ..		—	—	—
	Cadix...		—	—	—
	Malaga...		—	—	—
	Lisbonne	[illegible]	—	558 et 4 %	—
	Vienne ..	[illegible]	—	218 et 4 %	—
	Trieste..	[illegible]	—	217 4 %	—
	Francfort	[illegible]	—	203 [illegible] et 4 %	—
	Hambourg	[illegible]	—	122 [illegible] et 4 %	—
	Berlin ..	[illegible]	—	367 [illegible] et 4 %	—
	Amsterdam	[illegible]	—	200 [illegible] et 3 %	—
	St-Petersb	[illegible]	—	335 et 4 %	—
	l'Inde.		engagement	—	—
	la Réun[illegible]		—	—	—
	Mauric[illegible]		—	—	—
	Chine.		—	—	—
	Japo[illegible]		—	—	—
	Cochin[illegible]		—	—	—
	Martin[illegible]		—	—	—

Matières Or et Argent.

[illegible]

(*) Sans aucune responsabilité au cas d'autrement des erreurs.

Londres faible.—L'Italie par contre continue son mouvement ascensionnel.—Il y a quelques petites demandes de métallique pour l'Algérie.

Smyrne, 15 *mai*, Notre marché a continué encore à être calme pendant cette huitaine : les cotons seul ont, depuis hier, donné lieu à quelques affaires importantes.

Cotons. — Toute la semaine l'article a été calme, avec des affaires de peu d'importance, mais, ainsi que nous venons de le dire, les dépêches de Liverpool arrivant avec 2/8 de hausse, notre marché a été hier assez mouvementé et en présence de nombreux acheteurs les prix ont été bien tenus : ils ont atteint le cours de p. 440 pour les Machinés.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 1,750 balles. On a payé :

Les Machinés de p. 427 à 440 le quintal.
Les Adanas de p. 354 à 357.

A la clôture le marché est très-ferme et en voie de hausse.

Alizaris. — L'animation qu'avait cette plante tinctoriale depuis un assez long temps n'existe plus aujourd'hui par suite des prix peu en relation avec les marchés consommateurs.

Les ventes s'élèvent pour toute la semaine à 870 balles qui ont été payées de p. 230 à 235 les Bakirs, et p. 220 les Demirdjiks.

Vallonées. — Par continuation, sans changement. Les ventes sont les mêmes que nous avons annoncées dans notre revue de mercredi, aucune affaire ultérieure n'a eu lieu depuis lors ; les prix des belles qualités sont toujours soutenus.

Céréales. — Les prix ont plutôt fléchi et des blés d'Andrinople se sont vendus de p. 48 1/4 à 50 le kilo.

Malgré de nombreux arrivages de céréales, notre approvisionnement de blés et farines n'a guère augmenté cette semaine. Ni la suppression des droits de douane ni les facilités de toutes sortes accordées par le gouvernement, n'ont trouvé grâce devant l'esprit de lucre qui anime les expéditeurs. Ceux-ci ne trouvant pas à Smyrne les hauts prix qu'ils exigent ont dirigé leurs envois sur l'Italie ou Marseille, espérant trouver là-bas des profits encore plus considérables.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres	129 1/2	130 1/2
France......................	206	207
Trieste.....................	456	462

Quoique les changes n'aient presque pas varié à Constantinople, le papier à Smyrne a été si rare, qu'une légère hausse est survenue cette semaine pour raviver les espérances des vendeurs et les transes des acheteurs. Du reste, le courrier a été parfaitement insignifiant avec des affaires on ne peut plus limitées.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise,..............	130 1/4	130 1/2
Livre Turque................	118 1/4	
Pièce de 20 francs...........	103 1/2	
Médjidié	23 6 à 7/40	
Bechlick ..,.................	113 3/4	

(Impartial.)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 16 mai.

Marseille, paq. à vap. fr. *Alphé*, c. Isnard, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles, div. 262 pas.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Mirfield*, c. Alkinson, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Kathlen Mary*, c. Fucker, ayant touché Dardanelles lest.
— paq. à vap. angl. *Margaret Banks*, c. Seaward, ayant touché Dardanelles lest.
Venise, paq. à vap. angl. *Cheviat*, c. Watt, ayant touché Dardanelles lest.

du 17 mai.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster* c. Rikiki, div.
— paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div. 20 pas.
Rodosto, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Athelstane*, c. Garrick, ayant touché Dardanelles lest 26 pas.
Venise, paq. à vap. aut. *Pisano*, c. Radovich, ayant
Marseille, paq. à vap. ital. *Solunto*, c. Pirandello, ayant touché Gènes, Livourne, Naples, Palermo, Messine, Pirée, Salonique et Dardanelles div. march. 103 passag.
Can[illegible], paq. à vap. ottom. *Batoum*, c. Salaha, ayant touché Rethymo, Candie, Syra, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 125.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 16 mai

Varna, paq. à vap. ottom. *Izzedin*, c. Ismaïl bey, div.
Trieste, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Marassi, div.
Galatz, paq. à vap. aut. *Iris*, c. Doncicih, div.
Dardanelles, paq. à vap. hell. *Bover*, c. S rikis, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Asie* c. Sarikis, div.
Batoum, paq. à vap. rus. *Gounib*, c. Dapcevich, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Katleen Mary*, c. Fuck, div.
— paq. à vap. angl. *Mirfield*, c. Alkinson, div.
Pandermo, paq. à vap. rus. *Lycurgos*, c. Andjelajos, d.
Ibraila paq. à vap. rus. *Moskwa*, c. Richter, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 16 mai

Castelamare, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Gerassimo[illegible]
Andro, goel. hell. *Thees Kepastis*, c. C[illegible]rkakis, ci

du 17 mai.

Scandere, br. ottom. *Nari bahri*, c. [illegible] thelis pier

Directeur-gérant [illegible] BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA [illegible]

AVIS.

Mercredi, 8 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de viande, nécessaire pour la ration d'une année des troupes impériales et déjà soumissionnée à 6 1/2 piastres l'ocque conformément au contrat de l'année dernière.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 14 Mai 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que pour arriver à une prompte coïncidence à Amassia, entre le courrier de Bagdad (Voie Samsoun) et le courrier partant les mercredis de Constantinople à destination d'Amassia, voie Ismidt, ce dernier courrier partira désormais chaque Lundi, jour auquel les lettres doivent être déposées à la Poste, jusqu'à 8 heures à la turque, au plus tard.

Constantinople, le 6/18 Mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les Bureaux de la *Banque Impériale Ottomane* à Galata, et ceux de la *Dette Publique*, à Stamboul, seront fermés jeudi, 21 mai, à l'occasion de la fête de ce jour.

Le 19 Mai 1874.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS

Tirage de la Loterie du 2/14 Mai 1874
Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à l'*heure*.

No 75,468	Lt.	20
» 75,013	»	10
» 80,066	»	5

Série des Numéros des Billets à *Course*

No 109,752	Lt.	20
» 166,936	»	10
» 154,132	»	5

Les Billets des mois de Mai et Juin (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Juillet 1874.

Le Directeur Général.
P. WASSA.

Galata, le 14 Mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS

Messieurs les détenteurs d'Obligations du Chemin de fer de Roumélie, 2me Emission sont prévenus que les versements arriérés sur les titres provisoires libérés de 95 francs ne seront acceptés que jusqu'au 20 mai. Passée cette date tout versement sera refusé.

Constantinople, le 16 Mai 1874.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de prévenir l'honorable public que son association avec Monsieur H. Magasian ayant été dissoute, il vient de s'établir seul et pour son propre compte à Havouzlou-Han No 5 à Stamboul, pour la vente de diverses articles, soit dentelles, passementeries, rubans etc. etc. —Un magasin pour la vente en détail a aussi été ouvert par le soussigné au grand Bazar rue Terzi-Bachi No 22.

Prix modérés.

D. KALPACDJIAN.

A LOUER une maison à Arnaoutkeuï dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi No 84.

ON DEMANDE une cuisinière française.

S'adresser à l'hôtel Sponek.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteux accueil qu'eurent dernièrement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes grâces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entière satisfaction de l'honorable Commune Austro-Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Tarla-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, où sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorènavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caractères ornementaux d'anciens siècles et des temps modernes, notamment : diplômes d'honneur, adresses de loyauté en toutes langues et avec emblèmes voulus ; écussons aux armes du propriétaire, blasons etc. etc. en aquarelle, au pastel et à la gouache. (Ces derniers pour cérémonies funèbres). Il se chargera aussi des travaux à l'encre chimique (*autographies*) ainsi que des copies en lettres : *ronde, bâtarde, coulée, palissade, à la Genlis* en langues - allemande, française, italienne, anglaise polonaise, latine. Discrétion et exactitude garantie. On traitera à forfait Pour travaux de longue haleine avis de bonne heure indispensable.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Bureaux du Journal la *Turquie*.

C. SARTINI
Employé à la Banque Austro-Ottomane

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

APPARTEMENTS et chambres à louer, rue Glavany No 12.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

PROGRAMME

MESSAGER D'ORIENT

[illegible]

ANNEE 8me Nº 114

Rebi-ul-Akhir 4 1291

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne

Insertions, corps du journal........... [illegible]

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata:

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. [illegible] et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, [illegible] Cornhill E. C et chez MM. [illegible], 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 19 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La situation dans laquelle M. de Broglie laisse le pouvoir n'est pas de nature à rendre facile la composition d'un ministère, aussi n'y a-t-il rien d'étonnant dans la nouvelle, donnée par le *Journal des Debats* que la combinaison d'un cabinet, pris dans les deux centres, a échoué.

Nous le disions hier, la chute de M. de Broglie c'est plutôt le triomphe du centre gauche que celui du centre droit, il en résulte que le premier de ces partis doit avoir voulu etre en majorité au sein du ministere et que, ce désir aura fait avorter les tentatives de M. de Goulard.

Le malheur de la France gît tout entier dans le nombre presque egal des partis, et dans la prétention de la majorité de s'éterniser à la Chambre, alors qu'elle ne peut rien edifier et que chacune de ses resolutions est frappee d'avance de déchéance.

Le remede à ce mal, sous les coups duquel sombre la France, nous l'avons indiqué il y a longtemps. Il est dans la dissolution de l'Assemblée.

Quand les forces d'une Chambre arrivent ainsi à se neutraliser, quand tout ce qui constitue la vie politique d'un peuple devient impossible, quand le législateur ne peut légiférer, il ne reste plus qu'à en appeler au souverain, c'est-à dire à la nation.

Il faut être bien aveugle ou bien peu patriote, pour ne pas voir que la France, qui avait repris, sous la main de M. Thiers, son activité d'autrefois, s'affaisse sur elle-même, que ses forces s'épuisent, que de tous côtés les grandes industries cessent leurs travaux et qu'un malaise général s'étend, de plus en plus, sur le commerce, la finance et l'industrie.

A ce mal, nous qui sommes désintéressé dans la question, qui le jugeons de loin, nous repétons qu'il n'y a qu'un seul remede : la dissolution de l'Assemblée actuelle, et l'élection d'une nouvelle Chambre. Hors de là il n'y aura qu'agitations stériles.

M. le maréchal Mac-Mahon vient de traverser une assez grande partie de la France, il a dû se convaincre que les sympathies du pays sont avec le centre gauche et non avec la droite et le centre droit. Du reste les élections qui ont eu lieu depuis un an, sous le ministère Broglie, le lui ont dit assez haut. Or dans des conditions pareilles son rôle est tout tracé.

Qu'il voie de quelle façon M. de Broglie et le centre droit ont défendu son prestige, son autorité, et c'est à lui, ensuite, à peser la somme de dévouement dont les membres de cette fraction sont susceptibles.

Pour notre part nous croyons qu'il n'y a qu'une solution désirable pour le bonheur de tous, c'est la dissolution de la Chambre afin de procéder à des élections générales.

La Chambre des Députés de Prusse vient d'en finir avec les lois ecclésiastiques.

Elle a adopté, au vote sur l'ensemble, la loi sur l'administration des évêchés vacants, par 257 voix contre 95.

Le député Windthorst avait tenté d'empecher ce vote en soulevant la question préalable ; il avait proposé de charger une commission de l'examen des modifications constitutionnelles qui devaient, selon lui, précéder le vote de la loi. Sa proposition a été repoussée à une grande majorité.

La Chambre a abordé ensuite la troisième lecture de la loi complémentaire sur l'éducation et la nomination des membres du clergé.

Le *Reichsanzeiger* a publié la loi qui ordonne l'émission de 120 millions de marcs de billets de caisse de l'empire en remplacement du papier-monnaie des différents Etats confédérés.

La feuille officielle a publié également la loi qui commine la peine de l'internement ou de la perte de l'indigénat contre les ecclésiastiques en cas d'exercice illégal de leurs fonctions.

La crise economique et financière qui a éclaté à Vienne l'année dernière n'a pas encore dit son dernier mot, malgré les mesures législatives et administratives prises par le gouvernement pour en combattre les effets. L'opinion publique lui demande aujourd'hui une intervention plus énergique encore, sans examiner si les moyens qu'il pourrait mettre en œuvre sont les véritables remèdes à employer.

La question a été portée à la Chambre des Députés autrichienne par une interpellation à laquelle le ministre a opposé quelques explications sommaires mais concluantes sur ses bonnes dispositions et sur les causes morales qui prolongent la panique.

Ces explications ont paru suffisantes à l'assemblée, car, par 126 voix contre 70, elle a rejeté une proposition d'ouvrir un débat à ce sujet.

Suivant l'opinion généralement répandue en Angleterre, la session actuelle du parlement britannique n'est pas destinée à faire naître de grandes discussions politiques. Cependant un des membres de la Chambre des Communes qui passe pour l'un des plus zélés défenseurs du *Home Rule*, M. Butt, vient de soumettre au Parlement trois motions qui ont pour objet l'amélioration de la législation électorale et le développement du droit public en Irlande, et mettent par suite en lumiere quelques-unes des injustices dont les irlandais se plaignent.

Tandis qu'en Angleterre tout citoyen majeur occupant depuis un an, à titre de propriétaire ou de locataire, une des maisons d'un bourg et payant la taxe des pauvres, est par là meme électeur, en Irlande, cette qualité d'électeur ne s'acquiert, la situation étant d'ailleurs la meme, que si le loyer de la maison est égal ou supérieur à 4 livres. M. Butt demande l'assimilation entre les deux pays.

En Angleterre, les districts urbains possèdent un droit encore refusé à ceux de l'Irlande et nomment leurs shérifs et leur greffier de justice de paix : M. Butt sollicite aussi l'assimilation, sur ce point, de l'Angleterre et de l'Irlande.

Enfin ce deputé propose qu'il soit fait un rapport exact sur la population, le nombre des électeurs enregistres et des bourgeois inscrits dans toutes les municipalites et tous les bourgs de l'Angleterre et de l'Irlande. Il existe dejà, il est vrai, un rapport de ce genre, mais qui date de juin 1872, et il en résulterait que, la population étant prise pour base, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande auraient dù avoir respectivement, au lieu de 493, de 60 et de 105 députés, le premier pays 476 représentant seulement, le deuxième 70 et le troisième 112. Mais, sur bien d'autres points encore, la législation actuelle est accusée d'injustice : sur celui de la distribution des siéges, par exemple. Trois des bourgs de l'Irlande (il y en a trente-trois élisant 37 députés), — nous voulons parler de Dublin, de Belfast, de Cork, — contiennent une population égale à celle des trente autres et n'envoient cependant que six députés au Parlement.

A'ARIFY PACHA.

Rachid Pacha, qui a occupe pendant une annee le poste important de ministre des Affaires Etrangeres et qui a deploye dans l'exercice de ses delicates fonctions un tact et une aptitude diplomatique, hautement appreciés, vient d'etre remplace par le mustechar du ministere des Affaires Etrangeres, eleve à cette occasion au rang de Vezir et de Muchir.

A'arify Pacha n'est pas nouveau dans la carriere. C'est apres avoir parcouru avec succes les divers degres de la hiérarchie, que S. Exc. est appelee à la tete d'un departement dans lequel elle a consacré plus de 30 annees de son existence au service de son Souverain et de son pays.

Le nouveau ministre a debute dans la carriere diplomatique comme membre du bureau de traduction.

Encore tout jeune, il suivit son pere Chekib Pacha dans son ambassade à Vienne. De retour à Constantinople, il rentra dans le bureau de traduction dont il devint le chef après quelques annees de travail et d'études serieuses. En 1853 et en 1856 nous le trouvons aupres d'A'ali Pacha aux conferences de Vienne et au Congres de Paris. Plus tard le nouveau ministre accompagna le Sultan dans son voyage en Europe.

Doue d'une grande intelligence, studieux et attache à ses devoirs, A'arify bey, a toujours ete considere par l'opinion publique comme l'un des disciples les plus brillants d'A'ali Pacha. Il a suivi pas à pas la marche de la politique de son pays inaugurée par Rèchid, Fuad et A'ali, et qui sert de regle à nos diplomates.

Après la mort de son illustre chef, A'arify bey fut appele tour à tour aux postes de Mustechar du Ministère des Affaires Etrangeres, de Drogman du Divan Imperial, de Mustechar du Ministere de l'Artillerie, de President de la Cour d'Appel.

Le Sultan le nomma ensuite son Ambassadeur à Vienne où, pendant son court sejour, A'arify bey sut se concilier, par ses qualites et par ses connaissances diplomatiques, la bienveillance de l'Empereur François-Joseph, l'estime des ministres Austro-Hongrois, de ses collegues et de la haute societe de Vienne.

A'arify bey, comme jadis son pere, a laisse dans la capitale de l'Autriche-Hongrie les meilleurs souvenirs.

A'arify bey fut rappele ensuite a Constantinople pour occuper de nouveau son ancien poste de grand Drogman du Divan Imperial.

Quelque temps apres il fut nomme Mustechar du Ministere des Affaires Etrangeres, et dimanche dernier Chef de ce departement.

A'arify Pacha qui suivra, les traditions de la grande politique d'A'ali Pacha, ne manquera pas d'obtenir des succes certains dans les nouvelles fonctions que son Souverain vient de lui confier.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 13 mai 1874.

Hier, l'Assemblee nationale a tenu sa première séance. M. Buffet en montant au fauteuil a donne lecture d'une lettre de M. Piccon, le depute de Nice, qui envoie sa demission au président de l'Assemblée, en l'accompagnant de quelques lignes d'explications.

Un autre membre de la députation des Alpes Maritimes a prononcé quelques paroles pour attester le devouement des populations qu'il représente, et leur attachement à la France, et cette malheureuse affaire s'est enfin trouvée terminée.

[illegible] incident.

Le ministere ne me paraît pas offrir desormais des garanties sérieuses d'existence, et vous partagerez probablement ma conviction lorsque je vous aurai fait connaître les faits sur lesquels je la base.

La gauche republicaine a tenu hier une séance à laquelle presque tous les membres de cette réunion assistaient. Apres quelques explications fournies par les deputés sur l'etat des esprits dans leurs départements, l'Assemblee a ete unanime pour reconnaitre la désastreuse influence que la politique du cabinet exerce sur les affaires qui sont paralysees depuis longtemps. Aussi a-t-il été arrete dans cette premiere reunion que la gauche combattrait le ministère de Broglie sur toutes ces questions de politique intérieure.

Je n'ai pas besoin de vous dire que dans cette campagne les radicaux appuieront la gauche modérée, mais une chose digne de remarque, c'est la résolution de plusieurs membres du centre droit, qui sont disposes à renverser M. de Broglie et à soutenir un ministère compose de membres du centre droit et du centre gauche.

Les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de M. Decazes, Dufaure et de Goulard.

D'autre part, les légitimistes sont fort mécontents de M. de Broglie, ils ne lui pardonnent pas d'avoir appele le maréchal de Mac-Mahon : « President de la République » dans le discours qu'il a prononce récemment et dont je vous adressais le texte dans ma derniere correspondance. Aussi, dans les réunions préliminaires qui ont eu lieu jusqu'à présent, les membres de la droite n'ont-ils pu arrêter aucun programme, ni se mettre d'accord sur aucune question.

Vigoureusement attaque par des adversaires qui ne lui feront pas merci, defendu mollement par des partisans desagreges, telle sera la position du ministere des les premières séances.

A tous ces signes précurseurs d'une prochaine defaite joignez la confiance ébranlée des membres du cabinet qui sentent arriver l'heure du péril et qui prennent leurs dispositions pour ne point perdre tout a la fois, et vous comprendrez qu'un remaniement ministeriel est tres-prochain.

[illegible] circonstance [illegible] vraiment [illegible] désintéressement remarquable [illegible] preuve.

D'ailleurs, M. de Broglie [illegible] de Machiavel, [illegible] reculer devant [illegible] adversaires [illegible] atteints, a employé [illegible] remplir, l'administration de bonapartistes. Sentant bien que sa fin est proche il ne veut pas que du moins ses successeurs soient dans une meilleure situation que la sienne, et d'avance il leur prepare de la besogne en livrant l'administration [illegible].

C'est une marque de patriotisme, et c'est une manœuvre dont le chef du cabinet merite bien qu'il lui soit tenu compte un jour.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Saïd bey, mektoubdji du Grand-Vezirat a été élevé au rang d'*Oula* senf-evel.

Hier le premier chambellan du Sultan est alle à Balta-Liman au yali du Grand-Vézir pour transmettre à S. A. les ordres de Sa Majeste.

Le Grand-Vézir a reçu ensuite le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, avec qui S. A. a eu une longue entrevue.

Dimanche passé, immédiatement après avoir pris possession de son poste, à la sortie du Conseil des ministres auquel il avait assisté, A'arify Pacha a télégraphie aux Représentants de la S. Porte à l'étranger pour leur faire part de sa nomination. Le lendemain Son Excellence adressait une circulaire aux Chefs des Missions Etrangeres pour leur annoncer que S. M. le Sultan avait bien voulu lui conferer le portefeuille de ministre des Affaires Etrangeres, et qu'il avait déjà pris possession de son nouveau poste.

Le général Ignatieff s'est rendu hier à la Sublime Porte où S. Exc. a eu une entrevue avec le nouveau ministre des affaires étrangères A'arify pacha, puis avec S. A. le Grand-Vézir.

Hier, après avoir [illegible] à la Porte la visite des Ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie, A'arify pacha s'est rendu au [illegible] et a été admis à présenter ses hommages au prince [illegible], à l'occasion de sa nomination comme Ministre des Affaires Etrangères.

Le Grand-Vézir vient de télégraphier à tous les gouverneurs généraux pour leur prescrire d'instituer dans chaque chef-lieu de vilayet ou d'arrondissement une commission chargée de recueillir les offrandes des populations en faveur des habitants des districts de l'Anatolie qui souffrent de la famine. S.A. apres avoir informé les gouverneurs généraux des mesures qui ont été prises à Constantinople pour secourir les populations necessiteuses, les invite à faire appel de leur côte à la charite publique dans les provinces et d'expedier à la commission speciale, siegeant à la Sublime Porte, les secours qui seront reunis pour être distribues dans les districts où sevit la disette.

Depuis samedi dernier M. le comte de Vogüe a quitte le palais de l'ambassade française à Péra pour s'établir dans la residence d'été de l'ambassade à Therapia. M. le comte Barbolani quittera egalement Pera cette semaine pour s'installer à Therapia.

Le general Ignatieff n'ira habiter le palais de Buyukdéré que vers le commencement du mois prochain.

La santé d'Ismaïl Pacha, ancien prefet de la ville, s'ameliore sensiblement et d'apres les conseils de ses medecins S. Exc. se propose d'aller passer la belle saison à Djamlidja.

M. Read, ministre des Etats-Unis d'Amerique à Athenes, se trouve de passage dans notre ville depuis vendredi dernier.

M. Read quittera prochainement Constantinople. Samedi dernier S. Exc. a fait une visite à S. A. le grand-vézir.

Ahmed Houlussi effendi est nommé Cadi (juge) de Stamboul.

Un telegramme du gouverneur d'Ismidt annonce qu'une commission chargee de reunir des offrandes en faveur des habitants de l'Anatolie vient d'etre instituée au siege de ce gouvernement; le gouverneur fera connaître à la commission centrale établie a Constantinople, le resultat des souscriptions qu'il aura recueillies.

Des télegrammes expédies par le gouverneur general de Roustchouk annoncent que des souscriptions ayant le meme objet ont été ouvertes dans cette province.

Le géneral de division Echref pacha, president de la section du *nisam* dans le conseil du *Dari-Choura*; a été désigné pour aller inspecter les rédifs du vilayet de Bosna.

Son Excellence partira bientôt pour sa destination.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

[illegible] ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XX. (Suite.)

Baradieu laissa echapper un geste violent

— Du reste, continua son interlocuteur avec un geste benin, vous ne me paraissez connaître que la surface de l'affaire... et, si vous le voulez bien... je puis vous edifier complètement à ce propos... vous verrez si tout cela n'est pas d'une simplicité extrême.

Quelque puissance que Baradieu eût sur lui-même, à ces derniers mots, prononces avec un accent qui indiquait une resolution arrêtée, irrévocable, la colère le saisit et le sang afflua à son cœur.

XXI

LA CHARMEUSE

— Simple, repliqua-t-il d'une voix terrible, ah ! comme toutes celles de ce genre, simple dans son infamie.

— Monsieur!... fit Chauveau, qui, malgré lui, fit un pas de retraite ; vous avez tort de vous emporter... je vous assure...

— Moi ! fit Baradieu en haussant les epaules ; allons donc ! Vous croyez que je m'emporte, parce que je parle votre langue ? Oui, une affaire de chantage infâme ! N'est-ce pas, en effet, sur un acte de legitimation que vous comptez pour deshonorer toute une famille ?

— Nous offrons une transaction, dit Chauveau impassible.

— Laquelle ?

— Le mariage.

— Plus honteuse mille fois que la reconnaissance legale !.. car je comprends tout !... Pour que vous ayez eu cette audace de faire une pareille proposition a M. le comte de Chantelys, il faut que vous soyez bien sûr que l'homme dont vous essayez de lui imposer l'alliance est un etranger pour lui... et pour Mme de Chantelys ! car, si je puis vous croire capable d'une telle infamie, j'hésite encore à penser que vous ayez pu concevoir l'odieux projet de...

Chauveau prit un air patelin.

— Ici du moins, vous vous jugez justement! dit-il avec componction. M. le comte Leone est en effet, je l'affirme hautement, aussi etranger par les liens du sang à M. le comte qu'à Mme la comtesse de Chantelys.

— Ainsi, reprit Baradieu avec degoût, cet homme, cet inconnu, qui tient dans sa main, grâce à vous, son maître et son patron, l'honneur, la destinee d'une famille entiere ; ce personnage est un aventurier sans nom, ramasse un matin sur une grande route, avec lequel je n'aurai peut-etre pas la ressource de croiser une epée !

— Eh bien ! c'est ce qui vous trompe, monsieur le marquis, repliqua Chauveau, cette fois avec un tel accent de vérité, que Baradieu s'arreta.

— Que voulez-vous dire ? interrogea-t-il

— Je veux dire que, loin d'être un aventurier sans naissance, un anonyme recueilli, selon votre ingénieuse expression, sur une grande route, l'homme dont vous parlez est gentilhomme.

— Gentilhomme, lui !

— Oh ! le titre de comte Leone ne prouve rien ce n'est pas à ce nom, que celui qui le porte en attendant mieux, a droit de pretendre... Si je vous disais son titre véritable, monsieur le marquis de Baradieu, vous le trouveriez digne de votre epée, j'en suis sûr.

— Tant mieux ! s'écria Baradieu, qui s'avança vers la porte. Je sais maintenant ce qu'il me reste à faire. Puisque cet homme a un nom, qui n'est ni un masque comme celui de Leone, ni un mensonge comme celui de vicomte de Chantelys, je vais ..

— Que ferez-vous ? interrompit Chauveau d'un ton de compassion curieuse.

— Je lui demanderai son nom à lui-même.

Chauveau eut un geste de dedain éloquent.

— Il n'y a à cela qu'un malheur ! un tout pe-tit mal-heur, scanda-t-il avec sang-froid.

— Lequel

— C'est qu'il l'ignore lui-même.

Baradieu pâlit.

— Mais dans quel abîme ai-je donc mis le pied ? s'écria-t-il avec une amertume douloureuse ; de quelle sinistre association êtes-vous donc le chef ?

— Une association, monsieur le marquis ! repliqua Chauveau de sa voix railleuse. Vous errez ! C'est l'ancien jeu, cela. Il y en a toujours un qui bavarde, et qui finit par faire pincer les autres. Non : je suis comme le photographe que vous savez : j'opère moi-même.

— Et vous me jurez que tout ce que vous venez de me dire est vrai ? fit Baradieu.

— Non-seulement ce que je vous ai dit, mais ce que vous avez devine . vous voyez que je suis bon prince !... En deux mots, le comte Leone est, de par la loi, article [illegible] du code Napoléon, fils légitime et par conséquent légataire de M. le comte et de Mme la comtesse de Chantelys. Cet enfant avait disparu... Comment ? Ceci importe peu. Il reparait : voilà qui est positif ; il a ses actes d'identite bien en regle. Il se presente pour revendiquer ses droits ; et comme les circonstances autorisent cette transaction, il consent, pour eviter le deshonneur d'une femme, a accepter le titre de gendre, au lieu de celui de fils. Telle est la situation. Vous avez voulu une explication : la trouvez-vous suffisamment claire ?

— C'est bien ! répondit Baradieu gravement.

Deux coups discrets retentirent au même instant à la porte, et la servante de Chauveau entra avec une lettre à la main.

— Qu'est-ce encore ?... une lettre ! dit Chauveau en s'avançant vers la femme.

Celle-ci écarta la main de son maître avec deference, mais non sans une certaine resolution.

— Pardon, monsieur, fit-elle respectueusement. Cette lettre n'est pas pour vous.

— Pour qui donc ?

— Pour M. le marquis de Baradieu, reprit la servante en remettant le billet au marquis.

— Pour moi ! fit ce dernier avec étonnement.

Et, dechirant rapidement l'enveloppe, il lut le contenu.

La lettre, ou plutôt le billet ne renfermait que ces simples mots :

« On nous attendra a trois heures à la porte de Paris. Venez. »

Une surcharge, ou plutôt une rature, terminait chacun de ces deux derniers mots.

Baradieu relut à plusieurs reprises ce mysterieux billet, sans parvenir à comprendre qui lui donnait ce rendez-vous aussi singulier qu'inattendu.

Tout au plus remarqua-t-il que c'etait l'ecriture d'une femme.

Mais il prit vite son parti..

Il plia la lettre, la fit disparaître dans ses poches et se tourna vers Chauveau, qui, cette fois, etait visiblement intrigué

— Ma visite est terminee, dit-il alors. Je suis venu vous demander une explication, vous me l'avez donnee, non sans doute telle que je l'aurais souhaitee, mais enfin, telle quelle elle me suffit ! Je vous ai proposé un marche avantageux, vous l'avez refuse Au moment de vous quitter, je me dois de vous le proposer de nouveau : monsieur Pascal Chauveau, je suis riche : voulez-vous la moitie de la fortune en echange de votre secret ?

— Monsieur le marquis, repondit Chauveau en s'inclinant, j'ai dejà eu le regret de vous declarer que c'etait impossible.

— Eh bien.. . ma force est dans ma loyaute et mon honneur ! reprit Baradieu... nous verrons pour lequel de nous Dieu se decidera !

Et il se dirigea vers la porte, qu'il ouvrit.

Puis, se tournant une derniere fois du côté de Chauveau, qu'il enveloppa de son regard clair, de ce regard qui domptait les lions et qui n'avait pu dompter cet homme :

— Monsieur, dit-il d'une voix lente et en scandant chacun de ses mots, vous regretterez un jour le marche que je vous ai offert.

Et il sortit.

A peine le bruit de ses pas se fut-il éteint, que Chauveau, terrible de colère, l'œil ardent, se precipita sur le timbre et sonna.

La servante parut.

— Miserable ! cria l'homme d'affaires en lui saisissant le bras avec violence, cette lettre que tu as apportee à cet homme, reponds! qui t'a remis cette lettre ?

— Moi ! repondit une voix qui resonna derriere lui comme une note sonore et grave.

Chauveau jeta un cri et lâcha la servante, lui s'enfuit

Devant lui, debout, immobile, le sourcil froncé, les yeux etincelants, se tenait Mme de Montdesert.

— Nathalie ! s'ecria Chauveau avec stupeur. Eh quoi !...

— Oui, c'est moi ! apres? fit la jeune femme, dominant Chauveau. En quoi cela vous regarde-t-il?

— Mais cet homme est le marquis de Baradieu !...

— Je le sais!...repondit Mme de Montdesert avec un singulier accent, et si je l'oubliais jamais, mon gant lacere me le rappellerait.

— Un ennemi !

— Croyez-vous ? fit Mme de Montdesert, d'un ton d'indicible raillerie.

— Que contenait cette lettre ?

— Je devais vous attendre aujourd'hui à trois heures, repondit la jeune femme sans paraître avoir même recueilli la question de Chauveau : vous ne viendrez pas !

— Comment?... fit l'homme d'affaires, dont la voix trembla, emu, bouleverse, meconnaissable.

— Vous ne viendrez pas, repeta Mme de Montdesert. Seulement, ajouta-t-elle avec un leger sourire et faisant de la main un geste d'autorite souveraine, suivez le marquis ou faites-le suivre ; et, s'il vient à trois heures chez moi, des qu'il sera sorti, je vous attendrai.

— Sans autre explication ? balbutia Chauveau.

Mme de Montdesert appuya sur lui ses grands yeux clairs, empreints de fascination.

— Des explications ! dit-elle d'une voix brève, c'est vous qui aurez à m'en donner ce soir !

XXII

OU CHAUVEAU A PEUR

Chauveau demeura seul.

Il resta un instant debout et pensif : son visage, empreint ordinairement d'une ironie profonde, s'était assombri. Son regard errait distraitement à droite et à gauche, comme s'il eût été subitement en proie à une préoccupation tout intime. Le bruit de la pendule sonnant la demie le rappela à lui-même.

Il passa la main sur son front avec un geste brusque :

— Allons, dit-il, je suis fou. C'est impossible. N'y pensons plus... D'ailleurs, je saurai tout ce soir.

Il prit son chapeau et sortit.

Comme il fermait derrière lui la porte de la rue, il se trouva en presence d'une sorte de domestique ou de garçon d'hôtel qui s'etait arrète precisement devant la maison.

(*A suivre*).

Voir le numero 19 Mai.

ent, nem part dans trois jours pour Constantinople.

Un curieux incident qui montre comment les titulaires de quelques agences consulaires de province ont obtenu leur place vient d'arriver à Jaffa.

Le consul d'Espagne établi dans notre ville ayant obtenu la révocation de son agent consulaire à Jaffa, M. Mayer, a envoyé un employé du Consulat pour lui retirer le sceau et les archives de l'Agence.

M. Mayer refusa à s'exécuter, en déclarant qu'il avait fait des dépenses considérables pour obtenir cette agence et qu'il ne consentirait à en remettre la gestion qu'après avoir été préalablement indemnisé de ses déboursés.

Le délégué du Consulat de Jérusalem insistant pour exécuter l'ordre de son supérieur une lutte s'engagea entre cet agent et M. Mayer bravement assisté par Madame Mayer qui prend une part active au combat et jure ses grands dieux qu'elle ne remettra le sceau de l'Agence consulaire qu'après le payement des sommes avancées par son mari. Le pauvre délégué du Consulat d'Espagne, accablé de coups par ses adversaires fût bientôt réduit à un état pitoyable et sans l'intervention de l'autorité locale qui a fait arrêter et emprisonner l'ex-agent consulaire d'Espagne, le sort du délégué consulaire aurait peut-être été plus malheureux encore.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les fêtes de Stuttgart.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

Stuttgart, 9 mai.

La revue était annoncée pour onze heures. A dix heures et demie, notre petite cavalcade de reporters étrangers quittait Stuttgart et franchissait au galop, en quinze minutes, le parc royal qui sépare Cannstadt de la capitale. Nous débouchons dans une vaste plaine, entourée d'un cordon de curieux, en voiture, à cheval et à pied. Au milieu, il y a de grandes masses étincelantes et multicolores : ce sont les bataillons qui se sont déjà massés pour la parade. En première ligne, l'infanterie, quatre régiments ; en seconde ligne, les dragons, un régiment ; derrière, les uhlans, deux régiments ; puis une batterie de krupps, avec le train. En tout, une division, c'est-à-dire à peu près quinze mille hommes.

Au coup de onze heures, les cloches de Berg et de Cannstadt sonnent à toutes volées ; des acclamations retentissent au loin : l'Empereur et le Roi, venus en voiture jusqu'aux bords du Neckar, montent à cheval. Quand ils apparaissent avec leurs brillants états-majors, à l'extrémité du champ de manœuvre, des hoch partent de la foule, et les soldats, obéissant au commandement de porter arme ! poussent un hourra qui remplit l'espace.

Le général prussien Schwartz Kopfen, commandant en chef des troupes wurtembergeoises, s'avance en tête : c'est un militaire distingué, sévère pour lui-même et pour les autres, auquel le roi Charles doit la tenue excellente et la discipline irréprochable de son armée. C'est lui qui commande la revue d'aujourd'hui, passée par l'empereur Alexandre. Celui-ci, toujours vert, et le plus majestueux des Césars modernes, s'avance sur un superbe cheval noir, à côté du Roi, son beau-frère, cavalier un peu lourd, pour qui l'on a fatigué, depuis cinq heures du matin, le noble coursier qui le porte. Autour des deux souverains, cavalcade d'une foule de princes, de grand-ducs, de comtes : le prince de Saxe-Weimar, le grand-duc Constantin, le grand duc Auguste de Wurtemberg, le comte Adelberg, etc. Le prince Serge de Leuchtenberg, en uniforme de grenadier de la garde, avec le casque d'or surmonté de l'aigle à deux têtes, bondit sur un cheval d'une agilité et d'une grâce de cerf, on dirait un cavalier de légende sorti tout armé d'un de ces vieux châteaux magiques des ballades d'Uhland. Le prince Serge est le fils de la grande-duchesse Marie, qui s'est rendue célèbre l'an dernier, lors de la présence de l'empereur d'Autriche à Saint-Pétersbourg : vous vous rappelez que dans un banquet, dînant à la même table que le prince de Galles et l'envoyé d'Allemagne, elle les invita à porter des toasts avec elle, au Pape d'abord, puis à la France et à la restitution de l'Alsace. Même le prince de Galles, qui aime la plaisanterie, trouva celle-ci un peu trop forte. Mais à Saint-Pétersbourg, on pardonne beaucoup, et l'on a raison, à la grande-duchesse Marie.

L'Empereur, salué par l'hymne russe qu'exécutent à la fois les tambours et les fifres, parcourt rapidement le front des troupes. La Reine et la grande-duchesse Constantin, avec deux dames d'honneur, en toilette blanche et avec des ombrelles bleues, suivent le cortége dans une voiture à la Daumont, précédée de piqueurs.

Après avoir passé en revue les régiments en ordre de parade, les souverains se groupent en avant des places réservées, et assistent au défilé par pelotons. L'infanterie arrive la première, admirable dans sa marche mesurée, la tête haute, le corps droit, la tournure mâle et guerrière. On dirait que tous ces conscrits, qui sont à peine depuis deux ans sous les armes, sont de vieux troupiers, bronzés par les batailles. Les dragons bleus, avec leur mousquet à percussion engaîné dans leur selle, s'avancent, au pas de leurs incomparables chevaux, disciplinés comme leurs cavaliers. Puis, voici les uhlans qui passent, avec les plastrons jaunes ou rouges, le shako à trois étages orné du panache de crin : la flamme de leur lance flotte au vent. Après eux, l'artillerie et le train se déroulent sur un long parcours.

Pendant ce premier défilé, la musique, placée en face du cortége impérial et royal, joue une marche sourde, qui ressemble à un grondement, précurseur de la tempête.

Le second défilé commence immédiatement. Les troupes sont rangées cette fois sur une vaste surface, par régiments. L'infanterie avec ses casques étincelants au soleil, ses fusils hérissés de baïonnettes, ressemble à une machine de fer, mise en mouvement par une muraille invisible. On sent que cette masse énorme est faite pour écraser. Les dragons défilent au galop, leurs panaches flottent sur les épaules ; les uhlans bondissent en agitant leurs lances. A l'extrémité de la plaine l'artillerie disparaît au milieu de nuages de poussière sous les roues de ses canons comme des nuages de fumée. Le spectacle est grandiose et pittoresque : et notez qu'il a pour cadre des collines fleuries, des maisons de campagne qui regardent coquettement, cachées derrière des bouquets d'arbres, des clochers qui émergent d'îles de verdure. A droite se dresse l'église gothique de Berg ; à gauche, Cannstadt est couché derrière un rideau de lilas, et dans le fond, on distingue vaguement la tour du vieux château de Stuttgart.

Le défilé de casques, de plumets, d'aigrettes, de cimiers, de baïonnettes, de lances, de canons est enfin terminé ; le fleuve de fer s'est comme subitement congelé, et l'empereur Alexandre adresse à haute voix, en français (c'est la seule langue qu'il parle dans ses voyages), les félicitations et les compliments les plus flatteurs aux généraux de l'armée wurtembergoise. Puis il descend de cheval, et avant de monter en voiture, il embrasse cordialement le général prussien, M. de Schwartzkopfen. Je n'ai pas besoin de vous dire que voilà une embrassade qui sera commentée !

Ce soir, grand dîner à la cour, en habit noir.

Le Czar partira, ainsi que je vous l'ai annoncé par dépêche, lundi soir à neuf heures. Il sera mercredi de bonne heure à Amsterdam, pour s'embarquer quelques jours après à Flessingue sur un de ses propres vaisseaux, nouveau modèle, *l'Empereur*, arrivé exprès de Cronstadt avec *le Livadia*.

Les nombreux hommes d'Etat russes, qui accompagnent le Czar dans son voyage, considèrent sa visite à la reine d'Angleterre comme un rapprochement politique significatif entre les deux puissances.

Délégations austro-hongroises.

Commission financière de la délégation du Reichsrath.

Séance du 9 mai.

M. Staup, interpelle le ministre des affaires étrangères sur l'attitude qu'il a prise vis-à-vis des déclarations provocatrices du Vatican sur les lois confessionnelles autrichiennes.

Le comte Andrassy répond qu'à l'occasion de la dernière encyclique du Pape, le ministère des affaires étrangères n'a rédigé qu'une seule note. Il regrette de ne pouvoir en faire connaître le texte. Il le regrette non pas parce qu'il pense, — et il ne saurait assez insister sur ce point —, qu'un *Livre rouge* quelconque puisse donner une idée, même approximative, de l'activité du ministère des affaires étrangères, mais parce qu'il reconnaît le droit de la délégation de recevoir, pour toutes les questions de politique étrangère, des éclaircissements aussi complets que possible, et même de prendre connaissance, autant que faire se peut, des documents diplomatiques eux-mêmes qui concernent ces questions.

Mais dans le cas dont il s'agit il est impossible de communiquer le document diplomatique, car la note en question n'est que le complément d'une lettre privée qui a été adressée par l'Empereur au Pape. La note était destinée à compléter l'exposé des motifs personnels qui ont conduit l'Empereur aux déterminations que l'on connaît. Le texte complet du document ne saurait donc être publié, non à cause de son contenu, qui n'a à redouter sous aucun rapport la lumière du jour, mais uniquement à cause de sa forme.

La note exprime tout d'abord cette opinion, à savoir que ceux qui ont inspiré l'encyclique étaient peut-être dirigés moins par le désir d'éviter une collision entre l'Eglise et l'Etat que par celui de provoquer une telle collision. La note n'a nullement, comme on l'a affirmé de divers côtés, contesté le droit du Pape de communiquer, dans les choses ecclésiastiques, sa manière de voir aux évêques ; mais elle a formellement exprimé le regret que l'encyclique, dépassant cette limite, ait prononcé une condamnation relativement à des affaires qui ne sont nullement de nature dogmatique, mais concernent le droit souverain de l'Etat en matière de législation.

Le gouvernement déclare ensuite dans la note que, bien que la situation se trouve ainsi empirée à son grand regret, il s'efforcera de ne rien faire qui puisse provoquer une collision entre l'Eglise et l'Etat, mais que ce résultat ne peut être produit que si, contrairement à l'arrêt de condamnation, formel et absolu, porté dans l'encyclique, on conseille aux évêques d'obéir aux lois de l'Etat.

La note ajoute en terminant que dans le cas où, contre toute probabilité, la paix intérieure serait menacée par le refus du clergé d'obéir à ces nouvelles lois lorsqu'elles seront sanctionnées, le gouvernement considérera comme étant de son droit et de son devoir de sauvegarder les droits de l'Etat, et il est du reste convaincu qu'il réussira à faire exécuter entièrement les lois.

M. Schoup ayant demandé si le ministre des affaires étrangères est en mesure de faire des communications relativement aux résultats de cette démarche, le comte Andrassy répond que la note n'était pas rédigée de façon à provoquer une réplique, et qu'en effet il n'est pas arrivé de réponse ; le ministre ajoute que rien ne l'autorise à parler d'un succès pratique de la démarche, mais que d'autre part il ne peut pas non plus se plaindre d'un résultat en sens contraire ; il lui semble plutôt qu'il s'est produit un certain apaisement.

A propos d'une autre question de M. Schoup, se rattachant à quelques récents incidents de la Chambre des lords d'Angleterre, et aux assertions du *Times* relativement à une conversation entre le Roi Victor-Emmanuel et le prince Bismarck, le comte Andrassy donne quelques indications sur la situation actuelle de l'Europe, qui, suivant lui, n'est nullement menaçante pour la paix. Si on lui demandait s'il croit à un danger de guerre dans un avenir prochain, il répondait carrément : non !

Mais quant à dire pour combien de temps la paix est assurée, il ne le peut point, et il ne croit pas qu'il existe en Europe un seul homme qui le puisse dire. Mais ce qu'il croit pouvoir déclarer, c'est ceci, à savoir qu'il ne connaît aucun gouvernement qui songe actuellement à troubler la paix. Toutefois il existe incontestablement de profonds antagonismes entre certains peuples, certains sentiments et certains intérêts, et ces antagonismes ne permettent pas de considérer la paix comme assurée pour longtemps. En ce qui concerne l'Autriche, le comte Andrassy tient à appuyer sur deux points : les rapports de l'Autriche avec les autres puissances, notamment avec les puissances voisines, s'ils ne peuvent pas à eux seuls conserver la paix, ont déjà contribué puissamment et contribueront encore dans l'avenir à la maintenir. Le second point sur lequel le ministre veut insister est celui-ci : le seul moyen d'exercer aussi à l'avenir d'une manière efficace cette action pacificatrice, c'est de conserver à la monarchie la force nécessaire pour qu'elle puisse sauvegarder la paix le plus longtemps possible, et sauvegarder en tout état de cause ses propres intérêts.

M. Scrinzi ayant fait observer qu'il croyait pouvoir conclure des déclarations du ministre que les nombreuses entrevues de souverains avaient fourni de notables et sérieuses garanties de paix, le comte Andrassy confirme cette conclusion, en disant que tel a été le but exclusif des échanges personnels

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

—

AVIS

MM. les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril/12 Mai n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente.

En conséquence une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai présent mois à 11 heures du matin au Siége Social, rue Zulfari N° 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

PR LA BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS
VERISSI TH. A. COSSOUDIS.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS
DE CONSTANTINOPLE.

—

AVIS

Tirage de la Loterie du 2/14 Mai 1874
Numéros gagnants.

—

Série des Numéros des Billets à l'heure.
N° 75,468 Lt. 20
» 75,013 » 10
» 80,066 » 5

Série des Numéros des Billets à Course.
N° 109,752 Lt. 20

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

—

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que pour arriver à une prompte coïncidence à Amassia, entre le courrier de Bagdad (Voie Samsoun) et le courrier partant les mercredis de Constantinople à destination d'Amassia, voie Ismidt, ce dernier courrier partira désormais chaque Lundi, jour auquel les lettres doivent être déposées à la Poste, jusqu'à 8h eures à la turque, au plus tard.

Constantinople, le 6/18 Mai 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

—

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le Jeudi, 21 courant, à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 19 Mai 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN

—

AVIS.

Le Bureaux de la Société Générale de l'Empire Ottoman seront fermés jeudi, 21 courant, à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 18 Mai 1874.

AVIS.

—

M. Marco Wani, professeur de musique, récemment arrivé dans notre ville, désire donner des leçons de piano, de violon et d'instruments à vent.

S'adresser aux bureaux du journal.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 18 mai

Panderma, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldie, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
— paq. à vap. rus. *Eurinos*, c. Frangulis, div.
Varna, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Burnel, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Niger*, c. Jones, div.
— paq. à vap. rus. *Grand duc Constantin*, c. Resnitcheneo, div.
— paq. à vap. aut. ital. *Risano*, c. Radovich, div.
— paq. à vap. ital. *Solunto*, c. Pietro, div.
— paq. à vap. angl. *Vindmord*, c. Ward, div.
— paq. à vap. angl. *Athelstone*, c. Garrick, div.
Taganrok, paq. à vap. ang. *Milbank*, c. Smith, div.
— paq. à vap. angl. *City of Waterford*, c. Gale, div.
— paq. à vap. angl. *Margaret of Waterford*, c. Seaward, div.
Nicolaieff, paq. à vap. angl. *Cheviat*, c. Walt, div.
Galatz, paq. à vap. fr. *Corse*, c. Delacour, div.
Ibraila, paq. à vap. fr. *Annis*, c. Gain, div.
Trebizonde, paq. à vap. fr. *Mersey*, c. Lautier div.

—

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.
du 18 mai

Piré, br. hell. *Bilios*, c. Trataris, lest.
Ancona, bk. angl. *Superb*, c. Colter, lest.
Port Saïd, bk. angl. *Selma*, c. Armstrong, lest.

—

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du 16 mai.

Kimi goel. hell. *Evanguelistria*, c. Kipriotis, lest.
Azoff, br. angl. *Mary Catherine*, c. Kelly, lest.
Alexandrie, br. hell. *Protolocos*, c. Mihalopulos, blé.
Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Sakelaropulos, div.
— br. hell. *Omonia*, c. Portaritis, blé.
— br. hell. *Pandora*, c. Camenas, blé.
— br. hell. *Panayoti Mirtidiotissa*, c. Canelas, blé.
— goel. hell. *Olga*, c. Catchounis.
— br. rus. *Aspassia*, c. Samson, lest.
Piré, br. hell. *Nea Eftihia*, c. Papa, div.
Odessa, br. angl. *Bassorah*, c. Gibbs, charb.
— br. fr. *Eugene*, c. Salmon, div.
Taganrok, br. aut. *Diva*, c. Sablich, lest.
Trieste, br. hell. *Efrossini*, c. Papandreas, blé
— br. hell. *Dimitrios*, c. Yeroyanis, maïs.
Angleterre, bk. ital. *Aspasia*, c. Chiozza, div.

du 18 mai

Varna, br. hell. *Despina*, c. Papas, lest.
Berdiansca, bk. angl. *Superb*, c. Colder, lest.
Azoff, br. aut. *Melchiore*, c. Fiscovich, lest.
Trieste, br. hell. *Aristidis*, c. Tchipuras, maïs.
— br. hell. *A. Jeorgios*, c. Polemis, maïs.
— sch. aut. *Givanino*, c. Zaviteo, seigle.
— br. rus. *Ida*, c. Cordieh, blé.
Patras, br. hel. *A. Ioannis*, c. Visvikis, div.
Ibraila, br. aut. *Jaffet*, c. Tomassevich, vitres.

ANNÉE 8me N° 115 — [illegible] — JEUDI 21 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	60	32	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR ANDRÉ ZIPCY

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces: à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 20 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Les difficultés pour la formation d'un ministère français sont plus vives que jamais, et les partis qui siègent à droite commencent à ne plus entrevoir de possible qu'une dissolution de l'Assemblée.

Cette fois le mot n'est pas venu de la gauche, mais du groupe des bonapartistes qui ont déposé une motion, provoquée par M. Rouher, demandant «un ministère de dissolution.» Nous étions donc dans le vrai quand, avant-hier et hier, nous disions que c'était la seule solution possible, dans la situation actuelle de la Chambre.

Nous ne savons ce qui se passe à la présidence, ni quelles sont les intentions qui animent le maréchal Mac-Mahon, mais nous croyons qu'il ne saurait désirer rien de plus heureux que des élections générales desquelles sortiraient une véritable majorité, dans un sens ou un autre; majorité avec laquelle on pourrait enfin constituer quelque chose.

Il est evident que la France est lasse des tiraillements qui agitent l'Assemblée de Versailles; il est clair qu'elle est en désaccord complet avec la faible et flottante majorité de la droite et que rien de bon, rien d'utile ne saurait sortir des délibérations passionnées de la droite; il est donc souhaitable d'en finir au plutôt.

A quels résultats ont conduit la coalition du 24 Mai? Voilà ce qu'il faut envisager.

La chute de M. Thiers n'a eu pour mobile que le rétablissement de la monarchie. Or, ainsi que l'illustre vieillard l'avait dit à ses adversaires, la monarchie n'a pu être restaurée. Le calme dont jouissait alors la France a été incessamment troublé, le travail a cessé et rien n'a pu être constitué.

A la place du gouvernement fort, dans lequel le pays entier avait confiance, il y a eu un ministère ne vivant que d'équivoques, n'ayant aucune homogénéité et ne se soutenant qu'à grand' peine.

Pendant cette année qu'a fait le cabinet, reflet de la majorité? Quelles gages a-t-il donnés de son habileté, de sa science politique; quelles lois a-t-il fait voter? Rien! il n'a rien fait!

Il a pris la France en pleine activité, et un an après il la laisse avec son commerce et son industrie compromis, avec des millions absorbés sans que rien d'utile ait jailli.

Dans des conditions semblables nous répétons que ce que doit désirer le plus vivement le maréchal Mac-Mahon, c'est la dissolution de la Chambre, car il doit lui être pénible d'exercer le pouvoir, dans les conditions d'impuissance où il se trouve pour travailler à la régénération de son pays.

Outre leur désir impérieux d'avoir une armée nationale, les Magyares nourrissent encore le rêve de posséder une Banque nationale indépendante de celle de Vienne, et ils font tous leurs efforts pour parvenir à leur but malgré les difficultés de toutes sortes qui se dressent sous leurs pas.

On sait que la Banque de Vienne fait le service financier pour tous les pays de la monarchie et qu'elle a à Pesth une succursale qui, malheureusement, n'a jamais donné que des résultats défavorables.

Malgré cette expérience les nationalistes hongrois persistent dans leur rêve et ils ont placé leur espoir dans le nouveau ministre des finances, M. Ghyczy, dont les sentiments patriotiques leur inspirent toute confiance. Mais M. Ghyczy n'est pas seulement un bon patriote, c'est aussi un administrateur habile et consciencieux, qui a entrepris de relever les finances du royaume par des mesures pratiques et prudentes. Il vient donc de déclarer dans une conférence du parti Deak, que, tout en considérant la création d'une banque hongroise comme avantageuse pour les intérêts du royaume, il ne croit pas le moment venu de la fonder et que cette mesure ne sera possible qu'après le rétablissement du crédit public et la suppression du papier-monnaie.

Du reste, il n'a pas caché à ses amis qu'ils ont tort de considérer cette institution comme une panacée pour guérir tous les maux dont souffre le pays.

Le lendemain, M. Ghyczy a fait la même déclaration à la Chambre des Députés. Celle-ci s'est bornée à en prendre acte par un ordre du jour voté par 134 voix contre 77.

La Chambre des députés de Rome poursuit l'examen des projets de lois présentés par M. Minghetti dans le but d'équilibrer le budget.

Ces projets n'introduisent du reste aucune charge fiscale nouvelle, et sont seulement destinés à accroître, par une réglementation plus stricte de la perception, le rendement d'impôts précédemment établis. Le ministre des finances compte augmenter les recettes du trésor de cinquante millions par an, au moyen des mesures qu'il propose, et cette estimation ne paraît pas exagérée.

L'impôt sur le revenu, qui fait l'objet du premier projet de loi, pourrait à lui seul rapporter au moins vingt millions de plus par an, s'il était possible de lui faire rendre tout ce qu'il devrait produire et d'empêcher les fraudes. M. Minghetti n'espère pas, avec son projet de loi, déjà voté par la Chambre, arriver à ce brillant résultat; néanmoins, de ce seul chef, les revenus de l'Etat seront accrus de 5 à 10 millions. Les recettes seront augmentées d'une somme à peu près égale par la seconde des mesures que le ministère a proposées, et qui a trait à une perception plus rigoureuse de l'impôt sur la mouture. Le troisième projet de loi porte sur une réforme dans le service des postes.

Les dépêches de Madrid et de Bilbao ne disent rien des nouvelles opérations entreprises par le général Concha contre l'armée de don Carlos. Les avis de Bilbao du 7 se bornent à annoncer que beaucoup de carlistes se sont présentés pour l'*indulto* et que le général Concha envoie des troupes pour occuper les ports de la Biscaye.

On a trouvé des canons abandonnés par les carlistes. Ces derniers vont évidemment renoncer à la grande guerre et reprendre leur mode de combattre en bandes plus ou moins nombreuses.

Aux dernières nouvelles, voici quelle était la position des armées ennemies.

L'armée du Nord occupe Valmaseda, Algorta, Bilbao, Portugalete, enfin la rive gauche du Nervion.

L'armée carliste, de laquelle se sont détachés trois bataillons navarrais, pour rentrer dans leur province, et trois bataillons guipuzcoans pour venir fortifier ceux qui gardent les fabriques, occupe la rive droite du Nervion et les environs de Bilbao.

Elle compte trente et un bataillons, dont cinq à Ordonna, sous les ordres de Velazco.

Don Carlos est à Durango, et le marquis de Valespina à Laubezua.

Les carlistes autour de Bilbao sont disposés ainsi: les Biscayens occupent Alonsotegui, Castyrejona, Arrigouriaga et Galdacano; les Navarrois occupent Zarmoza; les Castillans, les Alavais et les Guipuzcoains occupent Durango et les environs.

AVANTAGES D'UNE BANQUE NATIONALE (1)

II.

Nous avons vu récemment quel développement immense avaient pris les opérations de la Banque de France en 1873, et le chiffre de son escompte dépasser pendant cet exercice tous les chiffres produits jusqu'à présent dans les comptes annuels.

Il est bon de rechercher les causes auxquelles peut être attribuée cette activité dans les opérations du plus grand établissement de crédit que possède la France.

Ces causes ont été multiples.

Les capitaux engagés dans l'opération des emprunts et dans les liquidations qui en ont été la conséquence ne s'offraient plus à l'escompte du papier qui se trouvait dans les portefeuilles des banques particulières. Ce papier a donc pris le chemin de la Banque, et celle-ci a continué au commerce les avances que les particuliers ne se trouvaient plus en état de lui faire.

L'insuffisance de la récolte et les achats de blé qu'elle a rendus nécessaires, les fluctuations de la plupart des industries atteintes par le renchérissement des combustibles, l'exportation considérable du numéraire français par suite des payements faits à l'Allemagne, toutes ces causes réunies ont obligé le commerce à recourir au crédit dans une plus forte proportion, et à demander à la Banque des escomptes plus considérables.

La conséquence de cet état de choses a été l'augmentation naturelle des bénéfices de la Banque, et quelques moralistes trop chagrins ou bien quelques banquiers mécontents de cette concurrence faite à leur maison, ont adressé à la Banque de France le gros reproche de spéculer sur les malheurs du pays, et de profiter de l'état de gêne où se trouvait le commerce pour accroître ses propres dividendes.

Il ne serait cependant pas hors de propos de mettre un peu de raison et de bon sens dans les critiques que l'on formule.

Si la Banque est faite pour venir en aide au commerce, et c'est bien là son objet, n'est-il pas vrai? Il est de toute nécessité qu'elle ne partage pas la mauvaise fortune qui peut frapper les diverses industries nationales.

Si elle doit être atteinte dans ses bénéfices en même temps que le commerce, il est de toute évidence qu'il ne lui sera plus possible de prêter à celui-ci un concours efficace. Elle doit être placée hors de l'atteinte de ces crises, et s'il lui arrive, grâce à cette heureuse situation, de faire des bénéfices extraordinaires en maintenant la prospérité commerciale du pays, c'est fort bien fait.

Plus ses bénéfices seront considérables, plus le crédit qu'elle met à la disposition du commerce sera solidement établi, et par conséquent plus les avantages offerts par cet établissement seront sérieux.

Il est bien certain cependant que la somme de ces bénéfices ne doit pas dépasser une certaine limite et qu'il y a, comme en toutes choses, une question de mesure qui doit être observée. Mais en fixant à 7 0/0 le taux maximum de son escompte, et ce chiffre n'a pas été maintenu pendant plus de douze jours, la Banque de France ne mérite véritablement aucun reproche; à la même époque le taux de l'escompte à Londres s'élevait à 9 0/0, il est bon de le rappeler.

Enfin toutes les opérations auxquelles la Banque se livre procurent au gouvernement un certain bénéfice par suite des impôts de toute nature qu'elle doit acquitter.

En 1873, ces impôts ont procuré au Trésor une recette de 5.166.642 fr.

Grâce à une prudente administration une Banque Nationale peut donc rendre des services incalculables, elle peut, lorsqu'il survient une crise violente, supporter sans fléchir l'énorme responsabilité que le cours forcé lui inflige, et l'élévation du taux de son escompte n'est point alors arbitrairement fixée, mais déterminée par deux nécessités contradictoires et dont il faut tenir compte dans une égale proportion.

Trop élevé, l'escompte diminue le nombre des opérations, et la Banque cesse de remplir le but pour lequel elle est instituée.

Trop abaissé l'escompte n'offre plus au numéraire un placement assez avantageux, l'argent cesse d'arriver dans les caisses de la Banque, et si le cours forcé est en vigueur rien ne semble devoir faire cesser cette regrettable anomalie.

La Banque de France a évité ces deux écueils. Elle a donné au commerce un solide appui, et le chiffre énorme de ses opérations montre suffisamment qu'elle n'a point fait payer ses services trop cher.

D'autre part elle les a mis à un taux suffisant pour encourager l'afflux des capitaux dans ses caisses, et pour se trouver bientôt en mesure de reprendre ses payements en espèces.

C'est là une situation excellente, et le blâme que certaines personnes ont voulu infliger à cet établissement est justement retombé sur elles-mêmes.

Aux époques de crises, une Banque solidement constituée, jouissant d'un crédit mérité et aussi bien établi que le crédit de la Banque de France, est le salut financier du pays où elle opère; en tout temps c'est un rouage utile, qui facilite toutes les opérations, celles des particuliers et celles de l'Etat et le gouvernement impérial a été bien inspiré lorsqu'il a pris la résolution d'encourager la création d'un semblable établissement.

(1) Voir le n° du 15 mai 1874.

LETTRE D'ALLEMAGNE

([illegible])

[illegible]

L'Empereur Guillaume a quitté Berlin vendredi dernier, et l'impératrice Augusta est partie la veille pour Baden-Baden. Leurs Majestés paraissaient être l'une et l'autre en parfaite santé.

Je vous ai parlé dans mes dernières correspondances de l'appui que M. le comte d'Arnim pouvait espérer rencontrer près de l'Empereur, mais depuis quelques jours l'exaspération des feuilles officielles contre l'ex-ambassadeur à Paris était devenue telle qu'une audience accordée [illegible] à M. de Bismarck.

M. d'Arnim n'a donc pas été reçu au palais avant le départ de l'Empereur, et comme il se confirme que ce diplomate n'a point encore donné sa démission d'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, on parle de sa prochaine mise [illegible]

Les rédacteurs en chef des principaux journaux [illegible] d'adopter [illegible] par la Presse.

[illegible] de *Cologne*, que je [illegible] exemple, acquittait chaque année [illegible] d'impôt, plus de 200,000 francs.

Les rédacteurs en chef ont voulu prendre des [illegible] générales qui fussent adoptées par toute la presse, et réglassent l'emploi de ces économies.

Leurs décisions ont porté sur trois points, ils sont convenus de ne pas réduire le prix des abonnements non plus que le tarif de leurs annonces, de donner une plus grande importance à leurs articles de fond, correspondances etc... et de faire surtout bénéficier des recettes nouvelles qu'ils feront, leurs rédacteurs, correspondants, et collaborateurs. On ne peut qu'applaudir à cette détermination dont le résultat sera d'améliorer considérablement [illegible] feuilles quotidiennes, et cette loi, [illegible] des dispositions fiscales plus avantageuses aux journaux, aura des conséquences morales d'une portée considérable.

La suppression du cautionnement favorisera l'éclosion de nouvelles feuilles, et la presse allemande va certainement subir une importante transformation. La loi maintient la saisie préventive, sans arrêt judiciaire, mais elle la limite aux cas de haute trahison, de lèse-majesté, et d'excitation pouvant porter atteinte à la sécurité publique.

Je vous ai parlé déjà du vote de la loi relative aux ecclésiastiques qui se permettront d'exercer leurs fonctions après avoir été destitués. [illegible] Forster a donné à cette loi: « Ce n'est pas une loi pénale a-t-il dit, c'est une mesure de précaution. La procédure judiciaire ne nous aurait pas permis, avec ses longueurs ordinaires, d'atteindre le but que nous nous proposons, et nous avons dû prendre des dispositions plus efficaces. »

Un député catholique, M. Reichensperger, répondit à M. Forster en qualifiant fort durement la loi qu'il a appelée une loi *de proscription*; ces violences de langage ont alors amené à la tribune le ministre de la justice, M. Leonhardt, qui a démontré que cette loi d'exception n'avait d'autre but que de [illegible] l'Etat ceux que leur conscience engage à se soustraire de l'Etat, et qu'elle [illegible] rigoureuse que les dispositions [illegible] aurait pu prendre [illegible] ecclésiastiques réfractaires ou [illegible] ban de l'Empire.

[illegible] manière définitive [illegible]

CHRONIQUE.

Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre, arrive aujourd'hui dans notre ville, de retour de son voyage en Europe.

On croit que S. Exc. descendra directement à Thérapia.

M. [illegible] de l'instruction publique en Serbie, qui avait dû prolonger de quelques jours son séjour à [illegible] prochain. C'est M. [illegible] ministre des travaux publics, qui a été désigné comme agent de la principauté près la Sublime Porte.

Hier, le Patriarche œcuménique, accompagné de son Capou-kehaya, Stavraki effendi, et de quelques prélats, s'est rendu à Bebek, au yali d'Aarifi Pacha, pour féliciter S. Exc. de sa nomination comme ministre des affaires étrangères.

Plus tard Aarifi Pacha a reçu les félicitations de l'Exarque Bulgare qui s'était également rendu à Bébek avec une nombreuse suite.

Le *bérat* qui sanctionne l'élection de Mgr Narsès au poste de patriarche arménien a été octroyé la semaine dernière.

Lundi dernier le Patriarche devait être reçu en audience solennelle au Palais Impérial, mais par suite d'une indisposition de Sa Béatitude cette audience a été ajournée.

S. A. la Validé Sultane vient de donner 500 livres turques en faveur des habitants de l'Anatolie. Une partie de cette somme a été employée à l'achat de farines, de riz et de semences.

Ce convoi a été immédiatement expédié à destination, accompagné par un fonctionnaire spécial. Le reste de cette somme a été mis à la disposition de la commission des secours instituée à Constantinople.

[illegible] à la souscription ouverte [illegible] districts de l'Anatolie.

Cette somme se décompose comme il suit:

Le Grand-Vézir, L. T. 500; le Cheik-ul-Islam, L. T. 200; le président du conseil d'Etat, Kiamil Pacha, L. T. 400; Riza pacha ministre sans portefeuille, L. T. 250; le maréchal du Palais, Ferid pacha, L. T. 250; Abd-ul-kerim pacha, caïmakam du ministère de la guerre, L. T. 100; Rachid pacha, ci-devant ministre des affaires étrangères, L. T. 200; Ahmed pacha, ministre de la marine, L. T. 200; Djevdet pacha, vice-président du conseil d'Etat, L. T. 150; Akif pacha, ministre de la justice, L. T. 150; Safvet pacha, ministre de l'instruction publique, L. T. 60; Edhem pacha, ministre des travaux publics, L. T. 100; Mahmoud pacha, ministre du commerce, L. T. 250; Kemal pacha, ministre des fondations pieuses, L. T. 100;

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XXII. (Suite.)

— Qui demandez-vous? fit l'homme d'affaires.

— M. Pascal Chauveau.

— C'est moi.

— Voici une lettre pour monsieur, de la part de M. le comte Leone.

Chauveau eut un mouvement d'impatience.

— C'est bien, dit-il en prenant la lettre.

Le garçon s'éloigna.

— Qu'est-ce encore? murmura Chauveau en rompant le cachet.

Puis il suspendit sa marche et lut. Aux premiers mots, son visage reprit son expression ordinaire de raillerie diabolique. Il froissa le papier, le mit dans sa poche, et retourna [illegible]

— Allons! fit-il comme en s'adressant à lui-même. Encore quelque caprice de Revolver! Décidément, les femmes s'en mêlent aujourd'hui: il faut mettre ordre à cela.

Un instant après, il franchissait la porte de l'hôtel des Ducs, se faisait indiquer l'appartement du comte Leone, et y pénétrait avec l'assurance du maître.

Il y trouva Leone nonchalamment étendu sur un canapé, la tête renversée en arrière, et envoyant au plafond les spirales bleuâtres de son cigare, tandis que Revolver, agitée, nerveuse, allait et venait dans la chambre, en proie à une surexcitation extraordinaire.

— Bonjour, Revolver! bonjour, ma fille! dit Chauveau en entrant. Ah çà! on se querelle donc ici? Vous trouvez, vous autres, que nous n'avons pas encore assez de difficultés comme ça? et vous employez votre temps à des calembredaines!

— Tu as bien fait d'arriver, fit Leone, car il n'y a que toi qui puisses faire entendre raison à Revolver. Croirais-tu qu'elle se fâche parce que je lui explique qu'au lieu de deux millions, l'affaire en produira quatre?

— Eh! que m'importent les millions? s'écria Revolver avec colère.

— Tu vois, fit Leone avec un geste de résignation ironique qui signifiait: Je ne le lui fais pas dire!

Chauveau bondit.

— Comment! que t'importent les millions? s'écria-t-il. Ah çà! tu es folle?... Si c'est comme ça, ma petite, que tu nous sers, il fallait nous le dire plus tôt! Mais non! je me trompe: c'est un petit dépit momentané de femme amoureuse... nous connaissons ça.

Revolver, l'œil sombre, demeura un instant silencieuse.

— Pourquoi, dit-elle enfin d'une voix sourde, où grondait une émotion qu'elle s'efforçait en vain de contenir; pourquoi m'avoir caché ce nouveau projet?

— Si ça peut te consoler, répondit Chauveau en riant, je te dirai qu'à cet égard nous sommes logés à la même enseigne.

— Comment?

— Tel que tu me vois, moi Chauveau, il n'y a qu'une heure que je sais... officiellement du moins, la nouvelle combinaison.

— Ce n'est donc pas toi? interrogea Revolver avec étonnement.

— Non, je l'avoue avec regret: c'est une idée de génie; mais enfin la vérité avant tout: elle est de Leone.

— Ah! fit Revolver, qui plongea son regard au fond des yeux de Leone, comme si elle eût voulu lire jusque dans sa conscience.

— Mon Dieu, oui! reprit Chauveau: je ne m'en dédis pas. Il a eu là une fière idée, le petit!... il est très-fort... Je me croyais cependant d'une assez jolie capacité... Eh bien, s'il continue, il me dépassera.

— Vraiment? interrompit Revolver.

Ce mot, prononcé de cet accent traînard et patelin, particulier au gamin de Paris et à la *fille*, et avec une telle intensité de raillerie, que Chauveau dressa l'oreille.

— Comment! vraiment! interrogea-t-il.

Revolver se plaça droite devant lui.

— Vous vous croyez malins tous les deux? dit-elle d'un ton de profonde pitié; eh bien, vous n'êtes que deux imbéciles.

— Tu m'étonnes! répliqua Chauveau avec [illegible]

— C'est un chef-d'œuvre! ajouta Leone.

— Toi, je ne te parle pas! dit la bonne en jetant un regard de mépris sur son amant.

Et, se retournant vers Chauveau:

— Tu m'as envoyée ici pour la surveiller, continua-t-elle. J'ai pris mon rôle au sérieux, et je ne me suis pas occupée que de Leone. On a du temps à perdre ici... Il n'y a pas le moindre Mabille ni le plus petit Délass'-Com' à Nevers, et l'on s'y embête même crânement! Eh bien! au lieu de perdre ma jeunesse, je l'ai employée du mieux que j'ai pu... J'ai surveillé un peu tout le monde, et vous êtes deux aveugles, qui ne savez pas le premier mot de ce qui se trame [illegible]

— Oh! oh! fit Chauveau, devenu grave.

— Qu'est-ce que tu as découvert? interrogea Leone en se soulevant à demi sur son canapé.

— J'ai découvert Baradieu, répondit Revolver, convaincue qu'elle allait produire un coup de théâtre.

Chauveau se mit à rire.

— Ce n'est que ça? s'écria-t-il.

— Tu retardes! ajouta Leone en reprenant sa pose horizontale.

— Oui, poursuivit la jeune femme; vous pouvez savoir que Baradieu est un ennemi, qu'il faut s'en défier... mais vous ne connaissez pas l'homme.

— Je le connais mieux que toi! riposta Chauveau en haussant les épaules.

— Ça, ce n'est pas vrai.

— [illegible] proposa Chauveau: c'est ce qu'on appelle dans les romans une de ces âmes chevaleresques, qui... et que! et cætera; planant dans l'azur, se payant de temps en temps la coquetterie de jouer les chevaliers errants, en amateur: incapable de descendre de son nuage, un gandin en retraite qui la *fait* à la poésie et au d'Artagnan, comme si on voyait aujourd'hui des mousquetaires ailleurs que dans les jours gras. Le voilà, ton Baradieu! je l'ai toisé.

Revolver, impassible, avait laissé parler Chauveau.

— As-tu fini? demanda-t-elle froidement.

— Oui... et j'ajoute que c'est un Baradieu comme ça qu'il le faudrait...

— C'est-à-dire, interrompit Revolver, que tu le regardes comme un imbécile?

— Pas précisément.

— Un imbécile qui vous laissera épouser la petite Chantelys!

— Parfaitement, fit Chauveau.

— D'ailleurs, au besoin, on n'a pas inventé la poudre pour rien! compléta Leone d'un ton de bonne conviction.

— Chut! tais-toi! commanda Chauveau. Laisse parler Revolver. Continue, ma fille.

— Eh bien! poursuivit la jeune femme, sais-tu ce qu'il a fait, cet imbécile que vous croyez? Avant-hier soir, il a pris l'express de minuit pour Paris, et il est allé tout droit rue Zacharie, numéro treize!

— Tiens! tiens! fit Leone.

Chauveau se contenta de sourire.

— Bon! va toujours! dit-il.

— Ça ne te fait pas d'effet? reprit Revolver un peu étonnée... Alors, écoute la suite: de la rue Zacharie, Baradieu est allé à Nantrey, un village près de...

— Parfait! interrompit Chauveau. On ne connaît pas avec toi! Tu parles comme un indicateur de chemins de fer.

— Et, acheva Revolver, il était de retour la nuit suivante à Nevers.

— Voyage circulaire! train de plaisir! tout y est! conclut Chauveau.

— C'est tout? interrogea Leone, qui, lui, avait regardé avec une certaine attention cette partie du récit.

— Ah çà! fit Revolver en regardant tour à tour son amant et l'homme d'affaires, vous savez donc tout ça?

— Parbleu!... répliqua Chauveau: Baradieu est venu me le dire lui-même.

— Railles-tu?

— Puisque je te le jure!

— Quand cela?

— Il y a une heure.

Il y eut un court silence, au bout duquel Revolver releva la tête.

— Bon! reprit-elle, vous savez, ou plutôt tu sais, Chauveau, [illegible] qui a accompagné Baradieu dans ce *voyage circulaire*?

Chauveau tressaillit.

— Quelqu'un l'accompagnait donc? interrogea-t-il, cette fois avec une curiosité sincère et même inquiète.

— Ah! ah! je me doutais que je finirais par t'apprendre quelque chose!

— Qui était avec lui? réponds, pressa Chauveau [illegible]

— Qui?

— Parle!

— Gibory!

Chauveau poussa un soupir de soulagement.

— Tu m'as fait une peur! dit-il en haussant les épaules.

— Tu n'es pas encore inquiet?

— Au sujet de Gibory? Pauvre diable! il n'est pas dangereux! c'est la bonté même.

— Tu veux dire la bêtise?

— Peut-être.

— Eh bien! voici ce qu'il a fait avec sa *bonté*?... il est donc allé rue Zacharie, comme la porte était fermée, il a tourné par une autre rue... ah! ah! tu redeviens attentif? il a passé par je ne sais où... enfin il est entré chez toi, et... c'est ici que ça devient [illegible]

[illegible]

— Quelle chose? interrogea Chauveau haletant.

— Ah! voilà!... Gibory n'a jamais voulu me dire quoi. J'ai eu beau le presser: il a été inflexible... Mais il paraît que c'est étonnant...

— Qu'a-t-il donc pu voir? fit Leone en riant. Serait-ce la vieille? ça doit être ça...

— Ce que je peux te dire, c'est que Gibory ne riait pas, lui, en me le racontant, reprit Revolver...

Et elle ajouta d'un ton railleur, en saisissant le bras de Chauveau:

— Ah çà! mais qu'as-tu donc, à ton tour?

L'homme d'affaires s'était levé et avait déjà repris une pose de son calme.

— Rien!... dit-il d'un ton légèrement ému. Ton récit est très-intéressant. [illegible]

— Où vas-tu? fit Leone étonné.

— A tes intérêts.

— Bon voyage, alors! et à bientôt!

— Plus tôt que tu ne le crois! c'est moi qui te le dis! répliqua Chauveau. Allons! mes fistons, et rira bien qui rira le dernier.

Et il sortit.

Quand il se trouva seul sur le carré, il respira bruyamment, comme s'il était menacé d'étouffer.

— Ah! mon petit Baradieu, tu t'introduis dans les maisons fermées et tu cherches les secrets des autres, dit-il d'une voix brève que le calme faisait trembler. Eh bien... à nous deux alors! et je te réponds que tu n'auras pas le temps de te servir des secrets que tu as trouvés!

Et il partit à pas précipités. (*A suivre.*)

Voir le numéro 20 Mai.

Husni pacha, ministre de la police, L. T. 100 ; Yussouf bey, ministre des finances, L. T. 100 ; Ahmed bey, mustéchar du Grand-Vézirat, L. T. 50 ; Ghalib bey, ministre des archives de l'Etat, L. T. 50.

—

Un avis officiel publié par les journaux turcs informe le public que les télégrammes adressés à la Sublime Porte par le gouvernement général d'Angora annoncent l'arrivée dans cette ville d'un nouveau convoi de 482 sacs de farine. Ces subsides, joints aux envois précédents, ont été distribués dans les fours de la ville. Le mal a déjà beaucoup diminué et grâce aux nouveaux arrivages on espère le conjurer entièrement.

Les habitants des villages voisins qui abandonnent leurs foyers pour venir chercher du pain en ville, sont reçus dans la caserne où les dispositions nécessaires ont été prises pour donner à ces malheureux les vivres qui leur sont indispensables.

L'avis susmentionné ajoute qu'un nouvel envoi de farine est arrivé avant-hier de Constantinople, par la voie d'Ismidt, et que les autorités de cette ville ont reçu l'ordre de les expédier en toute hâte à destination.

—

Raouf bey, attaché à l'Ambassade Impériale Ottomane à Saint-Pétersbourg, est arrivé en congé à Constantinople.

—

L'évêque bulgare, Mgr Nil, qui avait déserté l'Exarchat pour s'unir à l'Eglise catholique, est parti pour Andrinople, chargé par le chef de l'Eglise des Bulgares-Unis d'aller inaugurer quelques églises nouvellement construites par ses coreligionnaires dans le district d'Andrinople.

—

Le stationnaire, le *Fiume*, de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie, qui se trouve dans le Danube, arrivera incessamment à Constantinople pour se mettre à la disposition de M. le comte Zichy.

—

Une ordonnance émanée du Grand-Vézir et lue dans tous les bureaux de la Sublime Porte prescrit que dorénavant les employés de la Porte doivent être présents à leurs postes respectifs de 5 heures jusqu'à 10 heures 1/2 du soir à la turque.

—

Nous apprenons que le ministre de la Police, Husni Pacha, voulant débarrasser la capitale de la foule de gens sans aveu qui s'y trouvent, et que leurs antécédents rendent dangereux pour la sécurité publique, a donné l'ordre aux officiers de police de procéder à l'arrestation de ces individus, et plus de soixante de ces gens ont été arrêtés et seront prochainement renvoyés dans leurs pays respectifs. Au nombre de ces individus se trouve le fameux aventurier Caratcha, qui s'intitule *docteur* et *prince de Caratcha*. Les antécédents de ce personnage ont provoqué et justifient amplement cette mesure de rigueur prise à son égard.

—

M. Antoine Edwards, le doyen des journalistes de l'Orient, est arrivé cette semaine dans notre ville.

—

Le feu qui a été signalé pendant l'avant-dernière nuit s'était déclaré dans une boutique d'armurier située dans la grand'rue de Péra. Les secours arrivés promptement sur le lieu du sinistre ont permis de circonscrire le feu et l'ont empêché de se communiquer aux maisons voisines. Une partie des marchandises en magasin a pu être sauvée. La maison et le commerçant qui l'habitaient étaient assurés.

—

On a dit que l'un des deux bateaux commandés à Londres par l'*Azizié*, était arrivé à Constantinople, et que ce bâtiment avait commencé son service, sur la ligne des îles. C'était une erreur. Le nouveau bateau qui fait actuellement le voyage de Prinkipo est l'ancien *Midhat* auquel on a fait subir quelques réparations. Ce steamer a été construit il y a quelques années, lorsque Midhat pacha était gouverneur de Roustchouk ; on le destinait à la navigation du Danube. C'est ce qui explique la forme singulière de sa coque qui est absolument plate. Grâce à cette fâcheuse particularité, les habitants des îles sont horriblement ballotés toutes les fois que souffle le vent du sud : le *Midhat* devient alors le jouet des flots, la conformation de sa coque ne lui permettant pas de bien tenir la mer.

Quant aux deux steamers commandés à Londres par l'*Azizié*, ils sont encore, paraît-il, dans les brouillards de la Tamise.

—

Un télégramme adressé par le gouverneur général d'Erzeroum à la Sublime Porte, annonce que 1205 *Soumars* soit 192,000 ocques de blé ont été déjà expédiées de cette ville à Siwas.

Ces céréales seront réparties entre les districts les plus éprouvés par la famine.

—

On écrit d'Alexandrie en date du 7 courant :

Le ministre des affaires étrangères, Nubar pacha, a adressé, à la date du 5 courant, deux circulaires aux représentants des puissances étrangères en Egypte.

Dans la première, S. Exc. annonce que le conseil privé de S. A. le Khédive, à la suite des rapports qui lui ont été présentés par les administrations compétentes, a jugé nécessaire de régler le mode de mesurage des grains et des céréales par une série de dispositions nouvelles, dont la circulaire fait l'énumération.

La seconde circulaire est relative au droit d'ancrage dans le port, qui, fixé par une circulaire précédente à une livre, vient d'être réduit à une demi-livre.

—

On lit dans la *Thrace* d'hier :

La nouvelle de la nomination de Costaki pacha Adossidès au poste de Mustéchar du département des Affaires Etrangères a causé de vifs regrets à la population de Samos. En effet, S. Exc. lui avait attiré l'estime et le respect des Samiotes, aussi les conseils communaux de l'île ont-ils adressé des requêtes à l'Assemblée nationale de Samos pour la prier de faire auprès du gouvernement impérial les démarches nécessaires pour maintenir Costaki pacha à son poste. La population signe avec empressement des suppliques conçues dans les mêmes termes.

Une députation composée de neuf personnes choisies parmi les habitants notables de l'île est déjà partie de Samos pour se rendre à Constantinople. Cette députation est attendue ici lundi prochain. Elle soumettra à la Sublime Porte les adresses de la population de Samos qui supplie le Gouvernement de Sa Majesté de revenir sur sa dernière décision en leur conservant leur Prince.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

21 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 40 m.
Coucher »	7 » 13 »
Temps moyen à midi apparent	11 » 56 20"
H. à la turque à midi moyen	4 » 40

8 heures du matin.

Baromètre	761.7
Thermomètre	15.8
Minima	12.6
Maxima de la veille	25.6

Direction et force du vent N.-O. modéré.

Etat du temps le 20 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflant du nord modérés avec mer peu agitée sur la mer Noire ; faibles aux Dardanelles et sur l'archipel ; du sud faibles sur l'adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	*Signatures*	*Provenance*
Mois d'Avril.		
2 Surai Askérijusha-chi Mehmed bey	Kaimak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Sinantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slatil
13 Sebaheil, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hausielle	Walleff	Genova
16 Mordos	Gairrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giani Ceacos Em äni	Ceacos	Sladina
18 Signora Giovana Krall presso Signor Kil-laiet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Geheyi	Lucia Georgir	Trieste
4 Hagi Moustazin	Samurgia	Braila
6 Sacino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pissano	Nicola Pissano	Odessa
12 Anesti Carista Pastizia	Toma Anastassi	Calarassi
13 Valgaripulo	Gandioti	Trieste
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsanjar	Ibragimjan	Moscou

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Délégations Austro-Hongroises.

Commission financière de la délégation du Reichsrath.

Nous avons fait connaître hier les principaux incidents de cette séance. Voici la fin du compte-rendu :

Le député *Gross* propose de supprimer le poste d'ambassadeur auprès de la curie romaine. L'Etat de l'Eglise n'existe plus ; la position de la curie romaine vis-à-vis de l'Autriche est celle d'un chef de l'Eglise qui résiderait par hasard à l'étranger. L'ambassade autrichienne auprès de la Cour d'Italie suffirait pour faire les affaires de l'ambassade auprès du Pape.

Le comte Andrassy répond : « Sans doute l'Etat de l'Eglise a cessé d'exister, mais toute l'Europe a garanti au Pape la souveraineté et l'exterritorialité ; elle lui a, en outre, reconnu le droit de nommer et d'agréer des représentants diplomatiques. Aucune puissance n'a renoncé à ce droit, d'envoyer une représentation auprès du chef de l'Eglise ; l'Autriche-Hongrie a certainement un grand intérêt à l'exercer. »

Le ministre dit que c'est précisément en ce moment que se fait le départ entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel dans toute l'Europe ; que le gouvernement de l'Autriche-Hongrie a le devoir de défendre non-seulement les intérêts et les droits de vingt-huit millions de sujets catholiques, mais encore les droits de l'Etat et les droits de l'Empereur et Roi apostolique, droits auxquels on ne saurait renoncer.

Il serait absolument inopportun de fondre la représentation auprès du Saint-Siége avec la représentation auprès du Roi d'Italie, en présence des relations existantes entre la curie romaine et le gouvernement italien. Une seule chose serait possible : faire de l'ambassadeur auprès du Saint-Siége un simple envoyé : ce serait là une mesure purement financière dont le résultat matériel ne compenserait pas les inconvénients qui résulteraient de la diminution des prérogatives de la position de notre représentant.

La motion du député *Gross* est repoussée.

Répondant à une question relative à la reconnaissance du gouvernement espagnol, le comte *Andrassy* dit que l'on saurait d'autant moins reprocher au gouvernement autrichien de n'avoir pas reconnu celui de l'Espagne, que le nouveau régime n'a pas même été reconnu par la république française. On ne sait pas quelle forme de gouvernement l'Espagne s'est donnée. On se trouve en présence d'une dictature, sans connaître le fin fond de la pensée de Serrano. Du reste, la situation promet de s'éclaircir bientôt, et alors on nommera une ambassade auprès de l'Espagne. Quant à une rupture des relations diplomatiques, elle n'a jamais eu lieu.

Le député *Serinzi* rappelle au ministre que le commerce maritime et la navigation autrichienne sont en décadence ; il demande au ministre s'il a étudié les causes de cette décadence.

Le comte *Andrassy* répond que c'est le devoir du ministre des affaires étrangères d'étendre et de régler les relations de l'Autriche avec les autres puissances dans l'intérêt du commerce, et que ce devoir a été rempli par la conclusion de traités de commerce. Le ministre a été guidé surtout, à l'occasion du voyage de l'Empereur François-Joseph en Russie, par la conviction que les relations commerciales les plus intimes possibles sont la meilleure garantie de la paix. Les efforts du ministère des affaires étrangères dans la dernière phase de la question du canal de Suez ont été également couronnés de succès ; ces efforts ont eu pour but de défendre les intérêts du commerce maritime de l'Autriche-Hongrie.

On écrit encore à la *Nouvelle Presse libre* que le comte Andrassy aurait déclaré que des négociations commerciales sont entamées en ce moment même entre la Russie et l'Autriche. Le ministre croit qu'elles n'auront aucun résultat digne d'être nommé, à cause de la tendance protectionniste de la politique commerciale de la Russie. Néanmoins le ministre se refuse à dire où en sont les négociations, les résultats, si petits qu'ils soient, pouvant être compromis par des révélations prématurées.

Le député *Szeggenyi* ayant interpellé le ministre au sujet de l'ambassade autrichienne auprès de la Cour persane, le comte *Andrassy* défend la nécessité de ce poste. A Téhéran, il y a lutte continuelle entre l'influence turque et l'influence russe. Chacune de ces puissances a des intentions égoïstes et éveille le soupçon de nourrir des désirs d'annexion. L'Autriche-Hongrie est désintéressée du côté de la Perse ; elle doit maintenir un poste qui, à cause de ce désintéressement même, gagne tous les jours en influence.

Enfin, le prince *Czartoryski* ayant proposé la suppression du Livre rouge, à cause du caractère insignifiant des documents qu'il contient, le ministre dit qu'il faut le maintenir, parce qu'il est une des garanties de la vie constitutionnelle de l'Etat autrichien. Le prince retire sa motion.

A Versailles.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Paris, 10 mai.

Il est certain que le gouvernement ne demandera pas l'urgence pour les lois constitutionnelles. Les journaux officieux sont unanimes à le déclarer. D'ailleurs cette résolution est conforme aux traditions du gouvernement. De plus, on nous apprend, par l'intermédiaire de l'Agence Havas, que le jour où le gouvernement déposera son projet pour l'organisation d'une Chambre haute n'est pas définitivement arrêté. Il serait même possible que la loi ne fût déposée que dix ou quinze jours après la rentrée, par la raison que le cabinet n'aurait pas encore terminé sa tâche. Une autre raison peut-être plus sérieuse, c'est qu'il y a des dissentiments dans le cabinet, qui viendraient de M. de Larcy, peu favorable à l'institution d'une seconde Chambre. Cette Chambre, selon lui, impliquerait l'établissement d'un gouvernement définitif.

On veut donc gagner du temps pour décider l'honorable ministre à ne pas se séparer de ses collègues. C'est là un bruit très-accrédité dans quelques cercles parlementaires et qui me vient de différentes sources. M. de Larcy se laissera-t-il convaincre par M. de Broglie ? C'est ce que nous saurons dans quelques jours.

En attendant, le mot d'ordre donné à la presse officieuse est de réclamer la discussion immédiate de la loi électorale. Depuis plus de huit jours *le Français*, *la Presse* et le *Journal de Paris* insistent pour demander le vote d'une loi qui a toujours été considérée comme le testament d'une assemblée et les raisons invoquées par la presse ministérielle à l'appui de son opinion sont de deux ordres : 1° la discussion de la loi électorale est un terrain favorable pour éviter une dislocation de la majorité ; 2° il serait à craindre que si l'Assemblée ne pouvait pas parvenir à organiser les pouvoirs du maréchal, la dissolution ne s'imposât avant qu'on ait pu « moraliser » le suffrage universel et que les élections générales ne se fissent sous l'empire de la législation existante.

La *Presse* disait hier qu'il était « prudent de se tenir prêt à tout événement » et de voter une loi électorale qui soit » la moins mauvaise possible, de la voter le plus tôt que faire se pourra, car » *la nécessité de la dissolution pour-* » *rait surgir à l'improviste*, à la façon » d'un coup de tête. » Et la *Presse*, appuyant sur ce point, ajoutait cette phrase significative : « Si la droite royaliste » modérée, obéissant à de funestes con- » seils, écoutant de déplorables sug- » gestions, rejetait la loi du Sénat, il » faudrait au moins être prêt à faire des » élections générales dans les moins » mauvaises conditions possibles. » C'est ce que disait, il y a quelque temps, le *Journal de Paris*. Ainsi ce mot de dissolution, que les organes ministériels n'osaient pas bégayer, est entré dans la langue courante ; on envisage la dissolution comme prochaine et comme pouvant devenir dans un délai peu éloigné « une nécessité. »

Quant à la question de la transmission du pouvoir, *la Presse* déclare que le maréchal est tellement engagé envers le pays qu'il ne peut pas donner sa démission et que l'exposé des motifs des lois constitutionnelles « écarte même la supposition d'une retraite volontaire, » attendu que le maréchal a l'intention bien arrêtée « de demeurer à son poste jusqu'en 1880. »

Depuis deux jours, des conversations ont eu lieu entre des membres du centre droit les plus rapprochés du centre gauche et des membres du centre gauche. Je peux vous affirmer que dans ces entretiens la conduite de M. de Broglie a été sévèrement jugée, et qu'il a été fortement question d'un ministère Dufaure-de Goulard-Decazes. On essaierait, à la première occasion, de renverser M. de Broglie. Je pourrais vous dire les noms des membres du centre droit qui ont tenu ce langage et qui seraient disposés à soutenir un cabinet des centres ; on ne peut guère évaluer à plus de vingt le nombre de ces défectionnaires à un moment donné. Quant à moi, je persiste à penser que M. Dufaure ne pourra pas être ministre, par cette simple raison qu'il serait contraint de défaire ce que M. de Broglie a fait, de rendre aux journaux la voie publique, de lever l'état de siége, de défendre les franchises municipales, de protester contre toute modification à la loi sur le jury, et que peut-être alors il ne rencontrerait pas de majorité. M. de Goulard seul, sans M. Dufaure, réunirait-il lui-même une majorité ? J'en doute, car le centre gauche ne le soutiendrait pas, s'il n'avait pas sa part de pouvoir, et la droite en partie l'abandonnerait parce qu'elle verrait dans son avénement une concession au centre gauche. Un ministère Goulard serait paralysé et renversé au premier jour, car il voudrait essayer de contenter tous les partis et arriverait, par une politique hésitante, à se les aliéner. Nous sommes donc réduits, pour le moment, à subir M. de Broglie. M. de Broglie est détesté, attaqué, blâmé par tous les partis, et cependant s'il tombe, la majorité se désagrége et se perd avec lui ; voilà ce qu'on ne peut méconnaître et voilà ce qui fait sa force malgré sa faiblesse. Un replâtrage ministériel nous conduit au gâchis, à la confusion, à la dissolution ; voilà ce qu'on sait bien dans les régions gouvernementales, voilà ce qu'on dit dans des cercles politiques, et cependant on considère même dans les cercles amis, même dans le cabinet, que la situation de M. de Broglie est fort ébranlée.

Comme vous pouvez le penser, on demande ce que feront les fractions de la gauche. Commenceront-elles immédiatement l'attaque ? attendront-elles à plus tard pour engager la lutte ? Si j'en crois des renseignements qui me viennent de bonne source, les fractions de la gauche se tiendraient sur la réserve. D'abord on n'opposerait pas à M. Buffet de candidat à la présidence de l'Assemblée ; on s'abstiendrait ; mais il y a une question délicate qui sera soulevée demain dans la réunion du centre gauche et qui sera probablement l'objet d'une délibération des trois bureaux de la gauche : devra-t-on demander l'urgence lorsque les lois constitutionnelles seront déposées sur le bureau de l'Assemblée ? Un grand nombre de membres de la gauche seraient plutôt disposés à ne pas engager la bataille sur cette question ; mais d'ici à quelques jours ces dispositions peuvent changer.

Proclamation de don Carlos.

Voici la proclamation adressée par don Carlos à son armée :

Volontaires !

Je vous ai toujours adressé la parole après la victoire ; aujourd'hui je le fais avec autant d'orgueil après une retraite.

Quand hier je vis défiler devant moi quelques-uns de vos bataillons, je lisais sur le visage de chaque volontaire les journées de Montepurro et de Somorrostro, et plein d'émotion je vous voyais passer, vous admirant plus dans votre retraite que dans les héroïques actions précédentes.

Les uniques positions que nous avons perdues ont été prises au cri traître de : *Vive le roi !* et les officiers républicains, les lâches, agitant leurs mouchoirs blancs, ont réussi à surprendre notre gauche, où ils ont jeté le cri infâme de : Vive la république ! qui fut le signal d'un combat acharné, un de ces combats que les Espagnols peuvent seuls se livrer.

Volontaires ! Dans cette situation, j'ai craint un instant : je craignais votre valeur, votre entrain. Ce n'est pas en vain que je vous avais accompagnés à Ibero, Estella, Allo, Discatillo, Viana Montepurra, et dans les batailles des 24 et 25 février, des 25, 26 et 27 mars, pour savoir qu'il vous est aussi facile de faire fuir devant vos baïonnettes une armée trois fois supérieure, que l'entreprise est ardue de vous faire abandonner vos positions.

Mais vous vous êtes montrés disciplinés, vous avez compris que, comme père, je ne pouvais vous sacrifier inutilement, et, à l'étonnement de toute l'armée révolutionnaire réunie, vous avez exécuté un mouvement qui sera glorieux dans l'histoire.

Suivez-moi toujours ; ayez confiance en Dieu et en moi, et ne vous laissez pas abattre, car il nous protégera. Nous entrerons à Bilbao et plus qu'à Bilbao ; nos drapeaux se promèneront triomphants de Vero à Cadix, pour se porter ensuite sur les points où la révolution et l'impiété voudront nous offrir la bataille.

Votre roi,
CARLOS.

Quartier-royal de Durango, 5 mai 1874.

L'émeute de Linz.

Nous trouvons dans la *Freie Presse* les détails suivants sur l'émeute qui a éclaté à Linz à propos de l'augmentation du prix de la bière :

« Au commencement du mois de mai les principales brasseries de Linz avaient augmenté le prix de la bière de quatre kreutzer. L'annonce de cette augmentation avait été faite quelques semaines à l'avance et avait causé une vive irritation chez les ouvriers. La clientèle prétendait que le prix courant était déjà trop cher et qu'il fallait plutôt le diminuer. L'irritation prit un caractère inquiétant lorsque les gelées des derniers jours détruisirent l'espoir d'une bonne récolte de fruits et, en conséquence, d'un abaissement du prix du cidre. Dans toutes les brasseries et sur les places publiques on annonça que l'on ferait une émeute le 1er mai.

» En effet, le 1er mai, au soir, des groupes d'ouvriers, d'apprentis et d'hommes suspects se formèrent devant la brasserie Hatschek et se promenèrent tranquillement devant le bâtiment, tandis que dans les salles, un groupe nombreux d'ouvriers et de soldats prenaient place à côté de la clientèle ordinaire et se faisait donner de la bière. On ne vida pas les verres et on demanda aussitôt à payer à la bonne la consommation. La bonne demanda le prix nouveau, c'est-à-dire 10 kreutzers pour le bock, et aussitôt le tumulte d'éclater dans la salle et dans la rue.

» Du dehors, on brisa les fenêtres de tous les étages ; dans la salle, on cassa les verres, les chaises, les tables, les pendules, les tableaux, les miroirs, bref, tout ce qui pouvait se détacher. Des grilles de fenêtres en fer et des appuis en pierre furent même détachés avec des leviers apportés à cet effet. Puis la foule du dehors, au nombre de quelques milliers de personnes, pénétra dans le bâtiment en poussant des hurlements terribles, et tout ce que l'on trouva dans la cour fut détruit. Des voitures vides ou chargées de tonneaux de bière, une voiture de maître, les provisions de bouche furent traînées dans la rue et jetées dans le Danube.

» Une de ces voitures fut portée par les flots jusqu'à Mauthausen et se jeta sur le bateau à vapeur qui venait de Vienne.

» Naturellement, les voleurs profitèrent de l'occasion ; on vit bon nombre de personnes emportant tranquillement chez elles chaises, porcelaines, provisions de bouche, etc. On tenta aussi de pénétrer dans l'usine pour détruire les machines, et dans l'appartement du propriétaire, mais on en fut empêché par la défense héroïque de quelques garçons brasseurs qui résistèrent jusqu'à l'arrivée de la troupe, laquelle ne survint qu'une heure après la naissance de l'émeute.

» La troupe avança et repoussa les émeutiers avec calme ; il y eut néanmoins quelques blessés.

» Comme il ne restait plus rien à détruire, la foule se porta vers les caves Hatschek et la brasserie Schaup, situées devant la ville ; mais on les avait entourées à temps d'un cordon de troupes et de gendarmerie.

» Après minuit, la ville avait repris son aspect ordinaire. Le lendemain, une affiche du maire exhortait la population au calme. Les frères Hatschek et le brasseur Schaup annonçaient qu'ils renonçaient à l'augmentation du prix de la bière. Le but de l'émeute étant atteint, on pensa que le calme ne serait plus troublé. Erreur ! Dans le courant de la journée, c'est-à-dire du 2 mai, le bruit se répandit que des groupes nombreux d'ouvriers de Kleinmünchen et de la manufacture d'armes de Steyr arrivaient et que l'on allait cette fois s'en prendre aux bouchers et aux boulangers. On prit aussitôt des mesures. Les brasseries restèrent occupées militairement et on tint prêtes les pompes à feu. Le soir, des groupes nombreux parcoururent les rues, mais ils n'osèrent plus se livrer à des voies de fait.

» On espère que l'ordre est rétabli. »

L'entrée des troupes à Bilbao.

Le correspondant du *Moniteur universel* lui écrit.

Puente de Burseña, 2 mai, 10 h. du soir.

Aujourd'hui, à la première heure, comme je vous l'ai annoncé, le duc de La Torre a reçu une communication du maréchal Concha, qui lui disait : « Cette nuit, vers minuit, les carlistes après avoir bombardé Bilbao, avec un redoublement de furie, ont commencé à battre en retraite. Ils ont abandonné leurs batteries, et la route de Durango par laquelle ils se retirent est jonchée d'armes abandonnées ; je campe aux portes de la ville avec une division, et comme par vos excellentes dispositions militaires vous avez assuré le succès de la campagne, je vous attends, pour que vous puissiez entrer le premier dans Bilbao. »

Serrano, luttant de générosité, lui répond : « C'est vous, par votre mouvement tournant, qui avez délivré Bilbao ; entrez le premier, je vous y rejoindrai ensuite. »

A trois heures le maréchal Serrano s'embarque sur un léger vapeur pour remonter le Nervion et arriver à Bilbao.

Vers midi la division Letona, qui a assisté à une messe d'actions de grâces pour l'heureuse issue de la campagne, se met en route par le chemin qui longe la rive gauche du Nervion, dans l'ordre suivant : La 1re brigade, régiments de Constitucion et Asturias, au centre l'artillerie de toute l'armée de Serrano (20 pièces Krupp de 8, huit canons de 10 de Séville, quatre pièces de 12 et quatre pièces de Plasencia). Ensuite la 2e brigade, régiments de Castilla Zaragozza. Un long convoi de plus de 200 charrettes suit la colonne. Il règne depuis plusieurs jours une forte chaleur. L'artillerie soulève d'épais nuages de poussière qui nous aveuglent et nous poudrent à blanc des pieds à la tête. Mais ce petit désagrément est peu de chose ; les soldats marchent tout joyeux.

Le 1er mai, en entrant dans l'église de San Pedro Abanto, Serrano, sur les débris du maître-autel, a signé et daté le décret qui conférait au général Zavala la dignité de maréchal. Ce même jour, de nombreuses promotions ont été faites dans l'armée ; je citerai, avec le plus grand plaisir, la nomination au grade de brigadier des colonels de Alminada et O'Lawlor ; c'est surtout, grâce à eux et au gracieux accueil qu'ils m'ont ménagé auprès du maréchal Serrano, que j'ai pu suivre, avec la plus grande facilité, les opérations de l'armée et vous envoyer les renseignements les plus précis.

Nous dépassons, dans notre marche, la batterie que les carlistes avaient établie à droite de la route sur la montagne de San Roch. Cette batterie est déserte ; une seule pièce de 16, en aussi mauvais état que celles de la batterie de Las Arenas, est restée sur place.

Le premier village que nous rencontrons est le barrio de Desierto ; les quelques rares habitants qui n'ont pas fui s'empressent de donner du vin et de l'eau à nos soldats qui sont exténués de fatigue et meurent de soif.

Au bas de ce village, se trouve un pont dont les carlistes ont fait sauter l'arche du milieu. Le génie, qui dans toute cette guerre s'est fait remarquer par ses travaux entendus et intelligents, a bientôt placé une passerelle volante sur le milieu de la coupure. De l'autre côté de la rivière se trouve la grande fabrique d'Ibarra qui, pendant la guerre, a fabriqué mortiers, fusils et projectiles de toutes sortes pour les carlistes. A notre gauche, nous voyons de l'autre côté du Nervion le pont rompu de Lutchana et les hauteurs de ce nom, qu'Espartero enleva dans la dernière guerre en perdant beaucoup de monde. Je ne puis encore comprendre comment les carlistes ont abandonné des positions aussi fortes : 4,000 hommes résolus pouvaient nous y arrêter plusieurs jours en nous infligeant une perte de 3 à 4,000 hommes.

Le temps fraîchit et la brise qui s'élève, ainsi que l'espérance qu'ont les soldats d'entrer bientôt dans Bilbao, leur font oublier la fatigue. Vers les trois heures et demie la tête de colonne s'arrête : nous croyons à une halte de quelques moments, mais le temps se prolonge de plus en plus ; les soldats s'étendent sur l'herbe et s'endorment. Un officier du génie arrive au galop et explique au général que le deuxième pont qui nous restait à passer, le pont de Burceña, a été rompu sur toute sa longueur et ne peut être réparé sur-le-champ.

Jugez de notre désappointement : nous croyions entrer ce soir à Bilbao, et au lieu de cela il nous faut bivouaquer en plein air. Le canon des forts de la ville, qui salue en ce moment l'entrée du maréchal Serrano, ajoute encore à notre attente trompée.

Deux compagnies du 2e bataillon de Castilla re-

sumé de l'éditorial du *Herald* approuvant le veto. A ce moment, il y avait présents un grand nombre de membres du Congrès ; le Président leur en donna lecture, mais il se trouva tout à coup fort embarrassé en s'apercevant qu'il était amené à faire involontairement son propre éloge. Puis arrivèrent des résumés d'autres éditoriaux des journaux influents de Boston et de New-York. Comme s'il eût attendu ce verdict de la presse pour se départir de la réserve qu'il avait observée jusque-là, le Président a débattu la question financière avec plus d'abandon qu'il ne l'avait fait depuis qu'elle a été introduite au Congrès. Il a dit, entre autres choses :

« J'ai été forcé de prêter une oreille patiente aux arguments de sénateurs et de représentants, de même qu'à ceux de diverses députations et de mes meilleurs amis, et je dois dire que, si des influences personnelles pouvaient avoir quelque poids sur moi, j'aurais signé le bill. »

Après *le Herald*, voici ce que dit *la Tribune*.

« Une fois encore, le général Grant a bien mérité de la patrie. Le Congrès ne lui doit pas moins de remerciements, aujourd'hui, qu'il ne lui en a dû alors qu'il défendait le pays contre les attaques d'un ennemi qui n'était pas plus redoutable. Nous n'avons à rechercher ni les motifs, ni les influences qui ont pu le décider à frapper de son veto le bill d'*inflation*. C'est un acte qui témoigne d'un grand courage moral dans les circonstances où il a été accompli. Le général Grant a pu, d'un seul trait de plume, rendre au pays un plus grand service qu'il n'est donné à la plupart des hommes de pouvoir le faire dans toute leur vie. »

Sans compter nos deux journaux français, bien d'accord cette fois, le *Times*, le *World*, l'*Evening Post*, l'*Express*, le *Journal of Commerce* et le *Sun* font, *con amore*, leur partie dans ce concert de louanges. Ce dernier dit : « Le veto du général Grant est la chose la plus habile qu'il ait jamais faite depuis son avénement à la présidence. Peu importe le brouillamini de famille qu'il causera à Washington. Cela ne tire pas à conséquence. »

Il n'est pas à craindre que le Sénat passe par dessus ce veto : vouloir et pouvoir sont deux. Le télégraphe vous en aura déjà transmis la preuve quand cette correspondance vous parviendra.

Le Président Grant.

On écrit à l'*Etoile Belge* :

New-York, 24 avril.

Je n'avais pas l'intention de vous écrire cette semaine ; car je ne pouvais m'attendre, pas plus que tous nos journaux, à l'événement considérable qui a pris avant-hier par surprise, et le Congrès et le pays tout entier ; événement bien heureux qui illustrera à jamais la présidence du général Grant, comme la prise de Richmond a illustré sa carrière militaire : celle-ci avait rendu la paix aux Etats-Unis ; celui-là les a sauvés du déshonneur.

L'étendue du Message annonçant au Sénat le veto du bill financier dû à son initiative, ne me permet pas de vous en envoyer une traduction, que vous trouverez complète, du reste, dans le *Messager* de ce matin. Je vous en donnerai seulement le début, pour le cas où la place vous manquerait pour le reproduire en entier, c'en est, d'ailleurs, la partie essentielle :

« Je renvoie au Sénat, sans l'avoir approuvé, le bill n° 617, qui a pour titre : « Loi ayant pour » objet de fixer le montant des billets des Etats- » Unis et la circulation des banques nationales. » En agissant ainsi, je dois exprimer le regret de ne pouvoir sanctionner une mesure qui a été approuvée par la majorité des législateurs choisis par le peuple.

» J'ai cherché consciencieusement des arguments suffisants pour justifier cette sanction ; mais je n'ai pu réussir à en trouver. Au point de vue pratique, c'est une question de savoir si la mesure dont il s'agit ajouterait un seul dollar au papier-monnaie non remboursable du pays, et si, en exigeant que les trois quarts des réserves soient retenus dans les banques, sans que celles-ci puissent recevoir d'intérêts sur une partie de ces réserves, on n'arriverait pas, au contraire, à une réduction de la circulation fiduciaire. Mais, au point de vue théorique, on ne saurait se dissimuler que le bill augmente de cent millions de dollars la circulation du papier-monnaie, moins le montant seulement des réserves que les dispositions de la seconde section défendent de mettre en circulation. Il est de fait, d'ailleurs, que cette mesure n'a été votée que parce qu'on partait de l'idée qu'elle augmenterait la circulation fiduciaire.

» D'où l'on peut donc conclure que, si, dans la pratique, la mesure n'avait pas pour effet de créer cette abondance de papier-monnaie sur laquelle comptent ses partisans, et surtout ses partisans en dehors du Congrès, ceux-ci réclameraient de nouvelles émissions de nature à les satisfaire. C'est là, suivant mon opinion, un oubli des vrais principes financiers, de l'intérêt national, des engagements de la nation envers ses créanciers, des promesses du Congrès, des programmes publiés par l'un et l'autre des partis politiques, ainsi que des opinions exprimées et des promesses faites par moi dans chacun de mes messages annuels adressés au Congrès. »

Le *Herald* et le gouverneur Dix — par son message à la législature de l'Etat de New-York, ratifié par elle et transmis au Congrès, qui en a ordonné l'impression — peuvent se partager *ex æquo* la gloire d'avoir puissamment influé sur la détermination prise par le Président.

Après avoir écrit hier : « Le veto sauvera nos frères de l'Ouest et du Sud des mains des démagogues qui les conduisaient à la ruine, sous prétexte de grande politique. Le temps viendra où ils se le rappelleront, avec reconnaissance, comme un souvenir plus glorieux encore que Vicksburg et Appomattox. Alors, le général Grant avait sauvé la souveraineté de l'Union ; aujourd'hui, il sauve son honneur » — le *Herald* publie ce matin une lettre d'hier de son correspondant de Washington qui débute ainsi :

« Les congratulations ont plu aujourd'hui de toutes les parties de l'Union sur le président Grant. Le premier message qu'il a reçu contenait un ré-

[illegible] un peu sur la gauche pour déterrer trois canons que les carlistes ont enfouis dans un champ.

Vers les six heures du soir, nous voyons venir à nous plusieurs volontaires de Bilbao qui ont passé la rivière dans un petit batelet que les carlistes ont oublié de couler.

Les volontaires du génie et de l'artillerie avaient seuls un uniforme, ceux de l'infanterie s'habillaient

à leur gré; leur seul signe distinctif était une sorte de calotte écossaise, avec la cocarde espagnole sur le côté gauche et le numéro en métal de la compagnie fixé sur le devant.

Depuis le 28 décembre, jour où les communications ont été rompues, jusqu'au 2 mai, date de la levée du siége, les habitants et la garnison ont enduré les plus dures privations; beaucoup de maisons ont été détruites; les dégâts matériels s'élèvent à plus de 6 millions de piastres. Près de 300 personnes, hommes, femmes et enfants, ont été tuées pendant le bombardement.

Vers la fin du blocus les habitants n'avaient depuis longtemps pour toute nourriture que de grosses fèves communes qu'on donne habituellement à manger aux chevaux.

Les carlistes sont en ce moment divisés en plusieurs bandes. Leur arrière-garde se trouve à l'heure actuelle à plus de vingt kilomètres de Bilbao. Le maréchal Concha prend le commandement en chef de l'armée. Le duc de la Torre, dans deux ou trois jours, quittera Bilbao pour retourner à Madrid présider l'ouverture des Cortès. Les carlistes sont entièrement démoralisés; je crois que, poussée avec la plus grande vigueur, la guerre sera bientôt terminée et l'insurrection carliste étouffée, sinon pour toujours, mais du moins pour longtemps.

Les pertes de l'ennemi ont dû être très-grandes

[...]

Livingstone termine sa lettre par ces mots pathétiques :

« J'ai un bien vif désir de me préparer au retour. Depuis 1866, aucune lettre ne m'est parvenue... Ce n'est pas sans beaucoup de soucis que je m'efforce de compléter ma découverte des sources. Je me sens attiré de deux côtés : mon devoir m'appelle vers ma famille, et mon devoir m'ordonne de terminer l'œuvre que j'ai entreprise. »

En 1873, il écrit du sud de l'Afrique centrale à sir Henry Rawlinson. Les dispositions qu'il a prises n'ont pas réussi. Les marchandises, envoyées au dépôt à Ujiji, ont été volées par l'esclave de confiance du gouverneur, Side bin Salem. Aucune de ses cartes, aucun de ses papiers, à l'exception d'une lettre confiée à un conducteur de buffles, et datée du 30 mai 1867, n'est parvenu à destination.

« Je suis fatigué outre mesure, » écrit-il, « j'ai abandonné tout espoir de recevoir de l'aide de Zanzibar. J'avais résolu d'aller rejoindre Baker pour lui demander du secours, quand Stanley est arrivé à moi comme mon bon Samaritain. »

FAITS DIVERS.

Nous empruntons à la *Gazette de Moscou* quelques détails sur la situation des forçats déportés

[...]

Un savant espagnol, qui s'est occupé pendant de longues années de recherches archéologiques dans l'Amérique centrale, vient d'apporter à New-York la plus importante et la plus précieuse collection d'antiquités mexicaines qui ait jamais été réunie. Parmi plusieurs milliers d'objets, elle possède une idole en pierre qui, suivant la tradition indienne, représente Cucumaz, le dieu de l'air. Elle est taillée dans un bloc de porphyre rouge brun et a environ 2 pieds de haut sur 18 pouces de diamètre. La forme et celle d'un serpent couvert de plumes; de sa gueule largement ouverte sort une femme dont le type ne ressemble à aucune des races qui se rencontrent actuellement au Mexique; mais elle ressemble beaucoup aux têtes sculptées que l'on trouve dans les monuments antiques de l'Egypte. Un autre objet singulièrement curieux paraît aussi rattacher le nouveau monde à l'ancien dans les temps préhistoriques, c'est une tête de pierre noire qui représente un nègre. Non-seulement ce sont les traits de la race égyptienne pure, mais c'est la forme de la tête et la conformation de la figure. Ces petites statues sont admirablement sculptées et d'un fini parfait, quoique les hommes qui les adoraient ne connussent certainement pas l'usage du fer. Chaque jour paraît apporter un nouvel indice pour démontrer que le continent américain, à différentes périodes, longtemps avant Christophe Colomb, a reçu des visiteurs et des colons de l'ancien monde.

[...]

à une certaine distance du sol, et une vitesse propre lui est nécessaire.

Le premier se compose d'un récipient allongé à hydrogène, réuni, par un filet et un cadre en barres de fer légères, à la nacelle et à deux réservoirs où l'on peut faire arriver de l'air chaud à l'aide d'un ventilateur mis en mouvement par une machine à gaz Lenoir : le courant d'air s'échauffe en passant dans une caisse, autour de tubes plats où un jet d'éther de pétrole s'enflamme au contact d'un fil de platine porté au rouge par un courant électrique. Le ballon se soutient en équilibre de poussée avant que l'air chaud ait gonflé les réservoirs intérieurs, mais après, la poussée suffit pour faire monter le ballon. La nacelle est portée par des tiges articulées sur le cadre en fer; deux câbles, qu'on enroule sur un tambour, permettent de faire tourner ces tiges autour de leurs articulations et de rapprocher ainsi la nacelle de l'une ou l'autre des extrémités du ballon; par suite, le ballon s'incline et il monte en avançant. Lorsqu'on veut des-

[...]

Emprunt....	1863..coup.det...	»	353	— —
	1865..coup.det...	»	355	— —
	1869............	»	292	— —
	1872............	»	87	50 —
	1873............	»	—	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)

Livre anglaise...........	P.	110	35
Pièce de 20 francs........	»	88	—
Impérial russe...........	»	90	—
Ducat (Crémitz)...........	»	51	25
Medjidié blanc—(différence)...	»	102	02
Bechlik—(différence).......	»	105	—
Métalique... (id).........	»	105	20

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

TAGANROG, le 28/10 mai 1874.

Dans les premiers jours de la quinzaine, il y a eu une certaine animation sur notre marché. Quelques transactions ont eu lieu sur des Ghirca, et plus encore sur les seigles. Le calme a repris cependant dans la semaine écoulée, et nos prix ont eu même à subir une légère baisse.

Les arrivages de l'intérieur consistent en marchandises déjà vendues, et ils sont livrés sans délai. Nos exportateurs ont pu expédier dans cette quinzaine :

[...]

ANNONCES

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES TÉLÉGRAPHES ET POSTES.

AVIS

L'Administration Impériale des Télégraphes et Postes informe le Public que pour arriver à une prompte coïncidence à Amassia, entre le courrier de Bagdad (Voie Samsoun) et le courrier partant les mercredis de Constantinople à destination d'Amassia, voie Ismidt, ce dernier courrier partira désormais chaque Lundi, jour auquel les lettres doivent être déposées à la Poste, jusqu'à 8h eures à la turque, au plus tard.

Constantinople, le 6/18 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 13 mai (v.s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 150,000 ocques de son, produit de la Manutention Impériale et déjà soumissionné à 18 pa-

[...]

ANNEE 8me N° 116 — Rebi-ul-Akhir 6 1291 — VENDREDI 22 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. DORDEANO.

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 6 » la »
Insertions, corps du journal...... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orsini, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rodolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 21 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La chute de M. de Broglie et la crise ministérielle qui en est la consequence ont soulevé, dans les journaux français, une polémique se résumant, presque invariablement, par une demande de dissolution de l'Assemblée actuelle.

Les *Débats*, si opposés jusqu'ici à une semblable mesure, estiment que c'est le seul parti qu'il y ait à prendre, puisque la Chambre est dans l'impossibilité de rien constituer.

« Pour remplir la tâche difficile de voter les lois constitutionnelles, dit la feuille dont nous parlons, l'Assemblée de Versailles devrait pouvoir concilier les vues divergentes des partis monarchiques dont se compose sa majorité. Or, *cette conciliation est plus impossible que jamais.* Pour s'en convaincre, il suffit de lire la presse légitimiste et de suivre la guerre de plus en plus vive qu'elle fait au gouvernement et à ses organes. Ceux-ci, d'ailleurs, le lui rendent bien. »

L'aveu des *Débats* est bon à retenir. C'est la premiere fois que cet organe, est aussi catégorique à l'endroit de l'impossibilite d'une conciliation entre les fractions de la droite, et de l'impuissance de celle-ci à pouvoir aborder la discussion d'un projet politique.

Ce qui est non moins significatif c'est que, d'apres l'*Evénement*, M. Thiers est aujourd'hui complétement rallié à l'idee de la dissolution de la Chambre et que tout le centre gauche est decidé à marcher sur ce terrain avec l'ex-president de la République.

M. Raoul Duval et quelques membres du centre droit, qui ont suivi dans son évolution le deputé de la Seine-Inferieure, partagent également cette manière de voir.

« Chaque jour M. Thiers, dit l'*Indépendance Belge,* dans des conversations particulieres, soutient cette these qu'il a developpée deja lors de la réception des délégués des nationaux français demeurant au Chili ; il considere la dissolution comme le seul remede à la stagnation des affaires. »

Les fêtes de Stuttgard, dont nous avons parle dans notre revue de la presse etrangere, ont été magnifiques. La revue passée à Cannstadt entr'autres a ete splendide. En voici le résumé telégraphique :

« Il y avait quinze mille hommes reunis sous le commandement du general prussien Schwarzkoppen.

» L'Empereur de Russie, le Roi et les princes sont arrivés à une heure.

» Les cloches de Cannstadt retentissaient à toute volee.

» LL. MM. ont éte accueillies par des hourras énergiques.

» Les troupes ont défilé deux fois.

» La Reine et les grandes-duchesses étaient en caleche menee à la Daumont. »

La haute cour de justice de Vienne vient de rendre un intéressant arret.

Le prince Windischgrætz prétendait que son fils devait etre exempte du service militaire, l'acte constitutif de la Confédération germanique ayant prononcé l'exemption des princes médiatisés et de leurs descendants du service militaire personnel. Le ministre de la guerre faisait valoir, contre la prétention du prince, que la cour de justice devait se declarer incompetente et debouter le prince, demandeur devant la cour, par la raison que cette corporation judiciaire n'a à protéger que les droits politiques inscrits dans la loi fondamentale du 12 decembre 1867, et que parmi ces droits ne figure aucun privilége d'exemption du service militaire. La cour, se ralliant à cette manière de voir, et s'appuyant en outre sur ce fait que longtemps avant la dissolution de la Confédération germanique, l'exemption de la noblesse autrichienne du service dans l'armee avait été supprimée par une patente imperiale a débouté M. de Windischgrætz de sa demande.

L'epoque des élections approche en Belgique. La moitié de la Chambre des Representants doit être renouvelée et les libéraux espèrent, cette fois, obtenir une majorité qui leur permettra de ressaisir le pouvoir.

A titre de prelude de la lutte électorale une discussion générale, sur toute la politique du ministère actuel, s'est engagee il y a quelques jours.

M. Frere Orban en a donné le signal par un discours qui a pris deux seances et dans lequel il a fait le proces du ministere actuel. M. Malou a repondu et M. Bara, ancien ministre de la justice du cabinet libéral, a repris le débat. Celui-ci a déjà eté assez riche en incidents bruyants. Des paroles excessivement vives ont été échangées entre M. Bara et M. Dumortier mais à peine ce colloque etait-il calmé qu'à l'instigation de M. Wasseige, député ministériel, il s'en est produit un autre entre M. Frère-Orban et M. Guillery, qui a abouti à un cartel lancé en pleine Chambre.

Il faut espérer que cet incident regrettable, dont le point de départ remonte à plus de quinze années, n'aura pas de suites deplorables. Dans tous les [illegible] énergiquement les procedés employés par M. Wasseige.

Le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement de Guillaume III, au trône de Hollande, a été célébré avec une grande pompe.

Le roi accompagne de la famille royale, du grand-duc et de la grande duchesse de Saxe-Weimar, s'est rendu à Amsterdam pour cette solennité.

La ville etait richement décorée. Toutes les fenetres etaient pavoisées.

Le Roi, les princes et l'etat-major étaient à cheval ; la Reine, le prince Fréderic et la grande-duchesse étaient en voiture découverte. De nombreux bouquets ont été jetés dans les voitures.

L'escorte était composee d'une garde d'honneur, de la cavalerie de la garde civique et de plusieurs corps de musique.

Le cortége est arrivé au palais à 2 heures 45 minutes.

Le Roi et la Reine se sont presentés au balcon.

Ils ont été acclamés par une foule énorme.

A l'Adresse qui lui a ete presentee par les Etats-Généraux, le roi Guillaume a repondu avec une reconnaissance émue.

Le don national, recueilli au moyen de souscriptions volontaires, qui lui a été offert par M. le bourgmestre d'Amsterdam, a eté destiné par le Roi à former un fonds pour les invalides et les vetérans de l'armee néerlandaise des Indes.

Le soir un grand dîner avec sérenade a eu lieu au palais.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Nous avons indiqué les principales mesures qui devraient etre prises pour la creation des centres agricoles du bassin de l'Euphrate et du Tigre. A celles que nous avons enumerees, il faut ajouter la construction des digues sur différents points et leur consolidation là où il en existe. Les dangers qu'offre le debordement de ces fleuves a ete demontré tout recemment une fois de plus et avec evidence. D'ailleurs ces travaux forment l'un des elements de la question du peuplement et de la culture de ces contrees. Avec des digues on contient ces fleuves dans leur lit et l'on a en toute saison la facilite d'alimenter les canaux d'irrigation d'eau courante. De plus le pays deviendra salubre et c'est là une consideration tres-importante puisque, en ce moment les marais auxquels les debordements ont donne naissance sont la plaie de ces contrees, la cause permanente des fievres qui les rendent pour ainsi dire inhabitables. On peut d'ailleurs se rendre un compte exact de la nécessite de ces travaux, en examinant la situation, par exemple, du district de Soukoussouk, situe en aval de Divanie et de Semava. Autrefois il existait sur ce point des digues qui maintenaient l'Euphrate dans son lit. Malheureusement elles n'ont pas ete entretenues. Il y a un certain nombre d'annees, le gouverneur Keuzluklu Rechid pacha avait entrepris leur reparation. Cet effort, ainsi qu'il n'arrive que trop souvent dans le pays, a ete tout personnel et n'a pas trouve de continuateur. Aujourd'hui on peut dire que ces digues n'existent plus. Le fleuve a deborde tout le long de ses deux rives et il forme des marais immenses que l'on ne franchit pas en moins de 25 à 30 heures. Nous avons cite a dessein cet exemple parce que les miasmes qui s'exhalent de ces marais n'exercent pas qu'une influence locale. Comme sur ce point l'Euphrate inflechit sensiblement vers le sud-est, ils portent la maladie et la mort jusqu'à Bassora'h et c'est là l'une des principales causes qui ont fait dechoir cette ville de son antique splendeur. Notre these est donc surabondamment démontree et l'interet de ces contrees ainsi que celui de l'Etat ne se peuvent accommoder de plus longs retards dans l'execution de ces travaux d'assainissement et de fecondation du sol. Par cet ensemble de mesures on aura beaucoup fait pour la prospérite des centres agricoles que l'on creera. Il ne restera plus qu'à apporter dans l'administration des Arabes nomades transformes en populations sedentaires l'attention et le tact que comportent leurs habitudes et leurs idees.

Nous l'avons souvent dit et il ne sera pas inopportun de le repeter, l'administration des Arabes exige un grand esprit de justice et une fermete indomptable. Ces populations intelligentes et fieres, chez lesquelles on retrouve les traces vivantes de l'organisation democratique des premiers temps de l'Islamisme ont des idees tres-absolues sur les droits individuels et sur la dignite personnelle. Elles ne pardonnent à personne de n'en pas tenir compte et si elles sont obligees de courber momentanement la tete sous l'injustice, elles n'en perdent pas facilement le souvenir. Avec cela les Arabes ont les defauts qui sont la consequence de leurs habitudes batailleuses et de leur vie errante. Ils ne se font pas scrupule de tuer celui qui fait obstacle a leurs besoins ou à leurs plaisirs. Leurs idées sur le vol sont tres-nettes. S'approprier le bien d'autrui est pour l'Arabe chose naturelle. A ses yeux le vol est meme en honneur s'il est entoure de dangers, parce qu'il devient alors une image de la guerre. On comprend des lors que l'administration de ce peuple exige des qualites exceptionnelles d'energie et d'esprit d'équite. Ce n'est pas là après tout une difficulte insurmontable et l'on peut citer plusieurs fonctionnaires ottomans qui se sont acquittés de ces fonctions avec une grande autorite et un complet succes.

Pour resumer, en ce moment les tribus usent leurs forces dans des querelles intestines : elles sont un danger permanent pour les populations paisibles qui cultivent les terres sur les confins de leur territoire de parcours. Leur production est insignifiante. C'est donc faire œuvre utile à tous les points de vue de modifier leur genre d'existence et d'assurer leur bien-etre et la prosperite du pays en les attachant au sol dans les contrees qu'arrosent l'Euphrate et le Tigre.

CHRONIQUE.

Le Grand-Vézir a eté mandé hier au Palais Imperial où S. A. a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

Son Altesse s'est rendue ensuite au Ministère de la Guerre, pour travailler avec son Caïmakam Abd-ul-Kérim pacha à l'expedition des affaires de ce département.

A'rify pacha, ministre des affaires étrangères a fait mardi une visite à Mehmed Ruchdi Pacha Muterdjim.

Hier S.A. est allé rendre cette visite à A'rify pacha avec lequel elle a eu un long entretien.

Jusqu'à l'arrivée du nouveau mustechar Costaki Adossidi Pacha, c'est Aly Fuad bey, mektoubdji du département des affaires etrangeres qui remplacera Son Excellence au poste de mustéchar.

D'après le *Moniteur Egyptien*, Chahin pacha est nommé membre du Conseil privé de S. A. le Khédive.

[illegible]

Nubar Pacha, ministre des Affaires étrangeres, partira pour Marseille par le prochain paquebot-poste des Messageries Maritimes. C'est le prince héritier qui pendant l'absence de S. Exc. gerera par interim le departement des affaires exterieures.

Le gouverneur du Soudan a adressé le télégramme suivant à S. A. le Khedive:

« La crue du Nil a commencé le 1er Bachan (8 mai) dans les proportions suivantes :

8 mai	4 karats	10 mai	23 karats
9 »	7 »	11 »	23 »

L'annee dernière, la crue du fleuve avait commence quatre jours plus tard avec 1 1/2 karats d'augmentation. »

LA MISSION DE SADIK PACHA. — LA BANQUE NATIONALE DE TURQUIE.

Sous ce titre on lit dans le *Levant Herald* d'hier :

Le *Times* du 12 courant publie un télégramme de Paris annonçant que « les documents ayant trait à la formation de la Banque nationale de Turquie, à Constantinople, avec le concours de divers etablissements financiers de France, d'Angleterre et d'Allemagne, seront signes aujourd'hui (11 mai) dans les bureaux du Comptoir d'Escompte». Le *Morning Post* du 13 publie ce qui suit : — Un telegramme de Paris, de l'Agence Macleau, en date de ce matin, dit : — « Il a éte connu ce matin à la bourse, qu'aussitôt que la nouvelle Banque nationale de Turquie sera definitivement etablie, le gouvernement ottoman autorisera cette Banque à percevoir les impôts de l'Etat, et à en déduire le montant necessaire pour payer les interets de la dette publique, avant d'affecter ces revenus à tout autre objet. »

Ziver bey, ancien mektoubdji du vilayet d'Alep, est nomme mektoubdji du vilayet des Iles de l'Archipel.

L'*Izzeddin* qui a amené le Prince de Serbie jusqu'à Varna est de retour dans notre port depuis mardi soir.

Les eléves forgerons qui ont fréquenté l'école spéciale fondee depuis quelque temps dans les bâtiments de l'amirauté, viennent de subir leurs examens. Ils seront employés dans les forges du *Tershane.*

La restitution d'un objet trouvé est-elle obligatoire, ou bien la personne qui trouve un porte-monnaie dans la rue, peut-elle s'en approprier le contenu dans la proportion qu'il lui convient de fixer ?

La loi française est formelle à cet égard, et dernierement un pauvre diable qui avait soustrait une pièce de 10 francs d'un porte-monnaie qu'il déposait ensuite chez le commissaire de police, afin que celui-ci en operât la restitution à qui de droit, était puni par les tribunaux correctionnels, qui lui appliquaient huit jours de prison.

M. B..., ingénieur, perdait avant-hier un portefeuille renfermant des cartes de visite, des reçus de depôt à la *Banque Impériale Ottomane* et un billet de banque de mille francs.

Ce portefeuille fut trouvé par un *hamal* nommé Markar, qui s'empressa de le remettre entre les mains de son patron qui tient un magasin à Galata.

La conduite de ce *hamal* est irréprochable, celle du commerçant ne fut pas aussi méritoire.

M. B... fut averti le lendemain que son portefeuille etait à sa disposition et on l'invita à venir le prendre s'il pouvait justifier de ses droits à cette restitution, en fournissant le détail des papiers qui y etaient renfermés.

Les reçus de la banque n'avaient de valeur que pour lui, mais le billet de mille francs de la banque italienne n'était point dans le meme cas, aussi lui demanda-t-on préalablement ce qu'il comptait donner pour rentrer en possession de son bien.

L'offre de cinq livres turques faite par M. B... pour récompenser le *hamal* fut accueillie comme scandaleusement dérisoire, par les patrons, employés, et commis de ce magasin qui se récrièrent tout d'une voix, et on *exigea*, apres un quart d'heure de discussions, que M. B... remit *dix livres turques*, ni plus ni moins.

M. B... qui se trouve de passage à Constantinople où il n'est arrive que depuis cinq jours, crut devoir en passer, provisoirement du moins, par les exigences de ces gens-là, mais il serait bien aise de savoir s'il a ete depouille légalement ou si les procedes dont il a éte victime sont punis par la loi.

En attendant que cette question obtienne une reponse, il a eu soin de prendre l'adresse de la boutique où cette scene s'est passee, et M. B. tient cette adresse à la disposition de l'autorité competente, dans le cas où celle-ci serait curieuse de vérifier le fait et le trouverait répréhensible.

On lit dans le *Journal de Bucharest* du 17 mai :

« Une bien triste nouvelle nous arrive ce matin. Le prince Constantin Ghika, conseiller à la cour de cassation, s'est brûle la cervelle, hier, dans le jardin de Ferestreu. Fils de l'ancien Prince de Moldavie, Grégoire Ghika qui, lui aussi, s'est tué d'un coup de pistolet à Melun, en 1857, le prince Constantin était d'un caractere doux et facile et rien ne semblait faire prevoir un si triste denoûment à une vie entourée d'honneur et de consideration. Hier encore nous l'avions rencontré, probablement à l'heure meme où il se rendait à Ferestreu pour accomplir sa funeste résolution, et il nous avait salué comme d'habitude avec un visage serein. Dieu lui pardonnera cet acte dont nous ne pouvons comprendre les motifs mais dont la volonté humaine n'est pas toujours, hélas ! responsable. »

On nous assure qu'un de nos principaux banquiers israélites, actuellement en voyage, aurait embrassé le christianisme pendant son séjour à Rome.

On nous assure que les habitants de Ferikeui et des environs ont beaucoup à se plaindre des soldats qui se promènent dans ces parages, et qui se livrent à l'égard des passants à des actes peu compatibles avec la discipline militaire et le respect de leur uniforme. Les plus audacieux enlevent des bestiaux aux pâturages ; d'autres, sans motif aucun, cherchent querelle au premier venu, enfin ils injurient tout le monde.

Ces actes répréhensibles sont assurément ignorés des officiers. Aussi, croyons-nous, qu'il nous suffira de les signaler à l'autorité compétente pour les voir cesser immédiatement.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE.*

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XXIII

L'ÉCHAUFFOURÉE DU VAUDEVILLISTE

Pendant que cette scène se passait, Baradieu, qui n'avait plus rien à apprendre à Nevers, suivait lentement, tout en songeant, la rue qui devait le conduire hors de la ville.

Le temps etait admirable : un soleil clair et chaud comme un soleil d'été eclairait joyeusement la rue, contrastant avec les sombres pensées de Baradieu.

Le marquis ne s'était pas trompé à la signature de l'etrange billet qui lui avait ete remis chez Chauveau : ce billet avait fixé ses doutes au moment où il penétrait dans la petite maison du bord de la Loire. Baradieu avait bien vu, la jeune femme qui avait soulevé le rideau pendant qu'il traversait le jardin était la même qui avait ecrit le billet, c'est-à-dire Mme de Montdésert.

Déjà prévenu par l'apiculteur de Nantrey des rapports qui existaient entre les Montdesert et Chauveau, cette decouverte ne surprit point le marquis. Seulement, il se demandait, comme il se l'était déjà demandé [illegible] rapports :

« C'est une adoration », avait dit M. Denizet, faisant allusion à l'attitude ordinaire de Chauveau devant Mme de Montdesert.

Quel abîme de boue cachait encore cette enigme, venant s'ajouter à toutes celles que Baradieu avait encore à deviner ?

En tout cas, dès le premier moment qui suivit la lecture du billet mysterieux, sa résolution était prise.

Ce n'était pas d'ailleurs cet incident, étrange sans doute, mais apres tout purement épisodique qui occupait, qui absorbait sa pensée. Il l'avait bientôt dedaigne pour ne plus songer qu'à l'entrevue qu'il venait d'avoir avec Chauveau et aux paroles froides et tranchantes comme l'acier par lesquelles l'homme d'affaires avait terminé l'entretien...

Baradieu continuait sa route, tout en rêvant, quand il s'entendit appeler.

Il leva les yeux et aperçut Gibory.

Gibory en petite jaquette et un chapeau rond, qui profitait de cette belle journée pour faire un tour dans Nevers et en relever les [illegible]

— Bonjour, mon cher monsieur Gibory ! fit Baradieu d'un ton distrait. Vous êtes remis de vos fatigues, à ce que je vois.

— Moi ? monsieur le marquis, prêt à partir si les intérêts de la litterature dramatique l'exigeaient. Du fer ! je vous l'ai dit, du fer !

— J'en suis vraiment ravi !

Et Baradieu allait poursuivre... mais ce n'etait probablement pas l'affaire de Gibory, qui n'eût pas éte fâché d'être rencontre avec le marquis.

— Et où allez-vous comme ça ? interrogea-t-il d'un ton obsequieux.

— Chez moi.

— A pied ?... Fameuse promenade ! C'est moi qui regrette de ne pas vous accompagner !

C'était une invite ; mais Baradieu ne parut pas l'avoir même entendue.

Gibory comprit qu'il n'y avait pas lieu de pousser plus loin l'indiscrétion, et il se disposait à prendre congé du marquis, quand un incident imprevu le retint :

— Eh mais ! dit-il aussitôt, je ne me trompe pas... regardez donc.

— Quoi ? dit Baradieu.

— Le personnage qui vient là-bas par... ! .. Vous qui êtes allé tout expres à Paris pour le voir, ça se trouve bien ... Chauveau !

C'était en effet l'homme d'affaires qui venait de quitter Revolver et [illegible]

Il marchait d'un pas rapide et paraissait plus preoccupe que d'habitude.

— Eh bien ! reprit Gibory, comme Chauveau venait de passer devant eux sans les avoir vus... eh bien ! vous le laissez aller ?

— Je l'ai vu, répliqua Baradieu.

— Deja ?

— Chez lui, tout à l'heure.

— Peste ! vous allez vite en besogne, vous !

— Mais où se rend-il ainsi ? fit Baradieu en touchant de la main le bras de Gibory.

En effet, une vingtaine de pas plus loin, l'homme d'affaires venait de disparaître.

Gibory plongea son regard dans la direction, et, du ton d'un homme qui connaît déjà son Nevers sur le bout du doigt :

— C'est chez le pere Boulardot, notaire, qu'il est entré !...

Baradieu tressaillit ; puis, comme si une pensee soudaine lui etait venue :

— Dites-moi, reprit-il apres une pause et en se tournant vers son interlocuteur ; vous n'avez parle à personne, n'est-ce pas, de notre équipée de l'autre jour ?

— A ame qui vive ! monsieur le marquis !.. pas un mot .. excepte à Revolver, cependant... mais ça, ça ne compte pas.

— Tres-bien ! murmura Baradieu comme se parlant à lui-même.

— Vous comprenez, poursuivit Gibory, qui ne voulait pas perdre l'occasion d'*enchaîner*, comme on dit au théâtre, vous comprenez : en me voyant la tete grosse comme ça ... à cause des gueuses de mouches.. du père Machin, le maître d'armes, l'homme au masque ?... elle m'a demandé...

— Oui, je sais qu'elle vous aime beaucoup, interrompit Baradieu.

Et comme, tout en causant, il avait atteint l'extremite de la rue, il revint sur ses pas, toujours en compagnie de Gibory, qui ne le quittait pas d'une semelle.

— Ah ! c'est gentil, ca : on se promene à deux ! dit-il. Vous n'imaginez pas comme c'est assommant de n'avoir ici personne à qui parler. Ainsi, tenez ! il y a là le palais des ducs : ça n'est pas mal ; mais, va te faire fiche ! je n'ai pas encore rencontre un oiseau pour me raconter son histoire... Il y aurait peut-etre un vaudeville à faire avec cette machine-là... costumes Louis XV... poudre, etc., etc.

Gibory s'arrêta et cligna de l'œil.

— Tiens ! tiens ! dit-il. Eh bien, ça n'a pas été long, et voilà un gaillard qui sait expedier les affaires !

Il venait d'apercevoir Chauveau qui sortait de chez le notaire, et prenait à pas rapides une direction contraire.

De son côté, Baradieu avait fait la même observation ; et dès qu'il eut vu Chauveau disparaître, il se tourna vers Gibory.

— Pardon, monsieur Gibory, dit-il d'un ton pressé, mais il faut que je vous quitte.

— Pourquoi ça ?

— J'entre ici, continua Baradieu en désignant les panonceaux du notaire.

— Chez Boulardot ? Tiens ! je croyais que vous alliez à Baradieu...

— J'ai changé d'idee.

— C'est permis à tout le monde.

Baradieu allait s'eloigner... il revint sur ses pas...

Un pli soucieux creusait son front, et son regard eut une singuliere expression en se fixant sur le vaudevilliste.

— Monsieur Gibory, dit-il alors, j'ignore les motifs qui ont pu vous amener à Nevers, mais, dans les diverses circonstances qui nous ont rapprochés, je n'ai eu qu'à me louer de vous.

— Oh ! monsieur le marquis !...

— Or il se peut que j'aie encore, un de ces jours, prochainement peut-être, à reclamer votre concours. Ce jour-là, puis-je compter sur vous ? et êtes-vous disposé à me seconder avec le même dévouement ?

— Comment donc ? sans aucun doute !

— Si j'ai besoin de vos services, où vous trouverai-je ?

— Mais descendu, comme Revolver, à l'hôtel des Ducs ; seulement, dame ! moi, vous savez, je n'ai pas un appartement au premier ! On se loge comme on peut, dans ce monde.

— Ainsi je puis être sûr de vous ?

— Comme de vous-même.

— C'est bien, merci !... et croyez que je sais etre reconnaissant...

L'entretien paraissait etre terminé ; et pourtant Gibory restait debout, indecis, un peu trouble, comme s'il eût eu quelque confidence à faire à Baradieu.

Ce dernier se rapprocha.

— Qu'avez-vous donc, mon ami ? lui dit-il avec bienveillance.

— Oh ! un detail, monsieur le marquis, un pur detail.

— Mais encore ?

— J'ai oublie de vous parler d'une petite chose... une indiscrétion... Vous allez peut-être m'en vouloir.

— Moi ! et pourquoi ? ce ne doit pas être bien terrible ! De quoi s'agit-il ?

— Eh bien ! voici, reprit Gibory après un grand effort : ce matin, j'ai mis à la poste une lettre que j'adresse au directeur du Theatre-Déjazet.

— Ah ?

— Oui : c'est pour le presser un peu au sujet de mon vaudeville : *les Deux Mégères.* Il y a deux ans que ça attend son tour ; et il me fait poser, comme si j'etais un debutant... alors, une idee m'est venue.

— Laquelle ?...

— Oh ! celle-là, par exemple, ne serait pas venue à une mère !

— Enfin ?

— J'arrive : la lettre que j'ai mise ce matin à la poste pour le directeur de Dejazet est tres-polie dans la forme, quoique un peu raide dans le fond, et j'y demande une réponse categorique.

— Eh bien ?

— Eh bien, cette reponse arrivera tres-probablement chez vous..... Bing ! ça y est.

— Mais je ne comprends pas du tout, objecta Baradieu.

— C'est pourtant bien simple ! comme dit Priston. Voila deux ans que cet animal de directeur se fiche de moi.

— Alors ?

— Alors j'ai frappe un grand coup : je lui ai adresse une mise en demeure carrée d'avoir à me repondre immédiatement par un oui ou par un non... et j'ai terminé en le priant de m'envoyer la reponse à moi, Gibory, AU CHATEAU DE BARADIEU. Ça y est, maintenant, n'est-ce pas ? Je le connais ! Un château, pensez donc ! un auteur en villégiature ! ça l'epatera, et dans quinze jours je suis joué. Bravo ! bis ! tous ! tous !... Orgeat ! limonade ! groseille !... acheva le bohème en imitant alternativement avec une précision étonnante les cris qu'il reproduisait.

Baradieu, si préoccupé qu'il fût, ne put retenir un franc éclat de rire.

— Soyez tranquille, mon cher Gibory dit-il avec bonté. Dès que votre reponse sera arrivee à Baradieu, je vous l'enverrai.

— Oh ! ne vous donnez pas cette peine je vous en prie : j'irai la chercher.

— A bientôt ! dit Baradieu, qui avait hâte de s'occuper de choses plus serieuses.

— Au plaisir, monsieur le marquis ! répondit Gibory en saluant profondement. Ah ! vous etes un homme, vous !

Baradieu était déjà entré chez le notaire.

(*A suivre*).

Voir le numéro 21 Mai.

La *Trompette*, journal humoristique rédigé en langue grecque, dont nous avions annoncé la procnaine apparition a publié son premier numéro mercredi dernier.

Il y aurait peut-être une certaine exagération à dire que ce premier numero est plein de sel attique, dans la véritable acception du terme, cependant ce debut permet de croire que dans ses prochains numeros la *Trompette* saura, grâce au style badin et enjoue de ses redacteurs, justifier l'idée favorable que le public s'était formée de ce journal avant sa publication.

On a prétendu que l'incendie qui avait éclate dimanche soir à Balata avait causé la mort de plusieurs personnes. C'est une exagération. D'apres les informations recueillies par l'autorité, un seul individu, le nommé Faïk, habitant le quartier de Daoud-Pacha, a succombé sous les debris d'une muraille qui s'est écroulée sur lui.

Les travaux qui avaient été entrepris dans le jardin du *Croissant*, afin de donner au public tout le confortable possible sont termines.

Le directeur de ce cafe-spectacle a fait construire une sorte de toiture à claire-voie qui part de la scene, et s'etend jusqu'au fond du jardin.

Les jours de chaleur, cette toiture en forme de berceau, restera ainsi. Mais les soirs où il fera frais, ou bien lorsqu'il menacera d'y avoir de la pluie, un immense velum viendra recouvrir ce grillage et entourera tout le jardin.

Le directeur du *Croissant*, comme on le voit, fait tous ses efforts pour satisfaire notre société.

Lundi prochain arrivera, dit-on, une excellente troupe italienne, et les représentations commenceront vers la fin du mois.

On ecrit de Mordine, vilayet de Diarbékir, que sur un ordre venu de Constantinople, l'eglise arménienne catholique de cette localité qui etait l'objet des contestations de la part des deux partis hassouniste et anti-hassouniste et sur laquelle l'autorité avait apposé les scellés il y a quelque temps a été remise au parti anti-hassouniste.

Nous lisons dans le *Zecra* :

Le comite administratif de la compagnie chargee de construire la route de Bagdad à Keazmich a publié son bilan de l'année ecoulée. Il en résulte que l'exploitation de cette route a donne dans l'espace d'une année des recettes qui s'élevent à la somme de P. 422,824. Le total des frais est de P. 88436. L'excedant sera distribue aux actionnaires qui toucheront un dividende de 57 1/2 piastres par action, soit un intérêt de 23 0/0 sur le capital versé.

ROUMANIE.

On lit dans le *Journal de Bucharest* du 17 :

Jeudi dernier la Chambre des deputés, conformement à la décision prise dans sa dernière séance de la présente session, s'est rendue en corps au palais princier, pour remettre à S. A. le Prince Regnant l'Adresse par laquelle l'Assemblée exprime ses sentiments de condoléance pour la perte de S. A. la Princesse Marie.

A 11 heures du matin, Leurs Altesses le Prince et la Princesse Regnants, précédés de la maison militaire et du maréchal de la Cour et suivis des dames et demoiselles d'honneur de S. A. la Princesse Regnante, ont fait leur entree dans la salle du trône, où se trouvaient réunis MM. les deputes.

Leurs Altesses ont pris place sur le trône, pavoisé de deuil, et MM. les Ministres se sont rangés à la droite du trône tandis que la maison civile et militaire prenait place à gauche.

M. le prince Demetre Ghika, président de la Chambre des députés a lu l'adresse suivante :

Monseigneur,

« La Chambre des deputés, convoquée en session extraordinaire, dans sa premiere seance et avant de procéder à aucun de ses travaux, a voulu exprimer au Prince et a la Princesse des Roumains sa profonde douleur pour la perte de S. A. la Princesse Marie.

« Representants de la nation, nous prions respectueusement Votre Altesse d'etre bien convaincue que ce coup cruel a été ressenti par tous les Roumains.

« Si la part que le pays entier a prise à la douleur de Vos Altesses peut leur apporter quelque consolation dans un malheur aussi grand qu'inattendu, veuille Votre Altesse recevoir, par l'organe de la Représentation nationale, cette assurance que le pays entier s'associe à votre douleur et partage le deuil de la Famille Régnante. »

Le président
DÉMÉTRIUS GHIKA

Les secrétaires :
Et. C. Falcoyano,
Gr. N. Lahovary,
C. Antachi,
A. C. Catargi,
Pierre Millo.
Les questeurs :
N. C. Tatarano,
A. Tulceano.

(L. S.)

Son Altesse a répondu :

Monsieur le President,
Messieurs les Deputés,

« Je suis profondément touché de la gracieuse attention qu'a eue l'Assemblée en votant cette adresse et en venant me la presenter en corps.

« Je vous remercie pour les sentiments que vous nous exprimez. La part si vive que le pays entier a prise à notre douleur est la récompense la plus precieuse qui m'ait été donnée pour tout ce que j'ai cherché à faire jusqu'à présent dans le but d'assurer à la Roumanie une position digne, un brillant avenir.

« La perte douloureuse de notre unique enfant n'a pas affaibli un instant et n'affaiblira point mon zèle pour les intérêts du pays.

« Je vous remercie en mon nom et au nom de la Princesse pour les paroles de consolation que vous avez adressées à nos cœurs attristes.

Dieu nous donnera la force de nous soumettre à sa volonté. »

Leurs Altesses ont bien voulu ensuite adresser au president de la Chambre et à chacun des députés en particulier quelques paroles affectueuses en les remerciant de nouveau des sentiments exprimés par eux.

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible] 21 mai, 1874

Lever du soleil	4 h. 30 m
Coucher »	7 » [illegible]
Temps moyen à midi apparent.	11 » [illegible]
H. a la turque à midi moyen .	[illegible] » 40

8 heures du matin.

Baromètre	764. 8
Thermomètre	12.8
Minima	[illegible]
Maxima de la veille........	18.8

Direction et force du vent S. calme.
Etat du temps le 21 mai, à 8 h. du matin
Les vents soufflaient du Nord faibles sur la mer Noire et l'adriatique; forts sur l'archipel.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]
Mois de Mai

[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

M. Ghyczy.

On ecrit à l'*Independance belge* :

Pesth, 4 mai.

La declaration du ministre des finances, M. Ghyczy, en reponse à une interpellation demandant la création immédiate d'une Banque nationale hongroise, a produit, dans les cercles de haute finance à Vienne, une vive satisfaction. On y était un peu préoccupé des intentions du nouveau ministre des finances, lequel, comme ancien chef du centre gauche, avait maintes fois poussé ses predecesseurs à prendre en mains la solution de la question de la Banque, et cela dans un sens favorable à l'independance financiere de la Hongrie. Mais maintenant qu'il est devenu ministre, M. Ghyczy déclare, tout en reservant les droits incontestables de la Hongrie à une administration complétement indépendante de ses finances, que la creation d'une banque nationale est aujourd'hui absolument impossible.

Par cette declaration, le ministre des finances a enlevé son arme principale à l'opposition, dont elle se servait pour attaquer la majorité dans les provinces, en l'accusant de manquer de patriotisme, et d'etre de connivence avec les banquiers de Vienne.

Les masses populaires en province avaient ajouté foi à ces assertions et croyaient jusqu'à présent que l'erection d'une banque hongroise aurait pour résultat que tout le monde pourrait en tirer de l'argent sans payer des intérêts et meme sans restituer les emprunts aux termes fixes, puisque la Banque aurait le droit d'émettre autant de banknotes qu'elle voudrait et cela avec un cours forcé.

La déclaration de M. Ghyczy dissipera ces illusions, car il jouit dans les rangs de l'opposition d'une grande autorite, et son patriotisme n'est contesté par aucun parti.

C'est en vain qu'un membre du parti Deak aurait tenu le meme langage ; on l'aurait accuse d'etre payé par l'or de la Banque de Vienne, tandis que les paroles de M. Ghyczy ont de l'autorité, meme parmi les radicaux.

L'opposition a subi par là un grand échec aux yeux du peuple, car on a assez de bon sens, meme dans les petites villes et dans les campagnes, pour comprendre que ce qui est déclaré être aujourd'hui une chose absolument impossible, n'était guere possible non plus il y a un an.

Donc, les declamations des chefs de la gauche, ayant accusé le parti Deak de trahir les intérêts du pays, auront perdu tout leur prestige et toute leur influence sur le peuple. C'est pour ce dernier une déception qui aura un résultat peu favorable pour les chefs de la gauche. Ils le sentent si bien que pour se réhabiliter aux yeux de leurs mandataires, ils ont convoqué une réunion monstre pour le 10 mai, réunion qui sera composée des delégués de tous les clubs de l'opposition.

Cette réunion doit prendre une decision sur la proposition des chefs de l'extrême gauche, d'après laquelle l'opposition présentera une pétition au Parlement pour demander l'introduction du « suffrage universel » et la création immédiate d'une banque hongroise, avec émission de papier monnaie ; en outre, la reunion demandera la sécularisation des biens du clergé des deux Eglises catholique et grecque pour en doter la nouvelle Banque.

On voit que l'extreme gauche n'y va pas de main morte ; si on l'écoutait la Hongrie verrait apparaitre les jours de la Commune, puisque ce parti commence à pousser les masses au refus du paiement des impôts et à celui du contingent de jeunes soldats, vote par le Parlement pour compléter les cadres de l'armée austro-hongroise.

Heureusement que le peuple magyar est peu disposé à écouter les agitateurs ; il possède un rare bon sens, qui lui fait toujours bien juger ses veritables intérêts. Cependant il ne se refuse pas le plaisir d'écouter les beaux discours des ultras ; il applaudit même leurs phrases patriotiques, mais quand il s'agit de voter, il leur tourne le dos et donne en grande majorité sa voix aux partis modérés.

A Berlin.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Berlin, 10 mai.

Quelques journaux allemands ont cru devoir relever une contradiction entre la déclaration de lord Derby à la Chambre des Lords du 4, que l'Angleterre se regarderait engagée d'honneur à intervenir en faveur des traités par elle conclus *dans les dernières années*, et le fait que, autant qu'il s'agit de la Belgique, le traité général de garantie était signé en 1839 et que le dernier traité qui avait renouvelé cette garantie, du 9 aout 1870, ne devait rester en vigueur que pendant la durée de la guerre. Ce traité, à entendre ces journaux, aurait cessé d'exister le 10 mai 1871.

Il y a là d'abord une erreur de date. Ainsi qu'il résulte de l'article 3 du traité de 1870, il devait cesser ses effets seulement un an révolu apres la ratification du traité de paix. Ce traite est donc en fait reste en vigueur jusqu'au 20 mai 1872.

Mais voici qui est plus important. Le même article 3 porte expressément : « A l'expiration de ce temps (la duree de la guerre) l'indépendance et la neutralite de la Belgique continueront, en ce qui regarde les hautes parties contractantes, à reposer, comme jusqu'ici, sur l'art. 1er du quintuple traité du 19 avril 1839. »

Ainsi le traité de 1839, en ce qui concerne les signataires du nouveau traite de 1870, a ete *renouvelé* au-delà de la durée de ce dernier traité. C'est ainsi que lord Derby, en declarant que l'Angleterre se regardait comme engagée d'honneur à intervenir pour les traités conclus dans ces dernieres annees, a évidemment eu en vue le traite de 1839 renouvele par celui de 1870 au-delà de la durée de ce dernier.

Ce n'est pas tout. Le traite de 1839 était conçu en termes géneraux et n'avait pas determine le mode d'exécution. Cette lacune fut remplie par le traite de 1870. Si jamais une nouvelle guerre devait eclater, la Belgique, sans aucun doute, redemanderait un nouveau traité d'execution, semblable à celui qui a éte conclu la veille de la dernière guerre. Or, la déclaration de lord Derby prouve que l'Angleterre, dans ce cas, ne le refuserait pas.

Au reste, il est confirme de toute part que l'interpellation à la Chambre des Lords n'a éte provoquee par aucun fait nouveau, et qu'il n'y a eu dans ces derniers temps, comme je vous l'ai dit déjà, aucun incident qui ait pu motiver l'interpellation de lord Russell.

La Chambre des Representants a adopté hier en derniere lecture et à de grandes majorites la loi sur les siéges épiscopaux vacants et une autre loi destinée à interpréter et à compléter la loi du 11 mai 1870, sur l'education et la nomination des ecclésiastiques. Cette dernière loi autorise le president supérieur de la province à mettre sous séquestre la fortune mobiliere et immobilière d'un office ecclésiastique qui serait devenu vacant.

Les deux lois vont maintenant passer à la Chambre des Seigneurs; la discussion pourra être plus ou moins vive, mais leur adoption est assurée.

A l'Assemblee de Versailles.

On ecrit à l'*Indépendance Belge* :

Paris-Versailles, 10 mai.

Nous voici à la veille de la rentrée Déjà dans l'air on sent la poudre des batailles parlementaires. Cet air-là, on commence à ne point le respirer chez nous sans impatience et sans fatigue. La France est lasse des agitations sans cesse entretenues, sans cesse renouvelees par les ambitions et les interets personnels, par les intrigues royalistes et cléricales; oui, bien lasse je vous l'assure, et c'est parce que ce sentiment est la dominante de la situation chez nous en ce moment que je le consigne des le debut de cette lettre.

Que sortira-t-il de la crise actuelle? Car nous sommes en pleine crise, et l'état de crise devient chez nous, grâce à l'Assemblée de Versailles, l'état chronique de notre pauvre pays. Les uns croient que le cabinet Broglie, par la presentation de lois de combat, obtiendra des votes de confiance qui lui referont pour quelque temps encore une majorité d'équivoque; les autres s'attendent à tout et à autre chose. Au vrai, on ne peut prévoir sans hésitation. Mais ce que nul ne peut contester, dans aucun parti, c'est ce fait que je vous enonçais plus haut : la France en a assez.

Partant de là, et tenant compte, d'autre part, des dispositions pretées au maréchal de Mac-Mahon, je ne crois pas, quant à moi, que la reconstitution d'une majorité d'équivoque soit possible.

Il est bien certain que le ministère la désire, cette reconstitution. C'est sa dernière chance de salut; il est, par suite, bien évident qu'il aura fait, dans les conseils du maréchal, tout ce qu'il aura pu pour essayer d'éluder la discussion à fond des lois constitutionnelles; il est meme bien probable, s'il lui reste une ombre d'espérance, qu'il tentera, par la présentation de la loi sur la presse et la présentation d'une loi pour la dissolution du conseil général de Marseille, de refaire pour quelque temps une majorité d'équivoque. Mais a-t-il chance de réussite dans cette tentative désespérée? Je ne le pense pas; je crois que lui-meme ne conserve guère d'espérance.

— Et voyez! l'*Officiel* de ce matin contient, et la nomination de M. Magne fils à la recette générale de l'Aisne, et la promotion dans la Legion d'honneur de M. de Broglie fils. Ce n'est pas un testament, mais cela ressemble à des préliminaires de retraite.

Je crois néanmoins qu'avant de tomber le cabinet s'accrochera à toutes les branches, fût-ce aux lois constitutionnelles. On commente un entrefilet du *Français* dans lequel il était dit que l'urgence ne serait pas demandee. Mais l'urgence, qui supprime la formalité des trois lectures, n'est vraiment pas de mise en pareille circonstance. N'en concluons pas que la discussion puisse etre remise aux calendes grecques; que la session d'été puisse s'écouler, comme celle d'hiver, avec le vote du budget et quelques lois d'affaires. Non, l'heure psychologique est arrivee dans le pays et à la présidence, et que l'on gagne ou non une couple de quinzaines, il va falloir aboutir, et sur le vote des lois constitutionnelles faire la république ou se dissoudre.

On ne tient pas assez compte, dans les combinaisons que l'on forme ou que l'on suppose ici et là, de la pression de l'extérieur, je veux dire du corps électoral sur les députes. Croyez bien que de toutes parts ils vont revenir à Versailles avec une sorte de mandat imperatif d'avoir à en finir.

On voudrait commencer, toujours pour continuer le système des atermoiements, par la discussion de la loi electorale; peut-etre y parviendra-t-on, à force de soin et grâce à la recommandation du Pape; et encore, cela n'est pas sûr. Mais ne se brisera-t-on pas sur ce projet? Et à supposer qu'on double ce cap dangereux, il faudra, oui il faudra en venir aux lois qui organiseront le pouvoir executif et la seconde Chambre.

On parle moins des projets légitimistes depuis l'échec des carlistes devant Bilbao. Cependant, les chevau-légers gardent une attitude assurée.

A propos des dispositions chevaleresques, romanesques et guerroyantes qu'on leur prete, voici ce que me disait hier un de leurs amis: «Sur les projets constitutionnels, la majorité va se briser; en doutez-vous?

— Cela me paraît probable, en effet.

— Eh bien, supposez qu'au moment du désarroi, au moment meme où cette Assemblée, seul pouvoir constitue en France, seule securite du pays...

— Hum! hum! croyez-vous que le pays fasse vraiment, aujourd'hui, tant d'état de l'Assemblee versaillaise?

— ... Supposez donc qu'au moment où l'Assemblée se déclarera dissoute au milieu d'une séance orageuse, «le Roy» paraisse.... Derrière lui, se montrent Cathelineau et Charette suivis de quelques milliers d'hommes.... ; qu'arrivera-t-il, dites-le moi? Je vous parie que la majorité se reconstituerait pour un vote d'acclamation proclamant Henri V.

— Il pourrait arriver encore que l'Assemblée se reconstituât pour un nouveau serment du Jeu de paume.

— Vous ne le pensez pas; et d'ailleurs...

— D'ailleurs, je sais bien que, derrière MM. Cathelineau et Charette, on verrait de baïonnettes. Mais le maréchal est là.

— Eh bien, le maréchal ne ferait jamais arrêter «le Roy» comme factieux et ne commanderait pas le feu contre son armée! Alors...

— Alors vous auriez dans les départements et les campagnes une belle levée de fusils et de fourches, allez! — Ce dont Dieu nous garde!

Je vous donne cette conversation pour ce qu'elle vaut.

Lettre d'Italie.

On écrit au *Sémaphore* :

Rome, 4 mai.

La convention relative aux chemins romains, meridionaux, Calabro-Sicile, etc. est en cours d'impression, elle sera distribuee vers la fin de la semaine aux députés et elle sera aussitôt mise à l'ordre du jour des bureaux. La discussion publique ne pourra guère commencer que vers la fin du mois, soit lorsque les actionnaires auront donné leur sanction.

L'assemblée des actionnaires de la régie co-intéressée des tabacs fixée au 30 avril a été renvoyée au 14 mai, le nombre d'actions déposé étant insuffisant. Cette insuffisance a été certainement calculee parce qu'on veut ne reunir les actionnaires que lorsque la Chambre des députés se sera occupée du projet de loi, qui est à son ordre du jour, sur l'extension à la Sicile du monopole des tabacs, mais qui ne pourra etre mis en discussion que vers la fin de la semaine.

La Chambre a voté aujourd'hui le deuxieme titre des mesures financières, celui sur la mouture, et a commencé la discussion du troisieme, celui relatif à l'abolition de la franchise postale pour les sénateurs et les députés; on calcule que de ce chef le Trésor pourra gagner environ deux millions et demi; il se peut que l'on se trompe quant au chiffre, mais il est incontestable que le vote de cette abolition sera une grande satisfaction pour les deputés. La franchise postale, loin de leur profiter, était pour eux une source de dépenses et d'ennuis, en ce qu'elle les obligeait à affranchir les réponses qu'ils faisaient à un nombre incalculable de lettres leur portant souvent des commissions à faire, des demarches, etc. Il est à espérer que l'obligation que l'on aura désormais d'affranchir les correspondances en diminuera le nombre.

On semble décidément vouloir entrer dans la voie des économies, mais non pas précisément comme le désire le ministère; ainsi la commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi sur le traitement des employés, vient de conclure, par l'organe de son rapporteur, M. le commandeur Coppino, que le moment n'est pas opportun pour concéder, comme le demandait le ministère, une augmentation de traitement quelqu'intéressante que soit la condition des employés. Ce n'est pas lorsqu'on impose de nouveaux et lourds sacrifices aux contribuables qu'il convient d'accroitre de 7 millions les dépenses; cette mesure pourra être prise lorsque le budget, bien et dûment équilibré, permettra d'entrevoir une amélioration dans les chiffres des recettes.

Une décision à peu près identique a été prise pour la demande de dépenses supplémentaires à affecter à la construction du nouveau ministère des finances. Cette construction avait été adjugée pour la somme totale de 6 millions environ; les dépenses imprévues étaient calculees à près de 2 millions ce qui fait 8 millions. C'était déjà assez ridicule dans une ville où l'Etat vend chaque jour de grands couvents, de dépenser une somme aussi ronde, mais comme il s'agissait de donner un peu de vie à un quartier nouveau, on a passé outre. Aujourd'hui qu'il est question de doubler et meme tripler la dépense prévue on y regarde à deux fois et l'on refuse net la dépense supplémentaire demandée.

Les dépeches arrivées hier au ministère du commerce sur l'état des récoltes semblent assez bonnes et on n'aurait pas à apprébender de forts dommages par suite des dernières gelées, toutefois on craint que ces dépeches ne soient empreintes d'un peu d'optimisme. Ainsi on assure que la Toscane a eu assez à souffrir, il ne paraît cependant pas que les récoltes soient compromises.

Le pape a tenu ce matin le consistoire qui etait depuis longtemps annoncé, on y comptait tous les nouveaux cardinaux, moins le cardinal Chigi qui est encore absent. Le pape a prononcé une courte allocution et a préconisé huit archevêques et trois évêques.

Le roi partira jeudi pour Florence, il reviendra à Rome pour la fête anniversaire du Statut, que l'on célèbre le premier dimanche du mois de juin.

Le gouvernement du Japon a fait demander le cahier des charges relatif à la vente des navires de l'Etat; il semblerait que Sa Majesté japonaise a l'intention d'organiser une marine de guerre.

Parlement britannique.

CHAMBRE DES LORDS. — Séance du 8 mai.

Lord Napier demande au secretaire d'Etat pour les affaires étrangères « si le gouvernement de S. M. a pleinement adopte les conclusions énoncées par le comte Granville dans sa dépêche a lord Augustus Loftus, en date du 17 octobre 1872, relativement aux territoires et limites de l'Afghanistan; et si le gouvernement de S. M. accorderait l'appui moral et matériel de l'Angleterre à l'Emir d'Afghanistan en cas d'agression non provoquée contre son territoire. »

L'orateur dit que la politique de lord Mayo a été de constituer une forte barrière d'Etats indigenes entre l'Inde anglaise et le territoire russe, et l'Afghanistan est un de ces Etats Il avait eté convenu, en vue de favoriser l'action amicale des gouvernements anglais et russe, que la détermination des frontieres de l'Afghanistan serait soumise à la cour de Russie. Cela a été fait et a ete reçu de la façon la plus cordiale par cette cour. Une des clauses de l'arrangement conclu était que quelque garantie serait donnee pour la défense du territoire afghan, dont les frontieres etaient déterminees. Il est vrai que l'influence morale de l'Angleterre est incontestable, mais ce qui est certain c'est que si elle ne [illegible] [illegible] la Russie [illegible] devi endrait embarrassant.

Dans l'opinion de l'orateur, si les troupes russes entraient dans l'Afghanistan, l'Angleterre serait forcée d'en faire autant. Il lui est obligatoire de maintenir une puissance forte et independante sur la frontiere nord de l'Inde, et il ne serait pas compatible avec cette politique qu'un gouvernement indépendant fût érigé à Candahar ou dans d'autres parties du territoire Il condamne les discours du comte Derby et de M. Gladstone l'année dernière, qui ont [illegible] à la guerre. Son intention n'est pas d'ouvrir une question entre la Russie et son pays, ni de créer aucune controverse. Il pense que le peuple russe [illegible] qualités estimables. Mais les relations entre le gouvernement de l'Inde et la Russie ne peuvent se continuer que sur le pied d'une estime mutuelle, et c'est pour ce motif qu'il demande si le gouvernement interviendrait dans le cas où l'Emir d'Afghanistan serait l'objet d'une agression non provoquée.

Le comte Derby dit que l'interpellation se divise en deux parties: en premier lieu, si le gouvernement de S. M. a pleinement adopte les conclusions de son noble ami qui siege sur les bancs de l'opposition, au sujet de territoires et frontieres de l'Afghanistan, il n'éprouve aucune difficulté à repondre à cette question. La dépêche à laquelle il a été fait allusion determine la frontiere, et demande que cette délimitation soit egalement reconnue par la Russie. Des différences d'opinions peuvent exister à leur droit, mais elles n'ont été formulées dans aucun document international. Le gouvernement de Russie, après avoir constaté avec précision les limites dans lesquelles elle est située, a accepté la frontiere proposee, et par conséquent toutes les questions relatives à la souveraineté territoriale sont ecartees. L'orateur ne voit donc aucun motif pour lequel il se separerait des conclusions du noble comte son prédécesseur. (Très-bien! tres-bien.)

Il considere le gouvernement comme lié par tout engagement national contracté par le pays, dans le cas où une question quelconque surgirait, par la raison qu'il considere la délimitation de la frontière comme des plus satisfaisantes. (Acclamations.)

La seconde question soulevee est celle-ci: le gouvernement accorderait-il un appui matériel à l'Emir d'Afghanistan dans le cas où celui-ci serait attaque; l'orateur soutient qu'en pareil cas l'Angleterre serait tenue à preter cet appui. Mais l'engagement que le noble lord lui demande de prendre ne se rapporte qu'au cas où l'Emir serait l'objet d'une agression non provoquee, ce qui est une question ouverte a de grandes discussions.

Lord Derby ne se croit pas oblige d'accepter l'interprétation donnée par l'auteur de l'interpellation aux engagements. Celui-ci a dit qu'en acceptant les frontieres, l'Angleterre s'est engagee à défendre l'Emir à tous hasards. Il a cité les paroles que lui (le comte Derby) a employees l'année derniere, comme signifiant que les relations amicales peuvent conduire à l'alliance, et l'alliance à l'annexion; mais si le noble lord veut vérifier ces paroles, il constatera qu'elles n'aboutissent qu'à ceci : Qu'en ce qui concerne un empire oriental, il faut toujours veiller avec soin à ce que les relations amicales et les alliances n'entraînent pas à des obligations vagues et indefinies, et quiconque connoît l'histoire de l'Angleterre sait à quoi elle a ete obligee pour remplir les obligations de cette dernière nature.

Le noble lord a dit que nous devons toujours avoir un contrôle sur le gouvernement de l'Afghanistan. C'est-à-dire, tout au moins, qu'il doit y avoir un protectorat; et l'orateur doit declarer qu'un protectorat de l'Afghanistan serait la derniere chose qu'il désirerait voir. (Tres-bien! tres-bien!) Il est parfaitement certain que si l'Angleterre avait le moindre contrôle sur la volonté du peuple, ce serait une entreprise qui pèserait lourdement sur l'énergie bien connue du gouvernement de l'Inde, et qui entraînerait les finances indiennes dans une pire condition qu'il n'en a existé jusqu'ici (Tres-bien! tres-bien!)

Si son noble ami a seulement voulu dire que dans le cas où un potentat de l'Afghanistan projetterait une guerre d'agression contre un autre, l'Angleterre peut user de son influence, c'est un cas différent, et cela fait indubitablement partie de l'obligation.

L'orateur admet parfaitement ce qui a eté dit qu'aucune question indiscrète ne saurait être posee, et que les réponses seules peuvent être indiscrètes. S'il déclarait à la Chambre et au pays que la question est tellement grave qu'il ne peut dire ce qu'il ferait en semblable éventualite, le noble lord répondrait que le gouvernement n'a pas de politique; tandis que s'il declarait qu'il sait parfaitement bien quelle est la ligne de conduite qu'il a à suivre, le noble lord pourrait répliquer que cela seul suffit pour indiquer quelle sera cette ligne de conduite, et s'il acceptait une troisième alternative et déclarait qu'il n'exercerait qu'une influence morale; l'Emir prendrait cela comme un indice très-clair qu'il a à chercher quelque autre alliance

Donner des garanties est un des actes les plus graves qu'un gouvernement puisse accomplir, et l'orateur croit tout à fait inutile que le noble lord pose des questions sur ce que le gouvernement fera relativement à des evenements qui ne se sont pas produits et qui n'ont aucune probabilité de se produire.

Tout ce qui a été fait par le gouvernement de l'Inde pour la conservation du territoire de l'Afghanistan a été approuvé [illegible] le celle qui consisterait à [illegible] [illegible] de l'Emir d'Afghanistan.

Le comte Granville dit que le noble comte lui a laissé très-peu à dire. Il est certainement très-incommode pour les membres du gouvernement de voir exiger d'eux une réponse à des questions hypothétiques portant sur des événements qui selon toute probabilité ne se produiront jamais. Il remercie le noble comte de ce qu'il a approuvé la politique du précédent gouvernement en cette affaire. Il est parfaitement clair que le noble comte agissait comme le précédent gouvernement l'a fait, et il manquerait de bonne foi envers la Russie s'il n'usait pas de son influence dans les cas determinés où il a promis de l'employer; mais l'orateur denie absolument que l'Angleterre soit liée par aucune garantie [illegible] n'importe quel concours de circonstances où il pourrait juger nécessaire de le demander. (Très-bien! tres-bien! et applaudissements.)

Lord Stanley d'Alderley considere la reponse du noble comte comme parfaitement satisfaisante.

Lord Napier se leve pour repondre, mais le marquis de Bath demande que l'Assemblee passe à l'ordre du jour, attendu qu'aucune question n'est soumise à la Chambre.

L'incident est clos.

La famine dans l'Inde.

Le *Times* publie la dépêche suivante, en date de Calcutta le 3 mai :

« On a l'espoir que l'œuvre des secours aura le dessus sur la famine.

« Cependant les prix ont éprouve une hausse dans les districts les plus maltraités, et les classes agricoles dans le Chumparum septentrional sont dans la grande détresse. Les veuves émigrent pour aller rejoindre leurs parents ailleurs. L'inquiétude, dit-on, règne partout dans cette province.

« L'anxiete est à son comble dans le Bangbulpore du Nord.

« Rungphure est dans une pire condition

« Dans le Maunbhoum, les paysans en sont à consommer les grains destinés a l'ensemencement.

« Les besoins et les fievres qui en sont la conséquence ont plongé le Burdwan occidental dans la plus profonde misere. On affirme que le suicide causé par la faim est à l'ordre du jour.

« Un angle du Mymensing est dans le besoin.

« Sir R. Temple, après la tournée qu'il vient de faire, craint de ne pouvoir dominer la situation.

» On calcule que 2,451 personnes seulement ont emigre du Birman.

« Les travaux de secours dans le Bengale n'emploient que 1,238,092 personnes, outre 154,241 qui reçoivent des secours de l'assistance. Dans le Gorukpore, le Bustee et le Gonda, le nombre en est de 300,000. »

Calcutta, 5 mai. — D'après les dernières nouvelles des districts où sévit la famine, on annonce que dans le Dinajpoor les classes pauvres n'ont à manger qu'une fois par jour et, dans certains endroits, une fois tous les deux jours. Cependant aucun décès causé par la famine n'est annoncé dans les rapports officiels de ce district. Dans le district de Beergangé, plusieurs personnes ont péri : le gouvernement fait une enquête à ce sujet.

La souffrance publique augmente beaucoup, et, comme conséquence, le prix des denrées s'élève hors de toute proportion.

Le riz est coté une roupie par 6 seers de 80 polaks. L'annee derniere, pour une roupie, on obtenait 32 seers 1/2.

Le gouvernement donne 12 seers de riz pour une roupie.

On fait peu d'affaires avec le riz de Burmah; on donne la préférence a celui du pays

La détresse commence à se faire sentir dans les pays de l'intérieur. Heureusement, le gouvernement y a vendu d'immenses quantités de riz, grâce au bruit qui s'était repandu que les autorités du Nepaul avaient défendu l'exportation ordinaire des grains dans le district de Terrai.

Les populations se montrent mecontentes que les distributions de riz aient ete laissees aux mondols (fonctionnaires indigenes dans les villages), et qu'elles soient rarement dirigées par les membres mêmes des sociétes de secours. Les travailleurs sont payes, soit à la journee, soit selon la quantité de travail accompli. Dans le premier cas, les hommes reçoivent 2 annas 1/2 par jour et les femmes 2 annas; dans le second cas, on donne 4 et 5 annas par 100 pieds carres, lorsque le sol est dur et difficile, et 2 annas 1/2 pour le travail dans les terres légères. (L'anna est une monnaie indienne de cuivre valant environ 15 centimes).

Les zémindars, ou propriétaires du sol, paraissent totalement indifférents aux conséquences de la famine et refusent de faire la moindre avance en argent aux ryots ou ouvriers agricoles, malgré la sanction du gouvernement.

Le tunnel du St-Gothard.

Le 16e rapport mensuel du conseil fédéral suisse sur l'état des travaux du Saint-Gothard au 31 mars dernier, accuse un progres mensuel total pendant ce mois de 145m30, soit 82m10 du côté nord (Gœschenen) et 63m20 du côte sud (Airolo). La longueur totale du percement est de 1,586m30.

L'elargissement a éte continue sur une longueur de 70 metres; il est acheve aujourd'hui sur une longueur totale de 1,150 mètres.

Le nombre des ouvriers occupés pendant le mois a été de 1,372 en moyenne, de 1,393 au maximum.

Voici maintenant quelques renseignements techniques et géologiques.

Du côté nord, la roche traversee pendant le mois de mars a presenté en général une structure directement parallèle; elle s'est montrée moins dure que précédemment; elle n'a pas différé par sa composition du gneiss granitique déjà decrit précédemment.

On a trouvé plusieurs roches de cristal dans les elargissements des fentes horizontales rencontrées à 780 et à 792 metres de profondeur.

La température de l'air au front de taille a varié entre 16°, 3 et 18°, 3 et a eté en moyenne de 17°, 8 centigrades, tandis que la température moyenne exterieure était à 4°, 25.

La galerie de mine pour le tracé du tunnel a été prolongée de 18m On a continué les travaux de correction de la Reuss,

Dans les ateliers de l'entreprise, on a construit une machine Ferroux, un quatrième affût pour le

perforatrices [illegible] deuxième tender pour l'injection d'eau dans les trous de mine.

Parmi les engins et matériaux nouvellement [illegible] perforatrices Ferroux et un grand nombre de pièces de rechange pour les machines Dubois et François, et pour celles de Mac Kean.

Le percement de la galerie de direction s'est opéré exclusivement au moyen des machines Dubois et François, dont six travaillaient à la fois sur l'affût, comme précédemment. L'avancement moyen a été pendant le mois de mars de 9m618 [illegible] par jour.

Pour l'enlèvement du sarosse on s'est servi de machines de Sommeiller, de Ferroux et de Mac-Kean.

Du côté sud, l'avancement s'est opéré à travers du micaschiste d'abord quartzeux, puis calcareux, enfin complètement desagrégé.

Il s'est présenté des fissures ayant des directions [illegible]

L'affluence de l'eau au front de taille a été insignifiante pendant le mois. Le debit d'eau du tunnel s'est accru par le fait de la fonte des neiges. La temperature de l'eau était de 10° à 740 [illegible] et de 10°, 3 à 743 mètres.

La température de l'air au fond de la galerie a varie entre 10°,6 et 16°,3 ; la température moyenne a été de 14°,11, tandis que celle de l'air exterieur était de 6°,01.

Le percement s'est opéré au moyen de six perforateurs Dubois et François, et l'on a obtenu ainsi une moyenne d'avancement de 2m,039 par jour. Pendant la première semaine, la marche a été [illegible] de solidité de la roche qui [illegible]

[illegible] de hauteur des eaux de la Premola a réduit quelque peu, jusqu'au 15 mars, l'action des compresseurs et, par suite, celle de la perforation dans le battage au large, pour laquelle on a employé des machines Sommeiller.

Les travaux des lignes tessinoises ont été favorisés par le temps. Il a été enlevé et transporté 114,328 mètres cubes de terre.

Le tunnel du Paradiso a été poussé jusqu'à 422 metres 80 ; il reste encore 274 mètres 2 à percer.

Les autres tunnels, ceux de Bissona et de Maroggia, ont également avancé pendant le mois, l'un de 38m7, l'autre de 49m3.

Sur toute la section Lugano-Chiasso, les travaux d'art [illegible] employé 1,410 ouvriers en moyenne et par jour, 2,418 au maximum.

Sur la section Biasca-Bellinzone, il a été transporté 87,574 mètres cubes de deblai, chiffre inférieur à celui du mois précédent. Cela tient à ce que l'on a employé une partie du mois à préparer les voies de service pour recevoir des locomotives. Le nombre des ouvriers a été de 1,354 en moyenne, 1,[illegible] au maximum.

Sur la [illegible] Bellinzone-Locarno, il a été transporté [illegible] nel de Bellinzone [illegible] 110m3, [illegible] des ouvriers a été de 1,354 en moyenne, 1,689 au maximum.

On a enlevé et transporté en tout jusqu'au 31 mars sur les lignes tessinoises 1,525,463 mètres cubes de déblais, soit 17 % de la totalité des terrassements à exécuter.

Le nombre moyen des ouvriers occupés journellement a été de 4,684 sur les lignes des vallées tessinoises et de 6,036 sur la ligne entière du Gothard, contre 5,697 à la fin de février.

(Journal de Genève.)

Un nouveau Telegraphe.

Nous trouvons dans le *Scientific american journal* des renseignements précis sur l'exécution prochaine d'un télescope tout à fait gigantesque.

C'est un riche propriétaire de San-Francisco, M. James Lick, qui a fait dresser les plans pour l'exécution de cet instrument colossal, et il prétend bien l'amener à réussite.

M. Georges Davidson écrit ce qui suit à l'Académie des sciences de Californie, à propos de cet instrument :

« Avec ce télescope, qui sera installé à 10,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, sous les cieux transparents de la Sierra Nevada, avec les divers appareils construits pour aller à sa taille, avec des observateurs savants et habiles, enfin avec les methodes perfectionnées qui lui seront appliquées, nous espérons voir bientôt poindre le jour où les plus mystérieux problemes de la création s'abaisseront à la portée de nos mains. »

Pour arriver a construire une lentille de dimensions hors ligne, on devra se livrer à des experiences nouvelles sur la composition du cristal propre à la construction des instruments d'astronomie. Il est question d'un objectif de 4 metres de diametre, ayant une longueur focale de 40 metres, et pouvant donner un grossissement de 28 mille fois en diametre ! C'est une puissance de laquelle on n'a pas encore approche En effet, le grand telescope de William Herschell grossissait 6 mille fois au plus ; encore n'était-il pas facile d'observer avec cet appareil.

Avec le nouveau telescope Californien on espere pouvoir résoudre des nébuleuses qui ont resisté jusqu'ici aux recherches faites par les plus habiles observateurs.

Dans tous les cas, si on parvient à réaliser ce projet, on étendra le champ de la vision astronomique bien au-delà des limites actuelles.

Les planetes, vues dans un pareil instrument, changeraient certainement d'aspect, car leurs dimensions deviendraient tout à fait extraordinaires. Mars, par exemple, paraîtrait cent fois plus grande que nous ne voyons la Lune : seulement on ne pourrait apercevoir a la fois qu'une faible portion de sa surface. L'importance des decouvertes d'astronomie physique que l on pourrait faire par l'inspection de Mars avec un tel grossissement, ne saurait etre prevue.

Le problème de la constitution des anneaux de Saturnes pourrait être résolu ; on peut en dire autant de Jupiter et de ses satellites, des planetes intra-mercurielles, etc.

Et la lune ? Un tel instrument nous la montrerait à trois lieues de nous. On serait bien pres de voir des lors si notre satellite a des habitants. Dans tous les cas, ce que l'on verrait positivement, ce sont tous les phenomenes volcaniques et géologiques qui s'accomplissent à sa surface.

On evalue à un million de dollars (cinq millions de francs) ce que coutera la construction du telescope de Californie.

« Il est impossible, dit le *Scientific American*, de deviner ce qu'un tel appareil serait capable de faire decouvrir sur la nature des autres planetes et des vastes regions du firmament. Le jour où sera prêt le capital necessaire à cette entreprise en faveur de la plus sublime de toutes les sciences, est arrivé : le capital va être formé. Selon toute probabilite, la plus grande entreprise des temps modernes sera achevée avant cinq ans. »

D'après le *Scientific American*, le miroir reflecteur de ce telescope sans rival, serait forme d'un cylindre plein de mercure et tournant sur son axe. La surface du mercure serait concave et d une forme parabolique parfaite.

On rencontrera de grandes difficultés pratiques pour l'exécution de cet immense cylindre de mercure qui devrait être animé d'un mouvement très-rapide et complétement uniforme, et dont la position devrait changer depuis l'horizontale jusqu'à la verticale.

Attendons des renseignements nouveaux sur une entreprise dont les conséquences, au point de vue de la connaissance de l'univers, sont vraiment sans limites.

Le commerce de Charleston.

On écrit de Charleston au *Journal officiel*.

Le commerce de Charleston, si éprouvé autrefois par la guerre de sécession, commence à reprendre une certaine importance : aussi, depuis quelques années et dans l'espérance de [illegible] ancienne activité, fait-on les plus énergiques efforts pour concentrer sur ce point les produits du Sud et lui assurer le monopole des exportations directes du riz, de la résine et surtout des cotons.

Dans ce but, la chambre de commerce de Charleston vient de reprendre le projet d'établissement d'une ligne directe de steamers avec le port de Liverpool. Cette proposition, qui repond d'ailleurs aux aspirations et aux vœux de tous les centres de production des Etats du Sud, parait réunir aujourd'hui de grandes chances de succès

La chambre de commerce d'Atlanta, les chambres des diverses autres villes de commerce promettent le concours le plus actif et se proposent de [illegible] les sacrifices pécuniaires nécessaires à l'établissement de cette [illegible]

[illegible] ligne de paquebots ne pourrait [illegible] commerce américain et international que d'utiles se[illegible] de Charleston [illegible] une plus grande sécurité de la route et par la supériorité de la voie de terre de Saint-Louis, qui n'est jamais obstruée par les hautes neiges.

D'autre part, on éviterait en suivant cette voie, les longs delais, les détentions des marchandises dans les entrepôts de New-York et les difficultés de douanes souvent vexatoires : Charleston a en outre de nombreuses communications directes avec l'Amerique du Sud et les îles adjacentes.

L'immigration européenne trouve, on le sait, dans les Etats du Sud, son principal débouché. La ligne trouverait encore sur ce point une source importante de produits.

VARIETES.

Le navire des morts.

Au mois de juin 1813 partit de Toulon le brick de guerre le *Cuirassier*, transportant à Smyrne M***, consul français aux echelles du Levant.

L'empire français guerroyait alors [illegible] le *Cuirassier* [illegible] et l'équipage excellent, le commandant, d'après les ordres du ministre de la marine et des colonies, duc Decrès, avait ordre de toujours éviter l'ennemi et de ne se battre qu'à la dernière extrémité.

Le 20 juin, vers neuf heures du soir, comme le navire était à peu pres à la hauteur d'Alger, la vigie signala un grand bâtiment qui venait au vent et marchait droit sur le *Cuirassier*.

Aussitôt le commandant fit voile de tout, le brick donna un violent coup d'epaule et bientôt le navire inconnu disparut dans la nuit.

Quand vint l'aube du jour, le *Cuirassier* filait avec la meme vitesse, et l'autre navire apparaissait encore à l'horizon, vers huit heures, le vent fraîchit et on fut obligé d'amener quelques voiles. Alors l'autre navire gagna beaucoup et, à onze heures, il était dans les eaux du brick. C'était un grand navire, peint en noir, de bonne construction, ayant toute la tournure d'un pirate ; cependant parmi son gréement, dont quelques manœuvres étaient brisées, on remarquait un désordre qui n'est pas ordinaire à bord de ces sortes de bâtiments. Du reste personne ne paraissait, les sabords étaient fermés. Les bâtiments marchèrent quelque temps de conserve.

Alors le commandant, jugeant qu'il etait trop tard pour éviter le combat, fit manœuvrer de manière à se ranger bord à bord avec l'inconnu, à portée de fusil. Puis, montant sur le couronnement, il hêla l'inconnu :

— Oh ! du navire, oh !

Pas de reponse.

— Oh ! du navire, oh !

Pas de reponse et personne ne parut.

Ah çà, dit le commandant, est-ce qu'ils se moquent de nous ? Hissez pavillon français et appuyez d'un coup de canon à poudre.

Aussitôt un vaste pavillon tricolore se déploya majestueusement en montant à la corne, et le tonnerre [illegible] l'immensité.

Aucun pavillon ne parut à bord du navire silencieux.

— C'est singulier, dit le commandant, tirez à boulet.

Un second coup de canon retentit dont le boulet enleva quelques pieds du plat-bord et coupa les écoutes de la grande voile qui s'en alla en bannière ; l'ennemi perdit de sa vitesse.

Le coup de canon resta sans riposte. Le commandant braqua sa lunette à l'ouverture du plat-bord... Tout à coup sa figure peignit un grand étonnement.

Ah ! ça, dit-il, est-ce qu'ils sont morts ? Regardez au pied du grand mât, monsieur.

Et il passa la lunette à son second.

Commandant, dit celui-ci, je vois deux ou trois hommes couchés par terre, et un autre debout et appuyé près du grand mât, mais ils ne bougent pas.

Le commandant saisit une carbine, ajusta l'homme appuyé au mât et tira... L'homme fit un léger mouvement en avant, mais il resta debout.

Le commandant fit mettre aussitôt une embarcation à la mer pour aller reconnaître le mystérieux navire. Lorsqu'elle passa sous la poupe, les matelots purent apercevoir son nom en grosses lettres blanches : *La Annunciacion*.

Ils entrèrent armés jusqu'aux dents par les sabords de la chambre. Un grand pavillon bleu, jaune et rouge et des chaines qui se trouvaient là faisaient supposer un négrier colombien.

Dans tout le navire régnait le même désordre. Ils [illegible] ponts avant de monter en haut. Les poudres, les vivres, les armes, tout était noyé dans la cale et pas un être vivant ne s'offrit à leur vue. Cependant ils entendaient sur leurs tetes un bruit confus et singulier. Les panneaux étaient ouverts ; ils monterent, le pistolet dans une main et le sabre dans l'autre ; mais sitôt qu'ils eurent mis le pied sur le pont, une odeur infecte les suffoqua et le plus hideux spectacle vint frapper leurs regards.

Environ quatre-vingts malheureux étaient étendus, cloués au pont par les pieds et les mains. Leurs cadavres, d'une maigreur effrayante et dans un état complet de putréfaction, étaient déjà à demi devorés par une multitude innombrable de vers et de gros rats, dont les cris et les piétinements formaient le murmure étrange que les marins avaient entendu d'en bas. Un de ces hommes, qui semblait avoir été le capitaine du navire, était cloué de même par les quatre membres, mais debout et le long du grand mât ; hors de sa portée, on avait amené, sans doute par une atroce derision, un tonneau plein de biscuits et un autre d'eau douce. Le corps, dont la poitrine était trouée par la balle du commandant du *Cuirassier*, etait penché en avant, comme s'il eut cherché à s'arracher les mains pour atteindre les tonneaux. D'après la maigreur de tous les cadavres, il était probable que l'équipage avait été cloue vivant et etait mort de faim.

Les jambes du capitaine avaient été dévorées par les rats jusqu'au genou, et les os étaient à decouvert.

Les Français étaient saisis d'horreur et ne savaient qui accuser de cette épouvantable cruauté, lorsqu'un matelot resté en bas remonta, tenant une bouteille qu'il avait trouvée dans la chambre. Un papier en anglais en fut retiré. En voici le contenu :

« Le 27 décembre 1812, dans les parages de Puerto-Mayor de los Esmangos, le capitaine H. . . , commandant la frégate de S. M. B. *Hamlet*, reconnut le negrier colombien la *Annunciacion*. Conformément aux lois anglaises sur la traite des negres le commandant du *Hamlet* donna l'ordre de prendre tout l'équipage, qui était dans un état complet d'ivresse. Mais, ayant trouve dans la cale de la *Annunciacion* les cadavres de deux Anglais, qu'on n'avait pas eu le temps de jeter à la mer, et des marchandises pillées sur un bâtiment de cette nation, le commandant du *Hamlet* a usé de représailles ; il a fait clouer l'équipage sur son pont, et l'a livré au vent, toutes voiles dehors.

« En mer, le 27 décembre 1812. »

« Le capitaine commandant la frégate de S. M. B. *Hamlet*,

« H. . z. »

Les malheureux avaient ainsi erré, jouets des vents et de la tempete, qui, par un singulier hasard, leur avait fait passer le détroit de Gibraltar.

Par ordre du commandant ; les cadavres furent décloués et ensevelis dans de vieilles voiles. Le capitaine fut cousu dans son pavillon colombien, et au soleil couchant tous furent lancés à la mer au bruit du canon.

On mit le feu à la *Annunciacion*, qui brûla toute la nuit, au point du jour, elle s'abîma dans les flots. Quelques jours après, le brick le *Cuirassier* entrait dans le port de Smyrne.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 20 mai, 9 h. 20 m., soir.

Obligations Roumelie..... fl.	53.75
id. Nouvelles......	42.25
Anglo-Bank..........	[illegible]
Societe de cred. aust-turq..	14.25
Banque austro-ottomane...	74.75
Piece de 20 francs.........	8.94
Agio....................	105.90
Change sur Londres.......	111.75
Credit anstalt............	225.—
National Bank......	[illegible]
Lloyd......	[illegible]

Bourse indecise.

Il y a de la fermete sur les fonds turcs.

La perspective de la recolte est meilleure.

Pesth, 20 mai.

Les Delegations ont approuve le budget de la guerre ; elles seront closes vendredi.

Lemberg, 20 mai.

Nos chemins de fer sont impraticables par suite des inondations.

[illegible], 20 mai.

[illegible] sera fondée [illegible]

Vienne, 21 mai [illegible] 35 m

Obligations Roumélie... fl.	53.95
id. Nouvelles..	[illegible]
Anglo-Bank............	131.25
Societe de cred. aust-turq	[illegible]
Banque austro-ottomane.	[illegible]
Piece de 20 francs......	[illegible]
Agio..................	105.75
Change sur Londres...	111.75
Credit anstalt........	223.50
National Bank........	982.—
Lloyd..................	414.—

Quelques ventes ont fait flechir les cours à l'ouverture de la Bourse ; à la clôture il y a eu reprise et fermete.

Vienne, [illegible]

Cabouly pacha, Ambassadeur Ottoman, quittera Vienne à la fin du mois de juin, en vertu de son congé.

France.

Paris, 20 mai.

M. le duc Decazes a dissuadé le maréchal Mac-Mahon de former un cabinet avec l'élement clérical. Il conseille un ministère composé de republicains.

Paris, [illegible]

L'emission de la nouvelle rente ottomane 5 0/0 est fixée, dit-on, au mois de juillet prochain. Le taux d'émission serait de 25 à 30.

La nouvelle Banque aura un conseil d'administration composé d'elements financiers de l'orient et de l'occident. Ce conseil d'administration participera à l'elaboration du budget de l'Etat.

M. de Belcastel dément la nouvelle d'apres laquelle il lui etait attribue l'intention de faire une motion, à l'Assemblee nationale, en faveur du retablissement de la monarchie.

On assure que M. Thiers a conseille au marechal Mac-Mahon de charger M. Decazes de la formation d'un ministere d'où le centre droit repousse l'introduction de l'element bonapartiste.

Paris, 21 mai

La crise ministerielle continue.

Le bruit court que le marechal Mac-Mahon influence par M. de Broglie et desesperant d'organiser le septennat, accepterait un cabinet d'affaires.

Angleterre.

Londres, 20 mai.

Aujourd'hui il a ete verse à la Banque une somme de 329,000 liv. st.

L'Empereur de Russie est reparti pour la Hollande où il y aura, d'apres un bruit, une entrevue de souverains.

La reine, en se rendant en Russie, s'arretera quelques jours à Berlin.

Londres, 21 mai.

Les journaux du pays conseillent au marechal de Mac-Mahon la dissolution de l'Assemblee nationale.

La presse officieuse dement la nouvelle d'apres laquelle M. Werther ancien ambassadeur de Prusse à Paris aurait ete designe en la meme qualité à Constantinople.

Allemagne.

Berlin, 20 mai.

Les journaux officieux entrevoient des complications dans la politique interieure de la France.

Grèce.

Athènes, 20 mai, matin.

Laurium fr. 83.

On affirme que la légation de Turquie a adressé au gouvernement une protestation contre la decision des tribunaux hellenes qui ont repousse sa demande de mettre sous sequestre les antiquites troyennes decouvertes par le Dr Schlieman.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 21 mai

		Cl[illegible]
Dette Generale	....	47 13/16
Emprunt 1865	....	— —
do 1869	....	56 —
do 1871	....	64 3/4
do 1872	....	83 1 4
Consolides anglais	......	93 9 16
Emprunt egyptien	....	68 3 8
Nouvel Emprunt Ott.	....	52 1/4

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible] ... vap. angl. [illegible] c. Denby, [illegible] ... vap. angl. *Malta* c. Goldie, div. [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

[illegible]

NAVIRES ... DANS LE BOSPHORE ... MER NOIRE

[illegible] Tagarok [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 13 mai (v.s.) auront lieu les encheres definitives de la vente de 150 000 ocqu s de son produit de la Manutention Impériale et déjà soumissionné à 18 paras l'ocque

Les per[illegible] qui voudraient renchérir ce prix [illegible] invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 19 Mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 14 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 231.000 boucles blanches et noires en fer soumissionnées à 9 paras la piece et de 200 000 boucles assorties en fer egalement soumissionnées à 4 paras la pièce.

Les personnes qui voudraient prendre part a cette adjudication sont invitées a se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 20 Mai 1874.

MINISTERE IMPERIALE DE LA MARINE

AVIS

3,000 Pieces Toile à Bandage dite (Djerrah bezi)

300 id. Salachpour.

Tous les jours jusqu'à Mercredi, 15 Mai (v.s.) aura lieu au Conseil de l'Amirauté Impériale l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnees.

Messieurs les négociants qui désireraient y concourir sont invités a se présenter les jours sus-indiqués au dit Conseil.

Amirauté Impériale, le 9 Mai 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM. les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait éte convoquée pour le Mardi 30 Avril 12 Mai n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente.

En conséquence, une nouvelle Assemblée est convoquee pour le Samedi 18/30 Mai, présent mois, à 11 heures du matin, au Siége Social, rue Zulfari N° 18 (Galata)

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

PR LA BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS
VERISSI, TH. A. COSSOUDIS.

SOCIETE DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE

AVIS

Tirage de la Loterie du [illegible] Mai 1874
Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à *l'heure*.

N° 75,468	Lt.	20
» 75,013	»	10
» 80,066	»	5

Série des Numéros des Billets à *Course*

N° 109,752	Lt.	20
» 166,936	»	10
» 154,132	»	5

Les Billets des mois de Mai et Juin (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Juillet 1874.

Le Directeur-Général,
P. WASSA.

Galata, le 14 Mai 1874.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteur accueil qu'eurent dernierement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes grâces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entière satisfaction de l'honorable Commune Austro-Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Tarla-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, où sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorénavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caractères ornementaux d'anciens siècles et des temps modernes, notamment : diplômes d'honneur, adresses de loyauté en toutes langues et avec emblèmes voulus ; ecussons aux armes du propriétaire, blasons etc. etc. en aquarelle, au pastel et à la gouache. (Ces derniers pour cérémonies funèbres). Il se chargera aussi des travaux à l'encre chimique (*autographies*) ainsi que des copies en lettres : *ronde, bâtarde, coulée, palissade, à la Genlis* en langues allemande, française, italienne, anglaise polonaise, latine. Discrétion et exactitude garanties. On traitera a forfait. Pour travaux de longue haleine avis de bonne heure indispensable.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Bureaux du Journal la *Turquie*.

C. SARTINI.
Employé à la Banque Austro-Ottomane

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

M. Marco Nani, professeur de musique, récemment arrive dans notre ville, désire donner des leçons de piano, de violon et d'instruments à vent.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER une maison à Arnaoutkeuï dans une belle position, grand jardin.—S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

PROGRAMME DU

MESSAGER D'ORIENT

[illegible]

[illegible] les inventions et les [illegible] de l'industrie, engendrés par la culture chrétienne.

Jamais embrassement [illegible] plus cordial, jamais relations [illegible] basées sur des fondements plus solides, sur des intérêts plus reels — Politique, [illegible] industrie, tout aujourd'hui, [illegible] et l'Occident s'enchaîne, s[illegible] s'entremêle : [illegible] de l'Orient deviennent [illegible] de l'Occident [illegible] réciproquement.

Le besoin d'un organe [illegible], tout particulièrement [illegible] aux affaires d'Orient, d'un organe [illegible] pour [illegible] l'Europe, l'Asie et l'Afrique [illegible] de soin et de compétence [illegible] la politique russe en Europe, [illegible] les progrès si sympathiques [illegible] populations [illegible]

Cette mission [illegible], le *Messager d'Orient* [illegible]. La rédaction a pris [illegible] pour répondre dignement [illegible] justifiées. Les [illegible] approfondi[illegible] De nombreuses correspondances, venant de [illegible] l'Europe et de l'Asie [illegible] tionale se manifeste [illegible] tiendront nos lecteurs [illegible] moindres détails [illegible]

Notre politique [illegible] libérale, nous jamais [illegible] fera l'avocat des n[illegible]

Nous comptons sur [illegible] que et dévoué de tous [illegible] pour qui la rénovation de l'Orient n'est pas indifférente, [illegible] les intérets [illegible] vement intercontinental du vieux-monde présageant une ère de civilisation toute nouvelle et infiniment plus riche et plus vraie, que ne l'est celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ayant accepté l'hospitalité austro-hongroise, nous traiterons soigneusement les affaires de cet empire aux intérêts si multiples et servent, grâce à sa position géographique même, de joint entre l'Orient et l'occident de l'Europe ; quant à la France à qui nous empruntons sa langue, à cause de son caractère si éminemment international, pleins de sympathie pour son développement et ses progrès, nous nous tiendrons à l'écart de la lutte intérieure de ses partis.

Le Messager d'Orient a paru depuis 1er mai le 1874.

La rédaction.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

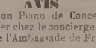

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

EXCURSION POUR ANDRINOPLE

pendant les fetes de Pentecôte
Dimanche, le 19/31 Mai et Lundi, le 20 Mai, 1er Juin 1874.

à prix très-réduits

50 % DE RÉDUCTION

Départ de Constantinople
le 18/30 ou le 19/31 Mai.

Retour d'Andrinople
le 20 Mai, 1er Juin ou le 21 Mai, 2 Juin.

Il sera délivré des billets d'aller et retour entre Constantinople et Andrinople aux prix suivants :
(Livre Turque à P. 120.)

I CLASSE. PIAST.	II CLASSE. PIAST.	III CLASSE PIAST.
258.50.	191.50.	124.50.

ALLER ITINÉRAIRE RETOUR

Départ de Cons ple 6.15 m.	Départ d'Andrinop. 6.10 m.
» » Tchorlou 1.20 s.	» de Tchorlou 1.— s.
Arrivée à Andrinop. 7.51 »	Arrivée à Cons ple 7.44 »

Départ de CONSTANTINOPLE de la Gare de Stamboul

Buffet à Tchorlou.

La Direction de l'Exploitation

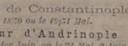

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba [illegible] meilleure voie et la plus accéléré pour se rendre [illegible] l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyre, Sardes et Philadelphie [illegible] lages de Bournabat et de Cordelio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la [illegible] Basmahané pour toutes [illegible]

[illegible]

ANNEE 8me N° 117 — Rebi-ul-Akhir 7 1291 — SAMEDI 23 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	30 francs.	20 francs.	1[illegible] francs.
Provinces..	65 »	34 »	[illegible]
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Hansenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

La crise ministerielle continue en France. Nous ne saurions mieux faire ressortir le trouble qui regne dans les regions gouvernementales qu'en reproduisant les uns après les autres les telegrammes qui nous arrivent :

« Paris, 20 mai.

« M. le duc Decazes a dissuadé le maréchal Mac-Mahon de former un cabinet avec l'élément clérical. Il conseille un ministere composé de republicains. »

« Paris, 21 mai (matin).

« On assure que M. Thiers a conseillé au maréchal Mac-Mahon de charger M. Decazes de la formation d'un ministère d'où le centre droit repousse l'introduction de l'element bonapartiste. »

« Paris, 21 mai, (soir).

« Le bruit court que le maréchal Mac-Mahon influencé par M. de Broglie et *désesperant d'organiser le septennat*, accepterait un cabinet d'affaires. »

Nous l'avons dit dès le premier jour l'etat où les partis en sont arrivés, au sein de l'Assemblée de Versailles, ne peut avoir qu'une seule solution pratique : la dissolution.

Admettons pour un instant que M. Mac-Mahon forme un cabinet d'affaires. D'abord de quels éléments le composera-t-il ? Ensuite dans quelles sphères lui, chef de l'Etat, et ses ministres se mouveront-ils ? Quel sera leur prestige, leur force devant la Chambre, et devant le pays ?

Puis, même dans ces conditions, combien de temps, une situation semblable pourrait-elle durer, et que deviendrait le commerce, l'industrie de la France ?

Voilà, en un an, la seconde fois que le gouvernement s'écroule parce qu'il est question, non pas d'édifier quelque chose de définitif, mais de consolider ce qui existe, ce fait démontre que la Chambre actuelle est impuissante à rien organiser et qu'elle doit céder la place à une autre. C'est du reste l'avis unanime de la presse anglaise qui « conseille au maréchal Mac-Mahon de dissoudre l'Assemblee de Versailles. »

Le duc de Magenta, après les déclarations péremptoires qu'il a faites, relativement au septennat, doit certainement etre de cet avis, et nous croyons impossible qu'il retourne à M. de Broglie ou à quelques ministres de cette nuance.

Le cabinet Hongrois vient d'etre interpelé, dans la meme séance, sur deux points à la Chambre des Deputés de Pesth.

Sur la situation générale et le budget répondant a M. Tisza, le ministre-president a déclaré que la responsabilité du budget commun incombe complètement au gouvernement commun.

« En ce qui concerne la situation générale et le budget de la guerre, a-t-il dit, le gouvernement a, du reste, fait valoir son influence dans les Délégations, influence qu'il tient du compromis de 1867. »

Relativement à l'interpellation de M. Iranyi, au sujet de l'échange de depèches entre MM. de Beust et de Gramont le ministre a répliqué que la note publiée par le *Temps* était authentique, mais qu'elle n'impliquait nullement un traité offensif et défensif avec la France.

« Les tentatives que la France avait faites, a dit le ministre, en vue d'un pareil traité sont restées sans résultat et aucune convention n'a été conclue.

« Le passage relatif aux promesses qui furent faites en 1869, n'a trait qu'à des échanges d'enonciations entre les deux puissances, énonciations d'apres lesquelles les deux puissances ne pouvaient conclure aucune convention avec une autre puissance, sans se prévenir de part et d'autre.

« Le gouvernement hongrois n'a pas eu connaissance de ces négociations, mais il n'aurait eu non plus l'occasion de faire admettre sa décision. »

Le Pape a prônoncé il y a une dizaine de jours une nouvelle allocution. Parlant à des pèlerins francais, Pie IX, en les bénissant leur a dit qu'il « bénissait aussi ceux qui gouvernent la France. »

Puis il a ajouté :

« Je les prie de se rappeler qu'il est de leur devoir de prendre toutes les mesures necessaires, afin que la licence de la presse soit comprimée, et que l'instruction religieuse soit protégée et répandue. Je les benis, afin qu'ils soient toujours unis pour traiter la cause de Jesus-Christ, et je voudrais que ce feu qui animait les apôtres pénetrât aussi dans leurs cœurs. Je les bénis, et plût au ciel qu'ils pussent parvenir à guerir cette plaie, la plus horrible de ces temps malheureux, cette plaie qu'on appelle le *suffrage universel* et qui meriterait bien mieux le nom de *mensonge universel*. Ah ! cette horrible plaie, qu'on fasse en sorte de la détruire, au moins dans ses effets pernicieux. »

M. de Broglie, tombé du pouvoir quelques jours après, n'aura pas eu le temps de realiser les espérances du Pape.

Don Carlos a jugé indispensable de lancer une proclamation, afin de relever le courage abattu de ses partisans.

Au lendemain du jour où il vient de perdre des positions inabordables qui lui assuraient la conquête de Bilbao, si le maréchal Concha n'avait pas réussi à les tourner, au moment où son armee est en pleine dislocation et privée des chefs qui, par leur autorité, maintenaient la cohesion dans ses rangs, le pretendant promet encore à ses partisans de faire flotter leur drapeau sur la capitale de la Biscaye et de les conduire triomphalement partout où il faudra combattre la révolution.

En attendant les colonnes des brigades Esteban et Cirlot ont infligé, aux bandes commandees par don Alphonse, pres de Berga, une defaite sérieuse.

La lutte a été longue et a fait couler beaucoup de sang, mais les républicains en sont sortis vainqueurs, grâce à la supériorité de leur artillerie.

LE LIVRE DE M. BENEDETTI.

Le livre que vient de publier M. Latour Du Moulin ; la lettre qui lui a été adressée par M. de Gramont, les assertions, sans preuves, de cet ancien ministre ; la divulgation des depeches de M. de Beust ; la *Page d'histoire* inserée dans *l'Indépendance belge*, tout cet ensemble a ramené l'attention publique sur les origines de la guerre de 1870, sur M. Benedetti, alors ambassadeur à Berlin, et sur le volume qu'il a fait paraitre il y a quelques temps.

Les hommes qui ont contribué par leur faiblesse, par leur incapacité, au deplorable conflit qui a dechainé sur la France des maux incalculables auront beau faire, ils ne pourront etablir que ce n'est pas Napoleon III qui a voulu la guerre, et qu'il ignorait la force militaire de l'Allemagne.

Après la publication des documents officiels produits par M. Benedetti, il n'est plus possible d'admettre que le gouvernement imperial n'était point au courant des preparatifs formidables faits par la Prusse, en vue d'une lutte que l'on sentait etre prochaine.

Qui ne se souvient des reproches dont les ministres imperiaux ont accablé le representant français à Berlin, du haut de la tribune du Corps Legislatif, et pourtant tous ces reproches tombent à faux devant l'evidence.

Pour cacher l'entetement, l'aveuglement de Napoleon III et leur propre imperitie, les conseillers du chef de l'Etat ont accusé M. Benedetti de n'avoir rien vu, rien compris et d'avoir, « par sa conduite maladroite, amené la rupture qui forçait la France à tirer l'epée. »

Cette assertion est entierement controuvee. En lisant *Ma mission en Prusse* aucun doute n'est plus permis.

Le ministre des Affaires etrangeres et Napoleon III ont été avertis, avec une persistance continue, de l'organisation militaire qui permettait à la Prusse de reunir, en quelques jours, une armee de pres d'un million d'hommes.

Il ressort meme des pieces officielles, que M. Benedetti n'a cessé de prevenir le cabinet de l'Empereur, depuis 1866, de ce qui se préparait. Il a fait plus, il a informé l'Empereur *lui-meme* de l'elan patriotique qui unirait l'Allemagne du nord à l'Allemagne du sud si la France « etait la *premiere* a declarer la guerre. »

Ce qu'il y a de concluant, ce qui ne permet aucun doute a l'égard des assertions de M. Benedetti c'est qu'elles sont toutes accompagnées de notes et de depeches officielles.

Non l'Empereur et ses ministres n'ont rien ignoré. Et quand M. de Gramont, — qui vient de chercher à prouver qu'on a fait la guerre parce que l'Autriche avait promis son concours — vint declarer au Senat que la candidature au trône d'Espagne, du prince de Hohenzollern avait eté cachée au gouvernement imperial ; qu'il n'avait rien su des projets de M. de Bismarck, quand il faisait cela, M. de Gramont alterait sciemment la verite car, des le 27 mars 1869, le representant de la France, à Berlin, télégraphiait au cabinet des Tuileries « qu'une negociation, qu'on avait le plus grand interet à surveiller » etait engagee entre l'Espagne et la Prusse.

Toutes les demarches prussiennes ont eté suivies et notees pas a pas par M. Benedetti.

Ainsi dans une depeche du 11 Mai 1869, il rend compte d'un entretien qu'il vient d'avoir avec le ministre prussien « sur l'état actuel des choses en Espagne, » et, comme complement, il ajoute sa correspondance avec M. de Thile.

Mais ce qu'il y a de vraiment important dans *Ma Mission en Prusse*, ce qui est la condamnation de Napoleon III, c'est le recit de la mission de M. Benedetti à Ems. Recit tout-à-fait éclairé par la *Page d'histoire* de *l'Independance belge*.

L'ex-ambassadeur prouve que, dans la matinee du 13 Juillet, le roi Guillaume etait « dispose à donner au gouvernement toutes les satisfactions par lui demandees. »

M. Benedetti explique le brusque changement survenu dans les dispositions du roi, par l'arrivee à Ems d'un telegramme envoyé *directement* des Tuileries à *l'insu* de l'ambassadeur.

Ce télégramme conçu en termes cassants, exposait de nouvelles exigences « devant amener *inévitablement* une rupture. »

Ainsi donc, non-seulement Napoleon III etait exactement renseigné, mais encore c'est lui, lui seul, qui est venu tout rompre lorsque tout était apaisé, et qu'il avait obtenu ce qu'il pouvait loyalement demander.

Quel mobile a fait agir l'ex-Empereur alors qu'eclairé par le plebiscite il savait ne pouvoir disposer que de trois cent trente-sept mille hommes ? c'est le secret qu'il a emporté dans la tombe.

Ce qu'il y a de positif, ce qui est irrefutable c'est que seul Napoleon III est responsable du conflit dans lequel a sombré son trone, et le prestige de la France.

Un doute pouvait exister tant que M. Benedetti n'avait pas parlé, mais son livre fait la lumiere et MM. de Gramont et consorts auront beau dire ils ne detruiront pas l'evidence.

C'est bien l'Empire qui est cause de la guerre de 1870 et des desastres qui s'en sont suivis.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 16 mai 1874.

[illegible] le sort du ministère sera fixé, car son existence se trouve aujourd'hui même gravement compromise.

Dans les premiers jours du mois d'avril vous vous souvenez probablement des dangers courus par le Cabinet, lorsque M. Dahirel déposa une proposition tendant à mettre en discussion, au mois de juin, la forme définitive du gouvernement. M. de Broglie et ses amis ne dûrent la conservation de leurs portefeuilles qu'à la scission qui s'opéra dans l'extrêmegauche, entre les groupes dirigés par M. Gambetta d'une part et M. Ledru-Rollin de l'autre.

M. Ledru-Rollin ne montra pas alors un grand tact politique, et son début à l'Assemblée fut déplorable. Sous prétexte de refuser à l'Assemblée nationale le droit constituant revendiqué par elle, le revenant de 48 prêta au ministère un solide appui sur lequel celui-ci ne comptait guère.

Je ne crois pas que cette erreur se reproduise aujourd'hui, et les radicaux blancs de l'Assemblée ne feront certainement point un pareil pas de clerc.

Depuis quelques jours M. d'Audiffret-Pasquier s'est mis en rapport avec ces *intransigeants*, et le centre droit n'a pas encore pu arriver à une entente avec la droite extrême.

Le cabinet est donc menacé très-serieusement, bien que le débat qui s'engage aujourd'hui porte sur une question tout à fait secondaire. Si le ministère remporte la victoire son existence ne sera prolongée que de quelques jours, les lois constitutionnelles devant bientôt arriver en discussion, et provoquer des orages parlementaires auxquels le vice-president du conseil ne pourra pas résister.

La constitution du bureau de l'Assemblee a démontré tout récemment combien la majorité sera faible dans bien des circonstances. M. Buffet, le président selon le cœur de la droite, a été reélu avec 360 voix ; 17 voix de moins, et le vote n'était point valable. La gauche s'est abstenue de prendre part à ce scrutin qui montre assez exactement quelles sont les forces dont l'élément conservateur et retrograde peut disposer.

La loi électorale, si la discussion immédiate en est votée, aura pour effet de désagréger encore plus ce parti déjà fort divisé. Les bonapartistes n'accepteront pas les restrictions que le projet de la commission veut imposer à l'electorat. Les vingt-cinq ans d'âge et les trois annees de domicile ne seront jamais votees par ce groupe qui dans ce moment se remue beaucoup en vue des elections que l'on suppose devoir etre relativement prochaines.

La dissolution gagne du terrain, et c'est une des raisons pour lesquelles l'urgence est demandée par le gouvernement au sujet de la loi electorale ; M. de Broglie voudrait au moins que les listes électorales fussent remaniées et dressées par les maires qu'il a nommés, et grâce à cette combinaison, à l'epuration et à la selection intelligente du corps electoral, il espère que la prochaine Assemblee sera composee d'une façon satisfaisante et que les republicains y seront encore en minorité.

Le vice-president du conseil se trompe à ce propos, les elections prochaines ameneront à la Chambre une imposante majorité républicaine : le seul resultat qu'il puisse attendre de la prolongation de son pouvoir, c'est l'election d'une Chambre radicale, le sentiment public etant généralement soulevé contre ce ministre et la politique suivie par le cabinet qu'il préside.

Le departement de la Nièvre est appelé à nommer prochainement un depute. MM. Gudin, Massé et Tenaille-Saligny se présentaient tous les trois aux choix des republicains ; mais la discipline s'est introduite dans ce parti jadis si turbulent, et les succes personnels le préoccupent beaucoup moins à present que le triomphe de ses idées. Aussi, MM. Massé et Tenaille-Saligny, malgré les chances que leur election pouvait avoir, ont-ils préferé abandonner la lutte et consacrer tous leurs efforts à faire reussir la candidature de M. Gudin, dont le succès est assuré

La *Correspondance royaliste et catholique*, vient d'etre acquittée devant le jury du Nord, malgré les efforts que le ministere public a tentés pour obtenir la condamnation de cette feuille ultra-légitimiste. Le procureur general, dans un requisitoire très-sévère pour les doctrines de ce parti, s'est elevé contre toute discussion des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. C'est la mise en action de la circulaire du 14 avril.

Le ministere public était representé par M. Desjardin, dont le frère est secrétaire d'Etat au ministère de la justice et l'un des membres les plus orleanistes de l'Assemblée. Ce proces, qui s'est terminé par un verdict negatif en faveur des prevenus, ne contribuera pas, soyez-en sûr, à rapprocher les champions du droit divin et les partisans du gouvernement de 1830.

CHRONIQUE.

Jeudi dernier, le grand-vézir accompagné du ministre de la marine et du Caïmakam du ministère de la guerre, Abd-ul-Kérim pacha, a visité l'hôpital militaire de Mal-Tepé.

Ces dignitaires sont ensuite allés déjeuner à la ferme du grand-vézir, sise aux environs, puis ils sont retournés à la Sublime Porte.

Le ministre resident des Etats-Unis d'Amérique, M. Boker, et Mme Boker, qui étaient allés faire un voyage d'agrement en Italie, sont revenus à Constantinople jeudi, par la voie de Varna.

M. Read, ministre des Etats-Unis d'Amérique à Athènes, qui se trouvait depuis quelques jours de passage à Constantinople, part aujourd'hui, par le courrier de Trieste, pour le Pyrée.

On annonce que le 1er secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre à Constantinople a été nommé au poste de ministre près le gouvernement de Guatemala.

Le colonel Husseïn Bey, membre du Dari-Choura, est promu au grade de Général de brigade, et remplace dans ce Conseil Moustafa Hami Pache décédé ;

Talib Bey, major au 6me régiment de la Garde Imperiale, est nommé lieutenant-colonel du 2me régiment d'infanterie de Bosnie. Talib bey est remplacé par l'adjudant-major Sevket effendi, qui est, à cette occasion, promu au grade de major ;

Le major Osman agha est nommé major au 5me bataillon des chasseurs de la Garde Imperiale ;

Le major Vassil effendi, médecin du 4me régiment d'infanterie du 2me corps d'armee et le major Zubuc effendi, directeur des hôpitaux du meme corps d'armee ont été promus au grade de lieutenant-colonel ;

Husni Bey, adjudant major du 3me regiment d'infanterie du 2me corps d'armée est nommé major au 4me régiment du meme corps d'armée.

(*Djeridéi-Askerieh.*)

De recentes communications officielles donnent les renseignements qui suivent relativement à la souscription ouverte en faveur des habitants de l'Anatolie et à l'envoi des céréales aux différents districts desolés par la famine.

Outre les sommes offertes, par S. M. le Sultan et la Validé Sultane, sommes qui s'élèvent à 5,500 livres turques, une nouvelle somme de 350 livres turques vient d'etre recueillie parmi les dames du Palais. Cette somme, jointe aux P. 267,762 données par les officiers du Palais a été mise à la disposition de la commission spéciale des secours.

Les gouvernements généraux de Bosnie et de Bagdad mandent par le télégraphe que dans ces deux provinces des listes de souscriptions ont éte ouvertes dans tous les districts, et que bientôt ils feront connaitre à la Commission centrale le resultat de ces souscriptions.

Un télegramme du gouverneur d'Ismidt, en date du 9/21 mai, annonce à la Sublime Porte qu'un nouveau convoi de 1442 sacs de farine transportés par 476 chameaux a eté expedié le jour meme pour Angora.

Le gouverneur général du vilayet de Diarbekir a télégraphié également à la Sublime Porte que jusqu'à présent il a expédié sur Yozgat et Cesarée, 1500 kilos de ble de 560 ocques chaque, qui sont partis de Mamourad-ul-Aziz et 500,595 karats soit 4,004,760 ocques de bles de Malatia. Le valy de Diarbekir annonce en meme temps que bientôt il fera connaitre les quantités de céréales qu'il pourra envoyer ultérieurement dans ces districts.

D'apres un ordre du Khédive, le nombre des boursiers qui font leurs études

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

J'ai rarement l'occasion de parcourir les journaux de la ville ; — j'avoue meme n'en être pas tourmenté d'un besoin irresistible, — je suis donc excusable d'avoir ignoré jusqu'aujourd'hui l'apparition d'une feuille nouvellement eclose dans le potager de la presse indigène. A l'exemple de la generalité du public, je l'aurais longtemps ignoree encore, si, pour des motifs que je serais bien curieux de connaître, cet organe, cree pour *la défense des interets français en Orient*, dit-il, n'avait pris a cœur de se preoccuper de moi outre mesure, et de me prendre vehementement à partie dès la premiere epreuve de son édition.

J'en parle par ouï-dire, et grâce à l'obligeance d'un ami qui m'a procuré le numero de samedi dernier, redigé exclusivement à mon intention, je pense, a en juger par la place que j'y tiens sous deux signatures differentes.

Si j'etais aussi *fat* que se plaisent à le supposer les ecrivains éminents qui se sont imposés la mission, — mission grave et très importante, sans doute, — d'attaquer ma tres mince personnalité de chroniqueur *fantaisiste*, j'aurais le droit de m'enorgueillir, et de me complaire à la pensee que la feuille en question n'est apparue au monde et ne tâche de se parer d'aiguillons et d'epines qu'à la seule fin de me percer comme un crible à salade, à moins cependant qu'il ne soit dans les interêts de la politique française en Orient de me reduire en poudre !

Songez donc ! le journal n'en est encore qu'au numéro *cinq* de sa publication, j'ignore encore son existence, qu'il a déjà *trois* vaillantes lances sous sa banniere qui m'ont transpercé comme un mecreant ! Il est vrai que je ne m'en porte pas plus mal pour cela. La premiere de ces lances signe *pomme de terre* ou *pomme cuite*, je ne sais au juste, mais il parait qu'il est question de ce tubercule nutritif, quoique celui qui lui emprunte son nom soit bien indigeste, qu'il me permette de le lui assurer ; la seconde s'intitule un *Neo-passant* (bravo ! voilà que je fais ecole !) et enfin la troisieme.... ah ! la troisieme.... signe *le samedi* simplement : C'est une violette !

Si la gradation ascensionnelle suit son cours, et rien fait supposer qu'elle doive retrograder, au n° 10 de l'edition, Messieurs les lauriers seront au nombre de *six*, au n° 20, ils seront douze et..... allez toujours : ce sera bien interressant ! Si, apres cela, les *interêts francais* et moi ne sommes pas satisfaits, c'est que nous aurons une tournure d'esprit bien bizarre !

Avouez donc, Messieurs, que j'aurais eté un agneau de modestie, — et il est surabondamment demontré que je suis un Moloch d'*orgueil*, — que ce deploiement imposant de plumes acerees et armees en guerre, cet assemblage redoutable de talents si fins, si autorises, si competents, diriges contre moi, auraient suffi pour ouvrir mon cœur aux chatouilleuses ivresses de la *vanite*. J'étais meme en train de me gonfler comme une outre.... quand un restant de *bon sens*, la seule qualité dont je prétende me prévaloir et que vous me contestez si judicieusement, et puis quelques avis officieux sont venus lancer un seau d'eau sur mes transports orgueilleux prêts à deborder.

Helas ! il faut que je me rende à l'evidence : je ne suis que le bouc-emissaire, le pretexte à reclame en faveur d'un nourrisson dont les premiers vagissements, discretement articulés, n'ont pas le don d'attirer l'attention du Public ! Ils sont partout ainsi bâtis, ces beotiens de lecteurs ! Il faut *attirer*, *violenter* leur attention..... à defaut de patience et d'arguments de bon aloi, il est un moyen bien simple de s'imposer à leur indifference : une petite polemique irritante, passionnee, tapageuse avec un confrere qui, à tort ou à raison, possede un temperament suppose irascible et surtout le precieux avantage d'ecrire dans un journal vieux de date et bien achalandé. On choisit donc le sujet, on le pique, on l'irrite ; s'il resiste, on l'injurie même, jusqu'a ce qu'enfin on s'*empoigne*, et cela au grand *erbattement* de la galerie qui se gaudit et marque les coups, sans comprendre un traître mot pourtant à la moralité de la farce qui se joue au benefice *total* de la caisse. Le caissier se frotte les mains, les *intérêts* moraux et politiques que l'on pretend servir se trouvent bien lotis, et polichinelle se gratte les bosses et se pame d'aise.

Mes honorables adversaires en cette occurrence me prennent pour bien plus naïf que je ne le suis en realite : non-seulement je connais la *ficelle*, mais je sais encore la maniere congrue d'y repondre. Elle est la plus simple, la plus sensee, la plus spirituelle, et en meme temps la plus courte et la plus pratique : c'est de ne pas repondre du tout !

Il y a bien alors un mystific : je leur laisse le soin de decider lequel.

Eh bien, malgre ma parfaite connaissance de cet etat de choses, malgré la violente tentation que j'ai eprouvee d'y succomber, voilà que je m'execute et me rends à leurs desirs. Au fond, qu'ils le constatent, je vaux mieux qu'ils ne semblent le croire. Je ne suis pourtant pas completement desintéressé, je l'avoue. Je voudrais que, pour me recompenser de ma simplicité, ils repondissent en revanche et de bonne foi à l'argument que je leur propose.

Puisque donc je suis aussi *mauvais* que vous le declarez (et j'adhere completement à votre opinion), puisque je suis aussi *vain*, aussi *suffisant*, puisque je suis aussi *aminci*, aussi pret à *m'éteindre*, aussi pres de *très-passé* ; puisque mon langage sent le *corps-de-garde* ou la *barrière du Maine* ; puisque je suis un *perroquet gris*, que je *copie* mes causeries et que j'ignore les *brillantes ressources* de la langue (la vôtre !) dont vous vous servez si magistralement ; puisque, en un mot, je suis aussi indigne de fixer l'attention de personnes d'esprit et de gout telles que vous et que je ne merite que vos superbes dedains, et partant ceux du public..... Pourquoi donc vous preoccupez-vous tant de moi ?

Pourquoi et dans quel but ce tolle general, cette preoccupation, cette entente, pour reduire en poudre une aussi mince personnalite que la mienne, quand ignorant encore votre existence, je ne pouvais vous avoir fourni un motif personnel de froissement ou de rancune.

Est-ce que je vous empeche de dormir ?

Je vaux peu, bien peu, je vous le concede ; mais puisque ce *peu*, tel qu'il est, vous preoccupe au point d'absorber presque tous vos loisirs humoristiques, vous valez donc moins que moi encore ?

Est-ce que les sujets à reprendre, les torts à redresser, les abus à signaler, la *morale* à prêcher, les choses d'esprit à mettre en evidence, les motifs à causerie enfin vous font defaut en ce pays, que vous ne trouvez pas un objet plus digne que mes petits ecrits de fixer votre hautaine et dedaigneuse attention ?

Mais savez-vous que vous m'induisez en tentation, et que vous allez me faire tomber dans le peché d'orgueil que vous me reprochez si comiquement ?

A l'inverse de cet orateur Athenien qui, alors qu'il excitait les applaudissements de son auditoire, se tournait inquiet vers ses amis et leur demandait : « Ai-je dit quelque sottise ? » ne suis-je pas fondé à mon tour, devant la touchante unanimite de votre reprobation, de demander : est-ce que je dis des choses bien justes et bien sensees pour qu'elles deplaisent à ce point à quelques-uns — [illegible] ?

A moins cependant que vous n'ayez decide, en votre souveraine sagesse, que vous allez vous instituer les juges et les dispensateurs du bon ton et des choses de l'esprit chez nous, et que votre feuille, nouveau Petrone à la cour d'un autre Neron, sera l'arbitre du goût, l'*arbiter elegantiarum* de nos pensees, de nos faits et de nos gestes,

Alors, naturellement :

[illegible]

Vous vous passerez la rhubarbe et le sene, vous vous entregratterez mutuellement, et votre petite coterie nous conduira doucement vers des destinees nouvelles. Vous cumulerez, car outre la *défense des interets* francais, vous assumerez aussi et exclusivement celle des interêts moraux de l'Orient.

Eh ! mais, c'est bien, — tres-bien même : je vous approuve de toutes mes forces. Car, quant à moi, je suis l'ami d'une douce et franche gaîte, j'ai eu l'occasion de le prouver, je pense. Qu'est-ce que je demande au fond ? mais rire, rire un brin !..... *Rire est le propre de l'homme*, dit l'immortel Rabelais. *Il faut se hâter de rire*, dit le grave auteur des *Caractères*, *de peur de mourir sans avoir ri*. Faites-nous donc rire !

Si vous trouvez mon approbation irreverencieuse et que vous vous fâchiez, — j'en rirai encore davantage. Je suis fait de la sorte, et je ne changerai pas de sitôt, je vous l'assure.

Et maintenant, un mot en particulier à chacun de mes Aristarques improvisés. Je n'ai pas à me preoccuper de *pomme d'api* ou de *pomme frite*, peu importe, car, outre que je ne l'ai pas lu on m'a assuré positivement et de bonne source que la *simplicité* qui est son plus bel apanage rend sa lecture parfaitement insipide. Je le renvoie donc au precepte de l'Evangile, dans lequel le royaume des cieux lui est promis et je passe à son collegue *le samedi*.

Oh ! rien ne prouve que ce Monsieur ne doive accompagner son collaborateur, dont il doit etre proche parent spirituel, dans les destinees de sa vie future. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir la causerie où, apres m'avoir si méchamment occis, il entre lui-meme en matiere. Je regrette que l'espace qui m'est mesuree ne me permette de citer en entier ce specimen de niaiserie sentimentale, du Berquin greffe sur du Gribouille, à l'usage des pensionnats de demoiselles, et dans lequel il est donne une nouvelle recette pour conjurer la crise financiere.

Les dames de Pera, à en croire *samedi*, doivent renvoyer leurs cuisinieres, leurs institutrices, faire la cuisine de leurs blanches mains et elever elles-mêmes leurs heritiers. Mais que dis-je ? la chose est faite dejà [illegible]

— *Voilà pourquoi on voit moins d'ombre* [illegible] *fronts de ces Messieurs lorsqu'ils descendent à Galata* (historique)

Dans ce hors-d'œuvre, qui vise au prix Monthyon, vous pourriez cueillir les fleurs de diction française que voici :

— « *Tani est toujours d'une humeur de dogue : il crie sur tout et tombe en pâmoison à la moindre note de mes fournisseuses.* »

— « *Que l'economie, ce pare-orages domestique, soit bien soutenu dans nos bras.* »

Pare-orages est une trouvaille, mais *un pare-orages soutenu dans des bras !*... il faut croire que c'est un instrument portatif !

J'en passe, et des meilleurs, mais je vous signale le bouquet que voici : « *Une autre (originale fee aux grands yeux bleus franges d'immenses cils noirs) suivie d'un seul domestique, demandait à onze heures du soir dans un magasin s'il y avait des bas de fil d'ecosse ?* »

Moi, je soupçonne l'anodin auteur de ces gracieusetes d'avoir ecrit pour des confiseries. Il est certain que l'on rencontre dans des pralines et dans des pastilles de chocolat des fadaises imprimées qui ne le cedent

aux frais du vice-roi à l'école de médecine du Caire, sera porté de dix à vingt-cinq. Ces étudiants sont ordinairement choisis parmi les jeunes gens pauvres de la Syrie.

La direction de l'école a déjà reçu les ordres nécessaires pour donner suite à cette mesure.

—

La police de Galata a arrêté depuis quelques jours un filou dont le dernier exploit mérite de ne pas être passé sous silence.

En attendant que son procès fût instruit, cet individu avait été enfermé dans une cellule isolée, mais pour ne pas l'abandonner à une solitude absolue, un zaptié avait été chargé de charmer ses loisirs, tout en exerçant sur lui une surveillance de tous les instants.

Un beau matin, le zaptié qui poussait la complaisance jusqu'à coucher dans la même chambre que le détenu, s'aperçut que deux médjidiés avaient disparu de sa poche. Ses soupçons se portèrent naturellement sur l'honorable pensionnaire de Voïvoda. Interrogé, celui-ci jura ses grands dieux qu'il n'était point coupable. Cette attestation n'ayant point paru suffisante au malheureux zaptié, le détenu fut consciencieusement fouillé, et les deux médjidiés furent retrouvés au fond de la doublure de son habit.

L'affaire parvint à la connaissance de Kirkor effendi, caïmakam de Galata, qui fit appeler le voleur.

A cette question de Son Excellence :

« Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à voler deux médjidiés à votre gardien ? le prévenu répondit :

« C'était pour ne pas oublier le métier qui me sert à soutenir ma faible existence ! »

— Fort bien, dit Kirkor effendi, je dois vous savoir gré de cette franchise, et pour vous faire perdre une habitude qui vous a été funeste, vous serez enfermé seul dans une cellule où vous ne pourrez pas perfectionner vos études sur les moyens de vivre aux dépens d'autrui. »

—

Un nouvel incendie a éclaté avant-hier vers 6 heures du soir dans le quartier de Djérah-Pacha, à Ak-Séraï. Le feu n'a duré qu'une heure environ. Quelques maisons en bois sont devenues la proie des flammes.

—

On écrit de Sofia, que le 4 et le 6 du mois courant on a ressenti dans cette ville de légères secousses de tremblement de terre. Les oscillations étaient dirigées d'Est à l'Ouest. Elles ont été ressenties simultanément à Kustendil.

A la même date, une tempête accompagnée de grêle et de pluie se déchaînait sur plusieurs localités du district de Tirnovo et principalement à Silvi où l'orage a été plus violent que partout ailleurs. Le bureau télégraphique de cette localité a eu deux appareils détruits par une décharge électrique, un berger et son petit troupeau ont été foudroyés aux environs de la ville, et dans certains endroits les vignobles ont beaucoup souffert de la grêle.

—

On lit dans l'*Anatolikos-Astir* du Phanar :

L'incident d'Ochrida n'est point encore clos. L'église métropolitaine est toujours entre les mains de la communauté orthodoxe de cette localité et il est permis d'espérer que grâce aux démarches du patriarcat auprès de la Sublime Porte, cette affaire recevra une solution conforme à l'équité dont le gouvernement a toujours fait preuve en pareille occurrence.

Indépendamment de la somme qu'il a fait remettre au patriarcat pour être distribuée à son personnel, le prince de Serbie a donné 50 livres turques à l'hôpital national, et une somme égale à l'école théologique de Halki.

—

On écrit de Prizren que le nouveau valy de cette province, Ahmed Mukhtar Pacha, est arrivé le 5 courant au siége de son gouvernement et qu'il a pris aussitôt possession de son poste.

—

Le *Touna*, rapporte le fait suivant :

Les individus détenus dans les prisons de Widdin, viennent d'adresser une requête au mutessarif de cette ville, pour lui exprimer le désir d'apprendre à lire et à écrire. Au nombre de ces prisonniers se trouvent des Hodjas et des prêtres chrétiens qui sont fort capables d'enseigner les premiers éléments de la langue turque et de la langue bulgare ; le gouverneur de Widdin a donc transmis au gouverneur du vilayet la demande de ces détenus, en demandant l'autorisation d'assigner un faible traitement aux prisonniers qui seront chargés d'instruire leurs compagnons et en priant le gouvernement général de lui expédier les livres nécessaires à cet enseignement.

Le gouverneur général a approuvé ce projet et a expédié à Widdin les livres qui lui étaient demandés et qui se trouvaient à l'imprimerie du vilayet. Les ouvrages qu'il n'a pas été possible de se procurer à Roustchouk ont été demandés au ministère de l'Instruction publique.

—

D'après le *Diarbékir*, à la suite du violent tremblement de terre qui a ébranlé dernièrement plusieurs localités de ce vilayet, à Argana-Ma'aden la terre s'est entr'ouverte en plusieurs endroits, au lieu dit Arpa-Méydan et dans l'intérieur de la ville plus de cent maisons ont été plus ou moins gravement endommagées ; enfin soixante habitations se sont effondrées. Les habitants d'Argana-Ma'aden craignent d'habiter leurs maisons qui menacent ruine, et ces malheureux campent aux environs de la ville, sous des tentes que leur a fournies le gouverneur général du vilayet.

—

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du n° 45 (9 mai 1874).

La phylloxera de la vigne. — Faculté de médecine de Paris : Transformation des matières organiques et réactions chimiques dans l'économie animale, par M. Ad. Wurtz. Société anthropologique allemande : L'anthropologie et l'ethnologie préhistorique, discours de M. Schaaffhausen. — Faculté des sciences de Paris : Les glandes odorantes des mammifères, par M. J. Chatin. — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : astronomique de Londres ; des ingénieurs civils de Paris ; philomathique de Paris ; de biologie de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris*).

—

BIBLIOGRAPHIE.

(*Guide du commerce de l'Autriche avec l'Orient*, rédigé par M. D. Spitzer, propriétaire et rédacteur de la *Gazette agricole viennoise* et du *Courrier du commerce de l'Orient*, arrangé par M. E. Neuffer. — Vienne 1874) *Wegweiser für den österreichischen Handel mit dem Orient.*)

Nous pouvons recommander en toute conscience le *Guide du Commerce* à toutes les personnes qui ont des relations avec l'Orient, à tous les ministères du commerce et à tous les consulats qui ont besoin d'informations précises et de données sûres, tout ce qui concerne les affaires commerciales. Ils y trouveront des notices puisées à des sources officielles et adaptées aux besoins journaliers du commerce, avec un soin tout particulier et les détails les plus minimes. Le livre est un *vade mecum* indispensable pour les négociants ou ceux qui ont des rapports officiels avec les commerçants, et il ne laisse rien à désirer sous le rapport de la richesse et de l'exactitude des faits. On s'aperçoit beaucoup de déceptions et bien des recherches inutiles en consultant l'ouvrage de MM. Spitzer et Neuffer qui est un vrai trésor pour nos relations avec le Levant.

Le *Guide* comprend l'Egypte, la Grèce, la Perse, la Roumanie, la Serbie, la Russie méridionale et le Caucase, la Turquie d'Europe et celle d'Asie ; une liste des consulats austro-hongrois en Orient et tout ce qui peut être utile à un commerçant et à un homme d'affaires. Il serait très-désirable que cet ouvrage puisse être traduit en français.

(*Le Messager d'Orient*)

—

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

23 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 34 m.
Coucher »	7 » 15 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 28s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 38

8 heures du matin.

Baromètre	765.0
Thermomètre	15.0
Minima	11.2
Maxima de la veille	21.6

Direction et force du vent S. faible.

Etat du temps le 22 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient de directions variables faibles ou modérés sur mer-Noire ; du nord faibles sur l'archipel et l'adriatique : Les vents soufflaient du nord forts par places sur la Méditerranée.

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Dépêches	Signataires	Provenance
Mois d'Avril.		
2. Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slatiil
13 Sebaded. Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guiriano	Venezia
17 Alexi Avram din Giéni Céacos Em ani	Céacas	Sladina
18 Signora Giovana Krall presso Signor Kiffalet	Gustavo	Graz
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Gelgir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braïla
6 Sarino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Caristu Pastirtzla	Toma Anastassi	Calarassi
13 Volgaropulo	Candiot i	Trieste
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaajar	Ibrahim jan	Moscou
17 Panaghioti Pani	Michel Cameno	Ibraila
18 Alexandre Mallas	Mallas	Ibraila

—

PRESSE ETRANGÈRE.

—

Proclamation de Guillaume III.

Voici le texte de la proclamation adressée par le roi Guillaume III à la nation néerlandaise à l'occasion du 25e anniversaire de son inauguration :

« Chers concitoyens dans la Néerlande et dans les possessions d'outre-mer.

» Il y a vingt-cinq ans que j'ai accepté la mission de régner sur la nation néerlandaise.

» Je promis alors de protéger les droits et les libertés de tous mes sujets et de coopérer à leur prospérité, par tous les moyens que les lois mettent à ma disposition. J'ai tenu cette parole royale soutenu, dans mes efforts par la représentation nationale.

» Vous, chers concitoyens, vous avez récompensé ma sollicitude par votre amour pour l'ordre, votre obéissance à la loi, votre assiduité infatigable, et surtout par votre amour constant pour moi et ma maison.

» La Providence a abondamment béni notre œuvre commune. Il n'y a pas dans l'histoire du pays d'époque plus riche en développement, en progrès dans les véritables libertés, du bien-être et de la prospérité, que celle des dernières vingt-cinq années.

» C'est à ce jubilé de vingt-cinq ans que je me vois placé à la tête d'une nation fidèle et heureuse, et le lien solide, tissé par notre histoire, qui unit aujourd'hui de nouveau, plus intimement que jamais, ma maison et mon peuple, inspire partout le respect.

» Tout cela remplit mon cœur de reconnaissance, et la joie qui se manifeste partout dans le pays prouve que tous sont animés du même sentiment.

» Notre réjouissance commune est cette union qui fait la force.

» Ainsi liés intimement, continuons à marcher dans cette voie si bien tracée. Réunissons nos forces pour travailler au bien-être de la patrie qui nous est chère, afin qu'elle puisse maintenir honorablement sa place parmi les nations civilisées.

» Amsterdam, le 12 mai 1874.

» GUILLAUME.»

—

Le général Concha.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

Bilbao, 7 mai.

Je ne sais quel capitaine carthaginois, après la bataille de Cannes qui livra Capoue aux ennemis des Romains, prit la licence de dire à son général en chef : « Tu sais vaincre, Annibal, mais tu ne sais profiter de la victoire. »

J'entends grommeler cette parole ici même à l'endroit du général Concha, et ce sont cette fois ses soldats qui la répètent ; un officier quelconque ne l'osait, peut-être un certain nombre ne le voudrait. Depuis le 2 mai, personne n'a bougé. Je ne parle pas du mouvement d'Echagüe qui n'était qu'une simple reconnaissance sur le mont Santa-Marina, tout près de Bilbao, en face des forces carlistes qui occupaient le mont Avril. Les troupes sont bientôt rentrées en ville sans avoir fait d'autre démonstration.

Les carlistes manquaient de munitions de guerre et en particulier de cartouches métalliques. On a rapporté en ville plus de 1,600 bombes ramassées sur les hauteurs de Archanda où ils avaient leurs batteries. Les carlistes étaient démoralisés ; avec un peu d'activité on pouvait les atteindre dans leur retraite et leur enlever les sept mortiers qu'ils traînent péniblement avec eux. On a perdu du temps, on laisse à la faction le loisir de se remettre. Ne fallait-il pas profiter de l'enthousiasme du soldat après la victoire et de la confusion des carlistes pendant leur retraite ? Va-t-on laisser le temps à l'ennemi de se fortifier dans de nouvelles positions qu'il est si habile à disposer et à défendre ? On s'étonne de l'inaction du général Concha qui, malgré son grand âge, a montré, dans cette campagne, qu'il a conservé toute la sève et toute la verdeur de la jeunesse.

Il faut croire cependant qu'il y a de bonnes raisons pour que Concha agisse ainsi. Il fait la guerre en savant aussi bien qu'en homme de bataille. Il connaît son monde et ne paraît pas vouloir brusquer les choses dans l'intérêt même de son succès définitif. La levée rapide du siége et la retraite à laquelle ils ne s'attendaient guère ont surpris les carlistes ; mais comme ils sont doués d'une crédulité à toute épreuve, ils acceptent encore les gasconnades que les chefs leur débitent. On leur fait accroire que Saballs arrive de Catalogne avec des forces considérables, que la retraite n'a été qu'une manœuvre habile pour opérer la jonction des deux armées, qu'une fois réunies, elles marcheront sur Bilbao, l'envelopperont et prendront l'armée de Concha comme dans une souricière. Il faut donner le temps à ces hommes de reconnaître qu'on les trompe, c'est le meilleur moyen d'opérer leur désorganisation, et le nombre des carlistes qui se présentent journellement à l'*indulto* semble prouver que ce n'est pas là mal raisonner. En attendant, on fortifie les hauteurs autour de Bilbao et d'autres points près de Portugalete. L'armée prend un peu de repos et son ardeur n'a pas diminué. On remet les régiments sur un bon pied ; les approvisionnements s'effectuent sur une très-grande échelle et quand un effort sera nécessaire, il se fera et se fera bien. Les deux opinions, comme vous voyez, ont leur part de raison. Quant à moi, je me mets du côté du général Concha j'ai confiance, et avec un gaillard de cette force, on en aurait à moins.

En attendant, nous avons des avancées carlistes aux portes même de Bilbao, à la Pequia et au Pont-Neuf. On ne fait rien pour les surprendre et leur donner la chasse, ce qui serait facile. Puisqu'on commençait je vous ai fait de l'histoire romaine, permettez-moi de vous parler latin et de dire par voie intermédiaire, ne le pouvant autrement, le mot sacramental *Caveant consules !*

C'est dans tous les cas une étrange cause que la bonne ville de Bilbao dans l'état où le siége et le bombardement l'ont mise. Je ne vous donnerai pas le détail des effets des bombes et vous en ai dit assez dans une précédente correspondance, mais j'ajouterai que je n'ai pas vu une seule maison que les projectiles carlistes aient respectée. Les pompiers ont eu fort à faire pour arrêter les incendies. Ce service a mérité les plus grands éloges.

On commence à manger ici. Les vivres ne sont plus rares. A ce propos, je vous dirai que l'on nous a débité au camp des histoires lorsqu'on nous y a raconté que certains chefs subalternes carlistes avaient laissé, moyennant paiement, introduire des provisions et des bœufs dans Bilbao. Cette manne qui se serait abattue sur la ville n'a existé que dans l'imagination des raconteurs.

Le service du rationnement pour les classes laborieuses a été très-bien fait. La ration livrée à un prix très-minime, se composait de fèves, de *gadbanzos* (pois chiches) et de lard. Ces aliments étaient préparés avec soin.

Le rez-de-chaussée des maisons avait été fortement blindé avec des sacs de terre et j'ai remarqué des blindages formés des courbes de peaux de bœuf devant les fenêtres. Cela a été excellent contre les éclats des bombes. J'en recommande l'emploi à toutes les villes assiégées, et par le temps qui court cette recommandation peut avoir son prix. Pendant que les carlistes envoyaient la nuit des bombes sur la ville, ils faisaient exécuter par leurs corps de musique des marches funèbres, espérant ainsi porter plus loin le découragement sur les habitants. Vous avouerez que c'est là une singulière rubrique.

J'ai vu une bombe qui n'a pas éclaté et à laquelle les lanceurs avaient attaché une paire de gants de femme. Je n'ai pas compris l'apologue, mais il doit avoir un sens.

Un paysan qui a rencontré les carlistes dans leur retraite m'apprend que la veille même de la levée du siége ils étaient convaincus que la proie convoitée allait tomber entre leurs mains, et c'est ce qui explique la continuation du bombardement jusqu'à la dernière heure. Ils se voyaient déjà dans Bilbao et s'étaient arrangés entre eux pour la part du butin. Lorsque les Navarrais se mirent en retraite sur Durango, ils rencontrèrent une foule d'omnibus et de voitures pleines de monde et garnies de drapeaux et d'oriflammes. Cette multitude alors joyeuse allait assister à l'entrée des carlistes dans Bilbao. Quel revirement ! Voitures et carlistes reprirent le même chemin. Les carlistes se sont retirés à l'approche des troupes sur Bilbao du côté de Galdacano, d'Arrogomaga et de Zornoza, dans un complet abattement. Mon paysan a vu Velasco et tout son état-major sur la route de Galdacano, chevauchant tête basse et beaucoup de soldats pleurant.

On dit que si les carlistes étaient entrés, il y aurait eu pillage et incendie général et massacre des volontaires. Je crois bien qu'ils n'auraient ménagé ni la ville ni ses habitants après rançon, mais on dit tant de choses !

—

Les charbons belges.

On nous communique, dit le *Journal Officiel*, des renseignements précis sur la situation du marché des charbons dans les villes de commerce les plus importantes de la Belgique.

Deux adjudications qui ont eu lieu à quelques mois de distance, pour la fourniture du combustible nécessaire aux chemins de fer de l'Etat, permettent d'apprécier les progrès que la baisse des charbons a récemment faits en ce pays.

Au 18 février dernier, lors de la première adjudication, les soumissions présentées au ministère des travaux publics donnaient une moyenne de 14 fr. 05 pour les menus charbons, 15 fr. 97 pour les gailleteux.

Le 22 du mois dernier, les prix soumissionnés à Liége pour la seconde adjudication accusent une diminution sensible. Ainsi, les menus charbons se cotaient 11 fr. 90 ; les gailleteux, 14 fr. 99. C'est, on le voit, une perte de 2 francs pour les charbons de la première catégorie et de 1 fr. pour ceux de la seconde.

Les *tout venant*, avec 50 p. 100 de gailleteux, se vendent aujourd'hui à Liége à raison de 15 à 16 fr. les 1,000 kilogrammes, c'est une diminution de 35 p. 100 environ sur les prix des derniers jours de 1873.

Les charbons pour coke ne trouvent pas d'acheteurs à 14 fr., et les cokes lavés de la meilleure qualité qui, l'an dernier, se vendaient de 42 à 44 fr. sont aujourd'hui tombés à 29 fr.

A Charleroi, dans ces diverses adjudications, les fournisseurs ont présenté des soumissions identiques : toutes les houilles ont été offertes au prix de 14 fr. pour les menus, et 17 fr. pour les gailleteux.

Ces moyennes suffisent, cependant, pour bien établir la situation actuelle du marché. Les bas prix se sont généralisés, et les producteurs ont reconnu la nécessité de céder à un mouvement contre lequel ils ne pouvaient pas lutter plus longtemps. La baisse a donc atteint aujourd'hui l'extrême limite du possible, elle ne peut plus s'accentuer davantage.

Si donc on traite encore quelques affaires à des conditions inférieures à celles qui ont été proposées pour les chemins de l'Etat, ce ne seront là que des exceptions très-rares et sur lesquelles il n'est pas pas permis de compter.

Dans l'état actuel du marché, l'extraction est naturellement fort réduite : les propriétaires de charbonnages font tous leurs efforts pour ne pas accroître leurs stocks et ne pas augmenter leurs approvisionnements. Les salaires des ouvriers n'ont pas encore subi de diminution ; mais cette mesure est imminente, et dans cette prévision, un certain nombre commencent à émigrer.

—

Le Grand Conseil.

Voici le résumé télégraphique, adressé à l'*Indépendance Belge*, du projet de seconde chambre présenté par M. de Broglie, la veille de sa chute :

Séance de l'Assemblée du 15 mai.

M de Broglie dépose un projet de loi relatif à la réorganisation d'une Chambre haute et tendant à établir des rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif. Dans l'exposé des motifs, il est dit :

« L'Assemblée a fait un premier usage du pouvoir constituant, en conférant le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon pendant sept ans.

» Le droit constituant de l'Assemblée n'est plus entier.

» Vous avez voulu assurer à la France une période de repos impatiemment attendue.

» Vous avez trouvé dans le passé, dans la vie du maréchal de Mac-Mahon, étranger à tous les dissentiments politiques, les conditions d'un pouvoir offrant un terrain commun où tous les partis peuvent travailler à la réorganisation de la France.

» Dans ce but, vous n'avez pas voulu établir une forme définitive de gouvernement.

» Sans y être insensible, le gouvernement n'engage pas la Chambre à définir la forme du gouvernement.

» Nous considérons que les divisions des partis et les intérêts de la patrie ne conseillent pas d'engager l'avenir.

» Il faut réunir les partis.

» Nous faisons appel au dévouement de tous.

» Nous proposons la trêve des partis.

» Il faut que le pouvoir actuel soit respecté et pour que ce but soit atteint, il faut lui donner des institutions qui le soutiennent en le limitant. »

L'exposé des motifs développe les motifs d'utilité pour l'institution d'une Chambre haute.

Il explique les dispositions du projet de loi et il conclut en déclarant que les qualifications extérieures ont peu d'importance aux yeux du pays, qui ne s'attache qu'au fond.

L'Assemblée n'est pas responsable des divisions politiques qui existent dans son sein, parce qu'elles existent dans le pays, mais elle aurait à supporter une lourde responsabilité si elle n'organisait pas le pouvoir actuel.

Le gouvernement se considère comme engagé à exécuter la loi que la Chambre a faite.

Il ne veut pas manquer à cet engagement solennel ; il est à espérer que l'Assemblée appuiera cette proposition en s'adjoignant l'autorité précieuse de ceux de ses membres qui, après avoir combattu la prorogation, l'ont depuis loyalement acceptée.

L'Assemblée donnera ainsi au maréchal de Mac-Mahon un nouveau témoignage de confiance.

Le projet de loi porte qu'après la séparation de l'Assemblée, la Chambre haute, qui prendra le nom de Grand Conseil, sera formée de membres élus par département, de membres de droit, de membres nommés par le président de la république et choisis en conseil des ministres.

Le collége électoral du département sera composé de représentants, d'anciens représentants, de conseillers généraux et d'arrondissement, de présidents et vice-présidents des tribunaux, des archevêques et évêques, de présidents de consistoire, de rabbins, de présidents des Chambres de commerce, de bâtonniers de l'ordre des avocats, de présidents des chambres d'avoués et de notaires, de divers officiers et fonctionnaires, de membres de la Légion d'honneur, sauf les chevaliers, et, pour un sixième, des contribuables les plus imposés du département.

Il y aura un membre du grand conseil par 200,000 habitants, 2 par 400,000, 3 par 600,000.

L'élection aura lieu au scrutin de liste, au chef-lieu du département.

Les membres de droit sont les cardinaux, les maréchaux, les présidents de la cour de cassation et des cours d'appel.

Les membres nommés, au nombre de 150, par le président de la république, seront choisis parmi les membres et anciens membres de l'Assemblée, les anciens ministres, les conseillers de cassation et d'appel, les archevêques, les évêques, les présidents de consistoire, les rabbins, les anciens ambassadeurs, les généraux de division, les vice-amiraux et divers fonctionnaires, les inspecteurs des administrations, les régents de la Banque de France.

Les membres du grand conseil ne seront pas réélus avant sept ans. Ils ne recevront ni traitement, ni indemnité.

Le projet règle les attributions du Grand Conseil. Les ministres sont responsables devant lui, soit personnellement, soit solidairement. Il juge les ministres pour crimes d'Etat, ainsi que le président de la république.

Les deux Chambres réunies prononcent la déchéance du président de la république.

La dissolution de l'Assemblée est prononcée par le président de la république, d'accord avec le Grand Conseil.

En cas de dissolution de la Chambre basse, les électeurs seront convoqués dans le délai de six mois.

Le président du Grand Conseil exerce les fonctions de chef du pouvoir exécutif, en cas de vacance.

Après les sept ans de pouvoir du maréchal de Mac-Mahon ou en cas de vacance de ce pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, les deux chambres se réunissent en congrès et pourvoient aux nécessités du gouvernement.

Le projet est renvoyé à la commission constitutionnelle.

—

Rapport sur la gestion du Conseil fédéral Suisse.

—

Nous avons donné les passages de ce rapport qui ont trait à la rupture des relations avec le Saint-Siége de Rome. Voici, d'après *le Journal de Genève*, une analyse des passages qui se rapportent au conflit avec l'ancien évêque de Bâle :

Le premier signe de dissentiment entre l'autorité civile et l'Eglise catholique dans l'évêché de Bâle, fut donné, dès le commencement de l'année 1872, par un mémoire des évêques suisses signalant la prétendue oppression dont la religion et l'Eglise catholique étaient victimes de la part des autorités politiques du canton d'Argovie.

La cause de cette oppression était, d'après les évêques, une loi destinée à préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mesure que les évêques déclaraient contraire à l'essence de la religion et aux droits de l'Eglise catholique.

Le second signe de dissentiment fut un recours à l'autorité fédérale du consistoire catholique du canton de Thurgovie. Là, la séparation des deux domaines étant un fait accompli, l'Eglise s'autorisait de son indépendance pour demander à être admise *en lieu et place du canton* à représenter celui-ci à la conférence diocésaine.

Plus tard surgirent les démêlés des gouvernements diocésains avec Mgr Lachat, qui eurent pour conséquence la révocation de ce dernier, laquelle donna lieu à de nombreux recours.

On sait que le Conseil fédéral considéra tous ces recours comme les éléments d'une seule et même cause et en fit l'objet d'une discussion unique, à la suite de laquelle ils furent tous écartés. Le principe général appliqué dans la circonstance et dont le Conseil fédéral s'efforça de poursuivre aussi fidèlement que possible toutes les conséquences est celui « que la Confédération ne doit intervenir dans les actes des pouvoirs cantonaux que s'ils sont contraires aux droits garantis par la Constitution fédérale et par les constitutions cantonales, ou s'ils compromettent la sûreté extérieure ou intérieure du pays. La Confédération n'a pas le droit, en particulier, de s'immiscer dans l'application des lois cantonales et ne peut prononcer que sur leur constitutionnalité. »

Dans les derniers jours d'octobre 1873, le Conseil fédéral reçut encore divers recours contre les mesures prises par l'autorité bernoise à l'égard de l'Eglise catholique dans le Jura bernois. Ils éma-

---

en rien à celles de mon éminent critique, cet auteur inflexible et rigoureux devant qui mes pauvres écrits n'ont pu trouver grâce !

Mais tout cela m'importe peu en réalité ; si j'y ai insisté un moment, c'est pour rappeler qu'on a tort de chercher la paille dans l'œil de son voisin, quand on porte une poutre dans son propre organe visuel ; mais là où les choses changent de face, c'est quand ce Monsieur croit plaisant et loyal d'insinuer que je ne suis qu'un plagiaire.

« *Eh bien, devinez*, dit-il ; je *vous le donne en mille*! *Devinez : on m'assure avoir découvert que les plus belles perles de son écrin sont.... fausses? Non, mais empruntées !....* »

Ainsi donc, cher Monsieur, on vous *a assuré* qu'on *avait découvert* que j'avais copié le peu que j'avais de bon et d'avouable, et probablement on vous a fourni les preuves à l'appui de cette assertion. Vous les avez à votre disposition, sans doute, et vous attendez que je vous mette en demeure de les fournir pour que vous me couvriez de confusion.

Eh bien, je vous en porte le défi le plus formel et le plus catégorique !

Si vous validez l'accusation que vous formulez, je ferai publiquement amende honorable, et je déclarerai que je vous tiens pour un homme d'esprit et pour un sérieux écrivain, — je ne saurais faire un plus gros mensonge ! Si par contre, hypothèse que je ne puis admettre, vous n'êtes pas en mesure de justifier et de prouver votre dire, de quelle épithète consentirez-vous que je qualifie votre façon de faire ?.....

J'attends de votre obligeance une solution à cette difficulté ; c'est même la seule grâce que je vous demande.

Une simple réflexion à la dame qui signe un *Néo-passant*.

Je puis me tromper, sans doute, mais on me persuadera malaisément que l'auteur de l'*Esquisse* qui m'est consacrée n'appartienne au sexe à qui nous devons Sapho, Ste Thérèse et Mme Olympe Berthier. J'en ai la preuve dans la vivacité qu'elle porte à m'accuser d'*éreinter les femmes* (ce sont ses propres expressions), alors que rien ne vient justifier une si singulière affirmation. Je m'expliquerai à ce sujet tout à l'heure.

Je dois cependant une justice à cette dame et je la lui rends volontiers : c'est que son style et sa façon de procéder sont de beaucoup supérieurs à ceux de ces acolytes dans la campagne entreprise contre moi. Elle peut, elle, sans friser le ridicule, me reprocher de me servir malhabilement d'une langue qui n'est pas la mienne, dit-elle, circontance qui m'aurait concilié, peut-être, l'indulgence d'un censeur moins sévère, tandis qu'elle ne m'attire que sa réprobation.

Sa composition est soignée, limée, polie et repolie ; je n'oserai dire qu'elle sent l'huile, mais à coup sûr elle exhale le parfum du patchouli dont était imprégné le mouchoir avec lequel elle a dû s'essuyer le front pour mener à bonne fin son entreprise.

C'est donc en fort bons termes qu'elle me malmène de la façon la plus rudanière du monde : *polémiste irrité et irritant, pamphlétaire s'enveloppant d'un lambeau de la pourpre dont parle Horace, polémiste scabreux, ayant plus de haines que d'idées, plus de vanité bruyante que d'autorité morale* etc., etc.

Comme Philinte, on serait tenté de s'écrier :

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Et tout ce déploiement d'épithètes flamboyantes, qui sentent plus le rhéteur que l'homme convaincu, parceque je me permets de dire en toutes circonstances *franchement* ma façon de penser, que je ne consens pas à descendre au degré de platitude convenu pour composer les tartines banales dont le cliché court toutes les imprimeries, et que j'ai le bon sens et le courage d'appeler un chat un chat et Rolet un fripon !

C'est là un signe des temps et des mœurs où nous sommes : il y aurait beaucoup à dire à ce sujet et de curieuses et édifiantes études à entreprendre !.... mais les loisirs me manquent ici, et d'ailleurs, je suis convaincu qu'au fond mon honorable adversaire sait aussi bien que moi à quoi s'en tenir. Mais alors à quoi bon cette comédie ?...

La seule chose que je prétends relever, et qu'elle a écrit sérieusement, je suppose, c'est la plaisante opinion qu'elle émet que *j'éreinte les femmes de la manière la plus étrange* !

Ce n'est pas la première fois que cette banalité usée jusqu'à la corde m'a été jetée à la tête, et je regrette que la dame qui me fait l'honneur de s'occuper de moi, s'en soit fait l'écho, sur la foi de quelques *simples* de jugement qui s'en sont servis à bout d'arguments plus valables.

A moi pourtant qui, avec l'adage persan, pense qu'on ne doit pas frapper une femme même avec une fleur !

Ah ça ! mais quelles sont donc les femmes que j'ai malmenées ? (je n'ose dire *éreintées* — j'ai quelque délicatesse). Où sont-elles ? Comment se nomment-elles ? Qu'est-ce qui va me répondre ?

— Mme Noël de Berthier.

Encore ! mais alors c'est une vraie scie !...

Quand donc cette mauvaise plaisanterie aura-t-elle un terme ?

Comment ! vous qui avez pourtant les apparences d'une dame bien pensante vous en êtes aussi réduite à ce piètre cheval de bataille ! Et d'ailleurs, Mme Berthier *seule* n'autorise pas l'emploi du pluriel dont vous usez!

Et à ce propos, Madame, permettez-moi donc de vous raconter une anecdote, que vous trouverez consignée dans les *Guêpes* (les anciennes) d'Alphonse Karr, et qui vous édifiera par comparaison, sur la moralité des clameurs soulevées contre moi, à propos de ma *barbarie* envers l'auteur des *cinq milliards* à la France.

L'Aristophane moderne avait pris pour but de ses railleries — et quelles railleries ! — Mme Louise Collet (une autre Olympe Berthier, l'esprit et l'orthographe en plus). Excédée et la rage dans le cœur, celle qu'on avait surnommée plaisamment la dixième muse, s'arme d'un coutelas et va attendre devant la maison de son persécuteur. Au moment où celui-ci soulevait le marteau de sa porte, elle le frappe entre les deux épaules.

Alphonse Karr se retourne vivement, saisit la main qui le menaçait encore, et de son plus gracieux sourire :

— Ah ! Madame, fit-il, avec un couteau de cuisine ?....

Puis, rentrant tranquillement chez lui, il attacha l'instrument tranchant sur la muraille de son cabinet avec cette inscription :

Donné par Mme Louise Collet... dans le dos!

Eh bien ! la France entière qui avait ri des traits mordants et satiriques de l'auteur des Guêpes, rit encore plus après l'aventure, — et pas une seule voix ne s'éleva pour l'accuser de manque de courtoisie et moins encore songea-t-on à l'accuser d'*éreinter les femmes*.

Est-ce que d'aventure nous serions si délicats, si galants, ou plutôt *bégueules* à Constantinople ?

En finissant, une simple prière, Madame : dites donc à *pomme de terre* et à *samedi* qu'ils ne connaissent pas plus que moi les *ingénieuses, les délicates et brillantes ressources* de la langue française. Ça les vexera, mais ça leur rendra peut-être service.

UN PASSANT.

naient des conseils de fabrique des paroisses catholiques du Jura, de 69 curés desdites paroisses révoqués par la cour d'appel de Berne et d'un certain nombre de députés au Grand-Conseil du canton.

Ces recours demandaient au Conseil fédéral d'ordonner la suspension de toutes les mesures prises par le gouvernement et par le Grand Conseil bernois pour l'exécution de l'arrêté de la cour d'appel prononçant la révocation des 69 curés du Jura, notamment de l'ordonnance du 6 octobre 1873 concernant l'organisation du culte catholique dans le Jura; ils demandaient en outre de casser et d'annuler ces mesures comme lésant la liberté religieuse et entravant le libre exercice de la religion catholique romaine.

La demande préliminaire de suspension et les recours eux-mêmes furent écartés par l'arrêté fédéral du 15 novembre 1873 que nous avons déjà publié et que, pour ce motif, nous ne reproduisons pas.

D'autres recours contre les mesures d'exécution ordonnées soit par le Conseil exécutif de Berne, soit par ses fonctionnaires à l'égard du Jura bernois, furent encore écartés par le motif que leurs auteurs avaient à se pourvoir auparavant auprès des instances cantonales supérieures.

Depuis lors et dans le courant de l'année 1874, le Conseil fédéral a été nanti de nombreux recours dirigés contre l'arrêté du Conseil exécutif du 30 janvier 1874 interdisant aux prêtres révoqués et récalcitrants de séjourner dans la nouvelle partie du canton. Mais cet objet rentrait dans la gestion de 1874, le rapport du Conseil fédéral ne le cite que pour mémoire.

La Chine.

Shanghaï, 20 mars.

Dans le courant de ce mois, les journaux ont reproduit des dépêches, particulières sans doute, mais alarmantes quant à la situation des Européens, soit au Japon, soit à Tientsin. On représentait Nagasaki comme envahi par une armée de rebelles qui, disait-on, voulaient le renversement du gouvernement favorable au progrès européen; mais on a fini par savoir que cette soi-disant armée était une fiction et se réduisait à quelques mille mécontents, qui n'ont pas osé approcher de Nagasaki. Le gouverneur en a eu promptement raison, en envoyant contre eux quelques bataillons de troupes disciplinées à l'européenne. D'après les derniers avis, tout est rentré dans le calme.

Il paraît, cependant, que l'opinion publique au Japon serait pour une guerre contre la Corée, et il est plus que probable que si le gouvernement japonais prenait cette détermination, les puissances européennes lui prêteraient leur appui.

Les derniers avis de Tientsin sont de nature toute rassurantes, quant aux dispositions des Chinois contre les Européens. Ce qui avait donné lieu aux bruits de troubles de ces jours derniers, était la mise en circulation de certains éventails portant des inscriptions contre les Européens, et qui avaient été affichés du temps des massacres. Le consul des Etats-Unis d'Amérique, auquel le fait a été rapporté, en a référé au Tao-Taï (préfet), qui a répondu que le fait était en dehors de sa juridiction. Les ministres des puissances étrangères ont porté la cause par devant le ministre des affaires étrangères du gouvernement impérial, qui a intimé l'ordre au préfet de Tientsin de s'occuper à faire détruire ces placards. Ce qui fut fait, on en a même recherché les planches, qui ont été détruites, et il ne fut plus question de rien. La rivière, qui est libre de glace, a donné passage au premier vapeur venant du Sud; et la population commerçante de Tientsin a fêté cet événement en faisant partir force pétards. Nous ne sommes donc pas à la veille d'une nouvelle catastrophe, comme on s'est plu à nous le faire craindre, car depuis lors huit steamers ont quitté notre port, chargés pour Tientsin.

Notre consul général a enfin réussi à reconstituer un conseil municipal; il a pu vaincre la résistance d'un certain parti qui lui était ouvertement hostile, et il faut espérer que la nouvelle administration conduira les affaires de notre petite communauté de façon à sauvegarder son indépendance; car de temps à autre, on relance la menace de réunir notre concession à celle de nos voisins les Anglais; ce qui ne serait pas impossible, si nos quelques Français continuaient à faire des niches au consul général. Il faut aussi espérer que ce dernier cessera de s'occuper aussi minutieusement qu'il l'a fait des affaires municipales.

Depuis les fêtes du nouvel an chinois (16 février, les affaires ont eu de la peine à se relever, les Banques indigènes avaient refusé d'ouvrir leurs caisses à la suite d'un procès qu'une d'elles a eu à soutenir contre une maison allemande qui a eu gain de cause; mais ces jours derniers un arrangement étant intervenu, nos Rothschild se sont humanisés et les transactions ont repris avec d'autant plus d'activité que le commerce avait chômé pendant près d'un mois. On espère généralement que l'année sera meilleure que celle qui vient de finir. Les transactions seront plus sérieuses, car toutes les maisons véreuses ont disparu de l'arène.

L'Afghanistan.

A propos de l'interpellation de lord Napier, au sujet des limites et du territoire de l'Afghanistan, et de la réponse de lord Derby, le *Morning Post* publie un article dont voici la conclusion.

Lord Derby dit qu'il ne veut pas faire connaître « quelle attitude le gouvernement croirait de son devoir d'adopter dans des circonstances qui peuvent ne jamais se présenter, et que, si elles surgissaient, il n'est pas en position de prévoir ». mais si lord Derby et le gouvernement ne prévoient pas des événements qui sont patents pour tous ceux qui ont étudié la question, nous sommes poussés à en conclure qu'ils ne désirent pas le faire. Ce dont nous nous plaignons le plus, cependant, c'est que tandis que le gouvernement s'oppose énergiquement — et très-sagement et très-justement — à ce qu'on lui impose les obligations indiquées par le prince Gortchakof, il approuve néanmoins la convention diplomatique de laquelle ces obligations ressortent ou ressortiront.

La diplomatie de l'ancien gouvernement a reconnu les progrès de la Russie sur l'Oxus; elle a placé nos relations avec l'Afghanistan dans une condition indéfinie, et a laissé à la Russie le droit de choisir, selon qu'il lui plaira, ou bien d'embrasser l'Afghanistan dans la sphère de son action dans l'Asie centrale, ou bien de le laisser en dehors; et pourtant nous voyons le nouveau ministre des affaires étrangères d'Angleterre très-satisfait de cette confiance, oubliant le danger évident qui couve dans cette question, et portant ses regards plutôt sur ses bonnes vues et intentions que sur les intentions et les vues de la Russie.

Sans doute le gouvernement « est lié par les obligations que ses prédécesseurs ont contractées, car, par suite d'un changement de gouvernement, il ne saurait y avoir un changement de politique sous tous les rapports ». Mais, par contre, le gouvernement entrant n'est pas obligé, tout en l'acceptant, d'approuver la diplomatie de ses prédécesseurs. Et en outre, il y a cette voie ouverte devant lui qu'il peut demander une explication nouvelle et finale sur les intentions réelles. Une affaire aussi importante ne doit pas être renfermée dans ce que lord Derby appelle « un document international », et on n'en doit pas laisser l'interprétation à une correspondance diplomatique vague et réellement incomplète, se prêtant à des explications différentes. En effet, la Russie l'interprète d'une façon, et le gouvernement anglais d'une autre. S'il est possible que quelque chose produise la grave mésintelligence que l'on redoute, c'est une convention de cette espèce. Toutefois, lord Derby verra probablement se produire bientôt en Afghanistan des faits qui obligeront le gouvernement à adopter une politique sage, décidée et virile à l'égard de ce pays.

Le club alpin français.

Dans la dernière séance générale de la Société de géographie, M. Abel Lemercier a annoncé qu'il était parvenu à fonder en quelques mois, grâce au concours de la Société, un Club alpin français, analogue aux clubs de même genre qui existent en Suisse, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. L'utilité de ces associations, qui sollicitent les jeunes gens aux ascensions de montagnes, ne paraît pas bien évidente; au premier abord, il semble qu'il n'y ait là qu'une sorte de gymnastique coûteuse et fastueuse, un sport d'un nouveau genre. Mais l'ascension des montagnes n'est pas seulement un exercice, une source de plaisirs enivrants et d'émotions vives, elle est aussi une éducation et un stimulant aux études les plus intéressantes.

« L'influence de la montagne, dit M. Abel Lemercier, s'exerce à la fois sur le corps et sur l'esprit: elle est en même temps hygiénique et morale: la prudence et la force, l'adresse et le sang-froid, l'énergie et la constance y reçoivent leur prix. Elle a des impressions fortes et saines, des enseignements profonds et divers sur l'esprit le plus simple comme le plus cultivé. Du pied au sommet des Alpes, en quelques heures de marche, le botaniste, le phycisien, le géologue se transportent de l'Italie à la Laponie; il a observé toutes les flores, tous les climats, tous les âges de notre planète. C'est dans les montagnes que le géographe va chercher et la source des fleuves et la limite des empires; c'est dans les montagnes encore que l'historien retrouve les restes de ces races antiques qui ont vu se briser à leurs pieds le flot des invasions romaines, barbares, sarrasines, et qui ont défendu contre les plus puissants ennemis leur indépendance, leur langue et leur religion.

« Mais, sans même s'attacher à ces nobles études, quel est celui qui peut fermer son âme à une puissante et religieuse émotion, lorsque, parvenu dans l'azur serein, au sommet de quelque pic vertigineux, d'où il promène son regard sur un horizon sans limites, il entend sous ses pieds la tempête qui gronde et roule de vallée en vallée? Quel est celui qui, contemplant ainsi les solennelles beautés de la nature, n'a entrevu l'éblouissante vision de l'infini et ne s'est senti, si l'on peut dire, plus près de Dieu?

« L'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie ont compris depuis longtemps qu'il y a un grand intérêt à faire naître et à développer le goût des montagnes: elles sont organisées sous le nom de *Club Alpin* des associations puissantes, bientôt entourées de la faveur publique. C'est d'après ces modèles et avec le profit de leur expérience que le Club alpin français s'est constitué. »

Au nombre des adhérents qui s'élève actuellement à plus de cent cinquante, nous remarquons les noms de plusieurs députés à l'Assemblée nationale, de membres de l'Institut, d'un grand nombre de membres de la Société de géographie, etc. Il est bon d'ajouter qu'en Italie le nombre des alpinistes s'élève à plus de deux mille et qu'en Suisse il dépasse le chiffre de seize cents. Les clubs fournissent aux ministères de la guerre des deux pays des renseignements qui ne manquent pas de valeur, au point de vue stratégique, Nous ajouterons que ces renseignements ont une certaine importance, car les levés des Alpes faits au dernier siècle par l'ingénieur français Montanel et que publie actuellement la société dauphinale de Grenoble, contiennent beaucoup d'indications topographiques qu'on ne trouve pas dans les cartes actuelles des différents Etats intéressés à la connaissance exacte des Alpes.

FAITS DIVERS.

M. R..., agent d'assurances, est un excellent homme, très doux de caractère, mais qui s'appelle Joseph et adore les asperges.

Mme R..., d'un autre côté, est une vigoureuse femme qui hausse les épaules quand on parle de la supériorité masculine, et n'aime que les haricots.

Néanmoins, dans un moment d'abandon, Mme R... avait promis à son mari un plat d'asperges.

Aussi il y a quelques jours M. Joseph R... rentrait-il tout joyeux à la maison conjugale, espérant se régaler de son mets favori. Mais, ô déception! son épouse avait eu une discussion avec son porteur d'eau, et un excellent ragoût de mouton... aux haricots embaumait l'appartement.

— Vraiment, ma bonne, ce n'est pas gentil de ta part, dit M. R.... à sa moitié.

Mais l'épouse était de fort mauvaise humeur; elle riposta aigrement.

M. R..., furieux de ne pas manger d'asperges, alla jusqu'à parler d'un jeune homme qui, chaque dimanche, offrait de l'eau bénite à madame, qui, elle-même, ne le voyait pas d'un mauvais œil; et Mme R..., blessée dans son amour-propre, saisit un instrument qui se trouvait par hasard sous sa main, et en porta un coup vigoureux à son époux.

Cet instrument était (ô Molière!) un irrigateur.

M. R..., effrayé, courut au poste voisin, et revint au logis accompagné d'un brigadier et de deux agents, qui, avec beaucoup de tact et d'habileté, reccommodèrent les deux époux.

Enfin M. R... mangera des asperges,, et il n'y aura pas de procès en séparation.

* *
*

Bizarreries de la langue française relevées par le *Charivari*:

« Tous les jours on lit dans les feuilles publiques:

« M. X... vient de s'éteindre dans sa soixante-dixième année... »

« Vient de s'éteindre.., vous lisez bien.

« Et le lendemain de sa mort on dira « *feu* M. X... »

* *
*

La houillère de la compagnie de Kirk, à Astley Deep, a été le théâtre d'un affreux désastre par suite d'une explosion de gaz. Quarante-six personnes y ont perdu la vie. La mine est reconnue pour une des plus profondes qui existent dans le monde. Plus de 400 ouvriers y sont occupés nuit et jour par escouades. Six ou sept hommes étaient occupés à étançonner un comble là où le feu s'était déclaré, il y a plusieurs années, et avait disparu depuis longtemps. Tout à coup on s'aperçut qu'une grande partie du comble s'effondrait. En même temps le gaz s'échappait en abondance. Avant que les travailleurs pussent prendre la fuite l'explosion éclata et les lança jusqu'à la hauteur de quelques mètres de l'entrée de la fosse. Ceux qui étaient occupés dans d'autres parties des travaux prirent l'épouvante et coururent vers la bure Ils se sauvèrent ainsi au nombre de 91. Le directeur, M. James Hilton, descendit dans la fosse avec un certain nombre d'hommes de bonne volonté prêts à se sacrifier pour le salut des mineurs séquestrés. Ceux-ci, hommes et enfants, au nombre de 60, étaient bloqués non-seulement par la chute du comble, mais encore par les écuries qui avaient pris feu à la suite de l'explosion. Il n'y avait pour eux aucune chance de salut si ce n'est en regagnant un puits d'aérage, distant de 600 mètres, et cela par un plan incliné et dans une obscurité complète. Néanmoins, quelques-une suivirent cette route et furent recueillis sans avoir reçu de blessures. Il ne restait pas d'espoir de sauver le reste. Ceux que l'on venait de délivrer racontaient que les débris et les flammes les atteignaient pour ainsi dire à chaque pas. On est parvenu à sauver 10 hommes et enfants. On évalue les morts à 46.

* *
*

On écrit de Marseille, à *la Patrie*:

« Une découverte douloureuse qui vient d'avoir lieu dans une petite ville de notre département a vivement ému notre population, car l'honorable famille qu'elle frappe est très-avantageusement connue en ville.

» Il y a environ deux ans, les époux X.... mariérent leur fille, à peine âgée de seize ans, à un jeune homme dont la famille habitait Salon. Le mariage célébré, le jeune couple partit pour cette ville, où il fêta quelque temps après la naissance d'un enfant. La mère était déjà en pleine convalescence, lorsqu'un soir une abondante hémorragie se produisit et affaiblit tellement la malade, qu'elle perdit entièrement connaissance, et que le médecin, appelé à la hâte, n'arriva que pour constater un décès.

» On était en plein mois d'août, époque à laquelle les chaleurs tropicales qui règnent dans notre région ne permettent pas de conserver longtemps un cadavre. Le médecin conseilla une rapide inhumation, et six heures après, la famille désolée conduisait la jeune morte à sa dernière demeure.

» Mais, il y a quelques jours, le mari veuf ayant manifesté l'intention de se remarier, sa belle-mère, Mme X., réclama le cadavre de sa fille pour le faire transporter à Marseille.

» La courageuse mère voulut être présente à l'exhumation; mais lorsque la pierre du caveau fut descellée, elle recula épouvantée devant l'horrible spectacle qui s'offrit à ses yeux. Le couvercle du cercueil était enfoncé et portait des traces de violences; le cadavre gisait au milieu du caveau, les cheveux arrachés, les vêtements en lambeaux et les poings à demi rongés. Il est impossible de peindre le désespoir de la mère, dont la raison est tellement ébranlée, que ses amis craignent d'avoir à déplorer un second malheur.

» On assure que la justice a ouvert une enquête. et il serait heureux qu'il en résultât des précautions contre les inhumations précipitées. »

* *
*

M. Johnson, major en disponibilité, vient de comparaître devant le tribunal de police de Westminster, sous la prévention d'avoir, en attroupant les curieux, obstrué la circulation.

Le major Johnson s'était avisé de se livrer en amateur au balayage de la rue qui avoisine le Parlement, et pour cet exercice il avait eu soin de se mettre en tenue. On le somma de se retirer il s'y refusa et dut être arrêté.

Le juge lui demande les motifs de sa conduite.

— Pour les connaître, répond le major, il convient que vous preniez connaissance de cet écrit qui relate et mes états de service et les griefs dont j'ai à me plaindre.

— Ce n'est pas la question: avez-vous, étant en uniforme, balayé la rue?

— Je le reconnais. Mon but a été d'attirer l'attention des membres du Parlement et de me faire rendre justice.

— Comprenez que si vous avez des plaintes à formuler, des torts à faire réparer, ce n'est pas par de semblables moyens que vous arriverez à vous faire écouter. Vous avez la publicité des journaux, l'intervention d'un membre du Parlement. Il est pénible de voir des gentlemen revêtus d'un uniforme honorable, descendre à l'ignoble situation d'un balayeur de rues. Je ne vous demande qu'une chose, c'est la promesse de ne pas recommencer.

— Je ne m'engage qu'à ne rien faire d'illégal.

— Mais ce que vous avez fait est complétement illégal; vous avez assez d'amis très-bien placés pour vous faire obtenir, par des moyens légaux, les réparations que vous poursuivez. Je vous condamne à fournir une garantie de 10 livres (250 fr.) pour assurer que vous ne troublerez pas la tranquillité publique pendant trois mois.

VARIETES.

L'Art Contemporain.

Ce que les journaux consomment d'observations, de recherches et d'études est incalculable! La vie moderne s'y reflète détail, jour par jour, heure par heure. Quelle mine précieuse, inépuisable, de renseignements sur la société actuelle les collections de journaux fourniront aux chercheurs de l'avenir!

Combien de choses nous seraient révélées aujourd'hui, combien d'énigmes déchiffrées, combien de problèmes résolus, si nous avions à notre service sur les époques antérieures les renseignements recueillis au jour le jour par le journal. Un fait qui semble insignifiant à l'instant où la plume du reporter le consigne, une appréciation presque aussitôt oubliée qu'émise, servent plus tard à établir tout un système de preuves dont l'histoire fait son profit. N'est-ce pas dans les trop rares mémoires laissés par des particuliers que la nouvelle école historique a puisé ses plus précieux matériaux?

Ce qui est incontestable pour l'histoire d'une société ne l'est pas moins pour chacune des branches qui ont concouru à la constitution de cet ensemble. On aura certainement sur le mouvement des arts au XIXe siècle des documents qui permettront de le suivre dans ses moindres manifestations, d'en reconnaître l'esprit, les tendances, d'en signaler les évolutions et de déterminer les résultats obtenus.

L'art est en effet une des manifestations de l'intelligence qui, de notre temps, sont le plus attentivement observées. Les études critiques ou biographiques abondent. Il ne se produit pas une œuvre de quelque mérite qui ne soit aussitôt discutée; toute individualité artistique sert de point de mire aux critiques et aux reporters. Les manifestations d'ensemble de l'art contemporain, les expositions, les galeries sont étudiées en détail par des plumes nombreuses et dont quelques-unes des plus autorisées.

La critique d'art qui pour certains a été et n'est encore qu'un prétexte à faciles causeries tend de plus en plus à devenir une science. Se dégageant des nuages et des formules creuses dont l'enveloppait une philosophie trop idéaliste, elle peut aujourd'hui présenter un criterium. Elle possède une base d'appréciation positive, et il lui est permis de toucher du doigt en quelque sorte le fort et le faible des productions de l'artiste.

On comprend dès lors l'influence que peut exercer sur l'éducation artistique des masses la critique d'art ainsi comprise; on devine aussi l'autorité que de telles appréciations ne manqueront pas d'avoir aux yeux de ceux qui étudieront l'histoire de l'art au XIXe siècle. C'est sans doute pour répondre à ce double but que quelques-uns des critiques d'art parisiens ont coutume de réunir en volume les comptes-rendus d'exposition ou les revues artistiques publiés dans les journaux. Ces publications passent, il faut bien l'avouer, à peu près inaperçues aux yeux de la masse; mais elles sont précieusement recueillies par tous ceux qui veulent se tenir au courant des questions d'art contemporain. De tels livres, formés le plus souvent de morceaux sans lien d'ensemble, ne sauraient toujours offrir l'intérêt soutenu d'un exposé de doctrines, ils n'en ont pas moins bien des côtés attrayants; et telle page écrite à propos d'un tableau qui ne laissera point d'autre trace est souvent un morceau de haute philosophie artistique ou une brillante improvisation littéraire.

Ces réflexions nous sont inspirées par le livre que vient de publier, à la librairie Renouard, à Paris, M. Marius Chaumelin. Elles ne sauraient être mieux justifiées. Il ne s'agit point ici du compte-rendu d'un salon, mais d'un ensemble d'appréciations et d'études critiques sur l'art, embrassant une période de plusieurs années. Exposition universelle, salons, envois de Rome, concours, toutes les manifestations artistiques qui se sont produites en France depuis 1867 jusqu'à la guerre, tout y est passé en revue. L'œuvre est considérable et c'est avec raison que M. Marius Chaumelin intitule son livre l'"*Art contemporain*".

C'est d'ailleurs un moment très-curieux de notre histoire artistique que cette période marquée par la fin de l'Empire et où tant de choses rayonnantes devaient avoir un si sombre lendemain. L'art, il faut bien le reconnaître, s'est le premier dégagé des décombres et il semble même avoir puisé dans cette épreuve un souffle plus sain et une vitalité nouvelle.

A l'heure où nous reporte le livre de M. Marius Chaumelin, un sourd travail de décomposition se faisait sentir dans toutes les couches sociales et quelques-unes des productions les plus élevées de l'art en portaient au front les honteux stigmates. Ce n'est pas un des côtés les moins curieux de cette revue rétrospective que l'impression que produisent sur nous aujourd'hui certaines œuvres fort goûtées avant nos malheurs. Hâtons-nous de dire que M. Chaumelin avait dès lors apprécié comme elles le méritaient les œuvres pétries de ce levain de démoralisation et de décadence.

Ceci nous amène à rechercher le criterium qui a servi de règle aux travaux de M. Chaumelin. Il ne faut pas feuilleter bien longtemps son livre pour le reconnaître. L'art, tel que le comprend M. Chaumelin, et c'est ainsi que nous le comprenons aussi, doit être avant tout vivant et humain; il doit exprimer les passions et les aspirations de son temps; il doit concentrer en lui la sève, le goût, le bouquet du milieu qui l'a produit. C'est dire que cette critique fait bon marché des conventions académiques et des poncifs; qu'elle ne laisse passer aucune occasion de jeter à bas ces grandes machines mythologiques ou pseudo-historiques qui, pendant tant d'années, ont fait perdre aux peintres français le meilleur de leur temps et de leur talent; qu'elle ne dédaigne point de s'arrêter devant un petit cadre reproduisant dans sa naïveté ou dans son esprit une scène de la vie contemporaine, ou un coin de bois, un simple champ de blé, un buisson dégageant une émotion sincère. La nature, c'est l'école qui est ouverte à tous, c'est la seule dont les leçons ne soient point une entrave et une barrière, c'est la seule qui soit toujours jeune et toujours féconde!

M. Chaumelin n'a eu, il est vrai, qu'à suivre dans cette voie un guide autorisé entre tous, celui qui fut d'abord son maître et dont il devint en ces dernières années le camarade et l'ami. Nous avons nommé Téophile Thoré le plus érudit et le plus sagace des critiques contemporains. Ce sens droit uni à une âme tendre et à un cœur généreux ont produit les pages les plus sincèrement éloquentes qu'il nous ait été donné de lire sur l'art de ce temps.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 22 mai, 8 h. 22 m., soir.

Obligations Roumélie..... fl.	52.25
id. Nouvelles......	42.—
Anglo-Bank...............	131.—
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	78.50
Pièce de 20 francs.........	8.92
Agio.......................	105.75
Change sur Londres.......	111.70
Crédit anstalt.............	223.25
National Bank............	981.50
Lloyd.....................	145.—

La troisième loi confessionnelle a été sanctionnée par l'Empereur.

France.

Paris, 22 mai.

La combinaison ministérielle Décazes et d'Audiffret-Pasquier a échoué.

Le maréchal Mac-Mahon est décidé à ne prendre aucune résolution avant le 24 mai.

Un duel vient d'avoir lieu entre M. le prince de Metternich et M. de Montebello. Les deux adversaires ont été blessés légèrement.

Allemagne.

Ems, 22 mai.

Sont attendus dans notre ville l'Empereur de Russie et l'empereur Guillaume.

Berlin, 22 mai.

Contrairement à l'assertion des journaux M. de Werther a été nommé définitivement à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople.

Amérique.

San-Francisco, 20 mai.

M. Rochefort est arrivé dans notre ville.

Egypte.

Caire, 21 mai.

Le gouvernement égyptien a annoncé qu'il est en mesure d'escompter dès à présent, à raison de 12 0/0 l'an, les obligations échéant de juin à octobre.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 22 mai.

	Clôture.
Dette Générale	46 11/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	54 5/8
do 1871	63 1/2
do 1872	81 1/2
Consolidés anglais	93 9/16
Emprunt égyptien.....	68 3/8
Nouvel Emprunt Ott.....	50 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 22 mai

[illegible]	Ouv. du matin	Pres	54 5 —
	Hausse........	»	54 23 —
	Baisse........	»	53 35 —
	Clôt du midi...	»	— — —
	Clôt du soir	»	54 14 —
	Après Bourse.	»	— — —
[illegible]	....	L.S.	7 25 —
[illegible] de change et [illegible]	....	»	4 32 —
[illegible]	Const. exc up.	»	5 [illegible] —
[illegible]	—Turque	»	— — —
[illegible]	ral........	L.T.	40 — —
[illegible]	udi....	»	— — —
[illegible]	....	»	5 [illegible] —
Société Commerciale Ottomane	....	»	[illegible] 30 —
[illegible]	....	Fr	85 —
[illegible]	(escompte)....	»	20 —
[illegible]	... de fer....	»	121 —
[illegible]	....	»	96 — —
[illegible]	1863. coup. det..	»	351 — —
	1865. coup. det..	»	354 — —
	1869...........	»	288 — —
	1872...........	»	84 [illegible] —
	1873...........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

[illegible] Livre Turque à [illegible] Piastres

[illegible]	P.	111 —
[illegible]	»	88 —
[illegible]	»	90 5
[illegible]	»	51 15
[illegible] (différence)	»	[illegible] —
[illegible] (différence)	»	105 10
[illegible] (id).	»	105 10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 21 mai.

[illegible] paq. à vap. angl. *Harold*, c. [illegible] son [illegible] Dardanelles lest.

[illegible] paq. à vap. angl. *Wilster*, Redhead, ayant [illegible] Dardanelles, div.

[illegible] paq. à vap. angl. *Sarah Smart*, c. Smart d. [illegible] paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich. lest.

Arlass, paq. à vap. vap. angl. *Alexandros* [illegible] Sparanto [illegible] ant touché Carabaga, Miriollo et [illegible]osto, div. [illegible] pas.

Liverpool paq. à vap. angl. [illegible] Edwards, ayant touché Malte, Syra, Dardanelles [illegible] pas.

Salonique, paq. à vap. [illegible] *[illegible]shner*, c. Moustala bey ayant touché Dardanelles [illegible] Gallipoli div. 100 p.

Marseille, paq. à vap. [illegible] Valadier ayant touché Naples, Patras, [illegible] Salonique et Dardanelles div. march. [illegible]

Alexandrie, paq. à vap. [illegible] c. Leva, div.

Odessa, paq. à vap. aut. [illegible] *Imperiale*, c. Viscovich, div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 21 mai

— paq. à vap. rus. *Ceres*, c. Seriagin, div.
— paq. à vap. angl. *Galaed* c. Pearce, div.
— paq. à vap. angl. *Thornaby*, c. Blakey, div.
— paq. à vap. angl. *Harold*, c. Gilbertson div.
Salonique, paq. à vap. fr. *Tamise*, c. Genouilliat, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malte*, c. Goldie. div.
Ibraila, paq. à vap. angl. *Wilster*, c. Redhead, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 21 mai

Londres, br. aut. *Nerni*, c. Marussich, div.
Messine, br. hell. *Tenissis Theotocou*, c. Malokinis, l.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 21 mai.

[illegible] bk. ital. *Unita Italiana*, c. Villa, div.
[illegible] bk. angl. *Mohn*, c. Whyte, lest.
Taganrok, bk. hell. *Calliopi*, c. Calimassias, lest.
[illegible] bk. ital. *Giuseppe Danovaro*, c. Lauro, lest.
[illegible] bk. angl. *Herington*, c. Belington, lest.
[illegible] br. ital. *Providenza*, c. Giacomo, lest.
Marseille, nav. rus. *Padre Mimbelli*, c. Rubelli, l.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 18 mai.

[illegible], c. Emborreus, blé. Ticelaieff p. [illegible]
[illegible], c. Kiriadjis, blé Giurgewo pour [illegible]
[illegible], c. Emboricos gr. de lin, Taganrok pour [illegible]
[illegible] *Taylor*, c. Forster, div. Odessa p. Angleterre
[illegible] *Spiridon*, c. Costandinopoulos, blé. Taganrok pour Marseille.
[illegible], c. Hadrov, blé. Taganrok p. Marseille
[illegible], c. Petrovich div. Varna p. Cons/ple.
[illegible] *Pigi*, c. Platis, div. Bourgas p. Mars.
[illegible], c. Mag ris mais Galatz p. Trieste.
[illegible], c. Petrovich, div. Trebizonde p. Cons/ple
[illegible], c. Catzavelis, mais, Ibraila p. Trieste.
[illegible] *Tresa* c. Petrino, div. Odessa p. Mars.
[illegible], c. Seriagin. div. Odessa p. Cons/ple.
[illegible] *[illegible]ford*, c. Stratford, gr. de lin, Taganrok pour Amsterdam.
[illegible], c. Witheman, gr. de lin. Taganrok pour [illegible]
[illegible], c. Cosulich, blé. Berdiansca p. Malte.
[illegible] *[illegible] II*, c. Ghirardi, blé Berdiansca pour [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi, 13 mai (v.s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 150,000 ocques de son produit de la Manutention Impériale et déjà soumissionné à 18 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 19 Mai 1874.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Les personnes qui voudraient prendre en location le bain de Galata-Séraï sont invitées à se présenter au Dari-Choura ce mardi 14 mai (v.s.)

Seraskérat le 21 Mai 1874.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS.

Le 13, 14 et 15 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication de 30 à 40 mille rames de papier blanc et colorié pour étiquettes des tabacs de la Régie.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter les jour sus-indiqués au Conseil des Contributions indirectes.

Constantinople, le 9 Mai.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS

Lundi, 13 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 12000 1re qualité et de 5000 ocques 2e. qualité de farine d'Espagne purifiée à l'usage de la fabrique impériale des Fez.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont priées de se présenter le jour sus-indiqué au Conseil du dit département.

Constantinople, le 9 Mai 1874 (v.s.)

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS

Tirage de la Loterie du 2/14 Mai 1874
Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à *l'heure*.

N° 75,468	Lt.	20
» 75,013	»	10
» 80,066	»	5

Série des Numéros des Billets à *Course*

N° 109,752	Lt.	20
» 166,936	»	10
» 154,132	»	5

Les Billets des mois de Mai et Juin (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Juillet 1874.

Le Directeur-Général,
P. WASSA.

Galata, le 14 Mai 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le Lundi, 25 courant, à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 22 Mai 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N.S. à midi précis, au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent, conformément à l'article 37 des Statuts, déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai, dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER une maison à Arnaoutkeuï dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

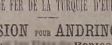

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

EXCURSION POUR ANDRINOPLE

pendant [illegible] Pentecôte
Di[illegible] Mai et
Lundi, [illegible] Juin 1874.
à prix [illegible] luits

50 [illegible] DE RÉDUCTION

Départ de Constantinople
le [illegible] Mai.
Retour d'Andrinople
le 20 Mai, 1er [illegible] 21 Mai, 2 Juin

Il sera délivré des billets d'aller et retour entre Constantinople et Andrinople aux prix suivants
(Livre [illegible] P. 120.)

I CLASSE PIAST.	II CLASSE PIAST.	III CLASSE PIAST.
258 50.	[illegible]	124.50.

ALLER ITINÉRAIRE RETOUR

Départ de Cons ple [illegible] | Départ d'Andrinop. 6.10
» » Tcherlou [illegible] | » de Tcherlou 2.—
Arrivée à Andrinop. [illegible] | Arrivée à Cons ple 7.[illegible]
[illegible] de CONSTANTINOPLE [illegible] la Gare de Stamboul

[illegible] lou.
La [illegible] de l'Exploitation

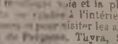

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

[illegible] la ville de Smyrne
[illegible] de Smyrne à C[illegible]
[illegible] ie et la plus [illegible]
[illegible] à l'intérieur [illegible]
[illegible] pour visiter les anci[illegible]
[illegible] Thyra, Sa[illegible]
[illegible] les beaux [illegible]
[illegible] Cordéglio.
[illegible] depuis l[illegible]
[illegible] soleil.
[illegible] à la station [illegible]
[illegible] informations
[illegible]

GRAND HOTEL D'EUROPE
à Buyuk-dere
A CÔTÉ DU DÉBARCADERE.

Ouverture, le 1er mai prochain.

Le propriétaire n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre cet hôtel confortable. [illegible]

Des bains de mer situés sur le quai [illegible] seront à la disposition de MM. les voyageurs.

Une bonne cuisine et un service des plus soignés sont les bases principales de cet établissement [illegible]

La Direction sera confiée à un homme capable. On peut dès aujourd'hui s'entendre avec la Direction pour avoir des [illegible]

Les voyageurs de l'hôtel d'Europe à Bouyoukdéré [illegible] au pied-à-terre en ville.

[illegible]

Hôtel d'Europe, Péra, Rue Derviche n° [illegible]

[illegible]

VICHY

[illegible]

Administration : PARIS, 22 boulevard Montmartre.

SAISON DES BAINS

A l'Etablissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, *du* foie, *de la* vessie, gravelle, diabete, goutte, calculs urinaires, *etc.*

[illegible]

AVIS.

A vendre pour cause de départ, à San-Stefano.

1° 4,000 pièces de bois de sapin, dont une certaine quantité est du bois de pin pour portes et croisées, d'un ensemble de 29 à 30 mille archines. Bois prêts à être employés.

2° 3,200 pics terrain composé comme suit : 94 pics et 1/2 de façade sur une rue tracée de dix pics de largeur et 35 pics de profondeur, située à cent mètres de la mer et à 300 à 400 mètres de la station du chemin de fer.

3° Un mobilier pour meubler une grande maison à la campagne, plus des marchandises en vin.

Pour renseignements s'adresser rue de l'Eglise grecque N° 41 à San-Stefano.

A vendre le tout en bloc ou en détail. On donnera du temps pour le payement moyennant l'intérêt de l'argent et de bonnes garanties.

NOUVEL ETABLISSEMENT HORTICOLE
A ORTAKEUI,
RUE NAR, 18, SARY-YOKOUSCH
Maison Sester.

Messieurs Wentzel et Vieweg, horticulteurs, Jardiniers fleuristes et Pépiniéristes ont l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'ils viennent de recevoir, des meilleurs établissements de l'Europe en grand Assortiment de fleurs et de plantes d'ornement les plus rares et les plus nouvelles connues jusqu'ici.

Les personnes qui voudraient bien les honorer de leur visite pourront examiner avec plaisir la magnifique collection qu'ils possèdent et seront satisfaites de la fraicheur et de la belle tenue des plantes.

Ceux qui daigneront leur accorder leur confiance ne seront point trompés tant pour les prix que pour les espèces.

Nota. Ils recommandent surtout leurs plantes de grand Camellias (en fleur) de la hauteur de 3 mètres.

MM Wentzel et Vieweg se chargent aussi de dresser des plans de jardin anglais, paysagers et autres ; ils dirigent et font exécuter des plantations et tous les travaux préparatoires pour les personnes qui leur en font la demande.

PHARMACIE J. CALAVAS
Péra 318, à côté du Théâtre français.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES
EAUX MINERALES, VINS MEDICINAUX, ETC.

LOTERIE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG DOTE DE 44.000 LOTS.

BIJOUTERIE ET ORFEVRERIE. VENTE EN GROS ET EN DETAIL

GRAND DEPOT ET ASSORTIMENT DE MONTRES ET CHAINES

COMPTOIR D. KORITSCHONER
MAISON DE BANQUE & DE CHANGE.
8.— *Galata, Han Municipal.* —**8.**

Achat et Vente de toutes sortes de **Valeurs publiques** soit du pays, soit de l'étranger, ainsi que de **Devises** sur toutes les places européennes.

AVANCES SUR DEPOT, ESCOMPTE DES PRIMES & COUPONS

[illegible]

Spécialement recommandé à la considération du public

NOUVELLES COMBINAISONS FORT AVANTAGEUSES

Cession contre paiements echelonnés à établir de gré à gré de **Titre de Propriétés et de Participation au Porteur, relatif à une ou à plusieurs Obligations d'Emprunt à Primes**

Composées de différents groupes avantageusement combinés

dont les [illegible] des porteurs [illegible] dernier versement ; avec faculté pour le porteur de demander la libération d'avance.

Les amateurs sont rendus attentifs

à la Clôture Prochaine de

La 85me Loterie du Royaume de Saxe

Par le Tirage de sa 5me Classe dotée d'une richesse immense puisque dans les 20 jours successifs du 13 Avril au 2 Mai 1874, requis pour ce **tirage colossal** doivent être tirés l'un après l'autre **36,000** numéros des 86,000 en tout concourants, avec les suivants **lots considerables** en thalers 150000, 100000, 50000, 40000, 30000, 20000, 10000, 20 à 5000 ; 45 à 2000 ; 550 à 1000 ; 575 à 400 etc.

Montant total des 36,000 lots

Thalers 3.804.440 — Francs 14.266.650

[illegible]

[illegible]

le 15 Avril 1874 à Vienne

EMPRUNT DE L'ETAT AUTRICHIEN DE 1864
avec 800 lots différents de fl. 220000. 15000, etc.

Le 1er Mai 1874 à Gotha

Emprunt de la Ville de Bucharest
avec 1400 lots différents de fl. 100000. 25000. etc.

Des Obligations originales des Emprunts precités ainsi que des PROMESSES pour la chance entière dans les susdits tirages et dont les obligations originales y relatives sont visibles seulement chez le soussigné toutes les fois qu'on les demande pour se convaincre de la solidité de ses operations, on se procure à des prix les plus réduits au Comptoir D. KORITSCHONER.

TIRAGES : JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1874.

MÉD. D'OR : Paris 1867. Moskou 1872.
MÉD. D'ARGENT : Londres 1870.
MÉD. P. L. PROGRES : Vienne 1873.

La fabrique de moteurs à gaz

LANGEN ET WOLF
à Vienne (Autriche) Laxenburgerstrasse N°. 29
recommande ses

MACHINES A FORCE DE GAZ
Atmosphériques, à 1-1 1/2 1 et 2 puissances.

Brevet. N. A. Otto et Eug. Langen. Privilege Imp. et Royal.

Plus de 1500 de ces machines sont en usage.

En pleine activité la consommation du gaz se porte à un mètre cube par heure et puissance. Nul besoin d'attente continuelle, nulle inspection de la police et aucune élévation des prix d'assurance.

RAPPORT ÉLOGIEUX DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE FRANCE

QUINA LAROCHE
MÉDAILLE d'OR 16,600 fr.

EXTRAIT *complet* DES *trois* QUINQUINAS

Ce triple ELIXIR reconstituant, nutritif et antifiévreux, est la plus complète et la plus puissante des préparations de *quinquina* ; d'un goût fort agréable, son efficacité a été constatée avec succès dans les hôpitaux contre la *débilité générale*, le *manque d'appétit*, les *digestions* [illegible], *épuisement*, *convalescences* [illegible] *fièvres* [illegible] résisté à la quinine.

QUINA LAROCHE **FERRUGINEUX**, [illegible]

PARIS, 22 et 15, rue Drouot, et dans toutes les pharmacies françaises et étrangères.

DÉPOTS A CONSTANTINOPLE : DELLA SUDDA, VELITS et Cie, CANZUCH Frères, CIOBANOGLOU KUTCHUKIAN, ZANNI, ALÉKIAN, KASSAPIAN, CASTORIADES et Cie, DUSSAP, etc.

L'HELVETIA
COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE

LA BALOISE
COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE.

[illegible]

COMPAGNIE RUSSE DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis ; arrivés à Odessa les mercredis et les samedis matin arrivés d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur avec tous les ports russes de la mer Noire et d'Azoff avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer deux fois par jour avec tous les chemins de fer russes et de l'Europe.

DURÉE DU TRAJET DE CONSTANTINOPLE :

à Pétersbourg.........	5 jours	à Paris............	6 jours.
à Moscou.........	4 1/2 »	à Londres.........	6 »
à Vienne.........	»	à Berlin.........	5 »

Pour POTI.—Service hebdomadaire [illegible] Inéboli Samsoun, Kérassounde, Ordou, [illegible] Arrivée à Constantinople les vendredis.

Pour ALEXANDRIE—Les samedi de tous les 15 jours. Touchées aux Dardanelles, à Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd. Arrivée, à Constantinople les dimanches matin.

Departs fréquents pour Marseille, le Hâvre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, envois d'argent et envois sous bandes pour toute la Russie et le Caucase, *les lettres [illegible] et envois sous bandes pour toute l'Europe voie d'Odessa.*

A partir de 30 avril (v.s.) un départ direct de Constantinople à Taganrog aura lieu chaque quinze jours [illegible]

MÉFIEZ-VOUS DES VOLEURS!

Les voleurs les plus perfides sont les contrefacteurs qui usurpent la signature et l'étiquette de négociants honorables. Débitant souvent un produit détestable et nuisible à la santé sous une enveloppe semblable à celle de l'inventeur, ils jettent sur cet article un discrédit immérité.

La Poudre purgative de Rogé, *médicament approuvé par l'Académie de médecine de Paris, est un des produits français le plus souvent contrefait, à cause de sa vente considérable.*

Afin d'éviter aux acheteurs toute confusion possible, une modification a été apportée à l'enveloppage des flacons.

Ne considérer désormais comme VERITABLES *que les flacons portant à chaque extrémité un cachet imprimé en* **QUATRE COULEURS**, *dont ci-contre le fac-simile en noir.*

ROGÉ — Tout flacon ne portant pas ce cachet imprimé en quatre couleurs devra être considéré comme ne sortant pas de la fabrique de l'inventeur. — PARIS

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

SERVICE DES VOYAGEURS
A partir du 1er Mars 1874.

LIGNE DE CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE.

Trains au départ de Constantinople							Trains au départ d'Andrinople						
[illegible]	[illegible]	7 50	9 30	1[illegible] —	[illegible]	[illegible]	Andrinople...						[illegible]
[illegible]	[illegible]	8 —	9 40	12 20	[illegible]	[illegible]	Ourli						[illegible]
[illegible]	[illegible]	8 8	9 48	12 18	[illegible]	9 5[illegible]	[illegible]						[illegible]
[illegible]	[illegible]						Ouzoun Keupri						[illegible]
[illegible]	[illegible]						Palo-Keui....						[illegible]
[illegible]	[illegible]						Baba-Eski....						[illegible]
Tchorlu..arr.	1[illegible] 5[illegible]						Keupekli.....						[illegible]
Tchorlu. dép.	1 20						Tchorlu.. arr						[illegible]
[illegible]	[illegible]						Tchorlu. dép.						[illegible]
Liule-Bourgas	3 1[illegible]						Tcherkes-Keui						[illegible]
Baba-Eski ...	1 2[illegible]						Tchataldja						[illegible]
Paolo-Keui.	[illegible]						Makri-[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 20	[illegible]
							Yeli-K[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 33	[illegible]
							Koum-k[illegible]	[illegible]	9 28	10 51	2 31	[illegible]	[illegible]
							C[illegible]	[illegible]	9 30	10 58	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LIGNE D'ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI

Départ de		Départ de	
Andrinople	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jéni-Mahallo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Papasly .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Katunitza Stanimak	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Philippopoli	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tatar-Bazardjik	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LIGNE DE KOULELI-BOURGAZ-DÉDÉAGH.

Départ de		Départ de	soir.
Kouléli-Bourgas	[illegible]	Dédéagh... dép...	1 —
Demotica	[illegible]	Ferré.....	2 31
Soufli....	[illegible]	Bidigli.......	3 20
Bidigli......	[illegible]	Soufli.......	4 1[illegible]
Ferré	[illegible]	Démotica	5 3[illegible]
Dédéagh.... arr.	[illegible]	Kuléli-Bourgas. ar.	6 [illegible]
			soir.

Ce train correspond avec le train de Constantinople à Andrinople.

[illegible]

M. AD. JOS. PICK A VIENNE AUTRICHE
PENSIONNAT ET MAISON D'ÉDUCATION
[illegible]

Cet institut, existant depuis 17 années, possède un grand bâtiment d'école et de pensionnat, spécialement construit pour son emploi et entouré d'un grand jardin d'environ 1200 c. carrés.

Néanmoins il n'est destiné que pour un nombre restreint d'élèves, ce qui lui permet d'avoir égard aux nécessités individuelles des élèves.

Prenant pour base les progrès de la pédagogie et didactique allemandes, consacrant aux sciences naturelles le soin qui leur appartient l'institut prépare ses élèves de 7 à 15 ans, tant pour les classes supérieures des gymnases et écoles pratiques, que pour les académies de commerce.

Dr. AD. JOS. PICK.
ancien assistant de l'observatoire impérial de Vienne.
(2653).

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............ ogni Lunedi
Da Marsiglia etc...... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne, Salonicco (1) Pireo, Messina, [illegible], Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

[illegible] a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e [illegible] coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e *vice-versa* si fanno senza trasbordo.

Per informazioni etc. dirigersi all'Agenzia principale sita a Mouraliand; Olio Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique

Messageries Maritimes
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrets à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me [illegible]

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Departs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraïla. Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

USINE DE BECHIKTACH
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES ORDINAIRES ET DE LUXE
MÉDAILLE DE MERITE A L'EXPOSITION DE VIENNE

ECONOMIE DE FRAIS DE TRANSPORT, NOLIS, DOUANE, ETC., ETC.

Menuiserie—Ebénisterie—Sculptures ordinaires et d'art—Parquetterie — Carrosserie

Materiel spécial de terrassement de chemin de fer, etc., etc.

Le public est informé que l'usine fabrique, tant pour le commerce que pour le detail, à bien meilleur marché que les plus importantes fabriques d'Europe et dans d'aussi bonnes conditions de solidité et de luxe, tous les articles énumerés ci-dessous, savoir :

Menuiserie et Ebénisterie

(**Bois du pays:** Chene, orme, charme, sapin, érable, noyer, loupe de noyer, etc).
(**Bois Exotiques:** Acajou, palissandre, teck, ébène, thuya, Bois de rose....)
Objets d'art: Nacre, Ecaille, Ivoire, et compositions spéciales.

Armoires. Commodes. Buffets. Bibliothèques. Tables. Pose encrier. Etagères. Consoles. Galeries. Lits.

Tabourets. Guéridons. Glaces. Encadrements. Bureaux. Fourniments à l'usage des tapissiers. Chaises. Fauteuils. Canapés.

Divans. Toilettes. Lavabos. Psychées. Ecrans. Secrétaires. Porte-manteaux. Porte-statuettes. Mobillier des salles d'attente de Gare de Chemin de fer et de bureaux.

Menuiserie en bâtiment

Portes. Fenetres. Persiennes. Abat-jours. Casiers. Banquettes. Parquets ordinaires. » mosaiques. » à clair-voie. Rampes diverses. Balustrades. Moulures diverses. Encadrements.

Chalets. Kiosques. Ornements. Découpures diverses.

Carrosserie.

Voitures. Coupés. Omnibus. Wagonnets. Matériel de chemins de fer. » de Tramways. » de terrassements.

Chemin de fer mobile : pour terrassements de voies de chemins de fer. Exploitation agricoles. » minières.

NOTA. — Ce système remplace avec avantage la brouette, le tombereau, et peut s'employer pour toutes sortes de transport.

Pour toutes commandes, s'adresser aux bureaux de l'usine, rue Deré-Itchi à Bechiktach.

Typographie et Lithographie [illegible]

ANNEE 8me N° 118 — Rebi-ul-Akhir 9 1291 — DIMANCHE 24 ET LUNDI 25 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs	26 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	31 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible], dans les bureaux de l'[illegible] ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Dalla Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 24 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Le cabinet français vient d'etre constitue. Il est composé comme suit : Le général de Cissey, ministre de la Guerre et vice-president du conseil ; — Decazes, Affaires étrangères ; — de Fourtou, Intérieur ; — Magne, Finances ; — Grivart, Commerce, — Caillaux, Travaux publics ; — de Cumont, Instruction publique ; — Tailhand Justice ; — Montaignac, Marine.

Ce ministère n'est evidemment qu'un ministere de transition. Bien qu'il ne différencie pas essentiellement avec le précedent, il est evident, cependant, qu'il se separe de la droite.

Une remarque avant tout, est à faire : c'est le choix d'un general pour la vice-présidence du conseil. Il s'en suit que les deux plus hautes fonctions de la Republique, sont exercees par des soldats.

Nous verrons quel accueil sera fait, par l'Assemblee, au cabinet qui a eu tant de peine à se former, et qui va trouver les partis aussi divisés qu'avant.

Le gouvernement prussien a subi, la semaine dernière, à la Chambre des Deputes, un échec comme les annales parlementaires en ont peu à enregistrer.

Le ministre des travaux publics avait presenté un projet de loi accordant la garantie de l'Etat pour un emprunt que se proposait de conclure la compagnie du chemin de fer du Nord de Berlin, et cette proposition a eté repoussée, malgré les efforts du cabinet.

Il s'agissait de l'une de ces lignes dont les entrepreneurs, apres avoir gaspillé une grande partie du capital nominatif, demandaient à l'Etat de leur permettre l'achevement des travaux moyennant un emprunt dont il assumerait la garantie. Ce qui a decide le vote contraire de l'immense majorité de la Chambre, ce sont les révélations faites par M. Lasker sur les procedes peu scrupuleux a l'aide desquels la concession avait été obtenue et les capitaux employés.

Par cette résolution les députés prussiens ont voulu éviter un dangereux précédent. Ainsi que l'a dit M. Lasker, avec beaucoup de raison :

« Le gouvernement trouvera dans ce vote un grand soulagement et bien des facilités à écarter les importuns qui demandent à l'Etat de réparer leurs bevues, si ce n'est même d'endosser les conséquences de leur mauvaise foi. Et c'est en même temps une leçon parfaitement méritée à l'adresse de ceux qui pretent trop aisement l'eclat de leur position sociale comme paratonnerre, si ce n'est comme appât, aux spéculateurs de mauvais aloi, dont l'audace serait tout à fait impuissante sans de pareilles alliances. »

Les récentes déclarations de lord Derby, à la Chambre des Lords d'Angleterre, sur la situation politique de l'Europe viennent de faire l'objet, dans la *Correspondance provinciale* d'un article évidemment inspiré.

La feuille ministerielle se montre tres-satisfaite des paroles du noble lord, reconnaissant l'obligation pour l'Angleterre de faire respecter, en tout état de cause, les traites auxquels cette puissance a concouru dans ces derniers temps. Elle y voit la reconnaissance [illegible] de la neutralité inviolable de la Belgique et du grand-duché de Luxembourg, dans l'éventualité d'un nouveau conflit entre la France et l'Allemagne.

Cette neutralisation des seuls points de la frontière allemande pourrait etre exposée à une agression de la France est considérée par la feuille berlinoise comme un gage de securite pour l'Allemagne, qui doit écarter pour longtemps la probabilite d'une guerre nouvelle.

Levée par le Reichsrath Austro-hongrois des quatre lois confessionnelles a inspiré au *Nord* les lignes qui suivent :

« Le gouvernement autrichien a montré de nouveau, à l'occasion de la discussion de la quatrième loi confessionnelle, que s'il est fermement resolu à faire prevaloir le principe de la suprematie de l'Etat, dans ses rapports avec l'Eglise, il ne veut pas cependant aller, du moins du premier coup, jusqu'au bout des conclusions à tirer de ces premisses. Il compte, en donnant la préférence à ce systeme de compromis sur les solutions radicales preconisees par l'extreme gauche du Reichsrath, eviter les conflits que des mesures analogues ont provoqués en Allemagne, et l'on sait que jusqu'à présent cet espoir semble devoir se realiser. »

Ajoutons que de son côté l'épiscopat autrichien vient de faire preuve d'une certaine modération en s'abstenant d'ordonner la lecture, du haut de la chaire, du manifeste auquel viennent d'aboutir les récentes conferences épiscopales de Vienne.

La chambre des Lords d'Angleterre s'est occupée il y a quelques jours de la politique anglaise dans l'Inde, au point de vue de ses rapports avec la Russie.

Lord Derby a donné, au sujet des intentions de la Russie, relativement à l'Afghanistan, des explications rassurantes.

« La Russie, a-t-il dit, manifeste, à cet égard, les dispositions les plus conciliantes, et il n'existe entre les deux gouvernements aucune divergence de vues quant à leurs territoires limitrophes respectifs. »

Par contre, l'honorable ministre a refusé, avec raison, de s'expliquer sur ce qu'il ferait, dans telle ou telle éventualité purement hypothetique.

Voici les conditions auxquelles la cession des iles Fidji est offerte à l'Angleterre :

Le Roi gardera le titre royal et recevra une pension de 3,000 liv. sterl. par an à reporter sur son fils aîne. Aux autres chefs il sera alloué des sommes variant de 20 à 500 liv.

Le gouvernement britannique prendra à sa charge les obligations financières du gouvernement des iles et confirmera les contrats et chartes existants.

Le chef regnant sera reconnu comme proprietaire des terres et comme protecteur des tribus.

Le conflit entre les deux rivaux au gouvernement de l'Arkansas n'est point encore terminé.

D'après des nouvelles de Washington, l'attorney général a decidé de laisser à la législature de l'Etat d'Arkansas convoquée spécialement pour le 25 Mai, le soin de terminer ce conflit.

Les forces armees ont éte licenciées, sauf une garde pour les deux gouverneurs.

Si la législature est impuissante à apaiser le conflit, le président Grant jugera en dernier ressort M. Brooks, le candidat democrate, a accepté la decision de l'attorney général ; mais le candidat republicain, M. Baxter, a refusé de s'y soumettre.

On espere, toutefois, que la legislature de l'Arkansas pourra réunir une majorite suffisante pour terminer l'affaire.

LA REGIE DES TABACS

Nous avons souvent expose, à cette place même, les raisons pour lesquelles le gouvernement devrait renoncer au systeme actuel de la Regie des Tabacs, et l'organiser sur d'autres bases. Si nous revenons aujourd'hui sur cette question, c'est qu'elle presente un interet immediat et pressant, c'est qu'en la traitant de nouveau, au risque de nous repeter, nous servons la cause du bien public. C'est là l'excuse de notre insistance.

Il y a quelque temps le gouvernement edictait un nouveau reglement des tabacs, dont les imperfections sautaient aux yeux, à premiere vue. Neanmoins nous n'avons pas voulu etre les premiers à les signaler, pour qu'on ne pût nous soupçonner de vouloir entraver l'action de l'administration. D'ailleurs elle ne tardait pas à constater elle-meme les erreurs de ce règlement. Au lendemain de sa publication, un telegramme expedié aux gouverneurs des provinces leur enjoignait de suspendre l'application de l'article relatif aux permis de culture. Bientôt apres ce reglement faisait l'objet d'observations presentees à la Sublime Porte par les representants des puissances etrangeres. L'administration introduisait de nombreuses modifications dans son œuvre, demontrant ainsi elle-meme, et d'une façon péremptoire, les inconvenients du systeme de regie directe dans lequel elle persiste. Est-il necessaire, apres cela, de rappeler les plaintes des producteurs et des consommateurs et ce fait, à lui seul probant, de la reduction operee par la commission bugetaire sur les previsions des recettes de la Regie des Tabacs ?

Ainsi l'opinion publique est d'accord avec les faits pour condamner le systeme actuel. Cette critique unanime doit avoir, tout au moins, ce resultat de décider le gouvernement à etudier de pres les objections que souleve l'organisation de la Regie. Ces objections reposent sur un ensemble d'observations que nous avons analysees en plus d'une circonstance. On compare le faible rendement de cet impôt dans l'empire aux gros revenus qu'en retirent les Etats d'Europe, et dont le chiffre s'eleve, pour quelques-uns de ces Etats, jusqu'au huitieme des ressources budgétaires. Certes nous ne sommes pas dans les secrets de l'administration. Mais, à en croire les renseignements qui nous parviennent de toutes parts, la Regie de Constantinople ne serait pas parvenue à produire même l'interet du capital d'un million de livres qui aurait ete mis à sa disposition, comme fonds de roulement. Le meilleur temoignage du bien fonde de cette assertion est d'ailleurs fourni par les modifications recentes qui ont eu lieu dans le personnel de la Regie. Ce fait prouve, mieux que tout commentaire, ou que ce personnel n'a pas ete à la hauteur de sa mission ou qu'il n'a pu obtenir les resultats esperes.

Il est incontestable cependant que nous sommes places dans des conditions de production et de placement des tabacs bien plus avantageuses que celles des Etats avec lesquels nous ne pouvons entrer en comparaison, comme chiffre des recettes. Nos terres se pretent admirablement à cette culture : elle est passee dans les habitudes du pays. Nos tabacs sont excellents et ne contiennent que fort peu de nicotine. Partout on les recherche et la consommation locale est enorme. Si le revenu de cet impôt est insignifiant, c'est uniquement par le defaut d'une mauvaise organisation. Au lieu de debuter par la régie indirecte confiee à des hommes competents, ainsi que l'ont fait dans le principe tous les Etats dont nous citons l'exemple, nous avons commence par où ils ont fini, par la regie directe. Mais nous ne possedons pas ses elements essentiels, ceux qui ailleurs assurent son succes, un personnel nombreux et capable, des capitaux suffisants. Aussi produit-elle et ne peut-elle produire que des résultats negatifs.

Le gouvernement ne voudra pas perpetuer cette erreur dont il est le premier à souffrir, surtout aujourd'hui que, d'apres un bruit tres-accredite, l'organisation de la Banque nationale et de toutes les mesures qui se rattachent à cette creation, lui fourniront les moyens propices d'introduire un nouveau systeme de regie. Il trouvera une compagnie serieuse et competente qui accomplira l'œuvre qu'on lui confiera avec methode et l'on aura ainsi assure l'exploitation d'une source importante de revenus jusqu'à ce jour négligée.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(Correspondance particulière de la Turquie.)

Berlin, ce 16 mai 1874.

Les déclarations que Lord Derby a faites à la Chambre des Lords ont été accueillies favorablement par la presse allemande et par le gouvernement qui voit une [illegible] du maintien de la paix dans ce langage.

L'assurance que l'Angleterre interviendrait éventuellement pour maintenir, fut-ce par les armes, la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, est appréciée dans les termes suivants par la *Correspondance provinciale:* «Depuis que Metz et Strasbourg sont entre nos mains, une guerre agressive de la France contre l'Allemagne est devenue beaucoup plus difficile. Une attaque par surprise ne pourrait être tentée qu'à travers le Luxembourg ou la Belgique. Comme le parti de la revanche en France peut s'imaginer que la neutralité de ces deux pays ne sera pas efficacement défendue, il est très-important que l'Angleterre manifeste à l'avance sa ferme intention de concourir au maintien des traités au bas desquels elle a placé sa signature. »

C'est toujours, vous le voyez, la preoccupation de cette revanche fatale qui se fait jour dans les articles de nos journaux et qui dicte la politique exterieure de nos hommes d'Etat.

Dans le dernier discours qu'il a prononce sur la loi militaire, le comte de Moltke nous a fait entrevoir cinquante années de surveillance attentive autour de nos recentes conquetes, cinquante années pendant lesquelles il nous faudra faire faction du côté de la France ; dans ces conditions on comprend le soulagement que nous avons dû ressentir en apprenant que les dangers qui nous menacent rencontreront plus de difficultés pour arriver jusqu'à nous.

Les questions politiques ne sont pas seules à l'ordre du jour, et le ministere a subi un échec assez grave sur un sujet different.

Vous n'avez pas oublié l'affaire Wagener qui fit tant de bruit l'année passee. M. Lasker, qui s'est fait une sorte de spécialité de ces questions de travaux publics et de concession de chemin de fer, vient de remporter une nouvelle victoire en faisant rejeter à une majorité considerable le projet de loi qui avait pour but d'attribuer une garantie de cinq millions de thalers au chemin de fer du nord, en Poméranie.

M. Camphausen, et le ministre du commerce, M. Achenbach, soutenaient ce projet d'accord avec la droite de la Chambre des representants ; M. Lasker s'est élevé contre cet abus, et la these qu'il a soutenue, et que la Chambre a approuvée, est que l'argent des contribuables ne doit point être employé à soutenir des entreprises mal conduites, mal dirigées, et dont l'influence, pernicieuse a tous les points de vue, se fait sentir sur le pays. Tant pis pour les administrateurs dont la mauvaise gestion compromet la fortune de leurs actionnaires, tant pis pour les actionnaires qui confient leur argent a des gens au moins incapables, le public n'est point obligé de payer les frais de ces experiences.

Ces raisons fort justes ont été généralement approuvées, et le projet de loi a ete repousse comme je vous l'ai dit à une majorité considérable.

Les lois confessionnelles adoptées par la Chambre des représentants ont été votées sans modifications, et à la majorité de 6 voix par la Chambre des Seigneurs. Cette majorité n'est pas grande, peut-être convient-il d'attribuer ce resultat aux efforts considérables qui ont ete tentés au dernier moment par quelques orateurs dont les discours ont impressionne l'assemblee.

Le plus hardi de ces discours a été prononce par le comte de Landsberg qui a fait un tableau fort sombre de l'avenir réserve à l'Allemagne par les nouvelles lois religieuses qu'elle a adoptées. C'est au milieu d'une vive agitation que l'orateur a cru pouvoir prédire la chute de la dynastie des Hohenzollern, que sa politique confessionnelle doit, a-t-il dit, conduire fatalement à sa perte. Cependant la Chambre des Seigneurs en a jugé autrement, puisqu'elle a sanctionné ces dangereuses mesures.

Les journaux étrangers qui nous parviennent se sont plus ou moins trompés sur la signification qu'il convient de donner a la nomination de M. de Halsfeld au poste de ministre d'Allemagne à Madrid. Cette nomination n'implique aucunement la reconnaissance par l'Allemagne du gouvernement espagnol actuel ; M. de Halsfeld est envoye en Espagne parce que l'Allemagne a dans ce pays des interêts auxquels il est indispensable de donner une protection réelle, mais on ne doit lui attribuer aucune conséquence politique, le gouvernement imperial n'étant pas disposé à prendre l'initiative de la reconnaissance d'un etat de choses que les autres gouvernements europeens feignent d'ignorer.

CHRONIQUE.

(*Communication officielle.*

Depuis quelque temps on remarque la reproduction de documents officiels dans certains organes de la presse locale.

Ce fait est d'autant plus regrettable que la S. Porte s'est déjà trouvée dans le cas de declarer se réserver le soin d'apprecier l'opportunite ou l'utilite de porter à la connaissance du public les documents de cette nature.

En consequence, messieurs les directeurs-proprietaires des journaux de Constantinople sont prevenus encore une fois d'avoir à s'abstenir dorénavant de livrer de leur chef à la publicité toute piece officielle quelle qu'en soit la provenance, sous peine d'assumer une grave responsabilité.

SA'ADOULLAH.

Le 23 mai 1874.

Par ordonnance imperiale :

Kiamil bey, ex-Grand-maître des cérémonies au ministère imperial des Affaires étrangeres, a éte réintégré dans ses fonctions.

S. A. le Grand-Vezir donnera mercredi soir, en son yali à Pacha-Liman, un diner diplomatique en l'honneur de S. Exc. le Comte Zichy, et du personnel de l'Ambassade Impériale et Royale. Outre les premiers dignitaires de l'Empire, assisteront egalement à ce dîner quelques membres du Corps Diplomatique.

S. M. I. le Sultan vient de conferer à S. A. le prince de Monaco les insignes en brillants de l'Osmanié, et le grand-cordon du meme ordre au prince-heritier, son fils. Par la meme occasion, le baron-gouverneur de Monaco et le representant du prince à Rome ont reçu le Médjidie de 1re classe, et les deux aides de camp de Son Altesse celui de 3me classe.

Hier, l'anniversaire de la naissance de la reine d'Angleterre a ete célebre à l'Ambassade Britannique avec la pompe accoutumee.

Des le matin le stationnaire anglais et ottoman se sont pavoises. Le premier drogman et un des secrétaires du Sultan se sont rendus à Therapia pour presenter à Sir Elliot, les felicitations de S. M. I. et celles de la S. Porte.

A midi le stationnaire ottoman a salué le drapeau anglais d'une salve d'artillerie.

S. A le Chérif Aly Pacha, ministre sans portefeuille et frere du Chérif de la Mecque a succombe pendant la nuit de vendredi à samedi aux suites d'une longue et douloureuse maladie.

Les funerailles de S. A. ont eu lieu samedi avec tous les honneurs militaires dus au rang du défunt. Le grand-vezir, le Cheik-ul-Islam, les ministres et tous les fonctionnaires superieurs du gouvernement ont accompagne le convoi funebre.

Samedi, l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Henry Elliot, et M. Boker, ministre résident des Etats-Unis d'Amérique, sont allés à la S. Porte où LL. Exc. ont fait visite au grand-vezir et à A'arify pacha.

S. S. le Patriarche œcumenique est venu jeudi dernier à Pera rendre au comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie la visite que lui avait faite Son Excellence.

Samedi A'arifi pacha, ministre des Affaires Etrangères, est venu à Péra et a rendu leurs visites aux representants des Puissances Etrangeres. S. Exc. s'est rendue ensuite à la S. Porte.

Une douloureuse nouvelle s'est répandue samedi matin, dans notre ville.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RA[illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

XXIV

SECRET PROFESSIONNEL.

A vrai dire, Baradieu allait chez Me Boulardot un peu bien à l'aventure.

Il n'avait précisément rien à lui dire et il ne savait pas tres-bien non plus ce qu'il allait lui demander.

Il etait inquiet surtout... et il cherchait dans tout incident une raison d'esperer ou un moyen de penetrer plus avant dans les ténebreux projets de ses ennemis.

Ses ennemis !

Pascal et Leone ne s'attaquaient pourtant pas à lui... ils n'en voulaient ni à sa fortune ni à son honneur... de quel droit prenait-il en main avec tant de chaleur la cause des Chantelys, auxquels, après tout, il n'etait attaché par aucun lien sérieux de parenté ?

Baradieu s'etait dit tout cela... et pourtant il continuait son œuvre de protection, et à mesure qu'il avançait dans son entreprise, son ardeur s'affirmait davantage... et il lui semblait qu'il accomplissait un devoir qui lui etait impérieusement commande par tous les sentiments de son cœur chevaleresque.

Depuis sa derniere entrevue avec le comte, il n'avait pas osé retourner chez les Chantelys... et il se demandait avec un mortel souci ce qu'etaient devenus les hôtes du château dans ces derniers jours.

Blanche, surtout !

C'était elle qui lui apparaissait le plus souvent à l'horizon de ses reves... Et chaque fois que sa pure et douce image passait devant ses regards charmes, on eût dit que tout son être tressaillait et qu'un but nouveau s'offrait à sa vie jusque-là oisive et inutile.

Baradieu fit passer sa carte à Me Boulardot et fut aussitôt introduit.

A l'annonce de cette visite inattendue, le notaire s'etait leve, et, drapé dans une ample robe de chambre à grands ramages, il vint recevoir le marquis à la porte de son cabinet.

— Monsieur le marquis, s'écria l'excellent homme, j'ai bien l'honneur de vous presenter mes respects.

Baradieu regarda le tabellion.

Le ton dont ce dernier venait de le saluer, bien que toujours empreint de la même déference respectueuse, differait un peu de son ton habituel. Boulardot etait le notaire le plus gai de la creation, et il etait facile de distinguer dans les simples paroles qu'il venait de prononcer une tristesse reelle, ainsi qu'une certaine agitation.

— Monsieur Boulardot, dit Baradieu, veuillez excuser l'importunité de ma visite... j'ai l'intention d'etre bref, et je ne vous enleverai pas longtemps à vos importants travaux.

Le notaire fit un mouvement de protestation, mais toujours sans enthousiasme, et presenta un siege a Baradieu.

Le marquis s'assit.

— Cher monsieur, reprit-il aussitôt, j'ai une communication à vous faire et un renseignement à vous demander.

— Parlez, monsieur le marquis. Si ce que vous me faites l'honneur de me demander est en mon pouvoir, j'ose dire que la chose est faite d'avance.

Et Boulardot, qui d'ordinaire etait un modele de tenue et que l'on citait même comme exemple du parfait notaire, se mit à jouer febrilement avec un couteau de bois, dont il frappait à petits coups redoublés sur le rebord de son encrier de bronze dore.

— Je sais, reprit Baradieu, qu'il est des circonstances où un notaire est un confesseur, et je sais aussi que le secret de la confession est des plus respectables. Je ne viens donc pas, croyez-le, vous demander une chose qui puisse être contraire à votre honneur professionnel...

Boulardot, qui, des le commencement, avait ralenti le tapotement de son couteau de bois, l'arreta court, et une vive inquietude se manifesta dans son regard.

— Je ne comprends... pas tres-bien, bégaya-t-il avec embarras.

Baradieu poursuivit en observant l'emotion qui se trahissait en signes évidents sur le visage du notaire.

— Des événements douloureux sont à la veille de s'accomplir, continua le marquis ; ces événements menacent une famille que j'aime et que je vénère, et qui passe, à bon droit, pour symboliser dans ce pays la vertu, la bienfaisance et l'honneur ; une famille, enfin, que vous connaissez comme moi, et à laquelle vous êtes devoue... C'est donc à votre loyauté bien connue, à votre sympathie pour les personnes dont je parle, que je viens faire appel.

Boulardot etait devenu écarlate.

— Cet exorde... balbutia-t-il.

— Je vais droit au fait, poursuivit Baradieu. Un homme vient de sortir de chez vous tout à l'heure ; je le connais : il s'appelle Pascal Chauveau, et il faut qu'il vous ait dit des choses bien graves, car je vous en vois encore tout ému en ce moment... Eh bien... regardez-moi franchement, monsieur, et dites-moi si vous pouvez me dire ce que cet homme est venu faire ici.

A cette question directe, nettement posee, qu'il voyait poindre à l'horizon depuis un instant, Boulardot hesita...

— Je vous prie de me repondre, insista Baradieu avec une fermete polie et pressante.

Le pauvre notaire eût bien voulu se derober ; mais le marquis le tenait sous son regard, et il fallait absolument s'executer.

— Eh bien !... repondit-il en faisant un effort, je le regrette profondement ; mais... c'est impossible.

Baradieu garda un instant le silence.

Puis, relevant la tête :

— Alors c'est un secret ? interrogea-t-il.

— Oui, monsieur le marquis.

— Un secret professionnel ?

— Precisément.

Baradieu fit un geste de découragement.

— N'en parlons plus, dit-il, et permettez-moi d'aborder un autre ordre d'idées.

Le notaire laissa echapper un soupir de soulagement.

Puis il reprit son attitude attentive et toujours un peu inquiete.

— Monsieur Boulardot, poursuivit Baradieu, vous aimez votre famille, n'est-il pas vrai ?

— Oh ! monsieur le marquis ! fit le notaire d'un ton de reproche ému.

— Eh bien ! si Mme Boulardot, votre femme, si Mlle Eudoxie, votre fille, se trouvaient menacees, non-seulement dans leur fortune, mais dans leur honneur, laissez-moi un moment faire cette supposition assurement impossible ; et si, dans cette situation il vous était possible de sauver votre fille ou votre femme, en livrant, à un honnête homme, qui a pour nom Baradieu, un secret professionnel, hésiteriez-vous ?

Boulardot s'agita sur son fauteuil :

— Voila... monsieur le marquis, une supposition etrange... dit-il d'une voix faible comme un souffle.

— Sans doute, monsieur, et nul mieux que moi ne le sait... mais repondez cependant, par grâce.

— Ce que... je ne sais, en vérité, que répondre.

— Ce n'est ni votre femme ni votre enfant qui sont ici en cause, reprit Baradieu d'une voix emue et penetrante. Mais il s'agit de cette famille au nom de laquelle je vous suppliais tout à l'heure, et dont l'honneur vous est aussi cher que le vôtre propre : est-il possible que vous ne fassiez rien pour elle... et que, pouvant la sauver peut-être, vous la laissiez succomber dans la honte et l'infamie ?

Boulardot bondit et devint pâle.

— L'infamie ? s'ecria-t-il etourdi.

— Oui, repeta Baradieu, l'infamie immeritée, dont un miserable, abusant d'un secret oublie depuis vingt ans, veut frapper deux êtres innocents. Comprenez-vous ?

Boulardot se souleva à demi de son siege.

Les paroles qu'il entendait le rejetaient violemment dans un ordre d'idees inattendues, et qui etaient nouvelles pour lui.

Vaguement, il craignait avoir prête les mains sans s'en douter à quelque machination mystérieuse, au fond de laquelle il y avait une infamie, comme l'assurait le marquis.

Toute son honnêtete se revolta à cette pensee.

— Non ! non ! repondit-il avec une emotion croissante : je ne comprends pas... je vous proteste que je ne comprends pas... Il n'y a pas d'infamie... ou du moins, c'est la premiere fois que ce mot... Ah certes ! si j'avais pu connaitre, deviner le contenu du dépôt que M. Chauveau...

— Vous voyez bien ! interrompit Baradieu d'un accent de triomphe, ce miserable est venu chez vous pour y reprendre les pieces qui lui manquaient encore afin de hâter le denoument de son intrigue honteuse.

Boulardot venait de s'apercevoir qu'il s'etait laisse entraîner ; mais, partagé entre les devoirs de sa profession, qui lui commandaient le silence, et la révélation si grave et si soudaine qu'un homme aussi honnete, aussi profondement estimable que Baradieu venait de lui faire, il était en proie à un veritable supplice. D'une part, il ne pouvait se résoudre à livrer un secret dont il croyait deviner que Baradieu connaissait déjà une partie ; et de l'autre, il se demandait avec effroi si en se chargeant du depôt dont il venait de parler il n'avait pas facilite le succès de l'intrigue qu'on lui signalait.

Effaré, confondant dans sa tête pres d'éclater mille idees contradictoires, l'infortune notaire passa sur son front sa main tremblante.

— Monsieur le marquis, s'ecria-t-il j'ai vingt-huit ans d'exercice : j'ai commence à être notaire sous Louis-Philippe... et depuis, le nom de Boulardot a toujours ete au-dessus du soupçon...

— Mais je n'ai pas dit... protesta Baradieu.

— Aussi ma consience ne me reproche-t-elle rien, continue le notaire ; j'ai dû avoir tort de me charger d'un dépôt dont je ne connaissais qu'imparfaitement le contenu... mais aujourd'hui, Dieu merci ! j'en suis delivre. En voici la decharge, et cela ne me regarde plus... Si j'ai tort, Dieu me jugera !... mais tant que je n'ai pas la preuve d'un crime d'une infamie, puisque vous avez prononcé ce mot, je n'ai pas le droit de trahir le secret que m'impose ma profession. Je vous supplie, je vous requiers, pour votre loyaute, pour mon honneur, de ne pas insister !

Baradieu se leva.

— Soit ! dit-il gravement.

Et comme le pauvre homme dressait ses deux bras suppliants :

— Oh ! je ne vous en veux pas ! fit Baradieu avec tristesse. Je comprends tous les devoirs et je n'ai jamais voulu vous demander de trahir les vôtres.

— Je vous ai dit à vous ce que je n'eusse dit à aucun autre ! reprit Boulardot... je voudrais pouvoir vous en confier davantage ! Mais souffrez que je me taise... ou tout au moins que j'attende... les conséquences dont vous m'avez épouvanté.

Baradieu tendit la main à Boulardot.

(A suivre.)

Voir le numéro 21 Mai.

On parlait d'un assassinat commis en plein jour au milieu d'une rue fréquentée, et dont la victime était un des membres les plus distingués de la colonie austro-hongroise.

Nous sommes allés aussitôt aux renseignements et nous avons eu le regret d'obtenir la confirmation des nouvelles fâcheuses qui nous étaient parvenues.

Samedi matin, vers onze heures M. Nicolitch, agent principal du Lloyd autrichien à Constantinople et délégué de la Colonie austro-hongroise, quittait les bureaux du Lloyd, installés à Moumhané, lorsqu'il fût accosté par un croate, qui, tirant un revolver qu'il avait tenu caché, le déchargea presqu'à bout portant sur le malheureux agent.

M. Nicolitch s'affaissa aussitôt sur lui-même. La balle perforant les intestins avait brisé la colonne vertébrale où elle est restée enchassée et d'où les médecins, appelés en toute hâte auprès de la victime de cette lâche agression, n'ont pu l'extraire.

M. Nicolitch a été rapporté immédiatement à son bureau dans un état désespéré.

Etabli depuis longtemps à Constantinople, M. Nicolitch jouissait de l'estime générale; ses fonctions de délégué de la colonie austro-hongroise montrent combien ses compatriotes appréciaient son mérite. Il était en même temps administrateur de la Banque Austro-Ottomane.

L'assassin n'a point encore été arrêté à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, mais la police ne peut tarder à mettre la main sur un individu dont elle a dû pouvoir recueillir le signalement, et qui se trouve désigné par le caractère de vengeance particulière dont ce crime est revêtu. Nous apprenons au dernier moment que M. Nicolitch vient de succomber.

—

On lit dans l'*Ephemeris* d'Athènes:

Le ministre de Turquie près le gouvernement du Roi a adressé au ministère des affaires étrangères une note dans laquelle S. Exc. demande les raisons qui ont déterminé les tribunaux grecs à repousser la demande du Musée Impérial, demande tendant à placer sous séquestre les antiquités troyennes découvertes par le Dr Schliemann. Le ministre ottoman invoque à l'appui de la demande du Musée Impérial l'art. 24 du traité de commerce conclu entre la Grèce et la Turquie en 1855. Dans cet article il est dit que la Turquie jouira en Grèce des mêmes droits que les Etats les plus favorisés.

—

On annonce que la pose des rails de la nouvelle ligne ferrée de Moudania à Brousse a été suspendue par suite de la mort de l'entrepreneur de ces travaux.

—

Avant de quitter Constantinople, le général Read, ministre des Etats-Unis d'Amérique à Athènes, est allé vendredi, accompagné de M. Genadius, secrétaire de la Légation Grecque, rendre une visite au Patriarche œcuménique.

—

L'échafaudage d'une maison en construction à Coulé-Capoussi s'est écroulé en partie, en entraînant les ouvriers maçons qui se trouvaient occupés sur ces planches mal assujetties. Tous ces malheureux ont été plus ou moins gravement contusionnés, l'un d'eux a eu la jambe droite cassée.

—

Nous trouvons dans le *Conieh* les données suivantes sur le dénombrement des moutons dans ce vilayet, pour l'année courante:

La mortalité des bêtes à laine dans les départements d'Erekli, de Cara-Pinar et leurs dépendances a atteint la proportion de 1 pour 5.

L'opération du dénombrement des moutons dans les divers districts du vilayet de *Conieh* bien qu'elle ne soit pas encore achevée, laisse entrevoir déjà des résultats fort tristes.

Voici le tableau comparatif qui montre le chiffre de l'impôt perçu l'année dernière en regard des résultats approximatifs que l'on compte obtenir cette année.

		1873	1874
District de	Conieh	P. 6,134,253	P. 1,458,778
» »	Tekeh	» 2,463,097	» 2,263,097
» »	Bourdour	1,012,513	» 0,941.739
» »	Hamid	» 1,109,042	» 0,933,036
» »	Nighdé	» 1,905,441	» 0,280,687
		12,624,346	P. 5,877,337

Il résulte de ce tableau que la différence au préjudice du fisc est beaucoup plus supérieure à la moitié de la somme obtenue l'année précédente et que les districts de Conieh et de Nighdé sont ceux où la mortalité a fait le plus de ravages.

—

Un télégramme d'Ismaïlia, en date du 10 mai porte ce qui suit:

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 1er mai, *trente-quatre* navires, jaugeant ensemble *(tonnage net imposé) quarante-trois mille deux cents* tonnes. La recette du service du transit, du 1er au 10 mai, s'est élevée à la somme de *six cent trente mille* francs.

—

On écrit de la Canée en date du 14 mai:

Les délégués de tous les districts étant réunis, l'Assemblée générale a été ouverte hier par un discours du gouverneur général. Dans cette allocution Son Excellence recommande aux députés de l'île de s'occuper avec assiduité des intérêts du pays, sans s'égarer dans des discussions auxquelles leur mandat les laisse étrangers.

D'après un télégramme du gouvernement de Lassithi, les récoltes du département de Jerapetra s'annoncent comme devant être très-abondantes; mais dans les autres arrondissements les céréales, les amandiers et les caroubiers ont souffert de la sécheresse. Les oliviers seuls sont en bon état.

A Kissamo, on travaille activement à la démolition du fort Castelli qui sera reconstruit sur le même emplacement, mais d'après un plan nouveau. Plus de mille ouvriers sont occupés journellement à ce travail.

—

Des correspondances de Gallipoli parlent avec de grands éloges du nouveau mutessarif, Muhebeddin Pacha. On espère que S. Exc. ne laissera échapper aucune occasion d'améliorer la situation actuellement peu florissante du Sandjak qui a été confié à son administration.

On fait aussi l'éloge de Sami effendi, directeur de la correspondance du district, et du *muhassebedji* Nouri effendi. Ces fonctionnaires, par leur zèle, leur intégrité et leur assiduité dans l'accomplissement de leurs devoirs se sont fait une place à part au milieu des meilleurs employés du gouvernement.

Malheureusement on ne parle pas dans les mêmes termes du nouveau Cadi, Muhliss effendi. Il paraît que ce fonctionnaire se laisse facilement influencer dans la répartition de la justice et qu'il apporte une négligence regrettable à l'expédition des affaires qui sont portées devant son tribunal. Notre correspondant nous promet des détails à l'appui de cette assertion.

—

Samedi nous avons publié en supplément ce qui suit:

Un journal de la localité a cru devoir annoncer, sur la foi d'une dépêche particulière, que des difficultés auraient surgi au moment de la signature des conventions entre Sadiq pacha et divers financiers de l'Occident. La publication de cette nouvelle coïncidant avec une forte dépréciation des cours des fonds ottomans à Paris et à Londres, due principalement à la crise ministérielle en France ne pouvait que susciter des appréhensions dans notre monde financier déjà cruellement éprouvé par la dernière crise.

Des informations puisées aux meilleures sources nous permettent d'affirmer que la bonne foi de notre confrère a été surprise. Loin d'avoir été entravée, la constitution de la Banque nationale est aujourd'hui un fait accompli. Les dernières formalités concernant une fusion avec la Banque Austro-ottomane ont été également accomplies.

En ce qui concerne l'emprunt dont parlait un de nos télégrammes de Paris il s'agit d'une émission de nouveaux titres 3 0/0 pour une somme nominale de 40 millions de livres. Cette émission aura lieu aux environs du prix de 35.

Sadiq Pacha a réussi à réunir autour de ses diverses combinaisons les plus puissants éléments de la haute finance de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ces divers groupes réunis ont accepté de prendre ferme une partie du nouvel emprunt à un taux se rapprochant de 28, et en attendant son émission, ils ont décidé à faire au Trésor Ottoman l'avance nécessaire pour l'extinction de sa dette flottante.

Les sources auxquelles nous avons recueilli ces renseignements font un grand éloge de Sadiq pacha qui a mené avec habileté les difficiles négociations d'opérations financières aussi importantes. Elles ajoutent, en même temps, que des mesures ont été prises par le groupe des capitalistes pour relever le crédit de l'Etat et le maintenir à la hauteur que lui assignent l'amélioration des finances de l'Empire.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

—

Sommaire du n° 45 (9 mai 1874).

La semaine politique. — Sorbonne: Leçon d'ouverture; caractères généraux de la tragédie grecque, par M. JULES GIRARD. — Société pour l'amélioration du théâtre en France: Le théâtre moral, par M. PAUL FÉVAL. — De l'affranchissement politique des femmes en Angleterre, par Mme C. COIGNET. — Causerie politique: Les manœuvres. — Causerie littéraire.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris).

Mon cher directeur,

Parmi les nombreuses coquilles et fautes d'impression qui, selon l'habitude, émaillent ma causerie de samedi dernier, je tiens spécialement à relever celle qui me fait dire au grand *erbattement* du public...au lieu de *esbattement*.

Ce néologisme, de date trop récente puisqu'il date d'hier, remplace si désavantageusement le vieux terme *esbattement* que j'ai écrit et souligné à dessein, que je m'empresse de l'assurer contre les risques et périls des interprétations complaisantes qui seraient tentées de lui faire un *sort*.

Une mention pour mon *erratum* dans le prochain n° du journal et bien sincèrement à vous.

Péra, le 24 mai 1874.

Un Passant.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

—

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

25 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 37 m.
Coucher »	7 » 16 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 39s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 37

8 heures du matin.

Baromètre	756.4
Thermomètre	18.3
Minima	15.6
Maxima de la veille	19.1

Direction et force du vent N.O. modéré.

Etat du temps le 24 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du S. modérés ou forts par places sur la mer noire, et aux Dardanelles, faibles ou assez forts avec pluies sur l'Archipel et l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

—

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
2. Suraï Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiris	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14 Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
16 Mordes	Guirrano	Venezia
17 Alexi Avram dia Giéni Céacos Emgani	Géacas	Sladina
18 Signora Giovana Krall presso Signor Kilblet	Gustave	Graz

Mois de Mai

1 Anton Gebegi	Luca Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samsoglu	Braila
6 Sacino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pissanno	Nicola Pissanno	Odessa
12 Anesti Caristu Pastritzla	Toma Anastassi	Calarassi
13 Volgaropulo	Candiotti	Trieste
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Haxarsajar	Ibragimrjan	Moscou
17 Panaghioti Piani	Michel Cassemo	Ibraila
18 Alexandre Mallas	Mallas	Ibraila

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La visite de l'Empereur de Russie.

On lit dans le *Nord*:

Londres, vendredi soir.

La journée d'hier s'est passée en famille, à l'intérieur du château et du parc de Windsor. L'Empereur, qui ne s'était couché mercredi qu'après minuit, était cependant debout de bonne heure, et, suivant son habitude, était sorti aussitôt, malgré le mauvais temps, pour une promenade sur la terrasse du château, d'où on jouit d'une vue splendide et qui embrasse dix ou douze comtés.

Après le déjeuner, les membres des familles impériale et royale sortirent de nouveau et se dispersèrent pendant quelque temps, puis se réunirent pour conduire l'Empereur au magnifique mausolée du prince Albert à Frogmore; S. M. visita ensuite les jardins royaux et la ferme modèle fondée par le prince-consort, puis la compagnie impériale retourna au château et se rendit au décanat, où l'Empereur fut reçu par le très-rév. Gerald Wellesley, doyen de Windsor, et Mme Wellesley. Le doyen conduisit les augustes visiteurs à la chapelle de Wolsey, que la Reine fait restaurer et décorer de la manière la plus splendide comme chapelle commémorative de son défunt époux.

Après avoir considéré avec un grand intérêt les magnifiques sculptures et mosaïques de cet édifice, l'Empereur fut conduit à la chapelle St-Georges, fondée par Edouard III, dans laquelle eut lieu, le jour de saint Georges, en 1349, la première installation des chevaliers de la Jarretière, et où l'on rencontre à chaque pas des souvenirs historiques. S. M. visita encore la Bibliothèque royale, les cloîtres et le décanat, puis retourna au château à 2 heures pour le *luncheon*.

Un peu après quatre heures, la Reine, qui avait fait une promenade dans le parc en compagnie du duc et de la duchesse d'Edimbourg et de la princesse Béatrix, rentra au château et prit place dans une voiture avec l'Empereur, la duchesse d'Edimbourg et la princesse de Galles, tandis que dans une seconde voiture se placèrent le duc d'Edimbourg, le grand-duc Alexis, la princesse Louise et la princesse Béatrix; le prince de Galles, le prince Arthur, le marquis de Lornes, un officier russe et plusieurs écuyers accompagnaient les voitures à cheval. Le cortége se dirigea d'abord vers la ferme flamande, où l'Empereur examina une charrue à vapeur qui fonctionnait; puis on se remit en route pour Virginia Water en suivant une avenue qui est à juste titre nommée la Longue Avenue, car elle a cinq kilomètres de longueur jusqu'à la statue équestre en bronze de Georges III, et ensuite le chemin de Bishop's Gate jusqu'à Virginia Water. En suivant cette route on jouit de l'un des plus beaux panoramas ruraux qu'il soit possible de rencontrer en Angleterre, même dans les plus beaux districts du Berkshire.

Quant à Virginia Water même, il est entouré d'un grand lac sur la rive duquel se trouve un beau châlet suisse, que l'on nomme le Temple-de-la-Pêche, en souvenir d'une maison de plaisance chinoise qu'avait élevée en cet endroit Georges IV, grand amateur de vues pittoresques en même temps que la pêche, afin de s'y livrer à ses plaisirs favoris. Après avoir visité la cascade, les ruines, etc., LL. MM. les princes et les princesses entrèrent dans le châlet pour y prendre le thé.

Après le thé, une salve de 21 coups de canon fut tirée par une frégate en miniature mouillée sur le lac, et qui a été offerte en Amérique; l'étendard impérial fut en même temps arboré à la corne de ce joli petit navire, dont l'Empereur, en compagnie du grand duc, du prince de Galles et du duc d'Edimbourg, fit lentement le tour en partant pour une excursion sur le lac, laquelle fut de courte durée, la pluie commençant à tomber à flots. Au moment où l'Empereur et les princes mirent pied à terre, une nouvelle salve de 21 coups de canon fut tirée, et les augustes visiteurs remontèrent en voiture pour retourner au château de Windsor, où ils arrivèrent vers sept heures, sous une pluie battante.

A huit heures il y a eu dans la salle Saint-Georges un grand banquet auquel ont assisté la Reine, l'Empereur, le grand-duc et les membres de la famille royale. Environ 120 convives, parmi lesquels plusieurs ministres de S. M. et quelques représentants de la haute aristocratie, avaient été invités.

Aujourd'hui le temps a de nouveau été très-mauvais, et a entravé les promenades matinales que le Tsar et le grand-duc auraient encore pu faire avant leur départ de Windsor. Dès sept heures on s'est mis en devoir de préparer et d'expédier les bagages impériaux qui sont partis de Windsor par un train spécial, à dix heures, pour être transportés à la station de Victoria, dans Pimlico, et de là au palais de Buckingham.

Un peu avant onze heures, le prince Christian, le prince de Teck et le prince Edouard de Saxe-Weimar, accompagnés de lord Alfred Paget, qui représentait la Reine, du comte de Bradford et du colonel Gordon, sont arrivés à la station, où se trouvaient déjà M. P. Jones, maire de Windsor, MM. H. W. Jones et Devereux, ex-maires, et le Rév. H. J. Ellison vicaire de la résidence royale. A onze heures moins cinq minutes, S. M. l'Empereur, revêtu d'un magnifique uniforme, accompagné du prince et de la princesse de Galles, du grand-duc Alexis, du duc et de la duchesse d'Edimbourg, du prince Arthur et du duc de Cambridge et de leurs suites, sortit du château après avoir pris congé de la Reine, et, escorté d'un détachement du 1er life guards, se dirigea vers la station au milieu des acclamations de la foule qui encombrait les rues.

A 11 h. 2 m. le train impérial se mit en route pour Londres, où il arriva à la gare de Paddington à 11 h. 1/2; là des voitures de la Cour, un détachement de horse guards, une garde d'honneur accompagnée de sa musique, attendaient les hôtes de S. M. la Reine. La plateforme d'arrivée était décorée de drapeaux de diverses nations, parmi lesquels les couleurs russes dominaient. A l'arrivée du train, la musique joua l'hymne national russe. On ne perdit pas de temps pour organiser le cortége, qui se mit immédiatement en route, à un bon trot, pour le palais de Buckingham, où il arriva quelques minutes après midi.

A une heure moins dix minutes, les membres du corps diplomatique, présents à la cour de Saint-James, commencèrent à arriver pour la réception de l'Empereur. Parmi les membres de ce corps qui ont été présentés à S. M. par le comte de Derby, ministre des affaires étrangères, et par S. Exc. le comte de Brunnow, ambassadeur de Russie, je citerai le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, ambassadeur de France; le comte Munster, ambassadeur d'Allemagne; le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche-Hongrie; M. Solvyns, ministre de Danemark; le chevalier Cadorna, ministre d'Italie; le baron Fabrice, ministre de Saxe; le duc de Salvoya, ministre de Portugal; le baron Hochschild, ministre de Suède et Norvége; M. Mussurus, ambassadeur de Turquie. Plusieurs diplomates moins connus ont également été présentés. Presque tous ces personnages étaient accompagnés de leurs secrétaires ou attachés d'ambassade.

A trois heures S. M. I. a reçu les ministres de la Reine et d'autres personnages officiels; M. Disraëli a présenté les personnes qui se sont rendues à l'audience, notamment le comte de Carnarvon, M. Schlater Booth, M. Ward Hunt, lord John Manners, sir H. Storks, le comte Sydney, M. W. H. Smith, le très-honorable R. A. Cross, le comte Granville et le très-honorable W. E. Gladstone. La réception n'a pas duré plus de dix minutes.

La Dissolution.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

Paris, 12 mai.

Quatre-vingt neuf membres de l'extrême gauche ont déposé à la séance aujourd'hui une demande de dissolution, fixant les élections générales au 18 juin 1874. Il eût été plus politique d'attendre et de se rallier à la proposition analogue que l'on annonce comme émanant de M. Hervé de Saisy, qui appartient à la majorité et qui aurait chance de rallier des voix à droite.

A la gauche républicaine, la plus stricte discipline a été recommandée. Au centre gauche, M. Casimir Périer a prononcé un remarquable discours dont les comptes rendus n'accusent pas suffisamment les fermes déclarations. Le député de l'Aube, avec une vigueur toute nouvelle et une autorité incontestable, a demandé que la plus grande discipline fût observée, condamnant à l'avance ceux qui ne se soumettraient pas aux résolutions prises par la majorité de la réunion. Il a ajouté qu'il n'était permis à personne, dans les circonstances graves où nous nous trouvions, de suivre son impulsion personnelle, et tous les membres de la réunion ont approuvé ces sages et patriotiques paroles. Les députés hésitants du centre gauche ont pris l'engagement de se conformer aux résolutions prises. Je dois dire à l'honneur de ces hésitants qu'ils ont appuyé les observations présentées soit par M. Ricard, soit par M. Bethmont, soit par M. Casimir Périer, et qu'ils ont ajouté qu'ils ne donneraient plus le spectacle de leurs dissidences. Tous les membres de la réunion se sont associés au blâme qui a été infligé à la politique de M. le duc de Broglie.

Ces renseignements particuliers que je vous donne ne seraient pas complets si je n'ajoutais pas que, dans les conversations entre les membres du centre gauche, il a été question des lois constitutionnelles. Ces députés sont prêts à organiser les pouvoirs du maréchal, mais sur des bases libérales. Ainsi ils n'acceptent pas la loi électorale de M. Batbie et ils n'accepteraient celle de M. Dufaure qu'avec des amendements; un certain nombre de membres du centre gauche se prononcent pour le scrutin de liste. Quant aux lois de la seconde Chambre et de la transmission des pouvoirs, la gauche et le centre gauche sont unanimes pour repousser celles qu'on prête à M. de Broglie, et ils ne peuvent faire triompher celles de M. Dufaure, gauche et centre gauche déposeront une proposition de dissolution; le fait ne peut pas être mis en doute.

25e anniversaire de Guillaume III.

Nous empruntons au *Nieuwe Rotterdamsche Courant* la relation suivante de l'arrivée du Roi dans la véritable capitale de la Hollande:

Amsterdam, 11 mai.

Il y avait ici, dès l'aube, une foule indescriptible sur pied. La nombreuse population de la ville s'était grossie de compatriotes et d'étrangers accourus dans la capitale par tous les moyens de communications possibles.

La foule circulait en bon ordre pour admirer l'ornementation des rues. Mais au fur et à mesure qu'approchait l'heure de l'arrivée du Roi, le monde allait se ramassant partout où le cortége royal devait passer. Les perrons et les balcons des habitations étaient littéralement bourrés de curieux. Chaque fenêtre regorgeait de têtes, ainsi que les moindres petites lucarnes; enfin ceux qui ne parvenaient pas à se caser dans la rue ou aux façades des maisons, escaladaient les bâtisses et se groupaient sur les toits. Toute cette affluence se conduisait d'une façon si convenable, et manifestait une humeur si satisfaite et si joyeuse que la presse se supportait très-bien et que la police n'avait aucune peine à maintenir les issues le long de la voie.

La gare du chemin de fer avait été dûment préparée pour la réception de la caravane royale. Dans l'intérieur on avait élevé une tente ornée aux couleurs blanche et orange; plus loin, du côté du railway, se trouvait un immense sofa dessus duquel se trouvait un trophée de fleurs et d'illuminations, au milieu duquel se voyaient les bustes du Roi et de la Reine. La salle d'attente que devait traverser le cortége royal était également tapissée de fleurs.

Un peu avant l'heure de l'arrivée, se rangèrent en bataille les forces militaires qui devaient escorter le cortége. C'était la *Schutterij* (garde civique), deux corps de musique, deux corporations et une garde d'honneur. Celle-ci était composée de 72 cavaliers parfaitement montés et équipés. Ils avaient sur l'épaule la cocarde orange frangée d'argent et à la selle l'écusson de la ville. En outre ils portaient une belle bannière orange brodée d'argent avec un W couronné et enguirlandé de laurier.

Les équipages et chevaux de selle du cortége royal attendaient également devant le bâtiment de la gare.

A l'annonce du train royal, toutes les autorités constituées d'Amsterdam se rendirent dans la tente et s'y rangèrent en demi-cercle pour la réception de LL. MM.

Enfin les augustes visiteurs arrivent et mettent pied à terre. C'est d'abord le Roi donnant le bras à la Reine. Ensuite LL. AA. RR. le prince d'Orange, le prince Alexandre, le prince Frédéric, le prince Henri, LL. AA. le grand-duc et la grande-duchesse de Saxe-Weimar. Ensuite encore les dames d'honneur et les dignitaires de la cour.

M. le bourgmestre d'Amsterdam souhaita la bienvenue au Roi et lui exprime sa reconnaissance et ses remercîments pour l'honneur de sa visite. L'honorable magistrat émit l'espoir que le Roi recevrait avec bienveillance les gages de dévouement que la population allait offrir à Sa Majesté.

Une jeune dame, la fille de M. le bourgmestre, présenta en ce moment, avec un compliment fort gracieux, un superbe bouquet à Leurs Majestés.

Ensuite M. H.-J. Van Lennep, président de la commission des fêtes, adressa également quelques paroles à LL. MM. Il leur dit que la ville d'Amsterdam était fière de pouvoir donner de nouvelles preuves de son sincère attachement au Roi. L'honorable président souhaita également la bienvenue à la Reine que, disait-il, tout le monde porte en son cœur.

Ensuite ce fut le tour du commandant de la garde d'honneur, qui trouva également une parole heureuse pour féliciter le souverain.

Le Roi a serré la main de tous ces messieurs.

Puis, tout le monde s'est porté à la porte de sortie de la gare.

A peine la foule immense eut-elle aperçu le Roi qu'un *hourrah*! formidable éclata de toutes parts et fut répercuté comme un bruit de tonnerre par les échos d'alentour.

Le cortége se forma; —il y eut un arrêt, causé par l'impétuosité du cheval du Roi, lequel, avant que Sa Majesté le montât, dut être remplacé par un autre,— l'animal était devenu difficile et fringant par l'entrée subite de la musique de l'orchestre. On se mit en marche dans l'ordre suivant:

1. Un escadron de hussards.
2. La garde civique précédée de sa musique.
3. Une partie de la garde d'honneur.
4. S. M. le Roi, LL. AA. RR. le prince d'Orange, les princes Alexandre et Henri, le grand-duc de Saxe-Weimar, tous à cheval, et suivis d'une suite nombreuse d'aides de camp et d'officiers d'ordonnance.
5. S. M. la Reine avec S. A. R. la grande-duchesse de Saxe-Weimar et S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, en voiture gala attelée de quatre chevaux.
6. La seconde partie de la garde d'honneur.
7. Les dames d'honneur et la suite.
8. La garde civique.
9. La musique.
10. L'escorte militaire.

Partout où le cortége festif passait, l'allégresse s'exprimait par des acclamations sympathiques et bruyantes. On agitait chapeaux et mouchoirs. Çà et là on jetait des bouquets. La voiture de S. M. la Reine avait, à la fin, à porter une montagne de fleurs. Le spectacle qu'offraient les façades des maisons aux étages desquels se pressait le monde, depuis les portes jusqu'aux toits, était des plus émouvants. Dans la rue, la foule était si compacte qu'elle avait rompu l'ordre de la cavalcade et s'était mêlée au cortége officiel, entourant le cheval du Roi d'une mer de têtes. Le Roi, lui, chevauchait paisiblement, et saluait de la main et du chapeau, ainsi que la Reine, ses sujets empressés.

Le cortége atteignit le Dam, en bon ordre. Les personnages de distinction se rendirent au Palais. Le Dam, déjà couvert des flots du peuple avant l'arrivée du Roi, finit par offrir une surface vivante sur laquelle on aurait pu littéralement se promener.

S. M. le Roi et S. M. la Reine parurent au balcon, en vue de saluer encore une fois la multitude.

Alors commença le défilé militaire, sous les fenêtres du palais, ce qui termina l'entrée officielle du Roi dans sa capitale.

Le temps s'est maintenu; pendant la cavalcade il est tombé un peu de pluie, mais cela n'a pas tiré à conséquence.

Durant toute la soirée une foule de monde a occupé la place et les rues avoisinantes, en poussant vers le Dam, où à 9 heures une sérénade devait être donnée par la phalange chorale *Amstels Mannenkoor*.

L'arc surmontant le monument était illuminé et faisait le meilleur effet. Diverses maisons sur le Dam étincelaient de même à leur façade sous les feux multiples du gaz. La sérénade fut organisée à la Bourse. La moitié du carré du Dam était enclavée par une balustrade solide, le long du monument.

La foule anxieuse ne pouvait en certains endroits être tenue en respect qu'à grand'peine mais la paix ne fut pas troublée pour cela.

Vers 9 1/2 heures, le cortége de la sérénade quitta la Bourse, musique en tête; les assistants tenaient la plupart des lanternes vénitiennes à la main. Tous les membres de la Société chorale étaient habillés de noir, et portaient sur leur vêtement l'écharpe orange.

L'illumination durant la sérénade était d'un effet ébouissant. Des décors taillés en pyramide étaient éclairés *a giorno* et surmontés de couronnes aux feux étincelants. Le nombre de ces pyramides étaient comme incommensurable. Au-dessus de ces décors étaient placés d'énormes bouquets de fraîches verdures, où se balançaient des globes illuminés de toutes les couleurs imaginables.

La sérénade commença: d'abord le *Cri d'allégresse* de Hofdijk, musique de De Lange, dont l'avant-dernier motif et la prière mélodieuse qui le termine furent exécutés dans la perfection.

Au moment où les derniers sons expiraient, S. M. le Roi reparut au balcon. Les acclamations recommencèrent de plus belle, autant de la part de la foule couvrant la place que de celle qui se mouvait dans les rues plus éloignées. Le Roi inclinait continuellement la tête comme réponse à ces chaudes manifestations d'affection et de respect dont il était l'objet de la part de ses sujets.

Le Roi quitta le balcon pour reparaître peu après tenant le prince Frédéric à la main. Là-dessus nouvelle explosion de vivats d'enthousiasme. Lorsque S. M. et son auguste fils se furent retirés, on exécuta la *Hollandsche Glorie* de Richard Hol. Pendant cette exécution MM. Hofdyk et De Lange furent invités à entrer au palais où ils furent reçus par S. M. de la façon la plus cordiale.

La splendide illumination *a giorno* devant le palais du Roi, l'éblouissement continuel du monument éclairé au gaz, l'illumination des maisons, les feux de Bengale qui s'allument çà et là dans la rue des Veaux, la foule compacte, les sabres étincelants de la cavalerie, cette chaude et belle soirée de mai, tout cela réuni a quelque chose de féerique. C'était en effet un spectacle superbe. Le *Vlagge lied*, de Verhulst, et deux couplets du chant national néerlandais terminèrent ce concert nocturne, et la sérénade retourna à la Bourse et s'y dispersa.

L'incendie de la rue de Citeaux.

—

Sous ce titre l'*Evénement* du 12 publie les lignes suivantes:

« La nouvelle d'un violent incendie qui venait d'éclater rue de Citeaux se répandait hier dans Paris vers sept heures du soir.

» A peine l'apprenions-nous, que nous nous transportions dans cette rue afin d'obtenir les renseignements les plus circonstanciés au sujet de ce sinistre.

» Le spectacle qui s'offre alors à nous est navrant. Sur un des trottoirs de la rue de Citeaux sont amoncelés les meubles, les matelas des pauvres gens qui ont dû déménager à la hâte; tout cela est empilé l'un sur l'autre au milieu des mares de boue formées par l'eau des pompes.

» Quelques petits enfants sont étendus sur des couvertures à moitié trempées; les mères pleurent à côté; les hommes sont aux pompes et n'ont pas le temps de s'occuper des leurs.

» C'est au n° 39 qu'est le foyer de l'incendie.

» Tout le pâté de maisons compris entre les rues de Citeaux et Crozatier n'est plus qu'un amas de décombres, desquels les flammes s'échappent encore par moments en longs tourbillons.

» Le passage qui, à cet endroit, reliait ces deux rues, n'existe plus; les maisons qui le bordaient d'un côté sont écroulées; le chantier de bois appartenant à M. Brulon, qui formait l'autre côté, est entièrement détruit.

» Derrière ce chantier étaient les écuries qui ont été également dévorées par le feu; cinq chevaux ont péri.

» C'est un désastre épouvantable. En tout sept maisons complétement brûlées. Pendant que nous prenons nos renseignements, nous voyons tout à coup les flammes s'échapper avec violence de la maison portant le n° 41; c'est une recrudescence d'incendie qu'on s'empresse de combattre; toutes les habitations avoisinantes ont été atteintes par le feu et brûlent encore.

» Plus de deux cents pompiers sont là, secondés par des détachements du 65e, du 116e et 118e du ligne.

» Une épaisse fumée a envahi la rue et s'étend fort loin dans le faubourg Saint-Antoine.

» La pompe à vapeur fonctionne avec activité, mais l'eau qui manque paralyse les secours et fait que, de temps en temps, on voit soudain les flammes sortir de dessous les débris mal éteints.

» L'incendie s'est déclaré vers 4 heures 1/2, dans le chantier de bois même de M. Brulon, et a pris en peu de temps une telle extension qu'on avait à peine eu le temps de donner l'alarme que déjà toutes les piles de bois se trouvaient embrasées.

» Les flammes s'élevaient à une hauteur considérable et éclairaient tout le quartier d'une lueur sinistre.

» Ce fut alors une panique générale chez tous les habitants des maisons contiguës au n° 39.

» C'était à qui déménagerait le plus vite.

» Comme il eût été trop long de descendre les meubles par l'escalier, on prit le parti de les jeter par les fenêtres, ainsi que les matelas et le linge.

» Un pauvre vieillard de 65 ans, Italien, malade et couché, est sauvé, grâce à la présence d'esprit d'un locataire qui le fait glisser jusque sur le sol, au moyen de cordes fixées à la barre d'appui de la croisée.

» Un individu, dont nous n'avons pu savoir le nom, reçoit une commode sur les reins et tombe sanglant dans la boue; il est aussitôt relevé et transporté à l'hôpital. Peu après on apporte chez le marchand de vin du n° 43 un pompier très-grièvement blessé au dos; il a été atteint par une poutre enflammée qui l'a horriblement brûlé.

» Tout à coup, un bruit formidable jette l'effroi parmi toutes les personnes présentes; une des maisons du fond du passage vient de s'effondrer, manquant d'ensevelir sous ses décombres l'agent Dubois et un sous-lieutenant du 65e de ligne.

» Ils en sont heureusement quittes pour la peur.

» De nouveaux renforts arrivent vers huit heures.

» Le feu est combattu avec vigueur.

» De temps en temps un bruit sinistre se fait entendre; c'est une maison qui s'écroule.

» Enfin, vers huit heures et demie on est parvenu à circonscrire le feu, mais non pas à l'éteindre complétement, car, ainsi que nous le disions en commençant, les flammes sortent parfois plus vives que jamais. »

—

L'*Evénement*, du 13, publie les nouveaux détails suivants sur l'incendie de la rue de Citeaux:

« Nous sommes retourné hier matin sur le théâtre de l'incendie de la rue de Citeaux.

» Ce que nous n'avons aperçu la veille qu'à travers des nuages de fumée se montre au jour dans toute son horreur.

» Le tableau qui s'offre à nos yeux est indescriptible.

» Partout ce n'est que désolation. Les familles chassées de leurs foyers par l'incendie, dorment pêle-mêle, au milieu de leurs meubles brisés, broyés, sur des matelas éventrés et noirs de boue.

» Ces pauvres gens, harassés par les fatigues de la nuit, ont succombé au sommeil, oubliant ainsi pour quelques instants la catastrophe dont ils sont victimes.

» On parle de quatre cents ménages sans asile.

» Nous le croyons facilement, car le passage Driancourt, qui, ainsi que nous le disions hier, relie la rue de Citeaux à la rue Crozatier, était habité par une foule de familles pauvres.

» Le pâté de maisons détruites comprend un espace de 30 mètres de largeur sur 150 de longueur, sans compter toutes les habitations limitrophes qui ont eu grandement à souffrir du voisinage de l'incendie.

» Qu'on juge par là du désastre.

» C'est à 8 heures du matin que nous sommes arrivés rue Crozatier. Au moment de partir, vers 10 heures, la rue semble s'animer car, après cette nuit fatale, une sorte de prostration s'était emparée des malheureux incendiés, et sauf les pompiers qui continuaient à inonder les décombres encore fumants, on aurait pu croire ce coin de Paris désert.

» Nous entendons alors des cris, des plaintes, qui s'élèvent de toutes parts.

» On commence à se reconnaître et à se souvenir.

» Chacun se met à la recherche de ce qui lui appartient; mais, hélas! que de cruelles déceptions! on ne retrouve plus que des débris informes, des lambeaux de linge, des meubles carbonisés, etc.

» C'est le second chapitre de ce terrible drame; il est plus émouvant que le premier.

» Voici au juste le nombre des maisons entièrement brûlées:

» D'abord le n° 39 et le chantier y attenant.

» Ensuite, dans le passage Driancourt, nos 1, 3, 5, 7, 9 et 4, 6 et 8 du passage Brûlon.

» Puis, à droite et à gauche du n° 39, les nos 37 et 41, dont tout l'intérieur est consumé; le n° 34 qui se trouve en face; — il n'y reste plus un seul carreau et les logements du devant ont été atteints par les flammes.

» Enfin l'écurie située derrière le chantier, et dans laquelle se trouvaient cinq chevaux qui, nous l'avons déjà dit, ont péri étouffés par la fumée.

» Il y a eu plusieurs personnes assez grièvement blessées.

» Ce sont les nommés:

» Kapps, sergent-major des pompiers;

» Carny, pompier;

» Faucheux, ouvrier de la ville, 59, rue de Charenton, jambe gauche fracturée;

» Basset, rentier, demeurant 27, boulevard Richard-Lenoir, blessé à la tête;

» Et Humbert, serrurier, 28, rue Popincourt, également blessé à la tête par la chute d'un meuble.

» Vers onze heures, Mme la maréchale de Mac-Mahon s'est rendue sur le lieu de l'incendie, accompagnée de M. Gagnet, commissaire de police,

[illegible] distribué de nombreux secours aux personnes sinistrées.

» A 3 1/2 heures, M. le président de la république a visité, avec M. le gouverneur de Paris, les bâtiments incendiés et a pris de nombreux renseignements sur les familles qui se trouvent actuellement sans pain et sans asile.

» L'autorité va prendre les mesures nécessaires pour que tous ces infortunés ne restent pas plus longtemps dans cet extrême état de dénûment. »

VARIETES

LE JOURNALISME

Ses devoirs. — Ses droits.

Nous avons trouvé dans la boite du journal, dit le *Gaulois*, l'étude suivante.

La nécessité d'une presse libre est essentielle à toute organisation sociale où le public compte pour quelque chose. C'est une vérité sur laquelle tout le monde est d'accord. Sieyès disait, il y a quatre-vingts ans, que la liberté de la presse est un sixième sens donné aux peuples modernes. « — Qu'on nous enlève, si l'on veut, toutes les autres libertés, s'écriait un orateur anglais, pourvu que vous nous laissiez la liberté de la presse, j'y pourrai consentir ; et avec celle-là, nous aurons bientôt reconquis toutes les autres. » « La presse est le quatrième pouvoir de l'Etat », a-t-on dit en France, et le ministre Canning était plus large encore lorsqu'il prononçait à Liverpool ces remarquables paroles : « Tant que le Parlement est présent, c'est avec lui que nous gouvernons : cela dure six mois ; pendant les six autres mois, le gouvernement passe à la presse. » La nécessité d'une presse devrait amener forcément cette influence. Qu'est-ce, en effet, que le journalisme ? C'est l'intervention active et permanente du pays dans ses propres affaires. Le pays éclairé intervient, en effet, de deux manières dans la conduite du gouvernement : à des époques précises, par l'action ; tous les jours, par l'opinion. Les élections périodiques modifient le parlement, changent les fonctionnaires, créent de nouvelles majorités dans les administrations de la commune, du département : c'est là une intervention effective et qui n'est plus une idée, mais un fait.

Mais, pour que cette intervention dans les faits soit profitable au bien-être général, pour qu'elle porte avec elle le caractère d'utilité publique, pour qu'elle ait lieu, en un mot, non pas seulement dans des vues d'intérêt local, mais avec le parti pris de l'utilité sociale, il faut que cette intervention soit préparée par la discussion ; que l'état de l'opinion, la situation des affaires, la direction du gouvernement, soient connus ; que le contrôle des journaux se soit appliqué à tous les événements importants, à tous les actes, aux lois elles-mêmes.

Or ce devoir de faire connaître à tous les points du territoire la situation du pays ; ce devoir d'éclairer les citoyens sur leur sécurité comme sur leurs droits ; ce devoir d'être continuellement attentif aux relations avec l'étranger ; ce devoir de protester contre des actes honteux ou coupables ; ce devoir d'appeler l'opinion tout entière à manifester elle-même son avis quand le pouvoir l'interroge ; ce devoir qui embrasse à la fois la puissance et la grandeur du peuple au dehors, sa prospérité à l'intérieur, le progrès des esprits, l'amélioration morale de toutes les classes, l'amélioration matérielle de toutes celles qui sont si indignement maltraitées, c'est à la presse qu'il appartient, son rôle n'est pas d'un jour, mais de tous les jours ; son activité ne doit jamais se ralentir, sa conscience jamais fléchir, sa surveillance jamais sommeiller. Il y a du repos pour toutes les autres fonctions ; il n'y en a pas pour celle-ci. Il faut veiller pour ceux qui dorment ; au milieu de l'indifférence et de l'apathie, il faut garder l'ardeur de ses convictions. L'énergie de son âme, mépriser la calomnie, braver les dégoûts, faire face aux hostilités du pouvoir, lutter contre la haine des uns, contre l'insouciance des autres, contre l'injustice même de ses propres partisans. Il faut écrire chaque jour, suivre le fait courant qui nous emporte, attaquer les hommes sans craindre les inimitiés, discuter les choses, si hautes qu'elles soient, si bas qu'elles nous forcent à descendre ; pendant les sessions, prendre un à un tous les projets de loi, les élaborer pour en faire ressortir l'importance, préparer le travail du parlement et lui laisser peu de nouveautés à dire, suivre assidûment les séances, et, après une émotion souvent poignante ou un mortel ennui, et presque toujours de rudes épreuves, analyser à l'heure les discours, apprécier les arguments, les combattre ou les fortifier ; parler toujours, même quand les tribunes sont silencieuses ; puiser dans ses idées quand les événements sont monotones et les peuples immobiles, porter sans relâche le même fardeau, peser ses forces, dévorer sa vie, pressurer, violenter même son intelligence pour suffire à un labeur renaissant à chaque jour nouveau : voilà le rocher que roule le journaliste ; voilà l'œuvre accablante à laquelle il est condamné, et cette œuvre, il faut qu'il l'accomplisse sans retour sur lui-même, sans l'appui même de cette renommée qui est la grande récompense de tous les producteurs intellectuels. Après avoir écrit plus de cent volumes, il ne laissera pas une ligne qui porte son nom : pensées, paroles, improvisations rapides ou travail étudié, tout ce qu'il aura confié à cette feuille éphémère disparaîtra dans le torrent au fond duquel tourbillonne le gouffre de l'oubli. Ah ! certes, il ne faut pas envier ou maudire, il faut plaindre plutôt les hommes que leur vocation, les hasards de leur fortune ou de leur destinée ont condamnés à une mission si rude. Et, au milieu de tout ce qui trouble, inquiète ou épuise sa vie, au plus fort de ce combat perpétuel, qui n'est pas sans péril et qui presque toujours reste sans gloire, le journaliste ne doit jamais oublier les graves obligations qui lui sont imposées par sa conscience et par sa position.

Le sentiment personnel ne doit jamais égarer sa plume ; sa pensée doit avoir toujours présents les intérêts publics, dont un journal est l'organe ou le défenseur ; ses passions individuelles, ses préférences de coterie, ses penchants si naturels qui nous portent tous à mettre en relief les objets de nos affections, tout cela doit être subordonné à la chose publique ; la justice, l'équité, l'intérêt social, doivent être les premiers objets de ses affections, les premiers mobiles de ses jugements. Il peut s'animer, se passionner même : car, sans passion, la lutte serait impossible ; mais cette passion est celle de ses convictions politiques, et la prospérité générale n'en peut être compromise à ses yeux. Son but est de faire prévaloir ses opinions, et ce but détermine tous ses devoirs. L'instrument est la publicité qui s'adresse à tout le monde : aux amis, aux indifférents, aux ennemis ; il faut affermir les uns, entraîner les autres et vaincre les derniers. Cette œuvre est encore difficile ; elle est impossible pour quiconque n'a pas avec soi les deux forces toutes-puissantes de ce monde : la raison et la justice. Avec elles, on peut traverser des temps d'épreuves, être méconnu, insulté, calomnié, languir dans une médiocrité résignée ou combattre avec un petit nombre d'hommes énergiques ; mais un jour, une heure viennent où le travail de la pensée publique finit par se faire jour. Cette infiltration lente, difficile et souterraine de la vérité trouve son moment d'éclat et de lumière. Aucune idée juste ne se perd ; aucune ne dure sans produire son contre-coup dans les faits. L'homme individuel n'agit qu'en raison de ce qu'il croit ; une société ne réalise que ce qu'elle a conçu, élaboré, discuté. Les vieilles habitudes tiennent ferme contre les modifications nouvelles, la force des préjugés est toujours profonde : car l'intérêt, l'insouciance et l'orgueil les protègent et les étendent ; mais nulle puissance, nul établissement, nulle habitude ne résistent bien longtemps à l'action du bon sens, de la logique et de la vérité. Le premier devoir du publiciste est donc d'avoir avec lui ces guides éternels ; qu'en s'interrogeant chaque jour, à chaque heure, il puisse se fortifier lui-même dans la pensée qu'il est sur la route du progrès et de la vérité.

D'autre part, la presse ne doit pas être seulement un organe, une représentation ; il faut qu'elle soit un enseignement et un flambeau. Quelquefois même, au lieu de suivre aveuglément ceux dont elle partage l'opinion, il faut qu'elle ait le courage de les avertir quand ils font fausse route, de les retenir quand ils s'emportent, et de leur faire face corps à corps quand il s'agit d'intérêts pressants qu'ils méconnaissent ou de petites passions auxquelles ils sacrifient la sécurité nationale, la force de la patrie, le levier du pouvoir dans un inévitable avenir. Tous ces devoirs exigent une grande fermeté d'âme ; et pour les remplir sans dévier, sans fléchir jamais, il faudrait une supériorité d'esprit, une fermeté de caractère, une pureté de cœur auxquelles la perfection seule pourrait atteindre. Mais notre gloire en ce monde ne consiste pas à réaliser complétement l'idéal, mais à en approcher le plus que nous pouvons.

Après avoir exposé rapidement les devoirs de la presse, il faut dire un mot de ses droits, non pas de ses droits tels que la législation française les formule, mais de ceux qu'un pouvoir normal devrait consacrer et maintenir. Quelques amis passionnés de la presse ont réclamé pour elle une liberté illimitée, demande imprudente et même peu sensée. Quelle faculté humaine n'est bornée dans sa nature ? Qu'y a-t-il d'illimité dans des rapports sociaux ? Qui la liberté ne trouve une limite nécessaire dans une liberté voisine ? Pourquoi donc la liberté d'écrire et de penser serait-elle sans frein et sans loi lorsque les autres libertés sont réglées par les lois et retenues dans de certaines limites ? En principe donc, l'intérêt public, l'utilité de tous, le droit social, en un mot, doivent intervenir ici comme ailleurs pour modérer et assujettir cette liberté comme toutes les autres. La société ne peut vivre et se conserver qu'à la condition de maintenir toujours dans sa supériorité réelle la volonté, la souveraineté du peuple dans son ensemble, sans toutefois que cette souveraineté puisse organiser l'oppression de l'individu. Toute la difficulté du problème social consiste à trouver le point exact où ces deux conditions s'harmonisent. Ici quelles seront les limites naturelles de la liberté de la presse ? Le mesure semble indiquée par les devoirs de la presse elle-même et par le besoin de morale, d'ordre et de sécurité qui domine toute association humaine. Par rapport au gouvernement, la presse doit s'interdire l'appel à l'insurrection ; elle doit un profond respect au sentiment moral, qui est la première base de toutes les relations sociales. Par rapport aux particuliers, elle doit s'interdire la calomnie ou la diffamation.

Supposez un gouvernement issu loyalement, sérieusement, de la souveraineté du peuple : si la presse a le droit de soulever le mécontentement, de concentrer les haines, d'appeler tous les mutins à l'insurrection, l'Etat tout entier est atteint dans sa base. On peut essayer de changer cette volonté par la discussion ; on ne peut pas chercher à en gêner la réalisation par la violence. Sans elle, la société n'a plus de mouvement normal ; elle devient un sujet permanent de guerre civile. L'autre limite envers les particuliers n'est pas moins raisonnable. La calomnie, la diffamation ne doivent être tolérées dans aucun temps ni sous aucune forme de gouvernement. La vie privée ne peut être un objet de discussion que comme garantie de la vie publique. Le citoyen ne doit être passible de la publicité que lorsque, par ses exemples, il peut corrompre la moralité ou semer le scandale. Et alors encore il faut que la presse soit toujours juste dans sa sévérité, grave et digne dans ses accusations ou ses reproches. En dehors de ces deux limites, la presse ne doit pas être gênée dans ses libres allures.

Sans doute il peut arriver dans l'existence des peuples des circonstances suprêmes où toutes les choses normales sont renversées : un péril immense de la patrie, l'ennemi au sein du territoire, la société tout entière menacée par des dangers intérieurs ou extérieurs, circonstances dans lesquelles la nation est juge du moyen extrême que commande une situation exceptionnelle. Pour ces cas, heureusement très-rares et toujours passagers, il n'y a pas de règles, il n'y a pas de lois écrites ; le peuple entier commande, et chaque homme chaque institution doit prendre sa part des sacrifices. En résume, il n'y a pas d'Etat libre sans liberté de la presse. Il peut y avoir des époques révolutionnaires, des moments de dictature ; mais la Révolution et la dictature sont des exceptions nécessaires quelquefois peut-être, funestes, dévorantes quand elles se prolongent. La liberté de la presse n'a rien à faire dans ces temps-là : son rôle, c'est d'aider à ce progrès régulier, pacifique, où le mouvement se fait par l'intelligence, où la sociabilité se perfectionne au flambeau de tous les arts, de toutes les sciences, à la lumière de tous les talents.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 23 mai, 8 h. 40 m. [illegible]

Obligations Roumelie.....	fl. 50.25
id. Nouvelles......	39.50
Anglo-Bank..............	131.25
Societe de cred. aust-turq..	14.50
Banque austro-ottomane..	77.50
Piece de 20 francs.........	8.93
Agio.....................	105.00
Change sur Londres........	111.75
Crédit anstalt..............	224.—
National Bank............	980.—
Lloyd.....................	410.—

Bourse sans affaires.

Pesth, 23 mai.

Les séances des Délégations sont closes.

La presse apprécie, en en faisant l'éloge, les résultats des délibérations des Délégations.

France.

Paris, 22 mai [illegible]

Officiel.— Le nouveau cabinet est ainsi composé :

MM. Le général Cissey, ministre de la guerre et vice-président du conseil ;

Le duc Decazes, ministre des Affaires Etrangères ;

Fourtou, ministre de l'intérieur ;

Magne, ministre des finances ;

Grivart, ministre du commerce ;

Caillaux, ministre des travaux publics.

de Cumont, ministre de l'instruction publique.

Tailhand, ministre de la justice ;

Montaignac, ministre de la marine.

Paris, 23 mai.

Le nouveau cabinet est essentiellement militaire et centre droit.

La discussion de toutes les questions de nature à passionner les esprits sera ajournée à l'automne prochain. Cette décision, de la part du gouvernement, a été inspirée par M. Buffet.

Grèce.

Athènes, 22 mai 9 h. 30 m., soir

Laurium fr. 70

On attend de grands changements dans le personnel administratif de l'Etat.

La commission qui avait été instituée à l'effet d'examiner la situation de la société du Laurium a soumis aujourd'hui son rapport au gouvernement.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 23 mai.

	Cours
Dette Generale	47 3/4
Emprunt 1865	66 1/2
do 1869	55 13/16
do 1871	— —
do 1872	83 3/4
Consolides anglais	93 9/16
Emprunt egyptien..	68 1/2
Nouvel Emprunt Ott.	51 5/4

BOURSE

[illegible]

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise........	P. 110 20
Pièce de 20 francs........	» 88 —
Impérial russe	» 90 10
Ducat [illegible]	» 51 25
Medjidié blanc—(Affirmé)	» 102 —
Bechlik—(Affirmé)	» 105 5
Métal que... (id).	» 105 [illegible]

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

MARSEILLE, le 16 mai 1874.

Je vous confirme mes avis du 9 courant.

Blés.— Les arrivages sont nuls par suite des temps affreux qui règnent ici depuis huit jours. Il en résulte que le stock se réduit considérablement et que par contre, les prix s'élèvent. [illegible] été pratiqués cette semaine :

Berdianska......	128/123	à 47.50	disponible
Marianopoli......	128/123	» 46.50	do
Irka d'Odessa.	128/123	» 46.50	do
Irka de Galatz..	128/123	» 44.50	do
Samsoun blanc.	126/121	» 45.—	do
[illegible]	123/118	» 40.50	do
Salonique [illegible]	126/121	» 42.50	do

Le tout les 160 litres. [illegible]

Graines [illegible] — [illegible] prix [illegible] bien tenus. On a vendu des avoines du Danube à 29.50 les 110 kil. disp. A livrer courant mai on en a pris 7000 charges à 26.50 et 26.75. On cote [illegible]

[illegible] — Les sésames manquent et les [illegible] encore, aucune affaire.

[illegible] la vente de 200 quintaux Roumélie à 36 fcs. et en navisons, 300 quintaux Danube à fcs 22.25.—Le [illegible]

Cotons.— Peu d'affaires [illegible] On a vendu :

[illegible]

Souboujac.. 42

[illegible] 73 50

[illegible] 100

[illegible]

[illegible] — Le marché [illegible] à 3500 b! environ.

Voici les prix pratiques pour les provenances du Levant.

[illegible]

Soies et Cocons. — [illegible]

Soies [illegible] .... 70 à 75

» 37 Rouleaux Per... [illegible]

Cocons Andrinople blanc [illegible] 16

» [illegible] 9.75

Peaux.— A l'entrepôt [illegible]

[illegible]

Les Pains [illegible] 1re choix..	fcs. 75.25	
do [illegible]	74.75	les 100kil
[illegible]	77.50	Esc. 2 0/0
[illegible]	77.—	Entrepot.
[illegible]	[illegible]	
[illegible]	77.50	

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du [illegible] mai.

[illegible] Malte, Dardanelles et Gallipoli lest.

[illegible], paq. à vap. ottom. *Assars* c. Sgourdis, [illegible] touché Moudania div.

Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, ayant touché Naples, Pirée et Dardanelles div. 111 pas.

— paq. à vap. fr. *Delta*, c. Ozuo, ayant touché Gênes, [illegible] Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardanelles et [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

du 22 mai

Varna, paq. à vap. aut. *America*, c. Petrovich, div.

Trebizonde, paq. à vap. *Sultan*, c. Gozino, div.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Cars*, c. Kefala, div.

Soulina, paq. à vap. angl. *Margaret Bank*, c. Seaward, [illegible]

Panderma, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.

Rodosto, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.

Odessa, paq. à vap. holl. *Vesuvius*, c. Geraud, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du [illegible] mai

Gênes, bk. ital. *Conardo*, c. Massa, lest.

Crete, br. hell. *Om*[illegible], c. [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du [illegible] mai.

[illegible] br. hell. *Panagota*, c. Bossolimos [illegible]

[illegible] *R*[illegible] c. Moreglia lest.

Azoff, bk. rus. *Panag*[illegible] *Hariou*, c. Caros, [illegible]

Ibraila, br. aut. *Ne*[illegible]

[illegible] Tzalsamakis lest.

[illegible] c. Kipsintis, blé.

[illegible] Calimassiotis [illegible]

[illegible]

[illegible] br. hell. [illegible]

Odessa, br. hell. [illegible]

[illegible]

Taganrok, br. [illegible] Pederson, [illegible]

Marseille, bk. hell. [illegible]

[illegible]

Berdianska, bk. ital. [illegible]

Directeur-gérant [illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE

AVIS

Jeudi prochain, 16 mai (v.s.), aura lieu au Conseil de l'Amirauté Impériale, l'adjudication de vingt-six espèces de marchandises telles que : Herminettes, Te[illegible] etc.

Mess[illegible] concourir sont priés de s'adresser [illegible] sus indiqué au dit Conseil.

[illegible] Impériale, le 12 mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 14 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 231,000 boucles [illegible] noires en fer soumissionnées à 9 paras la pièce et de 200,000 boucles [illegible] en fer également soumissionnées à [illegible] paras la pièce.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 20 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Les personnes qui voudraient prendre en location le bain de Galata-Séraï sont invitées à se présenter au Dari-Choura ce mardi 14 mai (v.s.)

Séraskérat le [illegible] Mai 1874.

MINISTERE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS

Lundi, 13 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 12000 1re qualité et de 5000 ocques 2e, qualité de laine d'Espagne purifiée à l'usage de la fabrique impériale des Fez.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont priées de se présenter le jour sus-indiqué au Conseil du dit département.

Constantinople, le 9 Mai 1874 (v.s.)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS.

Le 13, 14 et 15 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication de 30 à 40 mille rames de papier blanc et colorié pour étiquettes des tabacs de la Régie.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter le jour sus-indiqué au Conseil des Contributions indirectes.

Constantinople, le 9 Mai.

SOCIÉTÉ DE CREDIT ET DE COMMISSION

AVIS

La Société de Crédit et de Commission a l'honneur d'inviter MM. les souscripteurs des actions portant les numéros 201 à 350, 801 à 850, 1151 à 1175, 1201 à 1220, 1651 à 1750, 1931 à 1955, 1981 à 2005, 2501 à 2520, 2551 à 2600, 2841 à 2850, 2861 à 2900, 3151 à 3200, 3921 à 3950, 4151 à 4200, 9901 à 10200, 102..1 à 11,000, à libérer ces titres du second versement de 125 francs exigible depuis le 31 mars 1873.

Les détenteurs des actions sus-mentionnées sont prévenus qu'un dernier délai d'un mois à dater de ce jour, leur est laissé pour acquitter le versement différé, en principal et intérêts. Passé la date extrême du 25 juin prochain (nouveau style) les actions qui n'auraient pas été libérées seront vendues pour le compte et aux frais, risques et périls des retardataires, en conformité de l'article 7 titre II des statuts de la Société de Crédit et de Commission.

Constantinople, 25 mai 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM. les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril/12 Mai n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente.

En conséquence, une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai, présent mois, à 11 heures du matin, au Siége Social, rue Zulfari Nº 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

PR LA BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS.
VERISSI, TH. A. COSSOUDIS.

ATELIER DE CALLIGRAPHIE

Le soussigné, encouragé par le flatteur accueil qu'eurent dernièrement ses travaux calligraphiques et qui lui valurent les bonnes grâces de LL. EE. les Représentants de Hautes Cours Souveraines à Constantinople et récemment encore l'entière satisfaction de l'honorable Commune Austro-Hongroise de cette ville, vient d'établir à son domicile (rue Tarla-Bachi) un *atelier de Calligraphie*, où sans porter préjudice à son emploi actuel, il exécutera dorénavant et à son loisir toutes sortes de travaux en caractères ornementaux d'anciens siècles et des temps modernes, notamment : diplômes d'honneur, adresses de loyauté en toutes langues et avec emblèmes voulus ; écussons aux armes du propriétaire, blasons etc. etc. en aquarelle, au pastel et à la gouache. (Ces derniers pour cérémonies funèbres). Il se chargera aussi des travaux à l'encre chimique (*autographies*) ainsi que des copies en lettres : *ronde, bâtarde, coulée, palissade, à la Genlis* en langues - allemande, française, italienne, anglaise polonaise, latine. Discrétion et exactitude garanties. On traitera à forfait. Pour travaux de longue haleine avis de bonne heure indispensable.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux Bureaux du Journal la *Turquie*.

C. SARTINI.
Employé à la Banque Austro-Ottomane

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE CONSTANTINOPLE.

AVIS

Tirage de la Loterie du 2/14 Mai 1874
Numéros gagnants.

Série des Numéros des Billets à l'*heure*.

Nº 75,468	Lt.	20
» 75,013	»	10
» 80,066	»	5

Série des Numéros des Billets à *Course*

Nº 109,752	Lt.	20
» 166,936	»	10
» 154,132	»	5

Les Billets des mois de Mai et Juin (v.s.) participeront au Tirage du 2/14 Juillet 1874.

Le Directeur-General,
P. WASSA.

Galata, le 14 Mai 1874.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées [illegible] Nº 84.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A LOUER une maison à Arnaoutkeui dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi Nº 84.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, Nº 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

C. A. GERARD

[illegible]

400—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—400

[illegible]

CONSTANTINOPLE.

AVIS.

M. Marco Nani, professeur de musique récemment arrivé dans notre ville, désire donner des leçons de piano, de violon et d'instruments à vent.

S'adresser aux bureaux du journal.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc. par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE.

EXCURSION POUR ANDRINOPLE

[illegible]

à prix très-réduits

50 % DE RÉDUCTION

Départ de Constantinople
le 18/30 ou le 19/31 Mai.

Retour d'Andrinople
le [illegible], 1er Juin ou le 21 Mai, 2 Juin.

Il sera délivré des billets d'aller et retour entre Constantinople et Andrinople aux prix suivants:
(Livre Turque à P. 100.)

I CLASSE. PIAST.	II CLASSE. PIAST.	III CLASSE PIAST.
258.50.	191.50.	124.50.

ALLER ITINÉRAIRE RETOUR

Départ de Consple 6.15 m.	Départ d'Andrinop. 6.10 m.
[illegible] 1.20 »	[illegible] 1 »
Arrivée à Andrinop. [illegible]	Arrivée à Consple 7.44 »

Départ de CONSTANTINOPLE de [illegible] Stamboul.

[illegible]

La Direction de l'Exploitation.

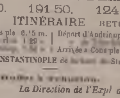

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrets à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du [illegible] Varna, Kustendje, Soulina, [illegible] Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Mediterranee et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

[illegible] reçoit à découvert des sommes [illegible] qui sont payées aux destinataires [illegible] les bureaux de poste de France, [illegible]

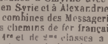

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahane pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

ANNEE 8me No 119

Rebi-ul-Akhir 10 1921

MARDI 26 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.
J. BORDEANO.

ABONNEMENTS:
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page............................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............................ 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue [illegible], 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue [illegible] ; à [illegible], chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. [illegible] et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 25 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

S'il est possible de se former une idée des tendances qui animeront le nouveau cabinet français, on peut dire qu'il aura, à peu de choses près, la même conduite que le précédent, puisque, suivant le télégraphe: « La discussion de toutes les questions de nature à passionner les esprits sera ajournée à l'automne prochain. »

Ce qui se passe avait été indiqué par l'*Univers*, dans les derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler. La feuille de M. L. Veuillot avait dit :

« Le centre droit ne songe plus à s'allier au centre gauche. Aucune concession ne sera faite, même à la fraction modérée que représente M. Casimir Perier. *C'est avec la droite que le gouvernement veut continuer de marcher*. S'il doit faire des concessions, c'est à l'extrême droite qu'il en fera, et dès à présent il lui offrira comme gage de sa sincérité *l'ajournement de l'organisation gouvernementale du septennat*. Le pouvoir du maréchal gardera le caractère *personnel* que la *moralité royaliste, qui l'a établi contre la gauche*, a voulu lui donner.

L'ajournement de l'organisation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon semble, aux termes de la dépêche que nous citons plus haut, vouloir devenir un fait accompli. Il nous paraît cependant, malgré cela, bien difficile d'admettre que le président de la République revienne sur ses affirmations et déclarations antérieures.

Il nous paraît impossible d'admettre que M. Mac-Mahon après avoir dit, à plusieurs reprises, qu'il fallait que ses pouvoirs fussent définis, consente à gouverner dans les conditions qui lui sont faites par les lettres de MM. Brun, de la Rochette, etc., et par les articles de l'*Union*, de la *Gazette de France* et de l'*Univers*.

Nous persistons donc dans nos idées. Le ministère actuel est un ministère de transition, qui doit préparer les voies à une solution quelconque, sans cela, on ne s'expliquerait pas pourquoi la vice-présidence du conseil a été confiée à un soldat.

La présence du général de Cissey, à la tête des affaires ne peut signifier l'ajournement « de toutes les questions de nature à passionner les esprits », il était inutile de choisir un militaire pour cette œuvre. La Chambre compte beaucoup d'hommes d'Etat plus aptes qu'un militaire à louvoyer au sein de cette politique de compromis et d'équivoques. Nous inclinons donc à penser que la nomination de M. de Cissey a pour mobile quelque prochain coup de vigueur.

Une discussion très-vive vient d'avoir lieu à la Chambre des députés de Bade, à l'occasion du projet de loi réglant la position légale des vieux-catholiques.

Ce projet, attribue aux vieux-catholiques la même situation dans l'Etat et les mêmes droits dont jouit l'Eglise catholique romaine ; il leur donne également, proportionnellement au nombre de leurs adhérents, une part des édifices religieux, fondations, prébendes et revenus dont le clergé romain jouissait sans partage.

Un membre libéral, M. Fieser, ayant désigné le dogme de l'infaillibilité comme une hérésie et « une doctrine *infâme* », tous les députés cléricaux ont quitté leurs sièges en proférant des cris d'indignation et de protestation.

Le président, appuyé par le député libéral, M. Blondehli et le ministre d'Etat, M. Jolly, a rappelé à l'ordre le député qui avait motivé cette algarade ; après avoir obtenu cette satisfaction, les députés ultramontains sont rentrés en séance.

Le projet de loi, du reste, sera adopté.

Les *Nouvelles Allemandes* annoncent que M. le duc Decazes a reçu les bulles officielles de Rome délimitant les nouveaux diocèses de l'Alsace-Lorraine.

La feuille berlinoise dit: « Sous les pouvoir donner définitivement, on peut affirmer que Saarburg et Salzburg sont distraites du diocèse de Nancy et passent à celui de Metz. Briey appartiendra au diocèse de Nancy, et Belfort, Delle, Giromagny à celui de Besançon. »

La *Gazette de Vienne* a promulgué, il y a cinq ou six jours, les deux premières lois confessionnelles sanctionnées par l'Empereur François-Joseph.

A la suite de cette promulgation, le ministre des cultes, M. Stremayer, a adressé à tous les prélats autrichiens une circulaire par laquelle il leur notifie officiellement l'abrogation du concordat et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui règle les rapports de l'Eglise avec l'Etat. En même temps, le ministre exprime l'attente que l'épiscopat prêtera son concours au gouvernement afin d'assurer l'exécution de cette loi.

Le ministre de l'intérieur a, de son côté, adressé aux autorités provinciales une circulaire d'un caractère tout pratique. Il enjoint aux chefs politiques des pays cisleithans de veiller avec soin à la stricte exécution des lois confessionnelles, de réprimer toute résistance de quelque côté qu'elle vienne et d'informer immédiatement le gouvernement de tous les cas d'opposition factieuse ou d'infraction patente.

Les séances des Délégations [illegible] closes.

Le nouveau ministère espagnol fonctionne depuis quelques jours. M. Sagasta, non-seulement n'a pas quitté le pouvoir, comme le bruit en avait couru, mais il est passé du département des Affaires étrangères à celui de l'Intérieur, où les opinions politiques jouent évidemment un rôle beaucoup plus marqué.

En revanche M. Garcia Ruiz, le représentant le plus complet des idées républicaines, et M. Martos, qui de radical monarchiste semble être devenu radical républicain, ne font pas partie du nouveau cabinet, où ils sont remplacés par des monarchistes plus ou moins déguisés. Il paraît donc s'être accompli une certaine évolution dans le sens anti-républicain.

Le général Concha serait-il pour quelque chose dans ce revirement? Aurait-il fait d'une modification ministérielle dans cette direction une condition de sa coopération ultérieure à la guerre contre les carlistes? Nous indiquons simplement cette hypothèse, sans prétendre qu'elle soit fondée. Il est, en tout cas, assez curieux de constater que le général, resté à Bilbao durant toute la crise, a repris les opérations au moment même de sa terminaison.

L'AVENIR DE LA TURQUIE.

I.

« Gouverner, c'est prévoir. »

En donnant ce titre au travail que nous commençons aujourd'hui nous indiquons suffisamment que nos observations ne sauraient être renfermées dans le cadre d'un seul article.

L'avenir d'un pays est une question complexe, la politique, l'administration intérieure et les relations étrangères, le commerce, l'industrie et les finances s'y rattachent; si notre intention était de traiter immédiatement et avec détail chacune de ces questions, ce serait matière à plusieurs volumes, et nous n'avons pas formé le projet de donner notre avis sur un ensemble de connaissances aussi étendues.

Nous nous proposons simplement de jeter un coup d'œil sur la voie que le commerce et l'industrie de la Turquie devront suivre, lorsqu'il aura bien été compris par le gouvernement que la situation présente ne peut pas se prolonger désormais et qu'il est temps que des actes prennent la place de promesses dont l'application a trop longtemps été différée.

Sincèrement dévoué à ce pays, nous recherchons les meilleures conditions dans lesquelles il lui sera possible de se développer ; notre respect pour les institutions qui le régissent ne serait pas sérieux s'il nous empêchait de reconnaître les vices de son administration et de voir les réformes qui s'imposent chaque jour avec une force plus grande, et avec une évidence qui n'a plus besoin de démonstration.

De quel côté la Turquie devra-t-elle chercher l'accroissement de sa puissance industrielle et commerciale ? Le libre-échange est-il une panacée universelle qui puisse servir au progrès d'un pays où tout est à faire ? A peu près adoptée en principe par l'Angleterre et par la France, rejetée par la majorité des autres nations, la liberté commerciale porterait-elle en Turquie des fruits amers ou savoureux ? Telle est la question qui s'impose à nous, telle est l'étude que nous allons immédiatement commencer.

« Gouverner, c'est prévoir » a dit un publiciste distingué. Cet aphorisme souvent répété trouve surtout son application aux matières économiques.

Le gouvernement impérial l'a bien compris de même, puisqu'il vient de dénoncer les traités de commerce qui le liaient avec les diverses puissances.

Il espère donc trouver une combinaison préférable à celles qu'il avait précédemment adoptées, et son intention est évidemment (qu'il se soit rendu compte ou non, des moyens qui pourront l'amener à ce résultat), son intention est de modifier les tarifs, de les étendre ou de les restreindre, de façon à obtenir soit un accroissement de ressources, si les tarifs douaniers sont envisagés par lui comme de simple mesures fiscales, soit un développement sérieux de l'industrie, s'il compte abriter derrière une suffisante protection, la concurrence sur le marché national des produits fabriqués en Turquie et des produits importés de l'Etranger.

Il serait intéressant de connaître les intentions du gouvernement à ce propos, mais dans l'impossibilité où nous sommes de prévoir quelles influences pourront le diriger au moment où les traités prochains devront être signés, du moins nous pouvons examiner les avantages et les inconvénients qui résulteraient des diverses combinaisons auxquelles le gouvernement peut accorder la préférence.

Nous étudierons cette question, non pas au point de vue de la science abstraite, mais en nous occupant des résultats pratiques avec lesquels il faut toujours compter. Les doctrines professées par certaines écoles ne nous séduisent d'ailleurs pas assez pour que nous les acceptions sans contrôle, sans examiner ce qu'elles renferment de déceptions sous des apparences trompeuses, et nous sommes loin de trouver leur application possible en tout temps, et à tous les pays, indépendamment des conditions particulières dans lesquelles chacun d'eux se trouve placé.

« L'Economie politique n'est pas la maîtresse du monde, la législatrice universelle des peuples civilisés » a dit Rossi. Cependant elle doit servir de guide à tous les hommes d'Etat préoccupés de l'existence matérielle de leur pays, et nous trouvons son rôle et son importance parfaitement déterminés dans le *système national* de List, le représentant le plus autorisé de l'*École historique* en Allemagne.

Voici comment s'exprime cet économiste : « L'Economie politique telle que nous l'entendons ne se borne point à enseigner comment les valeurs échangeables sont produites par les individus, distribuées entre eux et consommées par eux. L'homme d'Etat veut et doit savoir quelque chose de plus ; il doit connaître comment les forces productives de toute une nation sont éveillées, accrues, protégées ; comment elles sont diminuées, endormies ou même détruites ; comment au moyen des forces productives du pays, ses ressources peuvent être le plus efficacement employées à produire l'existence nationale, l'indépendance, la prospérité, la puissance, la civilisation et l'avenir de la nation. »

(à suivre.)

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Paris, le 20 mai 1874.

Le 16 mai, à quatre heures moins dix minutes, le ministère de Broglie succombait, battu par une majorité de soixante-quatre voix hostiles. 381 votants se sont prononcés contre la discussion immédiate de [illegible] membres de l'Assemblée [illegible] proposition du gouvernement.

La décomposition de ce scrutin [illegible] importance, sur 381 votes dirigés [illegible] ministère, [illegible] qui appartiennent aux républicains, 53 [illegible], [illegible] voix, est dû au groupe bonapartiste. [illegible] membres du centre gauche se sont abstenus ou bien ont voté avec le gouvernement.

Ainsi les républicains de toute nuance peuvent [illegible], c'est-à-dire [illegible] plus [illegible] n'en a obtenus dans cette [illegible].

Le ministère s'est immédiatement rendu auprès du maréchal Mac-Mahon, et a remis sa démission au Président de la République. Cette nouvelle aussitôt connue dans Paris y causait une joie universelle, et il semblait que la chute de ce [illegible], antipathique à la nation comme rarement [illegible] ministère [illegible], arrangeait toutes les difficultés, alors que celles-ci allaient recommencer en se déplaçant.

En effet, la composition d'un nouveau Cabinet est une œuvre laborieuse, et il suffit de voir la répartition des voix dans le vote du 16 mai, pour comprendre que désormais l'Assemblée n'offre [illegible] majorité assez compacte pour qu'il soit [illegible] s'appuyer sur ce groupe avec quelque confiance.

Le maréchal de Mac-Mahon voudrait conserver plusieurs membres de son ministère ; ce sont ceux qui, moins engagés dans cette campagne, ne sont pas directement atteints par le scrutin de samedi. M. Decazes dont on n'ignore pas l'attitude souvent hostile à M. de Broglie, M. Magne dont les connaissances financières font un auxiliaire précieux, et qui par sa présence au sein du cabinet calme les ardeurs intempestives des bonapartistes. Cependant ces messieurs désirent partager le sort du ministre de l'intérieur, et le président de la République a [illegible] M. Buffet auquel il a offert de composer un cabinet.

[illegible] a exposé son avis sur la situation, en faisant ressortir la faible majorité qui lui [illegible] le poste de président de l'Assemblée [illegible]. Il a montré combien ces 17 voix de majorité seraient impuissantes à lui garantir une influence suffisante pour occuper le poste [illegible] ministère, et il a fait voir l'inconvénient [illegible] à compliquer la crise actuelle d'une [illegible] présidentielle à la Chambre.

M. [illegible]aure à qui le président a fait appel, [illegible] acceptation une condition qui n'a pas été admise. [illegible]

C'est à MM. de Goulard et d'Audiffret-Pasquier que le maréchal de Mac-Mahon a dû finalement faire appel.

Au moment où je vous écris, aucune combinaison n'a encore été adoptée.

Depuis quelque temps le journal de M. Granier de Cassagnac, oubliant que le père de son rédacteur en chef émargeait avant 48 au budget du gouvernement, a commencé à attaquer avec la dernière violence les princes d'Orléans et le gouvernement de leur père. Dans un langage emprunté aux halles et que le *Pays* emploie volontiers, ce journal a reproduit des accusations qui jusqu'à ce jour, étaient restées enfouies dans les petites brochures anonymes imprimées en Belgique ou à Londres, et que l'Empire lui-même [illegible] suspect d'orléanisme ne laissait pas entrer en France.

Le duc de Chartres a cru devoir relever ces [illegible] uni chez les princes d'Orléans pour examiner s'il convenait au duc de Chartres de demander une réparation à M. Granier fils. Fort judicieusement, à mon avis, la réunion a reconnu l'inutilité de cette démarche, et les princes laisseront M. Granier fils et sa feuille insulter tout ce qu'il leur plaira, estimant que de semblables procédés ne méritent que le mépris des gens qui s'en trouvent atteints.

On annonce comme certain [illegible] une intempérance de langage de madame de Metternich.

L'ex-ambassadrice d'Autriche à Paris aurait [illegible] sur le compte d'un diplomate français des propos un peu vifs, au sujet de l'attitude que celui-ci aurait prise vis-à-vis de l'ex-famille impériale et M. de Montebello se trouvant offensé par les reproches d'ingratitude que la princesse lui aurait [illegible].

CHRONIQUE.

Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre, a eu l'honneur d'être reçu hier, en audience privée, par S. M. le Sultan, à l'occasion de son retour à Constantinople.

Dimanche dernier a eu lieu dans le yali que S. Exc. possède à Bebek la lecture du *Mensour* Impérial qui élève A'arify pacha au grade de *vézir* et de *muchir*.

Le *Mensour* Impérial a été apporté au yali de S. Exc. par le second chambellan de S. M., Hafiz Mehmed bey. Le Grand-Vézir, plusieurs ministres et quelques hauts fonctionnaires assistaient à cette solennité qui a eu lieu avec le cérémonial d'usage, aux sons de la musique et en présence d'un bataillon de troupes commandées pour rendre les honneurs militaires.

Nous apprenons que par Irade impérial, *Mr Verhaeghe*, 1er secrétaire de la légation de Belgique a reçu le Medjidié de 3me classe.

Ont été également décorés, de l'ordre du Medjidié de 4me classe:

M. Robert Preziosi, 2me interprète de la Légation de Belgique;

M. Janssen, chef de bureau au ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles;

M. le Comte Dubois, ancien secrétaire de la légation de Belgique à Constantinople.

M. Carion, ancien attaché à la Légation Belge à Constantinople a reçu le Medjidié de 5e classe.

Le prince Ghica, agent de Roumanie, part aujourd'hui pour Bucharest en vertu d'un congé qui lui a été accordé par son gouvernement.

M. Ghica, premier secrétaire est chargé de gérer l'Agence pendant l'absence de son chef.

Costaki Bey Adossidi, le nouveau musteché du département des Affaires Etrangères, est arrivé hier dans notre ville.

M. Onou, premier drogman de l'ambassade de Russie, est parti la semaine dernière pour Brousse afin d'y passer quelques jours.

Le général Mohsin Khan, ministre de Perse, s'est installé, depuis la semaine dernière, à Courou-Tchesmé, dans un beau *yali* que S. Exc. a fait réparer magnifiquement.

Mohsin Khan a reçu dimanche dernier la visite des primats de la communauté grecque de Courou-Tchesmé qui sont allés lui souhaiter la bienvenue dans leur village.

Artin effendi, ancien premier secrétaire de la Légation de Turquie à Rome, est arrivé la semaine dernière dans notre ville.

Samedi matin le Patriarche œcuménique, accompagné d'Anthopoulo effendi, a eu une entrevue avec le Grand-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIÈRE PARTIE.

XXIV (suite)

— Vous êtes un honnête homme, monsieur Boulardot, dit-il. Vous ne m'avez rien dit ; mais j'espère que Dieu me viendra en aide en ce péril extrême, et, dussé-je y laisser ma vie, je sauverai les malheureux que le deshonneur menace !...

Et, saluant, il sortit, reconduit jusqu'à la porte de la rue par le notaire muet, bouleversé et tremblant d'un pressentiment vague, auquel les dernières paroles du marquis venaient de donner une force et une autorité inattendues.

XXV

[illegible]

En attendant que son château de la Franquepée, récemment acquis dans le Nivernais, fût en état de le recevoir, M. le comte de Montdesert avait loué à Nevers, place Ducale, une maison ou plutôt un petit hôtel, presque neuf, tout meublé, avec un grand jardin, qui pouvait passer pour un parc.

Mme de Montdésert avait retrouvé là, sauf Paris, toutes ses habitudes parisiennes. Quand elle rentrait, venant de faire soit une promenade, soit une visite, et que derrière sa voiture la grille doublée de persiennes vertes se refermait, elle pouvait, en jetant les yeux sur les hautes fenêtres du rez-de-chaussée, à travers lesquelles on distinguait les consoles incrustées de nacre et les bronzes d'art, se croire à Paris, au fond d'un hôtel des Champs-Elysées.

C'est dans une pièce du premier étage que nous retrouvons Mme de Montdesert une demi-heure environ après la scène singulière qui s'était passée chez Chauveau.

Cette pièce, qui était la chambre à coucher de la jeune femme, était meublée avec tout le luxe et tout le raffinement de confort qu'une duchesse eût pu souhaiter. C'est là que Mme de Montdesert se retirait lorsqu'elle voulait éviter des visites importunes ou recevoir celles des personnes qu'elle avait le plus de plaisir à fréquenter.

C'est là aussi qu'elle se renfermait parfois pour rêver à son aise et regretter le mouvement et la vie de son Paris, qu'elle [illegible].

Or, ce jour-là, la jeune femme avait consigné sa porte ; mais elle avait fait deux exceptions, que nous connaissons.

A peine rentrée, elle sonna sa femme de chambre, et, quittant le costume un peu sombre qu'elle portait, elle revêtit une délicieuse toilette d'après-midi, qui laissait voir une gorge de marbre et des bras nus, ronds et potelés, à la fois délicats et robustes, qui eussent fait l'admiration d'un statuaire et lui eussent peut-être donné l'idée téméraire de compléter la Vénus de Milo.

Sa toilette finie, elle congédia la camériste, jeta un dernier regard à sa glace et s'assit dans un pouf de soie capitonné, qu'elle roula jusqu'à un guéridon de laque.

Sur ce guéridon, plusieurs lettres avaient été déposées : la comtesse les ouvrit distraitement, en lisant à peine les premières lignes et jetant ensuite ces épîtres malheureuses dans un grand vase de [illegible] au fond duquel les attendaient déjà d'autres épîtres [illegible], que les amours précédées.

Tout à coup elle fit un mouvement.

Elle avait reconnu l'écriture d'une enveloppe qu'elle s'empressa de déchirer.

C'était une lettre de Daniel !

Le pauvre enfant était amoureux fou, comme on l'est à cet âge, et, n'osant parler, il écrivait !

Seulement, cette fois, ce n'était pas précisément une lettre : c'étaient des vers.

Mme de Montdésert sourit et laissa tomber la lettre...

Puis elle se leva, alla droit à une [illegible]

Un gant de femme, fripé, chiffonné, tordu [illegible].

Elle prit ce gant, le regarda pendant quelques instants, silencieusement, et, par un mouvement brusque, presque violent, elle l'approcha un moment de ses lèvres, comme si elle eût voulu le déchirer...

Mais ce n'était là vraisemblablement de sa part qu'un mouvement inconscient... car presque aussitôt une lueur étrange traversa son regard... et elle se sentit envahir par une mélancolie profonde...

Elle en fut tirée par le bruit de deux coups frappés légèrement à la porte.

Elle se leva vivement et une expression de joie sincère éclaira tout à coup son visage.

La femme de chambre [illegible].

— Qu'y a-t-il, Dauphine ? dit vivement Mme de Montdesert.

— M. le comte, répondit la soubrette, fait demander à madame la comtesse si elle peut le recevoir.

Le front de la jeune femme se plissa : l'expression joyeuse qui tout à l'heure l'éclairait disparut. D'un ton en apparence indifférent, mais où perçait un certain désappointement, elle répondit :

— Faites entrer M. le comte.

Et, jetant un regard rapide sur la pendule :

— Deux heures ? [illegible]

Au même moment, M. de Montdesert entrait.

Il s'avança vers sa femme, lui prit la main, qu'il baisa, et, d'un ton amicalement familier :

— Est-ce que je vous dérange? interrogea-t-il.

— J'attends quelqu'un, répliqua la comtesse; mais vous ne me dérangez pas: ce n'est pas encore l'heure.

— Voilà de la franchise au moins, dit le comte en riant.. Vous êtes charmante.. mais je ne vous importunerai pas longtemps, soyez tranquille. Vous le savez, mon temps est compté. J'ai dans un moment, pour mon élection, une tournée importante à faire avec un des principaux du pays. Vous savez que les circonstances pressent: l'élection est fixée...

Mais, s'apercevant que la comtesse ne l'écoutait plus :

— Pardon ! dit-il, je vous parle affaires : c'est qu'aussi, ma parole d'honneur ! je ne vis plus que là-dedans, moi... Tiens ! poursuivit le comte en jetant un regard sur le guéridon, vous dépouillez votre courrier ? Quoi de nouveau?

— Mais, rien... répondit Mme de Montdésert.

— Une couronne de vicomte.. toujours Daniel ! poursuivit Montdesert en regardant du coin de l'œil la lettre demeurée ouverte.. Oh ! oh ! fit-il avec un effroi comique... qu'est-ce que cela ?... on dirait des vers... Est-ce que c'est vrai, comtesse ?

— En effet, monsieur.. mais souffrez que je vous dise que vous êtes d'une indiscrétion...

— Pauvre garçon ! reprit Montdesert avec compassion : il en est déjà là ?

La comtesse regarda son mari : leurs yeux se rencontrèrent ; mais le comte supporta, impassible et même souriant, ce coup d'œil brûlant et étrange.

— M. Daniel de Baradieu m'adresse des vers, parce qu'apparemment ça l'amuse, dit Mme de Montdésert d'un ton froid : je le désespérerais bien davantage en lui défendant de m'en envoyer. C'est de son âge.

En ce moment, la demie sonna, et Mme de Montdesert fit un mouvement.

Le [illegible].

— Je vous laisse à vos affaires, dit-il en tendant familièrement la main à la comtesse, et je vais aux miennes. Puissent ces dernières avoir le succès que ne peuvent manquer d'avoir les vôtres !...

Et comme la comtesse ne répondait pas:

— Décidement, nous avons nos nerfs? fit-il sur un ton de persiflage : il ne me reste qu'à me sauver.

Et, saluant avec un respect un peu outré, il sortit.

La comtesse le regarda s'éloigner. Quand elle eut vu la porte se refermer sur lui, quand elle eut entendu le bruit de ses pas perdus dans l'escalier, elle laissa échapper un cri de soulagement, et appuyant avec une sorte de frénésie ses lèvres sur ce gant que le comte avait vu toucher un instant, et que la jeune femme tenait encore dans sa main crispée :

— Tiens ! dit-elle avec un accent étrange de colère sourde, presque de vengeance, tiens !

Mais tout à coup elle tressaillit et devint blême.

On venait de frapper :

— Entrez ! dit-elle d'une voix troublée.

La porte s'ouvrit :

— Une lettre pour madame! dit la femme de chambre, qui se retira aussitôt.

La comtesse déchira vivement l'enveloppe et lut.

C'était un simple billet ; il ne contenait que ces mots :

« Le marquis de Baradieu regrette de ne pouvoir se rendre au désir exprimé et prie de vouloir bien en agréer toutes ses excuses.

« MARQUIS DE BARADIEU. »

Mme de Montdesert froissa le billet entre ses mains avec une colère qui donnait à ses yeux une expression inouïe...

Elle demeura ainsi immobile, fiévreuse, roulant le billet dans ses mains tremblantes... Puis, tout à coup, sonnant avec une telle violence que le cordon en craqua :

— Mon cheval ! ordonna-t-elle.

[illegible]

Où allait-elle ainsi?

Elle ne le savait certainement pas elle-même.

XXVI

LES PRESSENTIMENTS

L'après-midi de ce même jour, Mlle de Bois-Yron, accoudée au garde-fou de pierre qui bornait la terrasse du parc, suivait d'un regard vague le cours du fleuve et le paysage doré au lointain par les rayons d'un éclatant soleil couchant

Par instants, la jeune femme quittait l'appui, redressait sa taille charmante, et, se tournant du côté de l'allée du parc, semblait interroger des yeux cette allée, ombreuse et solitaire, comme si elle se fût attendue, à toute minute, à y voir apparaître au loin quelqu'un qui n'arrivait pas.

Puis, encore une fois déçue dans son attente, elle faisait quelques pas sur la terrasse et revenait, toujours distraite, s'accouder de nouveau à la rampe de pierre, pour s'en éloigner encore et y revenir après une nouvelle déception.

Une expression d'inquiétude et de tristesse assombrissait son visage. A mesure que les minutes s'écoulaient, et que la campagne qui se déroulait à ses pieds prenait ces teintes adoucies et sereines qui précèdent la soirée, à mesure que s'éteignaient dans l'air ces mille bruits du jour, qui, aux champs, semblent l'hymne aux mille voix de la nature vivante et féconde, Mlle de Bois-Yron sentait l'angoisse poignante succéder en elle à l'inquiétude : ce fut les sourcils contractés et les yeux empreints d'un découragement profond qu'elle abandonna enfin la rampe pour venir encore fouiller du regard l'allée du [illegible].

(A suivre).

Voir le numéro 25 Mai.

Vézir, dans le yali de Son Altesse. De là Sa Sainteté s'est rendue au yali du ministre de la justice, Akif Pacha, avec qui Elle a également eu une longue conférence.

L'objet de ces conférences serait, d'après nos informations, la question pendante des affaires ecclésiastiques dans les provinces mixtes.

Dimanche dernier, à l'occasion de la fête de SS. Cyrille et Methodius, patrons de la nation bulgare, une messe solennelle a été chantée par l'Exarque en l'église de Balata.

Après la cérémonie, l'Exarque et les prélats sont allés prendre part au banquet qui avait été préparé aux Eaux-Douces d'Europe à l'occasion de cette fête nationale, et qui réunissait un grand nombre de Bulgares résidant à Constantinople.

M. le Baron de Velsera, qui était allé faire une excursion à Smyrne, est de retour dans notre ville depuis hier.

D'après le *Djérideï-Havadis*, Khalid Bey, chambellan de S. M. le Sultan, a été relevé de ses fonctions.

M. le docteur Dethier, directeur du musée impérial, qui était allé en mission à Athènes est de retour à Constantinople depuis vendredi dernier.

Nous sommes prié d'annoncer qu'un service télégraphique en langue turque est établi à Akténé Hissar, situé dans le vilayet de Scodra.

Le prix d'une dépêche simple de 20 mots de la capitale pour la susdite destination est de piastres 35, médjidie.

Par décret en date du 9 mai, M. de Burggraff, consul-général, chargé du consulat de France à Smyrne, est nommé Officier de la Légion d'Honneur.

M. de Burggraff compte 31 ans de loyaux services; sa nomination comme chevalier date du 10 juin 1856.

Un affreux malheur vient de frapper la famille de M. Schmid, inspecteur général des chemins de fer de Roumélie.

Hier matin les enfants de M. Schmid accompagnés de leur gouvernante et d'un ami de la maison étaient allés à l'échelle de Sirkedji-Iskelessi, au devant de leurs parents qui devaient arriver par le courrier de Varna. En attendant l'arrivée de M. Schmid, son ami qui est employé au chemin de fer, voulut distraire les enfants et l'imprudent s'amusa à abattre à plusieurs reprises le chien d'un vieux pistolet à pierre qu'il supposait être vide, lorsque la poudre ayant pris feu, une détonation retentit tout-à-coup. La balle vint frapper en plein corps le fils de M. Schmidt âgé de sept ans.

En ce moment les malheureux parents débarquaient à Sirkedji-Iskelessi et ils trouvaient, en mettant le pied à terre, le corps de leur enfant baigné dans son sang et qui rendait le dernier soupir quelques minutes plus tard.

La Préfecture de la ville nous adresse la communication suivante:

Les prix des céréales ayant baissé depuis quelques jours, un *teskéré* du Grand-Vezir rapporte à partir d'aujourd'hui la décision du Conseil d'Etat, qui allouait une augmentation de 5 paras par ocque de pain aux boulangers et aux simitjis.

La Préfecture prévient le public que les ordres nécessaires ont été donnés à la corporation des boulangers, pour que le pain fabriqué par ceux-ci soit vendu à 100 paras l'ocque et fixé à 90 paras l'ocque de pain fabriqué par les *simitjis*.

On dit que Dervich Pacha, ex-gouverneur général d'Angora, serait sérieusement malade.

Nous recevons de Brousse le récit d'un événement qui prouve que les personnes qui se rendent de Moudania à Brousse ne sont pas certaines de trouver sur leur route une hospitalité écossaise, non plus que la sécurité sur laquelle tous les voyageurs doivent pouvoir compter lorsqu'ils circulent dans l'Empire Ottoman.

Nous ajouterons que ces faits, dont nous tenons le récit d'une source digne de foi, sont assez graves pour attirer aux coupables la sévérité des lois qu'ils ont méconnues.

Entre Moudania et Brousse se trouve un petit café, établi sous des ombrages magnifiques où les voyageurs ont l'habitude de se reposer un instant et de se rafraîchir.

Vendredi dernier, 22 mai, MM. Barbiez et Coste, ingénieurs au service du gouvernement, se rendaient à Brousse pour gagner Bilidjik. Arrivés à ce café, ces messieurs quittèrent leur voiture et demandèrent au *cafédji* un verre de mastic et de l'eau.

— Si vous voulez du mastic, allez à Brousse, répondit grossièrement cet individu.

— Ce n'est pas à Brousse que je demande à me rafraîchir, répondit M. Barbiez, c'est ici...

Mais au même instant le *cafédji* se jetant sur son interlocuteur, lui porta un coup violent, et voulut le jeter à la porte. M. Barbiez se trouvant alors dans le cas de la plus légitime défense riposta par un soufflet. Aussitôt une douzaine de gens qui se trouvaient là se ruèrent sur M. Barbiez; l'un d'eux lui porte un rude coup de bâton, un autre s'armant d'un couteau se jeta sur le malheureux ingénieur qui put esquiver le danger et reçut en même temps un autre coup de bâton sur la tête. M. Coste s'élançant au secours de son compagnon recevait un coup de sabre sur le bras et fut terrassé à son tour.

Cependant, reprenant un peu ses esprits troublés par le coup reçu à la tête, M. Barbiez réussit à sortir de ce coupe-gorge et se mit à crier au secours, en apercevant un officier qui se trouvait à quelques pas du café où cette scène avait eu lieu.

Au moment où M. Barbiez arrivait auprès de ce colonel, une pelle lancée contre lui par le cafédji vint se briser à terre sans atteindre personne, fort heureusement. Le colonel a promis à ces messieurs que les coupables seraient punis, mais il ne voulut arrêter aucun des assaillants.

En cet instant arrivait le consul de Russie à Brousse, il accueillit fort courtoisement la plainte de ces messieurs et leur assura que les coupables seraient arrêtés.

MM. Barbiez et Coste remontèrent alors en voiture, et arrivés à Brousse, leur première visite fut pour M. Battus, consul de France dans cette ville. M. Battus se rendit aussitôt avec eux chez le valy, et un médecin fut mandé pour constater l'état dans lequel se trouvaient les deux ingénieurs, et les blessures qu'ils avaient reçues.

A la suite de ces explications le valy consentit à envoyer un *cavas*, pour arrêter les coupables, et par ordre du consul un employé de M. Barbiez fut adjoint au cavas, dont le voyage dût être payé par les plaignants.

Nous espérons que la punition exemplaire du cafédji et de ses complices montrera aux étrangers qui voyagent dans ce pays que la protection des lois turques n'est pas un vain mot, et que les agressions de ce genre ne restent jamais impunies.

Vendredi dernier, deux gardiens de la Douane se prirent de querelle près de Sirkédji-Iskélessi, et l'un des combattants sortant un couteau de sa ceinture porta à son adversaire un coup auquel le malheureux succomba immédiatement.

Le meurtrier a été arrêté sur-le-champ.

On écrit de Smyrne que la température s'est beaucoup abaissée depuis le 15 mai. Il a gelé plusieurs nuits de suite. Les vignobles à Sevdikeuï, à Boudja et à Bournabat ont été fortement atteints. Déjà, il y a quinze jours, les vignes de Vourla ont été plus ou moins maltraitées. On a maintenant des craintes très-sérieuses pour tous les arbres à fruit.

L'ASSASSINAT DU CAPITAINE NICOLITCH

Voici de plus amples détails sur l'attentat dirigé contre le capitaine Nicolitch et dont nous avons déjà parlé brièvement dans notre N° de samedi: Avant-hier matin, vers les 10 h. et 1/2, après l'expédition du bateau de Trieste, le capitaine Nicolitch causait dans son bureau, avec l'avocat Sivori, lorsque l'employé d'un courtier de change étant venu lui dire qu'une affaire réclamait sa présence à la Banque, le capitaine, qui était aussi l'un des administrateurs de la Banque austro-ottomane, est sorti avec l'employé en question en disant à M. Sivori qu'il allait rentrer dans quelques minutes. En sortant de la Cité Française, M. Nicolitch se dirigea vers Karakeuy, suivi par l'employé (un nommé Stavro), lorsque tout à coup un marin dalmate, s'élançant d'un café, lui tira à bout portant un coup de revolver dans le dos; le blessé, avant de tomber, se retourna et alors, comme le constate la déposition faite à l'autorité, le marin lui aurait dit, en langue slave: "Regarde-moi bien. Oui, c'est moi qui ait fait le coup." Le capitaine étant tombé, Stavro s'est jeté sur l'assassin; mais ce dernier le menaçant du revolver qu'il tenait à la main, lui aurait fait lâcher prise. Boutonnant ensuite sa jaquette et cachant son arme dans sa ceinture, il se serait éloigné lentement, sans que les nombreux assistants eussent osé le poursuivre et l'arrêter. On releva cependant le blessé et on le transporta à l'agence où il reçut les soins du Dr Gabuzzi, médecin du stationnaire italien *Giglio*, qui fit le premier pansement et retira la bourre en papier qui était restée dans la blessure. Quant à la balle qui a pénétré à côté de l'épine dorsale, sous l'épaule gauche, les médecins arrivés plus tard, n'ont pu constater où elle se trouvait. On présume toutefois qu'elle a pris une direction oblique et que si elle a même effleuré l'épine dorsale, elle n'a atteint ni les poumons ni aucun autre organe important. M. Nicolitch souffrait beaucoup et perdait beaucoup de sang; mais il parlait distinctement et conservait toute sa présence d'esprit.

Il a pu déclarer au consul d'Autriche qu'il a reconnu parfaitement son assassin, que c'était un marin des Bouches-de-Cattaro, dont le frère, après avoir été employé par l'agence principale du Lloyd comme *stivadore*, était mort il y a quelque temps, à l'hôpital autrichien de Galata. L'assassin arrivé depuis peu à Constantinople s'était adressé à M. Nicolitch afin d'obtenir la place de son frère. Ayant été invité, à la suite d'une première démarche, à adresser sa demande à la direction de Trieste, attendu que ces nominations ne dépendaient pas de l'agence de Constantinople, il était revenu à plusieurs reprises chez M. Nicolitch, qui aurait fini par lui dire de ne plus l'importuner. Le Dalmate a menacé alors M. Nicolitch, et en effet il paraît qu'il le guettait depuis plusieurs jours pour assouvir sa vengeance. Samedi, dans l'après-midi, les médecins ont donné au blessé de la morphine pour le calmer un peu; vers le soir M. Nicolitch a été examiné par deux Monténégrins, qui ont, à ce qu'on dit, durant les dernières guerres de la Tchernagora, guéri beaucoup de leurs compatriotes dangereusement blessés. Ces chirurgiens pratiques auraient assuré qu'il y avait espoir de sauver le blessé. Malheureusement cet espoir a été déçu; le lendemain l'état du malade a empiré; ses souffrances ont augmenté, et ce matin à 6 heures il a rendu le dernier soupir après une longue agonie. Pendant les 18 années de sa résidence à Constantinople, le capitaine Nicolitch qui a rempli successivement les fonctions d'inspecteur de la navigation et d'agent du Lloyd, s'était acquis les sympathies générales et sa fin prématurée et tragique a causé de vifs regrets à ses nombreux amis.

Nous apprenons au dernier moment que la police a arrêté hier, aux îles des Princes, un frère de celui qu'on soupçonne être l'assassin. Cet individu a été écroué au Grand Zaptié.

(*Levant Herald.*)

CITTADINI AUSTRO-UNGARICI,

Sotto l'impressione del più vivo dolore vi annunziamo la crudele perdita del benemerito Signor

G. F. NICOLICH

[illegible]

spirato questa mattina alle ore 7.

Il corteo funebre, al quale siete pregati d'intervenire, partirà dall'Agenzia del Lloyd Austro-Ungarico in Mum-hané di Galata oggi, Martedì 26 corrente, alle ore 3 pomeridiane.

Costantinopoli, 26 Maggio 1874.

[illegible]

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible]

	26 mai, 1874
Lever du soleil	4 h. 46 m
Coucher »	7 » 18 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen	4 » 35
[illegible]	
Baromètre	758 8
Thermomètre	17.2
Minima	11.9
Maxima de la veille	22.4

Direction et force du vent SSE. modéré.

Etat du temps le 25 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du N. modérés ou forts par places avec pluies sur la mer noire; du S. faibles aux Dardanelles et l'Archipel; du S calmes sur l'Adriatique. A Pétersbourg depuis trois jours neige.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Mois de Mai

1 [illegible]	[illegible]	Trieste
1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
8 [illegible]	[illegible]	[illegible]
9 [illegible]	[illegible]	[illegible]
10 [illegible]		

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

DAMAS, le 17 mai 1874

La récolte sera bonne cette année, notamment dans le Hauran qu'on peut appeler à juste titre, la province nourricière de la Syrie. En effet, quand le Hauran donne ou fait espérer une bonne récolte, le pauvre se dit avec joie, qu'il mangera le pain à bon marché; quant au riche, il lui importe peu que son pain lui coûte quelques paras de plus.

La récolte est nulle dans les terres basses, transformées en véritables marais par la grande quantité d'eau tombée cette année; de plus, le manque de salines qui se fait sentir depuis plus de deux mois, les grandes chaleurs qui ont succédé aux grands froids sans aucune transition ont compromis la récolte dans quelques districts, mais en général la moisson se présente sous des conditions satisfaisantes.

Depuis cinq ans [illegible] souffrions de la sécheresse et les rigueurs de l'hiver de 1874 ont laissé entrevoir ce qu'il y avait de misères en Syrie et l'horrible perspective d'une famine qui n'aurait pas manqué de sévir dans ces contrées si la Providence ne nous avait ménagé une abondante moisson.

La dîme, ainsi que vous le savez, a été grevée de 2 1/2 0/0. Cette augmentation d'impôt n'a fait naître aucune plainte en Syrie.

On a beaucoup crié contre les dîmiers, moi le premier; mais je ne voudrais pas qu'on modifiât ce mode de perception. Il offre encore moins d'inconvénients que si le Gouvernement nommait des *Mâmours* chargés de prélever la dîme. On les a vus à l'œuvre dans quelques districts, ces fameux *mâmours*, et jamais l'intérêt du pauvre villageois n'a été plus maltraité. Le Gouvernement n'a pas besoin de s'enrichir aux dépens de ses administrés riches ou pauvres. Un inconvénient encore plus grave est celui-ci, si un dîmier abuse de ses pouvoirs, si au lieu de percevoir la dîme il prélève le vingtième, le paysan a recours aux autorités qui depuis quelques années, rendons-leur cette justice, se montrent très-sévères à l'égard des dîmiers; mais si ce sont les commissaires du Gouvernement qui commettent ces abus, où trouver un recours contre les injustices des *mâmours* qui se retranchent derrière une position où ils sont sûrs de l'appui et de la protection du Gouvernement qui est le premier intéressé dans la question?

Sayde Effendi, Mutessarif du Hauron, vient d'être relevé de ses fonctions. Il a, paraît-il, à sa charge des accusations d'un caractère très-grave. J'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans les *on-dit* qui circulent en ville. Connaissant la longanimité de Halet Pacha, notre Gouverneur général, on a tout lieu de supposer que Sayde effendi lui aura donné des motifs sérieux pour le pousser à prendre à son égard une résolution de cette nature. [illegible] viennent d'être renvoyés. Nous félicitons sincèrement Halet Pacha de l'attitude sévère qu'il montre depuis quelque temps; car je ne vous cacherai pas que l'on commençait à se plaindre de cet excès de bonté qui paraît être le fond même de son caractère.

On m'assure d'autre part que Sayde effendi va être jugé par le Tribunal administratif du vilayet. Il est bon, il est même très-utile de voir nos fonctionnaires secoués de temps à autre par les autorités [illegible] le principal [illegible].

La fonte des neiges a considérablement augmenté les eaux de notre charmante rivière *Karada* qui nous a menacé d'une petite inondation. Si tranquille d'ordinaire elle est devenue terrible au point que nous avons eu à déplorer la perte de plusieurs personnes entraînées par la violence du courant: deux enfants, un pauvre vieillard aveugle, deux ou trois paysans ont ainsi perdu la vie. Habitués à traverser la rivière sans danger les années précédentes ces malheureux ne pouvaient supposer qu'elle les trahirait cette année.

Le Consul Général d'Autriche-Hongrie qui réside à Beyrouth a visité notre ville ces jours derniers. L'autorité lui a fait un accueil des plus sympathiques.

Le printemps réunit chaque année à Damas un grand nombre de pèlerins revenant de Jérusalem; ils étaient fort nombreux durant ces mois derniers, à la grande satisfaction de l'unique hôtel que nous ayons et des petits marchands de souvenirs.

PRESSE ÉTRANGERE.

La politique anglaise en Asie.

Voici comment s'exprime le *Standard* sur les déclarations de lord Derby:

Jusqu'au dernier moment, la lutte entre l'Angleterre et la Russie en Asie devra se livrer à la plume et non au sabre. Il serait par conséquent très-inconsidéré de la part de lord Derby d'annoncer au monde entier quels sont ses plans. Comme on pouvait le prévoir, il a observé une complète réserve sur ce point, mais il a en même temps endossé sans réserve la politique de lord Granville par rapport à la question des frontières. Cette dernière se pose simplement dans ces termes. — Lord Granville a déterminé les limites de l'émir; il a proposé au gouvernement russe de les accepter et a reçu de celui-ci une réponse satisfaisante. Quant à ce qui est d'accorder un appui moral et matériel en cas d'agression non provoquée, lord Derby a fait observer que cette obligation n'a pas grande portée, car en pareil cas, il y aurait probablement divergence d'opinion sur la question de savoir s'il y a eu une agression sans provocation ou non. Il a en outre fait ressortir que si, à titre de devoir international assumé de son propre mouvement, l'Angleterre a fixé les limites d'un Etat, il ne s'en suit pas qu'elle doive imposer sa décision, ou défendre son verdict par la force des armes. Elle a joué le rôle d'un arbitre ordinaire, et l'arbitrage effectué, ses fonctions ont cessé.

Toutefois, quoiqu'elle ne soit obligée à rien, elle agirait avec un grand manque de prévision et de sens commun si elle omettait de rien faire de ce qui peut assurer la neutralité de l'Afghanistan et en faire un puissant Etat homogène. En même temps il est extrêmement difficile de rendre de bons offices en Orient sans encourir tacitement des obligations morales, et c'est de ce danger que lord Derby doit chercher à préserver le pays.

Il est indubitable que l'intérêt de l'Angleterre est de soutenir l'Emir, et qu'une politique décidée est le mieux faite pour assurer la paix dans l'Asie centrale. Il y a, toutefois, une grande différence entre la fermeté et la menace, et le Foreign-Office est déterminé à observer cette distinction. Proclamer, sans qu'il y ait une cause particulière pour cela, ce que pourrait être la politique anglaise dans certaines circonstances hypothétiques, serait de nature à compliquer sérieusement les relations de l'Angleterre avec l'Emir d'une part et le Tsar de l'autre.

Légitimistes et Bonapartistes.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Paris, 14 mai.

Il paraît que d'après un mot d'ordre venu de Frohsdorf un certain nombre d'intransigeants seraient décidés à refuser toute espèce de concours au gouvernement pour les lois constitutionnelles. Pour commencer, ils repousseraient la demande de priorité pour la loi électorale. Quel est le chiffre de ces intraitables? Toute la question est là, et c'est là précisément ce qu'il est difficile de déterminer. On sait déjà que la réunion des Réservoirs, dans son ensemble (elle contient la droite modérée et l'extrême droite), est revenue sur un premier vote rendu à une faible majorité contre les intentions du ministère, et s'est décidée à accepter la loi électorale en première discussion. Si la réunion des chévau-légers, qui fait partie de la réunion des Réservoirs, mais qui a son autonomie particulière, votait tout entière contre le gouvernement dans cette question de priorité dont il fait une question de cabinet, il est évident que le ministère serait renversé du coup; mais cela n'est guère à supposer.

Cette réunion des chevau-légers se compose, je crois, de 60 à 80 membres; si seulement 30 ou 40 membres, comme on l'assurait hier, repoussaient la priorité de la loi électorale, M. de Broglie serait plus que compromis. Mais avec les moyens de pression de toutes sortes qui ont dû être employés pendant 48 heures sur ces derniers intransigeants, il est probable que dans ce bataillon sacré, il y en aura quelques-uns qui aimeront mieux se rendre que de mourir. Les probabilités sont donc que, fût-ce à une faible majorité, le ministère obtiendra demain gain de cause.

Du reste, le gouvernement et ses soutiens ne doivent pas se montrer difficiles en fait de majorité. Quand un homme considérable comme M. Buffet se contente pour être élu de 17 voix au-delà du chiffre nécessaire pour rendre le scrutin valable, et que dans cette majorité misérable, se trouvent 19 bulletins blancs dus évidemment à la pitié des membres du centre gauche, qui par considération pour M. Buffet, ou pour ne pas empêcher l'Assemblée de se constituer, ont bien voulu compléter ce total forcé, on doit comprendre que les politiques du 24 mai ne doivent pas s'empresser d'être fiers.

Le bruit qui s'était répandu que les bonapartistes étaient décidés à faire la guerre au ministère en toute occasion, n'était pas exact. Dans la réunion chez M. Eschassériaux, comme chez M. Rouher, il n'a été question que de la loi électorale et de la campagne à suivre en vue des élections prochaines. Il est de plus en plus positif que le groupe de l'appel au peuple repousse toute mutilation du suffrage universel, et par conséquent vote contre les vingt-cinq ans d'âge et les trois ans de domicile. On ne s'est pas mis d'accord plus qu'on l'était sur la question de l'opinion entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement. La cause du scrutin de liste a été vivement plaidée. Sans parler de la Corse où le bonapartisme se croit maître, on est persuadé que la liste que fera M. Levert passera dans le Pas-de-Calais; que celle que formera M. Eschassériaux sera également maîtresse dans son département; que M. Magne sera maître dans la Dordogne, de même que MM. Murat et Vallon dans le Lot, etc. On s'est arrêté, en définitive, au parti de laisser voter les députés selon leur avis personnel lorsque la question viendra en séance.

Les 65 anciens préfets de l'empire réunis chez M. Rouher, se sont prononcés en grande majorité pour le scrutin d'arrondissement.

Le Contingent Austro-hongrois.

La *Revue militaire de l'étranger* emprunte à la *Weiner Zeitung* les détails qui suivent sur les dispositions principales de la loi relative à une nouvelle répartition du contingent militaire entre les deux portions de la monarchie austro-hongroise:

Les 800,000 hommes que doivent, d'après les lois du 5 décembre 1868, compter l'armée permanente (armée active et réserve) et la marine de guerre, seront fournis à raison de 457,012 hommes par les pays représentés au reichsrath, et de 342,988 par ceux de la couronne hongroise.

En conséquence, le contingent à fournir en 1874 à l'armée et à la marine, sera de 54,541 hommes pour le pays représentés au reichsrath et de 40,933 hommes pour ceux de la couronne hongroise.

La somme de ces deux contingents donne 95,474 hommes, ce qui, comme l'on sait, est le chiffre nécessaire pour entretenir l'effectif total de l'armée permanente et de la marine de guerre au pied de 800,000 hommes. Sur ces 800,000 hommes, la marine prend de 12 à 15,000 hommes.

En outre de ces contingents, qui sont destinés à être incorporés en entier dans l'armée et dans la marine actives (la marine prend de 1,200 à 1,500 hommes par an), et à rester sous le drapeaux pendant trois ans, les pays représentés au reichsrath ont à verser 5,454 hommes dans la réserve de remplacement (*Ersatz-Reserve*) et ceux de la couronne hongroise ont de même à verser 4,093 hommes, le contingent total de la réserve de remplacement est donc de 9,547 hommes, c'est-à-dire qu'il est égal au dixième du contingent de l'armée active et de la marine de guerre.

Ce qui restera de la chasse dans les deux portions de la monarchie, après défalcation de ces 95,474 hommes, d'une part, et 9,547 hommes d'autre part, soit en tout 105,021 hommes, sera versé dans la landwehr.

La fête des Drapeaux.

On lit dans l'*Echo du Parlement*:

Munich, 11 mai

La capitale de la Bavière vient d'assister à un spectacle imposant qui rappelait les temps émouvants de la grande guerre franco-allemande. Il s'agissait de la consécration et de l'inauguration solennelle des drapeaux de la grande association des anciens membres de l'armée bavaroise, qui compte dans ses rangs, à côté des combattants de 1866 et de 1870-71, plus d'un vieil invalide des guerres de Napoléon Ier et de la campagne de Russie de 1812.

Plus de sept mille personnes, représentant environ quatre cents associations bavaroises, et des députations de tous les pays de race germanique, y compris l'Autriche-Hongrie, ont assisté au grand cortége qui a parcouru les rues principales de la ville pour aboutir au château royal.

Les associations des provinces alpines du royaume avaient eu l'idée plus pittoresque que pratique de faire de l'Isar, ce torrent rapide des montagnes qui baigne les murs de la ville, leur *via triumphalis* jusqu'à l'intérieur de la capitale.

Revêtus de leurs costumes nationaux (les plus beaux de toute l'Allemagne), ces fils des montagnes voulaient descendre le fleuve sur de grands radeaux, ornés de guirlandes, la musique en tête de chaque flottille. C'eût été charmant, car nos montagnards ont un talent très-remarquable pour ces sortes de fêtes populaires; mais l'on pensa aux vieillards et aux invalides qu'un pareil moyen de transport aurait trop fait souffrir, et peut-être aussi au vilain froid qui depuis quelque temps glace nos plaines et menace nos récoltes; bref, le voyage s'est fait en chemin de fer. Ce qu'il y a de plus curieux à constater à propos de cette grande fête et ce qui démontre mieux que toute autre chose l'extinction graduelle du particularisme, même dans l'Etat le plus particulariste de la nouvelle Allemagne, c'est que cette association d'anciens militaires [illegible] rapports suivis avec les autres associations allemandes, et forme une section de l'union centrale dont le président, un général prussien, a assisté en grande cérémonie aux fêtes de ces jours. Le Roi et sa cour n'ont pu, pour des motifs faciles à deviner, éviter toute participation; mais en réalité, les sympathies officielles sont tournées vers une association rivale, d'un caractère décidément particulariste, qui a refusé d'entrer en communication avec la direction centrale, à Berlin. Dernièrement encore, le roi a fait cadeau d'un étendard magnifique à cette Société « bavaroise, » bien qu'elle soit bien moins importante que sa rivale « allemande. »

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

Séance du samedi 16 mai 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Blin de Bourdon, l'un des secrétaires, est adopté.

M. BATBIE. Au nom de la commission des lois constitutionnelles, je viens demander à l'Assemblée de placer à son ordre du jour de mercredi prochain la première lecture de la loi électorale. L'importance de cette loi nous dispense d'indiquer les motifs de cette demande. Si elle était [illegible], je développerais les raisons qui [illegible] sion. (Très-bien! à droite.)

M. THERY. Je ne conteste pas l'importance de la loi électorale politique, mais je demanderai à l'Assemblée de mettre également à son ordre du jour la loi municipale, qui n'est pas moins importante, et de lui donner la priorité. (Approbation sur divers bancs. — Bruit.) Pas plus que M. Batbie, je ne crois devoir développer les raisons de ma demande. Mais il en est une qui me frappe. S'il y a des élections à faire, les plus urgentes sont évidemment les élections municipales; déjà, faute d'une loi électorale municipale, vous avez dû proroger les pouvoirs des conseils municipaux. (Très-bien! très-bien! sur un certain nombre de bancs à droite. — Aux voix!)

M. RAUDOT. J'étais d'avis qu'il y avait moyen de mettre la loi municipale à l'ordre du jour avant la loi électorale; mais le ministère croit que la loi électorale doit être discutée la première, et il paraît qu'il en ferait une question de cabinet. (Exclamations.) Je ne suis pas de ceux qui veulent pousser les choses à l'extrême. (Très-bien! très-bien!)

Il me semble que le pays ne comprendrait pas qu'un changement de ministère se produisît sur une question de priorité. (Vive approbation à droite et au centre.) Il y a, je crois, un moyen de satisfaire tout le monde. A la seconde lecture de la loi électorale politique, j'ai l'intention de proposer comme contre-projet le projet de loi municipale élaboré par la commission de décentralisation. La Chambre se trouvera ainsi saisie des deux questions en même temps, et les contre-projets étant discutés avant les projets, la priorité appartiendra à la loi municipale. (Hilarité et bruit.)

La loi municipale votée, on pourra procéder aux élections municipales et départementales en temps utile. (Mouvements divers.)

M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président du conseil. Je viens au nom du gouvernement appuyer la demande qui vous a été faite par M. le rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, celle de mettre à l'ordre du jour d'une des prochaines séances la loi électorale politique.

Si le gouvernement insiste, ce n'est pas pour des raisons qui lui soient personnelles, mais c'est pour répondre à un besoin urgent, à un appel pressant du pays. (Très-bien! très-bien!) La question électorale préoccupe tout le monde; il est nécessaire de l'aborder de front et par son plus grand côté. (Nouvelle approbation.) Il faut discuter d'abord les garanties que la société exige des électeurs. C'est pour donner un gage à cette préoccupation du pays que nous demandons la priorité pour la loi électorale politique.

La loi municipale ne tient pas une moindre place dans la pensée du gouvernement; l'Assemblée s'est engagée à la faire le plus tôt possible.

Le gouvernement n'a nul désir de s'y soustraire, nous insistons donc pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour immédiatement à la suite de la loi électorale politique.

Quant à la proposition qu'annonce M. Raudot, M. Raudot aura parfaitement le droit à la seconde lecture de présenter un contre-projet, il peut y avoir des avantages à cette marche; l'Assemblée appréciera; tout ce qui hâtera l'époque de la discussion de la loi municipale aura l'adhésion du gouvernement. (Très-bien! très-bien!)

Si nous demandons la priorité pour la loi électorale, c'est parce que le pays la lui donne. (Applaudissements.)

M. LUCIEN BRUN. Quelques-uns de mes amis et moi, nous sommes résolus à mettre à l'ordre du jour la loi électorale politique et la loi électorale municipale; il n'y a donc sur le fond aucune divergence entre nous et le cabinet.

Mais nous pensons que la loi municipale doit avoir la priorité; j'ajoute que d'après nous, dans la question qui se pose, il n'y a rien qui explique une question de confiance dans le cabinet. (Mouvement.)

M. LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je remercie M. Lucien Brun de ses paroles, mais il ne faudrait pas qu'on se méprît sur leur sens, ni qu'elles diminuassent l'importance du vote qui va être émis. (Mouvement prolongé.)

L'Assemblée est consultée sur la question de priorité à donner à la loi électorale politique.

Après deux épreuves par assis et levé déclarées douteuses, il est procédé au scrutin.

La séance est suspendue pendant une demi-heure pour la vérification du scrutin. En voici le résultat:

A la majorité de 381 voix contre 317, sur 698 votants, l'Assemblée n'adopte pas la priorité pour la loi électorale politique. (Mouvement prolongé.)

M. LE DUC DECAZES, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi portant autorisation et approbation d'une convention postale signée entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (Très-bien! très-bien!)

M. RAUDOT. La majorité vient de décider qu'elle n'accordait pas la priorité à la loi électorale politique. Je demande que l'Assemblée mette la loi électorale municipale à l'ordre du jour.

Il y a nécessité absolue à faire cette loi. Elle est indispensable pour qu'on puisse procéder aux élections municipales et départementales.

M. CHABREYRON. Je demande à l'Assemblée de remettre à lundi la suite de cette discussion. Quelle que soit l'importance de la loi municipale, je crois que d'autres préoccupations s'imposent à nos esprits. (Bruits divers.)

Je pense que la question qui se pose avant toutes les autres est celle-ci: l'Assemblée veut-elle ou ne veut-elle pas organiser les pouvoirs du maréchal? (Applaudissements au centre et à droite. —Bruit à gauche.)

M. CASIMIR PÉRIER. Ne remettez pas le maréchal en cause. M. de Broglie l'a assez fait. (Très-bien! à gauche.)

M. CHABREYRON. Oui, la question est celle-ci. L'Assemblée veut-elle, suivant l'engagement qu'elle a pris le 20 novembre, donner au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon les moyens de vivre et de se défendre? (C'est cela! — Très-bien! à droite et au centre. — Bruit.)

Je suis, quant à moi, de ceux qui, le 20 novembre, ont fait sans arrière-pensée le sacrifice de leurs sympathies et ont sincèrement voulu donner à la France, si c'était possible, sept années de repos, sept années de trêve des partis.

Je l'ai fait avec la conviction profonde qu'en ce moment tout gouvernement, quel qu'il fût, qui aurait été un gouvernement de parti, aurait été un gouvernement d'oppression. (Applaudissements. — Bruit.)

Je l'ai fait avec cette conviction que le salut des grands intérêts conservateurs ne pouvaient se rencontrer que dans l'union de tous ceux qui, monarchistes ou républicains, consentiraient à faire taire leurs espérances pour ne songer qu'au pays, à son besoin de travail et de repos. (Oui! oui! — Très-bien! très-bien!)

Quel que soit donc le souvenir de cette crise, quels que soient ceux qui prendront le lourd fardeau des affaires... (Bruit et rires à gauche), il faut que nous sachions s'il entre dans leur programme d'organiser résolûment, indépendamment de tout esprit de parti, les pouvoirs du maréchal. (Applaudissements — Bruit.)

M. LE COMTE RAMPON. L'honorable préopinant a dit que le ministère nouveau ne pouvait pas être un ministère de parti. Je tiens à dire que c'est le ministère qui vient de tomber qui était un ministère de parti. Il ne s'adressait jamais qu'à un côté de l'Assemblée. (Applaudissements à gauche.)

Quand nous avons voté contre le ministère, nous n'avons jamais voulu voter contre le maréchal de Mac-Mahon. (Applaudissements au centre gauche.)

Nous sommes tout prêts à entrer, avec le ministère nouveau, dans la discussion des lois constitutionnelles.

J'ajoute, au nom de mes amis, que si l'on veut gouverner avec modération, faire des lois qui puissent correspondre à nos idées... (Rires à droite), à nos idées libérales et conservatrices, nous appuierons de toutes nos forces le cabinet nouveau et le maréchal de Mac-Mahon. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée s'est prononcée sur la question de priorité; elle a refusé d'accorder la priorité à la loi électorale politique. On propose [illegible] de remettre à un des premiers jours de la semaine prochaine le règlement de l'ordre du jour.

Voix nombreuses. A lundi! — A mardi!

L'Assemblée, consultée, décide que le règlement de l'ordre du jour est remis à mardi.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle remettre également à mardi l'examen des projets de lois

qui sont portés à l'ordre du jour d'aujourd'hui? (Non! non!—Oui!—A lundi!)

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle examinera lundi les projets de lois qui figurent à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La séance est levée à quatre heures vingt minutes.

Le traité du Yarkand.

Le traité du Yarkand, conclu avec Atalick Gazee par M. Forsyth, et signé le 2 février dernier, est arrivé à Lahore le 3 avril, en route pour Calcutta. Le porteur de cet important document a rencontré beaucoup de difficultés dans son voyage, à cause des neiges et de la rigueur du froid. Il a perdu cinq chevaux par suite de l'inclémence de la saison et de l'excès de fatigue.

Voici, sur ce sujet, une lettre adressée par M. Douglas Forsyth à un de ses amis en Angleterre. Elle est datée de Kashgar, 18 janvier. Nous la reproduisons d'après le *Times* :

« Vous apprendrez avec intérêt, dit M. Douglas Forsyth, que je viens de conclure avec l'Ameer Atalik Gazee un traité par lequel le pays est ouvert au commerce anglais ; un ambassadeur devra y résider pour protéger les intérêts britanniques. On connaît si peu ces régions et on a débité tant d'histoires singulières sur ce peuple et le prince qui le gouverne, que vous serez surpris d'apprendre qu'on y trouve un degré de civilisation de beaucoup supérieur à tout ce qui existe dans l'Inde et n'est pas dû directement à notre présence. On y jouit, tant pour la vie des habitants que pour les propriétés, d'une sécurité qu'on pourrait envier en Angleterre. Nous y avons eu la plus parfaite liberté d'action et de mouvement ; nous avons pu aller et venir où et quand nous avons voulu, nous mêler aux gens du pays et les voir au milieu de leurs occupations ordinaires : nous pouvons donc nous faire une opinion suffisamment exacte de la nature du gouvernement.

« Yakoob Khan est un homme très-remarquable, qui doit entièrement ses succès à ses qualités personnelles. Il voit tout par lui-même, et mêmes ses troupes sont payées en sa présence. Il maintient rigoureusement dans l'ordre tous ses subordonnés et puni très-sévèrement la désobéissance. La population a un très-grand respect pour lui. Les Hindoustanis ou Afghans qui viennent prendre du service, espérant s'enrichir par le pillage, sont considérablement désappointés en trouvant la population protégée contre eux par l'Ameer. On ne peut attendre d'eux naturellement que des histoires sur la sévérité de l'Ameer ; mais au lieu de sympathiser avec eux sur ce point, je considère cela comme un bon signe de la vigueur de l'administration. Certainement la population a lieu de se réjouir. Nous trouvons les marchés qui se tiennent tous les jours sur une place ou sur une autre remplis d'hommes et de femmes à la physionomie joyeuse, qui vendent, achètent ou marchandent, exactement comme dans un marché en Angleterre. Les vivres sont abondants, et même les plus basses classes se nourrissent de viande et sont chaudement vêtues. Le vol est très-rare et le meurtre presque inconnu.

« Nous n'avons pas vu cependant encore beaucoup le pays, à cause de l'intensité du froid ; mais quand l'hiver cessera, j'espère faire un grand voyage. Nous visiterons Khoten qui est un lieu important. Le jade vient des rivières qui coulent près de cette ville et il y existe des manufactures de soie. Il y a aussi des fabriques de coton ; on en exporte en quantité les produits à Kokan et sur le territoire russe. Les Russes ont établi des relations par des traités avec l'Ameer et font un commerce actif avec les Kashgars. On ne voit pas de Russes ici en ce moment ; mais on trouve partout des marchandises russes. En ouvrant les ballots qui portent extérieurement des noms russes, on remarque que les marchandises elles-mêmes portent des marques anglaises. En comparant les prix, on voit que les marchandises anglaises expédiées par l'Inde peuvent être vendues, avec bénéfice, à un prix moins élevé que les mêmes marchandises apportées par la Russie. Je ne pense pas retourner dans l'Inde avant la fin de l'été. »

La revue anglaise de Londres le *Mac-Millan's Magazine* publie de son côté dans son numéro du mois de mai, un article du capitaine Chapman contenant d'intéressants détails sur la ville de Yarkand, qu'il visita vers la fin de l'an dernier, comme l'un des membres de l'ambassade anglaise envoyée à Kashgar. Lorsqu'il traversa le bazar, à cheval, le 13 de novembre, la scène qui s'offrit à ses regards était des plus animées. Il n'y avait pas moins de 35,000 acheteurs sur place préparant leurs installations pour recevoir leurs achats, leur nourriture et leur linge de la semaine. Moyennant 12 liv. st., dit le narrateur, j'obtins trois fort bons petits bidets, et pour deux souverains j'aurais pu faire acquisition de dix moutons. La viande de bœuf et de mouton se vendait à raison de 1 1/2 d. (15 centimes) pour la livre et quart.

Le marché aux soies, continue le narrateur, était relativement calme. Ici, dit-il, les soies en écheveau d'Andijan et de Khoten, sont exposées à côté l'une de l'autre. La qualité en est inférieure en raison des mauvais procédés employés pour les filer. Ce qui a le plus frappé le voyageur, c'est le grand nombre de boutiques de drogueries. Des 200 boutiques établies dans ou près le marché aux draps, 90 étaient consacrées à la vente des marchandises russes, gros draps et autre ; d'autres servaient à la vente de la poterie de fabrique locale, et d'autres enfin à la coutellerie et autres articles de fabrication moscovite. Les harnachements et les fouets de monture qui se fabriquent sur les lieux sont « vraiment excellents », dit le narrateur.

Ce serait une erreur de supposer que le traité conclu avec Yarkand ouvrira immédiatement un large champ au commerce anglais. Nul doute, pense le capitaine Chapman, que ce ne soit chose facile pour nos marchands avec les avantages que leur donnent les chemins de fer établis entre Bombay et Lahore et les améliorations que l'on se propose d'apporter aux routes commerciales de vendre leurs marchandises à meilleur marché que les trafiquants russes qui voyagent par la route longue et fatigante de Syr Darya à travers Tashkand et Andijan pour les montagnes d'Alai.

Les Yarkandais sont depuis longtemps accoutumés aux marques commerciales russes, et les articles revêtus des marques de fabriques anglaises prendront du temps à faire leur chemin. Néanmoins, en agissant judicieusement les négociants anglais arriveront à développer graduellement leur commerce dans l'Asie centrale.

Les institutions de crédit en Italie.

On lit dans l'*Italie*:

La situation générale des institutions de crédit a subi quelques modifications pendant le mois de février dernier, si on la compare à celle de janvier.

En effet, nous comptons 90 banques populaires régulièrement constituées, au lieu de 88, et 140 sociétés de crédit ordinaire, au lieu de 144, soit en tout 230 institutions au lieu de 232.

La situation de ces institutions s'établissait comme suit: 805,004,919 francs 86 cent. de capital nominal, 3,723,513 actions, 405,608,063 francs 41 cent. de capital versé, 1,317,402,570 francs 86 cent. d'actif, 1,350,157,691 fr. 45 c. de passif.

L'escompte a varié entre 12 et 5 p. 100; l'intérêt sur les avances, entre 9 et 5 p. 100; sur les comptes-courants passifs, entre 6 et 3 p. 100.

Le numéraire existant en caisse s'élevait, au 28 février, à la somme de 2,877,334 fr. 28, dont 569,858 fr. 33 seulement représentés par des espèces métalliques.

Le nombre des institutions de crédit agraire n'a pas varié en février. On en a compté 13, dont 4 n'avaient pas encore commencé leurs opérations. Voici quelle était leur situation: 14,200,000 fr. de capital nominal, 188,000 actions, 7,697,365 fr. de capital versé, 31,772,802 francs 21 d'actif, 31,703,557 fr. 17 de passif.

Le taux de l'escompte de ces institutions a varié entre 5 et 7 p. 100 pour les lettres de change; l'intérêt sur les avances, entre 5 et 7 50 p. 100; sur les comptes-courants passifs, entre 5 2 p. 100.

L'encaisse, au 28 février, était de 847,483 fr. 47 c., dont 6,817 fr. 97 c. en espèces métalliques.

Des 8 institutions de crédit foncier existant en Italie, 7 avaient commencé leurs opérations au 28 février. Nous établissons comme suit leur situation: 218,534,439 fr. 12 c. de garantie hypothécaire, 2,844 obligations émises en février 1874, soit un total de 214,715 obligations émises.

Si nous déduisons de ce total les obligations à éteindre, nous trouvons que le nombre de celles qui se trouvent en circulation s'élève au chiffre de 202,268, dont 167,497, au porteur et 34,771 nominatives. Les obligations émises en février représentent une somme de 1,422,000 francs, celles qui se trouvent en circulation, 101,134,000 fr.

L'actif des 7 établissements de crédit foncier était de 128,823,261 fr. 71 centimes; le passif, de 128,744,886 fr. 78 cent.

Voici maintenant la situation des 6 banques d'émission: capital nominal, 290,876,226; capital versé, fr. 221,874,826; numéraire en caisse, fr. 322,085,848; portefeuille, fr. 439,000 101,537; avances, fr. 87,457,567; billets en circulation, fr. 1,552,443,182; comptes courants disponibles, fr. 26,224,242; comptes courants non disponibles, francs 62,455,724.

Le taux de l'escompte sur les effets a été de 5 p. 100, l'intérêt a varié entre 5 et 6 p. 100 sur les avances, entre 2 et 4 p. 100 sur les comptes courants passifs.

Les caisses d'épargne, qui sont au nombre de 10, avaient, au 28 février, reçu en dépôt une somme de 323,610,756 francs 19 centimes, c'est-à-dire que, pendant le mois de février, les dépôts ont subi une augmentation de 1,547,953 francs 73 centimes.

Le mouvement du mois a été le suivant.

Livrets nouveaux: en février, 6,566; en janvier, 9,276.

Livrets épuisés: en février, 5,355; en janvier, 6,325.

Nombre des versements: en février 40,808; en janvier, 60,309.

Nombre des remboursements: en février, 32,069; en janvier, 47,010.

Sommes versées: en février rien 8,409,244 fr. 05; en janvier 12,682,300 fr. 30.

Sommes restituées: en février, 9,861,166 f. 99; en janvier, 13,074,973 fr. 01.

Voici quel était le chiffre des dépôts dans les diverses caisses d'épargne:

	fr.
Milan	220,887,675 64
Sienne	2,775,564 55
Florence	41,774,833 54
Gênes	8,495,393 03
Rome	24,708,656 33
Bologne	12,694,323 40
Parme	4,076,867 87
Cagliari	2,287,795 93
Padoue	2,618,302 08
Plaisance	3,591,343 82
Total	321,610,756 19

Les ressources minéralogiques de l'Algérie.

Nous extrayons du catalogue des produits agricoles et industriels de l'Algérie, publié par les soins du ministère de l'intérieur à l'occasion de l'exposition universelle de Vienne l'exposé qui suit des ressources minéralogiques de l'Algérie.

L'occupation de l'Algérie aux époques géologiques par la mer et son retrait progressif y ont laissé emprisonnées dans son sol des quantités énormes de matières minérales qui s'y trouvent ordinairement dissoutes, c'est-à-dire des chlorures et des sulfates alcalins. Peu de contrées sont par suite plus riches que l'Algérie en dépôts de sel gemme, en lacs et rivières salés. Il suffit de jeter les yeux sur une carte du pays pour s'assurer du grand nombre de cours d'eau désignés sous le nom d'oued melah (rivière salée) ; et les chott ou sebkha sont autant de lacs et d'étangs salés où l'évaporation de l'été dépose une couche de sel brut, qu'on n'a qu'à ramasser pour le livrer au commerce.

Il sera facile un jour d'appliquer dans le sud les procédés de raffinage, lorsqu'on s'efforcera d'attirer les caravanes de l'Afrique centrale qui vont s'approvisionner de sel sur les côtes du Maroc et qui le trouveront plus près et plus pur dans nos établissements, en même temps qu'elles s'y procureront les articles de notre industrie.

La région tellienne est non moins bien pourvue de lacs salés que les régions intérieures, et elle a de plus la ressource du voisinage de la mer, dont l'exploitation est inépuisable et rendue singulièrement facile par l'activité des rayons solaires et par l'absence régulière des pluies, pendant près de cinq mois de l'année. En présence de tels avantages on s'étonne que l'industrie marseillaise n'ait pas encore songé à tirer de notre colonie une partie des sels qu'elle emploie, et à y installer la fabrication de la soude artificielle, pour laquelle on trouvera prochainement un débouché dans le pays même, en vue de la préparation des pâtes chimiques à papier.

La province d'Alger possède plusieurs salines naturelles, notamment à Dellys ; six sources salées très-abondantes, la mine de sel de Djelfa, sur la route de Laghouat, dont la roche contient 94 p. 100 de chlorure de sodium, et celle d'Ain Hadjera.

Dans la province d'Oran, on trouve la célèbre saline d'Arzew constituée par un lac asséchant en été, et dont la situation rapprochée de la mer assure l'exportation à bon marché des produits. Puis la vaste sebkha d'Oran, les mines de sel d'Ain Temouchent, des Ouled Khelfa, et nombre de sources salées complètent ses richesses salifères.

L'ancienne province de Constantine offre peut-être des dépôts encore plus importants. Indépendamment des 22 lacs salés qui y existent, sur lesquels 6 sont loués par l'administration pour l'extraction du sel, on y rencontre des gisements considérables à l'état de roches. A 5 lieues à l'ouest de Milah, chez les Ouled Kebab, se trouve une mine très-riche, exploitée par les indigènes, qui en retirent annuellement pour plus de 150,000 fr. d'un sel blanc gris et rouge, contenant 95,8 à 97,8 de chlorure de sodium.

Près d'Outaia, entre Batna et Biskra, dans le djebel Gharribou, au milieu d'une nature affreusement bouleversée et portant les traces d'un soulèvement intérieur, s'élèvent des escarpements verticaux de 10 à 40 mètres de hauteur, formés entièrement de sel gemme, dont les Arabes se contentent d'exploiter les blocs qui s'en détachent naturellement par l'effet des pluies. Suivant une analyse faite en 1844, il renfermerait 90.2 p. 100 de sel pur, et 2.8 p. 100 de plâtre. Ce sel est agréable au goût qu'on rapporte que le chiite Obaid Allah, le fondateur de la dynastie des Fatimites, l'avait réservé pour son usage personnel ; il paraît que sa réputation s'est conservée, car M. Ville indique qu'il s'échange à poids égal avec les dattes sur les marchés du Zab. D'autres mines de sel gemme moins connues se trouvent encore dans cette province.

Les pyrites, plusieurs gîtes alunifères, pourront donner lieu à l'extraction d'acide sulfurique, d'alun et de produits chimiques divers. On n'a encore exploité jusqu'à présent que le sulfate de soude au chott Tilsilt, entre Batna et Biskra, où M. Rouennet a découvert que ce produit pouvait se former naturellement par double décomposition entre le sulfate de magnésie et le chlorure de sodium, pendant les froids de l'hiver. La magnésie se rencontre sur plusieurs points en Algérie sous forme d'efflorescence blanchâtre résultant de l'évaporation des eaux.

Il existe en Algérie de nombreux gisements de salpêtre dont la formation a été l'objet d'études approfondies par M. Millon, l'ancien pharmacien en chef de l'armée d'Afrique. Ils sont exploités par les indigènes, qui savent également se procurer ce sel artificiellement en développant la nitrification au sein de matières organiques.

On trouve du soufre dans les terrains de formation volcanique de la région du sud, au chott el Gharbi (Oran), dans la plaine d'El-Kebrita (la soufrière) au sud-ouest de Boghar ; on en extrait également des pyrites ferrugineuses.

L'énumération succincte des ressources minéralogiques de l'Algérie sera complétée en ajoutant que les argiles plastiques propres à la poterie sont très-répandues dans la Kabylie et alimentent l'industrie locale, et que l'on a trouvé la terre à porcelaine à Nedroma et à Lalla Maghrnia. Enfin, on a signalé de nombreuses agates propres à l'ornementation dans le sud et quelques émeraudes et grenats dans quelques vallées.

VARIÉTÉS.

Les volontaires du Génie.

L'ouvrage de M. Jules Garnier a surtout le grand intérêt de la sincérité ; c'est avec toute l'indépendance d'esprit que les lecteurs de ses voyages auront pu apprécier, qu'il nous fait voir les hommes et les choses qu'il a coudoyés pendant la campagne de 1870—1871.

De plus, les événements de la guerre l'ont précisément conduit au milieu de cette « armée des Vosges, » sur laquelle il a déjà tant été dit, mais de laquelle on a surtout parlé avec toute la passion que l'on apporte, en France, à ce qui touche aux partis politiques. On verra donc à cet égard, —et pour la première fois sur cette question, — un narrateur qui, pour juger ce qu'il a vu, se dégage complétement de tout esprit de parti et nous donne, par suite, un tableau fidèle des événements.

Là n'est point le seul mérite du livre de M. Jules Garnier, et personne ne suivra sans intérêt cette troupe peu nombreuse mais choisie, ferme, résolue, qui non-seulement se maintenait toujours aux avant-postes, mais avait constamment à se glisser au travers des lignes allemandes, dans le but de nuire aux moyens de transport de nos ennemis, ou même de les détruire.

Nous les verrons s'avancer hardiment par des marches prodigieuses, agir et se retirer en conservant encore assez de vigueur pour échapper aux colonnes fraîches envoyées contre eux. Parfois leur seule ressource était de gagner les plateaux élevés, leurs grandes forêts solitaires, où, au milieu des neiges de décembre et de janvier, ils ne retrouvaient leur route que la carte et la boussole à la main.

Nous extrayons d'ailleurs du livre de M. Jules Garnier le passage suivant, qui nous a semblé de nature à donner une idée de l'ouvrage :

« En passant à l'endroit du plateau où avait eu lieu la lutte gigantesque dont je viens de parler, nous aperçûmes les cadavres d'un Prussien et d'un franc-tireur qui s'étaient respectivement traversé le corps avec leur baïonnette. Nous allâmes ainsi jusqu'à l'extrémité du plateau d'Hauteville, au « *Chêne de l'observe* ». Là, quelques balles qui vinrent siffler à nos oreilles nous engagèrent à reprendre la route de Dijon.

« Dans ce trajet de retour à travers le champ de bataille, nous rencontrâmes cette fois les ambulanciers et les rôdeurs. C'est là le côté écœurant et décourageant de la vie de soldat.

« Rien de plus facile que de se bien conduire, d'être brave même pendant la lutte ; on est bien vite habitué aux sifflements aigus des balles et aux explosions retentissantes des obus ; on ne voit ni les uns ni les autres, et au bout d'un instant on oublie que ce concert est celui de la mort, qu'il l'accompagne sous toutes les formes, et si l'on marche en avant, qu'importe ! ce ne sont que les cadavres de l'ennemi sur lesquels on place le pied ; ceux des siens on les laisse derrière, on ne les voit pas ; on n'entend pas non plus les plaintes, les cris des camarades blessés... Mais le terrible de la guerre, c'est la défaite, c'est la retraite, c'est le soldat découragé accusant ses chefs, jetant son arme ou la brisant ; c'est le bruit du canon, sinistre alors, qui vous talonne et sème la mort au milieu des fuyards qui ne veulent ou ne peuvent lutter ; c'est le dernier serrement de main d'un vieux camarade qui tombe, qu'il faut abandonner dans le chemin boueux, où les pieds des chevaux des amis et des ennemis l'achèveront. Le triste, ce sont les canons embourbés, aux attelages tués ou mutilés, ces caissons pleins de gargousses, ces convois pleins de vivres — quand on va en manquer — qu'il faut abandonner aux vainqueurs. Et nous avons vu tout cela pendant des mois sur notre sol même ! »

En voyant la vigueur déployée par certains corps français, vers la fin de la guerre surtout, alors que les hommes étaient rompus aux fatigues, on se prend à regretter que la direction de tous ces courages n'ait pas été meilleure, et qu'il n'ait pas été possible d'en faire un faisceau que nos ennemis n'auraient certainement pu entamer.

Mais ces faits même portent en eux une consolation à nos maux, c'est que, — quoi qu'on en ait pu dire, — notre chère patrie n'est point encore tombée dans l'impuissance, qu'elle se relèvera plus forte, plus vaillante que jamais, et que cette rude école du malheur lui aura fait connaître ses défauts et lui aura permis de les corriger.

Voilà les réflexions que nous inspire la lecture du livre de M. Jules Garnier ; et, bien que l'on y sente une profonde tristesse, on entrevoit néanmoins, au milieu de ces pages douloureuses, un sentiment d'espérance en l'avenir si puissant, si sincère, qu'on ne peut s'empêcher de la partager.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 25 mai.

Bourse fermée ; pluies abondantes.

France.

Paris, 24 mai, soir.

M. Thiers répondant à une députation de la Gironde a dit, entr'autres, que l'Assemblée nationale devrait reconnaître son impuissance et la nécessité d'en appeler au pays pour donner une solution à la question constitutionnelle.

Dans le département de la Nièvre M. de Bourgoing, bonapartiste, a été élu député, contre M. Gudin, candidat républicain.

Italie.

Rome, 25 mai. mat.

Le Pape est indisposé. Les réceptions qui devaient avoir lieu au Vatican le jour de la Pentecôte ont été ajournées.

La Chambre ayant approuvé l'annulation des actes du précédent ministère, actes qui n'avaient pas été enregistrés, le cabinet a cru devoir donner sa démission. Par ordre du roi le ministère restera en fonctions, jusqu'au vote du budget, après lequel la Chambre sera ajournée.

Espagne.

Madrid, 24 mai.

Des nouvelles du théâtre de la guerre affirment que les carlistes ont été battus en Biscaye, dans la Navarre et l'Aragon.

Grèce.

Athènes, 25 mai 9 h., soir.

Aucune solution n'a encore été donnée à l'affaire Schlieman pour laquelle la légation ottomane avait protesté.

L'élection du métropolitain aura lieu mercredi.

Laurium	fr.	84.
Oblig. Roumélie	»	120.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 25 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	55 5	—
	Hausse	»	55 23	—
	Baisse	»	54 36	—
	Clôt. du midi	»	— —	—
	Clôt. du soir	»	54 36	—
	Après Bourse	»	— —	—
Actions S. Gén.		L.S.	7 10	—
» de la Société de change et de valeurs		»	4 35	—
» de la Banque de Const. excoup.			5 —	—
» du Crédit Austro-Turque		»	— —	—
» du Crédit Général		L.T.	10 40	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3 —	—
Tramway		»	5 60	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 30	—
Laurium		Fr.	79 —	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	20 —	—
Obligations des Chemins de fer		»	123 —	—
» 2e émission		»	98 —	—
Emprunt	1863. coup. det.	»	347 —	—
	1865. coup. det.	»	350 —	—
	1869	»	290 —	—
	1872	»	85 —	—
	1873	»	— —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	110	30
Pièce de 20 francs	»	88	—
Impérial russe	»	90	10
Ducat (Crémitz)	»	51	25
Medjidié blanc—(différence)	»	102	—
Bechlik—(différence)	»	105	5
Métalique... (id)	»	105	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 23 mai.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
Genes, paq. à vap. angl. *Busy Bee*, c. Boven, ayant touché Dardanelles lest.
Messine, paq. à vap. angl. *Simiote*, c. Ewen, ayant Smyrne et Dardanelles div. 200 pas.
Marseille, paq. à vap. ital. *Simeto*, c. Viola, ayant touché Genes, Livourne, Naples, Palerme, Messine, Piré, Chio, Smyrne et Dardanelles div. merch. 39 p.
Alexandrie paq. à vap. rus. *Oleg*, c. Evdokimoff, ayant touché Port Said, Jaffa, Acri, Beyrouth, Tripoli Rhodes, Alexandrette, Mersine, Chio, Smyrne, Metelin, Dardanelles div. march. 420

du 24 mai

Rodosto, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki div.
Alexandrie paq. à vap. angl. *Bivouac*, c. Dodding, ayant touché Dardanelles lest, 40 pas.
Port Said, paq. à vap. angl. *Conselt*, c. Hodgsle, ayant touché Dardanelles 2 pas.
Venise, paq. à vap. angl. *Alfred*, c. Wilks, ayant touché Dardanelles lest.
Malta, paq. à vap. angl. *Venetia*, c. Penington, ayant touché Dardanelles lest.
Trieste, paq. à vap. aut. *Narenta*, c. Sutora, ayant touché Renkeuy, lest.
— paq. à vap. aut. *Michele Vucetich*, c. Raicevich, ayant touché Dardanelles div.
Salonique, paq. à vap. angl. *Woodham*, c. Clark, ayant touché Dardanelles lest 20 pas.
Marseille, paq. à vap. angl. *Bengalese*, c. Mosey, ayant touché Malte et Dardanelles lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 23 mai

Trieste paq. à vap. aut. *Aurora*, c. Radeglia, div.
Galatz, paq. à vap. aut. *Thetis*, c. Biscuchia, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, div.
Marseille paq. à vap. fr. *Assyrien*, c. Valedier, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Busy Bee*, c. Bowen, div.
Alexandrie, paq. à vap. rus. *Vladimir*, c. Marercoff, d.
Batoum, paq. à vap. rus. *Boug*, c. Safanoff, div.
Syra, paq. à vap. aut. *Pilade*, c. Lupi, div.
Azoff, paq. à vap. angl. *Cambais*, c. Classton, div.

du 24 mai.

Soulina, paq. à vap. angl. *Alfred*, c. Wilks, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Conselt*, c. Hodgson, div.
— paq. à vap. angl. *Bengalese*, c. Mosey, div.
— paq. à vap. angl. *Bivouac*, c. Dodding, div.
Artaki, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.
Tagarok, paq. à vap. angl. c. Penington, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 23 mai

New-Port, bk. aut. *Ellena Covacevich*, c. Covacevich, p.

du 24 mai

Cardiff, bk. ital. *Prinaipio*. c. Giuseppe, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 23 mai.

Smyrne br. hell. *Theossevia*, c. Kiparissakis, planch.
Kefken, br. rus. *Elpis*, c. Anastassiou lest.
Varna, br. hell. *Evanguelistria*, c. Ghombos, div.
Taganrok br. hell. *Anastasria*, c. Metaxas, lest.
Batoum, br. rus. *Harilaos*, c. Constandinidis, lest.
Marseille br. hell *Zoodohos Pigi*, c. Alphoritis, blé.
— br. hell. *Memphis*, c. Russos, blé.
— br. rus. *Margarita Mimbelli*, c. Fiscovich, blé.
— br. rus. *Kefalinia*, c. Caravias, blé.
— br. hell. *Eftihia* c. Scarletos, blé.
Odessa, br. ital. *Rachele*, c. Manzini, div.
Malte, goel. hell. *Dimitrios*, c. Cokinos, maïs.
Naples, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Condoroti, blé.
Malte, br. hell. *Aspassia*, c. Camenos, gr. de lin.
Berdiansca, bk. ital. *Gotardo*, c. Massa, lest.
Angleterre, br. ital. *Dori*, c. Magiolo, ravis.
Venise, br. hell. *A. Spiridon*, c. Gatchimbas, seigle.

du 21 mai.

Castellamare, br. hell. *Mihail*, c. Anishis, blé

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 22 mai.

Angl. *R dexdale*, c. Benthley, blé Taganrok p. Malte.
Hell. *A. Spiridion*, c. Catzumbas, seigle, Taganrok p. pour Venise, [illegible]
Rus. *Vesta*, c. Georgevich, div. Batoum p. Conple.
Hell. *Thetis*, c. Zafiropulos, blé, Nicolaieff p. Trieste.
Rus. *Mimbelli*, c. Fiscovich, blé, Marianople p. Tarseil.
Angl. *Paladin*, c. Edward, maïs, Soulina p. Malte.
Angl. *Gantho*, c. Orven, blé, Odessa p. Anvers.
Angl. *Supenal*, Eggleton, blé, Nicolaieff p. Angleterre.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

AVIS.

Les bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés aujourd'hui, mardi, 26 mai, à l'occasion des funérailles de M. **G. F. Nicolich**, un des Administrateurs de la Banque.

Constantinople, le 26 mai 1874.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE

AVIS

3000	Cantars barre de fer rond de divers diamètre.
2.000	Cantars barre de fer carré.
500	id. barre de fer plate dite lama.
720	Paquets tôle mince.
500	ocques étain.
1000	tôles pour dépôt d'eau.
250	Cantars cercle en fer.
3.000	ocques acier.
600	id, fil de bronze.
40	id, fil de cuivre.

Mercredi 15 Mai (v.s.) aura lieu au Conseil de l'Amirauté Imp. l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnées.

Messieurs les négociants qui désireraient y concourir sont invités à se présenter le jour sus-indiqué au dit Conseil.

Amirauté Impériale.
Le 13 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

850,000 ocques de charbon passé par le crible.

900,000 ocques de charbon dit Sirakiumuru ;

1,750,000, soit un million sept cent cinquante mille ocques de charbon de Silivrie à fournir au Palais Impérial pour l'année 1290, a été soumissionné, la première qualité, 51 piastres les 100 ocques, et la seconde, 36 piastres, à raison de 106 piastres la livre turque.

Les personnes qui voudraient fournir le charbon à des prix plus avantageux sont priées de s'adresser à partir de la date de cet avis jusqu'à mercredi, 15 mai (v.s.) au Conseil du susdit département.

Les offres qui seraient faites ultérieurement à cette date ne seront pas prises en considération.

Constantinople, le 11/23 mai 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

Mercredi, 15 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 800 mille à 1 million d'ocques de viande de mouton et d'agneaux et des moutons et agneaux vivants, nécessaires aux cuisines impériales et dépendances.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter, accompagnées de leurs garants, au Conseil du ministère de la liste civile le jour sus-indiqué.

Constantinople, le 11/23 mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Les personnes qui voudraient prendre en location le bain de Galata-Sérai sont invitées à se présenter au Dari-Choura ce mardi 14 mai (v.s.)

Seraskérat le 21 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS

Lundi, 13 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 12000 1er qualité et de 5000 ocques 2e, qualité de laine d'Espagne purifiée à l'usage de la fabrique impériale des Fez.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont priées de se présenter le jour sus-indiqué au Conseil du dit département.

Constantinople, le 9 Mai 1874 (v.s.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi, 14 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 231,000 boucles blanches et noires en fer soumissionnées à 9 paras la pièce et de 200,000 boucles assorties en fer également soumissionnées à 4 paras la pièce.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 20 Mai 1874.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS.

Le 13, 14 et 15 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication de 30 à 40 mille rames de papier blanc et colorié pour étiquettes des tabacs de la Régie.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter les jour sus-indiqués au Conseil des Contributions indirectes.

Constantinople, le 9 Mai.

BANDAGISTE ORTHOPÉDISTE.

Nouveau Bandage à régulateur pour la contention et la guérison des Hernies se trouve chez Henri *Broundetti*, chevalier de plusieurs ordres pour services rendus à l'humanité par ses appareils 17 *médailles, Paris, rue Vivienne 48. Traitement des difformités.*

A LOUER une maison à Arnaoutkeuï dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

Aux Matériaux Français

T. TRICON ET Cie.
Rue Moun-Hané, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

C. A. GÉRARD
Relieur Américain.
100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100
(Vis-à-vis le Bezestin.)
CONSTANTINOPLE.

UNE INSTITUTRICE, récemment arrivée, désire donner des leçons d'italien, français, allemand, anglais, ou trouver une place dans une bonne maison. Elle pourrait également enseigner la musique.

S'adresser au bureaux du journal.

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi

Ligne du Danube.— Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla Arrivé Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

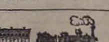

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations,

HERBERT HADDAN, E.C.

ANNÉE 8me N° 120 — Rebi-ul-Akhir 11 1291 — MERCREDI 27 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargé [illegible], d'Allemagne et de Suisse ; à Londres chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 26 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

L'Agence Havas en annonçant que le *Journal officiel* français, du 23, venait de publier la composition du cabinet, ajoutait: «Le ministere sera *appuyé* par l'ancienne majorite; *il preparera les lois constitutionnelles*, en laissant à la discrétion de l'Assemblee la question de la transmission des pouvoirs du president.»

Cette dépeche semble admettre la recomposition de la majorite sur une base aussi compacte que celle qui existait il y a un an, et c'est là une illusion qui ne soutient pas l'examen, apres ce qui vient de se passer.

Il est clair que les droites se sont peu à peu desagrégées, que l'entente entre les legitimistes et les orléanistes est tout à fait rompue et que nul ministère, à cette heure, ne trouvera une majorite avec laquelle il puisse rien fonder, rien elaborer de stable. Il faut que l'état de chose actuel soit bien reellement tel que nous n'avons cessé de le voir, depuis six mois, pour que le mot de dissolution! soit enfin tombé des lèvres de M. Thiers.

La seulement, en effet, est le salut de la France et du gouvernement, et malgré les resistances des orléanistes et de la droite il faudra bien arriver promptement à cette solution

Le pouvoir aura beau faire toutes les concessions possibles, relativement à ses attributions, chaque fois qu'un projet constitutionnel sera presenté le ministère qui le déposera sera renversé.

Peut-on admettre, alors, que M. le maréchal Mac-Mahon veuille laisser balloter ainsi son autorité, et qu'il accepte de gouverner, pendant sept ans, sans pouvoir jamais toucher à une question politique? c'est impossible. Nul, même le plus modeste, ne consentirait à jouer un role semblable.

Le président de la République a ete trop affirmatif, dans toutes ses déclarations pour permettre qu'on lui marchande, qu'on lui refuse sans cesse de fixer les conditions, les limites, la sphère de son action, et évidemment la *Presse* reflétait la pensée du duc de Magenta lorsqu'elle disait, le 14, c'est-à-dire l'avant veille de la chute de M. de Broglie:

« Aujourd'hui, sans etre plus que l'*Union*, un organe radical, nous disons: « L'organisation du septennat *ou la dissolution*. » Mais tandis que l'*Union* était à cet égard dans le faux, il y a six mois, puisqu'il n'y a eu ni restauration monarchique ni dissolution, nous croyons être aujourd'hui plus pres de la verite, car l'organisation du septennat est la tentative supreme qui reste à la majorité conservatrice, le dernier essai qu'elle puisse entreprendre, et si, apres l'échec de la restauration monarchique, elle ne parvenait pas à *constituer solidement* le septennat, *il est evident qu'elle n'aurait plus qu'à se dissoudre.* »

Si on ne perd pas de vue que la *Presse* est l'organe du maréchal Mac-Mahon on sera induit à conclure que la pensée de la dissolution s'agite meme dans les regions presidentielles.

Parmi les questions qui vont occuper le Parlement britannique pendant cette session il en est une d'un caractère essentiellement constitutionnel.

On sait que l'Irlande et l'Ecosse envoient à la Chambre haute des lords elus. En Ecosse ces lords sont nommes pour la durée d'une seule legislature, en Irlande ils sont designés à vie. Cette anomalie, dans une Chambre qui récemment encore a refusé d'admettre la pairie à vie pour l'Angleterre, commence, malgré le profond respect des Anglais pour les traditions historiques et constitutionnelles, à paraitre trop étrange, et il est question de réorganiser la pairie d'Ecosse et d'Irlande.

Le *Daily News* fait observer à ce sujet, qu'il est curieux de voir des pairs électifs envoyés, comme représentants des deux royaumes, par des pairs héréditaires anglais portant des titres écossais et irlandais, car c'est de cette manière que se fait la nomination des « pairs électifs » qui se trouvent siéger dans la Chambre haute en vertu d'un mandat dont ils sont revetus par les membres heréditaires de cette même Chambre et siegeant à côté d'eux.

Quelques paroles prononcees par le ministre des cultes de Prusse, M. Falk, à la Chambre des députés de Berlin dans la discussion recente des lois ecclésiastiques, ont produit, à ce qu'assure l'*Indépendance belge*, une certaine émotion en Suisse.

M. Falk avait dit que le Pape eût accordé de grandes concessions à la Suisse, si elle était parvenue à isoler la Prusse dans la lutte entre l'Etat et l'ultramontanisme. Cette allusion a eté interprétée en ce sens que la Suisse aurait fait cause commune avec la Prusse dans la question religieuse, ce qui est erroné. On peut defendre la même cause sans cependant associer ses efforts et partager la responsabilité.

D'apres des nouvelles du Japon, reçues à San-Francisco par le *Colorado*, les bruits concernant l'expédition japonaise dirigée contre Formose sont [illegible].

Les [illegible] de Liu-Kin [illegible] Yeddo en 1872 avaient sollicité la protection du Japon contre les mefaits de la tribu formosane, accusee entre autres choses d'avoir retenu des matelots naufragés à Liu-Kin. Ce royaume avant été formellement annexe au Japon, la protection demandée fut promise et des negociations furent ouvertes avec la Chine afin de savoir quelle autorité celle-ci reclame sur cette tribu de maraudeurs. La Chine nia en avoir aucune et déclina toute responsabilite à l'égard des méfaits dont on se plaignait. Le Japon fit alors des preparatifs pour prendre possession d'une partie de l'île.

Plusieurs circonstances ont apporté des retards dans l'accomplissement de ce projet, mais aujourd'hui tout est pret. Le Japon n'a l'intention de se livrer à des actes d'hostilite que si cela est absolument nécessaire; le cas echeant, les Japonais sont préparés à agir avec [illegible].

Les Japonais ne comptent pas s'établir solidement à Formose avant la fin de la presente annee. Le premier détachement de l'expedition est parti de Yokohama le 9 ou le 10 avril. Le commandant en chef est Saïgo-Kitonosuke, [illegible] Satsuma.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Avant de continuer nos études sur le tracé projeté du futur chemin de fer du bassin de l'Euphrate et du Tigré, nous croyons utile d'indiquer sommairement qu'elle est, en l'etat actuel, la navigation de ces deux fleuves. Il n'existe dans tout le bassin qu'un service regulier de transport pour les voyageurs et pour les marchandises. Il fonctionne entre Bagdad et Achar qui est l'echelle de Bassorah sur le Chatt-el-Arab. On sait que le Chatt-el-Arab est navigable en toute saison et que les navires de haut bord peuvent remonter jusqu'à Gourna qui est le point ou le Tigre et l'Euphrate se reunissent. Quant à la partie du Tigre qui coule de Bagdad à Gourna, elle est accessible aux bateaux, en toute saison, en faisant neanmoins une legère reserve pour la saison d'ete. Au moment des plus fortes chaleurs, les eaux devenant basses, il se forme dans cette section du Tigre des amoncellements de sables mouvants, de vraies barres qui rendent la navigation penible, sans toutefois l'interrompre. Pendant cet espace de temps qui varie de un à deux mois, le trajet de Bassorah à Bagdad s'effectue en sept, huit ou dix jours. Pendant tout le reste de l'annee, la moyenne du trajet est de trois à quatre jours. On doit faire observer, à ce propos, que cette navigation pourrait etre simplifiée et rendue de beaucoup plus rapide au moyen de certains travaux qui n'offrent pas de trop grandes difficultes. Le Tigre décrit des sinuosites nombreuses dans son cours de Bagdad à Gourna. En creusant de larges canaux à travers les terres qu'il enserre dans ses meandres, on obtiendrait ce précieux résultat d'abréger considerablement l'espace à parcourir et par suite de diminuer dans des proportions sensibles ce temps que l'on consacre en ce moment au parcours.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce projet à son point de vue technique. Nous voulons seulement dans un but d'interet general indiquer une amelioration qui parait réalisable, surtout pour les trois ou quatre sinuosites les plus accentuees du Tigre. C'est au gouvernement d'apprecier s'il doit entreprendre cette oeuvre qui, dans notre opinion, rendrait à ces contrees des services d'autant plus evidents que les canaux pourraient parfaitement etre utilises au profit des irrigations, sans lesquelles il ne saurait y avoir de cultures dans l'Irak-Arabi. Nous avions, il y a deux ans, signale cette amelioration desirable, et si nous y revenons aujourd'hui c'est qu'on n'a encore rien fait dans ce sens.

La navigation à vapeur actuelle est rendue assez difficile par la cherte et quelquefois par le manque de charbon. Ce combustible est apporte exclusivement d'Angleterre. Il n'est pas dès lors etonnant que son prix à Bassorah soit tres-eleve et atteigne parfois le chiffre de 3 L.S. la tonne. Aussi les bateaux en sont-ils souvent reduits à chauffer avec du bois. Ces bois eux-memes coûtent fort cher. Ils n'ont pas d'ailleurs une grande puissance calorifique, d'ou il suit qu'ils produisent sur les bateaux qui s'en servent un grand encombrement, au detriment du service des transports.

Les bateaux qui effectuent cette navigation ne manquent ni de voyageurs ni de marchandises. Le plus souvent ils sont encombres. Ils ne suffisent pas au transport des articles d'importation et d'exportation. L'importation, qui est peu importante, est alimentee presque exclusivement par les produits anglais. Quant à l'exportation elle consiste surtout en laines, en dattes, en cotons, en chevaux.

La navigation fluviale s'arrete à Bassorah. Cette ville est l'entrepôt ou les articles d'exportation et d'importation sont apportes, les premiers par les bateaux qui viennent de Bagdad, les autres par des bâtiments à voiles qui importent directement les charbons et autres articles d'Angleterre, et par la compagnie britannique indienne qui fait le service de la poste entre ces contrees, les Indes et l'Angleterre.

Nous completerons ces details dans un prochain article en enumerant les essais de navigation qui ont été tentés sur l'Euphrate et sur la partie du Tigre qui se trouve entre Bagdad et Mossoul. Il serait tellement naturel d'utiliser ces fleuves pour les transports qu'il est indispensable de preciser les efforts qui ont ete tentes dans ce but et les moyens de les rendre efficaces.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

Berlin, 20 mai 1874.

[illegible] noncer officiellement.

L'émotion causée par le vote de la Chambre des représentants au sujet de la garantie que le gouvernement était disposé à accorder à la *ligne du Nord*, n'est point encore calmée, et jamais, je le suppose, une assemblée n'a discuté avec plus de franchise une pareille situation.

Cette affaire est trop importante pour que je ne vous fasse pas connaître avec quelques détails ce dont il s'agit, et la signification du vote du 12 mai.

Avant la guerre franco-allemande il s'était formé à Berlin une société composée d'Allemands et de Français et à la tête de laquelle se trouvaient le prince de Putbus, le prince de Biron, M. de Schöffer-Voit et M. Bernard.

Sous le titre de *Compagnie berlinoise de la ligne du Nord*, cette société devait entreprendre la construction d'une ligne ferrée traversant le Meklembourg; son capital était fixé à 12 1/2 millions de thalers.

Après la guerre, plusieurs maisons françaises se retirèrent, et pour constituer à nouveau le capital de leur entreprise, les fondateurs, réduits à trois par la retraite de M. Schöffer-Voit, durent s'adresser à l'étranger et notamment à l'Angleterre. Le 9 décembre 1871, M. de Putbus ayant annoncé au ministre des travaux publics que le [illegible] acquis, la concession fut définitivement accordée à MM. de Putbus, de Biron et Bernard.

Les concessionnaires traitèrent alors avec un entrepreneur, M. Thiele, qui se chargea de l'exécution des travaux et reçut les 12 1/2 millions de thalers.

M. Bernard appréciant les avantages que le contrat du sieur Thiele assurait à celui-ci, donna sa démission d'administrateur, et s'associa avec l'entrepreneur pour exécuter les travaux; les fonds furent versés à la Banque de Berlin, mais dans ces transferements successifs ils avaient déjà subi une assez importante diminution.

Cependant quelques travaux furent faits, on estime même leur importance à 7 millions de thalers, quant aux 5 millions et demi qui se sont [illegible], il s'agit de les remplacer par un emprunt et d'obtenir pour cela la garantie du gouvernement; c'est ce que M. Lasker a refusé d'admettre.

Laissant de côté tous les ménagements auxquels les orateurs sacrifient trop souvent l'intérêt public dans les discussions de ce genre, il a montré l'énorme fortune des fondateurs MM. de Putbus et de Biron, il a fait ressortir le scandale de cette fortune accrue pendant que l'entreprise dirigée par ces personnages sombrait et s'acheminait vers la faillite, c'est à cette fortune qu'il [illegible] que l'entreprise demande aujourd'hui les garanties qui lui sont necessaires.

Le discours de M. Lasker a été fort applaudi; [illegible] le ministre du commerce M. Achenbach, et M. Camphausen, ministre des finances, se sont élevés contre les conclusions de l'orateur, [illegible] ils ont fait ressortir les avantages qu'il y avait à ne pas laisser inachevés des travaux qui ont absorbé déjà des sommes importantes, la chambre par 257 voix contre 84 a donné raison à M. Lasker.

C'est le premier échec que le ministère ait subi pendant toute la saison qui approche d'ailleurs de sa fin.

M. de Bismarck dont je vous avais signalé le [illegible] état de santé qui lui permette [illegible] ce voyage, il serait bien possible que [illegible] le prince-chancelier ne quittât pas Berlin.

CHRONIQUE.

Par ordonnance imperiale:

S.A. Mehmet Ruchdi pacha, ex-grand vézir, vient d'etre nommé gouverneur général du vilayet d'Alep.

Aujourd'hui, à 4 heures à la turque, Son Excellence Sir Henry Elliot aura l'honneur d'etre reçu en audience privée par S. M. I. le Sultan, à l'occasion de son retour à Constantinople.

Lundi le ministre des affaires etrangeres, Aarify pacha, a reçu le corps diplomatique dans son yali de Bebek.

Nous apprenons qu'une pension de 7,500 piastres par mois a ete accordee à Ruchdi pacha, ex-ministre des affaires étrangeres.

Avant-hier l'ambassadeur de Russie et M. Simos, ministre de Grece, qui depuis jeudi est de retour de son excursion à Brousse, ont fait visite au Patriarche œcumenique.

Ibrahim bey, aide de camp du Sultan, est nommé chambellan de Sa Majesté.

La princesse, sœur de l'Emir du Kasghar qui etait allee en pelerinage à la Mecque, est de retour à Constantinople, depuis dimanche.

Son Altesse a séjourné pendant plusieurs semaines en Egypte. A Constantinople elle reçoit l'hospitalité du gouvernement imperial, qui lui a assigné pour demeure un conak situé près de Sultan-Mahmoud, à Stamboul.

Dans notre numero de lundi nous avons annoncé que S. Exc. Kiamil bey, ex-grand-maitre des ceremonies etait reintegre dans ses fonctions.

Kiamil bey a rempli ce poste pendant plus de vingt-sept ans, c'est-à-dire que depuis sa création il en a presque toujours ete le titulaire.

Le *Takvimi Vikaye* (moniteur ottoman) ecrivait les lignes suivantes, en date du 7 Mouharem 1263, à propos de la creation de ce poste et du choix qui avait ete fait alors en la personne de Kiamil bey:

« Le gouvernement impérial, désireux de régler conformément à la dignité de l'Empire le ceremonial avec lequel il sera procede à l'égard des représentants des puissances étrangeres, ainsi que des princes qui de temps à autre visitent la capitale, a jugé nécessaire de créer un poste spécial à cet effet, et de le confier à un fonctionnaire avec le titre de grand-maitre des ceremonies au ministere des affaires étrangeres.

» En conséquence, Kiamil bey, membre du bureau de traduction, qui réunit toutes les qualités voulues pour remplir ces nouvelles fonctions a éte choisi pour occuper ce poste. Ce choix soumis à l'approbation impériale, vient d'etre sanctionné et Kiamil bey est officiellement nommé grand-maitre des ceremonies. (*Khardjié Tesrifatzi.*)

Néchet bey, mulazim dans la section législative du Conseil d'Etat, vient d'etre promu au grade de *salissé*.

Le general Ignatieff a quitte hier le palais de l'ambassade de Russie à Péra pour aller s'installer dans sa residence d'été de l'ambassade, à Buyukdéré.

Une somme de 60 livres turques a ete recueillie parmi les fonctionnaires et les habitants de Tchorlou en faveur des provinces d'Anatolie.

Cette somme a été envoyee par l'entremise du caïmakam de Tchorlou à la caisse d'épargne de Stamboul.

Dans le but d'eviter tout retard dans la transmission des ordres du ministère de la guerre, les fabriques impériales de Zeitoun-Bournou et de Kirk-Aghatch seront reliées par un fil électrique à ce département. On travaille déjà à l'établissement de ces lignes télégraphiques.

La chaussée de Zindjirli-Couyou à Bébek qui a été construite aux frais de S.A. Kiamil pacha, président du conseil d'Etat est achevee et depuis dimanche dernier elle est livrée à la circulation publique.

L'operation de l'immersion du câble sous-marin entre Kilia et Odessa s'est effectuée heureusement et sans la moindre difficulté.

Toutefois cette nouvelle voie de communication ne pourra être ouverte à la correspondance qu'après l'achèvement de la ligne aérienne qui reliera Kilia, lieu d'atterrissement du câble, à Pera, ou la compagnie concessionnaire établira sa station principale.

M. Cojewnikof, consul de Russie à Jérusalem, est arrivé à Constantinople depuis avant-hier.

M. Cojewnikof, profitant du long

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

PREMIERE PARTIE.

XXVI (suite)

Mais, cette fois, un cri de soulagement s'échappa de ses lèvres, et elle fit en avant quelques pas rapides, comme pressée de s'assurer qu'elle ne s'etait pas trompee.

Un homme venait par cette allee, se dirigeant vers Mlle de Bois-Yron et accelérant le pas sitôt qu'il l'avait aperçue.

La jeune femme s'arrêta, et, un instant apres, Barroin, debout et le chapeau à la main, était devant elle.

— Eh bien! dit avec vivacite Mlle de Bois-Yron, sans même songer, dans le trouble et l'impatience que sa voix trahissait, à adresser au vieux et fidèle serviteur une de ces paroles affectueuses auxquelles elle l'avait habitué et qu'il paraissait en ce moment avoir plus mérités que jamais.

En effet, la poussière qui couvrait les gros souliers de Barroin, ses vêtements poudreux et le gros bâton de coudrier qu'il tenait à la main, indiquaient, à n'en pas douter, que le vieillard venait de faire une longue course, et qu'il n'avait pas perdu un instant [illegible] de son voyage à sa maîtresse.

— Mademoiselle, répondit simplement Barroin, l'arrivée de Baradieu.

— Ah! fit Diane avec une expression de satisfaction joyeuse. Et le marquis?

— Je veux croire, mademoiselle, répliqua le vieillard avec mélancolie, que vos craintes etaient exagerées; car rien, dans les nouvelles que j'ai recueillies, n'est de nature à faire supposer un malheur; mais certainement il se passe, en ce moment, des choses etranges.

Diane tressaillit et fit un mouvement comme pour presser encore le vieillard.

— Quoi donc? dit-elle, qu'a pu faire le marquis pendant ces trois longs jours? Le marquis?

— Oui, mademoiselle.

— Il a été absent?

— Oui.

— Ou est-il allé?

— Ah! voilà ou commence l'extraordinaire: sans avoir prevenu personne, sans avoir fait le moindre preparatif, sans que rien indiquât d'avance sa détermination, monsieur le marquis a pris l'express de Paris et a quitté Nevers au beau milieu de la nuit...

— C'est singulier, en effet... il était seul?

— Non, mademoiselle.

— Avec qui?

— Oh! avec un personnage bizarre, allez, à ce que les domestiques m'en ont raconté du moins: une espèce d'acteur...

— Un auteur?...

— Acteur... auteur... on ne sait pas, criant, riant, mangeant comme un ogre, buvant comme un trou...

— Comment?... cet homme a donc soupé?...

— Avec M. le marquis, oui, mademoiselle....

Mlle de Bois-Yron se tut pendant un instant [illegible] d'inexplicable dans le récit qui lui était fait.

— [illegible], dit-elle en relevant la tête, quel motif donne-t-on à ce voyage? [illegible] détermination subite?

Barroin fit un geste d'ignorance absolue.

[illegible]

Diane fit un mouvement brusque et pâlit.

Barroin baissa les yeux et attendit.

Au bout de quelques secondes, la jeune femme reprit d'une voix legerement emue:

— Tu es bien sûr de cela?

— Oui, mademoiselle?

— Continue; apres?

— Apres, M. le marquis a reçu une autre visite, celle d'un étranger, M. le comte Leone.

— Ensuite?

— Ensuite, il s'est rendu chez M. le comte de Chantelys... le jardinier de Baradieu, qui par hasard y était allé pour ses affaires, l'y a vu....

— Et puis?

— C'est alors qu'il est rentré au château avec ce personnage que je vous ai dit et que personne ne connait, cet acteur...

— Et il a soupé avec cet homme? murmura Diane sur un ton singulier.

— Oui, mademoiselle.

— Est-ce tout?

Barroin hocha la tête.

— Mademoiselle, reprit-il, y a eu ce moment à Nevers d'étranges voyageurs, un monde qu'on n'est pas accoutumé à y avoir... ce comte Leone dont je vous ai parlé, d'abord, et qu'on ne connaît pas...

— Richard le connaît sans doute...

— Ensuite, poursuivit Barroin avec un mouvement de tête incrédule, une dame qui l'accompagne, une dame de Paris qui a de drôles de manières... on m'a dit ça à Nevers.

— Enfin! interrompit Mlle de Bois-Yron, [illegible] revenu au château.

— Oui.

— Alors, tu l'as vu?

— Non.

— Comment cela?

— Il est revenu cette nuit, et ce matin il est reparti pour Nevers.

Diane demeura pensive.

— C'est bien, dit-elle enfin, je te remercie, mon bon Barroin. Tu dois être fatigué. Va te reposer... va... je vais moi-même rentrer. Si [illegible] quelque chose de nouveau, viens vite me l'annoncer.

Barroin s'inclina en silence et s'éloigna.

Derrière lui, comme elle l'avait dit, Mlle de Bois-Yron s'engagea dans l'allée conduisant au château, et un instant apres elle penetrait dans cette chambre située au rez-de-chaussée du pavillon, où nous l'avons déjà vue recevoir quelques jours auparavant maitre Boulardot.

Mais elle y était à peine assise, le coude appuyé sur le bras du fauteuil et le menton dans la main, quand on frappa doucement du dehors.

La tête de Barroin passa en même temps dans l'entre-bâillement de la porte

— Mademoiselle, dit-il vivement, voici monsieur le marquis!

Diane jeta une exclamation de joie et courut à la porte qu'elle ouvrit toute grande.

Presque aussitôt Baradieu parut sur le seuil.

— Enfin! dit-elle, enfin vous voilà, Richard!

Baradieu fut frappé de l'accent de la jeune femme.

— Qu'avez-vous donc, Diane? dit-il avec un interet affectueux: vous êtes émue, troublée... inquiète...

— Oui, horriblement inquiète

— A quel propos?

— A propos de vous.

— De moi?

— Richard! poursuivit Mlle de Bois-Yron avec une emotion croissante, il y a dans votre conduite, depuis trois jours, quelque chose qui n'est pas ordinaire... Vous etes allé à Paris... je le sais... je sais que vous etes parti la nuit... que vous n'avez mis que deux jours à ce voyage...

— Mais...

— Richard, vous n'êtes plus l'homme des expeditions fantaisistes... l'homme du fiacre de Bade... Je vous connais trop pour ne pas savoir que vos déterminations sont toujours graves et mûrement réfléchies.... Eh bien, mes pressentiments ne m'ont jamais trompee. Richard, je crains un malheur!... Richard, j'ai peur!

Baradieu avait écouté Mlle de Bois-Yron, pensif, sans l'interrompre. Aux derniers mots relevant la tête:

— Eh bien, oui! Diane, dit-il d'une voix basse et vibrante, un malheur epouvantable menace en ce moment la famille de Chantelys, et c'est pour cela que vous me voyez si different de ce que vous m'avez vu naguère.

XXVII

EN FUA [illegible]

Bien qu'avertie par ses pressentiments, bien qu'elle eut paru s'attendre à la révélation d'un danger mysterieux, Diane pâlit, et, debout, appuyant sa main tremblante au dossier du fauteuil:

— Un malheur! repeta-t-elle, un malheur sur les Chantelys?...

— Un malheur terrible.

— De quoi s'agit-il, mon Dieu? Richard, reprit Mlle de Bois-Yron avec une sorte de prière craintive, est-ce une chose que vous puissiez me confier.. que je puisse entendre?

Baradieu prit les mains de la jeune femme, les serra, puis apres un court silence, pendant lequel elle continua à l'interroger du regard:

— Diane, dit-il, ma chère Diane, vous êtes pour moi une de ces [illegible] par la douleur et dont l'intelligence semble s'être encore elevée à mesure que le cœur s'élevait lui-meme au milieu des sérénites de la meditation... Vous avez perdu votre père quand vous etiez presque un enfant..

Mlle de Bois-Yron baissa la tête silencieusement.

—... Et, poursuivit Baradieu, vous avez voulu dès ce jour, par un sacrifice tellement sublime que, moi qui ai partage vos jeux d'enfant et qui depuis que je suis devenu un homme vous connais et vous aime comme un frere, je ne le comprends pas encore,—vous avez voulu demeurer fidele à ce grand et pieux souvenir; vous avez enferme votre jeunesse, votre beaute, tant de qualites divines... oh! ne vous recriez pas!.. dans une solitude absolue, au fond de ce château ou plutôt de ce desert.

— Ce désert convient aux âmes blessees, Richard, repondit Diane. La solitude est le seul refuge de la douleur, car dans la solitude il y a Dieu!

— Je le sais, Diane; et c'est pour cela, c'est parce que je sais quels tresors de grandeur et de vertu féconde vous avez puises dans cette solitude sainte, que je vous confierai sans hesitation, completement, le secret que vous me demandez.

— Un secret?

— Un secret redoutable et lourd... tellement lourd, tenez; Diane! que je ne peux pas plus longtemps le contenir en moi, car je sens qu'il m'etouffe... Aussi bien faut-il que je m'en soulage dans un cœur ami... Et puis, peut-être, vous qui depuis longtemps ne vivez plus sur notre miserable terre, vous que Dieu a dû eclairer de sa lumiere, peut-être m'inspirerez-vous un moyen de sauver cette famille... et qu'à nous deux, nous pourrons trouver le salut!

— Sauver les Chantelys? s'ecria Mlle de Bois-Yron. Un moyen?... vous me demandez un moyen?... Mais alors, c'est donc la ruine?...

— C'est la honte! répondit Baradieu.

(A suivre.)

Voir le numéro 26 Mai.

congé qu'il vient d'obtenir de son gouvernement partira prochainement pour la Russie. Il est remplacé provisoirement à Jerusalem par M. Josefovitch, titulaire du consulat de Damas.

M. Tchamados est nommé, par décret royal, consul Hellénique de Braila en remplacement de M. Antoniadis, rappelé.

M. Tchamados a jadis dirigé ce consulat.

Le public de Constantinople se souvient certainement encore des bonnes soirées pendant lesquelles il assistait aux représentations de Mme Tautin. Les habitues du théâtre se rappellent *Boulotte, Eurydice*, la *Périchole*, la *Belle Hélène* et tant de rôles charmants où cette artiste d'un si grand talent se faisait applaudir ; ils partageront certainement l'emotion que nous a fait éprouver la lecture des lignes suivantes que nous trouvons dans l'*Etoile Belge* du 21 mai.

« Mme Lise Tautin, la créatrice du rôle d'Eurydice, d'*Orphée aux Enfers*, vient de mourir de la petite verole noire à Bologne, où elle était de passage en revenant de Constantinople.

» Prevenues dès le debut de la maladie par une depeche, sa sœur et sa fille sont malheureusement arrivées trop tard pour assister à ses derniers moments.

» Mme Tautin n'avait que 36 ans. »

Les obsèques de M. Nicolich.

Les obsèques de M. Nicolich ont eu lieu hier, au milieu d'un concours enorme de population, à deux heures et demie la rue qui conduit à la cité française était remplie d'une foule considerable qui s'augmentait à chaque instant et permettait à peine d'acceder a la maison mortuaire. La petite rue qui mene au Lloyd Autrichien etait comble, et les zapties avaient les plus grandes difficultés à maintenir libre un passage étroit qui permettait aux nombreux amis de M. Nicolich de pénétrer dans la piece où le cercueil était deposé, et où M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, s'etait rendu. A trois heures et demie le corps a été descendu.

En tete du cortége marchait une escouade de zapties, puis une fanfare qui jouait une marche funèbre ; le clergé catholique de Ste-Marie venait ensuite precedant le corps porte par les marins du Lloyd Autrichien.

Derriere le cercueil, les decorations du defunt etaient portées sur un coussin aux couleurs autrichiennes; c'etaient le croix de l'Osmanié, du médjidie, de François-Joseph, des SS. Maurice et Lazare et du Sauveur de Grèce. Enfin à la tete d'un immense cortege, marchaient les officiers du Lloyd, et du stationnaire autrichien.

La confrérie de San-Biaggio et la Société dalmate de secours mutuels, puis une foule considerable où nous remarquons le personnel du Lloyd autrichien et de la Banque austro-ottomane où M. Nicolich remplissait les fonctions d'administrateur. Toute la haute banque de Galata, le commerce, les agences des Massageries, plusieurs représentants du corps consulaire et quelques représentants de la Presse formaient un long cortége. Celui-ci, en quittant la cite française, a pris la rue de Moum-hané, la rue Keumurdji, la rue des Tramways jusqu'à Karakeuy et la rue de Yuksek-Caldirim, enfin la grand'rue de Pera jusqu'à l'eglise Ste-Marie où l'office funèbre devait etre dit.

Sur tout ce parcours la foule était énorme, les fenetres et les terrasses pleines de monde, et les rues où la circulation des tramways, voitures et chevaux avait eté interrompue, étaient encombrees. La petite église de Ste-Marie s'est bientôt trouvee remplie d'une foule émue et recueillie qui entourait le catafalque où reposaient les restes de l'homme de bien qui vient de succomber victime du plus lâche attentat. A 5 heures et quart, le corps quittait l'église et se dirigeait vers le cimetière catholique de Férikeuï où l'accompagnaient de nombreux amis et les personnes qui, s'étant trouvées en relations avec M. Nicolich, avaient pu apprecier ses qualités aimables, la droiture de son esprit, et cette bonté si parfaite qui devait le préserver d'une si triste mort.

GRÈCE.

On sait qu'à la dernière crise ministerielle en Grèce M. Coumoundouros, avait été appelé à former un ministère. Voici le programme qu'il a cru devoir presenter prealablement au roi Georges, et la reponse de son Souverain :

Athènes, le 17/29 avril 1874.

Sire,

« C'est pour me conformer au désir de Votre Majeste que je lui soumets aussi par ecrit les idées que j'ai eu l'honneur de lui exprimer verbalement.

« La politique extérieure devant, à mon avis, attirer toute la sollicitude du gouvernement, j'ai d'abord expliqué à Votre Majeste que je considérais comme nuisible aux véritables intérêts du pays la politique inaugurée par le cabinet du 8/20 juillet 1874. (*)

» Quant à moi, je pense que le maintien de relations amicales avec la Turquie et les autres nations de l'Orient, l'action commune avec elles en ce qui concerne leurs intérêts internationaux réciproques et l'abstention sévère de tout ce qui peut ebranler leur confiance mutuelle, le sentiment du devoir d'une égale reconnaissance envers les trois puissances bienfaitrices et la même conduite amicale envers les autres, sont les bases de la véritable politique exterieure de la Grèce.

» Comme je pense que nous devons rentrer dans cette voie, de laquelle nous sommes sortis à notre grand détriment, je crois indispensable que les organes de la politique extérieure répondent aux idees du gouvernement au nom duquel ils agissent et qu'ils jouissent de toute sa confiance.

» En ce qui concerne nos affaires intérieures, où le besoin d'ameliorations se fait fortement sentir de la manière la plus urgente, je répete aussi par ecrit, Sire, ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer verbalement et en detail.

» Je suis fermement convaincu que, dans l'application sincere des institutions constitutionnelles, est non-seulement le remede à l etat cachétique actuel du pays, mais aussi l'education politique du peuple, le redressement des abus et le progrès. Je pense que, dans la pratique, l'application de ces institutions ne présente pas des obstacles insurmontables.

» Les fréquentes dissolutions du Parlement qui ne sont pas imposées par une nécessite invéritable, mais par des difficultés gouvernementales et qui émanent de divisions de parti et de motifs personnels, ne contribuent nullement à lever ces difficultés. Elles les multiplient au contraire par l'augmentation des partis, irritent les ambitions, exaltent les passions, detournent l'attention du peuple et du gouvernement des questions sociales que l'interet politique absorbe, en soumettant ainsi l'administration à la politique. La situation actuelle où nous sommes arrives en tournant sur nous-memes, apres quatre dissolutions de la Chambre, est une preuve evidente de ce que j'avance.

» Il existe, Sire, des causes diverses, mais generales et attenantes à l'ensemble de la legislation. Nous devons les faire disparaître afin d'en faire disparaitre également les effets.

« Une des principales est notre système électoral. L'urgence d'une modification est généralement reconnue. Faites sur des bases garantissant la liberté des electeurs et mettant les députes au-dessus des petits intérets locaux, interets qui entravent leur liberte aussi bien que celle du gouvernement, elle contribuera grandement à annihiler l'intérel des hommes politiques à demander la dissolution de la Chambre dans le but de former une majorite personnelle. La proposition que j'ai, avec mon collègue M. Sotiropoulo, soumise au Parlement pour sanctionner une disposition constitutionnelle et qui concerne la responsabilite des fonctionnaires sur les depenses ou les recettes faites en dehors du budget et des lois de finance, tend aussi vers ce but.

» La contradiction evidente et avouée des institutions avec l'organisation administrative ne contribue pas moins à augmenter les difficultes qu'elles rencontrent dans leur application. Le systeme de centralisation administrative qui a ete introduit avant la revolution de 1843 a rendu, administrativement, tout puissant et les fonctionnaires et le pouvoir central. Sous un gouvernement monarchique ce regime avait peut-etre sa raison d'etre et pouvait devenir utile ; mais sous un régime parlementaire dans lequel les representants des provinces, et par consequent tous les interets multiples qui se trouvent entre les mains du gouvernement, contribuent à le former et a le maintenir, la centralisation administrative est une chose desastreuse, parce que devant ce pouvoir excessif du gouvernement et en l'absence de toute autre force qui lui ferait équilibre, tous ceux qui s'occupent des affaires publiques sont fatalement menés vers la Chambre et par elle vers le gouvernement. Voilà la cause de la lutte qui se livre autour du pouvoir, lutte qui crée de graves embarras à la marche régulière du gouvernement. Voilà aussi pourquoi toutes les tentatives d'amélioration sont restees stériles qui ont ete faites jusqu'ici devant la force irresistible des choses.

» C'est pour lever cet obstacle, un des plus considerables, que j'ai l'intention de soumettre à la Chambre et d'appuyer des changements legislatifs, qui seront, avec le projet de loi sur la responsabilité des ministres et des fonctionnaires, préalablement discutes avec Votre Majesté. Les projets seront peut-être soumis dans le cours de la session actuelle.

» Mais, je crois, avant tout, Sire, que le ministre qui a l'honneur de posséder votre confiance, qui porte toute la responsabilité gouvernementale doit avoir une pleine et entière liberté d'action. Les ministres du roi sont les conseillers responsables et legitimes de la couronne, par cela seul qu'ils sont ministres choisis librement par le roi ils sont nécessairement ses conseillers exclusifs. Rien de plus contraire à la nature meme du gouvernement representatif et à la position du ministere devant la Chambre que le manque de liberte d'action ; sans elle la force morale et la veritable puissance du pouvoir s'écroulent au detriment des intérets généraux du pays.

Cette liberté d'action est aussi necessaire au gouvernement pour ne rencontrer aucun obstacle dans l'administation. Le choix et le placement des divers organes du gouvernement est [illegible] sans lequel le respect de l'autorité diminue et qui détruit la responsabilité des ministres qui couvrent l'irresponsabilite du roi. Il y aussi, comme j'ai eu l'honneur de l'exposer spécialement à Votre Majesté, dans quelques-provinces de l'Etat des plaintes contre les autorités locales accusés de protéger exclusivement certains partis locaux. En tant quelles sont légitimes ces plaintes doivent disparaitre, faute de quoi le gouvernement ne sera plus obéi par les fonctionnaires et perdra la confiance des citoyens.

» C'est dans ces conditions, Sire, que je puis, je pense, former un ministere qui puisse repondre à l'attente de Votre Majeste et aux besoins du pays.

» De Votre Majeste le tres-humble et très-obeissant serviteur,"

ALEXANDRE COUMOUNDUROS.

Réponse du roi Georges.

« La politique extérieure est une politique de paix ou de guerre. J'ai l'intention de maintenir une politique de paix.

» Je ne puis rien decider en ce qui concerne des lois sur lesquelles on ne connait pas encore l'opinion de la Chambre.

» Tous les ministeres qui se sont succédes jusqu'ici ont joui d'une pleine liberté d'action. Cette liberté d'action, dans les bornes prescrites par les lois existantes existera aussi dans l'avenir a la condition expresse que la sûrete et l'ordre publics ne seront troublés ni à Athènes ni dans les provinces. «

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE

Temps moyen de Constantinople

27 mai 1874.

Lever du soleil	4 h. 34 m.
Coucher »	7 » 24 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 54"
Id. à la turque à midi moyen.	4 » 34

Centre du [illegible]

Baromètre	757 5
Thermomètre	19.9
Minima	13 6
Maxima de la veille	[illegible]

Direction et force du vent SE très-faible.

Etat du temps le 26 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du sud faibles avec orages et pluies sur la mer Noire; du nord modérés aux Dardanelles; du sud faibles sur l'archipel et calme sur [illegible]

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
11 [illegible]	[illegible]	[illegible]
14 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mois de Mai

1 [illegible]	[illegible]	[illegible]
4 [illegible]	[illegible]	[illegible]
9 [illegible]	[illegible]	[illegible]
10 [illegible]	[illegible]	[illegible]
11 [illegible]	[illegible]	[illegible]
15 [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Leipzig
[illegible]	[illegible]	[illegible] fils Marseille

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

JANNINA, 1/13 mai 1874.

Nous lisons avidement vos articles sur les reformes administratives et la prospérité de l'agriculture.

Vous nous parlez depuis si longtemps de ces [illegible] réalisation de [illegible] non-seulement à l'agriculture mais sur [illegible]

Pour nous, dans les provinces, la réalite est terrible et alarmante. — Jugez comment le fisc [illegible]

A force d'articles et de raisonnements, vous nous avez fait obtenir l'abolition de la douane de terre. [illegible] bienfait.

Mais, lorsque nous avons vu que nous devrions payer ce bienfait partiel par la ruine [illegible] de l'agriculture, [illegible] se féliciter. En effet, on a aboli la douane de [illegible] et les marchands ne payent plus de droit de [illegible] d'une ville à l'autre, — excepte lorsque [illegible] ses marchandises. ! !

Ainsi, pour faire aller d'Arta à Prévesa une denrée par terre on ne paye pas la douane; mais, si au lieu de prendre la voie de terre, vous chargez la même denrée sur une barque de Salahora à Prévesa, oh ! alors, il faut payer la douane ! ! !

C'est bien drole n'est-ce pas? Mais laissons ces petites anomalies et passons au plus serieux.

On a aboli la douane de terre mais le fisc a voulu se dedommager de ce petit sacrifice partiel, en frappant d'un terrible impôt toutes les productions de la terre, par un impôt general qu'on appelle le « tcheyrek », le 1/4 ; ou d'autres termes, le 10 0/0 de la dime a ete augmente de 2 1/2 p. 0/0. (L'impôt de 10 p. 0/0, [illegible] en le comparant surtout au 7 0/0 que la Grece fait payer à son agriculture); maintenant, on nous fera payer le 12 1/2 p. 0/0 mais on nous a dit, [illegible] vrai, que c'est provisoire : ce *provisoire* n'etant pas defini, vous concevez que le peuple [illegible] qu'il doit en penser.

[illegible] lésé par cette mesure qui [illegible] peuple? C'est encore le [illegible] l'agriculteur villageois n'a fait ni [illegible] charrue [illegible] en Grece [illegible] ne paie que 7 0/0. Vous concevez qu'entre [illegible] doit payer 12 1/2 0/0 et le pays voisin où les produits de la terre ne payent que 7 0/0, le [illegible] n'est pas difficile; 5 0/0 de gagne si l'on [illegible] si l'on reste en Turquie.

Aussi, les terres [illegible] sont-elles ensuite désertées par les propriétaires [illegible] ils ne sont pas assez fous pour [illegible] ces conditions, ils [illegible] laisser en friche.

Le fisc aura donc perdu quelques millions en ayant forcé ses populations à émigrer !

Notre excellent Vali a été frappe de cet état de choses. Aura-t-il le courage d'ouvrir les yeux à notre gouvernement?

En attendant, le vali s'occupe de [illegible] une bonne et excellente idée, [illegible] argent du temps [illegible] sim pacha et n'a ou que des routes. Toutefois, l'on compte et avec raison, sur l'intelligence personnelle et le savoir-faire de notre brave Moustapha Rassim pacha qui ne permettra pas le renouvellement des errements de l'administration précédente.

Notre Vali vient de rentrer apres une longue excursion dans les limites de sa juridiction.

Pendant sa tournée il aura été à même de voir et comprendre l'affreuse condition de la population Epirote.

Le savoir-faire de notre Vali et ses connaissances sont un sûr garant pour nous, qu'il améliorera de beaucoup la condition actuelle de son peuple, trop longtemps abandonné et qu'il previendra les abus qui se commettaient par le passé.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

NICHE, 2/14 mai 1874.

Depuis les fêtes de Pâques, la mortalité ayant pris des proportions considérables dans la ville de Charkeuï, le caimacam de cette localite en référa au gouverneur de Nich. Notre commandant, [illegible] part de la communication du Caimacam de Charkeui, me confia la mission, en ma qualité de medecin militaire, de me rendre à Charkeui et de prendre les [illegible] propagation des maladies qui y sévissaient.

A [illegible] grande partie à la manière de vivre des habitants. Les gastro-entérites et les fievres typhoides causaient des ravages effrayants. Un fait digne de remarque, c'est que ces maladies font toujours leur apparition après les fêtes de Pâques, ces deux semaines de « Gargantua » qui couronnent un jeûne sévère de 50 jours, jeûne observé rigoureusement dans la ville de Cherkeui. Parmi la population musulmane de cette ville, il n'existait que deux ou trois cas de maladie, et encore aucun de ces cas ne présentait les symptômes des maladies observées chez les chretiens qui avaient 63 malades lorsque j'arrivais et qui perdirent, dans les 6 dernières semaines 73 [illegible]

Les jours de fête sont ici plus nombreux que les jours non-fériés. Les habitants, loin de les reduire, savent encore les multiplier. C'est ce dont je m'aperçus à mon arrivée à Charkeui. Voyant toutes les boutiques fermées, et aucune fête religieuse ne justifiant cette oisiveté solennelle je pris des renseignements et j'appris que les pieux peres de la ville avaient organisé des prieres publiques devant durer trois jours, afin d'obtenir du ciel la disparition de la calamite publique. Evidemment, le ciel aurait mauvaise grâce à ne pas se laisser toucher par une telle contrition, lorsqu'elle est inspiree par les souvenirs d'une debauche de quinze jours.

Ne serait-ce pas rendre un vrai service au pays, en supprimant une bonne partie de ces soi-disant fêtes religieuses qui donnent l'occasion de repas homériques. En effet, si l'on considère le nombre de maladies qui succèdent toujours à ces bacchanales, le temps soustrait au travail et l'argent dépensé sans aucun profit reel, il est du devoir du médecin et de l'economiste d'elever une seule voix pour flétrir un si regrettable etat de choses.

Je ne dois pas passer sous silence la conduite pleine de courage et d'humanite du caimacam de Charkeui, durant l'épidémie. Ce digne fonctionnaire m'a accompagné dans plus de quarante maisons où sévissait le fléau. La plupart des malades appartenant à la classe indigente de la population, nous avons vu souvent des scenes si effrayantes de misère, que moi-même, habitué par ma profession à toute sorte de spectacles de ce genre, j'ai failli quelquefois reculer d'horreur et de dégoût.

Nich est en ce moment électrisée par la nouvelle qu'on songe à lui procurer le bienfait d'un chemin de fer. Cette perspective a tellement soufflé à notre population que les vivres et les logements ont déjà renchéri dans des proportions [illegible]

Il y a quelque temps déjà que M. Zareh effendi Dilbar, président de notre Tribunal de Commerce, est arrivé à Nich. Sous le prédécesseur de Zareh effendi Dilber, notre tribunal de commerce ne pouvait se procurer de quoi payer ses employés : Les recettes représentaient à peine 400 piastres par mois. Aujourd'hui, notre *Tidjaret* a à peu près 10,000 piastres de revenu mensuel Joignez à la capacité de M. Zareh effendi Dilber une erudition sérieuse et des manières tres-distinguées et vous concevrez aisément nos craintes de voir le gouvernement donner à ce fonctionnaire un champ d'action plus vaste et plus [illegible]

PRESSE ETRANGERE.

La chute de M. de Broglie.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Paris, 16 mai.

Le 24 mai n'aura pas duré un an; le cabinet de réaction, fondé à cette date par 14 voix de majorité, vient d'etre renversé aujourd'hui par une autre majorite de 64 voix. Je n'ai pas à vous apprendre que 381 voix contre 317 ont repoussé la [illegible] M. de Broglie, se refusant aux combinaisons de transaction que venait lui offrir M. Lucien Brun, eut constaté que ce vote était décisif pour le sort du ministère. On remarque beaucoup que M. Lucien Brun et quelques autres membres de l'extrême droite, qui jusqu'à présent n'étaient nullement comptés parmi les intransigeants, tout en protestant de leur intention de ne pas faire du vote grave dont il s'agissait, un vote de défiance contre le ministère, ont incontestablement tourné contre lui sur son terrain même.

Ce que l'on peut dire c'est que ce [illegible] pas eu réalité sur la priorité de la loi électorale que 64 voix de majorite se sont prononcées, mais sur le détestable effet du projet de [illegible] de l'exposé des motifs qui le précédait. On peut definir ce travail en cinq mots: Des moribonds qui decrètent l'éternité. Un ministère [illegible], appuyé sur une Assemblee usée, divisée, qui ne represente plus en aucune façon le pays avait la prétention d'enchaîner les assemblées prochaines, et de comprimer de sa main défaillante toutes les aspirations non-seulement presentes mais futures de l'opinion publique. Tous les instincts les plus vitaux de la nation française y étaient insultés ; sous prétexte de faire la guerre à la puissance du nombre, on y ressuscitait, dans la composition [illegible] Conseil, la prépondérance [illegible] et des situations officielles.

Dans [illegible] estable et ridicule travail, la maladre[illegible] le disputait à l'impuissance des moyens. Les tendances orleanistes s'y trahissaient à ce point, que le parti legitimiste tout entier devait s'en sentir blessé, et que tous ceux chez qui une pusillanimité à courte vue et les intérets personnels n'etouffaient pas la conviction de leurs principes devaient voter contre le ministère. C'est ce qui est arrivé. Je ne parle pas des bonapartistes, que la perspective evidente pour tout le monde de l'arrivée du duc d'Aumale à la presidence de la Chambre haute a dû exasperer.

Maintenant tant d'enormités accumulées dans ce déplorable projet ne font que mieux comprendre que la réaction s'engageait dans une impasse où elle devait succomber. On savait d'avance que le chef du pouvoir exécutif (ne disons pas président de la république, et pour cause) était investi du droit de dissolution avec l'appui du Grand Conseil, seulement, dans le délai de six mois (et ce retard possible est déjà exorbitant), une nouvelle Assemblee devait être convoquée. Or, qui ne sait qu'avec le tempérament français une Assemblée, ainsi dissoute par un coup de force meme legal, revient identiquement composée des mèmes élements, sinon meme d'elements plus opposants encore.

Mais, ajoutait-on, dans l'intervalle on se réservait tacitement de faire la monarchie. Je ne pense pas que des législateurs ayant la prétention d'établir des institutions régulières, eussent le droit de faire entrer cette éventualité dans [illegible] si l'on pouvait faire au maréchal de Mac-Mahon l'injure de le croire capable d'un coup d'Etat, pourquoi ne pas le lui demander tout de suite?

Je ne vous parle pas des platitudes, des contradictions de ce rapport, qui avait à la fois la pretention d'etablir sur des bases très-fermes le septennat du maréchal, et de permettre en même temps à tous les partis exclusifs de cette institution de conserver leurs espérances et d'afficher leurs pretentions ; c'était là l'inconvenient inséparable d'un gouvernement ne d'elements contradictoirs, et c'est ce qui devait fatalement amener la dissolution de ce monstrueux compromis de toutes les haines et de toutes les réactions. Le 2 Décembre avait réussi parce que c'était un seul homme sachant ce qu'il voulait, luttant contre une alliance momentanée et précaire de partis hostiles les uns aux autres. Le 24 Mai devait périr parce que c'était précisément une coalition d'elements inconciliables qui avaient triomphé momentanément d'un parti qui représentait les aspirations d'un pays, et dont toutes les nuances diverses s'incarnaient pour le moment dans l'homme qui s'y était rallié, M. Thiers.

Si le ministère a été vaincu [illegible] qui pouvaient le soutenir, et que meme [illegible] demandé à ceux qu'affligeaient des malheurs de famille, de faire violence à leur douleur pour venir lui apporter leur appui.

Le vote d'aujourd'hui, c'est la dissolution à bref delai.

La famine dans l'Inde.

On lit ce qui suit dans *le Globe*, au sujet de la famine qui décime les populations de l'Inde anglaise :

« Dans une publication récente, intitulée : l'*Avenir de l'Inde*, le lieutenant-colonel Tyrrell recommande le developpement immédiat d'un système d'irrigation et de canalisation, de préférence aux dépenses de capital que l'on consacre à la construction des chemins de fer. Bien que dans les circonstances actuelles les voies ferrées soient d'un secours incalculable, elles ne peuvent supprimer les causes qui font naître la famine. Là où certains districts se trouvent privés de la quantite de pluie nécessaire, la récolte est manquée, soit qu'il y ait des chemins de fer ou qu'il n'y en ait pas. Cela étant, les moyens de transport doivent etre considérés comme des remèdes palliatifs et non préventifs de la famine. Il est clair qu'une abondance d'eau constante est la seule chose nécessaire.

» Le colonel Tyrrell prouve d'une façon concluante qu'on peut l'obtenir au moyen d'un système etendu d'irrigation, embrassant tout le territoire de l'Inde. Poursuivant la question jusqu'au bout il fait remarquer que si l'énorme quantité d'eau qui tombe dans les montagnes était recueillie au lieu de se perdre comme à present, il y aurait là une quantité largement suffisante pour irriguer les districts de plaines où le sort de la culture depend aujourd'hui de la pluie. Une des causes qui ont diminué les pluies se trouve dans la destruction des forets due à la grande quantité de bois nécessaire à la construction des voies ferrées. Depuis un certain temps, les machines n'ont pas eu d'autre chauffage. Les traverses, les stations, les hangars en absorbent, en outre, une quantité prodigieuse. Cette consommation anormale a remplacé les forêts par des espaces arides, d'où resulte une absence de pluie croissante d'année en année.

» C'est en présence de ce triste état de choses que le colonel Tyrrell recommande de proceder à une étude approfondie des besoins spéciaux et des conditions physiques de l'Inde, avant de prendre une determination et de se livrer à une dépense excessive. Si l'on compare les resultats relatifs obtenus par l'emploi des chemins de fer et par les travaux d'irrigation dans l'Inde actuellement, c'est à ce dernier système que revient l'avantage. On a dépensé 93 millions sterling (2 milliards 325 mille francs) pour créer des chemins de fer, et la population de l'Inde perd annuellement trois millions sterling (75 millions de francs), ayant à payer la différence entre l'intérêt garanti de 5 p. c. et le produit net ; tandis que les sept grands systemes acheves d'irrigation, qui ont couté à l'origine environ cinq millions un quart, donnent un bénéfice de 44 p. c par an. »

La forteresse d'Ingolstadt.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Munich, 12 mai.

Il y a quelque temps, je vous parlais de la forteresse d'Ingolstadt, qui a été oubliée, non sans dessein, dans l'élaboration du grand projet de reconstruction et d'agrandissement des forteresses allemandes, bien que la place d'Ingolstadt commande toute la vallée du Danube.

Le gouvernement bavarois s'était empressé de reclamer contre cet oubli, faisant valoir la raison que les nouveaux forts, dirigés presque exclusivement contre les frontières française et russe, et bâtis aux frais de l'empire, laissaient la Bavière sans protection du côté de l'Autriche. On fit droit, à Berlin, à cette reclamation.

Quatre millions de thalers furent accordes pour la transformation de la vieille forteresse d'Ingolstadt en un de ces boulevards modernes à gros canons à culasse, forts detachés et casemates à l'épreuve de la bombe.

Depuis quelque temps le plan de ces travaux est achevé et l'on s'est mis à leur execution avec vigueur, tandis que la presse nationale et les organes du particularisme discutent avec acharnement la question de savoir si le plan a été élaboré à Berlin, par le génie prussien, ou à Munich, par le ministère de la guerre bavarois.

Cette dernière version paraît la plus accréditée; mais il va sans dire que le plan en question, quelle que soit son origine, a dû être revisé et approuvé par la direction centrale des forces militaires de l'empire.

La visite de l'Empereur de Russie.

On lit dans le *Nord* du 20 :

Londres, lundi après midi.

La fête offerte samedi soir à l'Empereur de Russie au Palais de Cristal, et à laquelle S. M. s'était rendue en compagnie du prince et de la princesse de Galles, du duc et de la duchesse d'Edimbourg et du grand-duc Alexis, a été l'une des plus belles [illegible] données dans ce lorsque établissement : jamais la foule n'avait été plus nombreuse, et elle a accueilli les illustres [illegible] enthousiasme. L'Empereur, les princes et les princesses sont arrives à six heures et ont pris place dans la loge d'apparat, drapee de blanc et de bleu; d'où ils ont ecoute le concert dont nos lecteurs auront une idée quand ils sauront que 4,500 chanteurs et les [illegible] du Palais de Cristal y ont pris part. Cette masse énorme de chanteurs et d'instrumentistes a, au moment où le Tsar prenait place au fauteuil d'honneur de la loge impériale, entonné l'hymne national russe auquel on avait adapte ces paroles anglaises, qui ne sont certainement pas riches comme versification, mais qui s'appliquent parfaitement à la musique :

« *God save the noble Tsar !*
» *Long may he live, in power,*
» *In happiness, in peace, to reign !*
» *Dread of his enemies,*
» *Faith's sure defender.*
» *God save [illegible]*

Après le concert, l'Empereur, les princes et les princesses se sont retirés au milieu des acclamations enthousiastes de la foule, et, apres avoir contemple pendant quelques instants le jeu des grandes fontaines et jets d'eau, sont entrés dans la salle du banquet, où ont pris place aux côtés de l'Empereur : le grand duc Alexis, le prince et la princesse de Galles, le duc et la duchesse d'Edimbourg, le prince Arthur, le duc de Cambridge, le prince de Teck, le prince Edouard de Saxe-Weimar, le comte et la comtesse Gleichen, le comte Adlerberg, le comte Schouvalof, le baron de Brunnow, le Maharajah Duleep Singh, lord Bradford et une ou deux autres personnes. Parmi les autres convives, au nombre de 75 environ, se trouvaient le duc et la duchesse de Manchester, le duc et la duchesse de Sutherland, le duc et la duchesse de Westminster, le général Skolkof, l'amiral Popof et autres membres de la suite du Tsar, lord Torrington et les autres membres de la suite anglaise de l'Empereur, etc.

Voici le menu du banquet

HORS D'ŒUVRES.
Caviar à la Russe.
Thon à l'Anglaise.
POTAGES.
Tortue Claire.
A la Victoria.
POISSONS.
Turbot au Naturel Sauce Homard.
Truite de rivière à la Spitzbergen.
BLANCHAILLE.
ENTRÉES.
Petites Couronnes de Foie Gras.
Filets de Volaille à la Princesse.
RELEVÉS.
Agneau en Baron.
Asperges en Branche.
RÔT.
Ortolans.
Haricots verts.
Canetons.
Petit pois.
ENTREMETS.
Filets d'Anchois à la Grande-Duchess
Olives farcies à l'Ecossaise.
Gelée à la Grand-Monarque.
Dames d'Honneur.
Crême à la Diplomatique.
Pâtisserie Française.
GLACES
A l'Ananas.
Au Citron.
DESSERTS.

Après le banquet les acclamations de la foule se sont de nouveau fait entendre plus chaleureuses que jamais, et l'Empereur a assisté à un splendide feu d'artifice dont la piece principale représentait un aigle à deux têtes avec ces mots : « Alexandre, libérateur des serfs », et les noms du duc et de la duchesse d'Edimbourg; malheureusement le vent a empêché l'assistance de remarquer distinctement les diverses pieces de ce magnifique spectacle pyrotechnique.

Il était près de dix heures lorsque les voitures royales ont emmené les augustes visiteurs ; plus de 28,000 spectateurs avaient assisté à cette fête.

Hier matin, vers 11 heures, l'Empereur, accompagné de la duchesse d'Edimbourg et du grand-duc Alexis, est sorti du palais de Buckingham pour assister au service divin, célébré par le Rev. M. Popof, dans la chapelle de l'ambassade de Russie, rue Welbeck. Après le service divin et au sortir de la chapelle, l'Empereur s'est entretenu pendant quelques instants avec le baron Brunnow et quelques autres Russes de distinction résidant à Londres, [illegible] quels il a serré la main.

Le cortege impérial est retourné à midi vingt minutes au palais de Buckingham, où l'Empereur a reçu la visite de S. A. R. le comte de Paris, puis S. M., accompagnée du duc et de la duchesse d'Edimbourg et des principaux membres de sa suite, s'est rendue à la station de Paddington, où un train spécial attendait pour le conduire au château de Windsor, où le Tsar et le grand-duc Alexis allaient prendre congé de la Reine, qui ne pourra très probablement pas assister à la grande revue qui aura lieu demain en l'honneur de l'Empereur. Après avoir déjeuné avec S. M., le Tsar est retourné à Londres, [illegible] Chiswick, [illegible]

Sur le Nervion.

On écrit à l'*Etoile belge:*

Sopuerta, 13 mai, 9 heures du soir.

Voici une lettre qui aura quelque peine à vous arriver. Son sort dépendra du mayoral de la diligence de Portugalete. Ce matin, apres avoir pris congé de quelques-uns de mes collègues à Bilbao, j'ai descendu la riviere en suivant le chemin qui mène au pont de Luchana : je devrais dire à ce qui fut le pont de Luchana, car l'arche brisée m'a arrêté. Une barque m'a mené à Portugalete sur le Nervion dont les bords me présentaient écrites en ruines et en souffrances privées une des pages du carlisme. A Portugalete ma première visite fut à la maison où je croyais trouver le quartier général du marquis del Duero. Il en était parti depuis 15 heures se dirigeant sur San-Pedro de Abante. Quelques [illegible] réflexion me décidèrent à suivre ce que je regardais comme l'arrière-garde de l'armée du Nord. Je fis une course à las Arenas pour voir une dernière fois cette jolie abra de Bilbao. Les navires de guerre anglais et français étaient à l'ancre un peu plus haut dans le fleuve que les vapeurs espagnols. Six navires de l'escadrille Barcaiztegui sont ici. Ils ne peuvent pas grand chose, Le Nervion n'est point navigable au-dessus du Desierto, à basse mer, en ce moment, pour des navires de plus de cinq cents tonneaux.

Les commandants des croiseurs étrangers et les consuls s'attendent à voir les carlistes reparaître sur les bords du Nervion. Les colonnes braveront facilement sur une telle étendue de pays les quatorze bataillons du général Morales de los Rios qui commande à Bilbao.

Je doute plus que jamais du prompt rétablissement du commerce et des mines de la Biscaye.

Ma curiosité piquée par le silence qui enveloppait le départ du maréchal Concha, je me décidais à le suivre sans perdre de temps. En une heure et demie, j'arrivais au-dessus de Nocedal et à San Pedro de Abante. Un morne silence, une solitude absolue régnaient là où j'avais vu soixante mille hommes en présence. Je fis une visite aux ruines et je poussai jusqu'à San-Martin, où l'on me conseilla de prendre la route de Balmaseda par les bords du Somorrostro. Aux pieds de la chaîne du Galdames, je me trouvais enfin au milieu de l'arrière-garde de l'armée. Le régiment de Castille n° 16 fermait la

marche et était précédé d'un convoi immense. Cinq cents bœufs, deux cents quarante charrettes de vivres et des centaines de mulets étaient escortés par des gardes civils. La veille au soir, Concha s'était mis en route pour suivre ses bataillons qu'il avait déjà lancés depuis trois jours.

L'armée a pris la route de Balmeseda par Sopuerta, où je me suis arrêté pour vous écrire quelques lignes et envoyer un télégramme à Santander. Le maréchal n'a dit à personne où il allait ni ce qu'il comptait faire. Un corps a pris la route qui mène au val d'Arratia à travers Llodio. Un autre corps prendra vers Ramales et Medina del Pomar. On suppose que le maréchal veut se rendre maître des défilés entre la Biscaye et l'Alava, tout en établissant son quartier général à Miranda comme base d'opérations. Ce soir, le quartier général sera à Balmaseda, l'avant-garde à Llodio et l'arrière-garde ici. Voilà encore une fois la gauche des carlistes tournée, et la conséquence de ce mouvement sera de livrer la rive gauche du Nervion et les Encartaciones à Concha avec les fabriques carlistes du val d'Arratia.

Par le chemin que suit l'armée, il n'est pas possible aux carlistes de lui opposer une redoutable résistance. Leur gauche, à Orozco et Arratia, sera forcée de se replier sur Villaro et Durango. Concha a laissé sa grosse artillerie à Portugalete. Elle garnira les nouvelles redoutes au-dessus de cette ville. Les officiers me disent que ce soir les partis volants seront à Somorrostro, et dans cette crainte, déjà les chefs des mines anglaises ont quitté les maisons où ils étaient venus habiter depuis deux mois.

Le Commerce du Japon.

La chambre de commerce de Yokohama publie la statistique du commerce de cette ville pendant le dernier semestre de 1873, sur laquelle nous relevons les chiffres suivants :

[illegible]

	[illegible]	[illegible]
Tissus de coton, grey shirtings cloth et calicots. (p.)	310.232	3.471
Mouchoirs de poche. (douz.)	9 578	1.000
[illegible]	[illegible]	600
Fils de coton ......(picols)	33.895	[illegible]
Mérinos, alpagas et lainages fantaisie.........(pièces)	13.722	[illegible]
Mousselines de laine. (yards)	1.346 889	[illegible]
Draps et casimirs...(yards)	227.916	[illegible]
Sucres...........(picols)	218.000	[illegible]

	[illegible]	[illegible]
Tissus de coton grey shirtings cloth et calicots. (p.)	79.090	1.286 837
Mouchoirs de poche (douz.)	11 913	5.248
Velours.........(pièces)	8 893	156.760
Fils de coton.....(picols)	26.958	2.450.407
Mérinos, alpagas et lainages fantaisie.....(pièces)	35.853	236.074
Mousselines de laine (yards)	1.313.447	[illegible]
Draps et casimirs. (yards)	879.497	[illegible]
Sucres.........(picols)	25.000	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Total (dollars)		[illegible]

[illegible]

D'Europe et d'Amérique	1.976 285
De Chine	598.277
De Hiogo, etc.................	7.479.567
Total........	[illegible]

EXPORTATIONS

	De [illegible] fin décembre 1873	[illegible] pendant en 1872
	balles.	balles
[illegible] pour l'Angleterre.	4.855	4.927
— la France..	3.600	3.042
— l'Amérique.	33	143
Autres pays.	900	687
Totaux...	9.388	8.799

Valeur d'estimation des exportations de [illegible] des derniers six mois, [illegible] dollars.

	[illegible]	[illegible]
Thés pour New York...	5.910.217	7.029 273
— San-Francisco	1 828 418	1.891.552
— Boston, Chicago	819.286	»
Totaux....	8.557.621	8,920.825

Valeur d'estimation des exportations de thé des derniers six mois, 2,351,309 dollars.

Déchets de soie, 1,767 picols, 3,605 picols.

Valeur d'estimation des exportations de déchets de soie des derniers six mois, 197,205 dollars.

Cocons, 4,402 picols 4,286 picols.

Valeur d'estimation des exportations de cocons des derniers six mois, 266,637 dollars.

Graines de vers à soie, 3.400.000 dollars.

Divers articles, 382,330 dollars.

Valeur totale des marchandises exportées, 11,097,481 dollars.

[illegible]

	Dollars.
Pour San Francisco..............	15.690
— l'Europe...............	3.001 474
— la Chine...............	597.400
— Hiogo et Calcutta........	3.524.209
Total........	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT DE YOKOHAMA PENDANT LE 2e SEMESTRE DE 1873.

Pavillons.	Arrivée Navires.	Tonneaux.
Américain..........	65	142.536
Anglais.	68	51.270
Français	11	13.400
Russe	1	[illegible]
Allemand...	11	[illegible]
[illegible]	1	[illegible]
Chinois	2	[illegible]
Total.........	162	214.505

Pavillons.	Sorties Navires.	Tonneaux.
Américain.....	[illegible]	148.050
Anglais	[illegible]	51.016
Français.	[illegible]	13.400
Russe.......	1	[illegible]
Allemand	15	[illegible]
Suédois.	1	[illegible]
Chinois...........	2	[illegible]
Total..............	[illegible]	[illegible]

(*[illegible]*)

BULLETIN FINANCIER.

Galata, le 26 mai.

Il y a juste huit jours que nous écrivions, à cette même place, les lignes qui suivent :

« La rente ottomane 5 0/0 est à Londres à 48 : elle est cotée à Galata à p. 55 5/8, c'est-à-dire, avec une différence de 2 piastres environ au-dessus du cours du marché anglais. Il suffit de relever de pareilles anomalies pour que leur danger apparaisse. C'est précisément parce que notre place a souffert de la hausse exagérée des prix, que tout lui prescrit aujourd'hui la prudence. »

Et plus loin nous ajoutions :

« Si tout nous commande en ce moment la confiance, rien ne nous garantit contre une réaction qui pourrait être le résultat soit de réalisations, soit de mécomptes, soit d'événements inattendus. Que l'on soit donc pour la hausse, mais avec modération : à cette condition seule il est possible de réaliser des bénéfices certains et durables. »

Malheureusement les faits ne sont venus que trop tôt nous donner raison. Le surlendemain, le prix des obligations de la Dette Générale commençait à baisser à Londres et à Paris. L'étonnement qu'éprouva vendredi la place en recevant cette nouvelle eut pour conséquence une réaction dont la violence était à son comble samedi matin : dans l'espace de deux jours on avait reculé de p. 56 1 2 à p. 52 3/8. Cet écart indique par lui-même les pertes subies et le désarroi dans lequel a dû se trouver notre marché, pertes et désarroi qui auraient pu être évités en grande partie si la spéculation ne s'était pas engagée, outre mesure, à la hausse et ne s'était pas ainsi mise dans l'impuissance de supporter le choc momentané qui s'est produit.

Car, en effet, le lendemain la Bourse de Londres nous envoyait des cours avec une reprise *d'une unité* sur les prix de la veille, qui avaient été occasionnés par la crise ministérielle à Paris et par de nombreuses réalisations.

Que l'on ne perde pas de vue que dans les circonstances actuelles le mouvement nous vient de Paris et de Londres. Si le doute n'est plus permis sur le succès de la mission de Sadiq pacha, le vague existe encore sur les conditions des conventions arrêtées. Or tant qu'on ignore les bases véritables de l'œuvre financière du commissaire impérial n'est-il pas prudent de n'opérer qu'avec modération et sur une échelle limitée ? A cette condition il est possible, répétons-le, en y insistant, de réaliser des bénéfices certains et durables.

LES OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE. — Ces valeurs n'ont suivi que bien tard le mouvement de hausse éprouvé par les autres fonds ottomans. L'avenir cependant leur réserve de plus hauts cours. Les *lots turcs* comme on les appelle communément, ont deux espèces de clients : la Banque et l'Epargne. La Banque achète ces valeurs à titre de placement avantageux de fonds. Indépendamment de l'intérêt annuel y attaché elle bénéficie de la vente des primes, à chaque tirage bimestre, ce qui élève l'intérêt de 12 à 18 frs l'an. Quant à l'épargne, on sait qu'elle ne marchande pas sur le taux de l'argent. Elle est sûre de retirer un intérêt quelconque, et pour elle un ou deux pour cent de plus ou de moins ce n'est pas ce qui l'attire ou lui répugne : elle ne voit que la prime. Or les petites bourses formant la masse, il arrivera une époque où les obligations de Roumélie seront rares sur le marché, très-recherchées et à des prix beaucoup plus élevés. Actuellement, — tel est notre avis, — les capitaux ne doivent pas négliger une valeur qui offre des avantages incontestables. C'est la plus populaire et qui tend à se répandre dans tous les pays.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

[illegible]

Vienne, 26 mai 8 h. 25 s.

Obligations Roumélie	[illegible]
d. Nouvelles ...	41.—
Anglo-Bank	129.—
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	74.50
Pièce de 20 francs.......	8.93
Agio..................	105.60
Change sur Londres ...	111.70
Credit anstalt	222.75
National Bank	881.—
Lloyd	416.—

Bourse faible, sans affaires.

France.

Paris 26 mai.

Les orléanistes se rapprochent des bonapartistes pour faire de l'opposition au cabinet actuel.

Italie.

Rome, 26 mai.

La commission instituée au sein du Sénat a ajourné la discussion sur les fortifications.

Allemagne.

Berlin, 26 mai.

Le député catholique Mallingkrod est mort.

Le prince de Bismark continuant à être souffrant ne partira pas pour Varzin avant le retour de l'Empereur, dans notre ville.

Angleterre.

Londres, 26 mai.

De nouvelles grèves se sont déclarées parmi les ouvriers des chemins de fer et des mines de houille.

Serbie

Belgrade, 26 mai.

L'opinion publique est peu satisfaite de l'ajournement de la solution de la question de Zwornik.

Roumanie.

Bucarest, 25 mai.

La Chambre des Députés, à la suite d'une proposition de blâme émanant de l'opposition, a donné au gouvernement un vote de confiance par 77 voix contre 28.

COURS DES FONDS.

Londres, le 26 mai.

	Clôture.
Dette Générale	[illegible]
Emprunt 1865	
do 1869	[illegible]
do 1871	64 —
do 1872	[illegible]
Consolidés anglais	[illegible]
Emprunt égyptien.......	[illegible]
Nouvel Emprunt Ott.....	[illegible]

BOURSE

COURS DES FONDS

[illegible]

Dette [illegible] 5 0/0	[illegible]	»	[illegible]
	Hausse.	»	[illegible]
	Baisse.	»	[illegible]
	Clôt. du midi	»	— — —
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	— — —
[illegible]		L.T.	[illegible]
» de la [illegible] de valeurs..		»	[illegible]
» de la [illegible] Const. exoup.			[illegible]
» du Crédit [illegible]			— — —
» du Crédit Général......		L.T.	[illegible]
Banque [illegible]		»	[illegible]
[illegible]		»	[illegible]
Société Commerciale Ottomane...		»	[illegible]
[illegible]			[illegible]
Crédit Hellénique (escompte). ...		»	[illegible]
Obligations des Chemins de fer..		»	[illegible]
» [illegible]		»	[illegible]
Em[illegible]	1863. coup. det.	»	— — —
	1865. [illegible]	»	— — —
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	»	— — —

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible] mai.

[illegible] angl. *Malta*, c. Goldich div. [illegible] *Leicester*. [illegible] angl. *Trinadad* c. Ferguson, [illegible] Malte, Syra et Dardanelles [illegible] *John David*, c. [illegible] Salonique et Dardanelles [illegible] *Epero*, c. Colombo avant [illegible] Caiffa, Beyrouth, Chypre, [illegible] Smyrne, [illegible] Ténédos, [illegible] 230 pas [illegible] *Graphic*, c. Emel, avant [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible] angl. *Hagard*, c. [illegible] angl. *Stefanot*, c. [illegible] angl. *Craftie* c. [illegible] angl. *Prince Alfred* [illegible] rus. *Magoutch* [illegible] Deschamps, div. [illegible] c. Richat, div. [illegible]

[illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

850,000 ocques de charbon passé par le crible.

900,000 ocques de charbon dit Sirakiumuru ;

1,750,000, soit un million sept cent cinquante mille ocques de charbon de Silivrie à fournir au Palais Impérial pour l'année 1290, a été soumissionné, la première qualité, 31 piastres les 100 ocques, et la seconde, 26 piastres, à raison de 106 piastres la livre turque.

Les personnes qui voudraient fournir le charbon à des prix plus avantageux sont priées de s'adresser à partir de la date de cet avis jusqu'à mercredi, 15 mai (v.s.) au Conseil du susdit département.

Les offres qui seraient faites ultérieurement à cette date ne seront pas prises en considération.

Constantinople, le 11/23 mai 1874.

MINISTERE DE LA LISTE CIVILE

Mercredi, 15 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 800 mille à 1 million d'ocques de viande de mouton et d'agneaux et des moutons et agneaux vivants, nécessaires aux cuisines impériales et dépendances.

Les personnes qui voudraient prendre part à cette adjudication sont invitées à se présenter, accompagnées de leurs garants, au Conseil du ministère de la liste civile le jour sus-indiqué.

Constantinople, le 11/23 mai 1874

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

Aux Matériaux Français

[illegible]

[illegible] le Moun-Hane, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Le vingt-sixième tirage des obligations des chemins de fer de la Turquie d'Europe, aura lieu publiquement, à l'Hôtel des monnaies, samedi, 30 mai, à midi précis.

Constantinople, le 26 mai 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM. les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril/12 Mai n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente

En conséquence, une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai, présent mois, à 11 heures du matin, au Siége Social, rue Zulfari N° 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la [illegible] Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, le 12 Mai 1874.

Pr LA BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS.
VERISSI TH. A. COSSOUDIS.

UN JEUNE HOMME sachant bien le français, l'italien, le grec et le turc désire trouver un emploi dans la ville ou pour voyager.

S'adresser au bureau du Journal

SOCIÉTÉ IMPERIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 29 Mai, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire général,
Dr J. DE CASTRO.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Messieurs les porteurs d'Actions de la Société Générale de l'Empire Ottoman sont prévenus que la neuvième Assemblée Générale aura lieu jeudi, 28 Mai 1874 N. S. à midi précis, au Siége de la Société nouveau Han Camondo, à Galata, pour recevoir et approuver les comptes de la neuvième année sociale finissant le 31 Décembre 1873, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le dividende.

Les Actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter doivent, conformément à l'article 37 des Statuts, déposer leurs Actions trente jours avant le 28 Mai, dans les Bureaux de la Société à Constantinople ou dans ceux des Agences de la Banque Impériale Ottomane à Londres ou à Paris.

Constantinople le 28 mars 1874.

LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	1425—1600	100
» » 2e »	»	1250—1300	»
» » 3e »	»	1000—1100	»
» Moka	ocque	—	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	222—223	103
» » de France	»	—	»
» en pain de 5 kil	»	248—	100
» » 3 »	»	252—	100
Poivre. — 1re et 2me qualité	ocque	10 1/2—11	»
Clous de girofle	»	16—16 1/2	100
Encens.	quintal	200—250	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	100—140	»
» de Madras »	»	60—70	»
Cochenille..	»	41—42	104
Pétrole d'Amérique	caisse	66—67	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	72—78	»
» » de 10 à 11 kil.	»	96—102	»
» » de 11 70 kil.	»	112—	»
Vitres	»	20—23	Fr.
Thé Congo	ocque	18—22	105
» Pekoe et en fleurs	»	35—100	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	caisse	235—240	100
Riz de Gênes	100 k.	47—	Fr.
» des Indes	»	188—190	100
» d'Egypte	1 ocque	3 1/2—3 3/4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	16—17 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	7 1/4—7 1/2	»	
» d'Amérique et Trieste	9 1/2-11	»	
Beurre de Sibérie.	ocque	14—15 1/2	105
» de Trieste et de Roumélie	»	12—13	»
Suif de Russie en barils	»	7—8	»
» de Roumélie en outres	»	8 1/2—9	120
Kaviar noir 1re qualité	»	36—38	»
» » 2me »	»	32—34	»
» rouge	»	—	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	205—210	100
» en barres assorti	quintal	88—	106
» marses pour clous	»	90—	»
» plaques assorti	»	145—150	»
» de Suède	»	150—155	»
Cuivre anglais	ocque	15—15 1/2	100
Zinc assorti	100 ocq.	105—106	Fr.
Etain	quintal	690—700	100
Sel ammoniaque	ocque	7—7 1/2	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	165—170	»
» en feuilles	»	170—175	»
Fer blanc MIC	2 caisses	315—350	100
Pointes de Paris N. 15/18.	50 kil.	92—93	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	46—47	115
» d'Ismaïl	»	46—47	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	48—50	120
» du Danube	»	43—46	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	30—43	»
» » Rodosto, Andrinople	»	40—45	»
» tendre du Danube	»	37—40	»
» de Roumélie	»	35—39	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	20—21	»
» de Roumélie	»	23—24	120
Orge du Danube	»	20—21	»
» de Roumélie	»	22—23	»
Avoine d'Anatolie	»	15—16	»
» de Roumélie	»	15—16	»
Seigle	»	22—24	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	171—174	100
» 2me »	»	165 168	»
» 3me »	»	153—160	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	152—154	»
» 000	»	143—145	»
» 00 1/2	»	137—140	»
» 02	»	128—130	»
de Galatz 1re qualité	»	145—154	»
» 2me »	»	134—142	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	315—335	120
» 2me »	»	250—290	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	35/6—36	»
» du magasin	»	39—39/6	»
Cardiff du navire	»	39—40	»
» du magasin.	»	41—42/6	»
Liverpool du navire	»	33/6—34	»
» du magasin	»	35/6—36	»
Hull du navire	»	3?/6—33/6	»
» du magasin	»	35/4—36/6	»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—	»
» » » 8—12 »	»	6 3/4—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	58/60/64/72	»
» » Water »	»	52—55	»
» » Extra 16/24	»	70/80/84/88	»
» » Water »	»	67/72	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—8	100
» George, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos.	»	8—8 1/2	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	6 1/2—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	9—9 1/4	»
» de chèvres (tiftiks) Angora, etc.	»	3?—38	»
» » 2me qualité	»	34—35	»
» » Beybazar, Castamouni	»	36—37	»
» » Van, etc	»	18—21	»
Peaux de moutons secs.	la paire	—	120
» de chèvres »	8—11	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	12—15	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	200—210	»
» Perse, Syrie	»	30—34	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	55—68	»
» » percés	»	30—40	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	14—14 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	11 1/2—12 1/2	»
Gomme Adragante	»	20—35	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité.	»	400—410	100
» inférieure »	»	360—380	»
Graines de lin	le kilo	38—39	»
(1) Sésames »	l'ocque	4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	6—	»
» de Roumélie	»	3—4	»
» d'Anatolie	»	2—3	»
Cumin	»	3—4	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	106
Huile de Métélin et Adramith.	l'ocque	5 3/4—6 1/2	»
» de Crète	»	6 1/2 6 3/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 3/4—7 1/2	«
Savon de Candie	»	5—	«
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Métélin	»	4 1/2 5 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	190—200	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	»
» de Panderma	»	—	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	180—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	68—70	»
Figues de Calamate	le quint.	95—100	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	105—110	»
» » Phokes	»	100—105	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 19—26 mai.

Coloniaux. — Il n'y a pas de bien grandes variations à renseigner aujourd'hui dans la situation de notre marché et les affaires ont été en général peu actives. Les cafés sont stationnaires ; les bonnes qualités sont toujours recherchées. Les sucres ne motivent que des affaires insignifiantes. Les riz d'Italie continuent à manquer en premières mains et à être recherchés et soutenus. On attend cette semaine deux bateaux à vapeur d'Anvers chargés de sucres et de divers autres denrées coloniales et il est à espérer que ces arrivages motiveront un bon courant d'affaires. Les métaux sont restés maintenus sans changements pendant toute la huitaine écoulée. En charbon de terre il ne s'est fait rien que nous sachions excepté une affaire de 14000 tonnes passée avec l'Administration de Tophané à p. 12 1/8 le quintal, ce qui revient à 36 shel. la tonne, à livrer, douane du vendeur et autres conditions d'usage.

Céréales. — Notre marché aux *blés* a été beaucoup plus calme cette semaine que pendant l'huitaine précédente. La perspective des prochaines récoltes est bonne, et ce fait, joint à de nombreux arrivages a causé une plus grande réserve des acheteurs qui ne veulent rien acheter au-delà de leurs besoins les plus pressants. Aussi les prix de blés sont-ils plus faibles, tandis que les autres grains restent fermement soutenus aux précédentes cotes à cause de leur rareté.

Farines. — Marché calme, prix faibles, tendance à la baisse ; la boulangerie s'abstient de faire de nouveaux achats dans l'espoir d'une baisse ultérieure des prix.

Exportation — Parmi les divers articles d'exportation il n'y a que les tiftiks (poils de chèvres) qui donnent quelque animation dans la place à cause d'une légère reprise annoncée d'Angleterre et les opiums qui ont occasionné quelques affaires par suite des craintes manifestées sur la prochaine récolte, quoique les nouvelles de l'intérieur soient des plus contradictoires. En dehors des articles cotés ci-haut nous mentionnons la cire jaune d'Anatolie qui trouve des acheteurs aux prix de p. 24 1/2-26 l'ocque, L. T. 110 ; les noix de galles aux prix de 6 3/5-7 1/4 L. T. 100, et les peaux de vaches sèches de 10 1/2 à 11 1/4. Le grain de lin manque ; l'huile d'olive est sans demande : le stock monte à 200,000 ocques, les détenteurs ne trouvant pas des débouchés avantageux pour faire écouler leur marchandise sont disposés ici à faire toutes sortes de concessions, d'autant plus que les prochaines récoltes promettent beaucoup.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — (1) Les articles d'exportation ci-dessus sont très franco-bordo sans droit d'importation.

ANNEE 8me N° 121 — Rebi-ul-Akhir 12 1291 — JEUDI, 28 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* : à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires : à MILAN, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 [illegible] Street W. C.

Constantinople, [illegible] Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Le cabinet de Versailles est à peine constitué et, déjà, le télégraphe nous apporte la nouvelle que les orléanistes purs et les bonapartistes se sont rapprochés et ligués pour le renverser. Cette nouvelle justifie pleinement la these que nous soutenons depuis huit jours, à savoir : l'impossibilite pour un ministère, quel qu'il soit, de réunir une majorité et de pouvoir gouverner.

Ce que nous disons là est tellement vrai que le *Journal de Paris*, lui-meme, s'écriait la semaine dernière:

« Ce sera un ministère de semaine ; toute son ambition devra se borner à préparer la *dissolution* et à suivre en attendant une politique de détente et d'apaisement. Sinon, au moindre acte un peu accentue dans un sens ou dans l'autre, il reconnaitra à ses dépens *qu'il n'y a plus de majorite à l'Assemblee et qu'il est de toute impossibilité d'en constituer une*, soit à droite, comme le voulait M. de Broglie, soit avec les centres, comme M. de Goulard le tente, soit avec la gauche. »

Ainsi donc ce sont les organes les plus devoués à ceux qui sont au pouvoir qui déclarent, « qu'il n'y a plus de *majorite* à l'Assemblée. »

Dans ce cas, comme le dit l'*Indépendance Belge* : « La dissolution *s'impose* et même, en l'acceptant, le nouveau cabinet ne devra ses chances de vie qu'à l'impopularité extrême de l'administration précédente. »

M. le marechal Mac-Mahon en voyant l'impossibilité de gouverner finira-t-il par exercer une forte pression sur la Chambre pour qu'elle se dissolve, et s'incline enfin devant la volonté nationale, si clairement exprimée depuis deux ans? il faut le souhaiter.

Le principe de la gratuité de l'enseignement populaire fait des progres en Allemagne.

La Chambre des deputés de Baviere vient d'être saisie d'une proposition de M. Franckenberger, invitant le gouvernement à recueillir des renseignements statistiques propres à éclairer la question de la suppression des retributions scolaires.

Le ministre de l'instruction, M. Lutz, a déclaré que le gouvernement admet, en principe, la gratuité de l'enseignement et qu'il a déjà fait faire à cet effet les recherches statistiques indispensables.

Un débat interessant s'est produit il y a huit jours à la Chambre des Communes d'Angleterre.

Sachant que le gouvernement ne comptait point — dans cette session tout au moins — saisir le Parlement de propositions relatives au régime électoral, un député, M. Trevelyan, avait formule une motion ayant pour but d'étendre aux campagnes le droit électoral accorde aux habitants des bourgs et, dans la séance de mercredi dernier, ce bill se présentait en seconde lecture.

Défendu par son auteur il a été combattu par le premier ministre de la reine, comme inopportun, reposant sur une etude insuffisante de la matiere et comme devant admettre dans la liste des électeurs de tout autres individus que ceux des classes agricoles.

Le bill a été repoussé à une majorité de 109 voix et il est à remarquer que sur les 287 membres qui se sont ralliés en cette circonstance autour du ministère, il y avait douze libéraux, parmi lesquels un ministre du dernier cabinet, M. Lowe, tandis que trois conservateurs ont voté pour la motion Trevelyan.

Le general Concha a recommence ses opérations contre les carlistes. Il s'est porte sur l'Ebre.

L'*Imparcial* s'exprimait ainsi, il y a quelques jours à cet égard :

« Le général Concha a repris définitivement ses operations contre les carlistes en laissant Bilbao à la garde du général Morales. Comme l'ennemi se tient encore à portée de canon et que même des hauteurs environnantes il tire encore sur la ville, celle-ci craint un nouveau siege. Mais ces appréhensions ne seraient fondées que si Concha échouait complétement dans la campagne qu'il vient d'ouvrir. En quittant Bilbao, il a pris la direction de Balmaseda et d'Arratia, ce qui semble indiquer l'intention de descendre dans la vallée de l'Ebre. »

En se portant vers l'Ebre, le général Concha a réussi à dégager Bilbao, qu'après son depart les carlistes avaient recommencé à cerner de plus pres. Dès qu'ils ont eu connaissance de ses mouvements, ils ont fait reculer vers l'Alava le gros de leurs forces.

On ne comprend pas encore le plan de campagne du général Concha, mais on suppose qu'il a l'intention d'achever de dégager la Biscaye en la prenant à revers par l'Alava et le Guipuzcoa.

Une attaque directe contre les positions ennemies en prenant Bilbao comme centre des opérations, eût été accompagnée de difficultes au moins aussi grandes que celles rencontrées au début de la campagne sur les rives du Somorrostro.

La presse russe commente vivement les déclarations de lord Russell, à la Chambre des lords, et celle du Comte Andrassy dans le sein des Délegations, austro-hongroises, relativement à la situation politique de l'Europe.

Le *Journal de St-Petersbourg* traitant ce sujet dit :

« A tout prendre, il semble que si des circonstances connues n'autorisent pas l'Europe à s'endormir dans la conscience d'une paix éternelle, la ferme volonté de toutes les puissances, tant de fois affirmée, d'écarter tout sujet de conflits, est un gage de sécurité aussi sérieux que peut l'offrir la sagesse des hommes, et que si l'expression de cette volonte ne se presente pas sans être entourée de quelque prudente réserve quant à son efficacité absolue, c'est qu'aucune puissance ne se croit à elle seule appelée à assumer le rôle d'arbitre de l'Europe, et que chacune d'elle entend tenir compte de la liberté des autres jusque dans la possibilite de leurs égarements. Mais, tout en poussant aussi loin ce respect, elles ont l'une de l'autre une assez bonne opinion pour etre convaincues qu'aucune d'elles ne s'avisera de troubler la paix, étant sûre que dans ce cas l'isolement de l'agresseur serait inévitable. »

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1)

II.

Nous avons terminé notre precédent article en empruntant à List une citation qui definit à merveille l'importance que l'homme d'Etat doit accorder à l'Economie politique. Celle-ci doit lui enseigner comment les forces productives d'une nation se développent et comment elles s'epuisent.

Nous choisirons deux exemples celebres, l'un pour montrer d'abord comment l'industrie d'un pays s'est développee, l'autre pour faire voir comment l'industrie et le commerce d'une autre nation ont ete compromis, en provoquant une secousse politique terrible, sans precedent dans l'histoire des nations, et qui depuis lors ne s'est heureusement pas renouvelee.

Nous examinerons comment l'Angleterre est devenue la premiere puissance commerciale du monde, et comment les doctrines economiques qu'elle avait adoptees, grâce à sa situation toute particuliere, ont cause la ruine du commerce francais lorsque la signature du traite de 1786 (inspire par Dupont de Nemours, disciple de Quesnay) plongea dans une affreuse misere toute la population industrielle de la France, et preluda à la revolution de 1789, et à la chute du trône.

L'Angleterre n'a pas toujours tenu le premier rang qu'elle occupe incontestablement aujourd'hui sur le marché universel ; si les produits de son industrie temoignent de son activite commerciale jusque dans les regions les moins accessibles ou elle a su trouver des debouches pour ses marchandises, au quinzieme et au seizieme siecles sa situation n'etait pas brillante.

Elle avait alors quelques cereales, des pâturages qui lui permettaient d'elever de nombreux troupeaux et lui donnaient de la laine en abondance, quelques plantes textiles, et c'etait tout. Quant à la houille dont les Anglais ont tiré depuis cette epoque un si bon parti, le Parlement en interdisait l'usage, parce que la fumee qui s'en échappe, nuisait, disait-on, à l'agriculture.

Ce debut ne permettait pas de prevoir l'avenir reserve à l'industrie de la Grande-Bretagne.

Cependant celle-ci comprit bientôt qu'elle faisait fausse route en vendant ses laines aux Brabançons, qui les tissaient et les faisaient à leur tour fouler et teindre par les Florentins. Dans cet etat elles revenaient en Angleterre, mais il fallait alors, pour les acquerir, payer non-seulement la main-d'œuvre, mais encore les benefices que les Brabançons et les Florentins realisaient fort legitimement par suite de ces transactions.

Les Anglais comprirent aisement l'avantage enorme qu'il y aurait pour eux à faire ce que faisaient les peuples industrieux auxquels ils achetaient des tissus et vendaient la matière premiere, et Henri VIII leur donna le moyen de créer de toutes pieces une industrie que le pays ne connaissait point, en defendant sous les peines les plus severes l'exportation des laines, et en empechant à l'aide de tarifs ou de prohibitions, l'introduction de la matiere fabriquee.

Cinquante annees plus tard, les Brabançons n'etaient meme plus pour les fabricants de draps anglais des rivaux redoutables, et cette industrie des tissus de laine, que l'Angleterre avait developpee à l'abri de la protection, pouvait lutter avec l'industrie similaire etablie en Europe.

Le libre-echange aurait-il donné de tels resultats?

Depuis la decouverte de l'Amérique et depuis que le cap de Bonne-Esperance avait ete franchi, l'Inde envoyait en Europe des quantites considerables de toiles peintes que l'on appelait des *indiennes*.

Ces etoffes avaient un tres-grand débit, et les Anglais, toujours à l'aide de prohibitions, s'efforçaient de les imiter de leur mieux.

Ils etaient arrives à des resultats remarquables, lorsqu'ils firent la conquete de l'Inde. C'etait bien le cas ou jamais d'autoriser la libre introduction des tissus de coton en Angleterre, l'Inde appartenait aux Anglais, et cette tentation d'abandonner sur leur sol une industrie qu'ils trouvaient florissante dans leurs possessions etrangeres aurait pu leur venir. Ils ne commirent pas cette erreur.

Au lieu d'une prohibition absolue, ils mirent un droit de 75 0/0 sur les cotonnades de l'Inde, et continuerent à fabriquer des tissus de coton.

Avec l'aide de l'industrie francaise qui leur apprenait à peindre ces etoffes, les Anglais en sont arrives aujourd'hui à expédier dans l'Inde, qui leur appartient, d'enormes quantites de coton fabrique, de ces etoffes que l'on appelait *indiennes* autrefois, et qui s'appellent à present toiles de Mulhouse. Tels ont ete les resultats d'une intelligente protection.

(à suivre).

(1) Voir le [illegible]

CHRONIQUE.

Avant-hier matin le Grand-Vezir est alle faire une visite à A'arifi Pacha, ministre des Affaires etrangères, en son yali de Bébek.

S. A., après avoir conferé avec ce haut dignitaire pendant plus de deux heures, a dejeuné avec A'arifi Pacha.

Hier le Grand-Vezir et le ministre des affaires etrangères, A'arify Pacha, sont allés à Therapia à bord du *Vakela*, et ont fait visite aux ambassadeurs d'Angleterre et de France. De là ces hauts dignitaires sont revenus à la Sublime Porte, pour assister au Conseil.

Le premier chambellan de S. M. le Sultan est allé avant-hier à la Sublime Porte, pour transmettre au Grand-Vézir les ordres de Sa Majesté.

Sur l'initiative du ministre de Perse Mirza Mohsin Khan, une commission spéciale composee de principaux négociants persans, etablis à Constantinople a ete constituée pour recueillir les offrandes de cette colonie en faveur des affames de l'Anatolie.

Une feuille de la localité, parlant du lâche assassinat de feu le capitaine Nicolich, a raconte qu'au moment de la perpétration du crime *cinq zaptiés* etaient présents, et qu'aucun d'eux n'a eu le courage d'arreter le meurtrier. Cette feuille ajoute que le comte Zichy aurait demandé à la Sublime Porte la punition exemplaire de ces agents de la force publique.

Nous croyons savoir que la version de notre confrere est loin d'etre exacte. Tout en rectifiant cette assertion nous nous empressons de donner quelques details sur les mesures qui ont été prises par le ministère de la police, de concert avec l'autorite consulaire d'Autriche-Hongrie, pour obtenir l'arrestation de l'assassin.

Aussitot que le crime a été commis des perquisitions ont éte opérees dans toutes les maisons de Galata habitees par des Croates. Les bateaux en partance ont été visites, les carrières de Kiathané et des environs du Bosphore ont été minutieusement fouillées par les employés de la police et du Consulat. Plus de 65 croates ont été arreles jusqu'ici et ont subi un interrogatoire, enfin des agents secrets ont été commis à la surveillance des departs aux gares de Sirkedji-Iskelessi et de Haïdar-pacha. De plus, des dépeches télégraphiques envoyées dans toutes les directions ont donne aux autorités imperiales le signalement de l'assassin qui, d'ailleurs, est bien connu de tous les employes de l'Agence du Lloyd. Ceux-ci joignent leurs efforts à ceux de la justice dont ils aident les recherches.

Toutes ces mesures font supposer que le malfaiteur n'a pas quitté Constantinople. Si jusqu'à present les recherches de l'autorité n'ont pas abouti, cependant on peut espérer que bientôt ses efforts seront couronnés de succes.

Si des reclamations se sont élevées contre les mesures prises par la police, ce ne peut pas etre par l'autorité consulaire d'Autriche-Hongrie, d'autant moins que les employes du Consulat agissant de concert avec ceux du ministère de la police sont à même de constater l'activite et le zèle dont ceux-ci continuent à faire preuve dans cette circonstance.

Nous saisissons cette occasion pour déclarer, sur la foi de renseignements puisés aux meilleures sources, que l'assassin de feu M. Nicolich, n'etait ni croate, ni marin Dalmate, comme on l'a dit, mais bien un habitant de la partie du Montenégro appartenant à l'Empire d'Autriche.

A la suite d'un *masbata* remis au ministre du commerce par le conseil d'administration du *Chirket-i-Haïrié*, Mahmoud pacha a convoqué une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la compagnie. Lundi a eu lieu la séance à laquelle assistaient Riza pacha, Ferid pacha, le prince Moustapha Fazil pacha, Halouz effendi, représentant de Kiamil pacha et diverses autres notabilites. Il s'agissait de se prononcer sur les actes de Hussein effendi, directeur de la Compagnie, actes en opposition avec les decisions du conseil d'administration et auxquels on attribue la situation peu prospère du *Chirket-i-Haïrie*. Nous n'avons pas à entrer dans les details de l'administration de Hussein effendi dont le caractere entier est connu, et qui a voulu se placer au-dessus des règlements et des statuts. Des depenses considérables étaient effectuées, tandis que des économies auraient pu etre realisées sans dommage pour le service. Au lieu de dividendes que l'on était en droit d'espérer, grâce surtout au privilége dont jouit la compagnie, il n'y a eu que des pertes et un deficit à constater. La situation etait devenue intolerable. Aussi, le scandale qui a precédé la seance de l'assemblée génerale, scandale provoqué par l'entrée intempestive de Hussein effendi dans la salle, avait-il mis le comble à l'indignation générale.

Apres examen des questions pendantes et mûre délibération, les décisions suivantes ont été prises:

1° Destitution de Hussein effendi de son poste de Directeur du *Chirket-i-Haïrie*; 2° mise immediate des scellés sur les livres de la comptabilité et autres, (ce qui a eu lieu séance tenante par l'intermediaire du *mouhassébédji* du ministère du commerce) et enfin 3° confier la direction provisoire de la compagnie, au *Bach-Kiatib* Ahmet effendi, sous le contrôle du conseil d'administration.

Ces mesures ont été adoptées à l'unanimité, moins *une voix*, appartenant à un jeune financier de l'intimité de Hussein effendi.

Il n'est pas dans nos habitudes d'accabler ceux qui tombent; aussi, nous dispenserons-nous de citer les paroles sévères prononcées à cette occasion par le ministre du commerce et qui ont été chaleureusement accueillies par l'assistance. Nous ne plaindrons pas non plus, outre mesure, Hussein effendi : on nous assure que sa fortune est très-considerable.

Voici, d'apres les communications officielles que nous trouvons dans les journaux turcs, quelques renseignements sur la famine en Anatolie :

Le gouverneur général du vilayet d'Angora mande au Grand-Vézir en date du 20 mai :

Les recoltes, grâce aux pluies abondantes qui sont tombees dernierement, s'annoncent comme devant etre très-satisfaisantes. Il a été reconnu d'une manière certaine que cette année on a [illegible] le double de l'année précédente. Les arrivages successifs des cereales ont permis de distribuer chaque jour, dans les fours, 7000 ocques de farine. On ne voit plus les fours assiégés par la population qui peut enfin se procurer du pain. Les pauvres qui sont dans l'impossibilité d'en acheter sont nourris par le gouvernement. Celui-ci leur a assigne des rations ainsi qu'aux émigrés des villages voisins, qui, au nombre de 1300, sont logés dans la caserne de cavalerie et reçoivent du pain régulierement. Le meme mode de distribution est pratiqué dans les cazas d'Angora, dont la situation sera encore amelioree par les prochains arrivages de ceréales expediées par le valy de Diarbekir. La ville possède aujourd'hui 125 mille ocques de farine.

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XXVII (suite)

— Oh ! vous m'épouvantez ! dit Diane avec [illegible], Parlez, Richard ! parlez, je vous en conjure.

— La honte ! répéta Baradieu : dans huit jours, qui sait ? demain peut-etre, Mme de Chantelys sera deshonorée, ou Mlle Blanche de Chantelys sera la femme d'un miserable

— Grand Dieu ! mais c'est impossible ; mais vous etes fou... votre esprit s'égare... Voyons, Richard ! continua la jeune femme, pâle et agitée par une emotion fievreuse, en pressant avec violence les mains du marquis toujours grave et en apparence impassible : voyons ! vous êtes encore sous le coup de la premiere nouvelle de ce malheur que vous ne m'avez pas revele : vous le connaissez mal... vous n'avez pas dit cela !... j'ai mal entendu !... Oh ! dites que je me suis trompée !...

— Ce que je vous ai dit est la vérité, Diane !...

Voir le numero 27 Mai.

Mlle de Bois-Yron poussa un gemissement de terreur.

— Mais alors, s'écria-t-elle en tordant ses mains avec desespoir, c'est donc un mystere infernal ?

— Oui.

— Ah ! les malheureux !... les malheureux !

— [illegible]

La jeune femme, blanche comme le marbre, muette, les yeux dilates, les levres tremblantes, mit son menton dans sa main et concentra toutes ses forces dans une attention febrile.

— Lorsque Mme de Chantelys epousa M. de Chantelys, reprit Baradieu, elle avait un enfant.

— Madame de Chantelys ?

— Un enfant qu'elle avait recueilli et adopte. Et, par une générosite plus qu'humaine peut-être, mais qui n'étonnera pas ceux qui connaissent M. de Chantelys, qui vous etonnera moins que personne, vous, ma Diane sainte, le comte, en se mariant, reconnut cet enfant comme son fils.

— Mais c'est un rêve !

— Un rêve, en effet, Diane. Il y a de cela plus de vingt ans. Et deux ans apres le mariage l'enfant adopté fut soustrait à leur amour enlevé par des mains criminelles, et disparut !

Aux derniers mots de Baradieu, Mlle de Bois-Yron avait tressailli. Un nuage passa sur ses yeux.

— Enlevé par qui ? interrogea-t-elle avec vivacite... Il y a plus de vingt ans, dites-vous... Et ou cela se passait-il ?

— Je l'ignore.

D'un geste rapide la jeune femme pressa le récit du marquis.

— Oh ! supplia-t-elle, continuez, continuez, Richard !... Cet enfant fut donc enleve, et alors ?

— Alors... ce qu'il devint est impossible à dire, mais ce qu'il est permis de supposer, c'est, comme je vous le disais, que cet enfant tomba entre les mains des pires misérables ; car aujourd'hui, instruit à cette école et devenu plus criminel lui-même, cet enfant reparaît...

— Dieu !

— Il reparaît et menace les Chantelys de cette double alternative : ou le déshonneur de la mère ou le malheur de la fille !... Comprenez-vous maintenant ?

Depuis un instant Mlle de Bois-Yron avait laissé retomber sa tête sur son sein, et paraissait en proie à une méditation etrange.

Elle ne repondit pas.

— Vous vous taisez, reprit Baradieu, et c'est l'énormité de ce malheur qui vous accable, n'est-ce pas ?

La jeune femme regarda fixement le marquis comme au sortir d'un rêve.

— Attendez... murmura-t-elle... Mon Dieu !... tout cela est si inattendu... si étrange...

— Mais vous ne m'écoutez plus !

— Si... attendez !

Et posant sa main, par un geste saccadé et brusque, sur le bras de Baradieu :

— Mme de Chantelys avait un enfant d'adoption, avez-vous dit ? reprit-elle d'une voix claire, sous la rapidite de laquelle disparaissait en quelque sorte l'émotion.

— Oui, fit Baradieu.

— Savez-vous où habitait Mme de Chantelys lorsque M. de Chantelys l'a épousée ?

— Oui.

— Vous le savez ! s'écria Mlle de Bois-Yron avec une explosion de curiosité haletante. Le nom de ce pays, Richard, le nom, dites !

— C'était aux environs d'un village voisin de la forêt de Compiegne...

— Nantrey, peut-être...

— Nantrey, vous l'avez dit.

Diane jeta un cri: une pâleur livide envahit son visage et elle ferma les yeux.

Baradieu s'élança vers elle.

— Mon Dieu ! qu'avez-vous ? s'écria-t-il. Ah ! je suis fou !.. C'est ma faute !.. J'aurais dû me taire ! Je viens vous parler, à vous pauvre femme, pauvre chere creature, ignorante des hontes de la terre, d'un drame odieux, d'un complot ourdi par des misérables !... Ah ! j'étais insensé !

Et, à genoux devant la jeune femme [illegible] furieux contre lui-même, il venait appeler, il serrait dans ses mains vaillantes, qui tremblaient pour la premiere fois, les mains de lait, les mains glacées et inertes de Mlle de Bois-Yron.

Tout à coup il poussa une exclamation de joie, elle rouvrait les yeux et le regardait, chose etrange dans un pareil moment, demi-souriante, avec une indicible expression de crainte et d'espoir.

— Diane ! dit Baradieu fou de bonheur, Diane ! vous ne m'en voulez pas, dites ? Vous êtes bien revenue à vous ?

— Oui... ce n'est rien ! répondit-elle doucement... Vous en vouloir ! et pourquoi ?... parce que vous venez de m'apprendre... oh ! mon Dieu ! mon Dieu ?

La jeune femme saisit le bras de Baradieu.

— Continuez, interrompit-elle d'une voix vibrante... continuez, je vous en conjure !...

— Comment ! vous voulez ?...

— Je vous en supplie !

Il y eut dans ce mot un tel accent de prière parti du fond du cœur et des entrailles, que Baradieu en fut frappe.

— Mais... balbutia-t-il, essayant encore de resister.

Elle ne lui donna pas le temps de poursuivre.

— Répondez, alors ! dit-elle avec une sorte d'emportement [illegible] : ce fils, cet enfant adoptif de Mme de Chantelys... il existe, alors ?...

— Sans doute, répondit Baradieu.

— Il vit !.. murmura Diane, comme se parlant à elle-meme. Et elle l'a revu ?

— Ne vous l'ai-je pas dit ?

— Il vit !... repeta Diane à voix basse, et il a un nom, n'est-ce pas? il doit en avoir pris un du moins... dites? Comment se nomme-t-il ?

— Le comte Leone ! dit Baradieu, cherchant en vain à comprendre quel intérêt étrange et soudain Mlle de Bois-Yron semblait prendre à cette lugubre aventure.

— Oh ! murmura-t-elle, si bas que Baradieu ne put l'entendre, mais avec des éclairs dans le regard, et les yeux comme noyés dans je ne sais quel vague sentiment d'amer triomphe : lui ! lui !

Et se tournant vers le marquis...

— Leone ! c'est Leone que vous l'appelez ; et il est à Nevers, vous l'avez dit... et il a vingt-deux ans !.. vingt-deux ans ! Vous l'avez vu aussi, vous, et il est bien, n'est-ce pas ?

— Diane !... à quoi pensez-vous ?

— Pardon ? vous avez raison ; mais ce jeune homme... je voudrais bien savoir...

— Quoi ?...

— Non... rien... rien... Que disiez-vous? Vous parliez des Chantelys... à propos de ce jeune comte Leone... et vous ajoutiez...

Baradieu regardait la jeune femme avec un etonnement qui allait croissant et qui eveillait en lui une irritation dont il ne se sentait plus maitre.

— J'ajoutais, interrompit-il d'un ton ferme qui glaça Mlle de Bois-Yron, j'ajoutais, Diane, que cet homme est un miserable, et que, avant deux jours, j'aurai sa vie ou il aura la mienne !

XXVIII

[illegible]

Un tressaillement nerveux agita Mlle de Bois-Yron.

[illegible] dont il avait revele les points essentiels à la jeune femme.

Et avec un visage qui rougissait et pâlissait tour à tour, avec un regard ardent où Baradieu put lire, sans la comprendre, une poignante douleur.

— Sa vie ?... s'écria Diane comme affolee. Vous voulez vous battre avec lui ? vous voulez le tuer ?

— Sans doute, repliqua Baradieu, se méprenant evidemment à cette emotion dechirante. Cet homme a dans les mains des armes que la loi lui confere ; contre ces armes il n'y a d'autre recours que Dieu : j'en appellerai à lui ; il ne permettra pas l'accomplissement de cette infamie.

— Mon Dieu !

— Je le tuerai ! répéta le jeune homme, emporte par ses propres paroles ; ou du moins je n'aurai pas la douleur de vivre pour voir consommer dans le deshonneur la ruine d'une famille, la honte d'une mere et le malheur d'une enfant.

Mlle de Bois-Yron ferma les yeux et porta la main à son cœur, comme si elle allait de nouveau s'affaisser, car Baradieu avait prononce ces derniers mots d'un ton de résolution implacable.

Mais, surmontant presque aussitôt son emotion et cachant sa tete dans ses mains :

— Sa vie !... mon Dieu !... sa vie ou la vôtre !...

Et il y avait dans ce cri un tel accent de desespoir dechirant, que Baradieu, qui déjà avait remarque le changement subit qui s'etait manifeste chez Diane, saisit la main de la jeune femme avec force :

— Qu'avez-vous ? s'écria-t-il enfin, qu'avez-vous, Diane ? je ne vous ai jamais vue ainsi !

Mlle de Bois-Yron se dressa pâle et blême :

— Richard ! repondit-elle, Richard, vous ne tuerez pas... cet homme... vous ne tuerez pas cet enfant !

Baradieu la regarda comme epouvante... vainement il cherchait à rassembler ses idees, qui lui echappaient, et il ne parvenait pas à faire la lumiere dans les obscurités qui l'enveloppaient.

— Mais vous ne comprenez donc pas ? s'ecria-t-il, vous n'avez donc pas entendu ? Mais cet homme est un miserable, je vous le repete, et il veut abuser d'un secret, d'une situation inouie dans les annales du crime !... Mais cet enfant, puisque vous semblez invoquer son âge, est un criminel precoce... qui ne mérite ni pitie ni merci !

(A suivre).

Une nouvelle expédition de 150 mille ocques de farine est partie de Constantinople en date du 25 courant. Ces subsides ont été transportés à Ismidt sur un bateau à vapeur de l'amirauté.

Le gouvernement général de Bagdad télégraphie qu'en attendant la clôture des listes de souscription dans le vilayet, il vient d'envoyer par la poste 400 livres turques, résultat des offrandes recueillies dans le chef-lieu du vilayet.

M. de Helle attaché militaire d'Autriche-Hongrie s'est embarqué hier à bord du bateau de Syrie partant pour l'île de Chypre.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Henri Glavany, un des doyens de la colonie française en Orient.

C'était un homme de bien d'un caractère affable et il laisse des regrets parmi tous ceux qui ont été à même de l'approcher et de le connaître.

Sous une excessive modestie M. Glavany cachait une vaste érudition. Nos lecteurs ont été quelquefois à même d'apprécier ses travaux dans nos colonnes, travaux publiés en Variétés et tout dernièrement encore la relation intitulée : De Chalcédoine à Nicomédie.

Une correspondance de Beyrouth, remplie d'assertions malveillantes et erronées sur l'administration du Liban, a été publiée il y a quelque temps dans le *Levant Times* et reproduite ensuite dans les colonnes du *Djevaib*, journal arabe de notre ville. Cette correspondance a fourni à presque tous les journaux de Beyrouth et de la Syrie l'occasion de publier de longs et chaleureux articles, favorables au gouvernement du Liban si maltraité dans les colonnes du *Levant Times* et du *Djevaib*.

Ces journaux de Syrie que nous avons sous les yeux, repoussent avec indignation les assertions du correspondant du *Levant Times* et les déclarent dépourvues de tout fondement.

Ils disent, non sans raison, qu'ils sont plus à même de juger de près la situation du Liban que toute autre feuille qui ne peut voir les choses que de loin, et accueille, sans les contrôler, des allégations dictées par des intérêts mesquins et personnels.

Ces journaux (L'*Il-Djenan* le *Najah* etc.) font l'énumération des services rendus à la province par Rustem Pacha, qui depuis son arrivée dans le Liban s'est consacré avec une énergie et une abnégation méritoires aux intérêts matériels et moraux de ses administrés. Rustem Pacha a introduit plusieurs réformes dans l'administration, et il a sensiblement amélioré les finances du district, dont le budget était grevé d'une dette de 16000 livres turques. Cette dette provenait de dépenses extraordinaires, désignées sous le titre de *Feukaladé* et qui consistaient en allocations accordées à certaines personnes occupant des sinécures, et dont la présence était un embarras véritable pour le gouvernement. Rustem Pacha a retranché toutes ces dépenses superflues, sans se soucier le moins du monde des mécontentements et des murmures que cette mesure devait provoquer. Pour combler le déficit perpétuel de la caisse centrale, il a procédé à l'examen et à la vérification des comptes des caisses départementales, et il est parvenu ainsi à mettre au jour et à réprimer les abus et les irrégularités qui se commettaient avant son arrivée. Par une série d'autres améliorations tendant à affermir la tranquillité et la sécurité du pays, la juste répartition de la justice et le fonctionnement régulier de toutes les branches de l'administration, le gouverneur, ajoutent les journaux de Beyrouth, s'est attiré, contrairement aux dires du correspondant du *Levant Times*, la sympathie et le respect de ses administrés.

Ces réfutations spontanées et si explicites des journaux arabes de Syrie, sont, à notre avis, la meilleure preuve que le *Levant Times* a été induit en erreur par son correspondant.

Certaines accusations ayant été portées contre la direction des douanes de Beyrouth, du temps de l'administration précédente, Rifaat effendi, membre du conseil des Contributions indirectes, a été chargé d'aller faire une enquête sur place, d'examiner ces dires et de faire connaître à l'administration générale, le résultat de sa mission.

Ce fonctionnaire est parti depuis quelques jours pour Beyrouth.

Il y a quelques mois, un Ottoman, Kurde d'origine, commettait un meurtre à Scutari, sur la personne d'un zaptié de cette localité.

Le coupable aussitôt arrêté a été jugé et condamné à la peine de mort par la cour criminelle de Stamboul. La sentence après avoir été confirmée par la haute cour de justice, a été exécutée avant-hier à Scutari, sur le lieu même où le crime avait été commis.

On écrit de Chypre en date du 16 mai :

La moisson a déjà commencé dans la plaine, malheureusement dans les endroits montagneux de l'île la récolte a complètement manqué par suite de la sécheresse du mois d'avril, et les cultivateurs ne retireront même pas leurs semences.

Le gouvernement ayant permis l'exportation des grains, plusieurs ventes d'orge ont été faites à Larnaca, pour l'étranger.

Les oliviers et caroubiers se présentent sous le meilleur aspect, mais les vignobles, en plusieurs endroits, ont été endommagés par les dernières tempêtes qui ont soufflé sur l'île.

On se rappelle que la police à l'approche des fêtes grecques de Pâques avait rigoureusement défendu les détonations d'armes à feu et avait fixé à une livre turque l'amende qui serait infligée aux contrevenants.

D'après nos informations les amendes prélevées conformément à cette prescription se sont élevées à 180 livres turques. Cette somme a été remise au Patriarcat grec pour être distribuée aux pauvres de la communauté.

La famille Nicolich, touchée du chaleureux empressement dont les amis et connaissances ont fait preuve avant-hier, en voulant bien accompagner tous jusqu'à sa dernière demeure les restes de celui qu'elle vient de perdre si cruellement, s'empresse de leur en témoigner publiquement sa plus profonde reconnaissance.

Constantinople, le 27 mai 1874.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

[illegible] mai 1874

Lever du soleil	4 h. [illegible]
Coucher »	7 » [illegible]
Temps moyen à midi apparent.	11 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen..	4 [illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	752.8
Thermomètre	21.2
[illegible]	19.3
[illegible]	10.1

Direction et force du vent NO. forte.

Etat du temps le 27 mai, à 8 h. du matin.

[illegible] sur la mer Noire ; [illegible] sur l'Archipel du S. faibles avec pluies sur les régions sud de l'Adriatique.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Mois d'Avril.

[illegible]

Mois de Mai.

[illegible]

21 Chan dach Sorhab [illegible]

20 Emel Cousple Hô- [illegible]

[illegible]

ROUMANIE.

Nous lisons dans la *Roumanie* :

Dimanche soir, (le 17 mai) vers cinq heures, le Prince de Serbie, venant de Constantinople, est arrivé à Smârda-Giurgevo où il a été reçu par M. le Général Florescu, ministre de la guerre et M. G. Cantacuzène, ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, au bruit d'une salve de 21 coups de canon.

Les autorités civiles et militaires du district de Vlaska, accompagnées de M. le colonel Al. Zefcari et de M. le Major Al. Catargi et suivies d'une garde d'honneur escortaient les ministres.

A la station de Comana, S. A. le Prince Régnant, accompagné du Maréchal de la Cour, de M. A. Stourdza, agent diplomatique de Roumanie près la Cour de Belgrade, de M. le Préfet du district de Ilfov et M. le commandant du 3e régiment de *Calaraçi*, avec un détachement de ce corps, attendaient le train Princier.

S. A. le Prince Régnant est allé au devant de S. A. le Prince de Serbie qui est descendu de wagon, et lui a cordialement serré la main en lui souhaitant la bienvenue sur le territoire roumain.

S. A. le Prince de Serbie a alors présenté les personnages de sa suite au Prince Régnant, en commençant par M. J. Marinovici, président du conseil.

Ensuite les deux souverains sont montés ensemble dans le train qui est arrivé à 6 heures à Bucharest.

A la gare de Philarète une garde d'honneur, composée d'une compagnie d'infanterie, avec drapeau et musique, attendait, rangée en ligne. Les ministres, la maison militaire de S. A. le Prince Régnant, le maire de la Capitale, le commandant *ad intérim* de la division territoriale, avec tous les chefs de corps et le préfet de police attendaient également à la gare.

A l'arrivée du train princier la garde d'honneur a présenté les armes.

S. A. le Prince Régnant a présenté à S. A. le Prince de Serbie les personnages que nous venons de désigner.

S. A. le Prince Régnant a quitté alors le Prince Milan et est retourné, par la ligne de jonction et la gare de Tirgovist, à son Palais de Cotroceni.

S. A. le Prince de Serbie est monté en voiture avec M. Lascar Catargi, président du conseil, et le cortége a fait son entrée dans la capitale par les rues Philarete, Craiova, Carol I et Mogoçoi.

En tête, le préfet de police, puis un escadron de gendarmes derrière lequel venait la voiture où se trouvaient S. A. le Prince Milan et M. Lascar Catargi, escortée à droite par un major de cavalerie et à gauche par le commandant de l'escadron de gendarmes. Dans une seconde voiture se trouvaient M. Marinovitch, président du conseil des ministres de Serbie et M. Basile Boerescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie; M. le lieutenant-colonel Tihomir Nicolitch, aide de camp du Prince Milan et M. le colonel Al. Zefcari. Dans une troisième voiture se trouvaient MM. le lieutenant-colonel Ivanovitch, le major Boghitcévitch, le docteur Vladan Georgévitch, et le secrétaire Boghitcevitch. Le cortége était fermé par un escadron de *Roshiori*.

Sur tout le parcours les troupes de la garnison ont présenté les armes, les drapeaux saluant le Prince tandis que les musiques jouaient l'hymne national serbe.

Le Palais Princier a été mis à la disposition de S. A. le Prince de Serbie.

Durant tout le parcours de la gare de Philarète au Palais, le Prince Milan a été l'objet de la plus chaleureuse réception de la part des Roumains qui ont tenu à lui prouver qu'ils ne le considéraient pas seulement comme un souverain ami, mais comme un enfant de la terre roumaine.

S. A. le Prince Milan fut reçu au Palais par la maison militaire du Prince Régnant et par le Maréchal de la Cour qui a conduit Son Altesse à ses appartements.

Le conseil des ministres est aussitôt venu présenter ses hommages au Prince.

Le Prince de Serbie, accompagné d'un des officiers roumains attachés à sa personne, a eu la gracieuse intention d'aller déposer une couronne de fleurs sur la tombe de la Princesse Marie.

A 7 heures et 1/2 S. A. le Prince a bien voulu réunir, dans un dîner, les Ministres roumains, M. Zukitch, agent de Serbie à Bucarest, M. Al. Stourda agent de Roumanie à Belgrade, M. le général Radovici, commandant *ad intérim* de la 2e division territoriale, le commandant de la 3e division, le maire de Bucarest, le préfet de police, le directeur général des postes et télégraphes, et diverses autres notabilités.

M. Lascar Catargi président du conseil des ministres, a porté un toast, au nom du Prince Régnant, en langue roumaine, à la santé de S. A. le Prince de Serbie et à la prospérité de la nation serbe.

Le Prince Milan a répondu en portant, en langue française, un toast à la santé de LL. AA. le Prince et la Princesse de Roumanie et en buvant au bonheur du peuple roumain qui a toujours vécu dans les meilleures relations de sympathie et de fraternité avec le peuple serbe.

A 9 heures du soir, S. A. le Prince Milan, en grande tenue de général, s'est rendu au Palais de Cotroceni, où il a pris le thé avec LL. AA. le Prince et la Princesse Régnants et est resté jusqu'à onze heures.

Les droits du Musée Impérial Ottoman sur une partie des antiques trouvées par le Dr Schliemann dans ses fouilles Hissarlik.

1ere PIÈCE [illegible] — [illegible] ATHÈNES. — [illegible]

Le Tribunal de première instance d'Athènes ayant lu les pièces du dossier ; considérant que les tribunaux grecs sont incompétents pour juger les contestations entre étrangers hors les cas mentionnés dans l'art. 27 de la procédure civile ;

Que d'après les art. 27 et 19. 5.) de la même procédure le tribunal, dans le ressort duquel a été formée une saisie d'une chose quelconque comme mesure conservatrice d'une réclamation, peut statuer sur le fond de la réclamation, si la saisie a été ordonnée contre un étranger, dont les biens peuvent être saisis en Grèce ;

Mais que cette disposition, en consacrant une juridiction spéciale de la saisie, est appliquée seulement dans les cas où les tribunaux du pays sont compétents pour statuer sur la réclamation même, indépendamment de la saisie, d'où il suit que cette disposition est inapplicable, lorsque la réclamation principale est, comme dans le cas présent, soustraite à la juridiction des tribunaux du pays, (le contrat entre les parties ayant été conclu à l'étranger) car pour que le tribunal permette et ensuite valide la mesure conservatrice, il doit nécessairement prendre en considération le titre qui constitue le fondement de la réclamation et statuer sur le fond de la réclamation, sur laquelle il est incompétent pour statuer, ce qui amènerait ce résultat inadmissible que la compétence serait réglée non d'après la réclamation principale, mais d'après l'accessoire qui est la saisie, contre la règle : « *accessorium sequitur principale* ; (1.)

Qu'outre ces raisons, comme la saisie est ordonnée toujours d'après le pouvoir discrétionnaire du magistrat, par le système repoussé on aurait créé une compétence dans toute contestation entre étrangers, et l'exception aurait pris place de la règle générale contre l'esprit de la loi, qui n'a permis que par exception aux tribunaux du pays de statuer sur les contestations entre étrangers (Conf. Feder. p. 431. Pager tr. saisie arrêt § 521-523. Carré tom. 4 quest [illegible] quater ; Zacharie leg 5. 748 bis. v. aussi l'arrêt de la cour de Bordeaux du 16 août 1817.)

Quoiqu'on pourrait, en doutant, opposer à ces raisons, que, d'après les dispositions des articles précités, combinés avec les art. 923. 919. 920. 927. 1034. § 4. 1035 de la procédure civile, l'étranger a en Grèce le droit d'obtenir, tout comme le créancier indigène, la mesure conservatrice de la saisie contre un étranger pour sauvegarder ses réclamations contre celui-ci, et que les tribunaux du pays doivent lui accorder cette mesure dans le cas où elle est accordée aux régnicoles, car autrement l'exception consacrée en faveur des étrangers par la combinaison des art. 19. 5) et 27 de la procédure civile n'aurait aucun sens ;

Que les traités sur lesquels s'appuie le réclamant ne constituent pas une compétence absolue des tribunaux grecs, car l'art. 24 du traité, conclu entre la Grèce et la Turquie le 27 mai 1855, n'a pour but que de consacrer en faveur des Ottomans en [illegible] avec des Hellènes ou étrangers, une procédure non *arbitraire*, mais conforme aux principes, aux lois et aux dispositions appliquées, en Grèce, vis-à-vis des nations les plus favorisées : mais que ce traité n'introduit nullement une juridiction *spéciale* contraire aux dispositions de sa procédure civile, l'article 11. du traité du 23 septembre 1837 entre la Grèce et la Grande-Bretagne et l'art 9 du traité entre la Grèce et l'Autriche du 20 février 1835, portant que les sujets de ces Etats auront l'accès libre et facile auprès des tribunaux et jouiront dans la distribution de la justice des mêmes prérogatives, droits et avantages dont jouissent les nationaux, ne constituent non plus une compétence générale des tribunaux grecs sur toute matière : mais ils règlent, d'une part les droits de navigation et de commerce des nations contractantes, d'autre part ils leur assurent la distribution de la justice dans les cas où les tribunaux seraient compétents de statuer sur leurs contestations.

D'ailleurs dans l'espèce il s'agit d'un citoyen américain et les traités sus-mentionnés ne peuvent lui être opposés, son gouvernement n'y ayant point pris part; (2)

Que le défendeur M. Schliemann ne peut être considéré comme s'étant implicitement soumis à la compétence des tribunaux grecs par le fait que, pour le moment, il demeure en Grèce, afin qu'il lui soit fait application de l'art. 27 de la procédure civile : car d'après ses dires non contestés il a sa demeure pour la plupart du temps à Paris où il possède une grande fortune et que le réclamant n'affirme pas explicitement que Schliemann a choisi Athènes comme centre de ses affaires; (3)

Que en supposant même que la présente réclamation ait pour base un acte punissable par la loi d'après les dires du réclamant, la disposition de l'art. 22 36 de la procédure civile ne peut être appliqué : car il ne s'agit pas d'un délit commis dans la circonférence des tribunaux du pays, mais à l'étranger et contre un étranger;

Que d'après ce qui précède, la demande dont il s'agit doit être rejetée pour incompétence, cette exception opposée par M. Schliemann étant acceptable;

Que Schliemann n'ayant pas soumis un catalogue des frais, le tribunal n'a pas à les lui adjuger

Par ces motifs rejette la demande du Musée ottoman du 27 avril 1874 comme inadmissible.

Ainsi jugé à Athènes le 3/15 mai 1874.

Le président :
A. AGATHONICOS.

Le sous-greffier :
G. GIAUROUKOS.

Publié le 4/16 mai 1874.

Le juge président la section :
J. D. TZATZOS.

Le sous-greffier :
G. GIAUROUKOS.

(1.) *Note de l'éditeur*. — Si ce raisonnement était fondé, comme la procédure civile en Grèce est celle de la Bavière, il en résulterait, qu'un Saxon pourrait par exemple avoir un contrat avec un Wurtembergeois et celui-ci, lésant le contrat se sauver avec ce qui est dû au Saxon sur le territoire de la Bavière, comme sur un asile où il serait soustrait à toute action des tribunaux. Mais en supposant même que ce raisonnement fût admissible, les traités conclus plus tard entre la Grèce et la Turquie, accordent devant les tribunaux des deux pays à l'une et à l'autre nation le même droit dont jouissent les indigènes, qui peuvent agir contre tout étranger. Ceci ferait cesser l'exception, l'arbitraire, la spécialité.

(2.) Singulier raisonnement ! D'abord l'on se demande: faut-il que le gouvernement américain consente à ce qu'un grec traduise devant les tribunaux grecs un américain? Ensuite c'est à la demande du gouvernement américain que le firman avait été obtenu de la Sublime Porte pour M. Schliemann.

(3.) Cette exception de Schliemann n'a aucune valeur. Depuis 3 ans il demeure à Athènes dans une maison achetée par lui. Son occupation unique dans ces temps a été de faire les fouilles à Hissarlik, des barques et des matelots grecs loués par lui ont continuellement transporté à Athènes le résultat de ses fouilles en trompant la surveillance des côtes.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La visite de l'Empereur de Russie.

On écrit au *Nord* du 21 mai :

Londres, mardi.

Je reviendrai brièvement sur la splendide ovation faite hier à l'Empereur à l'occasion de sa visite à la Cité de Londres. Tous les journaux sont d'accord pour proclamer que jamais, depuis la journée d'actions de grâces en reconnaissance du rétablissement du prince de Galles, la population de Londres n'a montré un pareil enthousiasme. Sur toute la route du Palais de Buckingham au Guildhall, la foule qui se pressait dans les rues a poussé des acclamations, et s'est livrée à des manifestations comme on n'en voit guère ailleurs que dans la métropole anglaise.

A l'entrée de Sa Majesté dans Guild'hall, les acclamations se sont fait entendre plus vives que jamais et M. Russel Gurney a donné lecture de l'adresse suivante, votée par le conseil municipal :

« Plaise à Votre Majesté Impériale :
« Nous, lord maire, aldermen et conseil municipal de la Cité de Londres, nous désirons offrir à Votre Majesté Impériale nos sincères félicitations à l'occasion de son arrivée dans ce pays comme hôte de notre Reine aimée : et au nom de nos concitoyens comme au nôtre, nous vous présentons respectueusement nos chaleureux et reconnaissants remercîments pour la visite dont vous nous honorez en ce jour. Ça été récemment une source de joie sans mélange pour toutes les classes des sujets de Sa Majesté, que d'acclamer la bienvenue dans ce pays de votre bien-aimée fille et de voir dans son mariage avec Son Altesse le duc d'Edimbourg un resserrement des liens qui unissent les deux pays et qui, nous l'espérons, assureront le bonheur des deux illustres jeunes époux.
» Nous saluons en Votre Majesté le souverain éclairé d'un grand empire, et nous désirons spécialement rappeler en cette occasion le souvenir du grand bienfait que vous avez accordé à votre peuple par l'abolition du servage dans vos vastes Etats, acte qui concorde si bien avec les sympathies des Anglais et, qui en donnant la liberté et le bonheur à tant de millions de vos sujets, a tant contribué à augmenter la prospérité matérielle de votre empire.
» Nous avons la ferme confiance que cette visite de Votre Majesté Impériale tendra à cimenter les relations amicales qui existent actuellement entre les deux pays et nous prions pour que votre Majesté puisse longtemps être conservée pour régner sur un peuple heureux et uni. »

En réponse à cette adresse, qui a été remise aux mains de S. M., l'Empereur a dit en Anglais :

« Milord maire et habitants de Londres, j'éprouve la plus vive reconnaissance pour votre réception hospitalière et cordiale. De mon côté, je puis vous assurer que j'ai une ferme confiance dans vos bons sentiments envers ma fille bien-aimée, dont le bonheur domestique me tient tant à cœur. Je crois que, avec la bénédiction de la divine Providence, l'accueil affectueux qu'elle reçoit dans votre pays renforcera les relations amicales actuellement établies entre la Russie et la Grande-Bretagne, à l'avantage mutuel de leur paix et prospérité. »

La cassette en or qui doit renfermer l'adresse présentée à l'Empereur n'a pu être achevée à temps pour être remise à S. M. et devra être envoyée à Saint-Pétersbourg. Elle est d'une forme oblongue et est soutenue à ses extrémités par des aigles impériales russes reposant sur des globes en malachite. La partie supérieure est divisée en panneaux ; celui du centre représente, en émail colorié sur fond d'or, la cérémonie de la présentation de l'adresse, dans laquelle les portraits de l'Empereur, des membres de la famille royale, du lord-maire et autres membres de l'administration sont retracés avec beaucoup de ressemblance ; les petits panneaux aux extrémités de la cassette contiendront les armes d'Angleterre et de Russie, ainsi que des vues du Guildhall et de Saint-Paul ; la partie inférieure recevra une inscription rappelant la solennité. La cassette sera surmontée d'une figure emblématique de l'industrie et du commerce ; les deux extrémités représenteront l'une, la Tamise, l'autre un emblème du commerce de la Cité.

Je vous ai annoncé, d'après le *Court News-paper*, que le comte de Paris avait rendu dimanche une visite à l'Empereur. C'est du prince impérial qu'il s'agissait.

Ce matin l'Empereur, accompagné comme de coutume du grand-duc Alexis, du prince et de la princesse de Galles, et du duc et de la duchesse d'Edimbourg, est parti par chemin de fer pour Aldershott, où il est descendu du train peu après 11 heures au milieu des acclamations de la population. S. M. s'est immédiatement rendue sur le terrain des manœuvres, où doit avoir lieu la grande revue en son honneur ; elle a commencé l'inspection des divers corps, après quoi doit avoir lieu le défilé suivi de grandes manœuvres qui se prolongent pendant la majeure partie de l'après-midi.

Demain soir, vers huit heures, la Reine, accompagnée de la princesse Beatrix, et suivie des dames et seigneurs de la maison royale, partira de Windsor pour sa visite habituelle du printemps à Balmoral.

Le départ de l'Empereur reste fixé à jeudi par Gravesend, mais l'heure du départ est encore indécise, car tandis que le maire a reçu du lord chambellan et de l'amirauté des communications disant que le Tsar arrivera à Gravesend à 8 h. 45 m. matin, le capitaine du port a reçu un message annonçant que l'heure du départ de S. M. est fixée à midi.

La Soirée du 16.

La nouvelle du renversement du ministère, bien que connue hier à Paris vers cinq heures, paraît s'être répandue assez lentement ; elle était acceptée assez difficilement dans certains quartiers, où on rappelait avec une certaine amertume le souvenir des déceptions précédentes.

Pourtant, vers six heures et demie, quelques journaux du soir ont commencé à faire paraître sur le boulevard une seconde édition qui s'enlevait avec une rapidité dont on n'avait pas eu d'exemples depuis longtemps ; dans la soirée, la ligne des boulevards était couverte d'une foule inaccoutumée.

Une grande impression de soulagement se faisait jour partout ; mais un calme très-volontaire était observé.

En quelques endroits, les sergents de ville montraient une rigueur qui pouvait faire supposer qu'ils avaient des instructions sévères dont ils ne trouvaient pas le placement.

A la gare Saint-Lazare, les curieux qui attendaient le retour des députés étaient plus nombreux qu'à l'ordinaire.

A cinq heures et demie, M. Thiers, qui débarquait, accompagné de MM. l'amiral Pothuau et Casimir Périer, a été l'objet d'une ovation.

(*République française.*)

La crise ministérielle en France.

On écrit à l'*Independance belge* :

Paris, 18 mai, 7 heures du soir.

Vous savez que, malgré nos malheurs, nous sommes encore une nation de gens d'esprit. M. le maréchal de Mac Mahon, qui le sait, tient à ce que nous soyons bien représentés. Il veut avoir à côté de lui, dans le gouvernement, des hommes qui nous fassent honneur aux yeux de l'Europe. En perdant M. de Broglie il s'est donc adressé à M. de Goulard, et M. de Goulard, animé des mêmes sentiments, s'est assuré sur l'heure le concours de M. Mathieu Bodet.

Ce commencement allait bien. Le maréchal était satisfait pour la qualité ; et, comme il plane au-dessus des partis, il aurait [illegible] pour la politique. Il disait textuellement : en prenant M. de Goulard et M. Mathieu-Bodet, je fais une avance au centre gauche. M. de Goulard, mieux renseigné sur le personnel de la Chambre, voulut avoir l'avis de M. Casimir Périer. Il ne lui [illegible] offrant quelques portefeuilles aux membres de sa réunion, par exemple à M. Cézanne ou à M. Denormandie. on pourrait compter sur [illegible] recrues de leur côté pour compenser les pertes qu'on a faites samedi dans l'extrême droite et dans le [illegible] de l'Appel au peuple.

M. Casimir Périer lui a, dit-on, nettement répondu que si le ministère n'était pas centre gauche, les ministres qu'on prendrait de ce côté ne seraient que des transfuges. « Et que vous faut-il de plus, lui dit M. de Goulard? — Un programme et des modifications [illegible] dans le personnel des préfets et des maires. — Oh ! pour le personnel, a dit M. de Goulard, les choix de M. de Broglie sont excellents, remettre en place les insurgés et les communards des précédentes administrations, ce serait courir aux abîmes. Nous ne pouvons pas ainsi renier le 24 mai. Pour le programme, c'est différent, nous vous donnerons à cet égard toute satisfaction. Nous proclamerons hautement l'incommutabilité du septennat. » Sur ces déclarations, M. Casimir Périer lui a conseillé de ne pas compter sur le centre gauche. Il s'est tourné alors du côté de la droite. Non pas de la droite Lucien Brun : le maréchal ne veut pas qu'on le compromette avec ceux qui ont renversé son ministère mais de la droite modérée, raisonnable, qui regrette le Grand Conseil et qui aimerait mieux renier M. de Chambord que de faire un pas vers la république.

Il a donc proposé le ministère de l'instruction publique à M. de Kerdrel, qui l'a accepté. Ici les renseignements qu'on donnait à Versailles sont confus. Ce qui paraît probable, c'est que M. de Kerdrel a d'abord accepté, qu'ensuite il s'est dédit, que M. de Kerdrel a d'abord accepté, qu'ensuite il s'est dédit, que M. de Goulard a alors sollicité et obtenu l'accession de M. Grivart, que M. de Kerdrel voyant que son portefeuille passait à son collègue de députation (M. Grivart est un avocat de Rennes, qui commençait à se faire une réputation au barreau de sa ville natale), que M. de Kerdrel, dis-je, dans un petit mouvement de jalousie (les dévots n'en sont pas exempts) est revenu sur son refus. M. de Goulard s'est trouvé alors embarrassé de ses richesses, et l'on pense qu'il pourrait bien enfermer dans le même cabinet, qui brillerait alors d'un éclat sans pareil, M. de Kerdrel comme ministre des cultes, et M. Grivart comme grand-maître de l'université.

Il a eu pour le commerce une idée heureuse. Il s'est adressé à M. Léonce de Lavergne qui désirait cette situation depuis trente ans. M. de Lavergne est savant : il a beaucoup d'esprit et un esprit un peu faux. Il parle très-bien. Il est tellement goutteux qu'on le traîne dans les couloirs sur une chaise curule et qu'il passe la moitié de l'année sans pouvoir sortir. C'est l'ancien secrétaire, le disciple et le persévérant ami de Guizot. M. Deseilligny avait stipulé qu'il garderait sa place, par dévouement je pense, pour le centre gauche, à qui il veut du bien quoiqu'il soit inscrit au centre droit. M. de Goulard lui a donné les travaux publics que M. Deseilligny s'est empressé d'accepter. « Je serai toujours là, dit-il à ses amis, et un peu à ses ennemis sur les sentiments desquels il aime à se faire illusion. Comptez sur moi! »

M. de Goulard comptait avoir fini sa besogne ; car il paraît certain que le maréchal ne voulait abandonner ni M. Magne, ni M. Decazes, ni M. du Barail. — M. du Barail, c'est son aide de camp. M. Decazes a au moins l'avantage d'être duc, et il ne [illegible] maréchal le connaît et l'estime depuis plus de quatre ans. Il est malade, il a pris un congé ; le maréchal, quand il est parti, lui a promis qu'il ne perdrait pas son portefeuille. C'est un engagement. Il y a bien encore la marine, mais on n'a que l'embarras du choix depuis M. de la Roncière jusqu'au général du Temple.

« La besogne, dit M. de Goulard, a été difficile, mais j'en suis sorti à mon honneur ; quand M. Magne aura répondu de Périgueux qu'il accepte, et quand M. Decazes, qui est à l'enterrement de Mme de Saint Aulaire, sera de retour, nous apprendrons à la France la bonne nouvelle. »

Il voulut, en attendant, l'apprendre à M. d'Audiffret-Pasquier. Qui fut bien surpris? Ce n'est pas M. le duc d'Audiffret, c'est M. de Goulard, qui s'attendait à des applaudissements et qui fut accueilli par cette réponse : « S'il y a un seul bonapartiste [illegible] quatre heures. » Il en a juré ses grands dieux ; il faut le croire.

M. de Goulard est donc à la recherche d'un financier et d'un général. Que ne prend-il M. Benoist-d'Azy, ou M. d'Andelarre? mais, si j'osais lui donner un avis, je lui conseillerais de ne pas descendre plus bas, de se tenir dans ses hauteurs, de ne pas oublier que pour siéger à côté de lui et du maréchal, il faut avoir un grand talent et un grand prestige ; un peu de génie ne sera pas de trop.

P. S. — On disait que si M. Decazes n'acceptait pas, on prendrait M. Gontaut-Biron. M. de Chaudordy était accouru de Suisse pour s'offrir ; mais ce n'est qu'un comte romain, de la même date et de la même fabrique que M. le baron Chaurand. [illegible]

La paix européenne.

Sous ce titre on lit dans l'*Italie* :

Les ministres des affaires étrangères de deux grandes puissances de l'Europe ont eu occasion d'exprimer ces derniers jours leur opinion au sujet de l'état actuel de l'Europe et des chances de paix ou de guerre. Le comte Derby à la Chambre des Lords d'Angleterre, le comte Andrassy à la Délégation autrichienne, ont été interrogés sur cette question importante et vitale pour tout le monde, et ils ont dû répondre.

Les deux ministres se sont renfermés dans les limites d'une prudence que leur position explique et qu'il était de leur devoir de maintenir. Ils n'ont rien dit qui puisse alarmer les amis de la paix ; mais ils n'ont rien dit non plus qui puisse donner aux amis de la paix une sécurité sans bornes pour un avenir plus ou moins prochain.

Les deux ministres ont rempli leur devoir. Ils ont tenu le langage auquel on devait s'attendre, et auquel s'attendaient très-probablement ceux-là mêmes qui avaient posé la question.

Rien ne menace, ont-ils dit, dans le moment actuel, la paix de l'Europe ; mais il existe des raisons d'antagonisme, d'intérêt et de sentiment entre quelques nations, qui, un jour ou l'autre, pourraient amener un conflit.

Ils n'ont pas oublié d'ajouter que les deux gouvernements d'Angleterre et d'Autriche ne manqueraient pas de faire tout ce qu'ils pourraient pour la conservation de la paix.

Le langage des deux ministres est le reflet exact de la situation actuelle de l'Europe. Il serait hors de propos de s'alarmer, mais il serait hors de propos aussi d'entretenir un sentiment de sécurité qui, un jour ou l'autre, pourrait devenir fatal au pays qui s'y abandonnerait.

La paix existe ; rien apparemment ne fait prévoir qu'elle sera menacée ; mais pourtant il y a quelque chose qui ne permet pas de croire que cette paix repose sur des fondements bien solides.

Il ne faut donc pas avoir des craintes, mais il ne faut pas non plus être rassuré. C'est la conséquence que les hommes sensés en Europe ont dû tirer des paroles récemment prononcées par lord Derby et par le comte Andrassy. Il ne faut pas exagérer ni atténuer la portée de ces paroles, dont la parfaite mesure n'ôte rien à la grave signification.

Pour ce qui concerne notre pays, l'enseignement qui ressort des discours des deux ministres est assez évident. Notre gouvernement doit s'associer, comme il s'y associe en effet, à la politique pacifique des grandes puissances. C'est son programme, c'est son devoir. Mais c'est précisément parce que l'Italie doit être une force et un gage pour la politique de la paix, que l'on ne doit jamais perdre de vue les questions d'organisation militaire et de défense du pays. Cela était bien clair avant les discours des ministres anglais et autrichien ; aujourd'hui ; après ces discours, c'est d'une évidence incontestable.

Il nous paraît [illegible]

vantage sur ce sujet. Il ne s'agit pas d'avoir une opinion plutôt qu'une autre : il s'agit d'un devoir à remplir. Notre gouvernement comprend ce devoir, nous en sommes sûr, et il le remplira sans faiblesse comme sans jactance. L'appui du Parlement ne lui a jamais fait défaut jusqu'à présent ; il ne lui manquera pas pour l'avenir.

Nous souhaitons vivement la paix ; nous sommes [illegible], pour le moment, il n'est pas probable qu'elle soit troublée. Mais c'est précisément parce que nos souhaits et notre persuasion sont tels que nous pensons que le gouvernement et le Parlement ne doivent pas se lasser de songer sérieusement et constamment aux besoins militaires du pays.

Les paroles du comte Derby et du comte Andrassy ont été un avertissement pour tout le monde, et les ministres et les Parlements doivent en tenir un grand compte.

L'enseignement agricole en Autriche-Hongrie.

Le gouvernement austro-hongrois a fondé à Vienne, en 1872, un établissement de haut enseignement agricole, dont le succès, dit le *Journal d'agriculture pratique*, paraît assuré à en juger par le nombre des auditeurs qui se sont fait inscrire [illegible] les cours. Malgré les conditions assez rigoureuses du programme d'admission, 97 jeunes gens suivent en ce moment les leçons d'un enseignement dont les organisateurs se sont principalement inspirés des idées de Liebig. C'est-à-dire que la pratique manuelle n'a pas de place dans cette académie, où la science seule est professée dans ses principes et dans ses applications.

Aujourd'hui, par suite de l'affluence des élèves réguliers et des auditeurs libres, les locaux provisoires affectés aux services du haut enseignement se trouvent déjà trop étroits, et l'on parle de l'annexion de l'académie forestière [illegible] et d'une autre institution voisine [illegible] fournissent les éléments d'une [illegible]

[illegible] de l'horticulture et de la viticulture [illegible] basse Autriche, a toujours son [illegible] Klosterneubourg, d'où l'on expédie, en [illegible] printemps, des quantités considérables de boutures dans toutes les directions [illegible] aider à la propagation des meilleurs arbres à fruits et de cépages. On a [illegible] cette année, d'une nouvelle variété [illegible] désignée sous le nom de reinette [illegible] aux avantages d'une croissance [illegible] plus mauvais sols, joindrait celui [illegible] très-abondante en fruits de très-[illegible]

[illegible] destinée à former des jardiniers et [illegible] recrutés principalement parmi les [illegible] de paysans, l'école de Klosterneubourg compte aujourd'hui parmi ses disciples [illegible] appartenant à des familles aisées [illegible] à l'enseignement de l'arboriculture. Le nombre des auditeurs [illegible] catégorie a même pris de telles [illegible] l'administration autrichienne se [illegible] dans la nécessité de modifier l'organisation et de la scinder en deux parties [illegible] affectée aux apprentis proprement [illegible] qui se destinent à la pratique de [illegible] de la viticulture, tandis que l'autre [illegible] jeunes gens qui, déjà pourvus [illegible] d'instruction, se préparent au [illegible] ou à la direction d'établissements [illegible] à créer dans les provinces [illegible]. La création de cette sorte d'écoles [illegible] du reste d'autant plus nécessaire [illegible] font en ce moment même [illegible] en Autriche pour les emplois [illegible] nades d'arboriculture et de viticulture créés par le ministère de l'agriculture.

Les massacres du Tong-King

Les *Missions Catholiques*, dans leur dernier numéro, publient des renseignements d'une pré[illegible] sur la persécution des chrétiens dans le Tong-King méridional.

Ce sont, à ce qu'il paraît, les lettrés, les classes dirigeantes du pays par conséquent, qui ont pris l'initiative de ces massacres.

Les chrétiens de Nam-Duong, écrit le vicaire apostolique du Tong-King, Mgr Gauthier, étaient [illegible] pour chercher un refuge auprès de [illegible] grand mandarin de la justice leur [illegible] ne pouvaient rentrer chez eux sans [illegible]. Ils le firent. Le soir du même jour, ils [illegible] par les lettrés, ayant à leur tête les [illegible] et tenus en réserve pour le cou[illegible]

Le 24 février, jour annoncé, le bachelier Cuu [illegible] un sacrifice solennel. Le 25, [illegible] pour entrer en campagne, ils ont [illegible] servants du P. Doan et un chrétien, [illegible] à la rivière. Le même jour, ils [illegible] les villages de Trun Lam, Ma-Vinh [illegible] ont massacré les habitants qui s'y [illegible]

Ceux qui ont pu s'enfuir dans les forêts furent [illegible] au moyen de chiens de chasse et [illegible] jours suivants.

[illegible] de toutes parts que la rivière est couverte de cadavres venant du côté de Lang. Les brigands massacrent en ce moment les chrétiens de la paroisse de Hoï-Yen et brûlent leurs villages.

Ceux qui se sont réfugiés dans les falaises du voisinage sont pourchassés et brûlés vifs. Le grand mandarin de la justice, qui est au marché Sa-Nam, avec 800 hommes de troupes, reste tranquille spectateur du massacre des chrétiens de Nam-Duong, dont quelques-uns seulement auront pu s'échapper.

La cour d'Annam et ses mandarins paraissent de complicité avec les assassins et n'emploient que « la voie de la persuasion » pour les engager à s'arrêter.

Un des chefs qui venait de faire assassiner deux chrétiens sur la grand'route, est allé en faire parade devant le gouverneur de la citadelle qui l'a renvoyé avec honneur.

A son retour, vingt femmes ou enfants sont tombés sous le fer de cet homme et de ses gens. Il venait d'offrir un sacrifice à la déesse de la prostitution, qui a un temple célèbre sur le bord de la route.

Dans plusieurs localités, on prend toute une famille, le père, la mère et les enfants, on les lie ensemble avec des bambous, et on lance ces faisceaux humains dans le fleuve. On a soin auparavant de couper la tête aux hommes.

La multitude des cadavres attachés ainsi par groupes de huit à dix, que charrie le fleuve principal, n'exhale, au grand étonnement de tout le monde, aucune mauvaise odeur.

Voilà donc cinq paroisses, qui comptaient près de 10,000 chrétiens, qu'il faut rayer de la mission ; ce sont : Lang, Thanh-Huyen, Nam-Duong, Hoï-Yen et Dong Thanh.

Beaucoup de victimes sont mortes au milieu des flammes.

Dans d'autres districts, on commet les mêmes horreurs, et cela, au moment même où les envoyés du souverain annamite Tu-Duc signent avec les autorités françaises un traité où il promet liberté de religion pleine et entière à ses sujets.

VARIÉTÉS.

Le dossier du suicide en Europe.

L'accroissement incessant de la folie du suicide, non-seulement en France, mais encore dans l'Europe entière, a été récemment l'objet d'une lecture intéressante faite à l'Institut, par l'ancien directeur de la statistique générale de France, M. Legoyt.

Ce mémoire peut se résumer ainsi qu'il suit :

Accroissement du suicide. — Dans les quinze États pour lesquels l'auteur a pu constater, à l'aide de documents officiels, la marche du suicide pendant un certain nombre d'années récentes, il a observé *qu'il progresse plus rapidement que la population et que la mortalité générale.*

Les accroissements les plus considérables ont été observés dans la Saxe royale, en Danemark et en Suède, où le rapport des suicides à la population grandit, chaque année, entre 2 et 5 pour 1 million d'habitants. Le taux d'accroissement annuel est de 1,86 en France, de 1,77 en Bavière, de 1,70 dans les deux Mecklembourg, de 1,40 en Prusse, etc.

En France, le rapport des suicides à la population (1 million d'habitants) a suivi la marche ci-après de 1826 à 1869 :

1826—30	1836—40	1846—50	1856—60
54	76	97	110
1831—35	1841—45	1851—55	1861—65
64	85	100	124
	1866—69		
	135		

En d'autres termes, le nombre moyen annuel (absolu) des suicides, 1,739 dans la première période, est monté à 5,414 dans la dernière, ou a presque triplé ; tandis que, dans le même intervalle, la population de la France ne s'est accrue que de 20 p. c. ou d'un cinquième. Toutefois, cette énorme différence peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par une amélioration progressive des procédés de constatation.

L'accroissement a été beaucoup plus rapide pour les hommes que pour les femmes. De 114 pour un million d'habitants en 1836-40, le nombre des suicides masculins s'est élevé à 219 de 1866 à 1869, et celui des suicides féminins seulement de 33 à 50.

Importance numérique du suicide. — Si l'on recherche, non plus la marche progressive du suicide, mais son rapport à la population, de 1855 à 1860 (date des documents officiels qui ont servi de base aux recherches de l'auteur du mémoire), dans les principaux États ou anciens États de l'Europe, on constate des écarts énormes dans les coëfficients respectifs, puisqu'ils varient entre 303 et 14 pour 1 million d'habitants. Voici au surplus dans quel ordre se classent ces États :

Saxe-Altenbourg	303
Danemark	288
Saxe royale	251
Ancien Schleswig	209
Ancien Holstein	173
Mecklembourg-Schwérin	159
Ancien Lauenbourg	156
Oldenbourg	155
Ancien Hanovre	128
Prusse	123
France	110
Bade	109
Norvége	94
Bavière	73
Angleterre	69
Suède	66
Belgique	55
Autriche	43
Ecosse	35
Etats-Unis	32
Espagne	14(?)

S'il était possible de mesurer le degré de félicité d'un peuple au nombre de ses suicides, c'est l'Allemagne du Nord et le Danemark qui auraient le plus à se plaindre de leurs destinées. Il est assez remarquable que ce sont les deux pays qui, par rapport à leur population, fournissent le plus lourd tribut à l'émigration, et surtout à l'émigration pour les régions transatlantiques.

Suicides des deux sexes. — On compte en général de 29 à 30 suicides féminins pour 100 suicides masculins. Ce rapport varie assez peu, suivant les pays. On doit citer pourtant comme termes extrêmes l'Espagne, où il s'élève à 41, l'Angleterre, où il est de 37, et dans le sens opposé la Belgique (24), la Prusse et l'Autriche (23).

Influence de l'âge sur le suicide. — En rapportant, après les avoir classés par âge, le total des suicides d'un pays aux individus du même âge que comprend la population de ce pays, on constate que presque partout les suicides s'accroissent avec les années, au moins jusque vers soixante-dix ans. Cette loi est régulière pour le sexe masculin ; elle l'est un peu moins pour le sexe féminin, en ce sens que pour ce sexe l'accroissement des suicides avec l'âge est moins rapide et cesse plus tôt. Il faut en chercher la cause dans ce fait que par rapport au sexe masculin le nombre des suicides féminins est plus considérable dans l'enfance et dans la jeunesse, jusqu'à trente ans environ. Aussi, bien que les suicides féminins, quand on les compare à la population qui les a fournis, croissent généralement avec l'âge, le rapport de ces suicides à ceux de l'autre sexe va, au contraire, en diminuant.

Influence des saisons sur le suicide. — En général, c'est en janvier qu'on compte le moins de suicides : c'est en juillet qu'il s'en commet le plus. Calculés par saisons climatériques, le *minimum* se produit en hiver, le *maximum* en été.

C'est aux mêmes époques de l'année que l'on constate le *minimum* et le *maximum* des cas de folie et des crimes contre les personnes. — Preuve incontestable de l'influence de la température sur les actes en apparence les plus indépendants de notre volonté.

Mode de perpétration suivant le sexe. — Et d'abord les deux modes de suicide les plus fréquents sont, pour les deux sexes, la submersion et la strangulation. Viennent ensuite, pour le sexe *masculin*, les armes à feu, les instruments tranchants ou perçants, l'asphyxie, le poison et la chute d'un lieu élevé ; — pour le *sexe féminin*, le poison, l'asphyxie (surtout par le charbon), les instruments tranchants ou piquants et la chute volontaire.

Si, en général, il y a trois fois plus de suicides masculins que de suicides féminins, il est deux modes de perpétration auxquels la femme recourt plus souvent, ou au moins aussi souvent que l'homme : c'est d'abord et avant tout le poison, puis la submersion.

Influence des saisons et de l'âge sur le mode de perpétration. — Le choix de quelques modes de suicide varie avec les saisons. Ainsi, tandis que la strangulation (pendaison) est employée indifféremment en toute saison, il y a fort peu de submersions en hiver et beaucoup en été. Ainsi, même dans le suicide, nous voulons éviter le plus possible les *affres* de la mort, comme dit Bossuet. L'emploi des armes à feu, des instruments tranchants ou perçants, du poison, etc., est beaucoup plus fréquent en hiver qu'en été.

L'âge lui-même paraît jouer un certain rôle dans le choix des modes de perpétration. En Danemark, par exemple, la strangulation croît avec l'âge tandis que la submersion atteint son maximum dans la jeunesse, pour diminuer avec les années. Partout, les armes à feu sont surtout employées de 21 à 30 ans. L'usage des instruments aigus devient de plus en plus fréquent jusqu'à la fin de la vie. Enfin, le poison, si souvent employé dans la jeunesse, devient de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans la vie.

Etat civil des suicidés. — Dans les pays où l'état civil des suicidés a été constaté, on a vérifié que, relativement aux populations respectives, ce sont les mariés des deux sexes qui se tuent le moins, et les célibataires, mais surtout les veufs, qui se tuent le plus. Une catégorie de personnes fournit encore plus de suicides que les célibataires ou veufs, c'est celle des *divorcés* (là où le divorce est autorisé). En Danemark, par exemple, les divorcés en commettent cinq fois plus (et les veufs seulement trois) que les mariés. Argument contre le divorce !...

L'influence préventive du mariage se manifeste surtout chez les femmes, puisque pour un million de femmes mariées, on ne compte que 155 suicides, lorsque le même nombre d'hommes mariés commet 556 (Danemark).

Un résultat analogue est constaté depuis quelques années en France.

Professions des suicidés. — En rapprochant, pour la France, les suicidés classés d'après leurs professions du total des habitants appartenant à ces professions et représenté par 100,000, on trouve les rapports ci-après :

Agriculture	9.0
Industrie et commerce	12.8
Professions libérales	21.8
Individus sans profession connue	56.6

Ainsi, ce sont les agriculteurs qui fournissent le moins et les individus sans moyens d'existence connus le plus de suicides. Ce rapprochement se passe de commentaires.

Cultes des suicidés. — Dans les pays où l'on a recueilli le culte de chaque suicidé et où l'on connaît le nombre des habitants qui professent chacun des cultes reconnus ou non par l'État, on a constaté ce fait curieux que ce sont les protestants qui commettent le plus et les juifs le moins de suicides. Les catholiques viennent après les protestants, mais à une assez grande distance.

Influence de l'agglomération sur le suicide. — Partout les suicides sont plus nombreux, à population égale, dans les villes, et surtout dans les capitales, que dans l'ensemble du pays. Cette dernière observation est confirmée par le tableau ci-après (suicides pour 1 million d'habitants) :

	Pays entier.	Capitale.
Angleterre	69	91
Prusse	123	212
Danemark	288	447
France	110	646

Causes des suicides. — Il est très-difficile, peut-être impossible, de connaître les causes véritables des suicides. Les documents officiels ne doivent donc être consultés qu'avec la plus grande réserve sur ce point. D'après les indications qu'ils fournissent, distraction faite des maladies mentales et des souffrances physiques, qui frappent à peu près également les deux sexes, les femmes cèdent plutôt aux influences morales, comme l'amour contrarié ou trahi, la jalousie, les peines domestiques, l'exaltation des sentiments de toute nature ; tandis que les hommes sont surtout affectés par les épreuves de l'ordre matériel, comme la misère, les affaires embarrassées, les pertes, l'ambition déçue, les abus alcooliques, le désir de se soustraire à la justice, etc.

En 1869, les causes de suicide se sont réparties comme il suit :

Actes de folie	2,094	ou 40,94 %
Chagrins divers	1,089	21,30
Amour trahi, jalousie, débauche, inconduite, etc.	886	17,32
Chagrins domestiques	571	11,16
Misères et revers de fortune	494	9,27

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 27 mai 9 h. 30 s.

Obligations Roumélie	fl.	50.90
d. Nouvelles		40.—
Anglo-Bank		127.50
Société de créd. aust-turq.		15.75
Banque austro-ottomane		71.25
Pièce de 20 francs		8.95
Agio		105.60
Change sur Londres		111.70
Crédit anstalt		221.—
National Bank		982.—
Lloyd		415.—

Bourse faible ; affaires limitées ; baisse due au marché de Berlin.

Nos journaux cherchent à rassurer le public au sujet des finances ottomanes combattant les manœuvres des baissiers.

France.

Paris, 27 mai matin.

Les rapports de M. Decazes avec l'ambassadeur d'Allemagne sont excellents.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône a été dissous.

Les républicains se montrent mécontents du succès obtenu par les bonapartistes dans le département de la Nièvre.

Angleterre.

Londres, 27 mai.

Des ouvriers ont été engagés pour se rendre à Téhéran. Ils sont destinés à la construction d'un palais pour le Schah de Perse.

Allemagne.

Berlin, 27 mai.

L'empereur est de retour de son excursion à Ems.

Espagne.

Madrid, 27 mai.

M. Lorenzana a été nommé ministre d'Espagne près le St-Siége.

Serbie

Belgrade, 27 mai.

On assure que le prince Milan fera le mois prochain, un voyage à Vienne et en Italie.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 27 mai.

		CLÔTURE
Dette Générale		47 1/16
Emprunt 1865		54 3/4
do	1869	64 —
do	1871	82 3/4
do	1872	93 7/16
Consolidés anglais		67 5/16
Emprunt égyptien		50 1/2
Nouvel Emprunt Ott.		[illegible]

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 27 mai.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	53 [illegible]
	Hausse	53 [illegible]
	Baisse	52 [illegible]
	Clôt. du midi	—
	Clôt. du soir	52 [illegible]
	Après Bourse	—
Actions S. Gén.		L.S. 6 [illegible]
» de la Société de change et de valeurs		4 [illegible]
» de la Banque de Const. excoup.		4 [illegible]
» du Crédit Austro-Turque		—
» du Crédit Général		L.T. 9 [illegible]
Banque *Verissi et Cossoudi*		3 [illegible]
Tramway		4 [illegible]
Société Commerciale Ottomane		3 [illegible]
Laurium		Fr. 81
Crédit Hellénique (escompte)		22
Obligations des Chemins de fer		115 [illegible]
» 2e émission		91
Emprunt	1863, coup. det.	338
	1865, coup. det.	339
	1869	279
	1872	83
	1873	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P. 114
Pièce de 20 francs	88
Impérial russe	90
Ducat (Crémitz)	51
Medjidié blanc—(différence)	102
Béchlik—(différence)	105
Métalique... (id)	105

COMMERCE

Smyrne, 22 mai. La huitaine a bien débuté et jusqu'à hier, le mouvement de ventes a été accentué.

Coton. — Ainsi que nous venons de l'écrire, marché assez animé pendant la huitaine. L'activité s'est un peu ralentie hier par suite des nouvelles arrivées de Liverpool annonçant « marché lourd. » Les ventes s'élèvent à 2,060 balles.

On a payé :

Les Machinés de p. 440 à 455 et 450 le quintal :

Roulés de p. 410 à 405

Adanas de p. 375 à 370

Le marché a clôturé calme.

Opiums. — Les avis de l'intérieur continuent d'être contradictoires ; les uns portent que la récolte sera supérieure à celle de l'année dernière, les autres parlent d'une récolte inférieure. La vérité ne tardera pas se faire connaître. Toujours est-il que cette semaine les détenteurs étaient disposés à réaliser et ont vendu à deux acheteurs environ 120 couffes sans que le prix ait haussé d'une [illegible]

Le prix pratiqué a été de p. 250 et pour quelque peu de couffes, bon Carabissar, p. 255.

Alizaris. — Les ventes ont continué encore ; qu'à aujourd'hui au même prix de la semaine passée ; elles s'élèvent à 2,500 balles de p. 220 à 230 suivant provenance et mérite.

Laines. — Quelques ventes, en petits lots, encore en lieu aux mêmes prix pratiqués ; elles s'élèvent à 450 quintaux qualité Yerli [illegible] quintal.

Vallonées. — Notre marché est tant soit peu calme ; la seule affaire que nous ayons à enregistrer est celle mentionnée dans notre bulletin [illegible], soit quintaux 5,000, qualité naturelle, à p. 131.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE

Londres	130 [illegible]
France	206 [illegible]
Trieste	456 [illegible]

Nos changes sont en hausse à cause des [illegible] élevées de Constantinople et, chose que nous avons cru jusqu'ici incompatible, à mesure que les fonds augmentent de valeur, la progression se fait également sur les changes. Le contraire a existé jusqu'ici et c'était logique. Nous avouons ne rien comprendre à cet état de choses à moins de supposer que cette demande de papier à Constantinople est expliquée par des ordres d'achat de fonds ottomans aux bourses de Paris et de Londres par des maisons de Galata.

Ce qui précède se rapporte aux livres Sterling et aux francs, les florins étant sans changement.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise	130 1/2
Livre Turque	118 1/4
Pièce de 20 francs	103 1/2
Medjidié	23 7/40
Bechlick	112 1/6

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 26 mai.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

[illegible]

Directeur-gérant N. SORDINO.

ANNONCES

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE

AVIS

Lundi 20 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication du renouvellement du contrat relatif à la ration de la viande à des troupes de la Marine Impériale pour la durée d'une année commençant du 1er juin prochain (v.s.)

Messieurs les négociants qui désireraient se trouver présent à l'adjudication sont invités à se présenter au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour susdit.

Constantinople, le 16 Mai 1874.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL »

A CONSTANTINOPLE.

Dimanche prochain, 19/31 courant, à 2 h. de l'après-midi, aura lieu l'assemblée générale annuelle de la Société *l'Amie du Travail*, dans son local habituel, rue Aslan-Haman N° 12.

Dans cette séance, après un discours du Président M. E. Sarakioti, lecture sera donnée du compte-rendu général des travaux de la Société pendant l'année écoulée, ensuite l'Assemblée procèdera à l'élection des membres d'un nouveau Comité d'Administration pour l'année prochaine, ainsi que d'une Commission de Contrôle.

MM. les membres et les amis des œuvres de Charité sont priés d'assister à cette assemblée générale de la société.

Le Secrétaire général, JEAN D. TANTALIDÈS.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 29 Mai, à 1 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire général, Dr J. DE CASTRO.

UNE INSTITUTRICE, récemment arrivée, désire donner des leçons d'italien, français, allemand, anglais, ou trouver une place dans une bonne maison. Elle pourrait également enseigner la musique. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER ou A VENDRE [illegible]

Aux Matériaux Français [illegible]

A VENDRE, un élégant panier [illegible]

UNE DAME, sachant parfaitement l'allemand, l'anglais et le français [illegible]

AVIS [illegible]

A LOUER un appartement ou chambres meublées [illegible]

AVIS. M. Marco Nani, professeur de musique [illegible]

UN COCHER Hongrois [illegible] S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER une maison à Arnaout-keui dans une belle position, grand jardin. — S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company. Agence de Constantinople. [illegible] Pour plus amples renseignements s'adresser à CHAS. S. HANSON ET Cie Agents.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, [illegible] S'adresser aux bureaux du Journal.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS. AVIS [illegible]

LEÇONS D'ÉCRITURE. [illegible]

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION, Galata, Démir-Han, N° 25. [illegible]

CHEMIN DE FER DE CASSABA. [illegible]

Messageries Maritimes. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS [illegible]

ANNEE 8me N° 122 — Rebi-ul-Akhir 13 1291 — VENDREDI, 29 MAI 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs	26 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à [illegible] Constantinople [illegible] considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 28 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

L'*Independance belge* nous apporte des renseignements sur les démarches faites par le maréchal Mac-Mahon après la chute de M. de Broglie.

La feuille belge s'exprime ainsi :

« Mandé le premier à la présidence, M. Buffet aurait declare qu'en presence du nombre de voix par lequel il a été réélu president, et etant donnée la situation des partis, il ne se croyait point en mesure de former un ministère s'appuyant sur une *majorite parlementaire suffisante*.

« Le duc Decazes a decline la meme mission par des considérations personnelles.

« Enfin M. Dufaure aurait declare qu'il ne pourrait accepter de former un ministère que si le centre droit tout entier s'engageait à voter les lois constitutionnelles présentées par lui l'année dernière, sans aucune modification. Cet engagement n'ayant pas été pris, M. Dufaure a fait comme MM. Buffet et Decazes.

« Tout ceci se passait le soir de la fameuse séance où les republicains, les bonapartistes et les légitimistes coalisés ont renversé M. de Broglie et ses combinaisons orléanistes.

« M. de Goulard, appele à son tour, s'était decidé, apres quelques hesitations, à accepter la mission difficile qu'avait voulu lui confier le president de la Republique. Mais il a été force d'y renoncer. »

Ces lignes prouvent combien nous avons raison de dire que le cabinet de Cissey est un cabinet transitoire, qu'il ne peut compter sur aucune majorité stable, qu'il lui est interdit de s'occuper d'aucune loi sérieuse et que, dans ces conditions, la seule tâche qui lui incombe de preparer c'est la dissolution.

La commission du Conseil federal allemand chargée d'examiner le projet de loi relatif au mariage civil vient de conclure à l'unanimité, à ce qu'assure l'*Echo du Parlement*, au rejet de cette loi, à cause de la resistance qu'elle rencontre chez plusieurs gouvernements.

Par contre, la commission propose d'inviter le chancelier à présenter un nouveau projet de loi sur le mariage civil, qui soit applicable à tous les pays confédérés et réponde à leurs besoins spéciaux et à leurs institutions particulieres.

Sans doute, l'opposition que cette loi a rencontrée en Bavière, dans le Wurtemberg et dans d'autres États de l'empire, n'est pas la seule cause de l'avortement du projet issu de l'initiative du Parlement. Il est de fait que le mariage civil doit faire partie du nouveau droit civil commun et ne saurait etre separé des dispositions légales qui règlent la filiation, les droits de succession, etc.

Le rejet du projet actuel signifierait donc, dans ce cas, le renvoi de cette question à la commission de jurisconsultes qui aura à s'occuper de la redaction du code civil allemand.

Notre correspondant télégraphique, de Londres, nous a signale, il y a quelque temps, un article du *Times* relatif aux paroles prononcees par l'Empereur de Russie, lorsqu'il reçut le corps diplomatique. Voici la conclusion du journal anglais :

« Le renouvellement des assurances donnees récemment à St-Pétersbourg, dit la feuille de la Cité, doit produire un effet salutaire sur la politique continentale. La Russie veut le maintien de la paix ; dans ce but elle veut s'entendre avec les puissances neutres et repousser les offres d'alliances de la part de tout Etat qui mediterait une agression. Ce serait un événement des plus heureux pour l'Allemagne comme pour la France, si l'on pouvait constater que désormais les guerres seront impossibles pour une longue série d'années. »

La gauche parlementaire belge vient de se reunir dans un grand banquet.

M. Rogier occupait la place d'honneur. Il avait à sa droite M. Frère-Orban et à sa gauche M. Bara.

M. Rogier a porte, en ces termes, le toast au roi Léopold II :

« Chers et honorables collegues,

» Appelé, comme l'un des doyens de la grande famille liberale, à prendre le premier la parole dans cette reunion toute fraternelle, je suis heureux de vous proposer un toast qui rencontrera, je n'en doute pas, votre adhésion unanime: Au Roi, au Roi qui, fidèle aux traditions constitutionnelles de son auguste père, a su se concilier le respect et les sympathies de la nation.

» Au Roi et à la famille royale ! »

Le toast au libéralisme a été porté par M. Bara. L'ancien ministre de la justice a dit :

« Je vous propose de boire au parti libéral dont nous sommes les mandataires à la Chambre.

» Tous, il est heureux et important de le constater, tous sans exception nous sommes unis contre l'adversaire commun pour défendre l'indépendance du pouvoir civil et nos libertes.

» Cette union que l'avenir fortifiera, nous la retrouverons dans le corps électoral au jour prochain de la lutte.

» Tous les libéraux, nous en avons la certitude, considéreront comme un devoir et un honneur de soutenir avec énergie et devouement la vieille et glorieuse cause du libéralisme. Au parti libéral ! A l'union des libéraux ! »

Ce toast a été énergiquement acclamé par les assistants.

Le sénateur Carpenter a presenté au Congrès des Etats-Unis une résolution demandant la reconnaissance de la République cubaine, et la qualité des belligérants pour les insurges cubains.

C'est la troisieme fois qu'une motion de ce genre est soumise au Sénat. Il est possible qu'elle soit encore repoussée, mais il n'y a pas à douter que le moment approche ou elle sera adoptée.

L'opinion publique, aux Etats-Unis, est tout à fait favorable à la République cubaine, qui, depuis six ans, soutient courageusement une lutte inégale contre les forces de l'Espagne.

Les cubains ne font guere de progres matériels depuis la mort de Cespédes, mais les Espagnols n'en font pas non plus, et ils ont contre eux les sentiments secrets de toute la population créole.

L'histoire de toutes les colonies espagnoles en Amérique dit clairement quelle sera tôt ou tard l'issue de cette lutte.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Des essais de navigation à vapeur ont ete tentes sur l'Euphrate, à différentes epoques. Le colonel Chesney fut le premier qui lança sur ce fleuve deux bateaux à vapeur construits en Angleterre. De Biredjik, ils descendirent l'Euphrate avec des fortunes diverses. L'un se heurta contre des rochers et fut coule. L'autre poursuivit heureusement son voyage et on l'expedia plus tard aux Indes lorsqu'on abandonna le projet de chemin de fer de la vallee de l'Euphrate qui avait provoque ces essais.

Les essais furent continues par le gouverneur general Gheuzluklu Rechid Pacha dont l'administration a laisse dans le pays les meilleurs souvenirs. Mais c'etait à Midhat Pacha qu'il etait reserve de faire à ce point de vue l'œuvre la plus serieuse. Une commission composee de specialistes s'embarqua sur un bateau à vapeur, le *Bassorah* et remonta l'Euphrate jusqu'à Meskane, recueillant dans son voyage des observations nombreuses et interessantes. L'annee suivante le gouverneur general organisa un service de navigation à vapeur pour le transport des voyageurs et des marchandises jusqu à Meskane. Malheureusement les conditions dans lesquelles se trouve le fleuve n'ont pas permis à ce service de fonctionner regulierement.

Ces differents essais ont demontre que l'Euphrate ne sera reellement navigable en toute saison que lorsqu'on aura execute certains travaux. Sur certains points, il est necessaire de rectifier le cours du fleuve, sur d'autres de l'endiguer et partout de le rendre uniforme en detruisant les obstacles qui divisent ses eaux et font naitre des courants extremement rapides. On avait dans le temps entrepris ces travaux entre Ana et Hitt. Là se trouvent des bancs de pierre qui, en coupant le lit du fleuve, élargissent considerablement son cours. Cette pierre etant assez tendre, on pourrait, en poursuivant ce travail, arriver rapidement a régulariser sur ce point le cours de l'Euphrate. Nous devons egalement rappeler ce que nous disions dans un précedent article sur l'urgence qu'il y aurait à rétablir les digues en certains points du parcours du fleuve.

Pour le moment les transports sont effectues par de grandes barques qui marchent à la voile et que l'on hale pour remonter le courant.

Quant à la navigation du Tigre nous avons déjà dit qu'elle est organisee de Bagdad à Bassorah. En remontant ce fleuve de Bagdad à Mossoul on ne trouve pas de moyen de transport. Les populations situees en amont de Bagdad utilisent il est vrai, le fleuve pour leurs transports. Mais ce mode de navigation est des plus primitifs. Il consiste en outres gonflees sur lesquelles on jette des branches d'arbre. Lorsque les eaux sont hautes ces radeaux descendent de Mossoul à Bagdad en trente heures.

Il y a eu, il est vrai, un essai de navigation à vapeur. Un bateau a remonté le fleuve de Bagdad jusqu'à une certaine distance de Mossoul, au lieu connu sous le nom de Portes de Nemroud. C'est là qu'existe l'obstacle le plus serieux à la navigation de cette section du Tigre. C'est un banc de rochers assez considerable pour que les eaux y forment une cascade. Ainsi que nous l'avons dit, le bateau employe aux essais arriva jusque là non sans avoir eprouve des avaries. Il put neanmoins redescendre facilement jusqu'à Bagdad. L'obstacle qui avait arrete ce bateau pourrait disparaitre par le fait de travaux dont les depenses trouveraient, pensons-nous, une compensation dans les avantages qui seraient des lors assures à la production et au commerce de ces riches contrees. C'est une question fort importante que celle de la creation de debouches aux territoires fertiles qu'arrosent le haut Tigre et le haut Euphrate. Qui veut la fin, veut les moyens dit le bon sens populaire. Rien de plus vrai. Pour que ces immenses territoires concourent efficacement et avec toute la puissance dont elles sont susceptibles, a la production generale de l'empire, il est necessaire de leur donner, avant tout, des debouches. C'est le but que se propose le trace du chemin de fer projete dont nous aurons à nous occuper dans de prochains articles.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Aly bey, ex-grand-maitre des cérémonies au ministère des affaires étrangeres, est nommé membre du Conseil d'Etat ;

Emin effendi, ex-*mektubdji* du ministere de la marine, est nommé *muhassebedji* du meme département et promu à cette occasion au grade d'*Oula* senf Evel ; (1er rang, 1re classe).

Mehmed Aly effendi ; *mektubdji* de la marine, remplace Emin effendi dans ses fonctions de *mektubdji* ;

Nedjib effendi, ex-*mektubdji* du vilayet des Iles de l'Archipel, est nommé secrétaire du conseil de l'Amirauté.

Mardi M. le comte de Grimberghe, ministre de Belgique, s'est rendu à la Sublime Porte où il a eu une longue conference avec Aarify pacha, ministre des Affaires Etrangères.

M. de Grimberghe est allé ensuite faire une visite à Kiamil bey à l'occasion de sa nomination de grand maitre des ceremonies.

Le président du Conseil d'Etat, Kiamil pacha, s'est installé depuis hier dans son yali de Bébek.

Dans le but de contribuer au soulagement des infortunes habitants de l'Anatolie, le Patriarcat œcuménique, sur l'initiative de S. S. Joakim, a résolu de faire un appel général à la population grecque. A cet effet il a été decidé dans une séance générale du Synode et du Conseil national que toutes les églises de la capitale et de la banlieue, payeraient selon leur importance une cotisation de 3 à 5 livres turques chacune et qu il serait fait une quete dans toutes ces églises le jour de la Pentecôte. Enfin deux commissions *ad hoc* instituées à Galata et à Stamboul seront chargees de recueillir les souscriptions des negociants et des corporations.

Les sommes recueillies seront remises à la Commission speciale des secours de Constantinople.

Un télegramme adressé le 26 courant par le gouverneur d'Ismidt annonce que sur 150 mille ocques de farine expédiées la veille à Ismidt, à bord du *Batoum*, 40,000 ocques ont été dirigees le jour meme vers Angora.

Nous avons dit dans un précedent numero que le local du *Dar-el-Maarif* (Universite de Stamboul) serait amenage pour recevoir la nouvelle école supérieure *Idadie* dont la fondation a été décrétée par ordre Impérial.

Nous disions en meme temps que dans cette nouvelle école on n'accepterait que les élèves ayant suivi toutes les classes d'une école *Ruchdiee* et qu'une commission spéciale avait ete instituée pour inscrire et pour examiner les candidats qui se présenteraient à cette école superieure.

Cette commission a termine ses travaux et elle a choisi 90 éleves possédant les connaissances requises par le règlement de l'école *Idadie*.

En attendant que le local destiné à cet etablissement soit en état de recevoir les éleves, l'*Idadié* a ete provisoirement installee dans une dépendance du ministere de l'instruction publique, et l'inauguration des cours a eu lieu la semaine passee en presence du ministre et avec le cérémonial d'usage.

Nous avons été prié par quelques notables de Beïcos d'exprimer publiquement leurs remerciments au ministre de l'Evkaf, Kemal pacha, pour la destitution du *mudir* de cette localite.

En nous rendant à cette prière nous pouvons ajouter que le ministre avait déjà destitué ce fonctionnaire depuis bientôt un mois, c'est par la négligence de quelques employés du ministère que l'ordre de révocation n'avait pas éte notifié au susdit mudir. Les employés qui ont manque à leurs devoirs en n'exécutant pas sur-le-champ les ordres du ministre de l'Evkaf, seront sévèrement reprimandés.

Abraham bey, 1er interprète de S. A. le Khedive, est arrive hier dans notre ville, à bord du *Rahmanie*.

Nous apprenons que dans l'intéret de l'hygiene publique, la prefecture de la ville vient de prendre une excellente mesure relativement aux terrains vagues qui existent dans presque tous les quartiers de Constantinople. Ces terrains ouverts de tous les côtés, sont le réceptacle de toutes les immondices rejetées par les habitants des maisons voisines. Afin de prevenir les émanations malsaines qui résultent de ces encombrements, la préfecture vient de prescrire à tous les propriétaires de terrains vagues de les clôturer, dans un délai de quinze jours, soit par un mur de quelques archins de hauteur, soit par une simple palissade.

Ce delai passé, la prefecture fera exécuter directement ce travail autour des terrains dont les propriétaires ne se seraient pas conformés à cette prescription ; elle se reserve naturellement de se faire rembourser plus tard les frais qu'elle aura dû faire de ce chef.

Constantinople possède, parait-il, un astrologue éminent, en la personne d'un israelite qui depuis quelque temps est en veine de prédictions.

Après avoir annonce qu'un terrible incendie dévasterait bientôt cette capitale, ce prophète de malheur vient de prédire que le 28 mai (v.-s.) sur le coup de minuit, un tremblement de terre, comme de memoire d'homme on n'en a pas vu, ferait disparaitre sous terre le village entier de Cadikeuy.

Cette nouvelle n'a pas laisse que d'inquiéter la classe ignorante de la population de ce village. On nous assure meme que plusieurs familles s'appretent à démenager temporairement pour echapper au désastre.

Nous appelons l'attention d'Husni pacha, ministre de la police, sur l'auteur de ces mystifications. Il serait bon que ce dernier méditât pendant quelque temps dans la solitude d'une cellule les inconvénients que présente le metier d'oracle.

Il y a quelques mois un vieillard nommé Antonio entrait à l'hôpital de Férikeuy, où son fils le confiait aux soins du personnel de l'hospice en payant à l'avance sa pension jusqu'à la fin du mois de Juin. Quelque temps après, le pensionnaire de l'hôpital trouvant la porte ouverte échappait à la surveillance de ses gardiens et revenait dans sa famille. Le meme fait s'etant reproduit une deuxième fois, Antonio fut encore reconduit à Féri-keuy et les recommandations les plus pressantes furent faites à l'administration pour qu'elle évitât le retour de ces évasions. Il y avait en effet un danger certain pour ce malheureux manchot prive de sa raison, à vaguer ainsi aux environs de la ville, et il y avait tout lieu de craindre qu'un jour il disparût tout à fait, laissant sa famille dans la plus grande inquiétude.

C'est précisément ce qui vient d'arriver. Ce vieillard s'est encore echappé, il y a quelques jours et depuis lors personne n'a eu de ses nouvelles.

On comprend sans peine l'anxiété de ses parents ; les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur ce pauvre fou sont priées de les adresser, rue Glavany N° 5.

D'après l'*Envari-Charkie*, les travaux de fortification projetés à Kars et à Erzeroum et qui ont été interrompus pendant la saison d'hiver viennent d'être repris. Plusieurs centaines d'ouvriers venus des localites environnantes, sont actuellement employés à ces travaux.

Le meme journal ajoute que les récoltes de cette province presentent un aspect satisfaisant et que le gouvernement général, agissant d'après les ordres venus de Constantinople, a déjà expédie sur Yozgat et Césarée toutes les céréales disponibles dans la province.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

Le

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, 16 mai.

Après l'epidemie de suicides et la succession de scandales financiers, d'arrestations et de desastres, il n'y a rien de nouveau cette quinzaine que la mort d'un peintre de grand talent et le changement de nom d'un de nos lycees de Paris. Ce n'est pas beaucoup, dira-t-on. Nous trouvons malheureusement que c'est trop. On se tue enormement par le temps qui court. C'est le mot de don Cesar de Bazan dans *Ruy Blas*, prononce avec une variante: *On s'est fort assomme !* Il n'est pas de jours où les faits divers des journaux ne constatent une mort volontaire. Ces suicides n'ont certes pas toujours la grandeur tragique de celui d'un Caton et l'on meurt aujourd'hui pour peu de choses. Les générations humaines en vieillissant deviennent nerveuses et elles échappent comme elles peuvent a leurs [illegible] qui voudra le suicide : il est bien entendu que c'est une desertion, les philosophes et les moralistes l'ont assez répete, les uns et les autres, a tour de rôle ; mais ce qui est certain, c'est que ce n'est pas une lâcheté. L'admirable article d'Armant Carrel à propos du suicide de Sautelet est une page magistrale qui peut émouvoir profondément sans convertir personne. Tant qu il y aura des [illegible] en ce monde, le suicide sera la [illegible] suprème et l'affranchissement.

Mais encore faut-il, pour que le suicide ait son explication ou son excuse, qu'il soit commis par un lutteur à bout d'efforts, un homme battu du sort, à demi noye par la vague, brisé et desolé. Lorsque c'est un enfant qui se tue, comme cet eleve du lycée Henri IV, l'autre jour, on ne peut que hausser les epaules, tout en gémissant. Celui-là, certes, etait peu fait pour supporter les blessures de la vie qui, à la premiere egratignure, cherche à eviter ainsi la bataille quotidienne! Il y a de ces âmes de sensitives, de ces epidermes trop tendres. Le plus inattendu de l'affaire, c'est que ce suicide d'un collegien ecœure est devenu comme une question d'Etat. On a cherche à proscrire officiellement le suicide, comme si on pouvait exiler la douleur humaine, et c'est ainsi que le ministre de l'instruction publique a trouvé bon de transformer le *lycée Condorcet* en lycée Fontanes.

Condorcet a echappé au supplice par le suicide, voila, je puis vous l'assurer, pourquoi son nom a ete declare indigne. On s'est figuré que l'exemple de cette noble vie de philosophe serait contagieux. Helas ! on le souhaiterait pour l'honneur et le salut de la France ! Mais il parait que c'est un spectacle deplorable pour les générations nouvelles que celui d'un honnète homme de genie s'écriant : «Je perirai comme Socrate et comme » Sidney pour avoir servi la liberte de mon » pays. » Mieux vaut présenter à l'admiration et à l'imitation des jeunes âmes un lettré de troisieme ordre comme Fontanes, type acheve du courtisan qui mérita de figurer glorieusement, après 1815, dans le *Dictionnaires des girouettes*

Oui, certes, ce Fontanes, créé comte par Napoleon et marquis par Louis XVIII, voila qu'on le présente officiellement, solennellement, comme une renommee nationale aux éleves de ce vieux lycée où nous avons ouvert nos premiers livres. L'homme qui, voulant faire imprimer ses œuvres oratoires, recevait de l'editeur cette reponse : « Non pas, » c'est bien assez qu'on ait entendu ces dis» cours une fois ! » donne son nom à un de nos colleges. Triomphe posthume du courtisan ! Maître Fontanes etait si completement empresse et presse dans son devouement que Napoléon Ier lui-meme, qui n'aimait cependant ni les libres esprits ni les idéologues, était parfois contraint de le rappeler à une sorte de tenue correcte.

Il se prepare en ce genre un ouvrage capital qui sera certes un veritable evénement litteraire et politique. Trois amis devouées de P.-J. Proudhon, M. Charles Edmond, M. Langlois, *le colonel* Langlois, comme on l'appelle et comme on l'appellera toujours, et le docteur Crestin se sont donne la tâche de reunir toutes les lettres qu'a laissees le redoutable polémiste qui fut, la plume à la main, le plus charmant et à la fois le plus profond des causeurs. Dans l'etude inachevée qu'il consacra à P.-J. Proudhon, Sainte-Beuve a pu faire usage d'une partie de cette correspondance d'un intérêt si puissant, et M. Charles Edmond, que Proudhon estimait entre tous, avait communiqué à l'illustre auteur des *Lundis* une partie des lettres inédites qu'il possede. Sainte-Beuve en cita quelques-unes, mais qu'est-ce que ces citations légeres comparees à l'amas de documents epistolaires qu'ont pu réunir les editeurs de celle *Correspondance*, ou Proudhon passe tout en revue, l'histoire, la politique, le socialisme, les sciences, la morale, l'art, les lettres ? Cette *Correspondance* de Proudhon ne comprendra pas moins de dix-huit cents lettres inconnues, toutes importantes, et qui auront grand'peine à tenir dans les six volumes qu'on se propose de publier. Il n'y a là d'ailleurs, pour les trois amis qui se sont voues à cette tâche, aucune idee de speculation; et le produit de la vente de cette *Correspondance* sera integralement versé entre les mains de la veuve et des enfants de Proudhon, auxquels, on le sait, le grand écrivain n'a laisse aucune autre fortune que son nom et sa gloire.

C'est surtout dans cette *Correspondance* qu'on pourra se faire une idée de ce qu'était le cerveau de celui qui aimait à s'appeler lui-même le *Sanglier de la Franche-Comte*. Jamais homme peut-être — quoi qu'en aient dit ses ennemis, et il en eut beaucoup, et d'illustres — ne fut plus convaincu que lui, n'apporta plus de foi dans la lutte. Lorsqu'il publia dans son journal *le Peuple* les statuts de cette fameuse *Banque du peuple* dont on lui reprocha si longtemps l'invention, il fit preceder cette publication devant notaire, — chez Me Dessaigne, — de la declaration suivante, qui ne manque point de grandeur :

« Ceci est mon testament de vie et de » mort... *Si je me suis trompe, la raison pu-* » *blique aura bientôt fait justice de mes theories:* « il ne me restera qu'à disparaitre de l'arène « revolutionnaire, apres avoir demande par« don a la societe et à mes frères du trouble « que j'aurai jete dans leurs âmes, et dont je « suis, apres tout, la premiere victime. »

C'est dans cette même declaration qu'il expliquait, de façon à ne plus laisser aucun doute sur sa pensee, le celebre mot : *La propriété c'est le vol*, renouvele de Brissot de Warville, et completement defigure par les commentaires malveillants.

« Je proteste, disait Proudhon, qu'en faisant la critique de la propriété, ou pour mieux dire de l'ensemble d'institutions dont la proprieté est le pivot, je n'ai jamais entendu *ni attaquer les droits individuels reconnus par les lois antérieures, ni contester la legitimite des possessions acquises, ni mettre obstacle à la libre et reguliere acquisition*, etc., »

Tout cela etait certes tres-net, mais le moyen de faire revenir le public sur une impression ! la formule ! « La propriété c'est le vol, » avait fait son chemin et la bourgeoisie française ne se figurait jamais Proudhon que sous la forme que lui avait donnée M. Clairville, en serpent du paradis terrestre, des écailles au ventre, des lunettes sur le nez et le visage grime comme celui de l'acteur Delannoy dans les revues aristophanesques de 1848. Le temps a marche et — spectacle assurement inattendu — l'on a vu, vingt ans apres, un senateur du second empire réhabiliter la memoire du polemiste outrage par les turlupins des petits théâtres.

Mais la réhabilitation, à vrai dire, ne sera complete que lorsque les lettres ecrites par Proudhon auront ete lues par la foule. C'est là qu'on verra tout ce que contenait de passion, de devouement, de simplicite et de naïveté cette âme qu'on essaya de faire passer pour infernale. Ce demon etait cependant un fort bon diable, accessible à tous et facile à l'emotion. En fait de lettres, par exemple, de conseils, d'aide donnée la plume à la main, il ne refusa jamais rien à personne, et cependant une heure vouée à la correspondance etait dérobée à la tâche quotidienne, au travail incessant qui nourrissait la famille.

« Malgré la retraite dans laquelle je me renferme,» écrivait-il un jour, « il m'arrive encore quotidiennement de recevoir des lettres de [illegible] et sur toutes sortes de sujets. J'ai l'habitude de repondre à toutes *impromptu*, selon l'inspiration de ma conscience et de mon entendement. J'ai gagné à ce systeme de faire plaisir quelquefois à d'honnêtes gens, et, ce qui vaut mieux, de meriter leur estime. Qu'apres cela, il m'arrive d'être dupe, malgré ma présence d'esprit, de quelque mystification, c'est l'inconvenient inevitable d'une pareille correspondance. J'en prends de bon cœur mon parti, et je permets aux indiscrets de rire tant qu'ils voudront de ma naïvete.»

C'est à une historiette assez amusante et qui fit du bruit en son temps que Proudhon fait allusion ici en parlant de *mystification*. Un de ces amateurs d'autographes, qui sont la plaie des gens illustres et qui ont inventé un supplice particulier pour les ecrivains, le supplice de la *reponse forcée*, avait imaginé d'obtenir de Proudhon un autographe des plus curieux.

Le correspondant de Proudhon savait que l'ecrivain français était plus genéreux que l'auteur des *Fiances*. Il prit donc le nom, le ton et le rôle d'une ecuyere de l'Hippodrome, qu'il supposa lasse de la vie factice qu'elle menait, et il écrivit à P.-J. Proudhon pour lui demander conseil sur [illegible].

On connait le mot de Proudhon sur la [illegible]. Le philosophe trouvait là l'occasion de faire d'une courtisane une ménagere. De tres-bonne foi donc, il repondit à la fausse ecuyere en lui traçant, avec une eloquence mâle et convaincue, la veritable voie qu'elle avait à suivre. Cette lettre si sincere de Proudhon à un mauvais plaisant est demeuree un des meilleurs et des plus émouvants écrits du moraliste :

« Vous avez vingt-huit ans » [illegible] « la premiere période de votre jeunesse est passée ; il vous reste la seconde : douze années de l'âge moyen d'une femme, vingt-huit à quarante. C'est [illegible] d'abord avec toute espece d'amour. La premiere chose que vous avez à faire est d'apprendre à vous posseder vous-même, et, malheureuse, vous n'avez ete jusqu'à ce jour que l'esclave d'autrui ! Cela vous coûtera dans les commencements, mais si la lutte est pénible, le triomphe vous sera doux. *Se posséder*, entendez-vous; etre affranchie, ennoblie dans son corps et dans son cœur, gouverner ses sens, c'est ce qu'on appele *chastete*. Vous n'êtes plus vierge, soit ; la perte peut se reparer ; vous pouvez encore être chaste.»

Jamais aucun predicateur ne fut aussi penetrant, aussi entrainant, aussi paternel que Proudhon dans cet écrit que lui arrachait une fausse Madeleine convertie. Il ne se repentit point d'avoir été dupe et, certes, il eut raison. Le plus ridicule de deux correspondants, en pareil cas, ce n'etait pas Proudhon qui etait naïf, c'était l'amateur d'autographes, quoiqu'il fût habile. Nous retrouverons, à coup sûr, dans la *Correspondance* qui va paraître, cette *Lettre à une écuyère de l'Hippodrome* qui fut publiee jadis dans la *Gazette de Paris*, de M. Audebrand, et ce ne sera point là la page la moins attachante du livre nouveau.

(*Independance belge*).

JULES CLARETIE.

La police vient d'arrêter dernièrement un nommé Antoine Panaro dont la spécialité était d'exploiter les maisons turques de Stamboul. On a trouvé chez lui tout un petit bazar d'objets de valeur et d'étoffes précieuses. Ces effets seront rendus à leurs propriétaires respectifs, à mesure qu'ils se présenteront au ministère de la police pour les réclamer.

Lundi dernier, une mahone montée par deux matelots quittait Bechik-tach pour se rendre à Scutari. Au milieu de la traversée un furieux coup de vent a enlevé un de ces matelots et l'a lancé à la mer. Le cadavre de ce malheureux n'a pas encore pu être retrouvé.

Lundi dernier, une dispute s'est engagée à Cassim-Pacha entre un marchand de bas et un nommé Yanni, originaire de Smyrne. La police étant intervenue a naturellement donné raison au marchand de bas qui se refusait énergiquement à accepter un faux medjidié d'argent que son client voulait à toute force lui faire prendre. L'officier commandant le corps de garde a fait fouiller le smyrniote et l'on a découvert sur lui deux autres pièces de la même valeur. Yanni n'a pas été long à faire des aveux. Il a déclaré que la nuit précédente, il s'était introduit dans une maison de Coule-Capoussi, avec l'intention de commettre un vol, et qu'il avait derobé une vingtaine de pièces semblables dans un sac qui en était rempli. Il avait gardé cinq medjidiés pour ses menues dépenses et avait enterré les autres dans le cimetière situé près de Chich-hané-carakol.

On a bien trouvé dans l'endroit indiqué les pièces que Yanni prétendait y avoir enfouies, mais la descente qui a été opérée dans la maison de Coulé-Capoussi n'a pas amené la découverte du sac rempli de medjidiés.

Cet individu se trouve actuellement écroué dans les prisons du Zaptié où certainement il complètera ses aveux.

On écrit de Smyrne en date du 20 mai :

Les incendies sont très-fréquents depuis quelques jours dans notre ville et il y a tout lieu de croire que ces accidents ne sont pas un simple effet du hasard. Ils sont attribués à une bande d'incendiaires qui trouvent leur profit dans ces calamités publiques.

Le gouvernement s'est ému de cet état de choses et a pris des mesures énergiques pour prévenir le mal. Ainsi toutes les rues sont gardées par des sentinelles circulant régulièrement la nuit dans les différents quartiers de la ville. Deux pompes [illegible] sant de pompiers se [illegible] jour prêtes à se porter sur le théâtre des incendies signalés. Ces mesures ont déjà produit les meilleurs résultats, et trois nouvelles tentatives d'incendie ont pû être prévenues.

Les sauterelles ont fait leur apparition dans plusieurs localités de l'intérieur et causent beaucoup de mal aux récoltes. Le gouverneur général a invité les sous-gouverneurs et mudirs de ces localités à faire tous leurs efforts pour détruire ces insectes malfaisants.

Les vignobles aussi ont eu à souffrir, dans l'intérieur, du froid ou plutôt de la gelée de ces derniers jours. D'après les calculs les plus modérés, le quart de la récolte de cette année est considéré comme perdu. Les autres produits du sol et surtout les oliviers s'annoncent comme devant fournir un fort rendement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Hier, à une heure de l'après-midi a eu lieu la neuvième Assemblée Générale des Actionnaires de la *Société Générale*. Après la nomination des censeurs, MM. Schilizzi et Paspalli, et celle du secrétaire, lecture a été faite du rapport du Conseil d'Administration. Ce document que nous reproduisons plus loin, est plutôt un exposé de la situation de la Société qu'un compte-rendu des opérations du précédent exercice.

Un des tableaux qui accompagnent le rapport contient le nombre et la nature des valeurs en portefeuille ainsi que leur évaluation. C'est une innovation, qui comble une lacune et que l'on espère voir adopter par les autres établissements, car l'exposé dont il s'agit permet de se faire une idée exacte de la situation et partant de la valeur réelle des Actions de la Société.

Aucun dividende n'est distribué aux actionnaires en dehors de l'intérêt statutaire déjà perçu. Un actionnaire a cru devoir, à cette occasion, faire une proposion qui n'a pas trouvé d'approbateur dans l'Assemblée, celle de fixer, par exemple, un dividende de 50 piastres par action, à prélever sur la réserve. De la sorte, a-t-il dit, les actionnaires jouiront d'un intérêt se rapprochant du taux de la place, sauf à restituer l'année prochaine ce prélèvement au fonds de réserve, et à prendre sur les bénéfices espérés la somme perçue. Néanmoins l'assemblée ayant adopté les propositions du conseil d'administration consistant dans l'approbation des comptes et l'affectation du solde des profits, soit Lt. 10.567 au compte de l'exercice de 1874, l'incident n'a pas eu de suite.

Voici le rapport du Conseil d'Administration et les tableaux y annexés :

Messieurs,

Nous venons pour la neuvième fois vous rendre compte de la situation de vos affaires sociales, suivant le [illegible] nos Statuts.

Chacun de vous connait les circonstances qui ont pesé sur le monde des affaires depuis une période qui commença très-peu de temps après votre dernière réunion.

Ces circonstances nous mettent malheureusement dans l'impossibilité de vous offrir, comme par le passé, des résultats satisfaisants ; mais nous allons, en vous soumettant votre Bilan, vous donner une connaissance exacte et complète de la situation de vos affaires, qui, hâtons-nous de le dire, est beaucoup meilleure que ne l'a fait supposer la dépréciation de vos Actions.

En prenant l'ordre du Bilan, nous voyons la plus grande partie de votre Capital employée en Emprunts, Avances et Valeurs Diverses pour Lt. 1.207.213.18

[illegible] en Emprunts et Avances pour Lt. . . . . . 290.006.35 suivant le tableau No. I. et en Valeurs Diverses pour Lt. 917.206.83 suivant le tableau No II.

Le chiffre de nos émissions sur l'Etranger a été de Lt. 2.236.095 et le mouvement en Entrée et Sortie des Effets achetés ou vendus s'est élevé à Lt. 3.257.178.10. Ce mouvement n'a donné lieu qu'à une perte de Lt. 1.122.49 qui en définitive est minime eu égard à l'importance totale du chiffre et aux difficultés de l'année.

Les tableaux que nous vous soumettons, font connaitre le détail de toutes nos affaires, et la situation exacte de la Société ; nous ne devons pas omettre cependant, de mentionner d'une manière spéciale, que notre Succursale d'Alexandrie dont vous décidâtes l'établissement en des temps meilleurs, inaugurait ses travaux, justement au moment où la crise se déclarait et que néanmoins, malgré les embarras du début, son administration a réalisé dans l'espace de quatre mois un bénéfice net de Ls. 15.000 qui sont venues dégrever l'ensemble du Bilan. Cet établissement continue à nous donner les plus grandes espérances.

Il resulte des comptes que nous mettons sous vos yeux, que le bénéfice brut produit durant l'exercice du 1873 est de Lt. 216 842.33 qui n'aurait pas manqué de s'accroître, dans une notable proportion, si les affaires eussent suivi une marche normale ; mais par suite de la dépréciation qui eut lieu sur toutes les Valeurs et dont il fût tenu un compte rigoureux, au moment de la clôture de l'exercice, et par la déduction des frais annuels, ce chiffre fut réduit à un boni de Lt. 76,267 62 sur lequel il vous a été distribué pour intérêt de 125,000 Actions, à 052.56, une somme de Lt. 65,700 ; partant il ne restait de disponible qu'une somme de Lt. 10,567.12 qui, pouvant faire l'objet d'un dividende, explique les termes de notre convocation.

Quelque minime et illusoire que pût être une pareille distribution, il vous appartient de décider si elle doit [illegible] lieu ; [illegible] votre Conseil a [illegible] cette somme au crédit de l'[illegible] courant.

Au moment où nous avons l'honneur de nous adresser à vous, Messieurs, nous avons le juste espoir que par la prochaine réalisation des grands projets qui s'élaborent en ce moment dans les hautes régions gouvernementales et financières, toutes vos Valeurs auront dans peu de temps plus que repris leur [illegible] normal, que les affaires prendront [illegible] un grand développement et que l'année prochaine nous aurons la satisfaction de vous offrir de meilleurs résultats.

Tableau I.
[illegible]
au 31 Décembre 1873

Lt.	[illegible]	[illegible]
»	80,640.—	Emprunt Egyptien 1873 dans lequel nous avons une Participation de 100,000 L. ferme et 100,000 L. à option. Débours au 31 Décembre 1873, sans aucun intérêt
»	49,788.47	Empr. Espagnol Capital Lt. 26,384,62 Reduction de 25% « 6,596,15 Débours sans int. Lt. 49,788,47
»	[illegible]	Avance Espagnole, [illegible] a été chargée au 31 Décembre 1873 de Lt. 3,996,48 pour intérêt à 12 % l'an sur nos débours.
»	2,109.89	Banque Hypothécaire d'Espagne, notre Participation sans intérêts sur les Débours.
»	67,244.47	Avances nanties sur Place.
Lt.	[illegible]	

Tableau II.
[illegible]
au 31 Décembre 1873.
Estimation au 31 décembre 1873.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
69,190 Obligations de l'Emprunt Ottoman [illegible]	Fr. 16,178,115	
[illegible]	939,850	
	Fr. 17,008,966	
	à 22-75	747,646 81
		Lt. 917,206.83

SITUATION GÉNÉRALE
AU 31 DÉCEMBRE 1873.

ACTIF		Piastres
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Capital de la Succursale d'Alexandrie	[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]
	Piastres	[illegible]

PASSIF	Piastres
[illegible]	[illegible]
Piastres	[illegible]

CERTIFIÉ CONFORME
Les Membres du Conseil d'Administration

[illegible]

[illegible] DEVEAUX	STEFANOVICH
[illegible] FERNANDEZ	G. ZARIFI
M. H. FOSTER	L. ZARIFI
[illegible]	[illegible]

[illegible]

Le chef de la Comptabilité
[illegible]

PROFITS ET PERTES
AU 31 DÉCEMBRE 1873.

DOIVENT	Piastres
[illegible]	[illegible]
Piastres	[illegible]

Signé au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

AVOIR	Piastres
[illegible]	[illegible]
Piastres	[illegible]
[illegible]	[illegible]

ROUMANIE.

On lit dans le *Journal de Bucharest* du 24 mai :

Au grand dîner diplomatique donné lundi dernier par S. A. le Prince de Serbie étaient aussi invités, outre M. Basile Boeresco, ministre des affaires étrangères, S. Em. le Métropolitain Primat, [illegible] le prince Demetre Ghika, président de la Chambre des deputés, M. Alexandre Stourdza, agent de Roumanie à Belgrade; M. Jean Marinovitch, président du conseil des ministres de Serbie; M. Théodore Vacaresco, maréchal de la Cour, et toutes les personnes de la suite du Prince Milan.

Le même soir, à 9 heures, S. A. le Prince de Serbie s'est rendu à Cotroceni, accompagné de S. Exc. le Président du conseil des ministres de Serbie, et a pris le thé avec Leurs Altesses.

Le prince Milan vient de passer les derniers jours de cette semaine dans sa famille, à la campagne. Il rentrera à Bucharest lundi et repartira pour Belgrade vers la fin de la semaine prochaine.

Vendredi, 28 mai, huitième anniversaire de l'avènement au trône du prince Charles, un *Te Deum* a été chanté à l'église métropolitaine par S. Em. le Primat, en présence de MM. les ministres, des grands corps de l'Etat, des sénateurs, des députés et d'une foule immense qui remplissait le cloître et débordait dans les hautes allées de la Métropole.

De toutes les parties du pays, des adresses de félicitation ont été envoyées à Son Altesse le Prince Régnant.

On lit dans *le Courrier de Jassy* :

Dimanche dernier, 5 Mai, à 4 heures après midi, a eu lieu, au son de la musique et en présence d'un public nombreux, invité et non invité, l'ouverture de la voie ferrée qui relie Jassy à Ungheni, et qui va bientôt se rejoindre à celles de l'empire de Russie, unissant la Moldavie à la Russie méridionale et à la mer Noire. Un double sentiment attirait le public de Jassy à cette solennité tant attendue : d'abord la chose en elle-même, c'est-à-dire la merveille de se rendre à Ungheni en vingt ou trente minutes, d'une façon commode et élégante, tandis qu'auparavant on ne pouvait s'y transporter qu'avec de grandes difficultés, beaucoup de désagréments et beaucoup d'argent ; ensuite une satisfaction d'amour-propre national, vu que la ligne a été construite par un entrepreneur Roumain, M. Grégoire Eliade, et qu'elle sera exploitée par notre gouvernement.

La construction, au dire des hommes compétents, est bonne et solide. On y signale cependant trois défauts qui, d'ailleurs, pourront être écartés avec le temps : 1° les wagons sont très-petits ; 2° les parapets des ponts sur le Bachlui et la Jijia sont si étroits qu'il y aurait danger pour un voyageur à mettre la tête à la portière pour regarder le paysage ; 3° le terrassement sur la rive du Pruth est également fort étroit.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible] DE CONSTANTINOPLE.
29 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 31 m.
[illegible]	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	[illegible]
H. a la turque à midi moyen. .	[illegible]

8 heures du matin

[illegible]	762.4
[illegible]	14.0
[illegible]	10.7
Maxima de la veille.	22.4

Direction et force du vent N. modérée.
Etat du temps le 28 mai, à 8 h. du matin.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mois de Mai		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
11 César Fabry	Fabry	[illegible]
16 Isaac Hasarmajar	Ibragimejan	[illegible]
17 Panaghioti Piuli	Michel Cumeno	[illegible]
18 Alexandre Matlas	Mat[illegible]	[illegible]
19 Chan dach Sochali No 28 Chiker-[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Pamemian et Cie	Guichard et Pierre fils	Marseille

PRESSE ÉTRANGERE.

La chute de M. de Broglie

L'*Univers* dans son numero du 17 s'exprime ainsi :

M. de Broglie tomba du ministère hier, sur les quatre heures, sans effort et sans façons.

Il s'agissait de fixer un ordre du jour. Entre deux lois à discuter il voulait commencer par l'une ; la majorite n'attendait que de le savoir pour vouloir commencer par l'autre. Lorsqu'il eut declaré son choix, *clan* ! et le voilà par terre moyennant une coalition qui a fourni 64 voix de bénéfice.

Le *Figaro* trouve que c'est «immoral», et qu'un ministère ne se renverse pas comme cela. Peut-etre bien. Mais on a voulu faire quelque chose pour le cabinet de M. de Broglie qui vivait de la même maniere.

C'est une mode qui ne parait pas devoir changer tout de suite.

Que le *Figaro* se voile le visage et qu'il s'abonne aux choses immorales. Il en verra !

Quant à nous, nous sommes non pas satisfaits, non pas remplis de joie et d'espérance, mais résignes et presque indifférents. Nous n'étions pas sans nous attendre que ce ministère se décollerait ou tomberait par quelque accident qui ne marquerait pas précisément l'estime

Un jour devait venir [illegible] ne pas se faire attendre beaucoup où l'Assemblée commanderait à M. de Broglie d'emporter M. Baragnon.

Voilà qui est fait.

Un vent a emporté ce fruit qui n'était pas mûr.

Que ce soit un grand soulagement, non ; M. de Broglie ne devait pas mû-[illegible] trouvera quelque similaire qui le remplacera très-bien. Lui-même pourra par la suite du temps, dans [illegible] cesseur.

Pour le moment, sa chute est une petite justice qui fait géneralement plaisir sans enivrer personne.

On dit qu'il est «renversé» pour l'[illegible]nement du discours et parce qu'on est habitué à ce [illegible] pompeux. Dans le fait, il n'est que mis en pénitence. Son [illegible] déplait.

Avant six ou neuf [illegible] il s'en sera fait un autre qui pourra aller encore un bout de temps. Il pourra même reprendre M. Baragnon et affronter avec lui les « complications diplomatiques » d'où il se tire si brillamment.

M. le maréchal de Mac-Mahon, qui reste inébranlé sur les débris du ministère, a fait appeler M. de Goulard.

Ce phare, instantanément rallumé, indique au moins que les hommes d'Etat ne nous manquent point. La France a plus d'un Goulard à son arc : elle peut en user beaucoup. Septennat de la France, gouvernez en paix. Il n'y a plus que [illegible]

Le 25e anniversaire de Guillaume III.

[illegible], d'après le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, une relation sommaire de la seconde journée des fêtes :

Amsterdam, 12 mai

C'est dans les vieilles églises de l'Est et de l'Amstels que la fete s'ouvre par un service religieux d'actions de grâce, qui commence à sept heures.

Dans l'église de l'Ouest [illegible] à cause de la présence de S. M. le Roi et des membres de son auguste famille qui, de leur côté, assistèrent dans ce sanctuaire à un service célébré par le révérend J.-B. Hazebroeck. A l'heure précise, la famille royale et sa suite entrèrent dans le temple, tandis que l'orgue faisait entendre à pleins accords le *Lobgesang* de Mendelssohn Bartholdy. Le Roi prit place dans le banc de droite, vis-à-vis de la chaire ; à sa droite et à sa gauche s'agenouillèrent respectivement le duc de Saxe-Weimar et le prince héritier. Dans un banc situé à droite du banc royal se tinrent les princes Frédéric et Alexandre, et plus loin à droite les ministres. Dans les bancs vis-à-vis de celui du Roi, se trouvaient le bourgmestre d'Amsterdam et les autorités.

A peine les sons de l'orgue eurent-ils expiré, qu'un silence solennel régna dans l'église remplie de monde, et après le chant d'un verset du 92e psaume, le révérend Hazebroeck tint un discours pieux approprié à la circonstance présente. A 9 heures, après que l'orateur eut donné la bénédiction, il invita l'assistance à demeurer encore quelques instants, afin de chanter, au souverain présent à cette solennité, le psaume connu : « *Dat's Heeren zegen op u daal!* » Après cette cérémonie religieuse, les personnages princiers et leur suite, la plupart en voiture découverte, retournèrent au palais du Dam.

A 10 heures, cérémonies dans la nouvelle église.

Dans ce bâtiment spacieux et vaste, on avait érigé, vis-à-vis de l'orgue, un trône superbe drapé de velours rouge et d'hermine. Les murs étaient ornés des écussons des diverses provinces.

A 10 heures, LL. MM. entrèrent dans l'église, le Roi ayant la Reine au bras, suivi du prince d'Orange, du prince Alexandre, du prince Frédéric, du grand-duc de Saxe-Weimar et de son épouse, accompagnés de leur suite nombreuse et brillante.

Les fanfares annoncerent l'entrée du cortége royal.

Lorsque les princes eurent pris leurs places, l'église présenta un spectacle grandiose et superbe, par la multitude de toilettes fraîches et coûteuses et de riches uniformes. Les ministres, le corps diplomatique, les autorités civiles et militaires, se trouvaient réunis dans l'enceinte du temple.

On procéda à l'exécution de la cantate de fete, paroles de Ter Kate, musique de Verhulst, œuvre de grand mérite par ces noms memes. Ecrite du temps de la bonne vieille école, elle se distingue par sa fraicheur naïve, sa forme pure et son sentiment éloquent. L'exécution de ce poeme musical, par une large phalange chorale et un orchestre d'élite, fut parfaite. Mlle Gips, tenant le soprano solo, chanta avec force, assurance de cet organe pur et si mélodieusement timbré qui la caractérise. M. Decker, le baryton, merite également nos éloges.

Aux dernières notes de la première partie de la cantate les présidents des première et seconde Chambres, à la tête d'une députation recrutée dans ces deux grands corps, lurent tour à tour des adresses au Roi.

Le Roi a répondu à toutes ces adresses avec beaucoup d'à-propos et de tact et dans des termes qui respiraient le plus ardent patriotisme. Maintes fois les acclamations les plus enthousiastes ont interrompu le royal orateur.

Suivait toute une file de commissaires royaux conduisant des députations de province présentant des adresses. Ce défilé fut clôturé par la commission du cadeau national, qui remit au Roi un portefeuille commemoratif. S. M. répondit qu'il acceptait volontiers le cadeau national. Toutefois, il ne le [illegible] derait que comme un dépôt à lui confié pour [illegible] qui de tous temps était inséparable du caractère du peuple néerlandais, c'est-à-dire la charité. A ce propos le Roi eut une parole chaleureuse pour les services rendus par l'armée des Indes qui avait fait accroître la grandeur et la gloire militaires de la mère-patrie.

« Messieurs, dit le souverain en terminant, selon l'inspiration de mon cœur, on ne peut donner de meilleure destination au cadeau que de l'approprier aux besoins de ceux qui ont versé leur sang et sacrifié leur existence pour la patrie ou sont revenus invalides des Indes. C'est à ceux-là que j'offre cette souscription du fond de mon cœur ! »

Une nouvelle explosion d'enthousiasme vint prouver à S. M. qu'elle avait touché juste et que ses paroles avaient conquis la sympathie générale.

En ce moment on executa la deuxième partie de la cantate qui fut terminée par un chœur général, le chant *Wilhelmus van Nassauwen*. Tout le monde était debout. Le Roi fut salué par les vivats de l'assemblée. Il domina lui-même les transports de la foule par le cri : *Vive la Néerlande!* qui porta l'enthousiasme à son comble.

Le cortége royal quitta ensuite l'église dans le même ordre qu'il y était entré, le Roi donnant le bras à la Reine.

Il était alors 10 1/2 heures. Le temps était devenu mauvais. En sortant de l'église, il pleuvait à verse. En ce moment on annonçait pour 1 heure l'arrivée, par le railway du Rhin, de l'Empereur Alexandre de Russie et, malgré vent et pluie, des flots de curieux se rendirent à la gare où se trouvait déjà massée une grande force militaire.

A midi trois quarts apparut au Dam le cortége envoyé pour la réception du Tsar, composé du Roi, du prince d'Orange, du prince Alexandre et du duc de Saxe-Weimar, avec une suite considérable.

A une heure arriva l'express impérial amenant le Tsar accompagné du prince Henri des Pays-Bas. Le Roi Guillaume se tint sur le dernier degré du perron, désireux de saluer le souverain russe dès sa descente de wagon. Celui-ci mit à la hâte pied à terre et vint [illegible] à la rencontre du Roi. Les deux souverains s'embrassèrent avec effusion et longuement aux acclamations enthousiastes de la multitude.

Le Roi cria : *Vive l'Empereur !* Ce qui fut répété par les assistants.

Suivit une courte présentation. D'après ce que nous avons pu observer au passage, le Tsar était accompagné du grand chancelier prince Gortchakof, de l'adjudant général comte d'Adlerberg, du comte Schouvalof, des généraux Ryléief, Woveicof, Soltykof et Werder ; des adjudants prince Metchersky, Adlerberg, prince Dolgorouky, du conseiller privé Hamburger, du conseiller d'Etat prince Gortchakof et du docteur Karel médecin de l'Empereur. Nous avons remarqué aussi le grand-duc Vladimir Alexandrovitch, deuxième fils du Tsar, accompagné du commandant Bock et du lieutenant comte Schouvalof, le grand-duc Alexis Alexandrovitch, troisième fils du Tsar, accompagné de son adjudant le baron Schilling, et le grand-duc Constantin Nicolaiévitch, frère du Tsar, le colonel Kireïef et le capitaine comte de Lutke.

Après la présentation, les souverains et leur suite respective prirent place dans des voitures de la Cour et se dirigèrent vers le palais, escortés par une foule en allégresse.

A quatre heures de relevée, la Cour a quitté Amsterdam.

Le Cabinet Espagnol

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Madrid, 13 mai.

Ce matin, à trois heures, la crise si laborieuse de ces derniers jours était, comme disent les médecins, jugée et nous avions un ministère d'une parfaite homogenéité, c'est-à-dire complétement monarchique. C'est la condition fatale des républiques. Si elles rechappent des soins prodigués à leur première enfance par des gouvernements marâtres, elles ont la vie dure.

Le parti constitutionnel, dans lequel le ministère s'est recruté exclusivement, est un parti réellement monarchique qui n'a pas donné, que je sache, d'adhésion formelle à la république. Il la donnera peut-etre, hier encore on l'annonçait ; mais ne préjugeons rien.

De toute manière, même après sa profession de foi, le ministère homogène implique un pas en arrière, une tendance réactionnaire. C'est ainsi que l'ont jugé tous les partis avancés, depuis les républicains de fraîche date, jusqu'aux républicains historiques.

Un fait certain aussi, c'est qu'il n'a pas été librement choisi par le chef de l'Etat. Il voulait un ministère de conciliation, où tous les partis libéraux fussent représentés. Son désir même était d'y introduire le parti de M. Castelar qui a donné tant de gages à l'ordre.

Certaines exagérations du parti républicain, et entre autres la fameuse visite de l'illustre Rivero, démocrate monarchique repentant redevenu républicain d'action, puis l'attitude du parti constitutionnel bien décidé à n'entrer dans aucune combinaison panachée, le firent revenir sur sa décision première. Et on annonça un ministère homogène de toutes pièces, qu'on chargea le maréchal Zavala, constitutionnel, d'organiser. Mais les motifs puissants qui plaidaient en faveur d'un ministère de conciliation, persistaient ; des personnages éloquents les firent valoir de nouveau, et on ne parla bientôt plus que d'une homogénéité restreinte, une homogénéité qui ne l'etait pas ; les mots sont si puissants dans les choses humaines, qu'on commençait à refaire la conciliation sans s'en apercevoir.

Ç'aurait été mal connaître les constitutionnels, habiles gens s'il en fût, et en particulier le personnage éminent qui aujourd'hui, en l'absence du maréchal Serrano devenu chef de l'Etat, est à leur tête, que de penser qu'ils se seraient laissé prendre à ce piége. Plus que jamais ils s'engagèrent entre eux à refuser toute espèce de participation à un ministère où se trouverait le moindre element étranger à leur parti. Et d'un autre côté, lorsque le maréchal Zabala s'adressait aux démocrates qui voulaient la concilation, leur premier mouvement était de se montrer absolument irréconciliable, et leur première condition d'exclure du ministère ou du moins de celui de la *gobernacion* (intérieur), M. Sagasta.

Je ne vous ennuierai pas du détail de ces longues et pénibles négociations. Trois fois au moins, le maréchal Zabala, découragé et à bout d'efforts, est venu trouver le maréchal Serrano, pour le supplier de le décharger d'une mission qu'il se déclarait incapable de mener à bout. De guerre lasse le chef de l'Etat [illegible] quelques heures. Les hommes qui le composent sont extrêmement connus, il est inutile de s'en occuper.

Sans doute, ce ministère essentiellement monarchique et accidentellement républicain va tenir les républicains en défiance et en éveil, mais nous croyons qu'il maintiendra sincèrement la république. Il y est intéressé. Ce point bien admis, il est incontestable qu'il présente quelques avantages. Il agira avec ensemble ; il ne donnera pas, par ses divisions et ses luttes interminables, les fâcheux exemples du cabinet qui l'a précédé ; il sera plus prudent et rendra plus acceptable au pays la république conservatrice ; enfin, il lui sera plus facile de maintenir dans le devoir l'armée dont les tendances hostiles à la république ne laissent pas de donner quelques inquiétudes, quoique l'attitude ferme et exclusivement militaire du maréchal Concha ne laisse rien à désirer.

La population au Cambodge

Nous empruntons au *Courrier de Saïgon* la notice suivante sur le recensement de la population au Cambodge :

Tous les trois ans, le gouvernement cambodgien fait faire le relevé des hommes de 15 à 70 ans, afin de pouvoir établir un tableau de classement, par âge, de la population mâle et fixer pour chacun la durée du service qu'il doit à l'Etat. Les inscrits de 18 à 50 ans sont réunis pour la guerre et les travaux d'utilité publique : ils se rendent sur les lieux qu'on leur désigne, dans l'un ou l'autre cas. Les inscrits de 50 à 70 ans peuvent être employés à des travaux peu pénibles à exécuter sur place, mais en réalité on n'exige presque jamais rien d'eux. Les jeunes gens de 15 à 18 ans ne sont inscrits que pour mémoire et pour faciliter le travail des recensements ultérieurs.

Le nombre de jours de corvée pour chaque inscrit de 18 à 50 ans est de 90 dans l'année. Ces corvées peuvent être rachetées en totalité pour la somme de 20 ligatures (18 francs). Afin d'atténuer, le plus possible, le tort que pourrait porter à l'agriculture une loi aussi exigeante, l'Etat ne prescrit les corvées qu'à l'époque de l'année où il n'y a pas grand'chose à faire aux champs.

Aucune limite de temps n'est fixée pour ce qui regarde le service militaire. Il n'y a pas d'armée permanente, mais les contingents fournis restent sous les drapeaux aussi longtemps que le service de l'Etat l'exige. On les licencie dès qu'on n'en a plus besoin.

Les esclaves sont aussi inscrits, mais jamais appelés ; leurs maîtres payent au trésor la moitié de ce qui est exigé des citoyens libres.

Les bonzes, les mandarins, la garde du roi, les marins de la flottille, certains autres employés du gouvernement, les prisonniers... ne sont pas portés sur le tableau des inscrits. Nous ferons pour eux un calcul à part que nous joindrons au total.

Malgré l'imperfection de la manière d'opérer des indigènes, malgré les omissions commises et les erreurs qui peuvent se glisser dans notre calcul, nous pensons néanmoins pouvoir donner assez approximativement le chiffre de la population du royaume, en nous basant sur le rapport qu'il a été possible d'établir entre la population inscrite et

celle qui ne l'est pas, rapport tiré de la comparaison des chiffres des deux catégories dans quelques villages pris au hasard comme termes de [illegible].

On [illegible] 1 à 6 entre la population inscrite et la [illegible] non inscrite. Mais si on tient compte d'abord du grand nombre de femmes cambodgiennes et siamoises, ainsi que de celui des nombreux Malais qui d'ordinaire ont une espèce de sérail ; si, à cet exposé, l'on ajoute que les hommes les plus pauvres entretiennent plusieurs femmes, on conviendra que ce rapport doit être plus élevé que dans les pays où la polygamie est interdite. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, nous avons fait prendre, avec soin, des moyennes dans plusieurs villages situés à de grandes distances les uns des autres et peuplés d'habitants de races différentes.

Population de provinces relevant de l'administration du premier roi : Cambodgiens, Chinois, Annamites et Chams Malais de 18 à 70 ans	113.384
Population des provinces relevant de l'administration du deuxième roi.	10.408
Population des provinces relevant de l'administration de la reine-mère	2.315
Le total de la population inscrite est donc de	[illegible].477
La rapport entre la population inscrite et celle qui ne l'est pas étant 1 à 6, nous [illegible]	[illegible].062
A ajouter [illegible] environ de la population flottante	[illegible]
	[illegible]

Richesses végétales de la Russie.

Nous empruntons au *Journal de la Société centrale d'horticulture* l'énumération des richesses végétales cultivées dans le jardin botanique de Saint-Pétersbourg.

On verra par ce relevé combien a été considérable et rapide l'accroissement qu'il a pris depuis [illegible] années. En 1823 le nombre des espèces cultivées dans ce jardin n'était que de [illegible]; en 1824, et par conséquent en un an, il s'était élevé à 5,682, il était arrivé à 12,000 en 1830. A partir de ce moment et pendant vingt années, cette collection de plantes vivantes resta presque entièrement stationnaire, puisqu'en 1850 le relevé général donnait 12,061 espèces, c'est-à-dire 61 seulement de plus qu'en 1830.

A partir de 1850, le jardin a pris de nouveau une marche rapidement ascendante, et, en 1863, on n'y trouvait pas moins de 18,500 espèces cultivées. Enfin, en 1871, le nombre total en avait été élevé au chiffre énorme de 24,320. Il est à peu près certain qu'aucun autre grand jardin botanique n'atteint aujourd'hui ce nombre. Quelques chiffres de détail achèveront de donner une idée de la richesse sans égale de cette immense collection de végétaux vivants : on cultive, en effet, dans le jardin botanique de Saint-Pétersbourg : 827 espèces de fougères, 1,088 espèces d'orchidées, 214 espèces de broméliacées, 350 espèces d'aroïdées, 270 espèces de palmiers, 115 espèces de conifères, 787 espèces de cactées, etc. Les végétaux ligneux de pleine terre y sont au nombre de 1,128 espèces ; les herbes vivaces [illegible] s'élèvent à 2,763 espèces ; enfin les [illegible] de pleine terre s'y trouvent au nombre de 1,[illegible].

Le jardin des plantes de Saint-Pétersbourg réunit tous les genres de collections qui peuvent permettre d'étudier à fond l'ensemble du règne végétal : outre les plantes vivantes, on y trouve un herbier formé de 5,507 gros paquets qui peuvent contenir, d'après le calcul de M. Regel, un total de 165,000 espèces. Un musée botanique comprend : 1° en fruits et graines classés (espèces et variétés) 25,500 numéros ; en échantillons de bois, 9,047 numéros ; en végétaux fossiles, [illegible] ; en produits utiles tirés du règne végétal, 1,530 objets. Enfin, une très-riche bibliothèque botanique vient fournir un précieux secours pour l'étude de tous ces matériaux si nombreux et si variés. Au moment où ont été faits les relevés précédents, en 1871, elle ne renfermait pas moins de 7,947 ouvrages formant 15,552 volumes.

Exploration française de l'Algérie au Sénégal par Tombouctou.

Un des secrétaires de la Société de géographie, M. H. Duveyrier, bien connu par ses belles explorations dans les contrées ignorées du Sahara, a reçu de M. Dournaux-Duperé des nouvelles sur le voyage que ce dernier explorateur a entrepris de l'Algérie au Sénégal par Tombouctou. Ce voyage [illegible] d'un haut intérêt pour nos colonies africaines, et il faut regretter que, depuis René Caillé, il n'ait [illegible] déjà entrepris par [illegible].

On ne doit cependant pas se faire illusion sur les difficultés qu'il présente, et sur la patience qu'il réclame aussi bien de l'explorateur que des savants et du public qui le suivent de loin. *Tempus edax rerum* : c'est le temps seul qui vient à bout des difficultés par un effort patient et obstiné. Il faut parfois perdre des mois entiers à aplanir des obstacles qui se dressent en travers de deux ou trois étapes ; parfois aussi on peut faire une vingtaine d'étapes sans [illegible].

La lettre de Dournaux Duperé est datée de Ghadamès, 28 mars. Le pays des Azdjer qui [illegible] un peu à l'est de la direction qui semble la plus naturelle de Ghadamès au Touât et à Tombouctou, est partagé en deux camps. L'explorateur pense néanmoins pouvoir atteindre Ghât à l'aide d'un détour. Cette étape qui semble l'éloigner des anciennes routes paraît une des stations nécessaires des routes nouvelles.

Les Touaregs qui viennent à Ghadamès n'ont perdu ni le souvenir du traité conclu avec la France, ni le désir de visiter un pays où leurs premiers représentants ont reçu un si bel accueil et de si beaux présents. Ce sont là des dispositions dont M. Dournaux-Duperé espère tirer parti. Il pense pouvoir gagner Ghât et de là Idélès et enfin Tombouctou.

Cette immense mer de sables qui [illegible] l'Algérie et le Soudan est, comme l'a fort bien dit M. Duveyrier, une maison de verre. Il ne s'y [illegible] gué par les caravanes qui la sillonnent. M. Dournaux-Duperé a pu se procurer d'un habitant de Tombouctou, tout récemment arrivé à Ghadamès, des renseignements sur le Soudan central.

Hammadi, fils d'Ahmed el Bakkaï, exerce le pouvoir à Tombouctou depuis un an. Les Foulbé n'ont plus aucune autorité dans cette ville, et ne [illegible] pas devoir se relever du coup que leur a porté le grand conquérant du bassin supérieur du Niger, el Hadj el Omar, dont le successeur Ahmadou règne toujours à Ségou. La ville d'Hamid-Allahi, ancienne capitale de l'Etat de Massina, est aujourd'hui en ruines et le nouveau souverain du Massina, Ba-Lahbo, réside plus à l'ouest, à Saredina, sur le Niger, à peu près à égale distance de Ségou et de Tombouctou, si l'on suit le cours du fleuve, de l'une à l'autre de ces deux villes.

Au nord du royaume de Tombouctou, la province de l'Hadrar est sous le commandement d'Ahmed el Bakkaï et vit en bonne intelligence avec le Massina. Ce royaume de l'Hadrar se compose d'un certain nombre d'oasis situés sur un plateau montagneux qui commencerait à limiter la mer de sables entre le Sahara et le Soudan, dans la direction de Tombouctou.

Les chemins d'Idélès à Tombouctou paraissent faciles à M. Dournaux-Duperé, et ils ont l'avantage d'être entièrement neufs, car aucun explorateur connu ne les a encore [illegible]. On a lieu d'espérer que cette expédition s'effectuera [illegible] et l'on ne doit ajouter foi à aucun des bruits que l'on se plaît généralement à faire courir [illegible] toutes les tentatives de même genre. Nous nous souvenons, sans effort, que l'on annonçait en France la perte complète de la belle expédition militaire dirigée d'Ouargla à El Goleah, sous les ordres du général de Gallifet, alors que la colonne revenait à son point de départ sans avoir perdu un seul homme.

Duels parlementaires.

A propos du conflit entre MM. Frère-Orban et Guillery, le correspondant de Bruxelles de *la Meuse* publie la statistique suivante de faits semblables qui se sont produits en divers pays et des duels qui ont eu pour cause des discussions parlementaires trop vives :

« Est-ce à dire qu'un Parlement soit déshonoré, parce qu'il s'y produit de semblables incidents, ou qu'il faille crier au scandale, parce qu'un homme politique, se croyant atteint dans son honneur, réclame une satisfaction de son honneur? Il faut bien peu connaître l'histoire moderne pour attacher quelque importance aux lamentations éplorées qu'exhalent à ce propos les feuilles cléricales.

» Sans remonter plus haut que la Restauration, nous voyons le général Foy à la tribune française traitant de misérables les émigrés. Aussitôt se déchaîne une tempête de cris, au milieu de laquelle un député, M. de Corday, fit entendre cette exclamation : « Vous êtes un insolent! » La sortie de M. de Corday lui attira un cartel. On se battit le lendemain, et personne n'ayant été blessé, les deux adversaires s'expliquèrent à la tribune et se donnèrent la main aux applaudissements de l'Assemblée.

» Benjamin Constant se battit avec de Montlosier et M. Fortin des Issarts. Benjamin Constant ayant de la peine à se tenir sur ses jambes, les deux adversaires se placèrent dans un fauteuil.

» Sous la monarchie de juillet, à l'époque de la détention de la duchesse de Berry, le maréchal Soult avait donné des ordres sévères contre lesquels protesta un député. «Il faut obéir d'abord,» lui répondit le général Bugeaud. « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier? » répliqua un autre député, M. Dulong. Le lendemain celui-ci recevait, au dessus de l'œil gauche, une blessure mortelle.

» Pendant le règne de l'Assemblée nationale, en 1848, on n'eut pas moins de dix duels à enregistrer, à propos de paroles prononcées à la tribune. M. Gent se battit avec M. Léo de Laborde ; M. Goudchaux, ministre des finances, avec le général Baraguay-d'Hilliers ; M. Clément Thomas avec M. de Coëtlogon ; M. Ledru-Rollin avec M. Denjoy ; M. Ségur d'Aguesseau avec M. Berthelon ; M. Bérard avec M. Bourzat ; M. Proudhon avec M. Félix Pyat, et M. Thiers avec M. Bixio.

» A Berlin, à la suite d'une altercation entre le ministre de la police, M. Hinckeldey, et M. de Rochow, membre de la Chambre des Seigneurs, il y eut une rencontre, dans laquelle ce dernier perdit la vie.

» En Espagne, en 1850, MM. Gonzalès Bravo et Rios Rosas, membres des Cortès, échangèrent deux coups de pistolet.

» En Angleterre, il y a des duels politiques célèbres : Fox, Sheridan, Pitt, Canning, Castlereagh, le duc d'York, le duc de Richmond, sir Francis Burdett (le père de lady Burdett Coutts), lord Winchilsea, le duc de Wellington, Robert Peel et M. Disraeli sont allés sur le terrain à la suite d'incidents qui avaient surgi dans l'une ou l'autre Chambre.

» Le duel célèbre du duc de Wellington avec lord Winchilsea, en 1829, eut pour cause quelques réflexions piquantes de ce dernier à propos de l'émancipation des catholiques. « Le peuple anglais, dit M. Roebuck, se sentit humilié quand il apprit que son *héros* s'était laissé entraîner par la folie du duel. »

» Quelques années auparavant, en 1809, Canning, étant ministre des affaires étrangères, et Castlereagh, ministre des colonies, une querelle surgit entre les deux hommes d'Etat en plein conseil. Canning appela Castlereagh un traître. Ils se battirent le lendemain et Canning fut blessé, mais Castlereagh dut quitter le ministère, et ce fut lord Palmerston qui inaugura sa carrière politique en [illegible].

» L'aventure de sir Robert Peel fut plus singulière. Daniel O'Connell, l'un des héros de la presse [illegible], avait tué M. d'Esterre, membre de la municipalité de Dublin, après avoir traité ce corps [illegible] (beggars).

» Peu de mois après, il lança [illegible] les plus violentes et les accusations les plus odieuses contre M. Peel. Celui-ci lui envoya sir Charles Saxton, pour lui demander une réparation par les armes. Le duel ne put avoir lieu, parce que les seconds ne purent se mettre d'accord sur la question de savoir qui était l'offensé. Un procès-verbal fut publié dans les journaux et donna lieu à des interprétations si contradictoires, que les témoins se prirent de querelle et se provoquèrent entre eux. Ils eurent une rencontre à Calais.

» O'Connell, dans une lettre adressée à un journal de Dublin, traite ce [illegible] de misérable comédie, ourdie avec le concours de Robert Peel, qui, sur-le-champ, adresse au fougueux agitateur un nouveau cartel. Son témoin, le colonel Brown, agit avec si peu de discrétion, que Mme O'Connell fut avertie et prévint la police, qui fit arrêter son mari. Celui-ci prit l'engagement de ne pas se battre sur le territoire britannique.

» Rendez-vous fut pris alors à Ostende, mais en chemin O'Connell fut arrêté de nouveau sur l'ordre du chief-justice Ellenborough. De nouveau, les témoins se prirent aux cheveux et se rencontrèrent en France. Sir Robert Peel adressa derechef une provocation à l'un d'eux, mais sans obtenir de réponse. L'affaire se termina de la sorte, au grand mécontentement de tout le monde et l'on publia une brochure qui eut un grand succès dans ce temps, sous ce titre : *Pour l'instruction de ceux qui veulent apprendre comment on envoie et reçoit un cartel sans avoir l'intention de se battre.*

» On voit que l'histoire parlementaire est suffisamment féconde en incidents de ce genre pour qu'il n'y ait pas lieu de se [illegible] des mœurs en Belgique. »

Les spiritueux aux Etats-Unis.

On peut se faire une idée par les statistiques que donne le *Moniteur belge* de la prodigieuse consommation des boissons spiritueuses et fermentées aux Etats Unis. En 1844, il s'est fabriqué aux Etats-Unis 41,402,627 gallons (1,880,000 hectolitres) de liqueurs spiritueuses et 23,267,730 gallons (1,067,000 hectolitres) de liqueurs fermentées, bière, ale, etc., pour une population de 17,069,453 habitants (11 litres par tête de liqueurs spiritueuses et 6 litres 40 centilitres de liqueurs fermentées).

En 1870, la population est de 38,558,371 : la production des liqueurs spiritueuses a atteint le chiffre de 71,131,367 gallons (3,232,000 hectolitres) et celle des liqueurs fermentées, celui de 320,789,528 gallons (14,573,000 hectolitres), soit par tête 8 litres 38 de liqueurs spiritueuses et 37 litres de liqueurs fermentées. La population doublant, la consommation de ce dernier ordre de boissons alcooliques est devenue quatorze fois plus considérable.

Il est plus difficile d'apprécier avec exactitude l'accroissement de la production des liqueurs spiritueuses, en raison du nombre extraordinaire de distilleries clandestines qui sont répandues dans l'Union.

Les chiffres suivants, empruntés aux documents officiels, sont également significatifs. Durant l'année 1870, il s'est consommé aux Etats Unis :

En farines pour une valeur de	330.000.000 dol.
En cotonnades	115.000.000
En chaussures	90.000.000
En vêtements	70.000.000
En lainages	60.000.000
En frais d'impression	40.000.000
Total	905.000.000 dol.

Et pendant le même espace de temps, cette même population ne dépensait pas moins de 1.487.000.000 de dollars en boissons alcooliques de toute nature. Cette somme, qui paraît à bon droit extravagante quand on la compare aux chiffres précédents, se décompose comme suit :

Liqueurs spiritueuses importées ou de fabrication américaine	1.344.000.000 dol.
Liqueurs fermentées (bière, ale, etc.)	123.000.000
Vins importés	15.000.000
Vins domestiques	5.000.000
Total	1.487.000.000 dol.

VARIETES.

Académie des sciences morales et politiques.

SÉANCE DU SAMEDI 9 MAI 1874.

M. E. DE PARIEU fait hommage à l'Académie, au nom de don Manuel Colmeiro, correspondant de la section d'histoire à Madrid, d'un ouvrage imprimé en espagnol et dont le titre peut se traduire littéralement ainsi : *Cours de droit politique suivant l'histoire de Léon et Castille*. Ainsi que ce titre l'indique, l'auteur s'est placé au point de vue historique et il suit les développements du droit politique dans les royaumes de Castille et de Léon, depuis leur origine jusqu'à la fin du dix-huitième siècle ; mais à côté de l'exposé des faits on rencontre à chaque page des considérations philosophiques et des vues ingénieuses. L'auteur s'attache surtout à retracer les modifications successives des libertés locales en regard de celles des cortès et il montre l'abaissement parallèle de ces deux ordres d'institutions.

M. FUSTEL DE COULANGES lit un mémoire sur *les Origines du régime feodal*. Il fait voir que les charges et dignités des personnages attachés aux palais ou à la maison des derniers empereurs se trouvent avec les mêmes noms et les mêmes attributions à la cour des rois wisigoths en Espagne et des rois mérovingiens en Gaule. Ce sont toujours des «comtes» (*comites*), des « maîtres » (*magistri*), des « prévôts » (*prepositi*), des «connétables» (*comites stabuli*), etc. Les Mérovingiens imitèrent même l'administration provinciale de l'empire en donnant à leurs officiers les noms romains de « ducs » (*duces*), de « tribuns » (*tribuni*), de *judices*. Tous les administrateurs étaient nommés par le prince, ne relevaient que de lui, n'avaient qu'à faire exécuter ses ordres ; c'est pour lui qu'ils percevaient les impôts et levaient des soldats ; c'est en son nom qu'ils rendaient la justice. Autant était complète leur dépendance par rapport au roi, autant leur pouvoir sur les sujets était absolu et sans contrôle. Les premiers rois francs ne changèrent rien non plus au système fiscal de l'empire ; ils conservèrent les douanes, les péages, les corvées, et comme principal impôt direct, l'impôt sur la terre.

Des collecteurs désignés par les cités levaient les impôts sous leur responsabilité, et versaient l'argent entre les mains du comte, qui l'envoyait ou le portait au roi. Le clergé payait comme les laïques, et rien, selon M. Fustel de Coulanges, ne justifie la conjecture d'après laquelle les hommes de race franque auraient été exempts ; au contraire on voit souvent les Franks, aussi bien que les Gaulois, se révolter pour ne pas payer l'impôt. Le service militaire aussi était obligatoire pour tous, Gaulois et Franks, et qui plus est, les soldats ne recevaient point de paye et devaient s'armer et s'équiper à leurs frais. L'organisation judiciaire était d'une extrême simplicité. Certains textes de lois feraient croire que la justice était rendue par quelque chose ressemblant à un tribunal. La vérité est que le comte, lorsqu'il rendait ses arrêts, était d'ordinaire entouré de quelques notables (*boni viri*) ; mais ceux-ci n'avaient point voix au chapitre, et le comte seul faisait arrêter, emprisonner, mettre à mort qui bon lui semblait, avec ou sans jugement. Les quelques assemblées de justice dont on rencontre la trace dans les vieilles chroniques n'étaient que des tribunaux d'arbitrage. Des jugements du comte on pouvait appeler au roi ; mais cette ressource était le plus souvent illusoire, l'exécution suivant sans délai la condamnation. Le roi, lorsqu'il jugeait lui-même était, comme le comte, assisté de quelques personnages ; mais pas plus que le comte il n'était tenu de les consulter.

Les peines prononcées étaient les mêmes que sous l'empire romain : c'étaient surtout l'amende, la confiscation, l'emprisonnement et la mort. Nulle garantie n'était donnée à la liberté individuelle. La vie du Frank n'était pas mieux protégée que celle du Gaulois. Le roi envoyait au supplice ou faisait égorger sans forme de procès ceux qu'il regardait comme ses ennemis ou qui le gênaient, ou dont il voulait avoir les biens. La propriété, la liberté, la vie de ses sujets étaient à sa merci, et cela sans que personne songeât à se plaindre ou à protester. Il s'en faut donc de tout que les Germains aient apporté en Gaule la liberté.

L'histoire des Mérovingiens n'est qu'une longue série de crimes. Et ce ne sont pas même des crimes politiques ayant pour excuse la « raison d'Etat » ou quelque grand intérêt réputé supérieur à la morale : ce sont des crimes vulgaires dont l'unique mobile est la cupidité. Les Mérovingiens n'ont qu'un but : thésauriser. Il ne convoitent le pouvoir que pour les richesses qu'il procure. C'est pour s'enrichir qu'ils se font la guerre, qu'ils se trahissent, qu'ils s'assassinent entre eux. Un tel exemple n'était pas fait pour moraliser le peuple. « De génération en génération, deux choses grandirent incessamment : la dépravation de la conscience humaine et l'indiscipline sociale. Les hommes devinrent de plus en plus mauvais et de plus en plus ingouvernables. L'intelligence politique manque aux Mérovingiens ainsi que le sens moral. Uniquement occupés à ourdir ou à déjouer des complots, ils n'ont aucune idée de gouvernement régulier, aucune vue d'intérêt général ; ils sont despotes par instinct, non par système, et en dépit des belles maximes qu'on peut lire en tête de quelques édits ou diplômes, le bonheur et la sécurité des sujets est le moindre de leurs soucis. Les impôts qu'ils lèvent sont destinés non à subvenir à des charges publiques, mais à remplir leurs coffres. Grégoire de Tours raconte que Chilpéric ayant augmenté les impôts par tout le royaume, mais qu'à la prière de sa femme qui voyant ses enfants en danger de mort, lui dit : « Voici que Dieu nous punit, les larmes des pauvres font périr nos fils, nous thésaurisons et ne savons plus pour qui ; nos coffres regorgent d'or et d'argent, mais nos enfants meurent ; apaisons Dieu en abolissant ces iniques impôts, » le roi, cédant à cette prière, fit jeter au feu les rôles des contributions. Ainsi, il établissait des impôts iniques pour thésauriser, et il ne les abolissait qu'afin d'apaiser la colère divine ! La justice même n'était pour ces rois qu'un moyen de s'enrichir. Malheur au plaideur qui se présentait devant eux les mains vides, son bon droit ne pouvait le sauver d'une condamnation ; et toute condamnation comprenait, ou une amende exorbitante, ou la confiscation des biens ; en sorte que le roi avait toujours intérêt à condamner.

Qu'on ne croie pas que cette royauté s'appuyât sur ce qu'on a appelé depuis le «principe monarchique», ni sur la religion, ni sur l'idée de Patrie. C'était une force qu'il fallait bien subir, mais dont chacun se garait autant qu'il pouvait, sans toutefois songer pour cela à lui substituer un pouvoir plus équitable. La royauté n'eut donc à se défendre que contre des résistances individuelles, et c'est ainsi qu'elle se laissa arracher non des réformes, mais des immunités, des privilèges qui finirent par la laisser sans force et sans ressources. Elle demeura debout, mais elle cessa de gouverner, tandis qu'à côté d'elle se développaient les deux autres systèmes d'institutions qui se disputèrent l'empire de la société.

Un exemplaire des *Premières civilisations*, ouvrage publié par M. Maisonneuve éditeur a été envoyé à l'Académie.

Dans cette œuvre de haute science : M. François Lenormant a réuni ses études d'histoire et d'archéologie, publiées séparément déjà, en deux volumes qu'il intitule : *les Premières civilisations*.

On n'analyse pas un tel ouvrage ; il faut le lire avec le plus grand soin, la plume à la main, en notant page à page les aperçus tout nouveaux, les découvertes, les singularités, en constatant surtout la perspicacité du jeune et éminent érudit.

Le premier volume traite de l'archéologie préhistorique : L'homme fossile et les monuments de l'époque néolithique ; le second se renferme dans l'étude de la Chaldée, de l'Assyrie et de la Phénicie.

Le rapporteur chargé de l'examen de ce livre dit :

Je signale au hasard quelques chapitres. D'abord, le poème de Pentaour. Pentaour était un poète de l'antique Egypte ; il chanta et amplifia un fait de guerre du roi Rhamsès II, et le roi fut si flatté d'un tel éloge qu'il fit sculpter le fait (avec les vers du poete sans doute) sur les parois de tous les bâtiments qu'il faisait construire, à l'exclusion de tout autre fait militaire.

Voilà ce qui s'appelle récompenser un poète ! Je signale encore le chapitre sur les animaux domestiques, sur le chat en particulier, et l'étude si curieuse sur *le Roman des deux frères*.

Je me reprocherais de ne pas citer les paroles si graves et si nobles que M. Lenormant a placées en tête de son livre, et qui font autant d'honneur à son esprit qu'à son caractère :

« C'est, avant tout, dans le monde intellectuel qu'il importe de conserver à la France l'ancienne primauté que l'Allemagne cherche à lui ravir. Les hommes d'étude l'ont compris, et nos rivaux, nos ennemis mêmes, se voient obligés de confesser que des désastres inouïs ne sont parvenus ni à interrompre ni à rendre [illegible] féconde l'activité scientifique de ce pays. »

M. François Lenormant a raison, et il le prouve non-seulement par ses paroles, mais par son exemple.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 28 mai [illegible].

Obligations Roumelie	51 —
id. Nouvelles	39.50
Anglo-Bank	126.—
Société de créd. aust-turq.	15 25
Banque austro-ottomane	69.75
Pièce de 20 francs	8.96
[illegible]	105 60
Change sur Londres	111.65
Crédit [illegible]	2[illegible].25
National Bank	980.50
Lloyd	406.—

Après bien des variations la Bourse a clôturé ferme.

France.

Paris, 28 mai.

Les nouveaux ministres, dans leurs réceptions, cherchent à faire ressortir la nécessité de constituer le Septennat et de réprimer toute tentative d'illégalité.

M. de Bourgoing récemment élu député, dans le département de la Nièvre, portera à Chislehurst, les résolutions prises par les bonapartistes, à la suite des derniers événements.

Angleterre.

Londres, 28 mai.

La Banque d'Angleterre a abaissé le taux de son escompte à 3 1/2 0/0.

Allemagne.

Berlin, 28 mai.

Les journaux officieux constatent que la Belgique partage également le vœu des puissances de conserver son indépendance et sa neutralité, basée sur les traités. Elle voudrait être garantie contre l'éventualité d'une revanche des français contre l'Allemagne.

Grèce.

Athènes, 28 mai.

Laurium	fr	85.50
Livre Sterling	dr.	28 70
» Turque	»	26 17
Pièce de 20 francs	»	22 95

L'archevêque de Messénie a refusé d'une manière absolue le poste de métropolitain.

L'élection à ce poste rencontre beaucoup de difficultés.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 28 mai.

	Clôture.
Dette Générale	47 5/16
Emprunt 1865	
do 1869	55 —
do 1871	64 3/4
do 1872	82 3/4
Consolidés anglais	93 9/16
Emprunt égyptien	— —
Nouvel Emprunt Ott.	50 3/4

Escompte de la Banque 3 1/2 o/o.

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 28 mai

[illegible] Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	53	40 —
	Hausse	» 53	43 —
	Baisse	» 52	32 —
	Clôt. de midi	» —	— —
	Clôt. du soir	» 52	38 —
	Après Bourse	» —	— —
Actions S. Gén.		L.S. 6	30 —
» de la Société de change et de valeurs		» 4	25 —
» de la Banque de Const. excoup.		4	30 —
» du Crédit Austro-Turque		—	— —
» du Crédit Général		L.T. 9	5 —
[illegible] Verissi et Cossoudi		» 3	— —
Tramway		» 5	60 —
Société Commerciale Ottomane		» 3	30 —
Laurium		Fr 92	— —
Crédit Hellénique (escompte)		» 22	— —
Obligations des Chemins de fer		» 118	— —
» 2e émission		» 91	— —
Emprunt	1863. coup. det.	» 336	— —
	1865. coup. det.	» 338	— —
	1869	» 276	— —
	1872	» 81	— —
	1873	» —	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111 —
Pièce de 20 francs	»	87 34
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	102 3
Bechlik—(différence)	»	105 20
Métalique... (id).	»	105 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 27 mai.

Pavdermo. paq. à vap. angl. *Bagard*, c. Bikl, div.
Port Said, paq. à vap. angl. *Maude*, c. Britain, avant [illegible]
[illegible] *Nakimoff*, c. Fortunoff, [illegible]
[illegible] Rhodes, Rhodes. Chio [illegible]
Dardanelles lest. et passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 27 mai.

Marseille, paq. à vap. fr. *Cambodge*, c. Allegre, div.
[illegible]
Trébizonde paq. à vap. ottom. *Cheref Sersan*, c. [illegible]
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Charkie*, c. Andelich, d.
Odessa, paq. à vap. angl. *Maud*, c. Britain, div.
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 27 mai

Slefterah ri. goel. ottom. Evangelistria, [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 27 mai.

[illegible] Evangelistria [illegible]
[illegible] St Giacomo [illegible]
[illegible] Rostoff, c. [illegible]
[illegible]
Braila, goel. hell. A. Nic[illegible]
[illegible]
Kustendje, br. [illegible] *Krasnoslava*, c. [illegible]
[illegible]
— br. rus. *Tres Adelfi*, c. Goulandris, blé
— br. hell. *Evangelistria*. Frangoias, blé
Falmouth, br. ital. *Nuova Riforma*, Moffon, blé.
Angleterre, bk. hell. *Prudenza*, c. Drago, blé.
[illegible]

[illegible]-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 20 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de 7 500 cantars, de coke nécessaire à l'Administration Imp. de Top-hané.

La susdite quantité de coke devra être de première qualité et de la fabrication Lowmoor de Yorkshire, en Angleterre, pour lequel il sera exigé le certificat nécessaire.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 20 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des cordes et câbles suivants nécessaires au dépôt de la Sellerie Imp. pour l'usage d'une année.

Câbles de fabrication indigène soumissionnés à 12 piastres l'ocque.

Cordes de harnais à 8 piastres la paire.

Corde d'étoupille à 17 piast. l'ocque.

Corde employée pendant les manœuvres à 110 paras l'ocque.

Fil de chanvre gros et fin à 18 piastres l'ocque.

Corde de fin à 3 1/2 piastres.

Fil gros de fabrication indigène à 10 piastres l'ocque.

Fil fin de chanvre à 45 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces articles sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les Bureaux de la *Banque Impériale Ottomane* à Galata, et ceux de la *Dette Publique* à Stamboul, seront fermés lundi, 1er juin, à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople le 28 Mai 1874.

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie. DE BRAILA.

MM. les Actionnaires de la Banque Efstathiadis Caralli et Ce de Braila sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1873, dont la valeur a été fixée, par l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Braïla le 16 mai courant à francs 6 par Action, est payable à Braïla, au siège de la Société et à Constantinople, dès ce jour, chez la Société Ottomane de Change et de Valeurs, rue Hedji Photi n° 16 à raison de piastres 26 10/00 par Action.

Galata, le 28 mai 1874.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL » A CONSTANTINOPLE.

Dimanche prochain, 19/31 courant, à 2 h. de l'après-midi, aura lieu l'Assemblée générale annuelle de la Société l'*Amie du Travail*, dans son local habituel, rue Agha-Hamam N° 12.

Dans cette séance, après un discours du Président : M. B. Sarakioti, lecture sera donnée du compte-rendu général des travaux de la Société pendant l'année écoulée, ensuite l'Assemblée procédera à l'élection des membres d'un nouveau Conseil d'Administration pour l'année prochaine, ainsi que d'une Commission de Contrôle.

MM. les membres et les amis des œuvres de Charité sont priés d'assister à cette assemblée solennelle de la société.

Le Secrétaire Général.

JEAN D. TANTALIDES.

Aux Matériaux Francais

[illegible]
Rue Moun-Hané, N. 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vend dès à des conditions avantageuses les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

AVVISO D'ASTA

Si rende noto che nel giorno 4 giugno p. v. e successivi occorrendo nel magazzino della signora A. Stern sito in Yussek Kaldirim si terrà il giudiziale incanto di alcuni generi consistenti in panni, [illegible] fatti ed altre merci per essere deliberati al maggior offerente oltre la stima verso pronto pagamento.

Costantinopoli 27 Maggio 1874.

Dall I. e R. Consolato Austro Ungarico.

UNE COMTESSE cherche une femme de chambre très habile. Celles qui ont déjà servi dans des grandes familles auront la préférence. Appointements 3000 francs. On peut parler à l'agent de 3 à 5 heures. Discrétion entière. Pour informations s'adresser aux bureaux journal

UNE DAME, sachant parfaitement l'allemand, l'anglais et le français de même que la musique désire trouver des leçons en ville ou à la campagne.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UN JEUNE HOMME sachant bien le français, l'italien, le grec et le turc désire trouver un emploi dans la ville ou pour voyager.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublés ou non meublés dans la Grand Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

ANNEE 8me N° 123 — Rebi-ul-Akhir 11 1291 — SAMEDI, 30 MAI 1874

[illegible]-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
[illegible]	50 francs.	28 francs.	14 francs.
[illegible]	[illegible]	34 »	
[illegible]	[illegible]	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
[illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler e M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Coralull E. [illegible] et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 29 Mai

BULLETIN POLITIQUE.

Les réceptions diplomatiques qui suivent toujours la formation d'un cabinet ont fourni aux nouveaux ministres l'occasion de préciser un point de leur programme. Le télégraphe nous apprend qu'ils ont fait « ressortir la nécessité de constituer le septennat. »

Cette nécessité, reconnue depuis plusieurs mois, n'a cependant pas empêché M. de Broglie d'être renversé lorsqu'il s'est agi d'aborder la discussion des lois constitutionnelles. M. de Cissey pense-t-il être plus heureux que son prédecesseur ? Si telle est sa pensée, nous croyons que ses illusions ne dureront guère.

Pas plus que MM. de Larcy et Depeyre, MM. de Cumont, Tailhand et Montaignac ne consentiront à suivre le vice-président du Conseil sur le terrain de la septennalité. Les mêmes tiraillements vont donc se perpétuer au sein de l'Assemblée, de même qu'au sein du cabinet, et on peut se demander comment le maréchal Mac-Mahon espère sortir de cette situation, s'il n'a pas recours à la dissolution de la Chambre.

L'*Indépendance Belge* qui apprécie avec un si grand tact, une si grande impartialité ce qui se passe en France, s'exprime de cette façon sur le ministère actuel :

« Enfin, M. le maréchal de Mac-Mahon tient son ministère. S'il l'a composé de sa propre main, comme on l'assure, il nous serait difficile de dire qu'il a eu la main heureuse.

« Il a donné la vice-présidence à M. le général de Cissey, ce qui donne à l'administration nouvelle le caractère d'un cabinet militaire, et le portefeuille de l'intérieur à M. de Fourtou, ce qui lui donne une teinte marquée de cléricalisme.

« L'instruction publique est livrée à M. de Cumont, et l'on peut croire que M. Dupanloup ne s'en plaindra point. Les sceaux sont dévolus à un légitimiste, M. Tailhand ; le département de la justice semble être devenu, depuis le 24 Mai, le domaine particulier de ce parti.

« Le groupe impérialiste garde comme représentant spécial M. Magne.

« M. le duc Decazes, qui s'était fait, — on le disait du moins, — l'apôtre de la conjonction des centres, conserve le portefeuille des Affaires étrangères dans un cabinet où l'on ne rencontre nul représentant du centre gauche.

« Les autres ministres — les comparses de la combinaison — sont MM. Caillaux et Grivart, du centre droit, et l'amiral de Montaignac, de la droite.

« Il sera curieux de connaître le programme de ce cabinet singulier, où l'on ne voit représenté aucun des groupes qui ont formé la majorité réelle du 16 Mai. »

Les derniers événements qui se sont accomplis en France ont été suivis et sont suivis, à Berlin, avec une excessive attention.

La chute de M. de Broglie et la crise ministérielle qui en a été la conséquence sont surtout l'objet des commentaires de la presse officieuse.

La *National Zeitung* formule ainsi son opinion :

« Quand même on réussirait à fondre les deux centres avec la droite et à faire sortir de cette fusion un nouveau gouvernement, ce ne serait toujours qu'une combinaison éphémère. Pendant les dernières années, les partis de l'Assemblée de Versailles ont été si fort compromis personnellement les uns à l'égard des autres, par leurs chefs, dans une série d'intrigues réciproques, que cette Assemblée, dans sa composition actuelle, paraît incapable d'organiser un gouvernement qui aurait quelques chances de durée.

» Le changement qui s'opère dans le gouvernement fera sans doute faire à l'Assemblée un pas de plus vers la dissolution. Les auteurs de l'intrigue qui a renversé M. Thiers ont été atteints par un juste sort. Tout leur succès aura consisté à rendre plus impossible qu'auparavant la combinaison monarchique qui était le but de leur ligue. Comme l'Allemagne n'avait à attendre de la monarchie qu'une recrudescence d'hostilité, elle peut partager la joie du peuple français sur la chute de M. de Broglie. »

La *Kreuzzeitung* dit de son côté :

« M. de Broglie est justement tombé, après avoir, par sa conduite passionnée et sans exemple, par ses nombreuses intrigues, indisposé contre lui presque toute la France et une grande partie de l'Assemblée. »

Et après avoir donné la liste du nouveau cabinet, elle termine par ces mots :

« Avec de tels ministres, le septennat ne se portera pas mieux que par le passé ; c'est là un point hors de doute. »

Mgr Jacobini, le nouveau nonce du Pape à Vienne, vient d'avoir sa première réception officielle et elle a été fort brillante.

Les dignitaires de la cour, les ministres, le corps diplomatique et la haute aristocratie se pressaient dans ses salons. On suppose que M. Jacobini arrive avec des instructions qui sont de nature à prévenir tout conflit que les lois confessionnelles pourraient produire entre l'Etat et le clergé.

Un journal officieux, la *Bohemia*, parle d'une circulaire que le nonce aurait adressée à l'épiscopat autrichien et dans laquelle il recommanderait une attitude mesurée et prudente en ce qui concerne la législation confessionnelle.

On remarque, en effet, depuis ces derniers jours, un certain apaisement dans les manifestations épiscopales.

L'Assemblée législative de la République Helvétique qui se réunit dans quelques jours, va avoir à résoudre une tâche d'une importance excessive.

Maintenant que la Constitution révisée a tracé le cadre d'une législation libérale et uniforme pour tous les cantons, il faut compléter cette œuvre par des lois spéciales dont la nouvelle Constitution attribue l'initiative aux pouvoirs fédéraux.

En premier lieu l'Assemblée sera saisie par le gouvernement fédéral d'un projet général sur l'organisation militaire, qu'on dit être déjà prêt.

En second lieu, l'organisation judiciaire, la réforme des codes et notamment du code civil, prévue par la Constitution, est d'une urgence impérieuse, si l'on ne veut pas que la réforme constitutionnelle reste un vain mot.

La nécessité de régler par des dispositions législatives tout ce qui concerne l'industrie, les assurances, l'émigration, les valeurs fiduciaires, etc., est trop constatée, pour qu'il soit permis d'ajourner longtemps une tâche aussi importante. Quant à l'instruction publique l'intervention de la législation fédérale n'est que facultative ; c'est donc du temps et de l'intelligence générale qu'il faut attendre la réalisation des réformes, que tous les patriotes éclairés de la Suisse considèrent comme indispensables.

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1)

III.

[illegible]

Nous avons cité deux exemples qui montrent clairement avec l'aide de quels moyens la *libre-échangiste* Angleterre est arrivée à implanter sur son sol les industries qu'elle ne possédait pas et qu'elle a menées depuis à un si haut degré de prospérité.

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini, et chacune des industries actuellement pratiquées par les Anglais nous fournirait une démonstration semblable, nous rappellerons encore ce qu'ils ont fait pour l'industrie du fer et pour conserver la race chevaline qu'ils avaient bien réellement créée avec une intelligente méthode de sélection.

Pour les fers, les Anglais ont suivi la même ligne de conduite qu'ils avaient adoptée à l'égard des tissus de coton, et en 1819, alors qu'ils passaient avec la Suède des marchés qui leur assuraient pour quarante ans les produits des mines de ce pays, ils fixaient le droit d'importation des fers de Suède à 50 et 60 francs par quintal métrique.

C'était cependant une bonne occasion pour eux de faire entrer en franchise les fers dont ils s'étaient assuré pour longtemps la possession exclusive, mais l'Angleterre voulait développer l'industrie métallurgique. Elle s'assurait ainsi les métaux dont elle avait un besoin immédiat, mais elle s'imposait pour les obtenir des sacrifices assez grands pour stimuler son zèle et trouver dans son propre sein des matériaux qu'elle obtenait bientôt en abondance, et dont elle fournissait ensuite les marchés étrangers, en assurant à sa marine le transport d'un fret magnifique.

Les belles races de bétail que l'on trouve aujourd'hui en Angleterre n'ont pas été obtenues d'une autre façon.

Pour avoir des chevaux de belle apparence, pleins de feu, rapides à la course, les Anglais ont croisé leur race de chevaux efflanqués longs et sans courage avec les races normande et arabe, et ils ont fait ces carrossiers superbes, ces incomparables trotteurs, et ces chevaux de selle qui n'ont point de rivaux.

Ils ont déployé pour cela une admirable persévérance, ils ont absolument interdit l'importation des autres races, puis une fois que leurs efforts ont été couronnés de succès, une fois leurs races anglaises créées, ils s'en sont assuré pendant longtemps la propriété exclusive en ne permettant pas qu'un seul étalon quittât le pays.

C'est ainsi, par des tarifs protecteurs exorbitants et par des prohibitions absolues, que ce peuple d'une indomptable énergie, et d'un génie industriel si développé a dirigé sa politique commerciale.

Il n'est donc pas permis de dire que le libre-échange a fait la fortune de l'Angleterre.

Cette fortune, c'est à la protection qu'elle est due, c'est celle-ci qui a donné naissance aux industries que le pays ne possédait pas, et si plus tard l'Angleterre a modifié sa conduite, si elle a levé les prohibitions et abaissé les tarifs, c'est parce que les conditions n'étaient plus les mêmes ; elle abandonnait les appuis dont elle s'était servie d'abord pour assurer sa marche, et elle a coupé les lisières qui l'avaient soutenue, lorsqu'elle a été assez forte pour se passer de tout secours.

La Turquie ne se trouve pas dans une situation qui lui permette de suivre l'exemple que l'Angleterre lui donne à présent. Si elle veut développer sur son sol les industries que la nature l'a mise à même d'exercer, il faut que ces industries soient sérieusement protégées, et que le gouvernement impérial adopte la ligne de conduite que l'Angleterre a si longtemps suivie.

D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, aujourd'hui encore, bien que les Anglais aient à peu près convaincu l'Europe de leur dévouement à la liberté commerciale, ils pratiquent celle-ci avec discernement, et pas plus qu'autrefois ils ne mettent en exercice la doctrine du *laissez-faire* dont quelques personnes imparfaitement informées les croient partisans.

Si leurs économistes ont démontré les immenses avantages du libre-échange, si dans leurs livres on trouve l'exposition et la défense des doctrines les plus hardies, dans leurs actes, dans les mesures prises par leurs hommes d'Etat on retrouve cette prudence, cet esprit calculateur auxquels ils doivent encore aujourd'hui leur croissante prospérité ; c'est ce que démontre surabondamment un coup d'œil jeté sur le tarif des douanes de la Grande-Bretagne.

(à suivre).

(1) Voir le N° du 28 mai 1874.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

PARIS, le 24 mai 1874.

Il y a un an que M. Thiers est tombé, il y a un an que la présentation des lois constitutionnelles mettait l'Assemblée nationale en ébullition, et que M. de Broglie recueillait le prix des services qu'il avait rendus à l'ordre moral.

Le mois de mai, paraît-il, n'est pas favorable aux projets d'organisation, et M. de Broglie vient [illegible] Chambre qui refuse d'organiser quoi que ce soit hormis la perpétuité de son mandat.

C'est un triste spectacle que le spectacle auquel nous venons d'assister. Quant à moi je renonce à vous raconter par le menu les marches et contremarches, allées et venues, intrigues et coteries de ce centre droit qui vient, bien que battu, de former un nouveau ministère.

Le général de Cissey a pris la vice-présidence du Conseil et le ministère de la guerre. M. le duc Decazes conserve son portefeuille ainsi que M. Magne, enfin M. de Fortou passe de l'Instruction publique à l'intérieur.

Toutes ces nominations à l'exception de celle du général de Cissey, qui accuse une tendance militaire n'ont pas une grande importance, et ne modifient pas grand chose à ce qui existait.

Le reste du Cabinet est composé de membres de la droite qui sont MM. A. P. de Cumont, Instruction publique ; Tailhand, Justice ; de Montaignac, Marine ; enfin, deux membres du centre droit qui n'ont jamais brillé d'un bien vif éclat, MM. de Caillaux et Grivart prennent, celui-ci le Commerce, celui-là les Travaux Publics.

Maintenant que va faire ce ministère ? c'est une question que l'on se pose dans tous les cercles politiques et que chacun résout du gré de ses désirs. Il serait peut-être bon de se demander d'abord si ce cabinet pris tout entier dans la minorité du 16 mai peut faire quelque chose et débrouiller la situation.

Examinez un peu la singulière fortune d'un ministère en face de l'Assemblée nationale.

Il fera quelque chose ou bien il ne fera rien, il n'y a pas à sortir de ce dilemme. — S'il ne fait rien, s'il n'essaye pas l'organisation du septennat, une majorité composée de toutes les gauches et de quelques membres raisonnables du centre droit peut le renverser à chaque instant. — S'il essaye d'organiser le septennat, c'est une autre affaire, les droites unies aux bonapartistes et à quelques membres qui votent tantôt à droite tantôt à gauche, le renverseront aussi ; quant à la proclamation de la monarchie je n'en parle même pas.

On ne comprend point que cette situation fatalement mauvaise du ministère ait éveillé tant de désirs, et donné lieu à tant d'intrigues. La seule issue que je voie à cette crise c'est la dissolution qui s'impose aujourd'hui avec une telle évidence qu'il n'est pas possible désormais de la différer bien longtemps ; attendons.

Je vous ai parlé dans ma précédente correspondance d'un duel qui devait avoir lieu entre MM. de Metternich et de Montebello.

La rencontre a eu lieu près de Paris, et M. de Montebello a reçu un coup d'épée à l'avant-bras. Ainsi se termine cette affaire qui s'était compliquée de procès-verbaux et de notes échangées entre les témoins de ces messieurs qui ont enfin fini par se mettre d'accord, au moment où ces longueurs rendaient leur mission légèrement ridicule. Aujourd'hui l'honneur est satisfait, M. de Metternich aussi, et M. de Montebello doit l'être ; sa blessure n'est pas grave.

C'est aujourd'hui que les élections ont lieu dans le département de la Nièvre. Les concurrents sont MM. Gudin, de Bourgoin et Pazzis. Les deux premiers ont seuls quelques chances d'être élus, la candidature de M. Bourgoin a même fait, dit-on, des progrès sensibles. Cependant, M. Gudin, sur qui les républicains de toutes nuances ont concentré leurs voix, est toujours celui qui réunit les plus grandes chances, et sa nomination est considérée comme certaine.

CHRONIQUE.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Victoria, l'ambassadeur d'Angleterre donnera ce soir, à la résidence d'été de Thérapia, un grand dîner auquel assistera le personnel de l'ambassade et du consulat anglais de notre ville.

Le général Ignatieff s'est rendu jeudi à la Sublime Porte où S. Exc. a eu une longue conférence avec le Grand-Vezir.

Le lieutenant-colonel, Mahmoud bey, membre de la commission des vivres au ministère de la guerre est promu au grade de colonel.

Nedjib effendi, directeur de l'école *Idadié* (préparatoire) de Brousse, est nommé major du 1er régiment des redifs de Bosnie, 2me catégorie.

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros que le gouvernement avait accordé une allocation annuelle de 9,000 livres turques au budget des appointements des employés du Télégraphe. Cette nouvelle était prématurée, paraît-il, et ne devait malheureusement pas se réaliser, car d'après nos informations ultérieures, cette demande d'augmentation transmise par la Sublime Porte au ministère des finances a été repoussée par ce département.

Nous regrettons donc d'avoir à démentir cette bonne nouvelle que nous avions donnée d'autant plus volontiers que nous avons toujours insisté sur la nécessité d'augmenter les émoluments des employés du télégraphe qui sont assez mal rémunérés.

On prétend que les restes mortels de feu le capitaine Nicolitch seront embaumés et transportés dans son pays natal, à Lussin-Piccolo.

Jusqu'à présent l'assassin n'a pas encore été arrêté malgré les efforts faits par les employés de la police et les agents du consulat d'Autriche-Hongrie.

La police vient de prendre, pour la sixième ou septième fois depuis un an, une mesure qui probablement sera bientôt rapportée ; elle a interdit aux patrons des cafés-concerts d'employer des servantes dans leurs établissements.

L'intérêt que nous portons à ces boîtes à musique n'est pas assez vif pour que nous rompions une lance en faveur des exilées ni de la morale qu'elles n'offensaient pas plus en apportant des verres de bière qu'elles ne la respecteront en s'étalant dans des loges où elles seront servies à leur tour, par un juste retour des choses d'ici bas.

Cependant puisque la police déploie ses rigueurs, nous lui signalerons une occasion excellente de les appliquer au grand contentement des nombreux promeneurs qui se rendent au jardin municipal.

Depuis la grille de ce jardin jusqu'à la grande rue de Péra, les trottoirs et la chaussée sont encombrés de mendiants de toute espèce.

Les uns accroupis à terre sollicitent discrètement la charité publique, c'est un triste coup d'œil, mais on peut à la rigueur les tolérer, ils ne harcèlent pas les passants ; mais ce qui n'est pas supportable, c'est cet essaim de petites mendiantes qui s'accrochent comme des taons aux promeneurs, les suivent avec acharnement, et ne les quittent que lorsque ceux-ci fatigués des glapissements et des contorsions de ces petites misérables leur donnent quelque monnaie… ou bien un coup de canne.

En débarrassant la voie publique de toutes ces fillettes d'une inexprimable importunité, la police rendrait un service très réel à toutes les personnes qui se dirigent vers le Taxim, et le nombre en est assez grand pour que l'autorité tienne compte de cette demande.

M. Henri Waïs, compositeur de musique et élève du Conservatoire Impérial de Vienne, a présenté, il y a quelques jours, à S. A. le Grand-Vézir, deux de ses dernières compositions. L'une dédiée à S. A. I. le prince Youssouff Izzeddin effendi, l'autre au Grand-Vezir lui-même.

Son Altesse, dont on connaît la générosité, a largement récompensé M. Waïs

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Sous l'influence épidémique du souffle qui parcourt en ce moment notre pays et l'emporte vers les spéculations littéraires, il vient d'apparaître un nouvel organe périodique qui est destiné à marquer brillamment sa place dans les fastes du journalisme en Turquie. Il est éclos à Smyrne qui, jalouse sans doute de son aînée, a pris à cœur de se mettre au diapason de la capitale dont les succès en ce genre lui montraient la route du devoir en excitant son émulation.

L'exemple est contagieux, on le voit. Nous semblons être à l'aube d'une ère nouvelle, ère de rénovation dans le domaine des choses morales, début d'une croisade sainte entreprise contre notre état d'ignorance et d'immoralité, lutte pacifique où l'esprit de ténèbres doit succomber devant l'esprit de vérité et d'où la pensée et la dignité humaines sortiront sept fois victorieuses et quatorze fois trempées.

Inclinons-nous avec reconnaissance devant cette manifestation évidente du progrès, signons-nous pieusement devant cette manne d'origine céleste, rendons des actions de grâce au souverain dispensateur de toutes choses, et tâchons de devenir meilleurs en suivant les préceptes et en imitant les exemples des apôtres qui nous distribuent le pain de l'intelligence et nous prêchent la parole de la vie.

Le rédacteur en chef de la publication que je signale est l'auteur bien connu de la *Politique morale*, le célèbre Ch. Akdjelian, membre de la société des gens de lettres [illegible]

[illegible] étrangers… aux plus simples éléments du monde. Il m'a fait l'honneur de m'adresser un exemplaire de son journal, c'est donc bien le moins que je le porte à la connaissance de mes lecteurs.

En voici le titre :

L'ESPRIT DU MONDE

[illegible]

Propagé de bon goût

dirigé par

Ch. Akdjélian.

L'auteur, fuyant les sentiers battus, ne s'est pas soucié, paraît-il, d'appliquer à son *propage de bon goût* une dénomination insignifiante et commune ; il s'est dit que quand on prend du galon — je veux dire un titre — on n'en saurait jamais trop prendre, c'est pourquoi il a écrit *l'Esprit du Monde*. Il aurait pu dire de *l'Univers*, même du *Ciel illustré*…., mais sa modestie s'est imposée des bornes dont nous devons lui savoir gré.

Quant au mobile qui a poussé M. Akdjélian à fonder sa feuille — dont le besoin se faisait si généralement sentir, — je vais lui laisser le soin de s'en expliquer lui-même. Il va nous exposer sa profession de foi, ses principes, sa poétique et vous vous convaincrez qu'ils sont les mêmes que ceux des martyrs de la pensée que nous voyons en ce moment chez nous sacrifier leur repos, leur fortune aux intérêts du salut public. Tous ces hommes de bien, par abnégation, ne se découvrent pas aussi catégoriquement que leur collègue de Smyrne, mais le mystère dont ils tâchent de s'envelopper ne saurait dérober longtemps leur dévoûment à notre admiration légitime.

« C'est l'amour de l'immortalité, dit-il, qui m'a inspiré à célébrer *l'Esprit du monde* qui ne s'éclairera que par des idées suprêmes et pour apprécier l'utilité de cet ouvrage il faut [illegible] verain remède contre les dégoûts de la vie l'étude de l'immortalité et la sublimité dans les pensées. »

C'est de l'Ecclésiaste tout pur, et il ajoute :

« L'amour sublime qui vient successivement des dons de la nature, me rend sans [illegible] les faveurs et les ressources de suivre [illegible] de l'immortalité ainsi qu'aux sciences de la vertu. »

Comme cela est bien dit et comme de pareils aveux élèvent l'âme et ennoblissent l'esprit du lecteur ! Sous une forme originale et un style dont il est peut-être difficile de s'expliquer tout d'abord les beautés, c'est, on le voit, le même besoin, le même fond moral qui travaille les nouveaux collègues de M. Akdjelian : ils appartiennent à la même école, un néo-platonisme, dégagé de tout souci, de toute préoccupation matériels, et aspirant à des hauteurs que de simples mortels comme nous ne peuvent envisager sans étonnement et sans vertige. Les moyens s'en ressentent naturellement, et si l'on se livre à une étude approfondie des formes, on saisirait une filiation, une parenté d'exécution qui ne sont pas le moindre mérite, le moindre charme, oserais-je dire, de l'école de publicité dont notre pays peut, à bon droit, revendiquer la paternité et la gloire.

Je voudrais citer en entier ce spécimen merveilleux de littérature et de journalisme, mais dans l'impossibilité où je suis de le reproduire intégralement, j'en donnerai deux ou trois extraits qui, j'en suis sûr, inspireront à mes lecteurs le désir de devenir les abonnés de M. Ch. Akdjelian. A cet effet s'adresser directement à l'auteur à Smyrne. L'abonnement est d'une guinée payable d'avance. Le numéro coûte un schilling. Le journal paraît et disparaît à volonté. *Les manuscrits non affranchis ne seront pas vendus*, dit-il, ce qui donne à penser que *ceux affranchis* seront débités sur la place. Avis aux littérateurs, dont les œuvres n'ont jamais fait d'argent, et qui obtiendraient ainsi les bénéfices des enchères publiques.

[illegible]

« C'est pour donner une exposition élémentaire sur le système du monde et sur la lumière qu'il m'a été une grande envie de fonder un service sur le nouveau titre *l'Esprit du monde*. Ce périodique intéresse de toute humeur et curiosité, propage du bon goût, ne produira que la meilleure impression dans tous les rangs des populations. Bien que des agitations fâcheuses, les caractères distinctifs des nations sont moins encore le courage de la liberté que la constance dans les événements politiques. Dans toute la politesse moderne des multitudes de journaux représentent toutes les nuances de l'opinion demandant des preuves : ces preuves il faut les fournir pour l'honneur de la liberté, pour la dignité des nations. »

Et maintenant voulez-vous savoir ce que le rédacteur de *l'Esprit du monde* pense du prétendu libéralisme de certains journaux qui font profession de servir la liberté ? Ecoutez-le, il est inspiré :

« S'il fallait juger le libéralisme des journaux par les services qu'ils rendent à la liberté, la plupart de ceux-ci seraient placés immédiatement au-dessous de rien. »

S'est bien fait ! Mais peut être mes lecteurs ne sont pas encore assez murs pour goûter les charmes mystiques, quoique nutritifs, de la prose de l'éminent penseur dont j'ai entrepris de faire l'éloge. En ce cas, je vais leur servir les prémices de sa poésie, car il est aussi poète. C'est une ode à l'occasion d'une naissance. Ce genre de littérature laudative sera plus familier au public de Constantinople, car il a déjà eu maintes occasions d'en lire des spécimens qui ne le cédaient en rien à l'œuvre que je vais citer :

« A SEIGNEUR TACVOR A……

A l'occasion de la naissance de notre fille Takoui.

[illegible]
Il fait des tourments et il sait [illegible]
[illegible]
[illegible]

Oui Seigneur, la naissance de votre fille [illegible]
Qu'elle soit la source de toute l'harmonie
Il est bien pour vous de la mériter
En votre qualité d'homme de haute probité.

Et par elle-même de ses parents chérie,
Qu'elle vive exempte de toute pénurie
Qu'elle se confirme en vous comme une beauté
Telle qu'une mère légitime peut la désirer.

Que cette grâce douce et aussi vivante
Puisse être pour vous longue et permanente
Que la bonté divine, arbitre de son sort
Sans le moindre recours et aucun effort.

D'ailleurs sous la paternité de cette enfant
Père probe sage, et très-intelligent,
Un ami sincère et d'affection
Il vous souhaite toutes les perfections. »

Malgré mon désir de ne pas épuiser la matière, je ne puis résister à la tentation de citer aussi une correspondance de *l'Esprit du monde*. Ici, comme partout d'ailleurs, ce journal marque son incontestable supériorité sur la généralité de ses collègues. Je lui cède la parole :

Correspondance de l'Asie-Mineure. « On nous écrit de l'intérieur que pendant les dernières pluies orageuses et délicées, un phénomène a paru dans un district de classement qui a fait sensation et a touché les fibres de plusieurs astronomes.

A la suite de cette tempête un monstre d'une grandeur extraordinaire est tombé sur la plaine de Cotzarli dans la rivière de Akizay. Ce monstre était épouvantable et d'une forme caractéristique. Il a été d'abord vu par un berger qui au son de sa flûte conduisait ses brebis. En descendant de la colline de Baba-Dagh il fut étonné et surpris de voir devant lui une forme majuscule qui s'émouvait par la respiration de ses sentiments. Tout en s'approchant, il s'aperçut que des deux côtés de cette forme il y avait des poteaux d'une longueur d'environ cent pieds, lesquels s'émouvaient avec le corps du monstre. Pour mieux examiner la réalité de la chose, notre berger monte sur un de ces poteaux et sur le moment et comme par enchantement il se trouve sur le sommet de la colline. Ces poteaux n'étaient autre chose que les pattes du terrible monstre. Au bruit du renversement et aux abois des chiens du troupeau tous les villageois des alentours accourent, et purent testifier et témoigner la vraie existence de ce phénomène. Mais au bruit déchirant des accoureurs il paraît que le monstre s'est à son tour épouvanté, et par un saut, pas très-délicat, a pu sur un clein d'œil franchir la montagne et se perdre de vue.

On prétend que les pieds du dit monstre étaient d'une longueur de quinze mètres.

Je vous donnerai prochainement des détails plus intéressants, pour le moment je vous présente mes salutations cordiales. »

ANANAS.

Et il y a des gens qui se plaignent du manque de liberté de presse en Turquie !…

Si maintenant, pour conclure, l'on me demandait pourquoi et dans quel but je me suis laissé entraîner à l'exhibition burlesque d'une œuvre, réclamant plutôt l'intervention d'un pathologiste que celle d'un censeur, plus ou moins en humeur de s'égayer, je serais en droit de répondre que sous les apparences frivoles de mes citations, il se cache peut-être un enseignement, que j'ai saisi l'occasion de [illegible] l'étude des maladies mentales enseigne au médecin des états particuliers de l'intelligence, qu'on a désignés sous le nom de *délires partiels* (*monomanies*, d'Esquirol) et qui, indépendamment de leur existence idiopathique, sont souvent les symptômes, les reflets, si j'ose m'exprimer ainsi, des circonstances de milieu dans lesquelles sont plongés ceux qui en sont atteints. Aussi les crises sociales, les secousses violentes, les perturbations morales qui éprouvent souvent les sociétés, amènent-elles à leur suite ces états si complexes et si curieux de l'esprit, véritables phénomènes psychiques, qui se transmettent par *contagion*, et dont le principal mobile propagateur est l'instinct d'*imitation*.

Eh bien ! nous assistons à la pleine éclosion d'un état mental, que je ne saurais [illegible]

et l'a encouragé à continuer ses études et ses travaux.

On assure que M. Wais a déjà fait entendre une cinquantaine de compositions d'un mérite réel, dont plusieurs à grand orchestre.

Il travaille, dit-on, en ce moment, à une opérette dont le sujet tout local est destiné, dans sa pensée, au Théâtre français pour la saison prochaine.

Avant-hier, la police de Péra a mis la main sur un repris de justice au moment où cet individu était en train de devaliser une maison musulmane sise à Cazandji-Mahalessi, au Taxim.

Les journaux arrives d'Athenes, par le dernier courrier, laissent pour un moment de côté la politique et les prochaines elections et ne s'occupent que de la découverte d'un tresor d'une valeur considerable trouvé dans une grotte située aux environs de Corinthe.

Les personnes qui les premieres ont constaté l'existence de ces richesses sont les nommés Marangos et Sclavonos habitants de Corinthe. Tous les deux s'accordent pour déclarer que dans cette grotte ils ont reconnu l'existence de monceaux d'or monnayé et de diamants, et ils donnent une description minutieuse de la place qu'ils occupent et decrivent en même temps la conformation du souterrain qui recèle ces richesses. Sur la porte se trouve une inscription à laquelle ils n'ont rien compris, mais ils ajoutent qu'eux-memes ayant pris quelques pieces de monnaie, la porte s'est fermée tout-à-coup et ne s'est rouverte que lorsqu'ils les ont remises en place.

Cette absurde narration a, paraît-il, trouve accès auprès du gouvernement. D'après les journaux d'Athenes l'autorite a passé un contrat avec l'un de ces individus et une commission dont fait partie M. Metaxas, aide de camp du Roi, a ete nommé pour aller surveiller l'extraction du tresor. La commission est partie pour Corinthe avec les individus qui ont découvert cette grotte merveilleuse, et un detachement de soldats a été envoyé de Patras pour monter la garde aux alentours.

Cependant les télégrammes envoyés à Athènes depuis l'arrivée de la commission, annoncent que les individus qui devaient indiquer à l'autorité ce fameux souterrain n'ont pas pu se mettre d'accord et que sous prétexte d'aller consulter leurs associes, ils ont planté là les commissaires et se sont éclipsés. La commission reste toujours à Corinthe attendant leur retour.

Le courrier prochain nous apportera peut-être le dénouement de cette mystification à laquelle le gouvernement s'est laissé prendre.

On lit dans le *Mérimna* d'Athenes:

Le tribunal de première instance a rendu une sentence concluant au rejet de la demande du musee ottoman qui reclamait la saisie conservatrice des antiquités découvertes par le Dr Schliemann. Les avocats du musée ont immédiatement appelé de ce jugement devant la Cour d'Appel d'Athenes, où cette affaire sera jugée prochainement.

La communication que le ministre ottoman, Essad bey, a adressée à ce propos au ministere des Affaires étrangeres, a ete transmise au departement de la Justice qui a ete chargé d'y répondre.

Les droits du Musee Imperial ottoman sur une partie des antiques trouvées par le Dr Schliemann dans ses fouilles à Hissarlik.

2de PIECE : SUPPLIQUE DE SCHLIEMANN.

A S. Exc. Safvet pacha, ministre de l'instruction publique, etc., etc.

Excellence,

J'ose soumettre à V. Exc. une proposition que j'ai beaucoup à cœur, au sujet des recherches a faire sur la Troade près des Dardanelles, dans le but d'y fixer, s'il est possible, la véritable position de la Pergame de l'ancien roi Priam.

J'ai déjà fait à Hissarlik quelques fouilles, et je crois avoir trouve la dite Pergame, qui faisait partie de l'ancienne ville de Troie ; mais les difficultés que j'y ai rencontrées de la part des proprietaires de terrains, ont ete heureusement aplanies par la bonté de Votre Excellence, qui en a fait l'acquisition en son nom. (1)

Je ne m'attends, Excellence, à y trouver aucun trésor. L'epoque est trop reculée pour offrir une telle espérance et toute ma tâche se bornera à des vérifications archéologiques basées sur les récits du poete Homère.

Si cependant j'ai le bonheur d'y trouver quelques objets anciens de valeur qui *pourraient interesser le Musée imperial*, je serais tres-heureux de les diviser, (2) la moitié au Musée et l'autre moitié pour moi-meme en récompense des sommes dépensées par moi sur les lieux, et cette division équitable sera faite au sort devant la personne d'un représentant du Musée, et la faculté me sera donnée d'exporter ma moitié.

Je ne demande de la part de votre Excellence aucune assistance pecuniaire pour faire ces fouilles, et je déclare que toute la responsabilite de mes dépenses et de mes efforts resteront à ma propre charge. Seulement je prie Votre Excellence de daigner me munir aussitôt que possible d'un ordre de S.A. le Grand-Vézir à S.Exc. le gouverneur des Dardanelles pour me faire proteger dans mes recherches et fouilles et pour faire conserver les bâtisses historiques mises au jour par mes travaux. (3).

La protection que V. Exc. me donnera pour l'exécution de mes recherches archeologiques dans la Troade, fera honneur au gouvernement ottoman et particulierement à son ministre eclairé et bienveillant, et quelque que soit mon succes (2) dans les journaux et dans le livre que je vais publier (4), je me ferai un devoir agreable d'attribuer ce succès aux hauts auspices sous lesquels les recherches auront ete commencées et portées à bonne fin.

Je m'empresse de profiter de cette occasion pour offrir à V. Exc. l'assurance de tout mon respect et de ma considération la plus distinguée.

HENRY SCHLIEMANN,
Dr en philosophie.

Cons/ple, ce 18 juillet 1871.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

30 mai, 1874.

Lever du soleil	4 h. 34 m.
Coucher »	7 » 21 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 37 14s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 32

8 heures du matin.

Barometre	762.9
Thermometre	13.0
Minima	10.7
Maxima de la veille	18.8

Direction et force du vent N.-O. assez fort.

Etat du temps le 28 mai, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du N. moderes generalement; orages et pluies par places sur la Turquie d'Europe.

---

(1) C'est-à-dire au nom du gouvernement.— Notons ici que M. Schliemann remercie le ministre de l'avoir soutenu et tiré d'embarras en expropriant pour utilite publique, chose qu'il a aussi fait imprimer en une lettre au commencement des fouilles, où Schliemann dit : « Les Turcs (propriétaires) ne consentaient *à aucun prix* à me vendre le terrain. Je m'adressai à S. Exc. Safvet pacha, ministre de l'instruction publique, qui, sur ma priere, obtint, dans l'interet de la science, de son collègue de l'intérieur, un ordre à Ahmet pacha, gouverneur de l'Archipel et des Dardanelles, pour faire évaluer le champ par des experts, et imposer aux proprietaires cette expropriation [illegible] ! » Néanmoins, plus tard, M. Schliemann a, par abus de confiance, frustré le Musée de sa part, et, peu scrupuleux dans les faux-fuyants, il a eu le front de dire que Safvet pacha lui avait « volé » ces terrains, que lui-même allait acheter, et que l'on est autorisé à voler le voleur. »

(2) « Diviser » et « Division » pour *partager* et « partage » sont des germanismes de Schliemann, de même le « *quelque que soit mon succes,* » pour : « *quel que soit mon succès* »

(3) Il est important de remarquer déjà ici ce que l'on trouvera confirmé dans le texte du firman, qui va suivre, qu'il s'agit d'une marque de confiance accordée à M. Schliemann ; que pendant tout le temps des fouilles il n'y a eu ni surveillants ni « *espions,* » comme il l'a dit plus tard, auquel il eût ete forcé de payer 24 piastres par jour, mais bien d'un employé du gouvernement qui le protégeait et éloignait tous les obstacles pendant les fouilles.

(4) L'on peut voir dans les publications de M. Schliemann, comment il a tenu sa parole, et son obstination à chanter toujours la même note prend le caractère d'une monomanie.

[illegible] du journalisme, mal qui sevit dans des proportions cruelles et qui tend à revêtir les inquietantes allures d'une veritable epidemie: jetez les yeux autour de vous!...

M. Ch Akdjelian est une victime innocente de la contagion, dont le foyer principal se trouve neanmoins dans notre ville ; c'est pourquoi j'ai pris la liberté de le présenter à mes lecteurs.

Ces preoccupations d'un ordre transcendantal, — tellement transcendantal même, qu'il n'y a que l'ardent amour que je professe pour les intérêts de mes concitoyens des deux sexes qui a pu me resoudre à les embrasser, (leurs intérêts, non pas eux !) — ne doivent pas m'empêcher pourtant de descendre vers des regions plus modestes et plus terre-à-terre, afin de constater l'amélioration relative du service de la voirie publique.

On ne m'a jamais surpris, je pense, en flagrant delit d'adulation envers notre municipalite, ni d'ailleurs aucune des grandes institutions de l'empire ; je n'en suis donc que plus à mon aise pour porter à la connaissance de la susdite municipalite la joie, mêlée de surprise, qu'eprouve le public de voir qu'on arrose les rues ! Le bon public est comme Jenny l'ouvriere, au cœur content, content de peu !.....

Je soupçonne l'honorable magistrat qui gere les intérêts municipaux du VIe cercle de vouloir passer à l'immortalite. Il en a pris le chemin.....sur un petit bidet de poste. S'il veut hâter sa marche cependant, et rouler comme en chemin de fer, il n'a qu'à faire arroser davantage. — C'est simple comme de fonder un journal !

Mais à ce propos, qu'est donc devenu le fameux comite medical institue au sein du conseil municipal ? On n'entend guere parler de lui : se serait-il endormi sur place, comme le bon Homere? Qu'il aille donc promener ses loisirs à l'entrée des rues Linardi, Douzio, de Pologne, etc. Je lui assure que ses yeux se rempliraient de larmes, — mais je doute, par exemple, que ce soient des larmes de tendresse !

Est-ce que le systeme d'arrosage, qu'on pratique dans ces régions, est un appendice indispensable du service decrete par l'hôtel-de-ville ?

De la municipalite à la Police, il y a l'epaisseur... d'un coup de couteau. Donc, la garde qui veille à la barriere.... qui separe la vie du trepas, furieuse des crimes qui emaillent depuis quelque temps les annales du repos public, a pris une résolution des plus énergiques pour sauvegarder les intérêts sacrés qui lui sont confies.

Elle a arrêté (oh ! personne : rassurez-vous !) que desormais.... les personnes du sexe, à qui nous devons l'empois de nos faux-cols, ne serviront plus dans les etablissements publics. De sorte que si une de ces malheureuses avait au moins l'espoir de pouvoir gagner honnêtement son pain quotidien, sans etre obligée de saluer tous les moulins de sa connaissance, (supposition bien gratuite de ma part, allez!) maintenant, elle se verra tenue de leur tirer, avec son bonnet, son chignon et ses fausses nattes !

Quelle singuliere façon de moraliser les masses, et de les préserver... des coups de pistolet et des petites boites à surprises explosibles !

Je viens de parcourir, — bien douloureusement, — la pretendue reponse que la feuille fraichement eclose m'a consacrée, — bien peniblement, — dans son dernier numero.....

Encore un nouveau nom !... Ah! ça, mais ils sont donc comme dans l'arche de Noe là-dedans : un specimen de toutes les especes !...

J'ai taché de lire, helas ! — Triste, triste ! .... Et dire qu'ils ont annonce ça deux jours d'avance, et en lettres *majuscules*, et qu'ils se sont mis à quatre ou cinq pour avoir de l'esprit comme pas un !

Et vous croyez que je vais vous faire encore l'aumône d'une reponse ?

— Allons donc, mes bons hommes ! passez..... je vous ai donne la derniere fois : je n'encourage pas le vice !

UN PASSANT

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

	Adresses	Signatures	Provenance
	Mois d'Avril.		
2.	Surai Askéri jusbachi Mehmed bey	Kaïmak. Ibrahim	Kostenika
7	Georgiadi	Dalosso	Genova
11	M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12	Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slattil
13	Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelone
14	Vincenzo Zingarolli Ambasciata Inglese	Teresa	Kustendjé
15	Walleff Hansielle	Waleff	Genova
	Mois de Mai		
1	Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4	Hagi Moustazan	Samuroglu	Braïla
6	Sacino	Cole	Fiume
9	Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10	Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11	Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12	Anesti Christu Pastirtizla	Toma Anastassi	Calarassi
13	Vulgaropulo	Candiotti	Trieste
14	César Fabry	Fabry	Tiflis
16	Isaac Hasarsaajar	Ibragimejan	Moscou
17	Panaghioti Piani	Michel Cameno	Ibraïla
18	Alexandre Matlas	Matlas	Ibraïla
19	Chan dach Sochah No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	Sohoum
20	Entel Consple Hôtel Perth	Hoffman	Leipzig
21	Thoros Pazorimian et Cie	Guichard et Pierre fils	Marseille

---

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

LA CANÉE, le 13/25 mai 1874.

L'ouverture de l'assemblee generale des Crétois a eu lieu le 2/14 de ce mois. Son Excellence le gouverneur general a prononcé le discours suivant :

« Je crois inutile de dire quelle haute importance les discussions de l'assemblée generale doivent avoir ; chacun le comprend, car ces discussions auront pour objet la recherche des moyens nécessaires pour le developpement de la richesse et du bien-être du pays. Les premieres necessités du peuple cretois sont la propagation de l'instruction publique, les progrès de l'agriculture et ceux du commerce. Comme d'apres la loi organique de l'île cette assemblee a précisément pour mission l'etude de ces questions, les delegues des districts ne doivent pas s'ecarter de l'esprit de la loi.

« Toutes les discussions qui ont eu lieu l'année derniere dans l'assemblee générale ont été déjà portées à la connaissance de la population de l'île par l'organe du journal du vilayet et par les autorites locales. Les reponses arrivees de Constantinople relativement aux vœux de la population, ont aussi ete rendues publiques. Je ferai publier également les décisions prises par la Sublime Porte relativement aux diverses demandes sur lesquelles elle ne s'est pas encore prononcée. Il me semble qu'il serait inutile de revenir de nouveau sur les demandes qui ont éte soumises à la décision de l'Assemblée générale, l'année derniere. [illegible] Que le Tout-Puissant nous aide tous pour servir dignement Notre Auguste Souverain Sa Majesté Imperiale le Sultan ! »

Il a été convenu que l'assemblée se réunirait cinq fois par semaine et que les séances dureraient cinq heures.

Le lendemain de l'ouverture de l'assemblée, la vérification des pouvoirs des delegues a eu lieu. Dans la troisieme réunion on s'est occupe de l'election des membres du Conseil administratif du gouvernement general de l'île et des conseillers du tribunal d'appel du vilayet. Les discussions sur la construction des routes et des ponts ont commencé pendant la quatrième réunion et n'ont ete terminées que dans la séance de samedi 11/23 mai. On assure qu'il aurait été decidé d'un commun accord que diverses routes et quelques ponts seraient construits dans plusieurs parties de l'île, d'autres seraient réparés, et des cantonniers seront nommes pour surveiller et entretenir ces routes ; enfin le procès-verbal se rapportant à cette décision aurait été déjà signé par tous les representants des districts. Maintenant, l'assemblée s'occupera, dit-on, de la propagation de l'instruction publique et de l'impulsion nécessaire au developpement du commerce et de l'agriculture. On assure aussi que S. Exc. le gouverneur general a préparé divers projets tendant à l'établissement de fabriques devant servir à la confection des savons et à la fabrication de l'huile et qu'elle a déjà fait venir de Vienne des dessins et catalogues de machines récemment inventées et envoyés à l'exposition universelle de Vienne. Ces projets seraient prochainement soumis à l'assemblée generale. Je me ferai un devoir de [illegible] délégués des districts ont remis au gouverneur général une adresse de remerciments en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session ; aussitôt que j'aurai une traduction de cette pièce, je vous la transmettrai.

On dit qu'un sujet anglais nommé James Lindsay, qui se trouve depuis quelques années au [illegible] en chef, aurait demandé aux autorités supérieures de l'île un privilège [illegible]

Avec le desir de soulager les souffrances que la famine inflige aux populations de plusieurs provinces de l'île, une souscription a été ouverte dans tous les districts. Le montant des souscriptions s'élève aujourd'hui environ à 500 livres turques, on espere arriver au chiffre de ..... livres avec les offres qui seront recueillies aussi par les soins des autorites militaires et maritimes.

[illegible] districts de la province, les semailles, les amandiers et les caroubiers ont été endommagés par suite de la sécheresse, et que, les oliviers se trouvent en bon état.

Une compagnie de soldats avait été expediée, il y a quelques jours, à Kissamo, pour aider aux travaux de la forteresse qui doit etre demolie et reconstruite. Un rapport de S. Exc. Hussein Pacha, général de division et inspecteur des forteresses de l'île, [illegible] soldats dont il s'agit a déjà commencé ses opérations et qu'un dîner auquel S. Exc. Hussein Pacha a pris part, a été offert à ses troupes. Les [illegible] porté trois toasts en prononçant le nom de Sa Majesté Impériale le Sultan. [illegible] forteresse et le nombre des individus qui y sont employés s'élève environ [illegible]

On dit que l'administration maritime de l'arsenal de Souda a reçu dernièrement le materiel nécessaire pour la construction des navires. Le ministère de la marine a également envoyé le personnel necessaire et d'ici peu de jours, pour la premiere fois, la construction d'une frégate commencera sur ce nouveau chantier.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Entrée du Czar à Bruxelles.

On lit dans l'*Independance belge* du 23 :

S. M. l'empereur de Russie a fait aujourd'hui son entrée à Bruxelles.

Ainsi que nous l'avions annonce, M. le lieutenant général baron Chazal, commandant militaire de la résidence royale, était allé à la frontiere hollando-belge pour recevoir Sa Majesté Impériale, qui était partie ce matin de Flessingue.

Le Roi attendait son hôte à Anvers.

A Bruxelles, longtemps avant l'heure de l'arrivee du Czar, les abords de la gare du Nord se couvraient d'une foule compacte, animée, curieuse, qui escomptait gaiement le spectacle qu'elle s'était promis, et qui ne paraissait pas se soucier le moins du monde des menaces d'un ciel incertain et orageux.

Un escadron des guides maintenait la foule et faisait le vide sur la place des Nations.

Un bataillon des carabiniers était posté au bas du boulevard Botanique, près de la rue Neuve.

A l'interieur de la gare, pavoisée aux couleurs de la Russie et de la Belgique, deux bataillons des grenadiers en grande tenue faisaient la haie devant la voie sur laquelle devait s'arreter le train imperial.

Des invitations avaient été adressées à quelques familles plus ou moins officielles et à la presse, qui cette fois du moins, à pu se rendre compte aisement de ce qui se passait. Un bon point au ministre des travaux publics.

Dans le salon d'attente donnant sur la place des Nations s'étaient réunis les ministres à portefeuille, les bourgmestres, les échevins et plusieurs conseillers communaux de Bruxelles et de Saint-Josse-ten-Noode, un grand nombre d'officiers généraux et superieurs de l'armée et de la garde civique, et plusieurs fonctionnaires superieurs de l'administration des chemins de fer : tout ce monde en grand uniforme.

En grand uniforme aussi les chefs et les fonctionnaires des legations etrangeres, et notamment de la légation russe.

S. Exc. M. le comte Bloudoff, ministre de Russie, était allé à la rencontre de son souverain.

Mme la comtesse Bloudoff se trouvait dans le salon d'attente.

A midi et quelques minutes le train impérial est annoncé.

A midi et quart il pénètre dans la gare.

Les grenadiers présentent les armes, tandis que la musique de leur regiment fait entendre l'air national russe, dont les accents font penser aux melodies du compositeur russe Glinka, et à son opera national et dynastique *la Vie pour le Czar*, d'ailleurs inspiré des chants populaires slaves.

Le train imperial se compose de quatre voitures de gala.

De la seconde on voit descendre l'empereur de Russie et le roi des Belges suivi d'un nombreux état-major.

L'empereur de Russie porte l'uniforme militaire, le casque ombragé de plumes blanches.

Le Roi est en grande tenue de lieutenant general de l'armee ; il porte en écharpe le grand cordon de l'ordre russe de Saint-André.

Alexandre II, empereur de Russie depuis 1855, est né en 1818.

Le Czar a, par consequent, 56 ans. Il porte impérialement son âge. On ne lui donnerait pas plus de 45 ans. Il est de haute taille. Sa physionomie est grave, sympathique, avec une nuance de melancolie. Son attitude est vraiment imposante, sa marche noble et assurée. Il salue militairement avec beaucoup de dignite et de simplicite les personnes presentes.

Apres quelques presentations qui prennent à peine deux minutes, le Roi, son hôte et leur suite prennent place dans les voitures de la cour qui attendaient devant la gare.

Le Czar et le Roi sont seuls dans une caleche découverte.

Puis viennent deux autres calèches, et plusieurs voitures à la grande livree de gala.

Les guides ouvrent et ferment la marche du cortége, qui s'élance au grand trot par le boulevard du Jardin Botanique, soulevant sur son passage des nuages de poussiere et de bruyantes acclamations.

Des troupes faisaient la haie sur le parcours du cortége, qui a suivi les boulevards jusqu'à la rue Latérale.

Il n'y avait pas moins de cinq regiments etrangers à garnison de Bruxelles.

A midi et demi le Czar entrait au palais de Bruxelles où l'attendait un déjeuner de 125 couverts.

A deux heures, l'empereur de Russie prenait congé du roi des Belges et partait pour Ems, où l'avait précédé le grand-duc Alexis.

Le Meeting du Free Sunday.

Le correspondant anglais de l'*Independance belge* lui écrit :

Londres, 15 mai.

Un meeting intéressant a reuni hier à Saint-James Hall un certain nombre des défenseurs du *free sunday* (dimanche libre) Le parti qui s'est déclaré l'ennemi, non pas du repos dominical, mais de cette sorte de léthargie absolue qui, un jour par semaine, s'empare de la vie anglaise, ce parti, dis-je, gagne chaque jour de nouveaux adhérents, et vient de trouver un défenseur au sein meme du Parlement. Mais comme en Angleterre on ne procede jamais par reformes trop brusques, M. Taylor a inauguré celles qu'il a sans doute dessein de proposer en demandant simplement à la Chambre des Communes que les musees nationaux restent ouverts le dimanche. On sait l'opposition que cette simple proposition a soulevée, et c'est precisement pour l'appuyer et la développer qu'a eu lieu le meeting d'hier au soir.

Dès huit heures, Saint-James Hall est comble ; comme le dit l'affiche de convocation « les amis du progres du peuple » sont en nombre, et ils prouvent qu'ils tiennent à mériter ce nom par un calme et une patience tout-à-fait exemplaires. Ils attendent, voilà tout : n'est-ce pas là le mot de tous les progres possibles? Et pourtant la question qui va se traiter souleve des passions tres-reelles ; le peuple voit dans ce fait de fermer les musées le seul jour où il puisse en profiter une injustice flagrante, et il n'a, ma foi, pas tort. Les défenseurs du repos absolu y mettent de leur côté beaucoup d'acharnement, car les abus ont ceci de particulier qu'ils sont en général beaucoup plus solidement soutenus que les reformes nécessaires. Autour de Saint-James Hall, on distribue à tous ceux qui font mine de vouloir se rendre au meeting de petits libelles, protestant avec énergie contre les novateurs et réfutant d'avance les discours qui seront prononcés.

A huit heures et demie, M. Bartle Langley prend possession du fauteuil presidentiel au milieu des acclamations de la salle. La séance s'ouvre par la lecture de plusieurs lettres de personnages importants et meme de membres du Parlement adhérant à la cause du *free sunday* et exprimant leurs regrets de ne pouvoir se rendre au meeting. Puis viennent les discours. Je ne vous analyserai pas chacun d'eux en particulier, ils reproduisent tous, avec plus ou moins de «vehémence ou d'humour,» la thèse dont vous connaissez le sujet. Et le fait est qu'il y a là un usage aussi déraisonnable qu'inique ; la nation tout entière contribue pour sa part à l'entretien et à la formation de musées qu'on nomme à juste titre *nationaux* ; de quel droit vient-on en exclure une partie du peuple, les travailleurs de la semaine, ceux à qui surtout ces musées seraient profitables et necessaires ? Bien plus, il y a là une immoralité qu'un des orateurs, un clergyman, a fort spirituellement fait ressortir. « Tous les dimanches, a-t-il dit, je preche dans une chapelle que vous connaissez, en face est un débit de boissons, un peu plus loin une taverne, plus loin un marchand de liqueurs et au bout de la rue le Musée. Mon sermon fini, la chapelle se ferme et les débits s'ouvrent, et mon auditoire suit le mouvement. Plus tard, c'est le contraire qui a lieu, — mais de toute la journée une seule porte reste fermée. C'est celle du Musée ; et n'est-ce pas là pourtant qu'on pourrait trouver des distractions plus saines et un enseignement plus pratique? »

D'autres orateurs discutent la question au point de vue religieux et démontrent, — ce qui ne leur est pas difficile, — que le jour de repos catholique est une pure convention et n'a aucun rapport avec le « septième jour, » désigné dans la Bible.

Il parait que cette verite est plus difficile à admettre, car elle souleve quelques protestations, immédiatement étouffées du reste.

L'entrée de M. Taylor, le promoteur de la proposition au sein du Parlement, est saluee par de longues acclamations.

Tous les orateurs inscrits lui cedent la parole, et c'est au milieu du recueillement général qu'il prononce un excellent discours dans lequel il s'attache à prouver que le repos absolu du dimanche est une chose en même temps ridicule et impossible, puisque le repos des uns nécessite le travail des autres, et il s'appuie sur des faits statistiques qui donnent beaucoup de piquant à son argumentation. Pour n'en citer qu'un « on peut évaluer, dit-il, à plusieurs milliers (je n'ai pas retenu le chiffre) le nombre des voitures mises en requisition le dimanche pour aller à l'église. » Pourquoi faire d'un jour de repos une journée oisive et fastidieuse ? «S'il est vrai, comme on nous l'apprend, avait dit avant M. Taylor un autre orateur, que le paradis est un dimanche éternel, ma foi, j'aime mieux m'en aller en enfer ! » Et l'assemblée de rire et de battre des mains.

Mais en voici assez sur ce meeting qui, après tout n'est qu'une manifestation assez minime en face de l'immense majorite du pays. Mais elle marque un mouvement qui tend à s'accentuer et à battre en breche un des plus vieux usages, — oserai-je dire un des plus vieux préjugés de l'Angleterre, et c'est à ce titre que je crois devoir vous le signaler.

Le meeting de Saint-James Hall s'est séparé après avoir voté une motion réclamant l'ouverture des musées le dimanche. Cette première reforme, si elle est obtenue, en amènera certainement d'autres.

Une leçon d'Histoire.

La librairie Dentu est au moment de publier les *Questions d'aujourd'hui et de demain*, par Louis Blanc. L'éditeur a communiqué à l'*Independance belge* les épreuves d'un chapitre qui est, sous une forme ironique et amère, l'histoire abrégée de l'empire... avant la guerre contre la Prusse et avant Sedan :

I.

[illegible] l'histoire des dix-huit dernieres annees vous donne une leçon qui vous profitera, pour peu que vous la meditiez. Ecoutez bien.

Si vous portez un nom illustre par ces grandes rapines qu'on nomme conquêtes et par cet art de mettre les générations en coupe réglée qu'on nomme la guerre, si ce nom, selon l'usage, est devenu cher aux égoïstes qui pensent et aux ignorants qui ne pensent pas, en proportion des maux dont il rappelle le souvenir et à cause des flots de sang qu'il fallut verser pour le rendre fameux ; si, dans les pays où une couronne, tombée par terre, est à ramasser, il existe une classe nombreuse de gens à qui la liberté fait peur et qui ne sauraient dormir tranquille tant qu'ils n'ont pas un maître, vous avez la partie belle. La gagner dépend de vous.

D'abord, partez de ce principe : que la bêtise humaine et la bassesse humaine sont deux abimes sans fond. Vos calculs seront toujours justes, si vous poussez aussi loin qu'il convient le mépris des hommes. Mais prenez garde ! ne les méprisez pas à demi. Rien de plus dangereux.

Si, apres avoir posé votre candidature au trône par des revoltes contre le prince qui l'occupait et avoir reçu votre pardon de sa générosité, vous trouvez sur votre chemin, au lieu de ce prince, tout à coup renversé par quelque forte secousse revolutionnaire, une republique appuyée sur le suffrage universel, posez-vous en adorateurs de la liberté. N'affichez d'autre ambition que celle de [illegible] pour gémir de la fatalité [illegible] coupant court à leurs généreux dessons, ravirent à l'humanité le fruit de leur genie. Faites sonner bien haut la souveraineté du peuple. En fait de droits, ne mentionnez jamais que les siens. Demandez-lui, comme moyen de mieux servir la république, de vous en confier la présidence. Vous obtiendrez sans peine cet honneur : la gloire [illegible]

[illegible]

Sommes de prêter serment de fidélité à la république, jurez tout ce qu'on voudra, et cela d'une voix émue. Puis ayez soin de vous effacer le plus possible. C'est l'Assemblée, seul obstacle entre vous et l'empire, c'est l'Assemblée elle-même qui preparera votre triomphe en mettant aux prises des partis ardents à s'entre-détruire.

S'il arrive que le parti dominant, dans cette Assemblée, soit celui à qui l'établissement de la république est en horreur et qui soupire après le retour de la monarchie récemment renversée, cette heureuse circonstance vous permet une victoire facile. La majorite, se sentant puissante, deviendra tyrannique. Elle provoquera par ses violences les violences de la majorite. Elle dénoncera les républicains et leurs représentants comme une engeance [illegible]

Dans des pamphlets dont elle inondera les campagnes sous des titres tels que celui-ci : *Manuel du paysan électeur*, elle presentera les honnêtes gens que préoccupe l'amelioration du sort des masses comme un ramas d'aventuriers, d'échappés des galères, de coupe-jarrets, de gens de sac et de corde, de *partageux* prêts à mettre le pays à feu et à sang. Laissez-la faire [illegible] qu'elle travaille. Une société qui croit avoir besoin d'un sauveur, a un maître.

[illegible] sera venu d'en finir avec elle

En attendant, prenez vos mesures. Pas d'indiscretion [illegible] alimera peut-être plus que celle d'un 18 brumaire. [illegible] avinés. Pour tuer une Constitution, rien de tel qu'un coup de baïonnette. Deux exemples mémorables prouvent l'efficacite souveraine de ce procédé.

La [illegible] exige certaines conditions. [illegible] Que Paris, en se réveillant, se trouve dans une [illegible] citoyens qui descendraient dans la rue ou se montreraient aux fenêtres, des coups de fusil, la [illegible]

S'il vous faut faire colleter par vos sbires [illegible] prison et traiter comme de vils malfaiteurs des personnages [illegible] des hommes [illegible] renommés [illegible] nombre de vos hommes-liges et de vos ministres plusieurs de ceux qui auront été poussés du pied dans le ruisseau par vous et les vôtres.

S'il vous faut, après avoir [illegible] une ville ensanglanter tout le royaume, incarcérer les uns, déporter les autres, et même guillotiner par-ci par-là, tant mieux encore ! La dictature fut de tout temps sevère dans l'épouvante. Où chacun tremble le suffrage universel est à qui fait trembler.

Vous gagnerez donc, à n'hésiter devant aucune [illegible] peur reste. [illegible] redouté est de paraître redoutable.

[illegible], voici ce que vous rapportera votre aptitude à sauter pardessus ces ridicules obstacles faits pour arrêter des niais : respect de la foi jurée, respect de la loi, respect de l'humanité.

Vous pourrez puiser à pleines mains dans les trésors de l'Etat. Vous jouirez d'une liste civile aussi enorme qu'il vous aura plu de la fixer. Vous prodiguerez vos largesses, et l'on mettra au nombre de vos vertus la reconnaissance. Avec l'argent [illegible] vous ferez les riches, et l'on [illegible] generosité. Vous prendrez à la nation palais, châteaux, jardins somptueux, parcs immenses et le bruit de vos fêtes portera au loin votre réputation de magnificence.

En un mot, vous mènerez la vie grand train, ce qui paraîtra superbe.

[illegible] bâtir des villes, soit pour faciliter, en cas de besoin [illegible] et silence. [illegible]

Mais c'est surtout dans vos rapports avec les gouvernements étrangers que vous recueillerez le fruit de cette haute [illegible]

Il est telle nation se disant majeure qui sera la premiere à saluer votre fortune et [illegible]

Lorsqu'à la place où il avait coutume de chercher une nation puissante et célèbre, le monde ne trouvera, n'apercevra plus personne que vous aurez, à ses yeux, la taille et l'aspect d'un effroyable géant nourri de la chair et doué de la force de quelque quarante millions d'êtres humains.

L'Europe se préoccupera donc du froncement de vos sourcils. Elle essaiera de déchiffrer l'énigme de ses destinées dans la moindre de vos paroles. Elle prêtera une oreille inquiete au bruit de votre respiration. Elle se rassurera ou s'alarmera [illegible] mal dormi. Vous aurez cette gloire, qu'un mot tombé de vos lèvres suffira pour ruiner et mettre au desespoir des milliers de familles.

Si, pour dorer les chaînes du peuple, ou servir les spéculations de vos courtisans, ou enrichir vos généraux, ou vous ériger en faiseur de rois, il vous faut la guerre, ne vous gênez pas. Vous avez sous la main un demi million d'adultes nés pour aller tuer ou mourir, sans demander pourquoi, où bon vous semble : pas une goutte de leur sang qui ne vous appartienne. Taillez en plein drap. D'ailleurs que les grands massacres ajoutent au prestige de qui les ordonne.

Aussi, quelles adulations vous attendent ! Il est innombrable, le troupeau de ceux que jette en extase l'éclat d'un crime réussi. Vous aurez si bien violenté le succès, que vous passerez pour [illegible] du genie. L'usurpation materielle du pouvoir [illegible] le bénéfice d'une usurpation morale [illegible] profitable. En prenant au peuple ses [illegible] vous vous trouverez avoir accaparé le mérite de ses œuvres, depuis ses victoires sur le champ de bataille jusqu'à ses progrès dans l'industrie. [illegible] son existence se [illegible] devrez d'être tout, lui vous devra de n'être rien.

Et si vous [illegible] esprits vulgaires, à plus forte raison [illegible] sur les sympathies des âmes [illegible] Vous serez idolatré par quiconque hait la liberté ou la craint. Les rois rechercheront votre

amitié ; ils vous rendront visite ; il y aura autour de vous, à un moment donné, cohue de tyrans.

Il se peut que certaines de vos entreprises soient malheureuses, quoique injustes ; il se peut que le désastreux résultat de certaines aventures vous accuse d'aveuglement et qu'on fusille les monarques de votre création ; il se peut que, par une suite de bévues énormes et de fautes proportionnées à l'étendue de votre pouvoir, vous ameniez à s'élever à côté du vôtre un [illegible] de le couvrir de son ombre ; [illegible] peuple asservi par vous se lasse enfin d'[illegible] lié au dehors et opprimé au dedans ; il se peut qu'il arrive, avant votre mort, le terme de ces dix-huit ans qui sont, suivant Aristote, la durée normale et fatale des tyrannies les plus solidement constituées... Dans ce cas, ne vous découragez point. Même alors, surtout alors, vous aurez l'appui de ceux que hante le fantôme des révolutions, et de ceux qui auront jusqu'alors fait litière de la fortune publique ; vous aurez l'appui des trembleurs et des repus. Or, les repus occuperont toutes les positions influentes, et les trembleurs [illegible] légion. Ne vous découragez point. Seulement, rappelez-vous l'histoire du chêne et du roseau. Pliez, pour ne pas rompre. Que [illegible] morte ? Tant que vous vous réserverez le droit et le moyen de mitrailler le peuple, s'il bouge — ah ! par exemple, pas de concession sur ce point ! — ce que vous aurez donné de la main gauche, vous pourrez toujours, quand vous le voudrez, le ressaisir de la main droite. Dès lors, pourquoi hésiteriez-vous ?

Vous aurez d'autant plus intérêt à lâcher un peu la courroie, que cela fournira aux ambitieux le prétexte dont ils avaient besoin pour se joindre aux [illegible]. Avoir l'air [illegible] de la liberté en devenant ministre ! Vous verrez que la tentation sera irrésistible, même pour des hommes en qui la liberté fut jadis par vous frappée ou peu s'en fallut, bâtonnée. Leur empressement à déserter leur drapeau et à prendre service sous vous ne les empêchera pas de se proclamer le ministère des honnêtes gens, l'oubli des injures étant une vertu.

Ainsi, vos ennemis d'hier deviendront vos serviteurs d'aujourd'hui. La force, que vous employâtes si bien à leur détriment, ils se déclareront prêts à l'employer, cœurs magnanimes, à [illegible] lit et au vôtre. Allons, vous n'[illegible] tor. Quand les canons sont là, tout est là. Dormez sur vos deux oreilles.

Et puis, vous serez loué de plus belle. Ceux [illegible] neront, ébahis, devant la générosité avec laquelle vous aurez daigné lui en restituer une petite partie. Votre modération apparente et forcée vous attirera autant de louanges qu'on en prodiguait, la veille, à vos violences très-spontanées et très-réfléchies. [illegible] par un tribunal quelconque, fût-ce un tribunal exceptionnel [illegible] sera marquée dans l'Olympe des dieux équitables. [illegible] dateur de la liberté, désigné à l'adoration de l'univers imbécile.

II.

Ou règne de dix-huit ans, quel encouragement funèbre et terrible tu as donné au génie du mal ! Quel voile épais tu as étendu sur le soleil de la justice ! Qui consolera la conscience [illegible] accablée ? Et combien de temps lui faudra-t-il pour se remettre de sa [illegible] ?

FAITS DIVERS.

— On est en train de restaurer, à Londres, la tour de l'église du Saint-Sépulcre, dans Snow Hill. Un certain intérêt historique s'attache à ce [illegible] bre de la famille de Popham, trésorier de la maison du roi, y ajouta une belle chapelle sur le côté du nord et le porche du sud. Les [illegible] de décorations et de sculptures qu'on vient de découvrir dans le cours des travaux confirment complètement la tradition sur ce point. L'église a été très-endommagée, mais non détruite, par le grand incendie de 1665 qui s'arrêta tout près de là, à Pie-Corner. La tour, quoique réparée avec un aspect moderne par sir Christophe Wren, est pourtant dans ses parties intégrantes la même qu'avant l'incendie et même qu'avant la Réforme. On dit que quelques-uns des murs de l'église primitive sont encore conservés dans l'édifice tel qu'il existe aujourd'hui.

***

Le *drawing-room*, [illegible] réception royale anglaise, est une cérémonie d'étiquette d'un genre si extraordinaire, qu'il mérite d'être décrit.

Voici, sur cette ancienne coutume, des détails très-circonstanciés :

C'est une forte cérémonie que le *drawing-room* et toute autre qu'une anglaise y regarderait à [illegible] bal et dans cet attirail, il faut traverser les rues de Londres dans une voiture où les regards de la foule, rangée de chaque côté de la rue, filtrent à travers les glaces relevées.

On entre enfin dans le vieux palais St-James ; on parvient à la salle de présentation, où l'on se tient debout pendant tout le temps que dure le défilé. On a vu des *drawing-rooms* commencer à une heure et finir à cinq heures : jugez du supplice ! Là on prend son rang et l'on piétine sur place non sans échanger des paroles aigres-douces, tantôt avec celle qui vous précède, parce que vous empiétez sur l'espace accordé à sa traîne, tantôt avec celle qui vous suit, parce qu'elle marche sur la vôtre.

Chaque pas rapproche de la reine, qui elle-même se tient debout, soit par grâce d'état, soit à l'aide d'un point d'appui dis[illegible] manteau royal ; — mais la [illegible] est longue. Enfin, [illegible] minutes, on arrive devant sa gracieuse Majesté, [illegible] long et la marche aussi lente.

Une fois dans ce bienheureux vestibule, où l'on est exposé à [illegible] courants d'air, il ne reste plus qu'à attendre sa voiture, qui arrivera à son tour en suivant la file.

Mettons qu'on soit favorisé et qu'on n'ait pas plus d'une demi-heure à rester dans cette grande salle, froide, ouverte à tous les vents coulis qui se jouent sur ces épaules nues et dites-moi si le *drawing room* n'est pas une cérémonie qui semble avoir été inventée par une société de médecins pour la propagation des fluxions de poitrine.

***

Un journal indien, écrit en langue dakota, le *Iapi Oaye* (porteur de nouvelles), paraissant tous les mois, est arrivé, dit la *Nation*, de New-York, au troisième numéro de son troisième volume. Plus de 1,000 Indiens du Dakota savent lire et 500 environ sont abonnés au *Iapi Oaye*. Il existe un autre journal imprimé en langue creek (*Muskokee*), à Tallahassee, chez les Creeks. Le numéro du 1er janvier commence le troisième volume. Ce journal a un correspondant à Washington, c'est un Creek qui porte le nom de Thomson Perryman ; il date son article dans le numéro du 1er janvier de « Wasentv cuko, Rufocuse nettv 10, 1874. »

***

Une singulière oraison funèbre enregistrée par le *Rappel*. Un commerçant enterre son fils à [illegible]

« Celui qu'on vient d'enterrer, c'était mon fils.
« C'était un garçon dans la force de l'âge, bien [illegible]pente, qui aurait dû vivre cent ans.
« Mais l'inconduite, l'ivrognerie et la débauche la plus crapuleuse l'ont, comme vous le voyez, [illegible] ici plein avant le temps.

[illegible]

« — C'est très-bien, dit-il, mais je ne vois pas la lune... »

« — Mon excellent bon, réplique l'artiste... si je faisais un clerc de notaire... il faudrait donc qu'on vit le notaire aussi ? ... »

Stupéfaction et acquiescement du provincial.

***

Cham nous montre dans le *Charivari* un taureau charmé de voir les Espagnols s'entre-dévorer. C'est lui, le taureau, qui bénéficiera de [illegible]

« [illegible] »

VARIETES.

Les Patagons.

Le lieutenant G.-C. Muster, qui a fait en Patagonie un séjour d'une année, a publié un article où sont fournis d'intéressants détails sur les habitants de ce pays. Nous extrayons, d'après la *Revue britannique*, les renseignements suivants :

Le véritable nom des Patagons, celui sous lequel ils se désignent eux-mêmes, est *Ahonicanka* ou *Tchoneck* ; mais ils sont plus généralement connus sous celui de *Tehuelches* ou *Tehuels* qu'on leur donne communément et qui leur vient sans doute des Araucaniens. Ils sont divisés en Patagons du Nord et en Patagons du Sud. Les Patagons du Nord fréquentent la région comprise entre le fleuve de Santa-Cruz et le rio Negro ; ceux du Sud, le reste de la contrée, depuis le fleuve de Santa-Cruz jusqu'au détroit. Toutefois ces deux tribus sont assez mélangées, ainsi que je pus le remarquer chez la troupe d'Indiens avec laquelle je voyageais ; on les rencontre même souvent, soit en chasse, soit marchant à l'aventure. On peut d'ailleurs toujours les distinguer les uns des autres par certaines différences d'accent.

La seconde race indigène comprend les Pampas ou Pencks, qui occupent la région située entre la rivière Chupat et le rio Negro. Cette race forme un rameau des Indiens Pampas, que l'on rencontre, dans les plaines au nord du rio Negro, et dont le quartier général est à las Salinas, près de Bahia Blanca. Les Pencks parlent un langage à part, assez semblable, mais non identique, à celui des Araucaniens. Leurs traits diffèrent notablement de ceux des Tehuelches.

La troisième race est une branche de la grande race araucanienne, qui habite non loin de las Manzanas, à la même latitude environ que Valdivia, et à une distance de près de 60 milles de cette ville. Las Manzanas se trouve sur le versant oriental des Cordillères.

Cette troisième race peut être considérée comme peuple des frontières. Elle descend rarement plus bas que le rio Limay, mais traverse souvent les Cordillères à Valdivia et à Araucania.

En général, lorsqu'on parle des Patagons, les premières questions que dicte la curiosité concernent, ainsi que je l'ai appris par expérience, la gigantesque stature que l'on attribue à ce peuple. Des deux divisions de la race, la méridionale est d'une taille légèrement supérieure à la septentrionale ; mais celle-ci dépasse la première sous le rapport de la force musculaire.

La stature moyenne des Tehuelches du Sud va rarement au-delà de 1m 78, quoique j'en aie vu plusieurs ayant 1m 83, et même quelques-uns atteignant jusqu'à 1m 93.

La largeur de leur poitrine et le développement de leurs membres ne peuvent manquer d'attirer l'attention de celui qui les voit pour la première fois.

On comprend l'impression que de tels hommes durent faire sur les premiers explorateurs espagnols.

Plusieurs des femmes que j'ai vues étaient remarquablement grandes. L'épouse du cacique *Orkeke* n'avait pas beaucoup moins de 1m 80 et ses membres robustes correspondaient à sa taille. La stature moyenne de femmes varie entre 1m 50 et [illegible] 80.

Les Tehuelches ont de grosses têtes recouvertes de longs cheveux noirs, des yeux vifs et bruns qui donnent à leurs visages ovales un regard franc. Leurs fronts sont bombés (les fronts déprimés étant rares chez eux) et présentent des proéminences particulières au-dessus des sourcils.

Le nez est [illegible] aquilin, avec des narines d'une largeur bien marquée, mais il varie comme dans les autres contrées. La couleur naturelle de leur peau est d'un brun rougeâtre : elle ne répond pas tout à fait à la description qu'en a faite Fitz-Roy, qui la comparait à celle d'une vache de Devonshire.

Aussitôt que les poils de la barbe et de la moustache commencent à pousser, les Patagons mettent le plus grand soin à les épiler au moyen d'une petite paire de pinces d'argent et d'un fragment de [illegible].

Plusieurs d'entre eux seraient considérés comme de beaux hommes dans n'importe quel pays ; mais l'expression de leur bonne humeur, lorsqu'ils sont chez eux, contraste singulièrement avec l'air maussade et abattu qu'ils montrent lorsqu'ils sont établis dans les comptoirs européens. Leur physionomie change totalement aussi quand ils ont la perspective d'un combat ; leurs regards enflammés et l'altération de leur visage dénotent alors une indomptable férocité.

Les femmes, dans leur jeunesse, ont un extérieur avenant, et la peau vermeille, si elles ne sont pas défigurées par le tatouage. Elles portent les cheveux plus longs que les hommes, deviennent pubères de bonne heure, probablement vers l'âge de treize ans, et se marient fréquemment à quinze ans. Par suite des rudes travaux dont elles sont chargées et par l'exposition à l'air, elles ont une vieillesse précoce.

Le costume des hommes comprend d'abord un vêtement serré autour de la taille et qui a nom *chiripa*. Il est fait soit de toile, soit d'un *poncho*, soit au moyen d'un vieux pan de drap, — article de toilette indispensable, quels qu'en soient la forme et le tissu.

(Je ferai remarquer, en passant, que les Patagons observent scrupuleusement la décence, non-seulement dans leurs personnes, mais aussi dans leurs vêtements.)

Le reste du costume se compose d'un manteau de six pieds carrés environ, fait de peaux de jeunes guanacos, ou, par préférence, de fœtus de ces animaux, ou même encore de peaux de putois, de renard ou de chat sauvage. Ce manteau est retenu autour du chiriha au moyen d'un ceinturon, fréquemment recouvert d'ornements en argent, ceinturon dans lequel le Patagon met son tabac, son couteau et ses bolas pour la chasse aux autruches.

Les pieds sont protégés par des bottes de potro (peau de poulain), faites de peaux provenant des jarrets ou des cuisses de cheval ou du grand *pumas*. Une seconde chaussure, en peau de guanaco, recouvre quelquefois la première.

Les hommes vont nu-tête, mais ils ont les cheveux emprisonnés dans un filet tressé avec des fils de coton ou de laine de poncho obtenus par échange des Araucaniens. Ces filets sont faits quelquefois de drap ou de flanelle provenant des comptoirs.

Les femmes portent un sac de calicot ou d'autre étoffe flottant librement des épaules aux chevilles ; sur ce vêtement, elles mettent un manteau de peau de guanaco, retenu un peu au-dessous de la gorge par une épingle en argent ornée d'un grand disque, ou remplacée, si la femme est pauvre, par un clou ou une épine d'algarobo.

Lorsqu'elles voyagent, leur costume est complété par d'énormes colliers de perles bleues, ou par des anneaux d'argent ou de cuivre. Leurs chaussures sont semblables à celles des hommes, à la seule différence du poil resté sur le cuir.

Les femmes affectionnent particulièrement les grandes boucles d'oreilles, de même que les colliers d'argent ou de perles dont nous venons de parler. Les hommes portent également ces colliers ; ils décorent aussi la gaine de leurs couteaux, leurs ceintures et les harnais de leurs chevaux de plaques ou de boutons d'argent, avec des éperons et des étriers faits de ce précieux métal. Les femmes allongent leurs cheveux artificiellement, et, dans les grandes occasions, fixent des perles bleues ou des pendants d'argent sur leurs tresses.

Les deux sexes se peignent le visage et quelquefois les jambes. La peinture employée à cet effet se compose soit d'ocre rouge, soit de terre noire mélangée à un corps gras obtenu en faisant bouillir la moelle des os du gibier tué à la chasse. Ils se tatouent aussi l'avant-bras, au moyen d'un procédé bien simple, consistant à faire des piqûres dans la peau avec une grosse épingle, et à introduire dans les blessures ainsi formées une mixture de terre bleue et d'herbes sèches.

(*à suivre.*)

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 29 mai [illegible]

Obligations Roumelie...	fl.	51.25
d. Nouvelles ...		40.25
Anglo-Bank..............		126.25
Societe de-cred. aust-turq..		42.75
Banque austro-ottomane..		72.35
Piece de 20 francs.......		8.94
Agio.....................		105.60
Change sur Londres		111.50
Credit anstalt		218.—
National Bank		981.—
Lloyd		411.—

Valeurs ottomanes seules recherchées.

D'après les apparences il existerait de l'agitation parmi les Slaves méridionaux contre la Hongrie.

France.

Paris, 29 mai

La *Correspondance Havas*, à propos des récents articles des journaux officieux de Berlin dit, qu'on a tout lieu d'être surpris de ces articles parce que la France est loin de vouloir troubler la paix, et d'attaquer la Belgique.

On remarque dans le pays un mouvement contre le bonapartisme.

Angleterre.

Londres, 29 mai.

Hier il a été versé à la Banque d'Angleterre une somme de 260,000 Livres Sterling.

Dimanche aura lieu l'inauguration de l'Université catholique.

Italie.

Rome, 29 mai.

Le cardinal Falcinelli est mort d'une attaque d'apoplexie.

Serbie.

Belgrade, 29 mai.

A sa rentrée dans notre ville le prince Milan a été reçu solennellement.

On annonce comme officiel le départ, pour Constantinople, de M. Magasinowich (?) en qualité d'agent diplomatique de Serbie.

Roumanie.

Bucarest, 28 mai.

Aujourd'hui le prince Milan de Serbie a été nommé chef du régiment (de ligne) N° 6. La cérémonie, ayant eu lieu devant les régiments, a excité un immense enthousiasme dans l'armée et dans le peuple.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 29 mai.

	Clôture.
Dette Generale	47 5/8
Emprunt 1865	
do 1869	55 1/2
do 1871	64 3/4
do 1872	83
Consolides anglais	93 9/16
Emprunt egyptien........	66 3/4
Nouvel Emprunt Ott.....	51 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 29 mai.

[illegible] Générale [illegible]	Ouv. du matin	Pres	53 15	—
	Hausse........	»	53 29	—
	Baisse.........	»	53 8	
	Clôt. du midi....	»	— —	—
	Clôt. du soir....	»	53 22	—
	Après Bourse..	»	— —	—
[illegible] S. Gén................		L.T.	7 2	—
» de la Société de change et de valeurs.........		»	4 35	—
» de la Banque de Const. ex coup.		»	4 30	—
» du Crédit Austro-Turque.		»	— —	—
» de Crédit Général........		L.T.	9 30	—
Banque Verissi et Cossoudi......		»	3 —	—
Tramway		»	5 60	—
Société Commerciale Ottomane....		»	3 30	—
Laurium		Fr	91 —	—
Crédit Hellénique (escompte).....		»	25 —	—
Obligations des Chemins de fer....		»	118 —	—
» 2e émission..............		»	92 1/2	—
Emprunt....	1863..coup. det...	»	340 —	—
	1865..coup. det..	»	342 —	—
	1869..........	»	279 —	—
	[illegible]	»	83 50	—
	1873..........	»	— —	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise...............	P.	110 35
Pièce de 20 francs...........	»	87 36
Impérial russe	»	90 —
Ducat (Crémitz)..............	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 2
Bechlik—(différence)	»	105 15
Métalique... (id).	»	105 25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR du 28 mai.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldie, d'v.
— [illegible]
Artaki, paq. à vap. angl. *Stefanos*, c. Speranzas, ayant touché Carabaza, Miriofto et Rodosto div. march. 80 p.
Artaki, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelis, ayant touché Miriofto, Carabaga, Ganatzora et Rodosto [illegible]
[illegible] *Danu*[illegible] ayant touché Volos, Salonique, Cavalla, [illegible] Dédé-Agatch, Dardanelles et Gallipoli div. march. 105 pas.
[illegible] touché Dardanelles et Gallipoli div. 241.
[illegible]
Cané, paq. à vap. ottom. *Dja*[illegible] lipoli div. march. 70 pas.
[illegible]

[illegible]

Ereghi, paq. à vap. ottom. *Babel*, c. Emin bey, div.
Alexandrie, paq. à vap. egl. *Rahmanié*, c. Ibrahim, lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldieb, div.
[illegible]
Odessa, paq. à vap. rus. *Grand duc Constantin*, c. [illegible]
[illegible]
Ibraila, paq. à vap. angl. *Breeze* [illegible]
Taganrok, paq. à vap. angl. *Cam*[illegible]
[illegible]

[illegible]

Trieste, ch. aut. *Ottava Vicko*, c. Gerenvich, [illegible]
[illegible]
Trieste, br. ital. *Olga*, c. A[illegible]
[illegible]
Syra, [illegible] *A. Nicola*[illegible], lest.
Berdiansk, bk. ital. *Simm*[illegible]
[illegible]
Angleterre, sk. [illegible]
Galatz, sch. [illegible]

[illegible]

Ital. *Dore*, c. Magnolo, raisson, Marianople p. An[illegible]
Hell. *A. Nicolaos*, c. Speros, blé, Taganrok p. Mar[illegible]
[illegible] Taganrok p. Marseille.
[illegible]
Angl. *Harriet Agnes*, c. [illegible] p. N[illegible]
[illegible] c. Lefterion, blé, Taganrok p. Mars.
[illegible] *Metamorfosis*, c. Barberis, raisson, Taganrok pour Marseille.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Zanos, blé, Taganrok p. Marseille.
[illegible]
Rus. *Raphael*, c. Condouriotis, blé, Marianople pour [illegible]
[illegible]
Hell. *Penelopi*, c. Tehrakis, blé, Taganrok p. Marseille.
[illegible]
Angl. [illegible], c. Stefenson, [illegible] de lin, Taganrok pour Constantinople.
[illegible] Bartin p. Conspl.
[illegible]
[illegible] Ibraila p. Malte.
[illegible] blé, Odessa p. Falmouth.
[illegible] c. Caizeris, blé, Bourgas pour [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 22 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 30,000 kilés d'orge nécessaire au dépôt Imp. et déjà soumissionné à 20 piastres le kilé. La susdite quantité d'orge sera livrée par différents lots et complet jusqu'à la fin du mois de juin 1874. Le montant de la valeur en sera payé contre chaque reçu en médjidié d'argent à raison de 21 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 20 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de 7.500 cantars de coke nécessaire à l'Administration Imp. de Top-hane.

La susdite quantité de coke devra être de première qualité et de la fabrication Lowmoor de Yorkshire, en Angleterre, pour lequel il sera exigé le certificat nécessaire.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 20 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive des cordes et câbles suivants nécessaires au dépôt de la Sellerie Imp. pour l'usage d'une année.

Câbles de fabrication indigène soumissionnés à 12 piastres l'ocque.

Cordes de harnais à 8 piastres la paire.

Corde d'étoupille à 17 piast. l'ocque.

Corde employée pendant les manœuvres à 110 paras l'ocque.

Fil de chanvre gros et fin à 18 piastres l'ocque.

Corde de foin à 3 1/2 piastres.

Fil gros de fabrication indigène à 10 piastres l'ocque.

Fil fin de chanvre à 45 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces articles sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Les Bureaux de la Société Générale de l'Empire Ottoman seront fermés Lundi, 1er juin et jeudi 4 juin à l'occasion de la solennité de ces deux jours.

Constantinople, le 29 Mai 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le Lundi, 1er juin à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 29 Mai 1874.

R. CONSOLATO GENERALE D'ITALIA IN COSTANTINOPOLI

S'invitano i Signori creditori del fallimento Teofilo Baldasari a volersi riunire nel locale del R. Consolato d'Italia il giorno 12 Giugno 1874 alle ore 10 ant.

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie, DE BRAILA

MM. les Actionnaires de la Banque Efstathiadis Caralli et Cie de Braïla sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1873, dont la valeur a été fixée, par l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Braïla le 16 mai courant à francs 6 par Action, est payable à Braïla, au siége de la Société et à Constantinople, dès ce jour, chez la Société Ottomane de Change et de Valeurs, rue Hadji Photi n° 16 à raison de piastres 26 10.00 par Action.

Galata, le 28 mai 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

MM les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis sont prévenus que l'Assemblée Générale qui avait été convoquée pour le Mardi 30 Avril/12 Mai n'a pu être régulièrement constituée, le nombre des actionnaires présents ayant été inférieur à trente.

En conséquence, une nouvelle Assemblée est convoquée pour le Samedi 18/30 Mai, présent mois, à 11 heures du matin, au Siége Social, rue Zulfari N° 18 (Galata).

Aux termes de l'article 15 des Statuts, cette seconde assemblée pourra valablement délibérer, « quel que soit le nombre des actionnaires présents et celui des actions représentées. »

Ceux de MM. les actionnaires qui sont dans l'intention d'assister à la prochaine Assemblée, et qui n'ont pas encore effectué le dépôt de leurs actions, devront les déposer le Samedi 4/16 courant au plus tard.

Constantinople, ce 12 Mai 1874.

PR LA BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS.
VERISSI TH. A. COSSOUDIS.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL »
A CONSTANTINOPLE.

Dimanche prochain, 19/31 courant, à 2 h. de l'après-midi, aura lieu l'Assemblée générale annuelle de la Société l'*Amie du Travail*, dans son local habituel, rue Agha-Hamam N° 42.

Dans cette séance, après un discours du Président : M. B. Sarakioti, lecture sera donnée du compte-rendu général des travaux de la Société pendant l'année écoulée, ensuite l'Assemblée procédera à l'élection des membres d'un nouveau Conseil d'Administration pour l'année prochaine, ainsi que d'une Commission de Contrôle.

MM. les membres et les amis des œuvres de Charité sont priés d'assister à cette assemblée solennelle de la société.

Le Secrétaire Général.
JEAN D. TANTALIDÈS.

Aux Materiaux Français

[illegible]

Rue Moun-Hane, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

AVVISO D'ASTA

Si rende noto che nel giorno 4 giugno p. v. e successivi occorendo nel magassino della signora A. Stern sito in Yusek Kaldirim si terrà il giudiziale incanto di alcuni generi consistenti in panni, vestiti fatti ed altre merci per essere deliberati al maggior offerente oltre la stima verso pronto pagamento.

Costantinopoli 27 Maggio 1874

Dall I. e R. Consolato Austro-Ungarico.

UNE COMTESSE cherche une femme de chambre très-habile. Celles qui ont déjà servi dans des grandes familles auront la préférence. Appointements 3000 francs. On peut parler à l'agent de 3 à 5 heures. Discrétion entière. Pour informations s'adresser aux bureaux journal.

A LOUER un appartement et chambres meublées ou non meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 85.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A VENDRE un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE, récemment arrivée, désire donner des leçons d'italien, français, allemand, anglais, ou trouver une place dans une bonne maison. Elle pourrait également enseigner la musique.

S'adresser au bureaux du journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, [illegible]

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET REDACTION
Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 février 1874.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S HANSON ET Cie
Agents.

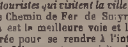

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS
aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de [illegible] et de 2me classes à prix reduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila. Arrivé Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

ANNEE 8me N° 124 — Rebi-ul-Akhir 16 1291 — DIMANCHE 31 MAI ET LUNDI 1er JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
[illegible]	50 francs.	30 francs.	15 francs
Provinces	50 »	34 »	
Etranger	60 »	43 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier. 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler e M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 31 Mai.

BULLETIN POLITIQUE.

Les défenseurs les plus devoués, jusqu'ici, de la majorité de l'Assemblée de Versailles, ceux qui affirmaient, la veille de la chute de M. de Broglie, que la droite était plus unie que jamais, sont tout à coup devenus très-durs pour cette meme majorité. Nous n'en voulons pour preuve que l'article paru dans le journal de M. Souillard.

La *Patrie*, donc, apres avoir examine la crise ministerielle, la composition du nouveau cabinet, et la situation des partis s'écrie : « Que pouvons-nous faire ? Non-seulement l'*Assemblee*, qui est notre unique pouvoir souverain, *est en pleine anarchie*, mais encore *la désorganisation se fait jour partout. Chacun [illegible] dade.* »

Voilà de tristes, de terribles aveux de la part d'une feuille qui n'a cesse, depuis dix-huit mois, de traiter M. Thiers de « sinistre vieillard, dont la presidence n'a été qu'un immense gâchis ; d'intrigant subalterne, speculant sur les malheurs de la France. » Mais qui, en revanche, ne tarissait pas d'eloges sur l'habilete de M. de Broglie, sur le calme qu'il avait redonné au pays et sur l'homogéneite de la droite.

Tout est changé, on le voit, dans le langage de la *Patrie*.

Cette majorité, soi-disant si compacte il y a dix jours ou quinze jours, est « en *pleine anarchie* et tout va à la *debandade*. » De là à conclure à une dissolution de la Chambre il n'y a qu'un pas, et M. Souillard, qui a si énergiquement combattu cette mesure, jusqu'à présent, doit forcément en venir à cette solution, car il est impossible qu'une assemblée arrivée à l'état decrit par la *Patrie* puisse se perpétuer.

Que pourra faire, en effet, la Chambre actuelle si la droite tient la conduite que lui attribue le journal dont nous parlons ? Il dit :

« Les légitimistes seraient décides à ne pas poser la question du retablissement de la monarchie, mais en meme temps, ils feraient *une opposition invincible* à toutes les lois constitutionnelles et *voteraient constamment contre le cabinet* de maniere à le forcer à la retraite. »

Dans des conditions semblables nul ministère, nul pouvoir ne sont possibles.

Ce qu'il y a d'étrange, d'anormal, dans ce qui se passe c'est que cette Assemblée qui ne peut voter aucune loi politique, qui sent et connait son impuissance à rien édifier, persiste à se déclarer *Constituante* !

On se souvient des tempetes qui s'éleverent à droite et au centre droit quand la gauche, il y a deux ans, déclara que la Chambre n'avait été [illegible] que pour decider de la paix ou de la guerre.

Singuliere Assemblée Constituante, alors, que celle qui passe son temps à renverser les ministères quand ils veulent constituer quelque chose.

L'amelioration qui s'était produite dans l'état de santé de M. de Bismarck s'est subitement arretée et le prince-chancelier a dû retarder son départ pour Varzin.

Le journal le *Nord*, toujours exactement renseigné sur ce qui se passe dans les hautes sphères berlinoises, dit à ce sujet :

« Les conditions de la température sont sans doute pour beaucoup dans ce changement, mais on s'accorde à l'attribuer aussi en partie à d'autres causes, se rattachant plus ou moins directement à la politique. L'affaire du comte d'Arnim, aujourd'hui tranchee par la mise a la retraite provisoire de ce diplomate, n'a pas été probablement sans exercer un effet peu salutaire sur la santé du prince de Bismarck, dont l'irritabilite nerveuse constitue, comme on sait, le côté faible. »

La session des Délégations Austro-Hongroise est close.

La *Correspondance Autrichienne* résumant les travaux de ces assemblées s'exprime ainsi :

« Les deux Délégations sont arrivées sans peine à se mettre d'accord sur les diverses questions qui avaient été d'abord de leur part l'objet de decisions différentes. La tâche principale de ces assemblées a porte, comme dans les précédentes sessions, sur la discussion du budget de la guerre, qui a été voté conformément aux propositions du gouvernement, sauf les dépenses pour les travaux de fortifications, que les délégations ont considérablement réduites. »

Le gouvernement suédois s'occupe activement de la réorganisation de son armée.

Depuis longtemps déjà cette question est à l'ordre du jour dans ce pays, mais les conflits qu'elle soulève n'ont pas encore permis de trouver une solution définitive.

A la session precédente du Parlement le ministère obtint la suppression des milices entretenues par les paysans, mais ce n'était là évidemment qu'un succès négatif.

Apres avoir aboli l'ancien regime, il fallait lui en substituer un nouveau, et ni le gouvernement, ni les Chambres n'avaient preparé un projet complet qui pût être immédiatement discute. Le ministère promit de soumettre au Parlement, dans la session de 1874, un plan de réorganisation militaire. Cette promesse a été tenue ; les Chambres ont reçu communication, il y a quelques jours, de deux projets, l'un pour la réorganisation de l'armée, l'autre pour celle de la marine de guerre.

Le service militaire obligatoire sert de base à la nouvelle organisation. Tout suédois apte à porter les armes serait tenu de se mettre à la disposition de l'Etat depuis l'âge de 21 ans jusqu'à celui de 40 ; le service dans la ligne durerait de 21 à 27 ans, dans la *landwehr* de 27 à 33, et dans le *landsturm* de 33 à 40 ; le service actif ne durerait que dix mois et demi pour l'infanterie et le train, douze mois pour l'infanterie de la garde, l'artillerie et le génie, dix-sept mois pour la cavalerie :

Sur les bases qui viennent d'être indiquées, l'armée suédoise comprendrait, au pied de guerre, 160,106 hommes avec 36,821 chevaux et 300 pièces d'artillerie. Les frais annuels d'entretien s'élèveraient à environ 29 millions de thalers suédois, ce qui équivaut à quarante millions de francs, en chiffres ronds. Les dépenses pour la flotte monteraient à dix millions de francs environ.

Ces deux sommes réunies représentent plus de la moitié des dépenses totales du budget du royaume, tel qu'il a été établi dans ces dernières années. Actuellement les budgets de la guerre et de la marine ne dépassent pas 35 millions de francs. Les nouveaux projets aboutiraient donc à un surcroît de depenses de 15 millions par an.

VOIES DE COMMUNICATION.

On peut esperer aujourd'hui que les populations de l'Asie-Mineure touchent au terme des cruelles souffrances qu'elles ont à endurer. La générosite du Sultan et de la plupart des hauts fonctionnaires, l'empressement du gouvernement à faire son devoir, la noble emulation des souscripteurs indigenes et etrangers ont permis de distribuer d'abondants secours dans les grands centres et d'y combattre efficacement la famine. Malheureusement toutes les correspondances sont d'accord pour constater que la difficulte des communications et le manque de betes de somme ont oppose un obstacle insurmontable à la distribution des secours dans les villages eloignes. Leurs habitants ont enduré tous les tourments de la faim. MM. Edwin Thomson et Gavin Gatheral dont le devouement dans ce malheur public est au-dessus de tout eloge adressaient il y a quelques jours au *Levant Herald* une lettre concluante. Ils citent ce fait navrant de malheureux réduits à manger de l'herbe mêlee a des restes pourris de farine et d'orge. Des symptômes de folie se sont manifestes chez ceux qui ont use de cette nourriture et elle a occasionne la mort de presque tous les habitants du village de Tabouly.

Si nous rappelons ces tristes souvenirs, c'est qu'à part le redoublement de generosite qu'ils doivent provoquer ils contiennent une éloquente demonstration des dangers et des epreuves qu'ont à subir les provinces privées de voies de communication. Tout en prodiguant les secours, tout en ne se lassant pas de les distribuer jusqu'à ce qu'on ait raison de la famine, on doit donc dès à present prevenir le retour du fleau, par l'application de mesures pratiques. Nous ne pretendons pas qu'il suffira de construire une route ou un chemin de fer pour que sans transition le pays passe de l'extreme pauvrete à l'extreme richesse. Mais il est hors de doute que la question complexe de l'essor de la production et par suite du developpement de la prosperite des individus et de l'Etat sera bien pres d'etre resolue lorsque le reseau des voies de communication aura recu l'extension desirable.

Sans insister davantage sur le fait particulier que nous citions et en these generale, il est aujourd'hui demontre et admis que plus une nation possede de routes, de voies ferrees, de canaux, de rivieres navigables, de tonneaux de jauge, plus sa richesse est grande et se développe.

La statistique à laquelle on n'attache pas dans le pays l'importance qu'elle merite demontre avec evidence, par une etude comparative, que les forces productives et les consommations ont suivi une progression croissante et rapide dans toutes les contrees qui ont ete dotees de voies de communication.

Les routes et les chemins de fer, les voies fluviales et maritimes procurent, à celui qui produit, des prix remunerateurs, à celui qui consomme des denrees à un prix accessible, en assurant la circulation des cereales, des troupeaux et des denrees alimentaires. De plus, l'industrie et le commerce vivent et prosperent par suite de la facilite avec laquelle les matieres premieres et les produits manufactures sont mis les unes à la portee des travailleurs et les autres à celle des consommateurs.

D'ailleurs ces vérites theoriques ont commence à recevoir leur application dans l'Empire. Les lourds sacrifices que le gouvernement s'est imposes pour doter la Roumelie de chemins de fer produisent deja de bons resultats. Il serait vivement à desirer pour que ce fait incontestable fût mis en pleine lumiere que l'on etablit la statistique de la production des provinces que traversent les voies ferrees, en comparant les chiffres d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui. Le chemin de fer d'Ismidt lui-meme offre un exemple frappant des progres que realisent les voies de communication rapides. Sur son parcours les terrains ont acquis de la valeur, les cultures ont reçu de l'extension, des habitations surgissent comme par enchantement.

Tous ces faits indiquent au gouvernement le soin qu'il doit apporter à continuer son œuvre. Les depenses necessitees par cet objet seront essentiellement productives et d'ailleurs elles pourront etre allegees et de beaucoup si l'on traite par voie de concurrence avec des compagnies serieuses et competentes. Nous reviendrons d'ailleurs en cette question qui presente un si haut interet pour l'empire.

LETTRE D'ALLEMAGNE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Berlin, le 26 mai 1874.

La session des chambres de Prusse a été close [illegible]

Notre situation financière est excellente, et le ministre des finances, après avoir obtenu [illegible]

[illegible] pourrait bien servir de point de depart à des debats nouveaux dont le ministère public prendrait l'initiative.

En attendant, M. le Prince de Putbus a cru devoir repondre, devant la chambre des Seigneurs, aux attaques dirigees par M. Lasker contre *Compagnie berlinoise de la ligne du Nord*. Il a parle avec une violence de langage qui ne rend pas meilleure la situation que les revélations de M. Lasker lui ont faite, et il y a meme dans ces procédés de discussion, dans ces imputations calomnieuses, un regrettable oubli des convenances parlementaires, aussi l'attitude du Prince de Putbus a-t-elle généralement été blâmée.

Ce qui sera probablement plus sérieux, c'est le mémoire annonce par le fondateur de la *compagnie Berlinoise*. Celui-ci a déclare qu'il avait [illegible] les faire connaitre au public, qui, ayant connu les griefs diriges contre cette administration, appréciera le système de défense qu'elle peut présenter et jugera ce proces en toute connaissance de cause.

Le Prince a manifesté l'intention de réunir ensuite un tribunal d'honneur auquel il soumettra toute cette affaire, et qui prononcera entre son adversaire et lui.

Le lendemain de cette seance, M. Lasker a pris de nouveau la parole, à la chambre des representants, il a replique en termes fort convenables et tres-calmes au discours du Prince de Putbus, laissant de côte toutes les attaques personnelles, toutes les imputations malveillantes dont il avait été l'objet devant la chambre des Seigneurs ; désormais cette affaire suivra son cours, ce qui pourrait conduire devant les tribunaux une partie des gens qui s'y trouvent engagés.

La clôture de la session, en créant des loisirs à la politique intérieure, nous permet naturellement d'accorder un peu plus d'attention à la politique étrangere, et dans ce moment nous pouvons dire que nous sommes un peuple heureux.

A l'intérieur pas de discordes, nos seuls points noirs viennent de nos rapports un peu trop tendus avec le clergé catholique, mais à l'extérieur nos relations sont excellentes, et du seul côté où nous puissions envisager l'avenir avec une certaine inquiétude, tout concourt à nous [illegible]

Tant que la France sera en proie aux dissensions interieures, tant qu'elle s'occupera de questions aussi misérables que celles qui la divisent en ce moment, nous pouvons demeurer tranquilles, et les ministeres de Broglie et compagnie sont encore nos meilleurs allies et nos plus solides appuis.

On commence à parler dans les cercles diplomatiques du successeur de M. d'Arnim, qui venait d'être nomme à Constantinople lorsque sa correspondance avec le chanoine Dollinger à provoque sa mise a la retraite. On croit que M. de Werther sera appelé à ce poste, mais cette nomination, presentee comme certaine par quelques-uns, dementie par les autres, n'est point encore officielle ; toutefois elle est fort probable, et je pense prochainement pouvoir vous la confirmer.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Rifaat effendi, ci-devant Capou-Kehaya du vilayet de Prizrend, est nommé *muavin* du ministere de la Police et promu à cette occasion au grade de *oula* 2me classe ;

[illegible] effendi, est nommé président du conseil administratif du ministère de la police et il est également chargé de la comptabilite de ce departement ;

Nevres effendi, ci-devant comptable du 3me corps d'armee, est nommé *mektubdji* du ministère de la police ;

Emin effendi, président de la commission cadastrale, est nommé membre du conseil administratif du ministère de la police ;

Chérif bey, ci-devant *mektubdji* du vilayet de Prizrend, est nommé membre du conseil administratif de la police ;

Tahir effendi, ex-*mektubdji* du ministère de la police, est nommé *mektubdji* du vilayet de Prizrend ;

Emin bey, *mufetich* de la police, est nommé membre du conseil administratif du ministere de la police.

Samedi matin, le Patriarche œcuménique, accompagné d'Anthopoulo effendi, est allé à Bébek où Sa Sainteté a eu une longue entrevue avec le ministre des affaires étrangeres, Aarify pacha.

M. le comte Zaïusky, ex-conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, a éte nommé grand officier de l'Ordre Imperial du Médjidie.

Klaled bey et Hadji Osman bey, lieutenants de gendarmerie ont ete nommes aides-de-camp du ministre de la police, avec le grade de capitaine.

Le ministre de la police Husni Pacha, est venu, vendredi dernier, à Péra, voir Aristarchi Bey, afin de s'informer de la sante du malheureux blessé, et de recueillir de plus amples details sur l'accident dont il a eté victime. Nous espérons que ces renseignements nouveaux seront mis à profit par la police, et l'ameneront à la decouverte du coupable qui, jusqu'à present, a échappe aux recherches dont il est l'objet.

Nous devons ajouter qu'Aristarchi bey est heureusement hors de danger et qu'il se trouve en pleine voie de convolescence.

Le stationnaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, est arrivé depuis quelques jours dans notre port. Il a jeté l'ancre devant Top-hané.

D'après les renseignements publiés par la Commission des secours de Constantinople, la souscription recueillie dans la capitale en faveur des populations de l'Anatolie a produit jusqu'ici la somme de P. 1,211,497 à raison de 100 piastres la livre turque.

Le *Touna*, dans son dernier numéro, annonce que le gouvernement général du vilayet vient d'expédier à la Commission 1000 pièces de 20 francs, en a-compte sur la souscription ouverte dans cette province.

A Andrinople la somme recueillie dans le chef-lieu de la province s'est élevée à plus de 30,000 piastres. En attendant que le résultat des souscriptions ouvertes dans les districts du vilayet soit connu, cette somme vient d'etre également envoyée à Constantinople.

On annonce que M. P. de Longeville, premier drogman de l'Ambassade de France, est nommé Consul géneral honoraire.

Le corps du capitaine Nicolich a été embaumé et expédié samedi, par le courrier de Trieste, à Lussin-Piccolo, pour etre dépose dans le caveau de sa famille.

Si nos informations sont exactes, à ses derniers moments, le capitaine Nicolitch, pensant qu'il ne lui serait pas possible de pardonner a son assassin, aurait légué 500 livres turques à la famille de ce misérable, dans le cas où celui-ci viendrait à etre arreté et condamne à mort ou aux travaux forcés à perpetuité.

C'est un rare exemple de charité mise en action.

Le ministère de la police prévient que celui qui découvrira l'assassin de feu M. Nicolich aura une récompense d-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

[illegible] ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIÈRE PARTIE.

XXVIII (suite)

— Non ! non !... balbutia Diane, qui avait ecoute immobile et muette, ce que vous dites là est impossible !... Richard, réfléchissez donc à l'âge qu'a cet homme... A vingt-deux ans, on n'est pas, on ne peut pas être criminel... D'ailleurs, vous l'avez reconnu vous-même... il a été enleve ; il est tombé entre les mains de misérables... Ce sont eux qui sont coupables, et non pas lui ; c'est à eux qu'il faut aller demander compte de ce tissu d'infamies !

Baradieu, desespéré, se laissa tomber sur un fauteuil.

— La pitie egare votre raison, Diane, dit-il. Cet homme est, en effet, dirigé par une main puissante... et cette main, je la connais...

— C'est elle alors qu'il faut frapper.

Baradieu secoua la tête.

— Cela ne ferait qu'un scandale de plus, dit-il avec tristesse : c'est sur la tete de ce jeune homme, de cet enfant que vous plaignez, que repose tout le succes du projet infame D'ailleurs, je l'ai vu, je lui ai parlé... je lui ai demandé si tout cela n'était pas un rêve... une folie. Or je me connais en hommes, Diane : eh bien ! celui-ci, avec ses vingt-deux ans, depasse en volonté et en énergie criminelle tous les bandits que j'ai rencontrés dans ma vie, déjà malheureusement trop remplie et trop longue. J'ai reconnu en lui une résolution de fer ; j'ai senti devant moi un de ces hommes, par bonheur devenus rares, qui, sortis de rien, de l'inconnu, du néant, sans famille et sans nom, ont juré de se faire une place dans ce monde, en se créant un nom et une famille, dussent-ils, pour arriver à ce resultat, marcher sur tout ce qu'il y a de sacré, écraser les cœurs qu'ils rencontrent sur leur route, ne reculer, en un mot, pour atteindre le but qu'ils se sont marque, ni devant les larmes du desespoir, ni devant les supplications de l'innocence, ni devant les sombres mysteres du crime !

Mlle de Bois-Yron avait ecouté Baradieu avec terreur, mais toujours sans le perdre du regard et comme prenant une âcre jouissance à l'entendre parler de cet inconnu vers lequel semblait converger en ce moment toutes ses pensées et toute son âme.

Quand Baradieu se fut tû :

— Richard, dit-elle avec une emotion douloureuse, êtes-vous certain de ne pas vous tromper, de ne pas avoir ete dupe d'un rôle appris ?

Baradieu se leva, et, regardant la jeune femme en face :

— Diane, dit-il d'une voix grave, je ne vous reconnais plus. Je vous confie un secret d'où depend la honte des Chantelys ; je vous fais toucher du doigt le complot infernal tramé contre cette famille ; je vous montre le misérable qui les menace... et vous le defendez ?

Diane pâlit.

— Non ! s'écria-t-elle douloureusement, non... je comprends tout... Mais si vous saviez !... oh ! [illegible]... Richard !... [illegible]

Et elle retomba sanglotant, aneantie, sur un siege.

— Revenez à vous, murmura Baradieu avec désespoir... En verité, ma tête se perd... Que voulez-vous donc que je fasse, dites ?

Elle releva sur lui ses yeux baignes de larmes :

— Je veux, dit-elle avec une sorte de timidite melee de honte, je veux, Richard, que vous alliez trouver cet homme, ce... comte Leone.

— Et pourquoi ?

— Pour lui dire que tout cela est insense... coupable... criminel... qu'il est impossible qu'il ait conçu une pareille idee... ou qu'il y persiste...

— Diane !

— Pour faire appel à sa jeunesse, encore si tendre... pour invoquer le souvenir sacre de son enfance... au temps où, orphelin, recueilli par charité par cette famille qu'il veut perdre aujourd'hui, il en recevait, pauvre enfant abandonne, des tresors de soins et de tendresse... Je veux, continua Mlle de Bois-Yron d'une voix suppliante, je veux encore que vous invoquiez aupres de lui le souvenir de sa mère !... un fils n'oublie jamais sa mere... et quoique la sienne ait été obligee de se séparer de lui — ce qu'elle regrette sans doute bien amèrement aujourd'hui — peut-être qu'il sera touché par ce souvenir et que vous obtiendrez...

Baradieu secoua la tête.

— C'est impossible ! dit-il avec fermete.

Mlle de Bois-Yron se tordit les mains.

— Mais alors, s'écria-t-elle, c'est un duel à mort, Richard !... un duel.. sans merci.. où vous voulez le tuer, où vous pouvez périr !...

Baradieu leva une main vers le ciel.

— Dieu me voit ! repondit-il simplement, et il me juge !

[illegible]

— [illegible] quitte, ajouta-t-il : je vous quitte avec le profond regret de vous avoir parlé d'une chose que je reconnais maintenant, mais trop tard, eut du rester éternellement ignorée de votre âme si chaste et [illegible]euse.. Vous n'êtes pas de notre triste monde, Diane ! et nos [illegible] ne sont point faites pour être comprises par vous dans les hauteurs sereines où vous a placée la solitude... Adieu.. donc, chère amie, et pardonnez-moi.

Baradieu fit un pas pour s'éloigner : Mlle de Bois-Yron lui saisit le bras vivement.

Les yeux de la jeune femme étaient secs, sa physionomie avait repris, comme sous l'influence d'une pensée soudaine, son expression calme et mélancolique : seulement ses yeux brillaient d'un eclat inaccoutumé.

— Richard, dit-elle d'une voix ferme et pénétrante, si vous m'avez confié ce secret terrible, c'est pour me demander un avis... un conseil... n'est-ce pas ?

— Oui... mais j'ai eu tort.. Diane, je me suis trompe...

— Richard, au moment de vous quitter, laissez-moi solliciter de vous... je vous demande un serment !....

Baradieu baissa la tête sans repondre.

— Oh ! ne craignez rien, poursuivit tristement la jeune femme : ce n'est pas ce que vous croyez...

— Alors, parlez, dit Baradieu avec douceur, et d'avance je vous promets de faire ce que vous me demanderez.

Diane se recueillit un instant.

— Richard, dit-elle presque aussitôt en relevant la tête, ce que je vous demande, c'est tout simplement de ne pas voir cet homme... ce comte Leone.. et même de ne pas lui ecrire, avant de m'en avoir prevenue.

— Que voulez-vous donc faire vous-même ? fit Baradieu avec surprise.

— Rien... Que peut vous faire cette promesse ?.... Ne vous sera-t-il pas toujours loisible de la rompre ?..

— Soit ! répondit Baradieu apres une pause, je vous le promets, Diane.

— Merci ! merci !... Richard, vous êtes le plus loyal et le meilleur des hommes !

Baradieu sortit.

Mlle de Bois-Yron ecouta un moment le marquis s'éloigner, et quand elle vit qu'elle était seule, livrée à elle-même, elle se prit a tressaillir.

Elle passa sur son front sa main fievreuse et brûlante, s'elança sur un cordon de sonnette et l'agita violemment.

Un domestique parut.

— La voiture ! commanda-t-elle d'un ton bref : je sors !

Et, nouant precipitamment, un chapeau léger sur sa tête, jetant un châle sur ses epaules, la main crispee, impatiente, sur le pene de la porte :

— Oh ! le voir ! il faut que je le voie ! murmura-t-elle avec un accent de bonheur indicible.

XXIX

LE SECRET DE MADAME DE CHANTELYS

Pendant que se passaient les faits que nous venons de raconter, une scene non moins saisissante avait lieu chez les Chantelys.

Depuis le jour où le comte Leone s'était presente chez M. de Chantelys, ce dernier n'avait pas entendu parler de lui, et il attendait, en proie a une horrible anxiete, l'effet des menaces qui lui avaient éte faites.

C'etait affreux.

Dans cette maison naguere si paisible, où le bonheur semblait avoir pris election de domicile, où la presence de Blanche, heureuse et enjouée, répandait comme un rayonnement de jeunesse et de beaute, tout était devenu soudain silencieux et triste, taciturne et sombre...

On n'y parlait plus, pour ainsi dire, qu'à voix basse.. comme dans une demeure où la mort a passé.

C'était presque sinistre.

Mme de Chantelys avait à peine vu sa fille.. tout au plus avait-elle échange quelques paroles avec le comte.

A table même, à cette heure où d'ordinaire l'expansion la plus douce ne cessait de régner, la conversation se bornait a quelques phrases banales, et c'est vainement que Blanche essayait d'egayer le front de la comtesse ou d'amener un sourire sur les lèvres de son pere.

La pauvre enfant ne savait que penser, et, prise elle-même d'une sorte de terreur instinctive, elle n'osait pas interroger les seules personnes qui eussent pu la rassurer.

Vaguement elle préssentait un malheur ; mais quel était-il ?

Cette situation ne pouvait cependant se prolonger longtemps, et il était évident qu'une explication eut eté nécessaire..

Mme de Chantelys le comprenait ; le comte en reconnaissait le besoin..et tous les deux semblaient éloigner l'heure où ils allaient se retrouver en présence... et se demander à quelles resolutions il fallait s'arrêter.

Un matin, apres le dejeuner, comme Mme de Chantelys se levait de table pour se retirer dans son appartement, le comte se leva en même temps qu'elle et la rejoignit au moment où elle allait franchir le seuil de la porte.

— Christiane, lui dit-il d'une voix emue, ne voulez-vous pas que nous causions quelques instants aujourd'hui ?

Mme de Chantelys tressaillit et se retourna.

— Si vous le désirez, mon ami, repondit-elle, je me rendrai chez vous à l'heure que vous m'aurez indiquée.

— Chaque jour de retard est un danger de plus, poursuivit le comte.

— Vous avez raison.

— Et peut-être qu'en envisageant froidement à nous deux la situation qui nous est faite, nous trouverons un moyen.

Mme de Chantelys leva les yeux au ciel.

— Je serai chez vous dans une heure, monsieur le comte répondit-elle.

Elle allait sortir, quand Blanche courut sur ses pas et vint présenter son front a ses levres.

(*A suivre.*)

Voir le numéro 28 Mai.

200 livres turques qui lui seront remises immédiatement par le dit ministère.

—

M. G. Yannopoulo, 2me secrétaire de la Légation grecque à Constantinople, est nommé vice-consul à Panderma. M. Yannopoulo est remplacé à Constantinople par M. Philopatridis, ancien secrétaire de légation.

—

Christaki Effendi Zographos, accompagné de sa famille, est parti samedi à bord du courrier de Trieste, se rendant à Corfou. Après quelque temps de séjour dans cette ville, Christaki effendi ira à Rome et à Paris. Ce voyage d'agrément ne durera pas plus de deux ou trois mois.

—

Nous constatons avec plaisir que la qualité des tabacs mis en vente par la Régie s'améliore de jour en jour depuis que ce service a été placé sous la direction immédiate de l'administration des Contributions Indirectes; aussi la consommation journalière, à en croire ce que nous disent les détaillants augmente d'une manière sensible.

—

Nous apprenons que l'employé du chemin de fer qui a causé involontairement la mort de l'enfant de M. Schmidt, quittera le service de la compagnie. Ce malheureux dont la situation est presque aussi lamentable que celle des parents de la jeune victime, se trouve, dit-on, dans un état mental assez inquiétant.

—

Un télégramme d'Ismaïlia en date du 20 mai écoulé, contient ce qui suit:

«Ont passé le Canal de Suez, depuis le 11 mai, *trente-neuf* navires, jaugeant ensemble (*tonnage net imposé*) *cinquante mille six cents* tonnes. La recette du service du transit, du 11 au 20 mai, s'est élevée à la somme de *sept cent cinquante mille* francs.

Transit du 1er au 10 mai	....	34 navires
— 11 au 20 —	....	39 —
Transit du 1er au 20 mai	....	73 navires
Recette de transit, du 1er au 10 mai		630,000 fr.
— du 11 au 20 —		750,000
Recette du transit, du 1er au 20 mai		1,380,000 fr.»

—

Des avis d'Athènes annoncent qu'une commission spéciale vient d'être nommée afin de procéder à une réforme du service consulaire de Grèce.

Les membres de cette commission sont M. Meletopoulo, premier secrétaire du ministère des affaires étrangères; M. André Psylla, chef de division, et M. G. Campotti, secrétaire au même département, ainsi que M. A. Mathiudaki, juge assesseur du tribunal hellénique de Constantinople.

M. Mathiudaki partira incessamment pour Athènes afin de prendre part aux travaux de cette commission.

—

Le *Phare d'Orthys*, journal de Lamia, publie la liste des brigands qui ont été tués ou qui ont fait acte de soumission au Gouvernement Ottoman depuis le mois de juillet 1873 jusqu'à la fin de mars 1874, c'est-à-dire depuis que Mehmed Aly pacha a été chargé de la poursuite du brigandage sur les frontières greco-turques. D'après cette liste 15 chefs de bande ou brigands ont été tués en Turquie, 16 bandits ont fait acte de soumission aux autorités impériales et 31 ont été faits prisonniers; ce qui donne un total de 62 brigands.

Pendant ce même laps de temps, cinq brigands ont été tués ou arrêtés sur le sol hellénique.

Ces résultats satisfaisants sont évidemment dus à l'énergie et à la capacité de Mehmed Aly pacha.

—

Le *Roumélie*, journal turc de Salonique, donne les détails suivants sur les querelles qui viennent d'éclater à Kiuprulu, (Velisso) entre les grecs et les bulgares de cette localité:

La communauté bulgare de Kiuprulu, dit ce journal, fait toujours parler d'elle. Il y a quelques jours la communauté orthodoxe ayant voulu inhumer un de ses membres dans le tombeau appartenant à la famille du défunt, les Bulgares s'y sont opposés et le cadavre est resté sans sépulture pendant trois jours. L'intervention des autorités locales n'a pu mettre fin à cet incident.

Enfin après un échange suivi de correspondances entre les autorités locales et le gouvernement général de Salonique il a été décidé en conseil que le mort serait enterré dans l'église située à l'est de Kiuprulu, et que pour éviter tout conflit à l'avenir, un terrain situé aux environs de cette église servirait de cimetière aux orthodoxes. Les deux partis ont accepté cette solution. Mais pendant que le *medjliss* se rendait sur les lieux pour mettre à exécution cette mesure une foule considérable de Bulgares armés de bâtons et de pierres, s'est précipitée sur les personnes qui accompagnaient les funérailles; il en est résulté une rixe sérieuse dans laquelle il y a eu un mort et quelques blessés.

Le journal ajoute qu'à la réception de cette nouvelle, le gouvernement général de Salonique a fait partir un bataillon de troupes pour Kiuprulu, afin de réprimer ces troubles. Il promet dans son prochain numéro de plus amples détails sur cette affaire.

—

Les droits du Musée Impérial Ottoman sur une partie des antiques trouvées par le Dr Schliemann dans ses fouilles à Hissarlik.

3me PIÈCE.

A S. Exc. *Safvet pacha, ministre de l'instruction publique, etc., etc.*

Excellence,

Je prends la liberté d'appuyer la prière de mon compatriote contenue dans la lettre qu'il vient d'avoir l'honneur d'adresser à Votre Excellence, au sujet de ses recherches archéologiques sur la Troade. Je remercie très-sincèrement Votre Excellence de la haute protection que V. Exc. a déjà daigné lui accorder. Cette même protection offre la première garantie de son succès; et je prie V. Exc. de vouloir bien faire expédier sa demande aussi vite que possible, à S. A. le grand-vézir, pour qu'il soit muni d'un ordre vézirial un moment plus tôt afin de si commencer tout de suite ses recherches intéressantes.

Je prie V. Exc. d'agréer aussi l'assurance de ma considération distinguée.

JOHN P. BROWN.
Ministre des Etats-Unis d'Amérique.

—

4me PIÈCE.

Traduction d'une lettre vézirielle adressée au gouverneur général de l'Archipel en date du 23 Rebiul-akhir 1288.

Le ministre de l'instruction publique informe la Sublime Porte, que le Sr. Henri Schliemann, sujet américain, présumant que la forteresse de la ville célèbre de Troie, se trouve aux environs des Dardanelles sur le [illegible] vague, connu sous le nom de *Hissarlik-Tarlassi*, une convention a été arrêtée en vertu de laquelle le susdit Schliemann pourra opérer des fouilles à son droit sus-mentionné, aux conditions suivantes, savoir:

1° Les fouilles auront lieu aux frais du Sr Schliemann; une moitié des antiquités qui pourraient être découvertes lui sera abandonnée, et l'autre moitié sera mise à la disposition du Musée Impérial.

2° Au cas où le mur de la dite forteresse serait mis à jour, il devra être laissé tel quel;

3° Le Dr. Schliemann devra régler les gages de l'agent qui lui sera délégué de la part de l'autorité locale, pour l'accompagner dans ses recherches archéologiques.

En conséquence le ministre de l'instruction publique sollicite l'envoi d'une lettre vizirielle, à V. Exc. afin que l'autorisation nécessaire soit accordée au Sr Schliemann pour l'exploration projetée.

Vu la célébrité de la ville de Troie, consacrée dans les annales de l'histoire ancienne, il est évident que, si conformément aux suppositions du Sr Schliemann, des antiquités venaient à être découvertes, elles seraient d'un grand intérêt pour la science; d'un autre côté les conditions sus-énoncées étant conformes à celles établies pour l'obtention de pareilles lettres, le fait a été soumis à la sanction souveraine et l'ordonnance impériale ayant été émanée à ce sujet, vous voudrez bien, M. le gouverneur-général, agir en conséquence.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 28 Février 1874.

Actif.	Piastres.	Paras	Passif.	Piastres.	Paras
Actions-Versements non appelés...	222,750,000	—	Capital ...	445,500,000	—
Caisse (à Constantinople ...	38,616,035	32	Billets de Banque (à Constantinople ...	27,485,600	—
Caisse (dans les succursales .	2,489,745	12	en circulation (aux succursales.	152,000	—
Valeurs en portefeuille ...	204,542,818	24	Effets à payer ...	149,019,838	—
Comptes-courants du Trésor Imp...	273,183,411	16	Comptes-courants du Trésor Imp...	61,819,811	36
» divers-Débiteurs.	219,867,005	18	» divers-Créditeurs	302,341,118	38
Avances sur valeurs publiques et marchandises ...	103,306,506	20	Dépôts à échéances fixes ...	36,147,858	23
Immeubles et mobilier ...	6,261,304	30	Réserve ...	35,848,137	—
Divers ...	8,870,638	37	Dividendes à payer ...	1,316,310	—
			Divers ...	35,169,011	21
Total ...	1093,859,516	27	Total ...	1093,859,516	27

Certifié conforme aux écritures.

Le Directeur, ED. DEVEAUX. *Le Directeur-Général*, M. H. FOSTER.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE. 31 mai, 1874.

Lever du soleil ...	4 h. 32 m.
Coucher » ...	7 » 23 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 57 »
H. à la turque à midi moyen..	4 » 30

8 heures du matin.

Baromètre ...	766.2
Thermomètre ...	18.5
Minima ...	14.2
Maxima de la veille ...	21.6

Direction et force du vent S.-O. très-faible.

Etat du temps le 31 mai, à 8 h. du matin [illegible]

Les vents soufflaient des directions variables faibles ou modérés sur la mer noire; du S. faibles aux Dardanelles; du N. faibles sur l'Archipel et l'Adriatique.

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois d'Avril.		
9 Surai Askérijusbachi Mehmed bey	Kaimak. Ibrahim	Kostendja
7 Georgiadi	Dalosso	Genova
11 M. Bozitzin	Simantiras	Argos
12 Ceacos Yeni-Djami 22	Ceacos	Slatti
13 Sebadell, Grand Hôtel Europe	Mercedey	Barcelona
14 Vincenzo Zingarolli Ambascat Inglese	Teresa	Kustendje
15 Walleff Hansielle	Waleff	Genova
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braila
6 Sacino	Colo	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Caristu Pastirizia	Toma Anastassi	Galatz
13 Vulgaropulo	Candiotti	Trieste
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaujar	Ibragimejan	Moscou
17 Panaghioti Piani	Michel Cameno	Ibraila
18 Alexandre Matlas	Matlas	Ibraila
19 Chan dach Sochah No 38 Chikertito Zaranoff	Schrieser	Schumla
20 Entel Consple Hôtel Pesth	Hoffman	Leipzig
21 Thoros Pazorimjan et Cie	Guichard et Pierre fils	Marseille

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les combinaisons ministérielles.

[illegible]

Au Vatican.

[illegible]

XVI, le 1er juin, serait célébré cette année «à Saint-Pierre avec l'intervention de tous les cardinaux». Une assemblée du corps des cardinaux, en dehors du palais du Vatican, à St-Pierre, serait une innovation. Il n'y a rien eu de pareil depuis 1870. Je n'ai pu vérifier encore si, comme je le suppose, ce bruit est inexact.

Le service annuel de Grégoire XVI a été célébré, les années précédentes, dans le chœur des chanoines de Saint-Pierre, sans que les cardinaux y soient intervenus.

Du reste, on ne s'explique plus très-bien comment les anciennes solennités de Saint-Pierre, de la chapelle Sixtine, etc., n'ont pas repris leur cours. Rien ne s'y oppose: le Saint-Père doit en être actuellement convaincu. Si la chapelle Sixtine, dont l'autel est dépouillé d'ornements, n'est plus qu'une sorte de musée, dont les touristes vont quotidiennement admirer les fresques, moyennant rétribution à des gardiens assez avides, c'est un système; ce n'est à aucun égard une nécessité.

Je me demande si le service de Grégoire XVI, dont on parle, ne se fera pas à la Sixtine. Ce serait aussi une nouveauté, mais moins innatendue qu'une assemblée des cardinaux dans la basilique de Saint-Pierre.

On dit généralement que, le 3 juin, se tiendra un consistoire pour «la fermeture et l'ouverture de la bouche» des cardinaux Guibert, Simor et Ghigi. Le cardinal Guibert est annoncé pour le 27 mai à l'ambassade de France, où il logera, comme y a logé le cardinal Régnier. Le cardinal Simor descendra au palais ou hospice de l'église de l'*Anima* des Allemands, comme a fait le cardinal de Tarnoczy.

La nation allemande, vous le savez, a son palais et son église de Sainte-Marie-de-l'Ame, comme nous avons notre palais et notre église de Saint-Louis-des-Français. Toutes les nations d'Europe ont à Rome une église avec palais ou hospice.

L'Anima est plus ancienne que Saint-Louis: Saint-Louis date de la seconde moitié du seizième siècle, de Catherine de Médicis (1580); l'Anima date de la fin du quinzième siècle; on attribue sa façade à Bramante. C'est dans cette église allemande, où l'on prêche le dimanche en allemand, que se voit le tombeau du pape Adrien VI Florent, qui avait été précepteur de Charles-Quint, et qui effraya tant, pendant son règne rapide, les artistes et les amis des arts, par son dégoût pour les statues antiques qu'il appelait des «idoles», et par son antipathie pour les «nus».

(*Temps.*)

Les canons de gros calibre.

Une série d'expériences intéressantes a eu lieu en Angleterre, dit l'*Army and Navy Gazette*, dans le but d'étudier et de comparer les forces de pénétration des diverses espèces de canons de gros calibre tirant sur des cuirassés dont les armures varient de 4 pouces 1/2 à 15 pouces. Le canon Palliser atteint une pénétration plus grande dans les grands calibres que dans ceux de 7, 8 et 9 pouces; d'après les premières expériences faites sur ce canon, on crut d'abord pouvoir établir cette règle que les calibres de 7, 8 et 9 pouces, tirant avec leurs charges respectives, à deux cents mètres, perçaient des plaques d'une épaisseur supérieure de un pouce à leur diamètre, c'est-à-dire des plaques de 8, 9 et 10 pouces; mais on fut obligé de reconnaître qu'il y avait des exceptions à cette règle et que le canon de 9 pouces lançant, avec 60 livres de poudre seulement à deux cents mètres, un projectile de 250 livres, perçait très-souvent des plaques de 11 pouces d'épaisseur.

A mesure que le calibre augmente, la force de pénétration devient beaucoup plus considérable. Le canon de 10 pouces, qui lance un boulet de 400 livres, perfore des plaques de 12 pouces, toujours à 200 mètres. Le canon de 25 tonnes, de 11 pouces de diamètre, lance un projectile qui traverse une cuirasse de 12 pouces et toute la carcasse intérieure du navire frappé à 500 mètres, et, à 200 mètres, arrive presque à percer les plaques de 14 centimètres. Le projectile de 700 livres lancé par le canon de 35 tonnes et de 12 pouces, ou le *Woolwich Infant*, traverse des cuirasses de 14 pouces à 500 mètres, et à 200 mètres traverse aisément les cuirasses de 15 pouces. La force de ce projectile est estimée être de 7,800 tonnes.

Le journal ajoute, en terminant, que l'on peut conclure de ces expériences que le canon de 50 tonnes qu'on se propose de construire détruira la plus épaisse armure dont il soit possible de recouvrir un cuirassé.

Les missionnaires suisses en Afrique.

On écrit de Berne, 17 mai, au *Journal de Genève*:

On se rappelle l'incident des missionnaires suisses, devenus prisonniers des Ashantees, et mis en liberté après de longues souffrances, grâce à l'intervention de la Grande-Bretagne.

Dans cette circonstance, la Suisse eut à se féliciter de trouver dans le gouvernement anglais un protecteur puissant et animé du sincère désir de lui être agréable.

Voici la contre-partie de cet incident: pendant la dernière guerre soutenue par la Grande-Bretagne contre les Ashantees, les agents des missions bâloises établis sur le territoire de la Côte-d'Or ont eu l'occasion de témoigner d'une manière utile leur reconnaissance pour les généreux procédés du gouvernement anglais, spécialement en contribuant dans une forte mesure au succès de l'expédition dont le capitaine Glover avait la direction.

Dans cette circonstance, les missions bâloises ont mis sur pied dix compagnies de soldats indigènes convertis qui ont rendu d'excellents services et se sont distingués avantageusement de leurs camarades païens. Les missions ont fourni, en outre, des ouvriers (armuriers, forgerons, charpentiers, cordonniers) qui n'ont pas peu contribué au succès de l'expédition. Sur la route du fleuve Volta au fleuve Prah, les stations de missionnaires ont donné aux officiers et aux soldats une généreuse hospitalité.

Le gouvernement britannique, reconnaissant l'importance de tous ces services qui ont été rendus à ses troupes, a donné ordre à son chargé d'affaires à Berne d'en exprimer ses vifs remerciements au Conseil fédéral.

Traité de commerce entre la France et la Russie.

TRAITÉ DE COMMERCE ET DE NAVIGATION.

ART. 1er. Il y aura réciproquement pleine et entière liberté de commerce et de navigation pour les bâtiments et les nationaux des hautes parties contractantes, dans les villes, ports, rivières, ou lieux quelconques des deux Etats et de leurs possessions, dont l'entrée est actuellement permise, ou pourra l'être à l'avenir aux sujets et aux navires de toute autre nation étrangère.

Les Français en Russie et les Russes en France pourront réciproquement, en se conformant aux lois du pays, entrer, voyager ou séjourner en toute liberté, dans quelque partie que ce soit des territoires et possessions respectifs, pour y vaquer à leurs affaires; ils jouiront, à cet effet, pour leurs personnes et leurs biens, de la même protection et sécurité que les nationaux.

Ils pourront, dans toute l'étendue des deux territoires, exercer l'industrie, faire le commerce, tant en gros qu'en détail, louer ou posséder les maisons, magasins, boutiques ou terrains qui leur seront nécessaires, sans être assujettis, soit pour leurs personnes ou leurs biens, soit pour exercer leur commerce ou leur industrie, à des taxes générales ou locales, ni à des impôts ou obligations de quelque nature qu'ils soient, autres ou plus onéreux que ceux qui sont ou pourront être établis sur les nationaux.

Il est entendu, toutefois, que les stipulations qui précèdent ne dérogent en rien aux lois, ordonnances et règlements spéciaux en matière de commerce, d'industrie et de police, en vigueur dans chacun des deux pays et applicables à tous les étrangers en général.

ART. 2. Les Français en Russie et les Russes en France auront réciproquement un libre accès auprès des tribunaux de justice, en se conformant aux lois du pays, tant pour réclamer que pour défendre leurs droits; à tous les degrés de juridiction établis par les lois. Ils pourront employer, dans toutes les instances, les avocats, avoués et agents de toutes classes, autorisés par les lois du pays, et jouiront, sous ce rapport, des mêmes droits et avantages qui sont ou seront accordés aux nationaux.

ART. 3. Les Français en Russie et les Russes en France auront pleine liberté d'acquérir, de posséder et d'aliéner dans toute l'étendue des territoires et possessions respectifs, toute espèce de propriété que les lois du pays permettent ou permettront aux sujets de toute autre nation étrangère d'acquérir ou de posséder.

Ils pourront en faire l'acquisition et en disposer par vente, donation, échange, mariage, testament ou de quelque autre manière que ce soit, dans les mêmes conditions qui sont ou seront établies à l'égard des sujets de toute autre nation étrangère, sans être assujettis à des taxes, impôts ou charges, sous quelque dénomination que ce soit, autres ou plus élevés que ceux qui sont ou seront établis sur les nationaux.

Ils pourront, de même, exporter, librement le produit de la vente de leur propriété et leurs biens en général, sans être assujettis à payer, comme étrangers, à raison de l'exportation, des droits autres ou plus élevés, que ceux que les nationaux auraient à acquitter en pareille circonstance.

ART. 4. Les Français en Russie et les Russes en France seront réciproquement exempts de tout service personnel, soit dans les armées de terre et de mer, soit dans les gardes ou milices nationales, de toute contribution, soit en argent, soit en nature, destinée à tenir lieu du service personnel; de tout emprunt forcé et de toute prestation ou réquisition militaire.

Sont, toutefois, exceptées les charges qui sont attachées à la possession, à titre quelconque, d'un bien-fonds, ainsi que les prestations et les réquisitions militaires auxquelles tous les nationaux peuvent être appelés à se soumettre comme propriétaires fonciers ou fermiers.

Ils seront également dispensés de toute charge et fonction judiciaire ou municipale quelconque.

ART. 5. Les navires français et leur cargaison dans un port de l'Empire de Russie et, réciproquement, les navires russes et leur cargaison en France, à leur arrivée, soit directement du pays d'origine, soit d'un autre pays, et quel que soit le lieu de provenance ou la destination de leur cargaison, jouiront, sous tous les rapports, du même traitement que les navires nationaux et leur cargaison.

Aucun droit, taxe ou charge quelconque, pesant, sous quelque dénomination que ce soit, sur la coque du navire, son pavillon ou sa cargaison, et perçu au nom ou profit du gouvernement, de fonctionnaires publics, de particuliers, de corporations ou d'établissements quelconques, ne sera imposé aux bâtiments de l'un des deux Etats dans les ports de l'autre, à leur arrivée, durant leur séjour et à leur sortie, qui ne serait pas également et dans les mêmes conditions imposé aux navires nationaux.

ART. 6. La nationalité des bâtiments sera admise, de part et d'autre, d'après les lois et règlements particuliers à chaque pays, au moyen des titres et patentes délivrés aux capitaines ou patrons par les autorités compétentes.

ART. 7. En tout ce qui concerne le placement des navires, leur chargement et leur déchargement dans les ports, rades, hâvres, bassins, fleuves, rivières ou canaux, et, généralement, pour toutes les formalités et dispositions quelconques auxquelles peuvent être soumis les navires de commerce, leurs équipages et leurs cargaisons, il ne sera accordé aux navires nationaux dans l'un des deux Etats aucun privilège, ni aucune faveur, qui ne le soit également aux navires de l'autre puissance; la volonté des hautes parties contractantes étant que, sous ce rapport, les bâtiments français et les bâtiments russes soient traités sur le pied d'une parfaite égalité.

ART. 8. Les navires français entrant dans un port de l'Empire russe et, réciproquement, les navires russes entrant dans un port de France, qui n'y viendraient décharger qu'une partie de leur cargaison, pourront, en se conformant toutefois aux lois et règlements des Etats respectifs, conserver à leur bord la partie de leur cargaison qui serait destinée à un autre port, soit du même pays, soit d'un autre, et la réexporter sans être astreints à payer, pour cette dernière partie de leur cargaison, aucun droit de douane, sauf ceux de surveillance, lesquels, d'ailleurs, ne pourront naturellement être perçus qu'aux taux fixés pour la navigation nationale.

ART. 9. Les capitaines et patrons des bâtiments français et russes seront réciproquement exempts de toute obligation de recourir, dans les ports respectifs des deux Etats, aux expéditionnaires officiels, et ils pourront, en conséquence, librement se servir, soit de leurs consuls, soit des expéditionnaires qu'ils désigneront eux-mêmes, sauf à se conformer, dans les cas prévus par le code de commerce français et le code de commerce russe, aux dispositions auxquelles la présente clause n'apporte aucune dérogation.

ART. 10. Les dispositions du présent traité ne sont point applicables à la navigation de côte ou cabotage, laquelle demeure exclusivement réservée, dans chacun des deux pays, au pavillon national.

Toutefois, les navires français et russes pourront passer d'un port de l'un des deux Etats dans un ou plusieurs ports du même Etat, soit pour y déposer tout ou partie de leur cargaison apportée de l'étranger, soit pour y composer ou compléter leur chargement.

ART. 11. Seront complètement affranchis des droits de tonnage et d'expédition dans les ports de chacun des deux Etats:

1° Les navires qui, entrés sur lest de quelque lieu que ce soit, en repartiront sur lest;

2° Les navires qui, passant d'un port de l'un des deux Etats dans un ou plusieurs ports du même Etat, dans les conditions déterminées par le second paragraphe de l'article précédent, justifieront avoir acquitté déjà ces droits;

3° Les navires qui, entrés avec chargement dans un port, soit volontairement, soit en relâche forcée, en sortiront sans avoir fait aucune opération de commerce.

En cas de relâche forcée, ne seront pas considérées comme opérations de commerce, le débarquement et le rechargement des marchandises pour la réparation du navire, le transbordement sur un autre navire, en cas d'innavigabilité du premier, les dépenses nécessaires au ravitaillement des équipages et la vente des marchandises avariées, lorsque l'administration des douanes en aura donné l'autorisation.

(*A suivre.*)

La Suisse et M. Falk.

On lit dans l'*Etoile Belge*:

Berne, 13 mai.

Il y a quelques jours, le télégraphe nous a causé une certaine surprise en nous transmettant quelques paroles prononcées par M. Falk, ministre des cultes à Berlin, parlant dans la Chambre des députés sur la loi concernant l'administration des diocèses vacants. Dans la séance du 5, le ministre avait déclaré avoir «des motifs d'affirmer que l'on aurait été disposé, du côté de la curie romaine, à des concessions à l'égard de la Suisse, si la Prusse avait pu être isolée dans la lutte de l'Etat contre l'ultramontanisme.

Ces paroles rapportées par un télégramme causèrent, je le répète, une vive surprise, non-seulement dans le public, mais aussi dans le monde officiel, et plusieurs journaux importants traduisirent ce sentiment en termes assez vifs. Le correspondant du *Journal de Genève* lui écrivit aussitôt:

«Le ministre prussien veut-il dire par là que, la curie aurait fait à la Suisse des propositions d'accommodement qui n'auraient pas abouti parce que la Suisse n'a pas voulu laisser la Prusse seule dans la lutte? Dans ce cas, le langage de M. Falk serait complètement erroné, car la curie n'a fait en Suisse aucune démarche de conciliation, et le Conseil fédéral, qui combat uniquement *pro domo nostra*, n'a jamais eu à se demander s'il devait associer sa cause à celle de l'Allemagne ou s'en séparer. Interprétées dans le sens indiqué, les paroles de M. Falk seraient des paroles en l'air et passablement imprudentes.

» Mais le ministre semble avoir rattaché les intentions qu'il prête au Saint-Siége à la lettre adressée par le Pape à l'empereur Guillaume et à des démarches du même genre faites auprès de plusieurs têtes couronnées.

«Cela signifierait alors que, dans la pensée de M. Falk, le Pape aurait tenté de se concilier la bienveillance de plusieurs gouvernements monarchiques et que, en cas de réussite, il eût été disposé à se rapprocher de la Suisse, afin de laisser la Prusse complètement isolée.

» Dans ces termes, les paroles du ministre seraient plus acceptables, mais il conviendrait encore de lui en laisser la responsabilité, car on ne sait absolument rien à Berne de toute cette histoire.»

Ce langage, j'en suis certain, exprimait exactement la pensée du Conseil fédéral. On croyait, toutefois, que les paroles de M. Falk n'avaient été qu'imparfaitement rendues par le télégraphe, et l'on espérait que ces paroles arriveraient plus complètes et plus claires dans le texte même du discours ministériel.

C'est en effet ce qui est arrivé. Le texte authentique ou à peu près des paroles de M. Falk serait celui-ci: «J'ai de bonnes raisons de croire à l'exactitude du bruit d'après lequel, il y a à peine une année, la curie romaine aurait fait de grandes avances à la Suisse, si on avait pu isoler la Prusse dans sa lutte contre l'ultramontanisme.»

Cette version enlève aux paroles de M. Falk une bonne partie de la portée que leur donnait la première version. Le ministre ne fait que rapporter un bruit et il ne dit pas que des avances ont été faites à la Suisse, mais qu'elles auraient probablement été faites si certaines éventualités s'étaient réalisées. Nous ne savons rien de tout cela et nous ne croyons pas aux prétendues dispositions conciliantes du Saint-Siége à notre égard, attendu que toute sa conduite proteste contre cette supposition, mais le ministre prussien peut dire qu'il y croit sans que cette assertion soit de nature à nous offusquer.

Mais les journaux ultramontains ne l'entendent pas ainsi. Il leur convient, pour cette fois, de tenir le langage de M. Falk pour parole d'Evangile et vous devinez facilement les conclusions qu'ils en tirent. «Il ne tenait qu'à la Suisse de mettre un terme aux déchirements religieux, le Saint-Siége était disposé à faire d'importantes concessions, c'est M. Falk qui l'affirme.

» La Suisse n'a voulu rien entendre, c'est encore M. Falk qui l'affirme, et cela sans doute parce qu'elle est trop liée à la Prusse pour pouvoir séparer sa politique de la sienne. Ou bien cela est faux, et M. Falk n'a tenu le langage qu'on connait que pour compromettre la Suisse en la représentant comme inféodée à la Prusse. Dans l'une et l'autre alternative le Conseil fédéral doit des explications au pays et à l'Europe. Qu'il les donne.»

Je crois le Conseil fédéral un peu revenu de sa surprise et peu disposé à donner au langage de M. Falk une importance qu'il n'a pas. Mais je crois aussi qu'en présence des attaques de la presse ultramontaine, il ne demande pas mieux que de donner de franches explications et qu'il saisira la première occasion pour le faire.

Cette occasion viendra tout naturellement après l'ouverture de la session des Chambres fédérales qui aura lieu le 28 courant. Si une interpellation est faite, elle sera favorablement accueillie.

« Le Hooper. »

Le steamer porte-câble *Hooper* vient de quitter Gravesend avec des câbles destinés à la compagnie télégraphique Centre-Amérique. Ces câbles doivent être posés entre Para, Cayenne et George Town, Demarara. Lorsque leur pose sera terminée, ils relieront les lignes des compagnies télégraphiques Plata-Brésilienne, Ouest et brésilienne, Indes-Orientales et Panama. La chaîne des communications électriques entre la rivière de la Plata et les Etats-Unis sera alors complète.

Le poids total des câbles embarqués sur le *Hooper* dépasse 3,900 tonnes, le plus grand poids de câble télégraphique sous-marin qu'un navire ait jamais porté. Vingt-cinq ans se sont à peine écoulés depuis qu'on a posé les premiers câbles électriques sous-marins, et l'on est étonné des progrès rapides qu'a faits depuis cette époque cette partie de la télégraphie.

Le *Great Eastern* et d'autres navires ont jusqu'à présent seuls servi à cette opération, rendue difficile par leur mauvaise appropriation au transport et à la pose des câbles. Mais depuis la construction du *Hooper*, les navires porte-câbles sont parfaits.

ment installés et appropriés à leur [illegible] la fin du mois, on emploiera à la pose du câble direct des Etats-Unis un navire encore plus perfectionné, le *Faraday*, qui est sans conte[illegible] parmi les navires porte câbles. [illegible] fer, en construction à Charlton, de 5,000 tonneaux de jauge, mais pouvant porter la lourde charge de 6,500 tonnes. Il a 360 pieds anglais de long (près de 110 mètres), 37 (11 metres 27) de profonde[ur] et 52 (15 metres 85) de largeur de bau.

La capacité du *Faraday* comm[illegible] de câble est considérable, puisqu[illegible] partiments, dont deux ont 45 pieds (13 metres 70) de diametre et l'autre 37 (11 mètres 17). Ils ont [illegible] les trois 27 pieds (8 metres 20) de profondeur. On peut donc facilement arrimer dans ce navire 5,000 tonn[es] de câble, c'est-à-dire une quantité [illegible] couvrir 4,500 metres de longueur. C'est l'opération qu'on est en train de faire.

Chaque extremité du navire a la meme forme et possede un gouvernail, ce qui lui permet d'aller en avant ou en arriere sans aucune difficulte et dans le moins de temps possible.

[illegible] l'a-vons dit plus haut, le *Faraday* accomplira son premier voyage, ayant à bord son premier chargement, avec lequel il completera la ligne directe des Etats-Unis, entre un point du New Hampshire situé à environ 60 milles de Boston, et Terre Neuve. Revenant ensuite en Angleterre, il prendra à bord la portion restante du cable et procéder[a] immédiatement à l'immersion entre l'Irlande [et] Terre-Neuve.

La longueur totale du câble qui sera posé da[ns] cette double operation sera d'environ 3,400 mille[s]. On espère que tout sera terminé en août ou [en] septembre. *(Times.)*

La poterie flamande.

A la dernière reunion de la Societe d'encouragement des arts, des manufactures et du commerce, à Londres, M. John Sparkles a lu un mémoire qui donne sur la poterie flamande aux seizieme et dix-septième siècles d'intéressants détails.

Presque personne ne sait avec exactitude, dit M. Sparkles, de quelles fabriques provenaient les différents spécimens de poterie que nous possédons de cette époque. La denomination generale « gres de Flandre » est appliquée à tous les produits de cette nature. La fabrique des vases de gres était une des branches les plus florissantes de l'art aux seizieme et dix septieme siecles. Ses productions étaient extrêmement nombreuses, et le siege de cette fabrication etait exclusivement sur le Rhin.

[illegible] Tubild [illegible] chon, Hoehr et Greuzhausen. C'était une matière dense, fortement vitrifiée, inattaquable par les acides, et d'une force particulière. Elle differe de toutes les espèces de terres cuites vernissées par [illegible] semble consister en [illegible] ci est poussée plus loin que dans l'autre, jusqu'à se rapprocher de l'état du verre, tandis que le vase de gres differe de la porcelaine et du verre en ce qu'il forme un corps plus ou moins poreux, à cassure nette et absorbant.

L'ancienne poterie de gres était fabriquée avec une argile qui se trouve dans le pays entre Mayence et Cologne. Elle differe de la poterie de Lambeth surtout par les couleurs. Le bleu et le gris des vases du Rhin ne se retrouvent pas dans la poterie de Lambeth qui a des tons plus chauds, jaunâtres et se rapprochant de la terre de Sienne. Le bleu tendre de l'ancien grés de Flandres était dû au feu de bois dont on se servait; la couleur changeait pour prendre les tons de la poterie de Lambeth par suite de la cuisson plus énergique à laquelle [illegible]

On ne sait pas exactement à quelle époque la poterie commença à être vernissée à l'aide du sel. Les poteries les plus anciennes du Staffordshire [illegible] ancienne, des potiers hollandais, employant ce procédé, allèrent s'établir à Lambeth. Ce sont probablement des ouvriers du meme pays qui fondèrent les poteries de Fulham, puisqu'elles furent, au debut, appelées poteries de Cologne. Il est certain que les poteries de Lambeth étaient en plein exercice en 1668.

Des potiers hollandais s'établirent souvent en Angleterre au dix-septième siècle. L'art qu'ils y implantèrent était la fabrication de la poterie de Delft; on ne fait pas une fouille à Lambeth sans y trouver quelques débris de poteries des maîtres hollandais.

VARIETES.

Les Patagons.

(Suite et fin).

Les tentes ou *toldos*, des Patagons, appelées par eux *kau* ressemblent assez à celle des bohemiens nomades, quoiqu'elles soient plus vastes, plus élevées et de forme carrée. Leur construction est simple et se fait rapidement.

Des poteaux de 3 pieds de haut environ sont plantés en terre, puis surmontés d'une perche qui les relie entre eux; à une distance de 6 pieds vient une seconde rangée de poteaux de 3 pieds de haut, et une seconde perche de soutien; puis en dernier lieu, et à la même distance, on met une troisieme rangée haute de 6 pieds.

Une couverture de peaux de guanaco cousues ensemble (on en emploie de quarante à cinquante pour cet objet) et enduite d'un melange de graisse et d'ocre rouge est attachée alors à la derniere rangée, puis ramenée sur les deux autres et retenue aux perches de face par des lanières. Des rideaux de cuir tendus entre les poteaux de l'interieur delimitent chaque couche; les bagages enfin, empilés sur les côtés, empechent le vent d'entrer dans la tente.

Le double soin de construire les toldos et de charger les peaux sur les chevaux est dévolu aux femmes.

Le mobilier d'un toldo comprend quelques peaux, des traversins formés de vieilles gibecieres rembourrees avec du duvet de guanaco, et fermées au moyen des tendons de cet animal ou d'autruche, puis quelques *techos* ou couvertures de lit tissees, obtenues des Araucaniens. Les selles et les harnais forment le reste de l'ameublement. Les ustensiles de cuisine se bornent à un pot de fer et une broche à rôtir ou *asador* parfois accompagnes de grands plats de [illegible]

Les armes communement employées pour la chasse sont les *bolas* à deux ou trois balles, les premieres utilisées contre l'autruche, les secondes contre le guanaco. Il est aussi fait usage du *lasso* pour la capture des chevaux sauvages et du betail.

Les Tehuelches ont en outre, en fait d'armes, un fusil ou un revolver, une lourde et longue lance — à laquelle ils n'ont recours que lorsqu'ils sont desar[illegible] enfin la *bola perdida*, ou balle simple, engin des plus terribles dans leurs mains.

Pigafetta mentionne que ces Indiens se servent aussi de l'arc et de la fleche je considère cette assertion comme erronée si on l'applique aux Tehuelches; elle ne peut se rapporter qu'aux Fuégiens ou à une tribu de Panpas habitant le long de la mer, plus au nord, et dont j'aurai bientôt l'occasion de dire quelques mots.

Pour réfuter Pigafetta, je me contente de citer le fait, bien simple, que l'on ne rencontre pas de silex dont on puisse faire des pointes de flèches, avant d'arriver au rio Negro, où ils abondent; en outre, il n'y a que dans la region située plus près des Cordillères qu'existe un peu de bois propre à fabriquer des arcs, et l'on peut ajouter qu'anterieurement à l'introduction des chevaux en Patagonie, les excursions de ces Indiens se faisaient dans un espace tres-circonscrit. L'un d'eux me raconta meme que plusieurs cavernes situées dans une region volcanique, au sud du fleuve Santa-Cruz, servirent jadis de demeures aux Tehuelches.

Lorsqu'ils ne sont pas occupés à dresser leurs chevaux ou à chasser, les hommes s'emploient à fabriquer des selles de bois, des bolas, des lassos, des éperons, toute espèce de harnais, enfin—soit à travailler des ornements d'argent, soit à faire des bagues, des couteaux, etc., au moyen du fer qu'ils se procurent par échange ou qu'ils arrachent aux epaves de navires echoues sur la côte. Ils font aussi des pipes de pierre ou de bois dur, fixées ordinairement à un tube d'argent.

Leurs marteaux et leurs enclumes pour travailler le fer sont généralement en pierre; ils façonnent avec des pierres dures les materiaux necessaires à leurs bolas. Les grattoirs avec lesquels les femmes nettoient les peaux sont en silex ou en obsidienne, matière dans laquelle ils taillaient leurs couteaux avant la venue des Espagnols.

Les occupations des femmes, outre les travaux du menage et l'approvisionnement de bois et d'eau, consistent à preparer les peaux de guanaco, de renard, de putois et d'autruche, pour en faire des manteaux. Leurs aiguilles sont de grosses epingles de métal, bien pointues, et leur fil des nerfs de guanacos adultes. Les manteaux de peaux de puma, de renard, et d'autruche sont principalement destinés aux échanges avec les comptoirs. Beaucoup de femmes tissent aussi des jarretières, ainsi que des filets pour les cheveux; elles travaillent même quelquefois l'argent, mais rarement.

La chair d'autruche est la viande que preferent les Patagons, et voici comment ils en preparent la cuisson sur le terrain meme de la chasse. Ils disposent l'oiseau en forme de sac, le placent sur des cendres, puis l'entourent de pierres chaudes. Dans les camps, ils rôtisent aussi la chair en employant la broche; ils la font meme parfois bouillir. Pour faire fondre la graisse ou la moelle, des marmites de fer sont généralement en usage.

Les légumes dont ils se nourrissent d'ordinaire sont la racine d'une pomme de terre sauvage, une espèce d'épinards, et, quand ils peuvent se les procurer, un petit nombre d'autres plantes encore. Ils mangent aussi les feuilles de la dent de lion — plante que l'on rencontre fréquement dans les vallées herbeuses — ainsi que des groseilles sauvages, des fraises, des pommes et des oignons, bien entendu lorsqu'ils vivent dans les régions ou ces fruits abondent.

De fait, les Patagons dévorent avec avidité toute espece de fruits ou de végétaux qu'ils trouvent à leur portée. Ce sont en outre de grands consommateurs de sel, condiment dont differentes salines leur procurent des quantités suffisantes. Enfin, il màchent quelquefois la gomme que donne l'encensier, mais ils l'emploient surtout comme dentifrice.

Par suite de ses rapports avec les comptoirs, le Tehuelche a apris l'usage du tabac, du sucre, du zerba et du rhum; il ne regarde pas cependant ces produits comme indispensables, à l'exception, toutefois, du tabac à fumer, qui est toujours melangé à de legers copeaux de bois. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ne fûment ni ne boivent.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

[illegible]

[illegible]

Obligations Roumelie...	— —
id. Nouvelles...	— —
Anglo-Bank	[illegible]
Societe de cred. aust-turq..	— —
Banque austro-ottomane..	[illegible]
Piece de 20 francs	[illegible]
Agio..	105.70
[illegible] sur Londres	141.50
Credit anstalt	[illegible]
National Bank	982.—
Lloyd	441.—

Bourse faible; affaires toujours limitees. Cet etat est motive par la baisse des marches allemands.

La nouvelle d'une candidature allemande au trône d'Espagne est une invention des journaux de Paris, et n'a aucune importance.

[illegible]

[illegible]

Le nouveau ministère reste sur la defensive. L'election de M. Ledru-Rollin a ete validee.

Angleterre.

Londres, 30 mai.

Il a ete versé à la Banque une somme de 95,000 livres sterling.

On annonce de nouvelles grèves parmi les houilleurs.

Allemagne.

Damstad, 30 mai.

L'Imperatrice de Russie est attendue dans notre ville le 14 juin.

Espagne.

Madrid, 30 mai.

Il est question de la prochaine publication d'un manifeste federaliste.

Roumanie.

Bucarest, 29 mai.

Le dimanche 19/31 mai S. A. le prince Leopold, frere aîné de S. A. le Prince Regnant arrivera à Bucharest pour y passer quelque temps.

Le prince Milan de Serbie est parti aujourd'hui pour Belgrade.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 30 mai.

	CLÔTURE.
Dette Generale	47 9/16
Emprunt 1865	
do 1869	54 5/8
do 1871	—
do 1872	82 1/4
Consolides anglais	92 5/16 (ex-coupon.
Emprunt egyptien	66 7/8
Nouvel Emprunt Ott.	51 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]

[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	— —	—
[illegible]	[illegible]	—
[illegible]	— —	—
[illegible]	L.S. [illegible]	—
[illegible]	1 [illegible]	—
» de la Banque de Const. ex coup.	4 [illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque	» — —	—
» du Crédit Général	L.T. 9 35	—
[illegible]	» [illegible]	—
[illegible]	» [illegible]	—
[illegible]	» [illegible]	—
[illegible]	Fr 92 1/2	—
[illegible] Hellénique (escompte)	» 20	— —
[illegible]	» 117	— —
[illegible]	» 92 1/2	—
[illegible]	» [illegible]	— —
[illegible]	» [illegible]	— —
[illegible]	» [illegible]	— —
[illegible]	» [illegible]	— —
1873	» —	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P.	110 30
Pièce de 20 francs	»	87 35
Imperial russe	»	90 [illegible]
Ducat (Crémont)	»	51 [illegible]
Medjidie blanc—(difference)	»	102 —
Bechlik—(difference)	»	105 [illegible]
Metalique... (id).	»	105 [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible] paq. [illegible] vap. angl. *Gasforth*, c. Tinsdale, [illegible]

[illegible] vap. angl. Lloyd, c. Parnon, [illegible]

[illegible]

[illegible] paq. à vap [illegible]

[illegible]

[illegible] Cardiff, [illegible]

[illegible]

[illegible] ital. *Corsetto*, c. Balestrini, gr. de [illegible] *Mimbelli*, c. Bulouicich, ble. [illegible] *A. Spiridon*, c. Vaglianos, [illegible] c. Hreglich, lest.

[illegible]

[illegible] *S. G. Battista* c. Morfino, [illegible]

[illegible] *Adelfis Andipas*, c. Andipas [illegible]

[illegible] *Crina*, c. Mathioudis, graine [illegible]

[illegible] *Zakinthos*, c. Logothetti, mais, Ibraila p. [illegible]

[illegible] c. Ventura, blé, Bourgas p. Marseille.

[illegible] c. Christinni ble Taganrok p. Marseille

[illegible]

Angl. *Wyveu*, c. Bams, gr. de lin, Taganrok p. [illegible]

Rus *A. Nicolaus*, c. Galiatzos, blé, Ibraila p. [illegible]

[illegible]

[illegible] Taganrok pour [illegible]

[illegible] ble. Taganrok pour [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 20 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de 7,500 cantars, de coke nécessaire à l'Administration Imp. de Top-hané.

La susdite quantité de coke devra être de première qualité et de la fabrication Lowmoor de Yorkshire, en Angleterre, pour lequel il sera exigé le certificat nécessaire.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 22 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 30,000 kilés d'orge necéssaire au dépôt Imp. et déjà soumissionné à 20 piastres le kilé. La susdite quantités d'orge sera livrée par différents lots et complet jusqu'à la fin du mois de juin 1874. Le montant de la valeur en sera payé contre chaque reçu en médjidié d'argent à raison de 21 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Seraskérat, le 28 mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Lundi 20 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication definitive des cordes et câbles suivants nécessaires au depôt de la Sellerie Imp. pour l'usage d'une année.

Câbles de fabrication indigène soumissionnés à 12 piastres l'ocque.

Cordes de harnais à 8 piastres la paire.

Corde d'étoupille à 17 piast. l'ocque.

Corde employée pendant les manœuvres à 110 paras l'ocque.

Fil de chanvre gros et fin à 18 piastres l'ocque.

Corde de foin à 3 1/2 piastres.

Fil gros de fabrication indigene à 10 piastres l'ocque.

Fil fin de chanvre à 45 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces articles sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskerat, le 28 mai 1874.

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie.

DE BRAÏLA

MM. les Actionnaires de la Banque Efstathiadis Caralli et Ce de Braïla sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1873, dont la valeur a éte fixée, par l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Braïla le 16 mai courant à francs 6 par Action, est payable à Braïla, au siége de la Société et à Constantinople, dès ce jour, chez la Société Ottomane de Change et de Valeurs, rue Hadji Photi nº 16 à raison de piastres 26 10/00 par Action.

Galata, le 28 mai 1874.

EXTRAIT D'UN ACTE DE SOCIÉTÉ.

Entre M. Oscar Glavany, sujet Français; M. Antoine Berzolese, sujet Italien; et Madame Veuve Jérôme Glavany, née Françoise Zino, tous domiciliés à Constantinople.

Il a été formé en la dite ville, par acte sous-seing privé en date du quatorze mai dernier, une Société en nom collectif et en commandite sous la raison: Glavany-Zino, du nom de M. Oscar Glavany, fils de feu M. Jérome Glavany et de Mad Françoise Glavany, née Zino, son épouse.

La Société est administrée par Messieurs Oscar Glavany et Antoine Berzolese qui ont tous deux pouvoir de signer [illegible]

Elle est en nom collectif à leur égard, seulement en commandite à l'égard de Madame Veuve Glavany.

L'apport de l'Associée commanditaire est de cinquante mille francs.

La Société prend cours du 14 mai 1874 pour finir le 31 Décembre 1877.

Elle se place sous la juridiction française

Pour extrait conforme.

Constantinople, le 27 mai 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIme [illegible]

AVIS.

La Municipalité prie Messieurs les proprietaires de terrains vagues et ouverts de tous les côtés qui existent dans presque tous les quartiers du 6me Cercle, de les clôturer dans un delai de 15 jours à partir d'aujourd'hui, par une simple palissade. Ce délai passé, la Municipalité fera executer d'office ce travail tout en se réservant de procéder au recouvrement des frais qu'elle aura dû faire de ce chef.

Cette mesure a éte prise dans l'interet de l'hygiene publique et pour prevenir les émanations malsaines qui résultent des encombrements des immondices rejetées sur les dits terrains.

Le secrétaire général,
M. RÉCHAD.

Hôtel-Municipal, le 20 mai 1er juin.

AVIS.

M. Marco Nani, professeur de musique, récemment arrivé dans notre ville, désire donner des leçons de piano, de violon et d'instruments à vent.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVVISO D'ASTA

Si rende noto che nel giorno 4 giugno [illegible] e successivi occorendo nel magas[ino] della signora A. Stern sito in Yussek Kaldirim si terra il giudiziale incanto di alcuni generi consistenti in panni, vestiti fatti ed altre merci per essere deliberati al maggior offerente oltre la stima verso pronto pagamento,

Costantinopoli 27 Maggio 1874.

Dall I. e R. Consolato Austro-Ungarico.

UNE [illegible] cherche une femme de chambre très-habile. Celles qui ont déjà servi dans des grandes familles auront la préference. Appointements 3000 francs. On peut parler à l'agent de 3 à 5 heures. Discrétion entière. Pour informations s'adresser aux bureaux journal.

UNE DAME, sachant parfaitement l'allemand, l'anglais et le français de meme que la musique désire trouver des leçons en ville ou à la campagne.

A [illegible] un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

Aux Materiaux Français

[illegible]

Rue Moun-Hané, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité superieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

LEÇONS D'ECRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulieres et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux elèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde*, *batarde*, *expédiée*, *italienne*, *gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

UN JEUNE HOMME sachant bien le français, l'italien, le grec et le turc désire trouver un emploi dans la ville ou pour voyager.

S'adresser au bureau du Journal

UN COCHER Hongrois, nouvellement arrivé et ayant une grande expériences de son métier désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER une maison à Arnaout-keuï dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi Nº 84.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand Rue de Pera Agha-djami, Nº 84.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir Nº 20, Kaliondji-Koulouk.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinop[le].

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres [pré]cieuses, etc., etc, par navire vapeur [ou] voiles à un taux de prime très mode[ré].

Pour plus amples renseignements [s'a]dresser à

CHAS. S. HANSON ET Ce
Agents

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Demir-Han, Nº 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la redaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Itali[en], Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Galata, le 24 fevrier 1874.

CHEMIN DE FER DE CASS[ABA]

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de S[myrne]

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur [de] l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahane pour toutes informations.

HERBERT HADNAS, E.C.

EMPRUNT A PRIMES

DES CHEMINS DE FER OTTOMANS

Francs 792,000,000

Tirage du 1er Juin 1874, (effectue le 30 Mai).

OBLIGATIONS No	PRIMES FRANCS	OBLIGATIONS No	PRIMES FRANCS	OBLIGATIONS No	PRIMES FRANCS
626095	500000	1096086	1250	1027777	1000
1520738	25000	1547534	»	1027780	»
775655	10000	1751867	»	[illegible]	»
1096090	10000	1826015	»	[illegible]	»
182109	2000	1852480	»	1096088	»
341966	»	221107	1000	1213292	»
399591	»	221109	»	1280026	»
968241	»	260261	»	1307131	»
1027776	»	341582	»	1418650	»
1826014	»	372590	»	1547531	»
116941	1250	373648	»	1634058	»
390799	»	393669	»	1634059	»
460846	»	741224	»	1634060	»
460847	»	843401	»	1775276	»
968245	»	848550	»	1852476	»
1084052	»	943665	»	1878595	»
1095228	»	960123	»		

300 Obligations remboursables à fr. 400

16046	341968	536540	848549	1136509	1641939
16047	341969	568906	909481	1136510	1641940
16048	341970	568907	909482	1215291	1675416
16049	356506	568908	909483	1215293	16 5417
16050	356507	568909	909484	1215294	1675418
116942	356508	5689,0	909485	1215295	1675419
116943	356509	626091	943661	1280027	1675420
116944	356510	626092	943662	1280028	1675536
116945	372386	626094	943664	1280029	1675537
182106	372587	626095	943665	1280030	1675538
182107	372588	741221	960121	1307132	1675539
182108	372589	741222	960122	1307133	1675540
182110	373646	741223	960124	1307134	1722391
221106	373647	741225	960125	1307135	1722392
221108	373649	772901	968242	1520026	1722393
221110	373650	772902	968243	1520027	1722394
224191	386881	772903	968244	1520028	1722395
224192	386882	772904	1027778	1520029	1741251
224193	386883	772905	1027779	1520030	1741252
224194	386884	775651	1055801	1418646	1741253
224195	386885	775652	1055803	1418647	1741254
252926	390796	775653	1055804	1418648	1741255
252927	390797	775654	1055805	1418649	1751866
252928	390798	779946	1084031	1520736	1751868
252929	390800	779947	1084033	1520737	1751869
252930	393666	779948	1084034	1520739	1751870
240546	393667	779949	1084035	1520740	1773277
240547	393668	779950	1092756	1524261	1773278
240548	393670	812506	1092757	1524262	1773279
240549	399592	812507	1092758	1524263	1773280
240550	399593	812508	1092759	1524264	1797156
250926	399594	812509	1095226	1524265	1797157
250927	399595	812510	1095227	1547532	1797158
250928	442566	818671	1095229	1547533	1797159
250929	442567	818672	1095230	1547535	1797160
250930	442568	818673	1096087	1559521	1826011
260262	442569	818674	1096089	1559522	1826012
260263	442570	818675	1113746	1559523	1826013
260264	460848	843041	1113747	1559524	1852477
260265	460849	843042	1113748	1559525	1852478
272161	460850	843043	1113749	1633691	1852479
272162	504551	843044	1113750	1633692	1878591
272163	504552	843045	1130911	1633693	1878592
272164	504553	843402	1130912	1633694	1878593
272165	504554	843403	1130913	1633695	1878594
341581	504555	843404	1130914	1634056	1967201
341583	536536	843405	1130915	1634057	1967202
341584	536537	848546	1136506	1641936	1967203
341585	536538	848547	1136507	1641937	1967204
341967	536539	848548	1136508	1641938	1967205

ANNEE 8me Nº 125 — Rebi-ul-Akhir 17 1291 — MARDI 2 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE [illegible]

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR [illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page.................. [illegible]
Annonces 3me page.................. [illegible]
Insertions, corps du journal.......... [illegible]

[illegible]

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 1er Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le nouveau cabinet ne fait pas beaucoup de bruit. On ne sait point encore d'une façon precise quelle attitude il prendra dans la Chambre. Les uns affirment qu'il persistera dans l'idee de présenter les lois constitutionnelles, les autres prétendent que c'est un projet entierement abandonne.

Si ces dernieres affirmations sont les vraies, on peut se demander comment le marechal Mac-Mahon pourra gouverner, et ce que pretend faire la majorité.

En refusant de se dissoudre, en renversant chaque cabinet qui parle d'établir quelque chose de stable, la droite espère-t-elle arriver à convertir le pays à ses idées et à rétablir la monarchie? C'est là une illusion qu'elle ne peut raisonnablement avoir.

La majorite sait bien que la question monarchique est insoluble; que les legitimistes ne laisseront jamais le comte de Paris ou le fils de Napoléon III monter sur le trône, pas plus que les orléanistes et les imperialistes ne permettront à M. le comte de Chambord de ceindre la couronne.

Alors que veut, qu'espère la majorité? Elle pense qu'à l'aide de lois restrictives, d'une large mutilation du suffrage universel, elle parviendrait à faire tourner les elections entierement à son profit. Nous sommes convaincu qu'elle se trompe etrangement, qu'elle n'atteindra jamais le nombre de membres qu'elle possède, à cette heure. Mais meme alors qu'elle le depasserait, en quoi cela modifierait-il les resolutions bien arretées de chacun des partis de ne pas laisser l'autre s'emparer du pouvoir? Il y a donc là une impasse.

Il faut deplorer cette situation que chaque jour aggrave, et admirer la patience avec laquelle la nation française supporte un état de chose qui lui est fatal.

En attendant voici un fait relevé par l'*Opinion Nationale*, et à sa suite par d'autres journaux, qui provoquera certainement des débats orageux à la Chambre.

Nous citons textuellement: « Le *Journal de Paris* ne nous a pas encore répondu au sujet de l'*emprunt contracté par la famille d'Orleans et remboursé par le Tresor*, emprunt qui, ainsi que nous l'avons fait remarquer, figure au *budget de 1875* pour la premiere fois. »

Il est etrange, en effet, que ce soit le Tresor qui rembourse les emprunts contractes par la famille d'Orléans, et que ces emprunts figurent au budget du gouvernement français.

Cette façon de payer ses dettes, de la part des princes de la branche cadette, n'a rien de nouveau, mais elle n'a aussi rien de regulier et nous nous demandons si c'est là ce que M. de Broglie appelle « l'ordre moral. »

Comme tout le faisait présumer la Chambre des deputés de Hongrie vient d'etre saisie d'un projet tendant à modifier la loi électorale de 1848, de manière à prévenir les nombreux abus — corruption, intimidation, altérations frauduleuses du scrutin, etc. — auxquels cette loi ouvrait la porte.

Le projet compte 87 articles, divisés en sept chapitres.

Le gouvernement a invité la Chambre à discuter cette réforme avant la fin de la session de cette année.

Le remaniement ministeriel récemment accompli en Espagne n'a pas été volontaire, paraît-il, de la part du marechal Serrano.

S'il faut s'en rapporter à une correspondance adressée de Madrid le 11, au *Journal des Debats*, on n'était pas sans inquietude, à cette date, sur la conduite de l'armée confiée au marechal Concha, et ce serait pour eviter un pronunciamento qui pouvait aboutir aux plus graves consequences, que M. Serrano aurait obtenu de M. Martos de se retirer, pour lui permettre de constituer un ministère conservateur homogène.

Mais s'il a fallu faire face à l'exigence la plus pressante, celle venant de la seule armée qui reste, le gouvernement a aussi dû se préoccuper des appréhensions que ce remaniement ministériel produirait dans les grands centres populaires, acquis aux idees republicaines, et c'est à ces appréhensions qu'est destiné à répondre l'alinéa du Message dans lequel il est dit que « ce serait une erreur de croire que la mémorable journée du 3 janvier implique la condamnation de la révolution de 1868. »

Ces assurances vagues, indiquées par la situation, suffiront-elles à maintenir dans une attitude passive les mecontents radicaux et ne froisseront-elles pas les alphonsistes.

Le gouvernement de Berne vient de faire une première application de la nouvelle Constitution fédérale en supprimant les droits de naturalisation que, d'apres l'ancienne coutume, l'epoux qui se mariait avec une personne d'un autre canton devait payer à la commune où il résidait.

L'ordre des discussions de la session extraordinaire de l'Assemblée fédérale vient d'être fixé. Les projets de lois découlant de la nouvelle Constitution seront présentés ainsi qu'il suit :

Organisation judiciaire fédérale. — Poursuites et faillites. — Nouvelle organisation militaire. — Pensions militaires.

Viendront ensuite les projets d'intérêts généraux.

Loi sur la constitution et la realisation des hypothèques sur les chemins de fer.

Loi concernant les questions de droit qui se rattachent au transport et à l'expédition des marchandises au moyen des chemins de fer et des autres entreprises de transport exploitées par la Confédération ou concédées par elle (bateaux à vapeur, postes).

Loi concernant la responsabilite des chemins de fer et autres entreprises de transport concédees ou exploitées par la Confédération, en cas d'accidents qui arrivent pendant leur construction ou leur exploitation et qui entrainent la mort ou des lésions corporelles.

De plus, la ratification de trois traités d'extradition avec l'Allemagne, l'Angleterre et le Portugal.

La nouvelle loi cantonale de Geneve sur le culte catholique admet, on le sait, des laïques dans le gouvernement de l'Eglise catholique. En vertu de cette décision, les catholiques viennent de procéder à l'élection du conseil supérieur chargé de l'administration centrale de ce culte.

On fonde sur ce précedent, dit le *Journal de Genève*, l'espoir que l'émancipation du catholicisme liberal se completera dans un prochain avenir par la constitution d'une Eglise nationale suisse. »

L'AVENIR DE LA TURQUIE. (1)

IV.

« Gouverner, c'est prévoir »

Apres avoir indiqué la part que les Anglais avaient faite autrefois a la protection commerciale nous avons dit que leurs doctrines prohibitives avaient fait place à une politique plus liberale; mais que le libre-echange n'etait admis par eux qu'avec de nombreuses restrictions.

Nous avons ajoute qu'un coup d'œil rapide sur le *tarif* de leurs douanes nous le prouverait.

Quelques-uns des tarifs appliques aux marchandises d'importations sont, il est vrai, maintenus comme simples mesures fiscales. Nous avons, à cette meme place, etudie jadis l'*Impot sur le revenu* (2), et dans ce travail, nous avons examine la constitution du Budget Anglais, en faisant ressortir l'importance enorme que le revenu de la Douane occupe dans le chiffre auquel ce budget s'eleve.

Mais à côte de ces taxes, qui d'ailleurs creent aussi une tres-reelle protection, il en est d'autres qui conservent encore à present le caractere protecteur que nous leur avons assigne.

Ainsi : le houblon venant de l'Etranger paye 112 fr. les 100 kilogrammes. Le droit d'accise sur les houblons indigenes etant de 45 fr., le droit protecteur ressort à 67 fr. si l'on veut bien considerer que l'Angleterre recolte le houblon en abondance et qu'elle accorde à l'exportation de ce produit du sol une prime de 45 frs. par 100 kil., on conviendra que ce droit de 67 fr. a bien le caractere d'une protection.

Le mille de rais pour roues, paye 60 fr. importe de l'Etranger; venant des possessions britanniques il acquitte un droit de 2 fr. 50 centimes. La difference entre ces deux taxes, soit 57 fr. 50 cent. est un droit protecteur evidemment.

Il en est de meme des spiritueux ; importes de l'Etranger ils acquittent un droit de 412 fr. par hectolitre, droit reduit à 225 fr. pour les spiritueux provenant des possessions britanniques; si nous deduisons le droit d'accise sur les alcools indigenes, soit 220 fr. la protection accordee aux produits du pays reste encore fixee à 192 fr. par hectolitre.

Nous ne voulons pas multiplier à l'infini des exemples que nous trouvons en abondance dans le *tarif* de la Douane anglaise; ce que nous avons dit suffit pour demontrer combien sont restreintes dans l'application ces doctrines à present à la mode, et dont semble que l'on ne puisse, sans quelque ridicule, contester le merite.

Pousser le gouvernement imperial dans la voie du libre-echange, et lui faire adopter des principes que tous les peuples commercants ont plus ou moins proscrits, ce serait l'encourager à prendre une fâcheuse initiative, et ce serait aneantir toutes les esperances que les amis eclaires de la Turquie peuvent avoir fondees sur son avenir industriel et commercial.

La France a suivi, non sans quelque repugnance, la voie que l'Angleterre lui avait tracee. Son commerce et son industrie etaient arrives alors à un developpement qui lui permettait de risquer cette experience, elle est faite à present, et n'a point ete tentee sans entrainer quelques desastres particuliers.

Cependant, nous le repetons, lorsqu'elle engagea cette grosse partie, la France etait deja parvenue à un etat industriel florissant et dont nous sommes bien eloignes, dans l'Empire ottoman.

Un economiste qui jouit d'une legitime reputation et que le libre-echange a toujours compte parmi ses apôtres les plus fervents, l'un des auteurs du traite de commerce de 1860, M. Michel Chevalier, s'exprimait dans les termes suivants, en 1846, et nous ne pouvons pas resister au desir de reproduire ces quelques lignes qui resument bien la question en faisant à la theorie et à ses applications la part que les unes et l'autre doivent occuper : « la science abstraite de l'Economie politique recommande, » entr'autres choses, la liberte des » echanges. Est-ce-à dire pour cela » qu'un gouvernement devra supprimer les droits protecteurs etablis et abolir les douanes? Non assurement; car *dans le gouvernement des sociétés on a d'autres prescriptions à écouter que celles de l'Economie politique ou de toute autre science abstraite. Le propre des sciences abstraites est de raisonner dans des hypotheses generales*, et de faire volontiers table rase, *de ne pas tenir compte des circonstances speciales ou locales, des temps et des lieux. En politique on procède d'apres des regles bien différentes.* »

Nous allons examiner maintenant où l'oubli de ces regles peut conduire une nation dont l'avenir est aux mains des utopistes, des idéologues et des ignorants.

Le traite de Commerce conclu par la France en 1786 nous fournira cet exemple.

(1) Voir le no du [illegible] mai 1874.
(2) Voir *la Turquie* du [illegible] fevrier et suiv.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

Paris, le 27 mai 1874.

Vous savez dans qu'elles conditions est tombé le ministere, cette chute a donne à l'un de nos [illegible] l'occasion de placer un assez joli mot : « Au lieu de nous proposer un *Grand Conseil*, a dit ce membre de l'ex-majorité, M de Broglie eut mieux fait de nous demander un petit avis, nous lui aurions conseillé de ne rien faire. »

C'est d'ailleurs ce que semble [illegible] le nouveau cabinet qui ne semble pas vouloir entreprendre grand'chose, il acceptera l'ordre du jour indique par le vote récent de la chambre, et la présentation des lois constitutionnelles sera renvoyée à une époque indéterminée.

En agissant de même le ministère semble vouloir conjurer le danger en refusant de le regarder en face, il aura beau lui tourner le dos il ne l'écartera pas de sa route, et le trouvera fatalement un jour devant lui.

La combinaison assez machiavélique que M de Broglie avait adoptée sur la fin de sa carrière ministerielle, et qui consistait à nommer des fonctionnaires bonapartistes afin de créer des embarras à ses successeurs, vient de porter ses fruits, et l'élection de la Nièvre est venue bouleverser tous les calculs et détruire toutes les prévisions. C'est M. de Bourgoing qui a été élu député par 37599 suffrages, contre 32157 donnés à M. Gudin, representant la république, et 4527 groupes autour du nom de M. de Pazzis.

Cette élection, ai-je besoin de vous le dire, est depuis deux jours le sujet de toutes les conversations, et si elle est facheuse pour le parti républicain auquel elle inflige un échec, on peut croire que cette defaite ne sera pas sans compensations. Elle demontre en effet combien peu de chances reunissent désormais les légitimistes [illegible]

4527 voix, voilà ce que ces deux partis ont pu reunir, dans une élection à laquelle 74283 électeurs ont pris part, il ne reste donc plus en présence dans le pays que l'empire et la république.

Reduite à ces termes, la question de savoir lequel des deux partis l'emportera dépend du patriotisme des membres intelligents du centre droit, et des conservateurs qui tenaient encore soit pour Henri V, soit pour les princes d'Orléans. Il est impossible que les uns et les autres ne comprennent pas qu'en agissant comme ils le font, ils font le jeu de l'Empire, et que c'est lui qui profitera de toutes les divisions qui existent dans le sein du parti conservateur.

En attendant, on annonce de nombreuses protestations contre l'election de M. de Bougoing, il parait que les agents de M. de Broglie n'ont pas oublié les anciens errements de l'Empire, et il serait possible que cette élection, qui n'a donné [illegible] que 915 voix de majorité absolue à l'ancien ecuyer de Napoléon III, fut invalidée. Tout au moins peut-on être certain qu'elle ne passera point sans provoquer des debats animés à l'assemblée nationale.

M. Thiers vient de donner dans les salons de l'hôtel Bagration une soirée veritablement magnifique, autant par la foule des personnes qui se pressaient autour de l'ex-Président de la République, que par la position élevée qu'occupent la plupart de ses invités. A côté de représentants déterminés de la république on y remarquait la duchesse Colonna, le prince Orloff etc., etc.

M. Thiers est certainement le seul homme politique dont le salon puisse réunir autant de notabilités d'opinions diverses, mais qui n'ont du moins qu'une seule voix pour reconnaitre le patriotisme éclairé de l'homme auquel les événements des dernieres années ont fait une grande situation que l'ingratitude des partis ne saurait compromettre.

Le nom de M. de Thiers m'amene tout naturellement à vous annoncer la mort de M. d'Alton-Shée qui vient de succomber la semaine dernière.

M. d'Alton-Shee fut, sous l'Empire le compétiteur malheureux de M. Thiers au Corps legislatif. Affichant des opinions republicaines fort avancées, il faillit compromettre l'élection de l'adversaire que l'empire redoutait le plus, et cette manœuvre électorale fut regardée par beaucoup de gens comme ayant été inspirée par le ministère. Il en résulta que le parti républicain se tint toujours sur une grande réserve vis-à-vis de M. d'Alton-Shée.

M. Gambetta a prononce sur la tombe du défunt un discours que vous trouverez dans les journaux, et que la nombreuse assistance a salue du cri de : « Vive la République! »

Je vous avais fait prévoir la terminaison probable du procès pendant entre le préfet et le conseil général des Bouches-du-Rhône. Celui-ci vient d'etre dissous. C'est un des derniers actes dûs au ministère de Broglie, puisque c'est M. Baragnon qui a prepare cette solution aussi équitable que logique.

CHRONIQUE.

Aujourd'hui, à onze heures, M. Cristitch aura l'honneur d'etre reçu par S. M. I. le Sultan, à l'occasion de son départ pour Belgrade.

Hier matin, le grand-vézir a été mandé au Palais imperial où S. A. a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

A'arifi Pacha, ministre des affaires étrangères, a reçu hier le corps diplomatique en son yali de Bebek.

Nous apprenons que M. d'Eichmann a notifié, d'ordre de son gouvernement, à la Sublime Porte, la nomination du baron Werther en qualite d'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople. S. M. I. le Sultan a accueilli avec une vive satisfaction le choix fait en la personne du baron de Werther dont on connait les talents diplomatiques et les qualités éminentes.

Une Société s'est formée il y a quelque temps à Salzbourg dans le but de venir en aide aux compositeurs et aux musiciens dans le besoin, et d'encourager les talents naissants. Cette institution dite societe de Mozart ayant fait appel à la protection de tous les souverains, S. M. I. le Sultan, dont on connait les bienveillantes intentions pour le progres des arts, a bien voulu accorder à cette société une somme de 250 livres.

Vendredi dernier, le Prince Youssouf Izzeddin Effendi a offert dans les appartements de la ferme Imperiale sise à Hakim-bachi, un déjeuner auquel assistaient le Grand-Vézir, le ministre de la marine, le Caïmakam de la guerre Abd-ul-Kérim Pacha et le president du *Dari-Choura*. Ces dignitaires ont passé toute l'apres-midi dans cette magnifique résidence.

M. le docteur Louis de [illegible] a été décoré de la [illegible] classe de l'ordre du Médjidié à l'occasion de l'hommage de ses œuvres scientifiques qu'il a fait à S. M. I. le Sultan.

Le ministre de la marine, Ahmed pacha, vient de faire construire dans les chantiers de l'Amirauté Imperiale quatre petits bateaux à vapeur qui ont reçu le nom de *Sakid*. Ainsi que leur nom l'indique, ces bâtiments spéciaux sont faits pour se porter aupres du théâtre des incendies qui se déclarent dans les quartiers situes au bord de la mer. Les pompes dont ils sont munis, sont mises en mouvement par la vapeur, et sont capables de lancer l'eau à une distance considérable. La colonne d'eau lancee par ces pompes a une telle force que, dirigée de près contre une bâtisse, elle est capable d'en renverser les murs enflammés.

Ces bateaux sont acheves depuis quelques jours ; ils ont été essayes vendredi dernier, à Dolma-Baghché, en présence de S. M. le Sultan qui a daigné exprimer au ministre de la marine Sa haute satisfaction pour la parfaite réussite de ces expériences.

Un de ces bateaux qui se trouvait dimanche devant Bechik-tach a été d'une grande utilité pour éteindre l'incendie qui s'y était déclare cette nuit-là, dans une maison sise au bord de la mer. Le

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

XXIX (suite)

— Eh bien ! eh bien ! mere... dit-elle avec une petite moue boudeuse, tu t'en vas sans m'embrasser !

Mme de Chantelys prit son enfant dans ses bras, la serra un moment sur sa poitrine et la baisa longuement au front.

Blanche se degagea tout effaree.

— Une larme ! s'ecria-t-elle... sur mon front !... — Ah ! c'est la premiere fois... Mon Dieu ! que se passe-t-il ?... tu as donc du chagrin ?...

La pauvre mere ne put en entendre davantage, elle s'empressa de s'éloigner... mais pas assez vite cependant pour que Blanche ne surprit le bruit douloureux d'un sanglot.

Elle se retourna muette et comme frappee au cœur...

Le comte etait devant elle... pâle, la poitrine emue... le regard profondément triste. Il avait mis un doigt sur ses levres.

Voir le numéro du 31 Mai.

— Et toi aussi ! fit Blanche presque effrayee... et personne ne veut rien me dire !... et l'on se cache de moi !... Mais je ne suis donc plus votre enfant !... vous ne m'aimez donc plus !...

A son tour, M. de Chantelys prit sa tete dans ses mains et baisa ses cheveux avec un transport fou.

— Tais-toi ! tais-toi ! balbutia-t-il à voix basse. Tu vois que ta chere mere est souffrante ; et si elle pleure ainsi, si elle te cache ses larmes, c'est qu'elle t'aime en ce moment plus peut-être qu'elle ne t'a jamais aimée.

— Mais pourquoi ce chagrin ?

— Nous te le dirons.

— Il est donc arrive quelque chose ?

— Oui.

— Un malheur ?

— Helas !

— Et vous ne voulez pas que je prenne ma part de votre douleur ?...

Le comte oublia une seconde son regard sur le visage de la douce enfant.

— Dieu a fait jusqu'ici, dit-il, ta vie heureuse et calme, et le ciel m'est temoin que nous eussions voulu eloigner de toi à jamais les miseres et les chagrins de ce monde.... Mais nul n'est maitre de la destinee..... et au moins aurons-nous fait tout ce qu'il nous aura ete possible pour t'epargner ces rudes epreuves... Reprends donc ta joie et ta serenite, mon enfant.... C'est un nuage qui passe dans notre ciel si pur.. Demain peut-etre toutes nos apprehensions auront disparu, et le sourire reviendra sur toutes les levres.

— Dis-tu vrai !...

— Tu en doutes ?

— Non, puisque tu me l'assures... mais cette larme m'a brûlee... et je la sens toujours...

— Enfant ! qui s'effraye d'une larme !

C'est qu'aussi... c'est la premiere que je vois verser à ma mère.

Le comte eut un amer sourire.

— C'est qu'elle ne t'a jamais regardée qu'en souriant, répondit-il. Mais voyons, ma pauvre Blanche, ne parlons plus de cela : tes fleurs te reclament... et moi, il faut que je m'occupe des graves interets de nos comices agricoles.

Et comme M. de Chantelys prononça ces derniers mots sur un ton de bonne humeur qui ne semblait pas feinte, Blanche leva vers lui son front rasséréne.

— A la bonne heure ! dit-elle, vous voilà comme je vous aime !

Et elle sortit, en courant vers le jardin.

Le comte demeura un moment indecis et trouble.... poussant un profond soupir, il quitta la salle et gagna son appartement.

Une heure se passa alors, pendant laquelle il ne cessa de se promener à travers la chambre, tantôt les bras croises sur la poitrine, tantôt les mains comme attachees à son front... le front courbé, sombre, l'œil hagard et plein de lueurs fauves...

De temps à autre encore, il allait à la fenêtre, dont il soulevait le rideau, et, plongeant son regard dans le jardin, il suivait Blanche qui allait et venait, oublieuse dejà des douloureuses impressions qu'elle avait ressenties.

A un moment il frissonna et se retourna brusquement vers la porte, qui venait de s'ouvrir.

Mme de Chantelys avait fait quelques pas l'attitude accablee, et le comte s'empressa d'aller à elle.

Le moment etait venu : c'etait l'heure solennelle des resolutions suprêmes. M. de Chantelys ne put se defendre d'un profond sentiment de pitie, et, attirant la pauvre mere contre sa poitrine :

— Christiane, dit-il d'un ton brise.... Christiane relevez le front et reprenez courage.. je vous en supplie.. Ce n'est pas l'attitude courbée des coupables qui nous convient ... et si nous subissons la plus cruelle des fatalités, nous pouvons sans crainte appeler Dieu à notre aide, car il sait que nos cœurs sont purs et que notre conscience n'a rien à nous reprocher... Ayons donc confiance en lui ; il nous voit ; il juge nos ennemis et sa honte ne nous laissera pas succomber dans cette redoutable épreuve.

Mme de Chantelys leva un regard reconnaissant sur son époux.

— Merci, monsieur le comte, repondit-elle... Vos paroles me font du bien et me rassurent un peu ... malgre l'epouvantable torture que j'eprouve .. Je trouverai, je l'espere, dans mon amour de mere, dans ma conscience, le courage qui m'est necessaire et, appuyee sur vous, j'oserai affronter le danger qui nous menace.

Et comme le comte lui indiquait un siége et s'asseyait à ses côtés :

— Toutefois, ajouta-t-elle, vous l'avez dit vous-même, il faut que toute hesitation disparaisse dès à present : une revendication imprevue se produit et qui peut nous frapper d'infamie, ou detruire à jamais le bonheur que nous avions rêve pour notre enfant... il n'y a plus de réticences ni de reserve possible, et je ferai tout ce que vous m'ordonnerez de faire, convaincue d'avance que vous ne me demanderez rien que d'honnête et de juste.

Le comte approuva du geste.

— Vous vous placez, dit-il, sur le seul terrain où nous puissions nous entendre et trouver une issue a l'impasse où l'on nous rejette... Ecoutez-moi donc, Christiane ! repondez dans la plenitude de votre liberte, et n'hesitez pas à tout me dire de ce qui doit nous eclairer et nous guider à travers ces tenebres.

Il y eut alors un silence. Puis le comte reprit :

— Ainsi que vous l'avez compris, dit-il, il ne s'agit point de savoir comment nous ferons face au danger, mais de chercher s'il n'est pas un moyen de le conjurer, ou, je dirai volontiers, de le tourner... Il y a là, devant nous, un homme — qu'il soit ou non l'enfant adoptif qui nous a ete enleve — un homme résolu qui vient nous dire : Je suis votre fils !... j'ai en main toutes les preuves qui établissent mon identite ; et demain je puis proclamer votre honte, si vous n'acceptez pas l'odieux compromis que je vous propose !... Dans cette situation, ma premiere pensee a ete de vous demander si cet enfant avait une famille ; si, au moment où vous l'avez recueilli, vous connaissiez sa mere... si enfin vous ne pensiez pas qu'il y eût à faire intervenir cette famille ou cette mere... et à cette heure... permettez-moi, Cristiane, d'insister encore... et dites-moi quelles resolutions vous sont venues à ce sujet depuis notre dernière entrevue.

Mme de Chantelys s'attendait vraisemblablement à la question : car un pâle sourire effleura ses levres, et elle remua tristement la tête.

Cette pensee, dit-elle, a erre depuis trois jours en mon esprit. Quand on se croit perdue, on accueille facilement toutes les issues qui semblent offrir quelque chance de salut !..., Mais que vous dirai-je, monsieur le comte ? j'avais beau invoquer tous les droits que me donnent mes titres sacrés d'épouse et de mere, quand je remontais du fond de mes réflexions, je sentais qu'il y avait en moi un malaise bizarre, qui ressemblait presque à un remords.

— Que voulez-vous dire ?

— Ah ! je n'explique pas .. je raconte.

— Cependant vous connaissez la mere de cet aventurier ?

— Oui, monsieur le comte.

— Elle existe ?

— Sans doute.

— Et vous ne pensez pas pouvoir me faire connaître son nom ?

Mme de Chantelys releva le front avec un geste de soumission et de dignite indicible.

— Monsieur le comte, repondit-elle, j'ai appris depuis longtemps à vous connaitre et à vous estimer, et je sais que vous êtes le plus loyal et le plus honnête des gentilhommes. Vous n'avez donc qu'un mot à dire, et si vous l'ordonnez, je vous livrerai le secret que j'ai jure de garder.

— Christiane ! balbutia M. de Chantelys.

— Au surplus, continua la pauvre mere, vous avez peut-être raison, et je me sentirai moi-même moins accablee quand je partagerai avec vous le fardeau de ce secret. Ecoutez-moi donc, monsieur le comte ; et, quand je vous aurai dit les circonstances exceptionnelles dans lesquelles j'ai recueilli cet enfant, qui peut demain devenir notre honte ou notre malheur, vous deciderez vous-même si je dois vous livrer le nom de sa mère.

Le comte ne répondit pas, mais il fit un geste de curiosité, et se rapprocha vivement intéressé.

Madame de Chantelys poursuivit.

XXX

[illegible]

Ce même soir, voici ce qui se passait dans cette même chambre à coucher, si luxueuse et si féminine, où nous avons assiste à l'etrange entretien de M. et de Mme de Montdesert.

Mme de Montdésert en quittant Nevers, s'était enfoncée dans la campagne, apres avoir cinglé d'un furieux coup de cravache sa monture, peu accoutumee à un pareil traitement.

Le cheval allait comme le vent. Où allait-il ? Mme de Montdesert n'eût pu le dire, et d'ailleurs elle n'y songeait pas. Pâle, ses lourds cheveux balances dans la rapidite de cette course affolee, le regard fixe droit devant elle, la jeune femme se laissait emporter au caprice et au hasard, sans but comme sans desir.

Sa nature ardente, son temperament de Parisienne indomptable, avaient besoin de mouvement, de fatigue ; et c'etait inconsciemment en quelque sorte, pour donner satisfaction à son temperament, à sa nature, pour les briser, qu'elle s'etait lancee, brûlante de colere, de haine peut-etre... dans cette course effrenee.

Brûlante de colère, avons-nous dit... Et en effet, à ce moment, elle n'avait qu'une pensée, qu'une idée, qu'un souvenir !

(A suivre.)

feu a été éteint avant d'avoir pu se communiquer aux bâtisses en bois situées aux environs. Deux maisons seulement ont été détruites.

—

Les officiers et l'équipage du Yacht Impérial le *Sultanieh*, qui se trouve à Londres en réparation, se sont cotisés pour envoyer une somme de 19 livres sterling à la Commission des Secours instituée pour centraliser les dons offerts aux habitants de l'Anatolie.

Cette somme est déjà parvenue à Constantinople.

—

Nebil bey, Kapou-kehaya du vilayet des îles de l'Archipel, a été promu au grade de fonctionnaire de 2me rang, 2me classe.

—

Il paraît que le Schah de Perse veut réformer le service postal dans ses Etats et établir un hôtel des monnaies, à Téheran. Dans ce but, le gouvernement persan a demandé deux fonctionnaires compétents au gouvernement d'Autriche-Hongrie. Ces fonctionnaires, aussitôt qu'ils auront été désignés, partiront pour Téheran afin de se mettre à la disposition du gouvernement de S. M. le Schah de Perse.

—

Une nouvelle industrie vient d'être fondée chez nous, grâce aux chemins de fer de la Turquie d'Europe.

Le bois de construction que nous sommes obligés de faire venir de l'étranger nous l'aurons désormais à quelques kilomètres de la capitale.

Le baron de Hirsch voulant faire profiter le public de l'exploitation de la forêt de Bellova en a fait venir du bois de construction de première qualité.

Ce bois sera mis en vente à la gare même de Sirkedji-Iskélessi. On en trouvera de toutes sortes et relativement à meilleur marché que sur place.

Avis à ceux qui en ont besoin.

—

Ces jours passés a eu lieu, à l'administration des Contributions indirectes, l'adjudication de quarante mille rames de papier nécessaires à la confection des bandes imprimées dont on enveloppe les boîtes et les paquets de tabac. L'adjudicataire s'est engagé à fournir à vingt-huit piastres la rame ces 40,000 rames de papier qui étaient payées à raison de soixante-dix piastres l'une, par l'administration précédente de la Régie.

—

Hier le café de Halil Pacha, sis au Taxim, a été entièrement brûlé. Grâce à l'énergie du Caïmacam du ministre de la guerre et du ministre de la police qui se sont portés sur les lieux, l'incendie a été presque immédiatement maîtrisé.

Le Prince Youssouf Izzeddin effendi s'était également rendu sur le lieu du sinistre.

—

Le ministère de la police vient de publier un récent avis pour réitérer l'interdiction faite précédemment aux dames turques de se promener en ville voilées d'après la mode arabe, c'est-à-dire avec l'*Izar*.

Il paraît que l'expérience a prouvé que ce long voile donnait lieu à de fâcheux abus. C'est là la raison qui a motivé la proscription de l'*Izar*.

—

Dans une récente causerie, le rédacteur d'une feuille locale parlant de l'enterrement du capitaine Nicolich s'exprime en termes indignés contre l'autopsie du corps du malheureux agent du Lloyd. On sait que cette opération a été faite au cimetière latin de Férikeui, dans une salle destinée à cet usage.

Notre confrère semble croire que les médecins chargés de cette pénible besogne l'ont faite guidés par un amour-propre excessif de praticiens jaloux de montrer leur talent à tailler en pleine chair.

C'est une erreur qu'il importe de rectifier. C'est sur un ordre de l'autorité que l'autopsie a été faite, comme cela se pratique chaque fois que la mort d'un homme doit être attribuée à un crime.

Un homme succomberait à un empoisonnement, la fiole ayant contenu le poison fût-elle trouvée revêtue de toutes les étiquettes possibles établissant la nature du toxique absorbée, l'autorité ordonnerait cependant l'autopsie du cadavre et les médecins chargés de ce soin ne pourraient pas être rendus responsables d'une opération dont l'initiative ne saurait leur être attribuée, puisqu'elle est ordonnée par la loi.

—

Dimanche dernier, une nombreuse assistance, composée des principales familles de Cadikeui, se trouvait réunie dans le Collége des Frères de cette localité. Une séance récréative était donnée par les élèves de cet établissement. Des comédies, en langues française, grecque et turque ont été représentées et les jeunes pensionnaires ont obtenu un véritable succès dans des divers rôles qu'ils ont interprétés. Plusieurs morceaux de musique ont été aussi très appréciés. En somme, le succès de cette charmante fête de famille a été complet.

—

Une fillette âgée d'une douzaine d'années étant allée dimanche dans un jardin d'Arnaoutkeuy, puiser de l'eau à un bassin alimenté par une source voisine, a fait un faux pas et s'est noyée dans ce bassin.

Ce n'est que plusieurs heures après que ses parents ont retrouvé son cadavre flottant sur l'eau.

—

M. le marquis Raphael Andreassi, professeur d'escrime, jouissant à Naples d'une grande réputation, est en ce moment de passage à Constantinople.

M. le comte Barbolani, qui reçoit ses nationaux avec une grande courtoisie, a fait à M. Andreassi l'accueil le plus bienveillant.

M. Andreassi donnera un grand assaut d'armes, dimanche 7 juin à 2 heures 1/2 de l'après-midi, dans la salle A la m, passage Hazzopoulo.

MM. Piccinini et Moiroux père et fils, ainsi que d'autres professeurs tireront avec M. Andreassi.

L'assaut se compose de pointe, de contre-pointe et de canne anglaise.

On dit que le jeu de M. Andreassi est à la fois brillant et serré.

Ce sera une séance vraiment intéressante et qui attirera certainement les amateurs et les connaisseurs de cette science charmante et utile qui s'appelle l'escrime.

—

Dans un village de Yeni-Zagora, dit l'*Andrinople*, une femme bulgare vient de donner le jour à un garçon dont les membres avaient une conformation semblable aux membres d'un ours. Ce monstre n'a vécu que vingt-quatre heures.

—

On lit dans le *Zevra* :

Le major Saïd effendi se trouvant en mission près de la direction des houillères de Herbol (Mossoul), vient de découvrir dans le Caza d'Amadié, district de Mossoul, une nouvelle mine de charbon qui s'étend sur une longueur de plus de trois kilomètres.

Des échantillons de ce charbon ont été apportés à Bagdad et essayés par des personnes compétentes. Il résulte de ces expériences que le nouveau charbon possède une force calorifique supérieure de 30 0/0 à celle du charbon d'Herbol et que par conséquent il peut être comparé à la meilleure houille anglaise.

Cette mine a l'avantage d'être placée plus près des bords du Tigre que ne le sont les mines d'Herbol. Elle est également située sur une surface presque unie et jusqu'aux rives du fleuve le sol ne présente point d'accidents de terrain ce qui rendra plus facile et moins coûteux le transport jusqu'au bord du Tigre et de là à Bagdad.

En présence de ces avantages, ajoute le *Zévra*, le gouvernement est décidé à abandonner provisoirement l'exploitation des houillères d'Herbol pour entreprendre celle de la nouvelle mine d'Amadie.

—

On écrit de Rhodes en date du 26 mai que la princesse mère du Khédive est arrivée dans cette île à bord du *Mahroussi*, accompagnée d'une suite nombreuse. Son Altesse séjournera pendant quelque temps dans la magnifique propriété qu'elle possède à Rhodes.

—

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'intérêt des familles, je crois devoir leur signaler Madame Pietrus née Ponsin, maîtresse sage-femme de 1re classe (décorée) de la faculté de Paris, professeur d'accouchement et de Pharmacie de l'Académie de la même ville. Cette dame vient de faire preuve de profondes connaissances et d'un grand sang-froid, pour vaincre, sans le secours d'un médecin, les difficultés qui se sont présentées lorsque ma femme a eu recours à ses services. Enfin, elle a prodigué les soins les plus empressés et les plus tendres à mon jeune enfant.

Agréez, etc.

L. DARDEL.

—

Nous signalons à l'autorité compétente l'article suivant que nous empruntons à la *Gazette médicale* d'Orient.

Indépendamment des rues dont parle l'article dont il s'agit, il y a les rues Aslan et Hamalbachi qui se trouvent dans un état épouvantable :

L'HYGIÈNE PUBLIQUE DANS LE VIe CERCLE.

—

« Quousque tandem ? »

Lorsque dans le bulletin de janvier notre honorable président, M. Marroin avait élevé sa voix indignée contre l'état déplorable de la rue Yéni-Tcharchi et des environs de l'Ecole Impériale de Médecine, nous n'avions pas beaucoup d'espérance qu'une amélioration serait apportée de la part des autorités interpelées. Une pétition des habitants du quartier et les réclamations de la presse n'avaient trouvé qu'un accueil sourd-muet; l'avertissement de M. le Dr Marroin provoqua au moins une manifestation officieuse de la municipalité du VIme cercle, signée par l'ingénieur de cette institution, et insérée dans le journal *la Turquie*. Nous recommandons cette lettre à l'attention particulière du public, car elle contient un aveu, bien pénible en effet, mais qui répand une lumière peu flatteuse sur la manière, dont on soigne en Turquie les intérêts de la salubrité publique. D'après cette lettre notre pauvre édilité aurait épuisé tous ses efforts pour débourber la rue Yeni-Tcharchi, et elle aurait échoué devant des obstacles inavoués et inavouables. La gravité de ce fait n'échappera à personne et nous constatons qu'il existe dans notre capitale des influences dangereuses et ennemies de toute mesure prise dans le but d'améliorer la santé publique, c'est-à-dire de relever la prospérité publique.

Cette réponse officieuse a été le seul résultat palpable des protestations de notre *Gazette*. Depuis lors plus de quatre mois se sont écoulés et sans avoir le moindre égard pour la dignité de l'établissement avoisinant on a laissé subsister le même état des choses. Un démenti désespérant pour tous ceux qui ne partagent pas les vues pessimistes des ennemis du pays ! Il est vrai, qu'on a déblayé un peu la rue des pierres amoncelées, qui empêchaient la circulation, mais, ce qui est le plus dangereux pour la salubrité, le fleuve immonde, qui en s'échappant lentement des égouts de l'Ecole de Médecine forme un étang pestilentiel sur le petit plateau, continue à s'écouler par la rue Yeni-Tcharchi en répandant partout ses émanations nauséabondes et délétères. Ajoutons encore, qu'à la fin de la dite rue il se trouve un barrage artificiel, qui force ces effluves à y stagner avant de se perdre dans le sol ; c'est juste à cet angle, où se réunissent plusieurs égouts, que nous avons eu l'occasion d'observer en 1871 un insigne foyer cholérique avec plusieurs victimes.

Il n'y a rien de plus offensant pour les yeux de celui qui remonte la colline de Galata-Séraï, que de voir flotter le glorieux drapeau ottoman juste au-dessus de ce lac méphitique, et maintes fois nous nous sommes demandé, s'il n'existe plus d'hommes patriotiques, qui puissent mettre un terme à cet affront perpétuel fait au drapeau de Kossowo, de Czenta, et d'Oltonitza ? Si l'on ne veut plus entendre la voix des amis éclairés du pays, qui gaspillent leurs forces physiques et intellectuelles dans des efforts infructueux pour le bien-être de la population souffrante, eh bien, qu'on respecte au moins les sentiments de l'honneur national, ce précieux héritage d'un passé glorieux !

Partout dans l'Occident les gouvernements, pénétrés de la haute importance de l'hygiène publique pour développer les ressources naturelles des pays, ont institué l'enseignement obligatoire des sciences qui se rapportent à cette spécialité. Des sommes considérables sont insérées aux budgets pour entretenir des laboratoires, et pour entreprendre des expériences sur une large échelle : les administrations des villes ont formé des commissions particulières pour rechercher les moyens les plus propres à diminuer les influences morbides inhérentes à l'agglomération dans les centres populeux ; en un mot rien n'est omis de ce qui pourra répandre l'instruction hygiénique dans les masses. Aussi l'Orient, qui plus que jamais ressent le besoin d'améliorer les conditions de son existence, ne devrait pas rester en arrière pour se débarrasser des décombres d'un passé insouciant ; l'enseignement des éléments de l'hygiène publique devrait occuper une des principales places dans le programme de l'école impériale de médecine, institution destinée par le génie prévoyant de son illustre fondateur pour la régénération physique de l'empire.

Or, l'existence d'un pareil cloaque immédiatement sous les yeux de la jeunesse médicale formerait une étrange illustration de l'instruction qu'elle reçoit journellement. Est-ce que, par hasard, notre science serait aussi pauvre en faits positifs pour avoir besoin de recourir à cette espèce d'enseignement négatif ? Quels résultats pourra-t-on attendre, si un jour les jeunes médecins des futures générations sont appelés à exercer leur métier salutaire au milieu des populations décimées par des épidémies après avoir eu devant leurs yeux de pareils exemples ? Ce n'est pas la leçon orale seule qui est importante pour apprendre la médecine, c'est l'exemple et l'observation pendant les études, qui guide l'apprenti pendant sa pénible carrière.

C'était vers cette même époque, à jamais remarquable dans les annales de notre édilité et qui mériterait d'être conservée à la mémoire d'une postérité plus heureuse, que sous le nom d'époque de la « bonne volonté », la municipalité créa un conseil d'hygiène publique, une espèce de *board of public health*, composé des sommités médicales de Constantinople qui devait donner son avis sur tout ce qui concernait la salubrité publique ; des ingénieurs attachés expressément à ce corps savant y avaient une voix consultative pour les questions techniques. Des coups de trompette sonnaient partout dans la presse locale, il y avait de véritables avalanches d'assurances officieuses, qu'on allait résoudre définitivement la question de Cassim Pacha et qu'aussi la disette d'eau potable, ce fléau chronique datant depuis plus 20 ans, serait prise, pour la première fois en considération sérieuse. Le public éclairé, à vrai dire, n'a jamais eu une confiance trop aveugle dans ces promesses répandues à profusion ; c'est le secret de tout le monde, que toute la brillante mise en scène des projets hygiéniques ne visait à autre chose, qu'à faciliter certaines opérations financières. Nous n'avons jamais pu comprendre comment on pouvait toucher à des entreprises aussi vastes, que celle de la régularisation de Cassim-Pacha et de l'approvisionnement d'eau potable, au moment, où l'on était forcé d'avouer publiquement l'impuissance la plus absolue vis-à-vis d'un attentat à la santé publique comme celui de Yéni-Tcharchi.

Nous prions le lecteur bénévole d'être indulgent si nous nous sommes étendus un peu trop longuement sur un seul fait de ce genre ; ce n'était que pour laisser entrevoir à ce seul exemple, quelle négligence préside ici à tout ce qui a rapport à la voirie en général. *Ab uno disce omnes*. Nous renonçons à parcourir les nombreux quartiers de la ville de Constantinople proprement dite ; il suffit de mentionner, que les squelettes de chiens blanchissent, sans être troublés dans leur repos éternel, à côté des monuments de l'hippodrome, pour se former une petite idée de ce qui se passe dans les malheureux quartiers qui longent la Corne d'or et la Propontide. La lecture du livre de M. Paspati sur l'hôpital national grec des Sept-tours, qui a paru il y a une dizaine d'années, et qui donne une description horripilante de la ville n'a rien perdu encore en actualité. Nous profiterons seulement de l'occasion, pour passer en revue l'état hygiénique de notre faubourg, sans vouloir prétendre à autre chose, qu'à effleurer ce thème inépuisable, sans même descendre à Galata ou de l'autre côté vers Cassim Pacha.

Notons d'abord, que depuis l'ère de la « bonne volonté » l'état de saleté dans les rues collatérales de la Grand' Rue est resté tout à fait invariable ; la célèbre impasse de la Rue Douzio ainsi que celles de la Rue Linardi, Rue de Pologne, Rue Glavany continuent à faire descendre leurs effluves immondes et à répandre de temps en temps leurs parfums jusque dans la Grand' Rue.

Une écurie nouvellement installée dans la Rue Douzio contribue considérablement à rendre cette rue impraticable, même pendant l'été ; les nombreuses plaintes des malheureux habitants de cette rue ont expiré finalement faute d'avoir trouvé un écho et actuellement personne ne s'occupe plus de ce cloaque. C'est devenu un état habituel, qui ne choque plus personne. Il est pourtant nécessaire de secouer de temps en temps la conscience publique endormie, afin que ces localités ne soient pas oubliées, lorsque paraîtra l'époque de l'activité.

Tandis que sous ce rapport nous n'avons qu'à constater le *statu quo* d'il y a une douzaine d'années, il y a surtout deux circonstances, qui ont détérioré la salubrité de notre faubourg, autrefois justement vanté pour sa situation salutaire,—nous disons les *viranés* et la poussière.

Le grand nombre de terrains vagues (*viranes*), qui ont été créés par les vastes incendies de ces temps derniers, méritent une mention toute spéciale, d'autant plus qu'ils manquent entièrement de la surveillance si nécessaire ; les immondices s'y accumulent progressivement : toute espèce de débris organiques, des cadavres y sont déposés et les passants profitant de la solitude s'en servent comme de lieux d'aisance. Sous l'influence alternative des pluies et des rayons d'un soleil ardent, il s'y développe une vive décomposition, dont les produits sous forme de gaz irrespirables et miasmatiques sont transportés par les courants de l'atmosphère dans tout le voisinage. M. le Dr Marroin avait signalé l'emplacement de l'ancien hôtel du Luxembourg à côté de Galata-Séraï comme un modèle de ce genre de foyer infectant. Dans la réponse officieuse à l'article cité on a tout simplement nié l'existence de ce foyer, en y ajoutant des incriminations gratuites contres les habitants du quartier. Cependant nous affirmons positivement, que les émanations nauséabondes de cet endroit, exercent leurs effets jusque dans la rue Soutérazi, si la direction du vent est favorable, et nous engageons l'auteur de la réponse à vouloir bien passer une fois par la rue Kartal, pour se convaincre par l'odorat et la vue de l'exactitude des faits rapportés par M. Marroin. Il suffit d'y jeter un seul regard fugitif, pour se rendre compte de l'origine des débris organiques, qui s'y amoncèlent.

Deux autres terrains vagues non moins remarquables se trouvent près de l'hôpital allemand des diaconesses, l'un au front entre cet établissement et le collége de Ste-Pulchérie, l'autre derrière l'hôpital. Celui-là date depuis une vingtaine d'années et le terrain s'y est haussé dans le cours du temps d'au moins deux mètres. Celui-ci est bordé par une petite mosquée et une vacherie, qui régulièrement chaque 2 ou 3 semaines ouvrent leurs égouts pour laisser écouler leur contenu sur ce terrain vague ; de temps en temps on y étend pour dessécher le fumier de plusieurs écuries avoisinantes, ajoutez à cela les nombreux cadavres de chiens et de chats qu'on y transporte de toutes parts et vous avez le tableau complet du *nec plus ultra* de saleté publique, qu'il serait difficile de rencontrer au même degré dans une autre partie de la ville. Nous avons eu la chance d'observer cet Eden immonde depuis sept ans, sans y avoir jamais pu constater la moindre trace d'une intervention de la part des autorités compétentes, toutes les démarches officielles et officieuses sont restées impuissantes contre l'obstination administrative.

Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini sans dire quelque chose de nouveau ; tout le monde le sait, chacun le sent et le soir en rentrant chez lui et le matin en sortant ; il n'y a pas de rue dans notre cercle qui ne possède un coin honteux. Rapportons encore un seul échantillon des institutions hygiéniques de notre cercle ; c'est le dernier exploit de l'époque de la bonne volonté. Celui-ci se trouve au Petit-Champ tout près des ruines du théâtre projeté : vis-à-vis du café de France on avait déjà comblé le terrain par des immondices ; ici on a appliqué une écurie à la muraille, d'une manière si ingénieuse que sa présence ne peut être découverte, si ce n'est par le gaz ammonio-hippurique.

L'unique dépression du sol à côté des ruines qui puisse permettre aux liquides excrémentiels de s'écouler librement, a été comblée soigneusement ; il s'est formé par conséquent une mare de fumier devant cet établissement, qui ne le cède en rien au bourbier du plateau de Yéni-Tcharchi.

Depuis bientôt deux ans une seconde source de contamination perpétuelle de notre athmosphère gagne une extension de plus en plus dangereuse pour la santé générale : c'est le semblant de chaussée qui remonte de Galata jusqu'à Pancaldi. Les tourbillons de poussière, qui s'élèvent de cette route, résistent à tout essai de description ; ils rendent inhabitables les maisons trop rapprochées et ils se répandent sur tout le faubourg. Le macadam lui-même — le lecteur nous pardonnera d'abuser de ce terme pour une chose indéfinissable — est exécuté d'après un système, qui paraît avoir été inventé expressément pour porter atteinte à tous les intérêts hygiéniques et économiques des habitants. De petits morceaux de boue sèche qu'on appelle « pierre molle » par un euphémisme généralement employé dans le langage officiel, sont amoncelés au hasard sur la route, le roulage continuel des voitures les réduit presque instantanément en poussière, qui se disperse dans toutes les directions. Pendant l'été passé on n'employait l'arrosage qu'à dose homéopathique ; les souffrances des malheureux habitants atteignirent par conséquent des proportions effrayantes. Cette année-ci on a commencé à arroser plusieurs fois par jour et la poussière ne se fait pas encore remarquer trop visiblement. Cependant elle existe toujours et même nous doutons que l'arrosage puisse résister aux rayons ardents d'un soleil de juillet ou d'août ; toujours en supposant, que ce commencement modeste trouvera une continuation sérieuse.

Partout en Europe, où il y a de véritables chaussées en granit ou basalte, ou en d'autres pierres dures, la poussière a forcé les édilités, à renoncer à ce système pernicieux ; on a dû avoir de nouveau recours au pavage des rues. Aussi notre municipalité, si elle tient vraiment à sauvegarder les intérêts hygiéniques de la population, comme il serait de son devoir, doit abandonner le plutôt possible son système infernal suivi jusqu'à présent. Les considérations financières qu'on aime à faire prévaloir à chaque occasion, ne méritent pas d'être prises au sérieux. Les réparations continuelles qu'on s'obstine à exécuter avec de la boue sèche, engloutissent les mêmes sommes et peut-être plus encore, qu'aurait coûté un véritable bon pavage, qui ne requiert des réparations partielles que tous les deux ou trois ans.

Si l'on nous demande, quels sont les danger qui dérivent de cette double contamination pour la santé des habitants, nous devons répondre d'abord, que l'accumulation des débris organiques imprégnés de substances méphitiques favorisent éminemment la propagation des maladies infectieuses. La fièvre typhoïde ainsi que le choléra choisissent par préférence les endroits malpropres pour y exercer leurs ravages, surtout lors qu'il y a des défauts dans l'approvisionnement d'eau potable. La science a enregistré ce fait indiscutable dans l'étiologie des maladies épidémiques, et le public de Constantinople a été à même de renouveler cette douloureuse expérience à plusieurs reprises. Aussi tout dernièrement encore un établissement humanitaire de la capitale a été le théâtre d'une épidémie meurtrière causée par l'infection méphitique.

La mauvaise condition des égouts ainsi que l'absence d'eau est la cause des émanations méphitiques, que l'on remarque trop souvent dans les maisons du faubourg ; une ventilation abondante était jusqu'à présent l'unique remède contre cet inconvénient dangereux, mais depuis que la poussière a envahi le quartier, les habitants sont forcés à tenir leurs fenêtres et portes hermétiquement fermées, et à étouffer presque dans l'atmosphère putride de leurs maisons. La poussière est donc venue renforcer la coalition funeste de la disette d'eau et de l'infection méphitique.

Cependant l'influence meurtrière de la poussière ne se borne pas seulement à cela. Il a été reconnu depuis longtemps, que la consomption pulmonaire est plus répandue dans les grands centres populeux. Par cause de l'agglomération des masses l'atmosphère des grandes villes, en général, est surchargée de produits gazéiformes de la décomposition, qui remplacent en partie les 21 0/0 d'oxygène (ozone) de rigueur pour la constitution normale de l'air respirable. La régénération du sang et la circulation sont affectées en première ligne par ce défaut de la respiration, la phthisie en est le résultat final.

Il ne faut donc pas s'étonner, que le nombre des poitrinaires dans notre faubourg augmente de jour en jour, depuis que l'atmosphère assez infectée déjà par la malpropreté des rues est remplie outre cela par les nuages de la poussière. L'irritation directe des voies respiratoires s'est jointe à l'affaiblissement constitutionnel. Les faits observés dans notre clientèle particulière confirment amplement ces conclusions. Des personnes qui avaient le malheur d'habiter sur le parcours de la chaussée municipale, ont été atteintes, tantôt rapidement tantôt lentement d'angines opiniâtres ; l'irritation ne tardait pas à s'étendre jusqu'au larynx avec extinction complète de la voix. Des catarrhes du sommet, quelquefois compliqués d'hémoptysies, des fièvres lentes finissaient par compromettre sérieusement la vie des malades. La cause directe de ces affections ne pouvait être que la poussière, qui remplissait les appartements malgré l'occlusion hermétique des fenêtres, ce qui est prouvé par le fait, que presque tous les malades ont guéri complétement et dans un bref délai par un rapide changement d'air. Le malade une fois soustrait à l'air empesté du VIme cercle regagnait bientôt ses forces ; la toux et les autres symptômes inquiétants disparaissaient peu à peu et les poumons se rétablissaient sans retard, dès qu'ils respiraient dans une atmosphère exempte de poussière et d'émanations putrides. Nous avons été frappés des effets merveilleux d'un changement de domicile sur des personnes souffrantes depuis longtemps de bronchites chroniques ; de l'autre côté nous avons remarqué que des affections insignifiantes des voies respiratoires tardaient outre mesure à disparaître malgré les plus grandes précautions : preuve évidente de la détérioration de l'air que nous respirons.

Vis-à-vis de ses faits d'observation journalière il serait superflu de mentionner encore les expériences de Peter (Michel Peter de la tuberculisation en général Paris 1866) de Niemeyer, de Horace Green (*A practical treatise on pulmonary tuberculosis New-York 1864*) sur l'étiologie de la consomption pulmonaire, qui se résument ainsi : la phthisie des poumons acquise doit son origine soit à l'hématose défectueuse à la suite d'un air irrespirable soit à l'irritation directe des tissus par la poussière.

Si l'on veut savoir quels sont les résultats d'une administration intelligente et active on n'a qu'à jeter un regard sur les expériences des villes anglaises depuis les derniers 25 ans. Les travaux classiques des Arnott, Sotherland, Farr, Simon, Letheby, Ward, Buchanan et d'autres, contenus pour la plupart dans les *Rapports of the medical officer of the privy Council*, ont été les guides des municipalités, qui n'ont épargné ni peines, ni dépenses pour exécuter leurs idées par des ingénieurs comme Rawlinson, Roe, Austin, Stephenson, Bazalgette, etc. Les succès obtenus pourront être jugés par les chiffres suivants. La mortalité à Londres est tombée de 30-50 0/00 à 13-14 0/00 ; à Alnwick de 35, 2 0/00 à 28, 3 0/00 ; à Ely de 26 0/00 à 17 0/00 ; à Lancaster de 28 0/00 à 22 0/00. La diminution de la mortalité revient principalement à la diminution de la phthisie et des maladies infectieuses *Sapienti sat*.

—

CANAL DE SUEZ

—

Nous continuons à insérer tous les documents qui ont trait à la question du Canal de Suez.

On lit dans le *XIXe Siècle* :

» Nous avons reçu de notre correspondant du Caire des détails intéressants sur les préparatifs menaçants faits par le khédive d'Egypte, pour procéder de vive force à la prise de possession du Canal de Suez, au cas où M. de Lesseps aurait persisté dans son refus d'appliquer, à la date du 29 avril, les nouveaux tarifs imposés par la Porte à la Compagnie.

» Dès le 23, un régiment de cavalerie et un d'infanterie ont pris position à Nefiche à trois kilomètres d'Ismaïlia, centre des services de la Compagnie. Un troisième régiment était dirigé sur Suez.

» A la tête de ces troupes était le général Stones, ancien officier américain.

» Le 24, arrivaient à Port-Saïd la frégate *Mohammed-Ali*, et la corvette *Dakalieh*, bondées de gendarmes et de troupes. Ces deux navires de guerre, escortés de remorqueurs égyptiens, étaient sous les ordres d'un officier de la marine royale anglaise, le commodore Mac-Kyllok.

» Le même jour 24, tout un personnel de télégraphistes anglais, empruntés sans doute à la Compagnie du câble anglo-indien, descendaient à Ismaïlia avec leurs appareils en même temps qu'une compagnie de télégraphistes militaires, munis d'appareils de signaux aériens, etc.

» Enfin, le 25, le gouverneur de la province la plus voisine du désert de l'isthme, établissait un cordon de deux mille Bedouins irréguliers autour des campements de la Compagnie, le long du désert.

» C'est lorsque toutes ces forces imposantes ont été déployées qu'est arrivé M. de Lesseps.

» Pour se soustraire aux sollicitations auxquelles il était en butte, il avait quitté le territoire égyptien et était allé faire une excursion à Jaffa, à dix heures de Port-Saïd. A la première nouvelle de l'arrivée des troupes égyptiennes, un vapeur de la Compagnie était parti pour Jaffa et en avait ramené le président.

» Le 25, à midi, M. de Lesseps était au Caire, il voyait le khédive et l'ordre d'évacuation partait aussitôt après cette entrevue. La Compagnie cédait devant la force dûment constatée. La voie des négociations lui reste ouverte. Nous ne doutons pas d'un bon résultat final en faveur des intérêts français. »

D'autre part, le *Bulletin décadaire*, publié par la Compagnie universelle du canal de Suez, contient, dans son numéro du 22 mai, la note suivante :

« Les recommandations de la Commission de Constantinople ont été imposées par la force le 28 avril. La taxe de transit a, en conséquence, été appliquée sur le tonnage net des navires qui sont entrés dans le Canal le 29 et le 30 avril.

» Pendant ces deux journées, six navires ont acquitté le droit de transit sur la nouvelle base.

» Le gross-tonnage de ces six navires étant de 5,329 tonnes 21/100e, la taxation légale de 10 francs par tonne de capacité utilisable réelle eût donné une recette de............... 53,292 fr. 10 c.

» Le tonnage net de ces six navires est de 3,460 tonnes 82/100e. La taxation à fr. 10 sur ce tonnage a procuré une recette de.... fr. 34,608 20

» Les surtaxes appliquées ont donné une recette de fr.... 13,630 35

48,238 55 — 48,238 55

Différence..... 5,053 fr. 55 c

» La perte résultant de l'application des recommandations de la Commission de Constantinople a donc été de 5,053 fr. 55 c. pour les deux derniers jours du mois d'avril 1874.

» Les recettes de passagers, de pilotage, de stationnement, etc., ont été, pour ces six navires, de 3,637 fr. 50.

« La perte est donc de 11. 21 0/0 comparée à la recette exclusive de droit de transit.

« Et de 10. 63 0/0 comparée à la recette générale maritime.

« Le 1er mai, constatation officielle de cette perte ayant été faite, un tableau comparatif a été dressé des taxes légalement dues à la Compagnie et de celles qu'elle a été forcée de subir.

« Ce document est complété par une déclaration dont voici le texte :

« La Compagnie du Canal de Suez
« déclare rendre responsable la Porte-
« Ottomane de la somme de Fr......
« résultant de l'application d'un tarif
« imposé par la force militaire, avec
« l'ordre de prendre possession du
« Canal de Suez. L'agent supérieur de
« la Compagnie sera chargé de remettre
« chaque mois un tableau semblable,
« afin qu'il soit transmis à Constan-
« tinople, où la restitution sera pour-
« suivie par tous les moyens que de
« droit.

Le Président-directeur,
« FERD. DE LESSEPS. »

« Pour copie conforme à l'original
« transmis à S. A. le khédive, le 1er mai
« 1874, afin qu'il soit signifié à Cons-
« tantinople.

« M. l'agent supérieur devra con-
« tinuer tous les mois à envoyer les
« tableaux subséquents en ajoutant à
« chacun le total des tableaux précé-
« dents, jusqu'au jour où nous obtien-
« drons justice.

« Alexandrie, le 2 mai 1874.

Le Président-directeur,
« FERDINAND DE LESSEPS. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

2 juin, 1874.

Lever du soleil	4 h. 32 m.
Coucher »	7 » 24 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 57 40ˢ
H. à la turque à midi moyen .	4 » 29

8 heures du matin.

Baromètre	770.0
Thermomètre	20.0
Minima	14.3
Maxima de la veille	24.9

Direction et force du vent S.-O. très-faible.

Etat du temps le 1er juin, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du N. modérés sur la mer noire, faibles aux Dardanelles et sur l'Archipel ; temps calme sur toute l'Adriatique.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mai

1 Anina Gelmi [illegible]	Lucia Gebigir	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
11 [illegible]	[illegible]	[illegible]
12 [illegible]	[illegible]	[illegible]
13 Vulgaropulo	Candiotti	[illegible]
14 Cesar Fabry	Fabry	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

PRESSE ÉTRANGERE.

Le maréchal Mac-Mahon et le prince de Hohenlohe.

On lit dans le *Journal officiel* :

S. A. le prince de Hohenlohe Schillingsfürst a eu l'honneur d'etre reçu aujourd'hui, en audience publique, à l'Elysee, par le président de la république. Il a remis au maréchal les lettres qui l'accreditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil, et M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangeres, assistaient à l'audience.

S. A. le prince de Hohenlohe a adressé au président le discours suivant :

« Monsieur le President,

» Sa Majeste l'Empereur d'Allemagne ayant daigne me nommer son ambassadeur extraordinaire et plenipotentiaire aupres de la republique française, j'ai l'honneur de presenter à Votre Excellence la lettre qui m'accrédite en cette qualité.

» Sa Majeste, en me confiant une aussi haute mission, m'a recommande de mettre tous mes soins à continuer et à développer les bonnes relations entre les deux pays.

» Quant à moi, monsieur le president, je vous prie de croire à la loyaute de mes intentions et aux efforts que je ferai pour maintenir la bonne intelligence qui existe entre les deux gouvernements. »

Le maréchal lui a repondu :

« Je suis heureux d'entendre S. M. l'empereur m'exprimer de nouveau par votre bouche son désir de continuer et de développer les bonnes relations qui existent entre l'Allemagne et la France.

» Je partage ces sentiments et me félicite que votre souverain ait fait choix de Votre Altesse pour le representer parmi nous. Votre haute position et vos qualites personnelles vous designaient tout particulièrement pour cette importante mission. »

L'ambassadeur et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits à l'Elysée dans les voitures du maréchal, president de la république, par l'introducteur des ambassadeurs, et reconduits après l'audience, avec le meme cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade d'Allemagne.

Le traité de commerce entre la France et la Russie.

(Suit et fin.)

Art. 12. Tout navire de l'une des deux puissances qui sera forcé par le mauvais temps ou par un accident de mer, de se réfugier dans un port de l'autre puissance, aura la liberte de s'y radouber, de s'y pourvoir de tous les objets qui lui seront nécessaires et de se remettre en mer, sans avoir à payer d'autres droits que ceux qui seraient acquittés, en pareille circonstance, par un bâtiment sous pavillon national.

En cas de naufrage ou d'échouement, le navire ou ses débris, les papiers de bord et tous les biens et marchandises qui en auront été sauvés, ou le produit de la vente, si elle a eu lieu, seront remis aux propriétaires ou à leurs agents sur leur réclamation.

L'intervention des autorités locales dans le sauvetage, ne donnera lieu à la perception de frais [illegible] opérations de sauvetage et la conservation des objets sauvés, ainsi que ceux auxquels seraient soumis, en pareil cas, les navires nationaux.

Les hautes parties contractantes conviennent, en outre, que les marchandises et effets sauvés ne seront sujets au payement d'aucun droit de douane, à moins qu'on ne les destine à la consommation intérieure.

Art. 13. Il est fait exception aux stipulations du présent traite en ce qui concerne les avantages dont les produits de la pêche nationale sont ou pourront être l'objet

Art. 14. Les marchandises de toute nature, produits de l'industrie ou du sol de l'un des deux Etats, qui peuvent ou pourront être exportées, soit par terre, soit par mer, ne seront assujetties à aucun droit d'entrée ou de sortie autre que ceux qu'auront à payer les produits similaires de toute nation étrangère la plus favorisée.

Art. 15. En tout ce qui concerne les droits de douane, à l'entree et à la sortie par les frontieres de terre ou de mer, droits d'importation, d'exportation [illegible], les deux hautes parties contractantes [illegible] immunité quelconque aux sujets ou aux produits d'un autre Etat, qui ne soit aussi et à l'instant [illegible], sans condition, aux nationalités et aux produits respectifs des deux pays ; la volonté des deux hautes parties contractantes étant que, pour tout ce qui concerne l'importation, l'exportation, le transit, l'entrepôt, la réexportation, les droits locaux, le courtage, les tarifs et les formalités de douane, de même que pour tout ce qui a rapport à l'exercice du commerce et de l'industrie, les Français en Russie et les Russes en France jouissent du traitement de la nation la plus favorisée.

Art. 16. Aucune prohibition à l'importation ou à l'exportation ne pourra être établie par l'une des hautes parties contractantes à l'égard de l'autre, qui ne soit, en même temps, applicable à toutes les autres nations étrangères, excepté, toutefois, les prohibitions ou restrictions temporaires que [illegible] l'autre gouvernement jugerait nécessaire d'[illegible] en ce qui concerne la contrebande de guerre ou pour des motifs sanitaires.

Art. 17. Les navires russes [illegible] chargement, d'un port quelconque dans les ports de l'Algerie, de la Martinique, de la Guadeloupe ou de la Reunion, seront assimiles aux navires français ; dans les autres colonies françaises, ils jouiront du traitement de la nation la plus favorisée.

Les importations et les exportations par navires russes seront assimilees à celles effectuées par navires nationaux dans les ports de l'Algerie, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, et à celles effectuées par navires de la nation la plus favorisee dans les autres colonies françaises

Art. 18. Il est entendu que les stipulations du present traité seront applicables à tous les bâtiments naviguant sous pavillon russe, sans distinction aucune entre la marine marchande russe proprement dite et celle qui appartient plus particulièrement au grand-duché de Finlande.

Art. 19. Toute reproduction, dans l'un des deux Etats, des marques de fabrique [illegible] posees dans l'autre sur certaines marchandises, pour constater leur origine et leur qualité, de même que toute mise en vente ou en circulation de produits revetus de marques de fabrique ou de commerce françaises ou russes, contrefaites en tout pays etranger, seront severement interdites sur le territoire des deux Etats et passibles des lois édictées par les lois du pays.

Les operations illicites mentionnees au present article pourront donner lieu devant les tribunaux, et selon les lois du pays où elles auront été constatées, à une action en dommages et interêts valablement exercee par la partie lésée envers ceux qui s'en seront rendus coupables.

Les nationaux de l'un des deux Etats qui voudront s'assurer dans l'autre la proprieté de leurs marques de fabrique ou de commerce, [illegible] de les déposer exclusivement, savoir : les marques d'origine française à Saint-Petersbourg, au departement du commerce et des manufactures ; et les marques d'origine russe à Paris, au greffe du tribunal de commerce de la Seine

En cas de doute ou de contestation, il est entendu que les marques de fabrique ou de commerce auxquelles s'applique le présent article sont celles qui, dans chacun des deux Etats, sont légitimement acquises, conformement à la législation de leur pays, aux industriels et négociants qui en usent.

Art. 20. Le présent traite restera en vigueur jusqu'au 10 août 1877. Dans le cas où aucune des hautes parties contractantes n'aurait notifié, douze mois avant ladite date, son intention d'en faire cesser les effets, il demeurera obligatoire jusqu'à l'expiration d'une annee à partir du jour où l'une ou l'autre des hautes parties contractantes l'aura dé[illegible]

Art. 21. Le Président de la république française s'engage à demander à l'Assemblée nationale, immédiatement après la signature du présent traité, l'autorisation nécessaire pour ratifier et faire exécuter ledit traité. Les ratifications en seront échangées à Saint-Pétersbourg le plus tôt que faire se pourra, et le traité entrera immédiatement en vigueur.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Saint-Pétersbourg le 1er avril/20 mars de l'an de grâce mil huit cent soixante-quatorze.

(L. S.) *Signé:* Gortchakof.

(L. S.) *Signé:* [illegible]

(L. S.) *Signé:* Le Flô.

(L. S.) *Signé:* F. de B[illegible].

ARTICLES SÉPARÉS.

Art. 1er Les relations commerciales de la Russie avec les royaumes de Suède et de Norvege et les Etats et pays limitrophes de [illegible] réglees par des stipulations spéciales concernant le commerce de frontiere et independantes des règlements applicables au commerce etranger en général, les deux hautes parties contractantes conviennent que les dispositions spéciales contenues dans le traité passé entre la Russie et la Suede et la Norvége, le 26 avril/8 mai 1868, ainsi que celles qui sont relatives au commerce avec les autres Etats et pays ci-dessus mentionnes, ne pourront, dans aucun cas, être invoquées pour modifier les relations de commerce et de navigation établies entre les deux hautes parties contractantes par le présent traité.

Art. 2. Il est egalement entendu que ne [illegible] privilèges mentionnes ci-après, savoir :

De la part de la France :

1° Les immunites et primes établies en faveur de la pêche maritime nationale ;

2° Les privilèges accordés aux yachts de plaisance anglais ;

3° Les immunités concédées aux pêcheurs espagnols en vertu de la loi du 12 decembre 1790

Et de la part de la Russie.

1° La franchise dont jouissent les navires construits en Russie et appartenant à des sujets russes, lesquels pendant les trois premières années sont exempts des droits de navigation ;

2° La faculté accordée aux habitants de la cote du gouvernement d'Archangel d'importer en franchise ou moyennant des droits moderes, dans les ports dudit gouvernement, du poisson sec ou salé, ainsi que certaines espèces de fourrures, et d'en exporter de la même manière des bles, cordes et cordages, du goudron et du ravendouc.

3° Les lois du grand-duche de Finlande qui n'accordent aux etrangers le droit d'exercer le commerce que dans les villes maritimes (stapelstad) de ce pays, et seulement en gros ;

4° Les immunités accordees en Russie a differentes Compagnies de plaisance dites *Yatch-Club's*.

Les présents articles separés auront la même force et valeur que s'ils étaient inserés mot à mot dans le traité de ce jour. Ils seront ratifiés et les ratifications en seront échangées en même temps.

En foi de quoi, les plenipotentiaires respectifs les ont signés et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 1er avril/20 mars de l'an de grâce mil huit soixante-quatorze.

(Suivent les signatures.)

Le départ du maréchal Concha.

On écrit de Bilbao, le 13 mai, au *Journal de Genève* :

Bilbao vient d'être surpris par le départ du maréchal Concha. Selon son habitude, il avait parfaitement dissimulé ses intentions, et comme il avait sans cesse fait mouvoir ses divisions autour de la [illegible] Portugalète. Lundi matin seulement, on eut quelque soupçon d'un mouvement important par le départ de 260 charrettes de l'administration militaire et par les concentrations de pièces d'artillerie.

Dès lundi matin, la brigade de Blanco avait occupé le Somorrostro et la route de Sopuerta.

Le corps du general Echague, avec douze pièces de montagne, et de Plasencia gagna le Somorrostro, tandis que le corps de Loma se massait entre Nocedal et Portugalète. Sur les routes, on n'avait pas vu pareil encombrement depuis l'entrée de Bilbao.

Le maréchal Concha s'apprêta à quitter Bilbao lundi soir et il alla coucher à Portugalete, où il surveilla lui-même le départ de ses colonnes. Le défilé n'était pas achevé ce matin à dix heures, car il emmene, outre ses bagages, des subsistances et quatre cents têtes de bétail. Son arrieregarde était encore à Somorrostro quand Blanco entrait avec ses cazadores à Balmaseda. Malgré le mutisme de l'état-major, je suis à même de vous assurer qu'il s'agit d'un mouvement de grande importance.

L'armée du Nord va s'avancer de Balmaseda sur Llodio et de là au val d'Arratia de façon à chasser les carlistes du haut de la rivière Nervion. Maître des passes entre l'Alava et la Biscaye, Concha va pouvoir se porter sur Vittoria pour débloquer cette place d'où il pourra s'avancer en étendant sa ligne entre l'Alava et les carlistes acculés à la mer avec le Guipuzcoa pour seul chemin de retraite.

Ce mouvement aura une grande importance si des considérations politiques ne conduisent pas le marquis del Duero à Miranda del Ebro.

Ce qui fait craindre un tel événement, c'est la crise ministérielle à Madrid et la venue ici du marquis de [illegible] de Bilbao avec le gros de ses forces et les Bilbaoniens en sont fort mécontents. On leur a pourtant laissé le general Morales de Los Rios avec un corps de douze bataillons echelonnés de Portugalete à Bilbao pour couvrir la rivière et protéger les travaux de defense.

On a pu enfin arracher un emprunt aux riches contribuables de Bilbao et de Santander, ce qui a permis au général Castillo de commencer dès hier des batteries et des forts sur les hauteurs dont les carlistes s'etaient servis pour leurs batteries de siége. Cela n'empêche pas les *partidas* de venir à 500 metres de Bilbao tirer sur la ville et les sentinelles. Je les ai vues hier et j'ai entendu ce matin la fusillade.

En somme voici la situation : Bilbao sera bien gardé contre un siege regulier, mais un blocus à lignes un peu larges est aussi impossible à entraver, que sera impossible la securité absolue de la navigation dans le Nervion. On peut immobiliser en Biscaye toute l'armée qui devra parcourir les provinces soulevees et attaquer les centres carlistes. Jusqu'à ce que de nouvelles levees soient entrées en ligne, Bilbao pourra subir un nouveau [illegible]

Les habitants et les personnes interessees aux mines et aux usines sont fort mécontents.

Bilbao se relève assez promptement, et on peut dire que le ravitaillement est achevé. Les habitants travaillent très-vivement à reparer leurs [illegible] saisit l'étendue des [illegible] On déplaça l'hôpital, et le lendemain le nouveau local recevait les obus de M. de Valdespina

Il y avait beaucoup d'intelligences dans la place, mais le secret fut bien gardé

Le genéral Castillo n'avait que 600,000 cartouches et peu de grenades. De là le peu de replique qu'il faisait au feu des assiégeants. Cette lacune est comblée pour l'avenir. Bilbao a appris sans émotion que don Carlos avait juré d'entrer dans [illegible]

Les centres métallurgiques de l'Ecosse.

On lit dans le *Journal officiel* :

Les lettres qui nous parviennent d'Ecosse constatent qu'en présence des dissentiments qui se manifestent, presque chaque jour, dans les résolutions et dans les decisions des ouvriers mineurs des centres métallurgiques et houillers de l'Ecosse, il est bien difficile de prevoir l'issue du conflit qui, depuis déjà trop longtemps, peralyse l'industrie et arrête le travail dans la plus grande partie des [illegible]

Depuis la fin de février, la crise a passe par des phases bien diverses, et on ne saurait aujourd'hui énumerer les vicissitudes sans nombre que les propriétaires de charbonnages et les chefs des établissements industriels ont eu a supporter.

Déclarée le matin, terminée le soir, la greve se prolonge et se continue depuis pres de deux mois, et quelles que soient aujourd'hui les nouvelles conciliantes qui nous parviennent, on ne peut espérer ni prévoir une solution définitive.

A la date du 11 mai, et à la suite d'une proposition des ouvriers qui pretendaient imposer aux propriétaires la reconnaissance que dix jours de travail étaient l'équivalent du travail d'une quinzaine, prétention ridicule et refusée d'ailleurs par les patrons, près de 15,000 ouvriers avaient, pour la quatrième ou cinquième fois, abandonné les ateliers, les mines, les hauts fourneaux et s'étaient de [illegible]

La conduite des propriétaires, et leur attitude en présence des exigences de jour en jour plus inadmissibles des [illegible] gique et prompte : aux propositions des mineurs ils ont répondu par la declaration formelle que si avant le 17 de ce mois les ouvriers n'avaient pas repris leur travail et accédé aux conditions qui leur étaient imposées, c'est-à-dire l'acceptation pure et simple de la reduction de 10 p. 100 sur les salaires bruts et la fixation à onze jours de la quinzaine de travail, la réduction des salaires serait immédiatement élevée de 20 p. 100 et les ateliers, les puits et les usines irrévocablement fermes.

Cette resolution energique et la determination formelle des propriétaires de ne pas se départir de leur déclaration première a produit de toute part un revirement complet dans les idées et dans les sentiments des ouvriers. Le conseil de l'association des mineurs s'est immédiatement reuni ; après une courte délibération, l'ultimatum des propriétaires a été définitivement accepté. Le 18, au matin, les usines reprenaient leurs travaux, et les ouvriers se [illegible] aux conditions qui leur étaient imposées.

Combien de jours, maintenant, la trêve nouvelle doit-elle durer ? Combien de temps la bonne intelligence régnera-t-elle entre les parties ? Voila le point difficile à déterminer. Dans le comté de Durham, la grève est momentanément terminée, mais elle continue dans le Cleveland, dans la Nouvelle-Galles du Sud, dans un grand nombre d'au[illegible]

La puissance des Trades Unions n'est pas assez grande aujourd'hui pour arreter le mal et conjurer le péril qu'elles ont déchaîné : elles restent responsables et seules responsables de la crise que traverse en ce moment l'Angleterre. Toutes-puissantes pour le mal, elles ne peuvent plus rien pour apaiser les esprits, ramener le calme et faire accepter aux ouvriers des réductions de salaires ou d'autres modifications réclamées par les événements ou imposées par les circonstances.

L'impuissance qui les frappe est aujourd'hui manifeste et indiscutable. Dès qu'elles ne flattent plus les appétits ou les desirs des ouvriers, la discipline n'existe plus, les ordres ne sont plus écoutés, la révolte est complète.

[illegible]

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 31 mai.

La *Nouvelle Presse libre* s'eleve avec force contre certains telegrammes de Constantinople malveillants pour le gouvernement ottoman.

Vienne, 1er juin 8 h. 50 m. soir.

Obligations Roumelie... fl.	49.85
d. Nouvelles	39.—
Anglo-Bank	125.—
Societe de cred. aust-turq.	12.75
Banque austro-ottomane	74.—
Piece de 20 francs	8.93
Agio	105.80
Change sur Londres	111.50
Credit anstall	215.50
National Bank	982.—
Lloyd	410.—

Affaires limitees à la bourse.

Au tirage des primes de l'emprunt 1864 la serie 1578 n° 94 a gagne le premier lot, et la serie 2226 n° 47 le second lot.

Les nouvelles de Paris au sujet des finances ottomanes sont satisfaisantes.

Cabouli pacha a avance son depart pour Constantinople, en congé. Son Excellence quittera probablement notre ville le 7 de ce mois.

France.

Versailles, 31 mai.

A l'Assemblee nationale la discussion est tres-animee pour fixer l'ordre du jour.

Paris, 1er juin.

Contrairement au bruit qui a couru M. Magne reste ministre des Finances.

Le nouveau cabinet conserve une attitude neutre entre les partis. Le bonapartisme gagne neanmoins du terrain.

Allemagne.

Berlin, 31 mai.

M. le prince de Bismarck est parti pour Varzin.

Belgique.

Bruxelles, 1er juin.

Conformement au programme publie par le prince Gortchakoff un congres international se reunira dans notre ville, pour discuter les questions de droit public en temps de guerre ; ses seances seront ouvertes le 27 juillet prochain.

Espagne.

Madrid, 31 mai

La candidature allemande est un ballon d'essai des carlistes n'esperant aucun secours de la France republicaine.

Amerique.

New-York, 30 mai.

M. Rochefort et les autres evadés de la Nouvelle Caledonie sont arrives dans notre ville.

Roumanie

Bucharest, 1 juin.

La convention relative au raccordement de nos lignes ferrees avec celles de la Hongrie a ete signee.

La jonction aura lieu simultanement à Orsova et Kronstadt. La construction des voies devra etre terminée dans quatre ans. La Hongrie a renonce à stipuler pour elle un tarif de faveur.

La convention qui vient d'etre signee sera presentee à la Chambre et votee d'urgence.

Grèce

Athènes, 28 mai.

Laurium	fr. 91.
Pistotiki escompte.	» 16.

Le rapport de la commission du Laurium, dejà remis au gouvernement, est favorable aux modifications à introduire dans la convention passee avec la societe du Laurium. Le gouvernement fera connaitre sa decision dans le courant de la semaine prochaine.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 1er juin.

	Clôture
Dette Generale	47 7/16
Emprunt 1865	
do 1869	54 3/4
do 1871	64 3/4
do 1872	82 1/4
Consolides anglais	92 7/16
Emprunt egyptien	67 13/16
Nouvel Emprunt Ott.	51 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible], le 1er juin.

[illegible] 6/0	Ouv. du matin Pres	54	4	—
	Hausse	»	54	4	—
	Baisse	»	53	31	
	Clôt. du midi	»	—	—	—
	Clôt. du soir	»	53	36	—
	Après Bourse	»	—	—	—
[illegible] S. Gén.		L.S.	7	5	—
» de la Société de change et de valeurs		»	4	36	—
» de la Banque de Const. excoup.		»	4	32	—
» du Crédit Austro-Turque			—	—	—
» du Crédit Général		L.T.	9	30	—
[illegible] Verissi et Cossaudi		»	3	—	—
[illegible]		»	[illegible]	70	—
Société Commerciale Ottomane		»	1	—	—
Laurium		Fr.	91	—	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	20	—	—
Obligations des Chemins de fer		»	[illegible]	—	—
» [illegible]		»	[illegible]	—	—
Emprunt	1865, coup. det.	»	[illegible]	—	—
	1867, coup. det.	»	[illegible]	—	—
	1869	»	[illegible]	—	—
	1872	»	84	—	—
	1873	»	—	—	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111	—
Pièce de 20 francs	»	87	35
Impérial russe	»	90	40
Ducat (Crémitz)	»	51	20
Medjidié blanc—(difference)	»	102	—
Bechlik—(difference)	»	105	40
Métalique... (id).	»	105	25

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Bikiki, div. [illegible]

— paq. à vap. angl. *Hagard*, c. [illegible] div. 2 pas.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

Pandermo, paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Bikiki, div.

[illegible]

Batoum, paq. à vap. rus. *Vesta*, c. Georgevich, div.

Chili, paq. à vap. rus. *Damaskini*, c. Apostolo, div.

Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Can[illegible], div.

Odessa, paq. à vap. angl. *Nor*, c. Svanoe, div.

[illegible]

Eregli, paq. à vap. ottom. *Assari Derin*, c. Emin bey, [illegible]

[illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 23 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication definitive de 150,000 ocques de son, se trouvant à la manutention Impériale, soumissionné déjà à 17 paras l'ocque Il sera accepté en paiement des serghis du Trésor du Nizamié.

Les personnes qui voudraient renchérir le prix sus-mentionné sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er Juin 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 22 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 30,000 kilés d'orge necéssaire au dépôt Imp. et déjà soumissionné à 20 piastres le kile. La susdite quantitee d'orge sera livrée par différents lots et complet jusqu'à la fin du mois de juin 1874 Le montant de la valeur en sera payé contre cheque reçu en medjicié d'argent à raison de 21 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 28 mai 1874.

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité prévient aux fins requises MM. les propriétaires ou locataires d'immeubles sis dans la circonscription du VIe Cercle qu'il ne sera point délivré de permis de déménagement aux personnes dont les domiciles seraient greves de la taxe municipale.

Il demeure bien entendu que ceux desdits proprietaires ou locataires qui tenteraient de déménager, sans se munir du permis réglementaire, verraient selon l'usage leur mobilier arrêté par les agents municipaux auxquels des instructions ont été données en consequence.

Le Secrétaire Géneral.

M. Rechad.

MUNICIPALITÉ DU VIme CERCLE.

AVIS.

La Municipalité prie Messieurs les proprietaires de terrains vagues et ouverts de tous les côtés qui existent dans presque tous les quartiers du 6me Cercle, de les clôturer dans un délai de 15 jours à partir d'aujourd'hui, par une simple palissade. Ce délai passé, la Municipalite fera exécuter d'office ce travail tout en se réservant de procéder au recouvrement des frais qu'elle aura dû faire de ce chef.

Cette mesure a été prise dans l'intérel de l'hygiene publique et pour prevenir les émanations malsaines qui resultent des encombrements des immondices rejetées sur les dits terrains.

Le secrétaire géneral,

M. Réchad.

Hotel-Municipal, ce 20 mai/1er juin.

Depêche Telegraphique

arrivée à l'adresse du

COMPTOIR D. KORITSCHONER.

[illegible]

Vienne, le 1er juin 1874.

Résultat du Tirage de ce jour

de l'Emprunt à Prime Autrichien 1864.

Séries: 21. 1300. 1302. 1395. 1518. 1791. 1982. 1988. 2014. 2126. 2226. 2245. 3002. [illegible]

D. Koritschoner

SOCIÉTÉ DE CREDIT ET DE COMMISSION

AVIS

La Société de Crédit et de Commission a l'honneur d'inviter MM. les souscripteurs des actions portant les numéros 201 à 350, 801 à 850, 1151 à 1175, 1201 à 1220, 1651 à 1750, 1931 à 1955, 1981 à 2005, 2501 à 2520, 2551 à 2600, 2841 à 2850, 2861 à 2900, 3151 à 3200, 3921 à 3950, 4151 à 4200, 9901 à 10200, 10201 à 11,000, a liberer ces titres du second versement de 125 francs exigible depuis le 31 mars 1873.

Les détenteurs des actions sus-mentionnées sont prévenus qu'un dernier délai d'un mois à dater de ce jour, leur est laissé pour acquitter le versement différé, en principal et intérêts. Passé la date extrême du 25 juin prochain (nouveau style) les actions qui n'auraient pas été libérées seront vendues pour le compte et aux frais, risques et périls des retardataires, en conformité de l'article 7 titre II des statuts de la Société de Crédit et de Commission.

Constantinople, 25 mai 1874.

EXTRAIT D'UN ACTE DE SOCIETÉ.

Entre M. Oscar Glavany, sujet Français ; M. Antoine Berzolese, sujet Italien ; et Madame Veuve Jérôme Glavany, née Françoise Zino, tous domiciliés à Constantinople.

Il a été formé en la dite ville, par acte sous-seing privé en date du quatorze mai dernier, une Société en nom collectif et en commandite sous la raison : Glavany-Zino, du nom de M. Oscar Glavany, fils de feu M. Jérôme Glavany et de Mad. Françoise Glavany, née Zino, son épouse.

La Société est administrée par Messieurs Oscar Glavany et Antoine Berzolese qui ont tous deux pouvoir de signer en son nom.

Elle est en nom collectif à leur égard, seulement en commandite à l'égard de Madame Veuve Glavany.

L'apport de l'Associée commanditaire est de cinquante mille francs.

La Société prend cours du 14 mai 1874 pour finir le 31 Décembre 1877.

Elle se place sous la juridiction française

Pour extrait conforme,

Certifié conforme.

Constantinople, le 1er juin 1874.

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie DE BRAÏLA

MM. les Actionnaires de la Banque Efstathiadis Caralli et Ce de Braïla sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1873, dont la valeur a ete fixée, par l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Braïla le 16 mai courant à francs 6 par Action, est payable à Braïla, au siége de la Société et à Constantinople, dès ce jour, chez la Société Ottomane de Change et de Valeurs, rue Hadji Photi n° 16 à raison de piastres 26 10/00 par Action.

Galata, le 28 mai 1874.

Aux Materiaux Français

[illegible]

Rue Moum-Hane, [illegible]

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses les ciments Portland, pendant la durée du debarquement.

AVIS.

M. Marco Nani, professeur de musique, récemment arrivé dans notre ville, désire donner des leçons de piano, de violon et d'instruments à vent.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

UNE INSTITUTRICE allemande désire donner des leçons de français, d'anglais, d'allemand et de musique.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

UN JEUNE HOMME sachant bien le français, l'italien, le grec et le turc désire trouver un emploi dans la ville ou pour voyager.

S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres. à louer rue Fakir N° 20, Kaliondji-koulouk.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très moderés

Pour plus amples renseignements s'adresser a

Chas. S. Hanson et Cie

Agents.

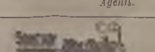

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Herbert Haddan, E.C.

ANNEE 8me No 126 — Rebi-ul-Akhir 18 1291 — MERCREDI 3 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. NORADANO.

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur a vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR ANDRE SIPOT

INSERTIONS :
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 5 » »
Insertions, corps du journal .... 15 » »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non inserés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 2 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La seance dans laquelle l'Assemblee de Versailles a discute l'ordre de ses travaux a été on ne peut plus orageuse, ainsi que l'indique le télégramme suivant :

« A l'Assemblée, apres une discussion longue et agitée sur la question de la fixation de l'ordre du jour, la proposition de la droite de discuter premierement la loi électorale-municipale, a ete adoptee, malgre la vive opposition du centre gauche. Cè résultat indique le maintien de l'ancienne majorité formée par toutes les fractions de la droite. Le gouvernement n'a émis aucun avis pendant la discussion. »

Comme on le voit, le cabinet s'est tenu prudemment à l'ecart, mais il ne pourra continuer à s'effacer toujours ainsi. Autrement ce serait l'abdication de toute initiative de sa part, et de celle du maréchal Mac-Mahon.

Un gouvernement ne peut se borner au role de spectateur ; il ne lui est pas permis, de nos jours surtout, de se croiser les bras, le ministère Cissey devra donc, forcement, finir par agir, et par exposer son programme. On peut meme trouver extraordinaire qu'il ne l'ait pas encore fait.

Il est hors des habitudes parlementaires de voir un cabinet prendre le pouvoir sans exposer quelles sont ses idées et ses vues sur la situation.

On dira que la position est delicate, nous le savons, mais encore une fois un gouvernement sans programme et sans initiative, un gouvernement réduit à ne pouvoir ni parler, ni remuer, ni marcher n'est plus un gouvernement, et nous ne comprendrions pas que le marechal Mac-Mahon, qui a ete si peremptoire dans ses déclarations sur le septennat, se contentât du role auquel il serait reduit, si ses ministres et lui devaient se borner à laisser faire.

On suit à Berlin — cela se comprend aisement, — avec une attention soutenue ce qui se passe actuellement à Versailles.

La *Correspondance provinciale*, un des organes favoris de M. de Bismarck, voit dans le vote qui a renverse M. de Broglie la preuve de la dissolution complete de la ligue des partis conservateurs qui se fondait principalement sur la force apparente du gouvernement.

La feuille ministerielle est d'avis que l'Assemblée de Versailles, « dans sa composition actuelle, ne saurait preter un appui certain à aucun gouvernement, » et qu'il faut s'attendre à une série de complications qui heureusement n'auront, d'ici à longtemps, de l'importance que pour la France seule.

L'organe des ultra-conservateurs prussiens, apprécie au meme point de vue que les journaux du gouvernement la crise politique en France.

« Jamais, dit la *Gazette de la Croix*, ministere n'a eu une fin aussi misérable que le cabinet de Broglie. On sait l'histoire de « la réconciliation » à Frohsdorf et des intrigues qui s'y rattachent ; on comprend donc que les royalistes eux-memes se soient décidés, meme au risque d'assurer l'avenement d'un gouvernement republicain, à deposer un vote hostile à M. de Broglie. » « Nous » devions cette satisfaction au Roy, dit-» on dans les cercles légitimistes, nous » avons fait notre devoir ; advienne que » pourra : dissolution, republique ou » empire. Nous préférons subir de nou-» veau la république et l'empire qui » nous ont moins pese que la monar-» chie de Juillet ; nous souffrirons tout » plutôt que le regne d'Aumale ou d'un » comte de Paris. »

Ainsi que le telégraphe nous l'a annonce le cabinet Minghetti a essuyé au Parlement italien une défaite, à propos de la loi concernant la nullité des actes non enregistrés.

Apres en avoir conferé avec Victor-Emmanuel, le président du conseil et ses collegues ont decidé qu'ils acceptaient cette décision parlementaire et qu'ils n'en feraient pas l'objet d'une crise.

En consequence M. Minghetti a annoncé à la Chambre qu'il se reserve de présenter d'autres projets financiers en remplacement de celui qui a été repoussé. Il a fait savoir en meme temps que le ministère ne soumettra à la Chambre aucun projet exigeant de nouvelles depenses, et qu'il lui présentera seulement un projet relatif au creusement des ports de Gènes et de Venise, les travaux de ces ports étant en voie d'exécution. Un député, pour faire pièce au ministère, s'est empressé, dans la séance suivante, de demander la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi sur des travaux à executer dans plusieurs autres ports. M. Minghetti et M. Spavento ont eu beau démontrer que dans l'état actuel du trésor, il est impossible de lui imposer des dépenses nouvelles ; M. Minghetti a eu beau insister sur l'obligation de réduire les dépenses au strict nécessaire, et ajouter que la géne financiere est telle qu'il se voit force de retirer ou du moins de faire suspendre jusqu'à nouvel ordre la discussion de certains projets de loi impliquant des sacrifices pécuniaires, projets qui cependant sont beaucoup plus utiles et plus urgents que celui qui etait soumis en ce moment a la Chambre ; tous ces efforts ont eté vains ; la proposition combattue par le ministere a eté adoptée.

Plusieurs fois déjà nous avons parle de la tension des rapports qui existent entre le Brésil et la Republique Argentine, et nous avons dit qu'un conflit arme etait imminent.

La *Correspondance Franco-Italienne* s'occupant de ce sujet s'exprime ainsi :

« Le gouvernement italien, qui compte beaucoup de ses nationaux dans l'Amérique du Sud, se serait emu de cet etat de choses, et, en vue de sauvegarder les benefices que retire sa marine marchande des échanges qu'elle effectue avec ces pays, désirerait offrir sa mediation à Buenos-Ayres et à Rio Janeiro. »

De plus la feuille italienne ajoute que si l'offre d'une médiation n'a pas encore été faite officiellement, cette question aurait été cependant soulevée à plusieurs reprises dans le conseil des ministres à Rome, et que meme la Chambre des Députés aurait à s'en occuper lors de la prochaine discussion du budget des Affaires étrangères.

LES INCENDIES DES FORÊTS.

Nous approchons de l'epoque des chaleurs et l'on peut predire à coup sûr que, cette annee, ainsi que les annees precedentes, nous ne tarderons pas à etre informes que des incendies considerables ont eclate sur differents points du territoire. Les forets qui forment l'un des principaux elements de la richesse nationale se trouvent ainsi menacees, et il est clair que d'incendie en incendie, leur valeur deja bien diminuee par le fait de l'insouciance du passe, finira par etre reduite dans des proportions desastreuses. Il faut d'ailleurs remarquer que le defaut d'organisation et de surveillance les livre aux dévastations permanentes des cultivateurs et des troupeaux. Sous l'action des incendies periodiques et des devastations quotidiennes, d'immenses forets ont disparu, des provinces entieres sont denudees et l'interet du tresor ainsi que celui de la sante publique supportent un grave dommage. Il n'est pas besoin d'ailleurs de voyager dans l'interieur pour constater l'etendue du mal. Il a atteint son extrême limite, dans les environs de la capitale elle-meme. Vous n'avez qu'à examiner l'aspect general qu'offrent les deux lignes de monticules qui courent parallelement au Bosphore, de Scutari et de Pera, jusqu'à la mer Noire, ainsi que les environs de Stamboul et de ses faubourgs. Tout ce pays a ete deboise. Il est bien etabli neanmoins que l'existence des forets est d'utilite collective. Elles maintiennent l'équilibre des agents atmospheriques et par suite elles agissent directement sur la sante publique. De plus, les bois couvrant les flancs des montagnes et les penchants des collines contribuent efficacement à la fertilite du pays, en retenant les eaux pluviales et en ne les laissant arriver dans les vallees que sous la forme de sources et de cours d'eau paisible, propres aux irrigations. Et les coupes regulieres des bois livres à l'industrie et au commerce n'assurent-elles pas en d'autres pays, la fortune des particuliers tout en fournissant à l'etat de precieuses ressources ? Il ne faudrait pas croire que ces principes elementaires d'une bonne organisation administrative aient ete ignores des anciens sultans. En voici une preuve peu connue mais authentique. Le Sultan Suleyman le magnifique avait protege, par les ordonnances les plus severes, les forets qui à cette epoque couvraient les environs de Constantinople et se prolongeaient jusque dans la Corne d'Or. Tout individu qui etait convaincu d'avoir devaste une foret etait puni de mort. Le progres des mœurs a fait naturellement tomber cette loi en desuetude. Mais on a eu le tort de ne pas la remplacer par des reglements semblables à ceux appliques en Europe et dont la penalite bien moins rigoureuse est cependant suffisante pour la protection des forets. Elle frappe de l'amende et de la prison tous ceux qui enfreignent les prescriptions du code forestier. On a multiplie dans ces codes les mesures de preservation contre les incendies. Ainsi plusieurs interdisent la construction des fours à chaux ou à plâtre, soit temporaires, soit permanents, à proximite des forets. On ne peut elever des loges, des baraques, des chantiers ou magasins pour faire le commerce du bois, qu'au-delà d'un certain perimetre qui les tient ainsi à distance des forets. Il est vrai de dire que la longue habitude et l'ignorance font que les habitants des provinces n'ont pas toujours conscience en incendiant les forets pour se creer des pâturages ou etendre leurs cultures, du mal qu'ils font à l'Etat et à eux-memes. C'est au gouvernement de les eclairer sur leurs veritables interets en adressant aux administrateurs des vilayets les instructions les plus precises qui devraient etre immediatement portees à la connaissance de tous les habitants. Ces conseils seront ecoutes s'ils sont fortifies par la menace d'une repression severe et si surtout cette repression est appliquee rigoureusement aux coupables. Quelques exemples de vigueur produiraient le meilleur effet. On pourrait meme appliquer, en certains cas, le principe de responsabilite collective lorsqu'il sera demontre que la majorite de la population du district est coupable ou complice de l'incendie. Si l'administration centrale s'empresse d'agir dans ce sens, si elle rend les fonctionnaires des provinces personnellement responsables des ordres qu'ils auront reçus, on peut etre assure qu'en peu de temps on obtiendra cet excellent resultat de defendre les forets contre les devastations et contre les incendies. La premiere chose à faire, ce nous semble, au moment où l'on proclame la necessite d'exploiter les ressources naturelles de l'Empire, c'est de prendre toutes les mesures preservatrices pour conserver ces ressources intactes.

CHRONIQUE.

A l'occasion de la Fete-Dieu La Turquie *ne paraîtra pas demain.*

Par ordonnance imperiale :

Chakir effendi est nomme Mouhafaza-Mudiri de l'administration des contributions indirectes.

Ali Riza effendi est nommé Beyie-Mudiri de la meme administration.

Kiamil Bey, capou-kehaia de Benghazi, est nommé capou-kehia du vilayet de Prizrend.

Par une autre ordonnance imperiale :

Hachim pacha, directeur de la Douane de Bagdad, est nomme membre du conseil des Contributions Indirectes ;

Izzet effendi, inspecteur des télégraphes à Livas, est nomme membre du meme conseil ;

Mahmoud effendi, membre du Conseil des Contributions indirectes, est nomme à la direction de la douane de l'Emtea en qualité d'inspecteur ;

Akif bey, ci devant directeur de la douane de l'Emtea de Constantinople, est nommé directeur de la Douane de Beyrouth ;

Echref effendi est nomme directeur de la douane de Diarbekir.

S. A. le grand-vezir donnera un nouveau diner diplomatique samedi prochain, en son yali de Pacha-Liman.

Hier le ministre plenipotentiaire d'Italie, M. le comte Barbolani, et Mirza Mohsin Khan, ministre de Perse, ont eu successivement une entrevue avec le Grand-Vezir et ensuite avec A'arify Pacha, ministre des Affaires Etrangeres.

M. de Grimberghe, ministre de Belgique a eu egalement hier à la Sublime Porte une entrevue avec S. Exc. A'arify Pacha.

Mehemmed Ruchdi pacha s'embarque aujourd'hui pour se rendre à Alep où il vient d'etre nommé gouverneur géneral. S. A. prendra la voie d'Alexandrette.

Nous apprenons de bonne source qu'à son passage à Bucharest le prince de Serbie a adressé de cette ville une lettre au grand-vezir dans laquelle il exprime ses remercîments au gouvernement impérial pour l'accueil bienveillant et les egards particuliers dont il a eté l'objet durant son dernier voyage.

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Christich, ministre de Serbie, a eu l'honneur d'etre reçu hier en audience de conge par S. M. le Sultan. Saadoullah bey, drogman du Divan Impérial assistait à l'audience.

M. Christich a quitté hier notre ville se rendant à Belgrade par la voie de Varna.

Vendredi, le Ministre de Perse, a reçu dans son yali de Couroutchesme la visite de S. Exc. A'arify pacha, ministre des Affaires Etrangeres.

Le meme jour les Ambassadeurs d'Angleterre et de France sont alles également rendre visite à S. Exc. Mirza Mohsin Khan.

Samedi, Kiamil Pacha, president du Conseil d'Etat, est alle à Therapia rendre visite aux ambassadeurs d'Angleterre et de France.

On annonce le prochain départ du comte Zichy pour les eaux de Kissengen. L'absence de son Excellence ne durera pas plus de deux mois, aux termes du conge qu'Elle vient d'obtenir de son gouvernement.

Nous apprenons que les ordres nécessaires ont eté transmis par le Ministère des Finances pour le paiement des coupons, écheant au mois de juillet, des emprunts de 1863 et de 1865.

A'arif pacha, président du Conseil de la Garde Impériale est nommé membre du *Dari-Choura*,

Aly pacha, chef de l'Etat-Major du 3me corps d'armee est nomme president du Conseil de la Garde Impériale ;

Tahir pacha, géneral de division commandant les troupes de Bosnie, est nomme chef d'Etat-major du 3me corps d'armee. *(Djeridei Askerieh)*

Ziver bey, récemment nommé *mektubdji* du vilayet des iles de l'Archipel, est parti hier pour les Dardanelles, chef-lieu de ce vilayet.

Mgr Gregoire, métropolitain de Chio, est arrive à Constantinople par le dernier paquebot de Smyrne.

En sa qualité de membre du Saint-Synode, Son Eminence vient prendre part aux travaux de cette assemblée.

Aussitôt que la nouvelle des récents troubles de Kiuprulu lui est parvenue, le Patriarcat grec a adresse un *Takrir* à la Sublime Porte pour lui demander de donner une solution rapide à la question relative à l'eglise que possedent les grecs de Kiuprulu, église qui est l'objet des agressions de la communauté bulgare de cette localite.

Le Patriarche œcuménique et l'Exarque des Bulgares ont eu ces derniers jours des entrevues personnelles avec le Ministre des Affaires Etrangeres, pour traiter cette question avec S. Exc.

Le ministère de l'Evkaf fait enclore de murailles les cimetières turcs de Cassim-Pacha.

Dimanche dernier a eu lieu l'assemblee génerale de la Société *L'Amie du Travail*, dans son local de Pera.

Apres le discours du président, M. Sarakioti, et la lecture du compte-rendu des travaux de la Société pour l'annee qui vient de s'ecouler, lecture qui a eté faite par le secrétaire generol M. J. Tantalidès, l'assemblee a procedé à l'élection des membres qui doivent composer le nouveau conseil administratif pour l'annee courante. Ont eté elus C. Anthopoulo effendi president ; Pericles Portocalli, vice-président ; et Ismiridès, secretaire genéral et M. Tantalidès, secretaire ; M. Cyrus caissier ; et M. D. Alexandre comptable.

Ont été elus membres de la commission de contrôle MM. Sarakioti, Vassa effendi, Nouri bey, Auguste de Castro et Dikran effendi.

Le meme jour le *Syllogos* litteraire de l'Epire a tenu son assemblée générale annuelle, dans le local du *Syllogos* littéraire grec de Pera.

En l'absence du président M. Carapanos, qui voyage en Epire, c'est M. Vassiades qui a présidé cette réunion à laquelle assistait M. Simos, ministre de Grece accompagne du secretaire de la legation M. Gennadius. Quelques prelats du Phanar et plusieurs notabilites de la société grecque de notre ville étaient aussi présents.

Le tome second de *Chretiens et Musulmans*, de notre confrère le Vicomte Alfred de Caston, doit paraitre dans le courant de cette semaine. C'est un volume de plus de six cents pages qui donne sur la Turquie moderne, ses institutions, ses hommes d'Etat, etc., etc., des renseignements qu'on chercherait vainement autre part.

Le livre de M. de Caston, dont nous parlerons aussitôt qu'il sera parachevé, est appelé, nous le croyons, à un grand succes.

Nous apprenons que le juif qui a prédit la destruction de Cadikeuy par un tremblement de terre, annonçant que ce désastre aurait lieu dans la nuit du 27 mai (v. s.) a été decouvert par le ministre de la Police. A cette heure, l'Oracle se trouve sous les verroux, au Grand-zaptié.

On assure qu'il n'avait pas prévu le sort qui l'attendait.

Quoi qu'il en soit, nous regrettons d'avoir à dire que l'émotion causee dans Cadikeuy par ce mauvais plaisant ne s'est pas encore calmée.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

MM PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BADOT.

PREMIERE PARTIE.

XXIX (suite)

Elle avait écrit à un homme, à un gentilhomme ; elle lui avait ecrit pour lui donner un rendez-vous, et cet homme n'était pas venu !

Elle avait fait cela, elle, la fiere Nathalie, devant qui jusqu'alors tous avaient flechi ; devant qui, à Paris, cette capitale des femmes, sa capitale à elle, tous quêtaient humblement, non pas même un de ses sourires, mais seulement un de ses regards...

Elle avait ecrit à cet homme, et, au lieu de se hâter de venir, au lieu de s'empresser d'accourir aupres d'elle, au lieu de profiter de cette faveur que tant d'autres, que tous les autres eussent consenti à payer de sacrifices inouïs, de leur sang peut-être, cet homme s'etait contente d'envoyer trois lignes banales pour répondre simplement qu'il ne viendrait pas !

Voir le numéro du 2 juin.

Voilà pourquoi Mme de Montdesert avait oublie Nevers, etait sortie impétueusement de cette chambre, temoin maudit de son ardente vaincre ; voilà pourquoi elle courait en ce moment à travers les solitudes de la campagne, traversant, comme la Diane blessee au cœur, les plaines et les bois silencieux, livrant comme elle sont front aux froids baisers de l'air, et jetant par moments, au milieu du silence trouble par le galop regulier du cheval haletant et en sueur, un cri de rage ou un sanglot sourd.

Combien de temps dura cette course vagabonde ! Nul, pas même Mme de Montdesert, n'eût pu le dire. Ce qui est certain, c'est que, lorsqu'à l'heure du dîner M de Montdésert, affame par une longue tournee electorale faite dans les environs et deja attable, fit avertir la comtesse, Dauphine, la femme de chambre de Madame de Mondesert, descendit prevenir M. le comte que Mme la comtesse, souffrante, s'etait enfermee et qu'elle ne dinerait pas.

M. le comte de Mondesert etait un profond philosophe.

Aussi il n'en demanda pas davantage, et se mit bravement à diner tout seul.

Cependant la femme de chambre etait remontee chez sa maitresse ; apres avoir legerement frappe, elle entra.

— Eh bien ? dit Mme de Montdesert d'une voix breve.

— J'ai transmis à M. le comte la reponse de madame la comtesse.

— Quelle heure est-il ?

Dauphine regarda la pendule.

— Bientôt neuf heures, repondit-elle.

— C'est bien... Je ne reçois personne, reprit Mme de Montdesert apres un court silence, toujours de sa même voix breve, saccadee, fiévreuse.

— Madame n'a pas d'autres ordres à me donner ?...

— Si... tout à l'heure, un homme viendra me demander ? .. Vous le ferez entrer lui seul, entendez-vous ! lui seul... Allez

La femme de chambre s'inclina et sortit.

Mme de Montdesert resta seule.

Elle avait conserve sa robe d'amazone, longue et traînante ; et la couleur noire du vetement, sa simplicite rigide faisaient encore ressortir la pâleur de la jeune femme et l'eclat de ses yeux si beaux et si profonds.

Elle demeura quelques instants debout, la main appuyee sur le gueridon, les yeux fixes sur un papier froisse qui s'y trouvait, entre le chapeau et la cravache qu'elle y avait jetes en entrant.

Puis tout à coup, avec une sorte de ressentiment, de rage, elle saisit ce papier, le tordit, et, le jetant à terre avec violence :

— Ah ! il n'est pas venu ! murmura-t-elle d'une voix sourde, menaçante, terrible, où grondaient tous les orages de la passion furieuse ; ah ! il n'est pas venu !

Et, farouche, les bras croisés, comme un homme, elle marcha à grands pas à travers la chambre, fixant toujours devant elle son regard distrait et noir.

— Il n'est pas venu ! repeta-t-elle encore en s'arrêtant de nouveau devant la table

Elle saisit sa cravache, véritable objet d'art à manche d'ivoire et d'or cisele, et, la tordant entre ses deux mains pareilles à de l'acier vivant, et dont la colere decupla les forces, elle la brisa en morceaux, qu'elle lança au loin.

Mais aussitôt, comme si cet effort l'eût [illegible], ou plutôt comme si elle eut epuise dans ce mouvement violent les derniers restes de son energie factice, elle porta la main a son front et se laissa tomber pâle, aneantie, mourante, sur un fauteuil, en murmurant avec un accent déchirant :

— Mon Dieu ! mon Dieu !...

Au même instant on frappa doucement.

Quiconque eut pu assister à la scene que nous venons de decrire eut eté stupefait du changement subit, instantane, qui s'accomplit dans Mme de Montdesert.

Cette femme, une minute auparavant vaincue par la fatigue et par la douleur, se redressa instantanement, le visage impassible, l'œil ardent de fievre, l'oreille tendue vers la porte.

On frappa de nouveau.

Mme de Montdesert alla ouvrir.

Chauveau entra.

Mais non plus ce Chauveau que nous connaissons, vetu le plus souvent, comme nous l'avons vu dans la maison de la rue Zacharie, d'une miserable redingote râpee, coiffe d'un vieux bonnet de velours, non plus Chauveau l'agent d'affaires de derniere categorie, suant l'usure et le crime par tous les pores.

Non.

Chauveau vêtu simplement sans doute, mais elégamment, coquettement même ; Chauveau en bottines vernies, en redingote du meilleur goût, en pardessus de couleur tendre, Chauveau en cravate de soie sur laquelle brillait le diamant d'une epingle d'or ; Chauveau coiffe d'un chapeau irreprochable, peigné, pommade et ganté avec le plus grand soin.

Chauveau, avons-nous dit, entra.

Puis, allant droit à la jeune femme, il lui prit la main et deposa un baiser sur son front.

Mme de Montdesert demeurait immobile.

L'homme s'assit alors, et, saisissant les deux mains de la jeune femme dans les siennes, l'attira à lui, en levant sur elle un regard etrange.

Ce n'etait pas non plus un regard de l'homme d'affaires ; ce regard ironique, mechant, railleur ou terrible que nous connaissons.

C'etait un regard plein d'une adoration indicible, d'une tendresse profonde ; un regard long et ardent comme une extase.

Il demeura ainsi pendant quelques secondes devant Mme de Montdesert.

Puis, d'une voix qui semblait emue de joie et de bonheur :

— Eh bien ! dit-il, me voilà, fillette !..... Comme tu es belle !.. Qu'est-ce que tu as fait depuis tantôt ?... Tu t'es promenee ?... Nous avons mis notre amazone.. Mon Dieu ! comme cela te va bien ! comme cela te dessine !.... Es-tu belle ! ma Nathalie ! es-tu belle !

La jeune femme restait muette.

Chauveau reprit au bout d'un instant :

— Tu ne dis rien ; tu m'ecoutes ! Tu as raisons, tiens ! Dis-moi, sais-tu qu'on ne parle que de toi à Nevers ? Je me suis informé ... c'est une rage... les femmes sont furieuses.. elles veulent toutes se faire faire des toilettes pareilles aux tiennes... Enfoncees les provinciales !... comme s'il suffisait du talent d'une couturiere pour donner ce chic-là ! Regardez-moi ça ! poursuivit Chauveau, faisant doucement tourner la jeune femme en attirant successivement à lui une de ses mains fines et blanches. Allons donc !... Des pelles ! ... Est-ce que c'est fait pour vous, ces toilettes-là, mes biches ? D'abord, c'est trop cher pour votre nez, et d'une !... Ah ! ça, c'est cher !

Mais, se reprenant aussitôt :

— Bon ! est-ce qu'il y a rien de trop cher pour cette petite fillette qu'on aime tant ? poursuivit-il ; est-ce que, s'il existait dans la lune quelque chose de plus cher et de plus beau dont sa petite Nathalie aurait envie, ce vieux Chauveau ne se depêcherait pas bien vite d'aller le chercher ?

Et, portant à ses levres, avec un mouvement de passion brusque presque sauvage, les deux mains de la jeune femme.

— Oh !.. murmura-t-il avec un accent de sincerite et d'adoration profondes, oh ! que je t'aime !

Mme de Montdesert degagea doucement ses mains, et, fixant Chauveau d'un long regard :

— Oui, dit-elle d'une voix triste et lente, oui, vous m'aimez, je le sais !... oui vous avez ete bon pour moi, et aucune femme peut-être, si la satisfaction du moindre caprice constitue le bonheur, ne pourrait se dire plus heureuse... Mais, continua-t elle d'une voix plus basse et plus triste encore.. il est des choses que vous ne pouvez me donner !

Chauveau se redressa vivement : ses sourcils se contracterent, ses yeux brillerent. L'homme d'affaires, terrible, avec son visage d'oiseau de proie, reparut.

— Des choses... que... je ne puis te donner ! scanda-t-il d'un ton de surprise incredule impossible à rendre... Est-ce qu'il y de ces choses-là ?

— Oui.

— Oh ! oh ! fit Chauveau rêveur, est-ce que par hasard tu aurais à te plaindre de Montdesert ?

— Non...

C'est que, vois-tu, il ne faudrait pas qu'il se permît des bêtises ! . Ah ! massacre ! s'ecria Chauveau, dont le poing fermé s'abattit sur le bras du fauteuil

— Ce n'est pas cela, vous dis-je fit la jeune femme avec effort ; je n'ai rien... rien à reprocher à M. le comte de Montdesert.

— Alors commande, parle !... et tout ce que tu pourras desirer...

— Je ne désire plus qu'une chose.

— Quoi ? dis vite.

Mme de Montdesert se dressa plus droite, plus rigide encore devant Chauveau, et, le regardant bien en face :

— Si j'avais à me venger d'un homme, repondit-elle d'une voix ferme et vibrante, que feriez-vous pour assurer cette vengeance, qu'elle qu'elle fût ?

— Vous n'avez pas oublie, monsieur le comte, dit-elle d'un ton emu, l'epoque deja bien eloignée de nous où je vous vis pour la premiere fois... J'etais toute jeune, presque une enfant, et je vivais avec ma mere, des ressources modestes d'une pension que lui faisait le gouvernement, à titre de veuve d'un officier superieur de l'armee.

Ma mere m'avait fait donner une education hors de proportion avec la position que nous devions occuper. Si mon père avait vecu, ce n'eût peut-être ete que demi-mal ; mais quand il mourut, nous nous trouvâmes, ma mere et moi, dans le plus cruel embarras, attendu que l'une et l'autre nous avions vecu jusqu'alors dans l'insouciance la plus complete, et que nous ne connaissions que de nom la gêne et les privations.

Ce fut terrible... et mauvre mere en reçut un coup fatal.

(A suivre.)

Nous apprenons avec regret que la maison qui a brûlé avant-hier au Taxim appartenait à Faïk bey, actuellement en mission à Salonique, où il est allé mettre en ordre les affaires financières de cette province.

Bien qu'une partie des effets et des meubles de la maison ait pu être sauvée, tous les objets de valeur, tels que bijoux, argenterie etc., ont été volés par les curieux qui en pareille circonstance ne manquent jamais de profiter du malheur d'autrui. On estime la perte résultant de ces vols, et indépendamment de la valeur de la bâtisse, à 5000 livres turques environ.

—

L'abondance des neiges de l'hiver dernier a donné à plusieurs habitants de Constantinople, l'idée d'une spéculation nouvelle. Ces individus ont rempli les citernes des maisons détruites par l'incendie. La glace ainsi conservée est vendue maintenant sur place, et livrée à la consommation par les *soudjis* et les limonadiers qui s'en servent pour les *serbets* et autres rafraîchissements qu'on vend dans toutes les rues. Cependant, il a été constaté que cette glace, vu l'impureté des endroits où elle a été recueillie et conservée, contient des substances insalubres et peut compromettre sérieusement la santé des personnes qui l'absorbent. En conséquence, la préfecture de la ville, sur l'avis du conseil médical, vient de défendre la vente de cette glace aux *soudjis* et aux limonadiers, sous peine d'encourir les pénalités prescrites par les règlements municipaux.

—

La compagnie dramatique italienne qui doit donner des représentations au jardin du *Croissant* est arrivée.

C'est M. Antonio Gagliardi, artiste de talent, qui la conduit.

La première représentation aura lieu jeudi soir.

On dit le plus grand bien de cette troupe; M. Guglielmo Sabbatini qui l'a formée, s'est surtout efforcé d'obtenir un ensemble digne de notre société.

Le répertoire de cette compagnie se compose d'œuvres entièrement nouvelles et choisies avec soin.

L'orchestre est formé, comme les années précédentes, de la musique du Théâtre Français augmentée de quelques professeurs.

Nous avons la conviction que le public tiendra compte à M. Léonardo Bilorian, propriétaire du *Croissant*, des sacrifices qu'il s'est imposé cette année, et que la foule se pressera chaque soir dans son jardin.

—

On lit dans le *Trébizonde* du 21 mai:

La réparation de la grande chaussée qui relie notre ville à Erzeroum et qui a été endommagée en divers endroits pendant l'hiver a commencé. En même temps le gouvernement a procédé à la réparation des rues de la ville et à la construction d'une route carrossable qui ira jusqu'à Platana village, situé à peu de distance de Trébizonde. Les travaux de cette route ont été inaugurés avant-hier en présence du gouverneur général et des fonctionnaires du vilayet.

Une souscription a été ouverte à Trébizonde, en faveur des habitants de l'intérieur. Dans le chef-lieu de la province le valy et les employés du gouvernement ont souscrit pour 747 kilés de blé.

—

On écrit de Damas:

On a décidé d'achever la construction de la caserne de Nablous dont les travaux après avoir été commencés ont été interrompus. Les habitants de ce district se sont engagés à subvenir aux frais de cette construction. La somme nécessaire est estimée à 400,000 p.

Le journal le *Soria* annonce qu'on attend de Constantinople mille recrues venant d'Albanie pour être incorporées dans le 5me corps d'armée. 64 pièces d'artillerie et 6 mitrailleuses sont destinées à ce corps de troupes.

LES PHOTOGRAPHIES DE L'AUTRE MONDE.

—

Le nombre des gens qui spéculent sur la bêtise humaine sera toujours très-grand, et malgré les progrès de la science et le développement de la pensée il se trouve toujours d'une part, assez de spéculateurs éhontés sans foi ni conscience et de l'autre un troupeau de gens ébahis qui les admirent, les suivent, se font leurs partisans et leurs inconscients compères. Non contents de tondre le troupeau qui les admire ces faiseurs lancent leurs affiches au loin, proclament des merveilles, dupent l'ignorance, surprennent la bonne foi et surtout extorquent de l'argent.

On a photographié les hommes et la nature, les planètes et le soleil, mais ce n'est pas encore assez, paraît-il; quelques industriels prétendent reproduire les traits de ceux qui ne sont plus, de ceux dont le corps n'a plus aucune forme et n'offre plus aucuns traits saisissables; on nous les représente cependant avec des suaires sous lesquels on distingue des paletots ou des robes et des fichus. Cela rappelle vaguement le paradis d'Odin où les élus armés de pied en cap bataillent tout le jour et se repaissent d'aliments fantastiques. Voilà ce que certains spéculateurs ont voulu faire croire à la gent crédule, et des spécimens mensongers d'un monde invisible ont été envoyés à Yokohama et à Constantinople; nos photographes ont bien vite compris le procédé employé pour obtenir des portraits pareils, ils sont à même d'en fournir des épreuves, et ils en ont même fait, avec ou sans suaire. Ce sont des images transparentes comme une légère vapeur, reproductions d'esprits que tout le monde peut voir se promener dans Péra et prendre vers le soir, sans façon et sans gêne, le mastic à *la Concordia* ou au *Croissant*.

Vous posez devant l'appareil, derrière vous il y a un fond uni ou bien un paysage peint, et à côté une table ou une balustrade, mais d'êtres vivants pas la moindre trace: le photographe ouvre et ferme l'obturateur devant son objectif, l'image est saisie, elle apparaît, mais avec vous une autre forme se dessine, légère, transparente, elle vous étonne, et quelques naïfs dans leur stupeur croient reconnaître un frère ou un ami, Socrate ou Gengis khan, Lamenais ou Napoléon. Tout cela leur frappe l'esprit, ils n'ont pas compris le tour, le photographe est un médecin mais il est intelligent et vous a joué, payez-le et il vous fera apparaître si vous le voulez le diable, il vous fera des images de démons et si vous le voulez il y aura même une sorcière tenant le manche d'un balai; mais la moralité de tout ceci c'est qu'il faut payer convenablement un tel caprice, car ces esprits, pour poser, ont besoin de beaucoup d'argent pour nourrir leurs familles.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Sommaire du n° 46 (16 mai 1874).

La semaine politique. — L'Europe et la guerre, par M. Van den Berg. — Molière; son portrait physique et moral, par M. Ch. Lenient. — L'armée romaine sous l'empereur Hadrien, par M. Victor Duruy. — Les tableaux exposés au Corps législatif, par M. Louis de Ronchaud. — Causerie politique: Pile ou face. — Causerie littéraire: Œuvres de Larochefoucauld. — Étude sur l'éloquence attique. — Le théâtre. — Bibliographie. — Bulletin des cours.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du numéro 46 (16 mai 1874).

Le travailleur nomade de l'Oural et de la Sibérie, par M. Flérovski. — Association américaine pour l'avancement des sciences; Congrès de Portland. — Revue astronomique allemande: La révision du ciel boréal. — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés: des ingénieurs civils de Paris; géologique de France; de géographie et de biologie de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE. 3 juin, 1874.

Lever du soleil	4 h. 31 m.
Coucher »	7 » 25 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 57 49"
H. à la turque à midi moyen.	4 » 28

8 heures du matin.

Baromètre	769.8
Thermomètre	21.2
Minima	14.8
Maxima de la veille	26.2

Direction et force du vent S. très-faible.

Etat du temps le 2 juin, à 8 h. du matin.

Sur la mer-Noire les vents soufflaient du nord faibles ou modérés; aux Dardanelles et sur l'archipel; calme sur toute l'adriatique.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

—

Mois de Mai

Adresses	Signatures	Provenance
1 Anton Gebegi	Lucia Gebigir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braila
6 Sacino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carint	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Caristu Pastirtizla	Toma Anastassi	Calarassi
13 Vulgaropulo	Candiotti	Trieste
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaajar	Ibragimejan	Moscou
17 Panaghioti Piani	Michel Cameno	Ibraila
18 Alexandre Matlas	Matlas	Ibraila
19 Chan dach Sochah No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	Sohoum
20 Entel Cousple Hôtel Posth	Hoffman	Leipzig
21 Thoros Pazorimian et Cie	Guichard et Pierre fils	Marseille

LETTRES DES PROVINCES.

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

SMYRNE, le 30 mai 1874.

Notre gouverneur-général ayant eu une rechute, a chargé Chakir effendi de l'expédition des affaires, et s'est retiré à Boudja chez M. Spartali, qui a mis à sa disposition sa belle villa.

Cette semaine a été remplie d'émotions et d'alarmes de tous genres. Les incendies et les vols ne cessent d'effrayer les habitants, sans que la police se mette en mesure de faire cesser cet état de choses. On prétend que des incendiaires ont adressé des menaces aux locataires de tel ou tel quartier, c'est un métier qui procure à ces misérables des moyens d'existence aux dépens des pauvres gens qui préfèrent naturellement payer ce qu'on leur demande, et tremblent à l'idée de quitter leurs maisons en flammes. L'émoi a été tel qu'une partie de la population ouvrière croyant à une prochaine catastrophe a pris le parti de quitter les vieux quartiers de la ville. Les habitants de la rue de Chiotico-Khan ont donné le signal; ils ont demandé aux pères de l'église St-Polycarpe l'autorisation de transporter leurs effets dans leur église, et ces prudents individus ont trouvé bientôt des imitateurs; la rue des Roses, la rue des Maltais et Boyagidhika, ont été évacuées comme par enchantement.

MM. les Consuls voyant la panique répandue parmis leurs nationaux se sont réunis chez leur doyen M. de Scherzer, et là ils ont cherché les moyens capables de mettre un terme aux vols et aux incendies. Après délibérations M. le Consul général d'Autriche-Hongrie a adressé une note au gouverneur général. Son Exc Hamdy pacha, avant de quitter le palais, a adopté les mesures indiquées par MM. les consuls. Cette résolution du gouverneur général a reçu un commencement d'exécution, il faut espérer que l'autorité persévèrera dans cette ligne de conduite qui lui a été tracée.

Je vous ai fait part l'année dernière des troubles causés par la disparition d'un enfants cette année, le même fait vient de se présenter à Magnésie et peu s'en est fallu que les Juifs n'aient eu à souffrir des sévices de la part des Chrétiens. Un enfant dont la famille habite un des quartiers les plus populeux de la ville, s'est perdu la semaine passée, les parents firent de vaines recherches pour le retrouver, et bientôt le bruit se répandit que le malheureux petit être avait été victime des Juifs, auxquels la population attribue encore des pratiques cruelles qu'elle croit ordonnées par la loi hébraïque. Deux jours après, l'enfant a été retrouvé; il s'était noyé dans un petit étang situé hors de la ville, son corps ne portait aucune trace, aucun signe de violence. Les médecins ont constaté qu'il était mort asphyxié par immersion.

Un convoi de conscrits est arrivé du Sandjak d'Aïdin, on en attend incessamment un autre venant du district de Magnésie, tous ces conscrits appartiennent à la population agricole.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le cabinet de Versailles.

—

On écrit de Versailles à l'*Indépendance Belge*:

Le ministère ne durera pas.

Il ne durera pas, parce que personne ne veut qu'il dure, ni les bonapartistes, ni la gauche, ni la droite modérée, ni le centre droit.

Les bonapartistes et la gauche veulent la dissolution. La droite modérée et le centre droit reveulent M. de Broglie, à qui l'on s'efforce dans ces groupes de refaire une grande situation parlementaire.

Vous avez vu qu'on l'a nommé président du centre droit; vous pouvez voir que les journaux ex-ministériels le drapent en grand homme. Ce qu'on veut donc, dans ces groupes, c'est un ministère de doublures en ce moment, et, dans un mois, un nouveau ministère de Broglie.

Mais le plus grand arbitre de la situation en ce moment est assurément M. Buffet. On se l'expliquera facilement si l'on considère et la valeur personnelle et l'importance parlementaire du président de l'Assemblée, et si on les met en parallèle avec la valeur politique d'autres grandes personnalités et l'importance secondaire des hommes qui entrent dans les combinaisons actuelles.

Je vous disais que la dissolution, qui semblait imminente avant-hier, semblait être moins imminente hier: c'est que sur le terrain de la dissolution l'extrême droite n'entend pas suivre la gauche comme on le croyait d'abord. Peut-être un nouveau mot d'ordre du « Roy » est-il arrivé. Aussi la situation parlementaire, à ce propos, peut-elle se poser ainsi:

Pour la dissolution: les trois gauches et les bonapartistes.

Contre la dissolution: l'extrême droite, la droite modérée et le centre droit. Soit, l'ancienne majorité moins les bonapartistes. Faites le décompte des voix et voyez les chances.

Maintenant une partie du centre gauche patienterait jusqu'au printemps prochain, et peut-être les bonapartistes consentiraient-ils à cet ajournement. Dans ce cas, on ferait avec le cabinet, la loi municipale, pour occuper le tapis jusqu'aux vacances d'août.

Ce cabinet n'aura peut-être pas de plus fidèle soutien que l'extrême droite, bien qu'il ne doive jamais être un ministère de combat. C'est que si l'extrême droite ne veut pas de la dissolution, elle ne veut pas davantage, elle veut peut-être moins encore de M. de Broglie, qu'elle sentira toujours sur les derrières du ministère et prêt à reprendre et le fardeau des affaires et l'intrigue orléaniste.

Ceux qui préconisent le plan que je viens de vous exposer, celui de faire la loi municipale cet été et d'attendre ainsi le printemps prochain pour faire des élections disent à l'appui que cette Assemblée n'a fait qu'une bonne loi, la loi départementale. C'est vrai, mais ils ajoutent que son programme devait être de faire aussi une loi municipale, une loi militaire et une loi d'instruction publique. C'est vrai encore. Mais il n'est plus temps, pour l'Assemblée du 8 février, de recommencer la vie. Elle est finie cette Assemblée et ses luttes contre son agonie sont piteuses. Oui, elle pouvait avoir un beau rôle, même avec sa composition hétérogène; elle pouvait, en deux années, payer la rançon de la France, préparer la reconstitution des finances par de bonnes lois économiques, faire une bonne loi départementale, une bonne loi municipale, une bonne loi militaire, réellement fondée sur le principe du service personnel et obligatoire, et une bonne loi d'instruction publique, fondée aussi sur le principe de l'instruction gratuite et obligatoire; et elle aurait marqué glorieusement son passage dans l'histoire. Je suis trop juste pour ne pas reconnaître qu'en arrivant à Bordeaux, bien des députés, même de la droite, étaient prêts pour cette œuvre. Pourquoi n'a-t-elle pas été accomplie? Pourquoi? Oh! les intérêts et les passions des hommes et des partis! Quelle misère!

Et aujourd'hui il n'y a qu'une voix pour s'écrier, en considérant les efforts stériles de l'Assemblée versaillaise pour durer encore et se donner un gouvernement: « Jamais la France n'a été aussi bas! » A quoi un des députés les plus sympathiques parmi nos indépendants répondait hier, et j'ai trouvé que le mot portait juste: « Pardieu! le gouvernement qu'on veut nous faire et qu'on nous fait, c'est le gouvernement des curés de campagne! »

Oui, pour le présent, c'est bien cela: « le gouvernement des curés de campagne », et, pour l'avenir, la monarchie orléaniste. Voyez plutôt le procès-verbal de la réunion Colbert, actuellement directrice des mouvements parlementaires de ce qui reste de l'ancienne majorité.

Les fortifications italiennes.

On sait que le général Menabrea avait achevé son rapport sur le projet de loi relatif à la défense de l'Etat. La *Gazzetta di Venezia* donne une analyse succincte de ce rapport, qui conclut à accorder un crédit de 79,700,000 fr. pour l'objet indiqué. Le rapport débute par quelques considérations générales sur la question au point de vue légal et parlementaire. Abordant ensuite son sujet directement, il montre la nécessité des fortifications pour la défense des frontières et pour la défense intérieure.

Après avoir examiné ce problème au point de vue technique, le rapport passe à la discussion de la question au point de vue de l'opportunité de la dépense proposée, en tenant compte de la situation financière de l'Etat. Des objections ont été faites contre ces dépenses avec une certaine apparence de raison. Le Trésor n'est guère capable de supporter des dépenses extraordinaires, dit-on, et puis l'Italie n'est pas en danger; il n'y a aucune menace de guerre.

Le rapport réfute ces objections. Il n'admet pas que tout péril de guerre soit éloigné, et moins encore que l'Italie reste impassible et neutre au milieu d'une lutte qui surgirait entre les autres nations... Elle pourrait être forcée soit à prendre part aux hostilités, soit au moins à contracter une alliance: dans l'un et l'autre cas, il est nécessaire qu'elle soit forte pour soutenir sa cause. De toute façon, si seulement l'Italie veut maintenir la neutralité, elle ne le peut faire qu'appuyée par une forte organisation militaire qui lui permette de faire respecter son territoire....

Le rapport ne croit pas qu'on puisse compter sur une longue paix: à voir l'activité déployée de toutes parts pour faire les armements les plus prodigieux, il faut bien mettre en pratique l'adage: *Si vis pacem, para bellum.*

Il faut aussi se préoccuper des espérances qui rêvent, malgré tout, de ramener en Italie l'état de choses ancien; les aspirations séparatistes qui regrettent l'unité de la péninsule doivent être surveillées et comprimées: d'où encore la nécessité d'une forte organisation militaire.

Cette organisation comprend non-seulement une armée aguerrie et bien exercée, mais des arsenaux, des forteresses, des établissements militaires de toute sorte...

Le rapport s'étend ensuite en longues considérations pour prouver la nécessité urgente, primant toutes les autres, de consacrer toutes les ressources possibles à cet objet, d'importance vitale pour la nation.

Les ministres de la guerre et des finances, consultés, ont donné leur adhésion au plan proposé.

La commission recommande l'exécution:

1° D'une ligne de chemin de fer à travers les Apennins pour unir le val d'Arno avec la Romagne;

2° De la ligne Parme-Spazzie;

3° Du raccordement de diverses autres lignes et de leur transformation pour les approprier à un service plus actif.

Le projet accorde, comme on le sait, 10 millions pour les fortifications de la ville de Rome. Il est certain qu'avec cette seule somme on ne peut faire de la capitale une place forte, centre d'un vaste camp retranché. Néanmoins elle suffira, quoi qu'on en dise, à exécuter des travaux qui pourraient arrêter un corps d'armée débarqué sur la côte et l'empêcher de s'aventurer à l'intérieur, comme s'il n'avait devant lui que la campagne libre.

En outre, à cause de la position stratégique de Rome et aussi de son importance morale comme capitale du royaume et siége du gouvernement, il est bon de l'entourer d'une ligne de forts pour la mettre, ainsi que le gouvernement, à l'abri de l'insulte. Du reste, la possession sans coup férir de Rome par l'ennemi couperait toute communication avec le sud de la péninsule.

En ce qui concerne la défense des côtes, le rapport attache une grande importance à la mise en état de défense de la ville de Venise.

Le rapport conclut en proposant de « pourvoir *sans retard* à la défense des frontières de terre et de mer, et aussi de l'Italie péninsulaire en fortifiant Rome et Capoue. »

Mais, en vue des difficultés financières, la commission propose l'ordre du jour suivant:

« Le Sénat, invitant le gouvernement à n'entreprendre les travaux pour la défense de l'Etat qu'en pourvoyant en même temps, par des moyens efficaces, au déficit, afin d'arriver le plus tôt possible à l'équilibre du budget, passe à la discussion de la loi. »

Le discours de M. Thiers.

—

Les délégués de la Gironde étant venus offrir à M. Thiers une médaille et une adresse de gratitude pour les services qu'il a rendus au pays, l'illustre homme d'Etat les a remerciés en ces termes:

« Messieurs,

« Je vous remercie de votre présence ici, du don si beau que vous vous êtes chargés de me remettre, et surtout des sentiments dont vous m'apportez l'expression. Ces sentiments, je voudrais les avoir mérités tout entiers; je crois néanmoins, par mon dévouement, en avoir mérité une partie, et je suis charmé de pouvoir parler avec cette confiance devant vous, représentants de la Gironde, au milieu desquels j'ai reçu le pouvoir, et en présence desquels j'en ai fait le premier usage. C'est vous que j'aime à prendre pour témoins, et que je suis heureux d'avoir pour juges dans cette journée du 24 mai.

» Certes, lorsque, il y a un an, l'Assemblée nationale, usant de son droit, se séparait de moi, on ne pouvait pas, en présence du pays apaisé, de l'ordre rétabli, du crédit soudainement relevé, du territoire libéré par mes efforts et ceux de mes dignes collègues, on ne pouvait pas dire que j'avais mal usé du pouvoir qu'on m'avait confié. Mais on m'adressait un reproche: c'était de n'avoir pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie.

» Eh bien, messieurs, vous avez tout vu, et je vous le demande, à Bordeaux, au milieu de votre noble cité si animée alors, en présence de toutes ces populations du Midi, confédérées pour la république, en présence de Paris prêt à s'insurger et disposant de forces immenses, pouvions-nous proclamer la monarchie.

» Pouvions-nous même nous saisir du gouvernement et faire reconnaître l'autorité de l'Assemblée, si nous avions annoncé qu'elle venait pour abolir la république? Quelqu'un d'ailleurs l'a-t-il proposé alors? Sans doute, j'ai entendu plus d'un honorable député exprimer le regret que la chose ne fût pas possible, mais je n'ai entendu personne en faire la proposition.

» Et un mois après, lorsque, arrivés aux portes de Paris qu'il fallait arracher à l'anarchie, nous étions obligés de déclarer, au nom de l'Assemblée elle-même, que c'était non pour la monarchie, mais pour l'ordre social en péril que nous combattions, aurions-nous pu tout à coup proclamer la monarchie? Et si nous n'osions pas le faire en présence du danger, aurions-nous pu, nous démentant impudemment, faire le lendemain le contraire de ce que nous avions annoncé la veille? Quelqu'un a-t-il osé le proposer? Et un mois après, lorsque nous étions obligés de demander à la Banque le pain de chaque jour, lorsqu'il fallait trouver tout d'un coup 500 millions pour éloigner les Prussiens seulement à quelques lieues de Paris, est-ce en causant au pays l'émotion que n'aurait pas manqué de produire l'abolition de la république, que nous aurions pu obtenir ce subit apaisement de deux années qui nous a permis d'exécuter des emprunts prodigieux, de racheter le territoire département par département, et de rétablir la France dans l'estime des nations, en révélant tout à coup l'immensité de ses ressources? C'est avec la république, en son nom, avec l'apaisement que sa loyale acceptation produisait dans les masses populaires, que nous avons pu obtenir deux années d'un calme inespéré et réaliser les faits que vous voulez bien qualifier aujourd'hui en termes si honorables. Et dans ces faits où il entrait peut-être quelque mérite d'exécution, savez-vous quel a été le vrai mérite à mes collègues et à moi? C'est d'avoir eu une vue claire de la situation, c'est d'avoir compris que, dans l'état présent du pays, la république était la seule forme possible de gouvernement. C'est là l'acte de raison dont je parlais il y a quelques semaines, et qu'il faut accomplir si l'on veut que le pays retrouve la sécurité, et, avec la sécurité, l'activité du travail et l'entrain des affaires. Et d'ailleurs, les derniers événements nous fournissent eux-mêmes la preuve la plus complète de ce que j'avance ici.

Les hommes qui m'ont succédé, et qui m'ont succédé pour faire la monarchie que je ne faisais pas, l'ont-ils faite? Ils ont eu, pour la préparer et pour la donner, une année tout entière; ils ont eu la force matérielle, l'autorité de l'Assemblée, le pouvoir exercé sans ménagements; ont-ils rétabli la monarchie? Personne, assurément, n'oserait dire qu'ils ne le voulaient pas, et si, le voulant, ils ne l'ont pas faite, c'est qu'apparemment ils ne le pouvaient point.

» Ce sont les partis, dira-t-on, qui ont été l'obstacle! Mais ces partis, on les retrouvera devant soi le lendemain, comme on les a trouvés la veille. Et d'ailleurs, qui sont-ils, ces partis? Ce sont les masses populaires profondément attachées à la forme républicaine, ce sont les partis monarchiques eux-mêmes, voulant la monarchie, mais ne voulant pas la même, et toujours prêts à se coaliser contre celle des trois dynasties à laquelle on donnerait la préférence.

» C'est là, messieurs, l'enseignement, qu'il faut tirer de cette date du 24 mai; n'accusons pas les hommes, ne les irritons pas en les accusant, et cherchons dans les derniers événements, non pas une occasion de récrimination, mais un enseignement.

» L'enseignement est celui-ci: les hommes qui m'accusaient de n'avoir pas rendu la monarchie à la France ont eu en mains, pendant une année, le pouvoir, la force matérielle, une majorité monarchique, et cette monarchie, ils ne l'ont pas rétablie, uniquement parce qu'ils ne le pouvaient pas. Cette leçon, le pays en a profité, et il le fait voir avec une étonnante persévérance toutes les fois qu'il a un député à élire. Il a compris que pour n'avoir pas la guerre civile, pour arriver au calme, au travail fécondant, il faut accepter le gouvernement qui confondra tous les partis en un seul, composé de l'universalité des bons citoyens unis, quelles que soient leur origine et leurs opinions, pour réorganiser la France et la conduire ainsi, à un meilleur avenir, et ce gouvernement, il n'y en a pas un autre que celui de la république conservatrice. Et si aujourd'hui, on rencontre dans l'Assemblée tant de difficultés à composer un ministère qui obtienne la majorité, c'est qu'on ne veut pas reconnaître les vérités que j'expose ici. Malheureusement, l'Assemblée nationale, représentant nos divisions, a la plus grande peine à constituer une majorité stable et homogène. Mais ne l'accusons pas, respectons-la, et sachons attendre d'elle des résolutions salutaires. Espérons qu'après les dernières expériences, elle admettra comme nous la nécessité de prendre le pays pour juge et pour arbitre souverain des désaccords qui la divisent. Le pays, en la nommant, n'a limité ni sa mission, ni la durée de cette mission; il s'en est fié à sa raison, à sa loyauté, à sa délicatesse, du soin de déterminer l'étendue de sa tâche et le temps qu'elle mettrait à l'accomplir.

Si, ne pouvant aboutir à un résultat, elle persistait à conserver son mandat, elle sortirait des conditions que la raison impose à toute assemblée délibérante. Dès qu'elle ne peut plus donner une majorité, elle n'a plus le moyen de gouverner, et quand elle ne le peut plus, elle n'a plus le droit de vouloir. Mais fions-nous-en à elle, attendons de sa part ce que j'ai appelé un acte de raison qui l'honorera aux yeux de la nation et lui rendra les suffrages qu'elle a aliénés d'elle. Espérons surtout qu'elle comprendra que plus elle attendra, moins modérées et moins sages seront les élections futures.

« Pour moi, ne désirant rien que le repos au sein de l'étude, de l'affection de mes amis, de la concorde de mes concitoyens, je ne vous parle, comme je le fais, qu'inspiré par une conviction forte et par une expérience des hommes et des choses qu'on veut bien ne pas contester. Je vous remercie de nouveau de vos témoignages, et en donnant la main à votre ancien maire si justement regretté, je vous la donne à tous bien cordialement. »

Message de l'Empereur Guillaume.

—

On lit dans la *Correspondance de Berlin*:

Jeudi, 21 mai, à 4 heures de l'après-midi, devant les deux Chambres réunies, M. le vice-président du ministère prussien Camphausen a lu le message royal, daté de Wiesbaden, 20 mai 1874, qui clot la présente session du *Landtag*.

A la fin de la dernière séance, qui avait immédiatement précédé la clôture, M. le président de la Chambre des députés de Bennigsen a résumé comme il suit les travaux de cette Chambre pendant la session 1873-1874:

« La Chambre, dans la présente session, a siégé d'abord du 12 novembre 1873 au 25 février 1874, ensuite du 13 avril 1874 jusqu'à ce jour; — dans cet espace de 149 jours, y compris les dimanches et jours de fêtes, ont été tenues 72 séances plénières, plus de 150 séances des sections (ou bureaux), plus de 200 des commissions, et un nombre considérable de séances de Fractions (ou partis). Ont été soumis à l'examen de la Chambre dans cette même période: le budget de l'Etat pour 1874 avec deux suppléments, les comptes généraux pour 1871, les tableaux de recettes et de dépenses pour 1872, le rapport de la commission spéciale d'enquête relativement aux affaires de chemins de fer, quatre rapports de comptabilité, une proposition du gouvernement pour la prorogation du *Landtag*, un rapport de la commission de la dette de l'Etat, un règlement pour la haute Chambre des comptes, les comptes de caisse de cette même Chambre. — Sur ces 14 projets et rapports soumis à la Chambre, le rapport de la commission de chemins de fer et un rapport de comptabilité qui n'a été présenté que le 20 de ce mois, sont les seuls dont l'examen n'ait pas été terminé; la discussion de tous les autres a été achevée dans cette Chambre, aussi bien que dans celle des Seigneurs.

« En outre, ont été présentés à la Chambre des députés 55 projets de loi, dont 43 directement par le gouvernement de l'Etat et 12 par la Chambre des Seigneurs. De ces 55 projets, 16 ont été renvoyés à des commissions; pour 32 autres il a été décidé, lors de la première lecture, qu'ils seraient discutés en séance plénière; les 7 derniers projets ne sont pas arrivés à discussion. — Sur les 48 projets discutés, 4 n'ont encore subi que l'épreuve de la première lecture et leur discussion est restée inachevée; 1 a été rejeté par la Chambre des députés, 41 ont été adoptés d'un commun accord par les deux Chambres, 2 ont été adoptés ici, mais la discussion en reste inachevée à la Chambre des Seigneurs. — Des membres de la Chambre des députés ont présenté 9 projets de loi, dont 1 a été adopté ici, mais rejeté par la Chambre des Seigneurs, et 2 n'ont pas été complétement discutés. — En dehors de ces 9 projets de loi, 21 motions indépendantes ont été faites par des membres de la Chambre des députés; sur ce nombre, 10 ont été adoptées, et le gouvernement a reçu communication des résolutions prises à ce sujet par la Chambre; 1 a été retirée; 1 rejetée; 2 écartées par l'ordre du jour, 2 déclarées résolues par des décisions prises d'autre part; enfin, 5 n'ont pas été complétement discutées. — Les interpellations faites par des membres de la Chambre sont au nombre de 9, auxquelles toutes a répondu le gouvernement de l'Etat. — 1456 pétitions ont été adressées à la Chambre, et diverses commissions ont fait 23 rapports de pétitions; 182 de ces pétitions ont été renvoyées au gouvernement; 235 considérées comme ayant reçu une réponse par l'adoption de projets de loi, de résolutions etc.; 44 écartées par l'ordre du jour; 1 retirée; 280 jugées comme n'étant pas de nature à être discutées en séance plénière; 714 pétitions sont restées à examiner. — Sur des offenses faites à cette Chambre et quelques écrits de ses membres, déférés à la justice, il y a eu 8 rapports de commissions, lesquels ont été discutés en séance plénière. — Les élections des membres de la Chambre ont toutes été vérifiées par les sections, et elles ont donné lieu à 26 rapports particuliers. Sur les élections de six colléges électoraux une décision définitive de la Chambre n'a pas encore eu lieu. Présentement, il y a 7 mandats vacants par suite d'annulations d'élections. »

L'Accacia d'Amérique.

—

On lit dans le *Scientific american*:

Parmi les moyens de défense dont les végétaux s'entourent dans les luttes incessantes qu'ils ont à soutenir contre les éléments et les animaux pour protéger leur existence, il n'en est peut-être pas de plus étonnant que celui qui est spécial à une espèce d'accacia qui abonde dans les savanes arides de l'Amérique centrale.

On appelle cet arbre l'épine corne de bœuf, à cause des fortes épines recourbées comme des cornes qui sont réunies par paires sur toute l'étendue du tronc et des branches. Ces épines, sans aucun doute, servent à protéger l'arbre des attaques des animaux; mais il rencontre des ennemis bien plus dangereux dans les fourmis coupeuses de feuilles, et dans d'autres insectes. Contre ces adversaires, l'arbre entretient sur pied une nombreuse armée à laquelle il fournit des demeures commodes et des mieux approvisionnées.

Quand elles viennent de se développer, ces épines sont tendres et remplies d'une pulpe très-appréciée d'une variété de petites fourmis sauteuses qu'on ne trouve nulle part ailleurs que sur ces arbres. Faisant un trou près du point de jonction d'une paire de cornes ou d'épines, comme on voudra, ces fourmis en dévorent la pulpe; puis elles attaquent de la même manière la paire d'épines suivante en perçant une mince cloison qui se trouve à la base de chacune d'elles, et ainsi de suite pour toutes.

Une fois vidées, ces épines, dont il ne reste que l'enveloppe, forment des demeures dont aucune ne reste inhabitée; pour s'en assurer il suffit d'agiter l'arbre violemment, on voit alors les petits guerriers sortir en foule de toutes parts, avec force sauts, pour attaquer l'agresseur.

Les feuilles de l'arbre sont ailées: à la base de chaque foliole ou aile, sur la côte centrale, est un gland qui, lorsque la feuille est jeune, secrète un liquide qui ressemble à du miel et dont les fourmis sont très-friandes. Cela assure leur présence continuelle sur les jeunes feuilles et leur zèle à repousser les autres insectes.

A l'extrémité de chacune des folioles composées pousse également une sorte de petit fruit qui, vu au microscope, a l'apparence d'une poire dorée. Quand la foliole commence à se développer, les petites poires ne sont pas tout à fait mûres; les fourmis ne cessent alors d'aller de l'une à l'autre pour voir à quel point elles en sont; si elles en trouvent une qui soit suffisamment avancée elle la séparent de la feuille et l'apportent au nid en triomphe. Comme ces fruits ne mûrissent que les uns après les autres, la présence des fourmis sur les jeunes feuilles, celles qui redoutent le plus les attaques, est assurée pour longtemps.

On ne rencontre, comme il a été dit plus haut, de fourmis que sur cet arbre qui les entretient, cela paraît évident, comme une garde du corps, en effet, si on le plante dans une localité où ses petits protecteurs n'existent pas, il ne tarde pas à être dépouillé de ses feuilles, tandis que ses fruits restent intacts.

Il est à supposer que l'arbre et l'insecte se sont mutuellement modifiés pendant le cours des temps jusqu'à ce qu'ils soient devenus complétement dépendants l'un de l'autre.

BULLETIN FINANCIER.

—

GALATA, le 2 juin.

Aujourd'hui encore nous nous dispenserons de nous occuper de la mission de Sadiq Pacha, et des diverses combinaisons financières qu'il a négociées.

Celles-ci étant à la veille d'être conclues, le jugement de l'opinion publique que nous rapporterions ne servirait ni à en modifier les conditions, ni à en changer la nature. Néanmoins la spéculation est anxieuse de connaître la voie qu'elle devrait suivre. Sur ce terrain on est plus à l'aise pour émettre un avis qui, d'ailleurs, est celui de tous les gens sensés.

Haussiers et baissiers ont eu dernièrement à souffrir de l'état d'incertitude qui règne sur la place aussi bien que sur les marchés étrangers. Les haussiers de longue date commençaient à peine à réparer leurs pertes, lorsqu'une trop grande confiance mêlée de précipitation, leur a été de nouveau funeste. Les baissiers qui se reposaient sur d'anciens bénéfices, n'ont modifié leur situation que trop tard et au moment où une réaction allait les servir à souhait. Dans les deux camps il y a donc eu déception et mécomptes. En cet état de choses convient-il d'opérer encore sans être fixé sur la conclusion des projets de Sadiq pacha, et sur les conditions qui en forment la base?

Les cours actuels de la Rente 5 0/0 ne seraient pas trop élevés si la confiance devait renaître à la suite des opérations financières en négociations. On pourrait les considérer comme suffisamment élevés, si l'emprunt à émettre ne possédant pas tous les éléments de succès ne devait pas obtenir la faveur des capitaux. Un exemple de date récente autorise toutes les suppositions. Par conséquent, dans l'incertitude où l'on se trouve des agissements futurs des contractants, dans l'ignorance des dispositions du public à l'égard d'opérations qui jusqu'à la dernière heure, de l'aveu

[illegible] général, subissent des modifications, ne vaut-il pas mieux s'abstenir ?

Quand il s'agit d'une affaire de bourse, appuyée sur des mesures aussi importantes que celles traitées par le gouvernement, une unité de plus ou de moins ne constitue pas une différence sensible. Au lieu de mécomptes, il vaut mieux s'assurer un bénéfice limité. C'est ce que conseillent, répétons-le, la prudence et l'expérience du passé.

— Le *Levant Herald* d'hier a publié la nouvelle suivante :

« On annonce qu'Aristide bey Baltazzi se retire du conseil d'administration de la Société des Tramways et que d'autres membres suivraient probablement l'exemple de San Excellence. Il paraît donc que cette Société est sur le point de traverser une crise administrative, dont l'issue décidera de son sort. Les problèmes à résoudre ne sont pas compliqués ; mais un courage moral considérable serait nécessaire pour donner un effet pratique à cette solution. Il est fâcheusement à déplorer que cette première tentative d'entreprise industrielle ait subi un temps d'arrêt dans sa prospérité progressive. On peut cependant faire remonter ces entraves à une cause bien distincte, à savoir, à l'inexpérience des membres actifs de l'administration. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est de voir à quelle époque cette inexpérience commence à faire fausse route à la Société, et alors revenir en arrière à ce point, coûte que coûte. En pareil cas, la première perte est la meilleure. »

Lorsque nous aurons recueilli des renseignements plus précis, nous reviendrons sur la question que traite notre confrère. La Société des Tramways, est une Société industrielle qui a de l'avenir, si l'on considère le mouvement de circulation qui existe en ville. Il importe donc de relever cette entreprise.

TELEGRAMMES

AGENCE NORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 2 juin 8 h. [illegible] soir.

Obligations Roumélie... fl.	—.—
d. Nouvelles	—.—
Anglo-Bank	127.50
Société de créd. aust-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	76.25
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	106.—
Change sur Londres	111.5[illegible]
Crédit austral	218.50
National Bank	982.—
Lloyd	410.50

Un télégramme de Paris, adressé à la *Nouvelle Presse libre*, annonce que le Prince impérial épouserait la fille du maréchal Mac-Mahon.

France.

Versailles, 1er juin soir.

La loi municipale, après une deuxième discussion, a été adoptée, par 393 voix contre 298. La nomination des maires par le gouvernement est conservée.

On constate un rapprochement entre les deux centres.

Paris, 2 juin.

On assure que le centre droit ayant perdu l'espoir d'un rétablissement de la monarchie, accepterait la République.

Russie.

St-Pétersbourg, 2 juin.

On accentue de plus en plus sur la mission humanitaire du congrès de Bruxelles, concernant le droit des gens en temps de guerre. Tous les gouvernements enverront des militaires au congrès.

Angleterre.

Londres, 1er juin, soir.

Aujourd'hui il a été versé à la Banque une somme de 494.000 livres sterling.

Le vaisseau *Admiral* a fait naufrage près de Melbourne ; 79 personnes ont péri.

Espagne.

Madrid, 1er juin, soir.

Une insurrection vient d'éclater dans la ville.

Grèce.

Athènes, 1er juin 9 h.30 m. soir.

Samedi, trois sergents ont commis une tentative d'assassinat sur la personne de M. Straticopoulos dont les blessures présentent beaucoup de gravité.

M. Straticopoulos dans ses écrits avait attaqué M. Griva.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 2 juin.

Dette Générale	41 1/2
Emprunt 1865	
do 1869	54 3/4
do 1871	64 3/4
do 1872	82 1/2
Consolidés anglais	92 5/8
Emprunt égyptien	67 13/16
Nouvel Emprunt Ott.	51

BOURSE

COURS DES FONDS.

Galata, le 2 juin.

[illegible]

CHANGE DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P.	111 —
Pièce de 20 francs	»	89 —
Impérial russe	»	90 10
Thaler (Cruzade)	»	51 [illegible]
Medjidié blanc — (différence)	»	102 —
[illegible] — (différence)	»	105 10
[illegible]	»	105 25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 31 mai

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 1er juin

[illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi, 23 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 7.500 cantars de coke, de première qualité, de la fabrication Lawmoor de Yorkshire en Angleterre et déjà soumissionné à 40 piastres le cantar.

Il y aura aussi le même jour l'adjudication définitive de 2.500 pics de drap bleu foulé, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 32 piastres le pic.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er juin 1874.

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD ET Cie.

DÉPÊCHE

Emprunt à primes Autrichien 1864

Tirage 1er juin 1874.

Série 21, 178, 1300, 1302, 1295, 1579, 1791, 1962, 1988, 2014, 2126, 2226, 2245, 3002, 3343.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 23 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 150,000 ocques de son, se trouvant à la manutention Impériale, soumissionné déjà à 17 paras l'ocque. Il sera accepté en paiement des serghis du Trésor du Nizamié.

Les personnes qui voudraient renchérir le prix sus-mentionné sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er Juin 1874.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE

AVIS

Jeudi prochain 23 mai (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 3,000 pièces toile à bandage (Dierra-bezi) soumissionnée à 30 piastres la pièce et de 500 pics Salampour à 28 piastres la pièce.

Messieurs les négociants qui désireraient concourir à cette adjudication sont invités à se présenter le jour sus-indiqué au Conseil de l'Amirauté Impériale.

Amirauté Impériale, le 24 mai 1874.

MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité prévient aux fins requises MM. les propriétaires ou locataires d'immeubles sis dans la circonscription du VIe Cercle qu'il ne sera point délivré de permis de déménagement aux personnes dont les domiciles seraient grevés de la taxe municipale.

Il demeure bien entendu que ceux desdits propriétaires ou locataires qui tenteraient de déménager, sans se munir du permis réglementaire, verraient saisir l'usage leur mobilier arrêté par les agents municipaux auxquels des instructions ont été données en conséquence.

Le Secrétaire Général.
M. Dériban.

MUNICIPALITÉ DU VIme CERCLE.

AVIS.

La Municipalité prie Messieurs les propriétaires de terrains vagues et ouverts de tous les côtés qui existent dans presque tous les quartiers du 6me Cercle, de les clôturer dans un délai de 15 jours à partir d'aujourd'hui, par une simple palissade. Ce délai passé, la Municipalité fera exécuter d'office ce travail tout en se réservant de procéder au recouvrement des frais qu'elle aura dû faire de ce chef.

Cette mesure a été prise dans l'intérêt de l'hygiène publique et pour prévenir les émanations malsaines qui résultent des encombrements des immondices rejetées sur les dits terrains.

Le secrétaire général,
M. Réchad.

Hôtel Municipal, le 20 mai 1er juin.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

Les Bureaux du *Crédit Général Ottoman* seront fermés demain, Jeudi 4 courant, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Constantinople le 3 juin 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le Jeudi, 4 courant, à l'occasion de la solennité de ce jour.

Le 2 juin 1874.

Dépêche Télégraphique

arrivée à l'adresse du

COMPTOIR D. KORITSCHONER.

Galata N. Han Moustafa à Constantinople.

Vienne, le 1er juin 1874.

Résultat du Tirage de ce jour

de l'Emprunt à Primes Autrichien 1864.

Séries 21, 1300, 1302, 1295, 1518, 1791, 1962, 1988, 2014, 2126, 2226, 2245, 3002, 3343, 178.

D. Koritschoner.

EXTRAIT D'UN ACTE DE SOCIÉTÉ

Entre M. Oscar Glavany, sujet Français ; M. Antoine Beraulde, sujet Italien, et Madame Veuve Jérôme Glavany, née Françoise Zizo, tous domiciliés à Constantinople.

Il a été formé en la dite ville, par acte sous-seing privé en date du quatorze mai dernier, une Société en nom collectif et en commandite sous la raison Glavany Zizo, du nom de M. Oscar Glavany, fils de feu M. Jérôme Glavany et de Mad. Françoise Glavany, née Zizo, son épouse.

La Société est administrée par Messieurs Oscar Glavany et Antoine Beraulde qui ont tous deux pouvoir de signer en son nom.

Elle est en nom collectif à leur égard, seulement en commandite à l'égard de Madame Veuve Glavany.

L'apport de l'associée commanditaire est de cinquante mille francs.

La Société prend cours du 14 mai 1874 pour finir le 31 Décembre 1877.

Elle se place sous la juridiction française.

Pour extrait conforme.
Certifié conforme.
Constantinople, le 1er juin 1874.

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie.

DE BRAILA.

MM. les Actionnaires de la Banque Efstathiadis Caralli et Cie de Braïla sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1873, dont la valeur a été fixée, par l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Braïla le 16 mai courant à francs 6 par Action, est payable à Braïla, au siège de la Société et à Constantinople, dès ce jour, chez la Société Ottomane de Change et de Valeurs, rue Hadji Phesi n° 46 à raison de piastres 20 10/00 par Action.

Galata, le 28 mai 1874.

Aux Matériaux Français

Y. TRICON ET Cie

Rue Moun-Hane, 37, 41, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Darrey un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vend dès à des conditions avantageuses les ciments Portland pendant la durée du débarquement.

AVIS.

M. Mario Nani, professeur de musique, récemment arrivé dans notre ville, désire donner des leçons de piano, de violon et d'instruments à vent.

S'adresser aux bureaux du journal.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture d'ite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la méthode n'admet pas de termes réguliers et usuels. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la calligraphie aux ... des ... primaires, garçons et filles ; de la ronde, bâtarde, coulée, italienne, gothique aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de la *Turquie*, sous les initiales C. C. S.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

UNE DAME, sachant parfaitement l'allemand, l'anglais et le français de même que la musique désire trouver des leçons en ville ou à la campagne.

A VENDRE, un élégant phaéton avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublées dans la Grand' Rue de Péra Aali-Djami N° 24.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20 Kalioundji-Koulouk.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chs. S. Hanson et Cie
Agents

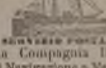

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa .... ogni Lunedì
Da Marsiglia ecc. .... ogni Domenica

Partenze da Costantinopoli.

Per Odessa ..... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni

Mercoledì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

[illegible]

La Compagnia s'incarica di consegnare spedizioni di merci per ogni scalo della linea.

Il viaggio da Odessa a Marsiglia è [illegible]

Per informazioni ..., dirigersi all'Agenzia principale ... Manifattura ... N° 16.

(1) ... Salonique.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	[illegible]	600—	[illegible]
» » 2e »	»	1330—1440	»
» » 3e »	»	1100—1250	»
» Moka	[illegible]	14—16	[illegible]
Sucre pilé de Hollande	quintal	222—223	[illegible]
» » de France	»	—	»
» en pain de 5 kil.	»	[illegible]	[illegible]
» » 8 »	»	[illegible]	[illegible]
Poivre, — 1re et 2me qualité	[illegible]	[illegible]	»
Clous de girofle	»	[illegible]	100
Encens	quintal	[illegible]	100
Indigo de Bengale, qualité div.	[illegible]	[illegible]	»
» de Madras	»	[illegible]	»
Cochenille	»	[illegible]	[illegible]
Pétrole d'Amérique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bougies stéariques de 8 [illegible] kil.	»	[illegible]	»
» » de 10 [illegible] kil.	»	[illegible]	»
» » de 11 [illegible] kil.	»	[illegible]	»
Vitres	»	[illegible]	Fr.
Thé Congo	[illegible]	[illegible]	105
» Pekoe et en fleurs	»	[illegible]	»
Amidon français	»	[illegible]	[illegible]
» anglais	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Riz de Gênes	100 k.	[illegible]	Fr.
» des Indes	»	[illegible]	[illegible]
» d'Egypte	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esprit de vin anglais, français et russe	[illegible]	1 L. T.	
Rhum anglais	[illegible]	»	
» d'Amérique et Trieste	[illegible]	»	
Beurre de Sibérie	[illegible]	15 1/4	[illegible]
» de Trieste et de Roumélie	»	13—13 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	8 1/4—8 3/4	»
» de Roumélie en outres	»	10—[illegible]	[illegible]
Kaviar noir 1re qualité	»	38—40	»
» » [illegible]	»	32—34	»
» [illegible]	»	—	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	205—2[illegible]	100
» en barres assorti	quintal	87—88	100
» marses pour clous	»	145—	»
» plaques assorti.	»	140—14[illegible]	»
» de Suède	»	150—	»
Cuivre anglais	ocque	15 1/2	[illegible]
Zinc assorti	100 ocq.	105—10[illegible]	Fr.
Etain	quintal	700—	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/2—	100
Plomb laminé et tuyaux	quintal	175—17[illegible]	»
» en feuilles	»	—	»
Fer blanc MIC	2 caisses	310—	100
Pointes de Paris N. 15 à 8	50 kil.	92—94	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	4[illegible]—	1[illegible]
» d'Ismaïl	»	[illegible]	
Irka d'Azoff	kilo	49—50	120
» du Danube	»	43—44	»
Blé dur Baltchik, Bourgas	»	40—42	»
» » Rodosto, Andrinople	»	[illegible]1/2—43	»
» tendre du Danube	»	36—39	»
» de Roumélie	»	35—36	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	20—21	»
» de Roumélie	»	—	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	21 22	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	—	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	175—178	100
» 2me »	»	162 165	»
» 3me »	»	152—155	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	151—156	»
» 000	»	145—147	»
» 00 1/2	»	130—135	»
» 02	»	120—122	»
de Galatz 1re qualité	»	150—155	»
» 2me »	»	141—145	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	310—335	120
» 2me »	»	250—260	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	37/6—38	»
» du magasin	»	39—40/0	»
Cardiff du navire	»	30—30 0	»
» du magasin	»	41—42	»
Liverpool du navire	»		»
» du magasin	»	35—[illegible]	»
Hull du navire	»	—	»
» du magasin	»	29—32/6	»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—	»
» » » 8—12 »	»	5 8/4—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	58/60/64/72	»
» » Water »	»	53 55	»
» » Extra 16/24	»	[illegible]0/80/84/88	»
» » Water »	»	67 72	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—8	100
» Georgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos	»	8—8 1/2	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	6 1/2—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	9—9 1/4	»
» de chèvres (tifties) Angora etc.	»	3[illegible]—38	»
» » 2me qualité	»	34—35	»
» » Beybazar, Castamouni	»	35—36	»
» » Van, etc.	»	18—24	»
Peaux de moutons secs	la paire	—	120
» de chèvres »	8—11	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	12—15	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	200—210	»
» Perse, Syrie	»	30—34	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	55—68	»
» » percés	»	30—40	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	13—13 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	11—12 1/2	»
Gomme Adragante	»	20—35	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité	»	410—420	100
» inférieure »	»	380—390	»
Graines de lin	le kilo	30—32	»
(1) Sésames »	l'ocque	4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	3—4	»
» d'Anatolie	»	2—3	»
Cumin	»	3—4	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	106
Huile de Métélin et Adramith.	l'ocque	6—6 1/2	»
» de Crète	»	6 1/2 6 3/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 3/4—7 1/2	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Métélin	»	4 1/2 5 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/10	»
Haricots du Danube et de Trébizonde	100 ocq.	190—200	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/10	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/10	
» de Panderma	»	—	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	180—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	68—70	»
Figues de Calamata	le quint.	95—100	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	105—110	»
» » Phokes	»	100—105	»
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 26 mai—2 juin 1874.

Céréales. — Affaires assez actives par suite des concessions faites par les détenteurs. La récolte paraît être assurée presque partout. Les arrivages continuent, et, sans la demande qui est annoncée de Marseille, la baisse aurait fait ici de nouveaux progrès. Le stock est à peu près le même de la semaine précédente, excepté pour les blés durs qui sont épuisés. Le *maïs* disponible est de nouveau recherché grâce aux nouvelles favorables qui nous viennent de Marseille et surtout de Trieste ; quelques affaires ont été conclues aussi à livrer à Poti au prix de p. 16 1/2. Lt. à p. 100. L'*Orge* stationnaire est sans entrain.

Farines. — Même calme ; ventes insignifiantes et prix faibles. Les indigènes surtout sont les plus maltraitées et leur position dépend de celle des blés.

Importation. — Les cafés ont donné lieu à un bon courant d'affaires ; la consommation s'est enfin réveillée et, sans bonne reprise, nous pouvons constater une certaine tendance à la hausse, vu la nullité des existences sur notre place. Les sucres sont de plus en plus faibles ; les arrivages sont suffisants pour que cette denrée conserve sa position pour quelque temps sans espoir de hausse prochaine. Parmi les métaux le zinc paraît plus soutenu, et les pointes de Paris qui ont motivé quelques affaires aux prix notés ci-haut ; les autres articles sont maintenus fermement à leurs cotes. Les charbons de terre sont toujours à la baisse ; les acheteurs font presque défaut, le stock tend à augmenter considérablement et leur situation générale n'est pas de nature à donner aux détenteurs l'espérance d'une reprise prochaine. Les seules ventes de la huitaine écoulée consistent à 9000 tonnes de qualité Ecossaise aux prix de shel. 30—31, douane sur l'acheteur.

Exportation. — La position générale des divers articles de l'exportation n'a point varié ; soit à cause du manque de marchandises, soit à cause des nouvelles continuellement défavorables des lieux de consommation, toujours est-il que les affaires languissent sans aucun signe d'une animation prochaine. Quelques transactions se font seulement de temps à autre sur les opiums, qui sont fermes avec tendance à la hausse par suite des nouvelles inquiétantes des pays où ce narcotique est produit, et les peaux diverses qui motivent bon nombre d'affaires. Les graines oléagineuses sont négligées, malgré le peu de disponible existant sur place. L'huile d'olive a subi une nouvelle dépréciation, quelques lots arrivés de Grèce ont été vendus de p. 6 5/8 à 6 30 l'ocque, avec Lt. à 107. Les haricots de Trébizonde sont bien recherchés surtout pour Marseille ; notre place en est dégarnie.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation ci-dessus sont franco-bordo sans droit d'importation.

NEE 8me No 127 — Rebi-ul-Akhir 20 1291 — JEUDI 4 ET VENDREDI 5 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	50 francs.	27 francs.	14 francs.
Provinces..	55 »	24 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.............................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.............................. 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 4 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La loi municipale, prétexte de la chute de M. de Broglie, vient d'etre mise à l'ordre du jour par trois cent quatre-vingt quatorze voix contre deux cent quatre-vingt dix-huit. La Chambre n'a plus aucun prétexte, cette fois, pour ne pas aborder également la discussion de la loi electorale et il va falloir que le cabinet prenne position et développe enfin son programme. C'est là qu'on l'attend.

Sachant de quels eléments faciles à irriter et à se désagréger la majorite actuelle est composée, le ministère voudrait fuir tout débat politique, et on lui attribue la pensee de demander qu'on mette, de suite, à l'ordre du jour la discussion du budget. Nous ne faisons pas difficulté d'admettre que cette proposition soit acceptee. Mais, encore une fois, où cela conduira-t-il le gouvernement? Parce qu'il aura recule de quelques jours, de quelques mois, si on veut, le moment où il faudra qu'il aborde le debat tant redouté l'aura-t-il conjuré ? Non. Il aura vécu d'une façon precaire et voilà tout.

M. de Cissey espere-t-il faire plus et mieux que M. de Broglie ? Pense-t-il qu'en gagnant du temps il désarmera les légitimistes et les bonapartistes ? S'il le croit, il est évident qu'il se fait une illusion dangereuse.

Et si le fait annoncé par la *Nouvelle Presse libre* se confirme, s'il est vrai qu'il y ait des projets de mariage entre le fils de Napoléon III et la fille du maréchal Mac-Mahon, il est clair que legitimistes, orleanistes et républicains se coaliseront pour annihiler le pouvoir de l'elu du 19 Novembre.

La situation des partis et du gouvernement reste donc absolument la meme et les atermoiements ne feront que l'aggraver.

M. Thiers, cet esprit si lumineux, l'a dit dans son dernier discours: la dissolution seule peut apporter un remede au mal dont la France souffre. La nation à laquelle s'impose une majorité fluctuante, inconsistante, impuissante, la nation doit enfin pouvoir prononcer sur son sort et dire ce qu'elle veut.

C'est la première fois que l'histoire enregistre un fait semblable à celui auquel nous assistons, et il est triste de voir les destinées d'un grand pays, etre ainsi ballotees au vent des passions de quelques hommes.

Il résulte, dit l'*Indépendance belge*, des communications des journaux officieux qu'au sein de la commission de justice du Conseil fédéral, les travaux préliminaires, pour les projets de lois relatifs à l'organisation judiciaire, au code de procédure criminelle et au code de procedure civile sont déjà fort avancés, et qu'ils pourront etre soumis bientot au Conseil fédéral.

Toutefois les deux premiers, à cause des modifications essentielles que la commission lui a fait subir, devront etre remaniés complétement. On assure que ces trois lois, d'une si haute importance pour l'Allemagne nouvelle, seront pretes à etre présentees au Parlement dans sa session prochaine.

Une dépêche adressée de Berlin, au *Morning Post*, annonce que le gouvernement prussien a résolu de poursuivre disciplinairement le comte d'Arnim.

Les chefs d'accusation dont ce diplomate est l'objet lui ont éte communiques, et on l'a invité à préparer sa défense.

On sait que les Chambres hongroises ont institue une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur l'introduction du mariage civil obligatoire. Ce comité a termine ses travaux et conclut à l'adoption de la reforme proposée. Si la Diète hongroise se rallie à cette conclusion, la Hongrie aura devance, sur ce terrain, la moitié occidentale de la monarchie austro-hongroise. Le mariage civil obligatoire n'existe pas encore dans la Cisleithanie.

Le *Pesti Naplo* assure que, devant l'opposition que la loi électorale du gouvernement paraît devoir rencontrer à la Chambre des députes de Pesth, le ministère serait disposé à retirer son projet

Les Délégations austro-hongroises ont notablement diminue le budget du ministère commun des finances, et, au dire du *Nord*, le titulaire de ce département, M. Holzgethan, estime que le personnel qu'il lui est possible d'entretenir au moyen des sommes qui lui ont été laissées, serait insuffisant. Aussi est-il question de supprimer complétement ce departement, qui deviendrait une section du ministère des affaires étrangères. Il n'y aurait plus que deux ministères pour les affaires communes : le ministere des affaires étrangères et celui de la guerre.

La *Gazetta di Venezia* assure que les représentants diplomatiques de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Italie, d'Espagne et des Etats-Unis à Yeddo auraient soumis au gouvernement japonais un projet de traite de libre circulation au Japon en faveur des ressortissants des puissances qu'ils représentent.

Le consul genéral de Suisse aurait aussi reçu pour instructions de se joindre à la démarche des représentants des puissances.

Pendant que le maréchal Concha manœuvre contre les carlistes une insurrection vient d'éclater à Madrid, à ce qu'assure le télégraphe.

En attendant que nous ayons des détails sur ce soulevement madrilène les mouvements du commandent en chef de l'armee du Nord intriguent fort tous les journaux.

S'il faut en croire les correspondants des feuilles anglaises et belges, le chef de l'armée espagnole, qui s'attache à garder le secret sur ses opérations, voudrait avant tout se rendre maître des defiles entre la Biscaye et l'Alava, tout en établissant son quartier general à Miranda, comme base d'operations. De cette manière, il espère tourner les carlistes, dégager complétement la rive gauche du Nervion et s'emparer des fabriques d'armes d'Arratia. Les carlistes, suivant les espérances du maréchal, seraient obligés de se replier sur Villaro et Durango, seule ligne de retraite que M. Concha se proposerait de leur laisser.

Une partie de ce plan serait déjà réalisée, car les troupes auraient dépassé Durango et se proposeraient d'etablir leur quartier général à Estella. En reussissant ainsi à faire reculer dans la direction d'Alava le gros des forces carlistes, le maréchal Concha a pu dégager Bilbao, que ses adversaires avaient recommencé à cerner de très-près depuis qu'il avait quitté cette ville.

AUTORITE ET LIBERTE.

Le livre de M. Latour Du Moulin a provoque une polemique si vive, dans le monde diplomatique europeen, que nous ne saurions le laisser passer sans l'examiner.

C'est la lettre adressee par M. de Gramont à l'ancien depute au Corps Legislatif qui a, surtout, ete la cause du debat si vif qui s'est engage jusqu'au sein du Parlement hongrois.

Voyons donc quelles conclusions on peut degager des assertions de M. de Gramont, des aperçus de M. Latour Du Moulin, et des refutations de MM. de Beust et Andrassy.

Dans une preface qui n'a pas moins de soixante-dix pages, l'auteur s'efforce d'etablir que Napoleon III ne doit pas etre rendu responsable des fautes commises en 1870, et qu'il faut voir dans le marechal Lebœuf le principal coupable.

La question a ete deja bien souvent debattue, mais les consequences du conflit Franco-allemand sont si enormes, que son point de départ vaut la peine qu'on y revienne.

En accusant le marechal Lebœuf, en rappelant ses declarations formelles à la tribune pour prouver que la France etait depuis longtemps preparee à la guerre ; en insistant sur l'incapacite notoire du ministre de la guerre, M. Latour Du Moulin n'apporte aucun document nouveau au debat.

La conscience publique est eclairee à cet egard et il n'y a pas à revenir sur le jugement du colonel Stoffel qui a defini le conflit avec la Prusse :

« La lutte de l'imprevoyance, de l'ignorance et de l'ineptie contre toutes les qualites opposees. »

Si la preface de l'auteur d'*Autorite et Liberte* ne contenait que ces appreciations elle n'aurait pas merite d'occuper l'attention du monde politique, mais elle precise des particularites sur les pretendues alliances que le cabinet des Tuilleries s'etait assure, avant d'engager la lutte, et c'est sur ce point que nous devons insister.

Pour annihiler la responsabilite de Napoleon III M. Latour Du Moulin parle longuement du concours que l'Autriche et l'Italie devaient preter à la France. C'est bien hasarde.

Tout, suivant l'ancien depute, avait ete parfaitement, longuement discute, pesé et regle. Au traite apparent de neutralite armee entre l'Autriche et l'Italie on etait convenu d'annexer un article secret, ayant pour but une cooperation effective en faveur de l'Empire francais.

« L'Autriche, dit l'auteur, s'engageait à laisser passer sur son territoire les troupes italiennes qui marcheraient sur Munich et à mettre en ligne deux cent mille hommes, le 15 Septembre au plus tard ; l'Italie promettait soixante mille hommes d'abord et quarante mille hommes au commencement de Septembre. Enfin, les hostilites devaient commencer à la suite d'une sommation faite à la Prusse de s'obliger à maintenir en Allemagne le *statu quo* sur les bases integrales du traite de Prague. »

M. Latour Du Moulin va meme plus loin, il ajoute :

« Il n'y avait pas jusqu'au Danemark qui ne dut jouer son rôle ; il n'attendait que la présence de nos vaisseaux pour se déclarer ; un corps de quinze mille hommes devait debarquer au sud du Jutland du 15 au 20 Août. L'Angleterre ne s'opposait à aucune de ces tentatives ; quant à la Russie, sa neutralite au début etait certaine, grâce à l'habile general qui nous representait aupres d'elle et dont la presence à Paris eût peut-etre empeché la guerre. »

Voilà de bien grosses, de bien graves affirmations. Elles ont surtout le tort de n'etre etayees d'aucune piece officielle, car la lettre adressee par M. de Gramont, à l'auteur d'*Autorite et Liberte*, ne peut etre consideree comme un document serieux, surtout apres la reponse de M. de Beust.

Il y a plus, le ministre qui a joue le rôle qu'on connait dans la declaration de guerre n'aurait pas dû accepter d'etre juge dans sa propre cause. Dans tous les cas il aurait dû le faire d'une façon plus adroite.

En donnant comme certaine l'alliance de l'Angleterre, en tronquant, avec intention, une depeche importante, concluante il n'a pas pense qu'un document secret serait rendu public et que ce document demontrerait peremptoirement, que jamais la cour de Vienne n'avait promis son appui à Napoleon III.

Tous les artifices de langage, toutes les réticences calculees de M. de Gramont tombent devant la depeche si claire, si explicite de M. de Beust.

Loin de prometre au cabinet des Tuilleries le concours effectif dont parlent MM. Latour Du Moulin et de Gramont, M. de Beust declare categoriquement, dans ce document, que l'Autriche ne peut sortir de la neutralite, sans attirer sur elle les armees russes, l'entente entre les deux puissances du Nord etant complete.

Il ressort manifestement de cette longue et lumineuse depeche que si le cabinet de Vienne avait pris parti pour la France, les armees russes seraient entrees en campagne, sans donner le temps aux Autrichiens d'organiser une resistance serieuse en Gallicie, sur le Pruth et sur le Bas-Danube.

D'autres motifs, non moins graves, viennent se grouper autour de ces premiers.

Les dix millions d'allemands que compte l'Autriche auraient-ils vu sans repugnance une lutte s'engager en faveur des francais contre des allemands ? Les hongrois, d'un autre côte, se seraient-ils montres disposes à seconder une entreprise qui pouvait rendre à l'Autriche sa prepotence d'autrefois sur l'Allemagne?

Ces objections si simples, qui viennent à la pensee de tous, Napoleon III n'a pu les ecarter sans faire preuve d'une incapacite a nulle autre pareille, surtout apres la lettre de M. de Beust.

La preface de M. Latour Du Moulin aura donc eu pour resultat de faire jaillir, une fois de plus, la lumiere, et d'assumer, plus que jamais, sur la tete de Napoleon III la terrible responsabilite de la guerre de 1870—1871.

C'est là un point desormais acquis, d'une façon irrefragable, à l'histoire.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Youssouf bey, ministre des Finances, a été nomme Grand-Cordon de l'Ordre Imperial de l'Osmanié.

Mardi dernier le Grand-Vezir a ete rendre sa visite à Méhémmed Ruchdi Pacha Chirvani-zade à son vali de Yémen-bey.

Hakki pacha, gouverneur de Tripoli de Syrie, a été nommé gouverneur de Sana à l'Yemen.

Haidar bey, gouverneur de Kir-Chehr, a été nommé gouverneur de Kara-Hissar.

Moustafa bey, primat de Jannina et membre du conseil administratif de cette ville, et Mussa Colini effendi, *ex-mumeiz* de la Cour d'Appel de Jannina, ont été promus au grade de *Salisse*.

Mercredi, Mehemmed Ruchdi Pacha Chirvani-zade, gouverneur général d'Alep s'est embarqué à bord du bateau des Messageries *Labourdonnais* pour se rendre à Smyrne et de là à Alexandrette.

Une foule de fonctionnaires de tous les degres de la hierarchie, et plusieurs amis et connaissances du Pacha sont allés au vali ainsi qu'à bord pour prendre congé de Son Altesse.

Le ministre de Belgique a eu le 2 juin une entrevue d'affaires avec Edhem Pacha au ministere des travaux publics.

M. de Grimberghe est alle ensuite à la S. Porte pour faire une visite au nouveau mustéchar des affaires étrangères.

Nous apprenons que Kiamil pacha, Ambassadeur de Turquie à St-Pétersbourg, ayant obtenu un conge de son gouvernement, se rendra aux eaux de Kessingen d'où il viendra à Constantinople avant de retourner à son poste.

Raïf effendi, *Mecmour* des constructions du Palais, est promu au grade de *Sanié*, 2me classe ;

Ismel effendi, secrétaire des fermes Imperiales, est promu au grade de *Salisse* ;

Atif effendi, membre du Conseil des provisions au ministere de la Liste Civile, est promu au grade de *Rabaa*.

Le général Ignatiew est allé lundi dernier, à bord du stationnaire russe, faire une visite à S. Exc. Vély pacha, fils de feu Kiritli Moustafa pacha.

Nous recevons la communication officielle suivante :

Vu la sécheresse qui a regne dans le district de Drama, (vilayet de Salonique) l'exportation des céréales des ports de ce district a eté interdite jusqu'aux nouvelles recoltes.

Le gouvernement a informe de cette mesure les autorites impériales du vilayet de Salonique.

Hier, D. Aristarchi bey, auquel les médecins ont prescrit un changement d'air, a éte transporte sur un brancart jusqu'à Tophaneh.

Sur l'autorisation speciale du ministre de l'Artillerie, on a fait traverser au malade l'enclos réservé, et c'est de là qu'il s'est embarqué à bord d'un bateau du Tersaneh, mis complaisamment par le ministre de la marine à la disposition de la famille d'Aristarchi. Toutes les mesures ont ete prises par le ministre de la police, de concert avec le mutessarif de Péra, pour assurer la sécurité du malade qui a perdu completement la vue et dont l'etat genéral est loin d'etre satisfaisant.

M. le comte Zichy, secrétaire de l'ambassade austro-hongroise, est arrive hier dans notre ville par le bateau de Varna.

L'Ambassadeur, son pere, est allé le recevoir à bord.

D'après des informations puisées à une source certaine, la Banque Impériale Ottomane a déjà en caisse les provisions nécessaires aux prochaines échéances des emprunts Ottomans 1860, 1863 et 1865.

La corporation des bouchers de la capitale est venue en aide aux affamés de l'Anatolie pour lesquels elle a réuni P. 10,080.

Cette somme recueillie par Hussein effendi, Kéhaya de cette corporation, vient d'être versée à la caisse d'epargne de Stamboul.

Mgr Narses, le nouveau patriarche des Arméniens-grégoriens, n'avait pu, par suite d'une indisposition, se présenter jusqu'ici au palais imperial. S. B. aura l'honneur d'etre reçue aujourd'hui en audience par S. M. le Sultan.

Le télégraphe nous a transmis le résultat des délibérations de l'assemblée générale des actionnaires du canal de Suez :

Le rapport lu dans la séance du 2 juin propose le reglement des sept coupons arriérés, y compris le coupon procnain, au moyen de la création de 410 mille titres de fr. 81 chacun, remboursables par amortissement annuel, dans quarante ans, et portant intéret à raison de 5 o/o l'an.

Ce document constate ensuite que la Compagnie a suspendu tous les travaux d'amelioration entrepris dans le canal et se borne simplement à l'entretien des travaux exécutés. Enfin, il rappelle le conflit survenu à Constantinople, et rend responsable de ses conséquences la Porte qui a cédé à la pression exercée sur elle par l'ambassadeur d'Angleterre. M. de Lesseps a dû s'incliner devant la force armée, mais il maintient toujours les droits de la Compagnie. L'assemblee a approuvé les conclusions du rapport, ratifié les mesures prises,

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BACOT.

PREMIERE PARTIE.

XXIX (suite)

Cependant Dieu me fit la grâce de me la conserver* encore quelques annees, et je venais d'atteindre ma quinzième annee quand elle mourut à son tour, me laissant absolument seule au monde, sans ressources, sans parents, sans famille !

Que faire ?

Il fallait travailler... et je ne le savais pas !...

Ah ! si vous saviez, monsieur le comte, les atroces propositions que l'on osa me faire a ce moment douloureux de ma vie !... Mais, Dieu merci ! j'avais reçu de mon pere et de ma mere les principes les plus sévères de vertu et d'honneur, et je résistai à toutes les tentations.

Je ne savais pas travailler... j'appris.

J'avais des robes de soie, je les vendis pour acheter des robes de laine... Puis, un soir, discrètement, je quittai le petit appartement que j'avais habite avec ma mere, et j'allai me réfugier dans une petite mansarde.

Mme de Chantelys s'arrêta un moment, et regarda le comte avec tristesse.

— Vous me pardonnerez, monsieur le comte, dit-elle, d'entrer dans tous ces details ; mais il est indispensable que vous les connaissiez pour bien apprecier ce qui va suivre...

— Parlez ! parlez ! Christiane, repartit le comte : tout ce qui vient de cette époque de votre existence m'apporte comme un parfum de jeunesse et de pureté, et je vous remercie, au contraire, de me rappeler ces souvenirs...

— Je continue donc, dit Mme de Chantelys. Pendant quelque temps, une annee au moins, rien ne vint troubler l'existence laborieuse mais bien monotone que je menais J'etais presque heureuse de mon sort, et je ne voyais à l'horizon aucun nuage qui put me faire redouter l'avenir...

Mais cela ne pouvait durer ainsi, parait-il, et il fallait que j'eusse déja à ce moment ma part de chagrin et de tourment.

Je tombai malade, pas bien gravement, mais assez cependant pour être obligee de cesser tout travail, et par consequent pour voir tarir la source de mon gain quotidien...

C'etait fatal.

Je n'avais pas d'autre moyen d'existence, et quand je recouvrai la sante je me trouvai reduite à la plus affreuse misere.

C'est alors que je vous connus, monsieur le comte.

Je vous avais rencontre quelquefois, et, à plusieurs reprises, j'avais arrete mon regard sur votre visage, où je lisais les plus nobles aspirations et les sentiments les plus genereux.

A l'âge que j'avais atteint, on ne se defend pas facilement des premieres impressions, de celles surtout qui vous invitent à la confiance, à l'abandon, à l'amour.

J'etais sans defiance, et vous realisiez d'ailleurs l'idéal que j'avais parfois entrevu à l'horizon de mes rêves les plus doux.

Ah ! je puis vous dire cela aujourd'hui, monsieur le comte, car je sais que je ne me trompais pas ; et c'est Dieu, bien certainement, qui vous a envoyé sur mon chemin

Vous cependant, vous n'aviez pas encore exécute le projet qui vous vint plus tard

— Une nuit, une nuit — laissez-moi tout vous dire ! — j'etais rentree dans ma mansarde froide et nue. C'etait l'hiver : je grelottais... je n'avais qu'une pauvre robe d'indienne... et je n'avais mange qu'un petit pain d'un sou dans toute ma journee... J'etais accablée... mes tempes bourdonnaient ; mon cœur battait a faire eclater ma poitrine : j'etais lasse de tant d'efforts et de tant de vertu !

Mais on venait de frapper à ma porte.

Un homme entra...

Il m'amenait un enfant.

Il me dit qu'il me connaissait... qu'il savait que j'etais sage, honnête, et que, si je voulais me charger d'elever cet enfant, ma vie serait desormais assuree par la reconnaisance inalterable de la mere...

J'étais sauvee !

On me fit jurer de ne jamais chercher à connaître la famille à laquelle appartenait le pauvre être abandonne... et je promis d'observer la plus profonde discretion à cet egard.

L'homme me remit alors une somme relativement importante... et à partir de ce jour, et tant que l'enfant resta aupres de moi, une pension considerable me fut servie, qui assura ma vie.

— Mais comment avez-vous su le nom de la mere ? interrogea le comte, que ce récit avait emu...

Mme de Chantelys eut un geste de protestation plein de noblesse.

— Ah ! Dieu m'est temoin, s'écria-t-elle, que jamais la pensee ne me serait venue de chercher à pénetrer un pareil mystere.. C'etait la honte de cette malheureuse mere qui m'avait sauvee et j'aurais regarde comme un crime la moindre tentative que j'eusse faite pour soulever le voile derriere lequel elle se dérobait. Mais le hasard, la fatalite en ont decide autrement, et c'est à un malheur que j'ai dû d'être initiee à ce secret que je voulais respecter.

— Un malheur !... fit M. de Chantelys.

— Oui, monsieur le comte.

— Expliquez-vous.

— Il y avait dejà quelque temps que j'avais recueilli cet enfant. Je m'etais refugiee dans un pauvre petit bourg, en pleine campagne, où je pusse être libre et n'avoir pas à repondre aux questions indiscretes qui m'eussent embarassee dans la localite que j'habitais. Le pauvre petit être se developpait plein de vie et de sante, et j'en etais venue à l'aimer presque autant que l'eût pu faire sa mere ; mais un jour, sans transition, au moment où je m'y attendais le moins, je le vis tout à coup pâlir et tomber dans un état d'atonie qui me frappa de stupeur.

J'appelai un medecin, qui me dit que le cas etait très-grave et que sa vie etait en danger.

Alors je songeai à la mere, et je tremblai à la pensee de la responsabilite qui allait peser sur moi si le malheur prévu arrivait.

Je ne vivais plus.

Je passais mes jours et mes nuits aupres de l'enfant, et je priais Dieu de m'eclairer sur le parti que je devais prendre.

Il m'entendit !...

Un soir, l'homme qui etait dejà venu et que je ne connaissais pas frappa à ma porte; et quand je lui eus montré le petit moribond dans sa couchette, il frissonna à son tour et disparut.

Ce ne fut pas long.

Des le lendemain, il etait de retour, mais pas seul...

Une jeune femme l'accompagnait, vêtue de longs habits de deuil, et le visage couvert d'un voile epais.

Son premier mouvement fut de se jeter dans mes bras et de m'embrasser avec effusion.

— Ah ! le ciel vous benira, me dit-elle en sanglotant, pour les soins que vous avez prodigues à mon fils... et que Dieu epargne à votre vie les tourments qui ont abreuve la mienne !...

Puis elle courut à la chambre où agonisait l'enfant, et s'agenouilla fervente à son chevet.

— Et qu'advint-il alors ? .. murmura le comte.

— Une chose inouie, monsieur, repondit Mme de Chantelys... un miracle dû à l'amour de la mere où à la bonte de Dieu. Au bout de deux jours, l'enfant renaissait à la vie sous les baisers de la pauvre femme ; et une semaine ne s'etait pas ecoulee, qu'il courait dans le jardin, comme s'il n'avait pas, la veille, touche du pied le seuil de la tombe !..

— Mais la mere ? ajouta M. de Chantelys.

— Elle repartit, emportant les joies du ciel dans son cœur.

— Vous l'avez vue ?

— Souvent.

— Elle vous avait dit son nom ?

— Oui !

— Peut-être meme vous avait-elle confie ?..

— Tout ! monsieur le comte ; elle m'avait tout dit dans l'expansion de sa douleur et de sa joie !...

— Et elle vous avait fait promettre ?...

Mme de Chantelys fit un geste negatif....

— Rien, monsieur le comte, repondit-elle: elle ne m'avait demande aucun serment ; mais j'ai pense alors, je pense encore aujourd'hui qu'il serait cruel de trahir la confiance qu'elle a mise en moi !...

Le comte garda un moment le silence, et passa à plusieurs reprises sa main sur son front.

Il était douloureusement agite, et ne savait à quelle resolution s'arreter...

Enfin il parut prendre son parti...

— Tout ceci est grave, en effet, dit-il, et je comprends l'exquise delicatesse sous l'empire de laquelle vous agissez.... Mais cette malheureuse mere ignore sans doute dans quelle situation terrible nous sommes placés ; et, tout en respectant le secret qu'elle vous a confie, peut-être est-il permis de lui faire connaitre...

Le comte n'acheva pas.

On venait de frapper à la porte, et sur l'invitation qui lui en etait faite, un valet [illegible].

— Qu'y a-t-il ? demanda M. de Chantelys en fronçant involontairement les sourcils.

Le valet s'inclina.

— Que M. le comte me pardonne, repondit-il ; mais il y a là une personne qui desire parler à l'instant meme à Mme la comtesse.

— Et quelle est cette personne ? fit Mme de Chantelys.

Pour toute reponse, le valet tendit une carte à sa maîtresse.

Mais Mme de Chantelys y eut à peine jete les yeux qu'elle poussa un cri de surprise et d'effroi, et qu'elle se dressa droite, haletante et fievreuse.

— C'est bien ! allez.. dites que je vais venir à l'instant... hâtez-vous !..

Et, se tournant vers le comte, stupefait :

— Monsieur le comte, ajouta-t-elle, ne desesperons pas encore... car Dieu nous envoie un de ses anges à notre aide !

XXXI

FEMME QUI SE VENGE, FEMME QUI AIME

Chauveau ne s'attendait pas à cette brusque question.

Il fit un mouvement de surprise.

— Te venger ! repeta-t-il comme abasourdi... Quelqu'un t'a fait de la peine ?

Et aussitot l'amour etrange, violent, inexplicable, que cet homme si vil et si criminel portait à cette femme, son amour se reveillant plus ardent, à la pensée qu'un homme, qu'il ne connaissait pas encore, avait ose toucher à cette idole, Chauveau reprit impétueusement:

— Qu'est-ce qu'on t'a fait ? dis... qu'est-ce qu'on t'a fait ?... Je veux le savoir.

— Vous ne m'avez pas repondu, dit froidement Mme Montdesert. Je vous ai demande, si j'avais à me venger d'un homme, que feriez-vous?

(A suivre.)

* Voir le numero du 3 juin.

donné pleins pouvoirs au président et à l'administration pour la revendication des droits de la Compagnie et approuvé le règlement des coupons arriérés.

—

L'*hôtel des officiers* établi aux environs du ministère de la guerre, et dont nous avons précédemment annoncé l'inauguration ne sera pas exclusivement affecté à l'usage des officiers de l'armée. Un avis ministériel annonce que les fonctionnaires civils ainsi que les personnes possédant un grade civil conféré par le gouvernement seront admis à prendre leurs repas dans cet hôtel et à y loger, lorsqu'il s'y trouvera des appartements disponibles.

—

Les examens des élèves de l'école maritime de Halki ont commencé depuis trois jours.

—

Afin de prévenir les méfaits et crimes dont les croates résidant à Constantinople se rendent très-souvent coupables, nous apprenons que le ministère de la police, de concert avec l'Ambassade Austro-hongroise a décidé la création d'une commission mixte composée de délégués de la susdite ambassade et du ministère de la police. Cette commission devra faire comparaître devant elle tous les croates domiciliés à Constantinople et dans la banlieue, pour leur intimer l'ordre de ne plus porter d'armes sur eux et les inviter à fournir une caution garantissant leur bonne conduite future. Lorsqu'ils auront satisfait à ces conditions il leur sera remis un permis de séjour rédigé par la commission. Les individus qui ne pourront fournir la caution exigée ou qui ne se rendront pas à l'appel de la commission seront considérés comme ayant des antécédents répréhensibles, ils seront arrêtés et expulsés du territoire ottoman.

La commission a tenu sa première séance mercredi, au siége du mutessarifat de Péra. L'autorité consulaire austro-hongroise s'y trouve représentée par M. le baron Geödel, drogman de l'ambassade et par un employé de l'agence du Lloyd autrichien. Les fonctionnaires ottomans sont Yaver effendi, président de la commission d'enquête; le major de la police de Péra, et le drogman du ministère de la police, Aristidès effendi.

—

Quelques journaux de la localité ont annoncé que le titre de *Capoudan-Pacha*, supprimé depuis longtemps, venait d'être conféré à Ahmed Pacha, ministre de la marine. Ces feuilles ont même ajouté que le firman Impérial qui confère cette dignité au ministre de la marine avait été lu à l'amirauté avec toutes les formalités ordinaires. Cette nouvelle est de pure imagination. Une communication officielle du Bureau de la Presse déclare que cette assertion est mal fondée.

—

Nous apprenons que le second lot des chemins de fer, lot de 25 mille francs a été gagné par un *Kiatib* de l'office sanitaire de Galata.

—

C'est par erreur que nous avons dit dans notre dernière chronique que MM. Sarakioti, Vassa effendi, Nouri bey, Auguste de Castro et Dikran effendi ont été élus membres de la Commission de contrôle de la Société *L'Ami du Travail*. Ces messieurs ont été élus Conseillers du Comité Administratif de la susdite Société.

—

Nous avons reçu du ministère de la police une communication relative à la prédiction attribuée à un juif, et d'après laquelle le village de Cadikeuï devait être englouti le 27 mai (v. s.) par un tremblement de terre.

Le ministre de la police a immédiatement ouvert une enquête au sujet de ces bruits absurdes, et après avoir procédé à l'arrestation du juif auquel la rumeur publique attribuait ce terrible horoscope, l'autorité lui a fait subir un minutieux interrogatoire.

Il en est résulté la preuve que ce juif n'a jamais fait une prédiction semblable, et que loin de chercher à jouer le rôle d'un oracle, cet individu se trouve victime de gens malveillants qui dans un but intéressé lui ont prêté des propos dont ils ne voulaient pas assumer la responsabilité.

Ces personnes sont en ce moment l'objet des recherches de la police, et lorsqu'elles auront été arrêtées, elles subiront les peines fixées en pareil cas par le code pénal ottoman.

—

L'incendie qui s'est déclaré mardi dernier à Yénikeuy a pu être promptement maîtrisé. Trois maisons seulement ont été dévorées par les flammes.

Cette fois encore le feu a été communiqué par une veilleuse placée devant une madone. Il est bon de constater que cette habitude a plus d'une fois causé des accidents à Constantinople, et nous la voyons cependant conservée dans presque toutes les maisons grecques de la capitale.

A l'occasion de l'incendie de Yénikeuy, nous ajouterons que le *Chirket-i-Haïrié* s'est empressé de faire partir du pont un de ses bateaux, à bord duquel plusieurs habitants de Yénikeuy ont pris passage avec une vingtaine de pompes. Le public n'était pas habitué à de pareilles attentions de la part de la direction autrefois placée à la tête de cette Compagnie.

—

La direction de la *Concordia* a compris tout le parti qu'il est possible de tirer d'un grand jardin situé au centre de Péra, et où les familles viennent chaque soir respirer un peu d'air frais et chercher des spectacles amusants et... décents.

Aussi met-elle dans le choix de son répertoire une variété à laquelle le public n'était pas habitué jusqu'ici. Elle a augmenté son personnel de façon à représenter des comédies françaises et italiennes et des ballets; des solistes interprètent la chansonnette, enfin la direction cherche à satisfaire tous les goûts et elle y arrive.

On rit aux farces italiennes de MM. Caffaro et Giordano, de Mesd. Scanavino et Pieroti, on rit aux saynètes jouées par M. et Mme Berland. Les imitations, saisissantes de vérité, de *l'homme aux trente six têtes* ont été pendant plusieurs soirs un grand élément de succès, nous les reverrons; Mme Berland joue les travestis avec une désinvolture et une grâce parfaites et chante le couplet avec esprit.

On applaudit les *solos* de violon de Mlle Celina West, et les ballets de la famille américaine; enfin les danses des jeunes sœurs Gilli sont une véritable attraction.

Ces très-charmantes jeunes filles, nouvellement arrivées d'Italie, ont une qualité fort appréciée du public, elles sont jolies et dansent très-bien.

N'oublions pas M. Rigot qui excelle dans la chansonnette, ni l'orchestre qui joue avec un remarquable ensemble. Nous ne pouvons citer tous les artistes, mais nous en avons dit assez cette fois, pour justifier l'empressement du public à se rendre dans ce jardin.

—

Samedi aura lieu au Théâtre Français la 1re représentation de M. Paris, Magicien oriental.

D'après nos informations, cette soirée promet d'être des plus attrayantes; nous engageons vivement le public à aller s'assurer du merveilleux talent de M. Paris qui en cette circonstance est le fils de ses œuvres.

—

D'après le dernier numéro du journal de Samos les vignobles de l'île ont beaucoup souffert par suite de l'abaissement de la température et de la gelée qui les a récemment saisis. Le même fait, ajoute ce journal, s'est reproduit dans plusieurs localités du littoral.

—

On écrit de Gallipoli qu'une liste de souscription ouverte dans cette ville en faveur des malheureux habitants de l'Anatolie a produit la somme de 18,146 p.

Cette somme a été envoyée par le gouverneur de cette ville à la commission des secours établie à Constantinople.

—

Sous le titre : DERNIÈRES INFORMATIONS, l'*Orient financier* a publié hier l'entrefilet suivant :

« Nous apprenons au dernier moment que de nouvelles complications sont survenues à la combinaison que Sadik pacha poursuit à Paris. Réflexions faites, les adhérents à cette entreprise, dont le président est le Baron de Hirsch, hésitent à se lancer dans cette grosse affaire. Nous tenons ces renseignements de source presqu'officielle de Paris. »

Nos propres informations sont diamétralement contraires à celles de l'*Orient Financier*, qui, selon toutes les apparences, a reproduit, sous la date d'hier, une nouvelle vieille de huit jours. Nous ne rechercherons pas ici le motif de ce nouveau mode de publicité; on nous dit seulement que plusieurs spéculateurs de Galata vont attirer aujourd'hui même l'attention du commissaire du gouvernement près la Bourse de Galata sur ces nouvelles à sensation qui amènent presque toujours des perturbations dans les cours des fonds.

LE MAESTRO PISANI.

Nous recevons de Milan une excellente nouvelle. Un album de chant qui a pour titre « Un inverno a Milano » publié sans bruit chez l'éditeur Canti a immédiatement attiré l'attention des critiques et obtenu le plus vif succès. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que l'auteur est le maëstro Pisani, qui compte dans notre société tant d'élèves et tant d'amis. Toute la presse de Milan et plusieurs journaux de Rome font les plus grands éloges de cet album dont la première édition était enlevée en quelques jours. Les deux critiques les plus sévères et les plus autorisés d'Italie, MM. Filippi, de *La Perseveranza* et F. d'Arcais, de *l'Opinione* dont les jugements font loi, ont sanctionné cet éclatant succès en des articles remarquables. L'espace restreint que nous impose la variété des sujets dont traite le journal nous empêche, à notre grand regret, de reproduire les éloges qu'adressent à notre sympathique compositeur *La Perseveranza*, *l'Opinione*, *La Lombardia*, le *Corriere di Milano*, *le Pungolo*, *le Trovatore*, le *Mondo artistico*, *la Gazetta musicale*, le *Cosmorama pittorico* etc. etc. Nous citerons du moins l'appréciation de M. Filippi. Ajoutons que Mlle Gemma Cervetto a recueilli des applaudissements chaleureux dans un concert où elle a interprété avec le beau talent que nous lui connaissons quelques compositions du maëstro Pisani.

Voici la traduction de l'article de M. Filippi :

Extrait de la *Perseveranza* du 10 avril 1874.

« Nous avons à Milan un autre maëstro M. B. Pisani, qui a déjà donné des preuves de science et d'inspiration musicale tant en opéras qu'en musique de chambre, et qui vient de publier un album de chant que nous recommandons spécialement et chaudement à tous les dilettanti et aux amateurs de musique bien écrite, mélodique, d'un effet puissant et non banalement calquée sur les traditions surannées des Gordigian et des Schübert.

» L'album que M. Pisani a fait imprimer tout récemment chez l'éditeur Canti, est loin des deux excès : il tâche d'éviter ces imitations et il y réussit. J'avoue que parmi l'avalanche d'albums qui ont paru et qui paraissent chaque jour, celui de Pisani m'a plu au-dessus de tout autre et me paraît mieux réussi pour la variété des couleurs ; il est facile à déchiffrer, ce qui ne porte nullement atteinte à l'élévation du sujet et au soin constant d'une harmonie pure.

» L'Album se compose de douze morceaux tous beaux dans leur genre.

» Le premier est un duetto à deux voix pour baryton et mezzo-soprano dans lequel les voix s'unissent avec une spontanéité élégante.

» Vient ensuite un morceau en peu de mesures : *Tu non m'ami*, de forme nouvelle ; une complainte *La Pocerella*, de composition dramatique ; un autre duo *all'Italia*, dans lequel la *cantilena* à deux voix va *scorrevole* ; une mélodie dramatique *Luigi da me*, qui rend parfaitement bien la pensée qui l'inspire ; une *serenata* gracieuse, caractéristique et qui peut devenir populaire à l'instar des *mandolinate* de Palladilhe et de Gounod ; une romance pathétique *Tu sei bella* ; une chanson caractéristique, de goût espagnol *Sul balcardi di Salamanca* ; une mélodie charmante sur les belles paroles de Heine *Cara che vuoi dipiù?* une chanson originale *l'Asinajo* ; une *bizarria* remarquable ; *Cos'è la morte cos'è la vita* ; et pour dernier morceau un duetto sous forme de *Barcarola*.

» Ces deux derniers morceaux sont à mon avis les meilleurs de l'album, et je les recommande aux délicats ; la *bizarria* pour son originalité ; et le *duetto* pour l'effet merveilleux des deux voix, pour sa teinte sérieuse. Le duetto semble porté par une brise caressante du Bosphore, lieu où probablement le maëstro Pisani s'est inspiré.

» La plus grande partie des poésies de cet Album sont de Heine et elles ont été traduites par Zendrini et Marcello. L'album, outre le mérite de la composition a celui d'être écrit sans aucune difficulté pour l'accompagnement ce qui en généralisera l'essai parmi les *dilettanti*.

» Le maëstro Pisani a aussi écrit un grand opéra, *la Gitana* : ceux qui l'ont entendu *al cembalo* en disent grand bien, et les preuves de talent et d'inspiration musicale données par Pisani dans son album pour chant récemment publié sont telles que l'on désire que cet opéra soit soumis au jugement du public.

» On dit qu'on prend des dispositions pour le représenter sur un grand théâtre d'Italie ; c'est ce que je désire de cœur pour l'art et pour ce compositeur d'un vrai mérite. »

(*Signé*) : FILIPPI.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevés sur les revenus du Tabac, du Sel, du Timbre et des Patentes, spécialement affectés à l'Emprunt de 1862, sont destinés au service de l'échéance du 1er juillet 1874 du dit Emprunt.

	Antérieur.	Mois cour.	Total.
Prélèvement au 31 mai 1874.	28,000,000	8,000,000	36,000,000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. H. FOSTER.
LE DIRECTEUR : EM. DEVEAUX.

Constantinople, le 31 mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevés sur les revenus des Douanes de Constantinople spécialement affectés à l'Emprunt de 1858 sont destinés au service de l'échéance du 1er septembre 1874 du dit Emprunt.

	Antérieur.	Mois cour.	Total.
Prélèvement au 31 mai 1874.	5,200,000	2,600,000	7,800,000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. H. FOSTER.
LE DIRECTEUR : EM. DEVEAUX.

Constantinople, le 31 mai 1874.

Les droits du Musée Impérial Ottoman sur une partie des antiquités trouvées par le Dr Schliemann dans ses fouilles à Hissarlik.

5me PIÈCE.

Excellence,

De même que je l'avais promis à Votre Exc. dans ma lettre du 20 octobre 1873, j'ai demandé à M. H. Schliemann les explications voulues. M. H. Schliemann vient de me répondre par une lettre dont je vous transmets la copie.

Veuillez agréer, M. le ministre, les assurances de ma considération la plus distinguée.

(S.) gén. H. BOKER.

A. S. Exc. Rachid pacha, ministre des affaires étrangères ottoman.

6me PIÈCE.—LETTRE DE SCHLIEMANN POUR SA DÉFENSE.

Athènes, le 4 novembre 1873.

Excellence,

Votre Excellence a bien voulu m'envoyer par sa lettre du 28 passé la copie d'un procès-verbal émanant du ministère des affaires étrangères. Cette note m'accuse d'avoir commis des abus considérables au préjudice du frère du consul anglais aux Dardanelles, qui m'aurait donné la permission de faire des fouilles dans son champ.

Il ne peut être question ici que des fouilles que j'ai faites dans les champs de Frank Calvert dont le frère a été effectivement consul d'Angleterre aux Dardanelles (1).

Comme j'excavais la partie d'Hissarlik qui appartenait au gouvernement ottoman, j'ai effectivement cédé aux prières de Calvert pour faire l'excavation dans son champ contigu, sous la condition de partager mes fouilles avec lui.

J'y ai fait travailler l'année passée pendant deux mois et cette année pendant six semaines. Le plan ci-inclus présente à V. Exc. le mont Hissarlik et les fouilles que j'y ai faites sur le champ du gouvernement et sur celui de Calvert. Après avoir excavé une heure sur son champ, j'y ai découvert un métope en marbre de Phœbus-Apollon, dont j'ai acheté à Calvert sa moitié pour 50 liv. sterl. et j'ai payé à son frère 4 autres liv. sterl. pour me transporter le métope jusqu'à la mer (2). Outre ce métope, je n'y ai pas trouvé grand'chose, bien que j'y aie enlevé l'année passée 85,000 mètres cubes de décombres. Mais en partant le 14 août (1872) j'ai soumis à Calvert le résultat de mes fouilles en l'invitant à le partager, pour que nous tirions au sort, qui de nous aurait l'une ou l'autre moitié. Croyant qu'il n'abuserait pas de ma confiance pour si peu de choses (3), je vaquais à mes affaires, tandis qu'il faisait le partage, et ainsi je n'avais pas remarqué, que d'un côté il avait mis tous les objets de quelqu'intérêt et de l'autre de misérables tessons (4). Son frère me tendit ensuite la main, prétendant qu'il y tenait deux lots, alors que je n'en voyais qu'un seul.

Ce n'est qu'en ouvrant sa main, que je vis l'autre et à peine y eus-je touché, qu'il proclama que ce lot était à moi et que l'autre était donc à lui. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'à mon lot était échu le misérable tesson, tandis que le sien emportait tous les objets de quelqu'intérêt sans exception. Le C.... de Malte (5) me déroba ainsi ce que j'avais ramassé pendant deux mois de travail jour, en employant 70 ouvriers chaque jour.

Cette année (1873) je découvris dans le champ de Calvert, trois ou quatre inscriptions ; il m'en demanda pour sa moitié 150 francs que je lui ai payés ; connaissant la manière d'agir des Calvert, je ne voulais plus faire aucun partage avec eux, et en récompense de quelque petit service (2) qu'il m'avait rendu, je remis à Fr. Calvert tout ce que j'avais trouvé pendant les 6 semaines que j'avais travaillées dans le champ cette année. Je le priais de partager les antiquités avec son frère et d'accepter ma moitié comme cadeau. J'ai son reçu de ces antiquités.

Vers le 15 mars 1873 j'ai cessé tout à fait les excavations dans le champ de Calvert, car je n'y trouvais plus rien.

Quant à mes fouilles sur le champ du gouvernement ottoman les choses se sont passées de cette manière : (6) Ce champ appartenait à deux communiants de Koum-kalé, et depuis mars jusqu'en décembre 1870, j'ai marchandé avec eux pour l'acheter. Après avoir fait dans ce but trois voyages inutiles de Paris que j'habitais, à Koum-kalé, je tombai enfin en décembre de la même année d'accord avec eux sur la somme de 5000 piastres, que je m'engageai à leur payer, aussitôt que j'aurais obtenu le firman. Je me rendis ensuite auprès de S. Exc. Safvet pacha, qui était alors ministre de l'Instruction publique. Je lui racontai, qu'après avoir en vain marchandé depuis 9 mois, je venais de tomber d'accord avec les deux propriétaires sur le prix de 5000 piastres, je le priai donc instamment de me procurer le firman, et je lui promis que je récompenserai le gouvernement ottoman par la découverte la plus grandiose de tous les siècles, par la solution du plus grand problème, que l'histoire universelle avait à proposer ; en un mot je lui promis de mettre à jour dans la colline d'Hissarlik la célèbre ville de Troie, qu'on a vainement cherché depuis des siècles. (7)

Son Excellence Safvet Pacha me pria de revenir huit jours après, promettant de me donner alors le firman. Mais lorsque je revins le 13 décembre 1870, j'entendis de lui, à ma plus profonde stupéfaction, à mon plus grand désappointement, qu'il avait déjà exproprié les deux propriétaires du champ de Hissarlik au profit du gouvernement moyennant 3000 piastres et qu'on me donnerait le firman si je promettais de partager mes trouvailles avec le gouvernement. Je m'écriai contre cette injustice et remis à notre ambassadeur américain M. Wyne Kagh une plainte contre S. Exc. Safvet pacha ; mais l'ambassadeur m'assura qu'il ne pourrait rien faire contre lui et me persuada de signer une pétition, dans laquelle je promis de partager le résultat de mes fouilles avec le gouvernement ottoman, pourvu que j'aie le droit d'exporter ma moitié. Sur cette pétition je reçus en juillet 1871 le firman dans lequel mention est faite de ma pétition, et dans lequel par conséquent mon droit d'exporter ma moitié est tacitement reconnu. Je ne pouvais pourtant commencer les fouilles qu'en octobre 1871 : car vu la grandeur de l'entreprise il fallait faire des préparatifs énormes. De la part du gouvernement ottoman je reçus pour toute la durée de mes excavations un surveillant, auquel je devais payer 24 piastres par jour et qui devait inscrire chaque objet de quelqu'intérêt que je trouvais. (8) Mais il faut observer que la montagne d'Hissarlik est couverte d'une couche de décombres de 16 mètres d'épaisseur, qui dérive des cinq nations, qui ont successivement habité ces lieux sacrés. Le sol y est presqu'aussi dur que la pierre ; il n'y a point de tombeaux, et les milliers de vases en terre cuite que j'y ai trouvés, je n'ai pu les retirer que brisés et morceau par morceau. Le surveillant n'a jamais voulu inscrire ces vases cassés en mille morceaux, et quand je l'ai invité à le faire, il a cru que je voulais me moquer de lui. Si j'avais osé envoyer ces vases cassés en mille morceaux au Musée Impérial, le gouvernement aurait infailliblement cru que je voulais me moquer de lui et il aurait sur-le-champ annulé mon « *firman* » (9). Je ne l'ai donc point essayé, mais j'ai envoyé au Musée impérial 7 immenses vases troyens, les seuls que j'ai jamais réussi à sauver entiers. J'ai en outre envoyé au musée 4 colis contenant des instruments et des armes en pierre et de ces petits volcans et carrousels de terre cuite perforés au centre et couverts de symboles religieux ariens. (10) Je prie V. Exc. de vouloir bien noter qu'en envoyant ces 11 collis, j'ai été, sauf une seule exception, (Mr Czesnola) (11) le seul bienfaiteur que le Musée Impérial ait jamais eu ; car, des centaines de firmans ont été accordés sous la condition de partager les trouvailles avec le Musée, mais excepté notre excellent consul d'Amérique, M. Czesnola de Chypre, *personne ne lui a jamais rien envoyé*. (12)

J'aurais continué mes envois au Musée Impérial, si son savant Directeur M. Dethier, ne m'en eût détourné en m'écrivant que, dans son opinion un seul objet de chaque espèce suffisait pour le Musée. (13)

Lorsque fin mars 1872 j'étais au milieu de mes immenses excavations à Hissarlik, je reçus de notre chargé d'affaires feu M. Brown à Constantinople, le nouveau décret ministériel ottoman dont j'ai remis la copie à V. Exc. Dans ce décret, le gouvernement ottoman défendait absolument à quiconque excavait avec l'autorisation du gouvernement d'exporter quoi que ce soit en fait d'antiquités. Il enfreignait ainsi notre convention et la renversait, et par cet acte arbitraire il me dégageait de toute obligation, et me rendait ma pleine liberté d'agir comme bon me semble (14). Tous les tribunaux du monde décideraient ainsi, puisque ma pétition et le firman qu'elle me procura étaient antérieurs à ce décret (15).

Le résultat de ces fouilles a surpassé mon attente ; j'ai mis à jour les deux tiers de toute la ville de Troie, la grande tour d'Ilium, la grande muraille de ceinture bâtie par Neptune et Apollon, l'autel de Minerve-Ilienne et le Palais de Priam. A l'exception d'un certain nombre d'objets en métal, la plupart en cuivre, ma collection se compose de poterie que, avec des frais énormes, j'ai pu recomposer avec les fragments recueillis. Pour mes excavations, j'ai dépensé plus de 250,000 fr. qui ont enrichi les pauvres habitants de la Troade et les ont mis à même d'acquitter régulièrement leurs impôts au gouvernement ottoman.

J'ai sollicité du gouvernement ottoman la permission d'excaver le dernier tiers de la ville de Troie à mes frais et au *bénéfice exclusif* du Musée Impérial, et je prie V. Exc. de vouloir bien appuyer ma demande en expliquant à la Sublime Porte, qu'il ne se trouvera jamais personne pour faire ce travail gigantesque, si même le gouvernement voulait abandonner à l'entrepreneur tout le résultat de ces fouilles ; car il faut y dépenser au moins 400 fr. par jour. Les archéologues ne sont jamais assez riches pour faire de telles dépenses, et les personnes riches ne sont pas toutes archéologues et n'ont jamais l'enthousiasme nécessaire pour dépenser leur fortune dans un but scientifique (16).

Je prie V. Exc d'agréer les assurances de ma considération la plus distinguée.

Dr H. G. SCHLIEMANN.

(1) Nous supprimons 15 lignes relatives à M. Calvert, ces allégations n'ayant aucune relation avec la question débattue entre Schliemann et le musée.

(2) Le lecteur remarquera que ce transport illicite avoué ici, n'est pas fait pour exclure le soupçon de pareils services pendant tout le temps des fouilles. D'ailleurs Schliemann parle plus bas des services rendus par Calvert, mais qu'il trouve bon de ne pas nous caractériser.

(3) Drôle de confiance ! pour les *grandes* choses, pour les choses *importantes*, on peut tromper, paraît-il.

(4) École faite par Schliemann, pour s'en servir d'une manière plus effrontée vis-à-vis du musée, comme nous le verrons plus bas.

(5) Ici Schliemann confond à dessein les deux frères et applique à l'un une épithète, que nous n'avons osé indiquer que par quelques points.

(6) L'anecdote suivante, dont l'invention se rapporte à l'époque, où M. Schliemann avait fini ses excavations, et lors qu'il avait fait transporter à Athènes tout ce qu'il pouvait enlever d'important, démontre d'un côté le grand embarras où il se trouvait à se disculper par des raisons apparentes devant tout le monde, et d'un autre côté que M. Schliemann possède un grand talent dans l'invention. Nous renvoyons à sa lettre (la 2e pièce et notes) adressées à Safvet pacha et à son livre page 2. Le lecteur verra que Schliemann se contredit lui-même dans tous les détails et les circonstances. Il ment dans l'un ou dans l'autre cas ; ceci étant, tout juge lui refusera désormais le droit de prêter un serment.

(7) Comment est-il possible qu'on dise (Schliemann introduction p. LIII) « Le ministre ne savait rien de Troie ni d'Homère. Je lui en parlai succinctement, et je lui dis que j'espérais y trouver des trésors inappréciables pour la science. » Il pensa que j'y trouverais beaucoup d'or, etc. » et que pourtant le Schliemann écrit, qu'il n'a promis au ministre que de résoudre un problème, auquel assurément, s'il ne connaissait ni Troie ni Homère, il n'avait aucun intérêt ?

(8) Nous avons déjà relevé dans la 1re lettre de Schliemann adressée à Safvet Pacha, qu'il n'y a pas eu de surveillant chargé d'inscrire les objets trouvés, mais un employé du gouvernement destiné à protéger Schliemann dans ses fouilles, le prix de 24 piastres est tout au plus 5 francs, tandis que la commission germanique pendant les fouilles qu'elle exécute à Olympie est obligée de payer 30 fr. par jour à l'employé grec qui l'accompagne ; elle est aussi obligée de payer l'expropriation largement sans que par suite le terrain lui appartienne, et, par dessus le marché, *tout* ce qui sera trouvé entrera dans le musée à Athènes.

(9) Ici tout lecteur est à même d'admirer le mérite de Schliemann mais nous lui ferons encore remarquer un autre de Schliemann qui dénote une malice diaboliquement calculée. Il sait qu'en vérité il s'est moqué du Musée en lui envoyant 7 grossiers kiubs d'eau plus hauts qu'un homme et dont il s'est bien gardé d'emporter un seul dans sa collection, à tel point qu'une famille athénienne, amie de Schliemann a dit au directeur du musée en réponse à sa plainte : « Comment, n'avez-vous pas reçu les sept kiubs pour votre part ? et puis elle éclata de rire.

Ici, M. Schliemann, sentant qu'à l'endroit de cette pièce, où il va parler de cet envoi de kiub, on lui répondra que c'était une ironie, cherche à employer le premier cette expression, afin que, si elle est naturellement employée par nous plus tard, elle paraisse au lecteur n'être qu'une répétition des termes dont lui-même se sert et qu'elle reste sans effet.

Il n'est pas vrai que *tous* les vases et terre cuite importants pour la science soient sortis en morceaux, son atlas le prouve.

(10) Il n'y a pas dans les choses envoyées, une seule pièce avec symboles ariens. Toutes ces dernières pièces ont été gardées par Schliemann, en sorte que ces envois n'ont pas peu contribué à répandre l'opinion que tout ce qui se lisait dans les journaux sur de tels symboles et inscriptions trouvés par Schliemann n'était que des hallucinations.

(11) Le musée n'a jamais rien eu de M. Czesnola. Quant à M. Schliemann, on nous permettra de trouver qu'il est un singulier bienfaiteur du musée. Qu'il envoie de tels kiubs à d'autres musées, et l'on verra, s'ils acceptent !

(12) Le musée a été souvent trompé ; mais si nous voulions donner la liste des bienfaiteurs, elle occuperait plusieurs pages. Même les fouilles faites par des Anglais au Mausolée, à l'Euphrate et à Ephèse démontrent que si cette nation pense quelquefois trop largement, à son intérêt, du moins elle n'est pas effrontée vis-à-vis de notre musée.

(13) Voilà une de ces preuves de l'effronterie de Schliemann, qui avait écrit à M. Dethier, qu'il pouvait envoyer encore au musée des kiubs et des pierres à mouler le blé, etc. ; sur quoi il lui fut répondu que l'on n'en avait que trop dans le musée, qu'une seule suffisait ; mais que l'on espérait qu'il avait déjà trouvé et trouverait encore d'autres objets d'une valeur scientifique réelle lesquels seraient partagés selon le firman à la fin de ses fouilles, et de façon à concilier tous les intérêts.

(14) Cette pièce qu'il nomme un nouveau décret, est le règlement ébauché, imprimé plusieurs années avant les fouilles de Schliemann et qui n'a rien à faire avec son contrat.

(15) Jolie manière de se soumettre à tous les tribunaux du monde, quand devant le tribunal du pays où il est domicilié de fait et où il s'est refugié avec son butin, il charge quatre avocats de plaider l'incompétence du tribunal, et réussit par mille détours à se soustraire en première instance à un jugement.

(16) La seule réponse à faire à ce « prometteur », c'est : « Partagez maintenant si vous voulez que l'on vous croie après. » « Hic Rhodus, hic salta. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	5 juin, 1874.
Lever du soleil	4 h. 30 m.
Coucher »	7 » 26 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 56 9s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 27

8 heures du matin.

Baromètre	765.3
Thermomètre	18.6
Minima	15.7
Maxima de la veille	27.4

Direction et force du vent NE. très-faible.
Etat du temps le 4 juin, à 8 h. du matin.
Les vents soufflaient généralement du N. faibles ; sur l'Adriatique calme.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Mai		
1 Anton Gebegi	Lucia Georgir	Trieste
4 Hagi Moustazan	Samuroglu	Braïla
6 Sacino	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Carini	Brousse
10 Pharer Ganze Slaven Ner Savo	Stamena	Negotin
11 Yaco Pisasano	Nicola Pisasano	Odessa
12 Anesti Curista Pastirizla	Toma Anastassi	Calarassi
13 Vulgaropulo	Candiotti	Trieste
14 Cesar Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaajar	Ibragimejan	Moscou
17 Panaghioti Plani	Michel Cameno	Ibraïla
18 Alexandre Matlas	Matlas	Ibraïla
19 Chan dach Sochah No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	Sohoum
20 Entel Consple Hôtel Pesth	Hoffman	Leipzig
21 Thoros Pazorimian et Cie	Guichard et Pierre fils	Marseille
Mois de Juin.		
1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikte presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne

PRESSE ÉTRANGÈRE.

A Berlin.

On écrit à *l'Indépendance Belge :*

Berlin, 21 mai.

Les Chambres de Prusse ont été closes cette après-midi, dans une séance commune, à la salle de la Chambre des Représentants. Tous les ministres étaient présents, sauf le prince de Bismarck qui par, parenthèse, ne semble pas encore être parti aujourd'hui pour Varzin.

La séance, conformément à des précédents en pareil cas et à un accord survenu avec le bureau de la seconde Chambre, était présidée par le comte Stolberg, président de la Chambre des Seigneurs. Le ministre des finances, M. Camphausen, a donné lecture d'un Message royal daté d'hier, Wiesbade, et qui prononce la clôture de la session. Il n'y a donc pas eu de discours du trône. L'Assemblée s'est séparée au milieu des cris trois fois répétés de : Vive le Roi !

Les derniers débats des Chambres n'ont pas offert d'intérêt politique, si ce n'est une interpellation, à la séance d'avant-hier, d'un membre clérical, M. de Mallinckrodt, au sujet de l'emprisonnement trop prolongé et par conséquent illégal d'un curé réfractaire. Cette fois les griefs ultramontains ont été soutenus par M. Lasker, du parti national, qui a sévèrement critiqué les procédés policiers du landrath, ou commissaire d'arrondissement, qui a péché par excès de zèle. Ç'a été une réminiscence de l'état de police des temps jadis, comme il en revient parfois au milieu de nos institutions constitutionnelles. Du reste, le ministre des cultes, informé de l'objet de l'interpellation, avait déjà pris les mesures nécessaires pour faire mettre en liberté le curé dont il s'agissait. Le gouvernement, muni des nouvelles lois, sera d'autant plus dispensé d'avoir recours à l'arbitraire.

Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe, on regarde comme probable, dans un milieu diplomatique habituellement bien informé, que M. de Werther, ancien envoyé de Prusse à Paris, avant la guerre, sera désigné comme ambassadeur allemand à Constantinople. Le bruit en avait déjà couru, il y a quelque temps, lorsque M. de Werther, qui vivait dans la retraite à Munich, arriva à Berlin pour voir des parents. Il fut fort bien accueilli à la cour.

Cependant la nouvelle de sa rentrée au service public et sa désignation pour le poste de Constantinople furent vivement contestées par des correspondances officieuses. Un très-grand nombre de journaux, à cette occasion, ne se firent même pas faute de rappeler les circonstances qui, en 1870, avaient amené une rupture au moins passagère entre le prince de Bismarck et M. de Werther, et motivé la retraite de ce dernier. Cette critique rétrospective était généralement jugée peu convenable, et si la nomination de M. de Werther comme successeur du comte Arnim, devait se confirmer, ces correspondances seraient sans doute assez embarrassés de leurs sarcasmes, dans tous les cas intempestifs, à l'adresse de M. de Werther.

Il paraît positif que l'on a négocié avec M. de Werther pour sa rentrée dans la diplomatie allemande ; la *Gazette de la Croix* d'hier soir indiquait qu'il avait accepté le poste de Constantinople. Le même fait, comme je vous l'ai dit, m'était donné ce matin comme probable et me vient d'une source habituellement bien informée. Toutes ces contradictions ne sauraient tarder d'être éclaircies.

On parle de nouveau de la création éventuelle d'offices ou de départements

imperiaux, ou du moins d'un ressort spécial subordonné au chancelier et qui aurait pour directeur un sous-secrétaire d'Etat. Tout cela est encore assez vague et demande pour le moins à etre précisé.

La famine dans l'Inde.

Le gouvernement du vice-roi de l'Inde a envoyé au gouvernement [illegible] un télégramme ainsi conçu :

« Calcutta, 24 [illegible]

» La dernière et forte consignation de grains du gouvernement sera expédiée demain de Calcutta ; 343,000 tonnes auront été ainsi envoyées de Calcutta pour le compte du gouvernement depuis le 1er novembre.

» Durant [illegible] période, le [illegible] a expédié pour les districts [illegible] tentés par la famine 101,000 tonnes de Calcutta, et du nord-ouest, ainsi que du Poujaub, 230,000 tonnes, ce qui fait un total de 674,000 tonnes, non compris les envois qui ont été faits par eau. Il y a encore quelques difficultés dans les transports locaux de l'Est-Tirhoot. Mais toutes les répartitions de grains auront été terminées avant le commencement des pluies. Des dispositions ont été prises pour le transfert par eau de la réserve, pendant la cession des pluies, en cas de necessité.

» La vente du grain du gouvernement a été ordonnée dans toute la subdivision de Durbunga. L'ordre a été aussi donné de payer en grains le travail des ouvriers dans tous les districts nécessiteux. La santé publique est bonne. Nulle maladie ne règne parmi le bétail.

» La détresse vient de faire son apparition dans Cooch-Behar ; des mesures sont prises pour y apporter soulagement.

» Le nombre estimatif de ceux qui reçoivent, sous une forme ou sous une autre, les secours de l'assistance, s'élève à 2,500,000 âmes.

» On a un grand besoin de pluie dans le Tirhoot et dans le Champarum pour les semailles. Le gouvernement du Népaul a fait une nouvelle demande de riz qui lui a été accordée. Quatre nouveaux cas de décès, causés par la faim, ont été constatés ; ce qui porte le nombre des morts à 26. »

De son coté, le *Times* a reçu la depeche suivante de Calcutta, en date du 24 [illegible] :

« La détresse augmente partout ; mais partout aussi les efforts les plus energiques sont faits pour venir immédiatement en aide aux plus nécessiteux. Le docteur Coates a été chargé d'ouvrir une enquete sur les maladies auxquelles la famine donne lieu dans les six districts le plus cruellement atteints. Une commission speciale fera un rapport sur le sujet, s'il y a lieu. »

Les orléanistes.

L'Independance Belge s'exprime [illegible] :

Paris, 24 mai.

Les orléanistes ne sont pas satisfaits de la nouvelle combinaison ministérielle ; on ne peut guère s'en étonner. A ne regarder que les hommes qui font partie du nouveau cabinet, on pourrait dire que rien n'est changé, que le cabinet d'aujourd'hui est le même que le cabinet d'hier. Il y a deux orléanistes, MM. Decazes et Grivart, trois légitimistes, MM. Tailhand, de Cumont, de Montaigne, comme avant le 16 mai, plus M. de Fourtou, qui ne représente aucune opinion, M. Caillaux, qui est la doublure de M. Deseilligny, et, enfin, M. Magne. Cependant le parti orléaniste perd M. le duc de Broglie, que remplace insuffisamment M. Grivart. Il n'est plus le maître du cabinet. Avant le 16 mai, M. de Broglie régnait sans partage ; aujourd'hui MM. Decazes et Magne se disputeront la prépondérance.

En admettant, d'ailleurs, que le centre droit soit [illegible] nel, les circonstances ont été telles qu'après avoir espéré un instant de remporter un grand triomphe, l'orléanisme a essuyé un cruel échec. En un moment, en effet, c'était M. de Goulard, c'était M. d'Audiffret-Pasquier, c'était M. Decazes, c'était M. Mathieu-Bodet, c'était M. Grivart qui tenaient la corde : M. Magne se retirait pour ne pas créer d'embarras au maréchal et pour calmer les susceptibilités des orléanistes ; M. du Barail était fortement battu en brèche ; le duc d'Audiffret-Pasquier devenait le chef du cabinet avec « le septennat impersonnel » pour programme. Et voilà M. d'Audiffret éconduit par le maréchal ! Et voilà, M. Magne rappelé ! Le chef de l'Etat voulait même, dit-on, en faire un vice-président du conseil. Et voilà les légitimistes qui imposent leur programme, c'est-à-dire le programme de n'avoir pas de programme... On s'explique assez facilement l'irritation des orléanistes, qui se dissimule tant bien que mal dans leurs journaux, mais qui se manifeste à la Chambre par des signes non équivoques. Ainsi, dans la séance d'hier, le parti légitimiste votait pour des vacances jusqu'à jeudi, tandis que le centre droit se levait avec la gauche contre une [illegible] et la gauche ne l'eût pas emporté, c'est que beaucoup de républicains étaient absents, et on peut prévoir, d'après le langage que tenaient hier à plusieurs représentants de la gauche quelques notabilités orléanistes, qu'il surviendra des circonstances dans lesquelles républicains et orléanistes pourront se coaliser contre le cabinet.

M. le duc d'Audiffret Pasquier a eu hier plusieurs [illegible] tait une grande irritation de sa déconvenue. Vous savez que le président du centre droit a une extrême brutalité dans l'expression de ses sentiments, lorsqu'il a été blessé ou froissé. Dans les couloirs de l'Assemblée, dans la salle des Pas-Perdus, il blâmait assez vertement les dernières résolutions du maréchal.

Le mécontentement des orléanistes transpire même dans le *Français* qui n'est pas satisfait « sur tous les points » de la nouvelle combinaison ministérielle et qui considère que le ministère n'est pas constitué dans des conditions très fortes et n'est pas « un grand ministère. »

Ce journal va jusqu'à dire que « les partis de [illegible] ciplin[e] sévère que *le ministère peut paraître* [illegible] *capable de la leur imposer d'autorité.* »

Ministère espagnol.

On écrit à l'*Etoile belge* :

Madrid, 17 mai.

Vous connaissez le manifeste du ministère homogène, et vous devez savoir déjà qu'il n'a contenté personne. C'est seulement aujourd'hui que les journaux commencent à paraître et à exprimer [illegible] lennité de San Isidoro avaient paralysé toutes les sources d'informations. Encore n'avons-nous pas toutes les voix du grand concert de la presse; concert est un peu risqué ; il vaudrait mieux dire, à propos de la manifeste, le charivari que ce document [illegible] à [illegible] réclame. Les républicains n'en sont pas contents, et, en effet, il n'affirme en rien la république ; il la met au contraire en question, et renvoie la forme définitive du gouvernement au vote d'une future assemblée. C'est la doctrine de la *Iberia*, traquée, bafouée, vaincue, qui revient sur l'eau. Aussi les démissions pleuvent-elles dans le camp libéral ; Pavia, Albareda Sardoal se retirant, personne ne veut prêter son nom à une solution si réactionnaire.

Les alphonsistes ne se montrent pas non plus bien enchantés ; le plus grand nombre des organes de [illegible] paraître bien disposé ; *l'Ep[oca]*, le plus [illegible] et peut être le plus habile stratégiste de tous, manœuvre déjà dans le sens de l'opposition. Une phrase du manifeste le chiffonne :
« On se tromperait cependant si l'on croyait que
» cette répression nécessaire (3 janvier) implique
» la condamnation du mouvement révolutionnaire
» de 1868, le lamentablement abatardis depuis et
» dont les membres de ce cabinet représentent et
» maintiendront les aspirations régénératrices dans
» toute leur pureté. »

Peut être devine-t-il, sous ces lignes, des projets qui ne tendent à rien moins qu'à faire rebrousser chemin à la revolution de septembre, pour [illegible] ramener à son point de départ. Il y a quelque temps, en effet, dans une correspondance du *Journal des Débats*, parmi les différentes solutions monarchiques mises sur le tapis, on parlait de la candidature de la duchesse de Montpensier. Ce n'était pas une idée tout à fait en l'air : des personnes assez bien informées prétendent que des démarches ont été déjà faites, et qu'on en attend le résultat.

Un ministère conservateur dans les circonstances où nous sommes eût été extrêmement utile, s'il avait bien compris sa tâche. L'Espagne n'a besoin que de réformes. Toute la difficulté pour un ministère est de se pénétrer de cette nécessité. Confier ces réformes à un parti avancé, c'est assurément en compromettre le succès ; les accomplir avec sagesse, avec maturité, c'était le rôle d'un ministère conservateur. Car il ne faut pas oublier que nos conservateurs constitutionnels sont au fond de véritables progressistes.

D'après tout ce que nous voyons, ils ne vont être [illegible] dement pour des solutions monarchiques. A ce [illegible] ier on peut prévoir qu'ils s'useront vite.

Le manifeste effleure les autres questions, celle des carlistes et celle des finances. Pour la première, un ministère de conciliation eût été plus énergique.

Que va-t-on faire contre les carlistes ? Evidemment le maréchal Concha a un plan. Quel est-il ? Les journaux, qui par état sont obligés d'en parler, usent tout ce qu'ils ont de cervelle à avoir l'air parfaitement informés. Songez donc que le maréchal [illegible] parti de Bilbao le 12 et qu'aujourd'hui 17, [illegible] absolument rien de ce qu'il [illegible] de la [illegible] point aussi bien informé que moi. Le maréchal [illegible] communiquer à personne, pas [illegible] ne pas en compromettre [illegible] les facheux eve[nements].

Malgré cette absence absolue de renseignements, je vais risquer, moi aussi, ma petite conjecture. Le plan du maréchal Concha pourrait bien être d'enfermer les carlistes dans leurs provinces en leur coupant toute espèce de ravitaillement, laissant à Bilbao et à Saint Sebastien des forces suffisantes pour mettre ces deux villes à l'abri d'un coup de main, et gardant la ligne de l'Ebre, il pourrait arriver à affamer les carlistes qui se maintiennent avec peine dans un pays complétement ruiné. Rien que le mouvement du maréchal Concha sur Medina del Pomar, que tous les journaux et les dépêches ont annoncé avec empressement pour dire quelque chose de l'armée du Nord, a dû porter aux carlistes un coup extrêmement sensible. C'est par là, par cette vallée, en effet, que s'est fait le ravitaillement de toute l'armée carlist pendant le siege de Bilbao, et qu'il se faisait tout dernièrement encore avant l'occupation du maréchal Concha.

Les dernières découvertes dans l'Asie centrale.

Le Bulletin de la Société de géographie de Paris va publier prochainement une carte du Khanat de Khokand, dressée par M. Fedschenko avec la legende que cet éminent voyageur a cru devoir annexer à la carte russe déjà publiée à Saint-Pétersbourg et les annotations du colonel anglais H. Yule. Le voyage de M. Fedschenko est un de ceux qui ont été les plus profitables pour la science géographique ; d'abord parce qu'il a rectifié des erreurs qui se sont glissées jusque dans l'enseignement le plus élémentaire, ensuite parce qu'il fournit un ensemble de données propre à combler [illegible] des lacunes les plus graves qui figurent dans la cartographie de l'Asie centrale.

Le contrôle du colonel Yule apporte à cette publication un intérêt d'autant plus vif qu'il s'agit ici de régions intermédiaires entre le developpement de la colonisation anglaise et de la colonisation russe dans l'Asie centrale. Le temps où les pays étudiés seront aisément praticables pour des Européens est encore fort éloigné ; cependant les [illegible] étudiés dès aujourd'hui en raison de l'influence qu'elles peuvent exercer sur les destinées futures de l'Asie centrale et parce qu'elles sont également limitrophes des contrées où la Chine a porté ses [illegible].

Nous ne saurions entrer aujourd'hui dans l'examen d'une carte qui n'a pas encore été livrée à la publicité, et quoique la Société de géographie de Paris ait déjà publié, dans son bulletin de mars 1873, une carte fort remarquable de la région du haut Oxus, par le colonel Yule, cette carte n'embrasse qu'une partie du terrain exploré par M. Fedschenko et qui comprend une partie du bassin supérieur du Sourkhab, le principal affluent septentrional de l'Oxus. Nous nous contenterons de faire remarquer que M. Fedschenko signale à l'est de Darwaz une contrée importante, le Chougnan, qui occupe une surface montagneuse assez considérable (entre deux degrés méridiens) [illegible] qui donne son nom à la contrée et [illegible] la carte du colonel [illegible] située à peu de distance de Kaïla K[oum], [illegible] villes les plus orientales du Darwaz, dans la *Vallis Comedarum* de Ptolémée.

Ce pays est très montagneux et conduit, par une succession de défilés, aux grands plateaux du [Pa]mier. Les communications entre Kaïla-Koum et Chougnan, si courte qu'en soit la distance, est impraticable en certains mois de l'année à cause [du] grossissement des torrents qui barrent la [illegible]. L'unique moyen de passage, dit M. Fedschenko, [est l']*emploi de corbeilles.* « Dans les défilés impraticables, où coule quelque large rivière, dit-il, on ne pourrait faire autrement que d'enfoncer dans [les] rochers des pieux de fer et d'y suspendre, à [l'ai]de de cordes tendues à la distance d'environ [une] sagène, des corbeilles tressées. Le voyageur [se] placerait dans la première corbeille, s'y laisserait glisser, passerait dans la seconde corbeille, et ainsi de suite jusqu'à l'autre bord. »

[illegible] chaîne de montagnes ind[iquée] sur toutes les cartes sous le nom de mon[ts] [illegible] ou Bolor-Tagh, nous savons déjà depuis [illegible] qu'elle est fort contestée par les géographes. Voici ce qu'en dit M. Fedschenko : « Il f[ut] un temps où l'on se représentait ces monts comme une chaîne méridionale indépendante. Aujourd'hui, tout porte à croire qu'il n'y a [qu'une] chaîne de montagnes transversales, mai[s un] soulèvement dont la partie septentrionale constitue les monts du Khokand méridional [illegible] partie occidentale se divise en plateaux distincts, c'est-à-dire forme un vaste plateau qui supporte des collines et dont la partie orientale est relativement plane. »

Quant aux eaux du grand lac Karakoul, contrairement aux assertions de plusieurs géographes, elles ne s'écouleraient pas dans l'Oxus, mais dans la rivière Kachgar, dont un des affluents un peu plus septentrionaux arrose la ville de ce nom.

Le naufrage du « Nil ».

Le *Journal des Débats* reçoit de Yokohama, en date du 30 mars, au sujet du naufrage du *Nil*, des renseignements recueillis de la bouche même d'un des matelots du bord qui ont échappé à la [mort] :

« C'est bien dans la nuit du 20 au 21 de ce mois que le sinistre a eu lieu ; il n'y avait à bord que 93 personnes : 69 hommes d'équipage, 7 passagers, l'agent des postes et 25 chauffeurs et domestiques chinois, et c'est à tort, bien heureusement, que l'on avait parlé de l'escouade de marins destinés au *Bourayne*.

Le navire a sombré, non pas à la suite de l'explosion des chaudières, mais par une fausse manœuvre qui l'a jeté sur les rochers qui bordent les parages du cap d'Idyon, justement redoutés, même en plein jour, par tous les navigateurs.

» Le vent était violent, bien qu'il ne soufflât pas en tempête ; mais l'obscurité de la nuit était rendue [illegible] rents, et l'on n'apercevait point les feux du phare, visibles en temps ordinaire à 20 milles de distance, bien que l'on en fût à peine éloigné de 10 milles.

» Le navire, par prudence, s'avançait lentement, filant environ 6 ou 7 nœuds, lorsque vers onze heures, la vigie signala un point noir à l'avant, et presque au même instant, le navire touchait et s'arrêtait, pris entre deux rochers.

» Le capitaine, qui était sur la passerelle, entouré de ses officiers, ordonna : « Machine en arrière ! » Et, après quelques efforts, le navire ne tarda pas à se dégager. Malheureusement, dans cet instant critique, l'un des pistons se brisa, et la machine cessa de fonctionner.

» Le capitaine, après avoir lui-même apprécié l'avarie et constaté que l'avant seul du navire, divisé en plusieurs compartiments étanches, était défoncé et envahi par l'eau, remonta sur le pont et donna l'ordre de hisser les voiles, ce qui fut fait immédiatement ; et, bien qu'il ne redoutât aucun danger immédiat, il fit prendre, par mesure de précaution, les ceintures de sauvetage, afin de parer à toute eventualité. Une demi-heure environ s'était écoulée, et chacun commençait à reprendre [illegible] sous la pression de l'eau, et en quelques instants, avant que l'on pût songer à mettre les embarcations à la mer, le navire était englouti dans les flots.

» Deux matelots du bord, un Corse et un Grec, eurent la présence d'esprit de s'élancer dans un des bateaux de l'arrière, d'en couper les amarres et d'atteindre le rivage après plusieurs heures d'efforts désespérés, recueillant en route un passager, M. Muraour, qui nageait depuis deux heures dans la même direction ; enfin le boulanger du bord, qui n'avait pas même quitté son travail, voyant l'eau envahir son laboratoire au moment même où il mettait son pain au four, se jeta résolument [illegible] contre un rocher auquel il se cramponna avec l'énergie du désespoir. Il attendit le jour dans cette terrible position, couvert à chaque instant par les vagues qui menaçaient de le balayer, et put également gagner la terre ; mais il avait les bras, les jambes et la poitrine horriblement meurtris par l'étreinte du rocher.

» Seules, ces quatre personnes ont échappé à la mort et n'ont pu fournir aucun renseignement sur les quatre-vingt-neuf autres qui se trouvaient à bord. Sans doute ces malheureux ont été engloutis dans le tourbillon du navire, entraînés par les courants violents qui règnent dans ces dangereux parages, ou dévorés par les requins qui y pullulent, et ceux qui ont pu atteindre le rivage ont été brisés contre les falaises à pic qui dominent de tous côtés.

» Trois cadavres seulement ont été retrouvés : le 21, celui d'un passager, M. Luccioni, qui portait à la face une profonde blessure, et celui d'un Chinois ; le 27, celui d'un autre Chinois dont la tête était horriblement fracassée.

» Le consul de France, qui s'était rendu sur les lieux du sinistre le 26, à bord du *Bourayne*, accompagné de l'interprète du consulat, de plusieurs [illegible] et de l'agent des Messageries, [illegible] constater toute l'étendue du malheur qui frappait notre colo[nie] [illegible] vingt ou trente bras[ses] [illegible] une vergue s'élevant un peu au dessus de l'eau ; il a fait procéder à l'inhumation du corps de M. Luccioni et a fait [illegible] servir de cimetière aux Européens, dont les cadavres pourront être recueillis, avec une partie réservée pour la sépulture des Chinois ; puis, ces tristes devoirs accomplis, il est rentré à Yokohama, ramenant à bord du *Bourayne* les quatre survivants de cette horrible catastrophe.

» Les autorités [illegible] fait to[ut] [illegible] qu'une conduite reçoive un témoignage public de [illegible] reconnaissance ; il convient également de [dire], à l'honneur du gouvernement japonais, qu'il fait les plus louables efforts pour garnir de phares, construits à grands frais, les principaux points de ses côtes si dangereuses, et qu'il mérite de ce chef des éloges et des remercîments. »

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

[illegible]

[illegible]

Obligations Roumelie... I[d]	[illegible]
[I]d. Nouvelles	39.75
Anglo-Bank	130.75
Société de cred. aust-turq.	12.50
Banque austro-ottomane	77.50
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	106.10
[Change] sur Londres	141.45
Credit anstalt	221.—
National Bank	985.—
Lloyd	441.—

Bourse plus animée.

La compagnie du Lloyd promet 100 ducats à celui qui livrera l'assassin de Nicolich.

[illegible]

La *Nouvelle Presse libre* ne croit pas au langage qu'un télégramme de Belgrade fait tenir au prince Milan, lors de la réception d'une députation nationale.

[France.]

[Paris, 3 juin.]

Bourse plus ferme.

[Paris, 4 juin.]

La Banque de France a baissé son escompte à 4 0 0.

A l'Assemblée nationale, MM. Castellane et Ledru-Rollin combattent la loi électorale. Ce dernier fait un plaidoyer en faveur de la République qui deviendrait conservatrice.

A l'exposition agricole d'Auxerre, M. Gambetta a fait un discours dans lequel il a dit entre autres que la République était l'unique sauvegarde de l'ordre et du droit. M. Gambetta a recommandé aussi de se rapprocher de M. d'Audiffret Pasquier et des princes devoués à la République ; à cette condition on aurait la majorité republicaine.

Angleterre.

Londres, 3 juin.

Les télégrammes de Calcutta annoncent que la récolte du riz a souffert par suite de la secheresse.

Londres, 4 juin.

La Banque d'Angleterre a abaissé son escompte à 3 0 0.

Glascow, 4 juin.

Les fourneaux sont réouverts ; la grève des ouvriers houilleurs est terminée, ceux-ci ayant fini par céder.

Allemagne.

Berlin, 3 juin.

L'Empereur se rendra le mois prochain à Gastein.

Italie.

[Rome, 4 juin.]

Le pape est atteint d'une fièvre violente ; les médecins paraissent inquiets.

Espagne.

Madrid, 4 juin.

Don Alfonso a franchi l'Ebre.

COURS DES FONDS.

Londres, le 3 juin.

	Clôture
Dette Générale	47 15/16
Emprunt 1865	
do 1869	55 5/16
do 1871	65 —
do 1872	83 1/8
Consolidés anglais	92 9 16
Emprunt egyptien	68 —
Nouvel Emprunt Ott.	51 1 4

COURS DES FONDS.

Londres, le 4 juin.

	Clôture
Dette Générale	47 15/16
Emprunt 1865	—
do 1869	55 3/8
do 1871	65 —
do 1872	83 1/2
Consolidés anglais	92 5 8
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	— —
Nouvel emprunt ottoman	52 —
Escompte de la Banque	3 0/0

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 4 juin

[illegible]		[illegible]	—
	Heures...	» 51 17	—
5 0/0	[illegible]	[illegible]	—
	[illegible]	— —	—
	Clôt du soir	» 53 30	—
	Après Bourse	» — —	—
[illegible]		L.T. [illegible]	—
» de la Société de change et de valeurs		» 4 30	—
» [illegible] Banque de Const. ex coup.		4 3[illegible]	—
» du Crédit Austro-Turque		» — —	—
» de Crédit Général		L.T. 9 2[illegible]	—
[illegible]		[illegible]	—
[illegible]		[illegible]	—
[illegible]		[illegible]	—
[illegible]		[illegible]	—
[illegible]		[illegible]	—
[illegible]		» 141	—
[illegible]		» 90	— —
Emprunt	1863. coup. det.	» 312	— —
	1865. coup. det.	» 313	— —
	1869	» 280	— —
	1872	» [illegible]	— —
	1873	» —	— —

COURS DES MONNAIES.

Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	111 —
Pièce de 20 francs	»	88 —
Impérial russe	»	90 10
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 —
Beshlik—(différence)	»	105 10
Métalique... (id)	»	105 15

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

... touché Dardanelles div.

... Dardanelles et Callipoli div. ...

[illegible]

Eregli, ... Treb zonde, ... Laboardonnais, ...

[illegible]

... Ibraila, ... Constantinos, ... Luca Padre, ...

[illegible]

... Hadjakos, maïs, Galatz p. Trieste.
... Calograia, lest, Odessa p. Constple.

... pour Marseille.

... Constantinople
Rox. Olga, c. Gastilak, ...
Angl. Alfred. c. Villio, ...
Angl. Lotti, c. ...
Ottom. Souroun, ...
... Ali, div. Batoum p. Constple.
... Cleopatra, c. ...
... Moussoul, c. ...
Angl. ... c. Green, c. Cooles, ...

[illegible]

ANNONCES

M

J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens d'être commandité par un grand établissement financier d'Egypte, pour fonder sur cette place une maison de [illegible].

G. VITERBO.

Cette maison s'occupera d'affaires pour son compte et en commission.

Veuillez, je vous prie, prendre note de ma signature ci-dessous et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

G. VITERBO.

Constantinople, le 30 mai 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Fua Ménassé et Ce n'ayant pu fournir les 1570 rames de papier d'enveloppe [pour] cartouche (wrapping paper) et de 2113 rames de papier de paquet (packing paper) qu'ils s'étaient engagés à fournir à l'administration Impériale de Tophané, il a été décidé d'en faire l'achat ailleurs.

Par conséquent l'adjudication de cette fourniture devant avoir lieu jeudi 30 mai (v.s.), les personnes qui voudraient fournir à un prix inférieur, la susdite quantité de papier d'enveloppe déjà soumissionné à 11 piastres, et de papier de paquet également soumissionné à 10 piastres l'ocque sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 3 Juin 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi, 23 mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 7,500 cantars de coke, de premiere qualité, de la fabrication Lowmoor de Yorkshire en Angleterre et déjà soumissionné à 40 piastres le cantar.

Il y aura aussi le même jour l'adjudication définitive de 2,500 pics de drap bleu foulé, nécessaire au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionné à 32 piastres le pic.

Les personnes qui voudraient concourir à ces deux adjudications sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 1er juin 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

[illegible] se trouvant à la manutention Impériale, soumissionné déjà à 17 paras l'ocque. Il sera accepté en paiement des serghis du Trésor du Nizamié.

Les personnes qui voudraient renchérir le prix sus-mentionné sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour [sus-indiqué].

[illegible]

MUNICIPALITE DU VIe CERCLE

AVIS.

La Municipalité prévient aux fins requises MM. les propriétaires ou locataires d'immeubles sis dans la circonscription du VIe Cercle qu'il ne sera point délivré de permis de déménagement aux personnes dont les domiciles seraient grevés de la taxe municipale.

Il demeure bien entendu que ceux desdits propriétaires ou locataires qui tenteraient de déménager [illegible] munir du permis réglementaire, verraient selon l'usage leur mobilier arrêté par les agents municipaux auxquels des instructions ont été données en conséquence.

Le Secrétaire Général.
M. RECHAD.

AVIS

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, N° 5. près de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 2 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

MINISTERE IMPERIAL DE LA MARINE

AVIS

Lundi prochain 27 Mai (v.s) aura lieu l'adjudication des marchandises déjà soumissionnées comme suit, le médjidié à raison de 21 piastres :

3,000 cantars barres de fer de diverses dimensions à 126 piastres le cantar ;
2,000 cantars barres de fer carré de diverses dimensions à 126 piastres le cantar ;
500 cantars barres de fer plat à 127 piastres et 1 2 le cantar ;
720 paquets tôle mince à 161 piastres et 10 paras le paquet ;
500 ocques étain à 24 piastres 30 paras l'ocque ;
1,000 paquet tôle pour dépôt d'eau à 157 piastres 10 paras le paquet ;
250 cantars cercles en fer à 142 piastres le cantar ;
3,000 ocques acier à 5 piastres et 15 paras l'ocque ;
[illegible] ocques fil en bronze à 24 piastres et 1 1/2 l'ocque ;
[illegible] ocques fil de cuivre à [illegible]7 piastres et 1/2 l'ocque ;
250 caisses fer angulaire à 9 piastres l'ocque.

Messieurs les négociants qui voudraient renchérir ces prix sont invites à se présenter au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 23 mai 1874. (v.s)

BANQUE EFSTATHIADIS CARALLI ET Cie.

[illegible]

MM. les Actionnaires de la Banque Efstathiadis Caralli et Ce de Braila sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1873, dont la valeur a été fixée, par l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Braila le 16 mai courant à francs 6 par Action, est payable à Braila, au siége de la Société et à Constantinople, dès ce jour, chez la Société Ottomane de Change et de Valeurs, rue Hodji Photi n° 16 à raison de piastres 26 10/00 par Action.

Galata, le 28 mai 1874.

Aux Matériaux Français

[illegible]

[illegible] *Galata*

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Ce de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulieres et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux eleves des écoles primaires, garçons et fillettes ; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS.

Messieurs les Créanciers de la *Société des moulins à vapeur et de la manutention de Stenia*, sont invités à se présenter chez le liquidateur soussigné de la dite société, pour recevoir une communication qui les intéresse.

F. JOURDAN

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE DAME FRANÇAISE [illegible]

UNE INSTITUTRICE allemande désire donner des leçons de français, d'anglais, d'allemand et de musique.
S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés.
S'adresser aux bureaux du journal.

UN JEUNE HOMME sachant bien le français, l'italien, le grec et le turc désire trouver un emploi dans la ville ou pour voyager.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carres construit pour fabrique, composé d'un premier etage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant etre facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.
Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

ANNEE 8me N° 128 | Rebi-ul-Akhir 21 1291 | SAMEDI 6 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.
N. BORGHANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	[illegible] »	[illegible] »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata

SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; a VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 5 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le cabinet de Cissey garde toujours le silence. Des discussions fort graves, relatives aux lois municipale et électorale se sont engagées et aucun des ministres n'a pris la parole.

Ce mutisme ne peut cependant pas se perpetuer, surtout apres les discours de MM. Ledru-Rollin et Gambetta, et les avances tres-nettes faites par le centre droit au centre gauche, et même à la gauche.

Si soigneux que M. le général de Cissey et ses collegues, puissent etre de ne point compromettre, par un mot, l'existence du ministère ils ne pourront pas toujours se désintéresser des questions qui se produiront. Il faudra bien, un peu plutot un peu plus tard, qu'ils exposent leur programme et plus ils tarderont plus ils devront etre explicites.

Il est evident qu'il se prépare, quelque chose de grave pour le gouvernement ; qu'un rapprochement entre le centre droit et la gauche est sur le point de s'opérer et que c'est l'election de M. de Bourgoing, la composition du cabinet actuel, les nominations d'impérialistes partout, qui ont decide ce mouvement.

Ce qui est significatif c'est le langage tenu par M. Gambetta a l'Exposition agricole d'Auxerre, et que le telegraphe résume ainsi : « M. Gambetta a prononcé un discours dans lequel il a dit, entr'autres, que la Republique était l'unique sauvegarde de l'ordre et du droit. Il a recommandé ensuite de se rapprocher de M. d'Audiffret-Pasquier et des princes dévoués à la République. A cette condition, a-t-il ajoute, en terminant, on aura une majorite republicaine. »

Encore une fois ceci prouve que les centres, mécontents de l'immobilite du ministere, impatients de sortir d'une situation qui s'aggrave de plus en plus, en sont arrivés à ne voir de salut, pour la France, que dans un rapprochement avec la partie republicaine de la Chambre.

Les chefs du centre droit, du centre gauche et de la gauche parviendront-ils à opérer cette fameuse conjonction des centres dont on parle depuis trois ans ? Cela se pourrait, parce que les orléanistes se sentent tres-menacés depuis la chute de M. de Broglie.

Les derniers debats des Chambres saxonnes viennent de révéler jusqu'à quel point le sentiment particulariste était developpé, et persistait dans ce royaume, malgre la pression exercee par M. de Bismarck, aussi les feuilles officieuses de Berlin se sont-elles mises à récriminer vivement.

Le *Journal de Dresde*, organe officiel du gouvernement saxon, a juge necessaire, à cette occasion, de preciser le point de vue auquel se place, sous ce rapport, ce gouvernement. Il déclare que l'organisation actuelle de l'empire allemand, tout en satisfaisant au besoin d'unité et de cohésion de cette vaste agglomeration d'Etats, laisse cependant à chacun d'eux sa vie politique propre, ainsi que ses institutions particulieres, et meme les entoure de garanties nouvelles.

Toutefois, la feuille officielle fait observer « que les peuples allemands, étroitement unis par des besoins communs, n'en conservent pas moins leurs diversités fondamentales. Tout en restant fideles à la grande patrie, les pays du Nord et les hautes régions du Sud ne se ressemblent pas. Cette diversite, ainsi que les origines et les phases de leur histoire, donne une importance particuliere à la diversité de leur sentiment politique. Cette diversite fait la force de l'Allemagne, laquelle *ne doit pas attendre sa grandeur de l'uniformite* et, il faut l'espérer, ne l'y cherchera jamais. »

La polémique soulevee, assez inopportunément, par la presse ministérielle de Berlin, au sujet du respect de la neutralité de la Belgique, dans l'eventualité d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne, ne pouvait manquer de provoquer des réponses à l'adresse de la chancellerie imperiale.

La *Norddeustche Allgemeine Zeitung* avait prétendu que la France ne respecterait pas la neutralité de la Belgique si un nouveau conflit venait à éclater, le *Times*, le *Standart*, le *Daily-News*, lui répondent par une note en quelque sorte identique, laquelle s'exprime ainsi :

« Dans les cercles diplomatiques, on pense généralement que les articles de la *Norddeustche Allgemeine Zeitung* et autres feuilles officieuses de Berlin, tendant à faire croire à une violation éventuelle de la neutralité belge par une armée française, ont pour but de justifier les efforts que fait en ce moment la diplomatie prussienne afin d'amener les puissances à annuler le traité de 1867 qui a placé la neutralité du grand-duché de Luxembourg sous la garantie des grandes puissances.

« On pense dans les memes cercles que le gouvernement anglais n'entend *nullement consentir à cette annulation*, et le passage du discours recent de lord Derby qui accentuait le *maintien des traités* a ete considéré ici comme une réponse indirecte du Foreign-Office aux ouvertures plus ou moins directes qui lui avaient été faites à cet égard. »

S'il faut s'en rapporter a l'*Independance Belge* la dissolution de la Chambre des deputés d'Italie serait décidée.

C'est, en vérité, une singulière Chambre que celle qui, après avoir approuvé un projet de loi dans tous ses details, le rejette dans son ensemble a la majorité d'un seule voix. Et c'est la troisieme fois en deux ans, qu'un pareil fait se produit.

La loi sur l'instruction obligatoire et la loi forestiere ont sombré de la même façon au dernier moment. Des surprises de ce genre rendent tout gouvernement régulier impossible. Aussi, en attendant son arret de mort, le Parlement se hâte-t-il de voter successivement les divers budgets pour assurer la marche des services publics.

Les projets entraînant des dépenses et de nouvelles charges pour le trésor sont définitivement écartés par le gouvernement.

M. Minghetti trouvera probablement dans les débats qui vont surgir, à propos de ces derniers projets, une occasion de provoquer la question de cabinet et de légitimer la dissolution du Parlement.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

Avant d'étudier le trace du chemin de fer projete qui doit relier le golfe Persique et la Mesopotamie à la mer Mediterranee, nous avons examine avec quelques developpements l'etat economique de ces contrees. Nous avions pour cela plusieurs bonnes raisons. En ces questions de chemins de fer, il est toujours plusieurs points de vue à analyser, offrant tous un egal interet. Ainsi, sans nous attarder à l'expose des regles qu'on doit suivre dans la preparation des projets de chemins de fer, nous preciserons notre pensee par l'exemple du trace en cause. On peut admettre que l'interet international sera servi dans une certaine mesure par une voie rapide reliant le golfe Persique à la Mediterranee, bien que le canal de Suez suffise pour le moment et, suivant toutes probabilites, pour un long temps encore, à desservir cet interet. De plus on doit examiner si le trafic qui prendrait cette nouvelle route sera assez considerable pour donner aux compagnies de construction et d'exploitation une remuneration suffisante de leurs travaux et un interet convenable des capitaux qu'elles auront engages dans cette affaire. Ce n'est pas tout. Quelle que soit la moderation des demandes formulees par les compagnies pour l'exécution des travaux, l'Etat aura à supporter de ce chef de nouvelles charges soit directes, soit indirectes. On devra donc examiner avec une attention toute speciale ce point de vue particulier de la question. La charge nouvelle ainsi acceptee par l'Etat trouvera-t-elle sa compensation dans les avantages que le pays retirera de la creation de ce chemin de fer ? Une augmentation rapide des recettes budgetaires, produite par le developpement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de ces contrees, justifiera-t-elle les depenses qu'on se sera imposees dans ce but ? Il va de soi que nous n'avons pas la prétention de trancher ces questions complexes. Nous indiquons simplement les reflexions qu'elles suggèrent. Et quoi des lors de plus naturel que d'examiner au prealable les conditions économiques de cette partie du territoire de l'empire, et les facilites ou les difficultés que presente sa transformation, independamment de la creation du chemin de fer.

On dira sans doute : mais vos preoccupations ne sont pas motivees. Le chemin de fer est comme la fee bienfaisante des contes dont on amuse les enfants. De meme que la fee fait surgir toutes les merveilles avec sa baguette enchantee, ainsi la locomotive aux ailes de feu est le puissant moteur du progres et de la richesse, non plus en imagination mais en realite. Et si nous persistons dans nos hesitations, on nous citera, pour nous convaincre, l'exemple de l'Amerique. Sans doute. Nous n'ignorons pas les bienfaits que les chemins de fer ont realise dans ce grand pays et ailleurs. Mais puisqu'on invoque sans cesse cet argument, il sera utile d'en examiner la valeur réelle.

On oublie sans cesse en cette question un point de vue, precisement le plus important. C'est qu'il n'y a nulle assimilation possible à cet egard entre l'Amerique et l'empire ottoman. Aux Etats-Unis affluent chaque annee des milliers d'immigrants ardents au travail, courageux et que rien ne detournera de leur but : faire fortune. Ces pionniers trouvent des terres fertiles dont une modique remuneration leur assure la propriete. Ils sont garantis par la loi contre les vexations, les avanies et les injustices. Le gouvernement et l'administration sont organisés de façon à les proteger en toute circonstance et à ne jamais entraver leur action individuelle ou collective. Dans ces conditions, il est naturel que l'on cree et que l'on multiplie les voies ferrees. Elles sont necessaires et indispensables.

Dans l'empire ottoman au contraire et surtout en Mesopotamie, la population offre des caracteres absolument differents. Elle n'est meme pas sedentaire, et elle ne brille certes pas par son ardeur au travail. Quant aux lois et à l'organisation administrative qui les regissent nous aurions beaucoup à dire sans qu'on pût nous accuser de céder à un désir de vaine critique. Constatons seulement que ces lois et cette organisation offrent un vaste champ aux entreprises reformatrices. Ce n'est là un secret pour personne et d'ailleurs on n'a meme pas utilise encore pour les echanges l'Euphrate et le Tigre, ces routes qui marchent, donnees par la nature. Peut-on pretendre apres cela qu'il serait inopportun de longuement mediter avant de prendre une decision sur cette question des chemins de fer de la Mesopotamie ?

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, le 30 mai 1874.

L'émotion causee par l'élection de M. de Bourgoing et loin d'etre calmee, et la circulaire que le nouvel elu de la Nièvre a adressee a ses electeurs n'est point faite pour diminuer l'importance de cette manifestation bonapartiste

Nous ne sommes plus, on le voit, à l'epoque où la dechéance de l'Empire était votee par acclamation à Bordeaux, à l'epoque où cinq membres de l'Assemblee nationale refusaient seuls de se rallier à cette décision que M. Conti essayait de combattre en s'attirant une si vive apostrophe de M. Thiers.

On peut se faire une idée des progres que le bonapartisme a accomplis, lorsque l'on se reporte à la séance du 1er mars 1871, et quand on relit les débats auxquels la motion Target avait donné lieu. Depuis lors M. Target a incliné à droite, et le gouvernement du 24 Mai, qui devait son existence à la défection du groupe présidé par cet honorable a récompensé celui-ci en le nommant ministre à la Haye.

Les amis de M. Target qui proposaient et votaient la motion suivante : « l'Assemblée nationale... confirme la decheance de Napoleon III et de sa dynastie, et le declare responsable de la ruine, de l'invasion et du demembrement de la France, » ceux-là memes ont preparé le retour de cette dynastie proscrite par eux, en livrant à ses defenseurs l'administration, et en préparant les elections dans un sens nettement indiqué par le vote de la Nièvre.

On pense que pour contrebalancer l'effet de cette nomination et pour oter aux élections futures l'importance que prend toujours un acte isole le gouvernement convoquera à la même date les electeurs des dix departements qui ont des sieges vacants à l'Assemblee.

En ce moment nous avons un ministère qui repond veritablement aux besoins de la situation, telle que les partis representes a l'Assemblée l'ont faite.

A une Assemblée impuissante il faut bien un ministere immobile, aussi la ligne de conduite adoptée par le cabinet est-elle excessivement simple : ne rien proposer, ne rien faire qui ne lui soit demande par la Chambre. Celle-ci est trop divisee elle-meme pour arrêter un programme politique et pour lui rallier une majorite sérieuse. S'il ne survient aucun evénement nouveau, nous allons donc passer plusieurs semaines dans un calme absolu, précurseur peut-etre de gros orages.

Il est bien evident en effet que nous ne pouvons pas demeurer indefiniment dans une pareille situation, et l'incertitude où nous maintient le mauvais vouloir d'une partie de l'Assemblee est insupportable.

S'il n'est pas possible d'obtenir de cette Chambre qu'elle prononce elle-même sa dissolution, s'il n'est pas possible au Maréchal-President de faire un acte de vigueur en renvoyant les deputés devant leurs mandataires, alors il faudra bien qu'une evolution se fasse à l'Assemblee nationale, et que le centre droit comprenne enfin de quel côté il doit tourner ses regards pour ne pas tomber dans le précipice qu'il a peu a peu laisse creuser sous ses pas.

Le retour des Bonapartistes au pouvoir et le retablissement de l'Empire, c'est l'exil pour les princes, c'est la proscription pour une partie de leurs plus fideles serviteurs. Or dans les termes où la question monarchique se presente aujourd'hui, les legitimistes et les orléanistes, j'entends les hommes pratiques, ceux qui ne sont pas aveugles et savent apprécier ce qui est possible, ne peuvent pas se refuser à comprendre qu'ils ont perdu la partie. Donc ils n'ont plus le choix qu'entre l'Empire et la Republique. Dans ces conditions on ne peut comprendre qu'ils hesitent.

L'attitude des journaux est d'ailleurs intéressante à observer, et peut faire supposer qu'un rapprochement s'operera entre certains groupes des centres. C'est a cela que le *Journal des Débats* travaille, et le *Journal de Paris* a publié dernierement un article sans signature qui laisse supposer que les avances faites par le centre gauche ne seraient pas repoussees sans examen.

C'est à l'union que travaille aussi la gauche, et sous ce rapport le discours que M. Gambetta a prononcé sur la tombe de M. d'Alton-Shée, a été fort remarque.

Je vous ai deja signalé cette harangue, l'orateur dans une partie de son discours a attaqué l'esprit d'exclusion dont les républicains ont été longtemps animes, il a conseille l'etablissement d'une large démocratie, capable de recevoir en son sein les débris des partis vaincus, assez genereuse, assez forte pour oublier les discordes passées et pour faire bon accueil à tous ceux qui se présenteront pour combattre dans ses rangs, avec l'unique preoccupation de contribuer au bonheur de la France.

M. Gambetta a fait souvent de plus longs discours, il n'en avait pas prononce de meilleur, ni de plus utile.

Les premiers actes du cabinet ne valent pas que je vous en entretienne aujourd'hui, et tant que son rôle sera aussi efface il ne fera guere parler de lui.

Le duel de MM. de Metternich et de Montebello, duel dont je vous ai fait connaître le resultat, est en ce moment même l'objet d'une instruction de la part du tribunal de Versailles.

CHRONIQUE.

Le *Djeridéï-Askérieh* contient les nominations et promotions suivantes :

Mehmed Nazmi effendi, major du 3me régiment du 5me corps d'armée, est nommé au 1er bataillon des Dardanelles du 7me régiment des rédifs nouvellement creé dans la garde imperiale ;

Zehni effendi, major des rédifs de Bosnie, est nommé au 2me bataillon d'Adramit du meme régiment des rédifs ;

Edhem effendi, major du 1er régiment des redifs du 3me corps d'armée, est nomme à Pergame au 3me bataillon du meme regiment des rédifs ;

Salim effendi, major des redifs du 3me corps d'armee, est nomme à Balukesser au 1er bataillon du meme régiment des rédifs ;

Le major Békir effendi, est nommé au [illegible] regiment des redifs du 3me corps d'armee ;

Husseïn Aga, major du 4me bataillon du 1er régiment des rédifs, est nomme à Kutahia au 3me bataillon du 2me régiment des rédifs du meme corps d'armée ;

Vély-Rifaat effendi, major du 3me bataillon du 1er régiment des redifs, est nommé à Eski-Chéhir, au 4me bataillon du 1er rédifs du meme corps d'armee ;

Ibrahim effendi, major du 2me bataillon du 1er regiment des redifs, est nommé à Seyud au 3me bataillon du meme régiment ;

Hadji Kiamil effendi, major en disponibilité, est nomme à Ada-Bazar au [illegible] bataillon des redifs nouvellement crée ;

L'adjudant-major, Rachid effendi, est promu au grade de major et nommé à Haskeuy au 4me bataillon du 2me régiment des redifs du 2me corps d'armée ;

Tahsin effendi, secrétaire de regiment dans le 3me corps d'armee, est nomme *Alaï-Emini* du 5me regiment d'infanterie du 3me corps d'armée ;

Mehmed Ramiz effendi, adjudant-major du 1er bataillon des redifs de Kerassunde, est promu au grade de major et nommé au 2me régiment des redifs du 3me corps d'armee ;

Ibrahim bey, adjudant-major du 4me régiment de la Garde impériale est promu au grade de major et nommé à Elbassan au 3me bataillon des redifs du 3me corps d'armée ;

Youssouf Sabri effendi, adjudant-major du 4me regiment de cavalerie du 4me corps d'armee, est promu au grade de major et nomme au 2me régiment de cavalerie du même corps ;

Le major Ismaïl effendi, est nommé au commandement de la forteresse de St-Jean d'Acre ;

Kiamil effendi, adjudant-major du 4me régiment des chasseurs du 6me corps d'armée, est promu au grade de major et nommé au 3me regiment d'infanterie du meme corps ;

L'adjudant-major Mehmed Emin effendi, medecin vétérinaire du 2me regiment de cavalérie du 6me corps d'armee, est promu au grade de major ;

L'adjudant-major Hussein effendi, médecin vétérinaire du 6me corps d'armée est promu au grade de major.

Husni pacha, ministre de la police, accompagné de son drogman, Aristidi effendi, est alle jeudi à Therapia et à Buyukdere pour rendre visite à LL. EExc. les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie.

Jeudi, le mustechar des affaires étrangeres, C. Adossidi pacha, a fait une visite au Patriarche œcuménique, dans sa residence du Phanar.

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Il s'est rencontré, m'a-t-on dit, des incrédules qui ont révoque en doute l'authenticite de l'existence de L'*Esprit du monde*, dont j'ai entretenu dernierement mes lecteurs. Des sceptiques ont pu pretendre que la personnalite de M. Ch. Akdjelian etait le resultat d'une facetie, nee dans mon imagination, et évoquee pour les besoins de ma cause

Je croyais cependant m'être suffisamment explique à ce sujet, avoir dit les causes, deduit les effets, et peremptoirement constate l'existence d'une epidemie morale qui sevit en ce moment sur notre pays, et dont le redacteur en chef de l'*Esprit du monde* n'etait qu'une des victimes les plus eprouvees. Heureusement, qu'à l'appui de mon assertion, je puis citer aujourd'hui un nouveau cas du mal que je signale, exemple significatif et des plus probants, qui viendra fort à propos innocenter mes intentions, confirmer mes alarmes et donner à reflechir à ceux qui, par leur position, sont commis à la garde de nos destinees intellectuelles.

Il s'agit d'une brochure, qu'une main complaisante vient de m'expédier sous pli, et qui s'intitule : *La science positive ou l'harmonie absolue.* Elle traite de questions philosophiques d'un ordre si abstrait que, ma foi ! j'ai renoncé à l'avantage d'y comprendre un traître mot et, en cela, je crois être logé absolument à la meme enseigne que son honorable auteur. Il est vrai qu'elle est concue dans une langue dont j'ignore les premiers elements, et que son propagateur, bien à tort, croit être la langue française : les lecteurs vont en juger.

C'est à Cesaree de Cappadoce, l'aimable patrie de St-Basile et du saucisson a l'ail, dit vulgairement *Pasterma*, que nous devons ce hors-d'œuvre litteraire qui sent bien son terroir. Monsieur le Docteur Tavitian, ancien eleve de l'Ecole impériale de medecine de Constantinople, a decouvert quelque chose, paraît-il, mais quelque chose de tellement important, qu'il va revolutionner moralement la face du monde. Somme d'avoir à s'expliquer à ce sujet, par son compatriote M. le redacteur en chef du *Manzoumeï-efkiar*, il lui adresse un mémoire qui constitue la brochure dont je signale la teneur à l'attention du monde savant. M. le Docteur Tavitian se plait à supposer que c'est la *curiosite* qui a poussé son interlocuteur à le mettre à même d'eclairer le public :

« En restant à ce mot, dit-il, et revenant à votre question, oui, certes, comme vous le confirmez par votre exemple d'Archimede, je n'etais jusqu'ici qu'à m'ecrier en moi-même : j'ai trouve ! j'ai trouve ! et me rappelant aujourd'hui à votre voix de ma....vue, je vais, puisqu'il le faut, dire enfin quelques mots, au plaisir, à ce sujet. J'espere qu'en y ajoutant pareillement à ce qu'il vous en semble à propos, vous aurez la bienveillance de l'inserire tel qu'il est dans un de vos prochains numeros, tout en m'excusant aux motifs.... que je l'ait écrit en français. »

En français de *Kaisarieh* alors ?.... Tout s'explique de la sorte, et vous êtes mille fois excusable aux motifs.... et même aux petits pois

N'importe, Docteur, j'avoue que je préfère l'idiome que l'on parle sous le doux ciel de la France : il n'a pas la saveur du vôtre, — oh ! non, — mais il a une si singuliere façon de dire les choses, qu'on les comprend de suite Vous sentez bien que ce n'est pas la le style savant, celui que doivent employer les auteurs sublimes qui scrutent les arcanes de l'*harmonie absolue* ; le seul qui merite de porter ce nom honorable est celui dont vous vous servez si *capitalement*, et dont un grand numismate, le celebre Dom Gribouille, a pu dire, dans son traite *De natura macaronis* : c'est du *Charabia !* Je suis heureux de constater que c'est lui qu'on a adopte en Cesaree, *dont* a laquelle vous faites honneur.

Je n'ose entraîner le lecteur dans l'*introduction à la matiere* qui suit et qui, à s'en rapporter à la promesse faite dans la lettre-preface, doit donner la clef de la *Science Positive.* L'auteur designe le but de ses recherches par x et le met en proportion mathematique :

Nature : homme :: idee : X.

Il cherche à degager la valeur de cette unite *inconnue* et, à cet effet, il entre dans des developpements merveilleux où il est question de l'*esthesodique*, de l'*ideoscope*, du *physis*, des *intonations fracassières*, des racines *monolitères*, *bilitères*, *trilitères*, etc., et de quantite d'autres machines redoutables qui l'amenent naturellement à cette autre formule mathematique :

Nature : homme = parole : X

d'ou il deduit :

Nature : homme = X (unité d'idee) : X (unité de parole).

Et voilà, Monsieur, pourquoi votre fille est muette !

Si apres une demonstration aussi lumineuse, le lecteur n'est pas convaincu, ebloui, il peut renoncer à tout jamais à l'immense avantage de comprendre et de goûter les bienfaits de la science.

Ah ! quelle belle chose que les mathematiques !

« En terminant ce peu de mots, dit le Dr Tavitian, je ne manquerai pas de dire qu'au denouement d'un pareil mystere du langage, c'est la langue *turque* qui jouera le rôle héroïque le plus brillant Car c'est cette langue qui servira de reactif, de prisme ou d'esthesodique pour saisir ou decouvrir cette unite, l'*element absolu ideal*, qui nous servira ainsi de *modele d'absolu* en mignature pour être à même à la connaissance de la nature absolue. »

Tout cela est assez clair, je pense, et me dispense de toute espece de commentaires.

« C'est ce fruit d'une longue suite de veilles, ajoute l'auteur, qu'il y a pres de deux ans, j'avais eu l'honneur d'adresser au conseil de l'Ecole Imperiale de Medecine un rapport au sujet des elements propres à un programme d'une pareille science, pour qu'ils soient, à sa faveur, présentes à l'*Academie des sciences en Orient* afin d'etre soumis à un examen general. Je suis à tout moment a l'attente de leur ultime decision. Ce retard même me donne deja à croire que la question est en voie d'être au mot à sa destination. Je ne pense jamais que ma proposition aussi puisse risquer tout de même le sort de celle de Christophe Colomb. »

On voit que l'intrepide docteur ne desespere pas facilement, et que la particularite même du long espace de temps que l'on met à lui repondre, ne fait que le confirmer dans l'opinion que la *question est en voie d'etre au mot, à sa destination !* Constatons aussi, en passant, l'existence d'une nouvelle *Academie de sciences* en Orient. Nous en possedons de si remarquables cependant ! La concurrence des augures, quoi !

Quant à l'idee qu'exprime le docteur que sa proposition puisse risquer le sort de celle de Christophe Colomb, nous sommes animes de la même confiance que lui, quant à son issue probable : le pauvre navigateur genois n'a decouvert que l'Amérique, tandis que notre illustre savant va mettre au jour des choses qui.... des choses que.... Ici, — au risque de rencontrer encore un Caton de cabaret, double d'un Aristarque de pacotille, qui me reproche d'être mal eleve et de manquer d'egards à mes lecteurs, — j'avoue que les termes me manquent pour exprimer mon admiration, rien qu'à la perspective des découvertes merveilleuses qui vont métamorphoser de fond en comble la surface de notre globe terraqué !

Et enfin, pour conclure, savez-vous qui Monsieur Tavitian rend responsable du resultat inespere où il est arrive ? Eh ! mon Dieu, c'est un garçon reconnaissant, il en rapporte toute la gloire à ses professeurs de l'Ecole de médecine. — « *C'est à vous*, dit-il, c'est aux lumières que vous m'avez donnees que je dois cet avantage. » et, naturellement, il les rend solidaires de la decouverte de l'*harmonie absolue !* Il n'oublie pas aussi sa patrie, car enveloppant tous les objets de sa gratitude dans un élan d'enthousiasme reconnaissant, il pousse ce cri de triomphe final : « Gloire à la Turquie, honneur à l'Orient et reconnaissance à vous ! »

Si, apres cet hommage solennel d'un cœur debordant de passions sublimes et de sentiments les plus devoues, MM. les professeurs de l'Ecole imperiale de medecine ne sont pas fiers et satisfaits, nous declarons qu'ils seront plus que difficiles !

Puisque j'ai prononcé les mots de *Docteur* et de *Professeur*, je trouve à propos de demander au lecteur s'il n'a pas observe, comme moi, l'etrange abus où l'on en est arrive parmi nous, quant à l'application de ces titres, qui devraient être honorifiques et honorables, et dont on est parvenu cependant a faire la designation la plus banale et la plus insignifiante du monde !

Qui donc n'est pas *Professeur* ou *Docteur* à Constantinople ?

Autrefois on avait des *musiciens*, on avait même des *artistes* : aujourd'hui, nous n'avons plus que des *Professeurs* d'harmonie ! Un orchestre n'est plus compose d'*instrumentistes* de plus ou moins de talent, — il ne contient que des *Professeurs* ! Ce sont plusieurs *Professeurs* d'harmonie, toujours, qui se font entendre durant les intermedes. Je regrette qu'il ne soit pas d'usage ici que les aveugles jouent de la clarinette sur les ponts ; — pour sûr, ils auraient ete des *Professeurs* de l'instrument à vent qu'affectionnent ceux qui ne voient pas clair !

Dans le meme ordre d'idees, les *pédicures* deviennent des *médecins des cors* (voir place Galata-Saraï) ; le moindre arracheur de dents à Stamboul devient *Docteur chirurgien dentiste*, et M. Trumpetta est nomme, avec tambour et trompette, *Professeur* de prothese dentaire a l'Ecole impériale de médecine. Il est vrai que l'Ecole ne se doute pas encore de cette précieuse acquisition, annoncee pourtant par les papiers publics.

Si nous passons maintenant dans le camp de ceux qui, parcourant clopin-clopant la carrière d'Hippocrate, s'affublent frauduleusement de la particule universitaire, nous rencontrons de modestes officiers de sante, n'ayant tout au plus droit qu'au simple titre de *médecin*, des pharmaciens en rupture... de seringue, des infirmiers émancipes, d'anciens epiciers qui ont *zeru* des malheurs, des avaleurs d'étoupe enflammee, des aventuriers qui font avaler des couleuvres, etc. etc. portant magistralement et avec serenite le nom respectable de *Docteur* qu'ils deshonorent et prostituent avec impunité et force benefices A entendre cependant le titre de *Docteur* si copieusement retentir dans nos rues, nos places et nos réunions, on est en droit de se demander, si bientôt il n'y aura pas plus des titres de *Docteurs* chez nous que de malades reclamant des secours !

Les choses en sont a ce point, que je connais un docteur, mais un veritable cette fois, ayant le droit de porter haut et ferme sa particule scientifique, qui se montre reellement tres contrarie lorsqu'on l'interpelle de son titre en public : — Eh ! ne voyez-vous pas, s'ecrie-t-il, que ceux qui ne me connaissent pas, vont me prendre pour un aventurier ou pour un vendeur de poudre insecticide ?

C'est peut-être un original, au fond, que ce Docteur, mais comme il y a du vrai dans sa boutade !

Apres nos *professeurs* et nos *docteurs*, je pourrais bien vous entretenir de nos *savants ejusdem farinæ* : la transition serait des plus naturelles. (L'un deux, un philologue pourtant, a bien découvert dernierement qu'E

On écrit de Londres que le mariage de mademoiselle Rolouka, deuxième fille de Mussurus Pacha, ambassadeur ottoman à Londres, avec le prince Grégoire, fils du prince Georges Bibesco, ex-hospodar de Valachie, a été célébré le 28 du mois dernier.

Les nouveaux mariés sont immédiatement partis pour Paris d'où ils se rendront à la villa Bessaraba, propriété du prince sise aux environs du lac de Genève.

—

Par ordre supérieur, les personnes détenues pour dettes dans les prisons de la Sublime Porte ont été transférées dans les prisons du ministère de la police.

—

Son Altesse Fatimeh Sultane, a bien voulu offrir 500 livres turques en faveur des districts de l'Anatolie affligés par la famine.

Cette somme a été mise à la disposition de la Commission des secours de Constantinople.

Le gouvernement du Danube, indépendamment des 1000 napoléons d'or qu'il a déjà envoyés à Constantinople, vient de remettre à la commission une nouvelle somme de 400 livres turques et 500 ducats, provenant des offrandes de la population de cette province.

A Roustchouk et aux environs, la souscription n'a pas encore été close.

Le journal du vilayet de Bosnie annonce que la liste de souscription ouverte dans le même but, dans cette province, a produit jusqu'ici 296 livres turques, somme qui sera prochainement expédiée à Constantinople.

Nous ajouterons à ces renseigne- [illegible]

Elle donnera demain, dimanche, *Marie Jeanne*, et lundi *Othello*.

De plus elle a mis à l'étude entre autres :

L'Africaine, — *Robert le Diable*, — *Faust*, — *etc. etc.*

—

On écrit de Salonique que le gouverneur général qui se trouvait en tournée d'inspection dans les localités dépendantes de sa juridiction est rentré depuis le 28 mai au siége de son gouvernement.

—

Dans un village situé à une faible distance de Yénidjé, dit le *Salonique*, le nommé Hadji-Ali a tué son propre fils d'un coup de pistolet, parce que cet enfant avait voulu prendre dans le grenier quelques ocques de maïs. Après avoir commis ce crime affreux, ce père dénaturé a pris la fuite ; cependant, il n'a pas tardé à être arrêté par les autorités de Yénidjé.

—

On écrit de Mamurad-ul-Aziz (vilayet de Diarbékir) en date du 14 mai :

Dimanche dernier, vers 12 heures du matin à la turque, une secousse souterraine, beaucoup plus violente que celles que nous avons précédemment ressenties s'est produite ici. Elle a duré environ 20 secondes. D'après les informations que nous avons reçues cette secousse a été désastreuse pour les villages de l'arrondissement d'Oulou-Abad. Les villages de Chelhadji-Holous et Alychan ont été complétement ruinés. A Itchmé, à Zertili, et dans une vingtaine d'autres villages et hameaux des environs on compte une quinzaine de maisons qui ont été détruites dans chaque localité. Les constructions qui ont résisté à cette secousse ont été fortement ébranlées et sont devenues inhabitables.

Dans le village de Holous, quinze personnes ont été ensevelies sous les débris des maisons écroulées. Plus de vingt-cinq personnes ont été plus ou moins gravement blessées. Toute la population de cet arrondissement a abandonné les villages et campe sous des [illegible]

Journal du Siége de Paris.

Trois volumes in-8°, par M. Georges d'Heylli. [illegible]

dans les annales américaines. L'honneur de présider la Chambre des Représentants y a été accordé pour la première fois, à un homme de couleur dans la personne de Joseph-H. Rainey, représentant le premier district de la Caroline du Sud et né esclave à Georgetown en 1832. Durant la guerre civile, il fut contraint de travailler à Charleston aux fortifications élevées par les confédérés. Il s'en échappa et se réfugia aux Indes occidentales d'où il revint dans sa ville natale à la fin de la guerre. Il a été élu plusieurs fois au Congrès, et il était tenu en haute estime par les représentants [illegible]. C'est vers lui que se dirigea feu James Brooks (démocrate de New York) à la conclusion de l'affaire [illegible] du « Crédit mobilier » pour le remercier de l'amitié qu'il lui avait témoignée pendant la discussion, ajoutant que sa conduite avait excité son admiration, et que, désormais, en témoignage de sa reconnaissance, il se montrerait l'ami de la race de couleur.

Combien eussent été heureux d'assister à cette glorieuse réhabilitation de cette même race deux autres de ses amis les plus dévoués, morts aussi : Thaddeus Stevens et Charles Sumner, duquel le sénateur Schurz vient de prononcer à Boston la plus magnifique oraison funèbre dont on ait mémoire aux Etats-Unis.

Le Dahomey et la côte des Esclaves.

Dans la dernière séance générale de la Société de Géographie, M. l'abbé Bouche, ancien missionnaire au Dahomey, [illegible] les peuplades de ces contrées se divisent [illegible] familles principales ; les Djedjis et les Nagos, qui diffèrent entre eux de caractère, de coutumes, de langage et de type. Tandis que les premiers sont d'une sauvagerie barbare les seconds se distinguent par leur douceur et leurs mœurs hospitalières.

La langue des Djedjis est surtout composée de voyelles, comme les langues de tous les peuples primitifs ; celle des Nagos contient beaucoup de consonnes, ce qui semblerait être l'indice d'une ancienne civilisation. On connait par le *Tour du Monde* et par plusieurs autres revues périodiques les sacrifices horribles du Dahomey, qui sont un trait caractéristique et hideux de la race djedjie. Cette peuplade, d'après ses traditions, est arrivée de l'intérieur comme les Achantis et peut-être à la même époque qu'eux, c'est-à-dire vers le commencement du douzième siècle.

Si l'on en juge par la langue, les usages, l'histoire et les traditions des Nagos, cette dernière peuplade doit son origine à une petite colonie juive qui, dans une antiquité très-reculée, est arrivée par mer, venant d'une contrée lointaine, probablement de l'Asie-Mineure. Les Nagos se sont toujours conservés bons et charitables à l'égard des étrangers, affectueux envers leurs femmes, pleins de tendresse pour leurs enfants, humains et paternels pour leurs esclaves, qu'ils appellent leurs fils et qui sont traités comme les enfants de la maison. Ils contrastent donc, par leurs mœurs, avec toutes les peuplades africaines. On évalue à deux millions le nombre des Djedjis et à trois ou quatre millions celui des Nagos. Ces pays sont plus peuplés qu'on le supposait tout d'abord ; les villes de 30, de 40, de 50,000 habitants et plus ne sont pas rares ; celles de 5 ou 6,000 habitants sont nombreuses ; mais la plus grande partie de la population est disséminée dans la campagne par groupes de 3, 4 ou 5 cases ; elle reste là vivant de pêche ou de cultures et recueillant les noix des palmiers voisins, toujours prête à s'enfuir et à se réfugier dans les grandes villes quand elle craint l'approche de l'ennemi.

Fort curieuse au point de vue des habitants et de la topographie, la côte des Esclaves n'offre pas seulement un intérêt scientifique et spéculatif, elle renferme des produits d'un grand prix et qui sont encore inexploités, tels que la canne à sucre, le tabac, le coton, le beurre végétal, les arachides, l'indigo et plusieurs autres matières tinctoriales. L'huile et les amandes de palme donnent déjà lieu à des transactions commerciales très-considérables, et il serait difficile de prévoir jusqu'à quel degré de prospérité s'élèvera sous peu le commerce de cette partie de l'Afrique, qui constitue, d'après le capitaine de frégate Vallon, « une des zones les plus riches que la nature se soit plu à former. » Aucun de nos établissements de Grand-Bassam, d'Assinie, du Gabon, peut-être même du Sénégal, n'a jamais offert, avec la même abondance, des produits aussi variés et aussi précieux.

En 1863, nous avions établi un protectorat provisoire dans le royaume de Porto-Novo ; ce protectorat fut abandonné l'année suivante, malgré les instances des indigènes. Porto Novo est un des principaux débouchés de l'intérieur, et sa population nous est encore très-dévouée.

VARIÉTÉS.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Séance du 15 mai.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la chaire de langue et de littérature chinoise, vacante au Collège de France. Elle procède ensuite, en séance publique, au scrutin pour dresser la liste que le ministre de l'instruction publique a réclamée. Le résultat, conforme à la présentation des professeurs du Collège de France, est de désigner un candidat unique, M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis, qui occupe déjà à titre de suppléant la chaire en question.

M. Victor Duruy présente un rapport au nom de la commission du prix Gobert.

Deux ouvrages importants figurent dans ce concours. L'un est intitulé : *Les Ecorcheurs sous Charles VII. Episodes de l'histoire militaire de la France au quinzième siècle, d'après des documents inédits.* L'auteur, M. Tuetey, archiviste aux Archives nationales, grâce à de longues et pénibles recherches dans les archives de France et d'Allemagne, a réuni de curieux documents et mis en lumière nombre de faits intéressants. L'ouvrage est divisé en deux tomes, contenant, le premier, des récits accompagnés de notes et de citations, le second, des documents qui mettent le lecteur en présence des faits et permettent de prendre sur le vif la physionomie véritable des personnages et des événements. Nous y trouvons ce qu'on pourrait appeler les papiers d'état-major et les comptes d'administration du Dauphin Louis durant sa campagne contre les Suisses, les pièces relatives aux alliances de Charles VII avec les princes allemands et aux négociations avec la Bourgogne (1445), de curieuses lettres adressées aux « magnifiques seigneurs » de Strasbourg, enfin diverses enquêtes sur des excès commis par les Ecorcheurs, enquêtes qui nous révèlent des abominations que nous croirions impossibles si nous ne les avions vues renouvelées de nos jours.

Dans le premier volume l'auteur met en œuvre ces matériaux ; il suit pas à pas les Ecorcheurs dans leurs courses dévastatrices en Bourgogne, en Lorraine, en Alsace, dans la Franche-Comté et la Suisse. Le véritable sujet de l'ouvrage est la campagne du Dauphin ; le reste est épisodique et secondaire. Le fléau dura neuf ans, pendant lesquels les Ecorcheurs parcoururent toute la contrée de l'Est en rançonnant, en pillant, en assassinant avec toutes sortes de cruautés raffinées.

L'ouvrage du second concurrent, M. de Boislisle, a pour titre : *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791). Le titre ne mentionne pas une introduction considérable, qui est une véritable histoire de la chambre des comptes aux trois derniers siècles. L'auteur y a tracé un tableau animé de cette organisation singulière et des prérogatives multiples de cette chambre, s'étendant non-seulement à l'enregistrement des actes royaux pouvant donner lieu soit à des remontrances soit à des vérifications, mais encore à la juridiction sur les comptables et à la juridiction domaniale. Il est à regretter que cette histoire, à quelques exceptions près, ne commence qu'au seizième siècle, et laisse par conséquent dans l'ombre toute l'existence de la chambre au moyen âge. On aurait aussi besoin, pour bien comprendre la compétence de cette juridiction, de quelques détails sur la cour des aides, « cette éclipse » de la chambre, comme on l'appelait, et qui resta jusqu'à la Révolution en conflit avec elle. Le rapporteur n'en reconnait pas moins que l'étude de M. de Boislisle a une haute importance, qu'elle s'appuie sur une connaissance approfondie des documents originaux, qu'elle a mis en lumière beaucoup de faits qui intéressent au plus haut degré l'histoire générale des trois derniers siècles.

La commission propose : 1° de ne pas maintenir les prix Gobert aux auteurs qui en ont été mis en possession l'an dernier ; 2° d'accorder le premier prix à M. de Boislisle ; 3° d'accorder le second prix à M. Tuetey. Ces propositions sont ratifiées au scrutin.

M. Natalis de Wailly commence la lecture d'un mémoire sur le *romant* ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages. En étudiant un exemplaire des chroniques de saint Denis, signalé par M. Viollet, dans son dernier travail sur les *Enseignements de saint Louis*, M. de Wailly a reconnu toute l'importance de cet élément nouveau dont les principaux caractères ont été déterminés avec la plus grande exactitude par son contradicteur. Il s'attache à justifier par de nouveaux arguments ce que M. Viollet a dit de l'identité du *romant* cité par Joinville, avec une ancienne rédaction des chroniques de saint Denis, et ce qu'il a dit des circonstances qui obligent à considérer cette rédaction comme antérieure à l'an 1297, date de la canonisation de saint Louis.

Sans revenir sur les preuves nombreuses par lesquelles M. Viollet a établi que le texte découvert par lui est une rédaction intermédiaire entre la traduction primitive de la vie de saint Louis par Guillaume de Nangis et le texte définitif des chroniques de saint Denis, M. de Wailly montre que les suppressions comme les additions faites à cette traduction primitive sont le résultat d'un plan conçu d'avance et dont l'exécution a été poursuivie avec persévérance. C'est après avoir présenté ces considérations sur la rédaction signalée par M. Viollet, que M. de Wailly se propose de justifier l'authenticité du texte des *Enseignements* qui en fait partie.

M. Garcin de Tassy dépose sur le bureau un volume dont il est l'auteur et qui a pour titre : *l'Islamisme d'après le Coran*.

Les idées les plus fausses ont cours sur la religion musulmane dans l'Europe occidentale ; durant plusieurs siècles, on a donné aux sectateurs de Mahomet le nom de païens. On est allé jusqu'à nommer les divinités prétendues qu'ils adorent, Vénus, Astarté, la Lune, Uranie, etc. On a divinisé pour eux *Safa et Merra*, collines de la Mecque. Dans une de ses tragédies, Voltaire a représenté sous des traits faux le législateur des Arabes ; c'est lui pourtant qui a substitué le culte d'un seul Dieu à l'idolâtrie grossière de ses concitoyens, qui a remplacé par des lois sages et sévères les coutumes barbares et sanguinaires des anciens Arabes. L'ouvrage de M. Garcin de Tassy est destiné à faire justice de ces erreurs et à donner une idée précise et exacte de la religion musulmane. Il est formé de quatre parties ; la première est un exposé de la doctrine et des devoirs de la religion de Mahomet, tiré textuellement du Coran ; la seconde contient un catéchisme sunnite traduit du turc ; la troisième, un eucologe traduit de l'arabe et du persan ; la quatrième, une étude sur la religion musulmane dans l'Inde.

On trouvera dans cet ouvrage des renseignements complets sur le culte, la foi, l'histoire des sectateurs de Mahomet ; la partie de l'eucologe qui a rapport au rituel n'est pas la moins curieuse : il n'y a pas moins de treize prières à réciter pendant les diverses phases de l'ablution ; chaque formule correspondant à un acte spécial, se prononce en se servant du cure-dents, en se rinçant la bouche, en reniflant l'eau par les narines, en se lavant le visage, la main droite, la main gauche, le pied droit, le pied gauche, le cou, en se frappant la tête, en se frottant les oreilles.

Il est ensuite question d'un petit volume publié par les éditeurs Vandoz et Firbacher, et ayant pour titre : *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise.*

Ce travail, publié cet hiver, mérite l'attention spéciale des historiens et des érudits.

Il renferme l'appréciation et le récit du grand drame de la Saint-Barthélemy d'après les relations des ambassadeurs vénitiens.

Voici en substance ce récit : Un jeune roi passionné pour les exercices du corps, amoureux de la guerre, baissant les affaires, faible et violent ; une régente astucieuse, passionnée pour le pouvoir, sans scrupules ni remords ; un jeune prince, le duc d'Anjou, « *l'occhio destro e l'anima della madre.* » Voilà pour les personnages.

Pour les faits, les Vénitiens les représentaient ainsi : Pendant une absence de Catherine de Médicis, Coligny, rentré en grâce, avait décidé Charles IX à entreprendre une guerre, projet qui flattait ses goûts et paraissait lui promettre les Flandres, en servant en même temps de dérivatif à l'ardeur turbulente des Français. La reine apprend cette grande résolution et sent que son fils lui échappe s'il se décide ainsi sans son assentiment ; elle veut se débarrasser de Coligny, comme elle y a d'ailleurs déjà pensé précédemment.

Le mariage de Marguerite avec le roi de Navarre lui fournit l'occasion d'une première tentative qui échoue. Les huguenots, en présence de cet attentat, crient vengeance. La possibilité de leur voir prendre les armes, décide Catherine à frapper le grand coup dans lequel cette fois l'amiral doit périr. Tout est prêt, mais on n'ose cependant agir sans le consentement officiel du roi. La reine et le duc d'Anjou se renferment avec Charles IX et le chapitrent pendant deux heures ; il résiste toujours ; Catherine alors se décide à lui demander la permission de quitter la cour ; Charles IX cède et le massacre a lieu.

Voilà ce que les deux relations de Giovanni Michel et de Sigrimondo Cavalli mettent en pleine lumière.

Nous n'avons pas la prétention de discuter ces récits, mais il nous paraît difficile de les accepter en entier, et nous regrettons que M. William Martin n'ait pas discuté à fond une question aussi controversée, et pour laquelle, en effet, les relations des deux témoins contemporains sont incontestablement importantes. Il aurait trouvé tous les éléments de cette discussion dans le grand travail de M. Gaudy, inséré l'an dernier dans la *Revue des questions historiques*, et dans l'étude de M. E. de Barthélemy, publiée dans la *Revue des Catholiques* du 15 décembre 1872, à propos de deux lettres inédites, et d'une portée capitale pour ce grand drame, échangées entre Catherine et son ambassadeur à Venise.

Tel qu'il est, le volume de M. Martin constitue un document intéressant, mais il aurait pu en faire un livre plus important.

La Société a reçu communication : 1° d'une lettre de M. Rogers, consul au Caire, annonçant que M. Brugsch, égyptologue allemand, croit avoir trouvé des indices certains que l'ancienne ville de Sân ou Panis fut le point de départ de l'exode des hébreux, et qu'il a relevé sur un pylone de Karnak, érigé par Ménéphta Ier, contemporain de l'Exode, des noms de villes et de lieux de la Palestine ; 2° d'un mémoire de M. Besanguet sur les synchronismes de l'histoire des Assyriens et des Hébreux, tendant à prouver que les dates acceptées pour les règnes des rois de Juda doivent être abaissées de vingt-cinq ans, que la prise de Jérusalem par Sennacherib doit être placée en 701 avant Jésus-Christ ; 3° d'une nouvelle traduction, par M. Fox Talbot, de la descente aux enfers d'une déesse assyrienne.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Grèce.

Athènes, 4 juin 8. 20 matin.

Le bruit court que M. Braïla sera nommé ministre à St-Pétersbourg, M. Rangbabe à Berlin, M. Valaoriti à Londres et M. Melelopoulo à Rome.

Laurium	fr.	90.
Pistotiki	dr.	18.
Livre Sterling	»	28.60
» Turque	»	26.20
Pièce de 20 francs	»	22.95

COURS DES FONDS.

Londres, le 5 juin.

	Clôture.
Dette Générale	47 11/16
Emprunt 1865	
do 1869	55 1/4
do 1871	65 —
do 1872	83 1/4
Consolidés anglais	92 3 4
Emprunt égyptien	68 5 8
Nouvel Emprunt Ott.	51 7 8

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 5 juin.

[illegible]	Ouv. du matin Pires	53	35 —
	Hausse	» 54	2 —
Dette Générale	Hausse	» 53	6 —
	Clôt. [illegible]	—	— —
	Clôt. du soir	» 53	11 —
	[illegible]	—	— —
Actions [illegible]		L.T. 7	— —
»	[illegible]		
	[illegible]	» [illegible]	—
»	[illegible]	» [illegible]	—
»	[illegible]	—	— —
»	de Crédit Génér.	L.T. [illegible]	—
Banque Périssi et Cosmaro		» [illegible]	—
Tramway		» [illegible]	—
Société Commerciale Ottomane		» [illegible]	—
Laurium		Fr. 90	— —
Crédit Hellénique [illegible]		» [illegible]	—
Obligations des Chemins de fer		» 113 1/2	—
» [illegible]		» [illegible]	—
	1863, coup. dét.	» 350	— —
	1865, coup. dét.	» [illegible]	— —
[illegible]	[illegible]	» [illegible]	— —
	[illegible]	» 84	— —
	[illegible]	»	— —

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible] anglaise	P.	110 35
Pièce de 20 francs	»	87 37
[illegible]	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc — (différence)	»	[illegible]
Bechlik — (différence)	»	[illegible]
Métalique — (id.)	»	[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Marseille, le 31 mai 1874.

Je vous confirme ma lettre du 30 courant.

Blés.—Au fur et à mesure des arrivages la marchandise est immédiatement enlevée. Aussi cons[illegible] de la hausse. Le stock est très-réduit. Voici nos cours :

Berdiansk	128 123	à 47.50	disponible
Taganropli	128 123	» 46.75	do
Irka d'Odessa	127.122	» 46.25	do
Irka de Galatz	128 123	» 44.50	do
Marianopoli	127 122	» 41.—	do
Danube	123 118	» 40.25	do
Varna	123 118	» 41.—	do

Le tout les 160 litres. Escte 1 %, Entrepôt.

Grains grossiers. — Le marché est très-calme. Les prix baissent sensiblement. On a vendu des avoines Danube à fcs 27 les 110 kil. et des [illegible]

Graines oléagineuses. — [illegible]

Laines. — Les affaires sont importantes et les prix [illegible] On a vendu :

[illegible]	[illegible]
de [illegible]	[illegible]
Syrie et Mossoul	[illegible]
Georgie gris clair	[illegible]
Bagdad [illegible]	[illegible]

Cotons. — Les prix sont toujours bien tenus, mais il se traite peu d'affaires. Voici nos cours :

Jumel	100 à 120 [illegible]
Salonique [illegible]	[illegible]
Volo	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible] sup.	[illegible]
do [illegible]	[illegible]

Soies et Cocons. — Les transactions ont été [illegible] faibles. On a vendu :

[illegible] filat. Syrie	fr. 70 à [illegible]	
» Nouka	58 1/2	
Cocons : Andrin, blancs verdât.	16	t. q.
» : Japonais verts Nouka.	9 à 10.75	»
» » » de Chypre.	17	— p. »

Pétroles. — A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 35 fcs et celle en caisses, 37.

Suifs. — Manquent.

Sucres Raffinés. — Voici nos cours :

Les Pains nos 1re choix	fcs. 75.50	les 100 kil. Esc. 2 o/o Entrepôt.
do 2e	75.—	
[illegible]	77.75	
do en gros [illegible]	77.25	
Pile en quarts extra	78.25	
en gros colis	77.75	

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Taganrog, le 13/25 mai 1874.

Les nouvelles qui nous parviennent de l'étranger, concernant les récoltes en France et en Italie, étant très-satisfaisantes, il est naturel que cela produise un calme de plus en plus grand sur notre marché par suite de la cessation de toute demande des pays de consommation. Nos prix ont subi également une baisse.

Chez nous aussi les espérances qui se fondent sur la récolte prochaine sont grandes. Tout jusqu'ici marche à souhait, et les pluies de ces derniers jours n'ont fait que favoriser davantage la production.

Voici nos cours :

[illegible], le tchet :	R.	12,50— 14.	s. q.
[illegible] tendre.	»	10,60—12,75	» »
[illegible]	»	[illegible]	
Orge	»	6,50— 6,75	» »
[illegible]	»	[illegible]	
Kaviar noir du pays, le poud		19	—
» [illegible]		22,50	—
[illegible]	»		
[illegible]	»	[illegible]	
Graine de lin, le tchet :		12,40	—

Les arrivages de l'intérieur sont assez abondants, surtout à Rostow, ville située à l'embouchure du Don et qui a la même rade que Taganrog. Mais toutes ces marchandises sont déjà vendues, et il n'y a de disponible qu'une [illegible] de seigle.

Les expéditions de la quinzaine écoulée sont les suivantes :

Froment (blé dur et [illegible])	»	[illegible]
Seigle	»	[illegible]
Graine de lin.	»	51,680
Total		127,[illegible]
Suif.	Pouds	35.000
Houille (anthracite)	»	20,000
Farine.	sacs	300
Macaroni.	caisses	32

Les taux de nos frets sont toujours faibles.

Steamers pour Royaume-Uni sh. 48 p. t. s.

Voiliers » » » 45 » » »

» » Méditerran : Fr. 3 la cb :

COURS DES CHANGES :

Londres 3 mois	7,26—7,28
Marseille 3 mois	3,50—3,52

Smyrne, 29 mai. La situation de notre marché a été la même toute la semaine, les ventes de nos produits ont été assez limitées, excepté « l'opium » qui a donné lieu à des affaires assez importantes.

Cotons.—Le calme a continué toute la huitaine. Les ventes s'élèvent à environ 500 balles. Machinés, de p. 445 à 435, le quintal ; Adana dep 365.

Le marché a clôturé calme, sans acheteurs. Dépôts 10,000 balles.

Opiums.—En présence de deux acheteurs sérieux, la place a subi une hausse progressive. Les ventes s'élèvent à 120 couffes et caisses, de p. 250 à 265 pour les qualités communes, verlis et Carabissar et 265 à 270 pour les Bogaditz. Au dernier moment, les détenteurs élevaient leurs prétentions et soutenaient encore plus l'article. Stock : couffes et caisses 580.

Alizaris.—Cet article est, par continuation, ferme et les qualités Bakirs de choix sont inabordables. Les ventes de la huitaine s'élèvent à environ 200 sacs qui ont été payés de p. 220 à 230 suivant qualité et mérite. Pour les qualités de choix le prix de 240 a été refusé par les détenteurs. Dépôt 2,000 sacs.

Vallonées.—Toujours fermes, les achats n'ont pas été assez importants, 2,200 quintaux seulement ont été cédés de p. 124 à 131 1/2 pour les qualités anglaises et naturelles et 150 pour les Mezzanes. Dépôt 32,000 quint.

Aucune affaire n'a été conclue en laines. Nos détenteurs se basant sur la médiocrité de la récolte de cette année ont payé dans l'intérieur des prix assez élevés et, ici, ils sont inabordables. Nos acheteurs voyant, d'autre part, les bas prix auxquels nos laines se cotent sur les marchés consommateurs sont loin d'opérer, se disant avec raison qu'il n'y a aucune corrélation avec les marchés régulateurs. Notre dépôt a été assez augmenté : il s'élève à plus de 4,000 [illegible]

Les graines jaunes sont aussi très-délaissées, aucune affaire à enregistrer.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres	130 1/4	131 1/4
France	206	207 1/2
Trieste	458	462

Quoique la Banque Impériale se soit en général, cette semaine, tenue à l'écart, — les prix de nos changes ne laissant aucune marge de profit à Constantinople, la rareté du papier, conséquence forcée de la langueur du marché commercial, a suffi à peine aux demandes des remettants directs. Aussi les prix sont-ils restés fermes aux cours ci-dessus, avec une nouvelle tendance à la hausse qui ne saurait tarder à se manifester si de nouveaux besoins venaient à surgir.

Peu d'opérations sur les florins.

L'exportation pour Marseille étant insignifiante et menaçant de devenir presque nulle, tandis que l'importation augmente tous les jours, les remettants n'auront d'autre ressource que de s'adresser aux banquiers pour faire leurs couvertures, ce qui promet beaucoup en faveur de ces derniers.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise	130 1/2
Livre Turque	118 1/4
Pièce de 20 francs	[illegible]
Medjidie	23 8/40 à 10/41
Beechlick	112 1/4—113

(*Impartial*.)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 4 juin.

Port Said, [illegible] angl. *Sceptre*, c. Steele ayant touché Dardanelles [illegible]

[illegible]

[illegible] *Como*, c. [illegible] Dardanelles div. [illegible]

[illegible] *Prince Alfred*, c. Evangue- [illegible] Miriofto et Rodosto, div. [illegible]

[illegible] *Chalyper*, [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 4 juin.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 4 juin.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 4 juin.

[illegible] stoff, br. angl. *Rothbury*, c. Tay or [illegible]

— bk. ital. *Bozzo*, c. Bozzo, lest.

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE & CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

[illegible]

Angl. *Rohbey*, c. Dumby, orge, Nicolaieff p. [illegible]

[illegible] *Pilster*, c. Ridbead, [illegible] Ibraila p. [illegible]

[illegible] c. Metheie, blé, Nicolaieff p. [illegible]

[illegible] *Chiriot*, c. Walt, [illegible], Nicolaieff p. Marseille

[illegible]

[illegible] Taganrok p. Falm.

[illegible]

Ottom. [illegible] c. Trenizonda, blé, Bourgas p. Crète.

du 4 juin

Angl. *Georgian*, c. Kines, gr. [illegible]

Angl. *Westo*, c. Wards, blé, Kertch p. [illegible]

Hell. *Omonia*, c. Ballias, gr. de lin [illegible]

Rus. *Luca Padre*, c. Svago, blé, [illegible]

Angl *Ostin Friars*, c. Newe, mlé, [illegible]

Angl. *Agricolia*, c. Parker, g. de lin [illegible]

Angl. *Graphic*, c. E. ot, orge, Soulina p. [illegible]

[illegible] Galata, [illegible]

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 30 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 70,000 ocques de cuir de fabrication indigène nécessaire à la sellerie militaire et déjà soumissionné à 25 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 4 juin 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 29 Juin (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 30.000 paires de chaussettes de coton nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 2 1/2 piastres la paire.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskerat, le 4 Juin 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Fua Ménassé et Cie n'ayant pu fournir les 1570 rames de papier d'enveloppe pour cartouche (wrapping paper) et de 2113 rames de papier de paquet (packing paper) qu'ils s'étaient engagés à fournir à l'administration Impériale de Tophané, il a été décidé d'en faire l'achat ailleurs.

Par conséquent l'adjudication de cette fourniture devant avoir lieu jeudi 30 mai (v.s.), les personnes qui voudraient fournir à un prix inférieur, la susdite quantité de papier d'enveloppe déjà soumissionné à 11 piastres, et de papier de paquet également soumissionné à 10 piastres l'ocque sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 3 Juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol. 3 medjidiés (13 fr. 50)

» des 2 vol. [illegible] 20 fr.

[illegible]

[illegible] de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

Aux Matériaux Français

T. TRICON ET Cie.

Rue Moun-Hané, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison [illegible] et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

[illegible] barquement.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

SOCIÉTÉ

DE CREDIT ET DE COMMISSION

AVIS

La Société de Crédit et de Commission a l'honneur d'inviter MM. les souscripteurs des actions portant les numéros 201 à 350, 801 à 850, 1151 à 1175, 1201 à 1220, 1651 à 1730, 1931 à 1955, 1981 à 2005, 2501 à 2520, 2551 à 2600, 2841 à 2850, 2861 à 2900, 3151 à 3200, 3921 à 3950, 4151 à 4200, 9901 à 10200, 1021 à 11,000, à libérer ces titres du second versement de 125 francs exigible depuis le 31 mars 1873.

Les détenteurs des actions sus mentionnées sont prévenus qu'un dernier délai d'un mois à dater de ce jour, leur est laissé pour acquitter le versement différé, en principal et intérêts. Passé la date extrême du 25 juin prochain (nouveau style) les actions qui n'auraient pas été libérées seront vendues pour le compte et aux frais, risques et périls des retardataires en conformité de l'article 7 titre II des statuts de la Société de Crédit et de Commission.

Constantinople, 25 mai 1874.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Demir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

AVIS.

Messieurs les Créanciers de la *Société des moulins à vapeur et de la manutention de Stenia*, sont invités à se présenter chez le liquidateur soussigné de la dite société, pour recevoir une communication qui les intéresse.

F. Jourdan

UNE DAME, sachant parfaitement l'allemand, l'anglais et le français de même que la musique désire trouver ses leçons en ville ou à la campagne.

A VENDRE. un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE INSTITUTRICE, récemment arrivée, désire donner des leçons d'italien, français, allemand, anglais, ou trouver une place dans une bonne maison. Elle pourrait également enseigner la musique.

S'adresser au bureaux du journal.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie

Agents.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNEE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivie. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur —Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube —Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — [illegible] de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israelite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil —Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

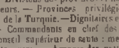

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Herbert Haddan, E.C.

ANNEE 8me N° 129 — Rebi-ul-Akhir 23 1291 — DIMANCHE 7 ET LUNDI 8 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	[illegible] francs	26 francs	14 francs
Provinces...	[illegible]	[illegible]	
Etrangers...	[illegible]	[illegible]	

Toute demende d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires, à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 7 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Les démarches faites par le centre droit aupres du centre gauche s'accentuent chaque jour davantage, et les journaux qui attaquaient le plus vivement cette fraction de la Chambre sont les premiers, maintenant, à la congratuler.

Le *Journal de Paris*, si hostile, il y a à peine quelques jours encore, à MM. Thiers, Dufaure, Périer, se fait remarquer par son zele à precher l'union et la fusion. Tout ce qui lui semblait prétentions ridicules de la part de la gauche, est devenu chose acceptable, logique, et la feuille orleaniste ne voit de salut, pour le pays, que dans une union avec les républicains.

Voici, du reste, de quelle façon le *Journal de Paris* s'exprime :

« L'ajournement de l'organisation des pouvoirs est un échec pour la politique du centre droit: cela est de toute évidence. Le centre droit ne se dissimule pas cet échec; et nous croyons qu'il le *ressent très-vivement*.

« D'un autre côté la dernière [illegible] ministérielle a prouvé que les dissentiments qui existent entre le centre droit et le centre gauche ne sont pas de telle nature qu'ils ne puissent etre apaisés. *Nous serions bien surpris si l'hostilité qui avait existé* entre ces deux groupes depuis le 24 mai 1873 jusqu'au 16 mai 1874 n'etait pas *en voie de s'attenuer. C'est là un fait important*, sur lequel l'attention du ministère ne peut manquer d'etre déjà éveillée. »

C'est, comme on le voit, un changement de front complet, changement expliquant les paroles prononcées par M. Gambetta, à l'exposition agricole d'Auxerre.

Nous verrons quels résultats ces tentatives produiront. Mais si les deux centres finissent par s'entendre, il est certain que le cabinet de Cissey, qui a pris son point d'appui dans la droite, sera bien vite renversé, malgré les précautions qu'il prend d'éviter les débats politiques et le soin qu'il met à ne pas déployer son drapeau.

Le Parlement allemand et les Chambres prussiennes ont terminé leurs travaux, ainsi que nous l'avons déjà dit, mais le conseil federal, composé des délégués des gouvernements confédérés continue les siens, avec une grande ardeur.

Ainsi la commission judiciaire de ce corps vient de déposer ses rapports sur les projets de code de procedure criminelle, d'organisation judiciaire et de procédure civile.

Ces projets avaient eté élaborés par le gouvernement prussien, mais la commission fédérale leur a fait subir de nombreux amendements, en grande partie dans un sens libéral et conforme aux principes de l'oralité, de la publicité et des droits de la defense.

Quant à l'organisation judiciaire, la commission a heureusement maintenu le jury en matière criminelle, — nous ignorons si les delits de presse seront deférés indistinctement aux cours d'assises; les délits qui ne comportent qu'une peine correctionnelle de trois mois de prison ou de 600 thalers d'amende au maximum seront la compétence des cours echevinales qu'on craignait de voir remplacer tout à fait le jury. Enfin, le projet n'admet qu'une cour supreme unique, laquelle, outre la révision des arrêts des cours d'assises et d'appel, aura à juger les cas de haute trahison. La haute cour de commerce, qui fonctionne déjà à Leipzig, sera fondue dans la nouvelle cour de cassation.

Tels sont les traits principaux des réformes judiciaires dont le Conseil fédéral aura à s'occuper.

L'affaire du *Virginius* qui faillit, il y a quelques mois, faire éclater un grave conflit entre les Etats-Unis et l'Espagne n'est pas entièrement terminee, en ce sens que la grande république américaine n'était pas seule interessée dans l'affaire.

L'Angleterre y avait une certaine part puisqu'il se trouvait des sujets anglais parmi les passagers du *Virginius* qui avaient été pris et fusillés par les autorités de Cuba.

La question n'avait pas éte complétement résolue, et il paraît que les nombreuses préoccupations du gouvernement de Madrid lui ont fait oublier le reglement de ce compte. Aussi lord Derby a-t-il cru devoir, au commencement de ce mois, rappeler cette affaire au ministere espagnol, en le priant de ne pas tarder à lui faire connaitre ses intentions.

Un autre differend se trouve également en suspens entre les deux pays ; il s'agit d'un bâtiment anglais capturé par un croiseur espagnol sous pretexte de transport d'armes pour les carlistes, et dont l'équipage a été maintenu pendant un certain temps en prison.

Il est probable que la note de lord Derby traite également ce point.

Le cabinet de Madrid ne saurait donc differer plus longtemps de s'occuper de ces deux affaires et de donner satisfaction à la Grande-Bretagne.

A la suite d'une motion de blâme qui a été infligée par le Congrès des Etats-Unis à l'administration de M. Richardson, ce ministre vient de donner sa démission.

Le nouveau secrétaire du Trésor reussira-t-il mieux que son predécesseur à sortir les Etats-Unis des difficultés financieres contre lesquelles ils luttent et qui prennent un caractere de plus en plus aigu ? La reprise des paiements en espèces est reconnue necessaire par tout le monde, mais il faudrait trouver le moyen d'arriver à ce resultat, et jusqu'ici on n'en a decouvert que d'une efficacité très-problématique.

Nous sommes du meme avis que le *Nord*, depuis longtemps la situation économique de la grande République ne s'etait presentee sous des auspices aussi peu favorables, tout conspire contre elle ; sur terre et sur mer les éléments se montrent incléments à son égard, et tandis que de mémoire d'homme on n'avait compté un si grand nombre de désastres maritimes frappant cruellement et mettant à deux pas de la ruine les maisons les plus solides, les inondations de la vallée du Mississipi menacent de compromettre pour cette année au moins l'une des principales sources de prospérité de la république.

A côte de ces causes générales et profondes de depression économique, l'annulation de la concession précedemment accordee à la compagnie americaine de la baie de Samana, ne joue sans doute qu'un rôle relativement insignifiant. Cependant cette mesure a péniblement surpris les financiers americains qui avaient placé leurs capitaux dans cette entreprise, et croyaient ce placement d'autant plus sûr, que l'acte de concession était considéré comme une annexion deguisée du territoire de la baie de Samana aux Etats-Unis, et qu'on supposait M. Grant personnellement très-favorable à cette extension de la puissance américaine.

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1).

V.

« Gouverner, c'est prévoir »

En 1785 l'Angleterre entamait avec la France des negociations dans le but d'obtenir certaines modifications aux tarifs douaniers et aux prohibitions qui genaient le commerce des deux pays.

L'Angleterre avait une revanche à prendre sur la France, et elle cherchait à racheter, au prix d'avantages commerciaux, les pertes territoriales et la defaite politique que le traite de Versailles lui avait infligees en 1783

A la tete du gouvernement britannique se trouvait un homme d'un genie extraordinaire, le premier homme d'Etat de son temps, malgre son jeune âge, Pitt avait alors vingt six ans, et pour representer l'Angleterre dans les negociations qui allaient s'ouvrir, celui-ci fit choix d'un diplomate consomme, tres-verse dans la connaissance des matieres qu'on allait discuter, c'etait le celebre Eden, depuis lord Aukland.

Eden vint à Paris muni de documents ou le fort et le faible de chaque branche de l'industrie anglaise etait soigneusement explique ; de plus, il arrivait avec des instructions formelles lui enjoignant de ne rien ceder sur les points où la France pourrait avoir quelque superiorite.

Le ministre des affaires etrangeres en France était alors M. de Vergennes. Etranger aux connaissances necessaires pour aborder un pareil debat, il abandonna à de Calonne, homme frivole et fort indifferent au bien public, la direction de cette affaire, et se contenta de lui adjoindre un diplomate spirituel, Gerard de Rayneval, qui etait tout à fait incompetent en matiere commerciale.

La superiorité des negociateurs assurait donc à l'Angleterre un avantage considerable, et sur le terrain economique la France etait à peu pres certaine d'expier les victoires que le bailli de Suffren avait remportees dans les mers des Indes.

Cependant, le simple bon sens dicta la premiere demarche de Calonne ; il fit venir un homme modeste qui se trouvait alors à la tete du commissariat general du commerce, et lui demanda un memoire sur cette importante affaire.

Boyelet declara qu'il n'etait possible de rien entreprendre sans avoir pris l'avis des chambres de commerce du royaume ; il peignit fortement l'avantage que l'Angleterre avait sur la France en matière d'industrie, de commerce et de navigation, et, passant en revue les diverses industries, notamment les fers, les cotons, les laines, les gazes, les cuirs, les poteries et les verreries qu'il etait question de livrer ou à peu pres aux chances du libre echange avec les produits similaires anglais, il demontra, avec une sûrete de vues et une precision de chiffres remarquables, la flagrante inferiorite de la France. Enfin, il predit la ruine des fabriques etablies dans le royaume, la detresse des milliers d'ouvriers qui se trouveraient bientôt sans pain ni travail, errants sur le pave des villes, et conclut en disant qu'il valait autant saigner la nation aux quatre membres que de signer une pareille convention.

Ces sinistres presages furent accueillis comme le sont generalement les prophéties fâcheuses, de Calonne jugea à propos de mander Dupont (de Nemours), économiste de l'École de Quesnay, auteur d'ouvrages dont il n'est plus possible aujourd'hui de souffrir la lecture, et dans lesquels il avait poussé jusqu'à l'exageration les erreurs des physiocrates.

Dupont (de Nemours) obtint autant de credit aupres du ministre que les sages conseils de Boyelet avaient rencontre de defaveur. Ce singulier oracle declara que loin de marchander les avantages qu'elle accorderait à l'Angleterre, la France devait accepter toutes les propositions qui lui seraient faites, et que la seule crainte que l'on pût concevoir c'etait de voir la Grande-Bretagne se refuser à cette reciprocite absolue.

Le rôle du negociateur anglais se trouvait entierement change. Ce n'etait plus un solliciteur venant negocier un traite de commerce, mais un sollicite à qui on presentait une convention que l'on etait dispose à conclure à toutes les conditions qu'il lui plairait d'y mettre.

On lui offrait la suppression reciproque des prohibitions et tarifs qui de part et d'autre protegeaient le commerce national, et cette proposition etait mise en avant par le pays qui aurait dû etre le premier à la repousser si on la lui avait faite.

Eden refusa cette reciprocite, il invoqua les lois anglaises qui ne permettaient pas d'abandonner les prohibitions qui couvraient son pavillon, son agriculture, son industrie et son commerce; il se montra cependant dispose à modifier profondement les tarifs appliques à certains articles.

Les cotonnades, les porcelaines, poteries et verreries, furent taxees au taux reciproque de 12 0/0 *ad valorem*; la quincaillerie, les ouvrages de gros et menus fers, d'acier, de cuivre, la tabletterie, les gazes furent imposees de 10 0/0, les toiles de lin et de chanvre furent soumises au regime applique aux nations les plus favorisées, la sellerie fut admise à 15 0/0 de la valeur, enfin il n'y eut pas un seul article de manufacture anglaise, et sur lequel l'Angleterre avait un avantage de bon marche de fabrication de 30, 40 et jusqu'à 50 0/0 qui ne pût venir en concurrence sur le marche francais apres avoir paye de 10 à 15 0/0 de droit d'entree.

(à suivre)

(1) Voir le N° du 2 juin 1874

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Berlin, le 30 mai 1874.

Ainsi que je vous l'avais fait prévoir la nomination de M. de Werther est officielle, et coïncide avec plusieurs changements dans les postes occupés par nos diplomates à l'Etranger.

Monsieur Eichmann quittera Constantinople pour se rendre a Stockholm. Les ministres envoyés à Bruxelles et à La Haye sont MM. de Perponcher et de Canitz. Toutes ces nominations ont ete favorablement accueillies par l'opinion publique, et je suis certain que M. de Werther sera fort apprecie dans les cercles diplomatiques de Constantinople.

Le depart de M. de Hatzfeldt pour Madrid a donne naissance à un bruit que les journaux français ont recueilli avec une satisfaction que je comprends, puisqu'on prêtait à la Prusse l'intention de reproposer la candidature du prince de Hohenzollern au trone d'Espagne. Je n'ai pas besoin de vous dire que rien de semblable n'entre dans les intentions du gouvernement. Si jadis le Prince de Bismarck a pu concevoir une pareille idee, le resultat obtenu par la maison de Savoie n'est point une leçon que nos politiques puissent laisser perdre, et nous devons étre trop heureux que celle expérience dangereuse se soit faite sans compromettre le nom allemand. Nous ne tenterons pas une seconde fois ce qui nous aurait evidemment si mal reussi il y a quatre ans, et la joie que certains journaux de Paris ont témoignée en apprenant ce soi-disant projet nous montre assez ce qu'il ne faut pas faire.

Avant-hier une triste cérémonie réunissait dans l'église de Ste-Hedwige les membres des différentes fractions de la chambre des Représentants. Les deputés qui professent les opinions les plus diverses, depuis M. Windthorst, le leader de l'opposition cléricale jusqu'aux plus fougueux defenseurs de la politique confessionnelle suivie par le gouvernement, etaient groupés autour du cercueil de M. de Mallinckrodt qui a succombé mardi dernier

La haute intelligence de M de Mallinckrodt avait marqué sa place à la tête de la fraction du centre, qu'il dirigeait au Reichtag et à la chambre des représentants. C'est une perte sensible pour le pays, et pour les collègues de cet homme distingué qui vient de mourir subitement.

L'Empereur est de retour à Berlin, apres avoir passé une journée à Ems, avec l'Empereur de Russie, Sa Majesté est revenue passer quelques jours dans la capitale, ou du reste les discussions politiques sont ajournées et ou la besogne des ministres se borne à cette chose utile que l'on nomme, l'expédition des affaires courantes

La seule chose qui puisse aujourd'hui fixer l'attention du gouvernement, c'est l'attitude de l'Episcopat qui vient, dit-on, de demander des instructions à Rome, pour régler sa conduite en presence des lois votées par les chambres prussiennes. On a parlé d'agitation projetée sur la frontière par les ecclesiastiques révoqués, et le duché de Luxembourg avait même été designé comme devant servir de quartier général aux mécontents. Le gouvernement du duché pensant qu'il valait mieux prévenir le mal que le [illegible], et sachant bien que le gouvernement prussien ne tolererait pas que des menees coupables fussent dirigées contre lui sous la protection d'un état neutre, a pris ses mesures pour faire avorter ces projets.

Quant au parti vieux-catholique il commence à s'organiser sur des bases sérieuses, et la première seance du Synode vieux-catholique a été tenue à Bonn sous la presidence de l'evêque Reinkens.

Les reformes dont l'assemblee s'est occupee [illegible] sur le règlement paroissial et sur la confession. Cette derniere partie de la discussion a été fort animee et fort interessante. Vous savez du reste que c'est un des points sur lesquels le parti vieux-catholique est décidé à apporter les modifications les plus importantes.

CHRONIQUE.

Communication officielle

Depuis quelque temps on voit les journaux de la localite reproduire des télégrammes developpés ou accompagnés de commentaires. Ce systeme, adopté premièrement en vue de rendre plus explicite le sens des dépêches, sert souvent a donner cours à des sentiments personnels.

Preoccupee d'un fait qui n'est pas exempt de serieux inconvénients, la Sublime Porte vient de prevenir Messieurs les Directeurs des Agences télegraphiques, ainsi que Messieurs les propriétaires-gérants des journaux de Constantinople, pour qu'ils aient soin de reproduire exactement et sans aucune amplification ni aucun retranchement les dépeches telegraphiques arrivees soit des provinces, soit de l'étranger. En agissant autrement, ces Messieurs s'exposeraient à encourir les peines édictées par la loi.

Le Drogman du Divan Impérial,
SADOULLAH.

S. Porte, 6 juin 1874.

Par ordonnance impériale:

Nachid pacha, ex-gouverneur général d'Adana, a ete nommé gouverneur géneral du vilayet de Castamouni ;

Photiades bey, ci-devant directeur du Lycee Imp. de Gulhané, a été nommé prince de Samos.

Savas pacha, ex-gouverneur de Sfakia a été nommé directeur du Lycée.

Une dépeche d'Athenes du 5 juin contient ce qui suit relatif aux antiquités troyennes :

Sur l'appel interjeté par le Musee impérial ottoman contre l'arret d'incompétence rendu par le tribunal de première instance dans l'affaire Schliemann l'aréopage vient de casser cet arret et d'ordonner la saisie des objets enleves par Schliemann à Hissarlik. Aujourd'hui on a voulu proceder à la saisie, mais M. Schliemann avait profité des retards pour emballer les antiquités et les faire transporter hors de son domicile, et la police est à la recherche de l'endroit où il les aura cachées.

M. le comte Barbolani, ministre plénipotentiaire d'Italie, a quitté Péra la semaine dernière, pour s'installer à Thérapia.

Tahir bey, commandant en chef la gendarmerie du vilayet de Tripoli de Barbarie, est nommé en la meme qualité dans le vilayet de Hudavendighiar.

Ce fonctionnaire est parti pour Brousse la semaine dernière.

Le gouvernement impérial, avant appris que dans la plupart des localités les revenus des caisses municipales étaient appliqués à des travaux exécutés hors de la ville, tels que [illegible], et en contravention à la loi promulguée le 23 Rédjeb 1284, vient d'adresser une circulaire grand-vezirielle aux gouverneurs-généraux de l'Empire pour les inviter à ne plus donner désormais aux revenus des caisses municipales

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

PREMIERE PARTIE.

XXXI (suite)

— Mais... je ne sais pas, répliqua Chauveau d'une voix dont l'embarras contrastait avec son emotion... Je pourrais le faire guetter une nuit... et le faire assommer. C'est reçu, cela... et l'on trouve des gens pour ces besognes-là.

Mme de Montdésert haussa les epaules

— Tiens!... tu as raison... je l'attendrai moi-même... je... le misérable qui ose faire de la peine à une enfant comme toi, qui est si belle!... Oh! tiens, je crois que je le ferai assassiner! poursuivit l'homme d'affaires en baissant la paupiere: car il sentit que son regard en ce moment pouvait donner à cette parole une sincérite sinistre, que la jeune femme ne soupçonnait sans doute pas.

Elle le regarda avec pitié.

— Vous êtes fou! dit-elle d'un ton de suprême dedain.

Voir le numéro du 4 juin.

Chauveau tressaillit douloureusement humilié par cette parole d'une femme qui, pour lui, miserable, sans foi ni loi, était un culte, plus qu'un dieu !

Il leva sur elle un regard suppliant :

— Mais parle alors ! s'ecria-t-il, parle, ordonne, dis-moi ce que tu veux ! Que veux-tu que je te dise? que veux-tu que je te réponde ?

— Je veux que vous me repondiez comme un homme doit répondre à une femme offensée, quand cette femme lui demande appui et quand cet homme est...

— Voyons ! interrompit Chauveau avec un effarement tellement sincère que chez lui il était grotesque, mais je ne me bats pas, moi !... je ne peux pourtant pas me battre en duel !

La jeune femme se détourna à demi, et, lui lançant de côté un regard ecrasant, s'éloigna.

Chauveau se leva desespéré.

— Reviens ! supplia-t-il, ne t'en vas pas ! reste !... Si tu savais combien je suis heureux de te voir... là ! devant moi... de te regarder... de baiser tes petites mains, de t'adorer... Tu sais pourtant bien que je ne peux pas te voir souvent, que tu es mon seul bonheur... Tu es si bonne de m'avoir permis de venir ce soir... Va ! je sais bien tout ce que tu as fait aujourd'hui... depuis l'heure où tu m'as quitte... rue des Ormes...

Elle s'arrêta et, le sourcil froncé, darda sur lui des yeux inquiets.

— Vous savez... balbutia-t-elle.

— Ne me l'avais-tu pas ordonné ? reprit Chauveau avec hésitation, tremblant à l'idee que peut-être sans le vouloir, en obeissant à cette femme etrange, il l'avait blessée. Ne m'avais-tu pas permis de venir sitôt après que M. de Baradieu serait sorti de chez toi ?.. Ne m'as-tu pas recommandé de le faire suivre...?

— Ah !... vous l'avez suivi ? fit Mme de Montdesert dont la voix tremblait.

— Pas moi... mais c'est tout comme... Eh bien ! il n'est pas venu ?

Elle pâlit encore davantage.

— Non murmura-t-elle d'une voix sourde, il n'est pas venu. Apres ? Quoi ! c'est tout?...

— Je sais qu'il n'est pas venu... Je sais que tu es sortie en amazone... Si je te disais même...

— Quoi ?

— Faut-il ?... fit Chauveau avec un air fin et d'un ton d'enfant espiegle.

— Parlez ! dit Mme de Montdesert en frappant du pied.

— Si je te disais que je sais que tu as reçu une lettre ?...

La jeune femme, comme mue par un ressort, fit deux pas vers Chauveau, et, plongeant son regard dans celui de l'homme d'affaires, comme si elle eût voulu lire jusqu'au fond de sa pensee :

— Une lettre ? interrogea-t-elle avec une hardiesse trop fiere pour n'etre pas jouee ; une lettre ?

— Ah !... par exemple, de qui ? je n'en sais rien, dit Chauveau... mais tu l'as reçue... D'ailleurs, je suis bête ! Est-ce que ça me regarde !... Si je te dis tout ça, c'est pour te montrer combien je t'aime, puisque la moindre chose de ce qui t'arrive, un rien, m'occupe et me réjouit le cœur.

Et, reprenant les mains de la jeune femme, il la ramena devant le fauteuil qu'il avait quitte et où il se rassit.

— Maintenant... commença-t-il.

Par un mouvement brusque et comme sortant tout à coup d'un rêve, comme si elle n'avait eté ramenee là qu'à son insu et malgré elle, la jeune femme s'arracha en quelque sorte des bras de Chauveau et fit un pas en arriere :

— Ainsi, s'ecria-t-elle d'une voix sombre, pleine de sourdes colères, vous ne voulez pas me venger ?

Chauveau se frappa le front.

— Si ! dit-il, si !.. mon Dieu, c'est vrai !.. je suis là à t'adorer, au lieu de... Ecoute... viens ici... j'ai trouve ! je t'assure que j'ai trouve... On t'a donc fait de la peine ?

— Oui, répondit-elle d'un ton pareil à un souffle

— Jalouse ? interrogea Chauveau avec un regard indicible.

Mme de Montdesert tressaillit ; elle fixa Chauveau d'un œil melancolique, puis, apres un court silence et en baissant la tete :

— Ah ! murmura-t-elle, vous m'aimez, vous !... Mais qu'avez-vous trouve, dites ? reprit-elle vivement, comme ramenee presque aussitôt à sa preoccupation obstinee.

Chauveau se posa de trois quarts.

— Si nous lâchions sur lui Montdesert ? dit il d'un air capable.

Et il eclata de rire, de ce rire strident et nerveux qui lui etait habituel.

— Tenez ! s'ecria la jeune femme avec irritation ; decidement, vous êtes insense... et vous voilà bien tous !... tous les mêmes !... tous lâches.

Chauveau bondit, non sous l'injure, mais sous la douleur que lui causa cette voix aimée trahissant une blessure profonde.

— Enfin, répliqua-t-il hors de lui, dis-moi tout, alors ! et ensuite nous verrons. Et puisque c'est grave, j'en fais mon affaire. Là, est-tu contente ?.. De qui as-tu à te venger ?... parle ! Qui t'a fait de la peine ? reponds !

— Un homme qui est plus fort que vous tous, parce qu'il est l'honneur meme ! repliqua durement Mme de Montdesert en regardant Chauveau en face.

— Ce n'est pas gentil, ce que tu dis là !... Mais enfin, son nom ?

— Le marquis de Baradieu.

— Baradieu ?

Chauveau fut tellement stupefait, qu'il resta un instant sans trouver un mot.

Mais, se remettant bientôt, et apres avoir fait sans doute dans son cerveau un travail rapide :

— Baradieu ! repéta-t-il : quand, cette après-midi encore...

— Taisez-vous ! commanda Mme de Montdesert d'une voix brève. Je vous ai dit le nom de cet homme : cet homme m'a outragee et je le hais... entendez-vous ? je le hais d'une haine ardente !...

Chauveau jeta ses bras affoles au-dessus de sa tête.

— Mais, malheureuse enfant ! murmura-t-il, tu ne sais donc pas ce que c'est que le marquis de Baradieu ? c'est un des plus grands noms, le plus grand peut-etre de ce pays.

— Eh ! qu'importe !

— Tu ne sais pas que c'est le cœur le plus loyal, l'ame la plus haute, l'honneur et la loyaute même, que... et c'est à lui que tu veux t'en prendre !

Pâle comme un spectre, les levres agitées par un fremissement, Mme de Montdesert ecoutait.

— Oui !... je le sais ! ... dit-elle d'une voix qui se voilait peu à peu ; et c'est pour cela qu'il faut que tu me venges !

— Mais enfin ? interrogea Chauveau, que desires-tu ? parle ! quelle folle idee a traversé ton esprit?

Mme de Montdesert le regarda un instant, droite, muette, immobile ; puis un sanglot jaillit tout à coup de ses levres, elle s'elança vers Chauveau interdit, et, lui jetant ses deux bras autour du cou, les yeux à demi fermés, et renversant sa tête adorable :

— Ce que je veux ? murmura-t-elle d'une voix eteinte : je veux qu'il m'aime !... mon père !

DEUXIEME PARTIE

I

L'AFFAIRE DE LA NOCE

Paris, la ville oublieuse entre toutes; Paris, qui au bout de quinze jours ne se souvient pas plus d'une de ses hontes que d'une de ses gloires : Paris a depuis longtemps oublie un crime mysterieux, commis il y a plus de trente ans dans un des quartiers les plus fréquentes, et qui emut profondement alors la curiosité publique.

Nous voulons parler de l'affaire Cecile Reau, plus couramment designee sous le titre de l'*Affaire de la noce*.

A cette époque relativement peu eloignee de nous, le nombre des journaux était encore assez restreint, et les lecteurs n'exigeaient pas comme aujourd'hui des détails précis et circonstanciés sur les sinistres épisodes qui ont de tout temps constitue la pâture des faits divers L'*Affaire de la noce* fut un des crimes qui firent exception à la règle, et pendant plusieurs semaines la population parisienne oublia les debats de la Chambre des deputés, la question etrangere, M. Thiers, M. Guizot, le centre gauche et les caricatures sur la poire, pour ne plus penser qu'au drame sanglant de la rue Montmartre.

Car, ainsi que nous l'avons dit, c'etait rue Montmartre que l'assassinat avait eu lieu, à peu de distance des Halles et de la Pointe-Saint-Eustache, c'est-à-dire dans le quartier le plus vivant, où la moitié de Paris veille encore quand l'autre moitié sommeille.

Ce qui ajoutait à l'horreur du crime, ce qui avait decuple la curiosité mêlée de terreur qui en avait accueilli la nouvelle, c'est qu'il ne s'agissait pas ici d'un meurtre isole, d'un assassinat vulgaire : le meurtrier, ou, pour mieux dire, les meurtriers inconnus, avaient en même temps, à la meme heure, sans bruit, sans cris, sans lutte, sans que rien eût trahi au dehors le drame effrayant qui avait dû se passer à l'interieur, fait disparaître, supprime ou assassiné cinq ou six personnes !...

Voici succinctement résumes, d'apres les divers temoignages qui furent recueillis alors, les faits qui précéderent et accompagnerent la decouverte de ce crime multiple et mystérieux.

(A suivre)

une destination autre que celle qui a été assignée à ces fonds par la loi.

Nous avons emprunté dernièrement au journal le *Conieh* un tableau donnant le résultat approximatif de la taxe des moutons pour l'année courante, et établissant une comparaison entre cette somme et les recettes données au fisc par cet impôt pendant l'année précédente.

Revenant sur le même sujet, le *Conieh* annonce dans son dernier numéro que le dénombrement des moutons vient d'être achevé et que le résultat de cette opération est venu justifier ses appréhensions. En effet, il résulte de ce travail que pendant l'année qui vient de s'écouler, 2,112,420 bêtes à laine ont succombé et que la perte causée au trésor par cette mortalité s'élève à 65 mille livres turques environ. C'est donc une perte de plus d'un million de livres turques qui a été subie par les propriétaires de troupeaux, dans la province de Conieh.

Le journal tout en déplorant cette mortalité, d'autant plus regrettable que l'élève des bêtes à laines constitue une des principales ressources de la province, fait observer que cette calamité ne doit pas être attribuée à une épizootie, mais simplement à la rigueur exceptionnelle du dernier hiver.

Les examens des élèves qui suivent les classes préparatoires de l'école impériale de médecine ont commencé mercredi dernier, devant une commission composée de professeurs assesseurs nommés par la direction de l'école. Lorsque les élèves de ces classes auront été interrogés, on procédera à l'examen des étudiants en médecine.

On annonce un nouveau suicide. C'est celui du caissier du *Chirket-i-Haïrié*, Hadjik Agha, originaire d'Angora et domicilié à Yenikeui. Cet individu est allé, vendredi, se jeter dans le puits de sa maison d'où on l'a retiré dans un état qui ne laisse aucun espoir. On attribue cette funeste détermination à la résolution que l'assemblée des actionnaires a prise, de vérifier les comptes de l'administration et par suite ceux de la caisse de la compagnie sous la précédente direction.

Ce n'est pas vendredi, comme nous le disions par erreur dans notre avant-dernier numéro, mais bien samedi que le nouveau patriarche arménien a eu l'honneur d'être reçu en audience solennelle par S. M. le Sultan.

On lit dans l'*Andrinople* du 2 juin :

Nous apprenons avec regret que les fortes pluies accompagnées de grêle qui sont tombées dans la nuit de lundi dernier, ont complètement détruit les récoltes des villages de Boz-Agatch, Oulyenli, Kispetli, Semavih, Yéndje et Egri-Armout, situés dans l'arrondissement de Yéni-Zagara, ainsi que le quart de celles du bourg de Yéni-Zagara.

Le gouvernement impérial vient de publier le nouveau règlement fixant les pénalités applicables aux contrebandiers de sel, et la récompense allouée aux individus qui fourniraient à l'administration les moyens de surprendre la contrebande qui se fait sur cet article.

Ce nouveau règlement qui se compose de trois articles, est conçu dans les termes suivants :

Art. 1er. — Le sel étranger ou indigène, provenant de contrebande, sera saisi. La marchandise ainsi séquestrée sera complètement abandonnée à la personne qui aura dénoncé la contrebande, ou qui, par ses indications, aura fourni les moyens de saisir le sel frauduleusement transporté. En outre le contrebandier payera à titre d'amende le double de la valeur de la marchandise saisie. Cette valeur sera fixée d'après le prix auquel le sel est vendu par l'Etat. Cette amende sera perçue au profit du fisc.

Art. 2. — Dans le cas où l'amende fixée par la loi ne pourrait être recouvrée, soit par suite de l'évasion des contrebandiers, soit par l'impossibilité matérielle dans laquelle ceux-ci pourraient se trouver de satisfaire à cette exigence de la loi, les personnes qui auront dénoncé la contrebande ou qui auront fourni les moyens de la saisir ne recevront à titre de récompense que le quart de la marchandise confisquée. Les trois autres quarts appartiendront alors au fisc.

Art. 3. — Au cas où le contrebandier aurait pris la fuite en laissant entre les mains des agents les chariots, les bêtes de somme, les barques, les bâtiments ou enfin tout ce qui sert au transport du sel de contrebande, ces effets seront vendus aux enchères publiques, et le produit de la vente sera déduit sur le chiffre de l'indemnité que le contrebandier devra payer.

Si la vente produit une somme supérieure au chiffre de l'amende, le surplus sera restitué, contre reçu, au propriétaire, lorsqu'il se présentera. Si la vente de ces objets ne produit pas une somme suffisante pour indemniser le fisc, elle sera néanmoins partagée entre l'administration et la personne qui aura dénoncé la contrebande, d'après l'art. 2. Ainsi donc le dénonciateur, recevra en nature le quart de la marchandise confisquée, plus le quart du produit de la vente des effets qui auront servi au transport du sel. Le reste deviendra la propriété du fisc.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

[illegible] CONSTANTINOPLE.

8 juin, 1874

Lever du soleil	4 h. 29 m.
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
H. à la turque à midi moyen.	[illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	764.4
Thermomètre	19.2
Minima	16.1
Maxima de la veille	24.4

Direction et force du vent NE. modéré.

Etat du temps le 7 juin, 8 h. du matin.

Sur la mer Noire les vents soufflaient du sud [illegible] avec orages et pluies [illegible] du nord forts aux Dardanelles ; calmes ou faibles sur l'archipel et l'adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mai.

1 Anton Gebegi	[illegible]	[illegible]
1 Bagi Moustazan	[illegible]	[illegible]
8 Sarino	[illegible]	[illegible]
9 Fratelli Dagostin	[illegible]	[illegible]
10 Pharer Ganze [illegible] Savo	[illegible]	Negotin
11 Yaco Pissano	[illegible]	Odessa
12 Anesti Caristu [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mois de Juin.

[illegible]

LETTRES DE PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

NICHE, le 18/30 mai 1874.

La saison actuelle à Niché est très-agréable. C'est l'époque des mariages. On se réveille aux sons de la musique et le soir on se jette dans les bras de Morphée prêtant une dernière oreille [illegible] un jour de fête. Les fiançailles sont d'une très-[illegible] le temps d'aller une fois chez sa fiancée pour prendre une tasse de café, de sa main.

La veille du jour de la cérémonie on procède aux différentes invitations à faire en ville [illegible] d'un individu de forme athlétique [illegible] dis en bolitines à la fête.

Dès les 8 heures du matin [illegible] chez le jeune fiancé. Lorsque le dernier des invités pénètra dans l'enceinte, [illegible] mes tous dans une cour où un immense chariot fut chargé des présents que le jeune homme envoyait à sa future. Ce chariot est immédiatement dépêché vers la jeune fille, précédé [illegible] prenait sa revanche. Quelques minutes après un autre chariot portant la dot de la jeune fiancée pénètrait dans la cour. Chacun des invités doit laisser échapper un cri de surprise ou d'admiration et féliciter le jeune homme du bonheur qui l'attend.

Aussitôt après les exclamations de rigueur nous nous acheminâmes vers l'église. Ici un incident à noter. Dans de telles fêtes le plus grand luxe chez les Bulgares consiste à porter beaucoup de pelisses, le plus de pelisses possible [illegible]-on en plein mois d'août. Dans notre [illegible] de quatre pelisses.

C'est [illegible] une véritable exposition de [illegible].

A la porte de l'église nous [illegible] la jeune fiancée couverte d'un voile et accompagnée de ses parents et de ses invités. La cérémonie religieuse est courte et simple. Sitôt terminée nous nous rendîmes de nouveau chez le jeune homme avec sa nouvelle épouse. A l'entrée de la maison le compère prend un gros pain [illegible] mange un morceau. Cet acte équivaut à un souhait de bonheur et de prospérité. J'ai mangé de [illegible] plaisir qu'après bien des fatigues je [illegible] à avoir véritablement faim. La jeune épouse est aussitôt débarrassée de son voile et les infatigables ziguenrs chantent ses vertus et [illegible].

La fête est couronnée d'un très-mauvais dîner à la suite duquel tout le monde se retire. Si le lendemain du mariage on passe *par hasard* de bon matin sous les fenêtres du jeune couple et l'on entend les *ziguenrs* (encore !) chanter dans la maison comme la veille, c'est un signe que tout s'est passé en bon ordre. Si, par malheur, la maison répond par un silence glacial aux [illegible] des passants, il n'est pas difficile de deviner que le jeune époux a joué le rôle de Ménélas avant son mariage.

J'ai passé, par hasard, le lendemain du mariage, sous les fenêtres de mes nouveaux mariés, les *ziguenrs* chantaient.....

Ma correspondance d'aujourd'hui est déjà très-longue, pourtant je ne veux pas terminer [illegible] sur un incident d'une autre nature.

Dans ma dernière lettre j'ai mentionné la grève de nos bouchers, sur un ton tant soit peu badin. Le *Rousnameï-Havadis* et le *Bassiret* (je n'ai pas vu le numéro de ce dernier journal) en reproduisant la dite correspondance [illegible] l'Anatolie. Je m'empresse de les informer que [illegible] pas encore là, [illegible]. La grève dont je vous ai parlé [illegible] peu de temps grâce aux efforts de [illegible].

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La conjonction des Centres.

On écrit à l'*Indépendance belge* :

PARIS, 27 mai 1874.

On reparle de la fameuse conjonction des centres. Dût-on parvenir à la former, elle ne me paraîtrait qu'un palliatif très-insuffisant pour toutes les difficultés de la crise ; cependant, il est certain que l'élection de M. de Bourgoing a modifié complètement l'ensemble des choses. Il est aujourd'hui bien prouvé qu'il n'y a plus que deux partis viables en présence : la république et l'empire. Les légitimistes et les orléanistes, qui persisteraient à maintenir leur drapeau l'agiteraient uniquement dans le vide. Il est difficile que les légitimistes optent pour le bonapartisme et [illegible] plus pour la république ; mais la même option s'impose au centre droit et il y a un grand nombre de membres de ce groupe qui ne peuvent, dans aucun cas, se faire bonapartistes.

Il n'est donc pas impossible qu'une partie du centre droit essaie de s'entendre avec la gauche pour engager le pouvoir dans la voie du septennat républicain. *Le Journal des Débats* d'hier matin semblait contenir une invite du centre gauche au centre droit de se rallier sur ce terrain, et bien positivement ce soir *le Journal de Paris* répond à cette ouverture au nom du centre droit. Cette alliance est-elle destinée à réussir ? Encore une fois, j'en doute ; mais si une majorité ne pouvait pas se reconstituer dans ces conditions, l'avortement de ce dernier effort aurait tout au moins ce bon côté de prouver une fois de plus l'impuissance absolue de l'Assemblée et de gagner à la dissolution les voix de tous les groupes qui auraient cherché inutilement un point d'appui dans la définition républicaine du septennat.

Ce n'est pas là le seul signe que l'élection de M. de Bourgoing a produit une grande et peut-être salutaire impression. On assure que le gouvernement va procéder à une épuration préfectorale et municipale pour éloigner de ces doubles fonctions les bonapartistes trop zélés. Je ne crois qu'à demi à cette nouvelle, surtout lorsque je vois un impérialiste, M. Welche, nommé secrétaire général au ministère de l'intérieur. Cependant, je le répète, il est impossible de nier l'impression produite par l'élection de la Nièvre.

Le gouvernement annonce qu'il va faire procéder en un bloc, à toutes les élections partielles pour les sièges législatifs vacants. C'est là, à coup sûr, une idée fort louable, et à défaut d'élections générales que réclamerait impérieusement le salut du pays, dix élections partielles faites à la fois, peuvent au moins permettre de juger dans une certaine mesure de l'état réel de l'opinion publique ; toutefois, comme on savait précédemment l'horreur du gouvernement du 24 mai pour toute espèce de scrutin, on s'étonnera un peu de cette ardeur subite à consulter le pays, et on se demandera si le gouvernement aurait été aussi pressé de faire procéder aux élections partielles au cas où M. Gudin aurait été nommé au lieu de M. de Bourgoing.

Et toutefois on est certain qu'il faut que le ministère prenne une attitude fort nette à l'endroit du bonapartisme. Autrement, dans l'Assemblée comme dans le journalisme, il ne retrouverait pas les appuis sur lesquels il peut compter en se montrant résolument hostile à l'empire. Ce soir, *la Presse*, se défendant énergiquement du reproche d'avoir triomphé de l'élection de M. de Bourgoing, se rangeant explicitement parmi les vaincus, indique que son concours ne serait plus acquis au septennat s'il n'était exclusif de toute alliance avec l'empire.

Les bonapartistes prétendent que sur dix élections qui se préparent, ils comptent enlever six succès. Ils sont bien bons, après le récent succès de M. de Bourgoing, de ne pas s'attribuer d'avance les dix victoires ; mais l'imprévu ne favorise pas toujours les mêmes causes. On prétend que le prince Napoléon posera sa candidature dans les Alpes-Maritimes.

A Rome.

On écrit à l'*Etoile belge* :

Rome, 22 mai.

Le télégraphe vous aura sans doute signalé le vote qui a eu lieu hier, à la Chambre, et par lequel celle-ci a décidé de passer à la discussion des articles du projet de loi privant de l'efficacité juridique les actes non enregistrés dans les délais légaux, contrairement à l'avis de la commission, qui proposait le rejet pur et simple.

Ce résultat vous aura probablement étonné à la suite de la vive opposition que cette loi a rencontrée, à son début, et de la tournure irritante et passionnée qu'avait prise la discussion depuis trois jours. Mais votre étonnement cessera lorsque vous saurez que ce vote, dans les conditions où il a été rendu, cache un compromis à l'efficacité duquel je ne prête pas une grande confiance.

M. Minghetti, prévoyant que l'ordre du jour de la commission pouvait être adopté, a prononcé hier un long discours, dans lequel il a posé catégoriquement la question de cabinet en l'entourant, cependant, de cette réserve que ceux qui trouvent la loi défectueuse pouvaient l'amender en discutant les articles, et en faisant bien sentir qu'en cas de rejet la Chambre pourrait expier sa sévérité par la dissolution.

Cela a suffi pour rallier une majorité de 11 voix contre la proposition de la commission. Cette majorité a été produite principalement par le désir qu'ont un grand nombre de députés de conserver leurs sièges, et par la crainte de ne pas être appuyés par le ministère dans les élections générales, après avoir voté contre lui à l'appel nominal.

Mais après la discussion des articles viendra le vote au scrutin secret, qui doit réellement décider du sort de la loi. Or, je crains fort qu'à cette occasion la majorité ne se produise dans un sens opposé.

Je le crains et je le regretterais, pour ma part, car, bien que je considère cette loi comme mauvaise, je reconnais qu'à cause des intérêts auxquels elle se rattache, son rejet aurait des conséquences déplorables pour l'administration publique. Un vote négatif détruirait les lois d'impôt déjà votées et l'administration financière retomberait de nouveau dans la confusion et, ce qui est pis encore, le déficit continuerait à persister dans les proportions qu'il a actuellement, c'est-à-dire de 140 à 180 millions.

Le gouvernement a décidé d'envoyer en Allemagne le major Appellini, du 8e régiment de cavalerie. Le voyage de cet officier a uniquement pour but d'étudier les nouvelles manœuvres de la cavalerie, la nouvelle organisation des régiments et des escadrons, et surtout le système de recrutement employé par l'autorité militaire prussienne pour les réquisitions de chevaux, en cas de mobilisation. Je vous ai annoncé le départ du major Appellini et j'ai bien spécifié la nature de sa mission, parce qu'il ne manquera pas de journaux cléricaux qui lui attribueront une mission plus ou moins secrète, ainsi que c'est l'habitude de la presse ultramontaine, chaque fois qu'un officier italien se rend en Allemagne.

Voici une grande question qui revient sur le tapis, c'est celle de savoir si les cléricaux prendront part à la lutte électorale qui aura lieu prochainement pour le renouvellement partiel des administrations locales. Une espèce de congrès catholique a été tenu à Modène ces jours-ci, mais nous ne connaissons pas encore la décision qui a été prise. On s'y est aussi entretenu d'un projet de protestations contre le décret par lequel a été prohibé la procession de Saint-Ambroise, à Milan, des moyens de rendre plus productif le denier de saint Pierre et de l'opportunité qu'il y aurait à recueillir des fonds pour la cause légitimiste en Espagne. Sur ces points encore nous ignorons les décisions du congrès.

Les cardinaux Chigi et Guibert sont attendus, ce soir, à Rome. Jusqu'à présent, le nouveau consistoire a été fixé au 5 du mois de juin prochain, pour l'ouverture de la bouche (*oris apertio*) des trois cardinaux récemment nommés et qui n'ont pas encore été soumis à cette formalité. Ce sont les cardinaux Chigi, Guibert et Simor, primats de Hongrie. Cette date n'est cependant pas irrévocable.

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Santander, 24 mai.

La semaine nous a apporté quelques incidents. C'est d'abord le bruit très-vite confirmé de l'entrée d'une forte bande dans la province de Santander. Quinze cents carlistes aux ordres de Navarrete ont été repoussés par la garnison de Ramales. Ils se sont dirigés par les défilés de la chaîne Cantabrique sur la Venta de Escudo, limite des districts de Burgos et de Santander. Là ils ont surpris et cerné quatre-vingt volontaires de cette ville. Un messager y fut envoyé en toute hâte pour demander l'envoi de troupes. La nouvelle s'est répandue dans les quartiers pauvres de Santander et de suite une foule de près d'un millier de personnes s'est assemblée sur l'Alameda. Les familles et les parents des volontaires menacés proféraient des paroles pleines de menaces contre le clergé et contre quelques familles carlistes. Le gouverneur dut intervenir pour promettre l'envoi immédiat de secours. Un train spécial partit avec des gardes civils et un bataillon de ligne. Les bruits les plus exagérés ont été mis en circulation, il a fallu 24 heures pour calmer l'opinion publique. L'arrivée des troupes a fait reculer les carlistes dans la direction de Ramales.

La Compagnie du Nord pourrait bien recevoir leur visite. On s'étonne ici que le gouvernement laisse à peu près sans protection le chemin de fer et le port qui mettent l'Espagne en communication postale et télégraphique avec l'Europe par Saint-Jean-de Luz. Il n'y avait pas hier cinq cents hommes ici et il a fallu en faire venir de Santona et de Portugalete. Ajoutez à cela que la ville contient bien des partisans de don Carlos et que les chefs de la faction sont parfaitement renseignés sur sa situation. Elle n'est nullement à l'abri d'un coup de main.

S'il faut en croire la presse madrilène et les nouvelles de Bilbao, le maréchal Concha serait entré depuis trois jours à Vittoria. Il a châtié ce pays carliste depuis Berberana jusqu'à Orduna, Llodio et Amurrio puis il est redescendu par la vallée où passe le chemin de fer. Le blocus de Vittoria a dû cesser avec l'arrivée de l'armée du Nord. Celle-ci se trouve ainsi échelonnée depuis les passages de l'Alava et la Biscaye jusqu'à Miranda del Ebro. Vittoria est peut-être une meilleure base d'opérations que Miranda. Le maréchal Concha pourra ou se porter en Biscaye, ou remonter l'Alava jusqu'aux Amescoas. Derrière lui, le pays délivré des carlistes va pouvoir songer au rétablissement des communications entre Vittoria et Miranda.

Le général en chef a demandé des renforts et de l'argent. Il aurait besoin d'au moins quarante mille soldats pour envahir efficacement la Navarre tout en surveillant la ligne de l'Ebre et il en a à peine vingt cinq mille à Vittoria.

Le maréchal est peu disposé à encourager la présence des reporters à son quartier général. La plupart de mes confrères sont [illegible]. Il est évident que ses dernières opérations n'ont eu pour but de dégager les Encartaciones et les routes entre Bilbao et Vittoria par le val d'Orduna. Malheureusement nous savons par ce qui se passe au Somorrostro et ici que les partidas reparaissent quelques heures après le départ des troupes. Il faudra quelques jours encore pour organiser une campagne décisive contre Estella et les Amescoas.

Les nouvelles de Saint-Sébastien et de l'Irun sont meilleures. Les deux garnisons ont refoulé les partidas et leur ont même infligé quelques pertes cruelles. Le brave commandant des miquelets, Olozabal, a par deux fois surpris et capturé le poste de brigands qui pillaient et battaient les passants sur la route de France. Il y a cependant dans la province de Guipuzcoa un rassemblement assez considérable de bataillons basques. Ceballos et Lizarraga se donnent du mal pour refaire ces corps qui ont le plus souffert dans les lignes du Somorrostro. Les paysans sont enrôlés de force, mais le zèle de leurs prêtres même ne parvient plus à dominer leur répugnance pour la lutte. Les pouvoirs illimités que le général Elio a conférés aux chefs de bande a rendu possible un déploiement de grande sévérité contre les tièdes et les suspects. Ces malheureuses populations vivent dans une atmosphère de terreur, la moindre dénonciation amène des violences. C'est à Tolosa, à Andovin, à Vergara et à Azpatia que les factions ont centralisé leurs blessés et leurs dépôts.

Les télégraphes en Russie.

Nous trouvons dans le *Messager officiel* un intéressant aperçu de la statistique des télégraphes en 1872.

Au 1er janvier 1872 l'étendue totale du *réseau de l'Etat* était de 48,657 verstes, la longueur des fils était de 93,192 verstes et demie et le nombre des stations de 578.

Dans le courant de cette même année l'étendue des lignes s'est accrue de 4,791 verstes, celle des fils de 10,138 verstes et le nombre des stations de 71, de sorte qu'au début de l'année 1873 le réseau télégraphique de l'Etat atteignait les dimensions suivantes : lignes, 53,448 verstes ; fils, 103,330 1/2 verstes, stations 649.

Parmi les travaux exécutés en 1872, il faut citer l'établissement de la ligne rattachant les villes d'Omsk et de Taschkent ; à la fin de l'année les travaux avaient déjà été exécutés sur une étendue de 1,666 verstes entre Omsk et Varnoé.

Les lignes télégraphiques *appartenant aux Compagnies de chemins de fer* avaient à la fin de 1871 une étendue de 7,500 verstes, qui s'est accrue de 3,238 verstes dans le courant de 1872. Les fils (17,975 verstes au début de l'année) se sont augmentés de 6,634 verstes et les stations (470) de 202 établissements nouveaux.

L'étendue de la *ligne anglo indienne* n'a pas varié en 1872 ; au 1er janvier 1873 elle atteignait une longueur de 3,047 verstes, avec 7,083 verstes et demie de fils et de 53 stations.

Les *lignes appartenant à des particuliers* n'ont pas varié non plus dans leur étendue : elles ont une étendue de 284 verstes et quart, avec 285 verstes et demie de fils et 23 stations.

L'étendue totale du réseau télégraphique de l'Empire au 1er janvier 1873 s'exprime par [illegible] chiffres suivants :

	Lignes	Fils.	Stations
	Verstes		
Telegra. de l'Etat	53,448	103,330 1/2	649
Teleg. des compagnies de chemin de fer	10,738	24,605	681
Lig. angl-indienne	3,407	7,083	53
Telegraphes particuliers.......	284 1/4	285 1/4	23
Total	67,877 1/4	135,877 3/4	1 406

Le personnel de l'administration centrale était composé en 1871 de 144 employés et 150 employés en 1872. Le service télégraphique occupait 4,509 personnes en 1871 et 5,311 en 1872 : l'accroissement est donc de 17,8 0/0.

En 1872 le mouvement de la correspondance télégraphique, comparé à celui de l'année précédente, accuse une augmentation assez sensible ; il n'y a que les dépêches de transit dont le nombre ait diminué de 5 0/0, ce qui tient à la concurrence faite à nos lignes télégraphiques par le câble sous-marin passant par Gibraltar et Suez et qu'exploite une Compagnie anglaise. L'augmentation totale de la correspondance est de 7 0/0 ; la correspondance russe ne s'est cependant accrue que dans une proportion de 6 0/0, tandis que la correspondance internationale (la correspondance de transit non comprise) accuse une augmentation de 10,7 0/0. Le tableau suivant fera voir le nombre des dépêches transmises par notre télégraphe durant les [illegible] de 1871 et de 1872 :

	1871	1872	Augmentation ou diminution de l'année
Corresp. inter.	2.550 694	2.718.496 +	6 o/o
» internat.	168.020	518,172 +	10.[illegible]
» de transit.	29.294	27.577 +	[illegible]
Total	3.048.008	3,264.245 +	7 o o

La recette brute du service télégraphique s'est élevée en 1872 à 4.189 280 r. ; celle de l'année précédente n'avait été que de 3,946.592 r., ce qui donne, en faveur de 1872, une augmentation de 242,688 r. ou de 6.2 o/o. Ces chiffres se répartissent comme suit entre les diverses branches du service télégraphique :

	1871	1872.	Accroissement de recettes en 18[illegible]
	r.	r.	
Intérieur.......	[illegible]	3.374 947	3.8 [illegible]
International.	[illegible]	744,805	17 4 [illegible]
Recettes div.	61.[illegible]	69.528	1,3 [illegible]
Total ..	2.946.5[illegible]	[illegible]	[illegible]

L'entretien du service télégraphique a coûté 2.624.966 r. en 1871 et 3.145.024 en 1872, ce qui équivaut à une augmentation de 19.8 o/o pour la [illegible] durant ces chiffres de ceux de la recette brute, nous obtenons un bénéfice net de [illegible] r. pour 1871 et de 1.044.256 pour 1872.

En comparant le total des recettes avec le nombre des dépêches transmises, nous obtenons les chiffres suivants, représentant les frais de l'administration pour l'expédition d'une dépêche :

	1871.	1872
Intérieur......	1 r. 27 c.	1. r. 24 c.
International.	1 29	1 36

Le rendement moyen de chaque verste de fil télégraphique a été :

	1871.	1872.
Recette......	[illegible]	[illegible]
Dépense......	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net..	11 [illegible]	[illegible] 10

Les frais d'établissement de lignes nouvelles ont absorbé 902 527 r. en 1872, cette dépense n'avait été que de 713.088 r. en 1871.

La vie dans les mines de diamants de l'Afrique du Sud, en 1874.

Nous avons plusieurs fois parlé des mines de diamants, découvertes depuis quelques années dans le Sud de l'Afrique, de leur exploitation, de l'abondance de leurs produits et de la transformation qui s'était, grâce à cette découverte, opérée dans ces solitudes désolées. Nous trouvons dans l'*Illustrirte Zeitung* une lettre écrite de New Rush, ville née d'hier et située au milieu de l'exploitation diamantifère. Cette lettre, adressée par un témoin oculaire, donne d'intéressants détails sur la vie qu'on mène en ces localités, ainsi que sur les mines elles-mêmes :

New Rush, — dont le nom n'existe pas encore sur les cartes géographiques, — offre, à l'heure qu'il est, écrit le correspondant, l'aspect d'une grande ville, d'une grande ville d'Afrique bien entendu. On y compte 6 églises, 2 grands édifices pour concerts, représentations théâtrales et bals, un cirque équestre, un grand nombre de constructions massives pour les autorités du pays, pour le conseil municipal, les prisons, la poste, qui a été complètement organisée ; une très-grande place pour le marché ; des rues larges, sillonnées par de nombreuses voitures de place ; on ne se douterait guère que cet emplacement n'était, il y a encore 2 ans, qu'un désert où s'ébattaient des troupeaux de chèvres et d'autruches, seuls habitants de cette solitude.

C'est en hiver surtout que la ville nouvelle offre l'image de la plus vive animation : on y donne — qui le croirait ? — des bals brillants où les Anglaises et les Américaines luttent de beauté et rivalisent de luxe ; c'est une exhibition de diamants, de dentelles, de riches étoffes, de robes à queue, comme dans les villes de bains, en Europe ; seulement, ce qui y manque c'est l'orchestre des casinos européens. A New Rush, on ne danse qu'au piano avec accompagnement de trois ou quatre violons ou guitares. Ce qui n'arrête pourtant, en aucune façon, l'ardeur des danseuses. Enfin, chose essentielle dans ces campements improvisés du jour au lendemain, la police est maintenant ce qu'elle doit être, grâce à cette organisation l'ordre est parfaitement maintenu, la direction de la police ayant été confiée à un Européen, à un ancien capitaine de cavalerie.

Telle est la ville qui s'élève à peu de distance de la fameuse mine de diamants de Colesberg, laquelle est la raison d'être et l'origine de la fondation de cette ville. Colesberg est une des merveilles du sud de l'Afrique. Découverte et mise en exploitation depuis trois ans seulement, ceux qui l'ont vue en 1871 ne la reconnaîtraient plus en 1874. On sait, d'après ce que nous avons dit précédemment, que toutes les mines sont divisées en *claims* (concessions), autrement dit en portions concédées ; aujourd'hui, toutes ces portions sont creusées jusqu'à une profondeur moyenne de 100 pieds.

Les douze voies carrossables, qui serpentaient à travers la mine, et qui s'élevaient à des hauteurs toujours de plus en plus grandes, la terre étant fouillée toujours de plus en plus profondément par les mineurs, les douze chemins, disons-nous, ont disparu, et la mine entière ressemble à un immense cratère de volcan, au fond duquel dormirait une ville antique, qui renaîtrait de ses cendres sous la pioche des antiquaires. Tous ces puits, taillés régulièrement (ils sont au nombre de 3,000), avec leur différence de niveau, apparaissent tantôt comme des gouffres, tantôt sous forme de piliers et de tours, plus loin comme des plates-formes, ici comme des [illegible].

Mais ce n'est pas le sommeil souterrain, comme à Herculanum ou à Pompéi. Sur une étendue de 14 arpents, et une profondeur de 65 à 120 pieds, l'immense gouffre est traversé par un réseau de fils de fer, ou mieux de câbles qui établissent la communication de l'intérieur du cratère avec le bord de l'abîme. Ces *aerial r il-roads* (chemins de fer aériens), au nombre de 2,000, sont continuellement en activité ; une minute suffit pour descendre [illegible] dans le même laps de temps, chargés de terre diamantifère. Depuis quelques mois, il a été, en outre, construit, sur l'un des côtés de la mine, un chemin de fer s'enfonçant jusqu'à 65 pieds sous terre, pour ramener à la surface les chariots pleins de minerai.

Dans ce cratère, 12,000 hommes s'agitent fiévreusement au milieu des poulies qui grincent, des câbles qui se tordent et des chariots qui partent ou reviennent. Le soir, au coucher du soleil, étant donnés le climat, la pureté et la sécheresse de l'air, le tableau, paraît-il, est magnifique.

La profondeur totale de la mine n'a pas été sondée. Les puits les plus profonds descendent aujourd'hui à 120 pieds et fournissent toujours une récolte de diamants plus ou moins abondante. Trois sections ont été, il est vrai, abandonnées déjà par les chercheurs, l'insuffisance des résultats n'étant plus en rapport avec le travail exigé ; quelques parties ont été également laissées de côté, à cause des éboulements ; mais dans tous les autres puits, on travaille avec ardeur.

Le fond bleu qui, à 80 ou 90 pieds de profondeur, succède au fond vert, contient encore des pierres précieuses, sinon plus abondantes, du moins plus belles et plus pures que dans les couches supérieures. La qualité y compense ce qu'on perd sous le rapport de la quantité. En fait, l'exploitation des diamants a beaucoup diminué de valeur relativement à ce qu'elle était naguère. La conséquence en sera, selon le même correspondant, le retour aux anciens prix qui, au commencement de 1872, avaient beaucoup baissé par suite de l'abondance de la production. A moins qu'on ne découvre, ce qui n'est pas en dehors des éventualités, un puits aussi riche que le précédent. Au reste, des détachements plus ou moins nombreux de chercheurs de diamants partent tous les jours pour les mines d'or de Leydenburg, dans le Transvaal, où affluent aujourd'hui de toutes les parties de l'Afrique du Sud des mineurs anglais, hollandais et allemands.

L'affaire du vice-consul d'Angleterre au Guatemala.

La Liberté extrait des journaux de Cuba des détails horribles sur les mauvais traitements dont le vice-consul anglais, M. Magee, a été victime le 24 avril dernier :

Gonzalez, commandant du port de San-José de Guatemala, cherchait, depuis longtemps, l'occasion de se venger de l'attitude indépendante qu'affectait à son égard le vice-consul anglais, M. Magee, dont la position presque officielle le mettait en dehors de la juridiction du commandant. Le 24 avril, Gonzalez invita le vice-consul à se rendre auprès de lui, M. Magee s'étant fait excuser sous le prétexte qu'il souffrait d'un pied, Gonzalez envoya un peloton de soldats avec ordre de lui amener M. Magee, mort ou vif.

Le vice consul fut jeté dans une voiture, insulté, frappé au visage avec la poignée d'un pistolet, mis en prison et condamné à recevoir 400 coups de verge. Le médecin du port protesta contre cet acte d'inhumanité et assura que M. Magee succomberait. L'agent consulaire des Etats-Unis, M. James, présenta une protestation écrite munie de son sceau officiel. Gonzalez répondit brutalement que non-seulement il lui infligerait le châtiment prescrit, mais qu'il le fusillerait le lendemain matin, et qu'il ferait ensuite périr tous les étrangers résidant à San-José.

M. Magee fut tiré de prison, jeté violemment sur le sol, puis un soldat s'assit sur sa tête, tandis que quatre autres soldats se placèrent sur ses mains et sur ses pieds. On le dépouilla de ses vêtements et quatre soldats le frappèrent de 200 coups de verge en présence du commandant tranquillement assis sur un fauteuil, les poings sur les hanches. M. Magee ayant alors perdu tout sentiment, on remit au lendemain les 200 coups qui restaient encore à lui infliger.

Avant de se retirer, le commandant se fit servir un verre d'eau-de-vie ; il pilla ensuite la résidence du vice-consul, les maisons des étrangers, et passa ensuite la nuit entière en orgie avec les soldats. Il se rendit dans la cellule de M. Magee, lui approcha un pistolet de la tête, et lui demanda quel était le genre de mort qu'il préférait, et s'il n'aimait pas mieux voir un terme à ses souffrances.

Le commandant Gonzalez fit occuper le bureau du télégraphe, mais l'agent de la Compagnie des malles à vapeur du Pacifique, M. Moncrieffe, avait déjà envoyé une dépêche à Guatemala pour informer le gouverneur de ce qui se passait, et était ensuite parti de la ville. Le général Barrios, président de la république de Guatemala, envoya immédiatement le général Solano avec 100 soldats. Ils arrivèrent aux portes de San-José à huit heures, [illegible] nouveau conduit au lieu du supplice.

M. Magee, instruit de l'approche du général Solano, conseilla à Gonzalez de se rendre à bord du vapeur *Arizona*, avec promesse de lui donner une lettre de protection. L'agent consulaire s'offrit à l'accompagner dans sa fuite. Gonzalez voulait attendre le général Solano. Après avoir reçu la lettre de protection de M. Magee, il donna l'ordre de le fusiller. Mais les soldats refusèrent de lui obéir. Il se résigna alors à sortir de San-José, prit place dans une barque, avec trois hommes et l'agent consulaire des Etats-Unis, M. James.

Mais lorsque Gonzalez s'approcha de l'*Arizona*, le capitaine Morse avertit qu'il ne répondait pas de sa vie, que l'équipage et les passagers étaient irrités des mauvais traitements infligés au vice-consul et qu'il n'était parvenu qu'à force d'énergie à les empêcher de descendre du steamer. Gonzalez resta sourd à ces conseils ; on abaissa une planche pour le hisser à bord. Un coup de feu, parti de l'*Arizona*, le blessa au bras. Il descendit dans la barque, s'empara d'une rame pour se défendre ; deux autres coups de feu retentirent à ses oreilles. Il fut ramené à San-José et remis au général Solano.

Gonzalez, qui s'est élevé des derniers rangs de la société au poste de commandant, est un homme extrêmement brutal, et le gouvernement de Guatemala dit qu'il serait heureux d'en être débarrassé.

M. Magee éprouve de cruelles souffrances, mais sa vie n'est pas en danger. Les soldats chargés de lui infliger les coups de verge ne l'ont pas frappé aussi violemment que l'aurait désiré Gonzalez.

VARIÉTÉS.

[illegible] en Roumanie.

Ruffray clôt la liste des secrétaires français en Moldo-Valachie. Aussi bien l'institution avait fait son temps. Elle avait pu rendre des services au début, quand aucune puissance européenne n'était représentée officiellement en

(1) Voir la [illegible]

[illegible] et à Yassi, les secrétaires [illegible] n'avaient plus de raison d'être. Il fallait ou les supprimer ou leur donner un titre qui les fit marcher de pair avec les agents impériaux. La France qui tenait le premier rang à Constantinople ne pouvait pas, à Bucharest et à Yassi, venir la dernière.

Toutefois ce n'est qu'en 1795 qu'une proposition formelle fut faite dans ce sens au gouvernement français. L'auteur de la proposition était ce même Stamaty dont j'ai déjà parlé, et qui était à cette époque agent de la République à Altona. (1) Dans un mémoire daté du 19 pluviôse an III (7 février 95) adressé au comité de salut public, Stamaty insistait avec force sur la nécessité d'instituer un consulat français dans les provinces turques du Bas-Danube. Les considérations qu'il faisait valoir frappèrent vivement le comité, qui, par un arrêté du 8 ventôse (26 février) nomma Stamaty agent secret de la République en Moldo-Valachie, aux appointements de 5000 livres par année, avec ordre de se rendre directement à son poste par la voie la plus courte. Ses instructions, datées du 8 germinal (28 mars), et signées Rewbell, Sieyès, Merlin, Dubois-Crancé, indiquent très-clairement le caractère de sa mission et l'intérêt tout particulier que le comité, d'après les suggestions de Stamaty lui-même, y attachait : « Le citoyen Stamaty se regardera comme placé sur un point d'observation très-important et qui peut le devenir davantage. Il assurera les hospodars de Moldavie et de Valachie des sentiments d'amitié de la République pour la Porte Ottomane et pour eux en particulier. Il cherchera comme citoyen à détacher les esprits de la coalition; mais pour faire des démarches politiques, il attendra soit les ordres du comité de salut public, soit les directions de l'envoyé de la République à C.P. Il transmettra au comité des notions politiques, statistiques et commerciales sur l'état actuel de la Valachie et de la Moldavie [illegible] contrées adjacentes. Il l'informera, d'après des données [illegible], des projets de la Russie et de l'Autriche, des mouvements et du nombre des troupes, des dispositions des habitants des provinces environnantes, turques, autrichiennes et russes.

Dans le cas où ces contrées deviendraient le théâtre d'une guerre, il encouragera les esprits en faisant connaître l'identité d'intérêts et la liaison intime qui subsistent entre la France et la Porte Ottomane. »

Les instructions de Stamaty ne déterminaient pas d'une manière précise le lieu de sa résidence. Elles lui laissaient le choix entre Bucharest et Yassi, en lui prescrivant de s'entendre à cet effet avec le citoyen Parrandier (2) à Altona. Le Comité devait pendant ce temps aviser le ministre de la République à Constantinople de la prochaine arrivée de Stamaty et le charger de négocier son admission par la Porte.

Stamaty quitta Altona au commencement de [illegible] au lieu de se rendre directement à Constantinople, [illegible] me le voulaient ses instructions, il vint à Paris, d'où il adressa (28 prairial — 16 juin) un nouveau mémoire au Comité de Salut public, pour demander qu'au titre d'*agent secret* que portait l'arrêté du 26 février, on substituât celui de *consul* indispensable, suivant lui, à l'accomplissement de sa mission, et qui importait à la fois à la dignité du gouvernement et à sa propre sûreté. En paraissant à Bucharest ou à Yassi comme agent du gouvernement français sous la sauvegarde d'un titre officiel il s'exposait à se voir arrêté sur la simple requête du consul de Russie ou du consul d'Autriche, dont il avait d'autant plus sujet de se défier, qu'il était connu d'eux personnellement. Il rappelait à cette occasion la récente aventure (avril 1794) d'un français, que le vice-consul russe de Yassi avait fait saisir en plein jour par ses gens, comme il se rendait à Constantinople pour faire part à l'envoyé de la République, Descorches, d'un complot ourdi par le prince fugitif Alexandre Maurocordato, de connivence avec lui, en vue d'organiser un soulèvement dans la Turquie d'Europe. [illegible] malheureux avait été conduit pieds et poings liés jusqu'à la frontière, et expédié de là à St-Pétersbourg sans que les autorités moldaves, témoins de cet acte inouï, sans que l'hospodar lui-même eût osé se récriminer.

Le Comité de salut public, sans méconnaître la valeur de ces raisons, frappé avant tout des difficultés que présentait dans les circonstances actuelles la création d'une agence en titre en Moldo-Valachie et les exagérant peut-être (3) maintint provisoirement son arrêté, sauf à en référer de nouveau à Verninac, toute décision ultérieure étant ajournée jusqu'à l'arrivée de la réponse de l'ambassadeur.

[illegible] date, la question venait d'être tranchée en fait à Constantinople, ou était sur le point de l'être, par un arrêté de Verninac (4 thermidor-22 juillet) qui accréditait le citoyen Emile Gaudin deuxième secrétaire de l'ambassade de la République, en qualité d'*agent confidentiel* près de l'hospodar de Valachie, Alexandre Mourousi.

Quelques [illegible] sur ce personnage qui [illegible] un certain rôle dans les affaires du Levant à cette époque.

Gaudin était fils d'un premier commis de Versailles. Sous-lieutenant à la suite, dans le régiment d'Alsace, il était [illegible] de France lors de la première émigration et après avoir voyagé quelque temps en Suisse et en Allemagne, s'était rendu à Constantinople où il arriva au commencement de 1791. Ce qu'il était à cette époque, on l'ignore. Toujours est-il que l'année suivante, lorsque la colonie française de Constantinople commença à ressentir le contre-coup des événements qui agitaient la métropole nous le trouvons en plein dans le mouvement révolutionnaire. La ferveur de son républicanisme, son zèle patriotique, le succès avec lequel il s'était entremis pour la réorganisation de l'ambassade, après la déposition et la fuite de Choiseul décrété d'accusation par la Convention nationale, le signalèrent à l'attention de Descorches. Celui-ci le recommanda au ministre Lebrun, qui le nomma deuxième secrétaire en avril 93. Gaudin avait alors vingt-cinq ans. Après le départ de Descorches, il fut mis à la disposition de son successeur Verninac, pour être employé « de la manière et là où il lui paraîtrait le plus avantageux pour le bien de la République. »

Verninac qui craignait son esprit remuant, et jugeait son séjour à Constantinople dangereux à raison de la couleur très-prononcée qu'il avait prise dans les divisions du Levant, saisit la première occasion qui s'offrait de se débarrasser de lui, en l'envoyant à Bucharest, à la place de Stamaty. Pour celui-ci, on aviserait — à vrai dire Verninac était plus mal disposé encore à son égard qu'à l'égard de Gaudin, — mais par d'autres motifs que nous verrons tout à l'heure. Il eût préféré qu'on le laissât à Altona, ou qu'on le gardât à Paris, comme lui-même l'avait demandé; que si néanmoins on persistait à vouloir l'employer dans les principautés, on pourrait l'envoyer à Yassy.

J'ai sous les yeux la copie des instructions de Gaudin, datées du 4 thermidor (22 juillet 1795). Elles sont presque identiques à celles de Stamaty. En outre, Gaudin était porteur d'une lettre de Verninac pour l'hospodar, destinée à lui servir de lettre de créance, et dans laquelle son envoi à Bucharest était motivé « sur le désir de cultiver l'amitié du prince et de faire naître des rapports avantageux entre la République et la Valachie. »

Gaudin emmenait avec lui un secrétaire du [illegible] de [illegible]. Son traitement était fixé à 1100 francs par an.

Verninac répondit le 31 août (14 fructidor) à la lettre du Comité de salut public. Sa réponse n'était point favorable aux prétentions de Stamaty. Il lui paraissait difficile, sinon impossible, que cet agent eut en Moldavie une qualité autre que celle de Gaudin en Valachie, [illegible] elle devait lui suffire, selon lui, pour le mettre à l'abri des désagréments qu'il semblait appréhender. « Du reste, je vois peu de sureté à employer un Grec en Turquie auprès d'un prince Grec. Surtout je craindrais de le mettre dans le secret d'un système politique. Nous ne devons point perdre de vue que tous les Grecs sont dévoués à la Russie et soupirent après l'établissement de sa domination dans l'Etat Ottoman.... Au surplus, si vous inclinez toujours à l'envoyer à Yassi, il pourra s'y rendre, je l'y établirai d'une manière convenable. »

Dans une nouvelle dépêche datée du [illegible] brumaire an IV (2 novembre 1795) Verninac revient sur le projet de placer Stamaty auprès du prince de Moldavie et s'y montre de plus en plus contraire. Certains papiers qui sont tombés entre ses mains ont fait naître des doutes dans son esprit sur la nature des relations que Stamaty entretenait à Constantinople, et il engage les membres du Comité à s'assurer de la vérité, en lui en indiquant les moyens. La correspondance inédite de Stamaty que nous possédons aujourd'hui en entier montre que ces soupçons étaient mal fondés. Quoi qu'il en soit, le comité des relations extérieures, ou plutôt le ministre qui l'avait remplacé (car dans l'intervalle le Directoire avait succédé à la Convention, les choses avaient été rétablies sur l'ancien pied,) se rangea à l'avis de Verninac : on décida de surseoir à l'envoi de Stamaty et de s'en tenir au correspondant que la République entretenait à Bucharest. *(Rapport du 14 nivôse an IV — 4 janvier 1796).*

Gaudin était depuis cinq mois en Valachie. De ces cinq mois, et des quatre qui suivirent jusqu'à son rappel, l'on ne sait presque rien. Dans une brochure publiée par lui, de longues années après (1), il parle vaguement de négociations qu'il fut chargé de suivre avec l'hospodar, comme aussi de plusieurs personnages avec lesquels il fut en relations, [illegible] le fameux *rebelle* P[illegible]-Oglou, Turnavitis, l'ancien favori de Mavroyeni, qui périt victime de son attachement à la France, son compatriote Otriges, le fondateur de la première hétairie. Mais ce qu'il dit de ce dernier « qu'il avait particulièrement et intimement connu » paraît se rapporter à un séjour antérieur qu'il aurait fait en Valachie lorsqu'il quitta momentanément Constantinople en 1793 pour se conformer au décret qui enjoignait à tout Français *sorti de France* depuis le 14 juillet 1789 de *rentrer* [illegible], sous peine d'être considéré comme émigré (2). Il entretenait peu de rapports avec Verninac. Au contraire, il avait une correspondance suivie avec son ancien chef Descorches. Malheureusement, cette [illegible] n'a point été recueillie. [illegible]

grecque, de cette époque nous apparaît sous un jour peu favorable (1).

En avril 96, Gaudin qui avait été révoqué de ses fonctions comme émigré partit de Bucharest, laissant à son secrétaire Montal le soin de gérer l'agence jusqu'à l'arrivée de son successeur. (2) Ce successeur était Stamaty, que le même arrêté qui destituait Gaudin, venait de nommer à sa place avec le titre de consul-général dans les provinces au-delà du Danube. *(A suivre).*

(1) [illegible] Hambourg, avait dû, par suite des tracasseries que lui suscita [illegible] passer à Altona, ville danoise au commencement de 1794.

(2) Le même qui [illegible] d'affaires à Constantinople

(3) [illegible] de la Russie, [illegible] l'importance [illegible] faire dans ces pays qu'avec [illegible] de circonspection les démarches qui [illegible] consacrées par l'usage, on n'a pas voulu faire le citoyen Stamaty agent près des hospodars, mais seulement agent dans leur pays, subordonné à la direction de l'envoyé de la République en [illegible] Porte. » *Rapport* [illegible] *date du 3 messidor, an III (21 juin 1795.)*

(1) *Du soulèvement des nations chrétiennes dans la Turquie européenne*, par Emile Gaudin, [illegible] tribun. Paris. 1822.

(2) Arrivé à la frontière d'Autriche, il se serait [illegible] on le rangea dans la catégorie des émigrés.

(1) Voir [illegible] une lettre du 11 germinal an IV (31 [illegible]).

(2) Il se rendit en hâte à Paris où il n'eut pas de peine à démontrer son innocence. Un arrêté de Delacroix rendu sur le rapport du ministre de [illegible], Cochon, (11 prairial — 30 mai) porte [illegible] soupçon d'émigration ne saurait atteindre ce jeune homme qui, d'ailleurs, n'est inscrit sur aucune liste d'émigrés, et qu'aucun acte émané d'une autorité compétente ne flétrit de cette prévention ; qu'en conséquence rien ne s'oppose à ce que le citoyen Emile Gaudin rentre tranquillement en France, etc... » Nous le retrouvons par la suite secrétaire d'Ambassade à Vienne sous Bernadotte (janvier-avril 1798), et en novembre de la même année, membre avec Stamaty, du comité insurrectionnel établi à Ancône sous le titre d'*Agence du Commerce fran*[illegible] Voir ma notice sur Stamaty. Après la [illegible] tion de l'agence (avril 1799), il revint à Pa[illegible] il fit partie du tribunal à la formation.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 5 juin 9 h. 40 m. soir

Obligations Roumelie... fl.	50.50
d. Nouvelles......	39.50
Anglo-Bank...............	131.—
Societe de cred. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	77.25
Piece de 20 francs.......	8.92
Agio.....................	106.75
Change sur Londres.....	111.40
Credit anstalt.........	220.—
National Bank..........	985.50
Lloyd..................	422.—

A la Bourse il y a eu hausse et tendances favorables, bien que les marches de Paris et de Berlin aient ete affectes par la nouvelle de la maladie du Pape.

[illegible] 6 juin 9 h. 30 [illegible]

Obligations Roumelie.... fl.	51.25
id. Nouvelles	40.25
Anglo-Bank...............	130.—
Societe de cred. aust-turq..	13.75
Banque austro-ottomane..	78.75
Piece de 20 francs........	8.92
Agio	105.85
Change sur Londres......	111.40
Credit anstalt...........	219.50
National Bank...........	[illegible]
Lloyd...................	426.—

Bourse tendances favorables.

Vienne, 7 juin.

Cahouli pacha, ambassadeur ottoman, est parti en conge, pour Constantinople, par la voie de Pesth et Varna.

France.

Paris, 5 juin,

Oblig. Roumelie » 116.

M. de Cissey a presente un projet de loi relatif aux fortification de la frontiere orientale de la France. A cette occasion, M. Gambetta a prononce un discours qui a ete applaudi par la gauche et qui a vivement emu les tribunes diplomatiques.

Le centre droit vient de publier un manifeste dans lequel il maintient la [illegible] politique suivie par M. de Broglie et proclamant l'incommutabilite du septennat.

La loi electorale a ete approuvee par 378 voix contre 301.

Paris 6 juin matin.

Au sujet de la mission de Sadiq Pacha on affirme 1° que le contrat de l'emprunt ottoman 3 0/0 a ete signe; 2° que la nouvelle Banque sera fondee a l'instar de la Banque de France; 3° que la fusion de la Banque Austro-Ottomane avec la Banque Imperiale Ottomane a ete conclu; 4° que la nouvelle Banque aura 14 succursales dans les provinces; 5° qu'il sera institue une cour des comptes.

Le traite enfin embrasse un ensemble de mesures les plus salutaires pour affermir le credit de l'Etat.

Paris 6 juin, [illegible]

Il est question d'emettre le nouvel emprunt ottoman au commencement de juillet. Le taux d'emission n'est pas encore definitivement fixe.

M. Melvil-Bloncourt, depute des colonies, a ete condamne à mort par contumace, pour participation à la commune.

On craint une division dans le centre droit.

Paris, 7 juin.

De nombreux achats ont ete effectues hier soir en actions de la Banque Imperiale ottomane et de la Banque austro-ottomane.

La conciliation entre les deux centres a echoue.

Le programme du centre gauche signe par 110 deputes pose la proclamation de la Republique ou la dissolution de l'Assemblee nationale.

Allemagne.

Berlin, 5 juin

Le baron Werther a ete rappele de Munich et il partira, dans la huitaine, pour Constantinople.

Ems, 6 juin

L'Empereur Alexandre II de Russie a reçu en audience M. de Lesseps.

Angleterre.

Londres, 5 juin.

Il a ete retiré de la Banque une somme de 44,000 Lst.

Londres, 6 juin

L'ouverture de l'Universite catholique aura lieu à la fin du mois de septembre.

Italie

Rome 5 juin.

La sante du Pape s'est amelioree. Il y a eu audience au Vatican.

Le Senat a ajourne la discussion sur les fortifications; le ministere a recommande de faire des economies.

La Chambre s'est ajournee.

Rome, 6 juin.

La sante du pape s'est de nouveau affaiblie.

M. Minghetti a reçu le collier de l'*Annonciade*.

Grèce.

Athenes, 5 juin, 9 h. soir.

Laurium fr. 94.

La Cour Royale a declare reconnaitre la competence des Tribunaux helleniques dans l'affaire de M. Schliemann avec le Musee ottoman.

Hier, sur la priere du Roi, Mgr Procopios a accepte le poste de metropolitain.

Roumanie.

Bucarest, 5 juin.

La prise en consideration du projet de loi pour les jonctions a ete votee aujourd'hui par 74 voix contre 30.

Bucharest, 6 juin.

Aujourd'hui la Chambre des deputes a consacre par un vote definitif, à la majorite de 76 voix contre 18, la convention des jonctions de chemin de fer.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 6 juin.

Dette Generale	48 1/16
Emprunt 1865	
do 1869	55 3/8
do 1871	65 1/4
do 1872	83 1/4
Consolides anglais	92 13/16
Emprunt egyptien.......	68 1/2
Nouvel Emprunt Ott.....	52 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 6 juin.

[illegible]	Ouv. du matin	Pres	54 — —
	Hausse........	»	54 3 —
	Baisse........	»	53 19 —
	Clôt. du midi..	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	53 31 —
	Après Bourse..	»	— — —
[illegible]		L.T.	[illegible]
» [illegible]		»	[illegible] —
» de la Banque de Const. excoup.			4 30 —
» du Credit Austro-Turque.		»	— — —
» du Crédit Général......		L.T.	9 30 —
[illegible]		»	[illegible] — —
[illegible]		»	[illegible]
Société Commerciale Ottomane....		»	[illegible]
Laurium		Fr.	96 — —
Crédit Hellénique (escompte).....		»	2[illegible] — —
Obligations des Chemins de fer....		»	[illegible]
» [illegible]		»	[illegible] — —
[illegible]	1865 [illegible]	»	[illegible] — —
	1869 [illegible]	»	[illegible] — —
	[illegible]	»	[illegible] — —
	1872...........	»	[illegible] — —
	1874	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

Livre anglaise	P.	[illegible]
Pièce de 20 francs...	»	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible]
Ducat (Crémnitz)	»	[illegible]
[illegible]	»	108 —
[illegible]	»	105 [illegible]
[illegible] (id)	»	105 [illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

MARSEILLE, le 30 mai 1874.

[illegible] à livrer, beaucoup d'affaires ont [illegible]. La hausse fait chaque jour de nouveaux progrès. Le stock est très-réduit et les demandes affluent. Mais on pense que les cours [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	disponible
[illegible]	[illegible]	[illegible]	do
Irka d'Odessa	127/129	» 47.—	do
Irka de Galatz	128/123	» 45.	do
Burgas	127/122	» 44.—	do
Varna	122/117	» 40.75	do
Salonique rouge..	128/121	» 42.50	do

Le tout les 160 litres, Escte 2 %, Entrepôt.

Grains grossiers. — Les transactions sont peu nombreuses. Les prix restent faibles. On a vendu des avoines Danube à fcs. 20, des mais Samsoun à fcs 22 et des seigles d'Odessa à 22.50.

Graines oléagineuses. — Nous notons deux petits arrivages de sesames. Ce sont des Jaffa et des Macri. Ces derniers étaient vendues à livrer. Les Jaffa sont cotées 60 à 61 fcs.

On a pris des lins de Russie (3000 quintaux) à frs 35,25 arrivée prochaine.

Laines. — Notre marché [illegible] toujours assez [illegible] quoique [illegible] de la nouvelle récolte [illegible] considérablement attendre. On a vendu [illegible] semaine 2000 balles environ parmi lesquelles des kassapbachi fines .... 140.— les 50 kil

[illegible]	105.—	[illegible]
Andrinople noires fines...	107.50	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible] On cote :

Jumel	109.50 à 107.50	
Chypre.................	77.50	— —
[illegible]	[illegible] à	[illegible]
Pirée sup	92.50 à 100	

Soies et Cocons. — Les transactions ont été presque nulles. Les cours sont très-faibles. On a de très-bonnes nouvelles de la récolte.

Les soies filat. Syrie sont cotées fcs 70 à 75. Les cocons Japonais verts d'Andrinople fcs 19 p. [illegible]

Pétroles. — A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 35 fcs et celle en caisses, 37.

Suifs. — Les Russie Manquent.

Sucres Raffinés. — Voici nos cours :

Les Pains nus 1er choix.. fcs.	75.50	les 100 kil.
do 2e	75.—	
Pilé en quarts ord.......	78.—	Esc. 2 o/o
do en gros colis.........	77.50	Entrepôt.
Pilé en quarts extra	78.50	
extra en gros colis......	78.—	

Bourse de Marseille

Le 29 mai 1874.

[illegible]

Escompte		Cours jours. Argent.	Cours jours. Papier	Trois mois. Argent.	Trois mois. Pap.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Matières Or et Argent.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Pendéraclée paq. à vap. angl. Malta, c. Bibikis div.
[illegible]
Liverpool paq. à vap. angl. Bela, c. Dalsson, ayant [illegible]
Port Saïd, paq. à vap. angl. Dilston Castle, c. [illegible] ayant touché Dardanelles [illegible]
Marseille, paq. à vap. angl. Mabel, c. Darnel, [illegible]
[illegible]
— paq. à vap. fr. Méandre, c. Mourad, ayant [illegible]
[illegible]
Igaleh, Dardanelles et Rodosto. div. 95 pas.

[illegible]

Trébizonde, paq. à vap. aut. Aquila Imperiale, c. Vi[illegible]
[illegible]
— paq. à vap. angl. Leinster, c. Bibikis, div.
Odessa paq. à vap. angl. Dilston Castle, c. Hunter, div.
Ibraila, paq. à vap. ital. Aurelia, c. Braschi, div.

[illegible]

[illegible] Evangelistrias, c. Yardanis, p.

[illegible]

Ibraila, br. rus. Agathe Tehi, c. Margaritis, lest.
Trieste, bk. aut. Malla, c. Vaglialo, seigle
Bourgas, br. hell. A. Spiridon, c. Mazarakis, lest.
Marseille, br. hell. Taxiarhis c. Potchalis. div.
[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE

AVIS

Jeudi 30 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 70,000 ocques de cuir de fabrication indigène nécessaire à la sellerie militaire et déjà soumissionné à 25 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 4 juin 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 29 Juin (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 30.000 paires de chaussettes de coton nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 2 1/2 piastres la paire.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 4 Juin 1874.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Fua Ménassé et Cie n'ayant pu fournir les 1570 rames de papier d'enveloppe pour cartouche (wrapping paper) et de 2113 rames de papier de paquet (packing paper) qu'ils s'étaient engagés à fournir à l'administration Impériale de Tophané, il a été décidé d'en faire l'achat ailleurs.

Par conséquent l'adjudication de cette fourniture devant avoir lieu jeudi 30 mai (v.s.), les personnes qui voudraient fournir à un prix inférieur, la susdite quantité de papier d'enveloppe déjà soumissionné à 11 piastres, et de papier de paquet également soumissionné à 10 piastres l'ocque sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 3 Juin 1874.

Aux Matériaux Français

[illegible]

Rue Moum-Hané, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. R. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme, 3 medjidiés 13 fr. 50.)
» des 2 vol. ...... 20 fr.
» de l'Edition de [illegible]

Cet ouvrage [illegible] la Turquie [illegible] biographies [illegible] du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et filles, de la *ronde, bâtarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Institutions, Pensionnats.

(Adresser aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS.

Messieurs les Créanciers de la *Société des moulins à vapeur et de la manutention de Stenia*, sont invités à se présenter chez le liquidateur soussigné de la dite société, pour recevoir une communication qui les intéresse.

F. JOURDAN

UNE DAME FRANÇAISE désire se placer en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresser au magasin de la grand-rue de Péra-Téké 478.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

UNE INSTITUTRICE allemande désire donner des leçons de français, d'anglais, d'allemand et de musique.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés.

S'adresser aux bureaux du journal.

UN JEUNE HOMME sachant bien le français, l'italien, le grec et le turc désire trouver un emploi dans la ville ou pour voyager.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Legations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : islam, orthodoxe, musulman et israélite — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidie.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C,

ANNEE 8me N° 130 — Rebi-ul-Akhir 24 1291 — MARDI 9 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs	26 francs	14 francs
Provinces	60 »	30 »	
Etranger	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 8 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La désagrégation de l'ancienne majorité s'accentue chaque jour davantage. Elle prouve, de plus en plus, l'impuissance de la Chambre actuelle à rien constituer, et même à continuer de vivre.

Les orléanistes—sur lesquels il faut rejeter tout le poids de la situation actuelle, car ce sont eux qui l'ont provoquée en renversant M. Thiers,— sont dans un desarroi complet et il est plus que probable que le centre droit va se scinder, et affaiblira ainsi les forces de la droite.

Que deviendra alors le ministere Cissey? Ce ministère qui fait si peu de bruit et agit si peu qu'on dirait qu'il n'existe point.

Il est clair que les choses ne peuvent aller plus longtemps ainsi, et qu'il faut des elections générales afin que la volonte nationale se traduise et que la France puisse enfin savoir où elle va.

Comment les légitimistes et les orléanistes ne sont-ils pas éclairés par les scrutins qui ont eu lieu ? Comment ne voient-ils pas que les populations s'éloignent d'eux et que l'impérialisme profite de toutes leurs fautes, dans l'esprit de ceux qui veulent la monarchie ?

Pensent-ils que la loi qui mutile le suffrage universel leur donnera de la popularité et transformera les votes qui leur sont hostiles en votes favorables ? S'ils le croient ils se font une illusion que les prochaines élections se chargeront de dissiper. Ils verront que les électeurs se partageront en deux camps : républicains et impérialistes et qu'il ne sera nullement question d'eux.

Et à qui la faute si le parti, qui a été par deux fois si fatal à la France, reprend quelqu'influence? A M. de Broglie qui a renversé M. Thiers, dans un but unique d'ambition personnelle; à lui qui a peuplé les administrations d'impérialistes, qui a entouré le pouvoir de ces mêmes hommes; si bien entouré qu'à cette heure ils occupent les plus grands emplois, et que M. Welche (un nom predestiné) vient d'être fait secrétaire général du ministere de l'intérieur.

C'est-à-dire qu'en ce moment les bonapartistes ont la France entre les mains, puisqu'ils la tiennent par les ministeres des finances et de l'intérieur. Cette nomination fait dire à l'*Opinion nationale*:

« Le choix fait de ce fonctionnaire, (M. Welche), connu pour ses opinions bonapartistes, tendrait à prouver ce qu'on dit de l'influence qu'a pris pres du maréchal certain personnage ayant occupé jadis une haute position au ministère de l'intérieur. »

Et malgre ces faits évidents le centre droit, conduit par des ambitieux impuissants comme MM. de Broglie, Target, Changarnier, etc etc., persiste dans ses errements. Cela fait peu d'honneur à ses capacités politiques et à son patriotisme.

S'il faut s'en rapporter à ce qu'on écrit de Berlin à l'*Indépendance belge*, il serait tres-sérieusement question de créer un departement ministériel de l'empire allemand, dont le titulaire prendrait le titre de secrétaire général, et qui servirait d'intermédiaire entre la chancellerie dont le chef seul est responsable et les différentes administrations de l'empire.

Ce ne serait pas encore le ministere impérial responsable que réclame depuis longtemps le Parlement allemand, mais du moins chacun des chefs de l'administration générale, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, aurait sa part de responsabilite personnelle, qui aujourd'hui réside tout entiere dans le prince chancelier.

Ces chefs de departements composeraient en quelque sorte un ministère d'Etat; un conseil des ministres de l'empire dont, naturellement, le chancelier de l'empire serait le chef.

La démission que le général Pavia vient de donner de ses fonctions de capitaine général de Madrid, occupe tous les journaux madrilenes.

Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaitre qu'il y a dans la lettre du général Pavia une sorte de dignité. Mais il est impossible d'oublier que le gouvernement dont M. Pavia est obligé de se séparer aujourd'hui avec eclat est le produit du coup d'Etat du 3 janvier et que, si ce gouvernement a pris une autre direction que celle qu'eût voulue le général, c'est un fait qu'il était facile de prevoir au moment meme où l'on supprimait par la violence l'Assemblée nationale, depositaire légitime du pouvoir souverain.

Un coup d'Etat tourne toujours au profit des partis les plus réactionnaires, et il ne depend de personne, pas meme de celui qui l'accomplit, d'empêcher qu'il ait son developpement logique et ses funestes conséquences. M. Pavia aurait dû y penser avant de porter la main sur la représentation nationale.

Aujourd'hui, il a beau protester, il n'en porte pas moins sa large part de responsabilite dans ce qui se passe à Madrid, et il ne peut faire que la situation contre laquelle il s'élève ne soit son œuvre, à lui, plus que celle de personne.

Le roi Chretien IX, de Danemark, a l'intention, parait-il, de visiter l'Islande dans le courant de cet été.

Au dire de la *Correspondance scandinave*, Sa Majesté partira vers le 20 juillet, probablement d'un port du Jutland.

Il resulte de correspondances de Reikiawik, résumées par la meme feuille, que la proclamation du roi aux Islandais et la promulgation de la nouvelle Constitution de l'île y ont été accueillies avec un veritable enthousiasme. A peine la proclamation fut-elle arrivée que des membres de l'Althing prirent l'initiative d'une adresse de dévoûment à Sa Majeste, et recueillirent immédiatement un tres-grand nombre de signature, non-seulement à Reikiawik, mais aussi dans les campagnes.

Pour les fetes du millénaire, la *Société des amis du peuple* a convoqué une grande assemblée populaire, qui se tiendra le 5 août dans la plaine de Thingwellir, pres d'Oexarao, « où les ancetres des Islandais actuels votaient les lois et rendaient la justice. »

L'arrivée du roi pour cette solennité etait vivement désirée en Islande ; aussi la détermination de Sa Majesté de visiter l'île y a-t-elle causé une extreme satisfaction.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION.

Nous faisions remarquer dans un precedent article que la question de l'etablissement de la voie ferree devant relier le Golfe Persique à la Mediterranee et a Constantinople est l'une des plus complexes et des plus delicates parmi celles qui appellent l'attention de nos hommes d'Etat.

Certainement parmi les elements de l'activite et de la prosperite nationales, il n'en est guere de plus important que les voies de communication rapide. Le gouvernement a fait donc œuvre utile en se decidant à creer des chemins de fer et nous insisterons, en toute circonstance, pour qu'il persevere dans l'application du principe. Mais nous devons ici nous hâter de constater que cette application est soumise à des regles, pour ainsi parler, invariables dont l'excellence a ete demontree par l'experience acquise en d'autres pays, à la suite de la construction de nombreux reseaux. La Turquie se trouvait pour entreprendre ces grands travaux publics dans une situation exceptionnellement favorable. Elle n'avait qu'à etudier les regles sanctionnees ailleurs par l'experience et à les appliquer.

Ces regles definissent exactement la theorie et la pratique des creations de chemins de fer. Elles etablissent sans doute qu'une voie ferree fournit en tout cas des avantages à la population. Mais elles enseignent egalement que si les frais de création sont trop eleves ou les transports à attendre dans la prochaine epoque au dessous de toute proportion avec les capitaux engages, on aura opere en pure perte et au lieu d'une utilite on aura cree une charge. La bonne volonte ne suffit pas pour la reussite de ces grandes œuvres dispendieuses où une partie de la fortune nationale est engagee. Il faut, outre la routine administrative, posseder une connaissance approfondie des lois selon lesquelles se regle l'expansion du travail national ainsi que de ce qui peut provoquer sa decadence. Il faut voir clair dans les relations qui existent entre les divers elements de cette activite, et dans les causes qui les influencent favorablement ou en sens contraire. C'est alors seulement qu'on evitera celles-ci et que l'on elargira, tout en la fortifiant, l'action des causes favorables. Et n'y a-t-il pas encore à tenir compte du principe de l'equite, en repartissant egalement les avantages et les charges de la creation des chemins de fer entre tous les contribuables.

Ces indications sommaires suffisent pour demontrer que la methode, en tout necessaire, est dans ces œuvres, indispensable. Sans methode on va à l'aventure, on s'expose sans defense, à tous les dangers et à tous les désastres. Est-il besoin, apres cela, d'ajouter que la conception des œuvres de travaux publics pour l'ouverture de voies de communication, ainsi que la fixation du mode de construction et de la suite à donner à l'execution, en un mot l'etablissement du programme incombe au gouvernement central. N'est-ce pas lui qui seul est apte à apprecier exactement l'etat economique general du pays, à classer par suite les travaux en un ordre successif et methodique dicte par leur degre d'urgence et à repartir les deniers du tresor entre les travaux publics des differentes provinces, afin que chaque partie de l'empire beneficie de ces travaux dans une mesure equitable?

A-t-on suivi parmi nous cette marche naturelle et logique? Les faits demontrent que l'on a construit les chemins de fer sans avoir au prealable etabli un programme raisonne de cette œuvre. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ce sujet interessant.

Et ne peut-on pas encore critiquer la maniere dont l'execution de ces travaux a été conduite ? N'est-il pas clair et evident que les specialistes seuls ont qualite pour exécuter les voies de communication, ou du moins pour en diriger, surveiller et contrôler l'execution ? Ceci est tellement vrai qu'en Europe, on consacre des soins tout particuliers à l'instruction des jeunes gens qui se destinent à cette carriere. Il n'est pas de titre plus envie que celui d'ingenieur. Mais aussi à quel rude labeur se vouent ceux qui l'ambitionnent! On exige d'eux une solide instruction classique. Ils doivent ensuite se livrer pendant plusieurs annees à des etudes speciales tres-penibles. Et lorsqu'ils sortent des ecoles, ils s'empressent de joindre la pratique à la theorie en travaillant avec ardeur dans les usines, sur les chemins de fer, comme chefs d'ateliers et ingenieurs adjoints. Ils sont generalement aussi modestes qu'instruits. Ici au contraire, on cherche sans les trouver les ingenieurs qui se seraient formes dans le pays. Dans quelles ecoles auraient-ils donc acquis et l'instruction classique et l'instruction speciale? Nous voyons cependant beaucoup de gens raisonner de ces questions delicates sans en connaitre le premier mot, et avec une assurance vraiment incroyable.

Il y a mieux. La mission d'execution et de contrôle des travaux publics est souvent confiee à des agents qui ne sont nullement des hommes speciaux: et pour tout dire, chacun se croit dans le pays peu ou prou ingenieur. Il y a là un mal grave auquel le ministre actuel des Travaux publics saura mettre un terme, en ne confiant l'accomplissement et le contrôle de ces œuvres difficiles qu'à ceux dont les connaissances speciales offrent toutes les garanties desirables.

LETTRE DE GRECE.

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

ATHÈNES, le 3 juin 1874.

Apres la dissolution de la Chambre, le *memorandum* soumis au Roi par M. Coumoundouros lors de la derniere crise ministérielle, a défrayé la presse et fourni le sujet des conversations de nos cercles politiques. Vous savez que dans cet ecrit M. Coumoundouros a cherche à imposer au souverain un programme politique incompatible avec l'esprit de la Constitution.

Sa Majesté a fait repondre à l'auteur de ce document en termes tres-nets, réfutant ses conclusions et repoussant les conseils qu'il donnait relativement à la marche que la Grece devait imprimer à sa politique extérieure.

On ne serait peut-être pas loin de la vérite en admettant que cette circonstance a decidé le Roi à faire une fois encore usage de ses prérogatives et à accorder à M. Bulgaris la dissolution de la Chambre. En agissant ainsi, d'ailleurs, S. M. a cedé à une nécessité imposee par les circonstances, puisque tous les chefs de parti ont été à tour de rôle appelés au Palais et que pas un d'eux ne s'est cru assez fort pour former un cabinet.

La lutte electorale qui s'ouvrira prochainement sera tres-vive et les partis se preparent au combat. En attendant les accusations contre le gouvernement s'élèvent de tous les côtes et des à présent on lui prête des intentions entachées d'illégalité et d'arbitraire en vue des prochaines elections. Sans vouloir préjuger d'apres quelques actes recents la conduite du cabinet Bulgaris, je pense que je ne dois pas passer sous silence les nombreux changements opérés tout recemment dans le personnel administratif des provinces. Toute une série de nomarques, d'eparques et de fonctionnaires de diverses branches, ont ete transférés ou revoqués et remplacés par des sujets choisis. Est-ce a dire que le cabinet Bulgaris cherchera par des combinaisons de ce genre, à s'assurer la victoire dans les élections? Je ne veux point l'affirmer, mais l'opposition s'en est fait une arme et c'est là son principal grief.

La question de l'élection du Metropolitain d'Athènes est presque résolue. Le Saint-Synode réuni vendredi dernier (29 mai) en séance, a designe à l'unanimité l'archeveque de Messinie, Mgr Procopius pour occuper le poste de Metropolitain d'Athènes et de president du Synode Grec. Mgr Procopius a refusé d'accepter ces fonctions, et malgre les prieres de nombreuses personnes notables il persiste toujours dans son refus. Cependant comme cette élection a été ratifiee par le gouvernement et par l'opinion publique, qui dès le principe avait designe ce prelat comme le seul capable d'accepter ce poste eminent, il est permis de croire que de hautes influences détermineront Mgr Procopius à accepter le lourd fardeau qu'imposent les fonctions de chef de l'Eglise grecque.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de ce fameux trésor decouvert aupres de Corinthe, et vous savez l'impression que cette nouvelle a produite parmi notre population. Il s'agissait tout simplement de plusieurs milliards en or, en diamants et en antiquités précieuses. Cet amas de richesses fabuleuses se trouvait d'apres le dire de deux aventuriers, les nommés Selavanakis et Marangos, dans une grotte mystérieuse située sur l'emplacement de l'ancienne Sicyone. Le gouvernement a naivement ajouté foi à cette sottise, et, apres avoir conclu une convention avec l'un de ces aventuriers, il a fait partir une commission à bord d'un navire de guerre et a dirigé sur Corinthe un fort détachement de troupes ! A l'arrivée de la commission à Corinthe, l'autre mysterieux a disparu comme par enchantement et MM. les commissaires ont dû rentrer à Athenes sans le plus petit milliard. Le gouvernement a arrêté les deux imposteurs, mais l'opposition, faisant flèche de tout bois, n'a pas manqué de faire ressortir l'absurdité de l'entreprise et s'est empressée de livrer le ministere à la risee publique.

Samedi passe une tentative d'assassinat dirigée contre la personne d'un éditeur de journal, M. Straligopulo, par trois sergents de l'armée, a failli prendre les proportions d'un événement politique. On a voulu en effet mêler à cette affaire le nom de M. Griva, ministre de la guerre, qui aurait été maltraité dans les articles du journal de M. Strangopulo. C'était bien à tort et l'on n'a pas tardé à reconnaître la vérite. Toute cette affaire se réduit à une simple agression inspiree par un sentiment de vengeance personnelle. La victime ne court aucun danger et les sous-officiers coupables seront jugés et punis comme ils le méritent.

Hier, le canon de la ville a annoncé la fête onomastique du Prince Constantin, héritier du trône. Un *te Deum* a été chanté à cette occasion dans la cathédrale auxquel assistaient les ministres et toutes les autorités civiles et militaires. Le meme jour dans la chapelle de Decélée, residence d'été de la famille royale, LL. MM., les princes et les officiers de la Cour assistaient également à [illegible] par l'aumônier de la Reine, le reverend Rombalti. A 3 heures le Roi réunissait à Sa table les ministres et les principaux officiers du Palais, et le soir la ville etait remplie d'illuminations.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er Juillet prochain, sont priées de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la reception du journal.

Dimanche le conseil des ministres a tenu sa seance ordinaire a la Sublime Porte, sous la presidence du Grand-Vézir

En l'absence de Kiamil Pacha retenu chez lui par une légere indisposition c'est le vice-président du Conseil d'Etat, Djevdet Pacha, qui a occupé le siege de Son Altesse.

Sadoullah bey, drogman du Divani-Humayoun et président de la Commission des secours pour les affames de l'Anatolie a egalement assisté à cette séance et a donné connaissance au Conseil des mesures prises jusqu'ici, en faveur de ces malheureux, par la commission que S. Exc. préside.

A ce propos nous croyons savoir que la Commission prépare un nouvel envoi de 150,000 ocques de farines qui partira incessamment de Constantinople. Afin d'accélerer le transport des céréales par la voie de terre, on sait que le gouvernement avait nommé un fonctionnaire spécial, le général de brigade Aly Pacha, qui se trouve déjà à Ismidt et qui, de concert avec les autorites locales, veille à la prompte expédition des subsides. Afin de prévenir aussi tout retard dans les envois de céréales expédiées de Constantinople par la voie d'Ineboli, la commission a chargé de cette surveillance le colonel de la Garde Impériale Khalil Bey, qui s'est immediatement rendu à Ineboli, accompagné de quelques sous-officiers et de soldats.

Ajoutons que le valy d'Angora a adressé au Grand-Vézir un télégramme en date du 1er juin, pour lui annoncer qu'environ 100 mille ocques de céréales sont arrivées de Diarbékir à Cesarée. Sur ces 100.000 ocques, 40 mille ont été laissées à Cesaree et le reste a été partagé entre les villes de Kir-Chehir et de Kiskin où la disette se fait rigoureusement sentir.

Aarifi pacha a reçu hier le Corps diplomatique en son yali de Bébek.

Dimanche, le premier chambellan du Sultan est allé au yali du Grand-Vezir, à Balta-Liman, pour transmettre à Son Altesse quelques ordres de Sa Majesté.

Le dîner diplomatique offert samedi soir par le Grand-Vézir dans son yali de Balta-Liman réunissait outre l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Henry Elliot, les ministres de Belgique, de Grece et d'Amérique, les ministres ottomans et

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BELOT

DEUXIEME PARTIE

I (suite)

Le 5 février 184..., les nombreux passants de la rue Montmartre pouvaient lire sur les volets fermés d'une boutique de soieries située non loin de la rue Jean-Jacques Rousseau l'inscription suivante, tracé à la main en grosses lettres :

FERMÉ POUR CAUSE DE MARIAGE

Cette boutique était l'une des plus achalandées du quartier, bien que de proportions assez restreintes. Suivant un usage qui subsistait encore il y a quelques années et qui tend de jour en jour à disparaître, une enseigne représentant un jeune homme ornait la porte, entourée de cette légende : *Au Mûrier.*

Au-dessus de l'enseigne, sur une galerie peinte en noir et vernie, se détachaient en lettres également dorées les mots ci-après :

Voir le numéro du 8 juin.

Maison Chauveau, fondée en 1802, Reau aîné, successeur.

La boutique, avons-nous dit, etait de proportions restreintes. La maison dont elle formait le rez-de-chaussee etait, en effet, comme beaucoup de vieilles constructions de la rue Montmartre, assez etroite en façade. En revanche, elle etait tres-elevee et ne comptait pas moins de six etages, en comprenant les mansardes. A côte de la boutique, une porte sur la rue, toujours ouverte, donnait acces aux divers locataires et conduisait à la fois à l'escalier et à une cour sur laquelle ouvrait l'arrière-magasin

Par un basard fréquent dans le commerce, le proprietaire du *Mûrier*, le sieur Reau, et sa fille Cecile, avaient leur logement, non point au premier, mais seulement au deuxieme etage de la maison. Ainsi le voulait un bail déjà ancien, passé par le précédent propriétaire, homme économe. Une vieille demoiselle de magasin, en même temps caissiere, avait sa chambre dans le même logement, dont les fenetres donnaient d'un cote sur la rue Montmartre, de l'autre sur la cour dont nous avons parle. Deux commis, composant avec la vieille caissiere tout le personnel du *Mûrier*, habitaient sous les toits deux petites pieces contigues.

Donc, le 5 février 184... le *Mûrier* était fermé.

Mlle Cecile Reau se mariait

Il pouvait etre onze heures du matin quand deux berlines attelees de deux chevaux, les berlines réglementaires de toute noce bourgeoise bien ordonnee, arriverent, se suivant à distance, jusqu'à la maison du *Mûrier*, et s'arreterent à la file devant sa porte principale.

L'une de ces berlines etait vide ; la premiere seule contenait un jeune homme en habit noir, en cravate blanche, ganté de blanc, dont l'arrivee ne tarda pas a donner lieu à un rassemblement de commeres, de gamins et de badauds.

— C'est le marié ! glapit une marchande des quatre saisons qui poussait sa voiture devant elle et qui s'était précisément arrêtée à quelques pas de la boutique avant l'arrivee des berlines.

Le jeune homme descendit et donna rapidement quelques ordres au cocher.

Pendant ce temps, la marchande des quatre saisons avait pose à terre les brancards de sa carriole et s'etait avancée, afin sans doute de mieux voir, sur le trottoir, presque jusqu'à la porte d'entree de la maison.

Le jeune homme entra, sans s'inquieter des regards curieux diriges sur lui.

Mais il avait à peine fait quelques pas dans l'allee donnant sur la rue, quand on le vit se baisser et ramasser un objet que quelques curieux obstines affirmerent depuis être un papier. Par un mouvement en quelque sorte machinal, le jeune homme se retourna aussitôt et aperçut la tête de la marchande des quatre saisons, qui paraissait le suivre curieusement des yeux

Toutefois il ne parut pas attacher d'importance a cet incident, car il s'empressa de continuer sa marche et disparut.

Quelques instants après, une troisieme berline arriva et prit place à la suite des premières.

Deux jeunes gens non moins en habit noir et en cravate blanche que celui qui les avait precedes en descendirent et entrerent à leur tour.

— Tiens ! dit l'un des deux jeunes gens d'une voix haute, en mettant le pied sur la premiere marche de l'escalier, ça sent le brûlé ici !

Quand, le surlendemain, la justice proceda à une enquête, cette parole fut repetee par un curieux qui l'avait entendue, et l'on trouva en effet sur les dalles du rez-de chaussée les fragments noircis d'un papier brulé.

Ce papier était-il celui-là même que le premier arrivant, designé sous le nom du « marié » avait ramasse en s'engageant dans l'allée de la maison? et si c'était le même, quel interet si pressant ce marié avait-il pu avoir à brûler ce papier dans l'escalier même, avant de se présenter chez sa fiancée?

Ce sont là deux questions auxquelles personne ne peut alors repondre...

Moins d'un quart d'heure apres, il se fit dans le petit groupe de curieux masse aux abors du *Mûrier* un certain mouvement.

La mariée, Mlle Cecile Reau, venait d'apparaitre, donnant le bras à son pere et se disposant à monter dans la premiere voiture, dont un officieux, un de ces empresses comme il s'en rencontre toujours sur le pave de Paris, avait deja ouvert respectueusement la portière, dans l'espoir de quelques sous.

C'etait une sorte de commissionnaire, aux vêtements sordides, aux cheveux epais, et sur les levres duquel errait le sourire beat de l'homme qui quête un pourboire

— N'oubliez pas! murmura-t-il en avançant la main vers la mariée.

Au même moment, Cecile Reau mettait le pied sur le marchepied ; elle eut un tressaillement involontaire aux paroles qu'elle venait d'entendre ; elle ferma les yeux et s'appuya des deux mains au bras de son pere.

— Qu'as-tu donc ? fit le negociant avec émotion.

— Rien, repondit la jeune fille toute pâle.

Et rapidement elle s'elança et s'assit dans la voiture, où elle fut rejointe par son père et par deux autres personnes.

Le marie, pendant ce temps, s'etait déjà installe dans la seconde voiture avec les deux jeunes gens dont nous avons parle.

Enfin, dans la derniere prirent place la caissiere du *Mûrier*, Mlle Julienne, et les deux commis de la maison, naturellement invites à la noce.

Les voitures s'ébranlèrent, se dirigeant vers la mairie

Mais là encore, au moment où Cecile Reau descendait de voiture, elle retrouva le même commissionnaire qui tenait la portiere ouverte :

N'oubliez pas! murmura cet homme en tendant la main.

Cecile Reau passa sans repondre : mais quelques personnes remarquerent sa pâleur.

Derriere elle, la noce suivit.

Quand tous eurent disparu :

— En v'là une drôle de noce ! s'écria l'ouvreur de portiere avec un haussement d'epaules : ça ne donne pas seulement un sou au pauvre monde, et la mariee a l'air gai [illegible]

L'observation du commissionnaire eut de l'écho...

Il avait trouvé le mot de la situation...

C'etait, en effet, une drôle de noce... et la mariee surtout... semblait en proie à une sombre et cruelle préoccupation, qui contrastait avec l'expression ordinaire de ces sortes de solennités.

Ces details, insignifiants en apparence, revinrent plus tard a la memoire de temoins nombreux, lorsque la justice commença son enquête sur cette affaire mysterieuse.

Un dernier incident, qui devait avoir plus tard une importance capitale, se produisit a l'église, une heure environ apres les scenes rapides que nous venons de raconter.

Il passa d'abord inaperçu, mais il fut relevé plus tard, comme un fait digne d'arrêter toute l'attention de la police.

Un mariage, en effet, est chose commune à Paris : les formalites en sont absolument identiques, sauf le degre de magnificence apporte à la ceremonie.

Or, nous l'avons dit, il ne s'agissait ici que d'un mariage de petits commerçants, c'est-à-dire d'une ceremonie des plus modestes et des plus ordinaires.

Au moment où les voitures, venant de la mairie, s'arrêterent devant Saint-Eustache, une chapelle laterale voisine du chœur etait déjà disposee pour les nouveaux époux ; les deux prie-Dieu de velours rouge etaient alignés à peu de distance de l'autel, les cierges brûlaient, et une cinquantaine d'assistants évidemment appelés par les lettres de faire part, attendaient.

Les maries arriverent : Mlle Cecile Reau — ou, pour parler maintenant plus exactement, car la loi venait de prononcer l'indissoluble union — Mme Cecile Duvernet, entra, toujours triste, pâle, et comme en proie à une meditation etrange.

Plusieurs personnes en firent la remarque et s'enquirent avec sollicitude, aupres de M. Reau pere, de la sante de la jeune fille. Le commerçant rassura ses amis en souriant. Quant au mari, il avait deja pris place sur le prie-Dieu à côte de sa femme.

La cérémonie s'accomplit, et, suivant l'usage, les epoux passerent dans la sacristie, où les assistants les suivirent.

Or voici ce qui advint :

Au moment même où les voitures qui amenaient à Saint-Eustache les nouveaux epoux etaient arrivees, un coupé armorie avait debouche du côté des halles, s'etait arrête à la hauteur de la rue Montmartre.

Un jeune homme aux manieres distinguées, à la tenue irréprochable, en etait descendu, et, gravissant legerement les degres de l'eglise, s'était mêle aux amis de la famille.

Qui etait ce jeune homme? Nul ne le connaissait. Sa bonne mine avait excite pendant quelques minutes la curiosité generale : mais bientôt l'attention avait ete detournée, et, comme il arrive toujours en pareil cas, les amis de la mariee s'etaient dit que cet inconnu etait sans doute un ami de l'epoux, tandis que de leur côte les amis de l'époux etaient persuades que le même inconnu avait été invite par les parents de la jeune fille.

Lorsque les assistants penetrerent dans la sacristie, l'inconnu se mêla à eux. On proceda à la formalite de la signature ; puis, toujours conformement à l'usage, les epoux se placèrent debout, attendant les compliments des assistants.

(A suivre.)

plusieurs fonctionnaires supérieurs de l'administration; l'amiral Hobart Pacha et le Directeur Général de la Banque Impériale Ottomane. M. Foster assistaient également à ce dîner, ainsi que le 1er secrétaire de l'ambassade britannique, M. Hugues et M. Sandison.

—

Pendant l'absence de Cabouly pacha, c'est Falcon effendi, 1er secrétaire de l'Ambassade Impériale et consul général de Turquie qui reste chargé d'affaires à Vienne.

—

Le général Ignatiew, ambassadeur de Russie, est allé hier à Bébek et a fait une visite à Costaki bey Adossidis à l'occasion de sa récente nomination aux fonctions de *mustéchar* du ministère des affaires étrangères.

L'ambassadeur s'est ensuite rendu au yali d'Auriti Pacha et a eu une longue entrevue avec S. Exc.

—

Costaki bey Photiadis, prince de Samos, a fait hier ses visites d'usage aux ministres et aux divers dignitaires de l'empire.

S. Exc. est allée ensuite au Lycée et a remis la direction de cette institution à son successeur, S. Exc. Sawas pacha.

—

Avant-hier, l'Exarque bulgare a eu une entrevue avec S. A. le Grand-Vézir dans son yali de Balta-Liman.

—

Le prince Youssouf Izzeddin effendi, accompagné du caïmacam du ministère de la guerre, Abd-ul-Kherim pacha, de Halix pacha, président du Dari-Choura, et de quelques autres officiers supérieurs a visité avant-hier l'hôpital militaire de Mal-Tépé où Son Altesse a parcouru toutes les salles occupées par les malades, et s'est enquis de leur état avec une bienveillante sollicitude.

Le prince et sa suite après une légère collation faite dans le kiosque de cet établissement sont rentrés à Constantinople.

—

Ismaïl effendi, mektoubdji du vilayet du Yémen, vient d'être promu au grade de *Sanié mutemaïz*.

—

La date de la réunion du congrès postal international qui doit se réunir à Berne a été fixée au 15 septembre prochain. C'est Yanco effendi Macridi, chef de Bureau à l'administration des télégraphes et postes de l'Empire, qui représentera la Turquie au sein de cette conférence.

—

On annonce la prochaine arrivée à Constantinople de la princesse mère du Khédive qui se trouve actuellement à Rhodes.

Le dernier paquebot égyptien provenant d'Alexandrie a déjà débarqué à Emirghian des voitures, des chevaux et de nombreuses caisses.

—

Samedi, après avoir été reçu en audience solennelle par S. M. le Sultan, Mgr Narsès, le nouveau patriarche arménien grégorien s'est rendu avec sa suite et dans les voitures de la cour, à la Sublime Porte, pour faire la visite d'usage au Grand-Vézir et au ministre des affaires étrangères. De là Sa Béatitude est allée au Patriarcat arménien et a pris définitivement possession des fonctions que son titre lui confère.

—

Hadji Mehmet effendi, major des zaptiés du mutessarif de Péra, est nommé au vilayet de Castamboul en qualité d'*Alaï-Bey*. Hadji Mehmed effendi a été remplacé à Péra par Emin bey, ex-aide de camp de S. Exc. Husni pacha, ministre de la Police.

—

M. Onou, premier drogman de l'Ambassade de Russie, qui se trouvait à Brousse depuis une quinzaine de jours, est de retour à Constantinople depuis hier.

Le consul Russe d'Alexandrie, M. Lex, est arrivé depuis quelques jours en congé dans notre ville.

—

Nous apprenons que M. Camille Janssen, Consul de Belgique et chancelier de la Légation du Roi est de retour à Constantinople et qu'il a repris possession de son poste.

—

Un télégramme de Bucarest, en date d'hier, annonce que la convention relative aux jonctions de chemin de fer a été votée par le Sénat à une grande majorité.

—

Hier a eu lieu au Tidjaret sous la présidence de S. A. le ministre du commerce une assemblée des actionnaires du Chirket-i-Haïrié, convoqués pour nommer un successeur à Husseïn Hakki effendi.

C'est sur Ali Effendi Mavrocordato que se sont portés tous les suffrages. On ne pouvait faire un meilleur choix, Ali effendi ayant déjà occupé dignement ce poste difficile au moment de l'organisation de la compagnie.

—

Dimanche la communauté arménienne de notre ville a célébré à Hunkiar-Iskélessi la fête nationale dite fête de la constitution.

Dès le matin une dizaine de petits bateaux à vapeur spécialement affrétés, et pavoisés, ont transporté des diverses échelles du Bosphore à Beïcos plus de cinq mille convives qu'un immense banquet attendait à Hunkiar-Iskélessi.

La fête s'est passée, avec beaucoup d'ordre et de tranquillité et vers le soir la nombreuse assemblée s'est remise en marche, au son de la musique, pour retourner à bord des bateaux à vapeur et regagner ses foyers respectifs.

—

Avant-hier la colonie italienne de notre ville a célébré la fête nationale du Statut. A cette occasion le comte Barbolani, ministre plénipotentiaire d'Italie, a reçu dans sa résidence d'été à Therapia les félicitations des notables de la colonie. Le stationnaire ainsi que les navires italiens ancrés dans notre port et les stationnaires des puissances étrangères sont restés pavoisés pendant toute la journée.

—

La conférence internationale qui s'est réunie l'année dernière à Vienne, afin de délibérer sur les mesures à prendre pour empêcher la propagation des épizooties, a communiqué au gouvernement impérial le résultat de ses délibérations. La Sublime Porte après une entente avec le conseil supérieur de santé a adhéré aux conclusions du rapport de la conférence et a décidé de mettre à exécution, dans l'Empire les mesures qui s'y trouvent indiquées.

Ces mesures sont en résumé les suivantes: 1° Au cas où une épizootie se serait déclarée dans une province limitrophe l'autorité locale sera tenue d'en donner immédiatement avis aux autorités des provinces limitrophes et de prendre en même temps toutes les mesures nécessaires; 2° lorsque l'autorité sanitaire d'une province aura prévu quelque danger par l'importation des animaux infectés dans une province voisine, elle est tenue d'en aviser les autorités de cette province; 3° les mesures qui seront prises à cet effet seront publiées par la presse.

Une circulaire grand-vizirielle contenant le texte du rapport de la conférence de Vienne invite les gouverneurs généraux de l'Empire à se conformer aux prescriptions qu'elle a édictées.

—

M. A. Mocenigo, dernièrement nommé attaché de la Légation d'Italie à Constantinople, est arrivé dans notre ville depuis la semaine dernière.

—

Nous avons assisté dimanche à une très-intéressante séance d'escrime, donnée Passage-Hazzopoulo, dans la Salle Adam, par M. le marquis Andreassi et le comte Ristori.

MM. Moiroux père et fils, Piccinini, et quelques amateurs prêtaient leur concours à cette séance où le public était assez nombreux, et composé d'amateurs fort capables pour la plupart d'apprécier le mérite des adversaires.

Les assauts se sont succédés dans l'ordre suivant:

Assauts à la *pointe*.

M. le marquis Andreassi et M. X. amateur; lutte animée, et qui a permis à M. le marquis Andreassi de développer ses brillantes qualités dans l'attaque, en même temps qu'elle faisait ressortir la solidité de son adversaire.

MM. Moiroux fils et M... professeurs, jeu très-serré de part et d'autre, excellente tenue sous les armes, beaucoup de sang-froid de la part de M. M.. qui cependant n'a pu parer deux fort jolis coups-droits que M. Moiroux fils lui a portés.

Assaut à la *contre-pointe*:

M. le comte Ristori et M. Moiroux père se sont portés de terribles coups, ce sont deux adversaires dignes l'un de l'autre, et qui se sont vaillamment comportés.

Assaut à la *canne*:

MM. Moiroux père et fils, ont recueilli des applaudissements bien mérités pour la lutte brillante qu'ils ont soutenue l'un contre l'autre. Ferme à la parade, prompt à la riposte, marchant la canne haute sur son adversaire, M. Moiroux père a eu une brillante série de coups auxquels son fils et élève répondait d'ailleurs avec une remarquable adresse. Le succès de la séance a certainement été pour cet assaut auquel le public a pris un vif intérêt.

Assaut à la *pointe*:

M. le marquis Andreassi, M. Piccinini. Au sujet de cet assaut nous ferons une remarque: M. M. Andreassi et Ristori sont d'excellents tireurs, et leur jeu doit présenter pour l'adversaire qui se trouve en face d'eux une difficulté nouvelle, par suite des cris qu'ils poussent chaque fois qu'ils avancent pour attaquer. Ces cris, qui peuvent être une sorte d'excitation pour celui qui les jette, sont certainement un embarras pour celui qui n'étant pas habitué à ce bruit se trouve obligé de se défendre contre un adversaire agile et qui accompagne chaque botte de: « Ah! ah! hola! ah! » stridents.

Cette observation s'applique également au dernier assaut à la *contre-pointe* par lequel M. le comte Ristori et M. Moiroux fils ont terminé la séance.

Un second assaut sera prochainement donné, nous en préviendrons nos lecteurs lorsque la date en sera fixée.

—

Le *Jannina* du 27 mai annonce que le général Mehmed Aly pacha a envoyé un télégramme au gouverneur général de Jannina pour l'avertir qu'un autre brigand, le nommé Athanasse Gonda, neveu du fameux Tako Arvanitaki, vient de se livrer aux autorités impériales d'Agrapha de Thessalie.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

—

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts-et-Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

ROUMANIE.

CONVENTION

Le Gouvernement de S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Bohême, etc. et Roi apostolique de Hongrie, et

Le Gouvernement de S. A. le Prince de Roumanie.

Etant également animés du désir de procurer à leurs sujets respectifs de nouvelles facilités de communications et de resserrer les relations des deux Etats voisins, ont décidé de conclure une convention pour la jonction de leurs lignes ferrées, et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir:

S. M. Impériale et Royale Apostolique, le Baron de Calice, Son agent diplomatique et consul général, chevalier de son ordre de la couronne de fer 2e classe, etc.;

S. A. le Prince de Roumanie, M. B. Boerescu, son Ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, chevalier de l'Ordre de Hohenzollern 1re classe, de la couronne de Prusse avec plaque, etc.;

Lesquels, après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs, qui ont été reconnus en bonne et due forme, ont arrêté les dispositions suivantes:

Art. 1er. — Sans préjudice des autres lignes de jonctions, qu'il serait plus tard d'un intérêt commun d'établir entre les deux pays limitrophes, et en dehors de la jonction qui existe déjà à Itzcani-Burdujeni, les hautes parties contractantes conviennent d'établir, dans les conditions prévues par le présent acte, la jonction de leurs lignes ferrées par les points suivants de leurs frontières, savoir:

Verciorova (Orsova) et Tömös (Predeal).

Art. 2. — Les lignes aboutissant à Itzcani-Burdujeni, étant déjà construites et mises en exploitation, les deux gouvernements consacrent, sur ces lignes, la libre circulation internationale, par leurs frontières, et s'engagent dès à présent à régler, par une convention spéciale les différentes questions de police, de douane et autres qui ont trait aux relations internationales entre les deux pays.

Quant aux deux autres lignes de jonction, elles seront toutes deux construites dans les mêmes conditions qu'un chemin de fer de première classe, et seront établies de la manière suivante:

La première, dans la direction de Temeswar, par Orsova (Verciorova) à Turnu-Severin, comme jonction pour la ligne qui est en construction de Bucarest à Verciorova.

La deuxième, partant de Kronstadt (Brasov) par le défilé Tömös (Predeal) et aboutissant à Ploesti, comme jonction de la ligne de Bucarest à Galatz.

Art. 3. — En ce qui concerne la ligne de jonction par Verciorova, mentionnée à l'article précédent le gouvernement de S. M. Impériale et Royale prendra les mesures nécessaires pour assurer, sur son territoire et jusqu'à la frontière, la construction et la mise en exploitation dans le cours de quatre années à dater du jour de l'échange des ratifications de la présente convention.

Egalement le Gouvernement Princier s'engage à faire exécuter, dans le même délai et à mettre en exploitation la ligne de jonction allant jusqu'à la frontière près de Verciorova et reliant ainsi, par Orsova, la ligne des chemins de fer roumains à celle des chemins de fer hongrois.

Art. 4. — Pour ce qui concerne la ligne de jonction mentionnée en second lieu à l'art. 2, et qui suit par la direction de Tömös, les deux gouvernements s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer, chacun sur son territoire respectif, l'achèvement et la mise en exploitation, dans un délai de quatre ans du jour de l'échange des ratifications de la présente convention.

Art. 5. — Les deux gouvernements s'engagent en outre à faire exécuter, par une commission spéciale, envoyée sur les dits lieux, aussitôt après la conclusion de cette convention, les études nécessaires et les travaux techniques préparatoires pour fixer à la frontière le point de jonction des deux sections de la ligne Brasov-Ploesci. Ces travaux devront être terminés et le point de jonction sera définitivement fixé par les deux gouvernements au plus tard un an après la ratification de la présente convention.

Art. 6. — Les deux gouvernements reconnaissent en principe l'utilité de trois autres jonctions de leurs chemins de fer par les points Vulcan, Turnu-Rosu (Rothenthurm) et Uzou Oitoz ou Ghymees (Palanca), sans fixer aucun terme pour leur construction, se réservant d'en faire l'objet d'autres arrangements postérieurs, à l'époque où les deux parties le jugeront opportun.

Art. 7. — Sur chaque ligne de jonction sera établie une station internationale commune, (qui sera fixée plus tard), par une entente préalable entre les hautes parties contractantes.

La police des gares sera faite dans l'origine par les employés du chemin de fer, sous la surveillance des autorités compétentes de chacun des deux Etats, et conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'entière souveraineté, ainsi que le droit de justice et de police, dans ces gares communes, seulement pour la communication et les opérations de douane, ainsi que les tronçons de lignes compris entre la gare et la frontière, resteront exclusivement réservés à celle des parties contractantes sur le territoire de laquelle la gare-frontière se trouve située; le gouvernement voisin aura, en outre, la faculté:

1. De faire enquête contre ceux de ses propres sujets, employés dans la dite gare et sur les dites lignes, pour tout crime ou délits dont ils se seraient rendus coupables dans leur pays;

2. En ce qui regarde la justice civile, il aura la faculté:

a) De régler la succession de ces mêmes fonctionnaires ou employés;

b) De déclarer en état de faillite l'avoir des dits fonctionnaires ou employés et de procéder à la liquidation éventuelle.

Toutefois la justice du pays conserve son droit de déclarer spécialement en état de faillite les biens qui se trouveraient sur son territoire.

Les gouvernements contractants se donneront réciproquement, dans tous les cas, l'assistance nécessaire et légale des autorités respectives.

Quant à l'exploitation des gares communes avec leurs annexes et quant aux indemnités, particulières à payer aux propriétaires à ce titre, les administrations des chemins de fer, d'une part et d'autre, concluront une convention spéciale, avec le consentement de leurs gouvernements respectifs.

Art. 8. — Les chemins de fer à exécuter seront construits et exploités au mieux des intérêts communs, d'après des règles uniformes, savoir:

1. Les rails auront, conformément aux chemins de fer contigus, un intervalle de quatre pieds 8 1/2 pouces (mesure anglaise);

2. Les locomotives et les wagons seront construits autant que possible uniformément et, dans tous les cas, de telle sorte qu'ils puissent circuler sans la moindre difficulté sur tout le parcours des dits chemins de fer;

3. Les tampons des locomotives et des wagons seront établis, autant que possible, dans les dimensions adoptées sur les chemins de fer en exploitation dans les deux pays;

4. Sur les deux territoires on se servira d'un système de signaux qui en principe devront être conformes sur les deux lignes;

5. Sur tout le parcours de ces chemins de fer il ne sera fait aucune différence entre les sujets des deux Etats, en ce qui concerne le mode et les prix du transport et le délai de l'expédition;

6. Les voyageurs et les marchandises, passant d'un Etat dans l'autre, ne seront pas traités sur le territoire de l'Etat dans lequel ils entrent, moins favorablement que les voyageurs et les marchandises qui circulent dans l'intérieur de chacun des deux pays;

7. Les deux gouvernement se réservent, en outre, la plus entière liberté pour la réduction des tarifs en vigueur sur leurs territoires, et s'obligent à faire respecter cette liberté de la façon la plus formelle, par les tiers, notamment par les concessionnaires;

(*à suivre.*)

OBSERVATOIRE IMPERIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	9 juin, 1874.
Lever du soleil	4 h. 29 m.
Coucher »	7 » 29 »
Temps moyen à midi apparent.	11 » 58 54s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 24

8 heures du matin.

Baromètre	767.4
Thermomètre	18.0
Minima	13.7
Maxima de la veille	22.4

Direction et force du vent N. modéré.

Etat du temps le 8 juin, à 8 h. du matin.

Sur la mer Noire et aux Dardanelles, vents du N. modérés; temps calme sur l'archipel; l'adriatique et la méditerranée.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signataires Provenances

Mois de Mai

1 Anton Gehegi	Luca de Agi	Trieste
4 Hugo Rosslazan	Samourgia	Braila
6 Saono	Cole	Fiume
9 Fratelli Dagostini	Cicim	Brousse
10 Pfaner Gause Steven Nor Saso	Stamena	Negotin
11 Luca Pezzano	Nicola Pezzano	Odessa
12 Abesli Carabta Pratzritchi	Toma Anastasi	Calarassi
14 Vitgarogolo	Candiol'i	Trieste
14 Cesar Fabry		Tiflis
16 Isaac Hannazagar	Hengiamian	Moscou
Panaghioti Penal	Michel Camuso	Braila
18 Alexandre Mattas	Mattas	Danaba

Mois de Juin.

1 Georgios Calogeropulo	Calogeropulo	
Ayouli Tchenne		
Ogbethes Angikke	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis		
	Dr Manolaki	Smyrne

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ANDRINOPLE, le 1er juin.

Des pluies abondantes sont venues, depuis quelque temps, combler les vœux de nos agriculteurs. Les céréales se présentent, en ce moment sous les auspices les plus favorables. Malheureusement, il n'en est pas de même dans l'intérieur, où la forte sécheresse a endommagé les semailles. On n'a pas encore de données exactes, mais d'après ce qu'on affirme, les orges et les seigles sont presque complètement perdus.

On mande également des lieux de production de l'essence de roses qu'une forte gelée a endommagé considérablement les roses en sorte que la prochaine récolte atteindra, dit-on, la moitié de la précédente.

L'élève des vers à soie se poursuit lentement à cause de la fraîcheur de la température; s'ils continuent à marcher ainsi jusqu'à leur ascension sur la bruyère, on se flatte d'obtenir des résultats satisfaisants.

La tonte des moutons s'est effectuée dans de bonnes conditions. Les détenteurs de laines se bornent sur les prix que l'année dernière, et soutiennent ferme de p. 12 à 12 1/2 l'ocque pour les bonnes qualités. Nos spéculateurs, se tiennent pour le moment sur la réserve, mais à en juger par l'attitude des maisons grecques il est à craindre que l'on ne puisse pratiquer les mêmes prix.

Un incendie s'est déclaré à la station de Demotica. Heureusement on a pu en arrêter les progrès à temps, et on n'a eu à déplorer que la perte d'un seul appartement. On dit que cet incendie a été causé par la malveillance.

La nouvelle phase de la lune a commencé de nouveau avec des pluies, ce qui pourrait devenir préjudiciable aux semailles.

PRESSE ÉTRANGÈRE

Le cabinet hollandais.

On lit dans l'*Indépendance belge*

La Haye, 27 mai.

La deuxième Chambre des Etats-Généraux vient d'être convoquée pour le 2 juin. La session d'été, généralement fort tranquille, promet, cette fois-ci, d'être passablement orageuse.

Le ministère de Vriesvan de Putte, qui date de 1872, n'est point, dès son entrée aux affaires, un ministère de réforme électorale. Peu de temps après son avénement il présenta un projet de loi posant en principe que le cens électoral serait de 20 florins pour tout le pays. Le parti ministériel fit un accueil assez froid à ce projet de loi, qu'il taxa d'inconstitutionnel, et même de révolutionnaire. Le fait est que la constitution des Pays-Bas semble s'opposer à l'adoption d'un pareil système; mais la vraie raison de l'opposition que le gouvernement rencontra à cette occasion dans son propre parti n'est pas là. On craint qu'avec un cens réduit à 20 florins pour tout le pays, le clérical de toute nuance ne s'emparent tout à fait des élections et ne battent en brèche la loi sur l'instuction primaire dont la Hollande est si fière à juste titre. Aussi le parti libéral se montra-t-il bien décidé à ne pas voter la loi qui, de commun accord, fut écartée pendant la session de 1872-1873.

Cependant le ministère, battu aux élections générales, ne se soutenant qu'à l'aide de quelques conservateurs et ultramontains, qui ne voient pas sans plaisir un cabinet qu'ils peuvent mener à leur guise, le ministère paraît avoir pris la résolution d'en finir avec la question électorale. Il présente de nouveau son projet de loi sans modification aucune. Le parti libéral, de son côté, a formulé un contre-projet que l'on ne saurait mieux définir qu'en disant que c'est tout à fait la même chose, sauf que c'est absolument le contraire.

La commission des rapporteurs (section centrale) semble désirer que le ministère retire son projet et accepte celui de la Chambre. C'est demander l'impossible. La décision du cabinet, attendue avec impatience, ne saurait être douteuse. Le ministre des colonies, le véritable chef du gouvernement, M. Franzen van de Putte, s'est tours montré grand partisan d'une réforme dans le sens de celle projetée par le ministère, et lui surtout ne saurait se laisser imposer le projet de la Chambre sans faire preuve d'une faiblesse qui n'est pas dans son caractère.

Beaucoup de gens estiment que la meilleure solution serait la démission du ministère, mais il est plus probable que le projet de loi sera maintenu, et alors ce seront les cléricaux qui le feront passer. Il y a lieu de craindre que les élections ne nous donnent une majorité antelibérale et un ministère clérical. *Di talem avertite casum!*

Les Sauterelles en Algérie.

Nous empruntons à la *Vigia Algérienne* du 26 le récit qui suit:

Elles ont commencé à paraître il y a six jours. Pendant cinq jours entiers, du matin jusqu'au soir, elles ont défilé par nuées immenses, tantôt à de grandes hauteurs, tantôt ras de terres. Aujourd'hui seulement, grâce à des brouillards qui se sont élevés de la mer, elles n'arrivent plus. Peut-être allons-nous en être délivrés? Peut-être n'est-ce qu'un moment de répit qu'elles nous laissent?

Nous avions, d'ailleurs, grand besoin de repos: nous sommes affaissés par la fatigue physique. Pour mon compte, voici cinq jours que j'ai passés, depuis le matin jusqu'au soir, à frapper sur le dos d'une faux en circulant au pas de course dans les champs. Nous en avons tous fait autant, hommes, femmes et enfants.

Le premier jour, ce n'était encore rien. On était un peu surpris, mais on se remettait bien vite. On pensait que c'était quelque chose comme le vent meurtrier du désert, un siroco vivant, qui voulait sa part comme l'autre, et on acceptait cela. La résistance s'organisait, les battues commençaient: on se promettait de défendre efficacement les biens de la terre contre l'ennemi commun. Il y avait là de la vigueur et de l'entrain; on ne désespérait de rien.

Le second et le troisième jour, l'invasion continuait de plus belle. Des zouaves nous aidaient; nous marchions au son de tambour, déployés sur de grandes lignes, criant, vociférant, faisant tout le vacarme imaginable; mais déjà nous devenions tristes.

Plus d'un regardait en passant son champ de blé, dont tous les épis disparaissaient successivement, et il se demandait à quoi servaient tant d'allées et de venues, s'il était écrit que tout devait être dévoré! Ne valait-il pas mieux s'asseoir, regarder passer ce fléau, et attendre sans fatigue que le désastre s'accomplit?

Hier et avant-hier, c'était pis encore: les sauterelles redoublaient de furie, et nous ne savions plus que faire. Le plus grand nombre d'entre nous avait abandonné tout espoir de sauver même la paille de sa récolte. Les battues générales cessaient: on n'y croyait plus. Quelques-uns rentraient dans le village et allaient s'asseoir sur le seuil de leurs maisons, mornes, l'œil hagard, perdus dans la contemplation intérieure de leur malheur. Les autres, accablés et vacillants, s'acharnaient quand même à combattre ce combat inégal. Ils allaient et venaient, errants comme des ombres à travers leurs champs dévastés. A quoi ils pensaient, et s'ils pensaient, c'est ce qu'on ne pourra jamais dire.

J'ai vu un vieillard qui avait ensemencé avec son petit-fils un demi-hectare de blé, et qui comptait trouver là du pain pour passer l'année: c'était tout son avoir. Il venait regarder son champ! Le fléau avait ronhé jusqu'au chaume; on ne distinguait plus que la terre rouge, nué, dépouillé comme après le passage du feu.

Le pauvre vieux n'en allait pas moins, le regarde fixe, les jambes tremblantes, traversant son demi-hectare de long en large, agitant une sonnette. Il n'y avait plus de sauterelle: elles n'avaient rien laissé. Et cependant il marchait toujours, abimé, dans la douleur, ne sachant ce qu'il faisait.

J'ai passé près de lui, il ne m'a pas vu.

C'est une chose triste, je vous assure, pour le cultivateur. Que va-t-il rester pour payer les dettes, pour échapper à l'expropriation? Jour par jour, heure par heure, le travail d'une année, et parfois le travail d'une vie entière, s'anéantir.

Hier encore il vous restait la moitié de la récolte; aujourd'hui, vous n'en avez plus que le quart, demain le cinquième, après-demain plus rien. Vous êtes assassiné en détail, vous mourez à petit feu.

Le tunnel du Saint-Gothard.

—

Le seizième rapport mensuel du conseil fédéral suisse sur l'état des travaux du passage du Saint-Gothard au 31 mars dernier, accuse un progrès mensuel total pendant ce mois de 145m30, soit 82m 10 du côté nord (Gœschenen) et 63m10 du côté sud (Airolo). La longueur totale du percement est de 1,586m30.

L'élargissement a été continué sur une longueur de 70 mètres; il est achevé aujourd'hui sur une longueur totale de 1,158 mètres.

Le nombre des ouvriers occupés pendant le mois a été de 1,372 en moyenne, de 1,593 au maximum.

Voici maintenant quelques renseignements techniques et géologiques:

Du côté nord, la roche traversée pendant le mois de mars a présenté en général une structure directement parallèle; elle s'est montrée moins dure que précédemment; elle n'a pas différé par sa composition du gneiss granitique déjà décrit précédemment.

On a trouvé plusieurs roches de cristal dans les élargissements des fentes horizontales rencontrées à 780 et à 791 mètres de profondeur.

La température de l'air au front de taille a varié entre 17° et 18°3, et a été en moyenne de 17°8 centigrades, tandis que la température moyenne extérieure était de 4°25.

La galerie de mine pour le tracé du tunnel a été prolongée de 18 mètres. On a continué les travaux de correction de la Reuss.

Dans les ateliers de l'entreprise, on a construit une machine Ferroux, un quatrième affût pour les perforatrices et un deuxième tender pour l'injection d'eau dans les trous de mine.

Parmi les engins et matériaux nouvellement amenés, il faut mentionner quatre nouvelles perforatrices Ferroux et un grand nombre de pièces de rechange pour les machines Dubois et François et pour celles de Mac-Kean.

Le percement de la galerie de direction s'est exécuté exclusivement au moyen des machines Dubois et François, dont six travaillaient à la fois sur l'affût comme précédemment. L'avancement moyen a été, pendant le mois de mars, de 2,618 mètres par jour.

Pour l'enlèvement du sarosse, on s'est servi des machines de Sommeiller, de Farroux et de Mac-Kean.

Du côté sud, l'avancement s'est opéré à travers du micaschiste d'abord quartzeux, puis calcareux, enfin complètement désagrégé.

Il s'est présenté des fissures ayant des directions très-diverses, se croisant souvent sous des angles aigus et divisant la roche en d'innombrables fragments sphéroïdes, plus ou moins adhérents les uns aux autres.

L'affluence de l'eau au front de taille a été insignifiante pendant le mois. Le débit d'eau du tunnel s'est accru par le fait de la fonte des neiges. La température de l'eau était de 10° à 716 mètres et de 10°, 3 à 743 mètres.

La température de l'air au fond de la galerie a varié entre 10°, 6 et 17°3; la température moyenne a été de 14°11, tandis que celle de l'air extérieur était de 6°, 01.

Le percement s'est opéré au moyen de six perforateurs Dubois et François, et l'on a obtenu ainsi une moyenne d'avancement de 2m,039 par jour. Pendant la première semaine, la marche a été ralentie par le manque de solidité de la roche qui a rendu nécessaire de revêtir la galerie.

En outre, le peu de hauteur des eaux de la Premola a réduit quelque peu, jusqu'au 15 mars, l'action des compresseurs et, par suite celle de la perforation dans le battage au large pour laquelle on a employé des machines Sommeiller.

Les travaux des lignes tessinoises ont été favorisés par le temps. Il a été enlevé et transporté 114,328 mètres cubes de terre.

Les autres tunnels, ceux de Bissona et de Margogéa, ont également avancé pendant le mois, l'un de 38m7, l'autre de 49m3.

Sur toute la section Lugano-Chiasso, les travaux d'art ont été poussés avec vigueur; il y a été employé 1,910 ouvriers en moyenne et par jour, 2,418 au maximum.

Sur la section Biasca-Bellinzone, il a été transporté 87,574 mètres cubes de déblai, chiffre inférieur à celui du mois précédent. Cela tient à ce que l'on a employé une partie du mois à préparer les voies de service pour recevoir des locomotives. Le nombre des ouvriers a été de 1,354 en moyenne, 1,900 au maximum.

Sur la section Bellinzone-Locarno, il a été transporté 73,010 mètres cubes de terre. Le tunnel de Bellinzone est aujourd'hui percé jusqu'à 110m3; il en reste 174m7 à perforer. Le nombre des ouvriers a été de 1,354 en moyenne, et de 1,689 au maximum.

On a enlevé et transporté en tout jusqu'au 31 mars sur les lignes tessinoises, 1,525,463 mètres cubes de déblais, soit 17 o/o de la totalité des terrassements à exécuter.

Le nombre moyen des ouvriers occupés journellement a été de 4,684 sur les lignes des vallées tessinoises et de 6,056 sur la ligne entière du Gothard, contre 5,697 à la fin de février.

(*Presse*.)

Les houillères de l'Andalousie.

—

On adresse de Séville au *Journal officiel* des renseignements intéressants sur la situation des bassins houillers miniers et métallurgiques de la province d'Andalousie.

Malgré l'état politique du pays et les crises violentes qui devraient entraver les entreprises et le mouvement commercial, la richesse des mines est si considérable, que les affaires ont subi un simple mouvement d'arrêt sans être cependant complètement paralysées.

Le bassin houiller le plus important de la province est celui de Villa Nueva del Rio, au milieu duquel passe la Huerzma, affluent du Guadaquivir, et qui se trouve situé à 12 kilomètres de la rive droite du fleuve et à 50 kilomètres de Séville. Il se divise en trois parties:

Les mines de la Réunion;

Les mines de la compagnie du Guadalquivir;

Les mines de la compagnie du Pedroso.

Sauf la première de ces compagnies, qui a à sa tête une des grandes personnalités financières de notre pays, les deux autres sont exclusivement dirigées et soutenues par les capitaux espagnols. Jusqu'à cette époque, les sociétés espagnoles ont passé par des épreuves et des vicissitudes telles, que l'exploitation est devenue très-difficile et le produit presque nul. Quant à la compagnie française, elle a eu également à surmonter de grands obstacles; la suppression de l'exploitation du chemin de fer de Torina à Villa Nueva del Rio, qui devait être un des embranchements de la ligne Lerida-Séville, a fait éprouver aux concessionnaires des mines de la Réunion des pertes très-sérieuses. Dans la période active de l'exploitation, les mines de la Réunion occupaient environ 200 mineurs et fournissaient un rendement moyen de 14,400 tonnes par an.

Ces chiffres auraient pu augmenter dans des proportions bien plus considérables, mais les travaux étaient arrêtés et entravés, d'une part, par les inondations des mines et, d'autre part, par le manque de capitaux, et quelquefois même par l'absence de moyens de transport. L'Espagne, au point de vue

des voies de communication, est, il ne faut pas l'oublier, dans des conditions particulièrement défavorables. Pour les mines de la Réunion, par exemple, les propriétaires étaient obligés de faire transporter le charbon à dos d'âne.... Dans de pareilles circonstances et en présence de difficultés aussi graves, il est bien difficile de donner à une exploitation le développement et l'extension qu'elle pourrait comporter.

Dans les autres parties de la province de Séville, les richesses minérales sont également très-importantes: dans les environs des mines du Pedroso, il existe des mines de fer qui, convenablement exploitées, seraient susceptibles de donner de très-beaux revenus. Dans toute la partie de la Sierra Morena, située entre le Guadalquivir et la ville de Guadalcanale, on a également découvert de belles carrières de marbre, de jaspe, d'albâtre. Le territoire de Moron possède aussi de nombreuses carrières de pierres calcaires, qui produisent une espèce de chaux très-renommée et qui est l'objet d'un commerce très important. Les districts de Moron, d'Utrera et d'Ossuna, contiennent aussi des salines assez riches.

La province de Cordoue, qui, au point de vue des richesses minières, ne le cède en rien à la province de Séville, possède le bassin houiller de Belmez. A la suite des études et des recherches faites par les ingénieurs français et espagnols, il a été reconnu que le bassin houiller qui se trouve situé sur le versant méridional de la Sierra Morena s'étendait vers l'Ouest sur une superficie de plus de 10 lieues carrées; les couches de charbon s'étendraient même, croit on, jusque dans l'intérieur de l'Estramadure et vers le Sud-Ouest, jusqu'à Cordoue.

Plus de quarante compagnies exploitent actuellement les richesses minérales de ce bassin: deux sociétés, cependant, l'une française et l'autre espagnole, paraissent occuper le premier rang soit par le chiffre des affaires qu'elles traitent, soit par l'importance de leurs établissements. — Ces deux compagnies fournissent, à elles seules, tout le charbon et le combustible nécessaire à l'exploitation des lignes ferrées de Badajoz, Madrid et Alicante.

L'importance de leurs affaires augmentera encore lorsque le contrat passé avec la compagnie de Madrid-Saragosse deviendra caduc. Leurs produits descendront alors dans toute l'Andalousie par la voie ferrée de Belmez à Cordoue, et pourront lutter avantageusement avec les charbons anglais, qui jusqu'à présent sont maîtres du marché.

Les charbons de la province de Cordoue sont d'une excellente qualité, très-unis et brûlant bien. On évalue à 200,000 tonnes le chiffre de l'exploitation des deux compagnies dont nous parlions tout à l'heure. Cette même partie de la province renferme encore des minerais de fer d'une qualité supérieure.

Pour achever l'énumération des richesses de l'Andalousie, il faut mentionner les admirables mines de cuivre de Rio Tinto, de Tharsis, de Santo-Domingo, les gisements de manganèse de la province de Huelva, les mines de plomb argentifère de Linarès.

Ces différentes mines sont aujourd'hui exploitées par des compagnies anglaises, françaises et espagnoles. Les résultats qu'elles donnent sont très-importants, et il n'est pas douteux que si la situation politique de l'Espagne pouvait s'améliorer, ces nombreux établissements prendraient une plus grande extension et verraient le chiffre de leurs affaires augmenter et s'accroître dans des proportions chaque jour plus importantes.

La lettre de M. Belcastel.

L'*Univers* a publié la lettre suivante qui résume le programme de l'extrême droite:

« Vous craignez un affaiblissement de l'autorité qui depuis quelques mois, selon vous, reprenait de l'empire

» Etes-vous bien sûr, monsieur, que cet empire ne s'arrêtât pas à la surface et pénétrât profondément? Les manifestations électorales étaient elles de nature à le prouver? l'auraient-elles prouvé davantage à l'avenir? L'école libérale au pouvoir, trop souvent forcée de se démentir, exerçait-elle un éclatant prestige sur la nation? Sous son ascendant s'opérait-il un relèvement de l'esprit public et comme une restauration de l'autorité par un accord intelligent entre elle et les populations françaises?

» Pour moi, je l'avoue, ce sont autant de doutes dans mon esprit.

» Le projet d'institution *ultraréactionnaire* du Grand Conseil avec son électorat oligarchique n'est point fait pour les dissiper; il accuse en effet une méconnaissance aussi profonde que dangereuse de la société actuelle. Il renferme de plus une inconséquence et cache sous l'apparence la plus audacieuse une réelle timidité. Au lieu de porter franchement la réforme dans la vraie loi électorale, on exécute autour du suffrage populaire un mouvement tournant, et l'on cherche à dominer la grande assemblée élective par un autre corps tellement arbitraire et rétréci dans ses origines, qu'en constituant entre les deux Parlements un antagonisme immédiat, il demeure néanmoins sans force pour en être l'arbitre. Se figure-t-on la Chambre des Représentants dissoute pour cause ou par crainte de péril social, et le Grand-Conseil chargé de faire face à des menaces de guerre ou bien à des insurrections comme celles de juin 1848 et de mars 1871?... Aveugle qui fonderait sur ce fragile instrument l'espoir de la sécurité publique et de l'avenir de la patrie!

» La pensée de la dissolution, d'élections générales et de radicalisme triomphant vous attriste et vous décourage, monsieur. Je ne sais voir aucune raison pour être plus triste et plus découragé qu'il y a quinze jours. Pas plus que vous, je ne veux la dissolution à courte échéance, et la crise n'a rien fait pour la précipiter. Elections générales et triomphe légal du radicalisme? J'ai toujours combattu cet effroi. La loi électorale, fût-elle défectueuse, comme tout le fait prévoir; non-seulement l'instinct de la conservation, la vulgarisation et le souci des intérêts matériels, mais aussi—ne calomnions pas la France—un fond résistant de sentiment religieux et de bon sens, qui est le tuf social que les bouleversements politiques ne peuvent entamer, empêcheront longtemps encore l'avénement d'une majorité légale de socialistes. J'ai beau regarder à travers les incertitudes du jour et celles du lendemain, je vois moins de périls pour la propriété et pour la vie humaine que pour les principes moraux et la vraie liberté.

» Quant au courant administratif, en attendant cette décisive épreuve, j'ai tout lieu de croire que les efforts dévoués des fonctionnaires de cet ordre dont j'étais naguère le témoin dans la Haute-Garonne ne seront aussi encouragés que par le passé. Ministère d'apaisement ne veut pas dire un ministère de faiblesse.

» Et puisque je termine cette phrase par un mot personnel, monsieur, je saisis cette occasion pour dissiper une ombre que votre délicatesse s'abstient de soulever, mais qui flotte, et que je sens, non sur ma conscience, grâce à Dieu, mais autour de mon vote du 16 mai. A aucun prix, je ne veux la garder.

» Deux circonstances ont concouru pour donner à ce vote une fausse couleur.

» Une rencontre fortuite avec la gauche, qui fait crier à la coalition.

» Un refus hypothétique de coopérer aux lois constitutionnelles, que l'on affecte de regarder comme absolu d'une part, et de l'autre comme la cause véritable du conflit.

» Eh bien, je proteste de toutes mes forces contre cette double confusion.

» Lorsque, dans des réunions extraparlementaires, nous avions, dès le mois de mars, exprimé notre vœu pour la priorité de la loi municipale, avions-nous la pensée d'une ligue avec les radicaux? Nul n'oserait le soupçonner.

» Lorsque, dans les jours précédant la crise, nos amis avaient d'incessantes conférences avec les membres du gouvernement pour épuiser avec eux les tentatives de conciliation, était-ce vers la gauche que nous allions?

» Le jour même du vote, y a-t-il eu concert avec elle? Pas une minute et à aucun degré.

» L'heure venue, quand notre pensée est portée à la tribune et que notre vote en devient l'expression, quand les membres de l'opposition trompés par leurs illusions se lancent éperdûment à notre suite, peut-on les empêcher de se conduire ainsi? Doit-on se déjuger à cause d'eux, alors qu'on ne leur livre en aucune façon les portes du pouvoir, confiées à la sagesse et à la fermeté du maréchal, et qu'après tout ces troupes de hasard n'acquièrent par là ni le droit ni la force de pénétrer dans la place?

» Que la raison fasse taire la passion et réponde. Nous ne craignons point sa réponse.

» Pour ma part, je ne saurais rejeter trop loin des calomnies fondées sur de pareilles coïncidences. Les coalitions puissantes pour détruire, impuissantes pour fonder, je les ai en horreur. Dieu sait qu'une heure après le vote je répondais à un honorable collègue du côté de l'Assemblée où je ne siége pas ce que je disais à la tribune, il y a deux mois à peine, à ceux qui, sur les mêmes bancs, m'applaudissaient: Je n'ai aucun droit, soyez-en sûr, à vos félicitations.

» Quant au refus des lois constitutionnelles, je n'hésite pas à vous dire qu'il n'était pas dans ma pensée, et qu'il n'est entré pour rien dans ma détermination personnelle. Dès le lendemain de la loi de prorogation, que je n'ai pas votée, mais que je n'ai jamais voulu affaiblir, j'écrivais ces lignes que je signe encore.

«...Nous travaillerons ensemble, le *jour venu*,
» aux lois constitutionnelles, en essayant de leur
» donner le plus de vitalité possible et d'autorité,
» sans nous inquiéter du régime politique auquel
» elles profiteront. »

» L'avenir ne protestera pas ma parole et rien dans ma conduite ne l'a démentie; car la question n'est pas venue à la tribune. Or, on n'a pas le droit de trancher des questions aussi graves par voie de supposition; on doit les poser ouvertement et carrément.

» Mais cela dit, en dehors des lois constitutionnelles aussi difficiles à mener à bonne fin que célèbres dans les fastes parlementaires, et lesquelles, dans tous les cas ne peuvent s'appliquer qu'après la dissolution de l'Assemblée nationale,—ce qui exclut toute idée d'urgence absolue, — qui pourrait dire qu'il ne reste rien à faire à cette Assemblée, pour le bien du pays?

» Si l'on pense à l'immensité de la tâche, à la hauteur de sa mission pour la réorganisation de la société française, on est effrayé de penser qu'elle peut disparaître avant d'en avoir accompli la cinquième partie. Et pour ne parler que des lois indispensables à mettre à l'ordre du jour:

» La loi municipale? mais c'est la base de l'organisation nationale.

» La loi électorale? qui la repousse? c'est la parole du pays; c'est sa langue politique à créer; et le problème à résoudre est double: il faut d'une part qu'elle traduise sa vraie pensée, et de l'autre qu'elle la maintienne dans le respect de droits de principes inviolables.

» La loi sur l'enseignement supérieur? c'est peut-être la régénération de la pensée publique? Que demeure-t-il aujourd'hui de l'Assemblée législative de 1849, aussi remarquable par les talents dont elle était la scène que par les divisions dont elle fut victime? Qu'en demeure-t-il? sinon une bonne loi sur l'enseignement? N'est-ce pas là une leçon?

» Est-ce qu'une loi sur la presse n'est pas aussi nécessaire à l'autorité qu'à la liberté?

» La loi sur les cadres de l'armée n'est-elle pas exigée par un intérêt de premier ordre?

» Le budget de 1875 ne frappe-t il pas à notre porte?

» Certes, si la session actuelle était sérieusement appliquée à ces lois toutes très-importantes à des titres divers, qui oserait dire qu'elle fût perdue? Quel temps resterait il pour pleurer l'ajournement des lois constitutionnelles? »

VARIÉTÉS.

Les premiers agents français en Roumanie.

(Suite).

Stamaty était lié d'amitié avec Gaudin. Aussi fut-il des premiers, tout peine qu'il fût de sa disgrâce, à applaudir au choix de son remplaçant. Il écrivait à Descorches dans cette même lettre du 11 germinal, que je rappelais tout à l'heure: (1)

« Si par hasard Constantin n'était pas parti lorsque tu recevras cette lettre, tu peux l'assurer qu'il sera très-bien reçu ici. Il y est très-connu, et les sentiments que je vois qu'il a généralement inspirés sont ceux de l'estime et de l'attachement. »

Il ne restait plus qu'à obtenir l'agrément de la Porte.

Stamaty quitta Paris presque incontinent, prit sa route par Venise et la Bosnie, et arriva vers la mi-juillet à Constantinople, en même temps que le citoyen Parent, qui lui avait été adjoint comme chancelier, et qui avait pris la voie de mer.

La nouvelle de sa nomination l'y avait précédé et avait mis en émoi la Porte et tout le Phanar.

De grandes difficultés étaient à prévoir. Avec la Porte encore on pouvait espérer de s'entendre. Les Turcs n'étaient nullement hostiles à la République; elle avait même à leurs yeux cet avantage sur l'ancienne monarchie, qu'*elle n'épouserait pas une archiduchesse d'Autriche*. Le vizir qui en causant avec Verninac laissait échapper ce trait d'*humour*, était trop judicieux, d'ailleurs, pour ne pas comprendre que l'établissement de consuls français à Bucharest et à Yassi, institués principalement en vue de faire échec à l'influence de la Russie et de l'Autriche dans les Principautés et de tenir en bride leurs agents, était plus favorable que nuisible aux intérêts ottomans. Contre la personne même de Stamaty, on n'avait rien à objecter, si ce n'est sa qualité de raïa; à quoi il était aisé de répliquer que s'il était né sujet de la Porte, il ne l'était plus, attendu qu'ayant quitté la Turquie depuis dix ans, il était devenu citoyen français à la faveur des lois constitutionnelles de la République. D'ailleurs, Mouradgea d'Ohson qui, lui aussi était né raïa, avait bien été reconnu comme ministre de Suède; pourquoi Stamaty ne le serait-il pas en qualité de consul de France? Les Turcs qui, dans le fond, font peu de différence entre un ministre et un consul, de même qu'entre un européen et un raïa, n'étaient pas éloignés de se rendre à ces raisons. Les plus intraitables étaient les Grecs. Les Mourousi, les Hypsilantis, les Soutzo même et les Callimachi, quoique partisans de la France, se montraient furieux et inquiets. L'idée qu'un homme sorti de la classe commune fût élevé à un rang qui lui permettrait de traiter avec eux de puissance à puissance, révoltait leur orgueil. La perspective des dangers que leur ferait courir la présence d'un tel homme, initié au secret de toutes leur affaires, alarmait leurs convoitises. L'hospodar de Valachie déclara formellement, au premier bruit de la nomination de Stamaty, qu'il ne le recevrait pas, à moins d'un firman exprès de la Porte, comptant bien mettre tout en œuvre pour que ce firman ne fût jamais expédié. Ceux qui n'espéraient pas pouvoir l'évincer, pensaient déjà à l'acheter (1).

Il se forma une sorte de coalition contre l'intrus, qui fut plus forte que tout le crédit de Verninac et triompha sans beaucoup de peine des velléités d'accommodement de la Porte. Le 18 juillet, sept jours après l'arrivée de Stamaty à Constantinople, Verninac avait adressé une note au Reiss effendi pour demander: 1° un firman agréant l'envoi d'un consul général de la République française dans les principautés de Valachie et de Moldavie; 2° un bérat reconnaissant le citoyen Stamaty en cette qualité.

La réponse du Reiss-effendi ne fut rendue que le 10 octobre suivant. Cette réponse était un refus formel en ce qui concernait Stamaty, que la Porte s'obstinait à considérer comme raïa. Or, un hatti-chérif, émané sept ou huit ans auparavant, en vue de mettre fin aux abus qui s'étaient produits dans les traités conclus entre la Sublime Porte et les puissances amies avait absolument interdit d'admettre aucun raïa de la Porte comme consul d'une puissance étrangère dans les Etats du Grand Seigneur. »

A cette date du 10 octobre Verninac n'était plus à Constantinople. Il avait cédé la place au général Aubert-Dubayet que le Directoire venait d'envoyer en Turquie comme ambassadeur (1). Celui-ci avait pris les affaires depuis une semaine à peine, quand la réponse du Reiss effendi parvint au palais de France. Trois jours après Aubert-Dubayet répliqua par une note assez sèche portant que « sur le refus de la Porte d'admettre le citoyen Stamaty comme consul-général en Valachie, il avait arrêté d'envoyer *provisoirement* près de l'hospodar l'un de ses compagnons d'armes le général Carra St-Cyr, secrétaire d'ambassade chargé d'affaires en Valachie et en Moldavie. »

J'ai sous les yeux l'arrêté de Dubayet daté du même jour 26 vendémiaire (17 octobre). Il est ainsi conçu:

« Vu le refus de la Porte, etc....

« Considérant que la nature de nos relations politiques dans ces contrées exige nécessairement la présence d'un agent à Bucharest pour y épier les intrigues de nos ennemis, éclairer leurs mouvements, contre-balancer leur influence, faire respecter le nom français et transmettre avec célérité les nouvelles des pays dont cette ville, par la résidence du prince et le passage des courriers, se trouve être un des principaux points de contact;

« Arrêtons etc.... »

Carra St-Cyr partit sur-le champ pour occuper son poste. Il trouva à son arrivée à Bucharest Montal qui gérait les affaires de l'agence depuis le départ de Gaudin, et le conserva auprès de lui comme chancelier.

Il y resta jusqu'à la fin de l'année 1797, époque à laquelle il fut rappelé brusquement à Constantinople par la nouvelle de la mort d'Aubert-Dubayet (17 septembre).

L'envoi de Carra St-Cyr à Bucharest avait été une première réponse à la note du Reiss-effendi. Cette réponse fut confirmée et complétée par l'arrêté du Directoire du 24 février de l'année suivante (6 ventôse an V) qui nommait les citoyens Flury et Parant, le premier consul-général de la République à Bucharest, le second vice-consul à Yassi.

Le Directoire consentait à céder sur le choix de la personne; mais il tenait bon pour le principe. La mission que Carra St-Cyr remplissait à Bucharest n'était que provisoire. Il n'y était point comme chargé d'affaires ou consul en titre; c'était un secrétaire de l'ambassade de Constantinople en mission temporaire. Montal, de même pendant qu'il gérait l'agence, s'intitulait « secrétaire de la République française près la Porte ottomane. »

L'arrêté du 24 février mettait un terme à cette situation ambiguë. Ces considérants ne laissent point de place à l'équivoque. Ce sont des postes fixes, permanents que le Directoire entend à créer à Bucharest et à Yassi. Les titulaires seront accrédités auprès des hospodars des deux provinces, et comme ces provinces sont tributaires de la Porte, ils recevront d'elle l'*exequatur* (berat).

Cette formalité prit du temps. Lorsque Aubert-Dubayet reçut, le 12 juin, la notification de l'arrêté du Directoire, Parant, qui était resté à Constantinople avec Stamaty, après le départ de Carra St-Cyr, se trouvait déjà sur les lieux. Mais Flury n'avait point encore paru. Il fallut l'attendre, les deux négociations devant marcher de front, ou plutôt n'en former qu'une seule. D'autre part, le ministre Delacroix insistait pour que Parant se rendît le plus promptement possible à son poste. Deux mois se passèrent.

Dans les premiers jours d'août, l'ambassadeur fut informé que le dernier baïle de Venise, Foscari s'apprêtait à retourner en Italie, en passant par Bucharest. La Porte devait, suivant l'usage, lui fournir une escorte pour l'accompagner jusqu'à la frontière du Danube. Cette circonstance décida Aubert-Dubayet. Les routes de la Roumélie étaient peu sûres à cette époque; des bandes de partisans, moitié soldats, moitié brigands battaient le pays. Il décida que Parant partirait sur-le-champ avec le baïle, dont il avait obtenu l'agrément sans attendre le bérat. (1) Comme la situation n'était pas régulière, et pour éviter les obstacles que les ministres étrangers auraient pu mettre à son départ comme vice-consul, on résolut qu'il serait muni d'un simple *teskéré* (passeport) où il était qualifié d'*agent de l'ambassadeur de la République près de l'hospodar de Moldavie*. Il était porteur en outre, de lettres de recommandation pour l'hospodar (2) écrites par l'ambassadeur, le grand-interprète de la Porte Constantin Hypsilantis, et un Soutzo, gendre de l'hospodar, et son résident (*Kapou-Kehaya*) à la Porte.

Je ne sais quelles circonstances retardèrent le départ du baïle, et par suite de Parant qui arriva, vers la mi-novembre seulement, à Yassi.

Une note manuscrite de Parant, qui m'a été communiquée, contient, avec des données intéressantes sur la Moldavie, quelques particularités sur les commencements de son séjour à Yassy. L'isolement où il s'y trouva au début, les difficultés de toute nature contre lesquelles il eut à lutter. Ces difficultés lui furent aplanies en partie par la présence d'un Français, réfugié, zélé, établi depuis trois ans à Yassi. Il s'appelait Charles-Joseph Ledoulx. Les Ledoulx, qui firent souche de consuls dans le Levant, appartenaient à une famille noble de Bordeaux. Charles-Joseph brouillé avec ses parents pour avoir épousé, contre leur gré, la fille d'une honnête bourgeoise » était parti pour la Russie où il devint précepteur dans plusieurs grandes maisons. Lorsque parut l'ukase de Catherine prescrivant à tous les Français résidant dans l'empire de prêter serment *contre* la République (1794), il passa à Yassi où il vécut en donnant des leçons. Parant, à son arrivée, le prit pour chancelier. Nous le retrouvons dans la suite consul à Bucharest (1800), puis à Rhodes. Il mourut à Constantinople, en 1821, dans un âge très-avancé (3.

Cette situation dura jusqu'à l'arrivée du bérat qui permit à Parant de se faire reconnaître en sa qualité de vice-consul de la République (janvier 1798).

A la même époque Flury arrivait à Bucharest et y prenait possession de son poste. Dubois de St-Maurice l'accompagnait en qualité de chancelier.

Neuf mois à peine s'étaient écoulés, lorsque le matin du 7 septembre des soldats de police envahirent le consulat, se saisirent de Flury et de son chancelier, et les conduisirent à Cotroceni, où ils furent enfermés provisoirement (7 septembre). On les transféra de là à Constantinople. Sur la route ils furent rejoints par Parant et Ledoulx qui avaient été arrêtés à Yassy, le même jour.

Quelques fragments de lettres écrites par Dubois St-Maurice, sous le coup des événements, nous apprennent la cause et les circonstances de cette catastrophe.

« Au monastère de Cotroceni, le 23 fructidor an VI (9 septembre 1798):

« La bombe a éclaté, mon cher compatriote et nous sommes arrêtés et enfermés depuis deux jours par ordre de la Porte, qui a fait l'inconséquence de déclarer la guerre à la République Française. Heureux encore si nous n'allons pas habiter les Sept-Tours à Constantinople comme on nous le fait craindre, quoique cela ne se soit jamais pratiqué à l'égard des consuls. »

En effet l'emprisonnement aux Sept-Tours était le privilège des ambassadeurs. Mais pour cette fois l'on devait déroger à l'étiquette.

Dubois écrit à huit ou neuf jours de là à la même personne:

« Notre sort est décidé, mon cher compatriote; nous partons pour Constantinople en exécution d'un firman de la Porte qui nous a été notifié hier, et nous serons accompagnés par une garde de douze hommes sous le commandement d'un officier, nous allons sans doute loger aux Sept-Tours, mauvaise auberge, où l'on reste toujours plus qu'on ne veut. Nous y serons en nombreuse compagnie, si la même mesure a été prise pour tous les consuls du Levant » (4).

En effet l'ordre de la Porte était général, et s'appliquait indistinctement à tous les consuls et agents français, ainsi qu'aux principaux notables, dans les Echelles. L'emprisonnement du chef de la nation avait précédé la publication du firman. Arrêté le 2 septembre au Palais de France, M. Ruffin fut conduit le même jour aux Sept-Tours.

L'interruption des relations diplomatiques entre la Turquie et la France dura près de quatre ans. Après le traité de Paris (25 juin 1802), la plupart des consuls, — ceux-là du moins qui n'avaient point été emportés par la tourmente — furent rétablis dans leurs anciens postes. Flury reprit ses fonctions de consul-général à Bucharest. Parant ne fit que passer à Yassy, et revint en France pour y mourir (1807) (5).

C'est à cette époque, ou plutôt au commencement de 1798, lorsque ces deux agents furent installés pour la première fois dans leurs charges, qu'il convient de reporter la véritable date de l'institution des consulats français en Roumanie. Elle est postérieure de seize à dix-sept ans à l'établissement des premiers agents russes et autrichiens. L'arrivée de Wilkinson comme consul-général de la Grande-Bretagne en 1813, celle de M. Mareus, comme consul-général de Prusse (1818), complètèrent la représentation diplomatique des grandes puissances à Bucharest.

A. UBICINI.

(1) Voir le numéro du 6 juin.

(1) «Stamaty vit hier le prince Alexandre Soutzo, neveu du dernier prince de ce nom (Michel, le patron de Stamaty) et gendre du prince actuel, Callimachi. Celui-ci l'assura que sa nomination ne pouvait que flatter les Grecs; que son admission ne devait pas rencontrer d'obstacles, et s'informant de son traitement, offrit d'y ajouter tout ce qui serait nécessaire pour lui faire un état aussi brillant que celui du consul de Russie. » *Lettre de Verninac, du 4 thermidor an IV (18 juillet 1796).*

(1) Sa tombe, surmontée d'une couronne héraldique, se voit encore aujourd'hui dans le nouveau cimetière catholique de Férikeui.

(2) *Moniteur*, du 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798).

(3) Arrêté du 30 thermidor an V (17 août 1797).

(4) Alexandre Callimachi (1795-99).

(5) Verninac n'avait que le titre d'envoyé extraordinaire. La nomination d'Aubert-Dubayet comme ambassadeur est du 19 pluviôse an IV (8 février 1796). Il n'arriva à Constantinople que le 1 octobre suivant.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 8 juin.

	CLÔTURE.
Dette Générale	47 5/16
Emprunt 1865	
do 1869	54 5/8
do 1871	64 1/4
do 1872	81 3/4
Consolidés anglais	92 13/16
Emprunt égyptien	68 1/4
Nouvel Emprunt Ott.	50 3/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 8 juin.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. Au matin Pres	54	8 —
	Hausse	» 54	18 —
	Baisse	» 53	23 —
	Clôt. de midi	»	— — —
	Clôt. du soir	» 53	23 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S. 6	38 —
» de la Société de change et de valeurs		4	32 —
» de la Banque de Const. excoup.		4	27 —
» du Crédit Austro-Turque		—	— —
» du Crédit Général		L.T. 9	25 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		» 3	— —
Tramway		» 5	70 —
Société Commerciale Ottomane		» 4	— —
Laurium		Fr. 93	— —
Crédit Hellénique (escompte)		» 25	— —
Obligations des Chemins de fer		» 147	— —
» 2e émission		» 92	— —
Emprunt	1863. coup. det.	» 340	— —
	1865. coup. det.	» 341	— —
	1869	» 280	— —
	1872	» 83	50 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P. 110	30
Pièce de 20 francs	» 87	35
Impérial russe	» 90	10
Ducat (Crémitz)	» 51	20
Medjidié blanc—(différence)	» 102	—
Bechlik—(différence)	» 105	10
Métalique... (id).	» 105	25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 6 juin.

Trieste, paq. à vap. aut. *Memphis*, c. Serra, ayant touché Dardanelles lest.
Venise, paq. à vap. angl. *Elisa Hunting*, c. Day, ayant touché Dardanelles, lest.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Durley*, c. Haywood, ayant touché Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fobre, ayant touché Naples, Piré et Dardanelles div. 103 pas.
Alexandrie, paq. à vap. rus. *Elborus*, c. Bisy, ayant touché Port Saïd, Jaffa, Acri, Saïd, Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, Mersine, Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin et Dardanelles div. march. 220 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 6 juin

Trieste, paq. à vap. aut. *Espero*, c. Colombo, div.
Galatz, paq. à vap. aut. *Thetis*, c. Biscuchla, div.
Hodeida, paq. à vap. aut. *Sphnx*, c. Vladieslayévich, d.
Salonique, paq. à vap. aut. *Sultan*, c. Guzina, iv.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Carabournou, paq. à vap. rus. *Propondis*, c. Cutchoyanis, div.
Alexandrie, paq. à vap. rus. *Grand duc Constantin*, c. Resnitchenco, div.
Batoum, paq. à vap. rus. *Gounib*, c. Dabcevich, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Ararat*, c. Wall, div.
Ibraila, paq. à vap. angl. *Durley*, c. Hayword, div.
— paq. à vap. angl. *Mabel*, c. Darnell, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Euxène*, c. Rollanc. div.
Raguse, paq. à vap. aut. *Saïd*, c. Hogger, div.
Azoff, paq. a vap. angl. *Robert Ingham*, c. W. I. div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Elisa Hunting*, c. Day, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 6 juin

Tchayassi, br. ottom. *Prodromos*, c. Angelis, charb.
Fokes, goel. ottom. *Tidjaret bahri*, c. Mahmoud, sel.
Sitil Bahar, goel. ottom. *Elleni*, c. Stratis, pier.
Tchardak. br. ottom. *Nuri bahri*, c. Logothetis pier.
Andros, br. hell. *Phinix*, c. Palistis, sel.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 6 juin.

Tangarok, br. hell. *Evanguelistria*, c. Hiotis, lest.
Bourgas, br. rus. *Thia Harris*, c. Pavlon, lest.
Odessa br. hell. *Marica*, c. Marco, div.
Ibraila, br. rus. *Antrialos*, c. Cherogiadis, lest.
Marseille, br. hell. *Canaris*, c. Cacchoulis, blé.
Trieste, br. ottom. *Angelico*, c. Covidis, blé.
— br. hell. *Jeorgios*, c. Coparatos, maïs.
— br. hell. *Arcadio*, c. Varlamis, maïs.
Venise, sch. hell. *A. Spiridon*, c. Polimeropulos, maïs.
Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Dilimarinis, blé.
Castelamare, br. hell. *Tris Adelfi*, c. Goulandris maïs.
Malta, br. hell. *Arhangelos*, c. Moraïtis, blé.
Taganrok, br. hell. *Ecaterina*, c. Coulandris, lest.
Soulina, br. rus *Eleni*, c. Caligas, lest
Yatchik, br. hell. *Phinix*, c. Politis, sel.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 5 juin.

Ottom. *Batoum*, c. Salaha, div. Soulina p. Consplo.
Rus. *Grand duc Constantin*, c. Resnitchensko, div. Odessa pour Consple.
Ottom. *Jorghios*, c. Begniamem, blé, Bourgas p. Mars.
Rus. *Philopator*, c. S. lomos, blé, Bourgas p. Mars.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Ottom. *Yesil Canat*, c. Memis, blé Varna p. Consple.
Ottom. *Huda Verdi*, c. Anesti, blé, Bourgas p. Const.
Fr. *Emirne*, c. Pichat, div. Trebizonde p. Consple.
Aut. *Temaro*, c. Arturo, blé, Odesse p. Marseille.
Ottom. *Zambella*, c. Theodorou, blé, Ibraila p. Consple
Hell. *A. Sofia*, c. Francesco, blé, Marianople p. Mars.
Hell. *Taxiarhis*, c. Petza'is blé, Bourgas. p. Marseille.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Jeudi 30 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 70,000 ocques de cuir de fabrication indigène nécessaire à la sellerie militaire et déja soumissionné à 25 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 4 juin 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 29 Juin (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 30,000 paires de chaussettes de coton nécessaires au dépôt d'habillements militaires et déjà soumissionnées à 2 1/2 piastres la paire.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invités à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 4 Juin 1874.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, Nº 84.

M.

Nous avons l'honneur de vous informer que par suite de la mort de M. Marino Dalleggio notre père et de l'entente intervenue entre les membre de la famille nous prenons sous notre responsabilité la direction et la suite de ses affaires commerciales sous la raison J. et A. Dalleggio frères.

Nous aimons à espérer M. que vous voudrez bien nous honorer de la même confiance que vous avez toujours accordée à notre défunt père et prendre note de la firme sociale appartenant exclusivement à J. B. M. Dalleggio.

Agréez, M. nos salutations empressées.

J. B. M. DALLEGGIO
Ant. M. DALLEGGIO

M. J.B.M. Dalleggio seul signera.
Constantinople, le 1er juin 1874.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE

AVIS.

2575 archines madapolam
700 chemises à la franque

Mercredi 29 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnées.

Messieurs les négociants qui voudraient y concourir sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 27 mai 1874.

MINISTÈRE IMPr. DE LA MARINE.

AVIS

Mercredi 29 Mai (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive, du renouvellement pour la durée d'une année, du contrat relatif à la ration de la viande des troupes de la Marine Impériale, commençant du 1er Juin (v.s.); soumissionnée à 5 piastres et 26 paras l'ocque.

Messieurs les négociants qui voudraient renchérir ce prix sont invités à se présenter au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 27 Mai 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Seront mis en adjudication définitive les articles suivants, nécessaires aux dépôts de l'armée Impériale:

Samedi 1er juin 1874 (v. s.).

6000 planches dites de Sary ott. soumissionnées déjà à 100 paras la pièce et 2000 planches dites Kizaklik soumissionnées aussi à 80 paras la pièce:

Lundi 3 juin (v.s.).

3424 pics de feutre jaune d'Islimia à 9 3/4 piastres et 2550 pics de casimir façonné à 10 piastres le pic.

et Mardi 4 juin (v. s.).

3500 mers en fer à 18 piastres pièce et 150 pièces de vidello français à 90 piastres la pièce.

Les personnes qui voudraient concourir à ces adjudications sont invitées à se rendre au Dari-Choura les jours sus-indiqué.

Séraskérat, le 8 juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yèni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 medjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

Aux Matériaux Français

T. TRICON ET Cie.

Rue Moun-Hané, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, Nº 5, près de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 2 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

UNE INSTITUTRICE, récemment arrivée, désire donner des leçons d'italien, français, allemand, anglais, ou trouver une place dans une bonne maison. Elle pourrait également enseigner la musique.

S'adresser au bureaux du journal.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

ANNEE 8me Nº 131 — Rebi-ul-Akhir 25 1291 — MERCREDI 10 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ [illegible]
Insertions, corps du journal........... [illegible]

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 9 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Les détails qui nous parviennent sur la fameuse seance du 30 Mai -- dans laquelle il s'est agi de fixer l'ordre de discussion de la loi municipale—demontrant une fois de plus l'incapacité de certaines fractions de la Chambre. Qu'on en juge.

M. Raudot, président de la commission de décentralisation, est venu demander que la discussion des lois municipale et électorale politique ait lieu dans l'ordre suivant :

1° Les six articles de la loi municipale relatifs à l'électorat.

2° la loi électorale politique ;

3° Le reste de la loi municipale, c'est-à-dire la partie relative à l'organisation communale et à la nomination des maires.

Comment des hommes sérieux peuvent-ils concevoir des idées aussi baroques, aussi radicalement fausses? Est-il possible qu'on puisse songer a fractionner une loi et à intercaler, entre les deux parties, un débat aussi grave que celui relatif à la mutilation du suffrage universel ? C'est à n'y pas croire.

La tentative de MM. Raudot, Batbie et consorts a échoué, et l'*Independance Belge* voit dans ce fait, un quasi triomphe pour le centre gauche. Voici comment la feuille bruxelloise s'explique :

« Ce ne sont pas les orateurs de la gauche qui ont demandé la mise à l'ordre du jour de la loi *electorale politique*. Ils ont maintenu, au contraire, la decision prise par la Chambre, le 16 mai, et ils se sont opposés à ce que la discussion de la dite loi precedat, comme le voulait la droite, celle de la partie de la loi municipale concernant l'organisation des municipalités. Sur ce point, capital pour eux, ils ont obtenu gain de cause.

« Le gouvernement, fidèle à son programme qui consiste à n'avoir pas d'avis, mais a suivre toutes les impulsions qu'il recevra de la majorite, s'est abstenu d'intervenir dans le debat. »

De son côté la *République française* s'exprime de cette façon :

« Les mêmes groupes qui ont formé la majorité de 64 voix contre M. le duc de Broglie se sont retrouvés d'accord pour repousser la proposition de M. Raudot. La politique de ceux qui prétendent constituer à la façon de M. de Broglie et de Batbie, a été une seconde fois condamnée. Une seconde fois, la Chambre a déclare aux constituants du centre droit, comme elle avait déclare à M. Thiers, il y a un an, qu'elle répugne à constituer. Tel est le sens véritable de ce vote, obscur pour ceux qui ne sont pas au courant des subtilités du parlementarisme, mais clair pour tous les hommes politiques. C'est une nouvelle declaration d'impuissance de l'Assemblée. »

Grâce aux efforts intelligents de MM. Dixon et Morley, membres du Parlement anglais, la crise agricole semble vouloir entrer dans une voie d'apaisement. Un arrangement amiable est intervenu entre les fermiers et leurs ouvriers, sur les bases suivantes :

« Les laboureurs rentreront dans les fermes et travailleront sous l'ancien tarif, sans la hausse de salaire qu'il réclamaient ; les fermiers, de leur côté, mettront fin au *lock out* et renonceront à toute prétention d'imposer aux travailleurs la sortie des *Unions* agricoles. »

Ce compromis a été accepté dans le Suffolk, et tout fait espérer qu'il ne tardera pas à l'etre dans le Lincolnshire, où la greve est considérable.

Au dire de l'*Indépendance Belge* la dernière malle de l'Inde a apporté des nouvelles peu satisfaisantes de l'Afghanistan.

Yakoub-Kan, craignant d'être dépossédé de ses droits au profit d'un plus jeune frère, a levé l'étendard de la révolte contre son père. Maitre de Hérat, au départ du courrier, il allait se porter sur Kandahar. Il paraît avoir pour lui les sympathies de l'armée et du pays, mais qu'il réussisse dans sa tentative ou qu'il y succombe, une nouvelle période d'anarchie et de luttes intestines va troubler le repos de ces vastes régions que l'Angleterre n'a pu pacifier qu'au prix de longs et coûteux efforts.

Le *Times* voit les choses fort en noir. Il craint qu'apres avoir consolide le trône de Shere Ali pour se creer un boulevard contre les possessions russes de l'Asie centrale, le gouvernement des Indes ne soit obligé de s'imposer de nouveaux sacrifices pour soutenir son œuvre ou la transformer.

L'Empereur Don Pédro a ouvert, en personne, la session des Chambres brésiliennes.

Le discours du Trône fait espérer qu'un traite de paix definitif mettra bientot un terme au conflit entre la Republique Argentine et le Paraguay. Malheureusement, d'après les dernières nouvelles de la Plata, une nouvelle révolution vient d'éclater dans le Paraguay.

Une attaque des rebelles contre la capitale n'a avorté que par l'arrivee de renforts brésiliens venant au secours des troupes du gouvernement paraguéen.

Le discours impérial fait ensuite allusion au conflit ecclésiastique provoqué par les évêques d'Olinda et de Para ; il déclare que la justice sévira contre les prelats qui ont ouvertement violé la loi, mais il fait entrevoir aussi que le gouvernement usera de moderation pour terminer ces penibles conflits.

Enfin la harangue du trône termine en recommandant la formation d'etablissements de crédit pour secourir l'agriculture et en annonçant la présentation prochaine d'un projet de loi de réforme electorale.

S'il faut s'en rapporter aux nouvelles reçues de Shanghaï, par l'*Indépendance belge*, une révolution aurait eclaté en Corée, voici quels en seraient les motifs.

A la mort du dernier souverain de ce pays, un de ses parents s'y était emparé de la régence, au nom de son fils mineur, enfant adoptif du défunt. A peine installé, il avait fait prévaloir non-seulement contre les puissances européennes, mais meme contre la Chine et le Japon, une politique d'exclusion à outrance. De rigoureuses persécutions etaient en meme temps dirigees contre les missionnaires.

L'autorité du regent, contestée d'abord, n'avait pas tarde à se raffermir à la suite surtout de l'insuccès des expéditions française et americaine qui ont essaye, l'une de nouer des relations pacifiques avec la Corée, l'autre de venger la mort de quelques pretres catholiques. Mais aujourd'hui l'usurpateur serait renversé et la régence serait revenue à la veuve du dernier roi.

A Shanghaï on ajoute que cette princesse est favorable a une politique plus liberale que celle de son prédecesseur, et qu'elle meme est convertie au christianisme.

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1).

VI.

« Gouverner, c'est prévoir »

Nous avons vu les avantages que la France avait consentis en faveur de l'Angleterre, nous allons voir quelles compensations elle recevait à son tour, et quels profits devaient contrebalancer les sacrifices qu'elle s'était imposes.

La contrebande fournissait amplement l'Angleterre de glaces et de modes, Eden accorda l'entree de ces produits à 12 0/0. Quant aux soieries, le seul article sur lequel la France avait un avantage marque, il refusa d'une façon absolue de lever les tarifs qui defendaient leur importation, et toutes les etoffes de soie, de laine ou de coton melées de soie demeurerent prohibees

La politique commerciale de l'Angleterre n'avait jamais remporte un succes pareil, aussi la balance du commerce qui etait jusque-là en faveur de la France se trouva-t-elle completement renversee en 1787. L'Angleterre envoyait en France pour plus de trente millions de produits manufactures et n'en recevait pas une quantite superieure à cinq millions, l'industrie française se trouva perdue.

A l'aide de declarations mensongeres, et puissamment aides par leur gouvernement, les negociants Anglais arriverent à ne pas payer plus de 2 à 3 0/0 de droits à l'importation, et ils obtinrent ce resultat remarquable, de pouvoir vendre, en France, leurs produits au-dessous du prix auquel les speculateurs français, qui s'etaient approvisionnes en Angleterre etaient forces de maintenir les memes articles.

Les filatures françaises furent ecrasees, et bientôt il fallut ouvrir des ateliers de charite pour occuper les ouvriers sans ouvrage qui se répandaient en maledictions contre un gouvernement auteur de tant de miseres.

Personne n'ignore le denouement de cette epouvantable crise.

Les souffrances tres-reelles du peuple, en excitant le zele des reformateurs leur promettaient l'adhesion des masses, l'opinion publique se prononça avec energie contre la politique du ministere, et le gouvernement fut renverse, entrainant dans sa chute la vieille monarchie française.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de rappeler deux exemples plus concluants et montrant mieux l'un, la necessite de la protection pour toutes les industries à leurs commencements ; l'autre, les funestes effets de la liberte commerciale, lorsque le pays ou cette doctrine est mise en pratique n'est pas suffisamment prepare à la recevoir.

Pour qu'une nation arrive à la liberte commerciale il faut qu'elle possede des industries variees et bien outillees, des avantages naturels qui lui garantissent une superiorite reconnue dans certaines branches de son commerce, et qu'elle dispose surtout d'un capital circulant assez considerable pour lutter avec ses concurrentes.

Nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous pour voir si la Turquie remplit actuellement les conditions de ce programme.

Gardons-nous donc d'un enthousiasme irreflechi pour les mots sonores et pour les theories specieuses.

« L'amour indefini pour la liberte en Economie politique et la haine excessive pour les prohibitions remontent à l'enfance de l'homme, a dit Necker, ne dans la faiblesse, eleve dans l'obeissance, frappe du long spectacle de sa servitude, ne pouvant rien sans la volonté d'autrui, le nom de *liberte* dut enchanter ses premieres pensees, et celui de *prohibition* lui parut le bruit de ses chaines. Ce n'est que bien tard, et quand on a reflechi sur la societe et sur ses differents rapports qu'on apercoit qu'il est des liberles derriere lesquelles est place l'esclavage de la multitude et des prohitions qui ne servent qu'à lui menager l'exercice de ses facultes et de ses forces. »

Cela est vrai, et nous ne saurions trop le repeter, c'est une grosse erreur de croire que le libre-echange a pu faire la fortune des peuples, c'est prendre l'effet pour la cause, car c'est cette prosperite, cette fortune, qui a permis à quelques nations de supprimer les prohibitions et de s'approcher plus ou moins de la liberte absolue dans les transactions commerciales.

Et cependant, remarquons-le, cette liberte absolue, personne, aucun peuple n'a voulu la mettre en pratique, les Anglais qui sont certainement alles plus loin dans cette voie qu'aucune autre nation, ont encore quelques prohibitions absolues et des tarifs eleves qui protegent les industries encore trop faibles chez eux pour se mesurer avec les produits similaires fabriques à l'etranger. S'ils ont prône le libre-echange, si leurs economistes et leurs manufacturiers le reclament, c'est dans un interet tout personnel.

En nous mettant à leur place nous trouverons que leurs raisonnements sont extremement judicieux, leur situation exceptionnelle etant donnee ; mais nous qui ne sommes pas places dans des conditions analogues ni meme comparables, nous n'accepterons ces theories engageantes que sous benefice d'inventaire, en faisant de nombreuses reserves. *(à suivre.)*

(1) Voir le nº du 8 juin 1874.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

Paris, le 3 juin 1874.

La persistance de l'Assemblée nationale à ne point resigner ses pouvoirs alors qu'il lui est impossible d'en faire un usage avantageux au pays devait naturellement encourager quelques-uns de ses membres à créer un parti suffisamment nombreux pour reformer une majorité, et la conjonction des centres a semblé le moyen le plus naturel d'arriver à ce resultat

L'intention etait excellente, le moyen de la réaliser semble beaucoup plus difficile à trouver, et jusqu'ici les démarches faites, d'une part par M. d'Audiffret-Pasquier, de l'autre par M. de Malleville n'ont abouti à aucun résultat.

Le centre gauche est très-net dans l'expose des conditions que le programme de la fusion des centres devra contenir.

Prêt a faire quelques concessions de detail, il est un point sur lequel il ne veut transiger à aucun prix, c'est la reconnaissance formelle de la forme républicaine definitivement adoptée pour le gouvernement de la France.

Si je m'en rapporte aux appreciations de quelques membres du centre droit avec lesquels j'ai fait hier le trajet de Paris à Versailles, cette exigence du centre gauche et son intention bien connue de ne pas s'en departir pourrait amener la rupture des negociations entamées de part et d'autre avec une egale franchise, et par consequent dans des conditions toutes différentes de celles qui avaient permis a M. de Broglie de maintenir pendant un an un semblant de majorite.

Puisque j'ai écrit le mot franchise, je vais vous montrer combien les bonapartistes de l'Assemblee en apportent dans leur conduite, et quel fond on peut faire sur leurs affirmations les plus explicites.

Vous connaissez le culte bruyant que ce parti professe à l'égard du suffrage universel dont il [illegible] plète integrite.

La loi électorale telle que le ministere de Broglie l'a faite n'est assurement pas favorable à cette doctrine, et jusqu'à present les bonapartistes, « les partisans de l'appel au peuple » avaient annoncé l'intention de combattre les restrictions que ce projet apporte à l'exercice de ce droit. Eh bien, par une de ces defections éclatantes qui déconsidèrent les partis aussi bien que les hommes, les bonapartistes viennent de donner le plus formel démenti a leurs déclarations passées.

La mise à l'ordre du jour de cette loi électorale etait naturellement repoussée par les republicains, et le rôle des bonapartistes était tout tracé ; ils devaient, pour être conséquents avec eux-mêmes, repousser par tous les moyens en leur pouvoir la discussion d'une loi qui porte atteinte à une de leurs plus chères prerogatives, ils ont preféré s'abstenir en masse.

Cependant c'est pour le ministere une de ces victoires auxquelles il n'y a aucune autre importance à attribuer, et plus je considere le Cabinet actuel, plus je me demande ce qu'il deviendra dans un avenir prochain, lorsque les lois dont il a laissé fixer l'ordre de présentation viendront en discussion devant l'Assemblée.

N'ayant aucun ascendant sur les Représentants qui l'ont accepte pour sortir de peine, sans prestige devant le pays qui ne connait presqu'aucun de ses membres et ne se rend pas un compte bien exact de ces manœuvres politiques qui permettent a un gouvernement soi-disant parlementaire de prendre ses ministres dans la minorité, il est dejà compromis par les allures autoritaires de M. de Fourtou et de M. Baragnon

Celui-ci vient de provoquer un violent orage dans un des bureaux de l'Assemblée, et l'opposition soulevee par son langage a propos de la dissolution du Conseil des Bouches-du-Rhône a ete telle que les membres conservateurs de ce bureau n'ont pas ose approuver cette attitude et que M. Baragnon a dû accepter sans y repondre l'epithète « d'insolent » que M. Schœlcher lui a [illegible]

On commence à parler de la retraite de M. Magne dont les expedients financiers auraient été repoussés par le Conseil d'Etat.

[illegible] tera plus dans le ministere que le duc Decazes qui jouisse d'une certaine notoriété, car je doute fort que M. Magne ait pour successeur un membre éminent de l'Assemblée nationale, les dévouements sont rares, et c'en serait un de la part d'un homme ayant quelque valeur de se compromettre dans un Cabinet aussi nul.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priees de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas eprouver de retards dans la reception du journal.

Le Sultan, voulant donner une nouvelle preuve de Sa haute satisfaction à Aarifi Pacha, ministre des affaires étrangeres, a daigné lui conférer le Grand cordon de Son Ordre Impérial de l'Osmanié, avec les insignes en brillants.

Le Grand-Vézir s'est rendu hier matin au Palais imperial, où il a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

Hier, le général Ignatieff, ambassadeur de Russie a eu une entrevue avec le Grand-Vézir, à la Sublime Porte.

Hier, M. le comte Zichy est allé à la S. Porte où il a eu une conference avec le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangeres.

S. Exc. a fait ensuite une visite a Costaki bey, mustéchar du ministere des affaires étrangeres.

Avant-hier, le Grand-Vézir est alle à la grande maîtrise de l'Artillerie où S. A. a visité les fonderies et les divers ateliers qui s'y trouvent. De là Elle s'est rendue au ministere de la guerre où Elle a travaillé pendant plusieurs heures avec Abd-ul-Kérim pacha, caimacam de ce departement.

Kiamil pacha, president du Conseil d'Etat a pu se rendre lundi à la Sublime Porte, et reprendre ses hautes fonctions.

Hier, Khalil Chérif pacha a fait une visite à Mirza Mohsin Khan, ministre de Perse, dans le yali de S. Exc. à Courou-Tchesmé.

D'après des nouvelles d'Alexandrette, Chirvani-zadé Mehemmed Ruchdi pacha, gouverneur général d'Alep, serait arrivé lundi soir dans cette ville. Son Altesse a débarqué le lendemain, mardi.

La commission qui a été instituée il y a quelque temps au ministère de la police pour dresser la statistique pénitentiaire de l'Empire, vient d'établir les tableaux nécessaires qui seront expédiés aux autorités provinciales pour etre remplis et retournés ensuite a la commission. C'est sur les données contenues dans ces tableaux que la commission se basera pour accomplir sa tâche. Ces tableaux sont au nombre de quatorze et disposés de maniere à ne laisser place à aucune erreur.

Le premier est relatif à la classification des prisons qui sont divisées en trois categories : les prisons des détenus par prevention, celles des condamnes jusqu'à trois ans de réclusion, et enfin celles des prisonniers condamnés aux travaux forcés à temps ou à perpétuité.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

EM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

(Suite)

Au milieu du désordre inévitable en pareille circonstance, du brouhaha des conversations et des félicitations banales, pendant que le marié répondait à quelques amis, l'inconnu parvint jusqu'à la jeune femme, la salua profondément et prononça un mot, un seul, que personne ne put entendre.

Cécile Réau ferma les yeux, porta à ses lèvres son mouchoir de mariée garni de dentelles et s'évanouit.

Tout cela s'était passé si rapidement, qu'on avait à peine remarqué le salut de l'inconnu, et que nul n'eût même pu affirmer qu'il eût accompagné ce salut d'une seule parole.

L'évanouissement fut attribué, comme la pâleur de la jeune fille, à la fatigue, à l'émotion, aux mille causes qu'on invente généralement et dont on se contente toujours, à défaut de raisons plus sérieuses.

Cecile Réau reprit d'ailleurs ses sens au bout de quelques instants, au grand soulagement du prêtre, du suisse et du sacristain, fort inquiets d'une pareille aventure dans un lieu aussi peu fait pour en être le théâtre.

Quant à l'inconnu, origine de la scene, nul n'y songeait dejà plus.

Au milieu du tumulte cause par l'evanouissement de la jeune femme, il etait sorti de Saint-Eustache, avait rejoint le coupé stationnant toujours au coin de la rue Montmartre, et s'etait elance a l'interieur en commandant au cocher d'une voix brève et aigue :

— Rue Zacharie, sur le quai !

Le soir de ce meme jour, il y avait fête tout intime au deuxième etage de la maison du *Mûrier*

Aucune invitation etrangère n'avait été faite : M. Reau avait seulement reuni dans un souper de famille sa fille, son gendre, la caissière, deux ou trois parents ou amis.

Vers dix heures du soir, la servante descendit, causa pendant une demi-heure dans la loge du concierge, puis remonta.

Comme elle repassait devant la porte du deuxieme etage, elle entendit le bruit du souper qui continuait au milieu de l'animation des conversations.

Présumant qu'on pouvait encore avoir besoin de ses services, elle rentra.

A minuit, le concierge, qui, selon l'usage, montait pour eteindre les lampes qui eclairaient l'escalier, put constater comme la servante que la noce de Mlle Cecile Réau se terminait plus gaiement qu'elle n'avait commencé.

Il redescendit, ferma la porte de la rue et s'assit dans son fauteuil, attendant, non sans maugreer, que les nouveaux maries voulussent enfin prendre le parti de quitter la maison, et de permettre à l'honnête concierge de fermer l'œil.

Mais les heures se passerent, et, ainsi qu'il en deposa plus tard devant la justice, le concierge ne tarda pas à s'assoupir, puis à s'endormir profondément

Quand il se reveilla, une sensation de froid l'envahit : il ouvrit les yeux et constata avec etonnement qu'il etait plonge dans l'obscurite. Sans doute sa lampe s'etait eteinte naturellement. Il la ralluma à tâtons et eut alors l'explication de la sensation glaciale qu'il avait éprouvee. La porte de la loge, qu'il etait cependant certain d'avoir refermee, etait toute grande ouverte, et le vent froid de la nuit avait pénetre, depuis longtemps sans doute dans la piece, venant de l'allee qui conduisait à la porte de la rue.

Le concierge consulta une vieille montre pendue au mur : la montre marquait deux heures.

Il prêta l'oreille : le silence le plus profond regnait dans la maison

— Ils seront descendus pendant que je dormais, pensa-t-il, et ils auront tire le cordon eux-mêmes au lieu de me reveiller.

Cependant, pour l'acquit de sa conscience, il prit sa lampe, monta les deux etages et colla son oreille à la porte du logement de M. Reau.

Là, comme partout, regnait un silence qu'aucun bruit ne venait troubler. Il mit l'œil à la serrure : l'obscurite etait complète.

— C'est bien cela ! je ne me trompais pas ! se dit-il

Et il redescendit et se coucha

Le lendemain matin, comme il ouvrait la porte de la rue, le concierge de la maison voisine l'aborda ;

— Eh bien ! dit-il, on s'est amuse chez vous cette nuit ? Cela se voit ! c'est la premiere fois depuis que je suis ici que le *Mûrier* n'est pas ouvert à sept heures du matin !

— Les commis auront veillé tard ! répondit l'autre. A minuit, on s'amusait encore. Dame ! on ne se marie pas tous les jours.

Huit heures sonnerent, puis neuf, puis dix : le *Mûrier* n'ouvrait toujours pas.

Cela étonna

Le concierge, qui avait une double clef des chambres des commis, monta au dernier etage, ouvrit la porte et entra

Les deux chambres etaient vides, et les deux lits intacts attestaient que les commis n'y avaient pas couche.

Il redescendit au second, sonna, frappa à coups redoubles : aucune reponse.

La chose devenait etrange, et bientôt les voisins prévenus formerent au rez-de-chaussee un groupe de curieux, où les commentaires les plus contradictoires allaient leur train

— Il faut aller chez le marie ! disait l'un.

Mais, par un hasard singulier, personne n'en connaissait l'adresse.

— Si l'on prévenait le commissaire ? hasarda un autre.

Le concierge effaré protestait contre toute supposition sinistre. Il n'osait pas encore avouer neanmoins son aventure de la nuit.

La journee s'ecoula ainsi

Enfin, à six heures du soir, les groupes qui stationnaient devant la maison attirerent l'attention de la police. On se décida à aller avertir le commissaire du quartier, qui arriva au bout d'une demi heure, accompagné d'un serrurier et de deux autres personnes.

Le commissaire gravit les deux etages, frappa et fit la sommation légale.

Personne ne repondit.

Sur l'ordre de l'officier de police, le serrurier introduisit un crochet dans la serrure.

La serrure joua, mais la porte resista.

Elle etait fermee au verrou à l'interieur !

La situation prenait une couleur de plus en plus sombre

— Enfoncez la porte ! commanda le commissaire.

Deux ouvriers se detacherent du groupe de curieux qui, bon gré, mal gré, avaient reussi à se faufiler dans l'escalier : sous un effort vigoureux, la porte craqua et s'ouvrit

Le commissaire entra aussitôt. Mais apres avoir traverse l'etroite antichambre, il s'arrêta, glacé de stupeur, devant le spectacle terrible, inouï, invraisemblable, qui vint frapper ses regards !..

Tout d'abord, avant de poursuivre, nous devons repeter ce que nous disions au debut du recit de cette sinistre affaire.

Les faits que nous venons de raconter ne sont que le résumé de l'instruction qui fut commencee des le lendemain du jour où ils se passerent. Quant à ce qui nous reste a dire, quant au sombre denoûment de ces faits, quelque inouï, quelque invraisemblable que ce denoûment puisse paraître, nous ne l'inventons pas davantage.

On le trouve raconte tout au long dans les journaux de l'epoque, et c'est à la troisieme page d'un vieux numero jauni, en tete des faits divers, entre un article *variétés* et le programme des théâtres, que tout Paris put lire en frissonnant le récit de ce crime sans precedent dans les annales judiciaires

Au moment où le commissaire ouvrit la porte vitree donant acces à la piece ou avait eu lieu le repas de noces, voici ce qu'on vit :

Cinq convives assis autour de la table, inanimes, morts, les yeux grands ouverts, la tête penchee sur la poitrine, sauf un seul, qu'on reconnut immediatement pour M. Reau pere, et qui, par un effet nerveux inexplicable, etait demeure droit et le regard fixe comme si la vie l'animait encore.

Le visage exprimait une contraction horrible, et une serviette enfoncée dans sa bouche et dont la moitié pendait devant lui indiquait clairement que l'assassin ou plutôt les assassins avaient acheve par l'etouffement du negociant leur œuvre infernale et mysterieuse.

Sauf ce détail significatif et tout exceptionnel, pas un des cadavres ne portait la moindre trace, non-seulement de blessure, mais meme de violence.

Sans le fait de cette serviette enfoncee jusque dans la gorge du malheureux pere, on eût pu croire que la mort, une mort subite, un coup de sang ou une attaque d'apoplexie, avait subitement et simultanement saisi ces cinq convives, encore attables comme ils devaient l'avoir été la veille, dans leurs vêtements de gala, le marié en habit noir et en cravate blanche, les deux jeunes commis du *Mûrier* dans leurs habits du dimanche, et un dernier personnage plus âgé, un parent sans doute, ayant encore la main droite et une partie du bras posee sur la nappe.

L'ensemble de ce spectacle, plus sinistre peut-être dans sa bizarre horreur que si des flots de sang eussent apparu tout à coup dans la chambre, fut saisi par tout le monde au premier coup d'œil. Mais presque aussitôt le sentiment d'effroi qui s'etait empare des spectateurs fit place à une explosion de surprise.

Au milieu de ces convives de la Mort, deux places etaient vides :

Celle de la mariee et celle de la vieille demoiselle de magasin.

Les deux femmes avaient disparu.

On fouilla l'appartement : on ne trouva personne ; nulle part le moindre vestige de desordre n'apparaissait. Les fenêtres donnant sur la cour etaient demeurées fermees. Quant à la domestique que nous avons vue descendre un instant chez le concierge, dans la soiree qui avait précede le meurtre, il fut egalement impossible de la decouvrir

La justice se livra, comme nous l'avons dit, à de minutieuses investigations. Apres des difficultes sans nombre, elle parvint à retrouver non-seulement les parents, mais les amis de la famille Réau ; tous furent unanimes à déclarer qu'ils ne connaissaient pas d'ennemis au negociant, et que Mlle Cecile Reau etait le modele des filles. Les clients ordinaires du *Mûrier*, également appeles chez le juge d'instruction ne tarirent point en exclamations de desespoir sur la disparition inexplicable de cette « jeune personne », qui, déclarerent-ils, avait dû etre évidemment la victime de la plus épouvantable machination.

(A suivre.)

(1) Voir le numéro du 9 juin.

Les traitements en Russie.

PRESSE ÉTRANGÈRE

L'élection de la Nièvre.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Paris, 26 mai.

Le procès Lazzarini.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

Milan, 29 mai.

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mai

Mois de Juin

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

SMYRNE, le 6 juin 1874.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

VARNA, le 7 juin 1874.

ROUMANIE

CONVENTION

(*Suite et fin*)

Fait en triple exemplaire, à Bucharest, le 10 mai 1874.

(Sig.) B. BORESCO. CALICE.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE

10 juin 1874.

de ce qui était arrivé. Lazzarini se trouvait à l'*Osteria*, tout près d'eux, sinon avec eux; ils étaient en tout quatorze. Chacun d'eux disait: « Je sais bien qui est l'assassin, » mais nul ne voulut le nommer le premier. Alors le coq de l'endroit, le secrétaire de la commune, proposa que chacun écrivît sur un morceau de papier le nom de celui qu'il soupçonnait. Lorsqu'on ouvrit les bulletins,— on en retrouva douze, — tous portaient le nom de Lazzarini. Ce dernier n'avait pas jugé bon de voter (cela ressemblait à un vote); il s'était éclipsé pendant l'opération avec un de ses amis, peut-être [illegible]

N'est-ce pas là une bonne scène de la vie de village? Il y avait du reste contre Lazzarini des charges plus accablantes que les soupçons unanimes des notables; je ne vous les indique pas, ne voulant pas allonger cette lettre inutilement. Un des témoignages les plus terribles est celui d'un petit enfant de six ans, le dernier des fils de Lazzarini, le petit Celso qui, allant jouer avec un de ses camarades lui dit que son père était en prison parce qu'il avait tué les Scironi. Et comme la mère du petit camarade objecta que ce n'était peut-être pas vrai, et que le « papa » retournerait bientôt à la maison, Celso, l'enfant terrible, reprit avec instance: « Non, non, c'est bien lui, avec mon frère Jean et mon oncle; ils sont rentrés le soir à la maison, avec les mains sales de sang, et un couteau sale aussi de sang; ma sœur l'a pris et l'a lavé. »

Le petit camarade a comparu à l'audience, et a raconté le fait sans la moindre hésitation. C'est un garçon éveillé qui n'a peur de personne.

Lazzarini et son fils ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie

Vienne, 8 juin 9 h. 46 m. soir

Obligations Roumelie... fl.	51.—
d. Nouvelles	40.—
Anglo-Bank	129.50
Societe de cred. aust-turq.	14.25
Banque austro-ottomane..	81.50
Piece de 20 francs.......	8.93
Agio..................	105.75
Change sur Londres. ...	111.45
Credit anstalt	218.50
National Bank	986.—
Lloyd	438.—

Les valeurs ottomanes sont toujours recherchees et en hausse.

Vienne, 9 juin 9 h. 31 m. soir.

Obligations Roumelie..... fl.	51.—
id. Nouvelles......	40.—
Anglo-Bank.............	127.50
Societe de cred. aust-turq..	15.—
Banque austro-ottomane...	81.25
Piece de 20 francs.........	8.93
Agio..................	105.75
Change sur Londres.......	111.60
Credit anstalt.............	216.75
National Bank...........	987.50
Lloyd..................	435.50

Bourse toujours bonnes tendances.

Le contrat de la fusion de la Banque Austro Ottomane avec la Banque Imperiale ottomane a ete ratifié.

France.

Paris, 9 juin.

Le comite du centre gauche prépare une motion en faveur de l'organisation de la Republique. Dans le cas où cette motion serait rejetee, il en presentera une autre demandant la dissolution de la Chambre, et qui a dejà reuni 225 adherents.

A l'Assemblee nationale, le premier article relatif à l'electorat municipal a ete adopte par 403 voix contre 283.

Angleterre.

Londres, 9 juin.

Hier il a ete verse à la Banque d'Angleterre une somme de 158,000 livres sterling.

Allemagne.

Posen, 9 juin.

Les biens de l'eveque ont ete confisques.

Les chanoines ont ete invites à élire une vicaire.

Portugal.

Lisbone, 8 juin.

On remarque dans le pays une certaine agitation dans le sens d'une union iberique.

Espagne.

Madrid, 8 juin.

Quelques escarmouches ont eu lieu à Grandesa entre les carlistes et les troupes republicaines.

Par une recente circulaire, le ministre des affaires etrangeres promet le retablissement prochain de l'ordre. Il espere que les puissances apprecieront les efforts du gouvernement pour dompter l'anarchie et l'absolutisme. Apres le rétablissement de la tranquillite, le peuple espagnol sera appelé à exprimer sa volonté sur la forme future du gouvernement.

Amerique.

New-York, 7 juin.

M. Rochefort est parti pour l'Europe.

COURS DES FONDS.

Londres, le 9 juin.

	Clôture.
Dette Generale	46 3/8
Emprunt 1865	
do 1869	53 3/8
do 1871	63 1/4
do 1872	80 1/4
Consolides anglais	92 15/16
Emprunt egyptien........	67 3/4
Nouvel Emprunt Ott.....	50 —

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 9 juin

[illegible]	Ouv. du matin	P. 52	[illegible]
	Hausse	»	[illegible]
	Basse	»	52 13 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	[illegible] —
	[illegible]	»	— — —
[illegible]		L.T.	[illegible] —
» [illegible]		»	[illegible] —
» [illegible] escoup.		»	[illegible] —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	9 20 —
[illegible]		»	[illegible] —
Tramway		»	5 75 —
Société Commerciale Ottomane		»	[illegible] —
Laurium		Fr.	90 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	25 — —
Obligations des Chemins de fer		»	115 — —
» [illegible]		»	[illegible]
Emprunt....	1863. coup. det.	»	331 — —
	1865.. coup. det.	»	334 — —
	[illegible]	»	276 — —
	1872	»	82 50 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	110 25
Pièce de 20 francs..........	»	88 3
Impérial russe	»	89 20
Ducat (Cremitz)............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 —
Bechlik—(différence)........	»	105 10
Métalique... (id)........	»	105 35

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 7 juin.

Alexandrie, paq. à vap. egypt *Mahalé*, c. Rubio, ayant touché Rhodes, Leros, Smyrne, [illegible] Dardanelles et Gallipoli div. march. 146 pas.

[illegible] paq. à vap. ital. *Drepano*, [illegible] Genes, Livourne, Naples [illegible] Chio, Smyrne et Dardanelles, div. 6 pas.

[illegible] vap. angl. *Hylton Castle*, c. Armstrong, [illegible] Syra et Dardanelles [illegible]

du 8 juin

[illegible] *Odessa*, c. Christerson, ayant [illegible]

Liverpool, paq. à [illegible] Gibraltar, [illegible]

Marseille, paq. à vap. [illegible] *Ithaque*, c. Theofilatos, ayant touché Gibraltar et Dardanelles div. 4 pas

Naples, paq. à vap. [illegible] *Maude* c. Dernell, ayant touché Gibraltar [illegible]

Cardiff, paq. à vap. angl. *Trafalgar*, [illegible] touché Gibraltar et Dardanelles lest.

[illegible] touché Port Said, Jaffa Caiffa, Beyrouth, Chypres, [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 8 juin

[illegible]

Odessa, paq. à vap. angl. *Trafalgar*, c. Scott, div.

[illegible]

Smyrne, paq. à vap. angl. *Trinidad*, c. Ferguson, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 7 juin

[illegible] br. hell. *Elleni Fagliano*, c. Ambaliotis, [illegible]

[illegible] br. hell. *A. Nicolaos*, c. Foros, div.

[illegible]

Livourne, br. hell. *Marietta*, c. Malandrakis, [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 8 juin.

Kustendjé, br. aut. *Alessandro*, c. Rassich, lest.
— br. aut. *Giovanni*, c. Medanich, lest.
Taganrok, br. hell. *Evanguelistria*, c. Saris, lest.
Piré, br. hell. *Maria*, c. Rigopulos, planches.
Ibraila, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Foras, div.
Trieste, br. aut. *Mertho*, c. Persich, blé
Marseille, br. hell. *Eftihia*, c. Mitiglio, maïs

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 5 juin.

Aut. *Mare* c. Michitich, maïs, Galatz p. Trieste.
Ottom. *Hifsi Rahman*, c. Iacoub, bois de buis et [illegible] Poti et Consple.
Hell. *Omonia*, c. Thormiaris, pétrole, Ibraila p. Co[illegible]
[illegible] *Seihah* [illegible] Ibraila [illegible]
Hell. *Calliopi*, c. Maris, blé, Varna p. Consple.
Ottom. *Berekiti bahri*, c. Osman, blé, Ibraila p. Const.
[illegible] *Canaris*, c. Catzoulis, blé, Ibraila p. Ibraila p. Mars.
[illegible] *Emboriani*, c. Nicolaou, maïs, Ibraila p. Trieste.
[illegible] *Varna* c. Tchalikis, blé, Varna p. Consple.
[illegible] *Agide*, c. Oneto, blé, Taganrok p. Marseille.
Ottom. *Devrich*, c. Moustafa, pétrole, Ibraila p. Const.
Angl. *Consett*, c. Hadson, blé, Odessa p. Mars.
Ottom. *Djellioni bahri* c. Mahemet, blé, Varna p. Const.
Hell. *A. Portica*, c. Asezio, blé, Berdiansko p. Consple.
Holland. *Vesuvius*, c. Girond, blé, Odessa p. Marseille.
Hell. *Angheliki*, c. Condis, blé, Berdiansca p. Trieste.
Aut. *Saïd*, c. Hegger, c. Dondes maïs, Kustendje pour [illegible]
[illegible] *Danubio*, c. Babburger, div. Odessa p. Const.
[illegible]

[illegible] J. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 3 juin (v.s.) auront lieu les enchères définitives pour la location du bain de Galata-Sérai.

Les personnes qui voudraient renchérir le loyer de 50,350 piastres déjà offert pour une année, sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 9 juin 1874.

SOCIETE IMPERIAL DE MEDECINE

La séance ordinaire de la Société aure lieu vendredi prochain, le 12 juin, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire général,
Dr J. de Castro.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET DE COMMISSION

La Société de Crédit et de Commission a l'honneur d'inviter MM. les souscripteurs des actions portant les numéros 201 à 350,801 à 850, 1151 à 1175, 1201 à 1220, 1651 à 1750, 1931 à 1955, 1981 à 2005, 2501 à 2520, 2551 à 2600, 2841 à 2850, 2861 à 2900, 3151 à 3200, 3921 à 3950, 4151 à 4200, 9901 à 10200, 10251 à 11,000, à libérer ces titres du second versement de 125 francs exigible depuis le 31 mars 1873.

Les détenteurs des actions sus-mentionnées sont prévenus qu'un dernier delai d'un mois à dater de ce jour, leur est laissé pour acquitter le versement différé, en principal et intérêts. Passé la date extrême du 25 juin prochain (nouveau style) les actions qui n'auraient pas été libérées seront vendues pour le compte et aux frais, risques et périls des retardataires, en conformite de l'article 7 titre II des statuts de la Societe de Credit et de Commission.

Constantinople, 25 mai 1874.

Aux Materiaux Français

[illegible]
Rue Moun-Hane, 51, 61, Galata.

Cette maison previent MM. les architectes et proprietaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité superieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du debarquement.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main reveche n'admet pas de formes régulieres et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux elèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde*, *batarde*, *expédiée*, *italienne*, *gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.
100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100
(Vis-à-vis le Bezestin.)
CONSTANTINOPLE.

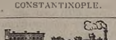

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmabané pour toutes informations.

Herbert Haddan, E.C.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.
42, Yeni-Tcharchi (pres Galata-Serai)
Le 2me Vol. de Musulmans et Chretiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 medjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol ..... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 L. T. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, No 5. pres de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 2 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la meme heure.

UNE DAME FRANÇAISE désire se placer en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresser au magasin de la grand'-rue de Péra-Téké 478.

UNE INSTITUTRICE allemande désire donner des leçons de français, d'anglais, d'allemand et de musique.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME, sochant parfaitement l'allemand, l'anglais et le français de meme que la musique désire trouver ses leçons en ville ou à la campagne.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant etre facilement et à peu de frais transforme en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, No 84.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres precieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime tres modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTON ET RÉDACTON

Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la redaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

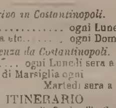

SERVIZIO POSTALE
della Compagnia Italiana
di Navigazione a Vapore
LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedi
Da Marsiglia etc......... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa..... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni
Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, [illegible] Livorno, Genova e Marsiglia.

[illegible] ogni parte d[illegible]

I viaggi da Odessa e Marsiglia [illegible]

Per informazioni [illegible] dirigersi all'Agenzia [illegible] Francese no 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combines des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix reduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivee à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila. Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Departs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivee à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1600—	100
» » 2e »	»	1350—1440	»
» » 3e »	»	1100—1250	»
» Moka	ocque	14—16	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	221—222	103
» » de France	»	—	»
» en pain de 5 kil	»	245—	100
» » 3 et 2 »	»	248—252	100
Poivre.—1re et 2me qualité	ocque	10 1/2—10 3/4	»
Clous de girofle	»	21—22	100
Encens	quintal	180—240	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	110—160	»
» de Madras »	»	70—75	»
Cochenille	»	40—41	104
Pétrole d'Amérique	caisse	65—67	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	71—80	»
» » de 10 à 11 kil.	»	85—90	»
» » de 11 4170 kil.	»	100—110	»
Vitres	»	23—24	Fr.
Thé Congo	ocque	20—28	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	caisse	260—265	100
Riz de Gênes	100 k.	47—48	Fr.
» des Indes	»	192—195	100
» d'Égypte	1 ocque	3 1/2—4	120
Esprit de vin anglais. français et russe.	17—18 gal.	1 L. T.	
Rhum anglais	7 3/4 »	»	
» d'Amérique et Trieste	10—11	»	
Beurre de Sibérie	ocque	14 3/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	13—13 1/2	»
Suif de Russie en barils	»	8 1/4—8 3/4	»
» de Roumélie en outres	»	10—11	120
Kaviar noir 1re qualité	»	38—40	»
» » 2me »	»	32—34	»
» rouge	»	—	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	200—205	100
« en barres et cercles	quintal	85—100	106
« masses pour clous	»	150—	»
« plaques assorti	»	150—160	»
« de Suède	»	145—	»
Cuivre anglais	ocque	15 1/2	100
Zinc assorti	100 ocq.	105—106	Fr.
Etain	quintal	700—	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/2—	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	175—176	»
» en feuilles	»	—	»
Fer blanc MIC	2 caisses	340—	100
Pointes de Paris N. 15/48	50 kil.	92—93	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	46—48	115
» d'Ismaïl	»	45—47	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	45—48	120
» du Danube	»	44—45	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	38—43	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—45	»
» tendre du Danube	»	37—41	»
» de Roumélie	»	35—40	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	20—22	»
» de Roumélie	»	—	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	19 22	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	—	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	175—178	100
» 2me »	»	167 172	»
» 3me »	»	154—160	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	142—145	»
» 000	»	132—135	»
» 00 1/2	»	128—131	»
» 00	»	118—120	»
de Galatz 1re qualité	»	138—143	»
» 2me »	»	127—135	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	300—324	120
» 2me »	»	260—290	
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	36—37	»
» du magasin	»	38/6—39	»
Cardiff du navire	»	38—39/6	»
» du magasin	»	43—44	»
Liverpool du navire	»	31—32	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	29—31	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—	»
» » » 8—12 »	»	6 3/4—7 1/4	»
Cotons filés Extra No 8/14	»	62/65/68/71/74	»
» » Water »	»	—55	»
» » Extra 16/24	»	72/75/78/81/86	»
» » Water »	»	67—72—75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—8	100
» Georgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéïvé, Maïtos	»	7 1/2—8 1/2	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	6 1/2—7	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	9—9 1/4	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	37—38	»
» » 2me qualité	»	34—35	»
» » Beybazar, Castamouni	»	35—36	»
» » Van, etc.	»	18—24	»
Peaux de moutons secs.	la paire	—	120
» de chèvres »	8—11	1 L. 1.	»
» d'agneaux »	la paire	12—16	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéïvé	»	180—220	»
» Perse, Syrie	»	37—54	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	55—72	»
» » percés	»	31—36	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	13—14	»
» Iskilip Tokat	»	12—13	»
Gomme Adragante	»	20—35	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	75/40—	»
Opium première qualité.	»	410—420	100
» inférieure »	»	380—390	»
Graines de lin	le kilo	30—32	»
(1) Sésames »	l'ocque	4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	6—	»
» de Roumélie	»	3—4	»
» d'Anatolie	»	2—3	»
Cumin	»	3—4	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	106
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	6—6 1/2	»
» de Crète	»	6 1/2 6 3/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 3/4—7 1/2	«
Savon de Candie	»	5—	«
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Métélin	»	4 1/2 5 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	190—200	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	—	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	180—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	68—70	»
Figues de Calamate	le quint.	95—100	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	105—110	»
» » Phokes	»	100—105	
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, 3—9 juin 1874.

Céréales.— Les transactions en blés ne sont pas aussi importantes qu'elles étaient il y a deux semaines; les prix pourtant sont bien tenus avec tendance ferme. Les arrivages tant par le chemin du fer que du côté de la mer Noire sont insignifiants et le stock est réduit à 70 m/ kilés dont plus de trois quarts en blés tendres. Les prix influencés par les nouvelles trop encourageantes de Marseille et d'Italie ont obtenu une avance notable comme on voit par les cours ci-haut. Les récoltes sont bonnes en Roumélie et au dessous de la moyenne en Anatolie. L'*orge* ne donne lieu qu'à un faible courant d'affaires; la marchandise de la vieille récolte est épuisée et aussitôt que celle de la nouvelle récolte paraitra sur le marché les prix subiront une diminution sensible. Le *maïs* au contraire est recherché avec beaucoup d'entrain, et diverses affaires ont été conclues à livrer dans le courant de ce mois aux prix de p. 21 1/2 à 22 le kilé, à 100 p. la livre turque, pour l'exportation.

Farines.— Affaires assez actives; prix bien tenus sur certaines qualités et très-faibles sur quelques autres. Stock considérable, évalué à plus de 35 milles sacs.

Importation.— Les importations ont été assez considérables depuis notre dernier bulletin et notre place a été alimentée de divers articles et surtout de sucres, cafés, riz de l'Inde, poivres, amidon d'Angleterre etc, qui ont été bien mouvementés; depuis hier cependant tout est retombé dans le calme, et il n'y a que le petit détail qui motive quelques affaires pour les besoins de la consommation. Parmi les métaux les étains sont mieux tenus ainsi que les plombs qui ont assez actifs. Les spiritueux de France et de Russie sont toujours négligés et en baisse. Le marché aux charbons de terre est assez lourd; les acheteurs sont bien approvisionnés et le stock tend à augmenter, nous n'avons toutefois à constater une nouvelle baisse.

Exportation.— Les nouvelles qui nous arrivent des principaux marchés consommateurs de l'Occident ne sont pas de nature à donner une impulsion aux affaires pour l'exportation. Aussi la plupart d'articles restent-ils stationnaires. Les opiums de la nouvelle récolte ont donné lieu à quelques affaires à livrer avec des prix accusant une certaine fermeté, par suite des nouvelles peu satisfaisantes sur la récolte. En poils de chèvres (tiftiks), laines, cotons, et soies de Perse peu ou point d'affaires. Les autres articles plutôt délaissés et sans animation.

Nolissements.— Il y a beaucoup de navires disponibles dans notre port, et les nolis sont très-dépréciés; on préfère les bateaux à vapeur pour le court trajet; malgré le manque de steamers les bâtiments à voiles sont négligés et leurs taux d'affrétements sont réduits à 2 fr. la charge pour la Méditerranée. On en a traité quelques affaires de Poti pour Marseille de fr. 2 3/4 à 2 7/8 et de Burgas fr. 2 1/4.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation ci-dessus sont franco-bordo sans droit d'importation.

ANNÉE 8me N° 132 — Rebi ul-Akhir 26 1291 — JEUDI 11 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. GORDRANO.

ABONNEMENTS:

	un an	six mois	trois mois
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65	34	
Etrangers	80	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre,

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » »
Insertions, corps du Journal .... 15 » »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. —, Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 10 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Les debats engagés à l'Assemblée de Versailles, sur la loi municipale ont revéle, une fois de plus, la rupture irrémediable qui s'est effectuée entre les deux principales fractions de la coalition du 24 Mai

Il est facile de s'apercevoir que les préoccupations des orateurs ont porté moins sur une question d'organisation communale, que sur la constitution du septennat.

Ce dernier probleme a tenu, dans le discours de M. d'Haussonville, une place au moins aussi grande que le projet de loi en discussion, et M. Lefèvre-Pontalis, de la droite, en répondant au député du centre droit, n'a pu s'empêcher de toucher au meme sujet.

Il va sans dire que les deux orateurs n'ont pas exprimé, à cet égard, la meme maniere de voir. M. d'Haussonville a demande l'organisation du septennat, et son contradicteur n'en veut point.

Le centre droit qui a commis tant de fautes, et auquel on doit la résurrection des bonapartistes, sent maintenant combien il est isole, aussi malgré tous les echecs ne se lasse-t-il pas de poursuivre la conjonction des centres.

M. d'Haussonville a fait, dans son discours, des avances visibles au centre gauche et, suivant le *Nord*, le groupe auquel appartient ce député doit se réunir aujourd'hui en assemblée générale, pour discuter les questions relatives à une organisation sérieuse des pouvoirs du marechal Mac-Mahon, et à un rapprochement avec les membres du centre gauche.

Que les orléanistes y fassent attention par ambition, par avidité ils ont renversé M. Thiers, ils sont cause de l'état dans lequel se débat la France, un pas de plus et nul ne sait à quels desastres elle peut arriver, nous croyons qu'il est temps, pour eux, de se courber devant la volonté nationale.

La santé du prince de Bismarck occupe beaucoup les spheres officielles de Berlin, où l'on dit que l'état maladif du Chancelier de l'Empire persiste.

Ce qui confirme, indirectement, ces suppositions c'est une note de la *Gazette de Cologne*, annonçant que le prince imperial, et plus tard l'Empereur, ont été faire des visites au chancelier. La dernière aurait duré près d'une heure.

Les efforts de MM. Morley et Dixon, membres du Parlement, pour arriver à terminer le conflit qui s'est élevé entre les ouvriers de l'agriculture et les fermiers, n'ont pas eu le meme succes à Newmarket et dans le comte de Suffolk que dans le Lincolnshire.

L'Association des fermiers de Newmarket a rejeté d'emblée les propositions auxquelles la réunion de Lincoln avait donné son approbation, et cet exemple vient d'etre suivi par l'Association des fermiers du Suffolk.

Ces messieurs, malgre toutes les garanties qui leur sont offertes, contre la soudaineté des greves, persistent à refuser d'employer tout travailleur faisant partie de la société de l'*Union*.

Les fermiers ont certainement le droit de s'associer pour la protection de leurs intérêts, mais en agissant comme ils le font, ils refusent aux autres l'exercice d'une liberté, dont ils savent très-bien se servir. Ce n'est pas de cette façon qu'ils mettront l'opinion publique de leur côté. Le *Times* leur a mainte fois adressé, à ce sujet, des observations aussi sensées que modérées, mais ils ont persisté dans leurs errements.

A cette heure, les avertissements de la presse prennent un ton plus menaçant. Le *Daily News* conclut, en ces termes, un long article consacré à l'examen de la querelle : « Le pays se rangera de plus en plus du côté des ouvriers de l'agriculture, si les concessions qu'ils offrent de faire ne sont pas acceptees. Nous craignons bien, si les fermiers rejettent cet honorable compromis, qu'ils ne soient forcés, dans quelque temps, de reprendre leurs ouvriers sans aucune condition et en leur payant un salaire plus élevé. »

Il se manifeste, du reste, des hesitations parmi les fermiers.

La saison avance et dans beaucoup d'endroits la culture est en souffrance. Dans le district de Bury et à Woodbridge, une grande partie des propriétaires se prononcent pour l'acceptation du compromis, proposé par MM. Morley et Dixon. Il faut esperer que leur influence sera assez grande pour entrainer la majorite.

Les opérations du maréchal Concha dans le nord-est de l'Espagne commencent à languir. Il ne cesse, paraît-il de réclamer des hommes et de l'argent, sans pouvoir rien obtenir.

L'*Indépendance Belge* parfaitement au courant des choses de l'Espagne dit que pour penétrer en Navarre et en finir avec les carlistes il faudrait à Concha quarante mille hommes et qu'il n'en a que vingt-cinq mille. Or, ce nombre est à peine suffisant pour couvrir le pays contre les incursions des bandes du prétendant.

Récemment encore Santander a été mis en émoi par l'apparition d'une bande qui menaçait ses communications ferrees avec le centre de l'Espagne.

Du côté de Saragosse, d'autres déprédations ont eu lieu.

Sur la ligne de Madrid, un train a été arreté. Des troupes ont été envoyees sur les lieux, mais elles n'ont pu que constater la destruction d'une locomotive et de quatre wagons. A Barcelone on parle d'une expédition que don Alphonse projetterait dans le Maestrazgo, faute de pouvoir s'entendre en Catalogne avec Saballs, le principal cabecilla de cette province.

Les Chambres fédérales helvétiques ont ouvert, le 1er Juin, leur session ordinaire de 1874 et ont procédé à la nomination de leurs bureaux.

Le Conseil national a nommé président M. Free-Herzog, d'Argovie, et vice-président M. Rucnonnet, du canton de Vaud.

Le Conseil des Etats a elu president M. Kœchlin, de Bale, et vice-président M. Morel, du canton de Saint-Gall.

Les deux Chambres ont verifié ensuite le resultat de la votation du 19 Avril sur la révision de la Constitution féderale.

Le Conseil national a vote, à l'unanimite, un arrete déclarant que cette constitution est adoptée et doit entrer immédiatement en vigueur. Le Conseil des Etats en a fait autant.

La nouvelle Constitution ayant accompli la derniere phase des épreuves qu'elle devait traverser avant de devenir exécutoire elle est maintenant entrée en pleine vigueur.

LE PERSONNEL DU SERVICE DES TÉLÉGRAPHES et DES POSTES.

Le traitement des employes des telegraphes et des postes est insuffisant. Ce fait est de notoriete publique. Il avait provoque de la part de Salim effendi, directeur general de ce service, une demande de credit supplementaire pour que le traitement de ses agents put etre porte à un chiffre normal. Le ministere des finances a rejete cette demande.

Ce n'est cependant un secret pour personne que ces deux administrations au lieu de prosperer periclitent et sont menacees de dechoir encore par suite du decouragement qui s'est empare de tous les employes. Il ne saurait en etre autrement. Si l'on considere combien est penible le travail auquel ils sont soumis, l'attention soutenue que ce travail exige, la responsabilite qu'il entraine; si l'on met en regard le souci pour l'existence quotidienne que creent aux employes des appointements insuffisants, on reconnaitra qu'en realite leur situation est intolerable. L'interet du public, sans parler de celui de l'Etat, exige cependant que ce service ne laisse rien a desirer, au double point de vue de la rapidite dans l'expedition des depeches et des lettres, et de l'exactitude dans leur reception.

La direction generale de ce service ne peut plus compter, il est vrai, pour son amelioration sur le concours immediat du ministere des finances. Mais de ce que cet espoir a disparu est-ce à dire que tout soit fini ? Nullement. L'administration peut conjurer les dangers qui la menacent en creant elle-meme les ressources qui lui sont nécessaires. Elle n'ignore aucune des anomalies de la situation anormale dans laquelle elle se trouve. Elle sait que les meilleurs employes n'ayant plus l'espoir d'une amelioration prochaine qui les decidait à patienter s'empresseront des à present de deserter en masse. Elle doit prevoir que ce service delicat restera desormais aux mains de novices incapables ou d'employes qui, etant mal retribues, chercheront des compensations qui peuvent compromettre gravement et la marche et la consideration du service.

Il est donc urgent d'aviser et pour cela de creer des ressources nouvelles par une reorganisation du service.

A notre avis et dans cet ordre d'idees voici les principales mesures dont l'adoption permettrait à l'administration des telegraphes et des postes d'assure la regularite de son service :

1° Reduire le tarif telegraphique à l'interieur qui est exorbitant et nuit aux recettes en limitant dans des proportions considerables l'emploi par le public de ce mode de correspondance. Agir de meme pour le tarif des postes qui est egalement tres eleve, surtout pour les parcours effectues par terre. Il est aujourd'hui demontre par l'experience de tous les autres Etats que plus on abaisse les tarifs des telegraphes et des postes, plus les recettes s'elevent par suite de la progression rapide des correspondances ;

2° Faciliter ce mouvement des correspondances en créant des timbres telegraphiques ;

3° Apres avoir reduit et regularise les tarifs imposer à chaque expediteur l'obligation d'ecrire sa depeche sur un papier timbre special, pour lequel il devrait payer 20 paras quel que soit le nombre de mots de son telegramme.

4° Fermer toutes les petites stations qui ne donnent aucun benefice et qui occasionnent des frais assez considerables. Qu'on ne se meprenne pas. Nous n'entendons bien entendu parler ici que des petites stations qui ont ete creees dans un simple but de surveillance des fils telegraphiques;

5° Ne conserver que le personnel strictement necessaire et pour cela faire un choix. Les employes dont les services ne seraient pas juges indispensables devront etre places dans d'autres administrations. Quant a ceux qui seraient maintenus à leur poste on pourra alors les retribuer convenablement et en raison directe du travail qu'ils produiront.

Nous croyons devoir insister aupres du conseil administratif pour qu'il etudie serieusement cette question qui offre un si haut interet pour l'Etat, pour les particuliers et pour lui-meme.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

BERLIN, le 3 juin 1874.

La seule preoccupation de nos journaux a porté cette semaine sur la politique etrangere, et je ne crois pas que les personnes qui ont soulevé les questions discutées en ce moment aient beaucoup a se louer du resultat qu'elles auront obtenu.

Après une guerre comme celle que nous avons soutenue contre la France, il me semble que la meilleure politique devait consister à rechercher par tous les moyens l'apaisement des passions hostiles, et loin de reveiller les haines de nos voisins nous aurions dû nous appliquer à la faire disparaitre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a profite des declarations faites devant le parlement britannique et garantissant l'independance de la Belgique pour faire ressortir le danger que les convoitises françaises peuvent faire courir un jour a ce petit pays. Une fois engagée dans cette question, la feuille officieuse a brodé des variations sur ce thème, et la *Gazette de Cologne* lui donnant la réplique a affirmé que le duc de Broglie avait, pendant son séjour a Londres manifesté plusieurs fois des projets annexionistes, ajoutant que si l'Allemagne se prêtait à l'absorption de la Belgique par la France, celle-ci reconnaitrait formellement et garantirait l'annexion des provinces d'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand

Il est peu probable que ces propos aient été tenus, même par le duc de Broglie, qui n'aurait assurément pas choisi son terrain avec discernement en parlant à Londres de l'annexion de la Belgique, alors que l'Angleterre est une des puissances garantes de l'independance belge, et que son langage n'a jamais varie quant au maintien de cette independance.

Mais la conséquence de ces articles a été de mettre en émoi la presse belge, et de lui faire examiner si par hasard la Belgique devenant un jour le champ de bataille des armées française et allemande ne courrait pas autant de risques d'un côté que de l'autre, et si cette subite sollicitude de la Prusse ne cachait pas quelque piége.

Je ne crois pas que l'Allemagne songe à s'approprier la Hollande ni la Belgique, bien que souvent on lui ait prete l'intention de chercher le developpement de son commerce et de sa marine dans la conquete de ces pays où nous trouverions des ports magnifiques, mais je crois encore moins, je l'avoue, à des intentions de conquete de la part de la France

Que ce pays nourrisse l'espoir d'une revanche, contre nous, nous ne devons pas nous le dissimuler, mais qu'il ait la folie de débuter dans cette entreprise en ameutant l'Europe entière contre lui, c'est ce que je ne peux pas admettre, et les journaux belges l'ont bien compris ainsi.

C'est donc une imprudence que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a commise, et le seul resultat de son équipée aura été de mettre les Belges en défiance a notre endroit, tout en excitant les méfiances de la France déjà fort occupée de la mission de M. de Hatzfeldt, à Madrid.

La position que M. de Hatzfeldt occupe ici, et son intimite bien connue avec M. de Bismarck ont naturellement appelé l'attention de nos voisins sur une mission mal definie, dont rien n'explique l'urgence bien que la defense des interets de nos nationaux ait été mise en avant, et l'attitude fort reservée de M. de Hatzfeldt n'a fait qu'exciter la curiosite de la France quant au but que M. de Bismarck a dû se proposer en cette circonstance.

La candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne une fois ecartée, on a dû chercher une autre explication, et celle que la presse française a trouvee et généralement acceptee, c'est que mettant à profit le mécontentement de l'Espagne a l'égard de la France, dont le gouvernement a fait preuve d'une partialite excessive à l'egard des carlistes, la Prusse chercherait tout simplement à faire naitre des complications sur la frontiere des Pyrénées. Il est bien possible que cette explication soit la vraie, mais alors il faut avouer que le prince de Bismarck joue gros jeu, car l'Europe a soif de repos, et si elle s'aperçoit que nous revons des guerres nouvelles, elle ne conservera probablement pas à notre egard la bienveillance que nos victoires nous ont value.

M. de Bismarck vient de partir pour Varzin, d'où apres un sejour de trois semaines il se rendra a Kissingen dont les eaux lui ont été prescrites.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

L'Aumonier de S. M. le Sultan, Hassan Khaïrullah effendi, vient d'être élevé à la dignite de *Chéikh-ul-Islam*.

Apres avoir eté investie de ces hautes fonctions par Sa Majesté, Son Altesse accompagnee du premier Chambellan du Sultan et suivie d'un nombreux cortége s'est rendue hier à 5 heures à la turque, à la Sublime Porte où la lecture du Hatt-Imperial a eu lieu. Un detachement de troupes, musique en tete a rendu les honneurs militaires.

A l'issue de cette cérémonie et apres avoir reçu les félicitations des dignitaires de l'Etat, Son Altesse est allee prendre possession de son poste.

Par ordonnance imperiale :

S. Exc. Sadoullah bey, drogman du Divan Imperial, a eté nommé grand Reférendaire du Divan Impérial ;

S. Exc. Kenan bey, grand Réferendaire du Divan Impérial, a été nommé membre du Conseil d'Etat.

Hier Arifi pacha, ministre des Affaires Etrangères, a eu l'honneur d'être admis à présenter à S. M. le Sultan l'expression de ses sentiments de gratitude

On sait que S. Exc. vient de recevoir les insignes en brillants du Grand Cordon de l'*Osmanie*.

A l'occasion de sa nomination au poste de directeur du Lycée Impérial, Sawa Pacha, a fait avant-hier ses visites de remerciments au Grand-Vézir et au ministre de l'Instruction publique.

Mardi dernier Sawa pacha a pris la direction du Lycée Impérial.

Avant-hier le général Ignatieff, ambassadeur de Russie, accompagné du 1er drogman de l'ambassade M. Onou, est allé au Patriarcat armenien de Coum-Capou faire une visite de félicitation au nouveau patriarche Mgr. Narsès.

Le meme jour Son Excellence a fait également visite au Patriarche œcuménique.

Saadi bey, *muhassebedji* du Trésor Impérial, vient d'être décoré des insignes de l'ordre du *Medjidié*, 3me classe.

La meme décoration, 4me classe, est conférée à Boghoz effendi, *saraf* du Trésor Impérial.

Nous apprenons que le colonel Suleiman bey, médecin en chef de l'hospice de Stamboul, est promu au grade de général de brigade.

A l'approche de la fete anniversaire de l'avénement au trône de S. M. le Sultan Abd-ul-Aziz Khan, la préfecture du port, désireuse de prévenir tout accident pendant la nuit des illuminations, vient de prescrire aux *caïkdjis* et aux bateliers de ne pas s'aventurer dans le Bosphore sans etre munis d'un fanal attaché sur une vergue au devant de leurs barques ou *caïques*. La meme ordonnance prescrit aussi que les *caïkdjis* et les bateliers ainsi que les *kéhayas* des échelles ne devront pas tolérer une charge excessive à bord de leurs embarcations.

En cas d'accident, les contrevenants, seront responsables devant l'autorité des malheurs qui pourraient advenir.

Cette mesure prise l'annee dernière à la meme époque a été effectivement salutaire.

Le *Byzantis* annonce que le Patriarcat œcuménique vient d'adresser une lettre au ministre de la police pour lui accuser réception de 180 livres turques provenant des amendes infligées aux personnes qui ont ete arretées, pendant les fêtes de Pâques, tirant des coups de pistolet, en violation des reglements spéciaux. Cette somme a ete versee à la caisse du Patriarcat pour être distribuée aux pauvres de la communauté.

Le Patriarche remercie le ministre de son zele et fait l'éloge de cette mesure qui tend a faire disparaitre une coutume barbare, et répond à un but humanitaire, celui de soulager les malheureux.

Nous croyons à la sincérite de ces sentiments philanthropiques, mais dans ce cas le Patriarcat ne ferait-il pas mieux, au lieu de garder cette somme, de la faire remettre au comité des secours institué pour les affamés de l'Anatolie? Ces pauvres gens sont certes plus à plaindre que les pauvres secourus par le Patriarcat, et la souscription que celui-ci avait ouverte n'a rien produit encore que nous sachions.

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

18

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, 29 mai.

Je ne savais pas que la mort d'un ancien pair de France pût encore faire à Paris tant de bruit. Et cependant les funcrailles de M. d'Alton Shée et le discours de M. Gambetta reclamant, devant cette tombe comme Camille Desmoulins devant la mort, une république athénienne, ont eu presque autant de retentissement que l'election inattendue d'un ancien écuyer de l'Empereur dans la Nievre. M. Veuillot, qui ne manque jamais l'occasion d'insulter un mort, a profite du cas pour traiter de « galopin » et « d'apostat » celui qui avait eté le comte Edmond d'Alton-Shée. Singuliere existence que celle de ce pair de France finissant par aller droit à la democratie et par lui demeurer fidèle, apres avoir depense sa jeunesse dans une vie de prodigalites folles et de caprices incessamment renouveles. Jeunesse inoccupee, âge mûr, serieux et vieillesse triste, telle fut la vie de cet homme, si l'on peut dire de lui qu'il meurt vieux en mourant a soixante-quatre ans, car il avait conserve je ne sais quelle elegance particuliere, quelle juvenilite de costumes et d'allures que la cecite dont il etait atteint n'avait pu parvenir à lui enlever.

Qui se fut doute qu'il etait aveugle? Sa physionomie fine, un peu maigre, ses traits mobiles reflétaient si vivement sa pensée qu'on eût reellement cru que ses prunelles sans rayons plongeaient dans les vôtres. M. d'Alton-Shee à la Chambre des Pairs avait été, comme M. de Boissy au Senat, un enfant terrible, mais plus terrible, à coup sûr, que M. de Boissy, car ses coups de boutoirs n'etaient pas seulement des saillies de fantaisiste, mais des actes d'homme politique. Aussi bien, comme il fit scandale, lorsqu'on entendit, vers la fin du regne de Louis-Philippe, faire tout haut l'eloge de la Convention, appeler le duc de Modène un *Neron en raccourci* et se vanter de n'être ni catholique, ni chretien Un pave tombant dans une fourmiliere ne produirait pas plus de desordre que ces déclarations eclatant comme des bombes sous la coupole du Luxembourg. Le mot de M. Veuillot fut alors prononcé et repete avec colere. Nous ne sommes guere habitues en France à voir de grands seigneurs se tourner ainsi, tout à coup, après des années d'etudes, vers la libre-pensee et l'independance politique. Aussi bien, y avait-il chez le comte d'Alton-Shee quelque chose de l'homme d'Etat anglais et il n'a pas tenu a lui de devenir un personnage dans les diverses assemblees qui se sont succédé chez nous depuis 1848. Le suffrage universel en a decide autrement. Il s'en fallut de peu de voix que M. d'Alton-Shée, dejà colonel d'une legion de la garde nationale, ne devint representant du peuple, après Février. En 1869, lors des élections au Corps-Legislatif, il essaya vainement de se porter candidat à Paris. L'ancien pair de France representait alors l'opinion radicale contre M. Thiers qui se contentait de representer l'opposition sans merci à l'empire. L'intervention de M. d'Alton-Shee fut même jugee assez severement alors par quelques esprits soupçonneux.

Que serait-il arrivé si M. d'Alton-Shee eût, par impossible, éte elu contre M. Thiers? L'empire n'eût-il pas vu là, sinon une victoire, au moins une consolation ? Toujours est-il que *l'administration*, comme on disait, fit alors voter les gardes municipaux de la circonscription pour M. d'Alton-Shee qu'on leur representa très-habilement comme un ancien ami de M. de Morny, ce qui etait vrai. M. d'Alton-Shée n'en donna pas moins, a cette époque, de grandes preuves d'esprit. Cet aveugle clair voyant devinait, ou plutôt *voyait* distinctement, malgré le voile qui lui couvrait les yeux, l'attitude, les dispositions des reunions publiques auxquelles il ne craignait point d'assister. D'un ton net, precis, élegant, un peu narquois, il repondait à toutes les questions souvent un peu chargees de doutes incisifs, que lui adressaient ceux dont il briguait les suffrages. La démocratie est souvent trop exclusive, c'est M Gambetta lui-même qui l'a dit dans cet eloquent discours, où il appelle l'avenement d'une republique ouverte. La foule aime cependant à choisir des Gracques, des patriciens pour chefs, mais encore veut-elle connaitre le fond de leur pensee.

La plupart des questions adressees alors à M. d'Alton-Shee etaient dominees par ce point d'interrogation éternel :

— Pourquoi avez-vous accepté d'être pair de France?

D'Alton-Shee souriait alors sous la petite moustache grisonnante qui ombrageait sa lèvre et, non sans ironie

— C'est qu'a l'epoque où j'ai ete cree *pair* j'avais six ans, repondait-il, et qu'alors mes opinions politiques n'étaient pas suffisamment faites!

Jamais la réponse ne manqua son effet; elle provoqua toujours des explosions de rires.

Rien n'etait plus vrai. Né en 1810 et fils unique de Jacques Vulfranc, baron d'Alton, et de Françoise Shée, fille du comte Henri Shee, conseiller d'Etat et senateur de l'empire, le jeune Edmond, avait ete, par ordonnance royale du 11 decembre 1816, — a six ans, — substitué à la pairie du comte Shee, son aicul, avec autorisation de Louis XVIII de réunir les deux noms de d'Alton et de Shee. Il avait parfaitement raison de dire que, à ce moment, protester ou refuser lui eût peut-etre ete difficile.

Malgre cette naisance, malgre sa fortune, — qu'il devora d'ailleurs rapidement — on peut dire que M. d'Alton-Shee n'aura pas ete un homme heureux. Il parle quelque part, dans ses *Memoires*, de *l'idee continue de l'instabilite*! Cette idée-là remplit sa vie. «J'ai eu constamment *un mur* devant moi, disait Sainte-Beuve pour exprimer les difficultes qu'il avait rencontrées dans l'existence.» D'Alton-Shée n'a... pas de mur devant lui, mais — le mot est justement encore de Sainte-Beuve — il vecut constamment *refoulé sur lui-même* Litterateur, il écrivit un essai, *le Duc Pompee*, qui ne marque point; il presente au Théâtre-Français une comedie, *l'Ivresse*, qui ne fut point reçue : homme politique, il se devoua sans recompense, il abandonna le Faubourg sans conquérir les faubourgs. Mais, du moins, on retrouvera tres-vivante, tres-curieuse, tres sympathique cette personnalite de refractaire elegant dans les *Mémoires* qu'il nous a laisses et surtout dans ces *Memoires du vicomte d'Aulnis*, où il fait raconter ses propres souvenirs à un personnage imaginaire.

C'est surtout — c'est seulement — le mondain, l'ami de Morny, de Musset, d'Alfred Tattet, qu'on retrouve dans ces pages où le *cancan* de Chicard, les travestissements de carnaval, les souvenirs des soupers d'autrefois, occupent autant de place que l'art, l'amour et le caprice. Lorsque, a peine âgé de dix-neuf ans, le jeune d'Alton-Shée arrivait à Milan avec une lettre de recommandation pour le prince de Belgiojoso, le consul de France lui dit :

— Gardez-vous bien de faire la connaissance d'un homme aussi dangereux; le prince est un don Juan !

— Don Juan? fit le comte avec gaiete, tant mieux, c'est mon patron !

Le véritable patron de d'Alton-Shee, c'eût ete plutôt lord Seymour, le bruyant boute-en-train des carnavals de Paris. Le *travestissement* joue un grand rôle dans l'existence du *vicomte d'Aulnis*. Un soir de bal masqué M. d'Alton-Shee se promenait, fumant un cigare dans le passage de l'Opera, vêtu d'un delicieux costume qu'il avait lui-meme invente, qu'il portait flegmatiquement, sans sourciller, et qui faisait detourner toutes les têtes quand il ne leur arrachait pas de cris d'effroi.

Ce costume etait un costume de squelette. Vêtement noir collant, un thorax d'argent, des tibias, des ossements reluisant neuf, cousus sur ce drap noir. Rien de plus, gai, à coup sûr, et d'Alton-Shee, en cet accoutrement, allait et venait, dans le passage, s'appuyant au bras d'un ami déguisé en débardeur ou en fort de la Halle. Tout à coup le pere de ce squelette, ou sinon le pere, du moins un ascendant plein d autorité, vient a passer et, tour à tour, en apercevant le jeune comte faisant sensation sous ce costume, devient rouge, puis pâlit et, d'un ton courroucé :

— Mais, en verite, monsieur le comte, dit-il, à quoi pensez-vous et que faites-vous?

J'acheve mes études pour la pairie, repondit gravement d'Alton-Shee sans se troubler. A trente ans, je remplacerai ces ossements-là par une cravate blanche. Ce sera parfait. Personne n'y verra rien.

Du moins, cet esprit vaillant et alerte sut s'arracher a temps à cette vie factice du mondain qui abetit et accable lorqu'elle mene à la satieté. Musset, le plus grand de tous ces *enfants du siècle* dont d'Alton-Shee fut l'ami, est mort avant le terme pour n'avoir pas secoue le joug d'une telle existence. « De mes compagnons ramenes par la ruine à l'impitoyable realite, » ecrivait d'Alton-Shee. « les uns sont sortis d'embarras par le » suicide, d'autres ont trouve en Afrique la » mort ou de grosses epaulettes ; d'autres » ont partage leur nom avec de riches heritieres ; d'autres, perseverant à tout prix, » devorant les humiliations ou bravant les » affronts, ont vecu des ressources precaires » du jeu, d'emprunts, de complaisances, de » parasitisme ; les plus malheureux ont roule de chute en chute jusqu'à l'infamie ; un » tres-petit nombre a essaye de se sauver » par le travail » D'Alton fut de ceux qui reagirent et vouerent leur existence inutile à une noble cause. Il vit son compagnon d'autrefois, le *decavé* Morny, aller jusqu'au coup d'État pour continuer son existence habituelle; loin de l'imiter, il le combattit et, lorsqu'on lui reprochait ces liaisons de jadis, cette vie gaspillee, lorsqu'il rencontrait le soupçon dans les rangs de cette democratie qu'il voulait servir, il s'en consolait en retraçant, dans quelque conference publique, l'*Histoire de la calomnie*, depuis Jago jusqu'à Basile, C'est M d'Alton-Shee qui a energiquement defini la calomnie : *le Crime de la parole*. Il en souffrit plus que tout autre. Je ne crois pas qu'il en soit mort.

Ce n'est pas seulement à propos de d'Alton-Shee qu'on a, cette semaine, parle et reparle de l'empire. L'election de la Nievre a fait brusquement apparaître aux yeux de tous le fantôme du cesarisme. Il est grand temps, à coup sûr, qu'on se decide à affermir la republique si l'on ne veut pas assister a une restauration imperiale qui serait pour ce pays-ci le comble de la honte et le plus grand des perils. La France exasperee par la politique irritante et debilitante a la fois des coalisés du 24 mai se repentirait sans doute rapidement d'avoir accepte le regime auquel elle doit tous ses maux et qui brandit, en decembre, une epee qu'il rendit à Sedan, mais, lorsqu elle se sentirait une fois de plus domptée et avilie, il serait trop tard pour secouer le joug. Elle serait contrainte de trainer, comme on traine un boulet, l'empire restaure et son personnel aggrave. Les mêmes exces les mêmes dilapidations, les mêmes scandales renaitraient, s'etaleraient impudemment devant la nation silencieuse et devant l'Europe écœuree. Et c'est alors qu'il faudrait desesperer d'un pays qui tendrait aussi docilement le cou a sa chaine et retournerait à ses habitudes d'esclavage, comme un homme tombe retourne à sa maitresse avilie.

Reprendre l'Empire apres le Mexique, revenir a l'empire apres Sedan, voir reapparaître l'administration de Janvier de la Motte, les candidatures choisies par M. Rouher, la politique sinistre qui nous a conduits où nous sommes, en verité, ce serait trop. Il ne resterait plus à tous ceux dont le cœur bat au nom de patrie qu'à se couvrir le front de leur manteau pour ne pas voir passer le succes insultant ou à quitter le coin de terre du pays où ils ont essaye de planter leur tente, de construire leur foyer, pour aller demander à l'etranger un peu d'air libre et le droit de mourir loin d'une terre triplement envahie et qui ne leur appartiendrait plus.

(*Indépendance belge*).

JULES CLARETIE.

… au des Messageries … it d'arriver de Tré… gnaler l'incendie. Le … envoyer à terre la … uinzaine d'hommes … un officier, mais … de l'office sanitaire … r, et n'eut pas même … nir de cette circon… re, qui se serait em… er pratique. Néan… tion de Samsoun qui … monsieur le Com… empressement à nous …

Sincères dans notre langage comme nous le sommes dans nos vœux, nous n'oserions l'affirmer; mais voici ce que nous affirmons: c'est que nul ne réussira en tentant autre chose; c'est qu'il n'y a que cela de possible; c'est que, hors cela, il n'y a que négations et déceptions. Et d'ailleurs, est-ce que l'échec serait stérile? Non, il serait utile autant que glorieux, car il aurait préparé au parti conservateur libéral un terrain et un programme pour le jour d'une dissolution devenue inévitable et prochaine. Il n'y a plus désormais que deux solutions en présence: l'empire et la république. L'Assemblée nationale, en prolongeant la durée d'un mandat dont le terme a été livré à sa discrétion peut retarder l'heure où se posera l'alternative; il ne dépend pas d'elle de la faire disparaître. Nous ferions au pays, qui n'a pas perdu la mémoire, et à l'Assemblée, qui a prononcé deux fois la déchéance, une cruelle injure si nous semblions croire à l'indécision de l'un ou de l'autre dans ce dilemme inflexible.

Ceux qui avaient accepté la patriotique mission de constituer un gouver…

Estella (Navarre), où les carlistes paraissent avoir établi, ainsi qu'à Durango (Biscaye) et à Tolosa (Guipuzcoa), un centre de résistance important.

Si les renseignements qui nous arrivent sont exacts, le maréchal Concha, après avoir donné à ses troupes le mois de répit qui semble séparer les actes d'offensive des républicains, se serait porté le 24 mai sur la route du Nord et aurait attaqué, avec 26,000 hommes divisés en trois corps et disposant de 64 canons, Villaréal et Oxhandiano, que défendaient les carlistes. Ceux-ci prétendent que l'attaque aurait été infructueuse et que Concha, repoussé, se serait mis en marche sur Estella.

Si le fait est vrai, il ne nous semble pas qu'on puisse en tirer de fâcheuses conséquences. Peut-être le général n'a-t-il pas voulu pousser à fond une attaque dont le succès, s'il eût continué d'avancer, aurait exposé son aile droite aux coups des ennemis en force dans le Guipuzcoa. On peut penser qu'il a eu l'intention de retenir au Nord une partie des forces de ses adversaires, tandis qu'il gagnerait à marches forcées Estella et tâcherait de délivrer le sud de …

… long document, logique et substantiel. Il commence par bien poser les faits de la cause. L'élection a eu lieu le 5 novembre 1872; Baxter et Brooks étaient candidats; le président du Sénat a, conformément à la Constitution, compté les voix et déclaré que Baxter avait la majorité. Baxter a été en conséquence installé dans son poste et est entré en fonctions. Cependant Brooks a introduit devant la Chambre des représentants une action en nullité de l'élection; cette action a été repoussée par 63 voix contre 9. Brooks ne se tint pas pour battu; il s'adressa à la cour suprême, qui le débouta de sa demande par la raison que l'Assemblée avait seule juridiction sur ces matières.

Il ne s'arrêta pas encore et présenta sa requête à la cour de circuit du comté de Pulaski en prétendant que Baxter n'avait pas eu plus de 30,000 voix, tandis qu'il en avait eu, lui, plus de 45,000; cette fois il trouva un juge complaisant, qui lui donna raison et lui adjugea le titre de gouverneur. Il saisit la balle au bond, prit avec lui une poignée d'hommes, expulsa Baxter de la Maison d'Etat et prit possession du gouvernement sans autre forme de procès. De là la prise d'armes des deux partis et tous les désordres que nous avons racontés. Cependant, la situation étant devenue intenable, Brooks prit prétexte d'un mandat tiré sur le Trésor public que le trésorier d'Etat refusait de payer pour demander à la cour suprême un ordre de payement, lequel ordre, s'il était accordé, décidait virtuellement la question du droit de Brooks à l'exer…

[illegible]

pagne de 1872 a été peu fructueuse, [illegible] de gros temps, que pour diverses autres causes.

Dans quelques lacs de l'intérieur, les pêcheries de *coregonus albus* ont été ruinées par l'emploi des « filets d'étangs », sorte d'engin fort destructeur et qui, d'ailleurs, entrave la reproduction. Ces filets sont ordinairement relevés chaque jour ; mais il arrive quelquefois qu'on est fort longtemps sans les visiter ; de sorte que le poisson capturé y meurt et putréfie l'eau dans un grand rayon.

Les bancs d'huîtres de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, naguère très-productifs, sont aujourd'hui presque complètement épuisés ; on propose d'en interdire l'exploitation pendant trois ans, dans l'espoir de les voir se reconstituer, et l'on désirerait que l'ostréiculture fût pratiquée sur les côtes, pour venir en aide aux ressources naturelles.

L'esturgeon n'est point exploité comme il pourrait l'être ; on devrait essayer la préparation de l'ichthyocolle sur une large échelle, et rien ne paraît s'opposer à ce que le caviar vienne s'ajouter à la liste des *conserves* diverses de poissons que nous tirons d'Amérique.

En ce qui concerne la morue, il paraît que la quantité pêchée chaque année va en augmentant : des recherches sont faites sur la nourriture habituelle de cette précieuse espèce, sur sa manière de frayer et ses habitudes en général. Un tort considérable est fait aux pêcheries par la coutume que l'on a de rejeter à la mer les entrailles de morue et autres déchets de pêche ; en se décomposant, ces matières infectent l'eau et éloignent le poisson. Ces déchets sont un embarras pour les pêcheurs ; mais on a proposé de les utiliser comme engrais et, dans ce but, d'employer de la terre à bord des bateaux, comme désinfectant. Ce procédé présente, sans doute, l'inconvénient de réduire l'espace affecté à la cargaison ; mais il y a lieu de croire que cet inconvénient serait très-largement compensé par la pêche plus fructueuse qui résulterait de la plus grande pureté de l'eau.

On est généralement d'avis que le poisson tué et saigné aussitôt que pêché est meilleur que celui qu'on laisse mourir au fond du bateau. La méthode hollandaise, considérée comme la préférable de toutes, [illegible] tranchée avec un couteau la moelle épinière et les artères du cou, juste derrière la tête. On désirerait la voir adopter par les pêcheurs du bas Canada, qui laissent leur morue s'asphyxier lentement, et souvent en plein soleil. [illegible]

D'utiles tables pluviométriques et thermométriques ont été dressées cette année, sur divers points de l'Etat, et l'on s'est occupé activement de travaux de sondage dans le golfe Saint-Laurent, tant pour connaître la nature des fonds que pour y étudier la faune et la flore maritimes.

La question de la souillure des rivières a [illegible] l'attention de l'administration ; on a constaté que plusieurs cours d'eau avaient perdu de leur fertilité par suite du voisinage d'établissements industriels qui déversent des eaux sales ou autres résidus.

La destruction du poisson [illegible] par l'emploi des filets traînants est aussi une question dont on se préoccupe ; on craint que ces pêches épuisantes, pratiquées pour satisfaire à une exportation considérable, ne finissent par ruiner les fonds le plus poissonneux.

Des quantités considérables de homards sont pêchées chaque année sur les côtes Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick pour la préparation de *conserves* en boîtes. Il en résulte une diminution sensible dans l'abondance de ces crustacés ; aussi l'autorité songe-t-elle à prohiber cette pêche pendant une partie de l'année.

Il est également question de réviser [illegible] les lois sur la pêche actuellement en vigueur dans les diverses parties de l'Etat, et de prendre, avec le gouvernement des Etats-Unis, des dispositions communes pour les deux rives des cours d'eau et des lacs séparant les possessions anglaises des Etats de l'Union.

Depuis [illegible] de la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, plus de 100 échelles à poisson ont été construites, occasionnant une dépense de 8,200 dollars, presque entièrement supportée par les propriétaires de moulins. Dans l'Ontario et la province de Quebec, il en a été établi environ 80, au prix total de 13,184 dollars.

L'élevage artificiel du saumon et du « white-fish » a été pratiqué sur une large échelle, et un nouvel établissement vient d'être construit par le gouvernement sur la rivière Restigouche. Cet établissement, qui a coûté 1,400 dollars, pourra largement faire éclore un million d'œufs tous les ans.

Un grand nombre d'alevins et d'œufs fécondés ont été distribués dans tout le pays. Le mode de fécondation généralement employé est celui connu sous le nom de *méthode sèche*, c'est-à-dire que la laitance est versée sur les œufs placés sans eau dans un vase.

Le rapport officiel conclut en se félicitant de l'application du système protecteur, qui assure un accroissement de propriété aux pêcheries du Saint-Laurent et de l'intérieur des terres, aussi bien qu'à celles des côtes.

(Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation).

L'exposition florale de Florence.

On écrit de Florence, à la date du 20 mai, au *Journal de Genève* :

L'étranger qui voudrait saisir d'un coup d'œil le contraste entre la Florence d'autrefois et celle d'aujourd'hui n'aurait qu'à passer du Vieux-Marché aux Halles centrales, où l'exposition des fleurs vient de s'ouvrir, dans le quartier de St-Laurent. Le Vieux-Marché, avec la jolie *loggia* qu'y fit bâtir Cosme-le-Grand (le *forum piscarium*, où se tient encore aujourd'hui le marché aux poissons), avec ses vieilles maisons, ses échoppes de toute sorte, ses puits verdâtres, ses allées fourmillantes qu'abritent contre le soleil des toiles de toute couleur, son *ghetto*, où se serait attardé [illegible] Théophile Gautier, [illegible] la Florence du seizième siècle. La couleur locale [illegible] Là vous coudoyez le vrai peuple florentin, [illegible] Caldo, et Garibaldi, *Galibardi*.

Les Halles centrales, c'est la Florence moderne. Le nouveau marché se compose de bâtiments élégants, vastes, bien aérés, où le verre et le fer tiennent la principale place, et qui n'ont point à craindre la comparaison avec les monuments analogues des plus grandes villes de l'Europe, — un véritable palais de cristal. On l'a achevé en grande hâte pour qu'il pût recevoir l'exposition actuelle.

Le temps ne l'a guère favorisée jusqu'ici, mais cette contrariété n'a pu tenir devant la bonne humeur florentine. Le roi a ouvert la fête. Il ne serait peut-être pas venu sans les courses de chevaux des Cascine qu'on a eu la bonne idée de faire coïncider avec l'exposition. On lui a épargné les longs discours qu'il n'aime guère : [illegible] depuis quinze ans !

Vous aurez certainement sur l'exposition elle-même un compte-rendu d'un [illegible]. Je ne pourrais vous parler que comme un profane de ces tapis d'azalées et de pétunias, de ces petites forêts de palmiers, de ces cèdres admirables, de ces arbres aux fruits d'or, véritables pommiers des Hespérides. Il ne m'est resté de tout cela que le sentiment très-vif du bon goût avec lequel les Toscans ont disposé ces merveilles végétales, sans parler des légumes, des fruits, des graines de toutes sortes et de tous pays.

Au centre de l'édifice central une vasque immense, avec un jet d'eau, rafraîchit l'air ; un véritable ruisseau s'échappe d'une grotte [illegible] fait que le murmure des fontaines est la seule chose qui manque à Florence, et ce luxe aquatique, auquel on est si peu accoutumé, n'est pas [illegible] charme même après l'orchestre de Strauss qui vient de passer à Florence, [illegible] n'avait rien négligé pour le plaisir des oreilles et des yeux.

Les journaux vous auront apporté la liste des membres du congrès. La Suisse française était représentée par MM. de Candolle, Ch. Godet et Desor. M. Alph. de Candolle a fait aujourd'hui même, à la Specola, une communication pleine d'intérêt sur les lois qui président à la répartition locale des espèces dans la flore des Alpes suisses.

Pendant les premiers jours, on sentait un peu l'absence d'une main directrice, due à la regrettable maladie du professeur Parlatore. C'est un laïque de la science, le syndic de Florence, dont tout le monde connaît le tact parfait et la bonne humeur spirituelle, qui a bien vite groupé tous ces étrangers, heureux de se retrouver le soir dans ses salons, où Mme Peruzzi les recevait avec son amabilité infatigable, se rappelant les noms les plus obscurs comme les plus connus, et n'oubliant personne, depuis les archevêques botanistes venus du fond de la Hongrie jusqu'au plus « humble prêtre de Flore » (c'est le titre que s'est donné à lui-même, dans son discours, le président de la société royale d'horticulture). Depuis le temps déjà lointain où la comtesse d'Albany accueillait dans sa maison du Lung'Arno les étrangers en passage à Florence, je ne pense pas qu'un salon aussi hospitalier se soit ouvert ici pour eux. Ils emporteront de la casa Peruzzi un souvenir reconnaissant.

Des visites dans les plus beaux jardins de Florence, ceux de la famille Gherardesca et le parc splendide des marquis Torrigiani à la Porte-Romaine, ont rempli les intervalles des séances du congrès. On a profité de la circonstance pour inaugurer au musée d'histoire naturelle le buste du botaniste anglais Webb, qui a légué à la Toscane les riches collections rapportées de ses voyages scientifiques.

VARIETES.

La Venus de Milo.

On sait qu'un long débat s'est élevé à Paris, il y a quelque temps, au sujet de la Vénus de Milo. On discutait pour savoir à qui revenait l'honneur de l'acquisition et sur l'état de la statue, au moment de la découverte, les uns prétendant que c'était une Vénus seule, monolithe, tenant une pomme à la main et intacte, et les autres qu'elle faisait partie d'un groupe où elle était représentée désarmant Mars. Ceux-ci soutenaient aussi que la statue était composée de deux pièces et plus ou moins mutilée.

M. de Vogüé, ambassadeur de France à Constantinople et membre de l'Académie des Inscriptions, a fait à ce sujet des recherches dans les archives de l'ambassade. Il a fait connaître par la lettre suivante appuyée de plusieurs documents inédits, le résultat de son enquête.

Péra, 9 mai 1874.

M. le Président et cher confrère,

Depuis qu'une polémique nouvelle s'est engagée au sujet de la Vénus de Milo et de l'état dans lequel elle a été découverte, on a eu recours à moi de divers côtés pour savoir si les archives de l'ambassade de France à Constantinople ne renfermeraient pas la solution du problème qui divise les archéologues...

La correspondance de l'ambassade avec le consulat général de Smyrne et l'agence consulaire de Milo, pendant les années 1820-21-22, renferme un certain nombre de dépêches relatives à la célèbre statue ; mais les contestations nées de la découverte et les réclamations qui l'ont suivie y tiennent plus de place que les détails archéologiques. Par une fatalité regrettable, la pièce principale, le premier rapport de M. Brest me manque. Je le fais rechercher à Smyrne, mais sans grand espoir de le retrouver, les archives de ce consulat général ayant plus encore que les nôtres, souffert des incendies, des déplacements de toutes les causes qui compromettent d'ordinaire la conservation des dépôts formés dans les postes diplomatiques. Quoi qu'il en soit, j'ai réuni un certain nombre de faits qui pourront ne pas être inutiles au débat. Je vais rapidement les résumer.

C'est le 8 avril 1820 (et non en février) que la statue fut découverte par un paysan qui piochait son champ. M. Brest fut le premier informé de la trouvaille ; il s'aboucha avec le paysan et négocia l'acquisition de la Vénus. Le paysan s'engagea à ne la céder qu'à M. Brest.

Celui-ci s'empressa d'avertir le consul général de Smyrne et lui « proposa de faire acheter le marbre pour compte du gouvernement. » M. David, « n'osant prendre sur lui une pareille dépense, » en écrivit à l'ambassadeur, le marquis de Rivière, et lui demanda « s'il voulait prendre sur lui de faire cette acquisition pour le musée royal. » Les communications, à cette époque, étaient longues et difficiles entre les îles de l'archipel. C'est le 25 avril seulement que M. David communiquait à l'ambassade les informations qu'il avait reçues ; sa lettre ne put arriver à Constantinople avant les premiers jours de mai. M. de Rivière prit rapidement son parti, et le 23 du même mois, la goëlette l'*Estafette*, portant son mandataire, M. de Marcellus mouillait en rade de Milo.

Six semaines à peine s'étaient écoulées depuis le jour de la découverte, cet intervalle, bien court pour l'époque, avait néanmoins suffi pour qu'une intrigue fût nouée. Un prêtre grec, Olkonomos Verghi, voulant conquérir par le don de la statue les bonnes grâces de Mourouzi, le drogman de l'arsenal, avait circonvenu le propriétaire du trésor, l'avait menacé, effrayé, et avait fini par vaincre sa résistance. Quand M. de Marcellus arriva à Milo, la Vénus avait échappé à M. Brest et avait été vendue 718 piastres à Olkonomos.

Par quels moyens M. de Marcellus parvint-il à faire casser ce marché et à faire triompher les droits qu'il tenait des promesses antérieures faites à notre vice-consul ? Les archives de l'ambassade sont muettes sur ce point : elles laissent complètement dans l'ombre l'épisode du combat rapporté dans les mémoires de Dumont-d'Urville et la nature des « obstacles divers » que M. de Marcellus eut à écarter. Elles constatent seulement que la statue fut cédée par une vente régulière, vente précédée par de laborieuses négociations.

« C'est avec beaucoup de peine que M. de Marcellus a obtenu que la statue lui fût vendue, » écrit M. le baron des Rotours, commandant d'un des vaisseaux du Roi, à la date du 29 mai. Les agents de cette transaction furent deux des primats de l'île, Petraky Tatarakis et l'archimandrite grec. La somme payée fut de 836 piastres, dont 718 remboursées à Olkonomos Verghi, et dont 118 représentaient les dépenses faites par les primats pour transporter la statue du lieu où elle avait été trouvée jusqu'à la Marine.

Pour cette somme de 833 piastres du temps ou 550 fr. environ de notre monnaie, M. de Marcellus acheta non-seulement la Vénus, mais les trois Hermès et l'enfant découverts avec elle. Le 26 mai, l'*Estafette* mettait à la voile avec son précieux fardeau. Trois jours après arrivait en rade de Milo une corvette anglaise venant de Malte pour acheter la statue...

M. de Vogüé raconte ensuite les vexations infligées aux primats par le drogman irrité, comment on leur arracha, en les menaçant de leur faire trancher la tête, un certificat portant que la statue aussitôt découverte avait été destinée au drogman, allégation que dément M. Brest. De plus, on leur extorque à plusieurs reprises 7,100 piastres. Témoin des souffrances de ces pauvres gens, M. Brest insista auprès de M. de Marcellus pour réclamer en leur faveur la protection de la France. M. de Marcellus prit l'engagement de faire rembourser aux primats de l'île les avanies dont la Vénus de Milo aurait été l'occasion. M. de Rivière obtint de la Porte un *bouljourdhy*, qui ne fut jamais exécuté, mais qui ordonnait la restitution de l'argent indûment perçu ; les efforts de deux chargés d'affaires, MM. Viella et de Beaurepaire, échouèrent devant l'inertie de l'administration ottomane. L'insurrection grecque survint ; la Porte put se croire libérée de tout engagement. Ce fut M. de Rivière qui indemnisa les primats et acquitta la dette que la France avait contractée envers eux le jour où le Musée national avait reçu de l'ambassadeur le chef-d'œuvre conquis par leurs soins.

Les quelques autres renseignements donnés par les archives, continue M. de Vogüé, sont épars dans trois lettres dont je vous envoie le texte, laissant aux défenseurs des deux systèmes en présence à y chercher des arguments. Ceux qui soutiennent que la statue a été découverte avec ses deux bras intacts s'empareront du mot de M. Dauriac : « Vénus recevant la pomme. » Restera à déterminer la part que l'induction peut avoir eu dans la rédaction de cette phrase, et à examiner si le fait de la découverte, auprès de la statue, d'une main brisée tenant une pomme, n'a pas suffi à l'inspirer. Les autres, avec plus de force, suivant moi, pourront s'appuyer sur la lettre de M. Brest et soutenir que si les bras avaient été brisés et perdus pendant le transport de la statue ou dans un combat sur la plage, M. Brest n'aurait pas eue à *faire des fouille dans la niche* pour les retrouver.

Un fait surtout me paraît ressortir de ces documents, c'est que les deux portions de la statue n'ont pas été simultanément exhumées. Dans la première lettre, celle du 25 avril, il est dit expressément que le buste seul a été mis au jour ; et pourtant les fouilles avaient déjà été poussées assez loin pour amener la découverte d'un des Hermes et de la statue d'enfant. La partie inférieure de la Vénus ne fut trouvée que plus tard, et une lettre du 31 mai signale d'une manière toute particulière la valeur de cette trouvaille. S'il est vrai que les deux blocs aient été trouvés assez distants l'un de l'autre pour qu'un certain intervalle de temps se soit écoulé entre la découverte du premier et du second, que devient ce récit d'une statue debout sur son socle, au fond d'une niche, contemplée par ses heureux inventeurs dans l'harmonie majestueuse de ses formes intactes et de son installation originale ? N'y a-t-il pas lieu de douter non de la bonne foi des narrateurs, mais de la fidélité de souvenirs traversés par le cours des années, le bruit des controverses, l'envahissement inévitable de la légende.

Ils sont bien rares, je crois pouvoir l'assurer, les exemples de statues antiques trouvées intactes à leur place primitive, ayant échappé, au fond d'une niche tutélaire, à l'action du temps et des hommes, et demeurant inviolables quand tout s'écroulait autour d'elles, soit dans une catastrophe subite, comme celle d'Herculanum, mais par l'effet d'une destruction assez lente pour transformer en un champ labourable le monument qu'elles contribuaient à orner. S'est-on d'ailleurs bien rendu compte de la valeur du mot *niche*, employé par les premiers témoins pour désigner le lieu de la découverte ? Faut-il le prendre dans son sens architectural ou l'entendre d'un enfoncement plus ou moins naturel dans lequel plusieurs statues provenant d'un temple voisin auraient été déposées ou jetées pêle-mêle ? Les exemples sont nombreux d'enfouissements semblables, accomplis à l'époque du triomphe du christianisme, soit par les chrétiens, pour faire disparaître des *idoles*, soit par les derniers païens, pour soustraire à la profanation l'objet de leur vénération attardée. Une étude des lieux pourrait seule nous éclairer sur ces détails et offrir les éléments de la solution définitive du problème. Je ne saurais l'entreprendre aujourd'hui, et je cède la parole aux documents écrits...

Veuillez agréer, monsieur le président et cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

VOGÜÉ.

I.

Smyrne, le 25 avril 1820.

A monseigneur le marquis de Rivière

Monseigneur,

M. le commandant Dauriac m'écrit de Milo, le 14, que trois jours auparavant il a été trouvé dans cette île, par un paysan qui piochait dans son champ, une statue de marbre blanc représentant Vénus recevant la pomme. Elle est de grandeur plus que naturelle. On n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture. Cet officier est allé la voir ; la tête lui a paru bien conservée ainsi que la chevelure. M. le commandant de l'*Estafette* l'a vue aussi et a trouvé le torse bien modelé. Il pourra donner plus de détails à Votre Excellence. On a dit au paysan que la découverte qu'il avait faite était d'une grande valeur. Il y a des personnes, assure M. Dauriac, qui lui en ont déjà offert mille piastres. M. Brest a obtenu des primats que la statue ne soit pas vendue jusqu'à nouvel ordre. Voyez, monseigneur, si vous voulez prendre sur vous de faire cette acquisition pour le Musée royal. Il sera beau pour Votre Excellence d'avoir enrichi ce grand dépôt des arts.

Je la prie, etc.

(Signé) L. DAVID.

P. S. Je reçois une lettre de M. Brest : il annonce que le même paysan a trouvé deux autres statues. L'une représentait le dieu Terme, l'autre un jeune enfant. Il me fait observer que les opinions sont partagées ; que quelques-uns de nos officiers ont trouvé que ces statues n'étaient pas d'un grand prix, que quelques autres les ont regardées comme de beaux ouvrages. Mais l'opinion de nos marins ne peut pas faire autorité sur cette matière ; il nous faudrait le coup d'œil d'un artiste et nous n'en avons point à Smyrne en ce moment. Les primats, m'écrit M. Brest, veulent qu'il soit fait présent de cette statue au drogman près du capitan-pacha.

Notre agent consulaire a obtenu qu'il n'en serait point disposé avant qu'il leur eût fait connaître la décision qu'il provoque, et il me propose de faire acheter ce marbre pour le compte du gouvernement. Je n'ose prendre sur moi une pareille dépense. Je vous prie, monseigneur, de me donner vos ordres le plus tôt possible.

N. B. En marge de cette dépêche, on lit de la main de M. de Rivière : « La statue est en fort mauvais état ; elle pourra être restaurée ; j'ai chargé M. le vicomte de Marcellus de l'acheter ; il s'est acquitté de cette commission et doit la rapporter sur l'*Estafette*. »

II.

Smyrne, le 31 mai 1820.

Monseigneur,

J'ai reçu ce matin une lettre de M. le baron des Rotours ; elle est datée en rade de Samos, le 29. Il arrivait de Salonique et d'Athènes, où il avait été très-bien reçu. « J'allais entrer à Milo, ajoute-t-il, quand j'ai trouvé l'*Estafette* qui en sortait. M. de Marcellus, qui remplit à bord de cet aviso une mission importante, avait aussi celle d'acheter la statue trouvée dans l'île, il y a deux mois. C'est avec beaucoup de peine qu'il est parvenu à obtenir qu'elle lui fût vendue. Je doute que j'eusse obtenu le même succès, malgré les sacrifices que j'étais résolu de faire. Ce qui rend cette acquisition plus importante que nous ne pensions, c'est que la partie qui y manque a été retrouvée. M. de Marcellus assure que le travail en est parfait ; qu'elle ne peut manquer de tenir une place distinguée parmi les chefs-d'œuvre de l'art qui ornent encore notre musée. Quant à mon sentiment là-dessus, je ne puis vous le dire, la statue était encaissée et placée dans la cale de l'*Estafette*. »

Je vous félicite, monseigneur, d'avoir saisi cette occasion d'augmenter les richesses de notre beau musée. Mon fils, qui est sur la corvette, me parle aussi d'une statue d'enfant et de trois Termes, trouvés en même temps que la Vénus et livrés aussi à votre envoyé. C'est une véritable fortune et qui fera plus d'honneur à Votre Excellence que les marbres du Parthénon n'en ont fait à lord Elgin...

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

(Signé) L. DAVID.

III.

(Extrait.)

Milo, le 26 novembre 1820

A M. le vicomte de Viella, chargé d'affaires.

Monsieur le chargé d'affaires,

Je prends la liberté de vous écrire la présente pour vous accompagner deux lettres que S. E. Mgr le marquis de Rivière m'a remises à son passage dans cette île pour vous, monsieur. Il est parti le 15 pour sa destination............

....

Son Excellence m'a laissé des ordres pour faire des recherches pour trouver les bras et autres débris de la statue ; mais pour faire cela il serait urgent d'obtenir un *bouljourdhy* qui permît de faire des fouilles à nos frais, car dans la même niche où elle a été trouvée, il y a lieu d'espérer que l'on doit trouver d'autres objets....

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé) LOUIS BREST.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 10 juin.

Obligations Roumélie	fl.	50.30
d. Nouvelles		39.50
Anglo-Bank		128.25
Société de cred. aust-turq..		— —
Banque austro-ottomane..		80.25
Pièce de 20 francs		8.94
Agio		105.75
Change sur Londres		111.70
Credit anstalt		218. —
National Bank		988. —
Lloyd		437. —

Affaires limitées à la Bourse.

France.

Versailles, 9 juin, soir.

M. Girerd, député radical a interpellé le gouvernement relativement à une proclamation émanant du comité de l'appel au peuple.

M. Rouher a nié qu'un comité de l'appel au peuple existe et a contesté l'existence de la proclamation dont il s'agit.

M. Gambetta montant à la tribune a attaqué les bonapartistes avec une grande violence. Il a accusé le ministère de complicité et provoqué un grand tumulte. Ayant maintenu ses attaques et ses injures il est rappelé à l'ordre au milieu de la plus vive agitation.

Le président a été forcé de lever la séance.

Paris, 10 juin

Le préfet de la Nièvre est démissionnaire.

Allemagne.

Ems, 10 juin

Un des princes hollandais est venu faire une visite à l'Empereur de Russie.

Angleterre.

Londres, 10 juin

Le bruit court que le gouvernement serait disposé à livrer Rochefort au gouvernement français lorsqu'il débarquera en Angleterre.

24,000 houilleurs sont menacés d'être renvoyés s'ils persistent dans leurs prétentions.

Belgique.

Bruxelles, 18 Juin

Des libéraux ont été élus dans notre ville.

Grèce.

Athènes, 10 juin, 7 h. 20 m. soir.

Pistotiki.	dr.	18.50
Livre sterling.	»	28.60
» turque	»	26.20
Pièce de 20 francs	»	22.95

Affaires insignifiantes à la Bourse.

La prochaine lutte concernant les élections pour la Chambre des députés occupe exclusivement l'opinion publique et le gouvernement.

Les fortes chaleurs ont commencé.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 10 juin.

	Clôture
Dette Générale	47 —
Emprunt 1865	64 —
do 1869	— —
do 1871	63 —
do 1872	81 —
Consolidés anglais	92 9/16
Emprunt égyptien	68 1/4
Nouvel Emprunt Ott.	50 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 10 juin.

	Ouv. du matin	Ptres	51 15 —
	Hausse	»	51 20 —
[illegible]	Baisse	»	50 [illegible] —
	[illegible]	»	— —
	[illegible]	»	50 17 —
	Après Bourse	»	— —
Actions [illegible]		L.S.	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs		»	5 44 —
» [illegible] excoup.		»	[illegible] —
» du Crédit Austro-Turque			— —
» du Crédit Général		L.T.	9 — —
Banque Verissi et Cassoulli		»	3 30 —
Tramway		»	3 46 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 30 —
Laurium		Fr.	90 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	25 — —
Obligations des Chemins de fer		»	111 — —
» 2e émission		»	85 — —
Emprunt	1865..coup.det.	»	330 — —
	[illegible]	»	[illegible] — —
	1869	»	207 — —
	1872	»	80 — —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P.	[illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
Impérial [illegible]	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	109 —
Bechlik—(différence)	»	105 [illegible]
Métalique... (id)	»	105 [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 9 juin.

[illegible] paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div. [illegible] chéMaples, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles, div. [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 9 juin.

[illegible] Odessa, paq. à vap. angl. *Hylton Castle*. c. [illegible] Trébizonde, paq. à vap. ottom. *Medari Teffik*, c. [illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 9 juin.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 9 juin.

[illegible] — bk. hell. *Neo Argiri*, c. Papa lest. — bk. norv. *Sceo*, c. Morck, lest

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

du 9 juin.

[illegible] *Alexandros*, c. Ligheron, maïs, Galatz p. Trieste. [illegible] *I. Spiridon*, c. Pollemeropoulos, maïs Ibraïla [illegible] *A. Dimitrios*, c. Dimitrios planches, Galatz pour [illegible] *Thornaby*, c. Alaky, blé, Odessa p. Havre. [illegible] *Chorai bahri*, c. Bekir, blé, Varna p. Constple. [illegible] *Chayni bahri*, c. Memich, blé. Varna p. Const.

Directeur-gérant N. BORDEANO

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 3 juin (v.s.) auront lieu les enchères définitives pour la location du bain de Galata-Séraï.

Les personnes qui voudraient renchérir le loyer de 50,350 piastres déjà offert pour une année, sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 9 juin 1874.

THÉATRE DE CADI-KEUY.

Vendredi 12 juin 1874, à 9 heures 1/2 du soir

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

donné par

Strafford Romano

[illegible]

PROGRAMME

Première Partie

1. De-Bériot. Neuvième Concerto pour Violon avec accompagnement de Piano exécuté par S. Romano ; — 2. Robandi. *Alla Stella confidente*, Romance chantée par Mme [illegible] ; — 3. Masini. Fantaisie pour flûte avec accompagnement de Piano sur *La Forza del Destino* de VERDI exécutée par M. Sgarzi ; — 4. De-Meglio. Grand Trio pour Piano, Violon et Violoncelle sur le *Rigoletto*, exécuté par Mlle Romano, MM. S. Romano et A. Romano ; — 5 Verdi. Cavatine dans l'Opéra *I due Foscari*, chantée par Mme Scorcelletti.

Deuxième Partie.

6. Ernest. Elégie pour Violon, exécutée par S. Romano ; — 7. Mojo. Transcription de Concert pour Violoncelle sur la *Jone* de PETRELLA exécutée par A. Romano ; — 8. Galli. Trio brillant pour flûte, Violon et Piano sur l'Opéra *Il Giuramento* de PETRELLA, exécuté par MM. Sgarzi, S. Romano et N. Arabiano ; — 9 A-B. Mélodie chantée par Mme Scorcelletti ; — 10 Alard Grande fantaisie de Concert pour Violon sur l'Opéra *Faust* de GOUNOD exécutée par S. Romano.

Le Théatre sera éclairé à Giorno.

PRIX

Loges: 1er rang: 1 Livre Turque. 2me: rang: 1/2 Livre Turque. Fauteuils: 1 Medjidié. Stalles: 3 quarts. Entrée 1/2 Médjidié.

Aux Matériaux Français

[illegible]

Rue Moun-Hané, 31, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde*, *batarde*, *expédiée*, *italienne*, *gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

[illegible]

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, No [illegible] près de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 3 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

A VENDRE. un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER une maison à Arnaout-keuï dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi No 91.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

ANNEE 8me Nº 133 — Rebi-ul-Akhir [illegible] 1291 — VENDREDI 12 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.
[illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ [illegible].

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du Journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM Manzoni et Ce., via Dolla Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 11 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le ministere Cissey vient de subir, à l'Assemblée de Versailles, une attaque fort vive et c'est, certainement, sa singuliere attitude, et les récentes nominations de bonapartistes à de hautes fonctions qui en sont la cause.

Bien que les détails manquent, il est facile de se rendre compte de l'incident, qu'un télégramme de Versailles, en date du 9, resume ainsi :

« M. Girerd, député radical, a interpele le gouvernement relativement à une proclamation emanant du comite de l'appel au peuple.

« M. Rouher a nie qu'un comité de l'appel au peuple existât, et a contesté l'authenticité de la proclamation dont il s'agit.

« M. Gambetta montant à la tribune, a attaqué les bonapartistes avec une grande violence. Il a accuse le ministere de complicité et provoqué un grand tumulte. Ayant maintenu ses paroles, il a été rappelé à l'ordre au milieu de la plus vive agitation.

« Le president a été forcé de lever la séance. »

Le cabinet de Versailles, en se renfermant dans un mutisme complet, en prenant le plus grand soin à ne pas faire connaître son programme et à favoriser les impérialistes, prete le flanc à toutes les attaques et ne tardera pas à se trouver dans une position plus difficile que celle de M. de Broglie.

M. de Cissey et ses collègues auront beau essayer de fuir toutes discussions, ils seront forcés d'y venir, et l'incident qui vient de se produire montre jusqu'à quel degré l'orage pourra, alors, se déchaîner.

Quoi qu'il en puisse etre ces débats démontrent, plus que jamais, l'impossibilité pour la Chambre actuelle de rien faire de bien, et la nécessité d'en appeler au suffrage universel.

Qui ne voit que l'autorité du marechal Mac-Mahon, que son prestige, sont compromis, par les discussions stériles et impuissantes de l'Assemblée de Versailles.

Il est temps que cet état de choses cesse, et que la nation fasse entendre sa voix si on veut épargner à la France une crise plus terrible que toutes celles par lesquelles elle a passe.

Des informations adressées de Berlin à l'*Independance Belge*, assurent que les négociations concernant la nouvelle délimitation du diocese de Nancy sont terminees.

Grâce à la déférence empressée du gouvernement français, on s'est entendu sans difficulté sur l'adjonction à des dioceses allemands des paroisses qui vont etre détachées de l'évêché de Nancy. C'est le gouvernement français qui s'est chargé d'obtenir l'approbation de la curie romaine dans cet arrangement.

Le bruit d'une conspiration croate, en vue de séparer de la Hongrie cette partie du royaume de St-Etienne, et de la la réunir à l'Autriche cisleithane, sont énergiquement démentis par la *Correspondance hongroise*, et le journal officiel d'Agram.

Cependant la *Réforme*, qui avait publié les premieres révélations, persiste dans ses affirmations. Suivant elle l'évêque Strossmayer serait le chef secret de cette conspiration. Le but qu'il se serait propose consisterait à fonder un Etat slave du Sud. Pour y parvenir il voudrait renverser, avant tout, le système dualiste. Par ce moyen il compterait arriver à annexer la Dalmatie au royaume croate et plus tard meme la Bosnie, et, à ce prix, le parti national croate serait tout prêt à envoyer ses délégues au Reichsrath autrichien, au lieu de les envoyer à la Diète de Pesth.

Ces bruits, occasionnes par la présence de quelques notables dalmates à Agram, ont produit une telle émotion en Hongrie, que le gouvernement croate a jugé nécessaire, ainsi que nous venons de le dire, de les dementir formellement dans son journal officiel. Les notables dalmates ne seraient venus à Agram que pour des négociations ayant trait à la jonction des chemins de fer des deux provinces.

La *Correspondance hongroise* s'attache de son côté à démontrer la fausseté des rumeurs propagées par *la Reforme*. La feuille du comte Bethlen, déclare que cette prétendue conspiration été inventée par le parti unioniste croate, dans le but de déconsiderer aux yeux du gouvernement hongrois le parti national, actuellement au pouvoir, et d'y revenir ainsi lui-même, afin de recommencer à exploiter le pays au profit des intérets personnels de quelques-uns, comme il l'a déjà fait autrefois.

On a des nouvelles du maréchal Concha. Vittoria, serrée de pres par les carlistes, a été dégagée par le commandant en chef de l'armée du Nord.

Mais à mesure qu'il s'eloigne du théâtre de ses derniers succes, l'ennemi y reparait et rend impossible la reprise des travaux de la paix.

L'exploitation des mines de Somorrostro reste suspendue, la navigation du Nervion n'est guere plus libre qu'auparavant, des engagements ont lieu chaque jour sur les hauteurs qui couronnent Bilbao ; enfin il n'est pas jusqu'aux environs de Santander qui ne soient exposés aux excursions ennemies. La bande de Navarrete y a enleve, le 22 Mai, une colonne de volontaires urbains.

Ce ne sont pas là des succes bien accentues ; mais ils empechent le pays de se relever et indiquent la force de résistance de la cause royaliste.

L'*Imparcial* s'occupant du projet de budget que M. Camacho finit d'élaborer, donne des renseignements qui nous paraissent ne devoir etre acceptés que sous benéfice d'inventaire.

Il dit que le ministre des finances réduira l'interêt de la dette interieure de moitié, qu'il proposera même un arrangement aux porteurs de la dette extérieure et que s'ils l'acceptent, il executera le contrat passe pour le paiement des coupons echus en retablissant le droit pour l'Etat d'établir la régie absolue sur le tabac et sur le sel.

Si c'est par une faillite déguisée que le gouvernement de M. Serrano espere retablir son crédit, cela donne, dans ce cas, une triste idée de la capacité des hommes dont il s'est entouré.

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1).

VII.

« Gouverner, c'est prévoir »

La Turquie peut suivre sans fausse honte la marche que tous les grands Etats ont adoptee ; certainement le mot *protection* est en defaveur, il n'est point à la mode, et c'est une facheuse position pour un ecrivain, que defendre des idees anciennes, surannees ou, comme on le dit, qui *ne sont plus de notre siecle*.

Nous comprenons cette phrase dans la bouche d'un anglais.

Pour lui ces doctrines ne sont plus de ce siecle, mais grâce à elles l'industrie anglaise s'est developpee depuis deux cents ans, et elle est parvenue à l'etat où nous la voyons aujourd'hui.

Qu'il nous soit donc permis, à nous qui sommes arrieres de plus de deux cents ans sur l'industrie et le commerce de l'Angleterre, qu'il nous soit permis d'employer à notre tour les moyens qui ont si bien reussi à cette industrieuse nation, et que rien ne peut avantageusement remplacer.

Depuis un siecle deux grands pays ont fait des progres materiels considerables, ce sont les Russes et les Américains. Les uns et les autres n'ont pas voulu laisser faire à une autre nation ce qu'ils pouvaient entreprendre eux-memes en utilisant les produits de leur sol.

Les Russes avaient des laines, des metaux, du chanvre; ils ont voulu avoir le coton, la soie, et grâce à des tarifs eleves ils fabriquent des tissus qu'ils exportent en Asie où ils viennent en concurrence avec l'Angleterre.

Les Americains n'agissent pas autrement.

Voilà pourtant un peuple jeune, entreprenant, novateur; il n'a pas subi le reproche de s'attarder dans les sentiers de la routine, et la timidite est le moindre de ses defauts ; cependant son industrie se developpe à l'abri de tarifs protecteurs, et pouvant etre un peuple riche en nourrissant l'Europe, en lui envoyant les cereales et le coton brut qu'ils recoltent en abondance, les Americains ont eu l'ambition legitime de travailler eux-memes les matieres premieres qu'ils vendaient autrefois aux manufactures anglaises, et de lutter avec celles-ci.

Qu'en est-il resulte? c'est que grâce à leur enorme production, grâce aux avantages qu'ils recueillent en trouvant chez eux la matiere brute, ils fabriquent les colonnades à meilleur marche et aussi bien que les Anglais leurs premiers maîtres en industrie, leurs rivaux inquiets à present.

Ces progres rapide ont poussé l'Amerique dans la voie du libre-echange, elle y marche fatalement et par la raison que nous avons deja dite, mais elle s'avance avec precaution, et si cette experience est tentee bientôt, c'est à l'introduction d'un element politique dans cette question d'affaires, de commerce, qu'il conviendra de l'attribuer.

Les grands proprietaires du Far West sont libre echangistes ils ont adopte un programme (convention de l'Yowa) auquel le parti republicain de Pensylvanie s'est rallie ; la Californie a fait de meme, mais cette convention de l'Yowa, *anti-monopoly convention*, ne demande pas une application complete des doctrines libre-echangistes. Elle reclame simplement une revision des tarifs actuels, et ses plus grandes exigences consistent à rendre francs de droits : le sel, le fer, le coton, les tissus de laine, et à réduire la legislation prohibitive à un simple appareil fiscal, qui constitue encore une legere protection.

D'ailleurs ces aspirations rencontrent une vigoureuse resistance, dans plusieurs Etats de l'Union, et à Harrisburg la protection est energiquement defendue.

Enfin, comme nous venons de le dire, l'element politique se mele à ces questions, et le parti democratique se fait une arme de la liberte des echanges dont il est l'apotre plus ou moins convaincu.

Un membre influent de ce parti M. Amasa Walker vient d'adresser de North Brookfield (Massachussetts) à l'un de ses compatriotes, une lettre que les journaux americains ont reproduite comme etant un resume du programme economique du parti liberal.

Dans cette lettre, M. A. Walker s'exprime de meme : « Le parti democratique et liberal devrait arborer la banniere du libre echange, le libre echange devrait etre une de ses doctrines cardinales. » Mais, avec ce bon sens qui caracterise les Americains dans l'etude des questions politiques, l'ecrivain que nous citons se preoccupe des conditions au milieu desquelles le libre echange pourra se developper, et il continue. « Laissez moi d'ailleurs ajouter que la question des hauts tarifs *reste en quelque sorte secondaire*, par comparaison à celles de la circulation fiduciaire ou des transports à hauts prix. »

La liberte commerciale apparait ici sous son jour veritable, c'est la fin à laquelle les efforts d'un pays doivent tendre, mais il ne doit pas negliger les moyens necessaires pour atteindre ce but, et ces moyens consistent, nous croyons l'avoir demontre, dans une sage protection, appliquee avec discernement aux produits qui ne peuvent point s'en passer.

(à suivre.)

(1) Voir le nº du 10 juin 1874.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1 juillet prochain, sont priées de le renouveler avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Par ordonnance impériale:

Hassan bey, mutessarif de Hersek, a été nommé mutessarif de Philippopoli;

Rezvan pacha, mutessarif de Travnik, a ete nommé mutessarif de Hersek, (Herzegovine) ;

Tossoun pacha, ancien mutessarif de Scutari, a ete nommé mutessarif de Gallipoli.

Le grand-vezir accompagne du *Caïmakam* du ministère de la guerre, Abdul-Kerim pacha, et du ministre de la Justice, a visite hier la caserne et l'hopital militaire situes à Ramiz-Tchiftlik sur les hauteurs d'Eyoub.

Nous apprenons que Rustem pacha, gouverneur du Liban, a demandé un congé pour se rendre aux eaux en Allemagne.

Kiamil pacha devant partir pour les eaux de Kessingen, en vertu du conge qu'il a obtenu de son gouvernement, Zia bey, 1er secretaire de l'ambassade imperiale à St-Petersbourg remplira les fonctiens de charge d'affaires pendant l'absence de S. Exc.

Cabouly pacha, ambassadeur ottoman à Vienne, est arrivé hier à Constantinople, par le courrier de Varna.

Le comte Zichy, ambassadeur de l'Empereur François Joseph, ne profitera de son congé qu'à la fin de ce mois.

En attendant, le baron Herbert et le personnel de l'ambassade quitteront Péra cette semaine pour aller s'installer à Buyuk-deré.

Hier, M. le comte de Grimberghe, ministre de Belgique, s'est rendu à la S. Porte où S. Exc. a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangeres.

M. de Pottenbourg, ministre d'Autriche-Hongrie près la Cour d'Athenes, est attendu incessamment à Constantinople, où S. Exc. passera quelques jours avant de se rendre à son poste.

Nous complétons les renseignements que nous avons donnes hier sur la présence de M. Bateman à Constantinople.

L'eminent ingénieur anglais a éte envoyé, spécialement dans notre ville, par le comite de Londres, pour examiner la question de la distribution des eaux à Constantinople, et pour adresser un rapport à la dite Société sur le projet de Kiamil bey et de Ternau bey.

Ainsi que nous le disions hier, le rapport de M. Bateman est des plus favorables au projet dont il s'agit, et il vient d'etre expedie à Londres afin que la Compagnie puisse commencer les travaux dans le plus bref délai.

D'ailleurs on sait que les statuts de la Société ont éte approuvés et homologués.

Les droits de citation qui doivent être payes aux huissiers des tribunaux dépendant de la haute cour de justice étant fixés par un tarif, il a été precédemment interdit à ces employes d'exiger et de recevoir des parties, à titre de *bakchich* ou sous tout autre pretexte, la moindre somme, en dehors de celle que les règlements ont fixée.

Bien que cette mesure ait éte portee à la connaissance des présidents de ces divers tribunaux pour etre communiquee aux huissiers et aux cavass près les tribunaux, on pretend qu'elle n'est pas strictement observée par les cavass notamment.

Afin de prévenir tout abus provenant de ce chef, le gouvernement vient de publier un avis officiel pour informer les interessés qu'ils ne doivent pas céder aux exigences des huissiers en payant une somme supérieure aux droits réglementaires et que des agents secrets ont eté désignés par le gouvernement pour surveiller la conduite de ces employés qui seront punis conformément à la loi, en cas de contravention.

Les bouees que le ministère de la marine avait commandées en Angleterre pour le port de Constantinople viennent d'arriver. La commission mixte instituee précedemment au Liman-Odassi à l'effet d'adopter un règlement du port, et qui s'était ajournée jusqu'à l'arrivée de ces bouées, devra reprendre ses travaux très-prochainement.

Stavro effendi vient d'être nommé chancelier du consulat général de Turquie à Raguse.

Tahir effendi, président du conseil de l'instruction publique, et Coumbary effendi, directeur de l'Observatoire Impérial, sont partis avant-hier pour Andrinople et Philippopoli.

Tahir effendi a pour mission d'inspecter les écoles *Ruchdies* et primaires de ces localités, et d'assister aux examens passés par les élèves de ces établissements.

Coumbary effendi voyage afin d'etablir, par voie telégraphique, une correspondance meteorologique entre Andrinople, Philippopoli et l'Observatoire Impérial.

Le stationnaire allemand, le *Météore*, partira ces jours-ci pour Varna, où il attendra le nouvel ambassadeur d'Allemagne M. le baron de Werther, qui doit arriver à Constantinople la semaine prochaine.

Voici quelques renseignements sur les efforts deployes par les autorités Impériales pour faire parvenir des provisions aux affamés de l'Anatolie:

Le gouverneur d'Ismidt telegraphie à la Sublime Porte, en date du 4 courant, qu'il vient d'expedier 20,200 ocques de farine à destination d'Angora ; 15,638 ocques, à Zir ; 10,896 ocques à Bey-Bazari, et 7,426 ocques à Naalla-khan.

Le gouverneur-géneral de Diarbékir mande par le telégraphe, qu'il a expedié en date du 7 courant à Cesaree de Malatié, un nouveau convoi de 43,516 ocques de farine. Les autorités d'Ineboli annoncent de leur côté qu'elles ont fait partir pour Castambol et de là pour Kengura 44 charges de provisions.

Le nombre des chameaux et des bêtes de somme employés par le gouvernement pour le transport des céréales de Diarbékir, d'Ineboli, d'Ismidt et d'Erzeroum jusqu'aux localités affligees par la famine, s'élève à 5000 environ.

M. Sakopoulo, consul de Grece à Roustchouk et M. Mathiudaki, juge suppleant au tribunal hellénique de Constantinople sont partis mercredi pour Athènes.

Ces messieurs sont appelés à faire partie de la Commission qui doit réorganiser le service consulaire du Royaume.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RA[illegible]

DEUXIEME PARTIE

I (suite)

Faisons une reserve cependant.

Nous avons dit que la justice parvint a retrouver les parents de la famille Reau.

Le mot n'est pas complétement exact.

Un membre de cette famille, très-proche parent du négociant, puisque c'etait sa belle-sœur même, ne put jamais etre retrouvé.

On l'appelait Mme Grondard : elle était veuve et depuis longtemps elle passait pour avoir quitte Paris, et apres quelques demêlés d'interets avec son beau-frere. On comprend, sans qu'il soit necessaire d y insister, l'effet que dut produire cette affaire sur le public

On n'etait pas encore, à cette epoque, blasé sur les drames de cour d'assises, et c'est avec une avidite frissonnante que l'on s'occupa pendant quelque temps de l'*Affaire de la noce*.

La police ne perdait pas une seconde et se multipliait.

Les chemins de fer, la télégraphie électrique n'étaient, pour ainsi dire, pas inventés ; et, reduits a leurs ressources individuelles, les agents de la sûreté battirent les buissons dans toutes les directions.

Ce fut peine inutile.

Un moment pourtant, on put se croire sur la piste d'une révelation importante.

Il faut toujours faire la part du hasard dans les evenements les mieux combines.

Naturellement, on s'était rendu à la poste aux chevaux, pour se renseigner sur les departs qui avaient pu avoir lieu le jour du crime.

Mais les déclarations recueillies de ce côté n'amenèrent aucun résultat de nature à éclairer la justice

On constata seulement que la nuit même trois berlines avaient quitté Paris : dans la premiere etait un grand seigneur russe, enveloppe de fourrures, qui portait un titre de prince, et paraissait aussi bourru que genereux : dans la seconde se trouvait une vieille dame avec son intendant, qui regagnait le Dauphine ; enfin, la troisième etait occupée par un deputé du centre qui allait presider le conseil général de son departement.

L'agent de la police auquel etait particulierement confié le soin des recherches prit à peine garde au depute, negligea la vieille dame et son intendant, et se lança sur la trace du prince russe.

Mais arrivé à la frontière d'Allemagne, il fut obligé de se rendre à l'evidence et constata de la façon la plus formelle que le prince était un vrai Moscovite, et qu'il n'y avait pas le moindre doute à elever sur l'authenticité du titre qu'il portait.

Il revint l'oreille basse et songea à la vieille dame...

L'intendant et la douairiere avaient passé quelques heures à Fontainebleau, à la suite d'un accident de voiture.

Heureux temps où les romanciers avaient cette suprême ressource d'un essieu qui se brise ou d'une calèche qui verse !...

L'agent courut à Fontainebleau, se fit montrer la chambre que la vieille dame avait occupée, et là, au moment où il s'y attendait le moins, il trouva dans un angle obscur un petit morceau de papier froisse, sur lequel un mot seulement etait reste intact.

Chose bizarre ! les lettres, legerement éraillées, mais encore parfaitement lisibles, formaient le mot : MURIER.

L'agent bondit et se remit à la recherche de la douairiere

Mais elle avait trois jours d'avance et était deja loin !

Il perdit et retrouva successivement sa trace, jusqu'au moment où, croyant enfin la saisir, il arriva à une auberge d'un petit bourg d'Italie, qu'on lui avait indiquee.

Une fois la, tout son plan fut renverse de fond en comble.

On n'avait vu aucune vieille femme... aucun intendant... mais un jeune homme charmant, tres-riche, qui accompagnait une jeune femme, dont la position etait tellement interessante, qu'elle avait mis au jour une jolie petite fille, dont l'aubergiste même avait consenti à être le parrain.

L'agent revint plus déconfit encore que la première fois, et attendit que la Providence se chargeât elle-même de faire la lumiere dans ces ténebres.

Mais ce ne fut que dix ans plus tard qu'un nouveau crime vint tout à coup remettre en mémoire l'*Affaire de la noce*, que l'on avait depuis longtemps oubliee.

Une veuve Grondard, domiciliee au deuxième etage de la rue Zacharie, nº 13, fut un matin trouvée morte, mais cette fois toute sanglante, sur le parquet de son logement miserable. Comme lors de *l'Affaire de la noce*, il fallut enfoncer la porte fermée au verrou ; et, comme dix annees auparavant, la servante, une demoiselle Fauconnier, bien connue de tout le quartier, avait disparu.

L'enquete a laquelle se livra de nouveau la justice eut un resultat encore plus négatif, s'il est possible, que celui auquel avait donné lieu *l'Affaire de la noce*.

Tout ce qu'on put presumer, d'apres une série de témoignages assez vagues, c'est que, dans la journée même du crime, un inconnu, jeune encore, à la mise recherchée, au profit aigu, à l'epaisse chevelure noire, etait entre au nº 13, et avait dû rendre visite à la veuve Grondard. Une heure apres l'inconnu était descendu : il paraissait en proie a une agitation violente et avait disparu du côte du quai ; la il s'etait elance dans une voiture de maître, qui l'avait entraine rapidement par le pont Saint-Michel, se dirigeant dans l'interieur de Paris !

Cet homme, dont la justice ne put à cette epoque retrouver la trace, n'etait autre que celui qui se faisait alors appeler M. de Brives, et qui, au moment des faits qui font l'objet de la premiere partie de ce recit, portait le nom de Pascal Chauveau.

Il ne nous reste plus qu'à expliquer comment ce miserable avait éte amené à commettre cette série de crimes, et par quelle suite de circonstances inouies nous le retrouvons habitant, rue Zacharie, le logement même de sa derniere victime, et preparant de là l'odieuse machination qui doit lui assurer une fortune de plusieurs millions.

II

LA DAME DU CHAUVEAU

Pascal Chauveau etait un de ces hommes que des passions furieuses ont jete de bonne heure dans les aventures, et qui, pour faire face aux besoins d'une existence de jour en jour plus folle et plus coûteuse, en arrivent peu a peu à franchir tous les degres du crime.

Maître des débris d'une fortune provenant, ainsi que l'indiquait le nom de Chauveau inscrit sur l'enseigne du *Mûrier*, d'un des anciens proprietaires de cette maison, Pascal Chauveau en était reduit aux expedients, lorsqu'une circonstance fortuite mit sur son chemin Cécile Reau.

Non pas Cécile Reau enfant, telle qu'il avait pu l'apercevoir plus d'une fois au temps de sa jeunesse à lui-même, mais Cecile devenue femme et douée d'une beauté d'autant plus dangereuse que celle qui la possédait n'en avait conscience, et que dans le tourbillon des affaires, au milieu de cette rue Montmartre pleine de bruit et d'agitation fievreuse, personne encore n'avait songé à un pareil detail.

Cecile Reau etait adorablement belle, blonde, elle avait surtout des yeux clairs et profonds comme des abîmes. Ces yeux exerçaient invinciblement une sorte d'attraction étrange.

Un jour, Pascal Chauveau la vit, et un amour fou s'empara de cet homme qui, jusque là, n'avait jamais connu d'autres passions que celles de la débauche et de l'argent a tout prix.

Cet amour prit des proportions telles que, n'y tenant plus, saisi de vertige, Pascal Chauveau se rendit un jour au *Mûrier* et demanda à brûle-pourpoint à M. Reau la main de sa fille.

Le négociant refusa froidement, nettement et coupa court aussitôt à l'entretien en reconduisant jusqu'à la porte de la rue son interlocuteur, pâle de désespoir et tremblant de colere.

L'explication de l'attitude du negociant etait facile à comprendre.

L'existence de Chauveau, dont il avait connu le pere et dont il savait les ressources depuis longtemps épuisees, n'etait pas pour M. Reau un mystere, ou pour parler plus exactement, c'etait un mystere inquiétant, en ce sens que ni Reau ni personne n'eussent ete capables de deviner où ce personnage pouvait trouver les ressources véritablement inépuisables à l'aide desquelles il menait sa vie dissipée.

On conçoit donc à merveille que le negociant dut repousser la proposition, d'ailleurs tout à fait inattendue, de Pascal Chauveau.

Ce dernier se retira la rage dans le cœur.

La démarche qu'il venait de faire avait en effet porte à son orgueil une blessure inguerissable.

Depuis longtemps deja il avait renonce à son nom et lui avait substitue celui de vicomte de Brives, qui sonnait mieux et l'aidait puissamment à faire des dupes.

Apres le refus de Reau, le parti de Chauveau fut bien vite pris.

Il était en proie à une passion ardente, indomptable, et n'hesita pas sur le choix des moyens : il reussit à corrompre la servante de la famille Réau, et acheta le concierge de la maison : il arriva de cette façon, d'abord à écrire secretement a la jeune fille, puis à la rencontrer facilement dans Paris, et, lorsqu'il jugea que la perseverance et la violence de son amour, puissant comme tout amour sincere, avaient du produire leur effet, un soir, ou plutôt une nuit, il s'introduisit dans la maison du *Mûrier*, et penetra dans la chambre même de Cécile Réau.

Le negociant n'avait pas cru devoir parler à sa fille de la demande de Chauveau ! Cecile Reau pensait donc avoir rencontre reellement M. de Brives, et non le dangereux personnage dont elle connaissait vaguement par quelques mots echappes ça et là, l'existence coupable et mystérieuse.

Quand le misérable fut ainsi parvenu à se faire aimer, à se faire croire ; quand il fut bien sûr d'une possession qu'il avait mis tant d'efforts, tant de resolution, tant d energie a conquerir, un soir il avoua tout à la jeune fille.

Au lieu du vicomte de Brives, gentilhomme que des raisons de famille obligeaient, suivant le mensonge inventé par lui, à tenir secret pendant quelque temps son amour, et qui avait promis sous la foi du serment de donner son nom à sa victime, Cecile Reau se trouva en face de Pascal Chauveau.

Elle etait perdue.

Son amant lui dit le refus de son pere ; il protesta de son amour avec une telle sincerite, une telle violence sombre, que la jeune fille, dont l'imagination etait depuis longtemps troublée par des rêves romanesques, se trouva de plus en plus liee à cet homm et disposee à le suivre et à lui obeir.

Ce fut sur ces entrefaites que M. Reau songea à marier sa fille avec M. Duvernet.

(à suivre.)

Voir le numéro du 10 juin.

Le *Djeridei-Havadis* d'hier, annonce une fois encore que le budget de l'administration des Télégraphes a été augmenté de 70,000 piastres par mois, somme destinée à l'augmentation du traitement des fonctionnaires de ce département.

Nous avions déjà donné cette nouvelle, sur des informations que nous avions tout lieu de croire exactes, mais par la suite ce bruit ne s'est pas trouvé confirmé par les faits, le ministère des Finances ayant refusé d'acquiescer à cette mesure. Aussi croyons-nous que la nouvelle donnée par le *Djeridei* ne doit être acceptée que sous les réserves les plus expresses.

—

On rapporte que sur la foi d'une lettre anonyme parvenue au ministère de la Poste et prétendant que l'assassin de feu M. Nicolich se tenait caché dans le couvent de St-Pierre à Galata, Son Excellence le ministre de la Police de concert avec l'autorité consulaire d'Autriche-Hongrie a ordonné, dans la nuit de mercredi, une perquisition qui a été faite dans ce local.

Malheureusement les informations contenues dans la lettre anonyme ne se sont pas vérifiées. Aucun individu suspect ne se trouvait dans ce couvent.

—

Depuis quelque temps les personnes qui suivent la grande rue de Péra à une heure avancée de la nuit, sont accostées par un grand gaillard, qui s'approche d'elles pour demander une aumône que plusieurs sollicités n'osent pas refuser à pareille heure, et à un mendiant qui présente les apparences de la plus robuste santé.

Si la mendicité doit être interdite, il nous semble que c'est principalement lorsqu'elle s'exerce dans de pareilles conditions.

Ce mendiant, qui se dit polonais, pourrait assurément trouver une occupation plus active, et moins inquiétante pour la sécurité publique, nous le signalons à la sollicitude de la police, afin qu'elle débarrasse la rue de ce personnage.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, rappelons ce que nous avons dit des petits mendiants qui encombrent la grande rue de Péra et principalement la chaussée du Taxim au jardin municipal. Cette petite engeance déguenillée, et d'une persistance que rien ne lasse, est une véritable lèpre pour les promeneurs qui se dirigent de ce côté.

Nous la recommandons une fois de plus à qui de droit.

—

On écrit des Dardanelles que les fortes chaleurs qui ont été ressenties ces jours derniers ont été nuisibles aux récoltes, principalement entre Touzla et Capo-Baba, où les céréales ont été presque complétement brûlées.

Une bande de brigands, que l'on suppose originaires de Thessalie, a fait son apparition sur divers points de la province. Partout ces bandits ont été l'objet d'une poursuite active de la part des autorités et des paysans. La bande ainsi traquée de tous côtés a dû prendre la direction de Balouk-Hissar.

—

On lit dans le *Zeora* du 16 mai:

Le bruit a couru dernièrement que le choléra avait éclaté à Kerkouk dans le quartier juif. Le gouvernement a aussitôt expédié un médecin pour constater le fait et prendre, s'il y avait lieu, les mesures prophylactiques nécessaires pour empêcher la propagation du mal. Il y a en effet dans cette localité une trentaine d'individus qui sont tombés malades tous ensemble, se sont trouvés pris de vomissements et présentaient tous les symptômes cholériques.

Cependant, il a été constaté que le mal provenait d'un léger empoisonnement causé par du fromage que ces individus avaient mangé. Cet aliment avait été acheté chez un épicier du quartier, un juif, qui en a mangé et a subi le même sort que ses clients.

Ce sont les feuilles d'une plante vénéneuse qui couvraient ce fromage, apporté la veille de la campagne, qui lui ont communiqué ces propriétés dangereuses.

On a pu heureusement sauver toutes ces personnes, et conjurer à temps la panique qui s'était emparée de la population de la ville à la nouvelle que le choléra venait d'y éclater.

—

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du numéro (13 juin 1874.)

Causerie politique. — Comment s'est dissoute l'Assemblée constituante de 1848. — Les études relatives à la constitution et à l'interprétation du texte de Plaute, par M. Eugène BENOIT. — La littérature française au XIXe siècle; Béranger et P.-L. Courrier; un chapitre de l'histoire du radicalisme bonapartiste. — Les explorations dans le Sahara: Projet de création d'une mer intérieure dans l'Afrique septentrionale. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine, à Paris).

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

12 juin, 1874.

Lever du soleil	4 h. 28 m.
Coucher »	7 » 31 »
Temps moyen à midi apparent	11 » 59 10s
H. à la turque à midi moyen	4 » 29
A 8 heures du matin.	
Baromètre	761.5
Thermomètre	19.4
Minima	16.8
Maxima de la veille	22.2

Direction et force du vent E. faible.

Etat du temps le 11 juin, à 8 h. du matin.

Vent variables d'entre E et SE. sur la mer noire, mer peu houleuse, ciel généralement beau sur toute la Turquie — Le baromètre continue à baisser sur toute la Turquie d'Europe. — La température baisse généralement sur la Roumélie et monte sur l'Anatolie.

—

PRESSE ÉTRANGERE.

La situation en Italie.

Le correspondant de l'Écho-Républicain lui écrit :

Rome, 26 mai.

Il se confirme de plus en plus qu'en votant contre l'inefficacité des actes non enregistrés, la Chambre a accompli son suicide. L'*Opinione* et l'*Italie*, organes officieux, sont explicites, à ce sujet; et le premier de ces journaux publie, ce matin, un article dans lequel il considère l'appel au pays comme la seule solution possible.

Selon les meilleures informations, le ministère serait en effet décidé à prendre cette mesure, après avoir fait voter par la Chambre les lois financières qui doivent remplacer la nullité des actes non enregistrés, les budgets définitifs de 1874 et les autres lois d'importance secondaire dont l'adoption est nécessaire pour faciliter la marche de l'administration publique.

Le ministère ne voudrait pas cependant que les élections eussent lieu immédiatement, afin de ne pas faire voter sur la question particulière qui a déterminé la crise. Si la Chambre fait amende honorable, en acceptant le projet que présentera incessamment M. Minghetti, elle prolongera son existence jusqu'à la fin du mois de juin; la dissolution ne serait immédiate que dans le cas où la majorité refuserait encore une fois au gouvernement les subsides qu'il demande.

Le vote qui a fait naître la situation actuelle a produit dans le pays une impression peu favorable au Parlement. Ce n'est pas que l'on désirât le triomphe de la loi en question, mais on a trouvé étrange la conduite de la majorité qui a repoussé la loi après avoir adopté les articles. Comment expliquer, en effet, la conduite des députés qui changent d'opinion du jour au lendemain, selon qu'ils doivent voter franchement et ouvertement par appel nominal ou qu'ils peuvent s'abriter derrière l'anonyme du vote secret? C'est au moins de la contradiction, si ce n'est de la perfidie.

Il est évident que si les partis étaient organisés à la Chambre, de pareils faits ne se produiraient point. Mais, désormais, il n'y a plus que de petites coteries, groupées par des intérêts locaux et personnels, agissant en dehors de toute inspiration réellement politique et sérieuse et privées de chefs capables de diriger une bataille parlementaire. A défaut de programmes et d'éléments nécessaires pour reconstituer les forces parlementaires, les hommes les plus influents de la Chambre se trouvent presque complétement isolés, ont à peine autour d'eux un petit nombre d'amis fidèles formant une espèce d'état-major sans armée. MM. Peruzzi, Ricasoli, Sella, Lanza, siégent au milieu de cette confusion et sont incapables d'y mettre un terme. Aucun d'eux n'a autour de lui un nombre suffisant de députés pour former non pas un parti, mais le noyau seulement d'un parti quelconque. Les forces sont subdivisées et se neutralisent réciproquement. Quant à la gauche, elle offre le même spectacle depuis le groupe de M. Ara, qui flotte entre le centre gauche et le centre droit, jusqu'à la montagne, où siègent les Mauro-Macchi, les Fruscia et autres. Ici c'est M. Cairoli, à la tête de ce que l'on pourrait appeler l'avant-garde républicaine, mais tellement avancée dans le terrain constitutionnel, que la démocratie l'a complétement perdue de vue. Là, c'est M. Crispi, assis sur son banc, comme Marius sur les ruines de Carthage, cherchant maintenant autour de lui ce qu'il a appelé dans son discours-programme la gauche historique. Hélas! elle est tellement historique qu'on ne la retrouve plus que dans les colonnes de la *Riforma*, qui vient de mourir de sa belle mort. Plus loin, c'est le groupe de M. Luca, qui, il y a un mois, devait devenir ministériel, qui a voté cependant contre le ministère dans ces dernières occasions, et qui, demain peut-être, n'existera plus, emporté ou disséminé par un vote de surprise. Au milieu de ces groupes, il y a encore des personnalité importantes qui s'effacent prudemment ou ne veulent point se classer, comme M. Depretis, dont on cherche vainement la place à l'opposition, ou comme M. Pisonelli, qui a trouvé le moyen de ne rien dire sur la loi concernant les actes non enregistrés, bien qu'il soit reconnu comme très-compétent en matière juridique.

Ces diverses fractions errent comme des corps sans tête, se heurtent, se croisent, s'ensemblent pour encore se séparer sous l'influence d'une inspiration contraire, prêtes à défaire aujourd'hui ce qu'elle ont fait hier, pourvu qu'elles croient pouvoir ainsi sauvegarder leurs intérêts respectifs.

Cet état de choses n'est pas nouveau, il date de la mort de M. Rattazzi, qui a produit au sein de la Chambre comme un immense écroulement des partis. Depuis lors, on a vu tous ces groupes sans discipline et sans ordre se contredire à chaque instant; demander aujourd'hui des dépenses militaires, des dépenses pour les travaux publics, et refuser demain à M. Sella les fonds nécessaires pour couvrir ces dépenses; applaudir M. Minghetti, lorsque, dans son exposé financier, il démontrait la nécessité d'augmenter les recettes afin de pourvoir aux nouvelles charges votées par la Chambre, et refuser ensuite à M. Minghetti les neuf millions qu'il demandait pour remplir en partie ce but.

Quant au ministère, il ne pourra plus rien faire avec la Chambre actuelle lorsqu'elle aura expédié les lois qui ne souffrent point de retard. On ne bâtit pas sur le sable, on ne gouverne pas avec une majorité mobile, qui n'en est pas une, et il n'y a plus aujourd'hui en Italie qu'un cri pour demander la dissolution.

P.-S. — Avant d'expédier cette lettre, j'ai voulu me rendre à la Chambre, où j'ai appris que le ministère avait essuyé un nouvel échec. Je vous ai dit plus haut que le ministère se refuserait à laisser discuter les projets qui n'ont pas une importance immédiate, M. Spaventa, ministre des travaux publics, avait en outre annoncé, hier, que le ministère s'opposerait énergiquement à l'inscription à l'ordre du jour des projets de lois qui entraîneraient des nouvelles charges pour l'Etat.

Or, dans la séance d'aujourd'hui, un député napolitain, appuyé par la députation méridionale, a demandé que l'on discutât un projet concernant les travaux à exécuter dans le port de Naples. M. Spaventa et M. Minghetti s'y sont opposés formellement, mais après une longue et vive discussion, à laquelle ont pris part MM. Nicotera, calabrais, et Crispi, sicilien, la Chambre a décidé de prendre en examen le projet relatif aux travaux des ports méridionaux.

Cela confirme pleinement les réflexions que j'ai faites plus haut au sujet de l'esprit qui anime la majorité de la Chambre. Il est certain que la décision d'aujourd'hui a donné une raison de plus à ceux qui demandent la dissolution.

—

La séance du 30 mai.

On écrit à l'*Indépendance Belge*:

Paris, 31 mai.

Il n'y a qu'une voix sur le triste effet de la séance d'hier, même parmi ceux que le résultat peut contenter. Jamais Assemblée n'a donné exemple de plus d'incohérence et d'incapacité. Le Parlement persiste à la fois à se déclarer inutile et à vouloir rester. La situation de cette Assemblée est celle-ci: elle ne peut pas s'occuper d'affaires proprement dites, parce que le pays et elle-même sont exclusivement préoccupés de grandes questions vitales, et elle ne peut pas faire de politique parce qu'il n'y a pas de majorité dans son sein pour trancher une de ces questions vitales dans un sens ou dans l'autre.

Le ministère a joué le plus piètre rôle. Pris dans la minorité du 16 mai, contre tous les usages parlementaires, il a voté une fois de plus contre cette majorité qui avait renversé le cabinet précédent, et, par conséquent, il s'est trouvé vaincu avec elle. Moralement il est démissionnaire. Une seule considération peut l'excuser d'être encore en place, c'est qu'il ne s'est pas mêlé à la discussion. S'il avait dit seulement un mot, il ne lui aurait plus été possible de faire autre chose que de déposer ses portefeuilles. Quel prestige veut-on qu'un cabinet réduit à des conditions pareilles conserve vis-à-vis du pays, de l'étranger et même vis-à-vis de l'Assemblée? On souffre à voir un homme de la valeur de M. Decazes, qui avait semblé dessiner une politique relativement libérale et, dans tous les cas, jusqu'à un certain point logique au sein du dernier ministère, se perdre ainsi au milieu de doublures, dans un cabinet incolore, qui semblerait réduit à l'inaction la plus complète, s'il ne prenait de temps à autre quelques mesures violentes contre les républicains.

Un autre incident regrettable de la séance a été la défection complète des bonapartistes, qui n'ont pas fait opposition à la mise à l'ordre du jour en troisième lieu de cette loi électorale attentatoire au suffrage universel, leur *palladium*. Sur ce terrain ceux qui croient avoir droit de parler pour le groupe de l'appel au peuple, ont toujours déclaré que le parti serait intraitable et n'accepterait pas de transaction pour cette question. On peut voir ce que deviennent les principes chez MM. les bonapartistes de l'Assemblée.

En définitive, toutefois, déplorable pour l'Assemblée, l'effet de cette séance n'est point contraire aux vœux des amis de la république et du bon sens, qui s'accordent sur le terrain de la dissolution. Dans trois épreuves sur deux, la majorité du 16 mai s'est retrouvée compacte, et la loi électorale, si l'on tient compte de tous les incidents parlementaires qui peuvent survenir, peut être tellement éloignée qu'elle semble bien comprise; aussi, s'il y a unanimité chez les feuilles de toute nuance sur les nouvelles preuves d'impuissance données par l'Assemblée, sur les arguments que la journée apporte à la nécessité de la dissolution, est-il facile de voir néanmoins que la consternation est réelle seulement du côté des feuilles monarchiques. Le *Constitutionnel* en particulier rend la cause du parlementarisme solidaire de l'accalmie désespérante où l'Assemblée force le pays à s'étioler avec elle, mais les feuilles monarchiques oublient que la règle fondamentale du parlementarisme est avant tout qu'il y ait dans une assemblée une majorité bien dessinée, ou si l'on ne peut en constituer une, d'en appeler au pays immédiatement jusqu'à ce que le pouvoir exécutif ait senti le vent qui puisse diriger sa voile. Jamais, on ne saura trop le lui répéter, Assemblée n'a accumulé à ce point l'impuissance d'agir et l'obstination à rester. C'est un lamentable spectacle, mais dont à aucun degré le régime parlementaire ne peut être responsable.

Un nouvel embarras menace le ministère déjà si affaibli moralement par la séance d'hier. Il paraît que décidément l'état de santé de M. Magne ne lui permet pas d'accepter le portefeuille qui lui était dévolu. S'il y a quelque chose de réel dans ces bruits, d'ailleurs assez vraisemblables, il est à supposer que l'effet de la séance d'aujourd'hui ne sera guère de nature à faire revenir M. Magne sur son refus.

—

La Russie et les Khanats Asiatiques.

On écrit de Saint-Pétersbourg à l'*Echo du Parlement*:

» Nos relations avec les Khanats asiatiques avaient été considérablement gênées jusqu'à ce moment, par l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les indigènes de l'Asie centrale (Khiviens, Boukhares, etc.) de produire à leur entrée dans les confins de l'empire aucun document pouvant constater leur identité. Le gouvernement, en vue de mettre fin aux difficultés qui surgissaient sans cesse, vient de décider que les autorités locales du fort Alexandrowsky, de Krasnovodsk (presqu'île de Manguischlak et de la station marine d'Astrabad seront autorisées à délivrer des certificats d'identité aux indigènes de l'Asie centrale se rendant à Astrakhan. Des permis de séjour leur seront ensuite délivrés dans cette ville pour tout l'empire.

» La commission provinciale de recrutement d'Astrakhan a été saisie d'une demande présentée par la communauté privilégiée des Arméniens de cette ville, tendant à prouver qu'appartenant à des tribus d'origine étrangère, ils doivent être exonérés du service militaire obligatoire. La commission n'en jugeant point ainsi les a déboutés de leur demande, et ayant appris en même temps que les Tatares de certains districts se proposaient d'envoyer à Saint-Pétersbourg une députation, avec mission de solliciter la même exemption, on les a fait avertir qu'ils feraient ces frais en pure perte.

» A la suite d'une tempête très-violente qui a eu lieu à Bakou, le 21 mars dernier, un éboulement de terrain a eu lieu sur la route qui mène de la ville au cap Braïlow, tandis que la plage s'est trouvée subitement soulevée. Un plan de la localité ainsi transformée a été envoyé à l'Observatoire central de Saint-Pétersbourg par le chef de la station météorologique de Bakou.

» On construit en ce moment, sur les chantiers de Nicolaïew, un nouveau navire cuirassé à coque ronde, d'un diamètre supérieur de 20 pieds à celui de la popowka *Novgorod*; l'épaisseur totale du blindage sera de 19 pouces et rendra le navire complétement invulnérable. La machine du navire qui se nommera du nom de l'inventeur du système, *Vice-amiral Popoff*, commandée à l'usine Baird, sera de 640 chevaux.

» D'après un bruit en circulation, il serait question de transférer la quarantaine d'Odessa à Sébastopol, en ne conservant dans le port de cette première ville qu'une petite quarantaine pouvant admettre jusqu'à vingt navires.

» On projette d'expédier d'Arkhangel, l'été prochain, deux expéditions scientifiques, dont l'une dans la Laponie russe, chargée d'explorer les traces des anciens glaciers; l'autre, sur le littoral de la mer Blanche, aura pour objet des explorations zoologiques. Le docteur Yarjinsky, qui a exploré le pays il y a deux ans, a découvert dans la mer Blanche et l'océan Glacial des genres nouveaux de poissons et de crustacés complétement inconnus jusqu'à ce jour.

—

L'Union agricole.

On lit dans le *Daily News* du 1er juin.

« Une séance assez importante du conseil de l'Union nationale des ouvriers de ferme a eu lieu aujourd'hui à Leamington.

Dans le grave conflit qui existe entre une majorité des fermiers des comtés de l'Est et leurs ouvriers l'Union a, jusqu'à présent, rempli son rôle avec une vigueur et un entrain que personne, nous le croyons, ne pouvait prévoir.

Les intérêts communs ont été traités généralement avec beaucoup de prudence.

Le courage et le zèle des meneurs ont été des plus remarquables. Mais la tâche n'est pas achevée, et le plus habile ne saurait prévoir l'époque où les efforts de l'Union deviendront inutiles. Les sages conseils offerts récemment par les membres de la noblesse et de la gentry qui avaient qualité pour parler aux fermiers, ainsi que les ouvertures faites aux propriétaires par des personnes ayant la confiance des ouvriers, n'ont jusqu'à présent obtenu que des succès partiels.

Il est juste, toutefois, de tenir compte des difficultés qui entourent les fermiers et des préjugés d'association et d'habitude qu'ils ont à combattre.

En aucun cas, il ne faut renoncer à l'espoir de surmonter ces difficultés, aussi longtemps qu'il sera possible de l'entretenir.

Nous sommes certains que l'Union fera tout ce qui est en son pouvoir pour interdire à ceux qui la représentent tout langage irritant. Par le temps qui court, et même en tout temps, rien ne peut faire plus de tort à l'Union et à sa cause que des paroles ou des écrits violents ou incendiaires. Nous sommes persuadés que telle est la conviction des chefs de l'Union, comme c'est assurément celle de ses meilleurs amis dans le public. »

—

Les perles de Ceylan.

Le *Monde* a reçu de bonnes nouvelles de Ceylan. La pêche des perles, qui était restée improductive depuis 1864, reprend de plus belle. C'est le village d'Aripo qui fournit la plus riche variété de perles, tirée de la *meleagrina margaritifera*, et c'est lui qui avait le plus souffert de la disparition des huîtres:

De 1855 à 1863, les bancs de Ceylan ont procuré à l'administration des colonies anglaises un revenu régulier s'élevant à peu près à 25,000 liv. st. par an, mais, en 1864, les huîtres ont disparu, et il n'y a presque pas eu de pêche à Aripo.

C'était un fait grave pour Ceylan aussi bien que pour les femmes élégantes de tous les pays.

Les huîtres sont à présent revenues à leur ancien banc, et la pêche a eu lieu cette année comme d'habitude et a fini le 4 mai. Un million un quart de ces mollusques ont été vendus par le gouvernement.

La perle de Ceylan est jugée la plus fine du monde et surpasse ses brillantes rivales de Bahrein, de Tuticorin et des Indes-Occidentales. On estime à 300 liv. st. (7,500 fr.) un beau collier de perles d'Aripo, de la grosseur d'un pois, uniformes en éclat et en couleur, et régulières de forme. Leur valeur varie beaucoup d'après la grandeur.

La semence de perles est très-bon marché en Orient; mais, d'un autre côté, la perle de Tavernier, en forme de poire, longue de 2 pouces et demi et large de trois quarts de pouce, a été vendue 110,000 liv. st. (1,750,000 fr.). Les perles de cette forme, qui sont connues sous le nom de goutte blanche (*white drop*), sont estimées à 10 liv. st. (250 fr.) le grain (un peu plus de 5 centigrammes), si leur poids dépasse 80 grains, et à 4 liv. st. (100 fr.), si ce poids est moindre de 50 grains. Les perles de forme laide perdent beaucoup de leur valeur, mais elles peuvent être de couleur rose, noire ou plombée, sans pour cela être moins estimées.

Ce sont les Indiens qui percent le plus habilement ces trésors; ils se servent pour cela des vrilles les plus fines.

Les seules personnes qui soient capables de percer une perle comme celle que possède le duc d'Abercorn ou comme celle que la Compagnie des Indes-Orientales a donné à la reine Victoria, sont les trois ou quatre habiles ouvriers qui percent les rubis pour y faire passer un fil d'or.

Un cheveu d'homme seulement peut traverser les trous que ces habiles spécialistes savent faire, et les *sonars* des Indes savent en faire d'aussi imperceptibles avec leurs simples outils.

—

L'Angleterre dans l'Asie centrale.

On lit dans le *Times*:

Une partie du public, qui d'ordinaire ne se préoccupe pas des affaires asiatiques, s'est intéressée aux expéditions aventureuses qui ont été récemment dirigées vers Yarkand. Les progrès des armes de la Russie, qui en moins de dix ans ont rendu le Tsar maître de quelques-unes des positions les plus importantes du Turkestan et le souverain virtuel de cette vaste contrée, excitent une légitime émulation parmi les Anglais, et lorsque nos zélés compatriotes de l'Inde ont entrepris d'amener le souverain mahométan de Kashgar et de Yarkand dans le cercle de la politique et du commerce britanniques, une sympathie générale s'est attachée à l'entreprise. Tachkend et Samarcande, Khiva et Boukhara sont tombés ou sont condamnés à tomber sous la domination des Moscovites; pourquoi l'Anglais ne pourrait-il pas en avant, et par des méthodes plus amicales mais non moins efficaces, étendrait-il pas l'influence de son pays sur la région isolée située au nord de l'Inde?

M. Forsyth a reçu de pleins pouvoirs du gouverneur-général, et de temps en temps nous avons publié dans nos colonnes des nouvelles de son voyage. [illegible] Ce résultat est incorporé dans un traité que, comme plénipotentiaire du gouverneur-général, M. Forsyth a conclu avec l'Emir. Ce souverain était probablement assez disposé à assurer son indépendance des Chinois, en négociant dans des termes d'égalité et d'amitié avec la formidable puissance qui a la prépondérance au midi et à l'orient de l'Asie. Il a reçu l'envoyé britannique avec cordialité, et s'est empressé de donner son adhésion à l'établissement de relations destinées à accroître les relations entre son pays et l'Inde. Cela était d'autant plus facile qu'il n'y a jamais eu de convention entre une grande puissance européenne et un petit Etat [illegible] plus respectueusement traité.

Les agents diplomatiques et consulaires de chacune des parties contractantes seront égaux en rang et en autorité; les stipulations commerciales sont également favorables aux trafiquants des territoires de l'Emir, et celles qui règlent le statut des sujets britanniques résidant dans le Yarkand sont les plus douces de toutes les capitulations possibles.

Le premier article stipule, de la façon habituelle, que les sujets de chacune des hautes parties contractantes pourront entrer, résider, commercer et circuler avec leurs biens et marchandises dans et à travers toutes les parties du territoire de l'autre, avec tous les privilèges et avantages appartenant aux sujets des gouvernements respectifs. Le libre passage, d'un territoire à l'autre, des marchands, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, est stipulé; cette liberté ne pourra être entravée par l'une ou l'autre partie, excepté pour d'urgentes raisons politiques qui devront être préalablement communiquées à l'autre, et une semblable restriction devra être supprimée aussitôt que la nécessité qui l'aura imposée n'existera plus. Mais comme certains droits, et spécialement un affranchissement partiel de la juridiction de l'Emir sont garantis à nos compatriotes, il est stipulé que les sujets européens de la Grande-Bretagne entrant sur le territoire de l'Emir dans un but commercial ou autre doivent être pourvus de passeports certifiant leur nationalité. A moins qu'ils ne soient pourvus de semblables passeports, ils ne seront pas considérés comme ayant droit au bénéfice du traité.

Il nous semble difficile d'imaginer qu'aucun Anglais pût être assez pervers et assez entreprenant pour faire le voyage de Yarkand dans le seul but d'y commettre des méfaits; mais cette clause du traité relève le gouvernement de l'Inde de toute responsabilité à l'égard de tout aventurier douteux qui pourrait désirer entrer dans le pays. En lui refusant un passeport, le gouvernement déclarera qu'il y va à ses propres risques et périls, et qu'il ne doit pas compter sur l'appui du représentant britannique dans tout différend qu'il pourra avoir avec le gouvernement ou la population du pays. Une pareille disposition est également efficace pour empêcher qu'on n'aille [illegible] relations entre les deux pays est peut être une partie essentielle d'un projet comme celui-ci.

Le gouvernement britannique sera libre de nommer un représentant à la Cour de l'Emir comme aussi des agents commerciaux subordonnés dans l'une des villes et places du territoire. L'Emir, d'autre part, ne communiquera pas directement avec Sa Majesté. Il lui sera loisible de nommer un représentant auprès du vice-roi et gouverneur-général de l'Inde, et de placer des agents commerciaux dans toutes les places de l'Inde anglaise jugées convenables. L'opinion dans ce pays se rallie complétement à la politique de traiter avec les Etats asiatiques par l'intermédiaire du gouvernement indien et de leur apprendre à tous, depuis le golfe Persique jusqu'à la mer de Chine, à considérer le gouverneur général comme une autorité éminente et suprême. Si cette politique est justifiable [illegible] M. Forsyth a eu mission de [illegible]

L'article 8 de la convention a trait à la décision des procès civils et des causes criminelles dans lesquels des sujets britanniques seront intéressés sur le territoire de l'Emir. Il témoigne une confiance suffisante dans la justice mahométane, et peut être avantageusement comparé aux stipulations auxquelles les nations européennes ont entraîné la Porte à consentir à diverses époques. Les procès civils dans lesquels le demandeur et le défendeur sont tous deux sujets britanniques, et les causes criminelles dans lesquelles le plaignant et l'accusé sont tous deux sujets britanniques, ou dans lesquelles l'accusé est un des sujets britanniques européens mentionnés à l'article 3 de ce traité, — c'est-à-dire un Anglais muni d'un passeport, — doivent être jugés par le représentant britannique ou par de ses agents en présence d'un agent nommé par l'Emir.

Mais les procès civils dans lesquels l'une des parties est un sujet de l'Emir et l'autre un sujet anglais, et les causes criminelles dans lesquelles soit le plaignant soit l'accusé seraient sujets de l'Emir, seront, sauf dans le cas mentionné plus haut, jugés par les tribunaux de l'Emir en présence du représentant anglais, de l'un de ses agents ou d'une personne déléguée à cette fin par le représentant ou l'agent. Dans toute cause jugée par les tribunaux de l'Emir, dans laquelle un sujet britannique sera intéressé, il appartiendra au représentant anglais, s'il estime que justice n'a pas été rendue, de porter l'affaire devant l'Emir, qui pourra renvoyer la cause devant un autre tribunal pour y être jugée en présence du représentant anglais ou de l'un de ses agents. Les droits et privilèges dont jouiront les sujets britanniques seront également étendus aux sujets de tous les princes et Etats de l'Inde en alliance avec S. M. la Reine, et si, à l'égard de quelqu'un de ces princes ou Etats, d'autres dispositions étaient jugées nécessaires, elles devront être négociées par l'intermédiaire du gouvernement anglais.

En ce qui concerne le commerce, que l'on suppose devoir être favorisé par ces dispositions et ce mécanisme officiel, les stipulations sont peu nombreuses. Le gouvernement anglais s'engage à ne prélever aucun droit d'importation sur les marchandises introduites du territoire de l'Emir dans l'Inde anglaise par les passes de l'Himalaya. Sur les marchandises importées de l'Inde sur le territoire de l'Emir, aucun droit d'importation dépassant 2 1/2 p. % ad valorem ne pourra être perçu. [illegible]

Les négociants et fabricants seront désireux de savoir quelles espèces de marchandises ils peuvent envoyer avec espoir de profit dans cette lointaine région, et quels sont les moyens de communication. Sur ces sujets, M. Forsyth a envoyé une intéressante dépêche, qui accompagne le traité. L'envoyé s'efforce de se placer à mi-chemin entre ceux qui dénigrent et ceux qui exaltent les avantages de relations commerciales avec le pays qu'il a visité. Il n'y a pas, que nous sachions, beaucoup de personnes qui aient espéré de grands résultats immédiats, et celles qui n'ont pas été détrompées par la description déjà publiée de la route feront bien de lire le document en question. Il y a un marché ouvert au commerce, et les marchandises anglaises, principalement les produits textiles, bien choisis et de bonne qualité, y trouveraient écoulement.

Le peuple vit dans l'aisance, et a atteint un haut degré de civilisation, si l'on considère qu'il a été privé de tout contact avec les nations européennes. Mais, comme ce doit être le cas dans un pays aussi situé, le commerce est dans son enfance. Un grand désavantage est l'absence d'une monnaie régulière, par suite de quoi toutes les transactions commerciales doivent plus ou moins se faire par voie d'échanges. L'intention de l'Emir est d'introduire une monnaie d'argent, mais tant que cela n'aura pas été fait, les trafiquants devront [illegible] dans laquelle Kashgar et Yarkand sont situés a un caractère géographique remarquable et très-particulier.

C'est une longue de terre encaissée entre des chaînes de montagnes au nord, à l'ouest et au sud, et ouverte seulement sur le Grand Désert à l'est. Mais la plus gigantesque de ces barrières est celle que la nature a élevée entre le territoire de l'Emir et l'Inde. Les passes qu'il faut traverser entre Leh et Yarkand sont les plus prodigieuses qui soient au monde; elles rivalisent avec les pics les plus élevés de l'Europe. De nombreuses descriptions les ont récemment rendues familières au public. Les expéditions de marchandises, qui doivent être transportées à dos de mulets et de poneys par dessus l'énorme chaîne de Karakorum, ne pourront jamais être suffisantes comme quantité et comme valeur pour former un élément appréciable dans le commerce de l'Angleterre. Mais si la récente mission a pour résultat de favoriser le bon gouvernement et la civilisation dans l'Asie centrale, le labeur n'aura pas été fait en vain.

—

La mission de M. Hatzfeld à Madrid.

On écrit de Madrid, le 26 mai, aux *Débats*:

Il ne faudrait pas considérer comme absolument dénuée d'importance l'apparition de M. de Hatzfeld parmi nous. Un homme de cette catégorie et de cette valeur qui arrive tout à coup dans un pays [illegible] au moment précis où vient se former un ministère conservateur qui semble, par sa composition, présenter un peu plus de solidité qu'à l'ordinaire, quand on connait les tendances assez clairement indiquées et les précautions minutieuses du ministre qui l'envoie, — un tel homme, dis-je, ne vient pas uniquement à Madrid pour contempler la majesté du Manzanarès ou le jet d'eau de la Puerta del Sol. D'autant plus que, de tous les peuples de l'Europe, ce sont peut-être les Allemands qui voyagent le moins pour le roi de Prusse de la tradition.

M. de Hatzfeld a certainement une mission. Cette mission, à s'en rapporter au premier venu, est la fable de la ville, on la connaît mieux encore que si chacun l'avait donnée lui-même; M. de Bismarck a du malheur: il ne peut rien faire de caché qui ne soit à l'instant pénétré et deviné par des milliers d'observateurs qui lisent aussi couramment dans les replis les plus profonds de sa pensée que sur une affiche de cirque olympique. C'est en vertu de cette pénétration quasi-universelle, dont nous devons remercier la Providence, qui a su à propos, pour un si grand mal, tant multiplier les remèdes, que nous connaissons exactement l'objet de la mission de M. de Hatzfeld. — Il veut mettre sur le trône d'Espagne un Hohenzollern quelconque et renouer la chaîne depuis trop longtemps interrompue des souverains allemands d'Espagne. C'est une revendication aussi légitime que celle de l'Alsace et de la Lorraine.

Il y a cependant certains esprits, — qui, il est vrai, ne pensent pas comme tout le monde, peut-être parce qu'ils ne lisent pas aussi couramment dans la pensée de M. de Bismarck, — pour lesquels la mission de M. de Hatzfeld aurait de tout autres mobiles. J'en suis fâché pour la masse des observateurs, mais je dois à la vérité de déclarer que les personnes auxquelles je fais allusion sont en général les mieux informées, les plus capables, par leur position et par leurs vastes connaissances politiques, de débrouiller les écheveaux les plus mêlés de la diplomatie.

Il faut d'abord renoncer à saisir sur M. de Hatzfeld lui-même dans ses paroles, dans ses actes, dans ses traits, dans son attitude, le secret dont il est le dépositaire. Il est absolument impénétrable. Il arrive ici en touriste, admirablement recommandé; il va partout, fait et reçoit des visites, cause volontiers avec tout le monde, avec les ministres aussi bien qu'avec les personnages de tous les partis. Quand on cherche à le sonder, l'investigation s'arrête court à un aimable sourire, espèce de cuirasse d'acier poli qui ne laisse rien passer, ni par le dehors ni par le dedans.

C'est surtout pour l'ambassade que ce qu'il est la plus mystérieuse des énigmes. On l'y traite comme une autorité incontestable; mais, à part les recommandations qui sont naturellement très-chaudes, il ne laisse point passer un bout de papier officiel qui fasse connaître pour quelle chose il vient ou ne vient pas.

Nos hommes d'Etat en ont peur et n'ont plus de repos depuis que cet astre extraordinaire est apparu sur notre horizon. Le maréchal Serrano a été obligé d'aller se plonger dans les bruyants plaisirs de la chasse au Prado pour s'arracher aux pensées qui l'obsèdent; M. Sagasta maigrit et donne des inquiétudes; M. Ulloa est à bout de combinaisons, car M. de Hatzfeld ne s'ouvre pas encore; il semble n'être venu que pour avoir le plaisir de faire la connaissance de tous nos hommes d'Etat et enrichir ses Mémoires d'intéressantes observations sur leur compte.

Pour en revenir aux conjectures que font les personnes dont je parlais tout à l'heure,— car ce ne sont encore et ne peuvent être que des conjectures,— M. de Hatzfeld ne vient pas ici pour proposer un prince allemand. On ne peut pas bonnement prêter à M. de Bismarck une intention aussi maladroite, qui n'aurait d'autre effet que d'irriter le peuple espagnol tout entier, si chatouilleux à l'endroit de la nationalité, surtout après l'épreuve si malheureuse du roi italien importé avec tant d'imprudence par Prim, qui paya si cher son audace. Ce serait faire la partie trop belle au prince Alphonse, que la Prusse, d'ailleurs, ne pardonne pas.

La Prusse a d'autres préoccupations. La facilité avec laquelle la France a payé ses milliards, recouvré ses forces, réorganisé son armée, l'inquiète. Ce pays est observé, épié, étudié avec soin, dit-on; il n'y a pas de petite bourgade, si reculée qu'elle soit, dont on ne prétende connaître l'esprit et les aspirations, et on déclare que les Français à tous les degrés ne soupirent qu'après la *revanche*. Cela peut n'être, après tout, qu'une tactique imaginée par la Prusse pour les besoins de la cause. Elle feint de se croire menacée, pour avoir le prétexte de s'entourer de toute espèce de précautions. Elle vient en Espagne pour sonder le terrain et voir si elle ne pourrait pas s'y ménager des alliances.

Personne ne doute ici, dans les plus hautes régions, qu'il n'existe entre la Prusse et l'Italie un traité secret d'alliance défensive et offensive; ce serait un traité semblable que la Prusse voudrait contracter avec l'Espagne.

Le moment est opportun. L'Espagne croit avoir beaucoup à se plaindre de la France, à l'occasion des secours de toute sorte qu'elle a laissé arriver aux carlistes. Sous ce rapport, les autorités limitrophes de ce pays ont été d'une condescendance et d'une partialité telles, en faveur de l'absolutisme, qu'elles ont exaspéré à un degré extrême l'Espagne libérale. Celle-ci ne peut s'empêcher d'en faire remonter la responsabilité jusqu'au gouvernement lui-même. Elle l'accuse d'avoir été en quelque sorte sourd à toutes les protestations qu'elle n'a cessé de lui faire, en ne déployant aucune énergie pour couper court à tous les abus dont elle se plaignait.

L'irritation est telle qu'aujourd'hui même les Espagnols, méconnaissant les lois les plus vulgaires de l'humanité, sont au moment de protester contre l'installation d'un hôpital à Pau pour recueillir et soulager les blessés carlistes qui ont été transportés sur nos frontières.

Cette disposition d'esprit ne manquera pas, soyez en sûr, d'être exploitée.

La nation espagnole est pauvre et malheureuse, mais elle n'est pas à dédaigner; on ne peut s'empêcher du moins de reconnaître en elle les qualités militaires les plus brillantes. Les 100,000 hommes qu'elle a pu mettre sur pied en quelques mois, et qui se sont si valeureusement comportés en présence des carlistes, ont attiré l'attention du ministre prussien, qui est prêt à faire beaucoup pour s'assurer l'amitié d'un tel peuple, si bien placé pour opérer à certains moments une diversion puissante.

Ce que désire le gouvernement espagnol, trop fier peut-être pour le demander, ce sont des égards, de la considération, de l'empressement à reconnaître ses droits et à les faire respecter. Notre politique sous ce rapport n'a pas été toujours très-heureuse: outre l'appui que nous avons laissé donner aux carlistes par les légitimistes de la frontière, on n'a cherché que trop, à d'autres époques, à peser sur les déterminations du pays, et l'Espagne s'en souvient.

La politique prussienne ne tombera pas, bien certainement, dans cette faute: elle laissera le pays se constituer comme il l'entend. Elle fera peut-être plus encore. Déjà je vous ai parlé de banquiers prussiens qui s'offraient à relever les finances du pays; le fait était très-positif, quoiqu'il ne se soit pas répandu au delà de la sphère des ministres. Une aide efficace dans l'état désastreux où se trouve le Trésor espagnol est un appât bien séduisant. Ce n'est pas en vain que la sagesse populaire a dit de la bourse que le diable s'y trouve quand elle est vide.

Ce que vient faire M. de Hatzfeld, au sentiment des personnes dont je parle, c'est donc étudier le terrain, pour savoir sur qui et sur quoi il peut compter pour jeter les bases d'une étroite alliance entre les deux pays. Sans doute il doit désirer que l'Espagne ait un gouvernement définitif et durable; c'est surtout ce vœu qu'il met le plus volontiers en avant, car l'indéfini, c'est bien clair, ne vaut absolument rien pour quoi que ce soit.— Réussira-t-il? Je ne le sais pas.

Mais avons-nous ici quelqu'un qui soit en état de surveiller M. de Hatzfeld et de parer ce coup qui menace la France? Je le voudrais bien; mais, franchement, je n'ose l'espérer et je ne sais pas même si nous avons un ambassadeur.

M. Layard donne aujourd'hui, je crois, un maréchal Serrano un grand dîner, quoique l'Angleterre n'ait pas encore reconnu officiellement le gouvernement espagnol.

FAITS DIVERS.

Nous trouvons dans l'*Economiste* des nouvelles du sort de l'explorateur Leichhardt en Australie.

A partir de l'expédition de Sturt, dans l'intérieur de l'Australie, qui remonte à 1829, et de la fondation de la colonie d'Adélaïde, postérieure de quelques années, une double préoccupation s'empara, pour ne plus le quitter, de l'esprit des colons: ceux du sud voulaient une communication avec l'ouest; ceux de l'est un débouché vers le nord. Ces derniers s'imaginèrent le trouver dans quelque grand cours d'eau, dont la navigation remplacerait la traversée entre Sydney et la mer des Moluques que le détroit de Torrès et la *grande barrière* de corail rendent si dangereuse. Tel fut le but de la double tentative de Eyre, en 1840—1841, et de Leichhardt en 1847—1848. Ni l'une ni l'autre ne fut heureuse. Eyre, après des privations et des dangers sans nombre, dut rebrousser chemin, et depuis les premiers mois de 1848, on resta sans nouvelles de Leichhardt. Ce fut seulement dix années après qu'un autre explorateur intrépide, l'un des frères Grégory, retrouva ses traces près de la Victoria, rivière qui, par la longueur et la largeur de son parcours, compterait au nombre des plus grandes artères fluviales si par malheur elle ne manquait habituellement d'eau.

En 1872, le gouvernement de Sydney fit de nouvelles tentatives afin d'éclairer le mystère qui planait toujours sur le sort final de Leichhardt. Il dépêcha dans la direction suivie par l'infortuné voyageur un nommé Andrew Hume. Or, celui-ci, qui vient d'arriver à Brisbane, prétend avoir retrouvé entre les mains des aborigènes, qui habitent les sources de Stewart's Creek, Classen, le second de Leichhardt. Classen, avec qui Andrew Hume resta quelque temps, lui raconta comment les gens de Leichhardt, après s'être mutinés, l'avaient abandonné, lorsqu'il se dirigeait vers la partie nord-ouest du littoral. Pendant que ces choses avaient lieu, Classen, lui, était à la recherche de l'eau potable. Quand il revint de cette excursion, il trouva Leichhardt dans un état désespéré, et cinq jours après il était mort. Tel est, en substance, le récit d'Andrew Hume, qui le complète en affirmant qu'il a retrouvé la montre ainsi que le cadran de Leichhardt, avec 75 pages de son journal de voyage, et que ses dépouilles mortelles ont été cachées dans un arbre. Il y a bien des gens qui révoquent en doute la véracité de ces informations.

Les dernières nouvelles de l'expédition du colonel Gordon en Afrique sont datées de Fashoda, station qui se trouve à moitié chemin entre Khartoum et Gondokoro; il est arrivé à Fashoda le 20 mars et se disposait à reprendre sa route le jour suivant. Il s'attendait à arriver à Gondokoro le 6 avril, accomplissant ainsi le voyage du Caire à Gondokoro en six semaines, y compris un séjour de huit jours à Khartoum. Il avait pu voyager avec cette rapidité parce que, grâce à l'énergie du gouverneur égyptien de Khartoum, les obstructions, qui existaient auparavant dans la rivière et empêchaient les embarcations de passer, avaient été enlevées. Les bateaux à vapeur du gouvernement égyptien font maintenant le voyage à Gondokoro sans difficulté.

***

Nous puisons le renseignement suivant dans les nouvelles littéraires de la *Gazette illustrée* publiée à Leipzig, le grand marché de la librairie allemande:

« D'après un relevé statistique, c'est la France qui, l'année dernière, a produit le plus de livres de tous les pays qui prennent part à la production littéraire. On jugera par un seul exemple combien ce commerce a dû y être considérable, puisqu'une seule maison de librairie, des plus importantes, il est vrai, qui ne fait que des affaires au comptant, qui n'a pas de succursales, pas d'imprimeries, pas de fabrique de papier ni autres accessoires, a eu, en 1873, un roulement d'affaires d'un peu plus de 14 millions de francs, tandis que depuis une série d'années le chiffre moyen n'était que de 12.

» Dans ce chiffre, l'Allemagne et l'Autriche sont comprises pour 200,000 francs.

» Le journal allemand ajoute que ce chiffre de 14 millions doit être le plus fort qui ait jamais été atteint par une seule maison de librairie, sur la surface du globe. »

***

Un peu de statistique: Savez-vous combien il a paru de volumes et de brochures en France pendant l'année 1873?

Onze mille cinq cent trente!

Quelque chose comme plus de trente-huit volumes par jour.

Joignez à cela trois mille cinq cents cahiers de musique, partitions, albums, méthodes, etc. Dessins, gravures ou photographies deux mille cent cinquante-six recueils, cela fait un total de dix-sept mille cinq cents ouvrages, près de cinquante par jour.

Ça donne la chair de poule.

Il est vrai qu'on se console en pensant que l'esprit, l'art, et la science, jettent par la fenêtre soixante-quinze ou quatre-vingts millions qui enrichissent les libraires, les imprimeurs, les marchands d'encre et de papier, et font vivre les typographes.

N'est-ce pas bien le cas ou jamais de dire: à quelque chose malheur est bon.

***

C'est au *Gaulois* que nous empruntons l'anecdote suivante:

Un jour, Vernet invita Gros à examiner un tableau qu'il venait d'achever. Gros se rend dans l'atelier de son confrère. Celui-ci lui exhibe *Une Charge de cavaliers*. Gros hausse les épaules:

— D'un coup de cravache, opine-t-il, on couperait les jarrets à vos chevaux.

L'autre se mordit les lèvres et ne répliqua rien.

A quelques jours de là, ce fut au tour de Gros d'engager Vernet à venir contempler un plafond qu'il avait terminé au Louvre, et qui représentait le *Temps*. Vernet avait son parapluie.

— Eh bien? questionna Gros.

— Eh bien! répond Vernet en ouvrant son riflard, le temps est mauvais; je me sauve.

***

Un fournisseur présente sa note, une fois, deux fois, dix fois, sans succès. Enfin, il arrive furieux:

— Monsieur, c'est trop me faire attendre...

Oh! monsieur, que voulez-vous? j'avais à payer un tas de petites notes, des pauvres diables pressés d'argent...

— Mais moi aussi, monsieur, j'ai....

— Oh! allons donc! une maison comme la vôtre ne souffre pas pour un misérable billet de... (Ici le chiffre variable du mémoire); et j'ai supposé...

— C'est ce qui vous trompe, s'écrie le fournisseur: je suis gêné, horriblement gêné, et si vous ne me payez pas...

— Bah! ce serait vrai, pauvre monsieur, vous seriez en passe de... On me l'avait bien dit, mais je croyais que c'était une calomnie de vos concurrents. Sapristi! (Avec intérêt) une maison comme la vôtre faire faillite!

— Faillite! s'écrie le créancier exaspéré. Jamais!

— Dame! c'est un bruit qui court, et vos demandes pressantes... Ecoutez, cher monsieur, si un petit-à-compte, avec une démarche...

— Au diable! je n'ai besoin de rien. Je ne veux rien! J'ai de quoi me suffire! crie le créancier.

Le tour est joué.

VARIÉTÉS.

L'insubmersibilité des navires

M. J.-B. Crouzet, ingénieur, vient de présenter à l'Académie des sciences un mémoire relatif à un nouvel emploi de l'air comprimé, et ayant pour titre: *Navire insubmersible*. Cette communication succédant presque immédiatement au naufrage de l'*Europe* et de l'*Amérique* ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la savante assemblée, et une commission composée de MM. Dupuy de Lome, l'amiral Paris, Jurien de la Gravière a été constituée pour faire l'examen de cette proposition dont l'actualité constitue selon nous un des principaux mérites.

Avant de faire à nos lecteurs le compte-rendu de ce travail, nous croyons nécessaire de leur rappeler sommairement les conditions dans lesquelles s'effectue la grande navigation à vapeur. En raison de la rareté sans cesse croissante des bois de construction, tous les plus puissants steamers construits en Europe sont en fer. Ce métal est employé sous la forme de tôles relativement assez minces, et assemblées au moyen de clous ou rivets. Ces assemblages présentent une grande rigidité: il en résulte que, lorsque la mer vient déferler sur la coque d'un navire, tout l'ensemble se met en vibration.

Ces trépidations réitérés fatiguent comme on dit, le navire, et il fait eau. Quelque parfaite que soit sa construction, ce phénomène se produit toujours avec plus ou moins d'intensité. D'où vient que l'eau pénètre si facilement à travers les orifices aussi petits résultant d'une aussi faible déformation des joints? Evidemment, de la pression qu'il s'exerce du dehors au dedans, et en vertu de laquelle le navire se maintient sur l'eau. Cette pression varie avec la profondeur à laquelle il plonge. Il est d'ailleurs facile d'en donner une évaluation. Supposons un steamer dont la quille soit à six mètres au-dessous de la ligne de flottaison. La pression, agissant de bas en haut, sera, à cette profondeur, mesurée par une colonne de 6 mètres de hauteur. Chaque mètre carré de surface horizontale supportera en ce point une poussée équivalente à plus de 6 mille kilogrammes, et l'eau tendra à y pénétrer avec une vitesse d'environ 10 mètres par seconde.

Supposons maintenant que par suite d'un choc ou d'un accident quelconque, il se produise, toujours en ce point, une fissure ayant un décimètre carré de surface, le navire recevra par heure dans sa cale 360 mètres cubes d'eau.

Existe-t-il un moyen de refouler en dehors et d'une manière permanente l'eau qui tendrait à pénétrer dans les flancs d'un navire? M. Crouzet prétend l'avoir trouvé.

Supposons, dit M. Crouzet, qu'un navire soit à hauteur de la ligne de flottaison ou séparé intérieurement en deux parties par un pont construit de telle façon que l'air ne puisse passer de la partie inférieure dans la partie supérieure, et que ce pont ait une force suffisante pour résister à une pression de *deux atmosphères*: qu'arrivera-t-il s'il se fait un trou dans une partie de la cale du navire au moment où il touchera un rocher, par exemple?

L'eau envahira la cale plus ou moins vite, selon que la blessure sera plus ou moins grande; mais elle n'entrera dans le compartiment que jusqu'à ce qu'elle remplisse exactement *la moitié de sa capacité*, parce que l'air enfermé dans le compartiment inférieur ne trouvant pas d'issue, aura été comprimé jusqu'à ce qu'il n'ait plus occupé qu'un *espace moitié moins considérable*, et que la force intérieure fasse équilibre à la force extérieure. A partir de ce moment, le navire cessera de s'enfoncer.

Par conséquent, ajoute M. Crouzet, si dans la cale d'un navire on comprime de l'air à *deux atmosphères*, il n'y entrera aucune partie d'eau, même si une blessure existait sous toute la longueur du navire.

En effet, le navire se trouve alors dans les mêmes conditions qu'une cloche à plonger.

L'idée de M. Crouzet, évidemment inspirée par les procédés employés dans la construction des piles tubulaires de ponts au moyen de l'air comprimé est certainement ingénieuse en principe: nous verrons tout à l'heure que l'on peut en tirer avantageusement parti, mais malheureusement le raisonnement sur lequel reposent les conclusions de M. Crouzet est absolument inexact, et l'idée de comprimer de l'air à *deux atmosphères* dans une coque de navire est absolument irréalisable. Hâtons-nous de dire que d'ailleurs cette énorme pression est tout à fait inutile. Il suffit en effet pour empêcher l'eau d'entrer dans un navire par le moyen proposé par M. Crouzet d'établir dans les compartiments étanches de nos transatlantiques une pression d'air égale et contraire à celle exercée par l'eau sur les parois.

Cette pression, nous le répétons, est mesurée par la différence de niveau qui existe entre le point considéré et la ligne de flottaison. Supposons un navire dont la quille plonge de 5 mètres au-dessous du niveau de l'eau

A cette profondeur, la pression sera égale à une demi atmosphère. Mais admettons, pour nous conformer à l'hypothèse de M. Crouzet, qu'un navire, séparé en deux parties par un pont assez résistant pour supporter une pression de deux atmosphères (soit 20,000 kilog. par mètre carré!) renferme de l'air à cette énorme pression. Qu'arrivera-t-il s'il se fait un trou dans une partie de la cale?

L'air sortira évidemment, sa pression diminuera jusqu'à ce qu'elle soit égale à celle de l'eau, et elle sera alors mesurée par une colonne de cinq mètres de hauteur, correspondant, nous le répétons, à une demi-atmosphère. Dès lors, pourquoi cette énorme pression de deux atmosphères qui est bien capable de faire éclater le bateau? Il suffit de jeter un coup d'œil sur les formes d'un navire pour s'assurer immédiatement qu'elles ne se prêtent nullement à l'application du moyen proposé par M. Crouzet.

C'est en effet la forme sphérique qui est la plus avantageuse pour résister aux grandes pressions, et il serait de toute nécessité, si l'on voulait adopter le procédé de M. Crouzet, de relier les flancs du navire par une série de cloisons qui auraient pour effet d'alourdir la construction, et de gêner le service des transports, etc.

Nous regrettons d'autant plus l'erreur commise par M. Crouzet que nous sommes convaincus qu'il serait possible de tirer un parti avantageux de son idée.— Supposons en effet que, dans chaque compartiment on refoule seulement au moyen d'une pompe une pression moyenne d'air correspondante à celle qu'exerce l'eau sur la paroi externe du bâtiment; évidemment, dans les cas les plus ordinaires et hors de la fatigue, l'eau n'entrera pas. Si par suite des dénivellations produites l'air ne trouvant plus une contre-pression suffisante s'échappait par les fissures, qui se seraient déclarées dans les assemblages des tôles, on en serait immédiatement averti au moyen d'un manomètre qui indiquerait immédiatement le point menacé.

Ce qu'il y a de terrible dans ces envahissements de l'eau, c'est la rapidité avec laquelle ils se produisent. Bien souvent, avant que l'on sache où est le mal et que l'on ait pu le combattre, l'eau a pris une telle avance, que les pompes les plus puissantes ne peuvent l'épuiser.

Supposons donc que chacun des compartiments étanches d'un navire soit, au moyen d'un tuyau spécial, mis en communication avec un réservoir d'une pompe à compression d'air, qu'en outre un manomètre indique exactement la pression. Une disposition très-facile à concevoir permettrait de faire connaître à chaque moment l'état d'étanchéité des compartiments.

En effet on pourrait disposer l'aiguille du manomètre de telle sorte que si la pression baissait, elle viendrait établir le contact entre les deux pôles d'une pile électrique faisant mouvoir une sonnerie d'alarme. Nous n'hésitons pas à affirmer que, par cette disposition, la sécurité des passagers serait considérablement augmentée. Enfin, l'emploi de l'air comprimé permettrait de vérifier rapidement l'état de la coque d'un navire sans être forcé de le passer par la cale sèche. C'est là un immense avantage. Aussi nous avons le ferme espoir que l'idée si ingénieuse de M. Crouzet trouvera, malgré l'erreur de raisonnement qui lui a servi de point de départ, une prompte application.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 11 juin 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	49.—
d. Nouvelles......	38.90
Anglo-Bank..........	130.—
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	79.25
Pièce de 20 francs.......	8.94
Agio...............	105.80
Change sur Londres....	111.80
Crédit anstalt........	220.—
National Bank	989.—
Lloyd...............	438.—

Bourse très-animée; hausse sur les principales valeurs excepté les ottomanes.

Les récoltes s'annoncent de plus en plus meilleures, c'est pourquoi les actions des chemins de fer sont recherchées et en voie de hausse.

France.

Versailles, 10 juin, soir.

L'article 4me de la loi municipale, concernant l'électorat a été également adopté après une vive discussion.

Paris, 11 juin, matin.

L'agitation est grande chez les bonapartistes depuis les insultes de Gambetta à l'Assemblée nationale. M. Decazes a menacé de donner sa démission parce que le cabinet actuel ménagerait trop le bonapartisme.

D'après certaines rumeurs Rochefort se rendrait en Suisse.

Italie.

Rome 10 juin, soir.

La dissolution de la Chambre paraît de jour en jour inévitable.

Rome, 11 juin.

On assure que le prince de Bismark a conseillé à notre gouvernement de diminuer le chiffre de l'armée pour arriver ainsi à une amélioration des finances.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 10 juin:

	Clôture.
Dette Générale	47 —
Emprunt 1865	64 —
do 1869	— —
do 1871	63 —
do 1872	81 —
Consolidés anglais	92 9/16
Emprunt égyptien........	68 1/4
Nouvel Emprunt Ott.....	50 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 11 juin.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	52 15 —
	Hausse........	»	53 — —
	Baisse........	»	52 15 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	52 20 —
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén.	....	L.S.	6 30 —
» de la Société de change et de valeurs	....	»	4 30 —
» de la Banque de Const. excoup.			4 25 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	— — —
» du Crédit Général......		L.T.	9 25 —
Banque *Verissi et Cossoudi*......		»	3 — —
Tramway..................		»	5 60 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 35 —
Laurium		Fr.	90 — —
Crédit Hellénique (escompte).....		»	25 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	114 1/2 —
» 2e émission............		»	89 — —
Emprunt....	1863..coup.det...	»	334 — —
	1865..coup.det...	»	335 — —
	1869...........	»	275 — —
	1872...........	»	82 — —
	1873...........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	110 20
Pièce de 20 francs...........	»	87 35
Impérial russe	»	89 20
Ducat (Crémitz)............	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 —
Bechlik—(différence).........	»	105 15
Métalique... (id)...........	»	105 30

COMMERCE

SMYRNE, 5 juin.

Notre marché a été un peu plus actif à la fin de la huitaine qu'au début; quelques ventes ont eu lieu avec une augmentation sur le prix de nos produits.

Cotons.—Cet article a continué calme toute la semaine avec de petites ventes; on a payé les machinés de choix à p.445 et les qualités ordinaires de p.425 à 435; sur nos autres qualités aucune transaction. Les ventes totales s'élèvent à 270 balles de premières mains et 140 balles prises par la spéculation.

Dépôt: 10,400 balles.

Opiums.—Plus fermes et en hausse. 70 couffes ont changé de mains de p. 265 à 270, suivant provenance et mérite. Les opiums de la nouvelle récolte arrivées jusqu'aujourd'hui s'élèvent à environ 20 couffes et on en attend plusieurs de ce soir à lundi.

Dépôt 630 couffes, sans compter différentes parties détenues par la spéculation.

D'après des personnes bien renseignées, le dépôt s'élèverait à environ 1,000 couffes et caisses de premières et secondes mains.

Laines.—En meilleure position. Les ventes de la semaine s'élèvent à 1,100 quintaux yerlis en suint de p. 330 à 341 et pour les fines qualités à 360.

Dépôt, 4,000 quintaux.

Vallonées.—Cet article ne jouit pas de la faveur qu'il avait quelques jours auparavant et les qualités qui nous restent ne sont pas de premier choix. Les ventes s'élèvent à 7,500 quintaux, qualité anglaise et médiocre naturelle de p.122 à 126 1/2 et 800 quintaux mezzana, de bonne qualité Aïdin, à p.155.

Dépôt 28,000 quintaux.

Graines jaunes.—On nous annonce la vente de 12 sacs qualité assez bonne à p.16 1/2.

Dépôt, 230 sacs.

Céréales.—Les nouvelles qui arrivent de l'intérieur ne sont pas aussi satisfaisantes qu'on se le figurait il n'y a pas longtemps. Partout, le rendement ne dépassera pas celui d'une récolte médiocre, et dans beaucoup de localités, ce résultat même n'est que problématique. Dès lors, on serait partout bien aise de connaître les intentions du gouvernement impérial sur les dispositions qu'il compte prendre pour refaire les « ambars » qui existaient naguère dans chaque ville de l'intérieur et que la disette provoquée par l'insuffisance de la dernière récolte a de partout épuisés. En présence surtout de la médiocrité des nouvelles récoltes dans tous les pays producteurs, médiocrité qui provoquera une forte importation; en présence des besoins locaux, et devant le vide qui est partout constaté, il serait à désirer que le gouvernement impérial maintînt la prohibition pour l'exportation des grains. Cette mesure serait saluée avec enthousiasme par toutes les populations de l'Anatolie.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE.

Londres........	131	130
France	206	207 1/2
Trieste	456	462

Nos prix se ressentent toujours de la rareté du papier. Toutefois, les cours du début n'ont pu se soutenir aussitôt que les besoins des remettants directs ont été satisfaits, et d'autre part, notre devise anglaise étant toujours au-dessus de la parité de Constantinople, les vendeurs ont dû abandonner une part de leurs prétentions et réaliser à 1/4 et même 1/2 0/0 de baisse le gros de leurs opérations.

Le France est toujours très-soutenu. Le Trois-Jours a été payé à 210 1/2.

Affaires très-insignifiantes sur Trieste.

COURS DES MONNAIES.

Livre Anglaise........	130 1/2—3/4
Livre Turque.........	118 1/4
Pièce de 20 francs......	103 1/2
Médjidié	23 12/40
Bechlick............	113

(Impartial.)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 10 juin.

Naples, paq. à vap. angl. *Ardmore*, c. Barkfield, ayant touché Dardanelles

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 10 juin

Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fabre, div.
Tebizonde, paq. à vap. ottom. *Cherif Ressan*. c. Omer bey, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Doghalié*, c. Druscovich, div.
Partheni, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonnici, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Euxene*, c. Flindt, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Beta*, c. Dobson, div.
Ibraïla, paq. à vap. angl. *Ardmore*, c. Barskfield, d.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 10 juin.

Marseille goel. fr. *Julie*, c. Davivier, lest.
Ibraïla, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Tchalikis, lest.
Azoff, bk. aut. aut. *Malaleel*, c. Bielevucich, lest.
— bk. angl. *Amalthea*, c. Hull, lest.
Soulina, bk. ital. *Aden*, c. Pelerano, lest.
Marseille, br. hell. *A. Andreas*, c. Moraïtis, maïs.
Marianople, bk. autt *Covacevich*, c. Iacoblevich, lest.
Falmouth, br. ital. *Marco*, c. Gisolamo, gr. de lin
Marseille, bk. aut. *Taganrok* c. Radonicich, blé.
Zanthe, br. hell. *A. Dianissios*, c. Haralambos, maïs.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 6 juin.

Ottom. *Djelliani bahri*, c. Ahmet, houille, Eregli pour Constantinople.
Ottom. *Rinchi Rivan*, c. Hussein, houille, Eregli pour Constantinople.
Ottom. *Halissi Tidjaret*, c. Hassan, houille, Eregli pour Consple.
Ottom. *Hadji Devrich*, c. Moustafa, houille, Eregli pour Constantinople.
Ottom. *Djelliani bahri* Ali, houille, Eregli p. Consple
Angl. *Harold*, c. Gilberson, blé, Nicolaieff p. Falmouth
Rus. *Boug*, c. Sofronoff, div. Batoum p. Consple.

du 7 juin

Angl. *Penelope*, c. Wellonghby, blé, Kertch p. Marseille.
Ottom. *Aefsi Rahman*, c. Mesieh, maïs, Poti p. Const.
Angl. *City of Waterford*, c. Dale, blé, Taganrk pour Gibraltar.
Aut. *Mirto*, c. Persich, blé, Bekdiansca p. Lussin.
Ottom. *Moussoul*, c. Ahmet, div. Bartin p. Consple.
Ottom. A. *Dimitrios*, c. Costaudinou, planches, Galatz pour Consple.
Hel. *Iris*, c. Doncich, div. Galatz p. Consple
Ottom. A. *Nicolaos*, c. Arhondes, orge, Bourgas pour Consple.
Hell. *Eflihia*, c. G. M., maïs, Ibraïla p. Venise.
Belg. *John David*, c. Hosen, blé, Odessa p. Marseille.

du 8 juin

Angl. *North Tyne*, c. Hardlaw, blé, Taganrok p. Malte.
Angl. *Nerea*, c. Tucher, orge, Taganrok p. Marseille.
Angl. *Neger*, c. Jones, orge, Odessa p. Londres.
Ital. *Taormina*, c. Rape, blé, Odessa p. Londres.
Aut. *Narenta*, c. Suttora, seigle, Nicolaief p. Venise.
Hell. *Andonios*, c. Calemeris, blé, Taganrok p. Mars.
Angl. *Emma Trechma*, c. Heure, blé, Taganrok p. Malte
Aut. *America*, c. Petrovich, div. Varda p. Consple.
Aut. *Galatea*, c. Petranovich, div. Trebizonde p. Const

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Lundi 3 juin (v.s.) auront lieu les enchères définitives pour la location du bain de Galata-Séraï.

Les personnes qui voudraient renchérir le loyer de 50,350 piastres déjà offert pour une année, sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 9 juin 1874.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE

AVIS.

3000 tapis pour soldat

Lundi 3 juin (v.s.) aura l'adjudication des tapis ci-haut mentionnés.

Messieurs les négociants qui voudraient y concourir sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 30 mai 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

AVIS.

M.M. les actionnaires de la Banque Impériale Ottomane sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le Mercredi 12 Août 1874 à 1 heure à Londres Canon-street Hôtel.

L'Assemblée sera appelée à délibérer sur une convention projetée avec le Gouvernement Impérial Ottoman et à prendre des résolutions relatives à cette convention, notamment sur les objets ci-après: 1° l'augmentation du capital de la Banque, par l'émission de nouvelles actions.

2° la prolongation de la durée de la Banque, 3° la modification des statuts et notamment des articles 16 et 24 relatifs sur l'administration de la Banque, 4° l'autorisation d'apporter à l'acte de concession actuel de la Banque, toutes modifications nécessaires en conformité de la convention précitée.

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose des porteurs de 30 actions au moins.— Les actionnaires qui voudront prendre part à l'Assemblée ou s'y faire représenter devront déposer leurs titres, au plus tard vingt jours avant la date fixée pour l'Assemblée au siége de la Banque à Constantinople, dans ses agences de Londres — (26 Thoosmorton St) et de Paris (7 rue Meyerbeer;) ou dans ses autres succursales.

Constantinople, le 12 Juin 1874.

THÉATRE DE CADI-KEUY.

Vendredi 12 Juin 1874, à 9 heures 1/2 du soir

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR

Stratford Romano

avec le concours de

Mlle T. ROMANO ET M. A. ROMANO, AINSI QUE DE Mme ELVIRA SCORCELLETTI ET MM. G. SCARZI ET N. ARABIANO.

PROGRAMME:

Première Partie.

1. De-Bériot. Neuvième Concerto pour Violon avec accompagnement de Piano exécuté par S. Romano; — 2. Robaudi. *Alla Stella confidente*, Romance chantée par Mme E. Scorcelletti; — 3. Masini. Fantaisie pour flûte avec accompagnement de Piano sur *La Forza del Destino* de VERDI exécutée par M. Sgarzi; — 4. De-Meglio. Grand Trio pour Piano, Violon et Violoncelle sur le *Rigoletto*, exécuté par Mlle Romano, MM. S. Romano et A. Romano; — 5 Verdi. Cavatine dans l'Opéra *I due Foscari*, chantée par Mme Scorcelletti.

Deuxième Partie.

6. Ernest. Elégie pour Violon, exécuté par S. Romano; — 7. Moja. Transcription de Concert pour Violoncelle sur la *Jone* de PETRELLA exécutée par A. Romano; — 8. Galli. Trio brillant pour flûte, Violon et Piano sur l'Opera *Il Giuramento* de PETRELLA, exécuté par MM. Sgarzi, S. Romano et N. Arabiano; — 9 A-B. Mélodie chantée par Mme Scorcelletti; — 10 Alard. Grande fantaisie de Concert pour Violon sur l'Opéra *Faust* de GOUNOD exécuté par S. Romano.

Le Théatre sera éclairé à Giorno.

PRIX:

Loges: 1er rang: 1 Livre Turque. 2me rang: 1/2 Livre Turque. Fauteuils: 1 Médjidié. Stalles: 3 quarts. Entrée 1/2 Médjidié.

Aux Matériaux Français

T. TRICON ET Cie.

Rue Moun-Hané, 51, 61, Galata.

Cette maison prévient MM. les architectes et propriétaires qu'elle vient de recevoir par navire *Julie*, cap. Duvivier un chargement complet ciment Portland de la maison Longuety et Cie de Boulogne. Ces ciments sont de qualité supérieure, les seuls qui aient obtenu une récompense à l'Exposition de Vienne.

La maison de M. E. Tricon et Cie vendra à des conditions avantageuses, les ciments Portland, pendant la durée du débarquement.

UNE INSTITUTRICE RUSSE. Connaissant parfaitement le français, l'allemand et le russe, ainsi que la musique de piano, désire avoir une place dans une bonne maison à Constantinople.

S'adresser à Odessa, au Comptoir de M. Hava, rue Elisabeth.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, N° 5, près de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 3 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE DAME FRANCAISE désire se placer en qualité d'institutrice ou dame de compagnie.

S'adresser au magasin de la grand'rue de Péra-Téké 478.

UNE INSTITUTRICE allemande désire donner des leçons de français, d'anglais, d'allemand et de musique.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER une maison à Arnaoutkeuï dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, R.O.

ANNEE 8me N° 134 — Rebi-ul-Akhir 28 1291 — SAMEDI 13 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	58 »	31 »	
Etrangers	60 »	32 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE. rue Kutchuk-Hendek, 28, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Antriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 12 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La partie liberale de l'Assemblee de Versailles vient de remporter un succès significatif, relativement à l'âge necessaire pour posséder l'electorat municipal.

Repoussant le projet du gouvernement, la Chambre « a adopte, par 348 voix contre 337, l'âge de 21 ans en remplacement de celui de 25, proposé par la commission. »

Cette decision est d'autant plus importante qu'elle rend impossible, pour la loi électorale politique, la faculte de porter a 25 ans le droit de vote. Le suffrage universel conservera donc sa base essentielle, celle que M. de Broglie et ses partisans voulaient avant tout faire disparaitre.

En attendant la discussion de cette loi, le discours de M. Gambetta contre les bonapartistes continue à produire une très-vive emotion meme dans les regions gouvernementales.

Le chef de la gauche aurait rencontre un auxiliaire dans M. Decazes, s'il faut du moins s'en rapporter au telegraphe.

Le ministre des Affaires etrangeres, dit une dépêche, « a menacé de donner sa démission, parce que le cabinet actuel ménage trop les bonapartistes. »

La tolerance, de plus en plus marquee, du gouvernement pour les impérialistes est devenue telle que l'*Indépendance Belge*, dans un de ses derniers numeros en parle en ces termes :

« L'opposition faite par le maréchal de Mac-Mahon à la constitution d'un ministère quasi republicain, tel que l'avait revé M. d'Andiffret, son desir de garder M. Magne, ses entrevues avec M. de Saint-Paul, l'ancien préfet à poigne du département du Nord, les premiers actes du nouveau ministre de l'intérieur et, enfin, l'outrecuidance croissante des bonapartistes, ont accrédité le bruit d'une alliance en voie de préparation entre le gouvernement et les exilés de Chislehurst. Dans les regions présidentielles on se défend contre ces suppositions et meme M. de Fourtou aurait déclaré que, partisan d'une monarchie constitutionnelle, il ne se refuserait pas a l'établissement d'une republique conservatrice, s'il lui etait démontre qu'elle seule soit possible en France. Il faut prendre acte de ces déclarations, mais sans y attacher trop d'importance. Les faits n'y correspondent pas. En frappant de peines séveres les journaux republicains pour n'adresser que de timides communiqués aux feuilles bonapartistes, mais surtout en réclamant pour le pouvoir le droit de conserver la nomination des maires et, par suite, de garder les maires bonapartistes, le gouvernement donne la mesure de ses véritables tendances. Elles ne sont nullement républicaines et il n'y a en réalité que le groupe de l'Appel au peuple qui puisse s'en rejouir. »

La *Gazette de Cologne* vient de prendre à partie la presse officieuse de Berlin, et de lui donner une bonne leçon, à propos de la manie qu'elle a de vouloir morigéner l'Europe, et de réfuter toutes les nouvelles à sensation.

Voici comment s'exprime la feuille dont il s'agit :

« Nous n'avons pas besoin qu'on nous assure officiellement ou officieusement de Berlin que le gouvernement allemand ne se soucie pas de donner à l'Espagne un souverain allemand. Ni l'Empereur, ni la nation n'ont envie d'exposer le pays a une guerre pour soutenir un prince allemand sur le trone d'Espagne, ni de voir celui-ci quitter la partie comme naguere le roi Amédée. Le gouvernement français aura trop de bon sens pour lâcher, à cause de ces vains bruits, la meute de ses feuilles officieuses contre l'Allemagne ; les criailleries non autorisées de quelques journaux français ne causeront pas d'emoi à Berlin. Il a suffi d'avoir soulevé de nouveau la question de la neutralite de la Belgique pour réveiller, très intempestivement, les sentiments hostiles de la France à l'égard de l'Allemagne. Qu'on cesse donc une bonne fois de jouer avec le feu. Nous approuvons les actes du gouvernement allemand, mais les commentaires des journaux qu'on suppose refléter les idees du gouvernement ne peuvent que contribuer a faire porter sur ces actes des appréciations fausses. »

La loi sur les garanties papales a ete l'objet d'une vive discussion, dans une recente seance de la Chambre des députés italiens.

M. Miceli a reproché au gouvernement de ne pas exercer les droits qui lui sont réconnus par la loi des garanties en ce qui touche la concession de l'*exequatur* et du *placet* aux éveques. Le gouvernement, selon lui, aurait eu le tort de laisser prendre possession de leurs sieges à des eveques qui s'inspirent des sentiments les plus antipatriotiques et nomment des cures antipathiques aux populations, sur lesquelles ils exercent une influence déplorable.

Le garde des sceaux, M. Vigliani, a répondu que M. Miceli se méprenait sur l'esprit de la loi, et que le gouvernement n'avait à s'occuper, a l'égard des eveques, que de leur mise en possession des biens temporels, en tant que ces éveques se soumettaient aux formalites nécessaires. Il a ajoute que la plupart des évêques demandaient aujourd'hui l'*exequatur* au gouvernement. Mais M. Miceli, apres avoir declare ne pas etre satisfait de la reponse du ministre, s'est reservé de soulever de nouveau la question et d'interroger le garde des sceaux sur la conduite que pense tenir le gouvernement vis-à-vis des curés élus par les paroissiens.

Le maréchal Concha après avoir repris Vittoria aux carlistes en a fait le centre de ses opérations dans le nord-est de l'Espagne, et il a porte le gros de ses forces sur Arlaban.

Par cette manœuvre il a réussi à déloger de Durango les bandes de Don Carlos.

Le pretendant et sa cour se sont portés en toute hâte vers Eybar et Azpeitia. Dans les positions qu'il occupe actuellement, Concha peut à la fois achever de dégager Bilbao et le Nervion menacer Durango et pénétrer dans les vallées retirées du Guipuzcoa où l'ennemi a caché ses dépôts, ses manufactures et ses hôpitaux.

Les bandes carlistes qui infestent encore la vallée de Somorrostro et empechent le travail minier d'y renaître devront alors aussi ou se rendre ou se replier vers la Castille.

Inquiétés dans la Biscaye, refoulés de l'Alava, menacés dans le Guipuzcoa occidental, les carlistes essaient de prendre leur revanche dans la partie la plus orientale de cette province, celle qui touche aux frontieres de France.

Lizzarraga qui commande dans ces parages, bloque la petite ville d'Hernani et entrave ses communications avec Saint-Sébastien.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION

Apres avoir rappelé dans de precedents articles les regles qui doivent être observees dans la conception et l'execution des chemins de fer, nous avons maintenant à aborder le cote pratique de la question. Nous ne saurions pour cela mieux faire que d'analyser les etudes tres-remarquables qui ont ete effectuees sur place par le specialiste dont la mission consistait à chercher le meilleur trace pour relier Bagdad a Diarbekir.

Cet ingenieur distingue a definitivement adopte, apres de longues et penibles recherches, un trace qui partant de Diarbekir ferait passer le chemin de fer à Mardin, Nisibin, Fechabour, Mossoul, Erbil, Kerkouk, Deli-Abbas, Bagdad et aboutirait à Ctesiphon à 25 kilometres au sud-est de cette ville.

Donnons quelques indications sur l'aspect orographique et hydrographique des contrees que traverserait ce chemin de fer.

La chaine du Taurus qui se detache du plateau de l'Armenie dirige ses branches, l'une vers l'ouest suivant les contours de la côte meridionale de la mer Noire et d'autres vers la mer Mediterranee. Elles se prolongent dans cette direction jusque vers la Syrie.

Un de ces rameaux qui se detache entre l'Euphrate et le Tigre court le long de ce dernier fleuve et ferme l'immense plateau qui s'etend de sa base jusqu'à l'Anti-Liban.

La partie de ce rameau qui est situee entre les villes de Mardin et de Diarbekir est designee sous le nom de Djebel-Masins ou Djebel-Mardin.

La ville de Mardin est bâtie sur le flanc d'un des plus hauts cones du Masins, à une hauteur de 350 metres au-dessus de la plaine. Elle monte par terrasses jusqu'au faite qui est à 1200 metres au-dessus de la mer. Là on voit les ruines de l'ancien château.

De Masins part une profonde et assez large vallee qui se perd dans la plaine. Une riviere, Laïn-Dibou suit cette vallee et on arrive, apres six heures de marche, au point le moins elevé du versant entre Mardin et Diarbekir. Cette vallee est la seule voie qui s'offre pour traverser le Masins sans trop de difficultes. De l'autre côte on descend dans la vallee à laquelle le Scheikh-han-Tchaï donne son nom. Cette rivière deverse directement ses eaux dans le Tigre, apres quinze heures de cours. Comme cette vallee offre une pente tres-douce et une largeur suffisante, on pourrait l'employer avantageusement pour le trace jusqu'au Tigre. Apres l'avoir suivie pendant environ 20 kilometres, il faut la quitter pour gagner un autre faite secondaire mais aussi eleve que le principal, le Hilkan-Dagh et redescendre dans le lit d'un ruisseau qui, suivant la meme direction que le premier, debouche plus haut dans le Tigre. C'est le Haniki-Tchaï qu'on suit pendant 20 kilometres jusqu'à son confluent avec le Geuk-sou.

Jusqu'ici les vallees etaient bordees par des montagnes assez hautes, toutes coniques, de la meme formation, reliees les unes aux autres par des plateaux. De là subitement le terrain s'elargit et devient un haut plateau mamelonne, coupe seulement par deux vallees plates qui se rejoignent plus bas au Geuk-sou. En traversant ce plateau presque en ligne directe, on arrive au bord du Tigre qu'on suit jusqu'en face de la ville de Diarbekir.

Cette ville est situee dans la plaine elevee de 35 metres au-dessus du niveau du fleuve.

Ainsi que nous l'avons dejà dit la chaine du Masins separe les deux grands bassins de l'Euphrate et du Tigre. Dans la plaine au sud se déversent seulement quelques torrents qui ne contiennent de l'eau que pendant l'hiver. Le plus important est l'Aïn-Dibou. Malgre cela, il n'a que tres-peu d'eau, pendant la saison d'eté : mais ses debordements pendant le mois de fevrier atteignent des proportions assez considerables. Apres avoir debouche dans la plaine, ce torrent s'elargit et mele plus bas ses eaux à celles du Chabour qui se jette dans l'Euphrate.

Dans la partie du bassin du Tigre entre Diarbekir et Mardin, le Scheikhan-Tchaï contient de l'eau pendant toute l'annee : mais ses debordements ne sont pas considerables. Le Haniki-Tchaï a la meme importance. Cette riviere se reunit au Geuk-sou qui afflue dans le Tigre apres quatre heures de parcours et à deux heures en aval du village de Schukri.

(A suivre.)

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particuliere de* LA TURQUIE.)

Paris, le 6 juin 1874.

L'Assemblée nationale vient enfin de commencer la discussion de la loi électorale, et vous pensez bien que les atteintes portees au suffrage universel par la législation projetée ont soulevé les orages violents a la Chambre.

M. Ledru-Rollin dont les débuts avaient eté fort malheureux il y a quelques mois, a désiré prendre sa revanche, et son intervention dans un pareil débat était tout naturellement indiquée.

Bien que le suffrage universel ait été une arme forgée par les légitimistes pour combattre la monarchie de 1830, bien que M. de Genoude puisse en revendiquer la paternite, au moins avec des titres egaux à ceux que M. Ledru-Rollin peut invoquer, il est généralement admis que M. Ledru-Rollin a fait plus que qui que ce soit pour introduire dans nos mœurs politiques cette innovation [illegible].

Cependant, le suffrage universel [illegible] pas causé tout le mal que l'on en pouvait attendre, en songeant d'une part à l'ignorance de la majorité des electeurs, de l'autre à l'etendue des pouvoirs qu'ils se trouvaient exercer par un vote inconscient.

Peu a peu le suffrage universel s'est discipline, son éducation est commencee, [illegible] il est si bien entré dans nos mœurs [illegible]

M. Ledru-Rollin a prononcé un excellent discours ; ce n'était pas le tribun populaire de 1848, ce n'etait plus le rhéteur enflant la voix pour debiter des phrases sonores ; c'était le jurisconsulte etudiant une question de droit constitutionnel, examinant le projet de la commission et repoussant les arguments specieux sur lesquels il s'appuie.

Cependant la droite qui comprend le danger que présente un pareil discours, mesuré dans la forme, irréfutable au fond, prend une attitude que l'ancien Corps législatif n'eût pas désavouée.

Vous savez quels étaient les procédes de cette assemblée lorsqu'un orateur désagreable à la majorite montait à la tribune ; les couteaux a papier étaient aussitôt mis en mouvement, et la petite batterie exécutée ainsi par deux cents *honorables* couvrait la voix de l'importun.

Mardi dernier les interruptions les moins explicables, les interjections les plus inconvenantes ont accueilli le discours de M. Ledru-Rollin, et celui-ci repondant aux uns, repliquant aux autres a fini par hacher menu des arguments qui, s'ils conservent toute leur force, perdent naturellement une partie de leur effet a se trouver debités ainsi.

Le lendemain M. Louis Blanc est venu a la rescousse, et fort bien inspire cette fois, il a su se faire ecouter par ses adversaires, avec une attention relative. Ainsi j'ai entendu reproduire cette interruption que vous trouverez chaque fois que M. Louis Blanc prendra la parole « Et le 15 mai ! » La veille M. Ledru-Rollin avait subi quelque allusions au fameux vasistas qu'il dût traverser pour s'échapper du Conservatoire des arts et métiers.

Il y a ainsi quelques légendes qui reviennent avec une incroyable persistance chaque fois que les orateurs a qui elles s'appliquent reparaissent à la tribune.

Pour M. Ledru-Rollin il y a du moins une apparence de verité dans le recit ridiculisé de son evasion, mais M. Louis Blanc ! Lui attribuer la journee du 15 mai, c'est assurement fournir une belle preuve d'ignorance, car il n'est aucun homme un peu instruit des événements qui se sont accomplis en 1848, qui ignore que le 15 mai, loin d'être provoqué par M. Louis Blanc fut tout particulierement dirige contre lui, et que lui reprocher cette journée, equivaut à lui reprocher la fondation des ateliers nationaux, qui furent crées pour combattre son influence.

Malgre ces mesquines taquineries de quelques membres de la droite, M. L. Blanc a obtenu un succes remarquable.

Je ne vous dirai rien du discours de M. Bathie, de meme que je n'ai pas mentionne celui que M. de Castellane a prononcé la veille ; le seul résultat qu'ait obtenu l'inventeur de la *politique de combat*, c'est d'amener M. Gambetta à la tribune.

M. Gambetta s'etait depuis quelque temps retiré sous sa tente, et gardait un silence qu'il ne devait pas observer longtemps. Ainsi nous avons eu le discours sur la tombe de d'Alton-Shee, celui d'Auxerre, une replique au ministre de la guerre, et le discours sur l'électorat.

Dans chacune de ces occasions M. Gambetta a fait preuve d'un sentiment très-exact de la situation, et ses qualites comme politique ne sont pas inferieures a son talent d'orateur.

Peu à peu l'homme d'opposition disparait pour faire place à l'homme de gouvernement, plus tolérant, meilleur juge des difficultés que présente la mise en pratique des opinions qu'il défend, mais que le pays peut ne point partager, M. Gambetta sait rallier a sa cause les personnes que le radicalisme effrayait tout d'abord, et je le félicite bien sincerement d'avoir fait luimeme la plus grande partie du chemin necessaire pour opérer ce rapprochement.

Le centre droit vient de publier un procès-verbal dans lequel il accepte le septennat impersonnel, et reconnaît la necessité qu'il y a à organiser les pouvoirs du president de la republique.

Je ne pretends pas que ce soit [illegible] importante ; c'est, à mon avis, le premier pas que ce groupe fait vers la decomposition à laquelle il arrivera forcément, et qui donnera bientôt, je l'espere, une majorite certaine au vote sur la dissolution de l'Assemblee.

Je n'ai plus le temps de vous faire le recit des menees actives du bonapartisme, en ce moment il releve la tête avec une audace qui n'etonne point il est vrai, mais qui commence à inquieter sérieusement les republicains et les monarchistes.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particuliere de* LA TURQUIE)

CORFOU, le 8 Juin 1874.

Faisant suite à une de mes précedentes correspondances, je viens vous donner des details sur une sorte d'emeute causée à Corfou, par les mesures d'expulsion prises par le gouvernement hellenique vis-a-vis des emigrés Italiens.

Ce fut dans la matinée de mercredi dernier, que la police locale exécuta l'arrestation de sept individus, parmi lesquels figure un capitaine deserteur.

Ainsi que je crois vous l'avoir ecrit, sur les demarches du gouvernement italien, notre cabinet avait resolu d'interner les émigrés, dont le nombre avait, depuis quelque temps, augmenté considérablement.

Il leur avait éte à diverses reprises intimé l'ordre de quitter Corfou, mais dans l'espoir que les mesures d'expulsion seraient revoquées, deux mois s'ecoulerent sans qu'aucun d'eux quittât Corfou.

La longanimité des autorités, n'ayant obtenu aucun résultat, celles-ci ont dû brusquer les choses. Le nomarque de Corfou fit choisir parmi les réfugiés sept criminels de la pire espece, et les fit embarquer à bord du bateau à vapeur stationnaire qui avait recu l'ordre de les transporter a Patras.

[illegible] s'en est repandu en ville, la population s'est soulevée [illegible]

La gendarmerie se presenta, et [illegible] faire et le sang-froid du nomarque, des scenes sanglantes auraient pu se produire. Plusieurs gardes de police furent maltraités et battus.

Le Conseil Municipal a donné sa [illegible], qui toutefois n'a pas été [illegible] par le nomarque.

Vers les 2 h. p. m. le bateau est parti pour se rendre a sa destination.

Le soir, on representait au théâtre de Bravo de Venise ; l'ordre et la tranquillite n'avaient été aucunement troublés, lorsqu'une vingtaine de gendarmes et un major en tête firent leur entree [illegible].

Le public indigné de cette mesure provocatrice se leva, exigea que [illegible] fut baissee et hua la gendarmerie qui dût se retirer.

[illegible] furent arretés et conduits en prison.

L'interrogatoire termine, le tribunal prononça leur elargissement.

Le bateau le *Nafplion* etait de retour à Corfou, samedi a 2 heures p. m. Nous apprenons qu'un des émigrés a été laissé à Zante, deux à Patras et les autres transbordés à bord d'un autre bateau seront deberqués au Pyrée.

Parmi les internés, il y avait un capitaine militaire italien, (le même dont j'en ai fait mention plus haut, qui s'était recemment réfugié à Corfou, après avoir fait un vide d'une centaine de mille francs a la caisse militaire de son corps.

Le *Nafplion*, a son retour de Patras, avait rapporte la malle du capitaine déserteur, cette malle fut remise à sa femme et celle-ci y trouva une enveloppe renfermant une photographie du [illegible] toute sa famille.

Les commentaires ont aussitôt commencé.

La plus grande confusion règne dans les nouvelles qui [illegible]

[illegible] ne peuvent croire, disent-ils, (et je [illegible]

[illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

II (suite)

[illegible] lonté expresse du peré.

M. Reau etait un homme froid, taciturne, qui avait éleve sa fille dans l'habitude d'une obeissance quasi passive. Cécile Reau connaissait son pere ; elle ne fit aucune objection ; mais, dans la nuit même, elle prevint Chauveau de la menace suspendue au dessus de ce qu'elle appelait son bonheur.

En même temps elle lui proposa de fuir la veille du mariage !

Chauveau refusa.

Quel etait son dessein ? Sans doute la jeune fille n'en put-elle prévoir la criminelle horreur et crut-elle simplement que son amant voulait, en feignant de disparaitre, faire croire à une renonciation définitive, et se donner ainsi le temps de prendre un parti.

Toujours est-il que, le jour même de la noce, le marie fut, comme nous l'avons vu, averti et menace par une lettre mystérieuse qu'il dechira et brûla, et que Cécile Réau fut prevenue que quelque chose se preparait pour le soir même.

Ce qui se passa, on le sait.

Abrégeons ce recit.

La jeune femme qui, dans un bourg d'Italie, deux mois environ apres l'assassinat de la rue Montmartre, avait donne le jour a une fille, n'etait autre que Cecile Reau !

La veuve Grondard, la victime du crime de la rue Zacharie n'était autre que la demoiselle de magasin du *Mûrier*, complice directe du crime de la rue Montmartre.

Un jour, longtemps apres, lorsque Paris eut oublie l'*Affaire de la noce* ; lorsque la police eut, comme nous l'avons dit, renonce à en demêler la mystere, cette femme, releguee par Chauveau dans la solitude, n'ayant pour toute société, pour gardien, pour geôlier plutôt, qu'une demoiselle Fauconnier, que Chauveau avait placee aupres d'elle, cette femme avait elevé la voix, avait menace, avait exige peut-être...

Le lendemain elle etait morte.

Quant à l'enfant de Cecile Reau, qu'etait-il devenu ?

Le lendemain de la naissance de cet enfant, la jeune femme, en proie à un acces de delire, brisée par la fatigue et le remords, avait expire dans les bras de l'homme qui l'accompagnait.

Cecile Réau avait eté pour cet homme l'objet d'une passion farouche, sauvage. Pour elle, pour mettre entre elle et lui un abime d'inconnu, pour empecher que nul songeat à la lui disputer jamais, il avait commis un crime, un crime monstrueux.

Sa mort le frappa comme un coup de foudre et, en quelques heures, le transforma : la veille encore, il était jeune, droit, plein d'énergie : le lendemain, les personnes qui le virent pousserent un cri de stupeur.

[illegible] voûté, les cheveux grisonnants, le visage profondement creuse [illegible] que l'ombre de lui-même.

Qu'avait il à craindre alors ? Il revint à Paris, confia l'enfant à une femme qui promit d'en prendre soin et qui reçut les instructions les plus minutieuses.

Puis de nouveau il disparut.

Nous l'avons retrouve dix ans apres son dernier crime, installe en qualite d'agent d'affaires rue Zacharie, 43, dans le logement precedemment occupe par sa victime : audace cynique, qui devait le garantir et le garantit en effet de tout soupcon de la part de la police.

Pascal Chauveau avait compris qu'a Paris il y avait pour un homme comme lui, habitué à ne reculer devant aucun obstacle comme devant aucun scrupule, un rôle à jouer dans cette ville profonde et mysterieuse [illegible]

Il avait ouvert une agence dont il etait à vrai dire le seul initie, et qui, par des ramifications lentement creees, lui avait peu a peu ouvert les arcanes de plus d'une famille, lui avait permis de speculer sur plus d'un secret qu'on eût pu croire oublie à jamais.

Il se livrait à cette œuvre sombre avec passion, avec fureur, y dépensant toute sa volonte, toute sa force, ignorant le repos et connaissant à peine le sommeil, qui depuis longtemps l'avait fui.

Il voulait etre riche, il voulait acquerir de l'or, il voulait gagner des millions.

Non pour lui !

Pour sa fille !

Cette fille, un jour, il l'avait revue, et un cri de dechirement mais aussi de triomphe s'etait echappe des levres du misérable.

Nathalie etait le portrait vivant de Cecile Reau : plus brune seulement que sa mere, elle avait comme elle ces yeux clairs, profonds, attirants, etranges, créés pour la perdition des âmes.

Pendant plusieurs heures Chauveau demeura en extase devant cette enfant, vivante image du passe tragique ; et subitement un amour inconnu, nouveau, foudroyant, l'amour du pere s'eveilla en lui.

Et il se mit à l'aimer de toutes ses forces, concentrant sur elle toutes ses pensees, faisant d'elle l'objectif de tous ses actes, rapportant a elle tous ses desseins, ne voulant etre riche que pour elle, puissant que pour elle, terrible que pour elle.

L'enfant devint femme. Un jour Chauveau lui dit :

— Veux-tu etre comtesse de Montdesert ?

Comment l'agent d'affaires de la rue Zacharie s'etait-il trouve en relations avec M. de Montdesert ? par suite de quel etrange compromis un homme portant un pareil nom, un pareil titre, avait-il pu consentir a epouser la fille de Pascal Chauveau ?

C'est ce que l'avenir nous dira. Ce qui est certain, c'est que bien avant ce mariage Chauveau connaissait Montdesert, et savait même sur lui un secret terrible, auquel se trouvaient mêles les noms de Mlle de Bois-Yron et de Mme de Chantelys.

Dans ce secret aussi il y avait un enfant.

Cet enfant portait legalement le nom de Chantelys : il avait ete reconnu par le comte et la comtesse de Chantelys le jour de leur mariage, et peu de temps apres il avait disparu.

L'homme qui avait accompli cet enlèvement, c'etait Pascal Chauveau.

L'enfant, devenu son âme damnee, son complice, et homme aujourd'hui s'appelait le comte Leone.

D'apres le plan que lui avait tracé Chauveau, il était alle trouver un jour le comte de Chantelys, afin de lui dire :

— Enfant abandonné, ignorant qui est mon père et qui est ma mere, devant la loi je suis votre fils : je viens aujourd'hui vous redemander la place et le nom qui m'appartiennent.

Seulement, comme le comte Leone, tout en travaillant pour Chauveau, travaillait egalement pour lui-même, au lieu de tenir ce langage, il avait dit aux Chantelys :

— [illegible] Mlle Blanche de Chantelys, [illegible] dre que je veux reprendre ma place et mon rang. Si vous refusez, appuye sur la loi, j'apporte ici, en reveillant le souvenir de ma légitimation, le deshonneur et la honte.

C'etait en fouillant dans le passe de Montdésert que Chauveau avait decouvert le point de depart de cette sombre affaire.

Et Montdesert etait devenu le gendre de Pascal Chauveau.

Nous n'avons plus qu'à ajouter quelques lignes qui achèveront d'eclairer le lecteur, et nous reprendrons le recit des dramatiques peripeties de notre seconde partie.

III

A VOL D'OISEAU

Il nous faut tout d'abord jeter un coup d'œil sur les divers personnages qui jouent un rôle si important dans ce récit, et dire ce qui s'est passé à la suite des dernières scenes qui se sont deroulees tant à Nevers que dans ses environs.

Nous retrouverons plusieurs de ces personnages tels que nous les avons laisses ; mais quelques-uns aussi ont quitté cette province paisible où nous les avons vus se preparer à recueillir presque immediatement le benefice de la ténébreuse intrigue organisee contre la fortune et contre l'honneur des Chantelys.

La famille de Chantelys etait demeurée, stoique et resolue, dans ce château où un aventurier, le comte Leone, etait venu, un soir, arme d'un secret terrible, non pas avec la pensee de revendiquer des droits, mais pour proposer un marche infâme, sous la menace de precipiter dans la honte, en cas de refus, un nom jusqu'alors respecte et sans tache.

Entre ce pere et cette mere désolés, que chaque jour ecoulé semblait rapprocher davantage de l'abime, une vision sereine, une enfant ignorante de tant de mystères criminels, et aussi de tant de grandeurs cachées, [illegible] plis, Mlle Blanche de Chantelys, continuait à promener sa jeunesse pure et charmante.

Quand elle apparaissait radieuse, eclairant de son regard cette sombre et poignante douleur, le pere refoulait au fond de son âme les apprehensions qui le torturaient, la mere etouffait les sanglots prets de s'echapper de ses levres ; et tous deux, par un effort surhumain, parvenaient à cacher leurs cruelles apprehensions sous un sourire dont l'enfant naive ne soupçonnait pas l'epouvantable effort.

L'auteur, ou du moins l'un des auteurs de ce grand desastre, avait disparu.

Ce depart avait eu lieu le lendemain même du jour où Pascal Chauveau s'etait rendu chez Mme de Montdesert et avait eu avec elle, dans le petit hôtel de la place Ducale, l'entretien auquel le miserable avait eté loin de s'attendre.

Dans cet entretien, on s'en souvient, Pascal Chauveau avait appris de la bouche même de sa fille que Mme de Montdesert aimait précisement l'homme qui etait le principal, ou, pour mieux dire, l'unique obstacle à ses projets.

Il avait appris que Mme de Montdesert, c'est-à-dire sa fille, c'est-à-dire le seul être sur lequel il concentrât l'amour sauvage dont il etait capable encore ; que sa fille, disons-nous, aimait le marquis de Baradieu.

Cette decouverte n'avait peut-etre pas éte etrangere au temps d'arret qui avait eu lieu depuis cette soiree, et peut-etre, en quittant momentanement Nevers, le comte Leone avait-il obei à un ordre de Chauveau.

Cependant ce dernier était resté.

L'homme qui dirigeait véritablement toute cette affaire sinistre, l'homme qui tenait dans sa main l'honneur et la fortune des Chantelys, sans lequel Leone n'etait rien et avec lequel il pouvait être tout, Chauveau en un mot, n'avait pas quitté Nevers.

(A suivre.)

Voir le numéro du 12 juin.

CHRONIQUE

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Le Cheïk-ul-Islam est allé avant-hier au palais impérial, où Son Altesse a eu l'honneur d'être admise à présenter ses hommages à S. M. le Sultan, à l'occasion de sa promotion à la dignité de Cheïk-ul-Islam.

—

Hafiz-Riza effendi, 2me imam du palais, est nommé aumônier de S. M. le Sultan.

—

Nouri effendi, sous-secrétaire d'Etat au département de la Guerre, a été décoré de l'Ordre du *Médjidié*, 2me classe.

Son Excellence possédait déjà la 3me classe du même ordre.

—

Rifaat bey, lieutenant-colonel d'Etat-major, est promu au grade de colonel.

Le major Tevfik Sami bey, est promu au grade de lieutenant-colonel ;

L'adjudant-major, Saaddeddin bey, est promu au grade de major dans l'Etat-major ;

Le lieutenant-colonel, Ahmed bey, médecin en chef de l'Hospice de Yeni-Baghtché, est promu au grade de colonel ;

L'adjudant-major Ibrahim agha, est promu au grade de major et nommé au 2me bataillon du 1er régiment de Bosnie ;

Mehmed Hilmi effendi, adjudant-major du 2me régiment du 3me corps d'armée, est promu au grade de major et nommé au 2me régiment des rédifs du même corps d'armée ;

Mehmed effendi, major du 5me régiment des rédifs, est transféré au 6me régiment des chasseurs du 4me corps d'armée. Mehmed effendi, est remplacé par l'adjudant-major Faik effendi, promu à cette occasion au grade de major.

—

Zuhdi effendi est nommé secrétaire général de la Municipalité du VIme cercle en remplacement de Réchad bey.

—

Jeudi M. le comte de Vogüé, ambassadeur de France s'est rendu au ministère de la police où S. Exc. a eu une entrevue avec Husni pacha.

—

Le gouverneur-général de Castambol, Nachid pacha, est parti mercredi dernier par la voie d'Ineboli, pour se rendre à sa nouvelle destination.

—

L'assemblée générale de Samos, le métropolitain et les diverses communes de l'île ont adressé des télégrammes à la Sublime Porte et à Photiadis bey, leur nouveau prince, pour remercier le gouvernement impérial du choix qu'il vient de faire en la personne de Photiadis bey, et pour féliciter Son Excellence de sa nomination.

—

Il y a quelques jours, nous avons emprunté à la *Gazette Médicale* un article dans lequel l'auteur faisait ressortir les inconvénients présentés par l'égout infect qui s'échappe de l'Ecole de Médecine et descend la rue Yéni-tcharchi.

A l'époque des chaleurs, ce ruisseau pestilentiel est un danger très-sérieux pour la santé des habitants de ce quartier, et nous ne saurions trop insister pour que l'autorité compétente intervienne dans cette question, et ne permette pas que ce soit l'Ecole de Médecine qui compromette l'hygiène publique.

Il y a dans ce contraste quelque chose de choquant.

Nous demanderons aussi comment il se fait que les travaux de reconstruction du mur de Galata-Séraï soient complètement interrompus. Cet abandon laisse une brèche ouverte du côté de la rue Yéni-tcharchi et donne à tout ce quartier un aspect des plus tristes.

Enfin, complétons ces observations en insistant aussi pour que la municipalité fasse quelque chose en faveur des rues Linardi et Douzio. L'entrée de ces rues, du côté de la grande rue de Péra est vraiment abominable, et l'incomparable infection qui s'exhale de ces pavés nécessite l'emploi des moyens les plus énergiques.

Tant que ces cloaques ne seront pas repavés, et les pavés jointoyés en ciment, tant qu'il n'y aura pas là un zaptié qui ne laisse point les passants s'arrêter sous ces voûtes, et tant que les propriétaires voisins ne seront pas tenus de jeter ailleurs les ordures et détritus qu'ils y accumulent parfois avec une impardonnable malpropreté, il y aura là un foyer de maladies pour les habitants du quartier.

—

Par ordre du commissaire délégué du gouvernement la Bourse de Galata a été ouverte, hier, une heure plus tard que d'habitude, au grand désappointement du public agité par les nouvelles des marchés étrangers.

La mesure en question aurait été motivée, dit-on, par l'absence des cours de Londres et de la contradiction existant dans les cours de Paris.

La raison alléguée n'est pas suffisante, croyons-nous, pour déroger aux usages et aux règlements de la Bourse.

Du moment que la dépêche officielle était parvenue et affichée, le commissaire délégué n'avait pas à examiner les cours des dépêches particulières qui sont publiées au risque et péril des destinataires. S'il fallait se baser sur l'absence des cours des marchés étrangers, pour ouvrir ou fermer la Bourse, pendant l'hiver elle devrait, dans ce cas, rester fermée plus d'un jour par semaine.

—

Nous lisons en date du 6 juin, dans la *Nea-Hellas*, journal publié à Athènes en langue grecque et allemande, les lignes suivantes, écrites le lendemain de la saisie opérée sans résultat chez M. Schliemann :

« M. Schliemann a déjà promis plus » d'une fois de faire don à la Grèce de » toutes ses antiquités troyennes et au» tres. Aujourd'hui, il renouvelle cet» te promesse d'une manière formelle, » en faisant publier dans les colonnes » de l'*Ephimeris* une déclaration solen» nelle conçue en ces termes : Je ré» pète de la manière la plus formelle » qu'aussitôt que je serais libéré de » mon procès avec la Turquie, je réali» serai ma promesse, n'ayant qu'un » seul désir, celui d'être considéré com» me membre de la nation hellène et » d'être aimé après ma mort comme un » bon patriote. »

La même feuille contient l'entrefilet suivant qui peut ne pas être tout à fait étranger aux promesses solennelles de M. Schliemann :

« Le général Read, ministre des Etats-» Unis d'Amérique à Athènes, est élu » membre honoraire de la Société Ar» chéologique d'Athènes. »

—

M. Consolo, le violoniste de talent que tout le monde artiste de Constantinople a déjà souvent applaudi, est revenu de Vienne vendredi matin, sur le même bâtiment que S. Exc. Cabouly pacha.

Le jour même de son départ pour Constantinople, M. Consolo s'est fait entendre à la chapelle impériale, en présence de LL. MM.

—

Signalons à nos lecteurs la prochaine publication d'un nouveau journal français intitulé *Le Nouvelliste*.

Le Directeur de cette nouvelle feuille est M. Ch. Hosarossian ; nous lui souhaitons bonne chance.

—

Depuis quelques jours les voleurs font beaucoup parler d'eux à Péra.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, trois criminels se sont introduits, on ne sait comment, dans la maison sise au N° 14 de la rue St-Benoit et, le poignard à la main, ces malfaiteurs se sont présentés tout à coup aux locataires du premier étage une dame et sa fille, en leur demandant de l'argent.

La jeune fille effrayée, a poussé les hauts cris, malgré les menaces des voleurs, et ceux-ci pour éviter toute rencontre avec les habitants des autres étages se sont décidés à prendre la fuite.

La police n'a pu retrouver leurs traces.

—

Il y a quelques jours un de nos confrères annonçait l'arrestation d'une femme que les zaptiés avaient conduite au poste pour avoir revêtu des habits masculins ; très-bien, mais pourquoi la police ne recueille-t-elle pas avec la même sollicitude ce misérable fou qui parcourt les rues de Péra, Galata et Stamboul dans un costume que les deux sexes ont abandonné depuis longtemps.

C'est à notre avis un intolérable scandale, et la police manque absolument à son devoir en laissant vaguer un aussi dégoûtant personnage.

Que celui-ci soit mis dans un asile ou contraint à porter des vêtements qui lui seront d'ailleurs plus commodes pour serrer les aumônes qu'il sollicite et recueille.

—

La troupe italienne du jardin du *Croissant* obtient chaque soir un grand succès.

On peut dire qu'elle est supérieure à celle de l'année dernière, et qu'elle réunit tous les éléments d'ensemble désirables.

Après avoir interprété avec un réel mérite, *Othello*, *Marie-Jeanne* elle a donné mardi la *Poudre aux yeux* et mercredi la *Poissarde*, et pour cette dernière œuvre surtout des bravos chaleureux ont été prodigués aux artistes.

Mme Carolina Sabbatini, entre autres, a été rappelée plusieurs fois.

L'interprétation d'*Othello*, ce chef-d'œuvre de Shakespeare a été tellement parfaite que sur la demande de plusieurs personnes, cette pièce sera donnée de nouveau Dimanche soir.

Des compliments à MM. Antonio Gagliardi, Giovanni Bissi, Guglielmo Sabbatini etc., etc., à MMmes Cesira Sabbatini, Luisa Lagunas, etc., etc.

—

Hier matin, un maraîcher de Scutari qui était monté à bord du premier bateau partant de cette échelle, s'est précipité dans la mer durant la traversée.

Le capitaine a fait stopper immédiatement et a envoyé l'embarcation du bord pour sauver ce malheureux, mais celui-ci a refusé d'étendre la main pour prendre les cordages qu'on lui jetait, et on a dû employer la force pour le saisir et l'amener à bord. Questionné sur le motif qui l'avait conduit à commettre cette action, il a répondu que des chagrins domestiques l'avaient décidé à mettre fin à ses jours. Au débarcadère, le capitaine l'a fait remettre entre les mains de la justice.

—

D'après le *Bosna* la disette s'est fait rigoureusement sentir ces temps derniers, dans les districts de Hersek et de Travnik. Le gouvernement général du vilayet, pour remédier au manque des céréales, jusqu'à la prochaine récolte, a fait diriger sur ces districts tous les grains qui se trouvaient disponibles dans la province.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 Mars 1874.

Actif		Passif	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Le Directeur : [illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

	27 juin, 1874
Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible]

Baromètre	761 [illegible]
Thermomètre	[illegible]
Minima	[illegible]
Maxima de la veille	22.2

Direction et force du vent E. faible.

Etat du temps le 11 juin, à 8 h. du matin.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mai

11 César Fabry	Fabry	[illegible]
16 Isaac Hasarsaajar	Ibragimej[illegible]	[illegible]
17 Panaghioti Piani	Michel Ca[illegible]	[illegible]
18 Alexandre Matlas	Matlas	[illegible]
No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	[illegible]

Mois de Juin.

1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthon Anglikte presvias	Rosenbau[illegible]	[illegible]
2 Jean Constandinidis bavia khan	Dr Manal[illegible]	[illegible]
3 Consple Andromaque	Demetriu [illegible] Mavrocor[illegible]	[illegible]
4 Consple M. Patricos pour Georges Cakali	Synadino	[illegible]
5 Georges Zoïga telegraph Péra Consple	L. Z. Sak[illegible]	[illegible]
6 Bulan emperon Consple Galata	Dionissiospoulos	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

La Canée, le 27/8 juin 1874.

La clôture de l'assemblée générale annuelle des Crétois a eu lieu le 18/30 mai. Les délégués des provinces de Rethymo, Candie et Lachit sont partis le lundi 20/1 juin par le paquebot-poste du Lloyd autrichien pour leurs destinations respectives ; ceux des districts de Sfakia, Kissamo, Selimno et Alikianou ont quitté aussi la Canée [illegible] ont eu lieu.

[illegible] diverses parties de l'île, [illegible] aboutissant aux grandes routes.

L'instruction publique recevra de plus grands développements et diverses écoles primaires seront établies dans plusieurs villages.

Comme on importe dans l'île une grande quantité de semelles et de peaux pour la confection des bottes crétoises, l'établissement d'une fabrique de tannerie a été décidée ; cette fabrique coûtera, dit-on, environ sept ou huit mille Livres Turques. Une société par actions a été formée à raison d'une Livre Turque par action. Les députés de l'assemblée générale ainsi que le gouverneur général et divers autres fonctionnaires et membres du Conseil administratif de l'île ont souscrit, en plein conseil, le jour même où cette décision a été prise, pour la somme de mille Livres Turques environ. On espère qu'on pourra facilement trouver des actionnaires dans l'île pour le restant du capital nécessaire à la construction de cette fabrique.

Ceux qui consacreront de nouvelles terres à la plantation de la vigne, seront exemptés de la dîme et de divers autres taxes pendant treize ans.

[illegible] un frein à l'oisiveté et à l'ivresse ; il a été enjoint aux cabaretiers et taverniers de ne faire crédit aux amateurs de boissons spiritueuses que jusqu'à la somme de vingt-cinq piastres.

Tous les voleurs [illegible] dents sont connus seront exilés.

[illegible] villageois envers la Banque [illegible] seront prolongés jusqu'à la nouvelle récolte de l'huile d'olive.

Le taux d'intérêt de cette banque sera réduit de 8 o/o cent, à 6 o/o.

On fera des démarches auprès du ministère impérial des Finances pour faire parvenir à la Banque agricole en Crète le complément de son capital.

Il sera introduit dans l'île de la semence de vers à soie du Japon et de divers autres pays.

Certaines facilités seront accordées aux fermiers des dîmes qui, à la suite des pertes que leur a fait éprouver le manque de récolte depuis deux ans, se trouvent actuellement débiteurs envers le Trésor impérial.

Afin d'empêcher les abus et les injustices que les fermiers commettent lors de la perception des dîmes, il a été décidé que les dîmes seront administrées cette année pour le compte du gouvernement impérial.

Des « zabita mémours » (chefs de police rurale) ont été nommés dans différentes parties de l'île ; les villageois ne se verront plus ainsi dans la nécessité de se rendre au chef-lieu des districts pour de petites affaires de police rurale.

Quelques-unes des arrêtés qui précèdent seront soumis à l'approbation de la Sublime Porte, d'autres seront mis à exécution par les autorités administratives de l'île.

[illegible] formée pour le service des voitures. On [illegible] que le capital souscrit s'élève, à l'heure [illegible] est, à 500 livres turques. Chaque action coûte [illegible] fonctionner sur [illegible] Halepa et Souda. Plus tard, lorsque la [illegible] des routes sera terminée le service de ces voitures s'effectuera jusqu'aux fermes, jardins et villages qui se trouvent aux environs de la Canée. La société attend de Constantinople deux omnibus pouvant contenir chacun 16 personnes.

On assure que les paquebots-postes de la compagnie Azizié desserviront hebdomadairement la ligne de Crète. Un petit bateau à vapeur, en outre, sera affecté à ce service. Le paquebot qui arrivera de Constantinople s'arrêtera à Souda et transbordera les marchandises et les passagers en destination de Candie, Rethymo, la Canée sur ce petit bateau à vapeur qui touchera aux échelles sus-indiquées et retournera ensuite à Souda pour transborder sur le grand bateau à vapeur les marchandises et les passagers provenant des trois ports dont il est fait mention ci-dessus. On assure que le petit bateau à vapeur dont il s'agit touchera aussi aux ports de Saint-Nicola et Stia (Crète) et qu'il ira jusqu'à Benghasi.

Le gouverneur général ayant appris que le typhus avait fait son apparition dans un petit quartier habité par des pauvres arabes, situé hors de la ville, près de la porte nommée Coum-Capou, a pris toutes les mesures nécessaires [illegible] environs des [illegible] individus attaqués par le typhus.

Abdul Nafi effendi, gouverneur de la province de Rethymo et auteur du *chef-d'œuvre* est parti la semaine dernière en vertu d'un congé de trois mois ; c'est Moustapha effendi, chef de la correspondance du vilayet, qui a été chargé, provisoirement, de l'administration de cette province.

Le defterdar du vilayet (chef de la comptabilité) est parti la semaine dernière pour procéder à la nomination des préposés chargés de l'administration des dîmes des provinces de Candie et Lachit.

La souscription ouverte en faveur des affamés d'Anatolie augmente de jour en jour. La semaine dernière le Gouverneur Général a commencé à remettre en groupe à Constantinople le montant des souscriptions. L'expédition de l'argent continuera au fur et à mesure que les offrandes seront recueillies.

A l'exception des pièces de cinq et dix paras, la circulation de toutes les autres pièces en monnaie de cuivre a été prohibée sur la place de la Canée.

Selon les derniers avis, une grande partie du mur du château de Kissamo, de la longueur de 650 pics, a été démoli, et à sa place, un nouveau mur a été bâti de la longueur de quatre mille pics carrés. On dit que les travaux de ce château seront terminés vers le mois de septembre prochain.

M. Augonakis nommé récemment consul de Grèce à la Canée, est arrivé par le dernier bateau poste du Lloyd.

PRESSE ÉTRANGERE.

La séance du 3.

Voici, d'après l'*Indépendance Belge*, le résumé de la séance dans laquelle M. Ledru-Rollin prit la parole et qui nous avait été signalé par notre correspondant télégraphique.

Versailles, 3 mai.

Décidément les débuts de M. Ledru-Rollin sont pour aujourd'hui. C'est vous dire que les tribunes sont pleines. M. Louis Blanc, paraît-il, parlera le premier ; mais on l'a déjà entendu : ce n'est pas l'inconnu et ce n'est plus l'effroi. Ce n'est que le talent incontestable. Donc, on ne l'écoutera probablement qu'avec impatience. O Français ! ô Athéniens !

Avant la séance, la salle des Pas-Perdus est fort préoccupée de la réunion du centre droit, d'où va dépendre ou la réorganisation, ou la dislocation définitive du groupe ; et par suite, peut-être, la constitution d'une nouvelle majorité. On se préoccupe aussi de la réunion de la commission relative à la réélection du conseil général des Bouches-du-Rhône ; on se montre dans la salle des Pas-Perdus M. Labadie, qui ressemble à M. d'Abbadie de Barrau.

Mais il faut aller vite et vite prendre sa place dans la salle des séances. Je ne pourrai vous dire que plus tard, en post-scriptum, si l'heure du courrier m'en laisse le temps, le résultat des délibérations de la commission et celui de la réunion du centre droit, où M. d'Audiffret-Pasquier a dû prononcer un grand discours.

La séance est ouverte par M. Martel qui occupe aujourd'hui le fauteuil.

Et voici M. Testelin à la tribune. C'est pour une réclamation sur le procès-verbal.

Hier, au milieu du tumulte que je vous ai décrit, M. Levert s'est écrié, parlant aux républicains :

« Soyez tranquilles, nous vous imposerons silence un jour. »

Ces paroles menaçantes ont été omises au *Journal officiel* et reproduites, avec commentaires affirmatifs, par les journaux bonapartistes de ce matin.

M. Testelin somme M. Levert de démentir ces paroles menaçantes ou de les affirmer. « Il ne faut pas que le pays prenne le change sur les dispositions des bonapartistes, dit-il, et selon la réponse de M. Levert, nous aviserons. » — « En réponse aux injures adressées au gouvernement de l'empereur que j'ai servi vingt ans, dit M. Levert, j'ai prononcé les paroles qui sont au *Journal Officiel*. Et voilà tout. »

— « Vous en avez menti ! » s'écrie M. Ed. Adam de son banc.

Tumulte que je renonce à vous décrire.

M. Testelin reparaît à la tribune. « Vous pouvez nous menacer, dit-il aux bonapartistes, vous avez pu nous exiler ; mais nous faire peur ? jamais ! »

Quand M. Testelin retourne à sa place, on lui fait une sorte d'ovation à l'extrême gauche.

M. Ledru-Rollin a la parole.

Il parle d'une voix pleine et posée qui ne détonne pas dès l'abord, mais qui se soutiendra.

« Cette Assemblée, dit-il, s'est déclarée constituante ; je ne discuterai pas sur les attributions qu'elle s'est données. Mais il est un droit, un seul, que je ne saurais lui reconnaître, c'est celui de toucher au suffrage universel qui l'a élevée.

» Souveraine tant qu'elle voudra, elle est mandataire. Or, comme tout mandataire, elle peut administrer et non aliéner... »

Sur quoi, interruptions à droite. On s'écrie qu'on ne comprend pas. Tant pis pour ces messieurs, n'est-ce pas ?

« Je parle un langage juridique, poursuit M. Ledru-Rollin, et tout homme ayant des notions de jurisprudence doit m'entendre. »

Il poursuit, avec une déduction rigoureuse, l'exposé de ses arguments. A droite, on semble avoir pris le parti de ne pas l'entendre ; mais il lui faut bon gré malgré subir l'autorité de sa parole. Alors on s'en venge par des interruptions qui ne laissent pas achever une phrase à l'orateur.

Bientôt un discours qui avait été conçu dans la sérénité des hautes méditations est haché menu par le bruit, les déviations amenées par les mouvements de l'Assemblée. Il devait être facile d'en suivre l'économie ; eh bien, il m'y faut renoncer ou je ne pourrais vous rendre l'attitude des droites.

M. d'Audiffret-Pasquier seul de ce côté se respecte assez pour écouter.

Bientôt voici M. Ledru-Rollin aux prises avec les bonapartistes. On lui crie :

» Et Hubert ? et Blanqui ? et Barbès ?

» Hubert, dit-il, a été gracié et même a obtenu une concession de chemin de fer. »

— C'est une erreur matérielle, réplique M. Rouher.

Sur quoi la gauche crie, la droite fait du bruit, et M. Martel s'interpose.

Vous voyez que ce n'est plus un discours, mais un tohu-bohu.

Bientôt c'est une autre scie : Quelqu'un ayant fait : « chut !... » à gauche, voilà toute la droite faisant « chut ! pschut ! pschutt !... »

M. Ledru-Rollin, d'ailleurs, a tort de se laisser détourner de son sujet pour répondre aux interruptions qu'on lui lance à propos du 13 juin, puis à propos du 24 juin et de la dissolution des ateliers nationaux.

On a voulu le faire dévier. On y est parvenu. Le voilà qui réédite des « on dit » plus ou moins sérieux, cancans de couloirs en 1848.

Enfin, le voilà revenu sur la terre ferme. « La république, dit-il, n'a jamais été fondée chez nous, parce que toujours les partis s'y sont opposés. Constituez-la et vous verrez que la république est un gouvernement conservateur autant qu'un autre. Et comment une république, dont chaque citoyen possède un morceau de terre, ne serait-elle pas conservatrice ?

» Votre loi électorale ne sera pas votée. Elle ne sera pas votée, répète-t-il avec une affirmation calme. Ne perdez donc pas un temps précieux à lutter contre une forme gouvernementale qui s'impose. Rendez au pays la paix et la sécurité. Il est maintenant, de par vos hésitations, dans un état déplorable. L'impôt vous le votez, c'est bien ; mais rentre-t-il ? Et que vous sert-il de le voter s'il ne rentre pas ? Comment est-il possible de faire un prêt hypothécaire ? un transfert de propriété ?

» Pouvez-vous laisser plus longtemps votre patrie dans un tel état ?

« Ayez-en pitié, vous tous, qui, j'en suis convaincu, donneriez votre vie pour elle sur un champ de bataille... Et, au lieu de chercher à confisquer le suffrage universel, concluez à la dissolution ! » (Applaudissements à gauche.)

On demande la clôture sur divers bancs. Mais voici à la tribune M. Dahirel, puis M. de Meaux.

M. de Meaux dit quelque chose au milieu des cris « la clôture ! la clôture ! » On n'entend rien.

M. Louis Blanc paraît à la tribune.

En présence de M. Louis Blanc, des cris « à demain ! » se mêlent aux cris « la clôture ! » Néanmoins la clôture serait peut-être prononcée, si M. Batbie, rapporteur, ne venait formellement s'y opposer. En conséquence la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La question Dalmate

On lit dans l'*Echo du Parlement*

Vienne, 20 mai.

Toujours disette de nouvelles politiques. Pas d'événements auxquels il faille accorder grande attention. Aussi ne vous parlerai-je que pour mémoire de la prétendue question dalmate que le *Vaterland*, de Vienne, et la *Reform*, de Pesth-Bude, viennent de remettre inopinément sur le tapis.

Cette prétendue question dalmate, vous la connaissez de vieille date. Elle repose sur des revendications en vertu desquelles la Dalmatie devrait être séparée des pays cisleithans et incorporée à la Croatie. Le pacte d'union conclu entre la Hongrie et la Croatie contient même à ce sujet des indications très-claires.

En attendant, la Dalmatie a ses représentants au Reichsrath de Vienne, et le compromis qui sert de base au dualisme, c'est-à-dire à toute l'organisation politique actuelle de la monarchie austro-hongroise, ne dit mot de la Dalmatie.

Mais il paraît que cela ne fait pas le compte de la fraction croate qui a toujours été hostile à l'union avec la Hongrie, et qu'en Dalmatie même deux députés du Reichsrath, MM. Klaic et Monti croient devoir travailler à l'incorporation de la Dalmatie à la Croatie. Ces deux messieurs se seraient, d'après le journal tchèque *Narodni Listy*, rendus à Agram pour prendre part dans cette ville à des conférences sur la prétendue question dalmate.

Or, à ces conférences se rattache une longue histoire de conspiration éditée par la *Reform*, de Pesth-Bude. Ce journal n'hésite pas à affirmer que l'évêque Strossmeyer est à la tête d'un parti qui veut en première ligne séparer la Dalmatie des pays cisleithans pour l'annexer à la Croatie, puis séparer la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie du royaume de Saint-Etienne.

Je ne m'étendrais pas sur les moyens qui, à en croire la *Reform*, devraient conduire à ce double but. Cela n'offre guère d'intérêt, mais ce qui ne laisse pas d'être intéressant, c'est que la *Reform* implique dans ladite conspiration le ban même de Croatie, et que le plan des conspirateurs consisterait à former une espèce de Slavie qui étendrait sa domination sur les Slaves de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Au fond de tout cela il ne peut y avoir évidemment que d'ambitieuses intrigues, fort peu propres à mener leurs auteurs au Capitole. Mais le côté curieux de l'affaire est que le *Vaterland* seconde indistinctement les intrigues dont il s'agit, en déclarant ouverte la question dalmate, et que la *Politik* de Prague écrit en toutes lettres : « La triple royaume de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie est à la veille de sa régénération. »

Par ces temps de calme parlementaire, les députés constitutionnels du Reichsrath ont l'intention de profiter de leurs loisirs pour se mettre en rapport avec leurs électeurs.

Des réunions d'électeurs auront donc lieu prochainement et l'on y prendra sans doute des résolutions sur les questions confessionnelles et économiques. Il semble, en effet, que les chefs de partis aient moins à cœur de faire acte de courtoisie envers leurs commettants que de provoquer des votes sur des questions non encore résolues.

Chambre des Communes et Chambre des Lords

On écrit à l'*Etoile belge* :

Londres, 2 juin.

Le Parlement nous a donné une scène de mercuriale dont on n'avait plus l'habitude d'être témoin. Un M. Franc ayant écrit des lettres dans lesquelles il parlait avec inconvenance de M. Hay, président de la commission d'enquête sur la nitro-glycérine, la Chambre des Communes a vu là un outrage à ses privilèges et une atteinte à sa dignité, et elle a assigné à sa barre le malencontreux épistolier qui a d'abord voulu se soustraire à cette désagréable formalité par l'envoi d'un mémoire justificatif. Mais la Chambre n'a pas voulu accepter ses excuses ; M. Franc a donc comparu devant elle, et après quelques instants s'est retiré. L'incident toutefois n'était pas terminé, car M. Disraeli, prenant la parole, a insisté sur la nécessité d'admonester M. Franc, qui a été rappelé, et le speaker lui a adressé une verte semonce, en lui disant qu'on acceptait ses excuses, mais qu'il en devait se tenir averti pour l'avenir.

C'était le jour des incidents : un député dont l'élection a été invalidée, M. O'Donnell, étant venu à la barre pour soulever une question de privilège, le speaker lui a répondu que le procès électoral de Galway s'étant terminé par une sentence qui annulait son élection, il lui était impossible de se présenter devant le Parlement. Je m'incline devant votre décision, a dit M. O'Donnell, et je vais en appeler.

La Chambre des Communes et la Chambre des Lords se sont occupées également de l'armée dans la séance d'hier, mais ce sont les débats provoqués par lord Sandhurst à la Chambre des Pairs, qui sont les plus intéressants. Lord Sandhurst, en effet, est un officier distingué dont les idées sur l'organisation de l'armée méritent toute considération, alors même qu'elles semblent être en contradiction avec le système de choses établi. Lord Sandhurst attaquait le mode de recrutement actuel. Il a dit des vérités que ses adversaires eux-mêmes se plaisent à reconnaître, mais comment espérer qu'on changera la coutume et qu'on renoncera au sergent racoleur ? Les armées d'Angleterre ont toujours été des armées de volontaires, et le jour est bien loin où l'on adoptera le service obligatoire ou la conscription. A la Chambre des Communes ce qui faisait l'objet de la discussion, c'était le droit des officiers, en temps de paix, à ne pas être renvoyés du service actif sans avoir été entendus par une cour martiale. Cette proposition de M. Torrens a été soutenue par sir G. Balfour et sir H. Havelock, mais elle a été repoussée par 91 voix contre 31.

Ce soir, M. Disraeli demandera à la Chambre de s'ajourner à jeudi, à cause des courses du Derby de demain. L'ordre du jour de mercredi ne porte aucune motion, ce qui dit assez d'avance que, suivant la coutume, il n'y aura pas de séance.

Le Japon.

Une correspondance de Yokohama, du 7 avril, publiée par le *World* de New-York, donne à entendre que le plus grand avantage de la récente insurrection est l'établissement d'un Parlement au Japon.

Le Mikado a donné sa sanction au plan qui sera mis de suite à exécution.

La Chambre haute du Parlement sera en général semblable à la Chambre des pairs en Angleterre, et les membres en seront nommés par le Mikado, qui les choisira dans la haute noblesse de l'empire.

La Chambre inférieure sera l'Assemblée des représentants du peuple, lesquels seront élus par le suffrage universel comme aux Etats-Unis d'Amérique. Le concours des deux Chambres sera nécessaire pour le reste des lois.

Mais Iwakura n'a pas l'intention de renoncer à aucun de ses titres au pouvoir.

Les membres de la Chambre Haute étant nommés par lui, ne resteront en fonctions que selon son bon plaisir, et aucune des mesures auxquelles il sera opposé n'aura la chance de passer dans la Chambre des nobles. Le peuple acceptera ainsi l'ombre pour la proie.

Quoiqu'il en soit, nul doute que l'établissement de ce parlement fera beaucoup plus pour calmer le mécontentement qui régnait dans l'empire que ne ferait toute guerre étrangère, quel que fut le prétexte que l'on invoquerait pour l'entreprendre.

Au reste, l'idée d'un parlement est favorablement accueillie par la noblesse qui forme cependant la classe jouissant de tous les privilèges et dont la place dans l'ordre hiérarchique vient immédiatement après les princes du sang.

Après sept ans.

[illegible] on lit dans le *Nord*

Saint-Pétersbourg, 14/26 mai.

Pour quiconque n'a pas vu Saint-Pétersbourg depuis sept ans, les progrès accomplis sont saisissants. L'accroissement de la population, des gens d'affaires surtout, l'abondance des bureaux, des agences, des administrations de nouvelles sociétés, qui toutes veulent être au centre de la ville, ayant

fait soudain monter très-haut le taux des loyers, les maisons y ont poussé comme des champignons: — cette fois toutes en pierres, ou plutôt en briques. Les rues, les magasins ont été agrandis, embellis; enfin, des squares nouveaux, en particulier ceux de l'Amirauté et de la place *Alexandre*, où est érigé le beau monument de l'impératrice Catherine, sont venus donner à la métropole du Nord, je ne dirai pas la parure, mais les éléments d'une parure à la fois coquette et monumentale.

Mais là n'est pas encore le côté le plus marquant du progrès accompli. Tout cela est l'œuvre de l'Etat ou de la municipalité. [illegible]

Les couvents boudhistes.

M. Thomas Anquetil, dans un volume, nous donne des détails curieux sur l'institution des couvents dans la religion de Bouddha:

« Les institutions bouddhiques ont été réglementées en vue de rendre la vie claustrale très-accessible. [illegible]

« Lors de la visite de M. Thomas Anquetil, ce modèle des amants était un des vicaires du provincial Tsaya Dauh; il avait alors trente-deux ans: il édifiait les poonguys par l'ardeur de son pieux zèle.

« Quant à l'amante, qui avait vingt-quatre ans, sa vertu brillait d'un tel éclat, qu'elle était devenue la supérieure du couvent des râhenesses. Mais voici que, dans une visite que M. Thomas Anquetil fit à ce dernier couvent, ce fut précisément le jeune vicaire que le provincial Tsaya-Dauh désigna pour l'accompagner. Les deux amants se revirent derrière la grille du parloir.

« Hélas! les voici de nouveau séparés, et cette fois sans doute pour ne plus se revoir jamais.

« Le jeune vicaire, le Cambaoua-Tsaya, raconte l'auteur, — fasciné par la vision, n'avait peut-être rien vu, rien entendu de ce que j'avais vu et entendu. Il était toujours immobile, comme si l'apparition était encore visible pour lui.

« Je le frôlai du coude; il releva la tête, laissa retomber ses bras et me suivit. Sur les marches du parloir, sa physionomie reprit son expression habituelle. L'homme redevenait-il prêtre ou le prêtre cadavre?

« Non, car des démarches ayant été faites auprès de l'empereur Mendoon-Mheng par l'intermédiaire de M. Thomas Anquetil, le poonguy et la râhanesse sortirent de leurs couvents: ils se marièrent, furent heureux et eurent beaucoup d'enfants. »

Un électeur sous clef!

Nous lisons dans *le Précurseur*, d'Anvers: [illegible]

VARIÉTÉS.

Poëtes et philosophes allemands.

NOUVELLE ÉTUDE SUR L'ÉPOPÉE DE FAUST.

L'Allemagne est la terre natale du mysticisme métaphysique, c'est le pays des légendes, des fantômes et de la rêverie. [illegible]

Le sabbat eut donc en Allemagne son grand poëte et la magie son épopée. Cette épopée c'est le drame gigantesque de Faust.

Faust est la personnification de la science insoumise et rebelle, c'est le génie humain, fier et sublime devant l'inconnu et cherchant à s'élever au-delà de la matière créée. Mais on ne soulève pas si aisément le sombre voile d'Isis, et il y a toujours hardiesse et folie de vouloir sonder l'insondable. L'omniscience ne peut être comprise par la science qui tâtonne. Notre faiblesse et notre impuissance sont des entraves qui ne peuvent être brisées, et c'est en vain que la pensée, dans son ascension vertigineuse, cherche à atteindre et à concevoir l'infini, car l'infini échappe à nos rêves mêmes et nous écrase de toute sa hauteur.

Goëthe dans l'exubérante sève de sa pensée et sous l'empire de ses illusions, n'a pas compris que les lois sont fatales et qu'elles ne peuvent être enfreintes impunément. Son mysticisme et les aspirations de son âme, au lieu de lui faire entrevoir la source de toute science et de toute lumière, le poussèrent fatalement du côté de la pente qui conduit vers le néant. Son imagination fiévreuse lui créait, à travers ses plus sublimes rêveries, des milliers de fantômes grimaçants et railleurs, et malgré toutes ses tentatives audacieuses pour soulever le voile du grand arcane, malgré le pentagramme sacré ou l'étoile flamboyante des magistes qui l'inondait de ses rayons, il ne trouva, hélas! que d'amères déceptions. C'est alors que, très-jeune encore, il prit un profond dégoût de la vie, il voulut mourir, et pour accomplir son suicide, il tâcha avant de le justifier dans un livre.

Le roman de Werther parut et toute l'Allemagne se prit d'une sorte de passion pour ce fatal ouvrage qui glorifiait le suicide. Les génies méconnus, les génies persécutés et impuissants, las de vivre en face du problème éternel de la création, doivent, en cessant de vivre, porter un défi suprême aux forces aveugles de la nature. Voilà la décevante perspective qui s'est offerte pour un moment à l'illustre initié, au célèbre chantre de l'absolu scientifique et religieux. Mais la science a ses nuits et ses aurores, et les ténèbres doivent forcément faire place à la lumière. Goëthe, arrivé pour un moment au bord de l'abîme, et effrayé des tristes conséquences des principes subversifs qu'il avait préconisés, revint de son égarement et put encore entrevoir de plus beaux et de plus vastes horizons. Du sombre désespoir il passa à l'espérance, et, arrivé aux régions sereines de la vérité et de la paix, il écrivit Faust.

Dans cette œuvre immortelle, le doute en face des mathématiques éternelles semble ne plus avoir sa raison d'être. Faust est le magnifique commentaire d'une des plus belles et des plus touchantes pages de l'Evangile, la parabole de l'enfant prodigue. Satan, la personnification mystique des ténèbres, quittant son royaume de flammes, vient se faire lâchement le valet du génie humain, représenté par Faust. Celui-ci ayant embrassé l'universalité des choses créées, et étant arrivé au faîte des connaissances humaines, sent encore instinctivement qu'il existe, au-delà des merveilles de la terre, d'autres magnificences dont l'homme ne saurait se faire aucune idée. Son âme éblouie devant ces lointaines splendeurs veut s'élancer avec une alacrité folle dans les profondeurs de l'infini; elle veut, en pénétrant dans le monde où s'agitent les intelligences supérieures, s'enivrer de toutes les béatitudes et de tous les ravissements de la lumière divine. Mais comment, dès cette vie, pouvoir écarter le voile du monde invisible et atteindre ce qui est au-delà de l'existence terrestre? Devant ce problème, matériellement insoluble, deux alternatives se présentent. Mourir ou renaître, redevenir jeune pour avoir le temps et la force de parcourir encore la voie rayonnante du Progrès. Mourir! mais Dieu défend le suicide! Faust, quoique fasciné par cette puissance infernale qu'il a évoquée et qui lui promet de lui donner non-seulement les jouissances de la terre, mais de lui dévoiler en même temps tous les mystères de la vie future, ne peut et ne doit point par un crime se séparer entièrement du ciel. Il sent que partir volontairement de ce globe, c'est porter atteinte au progrès de l'âme, c'est l'arrêter dans son mouvement ascensionnel, car une loi enfreinte n'apporte avec elle que repentir et rétrogradation.

Faust plus grand dans sa résignation que Werther dans son désespoir n'accomplit donc point cet acte insensé, mais il accepte avec reconnaissance de la main de Méphistophélès, le filtre qui doit le rajeunir. Dorénavant, sans être arraché à l'existence réelle, il pourra, non-seulement élargir la sphère de ses connaissances, mais se permettre en même temps toutes les jouissances de la vie matérielle. C'est alors que Marguerite lui apparaît. Les charmes de cette jeune fille innocente et pure captivent le vieux savant qui sent circuler dans ses veines un sang jeune et viril; des désirs inconnus, jusqu'alors endormis, se réveillent dans son cœur, et, ne pouvant plus maîtriser la passion qui le domine, il appelle Méphistophélès à son secours. La pauvre Marguerite, livrée alors à la puissance du mal et enivrée par tous les enchantements d'un premier amour, suivra peu à peu la pente qui conduit au déshonneur et au crime. Ses amours illégitimes lui seront fatales. La passion de Faust, planant un moment sur les hauteurs de l'idéal ne peut se nourrir longtemps d'illusion et de chimères. L'ange aime mais l'enveloppe désire. Donner son âme et refuser son corps, ce n'est qu'aimer à demi. L'amour platonique est une dérision. Obsédé par ses pensées, Faust n'a plus qu'un désir: posséder Marguerite. Celle-ci, influencée déjà par le démon de la luxure et cédant à l'ivresse des sens, succombe à cette fatale tentation. Mais, hélas! après la possession vient la satiété. Son amant l'abandonne, et Marguerite, folle de désespoir et de honte, déshonorée et accusé d'infanticide, est condamnée à mort. A cette navrante nouvelle, Méphistophélès tresaille de joie, et ses acolytes, les démons de l'orgueil et du blasphème, déploient déjà leurs ailes vibrantes et se préparent à s'emparer de l'âme de Marguerite, mais ils ont compté sans le repentir; car, malgré leur science infernale, ils ne peuvent comprendre toute la puissance d'un élan de l'âme vers Dieu.

L'infortunée jeune fille, sentant qu'elle a perdu le bien suprême se réconcilie avec la justice divine, et l'ange rebelle, honteux de perdre à jamais une de ses victimes, s'empresse alors de transporter Faust au milieu des merveilles d'une nuit de Sabbat pour lui faire oublier le danger que court sa maîtresse. Dans ces saturnales de l'esprit où l'horrible et l'immonde sont mêlés à la plus attrayante fantasmagorie, où le nom de Dieu est un blasphème et la vertu une dérision, le malheureux compagnon de Méphistophélès, au milieu des régions de vampires, de goules, de crapauds, d'hydres et autres bêtes sans nom, voit passer devant lui la plus infâme des processions. Des lamies, des stryges et des empuses, monstres d'immoralité et de laideur, l'enlacent de leurs bras décharnés et l'emportent dans le tourbillon des danses infernales. Dévoré par d'affreuses caresses, Faust se révolte, ces scènes bestiales le jettent dans l'épouvante et la consternation, mais une vision plus terrible encore lui était réservée. Marguerite, pâle, défaite, l'œil hagard et les mains teintes de sang lui apparaît dans l'éloignement.

Eperdu et hors de lui-même, il se précipite au-devant de cette ombre qui s'avance vers lui et dont les yeux fixes et terribles comme ceux de Méduse, lui glacent le sang. Ses mains tremblantes tâchent, mais en vain, de la saisir: l'ombre disparaît et il n'a plus devant lui que la triste et sombre réalité. Alors, illuminé par un rayon divin, il fuit cette atmosphère empestée qui l'oppresse, et revient auprès de Marguerite pour la sauver du supplice ou mourir avec elle; mais elle, plongée dans le délire et la souffrance, se soulève de son lit de paille et le repousse avec violence, car un pressentiment secret l'avertit qu'il est dominé par un de ses esprits déchus et maudits, prédestinés à recruter des âmes pour l'enfer. Tout secours venant des hommes lui est désormais inutile, et son âme, détachée déjà de ce monde où elle n'a connu que le désespoir et le malheur, n'aspire plus qu'aux joies du ciel. Là-haut, nouvelle Madeleine repentante, elle priera pour celui qu'elle aime encore et qu'elle espère revoir dans le séjour des bienheureux.

Marguerite est donc menée au supplice, mais en ce moment des voix du ciel s'écrient: « Elle est sauvée. » Ces voix angéliques pénètrent le cœur de Faust qui, bouleversé et chancelant à la vue de l'abîme ouvert à ses pieds, se détourne avec horreur devant la fatale image d'un passé honteux et criminel. Il sent qu'il n'existe plus pour lui qu'une seule chance de salut: l'humiliation et le repentir, et il prévoit, en ce moment suprême, qu'au-delà de tous les mirages trompeurs de plaisir, de richesse, de jouissances voluptueuses et de gloire, existe, triomphante et sublime, la justice de Dieu qui veille et qui ne veut point la mort du coupable. Méphistophélès lui-même, foudroyé par la voix des anges, ne se sent plus à l'aise; le rieur implacable devient triste et pensif. Abandonné par ses deux victimes, trompé dans ses sombres prévisions, et écrasé par une puisssance supérieure à la sienne, il se tord sur lui-même et se tourmente, mais au-dessus de lui aussi plane la miséricorde divine. Enchaîné par les rayonnants séraphins qu'il admire malgré lui, le sombre archange, vaincu, brisé, anéanti, se réconcilie avec Dieu. Alors le ciel s'agrandit; l'enfer, cet épouvantail des mauvaises consciences, devient désormais inutile, et le bien seul, nécessaire et triomphant, va régner dans l'éternité.

E. Rossi de Giustiniani.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Grèce.

Athènes, 11 juin, 9 h. soir.

Laurium	fr.	93.
Pistotiki.	dr.	19.50

La banque a baissé son escompte à 7 o[o.

Le ministre d'Amérique près de notre gouvernement a demandé des éclaircissements sur l'affaire de M. Schliemann avec le musée ottoman.

L'intronisation de Mgr Procopius métropolitain d'Athènes, a eu lieu avec une grande solennité.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 12 juin.

	Clôture.
Dette Générale	45 —
Emprunt 1865	52 —
do 1869	— —
do 1871	61 3/4
do 1872	77 1/4
Consolidés anglais	92 11/16
Emprunt égyptien........	67 1/4
Nouvel Emprunt Ott.....	48 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 12 juin.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	50	10 —
	Hausse........ »	50	33 —
	Baisse........ »	49	34 —
	Clôt. du midi.... »	—	— —
	Clôt. du soir.... »	50	24 —
	Après Bourse... »	—	— —
Actions S. Gén..............	L.S.	6	22 —
» de la Société de change et de valeurs........ »		4	25 —
» de la Banque de Const. excoup.		4	25 —
» du Crédit Austro-Turque .. »		—	— —
» du Crédit Général	L.T.	9	10 —

Banque Verissi et Cossoudi....	»	3	— —
Tramway	»	5	60 —
Société Commerciale Ottomane....	»	3	30 —
Laurium	Fr.	88	— —
Crédit Hellénique (escompte).....	»	25	— —
Obligations des Chemins de fer....	»	111 1/2	—
» 2e émission..........	»	86	— —
Emprunt.... 1863..coup.det...	»	340	— —
1865..coup.det...	»	341	— —
1869...........	»	270	— —
1872...........	»	80	— —
1873...........	»	—	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	110	20
Pièce de 20 francs...........	»	87	32
Impérial russe	»	89	20
Ducat (Crémitz).............	»	51	20
Medjidié blanc—(différence)....	»	102	—
Bechlik—(différence).........	»	105	10
Métalique... (id).	»	105	20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 11 juin.

Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Richmond*, c. Edwards, ayant touché Dardanelles, lest.
— paq. à vap. angl. *Stamford*, c. North, ayant touché Dardanelles, lest.
Genes, br. angl. *Celsus*, c. Charlmers ayant touché Dardanelles, lest.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Amcolt*, c. Scolt, ayant touché Dardanelles lest.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Seafield*, c. Boaden, ayant touché Syra et Dardanelles div.
Troon, paq. à vap. angl. *Borthwick*, c. Fuller, ayant touché Vigo et Dardanelles div.
Syra, paq. à vap. aut. *Pilade*, c. Luzi, ayant touché Volos, Salonique, Lagos, Dede Agatch, Dardanelles et Gallipoli div. march. 133 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 11 juin

Odessa, paq. à vap. angl. *Stamford*, c. North, d.
— paq. à vap. rus. *Ceres*, c. Scriagin, div.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Richmond*, c. Edwards, div.
Azoff, paq. à vap. angl. *Amcolt*, c. Scholt, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Meandre*, c. Mourad, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Trebizon e*, c. Inchiostri, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Borthwick*, c. Fuller, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Celsus*, c. Charlmer, div.
Soulina, paq. à vap. ottom. *Batoum*, c. Salaha, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 11 juin.

Odessa, bk. ital. *Corriere d'Italia*, c. Molinari, lest.
Azoff, bk. angl. *Deodor*, c. Payne, lest.
Syra, br. rus. *Prodromos*, c. Papas, lest.
Marseille, br. ital *Italo*, c. Ghirardi, blé.
— br. ital. *Batinia* c. Chissari, blé.
— bk. hell. *Vagliano*, c. Cambitch s, blé.
— bk. hell. *Elias*, c. Caloyeros, maïs.
— br. hell. *Furlani*, c. Dessoundas, blé.
— br. hell. *Kefalinia*, c. Licardopoulos, blé.
— br. hell. *Eolos*, c. Barons, avoines.
— bk. ital. *Angheliki*, c. Martino, blé.
Piré, br. hell. A. *Jeorgios*, c. Paleocrassas, planches.
Genes br. ital. *Nuovo Giovachino*, c. Palazzo, blé.
Marseille, br. hell. *Alexandros*, c. Revitis, blé.
— br. hell. *Elefteria*, c. Vamalis blé.
— br. hell. *Dio Fili*, c. Andreadis, blé.
Venise, br. hell. A. *Nicolaos*, c. Scourjis, maïs.
Trieste, br. hell. A. *Audonios*, c. Emboricos maïs.
— br. hell. *Patris*, c. Sactouris, seigle.
— br. aut. *Sacetan*, c. Petrovich, div.
Lussine, br. aut. *Elena*, c. Dregesssitich, blé.
Cette, br. rus. *Irini*, c. Alafusas, div.
Marseille, br. rus. *Satiriou Scafos*, c. Cotzucos, blé.
— br. hell. *Amphitriti*, c. Saliaris, blé.
Smyrne, br. hell. *Prodromos*, c. Bilis, blé.
Marseille, br. ital. *Narcisa*, c. Saïd, blé.
Corfou, goel. hell. *Theoskepastos*, c. Carcakis, maïs.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 4 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 7500 vachettes blanches de fabrication indigène déjà soumissionnée à 35 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura.

Séraskérat, le 12 juin 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

AVIS.

M.M. les actionnaires de la Banque Impériale Ottomane sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le Mercredi 12 Août 1874 à 1 heure à Londres Canon-street Hôtel.

L'Assemblée sera appelée à délibérer sur une convention projetée avec le Gouvenement Impérial Ottoman et à prendre des résolutions relatives à cette convention, notamment sur les objets ci-après: 1° l'augmentation du capital de la Banque, par l'émission de nouvelles actions.

2° la prolongation de la durée de la Banque, 3° la modification des statuts et notamment des articles 16 et 24 relatifs sur l'administration de la Banque, 4° l'autorisation d'apporter à l'acte de concession actuel de la Banque, toutes modifications nécessaires en conformité de la convention précitée.

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose des porteurs de 30 actions au moins. — Les actionnaires qui voudront prendre part à l'Assemblée ou s'y faire représenter devront déposer leurs titres, au plus tard vingt jours avant la date fixée pour l'Assemblée au séige de la Banque à Constantinople, dans ses agences de Londres — (26 Thoosmorton St) et de Paris. (7 rue Meyerbeer;) ou dans ses autres succursales.

Constantinople, le 12 Juin 1874.

AVIS.

Une commission spéciale ayant été nommée à la chancellerie du Cheikh-ul-Islamat pour le règlement de la fortune de feu *Serdari-Ekrem*, Omer Pacha, les créanciers du défunt sont informés qu'à partir de la date de cette publication et jusqu'à la fin du mois de Juin (v.s.) ils doivent s'adresser au tribunal *Kisméti-Askérieh* pour produire leurs droits. Toute demande faite, le délai expiré, ne sera pas prise en considération.

Constantinople le 20 mai 1874. (v.s.)

A LOUER ou A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol. 3 medjidiés (13 fr. 50.) de 2 vol...... 20 fr. de l'édition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ECRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, bâtarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Koulogiou, N° 5. près de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 3 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

UNE DAME FRANÇAISE désire se placer en qualité d'institutrice ou dame de compagnie. S'adresser au magasin de la grand'rue de Péra-Téké 178.

UNE INSTITUTRICE allemande désire donner des leçons de français, d'anglais, d'allemand et de musique, S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER une maison à Arnaoutkeui dans une belle position, grand jardin.— S'adresser M. Coundouri, Coulé-Capoussi N° 84.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

ALMANACH NATIONAL du Journal « LA TURQUIE » POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale.— Ministère impérial.— Conseil d'Etat.— Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.— Personnel des Légations et de Consulats.— Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.— Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.— Dignitaires et fonctionnaires.— Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers.— Agences des pays vassaux à Constantinople.— Postes impériales: courriers de terre et de mer.— Poste française.— Poste anglaise.— Poste autrichienne.— Poste russe.— Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié.— Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.— Avènements des souverains.— Banques.— Commission européenne du Danube.— Adresses des chancelleries.— Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.— Fêtes et jours fériés de l'Empire Ottoman.— Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874.— Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.— Lever et coucher du soleil.— Phases de la Lune.— Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

THE LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modéré. Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON & Cie Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio. Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, R.C.

ANNEE 8me N° 135 — Rebi-ul-Akhir 30 1291 — DIMACHE 14 ET LUNDI 15 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er Juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le centre droit est en train de se désagréger.

C'est la derniere tentative de fusion avec le centre gauche qui a accentue le mouvement de cette scission. Il doit être d'autant plus grave que le *Journal de Paris*, organe officiel des princes d'Orleans, en est arrivé à dire:

« Nous croyons très-sincerement que si l'Assemblee etait mise en demeure de se prononcer sur une forme définitive de gouvernement, la République, aujourd'hui, sortirait de l'urne du scrutin. »

Pour que la feuille dont nous parlons tienne un langage pareil, il faut qu'elle sente le terrain se dérober entierement sous ses pas, car elle fut un des champions les plus ardents de la restauration monarchique, et nul n'a oublié qu'en Septembre 1873 elle affirmait, « qu'avant 15 jours le comte de Chambord, rétabli sur le trône de ses pères, parcourerait les boulevards aux acclamations de la foule. »

En attendant, la situation devient de plus en plus difficile pour le gouvernement, et l'agression qui s'est produite au chemin de fer, contre M. Gambetta, prouve qu'il est nécessaire que le ministere agisse enfin, et réprime les violences des bonapartistes.

M. Decazes, lui-meme, qui est membre du cabinet, s'est élevé contre la tolérance de plus en plus grande qu'on accorde aux manœuvres des impérialistes, et il a menace de donner sa démission, si elles n'étaient vigoureusement réprimées. Il faut donc que le mal soit grand pour qu'un esprit aussi modéré que le ministre des Affaires étrangères en arrive à de telles extremites.

La situation dans laquelle le gouvernement et l'Assemblée se débattent est donc intolérable, et conduit à un abime.

Un ministère sans programme, sans initiative, sans autorite; une Chambre souveraine sans majorite, en désaccord complet avec le pays, c'est là un état de choses qui ne peut produire que des cataclysmes et auquel il faut remédier le plus tot possible par des élections generales.

L'état des esprits est tel, qu'on fait les plus mauvaises suppositions, et que quelques journaux, oubliant la loyauté proverbiale du maréchal Mac-Mahon, disent qu'il prépare un coup d'Etat et une restauration monarchique. C'est faire injure au duc de Magenta, mais cette injure, si injuste qu'elle soit, prouve dans quel état de malaise se trouve la France.

Par ambition personnelle, M. de Broglie a ressuscité un parti qui vient de se peindre dans cette exclamation lancée par M. Levert, du haut de la tribune de la Chambre: « Quand nous aurons de nouveau le pouvoir, nous vous écraserons jusqu'au dernier. »

Les orléanistes doivent voir aujourd'hui ce qu'ils ont fait en renversant M. Thiers, puissent-ils ne pas attendre trop tard pour rentrer dans le sentier de la raison.

Les élections complémentaires pour la Diète de Boheme viennent d'etre ordonnées.

Elles auront lieu le 3 Juillet dans les communes rurales et le 6 dans les villes. Il s'agit de repourvoir quatre-vingt-quatre siéges de députés.

La presse viennoise croit que la lutte électorale sera très-vive en Boheme, grâce à l'ardeur avec laquelle les Jeunes-Tchèques s'efforceront de faire triompher au moins un certain nombre de leurs candidats, et de prendre leur revanche sur les Vieux-Tcheques, qui, mécontents de ce que les premiers consentaient à prendre part aux travaux législatifs, ont systématiquement évincé, depuis, tous les candidats jeunes-tcheques, à l'exception d'un seul, M. Sladkowski.

Un télégramme de Buitenzorg, residence du gouverneur général de Java, mais expédié d'Atchin par le colonel Pel, a apporte, dit l'*Indépendance Belge*, des nouvelles peu satisfaisantes de l'état de choses à Sumatra.

Les Atchinois insoumis ont tenté des attaques simultanées sur le camp hollandais du Kraton et sur deux autres points fortifiés dans le voisinage. Ces attaques, qui ont eté repoussées, n'en prouvent pas moins qu'à l'exception du kraton et de la route qui mène d'Atchin à la mer, les troupes hollandaises se trouvent bloquées dans leurs positions et sont réduites à la défensive. De plus, le meme télegramme avoue que l'etat sanitaire de l'armée est peu satisfaisant.

Ces nouvelles ont produit dans les Pays-Bas une pénible impression.

Elles font dire à la feuille bruxelloise: « Apres les premiers succès du général van Swieten on s'attendait à une conquete plus complète et à l'anéantissement de l'insurrection atchinoise. On croyait que le général commandant entreprendrait une expédition vigoureuse à l'interieur, comme le général Wolseley l'a réalisée avec succès contre les Achantis. Mais, à part les difficultés immenses d'une pareille entreprise dans les hauts pays de l'est de Sumatra, avec des forces insuffisantes, le général van Swieten a preféré une tactique qui, pour être moins brillante, doit, à son avis, conduire plus sûrement au but. Il connait le terrain sur lequel il opere et la manière de faire la guerre dans les iles de la Sonde ou il a gagné ses épaulettes. Il veut ménager le sang de ses soldats et attendre de la tenacite hollandaise et du découragement des indigènes, une soumission qui, l'histoire des guerres de Java, de Bornéo et de Sumatra même le démontre, a toujours fini par couronner les efforts de la politique coloniale de la Néerlande. »

Aujourd'hui le Sultan d'Atchin est mort, et on espère que les chefs de tribus, isoles au milieu des montagnes et séparés de la côte, finiront, successivement, par se soumettre.

Il faut avouer que ce systeme de temporisation prudente n'est pas du goût de l'armée et de la flotte néerlandaises.

Les correspondances provenant de cette source témoignent d'un assez vif mécontentement.

On va jusqu'à prévoir la necessité d'une troisieme expedition qui serait entreprise sur une plus grande échelle.

La convention monetaire, projetée entre les trois royaumes scandinaves, ayant été rejetée l'année dernière par le Storthing norwégien, n'est entrée en vigueur que pour le Danemark et la Suede. Mais la Norwége n'a pas tardé à comprendre qu'elle avait agi à l'encontre de ses véritables intérets, et son gouvernement a fait battre des pièces d'or de la meme valeur que celles de la Suede et du Danemark.

Il n'existait donc plus de difference que relativement à la petite monnaie. Et celle-là meme va disparaître.

En effet, la majorite du comité monétaire du Storthing, cédant aux vifs désirs des négociants norwégiens, a proposé de faire battre des pieces d'argent de 5, 2 et 1 ocre.

Si ce projet est adopté, il impliquera en fait l'adhésion de la Norwege à la convention scandinave.

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1).

VIII.

[illegible]

Nous pensons avoir demontre, par l'examen des faits qui s'accomplissent sous nos yeux, combien il etait indispensable pour la Turquie de developper son commerce et de creer son industrie en adoptant les regles suivies par toutes les nations trafiquantes.

Nous avons ainsi pose les principes qui devront guider nos hommes d'Etat, il nous faut encore examiner les applications de ce principe et sortir des generalites et de ce qu'elles ont toujours de vague pour etudier, le plus rapidement possible, les consequences pratiques qui en decoulent.

Du moment où le systeme protecteur devra etre adopte par le gouvernement turc, il faut bien examiner la question des tarifs, et dire un mot des prohibitions absolues.

Il est evident que celles-ci doivent etre excessivement rares. Les prohibitions sont pour le commerce une veritable source d'immoralite, elles developpent la contrebande et par les bénefices qu'elles lui assurent, elles sont une excitation continuelle pour les aventuriers dont elles stimulent l'audace.

Les prohibitions peuvent cependant atteindre certains articles d'une consommation relativement restreinte et dont l'Etat se reserve le monopole; elles sont encore applicables aux produits d'un maniement dangereux et d'un emploi limite.

Les poudres etrangeres, la nitroglycerine, les matieres explosibles employees par certaines industries sont des articles dont l'importation peut être prohibee sans inconvenient; mais en dehors de ces quelques rares produits, les prohibitions ne doivent jamais etre appliquees; elles presentent des inconvenients trop considerables et que leurs avantages ne contrebalancent pas.

Ce point une fois mis hors de discussion, il ne nous reste plus à examiner que la question des tarifs ou droits protecteurs qui doivent etre appliques, les uns comme encouragement à l'industrie, les autres comme mesure fiscale, et abaisses au *minimum* à cause de la nature particuliere des objets qu'ils atteignent.

Appliques aux produits dont l'industrie nationale ne peut pas redouter la concurrence, ils devront etre affectes en Turquie aux produits de l'agriculture, c'est-à-dire aux cereales qui n'ont, et surtout n'auront aucune concurrence a craindre des produits similaires venant de l'etranger, lorsque l'Empire possédera des voies de communications plus parfaites que celles qui existent.

Mais ne l'oublions pas, les traites dénonces seront encore en vigueur pendant un certain temps, et nous espérons que ce temps sera mis à profit, que le gouvernement qui a beaucoup fait deja pour les chemins de fer et les routes, persevera dans son entreprise et dotera l'empire de moyens de transport economiques et nombreux.

Cette question se rattache à l'avenir de la Turquie d'une facon trop evidente pour que nous ayons besoin d'insister et de reproduire ici ce que nous avons deja souvent ecrit à ce sujet.

Le sol de la Turquie, le genie particulier aux peuples qui l'habitent en font un pays agricole, et les immenses plaines de la Russie n'offrent pas a la culture des cereales un terrain plus favorable que les plaines de l'Empire Ottoman. Des voies de communication faciles mettraient meme celles-ci plus à portee des marches français et anglais.

Quant aux tarifs, ils seraient bien faciles à etablir, precisement à cause du petit nombre de pays avec lesquels il est possible que le commerce d'importation des bles se fasse en Turquie.

La Hongrie, la Russie, et dans une certaine mesure l'Egypte, puissance tributaire, sont à peu pres les seules contrées avec lesquelles il est permis de supposer que des relations de ce genre pourront s'etablir; le prix de revient des cereales venant de ces diverses provenances, le prix du transport et le droit d'entree sont faciles à connaître et à combiner de façon à donner à la culture nationale un faible avantage, suffisant pour la developper, mais qui doit, autant que possible, ne pas elever le prix de la nourriture du peuple.

La modicite de ces droits doit mettre les populations à l'abri des secousses que peuvent produire des tarifs eleves imposes sur les cereales, lorsqu'il arrive plusieurs annees consecutives de mauvaise recolte, eventualite que l'on doit prévoir.

Des tarifs exorbitants sur les grains ont un inconvenient qui saute aux yeux, ils ne servent à rien ou bien ils sont funestes.

Si les cereales atteignaient des prix de disette, la premiere chose que ferait le gouvernement (et les evenements qui se sont passes en Anatolie, cette annee, le demontrent,) ce serait d'abolir ces droits; donc ils sont inutiles.

Maintenus, ils causeraient la mort de milliers d'individus qui succomberaient victimes d'une erreur economique que le gouvernement, nous le savons d'avance, ne commettra pas.

Ainsi donc, nous l'avons bien dit: les tarifs eleves appliques au commerce des cereales sont inutiles ou funestes, ils doivent donc etre rejetes.

(*à suivre.*)

(1) Voir le No du 12 juin 1874.

LETTRE D'ALLEMAGNE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

BERLIN, le 6 juin 1874.

Je ne sais vraiment à quoi pensent les directeurs de nos journaux. Quel but poursuivent-ils? Ou bien est-ce un manque absolu d'intelligence politique qui leur dicte les articles qu'ils publient depuis quelque temps? Je ne me charge pas de résoudre ces questions, et je me borne à vous exposer les faits qui les ont provoquées.

Dans ma derniere lettre je vous signalais le résultat auquel est arrivee la *Gazette de l'Allemagne du Nord*; je vous montrais comment elle était parvenue à eveiller les susceptibilités de la presse belge, en prêtant aux Français des intentions qu'ils n'ont certes pas en ce moment, et je vous disais comment les inimitiés qui résultent d'une guerre entre deux puissantes nations avaient été surexcitées alors que tout le monde devrait travailler à leur apaisement.

Aujourd'hui c'est une autre affaire, et c'est à la *Gazette d'Augsbourg* qu'appartient l'honneur de cette jolie campagne, dont le résultat ne peut être que d'amener entre l'Allemagne et notre fidèle alliée, l'Italie, un refroidissement semblable à celui qui avait été provoqué par la publication du livre du général La Marmora: [illegible] *de lumière*.

La *Gazette d'Augsbourg* examinant la politique religieuse de l'Italie accuse cette puissance d'avoir complétement failli à sa tâche, et de ne justifier en aucune façon les espérances que le liberalisme avait fondées sur les premieres declarations du gouvernement.

Je ne veux pas discuter le fond de cette question, et je n'ai pas à me préoccuper de savoir si l'Italie a plus ou moins heureusement realisé le programme que lui avait tracé le comte de Cavour, mais je sais qu'il est particulièrement maladroit de critiquer un gouvernement [illegible] que je cite à choisie.

Rappelant les conditions dans lesquelles s'est faite l'unite italienne et la dépossession du pape, la *Gazette d'Augsbourg* remarque combien l'Italie doit se faire modeste, et déclare que cette Capitale, si longtemps convoitée par les Italiens, c'est à la valeur des armées allemandes qu'ils la doivent, et non au courage de l'armée italienne.

Vous comprenez qu'après un pareil début, l'auteur de cet article n'a pas dû s'arrêter devant les plus violentes accusations, il traite les ministres de Victor-Emmanuel de successeurs indignes (unfähige) de Cavour, et leur reproche de n'avoir rien change à l'état de choses ancien, déclarant que le Pape est encore, de tous les habitants de Rome, celui dont le pouvoir et les ordres sont le plus respectés.

Je me demande ce que de pareilles accusations lancees par la presse allemande contre l'Italie peuvent produire? Quel resultat pratique et avantageux on peut en attendre, et d'ailleurs sont-elles justifiées?

Au milieu d'une population protestante, l'Allemagne a les plus grandes difficultés à poursuivre les réformes ecclésiastiques que la législation nouvelle de l'Empire a decretees; il semble que la moindre reflexion doit indiquer ce que pourrait être une semblable lutte, dans un pays nouvellement constitue, profondement catholique par les mœurs, clérical meme, et dont les habitants, par ignorance et routine, sont soumis corps et âme à un clergé plus nombreux qu'en aucun lieu du monde.

Je vous disais dernièrement que les révélations de M. Lasker pourraient bien donner lieu à une enquête judiciaire et provoquer l'arrestation des personnes compromises dans les tripotages financiers de la Compagnie de la Ligne du Nord.

M. le Prince de Putbus n'a pas voulu paraît-il attendre que le jugement des tribunaux vint corroborer celui que l'opinion publique a déjà porte sur cette affaire, il a place le debat sur un autre terrain, en adressant une provocation à M. Lasker.

J'ai hâte d'ajouter que cet honorable député, dont le courage n'a pas besoin d'une sanction pareille, a refuse de se prêter à cette tragi-comédie, et que M. de Putbus et ses associés doivent aviser à trouver un meilleur moyen de justification.

On commence a parler du prochain voyage de la reine d'Angleterre qui viendrait, dit-on, à Berlin, vers la fin du mois d'Août, pour assister à la premiere communion du fils aîne du prince impérial. Toutefois il n'y a rien de certain à ce sujet, bien que la Cour le désire vivement.

On fait ressortir la haute signification de ces visites royales, qui, en un court espace de temps, auront amene à Berlin les Empereurs d'Autriche et de Russie, le roi Victor-Emmanuel et la reine Victoria. Naturellement on y voit un gage de paix, mais en 1867 la présence des Souverains en France était interpretee de la même façon, et trois ans plus tard le sang coulait à torrents sur la terre de France.

On annonce le prochain départ de l'Empereur pour Ems et Gastein, où S. M. irait prendre les eaux dont elle a ressenti souvent les bons effets.

Une commission chargee d'un important travail est en ce moment réunie à Berlin; il s'agit d'arriver à l'unification des poids et mesures dans l'Empire. Tous les Etats de la Confédération se sont ralliés avec empressement à cette idée, et l'on attend les meilleurs résultats des travaux qui se poursuivent actuellement pour arriver à supprimer une diversité très-préjudiciable aux transactions.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Vendredi le Grand-Vézir est allé à Arnooutkeuï faire visite à M. Simos, ministre de Grèce.

Le Grand-Vézir et la plupart des ministres ont assisté aux exercices à feu qui ont eu lieu samedi apres-midi, dans la cour du Seraskérat.

Le general Ignatieff et quelques membres du personnel de l'ambassade de Russie ont dejeune Samedi chez Son Exc. Aarfi Pacha, dans son vali de Bebek.

Samedi dernier Aarifi pacha, ministre des Affaires Etrangeres, est venu à Péra et a fait visite à M. de Grimberghe, ministre plenipotentiaire de Belgique et à Cabouli pacha, ambassadeur de Turquie à Vienne.

Cabouli pacha, ambassadeur du Sultan à Vienne, à peine arrivé dans notre ville, s'est rendu à la S. Porte et a fait sa visite au Grand-Vézir et au ministre des Affaires Etrangères.

Samedi dernier les métropolitains de Serrès et de Belegradon ainsi que le Vicaire du Patriarche œcumenique sont allés faire une visite de félicitations à Mgr. Narses au sujet de l'élévation de S. B. au trone patriarcal de la communauté arménienne.

Le meme jour le ministre de Perse, Mirza Mohsin Khan, a fait egalement visite à Mgr. Narsès.

Anastase effendi Vafiadès est nommé juge au tribunal de première instance siégeant à Cartal et dependant de la Haute-Cour de justice.

Les examens des écoles militaires de Constantinople ont commencé depuis samedi dernier.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BA[illegible]

DEUXIEME PARTIE

III (suite)

Bien que depuis longtemps nul ne l'eût vu sortir de la petite maison du bord de la Loire, Chauveau etait là, comme un tigre tapi au fond de son antre, un instant arrêté, mais attendant l'heure de s'élancer de nouveau sur sa proie.

Il y avait une chose plus étrange encore que le silence de Chauveau et que le depart de Leone.

C'etait le changement soudain qui s'etait opéré chez Mlle de Bois-Yron.

La femme que nous avons vue, toujours pâle et triste errer melancoliquement dans les allees du parc immense de son château, n'était plus reconnaissable.

Les couleurs étaient revenues sur ses joues, ses yeux avaient repris un éclat inaccoutumé.

Chose inouie! la femme en elle avait reparu, avec toutes ses délicatesses de toilette, avec ces mille coquetteries qui annoncent une âme heureuse...

Enfin, Mlle de Bois-Yron, qui, depuis vingt ans peut-être n'avait pas quitte cette demeure et n'etait pas sortie de ce château plein de tant de souvenirs, Mlle de Bois-Yron avait une fois commande sa voiture et était allee à Nevers.

— Ou faut-il conduire mademoiselle? avait demande le cocher stupefait.

— Chez Me Boulardot, avait repondu Mlle de Bois-Yron.

Le cocher, etonne de ce caprice de sa maitresse, se demanda pourquoi, quand il etait si facile de faire venir le notaire au château, Mlle de Bois-Yron se donnait la peine d'aller le trouver à Nevers, et il chercha une réponse satisfaisante à la question qu'il se posait.

Malheureusement pour ce serviteur devoue mais curieux, une demi-heure s'était à peine ecoulee depuis l'entree de Mlle de Bois-Yron chez Me Boulardot, que ce dernier quittait son etude et venait en personne lui annoncer qu'il pouvait s'éloigner et retourner au château.

— Mlle de Bois-Yron, dit-il, a beaucoup à faire à Nevers; elle ignore si elle pourra ce soir rentrer au château et elle vous ordonne de ne pas l'attendre davantage.

Le cocher s'en alla confondu.

Jamais pareille chose ne s'etait produite!

Au reste, le soir meme, la jeune femme, qui avait sans doute termine ses graves affaires plus tôt que ne l'avait tout d'abord supposé Me Boulardot, rentrait chez elle, ramenee par une voiture de louage..

Il était tard... et tout dormait au château.

Depuis longtemps d'ailleurs le personnel de la domesticité était fort restreint, et c'est à peine si l'on s'aperçut de son retour.

Et pourtant, si cette nuit-là quelqu'un eût suivi Mlle de Bois-Yron dans cette chambre du rez-de-chaussée où elle avait passé une partie de sa vie solitaire, il eût pu voir la jeune femme s'arreter avec emotion devant le portrait sinistre du marquis de Bois-Yron mourant... se laisser tomber à genoux devant cette image terrible, le visage baigne de larmes, la poitrine gonflee de sanglots:

— O mon père! mon pere! murmura-t-elle en même temps... vous qui me voyez et me jugez.. j'espere que vous me pardonnerez.

M. de Montdésert etait de plus en plus absorbe par les soins qu'il donnait à sa candidature et surtout par ses tournees électorales; il allait et venait de commune en commune, et paraissait prendre un tres-mediocre intéret à Mme de Montdesert.

Quant à celle-ci, elle avait repris sa vie de luxe et de plaisirs, donnant des soirees, attirant à elle, sauf la noblesse du pays, toujours rebelle aux avances du candidat liberal, tout ce que Nevers pouvait renfermer d'elements utiles à la candidature de son mari.

A la verite, l'on commençait à chuchoter un peu, dans la ville, de l'assiduite du jeune Daniel, devenu peu a peu le familier et presque le commensal de Mme de Montdesert.

Mais Daniel etait encore un enfant, et la calomnie ne pouvait aller bien loin sur ce terrain; et, quoique M. de Montdésert fût souvent absent, et que Daniel, le jeune frère de Baradieu, se trouvât le plus souvent seul avec la jeune femme, nul ne pouvait croire qu'il y eût la un sujet de crainte serieuse pour le mari.

Baradieu, trop occupe à suivre le developpement de l'intrigue dont il etait parvenu à saisir les fils, ignorait ces derniers détails.

Les eût-il connus, d'ailleurs, il n'y eût pas longtemps arrete sa pensee: il avait deja oublie Mme de Montdesert et ne pouvait se rendre compte, ignorant la violence de la passion qui s'était emparée de la jeune femme, de l'injure qu'il avait faite à cette femme, en s'excusant, par quelques lignes banales, de n'avoir pu se rendre à son appel.

Ce qui absorbait Baradieu tout entier, c'etait l'idée du danger qui menaçait les Chantelys.

Les circonstances avaient fait en quelque sorte assister cet homme si loyal et si brave à la proposition insensee et criminelle du comte Leone.

Huit jours s'etaient ecoules depuis cette proposition, et pendant ces huit jours, ni Chauveau ni le comte Leone n'avaient donne signe de vie; mais Baradieu se disait, non sans raison, et avec des frissons de terreur, qu'a toute minute le danger, un instant suspendu — pour quelle raison, il l'ignorait — pouvait reparaitre: et il se demandait avec desespoir à quel moyen suprême il devait avoir recours pour sauver l'honneur de cette famille, pour arracher à un aventurier une enfant à laquelle il ne songeait plus sans tressaillir de tout son être: Mlle Blanche de Chantelys.

Un matin, Baradieu n'y tint plus: il fit seller un cheval et s'apprêtait a se rendre chez le comte, pour le supplier de le mettre de moitie dans son infortune, ou de disposer de lui, lorsqu'un domestique entra.

— Qu'y a-t-il? demanda le marquis.

— Une personne désire parler à monsieur le marquis, repondit le valet.

— Son nom?

— M. Pascal Chauveau.

Baradieu fit un soubresaut, puis, reprenant aussitôt son sang-froid:

— Tenez toujours mon cheval prêt, dit-il, et faites entrer M. Pascal Chauveau.

IV

[illegible]

Comment, apres avoir econduit Baradieu huit jours auparavant, Chauveau venait-il ainsi spontanément chez l'homme dont il avait repousse toutes les propositions et refuse presque la fortune, rançon offerte en echange du salut des Chantelys?

C'est ce qu'il est facile d'expliquer d'un seul mot.

Chauveau s'etait tout à coup trouve pris entre sa fille d'une part et son interêt de l'autre.

Il avait longuement preparé, patiemment muri une affaire superbe; et, au moment où tout était prêt, où il ne s'agissait plus que d'un dernier pas en avant, d'un dernier effort, pour en recueillir le fruit, tout à coup, par une fatalite stupefiante pour le misérable, Mme de Montdesert, sa fille, qu'il avait toujours tenue dans la plus profonde ignorance de ses entreprises tenebreuses, sa fille avait par hasard appris, ou deviné plutôt, ce qui se preparait, et d'un seul mot elle avait arrêté la foudre pres de tomber sur les Chantelys.

Elle avait dit:

— Il y a au monde un homme qui a passe à côte de moi en me dédaignant; qui est allé jusqu'à jouer sa vie pour moi, ou plutôt pour m'ecraser davantage encore de son mepris et de sa force: je veux que cet homme m'aime!

Et cet homme, c'etait Baradieu; celui que Chauveau avait rencontre sur sa route, essayant de l'empêcher d'atteindre un but convoite depuis tant d'annees.

Nous l'avons dit, un hasard, un fragment de conversation entendu derriere une porte, dans la petite maison du bord de la Loire, avait appris à Mme de Montdesert l'interêt profond que l'homme qu'elle aimait d'un amour imperieux, indomptable, portait à la famille de Chantelys, c'est-à-dire à ceux que menaçait [illegible] Pascal Chauveau.

D'abord la révélation de cet amour fut pour ce dernier un coup de foudre.

Il fallait voir; il fallait attendre, et, pour se donner le temps de reflechir avant de prendre un parti, il était alle trouver Leone et lui avait dit:

— J'ai intérêt à ce que tu t'absentes pendant huit jours. Tu vas quitter Nevers, retourner à Paris: mais tiens-toi prêt à revenir à mon premier signal.

Chauveau espérait qu'au bout de ces huit jours l'oubli, ou tout au moins le depit, aurait chasse du cœur de Mme de Montdesert une passion aussi fâcheuse pour ses projets.

Il se trompait: chaque jour qui s'ecoulait rendait au contraire cette passion plus ardente et plus dangereuse.

Une nuit, en sortant d'un bal où elle avait trône comme une reine, Mme de Montdésert se fit conduire chez son père, et, à peine entree, se jeta dans ses bras en sanglotant...

Nous avons dit ce qu'etait l'amour paternel chez cet homme: une passion inouie, qui avait tue chez lui toutes les autres; de debauche, l'avait rendu chaste: de criminel vulgaire, l'avait fait presque le génie du mal, et lui avait donné une fixité de volonte, une certitude d'action inexorables.

Un grand ecrivain, Balzac, a crée dans un type immortel cette grande figure de l'amour paternel poussé jusqu'à l'obliteration du sens moral.

Pascal Chauveau, c'etait le pere Goriot doublé de Vautrin.

Sa fille avait pleuré devant lui! elle avait pleure, elle, dont il aurait voulu arrêter les larmes au prix de tout son sang!

Il oublia tout, et le lendemain il était chez Baradieu.

On conçoit la surprise qui s'empara de ce dernier quand cette visite inattendue lui fut annoncée.

Neanmoins il n'y avait pas à hesiter, puisque Chauveau revenait le premier, c'est qu'une lueur d'espoir en faveur des Chantelys existait peut-être: il fallait voir ce que voulait cet homme.

Baradieu entra donc dans le petit salon où l'homme d'affaires avait éte introduit.

Apres lui avoir désigne un siége:

— Veuillez me dire, monsieur, fit-il d'un ton bref, à quelle circonstance je dois...

— Vous êtes etonné de me voir, pas vrai? interrompit brusquement Chauveau.

— Je l'avoue.

— Eh bien! reprit l'homme d'affaires, qui demeura debout ainsi que Baradieu, en deux mots, voici l'affaire: depuis que je vous ai vu, depuis votre visite, il y a huit jours, chez moi, j'ai beaucoup reflechi.

(*A suivre.*)

Voir le numéro du 13 juin.

La souscription ouverte dans le vilayet de Touna en faveur des habitants de l'Anatolie, a produit une somme de 262,999 piastres. La souscription recueillie à Toultcha a servi à l'achat de 25 mille ocques de farines à raison de 70 paras l'ocque.

Les subsides en argent et en nature ont été aussitôt expédiés à la commission des secours instituée à Constantinople.

D'après les nouvelles informations que nous avons prises au sujet de la perquisition faite au couvent de Saint-Pierre à Galata, la lettre anonyme adressée à la police disait qu'un domestique croate du couvent avait caché l'assassin à l'insu des prêtres. La perquisition a d'ailleurs été faite avec toute la discrétion compatible avec une semblable opération, le consul de France et un délégué de l'ambassade d'Autriche-Hongrie ont seuls pénétré dans l'église.

Le gouvernement impérial a été informé que dans plusieurs localités désolées par la famine des spéculateurs gardent en dépôt des quantités considérables de céréales et refusent de les céder aux prix courants, alors que chacun doit s'empresser d'apporter son obole au soulagement des affamés. En conséquence, le gouvernement vient de publier une circulaire qui autorise les autorités locales à saisir ces céréales partout où elles les trouveraient, sans égard pour la condition des possesseurs, et à livrer ces grains à la consommation publique. Les propriétaires ainsi dépossédés, seront payés sur le produit du pain vendu avec un bénéfice de 20 pour cent sur le prix de la marchandise.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'un honorable négociant et banquier aurait mis fin à ses jours. Cette mort cause d'unanimes regrets.

Dans la nuit de vendredi à samedi, un incendie a éclaté à Cadikeuï, près de l'échelle de débarquement.

Une seule maison a été la proie des flammes et l'on a eu à déplorer la mort de deux soldats qui ont été écrasés par la chute d'un pan de muraille.

Dans la nuit de jeudi dernier, des voleurs se sont introduits avec escalade et effraction dans deux maisons du quartier de Moda, à Cadikeuï. Ils ont fait main-basse sur l'argenterie et sur divers autres objets de ménage.

Un fait regrettable s'est passé vendredi soir à la *Concordia* : un de nos confrères a été victime d'une brutale attaque, pendant qu'il était tranquillement assis, avec sa petite fille, dans le jardin de cet établissement.

Nous n'avons pas à insister sur les motifs qui ont pu provoquer cette scène ; mais quelles que soient les raisons que puisse invoquer l'agresseur, nous estimons que les moyens qu'il a employés pour se faire justice sont énergiquement répréhensibles et que les personnes qui appartiennent à un certain monde savent trouver d'autres procédés, plus convenables, pour obtenir les réparations auxquelles elles pensent avoir droit.

Une dépêche d'Ismaïlia, en date du 31 mai écoulé, contient ce qui suit :

Ont passé le Canal de Suez, depuis le 21 mai, *trente-cinq* navires, jaugeant ensemble (*tonnage net imposé*) *quarante-sept mille* tonnes. La recette du service du transit, du 21 au 31 mai, s'est élevée à la somme de *six cent quatre-vingt-quatre mille* francs.

Transit du 1er au 10 mai	34 navires.
— 11 au 20 —	39 —
— 21 au 31 —	35
Transit du 1er au 31 mai	108 navires.
Recette du transit, du 1er au 10 mai.	630,000 f.
— du 11 au 20 —	750,000
— du 21 au 31 —	684,000
Recette du transit, du 1er au 31 mai	2,064,000 f.

Vendredi soir, a eu lieu, devant un public d'élite, le concert donné par M. Stratford Romano, au théâtre de Cadikeuy.

Le jeune concertiste a obtenu un grand et légitime succès dans le *neuvième concerto* pour violon, de Beriot, et dans la grande *Fantaisie de Concert* pour violon sur les motifs de l'opéra de *Faust*. M. S. Romano manie l'archet avec beaucoup d'agilité et de style. Le grand trio pour piano, violon et violoncelle, sur le *Rigoletto* de Meglio a été accueilli par les plus vifs applaudissements. Dans ce trio, Mlle T. Romano a révélé un très-grand talent de pianiste. M. A. Romano a vivement impressionné son auditoire en exécutant la transcription de Concert pour violoncelle sur la *Jone* de Petrella. Il a su tirer de son instrument les accents les plus tendres et les plus plaintifs.

Enfin une légitime part des applaudissements du public revient à Mlle Scorcelletti, à MM. Sgarzi et N. Arabiano qui ont interprété avec beaucoup de charme divers morceaux dont l'exécution leur était confiée.

Les nouvelles de Thessalie annoncent que le férik Mehmed Aly Pacha a accepté l'invitation du nomarque de Lamia, et que S. Exc. s'est rendue à un banquet que les autorités helléniques ont donné en l'honneur de ce brave militaire, pour le remercier des efforts qu'il a faits pour l'extirpation du brigandage sur la frontière turco-grecque.

Le 27 mai, Mehmed Aly Pacha, accompagné du gouverneur de Larisse, Djavid Pacha, et des Consuls de France, d'Angleterre et de Grèce à Larisse, est monté à bord du *Tairi-Bahri* pour aller jusqu'à Stilidi, port de mer grec, et de là à Lamia où il a été reçu avec beaucoup de distinction par les autorités helléniques et la population qui, en cette circonstance, a tenu à témoigner de son estime envers le général turc pour tout ce que celui-ci a fait en faveur de la sécurité publique.

Mehmed Aly pacha est reparti de Lamia le lendemain, après s'être de nouveau entendu avec le nomarque hellène pour la continuation de l'œuvre entreprise.

Pendant que Mehmed Aly Pacha se trouvait à Lamia, les chefs de brigands Spanos, Zikos et Veloules suivis de 17 de leurs compagnons ont fait une apparition près des Thermopyles à une faible distance de Lamia. Un détachement de troupes grecques est parti immédiatement à leur poursuite. On ne connait pas encore le résultat de cette campagne.

Cependant un télégramme de Mehmed Aly Pacha adressé le 3 juin au gouvernement de Janina, annonce que quatre autres brigands sont venus se livrer aux autorités Impériales de Thessalie.

On lit dans le *Hudavendighiar* :

Les pluies torrentielles qui sont tombées le 6 courant, dans le Caza de Bolivadin, district de Cara-Hissar, ont inondé le pays et causé la destruction d'une centaine de maisons et du dépôt des dîmes du gouvernement. Cette inondation a causé la mort de plusieurs personnes et la perte d'un assez grand nombre de bestiaux.

Le dernier numéro de l'*Euphrate*, journal du vilayet d'Alep, contient de tristes nouvelles.

Ainsi, il annonce l'apparition de la petite vérole à Alexandrette, et signale l'invasion des sauterelles qui se sont abattues en quantité innombrable sur les campagnes du district de Marach. Une grande mortalité détruit les bestiaux du Caza d'Islahiye et l'on évalue à 45 mille le nombre des animaux qui ont succombé depuis le dernier hiver. Il est inutile d'ajouter que, d'après le journal du vilayet, les autorités locales ont pris toutes les mesures [illegible] pour combattre la petite vérole et exterminer les sauterelles qui menacent de détruire les récoltes.

On écrit de Dédéagatch qu'un bâtiment portant le pavillon ottoman, capitaine Jean Metelimote, parti le 27 mai du port de Dédéagatch avec une cargaison de blé a été surpris à quelques milles du port par un violent vent du sud et que ce bateau a fait naufrage vis-à-vis de l'endroit appelé Drona. Le capitaine et un passager ont seuls réussi à gagner le rivage. Les quatre matelots qui composaient l'équipage ont péri. Le lendemain la mer a rejeté à la côte les cadavres de ces infortunés.

Mercredi prochain, 17 juin, à 10 heures du matin, aura lieu dans l'église de Saint-Antoine une messe chantée par les gréco-catholiques en l'honneur du jour anniversaire de la vingt-neuvième année du pontificat de Sa Sainteté Notre Saint Père le Pape Pie IX. Cette messe sera célébrée par S. G. Monseigneur Benjamin, évêque grec catholique de Neopolis, elle sera suivie d'un sermon grec prononcé par le Révérend Père Polycarpe.

CANAL DE SUEZ.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

18e Réunion—2 juin 1874

RAPPORT DE M. FERDINAND DE LESSEPS au nom du Conseil d'Administration

Situation Financière.

Les comptes qui vous ont été distribués font ressortir que nos recettes se sont élevées en 1873 au chiffre de 24,830,000 francs.

Les dépenses sont de 17,340,000 frs.

Dans ce chiffre sont compris 674,000 francs de dépenses provenant de causes étrangères à l'entretien ou à l'exploitation.

L'amortissement des bons trentenaires, qui a commencé en 1873, représente une charge nouvelle de 317,000 frs.

Vous voyez également pour la première fois figurer une charge de 250,000 francs sous le titre de « Fonds de renouvellement du matériel. » Nous avons cru prudent de nous préoccuper dès à présent de constituer un fonds spécial pour le renouvellement éventuel du matériel, afin de répartir autant que possible, sur plusieurs exercices, sans les faire en entier peser sur un seul, les dépenses qui résulteraient de la détérioration ou de l'usure du matériel en service.

En outre, il a dû être prélevé sur les recettes de l'exercice une somme de 107,000 francs, pour couvrir, aux services des eaux et du domaine, la moins-value résultant de la comparaison des inventaires au 31 décembre 1872 et au 31 décembre 1873. Cet amortissement de 107,000 francs porte pour 57,000 frs. sur le service des eaux et pour 50,000 francs sur le service du domaine.

En dehors des dépenses incombant à la charge de l'exercice 1873, vous remarquerez qu'une somme de 790,000 francs vient en augmentation des dépenses de premier établissement.

Cette somme représente des travaux d'élargissement dans les courbes, de prolongement de la jetée de Port-Saïd, de création de nouveaux garages et d'agrandissement des anciens. Ces dépenses, qui n'ont pas affecté les revenus de l'exercice, ont été soldées par une partie des fonds disponibles en espèces sur le compte de premier établissement.

Les pièces justificatives des comptes de 1873 seront, suivant l'usage, mises sous les yeux de la Commission de vérification que vous aurez à nommer dans cette séance.

Règlement des coupons d'intérêt d'actions.

La Compagnie a envers ses actionnaires un arriéré de six coupons d'intérêt ; le 1er juillet prochain un septième coupon sera échu, et il n'est pas à présumer qu'un coupon puisse être mis en payement avant le 1er octobre ; par conséquent il y a dès à présent, lieu de considérer que l'arriéré est de sept coupons ; d'autre part, nos comptes en prévision, calculés avec le plus grand soin, établissent qu'il ne franchira pas cette limite. Aussi croyons-nous opportun de liquider immédiatement cet arriéré et de dégager ainsi, tout à votre avantage, notre situation financière qui nous permettra de vous distribuer régulièrement, à partir du 1er janvier prochain, l'intérêt des exercices courants.

A cet effet, nous vous proposons de capitaliser les sept coupons du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1874, représentant une valeur totale de 35 millions ou de 87 fr. 50 par action, de laquelle il y a à déduire les avances faites par la Compagnie pour les impôts, avances qui sont, pour les sept coupons, de 2 fr. 50 par titre ; la somme nette revenant à chaque action est de 85 francs.

Il serait créé, pour régler les coupons [illegible] c'est-à-dire 400,000 titres qui [illegible] remboursables au pair, à 85 francs en quarante ans et qui produiraient un intérêt de 5 pour 100 ; l'amortissement commencerait en 1882 ; l'intérêt courrait du 15 novembre prochain et serait payable annuellement.

Nous devons bien nous expliquer sur ce point que, dans la proposition qui vous est soumise, il ne s'agit, en aucune manière, de contracter un emprunt, ce qui serait contraire à la loi. Les actions, d'après nos statuts, ont droit à des intérêts de 5 pour 100, après payement des charges des emprunts et des dépenses d'exploitation et d'entretien du Canal.

Dans l'état actuel, nos coupons arriérés, tout en ne constituant pas une dette, jouissent d'une priorité sur l'intérêt de l'exercice courant.

Telle est la situation qui serait maintenue par le règlement des coupons arriérés ; nous avons en vue d'affecter à ce règlement une annuité fixe qui ne chargera chaque exercice que dans une proportion déterminée à l'avance. L'annuité qui sera employée à l'intérêt et à l'amortissement des nouveaux titres sera prise sur les revenus disponibles après payement des charges résultant des emprunts et de l'exploitation du Canal et avant toute distribution d'intérêt ou de dividende pour l'année courante. Telle sera la nature de ces titres.

Étant donnée la création de 400,000 titres, il en reviendra aux délégataires 176,602, c'est-à-dire un nombre égal à celui des actions du Khédive qu'ils représentent.

Conformément au contrat d'émission des délégations, sur ces 176,602 titres, 120,000 seront employés à payer aux délégataires, comme aux porteurs d'actions, sept coupons ; le surplus, soit 56,000 titres, concourra à l'amortissement des délégations.

Ces 56,000 titres formeront un fonds spécial d'amortissements des délégations qui se trouvera de la sorte doté d'un capital productif d'un intérêt de 240,000 [illegible]. Cet in[illegible] produit du remboursement des 56,000 titres lorsqu'ils viendront eux-mêmes à être remboursés, seront exclusivement affectés à l'amortissement des délégations. Quant à ceux de ces titres qui n'auraient pas été amortis à l'expiration de la période de jouissance des délégations, ils seront, à cette époque, suivant que les délégations auront ou n'auront pas alors été amorties en totalité, négociés jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour compléter l'amortissement des délégations, et le surplus sera distribué aux délégataires.

Travaux et entretien.

Les travaux que nous effectuons se divisent en travaux extraordinaires et en travaux d'entretien.

Votre intérêt exige que le Canal soit maintenu dans l'excellent état de navigabilité où il se trouve.

Quant aux travaux extraordinaires, ils sont surtout profitables au commerce, qui rencontre dans leur exécution de nouvelles facilités. L'importance de ces travaux doit être logiquement proportionnée à vos bénéfices.

Depuis l'inauguration, la Compagnie s'était préoccupée d'améliorer sans cesse la navigation du Canal, d'abréger la durée des passages, question importante pour des bâtiments à vapeur, dont la dépense quotidienne est élevée. Tous nos efforts tendaient à ce que l'augmentation du mouvement maritime n'entraînât aucune lenteur ; si les recettes ne vous donnaient pas encore les profits sur lesquels vous étiez en droit de compter, vous étiez cependant fondés à penser que l'application légitime de votre acte de concession amènerait une progression rapide de vos revenus et compenserait bientôt les sacrifices que vous auriez faits dans l'intérêt du commerce. Aussi, de nouvelles gares avaient été créées, les anciennes avaient été en partie agrandies, des courbes avaient été élargies : nous nous proposions de persévérer dans cette voie. On peut évaluer à 30 millions les travaux que nous avions l'intention d'exécuter en un certain nombre d'années, dans le but unique de rendre de plus en plus rapide et facile la traversée du Canal. Ces travaux auraient notamment compris :

L'élargissement à 15 mètres et l'allongement à 1,000 mètres de toutes les gares sur les deux rives et la création d'une nouvelle gare au débouché du Serapeum ;

L'agrandissement des courbes et l'augmentation de la grande gare du lac Timsah avec construction d'un appontement ;

L'élargissement de la cuvette du Canal dans la section de Suez, élargissement utile aux gros navires en raison des effets que produit la marée de la mer Rouge dans cette partie du Canal ;

La continuation des bassins actuels de Port-Saïd ;

L'établissement de pieux en fonte avec massifs en maçonnerie autour des bassins de Port-Saïd, dans les gares et sur le parcours du Canal pour l'amarrage des navires ;

La création de nouveaux bassins à Port-Saïd, suivant le projet de la commission franco-égyptienne de 1866 ;

La construction de quais maçonnés autour des bassins.

Mais ces travaux réclamés par le commerce pour la commodité de la navigation du Canal et des opérations à Port-Saïd, ceux-là même qui y avaient le plus grand intérêt nous ont placés dans la nécessité d'en ajourner l'exécution.

Le 25 avril 1873, M. le commandant Willoughby, de la marine royale, agent principal des transports indiens en Egypte, tout en constatant que les grands transports de Sa Majesté Britannique avaient, pendant la campagne, parfaitement effectué leur passage d'une mer à l'autre, nous demandait si des améliorations ne pourraient pas être faites, qui faciliteraient plus encore le transit de ces grands navires de guerres de 4,500 tonnes de capacité.

L'honorable officier de la Reine ne prévoyait pas alors, sans doute, que son gouvernement allait nous mettre dans l'impossibilité d'accueillir sa demande et que précisément, dans le tarif illégal qui allait nous être imposé, ces mêmes transports d'État seraient arbitrairement favorisés d'un tarif spécial inférieur de 30 pour 100 à celui qui frappe les navires de commerce.

Nous sommes aujourd'hui contraints de mettre un frein à tout élan de générosité, et, afin de faire jouir votre capital d'un revenu régulier, de limiter nos dépenses à l'entretien proprement dit. Nous avons arrêté tout travail d'amélioration.

Nous continuons l'exécution du prolongement de la jetée de Port-Saïd que nous n'avions pas encore interrompu. Nous vous avons expliqué l'année dernière les motifs qui nous avaient déterminés à décider ce prolongement, qui est d'ailleurs conforme aux prévisions de l'ancienne commission scientifique internationale de 1855 ; nous ajoutions que ces travaux seraient soldés « par « les fonds disponibles, en espèces, sur « le compte de premier établissement « sans affecter en rien les recettes de « l'exercice et sans que, par conséquent « aucun retard soit apporté de ce chef « au payement des coupons d'intérêts « des actions et des délégations. » C'est en effet dans ces conditions, excellentes au point de vue de vos finances, que pourront être terminés les travaux prévus pour la jetée.

Parmi les travaux d'entretien, le principal consiste dans le curage régulier de la cuvette du Canal et du chenal de l'avant-port à Port-Saïd. L'hiver qui vient de se terminer a été exceptionnellement mauvais ; outre des coups de vents exceptionnels, il y a eu des pluies torrentielles à peu près inconnues précédemment dans l'Isthme ; à Port-Saïd nous avons subi l'épreuve d'une série presque ininterrompue de tempêtes des plus violentes ; la mer n'a cessé de battre le rivage et la grande jetée pendant plusieurs mois.

Malgré ces causes anormales d'augmentation dans le chiffre des apports, nous n'avons pas à vous signaler de différences bien sensibles dans nos dragages sur la période antérieure correspondante. L'excédant sur l'année précédente du cube extrait n'est que de 90,000 mètres cubes, tant dans le Canal qu'à Port-Saïd.

Du 1er juin 1873 au 30 avril dernier, en onze mois, le curage à la drague de la cuvette du Canal proprement dit a donné lieu à un cube total de 395,000 mètres.

[illegible] tête des jetées par la drague marine que nous avons fait construire l'année dernière par la société des forges et chantiers de la Méditerranée, et dont le fonctionnement nous donne pleine satisfaction.

La jetée de Port-Saïd, à laquelle nous n'avions fait aucune dépense d'entretien depuis 1868, époque de son achèvement, réclamait un rechargement supérieur sur quelques points. Toute la partie sous l'eau est composée de blocs qui s'étant recouverts de mousses et de coquillages sont ainsi protégés contre l'action de la mer. Cet élément de protection manque aux blocs qui forment le couronnement de la jetée et qui sont alternativement couverts par les vagues ou exposés à un soleil ardent. Sur les 880 blocs que le rechargement nécessite, 450 sont déjà fabriqués. D'après les données de l'expérience, et en raison des conditions dans lesquelles ils se trouveront placés, ils ont été construits en maçonnerie de préférence au mortier de sable pur afin d'offrir une plus grande résistance.

Vous savez que sur tout le parcours du Canal, 30 kilomètres environ traversent des seuils. Là, les mouvements de sables sont surveillés et nécessitent un entretien spécial. L'année dernière, 120,800 mètres cubes avaient été enlevés sur les talus. Le déblai, cette année, n'a été que de 42,000 mètres.

Exploitation.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

Pendant l'année 1873, 1,173 navires jaugeant ensemble 2,085,072 tonnes de capacité réelle ont passé le Canal. Depuis l'inauguration, le mouvement maritime effectué d'une mer à l'autre donne les chiffres suivants :

1870 —	486	navires.
1871 —	765	—
187 —	1.082	—
1873 —	1.173	—

Le tonnage de ces navires, évalué en capacité réelle, ou gross-tonnage, donne comme mouvement :

1870 —	654.915	tonnes	02 100
1871 —	1 142.200	—	46
1872 —	1.744.481		32
1873 —	2.085.072	—	615

La recette annuelle du service du transit s'établit ainsi, depuis l'inauguration du Canal maritime :

1870 —	Fr.	5.159.327 22
1871 —	«	8.093.732 87
1872 —	«	16.407.591 42
1873 —	«	22.897.919 18

Vous remarquerez, Messieurs, que l'accroissement des recettes est proportionnellement supérieur à l'accroissement du nombre des navires. C'est, en effet, par le tonnage qu'il faut évaluer la progression : les navires utilisant le Canal maritime augmentent de plus en plus leur capacité.

En 1870, la capacité réelle moyenne des navires était de 1,338 tonnes. Cette capacité moyenne s'élevait à 1,489 tonnes en 1871, à 1,609 tonnes en 1872, et enfin à 1,778 tonnes en 1873. Il en résulte que depuis l'inauguration la capacité moyenne des navires s'est accrue de près de 33 pour 100.

La capacité moyenne des navires pendant le premier trimestre de l'année courante est de 1847 tonnes. C'est une augmentation de plus de 38 pour 100 sur la capacité moyenne de 1870.

Pendant l'année 1873, 68,030 voyageurs ont payé la taxe de passage. Pendant le premier trimestre de l'année courante, 22,650 voyageurs ont passé le Canal.

Parmi les navires qui ont transité avec les plus forts tirants d'eau, nous citerons le transport anglo-indien *Euphrates*, calant 7m 16 centimètres ; l'*European*, calant 7 mètres 24, et le vapeur de commerce anglais le *Cella*, avec un tirant d'eau de 7 mètres 39 centimètres.

Les trois plus grands navires ont été le *Whampoa*, de 3,824 tonnes ; l'*Anadyr*, de 3,642 tonnes, et le *Peshawur*, de la Compagnie postale anglaise, jaugeant 3,781 tonnes de capacité réelle. Les transports de guerre anglais, de 4,500, tonnes, passent toujours régulièrement.

Quelques faits se sont produits, depuis notre dernière assemblée, qui méritent votre attention. En 1873, la Compagnie postale anglaise Péninsulaire et Orientale a fait passer par le Canal 86 de ses paquebots, jaugeant ensemble 255,700 tonnes. Ce mouvement comprend les services réguliers accrus de voyages purement commerciaux. Pendant le premier trimestre de l'année courante, 24 paquebots de cette Société ont transité.

La Compagnie royale néerlandaise, dont le service mensuel entre les Pays-Bas et Java a été inauguré en 1871 a contracté un emprunt dont le produit est destiné à la construction et à l'armement de nouveaux vapeurs.

Le Lloyd autrichien a entamé des négociations avec le gouvernement austro-hongrois pour l'établissement d'un service entre Trieste, la Chine et le Japon, indépendant du service mensuel sur Bombay.

La Compagnie de navigation allemande entre Hambourg et la Chine a également compris le Japon dans son trafic depuis octobre.

En Angleterre, plusieurs lignes, qui n'étaient qu'à leur début lors de votre dernière réunion sont aujourd'hui en pleine activité ; notamment la ligne *Queen* entre Londres et Calcutta, la ligne *Ducal* ayant le même service, la ligne *Castel* entre Londres et la Chine, la ligne *Henderson* de Glasgow à Rangoon.

En lignes nouvelles, nous citerons la ligne *Gleen*, qui a mis 8 navires entre Londres et Shangaï, la ligne *espagnole* entre Liverpool et Manille, le *Lloyd italien* qui a mis 5 navires entre Gênes et Calcutta.

Depuis le mois de juillet dernier, 50 navires neufs, destinés à notre transit, ont été lancés à la mer, et 143 navires jaugeant ensemble 205,481 tonnes, ont passé le Canal pour la première fois, venant ainsi accroître votre flotte d'exploitation.

Le relevé, qui vous a été distribué, des navires en route, en charge ou en partance à la date du 1er juin, donne un total de 416 vapeurs. L'année dernière, à la même date du 1er juin un relevé semblable donnait 341 navires. Nous constatons, en conséquence, une augmentation de 22 pour 100.

Le mouvement spécial du port de Port-Saïd a donné en 1873, 1,306 navires jaugeant ensemble 1,414,870 tonnes 895,1000 à l'entrée seulement. Ces navires ont laissé à quai 5,520 voyageurs et 205,287 tonnes de marchandises.

Service du Domaine.

La superficie totale des terrains vendus au profit du domaine commun en 1873 est de 18,903 mètres 44 centimètres, ce qui porte à 67,329 mètres 27 centimètres le total de la superficie aliénée depuis la mise en exploitation du domaine-terrain. Il en ressort un prix moyen de 47 fr. 02 c. par mètre.

La recette générale du service s'est élevée, en 1873, à la somme de 1,002, mille 181 fr. 31 c., y compris le produit des ventes de bâtiments, pour 19,096 fr. et le produit des locations pour 87,183 fr. 98 c.

La recette des ventes de terrains effectuées pendant les quatre premiers mois de l'exercice courant a été de 97,181 fr. 85 c. pour une aliénation de 1,626 mètres 52, ce qui fait ressortir un prix moyen de 62 fr. 23 c. par mètre.

L'achèvement prochain du canal Ismaïlieh, qui vient d'être assuré par un contrat passé entre le gouvernement égyptien et un de nos anciens chefs de travaux, donnera une grande valeur aux terrains d'Ismaïlia et augmentera le mouvement de transit par le Canal maritime. Cette large voie fluviale mettra en communication directe la navigation du Nil avec le lac Timsah.

Service des Eaux.

De mai 1873 à mai 1874, les machines d'Ismaïlia ont envoyé à Port-Saïd et dans les campements 326,237 mètres cubes d'eau. De mai à octobre, la moyenne quotidienne est de 1,025 mètres ; de novembre à mai, elle est de 753 mètres seulement.

Le nombre des concessions ou installations nouvelles faites pendant les douze derniers mois a été de 38.

Le produit moyen mensuel des recettes du service a été de 6,381 francs. Il était de 5,800 francs pour la campagne 1872-73.

Les plantations le long des berges du Canal maritime, simplement faites et surveillées par les cantonniers, sont continuées. « J'ai la satisfaction, nous « écrit notre chef du service des eaux, « M. Pierre, de voir ces plantations « réussir et de pouvoir assurer que « dans quelques années, et presque « sans frais, les bords du Canal, de « Port-Saïd à Ismaïlia, seront couverts « de végétation, principalement de roseaux et de tamarix. »

(à suivre.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

[illegible]

	[illegible] juin, 1874
Lever du soleil	4 h. [illegible] m.
coucher »	[illegible] »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 0 9»
H. à la turque à midi moyen.	4 » 20

8 heures du matin.

Baromètre	763.6
Thermomètre	19.0
Minima	14.9
Maxima de la veille	28.0

Direction et force du vent N. modéré

État du temps le 14 juin, à 8 h. du m[illegible]

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Mai		
11 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaajar	Ibragimejan	Moscou
17 Panaghioti Piani	Michel Cameno	Ibraila
18 Alexandre Matlas	Matlas	Ibraila
No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	Sohoum
Mois de Juin.		
1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikte presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis bavia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consjple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
4 Consjple M. Patricos pour Georges Cakali	Synadinos	Kischineff
5 Georges Zoiga telegraph Péra Consjple	L. Z. Sakelarios	Athènes
6 Bulan emperon Consjple Galata	Dionissios Georgilopoulos	Calamata

PRESSE ÉTRANGERE.

La Hollande et les Atchinois.

On lit dans l'*Opinion Nationale* :

La Haye, 3 juin.

Hier la Chambre ne s'est pas trouvée en nombre pour délibérer. Aujourd'hui quelques retardataires sont arrivés. L'amiral Fabius a demandé l'autorisation d'adresser au gouvernement une interpellation sur la situation des affaires à Atchin. Afin que le ministre des colonies puisse préparer sa réponse, M. Fabius a déposé les deux questions suivantes :

1° Le général van Swieten a-t-il quitté Atchin parce qu'il croit la guerre terminée et que la soumission des Atchinois se fera d'elle-même, ou bien le général se propose-t-il de retourner à Sumatra, lorsque le mousson aura cessé de régner dans cette contrée, afin de mettre énergiquement fin aux hostilités toujours renaissantes et d'établir la situation qu'il a fait entrevoir lorsqu'il s'est mis à la tête de la deuxième expédition ?

2° Quelles sont les raisons pour lesquelles on a accordé au général Verspyck, la démission honorable de ses fonctions, et cela en présence d'une si singulière situation à Atchin, alors que ce général s'est acquis une si grande renommée par ses talents militaires et par sa vaillance ?

L'honneur et la dignité du pays, a ajouté M. Fabius, exigent que le gouvernement éclaircisse ces points.

M. Fabius est un homme d'un esprit très-modéré ; mais il est poussé par l'opinion publique et il rend réellement service au gouvernement en lui fournissant l'occasion de rassurer le pays, vivement inquiété dans les derniers temps par les mauvaises nouvelles que chaque *Overland-mail* apporte des Indes orientales.

Les journaux les plus dévoués au gouvernement ne cherchent plus à dissimuler leur déception quant à l'insuffisance des résultats que nous avons obtenus. La démission du général Verspyck a mis le comble à ces impressions. Froissé d'abord par la nomination du général van Swieten au commandement en chef, le général avait déjà voulu se retirer. Il resta cependant et consentit à servir en sous ordre. Maintenant que la guerre languit sans être réellement terminée, Verspyck n'est plus d'accord avec son chef. Il voulait continuer les opérations militaires, ne partageant pas l'optimisme du général von Swieten sur la prochaine soumission des Atchinois. Ceux-ci ne cessent d'inquiéter nos forces et les tiennent littéralement bloquées dans le Kraton.

Une autre interpellation est annoncée par M. Gratama relativement à l'établissement des chemins de fer aux Indes orientales. Il a déposé les trois questions suivantes :

2° Quelles sont les intentions du gouvernement par rapport à l'établissement de chemins de fer aux Indes ?

2° Le gouvernement persiste-t-il dans l'opinion de confier la construction de ces chemins de fer à l'industrie privée par la voie des concessions ?

3° Dans le cas contraire, le gouvernement présentera-t-il incessamment un projet de loi tendant à établir les lignes aux frais de l'État ?

La Chambre fixera ultérieurement le jour où ces interpellations pourront avoir lieu.

La Chambre a été saisie d'un singulier projet de loi. Le ministre des affaires étrangères réclame un crédit de 130 mille florins pour l'acquisition et l'ameublement d'un hôtel qui doit lui servir d'habitation pour le mettre en état de représenter dignement le pays. Vous savez que chez nous les ministres n'ont pas de logement. Ils viennent à leurs bureaux comme tous les autres fonctionnaires. La proposition n'a pas reçu un accueil favorable ; j'ai entendu un député ministériel dire ; si dans d'au-

tres pays les ministres ont des [illegible], c'est qu'ils n'ont pas seize mille florins de traitement et quatre mille florins de pension.

L'Incident Dalmate.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Vienne, 31 mai.

Aux révélations de la *Reform*, de Pesth-Bude, sur l'existence de la conspiration dont j'ai parlé dans ma dernière lettre, l'organe officiel du gouvernement croate à Agram vient de répondre par un démenti formel.

M. Mazuranic, ban de Croatie, fait declarer par cet organe que des conférences sur la réunion de la Dalmatie a la Croatie n'ont pas eu lieu, et que les deputés dalmates, MM. Klaic et Monti, qui ont passé vingt-quatre heures à Agram, n'ont traité d'autre question que celle du tracé et du raccordement des lignes dalmates.

Ce démenti est assez catégorique pour ne rien laisser à désirer. Il prouve que si la prétendue question dalmate a pu être réellement agitée dans certains cercles, ce qui est bien plus vraisemblable qu'invraisemblable, l'administration croate du moins n'entend pas accepter la responsabilité d'intrigues qu'elle sait être condamnées à rester stériles.

Les assertions de la *Reform* n'en ont pas moins produit une certaine sensation à Pesth-Bude, où la presse constate, comme je l'ai fait moi-même, que la coïncidence entre la publication des nouvelles alarmantes de la *Reform* et celle des communications [illegible] mentaires du *Vaterland* de Vienne sur le même sujet est pour le moins singulière.

Tous les journaux de Pesth-Bude sont d'ailleurs d'accord sur ce point que, s'il y a un fond de vérité dans cette histoire de conspiration, la vérité a été fort exagérée. Et ils affirment qu'en Hongrie personne ne songe à mettre la question dalmate à l'ordre du jour. A cet égard, quelques lignes du *Naplo* méritent une attention spéciale.

Tout en affirmant qu'il ne saurait exister provisoirement une question dalmate, cet organe deakiste donne à entendre que cette question pourrait parfaitement être soulevée plus tard. En effet il argumente ainsi : « La question dalmate n'existe pas pour le moment, d'abord parce que les deux parties de la monarchie ont à lutter actuellement contre de telles difficultés économiques qu'elles ne sauraient être tentées de mettre au premier plan une nouvelle et malencontreuse question politique ; puis, parce qu'il faut voir comment se dessineront la réorganisation intérieure et la réforme en Croatie avant de faire une démarche en vue de la réincorporation d'une partie de la Dalmatie. »

D'aventure un autre démenti se rapportant également à la question dalmate vient également de Pesth. Il concerne une allocution adressée par un curé à l'archiduc Albert à Carlopago.

Cette allocution contenait toute une tirade en faveur de la réunion de la Dalmatie à la Croatie, et le *Vaterland*, en la mentionnant, laissait deviner que l'archiduc Albert avait répondu gracieusement au curé. Or, voici que la *Correspondance de Pesth* met brutalement à néant l'insinuation du *Vaterland* : elle déclare qu'en entendant parler de la Dalmatie, de la Croatie et de la Slavonie, l'archiduc Albert s'est de mauvaise humeur éloigné de son interlocuteur, sans l'honorer de la moindre réponse, et que le bourgmestre de l'endroit s'est excusé auprès de S. A. I. en affirmant n'avoir pas eu connaissance de la teneur de l'allocution du curé.

L'isthme de Darien.

Le président Grant a nommé, il y a un an environ, une commission chargée d'étudier les diverses routes proposées pour traverser l'isthme de Darien.

Cette commission, composée du général Humphries, du commodore Ammen et du professeur Pierce, était en possession de tous les renseignements désirables sur l'une des routes proposées, celle d'Atrato-Napipi, étudiée et recommandée par le capitaine Selfridge, de la marine des Etats-Unis, laquelle route a pour point de départ, sur l'Atlantique, l'embouchure de la rivière Atrato, dans le golfe de Darien, et pour *terminus*, sur le Pacifique, la baie de Chiri-Chiri.

Mais des ingénieurs distingués recommandaient chaleureusement une autre route sur laquelle on manquait de renseignements authentiques, celle de Nicaragua, qui traverse l'isthme, de Greytown sur l'Atlantique, à Brito sur le Pacifique.

Une expédition, ayant à sa tête le major M'Farland, du corps du génie, et le capitaine Huer, du même corps, fut organisée pour aller étudier sur place cette deuxième route et, après un long et rude labeur, elle vient de rentrer à Washington munie de tous les renseignements nécessaires pour éclairer la commission.

Le rapport du major M'Farland n'est pas encore publié, mais on sait, par un correspondant du *Herald*, qui a suivi pas à pas l'expédition, qu'il conclura en faveur de la route du Nicaragua.

Cette route a, paraît-il, l'avantage sur l'autre d'être d'une exécution beaucoup plus facile.

Le seul inconvénient sérieux qu'elle présente, c'est qu'elle n'aboutit point à des ports naturels et qu'il faudra en créer un, artificiellement, à chacune de ses extrémités.

La route proposée par le capitaine Selfridge [illegible], mais elle ne peut être exécutée qu'au moyen d'un système compliqué d'écluses.

(*Memorial diplomatique*.)

La séance du 4.

Le correspondant de l'*Indépendance belge*, résume comme suit cette séance qui nous a été signalée par notre correspondant télégraphique :

Enfin, à quatre heures moins vingt, voici M. Louis Blanc. Le [illegible] s'accomplit. Il répond à M. de Meaux et [illegible] *quanti*, qui [illegible] commenter le suffrage [illegible], qui, en réalité, [illegible] dans ses grands jours d'éloquence.

C'est en s'attaquant aux points principaux du projet Batbie que M. Louis Blanc le combat victorieusement.

« Comment, dit-il, à 21 ans on doit être soldat, on peut être père de famille, gerer sa fortune, et on ne peut pas concourir au choix d'un mandataire pour la gérance des affaires du pays ! Comment, vous voulez repousser des affaires publiques la généreuse jeunesse ! La raison que vous donnez, c'est que les soldats ne doivent pas voter et qu'il ne faut pas qu'il y ait inégalité entre les soldats et les non-soldats. Le résultat c'est que les uns ne seront pas électeurs parce que soldats, et les autres parce que non-soldats.

» Voyons maintenant les conditions de domicile. Vous faites des nomades de tout ce qui n'est pas attaché au sol. Nomade l'ouvrier qui transporte d'une ville à l'autre son travail ; nomade le fermier qui a fini son bail et en recommence un autre ! »

M. Louis Blanc combat encore les restrictions qui [illegible] l'inscription au rôle des contributions, etc., [illegible] le voilà maintenant qui fait litière de cette jolie théorie de l'accumulation des suffrages aux capacités. — « Est-ce que les plus intelligents, les plus influents par leur situation sociale ne votent pas plusieurs fois, par le fait même qu'ils disposent du suffrage de plusieurs par la persuasion ?

» Passons à la représentation des intérêts. Est-ce que les pauvres comme les riches ne sont pas intéressés à l'ordre social ? Ah ! si vous le leur dites et si vous parveniez à leur faire croire, malheur !...

» Passons aux questions de domicile. Vous voulez qu'on ne puisse nommer que des candidats de clocher ? [illegible] ger à son département, [illegible] connaît, et si le candidat, au lieu d'être [illegible] ment de son arrondissement, est connu de la France [illegible] ! »

M. Louis Blanc, qui fait assurément le meilleur discours sur le suffrage universel que nous ayons jusqu'à présent entendu, termine en déclarant que l'argument souverain en faveur du suffrage universel, c'est qu'il est, par excellence, l'instrument d'ordre. Le droit au bulletin supprime le droit au fusil, dit-il en substance.

Sur quoi, on lui crie : « Le 15 mai ! » — Vous savez bien que vous colportez une calomnie ! riposte M. Louis Blanc. Je ne me laisserai pas entraîner » des digressions par des interpellations captieuses,

» Vous vous demandez, au début de votre étrange rapport, si le suffrage universel est un droit ou une fonction ? Nous vous répondrons : c'est un droit, un devoir et une fonction. Et ne niez pas qu'il soit un droit, car nous vous demanderions : « D'où venez-vous ? »

M. Louis Blanc descend de la tribune au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Toute la gauche, c'est-à-dire toutes les gauches, se précipitent. On l'entourent en battant des mains. C'est une ovation, un triomphe. Bravo ! en effet. Et si messieurs de la droite passent outre et votent la loi Batbie, le pays, lui, saura où reconnaître [illegible].

C'est le susdit M. Batbie qui se prépare à répondre à Louis Blanc. Il y a contraste au point de vue physique, car la petitesse et l'exiguïté de M. Louis Blanc, et la prépotence pachydermique de M. Batbie sont typiques. On ne peut s'empêcher, d'ailleurs, en écoutant M. Batbie, de reconnaître qu'au point de vue du talent, il y a équivalence de la proportion, mais renversement des termes.

C'est M. Gambetta qui doit répondre à M. Batbie. [illegible] au moment où il va monter à la tribune, M. Dufaure y paraît :

« — Je demande pardon, dit-il, à M. Gambetta qui paraît avoir droit à la parole, de remplacer son [illegible].

— « Parlez ! s'écrie M. Gambetta ; vous direz sans doute la même chose que moi, et certainement beaucoup mieux. »

Rires sur tous les bancs. C'est une spirituelle vengeance de l'orateur de l'extrême gauche, si souvent jeté à l'eau par M. Dufaure, au temps où il était président du conseil.

M. Dufaure fronce le sourcil et s'applique à ne pas dire la même chose que M. Gambetta. Au fond, il réclame en faveur de son projet, présenté en mai 1873.

Quant à M. Gambetta, qui lui succède, il comprend que M. Batbie ait fixé l'âge électoral à 25 ans, attendu qu'il doit avoir des vues personnelles et particulières sur les péchés de jeunesse.

On rit, en se répétant la fameuse phrase de M. Batbie en 1848 :

« — Les riches, livrons-les au lion populaire »

Mais bientôt M. Gambetta s'élève à des considérations plus hautes.

« Vous avez ôté le vote aux soldats, vous avez bien fait. Mais précisément laissez-le aux autres [illegible] sont solidaires de [illegible].

Et sur une interruption de M. de Chabaud-Latour, magnifique improvisation sur ce thème : « Oui, parlons de l'agriculture ! A vingt et un ans, c'est le fils qui souvent nourrit la famille... etc. »

Ceci sera lu et compris dans les campagnes.

Ah ! la gauche a aujourd'hui une belle journée, une journée féconde, au jour de la moisson électorale.

M. Gambetta [illegible] doute la plus persuasive :

« Cette loi n'est pas tout à fait bonne, c'est possible, mais votez-la tout de même, parce que sans cela ce serait un aveu d'impuissance. »

Tout à coup l'orateur est interrompu par M. de Gavardie :

« Donnez votre démission ! Donnez votre démission, puisque vous trouvez que le mandat de l'Assemblée [illegible] !

» — Si je la donnais, peut-être aurais-je plus de chance que vous de retrouver des électeurs.

» — Donnez la, donnez-la !

» — On a toujours tort, quand on est membre d'une Assemblée, de donner sa démission. Et la preuve... c'est que si les députés qui sont sortis volontairement de cette assemblée (les députés d'Alsace-Lorraine), y étaient restés, la république [illegible].

[illegible] quelques [illegible] soyez sûr que la monarchie du comte de Chambord aurait été faite par les droites réunies — sans aucune pudeur, sans aucun scrupule !

M. Gambetta continue son discours et refute, je n'ai pas besoin d'ajouter victorieusement, les arguties de ce pauvre M. Batbie, qui décidément, oh ! décidément, me semble descendre le mauvais versant de sa carrière politique.

Maintenant, d'aucuns disent que M. Batbie n'étant pas content de ses amis restés au pouvoir, ne tient pas autrement à faire triompher leur loi chérie.

« Il reste, poursuit M. Gambetta, un dernier argument de M. Batbie avec lequel on croit nous réduire au silence : « c'est, dit-on, un gouvernement révolutionnaire qui a remis en vigueur la loi électorale du 15 mars 1849. » Oui c'est un gouvernement dictatorial, mais qui n'avait point appelé la révolution. Ce gouvernement n'a eu [illegible] 1848, et supprimant [illegible] latif à la présidence. »

[illegible]

Décidément belle séance ! belle séance ! Je ne crois pas que la loi y résiste.

Et tenez, voici les chiffres du scrutin qui décide que l'Assemblée passera à une seconde délibération.

Pour la seconde délibération.	387
Contre	344

A Rome.

On écrit à l'*Etoile Belge* :

Rome, 29 mai.

La situation n'a pas changé depuis ma dernière lettre, c'est-à-dire depuis trois jours. Il est toujours plus que certain qu'elle sera dénouée par la dissolution, après que la Chambre aura voté les budgets définitifs de 1874 et les lois dont l'adoption est nécessaire pour assurer la marche de l'administration publique.

Dans ces trois derniers jours, la Chambre a approuvé les budjets de l'instruction publique, de la marine, des affaires étrangères. Aujourd'hui, elle a adopté celui des recettes, en la somme de lire 1,304,147,325,32, y compris les reliquats actifs exigibles en 1875 et les produits fixes et extraordinaires du patrimoine ecclésiastique, qui sont représentés par une somme de 49.006.000 fr. Elle a également approuvé aujourd'hui six autres projets de lois, parmi lesquels se trouve celui relatif aux travaux à exécuter dans les ports du Midi, et portant une dépense de plus de 6 millions. C'est ce même projet dont le ministère avait combattu l'inscription à l'ordre du jour, et que la Chambre s'est obstinée à discuter, bien qu'elle ait refusé au ministère les ressources qu'il lui demandait pour pourvoir aux dépenses déjà inscrites dans les budgets.

Les derniers incidents parlementaires ont donné lieu à une polémique très-vive entre les [illegible] partis de la Chambre. Les uns accusent les députés des provinces méridionales de favoriser les tendances qu'ont ces provinces [illegible] les taxes que propose le gouvernement. Les autres défendent les contribuables du Midi, en soutenant que, dans la mesure de leur force, les populations méridionales paient autant que les autres. Ce n'est ni plus ni moins que le régionalisme qui commence à percer. A la Chambre même, la question s'était engagée sur ce terrain, et il a fallu une phrase heureuse de M. Crispi, député sicilien, pour mettre un terme à cette chicane byzantine qui pouvait, en se prolongeant prendre de très-graves proportions. « L'Italie méridionale, a dit M. Crispi, est pauvre et malheureuse, elle donne à la mère Italie tout ce qu'elle peut lui donner, mais celle-ci doit la couvrir de sa protection. »

Ces mots, qui sont empreints de cette éloquence sicilienne si vive et si colorée, ont calmé les esprits irrités en les ramenant au sentiment de la situation et du danger, et on a mis de côté ces arguments dont certains députés s'étaient servis, sans s'apercevoir qu'ils maniaient des armes à double tranchant.

Vous comprendrez cependant que, quand les choses en sont arrivées à ce point, il est difficile que l'accord se maintienne même en apparence. Il n'y a plus aucun doute sur la nécessité de renvoyer la Chambre devant les électeurs, afin de faire revivre la majorité en la retrempant aux sources de la nation.

Le Sénat a déjà approuvé trois des mesures financières que la Chambre avait votées. Ce sont la taxe sur la chicorée (500,000 f.), le droit de statistique (2 millions), et la taxe sur la fabrication de l'alcool et de la bière (2 millions). En attendant que les commissions qui en sont chargées aient rapporté les autres projets financiers, il a abordé la discussion de la loi apportant des modifications à l'organisation et aux attributions du jury. Cette loi sera probablement approuvée sans aucune modification importante, telle que l'a votée la Chambre.

Il paraît que l'indisposition du Pape a failli prendre des proportions inquiétantes. Le rhume s'est dégénéré en fièvre périodique, et il a fallu recourir au sulfate de quinine pour faire disparaître tout symptôme fiévreux. Les forces du Pape ont cependant [illegible] et ses médecins lui ont conseillé de diminuer le nombre des audiences pendant la saison chaude. On prétend même qu'un de ses médecins ordinaires lui avait ordonné d'aller pour quelques jours à Castel-Gandolfo, où l'air est excellent, mais il n'en est rien. Les médecins du Pape soumettent leurs conseils et leurs recettes aux jésuites, avant de les livrer aux camériers apostoliques, et c'est assez vous dire que jamais ils n'auraient osé mettre en avant une idée aussi contraire à la politique de la coterie jésuitique.

Il est fort probable que l'indisposition du Pape fera renvoyer le consistoire qui devait avoir lieu le 5 juin prochain. On me dit même que les préparatifs ont été suspendus. Indépendamment de cette raison, le retard en aurait une autre, l'impossibilité dans laquelle serait, pour le moment, le cardinal Guibert de venir à Rome. On attribue cette impossibilité à des affaires urgentes qui retiennent le cardinal dans son diocèse, mais on dit tout bas que l'archevêque de Paris n'ose point venir ici, par crainte d'être insulté, à cause de son mandement. Si ce fait est vrai, S. E. prouve qu'elle ne connaît pas le peuple italien. Le cardinal Regnier à pu se promener librement à Rome, revêtu du costume cardinalice, et nul n'a songé à lui faire le moindre outrage. Il est vrai que l'archevêque de Cambrai n'avait pas sur la conscience le fameux mandement, mais le peuple italien n'est pas un peuple qui se plaise aux représailles stériles.

L'Espagne du Nord.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Guetharia est une petite ville bâtie sur un promontoire à une des extrémités de la baie de Zarauz. Avec quelques soldats et une poignée de volontaires, elle résiste depuis deux ans aux carlistes. Des [illegible], ils tirent impitoyablement sur les [illegible] enfants qui vont puiser l'eau à une [illegible] des murs. Ils ont finalement coupé [illegible]. Alors les navires de guerre *Prosperidad* et n° 3 *Remolcador* sont venus s'embosser dans la baie de Zarauz. Ils ont sommé le chef carliste de ces parages de rétablir le conduit. Sur son refus, les deux navires ont jeté des obus au milieu des maisons de Zarauz. Le feu a dévoré plusieurs de ces belles résidences que nous avions tant admirées en décembre dernier, quand je suis allé à Zarauz avec l'armée de Morionès.

Les carlistes répondirent par une fusillade nourrie, tout en s'efforçant d'éteindre l'incendie. Cette localité est habitée par des populations fanatiquement dévouées au carlisme, mais la moitié au moins des dégâts a eu lieu sur des édifices dont les propriétaires absents sont des libéraux.

La ville de Saint-Sébastien vient de fêter le retour dans ses murs de ceux de ses habitants qui ont [illegible] à délivrer Bilbao. [illegible], mais celle de Saint-Sébastien a été bien plus vive encore. Toute la ville était en l'air, autorités et habitants. Deux discours, l'un de l'alcade Errazu, l'autre du chef des volontaires Aurrecochea ont bien interprété le sentiment commun d'antipathie qui anime les libéraux contre le carlisme. Les cabecillas de Tolosa et de la frontière ont dû être bien irrités de ces manifestations. Aussi leur sévérité augmente-t-elle tous les jours. Six personnes, dont un Français, ont été massacrés près d'Oyarzun ; des arrestations très-nombreuses de libéraux se font dans l'intérieur de la province. On dirait que les carlistes, se sentant affaiblis, sont pris d'une sorte de rage. Lizarraga fait lever les jeunes gens de force et les enrôle dans les huit bataillons consignés au contingent de son district. Il est bon de noter que ces pauvres paysans commencent à émigrer pour se soustraire aux exactions de leur parti. Ils se sauvent dans les villes et viennent supplier les autorités de ne pas les abandonner aux sévices des factions.

Dans la rivière de Bilbao, les carlistes ont essayé de s'établir sur les hauteurs au-dessus d'Olaviaga, pour inquiéter la navigation, mais les carabiniers les ont forcés de déguerpir. De même sur la rive droite, près de l'Azua, les troupes ont refoulé les colonnes volantes. Elles fatiguent toujours les forts et contrarient les travaux de San-Durango et de las Banderas. Dans la ville, il règne [illegible] stable pour reprendre le commerce. Les mines chôment et les guerillas dominent tout le pays entre Bilbao et Laredo, dans la province de Santander. « C'est l'insécurité qui nous tue, » disait hier une feuille locale. Les bandes ont reculé de Reinosa et du chemin de fer pour aller piller sur le versant de la province de Burgos.

Le maréchal Concha a encore rencontré des blessés carlistes dans plusieurs endroits sur son parcours avant d'arriver à Vittoria. On m'assure que ces malheureux faisaient pitié tant ils étaient mal soignés. Concha les a fait examiner et soigner par les médecins de l'armée. A Ordona il en a trouvé 130 la veille de son arrivée. Les pères jésuites se sont soumis à Vergara. A Vittoria, le maréchal est encore retardé par des difficultés de subsistances et de solde. Il a failli envoyer sa démission. Son armée souffre toujours beaucoup du typhus et de la dyssenterie. Les cadres ont perdu plus de 900 hommes envoyés à Burgos [illegible].

Le maréchal Concha a demandé dix mille soldats de renfort. Son armée est concentrée entre Vittoria, [illegible], Miranda et quelques villages. Il a [illegible] canons de montagne et quatorze plasencias. Ses [illegible] corps sont aux ordres des généraux Regis, Echagüe et Letona ; ils forment un effectif de vingt quatre mille soldats. L'armée a rétabli les télégraphes, les ponts et les communications régulières entre Miranda et Vittoria. On parle même de faire circuler des trains. Les carlistes, de leur côté gardent leurs forces en deux masses. Dorregaray, entre les Amiscoas et les lignes d'Estella, surveille les mouvements de l'armée libérale. Don Carlos, dans les montagnes de la Biscaye, harcèle Bilbao et prépare une résistance dans les défilés dont Durango est le centre.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 12 juin 8 h. 50 m. soir.

Obligations Roumelie... fl.	48.35
id. Nouvelles......	38.—
Anglo-Bank...........	151.—
Societe de cred. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	75.50
Pièce de 20 francs.......	8.94
Agio............	105.75
Change sur Londres......	111.80
Credit anstalt	220.—
National Bank	[illegible]
Lloyd	441.—

A la Bourse, il y a eu inaction par suite des nouvelles de la Bourse de Berlin.

Vienne, 13 juin

Obligations Roumelie..... fl.	47.75
id. Nouvelles......	36.50
Anglo-Bank..............	130.50
Societe de cred. aust-turq..	
Banque austro-ottomane...	76.75
Pièce de 20 francs.........	8.93
Agio..................	105.80
Change sur Londres.......	111.75
Credit anstalt..........	220.25
National Bank...........	989.—
Lloyd..................	440.—

Toute la journée il y a eu calme à la Bourse. Vers la clôture le marché s'est un peu ranimé.

France.

Paris, 11 juin, soir.

M. Gambetta a été insulté et frappé à la gare du chemin de fer de St. Lazare, en présence des agents de la force publique qui sont restés impassibles. Une ovation a été faite à M. Gambetta par le public.

Plusieurs bonapartistes ont été emprisonnés.

Le ministère interpellé a déclaré déplorer les violences commises et a promis de donner satisfaction.

Il a été versé à la Banque d'Angleterre 64,000 livres sterling.

Paris, 12 juin.

A la suite du scandale qui s'est produit à la gare St-Lazare, dix bonapartistes ont été emprisonnés. La troupe a empêché toutes tentatives de tumulte.

Les journaux : *Le Pays*, *Le Rappel* et *Le XIXe Siècle* ont été suspendus pour quinze jours.

On considère comme inévitable la dissolution de l'Assemblée.

Une grande opposition se manifeste contre les bonapartistes.

Paris 13 juin.

Obligations Roumelie fr. 108.—

M. de Sainte-Croix le provocateur bonapartiste des scènes contre M. Gambetta a été condamné à 6 mois de prison et aux dépens.

On pense que le ralliement des bonapartistes, à la majorité, dans les derniers votes avait pour but de faire abroger l'acte de déchéance prononcé à Bordeaux contre la famille Bonapartiste.

Versailles, 13 juin, soir.

A l'assemblée nationale M. Bethmont a accusé le ministère de faiblesse envers les droites et de complicité avec les bonapartistes. Le ministre de l'intérieur, dans sa réponse, a cherché à justifier la police et à expliquer l'attentat contre M. Gambetta, attentat provoqué par les fâcheuses paroles de ce dernier. Le ministre déclare en outre qu'il réprimera toute illégalité contre le pouvoir du maréchal Mac-Mahon.

M. Picard a ensuite pris la parole pour soutenir la souveraineté de l'Assemblée et a terminé son discours en proposant un vote de méfiance contre le ministre de l'intérieur.

L'assemblée par 377 voix contre 326 a passé à l'ordre du jour pur et simple.

Angleterre.

Londres, 13 juin soir.

Il a été versé aujourd'hui à la Banque d'Angleterre une somme de 107,000 Livres sterling.

Allemagne.

Ems, 13 juin

Le roi de Hollande, le duc et la duchesse d'Edimbourg viendront dans notre ville faire visite à l'Empereur Alexandre de Russie.

Berlin, 13 juin.

M. Heydt ancien ministre est mort.

Espagne.

Madrid, 13 juin.

L'Espagne a manifesté l'intention d'intervenir dans la future élection papale.

Serbie

Belgrade, le 13 juin.

M. Petronevich a été nommé agent à Bucharest en remplacement de M. Zukits.

COURS DES FONDS.

Londres, le 13 juin.

	Clôture.
Dette Generale	45 3/8
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 5/8
do 1871	61 1/2
do 1872	78 1/2
Consolides anglais	92 11/16
Emprunt egyptien.......	67 3/4
Nouvel Emprunt Ott..	49 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, — 13 juin.

Dette Generale 5 0/0	[illegible]	»	[illegible]	—
	[illegible]	»	[illegible]	—
	[illegible]	»	[illegible]	—
	Clôt. du midi....	»	— —	—
	Clôt. du soir	»	[illegible] 11	—
	Après Bourse	»	— —	—
Actions S. Gén		L.S.	6 20	—
» de la Société de change et de valeurs........		»	4 18	—
» de la Banque de Const. escomp.		»	4 15	—
» du Crédit Austro-Turque.		»	— —	—
» du Crédit Général......		L.T.	9 —	—
[illegible]		»	3 —	—
Tramway		»	5 20	—
Société Commerciale Ottomane...		»	3 30	—
Laurium		Pr	92 —	—
Crédit Hellenique (escompte).....		»	25 —	—
[illegible]		»	111 —	—
» [illegible]		»	83 50	—
Emprunt	1863. coup. det...	»	[illegible]	—
	1865. coup. det..	»	138 —	—
	[illegible]	»	275 —	—
	1872	»	76 —	—
	1873	»	— —	—

COURS DES MONNAIES

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	110 [illegible]
Pièce de 20 francs..........	»	87 [illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 —
Bechlik—(différence)........	»	105 40
Métalique... (id).	»	105 25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du [illegible] juin

Artaki, paq. a vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangu[illegible] [illegible] ayant touché Dardanelles et Gallipoli, div. 150 pas. [illegible] touché Corfou, Syra div. 178 pas.

Salonique, paq. a vap. fr. *Cheliff*, c. Laquerre, ayant touché Lagos, Enos, Dardanelles et Rodosto div. 163 p.

Newcastel, paq. a vap. angl. *Red Sea*, c. Paterson, ayant [illegible]

Port Saïd paq. a vap. angl. *Bothnia*, c. [illegible] touché Dardanelles lest.

[illegible] che Rethimo [illegible]

[illegible]

Trebizonde, paq. a vap. aut. *Galatea*, c. N. Petranovich [illegible]

Salonique, paq. a vap. otto n. *Chahper*, c. Moustafa [illegible]

Eregli paq. a vap. ottom. *Merroud*, c. Ismail bey, d. [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du [illegible] juin

[illegible]

Pire. br. bell. *Sofia*. c. Yavanatchos, [illegible]

Taganrok, br. bell. *A. Nicolaos*, c. [illegible]

Marseille, br. angl. *Olga*, c. Decandia, [illegible]

[illegible]

[illegible] *Sea Gull*, [illegible]

[illegible] *Mersey* c. [illegible] Ibraila p. Constple

Aut. *Nil* c. Tonello, [illegible]

Angl *Gasforth*, c. [illegible], Ibraïla p. M[illegible]

Angl. *Hasting* c. Jones, os. Trebizonde p. Angleterre

Ital. *Armonia*. c. Leonardi, blé. Taganrok p. Marseille

[illegible]

[illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 4 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 7500 vachettes blanches de fabrication indigène déjà soumissionnée à 35 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura.

Séraskérat, le 12 juin 1874.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, N° 5, pres de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 3 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

MUNICIPALITÉ DU VIme CERCLE.

AVIS.

Le public est informé que le terrain d'une superficie de 31 archines (carrées,) sis à Galata, rue Corouk, près le magasin de charbon, ayant été mis aux enchères, il en a été offert L.Tr 2 1/4 l'archine carrée.

Les personnes qui désirent surenchérir devront se présenter au Bureau de la Comptabilité jusqu'au samedi 15|27 courant. Les offres y seront reçues jusqu'à neuf heures à la turque.

Hôtel-Municipal, ce 1|13 juillet 1874.

Le Secrétaire général,

[illegible]

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

AVIS.

M.M. les actionnaires de la Banque Impériale Ottomane sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le Mercredi 12 Août 1874 à 1 heure à Londres Canon-street Hôtel.

L'Assemblée sera appelée à délibérer sur une convention projetée avec le Gouvernement Impérial Ottoman et à prendre des résolutions relatives à cette convention, notamment sur les objets ci-après : 1° l'augmentation du capital de la Banque, par l'émission de nouvelles actions

2° la prolongation de la durée de la Banque, 3° la modification des statuts et notamment des articles 16 et 24 relatifs sur l'administration de la Banque, 4° l'autorisation d'apporter à l'acte de concession actuel de la Banque, toutes modifications nécessaires en conformité de la convention précitée

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale se compose des porteurs de 30 actions au moins. — Les actionnaires qui voudront prendre part à l'Assemblée ou s'y faire représenter devront déposer leurs titres, au plus tard vingt jours avant la date fixée pour l'Assemblée au siége de la Banque à Constantinople, dans ses agences de Londres — (26 Throgmorton St) et de Paris. (7 rue Meyerbeer ;) ou dans ses autres succursales.

Constantinople, le 12 Juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

12, Yeni-Tcharchi (pres Galata-Seraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

[illegible]

[illegible] exact de la Turquie [illegible] biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes ; de la *ronde*, *batarde*, *expédiée*, *italienne*, *gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

UNE INSTITUTRICE RUSSE. Connaissant parfaitement le français, l'allemand et le russe, ainsi que la musique de piano, désire avoir une place dans une bonne maison à Constantinople.

S'adresser à Odessa, au Comptoir de M. Hava, rue Elisabeth.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami. N° 84.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie

Agents.

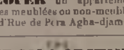

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

ANNEE 8me N° 136 — Djemazi-ul-evel 2 1291 — MARDI 16 JUIN, 1874

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS.
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Plastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ SIFOT.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Plastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni e Ce., via Della Sala, a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Messe, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 15 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

L'incident de la gare St-Lazare, relatif à M. Gambetta, a pris de grandes proportions, ainsi qu'il fallait s'y attendre. Le ministère et le gouvernement ont été vivement attaques, à ce sujet, par les gauches réunies.

M. Bethmont, dont on connoit la modération, est monté à la tribune et, dit le télégraphe, « a accusé le ministere de faiblesse envers les droites et de *complicite* avec les bonapartistes. »

Cette pensee se trouve, à cette heure, dans tous les esprits, sur toutes les levres, et, disons, que les impérialistes font tout ce qui depend d'eux pour accréditer ce bruit et pour compromettre, aux yeux de la France, le maréchal Mac-Mahon et ses ministres.

M. de Fourtou, dans sa réponse à M. Bethmont, a eu beau chercher à justifier la police, il n'a pu faire, et il ne fera pas, qu'on ne soit persuadé que si c'eut été un monarchiste qui eut été frappé, insulte, les agents de la force publique fussent intervenus de suite et eussent empèche la scene de se produire ou de se prolonger.

Le tort du ministère actuel, nous l'avons signalé des le premier jour, c'est de n'avoir aucun programme.

On n'a jamais vu un cabinet arriver aux affaires sans que son chef ait dit bien haut ce qu'il entendait faire, à quel point de vue il envisageait la situation. Se taire, dans l'état actuel des choses, c'était ouvrir la porte à toutes les suppositions fâcheuses et malintentionnees. A cette heure, M. de Cissey et ses collegues portent le poids de la situation qu'ils se sont creees, et l'incident qui vient de se produire abrégera, certainement, leur présence au pouvoir.

Pour s'en convaincre il suffit d'examiner le scrutin qui a eu lieu sur la proposition de M. Picart.

Que demandait ce député ? Un vote de méfiance, en faveur de qui ? De M. Gambetta et de la République ! De plus, si ce vote avait été obtenu le ministère s'écroulait, et il est évident qu'il eût été plus que difficile au duc de Magenta d'aller chercher ses conseillers dans les nuances qui composent le cabinet actuel. Il y a donc là un ensemble de faits forts graves, de nature à rallier presque tous les partis, en dehors des radicaux, et cependant l'ordre du jour pur et simple n'a été adopte que par 51 voix.

Certainement cinquante et une voix, dans toute autre circonstance, seraient une jolie majorite, mais dans le cas présent elles prouvent, au contraire, la division des partis, l'indécision de la Chambre, et son impuissance.

Si le fait se fut presente il y a huit ou dix mois, ce n'est pas 51 voix que le ministere aurait eues, c'est cent-cinquante. Cela prouve qu'il est temps que l'Assemblée de Versailles fasse place à une autre, en pleine possession de la confiance de la nation. Tant qu'on n'en sera pas venu là la France marchera vers sa perte.

Un télégramme de Berlin, adresse à l'*Indépendance Belge*, porte que le congrès international relatif au sort des prisonniers de guerre se réunira à Bruxelles, le 27 juillet et non le 15 juillet comme il avait été annoncé d'abord.

La dépeche ajoute que les gouvernements européens y seront representes et que les delibérations suivront le programme proposé par le prince Gortschakoff.

« Ces informations, que nous avons lieu de croire puisées à bonne source, dit la feuille bruxelloise, mettent à néant les nouvelles contraires de certains journaux, qui ont essaye d'accréditer le bruit que la proposition du prince chancelier de Russie, ou plutôt de l'empereur Alexandre, car elle émane directement de son initiative, n'avait guere de chances d'etre acceptée et pouvait être considérée comme ayant avorté. »

On ignore si le programme de la reunion comprendra encore d'autres questions de droit des gens ; toutefois on a lieu de croire que des dispositions relatives aux intérêts des blessés et destinees à compléter la convention de Geneve, feront egalement partie des délibérations provoquées par l'empereur Alexandre.

Contrairement à ce qu'on supposait le nouveau Nonce pontifical a Vienne montre une très-grande tolerance à l'égard des lois confessionnelles. Le bruit s'est meme répandu, dans les sphères officielles, que Mgr Jacobini serait chargé de préparer le terrain pour un nouveau concordat dont les stipulations seraient mises en harmonie avec les dispositions essentielles des lois récemment votées par le Reichstag.

Une feuille catholique de Prague annonce que les éveques et les couvents de la Cisleithanie se résignent à subir la loi qui les oblige à contribuer de leurs revenus aux besoins du clergé séculier. Toutefois ils attendront pour céder que la justice les y force. Du reste, ajoute la feuille dont il s'agit, on trouvera des « combinaisons ingénieuses» pour rendre ce sacrifice le moins lourd possible.

Depuis que la Chambre des Deputés d'Italie, en rejetant la loi sur l'annulation des actes non enregistrés, a failli provoquer une crise ministérielle, le cabinet Minghetti a pris la résolution, de faire prononcer pour le mois d'août la dissolution de la Chambre. Aussi les députés, voyant leur mandat près de prendre fin, se sont-ils mis depuis quelque temps à voter successivement les budgets de tous les ministeres, de meme que la suite des lois financières déposées par M. Minghetti.

La *Correspondance franco-italienne* croit que le ministre ne serait pas décide à abandonner la loi relative à la nullite des actes non enregistrés, laquelle, selon ses prévisions, devait produire neuf millions.

L'intention de M. Minghetti, ajoute cette feuille, est de presenter une seconde fois la loi en question, sous forme d'une loi sur l'enregistrement et le timbre, dans laquelle il encadrerait les principales dispositions de la première, en les modifiant selon les indications de la minorité parlementaire.

La session ordinaire des conseils legislatifs de la Confédération suisse a éte close le 29, après que ces assemblees ont eu reglé leur ordre du jour pour les travaux de la session prochaine et fixé l'entrée en vigueur de la constitution féderale, revisée à dater du jour même de sa ratification par les conseils, à savoir, du 29 mai 1874.

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner le rapport de session du Conseil fédéral suisse vient d'adopter une resolution invitant le gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour introduire, dans le plus bref délai possible, l'unite des poids et mesures.

On sait que cette reforme est prévue par la nouvelle Constitution de la Confederation helvetique.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION

Le Tigre, le plus petit des deux fleuves jumeaux qui arrosent la grande plaine que les Arabes designent sous le nom d'El-Djezire (l'île) prend à Diarbekir la direction de l'est et ne recommence qu'apres trente heures de parcours à couler vers le sud. Pres de Diarbekir, le Tigre a une largeur de quarante metres environ : il n'est pas encore navigable et l'on peut le traverser à cheval, en plusieurs endroits. Aussi sur ce point ses crues ne sont pas à redouter. Pendant les pluies periodiques l'eau ne monte que de quelques pieds.

Le pays entier que doit traverser le chemin de fer etudie entre Mardin et Bagdad peut être considere comme divise en sept parties. Cette division est donnée par les differences mêmes du terrain parcouru lequel est alternativement ou consecutivement forme de hauts plateaux, entrecoupe de montagnes et de collines, et offre parfois de grandes plaines. On peut classer ces terrains de la maniere suivante :

1° La plaine du haut plateau avoisinant le cours du fleuve Chabour, lequel se jette dans l'Euphrate, jusqu'au versant situe entre l'Euphrate et le Tigre, au dessus de Deyroun ;

2° Le haut plateau sur les montagnes rocheuses de Deyroun jusqu'au Tigre. Ce plateau forme la ligne d'intersection entre l'Euphrate et le Tigre ;

3° Le pays montueux, sur la rive gauche du Tigre, de Fechabour jusqu'à Mossoul ;

4° Le pays montueux traverse par les grands affluents du Tigre, commencant à Mossoul et se terminant à Kerkouk ;

5° La plaine de Kerkouk jusqu'au mont Hamrin ;

6° Le mont Hamrin ;

7° La plaine d'Orak du Hamrin jusqu'à Bagdad.

Telle est la division qu'a adoptee l'ingenieur dont nous analysons les interessantes études.

De Mardin jusqu'à Deyroun se presente un large espace limite au nord par les montagnes de Karadja et de Tour-Abdin ; à l'est par les versants de la Mesopotamie et au sud par les montagnes Abd-ul-Aziz et Sindjar. C'est là le réservoir des eaux qui proviennent de ces montagnes. Ces eaux tombent avec une forte pente, se rejoignent dans la plaine et forment un cours d'eau qui prend le nom de Khabour. Ce cours d'eau apres avoir traverse la chaine des montagnes meridionales se jette dans l'Euphrate. Les hauteurs à traverser dans cette section par le chemin de fer sont si peu elevees au-dessus de la plaine que l'on peut considerer ce pays comme un pays plat. La longueur de la section est de 100 kilometres.

Les affluents du Khabour qu'on aurait a traverser sur cette partie de la ligne ferree sont les suivants :

Le Zoucrik-dere forme par un assez grand nombre de petits cours d'eau qui s'unissent au sud de Mardin et accourent vers le Khabour. A l'endroit où le Zoucrik-dere est coupe par le trace projete il a une largeur de 15 metres. Lorsque vient la grande crue cette largeur est de 20 metres : profondeur 1m 50. Du côte nord de Nisibin, coule un cours d'eau assez important qui sort du Tour-Abdin et qui porte le nom de Djakh-Djakha. Du temps des Romains, ses eaux servaient à l'irrigation des alentours de l'ancienne ville de Nisibis, et pres de Gouran un canal avait ete creuse dans le roc pour conduire le trop plein de ses eaux dans les territoires situés à l'est. Ce canal debouche dans une vallee parallele au Djakh-Djakha et encore aujourd'hui il distribue ses eaux sur ces terrains jusqu'au delà de Ghir-Hassan où il porte le nom de petit Djakh-Djakha. Ces deux rivieres se réunissent à quinze kilometres au sud de Nisibin et se dirigent vers le Khabour. Il existe sur le Djakh-Djakha un pont long de 30 metres, mais dont les arches sont trop basses et ne peuvent par consequent contenir pendant la grande crue la masse des eaux laquelle passe alors par dessus le tablier.

Au Nord de Deyroun, entre le Tour Abdin et Elim-Dagh passent plusieurs cours d'eau qui portent le nom de Buyuk Savidj. Ils se reunissent à peu pres à 8 heures au sud au Kutchuk Savidj et à une petite distance au Kargodère. Le Kargodere est un cours d'eau assez profond qui vient d'Elim-Dagh. Toutes ces rivieres que coupe la ligne sont bien encaissees et l'on en peut effectuer le passage sans de grandes difficultes.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE)

ATHÈNES, le 10 juin 1874.

Aucun fait remarquable ne s'est accompli cette semaine. Ce sont toujours les prochaines élections à la Chambre des députés qui occupent exclusivement le gouvernement et l'opinion publique. Les combinaisons électorales se poursuivent partout et les candidats qui sont venus à Athènes pour s'assurer des protections rentrent chez eux afin de se préparer à la lutte électorale. Le cabinet déclare ne pas vouloir se mêler aux élections et laisser la nation faire ses choix en pleine liberté. Toutefois, il a pris part aux combinaisons électorales sinon comme gouvernement du moins comme parti politique et il n'a pas dissimulé ses sympathies pour ses amis.

La commission nommée par le gouvernement pour étudier les demandes de la Compagnie du Laurium au sujet des modifications à apporter, à son contrat, a terminé ses travaux, et le 3 courant elle a remis son rapport au ministère. Il est certain que les conclusions du rapport sont favorables aux demandes de la Compagnie, mais rien encore n'a été décidé par le gouvernement qui, à ce qu'on assure, ne prendra aucune decision à ce sujet avant la réunion de la Chambre qui sera saisie de cette question. En attendant les spéculateurs de notre place en profitent pour faire subir aux actions du Laurium diverses fluctuations suivant les bruits contradictoires qu'ils mettaient eux-mêmes en circulation, affirmant tantôt que les propositions de la Commission étaient acceptees, et tantôt qu'elles étaient completement rejetées.

La vérité est, comme je viens de vous le dire, que rien n'a été décidé jusqu'ici et que le gouvernement attendra la prochaine réunion de la Chambre pour prendre un parti relativement à celle affaire.

La cour d'appel d'Athenes devant laquelle a ete portee la reclamation du Musee Impérial de Constantinople contre le Dr Schliemann a publie son jugement le 5 courant. Cette sentence est favorable au Musée Ottoman. Elle modifie celle rendue par le tribunal de première instance, déclare les tribunaux hellenes compétents, rejette les instances du Dr Schliemann et ordonne la saisie conservatoire des antiquités contestées.

Cependant il ne parait pas que la question soit encore résolue.

Les avocats du Musee aussitôt apres la publication du jugement ont voulu proceder a son execution en operant la saisie sur les objets mentionnes dans la demande et deposés dans la maison de M. Schliemann. Mais les huissiers qui se sont présentes pour operer cette saisie, n'ont rien trouve dans le domicile de M. Schliemann qui s'est empressé de faire transporter ailleurs ses précieuses antiquites. Procès-verbal en a été dresse par les huissiers et la police a été chargee de découvrir l'endroit où ces objets sont cachés. Jusqu'à present les recherches de l'autorite n'ont pas abouti. Ici l'affaire, comme vous le concevez, se complique de nouveau car apres l'action de l'autorité judiciaire c'est au gouvernement qu'incombe le soin de faire executer le jugement. Dans ma prochaine lettre je vous tiendrai au courant de cette affaire.

Ainsi que je le faisais pressentir dans ma précédente correspondance le métropolitain de Messenie, Mgr. Procopius, a fini par accepter le poste de metropolitain d'Athenes et de president du Synode grec. C'est sur les instances pressantes de Sa Majesté que ce prélat s'est laissé fléchir. Ainsi, cette question dont le defaut de solution etait si préjudiciable aux interêts de l'Eglise et qui suscitait tant de difficultes à l'Etat est enfin resolue. Le décret royal ratifiant cette élection a ete signé a l'issue de la conférence que Mgr. Procopius a eue avec Sa Majesté, et demain l'intronisation de Son Eminence aura lieu avec le cérémonial d'usage.

La securité publique dans l'intérieur ainsi que sur la frontière est parfaite. Il y a heureusement assez longtemps que nous n'entendons plus parler de brigandage, chose assez nouvelle pour nous. Cela est dû, je dois le reconnaître, aux efforts énergiques déployés par nos autorités de concert avec celles de Thessalie. Nos journaux sont unanimes a louer l'infatigable commandant des troupes turques, Mehmed Aly Pacha, qui se fait remarquer par une activité digne des plus grands éloges.

Avant de terminer, deux mots sur le concours poétique de cette année. C'est un constantinopolitain, M. Georges Vizynos, qui a gagné le prix de 1000 drachmes. Son poeme epique intitulé *Codrus* est dédié à M. Zarifi aux frais de qui le jeune poete fait ses etudes à Athenes.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Par ordonnances Impériales :

Suleiman Pacha est nommé mutessarif de Tchildir.

Essad effendi, ex-*mektoubdji* du Vilayet d'Alep, est nomme mutessarif de Hauran.

Hier apres midi, le Grand-Vézir est alle au ministère de la guerre où S. A. a travaille avec le Caïmakam, Abd-ul-Kerim pacha, à l'expédition des affaires de ce département.

Samedi les ambassadeurs de Russie et d'Autriche-Hongrie ont fait une visite à Kiamil Pacha, president du Conseil d'Etat dans le yali que S. Exc. possède à Bebek.

Vendredi dernier, Photiadis bey, prince de Samos, a fait visite aux représentants des puissances étrangeres, à l'occasion de sa nomination à Samos.

Son Excellence a rencontré partout l'accueil le plus flatteur.

C'est avant-hier dimanche que le *Berat* d'investiture de Mgr Joakim, a éte lu au Patriarcat œcuménique.

Les journaux grecs à qui nous empruntons ce fait ajoutent que le Berat Impérial confirme toutes les immunités et tous les privilèges accordés *ab antiquo* aux Patriarches grecs et qu'il contient de plus l'assurance que le gouvernement de S. M. le Sultan s'empressera de venir en aide à la Grande Eglise toutes les fois que celle-ci se trouvera dans des embarras financiers.

Ce cas étant la situation permanente des finances du Patriarcat, nous nous étonnons que l'autorité ecclésiastique du Phanar n'ait pas encore mis à profit cette bienveillante proposition.

Nous apprenons que le Ministre de la Justice, Akif pacha, consacre une sollicitude toute particuliere à la prompte expédition des affaires soumises aux divers Cours et Tribunaux de son departement. La bonne administration de la Justice étant une des principales sources de la prospérité publique, nous ne saurions trop louer le concours efficace que le ministre de la Justice apporte ainsi à l'œuvre de ses collègues.

La profonde expérience des affaires qu'a acquise Akif pacha pendant son long sejour dans les differentes provinces de l'Empire comme gouverneur général, ses connaissances étendues nous donnent l'assurance qu'apres avoir eu le temps d'etudier les differents services de son département il saura completer leur organisation et la mettre sur un pied qui la place au niveau des memes institutions dans les pays les mieux administres de l'Europe. Nous applaudissons avec d'autant plus de plaisir à ces réformes que nous verrons dans la complete organisation de nos tribunaux un grand pas vers l'annulation des Capitulations.

Les avis officiels que nous trouvons dans les journaux turcs donnent les détails suivants sur les envois de céréales faits aux districts de l'Anatolie.

Le 8 courant, le gouverneur général de Diarbekir, télegraphie à la Sublime Porte qu'il vient d'expedier de Malatia à Césarée, 64,000 ocques de blé.

Les autorités d'Ineboli mandent également que les 7, 8, 10, 11 et 12 courant elles ont fait partir pour Castambol 980 charges de provisions, soit 65,000 ocques environ de blé et de farines.

Le mutessarif d'Ismidt annonce aussi en date du 12 juin qu'il vient de mettre en route un convoi de 17449 ocques de farines, destinees à Angora, 2404 ocques ont eté aussi expediés à Naalukhan, 3646 à Bey-Bazar et 4490 ocques à Zir.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BARON

DEUXIEME PARTIE

IV (suite)

— Ah ! fit Baradieu.

— Oui, continua Chauveau, et positivement vous m'avez emu, ça peut arriver à tout le monde.

Baradieu regarda son interlocuteur avec mefiance. Il n'etait pas dupe de cette manœuvre grossiere ; mais il cherchait a comprendre de quelle proposition imprévue, evidemment capitale, decisive peut-etre, celle visite etait la preface.

Quelle qu'elle fût, c'était peut-être le salut des Chantelys, le danger écarte, Blanche de Chantelys, libre de toute crainte pour l'avenir : il n'y avait donc pas à s'arrêter à la façon dont Chauveau entrait en matiere.

— Que voulez-vous dire ? interrogea Baradieu.

— Ce que ma presence ici vous a deja appris mieux que toutes les paroles, repliqua Chauveau.

— Vous consentez à l'offre que je vous ai faite ? la moitie de ma fortune, puis...

— Il ne s'agit de rien qui ai rapport à cela.

— Que m'importe alors, si vous ne me proposez aucune modification a une situation inexorable ?

— On ne sait pas ! fit Chauveau. Vous pouvez juger deja que votre visite a été bonne à quelque chose, puisque me voilà. Paris n'a pas ete bâti en un jour, et le temps est un grand maitre. Vous protegez les Chantelys, n'est-ce pas ? Eh bien, depuis huit jours, vous avez pu juger, au silence complet de la ville et des environs, que je n'ai rien fait, que je les ai laisses tranquilles.

— En effet.

— Eh bien, il y a peut-être encore mieux à faire.

— Comment ?

— Cela depend de vous

— De moi ? Parlez alors, fit vivement Baradieu en designant de nouveau un siege à Chauveau.

Ce dernier refusa d'un signe de tête, et, apres un court silence, d'une voix adoucie et qu'il essayait de rendre onctueuse et persuasive :

— Monsieur le marquis, dit-il, il y a à Nevers un homme auquel, par suite de certains liens qui m'attachent à lui, je porte de l'intérêt... un vif interêt même.

— Quel rapport ?

— Un rapport etroit comme vous allez voir.

— Enfin, de qui s agit-il ?

Chauveau fronça le sourcil, comme s'il eût cherche un mot rebelle.

— Mon Dieu ! continua-t-il, je ne viens pas ici... vous demander votre voix pour lui ? non ?

Baradieu tressaillit.

— Vous parlez de M. le comte de Montdesert ? interrogea-t-il.

— Oui... ; et, je le répete, je ne viens pas vous demander votre voix... bien qu'à ma connaissance vous n'ayez aucun sujet d'hostilite contre mon protege.

— Aucun, fit Baradieu d'un ton sec.

— Mais enfin, poursuivit Chauveau de plus en plus insinuant, il y aurait peut-être un moyen de s'entendre, et... mon Dieu ! tranchons le mot, d'arriver à une transaction.

D'un geste, Baradieu arrêta son interlocuteur ; et, à son tour, l'enveloppant de son regard paisible et hautain :

— Est-ce M le comte de Montdesert qui vous a charge de cette etrange commission ? dit-il.

Chauveau prit un air bonhomme qui contrastait avec sa physionomie cruelle et cynique.

— Lui ? s'écria-t-il, il n'en sait pas le premier mot.

— Qui donc alors ? et encore une fois... quel rapport ?...

— C'est sa femme, reprit Chauveau avec douceur : une charmante femme, une des premieres beautes parisiennes... qu'est-ce que je dis ? la reine !

Et ses yeux s'animaient à mesure qu'il faisait l'eloge de sa fille.

— Vous la connaissez d'ailleurs, poursuivit-il. N'avez-vous pas fait devant elle une prouesse qui pouvait vous coûter cher ? son gant, que vous etes alle ramasser dans la cage d'un lion ?...

— Ah ! vous savez ce detail ! fit Baradieu surpris.

— Parbleu ! replique Chauveau

Et comme le marquis se taisait, sous l'influence d'un sentiment bizarre :

— Je l'ai vue hier, continua l'homme d'affaires, et ma foi !... et... elle m'a parle d'une combinaison ; voilà le mot lâché !

— D'une combinaison ?

— A propos des Chantelys.

Baradieu fit un bond.

— Malheureux ! s'écria-t-il ; quoi ! Mme de Montdesert saurait... ?

Ah ! vous m'en demandez trop, reprit Chauveau : j'ai dit tout ce que j'avais à dire. Je suis venu vous prevenir qu'il y a là une chance qui vous est offerte, et il me semble que c'est gentil de ma part... Ça vous convient-il ?

— Enfin, que faut-il faire ? demanda Baradieu d'un ton vague...

Chauveau baissa la tête.

— Il faut y aller ! répondit-il d'une voix ardente.

Le marquis stupéfait regarda cet homme qui, quelques jours auparavant, avait repoussé l'offre d'une fortune, et qui venait aujourd'hui lui faire une proposition inexplicable.

Puis soudain il se souvint de la scene qui s'était passée dans la petite maison du bord de la Loire ; il se rappela le billet que lui avait fait passer Mme de Montdesert, et dans lequel on lui donnait un rendez-vous auquel il avait refuse de se rendre.

— Il faut y aller, repeta Chauveau. Elle vous attendra, et songez que l'affaire des Chantelys presse.

Baradieu frissonna.

— Soit, dit-il apres un court silence, mais vous repondrez du moins à la derniere question que je vais vous faire.

— Je vous ecoute.

— C'est bien Mme de Montdésert qui se trouvait chez vous le jour où j'y suis venu moi-même ?

Chauveau hésita une seconde ; puis, prenant son parti :

— Eh bien !... oui, repondit-il d'une voix breve, irez-vous ?

— J'irai, repondit Baradieu.

Chauveau, sans ajouter une parole, s'inclina et sortit.

Quand il se trouva seul sous les arbres du parc, il se retourna vers le château, et, d'un ton de triomphe et de mepris suprême :

— Et allons donc ! murmura-t-il. Ce n'est pas sans peine ! Tu y seras pris comme les autres, mon petit, et dans trois jours je ne te craindrai plus.

V

LA GRÈCE

Baradieu etait resté seul, en proie à une perplexite profonde.

Que devait-il faire ?

Irait-il chez les Chantelys, ainsi qu'il en avait d'abord l'intention ? ou, conformement à la promesse qu'il venait de faire à Chauveau, se rendrait-il chez Mme de Montdésert ?

— Depuis huit jours, avait dit Chauveau, vous avez pu juger que votre visite chez moi n'a pas été inutile, que j'ai laisse les Chantelys tranquilles, que je n'ai rien fait.

Ainsi Baradieu ne s'était pas trompe : le danger n'avait pas disparu, mais il s'etait momentanement eloigne, comme un nuage qui a demasque un instant le soleil, mais pour repandre tôt ou tard l'orage et la foudre.

Depuis huit jours Chauveau n'avait rien fait.

Pourquoi ?

Le lecteur le sait ; mais Baradieu, tout entier à sa préoccupation exclusive, ne pouvait le deviner. Que venait faire tout à coup au milieu de cette nuit opaque, de cette affaire inextricable et sans espoir, le nom de Mme de Montdésert ?

Baradieu, rêveur, se mit à arpenter le salon en réfléchissant profondement à la conversation de Chauveau.

Un jour, il etait allé trouver ce dernier ; il lui avait propose une fortune en echange du salut des Chantelys, et l'homme d'affaires avait refuse.

Et voilà qu'aujourd'hui cet homme qui avait repondu à son offre, à ses menaces, puis à ses prieres, par un refus glacial, par une impassibilite de marbre, cet homme venait le premier lui dire :

— Il y a un moyen de sauver ceux que vous aimez : ce moyen est dans les mains de Mme de Montdésert... allez la trouver !

Quel lien mysterieux unissait donc Mme de Montdesert à cet homme ?

Malgre l'aveu de Chauveau sur la presence de la jeune femme dans la petite maison du bord de la Loire le jour où il avait tente aupres du miserable une démarche suprême et sterile, Baradieu ne pouvait reussir à comprendre quel nouveau mobile avait guide son adversaire.

Tout à coup il se souvint de ce que lui avait dit naguere, dans son excursion aventureuse à Naairey, Denizet l'apiculteur. Il se rappela l'adoration dont Chauveau, d'apres Denizet, entourait la jeune femme, les depenses qu'il faisait pour elle... et cela en presence de M de Montdésert, du consentement de son mari.

— Etait-ce donc sa maitresse ?

Cette idee, qui etait deja venue à Baradieu — car Baradieu connaissait M. de Montdesert de longue date, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette histoire, — cette idee s'empara de nouveau de l'esprit du marquis, et il entrevit un abîme d'infamies dans la visite de l'homme d'affaires.

Il se dit qu'il avait eu tort de s'engager, de promettre.

Puis le souvenir des Chantelys, l'image de Blanche lui apparut.

Que risquait-il, apres tout ? N'etait-il pas homme ? n'était-il pas sûr de lui ? ne saurait-il pas faire justice de toute proposition déloyale ? Selon Chauveau, il y avait un moyen de sauver les Chantelys. Quel que fût ce moyen il fallait le connaître, il fallait tenter cette ressource suprême.

Baradieu n'hesita plus.

Il sortit.

Comme il traversait le vestibule, un valet s'approcha.

— Voici une lettre qui est arrivee tout à l'heure, dit le valet. Elle est adressée à un nom que nous ne connaissons pas ; mais M le marquis sait sans doute à qui nous devons la faire parvenir.

Baradieu prit la lettre.

Elle etait timbree de Paris, et portait la suscription suivante :

Monsieur GIBORY,
auteur dramatique,
au château de Baradieu, par Nevers.
(Nièvre).

— Que décide M. le marquis ? dit le valet.

Baradieu réfléchit un instant.

— Vous porterez cette lettre dans une heure à l'hôtel des Ducs, à Nevers, répondit-il, et vous direz en même temps à M. Gibory que je l'attendrai à dîner ce soir.

(*A suivre.*)

Voir le numéro du 15 juin.

On annonce que M. Georges Zarifi et M. Zafiropoulo de Marseille ont offert 1000 livres turques chacun à l'école commerciale grecque de Halki. Cette somme est destinée aux réparations devenues nécessaires par suite de l'état de vétusté dans lequel se trouve cet établissement.

Dimanche dernier, la police a réussi à mettre la main sur quatre malfaiteurs au moment où ceux-ci étaient en train de pratiquer un trou pour pénétrer dans une maison sise à Galata, rue Mumhaneh.

Pris en flagrant délit, ils n'ont pas cherché à dissimuler leurs intentions. Ils ont été conduits au Zaptié où ils subiront leur interrogatoire.

L'enquête a établi que ces individus en étaient à leurs débuts et qu'ils appartenaient à une nouvelle bande de malfaiteurs à laquelle on attribue les vols qui ont été commis récemment à Péra et à Galata.

Dimanche soir vers dix heures un cordonnier grec nommé Nicoli a été assassiné aux environs de la Tour de Galata.

Ce malheureux courtisait une servante dont un autre cordonnier était lui-même fort épris. Après avoir intimé l'ordre à cette fille de ne plus adresser la parole à son rival, l'assassin qui n'avait pas obtenu une réponse satisfaisante, épia celui qu'il supposait lui être préféré, et le trouva en conversation avec sa maîtresse.

Transporté de fureur, il s'avança vers Nicoli, et le somma de s'éloigner; celui-ci ayant refusé d'obtempérer à cette injonction reçut un coup de couteau qui l'étendit à terre.

Peu d'instants après ce malheureux expirait dans une pharmacie où l'avaient transporté quelques passants attirés par ses cris plaintifs.

L'assassin a été arrêté.

Il y a vraiment des voleurs qui n'ont pas de chance! Dimanche soir deux individus étaient surpris par M. X... au moment où ils cherchaient à pénétrer dans sa maison. Naturellement ils s'enfuirent, et M. X... se mit à leur poursuite. L'un de ces malfaiteurs était armé d'un revolver qu'il avait placé dans sa poche. Au moment où il allait être attrapé, il fait un faux pas, tombe; sa chute détermine l'explosion de son arme, et le filou reçoit une balle dans la mâchoire. Son compagnon épouvanté perd la tête, s'arrête et se laisse empoigner sans résistance. Tous deux ont été conduits au poste, où le blessé a reçu les soins que réclamait son état.

Depuis dimanche la compagnie *Aziziè* a inauguré un service spécial pour les excursions de plaisir, et ses bateaux vont jusqu'à Floria, campagne située au delà de San-Stéfano. Dimanche, plusieurs familles ont déjà profité de cette innovation pour faire une excursion dans cette localité, et c'est le bateau n° 2 qui a été désigné pour ce service.

Malheureusement ce voyage de plaisir n'a été qu'une source de désagréments pour ceux qui l'ont entrepris.

En retournant le soir au pont de Carakeuy, ce bateau a éprouvé au milieu de sa route une avarie assez grave à sa machine, et il a dû stopper devant Makrikeuy. Les passagers, et ils étaient nombreux, ont été effrayés de cet accident imprévu, et un grand tumulte s'est produit à bord. Ils ont dû quitter le bateau et débarquer à Macrikeuy, grâce aux embarcations que leurs cris avaient attirées. Ils ont été forcés de passer la nuit dans ce village, car à cette heure le chemin de fer avait cessé son service. Quant au bateau n° 2 il doit être parvenu à atteindre le pont, mais on ne sait pas dans quelles conditions.

Il n'est pas probable que dimanche prochain la Compagnie trouve beaucoup de passagers pour Floria, à moins qu'elle ne fasse desservir cette ligne par des bateaux mieux conditionnés que le n° 2.

Hier matin, la petite rue Chah-souvar était mise en émoi par ses habitants musulmans qui s'opposaient à ce qu'[illegible] famille chrétienne demeurât dans [illegible] maison de ce quartier.

L'imam de l'endroit, à la tête de quelques commères, avait fait jeter dans la rue les effets de cette famille. Celle-ci cependant avait pris possession de la maison sur l'assurance que lui avait donnée un zaptié (le nommé Méhémed) qu'elle n'aurait rien à craindre de [illegible].

Nous signalons ces faits à qui de droit.

Ce soir, au Théâtre Français grande représentation donnée par M. Bosco, l'habile prestidigitateur.

M. Bosco n'est pas un inconnu pour nous; il a donné déjà des représentations à Constantinople, il y a quelques années.

La soirée sera divisée en trois parties:

PREMIÈRE PARTIE: *La Meridiana— Vola e non si vede — Il segretario galante — Il colpo di Janarc — La Botiglia di Marsala — Fronte indietro!!*

DEUXIÈME PARTIE: *L'unico mezzo per far denaro — I colori cangianti — La Ferrovia — L'è non È!!... E??? — Il 1° Giugno ovvero 25 Marzo.*

TROISIÈME PARTIE: *Il Diavoletto — Il Bianco Rosso, e la Sparizione magica.*

Si, comme nous le pensons, M. Bosco réalise les promesses de son programme, cette soirée sera véritablement extraordinaire, et le public qui ne manquera pas de s'y porter en foule assistera aux tours les plus curieux et les plus surprenants.

On nous écrit d'Erzeroum en date du [illegible]:

Nous commencions à être fort inquiets [illegible] sujet de nos récoltes, car après la fonte des neiges une sécheresse continue menaçait de détruire les semailles; heureusement que des pluies abondantes sont tombées avant-hier, elles ont rafraîchi les campagnes et toute crainte est aujourd'hui dissipée. Nous pouvons donc espérer que cette année encore nos recettes seront aussi abondantes que celles de l'année dernière.

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans votre feuille du 6 courant une lettre adressée par M. Schliemann, en date du 4 novembre dernier à S. Exc. Rachid Pacha, lettre qui fait partie d'une série de correspondances relatives aux réclamations formulées par la Sublime Porte contre cet explorateur,

En ce qui regarde les calomnies contenues dans cette lettre je ne doute pas que je n'obtienne une réparation entière. M. Schliemann ne prévoyait point, probablement, qu'un jour elles parviendraient à la connaissance des personnes contre lesquelles elles sont dirigées. En attendant j'espère, Monsieur le Directeur, que vous me permettrez d'exposer dans vos colonnes les faits qu'il a, en partie, dénaturés, en partie, inventés. Cet exposé, je suis heureusement en mesure de le faire en me basant sur des lettres que M. Schliemann m'a écrites, lors des événements mêmes qu'il raconte, et que je tiens à la disposition de qui de droit

En vertu d'un arrangement conclu entre M. Schliemann et moi, je lui accordai la permission de faire des fouilles dans un champ que je possède à Hissarlik, à la condition qu'il partagerait avec moi tout ce qu'il y trouverait. A part les inscriptions mentionnées par M. Schliemann, et au sujet desquelles il n'y a jamais eu de contestation, le seul résultat de quelque importance provenant de ces fouilles — en tant que je puis croire à sa parole — fut une métope d'Apollon. Je vendis à M. Schliemann ma moitié de ce beau monument alors qu'il se trouvait encore *in situ*. Il est entendu que [le Go]uvernement Impérial, aux termes [du r]èglement en vigueur, n'a aucun droit sur les antiquités découvertes dans [le]s terrains particuliers.

Qu'il me soit permis, M. le Directeur, [d]e vous faire observer en passant, que vous avez été induit en erreur en qualifiant d'*illicite* le transport de la métope en question de Hissarlik à la mer, attendu que ce transport n'a été fait que d'un point à un autre du territoire ottoman. [Il] ne me paraît pas que M. Schliemann lui-même, en faisant allusion à ce fait, ait voulu donner à entendre autre chose. Le caractère loyal de ce transport effectué par M. Fréderic Calvert est prouvé du reste par l'extrait suivant d'une lettre que M. Schliemann m'adressa de Hissarlik le 27 juillet 1872: — « Monsieur votre frère m'a honoré de sa visite. Il propose de transporter le marbre *par terre jusqu'aux Dardanelles* — (chef-lieu de la province), — en employant dans ce transport trente ouvriers et quatre bœuf. » — Dans la suite M. Schliemann se décida à faire transporter la métope à Karanlik, près de la ville et de la forteresse de Koum-Kalé, ce qui fut fait ouvertement par l'entremise de mon frère.

A Karanlik, le monument est resté exposé à la vue du public pendant [illegible] jours consécutifs. Je dois dire aussi que [le] service de ce transport de la part de M. Fréderic Calvert était tout naturel [vu] la proximité de sa ferme au théâtre des fouilles, et surtout par ce motif qu'il n'y avait dans le pays d'autres charrettes que les siennes capables de transporter un monument d'un poids aussi considérable. — Les autres « petits services » auxquels M. Schliemann fait allusion n'étaient que les divers bons offices d'un voisin établi depuis longtemps dans le pays.

J'arrive maintenant aux calomnies indignes que M. Schliemann s'est permises par rapport au partage des objets qui formaient le restant des antiquités trouvées par lui dans mon champ, et dont il parle, assez correctement du reste, comme « peu de choses. » Ces objets, d'un travail très-ordinaire, et qui appartiennent à des époques relativement peu intéressantes, sont, en effet, de minime valeur. Que l'on ne croye pas que ce soit une façon de parler lorsque je dis que le tout ne vaut pas cinq [illegible].

M. Schliemann n'a jamais donné le moindre signe qu'il se sentît lésé par [ce] partage. Au contraire, il continua après comme avant, à exprimer son estime toute particulière envers M. Fréderic Calvert. Voici dans quels termes il lui écrivait d'Athènes le 16 juillet de l'année dernière, c'est-à-dire, après son départ définitif de la Troade:

« La bienveillance que vous m'avez montrée pendant la longue durée de mes excavations à Troie, je la constaterai avec gratitude dans la préface de mon ouvrage sur Ilium, dans laquelle préface il sera fait mention aussi de votre charmante famille. L'ouvrage même est déjà imprimé, et il ne me reste qu'à y ajouter la préface. Je ne doute pas que cet ouvrage ne paraisse en septembre ou en octobre. Vous serez le premier à en avoir un exemplaire. »

Je citerai en outre une lettre qu'il adressa au *Levant Herald*, et que ce journal publia dans son numéro du 18 août dernier. Il parle, dans cette lettre, des antiquités trouvées dans mon champ pendant les fouilles de l'année 1873, et dont il céda la moitié (je reproduis ses propres paroles) « au bon et aimable M. Frédéric Calvert, propriétaire de Thymbra dans la Troade.... comme petit souvenir de Troie, et comme preuve de mon amitié. »

A peine deux mois plus tard, écrivant à S. Exc. Rachid pacha, il dénonce ce « bon et aimable ami » dans des termes que vous vous abstenez de reproduire. Ce peu d'accord rend assez vraisemblable, je crois, une pensée ultérieure quelconque de sa part.

Il ne me reste qu'à exposer, en peu de mots, et également avec des pièces à l'appui, la question débattue entre M. Schliemann et moi au sujet du prix de la métope d'Apollon dont il a été question plus haut. A ce propos je ne puis conclure qu'une chose c'est que c'est cette même contestation qui a motivé ses calomnies; et je laisse à toute personne loyale d'apprécier le caractère d'un homme qui, afin de m'atteindre, du même coup n'hésite pas à attaquer une personne qui ne lui a jamais fait l'ombre d'un mal, et qui, au contraire, comme lui-même le constate, l'avait comblé de sa bienveillance.

Lors de la découverte du monument en question je n'avais pas manqué de m'apercevoir de sa valeur au point de vue de l'exécution artistique. M. Schliemann avait d'abord demandé mon consentement pour que la métope fût envoyée à Londres afin d'y être vendue pour notre compte commun. Cette proposition je me suis cru en devoir de la refuser. C'est alors qu'il me proposa d'acheter ma moitié. Comme relative[ment] à la valeur [de ce] genre de monuments je ne possède pas de connaissances spéciales, j'estimai son prix à L. 450, somme dont je réclamai la moitié. M. Schliemann n'était pas, du même avis et il m'écrivit, à la date du 18 juillet 1872:

« Je vous l'affirme par Dieu et sur mon honneur (*I assure it by God and on my honour*) le marbre ne vaut pas plus de 2,000 francs, dont 1,000 frs pour votre moitié, et celui-ci [illegible] est le plus haut prix..... Je v[ous l'af]firme sur mon honneur, et c'est [illegible] ferme croyance, que personne [illegible] donnerait même autant. »

Sur ce, il me fit la proposition (dans une lettre datée du 21 juillet, 1872) de me donner L. 50, si je prenais sur moi de livrer la métope à bord d'un bateau des Messageries Maritimes dans le port des Dardanelles. Je refusai à plus forte raison d'acquiescer à cette demande.

Finalement, comme j'insistais pour la vente sur place, — ma bonne foi ayant été surprise par les assurances et les serments tout solennels de M. Schlie[mann], — il fut convenu qu'il me paye[rait] L. 50, sans qu'il fut question du transport.

Dans le courant de l'année suivante j'appris de source certaine que la valeur réelle de cet objet d'art était de 25 à 30,000 francs et que M. Schliemann, lui-même, l'estimait à une somme beaucoup plus élevée.

Sur ce je m'adressai à M. Schliemann de la manière la plus amicale, en lui disant que, naturellement, il ignorait la valeur réelle de la métope lorsqu'il m'avait fait l'évaluation que, sur la foi de son serment, j'avais acceptée. Je lui exprimai aussi ma confiance que, comme un *gentleman*, il ne manquerait pas de réparer envers moi cette erreur. Mais il coupa court à mes sollicitations.

Il ne disputa pas la valeur que je venais d'assigner au monument comme prix de ce monument à Athènes. M. [illegible] Il ne craignit pas en même temps de maintenir que la valeur de la métope ne montait pas, *in situ*, à plus de 1,000 francs.

Le fait que les risques du transport illicite entraient pour peu dans l'étonnante différence ainsi établie est prouvée par l'offre, déjà mentionnée, de livrer la statue pour Ls. 50 à bord.

M. Schliemann termina la discussion par l'aphorisme par trop commercial, que « l'affaire faite est sacrée: on n'y revient plus. » Plus sacrée, c'est-à-dire, que le serment et l'honneur mis en gage!

Je crois avoir dit assez pour déterminer la valeur que méritent les allégations de M. Schliemann, quand même il les maintiendrait « par Dieu, et sur s[on] honneur. »

Agréez, je vous prie, etc.

Dardanelles, le 12 juin, 1874.

FRANK CALVERT.

CANAL DE SUEZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

18° Réunion — 2 juin 1874

[illegible]

Situation générale.

(Suite)

Notre rapport à l'Assemblée générale du 15 juillet de l'année dernière se terminait ainsi:

« Nous avons la satisfaction de [vous] annoncer que nos démarches à Constantinople, favorablement accueillies par S. M. I. le Sultan et ses ministres, ont obtenu le meilleur résultat que nous pouvions désirer.

» Il a été reconnu que la taxe du Canal était due, conformément aux termes du firman de concession, s[ur la] capacité utilisable des navires et [portée] sur les papiers officiels de bord.

« La situation est donc excellente pour la Compagnie, qui est restée [et] restera maîtresse de ses tarifs [aux] conditions de son contrat. Nous [ne] prévoyons pas que nous ayons à nous défendre contre de nouvelles difficultés. Nous considérons que vous êtes assurés du maintien de vos droits [et] de la juste rémunération de vos c[a]p[itaux]. »

Lorsque nous prononcions ces paroles, il était difficile de prévoir que, peu de mois après, des trames politiques seraient ourdies, à Constantinople, contre des intérêts français, sous la direction de l'ambassade britannique conseillée par un administrateur délégué des Messageries maritimes. On pouvait encore moins prévoir l'attentat qui a ému à un si haut degré l'opinion publique de tous les pays.

Mais notre résistance vous a conservé votre propriété et a maintenu intact, au point de vue du droit, le contrat en vertu duquel vous avez noblement consacré vos capitaux à une entreprise réputée impossible par ceux-là mêmes qui s'efforcent aujourd'hui de vous frustrer [d]e vos légitimes revenus.

Notre protestation du 26 avril dernier résumant les faits qui se sont produits depuis notre précédente réunion, il nous paraît utile, à ce titre, d'en rappeler les termes:

« Un contrat ne peut être modifié que par l'accord des parties contractantes. Si l'une des parties veut arbitrairement imposer sa volonté contre les termes de la convention, il y a violation de contrat.

» L'article 17 du contrat public passé entre le gouvernement égyptien et la Compagnie du Canal de Suez, contrat ratifié par firman de la puissance suzeraine, avait donné lieu, de la part de tiers non intervenus au contrat, à des contestations judiciaires; ces tiers ont été déboutés de leurs demandes et condamnés par deux hautes cours de justice.

» Des gouvernements étrangers, sans autorité ni compétence dans l'espèce, sont intervenus diplomatiquement auprès de la puissance suzeraine.

» Le président de la Compagnie de Suez, après renvoi de la question d'Alexandrie à Constantinople, négocia auprès de la Porte Ottomane, demandant que les tiers plaignants vinssent porter leurs réclamations devant un tribunal judiciaire ou administratif, constitué de manière à établir un débat contradictoire.

« L'ambassadeur d'Angleterre s'étant opposé à ce que l'affaire fût examinée par le conseil d'État, attendu qu'aucun sujet britannique ne se présentait comme plaignant contre la Compagnie, le Président-Directeur, après un séjour de cinq mois à Constantinople, protesta contre toute immixtion diplomatique étrangère.

« Peu de temps après, la Porte Ottomane rendit une décision interprétative de l'article 17 conforme aux droits de la Compagnie, qui se déclara satisfaite.

« Mais l'ambassadeur d'Angleterre, secondé par deux de ses collègues étrangers exigea la formation d'une Commission internationale dont la mission primitive, indiquée dans [les] instructions très-justes et très-sages de la Porte Ottomane, était de déterminer un tonnage universel en rapport avec la capacité utilisable des navires.

« Cette Commission, où plusieurs États ne furent pas représentés, particulièrement les États-Unis d'Amérique, dont la navigation est égale à celle de l'Angleterre, et à laquelle ne furent point convoqués des délégués des parties contractantes, ne se borna pas à adopter un tonnage dont l'inexactitude est mathématiquement démon[trée], mais elle [émit l'avis d'en imposer] l'application à la Compagnie du Canal de Suez.

« L'ambassadeur d'Anglete[rre se] chargea de convertir l'avis en obligation.

« Le Président-Directeur de la Compagnie, prenant en considération la pression diplomatique exercée sur la Porte, se montra disposé à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires un projet de transaction qui semblait devoir donner satisfaction à des exigences injustifiables en droit, en même temps qu'il sauvegardait dans une juste mesure les intérêts respectables des actionnaires du Canal.

» Les propositions de transaction furent repoussées par une sommation ordonnant au Khédive d'Egypte d'employer la force pour contraindre la Compagnie.

» Le Président, en protestant énergiquement, répondit dans les termes suivants:

« *La Compagnie financière du Canal de Suez, n'ayant par elle-même d'autre force que son droit, et désirant éviter un conflit qui serait fâcheux pour tout le monde, se voit obligée de se soumettre provisoirement, mais elle constate la violation d'un contrat public formellement établi par l'article 17 de son acte de concession.* »

» Il se contenta ensuite de demander que, pour l'application de la taxe illégale contre laquelle il protestait, les formalités statutaires fussent observées, afin que la Compagnie pût se conformer aux obligations suivantes de son acte de concession:

« *La Compagnie pourra modifier ses tarifs à toute époque, sous la condition expresse de publier les tarifs, trois mois avant la mise en vigueur, dans les capitales et les principaux ports intéressés.* »

» Un télégramme de la Porte en date du 7 avril, adressé au Khédive d'Egypte, repoussa tout délai légal pour la publication du tarif imposé.

» Le Président répondit qu'il opposerait une résistance absolue à la violation d'un contrat bilatéral accepté et accompli par 40,000 actionnaires français, et il ajouta: *En l'absence de tout plaignant responsable et de toute sentence ou jugement, ni la Porte ni les puissances n'ont aucun droit de s'immiscer dans nos affaires lorsque nous observons strictement les termes de notre contrat. Je prends mes dispositions pour réunir dans les délais voulus par notre loi, l'Assemblée générale des actionnaires auxquels la question actuelle sera présentée intacte avec le maintien de tous leurs droits.* »

« Une communication de S. A. le Khédive, en date du 25 avril, informa le Président-Directeur que la Porte Ottomane, maintenant le délai fixé au 29 avril pour l'application de la décision relative au tarif, lui ordonnait d'obtenir ce résultat en usant de tous les moyens, même de la force, et de prendre au besoin possession du Canal au lieu et place de la Compagnie.

» Le soussigné, Président-Directeur de la Compagnie du Canal de Suez, reconnaît que le Khédive d'Egypte a été obligé d'appuyer par une force militaire, qui est déjà rendue sur [les li]eux, la sommation de la Porte.

» Considérant, que l'attentat, pro[vo]qué par une coalition étrangère contre le droit public et privé, est arrivé à une extrémité qui n'admet pas, de la part d'une Société financière, une résistance matérielle;

» Que la suspension de la navigation dans le Canal de Suez, conséquence forcée d'une occupation militaire, serait un véritable désastre pour le commerce du monde;

» A donné l'ordre au service du transit de la Compagnie d'appliquer, à partir du 29 avril, le tarif du droit spécial de navigation avec la surtaxe, tel qu'il a été imposé par la Porte Otto[mane].

» Et, en conséquence, il proteste contre une décision arbitraire et illégale dont la Compagnie se réserve de demander la modification par tous les moyens légaux, maintenant toujours, comme elle l'a fait jusqu'à présent, les droits de ses actionnaires dans les conditions du contrat du 5 janvier 1856, ratifié par S. M. I. le Sultan.

» Fait au Caire le 26 avril 1874.

» *Signé*: FERDINAND DE LESSEPS. »

Le même jour, un télégramme d'Egypte annonça au Conseil d'administration que nous avions été obligés de subir, sans l'accepter, la violation à main armée de notre contrat et que nous demanderions à l'Assemblée générale des actionnaires de déclarer la revendication permanente de tous nos droits.

La réponse télégraphique de Paris, approuvant notre résistance morale contre la force matérielle, nous informa immédiatement, le 27 avril, que le Conseil d'administration s'associait formellement aux protestations ainsi qu'aux [illegible]

On avait espéré et même annoncé que la conspiration politique formée contre une société libre et privée, et l'attentat final n'ayant d'autre but que de prendre possession du Canal, pourraient être, en quelque sorte, justifiés par une imprudence ou par une initiative violente de notre part. On avait même expédié à l'avance des télégrammes dans toute l'Europe annonçant que nous voulions fermer le Canal et que nous menacions d'éteindre des feux qui n'existent pas, puisque nous ne permettons pas encore la navigation de nuit. Notre rôle, au contraire, était tout passif, et si la navigation dans le Canal avait été arrêtée, c'eût été du fait de nos adversaires, attendu qu'ils étaient incapables de faire fonctionner le service du transit sans notre concours.

Vous avez vu que nous avons laissé à la coalition hostile, sans nous en effr[ayer], ses provocations, ses colères et se[s] [for]mes transitoires de violence, en gardant pour nous seuls, avec le calme et la modération qui conviennent à une ju[ste] cause, la force permanente du droit.

C'est dans cet esprit que nous v[ous] avons convoqués.

Tout en vous faisant connaître la [vé]rité sur une coalition qui méditait votre ruine par la surprise, par l'intimidation et par l'abus de la force matérielle, nous ne venons pas ici faire une agitation intempestive ni fermer la porte à toute négociation. Nous croyons, au contraire, qu'il y a lieu de nous recueillir et de vous engager à ne pas prendre un parti définitif dans un moment de juste irritation.

Nous vous demandons seulement de donner à votre Président-Directeur et à votre Conseil d'administration les pleins pouvoirs d'agir suivant les circonstances qui se présenteront.

Le principe qui nous a guidés dans nos précédentes démarches, peut vous donner la mesure de l'usage qui sera fait des pouvoirs que nous réclamons afin de nous fortifier par une entente préalable.

Chaque fois que l'on a voulu nous engager ou nous contraindre à agir contre votre droit, notre principe invariable a été de ne consentir à aucune modification de contrat qui pût affaiblir, soit pour le présent, soit pour l'avenir, la base essentielle de vos statuts. En outre, dans nos diverses négociations nous avions toujours réservé votre approbation, comme nous le ferons encore si nous avons à adhérer à un arrangement équitable.

Le moment est venu de mettre sous vos yeux le rapport final de la Commission dite Internationale de tonnage contre lequel nous avons toujours protesté en ce qui concerne son application au Canal de Suez, et dont les conclusions ont été rendues exécutoires par la Porte Ottomane, sous une pression diplomatique, sans qu'il y eût un plaignant responsable, sans que les deux parties contractantes, l'Egypte et la Compagnie de Suez, aient été appelées et entendues.

Voici le texte des recommandations de la Commission du tonnage international:

« La Commission est d'avis qu'on peut régler le mode de perception par une transaction, dont les dispositions sont les suivantes: »

Ce préambule indique bien dans quel sens la majorité de la Commission entendait formuler un *projet de transaction* qui devait naturellement obtenir le consentement des parties contractantes. Il est la justification des puissances signataires du Protocole qui n'avaient pas entendu se rendre complices d'une violation de contrat.

Seule, la politique anglaise a mis toute sa diplomatie en œuvre pour faire d'une proposition de transaction un moyen de contrainte armée et entraîner la Turquie dans la voie de la dépossession d'une propriété dont elle convoitait la suc[cession].

PROJET DE TRANSACTION

« *Navires jaugés d'après le système Moorsom.*

» 1° Il sera perçu sur chaque tonne de registre net des navires, dont les déductions propres aux machines ont été déterminées d'après le § (*a*) de la clause XXIII, qui définit la règle III de la loi anglaise de 1854, outre la taxe de 10 francs, une surtaxe de 4 frs.

» 2° Cette surtaxe sera réduite à 3 francs pour chaque bâtiment qui aura inscrit sur ses papiers de bord, ou annexé à ces papiers, le tonnage net résultant du système de jaugeage recommandé par la Commission internationale, lequel formera la base de la perception de la taxe et de la surtaxe.

» 3° Il est entendu que les navires qui sont déjà mesurés d'après l'alternative posée par la Commission, et notamment suivant le § (*b*) de la clause précitée de la loi anglaise de 1854, n'auront à acquitter, dès à présent, que la surtaxe de 3 francs par tonneau de registre net, sous la condition que les déductions pour la machine et le combustible n'excèderont pas 50 pour 100 du tonnage brut.

« *Navires jaugés d'après un autre système que celui de Moorsom.*

« 4° Le tonnage brut des navires, qui ne sont pas jaugés d'après le système Moorsom, sera ramené au tonnage de ce système par l'application des facteurs du barème du Bas-Danube, et leur tonnage net sera déterminé d'après le § (*a*) de la clause XXIII précitée. Ils paieront, outre la taxe de 10 francs, une surtaxe de 4 francs par tonne, sur ce tonnage net.

« *Disposition commune à tous les navires.*

« 5° La surtaxe de 3 francs par tonne nette de registre sera progressivement réduite dans les proportions ci-après spécifiées, à mesure du développement du tonnage net des navires transitant annuellement par le Canal, et de manière à ne plus percevoir finalement que la taxe maximum de 10 francs par tonne sur le tonnage net, constaté par les papiers de bord, aussitôt que ce tonnage aura atteint, pendant une année, 2,600,000 tonnes de tonnage net de registre.

« La décroissance de la surtaxe suivra les proportions ci-après:

« Aussitôt que le tonnage net aura atteint le chiffre de 2,100,000 tonnes pendant une année, la Compagnie ne pourra, à partir de l'année suivante, percevoir la surtaxe qu'à raison de 2 1/2 francs par tonne.

« A partir de l'année qui suivra celle durant laquelle le tonnage net aura atteint 2,200,000 tonnes, la surtaxe ne sera plus que de 2 francs par tonne, et ainsi de suite; chaque augmentation de 100,000 tonnes pour une année, entraînant une diminution de surtaxe de 50 centimes par tonne pendant l'année suivante; de telle sorte qu'au moment où le net tonnage aura atteint 2,600,000 pendant une année, la surtaxe sera définitivement supprimée, et la taxe ne dépassera plus le chiffre maximum de 10 francs par tonne de registre net.

« Il est bien entendu:

« 1° Qu'au cas où l'augmentation du tonnage net réalisée pendant une année dépasserait 100,000 tonnes, la surtaxe décroîtrait pendant l'année suivante d'autant de fois 50 centimes par tonnes qu'il se serait produit de fois 100,000 tonnes de plus.

« 1° Qu'une fois que la surtaxe aura été diminuée ou abolie, d'après les conditions qu'on vient de dire, aucune augmentation ou réimposition ne pourra avoir lieu, même si le tonnage de transit venait de nouveau à descendre.

« 3° Que l'année mentionnée plus haut commence le 1er janvier, nouveau style.

« 6° Les bâtiments de guerre, les bâtiments construits ou nolisés pour le transport de troupes, et les bâtiments sur lest seront exempts de toute surtaxe; ils ne seront pas soumis à une taxe supérieure au maximum de 10 francs par tonne, qui sera prélevée sur leur tonnage net de registre.

« Après avoir exprimé cet avis dans sa dix-neuvième séance, le premier délégué de Turquie, autorisé par son gouvernement, a fait en outre les deux déclarations suivantes:

« Que la permission de percevoir une surtaxe d'un franc accordée à la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez dans l'année 1871, pour un but spécial, est abrogée.

« Qu'aucune modification ne pourra être apportée à l'avenir aux conditions de transit, soit en ce qui concerne les droits de navigation, soit en ce qui concerne les droits de remorquage, d'ancrage, de pilotage, etc., qu'avec l'assentiment de la Sublime Porte qui, de son côté, s'entendra à ce sujet avec les principales puissances intéressées, avant de prendre aucune détermination. »

Vous remarquerez d'abord, Messieurs, à un point de vue général, le premier et le dernier paragraphe de ce document

Le premier donne aux vœux de la Commission de Constantinople leur véritable caractère; celui d'un *avis* formulé en vue d'une *transaction*.

Une pression diplomatique a pu amener la Porte Ottomane à dénaturer le caractère du document que nous venons de reproduire, et le transformer en sentence; mais le document existe avec sa formule et il n'est plus permis de le modifier. La Commission de Constantinople a entendu rédiger un projet de transaction et c'est par un abus flagrant que ce projet a été rendu exécutoire sans que vous ayez été appelés à le discuter.

Le dernier paragraphe, sorte d'annexe diplomatique insérée à la suite des vœux de la Commission, signale le but véritable de vos adversaires: il tend à vous interdire toutes modifications de vos taxes générales de remorquage, de pilotage, d'ancrage, etc., sans une entente préalable avec la Sublime Porte qui, « de son côté, s'entendra à ce suj[et] avec les principales puissances int[éressées]

ressées avant de prendre aucune détermination. »

Votre taxe actuelle de remorquage est à peine l'équivalent des dépenses spéciales que nécessite ce service important ; — Votre taxe de pilotage représente à peu près la dépense de la simple direction donnée aux navires par les pilotes, sans y comprendre les services des télégraphes et des gares. — La taxe d'ancrage n'existe pas : nous ne l'avons pas encore établie. — La hausse du charbon peut nous constituer en perte pour le remorquage ; votre service de pilotage peut vous créer de nouvelles obligations, et il ne vous serait pas permis de toucher à ces taxes générales non limitées dans le contrat !

Vous n'étiez pas tenus de commencer par créer un port sur la Méditerranée. Vous pouviez ouvrir simplement le Canal dans la mer et renvoyer aux temps propices les dépenses de création de cet abri vaste et sûr où les navires entrent de jour et de nuit et par les plus mauvais temps. Vous vous êtes imposé ce sacrifice, vous avez voulu que, dès le premier jour de l'inauguration, l'œuvre fût complète, et dans un sentiment de libéralité, vous n'avez pas, comme c'était votre droit, mis en perception la taxe spéciale d'ancrage prévue dans votre acte de concession. L'avant-port est fait, les principaux bassins sont terminés, des dépenses d'entretien chargent votre budget, des améliorations constantes s'imposent, et vous auriez à renoncer à votre droit de percevoir des taxes destinées à compenser vos sacrifices !

Mais, en vous adressant à la Sublime-Porte, et pourvu que les « principales puissances intéressées y consentent, » vous pourriez obtenir une taxe d'ancrage.

N'y eût-il dans la décision qui vous a été impérieusement notifiée que cette seule prétention, il vous serait interdit de l'accepter. Vous ne pouvez reconnaître un droit d'immixtion des puissances étrangères dans l'exécution de votre contrat primitif. Si des réclamations doivent vous atteindre, elles ne peuvent être formulées que par des particuliers responsables de leurs demandes, et déférées à des tribunaux réguliers.

Si l'on admettait une seule fois que, dans l'exécution de son contrat, et en dehors de ses obligations légales, la Compagnie put avoir à rendre compte de ses agissements à une puissance quelconque, un pareil acte équivaudrait à un abandon absolu de vos conventions. Votre liberté comme vos droits d'actionnaires seraient livrés à l'arbitraire ou au caprice des gouvernements.

La décision qui vient de vous être imposée par la force armée, n'est-elle pas la justification la plus complète de notre résistance? Est-il possible de violer plus catégoriquement un contrat écrit, non-seulement contre vos intérêts sacrés de propriétaires du Canal maritime, mais encore contre l'intérêt du commerce général.

Votre acte de concession reposait sur deux grands principes : les taxes devaient être basées sur le tonnage vrai et elles devaient frapper également chaque navire.

La décision de la Commission substitue arbitrairement au tonnage vrai, loyalement établi, au gross-tonnage, un tonnage « exact et correct, » suivant l'expression même du *Board of Trade*, un tonnage officiel inexact, fictif, favorisant les bâtiments de guerre et les paquebots-poste au détriment des navires de commerce.

Ainsi, les gouvernements n'avaient pas craint de se faire eux-mêmes la part du lion dans l'acte de spoliation des actionnaires en affranchissant de la surtaxe leurs propres navires et ceux qu'ils se sont engagés à subventionner.

(à suivre.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]
16 [illegible]

Lever du soleil	4 h. 29 m.
Coucher »	7 » 34 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 0 20s
H. à la turque à midi moyen	4 » 19

8 heures du matin

Baromètre	763.4
Thermomètre	21.0
Minima	16.9
Maxima de la veille	23.0

Direction et force du vent NO modéré

Etat du temps le 15 juin, à 8 h. du matin

Les vents soufflaient du N. faibles ou modérés sur la mer Noire et aux Dardanelles ; calmes sur l'Archipel et modérés sur l'adriatique. Sur la Méditerranée du N. forts ou modérés.

DÉPÊCHES ET DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mai

[illegible]

Mois de Juin

1 Georgios Calogeropoulo [illegible] Uparthen Anghikie [illegible]

[illegible] Demetrius Nicola M. [illegible]

[illegible]

6 Saban [illegible] Constple Galata Dionussios Georgio-[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Allemagne et l'Italie.

On lira avec intérêt l'article suivant de la *Augsburger Allgemeine Zeitung*, qui montre qu'on est très-mécontent en Allemagne de la politique du gouvernement italien dans les questions religieuses :

L'observateur attentif des affaires italiennes se prend à douter de plus en plus que ce nouvel [illegible] soit appelé à réaliser les espérances que les amis de la liberté et du progrès ont fondées sur sa création. Il est permis de se demander de combien le monde serait plus [illegible] si le Roi [illegible] en qualité de Roi de [illegible].

En tout cas la mission essentielle qui paraissait incomber au nouvel Etat italien dans l'intérêt de l'humanité, n'est pas remplie; la chute du pouvoir [illegible] n'a produit en aucune façon les changements féconds que le libéralisme italien avait annoncés avec tant de forfanterie. Le Pape n'est plus, il est vrai, un souverain temporel, et ses anciens sujets peuvent s'en réjouir ; mais à part cette suppression de l'ancienne souveraineté temporelle des Papes, qui est due non pas à la vigueur italienne, mais à la vigueur allemande, rien n'a été fait pour le progrès de l'humanité.

Ce prétendu « événement historique » se réduit en somme pour le monde à ceci, que les visiteurs étrangers de Rome voient dans les rues de la Ville-Eternelle les uniformes sans goût de l'armée [illegible] l'organisation de l'Eglise, avec ses visées politiques dissimulées sous le manteau de la religion, n'est pas ébranlée, au contraire ; et en ce qui concerne la puissance du Pape en Italie, elle s'est accrue et consolidée depuis quatre ans dans de telles [illegible] ciens Etats de l'Eglise [illegible] pensée.

Comme les prophéties du comte Cavour dans ses discours sur la solution de la question romaine se sont peu réalisées! Au lieu de « l'Eglise libre, » [illegible] « l'Etat libre, » [illegible] peut dire sans exagération que personne n'est aussi sûr de faire triompher sa volonté dans le royaume d'Italie, que Sa Sainteté le Pape. Je pourrais en citer une série d'exemples. Un des plus caractéristiques est le retrait — naturellement tacite — du projet de loi sur le mariage civil. Ce projet, soumis au Parlement au c[illegible], devait mettre un terme aux abus épouvantables que la législation matrimoniale actuelle provoque ou du moins tolère. En prescrivant que désormais le mariage religieux — ainsi que cela se [illegible] en France, en Belgique, en Allemagne (?), [illegible] pourrait avoir lieu qu'après le mariage civil, le projet avait en vue d'opposer un obstacle à l'habitude des classes inférieures, habitude encouragée par le clergé, de ne contracter que des unions religieuses, nulles aux yeux de la loi civile. Mais les évêques de l'Italie septentrionale recurent de la curie l'ordre de protester contre le projet ; les feuilles de la consorteria s'attachèrent à prouver que [illegible] serait porter atteinte à la liberté individuelle et religieuse, de forcer les gens à se marier d'abord civilement et ensuite devant le prêtre ; bref, le projet de loi n'est pas arrivé à la discussion, et personne ne s'en est préoccupé ; les grands apôtres de la liberté que compte la gauche, avaient à faire [illegible] plus importantes que de se soucier de [illegible] bagatelles ; la moralité et les droits de famille du pauvre peuple ignorant ne leur importent guère.

Il est nécessaire d'appeler l'attention sur un autre point, plus sujet encore à critique, de la politique religieuse de l'Italie. Il s'agit des élections de curés dans le pays de Mantoue. Quelle belle occasion, pour les hommes qui aiment à se nommer les successeurs de Cavour, de prouver qu'ils désirent et savent suivre le programme de leur illustre prédécesseur. Le comte Cavour et ces idéalistes, à la fois patriotes et hommes religieux, qui tirent de la formule de l'Eglise libre dans l'Etat libre le principe de la politique religieuse de l'Italie, considéraient la « liberté de l'Eglise » comme le développement spontané de la liberté de conscience et la culture de la vie religieuse, développement et culture que l'Etat devait protéger et non pas entraver. Ils espéraient que l'Eglise, affranchie de sa solidarité étroite avec l'Etat, délivrée de ses intérêts et de ses soucis matériels, ne vivrait plus que pour sa mission intellectuelle et morale, et reviendrait, dans ses institutions, à la simplicité du christianisme primitif, à sa communauté démocratique.

Le comte Cavour, il n'est pas permis d'en douter, aurait salué avec joie, protégé et fortifié par tous les moyens, un mouvement comme celui qui vient de se manifester dans la province de Mantoue. Il eût été le dernier à se laisser détourner par de misérables objections juridiques de son programme visant aux buts les plus élevés de la liberté politique et de la libération des âmes. Mais ce n'est pas un Cavour ni l'esprit d'un Cavour qui gouvernent l'Italie en 1874.

On se souvient du discours emphatique prononcé par le ministre de la justice, M. Vigliani, lorsque le député de Mantoue, le marquis Anselme Guerrieri-Gonzaga, porta devant la Chambre l'affaire [illegible] déclarait que celui-ci était [illegible]. Le prêtre qui dirigeait le [illegible] curés élus par les communes [illegible] de fréquentes conférences avec le représentant officiel du gouvernement italien à Mantoue, et l'on peut supposer que tout ce qui s'est fait a été fait du consentement des représentants du gouvernement. Dans des entretiens privés, le ministre de la justice promit formellement que les curés élus par les communes, s'ils avaient le courage de prendre possession des cures et d'exercer leur ministère sacré, recevraient un traitement égal aux revenus des bénéfices correspondants.

Les curés élus hésitaient à rompre ouvertement avec la hiérarchie romaine ; ils hésitaient par défiance [illegible] promesses du gouvernement [illegible] justifiée, car [illegible] de Palidano, [illegible] auxquels leurs [illegible] qu'à ce jour le dévouement [illegible] reçu du gouvernement [illegible] ni le moindre appui moral. A Palidano, [illegible] a même obtenu à grand'peine du [illegible] l'autorité qu'il laissât le nouveau [illegible] presbytère. Mieux encore. Le rédacteur de la *Gazzetta di Mantova* (feuille privilégiée par l'insertion des publications officielles) reçut une lettre officielle du préfet, par laquelle on l'invitait à donner sa démission de rédacteur, « son journal ayant plaidé, contrairement aux intentions du gouvernement, la cause des curés élus, tandis que le ministère désire que cette affaire soit laissée [illegible] » Le rédacteur donna sa démission et fonda à Mantoue un nouveau journal, *Il Monitore Mantovano*.

Le gouvernement a ainsi révélé tout d'un coup la duplicité de sa politique, qui sacrifie de fidèles et courageux patriotes aux rancunes d'une prêtraille *(Pfaffen)* hostile à l'Etat. Telle est la liberté de l'Eglise comme l'entendent les indignes successeurs de Cavour. C'est ainsi que le royaume d'Italie capitule devant la curie romaine! Et cette capitulation s'effectue sous un ministère qui a inauguré son administration par le voyage du Roi à Berlin!

Les feuilles italiennes ne manqueront pas sans doute de répliquer à ce violent réquisitoire, et nous ferons connaître leur réponse.

Concha et les Carlistes.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

Santander, 28 mai.

Le maréchal Concha a subitement repris l'offensive [illegible] carlistes. Il semblait occupé à ravitailler V[illegible] cation. Mais dès le 23, les différents corps se Mas[illegible] de Vitoria. On croyait assez généralement à une marche contre Estella [illegible]. Le 24 mai au matin les divisions Echague et Mar[illegible] Campos s'engagèrent sur les routes de Arriaga et de Gamboa vers la partie de la Biscaye la plus rapprochée du Guipuzcoa.

[illegible] de Villareal de Alava. Le général Martinez Campos occupa Arriaga et Echague les hauteurs d'Arlaban presque sans aucune résistance. Les carlistes ont à peine essayé d'opposer aux troupes une fusillade des tranchées où ils s'étaient fortifiés, ils fondaient cependant de grandes espérances sur ces positions de Arlaban.

Le grand avantage que le maréchal Concha a retiré de ce premier succès a été de s'emparer de deux bonnes routes pour aller en Guipuzcoa ou à Durango. La faction avait sans doute été prévenue des mouvements du marquis del Duero.

Dès le 25, don Carlos quittait précipitamment Durango. Il a été suivi par l'évêque d'Urgel, beaucoup de prêtres, les députations et les alcades royalistes. La cour errante s'est dirigée sur Eibar et Azpeitia. Elle espère trouver dans les sauvages montagnes du Guipuzcoa plus de moyens de résistance contre les coups de main du maréchal Concha. Durango a été dans la consternation en voyant partir ses hôtes. Les populations carlistes com[illegible] une invasion libérale qui va peser sur les adhérents du prétendant. Ses partisans émigrent en Navarre et même jusqu'en France. Un regard jeté sur une carte des provinces basques vous fera comprendre que le maréchal Concha a préféré se porter à 17 [illegible] dans [illegible] qui, une [illegible] de tenir Durango à sa merci en coupant la retraite des carlistes si ses troupes pénétraient à la fois en Biscaye et sur la frontière du Guipuzcoa. Il pouvait entreprendre cette façon un peu hardie de chasser les carlistes de la Biscaye, car il avait autour de Miranda 26 [illegible] soldats et 60 pièces de canon.

S'il peut dominer la résistance des factieux entre Durango, Ochandiano et Salinas, il sera non-seulement maître de Durango, mais en position d'envahir les districts où les carlistes ont leurs dépôts, leurs fabriques et leurs blessés.

Autour de Bilbao, la situation des quelques bataillons qui fatiguent la garnison va se trouver [illegible] compromise le jour où les têtes de colonne de l'armée du Nord apparaîtront dans le nord-est de la Biscaye. Il est probable qu'ils iront vers la Castille et l'Ebre pour chercher une retraite. Pour le moment ils se bornent à maintenir un demi-blocus et à tirer sur le Nervion dès que des bateaux passent à portée de leurs postes. Ils vont courir dans tout le [illegible] droit de passage à la diligence qui porte le courrier de Bilbao à Santander. La plupart des usines et [illegible] fabriques qui avaient songé à travailler [illegible] quelques-unes avaient même essayé de re[illegible] cer ont laissé là leurs travaux ; quelques [illegible] renvoient leurs employés et emballent leurs machines et leurs meubles.

Cinq heures et demie du soir. — Les derniers renseignements me permettent de compléter ce que je vous ai dit du maréchal Concha. Après avoir poussé jusqu'aux défilés qui mènent en Biscaye, il s'est replié sur Villareal de Alava. Dorregaray avait évacué cette ville avec une telle précipitation que l'armée libérale a saisi un dépôt de provisions, des chevaux, des armes et quelques malades. Concha avait voulu tenir ses troupes en haleine et sonder le terrain. Il ne croyait pas l'ennemi aussi peu prêt à la résistance sur son propre terrain.

Les colonnes de l'armée du Nord sont revenues à Vitoria et reparties le 27 dans la direction de Salvatierra pour faire une autre reconnaissance. Le général Echague est nommé commandant de la division de la Ribera et il serait parti pour Logrono avec quelques bataillons. La démonstration sur la Biscaye est un de ces mouvements que Concha aime à faire pour masquer ses véritables plans. On croyait, hier matin, à Miranda et à Vitoria qu'il allait très-prochainement faire un mouvement décisif contre les lignes carlistes. Les forces de Dorregaray sont tellement éparpillées depuis Durango [illegible] Estella, qu'elles résisteront difficilement au [illegible].

Kachgar.

De toutes les parties de l'Asie, le dernier courrier nous a apporté d'importantes nouvelles. Ce que nous avons de plus intéressant à mentionner de l'Inde britannique, c'est un rapport venu de Kachgar sur les voyages d'explorations entrepris dans ce pays par l'état-major de M. Forsyth. Ce fait prouve que la conclusion du traité avec l'Emir ne formait qu'une partie de la mission anglaise. Les officiers de l'état-major britannique, au lieu de chercher des routes praticables au commerce entre Kachgar, Yarkand et l'Inde, paraissent s'intéresser pour le moment beaucoup plus aux passes qui conduisent du Turkestan russe dans la Kachgarie.

Nous apprenons que le colonel d'état-major Gordon, accompagné du capitaine Trotter, a fait avec la permission de l'Emir, une excursion aux frontières nord (russes) de la Kachgarie. Dès le second jour du voyage, ils se trouvaient dans les montagnes ; la route longeait le fleuve Toyan, qui traverse un ravin bordé d'immenses roches verticales. L'Emir, dit le rapport, a profité de ces dispositions topographiques pour faire exécuter des travaux de fortifications qui forment des obstacles insurmontables, et suffiraient, défendus par quelques hommes résolus, à barrer la route à une armée qui viendrait de Schadyr.

Mais ce ne sont pas là les forts que l'Emir était occupé à faire élever en 1868, alors que l'agent britannique, M. Schaw, visitait pour la première fois Kachgar et annonçait que l'Emir avait travaillé de ses propres mains à ces fortifications et forcé ses officiers à l'aider, en lui apportant des pierres et d'autres matériaux. Les fortifications de la vallée du Toyan ont été construites d'après les plans du fils de l'Emir, Beg-Kulli-Beg, et témoignent d'un talent peu ordinaire. Ce fils de l'Emir passe pour un jeune homme de grandes espérances. Il a 27 ans et est un des quatre commandants entre lesquels le commandement de l'armée est partagé. Actuellement il a l'important commandement des provinces de l'Est, où l'ordre n'est pas encore complètement établi.

L'expédition anglaise a continué son exploration en remontant la vallée. La pente devenait de plus en plus douce ; les montagnes perdaient leur caractère abrupt ; la vallée s'élargissait, et après cinq jours de marche on était à Tongut-Bela, camp kirghise. Là la nature du pays était tout autre ; les montagnes élevées et escarpées avaient disparu et étaient remplacées par de simples élévations de [illegible] fort longues et couvertes d'une herbe épaisse où paissaient les chevaux kirghises.

De Tongut-Bela les voyageurs se sont rendus à la passe du même nom, où aboutit la chaîne de Thian-Shan qui sépare la Kachgarie du territoire russe. Trois milles plus loin on pouvait voir le lac Schadyr-Vaul, situé sur le territoire russe. Ce passage est regardé comme très-facile à franchir ; c'est la route principale conduisant du nord dans la Kachgarie. A trente milles à l'est, il y a une [illegible] passe, celle de Térek, plus difficile à traverser [illegible] barrée en hiver par des encombrements de neige. C'est là qu'ont été élevées les fortifications [illegible].

Le jour même où le colonel Gordon se rendait dans cette direction, le capitaine Biddulph entreprit une excursion à Massalbachi, situé à 120 milles au Nord-Est, à mi-chemin d'Aksu, et au point de jonction de la route de Yarkand à Aksu ; cette partie du pays n'avait jamais été visitée par aucun Européen. Massalbaschi forme une position très-importante, et le plan en a été levé avec beaucoup de soin par le capitaine ; cette localité se trouve à 60 milles au Nord du point où jusqu'ici la plaçaient les meilleures cartes anglaises.

Ces études des officiers de l'état-major britannique n'ont pas besoin de commentaire. Du reste, les travaux de fortifications exécutés précédemment par l'Emir prouvent que depuis longtemps il se préoccupe de l'éventualité d'une agression russe (?) On annonce aussi que M. Shaw a été [illegible] agent britannique permanent à la cour de l'Emir.

Le fait le plus important signalé de Pékin est un rapport du gouverneur du Yunnan à l'Empereur, document auquel nous empruntons les détails suivants :

Le pays birman touche à divers districts compris tous dans la province de Yunnan. Depuis le commencement de la révolution et des hostilités dont cette province a été le théâtre, les routes conduisant dans la Birmanie étaient impraticables, et le prince birman ne pouvait pas envoyer son tribut à l'Empereur de Chine. Après la répression de l'insurrection par les Chinois, le prince de Birmanie envoya un officier au gouverneur du Yunnan, pour le prier de donner les ordres nécessaires afin que le tribut à l'Empereur de Chine pût être envoyé comme précédemment, et que les relations commerciales entre la Chine et la Birmanie fussent rétablies. On s'empressa de donner satisfaction à ce désir, et Bhamo va redevenir la métropole du commerce entre le Yunnan, la Birmanie et l'Inde britannique.

On sait qu'une ambassade siamoise a été envoyée à Calcutta, pour conclure un nouveau traité avec le gouvernement de l'Inde. Le traité a été conclu le 14 janvier et entrera en vigueur le 1er janvier 1875. Il contient 17 articles, dont le plus important détermine la frontière entre la Birmanie britannique et trois villes importantes de l'Empire [illegible].

Une frégate à vapeur russe est arrivée dans les eaux siamoises ; le commandant russe a été accueilli avec beaucoup de distinction, et a eu une audience du Roi.

On mande encore de Calcutta que la convention entre la France et l'empire d'Annam est signée : la France obtient le droit d'entretenir une garnison de cent hommes dans chacun des trois principaux ports qui seront ouverts : toutes les nations européennes ; les Français auront le droit de s'établir dans ces ports et d'y faire le commerce. La France a aussi reconquis du terrain.

(Allgemeine Augsburger Zeitung.)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.

Nous empruntons à la *Finance* les informations qui suivent :

L'affaire ottomane est enfin définitivement conclue. Les signatures ont été échangées jeudi soir, et la ratification promise dans un délai de 10 jours ne semble pas faire question.

L'arrangement comprend deux parties très-distinctes, quoique leur conclusion n'ait pu être décidée qu'en même temps : la première se rapporte aux attributions nouvelles conférées à la Banque impériale ottomane, la seconde à l'emprunt depuis si longtemps négocié.

La Banque impériale ottomane avait été organisée, en vertu et sur les bases posées par le firman du 4 février 1863, qui autorisait sa création et réglait la concession qui lui était octroyée. Les nouveaux arrangements pris, modifient et révisent en l'élargissant, cet acte primitif de concession.

La Banque impériale ottomane devient, tout en conservant son indépendance dans la limite fixée, un véritable rouage gouvernemental, une Banque d'Etat. Elle est à ce titre placée sous la haute surveillance du gouvernement, qui nomme auprès d'elle un commissaire impérial, dont les pouvoirs, [illegible] tiennent devant toute immixtion dans l'administration et la gestion des affaires de la Banque. Le commissaire, impérial a seulement, dans certains cas déterminés, le droit d'empêcher l'exécution des résolutions prises, et qui ne peuvent être plus tard ramenées à exécution que lorsque cette opposition a été levée par une décision gouvernementale.

Le capital de la Banque, dont le privilége est prorogé de 20 années, soit jusqu'en 1913, est porté à 250 millions, par la création de 300,000 actions nouvelles, de 500 fr., qui seront libérées de 250 fr. et assimilées aux anciennes.

Le siége social de la Banque est maintenu à Constantinople, mais des succursales, des agences ou des comptoirs pourront être établis dans toutes les villes où les besoins du service l'exigeront. Le gouvernement fournira les locaux nécessaires aux succursales ou agences qui seront établies dans l'intérieur de l'Empire.

La Banque sera administrée à Constantinople [illegible] membres, dont trois choisis parmi les banquiers, négociants ou capitalistes de Constantinople et quatre nommés, avec le titre de directeurs, par les comités de la Banque, siégeant en Europe, ces comités conservant tous pouvoirs supérieurs. Un des directeurs est de droit membre de la Commission du budget.

La Banque remplira les fonctions de trésorier-payeur général de l'Empire, le gouvernement s'engageant à verser dans ses caisses, tant à Constantinople que dans les provinces, par l'intermédiaire de ses agents du Trésor, tous les revenus, produits ou redevances perçus. Au même titre, la Banque sera chargée de l'acquittement de toutes les dépenses publiques, sans exception, dans les limites des prévisions budgétaires, qui ne pourront être dépassées, que dans les cas urgents ou extraordinaires visés dans le règlement organique du budget. Chargée de veiller au régulier acquittement des services de la Dette publique, la Banque est autorisée à prélever sur ses encaissements les fonds nécessaires à ces services.

La Banque sera chargée pour le compte de l'Etat et d'une façon exclusive, de la négociation, soit en Turquie, soit à l'étranger, des Bons du Trésor et autres effets de trésorerie qui pourraient être émis par le gouvernement, dans la limite posée par la loi nouvelle des finances. En cas d'insuffisance des produits, il doit être pourvu aux dépenses, par l'ouverture de crédits budgétaires extraordinaires, auxquels la Banque n'aura pas le droit de s'opposer, sous cette double condition toutefois qu'ils seront approuvés par la commission du budget et couverts par une attribution de ressources nouvelles et spéciales.

Dans aucun cas ces crédits ne pourront avoir pour effet de contraindre la Banque à dépasser le chiffre maximum des avances qu'elle est tenue de faire en vertu de son acte de concession. Il est pourvu à leur acquittement par des moyens de trésorerie ou par voie d'emprunt, dans les conditions autorisées par une loi à rendre.

La Banque prélève une commission de 3/4 p. c. sur tous les mouvements de fonds opérés par son intermédiaire. Il lui est de plus alloué une indemnité à forfait de 200,000 fr. pour chacune des dix premières succursales qu'elle fera fonctionner, indemnité qui cesserait d'être due si la commission de 3/4 p. c. en était arrivée à porter sur une somme supérieure à 40 millions de livres. Une commission de 1 p. c. est également allouée à la Banque sur le montant des bons du Trésor ou autres effets de trésorerie négociés par son entremise.

Il est, en outre, convenu que la Banque sera le seul agent financier du gouvernement, tant au dedans qu'au dehors de l'Empire. Le gouvernement se réserve toutefois le droit de s'adresser à d'autres maisons de banque ou institutions financières pour ses emprunts à l'étranger. Mais, dans ce cas, la Banque jouira d'un droit de préférence, à conditions égales, sur tous concurrents, et il est de plus entendu que ce sera par son entremise qu'auront lieu les négociations ou émissions par voie d'escompte ou de prise ferme des bons du Trésor ou autres effets de Trésorerie, auxquels il pourrait être procédé.

Pour favoriser la propagation des billets de banque sur tout le territoire de l'Empire, le gouvernement s'engage à revenir à une unité de circulation métallique, par voie de démonétisation ou de suppression, dans un délai de trois années, des monnaies autres que celles frappées au type voulu.

Comme condition des avantages qui lui sont faits, la Banque avancera au gouvernement, à valoir sur les rentrées du Trésor et par compte courant, les sommes dont il aura besoin, jusqu'à concurrence de 2,700,000 liv. st. Cette [illegible] taux de 8 p. c. au-dessus de [illegible] de l'escompte des Banques de France et d'Angleterre.

En garantie du remboursement des sommes ainsi avancées, en capital et intérêts, le gouvernement remettra à la Banque une quantité équivalente de rente consolidée 3 p. c. calculée au prix de 22 1/2 p. c. Il lui devra, en outre, une garantie supplémentaire si la moyenne, pendant un mois, des prix de cette rente, cotés aux bourses de Londres et de Paris, est inférieure à 25 p. c.

En cas d'infraction à cette clause de garantie et à défaut de remboursement des avances, la Banque pourra réaliser le gage en consolidé, d'abord constitué, mais seulement après une mise en demeure préalable de un mois.

Telle est l'économie de la constitution nouvelle de la Banque impériale ottomane. Nous [illegible] pour aujourd'hui à l'exposer ; nous l'appré[illegible] 24 juin, lui auront donné leur approbation.

Passons au contrat d'emprunt.

L'emprunt à émettre le sera en consolidé 3 p. c. et jusqu'à concurrence d'un produit effectif de 500 millions. On n'émettra d'abord en juillet prochain, que pour 250 millions ; les autres 250 millions viendront plus tard.

Les contractants [illegible] ferme aucune part de l'emprunt, mais, sur la remise anticipée des titres de rente à émettre le mois prochain, jusqu'à concurrence de 250 millions effectifs, ils consentent à faire au gouvernement ottoman, à des conditions d'intérêt déterminées, une avance de 150 millions. Cette avance leur sera remboursée au fur et à mesure des versements opérés par les souscripteurs.

[illegible]

La Banque impériale ottomane
Le Comptoir d'escompte,
La Banque de Paris,
La Société générale,
MM. Fould et Ce,
Hentsch Lutscher et Ce,
[illegible]

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

France.

Paris, [illegible] juin.

La presse, en général, pense que le langage violent employé par M. Gambetta dans les dernières séances de la Chambre a nui à la cause républicaine et profité au bonapartisme.

Les gauches modérées et radicales ont résolu de demander l'urgence pour une motion que doit présenter demain, à la Chambre, le centre gauche et qui a pour but de constituer le septennat républicain du maréchal Mac-Mahon.

M. de Cassagnac refuse, une seconde fois, de se battre en duel avec M. Clemenceau.

Belgique.

Bruxelles, 14 juin.

Dans un article, l'*Indépendance Belge* dit que le maréchal Mac-Mahon serait dans l'intention de faire un coup d'Etat.

Allemagne.

Berlin, 14 juin.

Probablement l'impératrice de Russie fera une visite à l'impératrice d'Allemagne.

Espagne.

Madrid, 14 juin.

Le maréchal Concha a concentré ses troupes à Tafalla.

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 15 juin.

[illegible] Générale 5 0/0	Ouv. du matin Prix	50 10	—
	Hausse	» 51 18	—
	Baisse	» 50 24	—
	Clôt. du midi	» — —	—
	Clôt. du soir	» 50 31	—
	Après Bourse	» — —	—
[illegible] Gen.		L.S. 6 18	—
» de la Société de change et de valeurs		» 4 25	—
» de la Banque de Const.		4 25	—
» du Crédit Austro-Turque		» — —	—
» du Crédit Général		L.T. 9	—
Banque Verissi et Cosmudi		» [illegible]	—
Tramway		» [illegible]	—
Société Commerciale Ottomane		» [illegible]	—
[illegible]		[illegible]	—
[illegible]		» [illegible]	—
[illegible]		» [illegible]	—
[illegible]		» [illegible]	—
[illegible]	1865 [illegible]	» 330	— —
	1869 [illegible]	» 327	— —
	1869	» 270	— —
	1870	» 80	— —
	1871	» —	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à [illegible])

Livre anglaise	P. 110 15
Pièce de 20 francs	» 87 25
[illegible]	» 89 90
Ducat (Crémitz)	» [illegible]
Medjidié blanc—(différence)	» [illegible]
Beclik—(différence)	» [illegible]
Métalique... (id)	» [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible] paq. à vap. angl. *Margaret*, c. Avoy, ayant touché Dardanelles, lest.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Stowell*, c. Valliet, ayant [illegible]
[illegible] paq. à vap. angl. *Spartan*, c. Redhead, ayant [illegible]
[illegible]
Marseille, paq. à vap. angl. *Cronos*, c. Darnell, ayant touché Dardanelles div.
— paq. à vap. fr. *Alphée*, c. Isnard, ayant touché Syra, Smyrne et Dardanelles div. 157 pas.
Trieste, paq. à vap. aut. [illegible] ayant touché Dardanelles lest.

[illegible]

Marseille, paq. à vap. rus. *Rostoff*, c. Scin, ayant touché Messine et Dardanelles div.
Amsterdam, paq. à vap. holl. *Hecla*, c. Burger, ayant touché Gibraltar, Malte et Dardanelles div.
— paq. à vap. holl. *Venus*, c. Bifiera, ayant touché Gibraltar, Malte et Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Blackheath*, c. Kidder, ayant touché Gibraltar, Malte et Dardanelles div.
— paq. à vap. angl. *Slatero*, c. Patridge, ayant touché Gibraltar Malte et Dardanelles div.
Liverpool, paq. à vap. angl. *Olga*, c. Sibthorpe, ayant touché Gibraltar Malte et Dardanelles div.
— paq. à vap. angl. *Propontis*, c. Dunn ayant touché Liburne, Pirée, Syra, Salonique, Dede-Agatch, et [illegible]
Marseille, paq. à vap. ital. *Segesta*, c. Milora, ayant touché Cannes, Livourne, Naples, Palerme, Messine Pirée Salonique et Dardanelles div. 68 pas.

[illegible]

du 13 juin.

Pan-ermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Cauldic, div.
Trieste, paq. à vap. aut. *Austria*, c. Bassal, div.
Soulina paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Marassi, div.
Galatz paq. à vap. aut. *Iris*, c. Doncich, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Janon*, c. Fabre, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Goldich, div.
Batoum, paq. à vap. rus. *Boug*, c. Sofinoff, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Stowell*, c. Walliet, div.
— paq. à vap. angl. *Spartan*, c. Redhead, div.
— paq. à vap. angl. *Seafield*, c. Booden, div.
Ibraila, paq. à vap. angl. *Cronos*, c. Darnell, div.
Kerteh, paq. à vap. angl. *Margaret*, Avoy, div.

du 14 juin

[illegible] *Rostoff*, c. [illegible]
— [illegible] *Propontis*, c. [illegible]
[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX À [illegible]

du 13 juin

Ismail, br. rus. *Olimbia* c. Mavromatis, lest.
Eupatora, br. hell. *Amphitriti*, c. Micaros, lest.
Kimi, br. hell. *A. Cristoforos*, c. Tchanganis, lest.
Taganrok, bk. angl. *Corouello*, c. Hagleton, lest.
Azoff, bk. ital. *Freggino*, c. Toscanino, div.
Berdiansca, br. ital. *Principio*, c. Scala, lest.
Genes, b. ital. *Magnazo*, c. Bizzo, blé.
Marseille, br. hell. *Mary*, c. Moudjavinos, div.
— br. hell. *Africana*, c. Mihopoulos, lest.

du 14 juin

Marseille, br. hell. *A. Jeorgios* c. Opussich, tavis.

[illegible] DU BOSPHORE À CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 10 juin

[illegible] Yesky p. Marseille.
[illegible] p. Consple.
Angl *Hendon*, c. Doughty, mais, Poti p. Falmouth
[illegible] blé, Varna p. Consple
[illegible] Taganrok p. Gibraltar
[illegible] Coutzo [illegible] blé, Taganrok
[illegible]
[illegible] blé, Taganrok p. Mars.
Angl. *Bisouac*, c. Budding seigle, Nicolaïeff p. Falm.
Hell *Andonios*, c. Imbericos, mais, Ibraïla p. Trieste.
[illegible]
[illegible] *Vucetich*, c. Raicevich, blé, Odessa p. Venis.
Rus [illegible]
[illegible]
Hell *Patris*, c. Sabtouris, seigle, Taganrok p. Mars.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 4 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture de 7500 vachettes blanches de fabrication indigène déjà soumissionnée à 35 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura.

Séraskérat, le 12 juin 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'intérêt 1 pour l'année 1874 (6 0/0 sur Lt. 5 versées) de P. 30 — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siége de la Société rue Zullarisse No 1 17. Galata.

Constantinople le 15 Juin 1874.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Mercredi, 5 juin, (v.s.) aura lieu l'adjudication des objets suivants nécessaires à l'Ecole impériale des arts et métiers pour la consommation de nœuf mois :

Pain, viande de mouton, riz, beurre, macaroni, fromage, olive, huile d'olive, savon, bois, gaz.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces articles sont invitées à se présenter à la commission de la dite Ecole, le jour sus-indiqué, à 6 heures à la turque.

UN MONSIEUR qui joue parfaitement la cithre et qui enseigne cet instrument d'après une méthode prompte et facile donne des leçons en ville et à la campagne.

S'adresser aux bureaux du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

MARCOLS

AUTORISÉE PAR L'ÉTAT
APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Dépôt à la *Pharmacie Britannique* (N. et J. Canzuch frères) à Péra grand Rue No —

MUNICIPALITÉ DU VIme CERCLE.

AVIS.

Le public est informé que le terrain d'une superficie de 31 archines (carrées,) à Galata, rue Corouk, près le magasin de charbon, ayant été mis aux enchères, il en a été offert L.Tr 2 1/4 l'archine carrée.

Les personnes qui désirent surenchérir devront se présenter au Bureau de la Comptabilité jusqu'au samedi 15/27 courant. Les offres y seront reçues jusqu'à neuf heures à la turque.

Hôtel-Municipal, ce 1/13 juillet 1874.

Le Secrétaire général,
ZUHDI

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER et A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

HERNIES

... par traitement ... du Dr Piétrus ... de Paris ... et prescrit par les autorités chirurgi... Sur prière de plusieurs ..., cet habile spécialiste s'est décidé à séjourner quelque temps en cette ville, Rue Ti... 10 où il reçoit de 3 à 4 heures du soir les ... jeudis, et samedis. — Honoraires après ... constatée par médecin au choix des ... guéries.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Par l'entremise du soussigné il sera vendu aux enchères publiques le vendredi 14/26 juin et jours suivants, s'il y a lieu, à 11 heures du matin, au Palais Impérial et Royal d'Allemagne, grand'rue de Péra nº 65, un très-beau mobilier appartenant à Son Excellence monsieur d'Eichmann, et consistant en meubles de salon et chambres à coucher, pendules, glaces, lustres, vases, meubles en acajou, literies, tapis, piano, et environ 500 bouteilles vins divers.

A partir de dimanche 9/21 courant de 11 h. du matin à 5 h. du soir jusqu'au jour de la vente le public sera admis à visiter les dits meubles.

I. de Castro.

GIOVANNI LOMBARDO

GELATIERE E PASTICCERE

Previene il Pubblico di questa Metropoli, che per causa di malatia, essendo stato obbligato per quattro anni di astenersi dal lavoro; oggi, perfettamente ristabilito, e pronto di accettare qualunque siasi ordinazione di gelati, granite, pezzi montati e pasticci d'ogni genere a prezzi discretissimi.

Il suo ricapito è al Giardino del Téké in Pera, ove tiene il laboratorio.

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING

Le VIN DE CHASSAING, dont le goût est des plus agréables, contient les deux agents naturels et indispensables de la digestion

la PEPSINE et la DIASTASE.

Il est bien supérieur aux préparations de Pepsine seule, qui n'ont d'action que sur une partie des aliments (les viandes), laissant indigérée l'autre partie (les fécules), qui entrent en grande proportion dans l'alimentation. — Cette association des deux digestifs naturels a été, de la part de l'Académie de Médecine de Paris, l'objet d'un rapport des plus favorables, le 29 mars 1864.

Depuis cette époque, les Médecins ne cessent de l'ordonner contre les

DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLETES	MAUX D'ESTOMAC
VOMISSEMENTS	GALTRALGIES
DISSENTERIE, DIARRHÉE	DYSPEPSIES
AMAIGRISSEMENTS	CONVALESCENCES LENTes
CONSOMPTION	PERTES DE L'APPETIT DES FORCES

6, avenue Victoria, 6, PARIS.

Se trouve dans toutes les Pharmacies, et à Constantinople: G. DELLA-SUDDA, V. KASSAPIAN, N. et J. CANZUCK frères,

EAU DE LYS DE LOHSE

Méfiez-vous de la Contrefaçon

Plus de taches de rousseur ni brûlures de soleil, ni rides: beauté et jeunesse peuvent être seulement obtenues par l'emploi sur l'EAU DE LYS de ... en general par toutes les facultés de médecine.

Des dames et des messieurs ont essayé et ... l'efficacité de ce moyen d'embellissement, qui préserve contre les brûlures du soleil, donne au teint une blancheur éclatante, adoucit la peau et prévient les chaleurs du visage.

On peut se procurer la dite EAU DE LYS seulement chez LOHSE, fournisseur de la cour de Berlin 46 Jagerstrasse.

Dépot à C... MM. Velitz et Cie

1200 DÉPOTS
A PARIS
CHOCOLAT
DU
Planteur
VÉRITABLE
CHOCOLAT DE SANTÉ
1re Qualité: 2 fr. le demi-kil.
DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE.
Chez les principaux Commerçants.

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

SERVICE DES VOYAGEURS

A partir du 1er Mars 1874.

LIGNE DE CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE.

Trains s'éloignant de Constantinople				Trains s'éloignant d'Andrinople	
[illegible]	[illegible]	7 20	9 —	[illegible]	mat. 6 10
[illegible]	[illegible]	7 28	9 8	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 37
Andrinople...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LIGNE D'ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI.

Trains s'éloignant d'Andrinople.	heure	Trains s'éloignant de Bellova.	heure
Départ de	mat.	Départ de	mat.
Andrinople	8 27	Bellova	6 20
Moustapha-Pacha	10 2	Sarembey	7 —
Harmenly	11 20	Tatar-Bazardjik	7 51
	soir.	Philippopoli	9 41
Tirnova-Seymenli	12 4	Katuniza Stanimak	10 19
Kayadjik-Has-keui	1 11	Papasly	11 6
Jéni-Mahallé	2 36	Yéni-Mahalé	11 51
Papasly	3 21		soir.
Katunitza Stanimak	4 8	Kayadjik-Has-keui	1 31
Philippopoli	5 1	Tirnova-Semenly	2 23
Tatar-Bazardjik	6 41	Harmenly	3 12
Sarambey.... arr.	7 37	Moustapha-Pacha	4 25
Bellova... arrivée.	8 2	Andrinople arrivée	5 55
	soir.		soir.

LIGNE DE KOULÉLI-BOURGAZ-DÉDÉAGH.

Trains s'éloignant de Koulléli-Bourgaz.	heure	Trains s'éloignant de Dédéagh.	heure
Départ de	mat.	Départ de	soir.
Koulléli-Bourgaz	7 45	Dédéagh... dép.	1 —
Demotica	8 25	Ferré	2 21
Soufli	9 46	Bidigli	3 20
Bidigli	10 39	Soufli	4 18
Ferré	11 43	Démotica	5 34
Dédéagh... arr.	12 54	Kuléli-Bourgas. ar.	6 9
	soir.		soir.
Ce train correspond avec le train venant d'Andrinople.		Ce train correspond avec le train de Cons allant à Andrinople.	

Les heures portées sur ce tableau sont les heures du temps moyen de Constantinople.

Spécialité des Produits employés par la toujours belle Ninon de Lenclos

Les cinq remarquables produits de la

PARFUMERIE NINON

Vve LECONTE, 31, rue du Quatre-Septembre, à PARIS

SONT:

VÉRITABLE EAU DE NINON
Empêchant rides et taches,
DUVET DE NINON
Poudre de riz merveilleuse préparée aux plantes;

EAU DE TOILETTE DE NINON
Pour les ablutions;
EAU DE NINON (Capillaire)
Rendant aux cheveux et à la barbe leur couleur primitive;

DENTIFRICE ODONTALGIQUE du Docteur LECONTE
Préserve des maux de dents ou les guérit en les embellissant.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

APPROUVÉ

Garanti véritable par la signature du docteur GIRAUDEAU SAINT-GERVAIS

Parmis les dépuratifs du sang le **Rob Boyveau-Laffecteur** a toujours occupe le premier rang, tant à cause de son efficacité, ... par plus de trois quarts de siècle, que par *sa composition exclusivement végétale*. Il guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes ... ou rebelles au copahu, au mercure et l'iodure de potassium.

Entrepôt général, 12, rue Richer, à Paris. — Se méfier de la contrefaçon
CONSTANTINOPLE, chez MM. *Della Sudda, Ohanidi, Velitz et Cie Ciobanoglou, Kassapian Alekian V. Zanni.*

NOUVELLE COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

A. et L. FRAISSINET et Cie.

SERVICE HEBDOMADAIRE

ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

Départs de Marseille chaque Jeudi.

Departs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 ... Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.

... A. et L. Fraissinet et Cie, pour la France et l'...

Pour plus amples renseignements ... (Cité Française) et à M D. Courtelli, ...

ASTHME

Catarrhe, oppression, suffocations et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéries par les Tubes Levasseur, 3 fr.

Levasseur, pharmacien-chimiste ... PARIS.

Dépôts: chez MM. Velits et Cie, D...

NÉVRALGIES

Guérison à l'instant même par les **Pilules antinévralgiques du Dr Cronier.**

Prix: 3 francs la boîte.

LOTERIE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG DOTÉ DE 44,000 LOTS.

BIJOUTERIE ET ORFÉVRERIE. VENTE EN GROS ET EN DETAIL

COMPTOIR D. KORITSCHONER

MAISON DE BANQUE & DE CHANGE.

8.— *Galata, Han Municipal.* —8.

Achat et Vente de toutes sortes de **Valeurs publiques** soit du pays, soit de l'étranger, ainsi que de **Devises** sur toutes les places européennes.

AVANCES SUR DÉPOT, ESCOMPTE DES PRIMES & COUPONS

Spécialement recommandé à la considération du public

NOUVELLES COMBINAISONS FORT AVANTAGEUSES

Cession contre paiements echelonnes à etablir de gre à gre de Titre de Proprietes et de Participation au Porteur relatif à une ou a plusieurs Obligations d'Emprunt a Primes

Composées de différents groupes avantageusement combinés

dont les ... déposés ... jusqu'au effectué dernier versement; avec la faculté pour le porteur de demander la libération d'avance.

Le 1er Juin 1874 auront lieu

Le Tirage de l'Emprunt a Primes

DES CHEMINS DE FER OTTOMANS

350 Lots Considerables de fr 300,000, 25,000, 10,000, etc.

Le Tirage de l'Emprunt a Primes

DE L'ETAT AUSTRO-HONGROIS DE 1864.

500 Lots considérables de fl. 200000, 20000, 15000, 10000 etc.

Déjà le 1er Juillet 1874 aura lieu à Vienne

Le 1er tirage de l'Emprunt à Primes tout recent

DE LA COMMUNE DE LA VILLE DE VIENNE 1874.

jouissant des avantages de beaucoup supérieurs à ceux affectés à tous les autres Emprunts ... parmi lesquels 4 tirages par an dotés de 1200 lots chaque de fr. 200,000, 10,000, 2,000 ...

... **Des Obligations Originaire des Emprunts précités** ... **Des promesses** ...

Billets de la 86me Loterie du Royaume de Saxe

Divisée en cinq tirages mensuels et successifs, dont le 1er déjà

Le 16 Juin 1874

Pour renseignements plus étendus s'adresser au:

COMPTOIR D. KORITSCHONER.

GRAND DEPOT ET ASSORTIMENT DE MONTRES ET CHAINES

TIRAGES: JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1874.

THE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Succursale d'Egypte

4, Rue de la Poste Française, Alexandrie.

Directeur: ANDRÉ PAGÈS.

Agents à Constantinople pour la Turquie:

L. & A. BERTIN FRÈRES

Pour renseignements et prospectus s'adresser aux Agents L. & A. BERTIN Frères, Cité Française.

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie.

Depart: Mercredi 17 Juin à 5 heures p. m. touchant Gallipoli, Dardanelles, Metelin, Smyrne, Leros et Rhodes.

Vapeur *Mahallah*, commandant Rubin.

COMPAGNIE RUSSE DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis; arrivée à Odessa les mercredis et les samedis matin arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateaux vapeur avec tous les ports russes de la mer Noire et d'Azoff avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer deux fois par jour avec tous les chemins de fer russes et de l'Europe.

DURÉE DU TRAJET DE CONSTANTINOPLE:

à Pétersbourg	5 jours	à Paris	6 jours
à Moscou	4 1/2 »	à Londres	6 »
à Vienne	4 »	à Berlin	5 »

Pour POTI.—Service hebdomadaire. Depart de Constantinople les dimanches matin. Touchée à Ineboli, Samsoun, Kérassounde, Ordon, Trébizonde et Batoum. Service spécial entre Batoum et Poti arrivée à Constantinople les vendredis.

Pour ALEXANDRIE.— Les samedi de tous les 15 jours. Touchées aux Dardanelles, à Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd. Arrivée à Constantinople les dimanches matin.

Départs fréquents pour Marseille, le Hâvre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, envois d'argent et envois ...

A partir de 30 avril (v.s.) un depart direct de Constantinople à Taganrog aura lieu chaque quinze ...

BANDAGISTE ORTHOPÉDISTE.

Nouveau Bandage à régulateur pour la contention et la guérison des Hernies se trouve chez Henri *Broundetti*, chevalier de plusieurs ordres pour services rendus à l'humanité par ses appareils 17 *médailles, Paris, rue Vivienne 48. Traitement des difformités.*

Savon à la Glycerine

POUR LA TOILETTE ET LA BARBE

Glyco-Blastol

pour l'entretien des cheveux

GLYCERINE

GLYCERINE CHIMIQUEMENT PURE

POUR L'USAGE PHARMACEUTIQUE.

Ces produits de la célèbre fabrique de F. A. Sarg's de Vienne, approuvés par les premiers médecins de l'Europe sont les seuls qui jouissent du patronage des principales cours.

Depôt Général à la Droguerie Centrale Maison Della-Sudda, rue Yéni-Djami, Nos 16, 18, 20 et 22 et à la Pharmacie Della-Sudda à Péra.

Se méfier des nombreuses contrefaçons qu'on débite à Constantinople.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople —Marseille. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combines des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix reduits de Constantinople à Paris avec arrêts à M... et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivee à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour ... Constantinople le mardi.

Ligne de Trebizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivee à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France ... d'Italie.

FEUTRE POUR TOITURE

Ce feutre, employe avec succes par les compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et un grand nombre d'industriels, en France et en Angleterre, procure une toiture ininflammable par dessus, legere et de longue durée. Les toitures en feutre ANDER...

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudieres

Agents et depositaires,
L. ET. A BERTIN Frères.
Cité Française.
Maison à Paris et à Londres.

AGENCE TELÉGRAPHIQUE

BORDEANO et Cie

... aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, ... sie, Grèce, Perse, etc.

Prix: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

USINE DE BECHIKTACH

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES ORDINAIRES ET DE LUXE

MÉDAILLE DE MERITE A L'EXPOSITION DE VIENNE

ÉCONOMIE DE FRAIS DE TRANSPORT, NOLIS, DOUANE, ETC., ETC.

Menuiserie—Ebénisterie—Sculptures ordinaires et d'art—Parquetterie—Carrosserie

Materiel spécial de terrassement de chemin de fer, etc., etc.

Le public est informé que l'usine fabrique, tant pour le commerce que pour le détail, à bien meilleur marché que les plus importantes fabriques d'Europe et dans d'aussi bonnes conditions de solidité et de luxe, tous les articles énumérés ci-dessous, savoir:

Menuiserie et Ebenisterie

(Bois du pays: Chene, orme, charme, sapin, érable, noyer, loupe de noyer, etc).
(Bois Exotiques: Acajou, palissandre, teck, ébene, thuya, Bois de rose....)
Objets d'art: Nacre, Ecaille, Ivoire, et compositions spéciales.

Armoires. Commodes. Buffets. Bibliothèques. Tables. Pose encrier. Etagères. Consoles. Galeries. Lits.

Tabourets. Guéridons. Glaces. Encadrements. Bureaux. Fourniments à l'usage des tapissiers. Chaises. Fauteuils. Canapés.

Divans. Toilettes. Lavabos. Psychées. Ecrans. Secrétaires. Porte-manteaux. Porte-statuettes. Mobillier des salles d'attente de Gare de Chemin de fer et de bureaux.

Menuiserie en bâtiment

Portes. Fenêtres. Persiennes. Abat-jours. Casiers. Banquettes. Parquets ordinairs. » mosaïques. » à clair-voie. Rampes diverses. Balustrades. Moulures diverses. Encadrements.

Châlets. Kiosques. Ornements. Découpures diverses.

Carrosserie.

Voitures. Coupés. Omnibus. Wagonnets. Matériel de chemins de fer. » de Tramways. » de terrassements.

Chemin de fer mobile: pour terrassements de voies de chemins de fer. Exploitation agricoles. » minieres.

Nota. — Ce systeme remplace avec avantage la brouette, le tombereau, et peut s'employer pour toutes sorte de transport.

Pour toutes commandes, s'adresser aux bureaux de l'usine, rue Dere-Itchi à Bechiktach.

Typographie et Lithographie ...

ANNEE 8me N° 137 — Djemazi-ul-ewel 3 1291 — MERCREDI 17 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible] BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra.......	50 francs	25 francs	14 francs
Provinces..	60 —	34 —	
Etrangers..	80 —	42 —	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 16 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

L'*Independance Belge* nous a apporté quelques détails sur l'incident soulevé, dans la seance du 9, par M. Girerd, relativement à l'élection de M. de Bourgoing ; incident qui est cause de toutes les agitations bonapartistes qui ont eu lieu depuis, et que notre correspondant télégraphique nous avait signalé de suite.

Voici comment s'exprime la feuille bruxelloise :

« Un incident a surgi, à l'occasion d'une question de M. Cyprien Girerd, député de la Nièvre. Lors de la récente élection de M. de Bourgoing dans ce département, les bonapartistes ont repandu une circulaire, écrite au nom d'un comité central de l'*appel au peuple* et promettant des places aux amis de l'ancien écuyer de l'homme de Sedan, en récompense du zèle qu'ils déploieraient. M. Girerd a demandé au gouvernement si ce comité central existait réellement, s'il était autorise et s'il serait poursuivi, dans le cas où il existerait illégalement.

« M. de Fourtou a répondu qu'il n'y avait aucune autorisation donnée par son département à un comité de cette espece. M. Rouher a affirmé qu'il n'avait aucune connaissance, pas plus que son ami, M. de Bourgoing, de l'existence de ce comité. Enfin, M. Tailhand, garde des sceaux, a déclaré qu'il avait demandé des renseignements et que, dès qu'ils lui seraient parvenus, il aviserait aux mesures à prendre, promettant d'ailleurs qu'en aucun cas le gouvernement ne tolérerait une association permanente, telle que serait le comité en question, d'après la circulaire dénoncée par M. Girerd.

« M. Gambetta, dont on avait annoncé pour cette seance une interpellation, concernant les menees bonapartistes, s'est contenté de completer la question de son collègue de la gauche, en rapprochant des promesses d'emplois contenues dans la circulaire du comité central de l'appel au peuple et les nominations obstinément bonapartistes que M. Magne ne cesse de faire dans l'administration des finances. Le ministre mis ainsi directement en cause n'a été défendu par aucun de ses collègues, mais M. Rouher s'est fait son avocat en des termes tels qu'il s'en est suivi une vive altercation entre l'ancien vice-empereur et l'ancien chef du gouvernement de la Defense nationale en province. »

L'exasperation des imperialistes se comprend facilement quand on songe que M. Girerd a dévoilé les moyens de corruption employés pour faire triompher la candidature de M. de Bourgoing, et de plus que les débats qui ont eu lieu sont l'arrêt de mort d'un comite, que tout le monde connait depuis longtemps, et dont le gouvernement — suivant les declarations de M. de Fourtou — était seul à ignorer l'existence.

Le vote de la Chambre des Députés bavarois en faveur du jésuite Fugger a produit à Berlin une très-vive irritation.

On sait que le père Fugger, qui appartient à une famille comtale médiatisée de la Baviere, avait été expulsé de ce pays en vertu d'une loi de l'empire. Apres avoir épuisé toutes les instances judiciaires et administratives, le père Fugger s'est adressé à la Chambre, en se basant sur ce motif que le gouvernement avait violé, en sa personne, la Constitution et les droits réservés à la Bavière par le traite de Versailles Une résolution dans ce sens, déposée par deux députés, a éte adoptée à la majorité d'une seule voix.

La controverse, comme on le voit, porte sur l'interprétation de la convention du 23 novembre 1870, dont l'un des articles reconnaît à la Baviere le privilége d'avoir sa propre législation en matière de droit de résidence et de domicile.

Les défenseurs du pétitionnaire ont fait valoir que ce privilége ou ce *droit réservé*, suivant l'expression consacrée, interdit aux autorités de l'Empire de prononcer l'expulsion ou l'internement d'un citoyen bavarois. Mais, fait-on observer à Berlin, il est impossible que les citoyens bavarois puissent être affranchis d'une mesure votée par le Parlement de l'Empire et promulguée par l'autorité exécutive de ce même Empire; une telle mesure doit être exécutée sur tout le territoire de la Confédération et est applicable aux citoyens de tous les Etats fedéres.

Que la chose déplaise à Berlin, dans les sphères officielles, cela se comprend, mais il est évident que la Bavière peut invoquer la convention de 1870, pour refuser de se soumettre à une loi de l'Empire touchant au droit de domicile et de résidence, le traité lui ayant laissé, en cette matière, une complète indépendance.

Dans tous les cas nous croyons que ce vote du parlement de Munich est de nature à rendre plus profonde que jamais l'antipathie qui règne entre les Bavarois et les Prussiens.

M. Ulloa, ministre des affaires etrangeres du cabinet Madrilène vient d'adresser une circulaire aux agents diplomatiques de l'Espagne a l'etranger, relativement aux bruits qui avaient couru de démarches faites par le gouvernement du maréchal Serrano pour obtenir la reconnaissance de la République, de la part des puissances européennes.

Dans ce document le gouvernement espagnol déclare qu'il ne demande rien aux puissances, et qu'il n'a d'autre préoccupation que de finir la guerre civile en Espagne et dans les colonies. Il espere toutefois que les puissances lui sauront gré de ses efforts pour en finir avec l'anarchie aussi bien qu'avec l'absolutisme.

Finalement, le gouvernement déclare que la nation sera appelée à faire connaitre sa volonté souveraine dès que la situation le permettra.

Les opérations de l'armée républicaine contre les carlistes sont suspendues à cause de la pluie.

Le maréchal Concha est à Logrono sur l'Ebre. Il a rendu visite au maréchal Espartero, qui l'a félicité pour la délivrance de Bilbao.

D'un autre côte l'arrivée à Saint-Sébastien de nos vaisseaux chargés de troupes, a fait lever aux carlistes le blocus d'Hernani.

L'*Indépendance belge* a reçu de Melbourne des renseignements positifs sur les noms des compagnons d'évasion de M. Rochefort.

Ce sont MM. Grousset, Jourde, Pain, Baillière et Granthille. Ils etaient internés les uns sur la presqu'île Ducos, les autres sur l'île des Pins.

Ce serait en se livrant au plaisir de la peche que les condamnes auraient pu gagner une barque de commerce en chargement pres de la côte.

L'AVENIR DE LA TURQUIE (1).

IX.

« Gouverner, c'est prevoir »

Ce que nous avons dit pour les cereales ne peut evidemment pas s'appliquer egalement à tous les produits du sol, et plus il entre de *travail* dans la confection d'un produit plus celui-ci doit etre protege.

En effet, le travail national doit etre encourage par tous les moyens possibles, parce que le travail du peuple, c'est la fortune du pays, c'est la source de sa prosperite, c'est la garantie de son independance, c'est la seule mine que l'on puisse exploiter sans crainte d'en decouvrir le fond.

Le travail national encourage, ce sera pour la Turquie le retablissement de ses finances ; les emprunts que le gouvernement pourra conclure alors seront affectes à des travaux productifs, ils ne serviront plus à payer les lourds interets d'une dette sterile, mais en augmentant le capital que la nation pourra mettre en œuvre, ils lui assureront un avenir prospere auquel nous devons tous concourir les uns par nos etudes, nos meditations et nos conseils, les autres par leurs actes et la mise a profit des leçons de l'experience.

Ce travail, nous l'avons dit precedemment, l'agriculture en absorbera la plus grande part.

La Turquie dont les immenses ressources naturelles commencent à peine à etre exploitees, ne peut pas, ne doit pas se borner à fournir des matieres premieres aux autres nations du continent, et à payer ensuite, à un prix eleve, ces matieres qui lui reviennent faconnees par l'industrie etrangere.

Le climat est favorable à toutes les cultures, et les produits du sol peuvent atteindre une variete qu'ils n'ont pas dans les autres contrees de l'Europe, pourquoi ces produits ne seraient-ils pas transformés sur place ? quelle necessite y a-t-il à les expedier en France ou en Angleterre, pour leur incorporer une certaine quantite de travail qu'il nous faut rembourser ensuite, au plus grand avantage des importateurs, mais à notre propre detriment ?

Pourquoi? Ce point d'interrogation reste sans reponse.

Mais la logique des evenements ne permet pas une pareille lacune dans l'existence d'un peuple.

La Turquie depourvue des industries qu'il lui serait facile d'etablir sur son sol, agit comme un individu qui tout en ne travaillant pas suffisamment pour assurer son existence ne s'imposerait aucune privation grâce aux emprunts qu'il reussirait à faire à la bourse de ses amis.

La situation est identiquement la même, et nous ne voyons qu'un moyen d'en sortir, pour un homme place dans cette position.

Ce moyen, c'est le travail ; il n'en existe pas un autre.

Un homme peut du moins faire un heritage et retablir ainsi ses affaires, c'est une perspective qu'un peuple ne peut pas avoir devant lui. En dehors des biens obtenus par son travail et son industrie, une nation acquiert encore parfois quelques richesses par la guerre ou par la conquete ; cette eventualite n'existe pas pour le peuple ottoman. Il a ete conquerant à son heure, mais l'ere des conquetes est fermee pour lui comme pour l'Europe. Quelques faits recents peuvent donner à cette assertion une apparence de dementi, nous la maintiendrons cependant, et nous ne croyons pas qu'il soit possible de nous contredire lorsque nous affirmerons que les dernieres guerres qui ont ensanglante le monde n'ont pas ete pour les vainqueurs une source de fortune bien productive.

Cette eventualite n'existe heureusement pas pour nous, il n'y a donc point lieu de nous y arreter, et il ne nous reste que le travail sur lequel nous puissions compter pour nous enrichir.

Cela suffit ; mais à une condition, c'est que l'Empire ottoman entrera bientot dans cette voie et qu'il y marchera d'un pas rapide.

L'agriculture telle qu'elle existe, avec les moyens d'action dont elle dispose, ne suffit plus à nos besoins, il faut donc creer de nouvelles ressources ; un peuple ne peut pas indefiniment se faire entretenir par la terre et ne lui restituer qu'une somme minime, de travail ; la terre est une bonne nourrice qui s'epuise pourtant soumise à un pareil regime, et à laquelle il est temps que l'industrie proprement dite vienne en aide.

Le developpement de celle-ci n'est qu'une affaire de tarifs; ce sera, nous l'avons demontre, le resultat d'une intelligente protection, et d'une grande liberte donnee aux entreprises nouvelles.

(1) Voir le N° du 15 juin 1874.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 10 juin 1874.

Décidément le temps est encore de tous les agents qui interviennent dans la solution des affaires politiques le plus efficace sinon le plus expéditif, et c'est toujours avec lui que l'on doit principalement compter.

La situation actuelle, vous en conviendrez aisément, n'est plus tolérable. C'est la prolongation indéfinie d'un état de choses qui pendant plusieurs mois a trouvé sa justification et sa raison d'être dans les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions; mais ces conditions se sont modifiées, et la France ne peut pas indéfiniment demeurer dans cette incertitude du lendemain qui paralyse les affaires, et dont la funeste influence est si vivement ressentie.

Le besoin de stabilité dans le gouvernement est reconnu de tout le monde.

Relisez le Message que le maréchal de Mac-Mahon adressait à l'Assemblée nationale en date du 17 novembre 1873: « La France dont les vœux demandent pour le gouvernement de la stabilité et de la force ne comprendrait pas une résolution qui attribuerait au President de la République un pouvoir dont la durée et le caractère seraient soumis dès son debut à des réserves et à des conditions suspensives. »

La dessus le maréchal concluait à l'organisation definitive du septennat.

Le 16 mars 1874, le prince impérial recevant à Chislehurst les bonapartistes venus pour le féliciter à l'occasion de sa majorité politique, tenait le même langage, et trouvait que la sécurite garantie par le septennat n'etait encore point la bonne, la vraie sécurité dont lui seul pretend avoir le depôt, il s'exprimait ainsi : « L'ordre matériel n'est pas la sécurite. L'avenir demeure inconnu, les intérêts s'en effraient, les passions peuvent en abuser. » Et le jeune prince offrait naturellement de consacrer sa vie à la défense de l'ordre, et au rétablissement d'un gouvernement fort.

Tous les partis tiennent à cet égard le même langage, tous ont pour objectif l'établissement d'une forme durable de gouvernement, mais le temps est venu derouter quelques-unes de leurs combinaisons, en faisant ressortir la vanité des prétentions soutenues par les uns et l'impuissance des autres.

Cependant il ressortait un enseignement de tous les faits qui se sont accomplis depuis les élections générales de février 1871.

D'une part les progrès de la République ont été constatés, les élections partielles l'ont surabondamment prouvé, de l'autre, les échecs de l'idée monarchique ont principalement atteint les représentants de la légitimité et ceux de l'orléanisme, pendant que le bonapartisme terrassé d'abord relevait la tête, et finissait par faire triompher ses candidats, grâce au concours que lui donnaient quelques membres du gouvernement aveuglés par la haine de la République.

L'élection de M. de Bourgoing est venue éclairer la situation d'un nouveau jour en démontrant le danger qu'il y avait à favoriser les menées bonapartistes, et les perils que présentait la marche suivie par le gouvernement ont apparu avec une évidence [illegible].

[illegible]

Le moment était donc bien choisi pour prendre une résolution, et c'est ce que le centre gauche vient de saisir en publiant un manifeste qui a groupe 120 signatures de membres appartenant à ce groupe de l'Assemblée nationale.

Les republicains ont tous adhéré à ce programme très-net, reproduit dans les journaux que vous recevrez de France, et qui se résume en deux termes : « organisation de la République définitivement reconnue comme etant la forme du gouvernement, » ou bien, « dissolution de l'assemblée dont l'impuissance est définitivement prouvée. »

Les termes moderés en lesquels ce manifeste est conçu qui ont rallié quelques membres appartenant aux deux centres, et qui le 16 mai votaient pour le ministere, on peut esperer encore l'adhésion de quelques membres raisonnables du centre droit, de ceux que le bonapartisme effraie par son audace et les progres que sa propagande lui assurent; enfin grâce aux gauches moderee et extrême, qui appuieront une proposition tendant à la proclamation de la République, on peut compter sur un succes du côté des républicains.

Non pas que la République doive sortir d'un vote de l'assemblee, surtout avec une majorité raisonnable, et qui permette de la reconnaître comme forme definitive du gouvernement de la France. Mais au cas où ce vote ne serait pas obtenu, on peut compter du moins sur la dissolution prochaine que les événements auront imposée.

Les tendances bonapartistes du gouvernement ont valu au ministère une vive interpellation de M. Cyprien Girerd, ancien préfet de la Nievre après le 4 Septembre.

Dans un petit discours incisif, M. Girerd a interrogé le gouvernement sur l'existence d'un comité bonapartiste dans ce departement. M. Gambetta est ensuite venu faire le proces à M. Magne dont les actes recents accusent une complicité evidente dans l'attitude que les bonapartistes ont prise.

En nommant à tous les emplois dont il dispose des fonctionnaires dévoues à l'Empire, M. Magne ne fait d'ailleurs que suivre l'exemple du duc de Broglie.

M. Rouher a pris alors la parole et j'ai assisté à une des seances les plus orageuses qui se soient produites depuis longtemps

C'était la lutte du bonapartisme et de la République: placée sur le terrain des personnalités, elle a vite dégénéré en invectives, et le mot *misérables* a été lancé à l'adresse des clients de M. Rouher.

Grand tumulte, on se montre le poing de part et d'autre, et pour rétablir l'ordre le président impose silence à la gauche en lui infligeant plusieurs rappels à l'ordre ; la séance est levée au milieu d'une agitation impossible à décrire.

On s'est assez vivement préoccupé à la Chambre d'un incident qui s'est passé dernièrement au Jockey-Club. M. Alfred Magne que son père vient de nommer, receveur général à Laon, a perdu en deux soirées consécutives, la somme de 280.000 fr. au jeu. Au meme cercle M. le marquis de Castellane a perdu 50,000 fr. en une seule nuit. Des pertes aussi exagérées ont été généralement jugées peu compatibles avec la réserve qui convient à la situation administrative et politique de ces Messieurs.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

S. M. le Sultan a bien voulu conférer à S. A. le Chéikh-ul-Islam le Grand-Cordon de l'*Osmanié* avec les insignes en brillants.

Avant-hier cette décoration a éte remise à Son Altesse par le Chambellan de Sa Majeste, Ibrahim bey, et le même jour le Chéikh-ul-Islam a éte admis à presenter ses remerciments au Sultan pour cette nouvelle marque de bienveillance.

Hier le Grand-Vézir a ete mandé au Palais Impérial où il a travaillé avec Sa Majesté le Sultan.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie comte Zichy a eu hier une entrevue à la Sublime Porte avec le Grand-Vézir et le ministre des Affaires Etrangères.

Vendredi dernier S. Exc. Mirza Mohsin khan, ministre de Perse, est allé rendre visite à Vely pacha, fils de feu Kiritly Moustafa pacha.

Le maréchal du Palais, Férid pacha, et le ministre des Travaux publics, Edhem pacha, accompagnés de Saadi bey, *muhassebedji* du Tresor Impérial et Directeur de la fabrique des Fez sont allés jeudi dernier visiter la grande fabrique de soie sise à Héréké et appartenant à S. M. le Sultan.

Ce sont les travaux de reparation à exécuter dans cet établissement qui ont nécessité la visite de ces fonctionnaires, qui sont rentrés le même jour à Constantinople, après avoir décidé quels étaient les travaux urgents. Le ministre des Travaux publics a été chargé de leur exécution.

M. Eichmann et Mme Eichmann ont fait la semaine dernière une excursion à bord du stationnaire allemand le *Météore*. S. Exc. est allee jusqu'à [illegible] et de là à Brousse.

Pendant les deux journees qu'il a passées à Brousse, M. d'Eichmann a visité tous les monuments et les curiosités que cette ville possède, et vendredi il est revenu à Constantinople à bord du stationnaire.

Le Grand-Vézir a telegraphié à tous les gouverneurs généraux de province pour les inviter à prendre des mesures sévères pour que désormais les revenus de l'Administration des archives Impériales soient perçus régulicrement et sans aucun retard. De son côte, Ghalib bey a transmis aux agents du Defterhané des instructions dans le même sens.

Nous apprenons que le baron de Werther, le nouvel ambassadeur d'Allemagne, n'arrivera a Constantinople que dans les premiers jours du mois de juillet.

D'après la liste publiée par la comité des secours institué en faveur des affamés de l'Anatolie, les sommes souscrites jusqu'à présent s'élèvent à p. 4,770,553.

Les nouvelles télégraphiques reçues de Chio, annoncent que la princesse mère du khédive est arrivee avant-hier dans cette île, il est probable qu'avant de se rendre à Constantinople S. A. ira passer quelques jours aux eaux thermales de Lidja.

Nous apprenons que le ministere des finances a ratifié la proposition tendant à une augmentation mensuelle de soixante-dix mille piastres au budget de l'administration des télégraphes. Cette augmentation est destinée à ameliorer les traitements des employés.

Nous sommes d'autant plus heureux d'apprendre cette nouvelle que nous avons toujours defendu la cause des employés dont la remunération est loin d'etre en proportion des services qu'ils rendent, et que cette insuffisance dans le chiffre des traitements a obligé les plus capables à quitter le service de l'administration pour chercher ailleurs une occupation plus lucrative.

Tout le mérite de cette mesure revient à Salim effendi; directeur général des Telégraphes et Postes, qui depuis sa nomination n'a cessé de faire d'actives demarches pour obtenir une augmentation en faveur de ses administrés. C'est grace à ses instances auprès du grand-vézir qu'il a fini par voir ses efforts couronnes de succes. Nous nous empressons d'en féliciter Son Excellence et, nous sommes certain, que Salim effendi trouvera dans ce succès un encouragement nouveau pour persévérer dans les ameliorations qu'il cherche à introduire dans l'administration qu'il dirige.

Edib effendi, commissaire impérial sur la ligne du chemin de fer de Smyrne, se trouve en congé à Constantinople depuis lundi.

Le second volume de *Musulmans et Chretiens — La Turquie en 1873 et 1874* est paru, il y a quelques jours, et cet ouvrage fait grand bruit dans tous les cercles. Nous sommes d'avis qu'il en fera plus encore quand on aura eu le temps de le commenter et de se rendre compte de son importance.

M. le Vicomte Alfred de Caston est, à la fois, un homme d'un grand esprit et un observateur. De plus, il a une mémoire prodigieuse, il a beaucoup vu, il frequente les hautes spheres du monde politique, il connait souvent le secret des coulisses diplomatiques, et c'est avec une fine ironie qu'il parle la plupart du temps de ce qu'il a vu.

Rien d'aride dans les 670 pages de son livre, et cependant il traite, souvent, de questions fort ardues et peu attrayantes de leur nature. Mais il le fait avec cet esprit qui charme, dont il a le secret, et dont l'ecole française est le type.

Mais parmi les pages attrayantes de ce volume, il y a un passage dans lequel M. Alfred de Caston s'est élevé aux plus hautes régions du beau, du vrai, du iuste, c'est celui dans lequel il parle de la guerre de 1870, et établit une comparaison entre le *peuple* et la *canaille* !

Il y a là des lignes émues, passionnées, qui resteront et contribueront puissamment au succès de l'œuvre de M. de Caston.

Nous n'avons malheureusement pas assez d'espace pour examiner, comme il le mérite, l'ouvrage dont il s'agit. Rien que pour en faire connaître les grandes lignes, il nous faudrait lui consacrer une longue étude, et nous ne le pouvons point.

Nous devons nous borner aux quelques lignes que nous venons de lui consacrer. Cependant, nous ne terminerons pas sans ajouter que le dernier volume de M. Alfred de Caston est supérieur à ses ainés et que l'auteur est dans la pleine maturité de son talent.

Le grand assaut d'armes donne par M. le marquis Andreassi et le comte Ristori, dans la salle Adam, passage Hazzopoulo, a obtenu un tel succès ainsi que nous l'avons constaté — que ces messieurs, après s'être assure le concours de MM. Moiroux père et fils, et de quelques autres professeurs, donneront un second assaut dimanche prochain, 21 juin, à 2 h. 1/2, dans la salle du palais de France à Thérapia.

M. le comte de Vogüé, ambassadeur de France, a bien voulu mettre, gracieusement, à la disposition de MM. Andreassi et Ristori, le palais de l'ambassade.

Nous sommes convaincu que le public d'élite qui habite, en ce moment, Thérapia ira applaudir MM. Andreassi, Ristori, et Moiroux père et fils.

Nous croyons savoir que l'Administration de l'artillerie Impériale a l'intention de demander au gouvernement allemand un maître-ouvrier et un chimiste distingués qui seraient engagés par contrat à entrer au service du Tophane pour la fabrication de la poudre dans les poudrières de l'Etat et pour la décomposition et l'analyse des matières employées pour cette fabrication.

Par suite des inconvenients auxquels donnait lieu la circulation dans la capitale des cartes de jeu à images venérées ou sacrées qui froissaient certaines susceptibilites, la Douane a du interdire l'introduction de ces cartes qui seront désormais retenues dans ses bureaux.

Nous venons de voir, dans les salons de MM. Abdullah freres, un tableau qui est un chef-d'œuvre, si on tient compte de l'âge de celui qui l'a peint, et des matériaux dont il s'est servi.

Cette toile représente une nature morte, composée d'une maroullia, d'un concombre, de quelques fraises, et de cerises, le tout d'une vérité et d'une observation saisissantes.

Le peintre est un enfant de treize ans, qui se prive souvent de manger pour s'adonner à sa passion pour la peinture.

La toile est faite d'un morceau de percale qu'il a enduit d'une couche de blanc d'Espagne, dans laquelle il a mêlé de l'huile. Aucun artiste ne voudrait peindre sur une toile pareille, et cependant, l'enfant dont nous parlons a obtenu des transparences, des finesses de ton, un coloris charmants.

Il y a dans cet enfant, que la misère etreint, un véritable artiste dont il faudrait développer le talent.

Que la colonie arménienne, à laquelle il appartient, fournisse à ce peintre, en herbe, les moyens d'étudier et elle sera largement récompensée, avant peu, des sacrifices qu'elle pourra faire.

Nous avons déjà parle des inconvénients que présentait l'emploi du *Midhat* sur la ligne de Carakeuï aux Iles des Princes.

Nous avons dit que ce bateau acheté par l'*Azizie* à la compagnie fluviale de navigation sur le Danube ne reunissait aucune des conditions necessaires pour tenir la mer, et que les passagers y étaient secoués comme des noix dans un sac.

L'*Azizié* est une Compagnie exceptionnelle, ainsi qu'on en jugera par le récit suivant que nous empruntons au *Phare du Bosphore*, elle a voulu du moins que ses mecaniciens fussent assortis à ses bâtiments, et elle a remplacé le personnel capable dont elle disposait par des chauffeurs turcs. Alors on comprend les résultats qu'elle a obtenus et que notre confrere décrit en ces termes :

« Le *Midhat* reprit, vendredi passe, ses voyages après avoir subi quelques réparations que les coups de mer avaient rendues nécessaires.

« A peine parti de Halki pour Prinkipo, le *Midhat* s'arrêta tout court faute de vapeur. Les apprentis mécaniciens l'avaient laisse échapper par inadvertance. Force fut au capitaine de descendre dans la chambre de la machine et de chercher à indiquer tant bien que mal aux mecaniciens improvisés l'emploi des divers robinets, roues etc.

« Le lendemain, samedi, la meme comédie se répéta. Cette fois-ci, quoique la scène fût la même, les personnages étaient en partie changés.

« Hier, lundi, les passagers, surpris de voir qu'aucun accident ne les troublait, se penchèrent sur l'ouverture d'en haut qui donne le jour à la chambre et assistèrent tantôt en riant, tantôt en maugréant à une scene autrement burlesque.

« Les malheureux chauffeurs tenaient conseil sous la presidence du *cafedji* du bord. Ce jour-là il n'y avait pas eu d'accident parce que le fabricant de tisane initiait les jeunes adeptes de la mécanique aux secrets des machines à vapeur et leur expliquait les commandements que le porte-voix du capitaine leur faisait parvenir en anglais.

« Nous n'avons qu'une crainte en livrant ce scandale à la publicite : c'est que la compagnie, apprenant le talent de ses cafedjis, ne se mette dans la tête de les substituer, moyennant quelques *bechliks* par mois et dans le but de parfaire ses économies, à tous les mecaniciens de ceux de ses bateaux qui font le cabotage dans la Méditerranee et dans la mer Noire. »

Les *rédifs* de Constantinople ayant terminé les exercices annuels prescrits par les règlements, ont éte congédiés, samedi dernier, après avoir exécuté des exercices à feu en présence du prince Youssouf Izzeddin effendi.

Après les manœuvres S. A. a passe la revue des troupes, entouré de l'état-major de la Garde Impériale, du Caï-

makam du ministère de la Guerre et du président du *Dari-Choura*.

—

On écrit de Sofia que les travaux de la ligne ferrée qui doit relier cette ville à Mitrovtcha ont été inaugurés le 1er courant.

CANAL DE SUEZ.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES.

18e Réunion—2 juin 1874

RAPPORT DE M. FERDINAND DE LESSEPS au nom du Conseil d'Administration

Situation générale.

(Suite et fin.)

La courte expérience que nous avons faite depuis un mois de l'application forcée du nouveau tarif, avec son tonnage inexact et ses surtaxes arbitraires, a confirmé nos prévisions. Il est des navires—et des navires anglais—qui vous payent plus avec la taxe illégale qu'ils ne vous payaient avec la taxe légale. Par contre, les paquebots-poste subventionnés bénéficient d'une réduction scandaleuse.

Le gross-tonnage seul répondait aux légitimes exigences de votre acte de concession. Seul il taxait les navires avec égalité.

Vous remarquerez, d'ailleurs, que la Commission de Constantinople préconisait le mode de jaugeage dit *Danubien* comme universel: Ce tonnage vous a été imposé par la force, mais pas un seul gouvernement ne l'a encore adopté.

On vous impose donc un tonnage inexact favorisant certains navires, et pour compenser la perte qui doit nécessairement résulter de l'adoption d'un tonnage inexact, on vous accorde une surtaxe.

Mais par une disposition spéciale, on édicte que cette surtaxe sera diminuée dès que votre trafic aura atteint un chiffre annuel de 2,100,000 tonnes.

Vous chercheriez en vain, dans votre contrat, une clause, une phrase, un mot permettant cette innovation. C'est une violation absolue de votre droit.

Enfin la décision vous refuse la surtaxe pour les bâtiments de guerre, pour les bâtiments construits ou nolisés pour le transport de troupes et pour les bâtiments sur lest. Cette fois encore, vos adversaires ne violent pas seulement l'esprit de votre contrat, ils en violent encore la lettre.

Quel est votre droit? Que vaut votre contrat? Qu'est-ce que la tonne de capacité visée dans votre concession?

Nous avions répondu à ces questions, loyalement, publiquement après deux enquetes.

A leur tour, questionnés par des adversaires français, les juges français répondaient catégoriquement.

L'arrêt mémorable de la cour d'appel de Paris ne saurait être trop reproduit. Il a sa place marquée dans ce rapport, lequel doit constater aux yeux du monde entier les droits méconnus des actionnaires français.

Voici le texte des principaux considérants de la Cour d'appel de Paris sur la question.

En fait:

Considérant que, suivant l'article 17 du firman, le péage du Canal doit être au maximum de 10 francs par tonne de capacité;

Que ce texte, ainsi que cela est de part et d'autre reconnu, se réfère à la monnaie française du franc, et à la tonne maritime française;

Que les mots «tonne de capacité» s'entendent d'une mesure de vide ou de volums, par opposition à la tonne effective et matérielle de marchandises;

Que cette mesure de la tonne, qui n'a jamais varié en France, depuis l'ordonnance de 1681 de Colbert, est, dans le système métrique actuel, le cube d'un mètre 44 centièmes;

Que telle est, définition donnée, la capacité de la tonne, ou la tonne de capacité;

Considérant que l'acte de concession ne mentionnant que la tonne de capacité ne dit rien du procédé par lequel on calculera dans le navire le nombre des tonnes, et on établira le tonnage à l'effet de supporter la taxe;

Que c'est à ce silence de la convention qu'il faut suppléer;

Considérant que la partie qui prend un engagement garde, pour ce qui tient aux moyens de l'exécuter, une liberté que des dispositions expresses de la convention auraient seules pu lui ôter ou restreindre; que la convention n'ayant prescrit à la Compagnie de Suez aucune jauge officielle, ni aucune méthode déterminée de tonnage, la Compagnie est restée à cet égard en possession de sa liberté; qu'elle est libre d'adopter le mode de jaugeage qui lui convient le mieux pourvu qu'elle demeure dans les termes stricts de son contrat, et qu'il ne soit jamais perçu qu'un maximum de 10 frcs. par tonne de capacité de 1m, 44, réellement existante dans les parties du navire disponibles au fret et au transport;

Considérant que cette interprétation se confirme par le paragraphe 7 de l'article 34 des statuts de la Compagnie, qui sont annexés au firman de concession, et servent à en préciser le sens et la portée;

Que ledit article est conçu en ces termes: «Le Conseil d'administration statue sur les objets suivants... conditions et mode de perception des tarifs;»

Que ces expressions s'appliquent, par leur généralité, à l'opération du tonnage, qui est un mode de perception des tarifs;

Que, de l'avis de la Compagnie des Messageries elle-même, la Compagnie de Suez use de sa liberté dans l'opération du tonnage, puisqu'on ne lui conteste point le pouvoir de fixer les divers coefficients ou le barème général au moyen desquels elle ramènerait les tonnages officiels des navires des diverses nations à la base d'une taxe uniformément perçue sans faveur pour aucun pavillon;

Qu'en présence des textes ci-dessus, soit du firman, soit des statuts, la Compagnie de Suez doit être libre aussi bien de déterminer le mode fondamental du tonnage pour tous les navires que le mode particulier des coefficients applicables à la jauge officielle des navires des diverses nations;

Considérant aussi que l'interprétation doit se faire, surtout dans les actes consentis par l'autorité publique, d'après l'objet le plus équitable que les parties contractantes pouvaient avoir en vue;

Qu'il s'agissait de la perception d'un droit de navigation sur une faculté de fret ou de transport;

Qu'il était juste en soi que la perception du droit se fit sur toute la capacité utilisable du navire, puisque le navire profitait commercialement dans toute cette mesure de l'avantage de la traversée sur le Canal;

Qu'il est notoire qu'à l'époque de la concession, partout, même en France, les tonnages officiels n'étaient, par des causes qui se rattachaient à la concurrence des marines marchandes, qu'une expression souvent très-affaiblie et toujours inexacte du nombre des tonneaux que les navires étaient capables de porter;

Que l'adoption par la Compagnie de Suez d'un tonnage dégagé des atténuations des patentes officielles, et répondant à la vérité du fret et du transport, ne pouvait donc que prêter à la perception du droit de navigation sa base la plus juste;

Que tel est le caractère du gross-tonnage anglais que la Compagnie de Suez a adopté par son règlement de navigation du 4 mars 1872, qui a donné lieu au procès;

Que le choix de la Compagnie se justifie d'autant mieux que ce gross-tonnage tend à se généraliser dans la pratique maritime, et que la France se l'est approprié depuis le commencement du procès, par le décret du 24 décembre 1872;

Que si au gross tonnage anglais, la Compagnie de Suez a fait, il est vrai, une addition pour atteindre à une détermination plus exacte de la capacité utilisable du navire, on n'a point cherché à démontrer, ni même allégué devant la Cour que ce mode de jaugeage dût conduire à compter plus de tonnes d'un mètre quarante-quatre centièmes, qu'il n'en entre réellement dans les flancs des navires réservés à la cargaison et au transport.

Considérant enfin, pour donner un dernier fondement à cette interprétation, que la commune intention des parties contractantes, tant du Khédive que de la Compagnie de Suez, s'est clairement révélée, soit dans les faits qui se sont produits lors de la préparation du contrat, soit dans les faits qui l'ont suivi, et qui en ont marqué l'exécution volontaire par le gouvernement égypto-ottoman et par la Compagnie;

Considérant, quant aux premiers de ces faits, que le témoignage du consul général des Pays-Bas, M. de Ruyssenaërs, chargé par le Khédive d'arrêter avec M. de Lesseps le texte français du contrat et le témoignage concordant de Mougel Bey, actuellement membre du conseil du ministère des travaux publics en Turquie, ne laissent pas de doute sur le sens qu'on a voulu attacher aux mots «tonne de capacité» dans l'article 17 du firman;

Que ces mots «tonne de capacité» ont été substitués, sur une observation de M. de Ruyssenaërs au mot «toune» qui se trouvait seul dans le texte primitif, et que M. de Ruyssenaërs a rendu compte de la manière suivante de ce changement: «Cette expression m'a paru indiquer la capacité réelle du navire, le complet chargement qui pouvait y être placé, c'est le sens que j'y donnais dans ma pensée; j'acceptai par conséquent cette rédaction, et elle fut arrêtée par S. A. Mohammed Saïd;»

Qu'il est certain par là que dans les pourparlers officiels qui ont élaboré la concession, et fixé la rédaction reproduite par l'article 17 du firman, il était entendu que les droits de navigation se percevraient sur le nombre de tonnes représentant toute la capacité utilisable, ou tout le chargement possible des navires.

Considérant que l'exécution donnée à la concession, soit par la puissance publique en Egypte, soit par la Compagnie de Suez, n'a pas attesté moins démonstrativement que tel était le véritable sens du contrat;

Qu'en effet, dès le début, la Compagnie du Suez, affirmant toute l'étendue de son droit, a déclaré, par son premier règlement de navigation du 17 août 1869, que le droit serait perçu sur le tonnage réel, et que jusqu'à nouvel ordre seulement, les papiers officiels de bord serviraient à l'établissement du droit;

Que, depuis, la Compagnie n'a cessé de mettre publiquement à l'étude, dans des commissions formées des hommes les plus compétents, la question du meilleur mode de tonnage, jusqu'au règlement de navigation définitif du 4 mars 1872;

Que ces actes divers n'ont soulevé aucune opposition du Khédive ni du gouvernement du Sultan, malgré des réclamations insistantes qui s'étaient produites, jusque par la voie diplomatique;

Que, d'un commun accord, l'exécution de la concession a donc eu lieu dans le sens qui autorisait la Compagnie de Suez à ne s'astreindre à aucun tonnage officiel, et à régler le péage du Canal sur le nombre vrai des tonnes qu'un navire pouvait porter sans cesser d'être navigable;

Que cette exécution du contrat avec l'approbation tacite du souverain a d'autant plus de force probante qu'il s'agit d'un péage de navigation qui est généralement considéré comme une sorte d'impôt et d'attribut de la puissance publique; qu'un commissaire ottoman était placé près de la Compagnie de Suez avec la mission de surveiller, dans l'intérêt public, l'exécution régulière de la concession; et que si la Compagnie avait forcé abusivement la base de la perception de cette sorte d'impôt qui lui était abandonné, l'autorité aurait eu le strict devoir de réprimer une infraction au contrat qui serait devenu une prévarication véritable;

Considérant qu'il suit de l'interprétation du firman fixée par toutes les raisons qui précèdent que la Compagnie de Suez n'a point outrepassé son droit, en établissant le règlement de navigation du 4 mars 1872, et en opérant les perceptions de péage qui en ont été la conséquence;

Par ces motifs;

Statuant sur l'appel enterjeté par la Compagnie de Suez du jugement rendu entre les parties au Tribunal de commerce de la Seine, sous la date du 26 octobre 1872;

Met à néant le jugement;

Décharge la Compagnie universelle du Canal de Suez des dispositions et condamnations contre elle prononcées;

Faisant ce que les premiers juges auraient dû faire:

Déclare la Compagnie des Messageries maritimes mal fondée en ses demandes, fins et conclusions, l'en déboute;

Ordonne la restitution de l'amende;

Et condamne la Compagnie des Messageries maritimes à tous les dépens de première instance et d'appel.

Malgré les motifs de droit et d'équité qui, dans des circonstances ordinaires, nous auraient autorisé à rejeter purement et simplement les propositions de Constantinople qui, d'ailleurs, ne se présentaient pas encore sous une forme comminatoire, et en considération de nos bons rapports avec l'Égypte et avec la Porte, nous crûmes convenable de déclarer que nous étions prêt à soumettre au Conseil et à l'Assemblée générale des actionnaires la transaction suivante:

Art. 1er. — «Le tonnage officiel, tel » qu'il a été formulé à Constantinople, » est accepté avec le calcul d'une sur» taxe en faveur du Canal de Suez.

Art. 2. — «La surtaxe de trois francs » dans certains cas et de quatre francs » dans d'autres, équivalant à la perce» ption actuelle du Canal est adoptée.

Art. 3. — «La surtaxe sera maintenue jusqu'à ce que les actionnaires soient remboursés de leurs coupons arriérés depuis l'ouverture du Canal (30 millions), que les améliorations complémentaires actuellement prévues et réclamées par la navigation pour faciliter et accélérer le transit du Canal soient exécutées suivant l'état ci-joint (30 millions) et que le capital actions ait atteint un revenu net de 8 pour 100 résultant du bilan présenté à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. »

« A partir de cette époque, la surtaxe sera successivement réduite et éteinte à raison de cinquante centimes par année ».

Art. 4. — «Les bâtiments de guerre, les bâtiments construits ou nolisés pour le transport des troupes seront exemptés de toute surtaxe. Ils payeront le droit de dix francs par tonne sur le tonnage adopté.

Art. 5. — «La surtaxe d'un franc concédée à la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez dans l'année 1871 pour un but spécial est abrogée.»

Art. 6. — «Le droit de pilotage ne dépassera pas le chiffre maximum de 20 francs par décimètre d'enfoncement. Les droits d'ancrage ou de stationnement ne dépasseront pas le chiffre maximum actuel de cinq centimes par jour et par tonne, dans les cas où ces droits sont payés aujourd'hui. »

« 3° *De ne pas excéder pour le droit » spécial de navigation le chiffre ma« ximum de 10 francs par tonne de « capacité des navires et par tête de « passager.* »

Dans la nouvelle position qui nous était faite, il fallait considérer que *le droit spécial de navigation, limité à dix francs par tonne de capacité*, était destiné à rémunérer les capitaux des actionnaires employés à la construction du Canal, *et que les droits généraux non limités* devaient subvenir à l'insuffisance du droit spécial afin de couvrir les charges d'entretien et d'exploitation. C'est pour cette cause *qu'ils étaient modifiables à toute époque* suivant les besoins exigés pour une meilleure et plus facile navigation du Canal.

Les auteurs de l'acte de concession avaient voulu limiter les bénéfices, mais ils n'avaient pu limiter les besoins d'entretien et d'exploitation inconnus à la date du contrat.

La tonne définie *dans sa capacité* (termes du contrat) avait d'abord paru devoir suffire aux charges, à l'intérêt statutaire, aux bénéfices ou dividendes et à l'entretien, mais la réduction imposée illégalement nous obligeait à appliquer, pour ne rien faire perdre à la Compagnie, la lettre aussi bien que l'esprit du contrat en ce qui concernait les droits généraux.

Le système arrêté de vos adversaires étant de réduire vos revenus et le nôtre de les maintenir, il a été impossible de s'entendre, et l'on est arrivé, en présence de notre résistance, à mettre à exécution les menaces de violence. Ordre formel a été donné au prince vassal par le suzerain, agissant sous l'impulsion d'une pression politique, de nous déposséder par la force armée de l'administration du Canal.

En vertu de cet ordre, nous avons été sommé, sous la responsabilité de la Port Ottomane, d'appliquer, à partir du 29 avril, le tarif du droit spécial de navigation avec surtaxe, tel qu'il avait été déterminé par la Commission dite internationale de tonnage.

Voici, d'ailleurs, le texte de la signification des ordres de Constantinople, que le Khédive d'Égypte a été tenu d'exécuter à son grand regret.

« *Le Prince Héritier, ministre de « l'intérieur, au Président de la Compagnie du Canal de Suez:*

« Caire, 25 avril 1874

« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à la suite de la communication dernière que vous m'avez faite, et que Son Altesse a transmise au gouvernement impérial, S. A. le Grand-Vézir a fait savoir à Son Altesse que la Sublime-Porte maintenait le délai fixé au 29 avril pour l'application de la décision relative au tarif.

Son Altesse, en outre, a été autorisée à user de tous le moyens et même de la force, en cas d'opposition de la part de la Compagnie, pour faire transiter les navires en conformité de cette décision.

« En conséquence des ordres de la Sublime Porte. Son Altesse a chargé le général Stone de se rendre à Port-Saïd avec la force nécessaire pour prendre, au cas où la Société maintiendrait son opposition, le service provisoire du transit, et de l'exercer au lieu et place et pour compte de la Compagnie.

« Son Altesse, monsieur le Président, « m'a chargé de vous dire qu'Elle désire « vivement et qu'Elle espère que la Com« pagnie, en présence de la décision de « la Porte, ne voudra pas maintenir la « décision annoncée par vous et déchar« gera par là Son Altesse de recourir à « des mesures coërcitives qui lui sont « pénibles et qui auraient pour la Socié« té des conséquences qu'Elle voudrait « lui éviter. »

Le mot *autorisé* qui se trouve dans cette dépêche avait semblé justifier l'opinion, émise par quelques personnes, que le Khédive d'Egypte, dont elles suspectaient les intentions, avait sollicité spontanément l'ordre de prendre possession du Canal et que, par conséquent, à lui seul incombait la responsabilité de l'attentat commis en dernier lieu. Il avait en effet réclamé cet ordre, mais voici dans quelles circonstances: Depuis que la Porte l'avait invité à nous faire connaître que la force serait employée pour obliger la Compagnie de Suez à appliquer l'illégale décision de la Commission de tonnage, S. A. le Khédive avait naturellement demandé quels étaient les moyens qu'il faudrait employer pour arriver à ce résultat. Pendant plusieurs jours il y eut un échange de télégrammes à ce sujet entre le Caire et Constantinople. Lorsque les réponses de la Porte étaient ambiguës, on en sollicitait de plus claires, de plus décisives. Lorsqu'enfin l'on est arrivé à la nécessité d'indiquer les moyens d'exécution, il a fallu les préciser, car le Khédive n'entendait assumer aucune espèce de responsabilité.

La Porte hésitait encore; mais un télégramme de Londres, insistant pour qu'on refusât le délai légal que les ministres ottomans étaient disposés à accepter, mit un terme à toute indécision. En conséquence, le khédive *fut autorisé*, pour exécuter l'ordre du suzerain, à envoyer un corps de troupes dans l'Isthme et à traiter les employés du Canal comme des indigènes, au mépris de nos propres conventions et des traités internationaux.

Dix mille hommes furent expédiés sur la ligne du Canal contre notre excellent et dévoué personnel composé de cent trente Français. Malgré le petit nombre de ces derniers, décidés à ne pas permettre qu'on entrât dans leurs domiciles ou dans leurs bureaux et ateliers, il a fallu la sagesse du Khédive et notre influence personnelle pour que de grands malheurs ne soient pas survenus.

Le commandement de l'armée égyptienne donné à l'honorable général Stone, citoyen des États-Unis d'Amérique, la promptitude avec laquelle le Khédive a fait retirer ses troupes dès qu'il eut reçu notre parole avant notre déclaration écrite, et nous devons ajouter l'intervention amicale et habile de M. Ruyssenaërs, consul général des Pays-Bas, ont évité les graves conflits qui étaient à redouter et sur lesquels on comptait pour s'emparer de votre propriété.

La responsabilité matérielle retombe tout entière sur la Porte Ottomane et la responsabilité morale sur ceux qui, par un mobile égoïste ou jaloux, l'ont obligée à donner le premier exemple de la spoliation de capitaux étrangers engagés loyalement en Orient.

L'opinion publique, même en Angleterre, a déjà flétri cete politique qui, après s'être souvent attribué, dans son unique intérêt, le monopole de la protection de l'empire Ottoman, a réussi à ternir l'auréole de bonne foi et de fidélité aux engagements qui restaient encore à la vieille Turquie.

On pouvait supposer, d'après les procès-verbaux de la commission dite internationale, que MM. les commissaires avaient eu l'intention de compenser exactement, par leur surtaxe, la différence existant entre le gross-tonnage anglais (capacité réelle utilisable) et le tonnage danubien (nouvelle capacité nette officielle, inexacte autant que l'ancienne).

L'expérience de mesurage faite, du 29 avril au 1er mai, sur six navires entrés dans le Canal, nous a signalé une perte de 4,723 fr. 55. Nous avons alors remis au gouvernement égyptien un tableau comparatif des taxes légalement dues à la Compagnie et de celles qu'elle a été forcée de subir.

Nous avons ajouté au tableau cette annotation:

« La Compagnie du Canal de Suez déclare rendre responsable la Porte Ottomane de la somme de 4,723 fr. 55, résultant de l'application d'un tarif imposé par la force militaire avec l'ordre de prendre possession du Canal. »

« L'agent supérieur de la Compagnie en Égypte sera chargé de remettre chaque mois un tableau semblable comprenant le total des tableaux précédents, afin qu'il soit signifié à Constantinople où la restitution sera poursuivie par par tous moyens que de droit jusqu'au jour où nous obtiendrons justice. »

Tous vos intérêts et tous vos droits ont été sauvegardés avec la même ténacité qui a réussi à vous faire sortir de tant de crises encore présentes à votre mémoire.

Nous avions d'abord lutté pour votre existence, qui est aujourd'hui heureusement assurée; vos adversaires se sont coalisés pour restreindre une prospérité toujours croissante; vous nous aiderez à faire échouer leurs dernières attaques en votant avec confiance les résolutions que nous vous proposons.

—

L'Assemblée vote sur les questions suivantes portées à l'ordre du jour:

Assistent à la séance 497 actionnaires représentant 57,714 actions.

A

Vote sur les conclusions du rapport du Président.

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport faite par M. Ferd. de Lesseps, Président-Directeur de la Compagnie, au nom du Conseil d'administration,

Approuve à l'unanimité ce rapport et ses conclusions.

Ratifie les mesures prises par le Président-Directeur et par le Conseil, et leur donne pleins pouvoirs pour négocier la solution des questions pendantes, en vue de la revendication des droits de la Compagnie qui subit, provisoirement, sans l'accepter, la violation armée de son contrat.

B

Vote sur les conclusions du rapport de la Commission de vérification des comptes de l'exercice 1872.

L'Assemblée,

Conformément aux propositions du Conseil d'administration et aux conclusions du rapport de la Commission de vérification nommée par l'Assemblée générale des actionnaires, dans sa réunion du 15 juillet 1873, pour l'examen des comptes,

Décide à l'unanimité:

Sont approuvés les comptes des recettes et des dépenses présentés par l'Administration de la Compagnie, pour l'exercice 1872.

C

Règlement de coupons d'intérêt d'actions.

L'Assemblée, décide:

(Cette question a été étudiée et soumise à l'Assemblée sur la demande d'un très-grand nombre d'actionnaires. Le vote a eu lieu au scrutin. Le conseil d'administration a déclaré qu'il s'abstenait de prendre part au vote.)

Les coupons d'intérêts arriérés des actions, du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1874 inclusivement, seront réglés par la création de 400,000 titres, rapportant un intérêt de 5 pour 100 l'an, et remboursables au pair à 85 francs, en quarante ans, à partir du 15 novembre 1872, par voie de tirages au sort annuels. L'intérêt de ces titres courra du 15 novembre 1874, et sera payé annuellement.

L'intérêt annuel et l'amortissement de ces titres ne seront acquittés qu'après le payement des charges définies par les paragraphes 1 et 2 de l'article 62 des statuts et sur les produits disponibles.

Extrait de l'article 62 des statuts.

Les produits annuels de l'entreprise servent d'abord à acquitter, dans l'ordre ci-après:

§ 1er Les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration et généralement toutes les charges sociales.

§ 2. L'intérêt et l'amortissement des emprunts qui peuvent avoir été contractés.

D

Application des articles 26 et 77 des statuts. Nomination des administrateurs.

L'Assemblée décide à l'unanimité:

Sont nommés membres du Conseil d'administration:

MM. Alloury, — De Clercq, — Comte de Clérembault, — Daubrée, — Dauprat, — David, — Delamalle, — Fréville (Augustin), — Comte de Gontaut, — Guichard, — Guillaume, — Baron de Lesseps, — Ch. Aimé de Lesseps, — Marquis de Mirabeau, — De Mondésir, — Morrellet, — Motet bey, — Mourette, Peghoux, — Spément.

E

Nomination d'une Commission de vérification pour l'examen des comptes de 1873.

L'Assemblée décide à l'unanimité:

Les comptes des dépenses et des recettes de l'exercice 1873 sont renvoyés à l'examen d'une Commission de vérification pour le rapport en être présenté à l'Assemblée générale dans sa réunion ordinaire de 1875.

Sont élus membres de cette Commission:

MM. J. Castel, — Mercier de Caladon, — Peltier, — Razy, — Tourneux.

F

Modification de l'article 42 des statuts relatif à l'agent supérieur en Egypte.

L'Assemblée décide à l'unanimité:

L'article 42 des statuts est modifié de la manière suivante:

« Un agent supérieur, chef des services, réside en Égypte;

« Il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des travaux et la marche de l'exploitation;

« Il représente la Compagnie dans tous ses rapports avec le gouvernement Egyptien et les tiers ».

La séance est levée à quatre heures et demie.

GRÈCE.

SENTENCE.

DE LA COUR D'APPEL D'ATHÈNES.

(Traduction du texte grec).

Considérant que par acte public dréssé en date du 6 avril 1874, sub. n° 17918 par devant G. Afendaki, notaire à Athènes, il résulte que M. Philippe Déthier, directeur du Musée Impérial Ottoman, représentant M. le ministre de l'Instruction publique en Turquie, en vertu du document annexé au dossier et daté du 2 mars 1874, et M. le ministre plénipotentiaire de la Sublime Porte à Athènes en la même qualité, ont nommé des avocats avec pleins pouvoirs pour poursuivre la cause en question.

Or, en admettant même que l'objection du défendeur soit fondée en ce que le susdit Musée doit être représenté d'après les lois et coutumes de la Turquie, par une personne nommée spécialement en vertu d'un décret impérial, on ne peut admettre l'observation que le ministre de l'Instruction publique n'a pas le mandat spécial de représenter le susdit musée. Au contraire par le fait même des emplois que ces fonctionnaires publics occupent, et spécialement le ministre plénipotentiaire Ottoman qui représente directement le gouvernement impérial, donne au tribunal l'assurance que la demande de l'intimé concluant à la non admission de l'appel pour raison d'illégalité, n'est point fondée et doit être rejetée;

Considérant que conformément aux art. 618 §. 1., 1041 et 1027 de la procédure civile le tribunal de première instance peut statuer sur les demandes tendant à prendre des mesures conservatoires telles que la saisie d'après l'art. 1029 et qu'il peut prononcer également sur toutes les réclamations auxquelles la saisie pourra donner lieu. Or, le tribunal de première instance, auquel le président, renvoie la demande d'après l'art. 635 ne peut pas être considéré comme jouissant du pouvoir discrétionnaire du président et l'art. 638 qui ne permet pas d'appeler de la décision du président ne peut pas lui être appliqué, mais ce même tribunal est compétent pour prendre des mesures conservatoires en vertu des articles précités, d'où il résulte que sa sentence est appelable d'après les art. 623 et 601. Par conséquent la demande de l'intimé pour la non admission de l'appel n'est pas fondée;

Considérant que, d'après l'art. 27 de la procédure civile, les étrangers peuvent par exception citer les étrangers par devant les tribunaux grecs, mais seulement pour les cas définis dans les art. 19, 20 et 22 § 3, 4, 5-7; que par ces articles une juridiction spéciale est établie en faveur des régnicoles; mais que par suite du renvoi indiqué dans l'art. 19, il résulte d'une manière évidente que les étrangers jouissent comme les régnicoles de la juridiction spéciale marquée au 5me paragraphe ainsi que du droit de saisie. Car, si le législateur se proposait de priver les étrangers de la juridiction établie dans le 5me paragraphe, il aurait indiqué cette exception dans la note ajoutée à l'art. 27. Par conséquent, les étrangers lorsqu'ils auront fait saisir les biens de leurs débiteurs étrangers doivent jouir des mêmes droits garantis aux régnicoles, puisque la loi ne fait aucune distinction entre les étrangers et les indigènes, quant à l'obtention de la saisie. La distinction faite par le tribunal de première instance et invoquée par l'intimé, d'après laquelle cette juridiction spéciale n'est accordée aux étrangers que lorsque ceux-ci peuvent citer des étrangers conformément aux autres dispositions des art. 19, 20 et 22 § 3, 4, 5-7, n'est pas fondée. Car, si tel était l'esprit de la loi, l'article 27 l'aurait mentionné, d'autant plus que, dans ces cas, les étrangers auraient eu nécessairement en leur faveur la juridiction spéciale de la saisie tout comme les régnicoles. Quant à la phrase du texte allemand *dont les effets peuvent être saisis dans le royaume* elle ne s'applique pas aux circonstances où les étrangers peuvent citer les étrangers, comme l'intimé le prétend, mais bien aux circonstances où la saisie est permise d'après les art. 885 et 1034. Le sens en est d'ailleurs évident par ce fait même que la phrase s'applique aussi aux régnicoles;

car, puisque ceux-ci peuvent, d'après l'art. 28, citer par devant les tribunaux grecs des étrangers et des indigènes, le mot *peuvent* se rapporte à la possibilité légale de la saisie, d'autant plus que souvent les effets ne sont pas saisissables d'après les art. 26, 885, et 1034.

Il n'est pas exact de dire que par la solution positive de la question, l'exception de l'Art. 27 formerait en règle de juridiction générale, comme l'intimé le prétend, ni que la règle a été violée par ce que l'accessoire a suivi la réclamation principale, comme le tribunal de première instance l'a déclaré, car dans le premier cas cette solution faisant exception quant à la juridiction de la saisie, la règle de l'Art. 29 subsiste avec les exceptions contenues dans les Art. 19, 20 et 22 ; dans le second cas, l'exception de la juridiction sur la réclamation principale par suite de la saisie est expressément consacrée ; « Or, le rejet, par le Tribunal de première instance, de la demande en question par raison d'incompétence n'est pas recevable et l'appel de cette cause est bien fondé, bien qu'on ait pu dire que, par la seule raison, que le musée Impérial réclame contre Henri Schliemann (citoyen américain) la moitié des biens mobiliers d'une époque ancienne, découverts à Troie, et transportés à Athènes, la procédure civile en vigueur ne permet pas la saisie conservatoire contre le susdit Henri Schliemann sur ces biens mobiliers, parce que le 1er paragraphe de l'Art. 1034 de la procédure civile comprend le cas où la contestation peut être jugée par devant les tribunaux grecs ; que les Art. 27, 20, 22 § 3-7 concernent les cas où des procès pour des biens immeubles et des réclamations personnelles sont admissibles par devant les tribunaux grecs ; et qu'enfin l'Art 27 combiné avec l'Art. 19, § 5) regarde les cas où les effets appartenant à un étranger peuvent être saisis en Grèce. Or, avant d'examiner s'il y a une raison qui permette à un Tribunal grec de statuer conformément à la loi, sur la réclamation principale du musée Impérial il n'est pas possible d'ordonner la saisie conservatoire ;

Considérant qu'outre ces raisons, en supposant même que la solution donnée par le tribunal de première instance soit fondée, en déclarant que les tribunaux indigènes sont incompétents pour statuer sur le fond de l'affaire tendant à obtenir la saisie ; considérant que ceux-ci n'en sont pas moins compétents pour accorder la saisie et statuer sur sa validité et sur les contestations qui peuvent en résulter. En effet, en conformité aux principes du droit commun et du droit international en vigueur chez toutes les nations civilisées, principes prescrivant que la fortune du débiteur, n'importe où elle se trouve, constitue le gage réel en faveur des réclamations de ses créanciers, et que cette fortune mobilière en vertu du droit souverain de chaque nation doit être régie, en cas de vente ou autre opération, par les lois de l'Etat où elle se trouve, les Art. 19 § 4, 858, et 889 § 1 de la procédure civile ont consacré le principe que les étrangers peuvent dans le royaume, demander contre des étrangers l'exécution des titres applicables pour opérer la saisie des biens de leurs débiteurs lorsque ceux-ci se trouvent dans le royaume et ils reconnaissent la compétence des tribunaux indigènes pour statuer sur les contestations qui résulteraient de la saisie. Mais puisque la loi indigène ne refuse pas aux étrangers la saisie conservatoire pour sauvegarder leurs droits et que les tribunaux étrangers ne peuvent ordonner cette mesure pour des effets se trouvant dans le royaume, il serait injuste que les tribunaux indigènes ne l'accordassent pas, et privassent ainsi les étrangers des moyens d'obtenir l'exécution des sentences rendues par les tribunaux de leur pays en offrant un refuge aux débiteurs de mauvaise foi qui pourraient ainsi jouir sans obstacle du produit de leurs contrats violés.

La jurisprudence française, appuie cette interprétation de la loi et les écrivains les plus autorisés sont d'accord sur cette matière, bien qu'en France il n'existe aucune loi consacrant les dispositions des art. 27 et 19 § 4 et 5 de notre procédure (V. Roger § 156, 207, 3,520 et 524.) (Dalloz, *droit civil* 331 et suite. Saisie-arrêt § 304 fœlix § 16[illegible],163. Demot 261 § 4) Or, par cette raison aussi le tribunal de première instance n'est pas droit en se déclarant incompétent ;

Considérant que la saisie est demandée par la raison que l'appelant se propose de revendiquer les effets saisis et que l'intimé possède autre domicile ; que l'appelant pour attester ses droits de propriété produit la requête de l'intimé datée du 18 juin 1871 par laquelle celui-ci demande la permission de faire des fouilles et promet de partager avec le Musée Impérial les antiquités découvertes à Troie, et qu'il exhibe en même temps la lettre grand'-vézirielle datée du 23 Rébiul-Akhir 1288 et adressée au gouverneur général des Iles de l'Archipel, par laquelle lettre la proposition de l'intimé est acceptée et la permission de faire des fouilles accordée.

La réclamation du Musée Impérial Ottoman est justifiée et recevable d'après les art. 1034 § 1 et 3, 1036 et 1028 du code de procédure civile ;

Considérant que la saisie réclamée n'est pas basée sur les risques de détérioration ou de perte des effets, objets du litige, et que l'instance de l'intimé pour la non existence d'un tel danger n'empêche pas cette saisie d'être recevable;

Considérant qu'il n'est exigé qu'une seule attestation de propriété sur les effets à saisie et non une preuve complète, et que l'appelant satisfait, comme il a été dit, à cette formalité puisque l'intimé ne nie pas que les effets dont il s'agit dans la demande proviennent des fouilles faites à Troie ;

Considérant que d'après l'art. 1036 les effets qui font l'objet d'une réclamation doivent être exactement décrits et que dans la requête du réclamant tout est précisé à l'exception des effets désignés sous le Nº 4 ιγ' en or, qui sont mentionnés comme inconnus en espèce et en nombre ; que c'est seulement sur ces effets que l'instance est admissible pour cause d'indétermination de la part de l'appelant.

Par ces motifs le tribunal rejette les instances de l'intimé qui refuse l'acceptation de l'appel en déclarant valable et sans appel la première sentence rendue ;

Le dit tribunal admet l'appel et modifie la sentence rendue sub nº 977 (a. c.) par le tribunal de première instance d'Athènes. Il rejette l'exception d'incompétence, et en admettant la demande, du musée Impérial, il accorde au ministre de l'instruction publique de l'Empire ottoman, représentant le musée Impérial de Constantinople, à opérer la saisie conservatoire des effets découverts à Troie, déposés dans la maison de l'intimé et nominalement mentionnés dans la susdite demande ;

Il rejette cette demande comme vague et indéfinie en ce qui concerne les effets désignés sous le nº 4. ιγ'. mentionnés comme inconnus ;

Il condamne l'intimé aux frais judiciaires de l'appel fixés par modération pour les deux degrés à 60 drachmes, ainsi qu'aux droits de citation.

Ainsi jugé et décidé à Athènes le 22 mai 1874.

Le président
A. ATHANASSIADHÈS.

Publié le 23 mai 1874.

Le président
A. ATHANASSIADHÈS.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

17 juin, 1874.

Lever du soleil	4 h. 29 m.
Coucher »	7 » 34 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 0 33s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 19

8 heures du matin.

Baromètre	763.9
Thermomètre	22.3
Minima	17.6
Maxima de la veille	26.7

Direction et force du vent NO.-faible.
Etat du temps le 16 juin, à 8 h. du matin.
Les vents soufflaient de directions variables calmes ou faibles par places, et la mer généralement calme.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signataires	Provenance
Mois de Mai		
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsaajar	Ibragimejan	Moscou
17 Panaghioti Piani	Michel Cameno	Ibraïla
18 Alexandre Matlas	Matlas	Ibraïla
No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	Sohoum
Mois de Juin.		
1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheeme Opirthen Anglikte presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis bavia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
4 Consiple M. Patricos pour Georges Cakali	Synadinos	Kischinef
5 Georges Zoigatelegraph Péra Consiple	L. Z. Sakelarios	Athènes
6 Bulan emperon Consiple Galata	Dionissios Georgilopoulos	Calamata

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La séance du 9.

Nous trouvons dans la *Patrie* le compte-rendu analytique de la séance dans laquelle M. Gambetta a traité les bonapartistes de « misérables » et nous reproduisons ces débats :

QUESTIONS.

M. GIRERD. J'ai demandé la parole pour adresser à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre de la justice, qui l'acceptent, une double question.

Il y a quelques jours, dans un compartiment de chemin de fer... (bruit), dans un wagon de première classe (nouveau bruit), on trouvait un document qui apparaissait comme ayant une importance sérieuse.

Ce document fut remis à M. Levaillant, rédacteur en chef d'un journal publié à Nevers, et M. Levaillant me l'a à son tour confié. En voici la teneur ;

« Recommandez bien à tous nos amis, surtout à ceux qui sont investis de fonctions municipales ou administratives, d'appliquer tous leurs soins à nous gagner le concours des officiers retraités ou autres, fixés dans la Nièvre.

» Vous pouvez leur assurer que nous sommes en mesure de les pourvoir avantageusement quand on créera les cadres de l'armée territoriale, ou de leur obtenir tous autres emplois ou faveurs, s'ils veulent aider de leur influence la candidature Bourgoing.

» Qu'on s'inquiète de leurs vœux, de leurs désirs, de leurs réclamations, beaucoup d'entre eux n'ayant pas reçu la récompense qu'ils pouvaient espérer sous l'Empire pour leurs services.

» Promettez tout redressement à cet égard.

» Notez soigneusement aussi tous ceux qui nous sont hostiles ou seulement indifférents.

« Ci-joint la liste des noms et adresses des officiers payés par recette de la Nièvre, fournie par finances.

» 2 mai 1874. »

Je n'essaierai pas de déchiffrer la signature.

PLUSIEURS VOIX. Mais si! mais si!

M. GIRERD. Je me bornerai à dire que ce document porte en tête et au centre de la feuille la mention manuscrite : « *Note pour L. B. 17.* » — En tête et en marge, sont inscrits en caractères d'imprimerie, les mots : *Comité central de l'Appel au peuple,* » et un peu au-dessous, *nº 142, reg. D.* » A gauche de la signature est apposé un timbre ayant au centre les armes de l'Empire, et en exergue les mots : *Comité central de l'Appel au Peuple, Paris.* »

Je demande à M. le ministre de l'intérieur s'il existe à Paris une association politique qui fonctionne sous le titre de comité central de l'Appel au peuple, et s'il l'a autorisée.

Je demande à M. le ministre de la justice si ses agents sont informés des agissements de cette société, quelles mesures il a ordonnées, et, s'ils ne le sont pas, quelles mesures il entend prendre. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

M. TAILHAND, garde des sceaux. J'ai reçu communication aujourd'hui seulement du document qui vient de vous être lu, et je n'ai encore aucun renseignement officiel ou officieux sur son authenticité.

Mais je me suis empressé d'adresser, ce matin même, l'ordre aux procureurs généraux d'ouvrir immédiatement une information pour savoir s'il existe, en effet, à Paris, un comité central dont l'action rayonne dans les départements.

M. LE MINISTRE donne lecture de la circulaire et ajoute : Nous ne tolérerons pas de comités occultes et permanents, promettant des récompenses ou faisant des menaces. (Très-bien ! très-bien !) Nous n'en tolérerons aucun, de quelque drapeau qu'il se couvre. (Applaudissements à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Rouher demande la parole. [illegible]

M. GAMBETTA. Il faut changer la jurisprudence.

M. LE PRÉSIDENT. [illegible]

M. ROUHER. [illegible]

[illegible]

(Nouveau bruit à gauche.) ... Donc, les poursuites sont nécessaires. Si l'authenticité de la pièce est démontrée, nous serons les premiers à la condamner énergiquement. (Nouveau bruit à gauche.)

En vérité, je ne comprends rien à ces interruptions. Voici un document dont le caractère est jusqu'à présent inconnu. Je sollicite les poursuites ; que voulez-vous que je fasse de plus ? (Très-bien ! très-bien !)

M. de Bourgoing vient de m'affirmer que la pièce n'avait été ni connue, ni utilisée dans l'élection. Je prie le gouvernement de rechercher s'il existe oui ou non un comité central de l'Appel au peuple à Paris, et si ce comité a des ramifications dans les départements.

Je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance il n'en existe pas. Et maintenant attendons que les investigations aient eu lieu ; je vous promets que quand elles seront complètes, je viendrai ici en tirer les conséquences. (Mouvements et bruits divers.

M. DE FOURTOU, ministre de l'intérieur. L'honorable M. Girerd m'a adressé une double question. Le comité de l'Appel au peuple existe-t-il ? S'il existe, est-il autorisé ?

Je réponds que le gouvernement ne l'a autorisé à aucun moment. Nous aurons donc à rechercher s'il existe ; s'il existe, il sera poursuivi et dissous, et ainsi seront poursuivis et dissous tous les comités qui feront des actes contraires à la légalité, dont nous sommes et dont nous serons toujours les fidèles gardiens. (Applaudissements à droite.)

M. GAMBETTA. En l'état, il est impossible à l'Assemblée de statuer ; mais on a négligé un des côtés les plus saillants de ce document. Il y a deux ministres qui y sont directement mis en cause : le ministre de la guerre et le ministre des finances.

On est frappé de la coïncidence entre les promesses écrites dans cette pièce et les faits dont nous sommes témoins chaque jour. Je veux parler des tendances du ministre des finances à garnir l'administration de bonapartistes. (Bruit.—Applaudissements à gauche.)

Ce qui fait la gravité du document, c'est la complicité coupable qu'elle révèle de la part de certains agents de l'Etat pour la faction dont il s'agit. (Applaudissements à gauche.)

C'est cette connivence, dont l'*Officiel* enregistre chaque jour des témoignages éclatants, qui doit appeler votre attention. Il faut que le cabinet tout entier dégage sa responsabilité de toute collusion avec cette faction détestée. (Applaudissements à gauche.)

Et puisque M. Rouher nous donne rendez-vous pour le débat qui s'ouvrira après l'enquête, je demande que le jour où nous sera apporté le résultat de cette enquête, le rapport de MM. les ministres soit complet, et je doute qu'à ce moment le ministre dont je parle soit encore sur ces bancs. (Applaudissements bruyants et répétés à gauche. — Bruit.)

M. ROUHER. Oui, je porterai la question à la tribune, le jour venu, et je serai plus exact à ce rendez-vous que ne l'a été lui-même M. Gambetta à tous ceux qu'il nous avait donnés après le dépôt de nombreux rapports de vos commissions d'enquête contre lui. (Applaudissements à droite.)

M. LE GÉNÉRAL DE CISSEY, vice-président du conseil. Le document qui a été lu à cette tribune vise surtout les officiers en retraite, et je ferai remarquer à M. Gambetta que les officiers en retraite échappent complètement à l'administration de la guerre. Quant aux autres officiers, ce n'est pas au ministère des finances qu'on peut trouver leur trace ; ils sont payés par leurs corps.

Il est incontestable que beaucoup d'officiers en retraite avaient dans la garde impériale des avantages qu'ils n'ont plus ; mais c'est là le fait des révolutions. Après le travail de la commission des grades, beaucoup d'officiers patronés par M. Gambetta n'étaient pas plus satisfaits. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Les journaux ont retenti dernièrement d'un acte d'indiscipline, d'une méconnaissance du vote de déchéance rendu par l'Assemblée ; l'officier général qui avait ainsi compromis son uniforme a été blâmé très-sévèrement et sérieusement averti. (Très-bien ! très-bien ! — Rires à gauche.)

Cet officier était en disponibilité, il n'y avait pas d'autre mesure à prendre qu'un blâme sévère et un avertissement sérieux. (Applaudissements.)

M. GAMBETTA. Je ne rentre pas dans le débat. Je dis seulement à M. Rouher que l'accusation qu'il a portée contre moi et le ton qu'il a pris... (exclamations à droite) pour me provoquer à m'expliquer sur les différents rapports de vos commissions d'enquête portent à faux : je n'ai jamais décliné la controverse avec ces commissions.

Mais il y a quelqu'un ici à qui je ne reconnais pas le droit de me demander des comptes sur la révolution du 4 septembre. Ce sont les misérables... (Exclamations à droite et cris : A l'ordre ! — Vifs applaudissements à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis tolérer de semblables expressions. Il n'y a plus ni délibération possible, ni dignité pour l'Assemblée, si on s'y permet des propos aussi outrageants. Si M. Gambetta ne les retire pas, je le rappelle à l'ordre. (Bruit à gauche.)

Je ne permettrai jamais qu'on adresse un pareil outrage à un membre de cette Assemblée. (Applaudissements à droite.)

M. GAMBETTA. Il est certain que la parole que j'ai prononcée est plus qu'un outrage, c'est une flétrissure, et je la maintiens. (Applaudissements répétés à gauche. — Exclamations bruyantes à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle une seconde fois M. Gambetta à l'ordre, avec inscription au procès-verbal. (Bruit prolongé à gauche.)

M. ROUHER monte à la tribune... (De vives interpellations lui sont adressées par des membres de la gauche, au milieu du tumulte.)

M. CAZOT. Rendez-nous nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine, avant de vous montrer à cette tribune (Applaudissements à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Cazot, je vous rappelle à l'ordre. [illegible]

[illegible]

M. LE PRÉSIDENT. Si ce tumulte déplorable continue, je suspendrai la séance.

[illegible]

M. PERRIN. M. Gambetta a parlé en notre nom à tous. (Oui ! oui ! sur divers bancs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Perrin, je vous rappelle à l'ordre.

M. LOCKROY. Rappelez-nous tous à l'ordre ! (Bruit prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Ce qui se passe en ce moment est scandaleux. L'incident est clos.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 juin, 3h. soir.

La démission de M. Kuhn, ministre de la guerre, a été acceptée. M. Koller gouverneur de la Bohème a été nommé au même poste.

Vienne, 15 juin, 8 h. 40 m. soir.

Obligations Roumélie	fl.	48.—
id. Nouvelles		37.25
Anglo-Bank		129.25
Société de créd. aust-turq.		—
Banque austro-ottomane		71.65
Pièce de 20 francs		8.93
Agio		105.75
Change sur Londres		111.85
Crédit anstalt		219.—
National Bank		983.—
Lloyd		439.—

Vienne, 16 juin, 9 h. 45 m. soir.

Obligations Roumélie	fl.	47.25
d. Nouvelles		36.—
Anglo-Bank		129.—
Société de créd. aust-turq.		—
Banque austro-ottomane		72.50
Pièce de 20 francs		8.94
Agio		106.—
Change sur Londres		111.95
Crédit anstalt		218.50
National Bank		989.—
Lloyd		435.—

En général la Bourse avait aujourd'hui meilleure apparence excepté pour les valeurs ottomanes. Les nouvelles des marchés financiers allemands sont peu encourageantes.

L'impératrice va *incognito*, à la fin de juillet, aux bains de Wigts.

Dans la lettre autographe qui relève M. le baron Kuhn de ses fonctions de ministre de la guerre, l'empereur François-Joseph fait entrevoir à l'ancien ministre que les circonstances rendront possible pour lui un commandement actif. L'Empereur le remercie en outre pour ses longs services et sa coopération à la réorganisation de l'armée. En même temps François-Joseph accorde au baron Kuhn le grand cordon de St-Etienne. M. le baron Kuhn est désigné au commandement militaire de Gratz. Son prédécesseur M. le baron John a été nommé chef d'état-major.

France.

Paris, 15 juin.

On est dans une attente extrême au sujet des événements politiques. Les princes d'Orléans se sont rapprochés des droites.

Le centre droit repoussera l'urgence pour la motion que présentera aujourd'hui à la Chambre le centre gauche.

La gauche radicale demandera, assure-t-on, la constitution définitive de la République ou la dissolution de l'Assemblée.

Paris, 15 juin, soir.

L'urgence sur la motion du centre gauche, demandant la proclamation de la République avec le maréchal Mac Mahon pour Président a été adoptée par 345 voix contre 341. Toutes les autres motions ont été rejetées, même celle de M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia, proposant la monarchie. Pendant les débats les ministres se sont abstenus.

Paris, 16 juin, matin.

Hier le maréchal Mac-Mahon assistait à la séance de l'Assemblée Nationale.

On est d'opinion que la commission constitutionnelle repoussera la motion du centre gauche. Dans ce cas la dissolution de l'Assemblée Nationale deviendra inévitable, d'autant plus que la proposition de dissolution réunit déjà 310 signatures.

Allemagne.

Ems, 15 juin.

L'Empereur Guillaume a fait une visite au Czar.

Angleterre.

Londres, 16 juin.

Hier, il a été versé à la Banque d'Angleterre une somme de 94000 livres sterling.

Liverpool, 16 juin.

On attend d'un moment à l'autre le bateau qui transporte M. Rochefort.

Italie.

Rome, 15 juin.

Un consistoire a été tenu au Vatican ; le Pape y assistait.

Danemark.

Copenhague, 15 juin.

Le cabinet est démissionnaire.

Espagne.

Madrid, 14 juin, soir.

L'Angleterre reconnaîtra probablement notre gouvernement.

Madrid, 15 juin.

La pluie a mis empêchement à l'attaque d'Estella.

Grèce.

Athènes, 15 juin, 7 h. 20 m. soir.

Laurium fr. 91.50

La société archéologique a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire de ses membres pour discuter la convention conclue avec les prussiens pour les fouilles à opérer au mont Olympe.

Serbie

Belgrade, 15 juin.

M. Zukits ex-agent diplomatique de Serbie à Bucharest a été nommé en la même qualité à Vienne.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 15 juin.

	Clôture.
Dette Générale	45 1/8
Emprunt 1865	—
do 1869	51 7/8
do 1871	61 —
do 1872	77 1/4
Consolidés anglais	92 13/16
Banque de Constantinople	—
Emprunt Egyptien	67 3/4
Nouvel emprunt ottoman	48 —

LONDRES, le 16 juin.

	Clôture.
Dette Générale	45 —
Emprunt 1865	—
do 1869	51 7/8
do 1871	61 —
do 1872	77 1/8
Consolidés anglais	92 15/16
Emprunt égyptien	67 3/4
Nouvel Emprunt Ott.	47 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 16 juin.

[illegible]

COURS DES MONNAIES.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS.

2,700 pièces de toile à voile.
600 ocques éponge.

Jeudi 6 juin (v.s.) aura lieu l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnées.

Messieurs les négociants qui voudraient y concourir sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 4 juin 1874.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Mercredi, 5 juin, (v.s.) aura lieu l'adjudication des objets suivants nécessaires à l'Ecole impériale des arts et métiers pour la consommation de neuf mois :

Pain, viande de mouton, riz, bœurre, macaroni, fromage, olive, huile d'olive, savon, bois, gaz.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces articles sont invitées à se présenter à la commission de la dite Ecole, le jour sus-indiqué, à 6 heures à la turque.

MUNICIPALITÉ DU VIme CERCLE.

AVIS.

Le public est informé que le terrain d'une superficie de 31 archines (carrées), sis à Galata, rue Corouk, près le magasin de charbon, ayant été mis aux enchères, il en a été offert L. Tr 2 1/4 l'archine carrée.

Les personnes qui désirent surenchérir devront se présenter au Bureau de la Comptabilité jusqu'au samedi 15|27 courant. Les offres y seront reçues jusqu'à neuf heures à la turque.

Hôtel-Municipal, ce 1|13 juillet 1874.
Le Secrétaire général,
ZUHDI

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'interêt 1 pour l'année 1874 (6 % sur Lt. 5 versées) de P. 30. — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siége de la Société rue Zulfarisse Nº 1 17, Galata.

Constantinople le 15 Juin 1874.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes ; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)
Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

UNE INSTITUTRICE RUSSE. Connaissant parfaitement le français, l'allemand et le russe, ainsi que la musique de piano, désire avoir une place dans une bonne maison à Constantinople.

S'adresser à Odessa, au Comptoir de M. Hava, rue Elisabeth.

ON DEMANDE une institutrice française ou suisse, connaissant bien le français et la musique.

S'adresser à Cadikeuy rue Moda-Djadessi Nº 158.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DAME SUISSE, bonne musicienne, connaissant parfaitement le français et l'anglais, désire trouver quelques leçons dans les environs de Beylerbey. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, Nº 84.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc. par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
Coloniaux		de P. à P.	
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1450—1550	100
» » 2e »	»	1250—1300	»
» » 3e »	»	1060—1150	»
» Moka	ocque	14—16	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	218—219	103
» » de France	»	»	»
» en pain de 5 kil.	»	243—	100
» » 3 et 2 »	»	247—250	100
Poivre.—1re et 2me qualité	ocque	10—10 1/2	»
Clous de girofle	»	21—22	100
Encens	quintal	220—260	120
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—150	»
» de Madras	»	70—90	»
Cochenille	»	41—45	104
Pétrole d'Amérique	caisse	62—64	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	72—75	»
» » de 11 kil.	»	104—	»
» » de 11 1/2 kil.	»	112—	»
Vitres assorties	»	20—21	Fr.
Thé Congo	ocque	20—25	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	caisse	260—265	100
Riz de Gênes	100 k.	46 1/2—47	Fr.
» des Indes	»	182—185	120
» d'Egypte	1 ocque	3 1/2—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe	15 1/2 17 gal	1 L. T.	
Rhum anglais		7 3/4	
» d'Amérique et Trieste		9—11 1/2	
Beurre de Sibérie	ocque	12 1/2—13	105
» de Trieste et de Roumélie	»	7—7 1/4	»
Suif de Russie en barils	»	8—8 1/2	120
» de Roumélie en outres	»	28—30	»
Kaviar noir 1re qualité	»	33—35	»
» rouge	»		
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—212	100
» en barres et cercles	quintal	95—100	105
» » pour clous	»	138—	»
» plaques assorti	»	160—190	»
» de Suède	»	145—	»
Cuivre anglais	ocque	16—16 1/4	100
Zinc assorti	100 ocq.	165—166	Fr.
Etain	quintal	690—700	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/4—	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	165—170	»
» en feuilles	»	»	»
Fer blanc M C	2 caisses	330—335	100
Pointes de Paris N. 15/18	50 kil.	93—94	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	45—46	115
» d'Ismail	»	44—45 1/2	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	45—48	120
» du Danube	»	43—44	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	38—43	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—44	»
» tendre du Danube	»	36—40 1/2	»
» » de Roumélie	»	35—40	»
Maïs du Danube	»	»	100
» de Poti, Ordou	»	20—22	»
» de Roumélie	»	—	120
Orge du Danube	»	—	
» d'Anatolie	»	—	
» de Roumélie	»	19 21	
Avoine d'Anatolie	»	—	
» de Roumélie	»	—	
Seigle	»	—	
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	172—175	100
» 2me »	»	164—166	»
» 3me »	»	151—158	»
de Braïla 0000	»	—	
» 000	»	142—145	»
» 00	»	—	
» 00 1/2	»	—	
» 0	»	118—120	»
de Galatz 1re qualité	»	140—142	»
» 2me »	»	130—134	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	230—270	»
» 2me »	»	250—260	»
Charbons de terre			
New-Castle, du navire	la tonne	35—36	Sh.
» du magasin	»	37—38 1/2	
Cardiff du navire	»	40—41	
» du magasin	»	43—44	
Liverpool du navire	»	32—33	
» du magasin	»	—	
Hull du navire	»	30—31	
» du magasin	»	—	
Manufactures			
Mahoutt T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 5/8—	
» » 8—12 »	»	7 3/4—7 1/4	
Cotons filés Extra N° 8/14	»	69 1/2—68 71/74	
» » Water »	»	—	
» » Extra 10/24	»	73/75/78/81/86	
» » Water »	»	67—72—75	

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
Divers		de P. à P.	
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—7 3/4	100
» Georgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghévé, Maïtos	»	7—8	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Georgie	»	6—6 1/2	»
» » Yozgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» Cassabachi	»	9—9 1/2	»
» de chèvres (tiftik) Angora etc.	»	37—38	»
» » 2me qualité	»	34 35	»
» » Beybazar, Castamouni	»	35—36	»
» » Van, etc.	»	18—22	»
Peaux de moutons secs	la paire	1 L. T.	
» de chèvres	8—14		
» d'agneaux	la paire	12—16	
Soie de Brousse	l'ocque		
» Paphra, Ghévé	»	180—220	100
» Perse, Syrie	»	35—65	Fr.
Cocons secs	»		
» Brousse, Syrie	»		100
» Andrinople, Volo	»	46—65	»
» percés	»	30—37	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	12—14	»
» Iskilip Tokat	»	12—13	»
Gomme Adragante	»	24—33	130
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	75/40—	100
Opium première qualité	»	390—440	»
» inférieure	»	380—390	»
Graines de lin	le kilo	30—32	
(1) Sésames	l'ocque	4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	3—4	»
» d'Anatolie	»	2—3	»
Cumin	»	3—4	»

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	106
Huile de Métélin et d'Adramith	l'ocque	5 1/2—6	»
» de Crète	»	6 6 1/2	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 1/2—7	«
Savon de Candie	»	5—	«
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Métélin	»	4 1/2 5 1/2	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde	160 ocq.	190—200	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»		
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébizonde	le quint.	180—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	68—70	»
Figues de Calamata	le quint.	95—100	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	105—110	»
» » Phokea	»	100—105	»
» rouge élémé	l'ocque	3 1/2—4 1/2	»

OBSERVATIONS

GALATA, 10/16 juin 1874.

Blés.—Calmes et en baisse; malgré les nouvelles de plus en plus encourageantes qui nous viennent de Marseille les prix sont difficilement tenus aux cotes ci-dessus et la tendance du marché est à la baisse par suite des nombreux chargements qui sont attendus.

Orges.—Affaires nulles, prix faibles; quelques petits lots de la nouvelle récolte arrivés ont obtenu p. 20 1/2 par kilé, LT. à 120 p.

Maïs.—L'animation que nous avons signalée la semaine dernière n'a été que de courte durée; elle a fait place à une stagnation d'affaires et un grand calme motivés par les nouvelles de baisse qui arrivent de Trieste et de Londres.

Farines.—Le stock est assez fort, et les prix loin de pouvoir se relever accusent au contraire une tendance à la baisse; les ventes ne sont que médiocres, les acheteurs ne voulant pas se surcharger de marchandise aux cours actuels qu'ils trouvent trop élevés.

Denrées coloniales.—Les cafés sont calmes et en baisse; les existences ne sont que médiocres, mais les consommateurs refusent de payer les prix actuels espérant pouvoir faire des achats à meilleur marché. Les sucres ont subi une forte baisse motivée par les arrivages considérables; plus de 7,000 barils sont arrivés hier par deux bateaux à vapeur directs de Hollande; on en a traité d'importantes affaires aux prix notés dans le tableau ci-haut. Les riz de l'Inde sont offerts aux cours de p. 185 le sac, sans acheteurs. Les autres denrées ainsi que les métaux divers n'ont subi aucun changement. Les charbons de terre n'ont donné lieu à aucun courant d'affaires, et les prix restent stationnaires.

Exportation.—Mêmes nouvelles décourageantes des marchés européens, même stagnation d'affaires ici. Les soies et cocons sont délaissés malgré la bonne récolte qui est annoncée de toutes parts. Les opiums manquent; ils sont passablement recherchés, et les nouvelles de l'intérieur accusent des prix moins fermes. L'huile d'olives a subi une baisse importante, vu le stock considérable sur place, et l'absence d'ordres pour l'extérieur, les débouchés étant bien approvisionnés. Les haricots du Danube sont au contraire bien recherchés pour Marseille, et les petits lots qui arrivent sont chargés en transbordement pour ce port.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation ci-dessus sont franco-bordo sans droit d'importation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

AVIS

Les dernières enchères de la maison sise à Chahzadé-bachi, Rue Mahmoud effendi Mektébi N° 14, avec un jardin, et appartenant à Mehmed Hamdi bey, ayant été faites en exécution des jugements rendus contre le dit Bey, on a offert 174,000 piastres en monnaie de bon aloi.

Le public est prévenu qu'on peut encore acquérir la dite propriété en offrant 5 o/o de plus sur les dernières offres, et cela dans un délai de 31 jours à partir de la présente date.

S'adresser au crieur public Chérif Agha, ou au Kitabet du Ministère des Affaires Etrangères.

S. Porte, le 3/15 juin 1874.

Récompense à l'Exposition universelle de Londres 1862.

EAU DE MÉLISSE DES CARMES

Contre Apoplexie, Paralysie, Mal de mer, Choléra, Vapeurs, Evanouissements, Indigestions, Coliques, etc.

BOYER

Seul successeur des Carmes

Paris, 14, rue Taranne.

Dépôts à Constantinople: chez MM. Canzuch frères, Ciobanoglou, Della-Sudda, Kassapian, Vélits et Cie et Zanni.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Par l'entremise du soussigné il sera vendu aux enchères publiques le vendredi 14/26 juin et jours suivants, s'il y a lieu, à 11 heures du matin, au Palais Impérial et Royal d'Allemagne, grand'rue de Péra n° 65, un très-beau mobilier appartenant à Son Excellence monsieur d'Eichmann, et consistant en meubles de salon et chambres à coucher, pendules, glaces, lustres, vases, meubles en acajou, literies, tapis, piano, et environ 500 bouteilles vins divers.

A partir de dimanche 9/21 courant de 11 h. du matin à 5 h. du soir jusqu'au jour de la vente le public sera admis à visiter les dits meubles.

I. de CASTRO,

76e LOTERIE DE BRUNSWIK-LUNEBOURG AVEC 41000 PRIMES SUR 79000 LOTS

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD & Cie

Achat et vente de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que:

Actions, Obligations et espèces diverses.

Emission de promesses pour tirages d'obligations à primes et vente de ces obligations contre paiements échelonnés. Escompte de coupons.

Toute transaction d'un bureau de change.

LOTS ET PROMESSES DE L'EMPRUNT A PRIMES DE LA

VILLE DE BUCHAREST

Tirage du 1er Juillet 1874.—Première Prime francs 75,000.

LOTS ET PROMESSES

DE L'EMPRUNT A PRIMES AUTRICHIEN

DE L'ANNÉE 1858

Tirage 1er Juillet 1874. — Première Prime fl. 200,000.

77me Loterie de Brunswick Lunnebourg

de 84,000 lots dont 43,500 Primes.

dont les 6 tirages auront lieu dans les mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre 1874, avec primes de Thalers: 150,000, 100,000, 50,000, 25,000, 20,000, 15,000, 10,000, etc., etc.

86me Loterie Royale de Saxe

100,000 avec 50,000 Primes.

5 Tirages auront lieu dans les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, avec Primes de Th. 15000, 100000, 50000, 40000, 30000, 20000, etc.

Six tirages auront lieu dans les mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, 1874 avec primes de Thalers 150,000. 100,000. 50,000. 25,000. 20,000 15,000. ect.

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie.

Départ: Mercredi 17 Juin à 5 heures p. m. touchant Gallipoli, Dardanelles, Mételin, Smyrne, Léros et Rhôdes.

Vapeur *Mahallah*, commandant Rubin.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(France, département de l'Allier)

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

Administration: PARIS, 22 boulevard Montmatre.

SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, *du* foie, *de la* vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, *etc.*

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino.—Musique dans le Parc. Cabinet de lecture.—salon reservé aux Dames.—Salons de jeux, de conversation et de billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Dépôt chez MM. Vélits et C. pharmaciens-droguistes, V. Zanni, pharmacien-droguiste, et chez tous les Droguistes et Pharmaciens.

EAU DE LYS DE LOHSE

Méfiez-vous de la Contrefaçon

Plus de taches de rousseur ni brûlures de soleil, ni rides; beauté et jeunesse peuvent être seulement obtenues par l'emploi sur l'EAU DE LYS de LOHSE approuvée par l'académie royale de médecine de Prusse, par les médecins des plus célèbres et en général par toutes les facultés de médecine.

Des dames et des messieurs ont essayé et reconnu l'efficacité de ce moyen d'embellissement, qui préserve contre les brûlures du soleil, donne au teint une blancheur éclatante, adoucit la peau et prévient les chaleurs du visage.

On peut se procurer la dite EAU DE LYS seulement chez LHOSE, fournisseur de la cour de Berlin 16 Jagerstrasse.

Dépôt à Constantinople chez MM. Velitz et Cie.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE

MARCOLS

AUTORISÉE PAR L'ETAT

APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Dépôt à la *Pharmacie Britannique* (N. et J. Canzuch frères) à Péra grand Rue N° —

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............. ogni Lunedì

Da Marsiglia etc......... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia ogni

Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenze a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versâ* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané; Cité Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique.

L'HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE

ET

LA BALOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE.

Assurent de marchandises, groups, plis chargés voyageant par BATEAU à VAPEUR, CHEMINS DE FER, ou par la POSTE, contre tout risque, à des prix très-réduits.

Galata, Karakeui, No 13, En face de la Bourse, à côté du Caviar-Han.

L'Agent général fondé de pouvoirs, RUDOLF SYZ.

COMPAGNIE RUSSE

DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis; arrivée à Odessa les mercredis et les samedis matin arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur avec tous les ports russes de la mer Noie et d'Azoff avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer deux fois par jour avec tous les chemins de fer russes et de l'Europe.

DURÉE DU TRAJET DE CONSTANTINOPLE:

à Pétersbourg	104 heures	à Paris	6 jours.
à Moscou	4 1/2 jours	à Londres	6 »
à Vienne	4 »	à Berlin	5 »

Pour POTI.—Service hebdomadaire. Départ de Constantinople les dimanches matin. Touchée à Inéboli, Samsoun, Kérassounde, Ordou, Trébizonde et Batoum. Service spécial entre Batoum et Poti Arrivée à Constantinople les vendredis.

Pour ALEXANDRIE—Les samedi de tous les 15 jours. Touchées aux Dardanelles, à Smyrne, Chio, Rhôdes, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd. Arrivée, à Constantinople les dimanches matin.

Départs fréquents pour Marseille, le Hâvre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, envois d'argent et envois sous bandes pour toute la Russie et le Caucase, *les lettres émales et envois sous bandes pour toute l'Europe voie d'Odessa.*

A partir de 30 avril (v.s.) un départ direct de Constantinople à Taganrog aura lieu chaque quinze jours le mardi.

Ire COMPAGNIE IMP. ROY. PRIV. DE NAVIGATION A VAPEUR sur le DANUBE.

Service International

ENTRE

CONSTANTINOPLE, VARNA, ROUSTCHOUK, BASIASCH, PEST ET VIENNE.

Durée du trajet de Constantinople à Vienne: 86 heures (*avec 14 heures de mer seulement.*

De Vienne à Constantinople: 68 heures

DEUX DÉPARTS PAR SEMAINE.

DE CONSTANTINOPLE: Mardi et Vendredi à 4 h. P. M.

ARRIVÉE A VIENNE *par bateau*: Lundi et Jeudi dans l'après-midi.

par chemin de fer voie de Basiasch, Samedi et Lundi dans l'après-midi.

DE VIENNE *par bateau*, Dimanche matin.

par chemin de fer, voie de Basiasch, et de là par bateau, Lundi et Vendredi dans l'après-midi.

ARRIVÉE A CONSTANTINOPLE: Jeudi et Lundi dans l'après-midi.

PRIX DU PASSAGE.

Nourriture comprise pour le passage en bateau avec 25 kilos de bagages en franchise:

Ire classe Fr. 304 50.

do ,, 213 75 II

Billets mixtes ,, 283 75.

Messieurs les voyageurs qui préfèrent au parcours rapide en chemin de fer un voyage commode et agréable se serviront de préférence de nos bateaux jusqu'à Vienne. Ils y trouveront tout le confort désirable, de bonnes couchettes, une table exquise, café, déjeuner, dîner et thé, cabines séparées, salle de bains, journaux français, anglais, allemands, etc.

Billets valables pour un mois, à prendre à Constantinople chez l'Agence principale du Lloyd Autrichien.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles, depuis le 1er octobre 1872, et portant la signature de A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général: A. LEGRAND aîné, à Fécamp (France).

Se trouve dans toutes les principales Maisons.

N. B. En temps d'épidémie, la *Bénédictine* est un préservatif certain contre le choléra; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

INDISPENSABLE AUX DAMES

LAIT D'IRIS L. T. PIVER*

pour les soins de la peau la fraîcheur et la beauté du teint

SEUL VÉRITABLE SAVON

AU SUC DE LAITUE

LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE

L. T. PIVER, inventeur

ENTREPOT GÉNÉRAL:

10, boulevard de Strasbourg, 10

PARIS

AVIS INTÉRESSANT AUX VOYAGEURS.

Maison de santé et cure hydrothérapique de

PRIESSNITZTHAL

près de Mödling et de la Brühl, à 3/4 d'heure du chemin de fer de Vienne (gare du Sud). Perspective admirable à l'entrée de la vallée de Priessnitz, célèbre par ses riches sources et sa forêt de pins.

Cet établissement qui compte 27 ans d'existence, a été considérablement agrandi cette année; — il répond à toutes les exigences nouvelles, il possède sa propre laiterie. Le conduit d'eau de source qu'on vient de construire fournit à tout l'établissement de l'eau en abondance.

L'Ouverture a eu lieu le 15 avril

A côté de la cure hydrothérapique il y a le traitement par l'électricité l'inhalation par le Kumys (lait de jument) et par la diète. Un magnifique jardin, des promenades ombragées, à l'abri de la poussière, un vaste Kursaal, un cabinet de lecture, des salles de jeu et de billard, un jeu de quilles, offrent aux étrangers un passe-temps agréable. Des omnibus conduisent de la gare de Mödling à l'Etablissement.

Prière d'écrire, pour renseignements, à la Direction de la maison de santé à Priessnitzthal près Mödling et Vienne. Autriche.

Assurance contre l'Incendie

L'HELVETIA

Compagnie Suisse d'Assurance

CONTRE L'INCENDE, A St GALL

Assurances sur maisons, mobiliers, magasins et marchandises à des primes très modérées. Prompt et libéral règlement des indemnités par le soussigné.

Galata, Karakeuy, N° 13, En face de la Bourse, à côté du Caviar-Han.

Assurance sur la Vie

CAISSE DE RENTES SUISSE

CAPITAL ET FONDS DE GARANTIE

Francs 25 millions.

Assurance sur la vie humaine, conditions très avantageuses et participation des assurés aux bénéfices.

L'Agent général, fondé pouvoirs, RUDOLF SYZ.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative, la seule guérissant sans lui rien adjoindre. Se trouve dans les principales Pharmacies de l'Univers.—(25 ans de succès.) A Paris chez l'inventeur BROU, boulevard Magenta 158.

67 A L'ÉTOILE D'OR 67

RUE YUKSEK-CALDIRIM.

GRAND DÉPOT d'articles d'optique, de mathématique, de chirurgie, bandages, articles en caoutchouk, etc., etc. lunettes sans pareilles dernier modèle.

FEUTRE POUR TOITURE

de Anderson et Son

Ce feutre, employé avec succès par les compagnies de chemins de fer, de mines de houille, et un grand nombre d'industriels, en France et en Angleterre, procure une toiture ininflammable par dessus, légère et de longue durée. Les toitures en feutre ANDERSON et SON existent depuis 25 à 30 ans.

Feutre pour doublage de navires, pour enveloppe de tuyaux et chaudières.

Agents et dépositaires,

L. ET. A BERTIN FRÈRES.

Cité Française.

Maison à Paris et à Londres.

VÉRITABLES

PAPIERS JOB A CIGARETTES

De Jean BARDOU

Pour que personne ne soit trompé sur la provenance authentique de ces papiers, je prie MM. les Négociants de ce pays, qui désireraient en acheter de première main, d'adresser directement leurs demandes à

J. Z. PAUILHAC — Fabricant à Toulouse, Boulevard du Vingt-deux Septembre, 64. Maison spéciale à Paris Rue Neuve-des-Petits-Champs, 38.

ANNEE 8me N° 138 — Djemazi-ul-ewel 4 1291 — JEUDI 18 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non inserés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 17 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La décomposition des partis, à l'Assemblée de Versailles, leur impuissance à rien pouvoir constituer est telle, que les résolutions les plus inattendues sont votées un jour et rejetées le lendemain.

Ainsi se réalise ce que les esprits sérieux n'ont cessé de répéter : c'est que cette Chambre qui a voulu, à toute force, s'octroyer le pouvoir constituant ne fonderait rien, par cette raison que n'ayant pas été nommée pour cet objet, elle n'avait, en elle, aucune des conditions voulues pour pouvoir discuter une Constitution.

Appelée à prononcer, uniquement, sur la question de paix ou de guerre ; élue dans un moment de crise terrible et de désastres formidables, l'Assemblée actuelle n'avait reçu aucune mission politique, de là sa composition mélangée de toutes les nuances. C'est ce qui fait que le mérite qu'elle avait, pour le mandat spécial qui lui était donné par le pays est devenu une cause de faiblesse et de désordres quand elle a voulu, — sans consulter le suffrage universel — proclamer une forme de gouvernement.

Ce que nous disons là nous l'avons répété cent fois, depuis trois ans, et si nous y revenons, c'est que les événements en sont arrivés au point que nous avions prévu, et qu'après des agitations stériles, ruineuses, la dissolution est proche, et qu'elle est considérée, à cette heure, par les esprits les plus récalcitrants, comme le seul moyen de sortir de la situation affligeante dans laquelle se trouve la France.

C'est si vrai que voici les dépêches qui nous sont parvenues hier :

« Paris, 15 juin, soir.

« L'urgence sur la motion du centre gauche, demandant la proclamation de la République, avec le maréchal Mac-Mahon pour Président, a été adoptée par 345 voix contre 341. Toutes les autres motions ont été rejetées, y compris celle de M. le duc de Larochefoucauld-Bisaccia, proposant la monarchie. Pendant les débats, les ministres se sont abstenus.

« Paris, 16 juin, matin.

« Hier le maréchal Mac-Mahon assistait à la seance de l'Assemblee Nationale.

« On pense que la commission constitutionnelle repoussera la motion du centre gauche. Dans ce cas, la dissolution de l'Assemblée nationale deviendra inévitable, d'autant plus que la proposition de dissolution réunit déjà 310 signatures. »

Les fluctuations constatées dans les deux télégrammes qui se suivent à quelques heures de distance, se passent de commentaires.

Le *Tagblatt* de Vienne connaît, prétend-il, le programme du Congres, relatif aux prisonniers de guerre, qui doit se réunir prochainement à Bruxelles.

La feuille autrichienne résume de cette façon les points principaux signalés au Congres par le prince Gortchakoff :

1° Règlement international de la position et du traitement des prisonniers de guerre ;

2° Reglement du système des requisitions militaires conformément aux principes de l'équité ;

3° Constatation du principe qu'en cas de guerre la force armée d'un Etat combat seulement la force armée de l'autre Etat, mais qu'il ne considère pas comme ennemi le citoyen paisible qui n'est pas équipé militairement ;

4° Constatation du principe du droit des gens que, dans les territoires occupés, l'armée d'occupation doit être considérée seule comme possédant l'autorité légale.

La question de dissolution de la Chambre des Députés d'Italie, qui était regardée comme chose décidée par toute la presse du pays, serait ajournée pour un certain temps, s'il faut en croire la *Correspondance franco-italienne*.

Cette feuille pretend que M. Minghetti se serait rendu compte de l'imprudence qu'il y aurait à se presenter devant le pays le lendemain d'une augmentation des charges publiques, et il songerait à résoudre la crise, qui n'est actuellement que suspendue, à l'aide d'un remaniement ministériel.

La *Correspondance* ajoute que de nouvelles négociations auraient été engagées à cet effet avec le groupe Luca, qui compte aujourd'hui plus de cent membres, et auquel M. Minghetti serait disposé à accorder trois portefeuilles.

La discussion, au Storthing de Norwege, du budget de l'instruction publique vient de revéler, une fois de plus, avec quel soin jaloux le peuple norwégien s'efforce de constituer ce pays en un état complétement autochtone et indépendant des Etats voisins.

L'incident dont nous voulons parler s'est produit de cette façon : un député, M. Quam, a déposé une résolution en vertu de laquelle on enseignerait à l'avenir dans les écoles, outre le danois, qui est la langue officielle, le vieil idiome scandinave et le dialecte populaire de Norwege. D'apres lui, ce dialecte différant du danois a été la langue nationale à l'époque où la Norwége formait encore un grand et puissant Etat. La langue qu'on parle aujourd'hui serait une langue étrangère.

Le délégué du gouvernement, en réponse à cette proposition, a fait observer qu'avant la traduction de la Bible de Luther, l'Allemagne n'avait pas eu de langue écrite commune, mais seulement des dialectes excessivement variés et que cependant nul ne s'aviserait aujourd'hui de demander l'abandon du haut allemand qui est devenu la langue nationale, pour en revenir aux idiomes provinciaux.

Le Storthing n'en a pas moins donné raison au député radical en décidant que sa proposition serait recommandée à l'examen du gouvernement.

Des informations de Honolulu, arrivées par la voie de l'Australie, portent que la legislature des îles Sandwich s'est réunie le 30 avril.

Le roi a prononcé, à cette occasion, un discours dans lequel il a parlé des grands sacrifices pécuniaires que le gouvernement avait dû s'imposer pour les funérailles des deux derniers souverains et pour l'installation de leurs successeurs. Le roi s'est exprimé ensuite en faveur d'un traité de commerce avec les Etats-Unis, mais contre toute cession de territoire. Il a demandé en outre l'appui du gouvernement en faveur du service des paquebots entre San Francisco et l'Australie, avec escale aux îles Sandwich, et a recommandé l'institution d'une commission pour codifier les lois du royaume.

LE MINISTERE DE LA POLICE ET LES CAPITULATIONS.

Husni Pacha, le ministre actuel de la police a fait depuis longtemps ses preuves de capacite et d'energie. On se souvient à Yannina des services qu'il a rendus en purgeant ce pays des bandes de brigands qui l'infestaient. Plus tard c'est encore Husni Pacha qui delivra le vilayet de Brousse, dont il etait gouverneur general, des fameux brigands Manoli et Lefteri qui avaient poussé l'audace jusqu'à briser les portes des prisons où leurs complices etaient detenus. Lorsqu'il fut ensuite nommé ministre de la police, il introduisit dans ce service des reformes considerables et il créa à Constantinople et dans tout l'empire le corps de la gendarmerie dont l'utilite n'a pas besoin d'être demontrée. Ces faits sont connus de tous. Aussi est-on porte à croire que lorsque la capitale est gardée par un ministre aussi actif et aussi capable, il ne doit s'y produire ni crimes ni vols.

On serait dans le vrai, en raisonnant ainsi, si le ministere de la police se trouvait dans des conditions normales. Malheureusement les capitulations creent à son action des embarras et des obstacles nombreux et permanents. Examinons cette question d'interet commun et pressant.

Aux termes d'une clause des capitulations, l'autorite locale ne peut penetrer ni dans une maison ni dans un lieu clos habite par des etrangers, sans que l'autorite dont relevent ces etrangers ait ete prealablement avertie et soit representee par un delegue. Dans la pratique, voici le resultat de cette clause des capitulations :

Un assassin ou un voleur apres avoir commis un crime se sauve et se refugie dans une maison habitee par des etrangers. Les agents de la force publique qui poursuivent le criminel sont arretes net et reduits à l'impuissance. Il faut attendre pour proceder à son arrestation que toutes les formalites dont nous venons de parler aient ete remplies. On doit prevenir l'autorite dont releve le criminel et rester dans l'inaction jusqu'à ce qu'elle ait envoyé son delegue. Pendant ce temps le criminel ne reste pas naturellement les bras croises. Il fait son possible pour s'echapper. Souvent il y parvient, ainsi qu'on en peut citer plusieurs exemples. Le public cependant en apprenant le fait s'etonne et s'indigne. Il rend la police responsable de la fuite du criminel, sans tenir aucunement compte des entraves materielles qui s'opposaient à son action.

Ce n'est pas tout. Un autre article des capitulations enleve à l'autorite locale le droit de s'immiscer dans les differends qui surgissent entre deux sujets etrangers. Nous n'examinerons pas aujourd'hui les consequences de cette clause en matiere civile. Mais nous dirons tres-nettement qu'au point de vue de la securite publique, elle presente un danger serieux ainsi qu'on ne le voit que trop par les faits quotidiens. Elle est parfaitement connue des repris de justice et presente de tels avantages que de preference ils exercent leur industrie au détriment des etrangers. Presque tous les vols, presque tous les méfaits sont commis par des vagabonds etrangers au prejudice d'autres etrangers de nationalite differente. La statistique prouve qu'à Constantinople les attaques contre les personnes et contre les proprietes sont beaucoup plus frequents, malgre la surveillance et les efforts de la police, dans les quartiers habites par les etrangers que dans ceux où sont groupes les sujets ottomans.

Ainsi ces deux clauses des capitulations protegent en realite les malfaiteurs et laissent sans defense les honnetes gens. Leur maintien se comprend d'autant moins que leur suppression ne nuirait en realite qu'aux criminels. D'ailleurs, à l'epoque où nous vivons, dans une grande ville où affluent de nombreux vagabonds et malfaiteurs, n'est-il pas absolument illogique qu'on lie les mains d'une police qui donne des preuves d'activite et de devouement dans toutes les circonstances où elle peut remplir librement sa mission et qui protége alors efficacement la vie et les biens des habitants paisibles ?

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

BERLIN, le 10 juin 1874.

Le défaut de nouvelles interessantes provoque toujours à cette époque de l'année, lorsque chôme la politique, l'éclosion de nouvelles absurdes qui valent à peine un démenti, et que cependant on discute, faute de mieux.

C'est ainsi que la *Gazette d'Augsbourg* a publié un article à sensation sur la question d'Orient, bien calme aujourd'hui, et que les déclarations faites par l'empereur de Russie à Londres ne semblaient pas de nature à reveiller.

La *Gazette d'Augsbourg* connaît les secrètes intentions des souverains de l'Europe, elle pénetre dans leurs cabinets et sait les plans qu'ils projettent. Aussi partage-t-elle l'Empire ottoman avec une aisance étonnante, elle attribue telle province à l'Autriche, telle autre à la Russie ; ça ne lui coûte rien, il est vrai, et cela se voit de reste. Le seul avantage qu'elle en recueille, c'est une légitime suspicion sur la valeur de ses renseignements, qui, je dois l'ajouter, ont été accueillis avec une indifference et une incrédulite complétes.

Puisque cette rumeur m'a placé sur le chapitre des demembrements et annexions je me trouve conduit à vous signaler les projets du gouvernement prussien qui cherche à acheter à l'Espagne les îles Philippines et à donner à sa flotte une station commode dans les mers de Chine.

Ce serait en effet une bonne acquisition pour nous ; le commerce des Philippines est déjà d'une certaine importance, et les ressources du pays ne sont cependant pas exploitées pour la plupart.

L'Allemagne obtiendrait certainement un immense avantage de cette acquisition, mais l'Espagne hesite beaucoup à se défaire d'une possession dont elle-même tire un assez bon parti, et les négociations n'avancent guère.

En ce moment l'opinion publique avertie par les journaux est assez vivement emue des resultats de l'émigration au Bresil.

D'apres les récits qui nous sont faits par les malheureux qui ont pu regagner la mere-patrie les emigrants allemands ont été trompés d'une manière indigne par les entrepreneurs d'émigration.

Ceux-ci leur promettaient des terres, des outils pour travailler, des grains pour ensemencer, enfin toutes les choses nécessaires à la vie, en échange de leur travail ; mais une fois arrivés au Bresil, les malheureux Allemands n'ont trouvé la realisation d'aucune de ces promesses, une grande quantite d'entre eux a succombé au climat, à la peine ; dénues de ressources et ne pouvant espérer aucun secours immédiat, ils se sont trouvés dans une situation affreuse.

Un tiers au moins des emigrés est mort de misère et la Presse insiste pour que le gouvernement intervienne dans cette question.

La civilisation ne ferait pas de grands progrès si la traite des blancs devait purement et simplement se substituer à la traite des negres, d'autant mieux que ceux-ci une fois établis dans les plantations trouvaient leur existence assurée; mais les Européens que les courtiers d'émigrations envoient en Amérique n'ont point la meme certitude, ils sont obligés de s'acclimater dans des pays où les maladies en emportent un nombre considérable, et où ils se trouvent abandonnés à eux-mêmes.

Il y a les maisons anglaises qui font ce trafic sur une échelle considerable, et l'on cite une maison de Bristol qui a passé un contrat avec le gouvernement bresilien pour l'importation en Amérique de 100,000 colons allemands ou anglais.

Dans ces conditions je partage complétement l'opinion émise par une grande quantité de journaux qui pensent que le gouvernement doit se préoccuper du sort reservé à ses nationaux, leur assurer des garanties, ou bien les eclairer sur les dangers qu'ils vont courir.

Il sera toujours loisible à ceux qui le désireront de tenter l'aventure, [illegible] en pleine connaissance de cause qu'ils s'embarqueront à leurs risques et périls.

Il y a quatre jours le prince impérial a failli être victime d'un grave accident. La voiture de S. A. se trouvait engagee sur la voie ferree qu'elle traversait pres de la Station de Wildpark, lorsqu'on signala un train arrivant à toute vitesse. Par une étrange fatalité la barriere se trouvait fermée et il était impossible dans ces conditions de faire avancer ni reculer la voiture. Enfin grâce au sang-froid du prince et de ses gens, la barrière fut ouverte et la voiture put passer au moment où la locomotive allait l'atteindre.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Par ordonnance Imperiale :

Munir bey, directeur de la correspondance etrangere, est nommé drogman du Divan Impérial.

Le Grand-Vezir et le président du Conseil d'État, Kiamil Pacha, sont allés avant-hier au conak du Cheikh-ul-Islam, pour féliciter Son Altesse au sujet de son élévation à cette dignité.

Le Grand-Vezir a reçu hier dans son yali de Pacha-Liman la visite du Cheikh-ul-Islam ; du general Ignatieff, ambassadeur de Russie et celle de M. de Grimberghe, ministre de Belgique.

Avant-hier, le Patriarche arménien, Mgr Narses, est allé faire une visite de félicitations à S. A. le Cheikh-ul-Islam.

Le *férik* Husseïn Fevzi pacha, qui se trouvait dans la province du Yémen, chargé de l'inspection des troupes impériales de ce vilayet, est revenu à Constantinople depuis avant-hier.

M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie ; le vicomte de Grimberghe, ministre de Belgique, et le ministre d'Espagne ont eu avant-hier successivement une entrevue avec le ministre des Affaires Etrangeres, à la Sublime Porte.

Yissari-Zodé Moustafa effendi est nommé *mektubdji* du Cheikh-ul-Islamat ;

Abdullah Sabri effendi, ex-juge de Kara-Hissar, est nommé juge dans le Vilayet d'Adana ;

Ibrahim Burhan effendi, directeur du séminaire de Naïb, est nommé *mumeïz* de la section des *Ilams* au Cheikh-ul-Islamat. Il est remplacé au séminaire par Abdullah effendi, *muavin* de la section des *Ilams*.

D'ordre du ministre de la police, le *caïmakam* de Galata a procédé à la fermeture de plusieurs maisons malfamées qui s'étaient installées dans le quartier de Perchembé-Bazar, et dans la grand'rue de Yuksek-Kalderim.

Les habitants de ces quartiers ont adressé à Husni pacha leurs remercîments, pour la mesure qu'a prise Son Excellence.

On assure qu'un télégramme adressé par le Consul Ottoman de Malte au conseil sanitaire de Constantinople annonce l'apparition de la peste à Merdi, ville de l'intérieur, dans la province de Bengazi et que sur cet avis le Conseil a decidé l'envoi de deux médecins dans cette ville. Ces médecins devront y vérifier l'état sanitaire et en informer l'administration. En attendant leur rapport, les provenances de Bengazi seront soumises à la quarantaine.

Le stationnaire français le *Corse* sera remplacé à Constantinople par le *Pétrel*. Le *Corse* partira prochainement pour Toulon.

Dans notre numéro de mardi dernier nous avons raconte la mesaventure arrivée aux personnes qui s'étaient rendues à Floria sur un des bateaux de l'*Azizie*, et nous terminions en disant que nous ignorions comment ce bâtiment etait revenu à Corakeui. Nous pouvons completer notre récit, d'autant mieux que nous trouvons dans cet événement la confirmation de nos critiques et de toutes celles que nos confreres dirigent contre cette compagnie.

Nous avons laissé le bateau n° 2 de l'*Azizié* en détresse devant Makrikeuy ; il y était depuis quelque temps lorsqu'un des anciens mécaniciens de la Compagnie M. Nasib Tinguir, habitant Makrikeuy, eut l'idee de se rendre à bord pour reconnaitre la cause de cet accident. Ce mécanicien est un de ceux qui connaissent leur metier et que les intermittences et défauts de payement ont fait quitter le service de l'*Azizie*. Il trouva à bord un ancien chauffeur, chargé du service des machines. Ce brave homme, tres-capable sans doute de mettre du charbon sous la chaudiere, ne s'y retrouvait plus du tout au milieu de ses robinets ; il fallut lui donner une leçon pratique et c'est grâce à ce secours et à la présence de M. Nasib Tinguir que le bateau n° 2 finit par arriver au pont vers 10 heures et demie du soir.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BÉLOT.

DEUXIEME PARTIE

V (suite)

Le valet s'inclina.

Un instant apres, Baradieu franchissait le parc du château, se rendant chez Mme de Montdésert.

La lettre de Gibory avait fait un instant diversion à ses pensées, et tout à coup il s'était dit que ce personnage, auquel il ne songeait plus, pourrait bien lui être d'un utile secours dans les nouvelles peripeties qu'il prévoyait.

Une première fois, grace au boheme vaudevilliste, il avait pénétré dans cette maison de la rue Zacharie solitaire et sombre comme le repaire du crime; grâce à lui, il avait pu diriger ses premieres recherches ; il lui devait egalement d'avoir decouvert le secret de l'affaire de Chantelys, en même temps que le lien, mystérieux encore pour lui, qui unissait Chauveau et Mme de Montdesert.

Gibory avait connu Chauveau ; Gibory, depuis l'excursion de Nantrey, etait acquis à Baradieu: peut-être le marquis pourrait-il de ce côté recueillir quelque detail nouveau, et utiliser un dévouement qui ne demandait qu'à grandir.

Voilà pourquoi il faisait prier Gibory de venir dîner au château le soir même.

En un pareil moment, il se disait qu'il n'avait le droit de negliger aucun concours, si douteux, si vague qu'il fût.

Il etait environ midi quand Baradieu arriva chez Mme de Montdesert.

Il se fit annoncer et attendit.

Moins de cinq minutes après, la jeune femme parut.

Elle entra d'un pas rapide ; une vive rougeur colorait ses joues ; ses yeux, si profonds et si beaux, exprimaient à la fois la surprise et le triomphe. Elle s'avança vers Baradieu, qui debout la contemplait, comme s'il eût cherché à lire dans ce regard si limpide.

La jeune femme lui tendit la main :

— Vous chez moi ! monsieur de Baradieu, dit-elle d'une voix emue et vibrante: c'est là une surprise qui me touche profondément, une visite longtemps souhaitée, mais à laquelle j'étais loin de m'attendre.

Et en parlant ainsi, sa rougeur s'accentua davantage et elle baissa les yeux.

Baradieu prit la main que la jeune femme lui tendait. Cette main était brûlante et tremblait.

— Madame, reprit-il, ému malgré lui, il faut avoir de l'indulgence pour moi : je vis tres-retiré, et depuis longtemps je ne me montre plus guere dans les maisons qui, comme la vôtre, sont des maisons de fêtes ; quelque étrange que cela vous puisse paraître de la part d'un homme de mon âge, j'ai renoncé au monde, et je passe même pour le fuir.

— Le fuir ?

— Oh ! le mot est excessif, sans doute.. et pourtant, si vous voulez bien me permettre de vous parler avec franchise, je vous avouerai sans détour que si jusqu'ici j'ai tardé à venir, c'est que... j'avais peur.

— Peur ? fit la comtesse avec un sourire éclatant; peur de moi ? vous qui pour un caprice de femme avez su affronter le *roi du désert* !.... j'espere que vous ne me faites pas l'injure de me croire si redoutable !

— Vous êtes Mme de Montdésert, reprit Baradieu, une femme adorable, d'abord, et de plus la femme d'un homme qui se présente aux élections dans ce pays-ci et est venu me demander mon appui : il y a là un double danger, auquel, je vous l'avoue, j'ai essayé d'échapper le plus longtemps possible.

— M. de Montdésert ? répéta vivement la comtesse.

Et elle fronça le sourcil.

— Oh ! soyez tranquille, reprit-elle avec un geste brusque, M. de Montdésert fait ses affaires lui-même et je n'ai aucun goût à me mêler des intérêts de sa candidature. Vous ne parlez pas serieusement, n'est-ce pas, monsieur de Baradieu ? ajouta-t-elle en regardant le jeune homme bien en face.

Baradieu s'inclina avec un embarras visible. Il sentait en effet combien sa situation était fausse et il cherchait par quel biais il parviendrait à mettre la conversation sur le sujet qui seul avait déterminé sa visite.

Comme si elle eut compris, Mme de Montdésert se leva, alla de nouveau à lui, et tendant ses deux mains :

— Enfin, vous voilà ! c'est l'essentiel, dit-elle d'un ton enjoué. Mais je ne vous tiens pas quitte de votre mauvaise raison. Puisque vous avez refusé jusqu'ici de venir chez une amie, je veux que vous me disiez comment vous vous êtes enfin décidé à renoncer à votre belle résolution.

— Vous le voulez ? fit Baradieu.

— Oui, répondit-elle en fixant sur lui ses yeux, doués de cette puissance attirante et fascinatrice qu'elle connaissait si bien ; oui, je le veux !...

— Eh bien ! dit Baradieu, qui soutint ce regard avec calme, [illegible] quelqu'un il y a une heure, et qui a fait [illegible] en moi un sincère repentir.

— Serait-ce donc parce que M. Pascal Chauveau est allé vous voir ?

Baradieu tressaillit.

Mme de Montdesert avait prononcé ces mots comme la chose la plus naturelle du monde.

— Ah ! vous savez ? dit-il presque effrayé de tant de calme, où il était tout disposé à voir la plus audacieuse effronterie.

— Non, s'empressa de repondre la jeune femme, mais je devine... Ainsi vous avez vu Chauveau. Et que vous a-t-il dit ?

— Il m'a dit, répliqua Baradieu, résolu à aborder nettement la question, il m'a assuré que vous pouviez sauver d'un malheur qui la menace une famille que j'honore, et pour laquelle je donnerais ma vie, si ma vie pouvait suffire.

— Il vous a dit cela ? murmura la jeune femme d'une voix tremblante.

— S'est-il trompé ?

Mme de Montdésert ne répondit pas tout de suite, mais elle passa à plusieurs reprises sa main rapide sur son front pâle.

— Ainsi, reprit-elle apres un court silence et avec un accent de dépit non déguisé, c'est à la famille de Chantelys que je dois de vous voir à cette heure ?

Baradieu se redressa... et, prenant à son tour les mains de la jeune femme en l'enveloppant de son regard profond :

— Madame, dit-il d'un ton penetré, je ne sais ni feindre ni tromper, et j'ignore l'art de la dissimulation... mais à celui qui ferait ce que cet homme m'a laissé entendre, à celle qui pourrait me dire : « Les Chandelys n'ont plus rien à craindre » celle qui pourrait me dire : « Les Chantelys n'ont plus rien à craindre », je jure Dieu que ma reconnaissance et mon dévouement seraient acquis à tout jamais, et que je ferais avec joie le sacrifice de ma vie, s'il le fallait !...

Les yeux de Mme de Montdésert brillerent, une expression de bonheur envahit son visage, qui pâlit et rougit tour à tour, pendant qu'un tressaillement agitait tout son être.

— Bien vrai ? s'écria-t-elle d'une voix où [illegible] ... si fort qu'il fût, si sûr de lui-même qu'il se crût, se sentit pénétré.

Il y avait, en effet, dans cette femme un charme étrange, une séduction invincible : non-seulement de son regard, mais du son de sa voix, du moindre de ses gestes, de chaque ondulation de son corps rond et souple, s'exhalaient en quelque sorte des effluves de passion et de jeunesse.

Elle avait prononcé ces deux mots en s'approchant de Baradieu à ce point que le jeune homme sentit l'haleine parfumée de la dangereuse sirène effleurer son front ; qu'il entendit presque les battements de ce cœur si ardent et si jeune, soulevant à bonds précipités le corsage de dentelles à demi entr'ouvert de la jeune femme.

— Bien vrai ? répéta-t-elle en attirant à elle d'une main, sans quitter de l'autre celle de Baradieu, une chaise de tapisserie où elle s'assit, tout pres de lui, comme si elle voulait boire ses paroles. Ah ! je vous connaissais bien, et l'on ne m'avait pas trompé.

— Vous me connaissez ? fit Baradieu. Et qui donc, mon Dieu, s'inquiète de si peu, et a pu perdre son temps à vous parler de moi d'une maniere aussi complète ?

— C'est mon secret, dit d'un ton mutin Mme de Montdésert.

— M. Chauveau, peut-être ? fit Baradieu d'une voix où perçait un mépris ironique.

Mme de Montdésert frappa du pied avec impatience.

— Ne parlons plus de M. Chauveau, dit-elle vivement. Je lui dois de vous avoir ici, pres de moi ; je n'ai plus rien à en entendre. Oui, je vous connaissais, répéta-t-elle d'une voix émue : je savais que vous étiez l'âme la plus haute, le caractère le plus élevé, l'âme la plus chevaleresque qui soient au monde ; je savais, le premier jour où je vous ai rencontré, qu'il existait au moins un homme desintéressé, noble, héroïque, capable de donner sa vie et sa fortune pour tirer de l'abîme, un abîme que j'ignore, que je veux ignorer, ceux que vous aimez. Car vous aimez les Chantelys ? C'est une famille que l'on me [illegible]

[illegible] tendrement, je les aime ! je les aime et je le [illegible]

Ses lèvres tremblaient : en prononçant ces derniers mots, sa voix avait pris une intonation plus basse : sa tête s'était penchée vers Baradieu si près, qu'un instant, un instant rapide comme un éclair, le jeune homme avait senti les cheveux de la séduisante créature l'effleurer.

— Vous ferez cela ? s'écria Baradieu en serrant avec force dans les siennes les mains de Mme de Montdésert.

— Oui, je le ferai, reprit la jeune femme, pour vous qui un jour m'avez appris que la vie n'était pas cette chose plate, vile, méprisable, où je me consumais dans le découragement et l'ennui ; pour vous qui, un jour, m'êtes apparu si grand dans votre courage tranquille, lorsque vous êtes allé reprendre mon gant aux griffes d'un fauve, sans même penser que pour moi, que vous n'aviez jamais vue, qui n'étais alors pour vous qu'une étrangère, pour un de mes caprices, vous pouviez mourir !

Baradieu écoutait frémissant.

Il comprenait enfin qu'il se trouvait en face d'une passion ardente, soudaine, indomptable. Et il se disait avec épouvante que c'était à cet amour de Mme de Montdésert pour lui qu'étaient suspendus le sort, la fortune, l'honneur de la famille de Chantelys.

Il baissa les yeux comme pour échapper à cette fascination étrange, pour vaincre l'impression indéfinissable qui peu à peu l'envahissait malgré lui.

— Oh ! répliqua-t-il en essayant de sourire légerement, vous vous exagérez l'importance d'un acte tout naturel et auquel je n'ai eu aucun mérite ; j'ai longtemps mené à Paris une vie assez désœuvrée, et, trouvant comme vous la vie incolore, j'ai souvent eu recours, pour en rompre un peu l'uniformité, à des fantaisies comme celle qui vous a frappée, et dont j'avais cependant déjà las depuis longtemps.

(A suivre.)

Voir à la suite du 15 juin.

Ainsi, par deux fois en deux jours nous voyons la compagnie *Azizie* confier le sort des passagers qu'elle transporte à un simple chauffeur et à un *cafédji*. La presse ne saurait trop divulguer des faits de cette nature, et montrer au public les risques auxquels il est exposé.

Nous espérons que le gouvernement finira par intervenir, et par prendre sous sa protection la sécurité des voyageurs si gravement compromise.

Nous parlions samedi dernier des scandaleuses promenades faites en ville par un prétendu fou qui pousse l'obscénité à ses dernières limites et ne porte même pas pour vêtement le bracelet dont se vêtent les Océaniennes les moins civilisées.

Nous pensions que devant les réclamations unanimes de la Presse, (un de nos confrères avait signalé le fait avant nous, d'autres ont reproduit notre entrefilet) nous pensions que la police ferait droit à nos réclamations ; il n'en a rien été.

Hier matin, vers dix heures, ce dégoûtant personnage se promenait dans la grande rue de Péra, au milieu des femmes et des jeunes filles, rouges de honte. Pas un zaptié n'a eu l'idée de le conduire au poste.

Encouragé par une tolérance inexplicable, ce fou s'est présenté dans un magasin où plusieurs dames faisaient des emplettes, et nous n'avons pas besoin de dire quel effet a produit et quels cris a provoqué sa présence.

Nous répétons souvent les mêmes plaintes. Tantôt c'est une rue infecte que la police ou la municipalité semblent ignorer afin de ne pas l'assainir ; tantôt ce sont des mendiants auxquels la rue est abandonnée malgré toutes les ordonnances contraires. Il est assurément très-fâcheux de réclamer en vain l'intervention légitime des autorités ; toutefois on peut dans certains cas passer condamnation sur des ennuis ou des inconvénients de cette nature. Mais un scandale comme celui dont nous parlons, n'est pas tolérable. La rencontre de cet insensé qui se promène..... en plein jour, dans les rues de Péra, qui ne sont cependant point le paradis terrestre, n'est plus une simple contrariété, c'est une avanie que la police ne peut pas faire subir plus longtemps à la population.

Il paraît malheureusement que la manie du suicide tend à se répandre à Constantinople.

Hier, vers midi, un musulman se promenait d'un air pensif sur la place de Vefa, à Stamboul, lorsque tout à coup il sortit de sa poche un rasoir et se fit une large entaille à la gorge.

Inondé de sang il tomba sans connaissance. Un chirurgien appelé à la hâte a prodigué les premiers soins à ce malheureux, qui a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Un nouveau journal *Il Levantino*, organe de l'Académie byzantine *El Chark*, vient de paraître sous la direction de M. Antonio Grati.

Écrit en français et en italien, *Il Levantino* traite de questions littéraires, scientifiques, artistiques, économiques et même politiques.

Avant-hier soir M. Bosco, le prestidigitateur bien connu en Europe, a donné au Théâtre Français une très-brillante représentation. Toutes les promesses de son programme ont été tenues et au delà. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la dextérité extraordinaire de M. Bosco ou du naturel parfait avec lequel il exécute les tours les plus difficiles. Nous devrions tout citer dans cette représentation intéressante. On a surtout applaudi M. Bosco lorsqu'il a transformé deux feuilles de papier en drapeaux turc et italien. Puis il a présenté au public une ravissante bambine de 4 à 5 ans qui a prononcé un discours charmant comme elle et exécuté très-gentiment quelques jolis tours. M. Bosco a annoncé en terminant qu'il donnerait une seconde représentation. Nous engageons nos lecteurs à profiter de l'occasion qui leur sera offerte de voir cet excellent prestidigitateur.

Le théâtre du *Croissant* a joué mercredi soir une pièce : *la Mort civile*, qui a produit un grand effet sur le public.

Les bravos n'ont cessé d'être prodigués aux artistes qui ont interprété cette œuvre. Ajoutons que Mme Cristina Sabbatini et MM. Gagliardi et Bissi ont un véritable mérite et que c'est leur rendre justice que de les applaudir.

Ce soir, on donnera *Don César de Bazan*, ce drame si mouvementé, si dramatique, et dimanche on jouera *Urbain Grandier*, l'une des plus belles pièces d'Alexandre Dumas.

La compagnie italienne du Jardin du *Croissant* multiplie, comme on le voit, ses efforts pour satisfaire notre société et elle y arrive.

Des compliments à l'orchestre qui se surpasse cette année par son ensemble, et de plus ne donne que des compositions nouvelles.

L'*Angora*, dans un long article où il raconte les souffrances de la population et les efforts de l'autorité pour adoucir les maux causés par la famine, estime que jusqu'aux prochaines récoltes le district d'Angora aura encore besoin de 1,500,000 ocques de céréales; qu'il faudra au district de Yozgat, 950,000 ocques; et à celui de Césarée 500,000 ocques.

Le *Castamboul*, journal du vilayet du même nom, s'occupe du même sujet et raconte les infortunes des malheureux habitants des localités environnantes, qui, chassés de leurs foyers par la famine se sont réfugiés à Castamouni. Les autorités locales ont organisé un service de distribution et ces émigrés reçoivent chaque jour une ration de 300 drammes de pain.

A ces tristes nouvelles il convient d'en joindre au moins une bonne. Le comité de secours de Constantinople prépare un cinquième envoi de céréales qui sera expédié à Ismidt aujourd'hui ou demain. Le bateau à vapeur qui portera ces subsides aura bientôt pris tout son chargement.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 30 Avril 1874.

Actif.	Piastres.	Paras.	Passif.	Piastres.	Paras.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total...	[illegible]	[illegible]	Total...	[illegible]	[illegible]

Certifié conforme aux écritures.

Le Directeur, [illegible]. *Le Directeur Général*, **M. H. Foster.**

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

	18 juin, 1874.
Lever du soleil	[illegible]
[illegible]	7 » 10 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 0 [illegible]
[illegible]	[illegible]

8 heures du matin.

Baromètre	763.9
Thermomètre	23.0
Minima	17.7
Maxima de la veille	29.5

Direction et force du vent S. calme.

État du temps le 17 juin, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient de directions variables faibles ou modérés sur la mer Noire; temps calme sur l'Archipel, l'Adriatique et la Méditerranée.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les partis à Versailles.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Paris, 2 juin.

Je vous disais, il y a deux jours : Il y a un fait acquis, c'est que la majorité du 24 mai 1873 n'existe plus ; les séances du 16 et du 30 mai et celle du 1er juin viennent de le prouver d'une façon irréfutable.

Le 16 mai, M. de Broglie a été renversé ; le 30 mai, le nouveau cabinet, suivant silencieusement la politique de M. de Broglie, a essuyé, toujours en silence, un échec; dans la séance d'hier, les partis ont dressé leur bilan. Les discours de MM. d'Haussonville et Amédée Lefèvre-Pontalis, dépouillés de tous les ménagements employés jadis par les orateurs de la droite et du centre droit pour ne pas désagréger la majorité, viennent démontrer à quel point sont profondes les divergences qui existent entre les divers groupes de la droite ; M. d'Haussonville, après avoir durement traité la monarchie traditionnelle et légitime, a prononcé l'oraison funèbre de la monarchie constitutionnelle et réclamé l'organisation du septennat personnel ou impersonnel, peu lui importe.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis, au contraire, a nettement déclaré que lui et ses amis voulaient la monarchie et qu'ils ne comprenaient pas ce que signifiaient les mots : organiser les pouvoirs du maréchal. En résumé, tandis que le centre droit, d'accord avec une fraction de la droite dirigée par M. Depeyre, insiste pour qu'on organise les pouvoirs du maréchal, les 53 intransigeants et peut-être une fraction de la droite estiment que le septennat-institution ne tendrait à rien moins qu'à consolider la république et à fermer la porte à leurs espérances. Ils repoussent par conséquent toute loi sur la transmission du pouvoir. La rupture entre la droite extrême et le centre droit est donc complète; la majorité du 24 mai est partagée en trois partis et aucun de ces partis ne peut se flatter d'avoir à lui seul la majorité et de pouvoir à lui seul imposer ses doctrines ; la monarchie légitime a été perdue après la lettre du comte de Chambord en octobre dernier ; l'orléanisme a été condamné par le vote du 16 mai, l'empire a été flétri hier, aux applaudissements de l'Assemblée ; la république seule reste debout, soutenue par une minorité compacte mais impuissante à l'établir. Aussi toute l'attention se porte-t-elle du côté du centre droit.

Ce parti, qui avait la prépondérance dans l'Assemblée, qui était à la tête de l'ancien cabinet avec M. le duc de Broglie, qui est encore au pouvoir avec M. le duc Decaze, n'est plus rien, puisqu'il s'est séparé de la droite extrême ou, pour être plus exact, puisque la droite extrême l'a abandonné au 16 mai. Il est réduit à l'état de minorité impuissante, il ne veut pas accepter les théories de l'extrême droite ni se plier aux exigences de MM. Amédée Lefèvre-Pontalis, Lucien Brun et de Franclieu ; voudra-t-il se satisfaire du programme de MM. Depeyre, Tailhand, de Cumont qui ne se refusent pas à organiser le septennat, à la condition que ce soit « le septennat personnel, » ou bien se tournera-t-il vers le centre gauche en donnant son adhésion au programme de M. Dufaure ? Ce sont ces questions que le centre droit examine en ce moment dans ses réunions. Jusqu'à présent il n'a pas pris de parti, mais il doit se réunir demain pour rédiger un programme. D'après mes renseignements, et je crois que je ne serai pas démenti, il y aurait des dissentiments dans le centre droit. M. de Broglie et ses amis voudraient maintenir l'union entre le centre droit et la droite sur le terrain de l'organisation du « septennat personnel, » tandis que MM. d'Audiffret-Pasquier, Mathieu Bodet, Passy, etc., inclineraient à se rallier au programme Dufaure sur le terrain de l'organisation du septennat impersonnel. Vous pouvez être certain que pendant cette session, d'où sera bannie toute discussion sur les problèmes constitutionnels, des négociations vont être engagées entre certains personnages du centre droit et du centre gauche en vue de constituer une majorité en faveur de la république septennale. Ces efforts aboutiront-ils ? Je ne le crois pas. Si le centre gauche est tout disposé à travailler, de concert avec le centre droit à fonder, la république, il est plus que probable que parmi les orléanistes il se trouvera des hommes qui, comme M. le duc de Broglie, blessés d'avoir été renversés du pouvoir le 16 mai, garderont rancune au centre gauche et ne voudront pas être les comparses de la politique de ce dernier groupe. En tout cas dans toutes les discussions qui vont se produire, il faut s'attendre à des déplacements de majorité et peut-être à des conversions à la république.

La marine militaire austro-hongroise.

Voici un aperçu de l'état actuel de la marine de guerre de l'Autriche-Hongrie : 11 vaisseaux cuirassés, dont 7 à casemates : l'*Empereur*, le *Lissa*, le *Custozza*, l'*Archiduc Albert*, l'*Empereur Maximilien*, le *Don Juan d'Autriche*, le *Prince Eugène* ; 4 frégates l'*Archiduc Ferdinand-Max*, l'*Habsbourg*, la *Salamandre*, le *Dragon* ; 8 vaisseaux de haut bord, dont 3 frégates : la *Navara*, le *Radetsky*, le *Laudon* : 5 corvettes : l'*Archiduc Frédéric*, le *Dandolo*, le *Danube*, l'*Helgoland*, la *Fasana*, 17 navires de bas bord, dont 3 corvettes : le *Zrinyi*, le *Froundsberg*, l'*Auron* ; 5 canonnières : le *Hum*, le *Velebiet*, le *Dalmatien*, le *Reka*, le *Sansego* ; 5 propellers ; 2 avisos : l'*Impératrice Elisabeth*, le *Miramar* ; 2 bâtiments de transport pour les troupes : la *Ville de Trieste*, le *Garzagno* ; 1 pour le matériel, le *Pola* ; 1 navire à torpille, le *Phoque* ; 1 vaisseau-atelier, le *Cyclope* ; 2 yachts, le *Griffon*, la *Fantaisie*.

Ensemble 45 bâtiments portant 94,192 tonneaux, des machines à vapeur d'une force de 16,475 chevaux, 275 canons de gros calibre 125 canons de petit calibre. Les navires avec leurs machines représentent une valeur de 45,379,000 florins.

Il faut y ajouter 2 monitors sur le Danube, portant 620 tonneaux, des machines d'une force de 160 chevaux, 4 canons de gros calibre ; valeur de ces bâtiments, 406,000 fl., des canons, 13,800 fl., de plus, 17 vaisseaux-écoles et pontons, 6 bâtiments pour le transport de charbon de 1,240 tonneaux, et d'une force de 536 chevaux. A Pola, 6 barques à vapeur, des docks, etc.

Des chaloupes, des barques, etc., à Pola, Comber, Zara, Gravora, Trieste.

Valeur totale du matériel de la flotte : 52,324,320 fl. L'équipage des bâtiments de guerre en état de combattre s'élève à 9,039 hommes.

(Correspondance Havas).

Le programme des vieux-catholiques.

Le *Nord* résume ainsi le programme adopté par le synode des vieux-catholiques réunis à Bonn :

a) La suppression du prix payé pour les messes et autres sources du casuel ;

b) L'égalité absolue de traitement du riche et du pauvre dans toutes les fonctions ecclésiastiques, mariages, enterrements etc. ;

c) La suppression des abus et des exagérations des indulgences, *de la vénération des saints*, des scapulaires etc ;

d) L'observation de principes vraiment chrétiens dans l'exercice des fonctions de la prédication, et dans l'enseignement cathéchétique, en particulier par l'élimination des subtilités théologiques, des amertumes confessionnelles, des déclamations religieuses empiétant sur le terrain de la politique, etc. ;

e) L'administration du sacrement de la pénitence dans un esprit vraiment chrétien ;

f) L'organisation du culte public conformément aux vrais besoins religieux des communautés des fidèles ;

g) L'administration des affaires paroissiales par une action commune des ecclésiastiques et de laïques élus par les paroisses.

Dans sa seconde séance, le synode a formulé un ensemble de « déclarations » relatives à la confession auriculaire. De ces treize déclarations, il résulte que le synode affirme la grande importance morale comme moyen de salut du sacrement de la pénitence, qui a été en usage dans l'Eglise chrétienne dès les débuts de son existence ; il ajoute que l'absolution donnée par le prêtre est sans valeur hors du repentir et de la foi dans l'œuvre de rédemption de Jésus-Christ. Mais il doit être réservé à chaque fidèle de décider dans sa conscience de la nécessité et de l'opportunité qu'il y a pour lui à recevoir ce sacrement.

Celui qui veut participer à la communion doit auparavant, selon le précepte de l'apôtre, s'examiner lui-même ; mais il n'existe pour lui aucune obligation générale de recevoir le sacrement de la pénitence avant la communion. Le commandement de l'Eglise, d'après lequel il faut se confesser au moins une fois par année, ne saurait lier celui qui n'éprouve pas le besoin intérieur de recevoir le sacrement de la pénitence ; et il ne doit être exercé aucun contrôle sur la confession et la communion annuelle des fidèles, de même que le fait de les avoir négligées ne peut motiver aucune censure ecclésiastique. Le synode, néanmoins, déclare que l'on doit tenir comme un devoir sacré de se présenter fréquemment à la table du Seigneur, en particulier à l'époque de Pâques, conformément à l'antique usage.

Le mode de la confession ne doit être déterminé que par les besoins personnels de chacun, et après un examen sérieux de conscience ; il n'y a d'obligation religieuse à faire une confession spéciale que pour des actes par lesquels le pécheur aura la conscience d'avoir perdu la grâce divine. La confession spéciale peut être cependant recommandée dans d'autres cas moins graves, toutes les fois qu'elle est un effet d'un besoin réellement éprouvé et d'un repentir sincère ; mais le synode estime que c'est un abus d'exiger d'une manière générale, ainsi que cela arrive trop souvent, la confession répétée aussi souvent que possible et chaque fois au moins que l'on se prépare à la communion, même lorsque l'on n'a à confesser que des choses sans importance ou des péchés déjà auparavant confessés, uniquement pour se fournir un motif d'absolution.

Dans sa troisième séance, le synode a adopté une série de « déclarations » concernant les jeûnes et abstinences.

Le synode constate que l'usage du jeûne a été recommandé par les apôtres, d'après la coutume juive confirmée par l'exemple du Christ lui-même, mais que les apôtres n'en ont fait l'objet d'aucunes prescriptions particulières, sauf l'interdiction du sang comme aliment, et de la chair d'animaux tués par la strangulation, défenses qui avaient pour motif des circonstances toutes temporaires.

Yokohama.

On écrit de Yokohama au *Journal Officiel* :

L'importance commerciale du port de Yokohama devient chaque année plus considérable, malgré les craintes qu'avait fait naître, à une autre époque, l'ouverture et la libre pratique des ports de Nagasaki et de Koti. La facilité et le bon marché des transports à vapeur qui permettent aux habitants du sud d'envoyer tous leurs produits à Yokohama où ils trouvent des débouchés sûrs et faciles, assurent à cette ville le monopole du commerce, et en font le principal entrepôt du pays.

Il résulte, en effet, du rapport publié par l'administration des douanes du Japon, pour l'année 1873, que le port de Yokohama exporte à lui seul un total de marchandises supérieur à celui de toutes les autres villes maritimes de l'empire ; le commerce du thé, le commerce de la soie, qui entrent pour près de trois quarts dans le total des exportations du Japon, se font presque entièrement dans cette ville.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les transactions commerciales ont été mauvaises. Bien que la récolte de la soie ait été abondante au Japon, les producteurs et les marchands du pays n'ont pas consenti à abaisser leurs prix, et ont préféré les consigner pour leur propre compte. Il en est résulté des pertes sérieuses qui ne sont pas encore liquidées. La crise financière et commerciale qui a éclaté en Amérique, et dont le contrecoup s'est fait sentir en Europe, a également affecté le commerce du Japon.

La plus grande partie des maisons anglaises et américaines qui avaient fait d'importantes commandes, les retirèrent ; les fabricants n'achetèrent qu'au jour le jour, et l'année s'est terminée dans des conditions très défavorables.

La quantité de soie exportée depuis le 1er janvier 1873, époque de l'ouverture de la campagne, jusqu'au 1er janvier 1874, s'est élevée au chiffre de 9,844 balles. Ce résultat accuse sur celui de l'année précédente une augmentation de 800 balles environ.

La production du pays est stationnaire depuis déjà plusieurs années et malgré la multiplicité des échanges, les facilités des relations et l'élévation notable des prix, les quantités de soie exportées ne dépassent jamais 12 ou 15,000 balles. Ce fait est d'ailleurs facile à expliquer : le Japonais, et c'est là une des causes de son infériorité vis-à-vis des Chinois, ne songe pas au lendemain.

S'il reçoit en échange de son travail une rémunération plus élevée, il travaille un jour de moins par semaine ou quelques heures de moins par jour ; il ne produit jamais au-delà de ses besoins ; il ne sait pas ce que c'est que l'épargne, la prévoyance, la véritable économie. Cette situation se perpétuera d'ailleurs tant que la famille n'aura pas été constituée sur des bases mieux définies.

Les torpilles allemandes.

On lit dans le *Courrier de France* :

Comme on sait, la construction de vaisseaux sous-marins pour la marine allemande a été approuvée et semble être unie à la mise en pratique des torpilles. Tout d'abord il s'agirait de pouvoir conduire de terre une torpille mobile sous l'eau qui consisterait en un long tube capable de contenir outre la charge de poudre nécessaire à l'explosion assez d'air pour la maintenir sur l'eau. On pourrait diriger la torpille au moyen d'un courant galvanique qui agirait sur les fils de fer dont elle serait pourvue, l'air qui lui serait communiqué par une machine établie sur la rive au moyen d'un tuyau fixé à son extrémité à un tambour tournant lui imprimerait la force de motion.

La rapidité de cette torpille devrait être portée à un degré à pouvoir devancer la course des vaisseaux les plus rapides. Pour lui faire faire explosion, la torpille doit recevoir à l'autre extrémité une préparation chimique inflammable au moindre contact d'un solide. Il y aurait cependant dans cette dernière circonstance un empêchement à la pleine action de l'engin comme en général de toutes les torpilles mobiles, car les vaisseaux à présent avant de forcer un port ou l'embouchure d'un fleuve, pour s'abriter contre l'action des torpilles, tendent des filets tout autour et de cette manière l'explosion part trop tôt. Dans le second mode de vaisseaux sous-marins, il s'agirait au contraire de plus grands bateaux équipés et destinés à chercher à de grandes distances la flottille ennemie et alors de mettre en pratique contre eux les torpilles sans être vus. Comme moyen de mobilité de ces bateaux on se servirait d'une vis munie d'un gouvernail hydraulique. La direction sera prise sous l'eau au moyen de la boussole. On enfermera dans la cale une quantité suffisante d'oxygène pour l'entretien du feu de la machine et pour la respiration des hommes de l'équipage. Ces bateaux auraient aussi la faculté de pouvoir entreprendre une course d'une durée de 4 jours et en cas d'attaque ennemie de pouvoir s'élever à la surface de l'eau.

Tout cela n'est encore jusqu'à présent qu'à l'état de projet, mais il n'est pas douteux, que par leur importance pour la défense des ports, comme pour repousser l'attaque d'un vaisseau cuirassé ennemi, si les moyens précédemment décrits se montrent favorables, l'essai de construire de pareilles machines ne se fera pas longtemps attendre.

Catastrophe aux Etats-Unis.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*, sous la date du 21 mai :

« Une terrible et soudaine calamité a fondu samedi sur plusieurs villages du Massachussetts.

» A Williamsburg, comté de Hampshire, existait un réservoir de cent-vingt-cinq acres de surface, dans lequel se déversaient les eaux de la rivière Mill. La profondeur moyenne du réservoir était de trente pieds, et l'objet de cet énorme approvisionnement d'eau était d'alimenter, aux époques de sécheresse, les moulins, filatures et usines des villages voisins.

» Ce réservoir, dont la construction remontait à neuf ans, n'avait pas, s'il faut en croire la rumeur publique, été établi dans des conditions satisfaisantes de solidité, et depuis trois ans environ la rupture des digues était communément considérée comme devant fatalement se produire un jour ou l'autre. Mais nul n'avait prévu une catastrophe aussi épouvantable que celle que nous avons à enregistrer.

» Samedi, vers sept heures du matin, le surveillant chargé de la garde de la digue a remarqué une légère fissure, à laquelle il n'a pas d'abord attaché d'importance ; mais bientôt la brèche s'est élargie, et le surveillant a pris en courant le chemin des villages situés en aval du réservoir, pour prévenir les populations du danger qui les menaçait. Il n'était pas arrivé à mi-chemin de Williamsburg, le plus proche de ces villages, quand le tumulte terrifiant des eaux déchaînées derrière lui, lui a appris que le réservoir était crevé. Espérer devancer cette avalanche eût été folie.

» Le surveillant n'eut plus qu'un objet, sauver sa propre existence, et il y parvint à grand'peine en gagnant de toute sa vitesse le sommet d'un plateau élevé, d'où il assista, témoin impuissant et frappé de stupeur, à un spectacle de désolation analogue à celui décrit par l'écrivain anglais Charles Read dans son roman *Put yourself in his place.*

» L'immense volume d'eau dégorgé par le réservoir crevé se précipitait avec la vitesse d'une locomotive et le bruit d'un train passant sur un pont recouvert. En un instant, les villages de Williamsburg, Skinnerville, Haydenville et Leeds furent inondés. Vingt minutes après, les eaux se retiraient presque aussi rapidement qu'elles étaient venues, ne laissant que des ruines là où existaient un moment auparavant les quatre villages plus haut nommés.

» Le nombre des personnes noyées est évalué approximativement à deux cents. Plus de cent cadavres avaient été retrouvés hier matin, parmi lesquels ceux de deux de nos compatriotes, M. Lacour, résidant de Williamsburg, et un ouvrier, de nom inconnu, travaillant dans les usines de cuivre Hoiden, Gere et Cie, à Skinnerville. Huit des personnes échappées à l'inondation ont été frappées de folie subite.

» On estime le chiffre des pertes matérielles à environ un million et demi de dollars. »

M. de Hatzfeld à Madrid.

Madrid, 29 mai.

Le calme commence à se faire autour de la personne de l'envoyé allemand. Ce résultat est-il dû à l'habitude en vertu de laquelle on finit par se faire à tout, ou à l'habileté de M. de Hatzfeld qui, par son impénétrabilité, son indifférence apparente, son parti bien arrêté de ne parler d'aucune des matières pour lesquelles on le suppose envoyé et de sourire, au contraire, quand on lui en parle, est parvenu à tranquilliser les esprits et à leur donner le change sur l'objet de sa mission? Je n'en sais rien, et il importe peu.

Mais si le gros de la meute ne suit plus la voie, les fins limiers ne l'ont pas abandonnée. La première piste qu'ils ont suivie d'abord, celle de la candidature d'un prince allemand, ne les a pas arrêtés longtemps. On ne doit pas, en effet, prêter à un homme de la taille de M. de Bismarck des plans inconsidérés, ridicules, irréalisables ; la pensée d'introniser en Espagne un prince prussien mériterait au plus haut degré toutes ces qualifications.

Mais il y a une autre piste qui pourrait bien être sinon plus vraie du moins plus vraisemblable : c'est celle d'une alliance offensive et défensive de la Prusse avec l'Espagne, que le ministre allemand serait chargé d'étudier et de préparer en vue de l'éventualité possible d'une guerre avec la France.

Ce projet est tellement dans la nature des préoccupations de l'Allemagne que je serais étonné d'être le premier à le mettre en avant. Ici, c'est à cette heure la conjecture la plus en vogue.

Une proposition de ce genre, si elle était faite à l'Espagne, y serait d'autant mieux reçue que ce pays est extrêmement aigri contre la France, pour le concours qu'elle ne cesse de prêter aux carlistes, ses plus grands et ses plus redoutables ennemis. Chaque jour il arrive ici des voyageurs scandalisés de ce qui se passe aux frontières du Midi. A Saint-Jean de Luz, par exemple, les promenades sont envahies par une multitude de carlistes qui ne font qu'aller et venir de l'Espagne en France et de France en Espagne, selon les besoins de leur cause.

Les cafés sont remplis d'officiers qui parlent des cartouches qui sont ici, des provisions qui sont là, prêtes à passer la frontière, et cela sans se gêner, comme chez eux, sans être un moment arrêtés par la crainte de se compromettre.

L'Espagne est d'ailleurs si gênée, elle est dans une situation si cruelle qu'elle est prête à ouvrir l'oreille à tous les conseils, pourvu qu'elle puisse nourrir l'espoir d'être secourue efficacement. Et qui sait ce qu'on ne promettrait pas à l'Espagne, au cas où elle entrerait dans une alliance comme celle que j'ai indiquée? En France on discute beaucoup ; les évolutions de la gauche et de la droite, de leurs centres et de leurs extrêmes se font admirablement; la Prusse n'a pas une assemblée dont les groupes [illegible] un [illegible] infini de ses alliances.

Cela vaut bien qu'on y réfléchisse un peu à Paris [illegible], pour une alliance de cette sorte, il faut un gouvernement défini ; l'Espagne n'en a pas encore et la France, au cas où elle voudrait détourner le coup qui la menace, a probablement assez de temps devant elle, mais il ne faudrait pas qu'elle en perdît. D'ailleurs M. de Hatzfeld n'en est encore qu'aux études, mais nul doute qu'il ne presse le gouvernement de Madrid de s'organiser légalement dans le plus bref délai possible.

La question financière hongroise.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Pesth, 2 juin.

La Diète hongroise vient d'être saisie d'un projet de loi très-important, au point de vue de la réorganisation des finances du pays. Il s'agit de fixer la somme des arriérés des impôts, en distinguant entre ceux qui sont douteux et ceux qu'on peut hypothéquer sur les propriétés des contribuables. M. Horn, qui a déposé ce projet de loi, prétend que les arriérés de cette dernière catégorie montent à la somme de 40 millions. Il propose donc l'émission de bons d'Etat jusqu'à concurrence de ladite somme, ayant cours à toutes les caisses publiques en Hongrie. D'après les dispositions de ce projet de loi ces bons seraient de véritables banknotes, et l'idée d'une banque hongroise aurait fait un grand pas vers sa réalisation.

Le ministre des finances, M. Ghyczy, a déclaré approuver le projet de loi en principe, mais il pense que la Banque nationale autrichienne aura des objections à faire contre l'émission des bons payables au porteur.

La moitié des bons émis (20 millions) sera distribuée à titre d'emprunt aux caisses d'épargne des provinces hongroises, dans le but de secourir les propriétaires en leur procurant des prêts à un taux peu élevé.

La différence entre ces bons et les banknotes autrichiennes, est que les bons hongrois ne seraient reçus en valeur entière qu'aux caisses publiques hongroises, tandis que les banknotes autrichiennes le sont aussi en Cisleithanie. Cette combinaison aurait pour résultat que tout le monde paierait ses contributions et ses dettes à l'Etat en bons hongrois, et que l'Etat verrait sous peu de temps rentrer en portefeuille tous les bons émis. Qu'en ferait-il? et en quoi la situation financière serait-elle améliorée par l'émission projetée? Il y aurait deux sortes de banknotes : « les hongroises sans cours forcé et les autrichiennes ayant cours forcé. »

Ce moyen de venir en aide à nos finances semble donc peu efficace, excepté dans le cas où la Diète hongroise regarderait cette émission de bons hongrois comme un moyen suprême de salut public, et décréterait pour ses bons le cours forcé.

Il faut donc envisager la situation financière telle qu'elle est. Ou la Hongrie peut se procurer des ressources par l'établissement d'une dette flottante, ou elle ne le peut pas, et se verra forcée de recourir au dernier moyen : à l'émission des bons d'Etat. S'il n'y avait pas moyen, ce serait une calamité, mais du moins on devrait pouvoir acheter le salut à ce prix.

La convention relative au raccordement des chemins de fer roumains-hongrois près de Tomos et Kroastadt, convention signée par les gouvernements des deux pays, sera adoptée prochainement par la Diète. Comme les financiers autrichiens, qui sont intéressés à cette convention, sont en même temps les membres de la Société dirigeant les opérations financières relatives au nouvel emprunt de 76 millions que la Hongrie veut contracter, le premier résultat de la convention pour la Hongrie sera que la Société indiquée aura un intérêt à ce que l'emprunt de 76 millions soit effectué le plus tôt possible. M. Ghyczy peut donc espérer qu'il pourra conclure l'emprunt à des conditions assez favorables.

La loi électorale sera discutée avant la fin de la session et l'on peut s'attendre à des débats très-orageux. L'opposition prétend que les dispositions du projet relativement au cens électoral, sont peu équitables, puisqu'en les [illegible] perdraient leur droit électoral. L'*Ellenœr* propose de fixer le cens d'une manière uniforme pour tous les contribuables et de ne pas le faire dépendre de tel ou tel impôt : en fixant comme cens 10 florins d'impôts pour chaque contribuable, on éviterait les confusions qui résultent de la différence du cens, aujourd'hui proportionné aux divers impôts.

Le parti de la majorité est disposé à céder sur tous les points de la nouvelle loi électorale, aux désirs de l'opposition, pourvu que les dispositions projetées, concernant les abus électoraux soient adoptées. Comme il est aussi de l'intérêt du centre gauche que les excès, qui sont à l'ordre du jour pendant les élections, soient réprimés, il est permis d'espérer que la nouvelle loi électorale sera adoptée par la Diète, du moins en partie.

La question Irlandaise.

On écrit au *Nord* :

Londres, 4 juin.

Il devient de plus en plus certain que la session parlementaire se passera sans modifier en quoi que ce soit la situation des partis telle qu'elle était à l'époque de la chute de M. Gladstone. Les libéraux ne songent pas même à reconquérir le terrain perdu, et les conservateurs ne pensent qu'à jouir tranquillement des fruits de leur dernière victoire. Des grandes réformes législatives il n'en est plus question. Les députés irlandais essaient bien de temps à autre de rompre la monotonie de la session par une diversion en faveur du *home rule*, mais ces tentatives n'ont pas le moindre succès. L'apathie de la Chambre est trop grande pour qu'elle puisse consentir à discuter des revendications pareilles à celles des Irlandais. Aussi longtemps que les tories resteront au pouvoir, les *home rulers* se heurteront contre une indifférence froide et dédaigneuse, infiniment plus irritante pour les Irlandais que les critiques violentes de certaines fractions du parti libéral.

[illegible] c'est plus uniquement le résultat de l'antagonisme politique qui existe entre les *home rulers* et le gouvernement anglais. L'antagonisme religieux que le libéralisme avait cru éteindre par [illegible] jouer un [illegible] le droit de soupçonner [illegible] tions et de les considérer comme des rebelles déguisés. Le public anglais n'admet pas que les protestants irlandais puissent partager les aspirations nationalistes de leurs concitoyens catholiques, et cependant le chef du parti du *home rule* est un protestant. C'est précisément cette fusion des intérêts, encore fort incomplète mais néanmoins [illegible]

Le 3 avril parut, dans le journal principal de Sydney, une lettre écrite par le consul de France, G. Eugène Simon. Comme cette lettre peut intéresser vos lecteurs, en voici la traduction :

« *A l'éditeur du* HERALD.

» Monsieur,

» Comme quelques habitants de Sydney, emportés par un mouvement de générosité, semblent ignorer la position réelle des hommes qui ont été condamnés à être déportés à la Nouvelle-Calédonie, je considère comme de mon devoir de dire la vérité à ce sujet.

» Loin d'être de simples exilés ou déportés politiques, dans le sens ordinaire de ces termes, ils ont été condamnés à la transportation et à la détention pour des offenses punies en tous temps par les lois criminelles de leur pays.

» Ils ont été jugés sous la juridiction spéciale des tribunaux militaires, parce que Paris et une portion de la France étaient alors en état de siége, et seuls des tribunaux militaires pouvaient juger des prisonniers accusés des crimes pour lesquels ces hommes ont été condamnés. Ils n'ont jamais été considérés comme de simples prisonniers politiques et ils n'ont pas le droit de se donner ce nom qui, du reste, ne diminuerait pas l'importance de crimes tels que pillage, incendie, massacre d'otages, etc., qui ont été commis sous le règne de la Commune et dans lesquels ils ne peuvent répudier toute complicité, même indirecte.

» Je vous serais obligé d'insérer cette lettre dans votre journal, si vous jugez cela nécessaire à l'intérêt de la vérité et de la justice. »

Cette lettre a provoqué de la part des réfugiés des réponses indignées et très-violentes dans lesquelles ils maintiennent leur qualité de condamnés politiques et accusent M. Simon de les calomnier pour se faire bien venir de la réaction en France.

Le 11 de ce mois, MM. Rochefort, Grousset, Jourde et Pain ont quitté Sydney pour se rendre à New-York. M. Granthille s'est embarqué à bord d'un voilier pour la Californie.

VARIÉTÉS.

La cosmétique et les parfums au temps de l'ancienne Rome.

Quelque nombreuses que soient les publications qui ont trait aux mœurs et aux coutumes des Romains, il nous est resté peu de chose sur l'état des sciences à cette époque.— Celse et Pline sont les seuls auteurs chez lesquels nous trouvions des observations techniques ; les autres indications se rencontrent, répandues au hasard, dans les écrits qui sont arrivés jusqu'à nous.

Dans les temps anciens, les médecins semblent avoir été appelés, surtout, à s'occuper des diverses pratiques relatives à l'embellissement du corps.

Les documents les plus curieux sur les bains, les magiciennes, les philtres, les eunuques, les parfums et la *Cosmétique*, montrent que l'hygiène résumait à peu près tout leur savoir.

La science a certainement peu de profit à tirer de l'exhumation de ces vieilles formules, et, d'un autre côté, la curiosité est assez blasée de nos jours, pour que l'on ne soit pas encouragé à lui chercher quelque nouveau stimulant : S'il y avait un intérêt à parler de la *cosmétique* et des parfums au temps des Romains, ce ne serait que pour relever les femmes de notre temps des accusations imméritées dont on les accable.

Il suffit de regarder par-dessus l'écran de la vie privée d'une austère matrone Romaine pour rendre hommage à la modestie et à la sagesse de nos femmes et pour voir combien est grand leur mérite.

A Rome, tout ce qui avait rapport à l'hygiène et à l'embellissement du corps constituait l'*ars ornatrix* ou *cosmétique*; en poussant plus loin, on était arrivé à à l'*ars fucatrix*, c'est-à-dire à l'art de corriger les imperfections naturelles et de réparer les outrages du temps.

L'usage des parfums était poussé chez les Romains jusqu'à l'abus. Ils ne négligeaient rien de ce qui pouvait augmenter leurs jouissances voluptueuses, et ils avaient parfaitement constaté l'influence des parfums à ce point de vue, ce que les physiologistes ont également noté de nos jours.

L'Egypte, l'Inde, l'Arabie, leur envoyaient d'énormes quantités de substances odorantes. On employait aussi les plantes indigènes de l'Italie : le lys, l'iris, l'œnanthe, la marjolaine, le narcisse. Tous les poètes ont chanté les roses de Pœstum, qui fleurissaient deux fois l'an. Aujourd'hui la ville est en ruines, couverte de ronces, et les émanations palustres qui engendrent la fièvre ont remplacé ces douces senteurs.

Le jonc odorant (schœnus) servait à fabriquer les parfums communs: il était exclusivement réservé aux courtisanes, que l'on désignait quelquefois sous le nom de *schœniculæ*. Il leur était interdit de se parer de certaines étoffes réservées aux matrones. Il leur était également défendu de porter des cheveux noirs.

Les parfums étaient souvent préparés d'après les formules les plus complexes. Le *cinnamone* était un composé valant près de 250 francs la livre. Des parfumeurs célèbres par leur habilité ont laissé un nom, tels que *Cosmus* et *Niceros*.

Les substances odorantes étaient enfermés dans des vases d'albâtre et d'onyx ; on les conservait encore dans l'huile, et on les colorait le plus souvent avec du cinabre (sulfure de mercure).

Les Romains, avons-nous dit, faisaient un grand usage des parfums.

Il en est souvent question dans les narrations amoureuses de poètes élégiaques. — Les chambres et les lits étaient arrosés de parfums (Martial, X, 38). Au moment des représentations le théâtre était parfumé avec du safran. La propriété somnifère de cette plante était alors ignorée, et elle a peut-être causé l'insuccès de bien des pièces.

Le *cinnamone*, dont il est ici question, n'est pas, comme on l'a pensé, la canelle, telle qu'elle est décrite par nos botanistes. Pline en donne une description toute différente, et raconte sur sa provenance une fable touchante. « Un » oiseau, le *phenix* ou *cinnamologus*, » fait son nid avec des branches de cin» namone, et pour avoir cette précieuse » substance on tue l'animal avec des » flèches garnies de plomb, et l'on enlè» ve sa résidence. » D'autres racontent que l'oiseau, au moment de mourir, « rassemble dans son nid des substan» ces parfumées pour lui faire son lit de » mort. Alors, convaincu que sa car» rière est achevée, et se préparant à re» naître dans un nouveau corps, il re» cueille sur les collines des herbes » desséchées par la chaleur, et couvrant » cet amas des feuilles parfumées de » l'arbre de Saba, il apprête une couche » qui doit lui servir de tombe et de ber» ceau. »

Les vins parfumés témoignent encore de l'exagération et de la perversion du goût des Romains. Le pyrèthre était la substance communément employée à cet usage ; aujourd'hui il est la base de toutes les eaux dentifrices. On ajoutait également des parfums à l'huile des lampes. Dans la narration du festin de Trimalchion, nous trouvons les détails suivants :

« De jeunes esclaves à longues chevelures apportèrent des parfums dans un bassin d'argent et en frottèrent les pieds des convives, après leur avoir entrelacé de guirlandes de fleurs les jambes et les talons. Puis ils versèrent de ces mêmes parfums dans le vase où se puisait le vin et dans les lampes. »

Nous trouvons dans la *Cosmotique* toutes les pratiques dont plusieurs sont inscrites au code du *Maquillage* moderne.

Les préparations *philocomes* étaient très-nombreuses. Pour noircir les cheveux on employait les lentilles, le millepertuis, le vin de myrthe, les feuilles de cyprès.

Le poireau était aphrodisiaque, et facilitait en même temps le sommeil tout en embellissant la voix.

Les baies de myrthe prévenaient la calvitie, et pour faire repousser les cheveux, on employait la graisse d'ours, qui a été remise en honneur de nos jours.

L'huile de lentisque, le jus de coing mélangé à celui du troëne rendaient les cheveux blonds, et pour les blanchir on recommandait le sang de *Lysamachia* (Corneille). On les faisait boucler avec du sang de jeune hibou (Pline). « La femme teint ses cheveux blancs avec le suc des herbes de Germanie. » Ovide, *Art d'aimer*, liv. III, v. 163.

Les prostituées de Rome étaient obligées par l'édile à teindre leurs cheveux en jaune. Aurait-il été rendu de nos jours quelque arrêté secret à leur usage? Messaline cachait ses cheveux sous une perruque jaune lorsqu'elle se rendait au quartier de Saburre. (Juvénal, Sat. VI).

Une jeune fille qui avait les cheveux châtains les avait fait tomber en voulant les teindre en noir. Ovide lui adressa quelques consolations : « Maintenant la Germanie t'enverra des cheveux d'esclaves ; une nation soumise se chargera de ta parure. »

Les femmes ne se faisaient point faute non plus de se noircir les sourcils et de s'allonger les yeux « avec une aiguille noircie à la fumée. » (Juvénal, Sat. II) — Rien de nouveau sous le soleil.

Les préparations destinées à conserver la fraîcheur du teint et la souplesse de la peau étaient innombrables. L'impératrice Poppée entretenait près d'elle un grand nombre d'ânesses pour le lait de son bain (Suétone). Les escargots séchés au soleil, sur les tuiles, puis pulvérisés et mêlés à une bouillie de fèves, composaient un onguent très en faveur. La graisse d'oie, mélangée avec des araignées, maintenait, après l'accouchement, le sein dans son état naturel.

Les fards étaient faits, comme de nos jours, de céruse et de carmin.— Martial, repoussé par une femme, lui adresse ces paroles peu galantes : « Tandis que tu es chez toi, tes che« veux sont absents et se font friser « dans une boutique du quartier de « Suburre ; la nuit, tu quittes tes dents « aussi facilement que ta robe de soie ; « ton visage, éparpillé dans cent pots « de pommade, ne dort pas avec toi. »

Pour donner de la pâleur au visage trop coloré, on buvait du Cumin (Kummel).

Nous savons peu de choses sur la chirurgie des Romains ; cependant la prothèse, ou art de remplacer les parties du corps absentes, était chez eux assez perfectionné. « Tu portes tes che« veux, Lélia, et les dents que tu as « achetées, mais comment faire pour « ton œil ? on n'en vend pas. » Aujourd'hui on en vend, et la parole de Molière : J'enlèverais cet œil, qui absorbe la nourriture de l'autre, est devenue un aphorisme ; car lorsqu'un œil est perdu, par suite d'un accident ou d'une maladie, si l'on n'a pas soin de l'extirper, l'autre se prend et se perd, par *ophtalmie sympathique*.

Dans la dixième table de la loi des Douze-Tables, qui date de 450 ans avant J-C., il était défendu d'ensevelir les morts avec de l'or. Cependant on en exceptait l'or qui pouvait se trouver dans la bouche pour lier les dents.

Nous pourrions nous étendre encore sur ce sujet ; mais l'imitation étant un sens trop développé chez les femmes, il y a toujours à redouter de les mettre à mal en les instruisant.

Dr FILLEAU.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 17 juin, matin.

Madame Ignatieff et ses filles sont arrivées dans notre ville.

France.

Paris, 17 juin.

Oblig. Roumélie fa. 104 50.

Les ministres, à l'exception de M. Tailhand, la moitié du centre droit et le prince de Joinville ont voté contre la motion du duc de Larochefoucauld-Bisaccia en faveur de la proclamation de la monarchie. A la suite de ce vote M. de Larochefoucauld-Bisaccia a donné sa démission d'Ambassadeur à Londres.

Le rapport de la Commission constitutionnelle relatif à la motion du

GIOVANNI LOMBARDO

GELATIERE E PASTICCERE

Previene il Pubblico di questa Metropoli, che per causa di malatia, essendo stato obbligato per quattro anni di astenersi dal lavoro; oggi, perfettamente ristabilito, è pronto di accettare qualunque siasi ordinazione di gelati, granite, pezzi montati e pasticci d'ogni genere a prezzi discretissimi.

Il suo ricapito è al Giardino del Téké in Pera, ove tiene il laboratorio.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

Poudre de Riz speciale

Préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau; elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur juvénile et un velouté naturel.

CH. FAY, Parfumeur

9, Rue de la Paix, Paris

Et chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs

LE MONITEUR DU COMMERCE.

Le *Moniteur du Commerce* paraîtlous les dimanche à neuf heures du matin, en quatre pages grand format et contient, outre des articles de fonds:

Publications Officielles, dernieres depêches politiques, financieres et commerciales; chronique locale de la semaine: chronique judiciaire; nouvelles inventions et decouvertes scientifiques, archeologiques, et geographiques: Variétés; Bulletin financier; Cours des fonds: Cours des metaux; Revues et Correspondances commerciales: Itineraire des departs de tous les courriers, etc.

Prix d'Abonnement: 40 fr. par an.

Prix par numero: Une piastre.

N. B. — Le public est prevenu que le *Moniteur du Commerce* ...

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

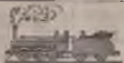

SERVICE DES VOYAGEURS

A partir du 1er Mars 1874.

LIGNE DE CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE.

Trains s'éloignant de Constantinople		Trains s'éloignant d'Andrinople	
Yédi-koulé		Andrinople	
San-Stephano		Baba-Eski	
		Keupéki	
Andrinople	7 51		

LIGNE D'ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI. LIGNE DE KOULÉLI-BOURGAZ-DÉDÉAGH

Trains s'éloignant d'Andrinople	Trains s'éloignant de Bellova	Trains s'éloignant de Kouléli-Bourgaz	Trains s'éloignant de Dédéagh
Départ de	Départ de	Départ de	Départ de
Andrinople	Bellova		Dédéagh ... dép.
Moustapha-Pacha	Philippopoli		
Yéni-Mahalé	Yéni-Mahalé		
Philippopoli	Kayadjik-Ilidja		
Tatar-Bazardj			
Bellova			

ASTHME

Catarrhe, oppression, suffocations et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéries par les Tubes Levasseur, 3 fr.

NÉVRALGIES

Guérison à l'instant même par les Pilules antinévralgiques du Dr Cronier.

Prix: 3 francs la boîte.

Levasseur, pharmacien-chimiste de 1re classe, 23, rue de la Monnaie, PARIS.

Dépôts: chez MM. Vélits et Cie, Della Sudda, Ciebanoglou, Kniehukian, Zanni, Canzuch.

LOTERIE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG DOTE DE 41,000 LOTS.

BIJOUTERIE ET ORFÈVRERIE. VENTE EN GROS ET EN DETAIL

COMPTOIR D. KORITSCHONER

MAISON DE BANQUE & DE CHANGE.

8.— Galata. Han Municipal. —8.

Achat et Vente de toutes sortes de Valeurs publiques soit du pays, soit de l'étranger, ainsi que de Devises sur toutes les places européennes.

AVANCES SUR DÉPOT, ESCOMPTE DES PRIMES & COUPONS

Spécialement recommandé à la considération du public

NOUVELLES COMBINAISONS FORT AVANTAGEUSES

Cession contre paiements échelonnés à établir de gré à gré de Titre de Proprietes et de Participation au Porteur, relatif à une ou a plusieurs Obligations d'Emprunt à Primes

Composées de différents groupes avantageusement combinés

dernier versement: avec faculté pour le porteur de demander la libération d'avance.

Le 1er Juin 1874 auront lieu

Le Tirage de l'Emprunt à Primes

DES CHEMINS DE FER OTTOMANS

350 Lots Considérables de fr 300,000, 25,000, 10,000, etc.

Le Tirage de l'Emprunt à Primes

DE L'ETAT AUSTRO-HONGROIS DE 1864.

500 Lots considérables de fl. 200000, 20000, 15000, 10000 etc.

Deja le 1er Juillet 1874 aura lieu à Vienne

Le 1er tirage de l'Emprunt à Primes tout recent

DE LA COMMUNE DE LA VILLE DE VIENNE 1874.

jouissant des avantages de beaucoup supérieurs à ceux affectés à tous les autres Emprunts les plus estimés parmi lesquels les tirages par an ... 1,000 etc. payables par ...

On peut se procurer chez le soussigné au prix cote à la Bourse Des Obligations Originales des Emprunts precites ainsi que à des prix fort limites Des promesses donnant droit au porteur a la chance entiere dans les tirages sus-indiques et dont les Obligations originales y relatives existants dans les caisses de l'établissement sont visibles à tout moment voulu.

Billets de la 86me Loterie du Royaume de Saxe

Divisée en cinq tirages mensuels et successifs, dont le 1er déjà

Le 16 Juin 1874

Pour renseignements plus étendus s'adresser au:

COMPTOIR D. KORITSCHONER.

GRAND DEPOT ET ASSORTIMENT DE MONTRES ET CHAINES

TIRAGES: JANVIER, FEVRIER, MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 1874.

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Par l'entremise du soussigné il sera vendu aux enchères publiques le vendredi 14/26 juin et jours suivants, s'il y a lieu, à 11 heures du matin, au Palais Impérial et Royal d'Allemagne, grand'rue de Péra n° 65, un tres-beau mobilier appartenant à Son Excellence monsieur d'Eichmann, et consistant en meubles de salon et chambres à coucher, pendules, glaces, lustres, vases, meubles en acajou, literies, tapis, piano, et environ 500 bouteilles vins divers.

A partir de dimanche 9/21 courant de 11 h. du matin à 5 h. du soir jusqu'au jour de la vente le public sera admis à visiter les dits meubles.

I. de CASTRO,

PILULES DEHAUT

Les personnes qui connaissent les *Pilules purgatives* du Docteur DEHAUT, n'hésitent pas à se purger ... la fatigue, parce que, à l'opposé des autres purgatifs, celui-ci n'opère bien que lorsqu'il est pris avec de bons aliments et des boissons fortifiantes, telles que vin, café, thé. Chacun choisit, pour se purger, l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon ses occupations. La fatigue de la purgation étant complètement annulée par l'effet de la bonne alimentation employée, on se décide aisément à recommencer autant qu'il est nécessaire.

Boîtes de 5 fr. et de 2 fr. 50 c., à Paris, chez le Docteur DEHAUT, et dans toutes les pharmacies. Exiger, avec chaque boîte, le petit livre de 72 pages contenant les instructions en toutes les langues. Demander le *Manuel* du Docteur DEHAUT, volume de 400 pages.

Dépôts: chez MM. Della-Sudda, Vélits et Cie, Ciebanoglou et Zanni.

LA CONSERVATION ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acquis une renommée universelle.

l'Evalina

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur bréveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation perphérique et fait disparaître la pytiriasis

Pour assurer un succés complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'Evalina

Essence pour la barbe et les cheveux. L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remede suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse,

Depôt: à Constantinople chez MM. Velitz et Cie, Yuksek-Caldirim n° 68.

Savon à la Glycerine

POUR LA TOILETTE ET LA BARBE

Glyco-Biastol

pour l'entretien des cheveux

GLYCERINE

GLYCERINE CHIMIQUEMENT PURE

POUR L'USAGE PHARMACEUTIQUE.

Ces produits de la célèbre fabrique de F. A. Sarg's de Vienne, approuvés par les premiers médecins de l'Europe sont les seuls qui jouissent du patronage des principales cours.

Depôt Général à la Droguerie Centrale Maison Della-Sudda, rue Yéni-Djami, Nos 16, 18, 20 et 22 et à la Pharmacie Della-Sudda à Péra.

Se méfier des nombreuses contrefaçons qu'on débite à Constantinople.

NOUVELLE

COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

A. et L. FRAISSINET et Cie.

SERVICE HEBDOMADAIRE

ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

Départs de Marseille chaque Jeudi.

Departs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en touchant à Rodosto, Gallipoli, Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.

Transbordement à Naples, sur les bateaux de la Compagnie, pour Civita-Vecchia, Livourne et Gênes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Agence (cité Française) et à M. B. Courtelli, ...

La Fabrique de Glacières Portatives

de FRANÇOIS BOLLINGER Ingénieur à Vienne

Arrangement ...

Réfrigérants pour ...

Réfrigérants pour ...

Tables pour ...

Réfrigérants pour ...

Réfrigérants pour ...

Machines pour ...

Réservoirs pour ...

Pipes pour ...

Prix courants illustrés gratis.

Commission à faire en magasin.

Wien, Wieden Heumühlgasse N° 2.

ENCRE NOUVELLE

PARIS MATHIEU PLESSY PARIS

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition ...

Della-Sudda.

EAU MINERALE NATURELLE

MARCOLS

AUTORISÉE PAR L'ÉTAT

APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Dépôt à la *Pharmacie Britannique* (N. et J. Canzuch frères) à Péra grand Rue N° —

67 A L'ÉTOILE D'OR 67

Rue YUKSEK-CALDIRIM.

GRAND DEPOT d'articles d'optique, de mathématique, de chirurgie, ... lunettes sans pareilles dernier modèle.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT MENIER

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

VIN DE BUGEAUD

Toni-Nutritif

AU QUINQUINA & AU CACAO COMBINÉS

La difficulté d'obtenir la tolerance de l'estomac pour le quinquina a fait plus d'une fois le desespoir des medecins et des malades; mais depuis la découverte du VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, où le cacao est uni au quinquina pour en tempérer l'astringence, cet inconvénient n'existe plus, et en meme temps se trouve résolu, de la maniere la plus complète et la plus heureuse, un difficile problème de thérapeutique.

Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication du immense succès obtenu par le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD auprès des praticiens et des malades, succès sans precedent dans les annales de la médecine et de la pharmacie, et qui est la meilleure preuve de l'efficacité certaine de ce précieux médicament.

Le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, à qui le corps médical de tous les pays doit depuis vingt ans des milliers de guérisons, a été l'objet de rapports très-favorables de la part de nombreuses sociétés scientifiques et médicales. Les principaux organes de médecine français, tels que: LA GAZETTE DES HOPITAUX, L'UNION MÉDICALE, L'ABEILLE MÉDICALE, etc., ont proclamé sa supériorité sur tous les autres toniques, et ont, à l'appui, publié de très concluantes observations consignées dans le livre-brochure qui accompagne chaque bouteille.

Le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, à base de vin d'Espagne, est d'un gout fort agreable. Il est chaque jour ordonné par les sommités médicales de France et de l'etranger contre les affections suivantes:

APPAUVRISSEMENT DU SANG,

MALADIES NERVEUSES DE TOUTES SORTES (NEVROSES), FLUEURS BLANCHES,

DIARRHÉE CHRONIQUE, PERTES SEMINALES,

HEMORRHAGIES PASSIVES, SCROFULES, AFFECTIONS SCORBUTIQUES,

PERIODES DE CONVALESCENCE DE TOUTES LES FIEVRES.

Enfin, ce médicament convient d'une manière toute spéciale, aux convalescents, aux enfants débiles, aux femmes délicates et aux vieillards affaiblis par l'âge et les infirmités.

La vogue exceptionnelle, acquise par le VIN toni-nutritif DE BUGEAUD, a excité la cupidité de certains industriels. On devra donc se tenir en garde contre les contrefaçons proprement dites,

Et contre les imitations de nom et de titre, offertes par quelques intermédiaires peu scrupuleux.

Depot general: Pharmacie LEBEAULT, 53, rue Réaumur, Paris.

LE VIN TONI-NUTRITIF DE BUGEAUD SE TROUVE DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

L'HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE

ET

LA BALOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE.

Assurances marchandises, groups, plis chargés voyageant par BATEAUX A VAPEUR, CHEMINS DE FER, ou par la POSTE, contre tout risque, à des prix très-réduits

Galata, Karakeui, No 13

En face de la Bourse à côté du Caviar-Han

L'Agent général fondé de pouvoirs,

RUDOLF SYZ.

USINE DE BECHIKTACH

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES ORDINAIRES ET DE LUXE

MÉDAILLE DE MERITE A L'EXPOSITION DE VIENNE

ECONOMIE DE FRAIS DE TRANSPORT, NOLIS, DOUANE, ETC., ETC.

Menuiserie—Ebénisterie—Sculptures ordinaires et d'art—Parquetterie—Carrosserie

Materiel spécial de terrassement de chemin de fer, etc., etc.

Le public est informé que l'usine fabrique, tant pour le commerce que pour le détail, a bien meilleur marché que les plus importantes fabriques d'Europe et dans d'aussi bonnes conditions de solidité et de luxe, tous les articles énumerés ci-dessous, savoir:

Menuiserie et Ebenisterie

(Bois du pays: Chêne, orme, charme, sapin, érable, noyer, loupe de noyer, etc).

(Bois Exotiques: Acajou, palissandre, teck, ébène, thuya, Bois de rose....)

Objets d'art: Nacre, Ecaille, Ivoire, et compositions spéciales.

Armoires. Commodes. Buffets. Bibliothèques. Tables. Pose encrier. Etagères. Consoles. Galeries. Lits.

Tabourets. Guéridons. Glaces. Encadrements. Bureaux. Fourniments à l'usage des tapissiers. Chaises. Fauteuils. Canapés.

Divans. Toilettes. Lavabos. Psychées. Ecrans. Secrétaires. Porte-manteaux. Porte-statuettes. Mobillier des salles d'attente de Gare de Chemin de fer et de bureaux.

Menuiserie en bâtiment

Portes. Fenetres. Persiennes. Abat-jours. Casiers. Banquettes. Parquets ordinairs. » mosaiques. » à clair-voie. Rampes diverses. Balustrades. Moulures diverses. Encadrements.

Chálets. Kiosques. Ornements. Découpures diverses.

Carrosserie.

Voitures. Coupés. Omnibus. Wagonnets. Matériel de chemins de fer. » de Tramways. » de terressements.

Chemin de fer mobile: pour terrassements de voies de chemins de fer. Exploitation agricoles. » minières.

NOTA. — Ce système remplace avec avantage la brouette, le tombereau, et peut s'employer pour toutes sorte de transport.

Pour toutes commandes, s'adresser aux bureaux de l'usine, rue Déré-Itchi à Bechiktach.

Typographie et Lithographie ...

ANNEE 8me N° 139. [illegible] 1291. VENDREDI, 19 JUIN 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	28 francs.	[illegible] francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat [illegible] ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. [illegible] et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 18 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La question de la vérification des pouvoirs de M. de Bourgoing est retardée, jusqu'à ce que l'enquete qui est ouverte, à l'égard de la circulaire du *Comité de l'appel au peuple*, soit terminée. Cependant, les délais apportes à l'examen de cette élection ne sauraient être bien longs, car les partis sont decidés à profiter de l'occasion pour mettre à jour les procédes des bonapartistes, et pour essayer de renverser M. Magne, dont le maréchal Mac-Mahon ne veut pas se défaire.

Il est évident que M. Rouher a voulu en imposer à la Chambre, lorsqu'il est venu déclarer, du haut de la tribune, qu'il n'existait aucun *comité de l'appel au peuple*. Voilà plus de quatre mois que l'Europe entière connaît l'existence de ce comité; les journaux impérialistes: le *Pays*, l'*Ordre*, la *Patrie*, etc., etc., n'ont cessé d'en parler, ils ont meme publié son programme, et nulle reclamation ne s'est elevée à ce sujet.

Que la précédente administration ait fermé les yeux sur une societe couverte de la puissante protection de M. Magne, et qui n'avait demandé aucune autorisation pour se former, ce n'est pas douteux; mais cela ne saurait faire qu'on puisse donner le change à l'opinion publique, parfaitement edifiée sur le degré de confiance qu'elle doit avoir dans les négations de l'ancien vice-empereur.

Du reste, on s'étonne que M. Magne, mis directement en cause, n'ait pas répliqué, et que ce soit M. Rouher qui l'ait fait.

Quant au reproche adressé à certains membres du gouvernement, d'avoir pesé de tous leurs efforts sur le scrutin, il est évident qu'ils l'ont merité. Ainsi, en ce qui concerne la circulaire dont M. Girerd a révélé l'existence, il est clair que les agents de l'administration se sont rendus complices de la manœuvre employée pour faire réussir la candidature de M. de Bourgoing, puisqu'ils n'ont [illegible] et empeché la distribution d'un document entaché de [illegible].

Les plus hauts [illegible] le *Courrier de France* du 8 :

« M. de Bourgoing, [illegible] bonapartiste de la Nièvre est de retour de Chiselhurst. Il était hier present à Versailles. Il a remis à M. de la Martinière, *chef du cabinet de M. de Cissey une lettre autographe* du fils de Napoleon III qui le remercie *des services rendus par lui pendant les elections dernières dans la Nièvre.* »

Il y a là un temoignage dont l'oppo[illegible] la discussion de l'élection de M. de Bourgoing.

Le vote de la Chambre des députes bavarois, relatif à l'expulsion du pere Fugger a mis la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* dans une grande colere. La feuille officieuse considere la decision du Parlement de Munich comme inconstitutionnelle.

Suivant le journal prussien, d'après la constitution bavaroise, toute question dans laquelle la majorité parlementaire reconnait une atteinte portee à cette constitution doit etre déférée au conseil d'Etat. Or, ce conseil, preside par le prince Luitpold, oncle du Roi, aurait dejà été saisi de l'affaire Fugger et aurait émis l'avis que l'expulsion du père Fugger n'est en aucune façon en contradiction avec la constitution, ni avec les « droits reserves » de la Bavière.

Partant de là la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* regarde donc le vote de la Chambre de Munich comme nul et non avenu, et elle espère, dit-elle, que cette insurrection de la majorité ouvrira les yeux à tout le monde sur les tendances qui se font jour en Bavière.

Enfin elle ajoute : « Si les soi-disant patriotes de Bavière n'ont pas hésité à placer, par leur vote, la Bavière en opposition flagrante avec l'empire et ses lois, que ne devra-t-on pas attendre d'eux dans les moments critiques et dans les questions vitales pour l'Allemagne? Il en résulterait évidemment une crise dont l'issue ne serait pas à l'avantage de la Bavière. »

Un congrés de délegués de plus de quarante chambres de commerce et associations economiques s'est réuni le 5 juin à Francfort pour délibérer sur l'augmentation des tarifs des chemins de fer que, sous la pression des grandes compagnies, l'autorité supérieure, instituée par une loi de l'empire, a l'intention de decréter.

Cette assemblée a été d'avis qu'il faut absolument ajourner la solution de cette question jusqu'à la réforme radicale du systeme des tarifs, et que, de plus, il faut consulter a ce sujet les représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Cette résolution sera portée à la connaissance du gouvernement fédéral et a ete presentée au congrès commercial qui s'est réuni le 12 juin à Dusseldorf.

L'arrivée du comte de Hatzfeld à Madrid, qui cause une si vive curiosite dans le monde officiel de l'Europe, continue à etre l'objet des commentaires de la presse occidentale.

Parmi les conjectures faites sur l'objet de la mission dont ce diplomate a pu etre chargé par M. de Bismarck, celles du *Journal des Débats* pourraient bien être les vraies.

Au dire de la feuille parisienne, [illegible] n'aurait pas chargé un de ses conseillers intimes de preparer la [illegible] d'un Hohenzollern à la couronne d'Espagne, [illegible] alliance entre l'Allemagne et l'Espagne contre la France.

Et de fait, comme le fait remarquer le *Journal des Debats*, le moment est des plus opportuns. L'Espagne croit avoir beaucoup à se plaindre de la France, à l'occasion des secours de toute sorte que cette dernière a laissé arriver aux carlistes et il pourrait bien sortir de ces griefs un projet d'alliance contre la France.

La Chambre des Communes d'Angleterre s'est occupé de la discussion de ceux des articles du bill sur les liqueurs suivantes qui reglent les heures de l'ouverture et de la fermeture des cabarets dans tout le pays. Toutes les propositions du gouvernement ont été acceptées.

Les articles votés portent que les cabarets seront fermes à Londres à minuit et demi : dans les villes d'une population de plus de deux mille cinq cents habitants, à onze heures, et, dans les autres, à dix heures. Les cabarets pourront s'ouvrir dans les districts ruraux à six heures du matin et, dans les villes en général, à sept heures.

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE

Bien que nous ayons suivi, avec une attention soutenue, les incidents les plus simples du voyage de l'empereur Alexandre II, à travers l'Europe, nous n'en avons pas parle jusqu'ici et c'est intentionnellement que nous avons agi ainsi.

Pour bien comprendre l'importance de ce voyage; pour en preciser la portee, il fallait qu'il fût entièrement accompli, que toutes ses manifestations eussent eu lieu, et que la controverse en degageât la synthese.

Le moment attendu par nous est arrive.

A cette heure non-seulement tous les grands journaux de l'Europe ont parle, mais enfin la *Gazette Officielle* de Saint-Petersbourg a defini en termes nets, precis le caractere que l'on doit attribuer aux visites du souverain russe en Allemagne, en Angleterre, en Hollande et en Belgique, et ce caractere—comme nous en avions la conviction — est des plus rassurants.

La feuille ministerielle constate, avec soin, l'accueil cordial fait au Czar par les souverains, mais surtout celui qu'il a reçu des populations qu'il a parcourues.

«Un profond sentiment de respect, dit-elle, s'est partout manifeste en *faveur de la politique humanitaire* du champion couronné de la paix europeenne.»

Ce point est important à retenir. Ainsi donc il est bien entendu qu'il ne s'est point agi, pour le monarque russe, de simples visites de famille ou de courtoisie à Londres, à Stuttgard, à Bruxelles, à Berlin, à la Haye, mais bien d'etudier l'etat des esprits en Occident.

La demarche du Czar a une portee plus grande, plus haute; un caractère politique serieux, imposant et ce caractere, cette partie la *Gazette Officielle* les explique de cette manière :

« Les paroles remarquables, dit-elle, prononcees par Sa Majesté en reponse aux Adresses reçues par elle à Londres et à Berlin, ont trouve un sympathique echo dans tous les Etats europeens. Le langage employe dans ces occasions par *l'Illustre revendicateur de la paix* europeenne produira une impression profonde et durable sur les nations du monde qui commencent à devenir de plus en plus desireuses de s'assurer les bienfaits qui resultent de rapports internationaux d'amitie. »

A l'aide de ces quelques lignes le rôle que l'Empereur de Russie entend jouer dans le concert Europeen se precise d'une façon lumineuse, et c'est le plus beau qu'il soit possible de rever : celui de fondateur de la paix.

C'est là, en effet, une idee qui devait tenter un esprit aussi doux, aussi ouvert au progres et à la civilisation, que celui du fils de l'empereur Nicolas.

Le maintien de la paix en Europe est desormais le but du Czar, et c'est pour assurer, autant qu'il est possible, le succes de cette politique reparatrice et feconde en bien-etre pour les nations, qu'il a quitte ses Etats.

Alexandre II sait parfaitement que des germes de conflit existent à l'etat latent au centre de l'Europe; que le developpement rapide de la Prusse et de l'armee allemande peuvent avoir pour resultat de provoquer de nouveau un choc, et c'est, bien certainement pour eviter, si faire se peut, cette terrible eventualite qu'il a cherche à nouer une sorte de ligue de la paix.

Les hommes d'Etat russes avec leur penetration, leur finesse, ont bien vite compris que l'Allemagne organisee comme elle l'est, ne peut rester l'arme au bras, qu'il lui faut employer les forces dont elle dispose et qu'elle peut, tout en le deplorant, etre entrainee dans le courant irresistible de la guerre.

Du reste M. de Moltke a dit recemment au Reichstag que l'Allemagne etait « un sujet d'inquietude pour *tous ses voisins*, y compris l'Angleterre. » C'est donc là une verite constatee par les Prussiens eux-memes, et il n'est pas temeraire d'ajouter que la paix de l'Europe est à cette heure à la discretion du cabinet de Berlin.

Or de grands Etats ne peuvent vivre sans securite, sans etre assures du lendemain; c'est certainement pour provoquer un grand courant d'opinion pacifique que le Czar a pris resolûment en main la cause de la paix.

Ce n'est point une pensée mesquine de defiance contre l'Allemagne qui a fait agir Alexandre II, non. Mais il importait au chef du grand empire du Nord de savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions reelles de l'Occident, au point de vue de l'avenir.

Il le sait maintenant, et il le fait dire par la *Gazette officielle* de Saint-Petersbourg [illegible] point traduit les impressions de l'Empereur s'il n'en avait reçu l'ordre, et ces impressions, on le voit, sont toutes pacifiques.

On peu donc esperer que la politique europeenne va entrer dans une phase d'apaisement et de securite qu'elle ne connaissait pas depuis 1870. Et ce resultat elle le devra à l'Empereur Alexandre II.

CHRONIQUE

Les personnes dont l'abonnement [illegible] le 1er juillet prochain, sont priées de le [illegible], avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retard dans la réception du journal.

Par ordonnance Imperiale :

Ahmed pacha, ci devant president de la seconde section du recensement cadastral, a été nommé directeur de la douane de Beyrouth;

Bedri effendi, ci devant directeur de Harem-Schérif a été nommé directeur de la douane de Djeddah;

Akif bey, ci-devant directeur de la douane de Beyrouth, a été nommé directeur de la douane du Danube;

Mehmed Zeki effendi, ex-mutessarif de Toultcha, est nommé mutessarif de Soard.

Les cartes d'invitation au grand dîner de gala qui sera donne le 13/25 courant à l'occasion de l'avènement au trône de S. M. le Sultan ont été distribuées hier au corps diplomatique et aux differents personnages qui prendront part à ce dîner.

La fete aura lieu comme l'année passée au Kiosque impérial de Beikos où l'on fait de grands préparatifs.

[illegible] le Grand-Vézir.

Mirza Mohsin Khan est allé hier faire une visite de félicitations au Cheikh-ul-Islam. De là Son Excellence s'est rendue à la Sublime Porte où elle a eu une entrevue avec le Grand-Vézir et le ministre des Affaires Etrangères.

Une pension de retraite de 10,000 piastres par mois a été accordée à Ahmed Mukhtar effendi, ex-Cheikh-ul-Islam.

Son Altesse est allée, à cette occasion, faire une visite de remerciments au Grand-Vézir.

Le Dr Bartoletti effendi et Aly bey, secretaire general du conseil sanitaire, ont été designés pour représenter la Turquie au Congrès international sanitaire qui se reunira à Vienne.

Ces fonctionnaires quitteront prochainement Constantinople.

On annonce la nomination de M. William Nassau Jocelyn, secrétaire d'Ambassade à Stokholm, au poste de 1er secretaire de l'Ambassade anglaise de Constantinople, en remplacement de M. Sidney Locock qui est nommé ministre d'Angleterre à Guatemala.

Deux bateaux à vapeur de l'Amirauté chargés l'un de 130 mille ocques et l'autre de 80 mille ocques de farines à destination [illegible] sont partis [illegible].

La Préfecture de la ville porte à la [illegible] :

L'Administration du Gaz de Dolma-Baghche avait, à partir du 1er mars dernier, diminué le prix du Gaz, tout en se reservant de l'augmenter plus tard, dans le cas où il se produirait une hausse sur la houille et les autres matieres employees à cette fabrication.

Or, le prix du charbon, outre qu'il vient d'etre grevé d'un droit de douane dont il était exempt, a depuis lors haussé de 1 piastre par quintal et les prix des autres matières nécessaires à la production du gaz ont également subi une importante augmentation. En conséquence le prix du gaz, a été fixé provisoirement à partir du 1er mai, comme il suit : 65 piastres, pour 1,000 pieds cubes, à raison de P. 20 le médjidié d'argent. Les reverbères des particuliers, dont les heures ne sont pas comptees, sont taxés pour chaque nuit à P. 4 au lieu de 3. Les reverbères des rues du VI cercle, qui payaient jusqu'ici 2 p. et demie par nuit payeront 3 piastres et 10 paras.

Sur la demande de la Préfecture, la Sublime Porte vient d'autoriser ces modifications des prix.

On nous écrit d'Alexandrie en date du 11 courant :

Nubar pacha, ministre sans portefeuille est parti avant-hier pour l'Europe, par la voie de Brindisi. Son Excellence voyage pour des raisons de santé et n'est chargée d'aucune mission officielle.

Le gouvernement se propose de faire etablir une route carrossable partant du nouveau port et aboutissant à Ramleh. S. A. le Khédive a chargé des ingénieurs de lui soumettre le plan de cette nouvelle route, qui dans tout son parcours longera la côte.

Depuis quelques jours plusieurs cas de petite verole ont été constatés en ville. L'office sanitaire a pris les mesures prophylactiques prescrites par les circonstances, afin de circonscrire le mal. A cet effet un service de vaccination gratuite a été établi à l'office de santé, et les indigènes de la basse classe ont été invités à declarer leurs malades afin qu'ils soient transportés et soignés à l'hôpital.

Le projet de formation d'une compagnie italienne d'Opéra à Alexandrie, a été presenté dernierement au Khédive. Son Altesse a accueilli ce projet avec bienveillance et a promis d'accorder son concours à cette entreprise. Ainsi nous pouvons esperer une prochaine saison théatrale.

Il y a quelque temps le gouvernement a decide qu'aucun musulman ne pourrait contracter mariage avant d'en avoir adresse la demande, sur papier timbré, à la police locale où le pétitionnaire acquittera les frais d'enregistrement et recevra du préfet de police une autorisation qu'il remettra au Cadi chargé de remplir les autres formalités. Cette mesure a été adoptée dans le but d'empecher le mariage des indigents qui ne sont pas en état d'en entretenir une famille.

Un Cheik que cette prescription genait pour plus d'une raison s'est avisé de s'accorder à lui-meme le permis legal, sans payer aucun droit d'enregistrement et dans ce but il a fabriqué les pieces nécessaires, en imitant fort adroitement l'ecriture du secrétaire de la police, la signature du caissier et le sceau de la préfecture. Muni des documents ainsi confectionnés il s'est presente avant-hier devant le Cadi qui devait sanctionner son mariage. Mais la fraude a été decouverte et le pauvre Cheikh a été conduit en prison.

Le *Syllogos litteraire grec* de Pera a decide en assemblée generale qu'une somme de 1210 Lt. serait attribuee cette année aux écoles grecques des provinces. Cette somme sera répartie de la maniere suivante : 140 L. seront affectées aux écoles de l'Asie-Mineure ; 50 L. aux écoles des îles de l'Archipel ; 75 L. aux écoles de Thessalie ; 765 L. à celles de la Macédoine et enfin. 180 L. à celles de Thrace.

Par suite d'une erreur, nous avons annoncé que le grand assaut d'armes, donné par M. le marquis Andreassi, aurait lieu à Thérapia dans la salle du palais de l'ambassade de France.

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

V (suite)

— Oui, on m'a dit cela, fit Mme de Montdésert, on m'a parlé de votre passé !... et c'est là encore une de ces bizarreries qui ont éveillé ma curiosité !... Ah ! je voudrais lire dans votre vie passée comme je lis dans la mienne !

— Ma vie, répondit Baradieu. Hélas ! s'il en était des hommes comme des peuples et si le dicton était vrai, je serais bien heureux : [illegible]

— [illegible]

— Que pouvez-vous savoir ? fit Baradieu [illegible]

— Je sais, par exemple, qu'après avoir [illegible] ser le moindre lambeau de votre cœur aux buissons de la route.

— Je n'ai pas eu non plus grand mérite à cela, je vous le jure ! fit Baradieu en riant.

— Oui ; mais je sais aussi, poursuivit Mme de Montdesert, que depuis le jour où vous avez tout à coup dit adieu à cette vie de bruit et de fetes, vous êtes demeure... comment dirai-je ?... enfin vous etes devenu tout à coup l'homme sage, l'homme sûr de lui, l'homme fort, si rare aujourd'hui que, jusqu'à l'heure où je vous ai connu j'avais refusé d'y croire.

— Decidement, dit Baradieu, on vous a fait de moi un portrait de beaucoup au-dessus de mes faibles merites.

— Non ! reprit-elle... Enfin on assure— vous me permettez de vous dire cela, à moi Parisienne indiscrete par nature et curieuse par etat ?—on assure que vous n'aimez personne... [illegible] personne !... ajouta Mme de Montdésert en baissant la voix.

Baradieu ne put s'empêcher de sourire de cette franchise, ou, pour mieux dire, de cette indiscrétion tant soit peu étrange.

— Mon Dieu ! dit-il, je vous ai dit en deux mots le secret de la solitude où je vis et où je me complais bien plus que dans le tumulte du monde, dont j'ai appris, Dieu merci ! la valeur. J'ai usé mes belles années à rien : [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

La jeune femme demeura pensive.

— Oui, je vous comprends, murmura-t-elle comme se parlant à elle-même. Ce qui a manqué à ma vie, à moi, c'est un amour sincere, profond, qui m'eut prise tout entiere et m'eut fait oublier le monde ! Si vous saviez ! vous parlez de découragements, de lassitudes... Il est des abimes que vous ignorez... que vous ignorerez toujours. Ah !.. [illegible] pouvez pas [illegible] combien les femmes ont besoin d'être [illegible]

[illegible]

Il sentit le sang battre ses tempes ; il fit un effort suprême, et, d'une voix à laquelle il s'efforça de donner l'expression banale d'un interêt de bonne compagnie :

— Mais... dit-il, M. de Montdesert... votre mari...

La comtesse baissa la tête, et si bas que Baradieu devina plutôt qu'il n'entendit :

— Oh ! ne parlez pas de ce misérable ! murmura-t-elle avec un sanglot mal étouffé.

Il y eut un court silence.

Baradieu ému, en proie à ses souvenirs, regardait [illegible] cette femme si jeune et si belle, qui [illegible] de le lui avouer dans un cri de douleur dechirante.

[illegible]

— Mais pardon ! dit-il d'un ton qu'il voulut rendre leger, vous me demandez [illegible] je vous l'ai dite en trois mots. Savez-vous que je serais presque en droit de vous faire [illegible]

[illegible]

— Cela vous inquiete ? répondit-elle enfin.

— [illegible]

— Venez ce soir, dit-elle rapidement, et je vous dirai tout : vous saurez ce qu'est Chauveau ; et quant aux Chantelys...

Elle s'arrêta.

— Parlez ! parlez ! dit Baradieu avec angoisse.

— Quant aux Chantelys, je vous promets que nous les sauverons.

Baradieu poussa un cri, et, emporte par un sentiment de reconnaissance, saisit les deux mains de la jeune femme, qu'il baisa à plusieurs reprises.

Mme de Montdesert, pâle, haletante, ferma les yeux...

— Ainsi, dit Baradieu en se levant, vous me le promettez... et je puis le dire aux Chantelys ?

La jeune femme lui tendit de nouveau ses deux mains adorables qu'agitait une emotion [illegible]

— Oui ! [illegible] semblait une prière. A ce soir [illegible]

VI

[illegible]

[illegible]

En tournant l'angle de la place, involontairement, instinctivement plutot, il jeta un dernier regard sur cette maison où il venait de passer pres d'une heure, lui qui s'était juré de n'en jamais franchir le seuil et où il avait promis de revenir.

Car il l'avait promis !

En cet instant, il crut voir un rideau s'agiter à l'une des fenêtres du premier etage, et, sous ce rideau à demi souleve, le visage de Mme de Montdesert, qui le suivait encore du regard.

Un frisson parcourut tout son être et il se hâta de poursuivre sa route.

Mille réflexions l'assaillaient, mais une seule dominait toutes les autres.

Avant tout, il fallait faire cesser l'horrible angoisse que subissaient les Chantelys.

Il fallait prévenir le comte que le danger qui le menaçait était sur le point de disparaitre : comment ? pourquoi ? peu importait ; l'essentiel, la verité, c'est qu'on pouvait esperer, et il est des circonstances où l'espoir ne raisonne pas.

La résolution de Baradieu fut bien vite prise.

Chemin faisant, le souvenir de Mme de Montdésert lui revint plus d'une fois ; et, si fort qu'il [illegible] qu'il fût [illegible] que celui d'une [illegible] pené[illegible]

[illegible] placer devant celle de Mme de Montdesert celle de Blanche de Chantelys ; et ce fut [illegible]

Baradieu revit la jolie enfant telle qu'elle [illegible] malheur qui l'entourait, repandant autour d'elle comme un rayonnement de beaute de jeunesse et de pur[illegible]

Et tout en frissonnant, il se demanda quelle destinee etrange l'obligeait a devoir le salut de cette chere image à une femme comme Mme de Montdesert, à une passion [illegible] repousser [illegible] toutes les forces de sa volonté et de son [illegible]

D'un geste rapide, il passa sa main sur son front, comme pour en chasser une idee importune : il est en effet de ces pensees inextricables auxquelles il vaut mieux ne pas s'arreter ; il est de ces situations inouïes dont le plus sage est d'abandonner le dénoument au hasard.

Il en etait là, quand tout à coup il fit un mouvement si brusque, que son cheval, d'un écart qui eût desarçonné tout autre que le marquis, l'emporta au bord de la [illegible]

[illegible] nait de croiser Baradieu, et ce cavalier, c'é[illegible]

Que pouvait signifier ce nouvel incident ? et était il possible d'admettre que le comte Leone sortît du château de Chantelys, dont les tourelles se profilaient à deux cents mètres au plus ?

Leone, du reste, avait de son côte reconnu Baradieu : car, en passant auprès du [illegible] ne ironie suprême, et, piquant des deux, disparut dans la direction de Nevers.

Baradieu était resté glacé de surprise.

Apres la visite de Chauveau, après la scène [illegible] site, quel nouveau danger fallait il craindre de la part de cet aventurier ?

— [illegible] murmura Baradieu : ce misérable a pris sur lui cette dernière démarche ; il n'a pas été [illegible]

Quel intérêt, d'ailleurs, Chauveau eut-il eu [illegible]

Et, se rappelant l'expression de sincerite [illegible] avait accentué la parole donnée, [illegible]

— [illegible]

(A suivre.)

[illegible]

Cet assaut aura bien lieu dimanche, mais à l'hôtel Lapierre à Buyukdéré, et non à Thérapia.

—

Hier matin, l'*Azizié* a supprimé le départ du bateau qui s'éloigne de Cadikeuy à 12 1/2 heures. Cette mesure a été occasionnée par un dérangement survenu dans la machine du bateau N° 10.

Ainsi, dans le court espace de trois jours, nous avons enregistré trois ou quatre faits de ce genre.

Nous croyons de notre devoir de répéter qu'il est urgent que le gouvernement prenne des mesures à l'égard de l'*Azizié*. Les risques d'accident à bord de ces bateaux sont continuels, c'est une véritable épée de Damoclès, suspendue au-dessus de la tête du public.

—

Dans la matinée de mardi dernier, le gardien de l'échelle de Yali-kiosk vit passer devant sa cabane une jeune femme qui, arrivée au bord du quai, se précipita dans la mer.

Le gardien accourut aussitôt au secours de cette malheureuse, et, grâce à l'assistance de quelques-uns de ses camarades, il réussit à la repêcher et à lui faire reprendre connaissance.

Cette jeune femme était depuis longtemps employée par un restaurateur de Tchorlu; la famille de son patron étant arrivée d'Europe, ses services devinrent inutiles et elle fut congédiée. C'est au désespoir que cette pauvre fille avait éprouvé en se trouvant sans place qu'il faut attribuer cette tentative de suicide.

—

Nous avons reproduit, il y a quelques semaines, un ordre émanant de la police, et obligeant les propriétaires de terrains vagues à les entourer d'un mur ou d'une palissade.

Chose assez étrange, cet ordre a été généralement mis à exécution, et un nombre considérable de terrains vagues ont été clôturés; la municipalité a donné l'exemple, et maintenant on peut voir des rues tracées, là où jadis il n'y avait aucune délimitation précise de la voie publique.

Pourquoi donc le grand terrain situé rue Yéni-Tcharchi contre le mur de Galata-Séraï fait-il exception? Il y a là, depuis la rue Linardi jusqu'en face du bureau télégraphique une surface triangulaire considérable qui n'est point enclose, ce qui constitue une contravention de la part des propriétaires de ce terrain et présente plusieurs autres inconvénients.

C'est le quartier général des chiens errants. Là ils se réunissent et se livrent des batailles, qui souvent produisent un vacarme épouvantable au milieu de la nuit. Les chiens cantonnés dans les rues voisines répondent par leurs aboiements aux aboiements des premiers, le bruit s'étend, gagne de proche en proche, et les habitants logés de ce côté de la ville ont bien de l'agrément, obligés qu'ils sont d'entendre ce concert d'abois. Voilà pour la nuit.

Le jour c'est une autre affaire, et la chose est assez difficile à exprimer convenablement. Nous tâcherons cependant de nous faire comprendre.

La nature humaine est soumise à des nécessités, auxquelles les passants qui remontent ou descendent la rue Yéni-Tcharchi vont donner satisfaction sur ce terrain, qui leur permet de s'écarter un peu de la voie publique, mais où ils sont inévitablement aperçus, bien qu'ils se baissent, par les locataires des maisons voisines. Il a là une question de décence publique bien facile à résoudre en fermant cette espace; les familles honorables qui demeurent dans ce quartier n'auront plus alors sous les yeux les spectacles auxquels elles assistent forcément aujourd'hui lorsqu'elles s'approchent de leurs fenêtres et regardent de ce côté.

—

Depuis quelques jours l'*Alhambra* a fermé ses portes et congédié ses artistes, avant-hier le Café-concert du *Palais de Cristal* a fait de même. C'est une désolation!

Plus de flons flons dans la grande rue de Péra; la grosse caisse et le trombone, la flûte et le violon, le cornet à piston et l'ophicléide qui le soir versaient des torrents d'harmonie sur la tête des promeneurs attardés, — silencieux et mornes gisent maintenant devant les estrades désertes.

Plus de bravos ni de trépignements accueillant les *divas*, lorsque celles-ci avec une grâce et une distinction égales s'avançaient le sourire aux lèvres et saluaient bien bas le roi Public qui admirait les *avantages* des riches natures ou les petits moignons anguleux qui servaient d'épaules aux déshéritées.

Le dieu de la Cascade a mis la clef sous la porte, « *lugete veneres cupidinesque*. »

Les voilà donc fermés ces asiles consacrés aux jeux et aux ris; aux jeux surtout, car ceux-ci faisaient vivre cela, et la suppression des roulettes et des tables de pharaon a causé la mort violente de ces établissements.

Le départ des servantes leur avait déjà fait du tort, mais la *rouge* et la *noire* aidant, on pouvait faire encore des recettes passables; désormais il n'y a plus d'espoir.

Aussi regardez les croupiers, quel air désolé! Ce sourire froid qui plissait leurs lèvres chaque fois qu'ils râflaient les enjeux, a fait place à la plus navrante désolation, et leur visage a pris une expression qu'ils doivent connaître, c'est la physionomie de l'homme à qui la fortune est contraire, hélas!

—

Les autorités d'Inéboli télégraphient en date du 15 courant qu'elles viennent de mettre en route pour Castambol 47 chariots, 25 chameaux et 150 chevaux chargés de provisions et destinés aux districts de l'intérieur les plus éprouvés par la famine.

Le mutessarif d'Ismidt annonce également, en date du 14 courant, qu'il vient d'expédier 9,070 ocques de farine pour Angora et 18,786 ocques pour Naallu-Khan.

—

Le valy de Smyrne qui était allé à Aïdin en tournée d'inspection, est de retour depuis vendredi dernier. Son Excellence repartira dans quelques jours pour aller inspecter la province de Sarukhan.

—

On lit dans le *Castamouni*:

Le samedi, 14 Rébiul-Akhir, il est tombé des pluies abondantes dans toute l'étendue du vilayet, et elles ont été très-favorables aux semailles.

Sur les montagnes, le froid est assez vif, et les sommets sont couverts de neige. A Castambol, plusieurs arbres ont été déracinés par la violence du vent qui a soufflé en tempête renversant quelques vieilles masures. Cet ouragan a été ressenti dans les localités voisines.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'École des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

ROUMANIE.

On lit dans le *Journal de Bucharest* du 14 juin:

Dans sa séance de jeudi dernier, le Sénat a voté la loi qui concède aux colons de la Bessarabie le droit de propriété sur les terres qu'ils habitent. Ces colons se trouvaient, jusqu'à présent, dans une situation anormale et fâcheuse, ne jouissant que d'un droit précaire et sans lendemain. A partir du 1er janvier 1875, époque où la loi qui vient d'être votée par les Chambres recevra son application, ils seront propriétaires, à la condition que, pendant 15 ans, ils paient à l'Etat une somme de 6 francs 70 centimes par *sestina* (2 pogones 4 prajini), prix inférieur à celui que la loi rurale avait fixé pour les paysans devenus propriétaires. Chaque chef de famille peut, dans ces conditions, acquérir jusqu'à 100 pogones. La nouvelle loi supprime tous les monopoles et priviléges qui n'avaient été que tolérés depuis l'annexion. Une seule exception existe encore pour les habitants de la Bessarabie, c'est d'être exempts, pendant dix ans encore, du service militaire dans l'armée permanente, mais non dans l'armée territoriale.

Dans la même séance, le Sénat a voté la loi qui autorise le ministre des finances à continuer l'émission des bons du trésor et à en reculer l'échéance jusqu'au mois de juin 1875, et cela jusqu'à concurrence de 17 millions de francs.

Le Sénat a encore voté un projet de loi qui autorise la commune de Jassy à contracter un emprunt de 3 millions et demi, payable en 30 ans par amortissement, pour procurer à la ville de l'eau en abondance.—A ce propos, la *Pressa* fait observer avec raison combien il est triste que Bucharest se soit laissé devancer dans cette question par les villes de Galatz et de Jassy.

La Chambre des députés a voté le projet de loi qui autorise le gouvernement à prolonger jusqu'à dix ans le terme des contrats pour l'affermage des terres de l'Etat; une convention télégraphique avec la compagnie du chemin de fer Jassy-Cernovitz; un projet de loi (voté à l'unanimité) qui autorise l'Ephorie des hôpitaux civils à achever la construction de la chapelle de l'Asile Hélène, moyennant la somme de 100,000 francs, et divers autres projets d'intérêt local.

Dans sa séance d'hier, le Sénat a voté la loi qui organise le service télégraphique pour l'Etat et les particuliers aux stations des chemins de fer; un crédit destiné à compléter quelques travaux accessoires sur la ligne Jassy-Unghéni; un autre crédit pour la construction d'un pont sur le Pruth devant relier le chemin de fer roumain aux chemins de fer russes; un crédit ayant pour objet l'exploitation et la conservation de la ligne de Jassy au Pruth.

Dans la séance d'hier, à la Chambre des députés, aucun vote n'a pu obtenir, à cause des absences, la majorité requise pour être valide.

La session législative est close.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	19 juin, 1874.
Lever du soleil	4 h. 29 m.
Coucher »	7 » 35 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 0 59s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 18

8 heures du matin.

Baromètre................	763.7
Thermomètre	23.9
Minima	20.0
Maxima de la veille......	31.0

Direction et force du vent S.E. modéré.

Etat du temps le 18 juin, à 8 h. du matin.

Les vents soufflaient du N. modérés ou assez forts sur la mer Noire et faibles sur l'Archipel; du S. calmes ou faibles sur l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Mai

Adresses	Signatures	Provenance
14 César Fabry	Fabry	Tiflis
16 Isaac Hasarsanjar	Ibragimejan	Moscou
17 Panaghioti Piani	Michel Cameno	Ibraila
18 Alexandre Mallas	Mallas	Ibraila
No 98 Chikortito Zaranoff	Sohricker	Sohoum

Mois de Juin.

1 Georgion Calogonopulo Ayuali Tchecmé Opirthen Anglikte	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis baviakhan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
4 Consple M. Patricos pour Georges Cakali	Synadinos	Kischinef
5 Georges Zoigatelegraph Péra Consple	L. Z. Sakelarios	Athènes
6 Bulan emperon Consple Galata	Dionissios Georgilopoulos	Calamata

PRESSE ÉTRANGÈRE

La situation de l'Europe.

On lit dans le *Times*:

Nous recevons quotidiennement les nouvelles les plus navrantes des différentes nations de l'Europe; ici ce sont les faits et gestes d'un monarque absolu; là les délibérations d'un Parlement; ailleurs le manque absolu d'ordre et de stabilité; mais comme il existe deux traits communs à tous les pays du continent, on parle partout de paix et partout on augmente le nombre des soldats sous les armes, sans qu'il soit permis de prévoir la limite de cet accroissement. La plus grande augmentation a eu lieu en Allemagne, en Russie, l'Autriche, la France et l'Italie s'empressent de suivre cet étrange exemple. Les petits Etats, comme la Belgique et la Suède, se réduisent à la mendicité en imitant la folie de leurs voisins.

Il s'ensuit que l'Europe revient aux traditions de son enfance, à l'époque où tout homme était soldat, où toute industrie était subordonnée aux exigences du service militaire. Dans ces conditions, une guerre effective n'ajouterait que peu de chose aux maux produits par ces préparatifs et ces armements, chacune des nations proclame ses vues pacifiques; mais prétend redouter les intentions belliqueuses de son voisin. Mais chacune des armées existantes a une force défensive supérieure à celle dont disposent pour l'attaque toutes les autres prises séparément; de cette manière le raisonnement et l'excuse n'ont plus aucune base; — les jalousies et les soupçons réciproques n'ont pas le moindre fondement.

Le coût total des armées actuelles de l'Europe ne se traduit [illegible] les seuls budgets de la guerre, quelque exorbitants qu'ils soient; [illegible] des nations est diminuée [illegible] par tout ce qu'eût pu produire chaque soldat s'il n'avait été violemment arraché de ses occupations [illegible] la charge qui en résulte [illegible] en année la possibilité [illegible] tenir des forces aussi colossales.

L'Allemagne, par exemple, [illegible] plus de vingt soldats par mille habitants et représente à ce titre, [illegible] ou non, une menace réelle. [illegible] assurément pas en danger [illegible] car la France n'a ni l'intention ni la possibilité de recommencer [illegible] lui a valu des pertes aussi grandes.

Nous voyons de toute part des préparatifs contre un péril qui n'existe point, mais qui naît des efforts mêmes faits pour en conjurer l'approche.

Le monde n'a jamais [illegible] comme la nôtre. C'est une paix [illegible] de soupçons et de méfiances [illegible] nifeste en une charge collective [illegible] et qui neutralise tout progrès [illegible] toujours de tranquillité publique [illegible] de nos jours elle n'apporte plus [illegible] de ses bénédictions; le mal [illegible] sans cesse et rien ne semble [illegible] ger la fin. Cette situation est [illegible] pour les hommes d'Etat européens [illegible] ils doivent en porter la responsabilité [illegible] ils ont fait naître les soupçons [illegible] et les mésintelligences nationales [illegible] pérons que l'Europe se guérira [illegible] longue de sa folie actuelle [illegible] tournera son attention et ses [illegible] des buts plus dignes et plus [illegible] puissions-nous discerner bientôt [illegible] que symptôme d'un revirement [illegible] rable et important pour tous!

Le centre droit.

On lit dans le *Nord*:

Versailles, 5 juin.

Beaucoup de bruit pour rien: voilà l'épitaphe que se prépare le centre droit agonisant. Il paraît qu'il ne se relèvera décidément pas du coup qui lui a été porté par les votes des 16 et 30 mai. Un instant on avait cru que, comprenant toute la gravité de sa situation et la nécessité de recourir à un remède énergique pour recouvrer les forces que lui a fait perdre le régime débilitant auquel l'avait mis M. de Broglie en l'obligeant à vivre de la même vie que la droite, il aurait l'intelligence de chercher ce remède là où il pouvait le trouver, et d'en demander la formule aux enseignements qu'il a dû tirer de l'histoire parlementaire de ces six derniers mois. On s'était trompé. Le centre droit faisait grand bruit depuis quelques jours de sa résolution d'affirmer ses vues politiques, de définir la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre. On multipliait les réunions préparatoires, on nommait une commission d'étude, on annonçait des déclarations qui devaient changer complétement les conditions, incertaines jusqu'ici, des négociations avec le centre gauche, et préciser, en le délimitant, le terrain sur lequel on pouvait se placer pour arriver à une action commune. Tout cela a abouti à une nouvelle édition du programme avec lequel il a été impossible de constituer une majorité pendant la crise ministérielle.

On y affirme bien le septennat impersonnel, mais c'est avec une extrême réserve; on se garde surtout de prononcer le mot de république, et il semble qu'il ait fallu un bien grand effort pour dire que le centre droit est décidé « à maintenir le *titre* donné au chef du pouvoir exécutif par les lois existantes ». Il n'est même plus de faire la république de sept ans, de maintenir, de fonder une institution; c'est le *titre* seul qui est mis hors de discussion.

Cependant, autour de ce programme si effacé, si vague, si réservé, on n'a pas pu arriver à grouper la majorité des membres du centre droit. Une note du bureau de la réunion faisait grand étalage, il y a quelques jours, de la force numérique du centre droit. Cette force même fait défaut à son programme. « La réunion du centre droit, disait la note communiquée aux journaux, compte 160 membres, et il y a en outre un certain nombre de députés qui votent constamment avec la réunion. » Aujourd'hui, le procès-verbal, qui contient les déclarations annoncées, constate seulement l'adhésion de 53 membres. Nous voilà loin de compte, et il serait intéressant de connaître les noms des signataires.

Quelques observations préliminaires du duc d'Audiffret-Pasquier permettent de penser que c'est surtout l'élément orléaniste qui a fourni ces 53 adhérents. Le duc d'Audiffret, en recommandant le programme qu'il a élaboré d'accord avec le duc de Broglie, l'a placé sous le patronage des princes d'Orléans. Les princes d'Orléans, a-t-il dit, sont tels que le parti conservateur doit céder sans arrière-pensée à l'organisation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon pendant sept ans.

Cette persistance à mêler le nom des princes à l'organisation du septennat est de nature à raviver les défiances à l'endroit des visées qu'on suppose au duc d'Aumale. En cherchant à faire du septennat le protégé des princes, on discrédite l'institution, et on attribue à ceux-ci une influence qu'ils n'ont pas. Qu'importe à l'Assemblée, qu'importe au pays que les princes d'Orléans affectent telle ou telle attitude? Leur nom servirait d'épouvantail bien plutôt qu'il ne pourrait être le palladium.

Ce qu'il y a de plus clair dans le programme de MM. de Broglie et d'Audiffret-Pasquier, qu'on ne se serait guère attendu il y a un mois à voir faire cause commune, c'est que le centre droit n'est pas encore sûr de la solution qu'a eue la crise ministérielle, et que le but réel de cette manifestation est de mettre le cabinet en demeure d'agir, c'est-à-dire de se suicider afin de permettre la reprise des négociations avec le centre gauche modéré.

Les fortifications italiennes.

On écrit de Rome, 5 juin au *Temps*:

La loi avait été votée par les députés, et le Sénat allait l'approuver quand le fait de la nullité des actes non enregistrés a engagé le cabinet à demander aux sénateurs qu'elle fût ajournée.

Cette demande du gouvernement paraissait devoir être en harmonie avec les idées de M. Menabrea, rapporteur de la commission du Sénat, qui, dans sa relation, avait dit qu'on ne devait commencer ces travaux qu'après qu'on aurait pourvu efficacement au déficit.

Mais tout à coup M. Menabrea modifia quelque peu son attitude, et, sans vouloir précisément que l'on commençât immédiatement les travaux, il proposa du moins, en acceptant la loi votée par les députés, qu'on fût fixé sur le principe d'une dépense de 80 millions à appliquer aux armements et aux fortifications.

M. Minghetti insista pour l'ajournement.

Le journalisme fit du bruit de ce différend, survenu entre M. Menabrea et M. Minghetti.

A la Chambre des députés, on en parlait à propos du budget définitif de la guerre, où la dépense extraordinaire des fortifications (2 millions pour le semestre de 1874) n'était pas mentionnée. Chose bizarre, ce fut M. Nicotera, supposé, par suite de ses déclarations et de ses écrits, un partisan de l'économie sur la guerre, qui poussa M. le ministre Ricotti. Contredisant le texte même de ses déclarations théoriques, il exposait cette étrange théorie, que M. Ricotti avait tort de se mettre « à la remorque du ministre des finances », et qu'il valait mieux pour lui se retirer que de céder à des questions d'argent.

M. le ministre de la guerre exposa qu'il était non-seulement un homme militaire, mais un administrateur et un homme politique, et qu'à ce double titre il se croyait obligé de se mettre modestement « à la remorque du ministre des finances », attendu qu'il n'y avait aucun moyen de faire autrement.

Au Sénat, la question des fortifications s'est résolue, entre MM. Minghetti et Menabrea, par l'intervention conciliante de M. le général Cialdini, dont l'ordre du jour, adopté à la grande majorité des 80 sénateurs présents (sur 300), signifie ajournement momentané des ouvrages militaires, avec espoir qu'on aura, l'an prochain, les ressources nécessaires pour regagner le temps perdu.

Le débat du Sénat sur cette question a été élevé, politique, remarquable. Ce qu'il y a de plus considérable dans l'élément militaire, ne l'oublions pas, est dans ce corps: outre M. Menabrea et M. Cialdini, MM. Pettinengo, Brignone, Cosenz, Medici, etc.

A la Chambre des députés, M. le général Lamarmora n'étant plus jamais présent, les choses militaires sont traitées par MM. Nicotera, Farini, Corte, Carini, etc., autorités moins notoires que celles du Sénat.

Donc, le débat du Sénat a été remarquable.

M. Menabrea a eu des tendances un peu pessimistes en ce qui concerne l'éventualité de la guerre, en ce qui concerne les moyens de résistance de l'Italie, et il s'est exprimé avec force sur la nécessité des travaux de défense. « Du côté de l'Autriche, a-t-il dit, nous avons deux fortifications. » Du côté de la Suisse, il n'en faut pas parler, il n'y a rien à craindre. Pour les Alpes occidentales, il y a les forts de Bard et de Fenestrelle; pour Gênes, il n'y a presque rien, à l'exception de Vintimille. Gênes ne pourrait opposer une grande résistance après les dernières inventions de guerre. Jusqu'à Gaëte, nous avons très-peu d'ouvrages de défense. Nous n'avons aucune possibilité d'action sérieuse sur mer. Deux de nos vaisseaux seulement sont utilisables. On pourrait tomber à la fois au cœur du Piémont et sur Rome... »

Le discours de M. Menabrea a été généralement jugé trop pessimiste. Cet illustre mathématicien militaire est d'un esprit parfois passionné.

M. Cialdini, avant d'arriver à sa conclusion d'ajournement, a énergiquement protesté contre l'espèce de dissolution de l'armée actuelle, conseillée par les organes allemands et anglais.

Le chemin de fer du Righi.

Dans un article sur les voies de communication et moyens de transport en Suisse, l'*Economiste* donne les détails suivants sur le chemin de fer du Righi:

La montagne du Righi, située à l'entrée du lac des Quatre-Cantons, s'élève à 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; sa hauteur propre est 1,500 mètres. On y monte à cheval ou à pied en quatre heures. Le chemin de fer réalise cette ascension en moins d'une heure. Avec les plus fortes rampes usitées jusqu'ici, il eût fallu un développement de route de 40 kilomètres; avec la voie construite, la rampe varie de 19 à 25 centimètres par mètre. Il y a un tunnel de 80 mètres et un viaduc en tôle de même longueur.

Le chemin est à crémaillère, c'est-à-dire qu'entre les deux rails ordinaires, il y en a un autre posé sur une longrine et fait de deux fers laminés à rebord, entre lesquels sont comprises les dents qui engrènent avec une roue en acier portée par l'essieu d'arrière de la machine. L'essieu d'avant porte aussi une roue dentée qui sert de guide et de frein et qui est munie à cet effet de poulies à gorge cannelée. Enfin la machine est munie d'un frein à air pour modérer la descente. Des freins à main servent les arrêts aux stations.

La chaudière est verticale pour éviter les dénivellations en passant d'une partie de niveau à une rampe de 25 p. 100.

Le train se compose en tout d'une machine munie d'une caisse pour les bagages et d'une voiture à voyageurs de 56 places, assis, ou d'un wagon à marchandises. La machine pèse douze tonnes et demie, et le wagon 4,000 kgr., représentant ensemble, à l'ascension, un travail de 115 chevaux-vapeur. Les voyageurs vont cheminant en arrière et jouissent pleinement de la vue, les cloisons des bouts étant formées de glaces. Mais ce n'est pas sans émotion qu'ils se sentent suspendus parfois sur l'abîme montant ou descendant sans voir aucune apparence de route sous leurs pas.

Cependant la marche du convoi est douce, régulière, égale à la montée et à la descente. La sécurité est complète. Le chemin a été inauguré le 23 mai 1871. Cette année-là, il s'arrêtait au Rigi-Kaltbad, et il fallait faire encore à pied une route de deux heures et demie pour atteindre le Righi-Kulm, dernier sommet de la montagne. Depuis lors, la voie ferrée a été continuée jusqu'à ce dernier point, et le parcours total s'accomplit en une heure et demie. La première partie du chemin a coûté 1,250,000 francs, la seconde 800,000 fr. On évaluait à 12 ou 15,000 le nombre de voyageurs qui montaient au Righi ces dernières années avant l'établissement du chemin de fer; maintenant il dépasse 100,000.

Républicains et carlistes.

Le correspondant de l'*Indépendance belge* lui écrit:

Santander, 1er juin.

Don Carlos de Bourbon a établi son quartier général à Tolosa depuis le jour où Durango lui a paru trop rapproché des lignes républicaines. Le cabecilla Lizarraga a voulu alors donner à son maître le spectacle d'une véritable attaque sur Hernani et les avant-postes de Saint-Sébastien. La petite ville d'Hernani est bâtie sur un des versants d'une vallée étroite. Elle est défendue par une faible muraille et une redoute sur les hauteurs de Santa-Barbara. Malheureusement, il y a des hauteurs assez rapprochées dans la vallée de l'Urumea et dans celle de la Sarte où la faction s'est établie dans la nuit qui précéda l'attaque. Sept bataillons de Guipuzcoans et plusieurs parties volantes ont occupé les communications entre Hernani et Saint-Sébastien. Le gouverneur militaire Valcarul a réuni un bataillon de 600 conscrits, quelques compagnies de ligne et des volontaires pour résister aux efforts des carlistes aguerris par trois mois de campagne en Biscaye. L'ennemi a fait un feu très-vif sur la garnison de Hernani. Vers midi les troupes et les volontaires de Saint-Sébastien ont avancé au-delà de la maison de campagne du marquis de Portugalete pour rétablir les communications avec Hernani. Alors seulement on s'est aperçu que les carlistes avaient du canon.

L'affaire prenait une tournure sérieuse. Le nombre très-supérieur des royalistes leur permettait d'étendre leurs lignes pour envelopper Hernani et Astigarraga en même temps qu'ils menaçaient de tourner la colonne de secours par les ventas de la route de Uzarbil.

On se battit ainsi toute la journée du 30 sans grands résultats. Les républicains perdirent des volontaires et des conscrits avec quelques officiers, entre autres le brave chef des *volantes* Arcelus, blessé au début de l'affaire en essayant d'enlever la hauteur d'Oriamendi. Après plusieurs heures d'un feu continu, les chefs de la place décidèrent de ramener leurs soldats vers Saint-Sébastien. Quelques blessés abandonnés furent lâchement assassinés par les carlistes. Pendant la nuit, ceux-ci firent passer deux bataillons et du canon dans la direction de Oyarzun avec le dessein évident de porter l'attaque contre Renteria et les Passages. Samedi, au point du jour, on a entendu le bombardement de Hernani. Si une diversion ne sauve pas la ville, elle devra succomber. Elle n'a ni vivres ni troupes suffisantes pour soutenir un long siége.

Lizarraga a reçu deux bataillons de Navarrais dans la journée de samedi, et les forces de Saint-Sébastien n'ont pas fait de nouvelle sortie. Les carlistes veulent relever le moral de leurs partisans par un succès en Guipuzcoa.

Samedi, au coucher du soleil, on entendait encore le feu des mortiers carlistes et le canon de Santa-Barbara. Enfin, dimanche matin, au départ du bateau, on était fort inquiet à Saint-Sébastien. Il ne me semble pas qu'on ait encore pris aucune mesure pour porter secours aux libéraux du Guipuzcoa.

A Bilbao, hier, on ne savait rien encore de la situation d'Hernani. D'ailleurs, impossible d'envoyer de là des renforts à Saint-Sébastien. La garnison suffit à peine à la défense de la ville. Les carlistes ont formé à des distances qui varient entre 500 à 3,000 mètres une espèce de ligne d'investissement. Tous les jours les avant-postes se heurtent. En dehors des lignes républicaines les carlistes font absolument ce qu'ils veulent, grâce à leurs colonnes volantes, qui courent dans toutes les directions. Il a fallu un engagement très-vif pour les chasser de Algorta. Les troupes s'y sont installées pour protéger les deux rives du Nervion et las Arenas.

Les habitants de Bilbao ont presque terminé leurs réparations et la ville a pris une meilleure physionomie; aucun commerce cependant n'y sera possible tant que les carlistes tiendront les campagnes voisines.

Le général Concha est toujours entre Vittoria et les Amescoas. Il prépare, selon les uns, une attaque sur Estella; selon les autres il compte se jeter dans les défilés du Guipuzcoa pour aller porter la guerre dans les villes de cette province. Je doute cependant qu'il s'y décide avant d'avoir reçu des renforts pour combler les vides que la fatigue et les maladies font dans ses rangs. Le général Lome nous revient de Madrid guéri de ses blessures, Concha trouvera en lui un bon lieutenant pour la campagne de cet été.

La question Dalmate.

On lit dans l'*Etoile Belge*:

Vienne, 2 juin.

Malgré le démenti de la *Gazette officielle d'Agram* et malgré un autre démenti également relatif aux prétendues conférences qui auraient eu lieu à Agram, sur la « question dalmate, » le *Vaterland* de Vienne maintient son assertion première.

M. Klaic a beau affirmer à son tour qu'il n'y a pas eu de pourparlers sur la réunion de la Dalmatie à la Croatie, le *Vaterland* tient absolument à ce que la « conspiration » ait eu lieu, et il promet de publier plus tard un compte rendu instructif à ce sujet. S'il renonce à le faire pour le moment, c'est qu'il prévoit que, « ensuite du tapage fait à Pesth-Bude, » on se gardera soigneusement de rien publier dans le présent.

Vous le voyez, le *Vaterland* est fort circonspect, et il se ménage une porte de derrière par laquelle il puisse s'échapper à son aise, s'il est jamais mis en demeure de tenir la promesse qu'aujourd'hui il nous fait, avec trop de légèreté peut-être.

Dans la déclaration par laquelle M. de Prato a révoqué tous ses votes en faveur des projets de lois confessionnels, ce député du Tyrol méridional dit qu'il agit ainsi en obéissant serviteur de l'Eglise, parce que ces projets ont été désignés par son évêque (celui de Trente) comme contraires à l'encyclique papale du 7 mars et aux déclarations de l'épiscopat autrichien en cette matière.

Cette révocation paraît avoir produit un fort mauvais effet tant dans le sud que dans le nord du Tyrol, car nombre de journaux libéraux de ce pays demandent que M. de Prato dépose son mandat de député. Il représente au Reichsrath la ville même de Trente.

Dans ce même ordre d'idées, deux manifestations cléricales plus importantes consistent dans la réponse faite par l'épiscopat autrichien à la susdite encyclique et dans la réplique de Pie IX.

Ces deux documents, dont nous devons à l'organe même de l'archevêché de Vienne, au *Volksfreund*, la teneur intégrale, méritent d'être analysés.

Les évêques reconnaissent que Pie IX a sagement caractérisé tout ce qui, dans les lois confessionnelles, est condamnable, et ils qualifient d'absolument intolérable la thèse que le pouvoir laïque est souverain même en matière ecclésiastique.

Ils ont donc cru devoir protester de toutes leurs forces, disent-ils, contre cette falsification du droit divin et de l'ordre moral, et ils se félicitent d'avoir déclaré: « S'il arrivait que la loi sur la situation extérieure de l'Eglise fût sanctionnée, nous n'en observerions les prescriptions qu'autant qu'elles se trouveraient au fond en harmonie avec le concordat. Il ne nous arrivera jamais de tenir compte d'ordres inconciliables avec le bien-être de l'Eglise. »

Et Pie IX répond à ses fils chéris, les trois cardinaux de Prague, de Vienne et de Salzbourg, qui avaient signé le susdit document:

« Nous apprenons avec une satisfaction toute particulière que vous regardez comme votre devoir de combattre les principes contenus dans la loi sur la situation extérieure de l'Eglise, de défendre virilement la validité du concordat et de sauvegarder les droits et la liberté de l'Eglise. »

En outre, le Pape applaudit à l'attitude des évêques à la Chambre des Seigneurs et il prie le ciel de leur donner assez de force pour qu'ils soient inébranlables dans l'exercice de leur ministère.

Ces deux pièces sont datées, la première du 26 mars, la seconde du 29 avril, ce qu'il est bon de remarquer, car on s'expliquerait difficilement sans cela comment le comte Andrassy a pu parler, devant les délégués autrichiens, d'un certain apaisement dans les régions ecclésiastiques.

Le matériel maritime Hollandais.

L'*Opinion nationale* a reçu les informations qui suivent:

La Haye, 2 juin.

La seconde Chambre a repris aujourd'hui ses travaux. Le nouveau ministre de la marine, M. Taalman Kip, a présenté son budget et il a saisi cette occasion d'exposer son programme tel qu'il l'avait fait connaître en conseil des ministres avant d'accepter le portefeuille. On peut donc dire que les principes qu'il a développés sont ceux du cabinet. Le total du chiffre du budget est de 10,901,596 florins. C'est une augmentation de 250 mille florins.

Le ministre est d'avis que la marine doit être assez forte pour coopérer efficacement à la défense du pays, pour fournir une escadre auxiliaire pour la défense des Indes, pour exercer les marins et pour montrer notre pavillon partout où nos intérêts pourront l'exiger. L'effectif nécessaire est de 5 navires béliers à tourelles, 11 monitors, 24 canonnières à vapeur et 24 bâtiments cuirassés pour les rivières, plus des torpilles et une réserve de 3 monitors. L'escadre auxiliaire des Indes (en dehors de la marine coloniale sous la dépendance du ministre des colonies) se composera de 2 navires cuirassés, de 8 pyroscaphes, de plusieurs petits bâtiments d'instruction, avec une réserve d'un navire cuirassé et 6 bâtiments à hélice. A ce nombre il manque 4 monitors, 14 canonnières à vapeur, 2 navires cuirassés, 14 pyroscaphes. Il faudra, pour ne pas trop charger le budget, répartir sur les dix prochaines années les 24 1/2 millions de florins que coûteront ces bâtiments.

L'expérience des dernières années prouve le peu de durée des navires en bois. Le ministre n'en fera plus construire. Il aura de préférence recours au fer.

Les monitors, les canonnières à vapeur et autres seront construits dans le pays; les deux navires cuirassés le seront à l'étranger.

Le meilleur matériel ne servirait à rien sans bons équipages. Le commerce et l'industrie, qui ont pris un élan si exceptionnel, occupent tant de bras et à des conditions si avantageuses qu'il est fort difficile de trouver des marins expérimentés pour la marine royale. Le ministre se propose donc d'enrôler des jeunes gens et de leur faire donner l'instruction nécessaire, mais cela entraînera une augmentation de la prime d'enrôlement, comme mesure temporaire, et une augmentation de la solde et des pensions, comme mesure définitive.

Le ministre partage la manière de voir de M.

Nierstrass, sur la necessité d'augmenter les pensions des officiers et de les mettre en rapport avec leur service aux Indes.

La franchise que le ministre a mise dans le développement de ses [illegible] assure [illegible] confiance générale. Du reste, la majorité a rejeté le dernier budget parce que la marine, tout en coûtant fort cher, était hors d'état de nous rendre les services que nous avions le droit d'en exiger. Lorsqu'il fut question du blocus d'Atchin, M. Broix déclara que si on lui avait dit la [illegible]

Le drame de Milan.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Milan, 6 juin.

Il vient de se passer à Turin un drame horrible et qui occuperait bientôt les deux mondes si nos journaux étaient écrits en français. C'est un chapitre encore inédit des *Misérables*. Il s'agit d'un brave homme nommé Giuseppe Valessina, âgé de cinquante-sept ans. Il avait été lieutenant dans l'armée, et il avait perdu son grade pour s'être marié sans l'autorisation voulue. Il vivait d'un petit emploi au cadastre qui lui rapportait par mois 52 petits [illegible] engagé jusqu'à sa dernière nippe. Sa [illegible] parfaitement honnête, inspirait autant de respect que de pitié. Ses enfants ne voulaient pas mendier, ils pleuraient et souffraient. Mardi soir, une voisine donne quelques sous à l'une des petites filles, elle courut acheter du pain et le partagea avec son frère et sa petite sœur. Ce devait être son dernier repas. Le père avait conçu un de ces projets désespérés qui effraieraient le plus noir auteur de mélodrames. Il le prépara de longue main, avec un sang-froid inconcevable, et put l'exécuter dans la nuit de mardi à mercredi, dans une rue très-populeuse, sans réveiller un voisin. Il égorgea successivement sa femme, ses deux filles et son fils. On n'entendit pas un cri, on pense qu'il avait dû leur administrer quelque narcotique. Il se servit pour ce massacre d'un grand coutelas de boucher ébréché comme une scie ; il n'avait pas eu le moyen de le faire aiguiser. L'une des petites filles allait partir pour Modane où l'attendait une parente qui se serait chargée d'elle. Valessina ne quitta la chambre qu'à six heures et [illegible]

On ne sait ce qu'il fit pendant deux heures. Il rencontra sur une place un [illegible] géomètre, et lui dit avec un calme [illegible] « C'est » aujourd'hui le vingtième [illegible] » mariage ; je l'ai célébré en [illegible] » mille. C'est la misère qui m'a poussé [illegible] » maintenant mettre fin à mes jours en [illegible] » la gorge avec cet instrument là (et il [illegible] » rasoir). Adieu, garde-toi d'en parler. »

Et il prit la fuite. Le géomètre ne put croire à un pareil carnage ; il alla cependant avertir la police. Le questeur et plusieurs agents se rendirent aussitôt sur les lieux ; avant de forcer la porte, le commandant des gardes de la sûreté publique s'accrocha à la fenêtre et vit le tableau. C'était horrible : deux lits sans matelas ; sur l'un, la mère et la petite fille ; sur l'autre, le frère et la sœur, tous ces corps criblés de blessures profondes, irrégulières faites avec une arme qui coupait mal. Le sang coulait encore. La mère était reconnaissable, les enfants n'avaient plus rien d'humain. Sur une table, le coutelas et deux lettres. Plus loin, un vase plein d'eau rouge où le malheureux s'était lavé les mains.

Les cadavres ont été mis à la disposition de l'autorité judiciaire et l'ordre a été donné aussitôt de chercher partout Valessina, de le ramener vivant ou mort. Jusqu'au moment où j'écris, les recherches ont été inutiles. On pense que Valessina ne s'est pas tué ; on aurait déjà trouvé son corps. On a en vain fouillé le Pô où l'on a pensé d'abord qu'il aurait pu se jeter, mais la rivière n'a pas rendu le cadavre.

Tout cela ne méritait-il pas d'être rapporté ?

CAUSERIE SCIENTIFIQUE.

Le Monde Vénus et son prochain passage sur le Soleil.

Parmi les huit grandes planètes qui forment le cortége de notre astre central, celle qui porte le nom de la déesse de la beauté a toujours, à cause de l'éclat qui la distingue, attiré l'attention des savants comme des gens du monde.

Venus est une des plus belles et des plus brillantes planètes du ciel. Homère, le célèbre chantre de l'Ionie, lui donne le nom de Ἕσπερος, κάλλιστος ἀστήρ, *Vesper, la belle étoile*. Les Grecs, en général, la reconnaissaient aussi sous le nom de φωσφόρος, *lucifer, porte-lumière*, et de ἑσπερος, *étoile du soir ou du berger*. Elle a toujours été considérée comme *l'astre des amours*.

Cette éclatante planète, qui répand autant de lumière que vingt étoiles de première grandeur, met 224 jours et quelques heures pour tourner autour du Soleil. Sa vitesse de translation dans l'espace est environ de 30,000 lieues à l'heure. Elle tourne autour d'elle-même en 23 heures et quelques minutes.

Vénus est la planète qui s'approche le plus de la Terre. Elle vient à une distance de 10 millions de lieues à peu près, mais elle s'en éloigne jusqu'à 65 millions de lieues. Cette planète est un peu plus petite que notre globe, et elle est le moins excentrique des corps célestes. Son ellipse est presque circulaire, et le calcul démontre qu'elle le deviendra tout-à-fait en l'an 11800. La chaleur et la lumière y doivent être deux fois plus intenses que sur la Terre.

La plus grande durée de l'apparition de Vénus, le matin et le soir, est de 3 à 4 heures. C'est la seule étoile qui puisse être vue en plein jour ; elle est alors si brillante, qu'elle projette sur un fond blanc l'ombre d'un corps interposé. Ce phénomène n'a lieu que tous les 19 mois.

Le grand éclat de cette planète provient de l'illumination de ses montagnes couvertes de neiges. Schrœter en a mesuré quelques-unes et les a trouvées d'une hauteur de 44,000 mètres à peu près. On sait que les plus hautes montagnes de la terre n'en ont que 8,000.

L'atmosphère de Vénus étant très-dense, la mesure de ses taches permanentes devient extrêmement difficile. Cependant on suppose que celles qui semblent avoir un espace plus lumineux entre elles, sont des mers séparées par des détroits.

Un autre phénomène que présente cette planète, c'est la visibilité de sa portion non-éclairée par le Soleil. Plusieurs observateurs ont aperçu le disque entier de Vénus à des époques où il n'était pas éclairé directement par les rayons solaires, et ils ont supposé que cette lumière propre n'était accidentellement produite que par la phosphorescence de son atmosphère, ou par une lumière réfléchie par la Terre, peut-être, ou par Mercure. Cette *lumière cendrée* est semblable à celle que nous observons sur la Lune lorsqu'elle est vers ses conjonctions.

Plusieurs célèbres observateurs prétendent avoir vu un satellite autour de Vénus. Dominique Cassini, Mairan, Short, Horrebour et surtout le grand géomètre Lambert supposent que le mouvement de ce satellite s'exécute dans un plan formant avec le plan de l'écliptique un angle de 63° ; qu'il est distant de sa planète de 10' 2", distance un peu plus grande que celle de la Lune à la Terre ; qu'il a un volume à peu près comme celui de notre satellite, et que le temps de sa révolution autour de Vénus est de 10 heures.

Ce prétendu satellite n'ayant jamais été aperçu pendant les passages de Venus sur le Soleil, ces astronomes répondent que c'est à cause de la grande inclinaison du plan de son orbite à l'écliptique, ce qui fait qu'il se meut en dehors du disque apparent du Soleil, soit au-dessous, soit au-dessus.

Le grand Frédéric de Prusse qui avait peut-être vu, lui aussi, ce satellite, voulut lui donner le nom de son ami d'Alembert. Voici ce que le grand encyclopédiste lui répondit :

« Votre Majesté me fait trop d'honneur de vouloir baptiser de mon nom cette nouvelle planète. Je ne suis ni assez grand pour devenir au ciel le satellite de Vénus, ni assez bien portant pour l'être sur la terre, et je me trouve trop bien du peu de place que je tiens en ce bas monde pour en ambitionner une au firmament. »

Comme Mercure, Vénus s'interpose quelquefois entre le Soleil et la Terre, et paraît alors comme un point noir traversant le disque du grand astre, de gauche à droite.

Au siècle dernier Vénus a passé deux fois sur le Soleil, d'abord en 1761, puis en 1769. Ses passages sur le Soleil, si impatiemment attendus des astronomes, leur fournissent les moyens de déterminer, d'une manière de plus en plus exacte la *parallaxe* du Soleil, — c'est-à-dire l'angle sous lequel, du centre de cet astre, on verrait le demi-diamètre de la Terre, — et par suite, la distance moyenne du Soleil à notre globe.

Le dernier passage eut lieu comme nous l'avons déjà dit, en 1769, et l'on verra un autre le 8 décembre 1874, et un autre le 6 décembre 1882.

Cette conjonction est très rare : dans l'intervalle de huit ans, un second passage succède au premier, puis un siècle s'écoule sans que ce phénomène se renouvelle. Ainsi après celui de 1882, il y en aura un le 8 juin 2004, ce qui fait à peu près un siècle. On a calculé les passages de Vénus sur le Soleil jusqu'à la fin du XXVe siècle.

Le monde de Vénus est-il habité ?

L'analogie, notre conscience et notre raison nous disent que tous les mondes de l'espace doivent, comme la Terre, être habités. Ce qui le prouve encore plus, c'est l'unité chimique de notre monde solaire, démontrée aujourd'hui par l'analyse spectrale. La chimie céleste prouve que les planètes ne sont point hétérogènes, mais qu'une même genèse les lie toutes.

Cette opinion de la pluralité et de l'habitabilité des mondes, paraît avoir toujours existé dans l'imagination des hommes supérieurs. Les anciens Grecs eux-mêmes avaient soupçonné l'existence d'êtres sensibles dans les planètes. Toute l'école de Pythagore, comme celle d'Epicure, professait cette opinion philosophique. « Il serait aussi absurde, dit Métrodore d'Ephèse, de ne mettre qu'un seul monde dans le vide infini, que de dire qu'il ne pourrait croître qu'un seul épi de blé dans une vaste campagne. »

Alexandre le Grand, nous dit Juvénal, ayant appris que les planètes pouvaient être habitées, se sentit très-malheureux de ne pas pouvoir les conquérir.

Jordano Bruno, Huygens, Fontenelle, Charles Bonnet, et beaucoup d'autres encore parmi les modernes, ont cru et ont écrit en faveur de la pluralité des mondes et de leur habitabilité.

« Toutes les analogies qui existent, dit Babinet, entre notre Terre et les planètes sont autant d'arguments en faveur de l'existence d'êtres vivants à leur surface. »

« Il est probable que les planètes qui entourent notre Soleil, et tous les millions de Soleils que le télescope nous montre un à un, avec leurs mondes, sont habités comme le nôtre avec tous les degrés d'intelligence et toutes les variétés d'organisation que l'on peut admettre. »

Le célèbre physicien Sir David Brewster, dans son ouvrage : *More worlds than one*, dit : « Le monde n'est pas unique, c'est le *credo* du philosophe et l'espérance du chrétien. » Puis il ajoute : « L'astronomie seule découvre à l'œil du philosophe la mystérieuse étendue de l'univers, et lui crée un paradis compréhensible dans un monde à venir. »

Le célèbre Lambert, de l'Académie de Prusse, écrit, dans ses *Lettres Cosmologiques*, ces paroles remarquables :

« Si nous sommes bien convaincus que tout est fait avec dessin, que tout est lié, que tout le monde est l'expression des attributs de Dieu, nous serons portés à croire que tous les globes sont habités, et que tout l'espace de l'univers est aussi rempli de globes qu'il pouvait l'être. Nous ne pouvons nous résoudre à laisser des vides et des lacunes dans un ouvrage aussi parfait : dans tous les lieux où il y a des points de vue, nous placerons des observatoires et des observateurs. Ne voyons-nous pas déjà sur la terre tout plein de vie et de mouvement ; et la nature partout occupée à féconder, à organiser, à animer la matière. Dans un grain de sable, dans une goutte d'eau, nous apercevons des mondes et des habitants ; encore nos meilleurs microscopes ne nous montrent-ils que les baleines et les éléphants de ces mondes : ils sont bien éloignés d'atteindre jusqu'aux insectes. Et l'on voudrait que tous ces vastes corps qui nagent avec nous autour du Soleil et qui en reçoivent, comme nous, la lumière et la chaleur vitale fussent vides et dépeuplés ! Je ne connais point d'opinion plus déraisonnable ni plus indigne d'un être qui pense. »

Ainsi le corps humain ne peut être un type absolu ; la puissance créatrice qui a jeté à profusion la vie dans une goutte d'eau, ne s'est pas assurément arrêtée à l'homme ; elle se continue, au contraire, dans une série de natures supérieures à lui. C'est comme une chaîne immense de substances pensantes qui s'étend partout, et partout des créatures innombrables reconnaissent et adorent le Créateur de l'univers.

E. Rossi de Giustiniani.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 17 juin, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie	fl.	47.75
id. Nouvelles		36.—
Anglo-Bank		129.10
Societe de cred. aust-turq.		13.—
Banque austro-ottomane		73.—
Piece de 20 francs		8.94
Agio		106.15
Change sur Londres		112.—
Credit anstalt		218.25
National Bank		989.—
Lloyd		435.—

A la Bourse, malgré l'inaction, il y a eu fermeté sur les cours. Les valeurs de chemins de fer ont été, notamment, recherchées à cause des nouvelles satisfaisantes qu'on a des récoltes en Hongrie. Les fonds turcs ont été, aussi, bien soutenus.

Pesth, 17 juin.

Le feld-maréchal Piret est mort d'un accident de voiture.

Vienne, 18 juin, [illegible] soir.

Obligations Roumelie	fl.	47.70
id. Nouvelles		36.75
Anglo-Bank		130.25
Societe de cred. aust-turq.		
Banque austro-ottomane		75.75
Piece de 20 francs		8.93
Agio		106.20
Change sur Londres		111.90
Credit anstalt		220.25
National Bank		995.—
Lloyd		438.—

Affaires limitées à la Bourse, mais cours fermes. Les actions des chemins de fer continuent à être demandées.

Pesth, 18 juin, soir.

Le feld-maréchal Piret n'est pas encore mort des suites d'un accident de voiture, mais on espère peu le sauver.

France.

Paris, 17 juin.

On assure que le maréchal Mac-Mahon a promis à M. de Kerdrel de ne former aucun ministère avec le concours des gauches.

Paris, 18 juin.

Quelques tentatives de rapprochement entre les centres ont été faites par MM. Thiers et Perier. On pense qu'elles n'aboutiront pas.

Angleterre.

Queenstown, 17 juin.

M. Rochefort est arrivé dans notre ville et il est parti pour Dublin. Quelques personnes l'ayant acclamé, leurs voix ont été couvertes par les cris : à mort.

La police est intervenue.

Londres, 18 juin.

M. Gladstone a refusé, assure-t-on, l'invitation qui lui a été faite de diriger l'opposition.

La Banque d'Angleterre abaisse son escompte à 2 1/2 0/0.

Amérique.

New-York, 17 juin.

Le président de Guatemala a ordonné de fusiller le capitaine Gonzales qui a ordonné la bastonnade reçue par le consul anglais.

COURS DES FONDS.

Londres, le 18 juin.

	Clôture.
Dette Générale	46 —
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 3/4
do 1871	62 1/4
do 1872	78 7/8
Consolidés anglais	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 1/8
Nouvel emprunt ottoman	49 —
Escompte de la Banque	2 1/2 0/0

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, [illegible] juin

Obl. Douanes [illegible]	[illegible]
[illegible]	52 — —
[illegible]	[illegible]
Société Commerciale Ottomane	[illegible]
[illegible]	90 — —
Crédit Hellénique	[illegible]
Obligations [illegible]	[illegible]
1864 coup. det.	[illegible]
186[illegible] coup. det.	[illegible]
[illegible]	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 17 juin.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VAPEUR

du 17 juin.

Trébizonde, paq. à vap. [illegible]

[illegible]

Nicolaieff, paq. à vap. [illegible]

Arcichon, paq. à vap. angl. *Charles XII*, c. Donald-[illegible]

[illegible] paq. à vap. angl. *City of L[illegible]*, c. B[illegible], d.

[illegible] c. Smith, div.

[illegible]

Portheni, paq. à vap. [illegible] *Peiki Tidjaret*, c. Su-[illegible] div.

Ismith, paq. à vap. ottom. *Cars*, c. Kefala, div.

Bar, paq. à vap. ottom. *Assari Nusret* c. Emin bey, d.

Odessa, paq. à vap. belg. *Fanny David*, c. Myle-[illegible]

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Tableau indiquant les numéros des Coupons de la Dette Générale, 5 % du semestre 1/13 juillet 1869, non encore présentés à l'encaissement au 18/30 Mai 1874, qui seront frappés de prescription le 1/13 juillet 1874

Coupons de Piastres 275.

3368	64499	133847	487851
9455	65181	135680	487853
10439	67347	136730	487854
10440	68417	136767	487855
12820	68421	136868	487860
12821	68427	137526	487925
12822	68428	138558	488774
12823	68920	139287	488864
12824	69052	139327	489127
13706	69186	140695	489363
13835	70920	140696	489370
14162	72845	140097	490075
14163	72844	140698	490575
14164	72845	141071	491253
14165	72846	141972	491254
14166	72847	141975	491720
14167	75740	141974	491756
14168	75741	141975	492238
14169	75742	141976	492239
14170	75745	145012	492250
14171	75744	145013	492251
14172	75765	145014	492252
14173	76051	145015	492263
14174	77071	145016	492801
14175	77640	149634	495687
14176	77641	149982	495688
14177	79937	150771	495691
14178	82378	154328	495768
14179	83749	150082	495700
14180	84618	159970	495770
14181	84619	162470	494045
14182	84620	163518	494222
14281	84909	164150	494225
14282	84910	166251	495257
14283	85080	167516	495238
14284	85120	168667	495239
14641	88497	168905	495446
15890	89167	168659	495378
15905	89168	170535	495710
15906	89169	170738	495755
16452	89170	171458	497281
16860	89174	173037	497470
18656	89172	173051	497480
18657	89218	173053	497639
18658	89219	173080	497640
18659	90850	173611	497720
18660	92676	173612	498034
21759	93606	173613	498035
23012	94235	173614	498036
25261	96571	173615	498335
25262	96545	174194	498346
25263	96546	174625	498548
25264	101565	174680	498349
25265	105571	174789	498350
23716	103467	176695	498417
24095	103755	176601	498418
25050	103774	176802	498426
25257	104289	176803	500191
25344	105125	176804	500192
26574	106989	176805	500193
28281	107718	178599	501665
29183	107719	180416	501696
32075	107740	180417	[illegible]
32616	109981	180940	502086
32698	110014	184288	502261
32699	110015	184290	502262
32700	111779	185640	502263
32701	111780	186950	502264
36180	113536	187058	502265
41731	113537	187040	502266
40525	113538	187682	502267
40610	114163	187885	502268
40671	116746	189030	502556
48568	117128	189031	505301
49550	118505	195054	512781
51010	119800	195079	515066
51065	125368	197702	515758
55506	125819	198716	514001
55557	126244	199810	516061
55558	127320	199907	516747
55567	127322	199957	515180
57026	127330	480706	516578
57027	127331	480714	517080
57828	127348	480955	[illegible]
57850	127349	480944	517457
58351	127354	481313	[illegible]
58466	127372	482490	520131
59117	127393	482892	521056
59118	127412	483375	521058
59119	128230	484083	522517
59120	128277	484641	523496
59121	128450	484860	523602
60187	128614	485372	523604
61719	128828	485378	523611
62109	131393	485457	524301
62767	132810	487026	
62797	133069	487751	

Coupons de Piastres 137 1/2.

204102	237555	290152	315471
204582	237569	290153	315472
204809	242117	290164	315473
207291	242118	290241	315474
208395	242189	295902	315475
208396	243535	296117	315476
208397	243604	296118	315477
208398	243605	296120	315478
210192	245865	296575	315479
210193	248655	296576	315480
212650	253256	300149	328253
212655	253257	302855	328254
212656	253472	304221	330082
212057	260192	305679	330083
213092	262000	307150	330084
215013	270941	307151	330085
218671	272107	307152	335005
218672	272108	307153	335781
218673	272702	307154	338706
218674	272715	307155	338707
218675	273648	307156	342290
218676	273649	307157	342352
218677	273787	307158	347810
218678	276154	307159	348294
218679	282336	307160	348296
218680	290134	307161	348532
226975	290135	307162	348967
226987	290136	307163	348968
226988	290137	307164	348969
226991	290138	307165	348970
226922	290139	307166	348971
226995	190140	307167	348972
231051	290142	307393	351462
232807	290143	308232	361584
234477	290144	308233	361585
234478	290145	313724	362801
234479	290146	313725	365051
236781	290147	315466	365666
237528	290148	315467	367211
237529	290149	315368	377820
237530	290150	315469	525776
237531	290151	315470	

Coupons de Piastres 27 1/2.

380190	398245	432502	447574
380191	398452	433647	448456
380192	398699	433648	448457
380457	400213	434643	449087
381810	400429	434644	451152
382740	405495	435572	451251
383928	405428	435627	451252
384385	405661	435628	451253
384652	407741	435629	452121
385172	407742	435630	452125
386253	409000	435631	454373
386659	411074	435632	454374
386886	412188	435633	454441
386887	412217	435634	454711
388738	412921	437272	455795
388743	412961	438672	455796
389257	414489	438673	470958
392642	415313	438675	471524
394274	416635	438676	475993
394275	418023	439209	475994
396711	421000	442002	475995
396712	422270	443347	475996
396713	422271	444944	475997
396714	422700	445800	475998
396917	424292	446299	475999
397663	424472	446760	476010
397715	427064	446761	476294
397888	428248	446767	477842
398091	429470	446769	478633
398092	431788	446770	
398242	431902	446771	

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

RÉCAPITULATION

Nombre des coupons				Montant en P.	
P. 275	P.137 1/2	P. 27 1/2	TOTAL		
386	167 28637	122 11361	675 39998	132467 4250015	20 »
386	28804	11483	40673	4382482	20

[illegible] BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE IMPERIAL DES FINANCES DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS

Communication officielle.

Les porteurs des Bons du Trésor Impérial Ottoman 9 0/0 1872, série B. (ainsi que des Bons de la Série A non encore convertis) qui désireraient faire usage de leur droit d'option pour la conversion de ces Bons en titres de la Dette Générale 5 0/0, dans la proportion de L. 55 contre L. 100 nominales, sont priés d'en faire la déclaration et de déposer leurs titres,

Au Crédit Général Ottoman à Constantinople, dans le délai d'un mois à partir du 1/13 Juin jusqu'au 1/13 Juillet 1874.

Les titres déposés seront restitués *huit jours* après leur remise, revêtus du timbre de conversion.

Ils seront échangés par le même établissement, deux mois après la date de la déclaration, contre des titres de la Dette Générale 5 0/0 portant le coupon de Janvier 1875.

Il sera néanmoins obligatoire pour les porteurs des Bons revêtus du timbre de conversion de les présenter à l'échange au plus tard le 31 Décembre 1874 (n.s.)

Constantinople le 17 Juin 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'intérêt 1 pour l'année 1874 (6 % sur Lt. 5 versées) de P. 30. — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siège de la Société rue Zullarisse N° 1 17, Galata.

Constantinople, le 15 Juin 1874.

MINISTÈRE IMPERIAL DE LA MARINE.

AVIS.

Lundi prochain 10 Juin (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 600 ocques éponge soumissionnées à 74 piastres l'ocque ; le médjidié à raison de 21 piastres.

Messieurs les négociants qui voudraient renchérir ce prix sont invités à se présenter au Conseil de l'Amirauté Imp. le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 6 Juin 1874.

PREFECTURE DE LA VILLE.

L'adjudication du droit sur les abattoirs pour une année commençant à partir du mois du Juillet, devant se faire aux enchères publiques dans le bureau de comptabilité de la Préfecture, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'y adresser jusqu'à la fin du susdit mois accompagnées de leurs garants.

Constantinople, le 4/16 Juin 1874

MINISTÈRE DE L'EVKAF

AVIS.

Le quai de 340 archines, propriété vakouf de la catégorie Makhloul, marqué de N° 10 et sis rue Missir-Djadé à Keretz-Bornou dans le Bosphore a été soumissionné à 25,500 Piastres.

Les personnes qui voudraient renchérir sur le prix sont priées de s'adresser dans le délai de 20 jours à partir de cette publication au Ministère de l'Evkaf section *Maklatat*.

Cusple, le 1er Djémadi-ul-Evel 1291

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Les Porteurs de Titres de la Dette Générale 5 0/0 N° 575,215 au N° 575.468
596,501 — 597.500
598,001 — 600.500
601,001 — 602.500
603,001 — 604.000
[illegible] — 754.330
754,877 — 756.364
791,501 — 792.000
792,008 — 792.813

sont invités à remettre au Bureau de la Dette Publique, Djézaerli Han à partir du 20 Courant de 10 heures du matin à 2 heures p. m. les Coupons du Semestre Janvier 1874, pour y être vérifiés. Ces Coupons doivent être inscrits sur des Bordereaux spéciaux et ne doivent en aucun cas être mêlés avec ceux d'une Emission antérieure. Des récépissés seront délivrés en échange constatant le montant des Coupons déposés. Ces récépissés doivent être présentés à la Banque Impériale Ottomane dix jours après la remise des Coupons.

Les coupons de Janvier 1874 seront reçus au Bureau de la Dette Bublique les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine.

Constantinople, le 17 Juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

32, Yeni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

[illegible]

BUYUKDERE

Maison richement et très-confortablement meublée à louer à Buyukdére non loin du quai.

S'adresser à la Pharmacie centrale à Buyukdéré.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, N° 5, près de la pharmacie Della-Sudda, tous les jours de 1 à 3 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et le vendredi à la même heure.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

ON DEMANDE une institutrice française ou suisse, connaissant bien le français et la musique.

S'adresser à Cadikeuy rue Moda-Djadessi N° 158.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir N° 20, Kaliendji-Koulouk.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, N° 84.

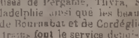

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Bournabat pour toutes informations.

Herbert Hanson, E.C.

ANNEE 8me N° 140. Djemazi-ul-ewel 6 1291. SAMEDI, 20 JUIN 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE [illegible]

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas [illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR. ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE. rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible] dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à Rome, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth [illegible] MM. Haasenstein [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 19 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le télégraphe nous a apporté la dépêche suivante, en date du 17 :

« On assure que le maréchal Mac-Mahon a *promis* à M. de Kerdrel de ne former *aucun ministère avec le concours des gauches.* »

Nous pensons qu'il ne faut accueillir cette rumeur que sous toutes réserves. D'abord parce qu'on ne s'explique pas à quel titre le duc de Magenta aurait pris M. de Kerdrel pour confident, ensuite parce que nous ne pouvons admettre que le président de la République ne se rende pas compte de la situation, et ne voie point qu'il n'est plus possible d'obtenir à droite une majorité, et de gouverner avec elle.

Le maréchal Mac-Mahon a dit cent fois qu'il se courberait toujours devant la volonte de l'Assemblée. Or, persister à vouloir choisir un ministère dans des fractions qui sont desagrégées au point de ne plus pouvoir obtenir une majorité de dix voix, ce serait là un aveuglement, dont le duc de Magenta est incapable.

Que les sentiments, les idées du président de la République soient du côté droit de la Chambre, qu'il incline surtout vers les bonapartistes, cela ne fait pas de doute, mais ces raisons ne sont point suffisantes pour faire admettre l'engagement pris, soi-disant, par le successeur de M. Thiers, surtout au moment où les incidents de la gare Saint-Lazare ont éveillé des craintes très-vives dans les rangs du centre droit.

La question est maintenant nettement posée entre la République et l'Empire. La société du Dix décembre est reconstituee sous le nom de *Comité de l'appel au peuple*, et ses meneurs se croient déjà les maîtres de la situation. Mais ils pourraient bien avoir escompté trop tôt leur triomphe.

A l'Assemblee nationale, il y a encore trop de gens qui se souviennent, sinon de Sedan et des malheurs de la France, du moins des violences dont ils ont été personnellement les victimes, au coup d'Etat.

Comme le dit un des correspondants de l'*Indépendance belge* : « Sous l'empire, qui n'est pas avec lui est contre lui. Avec lui on devient sénateur ou prefet ; contre lui on va en exil. »

Les orléanistes commencent à le comprendre et, s'il faut s'en rapporter aux bruits des couloirs de l'Assemblée, ils seraient de plus en plus disposes à s'entendre avec le centre gauche. M. Buffet, meme, ce qui paraîtra plus extraordinaire, serait favorable, en principe, à la formule que ce groupe parlementaire vient de porter à la tribune pour mettre l'Assemblée en demeure ou de constituer la Republique ou de se dissoudre.

La *Gazette de Cologne* a publie, il y a quelques jours, une dépeche à sensation aux termes de laquelle le gouvernement anglais — à la suite d'un échange de notes diplomatiques avec la France — serait disposé à livrer Rochefort et ses compagnons d'evasion.

Les légistes de la Couronne, au dire du telegramme en question, auraient émis l'avis que les traités d'extradition sont applicables aux crimes pour lesquels les fugitifs ont ete condamnés.

On peut hardiment affirmer que la *Gazette de Cologne* a été mal informée. La nature meme de la condamnation prononcee contre Rochefort et les autres évadés : la deportation dans une enceinte fortifiée, indique qu'il s'agit d'une peine politique et que, par consequent, l'interprétation attribuee aux jurisconsultes anglais est de tout point inadmissible.

Malgre les versions qui contestaient, en dernier lieu, à M. Minghetti l'intention de proposer la dissolution du Parlement italien, le journal l'*Italie* considere la prorogation de cette assemblée comme l'avant-coureur de sa mort, et profite de l'occasion pour enumerer ce qu'elle croit etre les défauts de tous les Parlements qui se sont succede en Italie, y compris la législature actuelle.

La feuille romaine se demande pourquoi la Chambre ne s'est pas occupée exclusivement des affaires du pays, au lieu de subir l'influence des intrigues de partis. La faute en serait en grande partie au corps électoral, et au pays lui-memo « qui n'aurait pas compris que l'entrée à Rome fermait l'ere de toutes les grandes questions politiques, et qu'à partir de ce jour le Parlement n'avait plus pour tâche que d'organiser les diverses branches de l'administration, et en particulier les finances. »

Cette leçon reçue à plusieurs reprises par les électeurs, poursuit l'*Italie*, devrait leur faire comprendre qu'ils doivent se mettre en garde contre les sollicitations de ceux qui dans un intérêt personnel ou dans un but politique voudraient que la Chambre future eût la même composition que la Chambre actuelle.

Pour retablir l'ordre dans les finances du pays, conclut le journal que nous citons, il est indispensable que la representation nationale ne s'occupe que de recettes et de depenses et laisse de côté toute espèce de théories politiques dangereuses.

Les élections qui ont eu lieu en Belgique pour le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants et du Sénat ont été favorables aux liberaux.

La majorite de 8 voix dont le parti catholique disposait jusqu'ici au Sénat se trouve réduite à 4 et celle de 22 voix à la Chambre des Représentants ne sera désormais plus que de 14.

C'est à Thuin et à Charleroi que les liberaux ont gagne de nouveaux sieges au Sénat, tout en en perdant un à Gand, comme on s'y attendait d'ailleurs.

Pour la Chambre des Representants, le parti libéral est parvenu à evincer les candidats conservateurs à Verviers et à Charleroi, ces deux villes ayant elu chacune deux deputés liberaux.

M. Beernaert, ministre des travaux publics, n'a pas eté réelu à Soignies. M. Cornesse, ancien ministre de la justice, a egalement echoué à Verviers. Ath a réelu ses députés libéraux.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION.

Notre dernier article reproduisait les termes memes du rapport de M. Jos. Cernik sur le trace qui devrait etre adopte pour relier Mardin à Deyroun. Nous ne saurions mieux faire pour mettre nos lecteurs au courant de la question que de resumer les indications principales fournies par cet ingenieur distingue. De Deyroun au Tigre, sur un développement de 60 kilometres, M. Cernik conseille de ne pas tourner la branche de l'Elm-Dagh qui se dresse entre Deyroun et le Kargodere. Il fait observer que les avantages de cette diversion ne compenseraient pas les depenses qu'elle entrainerait par suite des frais tres-coûteux de la construction dans le defile du Kargodere. A partir d'Avuzer, le terrain descend en ondulations regulieres jusqu'au Tigre.

L'etude de la section comprise entre le Tigre et Mossoul contient des details tres-interessants sur le cours de ce fleuve. « A partir de Diarbekir, dit M. Cernik, le Tigre coulant à l'est, et apres avoir reçu le fleuve du meme nom qui provient du plateau de Van, se dirige rectangulairement vers le sud, sur un parcours de 50 kilometres. Il coule dans une gorge, qui nulle part ne peut etre suivie par les pietons. Pres de la petite ville de Djezireh, le Tigre s'elargit jusqu'au point où ses eaux sont grossies par le fleuve Khabour venant de Zacho, à l'ouest. Au-dessus de l'embouchure de ce fleuve se trouve une chaine de montagnes gigantesques et escarpees, dont le pied septentrional s'avance dans le Khabour. Cette chaine porte le nom de Tha-Spi (montagne blanche) et commence aux sources du Khabour et du Dulap-Ghazir, dans le caza d'Amadia et au centre du haut Bahdiman. Un pic plus eleve et plus escarpe inclinant vers le Khabour caracterise cette chaine. Du côte meridional les flancs en sont au commencement très-abruptes : mais ils se transforment, à la hauteur de 600 metres, en terrasses qui se dirigent en pentes douces vers le Tigre. Ces terrasses vers le bord du fleuve se changent en pentes escarpees d'une hauteur de 100 à 150 metres. La terrasse superieure est, il est vrai, coupee par plusieurs ruisseaux : mais ils ne sont pas importants. Plus pres du Tigre, on trouve des pentes plus escarpees et des ravines plus larges et plus profondes jusqu'à ce que la vallee du Tigre devienne totalement impraticable, sur une etendue de 70 à 80 kilomètres. »

M. Cernik s'appuie sur les observations qui precedent pour motiver le trace qu'il adopte par le plateau. Il est clair en effet que si l'on voulait suivre la vallee du Tigre on serait contraint d'effectuer des travaux et des depenses enormes par suite de la necessite dans laquelle on se trouverait de construire des digues, des murs de soutenement et de revetement, de percer des tunnels. C'est pour les mêmes causes que M. Cernik a dû eviter plus loin le defile de Bebnit et monter de la vallee du Tigre sur les hauteurs plates des montagnes chaldeennes et d'El-Kosch. Le passage par El-Kosch n'offre pas de tres-grandes difficultes, parce que sur un parcours de 40 kilometres on suit des collines plates et que l'on arrive ainsi à la vallee du Tigre, à 10 kilometres au-dessus de Mossoul. La distance à parcourir par le chemin de fer de Feichabour jusqu'à Mossoul est de 130 kilometres.

De Feichabour jusqu'au delà de Mossoul le Tigre coule dans une gorge formée à l'est par des pentes escarpees et tres-hautes et à l'ouest par sa rive meme qui est elevee de 7 à 800 metres sillonee par de nombreux ruisseaux. Les Keleks, qui sont, ainsi que nous l'avons dit precedemment, le seul mode de navigation sur Tigre, de Diarbekir à Bagdad ne traversent cette gorge qu'avec les plus grandes precautions. M. Cernik fait observer qu'au-delà de Feichabour, la côte des eaux basses du Tigre est de 345 met. au-dessus de la mer. Pres de Mossoul cette côte n'est plus que de 239 metres d'où il deduit la pente moyenne de 8‰. C'est au mois de mars que commencent les grandes crues du Tigre. Elles sont occasionnees, ainsi qu'on le sait par la fonte des neiges et par les pluies torrentielles. Les crues elèvent le niveau habituel du Tigre de 6 mètres vers Feichabour et de 8 metres à Mossoul. La vallee de Mossoul est alors inondee parce que la crue du grand Zarb qui se jette dans le Tigre survenant à la meme epoque produit un tel choc qu'elle arrete les eaux du Tigre et les contraint à prendre par le defile de Maman Ali. La quantite des eaux est tellement considerable que l'inondation est complete bien que la vallee de Mossoul se developpe sur une grande largeur.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

PARIS, le 13 juin, 1874

Je ne crois pas que désormais l'Assemblée conserve beaucoup d'illusions sur la durée de son existence, on sent à des signes certains qu'elle approche de la dissolution; celle-ci s'est faite d'elle-même, et maintenant on peut dire qu'il n'y a plus de majorité.

Mais avant de vous entretenir du vote qui a renversé toutes les combinaisons de la droite, je dois vous parler des scènes de violence dont la gare St-Lazare a été le théâtre.

Les bonapartistes traités de [illegible] par M. [illegible] préparer une revanche contre le député qui les [illegible] ardents du parti se sont-ils réunis dans la grande salle des Pas-perdus de la gare de l'Ouest, et lorsque M. Gambetta a traversé la foule, les propos les plus désobligeants lui ont ete adressés.

C'etait le prologue de la piece qui devait se jouer le lendemain.

Mis en goût par l'inaction, je dirai même la [illegible] de la police, les bonapartistes se sont [illegible] di[ma]nche, en nombre plus considérable, et la police avait de son côté dû [illegible] des mesures extraordinaires.

La gare était encombree, quelques républi[illegible]

[illegible] le récit circonstancié dans les journaux; il est donc inutile que je le reproduise, mais ce que vous ne trouverez peut-être pas exposé avec détails c'est la physionomie de cette foule qui circulait dans l'attente des événements.

Vous connaissez la grande salle de la gare [illegible] la place du Hâvre, [illegible] littéralement construite. C'est par là [illegible] arrivent, et les promeneurs [illegible] de ce côté attendant avec impatience la venue des grands premiers rôles.

Sur ces entrefaites Gambetta arrive, et son apparition provoque immédiatement un de ces murmures qui dans les foules signalent l'[illegible] de l'evénement ou du personnage attendu. Il traverse la salle et se rend immediatement sur le quai, quelques cris de : Vive Gambetta ! Vive la République ont salue son passage.

Les agents qui mangent le pain de la République et n'ont cependant pas [illegible] de l'Empire ne veulent pas accepter sans protestation des cris que pendant si longtemps ils ont réprimés, et pour donner satisfaction à leurs rancunes ils debutent par une maladresse. Ils arretent deux deputes, MM. de Mahy et Lefèvre.

Cependant l'identité de ces messieurs aussitôt reconnue, on les remet en liberte, et ils arrivent à Versailles prets à demander compte au ministre des ordres donnes à la police, et des mesures de violence dont ils ont ete victimes.

M. Baze, l'irascible questeur de l'Assemblee, prend en mains leur défense, et même avec une grande énergie.

Les republicains n'avaient jamais été défendus avec une pareille ardeur par un membre [illegible] Baze et une victime du 2 décembre [illegible] République, [illegible] commence à devenir menaçant.

M. de Fourtou promet une enquête et dit qu'il [illegible] devoir — reste à savoir comment il le comprend.

Cependant la foule qui s'est dispersée apres le depart du train des députés, revient pour attendre [illegible] Ils arrivent [illegible]

C'est alors que M. Gambetta [illegible] l'expression : « Casseur-d'assiettes. » [illegible] monsieur n'est autre que le comte de Ste-Croix. C'est un vrai type de « risquons-tout », un homme jeune encore, qui n'a jamais pu s'astreindre à embrasser [illegible]

Embarqué [illegible] navire de [illegible] il est allé en Chine, s'il m'en souvient bien, [illegible] de matelot n'était pas fait pour une pareille [illegible]re, il l'abandonna. Apres quelque temps consacre à ne rien faire, M. de Ste-Croix s'engagea dans l'armée, partit pour l'Algerie, et doué d'une temérité incroyable et d'un reel courage, il devint rapidement sous-officier dans un regiment de zouaves; grâce à de bonnes protections, il entra dans la garde impériale, avec le grade sous-lieutenant.

Ce n'est donc pas un homme politique, c'etait simplement une mauvaise-tête, et les années ne l'ont pas faite meilleure.

[illegible] du s'est laissé aller à frapper M. Gambetta au visage. Les agents de police l'ont immédiatement arrêté et conduit au poste.

J'ai eté entraîné plus loin que je ne pensais en vous parlant de cet incident, qui a pris aussi ici une grande importance, ce qui s'explique facilement avec une population aussi nerveuse, aussi impressionnable que l'est le peuple de Paris.

Il me reste à peine le temps de vous marquer le vote très important qui a signalé la seance de ce jour. Une partie du centre droit unie aux gauches a fait adopter un amendement à la loi électorale municipale, et le projet de la commission sera modifié par la fixation à 21 ans du droit de voter, reporté à 25 ans par la commission d'accord avec le gouvernement.

Celui-ci n'est point intervenu directement dans le débat, ce qui lui a permis de mieux dissimuler [illegible]

CHRONIQUE

Avant-hier, Cabouly Pacha, ambassadeur ottoman à Vienne, a rendu visite à Sir Henry Elliot, dans la residence d'ete de l'ambassade britannique à Thérapia.

Ahmed Haled effendi, ex-juge de Conieh, est nommé juge du vilayet de Candie.

Le décret imperial qui ratifie l'election d'Aly Hilmy effendi au poste de directeur du Chirket-i-Haïrie a été signé mercredi dernier.

Hier, le stationnaire anglais l'*Antelope* a fait route pour les Dardanelles où il attendra l'arrivée de l'escadre anglaise de la Mediterranee, qui sera dans quelques jours dans la baie de Besika.

Le commandant de cette escadre, l'amiral Drummond, viendra à bord de l'*Antelope* à Constantinople, pour presenter ses hommages au Sultan, à l'occasion de l'anniversaire de l'avenement de S. M. au trône imperial.

Nous apprenons que le comite formé à Londres, pour l'exécution du projet de distribution des eaux, vient d'envoyer à Constantinople un ingénieur hydrographe chargé de proceder aux travaux preparatoires de cette entreprise.

Cet ingénieur, qui est arrivé par le dernier courrier de Varna, est parti immédiatement sur les lieux, muni des ordres du gouvernement pour les chefs des villages situes sur le parcours de ces travaux.

Ainsi nous sommes heureux de constater que cette question d'un intérêt capital pour notre ville est enfin pres d'obtenir une solution et que le projet de Kiamil bey et Ternau bey va incessamment recevoir un commencement d'execution.

La *Crète*, dans son numéro du 12 courant, publie une lettre adressée par le gouverneur de Benghazi, en date du 20 mai (v. s.), au gouvernement general de Candie. Cette lettre est relative à la maladie qui s'est declaree à Merdj canton de Benghazi.

Nous la reproduisons ci-après, elle rétablit les faits sous leur vrai jour et prouve que cette maladie n'a rien de commun avec la peste.

« J'ai été informe depuis quelques jours qu'une maladie inconnue avait fait son apparition à Merdj, canton de la province de Benghazi, j'ai ordonné immediatement, avec l'approbation du Conseil administratif et des medecins du pays, l'interruption des communications de Benghazi avec les environs, et j'ai fait partir le médecin municipal pour Merdj, en le chargeant d'etudier la nature du fléau qui m'etait signale.

» En attendant, quelques capitaines pressés de partir, ont fait voile sans patente, et sans attendre que la verité fût connue.

» Ce médecin est de retour depuis hier, et nous a assuré que la maladie qui s'etait revelee à Merdj n'etait pas de nature contagieuse et épidémique et que depuis 25 jours déjà aucun nouveau cas n'avait été constate. Par suite de ces informations j'ai, de concert avec les medecins du pays, fait rétablir les communications précédemment interrompues.

» Je m'empresse de porter ce fait à la connaissance de V. Excellence etc., etc. »

Le *Bassiret* raconte un acte de générosité d'une dame turque de Serajevo. Celte dame ayant appris que la famine sévissait dans l'Anatolie, et emue par la lecture des récits faits par les journaux de Constantinople, a voulu con[illegible]

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Un correspondant anonyme me fait tenir sous pli le premier numéro d'un journal, ne le 9 du mois courant, et portant pour titre : *Il Levantino. Giornale scientifico, letterario, artistico, Politico ed Economico — finanziario.* (*Organo ufficiale dell' Accademia Byzantina « El Chark » e di altri atenei.*) A cette feuille imprimee, est jointe une brochure contenant la biographie, ou plutôt le panégyrique, de monsieur l'avocat Antonio Grati, president fondateur de l'Académie, dont *Il Levantino* est l'organe officiel. Sur la marge de l'enveloppe, mon correspondant officieux ajoute au crayon : « L'epidemie que, le premier, vous avez signalee continue ses sevices : après les propages du bon gout, *l'Esprit du monde*, *l'Harmonie absolue* etc., etc... Voici *il Levantino* . . . . et un spécimen biographique chantant un hymne à la louange de M. le president etc. . . Est-ce que vous ne leur rendrez pas justice ? . . . . »

[illegible] — surtout les commentaires.

Eh bien ! au risque de [illegible] très-zele correspon[dant] [illegible] partant d'encourir sa disgrâce, je lui avouerai franchement que je ne saurais partager ses gouts, en cette circonstance, et considérer d'un œil aussi gratuitement dédaigneux que lui la tentative, vraiment intéressante, dont l'honorable M. Grati s'est fait le promoteur genéreux, en attendant qu'il en soit le martyr : je m'expliquerai sur ce point tout à l'heure.

J'ai bien pu plaisanter certains *propages* fantastiques, illumines ou illustres, politiques, litteraires et autres, qui pour etre de plus ou moins de bon sens et de *bon goût*, ne meritaient, somme toute, que le dedain ou le sourire du lecteur ; — mais que j'use d'un procédé aussi commode et aussi expeditif envers une œuvre qui, pour être hesitante et malhabile à ses debuts, n'en mérite pas moins, par ses aspirations, d'être consideree pour utile, ce serait m'attirer le ridicule que je pretendrais lui deverser, et c'est à quoi je ne puis me résoudre, dusse-je, je le repete, contrarier les vues du lecteur trop complaisant qui me tient ainsi au courant de ses goûts et des productions spirituelles de notre ville.

En ce temps de defaillance et de defections morales où nous vivons, en ce jour où, seul, le culte du veau d'or voit ses autels envahis et honores, alors que les preoccupations et les appetits materiels dominent exclusivement et imperieusement les esprits et les consciences, pour nous mener . . . . aux tristesses que nous voyons s'etaler [illegible] accorde quelque [illegible] rire ou qu'un [illegible] sez independants et assez courageux, pour s'écarter du sentier nauseabond où la foule se rue affamee et anxieuse, afin de s'elever en des regions, où la pensee et la dignite humaines trouvent des aspirations et des enseignements plus sains, plus consolants et plus genereux. Quand ces precurseurs — j'allais ecrire ces apôtres, — se tromperaient, quand leurs moyens viendraient à trahir leur vouloir, il faudrait encore leur tenir compte et les remercier d'une tentative qui, pour avoir apporté un nouvel argument en faveur des partisans de la sterilite congenitale, n'en fait pas moins honneur aux sentiments qui leur ont inspire le courage de l'entreprendre.

Cela dit, — et je prie que l'on m'en tienne compte, — je vais dire aussi, avec ma franchise habituelle, mon opinion sur l'essence particuliere d'Academie byzantine *El-Chark*, et sur les moyens que l'on [illegible] bondamment mis en circulation afin de l'a[illegible] les honorables [illegible] ront dans mon intervention en cette circonstance que le fait d'un homme qui prise leur devouement, qui s'estimerait heureux de leur être utile, et non celui d'un detracteur de parti pris et de mauvaise foi. D'ailleurs, ils sont tenus d'être trop eclaires pour meconnaître les droits et rejeter dédaigneusement les avis d'une critique serieuse et bien intentionnée : Par le fait seul de la grande publicité à laquelle ils se livrent, ils relevent du jugement public. C'est donc comme un des membres, — un des plus infimes, sans doute, — du grand tribunal dont ils recherchent la sanction, que je vais me faire l'echo de tous les hommes qui pensent et qui aiment les choses de la pensée.

L'idée donc, je le repete, etait salutaire, elle était bonne, elle etait digne de faire son chemin. Elle avait pris naissance dans l'esprit d'un homme intelligent, actif, entreprenant, capable de tous les courages, meme de celui de croire qu'on peut fonder, en l'espace de quelques jours, une *Académie illustre* sur un terrain aussi peu prepare, aussi ingrat, que celui que nous habitons : il possède la foi qui fait les apôtres et transporte les montagnes !

On pouvait donc eriger, en apparence, quelque chose de stable ; modeste à ses debuts, comme toute institution humaine, mais destine à grandir, comme le grain de sable devenant rocher. L'audace, le bon vouloir, la confiance en soi, l'attrait de la nouveaute, la moralité du but à atteindre, le champ à exploiter, un public inexperimente et partant benevole, rien ne manquait pour faire [illegible]

Rien ! . . . . ou bien peu de chose ! Parmi les fees qu'on avait conviees pour assister au baptême du nouveau-ne, on n'avait oublie qu'une seule, — la plus petite, la plus modeste, la plus effacée, et celle pourtant qu'on devait, toujours et partout, fêter la première car, alors que l'on l'oublie, elle reclame implacablement et impérieusement ses droits au jour : on avait oublie la fee *Bon-sens* !

Que Monsieur Antonio Grati me pardonne la franchise avec laquelle je m'exprime sur le compte de son œuvre, mais tout en reconnaissant la purete et l'excellence de ses intentions, tout en rendant justice à son merite personnel, — merite peut être un peu expansif, bruyant, enthousiaste, capable de concevoir des chimeres genereuses, mais peu apte à fonder des institutions pratiques, — je l'en accuse pas moins d'avoir encouragé et developpe parmi nous cet instinct, inhérant aux méridionaux, et qui fait qu'ils sont vantards, emphatiques, et que que peu les *singes* des belles choses qu'ils voient chez leurs voisins et qu'ils imitent, sans même les comprendre. Je l'accuse, à bon escient, d'être le chef de file, le coryphee, de cette nouvelle école, nee sous le souffle de la fantaisie, et que nous voyons remplacer aujourd'hui [illegible] fond, le savoir, l'étude, la maturité du jugement, les qualites sérieuses en un mot, par des pretentions et des manifestations tellement osées et outrecuidantes, que l'on se demande avec etonnement si jamais lueur de bon sens a eclairé de pareilles exhibitions ridicules !

L'exemple donne par le maitre a été contagieux : ses eleves, ou ses adeptes, sont devenus presque aussi experts que lui dans l'art de la *réclame*.

Il est pourtant un aphorisme, preconise par la sagesse des nations, sanctionné par l'eternelle *raison*, et qui devrait être present à l'esprit de tout fondateur d'institution, aussi bien qu'à celui d'un simple marmiton : c'est que pour faire un civet, il faut prendre un lievre !

Où donc l'honorable fondateur de l'*Academie El-Chark* (etiquette deja trop pretentieuse) a-t-il trouvé — je ne dirai pas le lievre, — mais les élements nécessaires pour eriger, en le court espace de quelques mois, — je ne dirai pas un [illegible], — mais une académie *illustre et reconnue par le monde entier* ?

Vous croyez que j'exagere ? Lisez : je vais copier *Il Levantino*, organe officiel de l'academie *El-Chark e di altri atenei*. Y aurait-il indiscretion à demander quels sont ces autres athenées ? :

« Sans crainte d'être accuses de manquer de *modestie*, (en êtes-vous sûr ?) nous pouvons avec orgueil (c'est un peche capital, pourtant !) faire connaître *au monde entier*, (n'est-ce pas un peu grand ? avec l'electricite cependant ! . . . .) que l'Academie Byzantine *El Chark* malgre les mille difficultes etc. . . . . n'en est pas moins arrivée à donner, dans ses *cinq premiers mois* de plein exercice (exemple de precocite etonnant !) differentes seances (comme au théâtre alors ?) qui lui ont valu l'approbation *universelle*, à publier plusieurs ouvrages, dont les journaux d'*Orient* et ceux d'*Europe* (oh !) ont fait les plus grands eloges [illegible] dire que nous en sommes à ignorer à Constantinople même [illegible] . . . . »

« Notre academie a etendu ses relations dans *toutes les parties du monde* (encore !) et partout elle a trouve des adhérents et des *souscripteurs*, (mais si *toutes les parties* du monde ont souscrit en sa faveur, pourquoi donc n'a-t-elle pas de quoi se payer un simple loyer ?) De *tres-hauts personnages*, de *grands philanthropes*, d'*illustres savants* [illegible] demande à en faire partie. [illegible] »

Et ce n'est pas tout, car, apres avoir exalté lui-même son œuvre, qu'il trouve parfaite, on le voit, le nouveau Promethee s'est contemple dans sa creation, et ressentant sans doute le sentiment d'orgueil qui a dû remplir le cœur du glorieux poete des odes : *exegi monumentum*, s'est-il ecrie ! Et alors, il a fait publier sa biographie, c'est-à-dire une longue odyssee de ses louanges, dans laquelle il enumere complaisamment tous les titres qui le recommandent à l'admiration de ses contemporains, et peut-etre bien, à celle de la Posterite !

Ces titres, *catalogues* et *numerotes*, n'atteignent pas moins que le chiffre de *soixante-quatre* !

C'est dans cette longue enumeration fastidieuse, et qui rappelle d'autres mœurs et d'autres âges que les nôtres, que l'on trouverait des denominations de societes d'academies, de compagnies savantes, d'ordres de sauvetage, d'associations philanthropiques, d'instituts heteroclites etc., etc. . . dont l'honorable president de l'academie *El Chark* est membre fondateur, protecteur, honoraire, correspondant, attache, détache, medaille etc., et qui n'en sont pas moins completement [illegible] mortels ! Ces corps respectables ont peut-etre existé, [illegible] peut-être encore, — qui pourrait [illegible] renseigner ? — [illegible] avouer qu'ils joignent la modestie de la violette à l'eclat ephemere des roses !

Mais en voilà assez, je pense, le lecteur est suffisamment edifie.

Et maintenant, que l'honorable propagateur de ces conceptions [illegible] ete entrevues dans le royaume des songes, [illegible] qu'il n'a pas pris ses désirs [illegible] les ? Est-ce qu'il n'a pas sacrifié le *fond* à la *forme*, au *décore*, pour employer une de ses propres expressions — pittoresque mais malheureuse ? Est-ce qu'en donnant libre cours à sa brillante et feconde imagination, il n'a pas pressenti qu'il allait fatalement frapper de stérilite, et des le berceau, une œuvre qui pourtant aurait pu être feconde ?

N'a-t-il pas compris aussi ce que son exemple pouvait avoir de contagieux, et partant d'influence fâcheuse et delétere, sur ceux à qui il prêchait d'exemple ? La deduction des faits marche d'un pas implacable et logique en ce bas monde : ce qui devait advenir, advint. Partout où apparaît un novateur, — fut-il penseur austère ou sophiste complaisant, — ses disciples suivent ses traces, deviennent ses imitateurs, ses plagiaires et ses exagerateurs, ses exagerateurs surtout. Profitant donc des tendances du grand-pontife de la nouvelle academie, ses adeptes, les nouveaux *académiciens*, se mirent à emboîter résolument le pas derrière leur chef spirituel ! Naïfs de la veille, innocents d'aujour-

tribuer au soulagement de ces malheureux. A cet effet elle a envoyé à la Commission des secours instituée à Constantinople, son collier fait de pièces de monnaie en or.

Il serait à souhaiter que cet exemple trouvât beaucoup d'imitatrices.

Un télégramme d'Ismaïlia en date du 11 juin contient ce qui suit :

« Ont passé le Canal de Suez, depuis le 1er juin *vingt-trois* navires, jaugeant ensemble *(tonnage net imposé) vingt-trois mille deux cents* tonnes. La recette du service du transit, du 1er au 10 juin, s'est élevée à la somme de *trois-cent quarante-trois mille* francs. »

Nous sommes priés d'annoncer qu'à partir du 1er juillet prochain le *Phare du Bosphore* se vendra 40 paras le numéro.

Il y a un mois environ, un monsieur bien mis et de tournure distinguée se présentait dans un hôtel tenu par un allemand, à Mum-hané, et arrêtait un logement dans cette maison.

Deux jours plus tard un autre individu venait se loger dans le même hôtel, et choisissait une chambre attenante à celle du premier locataire.

Les deux voisins ne tardèrent pas à nouer des relations d'amitié, et le propriétaire de l'hôtel se louait beaucoup de ses clients qui prenaient leurs repas dans la maison et payaient régulièrement leurs dépenses.

Cependant un beau matin ils sortirent pour ne plus reparaître, et la femme de l'hôtelier en entrant dans sa chambre trouva tous les meubles en désordre et ses effets jetés de tous les côtés. Elle s'aperçut aussi que les armoires avaient été forcées et que tous les objets de valeur avaient disparu.

La police fut avertie, mais ses recherches n'aboutirent à aucun résultat et elle ne parvint pas à retrouver les deux locataires qui avaient pris leurs mesures pour n'être pas inquiétés.

Cependant ces individus ne pouvaient pas rester indéfiniment sans logis. Avant-hier ils se présentaient dans un hôtel de Galata tenu par une dame russe, et demandaient deux chambres. Ils ajoutaient qu'ils n'avaient pas l'habitude de marchander et qu'ils s'en remettraient pour le prix à la discrétion de leur hôtesse. Mais celle-ci qui connaissait les détails du vol accompli à l'hôtel allemand, conçut des soupçons et refusa tout net à ces individus de les re[illegible].

Ce refus obstiné les exaspéra, et se jetant sur cette femme, ils la frappèrent avec violence et la laissèrent évanouie à terre. Profitant alors de l'état de cette malheureuse ils firent main basse sur tout ce qu'ils purent trouver de précieux et se sauvèrent prompte[illegible].

Lorsque la dame revint à elle, elle se mit à crier au voleur, mais il était trop tard.

Cependant elle a pu fournir à la police le signalement de ces malfaiteurs et grâce à ces indications Agob effendi est parvenu à les faire arrêter hier. Ils ont fait des aveux complets.

Le *Touna* annonce qu'indépendamment des secours en urgent envoyés jusqu'ici à Constantinople pour les affamés de l'Anatolie, le comité de secours institué au siége du vilayet a acheté à l'usine à vapeur de Widdin 50 milles ocques de farines de bonne qualité, qu'il va dans quelques jours expédier à Constantinople.

L'usine de Widdin a cédé ces marchandises au prix coûtant, et a offert pour sa part 200 sacs de farines. La compagnie du chemin de fer de Varna et la compagnie du Lloyd ont offert de transporter gratuitement les farines jusqu'à Constantinople.

Le même journal raconte que les autorités du vilayet ont enfin réussi à s'emparer d'un redoutable criminel, le nommé Trembesli Osman, qui depuis bientôt sept ans infestait cette province et qui compte à son actif plusieurs meurtres. Il a été arrêté à Hezergrad. La police s'occupe maintenant de rechercher les très-nombreux complices de ce brigand.

On se plaint souvent à Constantinople des lenteurs que la Poste locale apporte dans son service.

Les victimes de cette administration seront peut-être bien aises d'apprendre que les mêmes inconvénients se produisent dans d'autres pays ; c'est à leur intention que nous prenons le fait suivant dans *le Précurseur* d'Anvers du 12 juin :

« Un de nos abonnés de Bruxelles auquel nous avions expédié le 1er avril dernier un paquet de 40 numéros, nous informe *qu'il vient* de recevoir notre envoi. Le paquet est resté pendant neuf semaines en route !

» Le fait paraîtra incroyable. Il est cependant fort facile de l'expliquer. Nos quarante numéros sont allés d'Anvers à Bruxelles *via Montevideo*, une façon nouvelle d'utiliser nos services transatlantiques !

» Nous avons sous les yeux la bande d'enveloppe du paquet ; elle porte très-distinctement le nom, la rue, le numéro du destinataire et au-dessous en grandes lettres : *Bruxelles*. Elle porte aussi le timbre de *Montevideo*.

» Nos compliments à l'administration des postes ! »

Les fortes pluies, qui sont tombées le 26 mai, ont inondé la plaine de Serajevo en causant des dégâts assez sérieux dans les champs. D'après le *Bosna*, plusieurs maisons et boutiques de Serajevo et de Zvornik ont été emportées par le débordement des rivières.

On lit dans *Le Nord*, de Bruxelles :

Il y a actuellement à Liége une colonie turque d'un contingent assez nombreux et composée de jeunes gens envoyés à l'étranger pour se perfectionner dans les arts industriels. Ces jeunes Turcs, qui, à cet effet, ont reçu des bourses de leur gouvernement, sont placés sous la surveillance et la protection des chefs de mission résidant dans chacune des localités où ces travailleurs font leur apprentissage.

Tous ces jeunes gens se font remarquer par leur ardeur à la besogne et un vif désir d'acquérir le plus de connaissance possible. Il y en a d'occupés à tous les métiers, depuis l'orfèvre jusqu'au forgeron. Cependant la plupart d'entre eux se perfectionnent particulièrement dans la fabrication des armes.

Ce soir, samedi, au Jardin du Teke, la compagnie dramatique italienne, dirigée par M. Zoli, donnera *Le Gant de la Reine* ou *la jeunesse de Marie-Stuart*, comédie en cinq actes. Le principal rôle sera joué par Mme Sofia Parrano, dont nous avons déjà apprécié le talent.

Demain dimanche, *Bug Jargal* ou *l'esclave de San Domingo*, par les principaux acteurs de la troupe.

Nous nous dispensons de faire l'éloge de MM. Zoli, Scandurra, Lombardo et de Mmes Zattini, Mazza et Zoli ; le public de Péra connaît le mérite de ces artistes. Ce que nous dirons c'est que chaque soir le Jardin du Téké attire une foule nombreuse et choisie.

Nous ne terminerons pas sans ajouter que pour rendre les représentations plus variées, la direction est à la veille de conclure un engagement avec M. Poletti, prestidigitateur de mérite, qui exécutera pendant les intermèdes des tours de prestidigitation, de fantasmagorie, etc.

M. Poletti a donné sa première représentation jeudi dernier et il a été fort applaudi.

On écrit de Salonique :

La corvette impériale *Mausourah* envoyée comme stationnaire dans le port de Salonique est arrivée ici vendredi dernier.

Le *Mansourah*, dans sa traversée, a rencontré un steamer anglais en détresse, échoué près de Cara-bournou. Il est allé à son secours et est parvenu à le renflouer et à le remorquer jusqu'ici.

Le consul d'Angleterre de notre ville M. Blunt a fait le lendemain une visite de remercîments au commandant de la corvette.

Mardi matin la mer a rejeté sur le rivage de Kil-bournou, au Phanar, le cadavre d'un enfant nouveau-né, dont la mort semblait assez récente. Il a été enterré immédiatement par quelques personnes charitables, bien que les zapties aient voulu réclamer le cadavre. Il est regrettable que cette précipitation n'ait pas permis d'ouvrir une enquête sur un fait qui présente toutes les apparences [illegible].

Notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir la lettre suivante que nous adresse M. Dupertuys.

Nous l'insérons d'autant plus volontiers que M. Dupertuys n'a cessé de faire les plus louables efforts pour justifier la confiance que le public a accordée au journal qu'il dirige :

Monsieur le Directeur,

Veuillez me permettre de relever les assertions contenues dans l'annonce émanant du *Moniteur du Commerce* que vous avez publiée à votre quatrième page et de maintenir le droit formel de *La Minerve* à se poser en continuateur de l'ancien *Journal des travaux publics*.

Pour ne pas abuser de l'hospitalité de vos colonnes, j'insère dans mon numéro d'aujourd'hui samedi l'exposé complet du point en litige et je laisse au public le soin de juger de quel côté se trouvent le droit et la bonne foi.

Veuillez agréer, etc.

Constantinople, le 20 juin 1874.

P. DUPERTUYS.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

TABLEAU des encaissements effectués à la Banque [illegible] du 1/13 Mars au 12 courant, sur les affect[illegible] Emprunts extérieurs et de la Dette Générale pour l'exercice 1290 (1874-75) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-Akhir 1282.

	RECOUVREMENTS Antérieur		Mois cour.		Total.	
[illegible]	12945141	19	9703209	28	22651351	07
[illegible]	9090837	08	3277459	22	13 68666	30
[illegible]	18089785	37	5567818	21	23650604	20
[illegible]	3251.31	37	2007.80	23	5260812	20
[illegible]	321878	05	10213	—	332091	05
[illegible]	865438	12	216087	20	1081525	32
[illegible]	25993003	10	20422101	25	46415107	35
	71450889	08	41258870	22	112709759	30
[illegible] et paiements sur place au [illegible]					98102974	00
[illegible]					14606785	21
					652118	01
Total					15258903	22

N. B. [illegible]sements faits aux succursales et agen[illegible]ns la somme ci-dessus jusqu'aux da[illegible] ; Salonique 2 juin ; Larnaca 1er juin ; [illegible]nésie 6 juin ; Cara-Hissar 28 mai ; [illegible]yrne 5 juin. [illegible] le 12 juin 1874.

Le directeur général
M. H. FOSTER.

[illegible]

CANAL DE SUEZ.

Le *Times* publie la lettre suivante qu'il a reçue de M. de Lesseps :

Paris, le 9 juin 1874.

« Monsieur, l'article qui a paru dans le *Times* du 6 juin sur le canal de Suez montre votre désir d'être impartial, mais vous ne réaliserez ce désir que si vous voulez bien rectifier trois erreurs matérielles qui forment la base de vos raisonnements.

« 1re erreur. — Vous dites, « M. de Lesseps s'est efforcé de fermer le canal et la Porte a dû intervenir pour inviter le Khédive à empêcher ce fait. »

« Je n'ai jamais menacé de fermer le canal ; j'ai déclaré que je résisterais, comme je résiste encore, à la violation du contrat en vertu duquel les capitaux français ont exécuté l'entreprise du percement de l'isthme de Suez, dont votre gouvernement avait entravé la marche tout en contestant sa nécessité.

« En fait, j'ai seulement déclaré que les navires qui ne paieraient pas notre taxe légale ne passeraient pas. Il a fallu la force armée pour les faire passer contre notre droit, en violant de la manière la plus scandaleuse notre contrat et notre tarif régulièrement annoncé et appliqué depuis deux ans.

« Permettez-moi de vous faire une [illegible] à une invitation de mon honorable ami sir Bartle Frère, président de la Société de géographie. L'administration du chemin de fer de Douvres pourrait être accusée de fermer la voie et de m'empêcher de me rendre à ma destination si je m'obstinais à ne lui payer que la moitié de son tarif. Je ne pourrais passer que si la force armée m'aidait dans mes injustes prétentions. C'est ce qui a lieu pour le passage actuel des navires dans le canal. Veuillez me signaler une différence dans les deux situations, si vous en trouvez.

« Rectification de la seconde erreur sur la légalité et l'objet de la commission internationale du tonnage. — Ni la Compagnie du canal de Suez ni le Khédive d'Égypte, seuls signataires d'un contrat ratifié par le Sultan, n'ont été appelés dans la commission dite internationale de tonnage. Si MM. les commissaires étrangers s'étaient constitués juges, ils n'auraient certainement pas condamné les deux parties sans les entendre. Cette commission s'est bornée à émettre un avis pour un projet de transaction.

« Lorsqu'on a voulu s'éloigner du but assigné, les commissaires du gouvernement français se sont retirés ou ont fait leurs réserves et le commissaire du gouvernement russe, baron Steiger, a hautement déclaré que l'on ne pouvait toucher aux droits de la Compagnie de Suez sans l'entendre. Quant à la majorité de la commission, elle n'a certainement pas eu la pensée de convertir une proposition en un acte d'intimidation violente et de prise de possession armée. C'est la diplomatie britannique qui, seule, a pris ce rôle sous la responsabilité de la Porte.

« Rectification de la troisième erreur. — Il n'a jamais été question, de la part de la compagnie, pas plus du temps de lord Palmerston que plus tard, d'établir le long du canal une sorte de gendarmerie indépendante de l'autorité locale.

« Nous avons, dès le début de notre entreprise, arboré le pavillon égyptien sur nos maisons, sur nos ateliers, sur nos bateaux et nos dragues, ce que n'auraient pas fait des Anglais, s'ils avaient été les constructeurs du canal, ainsi qu'on le remarque en Egypte partout où ils forment des établissements industriels ou autres.

« Lorsque ces erreurs seront rectifiées, nous serons bien près de nous entendre, comme le fait espérer la fin de votre article, où vous annoncez que vous ne désirez pas autre chose que l'exécution de notre contrat et ce que vous assurent nos règlements.

« Veuillez agréer, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée. »

FERD. DE LESSEPS.

« Je vous remets un exemplaire de ma protestation à la Porte Ottomane. Ce document peut vous informer exactement des faits. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	20 juin, 1874.
Lever du soleil	4 h. 29 m.
Coucher »	7 » 35 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 1 12s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 48

8 heures du matin.

Baromètre............	761.8
Thermomètre	[illegible]
Minima	[illegible]
Maxima de la veille.........	30.2

Direction et force du vent N.O. modéré.

Etat du temps le 19 juin, à 8 h. du matin.

Sur la mer noire vents du N. forts avec orages et pluies par places ; temps calme sur l'Archipel et l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Mai.

[illegible]

Mois de Juin.

Georgion Calogenopolo [illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le congrès de Bruxelles

L'idée d'un congrès, dont le siége indiqué est Bruxelles, — proposé par le gouvernement russe, dans le but de faire une convention internationale au sujet et en faveur des prisonniers de guerre, ne pouvait manquer d'être accueillie avec empressement par toutes les puissances. Dès le premier moment, la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* avait déclaré que le concours de l'Empire allemand était assuré ; de son côté, la presse de Vienne faisait au projet russe un accueil tout aussi favorable. Le *Fremdenblatt*, entre autres, écrivait :

« Contrairement à la conférence de Genève, le Congrès qui se réunira à Bruxelles n'aura pas dû son origine à l'initiative d'un particulier, mais aux vœux d'un des plus puissants monarques de la chrétienté, circonstance qui certes n'est pas de nature à préjudicier à ses travaux et à son activité.

« On ne peut assurément qu'approuver l'idée humanitaire qui a fait éclore le projet du Congrès de Bruxelles. Par la convention de Genève, l'armée française et l'armée allemande ne se sont vues entravées dans aucun de leurs mouvements, et pour des milliers de blessés la croix de Genève, est en quelque sorte devenue un symbole de salut et de consolation.

« Si la convention que l'on a en vue de conclure à Bruxelles ne réalise même que par à peu près un succès semblable sur le terrain de son activité, on ne pourra qu'en être fort satisfait. — Nous ne doutons pas non plus que M. le comte Vitzhum, ministre d'Autriche à Bruxelles ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour aider le Congrès à atteindre le noble but qu'il s'est proposé, ni que les deux commissaires d'élite qui lui seront adjoints ne se trouvent à la hauteur de leur mission et ne fassent également honneur à l'Autriche »

Aujourd'hui on annonce que le Cabinet russe a reçu de dix-huit gouvernements des réponses favorables à l'invitation qu'il leur avait adressée de se faire représenter au Congrès de Bruxelles. Ces gouvernements acceptent d'envoyer leurs délégués.

Le ministère italien.

On lit dans le *Sémaphore* :

Rome, 31 mai.

La situation n'a pas changée ; seulement elle menace de se compliquer.

On dit le roi fort préoccupé de ce qui se passe, et il y a de quoi.

Il y a eu ce matin, sous sous sa présidence, un conseil de ministres qui s'est prolongé beaucoup plus que d'habitude, sans cependant qu'aucune décision ait été prise.

Le ministère paraît reconnaître en principe qu'il ne peut rester tel qu'il est, et qu'en ne se modifiant pas, il n'aurait aucune influence dans les élections générales ; mais aucun des ministres ne veut consentir à s'immoler. C'est surtout le ministre de l'intérieur, M. Cantelli, qui insiste pour rester, étant soutenu par les intransigeants de la droite.

Or, comme c'est précisément ce portefeuille qui, à la veille des élections, prend une importance tout exceptionnelle, qui doit être le pivot de toute la combinaison, il devient assez difficile d'arriver à une décision.

Ce n'est pas cependant que les prétextes manquent, je pourrais même dire les raisons. Jamais la sûreté publique n'a été moins sûre ; le brigandage relève la tête un peu partout et même aux portes de Rome.

Il y a deux jours, le frère d'un député, M. Faina, était capturé, puis assassiné par des brigands, dont on n'a pu encore retrouver la trace.

A Ravenne, il y a eu une série d'émeutes ayant pour cause la cherté des vivres. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que M. Cantelli n'est pas à la hauteur de cette situation, ce qui n'a pas toutefois empêché le ministère de lui confier, outre le portefeuille de l'intérieur, l'intérim du ministère de l'instruction publique.

Peut-être espérait-on qu'en commandant à des professeurs, il apprendrait quelque chose. Il a, en effet, appris l'art de se cramponner au pouvoir.

Cette obstination, du reste, n'est pas sans précédent. Déjà M. de Cavour avait eu à le subir avec M. le comte Mamiani qui, chargé du portefeuille de l'instruction publique, en 1860, ne voulut jamais se prêter à un remaniement. Il fallut que le cabinet entier donnât sa démission, et c'est probablement ce qui va arriver.

Le ministère attendra, pour prendre une décision, que la Chambre et le Sénat aient achevé leurs travaux, ce qui [illegible]

L'Interpellation Fabius.

A peine la cinquième interpellation sur les affaires d'Atchin est-elle terminée au sein de la seconde Chambre des Etats-Généraux, qu'une voix autorisée, le vice-amiral Fabius demande à poser deux nouvelles questions au ministère, sur les mesures militaires qui ont été prise à la fin de l'expédition. La Chambre a accepté l'interpellation, dont elle fixera la date.

Voici les question posées par M. Fabius :

Le retour du général Van Swieten à Batavia est-il fondé sur la certitude qu'aurait le gouvernement que la guerre est terminée et que la pacification des populations est imminente, ou bien le général Van Swieten retournera-t-il à Sumatra après la mousson, afin de soumettre l'ennemi et de prendre les mesures qu'il jugera convenables ?

Quelles sont les circonstances qui ont motivé la démission du commandant en sous-ordre, M. Verspyck, si justement réputé pour sa bravoure et son intelligence militaire ?

Ces nouvelles interpellations n'embarrasseront pas beaucoup le ministère ; les discussions qui auront lieu pendant la saison d'été sur la réforme électorale auront une importance bien plus grave. Profitant habilement de la discorde des partis, le gouvernement espère faire passer la loi qu'il a présentée, quoique le parti libéral présente un projet qui n'a rien de commun avec celui du ministère.

M. Fransen Van de Putte, le chef du cabinet, joue gros jeu ; il est évident que les débats amèneront la rupture entre les orthodoxes et les libéraux, qui se sont coalisés par haine des conservateurs, et le ministère sera forcé de se retirer, puisque la coalition des conservateurs et des orthodoxes ne pourrait encore donner la majorité au cabinet. Il n'y a que deux moyens de trancher la difficulté. La retraite du ministère ou la dissolution de la seconde Chambre s'imposeront très-probablement pendant le cours de la saison d'été.

(Echo du Parlement.)

L'Incident de la gare St-Lazare.

Voici le récit que fait *la République française* de la scène qui a eu [illegible] retour des députés à Paris :

« Hier, au train spécial d'une heure vingt-cinq minutes, la salle d'attente de la gare Saint-Lazare était remplie d'une foule encore plus [illegible] que la veille. Le service ordinaire des [illegible] de la paix avait été plus que triplé. Les [illegible] culaient, et les conversations étaient [illegible] M. Gambetta tra[illegible]sa la salle, se dirigeant vers la porte qui conduit sur la voie. Des cris nombreux de : Vive Gambetta ! Vive la république ! éclatèrent aussitôt dans la foule. En même temps, l'on put entendre des protestations et quelques sifflets. L'heure du départ étant arrivée, la salle d'attente ne tarda pas à se vider sans autres incidents que l'arrestation momentanée de quelques personnes parmi lesquelles plusieurs députés, notamment M. Henri Lefèvre, des Alpes-Maritimes, et M. de Mahy, de l'île de la Réunion, dont nous publions plus loin [illegible] personnels.

» La séance de l'Assemblée ayant été levée à cinq heures et demie, les députés qui habitent Paris [illegible] le train de six heures qui arrive ici à [illegible] et demie. La salle d'attente était, comme de coutume, garnie d'une foule de curieux qui attendaient le train. M. Gambetta pénétra dans la salle, suivi de quelques-uns de ses collègues de l'Union républicaine. Les gardiens de la paix formaient la haie, mais ils furent bientôt impuissants à empêcher la foule d'entourer les députés. M. Gambetta était parvenu vers le milieu de la salle, quand un individu, par un brusque mouvement, s'approcha de lui et le frappa au visage. Un immense cri de sympathie s'éleva aussitôt dans le public, les députés continuaient à être l'objet de menaces : l'un d'eux, M. Ordinaire, député du Rhône, reçut même un coup de canne. Dès que M. Gambetta se sentit frappé, il avertit les gardiens de la paix et les invita à procéder à l'arrestation de la personne qui venait de se rendre coupable de cet acte de violence, ce qui fut fait [illegible]

» L'individu en question fut appréhendé et conduit au poste de la rue de Naples, escorté par une foule nombreuse dans laquelle se trouvaient plusieurs députés, amis de M. Gambetta, qui avaient été témoins des voies de fait et qui pouvaient en déposer.

» Pendant ce temps, M. Gambetta, se dirigeant vers la porte de sortie qui donne sur la rue d'Amsterdam, demandait à l'un des officiers de paix présents de lui faciliter un passage à travers la foule et de le conduire immédiatement chez le commissaire de police du quartier, à l'effet d'y faire sa déclaration. Il était accompagné de son collègue, M. Ordinaire. L'officier de paix obtempéra sur-le-champ à l'invitation, et MM. Gambetta et Ordinaire arrivèrent chez le commissaire de police, en ses bureaux de la rue de Stockholm. Le commissaire de police était absent. On alla le quérir ; il ne tarda pas à rentrer. Comme il arrivait tout essoufflé, pour ne point perdre de temps et trop prolonger cet incident, M. Gambetta pria l'une des personnes présentes, M. Charles Jules Simon, d'écrire, sous sa dictée, la déclaration qu'il avait à faire. M. Ordinaire, à son tour, fit une déclaration sur les faits qui le concernent. Cette opération terminée, avant de rien signer, M. Gambetta demanda que l'individu qui l'avait frappé fût amené, mis en sa présence, confronté et entendu contradictoirement avec lui.

» Le commissaire de police déféra à cette invitation nouvelle. On envoya au poste de la rue de Naples chercher la personne arrêtée. Elle arriva bientôt et elle fut immédiatement interrogée. Cet individu a déclaré se nommer Henri, comte de Sainte-Croix, âgé de 34 ans, ancien sous-officier aux zouaves de la garde impériale, fils de M. le marquis Raynouard de Sainte-Croix, trésorier payeur général de la Mayenne, et de dame Savary-Rovigo. Il a reconnu les faits imputés, en acceptant toute la responsabilité et se disant tout prêt à recommencer. Cette dernière déclaration ayant paru des plus graves, insertion en a été demandée au procès-verbal.

» Après ces diverses formalités destinées à rétablir les faits, M. Gambetta s'est retiré, et M. de Sainte-Croix a été maintenu en état d'arrestation.

» La nouvelle de cet incident s'est répandue aussitôt dans Paris, où elle a excité partout l'émotion [illegible]

La note suivante a été déposée entre les mains de M. Baze, questeur de l'Assemblée, par M. Paul Bert, député de l'Yonne.

« [illegible] la gare Saint-Lazare, au train de 1 h. 25 [illegible]tes, le sieur Mouton, ancien chef du cabinet du préfet de police Piétri, qui entrait en relations, par émissaires, avec les officiers de police en uniforme.

» Cet homme a-t-il encore le droit de donner des ordres ? » P. B. »

MM. de Mahy et Lefèvre, députés à l'Assemblée nationale, ont adressé les lettres suivantes à *la République française* sur les incidents qui se sont produits hier à la gare des Versailles quelques instants avant le départ du train de une heure vingt-cinq minutes.

« Monsieur le rédacteur,

» On lit la phrase suivante dans un journal du soir, qui donne un récit sommaire de la scène de désordre provoquée par les bonapartistes à la gare Saint-Lazare, au départ du train de 1 h. 25 :

« [illegible]

» Cette appréciation est erronée.

» Je n'ai pas réussi à m'échapper, par l'excellente raison que je n'ai pas cherché à m'échapper.

» [illegible]

» [illegible] qu'à une heure un quart, pour diverses affaires.

» [illegible] du Havre. Je me suis dirigé, marchant très-vite, vers la porte qui conduit à la salle d'attente. On était à la dernière minute.

» La porte était encombrée par une foule compacte. En ce moment même, le public faisait une ovation à M. Gambetta. Me trouvant à quelques pas de lui, je lui tendis la main.

» Un monsieur décoré, grand, d'un certain âge, bien mis, qui était de la foule, criait : « Ce sont ces j... f... de députés qui viennent ici pour faire [illegible] »

» Je lui dis : « Vous ! commencez par vous [illegible] »

» Aussitôt un agent de police en uniforme me saisit par le bras et par le collet, et voulut m'entraîner. Je lui fis défense de me toucher, excipant de ma qualité de député. Un autre agent en uniforme lui prêta main-forte.

» Je n'ai pas cherché à m'échapper et je n'avais pas à le faire ; mais j'ai résisté énergiquement et j'ai manifesté très-haut mon indignation d'un pareil procédé de la part d'agents de police, arrêtant des députés et laissant libres des individus qui se permettaient d'insulter ces députés.

» Presque immédiatement un officier de paix en bourgeois intervint et ordonna aux agents de me laisser, en leur disant qui j'étais. — J'ai félicité ce dernier d'avoir fait son devoir, et j'ai pu partir par le train de 1 heure 25

» Voilà, à la lettre, ce qui s'est passé, quant à [illegible] »

[illegible]

« [illegible]

» Je lis dans un journal du soir le récit de mon arrestation à la gare Saint-Lazare. Ce récit n'est pas exact, et je m'élève surtout contre les dernières phrases ainsi conçues :

« M. le commissaire de police, en annonçant [illegible]

» [illegible]

» Voici le récit exact de ce qui s'est passé.

» Me rendant à la salle d'attente, je vis mon collègue et ami M. de Mahy entouré d'agents qui le pressaient violemment, malgré ses protestations

---

[illegible] carrière, croyant que *c'était arrivé !* Les voilà donc partis pour la gloire, voyageant à bien peu de frais !

Séduits par l'appareil théâtral de leur institution, éblouis par les honneurs improvisés dont ils se sentaient fiers de supporter allégrement le faix, ils se sont mis à jouer la comédie, complaisamment, sérieusement, sans rire, s'entrefrottant, s'entregrattant, se congratulant mutuellement, et poussant des petits cris de satisfaction qui ne faisaient qu'augmenter leur confiance en eux-mêmes et leur désir de s'admirer. De sorte qu'un beau jour, — il n'y a pas longtemps encore, — Constantinople s'est réveillée possédant une pépinière de savants, de professeurs, de littérateurs, de publicistes, de conférenciers, de journalistes, de critiques, et que sais-je encore, tous très-éminents, tous des plus distingués, plusieurs même illustres, par la grâce de Dieu et la volonté.... leur propre volonté pardieu ! Et comme ils tirent tous leur origine de la même farine, comme leurs titres et leurs mérites sont égaux, ils ont instinctivement senti le besoin de se ménager réciproquement, de se rapprocher, de s'unir, et de former une sainte alliance : la société d'*admiration mutuelle* !

Erasme les avait devinés il y a près de quatre cents ans. Ecoutez, c'est l'immortel auteur de l'*Eloge de la Folie* qui parle :

« Le plus divertissant de l'affaire, c'est de les voir se renvoyer mutuellement des épîtres, des vers et des panégyriques, où un sot flatte un sot, et un âne donne la réplique à un [illegible]

— Vous êtes supérieur à Alcée, dit le pre[illegible]

— Vous, réplique le second, vous valez Callimaque.

— Cicéron vous cède la palme, dit l'un ; et l'autre de repartir : Platon est moins profond [illegible] »

Remplacez les noms, et vous verrez que la moralité et la morale de la force sont partout et toujours les mêmes

Mais une fois lancés sur cette voie, les membres de cette admirable confrérie pouvaient-ils et devaient-ils s'en tenir aux premiers relais de leur fortune ? Ils étaient grands, ils étaient célèbres, leurs mérites étaient incontestable et inconteste, mais est-ce que tout mérite n'exige pas une récompense ? Malheureusement, nous vivons sous un régime qui ne sait pas discerner et honorer le talent, c'est donc bien naturel que le talent se récompense lui-même. Alors, ils appelèrent les honneurs, — ne pas confondre avec l'honneur — à leur service. Il faut bien que des académiciens, des savants, des littérateurs, enfin des hommes au-dessus de la condition ordinaire, ne soient pas confondus avec le vulgaire commun. D'ailleurs, l'intelligence ennoblit comme le ventre : c'est pourquoi ils devinrent nobles.

Tel, qui était arrivé Gros-Jean de son pays pour chercher un modeste emploi dans notre capitale, devint un beau jour monsieur [illegible] et bien le *comte* de Gros-Jean aujourd'hui, gros comme le bras, s'il vous plaît, ou même qu'il vous déplaise.

Vous dirai-je maintenant le nombre de boutonnières ornées de rubans, et tous les [illegible] la noble société d'[illegible] mutuelle ? Le récit est au-dessus [illegible] forces. Si vous voulez être approximativement édifié cependant, ouvrez un catalogue de l'Académie *byzantine*, et comptez sur vos doigts le nombre de membres titrés qui honorent la petite fête de leur présence. Pour deux ou trois personnages sérieux, qu'on est surpris de trouver en cette bagarre, que de nobles commandeurs et chevaliers vous embarrasseriez en leur demandant confidentiellement l'origine de leur noblesse ?

On m'a cité l'un d'eux, innocent et inoffensif garçon, qui porte bravement étalé sur le revers de son habit une rosette panachée des couleurs les plus chatoyantes. Pourvu que vous le pressiez un peu, il vous avouera, de bonne foi, que c'est l'insigne d'un ordre d'*Araucanie*, fondé par Orllie I, ex-[illegible]taire de Périgueux ! Celui-là avoue du moins, mais les autres !......

Eh bien ! pour me résumer, voilà l'état de choses, que par ses agissements, et les tendances qu'il a imprimées à la prétendue académie dont il est le fondateur et le principal soutien, l'honorable monsieur Antonio Grati a encouragé et propagé parmi nous. Il ne nous a guère rendu service. Je n'ose prétendre qu'il soit le seul coupable, mais en raison même de l'activité de son esprit et de la valeur de sa personnalité, il est un des plus responsables et des plus compromis, parmi ceux que nous avons le droit de citer à la barre du tribunal public.

Heureusement, et juste retour des choses d'ici-bas, le bon sens finit toujours par réclamer ses droits imprescriptibles. Il élève aujourd'hui la voix, et le fondateur de l'Académie *El Chark*, — dont les instants sont désormais comptés — a dû s'en apercevoir, aux attaques pleines d'ironie dont il a été dernièrement, et dont il sera encore en butte. Qu'il ne prétende pas les dédaigner, — c'est la raison, c'est la justice qui dictent leurs arrêts. D'ailleurs, les faits se chargeront bientôt de justifier pleinement leurs sens : les défections vont commencer, si elles n'ont pas commencé encore. Les plus fervents disciples de l'apôtre condamné, ceux peut-être qui l'ont le plus flatté et qui ont le plus profité de lui au jour de la prospérité, vont déserter sa cause, et, je crois prédire juste, ce seront eux qui briseront avec plus d'acharnement l'autel où jadis ils ont offert des sacrifices. Et voilà comment, l'honorable M. Grati sera la victime expiatoire, d'ingrats, pour qui il aura ensemencé un terrain qui aurait pu être fécond, et qui n'aura produit que des épines et des ronces.

Mais enfin que cherchait-il ?

Il convoitait les lauriers d'un bienfaiteur de l'humanité ; qu'il accepte, en échange, la palme du martyr.

UN PASSANT.

Je m'élançai vers le groupe en m'écriant: « Vous arrêtez un député, je le certifie. » A peine avais-je prononcé ces mots qu'un brigadier donna l'ordre de m'enlever et de me conduire au poste. Je fus aussitôt appréhendé violemment par six sergents de ville, et, malgré mes protestations, malgré l'intervention de mon collègue et ami M. Breslay, qui attestait mon identité, et qui faillit être aussi arrêté, malgré l'intervention courageuse d'un rutre de ses amis, M. Schnerb, du *XIXe Siècle*, je fus entraîné en dehors de la gare et conduit par les deux bras, malgré mes offres persistantes de les suivre sans résistance. Je n'ai donc pas eu à me louer de la *courtoisie* des agents qui m'ont arrêté. Je n'ai eu à me louer que de M. le commissaire de police, qui me fit relâcher immédiatement en me faisant des excuses, en présence de mon collègue Ch. Rolland, qui m'avait rejoint au poste, sur le seul avis que l'un de ses collègues était arrêté. Le principal coupable de mon arrestation est, à mes yeux, le brigadier anonyme de la brigade centrale, qui a dit aux agents; « Enlevez-moi cet homme-là et au poste! ». »

» HENRI LEFÈVRE,
» député des Alpes-Maritimes. »

La guerre carliste.

On lit dans le *Standard*:

Saint-Sébastien, 3 juin.

Ayant entendu parler d'une sérieuse attaque contre les lignes de Saint-Sébastien, je me décidai à rendre une visite à cette ville. J'y suis arrivé presqu'en même temps que plusieurs navires de guerre et des vapeurs marchands pleins de troupes. Les carlistes avaient toutefois très-soudainement disparu au milieu de la nuit, et les habitants avaient retrouvé quelque calme après quatre jours de grande alarme et de panique.

Depuis quelque temps les autorités militaires avaient été informées de la présence de plusieurs bataillons royalistes à Tolosa à proximité de la frontière. Don Carlos était sorti d'Azpeitia et avait fixé son quartier-général à Tolosa avec le marquis Valdespina, Cebellos, Lizarraga et autres chefs des Basques. Vendredi dernier, de bonne heure au matin, la compagnie de volontaires du capitaine Arcel sortit de Saint Sébastien pour Hernani.

Lorsque les volontaires atteignirent les fermes au-dessus de la maison du marquis de Portugalète, un paysan leur dit que les carlistes étaient sur le mont Oriamendi, hauteur conique qui commande les routes entre Hernani et Saint Sébastien. Arcel donna à ses hommes l'ordre de marcher en avant, et à quelques centaines de mètres plus loin ils furent assaillis par un terrible feu de mousqueterie, suivi d'une charge à la baïonnette. Presque en même temps les carlistes parurent également en force sur les hauteurs des routes d'Uzurbil et de Lazarte.

Saint Sébastien fut promptement dans un état de vive surexcitation. Les volontaires et les *quintos* furent appelés sous les armes. Le colonel Valcarcel, avec les chefs des forces locales, se décida à une attaque pour repousser l'ennemi d'Oriamendo. Cinq cents volontaires, plusieurs compagnies de jeunes *quintos*, une section d'artillerie, allèrent au secours des hommes d'Arcel; mais après quelques heures d'un tir sans effet, les troupes durent se retirer sous le couvert des forts de Saint-Sébastien avec de fortes pertes. Les forts commencèrent à bombarder Oriamendi, et une forte canonnade se fit entendre dans la direction d'Hernani.

Cette petite ville d'environ 2,000 habitants avait une garnison de 500 hommes du régiment Luchana. Une redoute à Santa Barbara était défendue par 200 autres hommes et quatre gros canons. Les carlistes attaquaient simultanément la redoute et la ville. Neuf bataillons et sept canons étaient réunis autour d'Hernani et sur le mont Oriamendi, sous le commandement du marquis Valdespina et de Lizarraga. Samedi matin, à l'aube, les carlistes commencèrent à bombarder Hernani avec cinq mortiers, deux obusiers de montagne et un canon de campagne.

Pendant toute la journée de samedi, et dimanche jusqu'au coucher du soleil, les habitants de Saint-Sébastien entendirent le feu incessant des canons carlistes, auquel les assiégés ne pouvaient, par manque de munitions, répondre avec vigueur. Le colonel Valcarcel ne pouvait essayer un dégagement avec les forces qu'il avait à sa disposition, attendu qu'il n'avait qu'un très-petit nombre de réguliers, quelques bataillons de volontaires et quatre canons de montagne seulement. Il se prépara à défendre Saint-Sébastien en cas de besoin, et deux steamers furent envoyés à Bilbao et à Santander pour chercher des renforts, qui n'arrivèrent que lorsque tout était fini.

Comme c'est l'habitude en pareil cas, beaucoup de récriminations et de plaintes se sont fait entendre contre l'officier commandant, dont la seule faute a été, semble-t-il, de n'avoir pas pris en sérieuse considération l'avis qui lui avait été donné d'une attaque imminente. Après l'échec de sa première sortie, pouvait-il en risquer une seconde en présence de 8,000 carlistes?

Dimanche matin, les carlistes s'avancèrent sur la rive droite de l'Urumea et tirèrent des volées contre la ville. Les balles sifflaient désagréablement aux oreilles dans les rues. Les habitants furent pris d'une vive alarme et s'accumulèrent aux approches de la route d'Hernani, écoutant avec anxiété les détonations lointaines du bombardement. Lundi, les carlistes ouvrirent de nouveau le feu, et deux de leurs bataillons furent vigoureusement repoussés dans une tentative pour pénétrer dans la petite ville. A midi le feu de l'artillerie cessa et le feu de la mousqueterie se fit seul entendre pendant le reste de la journée. Dans la soirée, les commandants carlistes reçurent, paraît-il, des nouvelles de la Navarre qui leur firent immédiatement lever le siége et partir avec toutes leurs forces par les passes conduisant dans les vallées de Baztan et Amescoas.

Mardi matin la nouvelle du départ des carlistes arriva à Saint-Sébastien. Des troupes furent immédiatement envoyées pour s'emparer des hauteurs d'Oriamendi. Presque au même moment les deux bataillons du régiment Gerona arrivaient dans le port avec plusieurs navires de guerre. Dès que j'eus atteint Saint-Sébastien, je m'informai des meilleurs moyens de visiter le théâtre du récent combat, et en compagnie de beaucoup d'autres je partis pour Hernani. Depuis que j'ai vu Saint-Sébastien la fois dernière ses fortifications ont été beaucoup renforcées, et les lignes ont été étendues à plusieurs hauteurs commandant la vallée d'Urumea et la baie elle-même. Sur la route d'Hernani nous vîmes des troupes et des volontaires sur les lieux mêmes où les carlistes les tenaient en échec quarante-huit heures auparavant. Les carlistes avaient commencé à se retrancher sur le mont Oriamendi et sur les hauteurs au côté droit de la route de Lozarte.

Sur la route d'Hernani ils avaient élevé des barricades et tiré bon profit de l'ancienne redoute qui se trouve au sommet même de l'Oriamendi. Hernani aurait été serré de près si l'ennemi avait seulement tenu bon pendant 48 heures. On commençait à manquer de grenades et de cartouches, et la ville était très-pauvrement approvisionnée de vivres. Près de 4,000 bombes et boulets pleins ont été lancés dans la pauvre petite ville. Par bonheur très-peu ont été bien dirigés, et la population n'a que très-légèrement souffert. Les rues avaient été dépavées pour faire des barricades et diminuer l'effet des bombes, qui sont tombées pour la plupart dans les rues et places publiques.

Le tombeau des Machabées.

Dans une des dernières séances de la Société de géographie de Paris, un des membres de cette Société, M. Victor Guérin, qui, lors de ses explorations en Palestine, en 1870, a retrouvé le tombeau des Machabées et y a fait pratiquer des fouilles, s'est vu dernièrement accusé d'avoir profané le monument. D'après la publication anglaise *Palestine exploration fund, quartely statement, july 1873*, le voyageur français aurait ouvert le mausolée et en aurait enlevé des ossements et d'autres trésors, y compris probablement la mosaïque qui formait le pavé de la chambre sépulcrale.

En se justifiant d'une accusation aussi tardive et aussi légèrement fondée, puisqu'elle ne repose que sur le dire de quelques habitants du pays, M. Victor Guérin a fourni à la Société de géographie quelques détails intéressants sur ce monument historique. L'identité de l'ancienne ville de Modin avec El Medieh n'a pas, comme l'affirme l'article du recueil anglais, été constatée pour la première fois par le docteur Sandreczki, mais par feu le P. Emmanuel Forner, religieux franciscain de la Terre Sainte. C'est lui qui, en 1866, assigna à Modin son véritable emplacement. Jusqu'à on voulait trouver Modin, soit à Soubo, soit à El Koubab, soit à Lathroun. L'hypothèse émise par le docteur Sandreczki ne remonte qu'à l'année 1870; encore ce dernier n'avait-il donné aucune indication précise sur le tombeau des Machabées. Il s'est borné, dit M. Victor Guérin, à décrire avec détails les Khour el Yehoud (tombeaux des juifs) situés à un kilomètre au moins du lieu où M. Guérin a pratiqué ses fouilles. Ces Khour el Yehoud, que le docteur Sandreczki regardait comme le tombeau des Machabées sont des excavations sépulcrales au nombre de vingt-quatre et pouvant chacune contenir deux corps. Le docteur reconnaît d'ailleurs n'avoir trouvé aucune trace des magnifiques constructions signalées par la Bible et par l'historien Josèphe à l'occasion du monument élevé par Simon à son père, à sa mère et à ses frères.

M. Victor Guérin affirme qu'il a procédé avec le plus grand respect aux fouilles du véritable tombeau. Il a d'abord mis à jour la première chambre sépulcrale et la fosse creusée dans le roc que renfermait cette chambre. La fosse avait été violée depuis longtemps sans doute et ne contenait ni le moindre ossement, ni le moindre trésor. A dix mètres environ à l'ouest, l'explorateur a fouillé une seconde chambre dans laquelle il a aussi trouvé une autre fosse également violée. Là, cependant, on a trouvé cinq petits tubes de mosaïque et trois fragments d'ossements que M. Victor Guérin a précieusement recueillis comme autant de reliques de cette famille de héros. Il n'a pas voulu fouiller les autres chambres sépulcrales dans la crainte de les voir détruites par les fellahs qu'il employait à ces travaux. Ces hommes grossiers et avides regardaient d'un œil d'envie les pierres de taille qu'ils venaient de mettre à nu et parlaient déjà d'aller les vendre à Lydda ou à Ramleh comme eux ou leurs pères avaient déjà vendu les colonnes et les superbes blocs qu'ils avaient déjà trouvés en cet endroit.

VARIÉTÉS.

LOUIS XI.

Ce n'est pas un médiocre travail qu'entreprendre d'écrire l'histoire de Louis XI, de ce prince qui est cependant un des rois qui ont fait le plus pour la grandeur matérielle et morale de la France. M. Legea a été frappé du contraste existant entre la réputation de Louis XI et les fruits de son règne, et il a consacré une partie de sa vie « à rendre à ce roi la justice qu'il ne trouvait pas dans la plupart de ses historiens».

Il n'est pas nécessaire d'étudier longtemps cette époque pour reconnaître ce qu'il y a de grand et d'original dans le règne de Louis XI. Sa gloire, ses vrais titres à la grandeur, sont d'avoir ouvert l'ère des temps modernes au point de vue du véritable progrès en politique et dans toutes les institutions fondamentales; il a préparé, et efficacement préparé, la ruine de la féodalité; il a jeté les premières bases de l'unité nationale de la France, aplani la voie à toutes les réformes accomplies plus tard par Sully, par Richelieu, par tous les hommes d'Etat qui se sont inspirés du même esprit de progrès.

Le peuple, eut le sentiment, ou plutôt l'instinct de cette grandeur véritable que Louis XI dissimulait sous son visage malingre, sous ses traits caustiques, ses vêtements grossiers, ses habitudes bourgeoises.

Il sentit un réparateur sous ce roi sans premier ministre, sans favoris, sans maîtresse, diplomate finassier, mais une fois le marché conclu, d'une bonne foi de marchand, sous ce roi légiste, justicier, financier, inexorable pour les grands, doux aux petits, protecteur de l'imprimerie, de la médecine, et aimant le commerce des lettres et des bonnes gens.

Il comprit que ce roi qui ne faisait la guerre que malgré lui, qui n'intervenait pas volontiers dans les querelles de ses voisins, qui ne rêvait point de conquête lointaine, mais des arrondissements logiques et légitimes, que ce roi disonnous, était un grand roi, fait pour réparer les sottises des rois chevaleresques, et pour commencer, pour dégrossir rudement à coups de hache la double unité du pouvoir et du pays.

Que ce ne soit pas là le roi tel que le théâtre et le roman nous le présentent, tel qu'il ressort de la lecture de *Quentin-Durward*, de Walter Scott, ou de la représentation du drame de Casimir Delavigne, c'est possible; mais ce qui est sûr, c'est que c'est le roi tel qu'il ressort du témoignage des témoins contemporains non corrompus.

M. Urbain Legeay le prouve avec une honnête, énergique et presque pieuse impartialité. Il montre sous un jour des plus inattendus ce prince, fils, un moment victime et ensuite réparateur des fautes d'un roi faible d'esprit, mol de cœur, aimable et décevant, chevaleresque et non militaire, voluptueux, égoïste, ombrageux. Louis se voue dès la jeunesse à ce rôle ingrat de faire, au risque de plus d'une calomnie, pour sauver l'unité nationale et le pouvoir royal, le contraire de ce Charles qui perdait jadis dans sa Capoue de Bourges si gaiement son royaume, et qui si gaiement laissa mourir l'héroïque Pucelle. Pendant tout le temps que Charles VII vécut, de plus en plus inquiet, de plus en plus méfiant, sans cesse excité contre le Dauphin et son parti, par la coalition, par la camarilla des courtisans influents et des favorites dominantes, par cet Agnès Sorel qui non-seulement était une fine mouche, mais une dure guêpe, Louis se tint à l'écart, payant à la nature, à la jeunesse, à l'oisiveté le triple tribut de quelques exploits inutiles, car il était brave, mais sans jactance, sans fortanteries, sans illusion, de quelques équipées galantes, de quelques joyeuses aventures. On en peut retrouver la trace dans les décamérons de Gennapes, et la part de collaboration du prince aux *Cent Nouvelles*—*Nouvelles* qui portent son nom.

Mais Louis ne tarda pas à renoncer à ces pompes et à ces œuvres du démon de son temps: la guerre pour le combat, mais surtout pour le butin, la guerre pillarde, ravageuse, chimérique, stérile, la galanterie brutale, l'amour cynique, les curées grasses et les franches lippées où se vautraient des seigneurs tous entachés de soudardise.

Il avait appris dans ses dix ans d'administration en Dauphiné les besoins du pays, le détail du gouvernement, l'importance des petites choses, la décadence de la féodalité, la vanité de la chevalerie, l'influence naissante du tiers-état, le prix du sang, la puissance de l'argent; il s'était formé à la contradiction, à l'adversité, à la persévérance, durant ses cinq ans de résidence en Brabant.

Quand il monta sur le trône, en 1461, il avait cet âge d'expérience, cet âge de raison, qui est loin de compter pour les princes de leur majorité. Né en 1423, il avait trente-huit ans. Il jouissait de sa pleine virilité. Il avait jeté toutes ses gourmes. Il était prêt à renouer la tradition de Charles V, la tradition de la royauté raisonnable, prévoyante, laborieuse, économe, sensée, bourgeoise, s'appuyant sur la nation, impitoyable pour l'oligarchie et l'anarchie, favorable aux petites gens, aux hommes de loi, de finance, de négociation, plus qu'aux ignorants à blason et aux rebelles à armoirie. Cette royauté jalouse de son pouvoir, passionnée pour l'unité française hostile aux privilèges, n'allait pas hésiter à rougir l'échafaud du sang d'un duc de Nemours, d'un connétable de saint Pol, ni à enfermer dans des cages de fer un évêque de Meaux ou un cardinal La Ballue; elle devait enfin délivrer le pays des Anglais et des Bourguignons et faire tomber à l'intérieur tous les antiques jougs de caste et de corps.

Tel fut Louis XI. Roi de France original, certes, car il remplaça l'esprit de conquête par l'esprit de gouvernement et d'unité, car il n'eut ni premier ministre, ni favori ni maîtresse, gardant tant que vécurent ses deux femmes Marguerite d'Ecosse et Charlotte de Savoie, la fidélité conjugale, et ne cédant, sans scandale, aux mœurs de son temps, que durant la liberté du veuvage, enfin n'hésitant jamais à sacrifier à l'intérêt du pays ou à son autorité, des coupables de haut rang jusqu'alors impunis.

La légende s'est donné à son sujet une ample carrière. Elle a défiguré ses actes, dénaturé son caractère, rapetissé ses qualités, satirisé ses habitudes. Elle a calomnié ses rigueurs. Elle l'a représenté comme cruel quand il ne fut que sévère, comme implacable quand il se montra clément, et usa plus souvent encore du pardon que du châtiment. Elle a apitoyé la crédulité traditionnelle sur les enfants du duc de Nemours, arrosés sous l'échafaud du sang de leur père. M. Legeay fait justice de cette fable odieuse, imaginée par Brantôme, contredite par le silence de Commines, réfutée depuis par MM. de Barante, Michelet, Laurentie, et qu'il faut mettre au rebut de ces accessoires que l'histoire emprunte trop souvent au drame.

Aucun livre n'est mieux fait pour corriger ces fables que celui de M. Legeay; justement chargée. Après avoir lu ces deux volumes, on peut dire que l'on connaît Louis XI, et sa figure grandit singulièrement dans l'histoire nationale de la France. Il fut constamment préoccupé de l'intérêt du pays à l'intérieur comme à l'extérieur, et il suivit avec une rigueur inflexible, il faut le reconnaître, le plan qu'il s'était proposé. Il voulait faire de la France une grande puissance, et il y parvint; il voulait la doter d'institutions solides en donnant à la bourgeoisie la part d'influence qu'elle devait avoir, et il y réussit. Sa vie fut un travail continu: « Le temps qu'il se reposait, dit Commines, son entendement travaillait. » On doit lui en savoir quelque gré.

En somme, c'est là l'impression légitime et salutaire qui résulte de ce livre sévère mais excellent: Louis XI, avec beaucoup des défauts de son temps, fit devancer et dominer par plus d'un point; il eut plus d'une qualité d'homme, plus d'une vertu de roi; il fut sans ostentation, sans brillant, sans charme, un vrai roi, un bon roi, un grand roi.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 19 juin, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	47.60
d. Nouvelles	36.50
Anglo-Bank	130.25
Société de-créd. austr-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	75.25
Pièce de 20 francs	8.95
Agio	106.25
Change sur Londres	112.—
Crédit anstalt	219.75
National Bank	993.—
Lloyd	438.—

Bourse sans variations; affaires très limitées.

France.

Paris, 19 juin, matin.

La discussion sur la loi municipale continue à l'Assemblée nationale sans incidents. Il paraîtrait que M. de Fourton fera de la nomination des maires par le gouvernement une question de cabinet.

On parle de trois candidats à l'ambassade de Londres laissée vacante par la démission de M. le duc de Larochefoucauld Bisaccia; ce sont: le général Chargarnier, le duc d'Audiffret-Pasquier et M. de Jarnac.

Une députation de légitimistes est partie pour Frohsdorf.

On dit que M. Salaverria a été chargé de préparer un plan de restauration en faveur du prince des Asturies.

Espagne.

Madrid, 19 juin.

12000 carlistes ont été complétement battus à Alcola.

Grèce.

Athènes, 18 juin, 9 h., soir.

M. Valaoritis a prêté serment en qualité d'ambassadeur de Grèce à Londres.

Le bruit court que M. Gennadios a été nommé premier sécrétaire de la Légation à Londres.

Laurium	fr.	93.—
Pistotiki.	dr.	—.—
Livre sterling.	»	28.65
» turque	»	26.15
Piéce de 20 francs	»	23.—

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 19 juin.

	CLÔTURE.
Dette Générale	45 7/8
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 7/8
do 1871	62 1/4
do 1872	79 —
Consolidés anglais	92 3/4
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 1/8
Nouvel emprunt ottoman	48 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 19 juin.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	51 8 —
	Hausse	»	51 15 —
	Baisse	»	51 5 —
	Clôt. du midi	»	— — —
	Clôt. du soir	»	51 5 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S.	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4 20 —
» de la Banque de Const.			4 18 —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	9 3 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3 20 —
Tramway		»	5 30 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 30 —
Laurium		Fr.	88 — —
Crédit Hellénique		»	25 — —
Obligations des Chemins de fer		»	110 50 —
» 2e émission		»	84 — —
Emprunt	1863..coup.det.	»	328 — —
	1865..coup.det.	»	329 — —
	1869	»	269 — —
	1872	»	80 — —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	110 10
Pièce de 20 francs	»	87 23
Impérial russe	»	89 20
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 —
Bechlik—(différence)	»	104 35
Métalique... (id)	»	105 15

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 18 juin.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldie, div.
Naples, paq. à vap. angl. *Russel*, c. Spence, ayant touché Dardanelles lest.
Artaki, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Sperazas, ayant touché Carabaga, Mirofio, et Rodosto div. march. 83 passag.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evanguelis. div.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Madebourg*, c. Baker, ayant touché Malte et Dardanelles div.
Aretchou, paq. à vap. angl. *Charles XII*, c. Hymers, l.
Londres, paq. à vap. angl. *Mary*, c. Lascellos, ayant touché Malte, Piré Smyrne et Dardanelles 2 pas.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. Moustafa, ayant touché Dafni, Dardanelles et Gallipoli div. 255 p.

du 19 juin.

Pandermo, paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Tchaealis, d.
Naples, paq. à vap. angl. *Norway*, c. Campello, ayant touché Dardanelles, lest.
Marseille, paq. à vap. fr. *Stella*, c. Nell, ayant touché Dardanelles, div.
Ismith, paq. à vap. ottom. *Cars*, c. Kefala, ayant touché Dardanelles lest.
Marseille paq. à vap. fr. *Simoys*, c. Pelot, ayant touché Genes, Messine, Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardaneles et Rodosto div. 135 pas.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 18 juin.

Soulina, paq. à vap. ottom. *Malakoff*, c. Ahmet bey, d.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Gauldic, div.
Dardanelles, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Burnell, d.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Prince Ajfred*, c. Evanguelis. div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Elborous*, c. Gavrilik div.
— paq. à vap. angl. *Red Sea*, c. Paterson. div.
Berdirnsca, paq. à vap. angl. *Russel*, c. Spence, div.
Ibraila, paq. à vap. angl. *Mary*, c. Lascelles, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Progresso*, c. Ragusin, d.
Salonique, paq. à vap fr *Mersey*, c. Lautiei. div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 17 juin

Nice, br. ital. *Unione*, c. Mikelangelo, lest.
Syra, br. hell. *Astrapi* c. Demosteni. lest.
Curzola, bk. aut *Giacomina*, c. Gramenuda, pier.
Liverpool, bk. angl. *William*, c. Allan, lest.
Pandermo, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Hriston, pier.

du 18 juin.

Mont Athos, br. ottom. *Agathoniki*, c. Comnenos, ch.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 17 juin

Cara, br. ottom. *Feredi Djihan*, c. Mehemet, lest.
Kefken, br. ottom. *Chain bahri*, c. Kiparissis, lest.
Berdiansca, br. ital. *Unione*. M kelangelo, lest.
Odessa, bk. aut. *Eva*, c. Smercenich, lest.
Syra, goel. hell. *Eva*, c. Hassapis, div.
Marseille, br. hell. *Costandinos*, c. Patrinos, lest.
— br. ital. *St Giovanni Batista*, c. Rocco, blé.
Naples, br. qeli. *Panaya Kimissis*, c. Barbaricos. m.
Angleterre, bk. rus. *A. Spiridon*, c. Apostolon, os.
Dowe, br. aut. *Equ..*, c. Ivancich, gr de lin.
Marseille, br. hell. *Constandinos*, c. Sactouris, blé.
— br. rus. *Panaya Acathision*, c. Barbarigo, ravis.
Trieste, br. aut. *Robalich*, c. Lapessich, blé.

du 18 juin.

Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Camenos, blé.
Trieste, br. hell. *A. Spiridon*, c. Mazarakis. blé.
— br. aut. *Ron*. c. Viellicich, blé.
Angleterre, br. ital. *Suocero*, c. Schiaffino blé.
Taganrok, br. hell. *Astrapi*, Demostenis, lest.
Taglieri, br. hell. *Arieta*, c. Cutchodondis, lest.
— goel. hell. *Rosina*, c. Paulberis, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 15 juin.

Ottom. *Huda Verdi*, c. Devrich, Poti p. Trieste.
Angl. *William Batters*, c. Brown, blé, Nicolaleff pour Marseille.
Angl. *Teresa Batters*, c. Bown, blé, Ibraila p. Naples.
Rus. *Elborus*, c. Gavriliak div. Odessa p. Consple.
Ital. *Drapeno*, c. Filiberto, blé Odessa p. Odessa pour Morseille.
Aut. *Acquila Impesiale*, c. Yiccevich, div. Trebizonde pour Consple.
Ottom. *Dervich*, c. Hassan, orges, Bourgas p. Consple.
Hell. *Ambelos*, c. Logothetis, seigle, Taganrok p. Triest.
Angl. *Camilla*, c. Mills, orge, Taganrok p. Falmouth.
Aut. *America*, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Ottom. *Nouri bahri*, c. Mehemet, blé, Varna p. Consple
Ottom. *Nouri bahri*, c. Mehemet, blé, Varna p. Consple
Ital. *Massenissa*, c. Bozzo, blé, Berdiansca p. Genes.
Hell. *A. Jeorgios*, c. Patamianos, blé, Taganrok pour Triesie.
Hell. *Evanguelistria*, c. Zahariadis, blé, Ibroila p. Mars.
Angl. *Sceptre*, c. Stele, céréales, Odessa p. Marseille.
Angl. *Hunting*, c. Dav, blé, Galatz p. Lussinpiccolo.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

BONS DU TRÉSOR IMPÉRIAL OTTOMAN 9 0/0 1872
Service du Coupon 1/13 Juillet 1874.

AVIS

MM. les porteurs de Bons du Trésor 9 0/0 1872 qui seraient désireux de demander le paiement du coupon au 1/13 juillet 1874 en médjidiés d'or, conformément aux stipulations du texte des Bons, sont informés que le dépôt de leurs coupons doit être fait à l'établissement soussigné au plus tard le 23 courant.

Les coupons accompagnés d'un double bordereau numérique signé, pourront être déposés dès le 20 courant au Crédit Général Ottoman qui tient des Bordereaux à la disposition des porteurs.

Le paiement des Coupons ainsi déposés sera annoncé ultérieurement.

Galata, le 20 Juin 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DES FINANCES DE L'EMPIRE OTTOMAN

AVIS

Communication officielle.

Les porteurs des Bons du Trésor Impérial Ottoman 9 0/0 1872, série B. (ainsi que des Bons de la Série A non encore convertis) qui désireraient faire usage de leur droit d'option pour la conversion de ces Bons en titres de la Dette Générale 5 0/0, dans la proportion de L. 55 contre L. 100 nominales, sont priés d'en faire la déclaration et de déposer leurs titres

Au Crédit Général Ottoman à Constantinople, dans le délai d'un mois à partir du 1/13 Juin jusqu'au 1/13 Juillet 1874.

Les titres déposés seront restitués *huit jours* après leur remise, revêtus du timbre de conversion.

Ils seront échangés par le même établissement, deux mois après la date de la déclaration, contre des titres de la Dette Générale 5 0/0 portant le coupon de Janvier 1875.

Il sera néanmoins obligatoire pour les porteurs des Bons revêtus du timbre de conversion de les présenter à l'échange au plus tard le 31 Décembre 1874 (n.s.)

Constantinople le 17 Juin 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

L'adjudication du droit sur les abattoirs pour une année commençant à partir du mois du Juillet, devant se faire aux enchères publiques dans le bureau de comptabilité de la Préfecture, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'y adresser jusqu'à la fin du susdit mois accompagnées de leurs garants.

Constantinople, le 4/16 Juin 1874.

MINISTÈRE DE L'EVKAF

AVIS.

Le quai de 340 archines, propriété vakouf de la catégorie Makhloul, marqué de No 10 et sis rue Missir-Djadé à Keretz-Bornou dans le Bosphore a été soumissionné à 25,500 Piastres.

Les personnes qui voudraient renchérir sur le prix sont priées de s'adresser dans le délai de 20 jours à partir de cette publication au Ministère de l'Evkaf section *Maklulat*.

Consple, le 1er Djémadi-ul-Evel 1291.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

AVIS.

Les Porteurs de Titres de la Dette Générale 5 0/0 No 575,215 au No 575.468
596,501 — 597.500
598,001 — 600.500
601,001 — 602.500
603,001 — 604.000
752,135 — 754.330
754,877 — 756.364
791,501 — 792.000
792,008 — 792.813

Sont invités à remettre au Bureau de la Dette Publique, Djézaerli Han à partir du 23 Courant de 10 heures du matin à 2 heures p. m. les Coupons du Semestre Janvier 1874, pour y être vérifiés. Ces Coupons doivent être inscrits sur des Bordereaux spéciaux et ne doivent en aucun cas être mêlés avec ceux d'une Emission antérieure. Des récépissés seront délivrés en échange constatant le montant des Coupons déposés. Ces récépissés doivent être présentés à la Banque Impériale Ottomane dix jours après la remise des Coupons.

Les coupons de Janvier 1874 seront reçus au Bureau de la Dette Bublique les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine.

Constantinople, le 17 Juin 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'interêt 1 pour l'année 1874 (6 % sur Lt. 5 versées) de P. 30. — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siége de la Société rue Zultarisse No 1 17. Galata.

Constantinople, le 15 Juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)
Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol^{e}. 3 médjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

Appartement et Chambres, à louer rue Fakir No 20, Kaliondji-Koulouk.

BUYUKDÉRÉ

Maison richement et très-confortablement meublée à louer à Buyukdéré non loin du quai.

S'adresser à la Pharmacie centrale à Buyukdéré.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

UNE INSTITUTRICE RUSSE. Connaissant parfaitement le français, l'allemand et le russe, ainsi que la musique de piano, désire avoir une place dans une bonne maison à Constantinople.

S'adresser à Odessa, au Comptoir de M. Hava, rue Elisabeth.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER ou A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, No 84.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.
Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

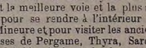

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassounde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

ANNÉE 8me Nº 141. Djemazi-ul-ewel 8 1291. DIMANCHE 21 ET LUNDI 22 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N BORDEANO

ABONNEMENTS
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans ses bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler e M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 21 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Les scenes de violance de la gare Saint-Lazare ont produit une tres-vive agitation parmi les membres de l'Assemblée de Versailles. Ils y ont vu le retour des procédés employes en 1850 et 1851 par la société du Dix Décembre.

Les choses ont eu un caractère assez sérieux pour que M. Baze, en sa qualité de questeur de l'Assemblée, ait jugé nécessaire d'interpeller M. de Fourtou.

L'initiative prise par M. Baze s'explique par les faits suivants, que nous trouvons dans l'*Indépendance Belge* du 12.

« M. Gambetta, qui avait été injurie hier par nous ne savons quel bonapartiste à la solde du parti de Sedan, a été acclamé aujourd'hui par des républicains qui ont eu même l'audace de crier : Vive la république !

« La police qui n'avait pas cru, hier, devoir protéger M. Gambetta contre une agression inqualifiable, s'est empressée, cette fois, paraît-il, de prendre le parti de ses adversaires. Elle a poussé *jusqu'à arreter un député* de la gauche, malgré la revendication qu'il faisait de son immunite parlementaire. »

L'interpellation de M. Baze a ete suivie de celle formulée en ces termes par MM. de Malleville, Duclerc, Cazot :

« Nous demandons a interpeller le gouvernement sur l'attitude qu'il compte prendre à l'égard d'un parti qui méconnaît et brave une décision souveraine de l'Assemblée. »

M. de Fourtou, en sa qualité de ministre de l'intérieur, a repondu qu'il avait ordonné une enquete serieuse. En attendant il a défendu les agents de police et regardé comme de peu d'importance l'arrestation d'un depute, ce député ayant été relaxé quelques heures après.

Quoi qu'il en soit nous sommes de l'avis de l'*Indépendance belge* lorsqu'elle dit.

« Ces scenes, où s'affirme l'audace d'un parti auquel la France doit tous ses malheurs, vont rendre bien difficile au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon la bienveillance qu'il continue à lui manifeste. »

Ce qui est positif c'est que meme les membres de la droite et du centre droit, qui blament M. Gambetta d'avoir manqué aux convenances parlementaires, ne sont pas fachés, de l'avis du *Journal des Débats*, qu'il ait essaye de raviver dans l'Assemblée les sentiments auxquels elle obeissait lorsqu a Bordeaux elle proclamait la déchéance des Napoléon. Mais, comme le fait tres-justement remarquer la meme feuille, il ne faut pas seulement réveiller des préoccupations qui s'endorment. Il faut aussi agir et réprimer les conspirations qu'ourdit une faction pour remettre la main sur la société. « L'empire tend à » reparaitre parce qu'il n'est pas remplacé. Remplacez-le par quelque » chose de net, par un gouvernement défini, et il sera détruit pour toujours. »

Ce qui se passe a transformé en une sorte d'événement politique la publication, il y a quelques jours, du tome cinquième de l'*Histoire du second Empire* de M. Taxile Delord.

Ce volume contient l'histoire de la fin de l'année 1867, l'affaire du Luxembourg, l'Exposition de l'Industrie, la mort de Maximilien, puis les deux années 1868 et 1869 ; l'affaire de Mentana, le ministère Pinard, la *Lanterne*, la souscription Baudin, les debats du Sénat et du Corps Législatif, les elections générales de 1869, les elections complementaires, le Concile. Le volume s'arrete au ministère Ollivier du 2 janvier 1870.

M. Taxile Delord, rédacteur du *Siecle*, pendant longtemps, est actuellement député à l'Assemblée de Versailles, et c'est surtout dans le monde officiel que son ouvrage a produit une profonde sensation.

Le cabinet de Berlin, qui vient de régler avec la France la question des diocèses de l'Alsace-Lorraine, paraît décidé à mettre fin tout à fait à l'anomalie d'évèques étrangers exerçant leur juridiction ecclésiastique dans des diocèses prussiens et d'éveques prussiens ayant la même autorite sur des territoires étrangers.

La *Nouvelle Presse* assure que ce que le gouvernement français a obtenu aisément de la curie romaine, pour l'Alsace-Lorraine, le cabinet de Vienne serait à la veille de l'obtenir.

D'après la feuille en question, le cardinal-archevêque de Prague, prince de Schwarzenberg, avait demandé au ministre des cultes de Prusse, M. Falk, l'autorisation de se rendre dans le diocèse de Glatz, dans la Silésie prussienne, qui relève de son autorite métropolitaine ; le ministre lui a repondu que, dans les circonstances actuelles, il ne pouvait pas lui donner cette autorisation.

Les assertions de la *Nouvelle Presse* sont, du reste, confirmées par la *Bohemia*. Ce journal dit :

« Des négociations au sujet d'une nouvelle delimitation des diocèses de Prague, d'Olmutz et de Breslau, qui embrassent à la fois, comme on sait, des territoires autrichiens et prussiens, sont sérieusement engagees entre les cabinets de Vienne et de Berlin, et le Saint-Siège a donné son assentiment au projet de faire coïncider les limites des diocèses en question avec les frontières politiques des pays intéresses. »

Une commission mixte doit, paraît-il, être prochainement instituee pour régler les détails de cette délimitation.

Le capitaine général de Cuba, le général Concha, qui a inauguré la prise de possession de son gouvernement par une série de décrets dont l'extreme rigueur a jeté la panique dans l'île, vient de se signaler par deux actes qui pourront lui causer quelques difficultés. Il a fait arreter le consul des Etats-Unis à Nuevitas, ainsi qu'un Américain, M. Docker, que le consul recommandait ; il a ordonné en outre l'expulsion du vice-consul d'Angleterre et d'Allemagne à Manzonillo — lequel est aussi Américain — sous prétexte que ces deux agents entretenaient des relations avec les insurgés.

Le consul américain a été remis en liberté et le vice-consul anglais et allemand a obtenu la faveur de rester encore dix jours dans l'île ; mais il est douteux que cette concession soit de nature à donner satisfaction aux gouvernements anglais et allemand.

Quant aux Etats-Unis, il est certain qu'ils commencent à se lasser des mesures vexatoires que les autorités espagnoles de Cuba semblent se faire un plaisir de prendre à tous propos contre les Américains.

L'ANGLETERRE ET L'AFGHANISTAN.

La situation de l'Afghanistan appelle l'attention de l'Europe, et la presse anglaise se montre tres-preoccupee de ce qui s'y passe en ce moment.

C'est que la Grande-Bretagne, pendant le ministere Gladstone, a place cette contrée sous son quasi-protectorat, moyennant une pension qu'elle paie à l'emir.

Il en resulte, que l'Angleterre peut etre, à un moment donne, engagee vis-a-vis de la Russie dans un conflit, dans des demeles politiques, d'une haute gravite.

Et ce n'est pas seulement la question exterieure de l'Afghanistan qui preoccupe le cabinet de Saint-James ; celle-ci se complique d'une autre non moins importante, qui prend une tournure assez defavorable aux projets du Royaume-Uni.

Il ne s'agit de rien moins que d'une révolte du fils aine de l'emir contre son pere ; revolte dont le *Times* parle en ces termes :

« Mahomed-Yakoub-Khan a leve l'etendard de la revolte, preferant un appel aux armes, et les chances de la guerre a tous les avantages qui pouvaient resulter pour lui d'un nouvel appel au gouvernement anglais. Dejà en possession de Herat, les dernieres nouvelles le représentent comme s'etant empare de Farah et faisant ses preparatifs pour assieger Kandahar. Le sentiment general du pays et de l'armee passe pour lui etre acquis, et, s'il en est ainsi, l'emir, assurément n'y trouvera pas son compte. Quel que soit le parti qui l'emporte, que l'emir tienne bon et soumette son fils, ou que Sirdar Mahomet-Yakoub-Khan reussisse a detrôner son pere et à prendre possession du Gadi, il faut nous attendre à une longue periode d'anarchie au dela de laquelle *il est impossible d'apercevoir un signe de ce pouvoir fortement constitue et consolide que l'Angleterre*, depuis ces vingt dernieres annees, *songe à elever* comme un boulevard *entre l'empire indien et les possessions russes de l'Asie centrale.* »

Toute la politique de l'Angleterre à l'egard de l'Afghanistan se trouve resumee dans les dernieres lignes, que nous venons de citer.

C'est par crainte de la Russie que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne ont voulu avoir sous leur main l'emir afghan.

Ils n'ont pas compris que le fait de ce protectorat imposait à leur nation une lourde responsabilite, et qu'il viendrait un jour où ils seraient bien pres de le deplorer.

L'empire des Indes etait separe jadis de l'empire russe par cet immense territoire qui, sous le nom d'Asie centrale, s'etend depuis la chaîne de l'Indou-Kousch jusqu'à la mer Caspienne.

Ce territoire comprend le Turkestan et l'Afghanistan. Il formait une region d'isolement entre les Russes et les Anglais.

Mais les conquetes successives des Russes ont modifie sensiblement cette position, et il est facile de prevoir que dans peu d'annees toutes ces regions leur seront soumises, pour le plus grand bien du progres et de la civilisation.

Les anglais, en presence de la marche continue des armees imperiales ont demande au cabinet de Saint-Petersbourg de bien vouloir fixer, d'un commun accord, les frontieres de l'Afghanistan.

Le prince Gortschakoff avec sa finesse et son tact ordinaire a adhere, avec empressement, à la proposition qui lui etait faite. Il a meme pousse le bon vouloir jusqu'à accepter la delimitation fixee par lord Granville, mais en même temps il a declare, avec raison, que le « maintien de la paix, dans ces regions, dependrait dorénavant de l'influence que l'Angleterre exercerait sur l'emir. »

Ce n'etait, ce n'est que trop juste. Seulement cette reserve a fait comprendre aux diplomates du Royaume-Uni que la nation britannique courrait de grands risques en ayant accepte de se porter garante, vis-à-vis de la Russie, d'un vassal comme le souverain de l'Afghanistan.

Tant que tout a ete calme le danger n'a pas paru serieux, mais à cette heure il commence à poindre à l'horizon et, dans le Parlement, aussi bien que dans la presse, on voudrait savoir ce que fera le gouvernement de la reine dans le cas present, et dans celui d'une guerre avec la Russie.

L'annee derniere M. Gladstone, interpele à ce propos, repondait que, dans l'eventualite dont il etait question, « l'Angleterre s'en tiendrait a l'*influence morale* ». Ce qui equivaut à rien.

Comme les evenements ont marche depuis, lord Napier, il y a quelques jours, est revenu à la charge et a demande à lord Derby ce que le ministere comptait faire si, par hasard, les troupes russes etaient obligees d'entrer dans l'Afghanistan.

« Pour moi, a-t-il ajoute, je suis d'avis que si l'armee imperiale intervient, les troupes anglaises doivent en faire autant, et que, dans tous les cas, le gouvernement de la reine doit exercer un contrôle constant sur celui de l'emir, puisqu'il lui fournit des subsides. »

Lord Derby au lieu de s'expliquer franchement a replique : « Quant au parti que prendrait l'Angleterre si les Russes attaquaient l'Afghanistan, il n'est pas opportun d'en parler, aussi longtemps que le cas ne se presentera pas. »

Puis il a conclu de cette façon :

« Si je dis que la question est trop grave pour y repondre, lord Napier sera d'avis que je n'ai pas de ligne politique determinee. Si je reponds que le gouvernement sait tres bien ce qu'il aurait à faire, le noble lord aura le droit de penser que la reponse n'est point explicite. Si je declare enfin que nous nous bornerons à exercer notre influence morale, l'emir pourra voir dans cette reponse une bonne raison de chercher d'autres alliances. »

Ainsi donc, de l'avis du chef du Foreign Office, l'Angleterre est en proie à une grande perplexite à l'egard de ce qui se passe, et elle sent tres-bien que si Mahomed-Yakoub-Khan triomphe elle aura en lui un ennemi acharne, tandis que les troupes russes y gagneront un ami devoue.

Dans ce dernier cas les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne n'auront à s'en prendre qu'à eux de ce qui arrivera à leur pays.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(Correspondance particulière de LA TURQUIE.)

[illegible], 21 juin 1874.

Je dois commencer ma lettre par une [illegible] tion à la derniere correspondance [illegible]

[illegible] d'après des renseignements [illegible] sérieux, l'intention que l'Allemagne [illegible] d'acquérir les Philippines et [illegible] importante station a sa flotte.

Cette nouvelle [illegible] nee, sur la foi de renseignements puises a la même source, est officiellement démentie. Jamais, parait-il, le gouvernement n'a formé un [illegible]

[illegible] ce qu'elle merite ; dans tous les cas le bruit qu'elle vient infirmer aura eu pour résultat d'occuper pendant quelque temps l'opinion publique en lui donnant le change sur les véritables instructions que M. de Hatzfeldt a dû emporter en allant à Madrid.

On se refuse à admettre que l'explication la plus naturelle de l'envoi de ce diplomate soit la [illegible] aux combinaisons de la politique de M. de Bismark et celui-ci, si véritablement il a donne une mission particuliere à son familier, ne doit pas être trop mecontent de voir la presse s'engager sur de fausses pistes ; hier c'etait la candidature Hohenzollern, aujourd'hui ce sont les Philippines, demain ce sera une invention nouvelle, et pendant ce temps-là, la véritable mission du comte de Hatzfeldt s'accomplira sans bruit, comme il convient.

Pendant quelque temps on avait pu croire que les lois votées par la Chambre et autorisant le gouvernement à séculariser les biens du clergé catholique, resteraient à l'état de lettre-morte.

On croyait que le gouvernement hésiterait devant l'emploi de pareils moyens. Ceci prouve les illusions que conserve encore un certain parti, mais elles n'ont pas été de longue durée.

Vous savez que l'emprisonnement de l'évêque de Posen a laissé vacante l'administration de son diocèse ; cette situation prévue par les nouvelles lois, qui précisément ont été votées pour y apporter remède, a déterminé la première application des mesures que notre législation consacre, et ce fait a causé une emotion très-facile à comprendre.

Les évêques devront réfléchir sur les dangers tres-sérieux que leur [illegible], parfois injustifiable, fait courir à l'Eglise qu'ils doivent défendre. [illegible] cers. [illegible] les deux cede[illegible] très-decidé à faire usage des armes [illegible] pour etablir sa predominance, [illegible] la force et le droit, l'issue de cette querelle n'est pas difficile à prevoir, et le clergé devra succomber, ou bien accepter la situation qui lui est faite et qu'il a tres bien supporté [illegible] états où la legislation ne lui est [illegible]

Quelques membres du clergé l'ont bien compris, [illegible] le gouvernement en prenant de leur propre mouvement les mesures qu'ils savent devoir être proposées à la Chambre.

La loi pour reglementer les processions de l'Eglise catholique doit être discutée pendant la session prochaine ; elle tend à interdire ces processions dans les rues, et à prevenir les scenes tumultueuses que ces corteges peuvent provoquer dans les villes ou sont établies des confessions religieuses différentes.

Desormais les processions devront se renfermer dans l'intérieur des églises, et pour éviter de paraitre se soumettre a cette mesure, ou d'engager une lutte contre le pouvoir laïque, M. de Marwitz vient de donner a son clergé des ordres tres-precis afin que les processions de la Fête-Dieu ne sortent pas sur la voie publique.

Les instructions de l'évêque ont été suivies, mais les organes de l'ultramontanisme loin d'approuver une conduite aussi prudente n'ont pas assez d'outrages pour celui qui l'a tenue.

M. de Bismarck est presque entièrement rétabli ; l'air de Varzin lui a rendu les forces que le travail avait épuisées, et selon toutes les probabilités il pourra se dispenser d'aller à Kissingen prendre les eaux que lui avait ordonnees son médecin. C'est d'ailleurs avec une assez vive répugnance que le Prince chancelier faisait ce voyage, [illegible]

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler [illegible] cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Par ordonnance Impériale :

Hamdy bey, introducteur des ambassadeurs, a éte nommé directeur de la correspondance étrangère.

S. M. le Sultan vient de faire cadeau au nouveau Cheikh-ul-Islam d'un magnifique *caïq* à cinq paires de rames.

Monsieur le marquis de Gabriac, ministre de France à Athènes, et M. le baron de Pottembourg, ministre d'Autriche-Hongrie dans la même capitale, qui se trouvent actuellement à Constantinople, assisteront au dîner qui sera donné le 25 juin à l'occasion de l'anniversaire de l'avenement au trône de S. M. I. le Sultan.

Le lendemain de sa nomination comme Drogman du Divan Impérial, Munir effendi s'est rendu au Palais pour présenter à S. M. le Sultan ses respectueux hommages.

S. Exc. est allée ensuite au Séraskérat pour remercier le prince Youssouf Izzeddin effendi à propos de sa nomination.

Le ministre de Perse, Mirza Mohsin Khan est allé vendredi à Thérapia, rendre visite à Sir Henry Elliot et à M. Boker, ministre-résident des Etats-Unis d'Amérique.

Le Dr Dickson, médecin de l'ambassade anglaise à Constantinople a été désigné pour représenter son gouvernement au sein du Congrès international sanitaire qui se réunira prochainement à Vienne.

Nous apprenons que les Représentants des Puissances étrangères a Constantinople ont reçu de la Sublime Porte une nouvelle note-circulaire touchant la dénonciation des traités de commerce. Cette démarche a pour but de provoquer une réponse définitive de la part

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

[illegible]

DEUXIEME PARTIE

VI (suite)

Il était arrivé devant le château.

Chose singulière et qui le frappa, le silence le plus complet paraissait y regner, et aucun domestique, malgre le bruit que venait de produire l'arrivee d'un cavalier, ne donna signe de vie.

On eut dit que la mort planait sur cette maison naguere si vivante, et l'emplissait [illegible]

Baradieu sauta à terre, attacha son cheval [illegible] du parc, et, revenant au château, il entra.

Le bruit d'une porte se fit alors entendre, et un domestique parut, triste et grave, comme si la tristesse fût devenue l'etat ordinaire de cette demeure.

— Monsieur de Chantelys ? dit Baradieu.

— Monsieur le comte est absent, repondit le valet.

— Madame de Chantelys ?

— Madame la comtesse est absente egalement.

Baradieu regarda le domestique : le domestique baissa les yeux.

Le marquis comprit ; puis, apres avoir reflechi un instant :

— Ne pourriez-vous me dire quand il me sera permis de les voir ? Ma visite a trait à une affaire de la plus haute importance.

Le valet s'inclina silencieusement en faisant signe qu'il lui était impossible de repondre davantage.

Baradieu sortit.

Une agitation fébrile s'etait emparee de lui. Evidemment, M. et Mme de Chantelys étaient là. Seulement le malheur, un instant detourne, avait reparu plus menaçant, plus terrible, et le valet avait obei à la consigne severe d'eloigner tout temoin sans exception, le comte et la comtesse ayant besoin d'être seuls pour méditer une derniere fois sur la resolution à prendre.

Baradieu fit alors machinalement quelques pas dans une allée, comme s'il n'eût plus eu d'autre pensée que celle de se retirer ; mais au moment où il se dirigeait vers l'endroit où il avait attaché son cheval, il s'arrêta en étouffant un cri de surprise et de joie.

Devant lui, se détachant comme une vision sur l'éclaircie du fond de l'allée, où la réverbération du soleil formait dans l'air comme un brouillard d'or, il venait d'apercevoir Blanche de Chantelys.

Seulement, à mesure qu'elle s'avançait, Baradieu, frémissant, se disait que ce n'était plus la jeune fille si heureuse si indifférente, si joyeuse, qui un jour avait pris tant de plaisir à lui parler de jeux et de fêtes : le sourcil froncé, les yeux attachés au sol, Blanche marchait lentement, distraite, comme en proie à une meditation douloureuse.

Baradieu fit un pas, et le bruit réveilla la jeune fille de sa rêverie.

A la vue de Baradieu, elle fit un mouvement, et, spontanément, allant droit au jeune homme, elle lui tendit ses deux mains :

— Ah ! s'écria-t-elle d'un accent de triomphe et les yeux brillants d'une flamme étrange, ah ! monsieur de Baradieu ! c'est le [illegible]

— Mademoiselle !... balbutia le jeune homme.

— Ah ! vous êtes [illegible] ! je le [illegible] ! ... et je vous répète que vous avez bien fait de venir.

— Mais qu'avez-vous donc ? interrogea le marquis.

L'enfant tordit ses mains avec violence.

— Ah !... tenez... répondit-elle d'une voix plus basse et en le regardant en face, je crois à votre loyauté à vous, et je vais vous dire un secret qui m'étouffe, un secret.... qui me brise le cœur !

Il y avait un tel accent de déchirement dans ces dernières paroles, que Baradieu s'en sentit atteint comme si son propre cœur eût reçu une blessure aigue. Serrant dans les siennes la main de la jeune fille :

— Parlez ! dit-il : votre bonheur et votre repos me sont plus chers que ma vie même ; et, puisque vous voulez bien me prendre pour confident...

Blanche l'entraina dans l'allee ; et là, quand ils furent seuls, entourés du silence profond des massifs d'arbres :

— Monsieur de Baradieu, reprit-elle, tout à l'heure... un homme est venu demander ma main à mon pere.

— Que dites-vous ? fit Baradieu en pâlissant.

— C'est la [illegible] fois que cet homme [illegible] jeune fille, [illegible] le malheur est entré dans notre maison. Oh !... je l'ai deviné !... j'ai observé ! j'en suis sûre. Aujourd'hui j'ai voulu savoir : j'ai écouté.

— Et votre pere ?

— Mon pere, et c'est là le plus cruel ! .. à cette demande qui m'a fait bondir le cœur, mon pere n'a pas répondu non !

— Et quel est ce fiancé qui vous effraye à ce point ? demanda Baradieu, dont la voix tremblait malgré lui.

— Mais je ne le connais pas ! interrompit la jeune fille d'une voix brève... et, d'ailleurs ma volonté est inébranlable, et, quel qu'il soit, entendez vous bien — quel qu'il soit jamais je ne consentirai à devenir sa femme !

— Que dites-vous ?

— [illegible]

— Parlez ! parlez !

— Non ! non ! c'est impossible. Je ne veux pas je ne peux pas.. mais voyez-vous, ce serait horrible... et jamais !... jamais !

Blanche se tut... et elle fit quelques pas en silence, doucement appuyée sur le bras du marquis.

Ce dernier se taisait, mais peu à peu il recouvrait tout son sang-froid et toute sa presence d'esprit, et, oubliant un moment son regard sur le regard de la jeune fille...

Ecoutez-moi, mademoiselle ! lui dit-il d'une voix douce, et surtout ne vous effrayez pas de mes paroles.. Vous a[illegible]

— Ah ! comme en Dieu.

— C'est lui qui m'a amené ici, et soyez sans crainte quand je veille

— Oh !... vous saviez donc !... s'écria Blanche.

— Oui, répondit Baradieu ; et, moi non plus, entendez-vous, je ne veux pas que vous epousiez le comte Leone

— Mon Dieu !

— Silence ! fit Baradieu en posant un doigt sur ses levres. On vient. Dans quelques heures je pourrai vous assurer que vous êtes sauvée.

— Dans quelques heures, dites-vous ?

Baradieu reflechit un instant

— Blanche, fit il alors d'un ton grave, il s'agit ici, non seulement de votre bonheur, [illegible]

— Ah ! [illegible] !

— [illegible] à la petite porte du parc ; [illegible] plus rien à craindre pour votre bonheur !...

La jeune fille eut à ces paroles une expansion de jeunesse et de candeur impossible à rendre :

— Oh ! s'écria-t-elle, que vous êtes bon et que je vous aime !

Puis, redevenant aussitôt rouge et confuse, elle s'enfuit, laissant Baradieu sous le coup de ce bonheur inoui qui venait de lui inonder le cœur.

VII

[illegible]

Nous avons dit dans un precédent chapitre que Baradieu, au moment de se rendre chez Mme de Montdesert, avait dépêché un de ses domestiques à Nevers, avec mission de porter à Gibory une lettre adressée à ce dernier au château de Baradieu.

C'est qu'en effet Gibory, le boheme, le vaudevilliste, l'ami de Chauveau, n'avait pas quitté Nevers !...

Transporté comme en un rêve du boulevard du Temple dans le plantureux Nivernais, il s'était laisse doucement séduire par cette grasse vie de province, et pour un peu il eût consenti à troquer les palmes qui l'attendaient contre la quiétude dont il jouissait aupres de *son ami le marquis*.

Et pourtant Gibory n'était pas précisément un paresseux.

Il avait connu, et sans doute devait-il connaitre encore les dures nécessités de la vie [illegible] il savait par experience ce qu'il en coute, et les tresors d'imagination, et les efforts de travail qu'il faut souvent dépenser pour arriver à trouver à dîner dans certains moments.

Il avait [illegible] cette existence aventureuse, [illegible] insoucieux, non pas même du lendemain, mais de l'heure présente. Il avait en quelque sorte pris l'habitude de la malchance, et detail qui acheve de peindre l'homme, quelque bas qu'il fût tombé, il avait pu parfois laisser échapper un cri de colere contre le sort ; mais sa nature ignorait [illegible]

Du temps de sa misere, quand parfois, apres avoir echoué dans la présentation à une scène de sixieme ordre de quelque vaudeville sur lequel il avait conçu le fol espoir de se faire avancer cent sous, il rentrait dans son bouge, le soir, crotte et affamé :

— Coquin de sort ! murmurait-il en frappant [illegible] mauvaise table qui [illegible] le lit et une chaise [illegible] mobilier de son [illegible]

C'était toute la vengeance que lui inspirait son insucces de la journée.

Et le lendemain il se remettait en campagne, nullement découragé, recommençant sur de nouveaux frais, et finissant à force d'industrie, d'imagination, d'habiletes inouies, par nouer les deux bouts.

On ne s'etonnera donc pas qu'un pareil homme subitement place par les circonstances à l'abri des inquiétudes qui avaient jusque-là été le plus clair de son capital, ait eprouve une volupte indicible à se plonger pour quelque temps dans l'oubli complet du passe et dans le dédain absolu de l'avenir.

D'abord, ç'avait ete Chauveau, une ancienne connaissance, qui lui avait donné cinq cents francs en l'envoyant à la campagne.

Cinq cents francs, sur lesquels Gibory s'etait empressé d'acheter un vêtement complet ! Cela ne dure pas éternellement ; mais au moment où le vaudevilliste se disposait à faire, suivant son expression, un nouvel appel de fonds à l'ami Chauveau, la Providence avait tout à coup placé Baradieu sur son chemin.

Par exemple, celui-ci avait pendant quarante-huit heures fait mener une rude existence à Gibory ! ..

Mais Baradieu l'avait dédommagé de ses fatigues avec une bien autre generosité que Chauveau.

(A suivre.)

Voir le numéro du 18 juin.

...que des promeneurs accourus au secours du volé pussent les atteindre.

Il est inouï que des actes pareils puissent se passer dans la principale artère de Péra, à 9 heures du soir.

Nous signalons le fait à Husni Pacha dont la vigilance est connue, et nous sommes persuadé qu'il saura prendre des mesures afin que la sécurité publique soit assurée, au moins dans un endroit qui est l'unique voie de passage de notre faubourg.

—

Les boutiquiers du Grand-Bazar de Stamboul ont été de tout temps renommés pour les quolibets et les *lazzis*, plus ou moins décents qu'ils adressent aux visiteurs et surtout aux dames qui se promènent dans le *bazar*.

Le ministre de la police voulant mettre un terme à ces licences, vient de donner aux surveillants du bazar l'ordre d'infliger une amende aux boutiquiers qui, contrairement aux prescriptions de l'autorité, interpelleraient les passants et chercheraient à faire preuve d'esprit aux dépens des convenances et de la pudeur publique.

C'est très bien, mais le fou ! le fou ! !

—

Nous avons, à plusieurs reprises, mais en vain, appelé l'attention de l'autorité sur les faits et gestes de cet igno-

...cipale.

Comme les chariots qui doivent ramasser les ordures n'y passent point, les cuisiniers des maisons sont obligés de jeter les immondices sur les terrains vagues et dans les rues.

Les habitants de la rue Serkis et de la rue Tchakmak ont exposé ce fait dans un rapport au conseil de la municipalité, en payant même le droit d'enregistrement, mais il paraît que l'on n'a pas le temps de s'occuper de leurs réclamations, car il n'y a pas été fait droit.

Agréez, monsieur le directeur, les respects de votre bien dévoué.

Constantinople, le 19 juin 1874.

Un Propriétaire.

—

On nous adresse la lettre suivante en nous priant de l'insérer :

Monsieur le Directeur,

A dater du 24 mai/5 juin, j'ai envoyé télégraphiquement au Directeur du journal turc le *Bassiret* la protestation, dont ci-dessous copie, refutant les calomnies dirigées contre moi dans les Nos 1234 et 1238 (7 et 11 mai) de son journal.

(Copie de la protestation.)

« *Ali effendi, Directeur du journal le* Bassiret, *devant la Sublime Porte* Stamboul.

« Le Directeur du journal turc le *Bas-*

...

de pompiers le pavillon rouge appelant toutes les escouades de pompiers de la ville, mais il n'en arriva immédiatement que douze, deux autres étant occupées à éteindre l'incendie du quartier Priesnensky et trois tenues, comme de coutume, en réserve. Les tisons enflammés commencèrent bientôt à pleuvoir sur les toits de cinq maisons dans les rues voisines, qui se mirent aussi à brûler. Les pompiers ne savaient où donner de la tête, car, le vent continuant à emporter des flammèches et des tisons, les incendies partiels s'allumaient à chaque instant à des endroits différents. L'eau était assez éloignée. Il fallait la puiser à la Yaouza, à une verste et demie environ du lieu du sinistre. On fit venir la pompe à vapeur du poste du quartier Basmonoï.

« Vers deux heures l'incendie avait pris un aspect terrible et plongeait dans la terreur les habitants des alentours. Quarante maisons brûlaient à la fois. Un moment on eut l'espoir de circonscrire l'incendie au pâté de maisons limité par la rue Pokrovskaïa, mais bientôt on annonça que le feu avait pris au bazar (en bois) du Gravilovsky péréoulok. Les pompiers s'y portèrent immédiatement, mais le bazar était déjà en flammes. La chaleur était telle qu'elle

...

Les provinces du Loango : le Kacongo.

Dans une nouvelle communication à la Société de géographie de Paris, l'abbé Durand, archiviste bibliothécaire de cette société, a donné à ses collègues connaissance des explorations du chef de la mission française du Loango, le P. Duparquet, dans la province du Kacongo.

Une des principales rivières du Kacongo, le Chiloango, décrit à travers des vallées fertiles le méandre de ses eaux limpides, fraîches et profondes. Ses rives sont encaissées et les belles forêts qui les garnissent depuis la source jusqu'à l'embouchure recouvrent le fleuve d'un dôme de verdure.

Il serait difficile de le remonter à la voile, mais il est navigable pour les bateaux à vapeur et pour les embarcations tenues à l'aviron.

Ce fleuve est d'ailleurs la plus grande voie commerciale depuis M'boma jusqu'à Loanda. Les indigènes se laissent aller à son courant pour apporter jusqu'à l'embouchure, à Landana, leur huile de palme et les divers produits qu'ils vendent aux Européens. Ils renferment leur huile dans de grandes pipes qu'ils attachent par huitaine et abandonnent au courant. Les noirs de Landana les recueillent. Ce système suffit à attester d'un certain degré de civilisation et d'honnêteté commerciales.

En remontant le fleuve depuis Landana, les missionnaires rencontrèrent à 8 kilomètres en amont une factorerie hollandaise, et à 16 kilomètres une autre factorerie hollandaise en face de laquelle se trouve une factorerie française. Ces deux derniers établissements sont les plus avancés que les Européens aient encore établi le Chiloango. Le total des maisons de commerce d'Europe est de cinq.

L'établissement français est situé sur la rive gauche du fleuve. Une belle prairie, qui s'étend à

...

faut revenir aux idées religieuses pour bien comprendre les supplices de l'amour.

Michelet est sévère pour Abeilard ; il l'accuse d'avoir, par passe-temps et sans amour, trompé la confiance de Fulbert.

Il s'en faut peu que l'historien implacable qui écrivit plus tard le livre de l'*Amour* ne trouve le châtiment juste.

M. Cousin ne touche guère au côté tendre de la vie d'Abeilard ; il assure que le philosophe fut le martyr de son opinion. Mais toute la philosophie, toute la science du docteur, toute la gloire du maître, tiennent moins de place aujourd'hui dans l'histoire de l'âme, de l'éternelle philosophie des passions, que cette aventure d'amants à l'ombre du cloître Notre-Dame.

« La gloire a toujours raison, dit encore M. Cousin ; il suffit seulement de retrouver ses titres. »

Le titre d'Abeilard à l'admiration est cet amour qui se continue à travers le désespoir ; le culte du tombeau où gît un peu de la poussière de ces parfaits amants est comme une vertu nationale. *Jeanne Darc* fut la plus haute expression du patriotisme ; *Héloïse*, l'image la plus touchante de l'amour indissoluble ! La France dans son action héroïque et dans ses rêveries sentimentales, peut les invoquer avec fierté ; et je ne sais pourquoi on n'élève pas une statue à Héloïse dans Paris. Ce monument devrait tenter toutes les femmes ! Les épouses, les mères, les amantes heureuses et les amantes infortunées, toutes celles enfin qui vivent ou qui meurent, qui espèrent ou qui souffrent par l'amour, sont de la religion ou de la philosophie d'Héloïse.

Le mal de mer combattu par la suspension.

Les journaux anglais se sont, depuis quelque temps, beaucoup occupés des moyens proposés pour augmenter les facilités de communication entre l'Angleterre et la France. Divers systèmes ont été tour à tour préconisés, soutenus, combattus et rejetés.

Parmi ceux-ci, deux modèles de navires perfectionnés ont été proposés et ont obtenu l'approbation des gens du métier. Mis aussitôt en chantier, ils sont actuellement sur le point d'être lancés. Nous voulons parler du navire *Bessemer* au salon suspendu et du double navire de M. le capitaine Dicey.

On sait que le perfectionnement apporté au premier de ces deux navires consiste dans l'application à un vaste appartement du *système de la suspension*, qui rend le mouvement des navires, tangage ou roulis, insensibles pour les personnes placées dans cet appartement. Le navire *Bessemer*, construit à Hull, est presque achevé; il sera mis à la mer dans le courant du printemps.

L'autre navire, celui de Dicey, sera lancé prochainement. Ce navire se compose de deux navires jumeaux separés de vingt-six pieds l'un de l'autre et reliés ensemble par un pont qui ne laisse apercevoir que les extrémités des coques.

Sur ce pont est élevée une construction couvrant une superficie de 55 mètres de longueur sur 20 de largeur, dans laquelle se trouveront les appartements réservés aux voyageurs. Cette construction renfermera plusieurs salons de première et de seconde classe de 60-20 pieds, deux salons pour les dames, des chambres de repos, des lavabos, des salles de bains, un salon pour les fumeurs, des cabines particulières, une barre de rafraichissement, un restaurant, une cuisine, etc.

Le toit de cette construction, établi en terrasse, offrira aux voyageurs une promenade élevée de 14 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Les aménagements seront faits en prévision de 1 000 passagers.

Cette disposition fera ressembler le navire *Dicey* à ces immenses navires américains qui sillonnent le Mississipi et qui ont l'aspect de véritables maisons mouvantes.

Les deux navires sont identiques, comme nous l'avons dit, et ont les deux extrémités semblables; chacune de ces extrémités porte un gouvernail, soit quatre en tout. Deux machines, une dans chaque coque, font mouvoir deux roues à aubes seulement placées sous la partie couverte par le pont; le flanc visible des navires est dépourvu de roues.

Le navire *Dicey* a 6 pieds au-dessous de l'eau et 6 pieds au-dessus. Le pont est percé à chaque bout de deux vastes ouvertures fermées par des grilles qui permettront à l'air circulant dans le tunnel formé par les deux coques et le pont de s'échapper.

Le capitaine Dicey a eu en vue, dans la construction de son navire, les trois points principaux suivants:

1° Obtenir en dehors des espaces réservés à l'équipage, aux machines, aux charbons, aux marchandises, des aménagements aussi confortables que possible pour un grand nombre de passagers;

2° Réduire à leur extrême minimum les mouvements de roulis et de tangage;

3° Ne jamais dépasser un tirant d'eau de [illegible] mètres, afin de permettre [illegible] les ports de la Manche à [illegible].

Le navire *Dicey* coûtera, tous les aménagements compris, 60,000 liv. st., soit 1,500,000 fr.

FAITS DIVERS.

Les six plus grands navires à vapeur du monde, dit l'*American manufacturer*, sont:

1° Le *Great-Eastern*, appartenant à *l'International Telegraph construction and maintenance company*: il mesure 674 pieds de long et 77 [illegible];

2° La *City of Pekin*, lancée récemment sur la rivière Delaware, et appartenant à la *Pacific Mail steamship company*. Ce navire, qui jauge 8,000 tonneaux, mesure 423 pieds de long sur 48 de large;

3° La *Liguria*, appartenant à la *Pacific steam navigation company*: tonnage, 4,820 tonneaux; longueur, 460 pieds; largeur, 45 pieds;

4° [illegible]

5° [illegible] largeur, 43 pieds;

6° *La Bothnia*, à la compagnie Cunard, tonnage, 4,50[illegible] tonneaux; longueur, 425 pieds; largeur, [illegible].

Le tonnage de ces six navires réunis dépasse le chiffre énorme de 30,000 tonneaux. Mis à la [illegible] raient pas un espace inférieur à 2,590 pieds anglais.

* * *

[illegible] vation du cheval de guerre, M. Decroix, vétérinaire principal de l'armée, donne le dénombrement de la population chevaline de l'Europe, [illegible]

Cette population, [illegible] se compose de 30,780,200 [illegible]

La Russie figure pour	1,800,000	têtes.
L'Autriche —	[illegible]	—
L'Angleterre —	[illegible]	—
L'Allemagne —	2,500,000	—
La Turquie —	1,100,000	—
L'Espagne —	650,000	—
La Hollande —	300,000	—
La Belgique —	[illegible]	—
La [illegible]	[illegible]	—

La France compte [illegible] jeunes ou adultes: 450,626 ânons, [illegible]

* * *

Les astronomes de l'Allemagne et de la Russie ont obtenu de leur gouvernement respectif une subvention extraordinaire pour aller observer le passage de Vénus en Sibérie et dans l'Océan Arctique. Le docteur Struve, astronome russe fort connu dans le monde des savants, est actuellement en Allemagne pour y activer les préparatifs de l'expédition [illegible] Le gouvernement allemand a accordé 187,300 [illegible] et a mis, en outre deux bâtiments de guerre à la disposition des astronomes. La corvette *Gazelle* partira au mois de juillet de Kiel, pour Kerguelen avec le docteur Boerger, directeur de l'observatoire de Wilhelmshaven; le docteur Weinek, astronome de Berne; le photographe Dolzia et le mécanicien Krili.

D'autres postes d'observation seront établis à Berlin, à Strasbourg et à Schwerin.

* * *

[illegible] service, qui ne pèse pas moins de [illegible] kilogrammes, coûte 250,000 francs. La pièce de milieu [illegible] véritable œuvre d'art; elle pèse 19 kilogr. 600 gr. Elle a près de 1 m. 2[illegible] de haut et représente un éléphant à trois têtes (symbole de la religion siamoise) debout sur un plateau et portant une tour surmontée d'un vase. Les harnais de l'éléphant, sont en or. Au-dessous des têtes de l'éléphant se tiennent deux cornacs en costume militaire et ayant chacun un long bâton, au bout duquel flotte le drapeau national de Siam. Il y a environ 30 douzaines de cuillers et de fourchettes. Les armes royales ont été gravées sur toutes les pièces. Tous les dessins ont été d'abord envoyés au roi de Siam, qui a tenu à les examiner lui-même. Le salon dans lequel on emploiera ce service, dans les grandes réceptions officielles, a [illegible]

* * *

[illegible]

Les Incas, avec cette sagesse [illegible] toutes leurs pratiques pour favoriser et développer l'agriculture, avaient établi des lois répressives très-sévères pour la protection des oiseaux de mer pendant la saison où ils fréquentent les îles, et ils surveillaient la juste répartition de cet engrais entre les habitants, avec le même soin qu'ils apportaient à la distribution des eaux qu'ils faisaient venir des montagnes pour l'irrigation des champs. Ces mesures laissaient déjà supposer que les anciens Péruviens considéraient le guano comme le produit des déjections et des détritus d'oiseaux aquatiques; mais la commission dont il vient d'être question acquit [illegible] et qu'ils avaient exploité des mines de cette précieuse matière. L'exploration scientifique du territoire péruvien a fait reconnaître en effet d'une manière certaine, par des sondages répétés, l'existence sur différents points de masses de guano dont l'exploitation par les anciens habitants du pays ne peut être mise en doute, en présence des escaliers, des puits et des galeries de mines que les fouilles entreprises ont mis à découvert. Les terrains qui recouvrent ces gisements sont généralement de formation calcaire. Lorsque le guano ainsi obtenu aura été analysé chimiquement, on sera peut-être à même de lui assigner une autre origine que celle qui est admise aujourd'hui, et le secret de sa formation conduira probablement à des recherches dans des pays où [illegible]

VARIETES.

Les antiquités de la Troade.

Dernièrement, la Société des antiquaires de Londres a tenu une séance sous la présidence de lord Stanhope. M. Charles Newton, conservateur des antiquités grecques et romaines au *British Museum*, qui est allé visiter à Athènes les antiquités découvertes en Asie mineure par le Docteur Schliemann, et a donné lecture d'un mémoire dans lequel il rend compte des résultats de son voyage.

Nous donnons, d'après le *Times*, l'analyse de ce savant mémoire.

Hissarlik, dit-il, a été sans contredit, le site *d'Ilium novum*, que, jusqu'après le règne d'Alexandre le Grand, les Grecs ont considérée comme bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Troie. Il n'examine pas si le docteur Schliemann a réellement découvert la ville de Troie [illegible] l'Iliade est de l'histoire, il ne s'occupe que de l'âge des antiquités trouvées à Hissarlik.

La poterie ressemble à celle qui a été trouvée sous le tuf dans l'ancien Latium, entre Marino et Castel Gandolfo. Elle rappelle aussi à M. Newton la poterie trouvée à Rhodes, à Chypre et [illegible] Allemagne. Cette ressemblance est [illegible] partie dans sa fabrication et dans la surface qui est polie, les ornements n'étant pas peints mais gravés en creux (incised). Les formes sont semblables à quelques-unes de celles trouvées à Santorin.

La poterie à laquelle on compare celle que le docteur Schliemann a trouvée est enfuie sous des couches de lave provenant de volcans éteints. Le *motif* des anciens vases était dans la plupart des cas un animal, un oiseau ou quelque sujet analogue. M. Newton présente la grossière imitation d'un bœuf sur une poterie rapportée de Chypre; ce bœuf est tout à fait semblable, dit-il, à celui d'une des poteries du docteur Schliemann, si ce n'est que l'autre a un plus grand nombre de jambes. Un autre animal que M. Newton présente aussi, a été, dit-il, d'abord pris pour un homme mais, après réflexion, on a reconnu que c'était un bœuf.

La forme humaine était imitée de la même manière sur les vases, et l'un deux représente une sorte d'esquisse d'un corps de femme, le cou et la partie supérieure, l'orifice, formant la tête que le docteur Schliemann affirme être une tête de chouette et l'ensemble du vase, le type originaire de Minerve: *Glaucôpis Athéné*. Il peut nous paraître étrange que «la vierge aux yeux bleus» ait eu une tête de chouette; mais une statue célèbre de Phigalie [illegible] ait une tête de cheval; le Minotaure est représenté avec un corps d'homme et une tête de bœuf. Parmi les antiquités cypriotes, M. Newton a vu une image de femme avec une tête de bélier; c'était peut-être une *Kriopis Aphrodite!* Les ouvriers, pour accentuer le [illegible] de l'image représentée, mettaient ordinairement un collier au cou du vase.

M. Newton a vu aussi des *pithoi* (vases à vin) parmi les antiquités d'Hissarlik (celles du docteur Schliemann); ils sont semblables à deux grands et anciens vases qui se trouvent au *British Museum*, où, malgré leur intérêt et leur valeur, ils sont cachés faute d'espace.

Cependant ces poteries d'Hissarlik sont plus grossières, dit M. Newton, que toutes celles qu'il vient de décrire. Il signale le contraste qu'elles présentent avec des dessins que quelques personnes attribuent à des races telles que les Leleges ou les Carriens, dans lesquelles prévaut le style «trigonométrique» ou «canonique». Les bras sont croisés, les épaules carrées, les pieds joints; la partie inférieure du tronc forme le delta grec.

Les antiquités d'Hissarlik manquent même à cette règle élémentaire. En somme, cette poterie ne peut pas être considérée comme hellénique, ni même comme greco-phénicienne. Elle ne ressemble pas aux modèles géométriques trouvés à Mycènes et à Tyrins, dans les tombes de Sardes à Chypres, à Camyre, à Athènes, en Palestine, ni aux inscriptions phéniciennes. Elles ne ressemblent pas non plus à celles qu'on a appelées corinthiennes et qu'on appelle maintenant orientales, dans lesquelles on trouve, dans les lignes géométriques, des images de lions ou autres animaux, en plusieurs couleurs, contournant le vase, avec le sol jonché de fleurs.

On a trouvé ces poteries dans les îles grecques, par exemple à Rhodes. Nous avons, provenant de Camyre, un dauphin dans ce style, sur porcelaine égyptienne, dont la date a été fixé par Newton, avec l'approbation de M. Kirchoff, entre 500 et 520 ans avant J.-C.

Avant l'époque de ce vase du sixième siècle avant J.-C., il y a eu la poterie gréco-phénicienne, et les antiquités d'Hissarlik sont encore plus anciennes. Dire qu'elles sont plus grossières n'implique pas nécessairement qu'elles soient plus vieilles, car les monnaies d'or des rois d'Angleterre sont beaucoup plus barbares que celles de Philippe de Macédoine, mais M. Newton pense qu'il a assez d'indices pour établir que les œuvres d'art d'Hissarlik sont tout à la fois *non helléniques et préhelléniques*.

Il discute ensuite ce que l'on nomme les roues à aiguilles, petits cylindres plats en pierre, portant des caractères gravés, ce qui paraît indiquer qu'ils peuvent avoir été portés comme colliers et amulettes, exactement comme les cylindres et pierres gravés que portaient les Assyriens. Les grossières représentations d'animaux sur ces roues ou cylindres sont beaucoup plus grossière encore que les anciennes pierres gravées de l'archipel grec. On les a rapportées au *Semata Lugrà*, d'Homère, grossiers symboles au moyen desquels les hommes exprimaient leurs [illegible]

Passant à ce qu'on a appelé «le trésor de Priam,» M. Newton dit qu'il consiste en ornements et en vases d'or et d'argent, particulièrement une coupe à deux anses en or massif, que le docteur Schliemann qualifie de *depas amphicupellon*. Le musée britannique possède une excellente collection d'ornements d'or, M. Newton n'a pas pu trouver de ressemblance entre eux et ceux du docteur Schliemann. Une découverte semblable, cependant, a été faite à Halstadt en Autriche. Un des objets d'art de M. Schliemann est grandiole mais toutes ces antiquités sont d'un travail plus grossier que les plus grossiers spécimens de la période hellénique.

M. Newton recommande de faire des fouilles sur certains emplacements, comme le docteur Schliemann le fait à Mycènes. Il recommande aussi de vérifier à Santorin l'assertion de M. Fouqué qui, par des déductions géologiques, reporte la date des objets qui y ont été découverts à deux mille ans avant l'ère chrétienne. Ce calcul reporterait aussi très-loin en arrière la date des objets trouvés dans la Troade.

M. Max Muller prend la parole après M. Newton. Il n'a pas comme lui, l'avantage d'avoir vu les antiquités du docteur Schliemann. Il a dû baser son opinion sur des lettres, des articles et son expérience personnelle. Il arrive aux mêmes conclusions que M. Newton. Il ne se serait pas aventuré de lui-même à dire que ces antiquités sont non helléniques, mais M. Newton l'affirme et dit qu'elles sont barbares.

Dans Homère, les Troyens sont différents des Grecs, mais ils ne sont pas barbares: leurs armures valent la peine, qu'on s'en empare; les ornements d'or sont préférables à ceux des Grecs; sur leur coupe à deux anses sont représentées deux colombes, tout cela est homérique. Mais il y a une catégorie d'antiquités plus anciennes que les médailles ou les inscriptions, ce sont les maux mêmes de la langue grecque. Il n'est pas nécessaire de savoir beaucoup de grec pour savoir que *glaucôpis* ne peut pas signifier à *tête de chouette*. La terminaison *ops* se rapporte toujours aux yeux, comme *koilôpis*, aux yeux enfoncés ce mot rend aussi l'idée générale de l'expression, puis celle de ressemblance, mais il ne peut jamais signifier: «Avec telle ou telle tête.»

Lord Stanhope dit que malgré ces observations il est convaincu que la ville découverte par le docteur Schliemann est la Troie. Pourquoi les Grecs n'auraient-ils adoré autrefois des dieux à face d'animaux, comme les Egyptiens peuple d'une civilisation très-avancée.

La séance s'est terminée par un débat sur les objets de cuivre, ou plutôt de bronze, qui figurent dans la collection de M. Schliemann, et par les remerciments que le président lord Stanhope a adressés à M. Newton.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie

[illegible]

Obligations Roumélie... fl.	47.50
d. Nouvelles...	—.—
Anglo-Bank	130.55
Société de créd. aust-turq.	—.—
Banque austro-ottomane.	75.—
Pièce de 20 francs	8.93
Agio	106.25
Change sur Londres	112.—
Credit anstalt	220.50
National Bank	990.—
Lloyd	441.—

Bourse animée, très ferme.

France.

Paris, 20 juin, matin.

M. Jules Janin est mort.

M. Paul de Cassagnac a été cité devant le tribunal correctionnel pour injures et excitation à la haine des citoyens, les uns contre les autres.

La Ville émettra un nouvel emprunt de 180 millions de francs.

Les légitimistes de l'Assemblée de Versailles ont déclaré qu'ils repousseraient tout projet anti-monarchique.

Paris, 20 juin.

Oblig. Roumélie fr. 107 50

Allemagne.

Berlin, 20 juin.

Le prince de Bismarck se rendra prochainement à Kessingin et de là ira rendre une visite au roi de Bavière.

Le gouvernement est disposé à agir avec énergie contre les résolutions des réactionnaires du congrès de Mayence. Le 23 de ce mois il y aura une réunion des évêques à Fulda.

Ems, 20 juin.

Le Czar a quitté notre ville au milieu des acclamations.

Angleterre.

Londres, 20 juin.

Il a été versé à la Banque une somme de liv. st. 26,000.

Hollande.

La Haye, 20 juin.

Le cabinet est démissionnaire parce que la Chambre a abaissé le cens électoral.

Italie.

Rome, 20 juin.

Le général Tristany, chargé d'une mission par Don Carlos, a été reçu au Vatican.

Suisse.

Genève, 20 juin.

La *Lanterne* de Rochefort a paru.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 20 juin.

	CLÔTURE.
Dette Générale	45 3/4
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 3/4
do 1871	62 1/4
do 1872	79 —
Consolidés anglais	92 13/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	67 7/8
Nouvel emprunt ottoman	48 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 20 juin.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pières	50 32 —
	Hausse	» 50 32 —
	Baisse	» 50 25 —
	Clôt. du midi	» — — —
	Clôt. du soir	» 50 28 —
	Après Bourse	» — — —
[illegible]		L.C. [illegible] —
» de la Société de change et de valeurs		» 4 20
» de la Banque de Const.		4 18 —
» du Crédit Austro-Turque		» — — —
» de Crédit Général		L.T. 9 5 —
Banque Tevissa et Cassoudi		» 3 20 —
Tramway		» 5 25 —
Société Commerciale Ottomane		» 3 30 —
Laurium		Fr. 93 — —
Crédit Hellénique		» 25 — —
[illegible] Chemins de fer		» 109 — —
» [illegible] émission		» 83 50 —
Emprunt	1863..coup.det.	» 328 — —
	1865..coup.det.	» [illegible]
	1869	» [illegible]
	1872	» [illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Livre Turque à 100 Piastres)

[illegible]	P. 110 10
Pièce de 20 francs	» 87 [illegible]
Impérial russe	» [illegible]
Ducat (Crémitz)	» [illegible]
Medjidié blanc—(différence)	» 109 —
Bechlik—(différence)	» 10[illegible]
Métalique... (différence)	» [illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

MARSEILLE, le 13 juin 1874.

Je vous confirme mes avis du 6 courant.

Blés.— Notre stock est presque épuisé. Les arrivages sont toujours très-rares [illegible] venus très-hauts [illegible]

Berdiansko	128/123 à 48.25	disponible
Marianopoli	128/123 » 47.25	do
do	128/123 » 45.50	ar. juillet.
Burgas	127/122 » 43.—	do
Irka d'Odessa	127/122 » 46.50	disponible.
Irka d'Azoff	128/123 » 47.—	do
Danube	126/120 » 42.50	do

Le tout les 160 litres. Escte 1 o/o Entrepôt.

[illegible] cle, nous constatons de la baisse, car la marchandise est très-abondante. Les arrivages se succèdent. On a vendu des avoines Danube à 25.50 et des maïs de Trébizonde à 22 fcs. En orges et [illegible]

Graines oléagineuses.— Affaires presque nulles. On cite la vente de 1500 quintaux sesames Jaffa à fcs 59, et 2000 quintaux colza Danube à [illegible]

Cotons.— Il y a peu de demandes. Les prix sont faiblement [illegible]

	fcs.100 à 110 50k.
Salonique [illegible]	90 à —
do indig.	72 1/2 77 1/2
Volo	72 1/2 77 1/2
Souboujac	80 à 82 1/2
Chypre améric.	80 — —
do ind.	75 — —

Laines.— Le marché est toujours assez actif. Les laines du Levant, nouvelle récolte, nous n'avons reçu encore que quelques petites parties de Volo et de Salonique. Les premières sont [illegible] fcs 90.— et les autres 98 fcs qualité commune [illegible]

Kassaphachi fines	140 à 147.50
Andrinople fines	107 1/2
do 2me	90
Jaffa	75 1/2

Soies et Cocons.— Les provenances du Levant n'ont donné lieu à aucune transaction. On a reçu durant la semaine 12 balles filat. Syrie.

Pétroles. — A l'entrepôt, l'huile en barils [illegible]

[illegible]

do 2e	75.50	les 100 kil. Esc. 2 o/o Entrepôt
Pilé en quarts ord.	78.—	
do ord en gros colis	77.50	
Pilé en quarts extra	78.50	
extra en gros colis	78.—	

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

[illegible] vap. angl. *Baron Selburn*, c. Lompleugh [illegible]

[illegible]

Hell. *Panayo*, c. Barbarigos, maïs, Ibraila p. Naples
Angl. *Georges Batters*, c. Toms, blé, Ibraila p. Naples
Ital. *San Giovanni Battista*, c. Roca, blé, Berdiansko [illegible]

[illegible] *Pachimoff*, c. Fortunof, div. Odessa [illegible]
[illegible] c. Schiaffino, blé, Berdiansko [illegible]
[illegible] *Nicolaos*, c. Camenac, maïs, Ibraila [illegible]
[illegible] *Calliopi*, c. Joannis, blé, Ibraila [illegible]

[illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

M.

J'ai l'honneur de vous informer que les Directeurs de la Compagnie d'Assurance de Londres *Commercial Union* au capital de LS 2,500,000 Sterling, m'ont nommé Agent en cette ville de la branche des assurances contre l'incendie de leur Compagnie, et que je suis autorisé d'accepter pour leur compte conjointement à celui de la Compagnie d'Assurances contre l'incendie *Impérial*, également de Londres, au capital de LS. 1,600,000 Sterling, que j'ai l'honneur de représenter en cette ville déjà depuis plusieurs années, à peu près toute espèce de risques à Péra, Galata, Stamboul, sur le Bosphore, aux îles des Princes, etc.

En vous faisant part de ma nomination je prends la liberté d'appeler votre attention sur l'avantage qui est offert aux assurés de pouvoir effectuer leurs assurances à deux compagnies jouissant d'une si haute réputation et ayant à leur disposition un total de capitaux si considérable.

J'ai l'honneur, etc.

S. H. CLIFTON

N° 14, Rue Médressé (Près du Consulat d'Angleterre) *Galata*.

AVIS.

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Commerce contre Vassil Ephtimius Calfa, sujet ottoman et en faveur du citoyen français, Alexandre Oster, la maison sise à Pera, quartier Emin Hassan, dans l'impasse Feshen N° 5, ayant été exposée aux enchères publiques, on a offert jusqu'ici 2000 piastres en monnaie de bon aloi. Le public est prévenu que le dernier enchérissement aura lieu samedi le 15/27 juin 1874 de 3-7 heures à la turque, dans le dit quartier et vis-à-vis Galata-Serai, à la Grand'Rue de Péra, en présence d'un délégué du Kitabet.

Ceux qui voudront acquérir la dite maison, doivent s'adresser au crieur public Chérif agha, ainsi qu'au Kitabéti Haridjié.

S. Porte, le 6/18 juin 1874.

MINISTERE IMPERIAL DE LA MARINE.

AVIS.

Mardi 11 juin (v.s.) aura lieu l'adjudication de 12000, archines toile anglaise rayée, pour lit.

Messieurs les négociants qui voudraient y concourir sont invités à se présenter au Conseil de l'Amirauté Imp. le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 9 Juin 1874.

BONS DU TRESOR IMPERIAL OTTOMAN 9 0/0 1872

Service du Coupon 1/13 Juillet 1874

AVIS

MM. les porteurs de Bons du Trésor 9 o/o 1872 qui seraient désireux de demander le paiement du coupon au 1/13 juillet 1874 en médjidiés d'or, conformément aux stipulations du texte des Bons, sont informés que le dépôt de leurs coupons doit être fait à l'établissement soussigné au plus tard le 23 courant.

Les coupons accompagnés d'un double bordereau numérique signé, pourront être déposés dès le 20 courant au Crédit Général Ottoman qui tient des Bordereaux à la disposition des porteurs.

Le paiement des Coupons ainsi déposés sera annoncé ultérieurement.

Galata, le 20 Juin 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

PREFECTURE DE LA VILLE.

L'adjudication du droit sur les abattoirs pour une année commençant à partir du mois du Juillet, devant se faire aux enchères publiques dans le bureau de comptabilité de la Préfecture, les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'y adresser jusqu'à la fin du susdit mois accompagnées de leurs garants.

Constantinople, le 4/16 Juin 1874.

SOCIETE COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'intérêt 1 pour l'année 1874 (6 % sur Lt. 5 versées) de P. 30. — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siège de la Société rue Zullarisse N° 1 17. Galata.

Constantinople, le 15 Juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Serai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volume. 3 médjidiés (13 fr. 50.)
des 2 vol. ... 20 frs.
[illegible]

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

[illegible]

Maison richement et très-confortablement meublée à louer à Buyukdéré non loin du quai

S'adresser à la Pharmacie centrale à Buyukdéré

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

UNE INSTITUTRICE RUSSE. Connaissant parfaitement le français, l'allemand et le russe, ainsi que la musique de piano, désire avoir une place dans une bonne maison à Constantinople.

S'adresser à Odessa, au Comptoir de M. Hava, rue Elisabeth.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés.

S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER ou A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

Appartement et Chambres, à [illegible] rue [illegible] N° 20, Kalioudji-Koulouk.

UN MONSIEUR qui joue parfaitement la cithre et qui enseigne cet instrument d'après une méthode prompte et facile donne des leçons en ville et à la campagne.

S'adresser aux bureaux du journal.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

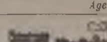

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

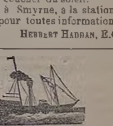

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrets à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dedeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Departs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, [illegible] Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trebizonde.—Departs de Constantinople [illegible] Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople [illegible]

Pour les [illegible] la Méditerranée et pour les lignes [illegible] l'Inde-Chine, et [illegible] -Capou, Galata

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans [illegible]

ANNEE 8me N° 142. Djemazi-ul-ewel 9 1291. MARDI 23 JUIN, 1874.

[illegible]

ABONNEMENTS:

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Péra.......	50 francs	28 [illegible]	[illegible]
[illegible]	65	34	
[illegible]	80	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée [illegible] considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR. [illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page....................	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page....................	8	la
Insertions, corps du journal...........	15	la

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, [illegible] chez MM. Haasenstein [illegible] et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

La presse legitimiste continue à s'occuper des incidents de la gare St-Lazare. Elle adresse, au gouvernement, de vifs reproches, à l'égard de son attitude dans ces circonstances et, tout en faisant des réserves, au sujet du mot dont M. Gambetta s'est servi, elle ne peut s'empecher de faire remonter à M. Rouher, et aux bonapartistes, la responsabilité de ce qui s'est produit.

L'*Union* s'occupant de l ex vice-empereur, dit :

« Que vient-il parler de rendre des comptes ? L'empire a-t-il rendu les siens ? Quelle sanction a suivi les enquêtes ? Les hommes qui ont perdu la France vivent tranquilles, sans autre châtiment que la privation du pouvoir dont ils ont tant abusé. Il ne faut pas parler de responsabilité quand on a encor : à faire la liquidation des dix-huit ans d'empire ! Il ne faut pas enfin parler du 4 septembre, quand on a commence par le 2 décembre pour finir par Sedan ! »

Ces lignes prouvent que les legitimistes sentent qu'il est temps, pour eux, d'agir contre les imperialistes.

Du reste il est question, dans les rangs de la droite — c'est du moins la *Presse* qui l'annonce — de provoquer un nouveau vote de déchéance contre les Bonaparte. Cette résolution serait motivee par les derniers événements d'abord, et ensuite par les allées et venues à la présidence des chefs du napoleonisme.

Ce qu'il y a de certain c'est que les entrevues successives du maréchal Mac-Mahon avec MM. de Saint Paul, Pinard et autres, au moment où on accuse le gouvernement de partialite en faveur des imperialistes, ces entrevues, disons-nous, sont fort compromettantes pour le duc de Magenta.

On l'a tellement bien senti à la présidence que la *Presse*, c'est-à-dire l organe officieux du chef de l'Etat, cherche a expliquer ces visites.

Suivant cette feuille M. Pinard ne serait venu à la présidence que pour solliciter la réintégration de son beau-frère, destitué des fonctions de directeur de l'établissement du Vésinet *apres le 4 septembre*.

Et le journal presidentiel ajoute : « Comment a-t-on pu voir dans des visites si innocentes et inspirees par un sentiment si tendre pour sa famille, la moindre velléite de retour au pouvoir de l'ex-ministre impérial ? »

[illegible] part nous ne ferons qu'une reflexion

[illegible] motif mis en avant par la *Presse* est le vrai, comment se fait-il que M. Pinard ait attendu 4 ans, pour se rappeler que son frère avait été destitue, et pourquoi est-ce maintenant seulement qu'il vient demander sa réintégration ? Est-ce donc, dans ce cas, parce qu'il sait que les bonapartistes sont en faveur aupres du gouvernement ?

Un procès monstre se prépare, en ce moment, a Berlin contre les socialistes.

Le 8 de ce mois on a fait une descente chez les principaux chefs du mouvement socialiste, notamment chez le président de l'Association générale des ouvriers allemands, et dans les bureaux du journal le *Neue Socialdemokrat*.

On a fait en meme temps une perquisition au domicile de Mme Staegemann, directrice de « l'Association des femmes et demoiselles ouvrières de Berlin », et l'on y a saisi un paquet de 90 lettres, parmi lesquelles se trouverait, au dire d'une feuille berlinoise, une correspondance amoureuse assez volumineuse, datant de la jeunesse de cette vénerable dame.

Le vent du particularisme s'est singulierement réveillé en Saxe, depuis quelque temps, à la grande colère des journaux prussiens.

Voici dans quelles circonstances ces tendances se sont produites :

Une feuille de Leipzig, qui jouissait du privilége des annonces judiciaires, en a été privée par un arrêté ministériel pour avoir publié des articles rédigés dans un sens libéral-national, mais que le ministere considere comme faisant de l'opposition à la politique du gouvernement. Deux autres journalistes, favorables aux prussiens, qui habitent Dresde ont reçu de la police un ordre d'expulsion.

La Chambre des Députés avait voté une resolution blâmant le gouvernement de n'avoir pas poursuivi en justice les auteurs de la publication illégale des décrets du concile ; la première Chambre a repoussé cette resolution ; de là conflit entre les deux assemblées législatives.

Des nouvelles adressées de Santander à l'*Indépendance Belge*, expliquent les mouvements du maréchal Concha de Vittoria sur Logrono.

Ils ont été determines par l'invasion tentée dans le bas Aragon par le frère de don Carlos. Toutes les bandes de la Catalogne placées sous ses ordres devaient se jeter dans le Maestrazgo et créer ainsi une puissante diversion. Leur force, grossie de bataillons venus de la Navarre, s'élevait à huit ou dix mille hommes.

Le gouverneur de la province menacée n'avait à leur opposer que deux faibles colonnes. On pouvait nourrir des craintes sérieuses pour la sécurité des pays situés entre Saragosse et Madrid. De là grand émoi dans cette capitale comme dans le camp du maréchal Concha. Heureusement l'éclatante défaite infligée à don Alphonse par le général Des Pujols pres de Gandesa, a coupé court à ces projets ambitieux du carlisme.

Il a dû se replier vers les montagnes d'Estella, et Concha, qui se preparait à le suivre dans le bas Aragon, s'est trouvé tout à portée pour l'attaquer dans ses anciennes positions.

Le seconde Chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas a discuté l'interpellation de l'amiral Fabius, concernant l'affaire d'Atchin. Elle a repoussé une motion de remerciment au général Verspyck, qui a, comme on sait, donne sa démission parce qu'il n'était point d'accord avec le general Van Swieten sur les opérations ultérieures.

Le ministre des colonies, au début de la discussion, avait déclaré que le gouvernement n'avait encore pris aucune décision sur les instructions nouvelles qu'il pourrait avoir lieu d'envoyer au commandant en chef.

L'EMPRUNT 5 P 0 0.

Lorsque, il y a quelques mois, le gouvernement se decida à consacrer tous ses efforts à la question financiere, nous fimes de notre mieux pour concourir, dans les limites de nos faibles moyens, à cette œuvre de salut public. Nos lecteurs n'ont pas dû perdre le souvenir de l'idee d'une Banque Nationale, que notre journal fut le premier a emettre à cette epoque. Quant à l'emprunt qui ne tardait pas à absorber l'attention publique, nous en parlâmes même pas, et à dessein. Les événements viennent de justifier d'une maniere complete la reserve que nous avions mise à entretenir le public d'une question qui n'etait pas encore mûre et qui exigeait un examen serieux et approfondi.

Que se passait-il, en effet? Le Grand Vezir, nouvellement arrive au pouvoir, n'avait pas juge convenable de modifier la ligne de conduite suivie par son predecesseur à l'egard des negociations financieres qui se poursuivaient à Paris. Hussein Avni pacha, au milieu de l'agitation generale, fit preuve de tact et montra l'habilete d'un veritable homme d'Etat en laissant aux negociations suivre leur cours naturel, tout en se reservant, lorsque le moment serait venu, d'apprecier leur resultat en leur ensemble, et de prendre alors la decision que lui inspirerait l'intéret de l'Etat et du pays.

Ce moment est venu. La convention conclue à Paris pour un nouvel emprunt ottoman n'a pas été ratifiee à Constantinople. Nous croyons devoir des lors sortir de notre reserve et constater tout d'abord que l'opinion publique s'est prononcee nettement en faveur du gouvernement et de l'acte vraiment patriotique du Grand-Vezir.

Examinons maintenant une à une les clauses de cette convention telles qu'elles sont connues du public, et voyons si le gouvernement a bien fait de ne pas adherer à cette combinaison.

Voici, en resume, les traits principaux de la convention :

1° Emission pour le compte du gouvernement imperial d'un emprunt de 80 millions de Livres Sterling, somme nominale, portant un interet de 5 p 0/0.

2° Taux de l'emission publique fixe à 27, bien que pris à 24 par les banquiers, et partage avec le gouvernement de la plus-value depassant le chiffre de 27 ;

3° Commission de 1 0/0 stipulee en faveur des contractants sur le montant nominal ;

4° Avance à faire par les contractants de 6 millions de livres à 12 0/0 d'interet l'an.

Ceci bien établi, les contractants auraient retiré de cette operation les avantages suivants :

1° Se rembourser par l'emission du nouvel emprunt, de l'avance de 40 millions de francs faite anterieurement au Tresor ;

2° Percevoir une commission de 800 mille Livres Sterling sur le montant nominal de l'emprunt ;

3° Beneficier de la difference du taux de 24, stipulé dans le contrat, avec celui de l'emission publique fixee à 27 ;

4° Toucher un interet de 12 p. 0/0 sur l'avance qui leur reviendra, en partie, à 6 0/0, par la liberation anticipee des titres.

N'ayant pas connaissance des stipulations particulieres, nous ne nous y arreterons pas. Mais celles qui sont aujourd'hui du domaine public et que nous venons d'indiquer plus haut, font suffisamment ressortir combien etait excellente, pour les banquiers, cette operation dans laquelle ils ne prenaient ferme meme la plus minime partie de l'emprunt, et qui ne leur imposait aucun engagement serieux. Il n'en etait pas de meme du gouvernement. Celui-ci s'imposait une nouvelle charge annuelle, mais rien ne lui garantissait le placement integral de son emprunt, et par consequent les ressources necessaires pour eteindre sa dette flottante.

Avait-il du moins une autre compensation ? Aucune. On invoquerait vainement l'avance des 6 millions de livres ; cette avance meme, examinee de pres, se réduit à zero.

En effet, si on deduit, de cette somme.

40 millions de francs avances anterieurement, soit....	L. 1.600 000
La commission 1 0/0	800.000
Les interets semestriels sur la moitié de l'emprunt qu'on esperait placer, soit......	600,000
	L. 3,000,000

Il ne resterait ainsi que la moitie de l'avance, laquelle, d'apres une rumeur, aurait dû etre payée au Tresor en divers titres d'Etat, si bien que le gouvernement n'aurait rien touche de cette prétendue avance.

Autant la conclusion de cet emprunt etait, on le voit, avantageuse pour les banquiers, autant elle etait prejudiciable à l'Etat. Le gouvernement a compris que la ratification d'un tel traité jetterait immanquablement le discredit sur les autres fonds publics, au moment meme où tous ses efforts tendent, au contraire, à améliorer la situation financiere du pays.

Le Grand-Vezir a donc eu raison d'agir comme il l'a fait et l'opinion publique a spontanement applaudi à sa decision avec une unanimite des plus demonstratives.

CHOSES DE PARIS

[illegible] la République provisoire [illegible] changement de ministère et à la division des partis, les modes du jour sont plus fantaisistes et plus artistiques que jamais. La *Maison Gagelin Opigez* [illegible] inedite. Quel goût ! quel brio et quel [illegible] genre, qui seront aussi bien de mode l'été prochain qu'actuellement, parce qu'elles comportent un grand cachet de distinction et qu'elles ne courent ni les promenades, ni les rues. Elles font pour la plupart genre et ecole et servent de type et de modèle. Il nous est impossible de les décrire toutes, tant il y en a de toutes sortes. Cueillons, sinon les plus jolies, car elles ont chacune leur mérite, mais celles qui étaient exposées dans les salons de la maison Gagelin-Opigez, 83, rue de Richelieu.

Une toilette villageoise, en toile de Vichy rosee, entierement brodée de trois nuances, ton sur ton, *pêche au vin*. La jupe touchant terre est garnie tout simplement de trois volants brodés, coupés par des volants plisses en toile rose unie. La tunique, très-courte par devant, est entièrement brodée, de même que le corsage genre cuirasse, et vient s'attacher sur le côté gauche avec une large agrafe d'argent bruni. Le corsage-cuirasse, tout en broderie, a des manches en toile unie, avec un tout petit revers carré brodé.

Une toilette destinée à la comtesse de S..., en faille chamois et lin. La jupe, en faille chamois, lin, garnie en tablier, avec des bouillonnés de faille lin, coquillés de dentelle de fil assortie chamois et lin, façon jabot Une très-nouvelle tunique se croise sur le devant avec revers coquilles de dentelle, dégageant le tablier, et se noue derriere avec une echarpe de faille chamois, doublée de bleu pâle. Le corsage, ouvert devant et derriere, comme ceux d'Anne d'Autriche, [illegible] rubans gradués, descendant plus bas que la taille, dans le style des portraits de la Reine. Les nœuds de corsage sont chamois et bleu pâle [illegible] garnies de chamois et de dentelle, [illegible] plats.

Un costume [illegible] Louis XV, en toile de [illegible] abricot doré, [illegible] jupe de faille blé, garnie [illegible] doublés de rose tres-pâle (l'ombre de la rose). Le panier Louis XV, en nuance abricot [illegible], se dégage en revers sur le corsage et se termine en habit marquis par devant, en se retroussant sur les côtés, avec une petite poche brodée, doublee de rose pâle. La poche est garnie de nœuds blé, doublés de rose pâle Le dos princesse forme un grand carré par derrière, sur lequel se retrousse le panier. Le tout est garni d'une frange de 25 centimètres à grillage [illegible], melange legerement de rose pâle.

Le jais continue à faire fureur. C'est bien lourd pour l'été. Qu'importe !... c'est la mode On en subit les consequences et l on surcharge ses costumes de plusieurs kilos de jais. On se résigne même avec enthousiasme à s'emprisonner dans des cuirasses de jais.

Et pourtant le jais a un rival triomphant : l'acier bleu. C'est un véritable clair de lune éclairé par la lumière électrique. Il se fait des cuirasses et des tabliers en cachemire ou en gros de Suez bleu brodés de perles d'acier bleui. C'est tres-doux et tres-étrange. De même que le jais n'est joli que sur du noir, l'acier bleu n'est joli que sur du bleu.

Il se fait aussi des broderies de perles de cristal, de perles blanches mates et de jais taillé. Nous avons vu également une cuirasse et un tablier en cotte-de-mailles de perles d'or, et un tablier et une cuirasse en perles grenat. Toutes ces broderies de perles dureront-elles ?... Tout autant que les modes actuelles qui se renouvellent à chaque saison.

Les ceintures de jais sont aussi à l'ordre du jour et du soir. La *Glaneuse* a de nouveaux modèles en ce genre et en cuir de Russie, doublé de satin de couleur, avec porte-mousqueton. Les rubans sont excessivement larges, ils s'emploient pour écharpes de tuniques et de pouffs, et ils ont pour la plupart 27 centimètres de largeur.

Citons en ce genre: des rubans double face en faille et satin, avec rayures printanieres, de deux [illegible], grenat et [illegible] 18 centimetres de largeur: des rubans écossais camaïeux, sergés à carreaux bleus et blancs, de deux et trois tons, en toutes nuances, pour écharpes de tuniques et de costumes ; les mêmes rubans sergés se répètent pour les chapeaux ils ont 18 centimetres pour écharpes et 14 centimètres pour les chapeaux.

Pour tour de cou et médaillons, ce sont des [illegible] [illegible] et de toutes les toilettes, et quand arrive la saison d'été, il détrône le taffetas, le poult de soie et la faille, car il est plus moelleux, plus léger, plus frais et plus solide. Le foulard a la souplesse de la batiste tout en ayant le velouté de la soie. Ce qui est tout nouveau, ce sont les [illegible] rayures printanieres, bleu, lilas, rose, [illegible] fonçées, sur fond blanc. C'est jeune, c'est gai, c'est charmant !... Ces robes printanieres ont vingt ans. Le crêpe de Chine double reprend faveur. On en fait des habits incroyables, des cuirasses, des tabliers et des tuniques illustrées de broderie camaïeux de plusieurs tons. C'est moins lourd et moins banal que le jais.

La beauté des mains tient à l'usage des savons et des cosmétiques qu'on emploie. La maison Violet conseille : l'*Emulsine à la glycérine* [illegible] *au lait d'amandes*, *la Crème froide mousseuse*, composée de cold-cream et de savon, et le Veloutine des Abeilles qui a pour base le miel [illegible].

Deux préparations sont indispensables pour les soins de la bouche : un élixir qui raffermisse les gencives, agisse comme tonique sur les muqueuses, et purifie l'haleine ; et une poudre spéciale qui conserve à l'email tout son éclat et toute sa blancheur.

La maison Violet conseille donc : l'*Emailline*, nouvelle pâte dentifrice, l'*Elixir Violet*, et les pastilles Ambrosiaques au mastique de Chio, pour parfumer l'haleine.

[illegible]

LETTRE DE GRECE.

(*Correspondance particuliere de* LA TURQUIE)

ATHÈNES, le 17 juin 1874.

L'expulsion par les autorités helléniques de quelques Italiens réfugiés à Corfou, a produit ici la plus mauvaise impression. L'opinion publique s'est énergiquement prononcée contre [illegible] blâme la conduite des autorités de Corfou. Celles-ci, cédant aux instances du consul d'Italie, ont procédé à cet acte sous prétexte que les expulsés, établis depuis assez longtemps à Corfou, n'avaient pas leurs papiers [illegible] Cette explication [illegible] sante à la population de Corfou, et [illegible] tations, auxquelles elle s'est livrée à cette occasion, ont un moment compromis l'ordre public dans la ville. On a soupçonné, et peut-être avec raison, le gouvernement d'avoir eu l'intention de livrer les réfugiés à l'Italie. L'administration voulant pallier le mal, [illegible] les réfugiés [illegible] expulsés que de Corfou et qu'ils pouvaient habiter toute autre partie du territoire hellénique. Cependant rien n'est connu encore [illegible] les Italiens et les commentaires à [illegible] vont toujours leur train. En effet, les autorités des autres villes du Royaume peuvent se [illegible] même argument et renvoyer ces étrangers [illegible] pourront, le cas échéant, invoquer contre leurs nationaux établis en Grèce.

La question ainsi envisagée a surexcité la curiosité publique et sans les prochaines élections [illegible] l'attention du public, et ils savent faire oublier tous les incidents secondaires Nous sommes inondés de proclamations et [illegible] députés qui [illegible] tent d'avance monts et merveilles pour ne tenir après.... qu'à leurs sièges dans le parlement. [illegible] les électeurs soient assez familiarisés avec ces déceptions ils sont cependant jaloux de leurs droits électoraux et tiennent toujours à prendre une part active aux élections. Aussi la lutte électorale s'annonce-t-elle comme devant être très-vive. Les chefs des partis ont commencé à quitter la capitale pour aller visiter les départements [illegible] comptent demander les suffrages des électeurs. M. Ep. Deligeorges, l'ancien premier ministre, est parti avant-hier pour Missolonghi, sa ville natale. Plusieurs de ses amis politiques l'ont accompagne au Pyrée, et le télégraphe vient de nous apprendre que la popula[illegible] homme d'Etat.

[illegible] La police, malgré ses recher-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

VII (suite)

S'il avait pu oublier au milieu de ces délices [illegible] pauvre petit garni de Montmartre où il vivait naguere, son rêve... son reve éternel il ne l'avait pas abandonné ; et, à cette heure où il avait tout son temps et toute sa [illegible] pour penser, il se disait avec une conviction profonde que l'avenir était à lui, et qu'il n'avait qu'à laisser venir à lui les directeurs de théatre.

Se couchant tôt, sauf les soirs où le théatre de Nevers fonctionnait ; dormant la grasse matinée ; il se faisait apporter le matin son chocolat dans son lit, puis s'habillait, allait faire un tour dans les cafés, lisait la partie des journaux relative aux theatres, tout en ébauchant un plan de vaudeville ; et lorsque le temps etait beau et que la fantaisie lui en prenait, il poussait a pied une pointe jusqu'au château de son ami le marquis.

Son ami le marquis, c'etait Baradieu.

Gibory n'avait plus voulu remonter a cheval depuis le fameux soir où Baradieu l'avait recueilli dans un fosse.

Il etait donc heureux. Mais tout ciel a son nuage, tout azur a son point noir.

Le nuage, le point noir de Gibory, c'est qu'il avait daigné ecrire au directeur du Théâtre-Dejazet pour lui rappeler son vaudeville, et qu'aucune reponse ne lui était encore parvenue.

Un matin, Gibory fut réveillé brusquement par son domestique habituel (car, à l'hôtel des Ducs, Gibory avait un domestique pour lui tout seul), lequel venait, toujours suivant l'habitude, lui apporter son chocolat.

Pour la première fois, Gibory eprouva un vif mécontentement, que la vue réjouissante du bol fumant, des petits pains dorés, des ronds de beurre exquis, le tout sur le grand plat argente etincelant, ne suffit pas à dissiper.

C'est qu'au moment où le domestique venait de le reveiller en sursaut, Gibory faisait le plus délicieux reve qu'un auteur dramatique put imaginer.

Il rêvait qu'il était couronné de fleurs par des femmes habillees en robes bleu de ciel et tenant à la main des lyres, de veritables lyres, comme il n'y en a plus.

Gibory, vivement ému de cet hommage véritablement inespéré, se défendait avec modestie ; mais au même instant une troisième jeune personne, en robe rose, celle-là, et qui planait dans les airs, faisait du doigt un signe à Gibory.

Sur la robe de ce personnage l'heureux coq en pâte de l'hôtel des Ducs lut avec ravissement ces mots :

MUSE DU VAUDEVILLE

Il suivit alors le signe indiqué, et un spectacle bien plus étonnant encore frappa son regard.

Devant lui se trouvait une table et tout ce qu'il faut pour écrire. Sur cette table il y avait une feuille de papier timbre, presque entierement couverte d'écriture.

Et debout, à côté de cette table, un homme déjà mûr, ganté de blanc et en habit noir, présentait en souriant une plume à Gibory.

— Signez ! cher monsieur, murmurait avec douceur l'homme en habit noir.

Et Gibory étouffa une exclamation de surprise joyeuse, car il venait de reconnaitre le directeur du Théâtre-Dejazet.

Puis, toujours couronné de fleurs, il prit la plume qu'on lui offrait et parcourut du regard le papier timbre au bas duquel il etait sollicite avec tant d'instance d'apposer son paraphe.

Frémissant de bonheur, agité par les sensations les plus exquises, il lut ce qui suit ;

Entre les soussignes :

M. Népomucène Gibory, auteur dramatique, d'une part ;

Et M. Isidore Balizelle, directeur du Théâtre Dejazet, d'autre part.

Il a eté convenu et arrêté ce qui suit :

M. Nepomucene Gibory s'engage à livrer chaque année cinquante deux vaudevilles à M. le directeur du Théâtre-Déjazet ; chaque vaudeville livrable tous les samedis soir, avant six heures un quart, devra être joué au moins cinquante-deux fois par an...

M. Nepomucene Gibory aura droit, contre remise de chaque vaudeville, à une prime de cinq cents francs, sans préjudice de vingt-cinq pour cent de droits d'auteur sur la recette brute.

En echange de ces bons procedés, M. Nepomucène Gibory s'engage formellement et par écrit a ne travailler pour aucune autre scene et a reserver exclusivement les travaux de sa plume au Théâtre-Dejazet...

Gibory n'en lut pas davantage: radieux, ivre de joie, il se précipita sur le papier timbré, la plume commença à tracer la premiere lettre de son nom ; mais à ce moment un bruit retentit et il s'éveilla.

C'etait le garçon de l'hôtel des Ducs qui lui apportait son chocolat du matin.

— Ah ! malheureux ! s'écria l'infortuné vaudevilliste avec un cri déchirant, tu viens de me faire manquer une affaire superbe !

— Moi, monsieur ? fit le larbin avec stupéfaction.

— Oui, toi !... Qui diable t'empêchait d'attendre encore dix minutes avant de me reveiller ?

— Mais puisque monsieur dormait, dit le garçon de plus en plus ahuri, il me semble assez difficile d'admettre...

— Pas de réflexions ! commanda Gibory.

— Je me retire, fit le garçon froissé ; mais, auparavant, voici une lettre que je m'empressais de monter à monsieur...

Gibory, d'un bond, se dressa sur son séant.

— Une lettre ?... Et tu ne me le disais pas, animal ?... D'où vient cette lettre ? Réponds.

— C'est un domestique qui vient de l'apporter à la minute du château de Baradieu.

— Ah ! tres-bien ! une lettre de mon ami le marquis ! fit Gibory d'un ton suffisant.

Cet excellent Baradieu, poursuivit-il en se preparant à rompre le cachet : il m'invite sans doute à courre un cerf ! Homme charmant, va !

— Mais qu'est-ce que tu dis donc ? reprit le vaudevilliste en changeant de ton. C'est timbré de Paris.

— Oui, monsieur, fit le garçon avec dignité : c'est une lettre qui, en effet, vient de Paris, mais qui vous a été adressee au château de Baradieu.

Gibory poussa un cri de joie triomphante, et, sans songer au simple appareil dont, suivant la poetique expression de Racine, il était revêtu, fit sauter en l'air ses couvertures, bondit dans la chambre aux yeux stupéfaits du garçon, se mit à executer un pas rappelant à la fois la *Tulipe orageuse* et la danse des negres ; puis, sautant au cou de l'honnete serviteur, qui crut que son locataire devenait fou :

— C'est la lettre du directeur ! s'écria-t-il, la lettre d'Isidore Balizelle, le directeur du Théâtre-Dejazet ! Mon Dieu ! que va-t-elle m'apprendre ?

[illegible] était complétement ahuri, et il [illegible] Gibory [illegible] devenu fou !

Ce dernier venait en effet de sauter à bas de son lit, et il parcourait la chambre dans [illegible] *le appareil* désigné ci-dessus.

— Voyons ! voyons ! disait-il, rassemblons nos idées. Il faut partir... à l'instant. Mes malles ! où sont mes malles ? A quelle heure le train ? Où prends-tu la gare ? Réponds.

— [illegible]

— Parle...

— Je dois vous faire observer...

— [illegible]

— Le domestique de M. le marquis.

— Ce cher Baradieu...

— Etait chargé, en meme temps qu'il [illegible] lettre...

— Ce pli.

— De vous prier de la part de son maitre de vouloir bien lui faire l'honneur de vous rendre ce soir au château, où il vous attendrait à souper.

Gibory fit un mouvement.

Il venait de passer une jambe de son pantalon.

Son regard vif et prompt [illegible].

— A souper !... ce soir.... le marquis ? balbutia-t-il... ah ! ah ! c'est différent... Baradieu est un charmant garçon, et je n'ai rien à lui refuser — C'est bien, laisse là ton chocolat.. Je vais aviser, et, s'il me vient d'autres lettres.. ne mets aucune négligence à me les apporter... Va !

Le valet s'inclina et sortit.

VIII

[illegible]

Le soir de ce même jour, dans une petite chambre de cette maison du bord de la Loire où nous avons vu déjà se passer plusieurs scènes de ce récit, Pascal Chauveau, debout, le chapeau sur la tete, prêt à sortir, parcourait d un coup d'œil satisfait un papier qu'il avait évidemment déjà lu plusieurs fois, mais qui paraissait l'interesser de plus en plus.

Ce papier etait une lettre d'une écriture fine et allongee, trahissant une main de femme. A l'angle de la premiere page, on distinguait une couronne surmontant une simple initiale. Cette initiale n'etait ni celle des Chantelys ni celle de Mme de Montdesert.

La lettre ne contenait que quelques lignes.

L homme d'affaires eut un de ces sourires froids et sinistres qui lui étaient habituels quand il voyait s'accentuer la reussite d'un de ses plans ténébreux, et, pliant lentement le billet, il le déposa dans le tiroir d'une petite table, donna un tour de clef et mit la clef dans sa poche.

Puis il sortit.

La nuit venait, et, dix minutes apres, les [illegible] démarche paisible et quasi patriarcale, sonner à la porte de l'hôtel Montdesert, ne se doutaient guère que ce bon bourgeois était tout simplement un des plus dangereux coquins qu'attendait depuis longtemps la cour d'assises, siégeant précisement, par une ironie du hasard, à quelques pas à peine, dans le palais des ducs dont Chauveau venait de frôler les murs, et dont il pouvait voir encore la silhouette se profiler dans la nuit

Chauveau allait chez Mme de Montdesert.

Nous l'avons laisse sortant de chez Baradieu apres l'avoir vivement engagé à faire précisément chez Mme de Montdesert cette visite à laquelle le marquis s'était en effet décidé et de laquelle, suivant les insinuations de Chauveau, pouvait dépendre le salut des Chantelys.

On n'a pu croire un instant que le misérable ait jamais songé à renoncer sérieusement a une affaire qui, pour lui, était en quelque sorte l'œuvre capitale de sa vie Seulement, avec sa longue expérience des hommes et des choses, il avait un côté faible, un défaut de cuirasse : son amour, ou plutôt sa passion paternelle pour sa fille

(*La suite à demain*).

Voir le numéro du 22 juin.

ches n'est point parvenue à les découvrir et les avocats du musée impérial ont protesté en réclamant 2[illegible] mille livres et demandant la saisie de toute la fortune de M. Schliemann. Celui-ci, de son côté, a appelé de la sentence de la Cour d'appel à l'Aréopage qui examinera très-prochainement cette affaire. On est généralement d'avis que l'Aréopage rejettera la demande en cassation du Dr Schliemann et confirmera la sentence rendue par la Cour d'appel.

A propos de l'affaire Schliemann je dois vous dire deux mots de la note que le ministre des Etats-Unis d'Amérique à Athènes a adressée ces jours-ci au gouvernement. On a diversement [illegible] Roi ses précédentes [illegible] voquer dans l'affaire Schliemann la plus stricte impartialité de la justice hellénique et la plus sévère interprétation de la loi. C'est l'opinion contradictoire de deux tribunaux sur la même cause qui a motivé la note de la Légation américaine. D'ailleurs, la note de M. Read est conçue dans les [illegible] critique même indirecte [illegible] bunaux hellènes.

L'intronisation du métropolitain d'Athènes a eu lieu jeudi dernier conformément au programme que le Synode avait publié et cette cérémonie s'est accomplie avec une grande solennité. L'Eglise du Royaume possède maintenant un chef en la personne de Mgr Procopius, prélat âgé de 59 ans, instruit, vertueux, vénéré par le peuple et réunissant toutes les qualités voulues pour occuper ce poste élevé.

La question du rétablissement des légations à l'étranger est définitivement résolue. On dit que le gouvernement a été forcé de prendre cette résolution par le motif qu'aucun gouvernement européen n'a voulu entrer en relations diplomatiques avec les consulats généraux qu'on avait substitués aux légations supprimées. Toutefois il ne s'agit, pour le moment du moins, que du rétablissement des légations de Londres et de St-Pétersbourg. Les titulaires nommés sont M. Valaoriti à la légation de Londres et M. Draïla à celle de St-Pétersbourg. Le gouvernement d'Angleterre ayant agréé la nomination de M. Valaoriti, celui-ci partira dans le courant de cette semaine pour se rendre à son [illegible]

Les titulaires des autres légations, bien qu'ils soient déjà désignés par les journaux, n'ont pas encore été nommés officiellement.

La famille royale continue à séjourner dans sa *villa* de Décélée, où Elle passera l'été. LL. MM. n'iront probablement pas cette année à Corfou.

Les ministres d'Autriche-Hongrie et de France [illegible] quittent [illegible] semaine. Le premier se rend en congé à Vienne et le second, accompagné de sa famille, va faire un voyage d'agrément [illegible]

[illegible] Archéologique d'Athènes [illegible] réunie hier pour procéder à l'élection de [illegible] nouveau président et des membres du Conseil administratif. C'est le professeur M. Philippe Joannu qui [illegible] président pour l'année courante. M. Pindiclis est nommé Vice-Président.

Dans la même séance il a été arrêté qu'après la réunion de la Chambre le Conseil convoquerait les membres de la Société en assemblée extraordinaire afin de délibérer sur les clauses de la convention conclue entre la Prusse et la Grèce et relative aux fouilles à exécuter à Olympie. La Société se propose d'examiner dans tous ses détails cette convention qui a été l'objet [illegible]

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler, avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Hier, à 6 heures du soir, est arrivée dans notre ville, à bord du *Mahroussa*, S. A. la princesse mère du Khédive. Le *Mahroussa*, accompagné du *Gharbié*, a mouillé devant Emirghian.

Husni pacha, ministre de la police, est allé dimanche au Phanar rendre visite au Patriarche œcuménique.

Salim effendi, Directeur général des Télégraphes et Postes, est allé dimanche à Arnaoutkeuï pour rendre visite à M. Simos, ministre de Grèce.

M. Simos était venu la veille à l'administration des Télégraphes pour faire visite à Son Excellence.

Raouf pacha, directeur général, et M. Briol, inspecteur général des ponts et chaussées, sont partis hier de Constantinople pour inspecter les travaux de construction des embranchements destinés à desservir et à relier les stations des chemins de fer de la Turquie d'Europe, dans le vilayet d'Andrinople, où, paraît-il, les travaux sont poussés avec une grande activité.

On écrit de Cos que Mansour pacha, gendre du Khédive, a fait dernièrement une excursion jusqu'à cette île, à bord du yacht vice-royal le *Fayoum*, et que Son Altesse, après avoir passé quelques jours dans cette île, est retournée à Alexandrie.

Le officiers du stationnaire ottoman le *Mossoul* et les autorités de l'île ont reçu Mansour pacha avec tous les honneurs dus à son rang. Avant son départ, Mansour pacha a fait distribuer une somme considérable aux pauvres de l'île et a laissé également des secours pour les écoles et les établissements philanthropiques de Cos.

Le gouvernement impérial vient d'accorder la décoration du Médjidié, [illegible] classe, à M. Constantin Benzi, chef du trafic de l'Agence de la Compagnie Fraissinet. M. Benzi a obtenu cette distinction en récompense des nombreux services qu'il a rendus à l'Etat.

L'amiral sir James Drummond, commandant de l'escadre anglaise de la Méditerranée, mouillée dans la baie de Besika, est arrivé hier dans notre ville à bord de l'*Antelope*.

Nous apprenons qu'il a été résolu, en principe, de continuer les fouilles entreprises précédemment à Hissarlyk par M. Schliemann.

Ces travaux seront exécutés aux frais du gouvernement ottoman, et le directeur du musée impérial des antiques y sera envoyé pour vérifier le plan et constater l'état présent des choses, afin de pouvoir soumettre à S. Exc. Safvet pacha des propositions à cet effet.

L'*Azizié* annullera, dit le *Bassiret*, le contrat d'acquisition du bateau *Hanson* que la Compagnie avait fait venir à Constantinople pour la ligne des îles. Ce bateau qui, d'après les clauses du contrat, devait faire 13 à 14 nœuds par heure, est loin d'être aussi bon marcheur. Les essais qui ont été faits sur ce bâtiment indiquent seulement une vitesse de sept milles par heure.

Nous apprenons le prochain départ pour Londres de deux des navires cuirassés le *Feth-Bulend* et l'*Ieni-Illah* qui ont besoin de subir quelques réparations.

L'une des deux frégates cuirassées, en construction en Angleterre, est terminée et sur le point de partir pour Constantinople. La seconde pourra également prendre la mer dans quelques jours.

La somme recueillie dans le vilayet d'Andrinople en faveur des affamés de l'Anatolie s'élève à P. 244,531. Cette somme est repartie comme il suit: District d'Andrinople P. 102,239; district de Philippopoli P. 24,175; district d'Islimnia P. 29,579; district de Rodosto P. 23,456; district de Gallipoli P. 31,392.

Les encaissements effectués jusqu'à ce jour par le comité des secours de Constantinople s'élèvent d'après la liste officielle, à 2,039,691

Le premier numéro de l'*Union Médicale d'Orient* vient de paraître.

Les personnes compétentes dans les questions que traite ce journal, sont d'accord pour reconnaître que M. le Dr Spagnolo, Directeur de cette feuille périodique, a parfaitement rempli le programme qu'il s'était proposé de suivre, et qui avait obtenu l'approbation générale.

La femme d'un mécanicien au service du chemin de fer de Haïdar-Pacha avait pris mardi passé une barque à l'échelle de Carakeuï, pour se rendre à Haïdar-Pacha. Cette dame n'est arrivée à destination que trois jours après son départ de Galata.

Sa disparition ayant naturellement causé de vives inquiétudes à sa famille, avis avait été donné à la police qui s'était mise aussitôt à sa recherche. Voici quelques détails sur les péripéties de ce long voyage.

Cette dame, accompagnée d'une bonne et chargée de plusieurs effets de ménage, partit mardi, de Galata, sur une embarcation à voile. Elle était arrivée près de la Tour de Léandre lorsque le vent fraîchit et le batelier, ne sachant pas manœuvrer son embarcation, se laissa entraîner par les courants, directement vers la Marmara. Ce n'est qu'à la nuit tombante que les passagers purent prendre terre.

Ils débarquèrent dans un îlot inhabité, désigné du nom de *Khaïrsiz-Ada*. Le batelier réussit à amarrer sa barque, et les trois personnes attendirent le jour.

Le lendemain elles s'abandonnèrent de nouveau aux vagues et vinrent aborder à Cara-Bouroun, sur la côte asiatique. Il était tard et le batelier ainsi que les deux infortunées passagères durent se résigner à passer encore une seconde nuit à la belle étoile, exténuées de fatigue et de faim.

Enfin, le troisième jour, un petit bâtiment chargé de légumes ayant rencontré la barque, la prit à la remorque et l'a amenée à Haïdar-Pacha.

M. J. Weidmann nous écrit pour rectifier le récit que nous avons fait d'une tentative de suicide accomplie par une servante d'hôtel de Tchorlou.

Nous avions dit que cette jeune fille (qui, paraît-il, est une femme de 36 ans), avait été conduite à se jeter dans le Bosphore par le désespoir que lui avait causé son renvoi de la maison où elle travaillait. Nous avions ajouté que ce renvoi avait été occasionné par l'arrivée de la famille du maître de l'hôtel, et que les services de cette femme étant devenus inutiles on l'avait congédiée.

Le fait du renvoi est exact, mais nous nous sommes trompés sur les motifs qui l'avaient rendu nécessaire.

D'après la lettre de M. Weidmann, cette mesure aurait été prise par suite des plaintes que le patron de cette femme aurait été obligé de lui adresser à plusieurs reprises au sujet de sa conduite.

On écrit de Beyrouth:

Le Gouverneur du Liban Rustem pacha est allé la semaine dernière faire une excursion dans le district de Kesrowan, où S. Exc. a rendu visite au Patriarche Maronite résidant à Bkerké. Partout sur son passage, le gouverneur du Liban a été acclamé par la population qui se montre très-satisfaite de l'Administration de Son Excellence. Rustem pacha est ensuite rentré à Beït-Ed-din, siége du gouvernement, et après quelques jours de repos il est reparti pour les districts du sud du Liban.

Nous avons des arrivages continuels de céréales et les prix ont par conséquent sensiblement baissé. Dans quelques jours le produit des nouvelles récoltes commencera à arriver et les prix reprendront leur niveau ordinaire.

La récolte des cocons est sur le point d'être achevée dans la plaine. Elle est satisfaisante et l'on espère que dans le Liban elle sera bonne aussi, cette année. Les prix actuels sont de p. 22 à 24 l'ocque.

Depuis dimanche dernier la corvette française *Le Château-Renaud*, commandant Moyer, est arrivée dans notre port. Elle restera en station dans la rade de Beyrouth.

Le consul général de France à Beyrouth, M. Roustan, est parti en congé pour la France par la voie d'Egypte.

LA PERTE DU «KARS».

Nous ajoutons quelques détails à ceux que nous avons donnés hier sur la perte du *Kars*. Ce sont les naufragés recueillis à bord du *Behera* qui nous les fournissent:

La collision a eu lieu à minuit et demie, à deux milles environ au delà de l'île de Marmara. Tout le monde est d'accord pour affirmer que le *Kars* n'avait pas ses feux de position allumés.

Cependant la nuit était très-claire et le *Behera* avait remarqué d'assez loin le bateau qui descendait en se dirigeant vers lui. Mais les manœuvres opérées de part et d'autre n'ont malheureusement pas permis d'éviter la collision. La proue du *Behera* a fendu la coque du *Kars* et pénétré jusqu'au milieu de ce navire. La cheminée de ce dernier s'est abattue aussitôt en écrasant le second capitaine du bord, nommé Ahmed-Agha. L'eau a immédiatement fait irruption dans le navire, ce qui a occasionné l'explosion de la chaudière. Le 1er mécanicien, Abdi-agha, a eu les jambes brûlées et trois chauffeurs ont été assez gravement blessés par suite de cette explosion.

Le *Behera* s'est dégagé immédiatement et a mis ses embarcations à la mer pour recueillir les naufragés. Mais le sauvetage était excessivement difficile. Le tumulte qui s'est produit à bord des deux bateaux, l'heure avancée de la nuit qui fait que presque tous les passagers ont été surpris pendant leur sommeil, enfin la rapidité avec laquelle le *Kars* s'est englouti, tout a concouru à rendre cette catastrophe complète.

Bien que sur les registres de l'agence il n'y eût que 167 passagers inscrits, ce qui, avec l'équipage du navire, composé de 38 personnes, porterait à 205 le chiffre des individus se trouvant à bord du *Kars*. Tous les renseignements s'accordent pour montrer que les passagers étaient beaucoup plus nombreux, et que le chiffre de 300, l'équipage compris, n'est pas exagéré. Sur ce nombre, le *Behera* n'a pu sauver que 36 personnes, parmi lesquelles le troisième capitaine Nouri Agha, le premier mécanicien, celui qui a eu les jambes brûlées, 3 chauffeurs et 13 matelots. Les autres individus, au nombre de 18, qui ont pu se sauver à bord du *Behera*, sont des passagers, au nombre desquels 4 officiers (il y en avait 15 à bord) et une dame turque, femme de l'un des officiers sauvés. Cette malheureuse femme voyant que ses enfants avaient péri, a tout à fait perdu la raison.

Trente autres dames turques composant le *harem* d'Assym pacha, valy de [illegible] à l'exception d'une esclave qui s'est sauvée sur une épave. Nous n'essaierons pas de retracer les scènes déchirantes, qui se sont passées alors, ni de dépeindre le désespoir des malheureux passagers réveillés en sursaut par cette épouvantable commotion, et se trouvant en face d'une mort inévitable; ce serait une entreprise impossible. On assure que le commandant du *Kars* bien qu'il eût le temps de se sauver n'a pas voulu quitter son navire et que cet officier a préféré périr avec tout son monde.

A la suite d'un télégramme annonçant [illegible] gers avaient été recueillis par un voilier après le départ du *Behera*, et débarqués à Silivrie, l'amirauté a fait partir depuis samedi le *Pechendide* qu'elle a chargé de ramener ces malheureux et de s'enquérir si quelques-uns n'avaient pas pu se sauver sur les côtes voisines.

Ce bateau attendu avec anxiété depuis dimanche n'est arrivé qu'hier dans l'après-midi. Les naufragés ne se trouvaient pas à bord; ils arriveront par le bateau-poste de Silivrie. Leurs récits nous fourniront certainement des détails plus navrants encore sur ce drame affreux.

Nous apprenons au dernier moment que le bateau de Silivrie arrivé hier au soir n'avait à bord aucun naufragé. On en conclut que la nouvelle de l'existence d'une quarantaine de passagers à Silivrie n'était pas fondée et qu'elle a [illegible]

Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à la lettre suivante, ayant nous-même eu plus d'une fois l'occasion de rendre témoignage en faveur du zèle et de l'intelligence avec laquelle Kiamil effendi a rempli de tout temps ses fonctions:

Monsieur le directeur,

Votre correspondant de Smyrne dans sa lettre du 6 de ce mois, insérée dans votre feuille du 10 exprime le vœu de voir le gouvernement jeter les yeux sur notre Tidjaret afin que les affaires importantes qui restent, d'après lui, en suspens obtiennent une solution...

Ne serait-ce pas là un vœu vieux de deux ans, stéréotypé dans toutes les correspondances d'alors, caractérisant une situation qui n'était que trop réelle, et que votre correspondant renouvelle aujourd'hui à tout hasard pour l'acquit de sa conscience?

Ou bien sa religion aurait-elle été réellement surprise?

Toujours est-il que le commerce de Smyrne a été péniblement impressionné du jugement injuste porté sur un tribunal qui depuis qu'il est présidé par l'honorable Achmet Kiamil effendi, c'est-à-dire depuis moins de deux ans, pourrait certainement servir de modèle à tous les tribunaux de l'Empire, surtout en ce qui a trait à la prompte expédition des affaires.

Vous, Monsieur le directeur, qui luttez avec tant d'énergie dans l'intérêt de l'avenir de la Turquie et qui indiquez avec tant d'autorité la voie à suivre pour rendre cet avenir prospère, vous ne voudriez certainement pas que de faux jugements soient répandus au détriment d'un des hommes sur lesquels précisément le gouvernement pourrait compter dans l'application de ses réformes judiciaires, et c'est ce qui nous fait espérer que vous accueillerez avec bienveillance la rectification d'un de ces jugements.

Oui, que le Gouvernement de Sa Majesté jette les yeux sur son Tidjaret de Smyrne, s'il ne l'a déjà fait, et il y verra un spectacle fait pour le consoler; il verra l'ordre régner, la loi respectée, la justice strictement et équitablement rendue, il trouvera le magistrat à qui il a confié les délicates fonctions de Président, toujours à son poste, le premier au travail, prêchant d'exemple et de parole et ne remettant jamais au lendemain ce qu'il peut faire la veille.

Croyez bien, M. le Directeur, que le jour où la magistrature ottomane sera composée d'hommes de la valeur et du mérite de Kiamil effendi, les capitulations n'auront plus leur raison d'être et nous nous unirons alors volontiers à vous pour en demander la suppression.

En attendant Smyrne est heureuse de posséder un fonctionnaire aussi distingué dont la présence la garantit contre le retour d'anciens abus et qui est pour le commerce un gage constant de sécurité pour ses transactions.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Smyrne le 20 juin 1874.

P. ALIOTTY
Juge délégué d'Italie auprès du Divani Tidjaret.

JOHN R. FISHER
Juge délégué anglais auprès du Divani Tidjaret.

PHOCION A. VUCCINA
Juge delégué hellène auprès du Divani Tidjaret.

CANAL DE SUEZ.

Sous la signature de M. Ferd. de Lesseps, on lit ce qui suit, dans le dernier *Bulletin décadaire* de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez:

«La Société des Messageries maritimes a cru devoir publier, dans les annonces du *Figaro*, un «Exposé de la question du tonnage de capacité des navires.»

«Cet exposé n'est qu'un résumé des mémoires, notes et plaidoiries des adversaires de la Compagnie de Suez. On y retrouve les mêmes documents tronqués, les mêmes affirmations inexactes, les mêmes erreurs.

«Le lecteur sera frappé des efforts qu'a faits le rédacteur de cette annonce pour dégager la Société des Messageries de la grave responsabilité qu'elle a encourue.

«Les Messageries signalent, en outre, la publication prochaine d'un «Recueil de documents.»

«La Compagnie de Suez poursuivait des enquêtes, publiait des documents pendant que le litige existait. Les Messageries maritimes, pour entrer en discussion, ont attendu qu'un coup de force eût prétendu trancher le débat.

«Dès que le Recueil annoncé aura paru, le Conseil d'administration verra s'il y a lieu de rétablir la réalité des faits et de compléter les documents publiés.

«Les Messageries maritimes ne réussiront pas à se justifier.

«Il est acquis que, pour augmenter de quelques centimes les revenus de ses actions, cette Société a organisé et conduit à Paris, à Londres et à Constantinople, — malgré l'arrêt solennel des juges de la cour d'appel de Paris et malgré le Gouvernement français qui la subventionne, — une campagne violente contre l'entreprise du Canal de Suez et contre l'influence de la France en Orient.»

Paris, le 8 juin 1874.

«FERD. DE LESSEPS.»

A l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la compagnie du Canal de Suez, le *Globe*, journal des intérêts économiques publie l'article qui suit:

»L'assemblée générale des actionnaires du Canal de Suez a eu lieu le mardi, 2 juin. La salle Valentino était littéralement pleine. Jamais, peut-être, depuis l'organisation de la Société, une assemblée n'avait eu l'importance de cette réunion. Il s'agissait de connaître exactement l'étendue de la violation du contrat de concession consommée en Egypte avec l'aide de la force armée égyptienne. M. Ferdinand de Lesseps devait rendre compte à l'assemblée des faits déplorables qui s'étaient accomplis; faire approuver son attitude et ses résolutions; proposer une détermination pour l'avenir et montrer exactement sur qui devait définitivement tomber la responsabilité matérielle et morale du coup de force dont l'Europe tout entière s'est émue.

«Il s'agissait aussi d'une combinaison financière par laquelle les actions de la Compagnie devaient être allégées des coupons d'intérêt arriérés par une consolidation pure et simple de cette dette.

«Enfin, aux termes des statuts, le Conseil d'administration devait être entièrement renouvelé.

«Telles étaient les questions principales inscrites à l'ordre du jour. Les votes ordinaires sur les comptes, sur la commission de vérification, ainsi qu'une modification proposée de l'article 42 des statuts relatif à l'agence supérieure de la Compagnie en Egypte, devenaient, pour ainsi dire, sans importance devant les grandes questions soulevées, d'un caractère presque politique.

»Du rapport de M. de Lesseps et des documents officiels qu'il a lus, il résulte que la Commission de Constantinople n'avait nullement l'intention d'imposer l'application de ses résolutions à la Compagnie de Suez. Le procès-verbal officiel des délibérations des commissaires donnant le texte des résolutions plus tard imposées par la force, fait précéder ce document d'un «en-tête explicatif.» Cet en-tête appelle ce document: «*Avis pour régler le mode de perception par une transaction.*» C'est lorsque les commissaires eurent quitté Constantinople, que l'ambassadeur d'Angleterre exigea de la Porte Ottomane que le Sultan fît de cet «*avis pour transaction*» une espèce de *sentence* ou condamnation à imposer par la force.

»M. de Lesseps attribue, en outre, formellement, à la Compagnie française des Messageries maritimes, non-seulement l'initiative du conflit, mais encore l'acharnement persévérant avec lequel l'ambassadeur d'Angleterre a poursuivi jusqu'au bout les actionnaires de Suez.

»Nous avouons qu'en entendant cette déclaration de l'honorable M. de Lesseps, nous avons cru à quelque exagération. Mais il nous a suffi de lire le rapport des administrateurs des Messageries maritimes pour y trouver la confirmation absolue de l'accusation formulée. Après avoir détaillé le texte de la sentence du Sultan, l'administrateur des Messageries ajoute: «Nous ne pouvons que nous incliner en votre nom devant cette solution, *dont nous avions les premiers suggéré la pensée.*»

»En énumérant les travaux d'amélioration exécutés pendant l'exercice 1873, M. de Lesseps fait remarquer aux actionnaires que son intention était d'améliorer encore la voie maritime. Mais le Conseil a suspendu tous ces travaux et renoncé, pour l'avenir, «à tout élan de générosité.» L'assemblée a accueilli cette déclaration par de vifs applaudissements. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les travaux d'amélioration prévus l'avaient été sur la demande du gouvernement anglais pour accélérer le transit des grands transports de guerre de 4,500 tonnes.

»L'assemblée a été très-frappée des conséquences du nouveau tarif. Les navires de commerce sont favorisés d'une détaxe d'environ 6 pour 100, tandis que les navires de guerre et les paquebots-poste subventionnés jouissent de détaxes arbitraires «scandaleuses,» allant jusqu'à 40 pour 100. On voit que les gouvernements se sont fait la part du lion. La perte totale *moyenne* est de 10 pour 100.

La question de la consolidation des coupons en retard a été présentée avec une loyauté parfaite, non pas comme une combinaison due à l'initiative du Conseil, mais étudiée et proposée sur la demande d'un très-grand nombre d'actionnaires. Il s'agit de détacher des actions sept coupons arriérés et de les *représenter* en un titre nouveau de 85 francs, remboursable en quarante années et produisant 5 pour 100 d'intérêt. Nous aurons l'occasion d'examiner à fond cette opération, qui nous paraît simple, équitable et avantageuse.

Cependant la proposition a subi, à l'assemblée, l'épreuve d'une discussion.

Quelques actionnaires ont émis des doutes sur l'opportunité et sur la légalité de l'opération. Le Conseil a répondu que le Conseil judiciaire de la compagnie, consulté, a constaté la parfaite légalité de la combinaison. Quant à la question d'opportunité, il s'agissait simplement de savoir si, malgré la charge annuelle à inscrire au budget pour servir l'intérêt et l'amortissement des nouveaux titres représentatifs, les actions étaient assurées d'un intérêt régulier de 5 pour 100. — Des chiffres produits, du trafic acquis il résulte que le service d'un intérêt de 5 pour 100 est certain. Au vote au scrutin qui a eu lieu sur cette question, le Conseil a cru devoir s'abstenir, mais une très-grande majorité a été acquise à la proposition.

ROUMANIE.

Voici les messages qui ont clos la session législative.

AU SÉNAT.

Messieurs les Sénateurs,

Pour la première fois le Sénat est arrivé au terme de son renouvellement périodique, fixé par la Constitution.

Si la stabilité et l'harmonie entre les pouvoirs de l'Etat sont une condition essentielle de la prospérité d'une nation, nous sommes en droit de nous féliciter tous ensemble de ce résultat.

Notre satisfaction est d'autant plus grande que cette législature de quatre ans, qui s'achève aujourd'hui, a été féconde en travaux utiles.

Organisation de l'Eglise, conforme aux traditions du pays et aux saints canons; organisation de l'armée; solution sage des difficultés relatives à la concession primitive du chemin de fer Roman-Varciorova; consolidation de l'ordre dans les finances par la création de ressources nouvelles dans le budget de l'Etat; loi des domaines et de la caisse des pensions de retraite; réforme de l'administration dans le district et la commune par la loi des conseils généraux et par la loi communale; conventions télégraphiques et postales avec les Etats voisins; modification du code pénal et loi sur le régime des prisons; enfin, dans cette dernière session même, si laborieuse, loi relative au raccordement de nos chemins de fer avec le grand réseau de l'Europe; loi des douanes; loi sanitaire et loi réglant le droit de propriété concédé aux colons de la Bessarabie: toutes ces lois, qui consolideront l'administration générale de l'Etat Roumain, seront pour vous, Messieurs, en particulier, un titre à la reconnaissance du pays.

Dans mon message du 23 mai 1871, message qui vous fut communiqué par le même Cabinet qui se trouve aujourd'hui au pouvoir, je vous ai dit la confiance que j'ai en l'avenir de la Roumanie et mon espoir que la nation entière, éclairée par l'expérience après tant d'essais pénibles et fatiguée de luttes stériles, marcherait à pas sûrs, grâce à ses représentants, dans la voie du véritable progrès, par l'ordre et la stabilité. Ma confiance était fondée, mon espoir s'est réalisé.

Je vous exprime donc, Messieurs les Sénateurs, ma souveraine satisfaction et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

La session extraordinaire des Corps législatifs est close.

AUX DÉPUTÉS.

Messieurs les Députés,

Le terme pour lequel vous avez été convoqués en session extraordinaire expire aujourd'hui. Jusqu'à la fin de cette laborieuse session, vous vous êtes occupés des lois économiques et financières que réclamaient les besoins du pays, et vous avez sacrifié vos propres intérêts aux intérêts publics.

La parfaite concorde qui, cette fois encore, a régné entre les pouvoirs de l'Etat, a produit des résultats heureux pour l'avenir de la Roumanie. En effet, par vos votes, et surtout par ceux relatifs au raccordement de nos chemins de fer avec le grand réseau de l'Europe; à la loi douanière; à celle qui concède le droit de propriété aux colons de la Bessarabie, et à la loi sanitaire, un pas immense a été fait par le pays dans la voie du progrès

Je vous exprime donc ma souveraine satisfaction et je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

La session législative extraordinaire des Corps législatifs est close.

CHARLES.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur, *Lascar Catargi*; le ministre des finances, *Pierre Mavrojeny*; le ministre de la guerre, général de division *J. E. Floresco*; le ministre des affaires étrangères *Basile Boéresco*; le ministre de la justice, *Alexandre Lahovary*; le ministre des travaux publics, *George Cantacuzene*; le ministre de l'instruction publique et des cultes, *Titus Majoresco*.

Bucharest, 31 mai 1874.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible]

Lever du soleil	4 h. [illegible]
Coucher »	7 » [illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 » [illegible]
H. à la turque à midi moyen.	4 » 17

8 heures du matin.

Baromètre	761.3
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

[illegible] bles sur l'Archipel et l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PERA

Adresses Signatures Provenances

Mois de Juin.

1 Georgion Calogenopulo [illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

[illegible]

[illegible] dégrés R— sur C. Il est à craindre que cette température [illegible] calos. Toutefois nous espérons qu'une bonne pluie viendra bientôt rafraîchir l'atmosphère.

Les récoltes en céréales sont presque assurées. Sur des données approximatives on évalue la quantité du produit de notre arrondissement à celui de l'année dernière. On présume également que celui de Philippopoli donnera un pareil chiffre. Quant à celui d'Eski-Zaara, et localités environnantes il laisserait à désirer à cause du manque absolu des pluies.

Des avis des lieux de production de l'essence de roses rapportent que les froids et des gelées blanches survenus en avril dernier, ont exercé une influence fâcheuse sur les rosiers, de sorte que le produit sera de beaucoup inférieur à celui de l'année dernière.

La récolte des cocons est assurée. On l'évalue en comprenant tout notre arrondissement en moyenne, à un million d'ocques. C'est vraiment une année exceptionnelle, car depuis plus de quinze ans, que la maladie dite *gatine* exerce ses ravages on n'a eu une si bonne campagne. Les dispositions de nos spéculateurs sont prises. Déjà un grand nombre de locaux ont été arrêtés, des étouffoirs construits et un personnel considérable a été engagé. Mais la grande question qui les préoccupe en ce moment, c'est l'entente avec [illegible] la dîme. Cette année-ci les ordres du gouvernement sont formels pour la perception de la dîme à 12 1/2 0/0, au lieu de 10 comme elle se payait précédemment et toujours par les acheteurs. Il paraîtrait que ce surcroît de droit a effarouché les acheteurs au point qu'ils se sont adressé à leurs autorités respectives, menaçant de ne pas payer le droit. En l'absence de notre gouverneur général qui se trouve en tournée d'inspection à Philippopoli, MM. les Consuls se sont adressés au Defterdar, pour lui notifier la décision de [illegible] ont été tenues au conaq, des discussions orageuses y ont eu lieu sans aucun résultat. Il est de fait que les acheteurs soutiennent ferme leur cause. D'un autre côté, les vendeurs se récrient, vu le prix modique offert pour leurs cocons évalué à 30 0/0 au dessous de celui de l'année dernière. Voilà où en sont les choses, mais à mon avis, je crois qu'on suivra le proverbe qui dit «Chien [illegible]» et que MM. les acheteurs finiront par payer la dîme.

PRESSE ETRANGERE.

Réception à Versailles du Nonce apostolique.

S. Exc. Mgr Meglia, archevêque de Damas, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui en audience publique, à l'Elysée, par le Président de la République, et a remis au Maréchal le bref du saint-père qui l'accrédite en qualité de nonce apostolique.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil; M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et M. le vicomte de Cumont, ministre des cultes et de l'instruction publique, assistaient à l'audience.

S. Exc. Mgr Meglia a adressé au Président le discours suivant:

«M. le Maréchal,

«J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence le bref de notre saint-père le pape, par lequel il a daigné m'accréditer auprès de Votre Excellence en qualité de nonce apostolique.

»Je suis particulièrement chargé, monsieur le Maréchal, de vous renouveler l'expression des sentiments tendres et affectueux dont le cœur paternel du saint-père, même au milieu des épreuves et des amertumes, est rempli pour vous, ainsi que celle des vœux qu'il forme pour le véritable bonheur et pour la prospérité de la grande et noble nation française.

»Heureux et fier d'être appelé à maintenir et resserrer les liens existant entre le gouvernement pontifical et la France, à laquelle je suis si attaché par les bons souvenirs d'une longue résidence antérieure, je ne négligerai rien pour mériter la confiance de Votre Excellence et justifier la haute marque de bienveillance

…viens d'être témoin et de visu je vous en garantis les détails.

Au moment où nous arrivons dans la salle des Pas-Perdus, nous la voyons littéralement peuplée de sergents de ville. Ils étaient presque aussi nombreux que leurs spectateurs. Et à leur façon de porter la moustache en croc et le képi sur l'oreille, à leurs larges épaules, et surtout à l'exquise urbanité de leurs manières, il était facile de s'apercevoir qu'ils appartenaient à ce corps d'élite qui a nom la brigade centrale. Un commissaire de police et un officier de paix, tous deux en uniforme et tous deux décorés, présidaient à ces ébats.

Devant ce luxe inusité de précautions, ce développement menaçant de forces, la foule restait fort calme. Il y avait en somme assez de monde, mais la multiplication des agents en faisait paraître davantage. Dailleurs, le personnel habituel de l'endroit, des journalistes, des hommes d'Etat en disponibilité, des députés causent entre eux, le tout augmenté peut-être d'un certain nombre de curieux, où l'élément bonapartiste dominait à coup sûr. Au demeurant, la tranquillité la plus absolue, interrompue de loin en loin par le cri traditionnel : « Circulez, messieurs, circulez », lequel, à vrai dire, ne présage jamais rien de bon pour une oreille parisienne.

A une heure vingt-cinq précises, c'est-à-dire au moment même de prendre le train, M. Gambetta arrive, comme à son ordinaire, par la rue de Rome appuyé sur le bras de M. Georges Périn. La foule le reçoit aux cris de: « Vive la République ! Vive Gambetta ! » A ce moment, obéissant à un mot d'ordre, la Centrale, ainsi qu'on l'appelle par abréviation, se déploie et se met à charger le bon peuple avec cet entrain, cet enthousiasme et cette furie vraiment française. Notez qu'il n'y avait pas dans tout ceci de quoi fouetter un chat. Sauf les cent ou cent cinquante personnes qui criaient en agitant leurs chapeaux, le reste était calme. A qui donc cela faisait-il de mal, je vous le demande ?

Mais il fallait voir nos agents. Quelle vigueur ! Quels poignets ! C'était admirable ! Ah ! ce sont bien les mêmes que j'ai vus autrefois, aux temps des blouses blanches, dans les charges, devenues légendaires, du boulevard Montmartre, et plus tard aux environs de la place Vendôme, où régnait M. Emile Ollivier…

…mille hommes, mais il lui faut couvrir toute sa ligne depuis Vittoria et Miranda jusqu'au bas Aragon. Il devra compter avec les surprises comme celles d'Hernani. Aussi est-il facile de comprendre qu'il demande trente nouveaux bataillons et de la cavalerie, puisque la lutte menace de se porter dans des plaines.

Saint-Sébastien est délivré de ses préoccupations. La moitié au moins des forces de Ceballos est allée en Navarre, emmenant ses canons. Le général Loma n'a point été satisfait de se voir enlever un bataillon sur trois qu'il avait. Ayant occupé les positions de la route d'Hernani il peut repousser une attaque assez facilement. Ai-je besoin en terminant de vous dire qu'Irun n'a pas été évacué, que don Carlos n'a fait cesser le feu meurtrier sur des maisons remplies de non combattants qu'en apprenant l'arrivée de renforts ; enfin que les pertes de la garnison n'ont pas atteint le dixième des chiffres fantaisistes de nos confrères de la frontière de France.

P. S. — Le capitaine général d'Aragon a eu l'audace de lancer contre les bandes de don Alphonse les deux colonnes Despujols et Delatre. Après un combat de plusieurs heures, les factions réunies de Cucala, Vallès, Legarra et Panera ont été battues. Elles ont laissé sur le terrain beaucoup d'armes, de bagages, 105 morts, 46 prisonniers et plusieurs centaines de blessés. Les fameux zouaves ont été presque décimés. Plusieurs d'entre eux, avec un commandant et des officiers, sont tombés entre les mains des troupes, 18 ont été passés par les armes après un conseil de guerre sommaire. Les carlistes avaient près de huit mille hommes contre deux mille six cents. Leur mouvement de concentration pourrait bien-être empêché par ce désastre. Les bandes se sont repliées en toute hâte vers la province de Tarragone. Concha était encore à Logrono aux dernières nouvelles.

La grève d'Aston-Hall.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Londres, 10 juin.

Les ouvriers des houillères d'Aston-Hall, ne voulant pas accepter une réduction de 15 p. c. dont on leur donnait avis, se sont mis en grève, il y a environ deux mois, et, sur le point d'accepter un arrangement, viennent par leurs prétentions de soulever un incident qui mérite que je laisse de côté pour aujourd'hui les séances de la Chambre des Lords et des Communes où, du reste, ne se discutent que des questions exclusivement anglaises. Les débats sur l'Eglise écossaise, sur la discipline ecclésiastique, sur le conseil de l'Inde intéresseraient, en effet, beaucoup moins vos lecteurs belges que la grève d'Aston-Hall.

Les grévistes, avant de reprendre leurs travaux, ont réclamé l'expulsion de quatre de leurs camarades qui, étant *non-unionistes* et n'ayant pas voulu se joindre au mouvement, avaient seuls continué à travailler dans la mine pendant que les autres chômaient.

Naturellement cette exigence exorbitante a rencontré un refus formel de la part des directeurs de la…

…une rampe d'escaliers formés par des perches et de la terre et qui se développaient au-dessus et autour d'arêtes rocailleuses et sablonneuses se prolongeant en forme de caps et de promontoires jusqu'à la mer de lave noirâtre qui se trouvait au fond.

Là, nous nous arrêtâmes, écoutant avec soin les échos que nous renvoyaient les gorges supérieures quand nous frappions les rochers de nos bâtons.

Nous fîmes alors l'expérience de frapper sur le sol, mais le son produit nous parut si creux et si vide, que nous nous hâtâmes de nous rendre sur un terrain plus solide ; mais le guide nous fit observer que nous aurions à marcher pendant trois ou quatre heures sur une croûte peu épaisse au-dessus du feu et de la lave, ce qu'il nous fut aisé de vérifier, car en avançant nous rencontrâmes des crevasses formées de pierres blanches et jaunâtres que nous ne pouvions toucher, tant elles étaient brûlantes, et d'où s'échappaient des nuages de fumée, et des volumes d'air enflammé et de gaz sulfureux.

La lave, à ce moment, se montrait sous les formes les plus fantastiques. En quelques endroits d'épaisses vagues de lave récente étaient venues se superposer aux vieilles couches, pénétrant dans toutes les crevasses et dans tous les ravins, se répandant sur les faces des rochers en forme de cascades de goudron, et se suspendant en festons pétrifiés et en stalactites le long des fissures laissées ouvertes par le tremblement de terre de 1868.

La lave la plus récente a un lustre métallique à sa surface, tandis que la plus ancienne est noire ou d'un gris épais tel qu'on ne le rencontre pas ailleurs dans le monde.

Nous nous assîmes un instant pour bien examiner cet étrange spectacle, mais nous éprouvâmes bientôt une chaleur qui nous obligea à changer de place. En regardant au fond du trou qui était très-large et tapissé de pierres rouges et brûlantes, nous vîmes le foyer des flammes, et nous entendîmes ce grondement particulier qui caractérise la rage sourde des feux souterrains.

Le guide commença alors à tracer le chemin avec une grande attention, car nous nous trouvions près des bords de la chaudière, et nous marchions sur l'étroite surface des fournaises en ébullition. Enfin, nous arrivâmes au centre même du cratère.

Nous étions sur les bords d'un lac irrégulier d'un feu liquide tout bouillonnant, roulant, se mouvant en roulis d'un bord à l'autre, répandant une chaleur constamment croissante, et lançant de vastes colonnes de fumée.

Le fond des ravins était frangé de flammes et il semblait à tout instant que les rochers allaient se précipiter dans le lac enflammé. La lave qui en formait le rivage ressemblait à du sang, comparée avec les rochers noirâtres qui se trouvaient au-dessus. Une cascade de feu semblait se livrer, au fond du lac, aux ébats les plus étranges : elle bouillonnait, se roulait sur elle-même, laissant échapper des jets de lave ardente, dispersant autour d'elle des rayons enflammés.

Alors elle sembla s'affaisser pour un instant et le lac parut laisser refroidir à la surface une épaisse croûte grise et noirâtre ; mais bientôt il se souleva…

Allemagne.

Posen, 22 juin.

Le gouvernement a nommé plusieurs commissaires pour administrer les diocèses privés de leur pasteur.

Espagne.

Madrid, 22 juin.

Le maréchal Concha, victorieux, marche sur Lerin.

Italie.

Rome, 22 juin.

Des manifestations favorables au Pape ont eu lieu. Les bersagliers ont fait évacuer la place de réunion.

Serbie

Belgrade, 22 juin.

M. Garaschinin est mort.

On assure que l'agent de Roumanie dans notre ville partira incessamment en mission pour le Monténégro.

Grèce.

Athènes, 20 juin, 8 h. 45 m., soir.

Laurium fr. 97.75

Les actions de la société du Laurium sont recherchées et en voie de hausse, sur la nouvelle que la nouvelle convention avec le gouvernement et relative aux modifications à introduire dans l'acte de concession sera signée demain, ou au plus tard, lundi.

COURS DES FONDS.

Londres, le 22 juin.

	Clôture.
Dette Générale	45 9/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 3/4
do 1871	62
do 1872	78 3/4
Consolidés anglais	92 3/4
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 1/16
Nouvel emprunt ottoman	47 3/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 22 juin.

(Ouv. du matin Ptres 50 33 —

Hausse … » 51 9 —…

BANQUE IMPERIALE OTTOMANE.

Les Bureaux de la *Banque Impériale Ottomane* à Galata, et ceux de la *Dette Publique*, à Stamboul, seront fermés jeudi, 25 juin, à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement au trône de S. M. I. le Sultan.

Constantinople, le 22 Juin 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis, sont prévenus qu'une Assemblée Extraordinaire aura lieu, le Mercredi, 22 juillet prochain, à 11 heures du matin, pour prendre en considération les questions qui ont été soulevées à la dernière Assemblée Générale.

D'après l'Art. 11 des statuts l'Assemblée est composée de tous les actionnaires possédant au moins cent actions, lesquelles doivent être déposées au siége de la Société contre récépissé nominatif, quinze jours avant le jour de la réunion.

Constantinople, le 22 juin 1874.

AVIS.

L'Agence de la nouvelle Compagnie Marseillaise de navigation à vapeur Adolphe et Louis Fraissinet et Cie a l'honneur d'informer le public du règlement des avaries communes éprouvées par le paquebot *Junon* par suite de son échouement dans le passage du Pirée.

Les contribuables sont priés de se présenter à l'Agence de la dite Compagnie pour échanger leurs reçus de contribution provisoire contre des reçus de contribution définitive et encaisser la différence entre les deux contributions.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'intérêt 1 pour l'année 1874 (6 % sur Lt. 5 versées) de P. 30. — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siége de la Société rue Zulfarisse N° 1 17. Galata.

Constantinople, le 15 Juin 1874.

…» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

THE
LONDON & ORIENTAL
STEAM TRANSIT
Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.
AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Herbert Haddan, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles…

ANNEE 8me N° 143. — Djemazi-ul-ewel 10 1291. — MERCREDI 24 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
J. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs	30 francs	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etranger	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page ... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page ... 6 » la »
Insertions, corps du journal ... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 23 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Le vote par lequel l'Assemblée de Versailles a déclaré l'urgence, sur la proposition du centre gauche de proclamer la République, ce vote est considéré par les organes monarchiques, comme un triomphe pour les républicains.

Et, malgré les réclamations qui se sont produites depuis ce scrutin, bien qu'on dise que la commission constitutionnelle rejettera la proposition qui lui est soumise, il pourrait bien se faire que le centre droit et le centre gauche s'entendissent pour organiser enfin le septennat.

Dans tous les cas voici comment l'*Indépendance belge* envisage le vote de la séance du 15 :

« Si la République n'est pas encore fondée en France, elle a du moins fait un grand pas vers son établissement, par le vote de l'Assemblée nationale déclarant l'urgence sur la proposition du centre gauche.

» La majorité acquise à la proposition est peu considérable, mais cela importe peu. Il ressort clairement du vote que le maintien du provisoire est désormais impossible, de l'aveu de la majorité de l'Assemblée, et que si celle-ci ne parvient pas à réaliser le programme qu'elle vient de se tracer, il ne lui restera plus qu'à se dissoudre.

» Mais ce qui donne à la manifestation son véritable caractère, outre les développements dans lesquels est entré M. C. Périer au nom de ses amis, ce sont les efforts considérables faits par les droites pour maintenir le *statu quo* ou pour y substituer la forme monarchique. Le général Changarnier a combattu l'urgence en assimilant la proposition de M. Casimir Perier à la proclamation de la *révolution* ; M. de Kerdrel a fait de la chicane parlementaire ; M. Raoul Duval a essayé, mais sans succès, de jeter la division entre le centre gauche qui demande à constituer la république le plus tôt possible et l'extrême gauche qui refuse à l'Assemblée actuelle le pouvoir constituant. Toutes ces tentatives sont restées sans effet. MM. Casimir Périer, Laboulaye, Léon Say ont brillamment répondu à toutes les objections et ont fini par remporter une victoire aussi complete que le comportaient les circonstances.

» Les ministres ne sont pas intervenus dans ces débats, mais ils ont voté contre la proposition. C'est donc malgré tout un échec qu'ils ont subi. »

Le ministère bavarois a présenté la semaine dernière, à la Chambre des Deputés un projet de réforme électorale, dont les bases reposent sur la loi de 1848.

Les changements principaux portent sur les circonscriptions. Ainsi il y aura autant de circonscriptions qu'il y a de députes à nommer. De sorte qu'à l'exception des villes de Munich, d'Augsbourg, de Nuremberg et de Wurzbourg, qui nomment en tous 13 députés, les 125 circonscriptions auront à élire chacune, un seul député.

L'indemnité, par séance, dont jouissent les députés, sera convertie en une indemnité fixe de 1,000 marcs par session.

Le gouvernement prussien poursuit avec une grande vigueur l'application des lois complémentaires ecclésiastiques votées pendant la dernière session.

Il vient de sommer le chapitre métropolitain de Posen de nommer un administrateur au siége archiépiscopal vacant depuis la révocation de Mgr Ledochowski.

« S'il n'est pas obéi à cette sommation, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'administration du diocèse sera confiée à un fonctionnaire de l'Etat. » En meme temps l'autorité a mis sous séquestre les biens et revenus appartenant au siége métropolitain de Posen.

Le *Bulletin des Lois* autrichien a publié un arrêté ministériel qui rend exécutoire le nouveau reglement général pour l'exploitation des chemins de fer. La publication officielle annonce que ce règlement sera en meme temps mis en vigueur en Hongrie.

On sait qu'il a été rédigé de concert avec le gouvernement allemand, de sorte que le nouveau regime embrasse à la fois l'empire d'Allemagne et l'empire Austro-hongrois.

M. Gladstone vient de prononcer à Hawarden, un excellent discours, qui obtient un grand retentissement en Angleterre.

S'adressant à des ouvriers en grève qui avaient voulu obliger quelques-uns de leurs compagnons à imiter leur exemple, le *Leader* du parti libéral s'est prononcé en faveur de l'extension du droit de suffrage aux habitants des campagnes, réforme sur laquelle il avait évité jusqu'à present de s'expliquer et qui effraie encore en Angleterre beaucoup de bons esprits. Mais il a eu meme temps fait observer à ses auditeurs que, s'ils veulent dissiper ces inquiétudes, ils doivent d'abord apprendre à respecter les droits et la liberté d'autrui.

Maintenant qu'il n'est plus au pouvoir M. Gladstone se fait l'apôtre des idées qu'il a repoussées quand il était le chef du cabinet, et dont l'application eut été cause de son maintien à la tête des affaires. C'est la tactique ordinaire des hommes d'Etat.

Un télégramme de Londres, adressé à l'*Indépendance Belge*, semble indiquer que les catholiques, en Angleterre, veulent commencer une campagne contre les lois qui font corps avec le protestantisme.

Sur un ordre reçu de Rome, le cardinal Cullen convoquera, paraît-il, un synode pour examiner les lois qui déclarent illégaux les bulles et rescrits du Pape, les relations des couvents avec l'Etat et les incapacités civiles des jésuites.

Si cette tentative aboutit, nous verrons bientôt commencer en Angleterre, sous une autre forme, la lutte qui est engagée en ce moment en Allemagne.

Les affaires carlistes deviennent de plus en plus mauvaises, s'il faut s'en rapporter aux derniers télégrammes qui nous parviennent. Le maréchal Concha, victorieux, les chasserait de partout.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il y a quelques jours les bandes du pretendant avaient enlevé d'Estella tout leur matériel de guerre, en prevision, sans doute, d'une attaque heureuse du maréchal Concha contre cette position.

Le commandant en chef de l'armée du Nord ne tardera pas à recevoir, si cela n'est pas déjà fait, les renforts qu'il réclame depuis longtemps.

Trente six mille [illegible] sont organisés à Montilla pour aller grossir les rangs de l'armée republicaine. En même temps, le general Zabala a autorisé les généraux à accorder l'amnistie aux carlistes qui offriront de se soumettre.

Cette mesure, jointe à la nouvelle de l'exécution à Durango de deux chefs carlistes dissidents, semble indiquer que des divisions sérieuses commencent à eclater dans l'état-major de don Carlos, et que les plus avisés de ses partisans pourraient bien chercher à faire sans lui leur paix avec le gouvernement.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION.

Le tracé du chemin de fer traverse en quittant Mossoul quelques contreforts escarpes et rocheux de la montagne Mektoub pour gagner ensuite la grande plaine de Hermelis. M. Cernik fait observer qu'à partir de Mossoul on pourrait parfaitement gagner la presqu'île du Diala et Bagdad en suivant l'une ou l'autre rive du Tigre. Ce chemin de fer serait le plus direct et le plus court pour relier Bagdad à Diarbekir, et son execution n'offrirait aucune difficulte. On ne peut neanmoins adopter ce tracé et cela pour plusieurs raisons. Il ne repondrait pas en effet au but d'utilite locale que l'on doit se proposer en creant des voies de communication, puisque sur un parcours d'au moins 400 kilometres, il traverserait des territoires depeuples et incultes. En se dirigeant au contraire à partir de Mossoul vers l'est jusqu'à Erbil pour de là gagner Altin Keupru et Kerkouk au sud-est, on obtient d'excellents resultats, au double point de vue politique et economique. Les populations kurdes seront soumises plus effectivement à l'action et à la surveillance du gouvernement ; les richesses des fertiles vallées qu'elles habitent pourront alors etre exploitees regulierement et fournir en grande quantite des produits agricoles et industriels. Il ne faut pas perdre de vue que l'on ne doit pas borner ce calcul au developpement qu'acquerront les magnifiques contrées situees dans le triangle que forment Mossoul, Erbil et Kerkouk. On doit egalement faire entrer en ligne de compte les avantages qui resulteront de l'adoption de ce trace pour les fertiles contrees qui s'etendent au nord-est vers la frontiere de Perse et qu'arrosent les deux grands cours d'eau designes dans le pays sous les noms de grand et de petit Zarb. En l'etat actuel ces contrées donnent beaucoup de produits, des bois de construction, des noix de galles, des plantes tinctoriales, des cotons etc., qui sont expedies par Keleks. Cette production prendra un developpement rapide et considerable dès qu'on lui aura donne des debouches et des moyens commodes de transport. Il est donc logique de delaisser le projet d'un chemin de fer suivant l'une ou l'autre rive du Tigre pour adopter le tracé qui, s'éloignant du Tigre, à partir de Mossoul, pour se diriger vers l'est, gagnera Erbil et descendra ensuite vers Kerkouk, Deli-Abbas, la montagne Hamrin et et la presqu'île que le Diala et le Tigre forment à proximité de Bagdad.

M. Cernik donne l'enumeration des cours d'eau que le chemin de fer aurait à traverser dans son parcours de Mossoul à Erbil et à Kerkouk. Dans la plaine d'Erbil on trouve le Saïd-Hava que l'on passe à gue pendant les chaleurs et qui devient dans la saison des pluies un gros torrent dont la crue atteint jusqu'à 4 metres de hauteur. M. Cernik estime qu'il faudra pour le franchir un pont de 40 metres.

Puis vient le grand Zarb, riviere qui, malgre son importance n'est ni navigable, ni flottable par la raison qu'elle a à peu pres une pente de 10 ojoo et qu'elle charrie à la grande crue des blocs de pierre. Il faudra jeter un pont sur cette riviere ainsi que sur les nombreux ruisseaux qui sillonnent la plaine de Chemamlis-Erbil. Mais ces ruisseaux etant peu importants et generalement bien encaisses, il suffira pour les franchir de ponts de 10 à 25 kilometres.

On trouve ensuite entre Erbil et Kerkouk le petit Zarb que l'on devrait traverser vers Altin-Keupru. Ainsi que son nom l'indique, cette ville possede un pont sur lequel passent les caravanes venant de toutes les directions. Ce pont qui est en pierres rend de grands services. Il ne sera pas difficile de franchir le petit Zarb qui est peu large et sur lequel naviguent neanmoins les Keleks qui apportent les produits des contrees du nord-est. La pente du petit Zarb n'est que de 8 ojoo et sa profondeur moyenne de 2 metres. Le petit Zarb se jette dans le Tigre au sud-ouest de Kerkouk.

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 17 juin 1874

L'affaire Ste-Croix vient de recevoir un dénoûment conforme aux esperances du parti républicain : on peut même dire que celles-ci ont été dépassées, et que les débats de ce procès, [illegible] [illegible] l'Empire [illegible] défenseurs, ont considérablement servi la cause républicaine légèrement compromise par les violences de langage de M. Gambetta.

M. de Ste-Croix ainsi que je vous l'écrivais est une de ces natures ingrates, sur lesquelles l'éducation et les bons exemples n'ont aucun [illegible]

Envoyé par mesure correctionnelle à la Colonie pénitentiaire de Mettray, [illegible] pour voies de fait contre un supérieur, pourvu d'un conseil judiciaire, il s'est attiré de la part du président du tribunal une assez verte semonce. « La nomination d'un conseil judiciaire, a dit ce magistrat, en vous prouvant l'incapacité où vous etiez de diriger vos propres actes, aurait dû vous interdire à jamais de vous occuper des affaires publiques. »

Toutefois, grâce aux circonstances atténuantes dont ce monsieur a obtenu le bénéfice, la peine de deux années d'emprisonnement a pu être abaissée à six mois, que M. de Ste-Croix devra re personnellement, et 200 d'amende qui seront sans doute payés par le comité de l'appel au peuple.

A propos de ce comité, dont l'existence a été niée par M. Rouher et démontrée par des actes dont l'autorité est au moins égale à celle du vice-empereur, vous savez qu'une instruction judiciaire a été commencée ; ce que vous apprendrez peut-etre avec une certaine surprise, c'est que l'enquête est confiée à deux magistrats qui sont des bonapartistes avérés, et dont on apprendrait sans grand étonnement l'affiliation à cette société.

Seul, leur caractère de magistrat exclut une pareille supposition ; mais leurs tendances bien connues, leurs préférences politiques qui ne sont un mystere pour personne ne leur laisseront peut-etre pas une indépendance complete dans le jugement qu'ils devront prononcer.

Les menées bonapartistes, et les derniers actes qui sont venus en démontrer l'existence et le danger ont provoqué à l'Assemblée nationale une interpellation des plus maladroites, [illegible] sens que faite sans entente prealable, elle devait naturellement donner au Cabinet une occasion de remporter un succes facile, et vous pensez bien que M. de Fourtou ne l'a pas laissé échapper.

Grâce aux divisions qui regnent à la Chambre, celle-ci a voté l'ordre du jour pur et simple à une majorité de cinquante voix. Mais ce qui n'a pas offert au cabinet l'occasion d'une victoire brillante, ça a ete le vote rendu par l'Assemblée sur la proposition d'urgence faite par M. Casimir Périer, touchant l'organisation définitive de la République.

Vous savez quelle [illegible] gauche, elle confiait pour sept ans, jusqu'au 20 novembre 1880, la présidence de la Republique au maréchal de Mac-Mahon, mais cette République devait être definitive, afin de mettre un terme aux incertitudes du pays.

L'urgence a été votee par 315 voix contre 341.

Le ministère, y compris le président du conseil, le général de Cissey, a voté contre l'urgence. [illegible]

Les bonapartistes, et le prince de Joinville, ont voté dans le même sens. MM. Louis Blanc, Quinet et Ledru Rollin, c'est-à-dire le groupe des radicaux bouchés, se sont abstenus, toujours pour cette même raison qu'ils ne veulent pas reconnaître le pouvoir constituant de l'Assemblée, et ces patriarches ne s'aperçoivent pas que c'est eux qui par leur absurde entetement compromettent la cause de la republique et permettent au ministere de vivre à l'abri de divisions dont il profite naturellement.

M. D'Audiffret-Pasquier et ses amis se sont abstenus en général, cependant quelques membres du centre droit ont fourni l'appoint nécessaire à la constitution de l'intime majorité de cinq voix, reduite à une voix par des rectifications ultérieures, qui s'est prononcée pour l'urgence.

Comme correctif l'Assemblée a voté presque aussitôt le renvoi à la commission des lois constitutionnelles, d'une proposition faite par M. Lambert de Ste-Croix, proposition qui tend à l'organisation du septennat sur les bases proposées par M. de Broglie.

Enfin et pour accentuer encore la signification du premier vote, obtenu par le centre gauche après de tres-vives discussions, M. de Larochefoucauld-Bisaccia monte à la tribune au milieu d'un profond silence, et lit une proposition de retablissement de la monarchie en la personne du comte de Chambord.

Cette proposition est rejetée par assis et levé, et M. de Larochefoucauld s'empresse d'adresser au Maréchal Président sa démission d'ambassadeur de France à Londres. Cette démission a été immediatement acceptée.

De tous ces votes, de ces majorités dérisoires et constamment déplacees par l'appoint de cinq ou dix voix qui se portent tantôt à gauche tantôt à droite, il resulte du moins un fait bien évident, c'est que l'Assemblée est impuissante, incapable de fonder quelque chose d'une manière sérieuse, et que le [illegible] dont elle est animée ne peut pas tarder à lui faire commettre le [illegible] qu'elle puisse faire pour le bien du pays, et que la dissolution est impérieusement commandée par les circonstances.

CHRONIQUE.

A l'occasion de l'anniversaire de l'avènement au trône du Sultan, la Turquie *ne paraitra pas demain.*

S. B. Mgr Narses, Patriarche des Armeniens Grégoriens, vient d'etre décoré du grand cordon de l'Ordre Impérial du Medjidie.

Nous croyons savoir que Sadiq pacha a reçu l'ordre de revenir à Constantinople, muni de toutes les pieces se rapportant à sa mission en Europe.

Les projets arretés par Sadiq pacha, en vue de l'amélioration des finances de l'Empire, seront soumis à la haute appréciation du gouvernement impérial.

Dimanche, l'ambassadeur d'Angleterre Sir Henry Elliot et M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie sont alles rendre visite au ministre de Perse Mohsin khan, dans sa residence d'été de Courou-Tchesmé.

On annonce le prochain retour à Constantinople de M. le baron de Heldewier, ministre des Pays-Bas pres le gouvernement de S. M. le Sultan. M. de Heldewier est actuellement en Hollande en vertu d'un conge.

Le comte Barbolani, ministre plénipotentiaire d'Italie, quittera Constantinople dans les premiers jours du mois de juillet, pour aller, en vertu du congé que S. Exc. a obtenu, prendre les eaux en Allemagne.

Pendant l'absence du comte Barbolani, M. le chevalier Cova, premier secrétaire, gérera les affaires de la Légation.

Lundi, le ministre des finances, Youssouf bey, et le premier chambellan du Sultan se sont rendus à la Sublime Porte, où ces dignitaires ont eu une longue entrevue avec le Grand-Vézir.

Le Khédive d'Egypte, voulant donner à Abraham bey, son premier drogman, une nouvelle preuve de sa haute confiance, a bien voulu le nommer son Capoukehaya pres la S. Porte.

Tewfik effendi, ancien chef de bureau au ministere de l'Evkaf, est appelé à l'administration des encaissements du Tresor Impérial.

Le *Moniteur egyptien* contient les nominations et promotions suivantes :

Hasson Rassim Pacha est nommé *mustechar* du ministère de l'intérieur. Son Exc. conserve en meme temps son titre de membre du Conseil privé du Khedive ;

Sabit pacha est nommé ministre de l'instruction publique et de l'Evkaf, S. Exc. remplira en meme temps les fonctions de président de la Cour des comptes et de conseiller privé du Khédive :

Cassim pacha, ministre de la marine, est promu au grade de *Ferik* :

Le Colonel Hilmi bey, aide de camp du Khédive est nommé maitre des cérémonies ;

Murad Hilmi pacha est réintégré dans le poste d'aide de camp de Son Altesse.

Sur la proposition du Chéikh-ul-Islam, S. M. le Sultan vient de conférer les grades suivants aux membres du

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON
DE
LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BARDY

DEUXIEME PARTIE

VIII (suite)

Et cette passion l'aveuglait à un tel point, qu'il en était arrive à se persuader que nul homme au monde ne pouvait passer aupres de Mme de Montdesert sans la voir avec les mêmes yeux que lui, c'est-à-dire sans être fasciné, dompté par elle, sans devenir en quelque sorte son esclave.

Un instant interdit en apprenant de la bouche même de sa fille l'amour ardent qui s'etait empare de Mme de Montdesert, il n'avait pas tardé à se dire qu'au contraire cette circonstance pouvait l'aider au lieu de le desservir.

— Elle l'aime ! avait-il pensé avec cynisme : tant mieux ! Il refuse d'aller la voir : c'est qu'il a peur. Il faut qu'il la voie ; et quand il l'aura vue, quand il aura passe une heure avec elle, je suis bien tranquille ! il aura autre chose à penser qu'à faire de la chevalerie pour les Chantelys.

Et c'est pourquoi il était allé chez Baradieu, et pourquoi, en le quittant, il avait murmuré en lui-même :

— Dans deux jours, je ne le craindrai plus.

Chauveau était à ce point aveugle sur l'irresistible puissance de Mme de Montdesert, qu'à l'heure même où il se rendait chez Baradieu, il venait d'avoir avec Leone, revenu de Paris sur son ordre, la nuit precedente, une entrevue dans laquelle il lui avait donne ses dernieres instructions.

Ces instructions, c'était d'aller chercher la réponse définitive de M. de Chantelys à la proposition que l'on sait.

La rencontre de Leone par Baradieu sur la route du château de Chantelys nous a appris que l'aventurier avait ponctuellement suivi le programme de Chauveau.

Ce fut donc l'esprit satisfait et le corps allegre, convaincu que tout allait pour le mieux, que Chauveau entra chez Mme de Montdésert.

La comtesse, en l'apercevant, fit un mouvement d'impatience aussitôt reprime et dont Chauveau ne parut pas s'apercevoir.

— Eh bien ? s'écria joyeusement l'homme d'affaires apres avoir baisé au front la jeune femme avec cette passion fougueuse qui chez lui remplaçait toutes les autres en les concentrant pour ainsi dire : eh bien ! es-tu contente ? il est venu ?

Mme de Montdesert sourit :

— Oui, repondit-elle, et je vous remercie d'avoir fait ce miracle...

— Un miracle ? s'écria Chauveau avec une raillerie mordante : un miracle ? Allons donc ! C'était simple comme bonjour. Le miracle, c'est toi ! toi seule, ma petite Nana chérie... Vois-tu ! tu as des yeux terribles : tiens ! dans ce moment-ci, on dirait le ciel, et dans d'autres moments, quand tu n'es pas contente, on dirait la mer avec ses tempêtes ! Des yeux comme ça ! ce sont deux gouffres. Oh ! comme tu es belle ! Voyons, conte-moi la visite de ce marquis, pour m'amuser un peu. Il est donc venu ?

— Oui, fit Mme de Montdesert. Ah ! c'est un bien noble cœur !

— C'est entendu : bon ! un noble cœur. C'est tres-bien, ça ! Ça prouve qu'on en a ; et quand on en a et qu'on se trouve cinq minutes sous le regard de ma petite Nathalie, on est reglé. Il est tout à fait fou, n'est-ce pas ?

La jeune femme eut un geste d'impatience.

— Qu'est-ce que tu as ?... poursuivit Chauveau : de la discrétion ? Tu ne veux pas que je te parle de lui ?... Mais tu es heureuse au moins !

— Aussi heureuse que je puis l'être, et c'est à vous que je le dois, répondit Mme de Montdesert avec une effusion sincere et en tendant ses deux mains à Chauveau, qui s'en empara et les dévora de baisers.

— Si tu savais comme c'est bon, ce que tu me dis là ! fit l'homme d'affaires radieux. Ainsi il est pincé ? Tu vois qu'il est quelquefois bon d'avoir un pere.

— Oui, vous êtes bon, murmura distraitement Mme de Montdesert : vous m'aimez, vous !

Elle prononça ces derniers mots si bas, que Chauveau ne put les entendre et surtout en saisir l'accent de douleur profonde.

— Voyons maintenant, reprit l'homme d'affaires en attirant la jeune femme sur ses genoux et en jouant avec une grosse natte de ses cheveux cendres, qu'il baisait par intervalles ; maintenant, causons. Sois tranquille : je ne te retiendrai pas longtemps ; chacun a ses affaires. Te voilà donc heureuse : tu as ce que tu as désiré. Papa Chauveau n'a pas fait une trop mauvaise campagne : et tu en as pour quelque temps, hein ?

Mme de Montdesert rougit, et, par un mouvement de pudeur étrange chez elle — car Chauveau en demeura bouche beante — elle essaya de se degager pour s'éloigner de son père.

— Oh ! oh ! murmura l'homme d'affaires, c'est plus serieux encore que je ne le croyais. Parfait ! je ne demande pas mieux, pourvu que ça ne nous gêne pas ! Ecoute, mon enfant ; il ne me reste plus qu'un mot à te dire, mais c'est un mot serieux : demande-moi, comme par le passé, des robes, des bijoux, des diamants, tout ce que tu voudras, tu auras tout ; mais c'est bien fini pour le Baradieu, hein ? et tu vas nous fiche la paix à son endroit, j'espère ?

— Que voulez-vous dire ? interrogea Mme de Montdesert.

— Oh ! la vilaine, qui veut finasser avec papa ! Voyons, ne sais-tu pas que tu as failli le mettre en travers d'une affaire superbe, à laquelle je songe depuis un siècle, que j'ai preparée avec amour ?

— Ah ! fit-elle distraite et comme absorbee dans une pensee unique.

— Oui, voilà le beau coup que tu allais faire, rien que ça. Heureusement papa Chauveau était là, et il a retabli l'équilibre des choses. Les femmes, vois-tu, ma cherie, il ne faut jamais que ça intervienne dans les affaires serieuses. Car, je te le repete, c'est capital ! et qu'il y en aura des robes et des diamants pour la petite Nana ! Un avenir, quoi !

La jeune femme se taisait. Son regard fixe suivait toujours sa pensee, qui était Baradieu.

— Donc, reprit Chauveau, crois-moi ; n'entre plus dans notre jeu, ma cherie : tu brouillerais les cartes et tu serais la premiere à en souffrir. Car enfin, qu'est-ce que je veux, moi ? Ton bonheur. Si je cours apres des millions, pour qui est-ce ? Pour toi, pour toi seule. Ainsi, c'est dit, tu seras bien sage ?

— Oui, repondit Mme de Montdésert comme sortant d'un rêve, je vous aimerai bien, mais à une condition...

— Laquelle ?

— C'est que désormais vous laisserez les Chantelys tranquilles.

Chauveau [illegible] [illegible], mais la foudre tombee devant lui l'eût moins secoué que cette simple parole de Mme de Montdésert.

— Qu'est-ce que tu dis ? balbutia-t-il comme etourdi.

— Je ne sais pas ce que vous prepariez contre ces gens-là, poursuivit la jeune femme ; mais il parait que vous vouliez leur ruine. Eh bien ! c'est horrible. La famille de Chantelys est digne de tous les respects. Je ne veux pas qu'on la tourmente. Vous voyez, je vous demande une chose bien simple.

Chauveau s'essuya le front.

— Ouais ! fit-il avec inquiétude. Tu trouves cela, toi ?

— Certainement.

— Dis-moi un peu : c'est le petit marquis qui t'a soufflé ce projet magnanime ?

La comtesse frappa du pied avec colère.

— Eh bien ! apres ?... répliqua-t-elle. D'abord, il ne s'agit pas de lui. Ce n'est pas pour lui que vous le ferez, c'est pour moi.

— Es-tu bien sûre ?

— Comment ?

Chauveau prit la jeune femme par la main, et, l'amenant devant la cheminée en pleine lumière :

— Voyons, ma cherie, dit-il d'une voix toujours empreinte d'une tendresse emue, mais où perçait une certaine autorité, Regarde-moi bien en face, là, dans le blanc des yeux. Est-ce que tu vas devenir folle à present ?... Tu aimes Baradieu, n'est-ce pas ?

— Oui !

— Tu veux qu'il t'aime ?

— Ah ! s'écria-t-elle dans une explosion où elle mit tout son cœur.

— Tu veux son amour pour toi seul ? tu ne veux pas de partage, j'espère ?

— Oh ! vous me tuez avec vos suppositions, fit Mme de Montdesert en se tordant les mains. Où voulez-vous en venir ?

— Pauvre Nana ! fit Chauveau ; moi qui croyais avoir une fille intelligente ! Mais tu as donc une taie sur l'œil ? tu ne vois donc rien ?

— Achevez !

— Mais si Baradieu tient tant à tirer d'affaire les Chantelys, c'est qu'il aime leur fille.

— Une fille ?

— Mlle Blanche de Chantelys, parfaitement [illegible], blonde, charmante ! Il l'adore.

Mme de Montdésert pâlit, tressaillit violemment ; et, tendant sa main tremblante vers son père :

— Ah ! vous mentez ! dit-elle d'une voix sourde.

— Allons, bon ! de la colere, parce que je lui dis la verite, fit Chauveau avec bonhomie, mais ravi au fond d'avoir ainsi jeté dans l'âme de la jeune femme un doute mortel aux esperances de Baradieu.

— C'est impossible ! reprit-elle avec [illegible].

— Impossible ?

— Je l'ai vu... je lui ai parlé... et il va venir : je l'attends.

— Tu l'attendras peut-être longtemps, fit Chauveau d'un ton de persiflage.

En ce moment on frappa doucement à la porte, et Dauphine, la femme de chambre de la comtesse, entra.

— Madame, dit-elle, c'est M. le marquis de Baradieu.

— Ah ! vous voyez bien, s'écria Mme de Montdesert en foudroyant Chauveau du regard, vous voyez bien qu'il est venu !

Chauveau s'inclina avec un sourire ironique.

— Je te laisse, repliqua-t-il. C'est un garçon loyal, incapable de mentir, oh ! de ce côté-là, complet ! Tu es prévenue ! Vas-y !

Et il disparut par une petite porte que la femme de chambre, evidemment habituée aux visites de M. Pascal Chauveau, avait déjà ouverte.

Une portiere de tapisserie retomba derriere lui. Mme de Montdesert se trouva seule.

Un instant elle demeura immobile et comme [illegible]. Puis, courant à la porte de l'appartement, elle l'ouvrit avec vivacité, et Baradieu parut.

(*A suivre.*)

Voir le numéro du 23 Juin.

PRESSE ETRANGÈRE.

A Berlin.

On lit dans l'*Etoile belge* :

Berlin, 9 juin.

Tous les bruits d'événements graves qui se préparent en Orient ont pour origine l'absence de faits réels et intéressants.

Les inondations du Mississipi.

On lit dans le *World*, de New-York, du 18 mai :

La Hollande et Atchin.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

La Haye, 8 juin.

Les Bonapartistes.

On écrit au *Sémaphore* :

Versailles, 10 juin.

Les Home rulers et les catholiques irlandais.

On écrit de Londres au *Nord* :

Mois de Juin.

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la Turquie.*)

Damas, le 14 juin 1874.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

REVUE SCIENTIFIQUE.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

DÉPÊCHES et DÉPOT au BUREAU du PÉRA

Affiches Signature Provenance

Mois de Mai

[illegible] par le docteur Manning. Les Anglais [illegible] qu'il leur sera impossible [illegible] la lutte ouverte avec la [illegible] pour en sortir victorieux, il faudra [illegible] la société civile de garanties que le clergé ultramontain dénoncera comme autant [illegible]

Le nouveau Mexique.

Nous trouvons dans le *New-York Times* d'intéressants détails sur le nouveau Mexique; nous en extrayons les passages principaux:

La population actuelle du territoire est estimée d'une manière variable de 110,000 à 135,000 âmes. Dans ce nombre, la population américaine compte pour 8,000 environ; les Indiens (Nayajoes, Apaches, etc.), 15,000; le surplus se compose d'Espagnols.

Le territoire a une étendue de 121,201 milles carrés s'étendant en moyenne sur une longueur de 352 milles du nord au sud, et sur une largeur de 332 milles de l'est à l'ouest. La contrée est formée de plateaux, à un niveau élevé, traversés par une chaîne de montagnes. Les rivières du nouveau Mexique font partie du double système d'eaux qui se déversent l'un du côté de l'Atlantique, l'autre du côté du Pacifique.

Le climat est plus tempéré que celui du Colorado; l'atmosphère y est pure et sèche; excepté dans les latitudes élevées de la partie septentrionale: on y connaît à peine l'hiver. Le pays est extrêmement salubre; la température y est très-égale; la malaria et les maladies épidémiques y sont inconnues. La chaleur la plus élevée, l'année dernière, n'a pas dépassé 88 degrés Farenheit, et le froid n'est pas descendu à plus de 5 degrés au-dessous de zéro; le terme moyen a été de 48 degrés. L'altitude de la vallée du Rio Grande à Santa Fé est de 6,840 pieds; à Albuquerque, elle est de 5,026 pieds, et à el Paso, de 3,800 pieds.

On trouve sur le territoire de nombreuses sources d'eau chaude. Aux sources de Pagosas, sur le San Juan, près des frontières de l'Utah, les eaux sont si chaudes, que les habitants du voisinage s'en servent pour faire cuire en quelques minutes leurs aliments. Les fameuses eaux chaudes, *ojos calientes*, près du fort Mac Rae, sur le Rio Grande, forment plusieurs bassins naturels. Leur température est d'environ 136 degrés Farenheit; les eaux contiennent de la soude, de la chaux, de la magnésie et plusieurs autres éléments chimiques; elles ont une grande réputation dans tout le pays pour leurs propriétés médicales; on leur attribue des cures remarquables de scrofules et de maladies cutanées.

Il existe un groupe de vingt ou trente sources chaudes admirablement situées dans la vallée de Gallines Creek. La température de leurs eaux, qui sont claires comme le cristal, varie de 130 à 140 degrés Farenheit: elles contiennent du carbonate de soude, du carbonate de potasse, de l'hypochlorite de soude.

Le nouveau Mexique présente plus de ressources agricoles que le Colorado; les cours d'eau y sont plus nombreux et les espaces qui n'ont pas besoin d'irrigation, plus étendus. Les céréales, les végétaux et les fruits sont plus que suffisants pour la consommation du pays, qui fournit du blé, de l'orge et du vin aux territoires limitrophes.

L'élève des bestiaux sera probablement toujours la principale industrie du pays. Les plateaux, les vallées, le penchant des collines se couvrent d'une végétation de plantes indigènes qui fournissent d'excellents pâturages pour les moutons et le gros bétail. On y remarque ce qu'on appelle « l'herbe de gama » qui croît rapidement pendant la saison pluvieuse de juillet et août, mûrit au soleil d'automne, sèche sur sa tige et fournit un excellent fourrage pour l'hiver. Beaucoup de Mexicains comptent les têtes de bétail de leurs troupeaux par dizaine, de mille.

Les classes inférieures de la population qui ne sont guère au-dessus de l'esclavage sont employés à la garde des troupeaux moyennant une faible rémunération. Nulle part en Amérique les inégalités sociales ne sont plus marquées que dans cette contrée où il n'y a pas de classes moyennes. On n'y trouve que les riches et les pauvres; les premiers vivant dans l'opulence et plus puissants que les anciens propriétaires d'esclaves des Etats du Sud, les autres ignorants et dégradés, dans une position précaire.

Les laines du nouveau Mexique forment un produit plus important qu'on ne le suppose généralement. Il est certain que les troupeaux dans les parties colonisées du territoire à l'est du Rio grande comptent des millions de têtes de bétail.

Les mines, dans le nouveau Mexique, n'ont pas encore une grande importance, quoique elles [illegible] à devenir aussi productives que celles du Colorado. Les difficultés avec les Indiens et les grandes dépenses que nécessite l'outillage des mines sont le principal obstacle au développement de cette industrie. A mesure que [illegible] d'Américains entreprenants et que les Indiens se retireront dans les cantonnements qui leur sont réservés, on peut s'attendre à voir [illegible] les résultats. On croit que la ville de Santa Fé est bâtie sur un lit d'argent.

Il [illegible] qu'on a extrait du minerai de ce métal, dans les rues de la ville, il y a quelques mois, et qu'on en a tiré 250 dollars par tonne. En 1780 les Espagnols, chassés du territoire par les Indiens, firent avec ceux-ci un traité qui leur permettait d'y rentrer, à la condition de ne pas travailler aux mines. Cet engagement a été exécuté, et jusqu'aux quinze dernières années le travail des mines a été entièrement suspendu; depuis ce temps il a été repris, seulement par intervalle et avec de grands dangers.

Une grande partie de la contrée contient de l'or, de l'argent, du fer et autres métaux. La colonisation du Mexique sera probablement entreprise dès que les moyens d'aborder ce territoire deviendront plus faciles et moins dispendieux. Le pays trouvera de grands éléments de prospérité dans l'établissement de chemins de fer, qui lui assureront des communications avec les Etats voisins.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 23 juin, 9 h. 35 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	47.85
d. Nouvelles...	36.50
Anglo-Bank...	135.50
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	71.75
Pièce de 20 francs...	8.94
Agio...	105.75
Change sur Londres...	111.90
Crédit anstalt...	222.50
National Bank...	993.50
Lloyd...	458.50

A la Bourse tendances très-favorables; hausse sur quelques valeurs à la suite d'ordres d'achats transmis des marchés étrangers

France.

Paris, 23 juin.

Oblig. Roumélie fr. 107.

Les légitimistes, probablement inspirés par le comte de Chambord, appuient sur la nécessité de concilier la monarchie de droit divin avec la monarchie constitutionnelle.

La *Presse*, organe de M. Decazes, répond: « C'est trop tard, l'heure des concessions est passée. »

COURS DES FONDS

LONDRES, le [illegible] juin

Dette Générale...	[illegible]
Emprunt 1865...	— —
do 1869...	53 —
do 1871...	62 1/4
do 1872...	79 1 8
Consolidés anglais...	92 11 16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien...	68 1/8
Nouvel emprunt ottoman	48 1 8

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 23 juin

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	50 25 —
	Hausse...	»	51 — —
	Baisse...	»	50 22 —
	Clôt. du midi...	»	— — —
	Clôt. du soir...	»	51 — —
	Après Bourse...	»	— — —

[illegible] Gén...	L. [illegible]	6 20 —
[illegible] de la Société de change et de valeurs...	»	[illegible] 25
[illegible] Banque de Const...	»	[illegible] 20 —
[illegible] Crédit Austro-Turc	»	— —
[illegible] Crédit Général...	L. T.	[illegible] —
[illegible] Perissi et Cossoudi.	»	3 [illegible] —
[illegible]	»	5 [illegible] —
Société Commerciale Ottomane	»	3 [illegible] —
[illegible]	Fr	92 —
[illegible]	»	25 — —
Obligations des Chemins [illegible]	»	409 1/2 —
» 2e émission...	»	83 — —
Emprunt... 1863..coup.det...	»	327 — —
1865..coup.det...	»	329 — —
1869...	»	268 — —
1872...	»	79 — —
1873...	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 10[illegible] Piastres).

Livre anglaise...	»	11[illegible] —
Pièce de 20 francs...	»	87 25
Impérial russe...	»	89 20
Ducat (Crémitz)...	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)...	»	109 —
Bechlik—(différence)...	»	105 —
Métalique... (id)...	»	105 25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 22 juin.

Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Marseille, paq. à vap. aut. *Risano*, c. Radovich, ayant touché Dardanelles div.
Tenedos, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Burnel, ayant touché Dardanelles lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldich, ayant touché Dardanelles div.
Port Said, paq. à vap. angl. *Byrel Castle*, c. Saterley, ayant touché Dardanelles lest.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Nellie*, c. Sanderson, ayant touché Dardanelles div.
Marmara, paq. à vap. ottom. *Pess[illegible]inde*. Yaya bey, ayant touché Rodosto lest.
Venise, paq. à vap. angl. *A. Strong*, c. Clayton, ayant touché Dardanelles lest.
Malte, paq. à vap. angl. *Rigard*, c. Elwards, ayant touché Gavrion. Tenedos, Dardanelles lest. 32 pas.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki div.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Parker*, c. Blinhom, ayant touché Dardanelles lest.
Siverp ol. paq. à vap. angl. *Malta*, c. Leitch, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles, div. march. 46 pas.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Apollo*, c. Minich, ayant touché Port Said, Jaffa, Caiffa, Beyrouth, Chypres, Rhodes, Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli div. march. 191 pas.
— paq. à vap. egyp. *Mahroussa*, c. Kiamil pacha, ayant touché Rhodes, Cas, Chio et Dardanelles et Gallipoli lest.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Garbié*, c. Kiamil bey, ayant touché lest.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 22 juin

Ibraila, paq. à vap. fr. *Cheliff*, c. Lequiré, div.
Trebizonde, paq. à vap. fr. *Tamise*, c. Genouilliat, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Mirdimir*, c. Marcakoff, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *King Ermin*, c. Wand, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Goldic, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Byrell Castle*, c. Saterley, d.
Artaki, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangueli, d.
Nicolaieff, paq. à vap. angl. *Parker*, c. Blinkhorn, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Magdebourg*, c. Baher, div.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Bohemian*, c. Battes div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Robert Hood*, c. Hunter, d.
— paq. à vap. angl. *Nellie*, c. Sanderson, div.
Odessa paq. à vap. aut. *Risano*, c. Radovich, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 22 juin

New-Port, bk. ital. *Tritone*, c. Tassini, charb.
Patras, bk. hell. *Nea Marta*, c. Calaris, carub.
Messine, br. hell. *Maganielos*, c. Ardomenis, lest.
Aocone, br. angl. *Ceres*, c. Whithy, lest.
Raguse, br. angl. *Fornase*, c. Fonder, lest.
Venise, bk. angl *Spring*, c. Granford, lest.
— bk. angl. *Ann*, c. Richadson, lest.
Alexandrie, bk. angl. *Philo*, c. Gaxford, lest.
Syra, bk. angl. *Hally Bough*, c. Ward, lest.
Gaavesa, bk. angl *Hamphire* c. Laing, lest.
Cardiff, bk. hell. *Sotir*, c. Pittas, lest.
Naples, br. hell. *Anexartitos*, c. Pariotis, lest.
Spezes, br. aut. *Ero*, c. Sepranich, lest.
Gênes, bk. ital. *Alfonso Lamarmora*, c. Cavassa, lest.
Bordeaux, bk. aut. *Elce*, c. Banbilisco, lest.
Livourne bk. ital. *Angiolina*, c. Tancredi, briq.
Tcherdak, br. ottom. *Dervich*, c. Leonidas, lest.
Livourne, bk. ital. *Sofia*, c. Gazzolo, div.

du 21 jiun.

Tchayassi, br. ottom. *Omonia*, c. Mavroudis, ch.
Dikili Tash, br. ottom. *A. Nicolaos* c. Simos, charb.
Enos, br. ottom. *Zoodohos Pigi*, c. Cristodoulis, orge.
Patras, br. hell *Ioannis*, c. Dede i lest.
Genes, bk ital. *Toresa*, c. Fravio, lest.
Tchardak, br. ottom. *Nuri bahri*, c. Logothetis, pier.
Fokes, br. ottom. *Trapuzan*, c. Temel, sel.
Tchayassi, br. ottom. *Belgrade*, c. Theodosson, charb.
Angl. br. angl. *Eleonor*, c. Dixon, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 20 juin.

Palermo, br. hell. *Margaro*, c. Petroyanis, son.
Berdiansca, bk. ital. *Alfonso Lamarmora*, c. Cavassa, l.
Kimi goel. hell *Evanguelistria*, c. Petros, lest.
Azoff, bk. angl. *Fronax*, c. Fuller, lest.
Marianople, bk. angl. *Spring*, c. Grawford, lest.
Taganrok, bk. hell. *Marionga*, c. Cambitchis, les.
Poti, br. rus. *Olga*, c. Eftimiadis, lest.
Azoff, bk. angl *Hampshire*, c. Laing, div.
— br. angl. *Holly Bough*, c. Ward, les.
Marseille, br. hell. *Costandinos*, c. Mchipris, blé.
— br. rus. *Thia Haris*, c. Pavlon, blé.
— br. rus. *Antonieta*, c. Gimeli, blé.
Trieste, br. hell. *Aspassia*, c. Papas, maïs.
— br. hell. *Ipiros*, c. Siscas, maïs.
— br. hell. *A. Haralamos*, c. Dambassis, maïs.
— br. hell. *Eleos Theou*, c. Harguis, m.
Taganrok, br. hell. *Anexartitos*, c. Paiiotis, m.
Odessa, br. hell. *Stamatios*, c. Tcheremis, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 17 juin.

Hell. *Panaya*, c. Barbarigos, maïs, Ibraila p. Naples
Angl. *Georges Batters*, c. Toms, blé, Ibraila p. Naples.
Ital. *San Giovanni Battista*, c. Roca, blé, Berdiansca pour Nice.
Angl. *Babel*, c. Darnell, blé, Ibraila p. Marseille.
Ottom. *Kadem Hair*, c. Ali orges, Ibraila pour Consple
Rus. *Nachimoff*, c. Fortunoff, div. Odessa p. Anvers.
Ital. *Suocero*, c. Schiaffino, c. blé, Berdianska p. Const.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Camenas, blé, m. Ibraila p. Const.
Roum. *Calliopi*, c. Ioannis, blé, Ibraila p. Consple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE

AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que le Coupon d'intérêt 1 pour l'année 1874 (6 °/o sur Lt. 5 versées) de P. 30. — sera payé à partir du 1er Juillet prochain (N.S.) au siége de la Société rue Zulfarisse N° 1 17. Galata.

Constantinople, le 15 Juin 1874.

SOCIÉTÉ OTTOMANE DE CHANGE ET DE VALEURS

AVIS

M.M. les actionnaires de la Société Ottomane de Change et de Valeurs sont prévenus que le coupon de dividende dont la valeur a été fixée par l'Assemblée générale du 25 Avril à p.55 par action sera payé à partir du 1er Juillet au siége même de la Société (Rue Hagi Foti N° 16) où des bordereaux y relatifs sont tenus dès ce jour à la disposition de M M. les actionnaires.

Constantinople, 15 juin 1874.

AVIS **L'Agence de la nouvelle Compagnie Marseillaise de navigation à vapeur Adolphe et Louis Fraissinet et Cie** a l'honneur d'informer le public du règlement des avaries communes éprouvées par le paquebot *Junon* par suite de son échouement dans les parages du Pirée.

Les contribuables sont priés de se présenter à l'Agence de la dite Compagnie pour échanger leurs reçus de contribution provisoire contre des reçus de contribution définitive et encaisser la différence entre les deux contributions.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE L'EMPIRE OTTOMAN

Les Bureaux de la Société Générale de l'Empire Ottoman seront fermés jeudi, 25 courant, à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement au trône de S. M. I. le Sultan.

Constantinople, le 23 Juin 1874.

CRÉDIT GÉNÉRAL OTTOMAN.

Les Bureaux du *Crédit Général Ottoman* seront fermés Jeudi 25 courant, à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement au trône de S. M. I. le Sultan.

Constantinople, le 23 juin 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le Jeudi, 25 courant à l'occasion de la solennité de ce jour.

Constantinople, le 23 juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

12, Yéni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol. 3 medjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol.... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 L. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 26 juin, à 4 heure de l'après-midi.

Dr J. DE CASTRO.

BUYUKDÉRÉ

Maison richement et très-confortablement meublée à louer à Buyukdéré non loin du quai.

S'adresser à la Pharmacie centrale à Buyukdéré.

UNE INSTITUTRICE RUSSE. Connaissant parfaitement le français, l'allemand et le russe, ainsi que la musique de piano, désire avoir une place dans une bonne maison à Constantinople.

S'adresser à Odessa, au Comptoir de M. Hava, rue Elisabeth.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

A VENDRE, un élégant panier avec deux poneys parfaitement dressés. S'adresser aux bureaux du journal.

A LOUER ou A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir mercredi 24 Juin, à 9 heures.

LORD GIORGIO BRAMBER

Drame.

A LOUER un appartement de chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 8[illegible]

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE, Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la Comédie Italienne.

Aujourd'hui Mercredi 24 Juin, à 9 h. du soir.

LA TREMENDA NOTTE

DI

S. GIOVANNI BATTISTA

ovvero

MARGHERITA PUSTERLA.

Drame historique divisé en 6 parties.

Dans l'intermède M. Bosco, exécutera des jeux surprenants de Physique et de prestidigitation.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	[illegible]	1450—1050	100
» » 2e »	»	1230—130[illegible]	»
» » 3e »	»	1100—115[illegible]	»
» Moka	[illegible]	16—17	104
Sucre pilé de Hollande	[illegible]	17—220	103
» » de France	»	—	»
» en pain de 5 kil	»	245—	100
» » 3 et 2 »	»	247—250	100
Poivre.—1re et 2me qualité	[illegible]	10—10 1/2	»
Clous de girofle	»	21—22	100
Encens	[illegible]	220—260	100
Indigo de Bengale, qualité di[illegible]	[illegible]	120—150	»
» de Madras	»	70—80	»
Cochenille	»	41—4[illegible]	104
Pétrole d'Amérique	[illegible]	62—64	100
Bougies stéariques de 8 1/2 [illegible]	»	72—78	»
» » [illegible]	»	104—	»
» » [illegible]	»	112—	»
Vitres assortis	»	20—21	Fr.
Thé Congo	[illegible]	20—25	105
» Pekoe et en fleurs	»	40—120	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	[illegible]	[illegible]5—270	100
Riz [illegible]	[illegible]	8—18 1/2	Fr.
» des Indes	»	165—19[illegible]	100
» d'Égypte	[illegible]	3 1/2—4	120
Esprit de vin [illegible] bis. français et russe.	[illegible]	1 L. T.	
Rhum [illegible]	[illegible]	»	
» [illegible] Trieste	[illegible]	»	
Beurre [illegible]	[illegible]	12 3/4—13 1/2	105
» [illegible]	»	11 1/2—12	»
Suif [illegible]	»	1,2—8	»
» [illegible]	»	8—8 1/2	120
Kaviar [illegible]	»	38—40	»
» [illegible]	»	33—35	»
» [illegible]	»	3 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—212	100
» en barres et cercles	quintal	85—100	106
» masses pour clous	»	130—	»
» plaques assorti..	»	130—160	»
» de Suède	»	145—	»
Cuivre anglais	ocque	16—16 1/4	100
Zinc assorti	100 ocq.	105—100	Fr.
Etain	quintal	080—690	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/4—	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	145—170	»
» en feuilles	»	—	»
Fer blanc MIC	2 caisses	335—34[illegible]	100
Pointes de Paris N. 15/48	50 kil.	22—23	»
Céréales			
[illegible]	[illegible]	43—45	115
» [illegible]	»	45—45 1/2	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	16—47	20
» du Danube	»	41—44	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	36—41	»
» » Rodosto, Andrinople	»	43—44	»
» tendre du Danube	»	35—40	»
» de Roumélie	»	31—3[illegible]	»
Maïs du Danube	»	—	00
» de Poti, Ordou	»	19—20	»
» de Roumélie	»	—	20
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	8 1/2—10 1/[illegible]	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	15—16	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	172—175	100
» 2me »	»	161—166	»
» 3me »	»	151—158	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	142—145	»
» 000	»	1 6—	»
» 00 1/2	»	126—129	»
» 02	»	118—120	»
de Galatz 1re qualité	»	110 142	»
» 2me »	»	130—134	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	[illegible]80—322	120
» 2me »	»	[illegible]45	
Charbons de terre			
			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	35—36	»
» du magasin	»	37—38,0	»
Cardiff du navire	»	40—41	»
» du magasin	»	43—41	»
Liverpool du navire	»	32—38	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	30—31	»
» du magasin	»		»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	[illegible]	105
» mexican 4—8 »	»	[illegible]	»
» long clothes 3—6 »	»	[illegible]	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	[illegible]	»
» » » 8—12 »	»	[illegible]	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	[illegible]	»
» » Water »	»	[illegible]	»
» » Extra 16/24	»	[illegible]	»
» » Water »	»	[illegible]	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7—7 3/4	100
» Georgie, Perse	»	6—6 1/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maitos.	»	7—8	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	6—6 1/2	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	9 1/4—9 1/2	»
» de chèvres (tiftics) Angora etc.	»	38—39	»
» » 2me qualité	»	37 38	»
» » Beybazar. Castamouni	»	35—36	»
» » Van, etc.	»	[illegible]	»
Peaux de moutons secs.	la paire	—	120
» de chèvres »	8—14	1 L. T.	»
» d'agneaux »	la paire	12—18	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	180—220	»
» Perse, Syrie	»	35—65	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	46—65	»
» » percés	»	30—35	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	[illegible]1/4—14 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	[illegible]3—18	»
Gomme Adragante	»	25—34	»
Chanvre d'Anatolie	»	[illegible]1/1—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	75 40—	»
Opium première qualité.	»	390—400	100
» inférieure »	»	380—390	»
Graines de lin	le kilo	30—32	»
(1) Sésames »	l'ocque	4—4 1/2	120
Anis de Chio	»	3—	»
» de Roumélie	»	[illegible]1/2—4 1/2	»
» d'Anatolie	»	3—3 1/2	»
Cumin	»	3—4	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Huile de Métélin et Adramith.	l'ocque	5 1/2—6	»
» de Crète	»	6 6 1/2	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 1/2—7	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1 2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Métélin	»	4 1 2 5 1 2	[illegible]
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	180—200	
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	—	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	
Noisettes de Trébisonde	le quint.	188—19[illegible]	
Noix d'Anatolie	l'ocque	68—70	
Figues de Calamate	le quint.	95—100	
» de Smyrne	»	80—100	
Raisin noir de Tchesmé	»	105—110	
» » Phokes	»	100—105	
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

[illegible], du 17 au 23 juin 1874.

Céréales.— Les blés plus calmes. Les prix n'ont [illegible] qu'une faible variation, [illegible] mandé, et les prix sont faiblement maintenus. Le st[illegible] train d'il y a quinze jours; les acheteurs sont très-[illegible] pirer de la confiance.

Farines.— La position des blés n'est pas faite pour [illegible] farines. [illegible] quotidienne; aussi les ventes de la huitaine sont-el[illegible]

Coloniaux.— Affaires très-animées, surtout en de[illegible] Les arrivages considérables [illegible] sucres, cafés, riz etc. ont été bien mouvementés, la consommation étant revenue [illegible] les métaux ne motivent que des transactions insignifiantes et leurs prix [illegible]

Exportation.— Rien de saillant à renseigner sur [illegible] divers articles d'exportation [illegible] mation est portée sur les opiums, les tiftiks d'Angora, les graines jaunes et les laines [illegible]

[illegible] articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation [illegible] d'importation.

ANNEE 8me Nº 144. | Djemazi-ul-ewel 12 1291. | JEUDI 25 ET VENDREDI 26 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs	30 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etrangers	60	42	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'Imparcial ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 25 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Une évolution singulière s'est produite dans l'esprit des légitimistes. Eclairés, sans doute, par les derniers événements, sentant quelle faute ils ont commise en contribuant à ressusciter l'impérialisme, se rendant enfin compte de ce qu'il adviendrait d'eux si les bonapartistes ressaisissaient le pouvoir, ils s'adressent, à cette heure, aux orléanistes pour les conjurer de consommer l'alliance du droit divin et de la monarchie constitutionnelle.

C'est là une détermination tardive après tout ce qui s'est accompli depuis un an ; après, surtout, le rejet déguisé de la proposition de Larochefoucault-Bisaccia relative à la monarchie. Aussi la *Presse* répond-elle aux feuilles de la droite pure : « C'est trop tard, l'heure des concessions est passée. »

Ce fait démontre, une fois de plus, le trouble des esprits et des partis.

Nous ne croyons pas que l'attitude nouvelle des légitimistes soit inspirée par M. le comte de Chambord, ainsi que le dit le télégraphe, mais elle prouve le désarroi complet de l'Assemblée actuelle.

Quant à la *Presse*, nous ne pourrions dire si elle est l'organe de M. Decazes, et, par consequent, si elle reflète, dans cette circonstance, la pensée de M. le ministre des Affaires etrangères et d'une partie du centre droit; mais ce que nous savons pertinemment, c'est qu'elle est la feuille officieuse de M. le maréchal Mac-Mahon.

Et, à propos de ce journal, ou plutôt de son proprietaire, la commission du budget a demandé des explications relativement à la concession faite à M. Debrousse pour 99 ans de 300,000 hectares de terrain produisant l'alfa et d'un chemin de fer descendant du plateau à la mer.

Le *Courrier de France* dit à ce sujet, que la commission s'est demandée si la loi de 1870 relativement aux concessions de chemins de fer n'était pas applicable en Algérie. D'après cette loi, aucune concession ne peut être faite que par l'Assemblée nationale. On a rappelé le précédent du canal de la Bourne dont la concession avait été donnée par décret. Dans cette affaire, la commission du budget a forcé le gouvernement à transformer le décret en projet de loi.

La majorité de la commission du budget paraît disposée à agir de même en ce qui concerne la concession du chemin de fer de l'Alfa, et elle a chargé M. Peltereau Villeneuve de lui préparer un rapport.

La question des corporations religieuses a été introduite, la semaine dernière, à la Chambre des Communes d'Angleterre par une proposition de M. Newdegate.

Malgré les sympathies qui se sont manifestées dans la Grande-Bretagne pour la politique ecclésiastique du prince de Bismarck, on paraît avoir décidément beaucoup de peine dans ce pays à suivre l'exemple du chancelier allemand.

M. Newdegate est le chef des *ultra-protestants*. Il a demandé que le Parlement invitât le gouvernement à presenter un bill en vertu duquel une commission d'enquête serait nommée pour examiner les abus qu'entraîne l'existence des couvents et des ordres religieux.

Il a démontré que depuis peu de temps le nombre des institutions de ce genre a pris, en Angleterre, des proportions considérables, et à ce propos il a montré comme modèles à suivre les mesures prises par d'autres Etats pour combattre. On aurait dû croire que la motion de M. Newdegate aurait plus de succès que dans les sessions precedentes, et qu'elle rallierait au moins une minorité considérable. Il n'en a rien été. Elle a été repoussée par 237 voix contre 94, et a fourni l'occasion à M. Bowyer de prononcer un discours dans lequel il a attaqué énergiquement les nouvelles lois ecclésiastiques d'Allemagne.

Le Parlement italien sera-t-il prochainement dissout, ou ne le sera-t-il que plus tard ? c'est ce qu'il est impossible de savoir d'une façon précise.

L'*Italie* après avoir été assez affirmative à ce sujet, a modifié quelque peu son langage et s'exprime ainsi :

« Peut-être y aura-t-il une session intermédiaire pour l'expédition de quelques affaires urgentes. En attendant, les députés se hâtent de retourner dans leurs provinces pour soigner leur réélection. Il est à désirer, toutefois, que la nouvelle assemblée législative se rajeunisse par des éléments nouveaux et moins engagés dans les intérêts de coterie. »

Le motif pour lequel le cabinet du Quirinal hésite c'est qu'il craint que, pour la députation des provinces du Midi, l'opposition ne s'accentue et ne devienne plus forte qu'elle ne l'a été dans la dernière session. On assure que l'élément républicain fera tous ses efforts pour avoir un représentant dans le Parlement. Ce parti, dans les Romagnes, s'est déjà fait une place dans les conseils municipaux et provinciaux ; il aspirerait maintenant à entrer de même à la Chambre. Il y aurait eu, dit-on, des conférences à ce sujet entre des républicains bien connus dans les Romagnes, et les chefs les plus marquants du parti mazzinien.

L'abstention aux élections ne serait plus le mot d'ordre des républicains. En confirmation de ces informations, on cite une lettre de Garibaldi, lue à un banquet démocratique, et dans laquelle l'ermite de Caprera recommande à ses amis de prendre une part active à la lutte électorale qui est imminente.

On ne sait pas encore d'une manière bien certaine si les cléricaux renonceront à la pratique de leur maxime : ni élus, ni électeurs. Il y a toujours un double courant dans ce parti. Il est douteux, cette fois, que les abstentionnistes l'emportent.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE BRUXELLES.

Il n'y à plus à en douter, bien que le fait ne soit pas encore officiel, un Congrès international, ayant trait à la paix de l'Europe et à l'amélioration des rapports qui unissent les Etats de l'Occident, aura lieu à Bruxelles, vers le 27 Juillet prochain.

C'est la Russie qui a pris l'initiative de cette proposition, — dont il vient d'être question à la Chambre des Communes d'Angleterre, — et il faut la louer de son initiative humanitaire.

Suivant le *Tagblatt*, de Vienne, voici les points principaux qui seraient signalés, par le prince Gortchakoff, aux diplomates et aux generaux qui seront designés pour se rendre à Bruxelles :

1º Règlement international de la position et du traitement des prisonniers de guerre;

2º Règlement du système des réquisitions militaires conformément aux principes de l'equité;

3º Constatation du principe qu'en cas de guerre la force armée d'un Etat combat seulement la force armée de l'autre Etat, mais qu'il ne considère pas comme ennemi le citoyen paisible qui n'est pas équipé militairement.

Le sentiment universel, en Europe, fonde de grandes espérances sur cette réunion internationale provoquée par Alexandre II.

On se dit, avec raison, que le débat s'élargira de lui-même, et que les membres du Congrès en viendront, par la force des choses, à examiner les grandes questions intéressant la paix générale.

Ce qu'il y a d'incontestable c'est que la démarche de l'Empereur de Russie, en cette circonstance, dénote chez lui un vif désir d'opérer un rapprochement durable entre toutes les puissances étrangères.

Il ne faut certainement pas s'exagérer la portée pacifique que peut avoir le but poursuivi par le Czar. Mais il est également impossible de méconnaître l'importance du projet, mis en avant par un souverain qui jouit, auprès des têtes couronnées, d'une si haute autorité.

Quoi qu'en puissent dire certains journaux allemands, il n'y a aucune similitude à établir entre la proposition actuelle d'Alexandre II et celle faite jadis par Napoléon III.

Autant l'Empereur de Russie inspire de confiance aux autres cours, autant le dernier Bonaparte excitait de méfiance.

Il planait sur ses intentions un vague qui excita, à bon droit, la défiance de l'Angleterre, de l'Autriche et fit échouer l'idée du Congrès de la paix. Mais aujourd'hui l'Austro-Hongrie et la Grande-Bretagne n'ont aucune raison pour décliner l'invitation qui leur a été faite, et il est certain qu'elles se feront représenter.

Cette conduite est tellement dans la logique des choses que la *Tages-Presse* disait il y a quelques jours :

« Ce qui a été heureusement commencé par la visite de l'Empereur François-Joseph à Saint-Pétersbourg est maintenant continué par le voyage de l'empereur Alexandre à Londres. Ce que la Russie, l'Angleterre et l'Autriche veulent, c'est la paix. Toutes les grandes puissances qui poursuivront le même but seront les bienvenues dans l'alliance ; celle qui, n'importe pour quel motif, chercherait à recommencer une nouvelle guerre, s'exposerait à éprouver tous les effets de la puissance de la ligue de la paix. »

Quant à l'Italie elle ne manquera pas au rendez-vous.

Pour savoir à quoi s'en tenir sur ses résolutions, à cet égard, il suffit de lire le passage qui suit d'un récent article de l'*Italie*, c'est-à-dire du journal qui a pour mission d'interpréter la pensée du cabinet du Quirinal.

« Nous qui, pendant un demi-siècle, avons donné tant de soucis aux partisans de la paix et du *statu quo!* nous les anciens révolutionnaires indomptables, nous sommes maintenant le peuple le plus pacifique de l'Europe; c'est que nous avons réalisé la prophétie de Cavour qui disait que l'Italie, constituée en nation, serait un élément d'équilibre et de paix en Europe. »

Et la feuille officieuse ajoute :

« Nous sommes prêts à écouter toutes paroles de paix, et à joindre nos efforts à ceux qui seront faits pour donner au monde la sécurité. »

En présence de ce courant d'opinions comment craindre que le Congrès de Bruxelles ne se réunisse pas.

Est-ce la France, est-ce la Turquie qui refuseront d'y siéger? Poser la question c'est la résoudre.

Il n'y a donc qu'une seule puissance qui puisse voir avec mauvaise humeur le succès des tentatives de l'Empereur de Russie ; cette puissance c'est la Prusse.

Les grands desseins de M. de Bismarck ne sont qu'à moitié accomplis, il lui reste beaucoup à faire ; de plus l'Allemagne possède une armée formidable dont les désirs guerriers ont été développés par les guerres de 1866 et de 1870, et qu'il est bien difficile de ne pas contenter.

Or, il peut sortir de la réunion projetée une grande ligue des puissances contre celle, quelle qu'elle soit, qui serait tentée de troubler la paix. De là le mécontentement manifesté par les organes ministériels de Berlin.

En se rendant à Londres l'Empereur de Russie s'est arrêté à Berlin, il a pu constater qu'il était difficile à une nation aussi puissamment armée, aussi fière de ses triomphes récents, de se retenir sur la pente glissante des conflits, et c'est de là, sans aucun doute, qu'est née la pensée d'un Congrès international.

Quoi qu'il puisse advenir des démarches de la diplomatie russe, il faudra lui savoir gré de ses efforts pour le maintien de la paix.

LETTRE D'ALLEMAGNE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, ce 17 juin 1874.

Si les visites que se font les rois et empereurs [illegible]

L'Empereur [illegible] S. M. lui a faite à [illegible].

Tous les journaux prennent [illegible] nions pour en déduire [illegible] diverses ; je crois très-sincèrement que tous les efforts du Czar, qui joue un rôle prépondérant dans la circonstance, tendent uniquement à maintenir en paix les puissances européennes, et qu'il ne s'est pas proposé d'autre but.

Celui-ci, bien qu'il ne produise aucun de ces coups de théâtre auxquels les populations ne sont pas insensibles, est d'ailleurs le plus noble résultat que puisse rechercher un prince qui commande à un puissant empire, et l'empereur de Russie en se faisant le champion de la paix, aura mérité la reconnaissance des peuples auxquels il aura voulu épargner les maux de la guerre.

Nous connaissons ces funestes entreprises qui coûtent tant de sang et de larmes, nous saignons encore des blessures que nous ont faites nos victoires, nous devons donc apprécier comme elle le mérite la conduite qu'a suivie Alexandre II.

Dans ce moment même où le gouvernement se trouve aux prises avec quelques difficultés d'administration, la politique étrangère ne nous préoccupe pas beaucoup, et nous n'avons aucun intérêt en jeu si j'excepte ce qui se dit au sujet du voyage de M. de Hatzfeld à Madrid.

Toutefois, comme les récits contenus dans les journaux sont manifestement erronés, et que la conclusion de presque tous ces articles est la même, et peut se résumer en quatre mots : « on ne sait rien. » J'aime autant vous confesser mon ignorance à ce propos, et vous dispenser de tous les *racontars* dont vous trouverez la trace dans les feuilles allemandes ou dans les correspondances espagnoles des journaux français.

Mais il est un sujet que nos gazettes ont entrepris de traiter avec force détails, et qui leur fournit des réflexions vraiment étonnantes.

C'est le voyage du Prince de Serbie à Constantinople, et l'entrevue de Bucharest, où le prince Charles et le prince Milan ont montré la plus cordiale entente, qui provoquent toutes ces recherches sur les relations de la S. Porte avec les principautés vassales.

Vous savez mieux que moi ce qu'il peut y avoir de bien ou de mal fondé dans les appréciations de nos journalistes, qui ont inventé cette question je le crois pour se donner la facile satisfaction de la résoudre, et de détourner l'attention publique de nos embarras intérieurs.

Ce n'est pas une petite affaire que fonder l'unité d'une grande nation composée d'éléments aussi divers que ceux dont est formé l'empire d'Allemagne. On peut décréter cette unité d'un trait de plume, mais lorsqu'il faut l'organiser, en faisant la part aux tendances particularistes des Etats de la Confédération, c'est une autre affaire et les difficultés surgissent à chaque instant.

Nous le voyons bien par les discussions qui s'élèvent au sein du Conseil fédéral, où le projet de loi sur le mariage civil a été rejeté.

Non pas que cette institution ait été repoussée en principe... au contraire, mais les dispositions présentées ont donné lieu à des objections assez fortes pour que le projet tel qu'il avait été d'abord conçu ait été repoussé, avec invitation au gouvernement d'y apporter certains amendements avant de le remettre en délibération.

Nos codes aussi sont à refondre, comme notre système de poids et mesures, enfin les lois nouvelles une fois adoptées, le gouvernement se heurte à une difficulté très-grande, il ne trouve pas le personnel nécessaire pour les appliquer.

C'est ce qui arrive maintenant à propos de la nouvelle loi sur la tenue des registres de l'Etat civil. Cette loi doit être mise en vigueur à dater du 1er octobre, et dans la plupart [illegible] le gouvernement ne sait à qui confier les registres. Il vient en dernier lieu de demander aux gouverneurs provinciaux la liste des instituteurs capables de remplir cet office, et, faute de mieux, nos maîtres d'Ecole vont se trouver revêtus d'un caractère nouveau, celui d'officiers de l'Etat civil.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Husny effendi, membre de la commission des perceptions, a été nommé Defterdar du vilayet d'Andrinople;

Suleyman effendi, ex-Defterdar du vilayet du Hedjaz, a été nommé en la même qualité à Castamouni ;

Salim effendi, ci-devant Defterdar du vilayet du Hedjaz, a été nommé en la même qualité à Angora.

Le Sultan, voulant donner à Kémal pacha, ministre des fondations pieuses, un témoignage de Sa haute satisfaction, a daigné lui conférer le grand cordon de l'Ordre Impérial de l'Osmanié.

S. Exc. a eu l'honneur d'être admise avant-hier à présenter ses sentiments de reconnaissance à S. M. pour cette nouvelle marque de bienveillance impériale.

Le lendemain de l'arrivée de la princesse mère du Khédive, le Sultan a envoyé à Emirghian son premier chambellan pour souhaiter la bienvenue à Son Altesse, qui a immédiatement envoyé au palais S. Exc. Khalil Agha, chargé d'exprimer Ses remerciments à Sa Majesté pour cette marque de haute bienveillance.

Parmi les personnages qui forment la suite de la princesse, se trouve Talaat pacha, secrétaire du conseil privé du Khédive.

Le dîner donné hier soir au kiosque Impérial de Beicos était de 140 couverts environ. Le vice-amiral anglais qui se trouve de passage à Constantinople, et son premier aide de camp étaient au nombre des convives.

La cérémonie du *Rikiab* au palais impérial et la réception du corps diplomatique à l'occasion de l'anniversaire de l'avénement du Sultan au trône ont eu lieu hier à 4 heures à la turque.

L'amiral Drummond, commandant de l'escadre anglaise de la Méditerranée, accompagné de deux officiers et du second drogman de l'ambassade anglaise, est allé mardi faire visite à S. A. le Grand-Vezir, à la Sublime Porte.

L'amiral anglais ayant fait remettre sa carte au ministre des affaires étrangères qui se trouvait absent, est ensuite allé au ministère de la guerre pour rendre visite au *caïmakam* de ce département, Abd-ul-Kerim pacha.

La remise de l'église du Saint-Sauveur à la communauté arméno-catholique présidée par Mgr Kupelian, a engagé une députation du clergé hassouniste à se présenter mardi à la Sublime Porte et à remettre une requête relative à cette question à Aarifi pacha, ministre des affaires étrangères.

Nous apprenons que le Khédive vient d'expédier à Constantinople quelques animaux rares destinés au jardin zoologique de S. M. le Sultan.

Chakir effendi, ex-*caïmakam* de Comano, dans le vilayet de Prizren, est nommé gouverneur des Iles des Princes.

Le général de division Mahmoud Pacha, chef de l'Etat-major a été décoré de l'Ordre Impérial de l'*Osmanié* 2me classe.

[illegible] bey, est nommé membre du conseil *Tefsir-Derimie* [illegible].

Avant-hier, le Patriarche œcuménique accompagné d'Anthopoulo effendi, a fait une visite de félicitations à S. A. le Cheikh-ul-Islam.

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

[illegible]

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, 13 juin.

Il y a des *jours caniculaires* pour les choses de l'esprit et de la politique comme pour l'atmosphère et la température. A entendre les clameurs qui s'élèvent, à lire les journaux qui s'écrivent, à suivre les partis qui s'agitent, on se croirait volontiers entré dans ces jours-là, torrides et poussant à l'hydrophobie ! O doux rêves d'apaisement et de reconciliation entre les hommes ! Songes dorés d'un état de fraternité imaginaire, où êtes-vous ? L'audace renaissante des uns amène forcément la colère aux lèvres des autres et le châtiment tombe de la bouche du tribun quand il ne peut plus venir de la plume du poète. Cependant juin, sous le grand soleil, fait bravement épanouir ses roses, le muguet jette au vent son parfum capiteux, et, par ces beaux soirs semés d'étoiles, les Champs-Elysées sont pleins de bruits, de chansons, de lumières et de rires.

On ne saurait vraiment reprocher à la république de chasser le luxe et le plaisir. Un étranger qui entrerait pour la première fois dans Paris par l'Arc-de-Triomphe se demanderait, en apercevant tant d'illuminations sous les arbres verts, quelle fête célèbre la grande ville. Elle n'en célèbre pas d'autre que la fête de l'été. Les guirlandes de tulipes de verres dépolis, semblables à des perles énormes qui brillent le long des allées, sont celles des cafés-concerts où, si l'on n'écoute pas la messe de Verdi, on entend, en humant le frais, les couplets joyeux partir avec les bouchons des limonades. Qu'il y a loin de ces Champs-Elysées tapageurs à ces Champs-Elysées assombris et déserts des nuits du siége ! Mais qui s'avise aujourd'hui de penser encore aux images du siége et quel plaisant projet d'évoquer ces fantômes !

Paris a repris sa livrée. Paris oublie, Paris [illegible], Paris s'amuse, et, dans la chaude exubérance de ces jours ensoleillés de prairial, il ne songe qu'à ressaisir toutes les âcres joies des années passées, à organiser des tombolas aimables où la charité et le *high life* se tendent un *shake hand*, où la grâce donne galamment à un public d'élite la comédie de la bienfaisance, à courir au *grand prix* en toilettes nouvelles, à inventer des renommées de chanteuses inédites et à recommencer avec une sorte de frénésie la vie à grandes guides dont l'Allemand l'avait, il y a trois ans, si brutalement sevré. Il est incorrigible, ce Paris qui rêva, un moment, et de très-bonne foi, devant les heures d'épreuves, le brouet noir du Spartiate et le coin du feu de la famille régénérée. De combien d'années de pénitence devait-on faire suivre les années de folies ! Le carnaval était fini, on n'avait plus d'appétit que pour les Cendres.

Puis, peu à peu, dans ces cendres chaudes, on a retrouvé un charbon mal éteint qui a tout rallumé, et la fête flambe encore et rayonne comme autrefois. Le malheureux Paris a cependant assez brûlé et payé assez cher la carte de ses fantaisies. Bref, *l'ordre moral*, cette pierre philosophale du gouvernement de combat, ne règne encore, à l'heure où nous sommes, ni dans les mœurs privées, ni dans les affaires publiques. Nous en sommes toujours, non plus à nous entretenir dans la nuit, comme disait Gambon, des hommes de 93, ses contemporains, mais à nous entredéchirer et à nous calomnier dans l'ombre. Après tant de révolutions sanglantes et douloureuses, la France attend encore sa part de liberté comme un chien affamé demande un os qu'on lui jette parfois mais pour le lui reprendre aussitôt. Et comme la liberté ne vient pas, elle se rue au plaisir, s'acharnant à paraître gaie si elle ne peut être heureuse.

Mais il s'agit bien de cela, à cette heure où l'émeute semble être redescendue dans la rue et où les bonapartistes paraissent avoir reconstitué cette *Société du Dix décembre* qui, au lendemain de l'élection présidentielle sous la seconde république, parcourait les rues de Paris, armée de ses bâtons. Quoi qu'on fasse, il faut bien aussi mettre le nez à la fenêtre et voir passer les troubles qui semblent décidément l'apanage même du système de l'*ordre moral*. On quitte la plume et l'on se rend à la gare Saint-Lazare. Sous le grand soleil, ce coin de Paris prend, à l'heure où les députés partent pour Versailles, l'aspect d'une ville occupée. Les casques des municipaux et les cuirasses des cavaliers étincellent au-dessus de la foule. Des soldats du 85e de ligne sont rangés dans les rues, l'arme au pied; au bas de l'escalier qui conduit à la salle d'attente où l'on prend ses billets pour Versailles, des agents de police vous demandent où vous vous rendez, en quel lieu de la campagne parisienne il vous plaît d'aller respirer le grand air, et c'est en passant devant une haie de sergents de ville qu'il faut prendre au guichet son *ticket*. On ne songe pas, il est vrai, à se plaindre que l'autorité ait envoyé là ses agents. Il faut bien que les représentants de la loi soient protégés contre les coups de canne des bonapartistes en fureur. Mais on se reporte invinciblement par la pensée aux dernières années, aux années douloureuses où le sol parisien était encore chaud des discordes civiles, et où cependant les députés pouvaient librement et sans courir le danger de l'insulte, se rendre où les appelait leur mandat.

En ce temps-là, pourtant, régnait encore M. Thiers lui-même, le révolutionnaire M. Thiers, l'homme contre lequel tant de calomnies ont été forgées depuis un an. Le *petit bourgeois*, narquois et fin, savait imposer silence aux partis en répétant spirituellement :

— L'avenir est au plus sage !

On sait maintenant quel est ce parti le plus sage et l'opinion publique a été vivement, profondément surexcitée et comme soulevée par les violences de fait et de langage des affidés de l'empire. Quoi ! le député qui émettra son opinion, quelle qu'elle soit, à la tribune, dépendra de la colère et de la brutalité du premier venu qui l'attendra au sortir du Parlement, supposez qu'une pareille agression ait atteint un député de la droite ou M. Rouher descendant de son wagon. De quelles vociférations la presse bonapartiste n'eût-elle pas poursuivi l'homme capable de se livrer à une pareille violence ?

Eh bien, cet agresseur, elle l'excuse, que dis-je, on le vante, on répète qu'il est *gentilhomme* et on écrirait volontiers qu'il a bien le droit, de par ses ancêtres, de bâtonner un peu les vilains.

Et quand l'homme qu'on atteint est un législateur descendant de la tribune, l'acte est plus coupable encore et fait monter la colère au cerveau de tous. C'était bien l'expression qu'on lisait clairement dans les yeux de la foule. Le public est indigné et j'entends ici le public le plus calme, le moins ami des révolutions et du désordre, la bourgeoisie, les marchands, les indifférents d'hier. A mon avis, les bonapartistes intelligents doivent amèrement se repentir de tout ce tapage. Ils sont terriblement desservis par les violents de leur parti. Cette déplorable affaire a produit l'effet d'une pile électrique. L'esprit public s'est tout à coup réveillé en sursaut. Il a vu reparaître, avec tout son cortége affreux, le régime tombé dont il oubliait peu à peu les lugubres effets. Chaque jour cicatrisait la plaie cependant si profonde ; un nouveau coup reçu a brusquement rendu toute son acuité à l'éternelle douleur.

C'était le 22 mai 1872 que M. d'Audiffret-Pasquier prononçait ce discours. A ce moment, les bonapartistes, écrasés par les applaudissements de l'Assemblée, baissaient la tête. Maintenant, ils la relèvent hardiment, mais ils la relèvent trop tôt. Il ne sortira de tous ces scandales rien de bon pour personne excepté pour la république. Les gens qui se vantaient un jour d'être prêts à se *jeter dans les maquis* essaient de provoquer, dans Paris, le désordre d'où pourrait sortir la guerre civile. Ils n'y réussiront pas. L'opinion publique tout entière blâme ces coupables excès et ces scandales qui ne peuvent être utiles qu'à un seul parti, celui qui guette encore la France comme il guetterait une proie, et qui, l'ayant compromise et amoindrie, voudrait s'en emparer de nouveau pour la perdre à jamais.

Une chose domine malheureusement toutes ces scènes attristantes, c'est l'évident désordre, l'anarchie sinistre où en sont aujourd'hui les esprits. Chacun de nous éprouve comme un écœurement. Tout ce qui se succède de débilitants spectacles, tout ce qu'on entend de révoltantes provocations, tout ce qu'on prévoit de désolations nouvelles est bien fait pour vous gonfler d'amertume.

Je me demande ce que les étrangers doivent penser de cet état de fièvre. Ils n'ont pas à craindre, du moins, que cette émotion bien justifiée, dégénère en émeute. Pour faire une émeute, il faut un parti puissant et le bonapartisme à Paris est l'infime minorité. Quelques jeunes gens pourront bien, le bouquet de violettes à la boutonnière, provoquer autour d'eux quelques colères et pousser des cris empruntés à la trop célèbre comédie de M. Sardou, mais tout se réduira à de telles équipées, et Paris n'offrira aucun danger à ceux qui, cet été, veulent le visiter.

Car on en est là, à se demander si les scandales de la gare Saint-Lazare ne vont point porter à ce commerce parisien, déjà fort éprouvé, un tort considérable. Chaque accès de fièvre semblable se solde pour la ville par une perte sèche. Les articles de journaux qui poussent à la haine des citoyens les uns contre les autres peuvent bien, par hasard, se vendre à un nombre considérable d'exemplaires dans les kiosques, mais ils déterminent une panique soudaine dans cette population exotique flottante qui vient jouir du luxe de Paris et développer ce luxe même.

Est-ce là le résultat que les césariens ont voulu atteindre ? En ce cas, ils ont réussi. O les plaisants amis de l'ordre et les beaux professeurs d'autorité !

Il y a deux ans, un homme pour lequel les écrivains impérialistes n'ont pas eu assez d'outrages, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, montait à la tribune et, dans une harangue éloquente, qui restera son titre de gloire, il demandait à *Varus* compte de ses legions :

— Rendez-nous la gloire de nos pères ! s'écriait-il avec l'amertume indignée d'un patriote. Rendez-nous nos provinces !

Et l'Assemblée redoublait d'applaudissements, tandis que le duc continuait :

— Vous avez fait pis encore, vous nous avez légué (ce qu'on a bien de la peine à réparer) la démoralisation.

Parlant ensuite de M. Thiers et de l'attitude de l'illustre homme d'Etat, M. le duc d'Audiffret-Pasquier rappelait la page capitale de la vie de ce grand Français s'opposant à une déclaration de guerre qui allait entraîner la ruine de la France :

— Il vous a combattus au moment de l'expédition du Mexique ; lui seul, il a eu le courage de le faire et souvenez-vous donc qu'à ce moment vous faisiez entourer sa maison pour faire parvenir jusqu'à lui les huées et les sifflets. La Commune a parachevé votre œuvre : elle l'a profanée, elle l'a détruite cette maison, mais c'est vous qui aviez commencé !

(*Indépendance belge*).

[illegible]

jours amusant à voir. Ce personnage gourmand, espiègle, gamin, vantard et poltron, qui applique, par derrière, de si belles volées de coups à Cassandre, qui joue les plus mauvais tours à Colin ou à Léandre et provoque les colères de Colombine, fait rire irrésistiblement lorsqu'il vient inopportunément mettre son masque blafard au milieu des situations généralement peu compliquées de la pièce.

M. Rigot est un Pierrot fort amusant dont la verve et les saillies expliquent le succès.

Les représentations de chaque soir, composées de saynètes par M. et Mme. Berland, de petites pièces par la troupe italienne, de danses par la famille West et les charmantes sœurs Gilli, de chansonnettes par M. Rigot et Mlle Léonie Michelin, une nouvelle et bonne acquisition pour la *Concordia*, répondent à merveille aux goûts du public qui n'est pas astreint à arriver à heure fixe, à soutenir son attention pour comprendre une intrigue compliquée, et n'a pas besoin d'assister à une farce italienne pour applaudir une chansonnette ou regarder un pas-de-deux.

—

On écrit de Varna que la foire commerciale annuelle de Pazardjik, qui s'ouvre ordinairement le 5 juin, a été tenue cette année comme d'ordinaire au milieu d'une grande affluence de monde, évaluée à dix mille personnes environ.

haut les dangers du provisoire, ne se laisseront pas détourner d'en sortir par la perte de leurs espérances. (Mouvements divers.)

L'Assemblée nationale a rendu de grands services à la France ; il lui reste une grande tâche à accomplir et elle le fera. Elle ne voudra pas se séparer en laissant l'avenir livré à l'inconnu. Rien ne favoriserait plus les propagandes malsaines, rien ne rendrait plus redoutables les élections prochaines que de justifier le reproche qu'on nous adresse d'être, par nos divisions, rendus incapables de faire un gouvernement.

Il suffit, pour écarter ces périls, que l'amour du pays réunisse dans une action commune tous ceux, libéraux de diverses écoles, monarchistes, républicains conservateurs ou démocrates, que réunit dans un sentiment commun l'égale aversion et l'égal dédain pour le césarisme et pour la démagogie. (Très-bien ! à gauche.)

Aux yeux de ceux qu'effraye la république, ne serait-ce pas une garantie que d'avoir mis pour sept ans à sa tête un président choisi par eux, accepté de tous ? Pourquoi douter de l'efficacité d'une république faite dans de telles conditions, reconnue, affirmée, lorsque, précaire et contestée, mais dirigée par un chef illustre, elle a permis à la France des prodiges pour se libérer de l'étreinte étrangère... (Rumeurs à droite), et pour sortir victorieuse d'une guerre civile terrible, où plus d'un trône aurait péri. (Très-bien ! et applaudissements à gauche et au centre gauche.)

En proposant, messieurs, d'inscrire dans la Constitution future la clause de révision...

M. le marquis de Plœuc. — De la forme du gouvernement.

M. Casimir Périer. ... et conservant à cette clause le caractère et la portée que lui ont donnés et l'Assemblée constituante de 1848 et l'Assemblée législative de 1851, en demandant que le droit de révision ne soit soumis à d'autres restrictions que celles des formes et des délais qui, sans en diminuer l'étendue, empêche qu'il ne se transforme en un moyen d'agitation perpétuelle, nous croyons avoir concilié tout ce que veulent la sincérité et le respect d'autrui avec tout ce qu'exige la souveraineté nationale. (Très-bien ! à gauche.)

Nous avons rempli le devoir de vous dire brièvement notre pensée sur le fond même de nos propositions ; nous vous demandons en ce moment de déclarer que l'examen n'en peut être différé. Vous ne le refuserez pas ; vous ne voudrez pas paraître dire que rien ne presse et que la France peut attendre encore.

Veuillez me permettre, messieurs, avant de quitter cette tribune, d'invoquer le secours d'une voix éloquente, et veuillez écouter les conseils patriotiques que M. de Tocqueville...

A droite. — Lequel ? lequel ? (Murmures à gauche.)

M. Casimir Périer... que M. de Tocqueville donnait à l'Assemblée législative de 1851 en présentant, dans des circonstances pleines de frappantes analogies avec celles où nous nous trouvons, son rapport sur la révision de la Constitution :

« Vous êtes, messieurs, à une de ces époques solennelles et heureusement bien rares dans la vie des nations où une Assemblée qui approche du terme de son pouvoir, mais qui est encore maîtresse d'elle-même et de l'avenir, tient dans ses mains les destinées de tout un peuple, et peut d'un mot les faire pencher, peut-être irrévocablement, d'un côté ou de l'autre.

» Quelle que soit votre résolution, nous pouvons être assurés d'avance qu'une grande partie des maux qui adviendront pendant bien longtemps dans ce pays nous seront justement attribués.

» Nous serons approuvés, messieurs, ou blâmés, non-seulement par ceux qui attendent aujourd'hui avec anxiété ce que nous allons faire, mais par la génération qui suivra ceux-là.

» En présence d'une responsabilité si terrible et si longue, chacun oubliera sans doute ses intérêts particuliers, ses passions du moment, ses rivalités, ses haines, ses amitiés même, pour ne songer qu'au pays et à l'histoire. » (Rumeurs à droite. — Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Vous savez, messieurs, ce que l'Assemblée législative a coûté à la France en ne suivant pas ces conseils. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

Les Akkas.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Rome, 9 juin.

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, dans les gazettes d'Italie, en général, et dans celles de Rome, en particulier, des deux pygmés qui ont été envoyés par le vice-roi d'Egypte au roi d'Italie qui, à son tour, en a fait cadeau à la Société géographique italienne pour qu'elle leur donne l'éducation qu'ils sont susceptibles de recevoir tout en faisant sur eux les études qui peuvent être utiles à la science.

On trouve dans les auteurs anciens des notions très-vagues sur les pygmées. Homère, Hérodote, Aristote, Pomponius, ont signalé l'existence de tribus de nains dans les régions presque inexplorées du Nil, en Arabie et dans les Indes, mais aucune notion exacte n'avait été donnée jusqu'à présent sur leur caractère ethnographique. Il va sans dire que ces pygmées n'ont rien à voir avec les nains qui habitent les régions arctiques, tels que les Lapons et les Esquimaux. Ils n'en servent pas moins à établir, d'une façon positive, l'existence réelle d'une race d'hommicules, qui n'existaient jusqu'à présent, dans le domaine de la science, qu'à l'état légendaire et surtout fort hypothétique, et qui n'étaient guère cités scientifiquement que dans la géographie des Arabes, qui prétendaient connaître le *fleuve des Pygmées*. Ce fleuve serait, d'après les derniers explorateurs italiens, le Sobat, un affluent du Nil dans l'Afrique centrale.

Les deux pygmées en question ont été trouvés par le voyageur Miani, dans le Monbuttu, et appartiendraient à la tribu des Akkas, vivant à l'ouest du lac Albert et au sud-est du pays du Monbuttu, entre le premier et le deuxième degré de latitude environ. D'après Schweinfurt, cette étrange peuplade s'étendrait le long de la ligne équatoriale, sur presque toute la largeur de l'Afrique.

Le même Schweinfurt avait pris un de ces Akka, âgé de seize ans, et haut de 1m25, mais il mourut de la dyssenterie, aux environs de Berber, dans la haute Egypte.

Les Akkas, malgré l'exiguité de leurs formes et les petites dimensions de leur stature, sont énergiques et courageux. Ils se servent avec beaucoup d'habileté des armes ordinaires du sauvage. Ils chassent même, et avec beaucoup de succès, le buffle et l'éléphant.

Les deux Akkas qui forment depuis plusieurs semaines l'objet de la curiosité des Romains sont âgés, selon toute apparence, l'un de 10 et l'autre de 13 ans. Le premier est haut de 1m02, le second de 1m15. Le célèbre Miani a imposé le nom de *Thibaut* à l'aîné, pour honorer la mémoire du regretté M. Thibaut, son ami, consul de France à Khartoum ; quant au cadet, on a voulu lui donner un nom plus compréhensible sous les latitudes africaines et il répond à l'appellation de *Chair-Allah* (Bien de Dieu).

J'ai pu voir, ce matin, ces curieux individus. Ils ont une physionomie relativement intelligente et il serait difficile de les considérer avec les adeptes de Darwin comme un chaînon entre l'homme et la race simienne, ainsi qu'on le disait tout d'abord. Les yeux sont très-expressifs, le crâne est très-développé, l'ensemble du visage dénote une certaine force intellectuelle. Ils ont cependant le nez fortement écrasé, et l'abdomen très-proéminent. Leur taille est creusée comme la nôtre et ne forme nullement avec le dos une ligne arrondie comme celle du gorille.

Le professeur Antinori, qui les a longuement observés, a déjà pu recueillir quelques indices sur leur caractère. Ils sont, d'après lui, curieux, observateurs et reconnaissants. Ils ne souffrent pas volontiers qu'on les regarde avec indiscrétion et encore moins qu'on les touche ; ce sentiment de la pudeur est très-développé chez eux.

Voici, du reste, deux anecdotes qui vous donneront une idée de leur caractère. Le lendemain du jour où ils avaient été présentés au Roi, on eut toutes les peines du monde à les décider à se laisser présenter à la princesse Marguerite. Ils s'étaient fâchés tout rouge, parce que, la veille, le Roi avait donné au sergent Hussein, de l'armée égyptienne, qui les a accompagnés, une montre, un pistolet et un beau rouleau de pièces d'or, tandis qu'il ne leur avait accordé, à eux, que quelques caresses. Cela indique évidemment qu'il y a, en eux, comme un vif sentiment de dignité et de jalousie.

Quant au second trait, il est plus caractéristique et il rappelle de plus près les mœurs africaines. Ils venaient d'assister à une représentation de je ne sais plus quel théâtre, la foule se pressait autour d'eux pour les voir en passant. Une jeune dame, digne fille d'Ève, plus curieuse que les autres, s'étant approchée et penchée trop indiscrètement sur le plus jeune des deux, celui-ci lui allongea, sans façon, le plus charmant soufflet que jamais la main d'un barbare ait appliqué sur la joue d'une jolie femme.

Il reste, comme vous voyez, beaucoup à faire pour façonner ces deux êtres-là à la politesse européenne. La nature et la Société géographique aidant, le temps ne tardera pas à venir où nos deux Africains seront plus sensibles à la curiosité et à l'empressement du beau sexe.

Le système d'éducation qu'il s'agit de leur donner a failli devenir une question d'Etat. Il avait été d'abord décidé de les confier aux mains des professeurs de l'école asiatique de Naples, spécialement fondée pour l'éducation des missionnaires.

Cela aurait pu nous procurer le plaisir de voir, plus tard, un Pygmée évêque. Mais, tout bien réfléchi, on a vu qu'il valait mieux soustraire Thibaut et Chair-Allah aux ennuis de la théologie et de leur donner, pour le moment, une éducation mondaine. M. Erizzo-Miniscalchi, de la Société géographique, les gardera provisoirement dans sa villa, sur le lac Majeur. On commencera par leur apprendre la langue italienne dont ils savent déjà quelques mots.

Pour le moment, les Akkas parlent encore leur langue, sur laquelle on n'a aucune notion précise, si ce n'est qu'elle n'a aucune espèce d'analogie avec la langue arabe. Le sergent égyptien qui les accompagne comprend à peine quelques mots de leur argot, et il interprète leurs gestes bien plus que leurs paroles.

VARIÉTÉS.

Causerie Parisienne.

Nous venons de parcourir un document bien curieux. C'est le catalogue complet des publications de la rue pendant le siége et la Commune. Rien n'est amusant comme ces petits côtés de l'histoire auxquels on fait à peine attention quand ils nous passent sous les yeux ; mais qui, colligés et réunis en faisceau, deviennent pour l'avenir une source inépuisable de faits caractéristiques et d'observations précieuses.

On sait combien, dans les temps de troubles et de malheurs, les esprits surexcités se sentent portés aux plus singulières manifestations individuelles. Tous les cerveaux dévoyés ou affolés par le spectacle troublant des hallucinations populaires — et Dieu sait combien Paris en comptait dans son sein pendant ces jours de malheur de 1870 et de 1871 — voulaient peser du poids de leurs convictions personnelles, de leurs illusions, de leurs colères, de leurs terreurs, de leurs haines, sur les délibérations de ceux qui gouvernaient alors, ou sur les incertitudes de l'esprit public.

Toutes ces folies passagères, tous ces phénomènes psychologiques sur lesquels l'ennemi comptait si bien pour calculer à quelques heures près le moment fatal de notre chute, se sont traduits pendant six longs mois, par des centaines de plaquettes, de placards, de brochures qui trouvaient chacun leurs lecteurs et leurs adhérents parmi ces quinze cent mille reclus du blocus avides d'une parole d'espérance ou d'un cri de vengeance.

M. Firmin Maillard a fait acte d'historien judicieux en réunissant dans un catalogue anecdotique et humoristique, que vient de publier la librairie bibliographique d'Auguste Aubry, la description typographique et des extraits de toutes ces élucubrations enfantées sur feuilles volantes par les prophètes, les philosophes et les politiques du coin de la borne.

Il est impossible d'écrire une histoire complète de Paris, pendant la période de 1870 à 1871, sans tenir compte de la publication de M. Firmin Maillard, qui trace de main de maître, en ces pages légères, la physionomie morale de Paris deux fois assiégé.

Le rire et les larmes, le grotesque et le sublime se partagent les feuillets saisissants de ce très-curieux petit volume, et y tracent à chaque alinéa un trait de caractère, un élan de passion, qui fourniront un jour, à l'historien, les éléments d'une œuvre vraiment philosophique.

Citons, au hasard, quelques extraits de ce répertoire qui aura, pour la plupart des lecteurs, l'attrait du nouveau et de l'inattendu.

Commençons par un tableau qui rappelle une des questions brûlantes du siége : celle de l'alimentation.

Voici le menu d'un dîner fait par MM. Geoffroy Saint-Hilaire, de Quatrefages, Richard (du Cantal), Desmarest, P. et A. de Grammont et quelques autres, et préparé par M. Lelong, ancien chef de cuisine du Grand-Hôtel, le 17 novembre 1870 :

POTAGE. — Consommé de *cheval* au millet.

RELEVÉS. — Brochettes de foie de *chien* à la maître-d'hôtel. Emincé de rable de *chat* sauce mayonnaise.

ENTRÉES. — Epaules et filets de *chien* braisés, sauce tomate. Civet de *chat* aux champignons. Côtelettes de *chien* aux petits pois. Salmis de *rats* sauce Robert.

RÔT. — Gigot de *chien* flanqué de *ratons* sauce poivrage.

LÉGUMES. — *Bégonias* au jus.

Une note ajoute que l'oseille ne saurait égaler le bégonia pour la saveur.

ENTREMETS. — Plum-pudding au rhum et à la moelle de *cheval*.

Nous faisons faire, ajoute la notice, de terrines de rats et des pâtés de foie de rats, ressource précieuse pour les jours à venir — car il suffit d'avoir goûté une fois de ce gibier pour en vouloir manger encore.

Cette plaquette, publiée à grand nombre, était extraite du *Bulletin de la Société d'acclimatation*.

Cette vie de Lucullus n'était pourtant pas du goût de tout le monde. Voici un M. Georges Brandon qui avait assez de tout cela, et il formulait sa plainte dans un placard in-4°, en vers s'il vous plaît, et en chanson.

Ah ! quelle affaire, ah ! quelle affaire !
Mon Dieu ! quand est-ce pourrons-nous
Ne plus nous mettre en colère.

L'auteur avait pris le soin superflu d'indiquer que ses vers devaient se chanter sur l'air : *Ah ! que c'est bête, ah ! que c'est bête.*

Cependant tous ces poëtes qui avaient pour cette fois une raison péremptoire de mourir de faim, rêvaient des repas pantagruéliques. En voici un, M. Mirhyl Moch, qui cherche à se figurer le banquet de M. de Bismarck.

Il veut, c'est le désir en somme dont il fut toujours démangé, dire un jour de nous, le pauvre homme : « Ils étaient bons, j'en ai mangé ! »

Les ballons, qui ont joué un si grand rôle dans les péripéties du siége, ces frêles esquifs qui emportaient dans leurs flancs tant d'espérances, plus décevantes encore que les folles brises qui les entraînaient au hasard, devaient naturellement enflammer l'imagination des poëtes. M. Félix Duverne n'a pas manqué le coche : sous le titre pompeux de *Satire héroïque*, il nous chante sur l'air du *Vaisseau le Vengeur* :

Gambetta, d'humeur voyageuse,
Venait de partir pour l'Ouest...
Monsieur Spuller servait de lest ;
La brise était un peu douteuse.
La sombre épaisseur du brouillard
Rendait l'occurrence critique.
Les pigeons de la République
Montaient le ballon de Godard !

Terminons ces citations par deux complaintes inspirées par les désastres de la Commune. La première est consacrée à la chute de la colonne :

Des orchestres très-convenables
Et qui jouaient en même temps,
Mais sur des airs différents
Rendaient la fête agréable.
On se s'rait cru à l'Opéra,
Qui d'ailleurs n'est pas loin d'là.

La moralité en est des plus simples :

Et voilà comme en tirant
On abat tous les tyrans

La complainte sur la Commune est tout bonnement navrante. Voici comment M. G.-O. Graphy exprime l'émotion que lui a inspirée la destruction des monuments de Paris :

De ce drame assez peu drôle
On peut toujours conclure.
Qu'il ne faut jamais jouer.
Avec l'huile de pétrole,
Car, à de certains moments,
Ça cause des désagréments.

Il y a des gens qui ont la plaisanterie sinistre et qui prennent cela pour de l'esprit.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 24 juin, 9 h. 20 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	48.—
d. Nouvelles...	36.50
Anglo-Bank	134.50
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	75.—
Pièce de 20 francs	8.94
Agio	105.80
Change sur Londres	111.80
Crédit anstalt	221.50
National Bank	995.—
Lloyd	462.—

A la Bourse, il y a eu animation malgré le renchérissement des reports. Quelques valeurs ont été surtout recherchées pour compte de l'étranger.

D'après les apparences, la résistance de l'épiscopat aux lois confessionnelles sera insignifiante.

Vienne, 25 juin 9. h. 25 m., soir.

Obligations Roumélie..... fl.	47.—
id. Nouvelles	36.75
Anglo-Bank	137.—
Société de créd. aust-turq..	
Banque austro-ottomane...	75.75
Pièce de 20 francs	8.94
Agio	105.75
Change sur Londres	111.55
Crédit anstalt	222.—
National Bank	996.—
Lloyd	462.—

Bourse ferme ; beaucoup d'animation sur le marché des valeurs de société.

On assure que deux membres du conseil d'administration de l'*Anglo-bank* sont partis pour Paris à l'effet de traiter d'une opération se rattachant aux chemins de fer Ottomans.

Le spéculateur Mallman s'est suicidé.

France.

Paris, 24 juin.

Les gauches, considérant la gravité de la situation ont constitué une commission de permanence.

Une conjuration bonapartiste a été découverte.

Il n'a rien transpiré jusqu'ici au sujet des décisions de la commission des lois constitutionnelles.

On attend la motion qui sera faite par les républicains.

Paris, 25 juin.

Obligations Roumélie.. fr. 106.25

Le gouvernement a constaté l'existence d'un comité central et d'autres comités partiels de l'Appel au peuple.

Après la lecture du rapport sur la motion de M. Périer, M. Batbie a conseillé au maréchal Mac-Mahon d'ajourner l'Assemblée nationale.

Les républicains, dans un banquet donné à l'occasion de la fête anniversaire de Hoche, ont acclamé le maréchal Mac-Mahon comme président de la République.

Allemagne.

Berlin, 24 juin.

M. Werner est condamné aux arrêts.

Berlin, 25 juin.

La police a dissout l'association des ouvriers allemands.

Le ministre d'Allemagne à Athènes a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Italie.

Rome, 25 juin.

Quelques manifestations publiques où l'on a crié : Vive le roi, ont été empêchées par la troupe. Il y a eu quelques arrestations.

Grèce.

Athènes, 23 juin, 8 h. 30 m., soir

M. Coumoundouros est parti pour Messenie où il posera sa candidature.

Quelques journaux prétendent que le gouvernement interviendra dans les élections de Missolonghi où M. Deligeorges se porte candidat.

M. Valaoritis est parti dimanche.

Laurium	fr. 93.—
Livre sterling	» 28.65
» turque	» 26.15
Pièce de 20 francs	» 23.05

COURS DES FONDS.

Londres, le 24 juin.

	Clôture.
Dette Générale	45 3/4
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 7/8
do 1871	62 1/4
do 1872	79 —
Consolidés anglais	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 5/8
Nouvel emprunt ottoman	48 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 24 juin.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	51 5 —
	Hausse	» 51 12 —
	Baisse	» 51 4 —
	Clôt. du midi	» — —
	Clôt. du soir	» 51 12 —
	Après Bourse	» — —
Actions S. Gén.		L.S. 6 15 —
» de la Société de change et de valeurs		» 4 20 —
» de la Banque de Const.		» 4 18 —
» du Crédit Austro-Turque		» — —
» du Crédit Général		L.T. 9 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		» 3 20 —
Tramway		» 5 20 —
Société Commerciale Ottomane		» 3 30 —
Laurium		Fr. 92 —
Crédit Hellénique		» 25 —
Obligations des Chemins de fer		» 109 3/4 —
» 2e émission		» 83 1/4 —
Emprunt	1863..coup. det.	» 328 —
	1865..coup. det.	» 329 —
	1869	» 269 —
	1872	» 80 50 —
	1873	» — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P. 110 —
Pièce de 20 francs	» 87 26
Impérial russe	» 89 90
Ducat (Crémitz)	» 51 90
Medjidié blanc—(différence)	» 102 [illegible]
Bechlik—(différence)	» 105 5
Métalique... (id)	» 105 30

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 23 juin.

[illegible]

ANNONCES

[illegible]

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

[illegible]

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

[illegible]

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

AVIS

[illegible]

ANNEE 8me N° 145. Djemazi-ul-ewel 13 1291 SAMEDI 27 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	30 francs	26 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Etranger	[illegible]	[illegible]	

[illegible] d'un [illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6	la
Insertions, corps du journal	15	la

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein [illegible] et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 26 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Les dénégations de M. Rouher du haut de la tribune de l'Assemblée de Versailles, relativement à l'existence d'un *Comité de l'appel au peuple*, se trouvent réduites à néant et l'évidence démontre, une fois de plus, le cas qu'il faut faire des affirmations de l'ex vice-empereur.

Il fallait, du reste, que le coup porté par les révélations de M. Cyprien Girerd, député de la Nièvre, fut bien vif pour que les bonapartistes se fussent, de suite, livrés aux violences qui ont eu pour théâtre la gare Saint-Lazare.

C'est qu'en effet, la circulaire adressée par le *Comité de l'appel au peuple*, pour faire triompher M. Bourgoing, révélait toute une organisation ; il montrait une association politique fonctionnant régulièrement.

Pris en flagrant délit de conspiration les bonapartistes se sont récriés, mais à cette heure il leur devient impossible de nier, s'il faut, du moins, s'en rapporter au télégraphe qui nous a apporté la dépêche suivante :

« Le gouvernement a constaté l'existence d'un comité central et d'autres comités partiels de l'*appel au peuple*. »

C'est clair, c'est précis. Il ne s'agit pas là d'un comité isolé, mais bien d'une société ayant un centre et des succursales dans toute la France.

Mais ce qui est bien autrement grave, c'est le télégramme conçu ainsi: « Une *conjuration bonapartiste armée* a été découverte. » En presence d'un fait semblable on se demande où est cette fameuse vigilance, dont M. de Broglie parlait tant, et qui ne se trouve nulle part, et on en arrive à cette conclusion : que le cabinet n'a pas pu ignorer ce que tout le monde savait, et qu'il a fermé les yeux, parce qu'au sein du ministere se trouvait, et se trouve, l'un des chefs du bonapartisme.

Dans tous les cas la quasi-protection accordée aux impérialistes va forcement cesser, après les constatations qui viennent d'être faites par le gouvernement, et il faudra bien que des poursuites soient exercées contre les hommes qui ont enfreint la loi et qui s'apprêtaient à faire une révolution.

Ce qui se passe n'est pas de nature à consolider M. Magne et, malgré l'attachement du maréchal Mac-Mahon pour son ministre des finances, il faudra bien que ce dernier finisse par abandonner le pouvoir, car tout le monde sait que les menees napoléoniennes ont été couvertes par lui.

Les bureaux de l'Assemblee de Versailles ont nommé leurs présidents et leurs secrétaires. L'Assemblée s'est divisée en deux fractions égales.

Sur quatorze présidents, la droite en compte sept et la gauche autant. Dans le deuxième bureau l'amiral Fourichon, l'ancien membre de la délégation de Tours, l'a emporté sur le général Changarnier, grâce à l'appui des membres républicains.

Le gouvernement prussien a chargé définitivement des fonctions d'administrateur des biens des archevêchés de Posen et Gnesen, M. Steinmann, vice-président du gouvernement provincial. Il est assisté de M. Neukrantz, conseiller à l'administration des finances, pour la gestion des immeubles.

La fortune mobilière de ces deux sièges épiscopaux s'élève, suivant l'inventaire du séquestre, à 125,000 thalers en obligations et en 100,000 thalers d'inscriptions hypothecaires.

En ce qui concerne Mgr Janiszewski voici ce qui dit la *Kœlnisch Zeitung* :

« L'inspecteur chargé de l'exécution de la loi s'est présenté chez l'évêque Mgr Janiszewski, afin d'y procéder à la mise sous séquestre des biens de l'évêque ; cette mesure a dû être prise parce que l'amende de 300 thalers et les frais auxquels a été condamné Mgr Janiszewski n'ont pas encore été acquittés. Comme la valeur des objets qu'on aurait pu saisir n'aurait pas même couvert les frais, on a provisoirement suspendu l'execution de cette formalité. »

L'acte de courtoisie accompli par l'escadre française, se trouvant à l'ancre dans le port de Cagliari le jour de la fete du Statut en Italie, a été accueilli avec le plus grand plaisir par les journaux italiens.

Ainsi, l'*Italie* dit que « de pareilles démonstrations de sympathie de la part de la France, laquelle depuis quatre ans avait évité tout acte de ce genre et suivait à l'égard du royaume une politique incertaine et ambiguë, prouvent qu'elles émanent d'instructions venant de Versailles et conformes aux déclarations du duc Decazes. »

Et la feuille officieuse conclut de cette façon :

« Nous pouvons ajouter à tout cela encore la réponse du maréchal de Mac-Mahon à Mgr Meglia, le nouveau nonce à Paris, qui s'est qualifié de représentant du *gouvernement pontifical* et a parlé au nom de son *souverain*. Le président de la république, dans sa réponse, s'est contenté des mots suffisamment respectueux de *Sa Sainteté*, le pape. Ce détail est lui-même très-significatif, d'autant plus que, dans des circonstances pareilles, les réponses des chefs de gouvernement se limitent à paraphraser purement et simplement le discours que prononcent les diplomates en présentant leurs lettres de créance. »

Quelques jours avant sa chute, le cabinet de La Haye avait déposé, sur le bureau de la seconde Chambre, son rapport financier.

Aux termes de ce document, le budget néerlandais de 1874 est de 31,2 millions. Il est couvert par la faculté d'émettre des bons du trésor. Quant au budget des Indes, la guerre d'Atchin a coûté 13 millions environ ; elle coûtera probablement encore 61,2 millions ; il restera encore 20 millions disponibles. Il n'y a donc nulle crainte de voir diminuer le boni des Indes.

En faisant ce rapport, le ministre des finances a declaré qu'il n'était pas pour le moment disposé à l'abolition de l'accise du sucre, mais que pourtant une amélioration dans le mode de perception paraissait nécessaire.

En ce qui concerne la crise ministérielle actuelle, voici en quelques mots à quelles causes elle est due.

Le cens, qui est obligatoire d'après la Constitution, devait être abaissé, comme en Belgique depuis 1848, au taux uniforme de vingt florins. Mais les sections de la seconde Chambre ont trouvé ces propositions trop radicales et elles se sont arrêtées à un compromis qui laissera subsister un cens différentiel relativement-très-élevé. Il faudra payer 70 florins d'impôts directs pour être électeur dans les deux principales villes du royaume, Amsterdam et Rotterdam, 60 florins à La Haye, 50 florins à Dordrecht, et ainsi de suite, jusqu'à 36 et 24 florins pour les moindres localités. Le ministre a protesté contre les craintes exagérées manifestées par les deputes de son propre parti, au sujet des suites d'une trop grande extension des droits electoraux, et c'est en suite qu'il a présenté sa démission au roi.

LE BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION.

Le petit Zarb, ainsi que nous l'indiquions dans un precedent article, se jette dans le Tigre entre Erbil et Kerkouk. Au sud de cette riviere commence le mont Hamrin qui se prolonge sur un grand territoire, etablissant une separation entre les fertiles provinces du Kurdistan et le désert. M. Cernik fait observer qu'ainsi d'ailleurs que toutes les autres montagnes situees entre Mossoul et Kerkouk, le Hamrin laisse un passage libre vers le Tigre aux eaux accumulées venant des plateaux superieurs. Ces defilés offrent plusieurs points de ressemblance et, en général, ils ne sont pas eleves de plus de 200 metres au-dessus de la plaine du Tigre. Le plus septentrional de ces defiles, dit M. Cernik, est celui d'Adim-tchaï, long de 15 kilometres et qui se dirige des montagnes de Kerkouk vers le Tigre. Le fleuve Diala forme le second passage sur une longueur de 8 kilometres.

Les torrents qui viennent des montagnes des frontieres persanes et que le tracé aura à franchir dans cette section sont les suivants :

Le Chaza-tchaï qui debouche pres de Kerkouk et qui baigne cette ville. Cette riviere, d'habitude à sec, devient tres-importante à la suite de quelques heures de pluie. Sa crue atteint jusqu'à 3 m. 50. M. Cernik indique le passage propice pour jeter un pont qui servira à le franchir au nord de Taza-Charmatli.

Le Kicur-tchaï qui se jette dans la plaine a 3 kilometres à l'est de Taza Charmatli et qui suit une direction meridionale.

Le Taouk-sou, le plus considerable des cours d'eau secondaires qui proviennent du mont d'Adhim. M. Cernik ne dissimule pas que le passage de cette riviere offrira des difficultés et entrainera de grosses depenses. Voici d'ailleurs les motifs sur lesquels il appuie son appreciation. A sa sortie des montagnes, à 4 kilomètres à l'est de Taouk, le Taouk-sou presente deja une largeur d'environ 500 metres. D'habitude le volume de ses eaux est peu considerable: mais une pluie de quelques heures suffit pour grossir le Taouk-sou et le transformer en une grande riviere. De plus sa course est vagabonde, son cours et ses rives se modifient frequemment. Il s'elargit considerablement de sorte qu'au dessous de Taouk, cette largeur est uniformement d'au moins un kilometre. M. Cernik fait observer encore que, pendant les crues, cette riviere charrie de gros blocs de pierre et coule avec une grande vitesse. Aussi estime-t-il qu'il faudra pour resister au courant un pont d'une solidite exceptionnelle et ayant au moins 500 metres d'ouverture entre les arches. Le tracé du chemin de fer franchirait le Taouk sou à moitie chemin entre Touz-Charmatli et Taouk.

Puis vient le Kourou-Tchaï dont le nom indique l'etat habituel de secheresse. M. Cernik qui l'a vu pendant la crue a constate qu'à cette epoque il presente une largeur de 500 metres et une profondeur de 1m à 1m 50.

L'Ak-Sou qui prend sa source dans les memes regions que le Taouk-Sou et deverse ses eaux dans l'Adhim est encore une riviere au cours irregulier, dont les hautes et les basses eaux presentent une grande difference. Sa forte pente et l'abaissement de ses rives qui facilitent ses debordements necessiteront un pont coûteux et d'une construction difficile.

On trouve ensuite le Nahrin que le chemin de fer devra franchir deux fois : mais M. Cernik ajoute que ces travaux seront faciles parce que le Nahrin est peu large, sa pente peu considerable et ses rives bien accusees et composees de terrains solides.

La direction de cette riviere est uniformement meridionale. C'est pres de son embouchure que prend naissance le defile que l'on devra traverser dans le Hamrin. Bien que ce defile n'ait qu'une longueur de 8 kilometres il constitue la partie la plus difficile pour l'execution de toute la ligne. Nous indiquerons les raisons de ces difficultes qui sont clairement exposees par M. Cernik

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

PARIS, le 20 juin 1874.

Le vote par lequel l'Assemblee nationale a prononcé l'urgence pour la proposition de M. Casimir Périer fait naturellement l'objet de longues [illegible] dans la Presse, et s'il cause dans quelques journaux des transports de joie peut-être excessifs, il provoque de la part des feuilles réactionnaires des sarcasmes qui peuvent être considérés comme les marques d'un [illegible].

Certes, une voix de majorité c'est peu, mais enfin les journaux qui se moquent le plus de ce chiffre, devraient se souvenir qu'à une certaine époque leurs patrons annonçaient l'intention de rétablir la monarchie et declaraient, a qui voulait les entendre, qu'il la proclameraient, fut-ce avec une voix de majorité.

Dans ce dernier cas l'importance du résultat aurait encore mieux fait ressortir la faiblesse du moyen employé pour l'obtenir ; actuellement, cette voix unique de majorité a simplement permis de préparer la prompte discussion du programme du centre gauche, et je ne suppose pas que depuis quatre ans qu'ils siégent, nos honorables n'aient pas eu le temps de se former une conviction. Il y a donc tout avantage à ce qu'ils l'expriment rapidement, surtout si l'avenir du pays doit être ainsi définitivement fixé.

Les bonapartistes ont calmé leur ardeur et [illegible] de leur attitude provocatrice. Les magistrats chargés de l'enquête sur le Comite de l'appel au peuple déploient une grande activité, et [illegible] à montrer que leurs préférences politiques ne sont pas susceptibles d'influencer leur conscience.

M. Delahaye, chargé de l'instruction, a déjà fait comparaitre plusieurs personnes, et d'après les on-dit, les dementis que M. Rouher a opposés à l'existence de ce comité pourraient bien recevoir un dementi formel des faits recueillis par l'enquete.

M. Rouher n'en est pas sous ce rapport à son coup d'essai et souvent les affirmations qu'il a portées à la tribune du Corps législatif se sont trouvées contraires à la vérité. C'était parfois l'homme le moins informé de l'Empire, lorsqu'il avait intérêt à ne rien savoir, et personne n'a jamais nié avec autant de candeur devant une Chambre, les faits les plus evidents et les moins [illegible].

Si les bonapartistes ont baisse la voix le gouvernement semble en revanche s'inspirer des procédés chers à l'empire, et deux journaux fort conservateurs se trouvent poursuivis pour avoir reproduit des articles adressés par H. Rochefort aux journaux américains.

Ces feuilles conservatrices sont le *Figaro* et la *France* ; M. de Persigny avait exhumé et utilisé jadis cette jurisprudence qui s'oppose à la reproduction des écrits d'une personne exilée du territoire français : on voit que ce triste ministre de l'intérieur a fait école, et qu'il ne désavouerait par les procédés administratifs de M. de Fourtou.

Le *New-York Herald* qui renfermait un article de Rochefort où le rédacteur de la *Lanterne* attaquait violemment le maréchal de Mac-Mahon, vient d'etre saisi à son entrée en France, et ce numéro n'a point été distribué.

Malgré toutes ces mesures de répression, malgré les efforts désespérés des réactionnaires, un courant de libéralisme semble en ce moment entrainer l'Assemblée.

La Chambre discute en 2e lecture la loi municipale, et toutes les atteintes directes ou indirectes au principe du suffrage universel sont repoussées au grand désappointement de la [illegible] et de la droite qui ne comprennent plus.

Aussi, M. de Chabrol, le rapporteur de la loi municipale, est-il venu déclarer à la tribune que le vote par lequel « l'adjonction des plus imposes de la commune aux conseillers élus » était repoussée, ayant bouleversé toute l'économie du projet de loi, la commission retirait ce projet. Il a été repris aussitôt par un membre de la gauche, M Lucet, qui faisait partie de la minorité de la commission, et la discussion a continué par l'adoption des amendements repoussés par la droite.

C'est ainsi que M. Bardoux a proposé le rétablissement de quatre articles de la loi municipale de 1837, articles consacrant l'adjonction des électeurs les plus imposés, dans les très-petites communes où le corps électoral est très-restreint, et lorsque celles-ci veulent s'imposer extraordinairement.

La nomination des maires par le gouvernement est encore une mesure sur laquelle les avis sont très-partagés, et M. de Fourtou, qui cependant est très-decidé à maintenir le droit que le gouvernement s'est arrogé, a si bien prevu les resistances de l'Assemblée qu'il ne demande que le maintien *provisoire* de la législation actuelle.

Je dois terminer cette correspondance par une triste nouvelle, M. Jules Janin vient de mourir.

Depuis plusieurs mois, l'auteur de *Barnave* était dans un état de santé qui faisait prevoir sa fin prochaine, et il avait dû cesser sa collaboration au *Journal des Débats* où pendant tant d'années il avait fait le feuilleton de théâtre. Esprit critique très-fin, généralement bienveillant, fort érudit et possédant ses auteurs latins comme pas un académicien, Jules Janin laisse vacante une place qui sera difficilement occupée dans le monde des [illegible] avait été donné depuis longtemps.

CHRONIQUE.

L'anniversaire de l'avénement au trône d'Abdul-Aziz Khan a été célébré cette année avec un enthousiasme extraordinaire.

Dès le matin, des salves d'artillerie annonçaient cette solennité, et les bâtiments ancrés dans le port, les stationnaires, les cuirassés se pavoisaient ; en un mot, la ville prenait un air de fete.

Dans les rues, des drapeaux, des oriflammes et des bannieres tapissaient les façades des edifices et des établissements publics, des guirlandes de verres de couleur et de lanternes vénitiennes étaient appliquées contre les monuments, et les maisons particulières qui avaient fait des préparatifs pour les illuminations du soir etaient nombreuses.

A midi, le Grand-Vézir, les ministres et les hauts dignitaires de l'Empire se sont rendus au palais et ont été admis à presenter à Sa Majesté leurs félicitations et leurs hommages.

La réception du corps diplomatique a eu lieu immediatement apres. Le général Ignatieff, en sa qualité de doyen du corps, a exprimé au Sultan les sentiments respectueux et les vœux de ses collègues, auxquels S. M. a daigné adresser Ses remerciments.

Les chefs des communautés religieuses ont été admis ensuite en presence du Sultan.

Le Patriarche œcuménique, à la tete des chefs des communautés non musulmanes de l'Empire, a prononcé en grec le discours suivant, traduit en turc devant S. M. I. le Sultan par le grand Logothete S. d'Aristarchi.

Voici ce discours :

« Sire,

» Depuis Son heureux avénement à l'illustre trône d'Osman, Votre Majesté Impériale n'a cessé d'introduire des réformes dans toutes les branches de l'administration, de rendre l'Etat fort, par mer et par terre, de multiplier les voies de communication, de repandre les lettres, les sciences et les arts, de réorganiser les tribunaux, de rendre de bonnes lois, de proclamer et de cultiver le principe fecond de l'égalité, et d'inaugurer la glorieuse carrière du progres et de la civilisation.

» Aussi les chefs spirituels des divers peuples confiés à Son sceptre puissant, fideles sujets de Votre Majesté Impériale admis à l'honneur de nous présenter aujourd'hui devant Elle, à l'occasion de l'anniversaire solennel de l'avénement de Votre Majesté, nous nous empressons de deposer aux pieds du trône Impérial avec nos chaleureuses félicitations, l'hommage de notre reconnaissance et de notre dévouement éternel, ainsi que celui des nations placées sous notre juridiction spirituelle, en échange des nombreux et immenses bienfaits que Votre Majesté répand tous les jours à pleines mains sur tous Ses fidèles sujets sans distinction. En meme temps nous adressons des vœux au Ciel afin qu'il accorde une vie longue et une santé toujours prospere à Votre Majesté pour la gloire de Son Empire et pour la félicité de Ses peuples. Amen ! »

Sa Majesté Impériale a daigné témoigner dans Sa reponse Sa haute satisfaction des felicitations et des remerciements exprimés par Sa Sainteté. Elle a bien voulu reiterer Ses intentions bienveillantes à l'égard de tous Ses sujets sans distinction et Sa résolution suprême de continuer à veiller sur leur tranquillité, leur bonheur et leur prospérité.

Les chefs des Communautés ont pris congé de Sa Majesté Impériale, le cœur rempli de reconnaissance.

Cependant, les nuages qui avaient obscurci le ciel pendant toute la matinée s'étaient dissipés peu à peu, le vent était tombe, et tout semblait concourir à as-

---

CAUSERIE FANTAISISTE.

LE LONG DU BOSPHORE

Les morts vont vite!.... dit la ballade. Mais il semble que jamais nous n'avons plus vecu dans le domaine fantastique de la ballade qu'aujourd'hui !

Tandis que la nature, immuable dans ses lois, procedant dans un ordre inflexible, accomplit [illegible] renouvellement, et marque des limites naturelles aux jours des hommes, comme à ceux des institutions humaines, les revolutions, les crises, les passions, les dechirements qui eprouvent notre triste société viennent hâter l'écheance fatale, rencherir sur les droits de la mort, et arrêter dans leur cours des existences qui auraient pu fournir plusieurs lustres encore et, peut-être, laisser des traces sur la route qu'ils ont si prématurement désertée.

Sans compter que, grâce aux progrès merveilleux de l'industrie moderne, des agents jusqu'ici inconnus et redoutables, des engins doués d'une puissance surhumaine, sont venus apporter des perfectionnements inesperes à l'art d'abreger la vie, et meme de la quitter, [illegible] que l'on s'en doute !

Autrefois, aux temps patriarcaux, à l'âge heureux du coche paisible, de la mule têtue et du baudet rêveur, on mourait dans son lit, de vieillesse ou d'une indigestion de marrons, paisiblement, doucement, entouré des siens et de toutes les consolations de l'heure dernière, — on avait la satisfaction de se sentir mourir, au moins !

Aujourd'hui que nous avons les bateaux à vapeur, les chemins de fer, les telegraphes électriques, les telescopes, les cloches à plongeurs, la poudre à canon et celle de mais, les [illegible] — on meurt d'on ne sait quoi, et on ne sait où : d'un coup de pistolet, d'une boîte explosible, d'un navire qui entre dans votre lit, à la vapeur, en l'air, dans l'eau, dans de la moutarde, dans du vinaigre, — on file comme une depêche electrique, en dormant, en riant, en se grattant, en mangeant, et de combien d'autres manières encore !

Quel est le mortel fortuné qui est sûr d'achever le somme qu'il a commencé, sur la foi des traites, avec garantie du gouvernement, et sur les matelas d'une compagnie de navigation à qui il a confié son existence? Qui peut pretendre à la certitude de voir la fin du beefteak dont il savoure les delices problematiques, — surtout s'il sort d'une gargotte de Pera ? Quel est l'imprudent qui oserait jurer d'aller jusqu'à la fin de l'article politique ou financier, qu'il a entrepris de lire dans une [illegible]

Si le progrès moderne continue à nous combler de ses bienfaits, si l'industrie n'a pas dit son dernier mot sur la science de vivre et d'aller *vite*, il ne faut pas désesperer de voir luire le jour tres-prochain où un homme, [illegible] en l'espace de cinq ou de dix ans !

Nous vivons et nous jouissons vite, tres-vite, il est vrai ; nous brûlons la chandelle de nos jours par deux, trois, quatre et cinq bouts à la fois, — sommes-nous meilleurs et plus heureux pour cela ?

* * *

Ces réflexions, [illegible] me sont suggérées par l'espèce de recrudescence, — j'allais dire l'épidémie, — de mortalité dont nous constatons depuis quelque temps les funebres résultats. On dirait que l'humanité a la nostalgie de la tombe !

Ainsi, tandis que les journaux nous apportent l'écho lointain et douloureux de la mort de ce charmant et gracieux génie, de ce maître dans l'art du doux parler et du doux sourire, de cet émule d'Horace, de cet esprit vaillant, qui porta pendant plus de quarante ans le sceptre de l'esprit français dans le domaine du feuilleton, de l'*arbiter elegantiarum*, de tout ce qui touchait au théâtre, de Jules Janin, en un mot, qui, lui au moins, s'est endormi dans la sereinité et la plenitude d'une vie entiere consacrée au culte des lettres et à l'amour du bien, ils ne cessent de relater des assassinats par vengeance, des suicides pour cause de pertes à la bourse, pour cause d'amour..

[illegible] qui hante même le cœur des savetiers, parait-il. Si ceux-ci se mettent de la partie, ce sera à degoûter du metier, ma parole !

Puis, ce sont des catastrophes qui devorent des hecatombes humaines, des léviathans lancés à toute vapeur qui s'écrasent, — comme si la mer n'était pas assez large, — tandis que les femmes, les enfants, les centaines de passagers qu'ils portent dans leurs flancs, se reveillent au milieu des ténèbres et dans des abîmes sans fond !.....

A propos de ce sinistre qui a excité des frissons de pitié, et pas assez d'indignation, ce me semble, dans les cœurs, j'ai lu, l'autre jour, dans un journal de la localité, le récit de la seconde vue, presque prophetique, du capitaine du *Kars*. Le rapporteur disait, sur un ton de compassion emue, que le pauvre homme avait comme un pressentiment de sa fin prochaine : il eut ete opportun de nous dire aussi s'il etait agite des memes soucis à l'egard des voyageurs qui s'etaient confies à sa garde ! Donc, le capitaine etait decouragé, il n'avait aucune confiance en son equipage, il avait demande qu'on lui changeât ses officiers: il prevoyait un malheur !

Eh bien ! tout cela ne m'inspire qu'une simple reflexion, quant à moi : Puisqu'il n'etait pas sûr des hommes places sous ses ordres, puisqu'il reconnaissait l'ineptie de ses officiers, puisqu'en un mot il comprenait et prevoyait le danger, — pourquoi donc n'etait-il pas sur son banc de quart, à l'heure où est survenu ce danger, ainsi d'ailleurs que le lui commandait le devoir ? Pourquoi les vigies n'etaient-elles pas à leur poste ? Pourquoi donc ses feux n'etaient-ils pas allumes ?

J'ai beau chercher des motifs complaisants pour m'apitoyer sur le sort de ce singulier capitaine qui ensevelit ses inquietudes dans le sommeil, je n'y trouve qu'une profonde commiseration pour les victimes qui avaient mis leur confiance dans son inconcevable et criminelle negligeance.

Mais, apres tout, c'est peut-être bien encore la faute du bohor Lévy ! Il savait d'avance le desastre, — pourquoi ne l'a-t-il pas annoncé? On aurait pu l'eviter.

Effectivement, le bohor avait *entrevu*, et depuis longtemps deja, qu'un engloutissement, avec perte d'hommes, surviendrait sur un espace habite dont le nom commençait par un K. Sa faculte mysterieuse ne lui avait pas révelé davantage. Or, apres mûres réflexions, il crut comprendre que l'endroit designe était *Kadi-keuy*. Chacun sait que, heureusement, rien de pareil n'est survenu, et que les Kadikeuyotes (ma foi! tant pis) continuent à jouir de l'ineffable volupte de respirer l'atmosphère poussiereuse de leur delicieux village. Mais puisque *Kadi-keuy* n'était pas la victime predestinée, ce ne pouvait être que le *Kars* ! C'est de la logique ça — ou alors la logique n'est qu'un vain mot !

Si l'on *remettait* le bohor Levy en prison ! C'est une si bonne idée, et elle est si simple !

Le *renouvellement* de cet acte de saine justice d'ailleurs, concilierait bien des choses: l'enquete que l'on pretend commencer deviendrait inutile, — il vaut mieux que ce soit avant qu'après — et l'on épargnerait ainsi des tracas et des ennuis à cette bonne, à cette excellente société de l'*Azizie*, à cette vraie mere, que Dieu nous conserve pour le bonheur et la prospérité de nos jours.

* * *

J'ai fait tout à l'heure allusion à des défaillances, à des defections à la vie et à la raison, survenues à la suite de pertes de la Bourse: cela m'amène naturellement à me préoccuper de la question brulante du moment, de la crise qui sévit si cruellement sur notre marche et qui, si elle continue, ne manquera pas de jeter de nouvelles afflictions et de nouveaux deuils dans notre société, déjà si eprouvée.

De bons citoyens, des esprits senses, ont déjà mis leur expérience et leurs conseils au service d'une solution qui se fait trop attendre: Il faut se procurer de l'argent, ont-ils dit, et ils ont mis le doigt sur la plaie beante

Aurons-nous un emprunt, — ou ne l'aurons-nous pas?

[illegible] is the question! dirait Shakspeare ; [illegible] moens ; *Chi lo sa!* soupirerait Dante! *Wie weet!* gazouillerait Bilderdyck ; *Wer weiss!* articulerait Klopstock ; *Who knows!* dirait Milton. *Kim bilir!* bâillerait Bey effendi ; *Anathema!* crierait Tripotiades ; *Astoutzou!* murmurerait Garabedik agha....... et je pourrais continuer longtemps encore, sans jeter la moindre lueur sur cette question gordienne, qui doit pourtant etre tranchee à la façon du héros Macédonien.

Comment se procurer de l'argent ?

C'est ici que je me permettrai d'intervenir, et de porter le fruit de mes veilles au service de mon pays et de mes concitoyens. Si tous les honnêtes gens agissaient comme moi, le char de la chose publique, qui vogue sur un volcan, ne tarderait pas à rentrer dans son assiette.

On s'arrogera peut-etre le droit de se méfier de ma competence en matiere de finances — on aurait tort ! — Cependant j'ai prevu l'objection, et laissant tout amour-propre, toute considération personnelle de côté, j'ai remonté le cours des temps, j'ai hanté la sagesse antique, et je me suis adresse à la plus grande autorite des temps passés, presents et à venir, à Aristote lui-même !

— Oui, monsieur, à Aristote !

Ce grand philosophe, — si grand, dit Sganarelle, qu'il ne passerait pas par cette porte ! — cite (*Econom. liv.* II) un trait d'opération financiere de Mausole, roi de Carie, qui fait autant d'honneur à ses aptitudes economiques, que la fidelité de sa trop tendre epouse depose en faveur de ses capacités d'homme du monde. J'arrive au fait. Donc, Mausole était [illegible] et ses chemins de fer — qui etaient alors traînés par des baudets d'Arcadie — allaient.... ou n'allaient pas du tout. Que fit Mausole ?

Sachant que ses peuples avaient la faiblesse de tenir à leurs cheveux, autant qu'il tenait au bon ordre de ses finances, il enjoignit, par un ordre secret, que tous les magasins de l'Etat se remplissent tout à coup de perruques achetees au rabais chez les nations voisines. A peine furent-elles toutes accaparees, qu'un edit solennel vint condamner les tetes lyciennes, sans distinction d'âge ni de sexe, à se faire tondre dans les vingt-quatre heures. La desolation fut extrême ; mais il fallut obéir : un refus eût attire plus que la perte des cheveux. Alors les magasins s'ouvrent, les perruques sont mises à l'enchère, la concurrence en eleve le prix à un taux excessif ; et voilà le tresor public enrichi de plusieurs millions. Ce roi-

surer le succès des brillantes illuminations préparées depuis plusieurs jours.

A huit heures, le pont de Carakeuy était rempli d'une foule de personnes cherchant à prendre place à bord des bateaux du *Chirket* qui devaient se rendre jusqu'à Béïkos, et défiler devant les yalis du Bosphore tapissés de flamboyantes architectures.

La nuit s'était faite, et le Bosphore présentait à cette heure un aspect véritablement féerique.

Sur la rive d'Asie, Cadikeuy et Scutari étincelaient; sur la côte d'Europe les tours du Séraskérat et de Galata se profilaient en lignes de feu, les minarets s'élançaient dans le sombre azur du ciel, cerclés de bracelets de lumières, et reliés par de flamboyantes exclamations exprimant en lettres de feu des souhaits de longue existence à l'adresse du Padischah.

Les bâtiments cuirassés dessinaient en traits de flammes leurs lignes puissantes, leurs mâts et leurs vergues; des basses œuvres aux pommes des girouettes, c'était un scintillement continu.

Nous ne pouvons pas énumérer tous les yalis qui se distinguaient par leurs décorations élégantes. Mentionnons toutefois le Yali du Grand-Vézir, à Pacha-Liman qui était réellement splendide. Le bâtiment, faisant face au palais impérial, était décoré avec une originalité du meilleur goût, et se détachait brillamment sur la colline de Pacha-Liman couverte de lampions aux mille couleurs; les *Yalis* du ministre de la Marine, de Kiamil pacha, de Moustapha Fazyl pacha, d'Aarifi pacha, la résidence du ministre de Perse, à Courou-Tchesmé, le Palais de Beylerbey, enfin Emirghian que l'on apercevait de loin comme une masse lumineuse.

Au milieu du Bosphore et devant le palais du Khédive les *Mahroussah* et le *Garbié* étaient littéralement couverts de feux; la mâture, les cheminées, les sabords resplendissaient; sur le quai, une longue traînée de flamme indiquait les grilles des jardins, qui semblaient émaillés de rubis et de diamants étincelant dans la nuit.

En cet endroit, le coup d'œil était véritablement merveilleux, et, en présence de ce spectacle, les personnes qui s'étaient aventurées sur le Bosphore n'ont certainement pas regretté leur voyage.

Cependant, cette brillante décoration devait être dépassée un peu plus loin, et le Kiosque Impérial de Béïkos placé sur le sommet d'une colline dans une situation admirable, était bien digne de l'assistance qui s'y trouvait.

C'est là que le Grand-Vézir avait réuni autour d'une table de 140 couverts, les ministres, le corps diplomatique, les hauts fonctionnaires du gouvernement et quelques étrangers de distinction occupant des positions officielles.

A la fin du repas le général Ignatieff s'est levé pour porter un toast au Sultan, et les convives ont remarqué que cette année l'Ambassadeur de Russie associait à la santé de Sa Majesté, la prospérité de l'Empire.

Le Grand-Vézir a répondu *en français* au toast du général Ignatieff.

A droite du Kiosque Impérial on voyait resplendissant de mille feux le yali et l'immense parc d'Abraham bey, Capou-kehaya du Khédive.

Nous n'essaierons pas de décrire les traînées de feux, les guirlandes de flamme, les soleils, étoiles et croissants qui faisaient de cet ensemble le plus merveilleux accompagnement aux édifices dont les lignes étaient accusées par des traits de lumière; on ne décrit pas un feu d'artifice, on ne décrit pas un aussi splendide tableau, ce serait tenter une œuvre impossible.

Des pièces d'artifices disposées sur des radeaux s'allumaient tour-à-tour, les fusées, les chandelles romaines s'élançaient dans l'ombre semblables à de gigantesques couleuvres de feu, et éclataient en gerbes d'or, de topazes, de rubis, d'émeraudes, de saphirs et de diamants, qui se reflétaient dans l'eau et la moiraient de lueurs jaunes, rouges, vertes, bleues et blanches décuplant l'éclat de ces brillantes fusées.

Peu à peu l'éclat des lumières diminuait, quelques-unes s'étaient éteintes, et la nuit s'étendait sur toutes ces étincelantes décorations.

La princesse mère du Khédive doit aller aujourd'hui à Dolma-Bagtché pour faire une visite à S. A. la Validé Sultane.

Husséin effendi, adjudant-major du 6me régiment des rédifs du 3me corps d'armée, est promu au grade de major, et nommé au 6me régiment du même corps d'armée.

Osman bey, secrétaire du Divan du gouverneur général du Hedjaz, a été décoré de l'ordre du *Médjidié*, 3me classe.

Le vali de Castambol a adressé le 22 juin le télégramme suivant à la Sublime Porte:

« Depuis mon arrivée jusqu'à ce jour, j'ai fait expédier sur Kenghura 90,000 ocques de farines, provenant en partie d'Inéboli et en partie préparées ici.

« Ces envois ont considérablement amélioré le sort des habitants de Kenghura, et grâce aux efforts de la commission des secours de Constantinople, il est à espérer que très-prochainement le mal sera complétement conjuré.

Les autorités d'Inéboli annoncent aussi qu'en date du 23 et du 24 courant, elles ont fait partir de nouveau pour Castamouni 410 sacs de farines provenant de Constantinople et 47 charges de blé du pays.

Les provisions envoyées de Constantinople, ajoutent ces télégrammes, ayant été toutes expédiées à leur destination on commencera maintenant à faire partir pour l'intérieur les blés venus de Trébizonde.

Vely pacha se trouve à Brousse depuis la semaine dernière; S. Exc. est allée y prendre les eaux.

Quelques-uns de nos confrères, sur des renseignements inexacts, ont annoncé qu'un emprunt avait été conclu entre le Gouvernement impérial et Abraham bey, capou-kehaya de S. A. le Khédive.

Nous croyons savoir que l'opération dont il s'agit a été contractée par Simon bey Maksoud, avec le concours de quelques capitalistes arméniens.

Sur la demande de la communauté orthodoxe de Londres, le Patriarcat œcuménique a nommé l'Archimandrite Germain Aphtonidès préfet de l'Eglise grecque de Londres.

Cet ecclésiastique, qui est parti hier pour Londres, a la réputation d'un homme instruit et possède toutes les qualités voulues pour occuper le poste auquel il est destiné.

Le Gouvernement, informé que deux esclaves avaient été embarquées à Malte à bord du vapeur anglais le *Malta* pour être vendues à Constantinople, s'est empressé, à l'arrivée de ce vapeur, d'arrêter le propriétaire des esclaves et de rendre la liberté à ces dernières.

Par décret royal M. Gouveli, consul grec à Aïvaly, a été transféré à Rodosto. Le titulaire du Consulat de Rodosto, M. E. Vassiliadis, est nommé à Adalia en remplacement de M. Vilali qui est appelé à la gestion du consulat de Suez.

Plusieurs lettres, échantillons et groupes se trouvent en dépôt dans les bureaux de la poste ottomane par défaut d'adresse suffisante, l'Administration vient de publier un avis officiel pour engager le public à écrire les adresses lisiblement et avec toutes les indications nécessaires. Celles-ci devront, si c'est possible contenir, outre le nom et la résidence du destinataire, les titres de ce dernier, sa profession, enfin toutes les indications de nature à guider le facteur dans la distribution de ses lettres.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un jeune arménien de treize ans qui sans professeur, sans avoir jamais appris le dessin, peint des natures mortes remarquables et nous revenons sur ce sujet, car les progrès de ce pauvre enfant, — qui n'a d'autre maître que lui même, et une observation constante — sont prodigieux.

Encouragé dans ses essais par MM. Abdullah, le pauvre enfant vient de peindre un bouquet de roses jaunes et de roses pâles, lequel est un petit chef-d'œuvre, nous ne craignons pas de le dire.

Ce tableau est une délicatesse, d'une sureté de main, d'une transparence, d'un fini surprenants.

Après avoir examiné longuement cette toile nous nous demandons comment un enfant de cet âge peut arriver à une perfection aussi grande. Et ce que nous avons constaté tout le monde peut en faire autant que nous, en allant chez MM. Abdullah.

Il y a, dans ce jeune arménien, l'étoffe d'un grand artiste dont il serait désolant qu'on ne développât pas les facultés.

La colonie arménienne compte dans ses rangs des hommes riches, toujours prêts à encourager les beaux-arts, et nous croyons faire une œuvre utile en appelant leur attention sur un enfant dont il serait malheureux que la misère étouffât les instincts artistiques.

Les habitants de la rue Cartal, nous prient d'appeler l'attention de notre édilité sur l'état de cette rue. Depuis quinze jours les immondices provenant d'un égout qui a été nettoyé restent abandonnées sur la voie publique et forment un tas d'un mètre de haut. Assurément un pareil voisinage a trop d'inconvénients pour qu'il soit utile de les faire ressortir. Nous espérons qu'il nous suffira de signaler le fait pour que l'autorité municipale prenne les mesures nécessaires pour satisfaire aux justes réclamations des habitants de la rue Cartal.

Pendant l'avant-dernière nuit, deux embarcations montées l'une par une dizaine de matelots appartenant à l'équipage d'une frégate cuirassée et l'autre par huit particuliers ont chaviré en descendant le grand courant d'Arnaoutkeui. Il n'y a eu heureusement aucune mort à déplorer; tous ces individus ont pu être repêchés dans les caïqs et les barques qui se sont portés à leur secours.

Un autre accident est arrivé sur le quai d'Arnaoutkeui. Un enfant d'une dizaine d'années a été renversé par une voiture qui circulait au milieu d'une multitude énorme de promeneurs. La voiture a passé sur le corps de cet enfant qui a eu les deux jambes broyées.

Ce soir, au théâtre du *Croissant*, première représentation de *Faust*, grand drame en 7 parties, mêlé de chant et de danses.

L'œuvre de Goethe est montée avec un soin tout particulier et la direction compte sur un succès.

On assure qu'elle a fait faire des décors exprès, et que les costumes en sont entièrement neufs.

Le propriétaire du jardin du *Croissant* et le directeur de la compagnie italienne ont droit à des éloges pour les efforts qu'ils font afin de satisfaire notre société.

On écrit de Roustchouk qu'on vient d'entreprendre la construction d'une chaussée partant de Hezargrad et devant relier cette ville à la station du chemin de fer d'Ischekdji.

On lit dans le *Diarbekir* que le 3 courant un cyclone, de très-courte durée, a renversé les poteaux télégraphiques établis aux environs de la ville et terrassé plusieurs maisons et plusieurs arbres séculaires.

On écrit de Varna en date du 24 juin:

Depuis trois jours nous avons des pluies intermittentes qui sont très-favorables aux maïs et en général à toutes les semailles surtout après les vents violents de la semaine dernière qui ont beaucoup nui à la récolte des orges déjà fort avancée. Cependant la récolte des céréales n'est pas encore assurée, et les avis contradictoires que nous recevons de l'intérieur nous indiquent que nous ne devons pas nous attendre cette année à une abondance exceptionnelle.

Le village de Calfa, situé dans le canton de Pazardjik et composé d'une quarantaine de maisons, a été complétement détruit par un incendie.

On écrit de Jannina en date du 12 courant:

Le temps continue à être favorable aux laboureurs dont les espérances sont grandes cette année. En attendant le prix des céréales a considérablement haussé, mais c'est ce qui survient ordinairement en pareille époque où l'on arrive à la fin des provisions de l'année précédente.

La construction de la route d'Arta avance rapidement et tout le monde souhaite qu'elle soit achevée le plus vite possible et soigneusement entretenue. Les travaux de la route commencée entre Jannina et Salahora marchent aussi avec rapidité.

On assure que le gouverneur-général de notre province a adressé un rapport à la Sublime Porte, dans lequel il indique comme une des mesures les plus capables de développer la prospérité du commerce local, la reconnaissance de Prévésa comme port libre. Si ce projet venait à être réalisé il est certain que l'Epire gagnerait énormément au point de vue commercial.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

27 juin, 1874.

Lever du soleil	4 h. 30 m.
Coucher »	7 » 35 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 2 42"
H. à la turque à midi moyen.	4 » 18

8 heures du matin.

Baromètre	760.0
Thermomètre	15.4
Minima	12.5
Maxima de la veille	20.0

Direction et force du vent S. O. modéré.

Etat du temps le 26 juin, à 8 h. du matin.

Vent du N. fort et mer houleuse sur la mer Noire; vent faible aux Dardanelles, sur l'Archipel et l'Adriatique; vent modéré sur la Méditerranée.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Mai

14 César Fabry	Fabry	[illegible]
16 Isaac Hasarsazjar	Ibragimejan	[illegible]
17 Panaghioti Plani	Michel Cameno	[illegible]
18 Alexandre Matlas	Matlas	[illegible]
» No 38 Chikertito Zaranoff	Schricker	[illegible]

Mois de Juin.

1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Auglikte prevnas	Rosenbaum	[illegible]
2 Jean Constandinidis bavia khan	Dr Manalaki	[illegible]
3 Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	[illegible]
7 Ioannis Papadopoulos	Vayadopoulos	[illegible]
8 Lavoute	Rocco	[illegible]
9 Etrjatés pour Dimit.	Dimitrios	[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

En Prusse.

On écrit de Berlin à la *Presse*:

En vous écrivant ma dernière lettre, je n'ai eu d'autre but que de vous éclairer, aux effets qu'il pourra appartenir, comme on dit au palais, sur certaines préférences de l'opinion publique de ce pays, auxquelles l'élection de la Nièvre vient de fournir une nouvelle occasion de s'accentuer.

Dans les termes où la question semble définitivement vouloir se poser, un développement est peut-être nécessaire.

Mais pour mettre les explications nouvelles que j'ai à vous donner à l'abri du plus léger soupçon d'esprit de parti, je vais vous les faire donner par le correspondant allemand du *Daily Telegraph*, un étranger tout à fait désintéressé dans l'affaire:

« Parmi les nombreuses anomalies particulières à l'Allemagne, dit cet observateur, on remarque celle-ci: que le gouvernement et le peuple désirent également le maintien de la République en France, quoique pour des raisons entièrement différentes. Il y a plus, l'un et l'autre n'envisagent qu'avec une véritable appréhension la possibilité, si éloignée, du retour d'une monarchie quelconque parmi leurs voisins de l'Ouest. Les militaires et les hommes politiques, les négociants et les hommes d'affaires ne font pas différence du tout entre l'un ou l'autre des trois prétendants qui aspirent au trône gaulois, trône qu'ils n'occuperaient jamais, du reste, que bien passagèrement. Le peuple est hostile aux trois ensemble et à chacun d'eux en particulier, tandis qu'il désire sincèrement entrer en bonnes relations avec la République française.

» Ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement le courant irrésistible actuel de l'opinion en Allemagne, ne comprendront guère que ce sentiment soit si général et si fort dans un pays strictement gouverné selon les principes rigides de la monarchie, ce qui est surtout le cas en Prusse. Mais l'observateur attentif, qui suit le développement politique en Allemagne et qui, en outre, se rend compte de l'attitude réciproque des deux pays, arrive forcément à cette conclusion: la République seule, en France, répond aux vues de la monarchie allemande, d'un côté et de l'autre côté, une restauration quelconque serait odieuse à la masse du peuple allemand, « qui est, philosophiquement si l'on veut, mais incontestablement très-républicaine. » En Allemagne, le gouvernement se meut dans un ordre d'idées, mais le peuple penche pour un ordre diamétralement opposé.

» Par suite d'un enchaînement de circonstances qui ont pour ainsi dire soudé le système militaire aux habitudes nationales, les démocrates prussiens les plus avancés ne voient guère de quelle façon il leur serait facile d'effectuer la disjonction, même si l'occasion se présentait.

» Ainsi l'Allemagne peut être gouvernée par l'absolutisme, mais le peuple allemand est réellement et universellement républicain, pour le moins autant, si ce n'est plus, que le peuple français. Il y a une foule d'excellents fonctionnaires publics, même dans cette bureaucratie tyrannique et peu flexible que l'on connaît, dont les principes sont tout ce qu'il y a de plus républicain au monde.

» Un des plus intimes subordonnés du prince de Bismarck, son compagnon indispensable, appartient à cette classe; il a subi l'exil pour ses opinions bien connues, mais il n'en remplit pas moins avec un zèle exemplaire des fonctions tendant à glorifier et à fortifier la monarchie. Son cœur aspire peut-être à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, et il doit être ravi que son ministre soit favorable à la République française; cependant son cerveau et sa plume sont au service d'une dynastie dont le chef actuel ne prononce qu'avec horreur le nom de république.

» Il y a beaucoup de fonctionnaires comme cela au service civil de la Prusse, et même au service militaire, parmi les officiers, qui n'en feraient pas moins fusiller avec régularité leurs coreligionnaires politiques, en cas d'insurrection contre la monarchie. Bref, voilà l'état de l'Allemagne en ce moment.

» Le gouvernement est monarchique, dans un grand nombre de petits Etats, dans trois de deuxième rang et dans un grand Etat, tous avec tendances plus ou moins absolutistes. Quant au peuple il est républicain partout, avec mélange de socialisme dans la classe ouvrière.

» Il est naturel et raisonnable que le peuple allemand, ayant ces idées et ces tendances, sympathise avec la République française et manifeste une forte antipathie contre tout projet de restauration monarchique.

» Mais, dira-t-on, d'où vient que les Hohenzollern absolutistes, la noblesse prussienne et la presse conservatrice, montrent une telle prédilection, à l'étranger, pour le système dont ils ne peuvent parler en Allemagne sans faire la mine, sans lancer une épithète malsonnante ou quelque mordante épigramme?

» La réponse n'est pas difficile: c'est parce que les hommes d'Etat et les nobles Prussiens connaissent à merveille l'inéluctable nécessité dans laquelle un monarque français quelconque se trouverait de chercher à rétablir la gloire militaire de la France par une guerre contre l'Allemagne ou contre l'Italie, et pour le pape, ce qui reviendrait au même. Voilà pourquoi la cour, le cabinet et tous les *herren-von* sont si bien disposés pour la République française, qui, à leurs yeux, est une garantie de paix. »

Je n'ajouterai à ce tableau qu'une ligne. Le fonctionnaire auquel le correspondant allemand du *Telegraph* fait allusion doit être M. Lothar Bucher, jadis exilé politique à Londres, aujourd'hui conseiller privé et secrétaire intime de M. de Bismarck.

Républicains et carlistes.

On écrit à l'*Etoile Belge*:

Santander, 9 juin.

Le général Echague a ouvert les hostilités contre les carlistes en poussant une reconnaissance au nord de Tafalla. Les forces républicaines ont toutes traversé Logrono pour se répartir entre les villes de la rive gauche de l'Ebro. Le 3e corps aux ordres de Reyes, le 2e aux ordres de Martinez Campos, le premier sous Andia, sont arrivés à Logrono, par le chemin de fer et par la route de Penacerrado à la rivière. On a même envoyé de Madrid deux nouveaux bataillons de gardes civils et les régiments de cavalerie de Lusitania et de Talavera. Dans les plaines du sud-est de la Navarre, ces escadrons seront plus utiles qu'ils ne l'étaient à la suite de l'armée du Sommorostro.

A peine Concha et ses troupes furent-elles disparues de l'Alava, que les partis volantes apparurent par la frontière de Biscaye et vers celle de Navarre. Des bandes ont poussé jusqu'à Puebla de Arganzon de façon à intercepter les communications entre Miranda et Vittoria.

On a été obligé d'organiser des patrouilles et de fortes escortes pour garder la voie. Des personnes influentes de la Rioja de Alava et de Navarre sont venues faire des propositions au maréchal Concha pour obtenir son assentiment à des ouvertures auprès du quartier royal carliste, afin d'arriver à rétablir les trains entre Miranda et les provinces basques. Un envoyé est même allé trouver Dorregaray pour lui demander de garantir la circulation des trains contre les attaques des parties volantes.

Le général carliste a dit qu'il serait fort difficile de promettre une telle neutralité et que la première concession devait venir de Madrid, à savoir la promesse de ne transporter ni troupes, ni matériel de guerre sur le chemin de fer du Nord et de l'Ebre. Alors seulement les chefs royalistes consentiraient à tenter d'empêcher les attaques contre les trains. Les deux partis comprennent enfin le mal qui résulte pour ces pauvres contrées de la cessation de tout moyen de transport. Il est cependant certain que, si les trains circulaient, les voyageurs même donneraient aux républicains bien des renseignements nuisibles à la faction. Un détail aussi qu'on semble avoir oublié, c'est que plusieurs ponts, des kilomètres de rails et de poteaux télégraphiques, de nombreuses stations ont été détruits ou réduits en cendres par la fureur des carlistes. Il faudrait des semaines et des mois pour relever un pont, par exemple, comme, celui de Villafona, près de Tolosa.

Le maréchal Concha ne semblait pas cependant pas hostile à la pensée de ces négociations. Il va pouvoir réunir tous les corps de son armée pour pénétrer en Navarre, car les préoccupations en Aragon se sont calmées. Depuis leur défaite à Gaudesa, les bandes ont couru en deux divisions: le prince. Alphonse vers la Catalogne, Marco di Bello vers le bas Aragon. La colonne du brigadier Otal, partie de Tudela, a passé en Aragon; on lui a assigné la tâche d'empêcher les factions de passer sur la rive gauche de l'Ebre, Saragosse et Huesca, ont reçu des renforts. Le grand quartier général était encore le 7 à Logrono. On dément de la façon la plus formelle la fameuse dépêche carliste qui disait Echague repoussé par Lizarraga au delà de Peralta. Les soldats souffrent moins de maladie. Beaucoup de convalescents ont rejoint leurs corps. Le parc d'artillerie, les trains, les hôpitaux aussi sont centralisés dans Logrono. Le vieux maréchal Espartero a été très-souffrant pendant plusieurs jours. Il s'intéresse beaucoup à cette campagne et on lui doit d'utiles suggestions. Le gros des carlistes est massé avec Dorregaray, Lizarraga et Mendiri, depuis Estella jusqu'à la grand'route de Tafalla à Pampelune. On leur attribue un chiffre de 28 bataillons avec 16 pièces de canon. Ils ont cependant évacué sur Tolosa ou le val de Baztan leurs hôpitaux et leurs dépôts. Beaucoup d'habitants d'Estella ont pris la même route.

D'après les dernières nouvelles le maréchal Concha est indisposé à Logrono depuis 24 heures, et on espérait de bons résultats des négociations entreprises avec Dorregaray pour la levée du blocus des chemins de fer du Nord de l'Espagne. Le chef carliste s'est montré plus accommodant à la seconde démarche.

Guerre des Chinois.

Des troupes chinoises sont depuis quelque temps massées au nord de la chaîne du Bogdo et menacent de pénétrer dans Kuldscha et Kaschgar.

Ces territoires qui formaient autrefois les provinces ouest du Céleste Empire obtinrent leur indépendance pendant les tempêtes révolutionnaires des derniers temps.

Kuldscha fut occupé par les Russes, mais Kaschgar resta indépendant.

Le danger pressant qui menace ces territoires a décidé la Russie à prendre, d'accord avec l'émir de Kaschgar, des mesures de défense.

Les troupes chinoises aux frontières de Kuldscha et Kaschgar sont armées de fusils européens.

Abderahman Kan qui habite le Turkestan et prétendant au trône des Afghan a envoyé dans le Turkestan Afghan une caravane qui a été attaquée et pillée près de Balkh. D'après la presse russe, cette attaque a eu lieu dans les environs d'un palais habité par Mahomed Alum Khan, gouverneur du Turkestan Afghan et favori particulier de Schir Ali Khan.

(*Courrier de France*).

Belgique.

Projet d'une convention internationale le concernant les lois et coutumes de la guerre.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

§ 1. Une guerre internationale est un état de lutte ouverte entre deux Etats indépendants (agissant isolément ou avec des alliés), et entre leurs forces armées et organisées.

§ 2. Les opérations de guerre doivent être dirigées exclusivement contre les forces et les moyens de guerre de l'Etat ennemi, et non contre ses sujets, tant que ces derniers ne prennent pas eux-mêmes une part active à la guerre.

§ 3. Pour atteindre le but de la guerre, tous les moyens et toutes les mesures, conformes aux lois et coutumes de la guerre, et justifiées par les nécessités de la guerre, sont permis.

Les lois et coutumes de la guerre n'interdisent pas seulement les cruautés inutiles et les actes de barbarie commis contre l'ennemi; elles exigent encore, de la part des autorités compétentes, le châtiment immédiat de ceux qui se sont rendus coupables de pareils actes, s'ils n'ont pas été provoqués par une nécessité absolue.

§ 4. Les nécessités de la guerre ne peuvent justifier: ni la trahison à l'égard de l'ennemi, ni le fait de le déclarer hors la loi, ni l'autorisation d'employer contre lui la violence et la cruauté.

§ 5. Dans le cas où l'ennemi n'observerait pas les lois et coutumes de la guerre, telles qu'elles sont définies par la présente convention, la partie adverse peut recourir à des représailles, mais seulement comme un mal inévitable, et sans jamais perdre de vue les devoirs de l'humanité.

SECTION I.

Des droits des belligérants entre eux.

CHAPITRE Ier.

De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi.

§ 1er. L'occupation par l'ennemi d'une partie du territoire de l'Etat en guerre avec lui, y suspend, par le fait même, l'autorité du pouvoir légal de ce dernier, et y substitue l'autorité du pouvoir militaire de l'Etat occupant.

§ 2. L'ennemi qui occupe un territoire peut, selon les exigences de la guerre et en vue de l'intérêt public, soit maintenir la force obligatoire des lois qui y étaient en vigueur en temps de paix, soit les modifier en partie, soit les suspendre entièrement.

§ 3. D'après le droit de la guerre, le chef de l'armée d'occupation peut contraindre les autorités locales et les fonctionnaires de l'ordre administratif, de la police et de la justice, à continuer l'exercice de leurs fonctions sous sa surveillance et son contrôle.

§ 4. L'autorité militaire peut exiger des fonctionnaires locaux qu'ils s'engagent, sous serment ou sur parole, à remplir les devoirs qui leur sont imposés pendant la durée de l'occupation ennemie; elle peut révoquer ceux qui refuseraient de satisfaire à cette exigence, et poursuivre judiciairement ceux qui ne rempliraient pas l'obligation acceptée par eux.

§ 5. L'armée d'occupation a le droit de prélever à son profit sur les populations locales tous les impôts, les redevances et les droits et péages établis par leur gouvernement légal.

§ 6. L'armée qui occupe un pays ennemi a le droit de prendre possession de tous les capitaux du gouvernement, de ses dépôts d'armes, de ses moyens de transport, de ses magasins et approvisionnements, et, en général de toute propriété du gouvernement, pouvant servir au but de la guerre.

Remarque. — Tout le matériel des chemins de fer, quoique appartenant à des compagnies privées, de même que les dépôts d'armes et en général toute espèce de munitions de guerre, bien qu'appartenant à des particuliers, sont également sujets à prise de possession par l'armée d'occupation.

§ 7. Le droit de jouissance des édifices publics, immeubles, forêts et exploitations agricoles appartenant à l'Etat ennemi, et se trouvant dans le pays occupé passe de même à l'armée d'occupation.

§ 8. La propriété des églises, des établissements de charité et d'instruction, de toutes les institutions consacrées à un but scientifique, artistique et de bienfaisance, n'est pas sujette à prise de possession par l'armée d'occupation. Toute saisie ou destruction intentionnelle de semblables établissements, des monuments, œuvres d'art ou musées scientifiques, doit être poursuivie par l'autorité compétente.

CHAPITRE II.

Du caractère des belligérants, des combattants et non-combattants.

§ 9. Les droits de belligérants n'appartiennent pas seulement à l'armée, mais encore aux milices et aux corps de volontaires dans les cas suivants: 1° Si, ayant à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés, ils sont en même temps soumis au commandement général; 2° S'ils ont un

---

là savait spéculer sur le luxe, et, certes, le monopole des perruques ne l'a pas rendu moins célèbre que le monument superbe où la chaste Artémise le fit loger quand il fut mort.

Vous allez peut-être vous écrier que cette solution, — car, c'en est une — est tirée par les cheveux, et que je vous la donne à propos .... de perruques. Eh bien! si vous ne la trouvez pas de votre goût, fournissez-en donc une meilleure et qui soit plus pratique: j'ai fait mon devoir, faites le votre. D'ailleurs, si mon conseil ne vaut rien, je ne l'ai pas inventé, la faute en est à Aristote!

Comme on ne peut pas le mettre en prison, je propose qu'on y mette le Bohor Levy à sa place. C'est encore une idée, — et elle est si simple et d'une exécution si facile, mon Dieu!

* *

Après avoir traité de finances, si nous faisions un peu de politique?

Rassurez-vous, nous n'allons pas faire naître des conflagrations, — nous ménagerons les puissances occidentales et même septentrionales. Nous tournerons autour du pot, — comme l'on dit vulgairement.

Avez-vous jamais songé à l'influence des dignités de l'Etat sur la constitution physique des employés qui les occupent? Avez-vous remarqué que les dignitaires, haut placés, sont généralement gros et gras, teint fleuri et double menton, tandis que les petits fonctionnaires sont maigres, ont le visage livide et la prestance chétive?

Quel est donc ce mystère?... pourrait-on chanter. Et même, pour ceux qui ne chantent pas, quelle jolie étude philosophique il y aurait à écrire sur la matière.

Je la livre à la méditation des moralistes et des cuisiniers, et je vais rapporter un mot et une anecdote à ce sujet que j'ai recueillis dans un salon de Péra, l'autre jour.

Car, il se trouve un ou deux salons à Péra où l'on cause. L'assertion peut paraître inadmissible de prime abord, je le reconnais, mais le fait n'en est pas moins tel que je l'affirme.

On devisait donc de ceci et de cela, lorsque la conversation vint à tomber sur X*** effendi, un des fonctionnaires réputés les plus intelligents et reconnus pour les plus surchargés d'embompoint de la Sublime Porte.

— C'est une intelligence celui-là, s'écria un de ses admirateurs.

— C'est possible, répondit un autre, mais alors je n'ai jamais mieux compris qu'en cette circonstance cette belle définition d'un penseur moderne:

« L'homme est une intelligence contrariée par des organes! »

La conversation vint à tomber ensuite sur Z***effendi, — l'antithèse vivante de X***effendi, — aussi maigre et aussi décharné que son heureux émule est puissant et fleuri. Z*** effendi, contait-on, avait servi nombre d'années le gouvernement, et il n'en avait rapporté que des impressions... qui n'ont aucun rapport avec celles de la Banque d'Angleterre.

Un jour, étant allé faire ses salutations à un très-grand personnage, celui-ci daigna lui faire remarquer, d'un air gracieux, qu'il le trouvait amaigri.

— Votre Excellence, veut-elle me permettre de lui répondre par un apologue?

— Mais assurément, contez, vous contez, dit-on, à merveille.

— Un effendi, grand amateur de chasse, eut un jour la fantaisie d'acquérir un chien levrier. Il enjoignit à son domestique d'aller lui en faire l'emplette.

— Sais-tu bien au moins, ce que c'est qu'un levrier lui dit-il?

— Je l'ignore, fit le larbin

— Eh bien! écoute la description que je vais t'en faire et tu ne saurais te tromper. Le levrier est un chien haut, sur des jambes très frêles; il a le cou mince et allongé, le museau effilé et le corps d'une telle maigreur qu'on lui voit les côtes. Somme toute, la tête, son signe distinctif et caractéristique est d'être d'une maigreur étonnante: Baste-toi sur cette donnée et la commission sera bien faite.

Le valet se met en campagne et revient une heure après annoncer que le chien est dans la cour. L'effendi descend le visiter, et quel n'est pas son étonnement en apercevant un molosse gros et gras, pouvant se mouvoir à peine sous son enveloppe de graisse.

— Mais bête brute, s'écrie-t-il, en apostrophant le valet, ne t'avais-je pas dit que l'animal que je désirais était d'une maigreur sans pareille; comment as-tu pu te tromper au point de m'amener ce cochon enflé qui ressemble à une boule?

Oh! qu'à cela ne tienne, maître, — répondit humblement l'interpelé, — ce chien ne restera pas plus de vingt jours à votre service qu'il deviendra plus maigre qu'une ficelle!

Eh bien! Excellence, il y a vingt ans que je sers le gouvernement!

— Vous êtes un homme de beaucoup d'esprit, répondit l'Excellence, mais cela prouve encore une fois....

Ce sera notre morale:

Que l'esprit n'engraisse ni les chiens ni les hommes.

UN PASSANT.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

AVIS

La seconde Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Banque Austro-Ottomane aura lieu à Vienne, Boesendorfer-Saal, Herrengasse N° 6, jeudi le 30 juillet 1874, à 10 heures du matin.

Ordre du jour.

1. Rapport du Conseil d'Administration.

2. Rapport des Censeurs sur le bilan de l'exercice 1873-74 et décisions y relatives.

...

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 26 juin, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumélie... fl.	47.—
d. Nouvelles...	—
Anglo-Bank	137.25
Société de créd. aust-turq.	43.—
Banque austro-ottomane.	76.25
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	105.75
Change sur Londres	111.35
Crédit anstalt	221.—
National Bank	995.—
Lloyd	[illegible]

A la suite de réalisations quelques cours ont fléchi à la Bourse. Néanmoins les tendances du marché sont fermes.

Sadiq pacha, venant de Paris, a continué son voyage pour Constantinople.

France.

Paris, 26 juin.

Oblig. Roumélie... fr. 107.50

Le gouvernement a défendu la circulation et la propagation du portrait du prince impérial.

Les gauches se plaignent de la lenteur avec laquelle procède la commission constitutionnelle. La polémique entre les partis est très vive. M. Magne, a exposé, à l'Assemblée nationale, son projet sur les nouveaux impôts.

Angleterre.

Londres, 26 juin.

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 35,000 livres sterling.

Le congrès catholique a délibéré sur la restauration du pouvoir temporel du pape, et sur le projet d'une alliance avec les catholiques du continent.

Allemagne.

Fulda, 26 juin.

L'épiscopat s'est réuni pour élaborer un mandement concernant les affaires religieuses.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 26 juin.

Dette Générale		46 9/16
Emprunt	1865	55 1/8
do	1869	62 1/2
do	1871	79 3/4
do	1872	92 1/2
Consolidés anglais		92 1/2
Banque de Constantinople		68 —
Emprunt Egyptien		
Nouvel emprunt ottoman		48 3/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

Lundi 17 juin (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de 20,000 mètres de drap Louis de 2me qualité nécessaire au dépôt d'habillements de l'armée Impériale, et déjà soumissionné à 69 piastres le mètre.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dar-Choura le jour susindiqué.

Sérasérat, le 23 juin 1874.

A LOUER ou A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café, etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublées dans la Grand'Rue de Péra Aghà-djami, N° 84.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

LONDON & ORIENTAL

Insurance Company.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la Comédie Italienne.

LE JUIF ERRANT

THÉÂTRE DU CROISSANT

Ce soir Samedi 27 Juin, à 9 heures,

FAUST

Drame en 7 parties avec chant et ballet.

ANNEE 8me No 146. — Djemazi-ul-ewel 15 1291 — DIMANCHE 28 ET LUNDI 29 JUIN, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4e page	3 piastres la ligne
Annonces 3me page	6 » la »
Insertions, corps du journal	15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Grain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse, à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Coril Street W. C.

Constantinople, 28 Juin.

BULLETIN POLITIQUE

La commission française des lois constitutionnelles, malgré le mauvais vouloir de la plupart de ses membres, a abordé l'examen de la proposition du centre gauche, relative à la proclamation de la République.

Voici en quels termes l'*Indépendance Belge* résume les débats qui ont eu lieu jusqu'ici : « La proposition du centre gauche a été éloquemment défendue par M. Dufaure, M. Lefèvre Pontalis, qui n'embrasse que les causes à succès, lui a fait l'honneur de la soutenir. M. Cézanne a parlé dans le même sens. M. Lambert Sainte-Croix veut s'en tenir à l'organisation du septennat. MM. de Kerdrel et de Chesnelong ont combattu la république et nié les avantages que M. Dufaure se promet de sa proclamation, sans oser cependant proposer la monarchie comme remède au malaise qui ruine la France. Aucune décision n'a été prise, mais on pense que les débats ne se prolongeront pas outre mesure et que le rapport sur la proposition Périer sera présenté avant une quinzaine de jours. Vu la composition de la commission, on s'attend naturellement à des conclusions négatives. »

Examinant ensuite les chances que peut avoir le projet Périer, la feuille bruxelloise conclut de cette façon :

« La conjonction des centres, qui paraissait impossible, pourrait bien se réaliser, au moins pour cette fraction de l'ancien centre droit qui, sous la conduite de M. de Goulard, a déjà voté l'urgence, et les hésitants, qui, au dernier scrutin, ou se sont abstenu, ou n'ont voté négativement qu'en obéissant à des pressions très-puissantes. En d'autres termes, placés devant l'alternative de constituer la république ou d'avouer leur impuissance et de résigner leur mandat par la dissolution, une cinquantaine de membres de la droite passeraient à la gauche. Mais celle-ci, dans ce cas, resterait-elle unie, et tous ses membres qui, sauf trois, ont voté pour l'urgence, consentiraient-ils aussi à laisser l'Assemblée actuelle devenir constituante non-seulement pour proclamer, mais aussi pour organiser la république ? C'est là une question ouverte sur laquelle il serait peut-être téméraire de se prononcer dès à présent. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les votes du 15 juin ont mis en lumière l'inanité des chances de la monarchie, mais que les obstacles qui s'opposent à la constitution définitive de la France sont encore debout et qu'en présence des divisions qui règnent au sein de l'Assemblée la dissolution reste toujours, comme le moyen le plus certain de sortir enfin des embarras dans lesquels la nation française s'épuise. »

Le Conseil fédéral allemand, dans une de ses dernières séances, a adopté, à ce qu'assure la *Correspondance provinciale*, le projet de rédaction des lois judiciaires d'après l'exposé de la commission de la justice, et après avoir rejeté les amendements proposés par quelques gouvernements.

Le Conseil a également adopté la proposition de la Prusse relative à l'établissement de tribunaux de police. Cette dernière proposition, due à l'initiative de M. Delbruck, a pour objet de porter devant le tribunal de police toute contravention qui n'entraînera pas une condamnation au delà de 60 marcs d'amende ou 15 jours de prison ; les jugements devront être prononcés immédiatement après le fait, ce qui ne pourrait être obtenu devant la juridiction des échevins.

Nous avons parlé déjà de la loi électorale soumise, par le gouvernement Hongrois, à la Chambre des députés de Pesth.

Au dire du *Nord* ce projet serait complété par une disposition sur les incompatibilités parlementaires, interdisant aux fonctionnaires publics l'acceptation du mandat législatif.

Cette réforme mérite d'autant plus des éloges qu'actuellement un grand nombre de fonctionnaires publics siègent au Parlement, et il va sans dire qu'ils appartiennent tous au parti ministériel. Le gouvernement se prive donc d'un instrument parlementaire fort utile, pour lui, en fermant la porte de la Chambre aux fonctionnaires, dans lesquels il était certain de trouver autant de députés votant systématiquement pour lui. Mais au point de vue du fonctionnement normal des institutions parlementaires, on ne peut que féliciter le ministère hongrois de cette innovation.

Du reste, cette proposition était indispensable pour obtenir l'adhésion de la gauche modérée au projet de loi électorale.

Les journaux italiens s'occupent beaucoup de la réception officielle de Mgr Meglia, le nouveau nonce à Paris, et de l'allocution dans laquelle ce prélat a donné au Pape le titre de « *souverain* ». Ils font remarquer, avec raison, que le maréchal Mac-Mahon s'est abstenu soigneusement, dans sa réponse, de prononcer le mot de *souverain* ou de *gouvernement* en parlant de Pie IX.

Commentant le fait dont nous nous occupons, la *Nazione* dit savoir « *de bonne source* » que M. de Corcelles, ambassadeur de la République française près le Saint-Siége, se serait rendu au Vatican par ordre du duc Decazes, pour communiquer au cardinal Antonelli les observations du gouvernement sur le langage tenu par Mgr Meglia.

M. le duc Decazes aurait fait exprimer au cardinal Antonelli le désir et l'espoir de voir le nonce s'abstenir désormais, dans les occasions officielles, de se servir de l'expression *gouvernement pontifical* et, en général, de phrases incompatibles avec la position de la France, intéressée à concilier son dévouement pour le Saint-Père avec le maintien de ses bonnes relations avec l'Italie.

La *Nazione* termine son article par [illegible]

« Le cardinal Antonelli s'est borné à prendre acte de la communication de l'ambassadeur sans justifier le langage de Mgr Meglia. Il a toutefois fait observer à M. de Corcelles que le maréchal-président, dans sa réponse au nonce, avait complètement [illegible] la responsabilité du gouvernement français. »

LA GARANTIE ET LES CAUTIONNEMENTS.

Nous avons eu souvent occasion de le répéter, une des sources les plus fructueuses du revenu de l'Etat sera découverte, le jour où l'on aura trouvé le moyen d'améliorer la perception des impôts existants, et cette amélioration devra porter sur différents points.

La réforme purement matérielle, aura pour objet de rendre moins onéreux aux populations le paiement des taxes, en répartissant plus équitablement celles-ci. Elle les établira selon les véritables principes économiques, c'est-à-dire que les charges seront rendues proportionnelles à la capacité de chacun, que les contribuables pauvres seront plus épargnés que les contribuables aisés, et ceux-ci moins atteints que les grosses fortunes.

C'est un renversement à peu près complet de ce qui existe, mais ce sera la mise en pratique des ordres que S. M. le Sultan n'a cessé de donner, et dont on retrouve la trace dans tous les Hatts impériaux.

Une autre réforme devra porter sur le personnel, et nous distinguerons ici l'épuration des fonctionnaires des conditions normales dans lesquelles ceux-ci, bons ou mauvais, devront se mouvoir et remplir leurs fonctions.

L'épuration du personnel ne sera possible que lorsque l'administration en général aura acquis une véritable stabilité.

Lorsque les ministres sont fréquemment remplacés, il leur est matériellement impossible d'apprécier la valeur de leurs subordonnés ; ils ne les connaissent pas encore lorsqu'une autre Excellence vient prendre leur place.

Ce remplaçant ne peut pas mettre à profit l'expérience de l'homme auquel il succède ; il veut aussi s'assurer par lui-même du zèle et des dispositions plus ou moins heureuses des fonctionnaires placés sous sa dépendance, il recommence le travail fait avant lui et qu'un autre devra refaire à son tour, sans que toutes ces observations, recueillies avec soin, produisent un résultat quelconque.

Mais ce qui peut être réformé sans toucher aux personnes, sans porter atteinte aux positions acquises, c'est la façon dont la gestion de chaque fonctionnaire est contrôlée.

Le contrôle sérieux, la responsabilité personnelle et effective qui en est la conséquence, voilà ce qu'il convient de réorganiser sur des bases nouvelles, ou plutôt d'organiser car ni l'un ni l'autre n'existe.

Est-il donc impossible de garantir les intérêts du Trésor, et les considérations de personnes méritent-elles d'entrer en lutte avec l'intérêt général ? Non assurément.

C'est à la conciliation de ces deux termes, nullement exclusifs l'un de l'autre, que doivent tendre nos efforts, et nous croyons qu'il n'est rien de plus aisé, que de l'obtenir ; il suffira de le vouloir.

Quant aux procédés matériels ils sont d'une excessive simplicité.

Exiger un cautionnement de tous les fonctionnaires disposant à un titre quelconque du maniement des fonds publics, remplacer la garantie morale, dont on se contente aujourd'hui, par une garantie réelle, c'est-à-dire par un dépôt de fonds qui assure la régularité des opérations du déposant, en donnant à l'Etat les moyens de se rembourser en cas de malversation. Tout cela est très-simple en théorie et ne présente aucune difficulté dans la pratique.

Cela augmenterait certainement la dette flottante, puisque l'Etat serait débiteur des cautionnements qu'il aurait reçus ; mais si l'on veut bien remarquer que jamais l'Etat ne sera astreint à ce remboursement, par la raison que tout employé quittant l'administration laissera vacante une place qu'un autre employé n'occupera qu'après avoir versé lui-même une somme égale à celle que l'Etat devra restituer au premier, on comprendra l'avantage de ce système.

Le remplacement de la garantie morale offerte par une tierce personne, comme cela se pratique aujourd'hui, par un cautionnement matériel et que tout honnête employé trouverait sans peine, aurait donc des avantages réels et point d'inconvénients.

L'Etat pourrait se procurer ainsi une somme assez importante, dont il payerait seulement les intérêts.

Les fonctionnaires seraient plus soucieux d'améliorer leur gestion, par suite de la responsabilité qu'ils comprendraient mieux, lorsqu'elle se traduirait, le cas échéant, par une forte retenue sur la somme déposée, et qui devrait toujours être maintenue dans son intégrité par le remboursement immédiat des amendes.

Enfin ce système ferait disparaître ce qu'il y a de contraire aux principes dans la garantie indirecte, qui fait peser sur une personne innocente le poids des fautes commises par une autre. Nous ne saurions trop en recommander l'adoption et l'application prochaines.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, ce 20 juin 1874.

C'est toujours la question religieuse qui apporte au gouvernement le plus d'embarras. Après avoir incarcéré l'évêque de Posen et obtenu la loi sur l'administration des diocèses vacants, le gouvernement a adressé au chapitre de Posen [illegible]

[illegible] de reconnaître le fait accompli [illegible] vacant le siège épiscopal de Posen [illegible], il ajoute qu'il ne peut pas donner [illegible] gouvernement en nommant [illegible]

[illegible] opposition à la politique confessionnelle de la Prusse, et vient même de l'accentuer en prenant les résolutions suivantes : L'assemblée générale demande le rétablissement du pouvoir temporel du Pape, elle répudie la politique de la Prusse à l'égard du Vatican, refuse d'admettre l'ingérence de l'Etat dans les questions ecclésiastiques et particulièrement dans la nomination des membres du clergé, enfin elle approuve l'attitude prise par les évêques et par le clergé de l'Allemagne.

Je ne crois pas que de pareilles déclarations aient des résultats bien sérieux, dans tous les cas elles ne feront pas beaucoup avancer la conciliation si désirable, dans ces matières, où l'Etat ne peut pas abdiquer ses droits, et où sa pression trop grande soulève les consciences et les alarmes.

La réforme judiciaire marche très-bien, et toutes les résolutions prises par le conseil fédéral [illegible] délibération à une majorité considérable.

Elles ont porté sur les points principaux, particulièrement sur ceux qui avaient provoqué des avis différents de la part des divers Etats ; l'étendue des réformes ne permettant pas au conseil de traiter quant à présent les points de détail.

Les attributions des juges pour le jugement des délits, le maintien du jury, pour le jugement des crimes, l'introduction des échevins dans les tribunaux mixtes chargés du jugement des contraventions, toutes ces mesures ont été prises sans grandes contestations, sauf la dernière dont l'initiative est due à la Saxe.

Enfin, la Prusse a demandé et obtenu que dans l'intérêt des prévenus et de la prompte expédition des affaires les contraventions n'entraînant pas une condamnation supérieure à 15 jours de prison et 60 marcs d'amende fussent jugées par les tribunaux de simple police.

L'Empereur est toujours à Ems où il pense demeurer pendant trois semaines encore. Le roi Guillaume de Hollande, et le Grand duc de Saxe-Weimar y sont venus avant-hier pour saluer [illegible] est parti pour La Haye.

Avant de revenir à Berlin, où S. M. désire [illegible] 10e corps d'armée, l'Empereur se rendra à Gastein où il ira prendre les eaux ; c'est assez vous dire combien il faut attacher peu d'attention aux bruits qui circulent en ce moment et d'après lesquels le prince Milan de Serbie viendrait à Berlin dans le courant de juillet.

Le voyage du prince de Serbie dans la capitale de la Prusse, au moment où toute la famille impériale est absente, est une invention qui ne mérite pas d'être discutée, c'est un de ces *canards* [illegible]

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Par ordonnance Impériale :

Ali Saïb pacha a été nommé commandant du 3me corps d'armée Imp. tout en conservant le gouvernement de Scutari d'Albanie et Berzerin et de Monastir ;

Ahmed Hamdi pacha, ex-gouverneur général du vilayet de Prizerin, a été [illegible]

[illegible]

S. A. le Grand Vezir a été mandé samedi au Palais Impérial où il a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

M. d'Eichmann, ministre plénipotentiaire de l'Empereur d'Allemagne, a eu l'honneur d'être reçu, samedi dernier, en audience de congé par le Sultan.

S. M. I. a fait à M. d'Eichmann l'accueil le plus bienveillant et lui a exprimé sa haute satisfaction pour les excellents rapports qu'il a entretenus avec son gouvernement.

Le ministre d'Allemagne était accompagné du premier secrétaire, et du premier drogman de la Légation.

Assistaient également à l'audience Kiamil Bey, grand maître des cérémonies, et Munir effendi, Drogman du Divan Impérial.

M. et Mme d'Eichmann partiront probablement demain, voie de Varna et Vienne, pour se rendre en Allemagne.

Le Ministre de l'Empereur Guillaume emportera avec lui des regrets unanimes. Tous ceux qui ont connu M. d'Eichmann : ministres, corps diplomatique, colonie allemande, haute société n'ont eu qu'à se féliciter des relations qu'ils ont eues avec Son Excellence.

Mme d'Eichmann laisse parmi nous le meilleur souvenir, ses manières gracieuses et son affabilité lui avaient conquis tous les cœurs. Aussi ses salons étaient-ils toujours pleins.

[illegible] l'anniversaire de l'avènement au trône de Sa Majesté Impériale a été célébré avec solennité au milieu des acclamations et des prières ferventes du peuple et du clergé pour la prospérité et la longevité de Sa Majesté.

S. Exc. Sadiq Pacha est attendu dans notre ville aujourd'hui par le bateau de Varna, de retour de sa mission en Europe.

Rustem Pacha, gouverneur du Liban, a obtenu le congé qu'il avait demandé à la Sublime Porte, pour aller en Europe suivre un traitement d'eaux.

Durant son absence, c'est Ammoun Bey, vice-Président du Conseil administratif de la Montagne, qui sera chargé de la direction des affaires. A son retour, Rustem pacha passera par Constantinople.

Youssouf effendi, 2me secrétaire de la Légation Impériale de Rome est arrivé à Constantinople en vertu d'un congé.

Vendredi soir, l'amiral Drummond a assisté, avec les officiers qui l'accompagnent, à un banquet que le ministre de la marine a offert en son honneur à bord de la frégate cuirassée l'*Azizie*.

Le lendemain, l'amiral anglais est parti à bord de l'*Antelope* pour rejoindre aux Dardanelles l'escadre de la Méditerranée, ancrée dans la baie de Besika. Cette escadre est composée de six frégates cuirassées, d'une corvette blindée, de deux canonnières et d'un aviso. Après avoir visité quelques ports de l'Archipel ottoman, elle se dirigera sur le Pirée et de là vers Malte.

M. Makiew, second drogman de l'ambassade de Russie, est parti samedi dernier en congé, pour Athènes.

M. Makiew, qui est accompagné de sa famille, séjournera pendant un mois dans la capitale de la Grèce.

La moisson des nouvelles récoltes ayant commencé dans la province de Salonique, le Conseil général du vilayet a décidé, dit le *Salonique*, de lever l'interdiction qui frappait l'exportation des céréales des ports du vilayet. Les ordres nécessaires ont été envoyés en

---

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BAGOT.

DEUXIEME PARTIE

[illegible]

[illegible]

— Ah ! je le savais bien que vous viendriez ! s'écria Mme de Montdésert d'une voix triomphante et comme si elle eut voulu par cette explosion joyeuse chasser à tout jamais le souvenir des paroles de Pascal Chauveau.

Baradieu s'arrêta un peu surpris :

— Et pourquoi ne serais-je pas venu ? répondit-il avec un peu d'hésitation et comme s'il eût soupçonné quelque piège.

— Que sais-je ? répliqua Mme de Montdésert en levant sur lui ses beaux yeux mélancoliques. Tout et rien !... des craintes folles... ce qu'on m'avait dit.

— Que vous a-t-on pu dire ?

— Rien, rien... des folies... je vous le répète ! fit-elle en lui tendant la main.

Et avec une émotion sincère, en avançant par un mouvement de brusquerie charmante sa tête aux joues pâles et aux yeux ardents.

— Vous êtes venu, ajouta-t-elle, vous voilà près de moi, et je ne veux plus que vous remercier.

Baradieu s'assit devant la jeune femme, et, prenant dans sa main gauche la main frémissante de Mme de Montdésert :

— Vous paraissez agitée, dit-il avec je ne sais quelle inquiétude. Parlez-moi franchement et dites-moi tout. Ne suis-je pas tout à fait votre ami maintenant ?

Elle eut comme un frisson, et fixant Baradieu :

— Oui, dit-elle, je vous crois, je le sais.

— Ne vous devrais-je pas, reprit le jeune homme, une chose pour laquelle j'aurais volontiers donné ma vie tout entière ?

Mme de Montdésert pâlit encore davantage et ne répondit pas.

— Ne m'avez-vous pas dit en effet, poursuivit Baradieu, que vous connaissiez un moyen de sauver les Chantelys du malheur qui les menace ?

— Vous les aimez donc bien ? dit brusquement Mme de Montdésert d'une voix ardente.

— Plus que tout au monde, répondit-il.

— Vous les connaissez depuis longtemps ?

— C'étaient, M. de Chantelys surtout, de sincères amis de mon père. J'ai moi-même pu apprécier, en mille circonstances, tout ce qu'il y avait de noblesse, de bonté, de dévouement dans cette famille : et ainsi que je crois vous l'avoir dit, tout ce qui les frappe me touche.

— Voyons alors, fit Mme de Montdésert d'un ton réfléchi, et causons de vos protégés. Vous dites donc qu'un danger les menace ?

— Un danger terrible.

— Quel est-il ?

Devant cette question directe, Baradieu eut encore un instant d'hésitation. Mais il songea qu'il fallait hâter le dénoûment et aller jusqu'au bout, et, résumant par le fait qui, à ses yeux, depuis quelques heures, était le plus épouvantable malheur dans la machination préparée contre les Chantelys :

— Le danger qui les menace, répondit-il d'une voix sourde, c'est la honte d'un mariage de Mlle Blanche de Chantelys avec un [illegible]

Si Baradieu en ce moment n'eût pas été tout entier à sa pensée, il eût pu voir Mme de Montdésert fermer à demi les yeux, et, les lèvres blêmes, pencher sa tête en arrière comme si elle perdait connaissance.

Mais ce moment dura à peine une seconde. Déjà la jeune femme était revenue à elle, et ce fut d'une voix émue, mais dont l'émotion trompa Baradieu, qu'elle répondit :

— Et vous ne voulez pas que cet homme l'épouse ?

— Non, répondit-il avec force.

— Pourquoi cela ?

Baradieu fut saisi d'une sorte de stupeur. Mme de Montdésert avait en effet formulé cette question avec une candeur tellement bien jouée que le jeune homme, tout à coup, sans deviner rien de ce qui pouvait se passer dans l'esprit de cette femme étrange, eut l'instinct et le pressentiment d'un nouveau malheur.

Néanmoins il se contint.

— Pourquoi ? dites-vous, répondit-il ; pourquoi je ne veux pas que ce malheur s'accomplisse ? mais parce que cet homme est un aventurier, un misérable, indigne d'entrer dans une famille honnête.

— Le connaissez-vous ?

— Non.

— Alors que savez-vous et comment portez-vous sur lui un jugement aussi sévère ?

— Je ne le connais pas, il est vrai, répondit Baradieu devenu sombre : car il ne comprenait plus le changement subit de Mme de Montdésert. Mais je connais son œuvre infâme et le complice qui a préparé cette œuvre et qui a tout dirigé.

— Un complice ? interrogea-t-elle.

Baradieu s'arrêta. Le nom de Chauveau était sur ses lèvres : il se souvint que c'était par Chauveau qu'il se trouvait en ce moment même chez Mme de Montdésert, et, bien qu'il vit de moins en moins clair dans la situation singulière où il se trouvait placé, il ne voulut pas mêler le nom de l'homme d'affaires à ce triste débat.

— Oui, un complice, reprit-il simplement. Mais c'est lui, le misérable, qui veut profiter de je ne sais quel secret pour voler à la fois une fortune et une enfant.

— [illegible] inexplicable, fit froidement Mme de Montdésert.

Baradieu tressaillit ; et, prenant subitement [illegible]

— Le connaissez-vous donc vous-même ? interrogea-t-il.

— Peut-être, répondit Mme de Montdésert.

— C'est impossible... vous ne savez pas, [illegible]

Mme de Montdésert comprit qu'elle était allée trop loin. Aussi elle se hâta de revenir [illegible]

— Si ce que vous dites est vrai, reprit-elle, je comprends vos scrupules... votre indignation. Mais si vous vous trompiez ?

— Me tromper !

— Si ce parti était, contre toutes prévisions, un parti sortable pour... Mlle de Chantelys ?

— Mais elle ne connaît pas cet homme ! elle ne l'aime pas !

— Quel âge a Mlle de Chantelys ?

— Dix-sept ans.

— Dix-sept ans ! Est-ce que le cœur a parlé à cet âge ? Il n'aime pas aujourd'hui, il aimera demain.

— Vous vous trompez, madame, interrompit simplement Baradieu.

Mme de Montdésert tressaillit du ton d'assurance suprême dont ces mots venaient d'être prononcés. Une rougeur passagère envahit son front ; un tremblement nerveux agita ses lèvres, et, regardant le jeune homme bien en face.

— Mlle de Chantelys en aimerait-elle donc un autre ? interrogea-t-elle d'une voix à demi voilée par l'émotion et la colère.

— Madame !... murmura Baradieu en baissant la tête.

— [illegible]

[illegible] se levant droite et presque terrible.

— Ah ! [illegible]-t-elle, répondez, répondez donc !

Mais, au lieu d'obéir à cette injonction, Baradieu, rappelé tout à coup à lui-même, contempla un moment cette jeune femme, dont la passion faisait trembler les mains inertes : puis, s'inclinant froidement, il fit un pas comme pour se retirer.

Mme de Montdésert ne lui en laissa pas le temps ; elle bondit vers lui, et, lui saisissant le bras.

— Oh ! vous ne partirez pas ainsi, dit-elle d'une voix brisée de colère et de douleur ; vous ne partirez pas sans m'avoir répondu. [illegible] aimez Mlle de Chantelys ?

Et comme le marquis étonné comprit tout de suite qu'il n'y avait plus de composition possible :

— [illegible]

Mme de Montdésert fit un cri déchirant et tordit ses bras avec violence.

— Ah ! vous l'aimez, dit-elle avec colère, vous aimez cette enfant, et c'est pour elle que vous êtes venu ici jouer la plus odieuse des comédies... c'est pour elle !...

— Je ne sais ce que vous voulez dire, interrompit Baradieu : rien dans mes paroles, pas un mot de moi n'a pu fournir le moindre prétexte à ce que vous prétendez.

— Raillez ! raillez ! continua Mme de Montdésert en proie au plus douloureux désordre. Mais si vous avez compté vous jouer de moi, vous avez eu tort, je vous le jure ! car s'il est vrai que vous aimez cette femme...

J'ai déjà eu l'honneur de vous en faire l'aveu.

— Eh bien ! je la perdrai, moi ! entendez-vous ? je la perdrai ! Elle épousera celui que vous haïssez ! je veux qu'elle l'épouse ! et vous verrez ce que peut faire une femme qui [illegible] Montdésert.

En achevant ces mots, la comtesse, brisée par l'émotion, se laissa tomber sur une causeuse.

Impassible en apparence, mais légèrement pâle et le sourcil froncé, Baradieu fixa sur Mme de Montdésert un regard hautain :

— J'étais venu ici, dit-il après un court silence et d'une voix lente et froide dont chaque mot tomba sur le cœur de la comtesse comme des gouttes de glace, j'étais venu ici avec des sentiments d'affection sincère, de dévouement, de reconnaissance. Mon cœur, je vous le jure, était prêt à vous aimer comme il peut aimer. Je vous avais plainte...

— De la pitié maintenant ! il me fait l'aumône de sa pitié ! rugit Mme de Montdésert en roulant la tête dans ses mains avec une sorte de fureur.

Jeune, belle, continua Baradieu, épouse d'un homme qui — c'est vous qui me l'avez dit, je ne vous le demandais pas — épouse d'un homme qui est un misérable.

— Mon Dieu ! mon Dieu !

— Je vous avais plainte, et vous eussiez pu toujours, à toute heure, faire appel à ma loyauté, à ma reconnaissance, à mon bonheur !... et compter au moins un ami honnête dans votre entourage. Vous ne l'avez pas voulu. Soit ! Vous me déclarez la guerre : je l'accepte ; et, qu'elle qu'en soit l'issue, croyez-bien que ce n'est pas [illegible] qui [illegible] le plus à plaindre !

Sur ces mots il se dirigea vers la porte.

— Richard ! s'écria Mme de Montdésert.

Livide, les yeux noyés dans une ombre douloureuse, la jeune femme, comme écrasée sous les paroles de Baradieu, s'était soulevée avec peine, et, se traînant plutôt qu'elle ne marchait vers lui, elle alla tomber à genoux sur le parquet.

(*A suivre.*)

Voir le numéro du 24 juin

conséquence à tous les sous-gouverneurs de la province.

Le Dr Dethier, directeur du musée impérial, est parti jeudi dernier pour les Dardanelles, chargé comme nous l'avons dit, d'examiner les excavations de Hissarlik et de soumettre au ministre de l'Instruction publique un rapport sur les fouilles que le gouvernement se propose de faire faire à ses frais en cet endroit.

Le tribunal maritime est saisi depuis samedi, du procès relatif à la perte du *Kars*.

Nous nous empresserons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le verdict que le tribunal rendra.

Dans la nuit de vendredi à samedi trois secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Constantinople. La première, qui a été la plus forte, a eu lieu à 11 h. 37 m. du soir; la deuxième à minuit et demie, et enfin la troisième à 4 h. du matin.

Les oscillations allaient du S. O. au N. E.

Les examens de la grande école nationale du Phanar ont commencé hier.

La première séance à laquelle assistait le Patriarche œcuménique, entouré de ses prélats, et un nombreux auditoire, a eu lieu, par mesure de précaution, dans la salle du club grec *Mnimossini* au Phanar.

La salle de l'école est dans un état de délabrement qui ne permet pas d'y réunir une assistance aussi considérable.

Le 26 courant, vers le soir, un domestique placé dans une maison située à Zindjirli-Coyou et habitée par un sujet italien, a été attaqué dans les circonstances suivantes par un individu qui portait l'uniforme militaire.

Au moment où le maître de la maison venait de s'éloigner de chez lui, un militaire se présenta devant la porte, que le domestique resté seul voulut défendre, mais que le militaire finit par forcer. En pénétrant dans le logis, ce soldat a commencé par maltraiter le domestique qui poussa de tels cris que son agresseur effrayé fut forcé de s'enfuir. Mais quelques minutes plus tard, le même individu revint accompagné d'un de ses camarades, et cette fois le pauvre domestique, malgré ses cris, ne fut pas épargné.

Il a reçu des coups et des blessures assez graves, qui, pendant plusieurs jours, le forceront à garder le lit. Les agresseurs ne se sont retirés qu'après s'être emparés, faute de mieux, d'un portefeuille qui ne contenait que des papiers sans aucune valeur pour des étrangers, mais fort utiles à leur propriétaire.

Le maître de la maison a porté plainte au consulat dont il relève. Il n'y a pas de doute que l'autorité compétente ne parvienne à découvrir et ne punisse les coupables, pour leur conduite peu compatible avec la discipline et avec le respect de l'uniforme qu'ils portent.

Un télégramme adressé par Mehmed Aly pacha au gouverneur général de Janina annonce, dit le journal de ce vilayet, que le chef de bande Zorkanas et six de ses compagnons viennent de faire leur soumission aux autorités impériales.

Nous lisons dans la *Crète* :

D'après le règlement organique de l'île de Candie, les sentences des tribunaux de commerce de la Canée, de Rethymo et de Candie sont susceptibles d'appel à la Cour d'Appel du Vilayet. Toutefois cette mesure ne concerne que les causes dont les parties sont sujets Ottomans, et les procès mixtes doivent, d'après une loi générale de l'Empire, être jugés tout en première instance qu'en appel par des tribunaux mixtes. En conséquence le ministère du commerce vient de prévenir le gouvernement général de l'Ile que dorénavant les sentences rendues par les susdits tribunaux sur des affaires mixtes ne seront appelées à la Cour d'appel du vilayet que dans le cas où le sujet étranger y consentirait. Dans le cas contraire elles seront appelées à la cour de Constantinople.

Le gouvernement général a déjà mis cette mesure à exécution.

On lit dans le *Seïhan*, journal d'Adana :

A l'approche des récoltes qui s'annoncent comme devant être d'une abondance exceptionnelle, les céréales qui se maintenaient à des prix exorbitants ont beaucoup baissé. Ainsi le blé qui se vendait à 35 P. le kilé de Constantinople, se vend actuellement de 18 à 20 P. et l'orge dont le prix était de P. 30 est vendu aujourd'hui de 6 à 7 P. le kilé de Constantinople. Par conséquent le pain aussi est à bon marché. Il est vendu à 40 paras l'ocque lorsqu'il y a quelques semaines à peine on le payait 92 paras.

Les enchères des dîmes ont commencé dans tout le vilayet. Les enchérisseurs sont nombreux et l'on peut dès à présent prévoir que le résultat général de la vente des dîmes sera très-avantageux pour le Trésor.

On écrit de Preveza que le 15 courant un navire autrichien, portant une cargaison de charbon provenant de Londres et à destination de Corfou, a fait naufrage devant l'Ile de Paxos. Le navire a péri corps et biens.

Les débris que la mer a rejetés sur les côtes de Preveza, ont été recueillis par les soins des autorités locales.

Le *Konieh* rapporte qu'un incendie considérable a éclaté le 12 courant à Eregli, et que dans l'espace de quelques heures le feu a détruit 221 boutiques, trois dépôts, un café, un khan et sérieusement endommagé deux mosquées.

C'est par suite du manque de pompes et de tous les instruments propres à combattre l'incendie que le feu a pu prendre d'aussi grandes proportions et qu'il a réduit en cendres presque tout le bazar de la ville.

Mardi, 30 juin, une messe sera célébrée à l'église Sainte-Marie, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme du baron Ignace de Testa, décédé le 29 juin 1873.

Le baron Léopold de Testa, son fils, a l'honneur de prier tous les parents, amis et connaissances du défunt de vouloir bien y assister.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du numéro 50 (13 juin 1874).

Le crime et la misère à New-York. — Les parasites, par M. P. J. VAN BENEDEN. — Les explorations dans l'Amérique du Nord. — Bulletin des Sociétés savantes. Académie des sciences de Belgique; Institut géologique d'Autriche; Sociétés : géologique de France, d'encouragement de Paris pour l'industrie nationale, philomatique de Paris, de géographie et de biologie de Paris ; Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.)

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]	29 juin, 1874
Lever du soleil	4 h. 31 m.
Coucher »	7 » 35 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 3 6s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 18

8 heures du matin.

Baromètre...............	764.0
Thermomètre	20.8
Minima	13.4
Maxima de la veille.........	24.9

Direction et force du vent S. calme.

Etat du temps le 28 juin, à 8 h. du matin.

Vent du N. faible ou modéré sur la mer noire vent du S. faible sur l'Archipel et l'Adriatique.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PER

Mois de Juin.

	Adresses	Signatures	Provenance
1	Georgion Calogeropulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikte presvias	Rosenbaum	Syra
2	Jean Constandinidis havia khan	Dr Manaiaki	Smyrne
3	Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
7	Ioannis Papadopoulos	Vayadopoulos	Athènes
8	Lavonte	Rocco	Rocco
9	Etriates pour Dimit.	Dimitrios	Chypres
10	Pietro Fenerli	Lucopulo	Ortenitza
11	Apostoli	Tzimb urakis	Athènes
12	Propolea	Valentin	Piré
13	Zelmoer	Arles	Lyon

LETTRES DES PROVINCES

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

KONIEH, le 18 juin 1874.

Les pertes causées à nos populations par la [illegible] des moutons, [illegible] domestiques sont [illegible] à pareille époque on voyait, [illegible] riches pâturages. Aujourd'hui [illegible] le plus désolant aspect. Ce ne sont que [illegible] arides. Les dernières pluies ont donné à [illegible]

[illegible], Essad pacha, qui depuis son arrivée cherche à répandre l'instruction dans le pays a [illegible] agir durant l'hiver dernier de manière que chaque personne pût avoir au moins une demie ocque de pain par jour. En outre, on a pu nourrir de nombreux habitants des villages environnants et des vilayets voisins qui avaient émigré chez nous. Ainsi, grâce à la sage prévoyance d'Essad pacha, la crise qui a affligé les autres vilayets a été sensiblement mitigée dans notre [illegible]

Le 25 avril dernier, un jeune grec, fils d'un négociant d'Angora, s'est empoisonné dans notre ville. Il était épris d'une veuve qui ne répondait [illegible] Malgré les soins de notre brave et habile médecin de la ville, [illegible] vursion. [illegible]

[illegible] Ici, dans la nuit du 28 au 29 dernier, un jeune Français catholique, âgé de 21 ans environ, a épousé une fille grecque sans autres formalités que la présence de quelques témoins orthodoxes [illegible] parties, devraient être très-sévèrement punis.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Vote du 16.

On écrit de Paris le 17 à l'*Indépendance Belge* :

Vous ne vous étonnerez pas de m'entendre parler du succès de la gauche et de la majorité de la gauche après la séance d'hier, où M. de Cissey, M. de Franclieu, M. Clapier ont fait tant d'efforts pour prouver que c'est la majorité qui est la minorité, et *vice-versâ*. N'en déplaise à ces messieurs, plus ils ont crié pour le prouver et plus ils ont prouvé le contraire. Ils ne protesteraient pas si haut s'ils ne sentaient la profondeur de leur défaite. Toute cette petite émeute du commencement de la séance, si bien réprimée par le *Quos ego* de M. Buffet, consacre le succès de M. Casimir Périer et l'augmente.

D'ailleurs, vous savez que toutes les réclamations portent à faux. MM. Caillaux et d'Harcourt qui, avant de voir l'*Officiel*, ont deviné qu'il allait commettre une erreur à leur préjudice, et M. de Cissey, qui au moins n'a réclamé qu'après avoir lu, savent comme vous et moi, et comme tout le monde, qu'on n'oublie pas trois bulletins bleus au fond du panier, surtout quand il s'agit du vice-président du conseil, d'un ministre et d'un député qui s'appelle M. d'Harcourt. Les secrétaires comptent deux fois, et, quoiqu'ils se trompent quelquefois, ils ne commettent pas d'erreurs de cette nature et de cette importance. Cette fois-ci, il y a eu un pointage, ce qui signifie que les six secrétaires, retirés dans une salle, ont fait l'appel de tous les députés et déposé le bulletin bleu dans la corbeille des bleus, le bulletin blanc dans la corbeille des blancs, à mesure que le nom était prononcé. Vous pensez bien que si les trois bulletins dont il s'agit avaient été là, on les aurait comptés et inscrits comme les autres. Il ne faut donc pas que les abstenants disent : J'ai voté : mais seulement: Je regrette de n'avoir pas voté, ce qui n'est pas précisément la même chose.

Je le répète, toutes ces chicanes, qui portent à faux, démontrent que l'importance du vote de lundi est comprise sur tous les bancs de l'Assemblée. Aucun de ceux qui ont bien voté ne reculera, plusieurs parmi ceux qui ont voté l'éternité du provisoire pour rassurer le pays comprendront qu'ils ne sont guère moins étonnants que leurs voisins et leurs anciens alliés les bonapartistes qui essaient de se faire aimer à coups de bâton. Le pays dira son mot, les électeurs commencent à parler. Ce n'est pas M. de Fourtou qui fera les élections, c'est monsieur tout le monde qui a plus d'esprit que lui. Je suis donc très-résolûment avec les optimistes, et sans croire qu'un échec soit impossible, je le crois invraisemblable. En tout cas, d'échec en échec nous allons à la dissolution prochaine et à une majorité républicaine et raisonnable. On peut retarder un peu le dénoûment, en usant beaucoup de l'éloquence de M. Clapier. Mais il ne suffit pas, pour faire changer la France d'opinion, de rester ministre ou ambassadeur quand on est battu et de s'opiniâtrer à garder le silence.

La Chambre des Communes.

On lit dans l'*Etoile Belge*:

Londres, 16 juin.

Les chambres de commerce anglaises ont manifesté récemment le désir de voir créer un ministère de l'agriculture et du commerce ; mais dans les régions gouvernementales il n'a pas été fait un accueil bien favorable à ce vœu, qui probablement ne sera jamais réalisé. La Chambre des Communes vient de repousser une autre tentative de ce genre qui prouve combien on y est hostile à toute innovation de cette nature.

M. Playfair, à l'occasion du budget de l'éducation, a mis en avant un projet de loi tendant à créer un ministère de l'instruction publique ; il s'est heurté contre une si vive opposition, qu'il a demandé lui-même à retirer sa proposition ; mais la Chambre n'y a pas consenti et elle a rejeté son bill.

A propos de l'article 25 de la loi sur l'enseignement, que voulait modifier M. Henri Richard, la semaine dernière, je vous ai esquissé les caractères généraux de la loi qui régit l'instruction publique en Angleterre depuis 1870. L'intervention de l'Etat n'est que de date toute récente et elle ne se manifeste que pour prêter son concours au développement de l'instruction, pour augmenter le nombre des écoles, pour enlever le plus possible l'éducation d'entre les mains des particuliers et des corporations et, enfin, pour contraindre les parents à faire instruire les enfants. La participation de l'Etat qui, en 1839, ne consistait qu'en un subside de 30,000 livres sterling, a atteint peu à peu de très-grandes proportions. En 1865, elle était de 840,000 livres et cette année-ci elle sera de 1,852,000 livres. Au point de vue de la responsabilité comme de la direction des études, on a contesté la valeur du projet de M. Playfair. M. Disraeli a exprimé son opinion d'une façon très-explicite. Je serais très-fâché, a-t-il dit, de voir établir en ce pays ce qu'on appelle un ministère de l'instruction publique avec un contrôle complet sur l'éducation nationale. Nous pouvons voir dans un autre pays quelle a été la conséquence d'un système comme celui-là. Ce système a été soutenu, chez nos voisins, par des philosophes éminents et par des hommes du plus haut génie et de la plus grande éloquence, il en est résulté qu'un caractère uniforme a été imprimé à toute une immense population et que l'esprit et les tendances de tous ont été jetées dans le même moule sous l'autorité universitaire.

Après le discours magistral du premier ministre, la cause était entendue et il n'y avait plus rien à ajouter. Sans doute, la critique de l'enseignement universitaire en France, telle que l'a formulée l'orateur était conçue dans un esprit trop entier, trop exclusif. Si l'université française a des défauts ; si, comme on le lui a reproché au Parlement, elle est trop entachée d'uniformité, néanmoins on pourrait invoquer en sa faveur de puissants arguments. Mais le meilleur moyen de faire tomber un projet, c'est de dire qu'il produirait en Angleterre les mêmes effets qu'à l'étranger. Chaque pays a son amour-propre national et le chauvinisme, qu'on croit être un produit exclusivement français, n'existe pas avec moins de force chez les Allemands ou chez les Anglais.

On a repoussé récemment la réforme du jury, d'après cette même logique, et c'est au nom de ce même esprit conservateur national qu'on enraie des réformes parfois aussi utiles que bienfaisantes. S'il s'agissait de questions sociales, de suppression de priviléges, ou de la division de la propriété territoriale, on comprendrait cette résistance, mais pour le cas présent on ne peut l'expliquer que par une crainte exagérée de voir les réformes se succéder les unes aux autres de trop près jusqu'à ce que tout ce qui reste debout de l'ancien régime soit renversé.

Les Atchinois et les Hollandais.

L'*Indian Daily News* du 20 mai dit que les lettres particulières de Sumatra ne dépeignent pas la situation à Atchin comme aussi brillante que la représentent les Hollandais. On dit ouvertement que le rappel de la partie principale de l'armée du théâtre de la guerre, au lieu d'être le résultat de ce que le succès des Hollandais aurait supprimé la nécessité de maintenir une force considérable sur ce point, a pour cause la démoralisation qui s'est emparée des soldats coloniaux, par suite de la façon dont les Atchinois soutiennent la guerre ; que l'on a pensé qu'il serait imprudent de maintenir plus longtemps ces soldats au Kraton (la seule position que les Hollandais aient réussi à conserver) ; et comme des renforts ne peuvent être envoyés de Java pour les remplacer avant leur retour dans l'île, il a été nécessaire de les renforcer.

Malheureusement (ou heureusement, comme certains peuvent le penser), l'armée hollandaise est une force coloniale ou locale javanaise, et est imbue des mêmes idées en ce qui concerne les Atchinois et leur façon de combattre, et on a jugé nécessaire d'adresser de pressantes instances pour l'envoi de troupes, et tant que celles-ci ne seront pas arrivées les opérations des Hollandais seront arrêtées.

Il n'en est pas de même toutefois du côté des Atchinois. Une grande ligue de tous les Etats malais dans l'archipel oriental est en voie de formation pour leur défense collective et mutuelle contre les Hollandais, et pour demander conjointement au gouvernement britannique le maintien des traités conclus avec eux. A la tête de ce mouvement se trouve Tunka Udin, Sultan de Larote, et souverain réel de Perak et d'un ou deux autres petits Etats, et qui est le grand favori du gouvernement des établissements anglais.

C'est un Malais très-fin et très-instruit, possédant plutôt des idées occidentales, et capable de concevoir et de mettre à exécution une grande politique. Prenant avantage d'un traité conclu par le Rajah de Salengors et autres avec les Anglais en même temps que fut conclue l'alliance offensive et défensive avec Atchin, il a induit le gouvernement colonial à annexer le territoire d'un rajah qui n'avait pas exécuté toutes les conditions de son contrat.

Cette mesure a été sanctionnée par le gouvernement métropolitain, et le secrétaire colonial a été député pour prendre les rênes du gouvernement sur le nouveau territoire, — une île située sur la côte de Perak, et possédant de riches mines d'étain et de grandes quantités de bois de construction. Cette mesure de la part du gouvernement anglais a donné à Tunka Udin un moyen d'attirer des secours à Atchin, et une remontrance doit être envoyée à la Reine par tous les alliés malais contre l'infraction au traité en ce qui concerne Atchin.

Une grève de matelots à Bombay.

En février dernier le commerce a été pendant quelque temps paralysé à Calcutta par une coalition de marins européens du port, qui demandaient une augmentation de paie.

Le taux de 3 liv. 10 sh. par mois (fr. 87-50) devait être porté, selon eux, à 4 livres (fr. 100).

La malle qui vient d'arriver nous apporte la nouvelle d'une grève semblable des marins de Bombay, qui se sont coalisés pour obtenir quatre livres par mois au lieu de 3 liv. 5 sh.

La cause de ce mouvement de contestation entre le travail et le capital paraît être le besoin de personnel supérieur au nombre de marins disponibles sur place.

Naturellement ces hommes ont profité de la circonstance pour élever le prix de leurs services, étant convaincus que les capitaines le diminueraient dans un état de choses inverse. Il se sont bornés, du reste, à se présenter au bureau de la marine ornés de rubans de couleur, les mains chargées de gros bouquets de fleurs. Ils ne paraissent pas avoir fait aucune autre démonstration publique, mais il persistent dans leur réclamation.

Si l'on considère les dures fatigues et les privations auxquelles sont soumis les matelots des navires marchands, principalement lorsqu'ils naviguent dans les eaux dormantes des tropiques, quatre livres par mois ne paraît pas un salaire exorbitant.

D'un autre côté, leur nourriture, composée de salaisons ou de biscuits durs comme la pierre, serait repoussé avec dédain par tous les ouvriers, sauf les plus indigents, en Angleterre.

Sans doute les matelots des navires marchands sont faits à ce régime qui dure dix mois de l'année, bien qu'on ne puisse nier que leur condition physique s'altère fortement après un mois ou six semaines de traversée.

Pour quiconque n'en a pas l'habitude, ce régime alimentaire devient insupportable dès le premier jour, et le dégoût ne fait que s'augmenter dans le cours de la traversée. Mais puisque les marins le supportent, ainsi que bien d'autres souffrances, grâce à la perspective des joies du débarquement, il n'est que juste de compenser leur abnégation par un salaire proportionnel.

(Globe.)

Rochefort à Londres.

Nous lisons dans l'*Echo du Parlement* :

Londres, 18 juin.

Rochefort, qu'on attendait hier au soir, n'est arrivé que ce matin à Londres par la malle d'Irlande.

Il était descendu à Rochester pour éviter les démonstrations hostiles de nos compatriotes et qui lui font trouver le sol anglais moins hospitalier qu'on ne le dit. S'il se promène dans la ville, il verra à la devanture des librairies un journal satirique dont la gravure représente Calcraft, le bourreau, le chat à neuf queues à la ceinture et un nœud coulant à la main, s'avançant pour recevoir le pamphlétaire qui, après avoir démoli l'empire, fit trop les yeux doux à la Commune.

S'il lit les journaux de ces jours derniers et ceux de demain, il verra que la presse anglaise n'a pas encore oublié les articles du *Mot d'ordre* ; mais de tous les journaux, celui qui lui aura décoché la flèche la plus meurtrière, ce sera le *Times*, qui, dans un « leading article » de ce matin, lui consacre une colonne de dures et cruelles vérités.

Vrai ou faux, le jugement du *Times* est écrasant.

Rochefort s'y voit refuser caractère et talent. Il n'est qu'un « agitateur sans scrupule n'ayant que des qualités pour faire le mal. » Rochefort eût-il le plus grand talent, le plus grand génie du monde, fût-il l'écrivain le plus spirituel de tous les temps, il ne sera jamais l'homme des Anglais qui aiment la liberté, mais détestent les démagogues.

On dit que M. Rochefort est décidé à ne pas rester longtemps à Londres, et qu'aussitôt après le banquet que ses coreligionnaires, les réfugiés de la Commune, veulent lui offrir, il partira pour Rotterdam, où l'on croit qu'il veut se fixer. Au banquet de Rochefort, s'il s'organise, nous ne verrons que peu de radicaux anglais. Il en fut de même à l'anniversaire de la Commune : pas un Anglais ne voulut s'y rendre.

Auto-da-fé.

Le fanatisme religieux et la superstition sauvage vont de pair au Mexique. Après le massacre du ministre protestant, M. G.-L. Stephens, à Ahualulco, par une horde de forcenés qui l'ont, en avril dernier, assommé, écartelé et horriblement mutilé à la suite des prédications furieuses du curé de cette localité, nous voyons aujourd'hui le bûcher se relever pour brûler les sorciers dans l'Etat de Sinaloa.

Le senor Castilla, alcade de Jacobo, a adressé un rapport officiel au préfet de ce district pour lui annoncer que le 4 avril il a arrêté, jugé et fait brûler vifs José Maria Bonilla et sa femme Diega comme sorciers, la preuve ayant été fournie qu'ils avaient jeté un sort sur un certain Sylvestre Zacarias.

Leur culpabilité était certaine, fait remarquer l'alcade, attendu qu'à la suite de l'épreuve finale qui a eu lieu la veille de l'exécution, et qui consistait à faire avaler trois gorgées d'eau bénite à l'ensorcelé (Zacarias), celui-ci a rejeté des fragments de couverture et des paquets de cheveux.

La population, justement exaspérée contre les sorciers, a demandé qu'ils fussent brûlés vifs, supplice que l'alcade a jugé juste et équitable, et qu'il leur a en conséquence fait subir. Ce fonctionnaire éclairé termine son rapport en déclarant qu'il a l'œil ouvert sur plusieurs autres sorciers dont divers citoyens ont eu à se plaindre.

Le *Diario*, journal officiel de Mexico, confirme l'atrocité racontée ci-dessus et ajoute que, postérieurement au supplice des époux Bonilla, l'alcade Castilla, à la demande de quelques familles de Jacobo, a encore fait brûler vifs une vieille femme et son fils, sous le même prétexte de sorcellerie.

Le gouvernement fédéral a demandé aux autorités de l'Etat de Sinaloa de lui envoyer un rapport détaillé sur ces abominables exécutions, et les a requises de prendre des mesures pour protéger les personnes menacées des mêmes atrocités.

La Vénus de Milo.

Voici les documents inédits relatifs à la Vénus de Milo, dont nous avons annoncé la découverte. Ils se composent: 1° d'une lettre de M. le comte de Vogüé, adressée à l'Académie des inscriptions ; 2° de la première lettre écrite par M. Brest après la découverte de la statue, et déterminant en quel état elle fut trouvée ; 3° d'une dépêche de l'officier de marine, M. Dauriac.

Thérapia, 25 mai 1874.

Monsieur le président et cher confrère,

Pour faire suite à ma communication du 9 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai enfin retrouvé la *première* lettre écrite par M. Brest, quatre jours après la découverte de la Vénus de Milo. L'original est conservé dans les archives du consulat général de Smyrne : le titulaire actuel de ce poste, M. de Burggraff, a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie que je m'empresse de vous transmettre, en supprimant les passages relatifs à des affaires de service absolument étrangères à la découverte de la statue.

Ce document tranche définitivement le débat, car il est constaté que la Vénus a été trouvée *avec ses bras cassés*. Il résulte également de cette correspondance que *la main tenant la pomme* a été découverte dans la niche en même temps que le torse, et qu'elle a été considérée, soit par M. Brest, soit par les officiers de marine, comme provenant de la statue : c'est cette coïncidence qui les a conduits les uns et les autres à baptiser la statue du nom de *Vénus recevant la pomme*. Ainsi se trouve confirmée la conjecture que j'avais émise dans ma lettre précédente.

La première partie du problème est donc résolue, celle qui concernait l'état matériel du marbre au moment de son exhumation ; je suis heureux d'avoir pu vous fournir à cet égard des informations concluantes. Quant à la seconde partie, celle qui touche à la pose primitive des bras, sa solution n'est pas donnée par les documents : la correspondance constate seulement la découverte, près de la statue, des débris d'un bras se terminant par une main qui tient une pomme, elle ne prouve pas que ces fragments, trouvés au milieu d'autres fragments antiques, appartinssent à la Vénus. Mais cette question de fait peut être élucidée par un examen comparatif du marbre et du style de la sculpture, s'il est vrai que cette main et ces débris soient encore conservés dans les magasins du Louvre. Cette recherche toute technique, combinée avec l'étude des données archéologiques fournies par la comparaison de la statue avec les monuments ou groupes que l'antiquité nous a laissés, peut seule conduire à la découverte de la vérité.

Les archives ont aujourd'hui donné, je crois, tout ce qu'elles pouvaient donner, et ce côté de la question me paraît épuisé. La seule pièce qui nous manquât, la première lettre écrite par M. Brest au marquis de Rivière, vient d'être publiée par M. de Marcellus. Elle est datée du 26 mai 1820. Dans sa correspondance ultérieure M. Brest mentionne plusieurs fois cette lettre du 26 mai, qui est la base de toutes les réclamations, et qui paraît bien être la première qu'il ait directement adressée à l'ambassade. Jusque là il n'avait correspondu qu'avec le consulat général de Smyrne, et son premier rapport envoyé à M. David est celui dont je vous communique aujourd'hui la copie.

Pour compléter le *dossier* de la Vénus de Milo, je vous donne un extrait de la lettre écrite à M. David par M. Dauriac, commandant de la *Bonite*, et qui est mentionnée dans le rapport du 25 avril, dont copie était annexée à ma précédente communication. L'original est conservé dans les archives du consulat général de Smyrne.

Veuillez agréer, M. le président et cher confrère, etc.

Signé : VOGÜÉ.

Rade de Milo, à bord de la *Bonite*, le 11 avril 1820.

A M. David, consul-général de France à Smyrne

Monsieur David,

Je vous annonce avec plaisir que nous sommes arrivés en ce port depuis hier matin, neuf heures, après avoir été devant Samos...

Il a été trouvé, il y a trois jours, par un paysan qui piochait dans son champ une statue de marbre [illegible] représentant Vénus recevant la pomme de Pâris, elle est de grandeur plus que naturelle; on n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture. J'ai été la voir. La tête m'a paru bien conservée ainsi que la chevelure; le bout d'un des seins est cassé. On a dit au paysan que la découverte qu'il a faite était d'une grande valeur, et il le croit maintenant, car il y a des personnes qui lui en ont déjà offert mille piastres. M. Brest voudrait bien l'acheter pour le Musée royal, mais il ne peut faire une avance aussi forte, n'en ayant pas les moyens et ne sachant pas si l'objet les vaut et si le gouvernement lui rembourserait les débours. Il a, malgré cela, obtenu des primats que la statue ne soit pas vendue jusqu'à nouvel ordre. Il m'a demandé quelques conseils au sujet de cette statue; je ne puis lui en donner, ne connaissant rien à la chose. Il aurait fallu ici M. Nuyot, mais il n'est plus à Smyrne.

Veuillez, etc...

Signé. DAURIAC,
capitaine de frégate commandant la *Bonite*.

(Extrait.)

Milo, le 12 avril 1820.

Le vice-consul de France à Milo à M. David, consul général de France à Smyrne.

Je vous dirai, monsieur le consul général, qu'un paysan vient de trouver, dans un champ à lui appartenant, trois statues en marbre, représentant l'une une Vénus tenant la pomme de discorde dans une main; elle est un peu mutilée, les bras sont cassés; elle est partagée en deux pièces par la ceinture. Cela ne manque pas cependant que d'être un bon ouvrage. L'autre représente le dieu Terme, et la troisième est un jeune enfant. Les opinions cependant sont partagées, car il y a de ces messieurs les officiers qui l'ont observée, qui disent que ce n'est pas grand'chose, et d'autres, au contraire, disent que c'est un fort bel ouvrage.

Les habitants, c'est-à-dire les primats, veulent qu'il en soit fait cadeau au drogman près du capitan pacha. J'ai obtenu qu'il n'en soit rien fait jusqu'à ce que je leur donne une décision; si vous désiriez que je l'achète pour le compte du gouvernement, je vous prie de me donner vos ordres.

Il vous est sans doute connu, monsieur le consul général, que depuis quelque temps je fais faire des fouilles des antiquités. J'ai été assez heureux, j'ai même fait parvenir au Musée plusieurs choses. J'ai dernièrement trouvé une urne d'un grandissime *(sic)* grandeur, et très-bien conservée. Ces messieurs l'ont estimée à 1,500 piastres : mon intention est de l'envoyer au Muséum à Paris. Mais je voudrais que ce fût par une voie sûre. Je vous la ferai passer si vous le jugez à propos, et vous en ferez ce que vous croirez convenable. J'aurais beaucoup à vous parler sur toutes ces choses-là ; mais il faudrait que j'eusse l'honneur de conférer avec vous, monsieur le consul général...

J'ai l'honneur d'être, etc

Signé LOUIS BREST.

Abolition de l'esclavage à Khiva.

L'expédition des Russes à Khiva a mis fin à un trafic honteux qui se faisait depuis longtemps en ce pays celui de la vente d'esclaves.

Depuis des siècles, lisons-nous dans le *Wojenny Sbornik*, on volait des sujets russes pour les vendre, comme esclaves, à Khiva. A la longue, ce trafic avait pris beaucoup d'extension. Avant l'expédition du général Perowsky (1839-1840), le nombre des esclaves russes était de 2,000. Cette expédition, ainsi que les traités conclus par le colonel Danilewsky en 1843, et par le colonel Ignatiew en 1858, devaient porter le coup de mort à cette traite des blancs. Mais il n'en fut pas ainsi. Dès lors il devint évident qu'on n'obtiendrait de résultat satisfaisant que par la force.

Il existait dans la ville un marché spécial où les hommes étaient vendus comme des denrées et du bétail. On pouvait les examiner, les tâter. Le prix de la marchandise augmentait avec la quantité des demandes. Un homme, dans la force de l'âge, se payait plus cher qu'un jeune homme, un Russe plus cher qu'un Persan. Pour les femmes, on exigeait la beauté, la corpulence, la jeunesse.

En général, un esclave féminin ne coûtait que la moitié d'un masculin. Dans les dernières années, un prisonnier russe valait, sur le marché de Khiva, 400 et même 200 tillas (*tilla*, monnaie d'or = 1 rouble 80 kopeks argent, ou 2 roubles papier); le Persan 70 ; un esclave féminin, 60.

Les Russes étaient plus demandés, parce qu'ils étaient de meilleurs travailleurs ; aussi tombaient-ils toujours en partage au khan ou à d'autres grands personnages. Quelques-uns sont parvenus à de hautes positions, telles que chefs d'armée, commandants d'artillerie, etc. Mais le plus fort contingent est encore fourni par la Perse.

Les Persans, en leur qualité de schiites, c'est-à-dire d'hérétiques, étaient enlevés par les Turcomans : on en formait des dépôts sur le fleuve Atrek, puis des caravanes qu'on dirigeait ensuite sur Khiva. On les traitait durement, de propos délibéré. Ainsi, la nourriture qu'on leur donnait en route était insuffisante, juste ce qu'il fallait pour qu'ils ne mourussent pas de faim, et pour qu'ils pussent arriver au lieu de leur destination ; on craignait, en les nourrissant bien, de leur donner des forces qui leur auraient permis de prendre la fuite. La nuit, on les attachait à des piquets ou à des tentes, et si court, qu'ils ne pouvaient ni s'asseoir, ni rester debout. Les malheureuses femmes débarquaient à Khiva, à l'état de véritables squelettes.

Ceux qu'on ne vendait pas à Khiva étaient traînés jusqu'à Bockhara. Outre les Persans, on prenait des Afghans, qui n'étaient pas des hérétiques, mais des sunnites, par conséquent des gens qui, d'après les lois du Koran, ne pouvaient être vendus comme esclaves. Mais les Turcomans et Khiviens, avides de butin, forçaient les pauvres Afghans à se déclarer schiites, après quoi ils étaient vendus. Les juifs n'étant pas considérés par les musulmans, avaient au moins le privilége d'échapper à ce triste sort.

A peine les Russes eurent-ils mis le pied sur le territoire khivien, que les esclaves persans accoururent à eux, demandant leur délivrance. D'abord ils vinrent par douzaines, puis ce fut par centaines. L'occupation de la capitale par les Russes fut le signal d'une lutte ouverte entre les esclaves et leurs maîtres. On volait à ceux-ci leurs bestiaux et tout ce qui leur appartenait. Ils vinrent se plaindre au camp des Russes, implorant la protection de ces derniers contre les menaces et les violences de leurs esclaves. Deux Persans convaincus de vol furent condamnés à être pendus. La sentence fut exécutée dans le bazar, et les corps des suppliciés restèrent attachés au gibet pendant plusieurs jours.

Cet exemple sévère ramena l'ordre dans la ville, mais il produisit un effet contraire à ce qu'on attendait : à leur tour les maîtres cherchèrent à se venger de leurs esclaves; ils s'imaginaient que les Russes ne prendraient parti que pour les Khiviens. Aussi les esclaves furent-ils, à partir de ce moment, traités par leurs maîtres de la façon la plus cruelle. Pour les empêcher de prendre la fuite, on

[illegible] la plante des pieds ou les mollets, et [illegible] plaies vives on répandait des crins de cheval coupés en morceaux. Le général Kaufmann ayant appris ces atrocités, força le khan à publier un manifeste, supprimant à jamais l'esclavage, dans le khanat de Khiva. Ce manifeste parut le 12 (24) juin 1873 ; il fut proclamé, dans les rues, sur les places et dans les bazars par des crieurs publics, qui allèrent répétant que, grâce à l'intervention d'Ak-pacha (le czar), tous les esclaves étaient désormais libérés.

Le gouvernement russe se chargea en outre de rapatrier ces malheureux ; on les rassembla par groupes de 5 à 600, sur les rives orientales de la mer Caspienne, à Kenderli et à Krasnovodsk, pour de là les transporter par bateaux dans leur pays natal. Le gouvernement persan avait été préalablement invité à prendre les mesures nécessaires pour recevoir ces infortunés à leur arrivée à la frontière et les remettre à destination.

Le nombre de tous les esclaves délivrés à Khiva s'élève à 40,000. Il ne se trouvait plus au reste que quelques esclaves russes quand l'armée entra à Khiva ; au mois de mars, ils avaient déjà été envoyés à Kasala, sur l'*Iaxarthe* ou *Syhoun*, au nombre de 21 seulement.

Le chargement du grain sur les navires.

La *Revue maritime et coloniale* emprunte à l'*Engineering* la statistique des sinistres maritimes qui ont eu lieu en Angleterre du 1er janvier 1872 au 31 mars 1873, et des observations intéressantes sur les dangers que présente le chargement des grains en grenier.

Pendant cette période de quinze mois, 62 vapeurs en fer ont été abandonnés ou ont coulé, ce qui correspond à une perte totale par semaine. De ces 62 vapeurs, 29 revenaient en Angleterre chargés d'environ 30,000 tonneaux de grains.

Sur les vingt vapeurs chargés de grain qui n'ont jamais atteint le port, il est certain que six ont chaviré parce que leur cargaison a ripé. Pour les autres, on n'a pu connaître au juste la cause de la perte, parce que aucune personne du bord n'a survécu ; mais il y a tout lieu de supposer qu'ils ont également chaviré par suite d'un mauvais arrimage de ce chargement dangereux.

La question de ces navires chargés de grain est devenue si sérieuse que les assureurs consentent difficilement à en garantir les risques, et ne le font que contre des primes très-fortes. Sans parler du nombre d'existences humaines qui sont perdues par suite des naufrages, il faut encore tenir compte de l'énorme quantité de grain qui est enfouie dans la mer. Ces désastres font hausser le prix des denrées alimentaires non seulement à cause de la perte elle-même, mais encore parce que le fret et les primes d'assurance augmentent beaucoup et se maintiennent à des taux très-élevés bien longtemps après l'accident.

Le blé a toujours été un chargement très-dangereux ; mais les risques ont beaucoup augmenté dans ces derniers temps, parce qu'on a mis de côté l'ancienne coutume, qui consistait à mettre en sacs la plus grande partie du chargement [illegible] moins en grenier que dans le milieu. [illegible] l'influence de la concurrence, on a renoncé, dans ces derniers temps, à cette manière de faire, et l'on a pris l'habitude de charger en vrac (ou en grenier), ce qui fait gagner beaucoup de temps, mais ce qui fait naître de grands dangers.

En effet, la cale n'est jamais tout à fait pleine et quand elle le serait, le grain se tasserait pendant la traversée. Il y a donc un espace vide entre le pont et la surface supérieure de l'amas de grain, ce qui permet aux couches les plus élevées, soit de rouler d'un bord à l'autre, en même temps que le navire, soit de venir s'entasser d'un bord ou de l'autre, et de faire donner de la bande au navire. A bord des navires à voiles, le grain vient s'entasser sous le vent et augmente les chances de chavirer. Pour remédier à cet inconvénient, on a imaginé des cloisons séparatives qui divisent le navire en deux, suivant le plan longitudinal, et qui montent jusqu'à une faible distance des baux du pont. De plus, on installe des cloisons transversales pour ne charger le navire que partie par partie et faire monter le grain le plus près possible des barrots.

Les navires à voiles ont généralement adopté ces dispositions parce qu'ils avaient peur de l'inclinaison première déjà déterminée par leur voilure. A bord des vapeurs, on crut pouvoir se dispenser des cloisons, sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de voiles pour faire donner une forte bande, mais les roulis considérables des vapeurs ont produit des effets désastreux. En effet, il résulte d'expériences que le grain, entassé au repos, ne roule que quand les pans du tas font un angle avec le sol de plus de 30°, mais sur une surface agitée comme l'est le fond d'un navire à la mer, cet angle se réduit à 15°; et comme les vapeurs roulent à bien plus de 15°, le chargement ripe toujours.

Un des faits mis en relief par l'examen des sinistres maritimes dans la marine marchande anglaise est le nombre relativement considérable des vapeurs à doubles fonds qui se sont perdus, fait si notoire que les assureurs se sont décidés à demander pour les vapeurs à doubles fonds des primes d'assurances aussi fortes que pour les navires chargés de grains.

VARIETES.

Académie des sciences morales et politiques.

M. Ad. Franck est chargé de faire hommage à l'Académie d'un ouvrage en quatre volumes (in-8°), intitulé : *Le Catholicisme et la France*, par M. le comte Gazan de Lapeyrière avec la collaboration de M. le vicomte Gazan de Lapeyrière. Cet ouvrage contenant l'histoire des services rendus à la France par le clergé catholique a reçu l'approbation d'un certain nombre de journaux. L'auteur, en chargeant M. Franck de le présenter, a montré qu'il avait confiance dans l'impartialité du rapporteur et dans celle de l'Académie. M. Franck croit justifier cette confiance en reconnaissant que M. le comte et M. le vicomte Gazan de Lapeyrière ont étudié consciencieusement les faits et les ont exposés avec clarté, et avec talent. Il ne peut entreprendre d'analyser un travail aussi considérable il dira seulement qu'il y voit plutôt une apologie qu'une histoire proprement dite. Les auteurs n'ont parlé que les services et [illegible] bienfaits dont la France est redevable à l'Eglise catholique. Peut-être auraient-ils dû mentionner aussi les doutes qui s'élèvent dans quelques esprits sur certains faits controversés et sur lesquels les personnes dont l'opinion diffère de celle des auteurs désireraient être éclairées. En outre, l'ouvrage de MM. Gazan de Lapeyrière n'est qu'une histoire particulière, et l'histoire particulière ne saurait remplacer l'histoire générale. Ce que ces deux écrivains ont fait pour l'Eglise et pour le catholicisme on pourrait le faire également pour d'autres corps, d'autres institutions et d'autres doctrines, avec autant de vérité et [illegible] plus qu'ils ne l'ont fait, satisfaction à l'esprit de [illegible]tique. M. Franck est loin de contester les services rendus à la France et même à l'Europe par l'Eglise catholique, mais il craint qu'on ne puisse reprocher à MM. Gazan de Lapeyrière de s'être placés à un point de vue trop exclusif.

M. A. Geffroy présente un volume intitulé : *la Cour et la ville de Madrid vers la fin du dix-septième siècle : relation du voyage d'Espagne*, par la comtesse d'Aulnoy, édition nouvelle revue et annotée par M. B. Carey. Mme d'Aulnoy, dit-il, est connue surtout par ses *Contes*, où elle s'est montrée inférieure à Perrault. Chez ce dernier, la fiction conduit toujours à la moralité, et en cela Perrault se rapproche beaucoup de La Fontaine. Mme d'Aulnoy conte pour conter, ou la moralité, s'il y en a une, est presque entièrement voilée par la fiction. Les contes de Mme d'Aulnoy ont cependant charmé plusieurs générations. On n'en peut dire autant de ses autres écrits romanesques, tels que *les Aventures d'Hippolyte comte de Douglas*, qui sont tombés dans l'oubli. Mais son *Voyage d'Espagne* méritait d'être réimprimé. Ce *Voyage* est-il un récit entièrement authentique ou la fantaisie et la fiction n'entrent pour rien ? Il s'en faut. L'auteur semble avoir voulu aborder un nouveau genre, celui du *voyage historique*, de même qu'on a imaginé depuis le roman historique, et l'on peut rattacher à ce genre le *Voyage du jeune Anacharsis*, et le *Voyage autour de ma chambre*. Mme d'Aulnoy, fidèle à ses habitudes, a pris son *Voyage d'Espagne* comme un cadre où elle n'a point manqué de faire entrer de petites historiettes romanesques. M. B. Carey, son éditeur, a cru devoir marquer de guillemets ces hors-d'œuvre qu'il est aisé d'ailleurs de reconnaître pour ce qu'ils sont.

Il y a une autre partie de l'ouvrage qui n'est guère qu'une compilation. Depuis le règne de Louis XIII, plusieurs personnages avaient visité l'Espagne. Mme d'Aulnoy a usé largement de leurs récits pour suppléer à ce qu'elle n'aurait point vu. On retrouve dans son livre des pages entières du conseiller Bertaut, qui vécut à la cour de Madrid en 1659, et à qui Mme de Motteville a fait également des emprunts. Elle a puisé aussi dans les écrits du diplomate danois Aarseus tout ce qui est relatif à la reine Christine de Suède. On peut néanmoins considérer son voyage comme authentique. Elle était de petite noblesse ; elle possédait une fortune dont elle usait à son gré, et l'on croit qu'elle avait une parente à la cour de Madrid. C'est de cette ville qu'elle est censée écrire ses lettres à sa cousine ; mais il est probable qu'elle ne les a rédigées qu'à son retour. Quoi qu'il en soit, elle a vu assurément une grande partie de ce qu'elle raconte. On reconnaît bien l'observateur féminin dans les détails très-précis qu'elle donne, par exemple, sur la toilette des femmes, et qu'elle sait rattacher à certaines vues d'ensemble. Elle signale l'abus que les dames espagnoles faisaient du fard et l'usage étrange où elles étaient de se serrer le corsage entre des planches afin d'aplanir tous les contours de leur taille. Elle montre aussi combien était assujettie la condition de ces femmes, qui ne savaient pas s'asseoir à table, étant habituées à ne manger qu'à part et accroupies par terre comme des esclaves, et qu'on tenait prisonnières derrière des fenêtres grillées comme des cages, ce qui, du reste, n'empêchait ni les sérénades ni les aventures galantes. Mme d'Aulnoy distingue très-bien dans ces coutumes barbares un reste des mœurs orientales et un héritage des Mores.

On ne connaît pas la biographie de Mme d'Aulnoy et l'on ne sait rien de ses idées en matière de religion ; mais on ne peut s'étonner qu'elle soit scandalisée par le mélange de dévotion superstitieuse et d'immoralité qu'elle rencontre en Espagne. Elle ne pouvait n'être pas choquée par l'inconvenance des *autos sacramentales*, sorte de mystères où de grossières bouffonneries étaient mêlées aux choses de la religion. Un de ces *autos* représente une assemblée des chevaliers de Saint-Jacques. Jésus-Christ s'y présente, demandant à être admis dans l'ordre. On le refuse parce qu'on le juge de trop petite noblesse. Un autre *auto* a pour sujet une sorte de procès-moral fait à l'Espagne devant le pape Pie V. Un avocat accuse de toutes sortes de vices et de travers le caractère espagnol ; un autre fait l'office de défenseur. Le premier déclare que c'est la danse du *fandango* qui corrompt le peuple espagnol. Le défenseur prend sa guitare et joue en dansant un *fandango*. Son adversaire ne tarde pas à danser avec lui ; puis les juges, toute l'assistance, et enfin le pape lui-même cèdent à l'irrésistible entraînement de la danse nationale.

L'honneur espagnol fournit à Mme d'Aulnoy d'autres sujets de critiques. Singulier honneur, en effet, qui permet de faire assassiner celui dont on croit avoir reçu une offense. Mme d'Aulnoy cite l'exemple d'un seigneur qui, après avoir payé un spadassin pour tuer son ennemi, se réconcilie avec celui-ci et s'en va trouver le spadassin pour rompre le marché. « L'honneur, lui répondit ce misérable, vous défend de me reprendre votre argent ; mais l'honneur me défend aussi de le garder, si je ne le gagne : il faut donc que je tue votre ennemi ou vous-même, si vous le préférez. » A Madrid, Mme d'Aulnoy rencontre l'étiquette, genre de tyrannie aussi inflexible que ridicule, et qui semble être partout un symptôme de décadence, car on la rencontre également à la cour des césars du Bas-Empire et à la cour Madrid. C'est pour obéir à l'étiquette que l'empereur Constance, entrant à Rome, se tenait immobile comme une statue sur son char, baissant seulement la tête lorsqu'il passait sous les arcs de triomphe. Ce fut aussi l'étiquette qui causa la mort du roi Philippe III, brûlé par un *bratero* que son rang ne lui permettait pas d'écarter et qu'aucun des officiers présents n'osa toucher, ce genre de service n'étant pas dans leurs attributions. C'était encore l'étiquette qui faisait aux reines d'Espagne la condition misérable peinte avec une saisissante exactitude dans un drame célèbre, et dont mourut la reine Louise, femme de Charles II. Mme d'Aulnoy a vu ce prince rentrer dans son appartement après avoir signé le désastreux traité de Nimègue, et ne songer qu'à se plaindre de la chaleur. Elle raconte la mort de don Juan d'Autriche ; elle montre les finances de l'Espagne livrées au pillage ; elle met en lumière, par de nombreux détails, le tableau de cette décadence de la monarchie espagnole, qui est une des grandes leçons de l'histoire.

M. Joseph Garnier fait hommage, au nom de son confrère absent, M. Charles Lucas, d'une brochure ayant pour titre : *L'abolition de la peine de mort, à propos d'un projet de loi* [illegible]. Cette brochure contient une lettre à M. Mancini, professeur de droit public à Rome, une adresse aux abolitionistes italiens et une histoire des idées et du mouvement abolitionistes depuis 186[illegible].

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO

Autriche-Hongrie.

Vienne, 27 juin, 9 h. 27 m., soir.

Obligations Roumelie... fl.	46.[illegible]
d. Nouvelles...	36.[illegible]
Anglo-Bank	138.—
Société de cred. aust-turq..	12.75
Banque austro-ottomane..	75.[illegible]
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	105.75
Change sur Londres	111.55
Credit anstalt	221.50
National Bank	996.—
Lloyd	471.—

A la Bourse affaires limitées, [illegible] cours fermes.

France.

Paris [illegible]

La commission du budget a rejeté le projet de loi présenté par M. Magne et relatif à de nouveaux impôts.

Diverses perquisitions ont eu lieu dans des bureaux de rédaction de journaux bonapartistes et légitimistes.

On assure que le maréchal Mac-Mahon est résolu de conserver son pouvoir alors même que l'Assemblée nationale se dissoudrait.

Allemagne.

Berlin, 27 juin.

M. le baron de Werther a quitté notre ville se rendant à Constantinople.

Espagne.

Madrid, 27 juin.

Dix mille carlistes ont été battus à Chelva. Estella ne tardera pas, dit-on, à succomber.

Grèce.

Athènes, 27 juin,

Laurium.......... fr. 91.

M. Braïla a été nommé ambassadeur à St-Pétersbourg. M. C. Rombotti a été nommé recteur de l'Université.

M. Manos représentera la Grèce au Congrès de Bruxelles.

Roumanie.

Bucharest, 27 juin.

Le prince Charles et la princesse sont partis pour Sinaï, accompagnés de Léopold de Hohenzollern. Dans une quinzaine de jours ils comptent se rendre en Allemagne.

COURS DES FONDS.

Londres, le 27 juin.

	Clôture.
Dette Générale	46 1/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 3/4
do 1871	62 —
do 1872	78 7/8
Consolidés anglais	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	67 3/4
Nouvel emprunt ottoman	48 1/2

BOURSE

COURS DES FONDS

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
Dette Générale 5 0/0	(Hausse	[illegible]	[illegible]	—
	Baisse	»	54 —	—
	Clôt. du mid.	—	—	—
	[illegible]	»	[illegible]	—
	Après Bourse.	—	—	—
Actions [illegible] Gén.		L.S.	[illegible]	—
[illegible] la Société de change de valeurs		»	[illegible]	—
[illegible] de la Banque [illegible]		»	[illegible]	—
[illegible] Austro-[illegible]		—	—	—
[illegible]		L.T.	8 —	—
Banque Verisst et Co[illegible]		»	[illegible]	—
Tramway		»	5 25	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 30	—
Laurium		Fr	93 1/2	—
Crédit Hellénique		»	25	—
Obligations des Chemins de fer		»	108 3/4	—
» 2e émission		»	82 1/2	—
Emprunt	1863. coup. det.	»	326 —	—
	1865. coup. det.	»	328 —	—
	1869	»	266 —	—
	1872	»	79 1/2	—
	1873	»	— —	—

COURS DES MONNAIES

[illegible] 100 [illegible]

[illegible]	»	9 35
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)		51 20
Medjid à blanc—(différence)	»	102
Bechlik—(différence)	»	104 35
Métalique... (id).	»	105 25

COMMERCE

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

MARSEILLE, le 20 juin 1874.

Je vous confirme mes avis du 13 courant.

Blés. — Nous avons eu cette semaine des arrivages considérables. D'autre part, les ordres de [illegible]

Les nouvelles de la récolte sont excellentes. La moisson est commencée dans plusieurs départements du Midi.

Voici les prix pratiqués [illegible]

Berdianska	128 129	[illegible]
Marianopoli	128 12[illegible]	[illegible]
Irka d'Odessa	127 129	[illegible]
» de Galatz	128 12[illegible]	[illegible]
Danube	126 12[illegible]	[illegible]
Berdianska	128 12[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]	110 à 145.—	les 50 k.
[illegible]	100 à 110.—	do
[illegible]	82 1/2 à 92 1/2	do
[illegible]	[illegible]	do
[illegible]	[illegible]	do
[illegible]	[illegible]	do

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Salonique	[illegible]	[illegible]
Tarsous	[illegible]	[illegible]
Idelep	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Soies et Cocons. — Quelques ventes au disponible [illegible] été conclues, mais les prix ne se sont pas [illegible].

Au disponible on a pris 21 b. soie filat Syrie à fes [illegible]50, 68 et [illegible] cocons japonais verts de Syrie [illegible] fes 15.75 et des Salonique [illegible]

Pétroles. — A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 34 fes et celle en caisses fes 35.

Suifs. — Les Russie manquent.

Sucres. — Raffinés [illegible]

Les Pains nos 1er choix.. fes. 76 50

[illegible]

Bourse de Marseille

Le 19 Juin 1874.

COURS DES CHANGES.

[illegible]

Le taux d'escompte a fléchi à Londres de 1/2 0/0. — Italie moins recherchée. — Métallique sans transactions. — Affaires très-languissantes.

SMYRNE, 19 juin. — Les transactions ont continué, depuis mercredi, sur presque tous nos articles et sur quelques-uns, avec plus de fermeté.

Cotons. — Les avis peu favorables de Liverpool ont fait que notre marché a été toute la huitaine d'un grand calme et en baisse ; 300 balles seulement ont été achetées, les machinés de p. 415 à 425 le quintal et les roulés de p. 385 à 380.

Opiums. — En grande fermeté et en hausse. 86 couffes ont été cédées de p. 269 à 274 le chéqui et 4 couffes nouvelle récolte, à p. 260. La clôture a été très-ferme.

Alizaris. — En voie de baisse. 430 balles ont changé de mains, les Bakirs à p. 233, les Demirgiks à p. 210 et les Caramanie à p. 220. A ces prix, cependant, les acheteurs ne veulent plus opérer, espérant pouvoir payer moins la semaine prochaine.

Cotons. — Les avis reçus de Marseille annoncent [illegible] ici, les prix ont été maintenus durant toute la semaine. Les achats ont été de 1,000 quintaux vendus de p. 330 à 345 pour les qualités moyennes et de p. 350 à 360 par les belles qualités avec ou sans corps étrangers et suivant [illegible]

Vallonées. — Par continuation, très-fermes. Les ventes s'élèvent à 2,000 quintaux, qualité anglaise, de p. 119 à 120.

Graines-jaunes. — Les ventes ont été de 30 sacs seulement à p. 16 l'ocque.

Orges. — Deux contrats ont été conclus cette semaine pour 45,000 kilos qualité de Chypre, livrables aux ports de cette île, à p. 12 le kilo du poids de 16 ocques garanties, paiement en Bechlik.

[illegible] maladie suspecte de peste s'étant déclarée à Merdj, circonscription de Benghazi (Afrique) les provenances des ports de Benghazi et Derma, [illegible] en patente nette soumises à Smyrne jusqu'à nouvel ordre, à une quarantaine d'observation de trois jours pleins.

[illegible]

Londres	[illegible]	[illegible]
France	205	206
Trieste	[illegible]	462

Nos changes ont continué à la baisse [illegible] caractéristique) l'on trouvait aujourd'hui beaucoup plus de vendeurs que d'acheteurs. Ceci prouve que l'on s'attend à une baisse ultérieure. Le papier commencera à abonder à Constantinople, ce qui est toujours le cas à cette époque de l'an[illegible]

[illegible]

Livre Anglaise	[illegible]
Livre Turque	118 1/4
Pièce de 20 francs	103 1/2 103 3/4
[illegible]	23 12/40
[illegible]	113-113 1/4

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

[illegible]

Lefterchori, br. ottom *Evangelistria* c. [illegible]

Syra, br. ital. *Auora St Francesco* c. [illegible]

Taglieri, br. ottom *Irani* [illegible]

[illegible]

[illegible]

— bk. rus *A. Dimitrios*, c. Deuaxis blé.

— br. rus. *Delavortas*, c. Vutchinos, blé.

[illegible]anros br. hell. *Marigo*, c. Anastassopulos, [illegible]

br. hell. *Aspassia*, c. Citchdinoos, lest.

[illegible]ssa, br. rus. *Omonia*, c. Panayotis, pier.

[illegible]ila, br. hell *Periclis*, c. Ioannou lest.

[illegible] bk. ital. *Nuovo St Francesco*, c. Perozzo, [illegible]

bk angl [illegible] *Star*, c. D[illegible]ns, lest.

[illegible]kerque, br. angl. *Fortuna*, c. Smities, mais.

[illegible]anrok, br. hell. *A. Trifon* c. Savas, lest.

[illegible], goel. hell. *Panagia*, c. Manolios, vins.

[illegible]

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 20 Juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 130,000 bobines de fil, déjà soumissionnées à 33 paras la bobine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 Juin 1874.

THE BLACK SEA TELEGRAPH COMPANY LIMITED.

AVIS.

« La ligne télégraphique sous-marine entre Constantinople et Odessa sera ouverte à la correspondance mercredi prochain 19 1er juillet. Le prix integral d'une dépêche simple de Constantinople à Odessa est de 12 francs. »

Le Directeur,
G. SERPOS.

Bureaux dans la Station Télégraphique Ottomane, Pèra, Rue Yéni-Tcharchi.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

[illegible], Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50.)

» des 2 vol...... 20 frs.

» de l'Edition de luxe 1 L[illegible] le vol..

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ECRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde*, *batarde*, *expediée*, *italienne*, *gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

S'adresser aux bureaux de la Turquie, [illegible]

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la Grand'Rue de Pera Agha-djami, No 8[illegible]

A LOUER OU A VENDRE à Ferikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

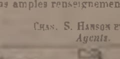

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordélio.

[illegible]

[illegible]

Basmabané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

AVIS.

La seconde Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Banque Austro-Ottomane aura lieu à Vienne Boesendorfer Saal, Herrengasse No [illegible] jeudi, le 30 juillet 1874, à 10 heures du matin.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. [illegible] 1873-74 [illegible]
3. Motion éventuelle relative aux modifications à apporter aux articles 56 *) et 57 **) des Statuts.
4. Motion du Conseil d'Administration pour la liquidation de la Société et la manière d'y procéder.
5. Election des liquidateurs et d'un Comité de censure composé de 3 membres et d'un remplaçant, pour la vérification des comptes de liquidation et la décharge à donner aux liquidateurs.
6. Motion éventuelle relative à une fusion avec la Banque Impériale Ottomane à Constantinople et décisions à prendre à cet effet.

MM. les actionnaires qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale, sont invités, en conformité de l'article 45***) des Statuts, à déposer leurs certificats provisoires contre reçu et cartes de légitimation nominatives, au plus tard jusqu'au 16 juillet prochain, comme étant le dernier terme prévu par les Statuts, (article 46****),

à Vienne chez la k. k. priv. oesterr. Crédit-Anstalt fuer Handel und Gewerbe
et la k. k. priv. allgem. oesterr. Boden-Crédit-Anstalt :

à Constantinople, au siège de la Banque Austro-Ottomane. (Galata, Camondo Han)

Les certificats provisoires devront être accompagnés de bordereaux numératifs, revêtus de la signature des déposants, ces bordereaux dont les imprimés seront tenus à la disposition des ayant-droit par les trois établissements sus-mentionnés, devront être remis en deux exemplaires pour les titres déposés à Vienne et en trois exemplaires pour ceux déposés à Constantinople.

Un exemplaire de ces bordereaux sera remis entre les mains des déposants, muni du susdit reçu de dépôt et les certificats provisoires déposés ne seront délivrés, après l'Assemblée Générale, que contre restitution de ce même bordereau.

Vienne, le 26 juin 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE.

Les articles 56 et 57, 45 et 46 des statuts sont ainsi conçus :

Art. 56 *)

La dissolution de la Société a lieu :

a) dans les cas prévus à l'article 242 du code de commerce du 17 décembre 1862, alinéas 3 et 4 ;

b) lorsque, sur la proposition du Conseil d'Administration ou d'un certain nombre d'actionnaires possédant au moins un dixième des actions, la dissolution est votée à une majorité des 3/4 des voix dans une assemblée générale où au moins les 2/3 des actions sont représentés.

Art. 57 **).

En cas de dissolution de la Société par décision de l'assemblée générale, celle-ci fixe le mode de liquidation et nomme, à cet effet, cinq liquidateurs choisis dans le Conseil ou parmi les autres actionnaires. Les liquidateurs ont tous pouvoirs pour le règlement des affaires et peuvent, avec l'approbation de l'assemblée générale, transmettre à d'autres tous les droits et toutes les obligations de la Société.

L'assemblée générale conserve ses pouvoirs pendant la durée de la liquidation, et elle a spécialement le droit d'approuver les comptes de liquidation.

Art. 45. ***)

Tout actionnaire propriétaire de vingt-cinq actions dispose d'une voix dans l'assemblée générale; il a droit, en outre, sans restriction aucune, à autant de voix qu'il a de fois vingt-cinq actions.

Les actionnaires appelés à prendre part aux délibérations de l'assemblée générale peuvent s'y faire représenter par un délégué ayant déjà lui-même le droit d'y assister et muni de pouvoirs écrits rédigés dans la forme déterminée par le Conseil.

Aucun actionnaire ne peut être fondé de pouvoirs de plus d'un actionnaire.

Les personnes sous tutelle et sous curatelle ont pour délégués leurs représentants légaux et statutaires ; les femmes sont représentées par leurs fondés de pouvoirs alors même que ces derniers ne sont pas eux-mêmes actionnaires.

Art. 46. ****)

Quatorze jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale, les actionnaires qui veulent prendre part en personne aux délibérations de l'assemblée ou s'y faire représenter, doivent déposer au siége de la Banque Austro-Ottomane à Vienne [illegible] indiqués par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation, leurs actions ou certificats provisoires, munis des coupons non échus. Il leur est délivré en échange un reçu qui leur sert de légitimation pour pouvoir assister à l'assemblée générale.

Il sera dressé à l'assemblée générale une liste des actionnaires, pouvant prendre part aux délibérations, qui ont opéré le dépôt de leurs actions, en indiquant le nombre d'actions déposées par chaque actionnaire et le chiffre de voix dont, par suite, il dispose.

ANNEE 8me No 147. Djemazi-ul-ewel 16 1291 MARDI 30 JUIN, 1874.

[illegible]

ABONNEMENTS!

[illegible]

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR. ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
(Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

[L]a chute de M. Magne,— accusé de [illegible], de couvrir les menées et les [as]pirations bonapartistes — est deve[nue], d'une façon evidente, le but des [effo]rts de la droite et de la gauche.

En présence de la situation financière [de] la France, ceux qui veulent le ren[vers]ement de l'ancien ministre impérial [par]viendront-ils à réunir une majorité [à ce]t égard? C'est possible, car les pro[jets] récemment présentés par M. Ma[gne] et dont il avait déclaré qu'il ferait [une] question de portefeuille, ces projets [vien]nent d'etre repoussés par la com[mis]sion du budget.

[L]e télégraphe nous a apporte cette [nou]velle dans les termes suivants:

« Paris, 27 juin. — Malgré l'opposition [de] M. Magne, ministre des finances, la [com]mission du budget a adopté le projet [de] M. Wolowski, réduisant à 150 mil[lio]ns de francs l'amortissement annuel [de] la Banque de France. »

Sentant bien sur quel terrain on veut [l'a]mener, M. Magne persistera-t-il dans [se]s résolutions précédentes? Nous n'o[se]rions l'affirmer. Il est meme probable [qu']il n'en fera rien, afin de pouvoir con[tin]uer à défendre efficacement les napo[léo]niens.

En attendant, la *Gazette de France* [co]nsacre un article à l'attitude de la [dro]ite en présence du discours de M. de [Fo]urtou, lors des incidents de la gare [Sai]nt-Lazare.

[illegible] ministre de l'intérieur, que [illegible] théorie [d'é]quilibre entre les partis « [illegible] *[ét]abli* [illegible] *la décision solennelle* de l'A[ssem]blée de Bordeaux, proclamant la *[dé]chéance* de la dynastie bonapartiste et [décl]arant *Napoléon III responsable* [illegible] *ruine*, de *l'invasion* et du démembre[me]nt de la France. »

La *Gazette de France*, à la suite de [ces] prolegomenes, conclut de cette [illegible]

M. de Bourgoing usait de l'assou[ntim]ent, non donné, du maréchal.

Qu'on se figure l'usage qu'on [illegible] des paroles du ministre de l'inté[rieur] au point de vue électoral, cela [illegible] des milliers de voix aux candi[dats] [illegible] c'est-à-d[ire] [illegible] [su]ppression du septennat, du mare[chal] et de l'Assemblée. »

[illegible] est apprécier la [illegible] avec une [illegible] de justice.

[Les] délégués de l'association catho[lique] [illegible] Verein [illegible] assemblée générale, à Moyence, [illegible] dernière.

[La] première [illegible] lieu à huis-[clos]. Cependant un des délegues de [l'asso]ciation a télégraphié au *Journal [de S]aint Petersbourg*, le résultat des [délib]érations.

[illegible] des décisions qui [illegible] avaient l'inconvénient, surtout [illegible] Prusse, de motiver l'intervention de l'autorité, qui découvrait souvent des infractions à la loi sur le droit de réunion et prononçait la dissolution des [mee]tings.

Dorénavant, grâce à la modification de l'article 10 des statuts, il n'y aura plus qu'une seule assemblée générale par an, à Moyence, siege de l'association, c'est-à-dire dans une ville non prussienne. Cette modification, votée [à] l'unanimité moins une voix, entrera en vigueur dès le 1er juillet prochain.

La *Correspondance provinciale* publie des détails sur les projets de voyage de l'empereur Guillaume.

D'apres l'organe prussien, Sa Majesté resterait à Ems jusqu'à la mi-juillet et se rendrait ensuite aux eaux de Gastein où elle prendra les eaux jusqu'au 10 août.

A cette époque l'Empereur compte rentrer à Berlin pour assister aux grandes manœuvres de la garde et du 10e corps d'armée.

[illegible] anglais, que de l'arrivée de Rochefort en Angleterre, et des conséquences [que] ce retour peut avoir pour la France.

Le *Standart* témoigne un profond étonnement, au sujet de la façon dont l'evade de la Nouvelle-Calédonie a été reçu par la populace irlandaise.

« La question se presente irrésistiblement, dit l'organe tory, de savoir pourquoi cette erruption de vertu indignée a éclaté. Apres tout M. Rochefort n'a pas fait autre chose que de travailler de [son] mieux pour mettre en pratique des theories dont les chefs féniens sont les promoteurs avoués. Si les hommes qui ont fait sauter les murs de la maison de detention, et qui ont assassiné le sergent Brett à Manchester, pouvaient agir selon leur volonte, ils feraient à peu près en Irlande ce que les communards ont fait à Paris, et ils trouveraient des admirateurs dans leur pays. Pourquoi donc cette rage véhémente contre M. Rochefort ? »

Le *Daily News* dit, que M. Rochefort « peut etre certain qu'à Londres les agitateurs les plus pernicieux et les plus dépourvus de scrupule eux-memes, que ce soient des féniens libérés ou des communards evadés, le recevront avec cette tolerance indifférente que l'exil et la souffrance commandent toujours à l'unanimité, meme en dehors de toutes considerations de sympathie ou de respect.

La question religieuse, au Brésil, semble avoir jeté un certain desarroi dans les sphères politiques.

Le gouvernement poursuit énergiquement les membres de l'épiscopat en revolte contre la Constitution de l'empire, et d'un autre côté le conseil des ministres refuserait, dit-on, de se rallier à un projet de loi sur le mariage civil, qui doit ètre prochainement présenté au congrès.

En attendant apres l'évêque d'Olinda, qui est déjà detenu à Rio-Janeiro pour repondre à la justice, son collègue l'evêque de Belen, dans la province de Para vient d'etre arreté et a été amene à bord d'un navire dans la prison de Rio.

BASSIN DE L'EUPHRATE ET DU TIGRE.

VOIES DE COMMUNICATION.

Nous avons dejà dit que le passage du Diala par le Hamrin sur un parcours de 12 kilometres constituerait, comme execution, la partie la plus difficile de la ligne. M. Cernik explique ce fait par la description meme du defile. Ses bords sont perpendiculaires en plusieurs endroits et comme ils sont dechires par la pluie, ils forment de petites crevasses rapprochees à ce point, que souvent les nombreux ponts et viaducs necessites par ces crevasses ne seraient pas distants les uns des autres de cent metres. Tout en constatant cette difficulte, M. Cernik remarque qu'il n'en faut pas exagerer l'importance, attendu que les bords du defile etant composes, comme formation geologique de gres moelleux peuvent etre facilement travailles à la pelle et a la pioche : de plus il insiste sur cette particularité que les escarpements qui en resulteraient offriraient une telle resistance que des parois de revetement seraient inutiles.

Apres avoir franchi ce defile du Hamrin, le chemin de fer deboucherait dans le Delta que forment le Tigre et le Diala. Cette derniere riviere dont les eaux ont un volume important vient des montagnes persanes. Il se jette dans le Tigre a 17 kilometres au sud de Bagdad. Le Delta que forment les deux cours d'eau a une longueur d'environ 124 kilometres et [une] largeur moyenne de 16 à 20 kilometres. Il presente une inclinaison vers le sud presque imperceptible et precisement pour ce fait tres-propice aux irrigations. On trouve d'ailleurs dans cette contree de nombreuses traces de canalisation et meme un canal qui, à son origine, presente une largeur de 25 à 30 metres. Le Diala est large, à son embouchure dans le Tigre de 100 metres et profond de 2m 50. Ses eaux lors de la haute crue s'elevent jusqu'à 6m 50 au-dessus du niveau habituel.

Quant aux conditions de construction de la ligne, M. Cernik etablit la classification suivante :

De Diarbekir à Mardin les 127 kilometres à franchir presentent, comme construction, les conditions moyennes d'une ligne qui offre des parties faciles et des parties difficiles. Les 100 kilometres qui separent Mardin de Deyroun seront d'une construction facile. De Deyroun à Fechabour, c'est-à-dire sur un parcours de 60 kilometres, difficultes moyennes. Puis viennent les 50 kilometres de Fechabour à Donhouk qui presentent des difficultes exceptionnelles. La section suivante de Donhouk au Tigre au dessous de Mossoul, d'un parcours total de 70 kilometres offre des difficultes moyennes. En revanche rien de plus facile que de construire les 360 kilometres qui separent Mossoul du Hamrin. Nous avons deja dit dans cet article que l'on aura fort à faire pour franchir le defile du Hamrin sur un parcours total de 12 kilométres, et que les 124 kilometres du Delta forme par le Tigre et le Diala n'offrent pas de difficultes. D'où il suit en totalisant que les 902 kilometres qu'aurait le chemin de fer de Diarbekir à Bagdad peuvent se diviser comme il suit au point de vue de la construction. — 584 kilometres, construction facile ; — 256 kilometres, difficultes moyennes ; — 62 kilometres d'une construction tres-difficile.

M. Cernik fait encore observer que l'on sera entraine à de grandes depenses pour franchir les fleuves et les ruisseaux par ce fait que les materiaux de construction manquent sur place. On sera contraint pour executer ces travaux d'avoir recours à des pays situes à de grandes distances mais qui pour la plupart pourront expedier les materiaux par les cours d'eau flottables.

Quant à la question de la main d'œuvre, les indigenes pourront etre employes aux terrassements à d'assez bas prix. Mais on sera oblige de faire venir de l'etranger les charpentiers, serruriers, menuisiers et charrons qui font defaut dans le pays. Quant aux maçons, tailleurs de pierre et forgerons, il en existe dans les villes : mais pour les decider à venir sur la ligne, il faudra leur donner des prix beaucoup plus elevés que ceux qui leur sont attribues aujourd'hui.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

PARIS, le 24 juin 1874.

J'ai cette fois une nouvelle vraiment extraordinaire à vous annoncer, et que je ne vous ferai pas attendre plus longtemps. Le ministère a eu une majorité, et c'est peut-être lui que cet événement a le plus surpris.

Petite majorité cependant, elle est de 30 voix ; mais tenez compte de la singulière façon dont la Chambre est composée, n'oubliez pas les échecs successifs de M. de Fourtou, et vous comprendrez combien celui-ci a été sensible à ce résultat d'ailleurs peu brillant.

Le ministre de l'interieur était directement intéressé dans cette discussion ayant trait à la nomination des maires pour le pouvoir exécutif, mais les bonapartistes ont pris ce [illegible] compte et regardent cette victoire de l'arbitraire comme devant etre mise a leur actif.

En effet, M. de Fourtou se trouve en ce moment dans une position des plus fausses, et [ses] tendances bonapartistes s'accusent assez vigoureusement. Ne fût-il point bonapartiste par goût, les événements et sa haine de la republique en feraient un *bonapartiste malgré lui*.

Les votes récents de l'Assemblée ont [démon]tré clairement qu'il n'y avait plus en présence que deux partis organisés pour la lutte, et [dis]posant d'une clientèle assez nombreuse [pour] combattre avec quelques chances de succes. Ces partis sont ceux de l'Empire et de la Republique. En dehors de ces deux solutions il n'[y a de] place que pour des illusions généreuses aut[ant] que folles, et M. de Fourtou ne peut pas, lui membre du gouvernement, ne pas pench[er vers] l'un ou l'autre de ces deux groupes politiques.

M. le ministre de l'intérieur honore la republique d'une aversion qu'il ne cherche même pas à déguiser : la conclusion se tire d'elle-meme, [s'il n'est] pas destiné à croquer les marrons du bonapartisme au moins il les tire du feu, pour les mettre à la portée de l'Empire.

Vous trouverez dans les journaux une lettre [illegible] *Times*, et sur laquelle j'appelle [illegible] année, et [illegible] du maréchal de Mac-Mahon.

[illegible] que [illegible] le Comte de Chambord n'a varié dans ses déclarations, et qu'il a fait de l'adoption du drapeau blanc [un] des articles de foi de la religion politique dont il est le chef. Bien que je trouve dans plusieurs journaux des renseignements qui tendent à établir que le chef de la maison de Bourbon serait disposé à faire quelques concessions, je n'[illegible] de ses idées ne s'est modifiée, et celles qui ont [illegible]

Or, lorsque le Marechal de Mac-Mahon eut avec M. d'Audiffret-Pasquier la conversation que vous pourrez lire, le Maréchal s'adress[ant] à l'ex-President du centre droit lui dit en te[rmes] formels : « Ma situation m'oblige à une [grande] reserve vis-a-vis des partis politiques, [mais] cependant je dois vous faire une declaration : Si la lutte s'engageait entre le drapeau blanc [et le] drapeau tricolore, je ne vous répondrais [ni] de la discipline dans l'armée, ni de l'ordre dans la rue. Ce jour-là les chassepots partiraient tout [seuls]. »

Cette lettre tres-importante, tres-commentee, renferme des révélations fort curieuses, et le général Changarnier, le president de cette com[mission des] Neuf dont les agissements avaient provoque cet aveu de la part du marechal de Mac-Mahon, a cru devoir écrire une lettre qui [illegible] précisement confirmer les points principaux [de l'ar]ticle du *Times*.

Le général conteste quelques détails du récit fait par le journal anglais, mais il n'infirme pas cette declaration très-nette, et qui donne le coup [illegible]

Je ne vous donne aucuns details sur les travaux de la commission des lois constitutionnelles, [illegible] scrupuleusement garde sur ce qui se passe dans son sein, mais les ren[seignements] [illegible] plets pour que je vous les transmette. Le prochain depôt de son rapport ne tardera pas à vous édifier sur ses travaux et d'une façon plus cer[taine].

Les obsèques de M. Jules Janin ont eu lieu avant-hier, en présence de tout ce que Paris compte d'illustrations littéraires. Toute la redaction du *Journal des Debats* assistait à cette cérémonie funèbre, et l'Académie y avait envoyé ses membres les plus éminents.

MM. Victor Hugo, de Sacy, Patin, E. Augier, J. Sandeau, O. Feuillet, A. Dumas [illegible] un devoir de donner à leur re[illegible] celui qui pendant si longtemps [illegible] une place au palais Mazarin, cette dernière marque [illegible] à l'homme aimable qu'à l'éminent ecrivain. La Chambre des mises en accusation vient de renvoyer M. Paul Granier de Cassagnac) devant la *Cour d'Assises*, en raison des articles violents qu'il a publiés dans le *Pays* à l'époque [des trou]bles de la gare St-Lazare.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ATHÈNES, le 24 Juin 1874.

A mesure que nous approchons des élections, les passions s'exaltent, les haines se raniment et [illegible] les journaux, suivant qu'ils appartiennent [illegible] articles [illegible] sions populaires.

Dans ces polémiques les convenances sont, le plus souvent, mises de côté, l'équité et l'esprit d'impartialité sont sacrifiés à l'intérêt personnel ou à la haine. On dirait même que ce sont les deux seuls mobiles qui, à peu d'exceptions pres, ins[pirent] [l]es publicistes dans cette campagne elec[torale].

Cependant, malgre les accusations [illegible] contre le cabinet Bulgaris on ne peut dès à present admettre son intervention dans les elections prochaines.

Ce n'est qu'au moment de l'action que nous verrons si les griefs de l'opposition sont justifiés. [illegible] au gouvernement l'in[tention] d'intervenir dans les élections de Messolonghi, de Messénie et de Zanté où les principaux chefs de partis se portent candidats. Ce sont MM. [Deligeorges], Coumoundouros et Lombardos. [illegible] pouvoir consiste, au dire [illegible] provinces. Ces changements ont été faits sur la recommandation des candidats ministériels.

M. Deligeorges aura à lutter à Messolonghi contre MM. Sotiropoulo et Slaeku appuyés par le parti Tricoupi. Son succes devient fort problematique, dit-on, mais à mon avis M. Deligeorges ainsi que tous les autres chefs de parti [illegible] à se faire elire. Nourris dans le s[illegible]

[illegible] son propre parti les appelle. M. Coumoundouros est parti dernierement pour Messénie où il posera sa candidature. Son election y est assurée.

Les colonnes de nos journaux sont remplies chaque jour de nominations et de changements de fonctionnaires publics. Mais il ne faut pas s'en étonner outre mesure ; c'est ce qui arrive toujours à chaque renouvellement de la Chambre. Les ministres voudraient-ils agir autrement qu'ils ne le pourraient pas à moins de s'isoler et de se voir abandonnés par leurs partisans. Ceux-ci, sous pretexte d'agir dans leurs intérêts électoraux et partant dans ceux des gouvernants, obsèdent le ministère [illegible] Les postulants qui, munis de [illegible] de recommandations arrivent en masse à Athènes, n'ont, il est vrai, d'autre merite que celui d'etre electeurs et de disposer de quelques autres voix chez eux ; mais les ministres, comme je viens de le dire, obsédés, assieges jusque dans leurs cabinets ne peuvent pas ne point ceder à la longue, et c'est ce qui explique cette foule de nominations qui fait jeter les hauts cris à l'oppo[sition].

M. Valaoriti, notre ministre à Londres est parti dimanche dernier pour l'Angleterre.

Le choix fait en la personne de M. Valaoriti a été approuvé par tout le monde et pour plusieurs raisons. M. Valaoriti est bien connu en Angleterre et, justement estimé dans le monde officiel pour sa conduite politique lors du protectorat des Sept Iles. Il représente [illegible] Roi.

[illegible] iller in[illegible] grande influence sur l'esprit de Sa Majesté. Ici l'on n'aime pas les conseillers irresponsables du trône et l'influence de M. Valaoriti dans le Palais était un grief puissant mis en avant par tous ceux qui voulaient faire de l'opposition. Aussi par son eloignement volontaire, M. Valaoriti rend encore un grand service au gouvernement.

Le *Mellon* a publié un article où il fait un grand éloge de M. Valaoriti qu'il appelle l'*homme d'Etat distingué qui par son influence auprès du Roi a su épargner à la Grèce beaucoup de malheurs*. Cet article a été reproduit par deux autres journaux le *Peuple* et le *Thysee* qui s'y sont completement associés.

Les autres feuilles d'Athènes ont répondu avec beaucoup de violence à cet article elogieux en se félicitant que le poste de conseiller irresponsable du trône soit enfin supprimé et que l'homme [illegible]

Les journaux, à coup sûr, exagerent ; mais ils n'en représentent pas moins dans cette circonstance, l'opinion publique qui s'est toujours mon[trée] [illegible] ek qui a dû quitter la Grèce, est encore tout [illegible]

Il paraît que le gouvernement n'attendra pas, comme on le croyait, la réunion de la Chambre pour decider les modifications à introduire dans la convention du Laurium.

Les demandes de la Société font en ce moment l'objet des délibérations des ministres et j'apprends que quelques membres du conseil admi[nist]ratif de la Société ont été appelés à fournir [aux] ministres certaines explications relativement à cette question. Tout donne à croire que la décision du gouvernement sera favorable à la Société, mais il est certain que malgré les rumeurs contradictoires qui circulent à ce sujet, rien n'a encore été définitivement arrêté par le conseil des minis[tres].

[illegible] d'être close. [illegible] M. Th. Orphanides, professeur de botanique, [et] M. Heldreich. Les produits exposés par la Grèce ont obtenu deux médailles d'or [illegible] médaille d'argent de 2e classe, pour un mûrier inconnu jusqu'ici, et une médaille de 3e classe pour les oliviers grecs. De plus, M. Orphanidès a reçu la médaille de *buon gusto* pour la bonne installation des produits exposés.

Le ministre des Etats-Unis d'Amérique, le général Read, est parti en congé pour l'Amérique.

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON

DE LA

RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

[illegible]

[illegible] joignant les mains, et dans un cri [illegible]

Par pitié [illegible] au nom du ciel ! [illegible] ne partez pas ! ... je vous aime !

[Bara]dieu avait déjà [illegible] sur le [seuil] de la porte ; il se détourna à demi, et, [illegible] dernier regard celle qui, [illegible]

Je pars, répondit-il, et je ne regrette [qu'une chose] : c'est de ne pouvoir vous dire [illegible]

[illegible]

X

[illegible]

Que le lecteur nous permette de revenir pour un [instant] a un personnage que Baradieu, tout entier à Mme de Montdésert, avait complètement oublié.

[illegible] qu'il avait de mieux, et, d'un pied leger, était parti pour le château de Baradieu.

[Gi]bory [illegible] de Baradieu. Le boheme [illegible] preuve d'ami[tié] [illegible] lui avait imposee pendant près de quarante-huit heures, tant rue Zacharie, dans l'espoir d'y retrouver Chauveau, qu'au village de Nantrey, afin d'y poursuivre un commencement d'investigations sur le [illegible] mysterieux personnage.

[illegible] Chauveau, qui dans le principe [était] la cause unique du séjour de Gibory à Nevers, avait negligé de l'employer, et, ainsi delaissé, oisif et « improductif », suivant son expression pittoresque, il eût eu grand peine à vivre s'il n'eut rencontré Baradieu sur sa route.

Aussi professait-il pour le marquis une veritable affection, qui n'attendait peut-être qu'une occasion pour se transformer en [dé]vouement.

On comprend [illegible] quelle joie il ar[riva] [illegible] cinq heures et demie du soir au château.

Il y fit son entrée salue jusqu'à terre par la livrée [illegible] laquelle se rappelait que ce personnage, dénué de distinction apparente, n'en avait pas moins soupé un soir avec Baradieu, et [illegible] parti avec lui vers [illegible] Paris, comme si tous deux eussent été les plu[s] [illegible] les domestiques ne doutaient-ils plus [illegible] tude pleine de sûreté et de desinvolture, qu'ils avaient devant les yeux une veritable puissance.

[Gibory] rendit le salut de la main d'un petit protecteur, et demanda à être annoncé sans retard à « son ami le marquis ».

— Monsieur le marquis est sorti depuis onze heures du matin, repondit un valet.

Le vaudevilliste fit un bond.

Baradieu l'invitait à dîner et il manquait au rendez-vous : c'etait invraisemblable.

Comme il tardait à la reponse sévère qu'il devait faire pour exprimer son mecontentement, [le] valet de chambre de Baradieu vint à passer et le reconnut. Ce dernier était pre[illegible] la lettre adressée au boheme par le directeur du Thére-Dejazet.

— Vous etes M. Gibory? interrogea le valet de chambre.

— Auteur dramatique, mon vieux, prêt à vous servir, répondit notre homme.

— Et vous venez pour diner? poursuivit familierement le domestique.

— [illegible] que l'invitation ne soit l'œuvre d'un fumiste ! répliqua Gibory avec [illegible]

Le valet chercha un instant ce que Gibory avait voulu dire en parlant de fumiste ; mais il y dut renoncer, ne possédant pas les secrets de cette langue fantaisiste. Il répondit donc poliment :

— C'est moi-même qui ai été chargé par M. le marquis de vous envoyer [illegible] et de vous prier de vouloir [illegible] ce soir.

— Alors, c'est exact?

— Oui, monsieur, et M. le marquis ne peut tarder à rentrer... [Au] surplus, si dans un quart d'heure il n'est pas de retour, les ordres sont [illegible] toujours, en pareil cas, pour que l'on [illegible] sans lui.

— Sans lui ! [illegible] Gibory ; diner sans mon ami le marquis allons donc ! est-ce que c'est possible? vous voulez rire, bon serviteur ! S'il [illegible] c'est qu'il est en affaire, et je l'attendrai [illegible]

Et, passant devant le valet de chambre fascine, il penetra dans la salle à manger, qu'il connaissait si bien, et où le service, en effet, était deja dressé pour deux couverts.

Le boheme fit le tour de la table, [en] jetant sur les surtouts vides [illegible] un coup d'œil de regret ; puis, se [tour]nant vers le domestique qui l'avait suivi :

— Dites-moi, mon brave, ajouta-t-il, en attendant le marquis, [illegible] qu'on ne pourrait pas tordre le cou à un perroquet, sans être trop exigeant?

Le domestique exprima par un geste plein d'humilité qu'il ne comprenait pas un [mot] à la demande qui lui était adressée.

— Eh! oui, insista Gibory ; est-ce [illegible] sais qu'on n'est pas toujours aussi bien outillé à la campagne qu'au café Riche, mais je me mets à la portée de tous, et je n'exige pas...

— Si vous voulez passer dans le petit salon, fit le domestique, je vous ferai servir ce que vous désirez.

— Je n'en demande pas davantage...

Un instant apres, Gibory s'établissait en tête-à-tête avec un flacon de madère et d'excellents cigares, que le valet de chambre avait pris sur lui d'ajouter au programme ; au bout d'une demi-heure, la bouteille était à moitié vide, et Gibory constata avec chagrin que son appetit, deja tres-aiguisé à son entrée dans le château, manifestait des exigences de plus en plus féroces.

Et Baradieu n'arrivait toujours pas.

Neuf heures venaient de sonner [illegible] sée atroce traversa l'esprit de [Gibory]...

Si le marquis l'avait oublié? s'il allait être forcé de s'en retourner à Nevers à pied et à jeun?

Il pouvait, il [illegible] seul : on le lui avait proposé. Mais il avait fait la grandeur d'âme : il avait juré qu'il [illegible]

Enfin, à dix heures et demie environ, un bruit de galop se fit entendre, et, un instant apres, Baradieu entra.

Gibory fut tout d'abord frappé de la sombre expression de tristesse repandue sur sa physionomie. Baradieu, après avoir quitté Mme de Montdesert, était allé tenir la promesse qu'il avait faite à Blanche de Chantelys. Seulement, au lieu d'une parole de salut, [il avait] dû lui porter une parole de desespoir : car que pouvaient sa resolution, son courage, contre la realite inexorable? Bien plus que la scène terrible qui s'était passée entre lui et Mme de Montdesert, cette dernière entrevue avec Mlle de Chantelys l'avait brisé.

Il entra donc le sourcil froncé, et, d'une voix brusque, repondant au salut [illegible] que Gibory lui adressait :

— Bonsoir, monsieur Gibory, dit-il, bon soir ! Je vous avais oublié. Je vous demande pardon. J'espere que vous avez diné du [moins]?

— Jamais sans vous, monsieur le marquis ! Je m'en serais voulu toute ma vie comme de la dernière des inconvenances.

— Quoi ! vous n'avez pas diné ? mais alors vous devez être exténué !

— Je ne vous cacherai pas en effet que j'ai les dents un tant soit peu longues ! fit Gibory avec bonne humeur. Mais vous avez une mine qui annonce assez que vous êtes dans le même cas.

— Faim, moi? ah ! vous vous trompez singulierement, mon cher monsieur ! repliqua Baradieu.

— Alors, c'est que vous avez autre chose.

[illegible]

— [illegible] et [illegible]

Les deux hommes se mirent à table, Baradieu sans toucher aux plats qu'o[n] [illegible] glouti[illegible] force de capacité qui bientôt devint à l'office le sujet de toutes les conversations.

Quand le boheme eut un peu apaisé son premier feu :

— C'est égal, fit-il ; j'en suis pour ce que j'ai dit, vous n'etes pas dans votre assiette, et je ne vous reconnais plus.

— Bah ! c'est une idée.

— C'est au point, poursuivit le vaudevilliste, que je me repens d'être resté : j'aurais dû comprendre que de graves intérêts vous avaient sans doute fait manquer au rendez vous, et j'aurais dû me retirer.

— Vous auriez eu tort, dit Baradieu : je vous ai fait dire de venir parce que je vous connais, parce que je sais ce que vous valez et que je comptais vous demander un nouveau service.

— Ah ! voilà qui est parlé ! s'écria Gibory.

— Vous n'avez pas quitté Nevers depuis notre retour de Nantrey?

— Pas seulement vingt-quatre heures.

[illegible]

— Enfin, l'avez-vous revu?

— A peine. Entre nous, je crois qu'il a renoncé à m'occuper, et, au fond, j'aime autant ça. Je le soupçonne de mijoter ici quelque bonne infamie.

Baradieu se tut, et après un court silence :

[illegible]

[illegible] y a les gendarmes, qui n'ont pas été inventés pour les chiens ! termina Gibory en vidant d'un trait un verre de [illegible]

(A suivre.)

Le général ira passer quelques semaines en France et à Paris et de là il continuera son voyage.

LL. MM. sont descendues mardi dernier de Décélée à Athènes pour recevoir la visite de l'archiduc Charles Salvator, fils de Léopold II, grand duc de Toscane. Son Altesse voyage à bord d'un bateau de guerre autrichien le Nixe.

La réception a eu lieu à 1 heure de l'après-midi dans la salle du trône, où LL. MM. étaient entourées de toute la cour. L'archiduc a été invité à déjeuner à la villa royale.

CHRONIQUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er juillet prochain, sont priées de le renouveler avant cette date, si elles ne veulent pas éprouver de retards dans la réception du journal.

Le Grand-Vézir et tous les ministres ont assisté hier à l'inauguration des travaux du nouveau bassin qui est entrepris dans le *Tersané*.

—

Sadik pacha, directeur-général des Contributions indirectes, est arrivé hier à Constantinople par le courrier de Varna.

Aussitôt après son arrivée Son Excellence a eu une entrevue avec le Grand-Vézir.

—

Ahmet pacha, ex-valy d'Alep, est arrivé à Constantinople vendredi dernier.

—

Le Khédive vient d'allouer une pension de retraite de 10,000 piastres par mois, à son ex-capou-kehaya à Constantinople, Hadji Hussam effendi.

—

Le prince Moustafa Fazyl pacha, et le *harem* de Son Altesse sont allés à Emirghian le lendemain de l'arrivée de la mère du Khédive pour saluer Son Altesse.

—

Les examens de l'Ecole militaire de Pancaldi ont commencé samedi dernier, en présence du Grand-Vézir, du *caïmakam* du département de la guerre, Abdul-Kerim pacha, et du ministre de la Police, Husni pacha.

—

Aussitôt qu'il a appris le naufrage du *Kars* le Khédive a demandé des détails sur cette catastrophe, et S. A. a donné l'ordre de lui télégraphier le résultat du procès causé par cet accident et jugé par devant le tribunal maritime de Commerce, siégeant à Constantinople.

—

Le gouvernement impérial va procéder à un nouveau recensement de la population mâle musulmane et non musulmane de l'Empire.

Le mode d'opération ayant été approuvé par décret impérial, la Sublime-Porte a transmis à tous les vilayets de l'Empire les instructions auxquelles les autorités des provinces devront se conformer pour procéder à ce recensement.

Cette mesure a été motivée par le désordre et la confusion qui se sont introduits dans les registres où sont consignés les recensements antérieurs, ce qui occasionnait de nombreuses difficultés dans le recrutement des soldats et la perception de l'impôt militaire payé par la population non-musulmane de l'Empire.

—

Thadée effendi Andonian, employé au bureau du ministère des affaires étrangères, vient d'être nommé Drogman du vilayet de Benghasi.

—

On écrit d'Alexandrie que l'Empereur du Brésil, Don Pedro, a envoyé à S. A. le Khédive une belle collection de plantes rares.

Une commission a été instituée à Alexandrie sous la présidence d'Omer pacha pour recueillir des souscriptions en faveur des habitants des districts de l'Anatolie.

—

D'après le *Bassiret* l'*Azizié* serait en pourparlers pour acheter un paquebot en remplacement du *Kars* qui vient de faire naufrage dans la Propontide.

A propos de l'*Azizié* il nous parvient une nouvelle que nous donnons sous toutes réserves. Le conseil administratif de l'*Azizié* se disposerait à commander en Europe quelques milliers de ceintures de sauvetage qui seront disposées à bord de ses bateaux et mises à la portée de tous les passagers, en cas d'accident.

Cette mesure serait excellente, et les sinistres fréquents que nous avons signalés depuis quelque temps en réclament l'adoption.

—

Sur la proposition du mutessarif de Bérat, Selah-Eddin bey, une somme de 55 livres turques a été recueillie dans ce district en faveur des affamés de l'Anatolie.

Cette somme est déjà parvenue au Comité des secours de Constantinople.

—

On dit qu'une compagnie de plongeurs a offert d'acheter pour 800 livres turques le *Touna* qui gît encore dans les profondeurs du Bosphore. Cette compagnie demande 4000 livres pour retirer ce bâtiment, si l'administration de l'*Azizié* veut en opérer le sauvetage pour son compte. Comme le procès de l'*Azizié* contre le steamer anglais qui a coulé le *Touna* reste toujours pendant, l'*Azizié* n'a pas pris en considération la demande des plongeurs.

—

On nous écrit de Jérusalem qu'un touriste anglais a entrepris des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne *Sion*, servant aujourd'hui de lieu de sépulture.

Il paraît que cet anglais a eu la main heureuse, car il vient de mettre à jour des édifices gigantesques qui semblent remonter à une époque très-reculée. Notre correspondant nous promet prochainement des détails sur ces importantes découvertes.

—

L'année dernière nous parlions, avec les éloges qu'il mérite, d'un grand tableau peint, pour l'église de Ste-Marie, par un artiste d'un grand talent, M. Consoli, et nous disions que c'était là l'œuvre d'un maître. Les amateurs qui ont vu cette *Assomption* ont approuvé nos assertions.

Depuis ce moment M. Consoli n'avait rien produit en public, mais il vient de terminer un portrait de Mgr l'évêque Grasselli, supérieur de Ste-Marie, lequel portrait est admirable de tous points.

Jamais ressemblance plus frappante n'a été obtenue, jamais œuvre n'a été plus magistralement traitée.

M. Consoli appartient à l'école coloriste. Il a surpris quelques-uns des secrets du Titien, et on ne peut rien concevoir de plus parfait que la transparence et la solidité de ses tons.

Il y a dans la soutane de Mgr Grasselli des chatoiements d'étoffe, il y a dans la barbe blanche du prélat quelque chose de soyeux d'un effet merveilleux.

Ce n'est qu'un portrait et c'est cependant une toile de maître, car M. Consoli est un *maître*, nous répétons le mot.

—

Nous lisons dans les journaux de Smyrne en date du 27 courant :

La fête nationale de l'anniversaire de l'avénement au trône du Sultan a été célébrée jeudi dernier avec beaucoup d'éclat. Des salves d'artillerie tirées par les batteries de la ville ont annoncé la solennité du jour. Le gouverneur général, Hamdy pacha, a reçu dans le palais du gouvernement les félicitations des autorités civiles et militaires, celles du corps consulaire, des chefs des communautés religieuses et de plusieurs notables de la ville. Le soir, le Valy a offert un dîner de 60 couverts dans le Palais splendidement illuminé. Un feu d'artifice a été tiré sur la place, il avait attiré une foule considérable de spectateurs.

Outre la maison du gouvernement, les casernes, tous les édifices publics, les consulats et plusieurs maisons particulières avaient illuminé.

Le gouverneur général, à l'occasion de cette fête, a remis leur peine à une vingtaine de détenus qui ont été libérés aussitôt.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du numéro 50 (13 *juin 1874.*)

La semaine politique.—La France au 18 brumaire, d'après les nouveaux documents publiés par M. Félix Rocquain.—Une journée chez Darius, cours d'archéologie de M. Justi.—Un journal de province sous l'occupation prussienne, par M. Eugène Liébert.—Causerie politique.—Notes et impressions, par X***.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	30 juin, 1874.
Lever du soleil	4 h. 31 m.
Coucher »	7 » 35 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 3 18s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 18

8 heures du matin.

Baromètre	759.8
Thermomètre	25.2
Minima	20.8
Maxima de la veille	28.4

Direction et force du vent S. calme.

Etat du temps le 29 juin, à 8 h. du matin.

Le vent souffle de directions variables ; il est faible sur la mer Noire, calme sur l'Archipel et l'Adriatique et assez fort sur la Méditerranée.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikte presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Conspiè Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
7 Ioannis Papadopoulos	Vayadopoulos	Athènes
8 Lavoute	Rocco	Rocco
9 Etriatès pour Dimit.	Dimitrios	Chypres
10 Piètro Fenerli	Lucopulo	Ortenitza
11 Apostoli	Tzimbourakis	Athènes
12 Propolea	Valentin	Piré
13 Zelmoer	Arles	Lyon

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* Turquie.)

Niche, 11/22 juin 1874.

Je me rappelle avoir lu quelque part — si je ne me trompe, dans les œuvres du célèbre critique La Harpe — que Bossuet laissait glisser avec intention, de temps en temps, une phrase mal tournée dans ses écrits afin de faire ressortir davantage la beauté des autres. J'ignore si le président de notre Municipalité charme ses loisirs par la lecture des oraisons funèbres de l'Aigle de Meaux, mais il me semble qu'il suit la même ligne de conduite que le grand orateur, à l'égard des rues de notre ville.

En effet, il paraît que le président de notre édilité laisse une grande partie de nos rues dans un état vraiment piteux afin d'attirer notre attention sur celles qui ont une apparence tant soit peu agréable. Mais il est bon de faire remarquer toutefois au président de notre Municipalité que cette manière d'agir ne réussit pas à chacun et qu'en s'occupant exclusivement de l'embellissement d'une ou deux de nos rues il ne parvient qu'à faire ressortir davantage le mauvais état des autres.

En insistant aujourd'hui sur ce sujet je n'ai pas la prétention d'exiger que le président dote notre ville de boulevards à la Haussmann. Ce que je lui demande est bien peu de chose : c'est de faire enlever les tas d'ordures qui encombrent nos rues et dont les exhalaisons sont si préjudiciables à l'hygiène publique.

La question de l'hygiène publique vient, fort à propos, me rappeler que je dois vous entretenir un peu des soi-disant médecins qui infectent notre ville et notre province. Afin que vous soyez à même de vous faire une idée de leur charlatanisme, je n'ai qu'à vous citer un seul exemple.

Un docteur de notre garnison, mais « un véritable cette fois, » ayant le droit de porter haut et ferme sa particule scientifique, fut chargé par le commandant de notre place d'aller à Charkeuy pour faire une enquête sur les causes d'une maladie qui y sévissait et de soumettre en même temps un rapport sur les médecins chargés de veiller à la santé publique.

Aussitôt arrivé à la localité susmentionnée, le docteur ne tarda pas à se convaincre que deux empiriques, faisant fonction de médecin, exerçaient plus de ravages dans la ville avec leurs ordonnances que le mal qui y régnait. Aussi s'empressa-t-il de demander à l'un d'eux s'il était muni d'un diplôme.

Un diplôme ! réplique notre empirique, un seul, mais j'en ai plusieurs.

— Tant mieux pour vous, répond le docteur en souriant, mais je serai bien aise de voir un de ces diplômes.

— Qu'à cela ne tienne, ajoute le charlatan, et il disparaît immédiatement.

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées qu'il retourne tenant un parchemin.

— Pardon, Monsieur le Docteur, s'écrie-t-il, je n'ai pu apporter tous mes diplômes parce qu'ils sont au fond de ma malle. En attendant, en voici un que j'ai trouvé.......

« Sur la surface de votre malle probablement, » réplique le docteur d'un ton ironique et en parcourant le parchemin qui était conçu comme il suit : (*textuel*).

« Nous soussignés, docteurs en médecine, établis à Athènes, attestons et certifions, que le Sr X..... est à même de pouvoir exercer la médecine dans une petite ville, jamais dans une grande. »

« Athènes, le...... *Suivent les signatures.* »

Dans une petite ville, est charmant ? mais *jamais dans une grande*, est exquis ! Il faut avouer que ces messieurs les docteurs (?) d'Athènes font bien bon marché de la vie des personnes qui ont eu le malheur de voir le jour dans une petite ville. Si j'avais une conclusion à tirer de cet incident je poserais la question suivante : Qui est le plus à mépriser, le Sr X... ou ceux qui l'ont muni du certificat sus-énoncé ?

La liste de souscription pour venir en aide à nos compatriotes de l'Anatolie avait produit dans notre ville jusqu'au 1er/13 juin la somme de 49,118 piastres. Une nouvelle somme de 60 livres turques sera expédiée à Constantinople par le courrier d'aujourd'hui. Notre gouverneur, Ali Riza pacha, a déployé un zèle infatigable en cette occurrence.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Centre droit.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Paris, 18 Juin.

C'est sur la proposition Lambert de Sainte-Croix que le centre droit récalcitrant livrera la bataille aux défenseurs de la proposition Casimir Périer. On croit que c'est cette proposition qui ralliera également la majorité de la commission des Trente. Mais c'est en séance publique que la vraie bataille se livrera et que la proposition Casimir Périer, textuelle, reviendra avec d'autant plus de chance de réunir une majorité, fut-elle même faible, que la proposition Lambert de Sainte-Croix est déjà une concession évidemment insuffisante et qui aurait pour ceux qui s'y rallieraient les inconvénients accusés dans la proposition Casimir Périer sans en avoir les avantages. Il est dès à présent acquis qu'un rapporteur spécial sera nommé sur la proposition Casimir Périer. Il sera désigné dès demain, et l'on croit que le membre désigné sera M. Batbie.

La grande majorité du centre droit, qui n'a pas voulu se rallier à la proposition Casimir Périer, est toujours dans un grand état d'irritation contre ceux de ses membres qui se sont séparés du gros de cette fraction de l'Assemblée. On prétend même que l'on veut forcer M. d'Audiffret-Pasquier à donner sa démission de membre de ce centre droit. C'est là une nouvelle qui mérite confirmation. D'autre part, un voisin de M. d'Audiffret-Pasquier à l'Assemblée assure qu'il s'est levé pour la proposition de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia ; mais ce qui ne peut pas être contesté, c'est qu'il s'est abstenu dans le vote de la proposition Casimir Périer, et qu'il n'a pas mis de veto à la constitution définitive de la république.

Il y a en ce moment des négociations engagées entre les diverses fractions du centre droit dans le but de s'entendre sur la question de la nomination des maires par le gouvernement, que l'on serait très-porté à lui concéder, au moins à titre provisoire. Il est plus que vraisemblable que le gouvernement aura gain de cause sur ce terrain, comme toujours, quand il s'agit de propositions ayant un caractère restrictif de toute espèce de liberté.

Voici des paroles dont le sens tout au moins peut être attribué de façon positive au président de la république. Le maréchal de Mac-Mahon aurait dit : « On me croit favorable aux bonapartistes ; on se trompe complétement. Bien qu'élu légalement pour sept années, j'aurais cédé la place à un gouvernement qui m'aurait paru devoir donner au pays l'ordre à l'intérieur et la paix au dehors ; mais je suis convaincu que l'empire, s'il revenait, ne pourrait se maintenir à l'intérieur que par un système de terreur, auquel il chercherait un dérivatif dans la guerre. »

La population aux Etats-Unis.

Nous empruntons à la *Revue scientifique* des détails statistiques intéressants sur la population des Etats-Unis :

D'après le recensement de 1870, la population des Etats-Unis s'est élevée à 38,513,955 individus, contre 5,305,925 en 1800.

Sur ces nombres, les Peaux-Rouges indigènes figurent actuellement pour 383,000 au plus, les nègres pour 4,478,000, les Chinois 63,254.

Depuis le commencement du siècle, les Etats-Unis ont reçu d'Europe environ 7,800,000 émigrants, dont 245,000 seulement venus de France contre 3,868,000 Anglais et Irlandais, 2,268,000 Allemands, 153,000 Suédois et Norvégiens.

Les Chinois se rendent surtout en Californie.

Les nègres habitent en majeure partie les anciens Etats à esclaves, quoiqu'ils soient libres de s'établir sur tous les points de la république.

Les Peaux-Rouges sont refoulés dans l'ouest par les émigrants nouveaux et leur nombre va diminuant de jour en jour dans les forêts et les prairies. C'est dans les centres manufacturiers et miniers des Etats orientaux que la population atteint son maximum de densité ou bien encore le long des voies ferrées des Etats du centre.

Le phénomène de l'accroissement des grandes villes, si visible dans l'ancien monde, se fait encore plus remarquer en Amérique.

Quand la révolution de 1776 éclata, Boston, Baltimore, Philadelphie étaient des villes dont la population variait entre 20,000 et 30,000 âmes : ce sont aujourd'hui des centres qui comptent, le premier 250,000 âmes, le second 267,000, le troisième 676,000 habitants, contre 942,992 pour New-York.

A cette époque, Détroit de Chicago étaient des bourgades, tandis qu'aujourd'hui une de ces localités est peuplée de 79,000 âmes, l'autre de 298,000. Saint-Louis du Missouri, qui, en 1834, n'était encore qu'un rendez-vous de chasseurs, de trappeurs, d'Indiens, a maintenant une population de 310,860 âmes.

Cincinnati dans l'Ohio n'en compte pas moins de 216,000, tandis qu'il y en a 191,000 à la Nouvelle-Orléans et 149,000 à San-Francisco, en Californie.

C'est surtout dans le Far-West que les villes naissent et s'élèvent avec une rapidité merveilleuse. On n'a pas le temps, on ne prend pas même la peine de baptiser leurs rues composées de maisons de bois ; on se contente de leur appliquer des numéros.

Avant peu d'années, ces solitudes de l'ouest, dont la carte reste à faire, mais où des convois d'émigrants suivent déjà la trace des topographes, seront couvertes de cités populeuses avec tous les raffinements d'une population avancée.

La lettre du « Times ».

La lettre suivante adressée au *Times* produit en ce moment en France une énorme émotion dans les régions politiques.

On le comprendra en lisant les déclarations faites par le maréchal Mac-Mahon :

« Une des plus curieuses conséquences de la séance de lundi est le renouvellement des attaques du parti légitimiste contre les chefs du centre droit. Le crime d'avoir voté contre la motion de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia ou même de s'être abstenu est considéré comme le plus impardonnable de tous ceux commis dans une Assemblée française. Ce crime a été ostensiblement commis par le duc d'Audiffret-Pasquier, qui est devenu depuis l'objet des attaques dans tous les salons ultra-royalistes de Paris. On désigne le duc comme la cause de tous les malheurs qui menacent aujourd'hui la monarchie de la cocarde blanche.

» A propos du vote de lundi, les légitimistes reviennent sur les négociations monarchiques de l'année dernière, sur la mission de M. Chesnelong, sur la lettre du comte de Chambord, les espérances évanouies, les projets irréalisés et la chute de l'édifice monarchique, et toutes leurs récriminations se terminent invariablement par l'exclamation : « N'eût été le duc d'Audiffret-Pasquier, rien de cela ne serait arrivé ! » C'est à ce député qu'on reproche, en effet, d'avoir travaillé à empêcher le comte de Paris d'aller à Frohsdorf, d'avoir fait naître des difficultés pendant les négociations relatives à la fusion, et finalement d'avoir causé la déroute du parti monarchique après la lettre du 27 octobre 1873.

» La violence de ces attaques n'a d'égale que l'indifférence avec laquelle elles paraissent avoir été accueillies. Leur injustice n'a pu forcer le duc à rompre le silence. Quelques-uns de ses amis, toutefois, ont fait ce que M. d'Audiffret-Pasquier refusait de faire. Ils se sont plaints de l'acharnement et de la mauvaise foi dont il était victime, et ils ont permis aux personnes curieuses ou intéressées de pénétrer assez loin dans le secret d'affaires obscures pour qu'il fût possible, en présence d'attaques renouvelées, de rendre à chacun son dû et d'établir la vérité sur des bases incontestables.

» Les chefs du parti orléaniste se sont-ils ou ne se sont-ils pas opposés au voyage du comte de Paris à Frohsdorf ? Le comte de Chambord s'est-il ou ne s'est-il pas prêté de bonne grâce à la réconciliation des deux branches ? M. Chesnelong a-t-il ou n'a-t-il pas dit la vérité en affirmant que le comte de Chambord acceptait le maintien du drapeau tricolore ?

» On sait que lorsqu'il fut question pour la première fois du rappel des princes d'Orléans, les légitimistes de l'Assemblée n'y consentirent qu'à la condition expresse que le comte de Paris, immédiatement après son retour en France, irait en personne saluer le chef de sa famille. En conséquence aussitôt que le comte de Chambord eut passé la frontière, il fut informé par le comte de Paris de l'intention qu'avait ce dernier de lui faire visite.

» Interrogé pour savoir s'il parlerait politique pendant l'entrevue, le petit-fils de Louis Philippe répliqua : « C'est une visite de famille que je fais ; mais on sait bien que dans une famille il n'y a qu'un aîné. » Cette réponse fut transmise au comte de Chambord. On sait aussi que celui-ci pria son cousin d'ajourner sa visite ; mais on ne connaît pas généralement les termes étranges employés à cette occasion. Les voici :

« Monseigneur verra avec une joie sincère » l'accomplissement de l'union de la famille. [illegible] » peu de jours il aura fait connaître à la France » sa pensée entière, mais il ne croit pas voir » prolonger son séjour à Paris, et, par conséquent, » ce n'est pas dans cette ville qu'il pourra recevoir » M. le Comte de Paris. »

» C'était là évidemment un refus de recevoir la visite annoncée, et, quelques jours après, vint la célèbre lettre qui souleva la question du drapeau blanc et qui mit peu cérémonieusement fin à tout essai d'entente. Quelques mois s'écoulèrent. Le 24 janvier arriva. Les princes d'Orléans étaient à Paris et assistèrent au service commémoratif dans la chapelle expiatoire. Ceci était un premier pas ostensiblement fait pour ramener une réconciliation.

» Quelques jours après cette démonstration parut la lettre du comte de Chambord à l'évêque d'Orléans, [illegible] de l'évêque, fut publiée dans les journaux [illegible] de Nantes, [illegible] sur un [illegible] gneux la loyale [illegible] des princes [illegible] avec quel empressement le comte de Chambord a accueilli en deux occasions les avances de ses cousins.

» Le comte de Paris et ses amis persistèrent toujours à exécuter l'engagement qu'ils avaient pris. Le mois d'août 1873 approchait. L'Assemblée était sur le point de se séparer. Le comte de Paris résolut d'accomplir sa promesse, [illegible] de partir pour le Creusot, il fit venir deux de ses amis, tous les deux ducs et chefs du centre droit, pour leur demander d'assurer ses [illegible] à [illegible] sa visite à Frohsdorf.

» Ces amis représentèrent [illegible] aux princes d'Orléans qu'aucun moment [illegible] favorable pour exécuter l'engagement pris [illegible] se rencontrer, et qu'[illegible] l'on n'en [illegible] l'occasion ne [illegible] jamais [illegible]

[illegible] les légitimistes ne se reconnaissaient déjà plus autorisés à demander l'exécution de l'arrangement : qu'on aurait, par conséquent, le mérite de le remplir *proprio motu* ; que le gouvernement et le cabinet observeraient une stricte neutralité, et que l'exposition de Vienne offrait une occasion unique d'essayer de se voir sans se compromettre.

» Le duc d'Aumale consentit. Le prince de Joinville envoya la princesse sa femme à Vienne, afin d'avoir le prétexte d'aller l'y rejoindre, et le comte de Paris se mit en route. Le jour même de sa visite à Frohsdorf, le 5 août, il écrivit au duc d'Audiffret-Pasquier :

« Vous aurez appris par dépêche, avant d'avoir reçu cette lettre, que l'entrevue a eu lieu ; mais je ne pouvais laisser passer un jour si important pour moi sans vous dire que je me suis senti soutenu par le souvenir de vos conseils. »

» Vous pouvez voir par tout cela comment les chefs du centre droit, attaqués avec tant de violence par les légitimistes, ont désiré empêcher l'entrevue de Frohsdorf.

» Il reste à examiner un troisième point, et le plus important, à savoir si le comte de Chambord a promis ou non de maintenir le drapeau tricolore et si M. Chesnelong a exactement rendu compte des paroles et des pensées du prince. Après avoir lu les détails qui suivent, tout lecteur attentif sera fixé sur cette question.

» Après la visite du 5 août, on avait négocié activement dans toutes les sections monarchiques pour rétablir le gouvernement national héréditaire. De longues conversations avaient eu lieu. Le cabinet s'était tenu à part, mais avait déclaré que, si les négociations n'arrivaient pas à quelque résultat définitif, il se réservait le droit de faire des propositions à la Chambre lorsqu'elle se réunirait.

» A la fin de septembre rien n'était encore fait et tout le monde était impatient. Les deux sections avaient nommé un comité de neuf membres qui s'était réuni plusieurs fois pour discuter les informations reçues de Frohsdorf. Tout à coup le bruit courut que le comte de Chambord, après avoir refusé d'accepter le drapeau tricolore, avait quitté sa résidence sans qu'on sût où il se rendait.

» Le comité se réunit chez M. Aubry, l'un de ses membres, et la séance fut des plus orageuses. Les légitimistes demandèrent au centre droit d'accepter sans réserve le drapeau blanc, tandis que les députés appartenant à cette dernière fraction se prononcèrent pour la rupture de toutes les négociations. Le duc d'Audiffret-Pasquier fut exposé aux plus violentes attaques.

» Des renseignements sur cette réunion pénétrèrent au dehors. MM. Lucien Brun, de Cazenove de Pradines et de Carayon-Latour partirent pour rejoindre le comte de Chambord, et la confusion parut à son comble. Le lendemain de la séance, le duc d'Audiffret-Pasquier se présenta chez le maréchal de Mac-Mahon afin de connaître l'effet sur son esprit des bruits répandus. Il trouva le maréchal calme et indifférent, mais exactement informé.

« Vous avez eu hier, dit-il au visiteur, à supporter des attaques imméritées. La cause que vous défendiez était la bonne. En ce qui me concerne, je dois me tenir à part de tous les arrangements de partis. Appelé par l'Assemblée, dans un moment critique, à faire respecter ses décisions, à venir en aide au pays et à défendre l'ordre, je reste dans la limite de mes fonctions. Je maintiendrai l'ordre et je ferai respecter les décisions prises, quelles qu'elles soient. Je ferai cependant une exception. *On parle de substituer le drapeau blanc au drapeau tricolore, et je crois devoir, à ce sujet, vous donner un avertissement. Si le drapeau blanc était levé contre le drapeau tricolore et qu'il fût arboré à une fenêtre tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, les chassepots partiraient d'eux-mêmes, et je ne pourrais répondre ni de l'ordre dans les rues ni de la discipline dans l'armée.* »

» Le duc d'Audiffret-Pasquier fut profondément impressionné par cette entrevue. Il aurait bien voulu répéter au comité la déclaration si nette du maréchal, mais il ne se croyait pas le droit de le faire, et cependant il lui semblait impossible de dissimuler à ses collègues un avis si important et si précis. Perplexe comme il l'était, il reçut une lettre que lui écrivait un des secrétaires du maréchal par l'ordre de celui-ci, et qui lui remettait en mémoire l'opinion déjà exprimée du chef du gouvernement. Cette lettre l'invitait à faire connaître cette opinion et, se référant aux paroles du duc de Magenta, finissait par cette phrase importante : « Et en parlant » ainsi, le maréchal se fait l'écho des sentiments de » toute l'armée. »

» La lettre aussi bien que l'opinion du maréchal furent communiquées au comité, sur les membres duquel elles produisirent une très-grande impression. Ce fut après cette communication décisive que le comité résolut d'envoyer M. Chesnelong au comte de Chambord, pour lui transmettre les paroles du maréchal de Mac-Mahon, ainsi qu'une copie de la lettre qui les confirmait si énergiquement. En somme, l'ambassadeur devait respectueusement faire connaître au comité qu'aux yeux de l'homme intègre placé par l'Assemblée à la tête du gouvernement et accepté par la France avec confiance, la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore et la suppression de celui-ci conduiraient inévitablement à la plus horrible guerre civile, la seule que le maréchal, ainsi qu'il l'avait déclaré, ne pourrait ni prévenir ni arrêter, celle qui commence dans les rues et se continue dans les rangs de l'armée. Une pareille communication ne permettait pas de réponse évasive : il en fallait une complète et explicite. M. Chesnelong déclare que le comte de Chambord répliqua, après avoir pris connaissance des pièces qui lui étaient communiquées : « Le drapeau tricolore sera maintenu. Je me réserve seulement le droit de m'entendre avec la nation après mon retour. »

» Il est impossible de douter de l'exacte vérité du rapport de M. Chesnelong. Toute autre réponse aurait amené la rupture immédiate et absolue de toutes les négociations, car toute autre réponse aurait été synonyme de guerre civile avec toutes ses horreurs.

» Le plus indifférent ou le plus pervers des hommes n'aurait osé, en semblable occasion, altérer le sens des paroles qui lui avaient été adressées ni celui de la réponse qu'il était chargé de transmettre. De plus, on peut répéter qu'on ne pouvait sortir de cette alternative : ou la réponse était telle que M. de Chesnelong l'apportait, ou les négociations devaient être rompues.

» Mieux encore. Le 12 ou le 13 octobre, devant une assemblée de 120 députés et en présence de MM. Lucien Brun, de Carayon Latour et de Cazenove de Pradines, qui avaient été à Frohsdorf en même temps que M. Chesnelong, ce député répéta les paroles du comte de Chambord, que reproduisit le procès-verbal de la séance. C'est sur elles que s'appuyèrent les résolutions qui furent prises.

» Avant la fin de la séance, une dépêche fut envoyée au comte de Chambord pour l'informer de ce qui avait été fait. Au dehors comme au dedans, personne ne protesta contre la ligne de conduite adoptée. Quinze jours s'écoulèrent, pendant lesquels on n'entendit parler de rien, et alors parut la lettre du 27 octobre, qui mit à néant tous les efforts, toutes les tentatives, toutes les espérances.

» L'histoire reconnaîtra peut-être un jour l'immuable fidélité du comte de Chambord à ses principes, mais elle lui demandera compte de ces quinze jours de silence. Elle dira qu'il lui a fallu ce temps pour rétracter ses paroles : « Le drapeau tricolore sera maintenu. »

» Quant aux légitimistes, ils n'ont le droit de rendre à personne les coups qui les frappent. Personne n'a plus nui à leur cause que leur roi lui-même. Pendant quinze jours, il a autorisé toutes les espérances, encouragé tous les sacrifices. C'est lui qui, jetant de l'eau sur l'enthousiasme prêt à former une phalange autour de lui, retira sa parole et regretta d'avoir un moment sacrifié ses convictions au souci de la fortune, ou, — c'est là sa seule excuse, — à ce qu'il croyait être la fortune de la France. C'est sur lui seul et sur aucun autre que toute la responsabilité tombe maintenant, et il est bon que tout le monde le sache. »

Les généraux Castillo et Valdespina.

On écrit de Bilbao le 16 Juin :

A propos de la neutralisation des lignes de fer je vais vous raconter les détails d'une entrevue assez curieuse qui a eu lieu le 12 courant, aux portes de Bilbao, entre le général Ignacio Castillo, commandant cette place, et le cabecilla don Juan marquis de Valdespina, lequel a commandé le siége de Bilbao et a reçu tout récemment pour ses hauts faits d'armes le grade de lieutenant général, de la munificence de son maître. Ce n'est pas que ce brave M. de Valdespina ait jamais été militaire et connaisse quelque chose à la guerre. Il est de plus sourd comme plusieurs pots mis ensemble, et les gens qui l'ont pratiqué affirment que son cerveau n'a jamais atteint son complet développement. Mais il est grand propriétaire biscayen et c'est une considération.

Or, il faut savoir que ce bon marquis avait informé par Elio et Dorregaray qu'il aurait à se mettre en relation avec le général Castillo, à l'effet de traiter avec lui la question de la reprise de circulation sur la ligne de Bilbao à Miranda. Des instructions de même nature avaient été envoyées à Castillo par le maréchal Concha. Des lettres furent échangées entre les deux anciens amis, et il fut convenu que l'entrevue aurait lieu le 12, à [illegible] dans une petite localité en dehors de la ville au pouvoir des carlistes.

Le général Castillo, accompagné de deux aides de camp, arriva à l'heure précise au Pont-Neuf, mais il n'y trouva pas M. de Valdespina qui se fit attendre. Enfin le retardataire daigna paraître avec un grand renfort d'officiers ; Valdespina s'excusa sur sa montre et l'on entra dans une petite maison pour tenir la conférence.

Après quelques généralités, le général Castillo posa la question de la neutralisation de la ligne ferrée de Miranda à Bilbao. Le marquis s'empressa de dire qu'il avait reçu de son roy et seigneur et de ses chefs les généraux Elio et Dorregaray pleine liberté pour traiter et résoudre cette question, de manière à franchir toute difficulté qui pourrait se présenter, et que lui-même, comprenant le mal que l'inaction des chemins de fer apportait au pays, il était bien résolu à faciliter la remise en circulation. A ces paroles le général Castillo répondit que la solution de la question était des plus simples : que l'on neutraliserait les chemins de fer, traversant les parties du pays occupées par les forces carlistes et que ni les troupes du gouvernement ni les troupes carlistes ne pourraient circuler sur ces lignes, non plus que le matériel de guerre.

M. de Valdespina qui a l'habitude de s'emporter comme une soupe au lait, et qui crie comme un sourd, déclara qu'il ne l'entendait pas ainsi ; qu'il fallait que la neutralisation fût absolue, générale, universelle ; qu'il était prêt à remettre les lignes en mouvement mais à la condition que depuis les Pyrénées jusqu'à Cadix toutes les lignes quelconques de chemins de fer seraient frappées de neutralité et que le gouvernement s'abstiendrait d'y faire transporter des troupes ou des munitions.

Castillo resta d'abord [illegible] devant cette [illegible]

[illegible]

...heval, reprit la route de Bilbao et laissa le brave ... sourd marquis, ainsi que son entourage, dans ... état de pétrification morale. — M. Henrich ... supporta la boutade avec un calme des plus ...oiques, ou, si vous voulez, une catholique hu...

Cette [illegible]

Les Lepreux d'Hawaï.

On écrit de Honolulu, le 1er mai au Journal Officiel :

Le peuple hawaïen est frappé d'un fléau terrible qu'on n'a pu combattre jusqu'à présent que par la séquestration : ce fléau, c'est la lèpre.

[illegible] ...avid Kalakana, a fait le tour de toutes les îles et n'a pas oublié celle où sont confinés les plus malheureux de ses sujets; il était accompagné des membres du Board of Health (comité sanitaire), de plusieurs nobles et représentants et d'autres personnages.

Avant de faire un récit concernant la léproserie, il convient de donner quelques explications sur son organisation.

Decimés déjà par la petite vérole, la nation hawaïenne était exposée à être détruite en peu d'années par la lèpre, lorsque, le 3 janvier 1865, la législature vota une loi destinée à arrêter la propagation de cette terrible maladie. La loi autorisa le bureau sanitaire à acheter un terrain pour y isoler les lépreux, à user de la force publique pour les emprisonner préventivement, à construire un hôpital servant de dépôt pour que les hawaïens soupçonnés d'être malades y soient examinés; ...dit, un crédit de 122,500 fr. pour deux ans fut accordé.

Le crédit fut employé utilement. On acheta un terrain sur l'île de Molokai, on construisit un hôpital d'examen à la porte de Honolulu, et, du mois de novembre 1865 au 31 mars 1868, l'hôpital de Kalihi examina 711 personnes, dont 375 furent renvoyés immédiatement et 336 admises à un examen plus attentif. 100 personnes furent renvoyées comme atteints seulement d'affections ...(?), et des 236 restant, 174 furent envoyés à Molokai, 17 moururent, 2 s'échappèrent et 4... furent conservés comme présentant des cas douteux. Le nombre précité de 336 se décompose en ...3 hommes et 113 femmes, sur lesquels 16 en... [illegible]

Pendant la période biennale (1er avril 1868 au 31 mars 1870), 299 cas ont été examinés, sur lesquels 182 ont été internés à Molokai. La léproserie renfermait, au 31 mars, 269 lépreux, dont ... hommes et 90 femmes; les dépenses se sont élevées à 175,000 fr.

Du 1er avril 1870 au 31 mars 1872, les cas examinés sont de 278, dont 173 envoyés à Molokai, ... qui, deduction faite des décès, laisse sur cette ... [illegible] personnes. Dépense, [illegible]

[illegible] ...ité sanitaire, la maladie [illegible] ...cette honorable institution, composée du ministre de l'intérieur, d'un membre de la chambre ... des ... du docteur Georges Trousseau, récemment arrivé aux îles Sandwich, prend-elle, ... commencement de 1872, une ... que qui consiste à poursuivre et à traquer dans les coins des îles les récalcitrants et ... et le soin de les examiner est confié ... la seule spécialité médicale du comité; aussi les chiffres changent-ils immédiatement.

Du 1er avril 1872 au 31 mars 1874, 1180 ... été examinés, sur lesquels 451 envoyés à Molokai. ...is la dépense s'élève à environ 320,000 francs.

En résumé, l'établissement renferme, en ce moment, 703 malheureux exilés.

Indépendamment des envois faits de Kalihi, il y a d'autres provenant directement des autres îles. Le total de ces envois a été :

			Décès
... novemb. 1865 au 31 mars 1868		174	[illegible]
1er avril 1868 au 31 mars 1870		227	78
1er avril 1870 au 31 mars 1872		[illegible]	[illegible]
1er avril 1872 au 31 mars 1874		[illegible]	[illegible]
Total		[illegible]	[illegible]
Déduction des décès		[illegible]	
Il reste à Molokai		703 colons	

Le roi et ceux qui l'accompagnaient quittèrent ...ana (ville principale de l'île de Maui) le ... 14 avril de bon matin, pour arriver en vue de Molokai vers dix heures. Après avoir côtoyé ... et avoir assisté au magnifique spectacle des ... chutes d'eau se précipitant presque à pic de hauteurs variant entre 50 et 1,000 pieds, on ... à midi à Kalaupapa qui est le port de la léproserie. Le terrain de l'établissement a environ ... milles de long sur 2 milles de large à sa partie la ... il est situé au nord-ouest de l'île, ... aux vents alizés, et le climat y est très salubre, enfermé dans un croissant de montagnes d'une élévation de 2,000 pieds du côté de la terre, est inaccessible par mer, excepté au port de Kalaupapa, et encore est on souvent forcé d'attendre longtemps au large avant d'aborder. Sur la plage étaient assemblés la plupart des colons, et le premier aspect de tous ces gens défigurés est extrêmement pénible; on est également frappé d'une chose, c'est que presque tous les lépreux ont la voix plus ou moins éraillée. Néanmoins, ils ont fait de leur mieux pour recevoir leur royal visiteur et ses compagnons. Le roi leur a adressé un court discours dans lequel il les a assurés de sa sollicitude pour eux, il a exprimé ses sentiments dans des termes qui leur ont arraché des larmes. Puis, il s'est rendu à Kalawao, à 4 milles dans l'intérieur, pour visiter l'hôpital où sont soignés les malades les plus sérieusement atteints.

Le docteur Trousseau a expliqué toute l'horreur de la situation de ces malheureux qui lui témoignent une grande affection, ainsi qu'au R. P. Damien de l'ordre de Picpus, jeune prêtre qui s'est voué lui-même à la consolation de ces affligés.

L'établissement manquait d'eau, mais le gouvernement a fait établir de la montagne à l'hôpital un tuyau en fer galvanisé, de 6,25 pieds de long, qui amène continuellement l'eau ... au milieu des habitants; leur nourriture n'... pas à leur ... Chacun d'eux reçoit par semaine 21 livres de poi (farine de taro ou Arum esculentum ... dans de l'eau) et 6 livres de bœuf. Quand les intempéries de la saison ne permettent pas au bateau pourvoyeur d'aborder, il ... à terre un magasin où ils reçoivent 9 livres de ..., 4 livres de ... et 4 livres de saumon salé. Quant aux vêtements, chacun a à se fournir selon ses moyens à une boutique où les objets sont livrés à prix coûtant, et les plus pauvres manquent de peu de chose, grâce à la charité des habitants des îles.

On essaie en ce moment, d'établir un ranch pour les bestiaux, et surtout des cultures de taro, qui est le principe fondamental de la nourriture des Canaques; malheureusement, il faudrait qu'ils ... puissent à travailler un peu, et il n'y en a qu'un petit nombre qui surmontent leur abattement et consentent à améliorer par eux-mêmes ...

Il ne reste plus dans les différentes îles que quelques cas dangereux; mais, dès que la législature aura voté les fonds nécessaires, ces mesures énergiques continueront, et l'on peut espérer que, grâce à la sollicitude du comité sanitaire et à l'expérience du docteur Trousseau, les progrès de la lèpre seront arrêtés, et que les habitants des îles ... seront affranchis dans l'avenir de cette horrible maladie.

VARIÉTÉS.

Les Inondations du Mississipi.

[illegible]

Mississipi. Il y a peu de mois la fièvre jaune y faisait les plus épouvantables ravages, et dans les Etats de la Louisiane, du Mississipi, du Tennessee, les victimes se comptaient par milliers. La terreur, le désespoir s'étaient emparés des habitants ainsi décimés. On commençait pourtant à sécher les larmes causées par la perte de tant de personnes, et les fermiers se réjouissaient dans l'espoir d'abondantes récoltes de sucre et de coton, quand un plus terrible désastre est venu les frapper.

Le grand fleuve du Mississipi qui, après un cours de 1,200 lieues, se jette au-dessous de la Nouvelle-Orléans dans le golfe du Mexique, a brisé les digues qui le retenaient captif et s'est répandu sur toutes les campagnes environnantes. Les débordements du roi des fleuves sont assez fréquents, et les riverains sont habitués à ce genre de calamités. S'ils ont à souffrir momentanément, la vase laissée par les eaux fournit un engrais puissant, et bientôt les pertes sont réparées. Il n'en est pas de même cette année. L'inondation dépasse toutes les précédentes, et les ravages qu'elle cause sont incalculables.

Pendant que nous éprouvions en Europe une sécheresse assez anormale dans le mois d'avril, les pluies tombaient dans le nord et le centre des Etats-Unis avec une intensité inaccoutumée. Vers le 10 avril, les rivières grossissaient d'une manière menaçante. La pluie tombant toujours et la terre étant saturée, les eaux se sont répandues hors du lit des rivières. Le Mississipi, qui, dans sa longue course, recueille le tribut de tant d'autres grandes rivières, l'Illinois, le Missouri, l'Ohio, l'Arkansas, etc., devient une petite mer à son embouchure. Comme ses bords sont assez bas, on a dû se garantir par de fortes digues, hélas! trop souvent impuissantes à le retenir. Des crevasses se produisent dans cet endiguement, et, alors les terrains environnants sont inondés.

Le 21 avril, l'Amite-Valley était entièrement sous les eaux. Les villes et campagnes qui bordent le Mississipi, depuis le Caire jusqu'à la Nouvelle-Orléans, étaient également submergées: plantations de coton, de sucre, manufactures, tout était détruit. Le nombre des personnes privées d'habitation et dénuées de toutes ressources s'élevait à 25,000.

Près de Nashville la scène était vraiment grandiose; autant que l'œil pouvait se porter au loin, ce n'était qu'une vaste nappe d'eau, avec les pointes d'arbres et les clochers des églises émergeant à la surface. Depuis le 7 avril jusqu'au 25, la pluie ne cessait de tomber, et la population redoutait un nouveau déluge. Dépeindre la désolation de ces malheureux habitants serait impossible; il y a de ces afflictions si profondes, que la plume ni le pinceau ne peuvent les rendre.

Et ces inondations ne se bornaient pas aux bords du Mississipi; les autres rivières tributaires causaient les mêmes ravages. Le Red-River, l'Alabama le Tennessee le Washeto, le Yegger, toutes débordaient et semblaient se piquer à qui ferait le plus de ravages.

A la date du 25 avril, les nouvelles de la Louisiane étaient on ne peut plus alarmantes. Le Mississipi grossissait toujours, et les pays situés au-dessous de Bâton Rouge étaient tous envahis par l'élément destructeur. Le peuple fuyait devant cet ennemi que rien ne pouvait arrêter; à peine avait-on le temps de sauver son linge et quelques ustensiles; il fallait abandonner tout le reste. Comment se procurer des moyens d'existence dans une si dure nécessité? Les Américains se sont montrés généreux [illegible] Le Président, pendant la session du Congrès, ne pouvait disposer de fonds spéciaux pour secourir tant de misères; les ministres, celui de la guerre surtout, ont su trouver [illegible] dans le Sud.

Dans toutes les villes se tenaient des meetings et les souscriptions abondaient. Les milliers de personnes privées d'asiles recevront donc promptement aide et assistance, mais il leur faudra du temps pour se relever du désastre.

Le 28 l'eau commençait à baisser, [illegible] dans [illegible] ruine, la désolation et cet amas de détritus qui peut engendrer la peste.

A cette même date, du 26 au ... une tempête de neige sévissait dans le Nord, Nord-Est et les côtes de l'Atlantique. Le froid était plus intense que dans aucun jour de l'hiver; un vent impétueux renversait les maisons, déracinait les arbres, et la pluie se mêlait à la neige. Les rivières grossissaient rapidement et menaçaient d'imiter le Mississipi. Cette intempérie était générale, et l'ouragan venu du Nord-Est se faisait sentir jusque dans l'Indiana.

Aussi la liste des naufrages et des sinistres maritimes est-elle longue et lugubre. Mais cette tempête printanière n'est que passagère, tandis que les débordements du Mississipi sont pour ainsi dire chroniques, et si l'on ne prend des mesures efficaces, les mêmes désastres peuvent se renouveler l'année prochaine. Ces belles et riches contrées du Sud sont-elles fatalement condamnées à souffrir toujours de la peste ou des eaux? Non, sans doute: on peut sûrement endiguer le grand fleuve, mais il faut pour cela un capital considérable que les Etats ruinés ne peuvent fournir.

Si les bords du Mississipi étaient solidement garantis, les terrains adjacents offriraient de grandes ressources à l'agriculture, et les fermiers pourraient se charger de l'entretien et de la réparation des digues. Mais on rencontre de larges espaces de terrain sans habitants; ce sont des terres vagues appartenant au gouvernement central. Chaque année le Congrès vote des fonds pour l'endiguement du fleuve, mais ils sont insuffisants, et l'inondation suivante détruit les travaux.

Le gouvernement, propriétaire de la plus grande partie de ces terrains abandonnés, ne contribue donc que faiblement aux réparations de la chaussée. Les Etats voisins sont trop pauvres pour en couvrir les frais, et par suite de cette impuissance des Etats et de l'incurie du gouvernement central, les propriétés voisines sont périodiquement ravagées.

M. Calhoun demandait au Congrès, en 1845, d'abandonner ces terrains aux Etats sur lesquels ils étaient situés; leur vente rapporterait un beau bénéfice qui serait employé à l'endiguement, et le pays s'enrichirait par la culture de ces terrains perdus. Ce qui s'est pratiqué en Hollande peut se faire sur les bords du Mississipi. Le Pô n'a-t-il pas été solidement endigué? Pourquoi tarder si longtemps de recourir à cette mesure que réclame impérieusement la présente inondation? Une fois l'abandon de ces terrains fait aux Etats, un emprunt facilement réalisable procurerait les moyens de resserrer le lit du fleuve et de livrer ainsi à l'agriculture, au commerce, un large territoire.

Secourir les affligés, les dénués, c'est très bien, mais il faut penser à l'avenir. Depuis trop longtemps le Sud souffre des débordements de ce grand fleuve qui fait sa gloire et son malheur. Au lieu de tant d'autres grands travaux que l'on entreprend sans nécessité, pourquoi ne pas songer à ce qui rapporterait profit et sécurité? L'intérêt bien entendu le demande autant que l'humanité.

(le Monde)

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 29 juin.

L'archiduc Albert partira bientôt pour Varsovie, à l'effet de rendre visite à l'Empereur de Russie et d'assister aux manœuvres qui auront lieu.

France.

Paris, 29 juin.

Une grande revue a eu lieu à laquelle assistait le maréchal Mac-Mahon.

Allemagne.

Berlin, 29 juin.

On assure que l'épiscopat catholique a proposé au gouvernement un compromis.

L'ambassadrice de Russie est morte à la suite d'un accident.

Espagne.

Madrid, 29 juin.

Une bataille a été livrée à Muro près d'Estella entre les carlistes et les troupes républicaines. Le maréchal Concha a été tué. C'est une grande perte pour le pays. Le général Zabala succède à Concha dans le commandement de l'armée du Nord.

M. Cottoner a été nommé ministre de la guerre.

M. Sagasta, président du conseil est décidé à poursuivre énergiquement les opérations.

COURS DES FONDS.

Londres, le 29 juin.

	Clôture
Dette Générale	45 15 16
Emprunt 1865	—
do 1869	52 5 8
do 1871	[illegible]
do 1872	78 3/4
Consolidés anglais	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 1 16
Nouvel emprunt ottoman	48 1 4

BOURSE.

COURS DES FONDS

..., le 29 juin.

Gov. Joumatin Pires	»	[illegible] 5	—
Hausse	»	[illegible] 41	—
Baisse	»	54 39	—
5 0/0 Clôt. du ...	»	— —	—
Clôt. du soir	»	31 6	—
Après Bourse	»	— —	—
Actions S. Gén.	L.S.	6 12	—
» de la Société de change et de valeurs	»	4 18	—
» de la Banque de Const.		4 15	—
» du Crédit Austro-Turque	»	— —	—
» du Crédit Général	L.T.	8 40	—
Banque Verissi et Cossoudi		[illegible]	—
[illegible]	»	5 20	—
Société Commerciale Ottomane	»	[illegible]	—
Laurium	Fr	90 —	—
Crédit Hellénique	»	25 —	—
Obligations des Chemins ...	»	408 —	—
» ...	»	82 1 4	—
1863 coup.	»	323 —	—
... det.	»	— —	—
[illegible]	»	[illegible]	—
1872	»	[illegible]	—
[illegible]	»	— —	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 20
Impérial russe	»	89 20
Duc (Crémitz)	»	51 20
Midié blanc—(différence)	»	109 —
Bélik—(différence)	»	104 20
Mique ... (id)	»	105 10

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

du 27 juin.

Trébizonde, paq. à vap. angl. Dora, c. ... touchant Gallipoli div.

Marseille, paq. à vap. rus. Prince de Voronzoff, c. ... ayant touché Dardanelles ...

Nagliopaq. à vap. angl. Hardric, c. Robinson, ... touché Dardanelles div.

Middlesmo., paq. à vap. angl. ... touché Dardanelles div.

... touché Dardanelles lest.

... à vap. angl. Galleed ...

Port-Said, paq. à vap. angl. ... ayant touché Dardanelles lest.

Fuerzo, paq. ... angl. ... ayant touché ...

— paq. à vap. ... Dardanelles ...

— paq. à vap. ...

du 28 juin.

Marseille, paq. à vap. angl. Consoli, c. ... touché Dardanelles lest.

— paq. à vap. angl. ... Dardanelles lest.

... à vap. angl. Northumbria, ...

Marseille, paq. à vap. ... touché Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Messine, Pirée, Salonique et Dardanelles ...

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

du 27 juin.

[illegible]

Taganrok, paq. ...

Galatz, paq. à vap. ...

Nicolaïeff, paq. à vap. angl. Galeed, c. Pearce, ...

... à vap. rus. Gounib, c. Dobcevic, ...

... Clugria, div.

Sandermo, paq. ... Clotilda, c. Salaba, div.

Soulina, paq. ...

Azoff, paq. à vap. angl. Hardric, c. Robinson, div.

— paq. à vap. A. Strangh, c. Clavion, div.

Taganrog, paq. à vap. belg. Adrien David, c. Beunit ...

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 27 juin

Corzola, br. hell. A. Georgios c. Vassilios, pier.

Dedé-Agatch, br. ottom. A. Haralambos c. Damia ...

... hell. A. Nicolaos, c. Lemos, charb.

... Teffik Huda, r. Stefanos, ch.

[illegible]

... Argo, c. Vatis, lest.

NAVIRES PASSÉS ...

[illegible]

... A. Paraskevi, c. Raftopoulos, ...

... c. Castoris blé, Taganrok ...

... Wensleydale, c. Redelle, seigle, Nicolaieu pour ...

... Andreas l'aglianos, ... Revendis, blé, Taganrok pour Marseille.

Hell. Commo, c. Sirmas, ... Taganrok p. Angleterre.

... c. Edwards ... p. Malte.

... Derid, c. ...

Hell. Fimo, c. Meletios, mais, Galatz p. Lussin

... Djilliani bahri, c. Ioannou, planches, Galatz pour Consple.

Hell. Marietta, c. Vanes, blé, Taganrok p. Consple.

... c. Clark, céréale, Taganrok p. Anvers.

... Pigi, c. Vatzakis, blé, Taganrok pour ...

Ottom. Orthodoxos, c. Nicolaou, planches, Galatz pour ...

Aut. Melchiore, c. Fiscovich, blé, Berdiansk p. Gênes.

Hell. Zoi, c. Tchitzos, blé, Berdiansk p. Marseille.

Aut. Iris, c. Doncich, div. Galatz p. Consple.

du 22 juin

Rus. Oleg, c. Novragin, div. Odessa p. Consple.

Angl. Bothnia, c. Rhode, blé, Soulina p. Trieste.

Hell. Nicolaidis, c. Caloyeroyanis, ravison, Ibraila p. ...

Angl. Anghelico, c. Dimakis, ravison, Nicolaieff pour Angleterre.

Angl. Chester, c. Grantham, seigle, Nicolaieff p. Trieste.

Ottom. Mouessel, c. Ahmet div. Bartin p. Consple.

Aut. Olga, c. Bouyan, blé, Odessa p. Trieste.

Ottom. Bereketi Baer, c. Mehemet, blé, Ibraila p. Const.

Rus. Panayo Catefoni, c. Russos, blé, Taganrok pour Zante.

Hell. A. Pandeleimon, c. Arvanitis, blé, Taganrok pour Marseille.

Aut. America, c. Petrovich, div. Varna p. Consple.

Ottom. Sellumi bahri, c. Mehemet, blé, Ibraila p. Const.

Ital. Segesta, c. Milloro, div. Odessa p. Marseille.

Angl. Hylton Castle, c. Armstrong, blé, Odessa pour Marseille.

Rus. Odessa, c. Chriserson, seigle, Nicolaieff pour Trieste.

Hell. Taxiarhis, c. Focas, blé, Taganrok p. Marseille.

Angl. Margaret, c. Avay, mais, Kertch p. Falmouth.

Aut. Galatea, c. Petranovich, div. Trébizonde p. Const.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Jeudi 20 Juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 130,000 bobines de fil, déjà soumissionnées à 33 paras la bobine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 Juin 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

Les personnes qui voudraient fournir pour l'année courante à la Direction des Ecuries Impériales les quantités nécessaires de fourrages, de blé, de maïs, d'alpiste, de chanvre, de fèves et de paille, sont informées qu'elles doivent s'adresser au Conseil du ministère de la Liste Civile tous les mercredis et samedis, jours des enchères publiques.

Constantinople le 17/29 juin 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Jeudi 20 Juin (v. s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 300 mille ocques de son produit de la manutention impériale et déjà soumissionné à 15 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 29 juin 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis, sont prévenus qu'une assemblée Extraordinaire aura lieu, le Mercredi, 22 juillet prochain, à 11 heures du matin, pour prendre en considération les questions qui ont été soulevées ... Assemblée Générale ...

D'après ... des statuts l'Assemblée est ... de tous les actionnaires possédant au moins cent actions, lesquelles doivent être déposées au siège de la Société contre récépissé nominatif, quinze jours avant le jour de la réunion.

Constantinople, le 22 juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

43, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

[illegible]

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie ... contemporaine, complété par les biographies ...

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

AVIS.

La seconde Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Banque Austro-Ottomane aura lieu à Vienne, Boesendorfer Saal, Herrengasse No 6, jeudi, le 30 juillet 1874, à 10 heures du matin.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport des Censeurs sur le bilan de l'exercice 1873-74 et décisions relatives.
3. Motion éventuelle relative aux modifications à apporter aux article 56 *) et 57 **) des Statuts.
4. Motion du Conseil d'Administration pour la liquidation de la Société et la manière d'y procéder.
5. Election des liquidateurs et d'un Comité de censure composé de 3 membres et d'un remplaçant, pour la vérification des comptes de liquidation et la décharge à donner aux liquidateurs.
6. Motion éventuelle relative à une fusion avec la Banque Impériale Ottomane à Constantinople et décisions à prendre à cet effet.

MM. les actionnaires qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale, sont invités, en conformité de l'article 45***) des Statuts, à déposer leurs certificats provisoires contre reçu et cartes de légitimation nominatives, au plus tard jusqu'au 16 juillet prochain, comme étant le dernier terme prévu par les Statuts, (article 46****),

à Vienne chez la k. k. priv. oesterr. Credit Anstalt fuer Handel und Gewerbe

la k. k. priv. allgem. oesterr. Boden-Crédit-Anstalt;

à Constantinople, au siège de la Banque Austro-Ottomane. (Galata, Camondo Han)

Les certificats provisoires devront être accompagnés de bordereaux numératifs, revêtus de la signature des déposants; ces bordereaux dont les imprimés seront tenus à la disposition des ayant-droit par les trois établissements sus-mentionnés, devront être remis en deux exemplaires pour les titres déposés à Vienne et en trois exemplaires pour ... déposés à Constantinople.

Un exemplaire de ces bordereaux sera remis entre les mains des déposants, ... du susdit reçu de dépôt et les certificats provisoires déposés ne seront délivrés, après l'Assemblée Générale, que contre restitution de ce même bordereau.

Vienne, le 26 juin 1874.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE.

Les articles 56 et 57, 45 et 46 des statuts sont ainsi conçus:

Art. 56 *).

La dissolution de la Société a lieu:

a) dans les cas prévus à l'article 242 du code de commerce du 17 décembre 1862, alinéas 3 et 4;

b) lorsque, sur la proposition du Conseil d'Administration ou d'un certain nombre d'actionnaires possédant au moins un dixième des actions, la dissolution est votée à une majorité des 3/4 des voix dans une assemblée générale où au moins les 2/3 des actions sont représentées.

Art. 57 **).

En cas de dissolution de la Société par décision de l'assemblée générale, celle-ci fixe le mode de liquidation et nomme, à cet effet, cinq liquidateurs choisis [illegible]

[illegible]

Art. 45 ***)

Tout ... propriétaire de vingt-cinq actions dispose d'une voix dans l'assemblée générale; il a droit, en outre, sans restriction aucune, à autant de voix qu'il a de fois vingt-cinq actions.

Les actionnaires appelés à prendre part aux délibérations de l'assemblée générale peuvent s'y faire représenter par un délégué ayant déjà lui-même le droit d'y assister et muni de pouvoirs écrits rédigés dans la forme déterminée par le Conseil.

Aucun actionnaire ne peut être fondé de pouvoirs de plus d'un actionnaire.

Les personnes sous tutelle et sous curatelle ont pour délégués leurs représentants légaux et statutaires; les femmes sont représentées par leurs fondés de pouvoirs alors même que ces derniers ne sont pas eux-mêmes actionnaires.

Art. 46. ****)

Quatorze jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale, les actionnaires qui veulent prendre part en personne aux délibérations de l'assemblée ou s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Banque Austro-Ottomane à Vienne ou dans une des caisses indiquées par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation, leurs actions ou certificats provisoires, munis des coupons non échus. Il leur est délivré en échange un reçu qui leur sert de légitimation pour pouvoir assister à l'assemblée générale.

Il sera dressé à l'assemblée générale une liste des actionnaires, pouvant prendre part aux délibérations, qui ont opéré le dépôt de leurs actions, en indiquant le nombre d'actions déposées par chaque actionnaire et le chiffre des voix dont, par suite, il dispose.

LEÇONS D'ECRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières. [illegible]

Enseignement par principe de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la ronde, bâtarde, expédiée, italienne, gothique aux jeunes gens Comptables.

... aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

UN MONSIEUR qui joue parfaitement la cithare et qui enseigne cet instrument d'après une méthode prompte e... ... des leçons en ville et à la campagne.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

M. François Salachas, docteur en médecine de la Faculté de Paris donne des consultations à Péra, rue Kouloglou, No 5, près de la pharmacie Della-Sudda tous les jours de 1 à 3 h. p. m. Il reçoit aussi les pauvres gratis, le mardi et vendredi à la même heure.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ... chambres meublées ou non-meublées dans la Grand Rue de Péra Agha-djami, No 8.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chs. X. ... et Cie Agents

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNEE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

[illegible] I. le Sultan.— Maison Impériale — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger. — Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux ... — Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande — Paquebots ... Khédivié. — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — ... des chancelleries. — Journaux et feuilles ... [illegible] — Calendrier ... quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite. — ... pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — ... [illegible] métriques.

Prix 12 Médjidié.

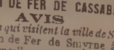

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADHAN, E.C.

JARDIN DU TEKE

Théatre de la Comedie Italienne.

Aujourd'hui Mardi 30 Juin, à 9 h. du soir

IL FACCHINO DEL PORTO

ossia

LA GERLA DI PAPA MARTIN

Prochainement on donnera

SAUL

au Bénéfice du Directeur P. Zoli.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir Mardi 30 Juin, à 9 heures

LA SERVA AMOROSA

par M. GOLDONI

Commedia brillante.

ANNEE 8me No 148. Djemazi-ul-ewel 16 1291 MERCREDI 1er JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etranger	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur [illegible] Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

BELEDIYE KÜTÜPHANESI No. 17

ADMINISTRATEUR [illegible]

INSERTIONS :

Annonces [illegible] page .... [illegible]
Annonces [illegible] page .... [illegible]
Insertions [illegible] .... [illegible]

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata. à Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez [illegible] via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler, M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 30 Juin.

BULLETIN POLITIQUE.

Nous avons publié, hier, un article du *Times*, relatif aux négociations entamées, en Octobre dernier, pour rétablir la monarchie. Cet article fait grand bruit à Paris, dans tous les rangs de la population et notamment dans les sphères officielles.

Rien d'étonnant à cela quand on considère l'importance des déclarations contenues dans cette lettre, déclarations qui n'ont été infirmées ni par le maréchal Mac-Mahon, ni par l'ancienne commission des Neuf.

L'*Independance Belge* dit à propos de ce comité :

« L'ancienne commission des Neuf, au sein de laquelle s'agitèrent toutes les intrigues monarchiques de cette époque, a compris qu'elle ne pouvait rester sous le coup des révélations du journal de la Cite. Son ex-président, le général Changarnier, a donc cru devoir adresser au journal *le Français* une lettre. Dans cette lettre, le vieux général est forcé de reconnaître l'exactitude des renseignements publiés par le *Times* ; il se rejette sur quelques insignifiantes rectifications de détails et s'efforce d'expliquer comme quoi le procès-verbal de la séance de la commission qu'il présidait — procès-verbal dont l'exactitude fit l'objet, en novembre dernier, de tant de contestations — a passé sous silence les faits révélés par le *Times*, parce qu'ils avaient, aux yeux de la commission, un caractère confidentiel. »

Tout ceci n'est plus que de l'histoire ancienne. Mais ce qui lui donne une importance d'une gravité assez grande, c'est que c'est M. d'Audiffret-Pasquier qui a communiqué au correspondant anglais les pièces dont il est question dans l'article du *Times*, et que ce fait démontre la rupture complète existant entre le centre droit et la droite.

Les journaux allemands, la *Correspondance provinciale* en tete, disent qu'on attend prochainement, à Berlin, l'arrivée de M. de Bismarck.

Le prince-chancelier se serait enfin décidé à aller prendre les eaux à Kissingen et à accepter la royale hospitalite qui lui a été offerte par le roi Louis.

Les voitures, les chevaux, et les personnes du service de la cour qui sont mis à sa disposition ont déjà été expédies de Munich pour Kissingen.

La feuille prussienne ajoute à ce détail : « Le chancelier voulant se degager complétement du soin des affaires pendant son sejour aux eaux, ne sera pas même accompagné de son secrétaire habituel; son fils, lieutenant aux dragons et attaché à la légation de Dresde, suivra seul le prince à Kissingen. »

La Chambre des Députés du grand duché de Bade vient d'adopter sans discussion le projet de loi qui déclare exécutoire, à partir du 1er juillet prochain, la loi de l'empire sur la presse.

La loi badoise sur la presse avec toutes les dispositions légales qui s'y rattachent est abolie. Des projets de lois de la même teneur seront soumis avant la date du 1er juillet à toutes les législatures des pays confédérés.

En outre la meme Chambre a pris l'initiative en faveur de l'instruction laïque et obligatoire. Elle a decidé d'exprimer dans une Adresse au souverain le vœu de la legislature de voir le gouvernement presenter une loi à cet effet, tant pour les écoles primaires que pour les ecoles normales.

La chambre de commerce de Breme vient d'envoyer à la chancellerie allemande une proposition, adoptée par la conférence des delégués des ports et villes de commerce de l'Allemagne du Nord, qui invite le chancelier à prendre l'initiative d'un code international du droit maritime et commercial et à entrer à ce sujet en négociations avec les gouvernements interessés.

Vu l'importance de cette question, le ministre d'Etat, M. Delbruck, a renvoyé immédiatement cette proposition au Conseil federal pour etre prise en considération.

Le gouvernement espagnol vient de faire une perte irréparable.

A la bataille qui a eu lieu sous les murs d'Estella le maréchal Concha a été tué.

Nous le répétons c'est là pour l'Espagne une perte d'une gravité immense.

D'une énergie indomptable, d'une capacité hors ligne, le marquis del Duero inspirait une confiance sans bornes à ses troupes et nous doutons fort que le général Zabala exerce la même influence sur l'armée.

Nous verrons bientôt si la mort du marechal Concha ne modifiera pas les conditions de la lutte engagée entre les républicains et les carlistes, et si ces derniers ne reprendront pas quelques avantages.

D'après des informations particulières reçues de Sumatra par le *Daily News* indien la position des troupes hollandaises à Atchin serait devenue très-critique.

La meme feuille ajoute :

« Le motif qui aurait décidé les generaux hollandais à se retirer du Kraton le fort recemment conquis par eux, c'est que leurs troupes seraient tout à fait démoralisées et dans l'impuissance de résister plus longtemps aux Atchinois. »

Enfin le journal indien termine en disant :

« Les Etats de l'archipel oriental s'occupent en ce moment de la formation d'une puissante ligue dans l'intérêt de leur défense commune contre les envahisseurs européens. »

Quoi qu'il en puisse etre des renseignements du *Daily News*, il est positif que les Hollandais ont suspendu toutes opérations agressives et que, d'un autre coté les atchinois font de grands preparatifs de guerre, et semblent avoir gagné à leur cause la plupart des tribus de la Malaisie.

Il est question de réunir à Saint-Pétersbourg une conférence télégraphique internationale.

La *Voix* donne à cet égard les renseignements qui suivent :

« On nous informe qu'il doit se réunir en 1875 à Saint-Petersbourg une conférence pour la révision de la convention télégraphique internationale conclue à Paris en 1865. Conformément à l'article 56 de cette convention, des conférences de ce genre se sont déjà réunies à Vienne et à Rome. Celle de Rome, tenue en 1872, a reconnu, comme on sait, que la convention de Paris contient beaucoup de détails sujets à de fréquentes modifications, et qui devaient former l'objet d'un règlement spécial.

» On se propose donc de conclure, à la conference de Saint-Petersbourg, un nouveau traite ayant le caractère d'un statut international, dont l'elaboration, ainsi que celle du nouveau reglement, feraient l'objet des travaux de la conférence. »

En conséquence, la conférence de Saint-Pétersbourg serait entourée du meme appareil diplomatique que celle de Paris, à laquelle, outre les délegués des télégraphes, avaient pris part les représentants de vingt puissances européennes.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Au milieu des agitations, des soucis, des travaux incessants de la politique M. Jules Simon a trouvé moyen d'écrire un livre consacré à l'enseignement, c'est-à-dire à une question à laquelle toutes les nations attachent, avec raison, une grande importance.

Comme il peut etre utile à la Turquie de connaitre les idees d'un maître aussi autorisé que l'auteur de la *Réforme de l'enseignement secondaire*, nous allons examiner le point principal de son œuvre.

Dans le volume dont il s'agit M. Jules Simon developpe les opinions qu'il a soutenues à la tribune de l'Assemblée de Versailles, alors qu'il etait ministre de l'Instruction publique.

M. Simon est de ceux qui ne se laissent pas decourager par les mauvais vouloirs. Il a reclame pendant plus de vingt ans l'amelioration, en France, de l'enseignement primaire et il ne met ni moins d'energie, ni moins de patience à poursuivre la reforme de l'enseignement classique.

Dans son nouvel ouvrage, l'ex-ministre reprend la question au point precis où il l'a laissee en quittant le pouvoir.

Il fait d'abord justice des objections soulevees contre lui dans de recentes circulaires et insiste, de plus en plus, sur la necessite de consacrer à l'etude des langues vivantes, de l'histoire, de la geographie, le temps qu'absorbent, en quelque sorte en pure perte, les themes et les vers latins.

D'accord avec les professeurs les plus experimentes, M. Jules Simon estime qu'on peut apprendre le latin et le grec sans etre oblige de compulser le *Gradus* pendant trois ou quatre ans.

Un journal français, consacre aux questions d'enseignement, ecrivait dernierement, avec beaucoup de raison :

« C'est triste à dire ; mais, par suite de la mauvaise distribution du travail, nos jeunes gens connaissent à peine quelques pages des auteurs dont on leur vante le genie. On leur sert l'antiquite par petites tranches et l'on croit avoir beaucoup fait quand on les a tenus, une annee entiere, sur deux ou trois cents vers d'un poete; sur douze ou quinze pages d'un historien ou d'un orateur.

« En Allemagne, en seconde, les eleves lisent dix livres de Tite-Live; quatorze discours de Ciceron sans compter le *De Officiis*. A la fin de leurs etudes classiques on exige qu'ils aient lu les traites de philosophie et de rhetorique de Ciceron, tout Salluste, Tite-Live ; l'Eneide, les odes d'Horace, l'Iliade, l'Odyssee, Herodote, l'Anabase, les Mémorables et plusieurs dialogues de Platon. Eschyle, Pindare et Tacite sont reserves pour l'enseignement superieur. Si les ecoliers d'Allemagne peuvent lire tous ces auteurs dont notre jeunesse connait à peine quelques pages, c'est qu'en Allemagne la classe est debarrassee d'un tas d'exercices qui encombrent la nôtre et qui fatiguent sans profit l'esprit de nos eleves. »

Le grand reproche que les adversaires de M. Jules Simon lui adressent c'est d'avoir invoque l'exemple des allemands pour appuyer son argumentation.

[illegible] et on l'eut traite de [illegible]

Est-ce donc manquer de patriotisme que de prendre aux autres nations ce qu'elles ont de bon ?

Faut-il donc que la France se traine dans les ornieres de la routine, et repousse les meilleures innovations parce que ses adversaires de 1870 l'auront devancée sur la route de l'enseignement ?

Il faudrait alors, que l'humanite renonçât au progres. On ne saurait donc trop louer l'auteur de la *Reforme de l'enseignement secondaire* d'avoir dit la verite, au detriment de son amour-propre national.

Un des chapitres les plus complets de l'ouvrage de M. Jules Simon, celui sur lequel nous appelons l'attention des hommes eclaires de l'Empire Ottoman, c'est celui qui traite de l'etude de l'histoire et de la geographie.

Ce que l'ex-ministre de l'instruction publique dit de la France, nous pouvons, nous devons en faire notre profit.

C'est à l'égard de l'histoire surtout, que M. Simon montre le vice des methodes actuelles.

Ainsi que l'eminent ecrivain le dit, il ne suffit pas d'exposer les faits avec une scrupuleuse exactitude, de les enumerer dans l'ordre et d'en suivre minutieusement la succession, en indiquant les dates et les moindres details. Il s'agit surtout de donner des notions precises sur l'ensemble de l'époque qu'on etudie et sur les resultats generaux des evenements qu'on explique. Sans cela l'etude de l'histoire est sterile et sans objet.

En France plus que partout ailleurs, les faits de guerre et de politique tiennent trop de place dans les cours professes au college. Bien certainement, souvent, tel incident litteraire ou artistique en dit plus que vingt batailles gagnees ou perdues, et c'est cette lacune que M. Jules Simon voudrait voir combler.

Le court examen auquel nous venons de nous livrer suffit pour demontrer l'importance du volume dont nous parlons et pour justifier l'attention qu'il eveille en Europe.

Les journaux hostiles aux theories de M. Jules Simon, lui reprochent de denigrer des institutions qu'il n'a pu reformer, mais les faits sont là et parlent d'eux-memes.

Puis l'auteur de la *Réforme de l'enseignement* est au-dessus de ces critiques. Il est de la forte race de ces hommes politiques qui grandissent dans la lutte et puisent au milieu des orages une nouvelle vigueur. Nous n'en voulons pour preuve que le volume qu'il vient de publier.

LETTRE D'ALLEMAGNE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, le 24 juin 1874.

L'administration des affaires du nouvel Empire allemand donne lieu à de vifs débats dans la [illegible]

[illegible]

[illegible] trois. L'un est déjà mis en [illegible] M. de Bismarck sera à la [illegible] que son influence prévaudra [illegible]

[illegible] son département, [illegible] que generale, leur [illegible] par les Etats confedérés, [illegible] vers leur absorption définitive par la [illegible]

[illegible] attributions du conseil [illegible]

[illegible] combinaisons obtiendra finalement la preference: [illegible] celle qui reunit le plus de chances, elle a pour [illegible] l'opinion du Prince-Chancelier dont l'influence [illegible] etre exercée ainsi plus efficacement, et surtout elle a presque l'autorite du fait accompli, ce qui est d'une grande importance en pareille matière.

Independamment des entrevues de Souverains [illegible] langage [illegible] pacifique tenu par le prince impérial au banquet donné par le Sénat de la ville de Brême.

En ce moment il y a une exposition interna[illegible] exposition fort intéressante a ete déjà visitée par [illegible] qu'il a [illegible] cette reunion : « Vous messieurs, qui êtes venus de l'étranger pour prendre part à ce concours, je vous remercie. Vous travaillez au progres de la civilisation, et soyez bien persuadés que vous ne trouverez nulle autre part que dans l'Empire allemand rétabli, un desir plus ardent de voir vos efforts se développer au sein d'une paix profonde. »

La lutte entre le clergé catholique et le gouver[illegible] quelques feuilles [illegible]

[illegible] sont réunis hier à Fulda [illegible] assemblée annuelle, et si j'en [illegible] des journaux devoués au parti [illegible] pas question de conciliation [illegible] dans une ville qui a été le berceau de la résistance des évêques, l'émotion que ceux-ci ont éprouvée en comptant leur collègues détenus en prison à cause de leur rébellion aux ordres du pouvoir central, le langage des journaux ultramontains qui ne veulent accepter la paix que s'ils en imposent les conditions, les résolutions du congrés de Mayence que je vous ai fait connaître dans ma [illegible] symptômes qui ne permettent pas d'espérer [illegible] les esprits impartiaux [illegible]

M. de Bismarck part définitivement pour Kissingen. Après un court séjour à Berlin le Prince-Chancelier se rendra aux eaux, et recevra du roi de Bavière la magnifique hospitalité que Louis II lui a offerte.

CHRONIQUE.

Hier le Grand-Vezir a été mandé au Palais où il a eu l'honneur de travailler avec S. M. le Sultan.

Le Sultan vient de conferer au vice-amiral Drummond les insignes de 2me classe de Son ordre du Medjidie.

Le Vice-Amiral était déjà decoré de la 3me classe du meme ordre.

Nous avons annoncé dans notre numéro de lundi le depart de l'amiral Drummond pour les Dardanelles. C'était une erreur. L'amiral ayant demandé une audience au Sultan, sera reçu aujourd'hui à midi par S. M. I.

Jeudi dernier le Général Ignatieff, ambassadeur de Russie, a eu l'honneur de présenter à S. M. le Sultan, M. de Grot, membre du Conseil d'Etat et conseiller prive de S. M. l'Empereur Alexandre.

M. de Grot se trouve de passage à Constantinople ; il partira cette semaine pour l'Italie.

Le général Ignatieff, ambassadeur de Russie, a eu lundi une entrevue avec le Grand-Vezir dans le yali de Son Altesse à Pacha-Liman.

M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a eu hier une entrevue à la Sublime Porte avec le Grand-Vézir et ensuite avec le ministre des Affaires Etrangères.

Dimanche, M. d'Eichmann, l'amiral anglais, Sir Drummond, et l'amiral Hobart pacha ont déjeuné chez le ministre de Perse dans le yali que S. Exc. habite à Courou-tchesme.

M. d'Eichmann, ministre plénipotentiaire de l'Empereur Guillaume, s'est embarqué hier à bord du *Vulcan* pour se rendre en Allemagne, par la voie de Varna.

M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, plusieurs membres du corps diplomatique, le personnel de la Légation allemande et la colonie ainsi qu'un grand nombre d'amis et connaissances de M. d'Eichmann sont allés à bord souhaiter un bon voyage à Son Excellence.

S. Exc. Munir bey, drogman du Divan Impérial, et M. Testa, premier drogman de la Légation d'Allemagne, qui se rendent à Varna à la rencontre de M. le baron de Werther, recemment nommé ambassadeur de l'empereur Guillaume pres la cour de Constantinople, ont également pris passage sur le meme vapeur.

Le *Vulcan* a levé l'ancre vers 4 heures et demie. Il s'est arreté à Thérapia devant le palais de la Légation d'Italie

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BA[illegible]

DEUXIEME PARTIE

XI (suite)

Malgre son ébriete legere, Gibory avait prononcé ces derniers mots avec un accent étrange qui frappa Baradieu.

— Les gendarmes ! répeta-t-il en observant son interlocuteur. Et qu'est-ce que Chauveau peut en avoir à craindre ?...

— Eux ! eux ! on ne sait pas ..

— Que voulez-vous dire ?

— Rien !... rien ! s'empressa de repondre Gibory, comme s'il eût voulu detourner la conversation.

Et, tendant son verre à Baradieu :

— A votre sante, monsieur le marquis ! ajouta-t-il. Sapristi ! voyons, vous ne buvez pas .... il y a donc décidement quelque chose ? Contez-moi ça : je vous donnerai peut-être un bon conseil .. je suis en veine. A propos, je ne vous ai pas dit ... Balizelle, vous savez bien, le directeur de [illegible], m'a écrit une lettre charmante ... la lettre de ce matin, c'etait de cet excellent Balizelle. Il me mande à Paris sans retard, pour prendre avec moi les dernieres dispositions à propos de ma piece. Sans votre aimable invitation, je serai parti à l'instant même.

— Ah ! fit Baradieu.

— Mais ce n'est que partie remise, et demain matin, au plus tard...

— Vous partez pour Paris ? interrogea Baradieu.

— Je vous crois ! une affaire superbe !

— Alors, je suis au regret de vous avoir dérangé.

— Comment donc !...

— Et puisque vous nous quittez, il ne me reste qu'à vous souhaiter bon voyage.

— Mais non, mais non, se récria Gibory, dont la langue s'epaississait. Contez-moi toujours votre affaire : je pourrai peut-être tout de même vous servir.

Baradieu regarda le boheme.

— Allons, murmura-t-il entre haut et bas, j'ai été fou. Il n'y a rien à attendre de cet homme... Il faut en prendre son parti, et ce misérable Chauveau l'emporte !

En même temps ses doigts nerveux se crisperent sur la nappe de la table

Cependant, au nom de Chauveau qu'il venait de distinguer vaguement à travers les paroles de Baradieu, Gibory se souleva à demi, et posant ses deux coudes sur la table pendant qu'il laissait tomber sa grosse figure entre ses deux mains, il regarda son interlocuteur avec une expression indicible, sorte de mélange de finesse et de sympathie sincere.

— Ah ça, voyons ! s'écria-t-il en secouant la tête, vous avez Chauveau sur le cœur, et c'est decidement lui qui vous gêne, n'est-ce pas ?

— Eh bien, oui, fit Baradieu, et je donnerais la moitié de ma fortune à celui qui me debarrasserait de ce misérable.

Gibory remua lentement la tête.

— Laissez-moi vous dire que ce [illegible] cher, objecta-t-il d'un ton narquois.

Et comme le marquis se taisait :

Monsieur le marquis, poursuivit-il, je sens d'avoir la tête lourde et je me suis un peu laissé taper par votre vin d'Espagne. Je vous en demande pardon ; mais me voici revenu à moi et je reprends tout à fait possession de moi-meme. Donc, écoutez-moi : il ne sera pas dit que vous m'aurez comblé de prevenances, de diners et d'argent, et que je ne vous aurai pas rendu ça d'une façon quelconque. Chauveau vous gêne ? Eh bien, si je veux, entendez bien ce que vous dit Népomucene Gibory, si je veux, je peux le rendre souple comme un gant.

Baradieu se leva fremissant.

— Mais expliquez-vous, repéta-t-il d'une voix rapide. Vous savez donc sur Chauveau quelque chose ?

— Je sais ce que je sais, repliqua Gibory.

— Mais enfin...

Gibory était tout à fait degrisé ; il avala un grand verre d'eau fraiche pour chasser les dernieres traces de sa passagere ivresse, et se pencha vers Baradieu avec un air de mystère.

— Monsieur le marquis, dit-il alors à voix basse mais ferme, le jour où nous sommes alles rue Zacharie ensemble... quand je me suis introduit par la rue de la Huchette et que je vous ai ouvert ensuite la porte, n'avez-vous pas remarque que j'etais un peu pâle !

— En effet, je me souviens, repondit Baradieu devenu attentif ... et je crois même que je vous en dis quelques mots.

— C'est cela.

— Eh bien ?

— Ah ! il y avait, je vous le jure, d'excellentes raisons pour que je fusse blême

— Que s'etait-il passé ?

— Rien.

— Cependant ?

— Mais j'avais vu...

— Quoi ?

Gibory eut comme un frisson involontaire

— Ah !... le hasard est un grand maître poursuivit-il peu après... Bizarre hasard comme disait Arnal dans je ne sais plus quelle piece de Duvert et Lausanne. Si vous saviez !...

— J'attends.

— Rien ! pas à present. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder... Ne précipitons pas le dénoûment. C'est là un moyen à reserver pour le cinquième acte .. ça fera un effet bœuf !...

— Je ne vous comprends plus.

— Ce n'est pas nécessaire.

— Enfin, qu'avez-vous vu?...parlez! parlez!

Gibory ne repondit pas tout de suite ; mais l'évocation de ce souvenir étrange l'avait rejete brusquement dans un autre ordre d'idées, et il passa rapidement la main sur son front.

Il faut que j'y retourne, dit-il d'une voix sourde. Je veux voir cela par moi-même, une fois encore. Mais soyez tranquille : foi de Gibory! avant trois jours, si Chauveau vous gêne encore, il y aura du nouveau.

Ce disant, il se leva, et, reprenant presque aussitôt sa demarche assurée ;

— Je vous quitte, ajouta-t-il On ne doit jamais remettre au lendemain, dit le proverbe, ce qu'on peut faire le jour même. Il y a quinze jours, à la même heure, nous sommes partis pour Paris Laissez-moi en faire autant D'abord, vous savez, j'ai Balizelle à aller voir, et ça c'est mon avenir ! Et puis, je crois voir que votre affaire presse, et l'amitié qui n'agit pas... n'est pas une amitié sincere... Seulement, quand je vous aurai débarrassé de Chauveau, vous me la conterez, votre affaire ? Il y a peut-être un vaudeville à en tirer. Du moment où Chauveau y est mêlé, ça doit être drôle.

Pendant que Gibory parlait, Baradieu avait donné tout bas un ordre à un domestique.

Quand ce dernier eut disparu, le marquis tira de sa poche un portefeuille et le tendit à Gibory.

Celui [illegible]

— Que faites-vous ? dit-il effaré

Acceptez, insista Baradieu d'une voix [illegible] Vous prenez en main la cause de [illegible] honneur : il est juste que je vous aide autant que je le puis dans votre œuvre.

— La cause de votre honneur ! répeta Gibory.

— Songez, ajouta Baradieu, que, s'il vous faut un million, si vous avez besoin d'un million pour anéantir ce misérable, je vous le donnerai Et maintenant, votre main !

Gibory, très-ému, prit la main de Baradieu.

Ah ! la canaille ! s'écria-t-il les larmes aux yeux. Comment ! c'est lui qui vous fait de la peine ? c'est lui qui est cause que j'ai [illegible] Monsieur le marquis, [illegible]

Un valet entra.

La voiture de M. le marquis est attelée, dit-il.

— Allez, monsieur Gibory, ajouta Baradieu, et n'oubliez pas que dès ce moment mon amitié vous est acquise.

Gibory serra encore une fois avec effusion la main qui lui était offerte, et fit un geste énergique et resolu...

— Monsieur le marquis, répondit-il d'un ton qui ne manquait pas de noblesse et contrastait par consequent avec l'allure ordinaire du boheme, monsieur le marquis, comptez sur moi, et je serai digne de l'amitié que vous me témoignez... J'ai été jusqu'à ce jour bien léger et je ne me suis jamais trop préoccupé de savoir si je finirais par aller à droite ou à gauche. . L'estime dont vous m'honorez me penetre et me rend à moi-même... et je vous jure que vous n'aurez pas à vous repentir de la confiance que vous mettez en moi...

Jusque-là Gibory s'était assez bien tenu, et c'était une chose vraiment interessante d'observer le changement qui s'était opere subitement en lui....

Mais il faut toujours que la nature reprenne ses droits ; et quand il eut achevé, il se redressa avec une pose théâtrale, et, dessinant un geste à la Mélingue :

— Sur ce, monsieur le marquis, ajouta-t-il avec une pointe d'emphase, je pars.... je pars à Paris, et jusqu'à mon retour prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde...

Un instant après, il roulait dans la direction de la station de Nevers.

XII

[illegible]

Le surlendemain du jour où s'étaient passées les scenes que nous venons de raconter, Mlle de Bois-Yron, seule, vêtue de noir et voilée, quittait le petit pavillon du château où nous l'avons vue rentrer un soir, presque mystérieusement, revenant de Nevers Après avoir suivi pendant quelques minutes le chemin dans lequel elle s'etait engagée, la jeune femme tourna brusquement à gauche et prit un sentier qui se perdait sous les arbres et longeait avec une declivite rapide une sorte de versant boisé du parc.

Après une demi-heure de marche au milieu de la solitude ombreuse, Mlle de Bois-Yron se trouva à quelques pas d'une eclaircie : le sentier, suivant une pente de plus en plus rapide, aboutissait en effet à la limite extrême de cette partie du parc, et, un instant après, la jeune femme arrivait dans un étroit et profond vallon encaissé en quelque sorte entre deux forêts. Au loin, à [illegible] l'œil pouvait distinguer la Loire, qui, eclairée par le soleil, semblait rayer la campagne verdoyante d'un large ruban argenté ; à droite, des collines bleuâtres fermaient l'horizon. Mlle de Bois-Yron, sans s'arrêter, continua sa route, se dirigeant vers une petite maison à moitié perdue sous un massif d'arbres et comme enfouie dans cette thébaïde loin de toute autre habitation.

Pas un être vivant ne venait troubler la solitude profonde, et c'était une chose etrange que cette maison isolée, aux murs grisâtres, aux volets clos, qui apparaissait au milieu de ce paysage tranquille, [illegible]

(A suivre.)

Voir le numéro du 30 juin.

pour recevoir à son bord, M. le comte Barbolani, ministre plénipotentiaire d'Italie, qui se rend dans son pays pour des affaires urgentes de famille, et non pour prendre les eaux en Allemagne, ainsi qu'on l'a dit.

—

Le Sultan, voulant donner à M. d'Eichmann une nouvelle preuve de sa haute satisfaction, a bien voulu envoyer à Mme Eichmann un bracelet avec son portrait Impérial enrichi de brillants.

—

Les princes Youssouf Izzeddin effendi et Djelaleddin effendi assistaient avec les ministres à l'inauguration des travaux du nouveau bassin dont nous avons parlé dans le numéro d'hier.

Le même jour, les examens des élèves de l'école du génie naval ont eu lieu à l'Amirauté, en présence des princes, du Grand-Vézir et des ministres.

—

Nous apprenons que le Prince de Samos, Photiadès Bey, se propose de partir dans le courant de la semaine prochaine pour prendre possession du gouvernement de l'île.

Avant son départ, Son Excellence aura l'honneur d'être reçue par S. M. le Sultan.

—

Hassan Ruchdi Pacha, membre du Dari-Choura, a été décoré de l'ordre Impérial de l'*Osmanié*, 3me classe; Sélami Pacha, membre du même conseil, reçu les insignes de la 4me classe du même ordre.

—

Réchad Bey, juge d'instruction, est nommé président de la section correctionnelle du tribunal de première instance à Stamboul;

Ismaïl Bey, ex-président de la section correctionnelle du tribunal de première instance, est nommé président de la section civile du même tribunal;

Ibrahim Bey, ancien *mouavin* du Conseil d'État est nommé juge d'instruction en remplacement de Réchad Bey.

—

On écrit de Chio que la princesse Aldhé Hanoum, fille du Khédive, est de passage dans cette île, et que S. A. a fait don de 25 livres sterling à l'hôpital grec de Chio; Elle a fait distribuer une somme égale aux pauvres musulmans de la ville.

—

Il y a quelques années un différend a surgi à Prizrend, entre les Gréco-valaques et les Serbes de cette localité, à propos de la possession d'une église.

Les Serbes réclamaient cette église comme leur propriété et prétendaient qu'elle avait servi jadis de cathédrale à leur patriarcat national. Les Gréco-valaques soutenaient de leur côté que l'église contestée avait été bâtie à leurs frais et à l'appui de leur dire ils exhibaient des titres de propriété qui sont entre leurs mains.

Le Patriarcat œcuménique après avoir fait un examen minutieux de la question, et de concert avec le gouvernement impérial, a résolu cette question en faveur de la communauté gréco-valaque de Prizren. Cependant cette décision n'a pas été exécutée et depuis cette époque la question est restée pendante.

Nous apprenons aujourd'hui que le Patriarcat, revenant sur sa décision se propose de donner une solution différente à ce débat, et que ses idées se sont modifiées dans un sens défavorable aux Gréco-valaques. Le différend aurait été même résolu en principe par le Phanar: l'église contestée serait donnée aux Serbes et le Patriarcat, pour dédommager les Gréco-valaques leur ferait bâtir un autre temple. Les biens immeubles appartenant à la susdite église seraient partagés entre les deux communautés.

Ce revirement dans les opinions du Patriarcat n'a pas plu aux Gréco-valaques. Ils viennent d'adresser au Patriarche et au St-Synode une requête couverte de plus de 300 signatures pour protester contre cette nouvelle résolution, réclamer le maintien de la décision précédente et déclarer énergiquement qu'ils ne souffriront jamais qu'on les dépossède de leur église.

—

On annonce que le baron Jomini, conseiller de l'Empereur de Russie et beau-père de M. Onou, 1er drogman de l'ambassade russe, a été désigné pour représenter son gouvernement au Congrès International de Bruxelles.

Le baron Jomini qui se trouve actuellement à Constantinople quittera très-prochainement notre ville.

—

Nous apprenons que Kiamil effendi, [illegible]

M. D. Nicolaïdes, directeur du journal grec *Thraky* et éditeur de la *Législation Ottomane* par G. Aristarchi bey, vient de faire paraître la deuxième partie de cet ouvrage d'une utilité incontestable

C'est un recueil des lois, règlements, ordonnances, traités, capitulations et autres documents officiels de l'Empire Ottoman dont quelques-uns se trouvent peut-être avec beaucoup de peine disséminés dans des recueils spéciaux mais dont l'ensemble sera vainement cherché ailleurs.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance d'une publication de cette nature. Elle est indispensable à toutes les personnes qui s'occupent de la législation de l'Empire et sa place est marquée dans la bibliothèque de toutes les légations et des consulats établis en Turquie.

—

Dans la nuit de jeudi à vendredi, une barque montée par huit élèves de l'école des arts et métiers a chaviré près de l'endroit où stationne la frégate *Azizié*. Les passagers et le batelier allaient périr lorsque fort heureusement leurs cris ont été entendus par l'équipage de la frégate qui s'est empressé de se porter à leur secours. Ils ont tous été repêchés et portés à bord de l'*Azizié* où ils ont reçu les soins que réclamait leur situation.

Le même soir, un caïq transportant quatre personnes est venu se heurter contre la frégate *Assari-Tewfik*. Le caïq s'est fendu et s'est immédiatement rempli d'eau. Une embarcation qui s'est détachée d'un bâtiment de l'État est arrivée fort heureusement pour sauver ces quatre personnes qui couraient le plus grand danger.

—

La Compagnie dramatique italienne dirigée par M. Zoli, continue à attirer au *Jardin du Téké* une grande affluence. Le public, du reste, n'a que des éloges à adresser à Mme Parani, notre charmante première actrice, ainsi qu'à MM. Zoli, Scandura et Lombardo qui savent si bien interpréter les différents rôles qui leur sont confiés.

En un mot la Compagnie Zoli est une des meilleures que nous avons possédées, et l'on doit savoir gré à la Direction, de ses efforts pour satisfaire le public.

On annonce pour ce soir une brillante comédie intitulée: *Far la spia senza saperlo*.

M. Bosco, le prestidigitateur en vogue, a bien voulu, pour cette soirée encore, prêter son concours à la compagnie du Téké.

Nous ne doutons pas qu'il y aura ce soir foule.

La direction a mis à l'étude *Saül*, tragédie d'Alfieri, pour le bénéfice de M. P. Zoli.

—

Dans une rixe survenue samedi, à Calafat-yéri, entre deux bateliers, sujets hellènes, l'un d'eux a porté quatorze coups de couteau à son adversaire. L'état de ce dernier est désespéré. Le coupable a été arrêté le lendemain. De ses dépositions il appert que ce misérable nourrissait depuis longtemps des projets de vengeance contre sa victime.

—

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

—

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'École des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

1er juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 32 m.
Coucher »	7 » 35 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 3 30s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 18

8 heures du matin.

Baromètre	763.4
Thermomètre	21.3

[illegible]

LETTRE DE ROUMANIE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

GIURGEVO, le 14/26 Juin 1874.

La semaine dernière, Son Altesse le prince Charles, accompagné de son frère le prince Léopold sont venus dans notre ville pour assister à l'inauguration du bateau cuirassé *Fulgerus*.

La gare était remplie d'officiers et de hauts fonctionnaires en grande tenue. Les soldats faisaient la haie.

Vers les 10 heures du matin le train princier passait par la gare aux cris de « vivent les Princes ! » Il a poursuivi sa marche jusqu'à Smarda où l'inauguration devait avoir lieu.

Smarda présentait un ravissant coup d'œil. On n'y voyait que fleurs et drapeaux tricolores. La plate-forme de la station était couverte de tapis.

Après la cérémonie les Princes s'embarquèrent sur le bateau stationnaire *Stefan cel Mare* et firent une excursion de deux heures. Ils revinrent ensuite à Smarda d'où ils partirent pour Bucharest accompagnés des acclamations de la population.

Avant-hier nous avons vu arriver dans notre ville M. Dagués, effendi chancelier des Agences Commerciales Ottomanes à Braïla.

Nous avons appris avec plaisir la réintégration de Philoxénidhès effendi dans ses fonctions d'agent commercial. Nous en exprimons au gouvernement impérial toute notre satisfaction. Philoxénidhi effendi est une personne capable qui a su se concilier non-seulement les sympathies du public, mais aussi celles des autorités. Je le répète, tout le monde a été heureux de le voir remplacer Moussa agha qui ne savait même pas s'expliquer dans sa langue maternelle.

La récolte des céréales, de cette année, ne nous donne pas beaucoup à espérer, un vent du sud très-violent ayant soufflé ces jours-ci.

Une très forte grêle, aussi, a ruiné, en partie, nos vignes.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La Commission des lois constitutionnelles.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Paris, 17 Juin.

De vives discussions ont eu lieu, à ce qu'il paraît, au sein de la commission des lois constitutionnelles composée, comme on sait, d'éléments monarchiques ; la proposition émanée du centre gauche y a été naturellement condamnée. Personne n'a pu supposer qu'on s'y déciderait en faveur de cette motion républicaine ; mais l'urgence ayant été votée, la commission des Trente est obligée, quoi qu'il arrive, de faire d'ici à peu son rapport à l'Assemblée, et là la proposition du centre gauche sera reprise en séance sous une forme ou sous une autre et retrouvera plus que probablement sa faveur. *La Presse* fait observer avec beaucoup de raison que la lutte ayant été sérieusement engagée sur la question de l'urgence, tous ceux qui se sont prononcés affirmativement ont fait un pas décisif sur lequel ils ne reviendront pas, tandis que plusieurs de ceux qui se sont abstenus ou qui ont voté contre l'urgence se prononceront dans un sens opposé lors de la discussion à fond de la proposition. On peut faire remarquer en même temps que quand bien même on parviendrait à grouper à droite quelques voix de plus contre la proposition du centre gauche, qui la feraient échouer quand on en débattra le fond, cette faible majorité ne saurait que faire de sa victoire, composée, comme elle l'est toujours, d'éléments contradictoires et hostiles entre eux.

Les républicains de l'Assemblée ayant un but très-net, et étant assurés que la proposition du centre gauche reviendra forcément en séance, peu importe les détails de la discussion qui a eu lieu au sein de la commission des lois constitutionnelles. On raconte pourtant que MM. Dufaure et Cézanne ont défendu la proposition du centre gauche ; elle a été combattue par M. de Kerdrel. Les ennemis de la république ont cherché au sein de la commission à faire décider qu'il n'y aurait pas de rapport spécial sur la proposition déposée par M. Casimir Périer, mais un rapport général sur les propositions diverses qui ont été déposées et notamment celle de M. Lambert de Sainte-Croix. Il ne paraît pas que cette prétention des réactionnaires de la commission ait pu être admise, attendu que l'urgence a été votée pour la seule proposition émanée du centre gauche et non pas pour les autres. C'est donc de celle-là que la commission des lois constitutionnelles doit un compte prochain à l'Assemblée, et il ne paraît pas admissible qu'elle puisse le faire attendre, même avec toute la mauvaise volonté possible, au delà de dix ou de quinze jours.

Ems.

Sous ce titre, on lit dans la *Correspondance provinciale* :

« L'Empereur Guillaume est arrivé de [illegible]

encore une signification sympathique pour les patriotes allemands ; parce que ce même séjour se rattache au souvenir du plus récent essor, puissant et victorieux, de l'esprit et de la force du peuple allemand. D'Ems est parti le profond mouvement unitaire qui, après la défaite de l'ennemi, fit naître comme d'une nécessité intérieure, l'Empire allemand. La force et la dignité avec lesquelles le roi Guillaume, dans ces jours mémorables d'Ems, maintint l'honneur allemand vis-à-vis de l'insolence welche,— furent comme l'étincelle qui enflamma si vivement la conscience unanime du peuple allemand. Aussi Ems est-il devenu un lieu consacré du souvenir national allemand, et chaque fois que l'Empereur visite ces lieux, de telles pensées, de nobles sentiments se lient à cet important séjour historique.

« L'Empereur Guillaume s'est de nouveau rencontré à Ems avec l'Empereur Alexandre de Russie. C'est d'abord la vive amitié personnelle qui amène de nouveau ces relations intimes entre les deux monarques,—mais avec ces rapports personnels se lient étroitement les grands intérêts historiques qui sont représentés, dans une entente et une communauté parfaites, par les deux Empereurs, et le lien les unit en même temps tous deux à leur auguste ami l'Empereur d'Autriche. Le peuple allemand voit cette puissante communauté politique avec une satisfaction d'autant plus grande que l'érection de l'Empire allemand et la politique adoptée par lui ont été le point de départ de la grande alliance d'amitié qui trouve si puissamment nouveau dans la rencontre intime et familière des souverains. »

Les télégraphes suisses.

L'administration des télégraphes de la Suisse vient de publier son rapport annuel ; ce document contient sur la situation de ce service et sur le trafic télégraphique pendant l'année dernière quelques renseignements intéressants que nous nous empressons de placer sous les yeux de nos lecteurs.

Le compte de cette administration présente pour l'exercice 1873 un excédant de dépenses d'environ 40,000 fr. Ce résultat doit être attribué, en premier lieu, à la réduction des taxes effectuée en 1872, sur les dépêches échangées entre l'Allemagne et la Suisse, en second lieu, aux dépenses occasionnées par la construction des nouvelles lignes; enfin à l'abaissement de la taxe intérieure à 50 centimes.

Le développement du réseau télégraphique de l'État qui, en 1862, était de 3,530 kilomètres, s'est élevé, en 1873, au chiffre de 5,844 kilomètres, et la longueur totale des fils est aujourd'hui de 24,170 kilomètres.

Cette longueur kilométrique des fils se subdivise ainsi qu'il suit :

2,848 kilomètres à 1 fil.
1,205 — 2 —
886 — 3 —
442 — 4 —
274 — 5 —
474 — 6 —

L'étendue des lignes appartenant aux chemins de fer s'élevait, à la fin de 1873 à 115,6 kilomètres, ayant 1,632 kilomètres de fils.

Au 31 décembre 1873, il y avait en activité 1,084 appareils Morse, 22 appareils Hugues et 103 relais à translation, ce qui donne, comparativement à l'exercice précédent, une augmentation de 151 appareils Morse et 21 relais.

Il a été créé en 1873 94 bureaux ouverts au public ; sur les [illegible] bureaux de transmission, 5 sont à service permanent, de jour et de nuit ; 42 à service de jour prolongé; 42 à service de jour complet et 743 à service limité.

Le total des dépêches transmises en 1873 a été de 2,442,000 ; elles accusent en faveur de cette année une augmentation de 293,790 dépêches.

Elles se subdivisent ainsi :

Dépêches intérieures, 1,439,592 ; dépêches internationales, 750,886 ; dépêches transitantes, 230,048.

Des dépêches échangées avec les pays étrangers s'élèvent :

Pour la France, à 150,601.
Pour l'Italie, à 82,151.
Pour l'Allemagne-Nord, 79,213.
Pour Bade, à 45,927.
Pour l'Autriche, à 45,224.
Pour la Chine, la Perse, le Japon ensemble, 299.

Les deux monuments à Pierre-le-Grand.

On lit dans le *Nord* :

Saint-Pétersbourg, vendredi, 7/19 juin.

Le 30 mai/11 juin a eu lieu, sans [illegible]

L'Espagne du Nord.

Le général Kuhn.

Les fouilles du Colysée.

[illegible]

ment. Il fallait découvrir l'économie des eaux, c'est-à-dire la série des canaux qui amenaient les eaux dans l'arène et la série des canaux qui les emmenaient. Cela n'a pas manqué; ces canaux existent à un niveau différent. Les eaux arrivaient par l'Est (la direction des acqueducs) et s'en allaient par l'Ouest, dans la vallée qui sépare le Mont-Cœlius et le Mont Palatin avec le rejet de la puissante fontaine dite *meta sudans* (la borne qui sue) dont les restes subsistent. Elles joignaient le canal du *Circus Maximus* et s'en allaient au Tibre par la *Cloaca Maxima*, qu'elles trouvaient au pied de l'*Aventin*, au débouché du Velabrum. Cet itinéraire des eaux est évident pour les personnes qui voient la localité, et le résultat des fouilles le confirme tous les jours. M. Rosa les a concentrées maintenant dans la partie centrale du cirque; c'est là qu'il a découvert la darse où se préparaient les barques pour le combat naval. Cette darse, qui sera probablement répétée par une darse symétrique à l'extrémité de l'arène, consiste en un canal en forme de triangle. La pointe émoussée du triangle s'appuie sur l'extrémité de l'ellipse. Le niveau de l'arène et la darse est le même; les barques circulent de la darse à l'arène et réciproquement avec facilité. Deux arcades terminent les canaux du côté de l'arène; c'est là que les barques parées et chargées de combattants faisaient leur apparition. Des trous, réguliers, doublés de bronze, trouvés sur le fond des canaux de la darse, servaient probablement pour recevoir des pieux propres à fixer les barques. Les trous étant à la distance régulière de cinq mètres ont permis de conjecturer que telle était la longueur des barques. Une barque de cinq mètres de long et de un et demi de large peut contenir dix hommes. Il y a place dans la darse triangulaire pour douze barques; voilà donc l'armée navale portée à cent vingt hommes. Deux armées égales sortaient en même temps des darses opposées; elles se plaçaient en ligne parallèlement vis-à-vis l'une de l'autre, au cinquième de la longueur de l'arène, et le combat commençait. C'étaient d'ordinaire les Corcyréens et les Corinthiens — ou les Grecs et les Perses.

« On imagine aisément la nature du spectacle: c'est un combat de gladiateurs compliqué d'eau. L'arène, au lieu d'être solide, est mobile. Il se produit une foule d'incidents nouveaux; le péril est augmenté, le tumulte, le bruit sont à leur comble, la vie et la mort, la curiosité, l'horreur et la joie s'agitent dans l'atmosphère de l'amphithéâtre. Voilà pourquoi les Romains aimaient tant les naumachies.

« L'eau dans l'arène et dans les darses arrivait à la hauteur mesurée d'un mètre soixante; à ce niveau régnait un ambulacre s'étendant sous les gradins de l'amphithéâtre, utilisé pour tous les services de l'arène. Cet ambulacre, on le découvre en ce moment. On a restitué le corridor qui divise en deux sections égales le triangle de la darse. Ce corridor est en communication avec le triple canal; on a couvert les portes étroites donnant sur le canal, où les combattants s'embarquaient tout armés.

« Dans cet endroit les fouilles ont mis à découvert des clefs de voûte admirables, qui font une impression de force et de durée stupéfiante; on a déterré des fragments de la façade orientale de l'édifice, qui ont la hauteur d'un homme et qui orientent l'architrave du troisième étage! M. Rosa a pris toutes les dispositions voulues pour réorganiser le système primitif des eaux; les fouilles n'en sont nullement gênées. Toutes les personnes sérieuses approuvent et encouragent son œuvre. Elle aura pour résultat de donner le mot d'une énigme archéologique.

« On savait que les Romains donnaient dans les amphithéâtres trois sortes de spectacles: 1° le combat des gladiateurs; 2° la chasse aux bêtes fauves et autres; 3° le combat naval ou la naumachie. Les deux premiers genres de divertissement sont très-aisés à comprendre; le troisième, dans ses détails, dans ses exigences, n'a jamais été bien compris. Le résultat des fouilles de M. Rosa résout le problème. C'est une révélation. »

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 30 juin, 9 h. 25 m., soir.

Obligations Roumélie... fl.	46.65
d. Nouvelles...	36.—
Anglo-Bank	140 25
Société de créd. aust-turq..	12.50
Banque austro-ottomane..	74.25
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	105.70
Change sur Londres	111.60
Crédit anstalt	219.75
National Bank	994.—
Lloyd	469.50

Il y a eu à la cour dîner de *gala* en l'honneur du grand duc Constantin. L'empereur en portant la santé de l'empereur Alexandre a dit: Je bois à la santé de mon cher ami empereur de Russie, de sa vaillante armée et de sa flotte; illustre grand amiral c'est un bonheur de vous voir parmi nous.

Le grand duc Constantin a répondu: Permettez, majesté, de vous remercier de vos gracieuses paroles et de renouveler les félicitations présentées au nom de l'Empereur.

A Pesth la discussion sur le projet de loi relatif au mariage civil a été ajournée, pour se conformer à l'ajournement décidé à Vienne jusqu'à la prochaine session législative.

France.

Paris, 29 juin, soir.

La commission constitutionnelle a rejeté par 19 voix contre 6 la motion de M. Casimir Perier de nommer un sous-comité chargé d'élaborer une loi organique.

Paris, 30 juin, matin.

Obligations Roumélie... fr. 107.

Les amis de M. Magne, ministre des finances, cherchent à le persuader à garder son portefeuille.

Les républicains sont satisfaits de la proclamation du maréchal Mac-Mahon à la grande revue des troupes.

Allemagne.

Berlin, 30 juin.

Le gouvernement est peu disposé à négocier une transaction avec l'épiscopat.

Grèce.

Athènes, 29 juin 8 h. 15 m., soir.

Laurium... fr. 85.

Le synode procédera à la nomination de quelques évêques dont le siége est resté vacant depuis plusieurs mois.

On dit que la nouvelle convention avec la Société du Laurium rencontre des difficultés.

Le commandant de la gendarmerie est démissionnaire.

COURS DES FONDS.

Londres, le 30 juin.

	Clôture.
Dette Générale	46 1/4
Emprunt 1865	—
do 1869	53 1/8
do 1871	62 1/2
do 1872	79 1/4
Consolidés anglais	92 9/16
Banque de Constantinople	—
Emprunt Egyptien	68 5/16
Nouvel emprunt ottoman	48 3/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 30 juin.

Dette Générale 5 0/0		
	Ouv. du matin Pr.	50 32 —
	Hausse	51 7 —
	Baisse	50 25 —
	Clôt. du midi	—
	Clôt. du soir	50 36 —
	Après Bourse	— — —

Actions S. Gén.	L.S.	6 5 —
» de la Société de change et de valeurs	»	4 3 —
» de la Banque de Const.	»	4 —
» du Crédit Austro-Turque	»	—
» du Crédit Général	L.T.	8 40 —
Banque Perissi et Consoudi	»	3 30 —
Tramway	»	5 —
Société Commerciale Ottomane	»	3 30 —
Laurium	Fr	85 —
Crédit Hellénique	»	25 —
Obligations des Chemins de fer	»	107 1/2
» 2e émission	»	82 —
Emprunt 1863 excoup.	»	312 —
Emprunt 1865 coup. dét.	»	—
Emprunt 1869	»	261 —
Emprunt 1872	»	79 —
Emprunt 1873	»	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 26
Impérial russe	»	89 20
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 —
B-chl-k—(différence)	»	104 26
Métalique—(id.)	»	103 25

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS du 29 juin.

Trieste, paq. à vap. aut. *Nil*, c. Tonello, ayant touché Dardanelles div.
— paq. à vap. angl. *Austin Friars*, c. Newcomb, ayant touché Dardanelles lest.
Marseille, paq. à vap. ang. *Lanarkshire*, c. Thompson, ayant touché Dardanelles lest.
Pandercoo, paq. à vap. ita. *Chilie*, c. Salaha, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Jupiter*, c. Calvi, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli div. march. 30 pas.
Panderma, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Gaddie, div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS du 28 juin.

Odessa, paq. à vap. angl. *Consett*, c. Hodgson, div.
Tenedos, aq. à vap. angl. *Antelope*, c. Burnet, div.
Pirée, paq. à vap. ang. *Spartan*, c. Bennett, div.
Piré, paq. à vap. rus. *Sous Son*, c. Papadopulos, div.
Odessa, paq. à vap. aut. *Timaro*, c. Vesia, div.
— paq. à vap. angl. *Northumbria*, c. Gibson, div.
— paq. à vap. rus. *Junon*, c. Rosiev, div.
— paq. à vap. ital. *Imera*, c. Morasso, div.
Eregli, paq. à vap. ital. *Caterina*, c. Lena, div.
Azoff, paq. à vap. angl. *Austin Friars*, c. Newcomb, d.
Ibraila, paq. à vap. aut. *Nil*, c. Tonello, div.
— paq. à vap. fr. *Saintonge*, c. Deschamps, div.
Trébizonde, paq. à vap. fr. *Mersey*, c. Lautier, div.
Panderma, paq. à vap. angl. *Chieftain*, c. Peacock, d.
Aitaki, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelie, div.
Ibraila paq. à vap. angl. *Lanarkshire*, c. Thompson, d.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE du 29 juin.

Argostoli, br. hell. *Costandinos*, c. Zinakis, lest.
Smyrne, br. ottom. *Zisiri bahri*, c. Ahmet, sel.
Corfou, br. rus. *Dakia*, c. Vaglianos, bois.
Castelamare, br. hell. *A. Ioannis*, c. Andropulo, pier.
Alexandrie, angl. *Mornings Star*, c. Liverseet, pier.
— bk. angl. *Hope*, c. Thompson, pier.
— br. angl. *Gregor et John Jardi*, c. Johnston, lest.
Corfou, bk. angl. *Fame*, c. Robertson, lest.
Soulina, br. hell. *A. Jeorgios*, c. Platis, vins.
Marseille, br. hell. *Evanghelistria*, c. Vagliotis, march.
Catania, br. hell. *Emmanuil*, c. Cotinas, soufre.
Ancone, br. aut. *Pannoy*, c. Evenss, lest.
Feuillette, goel. *Costandinos*, c. Gerassimos, sel.
Kumi, br. hell. *Licurgos*, c. Moro, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES du 28 juin.

Azoff, br. aut. *Giacomino*, c. Gromenada, lest.
— br. aut. *Elena*, c. Dapercich, lest.
— br. ital. *Nina*, c. Molinari, lest.
Marseille, br. hell. *A. Jeorgios*, c. Marulas, blé.
— br. hell. *Maiugho*, c. Mamounis, blé.
— br. hell. *Calliopi*, c. Monopolis, mai.
— br. rus. *Evangelistria*, c. Eleftero, blé.
Taganrok, br. hell. *Evanghelistria*, c. Goumas, lest.
Trieste, br. hell. *Elpis*, c. Yaliouris, mais.
New-York, bk. ital. *Filipo*, c. Dibitri faine.

du 29 juin

Marseille, br. hell. *Marigo*, c. Cambaris, son.
Eurotoria, br. hell. *Evangelistria*, lest.
Azoff, bk. angl. *Hope*, c. Thompson, lest.
— bk. ital. *Colomba*, c. Castellano, lest.
Odessa, br. hell. *A. Jeorgios*, c. Platis, vin.
Ismith, br. angl. *Congdonc*, c. Holiday, lest.
— bk. angl. *Fame*, c. Robertson, lest.
— bk. angl. *Albany*, c. Arroman, lest.
— bk. angl. *Ensign*, c. Smith, lest.
Taganrok, bk. norv. *Elisa*, c. Keldsen, lest.
— br. hell. *Anastassis*, c. Alafusos, vins.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES MINES.

AVIS.

L'administration Impériale des mines porte à la connaissance du public que les 12 mines de cuivre situées dans le Caza de Tiré-boli vilayet de Trébizonde, depuis plusieurs mois ayant été mis en adjudication à Constantinople et sur les lieux où se trouvent les dites mines, jusqu'à ce jour la dernière offre s'élève à la somme de 700 Livres Turques, payables annuellement.

Les personnes qui voudraient offrir une redevance supérieure à celle ci-dessus mentionnée, devront se rendre à la dite administration dans le délai de 15 jours, à partir de la date de cette annonce, passé cette date, il sera procédé définitivement à la concession de ces mines.

Constantinople, le 18 juin 1874 (v. s.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Samedi 22 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de trois mille cantars de foin déjà soumissionné à 15 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 30 Juin 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 20 Juin (v. s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 300 mille ocques de son produit de la manutention impériale et déjà soumissionné à 15 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 29 juin 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

Les personnes qui voudraient fournir pour l'année courante à la Direction des Ecuries Impériales les quantités nécessaires de fourrages, de blé, de maïs, d'alpiste, de chanvre, de fèves et de paille, sont informées qu'elles doivent s'adresser au Conseil du ministère de la Liste Civile tous les mercredis et samedis, jours des enchères publiques.

Constantinople le 17/29 juin 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 20 Juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de 130,000 bobines de fil, déjà soumissionnées à 33 paras la bobine.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 Juin 1874

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS.

550 tonnes fer de la qualité Best Pudler bar.

500 tonnes fer de la qualité Best scrape.

Jeudi 20 juin (s. v.) aura lieu l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnées.

Messieurs les négociants qui désireraient y concourir sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 18 juin 1874 v.s.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les terrains dont la nomenclature suit et qui sont propriétés de la Préfecture de la ville sont mis en vente aux enchères publiques.

Pour plus amples informations s'adresser à la Préfecture, au bureau des perceptions ou au crieur public de la Préfecture Ahmed Agha.

Voici la liste des terrains avec indication de leurs dimensions en pics carrés:

Pics carrés	Doigts	Situation.
34	—	A Divan-Yolu, vis-à-vis du Mausolée du Sultan Mehmed;
48	19	Sur la place Ste Sophie;
2	4	A Parmak-Capou, dans l'enceinte de Sepetdji-Khan;
40	»	A Sultan Ahmed;
140	»	A Gadergha, dans la circonférence du bain;
5	»	A Koska sur la grand r.;
130	—	A Nour-Osmanié, vis-à-vis du Vizir-Khan;
325	—	Sur la montée des Fintzan djelars;
63	—	A Kutchuk Mustapha-Pacha;
660	—	Sur la montée des Fintzan djelars, endroit incendié;
23	—	A Balata, dans le 40e lot de l'endroit incendié;
150	—	A Balata, dans le 25e lot incendié;
35	—	A Balata, dans le 16e lot;
506	—	Sur la rue Orhanié, près de Hodja Pacha;
27	—	A Kutchuk Mustapha-Pacha;
115	—	A Hodja-Pacha, rue Tozdji;
2480	—	A Djeghal-Oglou, rue Tchatal-Tchesmé;
14	12	A Balata, dans le 7e lot de l'endroit incendié;
33	—	A Balata dans le 13e lot.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

42, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volume, 3 médjidiés (13 fr. 50.) des 2 vol. 20 frs. de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

A VENDRE maison à Buyuk-déré rue Scanavi n° 37, 3 étages en bois avec un rez-de-chaussée en pierre contenant 15 chambres, 2 salles, bain, cuisine, écurie jardin, puits à pompe européenne, 2 réservoirs d'eau, une serre communiquant par trois grandes portes, archines carrés, 1900. Direction: Galata rue Quarantaine magasin n° 4.

30 juin 1874.

A LOUER OU A VENDRE à Férikeuy avec ou sans jardin un bâtiment en briques de 144 pics carrés construit pour fabrique, composé d'un premier étage, d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol, pouvant être facilement et à peu de frais transformé en maison, café etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non meublés dans la Grand'Rue de Péra Agha-djami, N° 84.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, 64 f.—6 mois, 32 f.—3 mois, 16 f.—1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

Leroyer (Rhône).	Barthélemy-St-Hilaire.
C. Rolland (Saône-et-Loire.)	Faye (Lot-et-Garonne).
Rameau (Seine-et-Oise).	Léon Robert (Ardennes).
Jules Grévy (Jura).	Dr Warnier (Alger).
E. Charton (Yonne).	Crémieux (Alger).
Fourcand (Gironde).	Lucet (Constantine).
Général Billot (Corrèze).	Riondel (Isère).
Boucau (Landes).	Tassin (Loir-et-Cher).
Turquet (Aisne).	Méline (Vosges).
Jozon (Seine-et-Marne).	Wilson (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, rue *Coq-Héron, Paris* à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. *Op. N. n° 29.*

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie *Agents.*

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la Comédie Italienne.

Ce soir Mercredi 1er Juillet, à 9 h. du soir.

FAR LA SPIA

SENZA SAPERLO

Comedie en 2 actes.

3me Représentation de M. BOSCO.

A L'ETUDE, pour le bénéfice de M. ZOL

SAUL

TRAGÉDIE D'ALFIERI.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir Mercredi 1er Juillet, à 9 h.

LA MENDICANTE

Drame par M. SOULIÉ.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1500—1600	100
» » 2e »	»	1300—1400	»
» » 3e »	»	1180—1220	»
» Moka	ocque	16—17	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	220—222	103
» » de France	»	224—225	»
» en pain de 5 kil	»	248—	100
» » 8 et 2 »	»	250—255	100
Cuivre.—1re et 2me qualité	ocque	10—10 1/2	»
Clous de girofle	»	21—22	100
Encens	quintal	220—260	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—150	»
» de Madras »	»	70—90	»
Cochenille	»	41—45	104
Pétrole d'Amérique	caisse	60—62	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	72—76	»
» » de 11 kil	»	104—	»
» » de 11 70 kil.	»	112—	»
Vitres assortis	»	20—21	Fr.
Thé Congo	ocque	20—25	105
» Pekoe et en fleurs	»	45—100	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	caisse	265—270	100
Riz de Gênes	100 k.	48—48 1/2	Fr.
» des Indes	»	182—184	100
» d'Egypte	1 ocque	3 1/2—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	16 1/2 17 gal	1 L. T.	
Rhum anglais	7 3 4 »	»	
» d'Amérique et Trieste	9—11 1/2	»	
Beurre de Sibérie	ocque	12 1/2—13 1/2	105
» de Trieste et de Roumélie	»	11 1/2—12	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8—8 1/2	120
Kaviar noir 1re qualité	»	38—40	»
» » 2me »	»	34—36	»
» rouge	»	4 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—215	100
» en barres et cercles	quintal	85—95	106
» masses pour clous	»	150—	»
» plaques assorti	»	120—130	»
» de Suède	»	140—	»
Cuivre anglais	ocque	16 1/2—	100
Zinc assorti	100 ocq.	102—103	Fr.
Etain	quintal	680—690	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/4—	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	140—155	»
» en feuilles	»	—	»
Fer blanc MIC	2 caisses	335—340	100
Pointes de Paris N. 15/48	50 kil.	90—91	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	43—45 1/2	115
» d'Ismail	»	45—46	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T
Irka d'Azoff	kilo	46—47	120
» du Danube	»	41—44	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	37—42	»
» » Rodosto, Andrinople	»	42—44	»
» tendre du Danube	»	35—38	»
» de Roumélie	»	33—37	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	21—22	»
» de Roumélie	»	25—26	120
Orge du Danube	»	—	»
» de Roumélie	»	16 18	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	13—14	»
Seigle	»	20—22	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	172—176	100
» 2me »	»	162—166	»
» 3me »	»	149—158	»
de Braila 00000	»	—	»
» 0000	»	142—145	»
» 000	»	133—135	»
» 00 1/2	»	126—128	»
» 00	»	118—120	»
de Galatz 1re qualité	»	138 140	»
» 2me »	»	130—132	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	300—318	120
» 2me »	»	265 285	
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	35—36	»
» du magasin	»	37—38/6	»
Cardiff du navire	»	40—41	»
» du magasin	»	43—44	»
Liverpool du navire	»	32—33	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	30—31	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—	»
» » » 8—12 »	»	6 3/4—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	62/65/68/71/74	»
» » Water »	»	55	»
» » Extra 16/24	»	73/75/78/81/86	»
» » Water »	»	67—72—75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	6 3/4—7 1/2	100
» Georgie, Perse	»	5 1/2—6	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos.	»	7 1/2—8 1/4	»
Laines lavées de Roumélie	»	11 1/2—12	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	—6 1/2	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 3/4	»
» » Cassapbachi	»	9 1/4—9 1/2	»
» de chèvres (tifties) Angora etc.	»	43—45	»
» » 2me qualité	»	40 42	»
» » Beybazar, Castamouni	»	41—43	»
» » Van, etc.	»	20—25	»
Peaux de moutons secs.	la paire	16—22	125
» de chèvres	7—13	1 L. T.	»
» d'agneaux	la paire	16—18	»
Soie de Brousse	l'ocque	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	160—230	»
» Perse, Syrie	»	33—65	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	40—60	»
» » percés	»	30—40	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	14—14 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	11 1/2—13	»
Gomme Adragante	»	24—36	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	—	»
Opium première qualité.	»	395—410	100
» inférieure »	»	390—405	»
Graines de lin	le kilo	30—32	»
(1) Sésames »	l'ocque	3 3/4—4 1/4	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	3 1/2—4 1/2	»
» d'Anatolie	»	3—3 1/2	»
Cumin	»	3—4	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T
			105
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	5 1/2—5 3/4	»
» de Crète	»	6 1/4 6 3/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 3/4—7 1/4	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Mételin	»	4 5 1/4	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	100 ocq.	190—200	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	—	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	180—190	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	68—70	»
Figues de Calamate	le quint.	95—100	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	105—110	»
» » Phokes	»	100—105	
» rouge élémés	l'ocque	3 1/2—4 1/2	

OBSERVATIONS

Galata, du 23 au 30 juin 1874.

Coloniaux.— Les affaires sur les denrées coloniales ont été assez suivies pendant la huitaine écoulée. Les cafés, sans accuser une nouvelle avance de prix, sont très-fermes avec des transactions régulières. Les sucres s'écoulent facilement et le stock diminue de jour en jour; on en a fait quelques ventes à livrer aux prix de 220 piastres. Les riz de Piémont fermes avec une demande active; ceux de l'Inde plus abondants et moins recherchés. Les autres articles stationnaires.

Métaux.— Les fers d'Angleterre ne peuvent se relever de la dépréciation qu'ils subissent depuis longtemps; on peut dire de même des étains, et des pointes de Paris; les plombs et les ferblancs plus soutenus.

Charbons de terre.— Le marché ne présente aucune activité, les acheteurs font défaut, le stock s'agrandit toujours et la tendance est à la baisse.

Exportation.— Parmi les marchandises d'exportation celles qui présentent quelque intérêt actuellement sont les les tiftiks qui ont gagné une forte avance de prix par suite des nouvelles encourageantes d'Angleterre, les opiums de la nouvelle récolte qui commencent à paraître sur le marché et à donner lieu à un bon courant d'affaires. Les cocons de la nouvelle récolte annoncée partout comme étant abondante n'ont pas encore paru ici.

Nolissement.— Voici les taux de frêts pratiqués pendant la huitaine écoulée. D'Azoff pour Marseille fr. 3 1/4 — 3 3/8 — 3 1/2 la charge. Pour le R. U. schel 4 5/6 — 46 — 47/6 la tonne de suif.— De Sulina pour l'Adriatique ou la Méditerranée fr. 2 la charge.— Constantinople pour Liverpool schel 2/10 — 3/3 le quarter vapeur; Poti pour Constantinople paras 70—80 le kilé.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation ci-dessus sont franco-bordo sans droit d'importation.

ANNEE 8me N° 149. Djemazi-ul-ewel [illegible] JEUDI 2 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

[illegible]

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez N. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 1er Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

L'article du *Times* ne pouvait rester sans réponse, aussi le général Changarnier, l'ami de *l'ex*-maréchal Bazaine, a-t-il adressé une lettre au journal le *Français*, afin de rectifier quelques details insignifiants, pour la forme bien certainement.

L'ancien président de la commission des Neuf ne conteste pas l'exactitude des assertions du *Times*, relatives aux paroles du maréchal Mac-Mahon, loin de là et c'est là, cependant, ce qu'il y a de grave.

Le général Changarnier dit que le proces-verbal de la commission, publié à cette epoque, ne mentionnait pas ces paroles, parce qu'elles avaient été communiquées *confidentiellement*.

Cependant, ajoute le défenseur de Metz, ce langage fut le principal motif de la mission de M. Chesnelong aupres du comte de Chambord. Mais M. Chesnelong n'alla pas à Froshdorf pour poser des conditions au prince ; il devait lui indiquer respectueusement ce que la commission pensait des possibilites et des nécessités de la situation. M. Chesnelong ne communiqua aucune pièce au comte de Chambord.

La lettre du général se termine en confirmant le proces-verbal de la séance de la commission du 16 octobre et en désavouant toute version opposée.

En définitive M. Changarnier confirme ce que le journal de la Cité a dit. Nous croyons donc qu'il eut mieux fait, dans son intérêt, de garder le silence, et de faire oublier qu'il s'est trouvé melé à toutes les intrigues réactionnaires qui ont conduit la France à la situation périlleuse dans laquelle elle se trouve.

Après l'incapacité notoire dont M. Changarnier a fait preuve dans la journée du 1er decembre 1851, apres sa conduite à Metz, il devrait comprendre qu'il n'y a plus, pour lui, que l'ombre et le silence.

Et dire pourtant que cet homme a revé, pendant un moment, qu'il pouvait remplacer M. Thiers. Ce serait amusant si ce n'était grotesquement triste.

Le Conseil fedéral allemand, apres avoir accompli la partie la plus importante de sa tache se hâte d'expédier les affaires arrierées, avant de prendre des vacances.

Entre autres propositions qui ont été examinées il faut faire passer en première ligne celle relative aux lois judiciaires.

Comme il s'agissait d'une série de lois importantes : loi sur l'organisation judiciaire, code de procédure criminelle, code de procédure civile, le conseil n'a pu faire porter ses deliberations sur les détails ; il s'est borne à examiner quelques points essentiels sur lesquels divers Etats avaient emis des avis différents.

La plupart des amendements ont été écartés, notamment ceux de la Saxe, concernant les tribunaux d'échevins en matière de délits.

Cette institution est donc définitivement condamnée ; elle n'avait d'ailleurs aucune chance d'etre admise par le Parlement.

Par contre, le jury a tout à fait gagné sa cause, malgre le mauvais vouloir de plusieurs gouvernements, il est maintenu pour les affaires criminelles.

De plus, dans une de ses dernieres séances, le Conseil fédéral a approuvé les propositions de sa commission de justice concernant le plan et la methode pour la rédaction du nouveau code civil, la revision du code de commerce et la legislation concernant les sociétes anonymes.

Le gouvernement autrichien vient de dissoudre une association appelee la *Germania*, qui se tenait à Vienne, et n'etait qu'un foyer de propagande prussienne.

Les journaux berlinois s'indignent contre cette mesure et s'emportent en paroles ameres contre le gouvernement Austro-hongrois qu'ils taxent « d'ennemi de la patrie. »

On s'occupe toujours beaucoup à Vienne et à Pesth de la retraite du general Kuhn, et des nominations qui ont été la suite de sa démission.

Le *Nord*, toujours exactement renseigné sur les choses de l'Allemagne explique, ainsi, ce qui vient de se passer :

« L'archiduc Albrecht, inspecteur-géneral de l'armee, aurait employe tout son crédit pour renverser le général Kuhn. L'hostilité qui existait entre ces deux personnages est attribuée à divers motifs ; certaines mesures prises par le ministre et qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient rencontré de l'opposition dans l'armée, auraient amené des conflits nombreux avec l'archiduc ; celui-ci aurait été vivement froissé, en outre, de la tiedeur avec laquelle le général Kuhn avait soutenu, dans la derniere session des délégations, un projet de credit de cent mille florins, somme qui devait etre allouée, à titre de traitement, à l'inspecteur-général ; aussi ce crédit fut-il repoussé. Mais le géneral était soutenu par le comte Andrassy, qui, lui aussi, n'avait pas les meilleurs rapports avec l'archiduc. Dans ces derniers temps toutefois, les relations entre M. Andrassy et M. Kuhn se seraient sensiblement refroidies ; le ministre de la guerre n'était pas favorable aux honveds hongrois, ce qui constituait un premier grief de l'homme d'Etat magyare contre lui ; on ajoute que M. Andrassy a eu beaucoup de peine à obtenir du général les réductions au budget de la guerre, reclamées par les délegations et que le premier ministre en a gardé un tres-mauvais souvenir. N'ayant plus l'appui du comte Andrassy, le ministre de la guerre devait fatalement succomber devant l'hostilité de l'archiduc Albrecht, et sa retraite aurait été le gage de la reconciliation de l'archiduc avec M. Andrassy. »

Le ministère danois, qui a pris, il y a quatre ans, la direction des affaires sous la présidence du comte Holstein-Holsteinborg, a dû enfin se retirer malgré l'appui du Roi, devant l'isolement où l'a placé l'opposition de la majorité de la Chambre des Représentants.

Le Roi avait mandé d'abord M. Estrup, membre du cabinet Frys de Frysenborg en 1865 ; mais cette restauration d'un ministère tombé devant la meme opinion qui vient de renverser le dernier cabinet, n'avait aucune chance de réussir.

S'il faut s'en rapporter aux télégrammes venus de Copenhague, le roi persisterait, plus que jamais, dans ses résolutions de ne pas se conformer aux désirs de la nation. Dans un grand dîner qu'il vient d'offrir aux ministres démissionnaires, il les aurait invités à garder leurs portefeuilles.

On ne pousse pas plus loin l'aveuglement.

L'ECLAIRAGE AU GAZ A CONSTANTINOPLE.

Nous avons publie dernierment un avis emanant de la Prefecture, et modifiant dans une proportion considerable, 30 0/0 environ, le prix du gaz livre par l'usine de Dolma-Bagtche à la consommation locale. Desormais les 1000 pieds cubes seront payes 65 piastres argent, au lieu de 50 p., prix fixe jusqu'à ce jour, et sans que cette augmentation soit justifiée par une amelioration dans la nature du produit.

Cette nouvelle mesure a naturellement provoque quelques plaintes, et nous nous proposons d'examiner de quel côté se trouve la raison, quels sont les motifs qui peuvent expliquer l'elevation de prix arbitrairement decretee par la prefecture ; quels sont, d'autre part, les arguments que le public peut opposer à cette decision, en s'appuyant sur les exemples qui lui sont fournis par l'exploitation de l'industrie gaziere dans tous les pays où elle existe.

Nous verrons ainsi si l'usine à Gaz de Constantinople opere dans des conditions avantageuses pour elle, ou bien, si ne faisant aucun benefice, elle est obligee de maintenir des prix aussi eleves par suite de son installation defectueuse et de ses mauvais procedes de fabrication.

Dans cette etude nous serons obliges de citer quelques chiffres ; nous etablirons les prix de revient des matieres premieres, ceux du gaz fabrique, le prix auquel il pourrait etre livre a la consommation si l'installation de l'usine de Dolma-Bagtche etait modifiee comme il convient ; nous verrons si l'elevation du prix des charbons a pu justifier une brusque elevation de 30 0/0 dans le prix du gaz, ou si la somme de 20 paras imposee à chaque lanterne publique, comme supplement au prix anciennement perçu, n'est pas excessive, comme il semble à première vue.

Chaque lanterne consomme environ 1 metre cube de gaz par nuit. Cette quantite peut etre prise comme etant une moyenne un peu forte, mais nous l'accepterons cependant, ce metre cube correspondant à 35, 375m m pieds anglais. Une augmentation de 15 piastres, soit fr. 3.375 pour 1,000 pieds cubes correspond à une surtaxe de fr. 0,1193 pour un metre cube, ou pour 35 pieds 375. La livre turque etant prise à 100 p. argent, soit 22 fr. 50 c.

Chaque lanterne devra donc payer environ 12 centimes *de plus* chaque nuit : cette surtaxe de 12 centimes equivaut à peu pres *au prix* paye en Europe pour l'eclairage d'une lanterne publique pendant une nuit.

Ce premier point etabli, il faut pour nous rendre compte des motifs allegues par la prefecture, pour expliquer sa decision, examiner dans quelles conditions elle fabrique le gaz et la quantite qu'elle doit en fournir pour l'eclairage du VIme cercle.

En 1870 l'usine de Dolma-Bagtche dependait de la grande maitrise d'artillerie de Top-hane. Le motif qui avait fait rattacher à une administration militaire l'exploitation de cette industrie n'est peut-etre pas tres-facile à demeler, et ce qui prouve le mieux qu'il n'y avait pas de bonnes raisons pour maintenir ce mode d'exploitation, c'est que bientôt il fut abandonne.

Voici quel etait alors le prix de revient du gaz, dont la quantite fournie annuellement etait de un million et demi de metres cubes soit 53,062,500 pieds cubes anglais. Pour cette fabrication il fallait : 1° 12000 tonnes metriques de charbons anglais, dont le prix etait de Liv. 2,5 la tonne, comprenant l'achat sur le carreau de la mine, le transport, le dechargement et l'emmagasinage au depôt, le rechargement et le transport à l'usine, enfin les pertes et dechets de toute nature. Pour 12000 tonnes la depense etait de . . . fr. 690.000

2° Pour l'epuration du gaz on utilisait 16,000 hectolitres de chaux à fr. 3 l'hectolitre, soit . . .	»	48,000
3° 120 Cornues par annee, et réfection des fours à distiller a raison de fr. 70 l'une, . . .	»	8,400
4° Main-d'œuvre pour reparations, briques refractaires et autres, frais accessoires . . .	»	5.000
5° Salaires des ouvriers employes à la fabrication, surveillants, contre-maitres, chefs ouvriers, chauffeurs, manœuvres et auxiliaires, en tout 50 personnes retribuees en moyenne à fr. 900 chaque . . .	»	[illegible]
6° Service administratif, ecrivains, chef de service, etc.. en tout 5 personnes . . .	»	[illegible]
7° Un Directeur de fabrication . . .	»	6,000
Tot. des depenses brutes	fr.	808,400

De cette somme il convient de deduire les recettes que l'usine realisait par la vente des sous-produits de la fabrication.

L'usine vendait en moyenne et par an, coke et menu charbon . . . fr. 34,500
Goudron . . . » 2,000

Le total des recettes provenant de cette vente etait donc de . . . fr. 36,500

Ce qui laisse pour les depenses nettes de fabrication une somme de . . fr. 771,900

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

(Communication officielle.)

Quelques journaux de la localité publient souvent des nouvelles sans fondement, telles que changements et nominations comme ayant eu ou devant avoir lieu.

Eu égard aux nombreux inconvénients, inhérents à cet état de choses, les journaux devront désormais s'abstenir de publier des nouvelles de cette nature afin de ne pas s'exposer à encourir des peines sevères.

Par ordonnance Impériale ;

Rushdi pacha, ci-devant gouverneur-général du vilayet d'Alep est nommé gouverneur-général du vilayet du Hedjaz ;

Cabouly pacha, ci-devant ambassadeur ottoman à Vienne est nommé Préfet de la Ville ;

Mehmed pacha, ci-devant gouverneur-général du Hedjaz est nommé gouverneur-general d'Alep ;

Seifeddin effendi est nommé President de la section judiciaire de la Haute Cour de Justice ;

Ghalib bey, ci-devant directeur des Archives de l'Empire, est nomme directeur géneral des Contributions Indirectes.

Riza bey, ci-devant president de la Section judiciaire de la Haute Cour de Justice, est nommé membre du Conseil d'Etat.

Chewket bey, ci-devant Préfet de la ville, est nommé membre du Conseil d'Etat.

Le Schah de Perse a télégraphié au Sultan pour le féliciter à l'occasion de l'anniversaire de son avénement au trône. Sa Majeste a repondu à Nasreddin Schah en le remerciant de sa délicate attention.

Essad bey, ministre de Turquie à Athenes, ayant obtenu un congé, arrivera bientot à Constantinople où S. Exc. vient pour raisons de santé.

M. le vicomte de Grimberghe, ministre plenipotentiaire du roi des Belges s'est rendu avant-hier à la Sublime Porte, où S. Exc. a presenté à S. A. le Grand-Vézir et au Ministre des Affaires etrangeres, M. Verhaeghe qui gerera, en qualite de chargé d'affaires, la légation de Belgique pendant l'absence de M. de Grimberghe.

M. de Grimberghe s'est embarque hier pour Marseille ; le congé de S. Exc. durera quatre mois environ.

M. Simos, ministre de Grèce, a fait samedi dernier une visite au nouveau patriarche armenien, Mgr Narsès, pour le féliciter à l'occasion de sa nomination à cette haute dignite. Sa Béatitude est allee le lendemain rendre sa visite à M. Simos.

Des télégrammes de Corfou, arrivés le 30 dans notre ville, annoncent que, la veille, les soldats de la garnison avaient commencé par maltraiter, sans raison aucune, plusieurs citoyens paisibles, parmi lesquels des sujets ottomans résidant dans l'ile. De plus qu'ils avaient brisé des portes et pille quelques magasins.

A la suite de ces scènes de désordre l'autorité avait consigne la garnison dans la forteresse. Le lendemain quelques soldats étant sortis dans la ville pour faire des emplettes, ils furent cernés, dans les magasins, par la population armee qui les tint bloques et qui, malgre les exhortations d'une quinzaine de gendarmes, voulait à toute force enfoncer les portes des boutiques et tuer ceux qui s'y trouvaient.

Furieux de l'attitude de la population les soldats de la forteresse, prevenus de ce qui se passait, et pour sauver leurs camarades en danger, tirerent sur le peuple. Il y a eu plusieurs morts et un grand nombre de blessés. Une agitation fiévreuse regne dans la ville, et on craint qu'elle n'ait des suites on ne peut plus déplorables.

L'autorite a promis de donner satisfaction aux sujets ottomans qui ont été lésés ; elle prend en meme temps toutes les mesures nécessaires pour arreter le mal.

Nous apprenons qu'en attendant le gouvernement Impérial a expédié un navire de guerre dans les eaux de Corfou pour protéger nos nationaux.

Hassan bey, lieutenant-colonel du 5me regiment de la garde imperiale, est nomme colonel du 7me régiment des rédifs, nouvellement formé dans ce corps d'armée.

Rechid effendi, ancien membre de la commission des perceptions au ministère des finances, est réintégré dans les memes fonctions.

M. J. Gennadius, deuxieme secretaire de la Legation hellénique à Constantinople, vient d'etre nommé 1er secretaire à la Legation de Londres nouvellement créée. M. Gennadius partira prochainement pour Athenes et de là pour Londres.

La nomination de ce fonctionnaire qui possede bien la langue anglaise et n'est pas etranger à la société de Londres, a été fort bien accueillie dans le public.

M. Briot, inspecteur genéral des ponts et chaussées, qui était parti la semaine derniere en compagnie de Raouf pacha, directeur de ce departement, pour faire une tournée d'inspection dans le vilayet d'Andrinople, est de retour à Constantinople. M. Briot a remarque que les travaux entrepris dans ce vilayet etaient conduits avec activité et exécutés avec beaucoup de soin.

Raouf pacha continuera sa tournée d'inspection administrative dans le vilayet, et ne rentrera que plus tard à Constantinople.

Tahir effendi, président du Conseil de l'Instruction publique, et Artin effendi, membre du même conseil, ont assiste lundi aux examens de l'école grecque du Phanar.

Safvet pacha a fait prévenir la direction de cette école qu'il assisterait dimanche prochain à la cérémonie de la distribution des prix.

Nous sommes prié d'annoncer qu'un câble télegraphique vient d'etre posé entre Constantinople et Odessa.

Le service a ete inaugure hier.

Le prix d'une dépeche simple de 20 mots, de Constantinople pour Odessa est de fr. 12 par le dit câble.

Nous apprenons que M. Heurmouzis, ancien éditeur du journal grec *Armonia*,

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON
DE
LA RUE ZACHARIE

PAR

[illegible]

DEUXIEME PARTIE

XII (suite)

Un instant apres, Mlle de Bois-Yron atteignait la maison isolee : une grille precédait l'habitation, entourant un jardin abandonne depuis longtemps et où l'herbe croissait en liberté. La jeune femme poussa cette grille, se dirigea vers la maison, ouvrit la porte et entra.

L'habitation où Mlle de Bois-Yron venait de pénétrer était connue dans le pays sous le nom de MAISONSEULE. Elle dependait du domain de Bois-Yron et avait donné son nom à une levée ou digue de la Loire, construite à quelques kilometres, lors d'une des dernières inondations du fleuve. MAISONSEULE avait été jadis le but favori des promenades de Diane ; et cependant, chose etrange ! il y avait bien des années qu'elle n'en avait franchi le seuil. De plus, par oubli sans doute, elle n'avait jamais songe depuis à utiliser cette demeure en l'affectant, par exemple, à la residence d'un garde. MAISONSEULE etait donc demeuree, comme nous l'avons dit, inhabitee et deserte.

Mlle de Bois-Yron entra et referma la porte derriere elle.

Elle se trouvait dans une petite piece carree, meublee avec une simplicite extrême et à laquelle le demi-jour qui filtrait dans la jointure des volets donnait un aspect presque sinistre.

Soit sous le coup de cette impression involontaire, soit sous l'influence de quelque souvenir, la jeune femme pâlit et ferma les yeux. Puis, par un effort de volonte energique, elle courut à une fenêtre qu'elle ouvrit et referma apres en avoir pousse les volets, qui claquerent avec un bruit strident.

La lumiere inonda la chambre.

Tout à coup il lui sembla entendre du bruit : elle frissonna, et, ecartant legerement le rideau jauni par le temps, elle plongea son regard au dehors. Mais le silence continua. Elle s'était trompee, et lentement, la tête penchée sur sa poitrine, elle vint s'asseoir sur une chaise de tapisserie fanée et s'abîma de nouveau dans une méditation sombre.

Quelle resolution subite, inexplicable, l'avait decidée à venir à MAISONSEULE, où elle n'avait pas mis le pied depuis dix, depuis vingt ans peut-etre ?

A partir du jour où elle avait appris de la bouche de Baradieu le danger qui menaçait les Chantelys, et où nous l'avons vue en proie à une agitation profonde, apres les confidences de Baradieu sur le comte Leone, un changement profond s'etait opere chez Mlle de Bois-Yron.

Nous avons raconté son mystérieux voyage à Nevers.

Depuis, elle y etait retournee plusieurs fois, et, revenue à Bois-Yron, elle s'etait enfermee chez elle en donnant à ses gens cet ordre tout nouveau pour eux : qu'elle n'y était pour personne. Baradieu lui-même, Baradieu que naguère elle recevait comme un frere, avait dû s'incliner devant cette consigne severe.

C'est qu'un evenement grave, inattendu, aux consequences redoutables, etait venu tout à coup troubler l'existence jusque-là si calme et si resignée de Diane.

Depuis longtemps deja la jeune femme, immobile et le regard fixe, etait absorbee dans ses pensees, quand un bruit sec, methodique, retentit au dehors.

Cette fois, elle ne se trompait pas.

Quelqu'un venait de frapper à la porte de Maisonseule deux coups rapides.

Mlle de Bois-Yron se leva droite comme un spectre : une rougeur subite l'envahit de nouveau : elle ferma les yeux, et appuya sa main sur son cœur, comme pour en comprimer les battements.

Un troisieme coup se fit entendre.

Le jeune femme courut à la porte, le regard ardent, les lèvres fremissantes.

Puis la porte s'ouvrit et un homme entra.

C'etait le comte Leone.

Il jeta un regard rapide sur la chambre et sur Mlle de Bois-Yron, et s'inclina profondément.

— Madame, dit-il, tandis que Mlle de Bois-Yron, agitee par une emotion qui faisait trembler ses mains, semblait le dévorer du regard, veuillez excuser mon retard involontaire. Je connais mal le pays, et comme j'ai cru devoir mettre une grande reserve dans mes questions aux paysans que j'ai rencontres, ce n'est qu'à grand'peine que j'ai fini par decouvrir cette retraite.

— Vous n'avez pas à vous excuser, monsieur, repliqua Diane d'une voix emue. C'est moi qui vous demande de me pardonner ce rendez-vous... qui a dû vous paraître un peu etrange, sans doute.

— J'avoue, fit Leone d'un ton enjoue, que, bien que connaissant de nom et de reputation Mlle de Bois-Yron, j'etais loin de m'attendre à l'honneur qu'elle m'a fait en m'ecrivant, à moi inconnu et obscur, une lettre...

— Mon âge vous dit assez, monsieur, repliqua Mlle de Bois-Yron avec mélancolie, que ce rendez-vous a pour objet un interêt grave.

— Un interêt grave ? fit Leone surpris. Et lequel ? Serais-je sans le savoir assez heureux pour pouvoir vous rendre service ?

— Un service si grand, monsieur, dit la jeune femme en regardant l'aventurier avec une expression de prière contenue, que si vous voulez m'accorder ce que j'attends de vous, vous aurez plus fait pour moi en un instant, vous inconnu hier, qu'un ami de vingt annees.

— J'attends, dit Leone, que vous veuilliez bien m'expliquer...

— Vous êtes etranger... je crois ? reprit Diane avec emotion et sans cesser de couvrir le jeune homme d'un regard anxieux.

— Etranger, oui, madame, repondit Leone avec une nuance de mefiance : car il ne comprenait pas ce qu'on voulait de lui et commençait à croire qu'il servait de point de mire à une curiosite de femme désœuvrée.

— Vous êtes riche, continua Mlle de Bois-Yron, vous êtes... j'ai le droit de vous dire cela, moi qui ai presque le double de votre âge, vous êtes destiné à pretendre, par votre education, à tous les partis, à toutes les fortunes...

— Oh ! madame !

— Eh bien, je sais que votre sejour dans ce pays a pour objet unique un mariage auquel s'opposent des obstacles invincibles.

Leone à son tour regarda fixement la jeune femme.

— Veuillez me pardonner, madame, dit-il ; je n'avais pas compris tout d'abord : j'ai l'honneur, je le vois, de me trouver en presence d'une amie de la famille de Chantelys.

— Une amie, en effet, monsieur, fit Diane avec emotion ; mais une amie que le hasard seul a instruite et qui vient ici, d'elle-même et spontanement, vous supplier de renoncer à votre projet, qui vient vous dire : Ce que vous voulez faire est impitoyable, et j'espère que vous ne le ferez pas.

Leone se leva.

— Oh ! monsieur ! s'écria Diane en joignant les mains, écoutez-moi, écoutez-moi, je vous en conjure.

— Mon Dieu ! fit Leone avec une certaine impertinence, je le regrette ; mais il m'est impossible de vous donner la satisfaction que vous me demandez. Une menace des plus serieuses, venue de quelqu'un que vous connaissez sans doute, a deja essaye d'obtenir de moi ce que vous tentez par la prière. Prière et menace sont vaines, car je veux ce mariage : j'aime Mlle de Chantelys et je l'epouserai.

— Mais savez-vous bien ce que vous faites ? savez-vous où l'on vous conduit ?

— Où l'on me conduit ?

— Oui, car, je le sais, ce n'est pas vous qui dirigez cette intrigue dangereuse ; il y a derrière vous un homme... que j'ai cru longtemps un honnête homme, et qui n'est qu'un miserable ; il y a Pascal Chauveau.

Leone recula malgré lui.

— Ah ! vous le connaissez ? dit-il avec surprise.

— Pour mon malheur ! repliqua Mlle de Bois-Yron d'une voix sourde. Eh bien ! c'est cet homme qui vous a entrainé, c'est lui qui vous trompe, et je vous adjure, je vous supplie de renoncer à votre projet, de rompre avec cet homme. . de...

Leone interrompit du geste.

— Permettez-moi, dit-il avec sang-froid, d'être quelque peu etonné. J'ai lieu de me demander, de vous demander quel intéret si grand vous guide à votre tour en cette affaire et de quel droit...

Mlle de Bois-Yron pâlit et un triste sourire effleura ses lèvres.

— Eh ! ne vous semble-t-il pas, répliqua-t-elle, que ce soit un droit suffisant que celui d'une femme qui veut empêcher un jeune homme, abuse par un miserable, de se faire l'instrument d'une mauvaise action...

Leone fit mine de protester.

— Vous vous trompez, madame, repondit-il : il n'y a là aucune mauvaise action, et ce qui le prouve surabondamment, c'est que j'ai aujourd'hui le consentement de M. le comte de Chantelys lui-même.

Diane fit un mouvement.

— Quoi ! vous avez !... s'ecria-t-elle.

— Je vous l'affirme.

— C'est impossible.

— Cela est cependant.

— Ecoutez-moi, monsieur : je vous adressais une prière tout à l'heure, et vous me demandiez quel etait mon droit... Eh bien ! si c'etait au nom de votre mere, entendez-vous, de votre mere que j'ai connue et qui vous adjure de ne pas faire le malheur d'une famille, de ne pas perdre la vie d'une enfant innocente ?

Leone, à son tour, demeura un instant sans repondre et regarda Mlle de Bois-Yron comme pour lire au fond de sa pensee.

— Madame, reprit-il enfin d'une voix sombre, je ne comprends pas, et vous avez ete mal inspiree en évoquant auprès de moi le souvenir de ma mère. Je n'ai pas de mère, moi ! Je suis né je ne sais où, et, si loin que se reportent mes souvenirs, je ne me rappelle que des soins etrangers. Ma mere, au nom de laquelle vous pretendez parler, n'a rien à me demander, n'a le droit de rien exiger de moi. Et fût-elle presente à cet entretien, fût-elle là debout entre nous qu'à sa prière, comme à la vôtre, je répondrais : Non !

Mlle de Bois-Yron pâlit, et, fermant les yeux, appuya sa main tremblante sur l'angle de la cheminee comme si elle chancelait.

Leone allait poursuivre, mais au même instant un bruit de pas retentit au dehors.

Mlle de Bois-Yron tressaillit, et, comme revenant à elle, posa un doigt sur ses lèvres.

— Silence, monsieur ! fit-elle à voix basse.

Mais presque aussitôt elle recula, en poussant un cri d'affolement ou de terreur.

— Lui ! lui ! balbutia-t-elle.

Leone, surpris et curieux, se dirigea vers la fenêtre.

(*A suivre.*)

Voir le numéro du 1 juillet

velle proposition, qui n'était même pas motivée, aux sections, afin de connaître l'opinion de la majorité, le ministre de l'intérieur s'oppose à ce renvoi et demande l'urgence, et une motion présentée à cet effet est repoussée parce que le ministre déclare que ce renvoi serait fort désagréable au gouvernement; 3° M. Geertsema, croyant gagner quelques voix pour son projet, annonce la prochaine révision du système d'impôts, sans s'apercevoir que dans ce cas le projet est intempestif, attendu que le cens électoral devra être de nouveau modifié.

Que restait-il à faire après tout cela? M. Van Reenen s'en est expliqué en ces termes : « Le projet actuel, pas plus » que le projet primitif, n'est motivé. » On peut maintenir le tableau actuel » comme base et instituer un examen » administratif, ainsi que cela a eu lieu » en 1850. Peu de membres de cette » Chambre ont la conviction que la » question soit bien réglée par le projet. » Le ministre nous demande une déci- » sion, quelle qu'elle soit, mais je ne » crois pas qu'une question de cette » importance puisse être réglée aussi

Au physique, ce sont des hommes trapus et vigoureux, patients et braves. Il est déplorable de voir tant de courage et de persévérance gaspillés au service d'une cause perdue.

En ce moment ces Navarrais passent par une crise très-intéressante. Ils savent que Concha prépare un mouvement décisif et bien dissimulé contre le cœur de leur pays. Ils espèrent que leurs soldats triompheront malgré la supériorité de l'armée libérale, mais ils se sentent pris d'une terrible inquiétude en voyant les *negros* se répandre peu à peu sur leur territoire en le châtiant avec une inflexible sévérité. L'heure de l'impunité semble passée. Les carlistes ont enfin compris qu'ils vont sentir le poids des impositions et des contributions de guerre pareilles à celles que leurs cabecillas ont infligées aux libéraux maudits. Il a fallu la volonté froide et sérieuse du marquis del Duero pour faire triompher une politique énergique contre les demi-mesures et les faiblesses des anciens généraux. Il a fallu aussi sa haute situation et son prestige pour lui permettre d'inaugurer ce système : il n'était pas admissible que l'Espagne entière continuât à souffrir et à se ruiner parce que quelques provinces carlistes, fortes d'une impunité relative, avaient levé l'étendard d'une insurrection qui ne peut rien fonder.

Les affaires de l'Arkansas.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

» Comme le vent manquait, le voyage, au lieu de s'accomplir en quarante-huit heures, avait déjà duré huit jours quand le navire anglais prit possession du négrier. Il est impossible de décrire les souffrances des malheureux esclaves entassés à fond de cale. Les enfants et les femmes étaient tellement amaigris par les privations de ces huit jours que la plupart ne pouvaient se tenir debout. Sur le *Daphné*, ces infortunés furent l'objet de tous les soins, et, le 14, le navire se dirigea vers Mozambique, dans le but de les remettre aux mains de l'agent de la Compagnie l'*Union*, qui, d'après une convention récente, s'est chargée de cette mission.

» Mais l'agent déclina cette responsabilité, et le capitaine Foote, après avoir fait de l'eau et pris du charbon, fut obligé de reprendre la mer pour rallier ses embarcations avant de se diriger sur Zanzibar. Malheureusement, le *Daphné*, dans l'après-midi de son départ, fut surpris par un cyclone qui enleva le quartier-maître et mit le comble aux souffrances déjà si terribles des malheureux noirs.

» Malgré tous les soins, la dyssenterie fit de nombreuses victimes, et c'est seulement le 28 que le navire anglais les débarqua à Zanzibar. On a distribué les enfants survivants dans les établissements des missionnaires anglais et français. Les hommes et les femmes, une fois remis, trouveront facilement à s'employer comme domestiques dans la colonie, car ils appartiennent à une tribu dont la réputation d'activité et de fidélité est depuis longtemps établie.

M. de Kergos [illegible] plus qu'aucun [illegible]ceuse. Son père avait déjà payé pour lui plus de 250,000 fr. de dettes.

Poussé par des besoins d'argent impérieux, il se jeta dans toutes les spéculations véreuses. Il joua à la Bourse, perdit et ne paya pas ses différences

Il doit encore 6,600 fr. à M. Vidal, changeur.

Ayant acheté un grand nombre d'obligations de la ville de Bruxelles non libérées, et ayant remarqué que l'estampille de libération était de la plus grande simplicité, il pensa alors à fabriquer de [illegible].

Pour cela, il alla à Bruxelles.

Il eut bientôt trouvé un graveur, et, ayant été mis en relations avec un sieur Habrioux, amant d'une des sœurs Haenen, il en fit son principal émissaire.

L'affaire fut organisée sur le plus grand pied.

On commença par vendre à un changeur à Bruxelles pour 20,000 fr. d'obligations portant de fausses estampilles. Puis il fut décidé que les sœurs d'Haenen, dont l'une, Agnès, était la maîtresse de Habrioux, en *placeraient* le plus possible chez les changeurs de Paris.

A mesure que l'argent rentrait on achetait de nouvelles obligations qu'on *libérait* au moyen des grilles que M. de Kergos avait fait fabriquer. Lui-même se fit prêter sur ces fausses obligations 20,000 fr. par un changeur de Paris, M. Silva. On commença ensuite à exploiter la province. Habrioux partit pour l'Ouest et le Midi. Il vient d'être arrêté à Ruffec (Charente) et a dû faire de [illegible] victimes. En province, d'autres émissaires [illegible] signalés dans plusieurs villes du Nord."

Comme on le voit, l'affaire avait été bien menée. On peut dire que les changeurs l'ont échappé belle.

C'est à la presse que l'on doit l'arrestation de M. de Kergos. Samedi, il se présente chez MM. Lechevalier et Jeanne, changeurs, 52, rue de Seine. M. Jeanne était au bureau. Le hasard voulut qu'il vint de lire l'arrestation des sœurs Haenen, qui avaient essayé de vendre à M. Carpentier des obligations de la ville de Bruxelles, portant de fausses estampilles. M. de Kergos proposa à M. Jeanne des obligations de la ville de Bruxelles.

M. Jeanne comprit qu'il avait affaire à un des émissaires de la bande de faussaires dont nous parlions et fit arrêter M. de Kergos.

Si la presse n'avait pas parlé de cette affaire, M. Lechevalier et bien d'autres étaient victimes de M. de Kergos.

On ne connaît pas encore toute l'importance de cette affaire. On craint beaucoup que d'autres associés de M. de Kergos n'aient exploité les changeurs de Londres ou d'Amsterdam. Il avait fait fabriquer de fausses grilles en double.

On en a trouvé au domicile des sœurs d'Haenen, à Bruxelles, et chez lui, à Paris, 19, rue Servandoni. Comme nous le disions plus haut, M. de Kergos appartient à une famille des plus honorables. Il a un beau-frère membre de l'Assemblée nationale.

Son malheureux père est plongé dans le plus profond désespoir.

La vie de M. de Kergos était assez étrange. Nous avons visité la chambre qu'il occupait, 19, rue Servandoni, cette petite [illegible] derrière Saint-Sulpice. Il est difficile de trouver un intérieur plus modeste.

M. de Kergos, nous a dit la concierge, rentrait régulièrement chaque soir, et n'était pas élégant. Malgré cette existence, qui paraît si simple, le malheureux dépensait [illegible] folles.

— La seule [illegible]

En effet, [illegible] où sont suspendues des pipes de tous les calibres.

Dans cette chambre, on voit une gravure représentant *la Mort d'Atala*, avec cette légende :

J'ai [illegible] la fleur,

[illegible] l'herbe des [illegible]

Sur la [illegible] M. de Kergos a [illegible]

FAITS DIVERS.

[illegible] la chanson de Musette [illegible] un lit dans le Figaro la [illegible] histoire [illegible]

[illegible] Murger [illegible] la chanson de Musette, il [illegible] qu'elle [illegible] un jour la mort d'un homme. Elle l'a fait [illegible] dans quelles circonstances.

On [illegible], rue Saint-Sulpice, entre étudiants et étudiantes, chez un jeune avocat, M. Dorieux. La petite fête était fort gaie ; seul l'un des convives, un étudiant du nom de Jacques Voisin, se montrait des plus mélancoliques. Chagrins d'amour! M. Voisin venait d'être quitté par sa maîtresse, il avait bu beaucoup de champagne, et se montrait fort énervé.

On commença à se moquer de lui [illegible]

No parlez pas d'Angèle! s'écria-t-il d'une voix tonnante. Je ne veux pas qu'on en parle [illegible]

Cela jeta un froid, on le comprend. Un des convives, pour faire diversion, eut à ce moment la malheureuse idée de s'asseoir au piano, et de chanter, — d'une fort jolie voix de ténor même — la chanson de Murger :

Hier en voyant une hirondelle
Qui nous ramenait le printemps,
[illegible]
Qui m'aima quand elle eut le temps.

Aux premiers vers, M. Voisin s'était dressé [illegible] dans un état d'exaltation voisin de la folie.

— Ne chantez pas cela, s'écria-t-il. Cela me fait mal! cela me fait mal!

On se mit à rire, et le chanteur continua :

Non, ma jeunesse n'est pas morte,
Il n'est pas mort ton souvenir.
Et si tu frappais à ma porte,
Mon cœur, Musette, irait l'ouvrir
Puisqu'à ton nom toujours il tremble
Muse de l'infidélité.
Reviens encor manger ensemble
Le pain bénit de la gaîté.

M. Voisin mordait son mouchoir. Le chanteur reprit :

Tu remettras la robe blanche,
Dont tu te parais autrefois,
Et comme autrefois, le dimanche,
Nous irons courir dans les bois.
Assis le soir sous la tonnelle,
Nous boirons encor ce vin clair
Où ta chanson mouillait son aile
Avant de s'envoler dans l'air...

M. Voisin s'enfuit comme un fou, haletant, éperdu [illegible] direction de la [illegible] adieu ce dernier couplet :

Adieu, va-t-en, chère adorée,
Bien morte avec l'amour dernier.
Notre jeunesse est enterrée
Au fond du vieux calendrier....

La chanson fut arrêtée par un éclat de rire général....

Le lendemain, à neuf heures et demie, M. Roux, éclusier de la Monnaie, a retrouvé dans le fleuve le cadavre de Jacques Voisin.

* *

Nous laissons à l'*Evénement* la responsabilité de l'amusante anecdote qu'il raconte sur le nouveau ministre de l'Instruction publique. Si elle n'est pas très-exacte du moins elle est bien vraisemblable.

[illegible] que M. de Cumont, le nouveau ministre de l'Instruction publique, ignore [illegible] l'organisation des grandes institutions scientifiques et littéraires qui dépendent de son ministère.

Hier, il se rend au Collège de France, qu'il visite, accompagné de M. Sédillot, secrétaire-général remplaçant M. Laboulaye, absent.

Depuis une demi-heure, M. Sédillot, promenait de salle en salle le ministre, quand celui-ci, se retournant, lui dit :

— C'est très-beau, ceci, c'est très-beau : mais où sont donc les dortoirs?

— Mais, répond M. Sédillot, absolument interloqué et n'osant pas faire comprendre franchement au ministre son erreur, les personnes qui viennent ici ne font que suivre des cours...

— Ah! très-bien, reprend le ministre, vous n'avez que des externes!

[illegible]

B... est un questionneur infatigable.

Il ne procède que par point d'interrogation ; ce n'est pas un homme, c'est un tire-bouchon qui tente de vous déboucher pour vous vider ensuite.

— Qui est ce monsieur avec lequel je vous [illegible]

— A-t-il de la fortune?

— Est-il marié?

— Comment vit-il?

— Est-il parent de celui qui est dans les [illegible]

Et il en a comme cela, pour une [illegible]

Ce matin D... était en train de donner [illegible] *le rasoir* à Edouard Cadol.

On parlait d'un voisin de campagne.

— Il paraît qu'il a 60,000 francs de rentes, disait B..

— On l'affirme.

— Où a-t-il gagné cela?

— Il faisait la commission.

— Dans quel genre?

— Dans le commerce des oncles d'Amérique.

— Vous plaisantez?

— Pas du tout. C'est un commerce des plus importants...

Et se retirant vivement, Cadol ajoute :

— [illegible]

* *

On fait plus souvent aujourd'hui [illegible] que de bon esprit. [illegible] dans le *Charivari* que nous trouvons ce bout de dialogue, badin et mélancolique à la fois :

— Comment, mon cher, vous avez été marié?... Vous ne m'en aviez jamais parlé!...

— Hélas! oui, ma femme était même très-jolie, spirituelle, bonne et fort intelligente.

— Et elle est morte il y a longtemps?

— Non ; mais comme elle avait toutes les qualités, un de mes amis me l'a enlevée.

* *

Le célèbre restaurateur Vachette, qui vient de mourir, avait, dit le *Paris-Journal*, beaucoup d'esprit, dans le genre de celui de son fils, notre confrère Eug. Chavette.

C'est lui qui, le premier, appela l'addition de ce nom pittoresque : *l'Acte d'accusation*.

Nous lui avons entendu raconter une fort drôle d'histoire. Un soir entre chez lui un grand garçon d'aspect famélique, mais d'air insolent, quelque chose comme don César n'ayant pas mangé depuis trois jours. L'homme commanda un plantureux dîner et le dévora avec un appétit formidable. Quand on lui apporta l'addition :

— Faites venir le patron! dit-il avec dignité.

M. Vachette s'approcha.

Alors le dîneur, se dressant sur ses pieds et le regardant dans le nez :

Est-ce que j'ai l'air d'un homme qui paye ses additions? dit-il d'une voix à la Frédérick-Lemaître. Pour qui me prenez-vous?

[illegible]

* *

Gygès ajoute un chapitre à la légende longue déjà de l'amour beau-filial :

X... a été très-malade le mois dernier. Au plus fort de sa maladie, on reçut chez lui la nouvelle que la mère de sa femme, qui habitait la province, venait de mourir subitement.

Comme le frère de X... demandait au médecin s'il ne voyait aucun inconvénient à ce que l'on prévint le malade de la mort de sa belle-mère :

— [illegible] bien, s'écria le médecin, [illegible] avec trop grande joie [illegible]

* *

Mme de B... se croise dans la rue avec une de ses amies.

«— Comme vous êtes matinale, chère belle, où allez-vous donc?

«— Je vais prendre un bain. Et vous?

«— Moi, je sors de chez mon dentiste. .

«— Est-il adroit?

«— Un véritable artiste. Il a fait pour une de mes amies deux ou trois fausses dents qui sont de véritables bijoux.

«— On ne s'aperçoit de rien?

«— [illegible]

VARIÉTÉS

Jules Janin.

Jules Janin est mort vendredi à Passy. Il a succombé à une attaque de la maladie qui le tenait depuis si longtemps cloué dans sa chambre. La goutte, qui semblait, il y a quelques jours, vouloir lui laisser un peu de répit, l'a repris tout à coup, et il s'est éteint au moment même où ses amis croyaient que tout danger immédiat était écarté.

Jules Janin est né à Saint-Etienne, le 11 décembre 1804. A sa sortie de collége, vers la fin de la Restauration, il se trouvait dans un état de fortune assez précaire. Comment vivre?

Ayant fait de bonnes classes, il se mit à donner des leçons à tant le cachet. Quelques élèves lui arrivèrent.

— En quittant le collége, dit-il, on ne sait jamais rien solidement, mais on est apte à tout apprendre.

La nécessité de donner des leçons lui imposait donc le devoir d'étudier d'abord pour son compte. C'est ce qu'il fit.

Naturellement, il habitait alors le pays latin, ruche d'abeilles studieuses, et le soir, une fois ses leçons données, il allait se promener dans le jardin du Luxembourg. Un ancien camarade de collége qu'il y rencontra un jour lui conseilla de se faire journaliste et le fit entrer au *Figaro*.

Dès la première semaine il y fit merveille.

Le Poitevin Saint-Alme (on l'appelait le père Alme) lui dit :

— Mon garçon, vous irez loin.

Et il lui alloua 50 francs d'appointement par mois.

Il y avait alors au *Figaro*, indépendamment du père Alme, Michel Masson, Raymond Brucker, Eug. Briffault, puis vinrent ensuite : Nestor Roqueplan, Léon Gozlan, Alphonse Karr, etc., etc.

Jules Janin n'y demeura pas longtemps. Il voulait aller plus loin. Comme on avait besoin d'un critique théâtral à *la Quotidienne*, feuille royaliste (*l'Union* d'aujourd'hui), on lui fit des propositions qu'il accepta. C'était changer de camp un peu brusquement. Au *Figaro* on attaquait les Bourbons avec une véhémence sans pareille ; à *la Quotidienne*, on les défendait aveuglément. A la vérité, Jules Janin ne s'occupait pas de politique, mais en ce temps-là on n'admettait pas de positions équivoques. Au reste, Janin a été royaliste jusqu'à la révolution de juillet. Entre-temps le docteur Véron ayant fondé *la Revue de Paris*, il y travailla assidûment et avec éclat.

Il fit alors *l'Ane mort et la Femme guillotinée*, un livre satirique, dirigé contre les exagérations de l'école romantique. Peu après vint *la Confession*, puis *Debureau*. Encore deux succès.

En 1830, il passa avec armes et bagages au *Journal des Débats*, où il commença, — qui le croirait aujourd'hui? — par faire de la politique.

Ce n'est qu'en 1833 qu'il succéda à Etienne Béquet, le fin critique, et qu'il prit possession du feuilleton du journal. Ses premiers essais obtinrent un succès prodigieux.

A cette époque il publia *Barnave*, dont le vrai titre aurait dû être *Mirabeau*.

Vers le même temps il recommanda à Bertin et parvint à faire entrer aux *Débats* un jeune homme qu'il avait pris en amitié, et qui devint plus tard son plus grand ennemi.

Ce jeune homme était Félix Pyat.

Brillant, recherché, applaudi, Jules Janin avait alors des succès de tous genres. Il écrivait partout, il allait partout ; on ne jurait que par lui. En 1837, à l'époque du mariage du duc d'Orléans, le roi Louis-Philippe lui accorda la croix de la Légion d'honneur. C'est de cette année que date son livre : *le Chemin le plus court*.

En 1843, Janin se marie ; il mène alors pendant quelque temps une existence moins active. Il travaille moins. Son feuilleton du *Journal des Débats* lui suffit. Puis son tempérament reprend le dessus, et il publie coup sur coup, en 1848, deux romans : *La Religieuse de Toulouse* et *les Gaîtés champêtres*.

L'apparition d'un de ces deux romans fut précédée d'un scandale tout à fait étranger à la littérature et provoqué par Félix Pyat, l'ancien protégé de Janin.

C'était un peu avant la révolution de février. Félix Pyat, qui écrivait alors dans la *Réforme*, publia un article des plus injurieux contre Janin, à propos de son mariage. Celui-ci répondit par un procès.

A l'audience, Janin fut défendu par Me Chaix d'Est-Ange, et Félix Pyat par Me Marie et Jules Favre.

Pyat fut condamné à six mois de prison et 10,000 fr. d'amende.

De cette condamnation, bien méritée cependant, date la notoriété politique de Félix Pyat.

L'année 1848 fut d'ailleurs une année d'épreuves pour le pauvre Janin, qui ressentit pour la première fois les atteintes de la goutte.

A partir de ce moment il se consacra uniquement à son feuilleton dramatique des *Débats*.

Retiré dans son chalet de la rue de la Pompe, à Passy, — chalet construit sur des terrains ayant appartenu autrefois à la reine Marie-Antoinette, — Jules Janin ne sortait guère que les soirs de première représentation. Dans ces dernières années même, il n'allait plus du tout au théâtre, et faisait ses articles d'après les impressions de ses amis.

On connaît tous les détails de son entrée à l'Académie française. Janin disait volontiers à ce propos :

— Ah! si je n'avais pas eu tant d'amis, il y a longtemps que j'y serais!

Une autre fois :

— Tenez, dit-il, il y a huit jours, M. Thiers est venu ici en personne m'apporter ce vieil *Horace*. Eh bien! c'était pour me promettre sa voix et pour me faire entendre qu'il ne me la donnerait pas.

En effet, M. Thiers vota cette fois pour M. Prévost-Paradol.

Dans ces derniers temps, il avait perdu presque coup sur coup son beau-père et sa belle-mère, morts en lui laissant une très-grande fortune. Mais il était déjà alité et à peu près perdu.

— Je vais être trois fois millionnaire, disait-il tristement. La belle avance, puisque je ne peux plus boire ni manger et que je n'aime pas les chevaux!

Médicalement, Jules Janin est mort de la goutte ; mais on peut dire que la vraie maladie qui l'a emporté c'est le chagrin. La perte de son feuilleton théâtral l'avait frappé au cœur.

Jules Janin avait commencé ses études au lycée de Lyon et vint ensuite à Louis-le-Grand, où il eut pour professeur Burnouf, dont il a tracé un portrait peu flatté — dans la préface de ses *Contes nouveaux*.

Sur les bancs du lycée il eut pour condisciples et pour amis Sainte-Beuve, dont il devait occuper plus tard le fauteuil à l'Académie, Boitard, Lerminier et Lacenaire, de lugubre mémoire. On raconte à ce sujet une anecdote curieuse :

A la suite d'un bal donné dans ses appartements Janin reçut un jour de grand matin, la visite d'un homme dont les allures trahissaient une agitation fiévreuse.

C'était Lacenaire!

— Si tu en veux seulement à ma bourse, dit le critique épouvanté, sois le bienvenu ; il me reste encore quelques louis dans un tiroir, je vais les partager avec toi.

Le cynique criminel, emprisonné à quelque temps de là, répondant au magistrat qui l'interrogeait sur ce fait :

— Bien en a pris Janin de se montrer bon diable! J'étais décidé à le tuer pour me venger de sa richesse et de ses succès!...

Au sortir du collége, Janin se fit professeur. Travailleur infatigable, il enseignait — à deux francs le cachet, — l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique, la chimie, la littérature, le grec, le latin, les langues vivantes.

Jules Janin a exercé une influence prodigieuse sur le théâtre contemporain en aidant à leur début nombre d'auteurs, d'acteurs et d'actrices. Mlle Mars l'a accusé un jour de vénalité, mais pour ceux qui ont connu et approché Jules Janin, il est certain que jamais reproche n'est tombé plus à faux.

Il aimait passionnément les livres. Il laisse une très-belle bibliothèque, qu'il a léguée à Saint-Etienne, sa ville natale.

Ecrivain fécond et varié, nourri d'excellentes études classiques, doué d'une imagination brillante, d'une mémoire prodigieuse, d'une plume ingénieuse et alerte, Jules Janin a tenu pendant plus de quarante ans, au *Journal des Débats* la succession de Geoffroy et de Bequet avec des qualités fort différentes.

A la place de toute critique pédantesque, passionnée mais solide, Jules Janin avait intronisé aux *Débats* une manière moins grave de défendre les principes du goût. Il s'y montra bienveillant parfois jusqu'à l'optimisme, et non sans quelque banalité, impartial autant que peut l'être une justice fondée sur l'instinct et quelquefois sur le caprice, plus encore que sur la règle ; mais libéral pour les idées nouvelles, hospitalier pour les jeunes talents, respectueux de toutes les anciennes gloires.

Dans le roman, l'auteur de la *Confession*, de *Barnave*, etc., a laissé des témoignages remarquables de son art de peindre et de son talent de conteur. Mais il faut bien le reconnaître : de cette carrière si laborieuse, de cette production si féconde, il demeurera plutôt le souvenir d'un étonnant esprit, d'un prestigieux talent, que des œuvres destinées à la postérité. Jules Janin est une de ces gloires contemporaines dont les contemporains emportent avec eux la plus grande part. Il a ciselé des flacons précieux dont l'essence subtile s'est envolée et dont le parfum survit à peine.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 1er juillet, 9 h. 25 m., soir.

Obligations Roumelie... fl.	46.50
d. Nouvelles...	36.—
Anglo-Bank	139.50
Société de cred. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane..	74.25
Pièce de 20 francs	8.93
Agio	105.60
Change sur Londres	111.70
Credit anstalt	219.50
National Bank	963.—
Lloyd	448.—

Bourse faible. A la suite du détachement de leur coupon d'intérêt beaucoup de valeurs sont vendues. Les actions des chemins de fer sont également délaissées.

A l'ouverture du Congrès sanitaire le comte Andrassy a prononcé un discours dans lequel il a félicité, au nom de l'Empereur, les délégués des divers gouvernement. Le premier chancelier de l'empire a appuyé sur l'opportunité de constituer un organe international permanent et a promis au Congrès un concours empressé de la part du gouvernement.

M. de Gagern a été élu président du Congrès.

France.

Paris, 1er juillet.

Obligations Roumelie..... fr. 107.

A l'exception des républicains tous les partis désapprouvent la proclamation du maréchal Mac-Mahon. On attend incessamment un manifeste du comte de Chambord.

Espagne.

Madrid, 1er juillet.

Zabala est arrivé à Tudela.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 1 juillet.

	Clôture.
Dette Générale	45 15/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 3/4
do 1871	62 —
do 1872	78 7/8
Consolidés anglais	92 3/4
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 1/4
Nouvel emprunt ottoman	48 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 1 juillet.

Dette [illegible] 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	51	11	—
	Hausse	»	51	11	—
	Baisse	»	51	3	—
	Clôt. du mid.	»	—	—	
	Clôt. du soir	»	51	6	—
	Après Bourse	»	—	—	
Actions S. Gén.		L.S.	6	5	—
» de la Société de change et de valeurs		»	4	15	—
» de la Banque de Const.			4	15	—
» du Crédit Austro-Turque		»	—	—	—
» du Crédit Général		L.T.	8	10	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	[illegible]		—
Tramway		»	[illegible]	—	—
Société Commerciale Ottomane		»	[illegible]		—
Laurium		Fr	86	—	—
Crédit Hellénique		»	27	—	—
Obligations des Chemins de fer		»	107	—	—
» 2e émission		»	61	—	—
Emprunt...	1863...excoup.	»	328	—	—
	1865...coup. det.	»	—	—	—
	1869	»	[illegible]	—	—
	1872	»	79	30	—
	1873	»	—	—	—

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	109	30
Pièce de 20 francs	»	87	20
Impérial russe	»	89	10
Ducat (Cremitz)	»	51	22
Medjidié blanc—(différence)	»	102	—
Bechlik—(différence)	»	104	30
Metalique... (id).	»	103	10

COMMERCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

TAGANROG, le 10/22 juin 1874.

Nulle transaction à signaler ; nos prix continuent à baisser. Les apparences très-favorables de la récolte occasionnent ce temps d'arrêt. Comme il nous faut encore plus d'un mois pour connaître avec quelque certitude le résultat définitif des productions, nos détenteurs ne veulent [illegible] de bas prix, et d'autre part, nos exportateurs comptent sur ces heureux indices pour pouvoir faire, plus tard, des acquisitions bien plus avantageuses ; de sorte que l'accalmie continue sur notre place malgré l'abondance de céréales qui arrivent journellement de l'intérieur.

Il y a également peu à dire en fait d'affrètements. Excepté pour les navires à vapeur qui commencent à devenir rares, les taux tendent à baisser de plus en plus. Il n'en est pas de même cependant en ce qui concerne les frêts conclus à terme, et des contrats ont été signés pour le mois de septembre au taux de sh. 54 les steamers pour Royaume-Uni et de fr. 5 voiliers pour Méditerranée.

[illegible]

Blé dur, le tchet :		R' 10,50—12. s. q.	
Blé tendre Ghirca.	»	9.75 11.	
Seigle.	»	6.— 6.50	
Orge.	»	6.— —	» »
Avoine	»	3.— 3,50	» »
Graine de lin.	»	12— —	» »
Kaviar noir du pays	»	19. le poud.	»
id d'Astrakan	»	21.—	
Beurre le poud	»	9. —	
Suif	»	5,50—	»

Les exportations de la quinzaine sont :

Blé	tchet.	97,910
Seigle	»	6,900
Avoine	»	1,300
Graine de lin	»	46,885
Total	»	151,995
Kaviar rouge	pouds	6,560
id noir		100
Suif	»	8,100
Anthracite	»	93,000
Total		107,[illegible]
[illegible]		1,[illegible] 1 23[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

du 30 juin

Odessa, paq. à vap. [illegible]

— paq. à vap. [illegible]

Pandermo, paq. à vap. angl. [illegible]

Varna, paq. à vap. aut. *Vulcan* [illegible]

Pandermo, paq. à vap. angl. *Haovrdo*, c. [illegible]

[illegible] angl. *John Adamson*, c. [illegible]

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

[illegible]

— [illegible] angl. *Fraiterer*, c. [illegible]

— [illegible] angl. *Thursh*, c. [illegible]

Kimi, goel. hell. *Pandora*, c. [illegible]

[illegible] Anagnostis, [illegible]

[illegible] angl. *Magna Charta*, c. Clark, lest.

[illegible] *Idra*, c. [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 30 juin

Taganrok, br. hell. *Taxiarhis*, c. Veliotis, [illegible]

— bk. angl. *Magna Charta*, c. Clark, lest.

Azoff, br. aut. *Mladi Miter*, c. Turnia, lest

— [illegible]

— br. angl. *Morning Star*, c. Jennings, le[illegible]

— [illegible]

[illegible] *Elpis*, c. Anastassiou, lest

[illegible] ital. *Francezkenia*, c. Isnard [illegible]

— [illegible] angl. *Georges et John Jourdi*, [illegible]

[illegible]

Directeur-gérant [illegible] BORDEANO.

ANNONCES

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES MINES.

AVIS.

L'administration Impériale des mines porte à la connaissance du public que les 12 mines de cuivre situées dans le Caza de Tire-boli vilayet de Trébizonde, depuis plusieurs mois ayant été mis en adjudication à Constantinople et sur les lieux où se trouvent les dites mines, jusqu'à ce jour la dernière offre s'élève à la somme de 700 Livres Turques, payables annuellement.

Les personnes qui voudraient offrir une redevance supérieure à celle ci-dessus mentionnée, devront se rendre à la dite administration dans le délai de 15 jours, à partir de la date de cette annonce, passé cette date, il sera procédé définitivement à la concession de ces mines.

Constantinople, le 18 juin 1874 (v. s.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 20 Juin (v. s.) auront lieu les enchères définitives de la vente de 300 mille ocques de son produit de la manutention impériale et déjà soumissionné à 15 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient renchérir ce prix sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 29 juin 1874.

MINISTÈRE DE LA LISTE CIVILE.

AVIS.

Les personnes qui voudraient fournir pour l'année courante à la Direction des Ecuries Impériales les quantités nécessaires de fourrages, de blé, de maïs, d'alpisse, de chanvre, de fèves et de paille, sont informées qu'elles doivent s'adresser au Conseil du ministère de la Liste Civile tous les mercredis et samedis, jours des enchères publiques.

Constantinople le 17/29 juin 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Samedi 22 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de trente mille cantars de paille déjà soumissionné à 15 piastres le cantar.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication, sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 30 Juin 1874.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS.

· 550 tonnes fer de la qualité Best Puddler bar.

500 tonnes fer de la qualité Best scrape.

Jeudi 20 juin (s. v.) aura lieu l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnées.

Messieurs les négociants qui désireraient y concourir sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 18 juin 1874 v. s.

A LOUER un appartement ou chambres meublées ou non-meublés dans la [illegible] à Péra Agha-djami, No 84.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

Les terrains dont la nomenclature suit et qui sont propriétés de la Préfecture de la ville sont mis en vente aux enchères publiques.

Pour plus amples informations s'adresser à la Préfecture, au bureau des perceptions ou au crieur public de la Préfecture Ahmed Agha.

Voici la liste de ces terrains avec indication de leurs dimensions en pics carrés :

Pics carrés	Doigts	Situation.
34	—	A Divan-Yolu, vis-à-vis du Mausolée du Sultan Mehmed ;
48	19	Sur la place Ste-Sophie ;
2	4	A Parmak-Capou, dans l'enceinte de Sepetdji-Khan ;
40	»	A Sultan Ahmed ;
140	»	A Gadergha, dans la circonférence du bain ;
5	»	A Koska sur la grand'r. ;
130	—	A Nour-Osmanie, vis-à-vis du Vizir-Khan ;
325	—	Sur la montée des Fintzan djelars ;
63	—	A Kutchuk Mustapha-Pacha ;
660	—	Sur la montée des Fintzan djelars, endroit incendié ;
23	—	A Balata, dans le 40e lot de l'endroit incendié ;
150	—	A Balata, dans le 25e lot de l'endroit incendié ;
35	—	A Balata, dans le 16e lot ;
506	—	Sur la rue Orhanié, près de Hodja Pacha ;
27	—	A Kutchuk Mustapha-Pacha ;
115	—	A Hodja-Pacha, rue Toprak ;
2480	—	A Djeghal-Oglou, rue Tchatal-Tchesmé ;
14	12	A Balata, dans le 7e lot de l'endroit incendié ;
33	—	A Balata dans le 13e lot.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Le Ministère Impérial de la Guerre s'empresse de porter à la connaissance du public que la quantité de paille nécessaire aux chevaux des troupes impérial et dont l'adjudication aura lieu samedi 22 juin (v. s) est fixée à 50,000 cantars au lieu de 30,000 et que le montant en sera payé comptant.

Séraskérat, le 1er juillet 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Le droit d'exercer dans le local de la Préfecture le métier de vendeur d'eau, de limonade et de rafraîchissements ainsi que celui de restaurateur est mis en vente aux enchères publiques pour l'espace de neuf mois, soit à partir de juin 1874 jusqu'à la fin du mois de février 1875.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent, accompagnées de leurs garants, s'adresser au bureau de la Comptabilité de la Préfecture.

Constantinople, le 17/29 juin 1874.

SOCIÉTÉ DES OMNIBUS DE SCUTARI.

AVIS.

Tous les dimanches et mercredis à partir du 26 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication de 20,000 kilés d'orge et de 7,500 quintaux de paille nécessaires à la Société des Omnibus de Scutari.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont priées de se présenter les jours sus-indiqués de 3 à 5 heures, aux bureaux de l'Administration, à Scutari, près de la grande échelle.

Dépêche Télégraphique

arrivée à l'adresse du

COMPTOIR D. KORITSCHONER.

Galata 8, Han Municipal à Constantinople.

Gotha, le 1er juillet 1874.

Résultat du Tirage de ce jour de l'Emprunt municipal de la ville de Bucharest.

La Série 1748 No 96 a gagné le Gros Lot de frs. 75,000.

La Série 6664 No 77 a gagné le II Lot de frs. 15,000.

Les Séries sorties sont :

18, 512, 596, 618, 790, 817, 915, 1789, 2319, 2486, 2488, 2539, 3090, 3208, 3316, 3534, 3592, 3672, 4069, 4968, 5218, 5543, 5677, 5758, 6214, 6434, 6633, 6691, 7187, 7231, 7360.

BUREAU DE CHANGE

H. KLARFELD ET Cie.

DÉPÊCHE.

Du Tirage du 1er Juillet 1874, de l'emprunt à primes de la ville de BUCHAREST,

Série 1748 No 96 francs 75000.

» 6664 No 77 » 15000.

Séries : 18, 512, 596, 618, 790, 817, 915, 1789, 2319, 2486, 2488, 2539, 3090, 3208, 3316, 3534, 3592, 3672, 4069, 4968, 5218, 5543, 5677, 5758, 6214, 6434, 6633, 6691, 7187, 7231, 7360.

A VENDRE maison à Buyuk-déré rue Scanavi no 37, 3 étages en bois avec un rez-de-chaussée en pierre contenant 15 chambres, 2 salles, bain, cuisine, écurie jardin, puits à pompe européenne, 2 réservoirs d'eau, une serre communiquant par trois grandes portes, archines carrés, 1900. Direction : Galata rue Quarantaine magasin no 4.

30 juin 1874.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir Mercredi 2 Juillet [illegible]

LA RIVOLUZIONE DEI MULINARI

ENRICO IV AL PASSO DELLA MARNA

LA SERVA DEL PRETE GRAZIOSISSIMO FARSA

Samedi prochain FAUST.

ANNÉE 8me Nº 150. | Djemazi-ul-ewel 18 1291 | VENDREDI 3 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
M. [illegible]

ABONNEMENTS:
Péra, Provinces, Étrangers [illegible]

[illegible] si considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre,

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
(Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 2 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Les légitimistes vont, paraît-il, ouvrir une nouvelle campagne. Le *Nord* se fait, en ces termes, l'écho de ce bruit.

« Les récentes déclarations de M. Lucien Brun le faisaient prévoir, et, d'après un télégramme de *l'Agence Havas*, M. Tarteron aurait prononcé; à la commission des Trente, un discours concerté avec M. de Damas, «un des intimes de M. de Chambord», discours qui fait pressentir chez le petit-fils de Charles X une « attitude plus constitutionnelle ». M. de Chambord consentirait-il à accepter le drapeau tricolore? C'est peu probable, et le centre droit se rappelle trop bien ce qu'il lui en a coûté de s'être engagé dans la campagne du mois de septembre dernier à la suite de la droite, pour retomber dans la même faute. Aussi la dépêche de *l'Agence Havas* ajoute-t-elle que le centre droit ne veut pas se lancer «dans cette aventure, parce qu'il sait qu'il ne serait pas suivi par le pays ».

Du reste, à l'égard de l'attitude que compte prendre le parti légitimiste, nous serons bientôt fixé, car on annonce la publication prochaine d'un nouveau manifeste du comte de Chambord.

Cette publication serait même hâtée par suite de la recente proclamation du maréchal Mac-Mahon ; proclamation que, suivant le télégraphe: « à l'exception des républicains tous les partis désapprouvent. »

Si tous les partis monarchiques sont furieux, il faut en conclure, alors, que le duc de Magenta a parlé de constituer la République.

Des correspondances de Munich adressées à l'*Indépendance Belge* annoncent de prochaines complications au sein du Parlement bavarois.

Voici comment la feuille bruxelloise expose les faits:

« Un projet de loi présenté par le ministre de la guerre, à l'effet de consacrer au renouvellement du matériel de guerre detruit par la campagne de 1870-71 une somme de cinquante millions de florins, rencontre dans les rangs de l'opposition cléricale une tres-vive opposition. Les libéraux, de leur côté, hésitent à assumer la responsabilité du vote d'une somme aussi considérable, surtout au lendemain d'une guerre qui a rapporte au vainqueur plus de cinq milliards. On considère donc le rejet de la proposition comme assuré. »

Dans ce cas que dira-t-on à Berlin? où l'on peut trouver que la Baviere participant aux bénéfices de la nouvelle organisation militaire de l'Allemagne, doit aussi en accepter les charges et ne peut pas laisser ses arsenaux vides, alors que la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg, tous les autres Etats de la Confédération, ont déjà rempli leurs obligations?

Que fera le ministère bavarois, ainsi placé entre l'enclume et le marteau? Une dissolution, surtout sur une question de dépenses militaires et alors que les esprits, dans la plupart des provinces de la Bavière, sont très excités contre la politique anti-catholique de M. de Bismarck, n'a pas beaucoup de chances de succès.

Un coup d'Etat en aurait encore moins, en presence surtout des dispositions du jeune roi fort tiraillé entre les partis. Et qui apres avoir contribué à faire l'empire germanique, en est arrivé à regretter l'œuvre et à desirer qu'elle fut dirigée dans un autre esprit, specialement en ce qui concerne les rapports entre l'Etat et l'Eglise catholique. C'est du moins ce qu'on peut conclure de certains propos prononcés par lui à propos du vote par lequel la seconde Chambre de Baviere, par une voix de majorité, a donné raison aux protestations du jesuite comte Fugger contre son expulsion du territoire de l'empire.

On sait que les gouvenements autrichien et prussien désirent l'un et l'autre rectifier certaines parties des frontières ecclésiastiques entre la Boheme et la Silésie; quelques portions du royaume prussien faisant partie de cette dernière province se trouvant situées dans les dioceses de Prague, tandis que celui de Breslau s'etend sur une portion du territoire autrichien.

Le bruit avait couru que les demarches engagées à cet égard allaient aboutir ; il n'en est rien, c'est du moins ce que la *Correspondance Havas* affirme en ces termes :

« Les négociations à cet egard ont déjà eu lieu à Rome ; mais elles ont complètement échoue devant les difficultés élevées par la curie romaine. En presence de cet insuccès, la Prusse a décide qu'elle ne permettrait plus à l'action ecclésiastique de s'exercer sur la partie du diocese de Prague située sur son territoire. L'archeveque de Prague a répondu en annonçant qu'il allait se rendre dans cette contree pour y consacrer une église.

« Le gouvernement prussien lui a fait signifier qu'il s'y opposerait par la force. En conséquence, l'archevèque a renoncé à son projet et a déclaré qu'il n'y donnait pas suite, désirant se consacrer aux soins spirituels de la partie de son diocèse située en Autriche. »

Tout le monde se rappelle le bruit que fit en 1872 [illegible] compagnie américaine de la péninsule et de la baie de Samana.

En Angleterre l'émotion fut fort vive. Le fait de cette occupation temporaire était considéré dans la Grande-Bretagne comme un premier pas vers l'annexion de Santo-Domingo par les Etats-Unis, et avait vivement préoccupé les hommes d'Etat et l'opinion publique :

Or il parait que la compagnie concessionnaire a négligé de payer la rente annuelle de 800 mille francs ; en conséquence, la convention vient d'être annulée par un décret du président de la république de Santo-Domingo, qui l'a porté à la connaissance du gouvernement anglais.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la nouvelle de la résiliation de ce contrat a été accueillie à Londres avec une vive satisfaction.

CUBA ET L'ESPAGNE.

Rongee, depuis deux ans, par une nouvelle guerre civile, l'Espagne n'est pas heureuse avec la principale de ses Antilles, et la mort de Cespedès n'a pas amene la soumission des insurges cubains, ainsi qu'on l'avait espere à Madrid.

La trahison, à l'aide de laquelle le capitaine general de Cuba a pu s'emparer du chef des revoltes, et le faire fusiller, n'a servi qu'à exasperer les esprits et a etendre le champ de l'insurrection.

Pendant que le gouvernement de la metropole est oblige de consacrer toutes ses ressources a lutter contre les carlistes, la situation au lieu de s'ameliorer, au-delà des mers, tend plutot à empirer.

Les creoles sont toujours maitres des parties montagneuses de l'ile, aucun effort, aucune atrocite n'a pu les en deloger. Mais, d'un autre côte, le manque de materiel de guerre les a empeches, jusqu'ici, de s'emparer des villes de la côte.

Quant aux troupes espagnoles elles conservent les forteresses et certaines villes du littoral, mais sans pouvoir s'avancer dans le pays.

Est-ce là ce qu'on peut appeler une possession? certainement non; et le temps, nous en avons la conviction, ne fera qu'aggraver cette position qui dure depuis plus de cinq ans.

L'histoire n'offre qu'un seul fait, correspondant à celui dont nous nous occupons, c'est celui de la Corse ayant à sa tete Paoli et luttant contre la domination genoise.

Les genois fatigues, harceles, ne pouvant etablir leur autorite sur l'interieur de l'ile, finirent par se lasser, et par ceder leur possession hypothetique à la France.

L'Espagne, afin de menager son amour-propre, sera-t-elle forcee d'en arriver à un arrangement semblable avec les Etats-Unis? Nous n'hesitons pas à repondre oui ; tout en ajoutant que les idees sont cependant bien changees, à cet egard, dans les Etats de l'Union, et qu'il n'est pas dit que la grande republique americaine accepte la proposition qui pourra lui être faite.

Mais, avant tout, voyons si le gouvernement espagnol est en mesure de vaincre l'insurrection cubaine.

Pour arriver à circonscrire—avant de l'etouffer—le foyer de la revolte il faudrait que la metropole pût envoyer des hommes et de l'argent. Or, l'Espagne est dans l'impossibilite de rien distraire de ses provinces pour conserver Cuba.

Sa marine est epuisee, son tresor est à sec, et ses troupes sont, en quelque sorte, insuffisantes pour lutter contre les carlistes, comment pourrait-elle en detacher un certain nombre, pour leur faire passer les mers.

Puis, les contingents qu'on envoie, sont bien vite detruits par les maladies, et le chiffre de ceux qui sont morts dans les hôpitaux est effroyable.

C'est parce qu'il savait cela que le capitaine-general Jovellar et son successeur le general Concha—frere du marechal qui vient d'etre tue—ont eu l'idee d'une grande levee par le tirage au sort, parmi la population.

Mais ici se presente un écueil. La population de Cuba comprend deux élements : les creoles qui n'ont pas encore pris part à l'insurrection, et les marchands, les artisans, les employes composant la population de passage.

Comment enroler ces deux sortes de gens?

Les premiers s'il faut faire la guerre, s'ils y sont forces, n'hesiteront pas une minute à passer dans le camp des revoltes, quant aux marchands, aux employes, ils sont venus à Cuba pour s'enrichir et ils quitteront plutôt l'ile que d'exposer leur existence.

Dans ces conditions que peut produire la levee projetee, sur ces deux branches de la population ?

Restent les esclaves dont la proclamation du general Concha dit : « Ces esclaves ne seront pas des *soldats*, mais des *travailleurs militaires*. »

Puis il ajoute : « Les esclaves designes par le sort seront rachetes mille piastres, payables à la fin de la guerre. »

Ici se presente une objection. Les esclaves conduits au feu seront-ils fideles? C'est plus que douteux.

Une fois armes, nul ne peut dire quel usage ils feront de leurs armes. Mais de plus, les proprietaires de negres laisseront-ils partir leurs esclaves à la condition aleatoire mise en avant par le gouverneur. Poser la question c'est la resoudre.

Ainsi donc la situation de l'Espagne à Cuba peut se resumer par ces mots : le gouvernement madrilene n'a point une veritable armee dans la principale de ses Antilles, et ne saurait en envoyer une, pas plus qu'il n'a d'argent.

L'armee est reduite aux volontaires qui s'occupent plus à faire la police des villes qu'à entrer en campagne.

En ce qui concerne l'argent, il manque à ce point qu'il a fallu creer un papier-monnaie ; que ce papier est tombe, de suite, au-dessous du paire, et que les volontaires refusent de le recevoir pour le paiement de leur solde.

Dans ces conditions que peut, et que doit devenir l'autorite de la metropole à Cuba? Elle est appelee à disparaitre avant longtemps.

La guerre civile qui désole le Nord de l'Espagne aura donc pour resultat, en quelque sorte certain, de rendre l'independance aux Cubains

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, le 27 juin 1874.

Si le marquis de Boissy pouvait encore qualifier la situation présente, il aurait une belle occasion de replacer ce mot de *gachis* qui lui servit à caractériser la politique de l'Empire.

C'est toujours ici la même confusion, et l'on se demande si tous ces gens, nommés députes pour terminer la guerre et assurer l'exécution du traite de paix, ne finiront point par comprendre le mal que leur obstination cause à la France qui, peu a peu, se meurt de consomption, et dont ils se sont improvisés les *médecins malgré elle*.

C'est un spectacle affligeant, que celui donné par une assemblée dite nationale, qui pendant plusieurs mois a lutte pour demontrer que le pouvoir constituant rentrait dans ses attributions, et qui, mise en demeure de constituer, n'a d'autre preoccupation que d'empêcher la reussite d'un projet quelconque.

Le seul projet possible, le seul acceptable est evidemment aujourd'hui l'établissement de la république. Ce ne sont pas seulement les républicains de la veille qui soutiennent cette nécessité, ce sont les monarchistes intelligents, ceux qui par leur position, leurs antécédents, étaient prêts à voter en 1871 pour le rétablissement de la monarchie, si la chose eut été possible, et qui cependant ne veulent pas immoler leur pays à de mesquins intérêts, à des combinaisons ridicules.

Deux manifestations franchement républicaines sont venues récemment prouver ce que je vous dis.

Le 24 juillet au banquet Hoche, M. Feray a porté un toast précédé d'un discours où il a conclu à la nécessité d'adopter franchement les institutions républicaines et de proclamer la seule forme de gouvernement qui puisse être supportée par la France.

M. Feray n'a jamais été un républicain très enthousiaste, mais c'est un homme intelligent, et il vient d'en donner une nouvelle preuve.

La seconde manifestation dont je veux vous entretenir est une lettre du comte de Montalivet à M. Casimir Perier.

[illegible] l'ancien ministre de Louis-Philippe ne renie pas ses croyances monarchistes, mais il ajoute qu'en presence des manifestes royalistes de 1871, ses idées se sont modifiées et il a compris que la république était le port de salut de la France. Il en recommande l'acceptation loyale et termine en félicitant M. Casimir Périer d'avoir attaché son nom à la proposition qui a fait faire le pas le plus decisif à la proclamation de cette forme de gouvernement.

Maintenant faut-il ajouter foi aux idees que l'on prête au maréchal de Mac-Mahon? Je n'en crois rien.

On prétend que le maréchal donnerait sa démission si la république triomphait.

Evidemment le duc de Magenta n'est pas un politique de la force de M. Thiers, mais je lui suppose assez de logique pour croire qu'après avoir insisté pour que le titre de President de la Republique lui fût maintenu, il n'aura pas l'idée de se retirer si le gouvernement qu'il preside venait à être definitivement reconnu.

On prétend aussi que le maréchal-président est assez disposé à accepter le programme que le *Soir* a tracé dernierement, et qui donne aux travaux de l'Assemblée nationale une direction assez [illegible]

D'après ce journal, les elections pour le renouvellement des conseils géneraux etant fixees au 2 août, il y aurait nécessité de proroger la Chambre dans le courant du mois de juillet, jusqu'à cette epoque les lois constitutionnelles et la proposition Casimir Périer seraient ajournees, puis les vacances permettraient peut-être aux monarchistes d'intriguer et de revenir apres être parvenus à s'entendre; la République ainsi que les lois tendant à son organisation seraient mises alors de côte.

Les journaux qui servent d'organe aux monarchistes ont tous reproduit ce programme du *Soir* avec commentaires à l'appui, je ne pense cependant pas que cette ligne de conduite soit adoptée.

Le succès des monarchistes est trop invraisemblable, pour qu'ils l'esperent encore, leur seul but serait donc d'obtenir un nouvel ajournement, et leur résultat le plus certain serait un regain d'impopularité qui s'ajouterait à celle dont ils jouissent déjà.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Imperiale :

Saadoullah bey, ci-devant grand-référendaire est nommé ministre des archives de l'Etat;

Aly Fuad bey, ci-devant directeur de la correspondance etrangere, est nommé grand référendaire.

Monsieur le comte Zichy aura l'honneur d'etre reçu lundi par le Sultan en audience privée, à l'occasion de son départ en congé.

Le nouvel ambassadeur d'Allemagne, M. le Baron de Werther, est arrivé hier à Constantinople par le courrier de Varna. S. Exc. était accompagnée de Munir bey, drogman du Divan Imperial et du baron Testa, 1er interprete, qui sont allés à sa rencontre à Varna.

A l'arrivee du *Vulcan* dans le port, le personnel de l'Ambassade et du Consulat d'Allemagne s'est rendu à bord de ce batiment pour recevoir Son Excellence.

Le ministre des Pays-Bas, M. Maurice de Heldewier qui se trouvait en congé en Europe, est arrivé à bord du même bateau.

M. de Heldewier était accompagné de M. Freiber de Weltheim, secrétaire de la Légation Hollandaise à Constantinople.

Avant-hier les ministres se sont réunis en conseil au Séraskérat, où le Grand-Vézir s'était rendu pour l'expedition des affaires de ce departement.

Les dernières nouvelles reçues d'Egypte annonçent que S. A. le Khedive souffrait depuis quelques jours de douleurs rhumatismales.

L'état de santé de Son Altesse était assez grave pour l'obliger à suspendre toute audience.

Le général Ignatieff a déjeuné avant-hier avec le président du Conseil d'Etat, Kiamil pacha, dans le vali de Son Altesse.

S. M. le Sultan a bien voulu conferer la décoration du *Medjidié* 2me classe à M. de Nélidoff, conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople. Le premier secrétaire de l'ambassade a reçu les insignes de l'Ordre de l'*Osmanie*, 3me classe.

En meme temps, huit autres fonctionnaires de la meme ambassade ont reçu les insignes de 3me et 4me classe de l'ordre du *Medjidie*.

Le Roi du Portugal vient de conferer la croix de commandeur avec plaque de son ordre du Christ à Hamdy bey, secrétaire géneral du ministère des affaires étrangères.

Edouard bey, secrétaire du conseil du ministère des travaux publics a également reçu la croix de chevalier du même ordre.

M. Coglievina, chef du bureau de la presse au Ministère de l'Interieur d'Autriche-Hongrie, a été décoré de la 3me classe de l'Osmanié ;

M. Hirchfeld, directeur du Bureau de la correspondance télégraphique à Vienne, et M. Werthner, éditeur de la *Nouvelle Presse libre* ont reçu la 4e classe du Medjidié, et M. Cast. Marchesi, journaliste, celle de la 5e classe du meme ordre.

L'amiral Drummond, de retour de son voyage à Brousse, est parti hier, à bord du stationnaire britannique l'*Antelope*, à destination de Tenedos. L'amiral Drummond est alle réjoindre la flotte anglaise mouillée hors du détroit des Dardanelles, et qui doit visiter Smyrne et autres ports de la Turquie.

Le *Moniteur Egyptien* contient les nominations suivantes :

Cassim pacha, mustéchar du ministère de la Guerre, est nommé gouverneur du Caire;

Zul-Fikar pacha est nommé membre du Conseil privé du Khédive ;

Aly Ghalib pacha est nommé gouverneur de Damiette ;

Chakir pacha est nomme *mudir* de Dakchlia.

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XII (suite)

— Ah! ah! fit-il avec un ricanement, M. le marquis de Baradieu? c'est un renfort qui vous arrive!

Mlle de Bois-Yron se tourna vers lui pres de défaillir.

— Oh! par pitié, dit-elle, par pitie, au nom de tout ce qu'il y a de sacre en monde, au nom de tout ce que vous pouvez aimer encore, je vous en conjure! Il ne faut pas que M. de Baradieu vous trouve ici.

— Eh! qu'importe? fit Leone impassible, si je lui laisse la place libre.

— De grâce? répeta Diane d'une voix suppliante et en ouvrant une porte, entrez ici. Il vous sera facile de sortir d'un autre côte. Je vous en conjure, faites cela pour moi!

— [illegible] la jeune femme.

Voir le numéro du 2 juillet.

Et il passa dans la piece contigue

Au même instant, on frappa à la porte donnant sur le vallon, et Baradieu entra.

XIII

[illegible]

Mlle de Bois-Yron, en proie à une agitation profonde, avait reculé instinctivement au fond de la chambre pour dissimuler son trouble.

L'arrivée inopinée de Baradieu à Maisonseule, que la jeune femme avait choisie pour le lieu de son rendez-vous avec Leone, precisément à cause de l'isolement et de l'abandon de l'habitation ; l'arrivée de Baradieu, disons-nous, etait cependant facile à expliquer.

Le lendemain du depart de Gibory pour Paris, le marquis avait mûrement refléchi aux paroles énigmatiques du vaudevilliste, et il s'était dit que peut-être il avait pris pour un sérieux espoir une promesse qui n'était sans doute que l'expression pleine de bonne volonte, mais impuissante, de la reconnaissance de Gibory.

Quelle apparence en effet que ce dernier, le boheme sans consistance, qui, de son propre aveu, ignorait absolument les origines de Chauveau, que Chauveau n'avait jamais pris pour confident du moindre de ses actes ; quelle apparence que Gibory fût à même d'aneantir les projets de Chauveau?

Baradieu fut de plus en plus confirme dans l'idée qu'il ne devait plus compter sur lui, quand, au bout de deux jours, il vit qu'il ne recevait aucune nouvelle du personnage.

Evidemment, Gibory, dégrisé, s'était empresse, dès son arrivée à Paris, d'aller rendre visite au directeur du Théâtre-Déjazet, et il était en ce moment même trop absorbe par les preparatifs de la mise en scene de son vaudeville pour songer seulement à Baradieu, et surtout à Chauveau et à la maison de la rue Zacharie.

Il est des circonstances dans la vie où la solitude est un poids insupportable, où, eût-on même perdu tout espoir de voir changer les événements qui vous accablent, on prouve le besoin de se soulager au moins en parlant de ses douleurs et en les confiant à d'autres. [illegible] son désespoir, à mesure qu'on parle, on sent encore comme une espérance suprême : d'un mot, une idee nouvelle peut surgir qui tout à coup changera la situation et indiquera un dernier effort à tenter.

La résolution de Baradieu était prise depuis longtemps ; n'ayant pu réussir à écarter le desastre, il était décidé du moins à jouer la suprême partie, homme contre homme, vie contre vie. Mais, avec son sang-froid habituel, toutes les fois qu'il s'était trouvé dans un péril quelconque, dans une situation ne pouvant plus se denouer que par la violence, il s'etait dit qu'il avait toujours le temps d'agir, et il attendait l'heure, l'heure exacte où il devrait frapper, résolu à ne rien precipiter à l'avance.

Mais il sentait qu'il etouffait, et il avait besoin avant de jouer cette dernière partie, dont il esperait peu d'ailleurs et qu'il ne livrait, à proprement parler, que pour la satisfaction de son honneur, il avait besoin de se confier une dernière fois à un cœur ami, et un jour, le jour même où nous avons vu Mlle de Bois-Yron donner rendez-vous à Leone, il se rendit chez Diane.

Les domestiques n'avaient reçu aucune recommandation, aucune consigne de la jeune femme : ils apprirent à Baradieu que Mlle de Bois-Yron était sortie depuis une heure en suivant la route du parc conduisant à la campagne. Baradieu, croyant à une simple promenade, prit la même route, esperant rencontrer sa cousine au bout de quelques pas.

[illegible] à retourner en arrière, il aperçut un homme, un vieillard, debout, appuyé contre un arbre et qui semblait plonger au loin son regard, comme absorbé dans une contemplation étrange.

Baradieu s'approcha et reconnut le vieillard.

— [illegible]

Barroin tressaillit comme s'il venait d'être brusquement réveillé et salua Baradieu en balbutiant quelques mots inintelligibles.

— Dis-moi, continua le marquis, tu as sans doute accompagne Mlle de Bois-Yron? on m'a dit qu'elle avait pris cette direction, et tu dois savoir?...

Barroin regarda Baradieu avec un singulier melange d'étonnement et de crainte.

— Vous venez du château, monsieur le marquis? dit-il au bout d'un instant.

— Precisément, repondit Baradieu.

Barroin parut refléchir une seconde : puis, relevant la tête :

— Eh bien! repondit-il d'une voix ferme où perçait une sorte d'ironie et de colère, vous trouverez mademoiselle à Maisonseule.

Et en achevant ces simples mots il s'éloigna.

Baradieu demeura un moment interdit devant cette brusque reponse, qui temoignait chez son interlocuteur d'une situation d'esprit inaccoutumée ; mais il ne s'y arrêta pas davantage, et, prenant aussitôt son parti, il se dirigea vers Maisonseule, où Diane s'attendait si peu à le voir entrer.

— Vous ici, Diane! dit Baradieu, en faisant quelques pas dans la chambre. Vous avez voulu sans doute revivre un instant au milieu de vos souvenirs : car il y a bien longtemps, je crois, que vous n'aviez franchi le seuil de cette habitation.

— En effet, Richard, répondit Mlle de Bois-Yron d'une voix dont elle s'efforçait de dompter l'émotion involontaire, j'ai voulu profiter de cette journée, qui est si belle, pour venir jusqu'ici.. Mais qui a pu vous dire?.. interrogea-t-elle avec une curiosité craintive...

— Que je vous trouverais à Maisonseule? acheva Baradieu. De moi-même, en effet, je ne l'eusse pas deviné ; mais j'ai rencontré Barroin...

— Barroin? fit Mlle de Bois-Yron avec stupeur.

— Qu'avez-vous donc? dit Baradieu.

— Rien... je vous jure, répondit Diane en s'efforçant de sourire. Ah!... c'est Barroin.... eh bien! .... tant mieux ... Vous êtes venu me voir et je suis heureuse de cette rencontre.

Puis elle ajouta, mais cette fois d'un ton vague :

— Mais qu'avez-vous vous-même, mon ami? votre main tremble... et vous êtes si pâle!

Baradieu baissa la tête,

— Diane, dit-il d'une voix émue, je viens à vous parce que je suis malheureux, parce que je suis accablé par la plus cruelle douleur qui ait jamais brisé le cœur d'un homme, et parce que vous seule, vous si sainte et si grande, pourrez peut-être, si non consoler, du moins calmer cette douleur.

— Oh! s'écria la jeune femme, vous souffrez? parlez! parlez vite!...

— Diane, reprit Baradieu, il y a quinze jours à peine vous m'avez dit, sur la terrasse de Bois-Yron, que vous vouliez me marier, que vous vouliez me choisir une femme. ... Vous le rappelez-vous?

— C'est vrai.

— J'ai rejeté alors cette idée loin de moi. Mais je me mentais à moi-même. Cette femme dont vous me parliez sans la nommer et dont pourtant, j'ai deviné le nom, j'y pensais dès ce moment, et aujourd'hui je l'aime avec passion.

— C'est Mlle de Chantelys?

— Oui, Blanche, et voilà pourquoi j'ai le cœur brisé de douleur.

— Que voulez-vous dire?

— Ne vous rappelez-vous pas cette sombre histoire que je vous contais il y a huit jours?.. les Chantelys menacés par un misérable dans leur fortune et dans leur honneur?....

Mlle de Bois-Yron poussa un cri et appuya défaillante ses deux mains crispees au dossier d'un fauteuil.

— Que me conseillez-vous? que dois-je faire? Moi, voyez-vous, ma tête se perd! s'écria Baradieu avec désespoir.

Mlle de Bois-Yron garda le silence : elle sentait sa vie s'en aller.

— Vous vous taisez? reprit Baradieu avec une violence sombre. Vous voyez donc bien qu'il faut que je le tue.

La jeune femme poussa un nouveau cri.

Par un hasard étrange, en prononçant ces derniers mots, Baradieu avait machinalement fait deux pas vers la porte par laquelle Leone avait disparu un instant auparavant.

Comme cédant à un pressentiment, à un instinct invincible, Mlle de Bois-Yron bondit sur cette porte, et, la masquant de son corps :

— Richard! s'ecria-t-elle eperdue, Richard, par grâce! vous ne ferez pas cela : vous ne le tuerez pas!

Baradieu recula stupefait : puis, emporté presque aussitôt par une colere subite :

— Eh quoi! repondit-il, c'est vous qui me parlez de pitié? Ah! votre charité vous entraîne trop loin, Diane. Il y a des heures où, quand la justice est impuissante, Dieu confie à la main d'un homme d'honneur le soin de debarrasser la terre d'un scelerat. Eh bien! je n'aurai plus ni paix ni trêve que je n'aie retrouve celui-ci ; et quand je l'aurai souffleté, sur l'âme de mon pere je vous jure qu'il faudra bien qu'il se batte et que je le tue.

— Richard!... s'écria Mlle de Bois-Yron d'une voix dechirante.

Au même instant, elle poussa un dernier cri et s'affaissa inanimée sur un fauteuil.

La porte venait de s'ouvrir lentement, et sur le seuil, debout, le sourcil froncé, les bras croisés, apparut le comte Leone.

(*A suivre.*)

Le discours du roi de Wurtemberg.

Voici la teneur du discours du trône par lequel S. M. le roi Charles a clos la session des Chambres wurtembergeoises :

« Messieurs,

« La session de la Diète qui se clôt aujourd'hui, et qui a été d'une portée éminente par le nombre et l'importance de ses résultats, s'était ouverte à une époque mémorable et caractérisée par des grands événements historiques.

» Déjà à son ouverture j'avais pu signaler comme l'objet le plus essentiel de vos délibérations le principal fruit des succès nationaux, c'est-à-dire les traités conclus pour la renaissance d'une Allemagne unie par l'empereur et par l'empire. Animés d'un esprit patriotique, vous avez donné votre adhésion à ces traités. La situation politique nouvelle qui en est résultée a nécessité avec un surcroît d'urgence d'étendre la réforme constitutionnelle, déjà inaugurée précédemment, à d'autres dispositions encore pour lesquelles le besoin d'une modification se faisait sentir. Les résultats acquis sous ce rapport autorisent l'espoir que, dans la voie d'un progrès constant et réfléchi, nous réussirons à opérer dans l'avenir d'autres réformes encore d'une manière tout aussi satisfaisante.

» L'administration du royaume a dû être remaniée aussi conformément à la position que le Wurtemberg occupe dans l'empire d'Allemagne. L'introduction de diverses institutions créées par des lois de l'empire a nécessité maintes modifications, dont quelques-unes fondamentales, du droit existant, et pour lesquelles il a été fait appel à votre concours.

» Le règlement du budget du royaume a été entouré de difficultés à cause du surcroît de charges qui incombaient au trésor. Cependant, grâce à l'accroissement des revenus directs de l'Etat et aux versements à compte de l'indemnité de guerre, l'administration des finances s'est trouvée dans l'heureuse situation de pouvoir, sans augmentation des impôts, faire face à toute une série de dépenses extraordinaires, surtout en faveur de la bonne organisation de mon corps d'armée.

» Vous avez accordé avec un empressement que je me plais à reconnaître les ressources exigées par les besoins de l'Etat et tenu compte dans une large mesure des intérêts de l'instruction publique et de la science.

» C'est à votre appréciation sage et équitable des propositions de mon gouvernement relatives à l'amélioration des conditions des fonctionnaires publics que ceux-ci doivent la nouvelle élévation de traitements qu'ils viennent d'obtenir.

» Mon gouvernement, acquiesçant à des demandes et à des vœux formulés de divers côtés, a satisfait avec le plus grand empressement aux besoins économiques du pays par une nouvelle extension du réseau ferré, et, grâce à vos décisions, vous avez contribué pour votre part au développement prospère de ce puissant moyen de communication.

» La réforme indispensable du système des contributions indirectes est inaugurée d'une manière fondamentale par la loi établie à cet effet avec votre coopération.

» Outre des règlements sur les constructions et diverses lois en faveur du développement de l'agriculture et de la sylviculture, vous avez résolu encore un grand nombre d'autres questions.

» Messieurs, je vous exprime ma reconnaissance royale pour le zèle et le dévoûment avec lesquels vous avez mené vos travaux à bonne fin. Les résultats de vos délibérations tourneront au bien du pays. Puissent notre cher Wurtemberg et toute la patrie allemande jouir toujours, avec l'aide de Dieu, du bonheur d'une paix non troublée et d'une constante prospérité matérielle et morale !

» Je déclare close la session de la Diète. »

Un compromis avec le parti militaire.

Sous ce titre nous lisons dans la *Correspondance hongroise*:

La démission du ministre de la guerre, M. Kuhn, préoccupe vivement l'opinion publique. Les journaux de Vienne et de Pesth publient des articles où l'on voit percer la crainte que cet événement ne soit le premier pas dans une voie conduisant à un changement de système, et les adversaires du comte Andrassy insinuent que la position de ce dernier serait ébranlée. Les renseignements que nous recevons de Vienne nous permettent de rétablir la vérité sur les faits que les journaux avaient dénaturés dans l'intérêt des différents partis, tandis que les correspondants officieux des feuilles allemandes voulaient nier que la retraite du ministre de la guerre eût une importance politique.

Déjà depuis longtemps, le parti militaire à la Cour de Vienne est mécontent des réformes que M. Kuhn tâchait d'introduire dans l'organisation de l'armée. Il existe parmi les officiers supérieurs deux courants. Le parti militaire (avec l'archiduc Albrecht à la tête) voudrait placer l'armée en dehors des institutions constitutionnelles, et rendre illusoire la responsabilité du ministre de la guerre devant les délégations ; il voudrait concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un commandant-général de l'armée et entre celles du général en chef de l'état-major. Le baron Kuhn et ses adhérents voulaient au contraire faire cesser la position exceptionnelle de l'armée, en réunissant tous les pouvoirs au ministère de la guerre, dont le chef aurait été un ministre responsable, comme les autres ministres de la monarchie.

Il paraît que le baron Kuhn n'a pas été heureux avec les réformes qu'il avait introduites, et c'est pourtant le nouveau règlement relatif à l'avancement qui a froissé beaucoup de susceptibilités et produit un grand découragement dans l'armée. D'un autre côté, M. Kuhn ne semblait vouloir tenir aucun compte des embarras financiers de la monarchie, à ce point que l'année dernière, dans un conseil des ministres, sous la présidence de l'Empereur, il avait demandé pour son budget une augmentation de 50 millions, ce que le conseil a dû nettement lui refuser.

La chute de M. Kuhn a été provoquée par les révélations que l'archiduc Albrecht avait faites à l'Empereur, après son retour de la tournée qu'il avait entreprise en sa qualité d'inspecteur-général de l'armée. D'un autre côté, le comte Andrassy s'est convaincu que la situation actuelle de la monarchie n'est point favorable pour soutenir une lutte entre les deux courants de l'armée, et que mieux vaut effectuer un compromis qui calmerait les esprits dans les rangs des officiers supérieurs. Le comte Andrassy a donc contribué à hâter la chute de M. Kuhn ; il s'est rendu chez l'archiduc Albrecht dans le but d'effectuer un arrangement qui contenterait le parti militaire et qui serait aussi une garantie pour ceux qui désirent le maintien de la responsabilité du ministre de la guerre.

On a donc placé à la tête du ministère de la guerre un général appartenant au parti constitutionnel, tandis qu'on a nommé pour chef de l'état-major un homme dévoué au parti militaire.

En outre, on va séparer le commandement de l'armée de l'administration, et les pouvoirs du ministre de la guerre seront restreints considérablement. La vérité est que le comte Andrassy a pris l'initiative pour faire la paix avec le parti militaire, parce qu'il a pensé qu'on ne pouvait se passer du concours de ce parti pour la réorganisation de l'armée. A-t-il sagement agi ou a-t-il donné un signe de faiblesse? Pour en juger, il faudrait connaître toutes les circonstances. Aujourd'hui on ne peut que constater le fait, d'après lequel le changement ministériel a plutôt fortifié qu'ébranlé la position du comte Andrassy ; mais en même temps on ne peut nier que l'opinion publique du pays ne se montre guère charmée des nouveaux alliés dont le comte Andrassy a cru devoir gratifier la Hongrie.

La récolte du miel dans la péninsule de Câmau.

La *Revue maritime et coloniale* publie des notes intéressantes sur l'inspection de Rach Gia, une des inspections les plus étendues de notre Cochinchine.

Nous leur empruntons des détails sur la culture des abeilles et la récolte de la cire et du miel dans les immenses forêts de Tram et de Gia qui couvrent le terrain inondé formant la péninsule de Câmau.

Chaque village exploite plusieurs milles carrés de ces forêts, c'est sa principale richesse ; aussi il faut voir comme les limites en sont correctement indiquées par des planchettes plantées sur les rives des fleuves et couvertes de tous les renseignements désirables.

Vers le quatrième mois de l'année, les abeilles attirées par la fleur odorante du Cây Tram et du Cây Gia commencent leurs travaux. Pendant les premiers mois, le fermier garde sa forêt, c'est-à-dire la surveille contre les voleurs ; son travail consiste à préparer quelques petites planchettes élevées de 1 m. 50 à 2 mètres au-dessus du sol, placées obliquement sur deux montants et préalablement enduites de miel. Les abeilles attirées par le miel y ont bientôt ébauché un nid ; cependant la plupart des ruches sont à l'embranchement des maîtresses branches, à quelques mètres au-dessus du sol.

La capture des nids d'abeilles ne nécessite pas la moindre mise de fonds ; un couteau en bois ou en os pour décoller les nids sans les briser, un panier et une corde pour les affaler, en font tous les frais. Deux hommes et un enfant composent généralement l'expédition ; ils débarquent en un point quelconque de leur concession et s'enfoncent résolument en forêt, pendant que l'enfant, resté dans la pirogue, bat constamment sur un tam-tam en bois afin de leur indiquer le point de départ. Un signal particulier indique la présence du tigre ; à cette batterie de tam-tam, tous les voisins volent au secours de celui des leurs qui est en danger, ces vastes solitudes permettant au bruit aigu du tam-tam de se transmettre fort loin.

Dès qu'un nid est trouvé, un des hommes muni d'une torche en écorce monte vivement à l'arbre, chasse les abeilles au moyen de la fumée de sa torche, décolle le nid avec son couteau, et le renvoie, à l'aide de son panier et de sa corde, à son compagnon resté au pied de l'arbre.

Le miel est extrait au moyen de la pression des mains ; une première cuisson, suivie d'une compression vigoureuse au moyen d'un levier *ad hoc*, sépare des matières étrangères la cire qui vient surnager dans un grand baquet plein d'eau ; une deuxième cuisson est suivie du moulage dans un bol d'une dimension déterminée. On obtient ainsi un pain. Deux pains sont considérés comme une livre, qui pèse en moyenne 750 grammes. La cire du Cây Lon et celle de Câmau sont blanches à cause de la fleur blanche du Cây Tram, celle des environs du Rach Gia est jaune à cause de la fleur du Cây Gia.

Un nid d'abeilles donne de 5 à 10 bols et de 1 pain à 2 livres de cire. Le miel a une valeur très-faible, 3 tiên le bol (environ 1 ligature le litre); la cire vaut en moyenne 6 ligatures la livre (750 grammes. Pendant les mois d'exploitation (de la fin du 7e au 10e), un inscrit et ses tenanciers, sa rente payée au village (et elle varie de 25 à 100 livres par an), peut se faire, au prix de quelques piqûres, un capital de 2 à 3 picul de cire (le picul de cire est de 400 livres—75 kilogr.), c'est-à-dire au minimum un millier de ligatures.

D'après le Gia dinh thong chi, il s'exportait par an 30,000 livres de cire, ce qui indique un mouvement d'environ 180,000 fr. Ce chiffre est évidemment inférieur à la réalité ; les deux huyens payent en effet et sans difficulté 25,000 francs pour ce genre d'industrie, ce qui prouve au moins 250,000 francs de produits nets, en admettant pour base de l'impôt 1/10 du rendement.

Les produits des colonies françaises.

L'exposition de nos colonies, dont l'importance a été signalée à la Société de géographie, et particulièrement à la commission de géographie commerciale, occupe, avec l'exposition des produits de l'Algérie, l'aile du Palais de l'Industrie qui fait face au quai, et offre plus d'un sujet d'études à notre commerce extérieur. La commission qui la dirige, et qui relève du ministère de la marine et des colonies, vient de publier un compte rendu sommaire de ses travaux pendant l'année 1873.

Les exposants qu'elle représentait à la grande exposition de Vienne ont obtenu deux cent quarante récompenses. Nos sucres coloniaux ont été l'objet de nombreuses demandes ; il en a été de même pour d'autres produits qui trouveront en Autriche-Hongrie un débouché très-avantageux, parce qu'ils y sont moins frappés par les droits de douane. Ce sont les liqueurs, les conserves d'ananas, le cacao, le café, la vanille, la nacre et les perles, les bois d'ébénisterie et de senteur, les plumes de parure, les soies grèges, les petits meubles cochinchinois incrustés, les fers chromés de la Nouvelle-Calédonie, les huiles de coco et d'arachides et les gommes du Sénégal.

La commission s'est préoccupée d'étendre la culture de la vanille dont les belles qualités de la Réunion ont monté de 32 fr. à 200 fr. le kilogramme à la suite de l'exposition de 1867. Elle a envoyé dans toutes les colonies des instructions sur les procédés de fécondation artificielle et de préparation des gousses.

Elle a également prémuni les colons contre les dangers du défaut d'assolement des terres et recherché les engrais les plus favorables au point de vue de la qualité, du bon marché et de la facilité des transports. Des envois de superphosphates d'un titre très-élevé, donnés par la société de Saint-Gobain, ont été expédiés dans nos colonies les plus fertiles. On a signalé les résidus des huileries de poissons, du grand lac du Cambodge, qui seraient très-avantageusement employés comme engrais au prix de 30 à 33 fr. les 100 kilogrammes. D'autres mesures utiles ont été prises à ce point de vue.

On a propagé la culture du cocotier dans les îles Pomoutous et à la Guyane. On espère acclimater à la Réunion la culture du thé noir, dont les échantillons envoyés par un des propriétaires de cette île, M. de Châteauvieux, ont été classés à Vienne parmi les bonnes qualités de Chine. Les graines de l'arbre à caoutchouc ont été envoyées à Mayotte, d'autres encore à la Réunion. On a enfin, fait venir en France une grande quantité de graines de planiers qu'on a mises à la disposition des horticulteurs. Jusqu'à ce jour, on a acheté à l'Allemagne une grande partie de ce genre de plantes d'ornement dont on fait en France une grande consommation.

Au nombre des produits inexploités, et en dehors de l'algue thao, dont le *Journal officiel* a déjà signalé les propriétés, il faut citer le bois de rose femelle (*Aerodiclidium*) dont il a été demandé plus de 60,000 kilog. pour essais, les bois d'ébénisterie *wacapou* et *violet* qui se payent 250 fr. le mètre cube ; les graines de Carapa, si abondantes dans la Guyane, qu'elles pourraient, seules, alimenter les savonneries de Marseille ; l'ichthyocolle de Cayenne, peu connue, jusqu'à présent, sur les marchés européens, mais dont le prix vient de monter en quelques mois de 8 fr. à 13 fr. le kilogramme.

« Bien d'autres questions, conclut le rapport, sont en ce moment à l'étude : la recherche d'un bois, propre à la gravure, destiné à remplacer le buis qui tend à disparaître ; les moyens de faciliter l'exportation, de Tahiti en France, des noix de Bancoule pour la fabrication d'huile d'éclairage ; enfin l'analyse d'os de morue très-abondants sur les côtes de Saint-Pierre et Miquelon et paraissant devoir fournir des engrais excellents. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 25 juin (v. s.) auront lieu les enchères définitives de prix de la coupe et de la façon de deux mille habillements complets pour certains employés du palais Impérial.

Messieurs les tailleurs qui voudraient concourir à ces enchères sont invités à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 juillet 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Le Ministère Impérial de la Guerre s'empresse de porter à la connaissance du public que la quantité de paille nécessaire aux chevaux des troupes impérial et dont l'adjudication aura lieu samedi 22 juin (v. s) est fixée à 50,000 cantars au lieu de 30,000 et que le montant en sera payé comptant.

Séraskérat, le 1er juillet 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL »

A CONSTANTINOPLE.

MM. les membres sont convoqués en Assemblée Générale dimanche prochain 23/5 juillet à 2 heures de l'après-midi dans le local de la Société.

Après l'Assemblée Générale aura lieu une séance ordinaire du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire,
J. D. TANDALIDÈS.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis, sont prévenus qu'une Assemblée Extraordinaire aura lieu, le Mercredi, 22 juillet prochain, à 11 heures du matin, pour prendre en considération les questions qui ont été soulevées à la dernière Assemblée Générale.

D'après l'Art. 11 des statuts l'Assemblée est composée de tous les actionnaires possédant au moins cent actions, lesquelles doivent être déposées au siège de la Société contre récépissé nominatif, quinze jours avant le jour de la réunion.

Constantinople, le 22 juin 1874.

C'est à M. Paul Parfait que nous empruntons l'anecdote finale :

Quel joli moment pour avoir vingt ans et s'égarer à deux dans les bois parfumés !

C'est ainsi qu'elle et lui se perdaient, dimanche dernier, sous le couvert des grands arbres.

Tandis qu'elle s'assoupit à l'ombre, lui conte son bonheur à cette nature riante qui l'entoure. Il tire de sa poche un canif, et sur l'écorce lisse d'un bouleau il écrit :

« Julie m'aime.— 31 mai 1874. »

Par quelle irrésistible attraction reportait-il hier encore ses pas au même endroit ? Je ne vous l'apprendrai point, amants avides de revoir le lieu témoin de vos premières délices.

Le cœur doucement ému, il cherche la place où l'avant-veille il était assis près d'elle. La voilà bien, cette place, voici l'arbre où d'une main qui tremblait...

Et ses yeux cherchent instinctivement les mots tracés par lui comme un vivant souvenir de son bonheur.

O consternation ! ô stupeur ! Au-dessus de sa naïve confidence, une main plus ferme a ajouté :

« Tiens, moi aussi ! — 1er juin 1874. »

VARIÉTÉS.

Une province de Chine

Un voyageur, le baron de Richthofen, qui a parcouru la Chine en 1871-72, a adressé à la chambre de commerce de Shanghaï une série de lettres intéressantes sur les résultats de son voyage. Nous lui emprunterons les renseignements qu'il donne au sujet de certains produits qui pourront devenir un jour ou l'autre, à ce que pense l'auteur, un objet d'exportation pour la province qui les fournit, et par conséquent de commerce avec l'étranger.

Le pays en lui-même est fort curieux à étudier. C'est une des provinces occidentales de la Chine, peu visitée des étrangers, par conséquent à peu près inconnue, le Sz'-Tshwan (dans nos dictionnaires géographiques Szu-Tchuan).

[...]

chacun me parlait poliment, et je trouvai les mêmes égards chez les fonctionnaires, qui m'assurèrent qu'en cette province on mettait son point d'honneur à bien traiter les étrangers. »

Cette constatation n'est-elle pas fort curieuse ? N'oublions pas que la ville dont il s'agit est située dans l'intérieur de la Chine, et pourtant elle surpasse, à en croire le voyageur, presque toutes les autres cités de cet empire, qui nous sont plus connues, et ses habitants sont exempts de la plupart des défauts qui forment un obstacle aux relations suivies des Européens avec les Chinois.

Les provinces du nord de la Chine ne livrent, comme on sait, pour l'exportation à l'étranger, aucun article important ; on n'y trouve même pas ces objets de commerce, qui, répandus à travers le reste de la Chine, pourraient exercer quelque influence sur le commerce étranger. Mais il n'en est pas de même de la province dont nous parlons. Sz-Tshwan possède une foule de produits importants à ces deux points de vue et dont quelques-uns même pourront tenir un jour ou l'autre une place qui ne sera pas à dédaigner parmi les articles d'importation de la Chine.

Soie. — Sous le rapport de la quantité, cette province ne le cède à aucune autre de la Chine. Au point de vue de la qualité, les intéressés eux-mêmes avouent qu'elle ne peut lutter avec le Tshé-Kiang, au moins pour ce qui est de la souplesse, du brillant et des dehors de la soie ; la force et la solidité sont hors de cause. La culture est limitée à la partie est de la province. La consommation en est très-grande dans les villes : à la nouvelle année, la moitié des habitants de la capitale est habillée en soie.

L'exportation atteint également des proportions considérables. De grandes

[...]

Nouvel emprunt ottoman 48 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 2 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Pres	50	32	—
	Hausse	»	50	38 —
	Baisse	»	50	24 —
	Clôt. du mid	»	—	—
	Clôt. du soir	»	50	23 —
	Après Bourse	»	—	—
Actions S. Gén.		L.S.	6	8 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4	12 —
» de la Banque de Const.		»	4	14 —
» du Crédit Austro-Turque		»	—	—
» du Crédit Général		L.T.	8	12 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3	30 —
Tramway		»	5	—
Société Commerciale Ottomane		»	3	32 —
Laurium		Fr	85	—
Crédit Hellénique		»	25	—
Obligations des Chemins de fer		»	407	—
» 2e émission		»	81 1/2	—
Emprunt	1863 ... ex coup.	»	312	—
	1865 .. coup. det.	»	—	—
	1869	»	265	—
	1872	»	79	—
	1873	»	—	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109	36
Pièce de 20 francs	»	87	28
Impérial russe	»	89	10
Ducat (Crémitz)	»	51	22
Medjidié blanc—(différence)	»	102	—
Bechlik—(différence)	»	104	30
Métallique... (id)	»	105	25

COMMERCE

SMYRNE, 26 juin. Depuis nos derniers avis notre marché s'est eu une légère amélioration et quelques petites affaires ont eu lieu aux cours précédents [...]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE.

du 1er juillet

Tegliori, sch. ottom. *Vassiliki* c. Liras, lest.
Calabria, br. ottom. *Aslani bahri*, c. Mehemet, lest.
Kumi, goel. hell. *Persefoni*, c. Monahas, charb.
Alexandrie, br. aut. *O-vetilel*, c. Trayanowich, lest.
— br. angl. *Salacia*, c. Walter, lest.
Beyrouth, paq. à vap. ital. *Andrea*, c. Chiesa, lest.
Alexandrie, br. ant. *Pellegrino*, c. Novak, lest.
Livourne, br hell. *Spiros*, c Travlos, lest.
Marseille, br. aut. *Plod*, c. Ta-ab-chia. lest.
— bk ital. *Enrico Ballo*, c. Doders, lest.
— br. hell. *A. Savas* c. Caïchonlis, div.
Ancone, bk. ital. *Gatarno*, c. Marengo, est.
— br. rus. *Enossis*, c. Cardias, les'.
Livourne. bk. ital. *Filomena Danovaro*. c. Banani, l.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 25 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des articles suivants, nécessaires au dépôt de la sellerie militaire :

3,500 pièces de cuir lissé, noir, déjà soumissionné à 27 piastres la pièce ;

2,000 pièces de cuir noir de karaman à 13 1/2 piastres ;

3,000 pièces du cuir blanc à 6 1/4 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 Juillet 1874

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Le droit d'exercer dans le local de la Préfecture le métier de vendeur d'eau, de limonade et de rafraichissements ainsi que celui de restaurateur est mis en vente aux enchères publiques pour l'espace de neuf mois, soit à partir de juin 1874 jusqu'à la fin du mois de février 1875.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent, accompagnées de leurs garants, s'adresser au bureau de la Comptabilité de la Préfecture.

Constantinople, le 17/29 juin 1874.

ADMINISTRATION IMPÉRIALE DES MINES.

AVIS.

L'administration Impériale des mines porte à la connaissance du public que les 12 mines de cuivre situées dans le Caza de Tiré-boli vilayet de Trébizonde, depuis plusieurs mois ayant été mis en adjudication à Constantinople et sur les lieux où se trouvent les dites mines, jusqu'à ce jour la dernière offre s'élève à la somme de 700 Livres Turques, payables annuellement.

Les personnes qui voudraient offrir une redevance supérieure à celle ci-dessus mentionnée, devront se rendre à la dite administration dans le délai de 15 jours, à partir de la date de cette annonce, passé cette date, il sera procédé définitivement à la concession de ces mines.

Constantinople, le 18 juin 1874 (v. s.)

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin)

CONSTANTINOPLE.

1464, 1562, 1619, 1719, 1895, 2204, 2301, 2529, 2797, 3179.

CONSULAT D'ESPAGNE

A CONSTANTINOPLE.

Monsieur Pierre Cigallo, ayant été nommé juge-liquidateur de la raison de commerce en cette résidence *Michoglou frères*, (en liquidation) sont invités tous ceux qui auraient des réclamations envers Messieurs Michoglou frères, ou contre M. Alexandre Michoglou, à présenter dans le délai de 30 jours, à partir d'aujourd'hui leurs titres de créances au dit juge-liquidateur, rue Zinzirli-han N° 15 à Galata, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ; passé ce terme aucune réclamation ne sera prise en considération.

Constantinople, le 29 juin 1874.

Le Consul,
JUAN DE DIOS ROJAS.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir Vendredi 3 Juillet, à 9 h. du soir

UN CONTE POLACCO,

UN FIGARO FRANCESE

e una

MODISTA ITALIANA.

DEMAIN FAUST.

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la Comédie Italienne.

Ce soir Vendredi 3 Juillet, à 9 h. du soir.

LA NOTTE

DEL VENERDI SANTO

Drame en 3 actes de GIACOMETTI.

ANNEE 8me No 151. | Djemazi-ul-ewel 19 1291 | SAMEDI 4 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29. pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'Impartial ; a Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires, à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; a Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 3 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

M. de Montalivet, ancien ministre, ancien intendant de la liste civile du roi Louis-Philippe, vient d'adresser à M. Casimir Périer une lettre, que nous avons reproduite hier, et qui est vivement commentee à Versailles et à Paris dans les sphères officielles et politiques. Rien d'etonnant à cela quand on songe au rôle considerable que M. de Montalivet a joué pendant de longues années.

Il est evident qu'une démonstration semblable à celle du vieux ministre de 1830 ne saurait ètre le resultat d'une légerete, d'une fantaisie, et qu'elle est, par conséquent, destinée à exercer une grande influence sur une partie notable du centre droit.

Le fait est si considerable qu'à la Chambre on a cru d'abord découvrir dans ces lignes la pensée des princes d'Orléans, préferant voir la France, qui leur échappe, aller à la République plutôt qu'à l'Empire, mais le *Journal de Paris*, s'est hâté de rectifier cette idée.

L'organe officiel des princes d'Orléans déclare que M. de Montalivet a parlé en son nom seul. Tant pis pour les petit-fils de Philippe-Egalite, puisqu'il ressort de l'article du *Journal de Paris*, que messieurs d'Orleans preférent voir la France s'agiter dans des convulsions qui l'épuisent plutôt que de renoncer à leurs prétentions au trône.

Quoiqu'il en soit, l'intervention de M de Montalivet aura le mérite d'enlever à la situation ce qu'elle a de factice, et d'amener un nouveau classement des partis. Elle achèvera, indubitablement, la séparation du centre droit en deux portions, dont la majorite se rangera certainement du côté de M. Casimir Perier.

Le gouvernement prussien est en ce moment fort préoccupé de la reunion des évêques catholiques a Fulda.

La conférence s'est ouverte par un discours de l'eveque de Breslau, discours tres-ferme et qui n'est pas sans inspirer la crainte de nouveaux conflits. D'autre part, une opinion assez accréditée veut voir, au contraire, dans la convocation de cette sorte de concile une tendance à la conciliation.

D'apres la *Gazette de Cologne* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'épiscopat prussien, désireux d'eviter de nouveaux déchirements, offrirait d'accepter la formule du serment imposé par les lois de mai, à la condition qu'on apporterait certaines modifications à sa rédaction.

Reste à savoir quelle sera l'attitude du cabinet de Berlin et sa réponse à ces ouvertures.

Chose singuliere, ces débats sont une diversion quasi-heureuse pour la Prusse. Ils eloignent momentanément le danger de la propagande radicale, de jour en jour plus menacant. On parle aussi de la froideur qui existe depuis quelque temps dans les relations du gouvernement allemand avec le cabinet italien, auquel celui de Berlin reproche d'user d'une trop grande tolerance avec le Saint-Siége.

La session du Parlement wurtembergeois est close.

Dans son discours le Roi a remercié les Chambres d'avoir approuvé dans un sentiment patriotique les traités qui ont assuré l'unité allemande, restaurée par l'Empereur Il a mentionne également les reformes constitutionnelles et administratives accomplies sous le nouveau regime et particulierement la reorganisation de l'armée wurtembergeoise.

Le discours royal, ainsi que nos lecteurs ont pu en juger, se termine par des voeux ardents pour le bonheur du Wurtemberg et de toute la nation allemande.

Les journaux anglais de la semaine dernière sont remplis de nouvelles, relatives au colonel Gordon, le successeur de Sir Samuel Baker dans les terres qui s'étendent entre Khartoum et les grands lacs de l'Afrique centrale.

Le colonel Gordon est arrivé à Gondokoro chef-lieu de son gouvernement. Dans les communications qu'il fait, il declare qu'il compte pouvoir lancer, sur l'Albert Nyanza, au mois de Novembre prochain, les bateaux à vapeur qu'il a emportés avec lui.

Apres l'Albert Nyanza, il ne sera plus très-difficile d'atteindre le Victoria Nyanza.

Ces deux grands lacs une fois accessibles à la navigation europeenne, le commerce des richesses agricoles de ces pays, jusqu'aux confins de l'Unyanyembe trouvera d'amples et faciles débouches vers l'Egypte, et ses progres contribueront mieux à l'extinction de la traite des nègres et à la propagation des bienfaits de la civilisation que les prédications des missionnaires et les stations qu'ils ont essayé d'établir au-delà de Khartoum, le long des rives du Nil superieur.

Il n'y a plus de doute l'infant don Alphonse, frère du prétendant, a complement echoué dans son projet de creer une diversion, au profit du carlisme, dans l'ancien royaume de Valence.

Battu une premiere fois, apres avoir traverse l'Ebre avec toutes les bandes de la Catalogne, il a subi une seconde défaite plus complète à Alcora, pres de Castellon della Plana, dans la province du meme nom.

Des telégrammes particuliers adressés à l'*Independance belge*, au *Standard*, au *Times* assurent que don Alphonse et sa femme dona Blanca, une espece d'amazone, fille de don Miguel, qui l'accompagne dans ses campagnes, ont eu toute les peines du monde à s'échapper pour gagner Lucena.

La feuille belge dit egalement : « Toutes les versions s'accordent sur la mort d'un cousin de la reine Isabelle, don François de Bourbon, tué à la tete de ses zouaves, et qui avait pris service chez les carlistes apres la mort de son pere, don Henrique de Bourbon, tue en duel par le duc de Montpensier. »

Le Congrès des Etats-Unis s'occupe avec un zele infatigable de toutes les questions qui se rattachent à l'arbitrage et à la liberté des mers. Le Sénat vient d'en donner une nouvelle preuve.

Après une legère discussion il a adopté à l'unanimité un projet tendant à nommer une commission internationale chargée d'étudier les moyens d'assurer la securité des voyageurs en mer.

De son côté la Chambre des Représentants a adopte une proposition ayant pour but de substituer l'arbitrage à la guerre pour résoudre les differends internationaux.

C'est un nouvel appui donné au mouvement dont M. Richard a pris l'initiative au Parlement anglais et auquel ont adhéré successivement les Parlements d'Italie et de Suède.

L'ECLAIRAGE AU GAZ A CONSTANTINOPLE (1)

II.

Nous avons vu que les depenses de l'usine de Dolma-Bagtche atteignaient le chiffre de 771,900 francs, pour la fabrication de 1,500,000 metres cubes de gaz. Chaque metre cube revenait donc à fr. 0,5146; mettons fr. 0,50 en chiffre rond, c'est-a-dire que les 1000 pieds anglais coûtaient à l'usine plus de 14 francs, environ 65 piastres.

Dans l'etablissement de ce chiffre nous n'avons pas tenu compte des pertes provenant des fuites dans les conduits, des frais d'allumage et d'extinction des lanternes publiques, nous avons neglige les frais d'installation des conduites, branchements etc. Nous avons omis l'interet d'un enorme capital engage dans la construction de l'usine, l'achat de son materiel etc., etc.

On comprend aisement alors que l'exploitation de cette usine soit devenue une charge insupportable pour l'administration de Top-hane, et que celle-ci ait ete fort aise de se debarasser d'un pareil fardeau.

Fabriquer le gaz a raison de 65 p. les 1000 pieds cubes et le revendre P. 50, perdre ainsi chaque annee des sommes considerables, environ 180 mille fr., auxquelles il fallait joindre l'interet d'un gros capital immobilise dans les constructions et amenagements interieurs de l'usine, c'etait aller tout droit a la ruine.

Cependant, des propositions furent faites à l'administration ; des entrepreneurs voulurent se charger d'eclairer la ville dans de meilleures conditions et demontrerent qu'il leur serait possible de realiser des benefices là où l'administration subissait de grosses pertes; ce fut peine inutile. Leurs offres bien que serieuses furent rejetees, et dans le courant de l'hiver 1872 l'administration du Palais imperial se chargea d'une exploitation qui depassait les forces de la grande maitrise de l'Artillerie.

Ce changement fut un malheur pour le public auquel il ne fut plus possible de faire ecouter ses plaintes sur la mauvaise qualite du gaz.

Celui-ci n'avait-il plus le pouvoir eclairant necessaire, etait-il insuffisamment epure, la combustion repandait-elle des vapeurs malsaines, et les consommateurs etaient-ils suffoques par l'acide sulfureux, il n'y avait plus pour eux aucun recours efficace, il fallait payer et garder le silence, toute réclamation etait non avenue. Ce fut une triste periode dont le public eût considerablement à souffrir.

L'ancienne administration, toute défectueuse qu'elle etait, se montrait du moins accessible aux idees de reformes, elle ne demandait pas mieux que de realiser les progres compatibles avec l'etat de ses finances, et tenait compte des reclamations qui lui etaient transmises; elle ecoutait les observations qui lui etaient faites, et cherchait à donner un gaz de qualite acceptable.

Le palais imperial changea toutes ces pratiques, mais n'ameliora rien au contraire. Cependant, grâce à la facilite avec laquelle cette administration arrive à balancer ses comptes, elle put negliger les deficits que les prix de vente lui creaient, et le prix du gaz, anciennement fixe à P. 50, fut maintenu pendant toute la periode que nous signalons. De ce côte les consommateurs n'eurent pas à se plaindre.

Les deficits continuels n'etaient pourtant pas faits pour engager l'administration du Palais à retenir plus longtemps l'exploitation de l'usine à Gaz dans ses attributions; aussi l'a-t-elle cede à la Prefecture de la ville ; et celle-ci, dont les comptes sont plus laborieusement etablis, a commence par prendre une mesure qu'elle a dû mettre sur le compte d'une elevation dans le prix de la houille, pour arriver à diminuer les pertes que les anciens prix du gaz lui auraient occasionnees.

Le public est appele à combler les deficits que la caisse de la grande Maitrise et celle du Palais avaient supportes, il reste à savoir si, grâce à cette augmentation de 15 piastres dans le prix du gaz, la Prefecture equilibrera le budget de ce service.

N'est-il pas evident au contraire que cette mesure est mauvaise, que la Prefecture fait fausse route en suivant la voie tracee par les administrations qui se sont chargees anterieurement d'eclairer au gaz nos voies publiques et nos etablissements particuliers ? C'est ce qu'il nous sera facile de demontrer en remontant à l'origine de l'eclairage au gaz à Constantinople, nous verrons que les prix actuels, insuffisants pour donner le moindre benefice à cette industrie, sont encore trop eleves, et que cela tient au mode d'exploitation adopte et maintenu en depit des leçons de l'experience.

(à suivre.)

(1) Voir le no du 2 juillet 1874.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, le 27 juin 1874.

Les évêques allemands réunis en congrès à Fulda se sont séparés hier, après avoir tenu trois séances, et observé la plus parfaite discrétion sur le résultat de leurs conférences. Ces messieurs se proposent d'adresser à leurs ouailles une circulaire dans laquelle il sera sans doute permis de démêler l'esprit qui aura présidé à leurs réunions.

On prétend qu'ils sont dans des dispositions plus conciliantes, et qu'ils seraient prêts à faire quelques concessions au gouvernement, si celui-ci voulait simplement modifier la formule du serment qui leur est imposé.

C'est ici que la difficulte commence, cette formule a été soigneusement rédigée, et les ministres l'ont examinée sous toutes ses forces, de manière à ce quelle contînt tout ce qu'ils voulaient y introduire, et ne donnât pas lieu à diverses interpretations.

Sachant bien que le systeme des réticences mentales est largement pratiqué par Messieurs les evêques, le gouvernement leur a imposé une formule qui ne laisse place à aucune echappatoire, et qu'il ne consentira certainement pas a modifier.

Le ministre des cultes est un homme trop energique, il a déjà donné trop de preuves de ferme résolution pour que l'esperance des evêques puisse se realiser.

Maintenant ces dispositions conciliantes existent-elles? Il est permis d'en douter après avoir lu les déclarations du congrès de Mayence, et si les hostilités continuent, elles auront bientôt revêtu un caractère de violence extremement [illegible].

La presse officieuse engage le gouvernement à déployer la plus grande rigueur en présence des attaques dont il est l'objet, et à briser toutes les resistances qui s'opposent à sa marche regulière. D'ailleurs la politique est complétement mise de côté; en ce moment, tous les hommes d'Etat sont en villégiature, et je n'ai aucune nouvelle importante à vous faire connaître.

Cependant je désire vous signaler la publication de deux livres importants. L'un est le cinquieme volume des discours prononcés depuis 1862 par le prince de Bismarck, l'autre est un recueil des lois qui reglent les rapports entre l'Etat et l'Eglise ; indépendamment de ces lois, le volume contient tous les documents, discours etc. qui ont trait à la lutte engagée entre le clergé catholique et le gouvernement

Ces deux ouvrages ont été traduits et publiés en français.

Je vous ai signalé les bruits absurdes que les journaux ont mis en avant relativement aux rapports des Principautés avec la Sublime Porte. Les journaux officieux ont relevé quelques-unes de ces nouvelles, et se sont prononcés avec énergie contre les projets que l'on prêtait aux Etats vassaux de l'Empire Ottoman.

La présence de MM. Rosen et Jasmund, consuls généraux d'Allemagne a Alexandrie et a Belgrade, permettra à ces fonctionnaires de s'éclairer sur les intentions du gouvernement a l'égard de l'Egypte et de la Serbie.

On parle de l'emprisonnement prochain de M. de Marwitz, évêque de Kulm. Ce prélat a déjà subi plusieurs condamnations, il sera sans doute envoyé à Elbing ; cette mesure de rigueur porte à quatre le nombre des eveques emprisonnés : Ce sont MM. Ledochowski, Melchers, Eberhard et de Marwitz.

CHRONIQUE.

Par decret impérial, le district de Nich qui, jusqu'à présent, faisait partie du vilayet de Prizren est annexé au vilayet du Danube.

L'ambassadeur d'Allemagne, M. le baron de Werther, presentera lundi, en audience solennelle, ses lettres de créance à S. M. le Sultan.

Le meme jour Son Excellence fera ses visites officielles à la Sublime Porte.

Le yacht Impérial l'*Izzeddin* a chauffé jeudi pour se rendre en Egypte, ayant à son bord Khalil Pacha, 1er aide de camp de S. M. le Sultan.

Khalil Pacha est chargé d'une mission speciale auprès de S. A. le Khédive.

Jeudi dernier, le troisieme fils du Sultan, Mehmed Chevket effendi, a eté reçu à l'Amirauté impériale en qualite d'officier de marine, avec le grade de *mulazim*, lieutenant-capitaine.

La réception s'est faite avec solennité. Le ministre de la marine, Ahmed pacha y assistait avec tous les amiraux et officiers supérieurs de ce département. Apres la cérémonie, le jeune prince a reçu les félicitations de ces fonctionnaires dans le grand salon de l'Amirauté.

Le prince n'a pas encore huit ans. Il est né le 8 octobre 1866.

La nomination de Sadoullah bey comme ministre des Archives de l'Etat a eté on ne peut mieux accueillie par l'opinion publique.

Les brillantes qualités de ce jeune dignitaire, sa capacite, ses connaissances et son activite l'appelaient tout naturellement au poste important qui vient de lui être confié et qui lui donne le droit de prendre part au conseil des ministres.

Hier le baron de Werther, ambassadeur d'Allemagne, est allé à Bebek et a fait une visite à Aarifi pacha, ministre des Affaires Etrangeres.

Nous avons annonce la nomination d'Aly Fuad bey au poste de grand référendaire.

Cette promotion, a été tres favorablement accueillie, et l'opinion publique a complétement ratifié le choix de Sa Majesté.

Aly Fuad bey est jeune encore, mais chez lui les plus brillantes qualités sont arrivees de bonne heure à leur complet epanouissement ; s'inspirant de l'exemple de son père, Aaly Pacha, le grand referendaire saura suivre la voie que les traditions de famille lui ont tracée, et nous sommes certains qu'il consacrera ses brillantes facultes, développées par l'etude, au progres et à la prosperité de l'Empire.

D'après le *Djeridei-Havadis*, Edhem Pacha, ancien président du Conseil au ministere de la marine, récemment nommé commandant des forces navales de la Méditerranée et de la mer Rouge, vient d'etre mis à la retraite avec une pension de p. 5500 par mois.

Un des officiers supérieurs de la marine serait appelé à remplir les hautes fonctions que la retraite d'Edhem Pacha laisse vacantes.

Un ordre grand-veziriel a ete expédié au valy de Tripoli de Barbarie, l'autorisant à proceder à la vérification des sommes dues au tresor par Aly effendi, ancien *Cheïkh-Beledi* (maire) de Tripoli, et à opérer le recouvrement de ces dettes sur les propriétés de l'ancien maire.

On se rappelle que les autorités de Tripoli de Barbarie ont dû éloigner ce personnage de la province ; ses intrigues et sa conduite séditieuse ont été causes de cette mesure de rigueur, et dans ce moment Aly effendi se trouve à Constantinople d'où il lui est défendu de s'éloigner sans l'autorisation du gouvernement impérial.

La Sublime Porte vient de recevoir en date du 2 courant un telegramme du Mutessarif d'Ismidt qui lui annonce que les 150 mille ocques de farine, expédiées lundi de Constantinople à destination d'Angora, ont éte mises immédiatement en route sur le dos de 753 chameaux et de 228 autres betes de somme.

Sur cette quantité, dix mille ocques de farine ont été expédiees à Mihalitch, le reste est parti pour Angora.

La commission internationale chargee d'élaborer un reglement sur l'amarrage des navires dans le port de Constantinople a tenu jeudi, sous la présidence de l'amiral Hobart pacha, sa

---

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XIII (suite)

— Monsieur, dit Leone d'un ton impassible avant que le marquis fût revenu de sa surprise, vous me demandiez, je crois ? Vous n'aurez pas besoin de me chercher bien loin : me voici. Je suis à vos ordres !...

— C'est bien, monsieur, repondit Baradieu, dont le regard ardent se croisa avec celui de l'aventurier, et vous pouvez compter que vous me reverrez bientôt.

— J'attendrai donc vos temoins à l'heure qu'il vous plaira de choisir.

Et, saluant avec une légerete insolente, Leone sortit.

Un instant Baradieu fut tente de s'elancer sur lui : un nuage de sang passa sur ses yeux. Mais il s'arrêta ... il venait d'apercevoir Mlle de Bois-Yron, qui s'etait levee droite et fremissante et venait à lui.

Il passa sa main sur son front mouillé de sueur.

La jeune femme fit encore quelques pas, et, se laissant enfin tomber à genoux devant Baradieu, non moins emu qu'elle :

— Richard ! dit-elle, je vous prie comme je prierais Dieu lui-même... Richard ! dites-moi que vous ne tuerez pas mon fils !

XIV

LE SECRET DE Mlle DE BOIS-YRON

Baradieu démeura un instant comme foudroyé.

— Votre fils ! repeta-t-il avec une sorte d'effroi.

— Oui, mon fils ! murmura Mlle de Bois-Yron d'une voix eteinte.

— Mais c'est impossible ! poursuivit Baradieu : vous ne savez pas qui est cet homme ? on ne vous a pas dit que c'est lui qui dirige, de concert avec un autre miserable, cette infâme entreprise contre l'honneur et la fortune des Chantelys ?

Ayez pitie de moi ! .. repondit Mlle de Bois-Yron en joignant les mains.

Baradieu eut un geste violent.

— Ah ! c'est à egarer la raison ! reprit-il d'une voix sombre... Voyons, Diane, revenez à vous. Ce n'est pas du comte Leone qu'il s'agit, n'est-ce pas ? ce n'est pas de cet aventurier qui est aux mains de Pascal Chauveau, lequel en a fait l'instrument docile de ses volontes, le complice de ses infamies ?...

— Richard !

— Repondez.

— C'est mon fils !... je le sais... j'en suis certaine !

Baradieu passa les deux mains sur son front.

— Ecoutez, Diane, poursuit-il... je ne vous parle pas du comte Leone... je vous parle de Chauveau... Savez-vous ce que c'est que cet homme ? Non, n'est-il pas vrai ? Eh bien, je vous le dirai, moi, c'est le crime même... c'est la honte... cet homme est sur la route du bagne. , Songez-y donc !.., et celui que vous appelez votre fils ne peut être le compagnon d'un pareil miserable

Diane ne repondit pas .. Baradieu poursuivit.

Malgre lui, la situation le saisissait completement, son esprit terrifie plongeait en fremissant dans les tenebres redoutables du passe. .

— Et puis... continua-t-il, s'il etait vrai .. s'il etait possible que cet aventurier eût le droit de vous appeler sa mere... d'où vient que jusqu'a ce jour il s'est tenu a l'ecart, que vous n'avez pas eu le soupçon de son existence ?—Où etait-il ?. . que faisait-il ?... ou plutôt... mon Dieu !... attendez donc !. . il me semble que je vais deviner...

— Quoi ? achevez ! supplia Diane, en proie a une émotion poignante.

— Mais ce fils ?

— Eh bien !

— N'est-ce pas plutôt son pere... qui, dans un interêt facile à comprendre, est venu vous devoiler un secret ?...

Mlle de Bois-Yron jeta un cri déchirant, et son regard se suspendit affole au regard de Baradieu.

— Que voulez-vous dire ? balbutia-t-elle éperdue.

— Je sais tout....

— Vous !

— Et l'arrivee de Montdesert dans le pays explique peut-être comment vous savez à cette heure ce qu'on vous avait laisse ignorer jusqu'a present.

Diane etouffa un sanglot et glissa lentement sur ses genoux.

— O honte !... ô desespoir... murmura-t-elle.

Et la pauvre femme se cacha la tête dans les mains, en poussant un gemissement.

Tant qu'il s'etait agi de son enfant, tant qu'il ne s'etait agi que de defendre la vie de son fils, au prix même d'un aveu qui la perdait, elle avait soutenu le regard de Baradieu : la mere n'avait pas rougi Mais à l'évocation du pere, c'est-a-dire de l'amant, la femme se sentait tout à coup envahie par la honte, écrasée sous le poids du remords

Baradieu, le sourcil fronce, les levres fremissantes, contempla un instant cette grande douleur sans prononcer une parole : puis, soulevant la jeune femme :

— Relevez-vous, Diane, dit-il d'un ton plus doux : votre place n'est pas là. Relevez-vous.

Il conduisit Mlle de Bois-Yron à un fauteuil et demeura debout devant elle.

— Pauvre femme ! .. ajouta-t-il en lui serrant les mains.

Diane leva vers lui ses yeux baignés de larmes.

— Ainsi, dit-elle avec une emotion profonde, vous connaissiez ma honte, vous saviez tout ; et pendant tant d'annees vous avez garde ce secret au fond de votre cœur, vous n'avez cesse de m'entourer de votre affection généreuse, vous avez éte pour moi l'ami le plus respectueux, le plus dévoué, plus qu'un ami, un frère !

— Oui, Diane, repondit Baradieu d'une voix grave, et c'etait mon devoir: car vous êtes seule au monde... car vous étiez presque une enfant encore... lorsque votre pere...

Mlle de Bois-Yron sentit à ce souvenir un frisson glacé courir sur sa chair.

— Mon père ? répéta-t-elle avec une expression de terreur superstitieuse.

— Je savais tout, Diane, répliqua simplement Baradieu. et j'avais fait le serment de vous entourer de protection et d'amour fraternel, jusqu'au jour où je pourrais vous venger.

Il y eut quelques secondes de silence...

Mlle de Bois Yron avait peine à comprimer sa poitrine pres d'eclater, et elle n'osait ni parler ni lever les yeux...

Enfin elle fit un effort violent :

— Vous êtes le plus noble et le plus grand cœur qui existe, dit-elle avec un elan d'admiration naïve ; mais je vous en prie, ne parlons pas de vengeance, Richard !... J'ai tant besoin moi-même de miséricorde et de pardon !

— Vous ! vous ! protesta Baradieu, pauvre âme incapable de comprendre le mal, de soupçonner les infamies de ce monde ? Ah ! n'essayez pas de m'arrêter, Diane ! D'ailleurs ce n'est pas de Montdesert qu'il s'agit ici : je le retrouverai à son heure... il s'agit de votre enfant

— Mon Dieu !...

— Ne l'oubliez pas, Diane ! cet enfant est à la veille de porter le deshonneur et la ruine dans une famille que je venère, qui, à juste titre, est l'objet du respect et de la considération de tous Demain peut-être Blanche de Chantelys, que j'aime, sera devenue sa femme... Et vous voulez que je laisse s'accomplir une pareille infamie?

Mlle de Bois-Yron se leva sur ces derniers mots.

— Non ! non ! s'écria-t-elle.... ce malheur n'arrivera pas... c'est impossible. . je l'empêcherai.

— Comment ?

— Je ne sais encore... mais croyez-moi... croyez une mere quand elle parle de son enfant !.. Voyons... je l'ai à peine vu, moi... nous avons échangé quelques paroles banales et j'ai dû [illegible] Mais il reviendra, je le reverrai ... et alors ! ... [illegible] ! .. j'ai un moyen.

— Vous ?

— Un moyen sûr

— Lequel ?

— Je lui dirai que je suis sa mere !.. et vous verrez, Richard, vous verrez ce que j'obtiendrai de lui avec ce seul mot !

— Vous croyez ?

— Et pourquoi douterais-je du pauvre enfant ! Richard, il ne faut pas etre trop sévere non plus : il a été eleve par des miserables... c'est vrai... l'education qu'il a reçue a été mauvaise, négligee... Ah ! j'ai eté bien coupable en l'abandonant à d'autres mains ; j'aurais dû tout braver plutôt !... le garder pres de moi. Mon Dieu ! j'ai été cruelle... et voilà pourquoi je suis punie à cette heure. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut en vouloir, vous comprenez !..., lui, il reviendra : même dans le cœur de l'enfant le plus gangrené, il y a toujours un coin où la voix d'une mère est assurée de trouver un écho !...

Baradieu avait écouté avec attendrissement les paroles que venait de prononcer la malheureuse mere. Quand elle eut fini, il secoua la tête avec incredulité.

— Pauvre et chere martyre ! murmura-t-il. Vous ! vous ! vous irez supplier cet homme et vous esperez !... Mais comment se trouve-t-il ici... ce Leone ? comment a-t-il eu l'idee ?...

— Je lui avais ecrit.

— Et vous lui avez demande de renoncer à ses projets ? Il vous a repondu non, et vous doutez encore ?

— Je ne l'ai pas encore appelé mon fils.

— Soit ! mais ce secret que vous lui avez caché, s'il etait connu du miserable qui le dirige...

— Chauveau ? s'écria Mlle de Bois-Yron pâlissante.

— Oui, de cet homme qui a fait ou veut faire de votre fils un complice.

— Ah ! cela n'est pas ! cela n'est pas !

— Diane ! reprit Baradieu apres un silence, nous assistons à des evenements terribles. Je vous ai dit tout ce je croyais devoir vous dire... je n'ai plus qu'un mot à ajouter : Aujourd'hui, vous me prenez ma vie, car vous avez tué ma derniere espérance.

Comme il prononçait ce dernier mot, on frappa à la porte.

— Mon Dieu ! murmura Mlle de Bois-Yron avec epouvante, qui donc peut venir à Maisonseule a cette heure ?

En effet, la nuit arrivait peu à peu et ajoutait encore à l'impression de tristesse de cette scène.

— Nous allons le savoir, dit Baradieu, qui alla resolûment à la porte et l'ouvrit.

Berroin parut sur le seuil.

— C'est Berroin ! poursuivit Baradieu. Le bon serviteur était sans doute inquiet de vous, Diane, et il venait vous chercher.

(A suivre)

Voir le numéro du 3 juillet

première séance dans le local de la Préfecture du port.

Le journal grec, la *Thrace*, raconte ...

[illegible]

... nes présentes à cette opération ont constaté avec surprise que les cheveux ainsi que la langue de l'enfant étaient coupés, un des yeux était crevé, enfin les mains et les pieds portaient des traces de liens, et surtout le corps on retrouvait les marques du martyre atroce que ce petit être avait dû subir.

Les voisins ou plutôt quelques commères, racontèrent alors qu'elles avaient vu l'enfant jouer dimanche avec les enfants d'une maison de voisinage habitée par des Israélites.

La police a immédiatement commencé une enquête pour découvrir les auteurs de ce crime affreux, et pour maintenir au Phanar la tranquillité compromise par suite des propos tenus par quelques commères elle a fait circuler plusieurs escouades de zaptiés dans ce quartier et a placé des gendarmes aux portes des habitations juives du voisinage.

Cette mesure a été prise afin que la population, induite en erreur et excitée par ces propos imprudents ne puisse se porter à des voies de fait contre les Israélites fort gratuitement soupçonnés de complicité dans ce crime.

Le journal auquel nous empruntons ce récit repousse d'ailleurs avec indignation une pareille idée, et fait des vœux pour que la police parvienne promptement à découvrir les auteurs de cet horrible attentat.

—

En quittant le pont mercredi dernier pour effectuer le dernier voyage de Cadi-keui, le N° 14 de l'*Azizié* a abordé devant Sérail-Bournou le N° 11 du *Chirket-i-Haïrié*. Le bateau de l'*Azizié* a subi quelques dégâts insignifiants. Les passagers, heureusement, ont été, cette fois, quittes pour la peur.

On annonce encore une autre collision entre un des bateaux de l'*Azizié*, le *Medari-Tevfik*, et le *Jupiter*, bateau du Lloyd autrichien. Cette collision a également eu lieu mercredi, vers 4 heures du matin, dans le port. La coque du *Jupiter* aurait été assez sérieusement endommagée.

—

Depuis deux jours, une comète a apparu, entre la *Grande* et la *Petite-Ourse*.

Nous attendons, pour donner plus de détails à ce sujet, les renseignements que l'Observatoire Impérial ne manquera certainement pas de nous fournir.

—

Nous apprenons avec plaisir qu'un chirurgien très-distingué, ancien élève des cliniques de Paris et de Vienne et actuellement professeur à l'Université de Rome, viendra passer une partie de ses vacances à Constantinople.

Le professeur E. de Rossi est à la fois un spécialiste des plus renommés pour les maladies d'yeux et surtout pour les maladies d'oreilles, sur lesquelles il a écrit un des meilleurs traités.

L'arrivée de cet éminent professeur sera considérée comme une bonne fortune par les malades de notre capitale qui chercheront, sans nul doute, à profiter du séjour provisoire de cet habile opérateur dont les cures tiennent pour la plupart du merveilleux.

—

Ce soir, au théâtre du *Croissant*, première représentation du *Faust* de Goëthe.

Le théâtre a été agrandi et machiné pour pouvoir jouer cette pièce fantastique.

Il y aura un ballet et des chants. Quant aux costumes, on assure qu'ils sont très-beaux.

Ce sera une véritable représentation dramatique, et il y aura foule.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du numéro 52 (27 juin 1874).

L'astronomie en Amérique.—La psychologie de HERBERT SPENCER.—Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés: chimique de Berlin, de géographie et de biologie de Paris; Académie des sciences de Paris. — Leçons élémentaires d'hygiène, par M. V. CORNIL; hygiène scolaire, par M. BRIANT.—Bulletin des publications nouvelles. — Chronique scientifique. —Tables des matières du tome VI.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signatures Provenances

Mois de Juin.

2 Jean Constandinidis havia khan	Rosenbaum	Syra
3 Conspio. Andro-maque	Dr Manalaki	Smyrne
7 Ioannis Papadopoulos Hazianssi	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
8 Lavoute	Vavadopoulos	Athènes
14 Eleni Liopélitissa Coci-nadourie Beoulou	Rocco	Rocco
15 Assanbey Pasic Orta-keui	Panas	Magnerelli
18 Alessandro Calata is zadika	Ags	Samac
	Calatas	Chio

Mois de Juillet.

1 Panaghi Valsamaky	Valsamaky	Monastir
2 Sa.andopulo	Rohrbek	Petersb.

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

VARNA, le 1er juillet 1874.

Jeudi dernier, des salves d'artillerie nous ont annoncé le 14me anniversaire du couronnement de S. M. Abdul-Aziz Khan. Dans la matinée, notre gouverneur, Saïd pacha, a reçu la visite des fonctionnaires de toutes les administrations civiles et militaires; l'après-midi a été consacrée à la réception du corps consulaire. Le soir, toute la ville était brillamment illuminée. Le conak, le *beledié*, le télégraphe se fesaient distinguer par l'éclat de leurs illuminations. Parmi les maisons consulaires, celle qui se fesait remarquer par le bon goût, l'élégance de son éclairage, est celle de M. Vassilopoulo, consul de Hollande. Le soir, il y a eu réunion au conak du gouvernement, et bien que les invitations n'eussent pas été faites régulièrement, un grand nombre de familles s'y trouvaient réunies. Des rafraîchissements ont été servis aux dames et rien n'a troublé la bonne harmonie qui n'a cessé de régner bien que la foule fût aussi compacte au conak que dans les rues de la ville.

Les travaux des fortifications sont poussés avec activité; 200 maçons arméniens (donvardjis) sont venus de Constantinople pour seconder les soldats et faire la partie qui n'est pas du ressort de ces derniers.

Depuis quelque temps, notre thermomètre a baissé de 32 degrés à 14, et il y a huit jours que le soleil est invisible pour nous. Les pluies ont été assez suivies, et sans un fort vent de terre qui a brûlé les orges, et endommagé une partie de nos blés, la récolte aurait été des plus satisfaisantes.

Par ordre supérieur, toutes les recettes du vilayet seront envoyées à Constantinople, et jusqu'à nouvel ordre la caisse du gouvernement arrêtera le paiement des appointements. Cette mesure a son mauvais côté, elle est préjudiciable aux pauvres employés, qui déjà assez mal rémunérés, resteront quelques mois sans recevoir de solde. On me dira que les employés civils pourront aussi patienter jusqu'à l'époque fixée pour le paiement de leurs émoluments. Je répondrais à cela que les militaires sont logés, nourris aux frais de l'Etat, tandis qu'un employé civil, s'il est honnête, attend tout de sa misérable solde. En outre, vous verrez rarement un négociant faire crédit à un employé, car la modique somme que celui-ci perçoit mensuellement, n'est pas une garantie suffisante pour le négociant. Vous pouvez supposer, si cette mesure est raisonnable et quel courage aura un employé dans l'accomplissement de ses devoirs, lorsqu'il devra employer une partie de son temps à se créer quelque ressource pour subvenir à ses besoins journaliers!

Samedi passé, Sadik pacha est arrivé dans notre ville se rendant à Constantinople pour rendre compte au gouvernement de sa mission en Europe. Une foule curieuse, s'est portée au devant de Son Excellence qui a été reçue avec les honneurs dus à son rang.

Aujourd'hui le Comte Barbolani, ministre d'Italie et Mr. d'Eichmann, ministre d'Allemagne sont arrivés dans notre ville se rendant en Europe. Le premier a été reçu par M. Constantin Sciaccaluga, vice-consul d'Italie et le second, par M. Duroni, gérant le vice-consulat d'Allemagne.

Je ne veux pas terminer ma lettre sans vous dire deux mots de notre municipalité.

Tout en félicitant le président des améliorations qu'il introduit dans notre voirie, surtout pour l'élargissement de la rue qui conduit de Balouk-Bazar au quartier dit Tchinghuené mahalé, nous lui conseillons de porter son attention sur la cherté des vivres et de faire contrôler les poids et mesures. La viande d'agneau qui se payait cent paras l'an dernier se paye actuellement 4 piastres; et dire que le produit des bêtes à laines a été de 70000 bêtes supérieur à celui de l'an dernier. Le charbon qui se payait en hiver de 6 à 9 piastres la charge coûte aujourd'hui 10 à 12 piastres! Les poids et mesures peuvent avoir le cachet réglementaire, mais ceci est insuffisant pour arrêter les fraudes qui se commettent journellement. Il faut charger des agents secrets du contrôle des denrées. Alors, ou la fraude s'arrêtera ou les amendes augmenteront les recettes municipales!

LETTRE D'EGYPTE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ALEXANDRIE, le 24 juin 1874.

L'apparition dans l'intérieur de Benghazi, province voisine de l'Egypte, d'une maladie épidémique présentant tous les symptômes caractéristiques de la peste, a produit ici une douloureuse impression.

Le pays n'a pas encore oublié les ravages que ce fléau a causé à diverses époques et particulièrement en 1836, où près de la moitié de la population a été détruite.

Aussitôt que le télégraphe nous a transmis cette nouvelle, le Khédive a ordonné la convocation immédiate du Conseil Sanitaire appelé à prendre les mesures nécessaires et S. A. a ordonné qu'on n'épargnât aucune dépense pour que les mesures recommandées par le Conseil Sanitaire reçussent leur pleine exécution.

Dans cette réunion du Conseil, à laquelle ont pris part tous les délégués sanitaires des puissances étrangères, il a été arrêté à l'unanimité que les provenances par terre et par mer de la province de Benghazi seraient soumises à une contumace de 10 jours. La quarantaine sera établie à Abou-Issa, sur la frontière et dans le désert où des cordons strictement maintenus empêcheront toute communication avec les personnes qui y purgeront leur quarantaine.

Ces mesures arrêtées et approuvées ont été déjà mises à exécution.

Bien que nous n'ayons pas de données exactes sur la gravité de la maladie, pour le moment au moins nous nous croyons à l'abri de tout danger, car le temps du pèlerinage de la Mecque étant passé, les provenances de Benghazi sont presque nulles par voie de terre. Quelques caravanes insignifiantes et quelques bédouins conduisant leurs troupeaux, voilà tout ce qui peut nous arriver de Benghazi; mais vu la distance qui nous sépare du foyer de la maladie et grâce aux mesures prophylactiques prises par les autorités, ces arrivages ne peuvent inspirer aucune crainte sérieuse.

Quant aux provenances par mer, celles-ci ...

... Les 4,000,000 de livres seront remboursables par payements échelonnés à des époques fixées ultérieurement par le ministère des Finances.

La commission a approuvé en outre l'appel aux souscripteurs de l'emprunt du *Rouznamé* des L. Eg. 5,000,000, reliquat de cet emprunt. Cette rentrée s'opérera du 1er novembre 1874 à la fin de novembre 1875.

Sur les fonds de cet emprunt 1,000,000 de L. Eg. seront consacrés au remboursement de la première partie du nouvel emprunt.

Le Khédive ayant approuvé, après examen de son conseil privé, les conclusions de ce rapport, vient d'ordonner sa mise à exécution.

Le gouverneur d'Alexandrie, Omer Lutfi pacha a formé une commission ayant pour but de recueillir des offrandes en faveur des districts de l'Anatolie.

Dans ma prochaine lettre je serai peut-être à même de vous apprendre le résultat de cette souscription à laquelle, je n'en doute pas, le haut commerce de notre ville et les fonctionnaires prendront une part importante.

On mande du Caire une triste nouvelle. Aly bey, fils de feu Chérif Mustapha pacha qui a accepté jadis le Grand-Vézirat, a cherché à mettre fin à ses jours.

Ce jeune homme marié à l'une des filles de Chérif Pacha était tombé depuis quelque temps dans une profonde mélancolie, frappé soudainement d'un accès d'aliénation mentale il a cherché à se couper la gorge. Heureusement que la blessure qu'il s'est faite au cou n'est pas mortelle. On espère le sauver.

Dimanche dernier M. le marquis de Cazeaux, agent et consul général de France en Egypte a donné un grand dîner en l'honneur des princes héritiers.

Les convives étaient nombreux. On remarquait dans l'assistance LL. Exc. Schérif pacha, Riaz pacha, le général Jacquier pacha, plusieurs hauts fonctionnaires et la plupart des membres du corps consulaire.

Au dessert le marquis de Cazeaux a porté la santé du Khédive et le prince héritier a répondu en buvant à la santé du consul général de France.

M. de Cazeaux se propose de partir prochainement en congé. En son absence c'est M. de Gajay, consul de France qui gérera l'Agence.

On annonce également le départ de M. Manos, consul général de Grèce. M. Manos se rend en Roumanie pour affaires de famille, et de là il ira en Europe. J'apprends que le Khédive a pris en considération la demande qui lui a été présentée par quelques membres de la colonie grecque au sujet de la fondation d'un nouveau journal en langue grecque, dont je vous ai parlé précédemment, et S. A. en a autorisé la publication.

La direction de ce journal sera confiée à M. Xenos. Le nom de l'éditeur est une garantie suffisante que la colonie grecque d'Egypte possédera enfin un organe sérieux de publicité.

D'autre part j'ai appris avec regret que le projet de la formation d'une troupe d'Opéra, projet présenté dernièrement au Khédive, ne pourra pas être réalisé, S. A. ayant déclaré que pour le moment elle n'était disposée à accorder aucune subvention à une entreprise de ce genre.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'opinion de M. Thiers.

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

Paris, 24 Juin.

Un de mes amis est allé ce matin chez M. Thiers, avec lequel il a eu un long entretien que je viens vous résumer.

L'ancien président de la république considère la publication du *Times* comme un très-gros événement.

Suivant M. Thiers, M. le duc d'Audiffret-Pasquier n'a eu aucune vue personnelle en faisant faire cette publication; il a simplement voulu amener une situation nette, et il n'a pris le conseil de personne avant de le faire. Cette publication est le coup de grâce donné à la monarchie, et elle va amener une scission complète entre l'extrême droite et le centre droit.

M. Thiers croit que les révélations concernant le maréchal Mac-Mahon ont dû être fort désagréables au président de la république, mais si M. Thiers pense que les paroles de son successeur n'ont peut-être pas eu toute la dignité désirable pour le chef d'une grande nation, elles sont au fond parfaitement conformes au sentiment qui règne dans l'armée et à ce point de vue, il les approuve complétement.

M. Thiers, pour justifier les paroles du maréchal-président, dit qu'il faut se reporter au mois de septembre 1873 « Alors, dit-il les chances paraissaient favorables à la monarchie, les républicains n'en voulaient pas convenir ouvertement, mais ils étaient *éteints* Nous étions dans ces dispositions en octobre et la rentrée de la Chambre était proche, c'est alors que pour rappeler les républicains à la vie, j'eus l'idée d'écrire ma lettre à M. Bernard, maire de Nancy. Cette lettre produisit bien au delà de l'effet que j'en attendais; pour moi, je n'avais jamais considéré la cause de la république comme perdue; aussi le découragement n'eut-il jamais de prise sur moi.

» A ce moment le parti militaire s'émut de la proposition qu'on faisait de laisser à l'armée le drapeau tricolore, tandis que le comte de Chambord garderait pour lui et sa maison le drapeau blanc. Le parti militaire, qui a horreur du drapeau blanc, ne cacha point sa pensée et le maréchal n'a fait qu'être l'interprète de ses sentiments.

[illegible]

... duc; mais pour moi, qui connais l'esprit des soldats, je ne répondrais pas de l'armée. »

» Le maréchal de Mac-Mahon, suivant moi, conclut M. Thiers, a été l'interprète fidèle des idées de l'armée, et je ne puis que l'approuver dans le fond, si je critique la forme qu'il a employée. »

La distribution des photographies du prince impérial avec emblèmes séditieux vient d'être interdite par ordre de la police; je puis vous affirmer que les ordres les plus sévères sont donnés pour empêcher ce genre de propagande.

L'imagerie d'Epinal fait aussi colporter une feuille intitulée: Les douze journées du prince impérial. La première de ces douzes images réunies sur une feuille, représente la naissance du fils du héros de Sedan; la dernière le représente au 16 mars 1874 entouré des grands dignitaires et de nombreux officiers de l'armée française en grande tenue. On pense que le colportage en sera également interdit.

Les désordres à Rome.

Voici dans quels termes l'*Italie* raconte les scènes de désordre qui ont eu lieu le 22 juin à Rome sur la place Saint-Pierre:

« Quelques désordres se sont produits hier, vers sept heures, sur la place Saint-Pierre, après le *Te Deum* que la Société des intérêts catholiques faisait chanter dans la basilique à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de S. S. Une foule assez nombreuse, composée en grande partie des adhérents à la Société, avait assisté à la cérémonie religieuse.

» Le public qui se pressait dans l'église n'ignorait pas que Pie IX était présent et qu'il suivait la solennité de la grande loge vitrée, située au-dessus de la porte d'entrée. La cérémonie achevée, on vit un certain nombre de jeunes gens se diriger avec précipitation vers les portes, bousculant, écartant violemment les gens qui se trouvaient sur leur passage.

» On comprit que quelque chose allait se passer sur la place et la foule se précipita à leur suite; aussi, à peine le Pape avait-il disparu que des cris furieux s'élevèrent. On ne criait plus: *Vive Pie IX!* mais bien: *Vive le Pape-Roi!* Nous avons même entendu ce cri: *Vive notre Roi! Mort aux bussurri!*

» C'est à cet instant seulement que la situation devint difficile et qu'on put ...

[illegible]

La famine au Bengale.

[illegible]

... mille livres au moins, pense qu'il sera nécessaire d'adresser de constants appels au public pour arriver à ce résultat.

La position actuelle de la famine au Bengale paraît être celle-ci: quatorze cent mille habitants sont nourris par le gouvernement local, à charge pour les secourus de contribuer à des travaux publics, tels que creusement de routes etc.; 450 mille habitants vivent de la charité privée et 850 mille habitants sont entretenus gratuitement aux frais de l'Etat.

Les céréales achetées jusqu'à présent par le gouvernement suffiront, au dire des autorités locales, à nourrir deux millions et demi d'habitants jusqu'à la fin de septembre.

Il reste donc encore à pourvoir aux besoins des malheureux affamés à partir de cette époque et jusqu'à la récolte qui ne se fait guère avant décembre.

L'assemblée a décidé qu'une nouvelle somme de dix mille livres, à prendre sur les fonds disponibles, sera envoyée à Calcutta cette semaine.

La guerre carliste.

On lit dans le *Daily News*:

Santander, 15 juin.

L'armée du maréchal Concha se trouve maintenant face à face avec celle de don Carlos devant la capitale carliste, Estella. S'il était possible qu'aucun événement puisse être final dans la guerre, la bataille qui est imminente devrait être décisive, mais par malheur il n'est pas probable que tel sera le cas. Une chose qu'il faut prendre en considération toutefois, c'est l'effet désastreux qu'aurait, pour leur cause, une retraite stratégique des carlistes si ce mouvement avait lieu aussi promptement après la levée du siége de Bilbao.

Les forces du général Dorregaray ne s'élèvent qu'à 16,000 hommes, sans artillerie digne d'être mentionnée, tandis que son adversaire a sous ses ordres au-delà de 30,000 hommes, avec 40 canons de tous calibres. Le vieux maréchal est déterminé à frapper un rude coup s'il rencontre de la résistance; et malgré les retranchements que les carlistes ont élevés sur tous les points avantageux, je ne crois pas qu'il rencontre une résistance sérieuse s'il marche sur Estella.

La place est assez faible par elle-même, et peut être réduite en monceaux avec la plus grande facilité par l'artillerie. Il y a toutefois à conquérir d'abord des positions qui, si elles sont tenues par un ennemi réduit au désespoir par de récentes défaites, peuvent causer des pertes considérables. Tout le pays qui entoure Estella est un champ de bataille bien connu, et les carlistes peuvent se vanter d'y avoir remporté quelques-uns de leurs plus grands succès.

Dicastillo, qui peut de nouveau devenir le théâtre d'une grande bataille, a été tenue en septembre dernier par don Carlos contre le général Santapau et 8,000 hommes de troupes avec de l'artillerie, — les carlistes n'ayant que 4,000 hommes et point d'artillerie à lui opposer. L'inactivité ...

[illegible]

L'Union nationale-libérale.

Sous ce titre la *Gazette nationale* publie l'article suivant:

« Par un discours habilement ménagé et remarquable comme forme, prononcé dans la première séance de l'Union nationale-libérale (Berlin), M. Lasker a eu le mérite d'exposer très-clairement l'esprit et les tendances du parti national-libéral. [illegible]

[illegible]

Khiva.

[illegible]

... Polvan-Ata, en briques cuites, date de 1814.

Le palais même du khan est bâti en pisé, comme toutes les maisons de la ville et du pays de Khiva.

La population de cette capitale est peu nombreuse: elle ne se monte qu'à 4,000 âmes (sic), et consiste surtout en officiers du khan, en auberges et en marchands. Elle comprend des Sartes (personnes plus ou moins mélangés), des Ousbekes appartenant à la race des anciens conquérants du pays, de Turkomans, maîtres actuels du Khanat, enfin les Persans délivrés de l'esclavage.

[illegible]

vent pendant plusieurs années.

On plante environ cent pieds par hectare. Le produit moyen d'un hectare de palmiers est donc de 7,200 kilogrammes ou 72 quintaux. Or, les dattes s'échangent dans le Tell, au moment de la moisson, contre un poids double de blé ; au moment de la récolte, dans le Sahara, le phénomène inverse se produit : le quintal de blé vaut alors deux quintaux de dattes. Les deux récoltes se faisant à un intervalle de six mois, la valeur des deux produits est à peu près égale. Seulement il y a entre la culture des dattiers et celle des céréales cette immense différence qu'aucune culture de céréale ne donne 72 quintaux par hectare ; les céréales du Tell entre les mains des indigènes produisent au plus 6 ou 7 quintaux, et le double peut-être entre les mains des colons. Apprécié en argent, le produit moyen d'un hectare est de 1,100 à 1,500 francs, le produit d'un pied de 14 à 15 frs. ; certains arbres rapportent jusqu'à 30, 40 et 50 fr. L'impôt est de 1 franc par pied.

Quand le palmier est vieux on le saigne au sommet et la sève qu'on en tire donne une boisson qui n'est pas à dédaigner. Le vin de palmier, quand il est doux, ressemble un peu à de l'orgeat ; quand il est aigre il ressemble au cidre. Le bourgeon terminal, découpé en petites lanières blanches, forme un mets des plus délicats. Le bois des arbres abattus, sans être d'une solidité très-grande, s'emploie pour la construction des maisons et des puits. On utilise aussi les palmes pour les clôtures, les toitures, les nattes et les paniers. Laissant de côté ces divers emplois, et ne tenant compte que des dattes, on voit, par les détails qui précèdent, quelle peut être la richesse du Sahara. La France possède environ quatre cents oasis, soit au sud de la province d'Oran (oasis des Ouled-Sidi-Cheick), soit au sud de la province d'Alger (oasis des Beni-Mzab), ou enfin au sud de la province de Constantine (oasis des Ziban, de l'Oued Rir et du Souf).

Toutes ces oasis n'égalent pas en importance celle de Biskra, qui renferme à elle seule cent quarante mille palmiers ; quelques-uns en ont seulement quelques centaines ; mais en prenant une moyenne de dix mille, on arrive au chiffre de quatre millions d'arbres, donnant un revenu annuel de 60 millions de francs. Cette richesse est susceptible d'une augmentation considérable par des moyens qui sont à notre portée. D'après un savant voyageur, M. Martins, le nombre de palmiers plantés autour des nouveaux puits artésiens, de 1856 à 1866, s'élève au chiffre de cent cinquante mille. Il importe donc au plus haut point de multiplier les puits dans la région des eaux souterraines. Dans la région des cours d'eau superficiels, au pied des montagnes, il faut, comme dans le Tell, construire des barrages. Dans l'une et l'autre

vidus atteints d'une maladie zymopathique.

Partout des expériences ont été faites avec les médicaments anti-fermentatifs contre les maladies d'infection, typhus, petite vérole, scarlatine, diphtérite, charbon malin, fièvres paludéennes etc. etc. etc. Dans tous ces cas la thérapie zymologique a répondu à l'attente de ceux qui en faisaient l'application.

Actuellement la zymopathie n'est plus un mystère pour la science : des faits indiscutables, des résultats de la plus haute importance viennent lui prêter leur appui.

Tout récemment le Dr Polli a présenté à l'*Institut Lombard* un mémoire sur les progrès de la zymologie et de sa thérapie.

Dans ce travail, le fondateur de la nouvelle science, non-seulement passe en revue tous les ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet, mais il énumère les résultats obtenus avec le traitement antizimopathique et spécialement par l'emploi des préparations sulfitiques.

Le sulfite de soude administré par les docteurs Zalloni et Paraschева, de Syra, à des personnes atteintes d'affections tuberculaires a produit des cures merveilleuses.

A l'aide de ce remède, ces deux praticiens ont guéri 14 cas de tuberculose pulmonaires.

Or, si des expériences ultérieures confirment ce résultat, la science pourra, à juste titre, se vanter d'avoir découvert le véritable spécifique contre la maladie la plus terrible qui afflige l'espèce humaine.

La phtysie tuberculaire était jusqu'à ce jour considérée comme rebelle à tout traitement.

Cette maladie redoutable, connue depuis les temps les plus reculés et dans tous les climats, moissonne chaque année un nombre considérable de victimes sans que la science ait pu opposer à ses ravages un remède rationnel.

Néanmoins, depuis que la doctrine des fermentations pathologiques a commencé à être appréciée par le corps

couvert d'applaudissements. En conséquence la motion de M. Butt a été rejetée par 458 voix contre 61.

Allemagne.

Berlin, 3 juillet.

Le prince de Bismarck est parti pour Kissingen.

La commission fédérale chargée de l'unification du code civil a été élue.

Espagne.

Madrid, 3 juillet.

38,000 carlistes sont réunis autour d'Estella. On considère comme probable une restauration.

COURS DES FONDS.

Londres, le 3 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Générale	45 9/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 3/8
do 1871	61 3/4
do 1872	78 —
Consolidés anglais	92 3/4
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	67 1/4
Nouvel emprunt ottoman	48 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 3 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	50 20 —
	Hausse	50 31 —
	Baisse	50 7 —
	Clôt. du mid.	— — —
	Clôt. du soir	50 31 —
	Après Bourse	— — —
Actions S. Gén.		L.S. 6 3 —
» de la Société de change et de valeurs		4 12 —
» de la Banque de Const.		4 15 —
» du Crédit Austro-Turque		— — —
» du Crédit Général		L.T. 8 40 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		3 30 —
Tramway		5 — —

Italien. *Unica Ital ania*, c. Villa, blé, Berdiansca p. Mars. — Hell. *Meropi*, c. Jorgalas, blé, Taganrok p. Mars. — Angl. *Diamorah*, c. Spatt, gr. de lin, Taganrok pour Conspl. — Ottom. *Tejiki bahri*, c. Mehemet, blé, Silistria p. Const. — Ottom. *Yesil Canat*, c. Ibrahim, blé, Silistria, p. Const. — Ital. *Pad. e Chiozza*, c. Cambini, blé, Marianople pour Marseille.

Hell. *Jeorgios*, c. Leonardos, m. Ibraila p. Mars. — Ital. *Enrichetta*, c. Massa, blé, Berdiansca p. Genes. — Rus. *Lakareff*, c. Pelousky, div. Odessa p. Londres. — Hell. *Nicolaos*, c. Confoudakis, blé, Taganrog p. Mars.

du 25 juin.

Rus. *Junon*, c. Rangeri, div. Odessa p. Conspl. — Angl. *Lloyds*, c. Parkman, gr. de lin, Taganrok pour Falmouth. — Ottom. *Allah Cerim*, c. Mehemet blé, Ibraila p. Const. — Ottom. *Chaini bahri*, c. Toufan, orge, Ibraila pour Conspl. — Angl. *Nymphea*, c. Ste hens, blé, Taganrok p. Malte. — Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Conspl. — Roum. *Maria*, c. Panayotou, maïs, Poti pour Mars. — Ottom. *Malacoff*, c. Ahmet, div. Soulina p. Conspl.

du 27 juin

Ottom. *Devrich*, c. Emin, blé, Varna p. Conspl. — Ottom. *Devrich*, c. Bekir, blé, Ibraila p. Conspl. — Hell. A. *Nicolaos*, c. Paleocrassas, lest, Odessa p. Const. — Angl. *Nellie Wise*, c. Green, gr. de lin, Taganrok pour Londres.

du 28

Aut. *Thetis*, c. Bisenchia, div. Galatz p. Conspl. — Rus. *Rostoff*, c. Sein, blé Nicolaieff p. Venise. — Angl. *Trio*, c. Kelly, os, Batzik p. Plymouth. — Holl. *Venus*, c. Piers, seigle, Nicolaieff p. Gibralt.

du 29 juin.

Angl. *Cyti of Ester*, c. Ravey, maïs Soulina p. Falm. — Holl. *Hecla*, c. Ringer, orge, c. Nicolaieff p. Gibraltar. — Angl. *Whitburn*, c. Pottinger, orge, Soulina p. Malte. — Angl. *Durley*, Haynvard, maïs, Ibraila p. Venise. — Angl. *Sestos*, c. Telmouth, seigle, Taganrok p. Trieste. — Rus. *Elborus*, c. Gavrilouk, div. Odessa p. Conspl. — Aut. *America*, c. Petrovich, div. Varna p. Conspl. — Ottom. A. *Nicolaos*, c. Arhadis, blé, Bourgas p. Const. — Ottom. *Trabouzan*, c. Ahmet, div. Batoum p. Const. — Hell. *Itathaky*, c. Theophilatos, avoine, Taganrok pour Genes. — Aut. *Aquila Imperiale*, c. Vescovich, div. Trebizonde pour Conspl.

du 30 juin

Ital. *Selinunte*, c. Luna, blé, Odessa p. Marseille. — Angl. *North Eastern*, c. Nicholsen, seigle Nicolaeff pour Bremens. — Angl. *Durdley*, c. Tinovich, blé, Galatz p. Naples. — Fr. *Cheliff*, c. Lequiret, div. Galatz p. Conspl. — Angl. *Bartvic*, c. Full r, blé, Odessa p. Marseille. — Fr. *Tamise*, c. Genouilat, div. Trebizonde p. Conspl. — Angl. *Kronos*, c. Darnel, blé, Ibraila p. Naples. — Rus. *Tris Adelfis*, c. Melliaressi, blé, Taganrok p. Mars.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

de la façon de deux mille habillements complets pour certains employés du palais Impérial.

Messieurs les tailleurs qui voudraient concourir à ces enchères sont invités à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 juillet 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 25 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des articles suivants, nécessaires au dépôt de la sellerie militaire :

3,500 pièces de cuir lissé, noir, déjà soumissionné à 27 piastres la pièce ;

2,000 pièces de cuir noir de karaman à 13 1/2 piastres ;

3,000 pièces du cuir blanc à 6 1/4 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 Juillet 1874.

SOCIÉTÉ « L'AMIE DU TRAVAIL ».

A CONSTANTINOPLE.

MM. les membres sont convoqués en Assemblée Générale dimanche prochain 23/5 juillet à 2 heures de l'après-midi, dans le local de la Société.

Après l'Assemblée Générale aura lieu une séance ordinaire du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire,
J. D. TANDALIDÈS.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien, Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turc.

lises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

THÉÂTRE DU CROISSANT

Ce soir Samedi 4 Juillet, à 9 h. du soir

Première Représentation

DE

FAUST

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la Comédie Italienne

Ce soir Samedi 4 Juillet, à 9 h.

LA TRAVIATA

Drame en 5 actes d'ALEX. DUMAS

Demain Dimanche, 5 Juillet, à 9 h.

L'ORFANELLA DELLA SVIZZERA

Drame en 4 actes.

ANNEE 8me N° 152. — Djemazi-ul-ewel 21 1291 — DIMANCHE 5 ET LUNDI 6 JUILLET, 1874.

[illegible]

ABONNEMENTS :

Toute demande d'abonnement qui n'est pas acc[illegible] d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Cons[illegible] est considérée comme nulle

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6	» la »
Insertions, corps du journal	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

[illegible] à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible] dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenste[illegible] et [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

L'article publié par le *Times* [illegible] mente, d'une façon énorme, la division entre les monarchistes, et le bruit commence à se répandre que les propositions de MM. Casimir Périer et Lambert de Sainte-Croix pourraient bien [illegible] rejetées par l'Assemblée de Versailles.

Suivant l'*Indépendance Belge* les républicains se réjouissent de cette solution, parce qu'elle doit amener, inévitablement, la dissolution de la Chambre.

Ce qu'il y a de bien positif, c'est que le trouble, un trouble profond, est dans les esprits, qu'il n'y a rien à espérer de l'Assemblée actuelle, qu'elle est impuissante à faire quoi que ce soit, sinon à aggraver le mal qu'elle a causé, et qu'il est nécessaire qu'elle cède la place à une autre.

La feuille bruxelloise, dont nous venons de parler, dit que parmi les conservateurs deux idées ont été mises en avant : les uns voudraient faire ajourner à l'hiver toutes les questions constitutionnelles; dans ce cas, l'Assemblée prendrait ses vacances au milieu ou à la fin de juillet, après le vote de la loi sur les finances ; les autres voudraient que le maréchal de Mac-Mahon intervint par un Message, après le rejet des diverses propositions constitutionnelles, en rendant la Chambre responsable des conséquences de la non-organisation de ses pouvoirs, dont la promesse est contenue dans le vote du 20 novembre.

Où cela mènerait-il ? Encore une fois, en présence de ce qui se passe, une seule voie est ouverte. Si on ne veut faire, de plus en plus, les affaires des radicaux et des bonapartistes, c'est d'en appeler à la nation. Cette solution seule peut trancher la question. Ne pas consulter le suffrage universel, c'est faire acte d'antipatriotisme.

L'acquittement de M. Paul Cassagnac, qui avait prêché aux agents de la police la guerre civile et le massacre de tout ce qui n'est pas impérialiste, cet acquittement ouvrira-t-il enfin les yeux aux monarchistes et leur montrera-t-il combien on est las de leurs agissements ?

Les droites comprendront-elles que leurs intrigues, leurs prétentions à détenir le pouvoir, ont fatigué toutes les classes de la société, et que M. Cassagnac n'a été absout que parce qu'on voulait faire de l'opposition ? Il ne faut pas l'espérer, et tout redouter pour l'avenir de la France.

Une seule voie de salut reste, c'est de consulter le pays. Si on ne le fait pas promptement, alors nul ne peut dire à quel cataclysme la nation française pourra être exposée.

La presse officieuse de Berlin s'élève avec une grande fureur contre les résolutions votées par le Congrès des catholiques de Mayence.

La Gazette de l'Allemagne du Nord voit dans ces résolutions une véritable déclaration de guerre à l'Empire allemand et à la civilisation moderne, et exprime l'espoir que l'État continuera, avec tous les moyens dont il dispose, la campagne entreprise contre le catholicisme.

De ce qui précède on peut conclure qu'il n'est pas probable que la réunion des évêques catholiques à Fulda amène le moindre changement dans les rapports entre l'Église et le gouvernement impérial.

On peut donc affirmer, sans crainte d'être démenti par les événements, que Mgr Förster ne prendra l'initiative d'aucune démarche de conciliation, et que le Congrès de Fulda sera plutot un conseil de guerre qu'une réunion de pacificateurs.

Il paraît toutefois que l'administrateur du diocèse de Fulda a adressé à l'Empereur une lettre pour le prier de suspendre les poursuites contre les évêques, et de remettre en liberté les trois prélats actuellement emprisonnés ; mais cette intervention purement personnelle n'engage en rien les différents membres de l'épiscopat allemand.

Le *bill* de M. Cross, relatif au travail des femmes et des enfants dans les manufactures, vient d'être adopté, en seconde lecture, par le Parlement anglais.

Le langage de M. Fawcett, corroboré par celui du *Daily News* et du *Daily Telegraph* prouve que le libéralisme anglais est systématiquement hostile à l'intervention de l'État dans les questions industrielles et sociales.

Sentant jusqu'à quel point les doctrines émises par M. Fawcett peuvent paraître étranges dans la bouche d'un libéral, le *Telegraph* s'exprime de cette façon :

« Les ouvriers sont maintenant électeurs et placés sur un pied d'égalité politique complète avec les autres classes de la société ; il n'y a donc pas lieu de leur accorder une protection spéciale, d'autant plus que l'organisation des *Trades'Unions* prouve qu'ils sont parfaitement capables de se protéger eux-mêmes. »

Enfin le journal anglais conclut en ces termes :

« Le vote sur le *bill* de M. Cross prouve que les conservateurs, fidèles à leurs traditions, s'intéressent de préférence au sort des ouvriers industriels, tandis que les libéraux avancés réservent toute leur compassion pour les laboureurs placés sous la dépendance directe des fermiers et des propriétaires fonciers. »

Nous avons des détails sur les démonstrations, en sens divers, qui ont [illegible] lieu récemment à Rome, et qui nous [illegible]aient été signalées par notre correspondant télégraphique.

A l'occasion de l'anniversaire de l'exaltation de Pie IX, la société catholique avait organisé une manifestation dans les rues de Rome, et sous les fe[illegible]s du Vatican on a poussé le cri [illegible] — Vive le Pape-Roi ! sans que l'autorité intervienne.

Quelques jours plus tard, au concert de la place Colonna, la foule, après avoir applaudi l'hymne national, s'est portée sur le Vatican en criant : — Vive le Roi d'Italie. Cette fois, la troupe est intervenue pour barrer le passage, et la police a fait des arrestations.

Les journaux s'étonnent, en comparant ces deux faits, que le gouvernement pousse, disent-ils, « la tolérance à ce point envers le parti clérical et que sa sollicitude aille jusqu'à protéger le Vatican contre des manifestations nationales provoquées par l'attitude factieuse des papalins. »

Un journal officieux, *l'Italie*, demande à ce propos que les associations catholiques soient soumises au droit com[illegible] à moins qu'elles ne veuillent être [illegible]sidérées comme société secrètes et traitées comme telles.

M. MINGHETTI ET L'OPPOSITION.

Le Parlement italien sera-t-il ou ne sera-t-il pas dissout ? Telle est la double question qu'on se pose en Italie, et qui soulève de vives discussions.

Pour ceux qui ont retenu les déclarations faites à la Chambre par M. Minghetti, à la suite du rejet de la loi concernant les actes non enregistrés, il ne peut y avoir de doutes car les paroles du président du Conseil doivent être considérées comme le prélude de la dissolution.

Pour combattre cette idée on a beau mettre en avant la crainte que les scrutins du midi ne donnent la majorité à l'opposition.

C'est là un argument exagéré, suivant nous, et qui ne saurait empêcher des élections générales, seules en mesure de mettre un terme à un état de choses au milieu duquel il est devenu difficile au gouvernement de fonctionner régulièrement.

D'ailleurs la situation du cabinet n'est pas aussi mauvaise que certains organes radicaux veulent bien le dire.

Il est évident qu'en proposant d'établir de nouveaux impôts le ministère n'a fait que répondre aux nécessités de la situation créée par le Parlement.

C'est la Chambre qui a imposé au gouvernement des dépenses militaires excessives, des charges très-lourdes pour les travaux publics, en un mot toutes les lois qui ont rendu indispensable une augmentation des recettes, afin de faire disparaître le déficit de cent trente-cinq millions de francs existant entre l'actif et le passif du budget.

Nous ne voulons pas soutenir que la loi sur les actes non enregistrés était excellente, qu'elle n'aurait pas amené un certain trouble dans les transactions, mais nous disons qu'en repoussant ce projet la Chambre devait, pour être équitable, offrir aux finances de l'État une ressource équivalente. Or c'est ce qu'elle n'a pas fait.

Bien certainement quelques députés, en se présentant aux suffrages de leurs concitoyens, se serviront, pour se faire réélire, de leur opposition à la loi, dont il s'agit ; mais il n'est pas douteux qu'en appelant les électeurs dans les comices, M. Minghetti posera la question sous son jour véritable, et démontrera que les vrais amis de la nation ne sont pas ceux qui poussent aux dépenses et reculent ensuite devant de nouvelles taxes.

Du reste le succès remporté récemment au Sénat par le président du Conseil a modifié la position qui avait été faite au cabinet devant le pays, en ce sens qu'il a permis à M. Minghetti d'exposer une sorte de programme.

C'est le projet de loi sur la mise en défense de la nation, portant une dépense de quatre-vingts millions, qui a fourni l'occasion, au chef du cabinet, de faire une déclaration de principes.

Se basant sur ce que la Chambre avait refusé les impôts nécessaires pour couvrir les charges de l'État M. Minghetti demandait le renvoi de la proposition, lorsque le rapporteur de la loi M. Menabrea, insista pour qu'elle fût votée, disant « que le projet ne grevait le budget de cette année que d'une somme de deux millions » et que, quant aux autres, « on y pourvoirait plus tard. »

Le président du Conseil a rejeté cette théorie aussi dangereuse qu'inconstitutionnelle, et il a péremptoirement refusé de s'engager dans une voie « qui aurait pour résultat, a-t-il dit, de nuire au crédit italien. »

Il a rappelé avec raison que, dans la situation présente, tous les efforts doivent tendre à ne ne pas recourir à de nouveaux emprunts, et il a démontré que le meilleur moyen d'y parvenir c'est de tenir constamment les dépenses en rapport avec les recettes, et de faire en sorte que lorsque les ressources extraordinaires dont dispose le Trésor seront épuisées il y ait alors équilibre dans le budget.

M. Minghetti a conclu par ces mots :

« En donnant au monde financier l'espoir que ce but pourra être atteint, on maintient la confiance dont jouit l'Italie, malgré ses embarras. Que si, au contraire, on donne le triste exemple de voter en bloc une dépense de 80 millions, quelle que soit la façon dont elle est répartie, on ébranle cette confiance, car comment pourrait-on accorder du crédit à un pays qui se jette aveuglément dans une situation aussi étrange et qui déclare vouloir s'aventurer dans une nouvelle et forte dépense, alors qu'il n'a pas encore pu ni su se procurer les moyens de pourvoir celles déjà établies ? »

Ce raisonnement sage, logique a convaincu le Sénat et produit une grande impression sur le pays.

Il est donc probable que M. Minghetti en profitera pour faire faire des élections générales, et qu'il obtiendra alors, une majorité qui partagera ses vues, et travaillera avec lui à rétablir l'équilibre budgétaire de l'Italie, et à lui donner, ainsi, la seule force qui lui manque.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Ahmed bey, ci-devant mudir de Médine a été nommé mudir de Haremi Chérif de la Mecque ;

Memdouh bey, membre de la deuxième chambre du ministère du commerce a été nommé *mouavin* (introducteur) du grand maître des cérémonies du ministère des affaires étrangères.

Beha bey, ci-devant mudir de la Mecque a été nommé mudir de Haremi Chérif de Médine.

Le général Ignatieff s'est rendu samedi au yali du Grand-Vézir, à Pacha-Liman, où Son Excellence a eu une entrevue avec Son Altesse.

Le Grand-Vézir et le caïmakam du ministère de la guerre, Abdul-Kerim Pacha, ont fait vendredi une visite à Aarifi pacha, dans le yali de Son Excellence, à Bebek.

Le soir, tous les ministres avec portefeuille se sont réunis en conseil dans le yali du Grand-Vézir.

LL. Exc. Cabouli pacha, préfet de Stamboul ; Ghalib bey, directeur général des Contributions indirectes, et Sadoullah bey, ministre des archives de l'Empire, ont été reçus, vendredi, au palais impérial, où ils ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté leurs hommages et l'expres[illegible]

Le Patriarche œcuménique est assez sérieusement indisposé depuis quelques jours.

Hakki pacha, ancien gouverneur de Tripoli de Syrie, récemment nommé gouverneur de Suna'a, dans le vilayet du Yemen, part aujourd'hui pour Djeddah à bord du paquebot du Lloyd autrichien.

Nous apprenons que le Dr Bortoletti et Aly bey, secrétaire général du conseil sanitaire, qui ont été nommés délégués du gouvernement impérial au Congrès international sanitaire de Vienne, quitteront Constantinople demain pour se rendre à Vienne voie de Varna.

Cependant, d'après les nouvelles télégraphiques, ce congrès a ouvert ses séances le 1er courant.

Le métropolitain grec d'Andrinople, Mgr Dionissius, qui était arrivé dernièrement à Constantinople, est parti vendredi pour Vienne, par voie de Varna ; de là Son Éminence se rendra aux eaux d'Allemagne.

Nous apprenons de bonne source que le gouvernement a déjà versé entre les mains des contractants de l'emprunt 1872 la somme de 300,000 livres sterling à valoir sur le coupon d'intérêt des Bons du Trésor (1872) échéant le 1/13 de ce mois. On nous affirme que le solde des intérêts du semestre sera versé aujourd'hui ou demain.

Le total des offrandes recueillies dans [illegible] d'après le *Touna*, à la somme de L. T. 4,095. Les sommes qui ont été souscrites jusqu'à présent dans la province de Salonique ont atteint le chiffre de [illegible]

Toutes ces sommes ont été envoyées soit en numéraire, soit en céréales à la Commission spéciale instituée à Constantinople.

Le *Byzantis* annonce que le frère de l'assassin de feu le capitaine Nicolitch a été arrêté la semaine dernière et qu'il subit un interrogatoire au Consulat d'Autriche-Hongrie, dont il relève.

On dit que cet individu est la cause principale de ce meurtre et l'on espère que la police ne tardera pas à découvrir aussi l'endroit où l'assassin a réussi à se cacher jusqu'à présent.

Après un premier interrogatoire, l'individu arrêté sera envoyé au Ministère de la Police où il sera interrogé aussi par l'autorité locale.

M. le Dr Dethier, directeur du musée impérial, est de retour depuis vendredi de l'inspection qu'il était allé faire à Hissarlik et sur les fouilles exécutées par le Dr Schliemann. M. Dethier est très-satisfait des résultats qu'il a obtenus et il est heureux d'adresser ses remercîments à S. Exc. le gouverneur général des Dardanelles et aux autorités locales, pour le concours que ces fonctionnaires lui ont prêté ; enfin il adresse à MM. Frank-Calvert, consul américain à Tchanak-Kalessi et Frédéric Calvert, de Kymbria, tous ses remercîments pour le bon accueil qu'il a reçu de leur part.

Le ministre de la police Husni Pacha ayant appris que, loin d'être la *sécurité des foyers* plusieurs gendarmes se livraient la nuit, dans les quartiers excentriques, à des actes répréhensibles, a voulu s'assurer de l'exactitude de ces plaintes, et S. Exc. a imaginé pour cela l'expédient que voici :

Jeudi dernier le ministre de la Police a mandé l'interprète du ministère et celui du Mutessarifat de Péra, et S. Exc. leur a donné l'ordre de se costumer en européens et de se promener pendant la nuit dans les quartiers qui ne sont pas éclairés au gaz, en contrefaisant la démarche de gens ivres. Husni pacha leur recommanda de se laisser arrêter et dévaliser sans opposer de résistance, et S. Exc. termina en leur remettant une certaine somme de livres turques marquées d'un signe imperceptible.

Suivant les instructions du ministre, ces messieurs se sont mis en campagne la même nuit, et vers 3 heures du matin ils passaient en chancelant devant le corps de garde de Peyrouz-Agha.

Le fonctionnaire voyant arriver ces deux promeneurs s'approcha d'eux pour leur demander en turc comment ils se trouvaient dans la rue à pareille heure, et sans fanal.

Les deux *Frenks* feignirent de ne pas comprendre le langage du soldat, qui appela un de ses camarades et les deux faux-ivrognes furent aussitôt empoignés. La même question leur ayant [illegible] répétée et ces messieurs répondaient [illegible] français, les deux zaptiés se mirent à les bousculer, à les battre et finalement à fouiller leurs poches. Ils leur enlevèrent ainsi les pièces marquées par le ministre.

Après cette petite opération les deux *frenks* ont été conduits devant l'officier de garde qui dressa un procès-verbal où il ne fut fait aucune mention de l'argent trouvé sur les promeneurs qui accompagnés des deux soldats furent conduits ensuite au poste de *Tchikour-Tchesme*.

Là un second procès-verbal fut dressé et les deux zapties qui avaient si conscieacieusement rempli leur devoir retournèrent à leur poste.

Après le départ de ceux-ci, les deux fonctionnaires se firent connaître à l'officier commandant le poste de Tchikour-Tchesme, lui expliquèrent la façon dont ils avaient été traités et l'invitèrent à [illegible] en leur présence.

Les deux zapties ne s'attendaient pas à cette surprise. Ils avaient dérobé aux deux interprètes les pièces marquées, une canne à pomme d'or, un canif et quelques menus objets. Tous ces effets ont été trouvés en leur possession et sur un troisième soldat avec qui ils avaient partagé le produit de leur vol

---

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON [illegible]

LA RUE ZACHARIE

[illegible] PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XIV (suite)

Barroin était entré... il s'inclina [illegible] Baradieu.

— Pardon, [illegible] je vous chercher, d[illegible] regardant à droite et à gauche, comme s'il [illegible] cherche à découvrir à travers les ténèbres de la chambre quelqu'un qu'il n'y apercevait pas.

— Moi ? fit Baradieu surpris.

— Oui, monsieur le marquis. Un de vos gens, sachant que vous deviez être à Bois-Yron, vient d'arriver au château à franc étrier afin de vous prier de repartir pour Baradieu en toute hâte.

— Que signifie... ?

— C'est ce qu'il vous dira lui-même. Je l'ai laissé à l'entrée du bois, où il vous attend

[illegible]

— Mon Dieu ! est-ce encore un nouveau malheur ? murmura Diane....

— Non, mademoiselle, fit Barroin en secouant la tête. Je ne pense pas qu'il soit question de dangers. Seulement, il paraît que le temps presse.

Mais vous, Diane ? hésita Baradieu.

— Oh ! je rentrerai au château avec Barroin, répondit Mlle de Bois-Yron. Allez, Richard ; je tremble d'inquiétude... Je vous reverrai... demain, n'est-ce pas ?

— Oui, demain... Adieu ! adieu !

Et le marquis s'élança au dehors.

A l'entrée du chemin du parc, il trouva, ainsi que Barroin l'en avait prévenu, un domestique qui l'attendait.

— Qu'y a-t-il, Françion ? interrogea Baradieu d'une voix brève.

— Une dame voilée, répondit le domestique, s'est présentée il y a une demi-heure environ au château et a demandé M. le marquis. Elle a déclaré qu'elle était attendue par monsieur, et m'a donné l'ordre d'aller vous prévenir sans retard. J'ai cru devoir obéir

— Tu as bien fait, répondit Baradieu.

Et il s'élança au galop sur le cheval que son valet avait eu la précaution d'amener avec lui.

Un instant après il courait sur la route, et bientôt il atteignait le château.

Quelle pouvait être cette femme qui l'attendait ?

Baradieu, par un sentiment de délicatesse, n'avait pas voulu interroger le valet, qui, d'ailleurs peut-être, n'en savait pas plus qu'il n'en avait dit.

Arrivé au château, il mit pied à [illegible], jeta la bride au domestique et entra.

Mais dès qu'il eut ouvert la porte du grand salon, un cri de stupeur s'échappa de ses lèvres.

Éclairée par la lumière éclatante des deux lampes de la vaste cheminée, Baradieu venait de reconnaître Mlle Blanche de Chantelys.

[illegible]

Cependant le comte Leone avait quitté Maisonseule d'un pas tranquille, le front haut, la démarche insolente, bravant Baradieu et lui lançant une sorte de défi

L'aventurier était brave. Il appartenait à cette classe d'hommes chez lesquels le sens moral est éteint depuis longtemps, qui n'ont plus pour objectif unique que la satisfaction de leurs ambitions ou de leurs passions, passions et ambitions bien déterminées et positives, qui rapportent tout à ce but, et sont décidés à tout risquer pour l'atteindre.

Pour ces hommes-là, la vie telle qu'elle est, avec ses lois, ses exigences sociales, ses devoirs en un mot, est impossible. Incapables de travail et de persévérance, ils préfèrent jouer la fortune sur un coup de [illegible] la partie dût-elle leur être fatale. Si, au lieu de la fortune, c'est la mort qui les attend, que leur importe ? Ils ont perdu la partie, voilà tout, et ils meurent avec un blasphème. Ils préfèrent encore ce dénoûment à l'obligation de plier à ces lois, à ces devoirs leur nature je révoltes, leur avidité de jouir. Leur grande force, la seule qui les rende réellement dangereux, les assimile en quelque sorte à des bêtes fauves menaçant le repos de tous : c'est leur superbe mépris de la [illegible]

Leone possédait cette force.

Il avait pour sa propre vie le même dédain que le misérable complice de Chauveau professait pour la vie des autres. Il voulait conquérir toutes ces choses sans lesquelles on n'est rien en ce monde : nom, fortune, considération, honneur ! Pour y réussir, il était résolu à suivre son chemin droit devant lui, sans s'inquiéter des ruines qu'il pouvait faire sous ses pas, sans hésiter devant aucune infamie. Un homme, Pascal Chauveau, lui avait mis dans les mains un secret qui lui assurait cet avenir longtemps convoité. Nous avons vu le parti qu'il [illegible] su en tirer. Là où Chauveau n'avait vu qu'une opération financière, qu'une vulgaire affaire de chantage, Leone avait imaginé un plan tout personnel, qui lui donnait non-seulement la fortune, mais l'alliance des Chantelys.

Ce jour-là une femme qui avait aidé sa fortune, qui comptait partager avec lui les bénéfices du triomphe, une femme qui l'aimait d'un amour violent et jaloux, Revolver enfin, s'était redressée et avait voulu se révolter contre ce qu'elle considérait comme une trahison. Il n'y avait pas pris garde et il croyait l'avoir domptée. Que lui importait Blanche de Chantelys ? que lui faisait sa beauté ? Ce n'était pas à la femme, c'était au nom, c'était à l'alliance qu'il tenait. Le mariage fait, et il n'en doutait plus à cette heure, le reste n'était rien. Il entrait enfin à pleines voiles dans ce monde qui lui avait été si longtemps fermé. Il pouvait aspirer à toutes les hauteurs. Il se voyait déjà dominant de son intelligence et de son audace toutes les compétitions.

C'est au milieu de ce rêve commencé que Baradieu s'était placé sur sa route. Leone avait pris froidement son parti : il fallait briser l'obstacle, il fallait supprimer Baradieu.

Telle était sa pensée unique, tandis qu'il regagnait d'un pas rapide la porte du parc. Quant à l'étrange rendez-vous qu'il venait d'avoir avec Mlle de Bois-Yron, Leone s'y arrêtait à peine : il prenait les prières de la jeune femme pour une dernière tentative inspirée par Baradieu, et l'arrivée du marquis à la fin de la scène le confirmait de plus en plus dans cette idée qu'on avait voulu faire de lui la dupe d'une comédie d'émotion.

Au moment où il déboucha sur la route, un cabriolet, la capote relevée, stationnait le long du mur du parc, et un homme enveloppé d'une longue redingote était occupé à allumer les lanternes du véhicule : car, ainsi que nous l'avons dit, la nuit allait bientôt tomber.

A la vue de cet homme, Leone poussa un : hum ! hum ! vigoureux.

L'homme se retourna.

[illegible]

— Ah ! ah ! te voilà ? dit ce dernier en refermant la lanterne qu'il venait d'allumer. Tu y as mis le temps.

— Oui, répondit Leone ; je te conterai cela, bien que ce ne soit guère intéressant : toujours des demandes en faveur des Chantelys !

— Et rien de plus ? interrogea Chauveau curieusement, comme s'il voulait lire dans les yeux de Leone.

— Rien de plus

— Mlle de Bois-Yron n[illegible] bien dit... [illegible]

— Rien autre. Mais j'ai du [illegible] gagné à cette promenade un avantage.

— Lequel ?

— Celui de brusquer le dénoûment : je me bats demain avec le Baradieu.

— Oh ! oh ! fit Chauveau. Tu vas me conter ça en route. Montons en voiture et par[illegible]

Le cabriolet s'ébranla au grand trot.

Quand Leone eut raconté en quelques mots la scène qui s'était passée entre lui et Baradieu :

— Mon petit, dit Chauveau, tu as fait comme tu as voulu ; mais tu ne t'imagines pas, n'est-ce pas, que je vais être assez niais pour consentir à laisser compromettre le résultat de l'affaire pour un détail aussi stupide qu'un duel ?

— Eh ! je suis sûr de moi ? s'écria Leone.

— Personne n'est sûr. On a vu des maladroits faire des choses étonnantes, d'abord ; et ensuite, tu as tort de ne pas prendre Baradieu au sérieux. Il pourrait parfaitement te tuer.. Ne m'interromps pas. Or, toi mort, ça change tout à fait la situation, et c'est ce que je ne veux pas.

— Il faut bien cependant en finir avec cet homme !

— Après, tant que tu voudras ; avant, ja[illegible]

Comment ! après ?

[illegible]

— Oui.

— Tu te crois sûr du succès ?

— Tout est arrêté, te dis-je : ce soir, au plus tard, j'aurai le consentement du père

— Bon ! raison de plus pour ne pas s'exposer à attraper un mauvais coup avant le contrat. Je me charge d'arranger la chose.

— Arranger la chose ! et comment cela ?

— Sois tranquille : de la façon la plus correcte : c'est moi qui recevrai les témoins de Baradieu, s'il t'en envoie, ajouta Chauveau avec un singulier sourire ; car enfin, j'ai une idée à moi là-dessus. Si donc il t'envoie des témoins, je leur tiendrai ce simple langage : Mes chers messieurs, M. le comte Leone se tiendra à la disposition de M. le marquis de Baradieu le lendemain du mariage de Mlle Blanche de Chantelys avec M le comte Leone. Et, s'ils insistent, je leur ferai comprendre en deux mots que, pour agir autrement, il faudrait que le comte Leone fût réellement aussi bête que Baradieu paraît le supposer, pour jouer ainsi de gaieté de cœur un mariage superbe sur un coup d'épée.

— Nous verrons, dit Leone, après avoir réfléchi un instant.

— C'est tout vu, dit Chauveau. A quelle heure vas-tu chez les Chantelys ?

— Mais tout de suite, répondit le jeune homme.

— Tu pourrais garder la voiture, fit Chauveau, et j'attendrais ici ton retour.

En achevant ces mots, l'homme d'affaires arrêta le cheval.

On était arrivé devant la porte de la maison de Chauveau.

Au moment où l'homme d'affaires mettait pied à terre, la porte s'ouvrit et la servante parut, attirée probablement par le bruit.

(*A suivre.*)

Ces trois agents pris en flagrant délit ont été désarmés et mis aux arrêts en attendant qu'une punition exemplaire leur soit infligée.

Les deux fonctionnaires de la police continuant leur promenade nocturne se dirigèrent alors vers Yéni-Chehir où ils ont été encore arrêtés par le corps de garde de Dolab-Déressi. Le fonctionnaire, après les avoir arrêtés, voyant qu'il avait affaire à deux ivrognes, leur offrit de l'eau à boire, et des tabourets pour s'asseoir, en attendant qu'il eût prévenu son officier.

Entretemps, nos deux promeneurs, voulant éprouver ce gendarme lui offrirent de l'argent—les fatales pièces marquées — mais celui-ci refusa net toute offre de cette nature.

A l'arrivée de l'officier, les deux fonctionnaires se firent reconnaître et rentrèrent ensuite chez eux pour rapporter au ministre de la police la manière dont le service se fait à Pevrouz-Agha et à Dolap Déressi.

Ce récit prouve que ce qui s'est passé dans le corps de garde de Pevrouz-Agha peut également se reproduire dans d'autres quartiers de la capitale. Il faut espérer que Husni pacha qui a voulu par cette expérience s'assurer de l'inconduite des gendarmes, trouvera le moyen de mettre une fin à de pareils abus, maintiendra la sécurité publique dans les rues de la ville.

Il se serait peut-être pas inopportun de rappeler à cette occasion, les plaintes que les habitants de Chichli, de Férikeui et d'autres localités formulent fréquemment contre les soldats maraudeurs.

Ne serait-il pas possible de trouver un autre moyen pour contrôler aussi la conduite des soldats qui occupent ces postes, et pour aviser aux mesures qui devront être prises à la suite de cette enquête.

Une dépêche d'Ismailia, en date du 20 juin écoulé, contient ce qui suit :

« Ont passé le Canal de Suez, depuis le 11 juin, *trente* navires. La recette du service du transit, du 11 au 20 mai, s'est élevée à la somme de *cinq cent quatre-vingt mille* francs.

Transit du 1er au 10 juin	23 navires.
» 11 au 20 —	30 —
Transit du 1er au .... 20 juin	53 navires.
Recette du transit, du 1er au 10 juin	343,000 f.
» du 11 au 20 —	580,000
Recette du transit, du 1er au 20 juin	923,000 f. »

Les secousses de tremblement de terre que nous avons signalées, il y a dix jours, ont été ressenties simultanément dans plusieurs villes du littoral de l'Asie mineure et de la Turquie d'Europe.

Partout ces secousses souterraines avaient la même direction, mais il est à remarquer qu'elles ont été moins fortes en Asie qu'en Europe.

Samedi, vers 2 heures du matin, le feu a éclaté à Péra, dans une maison en pierre sise dans un petit passage qui conduit à l'église grecque de la Ste-Vierge. Malgré le faible largeur de la voie le feu a pu heureusement être rapidement maîtrisé et la maison où il a pris, a seule été détruite. Les locataires de cette maison étaient à la campagne. C'est la lampe du gardien qui aurait, dit-on causé cet accident.

On ajoute que la bâtisse était assurée.

Les nuées de sauterelles qui s'étaient abattues sur l'arrondissement d'Ekski dit le Conieh, ont été complètement détruites par les habitants de cette province, qui ont tué plus de 10,000 ocques de ces insectes.

Le même fléau a menacé également les récoltes de Hassa, district de Marach; mais là aussi le danger a été écarté grâce aux efforts des habitants, et surtout grâce à l'apparition d'un grand nombre d'oiseaux d'une espèce particulière qui ont contribué à débarrasser les campagnes de ces insectes malfaisants.

On écrit d'Andrinople que la fête anniversaire de l'avènement au trône du Sultan a été célébrée dans cette ville avec la solennité ordinaire, et que le soir un grand nombre de maisons particulières ont illuminé.

A midi, il y a eu exercice de feu par les rédifs qui se trouvent réunis pour se livrer aux exercices annuels; cette troupe et les régiments de la garnison ont ensuite été passés en revue.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du numéro 52 (27 juin 1874).

La semaine politique. — Les passions dans la théorie de l'évolution, par M. Caro. Le Ve volume de l'*Histoire du second empire*, de M. Taxile Delord, par M. Eugène Despois. — Le rabbin Mardochée et le commerce marocain à Tombouctou. — Causerie politique: Le centre droit. — Causerie littéraire: Jules Janin. — Notes et impressions, par X***.

On s'abonne au bureau du journal, (7, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris).

L'INCENDIE A TÉNÉDOS.

On nous écrit des Dardanelles en date de samedi:

Dans la matinée de vendredi la nouvelle est parvenue, dans notre ville, par voie télégraphique, que depuis la veille à six heures du soir, un incendie ayant éclaté à Ténédos, avait mis en cendre presque toute l'île.

A cette nouvelle le gouverneur général accompagné de la troupe s'est immédiatement embarqué à bord du stationnaire *Candia*, emportant avec lui 20 sacs de pain, des tentes et emmenant les habitants des Dardanelles qui avaient des parents ou amis sur le lieu du sinistre.

L'incendie, dit-on, a pris naissance dans le magasin d'un tailleur de Takavle, établi depuis peu à Ténédos. Le vent n'était pas très-violent, il est vrai, mais ce qui explique un aussi grand désastre c'est que les maisons étaient toutes en bois, et que les habitants étaient plongés dans le sommeil. Eu égard à ces circonstances, l'incendie a trouvé libre carrière, s'est répandu de tous côtés et a tout réduit en cendres. Les efforts des habitants et les secours arrivés de tous côtés n'ont pu maîtriser le feu.

C'était un spectacle terrible: les mères cherchant leurs enfants et les enfants pleurant après leur mère. La confusion régnait partout.

Grâce au concours dévoué de l'escadre anglaise qui stationne dans le voisinage et dont les 7 navires ont envoyé 7 pompes et 400 marins, on a réussi vers les 11 heures du matin à se rendre maître du fléau.

D'après le bruit qui court à Ténédos, le commandant du fort n'aurait pas accompli dans cette triste circonstance les devoirs que commandait l'humanité.

Les maisons brûlées appartenaient exclusivement à la communauté orthodoxe, et sont au nombre de 750 environ, y compris les magasins. De sorte qu'il ne reste debout dans l'île que 150 maisons grecques et 300 maisons musulmanes.

L'état des incendiés est pitoyable. Ils n'ont rien pu sauver, ou ce qu'ils ont arraché au feu ne vaut pas la peine d'être mentionné. Ils se sont réfugiés sur la montagne, le plupart manquant de vêtements et de nourriture: ils offrent un affreux spectacle.

Des remerciements sont dus à l'escadre anglaise non-seulement pour l'empressement qu'elle a mis à envoyer des secours en hommes, mais encore pour les 105 sacs de biscuits qu'elle a envoyés et qui ont été distribués à des malheureux n'ayant rien mangé depuis quinze heures.

En faisant le récit de ce malheur nous sommes certains que le gouvernement dont la sollicitude pour ses sujets s'est manifestée à maintes reprises, et que les hommes généreux du pays, viendront en aide à une population cruellement éprouvée, sans abri, sans pain.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

6 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 35 m.
Coucher »	7 » 33 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 4 22s
H. à la turque à midi moyen. .	4 » 20

8 heures du matin.

Baromètre	761.7
Thermomètre	22.5
Minima	18.3
Maxima de la veille	26.7

Direction et force du vent N.O. modéré.

Etat du temps le 5 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. modéré sur la mer Noire, fort orage avec pluie à Varna; temps calme sur l'Archipel, l'Adriatique et la Méditerranée.

Profondeur du Danube à Toultcha et aux environs, 16 3/4 pieds.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Juin.		
1 Georgion Calopeenoolo		
Aynali Echonné		
[illegible]	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis		
[illegible]	Dr Manlaki	Smyrne
3 Georgis Andromaque	Demetrius Nicolo M. Mavrocordato	Pétersb.
7 Ioannis Papadopoulos	Vayadopoulos	Athènes
3 Lavonte	Rocco	Rocco
14 [illegible]		
[illegible]	Panas	Magnetelli
15 [illegible]		Samos
18 Alessandro Caluta	Colotas	Chio
Mois de Juillet.		
1 Panaghi Valsamaky	Valsamaky	Monastir
3 [illegible]		
3 A. Teerker	Martinich	Soulina
4 [illegible]	Fotakis	Rodosto
5 [illegible]		Sistov

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

TRÉBIZONDE, 27 juin 1874.

L'anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Sultan a été fêté cette année avec un grand éclat. Dans la journée, Safvet pacha, notre gouverneur-général, a reçu les visites de félicitation des employés et fonctionnaires, du corps consulaire, des négociants, des élèves de toutes les écoles, et d'une grande partie de la population. Le soir, Son Excellence réunissait toute la société européenne, les consuls de toutes les puissances, les employés et officiers du gouvernement, dans le grande salle du conak. Un magnifique feu d'artifice a été tiré dans la cour du conak, où une foule immense s'était rassemblée. Un bal a été organisé, et à minuit un banquet improvisé réunissait toute la société dans une des salles; des toasts ont été portés à la santé de S. M. I. le Sultan. Un hymne, avec accompagnement de deux harmoniums touchés par les dames [illegible], a été chanté. Quelques morceaux choisis ont été exécutés sur le piano par une autre demoiselle arménienne qui en joue avec un talent remarquable. La femme du vice-consul d'Espagne, très-connue dans notre ville par son talent de pianiste, nous a fait entendre aussi plusieurs morceaux qui ont été très-vivement applaudis. Notre gouverneur général a été pendant toute la soirée d'une courtoisie et d'une amabilité remarquables pour toute la société. On s'est retiré à une heure très-avancée en emportant les meilleurs souvenirs d'une si agréable soirée.

[illegible] Mikè effendi, interprète du vilayet. Ce jeune homme, très-connu par sa capacité, [illegible] a contribué pour beaucoup à la bonne réussite de la fête.

Les travaux de la route de Platana sont poussés très-activement. Grâce à l'énergie de notre gouverneur général, nous espérons que bientôt les travaux de la chaussée seront commencés. Les vœux de notre gouverneur se portent principalement sur les travaux publics, très-nécessaires dans notre ville; sur les écoles que Son Excellence depuis son arrivée a organisées, et je puis vous assurer qu'elles sont en bonne voie; il a aussi beaucoup à cœur le progrès du commerce, et nous espérons que son zèle sera couronné de succès.

Les arrivages de l'intérieur sont plus nombreux qu'ils n'étaient l'an passé à cette époque, et nous [illegible] du correspondant du *Levant Herald* se vérifient.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

LA CANÉE, le 14/26 juin 1874.

La fête de l'anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Sultan a été célébrée hier, en même temps que l'inauguration des travaux d'un nouveau fort nommé Izzedin.

La veille de la fête, le maréchal Réouf pacha, gouverneur général civil et militaire de l'île se rendit au fort Izzedin où il passa la nuit. Le lendemain, de bon matin, l'inauguration du nouveau fort eut lieu sur l'emplacement même de l'ancienne ville Aptera. Après que l'iman des troupes eût récité des prières pour S. M. le Sultan, pour l'armée, la marine etc., etc., des moutons furent immolés en sacrifice; aussitôt après les fondements du fort furent posés. Après avoir passé en revue les cinq bataillons qui se trouvent au fort Izzedin, le gouverneur-général rentra à midi à la Canée.

A deux heures de l'après-midi, prières récitées dans la cour du palais de l'autorité locale par les élèves réunis [illegible] des écoles musulmanes, grecques et israélites de la Canée, hymnes en l'honneur du Sultan et acclamations de: « Vive S. M. I. le Sultan Abd-ul-Aziz-Khan. »

Après les prières, réception par S. Exc. le gouverneur général de toutes les autorités civiles, militaires, maritimes, ecclésiastiques et des notabilités des communautés musulmanes, chrétiennes et israélites.

[illegible] l'après-midi, Messieurs les consuls des puissances étrangères firent la visite officielle d'usage.

Le soir, les tcharchis, les minarets des principales mosquées, les résidences consulaires et tous les édifices publics ainsi que les [illegible] des beys et des notables chrétiens furent illuminés. Vers trois heures de la nuit des feux d'artifices furent tirés sur les remparts de la forteresse en présence d'une foule de spectateurs; une grande partie de la population de la Canée se réunit dans le jardin public qui était splendidement éclairé et orné. Par ordre du gouverneur général [illegible] avaient été suspendus sur des cordes soutenues par des poteaux. Un arc-de-triomphe au-dessus duquel se trouvait le portrait de Sa Majesté Impériale entouré de tous côtés par une foule de lampions avait été placé au milieu du jardin. Les kiosques avaient été chargés de lampions. La foule était entassée hors de la ville pour jouir du coup d'œil merveilleux que la décoration du jardin offrait pendant la nuit. La musique militaire n'a cessé de faire entendre jusqu'à minuit dans le jardin. Des rafraîchissements ont été servis, le gouverneur général a été d'une extrême courtoisie envers tous ceux qui l'ont approché dans le kiosque. Tous les spectateurs ont été enchantés de cette soirée qui ne s'est terminée qu'à une heure fort avancée de la nuit. [illegible] la foule considérable qui circulait dans tous les tcharchis et dans le jardin public, on n'a eu à signaler aucun désordre, aucun incident.

Un *Te Deum* a été chanté dans l'église grecque en l'honneur de S. M. I. le Sultan. Tous les employés chrétiens de l'administration du vilayet ont assisté à la messe qui a été célébrée à cette occasion.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les Partis à Versailles.

On télégraphie à l'*Indépendance Belge*:

PARIS, 24 Juin, soir.

La situation parlementaire excite toujours de vives inquiétudes.

Les légitimistes sont furieux de l'incident du *Times* qui a mis en relief les répulsions de l'armée et du pays pour le drapeau blanc et conséquemment l'impossibilité persistante d'une restauration.

Les orléanistes ne le sont pas moins contre un parti qui ne sait pas sacrifier un rôle compromis pour sauver le principe monarchique.

Aucune concession réciproque n'est possible entre eux.

Les deux partis ne seront d'accord que pour faire échouer la république représentée par la proposition Périer.

L'échec de la proposition Lambert de Sainte-Croix représentant le septennat impersonnel paraît également certain, l'extrême gauche la trouvant trop monarchique et l'extrême droite trop républicaine.

Le septennat personnel, c'est-à-dire attaché à la personne même du maréchal de Mac-Mahon, sera alors la dernière carte à jouer.

Dans l'état des esprits, on peut s'attendre à le voir repousser, si le maréchal n'intervient pas vigoureusement; mais la force des choses obligera le maréchal à intervenir. Il a d'ailleurs bien le droit de demander à la majorité la réalisation des engagements pris à son égard par le vote du 20 novembre.

Si l'Assemblée ne s'exécutait pas, si elle ne donnait pas au maréchal les moyens d'exercer le pouvoir qu'elle lui a conféré, elle serait responsable devant le pays des conséquences que pourrait avoir une pareille situation qui est sans précédent.

En attendant, les avis des départements constatent l'activité de la propagande bonapartiste, et il devient chaque jour plus évident que si les modérés ne parviennent pas à se mettre d'accord, c'est entre la république et l'empire qu'aura à se décider cette masse immense d'électeur qui n'appartiennent à aucun parti et qui ne se préoccupent de la forme gouvernementale que par les relations qu'ils croient apercevoir entre elle et la prospérité du pays.

Les élections pour le renouvellement des conseils généraux auront lieu au commencement d'août. L'Assemblée se séparera vers le 25 juillet.

On ne croit pas que la loi électorale politique soit votée dans cette session. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que, par suite des préoccupations d'intérêt personnel de bon nombre de députés conservateurs, la suppression du scrutin de liste, qui est la réforme capitale à opérer, ne réunirait pas, dans l'Assemblée, une majorité. Voilà surtout pourquoi les conservateurs [illegible] la loi électorale.

Il paraît désormais certain que l'extrême droite votera la dissolution si l'Assemblée ne consent pas à établir la monarchie. La déclaration en serait faite à la tribune après l'échec prévu des propositions Lambert de Sainte-Croix et Périer, qu'on chercherait à faire passer les premières.

Les légitimistes cherchent aussi à obtenir pour ce moment-là un manifeste du comte de Chambord. On pense généralement dans les cercles parlementaires que tous leurs efforts ne peuvent avoir qu'un résultat directement opposé au but qu'ils poursuivent.

Le Congrès catholique de Venise.

On écrit de Rome, le 19 juin, à l'Agence Havas:

« Le congrès catholique italien de Venise a achevé ses travaux le 16. Ils avaient duré cinq jours. Avant de se séparer, on est convenu de tenir le second congrès à Florence, l'année prochaine. Nos catholiques reconnaissent qu'ils ont joui d'une entière liberté à Venise. La main de la police se montrait aussi peu que possible dans la salle des séances. Au dehors, quelques mesures, qui ont été heureusement inutiles, avaient été prises par la questure pour protéger les membres du congrès. Les catholiques complèteraient leur précieux aveu en ajoutant qu'ils sont plus libres sous le régime actuel, en fait de congrès et de presse, qu'ils ne l'étaient sous les anciens régimes. Qui sait si l'Autriche se serait montrée aussi large à leur égard? Le congrès des savants italiens plus inoffensif, assurément, qu'un congrès de catholiques, aux yeux de la police, a été mainte fois tracassé en Lombardo-Vénétie, en Toscane, dans les Deux-Siciles. L'organe des jésuites, la *Civitta cattolica* et qui circule aujourd'hui sans encombres dans toute l'Italie, a été persécuté par les gouvernements de Naples, de Florence, de Milan.

» Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que le congrès de Venise a procédé avec toute la circonspection imaginable. Il n'a pas été aussi hardi que celui de Mayence. Pour être catholique, on n'en est pas moins italien.

» Quant au résultat pratique, il est probable que ce congrès des catholiques n'en aura pas plus que les cinquante et quelques congrès médical, pédagogique, d'apiculture, œnologique, de gymnastique, de jurisprudence, de botanique, d'orfévrerie, etc., que nous voyons se tenir chaque année en Italie. Il est même probable encore que le gouvernement italien en bénéficiera plus que le catholicisme, car ce congrès, après la liberté de la presse cléricale, des synodes diocésains, des conseils provinciaux, de la nomination des évêques par le Pape, de la publication des actes du Saint-Siége, lui fournit un nouvel argument pour clore la bouche à ceux qui le traitent de persécuteur.... »

» Mgr Balma, archevêque de Cagliari, s'est excusé au Vatican, d'avoir assisté au dîner à bord de *l'Océan* où l'amiral français a bu à la santé de Victor-Emmanuel. Il assure avoir été surpris par ce toast (auquel, entre nous, il pouvait bien s'attendre) et s'être empressé, ce qui est vrai, de regagner la terre dès qu'il lui a été possible de le faire sans esclandre. Le prélat a toujours passé ici pour quelque peu libéral. Il est le premier qui se soit servi de l'expédient de la copie notariée de sa bulle d'institution canonique pour obtenir l'*exequatur*.

Les nouveaux tarifs de chemins de fer.

Sous ce titre la *Correspondance alsacienne* publie l'article suivant:

« D'après les communications faites par la direction générale impériale des chemins de fer d'Alsace Lorraine et d'accord avec les décisions prises par le Conseil fédéral en ce qui concerne l'ensemble des voies ferrées de l'Empire d'Allemagne, les tarifs subiront une augmentation à partir du 20 juillet prochain.

» Cette mesure sera sans doute sujette à bien des discussions, et il convient de rappeler tout d'abord que les chemins de fer en tant que faisant partie de la fortune nationale représentent, comme on sait, une valeur fort considérable qui, en vertu des principes d'une économie sociale sage et précise et de raisons financières, doit fournir un produit correspondant. Après bien des enquêtes et bien des calculs, les hommes experts, compétents, et responsables de la direction supérieure des chemins de fer de l'Empire, ont acquis la conviction que les tarifs adoptés jusqu'ici en Allemagne tant pour le transport des personnes que pour celui des marchandises ne sont plus du tout en harmonie, en aucune proportion avec les capitaux engagés et les frais courants. Il faut porter en ligne de compte les dépenses de plus en plus croissantes concernant le matériel en général, celles ayant trait à l'augmentation des traitements et des appointements des fonctionnaires et employés, sans oublier la dépréciation monétaire et les exigences du public, relatives à l'installation commode des gares, des wagons, au chauffage etc. Nous renonçons même à parler de l'établissement incessant de nouvelles lignes dont le rendement est, dans bien des cas, sujet à caution. En face de ces circonstances il n'y a pas lieu de s'étonner que les chemins de fer de l'Empire n'aient rapporté en 1873 avec les tarifs trop modérés pas même un intérêt de 1 %. Continuer sur ce pied serait tout simplement de l'incurie.

» Il va sans dire que l'administration des chemins de fer de l'Empire aura à cœur, en rétablissant l'équilibre indispensable entre le capital engagé et les frais d'exploitation d'une part et le rendement des voies ferrées de l'autre, de ne pas dépasser certaines limites et de ne pas surfaire le commerce et le public. Nous pouvons nous attendre en toute confiance à ce que les nouveaux tarifs soient basés sur l'équité et la justice, et nous nous bornons pour aujourd'hui à signaler les traits et motifs généraux des changements entrant en vigueur le 20 juillet prochain, nous réservant après mûr examen d'entrer dans des détails plus précis. »

Les sondages du Pacifique.

Le commandant Belknop, du steamship des Etats-Unis *Tuscarora*, actuellement occupé à des études hydrographiques dans le Nord-Pacifique, vient d'envoyer au secrétaire du département de la marine, à Washington, un rapport sur le résultat de ses explorations sous-marines entre San-Diégo en Californie, point de départ de l'expédition scientifique, jusqu'à Yokohama en Japon.

Dans le voyage, la sonde a été jetée soixante-treize fois. La plus grande profondeur trouvée a été de 2,287 brasses, soit environ trois milles trois quarts. Le commandant de l'expédition annonce, en outre, dans son rapport, qu'à partir du lit océanique dans les environs de San Diégo, la pente continue à descendre par des courbes et des ondulations douces et graduelles jusqu'aux abords du groupe des îles Hawaï. A partir de ces parages, la pente devient plus rapide, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à la plus grande profondeur, qui se trouve près des côtes de l'Asie.

Une chaîne de montagnes sous-marines qui ont dû être, selon les apparences, volcaniques à une époque reculée, a été découverte à l'ouest des îles d'Hawaï. L'île Marcus se trouve directement dans cette chaîne montagneuse, dont elle forme le sommet de la plus haute montagne. Quelques-uns des pics sous-marins ont 12,000 pieds de hauteur en sont complétement submergés.

Les fils de fer employés pour cordes de pianos ont été employés pour les sondages, de même qu'un dévidoire en lock breveté de l'invention de sir William Thomson. Ce fil semble parfaitement convenir à ce genre d'opérations; cependant deux ruptures ont eu lieu, entraînant la perte de plus de 600 brasses, malgré la grande ténacité du métal.

Les librairies à Leipzig.

On lit dans le *Journal officiel*:

Le nombre des maisons de librairie, inscrites dans l'annuaire, est de 4,369.

Dans le nombre, 1,074 s'occupent exclusivement du commerce des livres de fonds; 118 de celui des gravures, estampes et autres articles d'art; 95 de celui des articles de musique; 118 se livrent principalement au commerce d'assortiment pour les articles d'art; 146 à ce même commerce pour les œuvres musicales; 86 sont bouquinistes, ou, comme on dit en Allemagne, « antiquaires »; 2,608 ont à la fois en assortiment des livres anciens et modernes, des articles d'art, de musique, des cartes géographiques et tiennent en même temps l'article papeterie, papier, plumes, etc.

A Leipzig, qui est, comme on sait, le grand entrepôt de la librairie allemande, 1,439 maisons étrangères ont leur dépôt où se débitent leurs livres de fonds.

Tout le système de commission de la librairie allemande se répartit entre sept grandes places, et fonctionne au moyen de 214 commissionnaires en librairie.

Berlin compte 34 de ces commissionnaires, qui ont 312 commettants; Leipzig, 104 pour 4,034; Pesth, 7 pour 74; Prague, 15 pour 94; Stuttgart, 17 pour 369; Vienne, 32 pour 475; Zurich, 5 commissionnaires pour 92 commettants.

De toutes ces maisons de librairie, 3,373, se trouvent dans l'empire allemand; 5 dans le Luxembourg; 553 en Autriche; 485 dans les autres Etats d'Europe; 74 en Amérique; 2 en Asie et une en Australie.

M. de Montalivet.

On lit dans le *Nord*:

Versailles, 25 juin.

La publication de la lettre que M. le comte de Montalivet a écrite à M. Casimir Périer, pour le féliciter de sa proposition, a produit sur le centre droit une profonde impression, et a vivement irrité la droite. Elle tend à consommer la rupture, déjà depuis si longtemps imminente, des orléanistes et des légitimistes. C'est un fait grave que cette démarche d'un ancien ministre de Louis-Philippe qui fut un des plus ardents défenseurs de la monarchie constitutionnelle, et qui était depuis 1848 resté complétement étranger aux luttes politiques. Il est impossible de ne pas voir là un symptôme considérable de l'évolution des esprits les moins préparés à l'acceptation de la solution républicaine vers cette solution, qui leur apparaît aujourd'hui comme le dernier port de salut ouvert aux conservateurs qui veulent sauver l'ordre sans sacrifier la liberté, et qui croient que ce ne serait rien de soustraire la France au radicalisme si on la laisse devenir la proie du césarisme.

Il est difficile de ne pas voir dans l'appel pressant du comte de Montalivet au centre droit plus que l'expression d'une opinion personnelle, et de ne pas considérer son énergique condamnation des manifestes *royaux* de 1873 comme l'indice d'un ferme propos de provoquer une scission définitive entre légitimistes et orléanistes, et de substituer un état d'antagonisme formel à la situation mal définie de défiance et de confusion dans laquelle se débattent et se compromettent mutuellement le centre droit et la droite, en essayant de masquer, derrière de mensongères apparences de conciliation et de concorde, leurs profondes antipathies et leurs éternelles rancunes.

La note du *Times* avait déjà mis fort en émoi les légitimistes, en rejetant sur le comte de Chambord la responsabilité de l'échec de la restauration monarchique; la lettre du comte de Montalivet va plus loin: elle s'attaque aux manifestes mêmes du prince, elle les déclare attentatoires au droit de la France de disposer d'elle-même, elle proclame que les principes qui y étaient formulés sont la négation de la véritable monarchie constitutionnelle, et que la réapparition de cette malheureuse thèse de la monarchie de droit divin, a fait de la république le « seul gouvernement libéral possible »; elle ne laisse plus au centre droit qu'une seule issue: accepter la république, concourir sans arrière-pensée à son établissement.

Or, M. le comte de Montalivet n'est pas seulement un des représentants les plus autorisés du régime de 1830, il est de ce petit groupe d'hommes pour lesquels le roi Louis-Philippe avait une véritable affection et auxquels les princes d'Orléans sont restés unis par les liens d'une étroite sympathie et d'un constant attachement; on n'a pas oublié le dévouement dont il fit preuve en restant à Paris au lendemain même des journées de février 1848 pour veiller aux intérêts de la famille d'Orléans, et les défendre auprès du gouvernement provisoire et de l'administration républicaine. La lettre de l'ancien ministre, de l'ancien intendant de la liste civile du roi Louis-Philippe, est le véritable manifeste des princes d'Orléans.

Quelle sera son influence sur la situation? On ne peut le préjuger, car, si d'actives négociations se poursuivent entre une fraction importante du centre droit et le centre gauche, pour former une majorité sur le terrain de la proposition Casimir Périer, des négociations non moins actives se continuent entre une autre partie du centre droit et la droite pour rallier à la proposition Lambert de Sainte-Croix tous ceux qui, sous le nom de septennat personnel ou impersonnel, ne visaient qu'un but: l'organisation des pouvoirs du maréchal.

Il est à craindre que l'impuissance finale de l'Assemblée à rien constituer ne soit le dernier mot des débats qui vont s'engager prochainement sur la proposition Périer. Arrivera-t-on pour cela à la dissolution immédiate? Cela est fort improbable. Il est plus vraisemblable, si j'en crois certains bruits, qu'on sera conduit uniquement à cette conséquence: l'intervention personnelle du maréchal.

Le Naufrage du « Manchu. »

Les côtes du Japon ont été attristées par un nouveau sinistre. Sur 57 personnes qui se trouvaient à bord du navire américain le *Manchu*, 54 ont péri. Le capitaine, M. Lowel, son second et un chauffeur chinois, les trois seuls survivants, recueillis en mer par l'*Otto*, venaient d'arriver à Shanghaï au départ de la malle.

Le *Manchu* avait quitté Nagasaki le 14 mars lorsque, deux jours après son départ, à moitié chemin du cap Gotto, le vent se mit à souffler du N.-N.-O. avec une violence extrême. Le navire, travaillé par de furieux coups de mer, eut en peu d'heures quelques-unes de ses cloisons intérieures disjointes; le menu charbon s'échappant des soutes, porté dans toutes les directions par le roulis, engorgea peu à peu les pompes et finit par envahir la machine qui cessa de fonctionner.

L'équipage, les passagers, armés de pelles et de paniers, cherchèrent bien à jeter par dessus bord le combustible encombrant, mais l'eau les gagna de vitesse, et tous leurs efforts furent vains. Le capitaine ordonna la mise à l'eau des petites embarcations, deux *life-boats* et deux canots en bois. L'embarquement s'exécuta dans un ordre parfait, et l'on put même prendre avec soi une boussole, des barils et quelques provisions de bouche.

Un quart d'heure s'était écoulé depuis l'abandon du navire, lorsqu'un des life-boats sombra, et sur vingt hommes qu'il portait treize périrent. Peu d'instants après, on vit un des canots chavirer; le capitaine se porta au secours de ceux qui le montaient, mais sans pouvoir en arracher un seul à la mort. Le troisième bateau parut pendant quelque temps tenir tête aux grosses lames qui déferlaient sur lui; mais mal construit, encombré, il cessa bientôt d'être en vue, et sa perte ne peut être mise en doute.

En voyant ainsi disparaître ses embarcations les unes après les autres, le capitaine Lowel, avec le dernier life-boat, s'était maintenu à la rame jusqu'au moment où le vent, en sautant à l'ouest, lui avait permis de hisser une voile et de mettre le cap sur la côte japonaise.

On se trouvait encore à 130 milles de la pointe Gotto, lorsque le second, placé au gouvernail, laissa embarquer un paquet de mer qui en se retirant enleva neuf Chinois. Désormais, l'embarcation à moitié submergée menaça de couler à chaque minute. Vers les quatre heures, M. J. H. Koker, passager, se mit debout sur son banc, cria d'une voix désespérée « Adieu! » à ses compagnons et se précipita dans l'abîme. Un officier du bord, frappé d'imbécilité depuis l'abandon du navire, en fit autant dès que la nuit arriva. Le subrécargue du *Manchu*, M. Spedding, qui souffrait affreusement du mal de mer, dit au capitaine qu'il préférait une mort rapide à une lente agonie; s'emparant d'une bouteille d'eau-de-vie, il la but d'un seul trait et mourut une heure après. Un Chinois avala fort tranquillement une forte dose d'opium et s'endormit du sommeil éternel. Vers minuit il ne restait plus dans la chaloupe que le capitaine, son second et deux chauffeurs chinois.

Qu'on s'imagine, s'il est possible, la situation physique et morale de ces naufragés après cette lugubre série d'incidents!

Avec la nuit, la mer étant devenue plus calme, M. Lowel et son second ordonnèrent à leurs compagnons de se mettre à la remorque afin d'alléger le life-boat; soutenu par deux rames, une corde attachée autour du corps, les Chinois suivirent l'embarcation jusqu'au moment où l'on s'aperçut que l'un des deux malheureux Asiatiques avait disparu; on hissa dans le canot, plus mort que vif, celui qui avait eu la force de surnager.

Enfin le soleil se leva, et avec le jour vint le salut. *L'Otto* aperçut heureusement les signaux de détresse que lui faisaient avec des morceaux de toile blanche les derniers survivants du *Manchu*. Recueillis, conduits à Shanghaï, le capitaine Lowel et son second ont reçu dans cette dernière ville de chaudes félicitations sur leur rare énergie.

Depuis le naufrage du bateau à vapeur des Messageries le *Nil*, les autorités japonaises ont placé un grand nombre de gardiens tout le long du rivage avec mission de recueillir les corps que la mer y rejetterait. Le nombre de ceux qui ont été retrouvés est de seize; leur identité à pu être établie au moyen des vêtements.

Après que ces tristes épaves eurent été conduites dans un temple voisin d'Iruma par les soins d'un officier japonais, M. Maïda, elles ont été placées dans des cercueils et enterrées selon la coutume européenne. Sur les tombes des Français, M. Maïda a fait placer des croix, le lieu où les cadavres ont été retrouvés et les indications qui peuvent aider à reconnaître leur profession ou leur origine.

Ce respect pieux, cette humanité pour les naufragés morts ou vivants, est tout à fait dans les coutumes des Japonais. (*Le Temps.*)

Les actualités géographiques

On lit dans le *Nord*:

Paris, 18 juin.

On a reçu hier au soir à la Société de géographie de bonnes nouvelles du docteur G. Nachtigall, sur le sort duquel on était inquiet. Ce zélé voyageur était en effet parvenu à pénétrer dans le Ouâday (Wadaï), cette *Chine africaine*; mais sans nouvelles de lui depuis plus d'un an, on craignait qu'il n'en pût sortir, et on redoutait pour lui le sort de Vogel, traîtreusement mis à mort par quelques fanatiques de ce pays. Un télégramme daté de Tunis et adressé à M. Mannoir, notre secrétaire général, apprend que Nachtigall a pu quitter le Ouâday, qu'il s'est rendu dans le Darfour, et que, la route se trouvant désormais libre pour lui, il pourra revenir à Khartoum par le Kordofan, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention. La mission dont M. Forsyth a été chargé par le gouvernement anglo-indien auprès de l'ancien Atâlik-Ghâzi Yakoub Khan, maintenant émir de Kaschgar, a déjà eu pour la géographie des résultats importants. Les membres de la mission, protégés par l'intelligent souverain du nouvel Etat créé aux dépens de la Chine, ont non-seulement recherché les routes conduisant de Kaschgar et de Yarkand dans l'Inde anglaise, mais ont pu explorer des parties encore inconnues de la région dite du Bolor Dagh, et de celle qui sépare de l'empire russe les possessions de l'Emir.

C'est ainsi que le colonel Gordon a reconnu la vallée du Toyan, que des travaux élevés par le fils de Yakoub Khan protégent, de même que la route qui la suit, contre une invasion russe, et qui, dominée par des montagnes abruptes, dans une partie de son parcours, ne s'élargit qu'à Tougout-Bela, camp kirghise, situé à cinq jours de marche de Kaschgar. A une médiocre distance de ce camp, se trouve la passe qui porte le même nom que lui; elle traverse la chaîne des monts Thian-Chan, et lorsqu'on l'a dépassée de trois lieues, on peut voir, sur le territoire russe, le lac Schadyr. Accessible en toute saison, elle est des plus favorables aux relations de Kaschgar avec le Nord, plus favorable certainement que la passe du Térek, sise à trente lieues à l'Est, beaucoup plus périlleuse à traverser et couverte de neige en hiver.

En même temps que le colonel Gordon se portait au Nord, le capitaine Biddulph s'est dirigé vers le Nord-Est, suivant la route même de Kaschgar à Aksou, et que rejoint à Maralbaschi celle de Yarkand à la même ville. Il a traversé ainsi un pays jusqu'à présent inconnu, et a pu rectifier de nombreuses erreurs géographiques. Maralbaschi, notamment, s'est trouvé être à 60 lieues plus au Nord que ne l'indiquaient les cartes.

M. Henri Duveyrier a donné communication d'un extrait du *Journal de Voyage dans le Sahara* de M. Dournaux-Dupéré, qui mérite par son zèle scientifique tout l'intérêt des amis des sciences géographiques. On en pourra juger par cet extrait:

A l'époque historique où la grande baie de Triton arrivait jusque dans ce qui est aujourd'hui le Sahara algérien, où le Chott-el-Djérid et les Chott-

qui seraient l'objet d'une exploitation minière, le voyageur n'en a pas entendu parler.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Pesth, 4 juillet.

Les récoltes dans les campagnes s'annoncent bonnes.

Vienne, 4 juillet, 9 h. 5 m., soir.

Obligations Roumélie..... fl.	46.45
id. Nouvelles......	35.75
Anglo-Bank..............	151.50
Société de créd. aust-turq..	12.—
Banque austro-ottomane...	75.—
Pièce de 20 francs.........	8.94
Agio..................	105.25
Change sur Londres.......	111.75
Crédit anstalt............	224.50
National Bank............	971.—
Lloyd.................	442.—

Bourse ferme, assez grande animation.

France.

Paris, 4 juillet.

Le Comte de Chambord vient de publier un Manifeste. Il dit que s'il rompt le silence, c'est pour protester contre les idées d'absolutisme qu'on lui attribue. Il constate que la France est essentiellement monarchique, et déclare que ce qu'il veut c'est une monarchie modérée ayant deux Chambres: l'une nommée par le souverain, l'autre élue par la nation.

Il nie que la politique dont il est le représentant soit en contradiction avec les aspirations du pays. Quant à lui, ce qu'il veut, c'est un gouvernement réparateur et fort. Pour sa part il rejette la formule d'importation étrangère: Le roi règne et ne gouverne pas.

Il promet à la nation des libertés, de la dignité, de la grandeur, et rappelle la sincérité, la loyauté séculaires de la maison royale de France.

Les journaux relèvent, avec méfiance, le silence gardé par le comte de Chambord sur la question du drapeau.

Les bonapartistes furieux invitent le gouvernement à poursuivre le Manifeste du comte de Chambord, comme séditieux.

Paris, 4 juillet.

Oblig. Roumélie fr. 104.50

M. de Goulard est mort.

On assure qu'au Congrès de Bruxelles, la France et l'Angleterre repousseront la discussion sur plusieurs points du droit international concernant la marine.

Le journal la *Presse* apprécie comme séditieux le manifeste du comte de Chambord, dont le conseil des ministres se serait déjà saisi.

Angleterre.

Londres, 4 juillet.

De nouvelles réductions ont été faites sur le prix des salaires des ouvriers houilleurs.

Belgique.

Bruxelles, 4 juillet.

La *Lanterne* de Rochefort a parut Elle sera hebdomadaire.

Serbie

Belgrade, 4 juillet.

Le tribut de la Turquie a été payé.

L'agent français, M. Debains est arrivé.

Grèce.

Athènes, 4 juillet.

Laurium.............. fr. 90. 50

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 4 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Générale.........	45 9/16
Emprunt 1865.........	— —
do 1869.........	52 3/8
do 1871.........	61 3/4
do 1872.........	78 —
Consolidés anglais......	92 3/4
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien......	67 3/8
Nouvel emprunt ottoman	48 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 4 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	50 22 —
	Hausse........	»	50 32 —
	Baisse........	»	50 22 —
	Clôt. du mid....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	50 29 —
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén..............		L.S.	6 8 —
» de la Société de change et de valeurs..........		»	4 18 —
» de la Banque de Const.....		»	4 15 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	— — —
» du Crédit Général......		L.T.	8 15 —
Banque *Verissi et Cossoudi*......		»	3 30 —
Tramway		»	5 — —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 32 —
Laurium		Fr.	90 20 —
Crédit Hellénique		»	24 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	107 — —
» 2e émission............		»	80 20 —
Emprunt....	1863...ex coup...	»	314 — —
	1865..coup. det...	»	— — —
	1869............	»	265 — —
	1872............	»	79 — —
	1873............	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise.............	P.	109 30
Pièce de 20 francs............	»	87 25
Impérial russe	»	89 10
Ducat (Crémitz).............	»	51 22
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 —
Bechlik—(différence)........	»	104 35
Métalique... (id)...........	»	105 23

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

MARSEILLE, le 27 juin 1874.

Je vous confirme mes avis du 20 courant.

Blés.— Les arrivages sont considérables. Le stock est important car les affaires sont depuis huit jours assez rares. Nous constatons une baisse d'environ 1 fcs 50 sur toutes les qualités.

L'approche de la nouvelle récolte qui, dit-on maintenant, sera superbe, explique cette situation de notre marché.

On cote aujourd'hui:

Berdianska.......	128/123	à 46.50	disponible
Marianopoli.......	128/123	» 45.50	»
Irka d'Azoff......	128/123	» 44.50	»
» d'Odessa....	127/122	» 43.50	»
» de Galatz....	127/123	» 41.50	»
Samsoun blanc...	—	—	»
Danube..........	122/118	» 37.25	»
Burgas..........	127/122	» 42.50	»

Le tout les 160 litres. Escte 1 o/o. Entrepôt.

Grains grossiers.— Affaires calmes. Les prix sont en baisse. On a vendu des avoines Danube à fcs 24.75 les 110 kil. des Enos à 25, des maïs d'Odessa à 22.25 les 100 kil. et des Trébizonde à 23.

Graines oléagineuses.— En sésames du Levant il ne s'est traité aucune affaire. On cite la vente de 5000 quintaux lin de Russie (à livrer) à fcs 35.50 et de 2,500 quintaux ravison Danube à fcs. 22.50 disponible.

Cotons.— Les affaires sont languissantes. La filature est dans l'expectative, On a vendu cette semaine:

Salonique indig...fcs.	77 50
Tarsous..............	72 50
Idelep	67 50
Pirée sup.............	100

Les Jumel blancs sont cotés fcs. 110

Laines.— Bon mouvement d'affaires sur les laines de la nouvelle récolte. Les prix payés sont en légère hausse sur ceux pratiqués l'année dernière à la même époque. Voici nos cours:

Kassapbachi fine	140 ——	les 50 k.
do 2me	105 ——	do
Perse suint...............	92.50	do
Smyrne non cernie........	92.50 à 95	do
Salonique	92.50 —	do
Perse Erzeroum grise......	75. —	do

Soies et Cocons. — D'importantes affaires ont été traitées, mais il ne s'agit que de qualités fines. Les autres sortes sont complétement délaissées.

On a vendu:

Soies : filat. Syrie.....	fcs 70 à 72.50	à livrer 60 bal.
Cocons : Syrie verts.... »	16 à 16.50	à livrer
» : Salonique verts. »	16.25	do
» : Nouka verts... »	12.50 p. 4	dispon.

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut de 33 à 34 fcs et celle en caisse de fcs 35 à 36.

Sucres raffinés. — On cote:

Les Pains nus 1er choix.. fcs.	76.50	les 100 kil. Entrepôt.
do 2e	76.—	
Pilé en quarts ord.......	78.50	
do ord en gros colis.....	78.—	
Pilé en quarts extra	79.—	
extra en gros colis......	78.50	

Bourse de Marseille

Le 26 Juin 1874.

COURS DES CHANGES.

ESCOMPTE.		COURTS JOURS. Argent.	COURTS JOURS. Papier	TROIS MOIS. Argent.	TROIS MOIS. Pap.
2 1/2 o/o	Londres.....	25 13 1/2 ms 2 1/2	25 18	24 98 2 1/2	2503
4 o/o	Belg q. timb.	1/8 à 3/16 pert.	—	1/4 per à 3/16	—
4 o/o	Suiss. timbr.	1/4 à 1/2 pert.	—	1/4 à 1/2 perte	—
5 o/o	Als. Lor. tbre	1 3/4	—	1 3/4	—
5 o/o	Italie » ...	9 3/4 à 10 o/o	—	9 3/4 à 10 o/o	—
	» or.....	Milan 1/8 o/o	—	Milan	—
6 o/o	» (argent	Gênes	—	Gênes	—
	1 1/2 au dessous	Turin pert.	—	Turin au mieux	—
		Naples	—	Naples	—
		Sicile 1 o/o per	—	Sicile	—
6 o/o	Madrid......		—	—	—
6 o/o	Barcelone...	(*)	—	—	—
7 o/o	Valence.....		—	—	—
»	Cadix.......		—	—	—
»	Malaga......		—	—	—
8 o/o	Lisbonne ...	5 52 et 4 o/o	—	5 52 et 4 o/o	—
5 o/o	Vienne	219 1/2 et 4 o/o	—	219 et 4 o/o	—
»	Trieste......	218 1/4 et 4 o/o	—	218 4 o/o	—
4 o/o	Francfort ...	209 1/2 et 4 o/o	—	209 1/4 et 4 o/o	—
4 o/o	Hambourg ..	121 7/8 et 4 o/o	—	122 et 4 o/o	—
4 o/o	Berlin	365 o/o et 4 o/o	—	366 3/4 et 4 o/o	—
3 1/2	Amsterdam..	209 1/2 et 3 o/o	—	209 et 3 o/o	—
7 1/2	St-Pétersbg..	342 et 4 o/o	—	340 et 4 o/o	—
6 o/o	Traites sur l'Inde....	2 32 1/2 2 33	sans engagement	—	—
»	la Réunion	12 o/o perte		—	—
»	Maurice..	19 o/o »		—	—
9 o/o	Chine.....	7 32		—	—
»	Japon.....	5 33		—	—
»	Cochinch..	5 35		—	—
»	Martiniq..	—		—	—
»	Guadel...	—		—	—

Matières Or et Argent.

Souverains	25	25 05
Or..............	1/2 o/oo	1 1/2 o/o
Ecus	pair	1 o/oo

(*) Sans aucune responsabilité au cas d'adirement des effets.

Changes sans aucune variations.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 3 juillet.

Alexandrie, paq. à vap. angl. *Ben Lemond*, c. Kidner, ayant touché Dardanelles, lest, 4 pas.
Port Said, paq. à vap. angl. *Anderson*, c. Clark, ayant touché Dardanelles lest.
Ancone, paq. à vap. angl. *Tenedos*, c. Harris, ayant touché Dardanelles lest.
Antivari, paq. à vap. ottom. *Assari Nusret*, c. Emin bey, ayant touché Dardanelles lest.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salahas, div.
— paq. à vap. angl. *Hagard*, c. Rikiki, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Ebre*, c. Fabre, ayant touché Naples, Piré et Dardanelles div. march. 73 pas.
— paq. à vap. fr. *Delta*, c. Ozun, ayant touché Gênes, Massine, Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. march. 85 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 3 juillet.

Salonique, paq. à vap. ottom. *Fevaïdi*, c. Ismaïl bey, d.
Varna, paq. à vap. aut. *America*, c. Petrovich, div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Venus*, c. Marinovich, d.
Odessa, paq. à vap. angl. *Tenedos*. c. Harris, div.
— paq. à vap. angl. *Ben Lemond*, Kidner, div.
Azoff, paq. à vap. angl. *Charles Aderson*, c. Clark, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Malta*, c. Leitch, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 3 juillet

Marmara, br. ottom. *Chaïni bahri*, c. Rallis, marb.
Trikeri br. ottom. *Napoleon*, c. Efstathion, charb.
Livourne, br. ottom. *Emmanuil*, c Frangos. briq.
Port Said, bk. angl. *Wausbec*, c. Dousing, lest.
Livourne, br. hell. *Frangulis*, c. Crocas, briq.
Santorin, sch. rus. *Corays*, c. Sirigos, vins.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 1er juillet

Marseille, br. hell. *Olga*, c. Matheos, blé.
Malts, goel. hell. *A. Jeorgios*, c. Paleocrassas, son.
Taganrok, br. angl. *Solacia*, c. Waster, lest.
Azoff, br. ital *Andrer*, c. Chiesa, lest.
— br. ital. *Costantino*, c. Dictas, lest.
braila, br. hell. *Evanguelistria*, c. Dictas, lest.
Toultcha, br. hell. *Enossis*, c. Calozis, lest.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS

Mardi 25 juin (v. s.) auront lieu les enchères définitives de prix de la coupe et de la façon de deux mille habillements complets pour certains employés du palais Impérial.

Messieurs les tailleurs qui voudraient concourir à ces enchères sont invités à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 juillet 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mercredi 26 juin (v.s.) auront lieu les enchères définitives de la location du casin sis à Mézar-Bourni de Buyuk-déré.

Il a été déjà offert 70 Livres Turques par an pour un terme de 10 années à partir du 1er décembre 1874 à condition que l'entrepreneur bâtisse un théâtre à ses frais dans le jardin du dit casin et qu'il l'abandonne au Ministère Impérial de la Guerre à l'expiration du contrat ou s'il se décidait lui-même à résilier son contrat avant le terme convenu.

Les personnes qui voudraient concourir à ces enchères sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 juillet 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 25 juin (v. s.) aura lieu l'adjudication définitive de la fourniture des articles suivants, nécessaires au dépôt de la sellerie militaire:

3,500 pièces de cuir lissé, noir, déjà soumissionné à 27 piastres la pièce;
2,000 pièces de cuir noir de karaman à 13 1/2 piastres;
3,000 pièces du cuir blanc à 6 1/4 piastres.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 2 Juillet 1874

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS.

10,000 kilés blé dur; 50,000 kilés blé Kizildja et 42,400 ocques de suif.

Mardi 25 Juin (v. s.) aura lieu l'adjudication des marchandises ci-haut mentionnées. Messieurs les négociants qui voudraient y concourir sont invités à se présenter au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus indiqué.

Amirauté Impériale, le 22 Juin 1874.

EDITTO.

L'I. e R. Consolato Aust.-Ung. in Costantinopoli notifica avere dietro domanda della ditta commerciale «Schnaider et figlio» de pres. 17 Giugno 1874 N° 3082 aperto il concorso su tutte le sostanze mobili ed immobili di ragione della suddetta ditta «Schnaider e figlio» residente in questa città, e di avere destinato l'I. e R. Vice-Console, Sig. Cav. de Piombazzi, quale commissario per la direzione del processo concursuale, e l'avvocato Sig. L. Maurer quale amministratore interinale della massa ed il Signor M. Goldenberg socio della firma «fratelli Goldenberg» quale sostituto di quest'ultimo.

Si eccitano quindi tutti i creditori a comparire nel giorno 20 Luglio 1874 alle ore 1 p. m., in cui giustificandocon esibizione delle prove i loro titoli, faranno le loro proposte circa la conferma del nominato amministratore interinale e del sostituto, o circa la nomina di un altro amministratore della massa o di un sostituto dello stesso e procederanna alla scelta della Delegazione.

Si diffidano tutti coloro che come creditori concursuali intendessero far valere qualche pretesa verso la commune massa del concorso ad insinuare fino a tutto 14 Agosto 1874 alle ore 3 p. m. a quest'Ufficio i loro crediti anche nel caso che sugli stessi pendesse lite, secondo le prescrizioni del Regolamento concursuale a scanso degl'indicativi pregiudizi a comparire nel giorno 31 Agosto 1874 alle ore 1 p, m. per la liquidazione e graduazione dei crediti stessi.

Vengono avvertiti i creditori insinuati, che compariranno all'udienza generale destinata per la liquidazione, competere oro il diritto di chiamare in via definitiva con libera scelta altre persone di loro fiducia al posto di ammistratore della massa, del suo sostituto e dei membri della delegazione che fino allora saranno stati in carica.

Si convocano infine tutti i creditori pel giorno stesso 31 Agosto 1874, alle ore 1 p. m., che nei sensi del disposto del § 68 del Reg. Conc. viene desdinato anche per il componimento.

Le ulteriori publicazioni in corso del processo concursuale seguiranno per mezzo della *Gazzetta di Vienna* e della *Turquie*.

Dall'I. e R. Consolato Aust.-Ung.

Costantinopoli, 30 Giugno 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol....... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

UNE INSTITUTRICE anglaise désire se placer dans une maison soit pour donner des leçons d'anglais et d'allemand soit en qualité de dame de compagnie.

S'adresser aux bureaux du Journal.

ANNÉE 8me Nº 153. | Djemazi ul-ewel 23 1291 | MARDI 7 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	[illegible]
Provinces	65 »	34 »	
Étranger	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......................... 8 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.............. 15 » la »

Les abonnements partent du 1er Janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.

[SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 6 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Le comte de Chambord vient de parler — ainsi qu'on le faisait pressentir depuis quelques jours — et de publier un manifeste.

Dans ce document, dont le télégraphe ne nous apporte que les points principaux, le chef de la maison de Bourbon dit qu'il rompt le silence pour protester contre les idées d'absolutisme qu'on lui attribue.

Il déclare que la France est essentiellement monarchique et ajoute que ce qu'il veut «c'est une monarchie modérée ayant deux Chambres : l'une nommée par le souverain, l'autre élue par la nation.

« Il nie que la politique dont il est le représentant soit en contradiction avec les aspirations du pays. Quant à lui, ce qu'il veut, c'est un gouvernement réparateur et fort. Pour sa part il rejette la formule d'importation étrangère : *Le roi règne et ne gouverne pas.*

« Il promet à la nation des libertés, de la dignité, de la grandeur, et rappelle la sincérité, la loyauté séculaires de la maison royale de France. »

En dehors des feuilles légitimistes tous les journaux français discutent vivement le manifeste du comte de Chambord. Ils font surtout remarquer le silence significatif gardé par le petit-fils de Charles sur la question du drapeau.

Après la lettre du *Times* cependant ce point devait être touché.

Mais si le chef de la maison de Bourbon a laissé de côté la question de drapeau il a dans le domaine politique, abordé le problème redoutable d'une Constitution et, tout en admettant deux chambres, il rejette d'une façon péremptoire la base du gouvernement constitutionnel.

M. de Chambord vient de donner une preuve nouvelle de sa loyauté; mais c'est une preuve qui sera stérile et sur laquelle il ne doit pas se faire d'illusion. La couronne un instant très-près de sa tête s'en est éloignée et le manifeste qu'il vient de publier ne fera que creuser plus profondément encore l'abîme qui sépare, maintenant, les orléanistes des légitimistes.

Quant aux bonapartistes qui invitent le ministère à poursuivre le manifeste du comte de Chambord, comme séditieux, et dont le cabinet a écouté le conseil, ils font preuve d'une audace bien grande, à moins qu'ils ne soient certains d'une impunité sans pareille.

Comment ils sont pris en flagrant délit de conspiration, et prêts à tenter une révolution, leurs journaux excitent chaque jour à la guerre civile et ils parlent de rigueurs à exercer contre un homme dont la loyauté est proverbiale.

En présence d'une audace semblable, en présence de la suspension dont l'*Union* vient d'être frappée on se demande quand le gouvernement se décidera enfin à sévir contre un parti qui menace, sans cesse, l'ordre et la société.

Malgré les affirmations du *Tagespost*, en ce qui concerne la question religieuse en Austro-Hongrie, les évêques ne se départiront pas de la ligne de conduite qui a été fixée dans la déclaration collective du 20 mars.

Le *Volksblatt* de Gratz a publié, du reste, il y a quelques jours, un article qui est considéré comme le manifeste officiel de l'épiscopat.

Cet article n'est au fond que la répétition de la déclaration des trois archevêques de Vienne, de Prague et de Salzbourg, et l'affirmation de la solidarité de tous les membres de l'épiscopat dans « la grave question de vie ou de mort » que l'État a la prétention de résoudre, sans tenir le moindre compte des dispositions du Concordat et de la «situation légale» de l'Eglise en Autriche.

On peut donc en déduire que les évêques resteront inébranlables sur le terrain du Concordat, et n'obéiront aux lois confessionnelles que dans le cas où il n'existe pas de contradictions entre lui et la nouvelle législation.

« Dans aucun cas, ajoute le *Volksblatt*, les évêques ne sauraient obéir à des lois incompatibles avec leur devoir de sauvegarder les intérêts de l'Eglise.»

Il est certain que si les concessions de l'épiscopat autrichien se bornent à respecter les nouvelles lois en ce qu'elles ont de favorable à l'Eglise, le cabinet de Vienne évitera difficilement la nécessité de prendre des mesures analogues à celles qui ont jeté une si grande perturbation dans la société allemande.

Le Pape, a reçu successivement, la semaine dernière, une députation de la noblesse romaine et une de la noblesse napolitaine.

A la première il a dit, suivant le *Nord*, « qu'il avait reçu avis que sa personne n'est plus en sûreté à Rome, mais qu'il ne quitterait pas pour cela le Vatican.»

A la seconde il a déclaré qu'il n'approuverait jamais la participation des catholiques aux élections politiques. Cette déclaration est parfaitement logique, puisque du haut de son infaillibilité, le Pape a condamné tout ce qui fait l'État constitutionnel. Il est singulier, cependant, ainsi que le dit l'*Indépendance belge*, que les mêmes recommandations ne semblent pas avoir été faites, par le Vatican, aux catholiques d'Allemagne qui, tout en proclamant, au congrès de Mayence, que la civilisation et l'État modernes sont incompatibles avec la foi catholique, n'en invitent pas moins tous les catholiques à courir au champ de bataille électoral, et à se servir des armes constitutionnelles pour renverser l'empire et les constitutions.

Dans le discours qu'il a prononcé, à l'ouverture du septième Congrès constitutionnel, le Président de la République mexicaine, M. Lerdo de Tejada, s'est borné à constater que les relations du Mexique avec les puissances amies se maintiennent dans une sincère cordialité, et il a émis l'espoir que la nomination de représentants en Allemagne et en Espagne contribuera à resserrer la bonne amitié qui unit le Mexique à ces nations.

M. Ramon Guzman, président du Congrès, répondant à M. Lerdo de Tejada, a témoigné le désir de voir les relations diplomatiques s'étendre aux nations qui n'ont jamais cessé d'entretenir avec le Mexique des relations commerciales. Il est probable, a-t-il ajouté, que la République verrait avec satisfaction la reprise de ces rapports, à la condition de les adapter aux principes d'une réciprocité loyale et réelle, de ne pas froisser le décorum national, et de se conformer à l'esprit qui a marqué la politique du Mexique depuis le rétablissement de la République.

L'ÉCLAIRAGE AU GAZ A CONSTANTINOPLE (1).

III.

Nous avons dit en terminant notre dernier article, que bien qu'il ne fût pas rémunérateur, le prix du gaz vendu par l'usine de Dolma-Bagtché était beaucoup trop considérable, et que cela tenait aux mauvaises conditions de fabrication dans lesquelles cette usine se trouve.

Pour faire apprécier de nos lecteurs cette fâcheuse situation, il nous suffira de retracer en quelques lignes l'histoire de l'usine à gaz de Dolma-Bagtché, depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle. Nous le ferons rapidement.

Il y a une vingtaine d'années le Sultan Abdul-Medjid voulut introduire à Constantinople l'industrie de la fabrication du gaz d'éclairage, et pour arriver à ce résultat, Sa Majesté exprima le désir de voir Son Palais éclairé de cette façon.

Aussitôt une petite usine fut commandée à une maison anglaise, qui fournit tous les appareils et les expédia à Constantinople avec un contre-maître chargé d'installer ces machines et d'en apprendre le fonctionnement aux ouvriers indigènes.

Les bâtiments nécessaires avaient été construits sur ces entrefaites, et bientôt l'usine à gaz fut à même de fonctionner. Établie pour satisfaire à des besoins fort limités elle pouvait donner le gaz nécessaire à l'allumage de 100 à 150 becs, précisément la quantité nécessaire pour éclairer le Palais selon les désirs du Sultan.

Cependant, cet essai avait bien réussi, la fabrication du gaz marchait à souhait, mais bientôt elle fut insuffisante ; le Sultan voulut que l'extérieur du Palais fut éclairé au gaz comme l'était déjà l'intérieur, puis que les rues avoisinantes fussent munies de lanternes à gaz, et ce mode d'éclairage fut étendu peu à peu ; enfin on décida que le gaz du Palais serait envoyé jusqu'à Péra, où des conduites de distribution furent disposées.

L'usine à gaz installée pour une consommation de 150 becs se trouva donc obligée de fournir le gaz nécessaire à l'alimentation de 3000 becs.

C'est alors que l'on commit une grave erreur, au lieu de choisir un nouvel emplacement, assez vaste et d'un accès facile, au lieu d'y construire une usine susceptible de répondre à de nouveaux besoins plus étendus, on conserva la petite usine installée d'abord ; on conserva naturellement le type des appareils de production, et on transforma simplement, par la juxtaposition d'appareils semblables aux appareils anciens, une petite exploitation en une usine importante.

Ce fut une erreur capitale ; de ce mode de procéder découlent tous les inconvénients dont nous nous plaignons aujourd'hui, et qui sont en première ligne : la mauvaise qualité des produits fabriqués suivant une ancienne méthode, l'élévation de leur prix de revient, et par suite, celle de leur prix de vente.

En effet, partout ailleurs les anciens procédés de distillation ont été abandonnés ; autrefois on distillait la houille dans des cornues en fonte, celles-ci ont été remplacées par des cornues en terre réfractaire et leur forme a changé en même temps que la substance employée à leur confection.

Les fours dans lesquels les cornues sont placées ont été modifiés également ; on a cherché à obtenir une plus parfaite utilisation de la chaleur produite, et des surfaces de chauffe plus considérables.

Les cornues à section elliptique fort surbaissée ont été depuis longtemps déjà généralement adoptées ; on mettait jadis trois cornues cylindriques dans un four, et chaque foyer ne permettait pas de distiller plus de 150 kilogrammes de charbon. Aujourd'hui, on place jusqu'à neuf cornues dans un seul four, et le foyer peut servir, grâce à une meilleure disposition, à distiller 1500 kilogrammes de houille, qui donnent une production de gaz de 25 à 30 0/0 plus considérable, et d'une qualité bien supérieure.

D'ailleurs les progrès qui ont été introduits dans cette industrie en Angleterre et en France ont été commandés en quelque sorte par les conditions naturelles au milieu desquelles la production du gaz s'est trouvée placée dans ces deux pays.

En Angleterre la houille est abondante et très-riche en produits gazeux, la vente du coke est excessivement avantageuse, si bien que souvent c'est là le principal produit de la fabrication, et le gaz n'est plus en réalité qu'un sous-produit de la fabrication du coke ; aussi la qualité de ce gaz a-t-elle souvent donné lieu à des plaintes très-vives de la part du public.

Dans ces conditions on comprend que la distillation de la houille n'ait point été poussée en Angleterre au degré de perfectionnement auquel elle est arrivée dans les usines françaises.

Celles-ci se procurent plus difficilement et à un prix plus élevé la houille qui leur est indispensable, et dont elles cherchent, par conséquent, à tirer le meilleur parti ; aussi ont-elles fait des progrès considérables, elles produisent le gaz le plus pur et doué du pouvoir éclairant le plus intense.

La nécessité d'une part, les exigences du consommateur de l'autre, ont produit ce résultat, que l'on peut appeler brillant ; placés dans des conditions encore plus difficiles que celles où les usines françaises se trouvent, puissions-nous du moins profiter de leur expérience, et nous rapprocher de la perfection qu'elles ont atteinte.

(A suivre.)

(1) Voir le nº du 3 juillet 1874.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ATHÈNES, le 31 Juin 1874.

Les griefs de l'opposition contre le cabinet Bulgaris au sujet de l'intervention de l'autorité dans les élections prennent de jour en jour plus de consistance. Le télégraphe nous apporte chaque jour l'écho de nouvelles plaintes et d'accusations formulées par les candidats opposés, qui s'adressent au Roi pour protester contre cet état de choses et solliciter son intervention, afin de mettre un terme aux illégalités et aux violences du parti gouvernemental. Les esprits sont très-surexcités et l'effervescence est générale ; on appréhende des rixes et des scènes de désordre pour le jour des élections et tout fait craindre que cette campagne électorale ne reste tristement célèbre dans les annales parlementaires de la Grèce.

Le télégraphe nous apprend que la province de Messolonghi a été occupée par de nombreux détachements militaires, et que tout a été mis en œuvre par les autorités pour faire manquer la réussite de M. Deligeorges. A Chalcide les soldats parcourent les communes et menacent quiconque ne promettra de voter pour les candidats du ministre. A Nauplie les mêmes services ont été demandés aux troupes. Le préfet de police de cette ville et le commandant du fort qui n'ont pas voulu s'associer à ces intrigues ont été destitués.

A Thira la préfecture a été transformée en bureau d'élection où les citoyens sont obligés par intimidation de voter en faveur des personnes que M. le préfet leur indique.

La même chose se passe à Thèbes et dans plusieurs autres provinces. A Zante et à Céphalonie la mesure est au comble. Les insulaires s'indignent de cette intervention et se rappellent les violences du protectorat anglais lors des élections au parlement Ionien. Enfin on assure que partout où M. Grivas, ministre de la guerre a posé la candidature de ses créatures l'action des autorités civiles a été remplacée par celle des autorités militaires qui ont pris la direction des affaires publiques.

M. Metaxas, ancien ministre et citoyen fort honorable qui pendant quatre législatures a siégé à la Chambre, s'était rendu à Céphalonie pour poser sa candidature ; mais voyant, dit-on, les actes auxquels se livrent les autorités militaires et prévoyant les suites fâcheuses de cette obstination du ministère à faire élire ses candidats, il a préféré se retirer et rentrer à Athènes. Pour les mêmes raisons MM. Tricoupis, Th. Deliyannis et Kehayas se sont également abstenus de prendre part à la lutte électorale.

Dans les précédentes élections, il y avait une extrême animation, on voyait la même tendance des partis à s'accuser les uns les autres, mais ils étaient loin de pousser la calomnie au point de qualifier leurs adversaires de *républicains* et d'*anarchiques* et de s'attribuer le nom de *conservateurs* et de *royalistes*. Ce sont des distinctions inventées pour la circonstance et qui ne font heureusement aucune impression sur l'esprit de la population. La nation qui chérit ses libertés et son indépendance est profondément convaincue que la monarchie constitutionnelle est le seul système de gouvernement capable d'assurer à la Grèce la prospérité et le bien-être. Ce qui lui fait défaut c'est la sincère et loyale application de la constitution exploitée au préjudice du peuple par les chefs de partis qui n'aspirent qu'au pouvoir afin de satisfaire leurs intérêts et leurs passions. C'est triste.

Les réfugiés Italiens qui ont été expulsés de Corfou à bord d'un bateau de guerre pour être transportés à Patras, n'ont pas été accueillis dans cette ville. Ils sont poursuivis par les autorités et obligés de quitter le sol hellénique. Cela équivaut à une extradition, car l'Italie ayant conclu des conventions avec la plupart des États part où ces réfugiés pourront se rendre, ils seront livrés au gouvernement Italien.

Des gendarmes italiens suivent pas à pas ces malheureux et n'attendent pour les appréhender au corps que leur départ du royaume ce qui probablement ne tardera pas à arriver, puisque le gouvernement s'est décidé à appliquer à leur égard la loi sur les passeports.

Cette conduite du gouvernement lui a attiré de vives critiques de la presse qui défend, dit-elle, les principes et non les personnes.

J'apprends qu'à Corfou le conseil communal, à qui on avait officiellement promis que les réfugiés ne seraient pas livrés à l'Italie a redonné sa démission qu'il avait d'abord retirée à la suite de cette promesse. Le monarque aurait même qualifié de séditieuse la demande du conseil relative au sort de ces Italiens. Cette conduite des autorités de Corfou aura produit une vive excitation parmi la population de la ville. Malheureusement de plus amples détails me font défaut jusqu'à ce moment.

La nomination de M. Braïla Armeni au poste de ministre à St-Pétersbourg et celle de M. Contouriotis à Paris, sont officielles. Les nouveaux ministres ont prêté serment entre les mains du Roi, ils quitteront prochainement Athènes pour se rendre chacun à son poste.

M. Marcoras, ancien secrétaire de la légation de Londres est nommé en la même qualité à Saint-Pétersbourg.

Le 25 courant, jour anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Sultan, les navires de guerre grecs stationnant dans le port du Pirée ainsi que les paquebots de la compagnie s'étaient pavoisés et le pavillon ottoman flottait au grand mât. A midi une salve de 21 coups de canon a été tirée en l'honneur de Sa Majesté le Sultan.

P. S. Au moment de clore ma lettre, j'apprends qu'un télégramme reçu de Corfou annonce qu'un conflit très-grave a éclaté dans cette ville entre la population et les soldats de la garnison, et qu'il y a des morts et des blessés. Le gouvernement garde le silence sur ce douloureux incident, mais l'affaire ne tardera pas à être connue dans tous ses détails. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant dans ma prochaine lettre.

CHRONIQUE.

M. le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a eu l'honneur d'être reçu hier, en audience de congé, par le Sultan.

S. M. a fait à l'ambassadeur l'accueil le plus bienveillant.

Munir bey, drogman du divan impérial, et M. de Kosjek, premier drogman de l'ambassade austro-hongroise, assistaient à l'audience.

M. le comte Zichy partira aujourd'hui par la voie de Varna.

Durant son absence, M. le baron Herbert restera comme chargé d'affaires.

C'est aujourd'hui et non pas hier, comme l'ont prétendu quelque journaux de la localité, que M. le baron de Werther, aura l'honneur d'être reçu en audience solennelle par le Sultan et de remettre à S. M. I. les lettres qui l'accréditent auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur de l'Empereur d'Allemagne.

S. M. Guillaume III, roi de Hollande, a conféré les insignes du grand Cordon du Lion néerlandais à S. Exc. le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople.

Nous apprenons avec plaisir que divers projets de réforme, élaborés par le ministre de l'Evcaf, seront bientôt mis à exécution dans cet important département. Parmi les projets qui méritent assurément une mention spéciale on cite celui concernant l'organisation d'un tribunal civil (*mehkémêï-nizamie*).

L'affaire du *Kars* a été appelée samedi dernier, devant le tribunal maritime du Commerce, mais par défaut d'une procuration légale de l'avocat de la *Khédivié*, les débats ont dû être ajournées jusqu'à ce que cette formalité ait été remplie.

Le journal turc le *Bassiret* vient d'être frappé d'une suspension de deux mois.

L'*Assari-Nusret* vient d'entrer dans

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIÈME PARTIE

XV (suite)

— Monsieur, dit-elle.

— Qu'y a-t-il ? fit Chauveau avec inquiétude.

La servante se pencha à son oreille et lui dit quelques mots à voix basse.

Chauveau tressaillit.

— C'est bien, dit-il en congédiant la femme du geste.

Et revenant à Leone, qui était demeuré dans le cabriolet :

— Descends, ajouta-t-il. J'ai chez moi une visite qui se rattache sans doute à l'affaire.

— Une visite ?

— Oui.

Les deux hommes entrèrent. Chauveau se disposait à inviter Leone à attendre dans le salon où nous avons vu se passer déjà plusieurs scènes de ce récit. Il n'en eut pas le temps, car la porte s'ouvrit aussitôt et Mme de Montdesert parut sur le seuil.

Voir le numéro du 6 juillet.

Mme de Montdesert, les yeux ardents, la lèvre frémissante de colère, le sourcil froncé :

— Ah ! vous voilà ! s'écria-t-elle, vous voilà tous les deux ! Savez-vous ce qui se passe, tandis que vous perdez votre temps à vous promener aux environs de Nevers ?

— Que se passe-t-il ? interrogea Chauveau avec crainte.

— Vous n'êtes pas allé à Chantelys ?

— Non, [illegible] Leone que [illegible] y retourner tout à l'heure ?

— Tout à l'heure ?

— Oui, suivant ce qui a été convenu avec M. de Chantelys.

— Et Mlle de Chantelys ? est-ce aussi convenu avec elle ? fit Mme de Montdesert avec une colère sourde.

— Que veux-tu dire ? demanda Chauveau.

— Je veux dire, s'écria la jeune femme avec un éclat terrible ; c'est-à-dire qu'il faut que ce soit moi qui vous apprenne ce qui se passe à Chantelys, à vous, que je croyais cependant intéressés plus que moi à vous en inquiéter.

— Mais expliquez-vous, fit Leone surpris à son tour.

— Mlle de Chantelys a disparu, répliqua Mme de Montdesert.

— Disparu ?

— Oui. Et savez-vous où elle est à cette heure ?

— Parlez !

— Elle est au château de Baradieu.

— Seule ?

— Seule... avec lui, chez lui ! s'écria Mme de Montdésert en se meurtrissant les mains avec ses ongles. Elle a fui, et elle est allée chercher un refuge chez votre ennemi.

— Tu es sûre de cela ? fit Chauveau après un court silence.

Mme de Montdesert haussa les épaules pour toute réponse.

— Cela ne change rien, hasarda Leone.

La jeune femme le toisa d'un regard hautain.

— Ah ! vous croyez cela, vous ? s'écria-t-elle.

— Et la preuve, reprit Leone du même ton froid, c'est que je vais à Chantelys.

Mme de Montdesert lui saisit le bras :

— Vous êtes résolu, n'est-ce pas ? dit-elle d'une voix tremblante. Vous ne faiblirez pas ? vous ne reculerez pas ?... S'ils refusent, vous les écraserez tous !

— Comptez sur moi, dit Leone. Et quant à Baradieu...

Mme de Montdesert le fixa du regard.

— Celui-là, dit-elle d'une voix sourde, je vous défends d'y toucher, et c'est moi que cela regarde ! Allez !

Leone disparut, Chauveau et sa fille restèrent seuls.

XVI

[illegible]

Cependant, à la vue de Mlle de Chantelys, Baradieu demeura un instant immobile et comme frappé de stupeur.

Blanche ! s'écria-t-il en allant à elle. Vous ici !... chez moi !

— Oui, répondit la jeune fille d'un ton calme et en fixant sur Baradieu un regard loyal et candide ; oui, moi, monsieur, qui viens à vous comme à un sauveur.

Baradieu tressaillit.

L'heure du péril suprême était venue. Pour qu'une femme, pour qu'une enfant comme Blanche eût ainsi rompu tout à coup avec les usages, avec les obligations du monde, il fallait qu'elle en eût puisé la résolution et la force dans l'imminence même de ce péril ; il fallait que tout fût perdu, et il s'effraya, se demandant quel nouveau malheur il allait apprendre.

— Un sauveur ? répéta-t-il en cherchant à pénétrer le sens des dernières paroles de Blanche.

— Monsieur de Baradieu, continua la jeune fille d'une voix émue et vibrante, vous savez le malheur, qui me menaçait, n'est-ce pas ? Eh bien, ce malheur, j'en ai douté jusqu'au dernier moment, jusqu'à la dernière heure. Hier encore je me refusais à y croire ; aujourd'hui il n'y a plus à douter : ma main est promise à un homme que je ne connais pas, ou plutôt que je connais trop, car, avec lui, le désespoir est entré dans notre maison.

— Promise ? dit Baradieu en s'efforçant de dominer son émotion. Votre main promise ? C'est impossible ! ... M. de Chantelys aura voulu seulement gagner du temps !.. pour tenter un dernier effort.

Blanche regarda Baradieu avec une expression de doute poignante.

— Gagner du temps, dites-vous ? répondit-elle avec tristesse. Vous voyez bien que le malheur est irréparable et que mon père est livré aux mains de cet homme, puisque vous avouez vous-même qu'il n'a pu lui accorder sa demande que dans l'espoir de la reprendre ! Vous voyez bien qu'il y a dans tout ceci une fatalité que je ne puis comprendre, et c'est là ce qui me désespère ! Eh bien ! moi, je ne veux pas, entendez-vous, je ne veux pas être la femme de cet homme ! et c'est pour cela que je viens aujourd'hui me confier à votre honneur.

Et il y avait dans le ton dont ces mots furent prononcés un tel accent de résolution presque farouche, que Baradieu sentit un tressaillement dans tout son être.

— Blanche, dit-il, vous êtes un ange de pureté et de candeur ! mais, avez-vous bien réfléchi à ce que vous avez fait en venant ici, chez moi, chez un homme, seule, presque au grand jour et devant tous ? chère et malheureuse enfant ? Certes, je crois pouvoir répondre de mes gens ; mais, pourtant, qui vous dit que l'un d'eux ne vous a pas reconnue, et ne répétera pas demain à des oreilles étrangères, malveillantes peut-être, que la femme qui se trouve en ce moment sous le toit du marquis de Baradieu, n'est mademoiselle de Chantelys ?

La jeune fille remua tristement la tête, et un doux sourire effleura ses lèvres pâles

— Monsieur de Baradieu, répondit-elle, j'ai obéi à la voix de mon cœur, je ne me suis même pas demandé si je faisais bien ou mal ; il m'a dit de venir... je suis venue.... et ma conscience ne me reproche rien.

— Mais votre père, votre mère !

— Je crois qu'ils ne peuvent plus rien pour me protéger !.. et je suis certaine qu'au fond du cœur mon pauvre père approuvera la résolution que j'ai prise...

— Mais enfin ! insista Baradieu avec une dernière hésitation... parlez... et dites ce que vous espérez de moi !

Et, en parlant de la sorte, il prit dans sa main brûlante la main de Mlle de Chantelys.

Celle-ci le regarda un instant sans répondre ; puis, d'une voix douce et profonde, comme si elle traduisait une autre voix, celle de son cœur :

— Lorsque j'étais toute petite, reprit-elle, je me souviens qu'un jeune homme venait souvent à Chantelys ; il était reçu, non comme un étranger, mais comme un ami. Souvent je le rencontrais dans le parc, causant longuement, gravement avec mon père : et un jour comme il venait de nous quitter, après m'avoir embrassée au front, j'entendis mon père dire à ma mère : Voilà l'âme la plus loyale et la plus fière, la nature la plus généreuse que j'aie jamais rencontrée.....

— Blanche ! murmura Baradieu avec émotion. Blanche, quel était ce jeune homme ?

— J'étais bien enfant, poursuivit Mlle de Chantelys sans tenir compte de l'interrogation, mais je me souviens de ces paroles, et je m'habituais à considérer dès lors comme un être supérieur aux autres celui qui avait arraché à mon père un pareil témoignage. Plus tard, j'étais devenue grande. Il y avait bien longtemps de ce souvenir et pourtant je n'avais pas oublié. Un jour, un visiteur se présenta à Chantelys : ce n'était plus le jeune homme d'autrefois, c'était un homme ; et, bien que des années se fussent écoulées entre son départ et son retour, je le reconnus. Il vint à moi, me prit la main et la baisa. Je le regardais, et je fus frappée de l'air de tristesse répandu sur ses traits. Le soir, j'en fis la remarque à mon père, et le comte de Chantelys me dit ces mots, qui restèrent profondément depuis dans ma mémoire : Mon enfant, me dit mon père, notre monde n'est pas fait pour de pareilles natures, et elles s'y épuisent sans profit pour personne, quand elles pourraient y rayonner : notre vie n'est pas faite pour les héros !

— Et quel était cet homme, Blanche ? interrogea de nouveau Baradieu, en proie à une vive agitation.

— Plus tard enfin, continua Mlle de Chantelys les yeux baissés et la poitrine émue, un danger m'a menacée : au moment où le désespoir s'emparait de mon âme, au moment où mon père et ma mère, en proie au désespoir, semblaient m'abandonner, un homme a paru tout à coup devant moi qui m'a consolée et qui m'a dit : Je vous sauverai ! J'étais à la veille de voir ma main accordée contre ma volonté, et je n'ai compris qu'une chose aux paroles qu'il m'a dites... et c'est... qu'il ne voulait pas que je fusse la femme de cet homme.

— Mon Dieu !

— Voilà pourquoi je suis à cette heure chez vous, monsieur de Baradieu, acheva Mlle de Chantelys. J'y suis venue seule, le front haut, sans crainte, parce que depuis que je suis au monde ceux que j'aime et que je vénère m'ont appris à voir en vous un cœur droit, une âme généreuse et un bras puissant, capable de protéger les faibles et de sauver les innocents.

Baradieu mit un genou en terre, et, profondément troublé, baisa respectueusement la main de cette enfant qui, dans sa candeur sereine, venait se confier à son honneur. Puis, se relevant, il contempla longuement, en silence, cette pure vision qui semblait remplir d'un rayonnement de jeunesse et d'espérance la vaste salle si longtemps solitaire.

(*A suivre.*)

notre port, venant d'Antivari, et ayant à bord 500 soldats de la garnison de Scutari. Ceux-ci viennent d'être remplacés par un autre bataillon expédié dernièrement en Albanie.

Les nouveaux arrivés ont été dirigés sur la caserne de *Suléïmanié*.

—

M. Positano, vice-consul d'Italie dans notre ville, vient d'être nommé consul à Soulina.

M. Positano compte de longs services dans la carrière consulaire, et dans tous les postes qu'il a occupés il a su mériter l'estime de ses supérieurs et la sympathie de ses nationaux.

—

Vendredi dernier deux individus se présentaient dans une boutique de bijouterie du quartier de Mahmoud-pacha, à Stamboul, pour faire quelques emplettes. Pendant que l'un d'eux marchandait une montre, son compagnon s'enfuit en emportant une montre garnie d'une chaîne en or. Le marchand se mit aussitôt à la poursuite du voleur ce qui permit à son complice de se sauver avec la montre qu'il marchandait.

La police à qui le signalement de ces deux filous a été donné, est parvenu à les arrêter le lendemain. Tous les deux étaient des repris de justice.

—

Les examens des élèves de l'école grecque d'Arnaoutkeui, dirigée par M. le professeur Vakalopoulo, ont commencé dimanche. Une nombreuse assistance se pressait dans la salle de l'école où l'on remarquait M. Simos, ministre de Grèce, et Sawa pacha, directeur du Lycée Impérial.

Son Excellence a adressé plusieurs questions aux élèves, qui ont parfaitement répondu. Indépendamment de la langue grecque, la langue turque et la langue française sont enseignées avec beaucoup de succès à l'école d'Arnaoutkeui. Les assistants se sont retirés après avoir vivement félicité le directeur et l'éphorie de l'Ecole, pour les progrès qu'ils ont obtenus pendant l'année scolaire qui vient de se terminer.

—

Sous le titre : *Cote de la Rente turque*, on lit dans la *Finance* du 30 juin :

« Nous avons déjà insisté, notamment dans notre numéro du 2 juin, sur l'utilité qu'il y aurait à ce que la rente turque fût cotée à la Bourse de Rome comme elle l'est à la Bourse de Naples. Nous revenons à la charge, puisqu'il n'a pas encore été fait droit aux réclamations les plus légitimes.

« La Chambre Syndicale des Agents de change de Rome fait remarquer qu'il en résulterait une plus grande garantie pour les négociations, outre que le gouvernement en retirerait le bénéfice assez notable de la taxe spéciale. Mais la Chambre de Commerce fait la sourde oreille, se borne à chuchoter, en manière de réponse, qu'il y a un motif politique d'ordre supérieur qui commande de la réserve !

« Serait-ce, par hasard, parce que la rente turque a été le fonds préféré de nos cléricaux, de nos sommités ecclésiastiques, dit-on, que l'on craindrait de leur être désagréable en soumettant par la cote ces fonds à la taxe perçue sur toutes les valeurs semblables par le gouvernement italien, ce qui alarmerait certaines consciences ? Il serait par trop ridicule que ce fût là le motif ; et si ce n'est celui-là, quel autre y aurait-il ? Et s'il n'y en a point, pourquoi priver plus longtemps le gouvernement d'un profit et le public d'une garantie ?

« Une réponse, s'il vous plaît ! »

—

La police vient de donner l'ordre de procéder à la fermeture de toutes les maisons malfamées de la capitale, elle a aussi ordonné l'expulsion de toutes les femmes de mauvaise vie.

Nous reviendrons sur cette mesure.

—

Il vient de paraître un nouveau journal français, à Alexandrie. Cet organe des intérêts financiers et commerciaux d'Egypte se recommande aux lecteurs par l'importance et la variété de ses informations, il est bien rédigé et réunit tous les éléments nécessaires au succès d'une semblable feuille.

Ce journal a pour titre *le Commerce*, son premier nº a paru le 11 juin.

—

Nous avons attendu quelques jours avant de parler des nouveaux artistes que la direction de la *Concordia* a engagés ; nous étions bien aise, avant de les juger, de leur laisser le temps de se familiariser avec la scène sur laquelle ils se livrent à leurs exercices et nous ne voulions pas nous laisser aller à des critiques prématurées sans tenir compte des difficultés que doit éprouver tout d'abord une vélocipédiste évoluant sur un aussi petit théâtre.

Pour M. Bonnard, dont les débuts n'avaient pas été heureux le premier soir, nous voulions lui donner le temps de prendre sa revanche, et de s'accoutumer à un éclairage insuffisant, qui gène naturellement un artiste habitué à travailler sous la lumière des lustres et dans un espace moins restreint.

Maintenant ces deux artistes ont fait leurs preuves, et Miss Nelly montre une remarquable adresse pour évoluer au milieu de difficultés dont la scène est remplie. Elle promène son bicycle avec une aisance parfaite, au milieu des vases de fleurs, des bouteilles garnies d'étoupes enflammées, elle a été fort applaudie. M. Bonnard joint la force à l'agilité, et fait de surprenantes cabrioles malgré les échasses sur lesquelles il est monté. Il a trouvé un compère fort amusant dans M. Rigot, qui paraît réunir tous les genres de talent. Tour à tour mime, chanteur comique, danseur, clown, cet artiste trouve toujours le moyen d'égayer le public et celui-ci ne lui marchande pas ses bravos.

Vendredi une représentation extraordinaire sera donnée au bénéfice de M. L. Rigot.

Un souhait en terminant. Les habitués de la Concordia n'auront certainement pas le mauvais goût de critiquer la *ravissante mélodie* qui accompagne les pantomimes ; cependant la persistance de cet air langoureux et traînard qui se loge invinciblement dans la tête des mélophobes les plus endurcis et provoque des cauchemars terribles, est désastreuse. Prière à l'orchestre d'inventer une vingtaine de mesures nouvelles, au moins une fois par semaine.

—

On nous écrit de Beyrouth en date du 25 courant :

Le gouverneur du Liban, Rustem Pacha, après avoir échangé les visites officielles à l'occasion de l'avénement au trône du Sultan, s'est embarqué ce soir à bord du bateau des Messageries Maritimes, pour se rendre en Europe.

Son Exc., profitant du congé que le gouvernement vient de lui accorder, va en Italie, d'où, après avoir consulté les médecins, Elle ira soit en Allemagne soit en France, pour prendre les eaux qui lui seront indiquées.

La nouvelle de son départ ayant été connue dans la Montagne, les caïmakans des cazas, les fonctionnaires et les notables du Liban sont venus pour souhaiter un bon voyage à Rustem Pacha.

A son retour d'Europe, S. Exc. se propose de passer par Constantinople. C'est le vice-président du Conseil administratif du Liban, Amoun bey, qui gérera le mutessariflik pendant l'absence du titulaire.

Un bateau de la Compagnie *Azizié* a débarqué ici, la semaine dernière, 40 pièces de canon, d'un nouveau système, destinées au 5me corps d'armée.

Un bataillon de troupes a été embarqué avant-hier pour le Yémen, à bord d'un bateau du Lloyd, affrété expressément par le Gouvernement Impérial.

—

On lit dans le *Hadikat-el-Akhbar* :

Nous apprenons que grâce aux efforts du Valy de Syrie les dîmes du district de Saint-Jean d'Acre, moins celles des Cazas de Safad et de Caïffa, ont atteint la somme de 38000 livres turques. Ce total, déduction faite de l'augmentation de 1/4 imposée sur les dîmes, excède celui de l'année passée de 6000 livres.

Les enchères se poursuivent encore et l'adjudication définitive aura lieu prochainement. On compte aussi sur une augmentation dans le produit des dîmes du district de Balka.

Le Valy de Syrie a ordonné, il y a quelques jours, d'établir un cordon sanitaire à l'est de Damas, en dehors du village de Doumeïr, pour soumettre à la quarantaine toutes les provenances de Bagdad. Cette mesure a été provoquée par la nouvelle qui nous est parvenue que la peste s'était déclarée dans cette province. Les communications télégraphiques entre Bagdad, Constantinople et Damas étant interrompues depuis quelque temps, le gouvernement n'a pas encore pu se renseigner sur le caractère de cette épidémie. Il vient cependant d'apprendre que la maladie régnante dans les environs de Bagdad était une sorte de peste désignée par les médecins du nom de *charbon*, et provenant des miasmes fétides exhalés par les eaux stagnantes que le débordement du fleuve avait laissées en plusieurs endroits. Cette maladie a été particulièrement remarquée dans les environs de Kerbela et de Divanieh ; elle a beaucoup diminué d'intensité et jusqu'à présent elle n'offre aucun indice de gravité.

—

Nous avons raconté dans un précédent numéro la disparition d'un enfant et la découverte de son cadavre sur le rivage de Balata. Ce meurtre attribué par la malveillance aux Israélites, a produit une effervescence extraordinaire chez la population grecque du Phanar et de Balata et tout d'abord on a pu craindre que des rixes éclatassent entre les deux communautés.

La police avait pris les mesures nécessaires pour prévenir toute scène de désordre, mais comme il arrive le plus souvent dans les affaires où le fanatisme joue un grand rôle, le mal n'a pu être entièrement prévenu et avant-hier, dimanche, les quartiers du Phanar et de Balata présentaient dès le matin une animation extraordinaire, tandis que la population grecque prenait une attitude menaçante.

Elle demandait vengeance contre les Israélites, et aucun juif ne pouvait traverser les rues sans s'exposer à recevoir des coups et des insultes de la part des habitants grecs, et cela malgré l'intervention des zaptiés qui parcouraient les rues en cherchant à maintenir l'ordre et à calmer les esprits. Il y a eu des rixes partielles en différents endroits du Phanar et un conflit plus grave a eu lieu à Balata entre les Grecs et les juifs. Dans cette bagarre dix-sept personnes ont été blessées plus ou moins gravement.

Ces troubles qui menaçaient de prendre un caractère sérieux, ont pu heureusement être circonscrits par l'arrivée de forts détachements de gendarmes à cheval et à pied et par la présence du ministre de la Police qui s'était empressé de se rendre au Phanar et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour conjurer le mal. Ce résultat n'a été obtenu que vers le soir seulement.

S. Exc. Husni Pacha a fait circuler plusieurs patrouilles dans les rues, il a fait garder le quartier juif et principalement la maison désignée par les grecs comme ayant été le théâtre du meurtre de l'enfant. Pendant la journée tous les débits de boissons ont été fermés par ordre de la police, et le soir tous les établissements publics ont été fermés dès le coucher du soleil. La nuit s'est passée sans nouvel incident, grâce à la surveillance de la police qui ne s'est pas ralentie un seul instant.

Plusieurs arrestations ont été opérées dimanche et lundi, et toute cette effervescence s'est enfin apaisée. Espérons que ces scènes regrettables ne se renouvelleront plus et que la bonne harmonie se rétablira bientôt entre les grecs et les israélites du Phanar et de Balata.

Une rixe a également éclaté dimanche, à Haskeui, entre des juifs et des grecs qui se trouvaient dans une taverne. Deux grecs ont été, dit-on, affreusement blessés.

—

Le drogman du ministère de la police nous adresse la communication suivante :

« La presse locale a raconté la découverte du cadavre d'un enfant de 7 à 8 ans, qui a été trouvé jeudi passé et retiré de la mer aux environs de Balata. Le ministère de la Police se borne de livrer à la publicité copie du rapport, que les médecins de nationalité grecque ont bien voulu délivrer à cette occasion :

« Nous soussignés docteurs en médecine, ayant » été invités à l'improviste par le Caïmacam de » Fatih Mehemed-Faïk bey, à l'effet de procéder à » l'examen du cadavre d'un enfant âgé de 7 à 8 ans » qui a été retiré du bord de la mer devant l'église » Bulgare (quartier Karabach) quatre jours après » avoir été égaré et perdu du sein de sa famille ; » manquant d'instruments nécessaires pour faire » une autopsie régulière, nous nous sommes bornés à l'examen de l'habitude extérieure.

« La face, ainsi que la poitrine, était tuméfiée » et fortement échymosée ; on y voyait plusieurs » points sphacelés et en voie de putréfaction, qui » se montraient aussi aux extrémités supérieures » plus qu'aux extrémités inférieures de quelques-» uns de ces points sphacelés, du sang suintait encore au point que la chemise qu'on lui avait » mise après l'avoir retiré de l'eau était tout ensanglantée.

« En foi de quoi nous délivrons la présente déclaration à qui de droit. »

Fanar, le 21 juin 1874.

(*Signé*) C. Carathéodory.
D. Zographos.
Mavrogény.
D. Naoum.
Michailidès.

Copie conforme à l'original.
Le 24 juin 1874.
Le Drogman du ministère de la Police.
A. Avgerinos.

« Le rapport du conseil médico-légal, siégeant au ministère de la police, va être traduit également ; cette pièce montrera d'une façon claire l'absurdité des réflexions et les renseignements publiés par quelques organes de la presse, qui ont semé le trouble entre les deux nations, contrairement à la vérité, et sans se donner la peine de puiser leurs renseignements à une source digne de foi.

« Le ministère de la Police a décidé d'inviter ces messieurs par devant le tribunal correctionnel, afin de répondre aux insinuations malveillantes qui auraient pu avoir des conséquences fatales si l'autorité locale n'avait pris des mesures sérieuses. Ainsi, Son Exc. Husni pacha, ministre de la Police, a dû se rendre avant-hier dimanche à Balata pour rétablir la tranquillité que quelques récalcitrants ont voulu troubler en se livrant à des voies de faits contre les Israélites de ce quartier. Les coupables sont entre les mains de l'autorité, ils subiront la peine que leur conduite a méritée.

« En outre, des mesures ont été prises pour prévenir tout désordre et garantir la sécurité des paisibles sujets de S. M. I. le Sultan, dont la volonté souveraine est de voir tous ses sujets sans distinction de religion et de rite jouir des mêmes droits. »

OBSERVATOIRE IMP. MÉTÉOROLOGIQUE.

—

Notice sur la nouvelle comète de Coggia.

La comète qui est actuellement visible à l'œil nu est connue depuis le 17 avril dernier. Elle a été découverte par M. Coggia, attaché à l'Observatoire de Marseille, et se trouvait dans la constellation de la *Girafe*. Lorsqu'elle fut découverte, elle n'était visible qu'au télescope et son mouvement était lent. M. Bruhns, directeur de l'Observatoire de Leipzig, l'étudiant, à son tour, le 21 avril, a aussi constaté la lenteur de son mouvement et, en outre, il a prévu que la comète de *Coggia* pourrait, pendant longtemps, être observée à l'œil nu.

Au moment de la découverte, l'ascension droite de la nouvelle comète était de 6 h. 24 m. et sa déclinaison, de 69° 57'.

Actuellement, cette comète se trouve entre la tête de la *Grande-Ourse* et la tête du *Lynx*.

Etudiée à l'Observatoire de Constantinople, à l'aide du télescope et avec un grossissement de quatre-vingt-dix fois, la comète présente un noyau assez caractérisé et brille de l'éclat d'une étoile de seconde grandeur, en prenant, comme étoiles de comparaison, celles de la *Grande-Ourse*. Le noyau brillant est entouré d'une chevelure, dont le bord est assez nettement déterminé. L'intensité lumineuse de la chevelure augmente du bord au noyau, ce qui indique une forme sphérique. La queue de la comète est dirigée à l'opposite du soleil, et elle sous-tend un angle d'environ 8 degrés.

Le mouvement de la comète est rétrograde, c'est-à-dire qu'elle se meut de l'Orient à l'Occident ; ce mouvement augmente sensiblement de vitesse, la comète se rapprochant du Soleil. Son ascension droite est actuellement de 7 h. 40 m. et sa déclinaison de 63°.

Observée au polariscope, la comète n'a pas présenté de lumière polarisée ; ce qui nous porte à supposer l'absence de lumière réfléchie ; cependant, l'observation répétée dans des conditions plus favorables pourrait donner quelques indices de polarisation de la lumière.

D'ailleurs il est acquis que les comètes brillent, en grande partie, d'une lumière qui leur est propre.

Le père Secchi, qui a examiné au spectroscope la comète de *Coggia*, y a reconnu deux bandes brillantes, correspondant à celles de l'oxyde de carbone et de l'acide carbonique. Et, chose remarquable, toutes les comètes observées jusqu'ici offrent, comme signe particulier, des bandes ayant une singulière analogie avec celles projetées par le carbone.

A la suite des observations faites par MM. Sciaparelli et Le Verrier, il a été constaté que des essaims d'étoiles filantes, ainsi que des bolides, suivent de près l'orbite des comètes. D'après les observations qui ont été discutées, ces corps auraient été engendrés par une même cause cosmique. Nous devons, par conséquent, mentionner ici les apparitions de météores qui ont été signalées depuis la présence de la comète de *Coggia* ; on verra, plus tard, s'il y a connexité entre ces apparitions et la comète. Ainsi, le 20 mai passé, un aérolithe tombait à Wirba, département de Belgradjik. Ce bolide se trouve actuellement à Constantinople ; c'est une masse de péridot, contenant des granules de fer natif et appartenant à la classe des *oligosidères* ; sa cassure est d'un gris cendré. La surface du bloc, qui pèse trois kilogrammes et demi environ, est recouverte d'un vernis noir, dû à la fusion de la couche superficielle. Dans la nuit du 1er au 2 de ce mois, le correspondant de l'Observatoire à Mossoul constatait l'apparition de nombreuses étoiles filantes.

C'est en recueillant le plus grand nombre d'observations possible que l'on peut souvent arriver à concilier des phénomènes qui, au premier abord, semblent d'origine tout à fait distincte.

Constantinople, le 4 juillet 1874.
Coumbary.

—

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE. 7 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 35 m.
Coucher »	7 » 33 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 4 32s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 20

8 heures du matin.

Baromètre	763.3
Thermomètre	21.6
Minima	17.4
Maxima de la veille	26.8

Direction et force du vent N. E. faible.

Etat du temps le 6 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. modéré avec orage sur la mer Noire ; vent variable faible aux Dardanelles, calme sur l'Archipel et l'Adriatique.

—

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Georgion Calogeropulo Aynali Tchesmé	Opirthen Anglikie	Syra
presvias	Rosenbaum	
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
7 Ioannis Papadopoulos	Vayadopoulos	Athènes
8 Lavonte	Rocco	Rocco
14 Eleni Liopolitissa Coutalon rue Beoulou Hazamissi	Panas	Maguerelli
15 Assanbey Pasia Ortakeui	Aga	Samac
18 Alessandro Calutazis	Calutas	Chio

Mois de Juillet.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Panaghi Valsamaky	Valsamaky	Monastir
2 Sa. andopulo	Rihberg	Petersb.
3 A. Tocker	Martinich	Soulina
4 Mitako Mitakidi Mimatakia café Franco	Fotakis	Rodosto
5 Janco Cabatetchieff sis tovlou	Lamby Cabatetchieff	Sistov

—

LETTRES DES PROVINCES.

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ROUSTCHOUK, le 30 juin 1874.

Les espérances que la population de ce vilayet avait conçues à l'entrée en fonctions de Méhémed Assim pacha, relativement à l'amélioration de l'état de choses de cette province, en général, commencent déjà à se réaliser. Beaucoup d'énergie et de capacité, jointes à un caractère affable, que nous avons en déjà l'occasion d'apprécier, ont acquis à Son Excellence, malgré son court séjour ici, les sympathies de tout le monde. Dès son arrivée, Son Excellence n'a pas cessé de porter l'attention la plus vigilante sur toutes les branches administratives, et les tribunaux — à l'exception de quelques-uns — marchent à merveille. En outre, beaucoup de mesures d'utilité générale ont été prises ; elles seront très-prochainement mises à exécution. Aussi la gendarmerie, à la suite des ordres sévères reçus de S. Exc. le valy, redouble-t-elle d'activité. C'est ainsi qu'elle a réussi à mettre la main sur le célèbre bandit Kara-Osman, qui a désolé durant tant d'années le caza de Rasgrad et qui se trouve actuellement dans les prisons de notre ville.

Nous sommes également persuadés que Son Excellence ne manquera pas de proposer au gouvernement impérial l'abolition de certains emplois, créés du temps de Midhat pacha, et dont je vous parlerai en détail dans une de mes prochaines lettres. En abolissant ces sinécures, le gouvernement général économisera une somme assez considérable.

Jeudi soir, à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement au trône du Sultan, notre ville était brillamment illuminée, et le gouverneur général avait réuni dans les vastes salons du conak, à une soirée, le corps consulaire ainsi que les notabilités de la ville. Pendant cette fête, qui a duré jusqu'à minuit passée, la plus grande animation n'a cessé de régner.

D'après les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur de la province, la récolte de cette année sera des plus abondantes.

—

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ANDRINOPLE, le 1er juillet 1874.

Les chaleurs continuent à être torrides. La pluie est vivement désirée. Si elle ne vient dans quelques jours, les récoltes maïs, balais, sésames seront perdues.

Notre gouverneur général est de retour de Philippopoli. Il s'occupe de l'affermage des dîmes de notre arrondissement.

La spéculation en cocons a été très-animée. On a débuté par p. 14 1/2 à 15 l'ocque, et aujourd'hui l'on paye jusqu'à 17 1/2 pour les bonnes qualités japonaises. Les laines qui étaient délaissées à cause du prix élevé exigé par les détenteurs, ont donné cours à des transactions importantes, ces jours passés, au prix exorbitant de p. 12 1/2 l'ocque, qui surpasse de 20 p 0/0 les prix pratiqués aux marchés régulateurs de France.

On commence à comprendre que la récolte des cocons qui était évaluée à environ un million d'ocques dans notre arrondissement donnera un chiffre inférieur à cause de la déception qu'a occasionnée la campagne des vers à soie lors de leur ascension sur la bruyère.

Comme je le présageais dans ma dernière lettre, les récriminations et les protestations de nos négociants pour la fixation de la dîme ont eu ce résultat que ces messieurs ont accepté d'effectuer la taxe de 12 1/2 p 0/0 eux-mêmes.

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

—

M. d'Audiffret-Pasquier.

On écrit de Paris le 23, à l'*Indépendance Belge* :

Une très-vive discussion a éclaté entre M. de Larcy et M. d'Audiffret-Pasquier, hier, dans les couloirs. M. de Larcy a reproché vivement au président du centre droit d'avoir, par la publication de la correspondance du *Times*, jeté un véritable dissolvant dans les rangs de la majorité. M. d'Audiffret-Pasquier a répondu que ce dissolvant agissait déjà et y avait été jeté par la lettre du 27 octobre. M. de Larcy a répliqué que toutes les assertions du récit, qui n'a pas été traduit d'abord d'anglais en français, mais bien de français en anglais, sur la rédaction primitive de M. d'Audiffret-Pasquier, contenaient des erreurs graves. M. d'Audiffret-Pasquier a répondu alors que rien d'essentiel ne serait démenti et que la preuve en paraîtrait bientôt. Et, en effet, c'est le document de l'ancien comité des neuf qui prouve victorieusement le seul point en litige important : que le comte de Chambord est responsable seul de l'échec complet et définitif de négociations dont le succès, dans tous les cas, eût été douteux, et n'eût été obtenu qu'en ajournant la France à une révolution inévitable.

On dit le maréchal de Mac-Mahon extrêmement contrarié que l'on ait fait connaître de façon si catégorique son opinion sur l'impossibilité du drapeau blanc. Mais le fait est devenu indéniable, puisqu'il est confirmé en contre-partie par la réponse même du comité des neuf. J'ajoute, ce qui donne encore plus de gravité à l'assertion, que les termes de cette réponse ont été arrêtés dans le comité des neuf à l'unanimité. La rédaction du document qui a paru ce soir est due à MM. Changarnier et Chesnelong.

Ce n'est pas seulement entre M. de Larcy et d'Audiffret-Pasquier qu'une discussion a eu lieu ; hier, dans les couloirs, M. de Fourtou s'est entretenu vivement avec les intransigeants de la droite, et a cherché à les ramener à concourir à l'organisation solide du pouvoir septennal du maréchal de Mac-Mahon : — Venez-nous en aide, répétait M. de Fourtou. — *Non possumus*, auraient répondu obstinément les députés intransigeants.

On comprend la gravité de cette attitude ; elle rend absolument impossible le vote de la proposition Lambert de Sainte Croix, dont l'adoption serait de nature à favoriser encore cette trêve des partis dont a vécu jusqu'ici le septennat, comme l'entendait M. de Broglie, et que le cabinet actuel essaie de continuer. Restent alors en présence la monarchie et la proposition Casimir Périer. Sur la monarchie, il n'y a pas deux opinions. On n'a donc plus que la proposition Casimir Périer, c'est-à-dire la république nominale et forcée, quelles que soient d'ailleurs les conditions d'organisation et la politique du pouvoir exécutif, ou bien la dissolution, le grand épouvantail de toute la partie réactionnaire de l'Assemblée.

—

La guerre carliste.

—

On lit dans le *Standard* :

Burgos, 13 juin 1847.

Des accidents d'une nature assez étrange m'ont forcé de m'arrêter dans la vieille ville de Burgos. A mon départ de Sandander avec mes deux collègues, le temps était magnifique, et nous jouîmes d'une délicieuse matinée en franchissant les montagnes. Nous traversâmes les districts où les carlistes ont apparu à maintes reprises pendant leur expédition de janvier. A Rimosa nous commençâmes à voir un changement dans la température, et bientôt les plaines de la Vieille-Castille s'ouvrirent devant nous avec leur triste uniformité — des plaines sans fin, de grands champs, des collines peu élevées, avec quelques villages par ci par là construits en briques grises. Le ciel s'abaissait, et de sombres nuages, touchant pour ainsi dire le sommet des églises, nous présageaient un des plus terribles orages que j'aie jamais vus dans cette partie de l'Espagne. Comme notre train s'élançait à travers les plaines, l'orage éclata sur nous avec une telle furie que les grêlons brisèrent les glaces de nos voitures. Les nuages étaient tellement bas que notre train semblait marcher au milieu d'eux. De mémoire humaine aucun orage n'a fait autant de dégâts dans la Vieille-Castille.

Après que nous eûmes traversé la station de jonction de Venta de Banos, sur la ligne de Burgos, notre train fut arrêté dans une petite station sur la ligne de Miranda. Notre machine sifflait aigrement, et des employés du chemin de fer nous dirent que la ligne était complètement détruite par une inondation. Quelque accoutumé que je sois à l'Espagne, je ne pus m'empêcher de me récrier contre ce retard, alors que je me rendais en toute hâte au quartier-général du maréchal Concha. Un collègue français criait et tempêtait en vain. L'aube nous retrouva dans une station à proximité d'un village de misérable apparence, et nous adressions en vain nos représentations à l'obstiné chef de gare.

Nous apprîmes bientôt que nous avions échappé de très-près à un accident. Un train avait déraillé six heures avant notre arrivée, et sept victimes gisaient blessées dans la station. Aussi loin que notre vue pouvait s'étendre le pays était inondé. Les champs et les récoltes, les murs et les routes, étaient couverts d'une eau boueuse et jaunâtre.

La ligne était complètement démolie. Les traverses n'étaient retenues que par la force des rails, attendu que le remblai avait été emporté par l'eau. Maints et maints milliers d'un pays fertile étaient complètement ruinés par la fureur de l'inondation. Plusieurs heures s'étaient écoulées depuis que la tempête avait épuisé sa fureur, et pourtant les eaux couvraient encore de nombreux districts de la fertile Castille. Les chauds rayons d'un soleil brûlant jetaient un jour lugubre sur cette scène de dévastation.

Nous franchîmes un espace de deux milles en longeant la ligne, et passâmes à côté de la machine à moitié enterrée du train qui nous avait précédés. Les paysans et fermiers me dirent que de temps immémorial pareil orage n'avait jamais ravagé leur pays. Les pluies ont été abondantes depuis quelque temps, mais ce n'est que dans la nuit de jeudi que les eaux se sont élevées avec une grande rapidité.

Ce matin, comme j'arrivais à Burgos, j'ai été surpris de voir que cette ville importante de 30,000 habitants a été très-rudement éprouvée. La pluie est tombée en grande abondance pendant toute l'après-midi de jeudi, et à 10 heures les deux rivières sortirent de leur lit. L'inondation envahit quelques parties de la ville et causa des dommages dans plusieurs rues. J'ai visité plus d'une douzaine de ces rues, où l'eau s'était élevée à plus de trois pieds, avait envahi les maisons et détruit des provisions et marchandises pour une grande valeur. Je vis des casernes, des hôpitaux, des églises et mon propre hôtel remplis de plusieurs pieds d'eau. Pendant la nuit de jeudi l'alarme a été très-grande, et il est navrant de voir les habitants, cette après-midi, nettoyant leurs maisons et magasins, et constatant leurs pertes. Toutefois, il n'y a pas eu d'accident sérieux pour les personnes. Dans les districts ruraux, les pertes sont énormes, à ce que disent les alcades. Burgos et certaines parties de la Vieille-Castille se rappelleront longtemps l'inondation du 11 juin 1874. Je suis arrivé au moment où les eaux se retiraient, mais la rivière roulait encore un torrent boueux et impétueux, et le ciel qui s'obscurcissait et la température accablante présageaient de nouveaux orages.

Burgos est pleine de troupes, principalement de la cavalerie, des dépôts et des hôpitaux militaires. Sa station et ses importants édifices publics l'ont fait choisir comme centre des réserves durant la guerre en Navarre. La destruction de la ligne entre Miranda et Venta de Banos et la destruction complète des lignes télégraphiques entraveront pendant quelques temps les mouvements militaires. Le maréchal Concha est parti de Logrono à une heure avancée le 9 juin, mais ce terrible orage aura mis un arrêt à toutes opérations militaires. Le général en chef s'était porté en avant de façon à menacer les lignes carlistes d'Estella de deux côtés. Le gros de l'armée devait attaquer Monte-Jurra, tandis que les généraux Echague et Reina devaient assaillir les passes de Puerta-la-Reyna. Je crois pourtant que ce plan est pour le moment entravé par le mauvais temps, comme de coutume. J'espère arriver d'ici à 48 heures à Logrono ou à Tudela, et d'y apprendre quelles sont les véritables intentions au quartier général — si, toutefois, les chemins de fer espagnols sont disposés à permettre aux voyageurs de circuler d'une façon raisonnable sur leurs lignes misérablement administrées. Dans aucun pays du monde les intérêts privés et les commodités individuelles ne sont si absolument méprisés par les employés des chemins de fer et les fonctionnaires publics.

—

Le Japon.

—

On écrit au *Journal de Saint-Pétersbourg* :

Yokohama, 14/26 avril.

Le télégraphe avait apporté le 24 janvier à Yokohama la nouvelle de la révolte de Hizén, dans le sud du Japon. Des bandes de *samouraï* (partisans fanatiques) s'étaient emparées d'un des principaux temples et demandaient à cor et à cri qu'on déclarât la guerre à la Corée.

Les mécontents des provinces voisines s'étaient joints en masse aux rebelles en faisant valoir les mêmes exigences ; la section de la banque, avec une quantité considérable de numéraire, avait été pillée. Bientôt il fut constaté que les provinces de Khigo et Khikouzén avaient effectivement pris part au mouvement. Le gouvernement fit aussitôt partir des troupes pour réprimer l'insurrection avant qu'elle ne gagnât trop de terrain.

Une des causes déterminantes de la sédition avait été, paraît-il, la mesure radicale prise par le premier ministre Ivakoura par rapport aux pensions, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 17/29 janvier. Cette mesure avait privé de moyens d'existence une foule d'anciens soldats qui ne virent plus désormais leur salut que dans une guerre quelconque, — de préférence avec la Corée, — pendant laquelle il leur serait possible de gagner quelque chose et, en tout cas, de se faire payer par le gouvernement.

Les troupes expédiées par ordre d'Okoubo, ministre de l'intérieur, refusèrent d'obéir. Les matelots et les soldats de marine consentirent seuls à marcher. La guerre civile fut sur le point d'éclater. Toute la principauté de Satzouma s'était mise sur pied ; 15,000 hommes s'étaient groupés autour de Saïgo, un des fonctionnaires qui avaient été obligés de donner leur démission en même temps que Soïésima, et ils se tenaient sous les armes, prêts à soutenir les mécontents, dont le ressentiment était tourné principalement contre le ministre Ivakoura.

Grâce à la modération du prince de Satzouma, qui maintint ses hommes dans une sage neutralité, la guerre civile fut évitée. Eto Sinpey, chef des insurgés, fut battu à plusieurs reprises par les troupes du gouvernement et forcé de prendre la fuite.

Il a trouvé refuge chez le prince de Satzouma, qui, dit-on, a formellement refusé de le livrer aux agents de l'autorité.

Quant à Ivakoura, il est revenu en partie sur la mesure imprudente qu'il avait décrétée au sujet des pensions. Dorénavant les personnes qui ne s'accommoderont pas de la nouvelle loi seront admises au service de l'Etat dans diverses fonctions subalternes, avec une rétribution minime, mais fixe.

Au lieu de déclarer la guerre à la Corée, comme le réclamaient les fauteurs des désordres de Hizén, le Japon tourne maintenant ses armes d'un autre côté.

Les feuilles officielles du Japon ont publié le 2 mars la nouvelle d'une expédition que le gouvernement avait décidé d'entreprendre contre l'île de Formose, pour punir les habitants des procédés barbares dont ils avaient usé à l'égard de sujets japonais qu'une tempête avait jetés sur les côtes de l'île. On se rappellera que ces naufragés étaient des habitants de l'archipel de Lieou-Kieou, et que

le souverain de ces îles a sollicité à ce sujet en 1872 l'aide et la protection du Japon, dont il se considère comme le vassal.

On ne sait pas encore de quelle façon les Chinois prendront la chose, vu que l'Empire du Milieu est maître effectif d'une bonne moitié de l'île; quant à l'autre moitié, peuplée de tribus sauvages et indomptées jusqu'ici, le gouvernement du Bogdokhan ne s'abstient pas complètement de faire valoir sur cette partie de l'île des droits de suzeraineté, bien que jamais les naturels n'aient été amenés à faire acte de soumission ou de vassalité et que sur les cartes chinoises officielles la partie sud-est de l'île porte la légende: « Tribus ne reconnaissant pas la souveraineté de la Chine »

A l'époque du voyage que le ministre Soïésima a fait à Pékin dans le courant de 1873, on croyait qu'une des principales questions qu'il traiterait avec la cour de Pékin serait celle de Formose. Il n'en a rien été, dit-on, et l'affaire continue à rester en suspens. Pourtant il est difficile de supposer qu'elle puisse devenir un sujet de conflit; aucun intérêt chinois n'y est engagé; mais il n'y a pas lieu de croire non plus que la Chine prête en quoi que ce soit aide et assistance au Japon, comme ce dernier semble disposé à l'espérer.

Disons ici, *ad referendum*, que la Chine possède en ce moment tout le matériel nécessaire pour entreprendre une expédition, si elle en avait envie. Elle a une vingtaine de navires de guerre et de transport construits dans les arsenaux de Foutchjéon et de Shanghaï, et la plupart de ces bâtiments possèdent des équipages bien exercés et bien armés.

Quoi qu'il en soit, l'expédition japonaise contre Formose, décidée en principe dès le printemps de cette année, doit déjà être en route. Le nombre des troupes qui y prendront part est fixé à 2,000 hommes. C'est à Nagasaki que se réuniront les forces militaires et maritimes, qui seront transportées sur trois vaisseaux de guerre japonais. Il est probable que le gouvernement du mikado a aussi des vues de colonisation sur les côtes de l'île, car, outre l'escadre de guerre, composée de trois navires et de deux bâtiments de transport, il frète un certain nombre de vaisseaux étrangers sur lesquels on admet des agriculteurs et des marchands avec toute sorte de denrées et de choses nécessaires à la vie.

Plusieurs étrangers prennent part à cette campagne maritime, notamment: MM. Legendre, conseiller au ministère des affaires étrangères; Kassel, commandant de la canonnière américaine *Achelot*, qui vient d'entrer au service du Japon, et deux pilotes, MM. Brown et Fletcher.

Le succès de l'expédition dépendra de toute sorte de circonstances. Les notions sur les côtes vers lesquelles les Japonais se dirigent font entièrement défaut et le lieu de débarquement est encore inconnu. Pour prévenir le cabinet de Pékin de l'ouverture de l'expédition une ambassade extraordinaire vient d'être envoyée en Chine. L'ambassadeur, M. Yanghivara, est parti le 21 avril et l'on prétend qu'il a pour mission, entre autres choses, de proposer à la Chine de participer à l'expédition.

L'évasion de Rochefort.

L'*Evénement* publie un récit complet de l'évasion de Rochefort et de ses compagnons. Ce récit a été fait, évidemment, par un des évadés. Nous en extrayons les passages les plus intéressants.

Rappelons d'abord que les évadés sont au nombre de six. Trois d'entre eux: Jourde, Baillière et Bastien Granthille, étaient déportés simples et habitaient Nouméa; trois autres: Rochefort, Paschal Grousset et Olivier Pain, étaient déportés dans une enceinte fortifiée, et se trouvaient internés dans la presqu'île Ducos. L'évasion était donc plus difficile pour ces derniers.

Laissons maintenant la parole à l'*Evénement*:

M. Jourde, déporté simple, demandé par un colon de Nouméa, était récemment arrivé dans cette ville. Il vint voir à la presqu'île Ducos ses trois amis, et MM. Rochefort, Pain et Grousset s'ouvrirent à lui de leurs projets d'évasion.

A quinze jours de là, par un temps épouvantable, une pluie battante, M. Jourde revint et voici les renseignements qu'il apportait:

Un capitaine nommé Law — dont le trois-mâts barque, actuellement à quai, achevait de débarquer du charbon de terre — était décidé à les prendre. La somme pour les passagers (et il fut bien spécifié que leur nombre ne s'élèverait pas au-dessus de six) était de 10,000 fr dont 2,000 à verser immédiatement en embarquant. Le bateau mettrait à la voile dans huit jours.

Ces conditions acceptées, il restait à déterminer les moyens de gagner le navire.

M. Jourde retourna à Nouméa, ne devant plus reparaître jusqu'au jour du départ, qu'il annoncerait par un billet conçu en ces termes:

« Mon cher Grousset, je t'enverrai ce soir (si l'affaire avait lieu le soir même), les 8, 9 ou dix volumes (le nombre des volumes désignant l'heure) que tu m'as demandés la semaine dernière. »

Le moyen de se procurer l'embarcation indispensable à l'enlèvement était facile. Le voici:

M. Bastien était employé, à Nouméa, chez un négociant nommé Dussert, un homme excessivement doux et bon. Ce M. Dussert avait établi à la presqu'île Ducos une cantine et faisait vendre ses denrées par un associé, lui, restant à son dépôt général à Nouméa. Ayant besoin d'un homme pour porter chaque jour en canot les denrées alimentaires et autres qu'il destinait aux déportés et aux employés de l'administration, il avait, sur des recommandations pressantes, choisi M. Bastien pour ce service. Donc, chaque matin, ce déporté simple partait de la ville dans la baleinière de M. Dussert et venait à la cantine livrer les provisions demandées.

Il va sans dire que cette barque était celle sur laquelle on avait dès le premier moment jeté les yeux.

Ce fut ainsi que, le jour fixé pour l'évasion, Bastien accourut en toute hâte, et remit le billet tant désiré. Jourde, Baillière et lui monteraient le soir même la barque.

Un coup de canon est tiré chaque soir à sept heures et demie pour la fermeture des cantines soumises aux règlements militaires. Vingt minutes après environ, MM. Rochefort, Grousset et Pain se levèrent, rentrèrent dans leur paillotte, quittèrent précipitamment leurs vêtements, mirent des caleçons de bain, à la ceinture desquels quelques objets qui ne devaient à aucun prix rester entre les mains de l'administration furent fixés.

Quand ils sortirent pour gagner la plage, à 250 mètres de l'habitation, il faisait une nuit très-noire, pas de lune. Il pleuvait un peu et le ciel, voilé par de gros nuages sombres, ne laissait apparaître que de rares étoiles. Les prisonniers se mirent à l'eau. Ils étaient alors à quelques pas de la prison, dont les pieds touchent presque à la mer. Un gardien montait la faction. Ils passèrent rapidement près de lui sans être vus. Sur le chemin de ronde, un peu plus loin, trois surveillants causaient; de peur d'éveiller leur attention, les nageurs s'arrêtèrent. Les surveillants continuèrent leur route sans rien remarquer.

A dater de ce moment, les fugitifs prirent le large et arrivèrent sans encombre au rendez-vous.

Après un quart d'heure d'attente, — un quart d'heure mortel, — une lanterne qui brillait à l'île Non fut subitement masquée. On n'aperçut rien durant quelques secondes encore, puis la lumière réapparut, et bientôt un faible bruit de rame se fit entendre. Il n'y avait pas à en douter, ceux qui manœuvraient avec ce soin n'étaient point des matelots de ronde.

« Voici la barque! » dit M. Rochefort à ses amis.

Les contours d'un canot s'accentuèrent. M. Pain se jeta à l'eau. En un clin d'œil, tout le monde fut tiré, hissé et endossa les vêtements placés d'avance dans la barque. On fit force de rames, glissant pendant une heure et demie encore entre des obstacles de tout genre.

[illegible]

L'ouragan de Milan.

[illegible]

Les pirates malais.

La marine espagnole, toujours en lutte avec les pirates malais des îles Soulou, au sud de l'archipel des Philippines, vient de se signaler par un nouveau fait d'armes.

Dans la matinée du 5 avril, la corvette de guerre *Santa-Lucia*, les canonnières *Samar* et *Balusan*, jetaient l'ancre à une encâblure de l'île Plateau, lorsqu'un feu soudain de pierriers et de mousqueterie, fut subitement dirigé de terre sur elles.

Les Espagnols se mirent en mesure de riposter, et, après un court échange de projectiles, réduisirent leurs agresseurs au silence.

A midi, cent vingt marins espagnols et tagales, sous le commandement du lieutenant de vaisseau don Juan de Mendoza, débarquèrent avec mission de châtier les bandits, qui, rencontrés au moment où ils s'enfermaient dans un bois épais de bambous, eurent, dans une rapide lutte corps à corps, quarante-quatre des leurs tués, et dix-sept prisonniers.

De son côté, la petite troupe expéditionnaire n'eût qu'un homme blessé et plusieurs contusionnés.

L'heure avancée ne permettant pas l'exploration entière de l'île Plateau, on rentra à bord, mais en surveillant toute la nuit, très-activement, ses rives boisées.

Vers deux heures du matin, deux embarcations pleines de pirates, ayant voulu furtivement gagner le large, furent détruites, et ceux qui les montaient noyés sans miséricorde.

Le 6, à l'aube, les troupes débarquèrent une seconde fois. Guidées par un prisonnier auquel on avait promis la liberté s'il faisait connaître la retraite des pirates, elles arrivèrent à neuf heures du matin au centre d'une belle vallée, à quelque distance d'une immense grotte dont quelques branches dissimulaient à peine l'entrée.

Dès que les Malais s'aperçurent que leur repaire était découvert, ils en sortirent en tumulte, firent une décharge générale, puis se jetèrent sur les Espagnols.

La lutte dura trois heures, lutte terrible, car ces forbans sont d'une grande adresse dans les combats corps à corps. A l'abri de boucliers en bois, armés de longues lances, de criss effilés, de campilans, sabres à larges lames, les Malais l'emportaient à l'arme blanche sur des Européens.

VARIÉTÉS.

Académie des sciences morales et politiques.

[illegible]

ral et économique au sein duquel se développe aujourd'hui l'intempérance.

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, n'a pas cru devoir décerner cette fois le prix Beaujour. Elle s'est contentée de faire des 5,000 fr. trois parts proportionnelles au mérite de chacun des trois mémoires, et qu'elle attribue aux auteurs à titre de récompense. Elle donne donc 3,000 fr. à l'auteur du mémoire n° 2; 1,500 fr. à l'auteur du mémoire n° 4, et 500 fr. à l'auteur du mémoire n° 1.

L'ouverture des plis cachetés joints à ces mémoires fait connaître que l'auteur du mémoire n° 2 est M. Edmond Bertrand, juge-suppléant au tribunal civil de la Seine; l'auteur du mémoire n° 4 est M. Joseph Lefort, avocat à la cour d'appel, et déjà lauréat de l'Académie; l'auteur du mémoire n° 1 est M. Antony Rouillet, aussi avocat à la cour d'appel de Paris.

M. Cauchy fait hommage, au nom de l'auteur, M. Albert du Boys, ancien magistrat, d'un ouvrage en 2 volumes in-8°, intitulé: *Histoire du droit criminel de la France, depuis le seizième jusqu'au dix-neuvième siècle, comparé avec ceux de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre.*

M. A. Geffroy présente à son tour, de la part de M. Paul Thureau-Dangin, un volume in-8° portant pour titre: *Royalistes et républicains: Essais historiques sur des questions de politique contemporaine.* L'auteur, sans faire œuvre de parti, a cherché dans l'étude impartiale de l'époque révolutionnaire et de la Restauration, les causes directes, les précédents immédiats de nos vicissitudes actuelles. Trois études particulières composent ce volume.

Dans la première, intitulée: *Paris capitale sous la Révolution française*, M. Thureau-Dangin déplore que, par

[illegible]

TÉLÉGRAMMES

AGENCE BORDEAUX ET Cie.

[illegible]

est une nécessité du moment et que l'Europe repousserait tout motif d'ébranlement.

France.

Paris, 5 juillet, soir.

Les légitimistes sont très-mécontents de la suspension du journal l'*Union*, suspension qui a eu lieu malgré les explications données. Ils se proposent d'interpeler le ministère dont on croit probable la démission éventuelle.

Paris, 6 juillet.

Obligations Roumélie..... fr. 105.

M. Gambetta censure la mesure de la suspension de l'*Union*.

Demain aura lieu à l'Assemblée nationale le vote sur cette question.

Allemagne.

Ems, 6 juillet, matin.

L'Empereur de Russie est parti pour Weimar, Dresde, Varsovie et Saint-Pétersbourg.

Espagne.

Madrid 6 juillet.

Santander est menacé par les carlistes qui se sont enhardis depuis la mort du maréchal Concha.

Grèce.

Athènes, 6 juillet 7 h. 40 m. soir.

Laurium......... fr. 88.

La convention du gouvernement avec la société du Laurium a été modifiée comme suit:

Les droits qu'aura à percevoir le gouvernement sont abaissés à 55 0/0;

Les frais d'exploitation ne seront plus limités;

Si les recettes dépassent 700 0/0 avec 30 0/0 d'amortissement sur le fond so-

[illegible]

BOURSE

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

ANNONCES

[illegible]

ANNEE 8me Nº 154. — Djemazi-ul evel 24 1291 — MERCREDI 8 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	30 francs	20 francs	14 francs
Provinces	[illegible]	34	
Etrangers	90	48	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	[illegible]	piastres la ligne
Annonces 3me page	6	» la »
Insertions, corps du journal	15	» la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, : Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La suspension du journal l'*Union*, pour avoir publié le manifeste du comte de Chambord, a exaspéré les légitimistes, et une interpellation, à cet égard, doit avoir lieu à l'Assemblée de Versailles, au moment où nous écrivons.

S'il faut s'en rapporter au télégraphe, les légitimistes seraient soutenus, dans cette circonstance, par la gauche, et l'existence du ministere pourrait bien etre menacée.

Cependant ce qui doit rassurer MM. de Cissey et de Fourtou c'est qu'il est plus que probable que le centre droit tout entier se séparera de la droite, afin de montrer jusqu'à quel point la rupture est complète entre les deux branches de la maison de Bourbon, et combien les princes d'Orléans repoussent les principes contenus dans le manifeste du chef de la famille.

En agissant ainsi les orléanistes joueront, une fois de plus, le jeu des bonapartistes. Mais l'inconséquence et le manque de patriotisme de leur conduite est un fait averé, il ne faudra donc s'étonner de rien.

Il résulte de ceci que la situation du cabinet est entre les mains du centre gauche. C'est de son attitude que le sort du ministere dépendra et, comme conséquence, la dissolution ou la non-dissolution de la Chambre.

Il est évident que si M. de Cissey et ses collègues sont renversés, il faudra que le maréchal Mac-Mahon choisisse ses ministres parmi des hommes ayant plus d'autorite que ceux qui ont succédé à M. de Broglie. Dans ce cas c'est dans le centre gauche qu'il devra les prendre, et le centre gauche, connaissant l'impuissance de l'Assemblée actuelle, en appellera certainement au suffrage universel.

Les gauches montreront-elles cette fois encore l'habileté qu'elles ont déployee lorsqu'il s'est agi de renverser M. de Broglie — l'auteur de toutes les complications dans lesquelles la France se débat — c'est ce qui reste à savoir. Les voix republicaines unies aux voix légitimistes forment la majorité, il est donc facile à ces deux partis de triompher, si le centre gauche comprend bien son rôle.

La session des Chambres badoises a été close par un discours du chef de l'Etat.

Le grand-duc, apres avoir enumeré les résultats obtenus pendant le cours de la session, a fait ressortir que le développement de l'Empire allemand est le gage de la sécurité et de la force des diverses cours confédérees, et il a conclu en exprimant le désir d'une longue paix, « pour le bien de l'Allemagne en général et du duché de Bade en particulier. »

Malgre le langage du prince une mésintelligence assez grande s'etait produite entre la première Chambre et le gouvernement. Voici à quel propos :

Il s'agissait de la réforme du système des impôts que le gouvernement voulait inaugurer par l'établissement d'un impôt nouveau sur le revenu, sans dégrever les contribuables par une réduction équivalente des autres charges. La haute Chambre, malgré ses sympathies pour le ministere, a repoussé son projet, et à la tete de la majorite qui a voté contre, se trouvaient les deux freres du grand-duc.

Les nouvelles d'Italie constatent que la gauche continue à déployer une grande activité en vue des prochaines élections générales, et que, considérant comme imminente son arrivée au pouvoir, il exploiterait habilement en sa faveur le mécontentement produit par les nouvelles lois de finances, et surtout par l'extreme cherté des denrées de premiere nécessité.

Le journal l'*Italie* dit que des hommes politiques appartenant aux diverses nuances de l'opposition viennent de constituer dans ce but un comité et que, dans une réunion préparatoire, lecture aurait été donnée d'un programme à adresser aux electeurs et appuyant sur la nécessité d'une réforme du systeme des impôts.

Il n'est pas encore certain, fait observer la *Correspondance franco-italienne*, à propos de ces efforts de la gauche, que ce parti puisse compter sur une forte majorité au sein de la nouvelle Chambre, car l'issue du futur scrutin depend avant tout de trois choses inconnues, qui sont : le programme avec lequel le cabinet actuel se présentera devant les electeurs, les résultats de la récolte, et enfin l'attitude du parti catholique.

L'entrée en ligne des cléricaux, ajoute la *Correspondance*, suffirait à bouleverser tous les calculs électoraux les plus exacts, en ralliant presque partout aux candidats ministériels toutes les nuances du parti libéral.

La mort du marechal Concha, a apporté un temps d'arret dans les opérations militaires entreprises contre les carlistes, et, probablement, un certain désarroi dans les rangs de l'armee.

Un grand silence s'est fait depuis ce moment. Nul ne sait quelles dispositions ont été prises par le général Zabala, en vue de l'attaque d'Estella.

Ce qu'il y a de positif c'est que les bandes du pretendant semblent etre remises de leur stupeur, qu'elles reprennent un peu de hardiesse et que Santander et Bilbao sont menaces de nouveau par elles.

Les deux Conseils de l'Assemblee fédérale helvétique ont pris une décision qui a été accueillie avec une vive satisfaction dans la Suisse française. Ils ont choisi la ville de Lausanne pour siége du tribunal federal, de sorte que dorenavant les autorités judiciaires suprêmes de la Confédération ne seront plus établies dans la meme ville que le pouvoir politique central.

Le vote du 26 Juin sera certainement considére dans les cantons romands comme un gage de conciliation. D'autant plus qu'au fort de la lutte sur la revision fédérale, la principale appréhension du canton de Vaud, dont le chef-lieu devient maintenant le siége du tribunal fédéral, était celle d'une trop grande centralisation des pouvoirs fédéraux, ainsi que d'une (majorisation) des cantons français par les cantons allemands en général.

Le clergé orthodoxe de Russie, est pris, paraît-il, de la pensée de résistance à toutes reformes, qui anime les membres du clergé catholique.

Les archevêques, évêques et consistoires de l'empire avaient ete consultés sur un projet de réforme de la justice ecclésiastique. Il resulte des conclusions de ces prélats, qui sont déja parvenues au saint-synode, que cinquante archeveques et consistoires se seraient prononces contre la réforme, tandis que le projet aurait éte approuvé par dix archeveques et quarante consistoires seulement.

La Gazette russe de Moscou fait observer que les conclusions des consistoires sont simplement prises en considération, tandis que celles des prélats diocesains ont une influence décisive ; de sorte que le projet de réforme peut etre considéré, dès à present, comme ecarte.

FRANÇOIS-JOSEPH ET LES DELÉGATIONS AUSTRO-HONGROISE.

La session des Delegations austro-hongroise est close, et, contrairement à ce qui s'etait passe jusqu'à present, elle a prouve que l'accord, l'entente, regnaient entre les deux parties de l'Empire.

C'est là une amelioration, dans les rapports politiques entre les Autrichiens et les Hongrois, qu'il est bon de faire remarquer, surtout apres l'animosite qui a regne pendant si longtemps entre les deux races.

Ce n'est pas chose facile — nous l'avons dejà demontre plusieurs fois — de faire fonctionner une Constitution aussi complexe que celle qui regit, actuellement, les populations soumises au sceptre du descendant des Habsbourg.

La difficulte de mettre en mouvement les rouages multiples du dualisme avait fait craindre, dans ces derniers temps notamment, que des complications inextricables ne surgissent. Mais le système des Delegations, tout imparfait qu'il soit, a eu pour résultat de mettre quelqu'unite dans une organisation qui devient quelquefois confuse.

Bien certainement, il faut, de part et d'autre, un grand esprit de conciliation et de sagesse pour que les delégues du parlement autrichien et ceux du parlement hongrois s'entendent sur les affaires qui leur sont communes, et c'est justement cette tendance qui a domine cette annee, et rendu la tache relativement facile aux ministres et aux hommes d'Etat des deux nations.

Nous avons explique, dans de precedents articles, que les Delegations se reunissent une annee dans la capitale de l'Autriche, une autre annee dans celle de la Hongrie.

Ce que nous n'avons pas encore dit, et ce qu'il est important de faire connaitre, c'est que ces Assemblees se composent de soixante membres chacune, dont un tiers pris dans la Chambre haute et deux tiers dans la Chambre basse de chacun des peuples.

Ces Delegations siegent et deliberent separément.

Une fois que l'une d'elles est tombee d'accord sur les questions qu'elle doit soumettre à l'autre, elles se reunissent et votent sans debat. C'est devant elles que le ministere commun est responsable.

C'est à elles que le gouvernement soumet le *Livre Rouge*, recueil de documents diplomatiques, analogue au *Livre Jaune* de France, et au *Blue book* anglais.

Les attributions des Delegations s'etendent sur les affaires etrangeres, y compris la representation diplomatique, et les traites internationaux ; sur les finances relatives aux depenses de la guerre et de la marine, sauf le vote du contingent et le reglement du service militaire qui appartient a chaque parlement. Enfin sur d'autres interets communs qui ont un caractere moins permanent, mais qu'il est necessaire de regler d'une façon uniforme, et qui sont industrielles, de douane, de commerce, de chemin de fer, de telegraphe et d'organisation de defense nationale.

Ce fonctionnement forme, on le voit, un rouage complique, et le plus important de la Constitution austro-hongroise.

On comprend facilement qu'avec une combinaison aussi complexe les froissements soient faciles et les susceptibilites toujours pretes à se faire jour. C'est ce qui n'avait cesse de se produire depuis le compromis Deak.

Cette annee, malgre les difficultes de la situation, peut-etre bien à cause de ces difficultes, les deux Delegations ont ecoute la voix de leur souverain et sont entrees dans la voie conciliante où il s'efforçait de les entrainer depuis plusieurs annees.

Ce resultat imprevu, et dont il faut feliciter Autrichiens et Hongrois, est dû surtout à l'elevation du caractere de François-Joseph, à la façon loyale, eclairee, dont il a compris ses devoirs de souverain constitutionnel.

Ainsi que le disait recemment une feuille magyare :

« Les Hongrois sont justement touchés des preuves d'affection et de confiance qui leur sont donnees par François-Joseph. Ils sont flattes de voir à la tete des affaires un de leurs compatriotes, le comte Andrassy, qui dirige avec un incontestable succes le ministere commun et la diplomatie austro-hongroise. Les frequents sejours du souverain à Pesth, sa connaissance approfondie de la langue magyare, sa sollicitude constante pour la prosperite morale et materielle de la Hongrie, le soin scrupuleux qu'il met à tenir la balance egale entre les deux moitiés de son empire et à menager leurs susceptibilites reciproques, la haute sagesse grâce à laquelle il parvient à concilier l'autonomie hongroise avec les conditions d'unite necessaires à l'ensemble de la monarchie, tout contribue à effacer le souvenir des anciennes querelles et à donner à l'empire des Habsbourg le caractere homogene qui est indispensable à toute grande nation. »

Voilà pour quels motifs Autrichiens et Hongrois, — pendant cette derniere session — loin d'entraver la marche du gouvernement par des rivalites steriles, ont facilite son action en votant, sans resistance, tous les credits qu'il demandait.

C'est là un heureux symptôme dont l'Europe n'a qu'à se feliciter, car l'Austro-Hongrie forte à l'interieur, reorganisee, reprenant son ancienne puissance, son ancien prestige, c'est un gage de plus pour la securite et la paix de l'Occident.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, ce 1er Juillet 1874.

L'evenement de cette semaine est la revue passee Dimanche par le marechal de Mac-Mahon, et l'opinion publique n'est pas tres-favorable à la proclamation que le Président de la Republique a adressée aux troupes, en cette circonstance:

« L'Assemblée nationale en me confiant pour sept ans le pouvoir exécutif a placé entre mes mains pendant cette période le depot de l'ordre et de la paix publique. *Cette partie de la mission qui m'a été imposée vous appartient egalement. Nous la remplirons ensemble* jusqu'au bout maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû. »

Dans cette proclamation le marechal place beaucoup trop l'armee sur le terrain de la politique et il lui ménage dans le gouvernement une situation qu'elle ne doit pas occuper.

Vous partagerez probablement cette opinion, l'armée est faite pour assurer le maintien et le respect de la loi, mais dans l'exécution de cette tâche elle obéit au pouvoir exécutif et celui-ci ne doit en aucune façon s'associer un instrument destiné à ne jouer qu'un rôle passif.

La commission des lois constitutionnelles a repoussé la proposition Casimir Perier par 18 voix contre 6, sur vingt-quatre votants. Ce résultat était prévu malgre les deux discours de M. Dufaure ; ce n'est heureusement pas au sein d'une commission, presque entierement hostile, que le sort de cette proposition se decidera.

Quant au résultat final, les opinions sont trop partagées, pour qu'il soit possible de dire quel il sera, en séance publique.

On pretend que la lettre de M. de Montalivet a rallie quelques membres du centre droit qui voteront pour cette proposition ; la chose est assez vraisemblable, surtout s'il est vrai, comme on me l'affirmait ce matin encore, que le comte de Paris ait donne son adhésion pleine et entière aux termes de cette lettre.

D'ailleurs le comte de Paris est le seul prince de sa famille qui soit dans ces sentiments. Il sait bien que la question est posée désormais entre la Republique et l'Empire, et que sa visite à Frosdorff d'une part, de l'autre les manifestes du comte de Chambord ont retiré à la monarchie légitime et à la monarchie constitutionnelle les chances qu'elles avaient autrefois.

La Republique lui laissera du moins la jouissance de ses droits de citoyen et celle des biens qu'elle lui a rendus, tandis que l'empire, c'est le retour en exil, et la reconfiscation des biens de sa famille. L'hésitation n'est pas possible, dans les termes où se trouve posee la question, et l'approbation donnée par le comte de Paris à la lettre de M. de Montalivet n'a rien d'extraordinaire. Depuis plusieurs jours les journaux l'ont annoncée, le *Journal de Paris* ne l'a pas relevée, et son silence en pareille matiere peut être regardé comme un aveu.

Cette fois, malgré les tendances de quelques membres du ministere, le gouvernement est décide à sevir énergiquement contre ces menées bonapartistes dont il trouve des traces à chaque pas, depuis qu'il a bien voulu y regarder d'un peu près.

Comité central, comité d'action, comité des encaissements et des dépenses, comité de propagande, il n'a vraiment que l'embarras du choix, et l'on comprend que M. Rouher ait pu dire qu'il ignorait l'existence *d'un comité* bonapartiste.

M. Rouher est un casuiste de premiere force, si on lui avait parle de *comités bonapartistes* peut-être n'eut-il pas osé nier, en face d'un pluriel accusateur, mais *un* comité. Jamais !

En attendant le Préfet de Police, M. Renaut, deploie une tres-grande activité, les perquisitions se succedent chez les principaux membres du parti, et, paraît-il, elles ont amene quelques découvertes interessantes ; la liste des subventions à la presse, en particulier.

M. Magne est tres-menace, et son portefeuille est compromis par la declaration qu'il a faite de l'abandonner au cas où la Chambre voterait la proposition Wolowski. Cet honorable economiste a proposé de reduire de 50 millions l'amortissement payé à la banque de France par le trésor, et M. Magne est tres-opposé à cette mesure qui a cependant eté adoptée par la Commission du budget.

Dans le cas present M. Magne a mille fois raison, et il est fâcheux de penser que l'Assemblée nationale est capable de voter une proposition deplorable, uniquement pour renverser un ministre qui n'est plus de son goût.

En agissant de cette manière la Chambre fait trop beau jeu à ses adversaires, et lorsqu'apres avoir compromis notre situation politique je la vois jeter le trouble dans nos finances et ebranler notre credit, au moment où nous devons [illegible] tenir ferme, je ne peux [illegible] fois encore de rappeler que l[illegible] urgente, et que l'on peut qualifier [illegible].

Si l'Assemblée nationale ratifie en seance le projet que la commission du budget a vote, la reprise des paiements en numeraire sera ajournée par la Banque, et bien qu'il n'y ait point péril en la demeure, grâce à la solidité du crédit de cet etablissement, il est mauvais qu'un Etat se maintienne trop longtemps au regime du cours forcé, et c'est cependant ce que l'opposition faite à M. Magne nous promet pour longtemps encore.

Au moment de clore cette lettre j'apprends que le marechal de Mac-Mahon est fort ennuye des lenteurs volontaires apportées par la commission des Trente, à l'organisation de ses pouvoirs, et qu'il l'a fait engager à accélérer ses travaux.

Decidement le Président de la République a pris son rôle au sérieux, et tient à l'organisation du septennat.

L'Opinion nationale, le *XIXe Siecle* et le *Siècle* ont obtenu la vente sur la voie publique, qui leur avait ete retirée depuis plusieurs semaines. C'est je crois la premiere mesure liberale que M. de Fourtou ait adoptée depuis qu'il est au ministere, il convient donc de la signaler, bien que son importance ne soit pas excessive.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Rachid pacha, ex-ministre des affaires étrangères, est nommé ambassadeur du Sultan à Vienne.

Par une autre ordonnance impériale :

Murad effendi, consul géneral de Turquie à Venise, a eté nomme en la meme qualite à Dresde ;

Mikaél effendi Maksoud, ancien consul général de Turquie à Palerme, a ete nomme consul général à Venise.

Ainsi que nous l'avions annonce, M. le baron de Werther, accompagné du personnel de l'ambassade, de celui du consulat et des officiers du stationnaire allemand, a eu l'honneur d'etre reçu en audience solennelle par le Sultan, pour remettre à S.M. les lettres de l'Empereur d'Allemagne qui l'accreditent en qualite d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire pres la Cour de Constantinople.

Le Sultan a fait au baron de Werther l'accueil le plus gracieux et le plus sympathique.

Le Ministre des Affaires Etrangères, le Grand-Maître des Cérémonies, le Drogman du Divan Imperial, ainsi que la Maison civile et militaire du Sultan assistaient à cette audience.

En sortant du Palais de Dolma-Bagtché, l'ambassadeur d'Allemagne, accompagné du grand-maître des céré_

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XVI (suite)

— Blanche, dit-il enfin d'une voix tremblante, vous ne vous êtes pas trompee : je suis prêt à donner ma vie pour vous ; mais que sera le sacrifice de ma vie dans l'effroyable complot qui vous enserre ? Ma vie ! ah ! devant Dieu qui m'entend, je la donnerais sans regret comme rançon de votre bonheur. Mais songez-y, Blanche, si, tant que vous êtes ici chez moi, vous n'avez rien à craindre, le danger reparaîtra plus terrible encore quand vous en partirez !

— Partir ! s'écria Blanche en frissonnant, et pourquoi ?

— Parce qu'il est deux êtres que vous aimez et que vous vénérez, vous l'avez dit, et qui ont le droit de venir vous chercher même ici — votre père, votre mere. Ah ! soyez mille fois bénie de Dieu pour tout le bonheur dont vos paroles m'ont rempli, pour le sentiment d'orgueil et de fierté que vous avez versé dans mon âme ; mais votre démarche, helas ! n'a ete qu'une folie sublime, qu'on s'efforcera d'exploiter peut-être contre votre honneur.

— Mon honneur ! repeta Mlle de Chantelys avec calme ; et qui donc osera douter de celui du marquis de Baradieu ?

— Qui ? pauvre enfant ! murmura Baradieu avec tristesse. Mais ce n'est pas cela qui est à craindre ; et vous êtes prise entre les mailles etroites de la trame la plus odieuse... Cet homme que vous haïssez, ce misérable que vous fuyez, ce comte Leone, enfin, il a, dites-vous, la parole de votre pere ?

— Oui.

— Eh bien, si, fort de cette parole, fort de son droit, il venait ici, s'il menaçait d'un scandale, que lui répondriez-vous ?

— Que je le hais !

— Et si, au lieu de cet homme, c'est votre pere qui se presente et vous conjure de le suivre ?

— Je lui repondrai que je vous aime, monsieur de Baradieu, que je ne serai jamais qu'à vous !

Baradieu jeta un cri de desespoir et de joie tout ensemble, et il allait se precipiter de nouveau aux pieds de la jeune fille quand le timbre retentit au dehors, sonore et strident, annonçant un visiteur.

— Mon Dieu ! murmura Blanche avec un accent de terreur profonde.

Baradieu se tourna vers la jeune fille :

— Qui que ce soit, dit-il d'une voix ferme, vous n'avez rien à craindre : mon honneur, vous l'avez dit, repond du vôtre.

En ce moment la porte s'ouvrit.

Un domestique entra et dit tout bas quelques mots à Baradieu.

Ce dernier tressaillit :

— Elle ! elle ! balbutia-t-il en fronçant le sourcil avec colère.

Puis, allant prendre la main de Blanche, qui etait restee interdite et muette :

— Venez, Blanche... ma femme ! venez, dit-il ; et, croyez-en encore une fois ma parole, je vous jure que jamais, moi vivant, vous ne serez la femme du comte Leone...

Et il entraîna Mlle de Chantelys vers un salon contigu.

Au moment où il disparaissait, le domestique introduisait dans le salon qu'il venait de quitter la personne dont le nom l'avait un moment troublé.

Cette personne n'était autre que Mme de Montdesert.

XVII

[illegible]

Mme de Montdesert était d'une pâleur livide, qui tranchait encore davantage sur le costume entierement noir que portait la jeune femme.

Elle fixa sur Baradieu ses grands yeux clairs, agrandis encore par une expression de désespoir et de colere sombre.

— Oui, c'est moi, dit-elle d'une voix rauque, moi qui viens chez vous, monsieur le marquis : est-ce que cela vous étonne ?

— Je m'etonne, en effet, que vous me poursuiviez jusqu'ici, repliqua Baradieu avec hauteur, et je me demande ce que vous voulez, ce que vous attendez de moi.

— Ce que je veux ? repliqua la jeune femme, je veux savoir si ce qu'on m'a dit est vrai, si le château de Baradieu est devenu l'asile des ingenues ; si, enfin, la femme qui est venue se jeter dans vos bras est bien Mlle Blanche de Chantelys.

Baradieu reconquérait son sang-froid à mesure que Mme de Montdesert s'exaltait davantage ; et, par un dernier effort de suprême dédain, il se contenta de hausser les epaules.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit-il avec un pli ironique sur les lèvres.

— Oh ! vous cherchez en vain à dissimuler ! s'écria Mme de Montdésert avec violence ; elle est ici, je le sais !

Baradieu pâlit, mais il trouva encore dans son amour assez d'energie pour se contenir... Puis, passant sa main sur ses yeux comme pour en chasser une pensée violente.

— Madame, dit-il d'une voix que l'indignation faisait trembler, vous abusez des droits qu'une femme peut toujours revendiquer aupres d'un honnete homme. Vous essayez d'insulter une enfant qui domine heureusement la calomnie de toute la hauteur de son innocence, et le mieux serait de mettre fin à cette scene...

— Elle est donc ici ? insista Mme de Montdesert ! vous l'avouez ! avouez-le !

— Eh bien, oui, je l'avoue, dit Baradieu avec hauteur. Mlle de Chantelys est venue chercher chez moi une protection qui ne lui fera pas defaut ; elle est venue me demander un appui qui ne lui manquera pas, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines. Elle m'a declaré qu'elle n'épousera jamais l'aventurier qu'on lui destine, et j'ajoute que, moi vivant, cet odieux hymen ne s'accomplira pas.

— Ah ! vous l'aimez donc bien ! s'ecria Mme de Montdésert avec rage.

— Oui, je l'aime, je l'aime ! repeta Baradieu d'une voix à laquelle une sourde colere commençait à donner un accent terrible, et j'espère qu'apres cette déclaration vous n'avez plus rien à me demander.

Debout, pâle comme un spectre, les yeux hagards, les levres entr'ouvertes, Mme de Montdesert garda le silence.

— Faut-il que je vous cede la place ? dit alors Baradieu resolu et froid, en faisant un pas comme pour se retirer.

Mme de Montdesert poussa un cri dechirant et s'affaissa pantelante sur les deux genoux.

Baradieu s'arreta.

C'était, nous l'avons dit, une âme haute, une âme sereine et genereuse. A la vue de cette femme tout à l'heure menaçante, qui lançait l'outrage contre l'ange si pur auquel il avait voue toute sa vie, toutes ses forces, tout son amour ; en voyant cette femme aneantie de douleur à ses pieds, il oublia ce qui venait de se passer, pour ne plus se souvenir que d'une chose : c'est que cette femme qui etait là, la tête dans ses mains, le cœur abime de douleur, presque folle, c'est que cette femme l'aimait.

— Madame ! murmura-t-il, ému par une pitie profonde.

Mme de Montdesert leva sur lui ses yeux noyés de larmes :

— Pitie ! ayez pitie ! fit-elle d'une voix où elle sembla mettre tout son cœur.

Baradieu tressaillit ; mais les mains crispées de la jeune femme, ces petites mains blanches comme le marbre, étaient des tenailles de fer, et c'est vainement qu'il essaya de se degager.

— Non ! non ! restez ! reprit Mme de Montdesert suppliante. Ecoutez-moi !... je ne sais plus !... que disiez-vous ? attendez ! vous ne voulez pas que Mlle Blanche de Chantelys se marie avec le comte Leone..., n'est-ce pas ? Eh bien, puisque vous le desirez, j'empêcherai ce mariage.

— Et comment l'empêcherez-vous ? fit Baradieu avec tristesse.

— Je l'empecherai !... Vous aimez les Chantelys... une catastrophe les menace... je les sauverai... je vous le jure... mais pas cette femme ! Vous connaissez cette femme, dites ? Dites-moi au moins que vous ne l'aimez pas.

Et comme Baradieu se taisait.

— Mon Dieu ! reprit-elle avec anxiété, prenant dans son affolement ce silence pour un acquiescement, vous le voulez, n'est-ce pas ? vous voulez qu'elle soit sauvée... Pauvre enfant ! Ah !... je comprends bien l'acte qu'elle a fait ce soir, pour fuir un homme qu'elle hait ! Mais cet homme ne peut rien. Ce n'est personne. C'est mon pere qui est tout !

— Votre pere ? fit Baradieu avec stupeur.

— Oui, Pascal Chauveau. C'est mon père. Je ne vous l'avais donc pas dit ? Ah ! c'est pour cela peut-être que vous refusiez de me croire ! Eh bien, maintenant, vous me croirez. Oui, c'est mon pere ! C'est lui qui dirige tout. Il m'aime, lui. Il fait tout ce que je veux. Il m'adore. C'est lui qui vous a amene chez moi. Et le soir, quand vous avez ete si cruel... oh ! que vous m'avez fait de mal !...

— Ainsi, M. Pascal Chauveau est votre pere ? murmura Baradieu apres un court silence.

— Oui. Vous voyez donc bien que les Chantelys n'ont rien à craindre. On renverra Leone. Mlle de Chantelys retournera dans sa famille. Personne ne saura qu'elle est venue ici. Demain tout sera oublie... Le voulez-vous, dites ? dites ?...

Mais Baradieu remua lentement la tête.

— Je vous ai dit que j'aime Mlle de Chantelys, repondit-il avec calme ; Mlle de Chantelys s'est confiee à mon honneur : avec l'aide de Dieu, je reussirai seul à la sauver, ou je mourrai avec elle.

Baradieu avait prononcé ces derniers mots avec un accent de volonte tel qu'on sentait que cette volonte était irrevocable, et que la mort seule, comme il avait dit, pouvait la briser.

Mme de Montdesert le comprit, et, se cachant la tête dans ses mains et eclatant en sanglots :

— Ah ! malheureux ! s'écria-t-elle, malheureux !

Elle n'acheva pas.

Un bruit de voix et de pas venait de retentir au dehors, et Baradieu s'était pris à écouter. Bientôt il comprit qu'il s'agissait d'un visiteur qui voulait entrer de vive force et que les domestiques essayaient en vain de retenir.

— M. de Chantelys peut-être ! pensa Baradieu agite d'une idée subite.

Et, sans même songer à Mme de Montdésert qui continuait à sangloter, il se dirigea precipitamment vers la porte.

(*A suivre.*)

Voir le numero du 7 juillet.

monies et de toute sa suite, s'est rendu en voiture de gala à la S. Porte et a fait sa visite officielle au Grand-Vézir et au ministre des affaires étrangères.

Le Grand-Vézir et le Ministre des Affaires Etrangères sont venus ensuite à Péra rendre leur visite à l'ambassadeur d'Allemagne.

—

Le cabinet de St-Pétersbourg ayant invité la Turquie, comme les autres puissances, à prendre part au congrès militaire international qui se réunira à Bruxelles, le gouvernement impérial a décidé de s'y faire représenter.

—

D'après des renseignements puisés à bonne source, nous pouvons annoncer, — ainsi que nous le faisions pressentir dans notre numéro de lundi, — que le gouvernement a remis au *Crédit Général ottoman* le solde des intérêts semestriels des bons du Trésor (1872) échéant le 1/13 juillet courant.

—

Hafiz agha, major des artilleurs de la forteresse de Scutari d'Albanie a été nommé major du fort de Silistrie et remplacé à Scutari par l'adjudant-major Eumer Djemil effendi, promu à cette occasion au grade de major.

—

Vehbi effendi, consul-général de la Sublime Porte à Odessa, est arrivé à Constantinople par le dernier courrier d'Odessa.

—

Le gouvernement russe aurait décidé d'adopter de nouvelles mesures à l'égard des Circassiens qui désirent émigrer en Turquie. Désormais, tout individu qui voudrait quitter la Russie pour venir s'établir en Turquie devrait en obtenir l'autorisation préalable directement des autorités locales, sans recourir à l'intermédiaire de la Sublime Porte, comme cela se faisait jusqu'à présent. Diverses autres restrictions sont apportées aux émigrations. Nous ne savons pas si une entente devra intervenir à ce sujet entre la Turquie et la Russie.

—

Nous apprenons que les Représentants étrangers ont cessé de se réunir périodiquement comme ils en avaient l'habitude quand il s'agissait de conférer sur des questions d'intérêt commun. L'initiative de cette résolution appartient, nous assure-t-on, à l'honorable Sir H. Elliot, ambassadeur d'Angleterre, et elle est motivée par les tendances devenues manifestes dans la dernière commission du droit de patente, où la plupart des Drogmans se sont laissés entraîner par un publiciste de Péra qui s'est fait un certain renom par ses tendances hostiles au Gouvernement ottoman, et qui par contre n'avait aucun titre à siéger dans une commission diplomatique. Sous son impulsion, la commission est devenue un véritable centre d'hostilité contre le Gouvernement Ottoman, et nous ne sommes pas étonnés d'apprendre l'initiative prise en cette occasion par l'honorable Sir Elliot: nous nous empressons d'en féliciter Son Excellence.

—

L'effervescence qui a suivi les incidents dont le Phanar a été le théâtre ne s'est malheureusement pas encore calmée.

Hier matin, une nouvelle rixe a éclaté au Phanar; voici dans quelles circonstances: pendant que les élèves des classes inférieures de la Grande Ecole stationnaient devant la porte du Club *Mnémosyne* où ils subissent leurs examens, quatre Israélites passèrent devant eux, se dirigeant vers l'échelle des bateaux.

Quelques paroles offensantes lancées par un groupe d'enfants et relevées aussitôt par les Israélites provoquèrent une attaque contre ces derniers; les *caïkdjis* et les *touloumbadjis* qui se trouvaient présents prirent aussitôt part à la lutte.

Cependant trois des juifs purent s'échapper assez facilement, mais leur compagnon n'a pas eu la même chance. Ce malheureux a été rossé sans pitié, et ce n'est que grâce à l'intervention des zaptiés qu'il a pu être délivré. La police a procédé immédiatement à l'arrestation d'un maître d'études de l'école; celui-ci a été relâché aussitôt que son innocence a été reconnue.

Le même soir à Carakeuy de Galata et à Haskeuy il y a eu également des rixes entre les juifs et les grecs, mais heureusement ces disputes n'ont eu aucune suite fâcheuse, la police étant arrivée à temps pour séparer les adversaires. Les promoteurs de ces scènes de désordre ont été arrêtés.

Nous apprenons que le grand Rabbin, qui est en très-bon rapport avec le Patriarche œcuménique, a eu hier et avant-hier des entrevues avec les autorités ecclésiastiques du Phanar. Il serait à désirer que les chefs spirituels des deux communautés fissent tout leur possible pour calmer cette irritation avant que les passions s'enveniment davantage.

Dans tous les cas, nous croyons que le devoir de la justice est de s'enquérir de la cause de la mort de l'enfant, afin de faire cesser les bruits malveillants qui courent, et que la déclaration des médecins n'a pu dissiper.

Il y a assurément un coupable, et quel qu'il soit, il doit être découvert et puni.

C'est en donnant satisfaction à la conscience publique qu'on parviendra seulement à calmer cette regrettable effervescence.

—

La frégate-école *Hudavendighiar* est rentrée avant-hier à Constantinople venant en dernier lieu de Candie.

—

En signalant à nos lecteurs la nouvelle mesure de rigueur prise par le ministre de la police, qui vient de décider la fermeture des maisons de tolérance à Constantinople, et l'expulsion de toutes les femmes que ces maisons renferment, nous avons annoncé que nous reviendrions sur ce sujet délicat à traiter, mais qui provoque des observations que nous ne croyons pas devoir taire.

Dans une ville maritime et peuplée d'une nombreuse garnison, toutes les autorités qui se sont occupées de cette triste industrie ont été d'accord pour reconnaître qu'il fallait faire sa part à un mal nécessaire, et que la suppression totale des maisons de tolérance entraînait des inconvénients beaucoup plus graves que leur maintien.

La suppression des maisons de tolérance si elle fait disparaître un mal incontestable développe dans des proportions énormes un fléau beaucoup plus redoutable, nous voulons parler de la prostitution *clandestine* qui provoque l'immoralité cachée, sans aucun avantage pour les mœurs, mais au grand détriment de celles-ci et de la santé publique.

Constantinople est un port de mer trop important, c'est une ville de garnison trop peuplée, pour qu'immédiatement la mesure que le ministre de la police a prise n'entraîne le retour de scènes scandaleuses dont le public n'a pas perdu le souvenir; à l'appui de ce que nous disons il nous suffira de rappeler l'affaire de Beïcos.

Que la Préfecture élabore un règlement, qu'elle assigne à ce genre d'industrie quelques quartiers spéciaux, qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour que la morale publique ne soit pas trop ostensiblement outragée, rien de mieux, nous applaudirons même à cette mesure; mais nous croyons qu'en prenant, dans les meilleures intentions, une résolution trop radicale, Husni Pacha s'éloignerait du but qu'il se propose d'atteindre.

—

La distribution des diplômes a été faite dimanche aux élèves de la grande école nationale du Phanar qui ont fini leurs études.

La cérémonie, en l'absence du Patriarche œcuménique, empêché par une légère indisposition, était présidée par Mgr de Cyzique.

Le grand-Logothète Aristarchi bey, plusieurs prélats et une nombreuse assistance, que les événements de ce jour n'avaient pas retenue, étaient présents à cette réunion à laquelle le ministre de l'instruction publique, Safvet pacha, avait bien voulu se rendre. S. Exc. a remis leurs diplômes aux élèves sortants.

—

Le St-Synode de Grèce vient d'adresser les encycliques d'usage aux églises grecques autocéphales, pour leur faire part de l'élection de Mgr Procopius au poste de métropolitain d'Athènes et de président du St-Synode du royaume.

La lettre destinée au patriarcat grec de Constantinople est parvenue à destination par l'entremise de la Légation hellénique de notre ville.

—

Nous apprenons qu'Abeddin Bey, commissaire impérial à la Bourse de Galata, consacre ses moments de loisir à la traduction de la *Vie des hommes illustres* de Plutarque.

Indépendamment du texte latin, Abeddin Bey a pour guide la traduction de M. Rangabé, en langue grecque moderne, et l'édition française de M. Amyot.

Son Excellence possédant à fond ces deux langues il est certain qu'elle réussira parfaitement dans l'œuvre qu'elle a entreprise.

—

A l'occasion du VIe centenaire de l'illustre «Docteur de l'Eglise,» St-Bonaventure, les RR. PP. Conventuels de Péra, célébreront, les 12, 13 et 14 courant un *Triduum* solennel, dans leur église de St-Antoine. Une messe pontificale sera célébrée, chacun de ces trois jours, à 10 heures du matin: le premier, selon le rit latin, avec sermon italien; le second, selon le rit grec, avec sermon dans la même langue; et le troisième jour, selon le rit latin, avec sermon français.

Né en 1221 à Bagnorea (Italie) le jeune Bonaventure se consacra de bonne heure à la vie monastique; ses premières études terminées, il se rendit à Paris, pour les compléter dans l'université de cette ville, la plus célèbre alors entre toutes; et il fut promu au doctorat le même jour que son illustre contemporain, S. Thomas.

Distingué comme ce dernier par Louis IX, roi de France, il fut admis comme lui, dans l'intimité du saint et grand monarque. Puis à peine âgé de trente-cinq ans, il fut, à l'unanimité, élu général des Franciscains, pour mettre fin aux dissensions survenues à propos des constitutions fondamentales de l'ordre. Préconisé évêque d'York par le pape Clément IV, Grégoire X l'éleva au cardinalat en l'appelant à l'évêché d'Albano, et lui enjoignant de se rendre au concile de Lyon, pour y préparer et diriger les travaux conciliaires.

St-Bonaventure assistait à la quatrième session de ce concile, où la réunion des deux églises d'Orient et d'Occident fut solennellement proclamée.

Peu après, le 14 juillet 1274, le saint Docteur rendait son âme à Dieu.

La réputation de savoir et de vertu de l'illustre franciscain était si considérable que le Souverain-Pontife lui administra, de ses propres mains les derniers sacrements, prononça lui-même son éloge en plein concile et assista à ses funérailles, avec tous les Pères de l'auguste assemblée.

Contraint par obéissance à s'occuper des affaires temporelles et de l'administration de l'Eglise, St-Bonaventure, digne émule de St-Thomas, n'a pas laissé de produire de nombreux et savants écrits qui l'ont placé au premier rang des lumières de l'Eglise et lui ont valu le titre de «Docteur séraphique»: le célèbre Gerson a fait l'éloge de ses œuvres, surtout de son *Breviloquium* et de son *Itinerarium mentis in Deum*; et il dit de ce dernier ouvrage, qu'aucun autre livre dans ce genre ne saurait lui être comparé.» — Le pape Sixte V, par constitution apostolique, a élevé St-Bonaventure à la dignité de «Docteur de l'Eglise.»

—

Nous avons sous les yeux le 1er No du *Journal de Smyrne*, [illegible] M. A. Arlaud. [illegible]

Le *Journal de Smyrne* paraît tous les Samedis.

[illegible]

REVUE SCIENTIFIQUE.

[illegible]

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

[illegible]

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition [illegible]

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

[illegible]

DÉPÊCHES EN DÉPÔT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Juin.

[illegible]

Mois de Juillet.

[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Smyrne, le 4 juillet 1874.

[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Une conversation du Comte de Paris.

[illegible]

M. Disraeli au banquet des Tailleurs.

[illegible]

William Pitt; mais ce ne fut qu'une simple formalité, et aucun discours n'y a été prononcé.

» Le banquet eut lieu immédiatement après; 200 personnes y ont pris part. Il était présidé par M. C. M. Clove, maître de la société. M. Disraeli était assis à sa droite.

» Les grâces ayant été récitées à la fin du banquet par le chapelain de la corporation, le master a porté le premier toast à l'église et à la reine. Tout le monde s'est aussitôt levé, et on a chanté le *God save the Queen.*

» Le toast suivant a été porté à la santé de S. A. le prince de Galles, membre de la cité de Londres et marchand tailleur (*citizen and merchant tailor*); à S. A. R. la princesse de Galles; au duc d'Edimbourg, membre de la cité et marchand tailleur, ainsi qu'à celle des autres membres de la famille royale.

» Le maître (*master*,) propose ensuite le toast suivant: «A la santé des ministres de Sa Majesté!» Ce n'est pas, a-t-il ajouté, un toast politique. Les fonctions ministérielles sont à la fois administratives et politiques; le temps des secrétaires d'Etat se partage entre elles; nous devons tous les remercier de la droiture et de l'activité qu'ils mettent à les remplir. Mais il est encore une qualité supérieure à celles-ci: le désintéressement.

» C'est à leur profond désintéressement que les deux Pitt ont dû leur popularité et l'affection de leurs concitoyens: à leur indifférence connue pour tout ce qui regardait leurs intérêts personnels. Le ministre que j'ai l'honneur de voir assis à ma droite est digne en tout point du choix qui en a été fait lors du dernier changement du cabinet, digne d'être le premier ministre de notre grand pays. Il s'est entouré d'autres ministres dignes de lui et qui n'ont rien à envier à leurs prédécesseurs, ni en habilité, ni comme rang dans la société.

» M. Disraeli a répondu:

» Mylords et messieurs, une génération entière s'est écoulée depuis que j'ai eu pour la première fois l'honneur de m'adresser à la corporation des marchands tailleurs dans le lieu ordinaire de leurs réunions. C'était à l'époque où le parti tory se trouvait depuis longtemps privé de relations directes avec le peuple anglais et sans rapports avec lui sur trois points des plus importants: la liberté, l'industrie et la religion. M. Pitt et lord Granville, hommes d'Etat éminents, sont arrivés sur ces trois questions à des conclusions acceptées désormais par la nation. Si on les eût acceptées tout d'abord, peut-être nous fussions-nous épargné quarante années d'agitation.

» Un des traits les plus saillants, les plus heureux du temps actuel et dont nous devons, à mon avis, nous féliciter le plus, est la confiance que toute la nation anglaise a dans ses institutions et le sentiment d'affection qu'elle leur porte. Tel est le résultat de l'expérience de la génération politique à laquelle nous appartenons. En présence des changements de dynastie et de la chute des empires, elle a appris à reconnaître les causes qui peuvent donner à notre société la force et la stabilité; elle comprend que la majesté du trône est celle même de la loi et de la protection personnelle de tous les sujets du royaume.

» Je dois cependant, messieurs, admettre qu'une de nos institutions, s'il faut en croire le bruit de la rue, est en danger; ce n'est pas la moins précieuse de toutes, c'est celle de l'Eglise nationale. Si elle était en décadence, dans une situation fâcheuse, en danger, je le dirais: mais tel n'est pas le cas de notre Eglise.

» Loin d'être anémique, elle est pleine de vie. Au lieu d'être indifférente à tous, elle est chère et vivante dans le cœur de chacun: au lieu d'être en décadence, elle s'affirme par les nombreuses constructions religieuses qui s'élèvent chaque jour et partout dans le pays et où l'art proclame «la beauté de la religion sainte.» Quant à l'existence des partis qui dit-on, la divisent, rappelons-nous que l'Eglise de Jérusalem était elle-même divisée.

» L'excentricité de quelques partis est le résultat de la vanité personnelle, bien plus que des convictions religieuses. Il faut les décourager, mais non les persécuter.

» Les législateurs actuels de la Grande-Bretagne ne font pour la nation que ce qu'il leur fût fait à eux-mêmes; la liberté politique et la grandeur commerciale du pays doivent encourager la nation entière à s'en rendre digne et à continuer à être un modèle et un objet d'envie pour tous les autres peuples.

» Permettez-moi, messieurs, de vous remercier de la haute distinction que vous avez bien voulu me conférer et de remercier le maître de la corporation d'avoir bien voulu rappeler la mémoire de celui auquel je dois mon nom et ma vie.

» La plus grande récompense que nous pouvons, mes collègues et moi, espérer pour les charges quelquefois pénibles que nous imposent les graves responsabilités qui nous incombent, est la confiance et l'approbation de nos concitoyens.»

« Ce discours du premier ministre a été suivi de ceux de lord Derby et de lord Salisbury. Le premier a rassuré les esprits sur l'état actuel de l'Europe, où, a-t-il dit, tout prenait une tournure de plus en plus pacifique. Le gouvernement, a-t-il ajouté, fait tendre tous ses efforts à augmenter cette disposition au calme des esprits et des passions politiques. Le maintien de la paix de l'Angleterre est notre premier devoir, mais nous avons le plus grand souci du maintien de la paix de l'Europe.

» M. Cross, ministre de l'intérieur a adressé quelques paroles de remerciements au nom de la chambre des Communes.

» Plusieurs toasts ont été portés ensuite à la marine, à l'armée, et on ne s'est séparé que vers minuit.»

—

La revue de Longchamp.

On lit dans le *Nord*:

—

Dimanche, le Président de la république a passé en revue, dans la plaine de Longchamp, l'armée de Paris et de Versailles.

A trois heures moins un quart, le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de sa maison militaire, est arrivé en voiture de Versailles à la porte de Boulogne. Il y a trouvé réuni l'état-major qui devait l'accompagner. Le maréchal est monté à cheval et s'est dirigé vers la plaine de Longchamp où les troupes étaient massées.

A trois heures précises, des salves d'artillerie saluaient son arrivée; les tambours battaient aux champs; les honneurs militaires lui étaient rendus.

Le maréchal a été reçu sur le champ de manœuvres par le général de Ladmirault, commandant en chef de l'armée, qui a pris place à ses côtés.

Le maréchal a passé devant le front des troupes; celles-ci étaient en ligne, la droite de bataille du côté de Saint-Cloud.

Il s'est placé ensuite au centre du champ de courses, en face de la tribune gouvernementale. Il avait à sa droite le général de Ladmirault et le général de Cissey, ministre de la guerre; à sa gauche, le général commandant le corps de troupes qui défilait et le duc de Nemours, général de division; derrière lui, un nombreux état-major d'officiers français, parmi lesquels on remarquait les attachés militaires des ambassades et légations étrangères, tous en grand uniforme.

Le défilé a alors commencé dans l'ordre suivant:

Le bataillon de Saint-Cyr;
La gendarmerie mobile;
Les gardes de Paris;
Les sapeurs-pompiers de Paris;
Le corps du génie;
Les divisions de troupes de ligne composées d'un bataillon de chasseurs à pied et de régiments d'infanterie;

Ensuite l'escadron de Saint-Cyr, l'artillerie et la cavalerie, qui débouchaient du côté de la ferme de Bagatelle, où ils étaient massés.

Dans ce défilé de cavalerie, qui a eu lieu au trot des chevaux, l'artillerie ouvrait la marche. Venaient ensuite l'escadron et les écuyers de Saint-Cyr, les gendarmes à cheval, les gendarmes mobiles à cheval, les gardes de Paris à cheval, les chasseurs à cheval, les dragons et les cuirassiers.

Pendant le défilé de chaque division d'infanterie et de cavalerie, une musique de la division se rangeait en face du maréchal et jouait une fanfare. Le maréchal saluait les généraux et les drapeaux des régiments, qui s'abaissaient devant lui.

Les commandants des corps qui défilaient venaient successivement prendre place à côté du maréchal et retournaient ensuite à la tête de leurs colonnes.

A quatre heures et demie, le défilé était terminé. Le maréchal était revenu au grand trot devant la tribune gouvernementale saluer le président de l'Assemblée et le public. Il a été alors très-sympathiquement accueilli par la foule. Puis il est reparti par la porte de Boulogne. En passant devant les officiers étrangers, il les a remerciés de s'être joints à son état-major.

A l'occasion de cette revue, une foule nombreuse s'était portée dans la plaine de Longchamp et encombrait les abords du champ de courses. Dans les tribunes réservées et l'enceinte du pesage, pour lesquelles des billets réservés avaient été distribués, l'affluence n'était pas moindre. La tribune du milieu, réservée pour le chef de l'Etat, était pavoisée et décorée de tentures de velours rouge.

Le président de l'Assemblée nationale a pris place dans le fauteuil du milieu; il avait à sa droite l'ambassadeur d'Autriche, l'ambassadeur de Turquie et le ministre d'Italie; à sa gauche MM. Martel et le général Chabaud-Latour, vice-président de l'Assemblée, et M. Renouard, procureur-général de la cour de cassation; derrière lui étaient les membres qui composent le bureau de l'Assemblée, tous les ministres, sauf M. Magne, les sous-secrétaires d'Etat, plusieurs notabilités militaires, diplomatiques et politiques, entre autres le duc de Broglie, le maréchal Canrobert, les généraux de Martimprey, Chareton, rapporteur de la commission de réorganisation de l'armée, Le Flô, ambassadeur près l'Empereur de Russie, les amiraux La Roncière le Nourry et Saisset, Léon Renault, préfet de police, etc.

La tribune de droite était exclusivement réservée aux membres de l'Assemblée nationale, qui assistaient presque au grand complet à cette fête militaire.

La première tribune de gauche était réservée au corps diplomatique, qui était largement représenté. On remarquait dans cette tribune la présence de l'ambassade birmane en costume national.

A côté de la tribune diplomatique se trouvait la tribune de Mme la duchesse de Magenta.

Les autres tribunes étaient réservées au Jockey-Club, au conseil d'Etat, au conseil municipal, à l'assistance publique, etc., et enfin à un public d'élite, où l'on remarquait les notabilités de tout ordre.

L'Assemblée nationale et le public ont, à plusieurs reprises, salué de leurs applaudissements les corps qui défilaient. Le bataillon et l'escadron de Saint-Cyr, les gendarmes à pied et à cheval, les chasseurs à pied, l'artillerie et les cuirassiers ont été particulièrement acclamés.

On a universellement admiré la bonne tenue des troupes. Le maréchal a témoigné à cet égard sa satisfaction au commandant en chef de l'armée de Paris.

La revue a été favorisée par un temps couvert; le soleil cependant s'est montré par intervalle: un élève de l'escadron de Saint-Cyr a été frappé d'insolation; aucun autre accident n'est signalé; tout, d'ailleurs, s'est passé dans le plus grand ordre et avec une parfaite régularité.

A l'issue de la revue, le ministre des affaires étrangères est allé saluer l'ambassade birmane.

—

A la suite de la revue, le maréchal Président de la république a adressé à l'armée l'ordre du jour suivant:

Soldats,

Je viens de passer la revue des troupes placées sous le commandement du gouvernement militaire de Paris. Je n'ai qu'à me louer de leur bonne tenue et de la régularité des mouvements qu'elles ont exécutés devant moi.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer la vive satisfaction que j'ai éprouvée en entendant tous les généraux commandant les corps d'armée m'affirmer le bon esprit qui vous anime.

L'Assemblée nationale, en me confiant pour sept ans le pouvoir exécutif, a placé entre mes mains, pendant cette période, le dépôt de l'ordre et de la paix publique. Cette partie de la mission qui m'a été imposée vous appartient également. Nous la remplirons ensemble jusqu'au bout, maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû.

Versailles, 28 juin 1874.

Le président de la république,
Maréchal de Mac-Mahon,
duc de Magenta.

—

La population indigène dans les diverses colonies européennes.

—

Dans une des dernières séances de la Société de géographie, il s'est élevé entre deux membres de cette Société une discussion fort intéressante sur la disparition ou la transformation des races humaines inférieures devant les envahissements de la race blanche. M. L. Simonin, s'attachant plus particulièrement aux Etats Unis, y a fait ressortir, avec sa verve habituelle, la confirmation de la loi énoncée par Darwin, en vertu de laquelle les espèces inférieures, dans la *lutte pour la vie*, doivent né-

cessairement disparaître et laisser la place libre aux espèces supérieures. Le *Journal officiel*, du 22 courant, a reproduit succinctement, mais d'une manière assez complète, les arguments et les chiffres sur lesquels s'est appuyé M. L. Simonin. Il n'est pas indifférent de remarquer, dans un second article, la thèse soutenue par son honorable adversaire, M. René de Semallé. La Société de géographie d'ailleurs, en présence de deux opinions contradictoires également autorisées, n'a pas cru que l'heure fût venue de se prononcer.

[illegible]

purs et mélangés au Brésil où domine la race noire; il y en a dans la Plata, au Chili, dans l'Uruguay, où domine la race blanche. Cependant, dans ces pays, les Espagnols ont visé à extirper radicalement les indigènes. Las Casas évalue à douze millions le nombre des Indiens qu'ils ont fait périr.

Sans doute, le premier contact des Européens est funeste; presque toujours dans les premières années de leur établissement, on a conclu à la disparition fatale des indigènes. Cependant les démentis à cette conclusion sont bien autrement nombreux que les confirmations. Les indigènes reprennent généralement consistance, comme on l'a vu dans l'Amérique du Sud, comme on le voit à Taïti où la population presque subitement descendue de 100,000 à 7,000 âmes reprend aujourd'hui un accroissement lent mais continu. Il en est de même dans les Philippines où la résurrection de la population est d'autant plus sensible que le premier contact avec les blancs est plus ancien. Ici même, certaines races paraissent n'avoir pas souffert de ce contact. Dans les îles de la Sonde, à Java, la population qui en 1780 était de deux millions d'âmes, s'élevait à plus de six en 1824, en 1853 à plus de dix; en 1871 à plus de dix-sept millions.

A côté de ces faits on en trouve d'autres qui attestent d'une décroissance rapide. Les Canaques dans le Pacifique, les noirs dans l'Australie, ont diminué dans une grande proportion; mais rien ne prouve que cette diminution persistera jusqu'à l'extinction; l'histoire semble affirmer, au contraire, qu'elle cessera et fera probablement place à un accroissement. Ajoutons que dans ces derniers pays le contact des Européens est relativement récent, si l'on se place au point de vue de l'action coloniale.

Aux Etats-Unis pendant que les Peaux-Rouges nouvellement envahis par la colonisation anglo-saxonne semblent fondre comme neige au soleil, leurs frères du Canada se multiplient, sans doute parce que la colonisation y est de date plus ancienne. Les Indiens des lacs Huron et Supérieur se sont accrus dans la proportion d'un quatorzième depuis 1850; le fait est encore plus accusé dans la population iroquoise qui dans certains endroits a augmenté d'un quart.

Il est peut-être inutile de chercher dans la loi si contestée de la *lutte pour la vie* l'explication de ces faits. Tout établissement colonial est brutal à son origine envers les indigènes quand ils ne se mettent pas au service des arrivants; à plus forte raison quand il faut s'emparer du pays par voie de conquête. De là des massacres souvent affreux et la dispersion des vaincus qui émigrent en masses. Le fait social est bien plus manifeste ici que le lieu.

Le Tonquin.

On écrit de Hong-Kong, le 12 avril, au *World* de New-York du 8 juin:

[illegible]

» 8° Interdiction au roi d'Annam, au cas de révolte ou de troubles à l'intérieur, de recourir à d'autre puissance que la France.

» La signature du traité a été annoncée par un salut royal de vingt et un coups de canon. »

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 7 juillet, 9 h. 20 m., soir.

Obligations Roumélie..... fl.	46.50
id. Nouvelles......	—.—
Anglo-Bank...........	151.75
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	73.—
Pièce de 20 francs..........	8.92
Agio..................	105.10
Change sur Londres.......	111.65
Crédit anstalt............	224.50
National Bank...........	974.—
Lloyd..................	444.—

Sur la cote faible des marchés étrangers nos cours ont également fléchi dans la journée. Cependant à la clôture de la Bourse il y a eu reprise.

L'archiduc Albert accompagnera l'empereur de Russie à St-Pétersbourg.

L'empereur François Joseph est parti pour Ischl.

France.

Paris, 7 juillet.

Obligations Roumélie..... fr. 105.

L'attente est extrême. Il y a une grande effervescence parmi les partis; des pourparlers très-actifs ont lieu.

Angleterre.

Londres, 7 juillet.

Il a été retiré de la Banque d'Angleterre une somme de 36,000 Livres sterling.

Une nouvelle grève de 20,000 ouvriers houilleurs s'est manifestée.

Le comité institué, il y a quelque temps, pour aviser aux moyens de remédier à la famine, aux Indes, s'est dissout.

Espagne.

Madrid 7 juillet.

A Teruel les carlistes ont été battus.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 7 juillet.

	Clôture.
Dette Générale......	45 13/16
Emprunt 1865........	52 11/16
do 1869........	62 —
do 1871........	78 1/4
do 1872........	92 11/16
Consolidés anglais........	92 11/16
Banque de Constantinople...	—
Emprunt Egyptien........	67 11/16
Nouvel emprunt ottoman	48 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 7 juillet.

Actions S. Gen.............	L.S. 6 12
» de la Société de change et de valeurs........	4 20
» de la Banque de Const....	4 15
» du Crédit Austro-Turque..	L.T. 8
» du Crédit Général.......	3 50
Banque Verissi et Comoudi.....	3 18
Tramway................	—
Société Commerciale Ottomane..	Fr. 88
Laurium	26
Crédit Hellénique ..(escompte)	106
Obligations des Chemins de fer..	14
» 2e émission.........	313
Emprunt... 1863....excoup.	—
1865..coup.det.	263 1/2
1869.........	79 1/2
1872.........	—
1873.........	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

Livre anglaise..............	P. 109 30
Pièce de 20 francs..........	87 25
Impérial russe..............	89 10
Ducat (Crémitz).............	51 20
Medjidié blanc—(différence)...	102 30
Bechlik—(différence)........	104 30
Métallique... (id)...........	165 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 6 juillet.

Panderno, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Sabatas, div. Dardanelles, paq. à vap. angl. *Alexandre*, c. [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 6 juillet.

[illegible]

Nicolaïeff, paq. à vap. angl. *Nelson*, c. Staples, div. [illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 6 juillet

Newcastel, br. aut. *Jen.*, c. Rodner, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du 5 juillet

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï)

Le 2me Vol. de Musulmans et chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol: 3 médjidiés (13 fr. 50) de 2 vol.... 20 fr. de l'édition de luxe 1 L.t. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, bâtarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Institutions, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue Tom-Tom.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du journal.

UNE DEMOISELLE ANGLAISE ayant de très-bons renseignements désire se placer comme institutrice dans une famille musulmane. Elle sait bien la musique, le chant, le dessin et le français. S'adresser A. Z. Au Bureau de la Turquie.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, 64 f.—6 mois, 32 f.—3 mois, 16 f.—1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

Leroyer (Rhône).	Barthélemy-St-Hilaire.
C. Rolland (Saône-et-Loire).	Faye (Lot-et-Garonne).
Rameau (Seine-et-Oise).	Léon Robert (Ardennes).
Jules Grévy (Jura).	Dr Warnier (Alger).
E. Charton (Yonne).	Crémieux (Alger).
Fourcand (Gironde).	Lucet (Constantine).
Général Billot (Corrèze).	Rioudel (Isère).
Boucau (Landes).	Tassin (Loir-et-Cher).
Turquet (Aisne).	Méline (Vosges).
Jozon (Seine-et-Marne).	Wilson (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le plus complet de tous les journaux parisiens.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. Op. N° 130

A VENDRE au rabais. Toile de fil de Hollande par pièces de 115 à 120 mètres.

S'adresser aux bureaux du journal.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 10 juillet, à 4 heure de l'après-midi.

Le Secrétaire-Général.
Dr J. DE CASTRO.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa............ ogni Lunedi
Da Marsiglia etc...... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedi sera a ore 3
Per la linea di Marsiglia ogni
Martedi sera a ore 4

ITINERARIO

Odessa, Costantinopoli, Dardanelli, Smirne e Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa e Marsiglia e *vice-versâ* avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc.. dirigersi all'Agenzia principale sita a MOumhané, Cie Française n° 10.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir mercredi, 8 Juillet, à 9 heures.

TECLA

OVVERO

IL SACRIFICIO DI UNE MADRE

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1580—1650	100
» » 2e »	»	1390—1450	»
» » 3e »	»	1200—1260	»
» Moka	ocque	16—17	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	223—224	103
» » de France	»	224—225	»
» en pain de 5 kil	»	250—	100
» » 8 et 2 »	»	253—255	100
Poivre.—1re et 2me qualité	ocque	10—10 1/2	»
Clous de girofle	»	21—22	100
Encens	quintal	220—206	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—150	»
» de Madras	»	70—90	»
Cochenille	»	41—45	104
Pétrole d'Amérique	caisse	59—60	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	74—78	»
» » de 11 kil	»	101—	.»
» » de 11 70 kil.	»	112—	»
Vitres assortis	»	20—21	Fr.
Thé Congo	ocque	20—25	105
» Pekoe et en fleurs	»	45—100	»
Amidon français	»	6—6 1/4	120
» anglais	caisse	255—260	100
Riz de Gênes	100 k.	47—47 1/2	Fr.
» des Indes	»	180—182	100
» d'Egypte	»	3 1/2—4	120
Esprit de vin anglais, français et russe	1 ocque	1 L. T.	
Rhum anglais	16-16 1/2 gal	»	
» d'Amérique et Trieste	7 1/2		
	0—11 1/2		
Beurre de Sibérie	ocque	18 1/2—14	105
» de Trieste et de Roumélie	»	—	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	8—8 1/2	»
Kaviar noir 1re qualité	»	36—38	120
» » 2me »	»	32—38	»
» rouge	»	4—5	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	210—215	100
« en barres et cercles	quintal	83—90	106
« masses pour clous	»	150—	»
« plaques assortis	»	120—130	»
« de Suède	»	145—	»
Cuivre anglais	ocque	16 1/2—	100
Zinc assorti	100 ocq.	103—101	Fr.
Etain	quintal	680—690	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/4—	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	140—155	»
» en feuilles	»	—	»
Fer blanc MIC	2 caisses	335—340	100
Pointes de Paris N. 15/48	60 kil.	90—91	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	41—43	115
» d'Ismaïl	»	42—44	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Irka d'Azoff	kilo	41—43	120
» du Danube	»	38—40	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	37—40	»
» » Rodosto, Andrinople	»	41—42	»
» tendre du Danube	»	33—36	»
» de Roumélie	»	32—36	»
Maïs du Danube	»	—	»
» de Poti, Ordou	»	10—20	100
» de Roumélie	»	24—25	»
Orge du Danube	»	15—16 1/2	125
» de Roumélie	»	15 1/2—17	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	13—14	»
Seigle	»	20—22	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	168—172	100
» 2me »	»	160—165	»
» 3me »	»	147—154	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	—	»
» 000	»	130—132	»
» 00 1/2	»	123—136	»
» 02	»	151—118	»
de Galatz 1re qualité	»	136 138	»
» 2me »	»	135—139	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	290—310	120
» 2me »	»	245 290	»
Charbons de terre			
New-Castle, du navire	la tonne	35—36	Sh.
» du magasin	»	37—38/6	»
Cardiff du navire	»	40—41	»
» du magasin	»	43—44	»
Liverpool du navire	»	32—38	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	30—31	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—	»
» » » 8—12 »	»	6 3/4—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 6/14	»	62 65 68 71/73	»
» » Water »	»	—55	»
» » Extra 16/24	»	73 76 78 81/86	»
» » Water »	»	67—72—75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	6 3/4—7 1/2	100
» Géorgie, Perse	»	5 1/2—6	•
» Balukesser, Ghiévé, Maltos	»	7 1/2—8 1/4	»
Laines lavées de Roumélie	»	10 1/2—11	»
» » d'Anatolie	»	11—11 1/2	»
» en suint Géorgie	»	—6 1/2	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 1/2	»
» » Cassabachi	»	—	»
» de chèvres (tiftiks) Angora	»	44—46	»
» » 2me qualité	»	38 40	»
» » Beybazar, Castan	»	43—45	»
» » Van, etc.	»	20—25	»
Peaux de moutons secs	»	—	125
» de chèvres	»	1 L. T.	»
» d'agneaux	»	17—20	»
Soie de Brousse	»	—	100
» Paphra, Ghévé	»	170—210	Fr.
» Perse, Syrie	»	65—67	»
Cocons secs	»	—	100
» Brousse, Syrie	»	—	»
» Andrinople, Volo	»	65	»
» percés	»	3—10	»
Graines jaunes Césarée Angora	»	—13 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	11 1/2—18	»
Gomme Adragante	»	94—34	120
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	»
Graines de chanvre	»	—	»
Opium première qualité	»	400—410	100
» inférieure	»	365—390	»
Graines de lin	le kilo	35—37	»
(1) Sésames	l'ocque	3 3/4—4 1/4	120
Anis de Chio	»	6—	»
» de Roumélie	»	4—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—4	»
Cumin	»	4—5	»

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX de P. à P.	L. T.
Huile de Mételin et Adramith	l'ocque	5 1/2—5 3/4	166
» de Crète	»	6 1/4 6 3/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	0—	»
» Grèce et Volo	»	6 3/4—7 1/4	»
Savon de Candie	»	5—	«
» de Canée	»	4 1/2	»
» de Rethymo	»	4 3/4—	»
» de Mételin	»	4 5 1/4	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde	160 ocq.	160—155	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	»
» de Panderma	»	—	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébizonde	le quint.	170—180	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	60—62 1/2	»
Figues de Calamate	le quint.	—	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	120—	»
» » Phokes	l'ocque	110—	»
» rouge éléméS		—	»

OBSERVATIONS

Galata, du 1er au 7 juillet 1874.

Céréales.— Les affaires, depuis notre dernier bulletin, ont été assez actives grâce aux notables concessions faites par les détenteurs. En présence de la bonne récolte de blés qui est annoncée de toutes parts comme assurée et excellente sous le rapport de la qualité et de la quantité, et des nouvelles de baisse continuelle en Europe les vendeurs ne pouvaient que se conformer aux exigences des acheteurs. Le *maïs* et l'orge ont reculé aussi de une à deux piastres par kilé pour les mêmes raisons.

Farines.— Les affaires sont très-difficiles. Ces difficultés proviennent cette fois de la part des boulangers qui ne veulent rien acheter au delà de leurs besoins journaliers prévoyant une notable réduction des prix. Aussi les ventes ont été insignifiantes et les tendances du marché calmes et en baisse.

Importation.— Le marché a été actif pendant tous ces derniers jours, et les prix de la plupart des articles, et surtout des cafés, des sucres et des bougies stéariques se sont maintenus en hausse. Les métaux et les charbons de terre sont stationnaires avec tendance à la baisse. Les prix du pétrole d'Amérique, loin de se relever, tendent à fléchir davantage, par suite des nouvelles peu encourageantes de New-York et des fortes quantités existants sur place. Les spiritueux sont mieux tenus et la demande, sans être trop active, est régulière; les affaires pourtant sont restreintes à cause des faibles existences.

Exportation.— Toujours les tiftiks et les opiums tiennent le haut du pavé sur la place, favorisés par les nouvelles encourageantes d'Angleterre. Une légère amélioration est aussi constatée sur les soies et cocons, et l'on s'attend à d'importantes transactions aussitôt que les arrivages deviennent considérables.

Nolissements.— Très peu d'affaires ont été traitées en nolissements, à cause du manque de navires disponibles. Néanmoins, à en juger par l'abondance des récoltes en Russie et dans les Principautés danubiennes, la demande de bâtiments à voiles promet d'être active et les taux se relèveront enfin de la grande baisse où ils ont été réduits.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation ci-dessus sont franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 155. Djemazi-ul-ewel 25 1291 JEUDI 9 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE.
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS.
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur a vue sur Constantinople [illegible].

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
[illegible]

INSERTIONS:

Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 6 » la »
Insertions, corps du [illegible]............ [illegible] » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

[illegible]

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, près la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 8 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

L'ordre du jour qui a été adressé à l'armée par le maréchal Mac-Mahon, à l'issue de la revue qu'il a passée à Longchamps, n'a surpris à peu près personne, en ce sens que l'intention du duc de Magenta, de saisir cette occasion de faire acte politique, était connue deux jours avant par l'*Indépendance Belge* qui s'exprimait en ces termes :

« A propos de la revue et dans un ordre du jour où il louerait l'attitude et la tenue de l'armée, M. de Mac-Mahon rappellerait les droits qu'il tient de la confiance de l'Assemblée et notamment du vote du 20 novembre. Comme personne ne conteste ces droits, si ce n'est les intransigeants de l'extrême droite qui veulent transformer le président de la république en un lieutenant-général du royaume, gouvernant la France pour Henri V empeché, on ne saisit pas trop l'utilité de la manifestation. Mais comme elle ne peut pas nuire à la république qui s'accommodera parfaitement de la présidence de M. de Mac-Mahon jusqu'en 1880, il n'y a pas lieu pour elle de s'en préoccuper. »

Ainsi donc c'est après l'avoir mûrement pesé que le maréchal Mac-Mahon a tenu le langage que nous connaissons. On est donc en droit de s'étonner du rôle politique que le chef de l'Etat assigne à l'armée, dans les éventualités de l'avenir. On a retiré aux soldats le droit de vote, il y a donc une inconséquence à les attirer ensuite sur un terrain qu'il leur est défendu d'aborder.

Les conférences que les évêques prussiens ont tenues à Fulda, la semaine dernière, ont été entourées du mystère le plus absolu.

On ne sait rien de leurs résultats et toutes les communications des journaux se bornent à des ou-dit.

Suivant le *Journal de Saint-Pétersbourg*, on suppose que les délibérations des prélats ont eu pour objet l'attitude que l'épiscopat doit observer à la suite des nouvelles lois confessionnelles destinées à compléter celles de mai 1873, et le seul fait de quelque importance que l'on signale à cet égard est celui que les évêques auraient résolu de faire un choix parmi les lois politico-religieuses et de désigner celles qu'ils croient devoir récuser absolument, et celles qu'ils consentiraient à observer, encore à certaines conditions.

La démission du général Kuhn continue à défrayer la polémique des journaux austro-hongrois.

Revenant sur ce sujet la *Correspondance hongroise* réduit la part du comte Andrassy dans cet incident, ainsi qu'on l'a déjà dit, à son intervention entre le parti militaire dont l'archiduc Albert est le chef et le parti constitutionnel, afin d'éviter des conflits graves pour l'armée et de ménager un compromis entre ces deux courants opposés.

Ce serait donc dans ce but que le comte Andrassy aurait contribué à hâter la chute de M. Kuhn; il se serait entendu avec l'archiduc Albert sur un arrangement qui contenterait le parti militaire et qui serait aussi une garantie pour ceux qui désirent le maintien de la responsabilité du ministre de la guerre.

On a donc placé à la tête du ministère de la guerre un général appartenant au parti constitutionnel, tandis qu'on a nommé pour chef de l'état-major un homme dévoué au parti militaire.

En outre on va séparer le commandement de l'armée de l'administration et les pouvoirs du ministre de la guerre seront restreints considérablement. La vérité est que le comte Andrassy a pris l'initiative pour faire la paix avec le parti militaire, parce qu'il a pensé qu'on ne pouvait se passer du concours de ce parti pour la reorganisation de l'armée.

L'*Indépendance belge* a reçu de son correspondant, auprès du maréchal Concha des détails sur la terrible bataille qui s'est engagée sous les murs d'Estella et dans laquelle le marquis del Duero a trouvé la mort.

Nous ne nous étions pas trompés quand nous disions hier que les troupes du gouvernement avaient essuyé un [illegible].

Voici du reste ce que la feuille bruxelloise dit à cet égard :

« C'est en cherchant à ramener une division qui reculait écrasée par le feu des carlistes que le maréchal Concha a été mortellement atteint. Cette mort a naturellement jeté la panique parmi les troupes républicaines. Elles ont dû battre en retraite, abandonnant sur le champ de bataille la plus grande partie de leurs blessés, mais emmenant leurs convois et leurs canons. Les carlistes ont repris alors une partie des positions que l'armée du gouvernement avait conquises la veille. Le chiffre des pertes indique assez quel a dû être l'acharnement de la lutte.

« Les républicains n'ont pas eu moins de quatre mille hommes hors de combat, parmi lesquels trois cents officiers. »

En attendant que l'on sache si le général Zabala se montrera à la hauteur de la mission qui lui est confiée, la *Gazette Officielle*, de Madrid, vient de publier le projet de budget.

Le télégraphe le résume de cette façon.

Les recettes figurent pour 708 millions de pesetas et les dépenses pour 627 millions.

De nouveaux impôts sont proposés sur les successions en ligne directe, sur les voyageurs, le timbre des marchandises, les denrées coloniales, les sucres indigènes, le tonnage des navires et les voyageurs par mer. le sel, la farine, les céréales et sur tous les objets valant plus de deux réaux.

L'escompte sur les pensions et traitements supérieurs à 1,000 francs, ainsi que sur les bons du trésor, est augmenté d'un neuvième.

Les coupons des bons du trésor seront admis en paiement jusqu'à concurrence de 175 millions.

Le gouvernement fera une émission de bons du trésor s'élevant à 250 millions de francs. Les biens nationaux serviront au paiement avec un intérêt de 6 p. c.

Le renouvellement pour trois mois des traites et des billets du trésor est déclaré obligatoire.

Le ministre est autorisé à s'entendre avec les créanciers de l'Etat sur le mode de paiement des semestres échus et sur celui du 1er juillet.

Le ministre pourvoiera à la dette extérieure au moyen des billets des mines de Rio-Tiento, à raison de 25 millions de pesetas payables chaque année par trimestre.

Une autre somme de 25 millions de francs sera affectée annuellement à la dette intérieure en retard et à l'échéance du 1er juillet, pour les subventions aux chemins de fer, les actions des routes, les recépissés et les consignations des bons du trésor.

Le ministre reprendra les billets hypothécaires en substituant une autre garantie.

Il abandonne l'impôt de 5 p. c. sur la rente et renonce à la régie des tabacs, dont il réformera l'impôt, il établit une direction des octrois.

L'ECLAIRAGE. AU GAZ A CONSTANTINOPLE. (1)

IV.

Quelques chiffres montreront encore les conditions d'infériorité dans lesquelles l'usine à Gaz de Dolma-Bagtché opère.

Pour le faire mieux ressortir, nous établirons un parallèle entre le coût de production de 3000 mètres cubes de gaz obtenus journellement par cette usine et par une usine française.

Pour obtenir ces 3000 mètres, l'usine de Dolma-Bagtché devra chauffer 24 fours, et brûler 244 hectolitres de coke, à raison de 11 hectolitres par four.

Or, le coke a une valeur commerciale très-variable selon les différents pays; en Angleterre les cokes de gaz se vendent un peu plus cher que les menus charbons; en France, le contraire a lieu, le charbon vaut de 15 à 20 0/0 plus cher que le coke.

A Constantinople le coke peut être vendu à raison de 3 ou 4 francs l'hectolitre, à ce prix l'industrie et les particuliers l'emploiront avec avantage ; si nous adoptons comme base de nos calculs le prix minimum de 3frs. nous verrons que pour produire 3000 m. c. de gaz l'usine de Dolma-Bagtché brûlera pour 732 fr. de coke par jour, soit une dépense annuelle de 267.480 francs.

Faisons le même calcul avec les fours à gaz des usines françaises.

Pour fabriquer 3000 m. c. de gaz, la Compagnie parisienne chauffe 3 foyers, à 9 hectolitres l'un ; l'usine de Fourchambault chauffera 4 foyers, à 7 hectolitres ; celle de Nevers, 5 foyers à 10 hectolitres ; soit pour toutes les grandes usines une moyenne de 4 foyers à 10 hectolitres c'est-à-dire une consommation de 40 hectolitres de coke à 3 fr. l'hectolitre. Ce chiffre représente une dépense quotidienne de 120 fr., soit 43,800 fr. par an ; de sorte que par la multiplicité de ses fours l'usine de Dolma-Bagtché dépensera par an, pour le chauffage, 223.800 fr. de plus qu'une usine française.

Examinons encore la différence du rendement en gaz obtenu à Dolma-Bagtché et dans les usines de France.

Pour obtenir 1.500.000 m. c. de gaz nous avons dit que notre usine consommait 12,000 tonnes de houille, ce qui représente un rendement de 125 m. c. de gaz par tonne. Les houilles du bassin de la Loire distillées par la Cie parisienne rendent 180 m. c. par tonne ; les houilles grasses anglaises donnent de 280 à 300 m. c.; les houilles de Commentry distillées à Cosne, Fourchambault et Clamecy produisent 240 m. c. En prenant le rendement le plus faible, nous trouverons encore une différence de 30 0/0 au désavantage de l'usine de Dolma-Bagtché; si nous supposons une consommation de charbon de 300,000 fr. dans une usine française, il faudra ajouter frs. 150,000 à ce chiffre pour obtenir la dépense de notre usine, et nous avons ainsi au total une somme de 373.800 fr. qui représente la perte *minima* que subit chaque année l'usine à Gaz de Dolma-Bagtché par suite de son installation défectueuse.

(1) Voir le n° du 6 juillet 1874.

Cette perte, c'est au public que la préfecture s'adresse pour la compenser ; au lieu de prendre ses dispositions pour obtenir du gaz à un prix inférieur, elle persiste dans les vieux errements et ne semble même pas s'apercevoir qu'elle même se trouve atteinte par cette décision.

Le prix de l'éclairage des lanternes publiques est beaucoup trop élevé, et la conséquence de ce haut prix est l'impossibilité où la municipalité se trouve de payer son éclairage. A plus forte raison lui sera-t-il impossible d'augmenter celui-ci, et d'installer, dans les quartiers qui en sont dépourvus, les lanternes qu'elle doit y placer.

Les consommateurs restreindront leurs frais d'éclairage, et ce n'est pas non plus de ce côté que proviendra l'augmentation des recettes. Cette mesure est donc regrettable à tous les titres.

Nous avons dit comment la Préfecture devrait agir pour changer en une source de bénéfice une exploitation onéreuse ; elle a préféré prendre arbitrairement un arrêté qui fixe à un taux supérieur le prix du gaz d'éclairage, et pour justifier cette décision elle a invoqué l'élévation du prix de la houille, il nous reste à examiner dans quelle mesure cette raison est acceptable.

Généralement les prix des sous-produits de la fabrication du gaz tels que coke, goudron, ammoniaque, etc., suivent le prix de la houille ; mais le prix du gaz, déterminé avant la mise en exploitation des usines, reste invariable quelles que soient les fluctuations de prix du charbon.

En effet, une fois distillée une tonne de charbon payée ...... fr. 55 — donnera : 1° coke, 13,75 hectolitres. On en brûlera 1.75 pour chauffer le four, il restera donc pour la vente 12 hectolitres à fr. 3.50 l'un fr. 42.00
2° 50 litres de goudron à fr. 0 05 le litre.. fr. 2.50
3° Ammoniaque.. memoire.
fr. 44.50
4° 200 mètres cubes de gaz qui coûteront............ fr. 10.50
Soit fr. 0.0525 le m. c.

Si nous augmentons de 20 0/0 le prix du charbon, une tonne coûtera............ fr. 66.00
les 12 hectolitres de coke vaudront......... 50.40
les 50 litres de goudron............... 3.00
fr. 53.40

Les 200 m. c. de gaz reviendront à.................. 12.60
et le prix du mètre cube sera fr. 0.063 au lieu de 0.0525..

Donc les charbons ayant augmenté de 11 francs par tonne, le prix du mètre cube de gaz augmentera de 1 centime, somme tout à fait insignifiante, et pour que le prix de l'éclairage d'une lanterne augmentât de 20 paras comme la Préfecture l'a décidé, il faudrait que les charbons augmentassent de fr. 120.47 par tonne, soit de 219 0/0. On voit par ce chiffre combien est mauvaise la raison que la Préfecture a invoquée, et nous pensons avoir démontré que rien, si ce n'est la routine et l'obstination à employer des méthodes surannées, rien, disons-nous, ne justifie une augmentation de prix dont le public souffre, et que l'expérience condamne.

(*a suivre*).

LETTRE D'ALLEMAGNE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, le 1er juillet 1874.

Dans ma dernière correspondance je vous parlais de la réunion des évêques catholiques à Fulda, et, vous signalant les espérances de conciliation auxquelles ce congrès avait donné lieu dans quelques cercles politiques, j'ajoutais : « Ces intentions conciliantes que l'on prête aux évêques existent-elles réellement ?

Je n'y croyais guère, et vous exprimais ma conviction; mes pressentiments se sont confirmés, et désormais, il n'est plus possible de se faire aucune illusion à cet égard.

On a cependant répété que des propositions étaient parties de Fulda pour Berlin, on a prétendu que les évêques avaient distingué les points sur lesquels leur conscience pouvait transiger, et ceux auxquels il leur serait possible de se rallier grâce aux modifications qu'ils demanderaient au gouvernement; aujourd'hui le doute n'est plus permis, et si le public ne connait pas avec détail les discussions qui se sont élevées pendant ces réunions, l'organe du parti ultramontain en Allemagne, la *Germania*, s'est chargé d'en faire connaître ce que j'appellerai le résultat politique.

La *Germania* vient de publier un article en réponse à ces rumeurs, que tous les patriotes amis de la religion eussent aimé voir se confirmer, pour déclarer que les évêques n'abandonneront aucun point de leur programme, et la feuille cléricale a soin de se dire autorisée à faire cette déclaration.

Les hostilités ne sont donc pas au moment de finir, les évêques sentent bien qu'ils exercent une influence considérable sur les masses ignorantes qui leur prêteront du moins un appui moral important, et comme ils se savent soutenus, même encouragés par le Pape, dans leur résistance à la politique confessionnelle de M. de Bismarck, ils maintiendront longtemps encore leurs vaines prétentions.

Il n'est pas admissible cependant qu'ils espèrent fléchir le pouvoir laïque.

L'Etat ne peut pas reculer et ne le veut pas ; ses actes récents se sont chargés d'en fournir une nouvelle démonstration. Il vient de donner à deux ecclésiastiques, prévenus d'usurpation de fonctions, un délai de huit jours pour quitter les cures de Hunfeld et de Gersfeld, et l'ordre était accompagné d'une invitation adressée aux conseils de ces deux prêtres d'avoir à nommer deux remplaçants à leurs pasteurs.

Dans le cas possible où ces deux prêtres se refuseraient à obéir au gouvernement, ils ont été avertis qu'il serait procédé aussitôt à leur emprisonnement.

Joignez à cela les mesures de rigueur qui atteignent journellement les évêques, et vous comprendrez combien il est difficile de prévoir la fin d'une lutte où les deux adversaires sont également déterminés à ne pas céder et pour laquelle ils disposent l'un et l'autre de moyens d'action fort divers, mais également efficaces.

On annonce la prochaine rentrée du comte de Roon au ministère de la guerre. Si ce bruit se confirme, le titulaire actuel, général Kameke, se rattaperait aux fonctions d'inspecteur général de l'artillerie, et cette nomination entrainerait quelques changements dans les postes élevés de l'armée.

L'Empereur est parti pour Jugenheim. Je vous ai déjà annoncé ce projet de voyage qui permet à S. M. de se retrouver encore une fois avec l'Empereur Alexandre II.

Après avoir fait ses adieux au Czar, l'Empereur Guillaume partira pour Neuwied où il fera un très-court séjour

M. de Bismarck, dont la santé n'est pas encore rétablie, arrivera à Berlin cette après-midi; il partira probablement après-demain pour Kissingen.

La présence du Prince-Chancelier en Bavière cause une vive émotion dans ce royaume. Le parti unitaire compte beaucoup sur ce voyage pour arriver à la prochaine réalisation de ses vœux. [illegible] de Bismarck pourra exercer sur l'esprit du roi Louis. Il est probable que tous les deux ont raison, et que des projets politiques d'une haute importance ont seuls pu décider le Chancelier de l'Empire à faire un voyage pour lequel il avait témoigné d'abord une répugnance quelque peu affectée.

CHRONIQUE.

A l'occasion du mariage de la fille de Khourchid pacha, gouverneur général d'Andrinople, avec Ahmed bey, aide de camp du Grand-Vézir, Suléyman bey, frère de la jeune mariée, a offert hier un déjeuner auquel ont pris part LL. AA. le Grand-Vezir et le Cheikh-ul-Islam ainsi que les ministres et quelques hauts dignitaires de l'Empire.

Le soir un grand dîner a réuni chez Suleyman Bey un grand nombre de hauts fonctionnaires, d'amis et de connaissances.

S. Exc. Photiadis bey, accompagné de sa famille, part aujourd'hui pour Samos, à bord du paquebot-poste du Lloyd autrichien.

Son Excellence a eu l'honneur d'être reçue samedi, en audience de congé, par S. M. le Sultan qui a bien voulu faire au nouveau prince de Samos l'accueil le plus bienveillant.

Essad bey, ministre de Turquie à Athènes, arrivé aujourd'hui, par le bateau de Trieste, en vertu d'un congé.

Le Patriarche œcuménique, qu'une indisposition retenait dans ses appartements depuis la semaine passée, est entièrement rétabli. Sa Sainteté a pu présider avant-hier le Saint-Synode réuni en séance.

M. le comte Zichy, secrétaire de l'ambassade Austro-hongroise, est parti pour Vienne mardi dernier, voie de Varna, en vertu d'un congé qu'il obtenu de son gouvernement.

Nous apprenons avec plaisir que Halil effendi, chef de bureau du *meh*-

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XVII (suite)

Mais il n'était pas à moitié chemin que cette porte s'ouvrit violemment et qu'un homme parut sur le seuil.

Baradieu, pâle, le sourcil froncé, les poings crispés, laissa échapper un mouvement d'indignation et de colère.

L'homme qui venait d'entrer, ou plutôt de faire irruption dans le salon de cette façon insolite, ce n'était pas le comte de Chantelys.

C'était Pascal Chauveau

Disons en deux mots comment ce sinistre personnage avait eu l'idée de se rendre au château de Baradieu.

En quittant Mme de Montdesert à la suite du départ de Leone pour Chantelys, il avait deviné, à l'exaltation de la jeune femme, connaissant surtout sa fille comme il la connaissait, que la comtesse était sur le point de faire ce que, dans son langage brutal d'homme d'affaires, il appelait *un impair*.

Voir le numéro du 8 juillet.

En conséquence, il avait suivi Mme de Montdésert ; il l'avait vue entrer au château, et, comme la visite se prolongeait, convaincu que ce qu'il craignait dépassait peut-être encore ses prévisions, décidé à tout et n'ayant en somme plus rien à risquer, il avait pénétré à son tour jusque dans le salon, malgré les domestiques, auxquels il avait imposé par son insolente audace

— Vous ! s'écria Baradieu ; vous ! répéta-t-il d'une voix terrible. Ah ! misérable !

— Pas de gros mots, dit Chauveau avec sang-froid. Ma fille est chez vous, et je viens la chercher. Soyez tranquille, ça ne sera pas long

— Votre fille ? fit Baradieu.

Et il se souvint.

— Soit ! reprit-il. Je vous laisse ensemble

Et, se tournant vers Mme de Montdesert :

— Madame, ajouta-t-il, je vous laisse avec votre père, et je n'ai plus rien à faire ici.

— Soit ! soit ! répliqua Chauveau d'un ton goguenard : vous pouvez nous laisser !... Cependant je ne vous dis pas adieu, monsieur le marquis, mais bien au revoir ! car [illegible]

Baradieu toisa le misérable, et, tirant sa montre :

— Je vous donne dix minutes pour sortir de chez moi, ajouta-t-il d'un ton de commandement suprême.

Et il disparut

XVIII

DEUS EX MACHINA

Du premier coup d'œil, Pascal Chauveau avait aperçu Mme de Montdesert : à la vue de sa fille, il retint un rugissement de colère, courut à elle, et dès que la porte se fut refermée sur Baradieu :

— Que t'a-t-il fait ? que t'a-t-il dit ? demanda-t-il d'une voix brève.

— Rien ! murmura Mme de Montdésert avec égarement... Mais vous avez entendu, il ne veut pas que nous restions chez lui... Quittons cette maison, mon père.

— Un moment ! fit Chauveau d'un ton qui, dans sa fureur même, demeurait goguenarde : un moment ! Remets-toi d'abord. Voyons, tu en as assez maintenant, n'est-ce pas ? Tu le connais, ton Baradieu ? Tu es fixée... Sois tranquille, je t'en aurai débarrassé dans trois jours.

— Que dites-vous ?

— Je dis que la patience a des bornes, répliqua Chauveau ; que le Baradieu finit par devenir par trop gênant, et qu'il faut en finir.

— En finir ?...

— Un acharné qui se met constamment en travers de ma route... qui serait capable, si je ne veillais jour et nuit, de faire échouer tous mes projets... un misérable qui te fait pleurer... Ah ! son heure a sonné. il faut que je l'écrase.

Mme de Montdesert se leva comme mue par un ressort, et debout, fixant sur son père un regard empreint de résolution :

— Non ! s'écria-t-elle, non ! je vous le défends, entendez-vous ; je ne veux pas qu'il soit menacé davantage, et j'entends au contraire que vous le sauviez.

Chauveau demeura un instant abasourdi. Il ne comprenait plus. Les contradictions de cet abîme qui s'appelle le cœur de la femme lui échappaient.

— Le sauver ! répondit-il, lui ! Ah ça ! tu est folle.

— Je le veux, dit Mme de Montdesert, et il le faut.

— Un homme qui te méprise. qui fait fi de ton amour. . qui te brise le cœur !. . .

— Oui, murmura-t-elle d'une voix étouffée.

— Un homme qui aime la petite Blanche de Chantelys, et qui menace de [illegible]

— [illegible] je l'aime ! et je [illegible] qu'il me doive son bonheur ! je veux...

— Les bras m'en tombent ! fit Chauveau avec stupeur. Je ne te reconnais plus.

— Ah ! je ne me reconnais plus moi-même, répliqua la jeune femme avec déchirement. Vous m'aimez, vous ! Dites, vous ferez ce que je vous demande ?... vous ren[illegible]

— Comment donc ! fit Chauveau avec une [illegible].

— Je vous en conjure.

— Plus souvent ! reprit l'homme d'affaires d'un ton brusque qui déconcerta Mme de Montdésert, habituée jusque-là à l'obéissance aveugle de Chauveau. Tu n'es pas dans ton assiette : fiche-moi la paix et laisse-moi agir comme je l'entends... plus tard tu me remercieras de ne pas m'avoir écoutée. [illegible]

Ce disant il passa son bras autour de la taille de la jeune femme à demi évanouie et l'entraina vers la porte.

Mais il eut à peine fait quelques pas, qu'il se jeta brusquement dans un angle obscur de l'immense salon, le bras toujours passé autour de la taille de sa fille...

Au dehors la pluie fouettait les vitres, et au milieu de ce bruit régulier et continu il venait de distinguer le bruit d'une voiture qui s'arrêtait devant le château.

Presque aussitôt un coup de timbre sonore retentit. Chauveau immobile s'enfonça davantage encore au fond de la chambre : puis la porte s'ouvrit, et le comte de Chantelys parut sur le seuil

Le comte fit quelques pas rapides, et se tournant vers le domestique qui l'avait introduit :

— Prévenez monsieur le marquis de Baradieu que je l'attends, dit-il d'une voix [illegible]

— Mon Dieu ! mon Dieu !.. murmura Mme de Montdésert... Oh ! partons, mon père ! à mon tour, je vous en supplie

— Tais-toi ! répliqua Chauveau à voix basse : nous allons bien voir,

M. de Chantelys se promenait avec [illegible]tion dans le salon, les yeux fixés vers le parquet, sans rien voir, sans rien entendre.

Cela dura au plus quelques secondes.

Puis une porte latérale s'ouvrit et Baradieu [illegible].

Il salua profondément le comte, mais déjà son regard avait fouillé les profondeurs de la pièce.

— Pardon, monsieur le comte ! dit-il aussitôt et avec une profonde déférence, tout en désignant du regard l'angle du salon où disparaissaient dans l'ombre Chauveau et Mme de Montdesert ; pardon ! mais je dois vous prévenir que nous ne sommes pas [illegible]

M. de Chantelys se retourna vivement.

L'homme d'affaires, debout, effronté, la tête haute, était devant lui.

Aux paroles de Baradieu il s'était élancé avec audace, décidé à tout braver et convaincu surtout que la présence de M. de Chantelys allait le rendre de nouveau maître de la situation.

— En effet, dit Chauveau, M. de Baradieu m'a devancé. J'allais avoir l'honneur de présenter une requête à M. le comte de Chantelys.

— Qui êtes-vous ? interrogea le comte, froissé du ton singulièrement impertinent de l'homme d'affaires

— A une question, permettez-moi de répondre par une autre, répliqua Chauveau M. le marquis de Baradieu n'est pas de trop, je suis même ravi qu'il sache ce que je vais avoir l'honneur de vous dire : Monsieur le comte, vous avez reçu ce soir la visite du comte Leone?

— Misérable ! interrompit Baradieu en marchant sur Chauveau, qui recula malgré lui.

Mais ce dernier se remit vite, et, faisant à son tour deux pas vers M. de Chantelys :

— Vous l'avez vu, n'est-ce pas ? interrogea-t-il ; il vous a parlé ?

Et comme le comte gardait le silence :

— Monsieur le marquis, ajouta Chauveau en se tournant vers Baradieu, vous m'avez donné dix minutes pour quitter votre château. Eh bien ! moi, je donne une nuit à M. le comte de Chantelys pour réfléchir. Si demain matin, à la première heure, Mlle de Chantelys n'est pas fiancée au comte Leone, je me charge de la suite et je serai [illegible]

Et il proféra cette menace avec un tel accent de rage, que le comte jeta un cri de honte et de douleur.

— Ah ! vous voulez donc aller jusqu'au bout de votre infamie ? balbutia-t-il éperdu.

Mme de Montdesert tendit vers Chauveau ses deux bras suppliants.

— Mon père ! s'écria-t-elle, mon père !

Mais déjà Baradieu avait bondi devant lui, et, terrible, lui montrant la porte :

— Sortez ! commanda-t-il, sortez, ou, sur [illegible]...

Chauveau recula.

— Soit, dit-il, mais...

— Pas un mot, dit Baradieu, ou je vous tue !

Trébuchant, ivre de colère et de rage, Pascal Chauveau alla à Mme de Montdesert, qui tremblait de tous ses membres, et, la prenant par la main :

— Viens ! dit-il, viens ! ces gens-là abusent de leur force... Mais sois tranquille, le dernier mot n'est pas dit... et je les repin[illegible] !

Il achevait à peine ces paroles, quand un brouhaha inattendu s'éleva au dehors, dominé par les éclats d'une voix stridente :

— Sacredié ! laissez-moi donc, puisque je vous dis que c'est une affaire de vie ou de mort !... disait cette voix.

Et pendant que Chauveau s'arrêtait, frappé de surprise, comme si cette voix ne lui était pas inconnue, Baradieu prêtait l'oreille, en proie de son côté à une agitation extraordinaire...

Les autres spectateurs de cette scène attendaient sans comprendre.

(*A suivre.*)

des mains étrangères par suite du manque de tannerie dans l'île ; ce qui précède démontre le grand avantage que retirera le pays, de l'établissement de cette fabrique. Le journal *La Crète* publiera subséquemment les noms de tous les actionnaires ainsi que les statuts de cette société.

Trois omnibus sont arrivés par le dernier bateau à vapeur de l'Azizié ; on dit que trois paires de chevaux sont prochainement attendues ; le capital de la société des voitures de la Canée sera élevé jusqu'à la somme de 1500 liv. turques, 600 actions ont été déjà souscrites. Les voitures fonctionneront sur les routes de la Canée à Halepa, Soudas, Alikianou, aux jardins et aux fermes qui se trouvent aux environs de la Canée. La société se propose de solliciter du Gouvernement Impérial certains privilèges.

Une somme de 10,411 P^as provenant des souscriptions ouvertes dans les districts de Selimno, Kissamo et Alikianou, en faveur des affamés de l'Anatolie vient d'être expédiée par les soins du gouverneur général à la Sublime-Porte.

Une cannonière française provenant de Port-Saïd a relâché avant hier à Souda pour prendre du charbon.

S. Exc. le gouverneur-général se propose d'entreprendre, très-prochainement, une tournée d'inspection dans l'intérieur de l'île.

Un caporal de la gendarmerie du vilayet de Crète avait été trouvé assassiné, il y a quelques mois, près du village Mourniés, à une heure de distance de la Canée. Un zaptié nommé Behzad accusé d'avoir été l'auteur de ce crime a été arrêté et emprisonné. On dit que le surveillant de la prison vient de découvrir une somme de 40 L. turques appartenant à la victime ; somme qui a été trouvée cachée sur la personne du zaptié dont il est question ; l'enquête se poursuit.

PRESSE ÉTRANGÈRE

L'attaque d'Estella.

L'*Indépendance Belge* a reçu de son service extraordinaire les dépêches qui suivent:

BAYONNE, 29 juin.
8 h. 45 du soir.

J'arrive à Bayonne par la montagne, Pampelune et Elisondo, ayant quitté le champ de bataille devant Estella, après le rude combat qui s'y est livré samedi.

En voici les détails :

Depuis vendredi, Concha était maître des positions d'Abarzuza, de Valatuerta, de Muro et de Omca (?)

Samedi l'attaque générale fut entreprise avec une grande vigueur ; mais vers quatre heures de l'après-midi, la droite de l'armée républicaine fut repoussée devant les formidables positions occupées par les carlistes tout près d'Estella.

La division Campos, écrasée par les feux de l'ennemi, se replia en désordre.

Les brigades Echagüe et Blanco marchèrent à son secours, mais furent arrêtées par un changement de front des troupes carlistes et les charges des bataillons navarrais.

En ce moment Concha fut mortellement blessé.

Une panique s'en suivit.

La brigade Blanco et la cavalerie couvraient la retraite ; mais les carlistes reprirent Abarzuza et Muro, et l'armée républicaine se retira le soir à Taffalla et à Larraga, sauvant ses convois de vivres et de munitions ainsi que tous ses canons, mais abandonnant la majeure partie de ses blessés.

Les pertes de l'armée républicaine sont évaluées à quatre mille hommes tués ou blessés.

Outre le maréchal Concha tué, un

bre des Communes était opposée à l'évacuation de la Côte-d'Or, a appuyé l'idée mise en avant par M. Hanbury de ne pas laisser importer d'armes ni de munitions chez les tribus de la côte, et, critiquant le système d'administration que le gouvernement voulait créer, a porté sur le régime militaire qu'on a en vue un jugement qui le condamne comme rempli de dangers. « Nous allons fonder sur cette côte, a-t-il dit en terminant, un grand empire qui va nous entraîner dans des difficultés sans nombre. »

Alors est venu l'acerbe et mordant sir W. Lawson qui, après avoir décoché à droite et à gauche sur l'un et sur l'autre des flèches plus ou moins acérées, a rappelé que la commission choisie en 1864 avait été d'avis qu'il était désavantageux de chercher de nouveaux agrandissements de territoire et que l'on devrait encourager les indigènes à développer les qualités qui les rendent aptes au *self government*, en vue d'évacuer plus tard la côte. « Mais au lieu de cela, s'est-il écrié, nous avons voulu accroître notre protectorat, et en fin de compte nous avons accepté des mains des Hollandais un large territoire sans même demander aux naturels s'ils voulaient de nous. Vous allez établir là-bas un grand état-major d'officiers, mais vous avez oublié d'y faire place pour un évêque. Qu'avez-vous à faire sur la Côte-d'Or? En quoi l'honneur national est-il engagé à ce que nous ne quittions pas cette position? Avez-vous l'intention d'y fonder un grand empire africain? Dans ce cas, le pays a besoin de le savoir et de discuter ce sujet ; mais si tel n'est pas le but qu'on se propose, c'est que vous voulez seulement continuer votre vieille politique et placer vos fils de famille pour avoir de nouveau les Achantis à dos dans quelques années et une nouvelle guerre à entreprendre ; il faut rejeter la proposition du gouvernement et condamner une politique déraisonnable et qui peut devenir désastreuse pour les intérêts de la patrie. »

Il n'est pas question, a répondu M. Knatchbull-Hugessen, de savoir si nous restons ou non à la Côte-d'Or. Mais ayant encouru certaines responsabilités à remplir, pouvons-nous nous retirer? Quel est l'homme de bon sens qui approuverait une évacuation aussitôt après la fin de la guerre? L'orateur a enfourché alors le cheval de l'abolition des sacrifices humains et de l'esclavage, demandant un vote de confiance qui encourageât le gouvernement à poursuivre cette politique d'humanité et de progrès. Il n'y a plus, à partir de ce moment, d'opposition au projet, et M. Horsman a dit que l'Angleterre restait là parce que sa position l'y obligeait. M. Mac Arthur a déclaré que cette politique aurait pour conséquence l'abolition de l'esclavage; M. Smith a fait valoir que l'abandon du protectorat équivaudrait à de grandes pertes pour les commerçants et les capitalistes qui étaient engagés dans les affaires sur la côte occidentale d'Afrique. Bref le projet de loi a été voté par 267 voix contre 47, et ce n'est pas de si tôt qu'on verra l'Angleterre se retirer de la Côte-d'Or.

aussi je m'empresse de vous la renvoyer par le courrier qui vous remettra cette lettre.

» Permettez-moi d'ajouter, monsieur, et cela sans la moindre intention d'offense que c'est pour moi une suprême humiliation de penser qu'un Français ait pu croire un seul instant que j'étais capable de donner si facilement l'absolution à un régime dont le chef, après avoir déclaré, malgré la nation, la guerre sans être prêt, a rendu son épée et livré cent mille soldats aux Prussiens.

» De plus, si mon patriotisme m'eût permis d'être encore bonapartiste après Sedan, en admettant que je l'eusse été auparavant, je dois déclarer que le spectacle dont j'ai été à Chislehurst le témoin humilié et attristé, m'en eût dégoûté à tout jamais.

» J'ai entendu M. Paul de Cassagnac, une autorité dans votre parti, prononcer à haute voix, au milieu d'un groupe qui l'applaudissait à outrance, les paroles caractéristiques suivantes :

» Il y a en France dix millions d'électeurs ; sur ces dix millions, il y a six millions d'ignorants qui ne comprennent rien à la politique. Ce sont ces six millions-là qu'il faut *travailler*, car c'est avec eux que nous rétablirons l'empire.

» — Mais, lui objectai-je timidement, il ne faut pas trop compter sur les paysans, car depuis qu'ils s'aperçoivent que leurs produits se vendent aussi bien sous la république que sous l'empire, ils deviennent républicains.

» — C'est vrai, réplique-t-il ; aussi, maintiendrons-nous le provisoire aussi longtemps que nous pourrons, afin que les campagnes elles-mêmes soient atteintes par la misère. »

» Tous ces propos et d'autres semblables se tenaient pendant que le prince ayant M. Rouher à ses côtés, recevait le comité de l'Appel au peuple de Paris, et distribuait, à gauche et à droite, force poignées de mains.

» Un parti qui se propose pour triompher d'exploiter l'ignorance et la misère est à mes yeux un parti jugé et condamné par les honnêtes gens et les patriotes. Aussi suis-je résolu, plus que jamais, à défendre la république contre les appétits et les cupidités des factions monarchiques, non dans l'intérêt d'un parti, mais pour le salut, pour l'honneur et pour la prospérité de la France.

» Je vous prie donc, monsieur, de vouloir bien m'épargner à l'avenir l'offense de vos communications et de vos distributions.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec les sentiments qui vous sont dus, votre très-humble serviteur.

» RIGAUT. »

Shanghaï.

On écrit au *Journal de St-Pétersbourg*:

Pékin, 12 (24) avril.

Le commerce de Shanghaï est menacé en ce moment d'un grand danger, par suite de l'ensablement continuel et toujours croissant de la barre qui existe à l'embouchure de la rivière de Woosung, en face du village du même nom.

Pièce de 20 francs	8.92
Agio	105.05
Change sur Londres	111.65
Crédit anstalt	226.—
National Bank	976.—
Lloyd	444.—

Bourse meilleure.

M. le comte Andrassy est allé à sa maison de campagne de Terebes.

M. Cechi, gouverneur de Trieste, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et recevra une pension. Il a été remplacé par M. Pino, gouverneur de la Bukovine.

France.

Paris, 8 juillet.

Obligations Roumélie..... fr. 105.

A l'Assemblée nationale la discussion sur la question de l'électorat

Ottom. *Pickit Tidjaret*, Suleiman, div. Bartin p. Const.
Hell. *A. Pellagia*, c. Maniadis, blé, Taganrok p. Mars.
Angl. *Eclypse*, c. Dixon, blé, Taganrok p. Falmouth.
Angl. *Celsius*, c. Chalmes, blé, Taganrok p. Malte.
Hell. *Kimon*, c. Moussouris, blé Taganrok p. Mars.
Hell. *Nicolaos*, c. Patronas, blé, Demarova p. Marseille.

du 2 juillet

Rus. *Oleg*, c. Nevragin, div. Odessa p. Consple.
Angl. *City of Dublin*, c. Wals, maïs, Soulina p. Venise.
Hell. *A. Trias*, c. Tramndas, blé, Demarowa p. Piré.
Angl. *Eveline*, c. Suter, gr. de lin, Taganrok p. Falm.
Ottom. *Zinniti Deria*, c. Osman, blé, Varna p. Const.
Hell. *Tris Adelfis*, c. Monarhidis, blé, Taganrok p. Mars.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div. Varna p. Consple.
Ital. *Eraclio*, c. Figari, maïs, Poti p. Falmouth.
Aut. *Minerva*, c. Marcovich, div. Odessa p. Consple.
Hell. *Alkiviadis*, c. Cambitzis, bois, Varna p. Alexand.
Ottom. *Nedjmi bahri*, c. Osman, blé, Balzik p. Consple.
Ottom. *Ihsani Huda*, c. Moustafa, blé, Balzik p. Const.
Ottom. *Huda Verdi*, c. Ali, blé, Ibraïla p. Const.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa.......... ogni Lunedì
Da Marsiglia etc......... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3
Per la lines di Marsiglia ogni
Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

8me ANNEE No 156.

Djemazi-ul-ewel 26 1291

VENDREDI 10 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
M. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
[illegible]	50 francs.	26 francs.	[illegible] francs
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du Journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'Impartial ; à Paris, chez M. E. Orsin, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenste[illegible] [illegible] M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 9 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

L'ordre du jour que le maréchal Mac-Mahon a adressé à l'armée a réuni, peu à peu, contre lui toutes les nuances de la droite. Les gauches seules ont applaudi et applaudissent au langage du duc de Magenta.

L'*Union*, la veille de sa suspension, résumant la polémique soulevée par les journaux orléanistes, bonapartistes et légitimistes disait :

« L'Assemblée seule a le droit et la puissance d'édicter des lois ; c'est en vertu de ce droit et de cette puissance qu'elle a pu faire la loi du 20 novembre, et qu'elle peut demain établir la république ou restaurer la monarchie. Elle seule est maîtresse de modifier à son gré le pouvoir qu'elle a confié à M. de Mac-Mahon, et, *quelles que soient ses décisions, l'armée lui doit obéissance.* Le maréchal, nous n'hésitons pas à le déclarer, a été mal inspiré. Parler du septennat dans un message adressé à l'Assemblée, ou dans un discours improvisé devant le tribunal de commerce, *c'est une faute qu'il a le droit de commettre. Mais placer le septennat sous la protection de l'armée française*, au moment où l'Assemblée le discute, *c'est un acte dans lequel nous nous refusons à voir l'initiative d'un maréchal de France.* »

L'appel fait à l'armée par le chef du pouvoir est certainement une inspiration malheureuse en ce sens, surtout, qu'elle permet aux ennemis du maréchal Mac-Mahon d'insinuer que ces procédés ressemblent à ceux employés en Espagne par les généraux.

Nous avions donc raison lorsque nous disions, il y a quelques jours, que les soldats n'ayant plus le droit de vote, il était impolitique de faire appel à leur concours, sur un terrain qui leur est interdit.

La presse allemande revient depuis quelques jours, avec une grande persistance sur la question des projets de lois judiciaires. Ils lui semblent défectueux, et de nature à faire naître des complications.

Ce qui frappe, avant tout, dans les propositions de la chancellerie c'est la lacune, évidemment intentionnelle, concernant la presse. Il est certain que, sur ce point, le gouvernement sera vivement attaqué et que son projet subira de profondes modifications.

Pour bien comprendre l'importance du débat qui s'engagera il faut se souvenir que la Constitution allemande de 1848 et la Constitution prussienne de 1850 déféraient au jury tous les délits politiques et de presse, et que cette réforme défendue avec ardeur par tous les libéraux fut supprimée à l'époque de la réaction.

On doit se rappeler également que lorsque le Parlement allemand, dans ses deux dernières sessions, s'occupa de la législation en matière de presse, il demanda avant tout que la compétence du jury en matière de presse fût reconnue formellement dans la nouvelle loi sur la presse ; il ne céda sur ce point que dans la conviction que le projet de procédure criminelle reconnaîtrait explicitement cette compétence. Or, le projet de code, qui est livré aujourd'hui à la publicité, fait évanouir cette espérance ; la presse resterait comme par le passé justiciable des tribunaux correctionnels, composés, on le sait, de cinq juges sans assistance de jurés ni d'échevins. Pour les Etats secondaires une pareille disposition serait un véritable pas rétrograde vers un passé qu'ils ont oublié depuis longtemps.

L'opinion publique se prononce hautement contre cette partie illibérale des nouvelles lois qui présentent tant de réformes et on considère comme chose certaine qu'à aucun prix, le Parlement ne consentira à la sanctionner par ses votes.

La dissolution du Parlement italien est tellement considérée comme prochaine que la gauche vient de publier son programme électoral. Ce document est signé par MM. Nicotera, Cairoli, Crispi et autres chefs de l'opposition.

Dans ce programme les chefs de la gauche demandent des réformes politiques, administratives, financières et surtout « une politique plus énergique dans la lutte pour la liberté religieuse contre les abus du cléricalisme. »

Enfin ils terminent en recommandant de prendre pour exemple « la politique d'une nation qui défend l'indépendance de l'Etat et la liberté de conscience contre les usurpations de la curie romaine. »

Parmi les Parlements dont la session a été close dans ces derniers temps, il convient de mentionner le Storthing norvégien.

Nous avons déjà parlé du conflit qui a éclaté entre cette Assemblée et le gouvernement, au sujet de l'admission des ministres aux délibérations parlementaires. Le Storthing ayant voté une résolution demandant la participation des membres du gouvernement à ses débats, il lui a été répondu par un contre-projet faisant droit à ce vœu, mais réclamant en retour, pour la couronne, le droit de dissolution.

Le Storthing, a refusé d'accepter la transaction proposée, et l'auteur de la résolution primitive a annoncé qu'il la renouvellerait à la prochaine Chambre. Si elle est adoptée une troisième fois, ainsi que tout le fait supposer, — elle a déjà été votée à deux reprises — elle passera à l'état de loi, même sans la sanction royale.

Une décision prise par la Chambre des Representants des Etats-Unis va certainement porter un coup fatal à la secte des mormons.

Le Parlement vient d'adopter à une immense majorité un bill qui exclut les mormons polygames de l'Utah du jury et de toutes les administrations civiles.

Par ce bill, les mormons vont donc être dépouillés de leurs droits de citoyen les plus importants. Le projet de loi va être soumis au Sénat, où, paraît-il, la majorité lui est d'avance assurée.

La dépêche qui contient cette nouvelle ajoute que d'ailleurs un schisme serait à la veille de se produire dans la secte des mormons par suite du mécontentement presque général que produit l'obligation incombant à tout mormon de donner ses biens à l'Eglise, qui lui en paie les intérêts comme elle l'entend et acquiert ainsi un puissant moyen de contrôle sur les fidèles.

LE PARTI BONAPARTISTE.

Les manœuvres auxquelles les impérialistes se livrent depuis quelque temps, en France, sans qu'une répression sévère ait lieu ; leur audace de plus en plus croissante ; la protection puissante dont M. Magne les couvre, amène forcément à se demander si quelque tentative de rétablissement d'un troisième Empire ne va pas être essayée.

Il n'est pas besoin de dire que la nation française paraît loin de vouloir ce rétablissement ; qu'elle se souvient encore trop de Sedan et de Metz ! et que ce n'est, comme au 18 Brumaire et au 2 Décembre, qu'à l'aide de violences, de déportations, que les bonapartistes pourraient arriver à leur but.

Mais puisque trois ans après la déchéance solennelle prononcée à Bordeaux, il peut être question — grâce aux fautes de la majorité de l'Assemblée de Versailles — de restaurer le trône écroulé de Napoléon III, examinons comment on pourrait rétablir un système despotique, qui a été, pendant dix-huit ans, si fatal aux intérêts de l'Occident.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est ce fait, qu'il est incontestable que le troisième Empire ne pourrait s'introniser que par la porte ordinaire des Napoléons, celle d'un coup d'Etat.

Nous savons bien que les bonapartistes ne cessent, en ce moment, de parler d'appel au peuple — c'est le mot qui a remplacé, pour eux, celui de plébiscite — mais nul ne se laisse prendre à ce piège grossier.

Napoléon Ier avant le 18 Brumaire, Napoléon III avant le 2 Décembre, ont tenu absolument le même langage, l'histoire est là pour proclamer la valeur réelle de cette phraséologie.

S'emparer du gouvernement par la ruse et par la force, chasser les représentants du pays, suspendre le cours des lois, emprisonner, confisquer les biens, comprimer la nation à l'aide de la soldatesque, puis imposer silence, par la terreur, sur les faits accomplis, voilà la vérité sur les projets que méditent les bonapartistes.

Les impérialistes sont-ils aussi près qu'ils le pensent de s'emparer de la proie qu'ils convoitent ? Nous ne le croyons pas, bien qu'ils soient puissamment secondés, ouvertement, par M. Magne et autres, et, dans l'ombre, par des hommes puissants.

En voyant le chemin parcouru, depuis le 24 Mai 1873, par les impérialistes, MM. de Broglie, Changarnier, et tout le centre droit, doivent comprendre quelles fautes ils ont commises en replaçant à la tête de l'administration les hommes de l'Empire.

Si on avait besoin d'une preuve de l'incapacité notoire du précédent cabinet on n'aurait qu'à prendre celle-là.

Reconquérir toutes les positions, s'emparer de toutes les avenues du pouvoir dans les ministères, à la police, dans l'armée, dans les mairies, c'est le but pratique poursuivi avec ténacité par les bonapartistes, parce qu'ils savent bien qu'ils pourront alors faire dire au suffrage universel ce qu'ils voudront.

Tout le monde se souvient des élections de MM. Calvet Rogniat, Du Mirail, Duvernois, et tant d'autres, dont les scrutins avaient été *arrangés*, ce qui n'a pas empêché ces messieurs de siéger au Corps Législatif.

Les procédés employés à cette heure par les napoléoniens, et dont tous les journaux retentissaient, il y a quelques jours, sont ceux qui ont été mis en pratique par MM. Persigny, Morny, Billault, St-Arnaud, Magnan, Baroche, etc., etc.

La société du *Dix Décembre* revit dans les embauchages du *Comité central de l'Appel au peuple*, dans la circulaire de M. Bauny, aux sous-officiers, dans les désordres de la gare Saint-Lazare, dans l'apostrophe de M. Levert à l'Assemblée de Versailles.

Le parti impérialiste, comme on le voit, suit la route par laquelle il a passé deux fois. Réussira-t-il une troisième ? Là est la question.

Deux invasions qui ont mutilé et ruiné la France peuvent-elles s'oublier aussi vite, aussi facilement ?

Les droites de la Chambre, par leur égoïsme, par leur impuissance à rien fonder, ont beau lasser, fatiguer la patience de toutes les classes de la société, bourgeois, ouvriers, paysans ne sauraient point ne se souvenir de leur patrie livrée sans défense aux misères de l'envahissement, de la gloire des armées françaises amoindrie, de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, des cinq milliards d'indemnité !

En présence de ce bilan, nous nous demandons s'il est possible qu'un peuple consente à se courber, sous la botte d'un César de dix-huit ans ? Et nous pensons que non.

La France le sait, d'ailleurs, malgré ses promesses l'Empire ne saurait lui apporter qu'un seul régime : la dictature !

Voilà pourquoi nous avons la conviction que malgré les manœuvres, les appuis haut placés et occultes que trouvent les impérialistes, ils ne mettront pas, de nouveau, la main sur la France.

S'il en était autrement l'Europe, déjà si troublée, verrait surgir une cause d'inquiétude de plus.

LETTRE DE FRANCE.

([illegible] particulière de la TURQUIE.)

PARIS, 4 juillet 1874.

Monsieur le Comte de Chambord vient de publier un nouveau manifeste qui ne me semble pas de nature à lui rallier un grand nombre de partisans.

Si la couronne devait être donnée à celui qui expose ses opinions avec la plus grande franchise, indépendamment de la nature de celles-ci, le petit-fils de Charles X aurait de grandes chances d'atteindre enfin au pouvoir.

[illegible] impossible en effet de mettre plus de [illegible] dans l'affirmation des doctrines aujourd'hui repoussées par notre pays. La France, à tort ou à raison, ne veut pas d'un gouvernement personnel qui livre ses destinées aux mains d'un seul homme.

Au moment où elle souffre encore des aventures où l'Empire a pu l'entraîner, il est d'une rare imprudence de venir lui dire que le roi doit régner et gouverner tout ensemble, et M. de Chambord doit être bien mal conseillé pour ne pas comprendre le tort que ses déclarations font [illegible].

Les parlementaires de l'Assemblée nationale, et j'entends par là ceux qui sont partisans d'une monarchie constitutionnelle, ont lu avec un certain étonnement cette phrase du prétendant où [illegible] débats des assemblées sont critiqués, et [illegible]lés comme autant de causes de perturbation, capables tout au plus d'engendrer des luttes stériles. Si monarchistes que soient les membres du centre droit, on en compte encore assez peu qui soient disposés à se ruer sur la servitude, et M. le comte de Chambord en voulant exposer une fois de plus son programme, a définitivement, à mon avis, perdu la cause qu'il n'a cessé de compromettre par ses déclarations antérieures.

Peu de nouvelles politiques importantes d'ailleurs, et quelques petits faits assez insignifiants, voilà le bilan de ces derniers jours.

Cependant il convient de relever le jugement rendu par la cour d'assises dans l'affaire du *Pays*. M. Paul Granier (de Cassagnac) s'est défendu lui-même, plus modéré dans sa plaidoirie que dans [illegible] articles il a gagné sa cause devant le jury de la Seine. La cour a prononcé l'acquittement des prévenus.

Ceci ne doit pas vous surprendre énormément, mais encore est-il bon que je rappelle à vos lecteurs que les listes du jury ont été profondément modifiées depuis quelque temps, et qu'elles ont été composées dans un esprit réactionnaire qui n'a jamais été dépassé nulle part. On s'est préoccupé des opinions politiques et des idées religieuses des jurés qui n'ont été inscrits que lorsque leurs tendances clérico-conservatrices ont été bien prouvées.

C'est ainsi que l'on a rayé de la liste du jury M. le Dr Robin, un professeur de l'Ecole de Médecine qui a collaboré avec M. Littré à la rédaction d'un dictionnaire de Médecine et de Chirurgie. M. Robin est un homme d'une grande intelligence, de beaucoup de savoir, mais il n'est point *pratiquant* ; il passe pour être matérialiste : jusqu'ici personne ne s'était imaginé que cela empêchât de discerner si dans une affaire criminelle un accusé est ou n'est pas coupable. La commission de révision du jury de la Seine aura l'honneur d'avoir découvert cette incompatibilité.

M. Granier (Cassagnac) a fort habilement plaidé sa cause, devant un pareil jury il s'est fait l'avocat de la famille et de la société, il s'est montré le défenseur de la religion, et grâce à cette manipulation faite avec une certaine adresse, il a fait passer la pilule, c'est-à-dire ses articles pour lesquels le jury a témoigné une indulgence qu'il n'a pas toujours eue dans des circonstances moins graves.

Les duels sont toujours à l'ordre du jour, cela fait diversion aux suicides dont le nombre ne diminue pas, mais auxquels on ne prête plus aucune attention précisément à cause de leur fréquence ; puis la disparition d'un pauvre diable n'est pas un événement qui puisse occuper une grande ville, qui ne s'émeut de ces sortes de choses que lorsqu'il s'agit d'un ministre comme M. Boulé, ou d'un député comme M. Bergondi.

Un duel est au contraire plus attrayant pour la badauderie ; généralement il met en présence des hommes de lettres ou des politiciens connus, ou bien il provoque la découverte d'un scandale qui sans cette aventure serait ignoré de la foule.

Cette fois les adversaires étaient deux journalistes bien connus ; M. Robert Mitchell et M. Aurélien Scholl sont deux notoriétés de la presse [illegible].

[illegible] à l'épée qui a eu lieu sur la frontière du Luxembourg, M. Scholl a reçu un maître coup d'épée qui lui a traversé le bras en coupant les artères et en attaquant les nerfs d'une rude façon. L'état du blessé est assez grave, cependant on espère éviter l'amputation.

M. de Goulard est mort. L'ex-ministre de l'Intérieur avait soixante-six ans. Peu populaire pendant son passage au ministère de l'Intérieur, M. de Goulard avait rendu des services considérables lorsqu'il fut chargé par M. Thiers du portefeuille des finances devenu vacant par la retraite de M. Pouyer-Quertier.

C'est M. de Goulard qui prépara et conclut l'Emprunt de 3 milliards qui fut couvert 43 fois, et à cette époque il montra un grand dévouement aux intérêts de la France : ce sont là de ces services qu'il est bon de rappeler sur la tombe d'un homme politique, même lorsqu'on n'a point partagé toutes ses idées et surtout lorsqu'on a [illegible] quelquefois à le combattre.

CHRONIQUE.

Le grand-vezir donnera en son yali de Pacha-Liman, un dîner diplomatique en l'honneur du baron de Werther, le nouvel ambassadeur d'Allemagne.

La Sublime Porte se fera représenter au Congrès de Bruxelles par deux plénipotentiaires, à savoir : un délégué militaire et un délégué diplomatique. Nous donnerons les noms de ces fonctionnaires lorsqu'ils seront officiellement designés.

L'amiral Rassim Pacha remplace Ibrahim Pacha au commandement de l'escadre de la Méditerranée et de la mer Rouge.

Mardi dernier Son Excellence est partie pour la Canée à bord d'un bateau de l'Azizie.

M. le Chevalier zur Helle, attaché militaire de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, qui avait quitté notre ville vers la fin du mois de mai, est arrivé à Constantinople par le bateau d'Alexandrie touchant la Syrie.

La distribution des prix sera faite lundi prochain aux élèves du Lycée impérial, dans le local de l'école, à Ghulhane. La cérémonie sera présidée par le Prince Youssouf Izzeddin effendi. Le Grand-Vezir et les ministres assisteront également à cette fête.

[illegible] d'assurer la stricte application du règlement sur les passeports, le gouvernement impérial a adopté les mesures suivantes :

Désormais, tout voyageur, sujet ottoman ou étranger, arrivant dans une localité de l'Empire, devra remettre son passeport au capitaine du navire ou aux agents du chemin de fer, selon qu'il aura voyagé par mer ou par terre. Ce passeport sera ensuite consigné à l'office [illegible] qui procédera aux formalités d'enregistrement. Les étrangers voyageant dans l'intérieur devront se munir de *Teskeres*. De plus, ils seront tenus chaque année de faire enregistrer au bureau des passeports les permis de séjour qui leur sont délivrés par leurs chancelleries consulaires.

Afin de venir au secours des incendiés de Ténédos une commission chargée de recueillir les offrandes a été instituée sous la présidence du métropolitain de Metelin.

Ce prélat, sous la juridiction spirituelle de qui se trouve Ténédos, vient d'y expédier à ses frais deux mille ocques de biscuits pour parer aux premiers besoins des malheureux habitants qui ont été réduits aux plus dures extrémités à la suite de cette catastrophe.

Le Patriarche a écrit une circulaire qui sera lue dans les églises, pour exhorter ses ouailles à concourir à cette œuvre de charité, et à contribuer au soulagement de leurs coreligionnaires.

Nous pensons que toutes les personnes charitables voudront donner leur obole dans cette circonstance.

Avant-hier, vers midi, le feu s'est déclaré à Cassim-Pacha, rue Sinan Pacha, dans une fabrique de cordes. Le bâtiment où le feu a pris naissance a seul été brûlé.

Le *Diarbekir* annonce que par suite de la sécheresse qui règne dans le district de Sart, le blé ainsi que toutes les céréales avait doublé de prix pendant ces derniers jours. Heureusement que les pluies abondantes qui sont tombées la semaine dernière ont dissipé toute crainte sur la réussite de la récolte, et les céréales ont repris leur cours normal.

Avant-hier, un cavalier traversant à bride abattue la rue de Baglarbachi, à Scutari, a renversé une jeune femme turque tenant dans ses bras un enfant.

Pour comble de malheur le cheval est abattu avec son cavalier sur cette femme qu'on a relevée dans un état affreux.

Elle a eu la tête fendue, les membres brisés et le sang lui sortait en abondance de la bouche. Cependant cette malheureuse n'a pas succombé immédiatement, elle est toutefois dans un état qui ne permet de conserver aucun espoir de la sauver. Le cavalier, qui a reçu lui-même quelques contusions et une blessure assez grave à la tête, a été arrêté.

Par miracle l'enfant n'a pas été atteint, il a été relevé sain et sauf.

Un homme de bien, d'une probité proverbiale, M. Adolphe Lepetit, qui avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, et dont l'état n'inspirait plus d'inquiétude est mort subitement, et a été enterré avant-hier.

Le service funèbre a eu lieu à Sainte-Marie au milieu d'une foule sympathique.

M. Lepetit avait été depuis 1851, jusqu'à la chute de l'Empire le décorateur de l'Empereur des Français et du mobilier de la couronne.

C'est lui qui avait, en 1858, decoré l'oratoire du Pape ; c'est à lui que S. A. Saïd Pacha, vice-roi d'Egypte confia, en 1860, des travaux importants, de même qu'en 1865.

M. Lepetit était un des premiers artistes décorateurs de son époque, aussi la reine d'Espagne, le grand-duc de Mecklembourg, la ville de Paris, etc., l'avaient-ils chargés de décorer leurs palais.

Il a terminé, auprès de sa fille et de son beau-fils, une carrière qui devait être longue encore, et il laisse des regrets unanimes.

Le corps du défunt sera ramené en France pour y être inhumé.

On nous écrit de Turno-Magiorelli, en date du 19 juin, que de violents coups de vent du sud qui ont soufflé il y a douze jours ont fait beaucoup de mal aux semailles de la Valachie, et surtout dans les campagnes de la Petite-Valachie.

On peut dire que la récolte des céréales a perdu 35 0/0 sur son rendement.

Par contre, les récoltes de la Moldavie et de la Bessarabie s'annoncent comme devant être très-bonnes.

Le *Zeora* raconte qu'un israélite qui se livrait au commerce frauduleux de la poudre avait introduit clandestinement chez lui une assez grande quantité de ce dangereux produit. Ayant voulu en essayer la qualité, il s'avisa d'en brûler deux ou trois drames dans la cour de sa maison. Cette expérience faite à une faible distance des boîtes remplies de poudre leur communiqua le feu, ce qui produisit une explosion terrible. La maison a sauté en l'air avec la famille du contrebandier. Sur 8 personnes qui composaient cette famille il n'en reste plus que deux, affreusement mutilées, et l'imprudent israélite qui, malgré ses blessures, a été arrêté. Il aura à répondre de la catastrophe qu'il a provoquée par le désir de faire un gain illicite.

Nous recevons du ministère de la Police les deux rapports suivants, que nous nous empressons de publier :

« Nous soussignés déclarons avoir procédé, suivant les règles de l'art, à l'examen du cadavre du nommé Antoine, enfant grec ; voici le résultat de nos observations :

« Le cadavre est celui d'un enfant âgé d'environ neuf ans. Nous n'avons découvert sur le cou ni ailleurs aucune trace de violence, si ce n'est quelques petites échymoses sans importance, siégeant sur la pommette gauche, et qui, bien que produites avant la mort, ont pu être occasionnées, comme il arrive souvent en pareil cas, par le choc de cette partie du corps contre une pierre ou quelque autre corps dur. Vu l'absence de traces de violence sur le cadavre et la présence de certains signes qu'on observe ordinairement chez les asphyxiés, nous déclarons que, selon toute probabilité, l'enfant en question a succombé à une asphyxie par submersion et considérant le degré de putréfaction du cadavre, nous croyons que le corps a séjourné 4 à 5 jours dans l'eau.

Le médecin en chef du ministère de la police,
(Signé) MAHMOUD.

Copie conforme à l'original.

Le drogman du ministère de la police,
A. AVGHERINOS. »

Observations du département médico-légal.

« Le rapport succinct a été rédigé de façon à contenir en substance tout ce qui peut intéresser l'autorité compétente. Aussi n'y avons-nous mentionné ni les rougeurs cadavériques et autres phénomènes de putréfaction observés sur le cadavre, ni les dégâts produits sur diverses parties du corps par les morsures de certains mollusques marins, toutes choses de médiocre importance, mais où un homme étranger à la science croit voir des traces de violence. Notre rapport n'étant pas destiné à la publicité, nous n'avons pas cru nécessaire d'y insérer certains détails propres à édifier le public sur les bruits malveillants qui ont couru à propos de la disparition et de la mort du dit enfant grec. L'autopsie n'a pas été faite, il est vrai ; mais dans un cas pareil, l'autopsie n'est faite que sur la demande expresse des parents ; or aucune demande de cette nature n'a été adressée au ministère de la police pour le cas en question.

« Quoi qu'il en soit, le seul examen de l'habitude extérieure du cadavre suffit pour réduire à néant certains soupçons injurieux pour une communauté respectable, soupçons nés on ne sait comment et propagés par des gens trop crédules.

Le 7 juillet 1874.

(Signé) MAHMOUD.
Dr G. MINASSE. »

Nous avons reçu de M. Benoit Brunswick la lettre suivante, en réponse à un entrefilet qui a paru dans notre numéro de mercredi, et dans lequel il s'est cru reconnaître :

Monsieur le Directeur,

C'est sans doute à moi que vous faites allusion dans votre petit article d'avant-hier où vous parlez d'un « publiciste de Péra » qui s'est fait un certain renom par ses » tendances hostiles au gouvernement » ottoman, et qui par contre n'a aucun » titre pour siéger dans une commission diplomatique. » Mon nom n'y est pas, mais en présence d'une allusion aussi transparente pour vos lecteurs, me permettrez-vous de revendiquer le droit de réponse souvent inscrit dans la loi et partout consacré par l'usage ? J'hésite à invoquer la loi et l'usage, car, outre l'absence de mon nom, vous pourriez m'opposer l'étendue de ma réponse, et il me serait matériellement impossible de serrer dans cinquante lignes les nombreuses rectifications qu'exigent les vingt-cinq lignes de votre article. Je vous adresse donc la présente à tout hasard : à vous de me prouver que j'ai eu tort de douter un instant de votre esprit de confraternité et de votre passion pour la vérité.

Cela dit en l'honneur de la forme, j'entre en matière. A vous lire, je suis connu pour mes tendances hostiles au gouvernement ottoman. Cette accusation n'a même pas le mérite de la nouveauté ; elle a été si souvent dite et redite par tant d'autres, et des plus huppés, qui n'avaient pas d'arguments raisonnables à opposer à mes écrits, que décidément elle n'a plus la vertu de m'émouvoir tant soit peu. Si c'est être hostile au gouvernement que de soutenir le respect dû aux traités en vigueur, aux institutions dynastiques existantes et aux obligations publiquement contractées, mon parti en est pris, et je passe volontiers condamnation là-dessus ; je préfère même mon rôle à celui des écrivains qui applaudissent à tout acte du Pouvoir, poussent à la violation des capitulations, et conseillent la banqueroute sous forme de papier-monnaie. Je n'aurais certes pas relevé aujourd'hui ce reproche renaissant sous votre plume, si, cette fois, il n'avait servi de base à des erreurs de fait et à des faussetés d'appréciations qui englobent dans votre réprobation le ministre de Perse et mes onze collègues de la Commission des Patentes avec leurs honorables chefs.

Si vous vous étiez tant soit peu mieux informé, vous auriez su, Monsieur le Directeur, que je n'ai pas siégé dans cette Commission diplomatique comme simple publiciste hostile ou non au gouvernement ottoman, mais bien et seulement en qualité de délégué du général Mohsin Khan, qui avait bien voulu apprécier mon dévouement à la Perse et ma compétence dans la matière. Voilà à quel titre j'ai siégé dans cette Commission, où j'ai été l'objet de l'accueil le plus flatteur de mes collègues, où j'ai trouvé une nouvelle occasion de défendre le respect dû aux traités en vigueur. Que s'est-il passé dans cette Commission ? Vous l'ignorez certainement, et je respecte trop les convenances diplomatiques pour vous initier dans le secret des études auxquelles elle avait reçu mission de se livrer. Vous l'ignorez, et vous n'hésitez pas à la représenter à vos lecteurs comme un antre de conspirateurs complotant « sous mon impulsion » contre la dignité du gouvernement ottoman : c'est trop d'indignité à l'adresse des drogmans de quatre ambassades et de sept légations, et trop d'honneur pour moi. Vous ignorez tout ce qui s'est passé au sein de cette Commission, et vous lui attribuez la résolution prise par Sir Henry Elliot de ne plus assister aux réunions des chefs de mission. Il me serait aisé de vous prouver que cette résolution a, au contraire, exercé une certaine influence sur le travail de la Com-

traiter.

Le gouvernement ottoman avait envoyé à Paris un fonctionnaire de grande expérience pour exécuter ce plan. C'était un ministre ottoman d'une grande capacité financière. Pendant plusieurs mois, les négociations se sont poursuivies dans ce but ; elles se poursuivaient à Paris, au nom de la Banque, par le comité de Paris.

Le président regrette qu'aucun de ces messieurs ne soit présent, mais il peut déclarer en son nom et en celui de ses collègues, que les soins apportés par ces messieurs pour sauvegarder les droits de la Banque et pour conduire les négociations leur donnent droits aux plus vifs remerciements de la part des actionnaires de cette Banque.

Ces négociations aboutissaient à une espèce de double convention pour l'émission d'un emprunt qui devait éteindre toute la dette flottante et pourvoir aussi au solde nécessaire pour faire face à la différence entre les époques de la rentrée des revenus et les divers chapitres de dépenses à solder.

On proposait l'émission de titres 3 pour cent, pour la valeur effective de 20 millions environ, dont six millions étaient déjà garantis. C'était là une forme que les directeurs de la Banque n'ont jamais approuvée ; ils n'ont jamais pensé qu'il fût désirable de créer des titres à un taux si bas, car le résultat évident serait que tout le compte-capital de la dette ottomane serait énormément augmenté, et que cette opération produirait un effet déplorable sur le crédit du pays, de même que sur les négociations relatives à l'emprunt lui-même.

Cet arrangement n'a pas été fait par l'entremise des directeurs de la Banque, mais plutôt contre leur avis ; car la Banque a toujours conseillé un taux plus élevé d'intérêt et un capital plus petit. Le président ajoute qu'il sait bien que dans les pays étrangers on a l'habitude de parler d'une dette, non pas en se fondant sur le chiffre du capital, mais sur celui des intérêts ; et il croit que le gouvernement n'a pas été frappé de ce fait qui a frappé la Banque, à savoir que le système de créer une grande dette nominale avec un petit intérêt est un mauvais système.

En tout cas, bon ou mauvais, les directeurs n'ont pas concouru à l'arrangement ; ils l'ont

[...]

la Banque et les arrangements proposés qui ont conduit à cette constitution.

Pour pouvoir en donner un aperçu complet, il a prié l'assemblée de lui permettre de remonter quelque temps en arrière et d'entrer dans des questions qui sont peut-être bien en dehors de l'objet spécial de cette assemblée.

Au commencement de l'année dernière, le gouvernement ottoman se trouvait aux prises avec des difficultés considérables. Pendant des années, il avait eu l'habitude de publier des budgets et des exposés de ses revenus et de ses dépenses, mais il avait eu aussi l'habitude de dépenser plus d'argent qu'il n'en avait attribué à ses dépenses, passant le surplus à la dette flottante, et empruntant ensuite à courte échéance, et quelquefois à des conditions onéreuses, pour faire face aux engagements qu'il avait contractés.

Dans le courant de l'année 1873, on émit un emprunt dans lequel la Banque impériale ottomane prit une petite part, dans le but de consolider les déficits d'alors, et de placer les finances du pays sur un pied rationnel. Cet emprunt n'eut pas de succès — une certaine partie ne fut pas prise par le public, et le résultat fut que le gouvernement ottoman ne put pas, de cette source, tout l'argent qu'il comptait obtenir.

Dans l'intervalle, il avait émis des mandats en ordre sur le Trésor, payables à Paris et à Londres, à rembourser avec le produit de cet emprunt, et dans le mois de ..., le produit de l'emprunt n'ayant pas atteint la somme attendue, un nombre considérable de ces mandats restèrent en souffrance — par le fait, ils ne furent pas payés — et le gouvernement ottoman se trouva, pour la première fois, ne pas avoir payé ses engagements en Europe. La situation était critique et le gouvernement se mit à examiner de quelle manière il pourrait y faire face.

Le président ne veut pas importuner l'assemblée avec de trop longs détails, mais le résultat auquel le gouvernement se trouva amené, en substance, un projet de création d'un établissement en Europe qui encaisserait les revenus, payerait toutes ses dépenses,

[...]

soient payés à la Banque et que sur ces revenus, la Banque prenne les sommes nécessaires au paiement des intérêts de tous les emprunts étrangers, des garanties pour les chemins de fer et de toutes les autres dépenses inscrites régulièrement au budget. Le budget de cette année a été publié et tout le monde peut en voir les chiffres.

On a également proposé que les sommes nécessaires aux divers ministères fussent payées par la Banque, mais seulement jusqu'à concurrence de la somme inscrite au budget luimême pour chaque ministère séparé. Le budget lui-même devrait être dressé au commencement de l'année turque (qui tombe au mois de mars par) une commission dont la Banque serait membre *ex-officio*.

Tous les revenus ainsi perçus devaient être versés dans les diverses agences de la Banque et comme la Banque n'a pas d'agences dans toutes les provinces les agents du Trésor seraient rendus directement responsables envers la banque pour le paiement des revenus qui se trouveraient entre leurs mains.

Dans le cas où ces revenus ne seraient pas suffisants à faire face à toutes les dépenses de l'Etat et si des dépenses exceptionnelles surgissaient, on devrait pourvoir à celles-ci par un ordre émanant de la même commission qui aura dressé le budget, ordre qui contiendrait en même temps l'indication des moyens prévus pour couvrir ces dépenses. La Banque ouvrirait un compte-courant pour une certaine somme au Trésor, et cela pour faire face aux différences entre les rentrées des revenus qui arrivent chaque année à des époques déterminées.

Comme quelquefois on a payé plus qu'on n'avait dépensé, et que quelquefois on a dépensé plus qu'on n'avait encaissé, pour obvier à cela, un capital flottant est nécessaire.

Comme rémunération de ce service, la Banque devait recevoir une certaine commission ; mais le taux de cette commission étant encore le sujet de négociations, le président n'a pas voulu en dire davantage. C'était là la position que la Banque devait re-

[...]

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Situation au 31 Mai 1874.

Certifié conforme aux écritures.

Le Directeur, Em. DEVEAUX. — Le Directeur-Général, M. H. FOSTER.

La Banque Impériale Ottomane.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE

Buyukdéré, 5 juillet 1874. — BENOIT BRUNSWIK.

LETTRE D'ÉGYPTE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Alexandrie, le 28 juin 1874.

LETTRES DES PROVINCES

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

PRESSE ÉTRANGÈRE

Le Manifeste du Comte de Chambord.

Voici le nouveau manifeste de M. le comte de Chambord annoncé depuis quelques jours.

François.

Le maréchal Mac-Mahon.

Un des correspondants de l'*Indépendance Belge* lui écrit :

Paris, 29 juin.

2 juillet 1874.

L'Italie.

On écrit au *Temps* :

« Voyage de M. Minghetti. — Après avoir été retenu quelques jours à Bayreuth, M. Minghetti et sa fille se sont dirigés vers Franzensbad, où elles doivent prendre des eaux... »

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 9 juillet, 9 h. 30 m. soir.

France.

Versailles, 9 juillet, 9 h. 5 m. mat.

Versailles, 9 juillet, matin.

Paris, 9 juillet.

Espagne.

Madrid 9 juillet.

Grèce.

Athènes, 9 juillet, 6 h. matin.

Roumanie.

Bucharest, 9 juillet.

COURS DES FONDS.

Londres, le 9 juillet.

		Clôture.
Dette Générale		46 1/16
Emprunt 1865		53
do	1869	62 1/4
do	1871	79 1/8
do	1872	92 11/16
Consolidés anglais		92 11/16
Banque de Constantinople		57 13/16
Emprunt Egyptien		
Nouvel emprunt ottoman		48 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS.

Galata, le 9 juillet.

ANNONCES

AVIS.

Un service divin sera célébré samedi, 11 juillet, à 9 heures du matin, à l'église du St-Esprit, à Pancaldi, pour le repos de l'âme de la Demoiselle **Marie Cocchini** décédée lundi dernier.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS

MINISTÈRE DES FINANCES.

AVIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE

L'EMPIRE OTTOMAN

Les Bureaux de la *Société Générale de l'Empire Ottoman* seront fermés samedi, 11 courant, à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 9 juillet 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les Bureaux de la *Banque Impériale Ottomane* à Galata, et ceux de la *Dette Publique*, à Stamboul, seront fermés samedi, 11 courant, à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 9 juillet 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

Constantinople, le 22 juin 1874.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

BUREAU DE TRADUCTION ET REDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

LEÇONS.

AVIS

AVIS

UNE DEMOISELLE ANGLAISE ayant de très-bons renseignements...

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Chas. S. Hanson et Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

Herbert Hardan, E.C.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir Vendredi, 10 Juillet, à 9 h.

LA VIA DEL PARADISO.

8me ANNEE N° 157. Djemazi-ul-ewel 23 1291 SAMEDI 11 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE [illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ [illegible].

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 10 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

L'interpellation de M. Lucien Brun, relative à la suspension du journal l'*Union*, a été des plus orageuses. Elle a démontré d'une façon radicale la nécessité impérieuse de recourir enfin à la dissolution de l'Assemblée, afin de mettre un terme aux inconséquences et à l'impuissance des partis.

Nous ne connaissons pas la teneur du discours de M. Brun, mais evidemment il a dù être fort vif. Dans tous les cas nous savons que l'honorable député a soutenu avec une grande energie la légalité du manifeste du comte de Chambord et, pour notre part, nous trouvons que ce document n'a rien d'excessif et qu'il est ce qu'ont été tous les écrits précédents adressés à la France par le chef de la maison de Bourbon.

En présence des manœuvres des bonapartistes, des proclamations qu'ils adressent aux agents de police, à l'armée, et de la tolérance dont ces circulaires sont l'objet, on s'étonne de la rigueur déployée contre un document qui ne mérite certainement pas cet excès de sévérité.

La droite a dù faire valoir ces arguments et c'est sans doute pour ces motifs que M. Brun avait presenté un ordre du jour blâmant non pas le ministère, mais « le *gouvernement* » ce qui était beaucoup plus grave.

C'est vraisemblablement aussi pour parer ce coup, qui eut frappé le maréchal Mac-Mahon, que M. Paris a presenté, dit le télégraphe : « un ordre du jour ayant pour but de defendre énergiquement le septennat, tout en réservant pour une époque ultérieure l'examen des lois constitutionnelles. »

C'est là qu'apparait toute la gravite de la situation.

L'ordre du jour de M. Lucien Brun, visant le vote qui a confie, pour sept ans, le pouvoir au duc de Magenta, est rejeté. Le gouvernement se ralliant à l'ordre du jour de M. Paris, — lequel est la confirmation du scrutin du 20 novembre, — le transforme en un vote de confiance et la Chambre par 368 voix contre 330 repousse la proposition Pàris, et vote l'ordre du jour *pur et simple* par 339 voix contre 315.

Examinons ces chiffres, il s'en dégage un enseignement.

Sur la proposition Paris, 698 députés — c'est-à-dire la Chambre entière — ont voté et il s'est trouve une majorite de *trente-huit voix* refusant de s'associer à la motion de M. Pàris. Puis, quand l'ordre du jour pur et simple s'est produit, alors *cinquante-quatre voix* se sont abstenues, exprimant ainsi que le vote qui avait lieu ne les satisfaisait pas, mais que tout en ne voulant point approuver la motion de la droite pure, ils n'avaient pas confiance dans le cabinet.

L'echec du ministere, du reste, n'est pas contestable. Il l'a tellement senti qu'il a présenté de suite sa demission au maréchal Mac-Mahon, et qu'il ne reste au pouvoir que sur le refus du president de la République de se séparer de lui. Mais la situation des ministres ne sera certainement pas tolerable et ils seront renversés avant peu.

Cet état de choses ne peut se prolonger plus longtemps et on s'explique que des motions reclament la dissolution de la Chambre, se soient produites, dans tous les rangs de l'Assemblée de Versailles. C'est le seul remède aux maux dont la France est affligée.

La question catholique, au dire de l'*Indépendance Belge*, a eté de nouveau agitée à la Chambre des deputés bavarois, à l'occasion de la discussion du budget des cultes.

M. Lutz, a été vivement attaqué ; on l'a accusé de faire un gouvernement de parti et de blesser les sentiments religieux de la majorité.

Le ministre a repondu qu'il ne méritait « ni cet exces d'honneur ni cette indignite, » qu'il n'avait pas provoqué le conflit, mais que son devoir le retenait à son poste, lui et ses collègues qui partagent sa responsabilité.

Les catholiques ont vainement tenté de rouvrir le débat. la Chambre a passe à son ordre du jour et a voté les credits pour les dépenses affectees à l'empire.

Il avait été question, il y a quelque temps, de négociations entamees entre la chancellerie imperiale allemande et le gouvernement du grand-duche de Luxembourg, relativement au séjour, dans ce pays, d'ecclesiastiques expulsés de Prusse. La *Gazette Nationale de Berlin*, organe officieux, confirme ces bruits.

Suivant la feuille en question, le gouvernement grand-ducal aurait déclaré qu'il saurait de toute manière empecher des agitations de la part des pretres expulsés, mais qu'il ne croyait pas pouvoir refuser un asile à ceux dont la conduite ne donnerait lieu à aucune plainte.

La Chambre des députes magyare, sur la proposition du gouvernement, a donné ces jours derniers satisfaction à une des réclamations les plus légitimes de l'opinion publique, en tranchant la question de l'incompatibilite du mandat de député avec des fonctions salariées et plus ou moins dépendantes.

Cette question interesse personnellement un grand nombre de deputés et l'on s'attendait à des discussions très-orageuses à ce propos. Mais la Chambre s'est montrée conciliante et elle a adopte l'article 1er de la loi sur les incompatibilités, qui exclut de la législature les militaires en activite de service, les fermiers des domaines de l'Etat, les entrepreneurs engagés par des contrats avec le gouvernement, les fonctionnaires de tous grades de l'administration et meme des établissements financiers en rapport avec l'Etat.

C'est une réforme assez radicale, on le voit ; mais les abus criants qui ont scandalisé la conscience publique en Hongrie l'avaient rendue urgente.

M. Butt, député irlandais, avait présenté une motion à la Chambre des Communes, demandant la création d'un Parlement séparé et d'une autorite déléguée pour l'Irlande, et la discussion a duré plusieurs jours.

M. Disraëli s'est décidé à aborder la question de front et à demander à la Chambre un vote nettement négatif. C'est pour ce motif qu'il ne s'est pas même rallié à l'amendement d'un député irlandais, M. R. Smyth, proposant à la Chambre de déclarer qu'il serait préjudiciable à la prospérité matérielle et dangereux pour le pais et l'indépendance de la nation irlandaise d'introduire les changements proposés.

Après deux longs discours de M. Disraeli, la Chambre a rejeté la motion dont il s'agit par 458 voix contre 61.

Les *home rulers* n'ont donc gagné autre chose que d'avoir pu exposer leurs griefs au sein du Parlement et de constater la résistance determinée que la grande majorité de cette assemblee et le gouvernement sont résolus à opposer à leurs projets séparatistes.

L'ECLAIRAGE AU GAZ A CONSTANTINOPLE.(1)

V.

Nous avons expose, dans les articles precedemment consacres à cette etude, tous les vices d'installation de l'usine à Gaz de Dolma-Bagtche ; nous avons vu que, grâce aux vieux errements suivis par l'administration prefectorale, le prix du gaz devait forcement etre maintenu à un taux elevé bien que non remunerateur.

Il nous reste à faire ressortir l'impossibilite ou la préfecture sera bientôt de maintenir ce tarif, et combien elle travaille contre son interet bien entendu, en perseverant dans une voie qui ne peut la mener à aucun resultat avantageux, et doit meme la conduire très-certainement a la desorganisation de ses finances.

Si l'emploi du gaz etait obligatoire pour les municipalites et les etablissements publics ou prives qui sont eclaires actuellement de cette maniere, on comprendrait encore que la prefecture jouissant d'un monopole elevât ses prix, ce qui augmenterait ses recettes, si la clientele pouvait payer.

Mais il n'est pas absolument necessaire que la ville soit eclairee au gaz, et si elle peut trouver un moyen d'eclairage plus economique, il est probable que la municipalite l'adoptera, son interet bien compris, l'etat de ses finances l'y engageront fortement.

Il en est de même des etablissements particuliers, et comme nous l'avons dejà fait nous allons encore poser quelques chiffres qui nous permettront d'etablir d'une façon certaine ce que nous avons annonce en disant que le prix de gaz, ne pouvait pas impunement depasser une certaine limite.

Un grand bec de gaz, circulaire ou à papillon, consomme par heure, environ 6 pieds cubes de gaz, qui, à raison de 65 piastres les 1000 pieds, representent une depense de p.15,60.

Dans le meme temps une bonne lampe *Carcel* brûlant 52 grammes d'huile de Colza epuree, ou bien une lampe à huile minerale brûlant 48 grammes de schiste donnent au photometre, une quantite de lumiere égale à celle produite par la combustion de 3.54 p. c. de gaz.

Pour se procurer une quantite de lumiere egale à celle que donnent 6 p. c. de gaz coûtant p. 15,60 il faudra donc brûler 59 grammes d'huile de colza epuree; a 110 frs. les 100 kilogr. ; c'est une depense de 6 centimes ou 12 paras, et par conséquent l'eclairage à l'huile coûtera p. 3,60 moins cher que l'eclairage au gaz, ce qui represente un benefice de 24 p. ojo.

Faisons le meme calcul pour l'eclairage à l'huile minerale, petrole ou schiste rectifies, coûtant 75 frs les 100 kilogr.

Il faudra pour obtenir le meme resultat brûler gr 47.46 entrainant une depense de 0 fr. 035 ou 7 paras, ici la difference est de p. 8.60 et le benefice de 54 ojo.

Ainsi, à lumiere egale, le gaz d'eclairage coûtant 65 piastres les 1000 pieds cubes, il y a 24 ojo de benefice à brûler de l'huile de colza et 54 0/0 de benefice à brûler de l'huile minerale.

Un calcul d'une grande simplicite nous permettra d'etablir le benefice que la municipalite realiserait en éclairant les rues avec des lampes à huile minerale placees dans ses lanternes. Ce benefice serait de 70 0 0.

Ces chiffres meritent une serieuse attention, il y a à Constantinople des etablissements qui consomment de 12 à 15 mille francs de gaz par annee; l'augmentation recemment decretee vient donc grever leur budget d'une somme de 3 a 4 mille francs, et c'est une depense assez lourde pour attirer l'attention des consommateurs sur les economies que la concurrence des huiles de colza ou minerales leur permettrait de realiser.

Or, nous le repetons, l'usine à gaz ne peut pas imposer l'usage de ses produits, le seul moyen dont elle dispose pour en generaliser l'emploi consiste à offrir au public des avantages qui mettent l'eclairage au gaz en dehors de toute concurrence; et c'est à quoi sont arrivees toutes les exploitations sagement conduites.

Elles ont excite la consommation par l'abaissement de leur prix, et, combinant leur interet avec l'interet general, elles ont applique toutes les decouvertes les plus recentes, les perfectionnements les plus nouveaux pour augmenter leur production et par suite leurs benefices tout en demandant au consommateur un prix moins eleve.

C'est precisement le contraire de ce qui s'est fait à l'administration de l'usine à gaz de Dolma-Bagtche.

Nous montrerons bientôt combien cette usine perd chaque jour de produits utilisables qui sont jetes à la mer sans aucun profit pour personne.

(A suivre.)

(1) Voir le no du 9 juillet 1874.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, le 4 juillet 1874.

Si vous le voulez bien je laisserai de côté, pour cette fois, la lutte des évêques contre les lois confessionnelles ; rien n'est venu modifier la situation, et peut-être ne prendriez-vous pas un vif intérêt aux conjectures plus ou moins raisonnables que je pourrais faire sur les chances d'accommodement entre l'Etat et le clergé catholique.

Les rapports du gouvernement avec les protestants orthodoxes se sont par contre sensiblement ameliorés, à la suite d'une longue conférence que M. le pasteur Quistorp a eue avec M. Falk, le ministre des cultes.

Les déclarations de M. Falk, ont été tres-nettes, tres-franches, et bien que le ministre s'adressât presque à un adversaire, il a cependant trouve dans ce pasteur orthodoxe un auditeur bienveillant, qui a apprécié la loyauté des declarations qui lui etaient faites, et qui d'ailleurs etaient bien de nature à calmer les apprehensions de la conscience la plus ombrageuse.

M. Falk a insisté sur les bons rapports qu'il voulait entretenir avec le clerge orthodoxe, dont il n'a nullement eu l'intention de diminuer l'influence en présentant la nouvelle loi sur l'instruction publique, et M. Quistorp a quitté le ministere entièrement rassuré sur les projets du gouvernement.

Cette entrevue, bientôt connue, sinon dans ses détails du moins quant au fond même des déclarations ministerielles, a produit un effet excellent : elle ralliera au gouvernement les protestants orthodoxes que l'on a vus si longtemps faire cause commune avec les catholiques ultramontains, et peut-etre cette scission produira-t-elle un effet salutaire sur ces derniers, qui, se trouvant affaiblis seront moins absolus dans leurs prétentions.

Une question assez singulière et fort interessante s'est posee récemment dans la presse, et n'a pas été sans causer un certain émoi dans le public.

La nouvelle loi sur le mariage civil obligatoire doit etre appliquée à partir du 1er [illegible] prochain, et cette loi porte qu'il ne sera procédé à un mariage qu'autant que des publications légales auront été faites quinze jours à l'avance par un officier de l'Etat civil spécialement charge de remplir cet [illegible] le 1er octobre. Donc avant le 15 [illegible] aucun mariage ne pourrait être célébré régulièrement, et comme apres le 1er octobre aucune union ne peut etre conclue sans que la formalité des publications ait ete remplie, vous comprenez l'embarras tres-sérieux dans lequel les populations se seraient trouvees pendant quelque temps. Il est probable que cette question sera résolue de façon à concilier tous les intérets, et que les célibataires allemands qui veulent changer leur situation vers le mois d'octobre ne seront pas condamnés a un supplément de celibat pendant une quinzaine de jours.

Avant le départ de M. Bancroft, l'Empereur a fait don de son portrait au représentant de l'Amérique, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié quelques lignes extrêmement flatteuses pour ce diplomate. Cette manifestation s'est même faite avec un certain apparat ; vous voyez, que si la Prusse cherche des alliances sur le continent, elle ne néglige pas les grands Etats d'Outre-mer, et que si elle echouait d'un côté, elle se ménage les moyens de réussir de l'autre, le jour où elle aura besoin d'une bienveillante neutralité ou même d'un concours actif.

Les journalistes Allemands se preparent à un congres où seront discutées toutes les questions qui intéressent l'existence de la presse en Allemagne, et se rapportent au régime auquel elle est [illegible]

Cette réunion qui sera tres-nombreuse, et n'aboutira sans doute à aucun résultat sérieux ou pratique, aura lieu à Baden-Baden dans les premiers jours du mois d'août. Je vous tiendrai au courant de ses travaux.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

CORFOU, le 6 juillet 1874.

Vous étonnerez-vous à la nouvelle d'un conflit entre la population Corfiote et la garnison ?

Oui et non.

Oui, si vous connaissiez les Corfiotes, dont le caractere est doux, patient, facile à plier, et possede toutes les qualités d'un cœur bien né et honnête.

Non, si vous connaissiez la reputation de sauvagerie de nos soldats.

Corfou ainsi que les autres iles Ioniennes passa de la domination vénitienne à celle de la Russie, de celle de la France au protectorat de l'Angleterre qui dura environ cinquante années.

A l'exception d'une petite fraction d'insensés, qui sont aveuglés par l'interêt materiel, et pensent avec regret au temps du protectorat, les hommes qui sont assez intelligents pour raisonner, entrevoyaient quel avenir nous aurait été réservé sous l'egide du capricorne et du lion : tout en déplorant le present, ils se rejouissent d'avoir echappé aux suites d'une colonisation.

Les Corfiotes ne regrettent pas d'avoir demandé et obtenu l'annexion de leur ile à la Grèce. Ils pleurent sur le deplorable régime qui pèse sur [illegible].

Habitués à l'ordre ils sont ennemis du désordre. Accoutumes au respect des lois, à la confiance à leurs supérieurs, habitues à une rigoureuse discipline, les Corfiotes haïssent à instinct tout ce qui froisse leurs [illegible].

De longues années passées sous le protectorat de l'Angleterre, sous le gouvernement de gens *civilisés*, ont donné à nos mœurs une certaine direction et nous ont fait contracter des habitudes dont nous nous dépouillerons difficilement, et que les Grecs ne connaissent pas.

Si le travail nous manque, si le commerce est entravé, si l'industrie est morte, laissez-nous, messieurs, notre liberté ! Respectez nos droits, ne violez pas nos lois qui sont les vôtres ! C'est tout ce que nous [illegible].

En quoi consistent la liberté et les droits de citoyen, quand [illegible] les? Quand un mauvais genie, jouissant, dit-on, de l'amitié personnelle du Roi, a fait de Corfou, une ville ou les divisions et les passions sont [illegible].

Pardonnez, cette longue digression.

Je vous ai promis un récit des faits qui se sont passés la semaine dernière, le voici :

Il y a quelques jours, un caporal, tenait en laisse un petit chien, qui se jeta dans les jambes d'un pauvre vieillard et le fit tomber.

Quelqu'un ayant fait à ce propos quelques observations à ce caporal, celui-ci lui administra deux soufflets.

Ce voyant, quelques jeunes gens Mandoukiotes, (Mandoukio est un faubourg à dix minutes de la ville), indignés d'[illegible] pareille, [illegible] une volée de coups de baton et quelques contusions assez graves.

Quelques jours plus tard, (c'était lundi dernier 17 juin), un corps de soldats et de bas officiers, au nombre de 25, armés de sabres et de bâtons sortit vers le soir et se rendit au port, ordinairement désert depuis 3 h. p. m. et où l'on ne trouve que quelques vieillards et marins de diverses nationalités.

Les militaires, fondirent avec sauvagerie et sans provocation sur ces malheureux, les blessèrent dangereusement et entrèrent finalement dans des magasins qui furent mis au pillage.

Ils eurent trop de générosité pour ne pas épargner [illegible]

Quelques étrangers furent [illegible] un Autrichien et trois sujets ottomans.

Il faut esperer que Messieurs les Consuls de ces trois Puissances auront fait les démarches nécessaires en pareille occasion pour obtenir la réparation due à leurs nationaux et à la dignité de leurs Gouvernements.

Cette bagarre dura une demi-heure.

Enfin quelques officiers et une patrouille arriverent sur les lieux ;

Les coupables furent conduits à [illegible] et mis aux arrets (!)

Je souligne et je m'étonne, car, le lendemain matin on vit quelques-uns des soldats arrêtés sortir et se montrer prets à renouveler les actes d'heroïsme accomplis la veille. Le peuple, à cette vue s'arme, de son côté, ce que voyant, les soldats [illegible]

Plus tard, et pendant que le directeur de la Police avait mis à la disposition du commandant militaire quelques-uns de ses gens afin d'ôter tout prétexte de faire sortir la garnison, quelques soldats avec un officier en tête, sortirent pour aller faire quelques achats.

Aussitôt le peuple s'arma de couteaux, de haches, de bâtons, de pierres et de pistolets, enfin il prit tout ce qu'en pareilles occasions peut tenir lieu d'une arme et cerna les soldats qui eurent le temps de se barricader dans un magasin dont les portes solides résistent sur le peuple, et qui offrit un asile à ces messieurs. Ils y restèrent enfermés pendant trois heures, le peuple cernant toujours le magasin. Enfin, le nomarque après avoir tenu conseil avec l'autorité militaire supérieure, s'achemina avec le procureur du roi et quelques prêtres, le tout escorté de douze gendarmes, pour opérer la délivrance des assiégés.

Ce pauvre nomarque comptait sur les moyens de persuasion qui lui firent totalement defaut. L'accueil fut peu édifiant, une pierre lancée manqua de tuer le nomarque.

Cependant, cette députation, dont le chef tâcha par de vaines paroles de calmer la fureur du peuple, put faire sortir les soldats qui furent entourés par les gendarmes et se remirent en marche après avoir parcouru une faible distance escortés par la foule qui les huait en leur lançant des pierres, députation, soldats et peuple arrivèrent sur l'Esplanade. Là, un citoyen fit feu sur un gendarme qui, en se retournant déchargea son fusil et tua un pauvre italien octogénaire. A la vue du sang, la fureur du peuple ne connut plus de bornes.

Les coups de pistolets commencèrent et une

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XVIII (suite)

Enfin la porte s'ouvrit avec fracas, et un homme, ou plutôt une trombe humaine se précipita dans le salon, souillé, crotté, trempé de pluie, fumant comme un barbet, la tête enveloppée dans une épaisse casquette de loutre et le visage enseveli dans un collet de fourrures haut d'un demi-pied.

Le nouvel arrivant d'un geste brusque jeta sa casquette sur le tapis, écarta son manteau et apparut illuminant tout d'un gros rire.

Un même cri s'échappa des levres de Baradieu et de Chauveau.

— Gibory !...

— Lui-même ! fit le boheme en saluant. Et joliment content de vous trouver tous reunis : car je crois, sans vous commander, que nous allons rire un brin.

Voir le numero du 9 juillet.

XIX

NOUS ALLONS RIRE

Cette irruption de Gibory au milieu du salon où venaient de se passer les scenes violentes qu'on a lues avait causé les impressions les plus diverses, suivant le plus ou moins d'intérêt des temoins à chercher à en pénetrer les motifs.

A l'exclamation du boheme : *Nous allons rire un brin !* » Chauveau fit involontairement un pas en avant et ouvrit la bouche comme pour l'interpeller vivement.

Mais ce mouvement fut vite reprime, et l'homme d'affaires, fermant les poings avec une sorte de rage sourde, fixant sur Gibory un regard dont l'effronterie apparente n'excluait pas l'inquietude, attendit.

En un mot, Pascal Chauveau pressentait un danger, le devinait peut-etre, mais etait resolu, avec sa tenacite habituelle, à faire bonne contenance à tout evenement.

M. de Chantelys regardait avec surprise, sans rien deviner ni comprendre, ce personnage crotté et étrange qu'il voyait pour la première fois, qui non-seulement entrait dans le salon de Baradieu comme chez lui, mais auquel Baradieu paraissait réserver un excellent accueil. Seulement, la stupeur momentanee de Chauveau devant l'arrivee de cet inconnu n'avait pas echappe au comte, et un sentiment d'espoir vague, dont il lui eut eté pour ainsi dire impossible de se rendre compte, etait tout à coup entre dans son cœur depuis si longtemps desole.

Quant à Mme de Montdesert, les yeux fixes et comme inconsciente, elle regardait

En même temps que Chauveau, Baradieu avait fait un pas vers Gibory ; et, saisissant avec autorité le bras du bohème :

— Parlez ! parlez ! que savez-vous ? interrogea-t-il d'une voix haletante.

— Un peu de patience, monsieur le marquis, un peu de patience ! repliqua Gibory avec flegme, tout en remettant son manteau trempé de pluie à un domestique.

Puis, s'etendant voluptueusement dans un grand fauteuil capitonne et s'essuyant le visage :

— Quelle chienne de pluie ! C'est ça qui va faire deborder les fleuves, si ça continue ; et la Loire qui est a deux pas !

Pendant que Gibory parlait, Chauveau avait donne de nombreuses marques d'impatience, et c'est à grand'peine qu'il parvenait à se contenir. Enfin il n'y tint plus ; la prudence l'abandonna : peut-être même crut-il lire une raillerie dans le regard que Gibory venait de lui envoyer, et toute sa chair frissonna.

Toujours est-il qu'il quitta sa place, marcha droit au bohème, et, les sourcils contractes, le sang dans les yeux :

— Que viens-tu faire ici ? demanda-t-il d'une voix aigue, que la colère rendait sinistre comme un cri d'oiseau de proie. Qui t'a permis d'entrer ?... De quoi viens-tu te meler ?

A cette interpellation aussi brusque qu'inattendue, à cette audace que rien n'autorisait, Baradieu laissa echapper un mouvement d'irritation.

Mais, si rapide qu'il fût, Gibory le saisit au passage et il l'arrêta d'un geste majestueux et doux qui etait tout un poeme et rappelait le beau temps de Frederick-Lemaître.

— Laissez donc, monsieur le marquis ! dit-il en même temps ; laissez donc, ! on ne m'intimide pas si facilement que ça : et, d'ailleurs le truc est connu.

Tout en parlant ainsi, il s'était levé, et, fouillant dans une poche de côté il en tira un portefeuille en assez mauvais etat, prit un billet de banque, et, le tendant negligemment à Chauveau, bleme de rage :

— Mon petit, continua-t-il d'un ton goguenard, procedons par ordre, si ça ne te gêne pas... Tu m'as prête cinq cents francs, que j'esperais ne jamais te rendre ; mais aujourd'hui, apres mon voyage à Paris, j'ai changé d'avis. Voici ton argent, et nous sommes quittes.

Gibory faisant une entrée à sensation et rendant cinq cents francs ! c'était un rêve. Ahuri, interloque, passant de la pâleur des spectres a la rougeur des apoplectiques, Chauveau repoussa d'une main févrile le billet qu'on lui offrait.

— Mon argent ! balbutia-t-il.

— Ah ! ah ! tu fais des manieres... mais il faut y passer tout de meme... et maintenant que voila une affaire réglee, nous allons passer à autre chose !

Et comme Gibory allait se rasseoir, Baradieu fit un pas vers lui...

— Mais cet homme ! dit-il en designant Chauveau [illegible] ici... à cette heure ?

Gibory eut un roucoulement de tourterelle amoureuse.

— Ouh ! ouh ! repondit-il sur le mode ionien. Je me disais bien en entrant que c'était un peu bizarre et inusité : mais moi, voyez-vous, je n'ai plus besoin de savoir : j'en sais assez comme ça, et, je vous le répete, *nous allons joliment rire !*

Et, sans tenir compte des regards furieux de Chauveau, il continua.

— Et, maintenant que nous y sommes, dit-il, je vous préviens que je vais commencer. Y êtes-vous ? *Sommaire ou argument*, comme on dit dans les vieux auteurs : *Ce que je suis allé faire à Paris, ce que j'y ai vu, ce que j'en rapporte.* Que chacun fasse silence : je frappe les trois coups, et le rideau se lève.

Pour la complète intelligence de ce qui va suivre, qu'on nous permette de nous substituer un instant à Gibory.

Nous retrouverons ensuite le vaudevilliste tel que nous venons de le laisser, moelleusement assis dans un fauteuil du salon de Baradieu et racontant devant Chauveau, cloue à sa place par l'inquiétude et la terreur, le dramatique recit de son voyage à Paris.

Esprit naturellement fantaisiste, Gibory voyait surtout les choses au point de vue pittoresque, c'est-à-dire le plus capable de lui fournir un theme d'une adaptation facile au théâtre.

Il en resultait dans sa conversation ordinaire un certain decousu, que le lecteur a probablement déjà remarque. Avant donc de reprendre Gibory où nous le laissons, racontons les faits evidemment étranges auxquels le boheme, dans son langage imagé, avait fait allusion par les mots : *Nous allons rire !*

On n'a pas oublie le veritable motif de son prompt départ pour Paris.

Ce motif, c'etait la lettre du sieur Balizelle pour le moment directeur du Théâtre-Dejazet, lettre invitant instamment M. Népomucene Gibory, auteur dramatique, à passer dans son cabinet pour affaire urgente.

Pour affaire urgente ! nous avons assiste à la joie bruyante de Gibory au reçu de cette lettre.

Plus de doute.

Son vaudeville, *le Gilet d'Oscar*, était reçu avec acclamation !... Roulant dans sa tête mille projets d'avenir, bâtissant vaguement le plan de la maison de campagne qu'il se ferait construire entre Joinville et Nogent, sur les droits d'auteur du *Gilet d'Oscar*, Gibory etait allé faire ses adieux à Baradieu, et de là avait pris l'express pour Paris.

Inutile d'ajouter que le lendemain matin, dès le saut du lit, il bondissait dans un fiacre et s'élançait vers le Théâtre-Déjazet.

Chose bizarre cependant, la reception de son vaudeville n'était déjà plus à ce moment la preoccupation exclusive de Gibory.

La conversation qu'il avait eue avec Baradieu à propos de Chauveau l'avait profondement remue, en reveillant chez lui un souvenir un instant etouffé : ce souvenir, c'était la maison de la rue Zacharie.

Mais, bien qu'il eut à cet egard arrête une résolution définitive, des qu'il se retrouva à Paris, il avait tout d'abord decide de regler la reception de sa piece avec Balizelle.

Peu a peu, à mesure que le fiacre se rapprochait de la rue de Vendôme, il se sentait envahi par une sensation de felicité et de bien-être.

— Pour sûr, cet excellent Balizelle m'attend ! murmurait-il. Je vais l'apercevoir à la fenêtre, sondant la rue et essayant de me decouvrir à l'horizon. Dame ! ça se comprend ! il n'y a pas à dire ! son théâtre n'a plus rien ! mais là, rien ! Et *le Gilet d'Oscar* est seul capable de remonter une direction.. Il l'aura compris !

Le fiacre s'arrêta Gibory etait arrive.

Il descendit en affectant la desinvolture dégagee de l'auteur à succes qui ne se derange qu'à la dernière extrémite ; puis, d'un air negligent, il leva la tête ; mais ni Balizelle ni le moindre employé n'etait aux croisées. Un peu froisse, Gibory entra, et, s'adressant au concierge :

— Le directeur ? dit-il d'un ton plein de majeste dedaigneuse.

Le concierge regarda Gibory de la tête aux pieds.

— Le directeur ? à cette heure-ci ? fit-il d'une voix de doux reproche.

— Comment ! à cette heure-ci ? balbutia Gibory.

— Oui, à neuf heures du matin ? Vous ne savez donc pas qu'on ne trouve du monde dans les théatres qu'à partir d'une heure de l'apres-midi ! Cependant, remettez votre lettre, et si c'est pour des places, revenez entre quatre et cinq.

Tout entier à ses reves d'avenir et dans son empressement à recueillir les lauriers du succes, Gibory avait tout oublie.

Il se frappa le front, et, derogeant dans sa confusion aux manieres distinguees qu'il avait cru devoir revêtir à son entrée :

— Merci, ma vieille ! repondit-il au concierge. C'est un lapsus ! Je reviendrai plus tard. Tu diras à Balizelle que c'est son auteur qui est arrive, son auteur, tu entends ? Il comprendra ce que cela veut dire. A tout à l'heure !

Et il sortit.

(A suivre.)

volée de pierres tomba sur les soldats. Le commandant ne voulant et ne pouvant pas compromettre l'autorité dont il est investi jugea prudent de s'enfuir. Enfin, les gendarmes et les soldats passèrent le pont conduisant à la forteresse poursuivis par la population, qui dans sa frénésie ne mesurant pas le danger croyait pouvoir donner l'assaut.

Aussitôt que les gendarmes et les soldats furent [illegible] [illegible] personnes affluaient [illegible] [illegible] se fit entendre. [illegible]

[illegible] au milieu de ce peuple, furieux d'indignation contre le procédé inouï d'une troupe qui, des remparts de la forteresse, dominant la ville, faisait feu sur lui.

[illegible] ces maisons aux fenêtres desquelles se tenaient une quantité de dames, dont une fut atteinte à la [illegible]

Le feu fut bien maintenu pendant dix minutes. Puis, l'ordre et la tranquillité se rétablirent comme par enchantement.

La garnison demeura [illegible] force publique [illegible] sûreté, car que peuvent faire cinquante policemen, armés de dagues à fer fondu.

Qui pourrait dire quels ont été les vols commis [illegible] profité l'abandon dans lequel ont été laissées les deux banques, [illegible]

Le lendemain de ces scènes sanglantes, on fit circuler le bruit que les soldats s'étant révoltés et ne voulant plus obéir aux ordres de leurs supérieurs voulaient fondre sur la ville pour en tirer vengeance, que les officiers les en empêcheraient, mais qu'ils ne pourraient les retenir lorsqu'ils voudraient monter sur les remparts et faire feu. Que Corfou, disaient ces bruits, devait savoir gré aux officiers de l'armée qui s'efforçaient d'épargner une ville toute entière.

Que dire pour remercier ces officiers tellement empressés pour notre salut et pour notre conservation? Comment leur témoigner les sentiments d'une profonde, sincère et loyale reconnaissance?

Avant cependant de leur offrir ce témoignage, qu'ils nous permettent d'attendre quelques jours qu'une enquête établisse d'abord les responsabilités.

Samedi, arriveront « le Nafplion » et « la Syra » avec de nouvelles troupes et M. Genata, commandant-inspecteur est autorisé à procéder à l'enquête.

La garnison qui depuis mardi était enfermée, fut embarquée Samedi à 2 h p. m. Elle voulait, avant de se retirer, traverser la ville avec armes et bagages, mais par prudence le chef Genata la fit descendre au bord de la mer par une porte éloignée de la ville et les soldats s'embarquèrent.

M. Genata, natif de Corfou, est un [illegible] et bien connu en Grèce pour sa sévérité et son équité. Il connaît [illegible], et son savoir-faire nous est garant que l'ordre, la tranquillité et le repos de son pays ne seront jamais troublés pendant son séjour à Corfou.

CHRONIQUE.

Le Grand-Vézir a eu l'honneur de travailler jeudi avec S. M. le Sultan au palais de Dolma-Bagtché.

Son Altesse s'est rendue ensuite au ministère de la guerre où Elle est restée jusqu'au soir, occupée de l'expédition des affaires de ce département.

Après l'audience du baron de Werther, ambassadeur d'Allemagne, le Sultan a fait appeler Kiamil bey, grand maître des cérémonies, et a daigné lui exprimer toute sa satisfaction pour la manière dévouée et fidèle dont il remplit ses délicates fonctions.

S. M. I. a été d'une bienveillance on ne peut plus marquée pour Kiamil bey.

Séyid Pacha, ministre de l'artillerie, et Djemal-Eddin pacha, président du conseil administratif de ce département, ont fait mercredi dernier une excursion à Cara-Aghatch, pour visiter la fabrique impériale de cartouches.

Le gouvernement impérial vient de conférer la décoration du *Médjidié* aux officiers dont les noms suivent, en récompense de leurs services et des efforts qu'ils ont déployés dans la poursuite et l'extirpation du brigandage sur la frontière turco-grecque.

Ont reçu les insignes de 4me classe :

Mehmed effendi, major du 2me bataillon du régiment des gardes-frontières ;

Mustapha effendi, major du 3me bataillon du même régiment, et le capoudji-bachi, Tchiyalidi effendi.

Ont été décorés du même ordre, 5me classe :

Emin effendi, adjudant-major du bataillon d'Elbassan;

Ahmed effendi, adjudant-major du 3me bataillon du régiment des gardes-frontières ;

Husséin agha, *milazim* de la gendarmerie.

Békir bey, colonel du 1er régiment de cavalerie du 5e corps d'armée est transféré au 1er régiment de la cavalerie de la garde impériale.

Hafiz pacha, directeur des constructions des lignes ferrées de la Turquie d'Europe est à Constantinople depuis mercredi.

Le comité des secours pour les affamés de l'Anatolie vient encore d'expédier à Constantinople 534 sacs de farine que la commission centrale a immédiatement fait partir pour Inéboli.

En vue de prévenir toute rixe entre les Grecs et les Juifs de notre ville, le ministre de la police vient d'ordonner que tous les débits de boissons de Galata resteraient fermés durant les fêtes grecques des SS. Pierre et Paul.

La même mesure a été aussi appliquée par ordre de S. Exc. Husni pacha à Balata et au Phanar.

Nous apprenons aussi que le Patriarche œcuménique a fait lire aujourd'hui dans toutes les églises une lettre circulaire dans laquelle il conseille à ses ouailles la modération et le calme tout en leur faisant connaître le résultat des recherches de l'autorité et l'avis des médecins qui ont examiné le cadavre de l'enfant, cause première de cette irritation populaire.

Il serait bon que le clergé israélite imitât aussi cet exemple, car dans ces derniers événements, si la populace grecque excitée par un bruit absurde a commencé à maltraiter les juifs, la conduite de ceux-ci mérite aussi quelques reproches. On assure qu'à Hasskeui un jeune grec, saisi à l'improviste par les juifs, a été mortellement blessé et qu'en plus d'une circonstance ce sont les juifs qui ont commencé les disputes pour jeter ensuite les hauts cris contre leurs *persécuteurs*.

Nous ne cherchons nullement à justifier des actes répréhensibles et qui ne s'expliquent plus dans le siècle où nous vivons. Mais il faut faire à chacun sa part et nous croyons qu'une partie des grecs qui ont été mis en prison à la suite de ces malheureux événements n'ont été arrêtés que sur la dénonciation de quelques israélites qui ont profité de cette occasion de se poser eux-mêmes en victimes.

Nous avons raconté il y a quelques jours l'abordage de *Medari Tewfik*, bateau de l'*Azizié* avec le *Jupiter* du Lloyd Autrichien.

Cette collision ayant provoqué une action en dommages-intérêts, de la part de l'agence du Lloyd contre l'administration de l'*Azizié*, devant le tribunal maritime de Commerce, le *Djeridei-Havadis* prétend que ce tribunal a condamné l'*Azizié* au payement de 150 livres turques, somme à laquelle ont été évalués les dégâts causés au *Jupiter*.

Dans l'affaire de l'abordage survenu il y a quelques jours devant la pointe d'Eski-Séraïl, entre un bateau du Chirket-i-Haïrié et l'un des bateaux de l'*Azizié*, ce serait le capitaine du *Chirket* qui aurait été condamné à payer une indemnité de 20 livres turques à l'administration de l'*Azizié*.

Enfin! C'est, croyons-nous, la première fois que l'*Azizié* a obtenu gain de cause dans un procès causé par un accident maritime. Il est vrai que le procès dont il s'agit est assez insignifiant; mais c'est un début dont il faut tenir compte.

Le tribunal maritime de commerce s'est occupé de l'affaire du *Kars* dans sa séance de jeudi.

L'avocat de la *Khédivié*, M. de Castro, n'ayant pas encore eu le temps d'obtenir une procuration légale de l'administration de la Compagnie qu'il représente, a demandé une nouvelle remise des débats. Le tribunal, après délibération, a accordé à la *Khédivié* un sursis qui finit aujourd'hui, samedi, en déclarant que si dans cette séance M. de Castro n'était pas à même de présenter une procuration en règle, l'affaire sera jugée par contumace.

Les débats seront donc repris aujourd'hui.

La scierie que le Gouvernement Impérial fait établir aux environs d'Ismidt avance rapidement et bientôt elle pourra commencer à fonctionner.

Cet établissement qui préparera les bois pour les ateliers de la grande maîtrise de l'artillerie sera dirigé par le colonel Tevfik bey, et le major Ismaïl Hakki effendi, officiers du régiment des artisans. Une partie des outils et des instruments nécessaires à cette scierie a déjà été expédiée. Les ouvriers et les artisans ne tarderont pas à y être prochainement envoyés.

L'agression dont un de nos confrères avait été l'objet, dans la soirée du 12 juillet, au jardin de la *Concordia*, a eu son dénoûment, vendredi, devant le tribunal consulaire.

L'agresseur du Directeur de la *Presse de Constantinople* a été condamné à un mois de prison et aux frais du procès.

Nous apprenons que les fiançailles de M. Delonguy, avec Mlle Emma Person viennent d'avoir lieu. Cette union sera célébrée dans les premiers jours d'août.

Mlle Person qui possède une éducation très-soignée est la fille d'un ancien officier supérieur de l'artillerie française feu M. Person.

M. Synvet, professeur au Lycée Impérial et auteur de la *Géographie générale de l'Empire Ottoman*, a mis en vente, depuis quelques jours, une brochure qui complète son travail précédent.

C'est une *Description succinte de l'Arabie*. Dans ce travail rapide, ainsi que l'indique son titre, l'auteur a montré les qualités qui ont assuré le succès de son premier volume.

En quelques mots il fait connaître l'Arabie. C'est tout ce qu'on pouvait lui demander.

La police de Cassim-Pacha avait été confiée jusqu'ici à un *yuzbachi* de la gendarmerie.

Nous apprenons que, vu l'importance de cette localité, Husni pacha a augmenté le nombre des zaptiés qui y occupent les postes de police, et que S. Exc a confié le commandement de ces troupes à un *binbachi*. Une vaste bâtisse a été louée pour loger le corps de garde qui occupe actuellement un local très-étroit.

[illegible]

Sur la colline de Hissarlyk, le Dr Schliemann a élevé, pour y séjourner pendant qu'il faisait exécuter ses fouilles, une petite maison en pierre, composée d'une grande chambre et d'une cuisine. Il a employé pour ce travail les pierres tirées des excavations. Lorsqu'il mit fin à ses travaux, en emportant tout ce qu'il avait pu enlever, il ne put emballer la maison. Mais il sut néanmoins en tirer profit. Voici comment.

D'abord il fallait bien donner quelque chose au musée. Aussi, dans sa lettre d'adieu, écrite le 19 juin 1873, la veille de son départ des Dardanelles et adressée au Directeur du musée, il dit littéralement :

« Ma maison en pierre, ainsi que » mes trois maisons en bois (magasins, etc.,) je les donne au musée impérial, et je vous prie d'en faire ce que » vous voudrez. Veuillez noter que les » clefs se trouvent sous la garde de » *Nicolaos* Zaphyros Giannakis, du » village *Renkoï*, qui a été pendant 3 » ans mon [illegible], cuisinier et domestique. »

D'après cela, le lecteur croira que voilà un objet vraiment *donné*. Mais chez Schliemann chose donnée ne l'est pas ; car lorsque le lundi 29 juin 1874, le Directeur du musée se rencontra dans Hissarlyk avec le nommé Nicolas, celui-ci lui dit que Schliemann lui avait donné cette maison de pierre au moment de son départ pour régler ainsi ses comptes, M. Schliemann ayant encore à lui payer une somme de 1100 piastres pour son propre salaire et pour celui de quelques ouvriers.

Ce n'est pas tout! M. Frédéric Calvert, propriétaire du tchiflik d'Akché-koï (près de l'ancien Thymbria) dans le voisinage d'Hissarlyk, déclare que M. Schliemann, en partant, lui a fait de même cadeau de la maison, comme signe de reconnaissance pour ses bons procédés pendant tout le temps que les fouilles ont duré.

Sans doute, l'on peut objecter que M. Calvert aussi bien que M. Nicolas devaient savoir que l'on ne peut leur donner que ce que l'on possède. Or, cette maison appartient au terrain, et celui-ci est propriété du gouvernement; de plus, les pierres de la maison proviennent des fouilles ; donc le matériel de la maison appartient aussi au gouvernement ottoman.

Comme la Sublime Porte place dans ce moment des gardes à Hissarlyk, pour veiller à ce que des dégâts n'y soient point commis, elle prendra possession de cette maison et y établira les gardiens.

La nécessité d'un semblable poste ressort des actes qui ont eu lieu peu avant l'inspection du directeur du musée.

La serrure des portes et les fenêtres de la cuisine avaient été brisées par l'équipage des vaisseaux anglais mouillés dans la Bésica-Baie. Probablement leurs guides ont-ils voulu lui procurer un abri pour s'y restaurer; car il y a quelques bancs et deux tables de bois dans la grande chambre.

Aussi voit-on dans les dalles des soi-disant *Portes-Skaies* Schliemanniennes, un petit dérangement, qui explique la fable que des paysans, en voulant chercher des trésors là-dessous, y auraient trouvé un autre dallage bien plus beau et beaucoup plus vieux, de même que dessous le soi-disant palais de Priam il y aurait, selon la dernière lettre de Schliemann, un autre palais beaucoup plus ancien. Tout cela est du roman!

Le fait est que quelques dalles sont dérangées et qu'elles ne laissent rien apercevoir ; que tout près il y a un petit monceau de terre provenant des parois fraîchement grattées et que M. Calvert, de son côté, a découvert après le départ de Schliemann un marbre avec une longue inscription grecque, qui, par une combinaison hardie, il est vrai, avec d'autres inscriptions trouvées par Schliemann, nous mènerait au palais d'Hector, dont les traces se voyaient encore [illegible] *prytanée* » de l'*Ilium novum* de Lysimaque, lequel palais touchait à celui de Pâris. Tous les deux, ainsi que le temple de Minerve, étaient plus reculés que le grand palais de Priam, toujours d'après l'Iliade.

Dans l'intérêt de la science, les gardes sont donc nécessaires afin d'empêcher que le *lieu* de la trouvaille ne soit mal indiqué, et que de cette manière les bases si rares qui peuvent permettre une reconstruction de Troie ne soient perdues.

Notons encore ici que nous demandâmes au mudir de Koumkalé, Rustem effendi, si les anciens propriétaires avaient vraiment voulu vendre leur terrain d'Hissarlyk à Schliemann ; le mudir déclara qu'un prix de 100 livres avait été convenu ; mais qu'au moment de conclure les propriétaires avaient, par crainte du gouvernement, rompu tous les pourparlers, et qu'alors le ministre Safvet pacha avait, sur l'instance de Schliemann, eu recours à l'expropriation pour le compte du gouvernement.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

[illegible] juillet 1874

Lever du soleil	4 h. 39 m
Coucher »	7 » 31 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 5 8s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 22

8 heures du matin.

Baromètre	761.6
Thermomètre	21.3
Minima	17.7
Maxima de la veille	26.0

Direction et force du vent NE. assez fort.

Etat du temps le 10 juillet, à 8 h. du matin

Sur la mer Noire vent du N modéré ; fort aux Dardanelles avec mer houleuse ; calme ou faible par places sur l'Archipel et l'Adriatique.

Profondeur du Danube 20cme mille à partir de Soulina, 16 1/4 pieds

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible]

Mois de Juin

Georgion Calogeropulo [illegible]

Opirthen Anglikt [illegible]

[illegible]

[illegible] Papailopoulos Yavadopoulos [illegible]

[illegible] nadourue Beonlon [illegible]

Alessandro Caleto [illegible]

Mois de Juillet.

[illegible]

PRESSE ETRANGERE.

Les perquisitions.

On écrit à l'*Echo du Parlement* :

Paris, 1er Juillet.

On a beaucoup remarqué qu'hier à la Chambre les bonapartistes paraissaient très-émus. Ils allaient, venaient avec un air effaré, et M. Rouher avait des colloques avec MM. Gavini et Levert, tous deux membres du fameux comité de comptabilité. On avait répandu le bruit qu'on demanderait à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre M. Rouher; il est inutile de vous dire que c'était là un faux bruit : mais ce bruit avait pris une telle consistance qu'un journal bonapartiste, *le Soir*, a cru devoir le démentir et annoncer en même temps que les pièces recueillies par le juge d'instruction M. Delahaye et concernant les bonapartistes n'étaient pas aussi graves qu'on l'avait prétendu. C'est ce que l'enquête nous apprendra. Cependant il paraît avéré que des charges très-lourdes pèsent sur les impérialistes. Rappelez-vous qu'il y a quelques semaines je vous ai signalé une réunion de 52 anciens préfets de l'empire chez M Rouher; rappelez-vous que dans cette réunion on a discuté sur l'attitude qu'il conviendrait de prendre, sur les moyens qu'il s'agirait d'adopter en vue de la propagande bonapartiste, enfin sur la nécessité de se préparer aux élections générales, et vous conviendrez que les renseignements que je vous ai transmis alors sont de la plus parfaite exactitude. Ces 52 anciens préfets sont en effet partis pour les départements, ont organisé des comités, ont été les grands distributeurs de ces brochures et de ces portraits qui ont été saisis : témoin M. Chevreau, M. Janvier de la Mothe, chez lequel on a saisi des photographies ; ils ont fait à M. Rouher des rapports comme à un ministre en fonctions. Pendant ce temps, M. Magne distribuait les places aux bonapartistes, et M. de Broglie donnait les mairies aux agents de l'empire. Pendant toute la durée du cabinet de Broglie le bonapartisme a ainsi organisé son personnel: M. Rouher avait ses préfets qu'il avait nommés lui-même à côté des préfets du gouvernement actuel ; il avait ses receveurs, ses percepteurs que lui donnait M. Magne ; il avait ses anciens maires que M. de Broglie bénévolement [illegible] en place : il avait enfin ses anciens juges de paix que M. Dufaure, par une inexplicable faiblesse, avait replacés en fonctions; le personnel étant organisé, on disait dans les campagnes: Voilà les préfets, les maires, les juges de paix de l'empire qui rentrent dans l'administration; bientôt l'Empereur reviendra; et brochures, portraits étaient colportés ; non pas seulement des brochures où s'étalait le panégyrique des crimes de l'empire, mais des brochures contre le gouvernement de M. Thiers, contre le gouvernement du maréchal. On ne disait pas seulement, comme vient de le déclarer M. Chevreau, que les enquêtes parlementaires présidées par M. le comte Daru avaient « lavé la mémoire de Napoléon III de toutes les calomnies de Sedan, » ce qui serait déjà une offense pour l'Assemblée, mais on répétait que si la misère était grande, que si les affaires ne reprenaient pas, c'était la faute du gouvernement, c'était la faute du provisoire, et que l'empire seul pourrait donner aux déshérités les satisfactions qu'ils n'ont pas ; pendant qu'on exploitait contre l'Assemblée le provisoire, les députés et la presse impérialistes demandaient à l'Assemblée de ne pas sortir du provisoire, de maintenir cette trêve des partis. Voilà le double jeu que les impérialistes n'ont pas eu la patience de continuer, car leurs intrigues, après avoir été dénoncées à la tribune par M. Girerd et flétries avec un grand courage par M Gambetta, ont amené les collisions de la gare Saint-Lazare et ont décidé le gouvernement à sévir.

M. Léon Renault qui a eu et qui a encore l'honneur d'être injurié par les bonapartistes, a poursuivi et poursuit toujours sa campagne contre eux avec une grande énergie. On me raconte même que le préfet de police dans une conférence chez le maréchal de Mac-Mahon, a demandé le changement de certains agents soupçonnés de complaisance à l'égard de la faction de Chislehurst, et qu'il a ajouté que si sur ce point on ne lui donnait pas satisfaction, il donnerait sa démission et la motiverait publiquement; il a été fait droit à la demande de M. Renault. Ce renseignement me vient de bonne source.

Le Grand-duc Constantin à Vienne.

On mande de Vienne [illegible]

« Le grand-duc Constantin de Russie est arrivé hier à trois heures quarante minutes. Son Altesse a été reçue à la gare par l'Empereur, les archiducs Albert et Guillaume, le prince Pierre d'Oldenbourg, l'ambassadeur de Russie, M. de Novikof, avec le personnel de l'ambassade, les autorités militaires et civiles de la province, etc. L'Empereur ainsi que les archiducs portaient l'uniforme de colonels russes.

» Dès que le train fut entré en gare, l'empereur s'avança rapidement vers le grand-duc, qui venait de descendre de wagon, et tous deux s'embrassèrent de la manière la plus cordiale. Après les salutations d'usage, le grand-duc passa à la droite de l'Empereur devant le front de la compagnie d'honneur, tandis que la musique jouait l'air national russe.

» L'Empereur, le grand-duc et leur suite montèrent en voiture et partirent pour Schœnbrunn, où ils étaient attendus par le prince impérial Rodolphe, en uniforme de colonel russe.

» Le soir, il y a eu un grand dîner de famille au château, en l'honneur de l'hôte de la famille impériale.

» Tous les journaux du matin s'occupent naturellement du voyage du grand-duc Constantin, qu'ils regardent comme un véritable événement. Le *Fremdenblatt*, organe officieux, dit à ce sujet ce qui suit :

« La mission dont s'est chargé le grand-duc Constantin nous comble d'une sincère satisfaction, car elle est un nouveau gage de la consolidation de ces rapports d'amitié qui, pour l'Europe entière pèseront d'un grand poids dans la balance de la paix, en même temps qu'ils prouvent que l'on reconnaît l'influence légitime que notre empire est appelé à exercer sur les destinées du monde. »

Le congrès catholique de Fulda.

On écrit de Fulda à la *Kœlnische Zeitung* :

« L'épiscopat prussien au complet est de nouveau réuni dans la ville de Saint-Boniface et, ainsi qu'on nous l'assure, dans le sens de la conciliation. Tous les évêques, sauf celui de Mayence, attendu dans la soirée, étaient déjà arrivés le 23 et installés au séminaire. Le vicaire-général, docteur Klingenberg, remplaçait l'évêque de Culm, empêché par son âge avancé ; le suffragant M. Janiszewski représentait l'archevêque de Posen, en prison ; le chanoine docteur Kirch était venu à la place de M. l'archevêque de Cologne, également arrêté ; M. le docteur Lorenzi, vicaire-général, représentait l'évêque de Trèves, sous les verrous. Le suffragant M. le docteur Kubel, de Fribourg, prend part aux délibérations pour le Hohenzollern. Fulda est représentée par M. Halmer, le vicaire-général ; c'est de lui qu'est partie l'initiative de cette assemblée, c'est lui aussi qui manifesta les sentiments les plus conciliants.

» Après avoir célébré la messe, à 6 heures du matin, le 24, dans la cathédrale, tous les princes de l'Eglise se rendent en cortége solennel à la crypte de St-Boniface, afin d'adresser une prière en commun. A 9 heures, commencent les délibérations. L'archevêque de Breslau, qui a la présidence, ouvre la séance par un discours d'au moins une heure : il expose le but de la réunion et rappelle l'emprisonnement de trois évêques.

» Ensuite commence la séance réelle, qui dure jusqu'à midi et est reprise à 4 heures pour continuer jusqu'à 9 heures.

» Ainsi qu'on l'a dit précédemment, on gardera le secret sur les délibérations ; mais, en somme, il en transpirera toujours bien quelque chose.

» D'après ce que l'on a appris de la seconde séance, en date du 25, les évêques ont discuté sur les lois de l'Eglise qui seront à admettre avec ou sans restrictions.

» La dernière séance s'est terminée le 26. Ensuite a eu lieu une nouvelle prière au tombeau de Saint-Boniface.

» On s'attend à une lettre pastorale.

» Pendant la réunion, il n'y a eu aucune démonstration de la part des cléricaux ; en général le public a été beaucoup plus froid qu'il ne l'avait été précédemment. »

L'Espagne.

Le *Times* a reçu la dépêche suivante de son correspondant de Madrid.

« 29 juin, 6 heures, du soir.

» La première nouvelle reçue par le ministre de la guerre relativement à l'échec que vient d'éprouver l'armée républicaine était contenue dans une dépêche de son fils, l'aide de camp du maréchal Concha, annonçant son arrivée à Tafalla avec la mission d'y escorter le corps de son illustre chef, tué à la tête de ses troupes. Zabala convoqua aussitôt les ministres, télégraphia au maréchal Serrano à la Granja, et donna l'ordre de faire partir immédiatement des renforts considérables d'artillerie et de cavalerie et 16 canons Krupp, ordre qui a été exécuté ce matin de bonne heure.

» Le maréchal Serrano est arrivé à minuit et a présidé le conseil des ministres. Il a déclaré que son intention était de remplacer immédiatement le maréchal Concha à la tête de l'armée, mais les ministres se sont opposés à l'exécution de ce projet en invoquant des raisons d'Etat.

» Zabala a fait ensuite l'offre de partir et la proposition a été acceptée. Le journal officiel annonce aujourd'hui sa nomination comme général en chef de l'armée du Nord. Il est parti ce matin par un train spécial, emmenant avec lui Moriones comme chef d'état-major, plusieurs généraux de brigade et autres officiers.

» Jusqu'à ce que les lettres arrivent, il est impossible de rendre compte exactement de ce qui est arrivé, mais d'après ce que nous apprenons le mouvement en avant du maréchal Concha avait été opéré de façon à entourer Estella presque complètement et d'intercepter, par conséquent, presque entièrement la ligne de retraite de l'ennemi vers ses positions fortifiées dans les Amescoas.

» Lorsque les carlistes s'aperçurent que le filet les entourait de plus en plus, ils entreprirent une attaque soudaine et désespérée contre le point le plus faible de la position de Concha. Pour résister à ce choc, les républicains n'avaient que deux bataillons, formés presque entièrement de jeunes soldats, qui reculèrent épouvantés devant les forces écrasantes des carlistes, lesquelles les poursuivirent sans merci à la baïonnette. Ce voyant, Concha donna à la division Echague l'ordre d'avancer à la rescousse. Observant ou croyant observer quelque hésitation, lui-même s'élança en avant et haranguait les troupes lorsqu'il fut frappé d'une balle carliste qui le tua [illegible]

» Il était huit heures du soir.

» Concha est donc tombé en parlant à ses troupes pour les entraîner en avant, et sa mort est celle qu'envierait tout soldat, mais sa perte est une perte considérable pour son pays et pour l'armée, qui ne possédait pas beaucoup d'hommes comme lui.

» Le corps de Concha a été immédiatement relevé et envoyé à Tafalla.

» Le commandement est ensuite échu au général Echagüe, un intrépide et brillant officier, qui ne jugea pas prudent de continuer le mouvement en avant, dans un pays montagneux, à une heure aussi avancée et avec une armée dont les lignes s'étendaient à plusieurs milles. Il se contenta ainsi de rester dans les positions conquises en dernier lieu.

» D'après les derniers télégrammes reçus, l'armée républicaine occupait hier les positions d'Oteiza, Lerin, Larraga, Berbenzana et Tafalla.

» Le général Zabala et ses renforts arriveront mardi au siége de la guerre et les opérations recommenceront alors immédiatement.

» Un général de brigade, dont le télégraphe a rendu le nom méconnaissable, télégraphie de Tafalla, que la perte de l'armée est de quinze cents hommes, tués et blessés.

« Onze heures du soir.

» Le général Echague télégraphie que les pertes de tout genre ne sont que de 800 hommes et que l'armée n'a perdu ni artillerie ni approvisionnements. Le corps du maréchal Concha a été embaumé à Tafalla et arrivera mercredi à Madrid. »

Le « memorandum » du général Grant.

Avant que le comité de conférence fût parvenu à se mettre d'accord tant bien que mal, sur le nouveau *currency bill* [illegible] aux deux Chambres, le Président, répondant à une lettre de M. Jones, sénateur du Nevada, qui le priait de lui exprimer par écrit ses idées sur la question financière, lui a adressé ce que nos journaux ont appelé un *memorandum*. Voici le court, mais lucide résumé qu'en publie le *Bulletin de New-York* :

« Pour le résumer en quelques lignes, le Président, après avoir renouvelé ses arguments antérieurs en faveur d'une prompte reprise de la circulation métallique, indique qu'il voudrait un bill qui abrogeât la loi du *legal tender*, et entrât en vigueur le 1er juillet 1875. Tout le papier-monnaie fédéral devrait être retiré de la circulation au mois de juillet 1876. Le Président pense que ces mesures pourraient être prises sans aucun préjudice pour le commerce, au moyen de la liberté des banques, qu'on ne leur accorderait, toutefois, qu'à la condition que le minimum des coupures de billets fût de dix dollars. Le général croit, en effet, que, si l'on n'avait pas émis de « greenbacks » *(legal tender notes)* d'une valeur inférieure à cette somme, les espèces seraient restées dans la circulation. Quelle que soit la valeur du plan exposé par le général Grant, on voit que les « inflationistes » n'ont à attendre aucune composition de sa part. C'est tout ce qui nous importe, quant à présent. »

Il est nécessaire d'ajouter que, afin de pourvoir à ce retrait du papier-monnaie en 1876, le Président [illegible] indispensable d'autoriser l'émission [illegible] de *bonds* (obligations) [illegible] les intérêts [illegible] parité avec l'or; lesquels *bonds* ne [illegible] qu'au fur et à mesure des besoins créés par cette rédemption du papier-monnaie.

Presque tous les journaux de New-York, tels que le *Times*, *la Tribune*, le *Herald* et le démocratique *World*, s'accordent pour louer ce « memorandum. » Je ne citerai que ce passage de *la Tribune*, qui s'est presque toujours montrée hostile au président Grant :

« Le Président a fait un grand acte, et nous l'en remercions de tout notre cœur. Pendant les six années de son administration, nous n'avons rien vu qui fût plus digne du vainqueur de Vicksburg que le memorandum qu'il a adressé au sénateur Jones. C'est la reprise des paiements en espèces qu'il veut, et rien d'autre. Son manifeste inaugure la campagne contre le papier-monnaie.

» Il nous déclare par cette proclamation qu'il combattra l'ennemi sur la ligne de la circulation métallique, dût-il s'y maintenir jusqu'à la fin de son existence présidentielle. Aussi sûrement que l'eau éteint le feu, le président étouffera tout projet qui pourra être bâclé *(patched up)* par le comité de conférence pour obtenir à crédit autant d'inflation qu'on pourrait lui en substituer. »

Ce projet a été *bâclé*, et voici ce qu'en dit le *Times* :

« Un bill sur la question de la « currency » a été soumis par le comité de conférence. Il est approuvé par les sénateurs Morton, Merrimon et Sherman, et par les représentants Maynard et Farwell, [illegible] par M. Clymer, de la Pennsylvanie. C'est, en substance, le même bill que celui qu'avait passé la Chambre avec une modification quant à la proportion entre les *greenbacks* à retirer de la circulation et les émissions des banques nationales, et quant à la date à laquelle le détenteur de cinquante dollars de billets du trésor des Etats-Unis jouira du précieux privilége de les échanger contre un *bond* à cinq pour cent. La proportion sera de [illegible]-sept dollars et demi par chaque cent dollars des nouvelles émissions des banques nationales, jusqu'à ce que la circulation des « legal tender notes » ait été réduite à trois cent millions. Après quoi ces banques pourront émettre *ad libitum*. Or, c'est là, assurément, de « l'inflation sans rédemption » dans toute l'expression de la phrase : et il est difficile de voir comment le président pourrait l'approuver. Que ce bill puisse être voté par les deux Chambres, ce n'est guère douteux. Et deux bills vétoés sur le même thème faux seront probablement l'unique résultat d'une discussion incessante de six mois sur la question financière. »

Le meeting de Newcastle.

On écrit de Londres, 2 juillet, à l'*Indépendance belge* :

Hier soir, à Newcastle, a eu lieu un grand meeting dont le but était de protester contre le congrès qui va se tenir à Bruxelles. Les résolutions qui ont été prises dans cette réunion dont lord Strafford, lord Russell et plusieurs membres du Parlement sont les inspirateurs, sont que le gouvernement britannique ne doit pas reconnaître le congrès [illegible] il ne doit y être représenté. Le point sur lequel les orateurs ont insisté est que le Parlement doit être instruit de toutes les négociations qui ont été entamées par l'Angleterre soit avec la Russie, soit avec tout autre Etat, et que l'Angleterre, étant surtout une puissance maritime, elle ne devait pas s'exposer à diminuer ses droits [illegible] donnait dernièrement le [illegible] de ce congrès international. Les instructions du représentant d'Albion devaient être :

1° Qu'aucun bombardement de Londres ne put s'effectuer pendant la session du Parlement ;

2° Qu'on ne livrerait jamais bataille le jour du Derby, des courses d'Oaks, d'Ascot de Goodwood ou de Newmarket ;

3° Qu'en cas d'invasion, Brighton, Weymouth, Scarborough seraient considérés comme des territoires neutres ;

4° Que les musiques régimentales qui seraient faites prisonnières sur le champ de bataille, joueraient dans les festivals de Royal Albert Hall ou de Crystal Palace ;

5° Que les portraits des généraux prisonniers pourraient être exposés dans le musée de Mme Tussaud

[illegible] à condition qu'ils ne seraient pas [illegible] dans la chambre des horreurs et que chacun d'eux aurait droit à un billet d'entrée pour toute la saison.

6° Que les armées [illegible] voyageurs en chemin de fer devraient payer 5 livres sterling par mille anglais et par personne, mais qu'on ne [illegible] à personne de billets de retour.

Il n'y a de saillant dans ces boutades du *Punch* [illegible] qu'il peint admirablement le caractère anglais. Ce dont l'Anglais est le plus fier, c'est de sa situation insulaire. Quand il vient à prouver qu'il est impossible d'envahir la Grande-Bretagne, il se [illegible] quand même vous y [illegible] vous n'en sortirez pas.

La crise ministérielle en Hollande.

L'*Echo du Parlement* a reçu les nouvelles suivantes :

La Haye, 23 juin.

Le budget de la marine pour le second semestre de l'exercice courant a été voté hier à l'unanimité des voix, mais seulement à titre de crédit. Ce qui est fort naturel en présence d'une crise ministérielle. L'amiral Fabius a saisi cette occasion pour exprimer au nom de la Chambre ses remerciements à M. Alexandre Vorbeek, qui a donné une somme de cinquante mille florins au fonds créé en Brielle pour l'établissement d'un asile pour les vieux marins.

[illegible] qu'on ne parle que de la crise ministérielle. Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, qui a jusqu'à présent gardé le silence sur la situation, publie aujourd'hui un tout petit article pour reconnaître que le ministère a agi constitutionnellement en déposant sa démission et que la question du cens électoral n'est pas une de celles qu'on puisse soumettre à la décision des électeurs. C'est exactement ce que je vous disais dans ma dernière lettre. Mais je ne suis plus d'accord avec la feuille rotterdamoise lorsqu'il s'agit de la solution qu'il convient de donner à la crise, et il est à espérer que cette fois elle ne fait qu'exprimer son opinion à elle et non pas celle du ministère. Elle conseille de confier à M. Heemskerk le soin de former un nouveau cabinet. Ce serait vouloir ostensiblement renouveler la comédie qui s'est jouée au mois de septembre dernier et qui a aliéné au cabinet beaucoup de députés libéraux. S'il suffisait d'avoir du talent pour gouverner, certes M. Heemskerk devrait y être appelé le premier; mais en dehors du talent, il faut encore savoir s'attirer ses adversaires politiques [illegible] ce qui ne [illegible] pas avec M. Heemskerk. Aux [illegible] élections, les libéraux ont préféré voter pour un antirévolutionnaire plutôt que de donner leurs suffrages à M. Heemskerk, qui est aujourd'hui membre de la cour de cassation, où il est mieux à sa place.

Si l'intention du ministère est réellement de [illegible], il n'y a qu'un homme qui soit propre à sauver la situation et à conduire les affaires jusqu'à ce que les élections qui devront avoir lieu l'année prochaine aient eu lieu. Cet homme, tous les partis le désignent, c'est M. Van Reenen, qui est aussi libéral que conservateur, mais qui jouit de la confiance de tous les partis, et je sais que les députés libéraux les plus influents lui ont promis leur appui.

La question la plus difficile à résoudre par le cabinet actuel aussi bien que par le cabinet qui lui succédera, c'est l'affaire d'Atchin qui, de l'avis même du général van Swieten, peut durer encore des années, ce qui serait ruineux pour les finances du pays. Le ministre des finances vient de communiquer à la Chambre un exposé de la situation, d'où il résulte que tout en portant en ligne de compte trois millions de florins comme un excédent probable des voies et moyens de l'exercice courant, nous nous trouvons devant un déficit de 6 1/2 millions de florins ; dans cet exposé ne figurent pas les 30 millions pour le département de la guerre, les 25 millions pour la marine, les 14 millions de subsides pour l'établissement d'une ligne de chemins de fer, au moins 10 millions pour les canaux d'Amsterdam et de Rotterdam, sans parler de l'urgence d'augmenter les traitements des employés inférieurs qui souffrent de l'enchérissement de toutes les choses de première nécessité.

En Danemarck.

L'*Echo du Parlement* a reçu les renseignements qui suivent :

Copenhague, 20 juin.

Notre crise ministérielle dont le télégraphe vous a déjà porté la nouvelle, dure toujours, et probablement durera encore quelque temps. Le Roi ne trouve personne qui soit disposé à prendre l'héritage du cabinet actuel. Les bruits ne font pas défaut, cependant les uns plus inexacts que les autres. Le plus vraisemblable est que le ministère ne se résignera pas à garder le pouvoir, comme le voudrait le Roi, il se réorganisera en éloignant MM. Hall, Klein et Krieger, qui appartiennent à l'ancien parti national-libéral, et en se complétant par des éléments tout à fait conservateurs. Cela entraînera pour la session prochaine de l'Assemblée nationale, qui doit s'ouvrir au commencement du mois d'octobre, une lutte acharnée entre la majorité du Folkething et le gouvernement, mais [illegible] alors la situation de part et d'autre sera [illegible] et [illegible].

Comme les années dernières un camp a été formé en Jutland, dans les environs de Viborg, pour les grandes manœuvres. Le terrain présente beaucoup d'avantages. Le prince royal Frédéric a pris le commandement en chef des troupes. Elles comptent dix bataillons de ligne, un régiment de dragons, une compagnie d'ingénieurs et deux batteries d'artillerie en tout 10,000 hommes.

Pendant une véritable tempête, qui a sévi plusieurs jours de la semaine passée dans nos parages, un petit bâtiment de guerre, une canonnière qui remorquait un grand bateau de transport avec des troupes destinées au camp de Hald, a fait naufrage sur la côte septentrionale de la Séelande, on a réussi à sauver l'équipage du vapeur, les soldats et les cinquante chevaux à bord du vaisseau de transport ; mais la canonnière n'est plus qu'un vrac.

Les agriculteurs se plaignent beaucoup du temps qu'il fait depuis plusieurs semaines : pas une goutte d'eau ne tombe, et un vent froid et sec achève d'enlever au sol toute trace d'humidité. De la Suède et de la Norwége, les mêmes plaintes se font entendre et dans ce dernier pays par suite de la sécheresse. L'incendie d'un vaste bois près de la capitale a pris des dimensions formidables. De Christiania on envoie de forts détachements de soldats et de matelots pour aider les populations locales dans leurs efforts pour enrayer le désastre, mais, jusqu'à présent, l'élément destructeur n'a pu être vaincu.

VARIETES.

La richesse minérale de l'Allemagne.

(*suite et fin*).

On peut juger d'après ces chiffres de l'importance acquise par l'industrie métallurgique en Allemagne. Nous préciserons mieux encore sa puissance actuelle en donnant les chiffres de la production minière pendant les deux exercices 1870 et 1871, abstraction faite de leur valeur commerciale. Il est en effet intéressant de remarquer que l'exercice 1870, comparé à celui de 1869, est caractérisé par un léger ralentissement de l'extraction de la houille et du minerai de fer, ralentissement dont la la conséquence directe et naturelle a été une augmentation de la valeur de ces matières. Voici les chiffres relatifs à ces deux exercices tels qu'ils ont été donnés par le journal officiel des mines. *Zeitschrift für das Berg, Hutten und Salinen Wesen* :

	1871.	1870.
	Tonnes.	Tonnes.
Houille	95,967,044	23,316,237
Lignites	6,876,245	6,116,521
Minerais de fer	2,920,274	2'876,400
— de zinc	330,697	303,000
— de cuivre	214,024	204,148
— de plomb	92,277	98,858

L'exercice de 1871 est caractérisé par l'augmentation très-sensible de la production de la houille, — plus de 2 millions de tonnes. Les lignites prennent aussi, de jour en jour, une importance plus considérable. Ce sont principalement les provinces de Saxe et de Brandebourg qui l'exploitent et les consomment sur place (districts de Magdebourg et de Mersebourg). La production de la houille se répartit comme suit dans les divers bassins houillers :

Bassin de la Ruhr	47,97	p. cent.
— de la Haute-Silésie	25,25	—
— de la Sarre	12,59	—
— d'Aix-la-Chapelle	3,84	—
— du Hanovre	1,15	—

La production des minerais de fer a augmenté de près de 300,000 tonnes, ce qui est dû à l'importance toujours plus grande des aciers Bessmer : ce sont principalement les hensatites brunes (49 p. c. de la production totale), et les fers carbonatés (26 p. c.), recherchés pour la fabrication des fontes miroitantes, qui ont donné lieu à cet accroissement.

Les minerais de cuivre donnent une augmentation de 10,000 tonnes, due en grande partie à l'extension des mines du Mansfeld.

Par contre, nous voyons une diminution très-sensible dans la production des minerais de zinc (33,000 tonnes en moins) et de plomb (6,000 tonnes en moins). Cette diminution doit être principalement attribuée aux relations tendues de l'Allemagne avec la France qui, dans les dernières années, importait une quantité considérable de ces deux métaux.

A côté de ces minerais de première importance nous devons signaler un accroissement sensible dans la production de diverses matières minérales, telles que le manganèse, les phosphates naturels, le sel gemme. La fabrication de la poudre à canon, très-active à la fin de 1870 et pendant l'année 1871, a naturellement beaucoup influé sur l'industrie des sels potassiques dont l'extraction a atteint le chiffre énorme de 160,000 tonnes pour l'exercice 1871. Citons enfin les exploitations d'ardoises, qui figurent pour une valeur totale de plus de 600,000 francs.

Les chiffres que nous venons de citer, et qui sont relatifs aux deux années 1870 et 1871, sont intéressants à considérer en regard de ceux de la période décennale de 1861 à 1870, principalement en ce qu'ils montrent combien peu la grande industrie en Allemagne s'est ressentie de la période de guerre qui a été si funeste à la France. On en trouve peut être mieux encore la preuve dans ce fait, que le nombre des ouvriers employés, tant à l'extraction qu'au traitement métallurgique des minerais, — évalué pour l'année 1870 à 336,877, — n'est inférieur que de 15,989 à celui de l'année prédédente : soit une diminution d'environ 4,5 pour cent). Si l'on considère maintenant l'ensemble de la production des mines en 1870, on ne trouve en définitive, comparativement à 1869, qu'une diminution peu importante de 2,64 p. c. Nous devons attribuer ce résultat principalement aux circonstances qui ont permis à l'Allemagne de porter la guerre sur le territoire de la France. Son industrie minérale s'est ainsi trouvée à l'abri des commotions violentes qui ont désorganisé le travail national français, en particulier dans les contrées de l'est et du nord.

L'organisation des mines en Allemagne est très-différente de leur organisation en France. Tandis que, chez nous, elles sont uniquement exploitées par des compagnies de diverse importance, payant une légère redevance à l'Etat, en Allemagne une grande partie des mines sont ou exploitées directement par l'Etat ou affermées à des particuliers ; quelques-uns seulement sont en dehors de ces deux classes. Le rôle de l'Etat est, par suite, tout différent et ne se borne pas, comme en France, à la dispensation des droits de recherche ou de concession, à un contrôle superficiel qui s'exerce principalement en cas d'accidents.

L'Etat, en Allemagne, propriétaire de la plupart des mines, les exploitant lui-même ou les faisant exploiter par des fermiers, est directement intéressé à leur extension, à leur bon aménagement et aux progrès des méthodes d'exploitation. Aussi le journal officiel des mines publie-t-il chaque année non-seulement les résultats statistiques des exploitations minières, mais encore les progrès réalisés, dans les modes d'exploitation, les sondages exécutés pour recherches, les travaux nouveaux entrepris dans chaque mine ou menés à bonne fin.

Les divers arrondissements miniers sont successivement passés en revue par province et par district ; leur production en quintaux métriques et sa valeur en thalers, le nombre d'ouvriers employés dans les mines, les accidents survenus dans le courant de l'année, font l'objet de tableaux particuliers dressés pour chaque exploitation métallique. Nous avons extrait de ces intéressantes publications les chiffres donnés plus haut et qui permettent d'apprécier la richesse actuelle de l'industrie minérale en Allemagne. Nous leur emprunterons encore quelques renseignements statistiques relatif à la population ouvrière.

La production totale de l'année 1871 est évaluée à 30,820,761 tonnes ; dans ce chiffre la houille et les lignites figurent pour 32,843,289 tonnes, les divers minerais pour 3,977,475 tonnes. L'extraction de ces matières a nécessité l'emploi de 212,094 ouvriers et de 359,616 femmes ou enfants (148,438 ouvriers et 262,982 femmes ou enfants dans les mines de houille et lignites). La forte proportion des femmes et enfants par rapport aux ouvriers s'explique par ce fait que les femmes sont souvent employées même dans l'intérieur des mines à des travaux manuels. A l'extérieur, dans le voisinage des puits d'extraction, on leur réserve le travail du triage de la houille ou des minerais.

Le nombre d'ouvriers employés dans les mines métalliques est, proportionnellement à la production, très-supérieur au nombre des ouvriers charbonniers. C'est ainsi que pour 1,000 tonnes de houille extraite, les chiffres précédents donnent 4,6 ouvriers et 8,1 femmes ou enfants ; tandis que pour 1,000 tonnes de minerais métalliques, on trouve 16 ouvriers et 24,2 femmes ou enfants. Les difficultés d'exploitation des mines métalliques, la pauvreté fréquente des filons métallifères et le triage plus considérable qui en est la conséquence donnent la raison de ces différences dans la main-d'œuvre.

Les accidents fréquents dans l'intérieur des mines, et qui sont dus malheureusement trop souvent à l'imprudence des ouvriers mineurs, ont entraîné, en 1871, la mort de 502 hommes. Si l'on compare ce chiffre à celui des ouvriers employés dans les mines, on trouve, pour 1.000 ouvriers, 2,6 accidents mortels ; la moyenne, un peu plus faible en 1870, était de 2,5 pour 1,000 ouvriers. Dans les mines de houille, la proportion est de 1 homme tué pour une extraction de 64,434 tonnes ; dans les mines métalliques, 1 par 40,752 tonnes.

Ces accidents ont des causes variables : explosions de feu grisou, chutes de blocs et fausses manœuvres dans la descente au fond ou dans la montée au jour. Les accidents dus aux chutes de blocs sont les plus nombreux et représentent 41 p. c.; les explosions de feu grisou viennent après et entrent pour 17 p. c. Quant aux moyens de descente dans les puits, on remarque que le plus grand nombre d'accidents a lieu dans le cas de la descente en cages guidées. Les échelles ordinaires présentent le plus de sécurité ; le nombre d'accidents occasionnés par les Fahrkunst (échelles mobiles mues par des machines) est plus grand que dans le cas des échelles ordinaires, et moindre que pour les cages guidées.

Nous avons vu avec autant de détails que le comportait le cadre de cette Revue, quels étaient les éléments de la richesse minérale de l'Allemagne, et nous l'avons étudiée, d'après les documents officiels, dans les progrès accomplis de 1861 à 1871. Nous nous réservons de revenir sur ce sujet et de suivre attentivement le développement insdustriel chez nos voisins, année par année. En terminant, nous remarquerons que les progrès de l'industrie minérale en Allemagne ne sauraient constituer un danger pour notre industrie nationale. Nous avons constaté que ces progrès avaient été surtout sensibles pour l'extraction de la houille et des minerais de fer.

L'industrie du fer en France, tant éprouvée dans ces dernières années, n'a rien à redouter de la concurrence allemande, tant que l'Allemagne sera elle-même tributaire de l'Angleterre pour les fontes. à ce sujet, il est intéressant de remarquer que les importations de fontes anglaises (ou écossaises) en Allemagne dépassent de près de 100,000 tonnes les exportations. Quant aux charbons allemands, nous ne saurions regretter de les voir prendre place sur notre marché, au même titre que les charbons belges ou anglais, la production des mines françaises étant insuffisante pour la consommation. Nous souhaiterions plutôt de les voir affluer chez nous concurremment aux autres provenances étrangères, leur présence ne pouvant que contribuer à diminuer l'exagération des prix dont notre industrie a tant souffert.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 10 juillet, 8 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie	fl. 46.—
id. Nouvelles	— —
Anglo-Bank	149.50
Société de cred. aust-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	74.—
Piece de 20 francs	8.92
Agio	104.75
Change sur Londres	111.75
Credit anstalt	226.75
National Bank	982.—
Lloyd	449.—

Aujourd'hui Bourse faible ; cours en baisse à cause de nombreuses réalisations.

Dimanche arrivera dans notre ville le prince Milan accompagé de M. Marinovitch.

France.

Versailles, 10 juillet.

Dans un Message à l'Assemblée nationale, le maréchal Mac-Mahon caractérise la nature des pouvoirs dont le septennat a été revêtu par la loi du 20 novembre, et il accentue sa résolution de maintenir ces pouvoirs. Le Message relève l'urgence de compléter l'organisation du septennat afin de rendre la stabilité au gouvernement et d'arriver à l'apaisement des esprits. Le Président de la République compte sur le patriotisme de l'Assemblée pour qu'il soit procédé, immédiatement à la discussion des projets de lois relatifs aux institutions réclamées par le pays. Le maréchal Mac-Mahon termine son Message en disant que les ministres sont chargés d'indiquer à la commission constitutionnelle les points essentiels de l'organisation future.

La droite et le centre droit ont accueilli la lecture du Message par de vifs applaudissements.

Les trois motions suivantes ont été repoussées :

Celle de M. Casimir Perier demandant que la commission des lois constitutionnelles rapportât les projets de loi qui lui ont été soumis ;

Celle de M. Duval, demandant la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation des électeurs pour le 25 octobre ;

Celle de M. Hervé de Saisy demandant que l'on assure l'organisation de l'armée avant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Paris, 10 juillet.

Obligations Roumelie ..... fr. 105.

Le centre gauche triomphe croyant pouvoir maîtriser la situation.

Les bonapartistes craignent que des poursuites ne soient ordonnées contre M. Rouher.

Angleterre.

Londres, 10 juillet.

Une somme de 36,000 L. st. a été retirée de la Banque d'Angleterre.

Allemagne.

Berlin, 10 juillet,

La Société savante africaine a nommé le Khédive membre honoraire, à cause de l'appui qu'il a toujours accordé aux explorations.

Italie.

Rome, 10 juillet.

Il y a eu, dans quelques provinces, des désordres à cause de la cherté du pain.

Espagne.

Madrid 10 juillet.

Un manifeste de Dorregaray, général carliste, justifie les représailles et les fusillades de l'armée carliste dans les dernières opérations militaires.

Grece.

Athènes, 9 juillet 9 h. 30 m., soir

Laurium fr. 86.

Une dépêche de ce matin confirme que MM. Lombardos et Deligeorges ont échoué dans la lutte électorale.

M. Bulgaris a été élu.

La presse de l'opposition accuse le gouvernement d'avoir fait intervenir dans les élections l'armée et les autorites civiles.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 10 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Generale	46
Emprunt 1865	— —
do 1869	53
do 1871	62
do 1872	79 1/4
Consolides anglais	92 7/8
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 1/16
Nouvel emprunt ottoman	48 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 9 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	50 14 —
	Hausse	»	50 15 —
	Baisse	»	50 1 —
	Clôt. du mid.	»	— — —
	Clôt. du soir	»	50 2 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S.	6 12 —
» de la Société de change et de valeurs		»	4 18 —
» de la Banque de Const.			4 15 —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	8 — —
Banque *Verissi et Cassoudi*		»	3 50 —
Tramway		»	[illegible] —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium		Fr.	84 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	24 — —
Obligations des Chemins de fer		»	100 — —
» 2e émission		»	79 — —
Emprunt	1863	»	313 — —
	1865	»	314 — —
	1869	»	265 — —
	1872	»	80 — —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	109 [illegible]
Pièce de 20 francs	»	[illegible]
Impérial russe	»	[illegible]
Ducat (Crémitz)	»	[illegible]
Medjidié blanc—(différence)	»	104 —
Bechlik—(différence)	»	104 [illegible]
Métalique... (id).	»	105 40

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 8 juillet.

[illegible]-Vecchia, paq. à vap. angl. *Ben Nevis*, c. Harison, ayant touché Dardanelles lest.
Marseille paq. à vap. angl. [illegible] Bristol. ayant touché Dardanelles, lest.
— paq. à vap. angl. [illegible] c. [illegible] ayant touché Dardanelles lest.
Malte, paq. à vap. angl. *Ottawa*, c [illegible] ayant touché Dardanelles lest.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Coronel*, c [illegible] ayant touché Dardanelles lest.
Kade-Agatch. paq. à vap. angl. *Leverington*, c. Lowe ayant touché Dardanelles lest.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonnich, div.
Liverpool, paq. à vap. angl *Albanian*, c. Alkins, ayant touché Malte, Syra et Dardanelles div. march. 16 [illegible]
[illegible] paq. à vap. angl. *Silburg* [illegible] ayant touché Malte, Smyrne et Dardanelles div. march.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 8 juillet.

Trebizonde, paq. à vap. ottom. *Djanik*, c. Hassan, div.
Alexandrie, paq. à vap. ottom. *Moussoul*, c. Ismail bey, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Daghalie*, c. Bruscovich. div.
Marseille, paq. à vap. [illegible]
Odessa, paq. à vap. [illegible]
[illegible]
Parthenı, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonnich, div.
Kustendje, paq. à vap. angl. *Chieftain* c. [illegible]
Taganrok, paq. à vap. angl. *Seagull*, c. Hopgood, div.
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 8 juillet

Tagliari, goel. hell. *Rosina*, c. Dalberis, [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 8 juillet

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 3 juillet.

Ottom. *Recneki bahri*, c. Mehemet, blé, Ibraila p. Const.
Hell *Efrossini*, c. Charikiopoulo, blé, Ibraila p. Consple.
Ottom. *Chaïm bahri*, c. Azis, blé, Ibraila p. Consple.
Hell. *Jorgios I.* c. Goulandris, maïs, Ibraila p. Naples.
[illegible] Ibraila p. Consple.
Ottom. *Terna*, c. Tzalikis, [illegible] Varna p. Consple.
Ital. *Corriere d'Italia*, c. Monnari, blé, Odessa pour Marseille.
[illegible] Pandeleon, blé, Ibraila pour [illegible]
[illegible] Odessa pour Marseille.
[illegible] Joussouff, glace, Varna pour [illegible]
[illegible] c. Morailis, blé, Ibraila p. Marseille.
Angl. *Sparton*, c. Rhead, blé. Kertch. p. Angleterre.
Hell. *Possidon*, c. Caraveas, blé, Taganrok p. Cephalon.
Hell. *Costandinos*, c. Moussouris, blé, Taganrok pour [illegible]
[illegible] blé. Taganrok p. [illegible]
[illegible] blé. Soulina p. A[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] *Vesta*, c. Giorgevich, div. Batoum p. Consple.

du 5 juillet

[illegible] *Iris*, c. Boncich, div. Galatz p. Consple.
Hell. *Evanguelistria*, c. Canoloyanis, blé, Ibraila pour [illegible]
Angl. *Thomas Parker*, c. Lincoln, orge, Nicolaïeff pour Bristol.
Angl. *Buso Bee*, c. Bowen maïs, Souline p. [illegible]
Ottom. *Ihsani bahri*, c. Anesti, blé, [illegible] Const.
Ottom. *Moussoul*, c. Ismail, div. Barten p. Consple.
Angl. *Banff*, c. Leslée maïs, Galatz p. Falmouth.
Angl. *Consett*, c. Hadgson, blé, Odessa p. Marseille.
Angl. *Scafield*, c. Boaden, gr. de lin, Taganrok p. Hull.

du 6 juillet.

Rus. *Junon*, c. Rainieri, div. Odessa p. Consple.
Hell. *Evanguelistria*, c. Caradimos, blé, Taganrok pour Pirée.
Ital. *Imera*, c. Morano, div. Odessa p. Marseille.
Aut. *America*, c. Petrovich, div. Varna p. Consple.
Angl. *Lady Lasyau*, c. Harlow, seigle, Taganrok pour [illegible]
[illegible] Patridge, gr. de lin, Taganrok pour Falmouth.
[illegible]

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

MINISTERE DES FINANCES.

AVIS

Le transport des approvisionnements à envoyer a Hedjaz, qui consistent à 3600 tonnes de blé et a 3200 tonnes d'orge et qui seront trouves réunis vers la fin du mois Janvier prochain dans le port de Bassorah, sera fait par des paquebots affrêtés à cet effet par le Ministere.

De ces céréales 1700 tonnes environ de blé et autant de tonnes d'orge seront débarqués dans le port de Djéddah, et 1800 tonnes de blé avec 1400 tonnes d'orge dans celui de Yambo.

Celles des compagnies de navigation à vapeur qui voudraient se charger de ce transport sont priées de s'adresser jusqu'à la fin du mois de juin (v.s.) à la Cour des Comptes pour convenir du frêt.

(L. S.)

PREFECTURE DE LA VILLE.

AVIS

Terrain de 184 pics carrés sis dans la grand' rue de Béchik-tach en face de la confiserie.

Terrain de 43 pics carrés et 2 doigts, sis à Pacha-mahalé à Béchik-tach et terrain de 35 pics carrés sis egalements à Béchik-tach, à Kitabjilar et vis-à-vis du bain.

Les terrains ci-dessus, propriétés de la Préfecture de la ville sont mis en vente aux enchères publiques. Les personnes qui voudraient renchérir les prix auquels ces terrains ont été déjà soumissionnées sont informées qu'elles doivent s'adresser dans l'espace de 15 jours à partir de cette annonce, au bureau de la préfecture de la ville.

Constantinople, le 25 juin 1874 (v.s.)

PREFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les *serghis* à établir pour la vente des melons dans les endroits affectés chaque année à cet effet, seront adjugés par piece au bureau de comptabilité de la Préfecture de la ville.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser au susdit bureau.

Constantinople, le 27 juin 1874 (v.s.)

PREFECTURE DE LA VILLE

AVIS

Les terrains dont la nomenclature suit et qui sont propriétés de la préfecture de la ville sont émis en vente aux enchères publiques.

Pour plus amples informations s'adresser à la Préfecture au bureau des perceptions ou au crieur public de la préfecture Mehed Emin Agha.

Voici la liste de ces terrains avec indication de leurs dimensions en pics carrés :

Pics carrés.
115 — à Edirne-Capoussi, rue Iskembédji, endroit incendié ;
130 — A Edirné-Capoussi, rue Casino;
150 — Idem ;
500 — à Gadirgha, aux alentours du bain.
150 — à Gadergha, rue Akar-tchesmé du côte de Coum-Capou ;
Pics carrés ;
120 — Vis-à-vis du Tolbendji-Khan,
140 — Vis-à-vis de l'Akar-tchesmé ;
130 — Vis-à-vis du Tolbendji-Khan
370 — Idem ;
250 — a Yoli-Pacha aux alentours du terrain d'Izet-Bey ;
60 — Vis-à-vis de la Mosqué de Ghédik-Pacha ;
60 — à Coum-Capou dernière le moulin Impérial ;
1000 — à Divan-yolu, terrains achetés à Ouzoun-Hafouzlar.

Constantinople le 25 juin 1874 (v.s)

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

BANQUE AUSTRO-OTTOMANE

Les Bureaux de la *Banque Austro-Ottomane* seront fermés le samedi, 11 courant à l'occasion de la fête de ce jour.

Constantinople, le 10 juillet 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

42, Yeni-Tcharchi (pres Galata-Serai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme 3 médidiés (13 fr 50)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, 64 f.—6 mois, 32 f.— 3 mois, 16 f.—1 mois, 5 f. [illegible]

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

LEROYER (Rhône).	BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire.)	FAYE (Lot-et-Garonne).
RAMEAU (Seine-et-Oise).	LÉON ROBERT (Ardennes)
JULES GRÉVY (Jura).	Dr WARNIER (Alger).
E. CHARTON (Yonne).	CRÉMIEUX (Alger).
FOURCAND (Gironde).	LUCET (Constantine).
Général BILLOT (Corrèze).	RIONDEL (Isère).
BOUCAU (Landes).	TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne).	MÉLINE (Vosges).
JOZON (Seine-et-Marne).	WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie [illegible]
[illegible] des renseignements relatifs [illegible] matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchés [illegible] denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. *Op. N.* n° 39

LEÇONS Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

UNE DEMOISELLE ANGLAISE ayant de très-bons renseignements désire se placer comme institutrice dans une famille musulmane, Elle sait bien la musique, le chant, le dessin et le français.

S'adresser A. Z.

Au Bureau de la Turquie.

A VENDRE, à Cadikeuy, deux belles maisons, en pierre, situées à Moda sur la grand'rue ; on peut en faire l'acquisition séparément ou les deux ensemble.

Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE au rabais. Toile de fil de Hollande par pièces de 115 à 120 mètres.

S'adresser aux bureaux du journal.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modéres.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Demir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la redaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir Samedi, 11 Juillet, à 9 h.

UNA MOGLIE PER UN NAPOLEON D'ORO

Comedia brillante par Scribe.

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la Comédie Italienne.

Ce soir Samedi, 11 Juillet, à 9 heures du soir

LA MODA

Comédie en 3 actes.

8me ANNEE No 158. | Djemazi-ul-ewel 29 1291 | DIMANCHE 12 ET LUNDI 13 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Crain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 11 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La situation faite au gouvernement français, par le rejet de la proposition Périer et l'adoption de l'ordre du jour pur et simple, est tellement difficile que le maréchal Mac-Mahon s'est décidé à adresser un Message à l'Assemblée de Versailles.

Dans ce document, qui reproduit les demandes que le duc de Magenta ne cesse d'adresser à la Chambre depuis plus d'un an, «le maréchal Mac-Mahon, dit le télégraphe, caractérise la nature des pouvoirs dont le septennat a été revêtu par la loi du 20 novembre, et il accentue sa *résolution de maintenir ces pouvoirs*. Le Message relève l'urgence de compléter l'organisation du septennat afin de rendre la stabilité au gouvernement et d'arriver à l'apaisement des esprits. Le Président de la République compte sur le patriotisme de l'Assemblée pour qu'il soit procédé, *immédiatement à la discussion des projets de loi relatifs aux institutions réclamées par le pays*.»

Au point où en sont arrivés les partis, il est à craindre que la voix du chef de l'Etat ne soit pas plus écoutée cette fois que les précédentes. Ce qui le prouverait, en quelque sorte, ce sont les applaudissements prodigués au Message par la droite et le centre droit, et le rejet immédiat de la proposition, de M. Casimir Perier, demandant «que la commission des lois constitutionnelles rapporte les projets de loi qui lui ont été soumis.»

L'inconséquence est flagrante. Applaudir les paroles de M. Mac-Mahon, c'était les approuver, par conséquent se déclarer prêt à y souscrire et à discuter les lois élaborées par la commission constitutionnelle. Repousser la motion de M. Casimir Périer qui n'avait pas d'autre objet, c'était contredire les applaudissements prodigués quelques minutes avant et déclarer qu'on ne voulait rien faire.

Voilà la Chambre qui persiste à être constituante, à s'imposer à la nation, et voilà à quels abîmes M. de Broglie a conduit son pays, dans un but mesquin d'ambition personnelle.

Un état de choses semblable peut-il se perpétuer plus longtemps? Nous ne le croyons pas. Quoique fasse la Chambre, elle marche à grands pas vers la dissolution.

Cette solution s'impose tellement d'elle-même que M. Raoul Duval — un des plus fougueux réactionnaires du centre droit — a déposé une proposition formelle à cet égard et demandé l'urgence.

L'urgence, qui a pour but de supprimer deux lectures, a été repoussée, c'est vrai, mais il est certain que M. Duval ne s'est pas aventuré seul sur ce terrain, et il est plus que probable qu'il trouvera des adhérents dans le centre droit et sera soutenu par toutes les gauches.

La ville libre de Brême a organisé une exposition internationale d'agriculture qui attire une affluence énorme de visiteurs, venus de toutes les parties de l'Allemagne.

Parmi les hauts fonctionnaires qui s'y étaient donné rendez-vous il faut citer le prince-héritier d'Allemagne, le roi de Saxe, le grand-duc de Mecklembourg et d'autres princes allemands.

Au banquet offert par le Sénat de la république hanséatique, des toasts patriotiques ont été échangés. Le prince Frédéric-Guillaume, dans le toast qu'il a porté à la ville de Brême, a eu soin d'accentuer la signification pacifique de l'exposition.

« Je remercie les exposants étrangers, a dit le prince, et je les prie » d'emporter dans leur patrie la conviction que nulle part plus que dans » l'empire allemand restauré, on ne » nourrit le désir ardent et sincère de » poursuivre, sous les auspices d'une » paix sans nuage, le travail de la civilisation. »

Le cabinet anglais a été interpellé, à la Chambre des lords, il y a quelques jours, relativement au Congrès de Bruxelles.

Lord Derby, au dire du *Nord*, a déclaré que le gouvernement anglais n'a accepté l'invitation d'assister au Congrès qu'à la condition qu'il restera étranger au débat sur les lois de la guerre, et qu'on ne s'occupera pas de la marine. Pour plus de précaution, l'envoyé anglais ne sera muni d'aucun pouvoir; il remplira le rôle de sténographe pour son gouvernement.

Cette déclaration du noble lord est évidemment une réponse aux résolutions prises dans le meeting qui a eu lieu à Newcastle pour protester contre la participation de l'Angleterre au congrès de Bruxelles.

Des lettres y ont été lues, émanant du comte Russel, de lord Stafford, de M. Joseph Cowen, député, et autres, adhérant au but du meeting et s'opposant à la présence de l'Angleterre au Congrès.

L'attitude du ministère Disraeli, dans cette circonstance est déplorable. On ne comprend pas les restrictions qu'il apporte à une œuvre qui a pour but la consolidation de la paix.

La crise ministérielle à la Haye en est toujours au même point.

Le ministère, qui a donné sa démission à la suite de l'insuccès de la loi sur le cens électoral à la seconde Chambre des Etats-Généraux, continue à gérer les affaires, et les journaux ne signalent aucun détail relatif à une nouvelle constitution du cabinet.

Un vote hostile à un membre du ministère, M. Fransen van de Putte, chef du département des colonies et de la marine, a eu lieu aussi dans la dernière séance de la Chambre haute.

Il s'agissait de la question d'Atchin. Le ministre avait demandé avec instance que l'Assemblée ouvrît la discussion sur les documents officiels concernant l'expédition de Sumatra, qui lui ont été soumis, et avait déclaré que si la Chambre refusait d'acquiescer à cette demande, elle mettrait par là un ministre démissionnaire dans la fâcheuse position de ne pouvoir s'expliquer sur des inculpations résultant de l'examen des documents en question.

Malgré les instances de M. Fransen van de Putte, la Chambre a décidé à l'unanimité moins trois voix qu'elle ne mettrait pas en discussion les documents relatifs à la guerre d'Atchin.

LES ATCHINOIS ET LES HOLLANDAIS.

La situation des Hollandais à Atchin est devenue précaire, périlleuse même, cela résulte de tous les renseignements officiels parvenus en Europe.

Le cabinet de La Haye a eu beau faire, pour essayer d'étouffer la vérité, elle s'est fait jour, et ne saurait plus être contestée.

La position des troupes néerlandaises est devenue tellement mauvaise qu'il n'est question de rien moins que d'envoyer une troisième expédition au secours de la seconde.

Ainsi se révèle, malgré tout, le second échec subi par les armes bataves, et il est évident que le prestige du drapeau hollandais s'en ressentira, au moins dans ces parages lointains.

Tout le monde se souvient que battus une première fois, à l'extrémité de Sumatra, les Hollandais avaient organisé une seconde expédition, qu'ils avaient pourvue de tout le matériel de guerre perfectionné de nature à assurer le succès de la campagne.

A peine débarquées les troupes se sont emparées du Kraton et, suivant les bulletins officiels adressés, il y a 4 ou 5 mois par le général en chef, tout était terminé. La capitale prise, le souverain tué, c'en était fait de la résistance.

La Hollande n'avait donc fait, suivant le gouvernement qu'une sorte de promenade militaire. Il lui avait suffi de se montrer pour vaincre.

Nous n'avons pas été de cet avis. Nous avons soutenu que le Kraton aux mains des néerlandais et le souverain d'Atchin tué bravement dans la bataille, cela ne signifiait rien et ne terminait rien ; que le pays loin de se soumettre se défendrait plus énergiquement que jamais et les faits, jusqu'ici, nous donnent raison.

Les Atchinois loin de déposer les armes se sont levés jusqu'au dernier; mal armés, mal organisés, ils combattent néanmoins avec une valeur remarquable et font trembler leurs ennemis.

Les Hollandais ont toutes les peines du monde à se maintenir dans leurs positions et le bruit a couru, il y a une quinzaine de jours, qu'ils venaient d'être forcés d'évacuer le Kraton. Si le fait est vrai, que reste-t-il de leur victoire?

Nous ne voulons pas emprunter nos arguments aux nombreux articles de la presse étrangère, c'est dans le langage des hommes d'Etat de la Hollande que nous les puiserons.

Dans une discussion fort grave, au parlement néerlandais, discussion qui a duré plusieurs jours et mis en crise le ministère, l'amiral Fabius, a déclaré que les Hollandais étaient « *littéralement assiégés* dans le Kraton. »

Puis il a ajouté : « Nos troupes sont exposées à de fréquentes attaques, elles ont même subi un échec dans une rencontre avec l'ennemi et elles en sont réduites à la défensive. »

De la part d'un homme aussi sage, aussi prudent que l'amiral Fabius, des paroles semblables sont d'une énorme gravité. Elles prouvent que le péril est grand. Suivant nous pourtant, l'éminent marin eut pu aller beaucoup plus loin dans le témoignage de ses craintes.

Le général van Swieten en quittant Sumatra, pour retourner à Batavia, a eu beau écrire à son gouvernement : « La guerre est terminée, les Atchinois s'aperçoivent des pertes que le blocus leur fait éprouver, et ils ne pourront soutenir longtemps cette lutte inégale, » les faits sont venus démentir son optimisme et il va falloir ou abandonner une partie aussi chanceuse, ou préparer une troisième expédition, dont le succès final n'est pas plus assuré que celui des deux précédentes.

Puis, comme toujours en pareilles circonstances, la situation difficile se complique de compétitions et de dissentiments entre les chefs et l'armée.

C'est si vrai qu'un journal de La Haye s'exprimait ainsi, la semaine dernière :

« Le général Van Swieten se trouve en rivalité d'influence avec le général Verspyk. On a considéré comme un passe droit que le commandement fût donné au général Van Swieten, qu'on a même rappelé de la retraite au service actif, au lieu de nommer général en chef M. Verspyk, l'un des meilleurs officiers de l'armée coloniale.

» Le général Verspyk voulut même donner sa démission au moment de l'arrivée du général Swieten. Il consentit pourtant à servir sous ses ordres, mais il se retire aujourd'hui, puisque l'expédition est terminée.

» Cette retraite provoque un vif mécontentement dans les colonies contre le gouvernement et provoque même dans l'armée de fâcheuses manifestations.

» Ces manifestations en sont venues à ce point que le ministre des colonies a demandé que le Parlement ne votât pas de remerciments au général Verspyk, dans la crainte qu'un semblable témoignage ne fût considéré comme un blâme pour le général van Swieten, et que cette motion ne provoquât de nouvelles divisions dans l'armée coloniale. »

Ainsi donc l'expédition hollandaise n'a pas seulement à lutter contre un peuple qui ne veut pas accepter le joug de l'étranger, mais encore contre les jalousies qui animent ses chefs. Ce dernier point est aussi important que le premier.

Ce sont les rivalités entre généraux qui préparent les défaites, et consomment les ruines des armées. La Hollande pourrait bien, avant peu, en faire l'expérience.

Dans un but d'ambition que nous n'avons plus à dévoiler, puisque les feuilles néerlandaises se sont chargées de ce soin, le cabinet de La Haye a entrepris, témérairement, une guerre dont chaque étape est un mécompte, et au bout de laquelle de plus grands désastres peuvent s'accumuler si elle ne s'arrête point dans la voie où elle a eu le tort d'entrer.

Le sultan d'Atchin n'a pas eu de successeur, c'est vrai, mais les Atchinois et leurs alliés, au lieu d'être disposés à la paix, n'en sont que plus décidés à continuer la lutte. Encore une fois que gagneraient les néerlandais à continuer la guerre ? Auraient-ils la puissance d'exterminer, jusqu'au dernier, leurs ennemis? C'est douteux. Ils ne feraient donc que persister dans une œuvre stérile.

Il faut souhaiter pour la Hollande, qu'elle s'arrête et comprenant ses vrais intérêts qu'elle renonce à conquérir des populations qui pourraient être pour elle ce que le Mexique fut pour l'Empire!

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ATHÈNES, le 7 Juillet 1874.

La lutte électorale — car c'est véritablement une lutte entre le gouvernement décidé à falsifier le scrutin par tous les moyens possibles, et le peuple résolu à défendre ses droits — la lutte électorale, dis-je, est dans toute sa fureur. Les grands politiques sous lesquels nous avons le bonheur de respirer ont fermé au public l'accès du télégraphe. Aussi n'apprenons-nous rien ou presque rien de ce qui se passe en province. Cette mesure est blâmée par les amis mêmes du ministère, car personne ne croit à la véracité des nouvelles qu'il publie, nouvelles qui ne peuvent être contrôlées par des renseignements particuliers. Ces choses-là ne s'étaient jamais vues, mais on doit s'attendre à tout de la part de M. Bulgaris pour qui la loi et les convenances ont été, sont et seront lettre morte. Je vous surprendrai peut-être en vous disant que nous ne savons des tristes événements de Corfou que ce que le gouvernement lui-même a bien voulu nous en apprendre dans une circulaire adressée aux préfets et sous-préfets du royaume. Or, comme on doute de la véracité des circulaires officielles on sera dans une inquiétude mortelle jusqu'à l'arrivée du courrier. La circulaire ne donne ni les noms des morts (à l'exception de la femme de l'ancien député Miliaressi) ni ceux des blessés. Imaginez-vous l'anxiété des Corfiotes établis à Athènes! Mais, je vous l'ai dit, M. Bulgaris a le malheur de se mettre au-dessus de la loi et au-dessus des convenances les plus élémentaires.

L'absence de nouvelles des provinces nous tient dans une alarme continuelle. Chacun y a ses parents, ses frères, ses amis; chacun devine les conflits qui ne peuvent manquer de surgir entre des troupes violentant les électeurs, des autorités menaçant de mort les membres des bureaux électoraux et des citoyens peu résignés à subir, sans avoir recours aux armes, l'arbitraire administratif. Si des conflits sanglants n'ont pas lieu à Missolonghi, à Corinthe, à Zante, à Thèbe, etc. etc. etc., le peuple hellène mérite d'être considéré comme le plus malléable des peuples de l'univers. Je crains malheureusement qu'il n'en soit pas ainsi.

Voici au dire de l'*Ephimeris*, journal ultra- [illegible] voir interdit aux particuliers l'accès du télégraphe, les aveux qui lui échappent depuis deux jours. Notez que l'on ne sait rien des provinces où les élections provoquent toujours des troubles et des conflits. Je traduis l'*Ephimeris*:

« Nous apprenons que deux électeurs, appartenant probablement aux adversaires du gouvernement, *ont été fusillés* par le chef du détachement militaire de l'endroit.

» A Menidi (à cinq kilomètres d'Athènes) un sous-officier règne dans le local du vote. Il bat, insulte, menace les électeurs.

» A Marathon les représentants des candidats Philemon, Macriyanni, Pétraki, Calliphronas, ont été violemment expulsés du local du vote. »

Tout ceci se passe aux portes d'Athènes.

A Medén (province de Nauplie) les élections sont terminées. les électeurs étant poursuivis par des hommes armés sous les ordres d'un adjudant et d'un commissaire de police. Plusieurs ont été arrêtés, battus et blessés, d'autres cernés dans leurs maisons. Aucun électeur n'allant voter, l'élection a été close. » Tous les électeurs de cette commune étaient hostiles aux candidats ministériels.

» Berbaca (même province) le maire, président du bureau électoral, quelques autres membres du bureau, le premier adjoint et d'autres citoyens maltraités et menacés de mort par le commissaire de police et les soldats ont pris la fuite.... D'autres ont été envoyés sous escorte aux prisons de Nauplie. »

Les mêmes scènes se répètent à Thèbes. A Missolonghi, les troupes et les commissaires de police donnent la chasse aux électeurs de M. Déligeorges; à Zante on fait occuper les alentours du local du vote par les troupes de la garnison renforcées de chasseurs et de sapeurs-pompiers. On ne peut rien contre M. Coumoundouros parce qu'on n'a pas trouvé de candidats à lui opposer, autrement il aurait été compris dans la liste de proscription parlementaire dressée par MM. Bulgaris, son gendre Nicolopoulo, Grivas et consorts.

L'intervention dans les élections et le refus d'organiser la garde-nationale, voilà les deux causes principales alléguées par MM. Bulgaris et Grivas pour justifier leur révolte contre le roi Othon! Qui aurait jamais cru que ces ex-défenseurs de la loi et de la légalité en seraient arrivés à copier, en les exagérant, les fautes qu'ils reprochaient à leurs prédécesseurs que leurs précédents, leurs talents et leur patriotisme connus pouvaient presque justifier aux yeux du peuple hellène? Qui aurait jamais cru qu'après les falsifications électorales qui l'ont fait expulser en 1872 du ministère, M. Bulgaris serait, pour faire plaisir à quelques intrigants, exposé à subir le même traitement?

Hier a été signée la modification à la convention du Laurium. Les droits du gouvernement sont limités à 35 p. 0/0 (au lieu de 53), les frais seront calculés d'après les livres de la société et non fixés d'avance comme le voulait l'ancienne convention. Néanmoins si les recettes, après prélèvement du 35 0/0, dépassent 70 0/0 et 30 0/0 d'amortissement sur le capital social, le gouvernement prendra les deux tiers du surplus. La convention est toujours un peu léonine; elle fait une belle part au gouvernement, mais elle empêche la société de périr, garantit le capital social et un intérêt dont on se contenterait à Londres ou à Paris. D'ailleurs on songe à apporter de profondes modifications dans l'administration de la société et à faire de grands efforts pour tirer le meilleur parti des ecvolades qu'on n'a pu guère utiliser jusqu'ici.

Une polémique très-curieuse, a surgi entre le correspondant télégraphique de l'agence Bordeano, M. Stéphanopoli, et le bureau télégraphique d'Athènes. Voici ce que je trouve à ce propos dans la *Stoa*.

« Lorsque M. Bulgaris eût fait connaître par une circulaire adressée aux préfets et sous-préfets du royaume, les événements de Corfou (on en sait encore le contenu), lorsque la voix publique eût confirmé toutes les manœuvres du gouvernement contre la candidature de MM. Déligeorges, Lombardos, Philémon et Ralli, M. Stéphanopoli envoya la dépêche suivante à M. Bordeano :

« Bruit conflit sanglant entre troupes peuple confirmé. Gouvernement conclut élections Lombardos, Deligeorges, Philémon et Ralli. »

Vingt-quatre heures après, on lui renvoyait la dépêche en lui disant que le gouvernement en défendait la transmission en vertu de l'article 20 de la convention internationale. Pourtant le même jour paraissait dans les journaux la circulaire de M. Bulgaris relative aux scènes qui ont ensanglanté l'île de Corfou.

Le même jour M. Stéphanopoli envoyait la dépêche suivante :

Gouvernement défend transmission dépêches concernant affaires intérieures même relatées par journaux. Télégraphiez par câble.

Renvoyée sans commentaire à l'expéditeur. Ne sachant plus comment faire, dit-il pour s'entendre avec M. Bordeano d'autant plus qu'il ne pouvait recevoir de dépêches, la ligne de Volo étant coupée, il lui adressa la dépêche suivante:

» Modèle des gouvernements, veille religieusement pour assurer liberté électorale, ordre. Elections demain. Télégraphiez par câble. Ligne de Volo coupée. Détails par poste. »

Cette dépêche lui fut renvoyée sous prétexte qu'elle était ironique. Je ne sais comment M. Stéphanopoli s'y est pris pour faire comprendre à l'agence Bordeano qu'on lui défendait de télégra-

---

FEUILLETON DE LA TURQUIE.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XIX (suite)

Le même jour, Gibory revenait pimpant rue de Vendôme, et s'apprêtait à gravir d'un pied lesté l'escalier directorial, lorsqu'il s'entendit appeler avec insistance par le concierge.

— Monsieur ! monsieur !

— Qu'y a-t-il ?

— Vous êtes M. Nepomucène Gibory ?

— Je m'en flatte.

— Eh bien, dit le concierge avec autorité, voici ce que monsieur le directeur m'a prié de vous remettre.

Et en même temps le cerbère du Théâtre-Déjazet présentait à Gibory un volumineux rouleau attaché avec deux faveurs bleu de ciel ...

— Mon manuscrit! s'écria Gibory.

Au manuscrit était jointe une lettre, que le bohème ouvrit rapidement.

Elle était ainsi conçue :

« Monsieur,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt l'acte charmant que vous m'avez fait l'honneur de me soumettre. *Le Gilet d'Oscar* est un chef-d'œuvre d'esprit et de grâce. Mais vous vous êtes trompé de porte. La place d'une pareille œuvre dramatique est évidemment sur une scène plus élevée. Je vous engage donc à la porter sans retard à Montigny, qui s'empressera le jour même de la mettre en répétition.

« Tout à vous, en vous renouvelant mes compliments les plus sincères pour cette œuvre de premier ordre.

« BALIZELLE.

« P. S. — En échange de ce service d'ami, je compte sur deux places pour la première. »

Gibory froissa la lettre avec un dépit mal déguisé, et, toujours digne, s'éloigna en oubliant, à dessein, de saluer le concierge.

Une autre mission lui restait à remplir. Il s'en souvint, et le soir même, se jetant dans la première voiture qu'il rencontra, il se fit conduire rue Zacharie, où il arriva comme sept heures sonnaient à Saint-Séverin.

Cette fois Gibory était tout entier au nouvel ordre d'idées dans lequel il venait d'entrer, et quand il mit le pied dans la sinistre maison de Chauveau, il était bien résolu à pénétrer le mystère qui l'avait frappé si vivement à sa première visite, et à aller jusqu'au bout, quelque danger qu'il dût y rencontrer!

XX

LE SECRET DE CHAUVEAU

Comme si le hasard lui-même eût voulu se mêler du côté de Gibory, une circonstance fortuite avait d'ailleurs singulièrement facilité au bohème l'accès de la maison mystérieuse.

Au moment en effet, où, après avoir fait résonner sur la porte le lourd marteau de fer rouillé, il se demandait s'il n'allait pas être réduit, pour entrer, de tenter de nouveaux tours de force ou d'agilité, il sentit une main se poser sur son épaule.

Il se retourna et reconnut la servante de Chauveau.

Une expression d'étonnement joyeux se lisait sur le visage de l'affreuse mégère. Gibory, qui était quelque peu physionomiste, ne s'y trompa point. Il prit son air le plus aimable, en serrant la main de la vieille avec vigueur.

— Comme ça se trouve! s'écria-t-il : c'est justement vous que je cherchais.

— Vous êtes donc revenu à Paris? fit la vieille en dévorant le bohème du regard.

— Depuis ce matin ; et vous voyez, ma première visite est pour vous.

Gibory, jusqu'à un certain point, disait la vérité : car sa visite à Balizelle, vu le succès qu'il en avait obtenu, ne valait plus même la peine de compter.

— Ah ! murmura la mégère en minaudant d'un air qui donna à Gibory la chair de poule.

Elle n'en dit pas davantage ; mais elle sourit. — C'était horrible!

Nous avons dit que Gibory était venu rue Zacharie avec la résolution bien arrêtée de ne reculer devant rien. Ainsi disposé, il comptait tout le parti qu'il pouvait tirer des bonnes dispositions de la servante de Chauveau, et il se jura in petto de faire à son triomphe du résultat qu'il poursuivait le sacrifice de ses plus légitimes répugnances.

Déjà la mégère avait introduit la clef dans la serrure, et l'épaisse porte de la maison sinistre grinçait sur ses gonds, montrant le couloir sombre.

— Je passe devant pour vous montrer le chemin, dit la vieille avec un mouvement qu'elle crut gracieux et qui atteignait les dernières limites du grotesque.

Gibory entra; et, au moment de refermer la porte derrière lui, il s'aperçut que la vieille, par une distraction inexplicable, conséquence sans doute de l'émotion qui l'agitait, avait oublié de retirer la clef de la serrure.

Une idée subite traversa l'esprit de Gibory : avec une prestesse inouïe, il enleva cette clef, la mit dans sa poche et referma la porte avec bruit. Ce mouvement s'était accompli avec une telle rapidité, que la servante de Chauveau n'en eut aucun soupçon.

— Sacrebleu! dit-il en s'empressant de rejoindre son Ariane, ça manque essentiellement de gaz dans cette maison-ci!

— Nous sommes arrivés, répondit la vieille avec émotion. Si vous n'y voyez pas, prenez ma main .... je vous dirigerai .....

Et, dans l'obscurité, Gibory sentit la main sèche de la mégère qui cherchait la sienne. Il la prit courageusement et crut s'apercevoir qu'elle tremblait. Un instant après, un mince filet de lumière filtrait par la porte de l'appartement de Chauveau.

Gibory eut un éclair d'épouvante.

— Est-ce qu'il y a du monde chez vous? murmura-t-il à voix basse.

L'Ariane se retourna, et, lui pressant la main :

— Méfiant! dit-elle d'un ton de reproche. Comment pouvez-vous croire.... ?

— Mais cette lumière?

— C'est moi qui l'ai laissée en sortant pour aller chercher mon dîner.

— Vous n'avez donc pas dîné?

— Pas encore.

— Eh bien, moi non plus.

— Vrai? s'écria-t-elle avec un accent de ...

— Parole d'honneur! j'ai été tellement absorbé par quelques affaires: un drame en cinq actes que j'ai lu tantôt à la Comédie-Française, une féerie chez Hostein, une revue aux Variétés... enfin, je n'ai pas eu une seule minute... et, si vous voulez, nous ferions une vraie noce ici.

— Ah ! minauda la servante, si j'avais pu prévoir ! C'est qu'il n'y a pas grand chose !

— Bah ! bah ! à la guerre comme à la guerre, répliqua Gibory en examinant les maigres emplettes que la vieille venait de déposer sur la table. Du jambon! d'York, encore! Vous vous mettez bien! et des radis, et du fromage!... Mais c'est un vrai menu de cabinet particulier! Voyons! voyons! il n'y a pas de danger que Chauveau nous tombe sur le dos, n'est-ce pas?

— Pas de danger, je vous en réponds!

— Eh bien, nous allons faire un petit repas en tête-à-tête... Je ne vous dis que ça. Attendez pour voir.

Et, en parlant de la sorte, Gibory tira de sa poche un louis, qu'il tendit à la vieille fascinée.

— Tenez! fit-il : comme le jambon donne soif, vous allez me faire le plaisir d'aller chercher avec ça quatre bonnes bouteilles de bourgogne. Qu'est-ce que vous en dites?

La mégère prit le louis avec un empressement qui n'échappa pas à Gibory.

— Bon! pensa-t-il, gourmande et vicieuse : on pourra causer.

Cependant, comme retenue par une pensée secrète, la servante, roulant le louis entre ses doigts, demeurait immobile.

Le bohème eut une inspiration de génie.

— Seulement, ajouta-t-il, tâchez de revenir le plus tôt possible... car, je ne sais pourquoi, je n'aime pas à être seul dans cette maison-ci.

La vieille haussa les épaules, et, envoyant à Gibory un sourire tout chargé d'effluves, elle disparut rapide et empressée.

Le bohème écouta le bruit de ses pas dans l'escalier; puis, dès qu'il fut seul, il entra dans le cabinet de Chauveau et se mit à l'explorer.

L'aspect n'en avait pas changé : c'était toujours la pièce glaciale, aux murs nus, au carrelage disjoint, que Baradieu avait déjà visitée sans y rien découvrir. Dans un coin, le vieux carton vert défoncé montrait toujours le bout de paperasses jaunies et sans valeur. Gibory se mit alors à sonder les murs, qui rendirent partout un son satisfaisant. Au fond du cabinet était une porte condamnée. Il essaya de la pousser; la porte était solide et solidement fermée depuis de longues années. Le bohème revint dans la première pièce et essaya de s'orienter en rassemblant les souvenirs de sa première excursion.... Il lui fut impossible de retrouver la direction de la pièce mystérieuse où il avait vu le spectacle étrange qui l'avait si profondément frappé le jour de son entrée aventureuse par l'impasse de la rue de la Huchette. Il chercha longtemps, toujours en vain.

— Allons! murmura-t-il, il faudra employer les grands moyens. Soit!

Presque au même instant la porte s'ouvrit et la mégère reparut. Gibory poussa une exclamation:

— Peste! s'écria-t-il, quelle tenue!

En effet, l'horrible créature avait profité de sa courte absence pour faire une toilette inattendue. Elle avait revêtu une vieille robe de soie marron et un bonnet à fleurs fané et sali, qui lui donnait l'aspect d'une de ces sordides marchandes à la toilette dont on retrouve encore çà et là quelques types dans les quartiers voisins de la rue des Martyrs.

Au compliment intéressé de Gibory la vieille baissa modestement les yeux.

— Oh! murmura-t-elle flattée, c'était bien le moins de faire un bout de toilette....

Et, ce disant, elle mit « le couvert », c'est-à-dire qu'elle étala sur la table les provisions et les bouteilles.

— Diable! fit le bohème, votre argenterie n'est pas brillante, la mère!

— Que voulez-vous? nous ne sommes pas riches, fit la servante avec un soupir.

— Allons! à table! s'écria joyeusement Gibory, qui se mit à attaquer le repas avec un appétit résolu. A votre santé, la mère! continua-t-il en remplissant jusqu'au bord le verre de la mégère, qui l'avala d'un trait.

— Dites donc! fit-elle en posant son verre vide sur la table, si l'on savait que nous sommes là ensemble, à souper en tête-à-tête... que je reçois des hommes chez moi, qu'est-ce qu'on dirait, mon Dieu?

(*A suivre.*)

Voir numéro du 11 juillet.

phier les nouvelles de l'intérieur, [illegible] je suis certain que c'est là une étrange manière d'interpréter l'article 20 de la convention télégraphique internationale.

J'ose espérer que le gouvernement hellénique sera moins chatouilleux à l'avenir et qu'il ne défendra plus la transmission de nouvelles qu'il a portées lui-même à la connaissance du public. D'ailleurs, tant que M. Bulgaris ne confisquera pas la poste comme il a confisqué le télégraphe en faveur du gouvernement, M. Stéphanopoli, [illegible] journaliste consciencieux, qui .. de grandes relations, dit-on, [illegible] presse étrangère, fera toujours savoir au public européen [illegible] que M. Bulgaris cherche à lui cacher sur son compte. Que M. Bulgaris devienne honnête en politique, comme il l'est dans la vie privée ; qu'il fasse respecter la loi et qu'il la respecte, qu'il ne fasse pas de dépenses en dehors du budget, qu'il cesse de patronner des candidats agréables, et le télégraphe ainsi que les correspondants des journaux n'auront que des fleurs à jeter sur la fin prochaine de sa longue carrière politique (trop longue hélas ! pour la Grèce.

CHRONIQUE.

L'Empereur du Brésil a télégraphié aux souverains de l'Europe pour leur annoncer l'inauguration de la ligne télégraphique reliant l'Europe à son Empire. — Le Sultan a également reçu de l'Empereur un télégramme auquel S.M. a déjà répondu.

C'est jeudi soir que le grand-[illegible] offrira au baron de Werther et au personnel de l'ambassade d'Allemagne le dîner diplomatique dont nous avons parlé dans notre numéro de vendredi. En dehors de quelques ministres et fonctionnaires Ottomans, le représentant des Pays-Bas qui est de retour de son congé et le marquis de Gabriac, ministre de France à Athènes se trouvant actuellement à Constantinople assisteront a [illegible]

Le colonel Edhem bey, directeur de l'Ecole préparatoire militaire, a été nommé délégué militaire de la Sublime Porte au sein de la conférence internationale de Bruxelles. Quant au délégué diplomatique, c'est Etienne Carathéodory effendi, ex-1er secrétaire de la mission impériale à Berlin, qui sera chargé de ces délicates fonctions.

Depuis quelques jours Mirza Mehmed bey, descendant de la famille princière de Lahor, se trouve à Constantinople.

Mehmed bey, qui fait un voyage d'agrément en Europe, séjournera quelque temps dans notre ville, où il reçoit l'hospitalité chez Djélal-Eddin-Khan, prince Afghan.

Turhan bey, premier secrétaire de l'Ambassade Ottomane à Berlin, ayant obtenu un congé, se trouve depuis quelques jours à Constantinople pour ses affaires personnelles.

Une nouvelle conférence météorologique se réunira à Londres le 31 août pro[illegible]

M. Coumbary, directeur de l'Observatoire impérial, a été invité à prendre part à cette réunion qui tiendra ses séances dans le local de l'Observatoire météorologique de Victoria-Street.

Ahmed Rassim pacha, ex-gouverneur général de Scutari d'Albanie, est rentré à Constantinople par le paquebot de [illegible]

Le contre-amiral Ahmed pacha, qui se trouvait en mission en Angleterre, est de retour à Constantinople depuis vendredi dernier.

Le yacht impérial russe, *Livadia*, qui était allé en Hollande pour se mettre à la disposition de l'Empereur Alexandre II, lors de son voyage en Angleterre est arrivé dans notre port se rendant à Odessa.

Nous apprenons que dans sa séance de vendredi la société médicale s'est occupée du rapport fait par quatre médecins, relativement au jeune enfant grec tué à Balata.

Il paraîtrait que l'assemblée [illegible] presque unanime à blâmer ce rapport [illegible] ce sens qu'elle a trouvé qu'il était rédigé dans des termes trop vagues et de nature à faire naître des doutes dans les esprits.

Les travaux de construction de la cathédrale Bulgare à Balata, travaux dont l'inauguration a été annoncée jadis par le *Levant Times*, n'ont guère fait de progrès depuis lors. Il paraît qu'un différend a surgi au sujet de cette église, entre l'Exarchat et les primats bulgares de Balata qui réclament de Son Eminence le paiement de piastres 7,000,000, dépensées pour les fondations de cet édifice.

Il est à souhaiter que ce différend soit bientôt aplani, que l'on poursuive la construction de cette cathédrale qui promettait d'être un des monuments les plus vastes de Constantinople, puisque les fondations de cet édifice ont déjà coûté la bagatelle de P. 7 millions.

Un télégramme d'Ismaïlia en date du 31 juin, contient ce qui suit :

« Ont passé le Canal de Suez, depuis le 21 juin, *vingt-neuf* navires. La recette du service du transit, du 21 au 30 juin, s'est élevée à la somme de *quatre cent quatre-vingt-seize mille francs*.

Transit du 1er au 10 juin	[illegible]
— [illegible] au 20 —	[illegible]
— [illegible] au 30 —	[illegible]
Transit du 1er au 30 juin	[illegible]
Recette du transit, du 1er au [illegible] juin	343,000 f.
— du 11 au 20 —	580,000
— du 21 au 30 —	496,000
Recette du transit, du 1er au 30 juin	1,419,000f.

Une tentative de vol a été commise, il y a quelques jours, dans une maison de Péra occupée par un médecin de notre ville.

C'est un ancien domestique de la maison qui a tenté ce coup de main. Ce serviteur infidèle avait été déjà condamné, il y a deux ans environ, à une réclusion de deux années pour avoir volé un de ses maîtres; aussitôt que sa détention a pris fin, il s'est empressé de recommencer ses exploits.

Accompagné de quelques complices et connaissant bien la maison à laquelle il s'attaquait, il a escaladé la muraille et il est entré dans une petite cour où se trouve une citerne. Là, à l'aide d'une corde, il est descendu dans la citerne où il avait caché une partie des objets dérobés autrefois, mais il ne s'attendait pas à y trouver aussi une grande quantité d'eau.

Se voyant dans un danger pressant, il s'est mis à crier et à appeler ses complices à son aide. Ses cris ont réveillé les gens de la maison. La capture du voleur n'a donc pas été difficile. Abandonné par ses complices qui avaient pris la fuite au premier bruit, le voleur est resté au fond de la citerne d'où les gendarmes l'ont retiré pour le réintégrer dans son ancienne demeure, aux prisons du *saptie*.

Les examens spéciaux dans l'école autrichienne-hongroise, auront lieu le 13 et 14 courant.

L'examen général et public suivi de la distribution des prix aura lieu le 15 du même mois.

Dans la soirée de vendredi, vers 10 heures, le feu s'est déclaré à Tatavla, dans une maison en bois qui a été détruite.

L'incendie a été promptement maîtrisé par les pompiers qui étaient accourus promptement sur les lieux du sinistre.

On écrit de Névrocope au *Salonique*, que le brigand Alitcho, qui depuis trois ans désolait cette province a été tué par les gendarmes dans une rencontre, près de Saloftcha.

Le gouverneur-général de Jannina, dit le journal de ce vilayet, vient d'être informé par le télégraphe que le chef de bande hellène, le nommé Théodore Patchas, s'est livré aux autorités impériales de Larisse, ainsi qu'un de ses compagnons.

Nous lisons dans le *Salonique* du 2 courant que le temps pluvieux qui a régné la semaine dernière dans ces parages a été général dans tout le vilayet où ces pluies ont fait le plus grand bien aux campagnes. Ainsi les récoltes s'annoncent comme devant être satisfaisantes. La grêle dont ces pluies étaient accompagnées dans quelques endroits n'a fait de dégâts sérieux qu'à Resni, district de Monastir, où 200 arpents de vignobles ont été complètement détruits.

Le *Hudavendighiar*, journal de Brousse, annonce également que les nouvelles reçues des différents districts de la province sont satisfaisantes sous le rapport des récoltes qui promettent d'être abondantes.

On écrit de Salonique que dans la nuit de dimanche dernier six personnes appartenant à la maison du gouverneur-général se trouvaient dans une barque où elles s'amusaient à faire partir des fusées. L'explosion d'une pièce pyrotechnique fit faire un faux mouvement à ces personnes, qui se jetant d'un même côté firent chavirer leur embarcation et tombèrent à la mer.

Sur six personnes qui montaient cette barque deux hommes seulement ont pu être sauvés.

On lit dans le *Soria* :

Les dîmes ont été mises en adjudication dans tous les districts du vilayet. Les fermiers qui se sont présentés sont nombreux et le résultat des enchères est excellent jusqu'ici.

Déduction faite de l'augmentation de 1/4, les sommes pour lesquelles les dîmes des divers districts ont été soumissionnées présentent un excédant de P. 1,050,000 sur le total de l'année dernière.

Les émigrés circassiens qui depuis bientôt sept ans ont été dirigés sur la Syrie et qui depuis lors erraient sans avoir pu se fixer nulle part ont enfin fondé une colonie dans le village de Dirchemil, district de Hama, et dans le village de Dirfour sis dans le caza de Homs. Le proposé du Gouvernement leur a fait construire des habitations dans ces deux villages et leur a distribué des outils de travail et des bœufs de labour pour les encourager à se livrer à la culture des terres qu'on leur a attribuées.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS [illegible]

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

[illegible], 1874.

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	[illegible]
H. à la turque à midi moyen.	[illegible]

8 heures du matin.

Baromètre..............	762.0
Thermomètre	20.9
Minima	16.9
Maxima de la veille..........	25.7

Direction et force du vent N. E. modéré.

Etat du temps le 12 juillet, à 8 h. du matin

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Juin.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Georgion Calogenopolo [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Papadopoulos	Vayadop[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Mois de Juillet.

Adresses	Signatures	Provenance
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

LA CANÉE, le 24/6 juillet 1874.

Il résulte d'un arrêté du conseil général de la caisse d'utilité publique du vilayet de Crète, que depuis le 21 août 1869, époque de la création de cette caisse, et après déduction du salaire des employés et de diverses autres dépenses, son capital de P. 6,360,000, a produit P. 1,803,768, provenant des intérêts perçus jusqu'à la fin février 1874.

Comme le capital joint aux intérêts s'élève aujourd'hui P. 8,163,768, le conseil a décidé, à l'unanimité, que l'intérêt de 8 pour cent par an [illegible] réduit pour les agriculteurs à 6 pour cent, [illegible] cents sera aussi réduit à 10 pour cent. Cette réduction aura cours à partir du [illegible] de la fête anniversaire de l'avènement au trône de S. M. le Sultan.

Diverses familles appartenant à l'émigration égyptienne, s'étaient établies hors de la ville de la [illegible] où elles avaient fondé un petit quartier. Le nombre de [illegible] a tellement augmenté par l'arrivée successive de diverses autres familles provenant de Benghazi et Derna que [illegible] a été transformé en faubourg. Il [illegible] aucune école dans ce faubourg [illegible] pauvres familles errant çà et [illegible] le temps le plus précieux [illegible] leur vie. La commission des écoles de la communauté musulmane, désirant mettre un terme à cet état de choses, a transformé en école l'un des Tekés qui se trouvent dans ce quartier. Ayant recueilli environ 80 enfants, elle a affecté un professeur à cette école, se réservant plus tard de bâtir un local particulier. La municipalité s'efforce aussi de bâtir dans ce même quartier de nouvelles maisons devant servir aux Arabes qui se trouvent, à l'heure qu'il est, campés sous des cabanes hors de la ville ; la commission des écoles ne ralentit pas de zèle pour instruire la jeunesse, aussi est-il à espérer, que tous ces éléments contribueront beaucoup [illegible]

Par ordonnance impériale, la forteresse de Candie a été réparée en plusieurs endroits. La porte de la forteresse dite Yeni-Capou, qui avait été bâtie avec beaucoup d'art à l'époque de la domination vénitienne, et détruite plus tard par un tremblement de terre, a été rebâtie sur le même modèle; toutes ces fortifications ont été construites si solidement qu'elles peuvent résister à tous les canons du nouveau système. Les travaux ont été exécutés en peu de temps et avec des dépenses relativement modérées.

On dit que les céréales n'ont pas réussi comme l'année dernière, dans la province de Lachit, mais que la récolte des olives semble être très-abondante. Les vers-à-soie ont prospéré aussi : les habitants de cette province ont acquis assez d'expérience dans cette branche d'industrie, mais ils ne peuvent pas en tirer un grand avantage parce qu'ils négligent la plantation des mûriers.

Une femme du nom d'Hélène Andonopoula, du village Maghoula, avait laissé son enfant endormi dans sa maison et elle s'était rendue dans un jardin voisin. Pendant son absence, un porc attaché à un pieu dans la maison, réussit à rompre ses liens, se rua sur l'enfant qui était âgé de vingt-cinq jours et le dévora de la tête jusqu'au [illegible]

Le gouverneur général [illegible] pection dans l'intérieur de l'île. Son Excellence s'est rendue directement au fort Izzedin où elle a passé la nuit et de là s'étant embarquée à bord de la corvette de l'Etat «Mouzafer» elle s'est dirigée le lendemain vers Sitia.

PRESSE ETRANGERE

La conspiration bonapartiste

On écrit de Paris le 30 juin à l'*Indépendance Belge* :

La conspiration de MM. les bonapartistes est autrement sérieuse que ne l'était la petite intrigue de l'année dernière, qui pourtant a failli réussir. On voyait bien que Chislehurst avait de l'argent, et, par conséquent, des agents, car toutes les fois qu'il y a de l'argent pour acheter un traître, il se trouve un traître pour le recevoir. Le langage des journaux salariés par l'Impératrice nous apprenait que les impérialistes voulaient aussi à leur manière «renouer la chaîne du temps», c'est-à-dire nous ramener au lendemain de Sedan. M. Rouher, chaque fois qu'il en avait l'occasion, prenait à la tribune des allures provocantes, en gouvernement qui n'a perdu que deux provinces et supprimé la liberté que pendant dix-huit ans; mais on prenait ses fanfaronnades pour les marques d'une rage impuissante, lorsque l'habileté consommée de M. de Broglie, ayant amené le succès de M. de Bourgoing, les hommes du [illegible] démasqué leurs batteries. Les matamores du parti ont crié si haut, ils ont annoncé si étourdiment le succès de leurs machinations, que le ministère n'a plus eu aucun moyen de fermer les yeux.

En dépit des déclarations de M. Rouher, jurant sur l'honneur qu'il n'y avait pas de comité central de l'appel au peuple, levant la main droite pour l'attester,

Si Pergama dextra
Defendi possint !

le ministre a donné l'ordre au préfet de police et au juge d'instruction, M. Delahaye, d'y aller [illegible]

Ces messieurs y sont allés; et M. Lombard de Sainte-Croix disait tout haut, hier soir, dans le waggon qui le ramenait de Versailles, qu'ils croyaient, en partant, ne rien trouver, mais qu'ils avaient fait tant de découvertes, qu'ils en étaient confondus. Si on en croit les bruits qui circulent, ils ont trouvé d'abord le *fameux [illegible] central, flanqué de sa commission de comptabilité, dont le même M. Rouher est le président.* Il paraît que M. Rouher [illegible] dans chaque département, un préfet désigné qui correspond avec le ministre d'Etat, en lui donnant, dès à présent, de l'Excellence. [illegible]

[illegible] n'y en a que trois ! — Il est dans l'ordre [illegible] rien de commun avec la presse républicaine.

Au reste, nous n'avons pas besoin d'attendre les découvertes de l'instruction et de la police pour rendre justice à l'habileté des meneurs. Ils nous en fournissent des preuves tous les jours. Voici, par exemple, un tout petit fait. Le fils de M. Dufaure avait accepté, à Saintes, une candidature pour le conseil d'arrondissement. La veille du vote, on lui répéta qu'il n'avait pas de concurrent. Dans la nuit, M. Eschassériaux fit répandre les bulletins d'un candidat qui ne savait pas l'être, et qui, ayant partagé les voix avec M. Dufaure, déclara le lendemain qu'il ne voulait pas être élu. M. Gabriel Dufaure a été nommé au second tour, mais peu s'en est fallu que la manœuvre ne réussit. Dans la Vienne, M. de Soubeyran a fondé un journal [illegible] M. de Beauchamp, son beau-frère, quand la dissolution sera venue. Dans les départements où des élections vont avoir lieu, le candidat bonapartiste est déjà connu partout : il [illegible] habilement [illegible] pendant ce temps-là, tâtonnent ; ils hésitent, comme dans la Nièvre, entre un [illegible] celui qui plaît au comité [illegible] Ou bien, ils laissent passer le droit aux électeurs. Ou bien, ils laissent passer le temps, remettant leur choix au dernier jour, tandis que les agents du duc de Padoue ou de M. Prévost de Launay battent la campagne jour et nuit.

Est-ce à dire que les départements prochainement appelés à voter vont imiter la Nièvre ? A Dieu ne plaise. Ou que les bonapartistes auront prochainement, comme ils s'en vantent, le plaisir de recommencer les fusillades et les transportations de 1851 ? Non, certes. [illegible] mort, s'imaginent à présent, sur la foi des bulletins venus de Chislehurst, que le neveu a trouvé la mort [illegible] lâches et la France n'est pas si lâche. La panique de cette année passera comme celle de l'année dernière. On a pu faire un empire avec un homme et de la gloire, on n'en fera pas avec un enfant et de la honte. Notre population, quoi qu'en disent les journaux de la commission de comptabilité, n'éprouve aucun entraînement pour retourner à Cayenne ou à [illegible] ne faut pas s'effrayer, il ne faut pas non plus se laisser duper. [illegible] nous menace, au lieu de se préparer à nous gouverner ferait mieux de recommencer ses études pour l'école de Woolwich, [illegible]

A Rome.

On écrit de Rome au *Journal des Débats*, sous la date du 29 juin :

Les personnes qui ne réfléchissent pas s'étonnent que le gouvernement italien ne se mette pas en guerre ouverte avec une Eglise qui lui donne tant d'embarras; mais il ne serait ni aisé ni prudent de heurter les sentiments intimes d'une grande partie de la population et de l'armée elle-même. C'est ce que savent parfaitement les hommes qui sont à la tête du gouvernement, et le Roi lui-même, auxquels le bon sens et le tact politique n'ont jamais fait défaut.

Quant à la manifestation dirigée contre le Vatican mercredi soir, elle ne s'est pas renouvelée. Le gouvernement avait donné des ordres précis pour y mettre obstacle et on se l'est tenu pour dit ; on a compris qu'il suffirait de quelques mauvaises têtes et de quelques gens pervers pour amener un scandale dans le monde entier. Heureusement, le Vatican et la place Saint-Pierre sont situés de telle façon qu'il est très-aisé d'en barrer l'accès à la foule. Un poste de soldats y est établi à cette fin et depuis quelques jours il a été doublé.

Le comité de la gauche a publié un peu prématurément son manifeste électoral. Cette pièce est diffuse et d'une lecture peu récréative; on y cherche vainement un de ces programmes nets et saisissants qui passionnent l'opinion.

Les signataires de ce programme protestent qu'ils ne sont pas des factieux. La précaution était inutile. L'esprit de faction ne s'exprime pas dans ce langage filandreux et entortillé.

En résumé, les chefs de la gauche, comme toutes les oppositions constitutionnelles, disent [illegible] mieux. C'est ce dont fort peu de gens sont convaincus. Le manifeste n'est signé que par ce qu'on appelle la gauche historique.

Jusqu'en 1870, cette gauche avait sa raison d'être, elle poussait vigoureusement au complément de l'unité nationale. Aujourd'hui tout ce qu'elle pourrait demander serait qu'on reprît Nice à la France et Trieste à l'Autriche, et aucun homme de bon sens ne s'associerait à de tels projets.

On peut aussi demander qu'on reprenne le Vatican au Pape; mais, pour un avantage très-problématique, on irriterait les catholiques du monde entier, une grande partie des Italiens eux-mêmes et particulièrement des Romains, et on fournirait aux partisans du pouvoir temporel un argument très-puissant. Si j'insiste sur ce point, c'est que telle semble être la pensée des rédacteurs du manifeste.

Les chefs de ce qu'on appelle la gauche administrative n'ont pas signé avec leurs collègues. Cette gauche est politiquement d'accord avec le gouvernement : elle veut des réformes administratives. En principe elle a raison, parce qu'il y a beaucoup de réformes à faire et personne ne le conteste; seulement, il n'est pas sorti jusqu'à présent de ce côté de la Chambre une proposition de nature à être appliquée. Aussi, jusqu'à nouvel ordre, je ne crois pas que les deux gauches soient en mesure d'obtenir de bien grands succès.

Le « home rule » au Parlement.

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

Londres, 2 juillet.

La Chambre des Communes qui a accordé aux débats sur «l'home rule» la séance d'aujourd'hui, a utilisé la soirée d'hier à traiter la grave question de l'éducation obligatoire. Mais le bill de M. Dixon qui cherchait à obliger les parents à envoyer régulièrement leurs enfants à l'école a été repoussé par 320 voix contre 156 *(elementary education, compulsory attendance bill)*. Ce sont toujours les mêmes orateurs qui demandent l'éducation obligatoire, MM. Fawcett, Forster et Lubbock, comme représentants de la Ligue de Birmingham, mais la question est des plus délicates et les moyens qu'on propose pour remédier au mal semblent dangereux. Personne, en effet, ne conteste que sur le nombre d'enfants qui devraient assister régulièrement à l'école, il en est beaucoup qui manquent d'y aller la moitié du temps, que d'autres n'achèvent pas leurs classes et qu'enfin la quantité de ceux qui ne subissent pas leurs examens est très-grande.

Mais l'intervention du school board peut-elle changer cet état de choses? Le Parlement ne l'a pas pensé et il n'a pas voulu s'embarquer dans un système de compulsion absolue sans avoir la parfaite connaissance du terrain sur lequel il s'avançait. Je ne saurais comparer cet échec du bill de M. Dixon qu'à celui de M. Plimsoll. L'idée et la tendance sont bonnes, mais les moyens pratiques proposés semblent laisser à désirer, et c'est leur imperfection qui condamne les projets de loi que les formulent, ou, pour être plus exact, qui les ajourne. Tel inventeur d'une machine échoue dans une tentative qu'on sait être bonne; cinq ou six après lui éprouvent le même sort jusqu'à ce qu'un autre plus heureux, profitant des leçons et des échecs de ses prédécesseurs, perfectionne définitivement l'appareil et en fasse l'application avec le plus grand succès.

En parcourant la liste des députés qui ont voté dans cette discussion, j'ai remarqué que MM. Gladstone, Lowe, Goschen n'assistaient pas à la séance. M. Gladstone ne prend pas part aux travaux parlementaires et M. Lowe vient rarement; quant à M. Goschen, son début, je vous l'ai déjà dit, n'a pas été très heureux et peut-être se prépare-t-il à une lutte oratoire qui lui permettra de briguer avec plus de chance la palme de *leader* de l'opposition. La situation du parti libéral ne saurait en effet durer davantage car elle est trop anomale et il est impossible qu'on reste plus longtemps dans une désorganisation qui pourrait devenir dangereuse. [illegible] non entre les partis, l'opposition ne doit pas rester sans chef. D'après ce qui se dit, elle se recueillerait en ce moment pour se reconstituer fortement. Elle en a besoin.

La bataille d'Estella.

Nous lisons ce qu'il suit dans la *Liberté* de Paris:

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'intéressante lettre de notre rédacteur militaire, qui s'est trouvé à Estella au moment de la bataille, si brusquement interrompue par la mort du maréchal Concha; c'est le récit d'un témoin oculaire que nous publions, d'un ancien capitaine d'état-major très-compétent en pareille matière.

Larraga, dimanche, 28 juin.

La bataille d'Estella s'est terminée hier à la [illegible], par la défaite des troupes du maréchal Concha.

Les pertes de l'armée sont assez sérieuses. 3,000, à 3,500 tués ou blessés, et un nombre de prisonniers encore indéterminé. Parmi les morts se trouve le commandant en chef, qui est tombé percé d'une balle au moment où il dirigeait les charges de cavalerie qui ont empêché la capture de la plus grande partie de l'artillerie.

Voici le récit des événements, tels qu'ils se sont déroulés devant moi depuis trois jours.

Jeudi matin, les troupes qui avaient été concentrées à Larraga, se sont mises en mouvement en deux colonnes. La plus forte, où se trouvaient Echagüe et le maréchal Concha, s'est portée sur Villatuerta par Oteiza; la seconde, sous les ordres de Martinez Campos, marchait à droite de la première, sur un chemin de montagne qui passe entre Lorca et Cirauqui. Les carlistes offrirent peu de résistance ce jour-là, se repliant sur les fortes positions qui couvrent Estella, entre Villatuerta et Arbazuza. La troupe régulière ne perdit qu'une cinquantaine d'hommes.

Le lendemain vendredi, la bataille s'engagea plus vivement; l'artillerie régulière battit du feu de ses 68 pièces les hauteurs couronnées par les tranchées carlistes, et, grâce à cette puissance de feux, le corps de Martinez Campos put s'avancer de Lacarra (petit village au nord de Villatuerta) sur Arbazuza. Arrivée dans cette position, avec une perte de 500 hommes seulement, l'armée du maréchal Concha semblait au moment de remporter un éclatant succès, car elle coupait ainsi les trois routes par lesquelles les carlistes pouvaient recevoir des renforts, des vivres, des armes et des munitions. Ces avantages éblouirent un peu, sans doute, l'état-major général, qui eut la pensée de cerner et d'écraser dans Estella les forces carlistes. L'exécution d'un pareil plan demandait plus d'hommes que n'en comptait l'armée du malheureux Concha; en outre pour couper toute retraite aux carlistes, il fallait les chasser des hauteurs, et pour cela lancer contre eux l'infanterie régulière.

C'est ce qu'on essaya dans la journée de samedi. Mais les carlistes, qui voyaient alors bien clairement où tendaient les efforts de leurs adversaires, avaient réuni une notable partie de leurs forces à l'aile gauche, et après avoir repoussé plusieurs attaques de Martinez Campos, ils prirent une offensive des plus énergiques, et chargeant à la baïonnette, commencèrent à faire fléchir l'aile droite, qui bientôt saisie de panique, abandonna toutes ses positions dans le plus grand désordre. Les carlistes, au lieu de se laisser entraîner à la poursuite, se lancèrent sur Arbazuza, que défendait la brigade de chasseurs à pied Blanco. Après cinq ou six attaques infructueuses, les sept bataillons carlistes emportèrent la position, dans laquelle les bataillons d'Alcolea et Puerto-Rico s'étaient laissé détruire presqu'en entier. Après cet important succès, les carlistes enthousiasmés se ruèrent sur le centre de l'armée.

Les soldats d'Echagüe, démoralisés, lâchèrent pied à leur tour, et 32 pièces de canon allaient tomber aux mains des vainqueurs, lorsque Concha fit avancer la cavalerie et se précipita avec elle sur les carlistes, qui furent arrêtés complétement; mais ils purent infliger aux cuirassiers et aux hussards blancs (hussards de Villa-Robledo) des pertes cruelles. C'est à ce moment que le maréchal reçut une balle dans la poitrine et tomba. Sa chute fut le signal de la retraite générale.

Les troupes se retirèrent sur Larraga, protégées par 16 pièces, qui, mises en batterie sur les hauteurs du mont Esquinza et soutenues par les hussards de Pavie, arrêtèrent la poursuite.

Le désordre est extrême dans l'armée, tous les bagages, tous les blessés ont été abandonnés aux mains des carlistes. Echagüe, Rossel et le chef d'état-major général ayant des droits égaux au commandement, personne ne sait plus à qui obéir.

Les troupes ont reculé aujourd'hui jusqu'à Tafalla.

On est [illegible] sans nouvelles des troupes de Martinez Campos. Si, comme c'est probable, elles sont retirées en désordre dans les Amescoas, il est à craindre que tous les soldats ne soient pris par les carlistes de la montagne.

Les *troupes républicaines ayant incendié une partie de Villa-Tuerta*, après s'être emparées de ce point, on craint que cet acte de barbarie ne soit [illegible] de violences contre les blessés ou les prisonniers, car Dorregaray, dans sa proclamation, avait annoncé qu'il répondrait à l'incendie par la *guerre sans quartier*.

Espérons que les carlistes sauront se montrer généreux dans leur triomphe.

L. FREUDENTAL

[illegible]

(Reçu par la junte royale de Navarre).

Le lieutenant-général, [illegible] ral de S. M. le Roi [illegible] ministre de la [illegible] par intérim, à Tolosa

Estella, 27 juin.

Sire,

Dans le combat livré aujourd'hui [illegible] les forces républicaines, la fortune des [illegible] été propice, et nos efforts [illegible] par une brillante victoire.

Les batteries ont ouvert à midi, [illegible] heures, l'ennemi [illegible] sur toute la ligne [illegible] avec de grandes pertes

[illegible] nombre de prisonniers et une quantité d'armes jetées par l'ennemi dans sa fuite.

[illegible]

Antonio Dorregaray.

Dépêche télégraphique

La Junte royale du gouvernement du royaume de Navarre, établie à Elizondo, a reçu, à neuf heures et demie du matin, aujourd'hui, la dépêche [illegible]

Abarzuza, 28 juin.

Le chef d'état major à S. M. le Roi à Vergara et au ministre de la guerre à Tolosa.

Je reçois des dépêches de toute la ligne.

L'armée républicaine est détruite. Panique immense, qui a gagné jusqu'aux généraux,

Le maréchal Concha, un général de brigade, des officiers d'état-major de son quartier général tués, [illegible]

Les pertes de l'ennemi sont considérables.

Les nôtres sont beaucoup moindres. Nous faisons encore des prisonniers. Ils ont laissé les villages entièrement détruits. Le spectacle est horrible. Ils ont tout volé, incendié, et saccagé.

La victoire est la plus complète que nous ayons [illegible]. L'enthousiasme, la décision et le courage de nos volontaires pendant le combat dépassent de beaucoup ce qu'on [illegible] jusqu'ici. Je vous donnerai bientôt plus de détails.

Quadruple mariage d'un prince indien.

On écrit au *Daily-News*:

Bombay, 15 mai.

J'appris par hasard, le mois dernier, qu'une intéressante cérémonie était sur le point d'être célébrée dans la ville de Bhownuggur, dans la Péninsule de Kattywar, et, comme je n'avais jamais été dans cette partie de l'Inde, je fus tenté d'aller y assister. Bhownuggur est à environ 200 milles de distance de Bombay, et est la capitale d'un Etat du même nom. Le chef de l'Etat est S. A. Tukhutsingh-Juswuntsing, et son titre « Thakore » de Bhownuggur. Le Thakore est mineur, et le gouvernement de son Etat est remis à deux administrateurs—l'un Européen, l'autre Hindou—nommés par le gouvernement britannique; mais d'après les idées indigènes il a pleinement l'âge viril attendu qu'il a atteint le 19 avril son dix-septième anniversaire. Et le même jour le prince s'est décidé à épouser quatre femmes à la fois! Même dans un pays où la polygamie est si commune, événement comme celui du quadruple mariage d'un opulent rejeton de royauté hindoue n'est pas ordinaire. Je sentais aussi vivement que personne l'étrange inconvenance de pareilles fêtes en un moment comme celui-ci; car l'autre jour encore j'accompagnai votre correspondant spécial et sir Richard Temple à Dettiah et à Durbungah, et je vis de mes propres yeux la terrible réalité de la détresse à laquelle on a paré si noblement et avec tant de succès. Mais l'Inde est grande; et que sait-on à Kattywar de ce qui se passe à Tirhoot? Bhownuggur ne voit-elle pas le soleil se lever le [illegible] environ après Mozufferpore? Pendant tout le temps que j'ai passé à Kattywar je ne crois pas avoir entendu prononcer deux fois le mot famine.

Le Thakore mérite la bienveillance du gouver-

nement britannique, car sa famille s'est toujours montrée fidèle à l'Angleterre, depuis que nos relations avec lui ont commencé, il y a quelques 140 ans. Le précédent Thakore était commandeur de l'Etoile de l'Inde. Il est mort en 1870. Son jeune successeur fut immédiatement envoyé au collége de Rajcoomar institué pour les princes indigènes dans le Kattywar; et ses pouvoirs — qui sont ceux d'un chef Kattywar de première classe — furent confiés à une commission mixte, composée d'un Européen distingué et d'un ministre indigène d'une capacité bien reconnue. Jusqu'au moment de son mariage, le prince suivit les cours du collége, et se montra un étudiant assidu, quoique peu brillant. Maintenant qu'il est un homme marié, il a été placé sous le précepteur du capitaine Nutt, agent politique bien connu. Le pays est une contrée florissante, et les habitants sont si persuadés des bénéfices de l'irrigation que, sans mentionner les rivières, réservoirs, canaux, etc, il y a 2,800 puits dans l'Etat.

En arrivant à Bhownuggur, je me trouvais soudainement plongé au milieu des réjouissances qui se rattachaient au quadruple mariage du Thakore. Il s'est marié le 19 avril à la fille du grand-chef de Wudwan, princesse âgée d'environ 14 ans, et à la sœur de l'héritier présomptif de la dynastie de Gondole — une noble dame aussi remarquable par son esprit que par ses charmes et sa grande opulence — mais qui n'est âgée que de 15 ans. Le lendemain, le Thakore compléta sa quadruple alliance, le temps ayant manqué le 19 pour célébrer toutes les cérémonies nuptiales selon l'ancienne coutume de Rajpoot. Les dames qu'il a épousées le second jour sont la sœur du père du chef régnant de Vankaneer, âgée de 22 ans, et la fille d'un très-riche propriétaire nommé Dank, de Talaja, âgée de 10 à 11 ans seulement.

Je vous ai dit que le Rajah n'a que 17 ans, je laisse à vos lecteurs le soin d'imaginer les émotions probables d'un jeune homme partagé entre les charmes mûris d'une imposante princesse de 22 ans et les tendresses enfantines d'une autre princesse qui n'en a guère que 10 ! En des occasions de fêtes aussi remarquables, il y a toujours beaucoup de cancans locaux, et je ne pus m'empêcher d'entendre, à Bhowuggur, que, quoique le jeune Thakore fût profondément impressionné par la calme dignité de Wudwan, la sérénité de Vankaneer et la douce simplicité de la petite Dank, pourtant il était le plus apparemment frappé au cœur par sa fiancée de Gondole, qui dès à-présent lit un peu d'anglais et désire apprendre à jouer du piano. Wudwan est la « première femme », parce qu'elle a la réputation que c'est dans ses veines que coule le sang le plus bleu, mais la princesse de Gondole est décidément la plus riche, et a apporté en mariage un douaire digne même de l'acceptation du millionnaire princier de Bhownuggur.

Longtemps avant le 19 avril, les fêtes à l'occasion du quadruple mariage avaient commencé. Les fiancées avaient dû être amenées de leurs diverses résidences à Bhownuggur. A cette fin quatre hommes de confiance d'âge avancé avaient été envoyés environ quinze jours avant la célébration des mariages à Wudwam, à Gondol, à Vankaneer et à Taleja. Ils partirent pour leur mission avec toutes les cérémonies usitées. Le jeune Thakore les accompagna jusqu'aux portes de la ville avec une suite imposante. C'est ce qu'on peut appeler le commencement des fêtes du mariage. On sait bien que les cortéges tiennent une place importante dans de pareilles festivités en Orient.

Ce cortége d'ouverture n'était que le début d'une série de marches et de contremarches à la lumière du soleil et à celle des torches, précédées du son criard des cornets, et fermées par des danseurs dansant en mesure. Les gardes du Rajah, à pied et à cheval; d'énormes éléphants se pavanant paresseusement sous leurs « howdahs » bleu et or; des chameaux et des palefrois du Kattywar; des tambours battant d'une manière assourdissante, les sons aigus des pipeaux et le résonnement strident des guitares; le char royal, suivi d'une interminable ligne de véhicules de tous genres, et ensuite la masse énorme de la populace de Bhownuggur, tout cela a contribué à donner un splendide succès au départ des ambassadeurs au point de vue des indigènes.

Un cortége public doit, selon les idées hindoues, se distinguer surtout par l'éclat des couleurs et le bruit. Dans celui dont je parle, ces deux traits caractéristiques ont été poussés à l'extrême. Le Thakore brillait de l'éclat qui convient à un Rajah; les musiciens donnaient la preuve de leur conviction que le ton et la mesure sont naturellement assujettis au son, et rendaient leurs figures encore plus noires en soufflant de toutes leurs forces dans leurs trompettes de cuivre; et les riches robes des courtisans, l'or, les franges et les drapeaux, les chevaux et les chameaux teints de différentes couleurs et de différentes façons fantastiques, ainsi que les riches guirlandes et les ornements d'or des buffles, recouverts d'une couche de vermillon, qui traînaient les véhicules de la noblesse inférieure, tout cela réuni donnait l'élément de couleurs éclatantes à ce spectacle vraiment oriental.

Le cortége se déroula le long du *Moti Bagh*, ou « Jardin des Perles, » qui est la magnifique résidence de l'agent qui représente le pouvoir britannique à Bhownuggur, et puis franchit les portes de la ville, jusqu'à ce que les ambassadeurs fussent hors de vue. Une quinzaine se passa, et des cortéges affluaient de temps à autre vers Bhownuggur. J'ai vu plusieurs de ces cortéges, mais je n'ai pas besoin de les décrire en détail. L'un n'est que la contre-partie de l'autre. C'est toujours le même tumulte, la même musique stridente, la même pompe exagérée, le même bruit incessant. Les fiancées arrivèrent ainsi l'une après l'autre. Elles n'entrèrent pas en ville, mais, selon l'étiquette indigène, elles campèrent dans les résidences de riches parents en dehors des murs, jusqu'à ce que le jour heureux du 29 avril arrivât.

Ce jour-là vers midi, un cortége, plus long et plus bruyant qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, sortit des portes de la ville, sous les palmiers et les tamarins ondulants. En tête venait le jeune fiancé qui allait chercher sa première fiancée, celle de Wudwan; derrière lui se précipitait une énorme foule, soulevant dans sa marche un nuage de poussière aveuglante. Le Thakore était de la plus belle humeur, et riait et plaisantait avec ses courtisans et ses brahmines en se rendant au devant de sa belle fiancée. En ce moment, elle aussi s'était mise en route pour se rendre à sa rencontre. Son *rath*, ou voiture, arriva en vue.

Le jeune Thakore descendit de sa magnifique jument du Kattywar, et, ayant dûment complimenté les gardiens sur le précieux trésor renfermé dans la voiture (et, par parenthèse, après leur avoir promis de magnifiques cadeaux parce qu'ils lui amenaient sa femme saine et sauve), il entra dans le *rath* et s'assit aux côtés de la princesse. Ceci est une grande innovation dans les rites et coutumes des rajpoots que les Thakores de Bhownuggur avaient jusqu'ici suivis. Autrefois il était d'usage que la fiancée s'assît aux pieds du fiancé à son entrée dans la voiture, pour rendre témoignage de sa soumission envers lui. L'acte sage du Thakore, en cette occasion, a été remarqué avec satisfaction par tous, à l'exception de quelques partisans acharnés des préjugés de caste.

Après la réunion des deux fiancés, le cortége royal se rendit à la maison d'un proche parent du Thakore. Là, dans les salles centrales, jalousement interdites à tous, sauf à une centaine des plus nobles rajpoots du Katywar, le mariage fut célébré. Aucun Européen n'était présent; mais on disait tout bas qu'un petit Parsi avait été admis à jeter un coup d'œil sur une ou deux des cérémonies les moins importantes. Le rite rajpoot est simple; les hommes de cette caste ont été de temps immémorial des combattants plutôt que des ritualistes. Quelques fleurs sont parsemées, on distribue de l'eau de rose et autres essences, le déité est invoquée, et les lares et les pénates sont dûment honorés, la fiancée est *authentifiée* et remise au fiancé, et alors arrive le moment où ce dernier enlève le *caftan* sacré, et peut jeter un regard sur les traits de celle qu'il a épousée — et tout est fini.

Lorsque la cérémonie fut terminée, le Thakore sortit pour se faire voir par les milliers de ses fidèles et enthousiastes sujets qui attendaient dans les rues pour l'acclamer. Il était de joyeuse humeur; il conduisit sa nouvelle femme au palais avec lui, puis il la laissa pour aller épouser de la même façon la belle de Gondole. Et ainsi furent célébrés les quatre mariages, les deux derniers à la lumière des torches; et la ville de Bhownuggur n'a pas couru un petit danger cette nuit-là, à cause des nombreux feux de joie, fusées d'artifice, etc., au moyen desquels on essayait de convertir la nuit en jour.

VARIETES.

LES ROSES.

Nous voici dans le mois des roses; mais les roses ont eu, fort heureusement pour elles, des mois de juin plus propices que celui-ci. Les nouveautés de la saison n'auront fait cette fois qu'une apparition bien timide dans nos jardins, et Dieu sait pourtant ce qu'à chaque saison les rosiéristes nous donnent de surprises charmantes.

Il y a soixante ans, le catalogue de Descemet passait pour être très-riche: il comptait 300 roses. Vers 1830, les collections en connaissaient 2,500 variétés.

Nous avons aujourd'hui dépassé le nombre de 5,000, et c'est en majeure partie grâce aux semis, aux hybridations et aux sélections intelligentes de l'horticulture française.

Si la France n'est pas la patrie de la rose, née en Asie comme la vigne, c'est en France, en effet, que la vigne et la rose ont trouvé le sol, le climat et les soins qui devaient faire leur fortune.

Plus de 5,000 roses! Combien de naïfs admirateurs de la nature, et les poëtes à leur tête, s'imaginent encore qu'il n'en existe qu'une: celle d'Homère, celle de Virgile, celle de Delille et de Saint-Lambert!

Mais cette rose même, si on savait laquelle ce pouvait être autrefois! Aucun monument ne nous en a conservé l'image. Il y a l'apparence toutefois que c'est la rose cent feuilles qu'ils ont chantée, comme c'est elle que presque seule les peintres ont honorée de leurs hommages.

Depuis Redouté, leur pinceau s'est décidé à faire le portrait de quelques-unes des plus belles que jardins aient enfin vues naître; mais regardez les tableaux des maîtres du XVIIe, du XVIe et du XVe siècle: on n'y trouve jamais que la rose cent feuilles, la rose blanche ou rose d'York des Anglais, et la rose jaune, qui elle-même n'est devenue franchement double qu'il y a cent ans.

Nous devons reconnaître que la rose cent feuilles, telle que les Hollandais l'avaient faite, ne sera jamais dépassée par aucune des créations de notre horticulture. Aucune même n'en approcherait, si elle pouvait seulement fleurir deux fois par an, comme le faisaient les roses de Pestum, qui probablement étaient une sorte de « quatre saison ».

Dans presque tous les pays il y a des rosiers vieux comme la terre, ou plutôt paraissant l'être, mais c'est de la tribu asiatique des cent feuilles que l'homme a partout tiré ses premières jouissances.

La rose de Provins qui, jusqu'aux Croisades au moins, a été la seule rose de luxe connue en France, est la première de ces voyageuses d'Orient acclimatées parmi nous.

Les Croisades nous ont amené la rose de Damas, qui a beaucoup de son sang dans les veines. C'est un comte de Brie, dit-on, qui l'apporta, et Brie-Comte-Robert est aujourd'hui encore le premier atelier de production pour les rosiers que la France vend en Amérique et ailleurs.

Les roses anciennes des Anglais sont des filles ou des cousines du rosier de Paris.

Leur Portland est lui-même une espèce de cent feuilles; mais le mérite qui l'a rendu célèbre, c'est qu'il refleurissait.

Où les Hollandais avaient-ils été chercher la vraie rose cent feuilles? Peut-être l'ont-ils, comme nous, reçue des Arabes d'Espagne ou des marchands de Smyrne?

En tout cas, c'est leur art qui avait su lui donner toute sa beauté.

Mais jusque vers la fin du règne de Louis XIV, les jardins d'Europe vivent toujours sur le même fonds, améliorant par la greffe les espèces connues, sans faire de semis et ne possédant guère d'acquisitions nouvelles.

En 1735, la rose pompon fut rencontrée dans un bois près de Dijon; ce n'était pas grand'chose encore.

La rose mousseuse, issue d'un cent feuilles, parut à la même époque.

On croit que c'est Miller qui l'obtint en 1727. La comtesse de Genlis l'introduisit à Paris une vingtaine d'années plus tard.

Mais une ère inattendue approchait. Tout se renouvelle lorsque les rosiers-thé nous arrivent enfin de la Chine, et les bengales de l'Inde.

Ces arbustes précieux, si proches voisins pourtant du rosier de nos bois, c'est le don le plus riche que la nature d'Asie pouvait nous faire jamais.

Nous possédions la plus belle des roses, mais nous n'avions des roses que pendant quelques rapides journées de la fin de printemps; et les nouvelles venues allaient décorer nos jardins jusqu'à la fin de l'automne, avec une fraîcheur et une abondance de feuillages et de fleurs sans pareilles.

Cette conquête même n'était pas la moitié des trésors versés par Flore sur les jardins où on l'aime et qu'elle aime.

Les mariages de l'ancien rosier et de la jeune rose féconde ont été bientôt noués, et c'est alors que la baguette des fées, on peut le dire commença de multiplier ses merveilles sous la main de nos rosiéristes les plus habiles.

L'hybridation et les semis s'entr'aidant, il n'y a plus de limites aux caprices que le plus hardi puisse avoir.

C'est aux environs de 1789 que les bengales et les thés se répandirent.

La rose grimpante de Banks n'est arrivé de Chine qu'en 1807; un peu plus tard débutèrent les roses de l'île Bourbon. Mais le rosier-noisette, semis de thé croisé muscade, avait alors déjà fait son apparition; il venait, celui-là, de l'Amérique.

Ne soyons pas ingrats pour nos anciennes roses; au moment même où un domaine inconnu s'ouvrait pour nous du côté de l'Orient, le Portland, cultivé par M. Lelieur, de Ville-sur-Ars, ou peut-être par M. Souchet, nous donnait cette admirable rose du Roi, si vigoureuse, si rustique, si bien faite, si colorée, si parfumée et si bien remontante.

Le rosier multiflore de Chine, ornement des palissades, a fleuri en France pour la première fois en 1812. Les Anglais l'ont connu auparavant.

Que de noms, que de dates il faudrait inscrire ici pour garder le souvenir des découvertes faites depuis cinquante ou soixante ans dans les roseraies!

Bien des chefs-d'œuvre sont sortis des voiles sous lesquels, sans l'art de l'homme, la nature les laissait reposer.

Le plus magnifique est encore à trouver, et peut-être n'est-il pas introuvable: ce n'est pas la rose bleue, c'est la rose sans feuilles remontantes.

Un simple amateur a découvert la rose du Roi. Cette fortune doit donner du cœur à quiconque possède un bout de jardin et sait se faire un peu de loisir.

(*Débats*).

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Ce.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 11 juillet, 9 h. 40 m., soir.

Obligations Roumelie	fl. 46.35
id. Nouvelles	36.—
Anglo-Bank	152.—
Société de créd. aust-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	73.75
Pièce de 20 francs	8.92
Agio	104.90
Change sur Londres	111.75
Crédit anstalt	229.50
National Bank	982.50
Lloyd	450.50

Bouse ferme et en voie de hausse.

France.

Versailles, 11 juillet, matin.

La motion de M. Wolowski concernant les finances a été soumise à la discussion de l'Assemblée nationale.

La commission constitutionnelle et les ministres recherchent de nouveaux moyens pour organiser le *gouvernement du maréchal Mac-Mahon*.

Allemagne.

Ischl, 11 juillet.

L'Empereur d'Allemagne est attendu ici mardi prochain.

Grèce.

Athènes, 11 juillet, 8 h., soir.

Laurium .... fr. 87.

MM. Coumoundouros, Sotiropoulos et Zaïmis ont été élus.

Le résultat des élections dans plusieurs nomarchies est encore inconu.

De nombreuses protestations arrivent des provinces contre les élections des candidats ministériels.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 11 juillet.

	Clôture.
Dette Générale	45 13/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	52 7/8
do 1871	62
do 1872	79
Consolidés anglais	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	68 3/8
Nouvel emprunt ottoman	48 1/2

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 9 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin Ptres	50 14 —
	Hausse	50 15 —
	Baisse	50 1 —
	Clôt. du mid.	— — —
	Clôt. du soir	50 2 —
	Après Bourse	— — —
Actions S. Gén.		L.S. 6 12 —
» de la Société de change et de valeurs		» 4 18 —
» de la Banque de Const.		» 4 15 —
» du Crédit Austro-Turque		» — — —
» du Crédit Général		L.T. 8 — —
Banque Verissi et Cossoudi		» 3 50 —
Tramway		» 5 30 —
Société Commerciale Ottomane		» 3 20 —
Laurium		Fr. 84 — —
Crédit Hellénique (escompte)		» 24 — —
Obligations des Chemins de fer		» 106 — —
» 2e émission		» 79 — —
Emprunt	1863	» 313 — —
	1865	» 314 — —
	1869	» 265 — —
	1872	» 80 — —
	1873	» — — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*)

Livre anglaise	P. 109 30
Pièce de 20 francs	» 87 26
Impérial russe	» 89 10
Ducat (Crémitz)	» 51 22
Medjidié blanc—(différence)	» 102 —
Bechlik—(différence)	» 104 25
Métalique (id.)	» 103 20

Bourse fermé à cause de fête.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 9 juillet.

Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
— paq. à vap. angl. *Leicester*, c. Rikiki, div.
Gênes, paq. à vap. angl. *Blymouth*, c. Miller, ayant touché Dardanelles lest.
Malte, paq. à vap. angl. *United Service*, c. Olison, ayant touché Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. angl. *Sceptre*, c. Steele, ayant touché Dardanelles lest.
Alexandrie paq. à vap. angl. *Chatsworth*, c. Grant, ayant touché Dardanelles, lest.
Artaki, paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evangelis, ayant touché Caraboga, Miroflé et Rodosto div. marsh. 104 pas.
Syra, paq. à v. aut. *Pilade*, c. Lupi, ayant touché Volos, Salonique, Cavalla, Dédé-Agatch, Dardanelles Galli[illegible]
Salonique, paq. à vap. ottom. [illegible], c. Ismail bey, ayant touché Dardanelles et Gallipoli, div. 119 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 9 juillet.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE

du 9 juillet.

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILE

du 9 juillet.

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DES FINANCES.

AVIS

Le transport des approvisionnements à envoyer à Hedjaz, qui consistent à 3600 tonnes de blé et à 3200 tonnes d'orge qui seront trouvés réunis vers la fin du mois Zilkadé prochain dans le port de Bassorah, sera fait par des paquebots affrétés à cet effet par le Ministère.

De ces céréales 1700 tonnes environ de blé et autant de tonnes d'orge seront débarqués dans le port de Djeddah, et 1800 tonnes de blé avec 1400 tonnes d'orge dans celui de Yambo.

Celles des compagnies de navigation à vapeur qui voudraient se charger de ce transport sont priées de s'adresser jusqu'à la fin du mois de juin (v.s.) à la Cour des Comptes pour convenir du frêt.

(L. S.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS

Terrain de 184 pics carrés sis dans la grand'rue de Béchik tach en face de la confiserie.

Terrain de 43 pics carrés et 2 doigts, sis à Pacha-mahalé à Béchik-tach et terrain de 35 pics carrés sis également à Béchik-tach, à Kitabjilar et vis-à-vis du bain.

Les terrains ci-dessus, propriétés de la Préfecture de la ville sont mis en vente aux enchères publiques. Les personnes qui voudraient renchérir les prix auxquels ces terrains ont été déjà soumissionnés sont informées qu'elles doivent s'adresser dans l'espace d'e 15 jours à partir de cette annonce, au bureau de la préfecture de la ville.

Constantinople, le 25 juin 1874 (v.s.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les *sarghis* à établir pour la vente des melons dans les endroits affectés chaque année à cet effet, seront adjugés par pièce au bureau de comptabilité de la Préfecture de la ville.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser au susdit bureau.

Constantinople, le 27 juin 1874 (v.s.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS

Les terrains dont la nomenclature suit et qui sont propriétés de la préfecture de la ville sont mis en vente aux enchères publiques.

Pour plus amples informations s'adresser à la Préfecture au bureau des perceptions ou au crieur public de la préfecture Mehmed Emin Agha.

Voici la liste de ces terrains avec indication de leurs dimensions en pics carrés:

Pics carrés.
115 — à Edirné-Capoussi, rue Iskembédji, endroit incendié;
130 — A Edirné-Capoussi, rue Casino;
150 — Idem;
500 — à Gédigha, aux alentours du bain.
150 — à Galedgha, rue Akar-tchesmé du côté de Coum-Capou;

Pics carrés
120 — Vis-à-vis du Tolberdji Khan,
140 — Vis-à-vis de l'Akar-tchesmé,
130 — Vis-à-vis du Tolberdji-Khan
370 — Idem;
250 — à Yeni-Pacha aux alentours du terrain d'Izet Bey;
60 — Vis-à-vis de la Mosquée de Ghédik-Pacha;
60 — à Coum-Capou derrière le moulin Impérial;
1000 — à Devan yolu, [illegible]

Constantinople le 25 juin 1874 (v.s.)

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et des harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

BONS DU TRÉSOR IMPÉRIAL OTTOMAN DE 1872.

Service du Coupon au 1/13 juillet 1874

MM. les porteurs de Bons du Trésor Impérial Ottoman 9 0/0 de 1872 qui ne se sont pas prévalus de l'avis public en date du 20 Juin dernier, sont informé que le paiement des Coupons au 1/3 Juillet 1874 sera fait au change de Lt. 110 3/4 pour Lt 100 tel quel.

Les coupons accompagnés d'un *double Bordereau numérique* signé, pourront être déposés à la Caisse du Crédit Général Ottoman dès le 13 courant.

Le paiement en sera effectué 10 jours plus tard contre restitution du Récépissé

Ceux de Monsieurs les porteurs qui ont fait le dépôt de leurs coupons avant le 24 juin écoulé seront payés dès le 24 courant, contre restitution du certificat de dépôt.

Crédit Général Ottoman.

Galata, le 11 juillet 1874.

(*N.B.*) Des Bordereaux sont tenus à la disposition des porteurs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication définive d'une machine à vapeur d'une force effective de 50 chevaux avec deux chaudières nécessaires à la tannerie Imp. de Béïcos.

La machine et les chaudières en question seront livrées à Constantinople et le montant en sera payé comptant à la livraison.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 11 Juillet 1874.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, **64** f.—6 mois, **32** f.— 3 mois, **16** f.—1 mois, **5** f. **50**

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

LEROYER (Rhône).	BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire.)	FAYE (Lot-et-Garonne).
RAMEAU (Seine-et-Oise).	LÉON ROBERT (Ardennes).
JULES GRÉVY (Jura).	Dr WARNIER (Alger).
E. CHARTON (Yonne).	CRÉMIEUX (Alger).
FOURCAND (Gironde).	LUCET (Constantine).
Général BILLOT (Corrèze).	RIONDEL (Isère).
BOUCAU (Landes).	TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne).	MÉLINE (Vosges).
JOZON (Seine-et-Marne).	WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*. et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire trate pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. *Op. N.* n° 39

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yéni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol^me, 3 médjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

A VENDRE au rabais. Toile de fil de Hollande par pièces de 115 à 120 mètres.

S'adresser aux bureaux du journal.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khedivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableaux des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

JARDIN DU TÉKÉ

Théatre de la Comédie Italienne.

Aujourd'hui lundi, 13 Juillet, à 9 h. du soir

LA GLORIA DELL'IMPRESA

Comédie en 3 actes.

LA SERVA DEL PRETE

FARCE BRILLANTE

A l'étude pour le bénéfice de la 1er actrice **Mme Sofie Parani**, qui aura lieu mardi prochain 14 juillet.

NORMA

8me ANNEE N° 159. — Djemazi-ul-Akhir 1er 1291 — MARDI 14 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page............ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page............ 6 » la »
Insertions, corps du journal........ 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 14 juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 28, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; a Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, charges des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornbill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 13 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La commission française des lois constitutionnelles est en proie aux fluctuations d'esprit qui animent les membres de l'Assemblée de Versailles.

Apres avoir discute, dans la plus grande confusion, les propositions Dufaure, Broglie, Périer, Lambert de Ste Croix, elle a fini — ne sachant sans doute comment s'en tirer — par nommer une sous-commission, composée de MM. Daru, Lacombe et Ventavon, qu'elle a chargée de preparer le travail de ces fameuses lois qui doivent — si elles sont votees — organiser le septennat *personnel* ou *impersonnel*.

Qu'a résolu la sous-commission? c'est assez difficile a saisir. Suivant le journal de M. Souiliard, dit de St-Valry, le projet de MM. Daru, Lacombe et Ventavon se résumerait en les points qui suivent :

1° La presidence de la République est confiée pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon ;

2° Le président de la République gouverne avec le concours des deux Chambres ;

3° La Chambre haute se recrute moitié par l'élection et moitié par la nomination du président de la Republique ;

4° Le président de la Republique *est seul investi du droit de dissolution* de la Chambre elective ;

5° En cas de vacance du pouvoir, les deux Chambres se réunissent et pourvoient à la nomination d'un nouveau chef du pouvoir executif.

Une dépêche du 11 juillet, détruit, en quelque sorte, l'assertion de la *Patrie*. Voici ce télégramme :

« Le gouvernement demande à la commission constitutionnelle *d'accorder le droit à la Chambre haute de dissoudre l'Assemblée* et le scrutin par arrondissement pour la nomination des députés. »

Il nous semble impossible que le gouvernement puisse demander *moins* que ce qu'on voulait lui accorder. Or, s'il réclame pour la Chambre haute le droit de dissolution, c'est que la commission des Trente n'avait probablement pas voulu traiter ce point.

Dans tous les cas, l'*Indépendance belge* dit que la nomination de la sous-commission des lois constitutionnelles a causé un vif mécontentement dans les régions parlementaires.

La feuille bruxelloise ajoute :

« Meme des membres du centre droit, partisans de la proposition Lambert de Sainte-Croix qui, elle du moins, organise le septennat impersonnel, ne sont pas satisfaits. Ils se rendent parfaitement compte que la Constitution dont MM. Daru, Lacombe et Ventavon, sont charges d'établir les bases, se résumera dans la fixation des pouvoirs personnels du maréchal de Mac-Mahon.

«Cette combinaison peut convenir aux bonapartistes, mais des autres fractions de l'Assemblée aucune n'osera la présenter au pays comme propre à satisfaire son urgent besoin de se constituer. Dans ces conditions, la résolution de la commission constitutionnelle n'est donc considérée que comme un moyen dilatoire imaginé par les monarchistes pour annuler l'urgence votée par l'Assemblée sur la proposition Casimir Périer. »

La Conférence sanitaire reunie à Vienne a fait l'objet, dans les derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler, d'un article publie par la *Gazette de Vienne*.

La feuille officielle commence par déclarer qu'il ne s'agit pas de supprimer les établissements de quarantaine, mais d'en réformer le systeme, au moyen d'une convention internationale, afin d'en écarter tous les règlements inutiles et genants pour la circulation. Les dispositions reconnues nécessaires seront rédigées en un code que les gouvernements contractants s'engageront à observer. En outre, on proposera de créer un office international qui sera chargé de formuler, dans le sens des résolutions de la conférence, des reglements uniformes, destinés à combattre victorieusement l'invasion des épidémies.

« Un pareil résultat, dit la feuille viennoise, ne peut être atteint que par les efforts réunis de tous les gouvernements ; il serait donc à désirer qu'un sentiment d'humanite inspirât la conférence et fit exclure de ces délibérations tous les scrupules de peu d'importance. »

Nous avons dit, dans un de nos précédents bulletins, que l'opposition au parlement italien, venait de lancer son programme. Le *Nord* résume de cette façon ce document :

« Il traite surtout de trois points. Le premier se rapporte à l'administration générale et aux depenses qui s'y rattachent ; la gauche se fait gloire d'avoir réclamé une simplification du mécanisme administratif, simplification devant avoir pour conséquence une diminution des dépenses publiques. Mais il n'est pas un seul parti à la Chambre qui n'ait formulé le meme vœu. En second lieu le manifeste exalte les services que la gauche aurait rendus ou essayé du moins de rendre au pays, par la sollicitude qu'elle a montrée pour le développement des forces militaires et par l'énergie avec laquelle elle a réclamé l'achevement de l'organisation de l'armée. Mais sur ce point on peut répondre à la gauche qu'en repoussant les projets financiers de M. Minghetti, elle a rendu pratiquement impossible les mesures pour lesquelles théoriquement elle montre une si grande prédilection ; en effet, la première conséquence du rejet des projets financiers a été l'ajournement indéfini de certains travaux importants de défense nationale. Ce n'est que sur le troisième point que la gauche s'eloigne sensiblement du programme des autres partis : elle réclame une politique plus énergique vis-à-vis du clergé, une attitude semblable à celle du gouvernement prussien, tandis que la droite demande qu'on continue à employer la conciliation. »

En définitive la profession de foi de la gauche ne semble pas de nature à causer de vives inquietudes à M. Minghetti et à lui faire craindre que ses adversaires soient en majorité dans la nouvelle Chambre qui pourra etre elue, si le gouvernement se résout a dissoudre le parlement actuel.

UN MOT DE REPONSE AU *NÉOLOGOS*.

Le journal grec le *Néologos* a publie, il y a quelques jours, un article de fond, dans lequel les doctrines que nous avons exposees naguere sous le titre l'*Avenir de la Turquie* sont critiquees avec une convenance de langage qui ne le cede en rien à la valeur des arguments que le redacteur du *Néologos* a produits.

Lors donc que nous aurons rappele les termes dont s'est servi cet economiste nous pensons que nos lecteurs seront edifiés sur les idees qu'il a mises en avant.

Nos articles sont qualifies de *fort curieux* et d'*extravagants*, nos theories sont *absurdes*, nos sophismes *ne valent point la peine d'etre releves*, puis les mots *absurdes*, *absurdites*, reviennent, ils reviennent meme souvent, et si nous voulions nous mettre au diapason de notre adversaire nous pourrions ajouter que nous n'en avons pas lu d'autres dans sa petite composition.

Nous ne nous permettrons pas cette familiarite, nous estimons qu'en toute matiere les convenances du langage permettent de tout expliquer, et que la politesse du style ajoute meme quelque valeur aux arguments qu'un écrivain expose.

Notre desir d'etre agreable à un monsieur qui ne semble pas nourrir les memes sentiments a notre endroit, ne nous fera cependant rien modifier aux opinions que nous avons emises, et si nous ne pensons pas ramener notre contradicteur à une appreciation plus saine des doctrines conservatrices, nous nous permettrons cependant quelques objections sur les moyens dont lui-meme s'est servi pour nous combattre.

Ces *absurdités*, puisque c'est la façon aimable dont le *Neologos* qualifie nos articles, ont consiste à exposer des faits connus de toutes les personnes un peu initiees, non pas à l'economie politique des livres, à *la plus ennuyeuse des litteratures* suivant une expression de M. Thiers, mais initiees a l'economie politique *pratique* ; nous avons raconte des faits connus de tous ceux qui ont etudié l'histoire economique des deux continents, et qui partant de cette connaissance, ont mis à profit les reflexions que ces faits leur ont suggerees.

Nous avons defendu la protection en Turquie, et pour quelques industries faciles à y exploiter, oui, et nous le ferions encore à l'occasion, contre les doctrines temeraires d'une ecole qui, ne tenant aucun compte des conditions dans lesquelles les diverses nations sont placees, veut les soumettre toutes au meme regime, sous le pretexte specieux qu'il existe des pays qui vivent d'une certaine façon et s'en trouvent bien.

Au lieu de chercher vainement à ridiculiser les consequences de faits qu'il ignorait peut-etre, M. le redacteur du *Neologos* aurait dû prouver que nos assertions etaient inexactes, il aurait dû nous faire voir que ce n'etait pas à la protection commerciale que l'Angleterre a dû cette merveilleuse puissance industrielle qui lui a permis ensuite de provoquer une concurrence qu'elle seule pouvait soutenir ; il aurait dû nous montrer les Americains adoptant cette theorie au moins etrange dont il a pose les termes, en disant, qu'*il est indifferent que les produits de l'importation soient manufactures et ceux de l'exportation naturels!*, et nous aurions appris avec etonnement que les Americains n'ont pas voulu exporter leurs cotons manufactures et qu'ils n'ont pas fonde leur industrie sur la base de la protection ; il aurait dû surtout montrer les immenses avantages du traite de 1785 conclu entre l'Angleterre et la France, traite dont nous avons raconte les funestes suites ; il aurait dû nous faire voir que la nation française avait fait alors de gros benéfices, en privant de leurs gains odieux quelques rares industriels, *dont le nombre infiniment restreint ne mérite pas d'etre pris en consideration.*

Ces industriels, heureusement pour le pays où ils sont installes, ne peuvent cependant pas à eux seuls faire marcher leurs fabriques, leurs usines, leurs ateliers. Ils font travailler et vivre toute une population ouvriere ; ils payent des salaires generalement eleves toujours suffisants, et lorsqu'ils doivent fermer leurs etablissements, que ce soit la consequence d'un traite maladroit où le defaut de matieres premieres, (comme cela a eu lieu pendant la guerre d'Amerique) chacun sait la misere generale qui se repand dans le pays.

Nous avons trop l'habitude de tenir compte des difficultes pratiques, et nous connaissons trop les conditions speciales dans lesquelles la Turquie se trouve placee, pour conseiller au gouvernement l'adoption de mesures absolues, qui n'auraient d'autre titre à etre prises ici, que les resultats excellents qu'elles ont pu avoir en Angleterre, où nous-memes les defendrions volontiers, tandis que nous les trouvons dangereuses pour l'Empire ottoman.

Nous aimons mieux croire que notre adversaire ne s'est pas donne la peine de nous lire avec attention, et que deux ou trois phrases isolees lui ont suggere son *petit* article, encore qu'il soit long d'au moins une colonne, mais nous disons *petit* quant aux objections qu'il souleve, et qui, moins nombreuses que ces industriels qu'il dedaigne, meritent encore bien moins d'etre prises en consideration.

LETTRE DE FRANCE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Paris, 8 juillet 1874.

L'*Union* vient d'être frappée d'une suspension de quinze jours pour avoir publié le manifeste du comte de Chambord, et cette mesure doit donner lieu à une interpellation de la part de quelques membres de la droite.

C'est aujourd'hui que la discussion doit s'engager à ce propos, et grâce aux manœuvres politiques exécutées par les divers groupes de l'Assemblée, il est assez difficile de prévoir, non point le résultat du vote, qui sera certainement contraire au Cabinet, mais le résultat de cette campagne commencée par la droite, et poursuivie d'accord avec elle par plusieurs groupes de la gauche qui veulent infliger un échec au ministère.

Cet échec n'est cependant pas désiré par le centre gauche en général : quelles en seraient les conséquences? et cette victoire peut-elle tourner à l'avantage de la Republique?

Evidemment l'hesitation est permise, et je comprends que dans ces conditions le centre droit et une partie du centre gauche se soient entendus pour adopter un ordre du jour commun dont voici le texte : « L'Assemblee resolue à defendre contre toutes les attaques les pouvoirs conférés au marechal de Mac-Mahon, président de la republique, par la loi du 20 novembre, sous les modifications qui pourraient y etre apportees par les lois constitutionnelles, passe a l'ordre du jour. »

La loi relative à l'electorat municipal a éte votee, par 462 voix contre 231.

Les modifications les plus importantes apportées à cette loi, pendant le cours de la discussion, ont éte adoptées hier ; elles tendent à limiter à deux ans la durée du domicile, et elles reconnaissent aux tiers le droit de provoquer l'inscription et la radiation des électeurs sur les listes.

Il est difficile de parler des événements qui viennent de s'accomplir dans le courant de cette semaine, sans revenir sur l'impression causée par la plaidoirie de l'avocat-général dans l'affaire du *Pays*.

Au lieu de prononcer un réquisitoire, ce magistrat a fait la partie belle aux accusés, en attaquant violemment M. Gambetta et ses amis.

Ce n'est donc pas une véritable defense que M. Granier (de Cassagnac) a prononcee ; il a felicité le ministère public de l'appui que sa parole donnait à la *bonne cause*, et certes il y avait quelque ironie de la part d'un accusé, à remercier le ministere public de l'avoir traite avec une si grande bienveillance.

J'ajouterai encore un mot pour expliquer ce singulier verdict, qui n'a point passé sans causer un legitime étonnement, et qu'une connaissance un peu plus complete de notre législation en matière de presse aurait mieux fait comprendre.

Le principal accusé n'était pas M. Paul Granier (de Cassagnac). Celui-ci n'était que complice d'un fait imputé directement au gérant du *Pays*.

La loi n'admet pas qu'une opinion soit traduite en justice, puisse être poursuivie, une opinion ne prend un caractère délictueux ou criminel que lorsqu'elle se traduit par des actes ayant ce caractère.

Dans le cas présent, l'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres était évidente, mais elle était reprochée au *gérant-responsable*, qui a *publié* l'article de M. Granier (de Cassagnac) et non pas à celui-ci qui l'a *ecrit*, et qui reste au second plan avec M. Gibiat, le directeur du *Pays*.

Grâce à cette législation qui transforme en accusé principal une personne qui ignore souvent les faits mis à sa charge, on comprend que ce jury hésite à frapper un innocent, et cette disposition tres-favorable aux journalistes a permis à M. Granier d'obtenir un acquittement.

Lorsque j'aurai ajoute que le prononce du jugement a été accueilli par de nombreux coups de sifflet, je vous aurai tout dit sur ce proces qui montre les progres que le bonapartisme fait chaque jour, et son influence sur les bancs de la Magistrature, où ce parti trouve au besoin des défenseurs.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Imperiale :

Hilmi effendi, premier secrétaire de la Cour d'Appel, est nommé membre de cette cour ;

Georgiades effendi, ci-devant membre de la 3me chambre du Tribunal de Commerce, est nommé membre de la 2me chambre du même tribunal ;

Halim bey, premier secrétaire du Conseil du ministere des Travaux publics, est nommé membre de la 3me chambre du Tribunal de Commerce.

Khalil pacha, le premier aide de camp de S. M. le Sultan qui était parti pour l'Egypte chargé d'une mission spéciale auprès du Khédive, est retourné hier à Constantinople à bord de l'*Izzeddin*.

Kiamil pacha, ambassadeur du Sultan à St-Pétersbourg, est arrivé hier à Constantinople par la voie de Varna.

Son Excellence aussitôt apres son arrivée s'est rendue à la Sublime Porte pour présenter ses hommages au Grand-Vézir.

Le nouvel ambassadeur de Turquie à Vienne, S. Exc. Rachid pacha, a fait samedi une visite au ministre des Affaires Etrangères, Aarifi pacha en son vali de Bébek.

Après avoir eu une audience de congé du Sultan, Rachid pacha se rendra à son nouveau poste. On pense que le départ de S. Exc. aura lieu cette semaine ou la semaine prochaine.

Un télégramme reçu avant-hier, annonce que le nouveau prince de Samos, C. Photiadès bey, est arrivé dimanche à midi dans cette île. La population a fait la réception la plus enthousiaste à Son Excellence.

Samedi, le patriarche arménien, Mgr Narses, a eu une entrevue à la Sublime Porte avec le Grand-Vézir et le ministre des Affaires Etrangères.

Dimanche dernier les élèves de l'Ecole Impériale militaire de 1re, 2me et 3me année se sont exercés à tirer à la cible dans la plaine de Djoban-Tchesmé.

Les personnes qui ont assisté à ces exercices font un grand éloge sur la precision du tir de ces jeunes élèves.

On sait que Hassan Pacha, ci-devant commandant de l'escadre ottomane de la Méditerranée vient d'etre nommé président du Conseil de la marine. S. Exc. est arrivée à Constantinople depuis avant-hier à bord du paquebot le *Salhieh*.

En attendant l'arrivée à Candie du nouveau commandant de l'escadre Rassim Pacha, l'amiraute a remis le commandement intérimaire de la flotte à Hussein Bey, commandant de la frégate *Selimié* en station dans le port de Souda.

La cérémonie de la distribution des prix aux élèves du Lycée Impérial, a eu lieu hier, avec beaucoup de solennité à Gul-hané.

Les princes Youssouf Izzeddin effendi et Djelaleddin effendi, le grand-vézir et tous les ministres assistaient à cette fête.

Abeddin bey, commissaire impérial à la Bourse de Galata, est parti samedi en vertu d'un congé, pour Corfou. De là Son Excellence se rendra en Epire, pour ses affaires particulières.

Le *yacht* impérial destiné au service du prince Izzeddin effendi, et qui était en construction dans les chantiers de l'Amirauté Impériale, vient d'être achevé et lancé à la mer.

Ce bâtiment est d'une coupure très-élegante et très-bon marcheur, sa vitesse est de 14 nœuds à l'heure.

Nous constatons avec plaisir que durant les dernières fêtes grecques aucun désordre ne s'est produit comme on l'avait craint, et que l'incident du Phanar qui avait causé une grande effervescence au sein des communautés grecque et israélite tend heureusement à se calmer.

Les efforts des autorités spirituelles des deux communautés secondés par

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BA[illegible]

DEUXIEME PARTIE

XX (suite)

— He ! he ! répliqua Gibory en clignant de l'œil, on n'aurait peut-être pas tort de dire... Savez-vous que vous êtes encore tres bien, la petite mere ?

— Flatteur !...

— Non, vrai ! continua Gibory, vous avez positivement un caractere à vous qui m'a frappé tout d'abord. Et puis vous m'avez toujours accueilli avec une bienveillance dont j'ai ete pénetré. Ce soir encore vous me donnez à diner, vous me traitez comme un coq en pâte.

— Ah ! fit la mégère en fixant sur le boheme un long regard, c'est que je vous connais depuis longtemps, voyez-vous ; vous ne vous souvenez pas de moi, mais je me souviens de vous. Je vous ai vu du temps ou Chauveau vous rencontrait si souvent, du temps...

— Où il s'appelait M. de Brives, hein ?

— Précisément.

— Il y a si longtemps que tu es chez Chauveau ? s'écria Gibory, qui buvait avec réserve, mais qui crut le moment venu de faire semblant de devenir familier.

— Oui, reprit la vieille, sans s'offenser du tutoiement.

— Et pourquoi n'as-tu pas lâché cet animal-là ? un pingre ! un fesse-Mathieu ! auquel on ne peut pas tirer un radis...

— Heu ! vous savez ! l'habitude !

— Il n'y a pas d'habitude ! et vois-tu, si tu voulais !...

La vieille regarda Gibory avec une expression indefinissable de curiosité cynique.

— Moi, reprit le boheme, j'ai toujours reve une gouvernante comme toi : une femme qui s'occuperait de mes affaires, qui tiendrait ma maison en ordre. Un vaudevilliste, ça n'a pas le temps de songer à ces details, et alors tout va à la six-quatre !... Par exemple, il y a ces gueuses de blanchisseuses ! Avec elles, pas moyen de conserver un bouton à une chemise. Alors, qu'est-ce qui arrive ? On a un rendez-vous avec un directeur. On va pour s'habiller ! Crac ! pas de boutons !... Et personne sous la main pour en remettre. Alors on manque de tenue, les directeurs vous font la mine, et l'on est toisé ! Tandis qu'une femme comme toi ! c'est ça qui ferait mon affaire ! Une fortune ! un trésor !

— Oh !... sans doute, je pourrais bien vous rendre quelques petits services !... fit la mégere, que les compliments de Gibory enivraient peu à peu autant que le [illegible]. Mais je ne suis pas libre...

Gibory se pencha vers elle, et, comme s'il suivait le fil de ses propres pensees :

— Et puis, continua-t-il, à ta place, moi je n'aimerais pas habiter une maison comme celle-ci, avec un gars comme ce Chauveau.

La vieille eut un tressaillement et ouvrit la bouche pour parler. Gibory ne lui en laissa pas le temps.

— J'ai comme ça des idées, des pressentiments à moi, poursuivit-il. Eh bien, il doit y avoir ici, quelque part, des choses... et si la police y mettait jamais le nez... ça ne serait pas drôle...

— Que voulez-vous dire ? balbutia la servante.

Gibory passa sa robuste main autour de la taille de l'horrible créature, et, la regardant avec un sourire :

— Allons ! allons ! dit-il avec bonhomie, ce n'est pas de moi que tu as peur, n'est-ce pas ? Il n'y a donc pas à t'inquieter. Ce que je sais, il n'y a que moi qui le sais [illegible]

Gibory fit un mouvement brusque et jeta autour de la chambre un regard effaré.

— Chut ! fit-il en même temps, un doigt sur ses levres.

— Quoi ?... balbutia la vieille.

— As-tu entendu ?...

— Non.

— Je suis cependant bien sûr de ne pas m'être trompe. Le bruit vient de par là !.... ajouta le boheme en désignant la porte condamnee, tout en suivant du coin de l'œil les mouvements de la vieille.

Au geste indicateur de Gibory, celle-ci s'était levee à son tour en trébuchant et pâlissant, malgre son ivresse.

— C'est impossible !... tu dois te tromper !... c'est le vent !...

— N'importe !... Il faut aller voir.

— Y pensez-vous ?.. s'écria l'horrible creature avec une explosion d'effroi [illegible]

— Si j'y pense ? je crois bien ! dit Gibory en saisissant le chandelier qui éclairait cette scène.

Et, enlaçant de nouveau la servante d'un bras resolu :

— Viens... murmura-t-il ; tu n'as pas peur avec moi, j'espère.... viens !

Et d'une voix plus basse, en se penchant à son oreille :

— Et au retour, nous causerons ! ajouta-t-il... Ouvre ! allons, ouvre vite !

Comme domptée par l'accent d'autorité de Gibory, la vieille obéit...

La porte s'ouvrit alors. Une bouffee d'air humide, d'une senteur étrange, s'engouffra dans la chambre...

Et Gibory, trainant la vieille, disparut avec elle dans la chambre mysterieuse.

XXI

LA MARIÉE

Gibory sentit que le parquet subissait dès la sortie une déclivité rapide. Il suivit lentement une sorte d'étroit boyau, et tout à coup il se trouva dans la chambre...

Il regarda...

Et alors une sueur froide l'envahit, car il venait de revoir le spectacle terrible qui naguere l'avait epouvante et dont il avait garde un si profond souvenir.

Quant à la megere, au moment de franchir le seuil, elle tenta d'opposer une derniere et passive resistance, et Gibory sentit qu'elle frissonnait ; mais elle n'en avait pas moins dû suivre le vaudevilliste, qui debout, immobile et les yeux demesurement ouverts par une sorte de curiosite effroyable, contemplait le tableau qu'il avait devant lui.

C'etait une chambre carree, eclairée par deux fenêtres étroites, placees trop haut pour que l'œil put y atteindre, mais qui néanmoins, dans le jour, devaient suffire à illuminer la piece d'une vive lumiere.

A cette heure, cette chambre nue et sans meubles avait un aspect sinistre...

Debout dans une sorte de niche pratiquee dans le mur, une femme, une morte, les bras ramenes en croix sur la poitrine, semblait fixer de ses yeux atones les vivants qui venaient d'entrer.

Cette femme, ainsi que Gibory peu à peu revenu à la froide raison put s'en convaincre, était embaumée, et embaumée avec habileté et un soin merveilleux, qui lui donnaient presque l'apparence de la vie...

Elle était jeune et, à en juger par ses traits fins et réguliers, que la pâleur cadavérique de la chair desséchée faisait encore ressortir davantage, elle avait dû être remarquablement belle.

Mais, quelque inouï que fût le spectacle de cette morte, il y avait une chose plus inexplicable encore

C'était le costume qu'elle portait.

Elle était vetue d'une robe de mariee, en satin blanc. Sur la robe se detachait le bouquet traditionnel, tandis que la tête du cadavre était couronnee du diademe de fleurs virginales.

A la voir ainsi immobile, on eût cru en realite à une mariee veritable, sur le point de venir à vous et de se rendre à l'autel.

Gibory etait entre dans la maison de la rue Zacharie avec une resolution arretee de tout voir, de tout connaître.

Il contempla longuement le spectacle qu'il avait devant les yeux ; puis, pousse par une curiosité ardente qu'il ne pouvait plus reprimer... il s'approcha, toucha en fremissant les vêtements sur lesquels le temps avait déposé ses teintes jaunâtres et effleura même le bras de la morte...

Mais c'était tout ce que son courage lui permit. Il recula presque aussitôt, lentement, sans perdre de vue le corps, comme s'il eût craint, en le quittant du regard, de l'entendre faire un mouvement et de sentir la main glacee de la morte se poser sur son epaule.

C'est ainsi que pâle, frémissant de tous ses membres, il rejoignit la servante de Chauveau, laquelle, de son côté, restee à l'autre extrémité de la chambre comme en proie à une sorte d'abrutissement et de stupeur....

En ce moment Gibory n'en fut pas moins heureux d'être accompagne d'un être vivant, quelque hideux qu'il fut, ce vivant : il posa sur l'epaule de la megere sa main tremblante, et, d'une voix basse et lente, comme s'il eût craint de reveiller quelqu'un :

Quelle est cette femme ?... ordonna-t-il reponds : quelle est-elle ?

— C'est la femme de Chauveau ! balbutia la vieille avec effort.

— Chauveau a donc ete marié ?

— Oui.

— Au temps où je l'ai connu.... sous le nom de M. de Brives ?

— C'est cela, repeta la vieille en couvant Gibory d'un regard noyé dans l'ivresse qui l'envahissait et dont le terrible spectacle n'avait pu réussir à la débarrasser complétement.

— Raconte-moi cette histoire, dit Gibory je veux la connaître.

La vieille hesita.

— A quoi bon ? dit-elle. C'est un caprice de Chauveau... tu as vu... maintenant partons...

— Non ! non ! reprit Gibory : je veux savoir,.. Il faut que tu me dises tout.

Et serrant avec force le bras de la vieille :

— Il y a ici un crime, ajouta-t-il, un crime terrible. Je le devine, je le sens. Allons, parle !

— Vous le voulez ?...

— Oui, je le veux... parle ! répeta Gibory d'une voix plus douce et en enlaçant de nouveau la taille épaisse de la megere. Tu sais bien que tu n'as rien à craindre... ne suis-je pas un ami ?

— Sans doute, sans doute ; mais c'est que c'est là une histoire terrible.

Gibory frissonna.

— Terrible ?... repeta-t-il machinalement.

— Chauveau aimait une jeune fille... Le pere la lui avait refusee, et un jour, comme il desesperait de l'obtenir et qu'elle allait en epouser un autre... alors une pensee horrible traversa son esprit, et le soir de la noce...

La vieille femme s'arrêta...

Elle avait prononcé les derniers mots d'une voix de plus en plus voilee, comme si, à mesure qu'elle poursuivait son recit, les souvenirs qu'elle évoquait prenaient une forme plus effrayante et plus precise.

(A suivre.)

Voir le numéro du 12 juillet.

l'activité que le ministre de la Police Husni Pacha a déployée dans cette circonstance ont enfin amené le rétablissement de l'ordre public, un moment compromis par les scènes scandaleuses que des bruits erronés avaient causées.

Cette effervescence calmée, nous apprenons que Husni pacha a ordonné l'élargissement de plusieurs grecs qui se trouvaient dans les prisons du Zaptié. Cette louable mesure contribuera certainement à effacer les rancunes et à dissiper les plaintes des familles qui avaient quelques-uns de leurs membres en prison.

Les examens de l'école commerciale grecque de Halki ont commencé dimanche, en présence d'une nombreuse assistance, où l'on remarquait l'ambassadeur de Russie, le ministre de Grèce, Adossidi bey, mustéchar du Ministère des Affaires Etrangères et plusieurs autres notabilités.

Après la cérémonie les invités ont pris part à un banquet offert par le comité dirigeant de l'école.

Les examens seront terminés samedi et la cérémonie de la distribution des diplômes et des prix aura lieu dimanche.

Nous apprenons que M. D. Plithonidès, directeur du journal grec le *Typos*, se trouve depuis lundi passé dans les prisons du Zaptié sous la prévention d'avoir excité la population grecque contre les Israélites. C'est pour la même raison et par une mesure de rigueur que la typographie de M. Plithonidès a été fermée depuis vendredi dernier.

Le procès de M. Plithonidès sera jugé mercredi devant le tribunal de police correctionnelle du Zaptié.

Nous aimons à croire que la justice se montrera indulgente pour un publiciste qui n'a fait que donner une description minutieuse du cadavre de l'enfant qu'il disait avoir vu de ses propres yeux.

Dimanche soir, la police a fait une descente dans une maison située à Péra, et soupçonnée de servir de tripot clandestin. Les agents ne s'étaient pas trompés. Les individus, au nombre de cinq, qui tenaient ce tripot ont été arrêtés, les cartes et les enjeux ont été saisis.

Dans la nuit de Dimanche dernier un nouvel incendie a éclaté à Stamboul, aux environs d'Egri-Capou.

Le feu s'est déclaré dans une verrerie et cet établissement est entièrement devenu la proie des flammes.

On écrit de Magnésie à l'*Impartial* de Smyrne, en date du 4 juillet:

J'ai à vous signaler un nouvel acte de brigandage. Jeudi, vers huit heures du soir, un carrosse avait quitté Bakir se dirigeant du côté d'Axar, et il avait à peine fait dix minutes de chemin qu'il fut arrêté par six brigands. Le véhicule était monté par quatre voyageurs: M. Arlirco Macropodari, chargé de faire des achats, pour compte d'une maison de commerce de Smyrne et ayant environ 1,590 livres sur lui, M. H. Offley, avec 150 livres, un autre voyageur, ensuite un zaptié, chargé de protéger et de défendre ces trois personnes. Celui-ci ayant fait mine de se servir de son pistolet, un coup de yataghan lui emporta l'oreille gauche, en même temps que le canon d'un pistolet se posait sur sa poitrine. Les voyageurs se virent dès ce moment à la merci des brigands; ils furent tout de suite dépouillés, maltraités, blessés, liés et abandonnés sur la grande route. Deux heures après ils purent heureusement se débarrasser de leurs liens et vinrent donner avis aux autorités qui envoyèrent sur-le-champ à la poursuite des malfaiteurs une escouade de gendarmes. Une estafette fut de plus expédiée ici et l'on fit partir de Magnésie le fameux Koulali, l'ex-chef de bande, et aujourd'hui un chef de police redouté. Espérons qu'il saura découvrir ses anciens coopérateurs.

La représentation donnée dimanche dernier au *Jardin du Téké* par la compagnie dramatique italienne, avait attiré une foule de spectateurs, tellement considérable, que ce local avait peine à pouvoir les contenir.

Ce soir a lieu le bénéfice de Mme Parini, premier rôle.

La bénéficiaire a choisi pour sa représentation la *Norma*, tragédie en 5 actes de d'Omerville.

Le spectacle sera terminé par une charmante comédie intitulée: *Un Zolfanello frà quattro fuocchi*.

La soirée promet d'être une des plus agréables de la saison. Le public sera donc nombreux.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

Canal de Suez.

LETTRE DE M. F. DE LESSEPS A M. COCHRANE

La lettre suivante a été adressée, le 30 juin, par M. Ferdinand de Lesseps à M. Baillie Cochrane, membre de la Chambre des Communes, dans le but de rectifier diverses assertions émises dans la séance du 26 dudit mois:

A Monsieur Baillie Cochrane, membre de la Chambre des Communes, à Londres.

Paris, 30 Juin 1874.

Monsieur,

« Dans un moment où la Compagnie du Canal de Suez doit compter sur la bonne foi de l'opinion publique, afin de se défendre contre des hostilités politiques, il est de mon devoir de ne pas laisser passer, sans les rectifier, des erreurs susceptibles de diminuer l'intérêt attaché à une entreprise qui, par ses seuls efforts, a lutté contre tant d'obstacles pour apporter un bienfait au commerce du monde.

» J'approuve tout à fait votre désir de faire obtenir à l'Egypte des réformes judiciaires, dans le but de remplacer, par la justice, l'arbitraire si longtemps pratiqué en Orient, et dont on vient d'avoir un exemple frappant dans la violation du contrat de la Compagnie de Suez, provoquée, d'ailleurs, par la diplomatie britannique.

» D'après le compte-rendu de la Chambre des Communes du 26 juin, il semblerait que l'on m'accuse de prétendre que « le Canal de Suez doit être considéré comme français ».

» Vous avez insisté sur les dépenses qu'aurait faites l'Egypte et sur les peines qu'elle s'est données pour l'exécution du Canal.

» Sur le premier point, je réponds que jamais je n'ai prétendu que le Canal de Suez devait être considéré comme un canal français. Dans une réponse publiée par le journal le *Times*, le 11 juin, au sujet d'une allégation semblable, se trouve le passage suivant, qui n'a pu être contredit:

« Nous avons, dès le début de notre » entreprise, arboré le pavillon égyp» tien sur nos maisons, sur nos ate» liers, sur nos bateaux et nos dra» gues, ce que n'auraient pas fait des » Anglais s'ils avaient été les construc» teurs du Canal, ainsi qu'on le re» marque en Egypte partout où ils » forment des établissements industriels » ou autres. »

» Il est acquis à l'histoire que le mérite de l'œuvre du Canal doit être porté au crédit de la France, tandis que l'opposition et les difficultés sont au débit de l'Angleterre.

» Personne ne peut nier que les capitaux employés à la construction du Canal sont presque exclusivement français. En le prouvant par des chiffres, je répondrai à votre seconde observation.

» Le capital social de la Compagnie était de 200 millions de francs. Le vice-roi d'Egypte, ayant égard à des considérations étrangères à la politique anglaise, me donna pour instruction formelle, lors de l'ouverture de la souscription publique, de ne pas laisser former le capital entier par la France et d'en réserver une partie pour les pays étrangers. Sur l'objection que je lui fis que si la souscription n'était pas entièrement couverte, elle serait nulle, il me déclara qu'il prendrait pour son compte la fraction que j'aurais réservée si elle n'était pas souscrite par des capitaux universels.

» La France souscrivit pour 112 millions de francs; le vice-roi d'Egypte, malgré les démarches qui furent faites auprès de lui pour l'engager à manquer à sa parole, accomplit fidèlement sa promesse, et régla, à défaut de souscriptions étrangères, la souscription égyptienne de 88 millions.

» Son successeur, tourmenté par la politique anglaise, fut obligé de racheter à la Compagnie le Canal d'eau douce, les terrains en dépendant, l'emploi des contingents d'ouvriers indigènes qui assuraient à l'avance l'exécution des travaux.

» Comme il y aurait eu violation de contrat et spoliation s'il n'y avait pas eu indemnité, une compensation fut établie et payée. Elle s'éleva à 84 millions, et encore a-t-elle été inférieure à la perte réelle éprouvée par la Compagnie.

» Plus tard, il a convenu à l'Egypte de demander à la Compagnie l'abandon de certains avantages qui lui étaient assurés par son contrat. Ces avantages ont été évalués à 30 millions de francs, pour lesquels le gouvernement Egyptien a cédé à des capitaux français, qui ont remboursé en vingt-cinq années des coupons de ses actions.

» De plus, la Compagnie a fait en France un emprunt de 100 millions de francs, nécessité par les pertes de temps et les dommages qui lui ont été causés par la politique de votre gouvernement.

» Les événements de 1870-1871 vont ensuite obliger à faire un nouvel et dernier emprunt de 20 millions de francs.

» Par conséquent, il n'y a aucun doute qu'actuellement ce sont les seuls capitaux français qui soient engagés dans l'entreprise du Canal de Suez.

» Vous dites, avec raison, que l'Angleterre profite de cette entreprise plus qu'aucune autre nation; il serait donc de la plus vulgaire justice qu'après avoir nié qu'elle pût s'accomplir, après avoir nié qu'elle pût être assez profitable pour être entretenue, après avoir [illegible] elle ne cherchât pas aujourd'hui à empêcher la rémunération de ses [illegible] actionnaires.

» Lorsque la municipalité de Londres me fit le rare honneur de m'accorder la franchise de la Cité, l'orateur de Guild-Hall déclara que, si la France avait eu la persévérance d'exécuter le Canal avec ses capitaux, l'Angleterre serait heureuse d'en payer les revenus. Il est regrettable que la politique de votre gouvernement ait été en désaccord avec ces loyales paroles.

» Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« FERD. DE LESSEPS. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

14 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 41 m.
Coucher »	7 » 30 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 5 » 25s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 23

8 heures du matin.

Baromètre	762.6
Thermomètre	21.5
Minima	16.5
Maxima de la veille	24.8

Direction et force du vent N. E. modéré.

Etat du temps le 12 juillet, à 8 h. du matin.

Sur la mer Noire, vent du N. faible ou modéré; faible sur l'Archipel et calme sur l'Adriatique.

Profondeur du Danube 26cm mille à partir de Soulina, 46 pids.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Géorgios Calogeropoulo [illegible]	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constantinidis [illegible]	Dr Manelaki	Smyrne
3 [illegible]	Demetrios Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
7 Loannis Papadopoulos	Vayadopoulos	Athènes
8 [illegible]	Rocco	Rocco
11 Eleni [illegible] Hassanissi	Panas	Maguerell
15 Assenbey [illegible]	Aga	Sanan
18 Alessandro Calafá [illegible]	[illegible]	Chio

Mois de Juillet.

Adresses	Signatures	Provenance
8 [illegible]	Mihal Marso	[illegible]
9 Michel Gauttit	Josephson Gauttit	Trieste

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

LA CANÉE, le 26/8 juillet 1874.

Husséin pacha, commandant en chef de la flotte de l'Archipel, ayant été invité par dépêche télégraphique à se rendre à Constantinople, Son Excellence est partie d'ici le 18/30 juin, à bord du bâtiment de l'Etat, le *Sulhiyé*.

[illegible]

Le *Salonique*, paquebot-poste de la compagnie Azizié, parti de Constantinople mardi dernier, après avoir touché les échelles de Gallipoli, Dardanelles, Métélin, Smyrne, Chio et Syra est arrivé hier, à midi, à la Canée.

[illegible]

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

DAMAS, le 1er juillet 1874.

Dans la nuit du 28 au 29 juin, 15 prisonniers parvinrent à s'échapper de [illegible]

[illegible]

Voici un spécimen d'une lettre dont la rédaction mérite d'être signalée à l'attention des hommes du bureau.

L'agent consulaire d'une puissance étrangère, invité à faire part à ses administrés de l'obligation de s'acquitter de la taxe de 12 1/2 0/0, répondit au Caïmakam en ces termes:

« J'ai reçu votre lettre [illegible] touchant la perception de la dîme et je dois, après avoir posé la question, vous déclarer ici, que la [illegible] et la loi de Moïse, nous ordonnent de céder le dixième de nos produits, ce que nous observons en toute fidélité. Quant à la demande extraordinaire de la Sublime Porte qui exige le 12 1/2 0/0, je l'ai soumise à l'ambassadeur de mon gouvernement à Constantinople pour savoir si nous devons nous soumettre à des ordres contraires au commandement de Dieu.

» Recevez etc. »

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Les Hollandais à Atchin.

La Haye, 28 juin.

Au moment où j'écris ces lignes, la réponse du Roi n'est pas encore arrivée; on ne peut donc rien dire de certain sur l'issue de la crise ministérielle. Cependant on commence à croire que la démission ne sera pas acceptée et qu'il y aura une dissolution de la seconde Chambre: d'abord, parce que M. Fransen van de Putte s'est prononcé dans ce sens, et ensuite parce que l'Adresse par laquelle le ministère donne sa démission la motive par l'absence d'une majorité suffisante. L'opposition aussi est portée pour la dissolution. Elle trouve le moment actuel favorable à ses vues, elle compte exploiter l'affaire d'Atchin et la question financière. Malheureusement le général van Swieten lui rend la tâche facile.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui le dernier rapport de ce général et le texte de la proclamation qu'il a adressée aux Atchinois le 26 avril dernier, jour de son embarquement pour retourner à Batavia. Dans le rapport il rend compte du combat qui a eu lieu le 16, entre 900 Hollandais accompagnés d'une batterie d'artillerie, et les Achinois, et dans lequel nous avons eu 8 tués et 86 blessés, dont 7 officiers. Le commandant a dû se replier en toute hâte et n'a même pu emporter ses morts « La très-forte position de l'en» nemi, qui se trouve à l'extrémité du » Kraton, est-il dit dans le rapport, ne » saurait être attaquée que de front, et » une pareille attaque coûterait beau» coup de monde; on n'y gagnerait » rien, attendu que nous ne pourrions » nous y maintenir sans trop affaiblir » notre position sur la rivière. J'ai » donc résolu d'augmenter la garnison » de 500 hommes, ce qui permettra au » colonel Pel de se défendre efficace» ment et à prendre même l'offensive, » s'il n'a pas trop de malades. Il a pour » instructions de se tenir sur la défen» sive, de protéger Toekoe-Nek et » Toehoe-Lampasei, nos alliés, de ne » pas entreprendre de grandes opéra» tions, qui ne sauraient avoir d'utilité, » et de tâcher d'arriver à la paix. »

Voici les principaux passages de la proclamation, adressée aux chefs et au peuple de Grand-Atchin:

« Je vous informe que mes occupations ne me permettent pas de rester plus longtemps à Atchin. J'ai chargé le colonel Pel de régler les affaires. J'avais espéré que durant les cinq mois que j'ai passés ici, les chefs seraient venus pour traiter de la paix, ce qui leur aurait profité, car ils pourraient voir que ceux qui se sont mis sous notre protection jouissent du repos et de bien-être. S'ils étaient venus, nous nous serions entendus relativement à l'administration de Grand-Atchin, car je le répète, nous ne voulons pas porter atteinte à votre religion, à vos coutumes ni nous mêler de vos affaires intérieures, nous ne voulons pas exercer une administration directe, nous voulons seulement faire cesser la piraterie et le rapt d'hommes, afin de donner de la sécurité au commerce et à la navigation. Je retourne avec mes soldats à Java, mais j'ai eu soin de les faire remplacer par d'autres. Nous connaissons notre valeur et nous ne sommes pas assez niais pour nous exposer à être chassés d'ici. Nous continuerons à occuper le Kraton, dont nous ferons une ville florissante, dont vous pourrez profiter, si vous voulez vous entendre avec nous pour remettre, sous notre domination, l'administration de Grand Atchin, à l'un d'entre vous. »

L'esprit de cette proclamation prouve ce que le ministre des colonies a dit à la Chambre au sujet du revirement qui s'est opéré dans la politique coloniale vis-à-vis des chefs d'Atchin. Plus d'annexion, plus d'administration directe. Tout le monde fait des vœux pour que le colonel Pel puisse réussir dans sa mission et conclure une paix honorable.

Mais en lisant les deux documents, on ne peut s'empêcher de se demander comment un commandant en chef a pu quitter son poste neuf jours après un combat malheureux en déclarant sa tâche terminée. Est-il étonnant que dans l'armée coloniale règne un vif mécontentement?

La police et les bonapartistes.

On écrit à l'*Etoile Belge*:

Paris, 26 juin.

Le ministre de l'intérieur et celui de la justice ont eu, ce matin, une longue conférence avec M. le maréchal de Mac-Mahon, à laquelle assistaient M. Léon Renault, préfet de police, et M. Patinot, son chef de cabinet.

Cette conférence avait lieu à la demande de M. Léon Renault, qui se montre très-justement sévère à l'égard des bonapartistes; il connait parfaitement toutes leurs manœuvres et, voulant être assuré de rencontrer l'appui nécessaire chez les deux ministres de l'intérieur et de la justice, il a prié le président de la république de les réunir en conférence, et cela surtout en vue des incidents qui pourraient surgir à l'occasion de la revue de dimanche prochain au bois de Boulogne. Il a été décidé que tout cri pouvant paraître une manifestation d'un parti quelconque serait défendu.

La tenue de la préfecture de police, depuis les événements qui ont eu lieu à la gare Saint-Lazare, est excellente; elle ne ménagera pas les bonapartistes; vous savez que des perquisitions ont eu lieu en plusieurs endroits et notamment à la Correspondance Mansart et dans les bureaux d'un journal bonapartiste; chez ce dernier, on n'aurait rien trouvé de compromettant, mais par contre une quantité de quittances non timbrées, ce qui occasionnera le paiement d'une forte amende.

Les bonapartistes se montrent très-irrités contre le gouvernement; il n'y a que M. le duc de Broglie qui, en souvenir des services rendus lorsqu'il gouvernait, trouve grâce devant eux, et, s'ils lui restent fidèles, l'ancien vice-président du conseil sait s'en montrer reconnaissant, car on lui a entendu dire: « J'aurais tout à perdre avec la républi» que, tandis qu'avec l'empire je conser» verai ce que j'ai et l'augmenterai peut» être. »

Je vous disais récemment que le personnel des receveurs et percepteurs des contributions était le plus dangereux au point de vue de la propagande bonapartiste dans les campagnes. Ce personnel hostile à la république est chaque jour augmenté par M. Magne. Parmi les nombreuses nominations qu'il vient de faire on s'occupe tout particulièrement de celle de M. le baron de Brunet, nommé receveur particulier à Loches, par décret du 22 mai, décret qui a été publié à l'*Officiel* il y a deux jours seulement. Or, M. le baron de Brunet n'est autre que le lieutenant de vaisseau Brunet, officier d'ordonnance du prince Napoléon depuis 1862, et qui a fait sa carrière dans les antichambres du Palais-Royal. Comment est-il devenu baron? c'est ce qu'on ignore; mais il est connu comme un des plus ardents bonapartistes, et sous l'empire il était noté comme un courtisan de première classe; il remplissait les fonctions de chambellan du prince et l'on criait au favoritisme.

Les Coolies.

Voici en quels termes le *Times* de Hong-Kong parle de la suppression de la traite des coolies:

« L'exportation des coolies du port de Macao est abolie, espérons-le, pour toujours.

» Le gouverneur actuel (vicomte de San-Januario), dès son arrivée à Macao, s'était constamment appliqué à représenter à son gouvernement l'impossibilité complète où il se trouvait de réformer le système d'exportation, et la stérilité de toute mesure qui serait prise dans le but d'extirper les abus; le mal était si grand qu'aucune réforme, quelque sage qu'elle fût, n'était capable de porter remède à cet état de choses, vu que les personnes qui se livraient à ce commerce étaient trop inhumaines, trop avides de gain.

» Grâce aux instances énergiques du cabinet de St-James auprès de celui de Lisbonne, et sous l'influence de dépêches de Macao représentant sous son vrai jour ce trafic exécrable, le roi se décida enfin à en proclamer l'abolition définitive.

» La loi fut promulguée le 27 décembre 1873 et elle entre en vigueur le 1er mars 1874.

» Cette nouvelle a produit à Macao un effet foudroyant. Toute la ville a été en émoi, exactement comme New-York lors de la dernière crise financière.

» Les courtiers et autres personnes intéressées au commerce des coolies se hâtèrent de retirer les arrhes qu'ils avaient avancées et d'annuler tous les contrats qu'ils avaient passés le matin. Environ *quarante mille* employés occupés à ce commerce se trouvèrent sans emploi et d'un jour à l'autre on attendit la fermeture de *trois cents* maisons de commerce: il ne faut pas oublier qu'à Macao, à l'exception du trafic des coolies, on ne connaissait presque pas d'autre commerce; même l'industrie qui y existait auparavant avait dû faire place au trafic des coolies, auquel le monde commerçant s'était adonné avec rage. Beaucoup de banqueroutes sont prévues dans un avenir prochain; beaucoup se sont déjà produites. Aussi, toutes les maisons de jeu fréquentées principalement par les courtiers, ferment-elles pour faire place à des tripots dans le genre des boutiques de prêteurs sur gages. »

Situation économique et financière des Etats-Unis.

On adresse de New York au *Journal officiel* des renseignements très-détaillés et particulièrement intéressants sur la situation économique et financière des Etats-Unis durant la dernière période fiscale, juin 1872 à juillet 1873.

L'ensemble des affaires et les résultats généraux de l'année n'ont pas été satisfaisants. Les conséquences de la dernière crise qui s'est produite, tant à New-York que sur les autres places de commerce des Etats-Unis, et dont le contre coup s'est fait sentir sur tous les marchés de l'Europe, ont singulièrement diminué et amoindri le chiffre et l'importance des transactions commerciales: le capital est devenu timide, la consommation a beaucoup diminué ses demandes, la production a sensiblement restreint ses opérations, et la saison de printemps sur laquelle on comptait beaucoup pour amener une reprise et réparer les désastres de l'automne et de l'hiver, non-seulement n'a pas répondu aux espérances qu'on avait fondées, mais elle a été, au contraire, une des plus mauvaises qu'ait traversées le commerce de New-York depuis plus de sept années.

Les pertes éprouvées par les maisons de commerce les plus importantes des Etats-Unis et les nombreuses faillites qui, à la suite de la crise, se sont déclarées sur la place de New-York, devaient évidemment provoquer un ralentissement très-marqué dans l'ensemble du mouvement industriel et commercial et paralyser l'élan qui depuis quelques années avait fait de l'Amérique le marché commercial le plus important de l'univers.

Malgré ces résultats défavorables, malgré l'épuisement des capitaux, malgré le manque complet de toute réserve métallique, malgré le malaise financier dont le pays est loin de s'être relevé, il faut reconnaître cependant que les Etats Unis sont, à coup sûr, une des contrées les mieux partagées et les plus admirablement dotées sous le rapport de l'abondance et de la variété des productions: au double point de vue industriel et agricole, ils disposent de tous les éléments qui peuvent contribuer au développement et à la grandeur d'un grand pays; les usines sont les mieux agencées, les ouvriers, dit-on, les plus habiles, les produits les plus recherchés. Relativement aux ressources naturelles du pays, aux productions pour ainsi dire locales et qui peuvent lui fournir les moyens d'équilibrer chaque année sa situation financière, et lui offrir les plus brillantes perspectives d'avenir, les Etats-Unis possèdent les cotons, les céréales, le pétrole, les mines, les bois de toute espèce, le charbon, et, depuis quelques années, l'élevage des bêtes à cornes et autres animaux domestiques. Comme conséquence de cette dernière et très-importante branche de production, le commerce des salaisons a pris une extension des plus considérables; l'exportation a déjà atteint un chiffre très-élevé. Il n'est pas douteux que les résultats généraux n'augmentent encore d'importance.

Mais à côté des sources de forces et de vitalité que nous venons d'énumérer, il existe des causes de faiblesse que nous ne pouvons point passer sous silence.

Les Etats-Unis sont rongés, il faut le reconnaître, par une plaie terrible: l'agio et la spéculation.

Les fortunes rapides réalisées pendant et depuis la guerre de sécession ont éveillé, dans ce pays, une soif immodérée de gain qui cherche par tous les moyens à se satisfaire: l'agio sur l'or, qui place le commerce à la merci de gens sans probité et sans honneur, empêche les hommes honorables d'entreprendre des opérations sérieuses et loyales; aux heures de crise, on voit, grâce aux coupables tentatives de tous les spéculateurs, les variations les plus inouïes sur les prix de l'or et sur le change, variations qui, le plus souvent, occasionnent la ruine d'un grand nombre de personnes et font courir des risques terribles à la fortune du pays. Tant que l'on ne sera pas arrivé, sinon à se débarrasser complètement de cette espèce si dangereuse de malfaiteurs, du moins à prévenir les dangereux effets de leurs coupables tentatives, rien ne sera stable dans le commerce et les finances du pays, et rien n'offrira aux négociants honnêtes et travailleurs les garanties qu'ils sont en droit de réclamer pour leurs opérations industrielles ou commerciales.

A l'appui des quelques observations qui précèdent, nous allons rapidement placer sous les yeux de nos lecteurs les chiffres des importations et des exportations du port de New-York et les résultats des principaux articles de la production et de la consommation du pays.

Le chiffre total des importations à New-York s'est élevé, dans le courant de l'année dernière, à 403,881,832 dollars, soit 2 milliards 59,609,510 fr., dont environ 18 millions 1/2 de dollars de numéraire, 90 millions de dollars de marchandises en franchise, 295 millions de dollars de marchandises sujettes aux droits.

En 1872, le total des importations avait été de 437,233,538 dollars, soit 2,229,891,043 fr. C'est donc, au détriment de l'exercice que nous étudions une diminution de près de 170,081,090 francs.

Pour les exportations, le total, pendant cette même période, s'est élevé à 334,077,886 dollars, soit 1,703,797,218 fr., dont 275,016,203 dollars de produits du pays, 11,538,048 dollars de produits réexportés, 47,523,635 dollars de numéraire.

Les chiffres correspondants de l'année précédente étaient:

Produits du pays.......	dollars	211.648.507
Produits réexportés.....	—	10.383.610
Numéraire............	—	71.959,042
Ensemble.........	dollars	293.991.159

Ce qui constitue en faveur de l'exercice 1873 une augmentation de 40,086,727 dollars, soit 204,442,307 fr.

Pourra-t-on se marier.

On lit dans le *Nord*:

Pourra-t-on se marier en Prusse entre le 1er et le 15 octobre de cette année? Telle est la grave question que se posaient dernièrement plusieurs journaux allemands, et à laquelle ils ont avoué ne pouvoir donner de réponse catégorique.

En effet, la nouvelle loi sur le mariage civil obligatoire entre en vigueur le 1er octobre; aux termes de cette loi, un mariage ne peut avoir lieu que quinze jours après la publication des bans; ceux-ci ne peuvent être publiés que par les officiers de l'état-civil; or, les nouveaux officiers de l'état-civil, tels que les veut la loi, n'entrent en fonctions qu'à partir du 1er octobre, et à cette même date les membres du clergé cessent d'être légalement qualifiés pour remplir cette charge.

Il semblerait résulter de cet ensemble de circonstances, que toutes les publications de bans faites avant le 1er octobre n'auront plus aucune valeur légale après ce jour, que les premières publications, d'après le nouveau système, ne pourront être faites que le 1er octobre, et que par conséquent il ne pourra être célébré de mariage avant le 15 du même mois.

Cette situation ne serait peut-être pas sans inconvénients, et il serait possible que de nombreux et respectables intérêts en fussent atteints. Il est regrettable que le législateur n'ait pas prévu le cas et n'ait pas pris des mesures pour ménager la transition entre l'ancien et le nouveau régime. Mais à défaut de dispositions s'appliquant directement à la lacune que nous signalons, la loi nouvelle contient différents articles qui, moyennant une interprétation un peu large, pourront servir à la combler. Ainsi l'article 32 porte que si le mariage doit être effectué par le ministère d'un autre officier de l'état-civil que celui qui a publié les bans, ce dernier doit délivrer un certificat attestant que la publication a été faite d'après les règles prescrites par la loi, et qu'aucune opposition au mariage n'a été déposée entre ses mains.

Bien que cet article ne vise évidemment que les cas où le mariage et la publication des bans auraient lieu dans deux localités différentes on peut à la rigueur l'étendre à ceux où le mariage rencontrerait des obstacles par suite des circonstances dont il vient d'être question.

Il serait entendu que les publications faites avant le 30 septembre par les anciens officiers de l'état-civil conserveraient leur validité après le 1er octobre, sous la réserve de l'attestation à délivrer aux termes de l'article 32.

L'article 33, qui donne à l'autorité supérieure la faculté de raccourcir dans certains cas urgents les délais légaux, ou même de les supprimer tout à fait, fournit également un moyen de remédier au silence de la loi sur le point dont il s'agit.

Tout porte donc à croire qu'on n'en sera pas réduit à faire chômer forcément les mariages en Prusse entre le 1er et le 15 octobre.

Les paquebots transatlantiques.

C'est en 1838 que le premier bateau à vapeur fit la traversée d'Angleterre en Amérique. Il avait accompli en quatorze jours le voyage de Bristol à New York. Il y a aujourd'hui mille vapeurs qui traversent annuellement l'Atlantique, donnant un démenti à ces savants qui, comme le Dr Lardner, affirmaient qu'établir une communication directe par des steamers entre New York et Liverpool, était un projet aussi chimérique que le serait le projet de proposer d'en établir une entre Liverpool et la lune.

Ces savants disaient que « le bâtiment qui voudrait l'entreprendre aurait besoin d'embarquer 2 tonnes de charbon par chaque force d'un cheval de ses machines, c'est-à-dire que si les machines étaient de la force de 300 chevaux, elles consumeraient 600 tonnes de combustible avant d'atteindre le but d'un voyage de 3,000 milles; et le bâtiment serait tenu d'en embarquer 1,000 tonnes de plus, en prévoyance d'un accident ou d'un retard. D'un autre côté, si le tonnage du bâtiment équivalait à quatre fois sa force de chevaux, cette force ne suffirait plus à la propulsion des steamers ordinaires. Donc le tonnage ne pouvait dépasser 1,200, et, déduction faite de la place nécessaire pour les cabines, les machines, les chaudières, les provisions du bord, etc., il n'en resterait plus que pour 500 tonnes, qui seraient épuisés avant que le bâtiment fût arrivé à 500 milles des côtes de l'Atlantique. »

Tel étaient les calculs que faisait, dans un de ses cours, le docteur Lardner en décembre 1835, trois ans à peine avant que le problème fût victorieusement résolu.

C'est en 1840 que se fonda la compagnie Cunard. Quatre steamers assurèrent le service d'aller et retour d'abord mensuellement, puis deux fois par mois, et la compagnie reçut une subvention de 60,000 livres st., qui fut plus tard portée à 100,000 livres, puis à 145,000 livres en 1848, lorsque la compagnie s'engagea à faire un service hebdomadaire, au lieu d'un service bimensuel, entre Boston et New-York alternativement, avec une relâche à Halifax. En 1850, la même compagnie Cunard fut autorisée à faire un service bimensuel « direct » pour New-York, au lieu d'Halifax, ce dernier port étant postérieurement abandonné [illegible] Boston. Aujourd'hui la compagnie Cunard reçoit

en outre, 70,000 liv. st. par an du gouvernement britannique pour un service de deux malles par semaine de Cork à New York.

La compagnie Cunard a fait construire ou acheté et possède 148 steamers dont 111 font le service transatlantique, et elle se vante de n'avoir perdu ni un passager ni une lettre par la faute de ses employés depuis l'année 1839. Il est intéressant de remonter aux modestes débuts de cette véritable puissance navale dont le nom est synonyme de « vitesse, comfort, régularité, sécurité. » En l'année 1818, deux riches citoyens de Glascow, James et Georges Burns, s'associèrent comme armateurs. En 1824, ils admirent pour troisième associé Hugh Mathie, de Liverpool.

A cette date ils possédaient six bâtiments à voiles qui faisaient le trajet entre Glascow et Liverpool, et trois steamers entre Gloscow et Belfast. Postérieurement ils substituèrent la vapeur à la voile pour la navigation entre Liverpool et Glascow. En 1830, leur maison s'amalgama avec celle de MM. Mac-Iver, de Liverpool. En 1839 fut conclu leur premier contrat pour la navigation transatlantique avec le gouvernement anglais, toute la vieille flotte ayant disparu.

La flotte actuelle de la compagnie dont Cunard devint le principal associé, consiste en vingt-quatre steamers en fer.

Pendant l'année 1872, les steamers de la compagnie Cunard ont fait cent trente-sept voyages d'aller et retour, ou deux cent soixante-quatorze traversées, le plus gros chiffre des traversées entre l'Angleterre et New-York. Le chiffre des passagers tranportés pendant cette période a été de 72,611.

Plusieurs autres compagnies ont contribué à l'augmentation vraiment extraordinaire de la navigation transatlantique, mais il faudrait réunir tous leurs steamers pour lutter contre la flotte de l'*Anchor Line*, après laquelle prennent rang les « Cunards, » les « Steamers Inman, » ceux de la compagnie *North German Lloyd* et de la compagnie *Hamburg American*.

Dans le tableau général des diverses compagnies, l'amour-propre national des Américains souffre de leur infériorité. La mauvaise administration de la compagnie Collins et trois faillites successives des frères Rogers semblent avoir porté le coup mortel aux ambitieuses prétentions de la marine commerciale des Etats-Unis. Un tiers de tous les navires à voiles et les deux tiers de tous les bâtiments à vapeur du monde civilisé naviguent sous le pavillon britannique. Les Etats-Unis ne viennent qu'après l'Angleterre, et à une grande distance. Contre 19,182 bâtiments de la marine marchande d'Angleterre, les Etats Unis n'en possèdent que 7,097 avec un tonnage de 2,272,120 contre le tonnage anglais de 5,366,327.

L'Angleterre possède 2,538 steamers avec un tonnage de 2,382,145; les Etats-Unis n'en possèdent que 420, avec un tonnage de 401,034. Cette infériorité est avouée par les Américains eux-mêmes. Pendant les 33 dernières années, il s'est perdu 53 navires à vapeur entre les Etats-Unis et l'Europe, et l'on a compté 5,000 morts, soit 150 par an.

FAITS DIVERS.

En présence des nombreux naufrages que l'on déplore chaque année et qui, depuis quelques mois surtout, ont plongé tant de familles dans le deuil, bien des gens ont cherché à construire différents appareils destinés à venir en aide aux naufragés; en attendant qu'il puisse leur être porté secours.

Un des plus ingénieux est le collier de sauvetage Bazin dont il a été fait ces jours derniers l'expérience aux bains du Pont-Royal, en présence de M. l'amiral La Roncière le Noury. Ce collier de sauvetage consiste en une simple collerette en caoutchouc, qui se place autour du cou en la glissant par la tête, et qui peut se gonfler ou se dégonfler à volonté, au moyen d'une petite douille en cuivre, munie d'un bouchon du même métal, qui permet de fermer hermétiquement l'appareil.

Le volume de l'air et le poids de l'instrument sont calculés de telle façon que l'appareil puisse soutenir l'homme le plus lourd avec ses vêtements mouillés. Une petite gourde est jointe au collier, et se remplit d'un cordial quelconque pour ranimer les sens au cas où le corps séjournerait assez longtemps dans l'eau. Un sifflet y est également joint à seule fin que la nuit surtout on puisse venir au secours du naufragé. Les expé- [illegible]

[illegible]

et de la sauce aux câpres. En fait de rôtis, nous avons au choix du mouton, de l'agneau, du bœuf, du chevreuil, de la viande d'âne et de chameau, et l'on fait rôtir ces animaux tout entiers et d'une pièce, comme les bœufs du couronnement.

» Nous distinguons en outre sur la table des oies, des tourterelles, des autruches, des coqs et toutes sortes de volailles, des oignons et de l'ail, et même l'*assa fœtida*, que des habitants de Sistan mettent aujourd'hui encore à tous les plats, n'est point dédaignée des perses. Le poivre ne semble pas encore être arrivé d'Inde en Perse. Nous trouvons en outre du cumin d'Etiopie, de l'anis, des raisins secs, des graines de sésame, du raifort et des raves, de l'ache, de nombreuses variétés d'huile de sésame, de térébenthine, d'achante, d'amandes douces, de glands; un beurre aussi, qui s'appelle huile de lait. »

Pas d'assiettes, ni de fourchettes et de couteaux, pas même de ces petits bâtons dont se servent les Chinois; seuls les serviteurs ont des cuillers pour servir les liquides.

Ces détails, mis en œuvre par M. Justi, doivent être exacts, car Hérodote témoigne par une anecdote caractéristique de l'impression qui fit le luxe de la table persane sur les Grecs. Le roi de Sparte, Pausanias, ayant eu l'occasion de comparer un festin, œuvre de cuisiniers persans, avec un repas qu'avaient préparé ses gens, ne put s'empêcher de dire à ses compatriotes : « Je vous ai fait appeler pour vous montrer la folie du roi de Perse, qui abandonne une vie si somptueuse pour venir chez nous, misérables. »

VARIETES.

Les Pléiades.

Quand on sait que M. de Gobineau est un orientaliste et un archéologue distingué, l'auteur d'ouvrages aussi savants qu'intéressants sur l'histoire, la philosophie, la religion et la langue des grandes contrées de l'Asie centrale, on est tenté de prendre les *Pléiades* pour un traité d'astronomie.

Mais M. de Gobineau n'est pas seulement un érudit, c'est un penseur, un poète, un artiste d'une incontestable valeur. C'est aussi un de ces causeurs rares, qui ont conservé loin de la foule, comme un précieux dépôt, le secret de la véritable conversation française, c'est-à-dire l'art de ces entretiens expansifs et familiers, qui sont le contraire du bavardage et du caquetage, que l'abus de la presse quotidienne a inoculé à la génération actuelle.

Sa parole est facile, naturelle, élégante sans recherche, savante sans pédanterie, gaie sans frivolité, galante sans fadeur, spirituelle sans amertume, paradoxale sans entêtement. Il sait exposer son avis et écouter celui des autres; il aime à contredire, et il consent à être contredit: il a des railleries douces et d'ingénieuses saillies; jamais de fiel ni des traits médisants.

On voit assez qu'il est peu de notre siècle, et qu'il ne s'en soucie que médiocrement. Il ne lui déplairait pas d'avoir vécu, et surtout de vivre dans un autre.

Il professe volontiers qu'on n'a rien fait de sensé en politique depuis six cents ans et que presque tout est à refaire en philosophie et en art.

Et cependant M. de Gobineau est un des produits les plus parfaits de notre civilisation instruite et raffinée. Il la connaît à plein et à fond: il en sait tous les ressorts, tous les engrenages psychologiques et sociaux: c'est une manière de mécanicien-moraliste, d'une habileté consommée, à qui n'est étranger aucun des rouages des machines compliquées qui s'appellent le monde et le cœur humain.

Mais la connaissance qu'il en a n'est point purement spéculative: il les a pratiqués et sondés; seulement, il y a plus [illegible]

indispensables à l'ensemble. Aussi M. de Gobineau analyse, avec un soin minutieux et un grand talent d'observation, les mouvements secrets, les déterminations latentes, les volontés cachées qui règlent les incidents variés de son roman. Il excelle également à décrire le cadre où il place ses acteurs, et il sait, comme M. Cherbuliez, que le décor concourt à l'effet dramatique.

Quant au style proprement dit, c'est celui d'une conversation coulante, animée, alerte et dégagée, qui a du relief par l'imprévu, que dis je? par l'incorrection même.

La phrase marche, vive et preste, en s'amusant parfois, mais sans s'y égarer, aux fleurettes du chemin. Elle s'élance à l'aventure, mais elle est certaine du but où elle tend ; et, à la façon de Montaigne, si le français n'y arrive, c'est au néologisme d'y aller.

Comment tant de qualités, assaisonnées même de quelques défauts, ne grouperaient-elles pas autour du livre de M. de Gobineau un grand nombre de lecteurs? Les ouvrages, où l'esprit s'entend avec le cœur pour produire des effets pittoresques et dramatiques, pour répandre sur les finesses de l'analyse la lumière franche et vive de l'expression, ne sont pas si abondants qu'on ne salue au passage ceux qui se recommandent par cet heureux mélange de spontanéité et de réflexion.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 13 juillet, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumélie..... fl.	45.90
id. Nouvelles......	35.75
Anglo-Bank..............	152.25
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	74.—
Pièce de 20 francs.........	8.91
Agio.....................	104.75
Change sur Londres.......	111.60
Crédit anstalt............	230.50
National Bank............	978.—
Lloyd....................	450.50

Bouse animée.

France.

Paris, 12 juillet.

Le *Figaro* a été frappé d'une suspension de quinze jours pour offenses envers l'Assemblée nationale.

Dans une interpellation qui a eu lieu à ce sujet à la Chambre une motion demandant que la Chambre connût le nom de l'auteur de l'article du *Figaro* a été repoussée.

Paris, 13 juillet.

Oblig. Roumélie fr. 104.75

Allemagne.

Berlin, 12 juillet.

M. Jasmund retournera à Alexandrie en qualité de consul-général.

Ischl, 13 juillet.

Demain aura lieu la réception intime de l'Empereur Guillaume à son passage ici, se rendant en Bavière pour avoir une entrevue avec le roi Louis II.

Kissingen, 13 juillet.

Un menuisier de Magdebourg a attenté à la vie de Bismarck en lui tirant un coup de pistolet. La blessure est insignifiante. Le meurtrier a été immédiatement arrêté. La population indignée voulait le massacrer. Le prince de Bismarck s'étant ensuite montré à la promenade, il a été acclamé.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 13 juillet.

L'Empereur Alexandre et l'archiduc Albert sont arrivés dans notre ville.

Angleterre.

Londres, 14 juillet.

A la suite de nombreux prélèvements, il a été versé à la Banque 26,000.

Londres, 13 juillet.

Les nouvelles des Indes, relatives aux récoltes, sont excellentes.

COURS DES FONDS.

Londres, le 13 juillet.

[illegible]

BOURSE.

COURS DES FONDS

[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres.)

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DES FINANCES.

AVIS

[illegible]

(L. S.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS

[illegible]

AVIS

[illegible]

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les porteurs des titres de la Dette Générale 5 °/₀ sont invités à remettre au bureau de la Dette Publique, Djézaerli Khan, à partir de ce jour de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi les coupons du semestre échu à cette date, pour y être vérifiés. Des récépissés leur seront délivrés, constatant le montant des coupons déposés. Ces récépissés devront être présentés à la Banque Impériale Ottomane ; dix jours après la remise des coupons.

Les coupons de juillet 1874 seront reçus au bureau de la Dette Publique les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine, les lundi et jeudi étant réservés pour la vérification des semestres arriérés.

Constantinople le 1/3 Juillet 1874.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU PHANAR

AVIS

Les honorables membres sont informés que vendredi prochain 5|17 courant le président et les membres du clergé qui font partie de l'Assemblée devant assister aux examens de l'Ecole Théologique de Halki, l'Assemblée nationale ne tiendra pas, ce jour-là, sa séance régulière.

Patriarcat le 1|13 Juillet 1874.

Par ordre:
Le secrétaire
MEGAILLIS, DIACRE.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

Les *serghis* à établir pour la vente des melons dans les endroits affectés chaque année à cet effet, seront adjugés par pièce au bureau de comptabilité de la Préfecture de la ville.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser au susdit bureau.

Constantinople, le 27 juin 1874 (v.s.)

PRÉFECTURE DE LA VILLE

AVIS

Les terrains dont la nomenclature suit et qui sont propriétés de la préfecture de la ville sont émis en vente aux enchères publiques.

Pour plus amples informations s'adresser à la Préfecture au bureau des perceptions ou au crieur public de la préfecture Mehed Emin Agha.

Voici la liste de ces terrains avec indication de leurs dimensions en pics carrés :

Pics carrés.
115 — à Edirné Capoussi, rue Iskembédji, endroit incendié ;
130 — A Edirné-Capoussi, rue Casino;
150 — Idem ;
500 — à Gadirgha, aux alentours du bain.
150 — à Gadergha, rue Akar-tchesmé du côte de Coum-Capou ;

Pics carrés ;
120 — Vis-à-vis du Tolbendji-Khan.
140 — Vis-àvis de l'Akar-tchesmé ;
130 — Vis-à-vis du Tolbendji-Khan
370 — Idem ;
250 — a Yoli-Pacha aux alentours du terrain d'Izet-Bey ;
60 — Vis à vis de la Bosqué de Ghédik-Pacha ;
60 — à Coum-Capou dernière le moulin Impérial ;
1000 — à Divan yolu, terrains achetés à Ouzoun-Hafouzlar.

Constantinople le 25 juin 1874 (v.s)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication définive d'une machine à vapeur d'une force effective de 50 chevaux avec deux chaudières nécessaires à la tannerie Imp. de Béïcos.

La machine et les chaudières en question seront livrées à Constantinople et le montant en sera payé comptant à la livraison.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjuplcation sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 11 Juillet 1874.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, 64 f.—6 mois, 32 f.—3 mois, 16 f.—1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE
MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

LEROYER (Rhône).	BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire.)	FAYE (Lot-et-Garonne).
RAMEAU (Seine-et-Oise).	LÉON ROBERT (Ardennes).
JULES GRÉVY (Jura).	Dr WARNIER (Alger).
E. CHARTON (Yonne).	CRÉMIEUX (Alger).
FOURCAND (Gironde).	LUCET (Constantine).
Général BILLOT (Corrèze).	RIONDEL (Isère).
BOUCAU (Landes).	TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne).	MÉLINE (Vosges).
JOZON (Seine-et-Marne).	WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. *Op. N.* n° 39

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

BONS DU TRÉSOR IMPÉRIAL OTTOMAN DE 1872.

Service du Coupon au 1/13 juillet 1874

MM. les porteurs de Bons du Trésor Impérial Ottoman 9 0/0 de 1872 qui ne se sont pas prévalus de l'avis public en date du 20 Juin dernier, sont informés que le paiement des Coupons au 1/3 Juillet 1874 sera fait au change de Lt. 110 3|4 pour Lt 100 tel quel.

Les coupons accompagnés d'un *double Bordereau numérique* signé, pourront être déposés à la Caisse du Crédit Général Ottoman dès le 13 courant.

Le paiement en sera effectué 10 jours plus tard contre restitution du Récépissé

Ceux de Messieurs les porteurs qui ont fait le dépôt de leurs coupons avant le 24 juin écoulé seront payés dès le 13 courant, contre restitution du certificat de dépôt.

Crédit Général Ottoman.
Galata, le 11 juillet 1874.

(*N.B.*) Des Bordereaux sont tenus à la disposition des porteurs.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yéni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis, sont prévenus qu'une Assemblée Extraordinaire aura lieu, le Mercredi, 22 juillet prochain, à 11 heures du matin, pour prendre en considération les questions qui ont été soulevées à la dernière Assemblée Générale

D'après l'Art. 11 des statuts l'Assemblée est composée de tous les actionnaires possédant au moins cent actions, lesquelles doivent être déposées au siège de la Société contre récépissé nominatif. quinze jours avant le jour de la réunion.

Constantinople, le 22 juin 1874.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser a

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir mardi, 14 Juillet, à 9 h.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

TECLA

Drame en 5 actes.

8me ANNEE N° 160. Djemazi-ul-Akhir 2 1291 MERCREDI 15 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORGHANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN.	SIX MOIS.	TROIS MOIS.
Péra........	50 francs.	20 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etranger...	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page..................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page..................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA [illegible] Katchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; a Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce. ; via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 14 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Le lendemain de la proclamation adressée par le maréchal Mac-Mahon à l'armée, la *Patrie* a publié sur le duc de Magenta, un entrefilet qui produit beaucoup de bruit, depuis cette époque, et qui est ainsi conçu :

« Le 26 juin le maréchal Président disait à un député du centre gauche :

« *Je ne céderai à personne un seul jour de mes sept années. Je resterai durant tout ce temps* president de la République. Je ne veux entendre parler ni de stathoudérat ni de lieutenance générale du royaume. Je suis le serviteur de la loi votée *L'Assemblée s'arrangera comme elle voudra ; elle restera, elle se dissoudra ou se constituera à sa guise.* Moi, je n'ai pas à changer de place; *je demeure où je suis.* »

Ce qui indique que la *Patrie* était bien renseignée c'est, d'abord, qu'elle a garanti non-seulement la *forme* mais encore le *fond* de son récit; ensuite que, malgré tout le tapage, toute la polémique soulevée par les paroles attribuees au chef de l'Etat, nul démenti n'a été infligé aux assertions de la feuille bonapartiste.

Cette fois c'est net et la proclamation à l'armée du maréchal Mac-Mahon s'éclaire tout à fait. Le duc de Magenta est au pouvoir et y restera, même alors qu'un vote de l'Assemblée révoquerait celui du 20 Novembre, et dut-il employer la force.

L'exaspération des legitimistes est à son comble ; cela se comprend, quand on se rappelle que la these qu'ils n'ont cessé de soutenir est celle-ci: Que le vote du 20 Novembre est un vote *pur, simple*, comme tous les autres, et par conséquent révocable ; quand on songe surtout que dans les lettres qu'ils ont publiées, avant la chute de M. de Broglie, MM. de La Rochette, Brun, d'Abbeville, etc., ont affirmé que des engagements avaient été pris, à cet égard, par M. de Broglie et M. d'Harcourt, secrétaire du maréchal Mac Mahon.

La résolution du duc de Magenta est formelle: il ne quittera pas la présidence. Reste à savoir maintenant si la façon dont on organisera le septennat ne lui rendra point insupportable et fort lourd l'exercice du pouvoir.

Encore une fois voilà à quelles complications, en quelque sorte sans issues, M. de Broglie a conduit son pays, dans un but d'ambition personnelle.

On peut donc dire hardiment que tous les maux, toutes les crises par lesquelles passe la France sont l'œuvre de MM. Changarnier, Broglie, Beulé, Batbie et consorts.

Un télégramme de Kissingen en date du 13 nous a apporte la nouvelle qui suit:

« Un menuisier de Magdebourg a attenté à la vie de M. de Bismarck en lui tirant un coup de pistolet. La blessure est insignifiante. Le meurtrier a été immédiatement arrêté. La population indignee voulait le massacrer. »

Il faut attendre les journaux d'Allemagne pour savoir à quelle influence le menuisier magdebourgeois a obei, et si c'est à un mobile politique ou religieux.

Un article de la *Correspondance Provinciale* de Berlin, intitulé : *Désirs de paix*, semble indiquer, de la part du gouvernement prussien, l'envie de voir la fin du conflit politico-religieux qui s'agite en Allemagne.

Toutefois l'organe ministériel declare que la paix doit se faire sur le terrain des lois et que l'episcopat doit renoncer à placer, à côté de la souveraineté de l'Etat, une souveraineté étrangère qui n'a rien de commun avec la conscience religieuse et la mission véritable de l'Eglise.

On comprend, quand la question est ainsi posée, que les eveques, qui voulaient faire leurs conditions, ne se decideront pas à accepter purement et simplement celles du gouvernement. Aussi leur organe principal, *la Germania*, se dit-il autorise à déclarer maintenant : « qu'il n'a été en aucune façon question, » à Fulda, de proposition de paix, et que » les éveques n'ont pas abandonné la » moindre parcelle des principes qu'ils » ont proclamés à plusieurs reprises. »

On sait qu'au nombre des victimes de la tragédie de Santiago, qui a été la suite de la capture du *Virginius* par les Espagnols, se trouvaient plusieurs sujets anglais.

En meme temps que le gouvernement americain, le cabinet de Londres protesta vivement contre cette execution, et annonça l'intention d'en obtenir réparation. Depuis lors, cependant, on n'avait plus entendu parler de cette réclamation, et on a pu croire qu'elle n'aurait pas de suite. Il n'en est rien.

Dans une depeche en date du 7 mai, qui vient d'être livrée à la publicité, lord Derby tient, à ce sujet, le langage suivant à M. Layard, ministre de la Grande-Bretagne à Madrid:

«En considération des grands embarras du gouvernement espagnol, le gouvernement de Sa Majeste n'a pas voulu insister, jusqu'à présent, pour qu'on reconnût le mal qui a etc fait, et pour qu'une compensation soit donnee aux familles des victimes qui étaient de nationalité britannique Mais nous espérons qu'il n'y aura plus d'autre délai de la part du gouvernement espagnol.»

Ces quelques lignes montrent que le cabinet de Londres n'a modifié en rien ses premieres exigences, et qu'outre la réparation générale à laquelle il a droit, il entend que les familles des infortunés sujets anglais fusillés par ordre du général Buriel, reçoivent une indemnité pécuniaire.

Les dernières nouvelles reçues d'Espagne, et venant de Santander, disent que des forces carlistes s'élevant à 3,000 hommes, avec de la cavalerie, sous le commandement de Valdespina, se sont approchées de Astillero, dans la nuit du 6, et menacent Santander dont la garnison est peu considerable.

La depêche en question ajoute :

« Les généraux carlistes ont decidé qu'ils attaqueraient simultanément Bilbao et Santander.

« Valdespina a paru avec des canons, à la tete de trois mille hommes, à trois lieues de Santander.

« Des renforts sont arrivés. Les autorités sont en permanence. »

De plus des navires de guerre republicains ont remonté la baie pour bombarder les environs de la ville, en cas d'attaque par les carlistes.

Le Conseil national suisse a voté une résolution tendante à la convocation de l'Assemblee fédérale en session extraordinaire pour le 1er Octobre prochain.

Le Conseil des Etats s'est associe à cette résolution.

Avant de se séparer, la meme assemblée a ratifié la concession du chemin de fer qui doit relier le lac de Zurich à la ligne du Saint-Gothard.

AGRICULTEURS ET FERMIERS ANGLAIS.

La lutte entreprise, il y a deux ans, par les ouvriers agricoles contre les fermiers anglais, a pris une tournure, un developpement auxquels on etait loin de s'attendre. Cette situation est due à l'energie, à la sagesse de Joseph Arch, chef du mouvement qui a pour but d'ameliorer le sort d'une des plus malheureuses, et des plus interessantes classes de la Grande-Bretagne.

Qui eut dit, lorsqu'en 1872 Arch fondait, dans le comte de Warwick, *l'Union nationale des travailleurs agricoles*, que cette societe deviendrait, en aussi peu de temps, une puissance avec laquelle proprietaires et fermiers seraient obliges de compter, et contre laquelle ils en arriveraient à ne plus savoir que faire pour resister.

Ceci prouve que, quand une association repond à un besoin imperieux de la societe, elle trouve immediatement des adherents.

C'est ce que M. Henri Taylor, secrétaire de l'*Union des travailleurs*, vient de declarer, dans un meeting, que l'association « comprend actuellement trente-trois districts, ayant neuf cents branches et comptant cent mille membres.»

Et il a termine son rapport en disant que le nombre des societaires augmente chaque jour.

Ajoutons qu'une autre societe, poursuivant le meme but, s'est formee, l'annee derniere, sous le nom de l'*Union federale*, et qu'elle comprend deja neuf districts et plus de cinquante mille societaires

Ces deux ligues d'agriculteurs, bien que s'entr'aidant, n'ont cependant pas la meme organisation.

L'*Union nationale* est dirigee par un comite executif, avant son siege à Leamington, et pour president Joseph Arch.

Le comite est charge de l'administration des fonds. La caisse est alimentee par une cotisation de deux deniers par semaine,— environ vingt centimes— par homme.

Quant aux secours que l'association distribue à ceux de ses membres qui sont en greve, ils sont de neuf shellings par semaine, et la subvention, suivant le rapport du secretaire, « s'est elevee à seize cents livres sterling ou quarante mille francs. »

De plus, pour briser la resistance des fermiers et leur arracher une augmentation de salaire, devenue indispensable, l'*Union nationale* a commence à frapper un grand coup Elle a organise des convois d'emigrants.

C'est la une ressource supreme, à propos de laquelle les proprietaires et les fermiers feront bien de reflechir.

Certainement, les ouvriers agricoles prefereraient ne pas quitter leur pays pour aller au Canada, ou à la Nouvelle-Zelande. Mais mieux vaut encore le travail qui fait vivre, loin de la mere-patrie, que la misere sans issue.

En prevision de la longueur de la lutte, des resistances que l'egoïsme oppose à une plus equitable repartition des salaires, Joseph Arch a pris des arrangements avec le gouvernement canadien et, suivant le *Times*: « L'*Union* donne une livre par homme, 10 shellings par semaine, et 5 shellings par tete d'enfant.»

Voici maintenant ce qui concerne l'organisation de l'*Union fédérale*.

Cette societe est representee par un comite executif qui se reunit à Londres, à des epoques determinees pour examiner la situation generale. Le comite n'a d'autre mission que de surveiller les conseils generaux de l'association, chacun des districts reglant lui-même ses propres affaires et ayant l'entiere administration de sa caisse.

Les cotisations de l'*Union federale* sont excessivement minimes; aussi, depuis que la lutte est devenue plus ardente, a-t-elle adresse un appel à ses membres, en vue d'obtenir des dons volontaires, lui permettant de faire de plus grands sacrifices en faveur de ses adherents.

Exasperes d'une resistance qu'ils croyaient vaincre facilement, vu la condition miserable des laboureurs, les fermiers cherchent par tous les moyens à ne rien conceder, et pour maintenir leurs pretentions ils organisent des contre-ligues, et renvoient impitoyablement tous les journaliers appartenant à l'*Union nationale* ou à l'*Union federale*.

C'est ainsi que quatre mille laboureurs ont ete remercies, il y a quelques jours, et qu'en reponse à cet acte de la ligue de Newmarket, autant d'ouvriers se sont mis en grève, dans les comtes de Suffolk et de Cambridge.

Que les hommes d'Etat de l'Angleterre y prennent garde, la prosperite agricole de leur pays pourrait bien se trouver frappee de sterilite si des moyens conciliateurs ne sont promptement employes.

Les fermiers ne voulant point augmenter les prix des journees se sont mis en travail, mais que pourront-ils? Leurs efforts se quadruplassent-ils, ils ne sauraient suppleer au manque, de plus en plus grand, de bras.

La situation est devenue tellement grave que le *Times*, apres s'etre demande comment un homme peut se procurer pour sa famille et pour lui une quantite de nourriture, de chauffage et de vetements suffisants avec un revenu de quinze à seize shelling par semaine: « Si les fermiers, ajoute le *Times*, ne peuvent payer plus du taux actuel des rentes qu'ils paient au propriétaire, — eh bien, que la rente soit abaissée. »

Ces lignes en disent plus que vingt colonnes.

Il est temps, croyons-nous, qu'on ouvre une enquete sur la question qui s'agite, et qu'on fasse des efforts pour mettre un terme à un etat de choses qui ne saurait se prolonger sans prejudice pour tous.

Cette question, que M. Disraeli y fasse attention, est la plus grave et la plus importante, pour l'avenir de la Grande-Bretagne.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, 8 juillet, 1874

Je vous ai dejà parlé à plusieurs reprises de la révision du projet de code civil allemand, c'est une des œuvres les plus laborieuses auxquelles puisse se livrer le Conseil fédéral, et c'est une des consequences les plus graves de l'unite allemande.

Les effets que doit avoir ce projet sont d'une importance evidente, aussi le Conseil a-t-il voulu, que sans aucune préférence, tous les Etats confédéres fussent appelés à prendre part à ce travail.

Les membres de la Commission speciale ont donc été choisis parmi les jurisconsultes Badois, Saxons et Wurtembergeois qui siegeront à côté des legistes prussiens. Le president de cette commission sera nommé par M. de Bismark.

Il vient de se presenter un cas assez curieux dans les fastes de la lutte clérico-gouvernementale. Vous savez que celle-ci se poursuit de part et d'autre avec une ardeur et une décision égales, et je vous ai maintes fois entretenu des péripéties de ce conflit.

Dernierement l'eveque de Paderborn ayant transgressé à peu pres toutes les lois ecclésiastiques de l'Empire, reçut avis d'avoir à se constituer prisonnier en execution des jugements qui l'avaient frappé.

Condamne à payer 100 thalers d'amende, ou bien à être incarcéré au cas où le recouvrement de ces amendes serait impossible, le prélat avait préféré la perte de sa liberte.

Au jour fixé il se presente donc pour etre mis en prison, mais l'autorité refuse alors de l'incarcerer, en lui declarant que les 400 thalers avant ete payés, l'Etat n'a plus rien a reclamer de Sa Seigneurie, jusqu'à sa prochaine condamnation.

Grand étonnement de l'Eveque qui déclare n'avoir pas versé un pfening, et proteste contre un payement fait malgre lui par une personne généreuse.

En attendant que cette affaire se dénoue, l'Evéque a conservé sa liberté, et réclame fort contre ce nouvel abus de la force.

Le calme le plus plat règne d'ailleurs dans nos regions politiques, et je n'ai plus à vous signaler que la lutte violente engagée par les cléricaux bavarois contre le gouvernement du roi Louis.

Cette lutte fait encore mieux ressortir les tendances particularistes de la Baviere.

Le ministere prussien suit avec une grande attention les débats engagés au parlement bavarois, et je pense qu'il n'est pas téméraire de rattacher à la tournure que ces discussions ont prises, le voyage de M. de Bismark qui est enfin arrivé à Kissingen avec sa famille. Comme je vous l'écrivais dernièrement, le parti progressiste et unitaire compte beaucoup sur l'influence que M. de Bismark ne manquera pas d'exercer sur l'esprit assez malléable du jeune roi Louis II.

CHRONIQUE.

Hier soir le général Ignatieff a donne, au palais de l'ambassade de Russie, à Buyukdéré, un grand diner auquel assistaient le Grand-Vézir, le Ministre des Affaires Etrangères, Aarifi pacha, l'ambassadeur d'Allemagne, M. le baron de Werther, et le baron de Heldewier, ministre de Hollande.

M. le comte Zichy s'est rendu, hier, à la Sublime Porte et apres avoir fait visite au ministre des Affaires Etrangeres, il s'est embarqué à bord du bateau de Varna pour rentrer à Vienne en vertu d'un conge qu'il a obtenu de son gouvernement.

Durant son absence c'est le baron de Herbert qui reste en qualite de charge d'affaires.

Le matin, le comte Zichy est allé dans le haut Bosphore pour faire visite aux ambassadeurs.

Vendredi dernier, S. Exc. Rachid pacha, ambassadeur du Sultan à Vienne, a fait visite à plusieurs représentants des puissances etrangeres.

Kiamil pacha, ambassadeur ottoman à St-Pétersbourg, a fait visite hier au ministre des Affaires étrangeres, Aarifi pacha.

L'ambassadeur de Russie aura l'honneur d'etre reçu demain à midi par le Sultan, en audience privée. Le général Ignatieff remettra à Sa Majeste une lettre de l'empereur Alexandre.

Demain le baron Werther tiendra ses receptions officielles de 6 à 9 heures à la turque a l'hotel de l'ambassade d'Allemagne à Buyuk-dere. Les ministres et les hauts fonctionnaires du gouvernement ont reçu à cet effet les invitations d'usage.

Nous apprenons avec plaisir que Hamdy bey, secrétaire général du ministère des Affaires Etrangeres, a été nommé commandeur de l'Ordre Impérial de l'Osmanié, en récompense des services qu'il a rendus comme président de la commission ottomane à l'Exposition de Vienne.

Faïk pacha (Della-Suddo), membre de la meme commission, a été nommé officier du même ordre.

Nous avons annoncé hier le retour de Khalil pacha ; voici quelques détails sur le voyage en Egypte, du 1er aide de camp du Sultan :

Son Excellence, partie de Constantinople à bord de l'*Izzeddin* est arrivée à Alexandrie à 8 heures du matin. A son arrivée dans le port, l'*Izzeddin* a été salué par une salve de 19 coups de canon tirés par les batteries de la ville.

Immediatement après, le ministre de la marine, Cassim pacha, le gouverneur d'Alexandrie, Omer Lutfi pacha, et Moustapha pacha, directeur de la *Daïra* du Khédive se rendaient à bord pour souhaiter la bienvenue à l'envoyé du Sultan. Quelques instants apres, Khalil pacha, accompagné de ces hauts fonctionnaires descendait a terre et allait se loger dans le conak désigne pour lui servir de demeure, rue Mahmoudie.

Le directeur de la *Daïra* du Khedive, Moustapha pacha, avait été chargé d'accompagner Khalil pacha pendant son sejour à Alexandrie.

Le second jour de son arrivée, l'envoyé du Sultan a fait diverses excursions dans les environs de la ville et a visité les monuments les plus remarquables d'Alexandrie. Ce n'est que le lendemain mercredi qu'il a eté reçu en audience solennelle par S. A. le Khedive.

A 8 heures du matin une voiture de gala, attelée de quatre chevaux, est venue prendre Khalil pacha à son conak et l'a conduit au palais de Ramleh. Là, on

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT

DEUXIEME PARTIE

XXI (suite)

Quant à Gibory, il ecoutait haletant, et la lumière qu'il tenait vacillait dans sa main tremblante.

— Et le soir?... le soir?... insista-t-il.

— Oh!... murmura la vieille. Tenez, il y a bien longtemps de cela, et pourtant il me semble que c'etait hier...

Gibory regarda d'un œil hagard cette femme, qui parlait d'un crime comme en parlerait un complice

Mais avant tout il voulait savoir : il voulait aller jusqu'au bout

— Acheve dit-il, acheve !

— J'ai confiance en vous !... reprit-elle d'une voix saccadee.

— Oui, va !... parle j'attends !...

Il y eut un court silence.

— Eh bien ! reprit la vieille d'une voix basse, le soir... pendant qu'ils dinaient tous ensemble... le mari... la mariee... le pere... et les autres... Chauveau était dans la maison, et alors... alors !...

Gibory se dressa pâle comme un spectre.

— Le mari, le pere, une mariée ?... s'écria-t-il... mais j'ai de cela comme un souvenir confus... attends, que je me rappelle !... C'était la nuit, n'est-ce pas? et le lendemain on a retrouve les corps sans trace de blessures apparentes ?

— Vous le saviez !

— Ah ! s'écria le bohème avec épouvante mais c'est l'*Affaire de la noce*?

— Taisez-vous ! taisez-vous ! murmura la vieille en baissant la tête.

Gibory étouffa un dernier cri et trebucha sous le poids de l'émotion. Dans ce mouvement, le flambeau qu'il tenait lui echappa et tomba avec bruit sur le carreau. La lumiere s'éteignit et les deux personnages demeurerent plonges dans l'obscurite.

— Maladroit que je suis! il ne manquait plus que cela, gronda Gibory, essayant de retrouver le flambeau.

Et il se baissait, quand il se sentit saisir le bras avec violence ; en même temps un cri d'effroi perçait les ténebres :

— La !... je l'ai vue !... elle a remué !... elle vit !... rugit une voix empreinte d'une tragique epouvante.

Gibory regarde : un vague rayon de lune filtrant a travers les vitres des petites fenetres, tombait d'aplomb sur le visage de la morte dont il faisait ressortir les teintes livides.

Immobile, effravante, ses mains crispées, la vieille ne pouvait plus detacher ses yeux de ce spectacle, et, on eût dit en effet que les yeux sans vie de la mariée la foudroyaient du regard..

Allons!... remets-toi, dit Gibory Tu es folle... C'est la lune qui produit de ces effets-là... Acheve-moi l'histoire... vite.

— Je t'ai tout dit... murmura la mégère.

— Ainsi l'*Affaire de la noce*... le crime dont la justice n'a jamais découvert l'auteur... c'est Chauveau.

— Oui ?

— Et cette femme... c'etait la mariee. Mais il l'a donc tuee aussi ! s'écria Gibory en portant la main à son front pour rassembler ses idees prêtes à fuir.

— Non, repondit la vieille... c'est pour elle qu'il a tué les autres... Elle est morte loin d'ici... en Italie .. quelques mois apres. . Il l'adorait, et il a fait revenir le corps..... Cette morte, c'est sa folie ! c'est son culte.. Il y a des jours où il s'enferme avec elle pendant des heures ... et...

Elle n'acheva pas

Deux coups de marteau venaient de retentir à la porte de la rue.

A ce bruit, la servante de Chauveau se dresse les yeux hagards.

— Qui peut venir à cette heure ? fit Gibory à voix basse.

Mais, presque aussitôt, la vieille releva la tête comme si elle se souvenait de se souvenir...

— Ah ! murmura-t-elle... je l'avais oublie..

— Quoi donc? fit Gibory avec stupeur.

— Viens... viens! poursuivit la vieille.

Et à son tour elle entraina Gibory vers la porte.

Comme ils arrivaient dans le cabinet de Chauveau, un quatrieme coup de marteau retentit.

— Vite ! vite ! murmura la vieille, il ne faut pas qu'on te voie ici. Viens par ici hâte-toi !

Une porte s'ouvrit.

— Cette porte conduit dans l'autre rue, fit la vieille... Tu reviendras...

— Parbleu ! fit Gibory, que la perspective de sortir de cette maison sinistre achevait de rendre tout à fait à lui-même. Tu auras bientôt de mes nouvelles, je t'en réponds.

Adieu !

— Adieu, mon amour !...

Et le vaudevilliste s'empressa de disparaître.

Ouvrant alors la porte de l'appartement, la megere, un flambeau à la main, descendit en trebuchant d'un dernier reste d'ivresse, et s'empressa au-devant du nouveau visiteur nocturne de la maison de la rue Zacharie.

XXII

OÙ IL EST PROUVÉ QUE PIERRE CHAUVEAU AVAIT LE ROMAN PUR

A mesure que la mégère descendait les deux étages et que l'air frais de la nuit la frappait, son pas devenait plus assuré, et ce fut d'une voix rauque et dure qu'à travers la porte de la rue elle lança, avant d'ouvrir, cette interpellation prudente .

— Qui est-la ?

Au milieu du silence profond qui regnait dehors, une voix nette, bien timbrée, vibrante, repondit :

— Moi !...

Sur ce simple mot, la vieille ouvrit.

La porte tourna sur ses gonds et une femme entra.

Cette femme entierement vêtue de noir, etait voilée, et d'un voile tellement épais qu'il était impossible de distinguer ses traits.

Autant qu'on pouvait en juger par son allure, elle devait être encore jeune, et sa mise etait recherchee Elle entra d'un pas rapide, et s'engagea dans le corridor etroit et humide qui conduisait à l'escalier.

La servante de Chauveau l'examina un instant, comme pour chercher à surprendre un coin de son visage ; puis, d'un ton brusque :

— Suivez-moi, dit-elle.

Et elle remonta la premiere, precedant l'inconnue.

Quand les deux femmes eurent penétré dans le logement de Chauveau, la mégere, avec une politesse assez extraordinaire chez ce personnage, présenta un siége à l'inconnue.

Mais celle-ci n'y prit pas garde. Ses yeux, dont la vieille distingua l'eclat à travers le voile épais, semblaient scruter les profondeurs de la chambre et chercher à y découvrir un mystere inconnu.

— Madame ! dit alors la vieille..

L'etrangere tressaillit :

— Nous voici arrivées, reprit la vieille : vous pouvez lever votre voile.

— Non, repondit l'inconnue avec autorite : c'est inutile, et je ne le puis.

— Cependant.... voulut poursuivre la vieille.

L'inconnue l'arrêta d'un geste :

— Ecoute, dit-elle d'un ton bref et un peu saccade : tu as bien reçu ma lettre, n'est-ce pas ?

— Sans doute.

— Tu te souviens alors de ce qu'elle contenait

— La voici : je l'ai encore dans ma poche.

L'inconnue prit la lettre, la deplia, et d'une voix profonde et grave elle lut :

« Vous êtes dans une maison, vous êtes chez un homme où votre sort est sans cesse menace et mis en jeu : ouvrez-moi ce soir la porte quand vous serez seule... et je vous offre une fortune... »

L'inconnue s'arrêta et regarda la vieille.

— Oui, dit celle-ci, voilà bien ce que vous m'avez écrit.

— Et voici ce que je te donne completa l'étrange visiteuse.

En prononçant ces mots, elle tira de sa poitrine un petit portefeuille qui paraissait bombé sous son contenu, et le montrant à la megere :

— Il y a là vingt-cinq mille francs, dit-elle. Et ces vingt-cinq mille francs sont pour toi !

— Pour moi ?

— Prends !...

La vieille prit le portefeuille avec avidite : puis silencieuse, retournant avec hesitation sans l'ouvrir, l'objet precieux dans ses mains :

Et en echange... murmura-t-elle, que me demandez-vous ? que faut-il faire ?

Il y eut un silence, au bout duquel l'inconnue reprit

— C'est ici, dit-elle, le cabinet de Chauveau ?

— C'est ici... repondit la vieille.

— Eh bien, ce que je veux, c'est que tu me laisses ici, chercher à ma guise, et que tu me donnes les clefs qui ouvrent ces tiroirs... qui renferment les secrets de ton maitre.

— Ah ! jamais !... jamais !... c'est impossible !....

— Songe que cet argent que je t'offre, c'est la liberté, la vie !... ton salut peut-être !

Et en parlant ainsi l'inconnue s'était penchée ardente vers la vieille

Celle-ci tressaillit de la tête aux pieds.

— Mais qui êtes-vous donc? fit-elle avec épouvante.

— Une femme qui te connait, qui peut te perdre, et qui veut te sauver !

— Non !... non !.. c'est impossible ! s'écria la megere, en qui se livrait un combat terrible entre sa cupidite et sa terreur. Ah ! vous ne connaissez pas Chauveau, vous qui me parlez ainsi !

L'inconnue, toujours voilee, sinistre sous ses vetements de soie noire comme une apparition de la nuit, fixa de nouveau sur elle ses deux yeux terrifiants.

— Tu refuses ? interrogea-t-elle

— C'est qu'aussi vous me demandez une chose...

Je te demande une heure. Chauveau est à Nevers. Il y est retenu, je le sais. Tu n'as pas à craindre son retour, et je te dis que si tu me laisses faire, il ne songera jamais à te rendre responsable de ma visite... D'ailleurs, je te l'ai dit, n'as-tu pas maintenant une fortune?...

— Une petite fortune. murmura la megere.

L'inconnue ricana,

(A suivre.)

Voir le numéro du 14 juillet.

plus sévères, de reproduire, par la photographie, le portrait de S. M. ainsi que ceux de la famille impériale, exécutés, il y a quelques jours, par les habiles photographes dont il est question.

—

Nous apprenons qu'avant-hier au soir le colonel de la police de Béchik-tach allant par la rue au grand galop de son cheval a écrasé un malheureux piéton qui a sur-le-champ expiré.

—

Avant-hier, vers 2 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie a été signalé à Coum-Capou, à Stamboul. Le feu a été promptement maîtrisé. Deux chambres de la maison où l'incendie s'était déclaré ont seules été détruites.

—

D'après les derniers numéros des journaux de Castamouni et d'Angora, la situation commence à s'améliorer, grâce aux fréquents arrivages de subsides qui sont répartis avec une grande célérité parmi les districts les plus éprouvés tels que Césarée, Yuzgat, Tchangra et dépendances.

Des commissions spéciales nommées dans chaque ville empêchent la spéculation des accapareurs que l'on oblige à livrer leurs céréales à un prix raisonnable, surveillent les boulangeries et assistent à la distribution des vivres aux plus nécessiteux. Ceux-ci sont pour la plupart des habitants de la campagne qui ont émigré dans les villes.

Ils sont logés dans les casernes et les autres édifices publics et reçoivent des rations quotidiennes.

Pourtant on a eu soin de prendre des mesures hygiéniques pour prévenir les maladies épidémiques qui pourraient se déclarer par suite de cette agglomération. Quant à ces mesures la santé publique ne laisse rien à désirer pour le moment.

Ainsi, la situation s'est sensiblement améliorée et les prochaines récoltes feront en partie disparaître les traces du

à-dire la vitesse qu'il convient à des corps qui proviennent des profondeurs de l'espace et qui atteignent l'orbite de la Terre. Cette vitesse de translation dans l'espace est une preuve de plus en faveur de la communauté de provenance des étoiles filantes et des bolides.

L'inflammation soit des bolides soit des étoiles filantes peut s'expliquer par le choc produit alors que ces corps pénètrent dans notre atmosphère, leur vitesse étant bien plus considérable que celle de la vitesse du son dans l'air, l'élasticité de l'air s'annule dans ses effets et la compression produite n'a pas le temps de gagner les couches contiguës avant que celles-ci soient comprimées à leur tour par le corps en mouvement; par suite l'air se trouve comprimé comme dans le briquet à air, et la chaleur développée par cette compression échauffe ces corps et produira son inflammation. On calcule que pour un corps possédant une vitesse de 7 kilomètres par seconde, ce qui est une vitesse bien faible pour ce genre de corps, la pression résistante que le bolide éprouve de la part de l'air est de 22 atmosphères, cette circonstance explique à elle seule et la détonation et la fragmentation de la surface du bolide.— Ces fragments qui atteignent la surface de la Terre constituent les aréolithes.

Par rapport à leur constitution M. Daubrée distribue les aérolithes en 4 groupes; les holosydères, les syssidères, les sporadosidères et les asidères. Cette classification est basée sur la présence plus ou moins grande du fer natif contenu dans la masse. Les aérolithes les plus nombreux appartiennent au groupe des sporadosidères; l'aréolithe, qui le 21 mai de l'année courante est tombé à Wirba, appartient à cette classe; c'est une masse grise, péridotique, rude au toucher et contenant de petits granules de fer natif.

En distribuant les météorites par ordre de densité on peut se représenter la constitution d'un globe idéal, dans lequel les parties les plus denses occuperaient le centre et les moins denses la surface, les météorites charbonneux représenteraient le règne organique de ce globe, tous ces éléments de gradations étant représentés par les météorites recueillis, la stratification de roches dissemblables ayant même été reconnue pour quelques-uns d'entre eux, l'idée est venue que ces météorites pouvaient bien être le fragment de quelque planète détruite. Les météorites charbonneux présentant une substance analogue à la tourbe ou à la houille proviennent évidemment d'un corps qui était pourvu d'une puissante végétation, végétation qui n'aurait jamais pu prendre racine sur un corps d'aussi faible volume qu'un bolide. Si le bolide d'Orgeuil qui nous a fourni un aussi intéressant échantillon du monde extra-terrestre doit être considéré comme un fragment de planète, aucune raison ne s'oppose à ce que cette même considération ne s'applique aux autres bolides. Il s'agit maintenant de trouver comment une planète pourrait se fragmenter; M. Stanislas Meunier explique ce phénomène par le fait du refroidissement successif de la planète. Par l'effet de ce refroidissement la masse se contracte et se fendille; comme preuve de son système il cite dans son ouvrage la *Géologie du ciel*, les découvertes de M. Elie de Beaumont au sujet de la structure de la surface de la Lune.

La surface d'une sphère matérielle en se contractant par le fait d'une augmentation survenue dans la cohésion de ses parties doit tendre nécessairement à se fractionner en parties égales et parfaitement équilibré par rapport à un point central. Cette condition ne peut être satisfaite que par deux figures géométriques, le pentagone régulier et le triangle équilatéral, la surface de la sphère peut être entièrement occupée par 12 pentagones égaux ou bien par 60 triangles équilatéraux; égaux, les côtés de polygones représenteront les lignes de fracture éventuelle de la surface de la sphère; chacune de ces lignes fondamentales se prolongeant dans le plan d'un grand cercle de la sphère, il en résulte pour chaque système un réseau particulier, or c'est sur un tel canevas que se modèlent les fractures de l'écorce des planètes. Pour la Terre les fractures suivent le réseau pentagonal et pour la Lune elle suivent le réseau trigonal, la tendance d'un corps à suivre l'un plutôt que l'autre système de fractionnement doit, je crois, dépendre de la nature des matériaux dont l'astre est formé.

D'après mes observations Mars suivrait comme la Terre le système pentagonal, tandis que Vénus et la Lune suivraient le système trigonal; il est remarquable que les planètes d'un même système présentent les plus grandes analogies entre elles; et, chose singulière, ni Vénus ni la Lune examinées avec nos instruments les plus délicats ne présentent de traces d'atmosphère. Par contre et toutes les deux présentent des montagnes colossales en égard au diamètres de ces planètes.

Ce fendillement de la croûte des planètes est nécessairement l'effet de leur refroidissement. M. Stanislas Meunier admet que ce fendillement aura atteint toute la masse de la planète alors qu'elle se sera entièrement refroidie; alors la planète se sera transformée en un amas de petits fragments que l'attraction d'un autre corps plus puissant se chargera de disloquer et de réduire en forme d'anneau circulant dans l'espace; ce serait de tels corps que la Terre rencontrerait, et qui tomberaient sur elle sous forme d'aérolithes; d'après M. Stanislas Meunier un tel amas circulerait autour de la Terre et proviendrait d'un ancien satellite. Mais ici une grave difficulté se présente et c'est que si le corps ou l'amas est doué d'un mouvement de rotation autour de son axe de figure, cette dislocation ne saurait se produire; il y aurait bien des fluctuations dans la position d'équilibre dans les composantes de la masse, mais ce serait tout. Pour que la dislocation se produise, il faut que dans le cas présent, tout aussi bien que dans l'hypothèse de M. Schiaparelli l'amas ne soit doué que d'une simple vitesse de translation sans rotation sur l'axe. Or cette condition ne se vérifie pour aucun corps du système solaire. Ce système est constitué de manière à exister indéfiniment, mais ici un grave problème se pose devant nous; nous l'étudierons dans un prochain article.

P. MONTANI.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 14 juillet, 9 h. 30 m. soir.

Obligations Roumelie	fl 45.85
id. Nouvelles	—
Anglo-Bank	155.50
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	73.—
Pièce de 20 francs	8 90

Agio	104.75
Change sur Londres	111.60
Crédit [illegible]	231.30
National Bank	979.—
Lloyd	453.—

Bourse un peu faible à cause des nouvelles de l'Allemagne.

Le prince Milan qui est ici incognito, après avoir fait quelques visites part pour Ischl.

France.

Paris, 14 juillet.

Oblig. Roumélie ..... fr. 405 —

L'Assemblée nationale a approuvé les propositions de M. Magne, ministre des finances.

Allemagne.

Kissingen, 14 juillet.

La santé du prince de Bismark n'a éprouvé aucune variation. On continue à lui faire des ovations et à lui donner des sérénades.

En répondant à une manifestation populaire, le prince chancelier a attribué l'attentat dont il a été victime à l'ultramontanisme. Il a ajouté que pour lui il continuerait sa mission libérale. Le prince de Bismark a fini son discours en criant: Vive l'Empire des confédérés!

Grèce.

Athènes, 14 juillet, 8 h. 30 m., soir.

Laurium ..... fr. 83.

Le maire de Zante a donné sa démission en protestant contre les falsifications électorales commises au détriment de M. Lombardos qui bien qu'il ait obtenu la majorité n'a pas été proclamé député.

COURS DES FONDS.

Londres, le 14 juillet. Clôture.

Dette Générale. ex. coup.	41 9/16
Emprunt 1865	—
do 1869	52 7/8
do 1871	61 3/4
do 1872 ex. coup.	74 5/8
Consolidés anglais	92 15/16
Banque de Constantinople	—
Emprunt Egyptien	—
Nouvel emprunt ottoman	48 1/2

BOURSE

[illegible]

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P. 109 35
Pièce de 20 francs	» 87 24
Impérial russe	» 89 10
Ducat (Crémitz)	» 51 23
Medjidié blanc—(différence)	» 102 2
Bechlik—(différence)	» 104 35
Métalique... (id)	» 105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS du 13 juillet.

Newcastel, paq. à vap. angl. *Jeannie*, c. Clark, ayant touch. Dardanelles, div.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Titian*, c. Smith, ayant touch. Dardanelles, div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Anna Smith*, c. Smith, ayant touché Dardanelles, lest.
Venise, paq. à vap. angl. *Rothbury*, c. Stronac, ayant touché Malte et Dardanelles charb.
Hartlepool, paq. à vap. angl. *Nellie*, c. Nasfield, ayant touché Malte et Dardanelles charb.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Esmeralde*, c. Thomas, ayant touché Dardanelles, lest.
— paq. à vap. ottom. *Izzedine* c. Ismail bey, ayant touché Chio et Dardanelles, lest.
— paq. à vap. aut. *Hungaria* c. Grabisich, ayant touché Chio, Smyrne, Mételin, Tenedos, Dardanelles et Gallipoli div. march. 224 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS. du 13 juillet.

Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilda*, c. Salaba, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Elodie* c. Ronden, div.
Taganrog, paq. à vap. angl. *Titian*, c. Smith, div.
Artaki, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Arvanitakis, d.
Odessa, paq. à vap. rus. *Vladimir*, c. Marcacoff, div.
Trébizonde, paq. à vap. fr. *Tamise*, c. Gesonliat, d.
Ibraila, paq. à vap. fr. *Saintonge*, c. Beschamps, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Rothbury*, c. Stronac, div.
— paq. à vap. angl. *Nellie*, c. Nasfield, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Laconia*, c. Blacklock, div.
Odessa, paq. à vap. ital. *Simeto*, c. Viola, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILE du 13 juillet

Glascov, bk. hell. *Thessalia*, c. Calimassios, charb.
Chio, goel. hell. *Eva*, c. Raggai, sel.
Tchayassi, br. ottom. *Maratto*, c. Cotchodondis, sel.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES du 13 juillet

Taganrok, br. hell. *Jeorgios*, c. Criticos, lest.
Palermo, bk. hell. *A. Nicolaos*, c. Moraïtis, s.
Soulina, bk. ital. *Eva*, c. Aquarone sel.
Azoff, bk. angl. *William*, c. Samuel, lest.
— bk. angl. *Egyptian*, c. Smith, lest.
Syra, br. hell. *Ensonia*, c. Marcos lest.
Kefken, br. rus. *Elpis*, c. Anastassiou. lest.
Castellamare, br. hell. *Evangelistria*, c. Epanomitis, maïs.
Marseille, bk. ital. *Principe*, c. Scola, blé.
— br. hell. *Anastasios*, c. Mélénos, blé.
Gênes, br. ital. *St Giovanni*, c. Cerrango, lest.
Azoff, br. ital. *Ermenigilda di Dawecoro*, lest.
Toulon, br. ital. *Tarocco*, c. Figari, blé.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive d'une machine à vapeur d'une force effective de 50 chevaux avec deux chaudières nécessaires à la tannerie Imp de Béicos.

La machine et les chaudières en question seront livrées à Constantinople et le montant en sera payé comptant à la livraison.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 11 Juillet 1874.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE EN CUIR

CIRCULAIRE.

Messieurs Abram Lévy Fratelli de Constantinople, ont l'honneur d'avertir que la société commerciale sous la dénomination A. et J. Lévy et Cᵉ. dont la formation a été annoncée par circulaire du 1er janvier 1873 se trouve actuellement définitivement liquidée et que par conséquent ils ne reconnaîtront, à partir d'aujourd'hui aucun acte ni obligation portant la signature A. et J. Lévy et Cᵉ.

Constantinople, le 9 juillet 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les porteurs des titres de la Dette Générale 5 % sont invités à remettre au bureau de la Dette Publique, Djézaerli Khan, à partir de ce jour de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi les coupons du semestre échu à cette date, pour y être vérifiés. Des récépissés leur seront délivrés, constatant le montant des coupons déposés. Ces récépissés devront être présentés à la Banque Impériale Ottomane; dix jours après la remise des coupons.

Les coupons de juillet 1874 seront reçus au bureau de la Dette Publique les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine, les lundi et jeudi étant réservés pour la vérification des semestres arriérés.

Constantinople le 1/13 Juillet 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

La fourniture de l'orge, de la paille et des fourrages nécessaires à la nourriture des bestiaux employés par la préfecture au service du balayage des rues sera mis aux enchères publiques.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser au bureau de la comptabilité de la Préfecture de la ville.

Constantinople le 1/13 Juillet 1874

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volᵐᵉ. 3 médjidiés 13 fr. 50
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, 64 f.—6 mois, 32 f.— 3 mois, 16 f.—1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

Leroyer (Rhône).	Barthélemy-St-Hilaire.
C. Rolland (Saône-et-Loire.)	Faye (Lot-et-Garonne).
Rameau (Seine-et-Oise).	Léon Robert (Ardennes).
Jules Grévy (Jura).	Dr Warnier (Alger).
E. Charton (Yonne).	Crémieux (Alger).
Fourcand (Gironde).	Lucet (Constantine).
Général Billot (Corrèze).	Riondel (Isère).
Boucau (Landes).	Tassin (Loir-et-Cher).
Turquet (Aisne).	Méline (Vosges).
Jozon (Seine-et-Marne).	Wilson (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. *Op. N.* n° 39

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir mercredi, 15 Juillet, à 9 h.

LA BOLLA DI SAPONE

Comédie en 3 actes.

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la comédie Italienne.

Ce soir 15 Juillet, à 9 h. du soir

UNA BATTAGLIA DI DONNE

Comédie en 3 actes.

EXPÉRIENCES PHYSIQUES ET MAGNÉTIQUES PAR **M. POLETTI**

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
Coloniaux		[illegible]	
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq	[illegible]	100
» » 2e »	»	[illegible]	»
» » 3e »	»	[illegible]	»
» Moka	ocque	[illegible]	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	[illegible]	103
» » de France	»	[illegible]	»
» en pain de 5 kil	»	[illegible]	100
» » 3 et 2 »	»	[illegible]	100
Poivre, —1re et 2me qualité	ocque	[illegible]	»
Clous de girofle	»	[illegible]	100
Encens	quintal	[illegible]	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	[illegible]	»
» de Madras »	»	[illegible]	»
Cochenille	»	[illegible]	101
Pétrole d'Amérique	caisse	[illegible]	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil	»	[illegible]	»
» » de 11 kil.	»	[illegible]	»
» » de 11 70	»	[illegible]	»
Vitres assortis	»	[illegible]	Fr.
Thé Congo	ocque	[illegible]	105
» Pekoe et en fleurs	»	[illegible]	»
Amidon français	»	[illegible]	120
» anglais	caisse	[illegible]	100
Riz de Gênes	100 k.	[illegible]	Fr.
» des Indes	»	[illegible]	100
» d'Égypte	1 ocque	[illegible]	120
Esprit de vin anglais, français et russe.	10-10 1/2	[illegible]	
Rhum anglais	7 1/2 »	[illegible]	
» d'Amérique et Trieste	0—11 1/2	[illegible]	
Beurre de Sibérie	ocque	[illegible]	105
» de Trieste et de Roumélie	»	[illegible]	»
Suif de Russie en barils	»	[illegible]	»
» de Roumélie en outres	»	[illegible]	120
Kaviar noir 1re qualité	»	[illegible]	»
» » 2me »	»	[illegible]	»
» rouge	»	[illegible]	»
Métaux			
[illegible]	caisse	[illegible]	100
» [illegible]	quintal	[illegible]	100
» masses pour [illegible]	»	[illegible]	»
» plaques assorti[illegible]	»	[illegible]	»
» de Suède	»	[illegible]	»
Cuivre anglais	ocque	[illegible]	100
Zinc assorti	100 ocq	[illegible]	Fr.
Etain	quintal	[illegible]	100
Sel ammoniaque	ocque	[illegible]	104
Plomb laminé et tuyaux	quintal	[illegible]	»
» en feuilles	»	[illegible]	»
Fer blanc MIC	2 caisses	[illegible]	100
Pointes de Paris N. [illegible]	50 kil.	[illegible]	»
Céréales			
[illegible]	kilo	[illegible]	115
» [illegible]	»	[illegible]	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	38—40	120
» du Danube	»	37—38 1/2	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	36—38	»
» » Rodosto, Andrinople	»	39—41	»
» tendre du Danube	»	32—33	»
» de Roumélie	»	31—34	»
Maïs du Danube	»	18—18 1/2	100
» de Poti, Ordou	»	18—18 1/2	»
» de Roumélie	»	22—23	125
Orge du Danube	»	15—16 1/2	»
» de Roumélie	»	15—17 1/2	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	13—14	»
Seigle	»	20—22	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	160—168	100
» 2me »	»	153—160	»
» 3me »	»	145—150	»
de Braïla 00000	»	—	»
» 0000	»	—	»
» 000	»	128—1[illegible]	»
» 00 1/2	»	118—1[illegible]	»
» 02	»	115—	»
de Galatz 1re qualité	»	133—135	»
» 2me »	»	119—125	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	280—305	120
» 2me »	»	240 270	
Charbons de terre			
New-Castle, du navire	la tonne	33—34	Sh.
» du magasin	»	35—30	»
Cardiff du navire	»	38 6—39	»
» du magasin	»	40 6—41	»
Liverpool du navire	»	31—32	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	29—30	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti T. de 5—7 livres	la livre	7—7 1/4	105
» mexican 4—8 »	»	7—8	»
» long clothes 3—6 »	»	7—7 5/8	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 3/8—	»
» » » 8—12 »	»	6 3/4—7 1/4	»
Cotons filés Extra N° 8/14	»	62/65.68/71/74	»
» » Water »	»	—55	»
» » Extra 16/24	»	72/75.78/81/86	»
» » Water »	»	67—72—75	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—7 3/4	100
» Georgie, Perse	»	5 1/2—6	»
» Balukesser, Ghéivé, Maïtos	»	7 3/4—8 5/8	»
Laines lavées de Roumélie	»	—	»
» » d'Anatolie	»	11 1/2—12	»
» en suint Géorgie	»	—6 1/2	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	6 1/4—6 1/2	»
» » Cassapbachi	»	9 1/4—9 1/2	»
» de chèvres (tiftics) Angora	»	43—45	»
» » 2me qualité	»	38 40	»
» » Beybazar, Castan.	»	42—44	»
» » Van, etc.	»	20—25	»
Peaux de moutons secs	»	—	125
» de chèvres »	»	1 L. t.	»
» d'agneaux »	le paire	17—20	»
Soie de Brousse	»	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	160—200	»
» Perse, Syrie	»	26—32	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie	»	—	100
» Andrinople, Volo	»	40—52	»
» » percés	»	28—42	»
Graines jaunes Césarée Angora		13—13 1/2	»
» Iskilip Tokat	»	11 1/2—13	»
Gomme Adragante	»	24—34	»
Chanvre d'Anatolie	»	4 1/4—4 1/2	120
Graines de chanvre	»	—	»
Opium première qualité	»	395—410	100
» inférieure »	»	365—390	»
Graines de lin	le kilo	35—37	»
(1) Sésames »	l'ocque	3 3/4—4 1/4	120
Anis de Chio	»	5—	»
» de Roumélie	»	4—5	»
» d'Anatolie	»	3 1/2—4	»
Cumin	»	4—5	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L.T
		de P. à P.	166
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	5 1/2—5 3/4	»
» de Crète	»	6 1/4 6 3/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	9—	»
» Grèce et Volo	»	6 3/4—7 1/4	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Mételin	»	4 5 1/4	120
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	70—75/40	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	160—1[illegible]5	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/10	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	
» de Panderma	»	—	
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	170—180	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	60—62/40	»
Figues de Calamate	le quint.	—	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	120—	»
» » Phokes	»	110—	
» rouge élémés	l'ocque	—	

OBSERVATIONS

Galata, du 8 au 14 juillet 1874.

Céréales. — La baisse a continué à prévaloir pendant toute la huitaine écoulée, sous l'influence des avis décourageants d'Europe et des importations considérables de la mer Noire et surtout du Danube. Grâce aux résolutions prises par les détenteurs de se conformer aux circonstances des affaires suivies ont eu lieu aux prix ci-haut cotés; depuis hier cependant on constate du calme et des tendances plus prononcées à la baisse. On peut dire de même des grains grossiers qui ne motivent qu'un faible courant d'affaires.

Farines. — La stagnation des affaires est grande. Les ventes sont toujours difficiles, les acheteurs sont plus que jamais réservés, le stock augmente, les prix baissent, et les tendances sont des plus faibles. On évalue à 45 mille sacs les existences sur place pour toute qualité et provenance.

Importation.— Une légère réaction vient d'avoir lieu sur les cafés, dont la demande a été très-limitée dans ces derniers jours et les prix ont reculé de quelques centimes. Les sucres, au contraire, ont obtenu une forte avance motivée par l'épuisement du stock et la demande active de la consommation. Les riz du Piémont et de l'Inde manquent et leurs prix sont fermes à la hausse. Le pétrole en baisse, et les bougies stéariques stationnaires et sans affaires. Le marché aux métaux est toujours calme. Les charbons de terre sont sans demande, les affaires sont nulles et leurs cours tendent à la baisse.

Exportation.— Les articles les plus mouvementés sont les laines, les opiums, les tiftiks et les cocons, le reste ne présente qu'un intérêt secondaire. Aucune affaire en grains de lin. Les huiles d'olives sont toujours abondantes sur place et leurs prix raisonnables; les récoltes de cette année promettent d'être, en grande partie, magnifiques.

Nolissement.— Les affaires ont été assez importantes; toutefois aucune amélioration à signaler sur les taux du fret. Voici les nolis payés aux bateaux à vapeur: De Poti pour le R. U. schell. 6/6 le quarter; de Sulina pour la Méditerran. ou l'Adriat. sch. 5/3 le quarter. Voiliers: de Cons/ple pour Trieste soldi 55 le stare; pour Liverpool sch. 4 le quarter; d'Azoff pour le R. U. sch. 48/6-47 la tonne de suif; de Poti pour Cons/ple p. 2 le kilé; pour l'Italie fr. 3 la charge; de Bourgas pour Marseille fr. 2 1/2; d'Ismitd pour Londres sch. 30 le tonneau de bois du noyer.

Les prix sont [illegible] ventes en [illegible]. — Les articles non cotés manquent — Les articles d'exportation [illegible] sont franco-bordo sans droit d'importation.

8me ANNEE N° 161. — Djemazi-ul-Akhir 3 1291 — JEUDI 16 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Mazzam et Ce., via Dalla Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 15 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La suspension, pour quinze jours, du journal l'*Union* n'a pas été décidée sans de grands tiraillements au sein des spheres officielles; chaque jour nous en apporte une preuve nouvelle. Jusqu'à M. Ladmirault, gouverneur de Paris, qui s'en est mêlé. C'est du moins ce que l'*Univers* affirme en ces termes :

« On nous assure que M. le général de Ladmirault aurait donné sa démission, à la nouvelle de l'arrêté de suspension de l'*Union* pris en son nom par le conseil des ministres.

« Sur les instances de l'honorable gouverneur de Paris, dont les *sympathies royalistes sont connues*, le gouvernement se serait décidé à retrancher de l'arrêté le considérant qui vise le manifeste de M. le comte de Chambord ; en même temps on aurait fait valoir auprès de lui les circonstances pour le décider à rester en fonctions.

« Les *susceptibilités* du gouverneur de Paris se comprennent d'autant mieux que tout récemment M. le comte de Chambord *a bien voulu signer au contrat de Mlle de Ladmirault.* »

Comment s'étonner ensuite des difficultes entravant à chaque pas la marche du gouvernement ? Comment M. Mac-Mahon ne comprend-il pas qu'en s'entourant d'hommes, dont les sympathies sont pour une forme gouvernementale opposée à la consolidation du septennat, il se crée, à lui-meme, de gaite de cœur, des obstacles ?

De deux choses l'une, ou M. Mac-Mahon veut rester sept ans président de la République et, dans ce cas, il ne saurait songer à ce que pendant sept ans la France restât en proie aux incertitudes du lendemain qui la rongent, ou alors il est pret à quitter le pouvoir aussitôt que l'Assemblée l'en priera.

Dans le second cas, on s'expliquerait le choix de ses ministres; dans le premier cas sa conduite est inexplicable, car elle rend en quelque sorte impossible, pour lui, l'exercice du pouvoir, et compromet surtout son autorité et sa popularité.

Le télegraphe nous a apporté quelques détails sur la tentative d'assassinat dont M. de Bismarck a été l'objet.

La dépeche dont nous parlons, datee de Kissingen le 13 au soir, s'exprime ainsi :

« Le paysan Kuhlmann, auteur de l'attentat contre M. de Bismarck, avoue que son intention était d'assassiner le prince ; il refuse de nommer ses complices ou de répondre à d'autres questions. Un pretre nommé Kottler a été arrêté comme suspect à la gare de Schweinfurt. »

Le fanatisme religieux aurait donc armé le bras de l'assassin. Ce fait, croyons-nous, ne fera que rendre plus vive, plus violente, la lutte entre le chancelier de l'empire et le parti catholique.

En attendant, les événements parlementaires de Munich occupent vivement l'attention du monde politique prussien.

Ainsi que le dit l'*Indépendance belge* : « La presse officieuse, tout en envisageant avec assez de mauvaise humeur les courants d'idées qui se produisent en Bavière, applaudit cependant à l'esprit libéral et au talent politique de M. de Lutz. Elle le felicite non-seulement d'etre sorti victorieux d'une épreuve excessivement périlleuse, mais encore d'avoir réussi à jeter le désordre et la discorde dans les rangs naguere si unis de ses adversaires.

« Désormais, » dit la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, « les épithetes de patriote bavarois et « d'ultramontain ne seront plus synonymes. La » situation présente est le commencement de la fin de cette alliance » monstrueuse et la garantie d'un meilleur avenir. Tout le monde doit convenir que la Bavière, Roi et peuple, » n'a jamais été placée plus haut dans » l'estime de l'Europe que depuis 1870. »

La consolidation du ministere Lutz entièrement dévoué à la Prusse—doit en effet réjouir le cabinet de Berlin, mais la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* pourrait bien se tromper en ce qui concerne la desunion des partis à la Chambre des députés de Bavière.

La feuille officieuse de la chancellerie imperiale ne tardera pas à voir que le sentiment particulariste des bavarois n'a pas diminué, au contraire.

Malgre les demonstrations auxquelles ils se sont livres, les anglais ne sont pas satisfaits de leur expedition contre les Achantis.

L'exécution des clauses de l'instrument de paix présente des grandes difficultés.

Le roi Koffee regarde le traite comme une feuille de papier sans valeur et qui ne l'engage à rien. Les personnes qui l'ont signe ne sont pas les chefs de tribus importantes que le roi des Achantis à coutume d'employer comme ambassadeurs, mais des individus de position subalterne.

Ce que nous disons résulte surtout d'une dépeche de Cape-Coast, en date du 12 juin, laquelle est ainsi conçue :

« Le roi d'Achantis poursuit le cours de ses intrigues, ainsi que les rois d'Adansi et de Djubin. A ce dernier, qui n'était que son second en Achanti, il a promis une dignité supérieure s'il se décidait à retourner auprès de lui.

» Le Roi se propose de transférer sa capitale dans le voisinage de Bontarkoo, mais il n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

» Le commodore est parti d'ici le 9 juin, ayant à bord l'administrateur nommé pour Adaali.

» Le commodore se propose de prendre à bord de l'*Accra* le roi Fackie, qui refuse de quitter Adaali et y leve des impôts pour son propre compte.

» De là, le commodore se rendra à Quitto-Jella-Coffi pour négocier avec le chef d'Awoonali.

» La temperature qui règne à Cape-Coast est defavorable. »

A quoi aura servi à l'Angleterre la destruction d'Elmina ? Quels fruits retirera-t-elle de son expédition dans l'Afrique occidentale ? Rien autre, très-probablement, que le stérile honneur d'avoir montré à des populations sauvages la puissance militaire de la Grande Bretagne.

De nos jours les grandes nations ont mieux à faire que cela.

L'ECLAIRAGE AU GAZ A CONSTANTINOPLE.(1)

VI

Le coût de la matiere premiere n'a pas une grande influence sur le prix du gaz rendu aux becs ; en effet, ce prix se decompose de la maniere suivante :

1° Matieres premieres, charbon et matieres epurantes, chaux ou peroxide metallique	0.10
2° Personnel, entretien et pertes sur la voie publique, fuites et condensation	0.40
3° Frais d'administration	0.15
4° Interet du capital et dividendes	0.20
5° Amortissement, fonds de reserve et remplacement des conduites	0.15
Total	1.00

Cette composition du prix du gaz s'applique à toutes les usines d'une importance analogue à celle de l'usine de Dolma-Bagtche, et meme à des exploitations moins considerables et ne donnant pas plus 80,000 fr. de recettes.

En general, les usines payent leur charbon avec la vente des sous-produits de leur fabrication, tels que coke, goudron, bitume, huiles, eaux ammoniacales, etc., etc. ; l'usine de Dolma-Bagtche opere differemment, elle jette ces produits à la mer, sans aucun avantage pour personne, et l'argent qu'elle pourrait obtenir de leur vente, elle prefere le demander au public.

Mais l'etude de l'industrie gaziere à Constantinople devait nous menager des surprises encore plus grandes.

Un jour, un ingenieur ayant construit plusieurs usines à gaz, s'etant longtemps occupé de cette fabrication, qu'il a notablement ameliorée par plusieurs decouvertes importantes, offrit de réorganiser entièrement l'usine de Dolma-Bagtche.

Il offrait pour cela son travail, et l'argent necessaire à cette trasformation ; on aurait d'abord construit d'autres fours qui eussent economise 200,000 fr. par an à l'administration et se fussent trouves payes en deux années au moyen des economies faites sur le chauffage; ces propositions ne furent pas acceptees.

L'entrepreneur offrait de fournir les matieres premiere, de payer le personnel, de livrer *à moitie prix* à l'administration et au public du gaz de premiere qualite, enfin il garantissait, pendant six ans 150,000 fr. de benefice, 300,000 fr. ensuite— il fut econduit.

Enfin il veut louer la vieille usine, la reorganiser economiquement, faire un établissement capable d'eclairer Pera et Stamboul, et au bout de vingt annees la nouvelle usine sera la propriete de l'Etat; il garantit à l'administration 400,000 fr. de benéfices annuels, mais celle-ci refuse contre toute raison, contre son interet et celui du public, et prefere jeter chaque jour à la mer pour 600 fr. de produits dont elle exige ensuite le payement de la part du public !

Assurement, une semblable maniere de comprendre ses devoirs et ses interets est toute nouvelle, et ce n'est pas sans peine que l'on arrive à croire a la possibilite d'un tel aveuglement.

L'administration supporte des pertes enormes, on lui montre le moyen de les transformer en benefices ; elle vend son gaz à un prix qui peut en compromettre la consommation, en le mettant aux prises avec une redoutable concurrence, on lui fait toucher du doigt l'erreur qu'elle commet ainsi, et on lui propose de diminuer considérablement ses prix en faisant de bonnes affaires; cette transformation ne doit pas lui couter un para, on ne lui demande aucun secours pecuniaire pour executer ces travaux, qu'elle laisse simplement faire, et se contente d'encaisser des recettes qui vont prendre dans son budget la place des deficits anciens, elle refuse, elle refuse toujours, au plus grand dommage de la municipalite et des consommateurs qui brûlent un gaz d'une qualite déplorable, et sont encore obliges de le payer environ six fois ce qu'il vaut.

Il nous reste encore quelques mots à dire sur cette industrie, nous raconterons les diverses phases par lesquelles a passe la construction de l'usine de Yedi-Coule, c'est encore un chapitre assez curieux de l'histoire de l'eclairage au gaz à Constantinople.

(A suivre).

(1) Voir le n° du 14 juillet 1874.

CHRONIQUE.

Munir bey, president du Conseil des Contributions Indirectes a été décoré de l'Ordre du *Medjidié* de 2me classe.

Nous apprenons qu'outre Hamdy bey et Faik pacha, vingt-quatre autres fonctionnaires ottomans ont reçu des décorations en récompense de leurs services, lors de l'Exposition universelle de Vienne.

Nous publierons, aussitôt qu'elle nous parviendra, la liste de ces décorations.

Depuis samedi le Patriarche et les membres du Saint-Synode se trouvent à Halki où ces prélats passeront une quinzaine de jours, afin d'assister aux examens de l'Ecole commerciale de Halki, et à ceux de l'Ecole théologique, qui commenceront dimanche prochain.

Le Patriarche n'est pas encore tout à fait remis de son indisposition, et c'est par ce motif qu'il n'a pas pu assister dimanche dernier à l'inauguration des examens de l'Ecole commerciale.

Dans un de nos précédents numéros en parlant des scènes scandaleuses auxquelles avait donné lieu l'incident du Phanar nous ajoutions, qu'en plus d'une circonstance les juifs avaient provoqué les rixes pour se poser ensuite en victimes et crier à la persecution.

Le ministre de la police, informé de cet état de choses et l'ayant fait vérifier, a adresse un teskére sévère au caïmakam du grand Rabbin, pour l'inviter à prendre telles mesures qu'il croira susceptibles de reprimer les ecarts de conduite de ses administrés et l'informer qu'il sera tenu responsable de la non observation de cet ordre.

Voici la traduction du *teskéré* que le ministere de la police a adressé au caïmakam du grand Rabbin :

« A la suite des évenements provoqués par l'incident du Phanar, la Police dont le devoir est le maintien de la sécurité publique, s'est empressée de prendre les mesures necessaires. Cette surveillance des autorités a été mal interpretee par quelques perturbateurs israélites qui, profitant de cette circonstance, ont provoque, comme cela a éte pertinemment démontre, des querelles et des rixes en affectant de passer devant les maisons habitées par des orthodoxes et en insultant les familles qui s'y trouvent. Il a été constaté en outre que des enfants appartenant à la communauté grecque ont été frappés et maltraités dans la rue par des juifs. Cette conduite des juifs n'est pas tolérable et l'autorité imperiale, dans son impartialité, ne souffrira jamais que de scenes pareilles aient lieu au préjudice de la tranquillité publique des deux communautés, enfants d'une meme patrie.

» C'est pourquoi vous etes prié de prendre les mesures nécessaires et de donner connaissance de cet ordre à vos administrés, afin que les perturbateurs de l'ordre public cessent de provoquer des scenes de desordre ; dans le cas contraire, ils seront arretes et sévèrement [illegible]

» En ce qui vous concerne, vous etes prié de prendre en serieuse consideration ces prescriptions pour l'execution desquelles vous serez tenu responsable devant le Gouvernement Imperial. »

Le 29 Djémaz-ul-Ewel 1292.

On dit qu'Abraham bey, capou-kehaya de S. A. le Khédive, se propose d'utiliser le vaste terrain que Son Excellence possede près du café de Luxembourg à Péra, en y faisant elever un magnifique théâtre.

Un télégramme officiel adressé d'Inéboli à la Sublime Porte, en date du 11 courant, annonce que 95 sacs de farine et 21 sacs de ble, produit de la souscription de Trebizonde sont arrivés à Ineboli et que ces subsides ont immédiatement éte expedies à Castambol.

Quelques-uns de nos abonnes residant à la campagne nous écrivent pour nous prier de publier quotidiennement le prix d'ouverture de la Bourse, du jour, et non celui de la veille.

Nous regrettons de ne pouvoir faire droit à la demande de ces abonnes. Mettant sous presse, le matin, entre 9 h. et 9 1/2 il nous est impossible de nous procurer la cote de la Bourse qui n'ouvre qu'après 10 heures.

Le *Terraki* relate le fait suivant qui s'est passé à Cadikeui :

Dans la nuit d'avant-hier, une personne rentrant chez elle en voiture, à une heure avancée, traversait la rue Cozi-Dagh lorsqu'elle fut attaquée par quatre ou cinq individus qui arretèrent la voiture et demandèrent sa bourse à ce monsieur. Celui-ci tres-effraye de cette brusque agression offrit aussitôt tout ce qu'il avait d'argent sur lui, soit une somme de 30 piastres environ ; mais les voleurs ne voulant pas lâcher prise, la victime leur proposa ses habits en leur assurant qu'elle n'avait d'autre monnaie. Enfin voyant qu'ils perdaient leur temps ces malfaiteurs se contenterent des trente piastres, et, apres avoir enleve une montre d'or qu'ils avaient fini par trouver dans une poche de gilet, ils laisserent partir la voiture.

Le *Terraki* suppose que les criminels qui, en pleine rue, ont osé se livrer à un acte aussi audacieux, sont des croates habitant aux environs.

D'après l'*Anatolikos Astir*, le Saint-Synode et le Conseil national du Patriarcat désirant régler définitivement les affaires du Mont-Athos et subordonner la gestion des couvents à un règlement général, ont nommé une commission mixte qui a été chargée d'élaborer ce règlement.

Les personnes qui constituaient l'épitropie envoyée l'année dernière au Mont-Athos, pour étudier sur place les diverses questions pendantes, et fournir des renseignements à la Grande-Eglise, ont été nommées membres de cette commission. Ce sont Mgr Dorothée, ex-metropolitaine de Larisse et Aristoclès effendi.

Nous lisons dans le *Touna* que la commission chargée des travaux de la conduite des eaux de *Batmis-Deré* à la ville de Roustchouk, vient d'informer le valy que le tunnel qu'on avait commencé à creuser depuis l'année dernière, a ete complétement percé. Cette partie des travaux, qui est la plus difficile de l'entreprise, se trouvant achevée la ville pourra dans un avenir tres-prochain être dotée d'un bon système de distribution d'eau.

L'*Encari-Charkié*, journal d'Erzeroum, annonce la fondation à Erzindjian d'une société industrielle par actions, qui se propose de cultiver le perfectionnement de l'industrie des tissus connus sous la dénomination de *tissus de Manissa*. Cette société qui s'intitule *Société Industrielle d'Erzindjan* a émis mille actions à 2 livres turques chaque qui ont toutes été souscrites. Les statuts ont été envoyés au chef-lieu du vilayet pour y etre légalisés.

Nous constatons avec plaisir cet heureux commencement d'association dans un but industriel, c'est un début qui doi être favorisé par les autorités impériales, car c'est par un encouragement réel du gouvernement que l'industrie indigène pourra progresser et prospérer dans le pays.

D'après le *Castamouni* une bande de brigands composée de six personnes ayant récemment fait une apparition aux environs de Boly, les autorités se sont mises immediatement à leur poursuite et elles ont réussi à arreter tous les criminels qui composaient cette bande. Ce sont des villageois ottomans; ils se trouvent actuellement dans les prisons de Boly où l'on instruit leur proces.

L'INCENDIE DE GALATA.

Hier, à une heure de l'après-midi, le feu a été signalé à Kiumurdji-Soqak, à Top-Hané.

Malheureusement, un vent assez vif s'était levé, et dans ce quartier rempli de magasins de charbons, de fabriques d'alcool, de dépôts de pétrole et de raki,

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXII (suite)

— Ecoute ! fit-elle d'une voix un peu rauque où l'on commençait à distinguer les traces d'une sourde impatience, tu es avare et cupide, et j'ai de quoi te satisfaire. Tiens ! prends encore ceci : c'est tout ce qui me reste, et j'espere que tu ne te plaindras plus et que ta derniere hésitation disparaitra.

Et, détachant un bracelet étincellant qu'elle portait au poignet, elle le jeta sur la table, au milieu des débris de l'horrible festin.

Puis elle dirigea vers la vieille sa main fine, mais pourtant robuste, où la mégere vit reluire le canon d'un pistolet à manche d'ivoire, veritable bijou du genre.

Il est à croire que la vieille ne demandait qu'à se voir forcer la main, car elle recula aussitôt avec effroi, et, faisant un geste d'acquiescement :

— Soit, dit-elle, c'est convenu.

Et elle tendit les clefs avec empressement.

L'inconnue s'en saisait d'un geste fébrile, et un soupir de triomphe s'échappa de sa poitrine.

— Enfin ! murmura-t-elle.

Et aussitôt elle se mit à examiner tout, à scruter tout avec agitation, ouvrant, ainsi qu'elle l'avait annonce, les tiroirs de la petite table de Chauveau, en bouleversant les papiers, ouvrant les armoires, et cherchant à decouvrir, au fond des coins les plus obscurs, un objet qu'elle ne trouvait pas.

— Rien ! fit-elle avec depit, rien !

Et elle recommença avec une nouvelle ardeur.

— Cette piece est bien la seule où Chauveau travaille, n'est-ce pas ? interrogea-t-elle enfin, comme à bout de patience.

— Oui, repondit la vieille, qui, debout et immobile, assistait curieuse à cette scene etrange.

— Il doit avoir des dossiers cependant, puisque c'est un homme d'affaires.

— Et ceci ? fit la vieille en désignant un petit meuble contenant quelques cartons.

— Ah ! s'ecria l'inconnue avec triomphe.

Et, bondissant vers le coin qu'on venait de lui designer, elle recommença à bouleverser les cartons en feuilletant les parchemins qu'ils contenaient avec une fievre croissante d'agitation et d'impatience.

Mais un moment apres elle laissait retomber avec decouragement le dernier feuillet :

— Toujours rien !... Et pourtant il ne les a pas emportes avec lui ! il l'a dit !... je [illegible]

Et, chancelante, en proie à une émotion violente, elle s'appuya, comme si un eblouissement venait de passer devant ses yeux, sur un petit meuble qui se trouvait à sa portee.

Sa main, mal dirigee, au lieu de prendre prise sur le bois, glissa à côte, et dans ce mouvement entraîna la chute du vieux carton sali, creve, defoncé, que nous avons déjà vu figurer, au commencement de ce récit, parmi l'ameublement de Chauveau.

Par un mouvement de brusque colere, l'inconnue repoussa du pied l'objet poussiereux et sordide...

Et alors un fait inattendu, presque miraculeux, se produisit...

Sous ce coup, le carton dejà trop mûr se creva tout à fait, et quelques vieux documents jaunis par le temps, de toute forme et de plusieurs ecritures, s'eparpillerent sur le parquet...

L'inconnue s'arrêta.

Son œil venait de se fixer sur les papiers [illegible]

Et, lentement, comme si elle hésitait à se baisser pour ramasser ces debris sans valeur, elle se pencha et saisit une feuille, jadis pliée en quatre, et qui ressemblait a une lettre.

Elle la parcourut du regard, et tout à coup elle jeta un cri...

Puis, se précipitant sur le carton eventre, à la stupéfaction de la servante, elle acheva de le vider de son contenu, et le soumit a un examen attentif et profond...

A mesure qu'elle feuilletait, des exclamations de triomphe, des mots entrecoupes sortaient de ses levres.

— Mariage Chantelys... murmurait-elle... Montdesert... Bois-Yron... l'acte de nais[illegible]

Et avec une explosion sourde !

— Ah ! enfin, les voici ! ils sont à moi !.. et je les tiens ! murmura-t-elle ; et, tout en parlant, elle reunissait chaque feuillet et en formait un dossier, qu'elle finit par faire disparaître dans sa poche...

Alors seulement elle releva la tete.

— J'ai tout ce que je voulais, dit-elle en s'adressant à la megere. Tu vois que la chose n'a pas éte longue.

— Eh quoi ? ce vieux carton !... Mais je l'ai renversé cent fois moi-même...

— Eclaire-moi-meme maintenant.

— [illegible]

— A l'instant : je n'ai pas de temps à perdre... et quant à toi... sois sans crainte... je n'oublierai jamais le service que tu m'as rendu.

Un instant apres, la porte de la maison de la rue Zacharie se referma-t.

Et la servante de Chauveau rentrait [illegible]

Elle ouvrit d'une main hâtive le portefeuille que lui avait remis l'inconnue.

Un flot de billets de banque s'en echappa, couvrant la table.

— Vingt-cinq mille francs !.. murmura-t-elle. Elle a dit vrai !.. c'est une fortune !.. et cet or, et ces pierres ! ajouta la sinistre femme en soulevant le lourd bracelet. Je pourrai quitter la France... je pourrai me mettre à l'abri... Et tout cela pour un mechant carton qui ne vaut pas deux sous !... Allons ! allons ! Chauveau se debrouillera comme il l'entendra... quant à moi, je n'ai pas perdu ma journée.

Puis, un instant plus tard, et comme sous l'influence d'une autre pensée :

— Qui sait ? ajouta-t-elle avec une flamme dans le regard, avec vingt-cinq mille francs... peut-être qu'on pourrait bien ne pas rester vieille fille !.. et que..

Elle n'acheva pas... mais un hideux sourire vint rider sa lèvre... tandis qu'un profond soupir soulevait sa poitrine...

XXIII

LE FIDEICOMMIS DE REVOLVER

Le lendemain des faits etranges qui s'étaient accomplis dans la sinistre maison de la rue Zacharie, Gibory comprit en s'éveillant qu'il n'avait plus pour le moment rien à faire à Paris et qu'il etait temps de partir.

Il avait d'ailleurs passe une nuit un peu agitee : melant dans son sommeil les deux souvenirs de la journée et de la soiree, il lui avait semblé, dans un reve fantastique, qu'il apportait une comedie sur l'*Affaire de la noce* au directeur du Théâtre-Déjazet ; ce dernier ne repondait rien, et Gibory insistait ; mais le directeur demeurait muet et immobile : et alors, effraye de ce silence, le vaudevilliste lui touchait le bout du nez, comme cela se pratique dans les feeries, et il s'apercevait avec terreur que le directeur etait embaume.

Ce cauchemar insensé, dont nous passons les menus details pour ne pas allonger notre recit, finit donc par eveiller Gibory d'assez bonne heure ; sa pensee se reporta aussitôt sur Baradieu : il se souvint de l'interet immense que ce dernier avait paru prendre au secret de Chauveau ; il se rappela de plus qu'il etait venu à Paris autant pour la rue Zacharie que pour voir Balizelle ; et, rendu à la réalite de la situation, il s'habilla à la hâte, sauta dans une voiture et se fit conduire à la gare [illegible] va quelques minutes avant l'heure du [illegible] de Nevers.

Mais, au moment où il se disposait à prendre son billet, il ne put retenir une exclamation de surprise.

A deux pas de lui se tenait une femme que, du premier coup d'œil, il avait cru reconnaître....

Son cœur ne pouvait s'y tromper.

— Ce profil, cette tournure, murmura-t-il, je ne me trompe pas : c'est Revolver !

Et il fit quelques pas rapides au-devant de la femme vetue de noir et voilee qui semblait, comme lui, attendre l'heure du depart

En voyant le boheme venir à elle, la jeune femme leva la tete :

— Gibory ! s'ecria-t-elle.

— C'etait bien Revolver.

— Toi !... toi, ici ? fit le vaudevilliste : tu repars donc pour Nevers ?

— Tu l'as dit, repondit Revolver.

— Comme ça se trouve ! En voilà une de chance ! nous ferons route ensemble.

— As-tu pris ton billet ?

— J'y cours.

— Tiens, fit Revolver, voici de l'argent : prends une premiere.

Gibory prit une pose d'homme froissé dans son amour-propre :

— Une première ? et quoi donc ! repliqua-t-il d'un petit ton qui frisait l'impertinence ; mais, tel que tu me vois, je n'en sors plus des premieres... Tu ne m'as donc pas encore dévisagé ? Quand on est mis comme ça, est-ce qu'on pourrait voyager dans la boîte à conscrits ?

Gibory etait, en effet, vetu d'un costume de voyage du meilleur goût, veston et chapeau rond, et tenait à la main une élegante couverture de voyage roulée entre deux courroies de cuir.

— Hein ? ajouta-t-il en pirouettant sur le pied gauche, comment trouves-tu ton ami ? Et tout ça paye comptant à la maison qui n'est pas au coin du quai. Qu'en dis-tu ?

— Tu as donc fait fortune ?

— Pas précisément ; mais si tu avais lu nos bons auteurs, tu saurais que l'amitie d'un grand homme est un bienfait des dieux.

— Un grand homme ?

— Manière de parler : je suis honore de l'amitié d'un Mecene, *atavis*, pour lequel je professe de mon côté une vive sympathie, et qui croit assez à mon avenir dramatique pour me faire des avances sur mes droits d[illegible]

— Et... ce Mecene ? interrogea curieusement Revolver.

— C'est le marquis de Baradieu, un grand seigneur dont j'ai fait la connaissance à Nevers. Mon esprit l'a séduit, et...

Au nom de Baradieu, Revolver tressaillit, et un eclair de surprise et de satisfaction passa dans ses yeux.

— Va ! interrompit-elle vivement ; prends vite ton billet, et reviens.

Au fait ! ajouta-t-elle dès qu'elle fut seule, je ne suis pas completement abandonnee, et voilà un brave garçon qui pourra me servir.

Cinq minutes apres, le train filait sur Nevers, et Gibory et Revolver se trouvaient face à face dans un compartiment de premiere dont ils etaient les seuls occupants.

(A suivre.)

Voir le numéro du 15 juillet.

le général Moriones comme chef d'état-major de Zabala, — si toutes ces conditions pouvaient être remplies, on pourrait espérer de voir la fin de la guerre dans un temps raisonnable. Mais dans l'état actuel des choses, cette période longtemps attendue est plus éloignée qu'elle ne l'était il y a une semaine.

Il reste un autre espoir, mais il est bien faible, c'est que les carlistes se sentent assez forts pour sortir de leurs montagnes et livrer bataille dans les plaines de la Castille. Mais Dorregaray est un général trop prudent pour courir un pareil risque. Il droit d'abord exécuter sa menace et détruire l'armée du Nord tout entière. Il s'est engagé à le faire dans l'espace de deux mois. Mais c'est une chose toutefois que d'exprimer une détermination, et une tout autre de l'exécuter, particulièrement en Espagne.

Statistique morale de l'Angleterre.

M. Audiganne vient de publier dans le *Journal des Economistes* une étude de statistique morale sur l'Angleterre, d'où nous extrayons les passages suivants, particulièrement curieux et utiles à connaître :

Le nombre des êtres humains qui relèvent de la puissance britannique dans les deux hémisphères, d'après le dernier recensement officiel, est de 234,762,593.

[illegible]

autre réserve de 3,844,712 acres dans la partie nord-ouest du territoire, à l'est du 96e de longitude; en outre, ils ont sur la frontière sud du Kansas un district de 50 milles de largeur.

Jadis les Cherokees habitaient les contrées qui forment aujourd'hui les Etats de Géorgie, de Tennessee et de la Caroline du Nord. Les territoires qu'ils occupent actuellement leur ont été garantis par traités passés en 1817 et en 1835. Il a été convenu qu'ils resteraient en possession de leur indépendance, qu'ils administreraient leurs affaires eux-mêmes, mais qu'ils deviendraient citoyens des Etats-Unis aussitôt qu'ils en feraient la demande.

En conséquence, ils ont installé un gouvernement national qui a sa Constitution et ses lois. Ils ont des livres dans leur langue, des églises, des écoles, des académies, des tribunaux, etc. Ce sont évidemment les Indiens les plus civilisés, les plus éclairés de tout le groupe. Leur Constitution, qui date de 1827 et qui prend pour bases la justice, le maintien de l'ordre, le développement du bien-être général et la conservation de la liberté, a été imprimée en 1859, avec un code de lois qui contiennent beaucoup d'excellentes choses.

Ainsi, d'après ces lois, il est interdit au mari de disposer de la propriété de la femme; le mariage est déclaré sacré, et les blancs qui s'établissent sur le territoire ne peuvent avoir plus d'une femme.

Les éditeurs de journaux ne doivent rien publier de nature à porter atteinte à la considération personnelle; les orphelins sont élevés aux frais de l'Etat, etc. On compte actuellement chez eux soixante écoles en pleine activité et dont on fait beau-

[illegible]

ment une peau. Nous ne connaissions, pour ainsi dire, rien des habitudes de cet animal; sa femelle est totalement inconnue.»

Grâce aux captures de M. d'Albertis, il n'en sera plus ainsi. Ce nouvel oiseau de paradis se nourrit des mêmes fruits que le précédent; il voltige de branche en branche à travers les arbres d'une forêt, en poussant son cri de *nied-nied*, d'où le nom de *Niedda*, qui lui a été donné par les indigènes. Chez le *Parodia sexpennis* dont nous avons parlé ci-dessus, l'appareil musculaire qui met en mouvement et fait dresser la crête et les plumes, est très-remarquable, mais il l'est plus encore chez l'oiseau dont il est actuellement question. Les longues plumes veloutées que porte le *Lophorina atra* et qui commencent un peu au-dessous de l'occiput, s'élèvent, s'abaissent, puis s'étalent comme un manteau sur tout son corps; en même temps, les deux touffes de plumes qu'il porte à la racine du bec se dressent en l'air.

La beauté de ces oiseaux avec leur plumage velouté, brillant comme l'éclat du métal, la vivacité de leurs mouvements étaient si frappantes, que le voyageur italien fut pris d'un remords de conscience de les avoir tués. Mais ce sentiment de commisération ne subsiste pas longtemps chez les collectionneurs enthousiastes, qui risquent leur vie pour conquérir des oiseaux rares ou inconnus. Au dire du même, la chair de ces oiseaux a un goût très-fin.

Bien que le séjour de M. d'Albertis dans les montagnes n'ait pas duré longtemps, il réussit à recueillir 122 oiseaux, dont les peaux ont été soigneusement préparées. Dans le nombre se trouvent beaucoup de spécimens très-rares, et d'autres tout à fait nouveaux, entre autres un nouvel oiseau de paradis qui formera sans doute un genre nouveau. Le voyageur a pu s'en procurer un couple, exemplaires uniques qui appartiennent aujourd'hui à la Société zoologique de Londres. C'est un oiseau évidemment fort rare, puisque les indigènes ne le connaissaient pas; quelques-uns pourtant le nommaient *Quama*, son caractère distinctif consiste dans la conformation de son bec et de sa tête, ainsi que dans la mollesse de ses plumes.

Au premier abord, il ne parait pas avoir la beauté particulière aux oiseaux de cette classe; mais quand on le considère de près, on voit combien à la lumière éclatante du jour, son plumage est riche et brillant.

Il se rencontre sur les montagnes d'Arfak. Au reste, sur 60 espèces d'oiseaux que le voyageur a recueillies à 30 milles de la cote et à 3,600 pieds au-dessus du niveau de la mer, 50 au moins sont bornées à cette région spéciale; pendant son séjour à la Nouvelle-Guinée, il ne les a trouvées en aucun autre endroit.

En fait d'oiseaux de paradis, M. d'Albertis a trouvé, outre ceux que nous avons cités: l'*Epimachus magnificus*, le *Paradisea papuana* (plus rare sur la montagne que dans la plaine), le *Daphyllodes speciosa* et le *Sericulus aureus*. Il a aussi rapporté en Europe une collection d'insectes renfermant un grand nombre d'espèces nouvelles pour les entomologistes européens.

La manière dont il faut en user avec les indigènes de la Nouvelle Guinée est assez curieuse. Une grande émotion s'étant répandue dans le village, et M. d'Albertis pouvant craindre pour ses jours, il se mit tranquillement à préparer dix cartouches avec des balles, y versa de la graisse fondue, un peu de poudre et quelques gouttes tirées de sa petite pharmacie, le tout fait [illegible] mystérieusement, en silence, mais devant son guide. Puis le voyageur chargea son fusil et rentra dans sa chambre.

Le guide ne manqua pas de raconter ce qu'il avait vu. Les indigènes crurent que l'arme avait été empoisonnée. Le poison, à les en croire, allait se répandre avec la fumée dans l'air, et tuer par là beaucoup de personnes à la fois. Ils en exprimèrent leurs craintes. M. d'Albertis, qui connaissait son monde, répondit qu'il n'y avait rien à redouter. Or, les indigènes, — tel est leur caractère, — croient toujours le contraire de ce qu'on leur dit. Mais le résultat était obtenu. C'est tout ce que désirait le voyageur; et le calme revint dans le village.

VARIETES.

De l'équilibre final dans le monde.

En tenant compte de tous les phénomènes d'ensemble et de detail presentés par la matière la science est arrivée à conclure que la matière est indestructible; que la matière multiple dans ses manifestations reste toujours identique à elle-meme. Il en est de meme pour le mouvement; le mouvement se transforme et ne s'anéantit pas — Un mouvement linéaire agissant dans une direction donnée peut se transformer en mouvement d'oscillation et *vice-versâ*. On a établi par l'expérience et par le calcul que le mouvement et la chaleur sont une seule et même chose et que le mouvement linéaire et la chaleur sont équivalents, et que l'un peut se transformer dans l'autre.

Le mouvement linéaire se conserve indéfiniment dans la masse qui le possède tant que cette masse n'en rencontre pas une autre qui, par le choc, modifie ou annule les conditions de son mouvement. Si le mouvement apparent est annulé par le choc tout ce mouvement se rencontre à l'état de chaleur, et cette chaleur dans des conditions déterminées reproduira la quantité de mouvement linéaire qui l'a engendrée.

Le corps chauffé partage sa chaleur avec le milieu environnant et il s'établit un équilibre dans les températures. Au bout d'un temps fini la temperature du corps et celle du milieu environnant est la même. Tout mouvement pouvant se transformer en chaleur et la chaleur se repartissant également dans l'espace, l'espace est le réceptable d'où sort et où retourne toute chaleur et tout mouvement.

La transformation du mouvement en chaleur et de la chaleur en mouvement n'est jamais dans le monde inorganique le resultat d'un caprice; cette transformation peut s'observer tant que l'état d'équilibre général ne sera pas atteint. Une fois cet équilibre atteint, la transformation deviendra impossible par le jeu des forces inconscientes que nous considérons.

Le Soleil nous envoie de la chaleur et de la lumière. C'est l'acte de répartition qui s'accomplit entre ce corps et le milieu environnant; mais il viendra nécessairement un temps, temps fini aussi long qu'on le voudra où le Soleil aura perdu tout son excès de chaleur et de lumière, temps où il aura acquis la température de l'espace interplanetaire, et il sera alors entièrement congélé, et sur la Terre l'eau sera devenue une roche dure et le mercure un métal compact; le Soleil et les planètes continueront à circuler indéfiniment dans l'espace obscurs et ignorés; c'est l'état d'équilibre final.

Si le Soleil nous donne de la chaleur et de la lumière il n'a pu en être ainsi dans tout le temps passé, car si il n'avait jamais commencé la quantité de chaleur qu'il aurait dû posséder eut été infinie, et par conséquent inépuisable, et si cette quantité est inépuisable, il y aurait contradiction manifeste entre le phénomène présent et la manière d'etre du corps — la masse du Soleil se compose des memes éléments qui se rencontrent sur la Terre; or ces éléments subissent tous la loi de l'échange des températures et la loi du refroidissement; le Soleil, donc, comme matière doit obéir à la même loi et il doit se refroidir et s'il se refroidit il a dû acquérir de la chaleur dans le temps, il y a eu une époque où la masse du Soleil n'avait que la température de l'espace sidéral c'est-à-dire que la matière dont il est composé était glacée.

L'équilibre final par rapport au mouvement linéaire doit toujours être realisé dans un temps fini quelque long qu'il puisse être; la matière fut-elle infinie comme nombre et disséminée dans un espace infini se trouvera déjà fractionnée en une infinité de centres d'attraction réalisant un état d'équilibre nécessaire et éternel. L'etat d'équilibre étant realisé aucun choc ne peut plus se produire et toute accumulation de chaleur sur un espace déterminé devient impossible. Or si la matière se trouve actuellement à des températures différentes il faut admettre qu'une cause en dehors des forces aveugles a rompu l'état d'équilibre habituel.

L'affinité chimique ne saurait rompre indéfiniment l'équilibre matériel; le jeu des affinités chimiques rend apparente une certaine quantité de chaleur; la chaleur peut de ce fait s'accumuler sur certains points de l'espace, mais l'équilibre chimique se retrouve retabli du moment où les affinités en jeu auront constitué les composés les plus stables dans les conditions où ces affinités s'exercent. Ce résultat atteint, tout degagement ulterieur de chaleur cesse; et l'equilibre chimique est toujours atteint dans l'intervalle d'un temps fini.

Dans le monde existe certains êtres, les animaux qui se meuvent ce sont des foyers où l'affinité chimique s'exerce développant de la chaleur dans la masse du corps de l'animal; les mouvements que ces derniers exécutent, il est aujourd'hui prouvé, ne sont dus qu'à la transformation de la chaleur en mouvement linéaire dans une direction déterminée. Dans l'animal ces mouvements sont arbitraires. — Tous savent que pour un moment donné on peut, par exemple, bouger ou ne pas bouger le bras: cette faculté dépendant de la volonté est nécessairement arbitraire: il existe donc dans l'animal une puissance qui peut suivant ses convenances operer ou ne pas opérer la transformation de la chaleur en mouvement linéaire dans une direction determinée; c'est une puissance qui peut, dans de certaines conditions, rompre ou ne pas rompre un certain état d'équilibre. Nous avons vu que la matiere cosmique aurait du *ab æterno* avoir déjà réalisé un état d'équilibre final; cet etat d'equilibre ayant été rompu il a dû l'être par une puissance en dehors du jeu des forces aveugles, une puissance analogue à celle qui rompt l'équilibre dans l'animal, c'est-à-dire, une puissance arbitraire, conséquence rigoureuse et en dehors de toute hypothese.

Une puissance arbitrale est elle en dehors de la loi mathématique? Je repondrais que non, parceque l'équation du troisième degré admettant deux solutions positives et correctes representerait le mode d'agir d'une puissance arbitrale; il y a en outre l'équation à un degré infini admettant une infinité de solutions toutes également possibles, et toutes ces équations admettant des solutions imaginaires, la loi mathématique comprend aussi tout ce qui ne pourrait jamais exister. La loi mathématique ne se trouve ainsi nulle part en contradiction dans l'Univers et la puissance arbitrale est la conséquence necessaire de la loi mathématique qui regit la matière.

La science humaine n'a pas qualité pour pénetrer dans l'essence des choses, elle juge du nombre et du phénomène, mais quant à l'essence de la matiere et de la puissance arbitrale ce sont pour elle des énigmes impénétrables, elle constate leur existence et voilà tout.

P. MONTANI.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 15 juillet, 8 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie	fl.	46.40
id. Nouvelles		35.75
Anglo-Bank		155.50
Societe de cred. aust-turq.		—.—
Banque austro-ottomane		75.50
Piece de 20 francs		8 87
Agio		104.60
Change sur Londres		111.55
Credit anstalt		235.—
National Bank		980.—
Lloyd		448.—

Aujourd'hui, il y a eu reprise, à la Bourse, favorisee par les nouvelles des marches allemands. Les actions de la Banque Austro-Ottomane ont touche meme le cours de 77, sur la rumeur que la fusion de cet etablissement avec la Banque imperiale ottomane devait etre consideree comme un fait accompli.

Le prince Milan ne verra pas l'empereur d'Allemagne a Ischl.

Pesth, 15 juillet.

Apres de longs debats la convention passee avec la Roumanie et relative à la jonction des chemins de fer des deux pays, a ete approuvee par 166 contre 107.

France.

Paris, 15 juillet.

L'Assemblee nationale ayant repoussé le décime additionnel sur l'impôt du sel, la position de M. Magne, ministre des finances, dans le cabinet est ebranlee.

Allemagne.

Berlin, 15 juillet.

Un pretre tyrolien a ete arrete sous l'inculpation d'etre l'auteur moral de l'attentat commis à Kissingen contre M. de Bismarck.

Kissingen, 15 juillet.

La sante du prince de Bismarck est excellente.

Angleterre.

Londres, 15 juillet.

Une note de lord Derby, adressee à l'ambassadeur d'Angleterre à St-Petersbourg, expose les motifs pour lesquels l'Angleterre s'abstiendra d'etre representee au congres de Bruxelles. Dans cette note, le ministre de S. M. Britannique ajoute que le gouvernement anglais protestera contre toutes les deliberations relatives aux droits maritimes.

Espagne.

Madrid 15 juillet.

A cause des maladies dont l'armee est atteinte, le general Moriones a retrograde jusqu'à l'Ebre.

Amerique.

New-York, 14 juillet.

Des telegrammes de Chicago annoncent qu'à la suite d'un incendie les 3/4 de la ville ont ete brûlees.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 15 juillet.

	CLOTURE.
Dette Generale. ex. coup.	44 5/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	54 —
do 1871	62 —
do 1872. ex. coup.	75 1/2
Consolides anglais	92 13/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	69 1/2
Nouvel emprunt ottoman	49

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 15 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	48 36 —
	Hausse	»	49 1 —
	Baisse	»	48 17 —
	Clôt. du mid.	»	— — —
	Clôt. du soir	»	48 31 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S.	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs.. ex.coup.		»	4 10 —
» de la Banque de Const.			4 90 —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	8 12 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3 35 —
Tramway		»	5 30 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 30 —
Laurium		Fr	82 — —
Crédit Hellénique ..(escompte)		»	22 — —
Obligations des Chemins de fer		»	108 — —
» 2e émission		»	84 1/2 —
Emprunt	1863	»	314 — —
	1865	»	316 — —
	1869	»	268 — —
	1872	»	80 — —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 36
Pièce de 20 francs	»	87 25
Impérial russe	»	89 10
Ducat (Crémitz)	»	51 20
Medjidié blanc—(différence)	»	102 —
Bechlik—(différence)	»	104 26
Métalique... (id).	»	103 16

COMMERCE

Correspondance particulière de la TURQUIE.)

MARSEILLE, le 4 Juillet 1874.

Je vous confirme mes avis du 27 juin.

Blés. — La baisse fait de rapides progrès. Ce n'est que grâce à des concessions qui, chaque jour, sont plus importantes, que l'on peut conclure des affaires. Le stock est très-important et il s'agit de l'écouler, car la nouvelle récolte sera certainement excellente.

Voici nos cours pour la marchandise disponible:

Berdianska	126/121	à 41.—	disponible
Marianopoli	128 123	» 43.25	»
Irka d Odessa	126 121	» 42.—	»
» de Galatz	128 123	» 41.—	»
Burgas	127 122	» 41.—	»
Danube	122/117	» 35.—	»
Varna	122/117	» 35.—	»

Le tout les 160 litres. Escte 1 o/o. Entrepôt.

Grains grossiers — Les prix baissent aussi pour les grains grossiers. Le marché est très-calme. On a vendu des avoines Danube à 24 fcs les 110 kil. des Odessa à 24.50; des mais de Trébizonde à 22 fcs les 100 kil. et des Poti à 22.25.

Graines oléagineuses. — En sésames il ne s'est absolument rien fait. On a vendu des lins de Russie à 35,50 livr. Juillet août et des ravisons Danube à 23 fcs.

Cotons. — Très-peu d'affaires. Les prix se maintiennent assez difficilement. On a vendu environ 400 balles parmi lesquelles:

des Jumel beurré à fcs.		107 1/2
Salonique améric.		90
do indig...	fcs.	75 à 77.50
Tarsous		70 à 72.50
Pirée sup.		95 à 100
Idelep		67 1/2

Laines. — Notre marché est très-animé. Les prix sont très-fermes pour toutes les qualités, à l'exception cependant, des Salonique, qui sont offertes au prix de 92.50. Des Kassaphachi fines ont été vendues à raison de fcs 135, les 50 kil. Les 2mes valent 85. Les Mossoul sont cotees fcs 90.

Soies et Cocons. — D'importantes affaires ont été traitées cette semaine, tant au disponible qu'à livrer. Voici les prix pratiqués:

Soies	filat. Syrie	fcs	67 à 75—	à livrer.
»	» Salonique.	»	62 1/2	do
»	» Nouka	»	55	do
Cocons:	Jap. verts Salon.	»	16 à 16 1/4	p. 4 à [illegible]
»	» Nouka.	»	9 à 9 1/2	dispon.
»	» Andrin.	»	8 3/4 8 —	»

Suifs. — Les Russie sont cotés fcs 98.

Pétroles. — A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 33 fcs et celle en caisses de fcs 34.

Sucres raffinés. — On cote:

Les Pains nus 1er choix..	fcs. 76.50	
do 2e	76.—	
Pilé en quarts ord.	78.50	les 100 kil
do ord en gros colis	78.—	Entrepôt.
Pilé en quarts extra	[illegible]	
extra en gros colis	78.50	

Bourse de Marseille.

Le 3 Juillet 1874.

COURS DES CHANGES.

[illegible]

Pas de transactions sur les changes. La situation est toujours la même.

SMYRNE, 10 juillet. Notre place a eu cette semaine un peu plus de mouvement: des ventes de quelque importance ont eu lieu sur la plupart de nos articles et pour peu que les détenteurs eussent été plus faciles à faire écouler leur articles, des affaires assez considérables auraient [illegible].

Cotons. — La demande a principalement porté sur les qualités de choix qui sont très-rares. Les ventes parmi ne s'élèvent qu'à environ 380 balles.

On a payé:

Machinés de choix	p.	[illegible]
Id. bons	p.	[illegible]
Id. ordinaires	p.	110
Boules	p.	[illegible]
Adanas	p.	[illegible]

Opium. — Un acheteur [illegible], profitant de la baisse, a acheté [illegible] couffes, qualité [illegible] Communo, nouvelle récolte, à p. 250 le chéqui. Il a été en outre acheté pendant cette semaine 4 couffes Doghadilz, également nouvelle récolte, à p. 260.

Notre stock s'élève à 1,200 couffes.

Alizaris. — Toujours dans la même position, quoique les ventes aient été assez importantes elles s'élèvent à environ 750 balles.

On a payé pour:

Bakirs de choix	p. 220
Id. bons ordinaires	p. 212
Caramania	p. 224
Demidjiks	p. 202

Laines. — Un peu plus ferme malgré la baisse de cet article sur les marchés d'Europe. Les ventes s'élèvent à 1,460 quintaux en suint de diverses qualités qui ont été payés de p. 338 à 335 et 360, suivant mérite.

Vallonées. — On ne nous signale que la vente mentionnée déjà de 10,000 quintaux, qualité naturelle, à p. 135 le quintal. L'article est en bonne [illegible] dépôt insignifiant.

On ne peut encore rien dire de précis, [illegible] une vingtaine de jours, au sujet de la prochaine [illegible] le [illegible] pr mier ou espère avoir un très bon rendement [illegible] l'année dernière.

COURS DES CHANGES DE SMYRNE

Londres	110	110
France	[illegible]	[illegible]
Trieste	[illegible]	462

Il n'y a presque pas eu de fluctuation sur le cours de Londres si ce n'est une bien faible tendance à la baisse. Le cours du France a par contre baissé et a justifié ce que nous disions depuis longtemps que cette devise ne se soutenait si ferme qu'à cause de la rareté de papier. Cette semaine ce papier ayant été un peu plus offert le change a naturellement baissé. Rien de nouveau sur les florins dont la cote est presque nominal. Le numeraire se fait de plus en plus rare et cela contribuera bien vite à provoquer une baisse sensible sur nos cours et permettre l'importation d'effectif européen par escompte de [illegible].

(Impartial)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 14 juillet.

Cardiff, paq. à vap. angl. Stanley, c. Needham, ayant [illegible]

[illegible]

Trieste, paq. à vap. angl. *Wensleydale*, c. Heddle, ayant [illegible]

[illegible]

Malte, paq. à vap. angl. *Santorin*, c. Grundwater, [illegible] Dardanelles lest.

[illegible] paq. à vap. rus. *MAzoff*, c. Commano, ayant [illegible] Dardanelles div.

[illegible] paq. à vap. angl. *Miranda* c. Dilly, ayant [illegible]

Liverpool paq. à vap. angl *St Ian*, c. Steward, ayant touché Gibraltar, Malte, Syra et Dardanelles div. march.

[illegible] paq. à vap. ottom. *Selanique*, c. Ahmet bey, [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 14 juillet.

[illegible]

Taganrok, paq. à vap. angl. *Miranda*, c. Dilly, div.

— paq. à vap. angl. *Oriana* c. Pratt, div.

— [illegible] Smith [illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 14 juillet.

Marseille [illegible]

— br. bell. *Adelfotis* c. Canakis, blé.

Falmouth, bk. fr. *Eugene*, c. Salmon, [illegible]

— bk. ital. *Simonetti*, c. Molinari, blé.

Venise, sch. bell. *Fotini*, c. Caraka. [illegible]

Balzik, goel. bell. *Era*, c. Hassapis, [illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A

CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak, le 7 juillet.

Abt. *Galatea*, c. Petanovich, div. Trebizonde pour [illegible]

Angl. *Mercury*, c. Bothel, Taganrog p. Falmouth.

Angl. *Nerbiggin*, c. Harrovay, blé, Odessa p. Mars.

[illegible] *Ida*, c. Crllich, blé, Taganrok p. Livourne.

[illegible] *Danubio*, c. Bouniberger, div. Odessa p. Constantinople.

[illegible]

[illegible] *Sorrano*, c. Attarad, ravison Taganrok pour [illegible]

[illegible] c. Lautier, div. Trebizonde p. Conspl.

[illegible]

du 8 juillet.

Angl. *Maria*, c. Smith, [illegible]

Angl. *John Adamson*, c. [illegible]

[illegible]

ANNONCES

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

La fourniture de l'orge, de la paille et des fourrages necessaires à la nourriture des bestiaux employés par la préfecture au service du balayage des rues sera mis aux enchères publiques.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser au bureau de la comptabilité de la Préfecture de la ville.

Constantinople le 1/13 Juillet 1874.

MUNICIPALITÉ DU VI CERCLE

AVIS

Le public est informé que le terrain sis à Péra rue Cabristan en face le No [illegible] d'une superficie de cinquante quatre archines carrées ayant été mis aux encheres publiques, il a été offert 5 Livres Turques 1/2 l'archine carree.

Les personnes qui désirent surenchérir devront s'adresser au bureau de la comptabilité dans le délai de 15 jours à partir d'aujourd'hui.

Le Secretaire Général.

ZUHDI

Hôtel Municipal, ce 3/15 juillet 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

Les porteurs des titres de la Dette Générale 5 °/o sont invités à remettre au bureau de la Dette Publique, Djézaerli Khan, à partir de ce jour de 10 heures du matin à 2 heures de l'apres-midi les coupons du semestre échu à cette date, pour y etre vérifiés. Des recepissés leur seront delivrés, constatant le montant des coupons deposés. Ces récepissés devront etre présentés à la Banque Impériale Ottomane; dix jours apres la remise des coupons.

Les coupons de juillet 1874 seront reçus au bureau de la Dette Publique les mardi, mercredi et samedi de chaque semaine, les lundi et jeudi étant réservés pour la vérification des semestres arriéres.

Constantinople le 1/3 Juillet 1874.

AVIS

M. Ame Giubega Courtier d'achats, ventes, et Locations d'immeubles, s'étant séparé de M. M. Zuppi et Cie. a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi No 1 — en face de Galata Seraï à Péra.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

42, Yeni-Teharchi (près Galata Seraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

[illegible]

Cet ouvrage est un tableau [illegible] de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

[illegible]

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS MM.

LEROYER (Rhône).	BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire.)	FAYE (Lot-et-Garonne).
RAMEAU (Seine-et-Oise).	LEON ROBERT (Ardennes).
JULES GRÉVY (Jura).	Dr WARNIER (Alger).
E. CHARTON (Yonne).	CRÉMIEUX (Alger).
FOURCAND (Gironde).	LUCET (Constantine).
Général BILLOT (Corrèze).	RIONDEL (Isère).
BOUCAU (Landes).	TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne).	MÉLINE (Vosges).
JOZON (Seine-et-Marne).	WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels: Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les [illegible]

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main exercée n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, bâtarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresser aux bureaux de la *Turquie*, sous les initiales, C. C. E.)

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, No 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Jeudi 4 juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive d'une machine à vapeur d'une force effective de 50 chevaux avec deux chaudieres nécessaires à la tannerie Imp. de Béicos.

La machine et les chaudières en question seront livrées à Constantinople et le montant en sera payé comptant à la livraison.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 11 Juillet 1874.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en tres bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie
Agents.

C. A. GÉRARD.

Relieur Américain.

100—Galata, Grand'Rue Yorghandjilar—100

(Vis-à-vis le Bezestin.)

CONSTANTINOPLE.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNEE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan. — Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger — Representants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et des Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées. — Etats vassaux de la Turquie. — Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée. — Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople. — Postes impériales: courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe. — Poste allemande. — Paquebots-poste Khédivié — Administration des Télégraphes: Tarif pour tous les pays. — Compagnie de navigation à vapeur. — Avénements des souverains. — Banques. — Commission européenne du Danube. — Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre styles: latin, orthodoxe, musulman et israelite. — Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses de 1874. — Lever et coucher du soleil. — Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

SERVIZIO POSTALE

della Compagnia Italiana

di Navigazione a Vapore

LA TRINACRIA.

Arrivo in Costantinopoli.

Da Odessa .... ogni Lunedì

Da Marsiglia etc....... ogni Domenica

Partenza da Costantinopoli.

Per Odessa.... ogni Lunedì sera a ore 3

Per la linea di Marsiglia ogni Martedì sera a ore 4

ITINERARIO

[illegible] Salonicco (1) Pireo, Messina, Palermo, Napoli, Livorno, Genova e Marsiglia.

Tanto alla venuta quanto al ritorno coincidenza a trasbordo al Pireo di merci, passeggieri e posta coi vapori della Compagnia che fanno la linea di Trieste, Venezia, Brindisi e Corfù.

La Compagnia s'incarica di qualunque spedizione di merci per ogni parte della Germania.

I viaggi da Odessa a Marsiglia e vice-versâ avranno luogo senza trasbordo.

Per informazioni etc., dirigersi all'Agenzia principale sita a Moumhané, Cité Française no 40.

(1) Una settimana Smirne, l'altra Salonique

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir Jeudi, 16 Juillet, à 9 h.

LA MENDICANTE DI LIPSIA

Drame traduit du français

8me ANNEE N° 162. | Djemazi-ul-Akhir 4 1291 | VENDREDI 17 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein [illegible] et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, à Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Les perquisitions chez les bonapartistes sont terminées. Mais l'enquête se poursuit, du moins quelques journaux l'affirment.

Les impérialistes si insolents, il y a quelques jours à peine, semblent avoir mis une sourdine à leur audace et, bien qu'ils nient toute pensée de conspiration, ils n'en semblent pas moins un peu inquiets. Ils savent que tant que M. Magne sera au pouvoir ils n'auront à peu près rien à craindre, comme punition, mais en revanche ils craignent tout ce qui peut mettre à nu leurs manœuvres et, s'il faut s'en rapporter à l'*Indépendance Belge*, les visites de la police n'ont pas été stériles à cet égard.

« Ainsi, dit la feuille bruxelloise, on a mis la main sur une liste de journaux de province subsidiés par l'ex-impératrice pour faire oublier Sedan.

»On a trouvé encore des brouillons de procès-verbaux d'un *comité de comptabilité* qui se réunit deux fois par semaine chez M. Rouher et dans lequel siégent toutes les sommités du parti : M. le duc de Padoue, le duc de Cambacerès, le comte de Casabianca, le général Palikao, le baron Echassériaux, MM, Pinard, Levert, H. Chevreau, Gavini, Grandperret, Piétri et d'autres. »

Et M. Rouher a déclaré « *sur son honneur* » qu'il n'existait « *aucun comité bonapartiste.* »

En présence de l'ensemble des faits sur la piste desquels les révélations de M. Girerd ont lancé le gouvernement, le préfet de police, M. Renault, a obtenu, dit-on, carte blanche pour découvrir tous les ressorts du complot.

C'est très-bien, mais si le ministère est sincère dans ses désirs d'enrayer la propagande napoléonienne il doit commencer, par destituer l'ancien personnel de l'Empire que M. Magne a fait rentrer dans l'administration, et dont il a peuplé les préfectures et les mairies.

Du reste, malgré l'affection du maréchal Mac-Mahon pour son ministre des finances, il faudra bien qu'il finisse par s'en séparer. Il est étonnant même, après les échecs successifs qu'il a essuyés, après le rejet de son projet d'un nouvel impôt sur le sel, que M. Magne se cramponne ainsi à son portefeuille. On reconnaît bien là la ténacité impérialiste, cette ténacité qui subit, sans sourciller, tous les mécomptes, mais qui ne lâche pas la position qu'elle tient.

Au dire de l'*Echo du Parlement* la discussion du budget de la guerre soulèvera des orages au sein du parlement bavarois.

La feuille bruxelloise, explique le conflit qui se produira de la façon suivante :

« On sait que la commission de la Chambre a supprimé une allocation de 8 millions de florins à prélever sur la part de la Bavière dans l'indemnité française, allocation que le gouvernement, fidèle à ses obligations fédérales, réclame pour le renouvellement du matériel des places fortes de l'armée. La commission, composée entièrement de particularistes, fonde ses conclusions sur les droits reservés à la Bavière par le traité de Versailles. La Chambre est dans son droit formel en refusant ou en réduisant le crédit demandé ; mais en faisant usage de ce droit, elle blesserait le droit de l'empire qui oblige la Bavière à mettre en harmonie avec le système militaire allemand son armée, partie intégrante de l'armée allemande, et ses moyens de défense. Le conflit entre le gouvernement bavarois et la législature se traduirait en un conflit de la Bavière avec l'empire et créerait une situation intolérable qui pourrait conduire aux plus graves conséquences. On espère encore que la majorité de la Chambre se rendra compte de la portée de son vote ; et que, d'autre part, le gouvernement, en transformant le crédit en bloc qu'il demande en allocations annuelles, saura ménager une transaction qui, laissant chacun dans son droit, lui permettrait de satisfaire dans une certaine mesure aux devoirs qu'il a à remplir envers l'empire. »

La crise ministérielle se prolonge à Copenhague, par suite de l'entêtement du roi, de vouloir choisir son cabinet dans la minorité du parlement.

Le souverain danois, ayant prié les ministres actuels de conserver leurs portefeuilles, malgré les votes de défiance dont ils avaient été l'objet pendant la dernière session, on pensait que la démission du ministre des finances serait le seul résultat de l'agitation qui s'est produite à la Chambre basse, et dans le pays.

Dans ces circonstances on supposait qu'il ne serait plus question d'un changement de cabinet, du moins pendant quelques mois, le Roi ayant manifesté l'intention de faire un voyage en Islande pour assister à la fête millénaire de cette île, et raviver par sa présence les sentiments monarchiques des Islandais.

Aujourd'hui le télégraphe nous apporte la nouvelle que le Roi Christian a chargé le général Haffner, ancien ministre de la guerre, de former un nouveau cabinet, et que cette tentative n'a pas eu plus de succès que les précédentes.

Ces efforts pour arriver à une solution différente de celle dont le Roi avait lui-même pris l'initiative, en priant les anciens ministres de conserver leurs portefeuilles, caractérisent la situation intérieure du Danemark.

Il faut que l'antagonisme entre le parti des paysans et les conservateurs soit bien prononcé pour que le Roi soit obligé de revenir sur sa première décision de garder le ministère Holstein.

Le roi Christian, en persistant à refuser de se conformer aux usages constitutionnels, prépare de terribles secousses à son trône et des épreuves très-dures à son pays.

Des nouvelles de San-Francisco, en date du 15 Juin, ont apporté au *Journal de Saint-Pétersbourg*, des renseignements sur la marche des affaires au Japon, jusqu'au 23 mai dernier.

Il en résulte que le gouvernement japonais, après avoir contremandé l'expédition de Formose, se serait vu forcé de la reprendre, les troupes ayant déclaré d'une manière absolue qu'elles partiraient quand même, et ayant refusé d'obéir à tout ordre contraire. Le gouvernement aurait dû faire partir les troupes pour Amoy, dans l'intention de les y retenir jusqu'à ce qu'il eût appris le résultat de la mission qu'il a confiée à un envoyé officiel près la cour de Pékin sur cette affaire.

Ce plan a bientôt, paraît-il, été complètement changé, et la nouvelle est arrivée le 23 mai, que l'expédition avait opéré son débarquement à Formose sans avoir rencontré la moindre opposition de la part des insulaires.

LE REGLEMENT DES TABACS.

Parmi les questions économiques qui ont fait l'objet de nos études quelques-unes ont reçu en principe, d'autres en fait, la solution rationnelle que nous n'avions cessé d'indiquer. Pour ne citer que quelques exemples, des modifications profondes ont été introduites dans la législation, sur la propriété et sur les droits de douane à l'intérieur; les travaux publics ont été l'objet d'une attention plus soutenue et plus énergique. De plus, on espère que les combinaisons dont le gouvernement s'occupe auront le résultat qu'il en attend pour l'amélioration de la situation financière. On peut donc affirmer en thèse générale et sans se montrer optimiste, que des progrès ont été réalisés au point de vue du développement économique du pays.

Malheureusement il y a des ombres à ce tableau. Bien des questions dont le règlement présente un vif intérêt pour le gouvernement et pour l'empire attendent encore leur solution: et, au premier rang de ces questions, on peut placer celle des tabacs. Elle n'a pas progressé. Tout au contraire, le règlement du 1/13 mars dernier a cruellement déçu les espérances des administrateurs dont les efforts laborieux lui avaient donné le jour. Au lieu de produire les bons résultats sur lesquels on comptait, il a compliqué la situation. D'ailleurs, en dehors de l'administration spéciale des tabacs, tout le monde prévoyait ce résultat. Déjà la commission du budget avait prouvé qu'elle ne partageait nullement l'optimisme de l'administration en demandant que le rendement de 1,500,000 livres assigné par le budget à cet impôt fût diminué de 500,000 livres. Nous le faisions remarquer dans un article publié le 4 avril, en déduisant les conséquences logiques de réformes à introduire dans la régie des tabacs que comportaient les observations de la commission. Le 25 mai suivant, nous insistions dans un second article sur la nécessité d'un changement de système de régie, en prenant pour base d'argumentation les difficultés inextricables dans lesquelles se débattait l'administration pour l'application de son règlement.

Le temps qui s'est écoulé depuis cette époque a justifié la réserve de la commission du budget et confirmé nos prévisions en accentuant ces difficultés. On a pu lire dans les journaux de Constantinople de nombreuses correspondances qui constataient les conséquences désastreuses immédiatement produites par cette innovation malheureuse. Nous pourrions placer dans les yeux de nos lecteurs une longue liste de ces correspondances instructives. Mais ces citations nous entraîneraient trop loin et il suffira pour fixer les idées sur les effets du nouveau règlement d'invoquer le témoignage de deux documents l'un venant de Samsoun, l'autre publié à Beyrouth.

Un commerçant de Samsoun en qui nous avons une confiance justifiée par ses communications antérieures nous écrit ce qui suit : « Il est hors de doute que l'application de la régie à Samsoun sera nuisible à la culture des tabacs, notre principal produit. *Les plantations ont diminué cette année de 80 0/0. Les cultivateurs ont préféré ensemencer leurs champs en maïs et en orge.* D'ailleurs le gouvernement pourra exactement apprécier le mal lorsqu'il fera le total des recettes de notre douane pour l'année courante. »

Il y a mieux. C'est un document officiel, une circulaire que le gouverneur de Beyrouth, Ibrahim Pacha, a adressée aux caïmakams de Saïda, de Sour et de Merdje-Ayoun, à la suite d'un voyage d'inspection qui lui avait permis d'apprécier exactement la situation. Le gouverneur constate « qu'une partie de la population a eu des craintes et qu'on s'est abstenu de cultiver le tabac quoique cette loi, ajoute Ibrahim Pacha, ait été faite pour procurer beaucoup de facilités aux cultivateurs. » Le gouverneur ordonne que l'on fournisse aux populations toutes les explications nécessaires sur ces avantages. Il est à peine besoin de faire remarquer qu'en faisant l'éloge du règlement, le gouverneur de Beyrouth n'a fait que se conformer à son rôle. Ce qui nous intéresse et ce que nous retenons dans sa circulaire, c'est l'aveu officiel de l'abandon des cultures du tabac, qui a été la conséquence immédiate de l'application de ce règlement.

Mais ce n'est pas tout. Nous prouverons par des chiffres dans un prochain article que ce règlement fait encore perdre au fisc des sommes considérables notamment sur les cigarettes confectionnées.

LETTRE DE FRANCE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

PARIS, 11 juillet 1874.

Il est très-singulier de voir combien les ministères parlementaires font bon marché des principes auxquels ils doivent leur existence, [illegible] principes les plonge dans la vie privée.

Je vous ai donné mon opinion sur la valeur du Cabinet de Cissey; son plus grand mérite, le seul avantage qu'il eût même, c'était de ne plus être le Cabinet de Broglie, d'ailleurs on n'attendait de lui aucun acte extraordinaire, on se trompait.

Battu avant-hier par trente-huit voix, le ministère reste cependant en fonctions, et malgré le blâme très-net appliqué par la Chambre à la mesure de suspension que le ministère a prise à l'égard de l'*Union*, nous conserverons le même cabinet, par un motif excellent, c'est qu'il n'est pas possible d'en former un autre.

Je m'explique, lorsque je dis qu'il est impossible de former un ministère, je ne veux assurément pas prétendre qu'il soit impossible de trouver neuf honorables prêts à se charger du lourd fardeau des affaires; soyez tranquille, le patriotisme est trop vif, et le désintéressement trop rare pour qu'une semblable éventualité se présente; mais que pourraient-ils faire ces nouveaux [illegible] minés [illegible] très-bien.

Voilà quelle [illegible] difficulté, et mieux que [illegible] dans quel gâchis nous sommes plongés.

Le lendemain, le maréchal de Mac-Mahon a répondu au vote de l'Assemblée par un message que je ne veux pas discuter ici, mais sur lequel je ne peux pas absolument garder le silence.

Dans ce message, le Président de la République atteste de nouveau sa ferme volonté de rester sept ans au pouvoir, il déclare que par le vote du 20 novembre l'Assemblée nationale a enchaîné une part de sa souveraineté, et que, résolu à défendre ses droits, en agissant ainsi il n'est que le fidèle exécuteur des volontés de la Chambre qui a voté le septennat.

Ce message a fait une vive impression sur l'Assemblée qui n'était point habituée jusqu'à présent à un pareil langage.

Dans ce document, le maréchal adopte presque le ton du commandement, et traite avec un sans gêne tout militaire messieurs les députés qui n'applaudissent pas à cette lecture avec un grand enthousiasme.

Cette doctrine du septennat a, je dois le dire, été fort bien expliquée à la tribune par M. de Fourtou, pour qui vous reconnaîtrez sans doute que je n'ai pas une tendresse exagérée.

Le septennat renferme trois choses en effet, c'est une forme de gouvernement dans laquelle on doit distinguer la durée, le titre et les conditions dans lesquelles ce pouvoir devra se maintenir. Le titre et les conditions d'existence du pouvoir que le maréchal détient, ne seront définis que lors de la discussion des lois constitutionnelles, quant à la durée elle a évidemment été votée définitivement.

Qu'on le conteste, que le vote du 20 novembre soit interprété de diverses manières par les légitimistes qui prétendent avoir maintenu ouverte une petite porte de service pour la monarchie, ceci ne prouverait qu'une chose, leur mauvaise foi; car le vote du 20 novembre ne signifie absolument rien ou bien il veut dire que le maréchal devant exercer le pouvoir pendant sept années, qu'il sera pendant sept ans le chef de l'Etat.

Autrement les mots n'ont plus aucune signification ou du moins il deviendrait nécessaire de créer un vocabulaire nouveau où le mot *septennat* serait défini : un pouvoir dont la durée est fixée à sept ans, par ce qu'elle peut être à volonté de quinze jours ou de six mois.

Je n'étais pas loin de la vérité lorsque je vous disais que M. Rouher était l'homme de France qui niait avec le plus de majesté l'existence des faits qui lui étaient le mieux connus.

Vous savez avec quelle indignation il protestait contre l'existence d'un comité bonapartiste dit de l'*Appel au peuple*, non seulement il niait le fait, mais il sollicitait une enquête afin qu'il n'y eû plus le moindre doute à cet égard.

Le gouvernement, dans sa bienveillance pour les bonapartistes, a accédé à ce désir de l'*ex-vice-empereur*, et maintenant, en effet [illegible] doutes sont dissipés.

Le parquet, après enquête, a adressé au ministre de la justice un rapport concluant à ce qu'une demande en autorisation de poursuites soit adressée à l'Assemblée contre M. Rouher, [illegible] comme étant le président de ce comité !

Je ne veux pas clore ma lettre sans [illegible] signaler quelques rumeurs qui se répandent dans Paris depuis deux jours, et qui établiraient [illegible] elles venaient à se vérifier, que le maréchal de Mac-Mahon commence à juger la situation avec une netteté de vue qu'il n'avait pas encore [illegible]

On dit le maréchal très-mécontent de l'Assemblée nationale, et tout prêt à faire appuyer par son ministère une proposition de dissolution.

M. de Cissey a bien affirmé à la commission des lois constitutionnelles que si le maréchal désirait obtenir de la loi le droit de dissoudre la Chambre, ce n'était pas pour en faire un usage prochain, mais pour parer à toutes les éventualités qu'il faut prévoir (telles que l'arrivée d'une majorité républicaine, probablement ;) mais la façon dont le maréchal comprend l'exercice des pouvoirs qu'il a déjà obtenus permet d'espérer que le droit de dissolution serait une arme qui ne se rouillerait pas entre ses mains.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Hafiz Pacha, général de brigade de l'Etat-Major du 2me corps d'armée, est nommé Mutessarif d'Uskiub ;

Aly Pacha, général de brigade, est nommé Mutessarif de Dibré, vilayet de Monastir.

—

[illegible] S. Exc. Rustem Pacha, gouverneur du Liban, se trouvant de passage à Alexandrie, a eu l'honneur d'être reçu en audience par S. A. le Khédive.

Avant le départ de Rustem Pacha pour l'Europe le prince héritier a offert à S. Exc. un dîner auquel ont pris part tous les ministres et plusieurs hauts fonctionnaires de l'Egypte.

—

Si nos informations sont exactes, la Sublime Porte aurait demandé au gouvernement Hellénique une indemnité pour les sujets ottomans qui ont souffert des désordres survenus en dernier lieu à Corfou.

—

Nous apprenons d'une source certaine que le Ministère des Travaux Publics a engagé à Paris un ingénieur hydraulicien pour diriger divers travaux qui seront exécutés dans la capitale et dans les provinces.

Ce spécialiste est prochainement attendu à Constantinople.

—

Le comité central de Constantinople chargé de recueillir des offrandes pour les malheureux habitants de l'Anatolie, publie un avis dans les journaux turcs, pour attester les sentiments généreux des fonctionnaires et habitants des districts de Toultcha et de Widdin qui ont contribué à cette œuvre charitable, les premiers pour 32 mille ocques de farines, et les seconds pour 50 mille.

Ces subsides ont été déjà envoyés par l'entremise du Comité central et par la voie d'Ineboli, aux localités de la province de Castamouni, où ils ont été distribués gratuitement aux nécessiteux.

—

Le bruit court que plusieurs changements seraient prochainement opérés dans le corps consulaire ottoman à l'étranger.

—

Voici quelques détails que nous recevons sur le voyage de Leurs Altesses le Prince Charles et la Princesse Elisabeth de Roumanie. Après être restées quelques jours au Sinaï LL. AA. sont parties le mercredi 3/15 juillet courant. Elles ont dû arriver jeudi soir à Pesth, où Elles ont passé la nuit. Le Prince et la Princesse quitteront cette ville aujourd'hui, pour se rendre à Franzensbad où Elles descendront à l'Hôtel de la Poste, et séjourneront environ quatre semaines. Leurs Altesses garderont le plus strict incognito. S. A. le Prince voyage sous le nom de comte de Vrancea.

Après leur saison de bains à Franzesbad, et un repos d'une dizaine de jours, leurs Altesses se rendront en Angleterre à l'île de Wight ou aux environs, pour y prendre les bains de mer pendant un mois. Au retour, les augustes voyageurs passeront par la Suisse pour faire une visite à Weinburg, château du père de Son Altesse le Prince, et de là ils reviendront directement en Roumanie. Le voyage de leurs Altesses aura duré deux mois et demi.

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXII (suite)

Le vaudevilliste en fit la remarque, et, se frottant les mains :

— Au moins, dit-il joyeusement, [illegible]

Mais Revolver ne paraissait guère disposée à donner à cet égard satisfaction à son partenaire. En vain ce dernier lui raconta-t-il les choses les plus intéressantes, comme quoi, par exemple, Balizelle l'avait fait adroitement « *poser* » et comme quoi il le payerait cher, aucune de ces importantes confidences ne parvint à distraire la jeune femme des réflexions profondes où elle semblait plongée.

[illegible]

Voir le numéro du 16 juillet.

[illegible] Revolver elle-même, et ce fut-elle qui la première reprit la conversation.

— Est-ce Chauveau qui te rappelle à Nevers? demanda-t-elle tout à coup en regardant fixement le bohème

Celui-ci eut un geste presque indigné.

— Chauveau? répondit-il, allons donc! Est-ce que je connais ces gens-là! C'était bon dans le temps, aujourd'hui je n'ai plus rien de commun avec lui.

— Ah! fit Revolver surprise.

— Mais au fait, reprit Gibory en se frappant le front, suis-je bête! moi qui ne te demande pas ce que tu vas faire là-bas. Ça tient donc toujours avec Leone?

La lorette tressaillit de nouveau, mais ne répondit pas.

— Oh! des cachoteries! avec moi! fit Gibory d'un ton de reproche. Comme si ça n'était pas aujourd'hui connu comme le loup blanc. Ainsi tu vas l'épouser?...

Revolver fixa ses yeux sombres sur le bohème :

— Ecoute, dit-elle d'une voix vibrante, tu es mon ami, n'est-ce pas?

— Ah! tu peux y compter.

— Eh bien! j'aurai peut-être bientôt à te demander un service.

Revolver avait prononcé ces mots d'un ton si singulier, que Gibory secoua les épaules comme si un frisson avait sillonné sa chair.

— Brr!... fit-il, tu me fais froid dans le dos... est-ce que tu ne serais pas heureuse?... est-ce que tu aurais à te plaindre de quelqu'un?...

Revolver se tut.

— Comment! continua Gibory, toi, riche, que j'ai connue si insouciante!.. toi qui n'as qu'à désirer!...

La jeune femme leva brusquement la tête à ce dernier mot.

— Oui, dit-elle avec une ironie concentrée : quelquefois nous suspendons toute notre vie, toute notre existence à un clou que nous croyons solide, et nous nous y accrochons désespérément ; puis, un jour le clou manque, tout s'écroule, et nous retombons déchirées et meurtries !

— Oh! oh! balbutia son interlocuteur stupéfait, est-ce que Leone...

— Mais, poursuivit Revolver, dont les yeux brillaient d'un feu sombre, si déchirées et si meurtries que nous soyons, il n'y a que les lâches qui acceptent leur défaite et consentent à servir de marchepied à ceux qui les ont condamnées au désespoir...

— Mais c'est des bêtises d'aimer comme ça! dit Gibory, ému de l'accent douloureux de Revolver.

Et il prit dans ses grosses mains les mains brûlantes de la jeune femme.

— Je sais que tu as bon cœur, murmura celle-ci, touchée à son tour; et je t'ai toujours aimé... toi!

— Euh, euh! c'est-à-dire que tu t'amusais à me faire poser...

— C'est égal, je t'aime bien tout de même... [illegible] ancien ami!... N'est-ce pas toi qui m'as donné un asile et du pain quand j'en manquais?...

— Ne parlons plus de ça, fit Gibory: ça n'en vaut la peine ; et puis, c'est passé.....

— C'est passé, mais je me souviens : et c'est pour cela que je pensais à réclamer de toi un dernier service.

— De quoi s'agit-il?

— C'est très-grave.

— N'importe! vas-y tout de même... et, foi de Gibory! c'est fait d'avance, quand je devrais me faire couper en quatre.

Revolver enveloppa le bohème d'un regard ému et profond.

— Ecoute, dit-elle, je suis heureuse de t'avoir rencontré : cela prouve qu'il y a un Dieu juste. C'est une grande preuve de confiance que je vais te donner. Puis-je compter sur toi?

— Je te l'ai dit.

— Eh bien, écoute : je suis arrivée à un moment terrible.. à ce point redoutable que je puis demain être exposée à la violence la plus odieuse.

— Toi! fit Gibory,

— Oui, [illegible]

— Et qui [illegible]?

[illegible] sa main rapide sur son front, puis elle continua :

— Mon ami, dit-elle, si je te confiais un dépôt, quel qu'il fût, tu le garderais, n'est-ce pas, avec la plus scrupuleuse fidélité, et tu ne le rendrais qu'à moi-même, dût ta vie courir les plus grands dangers?

— Ah! s'écria Gibory, je le jure sur l'honneur! Mais quel est cet épouvantable mystère?

— Ne m'interroge pas, répondit Revolver avec effort... plus tard peut-être pourrai-je m'expliquer plus clairement. Mais tout est possible. Or j'ai entre les mains un secret... qu'il serait dangereux de conserver sur moi...... quelque chose me le dit, je le sens.

Et, présentant à Gibory une grande enveloppe scellée d'un cachet de cire rouge, à la devise orgueilleuse de la lorette : *Tout ou rien*.

— Prends ceci, ajouta-t-elle.

Le bohème obéit.

— Ah ça! c'est donc un secret véritable! dit-il d'un ton qu'il voulait rendre léger et qui malgré lui était empreint d'une grande inquiétude. Tu as donc maille à partir avec le Conseil des Dix?

— Mon sort dépend des papiers que je tiens en ce moment, répliqua gravement Revolver ; et, si je les gardais, ma vie peut-être serait sacrifiée. Toi, nul ne te connaît, nul ne te soupçonnera; et tu me donnes ta parole de les conserver fidèlement?

— Et de te rendre intact le dépôt que tu me confies.

Revolver eut un sourire [illegible].

— Bien! dit-elle. Mais j'ai une dernière instruction à te donner.

— Laquelle?

— Si je venais à mourir...

— Mourir? toi! tu me la bailles belle! s'écria Gibory en serrant les mains de la lorette.

— Si tu venais à apprendre que je suis morte, poursuivit Revolver, [illegible] cette enveloppe, et tu lirais [illegible] contiennent. J'y ai joint une lettre.

— Mais tu m'épouvantes.

— Je te crois mon ami. je suis sûre que tu es le seul être capable de me rendre le service dont j'ai besoin : jure-moi encore une fois de faire ce que je te demande.

— Je le jure! répondit Gibory avec force.

Comme il étendait la main pour donner plus de solennité à son serment, le train s'arrêtait brusquement, et des agents du chemin de fer se répandaient sur le quai, [illegible]

— Nevers! Nevers!

On était arrivé.

XXV

[illegible]

Il nous faut revenir maintenant à cette soirée de pluie et de tempête où, dans le grand salon du château de Baradieu, nous avons laissé Gibory se disposant à entamer le récit que nous avons cru devoir faire à sa place, et jetant tout d'abord sur son auditoire le coup d'œil préalable du conférencier qui, certain de l'effet qu'il va produire, veut jouir par avance de l'attention de son assistance.

L'auditoire de Gibory, c'était, on s'en souvient, Baradieu, M. de Chantelys, Chauveau, et plus loin, muette et ne semblant prendre aucune part à cette scène, Mme de Mondesert.

L'arrivée si inopinée de Gibory au milieu de ce groupe, dans les circonstances dramatiques que l'on n'a pas oubliées, avait produit des effets bien différents.

Chez Baradieu, frappé de l'assurance du bohème, cette impression était devenue une impression d'espoir encore indécis, impossible à raisonner, mais réel.

M. de Chantelys attendait un miracle sans l'espérer, tandis que Mme de Mondesert, toute à son désespoir morne, avait à peine vu entrer le bohème...

Mais un homme avait été presque terrifié de l'arrivée de ce dernier : cet homme, c'était Chauveau.

Terreur irraisonnée, mais terreur instinctive.

Dès que le sinistre homme d'affaires avait vu Gibory se précipiter dans le salon comme un chien crotté qui s'élancerait à travers une étagère chargée de porcelaines de Sèvres, Chauveau, qui par moments était fataliste, avait senti une sueur froide perler à la racine de ses cheveux.

Il avait deviné un danger.

D'où venait le vaudevilliste et qu'allait-on apprendre? Que pouvait-il avoir à dire qui intéressât si fort Baradieu, et sans doute aussi M. de Chantelys? Double et redoutable question à laquelle les pressentiments de Chauveau ne répondaient qu'en le faisant frissonner d'appréhension.

Aussi avait-il tout d'abord essayé, par une imprudence irréfléchie, d'arrêter Gibory, ou tout au moins d'obtenir de lui un mot qui fixât ses inquiétudes.

Mais, en sa qualité d'auteur dramatique, ce dernier était incapable de gaspiller ses *effets*, et force avait été à Chauveau, frémissant d'impatience et de rage, d'attendre qu'il commençât ce fameux récit, annoncé si pittoresquement par ses mots : *Nous allons rire*.

Dès les premiers mots d'entrée en matière, Chauveau, blême d'épouvante, se demanda s'il n'était pas le jouet d'un cauchemar.

En effet, Gibory avait à peine touché l'incident Balizelle, se disant, non sans raison, que la chose manquerait absolument d'intérêt pour ses auditeurs, et il avait rapidement abordé la question principale.

(*A suivre.*)

D'après le *Medjmuaï-Maarif*, la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique vient de s'enrichir de plusieurs ouvrages remarquables, richement reliés, qui lui ont été offerts par le gouvernement britannique.

—

Les examens des écoles *Ruchdiés* de Constantinople ont commencé. Les élèves des premières classes subissent leurs examens devant le Conseil du Ministère de l'Instruction publique. A la fin de ces examens la cérémonie de la distribution des prix pour toutes les écoles aura lieu, comme l'année passée dans le local du *Dar-ul-Maarif*.

—

Il paraît que pendant l'incendie de Galata deux personnes ont péri par les flammes et que deux autres ont reçu des blessures tellement graves que leur état est désesperé. Un zaptié a eu le bras cassé par l'écroulement d'un pan de muraille.

On évalue approximativement les pertes causées par cet incendie, en constructions et en marchandises, à une somme de 400 mille livres turques, dont 30 mille seulement seraient assurées.

—

Nous apprenons de bonne source que la première prime de frs 75,000, des lots de la ville de Bucharest, sortie au dernier tirage du 1er juillet 1874, a été gagnée par une personne domiciliée à Galata, et qu'elle a été escomptée au Bureau de Change H. Kiarfeld et Ce.

—

Le procès de M. D. Plithonidès, directeur du *Typos* a été jugé avant-hier en séance publique, devant le tribunal correctionnel siégeant au Ministère de la Police.

Aristidès effendi, drogman du Ministère, soutenait l'accusation. M. Plithonidès était accusé d'avoir provoqué les derniers désordres qui ont eu lieu au Phanar, en publiant un entrefilet relatif à l'incident de Balata, entrefilet qui n'a paru, croyons-nous, que samedi, c'est-à-dire le lendemain du jour où les désordres ont éclaté.

La presse grecque de Constantinople était représentée par tous les directeurs de journaux et un auditoire nombreux et sympathique à l'accusé assistait à la séance.

Cependant, les débats ont été conduits sommairement, le tribunal n'ayant pas permis à M. Plithonidès de se faire assister par un avocat, et lui-même ignorant le droit, n'a qu'une connaissance très-imparfaite de la langue turque. Le président a commencé par déclarer que la loi ne reconnaissait pas aux personnes accusées de délits et de crimes le droit de se faire assister par un défenseur. Ainsi, après la lecture de l'acte d'accusation et le rejet par le tribunal de la demande de défense formulée par M. Plithonidès, le président a demandé à l'accusé s'il pouvait présenter deux témoins attestant les faits tels qu'ils sont exposés dans l'article incriminé et enfin il lui a posé l'argument que voici en deux mots : « L'autorité s'est fait adresser » deux rapports officiels sur le cadavre » de l'enfant, rapports rédigés par des » hommes d'art et de science. Les faits y » sont relatés tout autrement que dans » notre article. Reconnaissez-vous être » plus compétent sur la matière que les » docteurs qui ont fait l'autopsie du cadavre? » Sur la réponse négative de l'accusé, la séance a été levée et le prisonnier reconduit par ses gardes.

Tels sont les renseignements que nous avons pu obtenir sur ce procès. Le tribunal n'a pas encore publié sa sentence. Mais en attendant nous croyons devoir faire observer que l'objection élevée par le président, (à savoir que la loi n'accorde pas à l'accusé en matière criminelle le droit de se faire assister par un avocat) n'est pas fondée. L'art. 76, Titre IV de la loi sur la reorganisation du ministère de la police et de ses dépendances est en opposition formelle avec l'affirmation de M. le président.

—

D'après les nouvelles reçues de Jannina la peste bovine aurait de nouveau éclaté dans le district d'Argyrocastro.

—

Samedi 16 juillet, l'Alhambra donnera une représentation extraordinaire au bénéfice de l'ex-régisseur du Palais de Cristal, M. François Villari. MMlles Lucie de Lange, Fanelly, Rita Tellier, Michelin, Pauline, Petracqui, Fanny et Fortune prêteront au bénéficiaire leur gracieux concours. M. A. Poletti exécutera plusieurs tours de prestidigitation et fera des expériences de somnambulisme aerien-magnétique; il terminera en faisant disparaître instantanément le bénéficiaire.

—

L'*Andrinople* raconte le fait suivant, qui prouve une fois de plus combien il est fâcheux, surtout pour une dame, d'avoir le nez trop prononcé :

« Saad-Eddin Effendi, secrétaire de l'Evkaf, est arrivé ici depuis quelques jours, accompagné de sa femme, il est venu de Constantinople pour changer d'air. Dernièrement, se trouvant en [illegible] d'ivresse ce fonctionnaire s'est jeté [illegible] sa femme Hanife Hanem, et lui a coupé et dévoré un morceau du nez.

« Le fait a été constaté par devant le tribunal criminel. »

—

Le journal de Tripoli de Barbarie annonce que le gouvernement général de ce vilayet vient de former sur la frontière de Tunisie un nouveau *Mudirat*, (gouvernement cantonal) qui aura sous sa juridiction les tribus arabes du voisinage qui jusqu'à présent n'étaient administrées que par leurs cheiks.

—

On lit dans le *Bosna* du 2 courant: Le gouvernement de Yeni-Bazar écrit que depuis le commencement du mois de mai les pluies et les neiges sont continuelles dans cet arrondissement ce qui maintient la température à un degré très-bas. Les jardins potagers et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert de cet état atmosphérique et dans plusieurs villages une grande quantité d'agneaux ont péri.

Voici le texte de l'arrêté qui suspend le *Levant Times* pour deux mois :

Attendu que le journal le *Levant Times*, poussé par un sentiment d'hostilité personnelle, a publié dans un de ses derniers Nos., une nouvelle à sensation dénuée de fondement, dans le but évident de calomnier un haut dignitaire de l'Empire, jusque dans sa vie privée;

Attendu que le Gouvernement Impérial ne saurait jamais permettre à la presse de devenir un instrument d'attaques personnelles entremelées à la publication de nouvelles controuvées ;

Le *Levant Times* est suspendu pour deux mois à partir de ce jour.

Notification du présent acte est donné à M. Laffan Hanly, éditeur responsable de la susdite feuille.

Le 14 juillet, 1874.

Le Drogman du Divan Impérial,
MUNIR.

LE LYCÉE IMPÉRIAL.

Ainsi que nous l'avons dit, la distribution des prix aux élèves du Lycée Impérial a eu lieu lundi dernier dans le local de l'Ecole, avec une grande solennité.

Le prince Youssouf Izzeddin effendi, le Grand-Vézir, le Cheikh-ul-Islam, tous les ministres et un grand nombre de fonctionnaires supérieurs honoraient cette cérémonie de leur présence.

Après la distribution des prix et après avoir adressé quelques paroles d'encouragement aux élèves qui ont mérité une mention honorable, le Directeur du Lycée Impérial, Sawa pacha, a lu, au nom de tous les élèves de l'Ecole, une allocution en langue turque à l'adresse du prince impérial et des ministres.

Voici la traduction du discours de Sawa pacha :

« Les progrès que le pays n'a cessé de faire sous tous les rapports, depuis l'heureux avénement au trône de S. M. le Sultan, sont palpables et attestés par tout le monde. L'instruction publique, la diffusion des lumières et des lettres dans le pays occupent la première et la plus importante place dans cette marche progressive, et nous voyons chaque jour notre magnanime Souverain consacrer tous Ses efforts à ce but et ne [illegible] épargner pour la propagation des lettres et des sciences au sein des différentes nationalités placées [illegible] sceptre.

» C'est dans cette vue qu'a été fondé le Lycée Impérial, qui depuis son institution n'a cessé de se perfectionner en se développant. Depuis le transfert de l'école dans le local qu'elle occupe [illegible] l'enseignement a [illegible] élargi. Le public a accordé toute [illegible] confiance à cet établissement, et c'est là ce qui explique l'affluence des élèves dont le nombre a atteint un chiffre considérable.

» Les examens annuels de l'école ont d'ailleurs permis de se rendre compte de la variété des matières enseignées et des progrès accomplis.

» A côté de ces améliorations, je dois mentionner la prochaine ouverture, sous les auspices de Sa Majesté, d'une école d'ingénieurs civils.

» Dans cette école, les jeunes gens de ce pays qui se destinent à l'étude et à l'exécution des travaux d'utilité publique recevront une éducation spéciale. Cette école dont la fondation a été décidée par Iradé Impérial fera partie du Lycée et sera prochainement inaugurée.

» Appelé à la direction du Lycée Impérial quelques jours seulement avant cette cérémonie, je me plais à espérer qu'avec l'aide de Dieu je parviendrai à faire fructifier cet établissement à la prospérité duquel je consacrerai tous mes efforts.

» L'insigne honneur fait au Lycée Impérial par la présence de S. A. le Prince Youssouf Izzeddin Effendi, par celle du Grand-Vezir, du Cheikh-ul-Islam, des Ministres et des hauts fonctionnaires de l'Etat, est un nouvel encouragement pour le progrès et la réputation de l'Ecole. C'est pourquoi je me permettrai d'adresser à ce haut auditoire des expressions de gratitude et de remerciements au nom de tous les élèves du Lycée.

» En terminant j'adresse des vœux ardents au Tout-Puissant pour qu'Il accorde une longue vie à notre Souverain, qu'il affermisse à jamais Son trône glorieux et que, sous Ses auspices, les populations placées sous Son égide acquièrent l'instruction et la science Amen ! »

A cette allocution de Sawa Pacha [illegible] Prince Youssouf Izzeddin Effendi a répondu dans les termes suivants :

« Les vœux formulés dans le discours qui vient d'être prononcé pour l'instruction de la population et la propagation des lettres dans le pays sont conformes aux hautes vues du Sultan. Pour moi, je constate avec beaucoup de plaisir que les élèves par leur zèle et leur application répondent aux désirs de Sa Majesté.

» L'école des Ingénieurs civils qui sera prochainement inaugurée sera, je l'espère, utile à la cause du progrès et en apportant au pays un nouvel élément de progrès, elle rendra, avec le temps, de grands services. Ainsi tout en souhaitant de voir cette école fonctionner le plus tôt possible j'exprime dès à présent ma satisfaction à ses fondateurs.

Je suis persuadé que Sawa Pacha, exécuteur de la pensée et de la volonté souveraine, à l'égard de ce Lycée, verra ses efforts appréciés par S. M. I. le Sultan.

Oui, j'en ai la ferme conviction, le zèle, la capacité du Directeur de cette Ecole, sera employée à l'accomplissement de la tâche qui lui a été dévolue.

» Que le Tout-Puissant nous accorde son aide pour la multiplication des écoles, et pour celle des établissements philanthropiques et d'utilité générale ! Je m'associe aux vœux exprimés pour la prospérité et la longévité de Sa Majesté et je termine par ces mots: *Vive le Sultan !* »

Hier, a eu lieu, à quatre heures après midi, la distribution solennelle des prix au collège de St-Benoît, dirigé par les Pères Lazaristes.

Cette fête scolaire devait être présidée par M. le comte de Vogüé, ambassadeur de France. Son Excellence n'ayant pu s'y rendre, avait chargé M. de Montgascon, 1er secrétaire de l'ambassade, de le remplacer.

Les familles des jeunes élèves formaient dans la vaste cour du collège un élégant auditoire. Une estrade avait été dressée avec beaucoup de goût. C'est là que prirent place M. de Montgascon, Munir bey, interprète du Divan Impérial et quelques notabilités du clergé et du corps diplomatique.

M. de Montgascon a ouvert la séance par un discours improvisé. Il a dit que M. de Vogüé qui, la veille, au moment où un violent incendie portait la désolation jusque sous les murs du collège, y était accouru, inquiet du sort d'un établissement sur lequel flottait le drapeau de la France, regrettait de ne pouvoir [illegible] à cette solennité et l'avait chargé [illegible] remplacer. L'orateur a fait ensuite une courte biographie de St-Vincent de Paul, fondateur de l'ordre des Lazaristes et il a engagé vivement les élèves à apporter dans leurs études l'esprit de suite et de persévérance qui a fait la prospérité de la colonie française de Constantinople. M. de Montgascon a terminé en indiquant aux élèves le commerce et l'industrie comme le but vers lequel devaient converger les efforts de leurs jeunes imaginations.

Une salve d'applaudissements éclata et la distribution des prix commença, alternée par les morceaux choisis d'un orchestre et les chants des élèves.

Sous l'habile direction de M. N. Arabiano, professeur de piano, les collégiens firent entendre plusieurs morceaux de musique qui furent vivement applaudis. Nous devons signaler entr'autres la *Simplicita* par Sanfiorenzo et la *Gaîté* par M. N. Arabiano qui obtinrent un grand et légitime succès.

La séance a été close par un morceau d'orchestre: *le Départ* qui a été généralement apprécié mais plus chaleureusement accueilli par les jeunes élèves heureux de reprendre leur vol après une année scolaire studieusement remplie.

PROCÉDÉS DE LA SUBLIME PORTE

Vis-à-vis de M. Schliemann, et le rôle du Musée dans la question d'Hissarlyk (Troie.)

Toutes les pièces que nous avons déjà publiées ont démontré que M. Schliemann était doué d'un caractère complexe, dans lequel se mêlent beaucoup de bonnes et de mauvaises qualités. Puisque c'est le bon Dieu qui l'a fait ainsi, il faut l'accepter tel qu'il est.

Schliemann pour la science est un autodidacte. La poussière de l'école, le corsage de la doctrine scolaire n'ont pas arrêté son élan; enthousiaste d'Homère, toute son activité s'est concentrée dans l'admiration de ce grand poète. La fortune l'avait assez favorisé pour lui permettre d'oser sacrifier, même sans résultat, de grandes sommes, elle ne l'a pas délaissé en lui donnant à Hissarlyk aussi des bénéfices qui ont dépassé l'attente de presque tout le monde et la sienne en particulier.

Schliemann est une preuve vivante que les progrès dans les sciences sont dus surtout aux personnes que la passion excite. S'il avait été plus savant, il n'aurait probablement point fouillé à Hissarlyk. La Sublime Porte avait donc raison de lui accorder toute confiance, et de lui donner, sur la recommandation de l'ambassade américaine, le firman nécessaire pour exécuter des fouilles à Hissarlyk, quitte à en partager ensuite les résultats avec lui.

Mais ici l'autre face de M. Schliemann n'a pas tardé à se dessiner avec tous les talents qui s'étaient cachés en lui, pendant qu'il avait gagné sa grande fortune; il a fait abus de la confiance qu'il avait inspirée, et l'égoïste a étouffé l'enthousiaste pour la science; il a frustré le musée de la part qui lui devait revenir, en trouvant bons tous les moyens [illegible] servaient son avidité. De plus il s'est montré aussi ingrat pour l'honorable ministre ottoman qui l'avait protégé, que pour toutes les personnes qui, pendant les fouilles, lui ont rendu des services de toute nature.

Ce n'est pas tout. Cette avidité égoïste a encore joué un rôle regrettable dans tout ce qui regarde la science. Son grand manque de scrupules impose à chaque minute au lecteur de son ouvrage cette question: « Mais est-ce vrai, ce que M. Schliemann fait imprimer?

Déjà tous les critiques qui se sont occupés de cet ouvrage ont remarqué que les photographies de son atlas n'ont pas en grande partie été faites sur les objets mêmes, mais sur des dessins. On nous a fait remarquer à Hissarlyk que le passage marqué dans son plan au palais de Priam en venant des portes Skaïes n'existe pas en réalité, il y a là un mur qui ferme ce passage.

Sans nous arrêter à des généralités nous allons relever un seul point. *Ex ungue leonem !*

A la page 2 de son livre, il nous raconte, que dans ses premières fouilles, faites en avril 1870 *au Nord-Ouest* à 5 mètres de profondeur il a découvert des murs de 2 mètres d'épaisseur qui appartiennent à un *Bollwerk* (M. Ranghabé traduit: *bastion*) du temps de Lysimaque.

Notons en passant que sur la carte de M. Laurent, ingénieur au service de M. Schliemann, planche 116 de l'atlas, chiffre 3, ces fouilles-là ont la forme d'un angle droit au *Sud-Ouest* (et non au *Nord-Ouest* de la colline, nous ne savons comment la belle recension du prof. Stark a imprimé Nord-Est) et que cette entaille avait été déjà commencée à cet endroit par *Nadir Pacha*, 10 ans plus tôt. Cette entaille est aussi au Sud-Ouest des soi-disant portes *Skaïes*, et tout près de l'endroit où *l'on dit* que le grand trésor a été trouvé.

Page 6. Nous apprenons l'année suivante 18 oct. 1871, c'est un *édifice* (Gebäude 1) de 17,90 mètres de longueur et de 13,25 mètres de largeur, et que *naturellement* il a dû entièrement l'enlever; notons encore sans en prendre un dessin.

Page 13, le 26 oct. M. Schliemann dit qu'il a trouvé dans cet édifice et tout près 3 inscriptions dont une du 3e siècle av. J.-C.; que c'était probablement le *Rathhaus*, (maison de ville, ou le *bouleutérion*, comme traduit M. Ranghabé) mais que dans aucun cas ce n'a été un temple.

Ce n'est pas tout. Bientôt M. Schliemann, probablement pour avoir un prétexte de frustrer le musée de ses droits, déplace p. 44 l'endroit ; il dit que cette « *maison* » est à la cime de la montagne de Hissarlyk; et dans la lettre de M. Schliemann adressée d'Athènes au ministre d'Amérique à Constantinople et que nous avons publiée (p. 20) il semble placer ce même édifice sur le terrain de M. Calvert.

Or, pour que le lecteur ait une idée de l'importance de cet emplacement, nous allons lui transcrire un passage qui jusqu'ici a échappé aux yeux de tous les savants sur les palais de Troie.

Dans l'Iliade livre VI vers 316, il est question du [illegible] de Pâris, dans Troie, près de celui de Priam et d'Hector dans la haute ville. Le Scholiaste remarque « μέχρι νῦν ἴχνη αὐτῶν ἐστι. Τὰ δ'Ἕκτορος πρυτανεῖά ἐστιν ἐν τῇ πόλει. » En français : « jusqu'aujourd'hui il en reste des vestiges, et celui d'Hector, c'est le Prytanée dans la ville. » (c'est-à-dire dans le *nouvel* [illegible])

Or, il est presque hors de doute que cet édifice, taxé d'abord de *bastion* par Schliemann, puis de *maison de ville*, puis enlevé et détruit sans en prendre aucun dessin, et dont M. Schliemann a négligemment noté les profondeurs et hauteurs, enfin nommé maison sur la cime de la colline, était-ce *Prytanée* de l'*Ilium Novum* ; que ce Prytanée était regardé par les Hellènes d'alors comme l'ancienne maison d'Hector, probablement une tradition l'avait fixé à cette place, ou même y avait-il quelques signes qui l'indiquaient.

Dans ce cas et s'il est permis de regarder cette partie des rapsodies de l'Iliade comme une topographie assez fidèle, quelle importante base aurait-on pour procéder avec circonspection à un plan de la Troie véritable ?

Nous en appelons aux souvenirs de Schliemann et nous le prions de nous en dessiner sur sa carte 214 l'emplacement.

Certes! nous avons usé tous les moyens pour persuader Schliemann pendant nos pourparlers avec lui à Athènes afin de l'engager à s'entendre avec le gouvernement impérial ottoman pour que lui même il puisse continuer les fouilles à Hissarlyk et finir l'œuvre à laquelle son nom restera éternellement attaché: mais faut-il regretter que nous n'ayons pas réussi ? N'est-il pas nécessaire, dans l'intérêt de la science, que d'autres mains, guidées par une froide critique, accomplissent l'ouvrage commencé et contrôlent avec un pur amour de la vérité les résultats que Schliemann a obtenus, afin que la science acquière une base certaine pour en tirer les conséquences indubitables? Voilà donc le rôle que le gouvernement impérial assume, et le monde savant lui en saura gré.

[illegible] grande tâche, la direction du musée impérial ottoman recevra avec reconnaissance les avis et les conseils que les hommes compétents ou les académies et sociétés savantes voudront bien lui adresser et elle tiendra continuellement le monde savant au courant de la marche de ses découvertes et des observations, qu'elle aura pu faire.

Nous allons même dès à présent publier quelques-unes des remarques que nos études sérieuses ont pu nous inspirer.

Constantinople, le 9 juillet 1874.

Dr DETHIER.
Directeur du musée Imp. Ottom.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

17 juillet 1874.

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	[illegible]
H. à la turque à midi moyen..	[illegible]

8 heures du matin

Baromètre................	[illegible]
Thermomètre	[illegible]
Minima	[illegible]
Maxima de la veille.........	[illegible]

Direction et force du vent [illegible]

[illegible]

Vent du N. [illegible] nelles et sur l'Archipel ; temps calme sur [illegible]

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PERA

[illegible]

Mois de Juin.

[illegible]

Mois de Juillet.

[illegible]

13 Georgio Ganoglou [illegible]

[illegible]

PRESSE ETRANGERE.

Le Message du maréchal Mac-Mahon.

Voici le texte du Message de M. de Mac-Mahon, lu hier à l'Assemblée nationale de France :

« Messieurs,

» Lorsque, par la loi du 20 novembre, vous avez remis entre mes mains le pouvoir exécutif pour sept ans, vous avez voulu, en plaçant au dessus de toute contestation le mandat que je tenais de vos suffrages, donner aux intérêts la sécurité qui leur est nécessaire et que des institutions précaires sont impuissantes à leur procurer.

» Le vote de l'Assemblée m'a imposé de grands devoirs dont je suis responsable envers la France et auxquels, dans aucun cas, il ne m'est permis de me soustraire. Il m'a conféré des droits dont je ne me servirai jamais que pour le bien du pays. Les pouvoirs dont vous m'avez investi ont une durée fixe. Votre confiance les a rendus irrévocables, et, devançant le vote des lois constitutionnelles, vous avez voulu, en me les attribuant, enchaîner vous-même votre souveraineté.

» Ces pouvoirs, dont la durée ne peut pas être abrégée, j'userai, pour les défendre, des moyens dont je suis armé par les lois. En le faisant, du reste, je répondrai, j'en suis convaincu, à l'attente et à la volonté de l'Assemblée qui, lorsqu'elle m'a placé pour sept ans à la tête du gouvernement de la France, a entendu créer un pouvoir stable et respecté.

» Mais la loi du 20 novembre doit être complétée. L'Assemblée, qui a promis de donner au pouvoir fondé par elle les organes sans lesquels [illegible] utilement fonctionner, ne peut songer à décliner son engagement. Qu'elle me permette donc aujourd'hui de le lui rappeler d'une manière pressante et d'en réclamer d'elle la prompte exécution.

» Le pays appelle de ses vœux l'organisation des pouvoirs publics qui sera pour lui un gage de stabilité. Il faut que les questions réservées soient résolues. De nouveaux délais, en prolongeant l'incertitude, pèseraient sur les affaires, nuiraient à leur développement et à leur prospérité.

» Le patriotisme de l'Assemblée ne faillira point aux obligations qui lui restent à accomplir. Elle donnera au pays ce qu'elle doit et ce qu'il attend. Au nom des plus grands intérêts, je l'adjure de compléter son œuvre, de délibérer sans retard sur des questions qui ne doivent pas rester plus longtemps en suspens; le repos des esprits l'exige. Unis dans la même responsabilité, l'Assemblée et le gouvernement voudront accomplir ensemble tous les devoirs qui leur sont imposés. Il n'en est pas de plus impérieux que celui qui consiste à assurer au pays, par des institutions régulières, le calme, la sécurité, l'apaisement dont il a besoin.

» Je charge mes ministres de faire connaître sans retard à la commission des lois constitutionnelles les points sur lesquels je crois essentiel d'insister.

» Versailles, le 9 juillet 1874.

» Le Président de la République,
» MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
« duc de Magenta. »

L'Irlande et l'Angleterre.

Le correspondant de l'*Etoile belge* lui écrit :

Londres, 1er juillet.

Les débats sur *l'home rule* ne sont pas encore terminés. Le gouvernement qui ne veut pas qu'on l'accuse de ne pas avoir donné toute liberté aux orateurs irlandais, leur a accordé généreusement jusqu'à demain soir pour développer tous leurs arguments et faire valoir toutes leurs raisons. M. Butt a été très-habile et très-éloquent; il a su être modéré, ce dont on lui sait beaucoup de gré, parce que la discussion a été plus courtoise, plus froide, plus exempte de passion et d'esprit de parti. Mais il n'a rien dit qu'on ne sût déjà, il n'a pas une demi-chance de plus qu'hier et la cause de l'*home rule* reste ce qu'elle était, c'est-à-dire vouée à un échec fatal.

Vous m'en voudriez certainement si je vous entraînais après moi à travers le discours historique et politique de M. Butt qui a largement profité de l'occasion de discourir longuement et savamment et avec un grand charme de parole sur le passé politique de l'Irlande; mais vous me saurez peut-être gré, en revanche, de vous dire ce que je sais de l'organisation de l'Irlande.

Comme l'Angleterre, l'Irlande est divisée en comtés, bourgs et paroisses, mais le *self government* local y est beaucoup moins développé, et l'administration municipale y est entourée de liens, d'entraves et de restrictions infinies. Le lord-lieutenant qui représente le gouvernement a une immixtion constante dans l'administration locale; le comté irlandais, quoique semblable en apparence au comté anglais, lui est cependant très-inférieur au point de vue de l'indépendance et des pouvoirs; les juges de paix n'ont que des attributions judiciaires au lieu d'avoir, comme en Angleterre, des attributions administratives; ce sont les *grands jurys* qui jouissent de ces pouvoirs administratifs, mais ces assemblées électives sont nommées, choisies et contrôlées par le sheriff et présidées par un juge de la cour royale de Dublin et quoique leur action s'étende à toutes les branches de l'administration locale, leur indépendance est des plus limitées. Leur rôle n'est guère que consultatif; non-seulement, en effet, les grands jurys sont présidés par un magistrat qui relève du gouvernement, mais ils doivent s'incliner devant le lord-lieutenant qui a des pouvoirs discrétionnaires en matière d'administration et qui peut même, dans certaines circonstances, suspendre le cours des lois.

Les bourgs s'y divisent en deux catégories: les bourgs administrés par des commissions municipales dont les membres sont élus à raison d'un commissaire par 500 habitants; puis les bourgs administrés par un maire, des aldermen et des conseillers; mais tous les bourgs n'ont pas une organisation indépendante; loin de là, il n'y a que dix bourgs qui en jouissent; encore le lord-lieutenant de l'Irlande a-t-il un droit d'immixtion très-etendu.

Enfin les paroisses n'ont guère qu'à nommer leurs fonctionnaires et à repartir les taxes dont elles sont chargées; elles n'ont, à vrai dire, qu'un rôle effacé et purement fiscal qui consiste surtout dans la perception d'une taxe qu'on nomme la taxe des paroisses.

Depuis 1869, il n'y a plus d'Eglise officielle en Irlande et le bill de *disestablishment* y a séparé l'Eglise de l'Etat.

L'Irlande est organisée comme l'Angleterre en *Unions*, au point de vue de l'assistance publique; l'enseignement est devenu un service centralisé entre les mains du gouvernement, et depuis plusieurs années on s'est occupé d'améliorer la condition de la population irlandaise autant qu'il était permis de le faire, sans laisser trop d'essor aux aspirations vers une indépendance impossible. Ce serait une injustice de dire que le gouvernement néglige l'Irlande, car, même en ce moment, on peut citer plusieurs lois qui ont trait uniquement à ce pays, et, à n'en pas douter, nous verrons s'élargir le régime municipal irlandais, mais de là à obtenir le rétablissement du Parlement d'Irlande, il y a loin, et l'Acte d'union du 26 mai 1800, voté par les députés irlandais, porte en lui la condamnation même d'un système représentatif que M. Butt veut rétablir et dont les abus étaient immenses. Ces pieux efforts des défenseurs de « l'home rule » pour organiser une fédération sont donc entièrement inutiles et leur revendication de droits politiques pour l'île sœur est des plus stériles. Le gouvernement anglais n'abandonnera rien de ses droits et de ses prérogatives; il n'accordera pas la moindre concession qui puisse dans l'avenir servir de précédent.

M. Léon Renault.

On lit dans le *Nord*.

Paris, 4 juillet.

M. Léon Renault, le préfet de police, est décidément le lion du jour. Depuis les perquisitions qu'il a fait faire chez les bonapartistes et chez un légitimiste, M. de Saint-Chéron, il est à la fois l'objet de critiques très-vives de la part des bonapartistes et de louanges fort peu modérées et même assez compromettantes de la part des radicaux. A ce débordement de blâmes et d'éloges, les journaux amis du gouvernement opposent des notes, d'allure officieuse, dans lesquelles ils déclarent que M. Léon Renault est resté complétement étranger aux mesures qui ont été prises contre les bonapartistes, et qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres qui lui ont été transmis par le ministère de la justice. A quoi *l'Ordre* répond que les perquisitions faites chez les bonapartistes ont eu lieu à la suite des dénonciations publiées par des journaux radicaux, et que ces dénonciations elles-mêmes n'avaient été publiées par les feuilles républicaines qu'à la suite de communications faites par M. le préfet de police à certains radicaux, notamment à M. Allain Targé, ami de M. Gambetta, ancien préfet de la Gironde sous le gouvernement de la défense nationale et membre du conseil municipal de Paris. *L'Ordre* met les journaux officieux au défi de démentir ces faits. Pour ma part, j'ignore ce qu'ils peuvent avoir de fondé, mais il me semble que les journaux conservateurs qui nient avec tant d'énergie tout rapport entre M. Léon Renault et les radicaux, ont la mémoire bien courte, et qu'ils oublient peut-être un peu trop facilement les antécédents de M. le préfet de police. Ils ne devraient cependant pas ignorer que M. Léon Renault n'est arrivé à la position qu'il occupe en ce moment avec tant d'éclat que par la grâce des républicains. Sous l'Empire, M. Léon Renault était avocat, contemporain, camarade et, d'après ce qu'on m'a dit, ami intime de Gambetta et de ce fameux Floquet qui eut le bon goût de crier : « Vive la Pologne ! » sur le passage de l'Empereur de Russie, et qui est devenu depuis le principal actionnaire de *la République française*. M. Léon Renault profita de ces relations pour se faire nommer secrétaire général de la préfecture de police, où il entra après le 31 octobre, sous les ordres de M. Cresson, le secrétaire de M. Jules Favre. Au 8 février, il échoua comme candidat à la députation dans le département de Seine et Oise, après avoir fait, à ce que l'on m'a rapporté, une profession de foi passablement radicale. Avant qu'il fût appelé à la direction de la préfecture de police par M. Thiers, ses relations suivies avec M. Gambetta n'étaient un mystère pour personne. On assure qu'elles n'ont jamais cessé depuis, et il faut avouer qu'il n'y aurait vraiment là rien d'étonnant.

Ce qui est certain, c'est qu'après avoir été thiériste sous M. Thiers, M. Léon Renault est devenu, sous le ministère de M. le duc de Broglie, un des agents les plus actifs de la fusion. Après la lettre du comte de Chambord, il s'est tourné du côté des princes d'Orléans, déclarant à qui voulait l'entendre qu'il avait toujours été leur partisan et qu'il n'y avait de salut pour la France que dans l'orléanisme.

Le Maroc.

On écrit de Gibraltar, le 27 juin :

Des avis de Tanger, datés d'hier, annoncent que les montagnards du district de Tanger se sont révoltés contre le pacha nouvellement nommé. Ils sont descendus en force dans les plaines des environs de la ville et menacent de détruire les récoltes des habitants qui forment la milice du district. Ils ont dé-

claré qu'ils ne feront aucun mal aux chrétiens et aux juifs, mais qu'ils empêcheront les vivres et autres articles d'approvisionnement d'entrer dans la ville, à moins que le pacha ne soit destitué ou ne soit remis entre leurs mains.

Les chefs de l'insurrection ont expédié des messages à tous les chefs des villages entourant Tanger, déclarant que, s'ils tentent de résister à leur autorité ou de soutenir le gouverneur de Tanger, leurs villages et leurs récoltes sur pied seront brûlés et leur bétail enlevé.

Les tribus, en forces considérables, marchent sur Tanger dans le but de bloquer la ville. On espère que toutes les mesures de précaution seront prises pour protéger les sujets anglais.

La goëlette-canonnière à vapeur le *Pigeon* est parti pour Tanger ce matin, et *le Rapide*, qui a été rappelé de Malaga, suivra le plus promptement possible.

Gibraltar, le 29 juin.

Les nouveaux avis arrivés de Tanger sont plus favorables. Les chefs de l'insurrection sont entrés hier dans la ville sous la garantie d'un sauf-conduit qui leur a été délivré par l'intermédiaire des représentants de l'étranger.

Une conférence a eu lieu avec ces chefs, qui ont exposé leurs griefs au ministre maure Sidi-Mahmoud-Cargach, lequel s'est engagé à faire parvenir ces plaintes au Sultan.

L'ordre est rétabli. Les vivres peuvent maintenant entrer dans la ville, et l'on espère que l'on pourra en venir à un arrangement à l'amiable. Malgré la tranquillité dont jouit la ville, les autorités ont cru devoir faire fermer les portes, à cause du grand nombre de Maures qui y sont accourus.

Un immense incendie, le plus considérable qui ait eu lieu ici, a ravagé une étendue de trois quarts de mille du pays. Cinq régiments ont travaillé jusqu'à la nuit avant de pouvoir se rendre maîtres du feu.

L'organisation administrative et judiciaire de la Russie

Un de nos correspondants de Russie, dit le *Journal Officiel*, nous adresse des renseignements très-détaillés sur le plan général de l'organisation administrative et judiciaire qui assure l'exécution de la grande réforme inaugurée dans l'empire russe en 1861 et ayant trait à l'émancipation des serfs et au rachat des terres.

Il ne suffisait pas, en effet, de promulguer un décret, de rayer par un trait de plume des coutumes remontant à des siècles; il fallait encore prendre un ensemble de mesures propres à assurer l'exacte application de la volonté du souverain; il fallait surtout faire admettre cette nouvelle législation, la faire comprendre par une foule de personnes qui n'en avaient pas saisi peut-être toute la portée et tous les avantages.

Les institutions créées dans ce double but ont été de deux sortes : les unes définitives avec quelques attributions transitoires; les autres purement spéciales et ayant exclusivement pour objet la mise en vigueur des lois nouvelles et la solution des affaires particulières que devaient faire naître les rapports établis entre les paysans « temporairement obligés, » c'est-à-dire ceux qui n'ayant pas racheté leurs terres étaient encore soumis aux redevances et aux corvées, et les anciens propriétaires des terres.

Les premières de ces institutions ont eu pour objet la création de la *commune* et du *canton*. Chaque terre appartenant à un seul et même propriétaire, possédant de 20 à 300 paysans, devra constituer une commune; cette commune, ainsi remaniée, formant un être collectif, veille à ce que les prescriptions de l'oukase soient observées par chacun de ses membres. C'est elle qui traite avec le propriétaire des conditions du rachat total des terres qui lui sont allouées; c'est entre ses mains que seront versées les annuités d'amortissement réglementaire et c'est elle qui en opère la répartition. Se substituant, vis-à-vis de l'Etat, au propriétaire, la commune devient vis-à-vis des propriétaires le représentant légal et responsable des paysans affranchis personnellement, mais néanmoins soumis, tant qu'il n'y a pas eu rachat de terres, à toutes les redevances énumérées dans l'oukase impérial.

L'administration de la commune se compose de tous les chefs de famille réunis en assemblée; le bailli, nommé par ces derniers, siége dans la réunion et préside l'assemblée; en outre des fonctions diverses et multiples que nous venons d'énumérer, l'administration de la commune s'occupe encore de toutes les questions spéciales qui peuvent s'élever entre les paysans « temporairement obligés » et les propriétaires ou l'Etat : c'est elle qui veille à l'exécution stricte des obligations de ces mêmes paysans en tant que sujets de l'empire, et soumis comme tels aux lois de recrutement, d'impôts, de police, etc.

Les attributions de la commune se perpétueront, dans cet ordre d'idées, tant que le rachat des terres sur toute l'étendue de l'empire n'aura pas supprimé la classe des paysans «temporairement obligés.» Bien que ce rachat dépende uniquement du consentement du propriétaire, on peut déjà prévoir le moment où il sera rendu obligatoire et forcé par une nouvelle manifestation de la volonté du souverain venant une autre fois briser les résistances des propriétaires récalcitrants. La commune cessera alors d'avoir le rôle important qui lui est attribué aujourd'hui, et elle tendra à se confondre avec le canton dont elle ne sera plus qu'une subdivision secondaire.

Le canton, tel qu'il existe aujourd'hui, doit autant que possible embrasser une paroisse et se compose d'un groupe de communes réunissant de 300 à 2,000 habitants. L'administration cantonale comprend une assemblée formée de tous les baillis, des fonctionnaires ruraux élus et d'un député par dix habitants. Sa compétence s'étend à toutes les affaires intéressant le canton; c'est l'administration cantonale qui accorde les emplois, vérifie les listes de recrutement; etc. Mais son rôle, comme on le voit, est purement administratif et ne se rapporte en rien aux affaires d'émancipation; nous ne nous y arrêterons pas. Après l'établissement et la formation du canton, l'oukase de 1861 constitue des juges de paix cantonaux spécialement chargés de la mise en vigueur des nouvelles décisions impériales. La création de ces nouveaux employés, toute provisoire, est absolument distincte de celle des juges de paix de districts, dont les fonctions sont purement judiciaires.

Les juges, ou plutôt *les médiateurs de la paix*, à qui l'oukase attribue les fonctions que nous allons étudier, sont nommés par le gouverneur de la province et doivent remplir certaines conditions déterminées de noblesse, de fortune, de rang. Leur compétence s'étend sur toutes les contestations entre paysans, communautés, propriétaires et autres, résultant des rapports obligatoires établis par l'oukase; ils poursuivent toutes les infractions, condamnent les coupables, inspectent les propriétés du canton, veillent à ce qu'aucun abus contraire à l'oukase ne s'y introduise. Constitués en assemblée, les médiateurs de la paix de tout un district, sous la présidence du maréchal de la noblesse, forment une seconde juridiction qui contrôle tous les actes de chaque juge de canton.

Au-dessus de cette assemblée, il a été institué dans chaque gouvernement une cour spéciale composée de tous les hauts fonctionnaires de l'empire, sous la présidence du maréchal de la noblesse du gouvernement. La compétence de cette cour est considérable; elle s'étend à l'examen des plaintes portées contre les médiateurs de la paix, contre leurs assemblées, contre leurs arrêts; c'est elle qui repousse ou homologue en dernier ressort les contrats passés entre propriétaires et paysans, tant pour le rachat des terres que pour les redevances obligatoires.

Telles sont les quatre institutions qui président à la transformation économique et sociale de la Russie. Les prescriptions et les formalités que ces diverses juridictions sont chargées de surveiller ou d'appliquer sont minutieuses et complexes : il ne faut pas perdre de vue que la matière était délicate et qu'il fallait sauvegarder des intérêts puissants; jusqu'à ce jour, les opérations du rachat des terres se sont poursuivies avec une heureuse régularité; le nombre des paysans *temporairement obligés* diminue de jour en jour, et on arrivera bientôt sans doute à simplifier une procédure que l'incertitude de l'avenir et la gravité des intérêts mis en opposition avaient seules conseillé d'établir.

La population de la Chine.

Dans la dernière notice que M. Daubrée, de l'Institut, a lue à la Société de géographie au nom de notre célèbre explorateur français en Chine M. l'abbé David, nous trouvons quelques renseignements intéressants sur la population chinoise dont les évaluations ont fait dernièrement le sujet de si vives controverses.

D'après M. l'abbé David, la grande rébellion des dernières années a exercé de tels ravages, que, soit massacre, soit dispersion de populations qui ont émigré vers l'ouest, la population de certaines provinces de la Chine centrale a été, non pas seulement décimée, mais réduite à la moitié, au tiers et même au cinquième de ce qu'elle était auparavant dans certains départements.

Ce fait doit expliquer en grande partie la divergence des opinions des voyageurs européens sur le nombre total de la population de l'empire du Milieu. Suivant les époques et aussi selon les régions visitées, les évaluations peuvent présenter d'énormes différences. Cependant, en l'état actuel, M. l'abbé David croit que son honorable émule, le baron de Richtofen est loin de compte quand il évalue à cent millions seulement la population actuelle de l'empire chinois.

« Tous les missionnaires qui connaissent la Chine, dit M. l'abbé David, n'ont qu'une voix pour dire que cette estimation est bien au-dessous de la réalité, et, en cela, ils ne s'en rapportent pas uniquement au dire des Chinois eux-mêmes. Ils savent tous qu'une maisonnette où en Europe on ne logerait qu'un cheval, une vache et son veau, abrite ici plusieurs familles, dont le personnel monte parfois au total de vingt, trente et même quarante individus. Ils savent combien il y a de hameaux et de villages dans un canton ou *tou*, combien il y a de *tou* dans un arrondissement (*chiène*), combien de *chiène* dans un département ou *fou*, combien de *fou* dans la province (*sen*). C'est en calculant ainsi, mieux que par kilomètres carrés, qu'on obtient le chiffre le plus approximatif de la population totale de l'empire. »

Dans le Kiangsi, qui a été si longtemps et si cruellement ravagé par les rebelles aussi bien que par les impériaux, sur une superficie qui peut être prise comme moyenne des autres provinces de la Chine, on trouve treize départements et soixante-dix-neuf arrondissements comptant chacun cinquante-cinq cantons. Prenant pour exemple le canton de Tsitou, où il a séjourné, et qui passe pour être peu peuplé, M. l'abbé David n'y trouve pas moins de mille familles actuellement existantes.

Si l'on réduit au minimum de quatre le nombre des personnes par famille, ce qui est assurément trop modéré, on trouve quatre mille âmes pour le canton de Tsitou, et pour les quatre mille trois cent quarante-cinq cantons du Kiangsi, le total approximatif de 17,380,000 âmes.

Parmi les dix-huit provinces de l'empire, il en est sans doute qui sont moins peuplées que le Kiangsi; mais il en est d'autres dont la population est bien autrement considérable. En prenant donc pour moyenne les dix-sept millions du Kiangsi, moyenne assurément inférieure à la réalité, on trouve un chiffre de plus de trois cents millions d'âmes pour tout l'empire.

« Sans doute, dit M. l'abbé David, les voyageurs sont étonnés de voir vide l'intérieur de presque toutes les villes chinoises, mais en échange j'ai toujours été surpris de rencontrer de nombreuses familles établies au milieu de montagnes que l'on croit solitaires, dans les vallées les plus élevées, sur des coteaux escarpés qui nous sembleraient inhabitables, et cela autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'ancienne Chine. Ainsi sur la lisière de cette gigantesque frontière qui s'étend de la Corée au Tonkin, la population chinoise se trouve maintenant aussi nombreuse que dans les parties limitrophes de l'intérieur : elle continue à y faire partie intégrante des provinces dont elle émane. »

Les Chinois, en effet, se marient fort jeunes et n'était la misère qui provoque trop souvent l'abandon des enfants, l'avortement et même l'infanticide, n'était aussi la petite vérole qui exerce de terribles ravages, la population se décuplerait en une vingtaine d'années.

(*Journal Officiel*.)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 16 juillet.

Obligations Roumelie	fl. 47.90
id. Nouvelles	37.25
Anglo-Bank	158.—
Société de créd. austr-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	77.25
Pièce de 20 francs	8.87
Agio	104.30
Change sur Londres	111.50
Crédit anstalt	234.50
National Bank	976.—
Lloyd	452.50

Bourse animée et ferme. Les obligations des chemins de fer de Roumélie ont haussé dans la journée jusqu'à fl. 48.25.

Le prince Milan, accompagné de sa suite, a rendu une visite à l'Empereur qui l'a invité à dîner. Le départ du prince pour la France est fixé à demain.

Il y aura en septembre de grandes manœuvres en Bohême. Deux colonels roumains y assisteront.

France.

Paris, 16 juillet.

M. Magne, ministre des finances, a donné sa démission.

La commission constitutionnelle a présenté le projet d'organisation du septennat du maréchal Mac Mahon. Les termes dans lesquels il est conçu font du septennat un gouvernement intérimaire jusqu'à la monarchie. La discussion de ce projet à l'Assemblée nationale aura lieu lundi.

M. de La Rochette présentera, en même temps une motion demandant l'abrogation de la loi du 20 novembre.

Angleterre.

Londres, 16 juillet.

Les versements à la Banque d'Angleterre ont repris. Aujourd'hui elle a encaissé 15,000 livres sterling en or.

Belgique.

Bruxelles, 16 juillet.

M. de Jomini présidera le Congrès qui doit se tenir dans notre ville.

Espagne.

Madrid 16 juillet.

On parle d'une nouvelle crise ministérielle. Le général Zabala qui est malade et M. Camacho se retireraient du cabinet.

Les carlistes se concentrent à Bilbao. On ne signale aucune opération militaire.

Grèce.

Athènes, 16 juillet 6 h. 50 m., soir.

Laurium fr. 83.50

Bientôt aura lieu la nomination de quelques évêques.

La conduite de l'ancien commandant de l'Ile de Corfou a été soumise à une enquête.

Affaires limitées à la Bourse. Le dividende provisoire de la Pistotiki est de 5 1/4.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 16 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Générale. ex. coup.	44 7/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	54 1/2
do 1871	62 1/2
do 1872. ex. coup.	75 3/4
Consolidés anglais	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	69 7/8
Nouvel emprunt ottoman	49

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 16 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	49 14 —
	Hausse	»	49 16 —
	Baisse	»	48 33 —
	Clôt. du mid.	»	— — —
	Clôt. du soir	»	48 36 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S.	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs. ex. coup.		»	4 4 —
» de la Banque de Const.		»	4 20 —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	8 30 —
Banque Verissi et Cossoudi		»	3 50 —
Tramway		»	5 50 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 20 —
Laurium		Fr.	81 — —
Crédit Hellénique ..(escompte)		»	22 — —
Obligations des Chemins de fer		»	108 — —
» 2e émission		»	81 1/2 —
Emprunt	1863	»	314 — —
	1865	»	316 — —
	1869	»	268 — —
	1872	»	81 50 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	109 35
Pièce de 20 francs	»	87 25
Impérial russe	»	89 10
Ducat (Crémitz)	»	51 22
Medjidié blanc—(différence)	»	102 —
Bechlik—(différence)	»	104 25
Métalique... (id)	»	105 10

COMMERCE

Correspondance particulière de la TURQUIE.)

TAGANROG, le 27/9 juillet 1874.

Nous avons eu, dans les premiers jours de la quinzaine, un peu d'activité dans les affaires; mais les transactions ne sont pas d'une grande importance, malgré l'abondance de toutes sortes de grains qui s'accumulent dans les dépôts.

Les pluies continues de ces derniers jours ne laissent pas que d'inquiéter les cultivateurs. Les seigles en ont grandement souffert, et si le beau temps tardait à revenir, il en sera de même, et peut-être pis encore, pour les blés. Dans plusieurs régions les pluies et le vent ont versé les blés; toutefois la récolte n'est point compromise jusqu'à présent, elle laissera à désirer tout au plus sous le rapport de la qualité. Les nouvelles de l'intérieur sont d'ailleurs très rassurantes, et il faut espérer que l'abondance des produits suppléera en partie au défaut de la bonne qualité.

Notre rade est assez dégarnie depuis les premiers jours de ce mois. Les affrètements se font pour l'automne et à des taux assez élevés, savoir: Steamers sh: 60 pour Royaume-Uni, voiliers sh: 56 à 57 pour R.-U. ton. suif. Pour la Méditerranée, les voiliers sont nolisés jusqu'à fr. 5 la charge.

Voici nos cours:

Blé dur	le tchet:	R.	9,50—11,50 s. q.
Ghirca et blé tend.	»	»	9, »—10 »
Seigle	»	»	6, —6,75 »
Avoine	»	»	3, —3,50 »
Orge	»	»	6,
Graine de lin	»	»	12. —12,25
Kaviar noir de Taganrog, le poud		»	19.
Kaviar noir d'Astrakan le poud		»	20.
Beurre		»	9.
Suif		»	4. — 5,50.

Les expéditions de la quinzaine sont indiquées par les chiffres suivants:

Blé	Tchet:	107,711
Graine de lin	»	53,105
Seigle	»	15,745
Orge	»	4,812
Total:		181,373
Kaviar rouge	Pouds:	7,000
Beurre	»	500
Bois de buis	»	32,400
Anthracite	»	33,000
Diverser march.	»	12,000
Total:		84,900

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 15 juillet.

Midlesborough, paq. à vap. angl. *Sandsen*, c. Dobsen, ayant touché Malte et Dardanelles lest.

Malte, paq. à vap. angl. *Woodlak*, c. Eleonor, ayant touché Dardanelles lest.

Trieste, paq. à vap. angl. *Chester*, c. Grantham, ayant touché Dardanelles lest.

Car'iff, paq. à vap. angl. *Gathorne*, c. Harley, ayant touché Malte et Dardanelles charb.

Port Saïd, paq. à vap. allem. *Marie Aletzen*, c. Hoppenrath, ayant touché Dardanelles lest.

Marseille, paq. à vap. fr. *Junon*, c. Fabre, ayant touché Naples, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 52 passag.

Alexandrie, paq. à vap. égypt. *Rahmanié*, c. Pereiro ayant touché Syra, Chio, Smyrne, Métélin, Dardanelles [illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible]

Directeur-gérant M. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE IMPÉR. DE COMMERCE.

AVIS.

Par jugement de la treizième Chambre du tribunal de Commerce en date du 9 Djémazi-evvel 1291—11 Juin 1290, Agop Mintandjian, marchand de manufacture à Calpakdjilarbachi, a été déclaré en état de faillite, des syndics provisoires ont été nommés; par conséquent sont invités tous les créanciers présumés de la susdite faillite à se présenter dans la Chambre des juges commissaires au Ministère susdit, mercredi 15 Djémazi-ahir—17 Juillet 1290, vers 5 heures à la turque, à l'effet de délibérer sur le maintien ou sur le remplacement des syndics provisoires en définitifs, conformément à l'art. 170 du Code de Commerce Ottoman.

Le juge-commissaire

DJÉMAL-EDDIN.

LYCÉE IMPÉRIAL OTTOMAN DE GULHANÉ

Jeudi prochain 11[23 Juillet aura lieu l'adjudication de la fourniture de cent mille ocques de charbon de pierre et quinze mille okes de charbon de bois. On peut prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les bureaux de la direction du dit Lycée.

Gulhané ce 4[16 Juillet 1874.

PRÉFECTURE DE LA VILLE.

AVIS.

La fourniture de l'orge, de la paille et des fourrages nécessaires à la nourriture des bêtes employées par la préfecture au service du balayage des rues sera mis aux enchères publiques.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication doivent s'adresser au bureau de la comptabilité de la Préfecture de la ville.

Constantinople le 1[13 Juillet 1874.

MUNICIPALITÉ DU VI CERCLE

AVIS.

Le public est informé que le terrain sis à Péra rue Cabristan en face le N° 28, [illegible] sera mis aux enchères publiques, il a été offert 5 Livres Turques 1/2 l'archine carrée.

Les personnes qui voudront concourir devront s'adresser au bureau de la comptabilité dans le délai de 15 jours à partir d'aujourd'hui.

Le Secrétaire Général.

Zuhni

Hôtel Municipal, ce 3/15 juillet 1874.

AVIS.

Mardi 9 Juillet (v. s.) auront lieu les enchères définitives de 30,000 ocques de farine n° 5, produit de la manutention Impériale et déjà soumissionnée à 47 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à la vendre le susdit prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Stamboul, le 16 juillet 1874.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis, sont prévenus qu'une Assemblée Extraordinaire aura lieu, le Mercredi, 22 juillet prochain, à 11 heures du matin, pour prendre en considération les questions qui ont été soulevées à la dernière Assemblée Générale d'après l'Art. 11 des statuts l'Assemblée est composée de tous les actionnaires possédant au moins cinq actions, lesquelles doivent être déposées au siége de la Société contre récépissé nominatif quinze jours avant le jour de la réunion.

Constantinople, le 30 juin 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yéni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

AVIS

M. Ane Giubega Courtier d'achats, ventes, et Locations d'immeubles, s'étant separé de M. M. Zurini et Cie. à transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata Seraï à Péra.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit

Un an, 64 f.—6 mois, 32 f.—3 mois, 16 f.—1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RAMEAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTEURS : MM.

LEROYER (Rhône).	BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire.)	FAYE (Lot-et-Garonne).
RAMEAU (Seine-et-Oise).	LÉON ROBERT (Ardennes).
JULES GRÉVY (Jura).	Dr WARNIER (Alger).
E. CHARTON (Yonne).	CRÉMIEUX (Alger).
FOURCAND (Gironde).	LUCET (Constantine).
Général BILLOT (Corrèze).	RIONDEL (Isère).
BOUCAU (Landes).	TASSIN (Loir-et-Cher).
TURQUET (Aisne).	MÉLINE (Vosges).
JOZON (Seine-et-Marne).	WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, l'*Opinion nationale* est, de beaucoup, le PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX PARISIENS.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, *rue Coq-Héron, Paris* à faire trate pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. *Op. N.* n° 39

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, batarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turcs.

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU PHANAR

AVIS

Les honorables membres sont informés que vendredi prochain 5[17 courant le président et les membres du clergé qui font partie de l'Assemblée devant assister aux examens de l'Ecole Théologique de Halki, l'Assemblée nationale ne tiendra pas, ce jour-là, sa séance régulière.

Patriarcat le 1[13 Juillet 1874.

Par ordre:

Le secrétaire

MEGAILLIS, DIACR E

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE EN CUIR

CIRCULAIRE.

Messieurs Abram Lévy Fratelli de Constantinople, ont l'honneur d'avertir que la société commerciale sous la dénomination A. et J. Lévy et Ce. dont la formation a été annoncée par circulaire du 1er janvier 1873 se trouve actuellement définitivement liquidée et que par conséquent ils ne reconnaitront, à partir d'aujourd'hui aucun acte ni obligation portant la signature A. et J. Lévy et Ce.

Constantinople, le 9 juillet 1874.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

SOSITRICHON.

Eau tonique du cuir chevelu.

De nombreux succès obtenus par plusieurs médecins de la Capitale qui ont bien voulu essayer mon invention dans leur pratique m'encouragent à la recommander chaleureusement en garantissant son efficacité infaillible à tous ceux qui tiennent à la conservation de leur chevelure.

Les propriétés du *sositrichon* sont les suivantes:

1° Il fait cesser presque immédiatement la chute des cheveux et de la barbe provenant par suite d'une faiblesse de la peau.

2° La *pityriasis* étant une de causes principales de la chute des cheveux, il amène le même résultat en détruisant aussi complétement cette maladie de la peau.

3° Il rend à la chevelure son primitif et naturel lustre.

4°. Il recouvre la partie dénudée de la peau en y faisant pousser de nouveaux poils— propriété promise par toutes les spécialités philocomes mais qui ne s'est jusqu'à présent justifiée par aucun d'elles.

N. THEODORIDES Ph.

Dépôt Général chez l'inventeur Grande Rue de Péra 186.

Dépôt à Constantinople chez MM. Vélitz et Cie. — Tzobanoglou. — et dans toutes les principales pharmacies.

(Prix 3 Francs.)

AVIS IMPORTANT. Pour se garantir des contre-façons on doit exiger la signature autographe de l'inventeur sur le goulot du flacon.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

CHAS. S. HANSON ET Cie

Agents.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1/2 Médjidié.

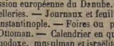

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïls Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir vendredi, 17 Juillet, à 9 h.

IL DOMINO NERO

Comedie traduite du français

8me ANNEE N° 163. | Djemazi-ul-Akhir 5 1291 | SAMEDI 18 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRE ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 17 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La commission des Trente a enfin déposé sur le bureau de l'Assemblée de Versailles, les fameux projets qui doivent organiser les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.

Par le résumé que le télégraphe en apporte nous croyons qu'ils ne satisferont personne, pas plus les gauches que les droites. C'est si vrai que M. de La Rochelle se propose, comme contre-partie du projet, de demander l'abrogation de la loi du 20 Novembre.

Les légitimistes du reste sont logiques, car ils n'ont cessé d'affirmer que l'appui de la droite, pour le vote du septennat, n'avait été accordé que parce que MM. de Broglie et d'Harcourt — ce dernier secrétaire du maréchal Mac-Mahon — avaient déclaré, que le duc de Magenta se retirerait le jour où la Chambre proclamerait la monarchie.

Et, à propos de cet engagement, il ne peut plus y avoir de doute à son égard; il a bien été pris — du moins par MM. de Broglie et d'Harcourt — car le jour de la lecture du dernier Message, M. Ernoul est monté à la tribune pour dire : « *Ministre lors du vote de la loi du 20 Novembre*, je l'ai defendue parce qu'il avait été *expressement entendu que, lors de la discussion des lois constitutionnelles, la proposition du rétablissement de la monarchie pourrait se produire.* »

Cette declaration est grave. Venant d'un ancien ministre elle prouve que les affirmations de MM. Brun, de La Rochelle, etc. étaient exactes, et elle justifie, d'avance, la proposition que doit présenter ce dernier.

La France approche d'une grande crise, car les débats qui s'engageront lundi doivent décider, en quelque sorte, de son sort.

Reste à savoir si, dans la situation d'esprit des partis, ils trouveront une majorité pour voter les lois qui viennent d'être élaborées, et que le télégraphe résume ainsi :

« La commission constitutionnelle a présenté le projet d'organisation du septennat du maréchal Mac-Mahon. Les termes dans lesquels il est conçu font du septennat un gouvernement intérimaire jusqu'à la proclamation de la monarchie. »

Si le projet contient cette disposition, il est certain que le centre gauche le combattra avec une grande énergie.

M. Magne a enfin donné sa démission. La dépêche qui nous apporte cette nouvelle ne dit pas si le maréchal Mac-Mahon l'a acceptée. Il est difficile néanmoins qu'il en soit autrement.

Voilà donc, les bonapartistes privés de l'appui à l'aide duquel ils ont pu conspirer, en quelque sorte, impunément.

Après avoir nié qu'il ait été question, aux conférences de Fulda, de propositions conciliantes, à faire à la chancellerie impériale, relativement aux lois confessionnelles, la *Germania*, répond à la *Provinzial Correspondenz* par les lignes suivantes :

« Aujourd'hui comme auparavant, les évêques n'ont qu'une seule réponse à faire à cette exigence du gouvernement : *Non possumus!* Leur conscience leur défend de coopérer à l'application des lois de mai, qui portent atteinte aux droits dont Dieu lui-même a revêtu l'Eglise ; qui faussent le véritable esprit de l'Eglise et menacent son existence. Et quelque nombreuses, oppressives et anormales que soient les mesures du gouvernement, les évêques ne failliront pas à leur devoir, nettement tracé par la voix de leur conscience. Les évêques ne peuvent ni ne doivent se soumettre aux lois de mai, et ils ne s'y soumettront jamais. »

Il résulte de ceci qu'il ne faut attendre aucune espèce de conciliation entre M. de Bismarck et les évêques catholiques.

Le comte Andrassy est vivement attaqué, depuis quelques jours, par le *Magyar Politika*, organe des conservateurs hongrois.

La feuille dont nous venons de parler accuse le comte Andrassy de « préparer une alliance offensive et défensive de la Russie avec l'Autriche contre l'Allemagne. »

La *Correspondance hongroise* réfute ces assertions avec beaucoup de vivacité.

« Aussi longtemps, dit ce journal, que l'Autriche-Hongrie sera régie par le système dualiste, la base de sa politique extérieure restera toujours l'alliance avec l'Allemagne. Les Allemands d'Autriche possèdent une suprématie naturelle qu'aucune constitution ne peut leur enlever. Malgré le pacte de 1867, la Hongrie est forcée d'en subir l'ascendant.

» Toute tentative contre l'Allemagne aurait contre elle les Austro-Allemands, qui sont l'élément dominant de la monarchie, et ne pourrait être réalisée que par la force. Peut-on s'imaginer que l'Allemagne assisterait les bras croisés à la violence faite à des millions d'Allemands. Quel est le ministre des affaires étrangères qui oserait suivre des tendances qui conduiraient à une guerre civile, laquelle pourrait entrainer la dissolution de la monarchie? En tout cas, ce n'est pas le comte Andrassy qui le ferait. Notre bonne entente avec la Russie est le résultat de nos relations intimes avec l'Allemagne. De même nous espérons que nos bonnes relations avec la France auront encore un autre resultat, celui de rapprocher celle-ci de l'Allemagne. »

Le Canada a fait, la semaine dernière, l'objet d'une interpellation à la Chambre des Communes d'Angleterre.

Un député, M. Jenkins, prenant matière d'un article de *Standard*, d'après lequel le gouvernement du *Dominion* travaillerait à rompre le lien qui rattache le Canada à l'empire britannique et à amener l'accession de ce pays aux Etats-Unis d'Amerique, — a demandé au ministère si des tendances de ce genre pouvaient en effet être attribuées au gouvernement canadien. M. Disraëli s'est borné à répondre qu'il ne se considérait point comme tenu de vérifier de pareilles allégations anonymes et que, quant à lui, il pouvait donner l'assurance que les relations du gouvernement britannique avec celui du Canada étaient des plus cordiales.

L'interpellation n'a pas eu d'autre suite.

LE VOYAGE À VIENNE DU GRAND-DUC CONSTANTIN.

Chaque mouvement de la Russie est suivi, épié, commenté, en Angleterre, avec une inquiétude qui se trahit, incessamment, dans les articles de la presse londonienne.

Nous comprenons cette anxiété pour toutes les parties de l'Asie — appartenant à la Russie, — qui confinent les possessions Britanniques dans l'Inde. Mais pour ce qui concerne l'Europe, nous ne nous expliquons pas l'attitude fiévreuse des Anglais.

Il y a quelques jour, c'était le Congrès de Bruxelles, au sujet duquel hommes d'Etat et journalistes exprimaient leur mauvaise humeur ; aujourd'hui c'est le voyage à Vienne du grand-duc Constantin qui porte ombrage aux populations du Royaume-Uni, et sert de prétexte au *Times* pour essayer d'éveiller des méfiances, des susceptibilités, entre les Russes et les Austro-Hongrois.

Envoyé à Vienne, avec quelques-uns des premiers généraux du czar, pour féliciter l'Empereur François-Joseph, — à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa nomination dans l'ordre de Saint-Georges, — le grand-duc Constantin a été reçu, accueilli par la cour, de la façon la plus cordiale.

L'opinion publique non-seulement à Vienne, à Pesth, à Prague, mais encore en Europe, a vu, avec raison, dans cette démarche, la preuve d'une entente de plus en plus grande entre les deux cabinets et s'en est réjouie ; seule l'Angleterre n'est pas contente.

Le *Times*, d'ordinaire si sage, si modéré dans ses expressions, traite le voyage dont nous parlons « de *mauvaise plaisanterie*. »

Partant de ce ton quelque peu inconvenant, l'organe de la Cité rappelle que la croix de Saint-Georges a été envoyée par l'Empereur Nicolas, à François-Joseph, lors de la prise de Raab, et il ajoute: « Cette visite n'a pu que réveiller de tristes souvenirs et irriter les Hongrois. »

C'est là, il faut en convenir, un singulier raisonnement, et, dans tous les cas, une insinuation malveillante que le *Times* eût pu s'épargner.

A quoi bon rappeler des souvenirs qu'on oubliait?

Les journaux anglais jettent les hauts cris quand on touche à des faits ayant trait à leurs guerres dans l'Inde, ou à la façon dont ils traitent l'Irlande, et le procédé dont ils se plaignent ils s'en servent dans une circonstance où ils eussent beaucoup mieux fait de se taire.

Du reste le journal le *Nord*, mis en cause par le *Times*, vient de répondre par les lignes qui suivent, auxquelles nous applaudissons :

« L'empereur François-Joseph et les personnages distingués qui l'entourent et le conseillent sont infiniment plus compétents que le *Times* pour apprécier le caractère de la visite du grand-duc Constantin. Les missions de courtoisie, comme celle dont vient de s'acquitter le grand-duc Constantin, ne s'accomplissent pas du jour au lendemain et sans que les considérations qui peuvent militer pour et contre aient été mûrement pesées de part et d'autre. Si l'on avait vu à Vienne quelque inconvénient aux félicitations que le frère de l'empereur Alexandre était chargé de porter à François-Joseph, on se fût empressé de le signaler à Saint-Pétersbourg et la visite n'aurait pas eu lieu. Le blâme étrange du *Times* s'adresse donc encore plus à l'Autriche qu'à la Russie et ce seul fait suffit à en démontrer le caractère passablement ridicule. »

La leçon est dure mais elle est méritée. En définitive de deux choses l'une: ou le journal londonien a voulu exciter les Hongrois contre la Russie et l'Autriche, ou alors il a fait preuve de peu de bon sens et de raisonnement.

Dans ce dernier cas il a manqué son but et le *Nord* a raison, au point de vue de la conservation de l'Empire Austro-Hongrois, lorsqu'il dit : « Quelque douloureux que puissent être les souvenirs de l'insurrection de 1849, il est certain que dans la monarchie de Habsbourg tout le monde est d'accord pour se féliciter sur l'issue qu'elle a eue. La révolution triomphante, c'était la décomposition de l'Autriche. La révolution domptée, c'était sa conservation, — et, à l'heure qu'il est, il n'y a plus, en Hongrie même, que le petit nombre des partisans de M. Louis Kossuth, pour regretter que l'insurrection de 1849 n'ait pas triomphé. »

Les considérations mises en avant par le *Nord* sont de celles auxquelles il n'y a rien à répliquer.

Il y a longtemps que tous les esprits sensés, en Hongrie, ont jugé l'insurrection hongroise. Il eut mieux valu, certainement, que l'Autriche ne se fut pas trouvée dans la nécessité de demander du secours à la Russie ; mais en supposant la victoire de l'insurrection qu'en fut-il advenu?

La Russie n'eut pas souffert qu'une république se constituât dans le voisinage de la Pologne. Il en résulte donc que si l'empereur Nicolas ne fut pas venu au secours de la maison de Hapsbourg il eut fait la guerre aux hongrois.

Ce sont certainement ces vérités qui ont décidé des patriotes comme M. Deak et le comte Andrassy, à abandonner la chimère d'un royaume de Hongrie indépendant.

A mesure que le progrès pénètre les masses elles comprennent mieux leurs véritables intérêts, et elles ne se laissent plus entraîner à des incitations du genre de celle du *Times*.

Dans tous les cas, nous sommes persuadé que les magyares n'ont pas cru, et ne croiront jamais, qu'à Saint-Petersbourg on a eu l'intention de faire une démonstration blessante pour la Hongrie et pour l'Empereur François-Joseph.

Les Hongrois ont trouvé, au contraire, un motif de satisfaction dans le voyage du grand-duc Constantin, parce qu'il est un gage de l'amitié qui unit la Russie à l'Austro-Hongrie et ils ont eu raison.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

Berlin, 11 juillet 1874

Il est à peu près certain désormais que les évêques prussiens ne publieront pas de mandement à la suite des conférences de Fulda, ils se borneront à adresser une lettre pastorale aux prêtres placés sous leur juridiction spirituelle, et ces instructions toutes particulières leur feront connaître l'attitude qu'ils devront conserver vis-à-vis du gouvernement.

Cette détermination n'est pas le seul indice des intentions conciliantes dans lesquelles se trouvait la majorité du congrès ; les évêques viennent en effet d'adopter une mesure qui dénote de leur part le désir de ne provoquer aucun conflit entre le pouvoir laïque et la puissance religieuse.

D'un commun accord ils sont convenus que désormais aucune excommunication ne serait lancée du haut de la chaire, et que tout décret d'excommunication serait adressé sous pli cacheté, à la personne atteinte par les foudres de l'Eglise.

Je ne prétends pas que ces décisions rétabliront le calme ou qu'elles empêcheront le renouvellement des conflits qui ont éclaté si souvent entre l'autorité et le clergé allemands; mais dans une aussi regrettable querelle, il faut tenir compte de tous les indices qui permettent d'espérer un apaisement des esprits.

L'empereur vient de rendre une ordonnance sur les Cours d'honneur instituées pour juger les différends entre les officiers de l'armée allemande. C'est un véritable code, ou plutôt un catéchisme dans lequel les devoirs des officiers sont [illegible].

Dans ce document il est dit ce que l'officier peut faire et ce dont il doit s'abstenir ; il y est fait appel aux sentiments généreux, au désintéressement de l'armée, dont les membres ne doivent jamais rechercher le gain par l'emploi de moyens d'une honnêteté douteuse, enfin les cas de duels étant prévus, la procédure à suivre pour le règlement des affaires d'honneur est minutieusement exposée.

Je vous disais dans ma dernière lettre que les tendances particularistes de la Bavière n'étaient pas sans causer quelque ennui au cabinet de Berlin ; le vote de la Chambre sur le budget de la guerre a calmé toutes ces appréhensions qui se réveillent maintenant du côté de la Saxe où l'unitarisme a fait peu de progrès.

Il paraît en Saxe des journaux qui poussent à la résistance contre la constitution d'un empire d'Allemagne, et déclarent que la Saxe renfermant une population nombreuse d'origine slave, ne peut pas être comprise dans un empire allemand, mais doit servir de trait d'union entre celui-ci et les nations Slaves.

Les autorités impériales n'ont aucun moyen de s'opposer à ces manifestations tant qu'elles n'exerceront aucune influence sur l'accomplissement des devoirs auxquels la Saxe est tenue vis-à-vis de l'empire, mais en signalant ces tendances, la presse officieuse de Berlin engage le gouvernement à apporter la plus grande attention à toutes les propositions qui pourraient être faites au Reichstag par les députés de la Saxe.

Le voyage du prince de Serbie, qui doit venir à Ischl à l'époque où l'Empereur s'y trouvera lui-même donne lieu à quelques commentaires qui me paraissent trop risqués pour que je vous les fasse connaître ; vous êtes mieux placé que moi pour savoir ce qu'il y a de vrai et de faux dans les bruits qui sont répandus sur la nature des rapports existants entre la S. Porte et les princes [illegible] par des confrères à bout de *copie* n'auraient, je le suppose, aucun intérêt pour vos lecteurs.

CHRONIQUE.

Jeudi dernier, après avoir travaillé au ministère de la guerre jusqu'à 8 heures à la turque, le Grand-Vézir est allé à la Sublime Porte où S. A a eu une conférence de près d'une heure avec le premier chambellan du Sultan, S. Exc. Feïzi bey. Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la Police assistaient à cette entrevue.

Jeudi, Cabouly pacha, préfet de la ville, a eu l'honneur d'être reçu en audience par S. M. le Sultan. De là, Son Excellence est allée à Buyukdéré rendre visite à l'ambassadeur d'Allemagne, M. le baron de Werther.

La décoration du *Medjidié*, 4me classe a été accordée à Mehmed Youssouf effendi, intendant de la princesse, sœur du prince de Kaschgar.

On sait que la princesse est de retour de son pèlerinage à la Mecque, et que S. A. se trouve toujours à Constantinople où elle reçoit l'hospitalité du gouvernement.

Hier soir, le stationnaire russe *Taman* est parti pour Salonique ayant à bord, nous assure-t-on, M. le général Ignatiew. Son Excellence aurait l'intention de visiter les couvents du Mont-Athos.

Avant-hier, le Patriarcat a reçu un télégramme lui annonçant la mort du métropolitain grec de Castoria, Mgr Nicephore.

Le *Djeridei-Havadis* réfute l'assertion de quelques journaux qui prétendent que l'augmentation mensuelle accordée au budget des Télégraphes et Postes est de 200 mille piastres et que cette somme n'a pas été équitablement répartie entre les fonctionnaires de ce département.

Le journal turc dit que la somme affectée à cet effet par le gouvernement est de 70 mille piastres, et que la répartition en a été faite avec la plus stricte impartialité et qu'aucun des employés méritant une augmentation n'a pas été oublié. Le *Djeridei* assure que ni le Directeur général, ni l'Inspecteur général, ni le chef-comptable n'ont voulu profiter de cette augmentation à peine suffisante pour faire droit aux légitimes prétentions de tout le personnel.

Agob effendi, caïmakam de la Police de Galata, se trouvant indisposé depuis quelques semaines, a été remplacé par un *binbachi*.

Au moment où il lui est impossible de remplir ses fonctions, il est bon de rappeler le zèle et l'énergie que l'ex-caïmakam de Galata a déployés dans l'accomplissement de la tâche difficile qui lui avait été confiée.

Minas effendi Tokatlien, ancien juge au tribunal du Commerce de Constantinople, est nommé président du tribunal de Commerce des Dardanelles.

Dans le compte-rendu que nous avons fait de l'incendie de Galata nous avons oublié de signaler la présence de LL. EExc. les ministres de la police et de la marine et [illegible] du caïmakam du ministère de la guerre qui étaient accourus avec le Grand-Vézir sur le théâtre de l'incendie.

Nous avons mentionné hier quelques

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXV (suite)

Après un court préambule sur le vieux Paris, qui, disait-il, « faisait place peu à peu aux grandes artères de la civilisation », il était rentré au cœur même de son sujet par cette phrase qui indiquait clairement chez le vaudevilliste une véritable vocation pour l'éloquence familière :

— Transportons-nous maintenant, messieurs, par la pensée avait-il dit, au cœur de cette île, berceau de l'antique Lutèce, LA CITE ; suivons le petit pont qui longe l'Hôtel-Dieu, admirable fondation de nos pères, et tournons à droite : nous voici sur le quai Saint-Michel... sur ce quai, une rue étroite, sortant des profondeurs du quartier des Ecoles, débouche devant nous...

A ces mots, Chauveau, le cou tendu, les lèvres entr'ouvertes, haletant, attendait le [illegible] dont on parlait avec tant de mystérieux commentaires.

Artiste jusqu'au bout, Gibory ne prononça pas ce nom, et Chauveau reprit un instant espoir...

Mais ce ne fut pas pour longtemps.

Bientôt le misérable sentit ses cheveux se hérisser sur sa tête : reprenant sa visite rue Zacharie depuis son entrée, Gibory n'épargnait plus aucun détail ; Chauveau vit se détacher la silhouette de sa servante... il assista au souper... et à cette promenade lugubre à travers les appartements...

C'était sinistre... et pourtant il voulait douter encore.

Mais alors, au lieu de suivre l'ordre chronologique des faits, peut-être emporté par sa propre pensée plus loin qu'il ne désirait aller, Gibory laissa tomber un mot qui sonna comme un glas funèbre au milieu du silence général.

Un seul mot, mais terrible :

L'Affaire de la noce.

A ce mot Chauveau se réveilla tout à fait : il comprit qu'il était perdu ; il comprit que l'indiscret vaudevilliste était allé jusqu'au bout.

Et fou, aveuglé par la terreur et la colère, il bondit sur lui.

— Misérable ! hurla-t-il en lui saisissant le bras... tu [illegible] !

Mais, au même instant, une main de fer s'appuyait sur son épaule, et, le soulevant comme un roseau, le forçait à lâcher prise.

Cette main était celle de Baradieu, qui, debout, le regard froidement [illegible], parut à Chauveau plus redoutable dans son silence que s'il eût ajouté une parole.

— Ne vous donnez pas la peine, monsieur le marquis, dit Gibory avec un laisser-aller ironique. C'est maintenant une affaire entre monsieur et moi, et je me charge de le ramener à la douceur.

Puis, après une pause, prenant une attitude de prestidigitateur en exercice :

— Veuillez, monsieur le marquis, reprit-il, formuler simplement ce que vous exigez de monsieur, et vous verrez avec quelle soumission il s'empressera de satisfaire vos moindres désirs.

Baradieu fit un mouvement de surprise, et son regard, allant alternativement de Chauveau à Gibory, se fixa sur le vaudevilliste, mais avec plus de curiosité que de véritable confiance dans le succès d'un moyen qu'il n'entrevoyait pas nettement encore.

L'attitude de Chauveau, son effroi et sa fureur au moment où Gibory avait parlé de l'*Affaire de la noce*, lui avaient bien fait soupçonner que le misérable devait avoir un rôle dans ce crime oublié ; mais, malgré tout, le sang-froid imperturbable du bohème, et surtout l'aplomb avec lequel il venait de lui faire une offre aussi inattendue, aussi inouïe, et cependant aussi précise, parurent à Baradieu une simple folie de vantardise.

— Quoi? répondit-il avec une hésitation involontaire, que voulez-vous dire ?

— Je dis que vous n'avez qu'à demander tout simplement à monsieur ce que vous désirez de lui, pour que monsieur s'empresse d'y acquiescer avec la rapidité du zèbre, fit Gibory. Demandez, faites-vous servir !

— Mais vous êtes fou mon ami.

— Appelez-moi votre ami si cela vous est agréable ; mais croyez que je ne suis pas fou, et je suis prêt à vous en administrer la preuve.

Tant de sûreté, tant de calme en imposèrent à Baradieu.

— Monsieur le comte... murmura-t-il en se tournant vers M. de Chantelys, l'un des témoins muets de cette scène, m'autorisez-vous à parler en votre nom ?

Le comte, silencieusement, fit de la tête un signe affirmatif.

— Eh bien ! reprit Baradieu de cette [illegible] menacer l'honneur et la fortune de la famille de Chantelys ; je veux que dans vingt-quatre heures tous deux aient quitté Nevers et disparu pour toujours ; je veux enfin que demain matin la famille de Chantelys puisse relever fièrement la tête, sans avoir à craindre que ces deux hommes, à l'aide d'un chantage criminel, essayent de ternir leur nom sans tâche et leur honneur inattaqué.

Mme de Montdésert, muette, ses grands yeux fixement ouverts, écoutait Baradieu dans cette extase inouïe de la femme qui aime et pour qui l'homme qu'elle aime est comme un être surnaturel, presque un dieu...

Quant à Chauveau, frémissant, les poings fermés, le sang au visage, il avait suivi chaque mot sans en perdre un seul, prêt à s'élancer dix fois sur le marquis comme un tigre sur le chasseur, mais chaque fois cloué à sa place par le regard de Baradieu.

Quand ce dernier eut fini :

— Tu as entendu? dit négligemment Gibory en faisant à Chauveau un petit geste amical.

L'homme d'affaires râla quelques paroles inintelligibles.

— Réponds mieux que ça ! insista Gibory avec une nuance d'impatience. Allons ! il faut absolument le prendre par le raisonnement.

Et, allant droit à Chauveau :

— Voyons, lui dit-il à voix basse, sois gentil. Tu ne comprends pas ton intérêt. *L'Affaire de la noce...*

— Tais-toi ! tais-toi ! murmura le misérable les yeux hagards.

— Ou la maison du *Mûrier*, continua Gibory. En voilà un feuilleton pour le *Petit* [illegible] affiches avec ça... on monterait de trente mille !...

— Tais-toi ! hurla Chauveau en se [illegible] comme une vipère blessée.

— [illegible] à carreau, et je ne te crains pas...

Et pendant que Chauveau [illegible] gissement, il se pencha plus près de son oreille :

— Voyons, dit-il d'un ton plus bas, faut-il aller chercher le juge d'instruction ?... Il y en a à Nevers... n'est-ce pas, monsieur de Baradieu?

Chauveau fit un effort suprême.

— Eh bien !... soit !... dit-il en passant sa main velue, qui tremblait, sur son front baigné de sueur.

— Tu consens?

— Oui.

— Tu jures de faire entièrement, d'exécuter à la lettre l'ordre de M. de Baradieu ?

— Je le jure.

— C'est bon, dit Gibory.

— Vous pouvez être tranquille, monsieur le marquis, dit-il ; il tiendra parole, et je vous jure qu'il faudra qu'il marche droit.

Trébuchant, vacillant comme un homme ivre, Chauveau venait de se diriger vers Mme de Montdésert et lui avait saisi le bras.

— Viens... partons ! fit-il d'une voix entrecoupée. Ne restons pas un instant de plus... Mais, aux autres... je les repincerai ! Le misérable !... je le retrouverai...

Et il marcha vers la porte en entraînant Mme de Montdésert.

Mais, au moment de franchir le seuil, il sentit Baradieu lui poser la main sur l'épaule.

Il se retourna, comme si un fer rouge l'eût touché, et s'arrêta immobile.

— Demain matin, dit Baradieu, à neuf heures, je serai chez vous. Je compte sur votre exactitude.

— Allons! sois gentil! réponds ! ajouta Gibory avec douceur.

— Oui ! oui ! articula le misérable en disparaissant.

— Cet homme est un assassin, n'est-ce pas? dit rapidement Baradieu dès qu'il se fut éloigné.

— Et un fameux, monsieur le marquis ! c'est moi qui vous le garantis.

— Mais il va fuir !...

Gibory haussa les épaules.

— Je connais mon Chauveau, dit-il avec calme. Il sera demain matin chez lui. Vous n'avez rien à craindre !... Par exemple, je ne dis pas que...

— Quoi ?... fit Baradieu avec anxiété.

— Enfin, suffit !... nous le repincerons toujours. Et maintenant, monsieur le marquis sans vous commander, ne pourrait-on pas obtenir la faveur de deux œufs sur le plat ?

XXV

[illegible]

En arrivant à Nevers, Revolver en quelques mots rapides avait fait comprendre à Gibory que la prudence exigeait qu'ils se séparassent.

Le bohème avait [illegible] qu'à contre-cœur, [illegible] que Revolver, se jetant dans une voiture, se faisait conduire à l'hôtel des Ducs, et montait tout droit à la chambre de Leone. Une fois là, elle attendit.

Leone était en ce moment occupé à Maisonseule à écouter Mlle de Bois-Yron.

A mesure que Revolver attendait, son impatience devenait plus vive.

La soirée arriva, puis la nuit vint... On se rappelle que Leone, pour ainsi dire sur l'injonction de Chauveau et de Mme de Montdésert, devait se rendre chez les Chantelys.

Mais, comme nous venons de le voir, M. de Chantelys ne l'avait pas attendu et s'était rendu chez Baradieu, où une lettre de Blanche l'avertissait que la jeune fille avait cherché un refuge.

Dans la situation d'esprit où se trouvait Revolver, on comprendra sans peine que son impatience ne tarda pas à dégénérer en surexcitation ardente.

Que se passait-il ? Pourquoi à une pareille heure, par un pareil temps — car la pluie tombait à flots — pourquoi Leone n'était-il pas rentré ?

(A suivre.)

Voir le numéro du 16 juillet.

accidents qui ont coûté la vie à trois ou quatre personnes, mais il nous a été impossible de parler de toutes les infortunes que ce désastre a causées. Ces infortunes sont nombreuses, et nous apprenons en particulier que M. Clary, un peintre-miniaturiste de talent, a perdu dans cet incendie tout son atelier où plusieurs travaux étaient en cours d'exécution, surtout une précieuse collection de miniatures que cet artiste avait exposées à Vienne.

—

Le *Phare du Bosphore* après avoir formulé dans son numéro d'hier les mêmes observations que nous, au sujet du procès intenté au Directeur du *Typos*, ajoute les lignes suivantes :

« L'accusé doit être le protégé du tribunal ; il doit être considéré comme innocent jusqu'à preuve du contraire. Il doit, par conséquent, être l'objet de la sollicitude du juge, et le tribunal doit lui fournir tous les moyens de défense.

« Dans ce cas, le tribunal ne manquera pas sans doute de prendre en considération que l'accusé n'est pas un homme de la science, qu'il a été frappé de la vue d'un cadavre qui est resté cinq jours dans la mer. L'émotion produite par les larmes de la mère de l'enfant, et par la vue d'un corps humain en putréfaction, tout a contribué puissamment, à lui faire voir les choses de travers. Les médecins qui ont visité le cadavre avouent eux-mêmes qu'il a fallu soulever la peau qui tombait en pourriture pour voir les ongles intacts. Ce sont ces apparences trompeuses qui ont agi sur son imagination ; c'est sous cette impression qu'il est arrivé à son bureau et qu'il a rédigé son article où il a relaté ce qu'il croyait fermement avoir vu.

« Le tribunal a donc en sa présence un homme qui, de bonne foi, a publié une fausse nouvelle. Et la preuve irrécusable, palpable de sa bonne foi, c'est le post-scriptum par lequel il a terminé son article, et où il dit avoir appris que le rapport des médecins qui ont visité le cadavre, constate que l'enfant a été noyé.

« Si le journaliste avait réellement l'arrière-pensée que lui prête la Police, de provoquer des troubles entre Grecs et Israélites, il n'eut pas ajouté le post scriptum qui donnait un démenti solennel à son article.

« Il n'y a donc pas dans la conduite de notre confrère aucune arrière-pensée, aucune intention de nuire. Il a été induit en erreur, et *errare humanum est*.»

—

Les rails du Tramway ayant été endommagés en plusieurs endroits pendant l'incendie de Galata, les waggons ne pourront fonctionner entre Carakeui et Tophané avant le courant de la semaine prochaine.

—

Hier, dans l'après-midi, un Anglais, accompagné de sa femme était allé visiter la Tour de Galata. Là il fit la rencontre d'un militaire qui se permit, paraît-il, d'embrasser sa femme. L'Anglais voulut se servir de sa canne pour réprimer cette expansion peu décente, mais le militaire se défendit en frappant l'Anglais sur l'épaule, avec une pierre. Aux cris poussés par le respectable gentleman le militaire a pris la fuite poursuivi par deux veilleurs. On ne connaît pas la suite de cet incident.

—

Une pierre d'un poids considérable s'étant détachée de la montagne de Beïcos est venue rouler jusque dans le quartier d'Arnaout-Carié où elle a atteint un berger qui conduisait son troupeau. Ce malheureux a eu le bras et la jambe fracassés. Il a été conduit à l'hôpital de Scutari pour y recevoir les soins que son état réclame.

—

Le *Touna* annonce que l'agrandissement de la caserne sise vis-à-vis du palais du gouvernement de Roustchouk a été décidé. Les travaux ont déjà commencé depuis quelques jours.

Le même journal rapporte que les dîmes du caza de Berkoftcha, district de Widdin, ont été adjugées avec un excédant de 2,229 liv. turques sur le total obtenu l'année dernière, déduction faite de l'augmentation de 1/4 prélevée cette année.

—

On écrit de Ténédos que les habitants de cette île signent une requête qu'ils se disposent à adresser au gouvernement pour le supplier de leur venir en aide pour réparer les pertes que la dernière catastrophe leur a causées. A cet effet ils demandent à la Sublime Porte un prêt de 250 mille piastres remboursables sans intérêt dans 6 ans, afin de pouvoir procéder à la reconstruction de leurs demeures. De plus ils prient le gouvernement d'exempter l'île de toute charge fiscale pendant une période de dix années.

—

On lit dans l'*Andrinople*:

Quelques gouverneurs de vilayets ont demandé à la Sublime Porte des instructions sur la procédure qu'ils doivent suivre à l'égard des biens-fonds qui ont été abandonnés par leurs propriétaires émigrés et confisqués, d'après la loi, pour être vendus par le Gouvernement au profit du Trésor. Quelquefois ces biens sont ensuite revendiqués par leurs propriétaires, lorsque ceux-ci rentrent dans leurs foyers.

La Sublime Porte a adressé à ce sujet une circulaire aux gouverneurs des vilayets de l'empire. Elle est conçue dans les termes suivants :

« Il est juste que les individus, originaires du royaume de Grèce, qui émigrent en Turquie jouissent de certains avantages. Quant à ceux qui, sujets de l'Empire ottoman, ont abandonné leur patrie et sont allés à l'étranger, où ne pouvant trouver un asile ils se voient dans la nécessité de rentrer dans leurs foyers et de reprendre leur première nationalité, il ne leur sera fait aucune concession, leur réadmission sur le sol de l'empire constituant déjà une faveur. Toute autre concession aurait pour résultat d'encourager le mal et d'établir de fâcheux précédents. Quant aux propriétés foncières de ces individus elles ne leur seront pas restituées ; leur contre-valeur acquise au profit du Trésor impérial sera considérée comme perçue en titre d'amende sur les personnes qui ont abandonné leur nationalité.

—

Le journal de Tripoli de Barbarie raconte que, dans le village de Lebda, situé au bord de la mer et à proximité de la ville de Homs, on vient de découvrir une belle statue en marbre, parfaitement conservée et représentant une femme.

Cette statue a été envoyée au chef-lieu du vilayet pour être expédiée au musée de Constantinople.

Le journal turc ajoute qu'on n'a pu préciser encore quelle divinité peut représenter cette femme; il ajoute qu'on fait très-souvent de pareilles découvertes à Lebda et que le nom Lebda doit être une altération de celui de Leptis, patrie de Septime Sévère.

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS EN 1874.

Le 1er Décembre prochain s'ouvrira la deuxième exposition de peinture, sculpture et architecture.

On se rappelle que l'année dernière cette exposition, ouverte dans une galerie de l'Ecole des Arts et Métiers, à Stamboul, avait groupé des œuvres d'une valeur réelle, mais dont le nombre était assez restreint.

Ceci tenait à la nouveauté même de cette tentative due à l'initiative de Ahmed effendi.

Nous espérons que cette année les artistes de Constantinople, prévenus six mois à l'avance, auront le temps de se préparer à envoyer leurs œuvres à l'exposition annuelle, et que les peintres, les sculpteurs et les architectes s'empresseront d'apporter leur concours à une institution nouvelle dont le but est de développer le goût et la culture des Beaux-Arts en Turquie.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

18 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 44 m.
Coucher »	7 » 26 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 5 34s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 27

8 heures du matin.

Baromètre	760.0
Thermomètre	23.2
Minima	19.5
Maxima de la veille	29.2

Direction et force du vent N.E. assez fort.

Etat du temps le 17 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. faible sur la Mer Noire et l'Archipel; temps calme sur l'Adriatique et la Méditerranée.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

Adresses	Signatures	Provenance
1 Georgion Calogeropulo Aynali Tchesmé Opirthen Anglikte prossias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis bavia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.

Mois de Juillet.

Adresses	Signatures	Provenance
8 Joan Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9 Michel Gauttit	Joséphine Gauttit	Trieste
10 Assée Chaouni Caviar han	Theodoridi	Petesb.
11 Toulier épicier rue Caframan	Laudy	Aouste
12 Theodoro Kacarouna	Ioannis Paputzir	Poro
13 Georgio Ganogiou Dant hani	Jissimas	Bourgas
14 Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola Bakergioglu cheh Daouthan	Procio	Bourgas
16 Lavouto	Scaramanga	Taganrog

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Conférence sanitaire de Vienne.

Voici le programme des articles relatifs aux mesures de quarantaine contre le choléra qui a été soumis le 1er juillet à la conférence sanitaire internationale:

I. Questions spéciales.

1. Le choléra épidémique se développe-t-il spontanément dans l'Inde seulement et pénètre-t-il toujours du dehors dans d'autres pays, ou bien existe-t-il aussi dans des pays autres que l'Inde (et lesquels ?) à l'état endémique ?

2. Le choléra se propage-t-il par les personnes ?

3. Le choléra peut-il être introduit par des objets provenant d'un lieu infecté, surtout des objets portés par des cholériques ?

4. Le choléra peut-il être propagé par des aliments ?

5. Par des animaux vivants ?

6. Par le transport des marchandises ?

7. Par des cadavres de cholériques ?

8. Par l'air atmosphérique ?

9. L'accès de l'air libre auprès de l'agent producteur ou propagateur du choléra (c'est-à-dire soit l'aération, soit l'interception de l'air autour de l'agent) exerce-t-il ou non une influence sur la propriété infectante de cet agent ?

10. En cas d'infection cholérique, quelle est la durée de la période d'incubation ?

11. Connait-on soit des moyens désinfectants, soit des méthodes de désinfection propres à détruire sûrement ou à atténuer avec chance de succès la force de l'agent producteur ou propagateur du choléra? En cas d'affirmative, quels sont ces moyens ou méthodes ?

II. Questions relatives aux quarantaines contre le choléra.

12. Est-il utile d'établir des quarantaines terrestre contre le choléra ?

13. En cas d'affirmative: *a.* où? *b.* quand et dans quelles conditions ? *c.* avec quelles installations et administrations ? *d.* comment peut-on parer à ce que le choléra ne pénètre point dans le pays par des voies autres que celles des quarantaines ?

14. Est-il utile d'établir des quarantaines fluviales ?

15. En cas d'affirmative, mêmes questions qu'à l'art. 13 ci-dessus.

16. Est-il utile d'établir des quarantaines maritimes ou de maintenir celles qui existent ?

17. En cas d'affirmative, mêmes questions qu'à l'art. 13 ci-dessus.

18. Quelles sont les dispositions à prendre à l'égard des personnes, soit: *a.* à l'autorisation de libre parcours immédiat; *b.* à la mise en observation; *c.* à la mise en quarantaine dans le sens strict du mot (séjour dans les établissements de quarantaine et les lazarets).

19. Lorsque soit l'observation, soit la quarantaine est ordonnée, quelle est la durée, pour les personnes saines (passagers, marins, etc.), *a* de l'observation, *b.* de la quarantaine, — et quelle est la durée, pour les personnes malades, du séjour au lazaret?

20. A quelles conditions et dans quelle mesure la durée de la traversée des navires peut-elle être déduite de la durée de la quarantaine?

21. Quelles dispositions doivent être prises concernant: *a.* les animaux vivants, *b.* les objets usuels, *c.* les marchandises, *d.* les moyens de transport (navires, wagons, voitures, etc.), au sujet de l'autorisation de libre passage sans désinfection préalable ou seulement après la désinfection?

22. En quoi consiste la désinfection pour: *a.* les personnes, *b.* les objets leur appartenant, *c.* les animaux vivant, *d.* les marchandises, *e.* les moyens de transport (moyens, mode et durée de l'opération de désinfection)?

III. Questions concernant une commission internationale des épidémies.

23. Faut-il établir des stations internationales, permanentes ou temporaires, pour l'étude des épidémies et des moyens de les combattre, et cela relativement à toutes les épidémies ou seulement par rapport à certaines d'entre elles et lesquelles ?

24. En cas d'affirmative: *a.* Où faut-il établir les stations sanitaires ? *b.* Comment doivent-elles être organisées ? Personnel? localités? secours scientifiques ? rémunération? apport des fonds? *c.* Qui nomme le personnel? *d.* A quelle autorité ces stations sont-elles immédiatement subordonnées? *e.* Qui élabore les instructions à leur donner et sur quels principes ?

25. Faut-il instituer une commission internationale permanente ou temporaire pour l'étude des épidémies et des moyens de les combattre, et cela relativement à toutes les épidémies, ou seulement par rapport à certaines d'entre elles et lesquelles ? Cette commission aura-t-elle mission de prononcer dans certains cas (et lesquels?) sur des questions de quarantaine ?

26. En cas d'affirmative : *a.* Où sera établi le siége de la commission des épidémies ? *b.* Comment sera-t-elle organisée? Personnel? localités? secours scientifiques? rémunération? apport des fonds? *c.* Qui nomme les membres du personnel ? *d.* Quelle position officielle et quelle sphère d'activité faut-il assigner à la commission ? Sur quels principes seront basées ses instructions ?

IV. Questions concernant les quarantaines contre des épidémies autres que le choléra.

Il est réservé à la conférence internationale de porter à son programme, outre les mesures de quarantaine contre le choléra, aussi les mesures de quarantaine contre les autres épidémies.

Le Message.

On écrit de Paris le 9 à l'*Indépendance Belge* :

La séance d'hier a été un très-grand événement, car il n'y a pas à se dissimuler que c'est le septennat lui-même qui a été atteint par l'ordre du jour Paris, les ministres s'étant couverts très-imprudemment sous cet ordre du jour, afin d'exploiter pour leur salut l'inviolabilité de la loi du 20 novembre que visait l'ordre du jour Paris.

Mais déjà la séance d'hier est oubliée par suite des incidents bien autrement graves de la séance d'aujourd'hui.

Le maréchal de Mac-Mahon a répondu au vote d'hier par un message qui, mal connu à Paris dans l'après-midi, y avait fait courir les rumeurs les plus étranges.

Le ton césarien du chef du pouvoir semblait la préface d'un coup d'Etat.

La lecture du message complet, que j'ai pu avoir entre les mains vers 6 heures détruit en partie cette fâcheuse impression. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouve les choses les plus regrettables. *Le maréchal manifeste la volonté de rester au pouvoir*, au besoin, *malgré l'Assemblée elle-même. Il dénie à la majorité le droit de revenir sur son vote*, et l'on peut voir dans cette circonstance la différence de conduite entre M. Thiers, tant accusé, tant calomnié, tant traîné dans la boue par l'ingratitude monstrueuse des partis et le maréchal.

Les droits de M. Thiers étaient aussi incontestables que ceux du maréchal, car la durée de ses pouvoirs, à une très-grande majorité, avait été égalée à celle du mandat de l'Assemblée, et ne devait expirer qu'à la dissolution de cette même Assemblée.

Cependant, en présence d'un vote qui le mettait en minorité de quatorze voix, M. Thiers s'est retiré sans murmurer, et n'a jeté aucun défi à l'Assemblée de qui il tenait ses pouvoirs. Pour vouloir rendre son autorité supérieure à celle du Parlement de qui il tient son titre, le maréchal de Mac-Mahon ne pourrait même pas alléguer que son mandat lui vient de la nation, comme pouvait le dire le prince Louis-Napoléon, sans pour cela être amnistié d'avoir enfreint ses serments et violé une constitution jurée par lui.

L'effet de ces prétentions, à coup sur discutables, du président nominal de la république, est atténué cependant dans le texte complet du message par les phrases dont elles sont entourées et qui leur ôtent beaucoup de la portée comminatoire qui leur avait été attribuée.

Le premier effet de ce message a été toutefois d'enlever des chances à la dissolution universellement réclamée même par les organes les plus réactionnaires.

La proposition déposée aujourd'hui par M. Raoul Duval pour fixer les élections générales au 25 octobre prochain, n'a pas été admise aux bénéfices de l'urgence, et on m'assure que la majorité qui la lui a refusée n'était pas moindre d'une centaine de voix. Sans doute on comprend que l'Assemblée ne pouvait faire mine de se dissoudre sous un message qui la traite comme autrefois Louis XIV traitait son Parlement, mais que de déplorables faiblesses se sont abritées sous ce prétexte pour retarder le dépôt d'un mandat dont la continuation entre les mains actuelles ne peut plus être qu'un malheur pour le pays!

La teneur du message du maréchal induit à faire croire qu'un article fort remarqué du journal *la Presse*, qui attribuait au président de la république l'intention de rester exclusivement dans les voies parlementaires, doit être attribué uniquement à l'inspiration de la rédaction de ce même journal.

Le camp de Krasnoé-Sélo.

On écrit de Saint-Pétersbourg le 24 juin à l'*Indépendance belge* :

« Le camp de Krasnoé-Sélo, où se trouvent rassemblées depuis le 3 (15 juin) toutes les troupes qui doivent prendre part aux manœuvres, présente cette année un aspect particulièrement intéressant. On y remarque d'abord les conscrits de l'année courante, dont l'excellente tenue témoigne hautement des soins qui ont été apportés à leur instruction préparatoire. On y a, d'autre part, inauguré les nouveaux baraquements pour les états-majors, le service sanitaire, la station télégraphique, etc. Ces baraquements remplacent par de jolies maisonnettes, aux frontons ornés, les vieilles masures des paysans et produisent un effet des plus agréables.

» Le grand-duc Nicolas, commandant en chef des troupes de la garde et de la circonscription militaire de Saint-Pétersbourg, arrivé le 5 (17) juin au camp, a passé en revue, le 6, un certain nombre de troupes. Le grand-duc Césarévitch marchait à la tête du bataillon des chasseurs finlandais de la garde, dont il est le chef honoraire, et le grand duc Vladimir Alexandrowitch commandait la brigade des chasseurs de la garde dont il est le chef.

» Il est beaucoup question de la prochaine organisation de nos troupes en quatorze corps d'armée, dont deux, ceux de la garde et des grenadiers, se composeront de trois divisions d'infanterie, tandis que les corps d'armée de ligne n'auront que deux divisions d'infanterie et une de cavalerie. Afin de ne pas grever outre mesure le budget militaire, l'organisation des états-majors se fera progressivement ; néanmoins, les dépenses que nécessitera cette réforme ne sont pas évaluées à moins de plusieurs centaines de mille roubles.

» Aujourd'hui, l'armée compte 40 divisions d'infanterie, chacune de 4 régiments, soit 160 régiments, sans les gardes et les grenadiers. Les renseignements sur le nouveau système ne sont pas complets, car il n'y est pas dit de combien de régiments chaque division sera composée. Dans tous les cas, le système français des divisions territoriales parait définitivement abandonné. La cavalerie régulière, qui (outre les gardes) ne se compose que de sept divisions et six régiments, et celle des dragons du Caucase, de quatre régiments, sera considérablement augmentée.

» Le ministre de la guerre ainsi que plusieurs spécialistes ont assisté le 3 juin, aux essais qui ont eu lieu à la gare du chemin de fer Nicolas, d'un appareil inventé par le colonel Zadowsky, qui permettrait de transformer, à peu de frais, un waggon de marchandises ordinaire en waggon pour les blessés. L'appareil, formé de cordes et de tringles en bois suspendues au plafond, soit au moyen de crochets, soit au moyen d'ouvertures pratiquées dans les parois du waggon, a parfaitement répondu au but de l'inventeur, en ne produisant, selon la déclaration des hommes couchés dans les hamacs au trajet d'essai, aucune secousse. La simplicité de l'appareil permet d'approprier un waggon pour huit hamacs avec crochets de fer pour la somme de 25 à 30 roubles, et en substituant aux crochets des ouvertures dans les parois du waggon, le coût ne serait que de 9 roubles seulement, soit 1 r. 12 1/2 cop. par blessé.

Les socialistes Allemands.

On lit dans le *Journal de St-Pétersbourg* :

Outre les démêlés politico-religieux, il y a encore une autre question qui préoccupe la presse allemande, c'est celle des menées du parti démocratique socialiste. On sait que l'association des travailleurs berlinois a été dissoute il y a quelque temps et que M. Hasenclever, son président, a transféré le siége de l'association à Brême.

Les mesures prises par le gouvernement ne se sont point bornées là. Plusieurs coryphées du parti, parmi lesquels M. Most, député au Parlement de l'Empire, ont été arrêtés.

De plus, la police s'est livrée à de nombreuses visites domiciliaires. Enfin, nous lisons dans le *National-Zeitung* que la direction des usines et ateliers métallurgiques de Spandau, appartenant à l'Etat, a congédié le chef d'une corporation socialiste locale, affiliée à des associations internationales, et qu'elle a menacé les membres de cette corporation, au nombre d'une quarantaine, de les renvoyer également s'ils persistaient à se mêler des agitations socialistes.

On voit que le parquet et l'administration agissent de concert pour enrayer autant que possible ces tendances qui poussent les naïfs dans les filets de quelques meneurs, au grand détriment des classes laborieuses, comme de la société en général.

Nous avons donné dernièrement quelques détails sur les forces et les moyens d'action des deux partis qui se disputent la prépondérance, en Allemagne, sur le terrain des « questions sociales, » le parti Bebel-Liebknecht et le parti Hasenclever-Hasselmann. On sait que les organes de ces deux fractions démocratiques sont le *Volksstaat* pour le parti Bebel (dit « d'Eisenach ») et le *Social-demokrat* pour celui de Hasenclever et consorts.

Pour donner une idée du but que poursuivent ces messieurs, il suffira d'indiquer certains articles du programme que la plus modérée des deux fractions, celle des bebéliens, a élaboré en vue du congrès du parti, qui aura lieu prochainement.

Tous les principaux meneurs apportent leur pierre à l'édifice qu'ils rêvent d'élever, ou plutôt donnent leur coup de sape à celui qu'ils cherchent à démolir. C'est le *Volksstaat* qui nous renseigne à ce sujet.

Ainsi, la plupart des correspondants de cette feuille qui ont voix au chapitre dans les réunions du parti demandent que le programme du prochain congrès accentue formellement la solidarité du parti d'Eisenach avec l'association internationale des travailleurs.

M. Geib, député au Parlement de l'empire, développe la thèse que l'affranchissement du travail n'est ni locale, ni nationale, mais internationale. M. Bracke, agitateur brunswickois qui joue un grand rôle dans les meetings socialistes, veut qu'on décrète tout simplement la solidarité internationale du prolétariat. Mais ce que ces rénovateurs des conditions sociales de l'humanité préconisent avant tout, c'est l'abolition du mode actuel de production du capital, et — détail assez caractéristique — ils ne bornent pas cette fois leurs visées au domaine de l'industrie; ils englobent aussi l'agriculture.

Le même M. Geib déjà cité demande « l'établissement d'une situation économique transitoire créée par la restriction du droit d'héritage en ce qui concerne les instruments du travail agricole, situation devant amener peu à peu la transformation de la propriété foncière en propriété commune. « Ce n'est donc plus du socialisme, mais du communisme pur ; et c'est bien ce que déclarent d'autres correspondants du *Volksstaat* à propos de l'élaboration du programme en question. Témoin M. Sylvanus, qui désire l'abolition pure et simple du droit de succession, et M. Stamm (de Berlin) qui recommande la suppression totale de la propriété privée, laquelle ne serait plus mise en vente à l'avenir, mais affermée pour un nombre d'années déterminé.

Il n'y a, à la vérité, rien de bien nouveau dans ces rêves malsains de régénération sociale par voie de démolition, si ce n'est l'intention d'enrôler les travailleurs agricoles sous le drapeau de MM. Bebel et consorts, mais le parti d'Eisenach compte un grand nombre d'adhérents et, les conflits religieux aidant, il peut provoquer des agitations dont le danger est nettement signalé par les mesures énergiques que le gouvernement de Berlin a prises ces derniers temps contre les meneurs du parti.

Les Torpilles.

La *Vigie de Cherbourg* publie les détails suivants sur l'explosion d'une torpille chargée de 1,500 kilog. de poudre qui a eu lieu vendredi:

« A midi 45 minutes, *le Coligny*, où flottait le pavillon du vice-amiral, a levé l'ancre ayant à son bord le préfet maritime et un nombreux état-major, pour se rendre à l'endroit où devait avoir lieu l'opération.

« La commission des torpilles, présidée par M. le capitaine de vaisseau Butel, avait pris passage sur *le Patient* afin de pouvoir approcher plus près du *Requin*. Des embarcations avaient été mises à la disposition des officiers, qui s'y sont rendus en grand nombre.

« Au moment où les yeux des spectateurs commençaient à se fatiguer de leur fixité, il était une heure trente minutes, — un immense bouillonnement s'est produit à la surface, et aussitôt une énorme montagne d'eau, mêlée de fumée blanche et noire, s'est élevée, emmenant avec elle cailloux et sable du fond de la mer. Quoique placé à une certaine distance du lieu, nous avons, au moment où la colonne d'eau était à peu près retombée, entendu un grondement sourd qui exprimait bien l'effet qu'avait dû produire au fond des eaux l'explosion du terrible engin de guerre.

« Le plongeur a pu constater à la place de la torpille un trou de 19 mètres de diamètre et d'une profondeur de 4m 50. L'engin, d'une charge supérieure à celle de la torpille expérimentée il y a quelque temps pour la première fois, avait été mouillé à une profondeur moindre, c'est-à-dire 16 mètres de fond au lieu de 18. Aussi le résultat a-t-il été plus actif.

« *Le Requin*, qui avait été, avant son mouillage, très-solidement installé, a reçu un tel choc qu'il a été rompu en deux; il était placé à 6 mètres de la torpille. Dans la soirée, on a ramené sa partie avant dans l'arsenal; hier matin, on a pu dégager la chaîne venant du fond qui enlaçait de plusieurs tours l'arrière chaviré sens dessus dessous. Ces deux épaves sont échouées dans la forme de radoub n° 4.

« Trois des quatres torpilles mouillées à 30 et 40 mètres autour de cette charge de poudre ont plus ou moins souffert par la commotion; une a été complètement découronnée de sa partie supérieure, une autre a été à peu près brisée, la troisième a son fond en morceaux et sa partie supérieure fendue en plusieurs endroits. Par une circonstance bizarre, une seule est restée intacte, quoiqu'elle se trouvât plus rapprochée de l'explosion que la plus maltraitée. »

M. Rouher et le « Comité de l'Appel au Peuple. »

On lit dans le *Droit*:

« Plusieurs journaux ont annoncé que l'instruction relative au *Comité central bonapartiste* avait abouti à une demande d'autorisation de poursuites contre M. Rouher, député, président du comité.

» L'instruction étant loin d'être terminée, nous avions cru devoir nous abstenir de faire connaître ce résultat partiel des informations auxquelles s'est livrée la justice.

» Puisqu'il est rendu public, nous n'avons plus de raison pour garder le silence; nous pouvons donc affirmer que le renseignement est exact.

» Un rapport détaillé qui groupe tous les faits recueillis et toutes les charges qui en résultent, a en effet été adressé par le parquet au garde des sceaux, ministre de la justice, et ce rapport conclut à une demande en autorisation de poursuites contre *M. Rouher, député, comme étant le président de ce comité.*

» Dans le cas où ces poursuites seraient ordonnées, ce ne serait pas devant les juges de droit commun que l'action du ministère public serait portée. Ce serait, à raison de la dignité dont M. Rouher est revêtu, la première chambre de la cour jugeant correctionnellement qui serait appelée à statuer.

» *A fortiori* en serait-il ainsi si la poursuite comprenait d'autres inculpés, députés ou non, anciens fonctionnaires de l'Empire, hauts dignitaires aussi de la Légion d'honneur.

» L'instruction sur l'affaire du *Comité central* suit d'ailleurs son cours.

» A part les enquêtes administratives, elles donné lieu à diverses commissions rogatoires dans plusieurs départements. Le nombre et l'importance des pièces déjà mises sous la main de la justice et des documents de toute nature qui ont été recueillis ne permettent pas de prévoir encore le terme de l'information. »

Situation financière de l'Angleterre.

Au terme de chaque année financière on est surpris de constater une tendance persistante vers un accroissement annuel du revenu public.

Alors même que chaque budget comporte une diminution considérable des charges publiques, le total des dégrèvements se trouve couvert avec certitude, en fin d'année, par cette cause qu'une définition incomplète a qualifiée jusqu'ici en la désignant sous les termes « d'accroissement normal du revenu. »

Avant que sir Stafford Northcote (chancelier actuel de l'Echiquier) arrivât au pouvoir, ses prédécesseurs tenaient peu de compte de ce fait dans leurs budgets respectifs, préférant réserver l'accroissement de revenu pour grossir l'excédant éventuel.

Que le mode suivi par sir Stafford Northcote soit plus franc, plus direct, c'est ce dont personne ne doute. Mais beaucoup de gens font des réserves quant à la sûreté du procédé.

Un compte rendu de l'Estate-Exchange, contenant des détails sur le mouvement des immeubles et autres propriétés vendus dans le cours des premiers semestres respectifs des années 1871, 1872, 1873 et 1874, semble prouver que l'on ne risque rien en comptant sur l'augmentation du revenu.

Dans la première moitié de 1871 la valeur des biens acquis à la criée publique ainsi que par contrats privés, a été de 1 903,180 livres (47 millions 579,500 fr.) En 1872, livr. 3,775,008 ; en 1873, liv. 4,784,857 ; enfin dans l'année courante, 4,873,313 liv.

Il faut remarquer qu'en 1872, année où le commerce a pris un énorme développement, la valeur des biens vendus a presque doublé, tandis que dans l'intervalle de cette même année et de la suivante (1873) où le commerce est resté stationnaire, il y a peu de différence.

Toujours est-il que le rapport, pour les six premiers mois de 1874, qui ne peuvent être considérés comme une période de prospérité commerciale, constate une augmentation importante à l'égard de 1872, époque d'un mouvement commercial quasi excessif.

Ce fait prouve suffisamment que même alors que les affaires se restreignent, la richesse s'accroît, et avec la richesse l'accroissement du revenu.

(Globe.)

Chaleur du fond de la mer.

M. Louis Figuier dit dans la *Presse*:

La *Société royale de Londres* compte parmi ses membres, le docteur Carpenter, savant bien connu, pour avoir pris l'initiative des grands sondages de la mer. Une conférence faite par le célèbre docteur sur les résultats des opérations du *Challenger*, va nous permettre de résumer ce qui paraît aujourd'hui hors de doute concernant la température de l'Atlantique en ses diverses parties.

Le *Challenger* a commencé ses explorations en vue des îles Britanniques, pour les terminer aux îles Falkland, entre le 50e degré de latitude nord et le 50e de latitude sud. Les sondages, effectués en traversant quatre fois l'Océan, se comptent par centaines. Le capitaine Wyville Thompson a dirigé tous les travaux, qui ont été discutés par le bureau hydraulique. M. Carpenter a ensuite comparé les résultats obtenus par le *Challenger* avec les sondages qu'il a effectués lui-même. En comparant les températures de la Méditerranée à celles de l'Océan, on reconnaît que sur le même parallèle moyen, l'eau de l'Océan est beaucoup plus froide. La différence est de 16 à 18 degrés Farenheit, à une profondeur plus basse que 2,000 mètres.

Cette différence, le docteur Carpenter en voit la cause dans un courant froid descendant du pôle et ne pouvant pas entrer dans la Méditerranée. Ce serait un courant polaire arctique qui aurait son correspondant antarctique dans l'hémisphère de ce nom.

Ces deux courants ont permis à M. Carpenter de supposer que la température générale de l'Océan septentrional est un peu plus élevée que celle de la glace fondante, dans les grandes profondeurs du courant froid. Il a aussi admis que le courant glacial du sud remonte vers l'équateur, en le dépassant même. Ses prévisions l'ont amené à avancer que l'épaisseur du courant chaud superficiel devait être inférieure, sous l'équateur, à celle des régions tropicales.

Le *Challenger* devait vérifier si ces hypothèses étaient exactes. L'observation est venue donner complètement raison à M. Carpenter.

Depuis Ténériffe jusqu'à Saint-Thomas, la température du fond a été trouvée de 35 degrés Farenheit ; elle est descendue jusqu'à 34 degrés vers les tropiques, à des profondeurs qui dépassaient même 6,000 mètres.

En partant des Açores, la couche isotherme était de 40 degrés Farenheit, à 1,800 mètres ; elle s'est rapprochée à 1,600 mètres de la surface ayant 75 degrés Farenheit.

La recherche de la couche glaciale a recommencé à Madère. Ainsi que l'avait prévu M. Carpenter, on reconnut que l'isotherme de 40° s'approchait de plus en plus de la surface. C'est principalement dans une section oblique traversant les rochers de Saint-Paul, passant par Fernando-

Nasombra et aboutissant à Fernamboue, que cette [illegible].

[illegible] marquait 78 degrés, tandis qu'il indiquait 55 degrés à une profondeur de 200 mètres. La décroissance était si rapide, que la couche isotherme de 40° se rencontrait à la surface à 6,000 mètres seulement. Mais la décroissance continue; elle atteint 35 degrés et 32°, 4 à 4,800 mètres.

Il est bon de faire observer que cette température est la même que celle trouvée par le capitaine Chimmo dans les profondeurs de l'Océan Indien, entre Sumatra et Ceylan.

L'expédition côtoya le rivage américain jusqu'à Bahia; elle traversa l'Atlantique et descendit vers le pôle austral, en suivant toujours le 38e parallèle jusqu'au Cap.

Tout ce qu'avait prévu M. Carpenter se vérifia. En comparant les sondages des Açores avec ceux de Tristan d'Acunha, à la latitude identique de 38° on constate que la couche glaciale de 40° s'approche jusqu'à 900 mètres de la surface, et que la couche de 35° se trouve à 3,000 mètres au lieu de 1,800 mètres et de 6,000 mètres. Il est probable qu'on aurait trouvé la couche marquant la température de la glace fondante, si on avait pu multiplier davantage les sondages, que les orages [illegible].

Les reliques de Charlemagne à Aix-la-Chapelle.

De grandes manifestations se préparent à Aix-la-Chapelle, à l'occasion de l'exposition des reliques de Charlemagne. Nous recevons à ce sujet, dit le *Nord* la lettre suivante, datée d'Aix-la-Chapelle, 3 juillet:

« L'antique *Aqua Grani* est dans une situation ravissante. La ville, quoique très-ancienne, [illegible] fort bien bâtie et ne ressemble en rien à ces villes prussiennes, d'aspect si pauvre, qu'on rencontre de Munster jusqu'à Kœnigsberg. Aix-la-Chapelle ressemble plutôt à une de ces villes flamandes où le moyen-âge s'est coquettement allié au luxe moderne. Les quartiers neufs sont aussi beaux que ceux de Bruxelles; la ville intérieure est des plus intéressantes et les hôtels ne laissent rien à désirer. La langue française n'est pas tout à fait dominante, mais on la parle autant qu'à Strasbourg. La population est polie, prévenante, et n'a rien de cette morgue et de cette raideur prussiennes, qui sont si souverainement déplaisantes. De plus, elle a la [illegible] de réaliser de zèle religieux [illegible] la sainte Cologne. » Le nombre des maisons religieuses est très-considérable.

» Parmi les monuments historiques, [illegible] en première ligne l'Hôtel-de-Ville, ancien palais impérial, détruit par les Normands [illegible] et reconstruit par Othon II en 993. Dans la grande salle impériale, on remarque surtout parmi les portraits de cinquante-quatre successeurs de Charlemagne, celui de Napoléon Ier par David. En face de l'Hôtel-de-Ville se trouve la statue colossale de Charlemagne. La cathédrale, renfermant les fameuses reliques, ainsi que le tombeau de Charlemagne, a naturellement attiré mon attention. C'est au milieu du chœur que reposent les cendres de ce grand homme, bien plus grand encore comme législateur que comme conquérant. Parmi les innombrables édifices qu'il a fait ériger pour le service du culte, se distingue avant tout la cathédrale consacrée à Marie.

» Comme [illegible] l'Occident et l'Orient, il lui était bien [illegible] tenir à Constantinople, et par le calife de Bagdad, les trésors les plus précieux pour le monde catholique. Il a notamment obtenu: 1° Une robe de la Sainte-Vierge; 2° la serviette qui couvrait le plat sur lequel la fille d'Hérode porta la tête de saint Jean-Baptiste à sa mère; 3° les langes que l'enfant Jésus portait dans la crèche de Bethléem; 4° le linge teint de sang de Jésus crucifié. Ces quatre objets sont appelés les grandes reliques.

» Outre ces grandes reliques, la cathédrale renferme encore une foule d'autres reliques exposées journellement à la vénération des fidèles.

» Les grandes reliques, par contre, ne sont exposées que tous les ans. C'est alors que, de tous les coins de la terre, les pèlerins affluent pendant quinze jours. Le pape Léon X a accordé, en effet, au seizième siècle, les mêmes grâces et les mêmes faveurs aux pèlerins d'Aix-la-Chapelle qu'à ceux qui visiteront la Terre-Sainte.

» Les grandes reliques sont renfermées dans une superbe armoire, sculptée et ciselée, datant de Charlemagne. Quand les reliques y sont déposées, une commission, composée du chapitre de la cathédrale, de la municipalité, du conseil municipal et d'un délégué du gouvernement, assiste à sa fermeture. Le grand cadenas y est apposé par un serrurier qui fait couler du plomb fondu dans la serrure. On casse ensuite la clef en deux morceaux, dont l'un est confié au chapitre et l'autre à la municipalité. La réouverture de l'armoire [illegible] les mêmes cérémonies solennelles. Les membres survivants de la commission y assistent ainsi que les citoyens notables de la ville, et tous jurent que ce sont réellement les mêmes reliques [illegible] sept ans auparavant. Les grandes reliques [illegible] exposées jour et nuit, soit dans la tour principale de la cathédrale, soit à l'intérieur de l'édifice [illegible].

» Cette solennité aura [illegible] du 9 [illegible] l'Allemagne catholique, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg [illegible] pèlerinages. Jusqu'à présent, le gouvernement [illegible] abstenu de toute ingérence. En attendant, la population fait des préparatifs pour recevoir dignement les fidèles attendus pour cette solennité extraordinaire. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Scientific American*:

Le goût grotesque des sauvages les vieux habits est une source d'amusement pour les voyageurs du monde entier. Il est rare cependant que ce goût atteigne les proportions de la passion qu'éprouvent les insulaires des îles Nicobar pour nos chapeaux. Jeunes et vieux, chefs et sujets rivalisent dans l'accumulation des vieux chapeaux, s'estimant les uns les autres d'autant plus que leur [illegible] et plus variée. Cette [illegible] font annuellement des [illegible] avec des chargements de vieux chapeaux qu'ils échangent contre des noix de coco. Un grand chapeau blanc avec une bande noire ne se donne pas pour moins de [illegible] plus, quand le commerce [illegible] les plus fantaisistes sont demandés [illegible].

* *

[illegible]

— Où ça?

— En face. Elle va passer la chaussée. Est-il possible d'être en même temps aussi laide et aussi prétentieuse!

— Halte-là, vous tombez mal. C'est ma femme.

— Votre femme! fait l'interlocuteur abasourdi! Mais, reprenant vite son sang-froid:

— [illegible], mais dites donc, [illegible]

* *

[illegible] bien ses él[illegible]

M. L..., [illegible] la mémoire des [illegible] leur fait réciter chaque [illegible]

L'un d'eux, d'un jour, venait de dire le verset saint Mathieu (chap. XXVII, v. 5.):

« — Judas, après avoir jeté les pièces d'argent dans le temple, se retira et s'étrangla. »

— Bien, dit M. L... A vous, mon enfant, ajoute-t-il en s'adressant à un petit espiègle assis à côté de [illegible]

[illegible]

« — [illegible] la même chose. (Saint Luc, ch. X, verset 37.) »

*

Les chutes du Niagara sont surpassées. La nouvelle a été reçue le 14 juin à Plymouth, de la découverte que viennent de faire les géologues du gouvernement colonial, MM. Brown et Hawkins, d'une cataracte excédant de beaucoup les proportions de celle du Niagara.

La découverte en a été faite dans la province de Demerari, Guyane anglaise, dans la partie supérieure de la rivière Potaro, à cent milles de la capitale.

La chute se compose de deux cataractes, dont l'une perpendiculaire à 770 pieds d'élévation, et la seconde 50 pieds seulement.

* *

— Les différentes expéditions destinées à observer le passage de Vénus sur le soleil, le 8 décembre 1874, sont toutes prêtes à partir.

Les travaux d'organisation ont été conduits, [illegible] commission spéciale présidée par M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Toutes les expéditions sont pourvues d'un matériel identique. Chacune d'elles, en outre des instruments propres à mesurer le temps, tels que cercles, méridiens, chronomètres, enregistreurs, emporte deux grandes lunettes équatoriales et un appareil photo-héliographique.

Tous ces instruments, récemment [illegible] sont de la plus grande perfection.

Les stations françaises seront [illegible]

Deux dans l'hémisphère sud:

L'une à l'île Campbell par 53° S. et 167° E., commandée par M. Bouquet de Lagrye, ingénieur hydrographe, assisté de MM. Hatt, ingénieur, Courrejolles, lieutenant de vaisseau, et Filhol, naturaliste.

L'autre à l'île Saint-Paul, par 38° S. et 75° E., commandée par M. Mouchez, capitaine de vaisseau, membre du Bureau des longitudes, assisté de MM. Turquet, lieutenant de vaisseau; Cazin, professeur, et Delisle, naturaliste.

Deux dans l'hémisphère nord:

L'une au Japon, commandée par M. Janssen, membre de l'Institut, assisté de MM. Tisserand, astronome, et Picard, lieutenant de vaisseau.

L'autre en Chine, à Pékin, commandée par M. Fleuriais lieutenant de vaisseau, assisté de MM. Blarez et Lapied, également officiers de marine.

Enfin une station voisine des tropiques à Nouméa, commandée par M. André, astronome, assisté de M. Angot, professeur.

La mission de Campbell s'est embarquée à Marseille, le 21 juin, sur le paquebot des Messageries [illegible]

[illegible]

[illegible]

* *

[illegible] miel n'est pas faite indistinctement par tous les membres des communautés où cette industrie s'exerce. Une classe de fourmis, appelées *travailleuses*, confectionnent le nid et y apportent les matières premières du miel qu'elles y déposent en un lieu déterminé; elles sont noires et de beaucoup plus grandes que leurs associées. Une seconde classe, elle des *porteuses*, vient puiser aux dépôts formés par la première et en portent le contenu aux faiseuses de miel, qui se tiennent au centre du nid, à 60 ou 80 centimètres sous terre; ces porteuses sont de couleur brune claire. Les *faiseuses de miel* constituent une troisième classe. De même couleur que les précédents, elles leur ressemblent également pour la forme et la dimension de la tête et des membres. [illegible] s'arrête [illegible] de la seconde [illegible] viennent leur [illegible] la nourriture. Cet em[illegible] vient qu'avec l'âge. Elles commencent par être des fourmis comme les autres. Leur miel est très-recherché par les sauvages, et [illegible] civilisés, sur les tables desquels les [illegible] faiseuses de miel sont servis sans aucune préparation. C'est, dit-on, un aliment exquis. Il a cependant ses détracteurs. La fourmi mellifère du Mexique a été décrite par l'entomologiste belge Wesmael, sous le nom de *Myrmecocystus* [illegible].

VARIÉTÉS.

La prise de l'éléphant sauvage.

Au moment où le roi des Birmans vient d'envoyer une ambassade à Paris, nos lecteurs liront sans doute avec intérêt le passage suivant d'une lettre adressée à sa famille par un jeune Français qui se trouvait dernièrement à Mandalay, capitale de la Birmanie:

Vous savez que l'éléphant est un des animaux dont on se sert le plus aux Indes, en Indo-Chine et dans les provinces de la Chine. Infatigable à la marche, aussi prudent que fort, il passe par les chemins les plus escarpés, par les sentiers les plus étroits, et le voyageur n'a qu'à se tenir fortement cramponné aux parois de la vaste corbeille dans laquelle il est assis. Le cornac est à cheval sur le cou l'éléphant, et le dirige à l'aide d'une petit lance.

On emploie aussi l'éléphant aux travaux agricoles et industriels et on lui fait porter avec sa trompe des fardeaux énormes. Enfin, il a joué un grand rôle dans les anciennes guerres et peut être encore fort utile pour transporter des pièces de campagne: C'est à la fois l'animal le plus fort, le plus prudent, le plus intelligent et le plus obéissant; une fois qu'il est apprivoisé, c'est en un mot « la plus noble conquête de l'homme, » mais cette conquête n'est pas facile.

Pour attirer les éléphants encore sauvages on se sert d'éléphants apprivoisés, admirablement dressés à cet effet. Aux environs de Mandalay, commencent d'immenses forêts remplies d'éléphants; une dizaine d'éléphants apprivoisés sont dépêchés vers ces forêts, qu'eux-mêmes habitaient peu de temps auparavant; ils se mettent en campagne et ne tardent pas à rencontrer quelqu'un de leurs anciens camarades. Je ne sais s'ils entament le dialogue du Chien et du Loup de La Fontaine, mais le fait est que, la plupart du temps, l'éléphant sauvage, ne se méfiant pas de ses amis, se met en route avec eux, et ceux-ci l'entraînent peu à peu en dehors de la forêt. Alors commence le second acte du drame.

A l'extrémité d'Amarapoura, l'ancienne capitale, s'élèvent deux enceintes concentriques: la première formée d'un mur en briques, la seconde d'une palissade de bambous, espacés de façon à ce qu'un homme puisse partout la traverser. On pénètre dans cette enceinte par une allée en entonnoir formée aussi de bambous soigneusement dissimulés par des branchages; à l'extrémité se trouve une porte mobile qu'on peut élever et abaisser à volonté. Au-dessus de l'enceinte en briques règne un chemin circulaire destiné aux spectateurs, et au milieu duquel se trouve une tribune réservée aux personnages de distinction.

Il s'agit d'amener l'éléphant dans l'enceinte. Entouré de ses gardes, il débouche de la forêt en face d'Amarapoura; entre eux s'étendent des marais. Lorsqu'il y a pénétré, il commence à se méfier, [illegible] falloir joindre la force à la persuasion.

La prise d'un éléphant est une grande fête nationale, comme les combats de taureaux en Espagne; aussi, dès le matin, les meilleures places sont-elles envahies par des milliers de spectateurs.

Quant à nous, nous montons à cheval à huit heures, et, entourés d'un cortége de cavaliers, nous nous acheminons vers le cirque. Tous les chemins sont encombrés, chacun a revêtu ses habits, c'est-à-dire que ceux qui n'en ont pas habituellement ont arboré ce jour-là le *langouti* et que les autres ont un langouti un peu plus orné; de tous côtés les dignitaires s'avancent montés sur des éléphants et revêtus de leur tsalwé, insigne des nobles birmans.

A mesure que nous approchons, la foule se presse davantage et nous avons peine à nous frayer un passage. Enfin, nous voici près de l'enceinte; nous montons à la tribune, où des places nous étaient réservées au premier rang, et de là, nous jouissons d'un coup-d'œil vraiment magique. Figurez-vous une foule aussi nombreuse que celle qui émaille Longchamps les jours de revue, mais bariolée de mille couleurs, remplissant la plaine, formant sur les arbres des grappes de l'aspect le plus pittoresque, et couronnant les sommets de mille pagodes à moitié ruinées, dont la masse sombre se détache au milieu de ce brillant tableau.

D'un côté les marais sur lesquels voltigent des bandes de canards sauvages, puis la forêt encore dans l'ombre, et au-dessus de laquelle se dressent, au dernier plan, les montagnes reflétant les rayons d'un splendide soleil; de l'outre l'Irraouaddy qui coule majestueusement au pied des hautes collines; et, couronnant le tout, le ciel toujours bleu depuis quatre mois. Le théâtre est magnifique, la pièce en sera digne.

Les éléphants sont à 1,500 mètres de nous, à l'extrémité des marais, et nous résistons difficilement au plaisir d'aller les contempler de plus près. Nous avançons jusqu'au moment où l'éléphant sauvage se détache du groupe pour s'élancer sur les curieux; c'est alors un sauve qui peut général, puis des hourrahs frénétiques lorsque l'animal prend le parti de rentrer parmi les éléphants domestiques, mais malheur à l'imprudent qui ne s'enfuit pas à temps!

Il est dix heures, le président donne le signal, et les éléphants s'approchent de l'enceinte, enveloppant le malheureux prisonnier qui commence, mais trop tard, à reconnaître sa faute; sur les flancs du cortége se trouvent d'autres éléphants montés par des cornacs. La foule pousse un cri de joie: on ne reconnaît plus les Birmans habituellement si calmes, si flegmatiques, si doux; ils sont hors d'eux-mêmes, ils trépignent, ils délirent. Ces populations apathiques deviennent des plus ardentes lorsqu'une cause extraordinaire les fait sortir de leur naturel.

[illegible] grand remous se [illegible] fossés; les piétons culbutent l'un sur l'autre; l'éléphant sauvage vient d'avoir une velléité de révolte, et il s'est élancé en avant des autres, s'ouvrant un passage vers la forêt; puis, arrivé au milieu des marais, il s'arrête et semble hésiter. Il faut voir alors avec quelle habileté, avec quelle persévérance les éléphants apprivoisés reviennent dix fois, vingt fois à la charge, jusqu'à ce qu'ils l'aient enfin ramené tout près de la porte d'entrée.

Mais on affaire à un mâle vigoureux, armé de défenses formidables, et on va être obligé de recourir à de nouveaux moyens: on fait avancer les éléphants de combat. Les éléphants de combat sont d'énormes pachydermes dont quelques-uns ont, dit-on, plus de deux cents ans, et ont joué un rôle honorable dans les guerres contre les Siamois et les Pegouans. Les cornacs qui les montent sont armés de lances et ils s'avancent résolûment contre l'éléphant sauvage.

Les éléphants de combat sont au nombre de quatre, ils se disposent en carré, de manière à former contre l'éléphant sauvage une partie de quatre coins. Chaque fois que ce dernier veut fuir d'un côté, il rencontre un combattant. Alors les deux adversaires s'élancent l'un contre l'autre, et tandis qu'ils se labourent de coups de défense, le cornac larde de coups de lance la trompe du malheureux éléphant sauvage. Mais parfois celui-ci est le plus fort; l'éléphant de combat fait un tête à queue, et alors commence une course effrénée dans laquelle la vie du cornac est souvent en danger; enfin les trois autres viennent à la rescousse et l'on ramène l'ennemi commun.

Arrive le moment où les forces du malheureux s'épuisent, alors un des éléphants non montés enfile devant lui l'entonnoir fatal, tandis que les éléphants de combat forment la haie par derrière. Ahuri, exténué, l'éléphant sauvage suit machinalement celui des siens sur le dos duquel il n'aperçoit pas d'adversaire, on laisse retomber vivement la porte, la trappe se referme, et tandis que l'autre éléphant sort par l'ouverture située du côté opposé, l'éléphant sauvage se trouve enfermé dans l'enceinte et tourne vainement tout autour pour chercher une issue. Alors ce sont des transports d'enthousiasme, et, à vrai dire, il est, je crois, difficile de voir un spectacle plus saisissant.

Le troisième acte commence (il y en a cinq, c'est tout à fait classique). Dans l'intervalle compris entre l'enceinte de briques et l'enceinte de bambous se tiennent des hommes hardis, agiles, qui ont pour mission d'aller provoquer l'éléphant, et qui rentrent ensuite vivement derrière leurs bambous contre lesquels l'éléphant vient se heurter violemment la tête, l'espace étant juste assez grand pour laisser passer un homme. On leur lance, pour les encourager, quelques pièces de monnaie et des mouchoirs de couleur avec lesquels ils irritent l'éléphant. Le point d'honneur les excite; c'est à qui approchera le plus près, et ce métier n'est pas sans péril.

Nous avons vu un malheureux saisi par la trompe de l'éléphant au moment où il touchait aux bambous; en un clin d'œil l'animal le roula dans la poussière, lui mit le pied sur la poitrine et il expirait quelques instants après. Un second accident arriva peu de jours après dans des circonstances analogues.

Lorsque l'éléphant a ainsi tourné pendant deux ou trois heures, se heurtant à tous les bambous et sans cesse déçu, ses forces sont assez épuisées pour qu'on puisse tenter de le faire entrer dans une petite enceinte, diminutif de la première, qui se trouve à un des angles du côté opposé à la porte d'entrée; c'est une véritable souricière où une fois enfermé l'animal n'a plus la place de se remuer.

Pour arriver à ce résultat, un Birman, un des plus audacieux et des plus adroits, se campe fièrement devant l'éléphant et le provoque jusqu'au moment où, la colère l'emportant, l'animal se précipite sur la petite enceinte; alors, tandis que l'homme s'esquive à travers les bambous qui font face à l'entrée par laquelle il y a pénétré, l'éléphant est définitivement pris. Il se soulève dans un dernier transport de fureur, il ébranle la charpente, il laboure la paroi à coups de défenses; mais ce n'est plus qu'une colère impuissante: bientôt des nœuds coulants sont passés à ses jambes et autour de [illegible]; d'autres nœuds relient les [illegible] cisson.

On ouvre la porte située du côté opposé à celle par laquelle on l'a fait pénétrer dans sa cage, et on le traîne jusqu'à [illegible] on l'attache à un poteau; là finit son supplice et commence sa transformation; c'est la cinquième acte du drame. On met l'éléphant entre les mains de deux cornacs. L'un doit lui infliger les mauvais traitements, l'autre au contraire le comblera de douceurs. Le premier a pour mission de lui faire sentir la supériorité de l'homme, le second de lui rendre l'obéissance aimable. C'est ce dernier qu'on lui laissera comme cornac définitif et pour lequel il concevra un de ces attachements qui ont donné lieu à tant de légendes touchantes. Il est rare qu'un éléphant apprivoisé retourne à la vie sauvage; mais ceux qui regagnent leurs forêts sont impitoyables pour l'homme.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 17 juillet 9 h. 50 m. soir.

Obligations Roumélie..... fl.	48.25
id. Nouvelles......	—.—
Anglo-Bank..............	156.75
Société de cred. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	82.50
Pièce de 20 francs.........	8.86
Agio....................	104.—
Change sur Londres.......	111.05
Crédit anstalt............	234.—
National Bank...........	980.—
Lloyd..................	461.50

Les actions de la Banque austro-ottomane ont haussé dans la journée jusqu'à fl. 83 1/2. A la clôture, la Bourse était moins animée.

Pesth, 17 juillet.

La Chambre a approuvé la concession d'une ligne de chemin de fer entre Temesvar et Orsova.

France.

Paris, 17 juillet.

Dans les cercles politiques on pense que la semaine prochaine sera orageuse à Versailles, le gouvernement cherchant à exercer une influence sur la commission constitutionnelle.

Angleterre.

Londres, 17 juillet.

On attend d'Australie 81,000 onces et 102,000 livres sterling en or.

COURS DES FONDS

Londres, le 17 juillet.

	Clôture.
Dette Générale. ex. coup.	44 7/16
Emprunt 1865........	— —
do 1869.........	54 3/8
do 1871.........	62 3/4
do 1872. ex. coup.	79 —
Consolidés anglais......	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien......	69 7/8
Nouvel emprunt ottoman	49

BOURSE

COURS DES FONDS

Galata, le 17 juillet.

[illegible]	Ouv. du matin	Ptres	49 1 —
	Hausse.......	»	49 0 —
	[illegible]	»	[illegible] —
	[illegible]	»	— —
	[illegible]	»	[illegible] —
	[illegible]	»	— —
[illegible]		L.S.	[illegible] —
»	[illegible]	»	[illegible] —
»	de la Banque de Const.		4 16 —
»	du Crédit Austro-Turque.	»	— — —
»	du Crédit Général......	L.T.	8 18 —
Banque Verissi et Cossoudi......		»	3 50 —
[illegible]		»	[illegible] —
Société Commerciale Ottomane.		»	[illegible] —
Laurium		Fr.	81 — —
Crédit Hellénique. (escompte)		»	22 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	108 1/2 —
» 2e émission........		»	2[illegible] 1/2 —
[illegible]	1863..........	»	314 — —
	1865..........	»	310 — —
	[illegible]	»	[illegible] — —
	[illegible]	»	61 50 —
	[illegible]	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	109 30
Pièce de 20 francs...........	»	87 23
Impérial russe..............	»	89 10
Ducal (Crémitz).............	»	51 22
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 3
Bechlik—(différence).........	»	103 —
Métalique... (id).	»	103 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

[illegible]

[illegible] paq. à vap. angl. [illegible] ayant touché Dardanelles lest.

Trieste, paq. à vap. angl. angl. *Stamford*, c. Bail, ayant touché Dardanelles, lest.

Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster* [illegible]

[illegible] paq. à vap. angl. *Alexandros* [illegible] ayant touché Carabogа, Miriofto [illegible]

[illegible] et Gallipoli div. march.

[illegible] DES BATEAUX A VAPEURS.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 16 juillet

Zagora, br. ottom. *Evanguelistria*, c. Pateras, [illegible]

[illegible] *Amphitriti*, c. Miltaressis, [illegible]

[illegible] *Nicolaos*, c. Calimeris div.

[illegible] *Vittorio*, c. Bonsigno e. lest.

Candie, goel. ottom. *Omonia*, c. Mustafa, savons.

Ancone, br. ital. *Colombo*, c. Pastorino, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 16 juillet

Azoff, br. rus. *Venetia*, c. Patrinos. sel.

Taganrok, br. hell. *Panayo Idra*, c. Caletchis, lest

Marseille, br. ital. *l'Avenire*, c. Greco, blé.

Varna, goel. hell. *A. Trias*, c. Kidoniеf, sel.

Gemlek, bk. angl. *Morning Dew*, c. Stockton, lest

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 11 juillet.

[illegible] *Vespasian*, c. Alexandre, blé, Taganrog pour [illegible]

[illegible]

Ottom. *Djelliani bahri*, c. Mehemet, [illegible] Balzik p. Const.

Norv. *Lyder Sagen* c. Livold, orge, Soulina p. Bergen

[illegible] *Nicolaos*, c. Rousseles, blé, Taganrok pour [illegible]

[illegible] Taganrok p. Const.

[illegible] blé Odessa p. Havre

Angl. *Villesley*, c. Larken, céréales Odessa p. Falm.

Ital. *Timaro*, c. Vezin, céréales, Odessa p. Marseille

[illegible]

Hell. *Evang[illegible]* c. Epa[illegible] mais Ibraila pour [illegible]

[illegible]

[illegible] N. BORDEANO.

ANNONCES

MUNICIPALITÉ [illegible]

AVIS

[illegible] enchères publiques, il a été offert 5 Livres Turques 1/2 l'archine carrée.

Les personnes qui désirent surenchérir devront s'adresser au bureau de la comptabilité dans le délai de 15 jours à partir d'aujourd'hui.

Le Secrétaire Général.

Zuhdi

Hôtel Municipal, ce 3/15 juillet 1874.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 9 Juillet (v. s.) auront lieu les enchères définitives de 30,000 ocques de farine n° 5, produit de la manutention Impériale et déjà soumissionnés à 47 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à renchérir le susdit prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Sĕraskérat, le 16 juillet 1874.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Serai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

[illegible]

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

LYCÉE IMPÉRIAL OTTOMAN DE GULHANÉ

Jeudi prochain 11/23 Juillet aura lieu l'adjudication de la fourniture de cent mille ocques de charbon de pierre et quinze mille okes de charbon de bois.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les bureaux de la direction du dit Lycée.

Gulhané ce 4/16 Juillet 1874.

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de mines de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE BONNE INSTITUTRICE, connaissant parfaitement le français, l'anglais et la musique désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

[illegible]

[illegible] LEBOYER. — [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]
C. Rolland (Saône-et-Loire)	[illegible]
Rameau (Seine-et-Oise)	[illegible]
Jules Grévy (Jura).	[illegible]
E. Charton (Yonne).	[illegible]
Fourcand (Gironde).	Lucet (Constantine)
Général Billot (Corrèze)	[illegible]
Boucau (Landes).	[illegible]
Turquet (Aisne).	[illegible]
Jozon (Seine-et-Marne)	[illegible]

[illegible] noms caractérisent assez la politique [illegible] l'*Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de [illegible] pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs [illegible] matériels: Cours de la Bourse, Cote des [illegible] et des denrées, Chroniques agricoles, [illegible] est, de beaucoup, le PLUS COMPLET [illegible]

On peut s'abonner par Carte postale [illegible] l'Administrateur, 6, rue Coq-Héron, Paris [illegible]

Les timbres-poste sont acceptés en paiement [illegible]

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, bâtarde, expédiée, italienne, gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien, Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turc.

LEÇONS [illegible] sant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin [illegible]

AVIS

M. A Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, s'étant séparé de M. M. Zurini et Cie., a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, [illegible], Tom-Tom.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO [illegible] C°

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix: 75 francs par trimestre.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie

Agents.

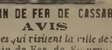

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de [illegible]

Les trains font [illegible] ver jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

Herbert Hadman, E. C.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir samedi, 18 Juillet, à 9 h

UN CASSIÈRE SENZA CASSA ED UN ECONOMO SENZA ECONOMIA

Comédie en 3 actes

Dimanche 19

BEN LEIL

IL FIGLIO DELLA NOTTE

Par Dr. Ségour

Représenté à Paris au théâtre de la Porte St. Martin pendant deux années consécutives.

MINISTERE IMPER. DU COMMERCE.

Par jugement de la 3e Chambre du tribunal de commerce en date du 27 Djemaz-il-evel 1291 — 29 Juin 1290, Oshian Caracodjian, marchand d'habits confectionnes à Mahmoud-pacha, ayant été déclare en etat de faillite, Carabete Effendi, auditeur de la même Chambre et M. Camber, des créanciers ont été nommés syndics provisoirs. Par conséquent sont invités tous les créanciers de la susdite faillite à se présenter à la Chambre des juges commissaires dans le Ministere sus-énonce, mercredi 18 Djemaz-il-ahir 1291 — 17 Juillet 1290 vers 5 heures à la turque, à l'effet de délibérer sur le maintien ou sur le remplacement des syndics provisoirs ou definitifs conformément à l'art. 170 du Code de commerce Ottoman.

Le juge commissaire
DJEMAL-EDIN.

SOSITRICHON.

Eau tonique du cuir chevelu.

De nombreux succès obtenus par plusieurs médecins de la Capitale qui ont bien voulu essayer mon invention dans leur pratique m'encouragent à la recommander chaleureusement en garantissant son efficacité infaillible à tous ceux qui tiennent à la conservation de leur chevelure.

Les propriétés du *sositrichon* sont les suivantes:

1° Il fait cesser presque immédiatement la chute des cheveux et de la barbe provenant par suite d'une faiblesse de la peau.

2° La *pityriasis* étant une de causes principales de la chute des cheveux, il amène le même résultat en [illegible] aussi complétement cette maladie de la peau

3°. Il rend à la [illegible]

[illegible] Graude Rue de Pera [illegible]

Dépôt à Constantinople [illegible] Vélitz et [illegible] es principales pharmacies.

(Prix 2 Francs.)

[illegible]

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivee à Constantinople le samedi. Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivee à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combines des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix reduits de Constantinople à Paris avec arrets à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Departs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivee à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube, — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrives Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde —Departs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Mediterranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payees aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

TORD-BOYAUX [illegible]

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

SERVICE DES VOYAGEURS

A partir du 1er Mars 1874.

LIGNE DE CONSTANTINOPLE-ANDRINOPLE.

[illegible]

Départ de	mat.				
Andrinople	[illegible]				
Ourli	[illegible]				
Kouléli-bourgaz	[illegible]				
Ouzoun Keupri	[illegible]				
Palo-Keui	[illegible]				
Baba-Eski	[illegible]				
Lule-Bourgaz	[illegible]				
Sidler	[illegible]				
Keupekli	[illegible]				
Tchorlu.. arr.	[illegible]				
Tchorlu. dép.	[illegible]				
Tcherkes-Keui	[illegible]				
Sinekli	[illegible]				
Kabakdjé	[illegible]				
Tchataldjé	[illegible]				
Hadem-keui	[illegible]				
Kutch-Tchek	7 3	[illegible]			
San-Stéphano	7 12	[illegible]			
Makri-keui	7 29	[illegible]	10 30		
Yedi-Koulé	7 36	[illegible]	10 49		
Koum-kapou	7 44	[illegible]			
Constant.	7 51	[illegible]	10 58		
	mat.				

LIGNE D'ANDRINOPLE-PHILIPPOPOLI.

Départ de		Départ de	
Andrinople	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moustapha-Pacha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hermanli	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Kayadjik-Bas-keui	1 11	[illegible]	[illegible]
Jeni-Mahallé	2 20	[illegible]	[illegible]
Papasly	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Katunitza Stenimak	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Philippopoli	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tatar-Bazardjik	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LIGNE DE KOULÉLI-BOURGAZ-DÉDEAGH.

Trains s'éloignant de Koulléli-Bourgaz. Départ de	heure	Départ de	
	mat.		
Koulléli-Bourgaz	7 45	Dédéagh ... dép.	1 —
Demotica	8 25	[illegible]	[illegible]
Souffli	9 46	[illegible]	[illegible]
Bidigli	10 39	[illegible]	[illegible]
Ferré	11 43	[illegible]	[illegible]
Dédéagh.....arr.	12 5d	[illegible]	[illegible]
	soir.		

Ce train correspond avec le train venant d'Andrinople.

[illegible]

TARIF DU PORT DES LETTRES ET JOURNAUX
DE CONSTANTINOPLE.

	VOIE ALLEMANDE		VOIE FRANÇAISE		VOIE AUTRICHIENNE	
	Lettres	Journaux	Lettres	Journaux	Lettres	Journaux
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

ASTHME [illegible]

NÉVRALGIES [illegible]

[illegible] PARIS [illegible]

MÉFIEZ-VOUS DES VOLEURS!

Les voleurs les plus perfides sont les contrefacteurs qui usurpent la signature et l'étiquette de négociants honorables. Débitant souvent un produit détestable et nuisible à la santé sous une enveloppe semblable à celle de l'inventeur, ils jettent sur cet article un discrédit immérité.

La **Poudre purgative de Rogé**, *médicament approuvé par l'Académie de médecine de Paris, est un des produits français le plus souvent contrefait, à cause de sa vente considérable.*

Afin d'éviter aux acheteurs toute confusion possible, une modification a été apportée à l'enveloppage des flacons.

Ne considérer désormais comme VÉRITABLES *que les flacons portant à chaque extremité un cachet imprimé en* **QUATRE COULEURS**, *dont ci-contre le fac-simile en noir.*

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie.

Depart : **Mercredi 22 Juillet à 5 heures p. m.** touchant Gallipoli Dardanelles, Metelin, Smyrne, Leros et Rhôdes.

Vapeur : *Mahalleh*, Cap. Chersich.

GRAND DEPOT ET VENTE EN GROS ET EN DETAIL

COMPTOIR D. KORITSCHONER

MAISON DE BANQUE & DE CHANGE.

8.— *Galata. Han Municipal.* —8.

Achat et Vente de toutes sortes de **Valeurs publiques** soit du pays, soit de l'étranger, ainsi que de **Devises** sur toutes les places européennes

AVANCES SUR DEPOT, ESCOMPTE DES PRIMES & COUPONS

Transactions financières [illegible]

Spécialement recommandé à la considération du public

NOUVELLES COMBINAISONS FORT AVANTAGEUSES

Cession contre paiements echelonnes à établir de gré à gré de Titre de Proprietes et de Participation au Porteur, relatif a une ou a plusieurs Obligations d'Emprunt à Primes

Composées de différents groupes avantageusement combinés [illegible]

TIRAGE PROCHAINS DES EMPRUNTS A PRIMES SUIVANTS

Le 1er Aout 1874

CHEMINS DE FER OTTOMANS

contenant 350 lots de frs. 600,000, 60000, 20000, 6000, 1000 etc.

Le 1er Aout 1874

ETAT I. R. D'AUTRICHE DE 1860

CONTENANT 1600 LOTS DE FL. 300,000, 50000, 25000, 20000. 10000, 5000 ECT.

ROYAL HONGROIS DU 1870

contenant 800 Lots de fl. 200,000, 15000, 5000, 1000 etc.

On se procurer chez le soussigné au prix cote à la Bourse **Des Obligations Originales des Emprunts precites** ainsi que à des prix fort limités **Des promesses** donnant droit au porteur à la chance entière dans les tirages sus-indiqués et dont les Obligations originales y relatives existants dans les caisses de l'établissement sont visibles à tout moment voulu; un rabais sensible est accordé aux acheteurs de Promesses en gros.

Billets de la 86me Loterie du Royaume de Saxe

Pour les cinq tirages aux Epoques suivantes: 16 Juin, 13 Juillet, 17 Août, 14 Septembre et 12 octobre 1874, dans les tirages sur les 100000 Numéros en tout y concourants seront tirés les 50,000 dotés des

PRIMES COLOSSALES SUIVANTES DE THALERS

150,000, 100 000, 50,000 10,000, 30,000, 20,000 10,000, 8,000 6,000, 5,000 etc

DU MONTANT TOTAL DE THALER 4,660,000 — FRANCS 17,437,500.

Des renseignements plus étendus, ainsi que les listes des Tirages fourni.

LE COMPTOIR D. KORITSCHONER.

JOAILLERIE MODERNE EN DIAMANTS ET BRILLANTS

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES OR GARANTI, PENDULES ELEGANTES — ORFÈVRERIE ET BIJOUTERIE FINE EN OR DE TOUS PRIX

L'HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE

ET

LA BALOISE

COMPAGNE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE.

Assurent de marchandises, groups, plis charges voyageant par BATEAU à VAPEUR, CHEMINS DE FER, ou par la POSTE, contre tout risque, a des prix tres-réduits.

Galata, Karakeui, No 13, place de la Bourse, à côté du [illegible]

L'Agent général fondé de pouvoirs.
RUDOLF SYZ.

THE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VI

Succursale d'Egypte

4, RUE DE LA POSTE FRANÇAISE, ALEXANDRIE.

Directeur : ANDRE PAGES.

Agents à Constantinople pour la Turquie:

L. & A. BERTIN FRÈRES

Fonds réalisés au 31 [illegible]
Revenu annuel. [illegible]
[illegible]
[illegible] s et prospectus s'adresser [illegible] L. et A BERTIN Frères, *Cité Française.*

LA GIRONDE

Compagnie d'Assurances mutuelles contre l'incendie.

Assure maisons, magasins et leurs contenus contre l'incendie à des primes très-moderées à Constantinople et dans les principales villes de la Turquie.

Pour plus amples renseignements s'adresser à [illegible]

ENCRE NOUVELLE

PARIS MATHIEU PLESSY ✱ PARIS

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposition univ. de 186[illegible]

Encre nouvelle double violet à copier

adoptée par toutes les grandes administrations

Dépôt à Constantinople : chez MM. Vélitz et Cie, Della-Sudda.

AU SQUELETTE

Maison Madélény, Bandagiste, Orthopédiste

Rue Youksek-Kaldirim.

A CONSTANTINOPLE

Guérison radicale des **hernies** par le BANDAGE ELECTRO-MEDICAL Brevete des célebres Docteurs Marie Frères, Médecins Inventeurs, à Paris se trouve chez Madélény, seul chargé de l'application du systeme.

(Appareils Orthopédiques.)

Pour redresser graduellement les gibosités et les pieds bots les plus difformes, inventes par M. *Madélény*, brevété en France pour 15 ans et honoré de 2 Medailles de mérite en or de 1re Classe.

Consultations gratuites Lundi et Vendredi.

LA CONSERVATION
ET LA BEAUTÉ DES CHEVEUX

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acqui une renommée universelle.

l'*Evalina*

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur bréveté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fortifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifi les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation perphérique et fait disparaître la pytiriasis.

Pour assurer un succés complet ains que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'*Evalina*

Essence pour la barbe et les cheveux L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse,

Depôt : à Constantinople chez MM. VELITZ et Cie, Yuksek-Caldirim n° 68.

Savon à la Glycérine

POUR LA TOILETTE ET LA BARBE

Glyco Blastol

pour l'entretien des cheveux

GLYCERINE

[illegible]

GLYCERINE CHIMIQUEMENT PURE

POUR L'USAGE PHARMACEUTIQUE.

Ces produits de la célébre fabrique de F. A. Sarg's de Vienne, approuves par les premiers médecins de l'Europe sont les seuls qui jouissent du patronage des principales cours.

Depôt Géneral à la Droguerie Centrale Maison Della-Sudda, rue Yéni-Djami, Nos 16, 18, 20 et 22 et à la Pharmacie Della-Sudda à Péra.

Se méfier des nombreuses contrefaçons qu'on débite à Constantinople.

BAIN AU SEL DE PENNÈS

A PARIS, RUE DE LATRAN, 1

contre l'épuisement de [illegible] du sang, les pâles co[illegible] l'irritation intestinale, les douleurs rhumatismales, les engorgements des glandes, du foie et des reins,

Ordonne par un très-grand nombre de Médecins pour remplacer les Bains Naturels, Alcalins, Ferrugineux, Iodurés, Sulfureux, et les Bains de Mer chauds.

Dépôts dans les Pharmacies et Etablissements [illegible]

TIMBRE HUMIDE | FACTURES RAYÉES | JOURNAUX | RÉGISTRES RAYES | TIMBRE SEC

CARTES D'ADRESSE — LETTRES ENTRELACÉES

TYPOGRAPHIE et LITHOGRAPHIE

CENTRALES

Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA — Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA

CARACTÈRES LATINS, TURCS, GRECS & ARMÉNIENS

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en différentes langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé, désormais, de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe; le personnel et les machines dont dispose l'IMPRIMERIE CENTRALE pouvant répondre à tous les besoins.

PRIX MODÉRÉS

MENUS — Cartes de Visite

COMPTES-COURANTS | BILLETS MORTUAIRES | BROCHURES | Lettres de Mariage | LETTRES DE CHANGE

Typographie et Lithographie Centrales

8me ANNEE N° 164. — Djemazi-ul-Akhir 8 1291 — DIMANCHE 19 ET LUNDI 20 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :
[illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :
Annonces 4me page.......................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......................... 6 » la »
Insertions, corps du journal............. 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, [illegible]-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein [illegible] M. Rudolf Mosso, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, [illegible] Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Au moment où nous écrivons, les débats sur les lois concernant le septennat sont bien près de commencer.

La France touche donc à un moment suprême, et on peut ajouter critique, en raison de la décomposition des partis.

Il est certain que toutes les passions vont se faire jour, que les légitimistes, vis-à-vis desquels MM. de Broglie et d'Harcourt ont pris des engagements — ainsi que M. Ernoul l'affirmait, il y a huit jours — vont reproduire leur demande de rétablissement de la monarchie, et vont combattre les propositions qui leur sont soumises ; que le centre droit déjà divisé se divisera encore plus.

Le *Temps* est persuadé que ce projet de loi, qui, dit-il, se rapproche de celui du duc de Broglie, à cela près qu'il se prononce encore plus explicitement pour la dictature du maréchal de Mac-Mahon, rejettera nécessairement vers le centre gauche toute la partie libérale du centre droit, laquelle préférera organiser une république conservatrice que de continuer à préparer le retour de l'empire.

Le journal que nous citons appuie surtout sur le fait que le projet de la sous-commission ne garantit même plus la situation pour sept ans et « qu'il suffit d'une proposition faite par le maréchal ou d'une lettre de démission pour que le pays soit en pleine anarchie et pour que chaque prétendant croie pouvoir étendre la main sur lui. »

Pour notre part nous pensons que les lois constitutionnelles ne seront votées, si elles parviennent à l'être, qu'après avoir été fortement amendées, et que le maréchal Mac-Mahon eût été bien inspiré si, après le vote récent qui a renversé le cabinet de Cissey, il avait choisi un ministère dans le centre gauche et le centre droit.

Le résultat des élections des communes rurales de la Bohème pour la Diète provinciale de Prague sont connues.

Il y avait cinquante et un députés à élire. Suivant la *Wiener Abendpost* les scrutins se sont répartis de cette façon : 40 candidats vieux-tchèques, 8 jeunes-tchèques et 3 candidats constitutionnels, dont un dans le collège purement tchèque de Taus. Il y aura scrutin de ballottage à Hohenelbe et à Kolin.

La feuille en question s'exprime du reste ainsi : « Le 6 juillet ont eu lieu les élections des circonscriptions urbaines, Prague, Pilsen et Reichenberg exceptés. Les candidats vieux-tchèques l'ont emporté dans les collèges de Carolinenthal, Smichow, Kuttenberg, Chrudim et Leitomischl. Ils ont eu partout d'immenses majorités. Les plus fortes minorités ont été dans la circonscription de Leitomischl, où un candidat jeune-tchèque a rallié 187 voix, contre 212 qu'a réunies le candidat vieux-tchèque, et dans celle de Smichow, où un candidat constitutionnel a eu 154 voix, contre 338 qu'a obtenues son concurrent vieux-tchèque. »

Les derniers événements qui se sont accomplis en Espagne ont un grand retentissement en Angleterre, et les journaux anglais blâment unanimement la conduite des généraux carlistes.

Le *Times*, dont le langage est ordinairement si réservé, les accuse nettement de « violer toutes les lois humaines. » et il rappelle « qu'à une autre époque, dans les mêmes circonstances, du temps du premier don Carlos, le gouvernement britannique est intervenu pour empêcher les massacres et les boucheries des prisonniers. »

En attendant que le *Foreign Office* agisse, redoutant contre Estella un retour offensif, analogue à celui qui eût livré cette position aux troupes libérales sans la mort du maréchal Concha, les carlistes essaient d'énergiques diversions. Lizarraga a été envoyé dans la province de Valence pour y relever la fortune fort compromise des opérations de don Alfonse ; en même temps le marquis Valdespina recevait l'ordre de se porter devant Santander.

La municipalité de cette ville et les autorités militaires ont pris des mesures pour la mettre à l'abri d'un coup de main, mais les carlistes continuent à affluer vers les parages qu'ils avaient été obligés d'abandonner, à la suite de la délivrance de Bilbao. Comme nous l'avons dit précédemment ils ont reparu en nombre dans la vallée du Somorrostro, menaçant Castro-Urdiales et Laredo, interrompant à nouveau la navigation sur le Nervion et les communications de Bilbao. Le bruit courait à Santander, il y a quelques jours, que le général Zabala y était attendu, mais jusqu'à présent rien ne transpire sur le plan de campagne du successeur du maréchal Concha.

Les catholiques libéraux de la Suisse, s'occupent de constituer une Église nationale.

Une assemblée générale de délégués de toutes les paroisses et associations catholiques-libérales de la Confédération s'est réunie à Berne pour délibérer sur le projet d'une constitution organique de l'Église catholique suisse.

Ce projet rédigé par une commission, a été adopté dans son ensemble par l'assemblée. Celle-ci, en même temps, a décidé la création d'un évêché national.

Les journaux anglais annoncent qu'un déficit de 190,000 dollars aurait été constaté dans le trésor haïtien.

L'ancien ministre des finances de ce pays serait allé chercher un refuge au consulat des États-Unis et le général Domingue, généralissime des forces et Président de la République, lui aurait signifié l'ordre de comparaître devant lui pour lui rendre ses comptes.

Le ministre n'ayant pas obéi à cet ordre, le général Domingue aurait tenu pour responsable le consul américain, et aurait fait placer un fort détachement de troupes aux abords du consulat.

L'ÉCLAIRAGE AU GAZ A CONSTANTINOPLE (1)

VII.

Plusieurs projets avaient été mis en avant pour doter les rues de Stamboul d'un bon éclairage au gaz.

L'un de ces projets, essentiellement pratique, tenant compte des ressources très-restreintes que cette ville peut offrir à l'exploitation d'une industrie gazière, avait réduit toutes les dépenses au strict nécessaire.

D'autres propositions furent faites aussi à l'administration par des hommes d'affaires, des courtiers en concessions ; ceux-ci peu préoccupés de savoir ce que l'usine pourrait donner de revenu, mais sachant bien que plus les affaires sont importantes plus le bénéfice est considérable pour les intermédiaires, parlaient de monter une usine de trois millions ! Or, à Constantinople, pour amortir un pareil capital et en payer les intérêts, il faut au minimum consacrer à cette opération 360,000 frs. par an, ce qui suppose pour une usine à gaz des mieux établies et parfaitement exploitée une recette assurée de 700,000 fr.

L'administration, disons-le, n'a pas commis une erreur aussi grossière, elle n'a jamais compté sur plus de 130,000 frs. de recettes, aussi borna-t-elle à 400,000 frs. le chiffre des dépenses affectées à la construction de l'usine qu'elle décida d'établir à Yedi-Coulé.

A cette époque le préfet de la ville était Aly Pacha, homme intelligent, administrateur habile ; le préfet voulut examiner de très-près le projet qui lui fut soumis. Il s'entoura de renseignements de toute espèce, prit des informations exactes sur toutes les parties de la construction, et sur le personnel qu'il devait employer ; puis, lorsque ses informations furent assez étendues, lorsque son dossier fut complété, Aly Pacha, sans employer d'intermédiaires, se rendit auprès de son chef, lui exposa tous les avantages de cette entreprise, et lui montra que tout était prévu pour la mener à bien.

Grâce à la non-intervention des bureaux, huit jours plus tard Aly Pacha obtenait l'iradé sanctionnant la construction de l'usine à gaz, et ra[illegible]

On se mit aussitôt à l'œuvre, le préfet forma un bureau technique, expédia les commandes en Europe, et fit commencer les travaux de maçonnerie.

Tout marchait à souhait, le projet avait été étudié dans tous ses détails, il n'y avait plus qu'à exécuter les travaux conformément aux prévisions, les commandes arrivaient aux époques fixées, lorsque S. Exc. Aly Pacha fut remplacé à la préfecture par Ismaïl Pacha.

Le deuxième préfet perdit beaucoup de temps, et ne comprenant pas très-bien le projet dont il devait poursuivre l'exécution, il occasionna de grands retards, renvoya le bureau technique créé par son prédécesseur, et ne reprit les travaux qu'au milieu de l'hiver.

On allait enfin procéder au montage de l'usine lorsqu'arriva un troisième préfet.

Tezil bey, fort actif, très-énergique fut excessivement mal secondé dans cette circonstance ; rempli de bonne volonté, très dévoué aux intérêts du public et à ceux de la Préfecture, il ne put obtenir ni une obéissance assez complète ni un respect assez grand pour ses ordres.

Les hommes qui auraient dû lui prêter leur concours, faisaient preuve de mauvais vouloir, enfin malgré tous ces désagréments, malgré l'hiver, en vingt-deux journées de travail effectif le montage de l'usine fut presque fini, et celle-ci se trouva en état de fonctionner.

Ces derniers travaux avaient été médiocrement exécutés, l'étanchéité des cuves était incomplète, les joints et les raccords avaient été mal faits, il fallait encore une quinzaine de jours pour remédier à ces mal-façons, et Stamboul allait jouir enfin d'un éclairage au gaz économique et bien établi ; sur ces entrefaites un quatrième préfet arriva.

Cette fois ce n'est plus une simple modification que l'on remarque dans la direction des travaux, c'est un bouleversement complet ; l'auteur du projet est renvoyé, sous prétexte qu'il y a quelques imperfections reconnues comme ayant une très-légère importance. Le nouveau préfet démolit ; on reconstruira à nouveau.

Quant au personnel, il sera emprunté à l'usine de Dolma-Baghché, et c'est tout naturel.

L'usine de Dolma-Baghché a peut-être fini par coûter 10 millions. En 17 ans, elle est arrivée à vendre à un prix exorbitant du gaz infect et qui n'éclaire point, il est donc impossible qu'une usine construite en six mois, et ne coûtant pas plus de 400,000 frs. fournisse du gaz de bonne qualité et recueille annuellement des bénéfices évalués à 40 0/0 de son prix de revient.

Et voilà comment, grâce à un raisonnement qui n'est même point spécieux, une partie des travaux exécutés a été démolie pour être refaite ; voilà comment les rues de Stamboul qui devraient être éclairées depuis plus de trois mois, sont encore obscures, et voilà pourquoi le gaz que nous pourrions brûler à bon compte coûte et coûtera probablement très-cher pendant un fort longtemps.

X

(1) Voir le N° du 16 juillet 1874.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ATHÈNES, le 15 juillet 1874.

Le télégraphe vous a, si le ministère de l'intérieur l'a permis, annoncé l'échec électoral de MM. Lombardos et Déligeorges et les tracasseries faites par l'administration au candidat de l'opposition, M. Philémon. De tous les points de l'horizon arrivent les protestations des électeurs indignés, contre l'intervention électorale des autorités civiles et militaires du royaume. Ces protestations, fondées sur des faits patents, ne me permettent plus le moindre doute sur le triste rôle joué par le gouvernement pendant la durée des opérations électorales. D'ailleurs ce qui a lieu depuis six jours à Athènes, sous nos yeux, ne permet plus la moindre hésitation à ce sujet.

Ce qui prouve de la manière la plus évidente que le ministère hybride formé d'ex-révolutionnaires, de gens qui se disaient démocrates trois jours avant leur arrivée au pouvoir, et d'un des représentants les plus autorisés de la camarilla, ce qui prouve, dis-je, que ce ministère hybride baisse dans l'esprit public (qui, à vrai dire ne s'en est jamais montré enthousiaste), c'est le résultat des élections du collège d'Hydra où M. le Président du Conseil avait posé sa candidature. Voici [illegible] M. Bulgaris a obtenu une majorité de sept voix.

Le tr[illegible] jour (vous sa[illegible] durant quatre jours pleins) l'éparque, créature de M. Bulgaris, lui adressa dépêche sur dépêches pour lui annoncer que son adversaire M. Ghika allait, si l'on ne prenait de promptes mesures, l'emporter sur l'un des candidats de la combinaison ministérielle et peut-être sur lui-même. M. Bulgaris, troublé, ne sait à quel saint avoir recours.

Aussitôt il mande chez lui le ministre de la marine et lui ordonne de réquisitionner, sans perdre une minute, tous les électeurs Hydriotes, ouvriers de l'Arsenal de Poros et marins de l'État, et de les faire partir pour Hydra avec ordre de ne voter que pour lui (Bulgaris).

Un ou deux navires gardes-côtes furent mis à la disposition de cette catégorie d'électeurs qui, arrivés à Hydra, votèrent, sous les yeux de leurs chefs respectifs pour M. le Président du Conseil !

La plupart des autres ministres ont été élus par des manœuvres non moins répréhensibles. [illegible]

A Missolonghi, la circonscription électorale avait été militairement occupée un mois à l'avance. Des ordres sévères, partis du ministère de la guerre, enjoignaient aux chefs des colonnes volantes — destinées à parcourir un district où il n'y a ni un brigand ni un contumace — d'exercer une salutaire terreur sur l'esprit des électeurs. Les soldats ne se privèrent pas du plaisir d'exécuter des ordres qui allaient souvent au-devant de leurs vœux. Je ne vous parle pas du bouleversement de tout le personnel administratif, ce sont là des moyens réputés *moraux* par les moins scrupuleux de tous les Hellènes et je me borne à vous dire que, dans quelques cantons ruraux, des malfaiteurs n'auraient pas été plus maltraités que ne l'ont été des électeurs soupçonnés de sympathie pour l'ex-président du conseil. Plusieurs ont été cruellement battus ; d'autres ont été, le jour du vote, cernés dans leurs maisons ou tout bonnement menacés d'être roués de coups s'ils s'avisaient d'aller [illegible] quelques localités [illegible] à Zante, les morts [illegible]

[illegible] tions de Zante. Il s'agissait là de combattre M. Lombardos, soupçonné d'opinions démocratiques et ceux qui le suivent les yeux fermés, tant ils ont confiance dans l'honnêteté et le patriotisme de cet homme.

M. Lombardos a aux yeux d'hommes aussi peu méritants envers leur pays que les ministres actuels, le tort d'avoir mis souvent sa tête en jeu en luttant contre le protectorat anglais pour l'annexion des Iles Ioniennes à la Grèce !

Ce n'est pas là le seul de ses crimes ; je pourrais vous en citer d'autres, mais on peut les résumer tous dans cette phrase : M. Lombardos est soupçonné de républicanisme !

J'ignore si c'est là un grief suffisant pour autoriser [illegible] sais, c'est que jamais, dans nos annales électorales, si fécondes pourtant en petites fourberies, on n'a vu l'arbitraire administratif se montrer avec plus d'impudeur.

Comme à Missolonghi de nombreuses colonnes volantes, aidées par une administration renouvelée de fond en comble, parcouraient les communes rurales afin d'y exercer la salutaire terreur dont j'ai parlé plus haut.

Plus de cinq cents hommes de troupes, de toutes armes, avaient quelques jours avant l'ouverture des opérations électorales, débarqué dans l'île, tambour battant, enseignes déployées. Leur mission n'était pas ignorée. Les soldats en parlaient hautement et menaçaient les électeurs de M. Lombardos.

Ces préliminaires terminés, on s'aperçut que M. Lombardos et ses quatre amis allaient être élus à une écrasante majorité contre M. Boultzos, frère de la grande-maîtresse du palais, et les quatre autres candidats du gouvernement. Ordre est donné alors à l'armée d'occuper tant dans la ville de Zante que dans les communes rurales les salles de vote et d'en empêcher l'abord, à coups de crosse au besoin, les électeurs de M. Lombardos. Le jour de l'ouverture des opérations électorales, les soldats, le fusil sur l'épaule, occupent militairement les abords des salles de vote. Au milieu d'eux, on remarque un grand nombre de *politophilakes*, choisis avec soin parmi les créatures de M. Boultzos. Que faisaient-ils là ? Ils désignaient aux soldats les [illegible] fâme, la plus odieuse.

Les quatre jours écoulés, [illegible] dépouillement. Cependant le [illegible] rilla n'avaient obtenu qu'un nombre insignifiant de voix : il fallait, à tout [illegible] Grèce qui, cependant, a [illegible] Zante plus qu'ailleurs, que M. Lombardos avait perdu toute sa popularité à partir du jour où il avait parlé à la Chambre des aspirations démocratiques des Hellènes. On remplit les urnes de [illegible] et MM. de la camarilla sont élus avec une majorité *de six à sept mille voix*, juste le nombre de voix données depuis 1865 à M. Lombardos et à ses amis. *Le dépouillement fait*, le préfet à poigne de Zante télégraphie au ministère de l'intérieur : « La population de Zante désapprouvant les idées démocratiques de M. Lombardos, a voté en faveur de ses adversaires ! »

Le coup a été si mal monté, la maladresse gouvernementale a éclaté avec tant d'évidence que le résultat des élections de Zante a provoqué, à côté de la plus violente indignation, un [illegible]

[illegible] électeurs signent une pétition où ils disent n'avoir pas pris part au vote. Je suis curieux de voir si les autorités coupables des plus basses manœuvres électorales qui puissent faire rougir un peuple constitutionnel et uni de la liberté, seront punis ou promus. D'aucuns penchent pour la [illegible]

A Athènes nous assistons à une scène qui m'aurait fait beaucoup rire dans un opéra-comique. Les électeurs de l'Attique, furieux de ce que le gouvernement combat à mort la candidature de notre confrère de l'*Aion*, M. Philémon, se met pour faire pièce à un ministère qu'ils détestent autant et même plus que M. Grivas ne déteste son ancien collègue, M. Déligeorges — les électeurs de l'Attique, dis-je, se mettent à voter pour M. Philémon malgré les colonnes volantes qui parcourent les communes rurales. M. Philémon, soutenu par le parti Coumoundouros et par le parti avancé dont son journal s'est fait depuis quelque temps l'organe, obtient à Athènes une grande majorité. Cela ne fait pas le compte du gouvernement et surtout celui de la camarilla qui ne veulent à aucun prix de M. Philémon. Vous savez comment M. Bulgaris et ses collègues, qui le valent bien à ce point de vue, respectent la volonté des électeurs. Au dépouillement du scrutin d'une commune rurale une main *criminelle*, dit le procès-verbal, renverse les boules de M. Philémon. On ne peut donc plus compter ses votes dans cette commune et le... résultat est [illegible]

Cependant à cette nouvelle la population d'Athène s'émeut ; la police double ses postes. La veille les abords de la maison de M. Philémon avaient été occupés partout ce qu'il y avait de cavalerie disponible à Athènes et une proclamation de la police défendait les *vivats* et autres cris ! Le gouvernement semble tenir compte de l'irritation des athéniens ; il ruse avec eux ; il fait, au mépris de l'article 58 de la loi électorale, remettre la proclamation officielle des députés de l'Attique. Cette proclamation a eu lieu hier et malgré le bureau électoral qui, à la majorité de 10 voix contre 4 se prononce pour M. Philémon, le préfet, un des membres avoués de la camarilla, refuse d'envoyer à M. Philémon sa carte de député. La population d'Athènes est encore très-irritée, la presse de tous les partis (deux ou trois journaux soudoyés par le gouvernement exceptés) n'a pas caché son indignation pour un acte qui met un préfet au-dessus de la loi la plus importante, la loi électorale, au-dessus de l'expression du suffrage universel, au-dessus du Parlement qui, seul, a qualité de se prononcer sur toutes les questions de cette nature.

Partout ou presque partout le scrutin a été falsifié par des mains criminelles. Aussi crie-t-on de tous côtés que cette Chambre doit être dissoute parce qu'elle est conçue dans le péché.

Ce que je vois de plus étrange dans tout ce[illegible] roi qui connaissait MM. Bulgaris et Grivas leur a [illegible] délicates fonctions constitutionnelles, à l'élection du Parlement.

Les amis de M. Bulgaris cherchent à jeter la responsabilité de tous les forfaits électoraux sur M. Grivas, ministre de la guerre. Les troupes ont été, dans cette triste et douloureuse circon-

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON [illegible] LA RUE ZACHARIE

[illegible] ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXV (suite)

Si tout était fini ? [illegible] les lettres qu'elle avait reçues à Paris, la veille encore, de Leone, n'étaient que des [illegible] le mariage du jeune homme et de Mlle de Chantelys était consommé ?

Comme elle se reprochait en ce moment d'avoir obéi, d'être demeurée si longtemps absente, loin de ce Nevers où avaient dû se passer tant de scènes qu'elle avait intérêt à connaître et qu'elle ignorait !

Enfin, le bruit rapide d'une voiture qui s'arrêtait devant l'hôtel se fit entendre.

Revolver courut à la fenêtre ; mais, avant même qu'elle eût eu le temps d'en faire jouer l'espagnolette, la porte s'ouvrit et Leone parut sur le seuil.

A sa vue, Revolver, qui, quelques minutes auparavant, attendait haletante, qui se disait que si cet homme entrait, elle ne pourrait résister à la passion qui l'entraînerait vers lui, Revolver demeura debout, glacée, indifférente en apparence, devant la fenêtre sur laquelle elle appuyait encore sa main tremblante.

Le regard de Leone s'attacha à la lorette, comme pour lire dans ses yeux le mobile qui la ramenait si brusquement ; puis, prenant un ton enjoué et faisant quelques pas vers Revolver.

— Enfin, te voilà ! lui dit-il. C'est bien gentil à toi d'être venue me voir. Rien de particulier ne t'amène, n'est-ce pas ?

— Si ! répondit simplement Revolver.

Leone fronça le sourcil.

S'il est un proverbe qui ait le privilège d'être doté d'une vérité étrange, c'est celui qui affirme qu'un malheur n'arrive jamais seul. Il est rare, en effet, que le premier ne soit aussitôt suivi d'une série d'autres. Superstitieux comme la plupart des hommes de sa trempe, Leone, qui venait de réfléchir longuement aux conséquences fâcheuses pour ses projets, de la fuite de Mlle de Chantelys, devina tout à coup que l'arrivée de Revolver lui annonçait un nouveau péril.

— Ah ! ah ! murmura-t-il. On s'ennuyait donc à Paris ? nous sommes impatients ?

— Oui, je m'ennuyais d'être séparée de toi, répliqua Revolver.

Leone eut un sourire de satisfaction.

— Je me trompais, pensa-t-il. Puisqu'elle m'aime, je n'ai rien à craindre.

Et à voix haute il reprit :

— Eh bien ! ma fille, nous voilà réunis. L'affaire touche à sa fin, et, Dieu merci ! nous aurons bien gagné le succès... ça n'aura pas été sans peine.

— Ah ! l'affaire touche à sa fin ? répéta Revolver.

— Ce serait déjà fait sans des hésitations, des faiblesses de ma part, que je ne m'explique pas moi-même. J'ai donné un temps indéfini à ces gens-là !... Mais, Dieu merci ! demain...

— Demain ?

— Ou les Chantelys seront perdus, ou ils me donneront leur fille...

Revolver fit un mouvement.

— Et si je refusais mon consentement à ce mariage ? dit-elle d'un ton ferme et résolu.

— Toi ! fit Leone.

— J'ai réfléchi depuis jours...

— Vraiment ?

— Et j'ai pris mon parti.

— Quel est-il ?

— Je ne veux pas que tu épouses Mlle de Chantelys.

Quoi que pût attendre Leone de l'attitude sombre et concentrée de la lorette, quoi qu'il pût craindre, il était tellement loin de prévoir une pareille prétention, que, malgré lui, comme poussé par un ressort, il se leva bondissant du fauteuil où il venait de s'as[illegible]

— J'ai mal entendu ? dit-il un peu pâle. Tu n'as pas dit.... cela ?.... n'est-ce pas ? Voyons, parle !...

— Je ne veux pas que tu épouses Mlle de Chantelys, répéta la lorette d'une voix froide, en accentuant, en scandant, pour ainsi dire, chaque mot.

— Ah ! ça ! [illegible] es folle.

— Je ne suis pas folle, et je te le prouverai.

— Mais ce mariage, nous y travaillons depuis un mois ; il est à la veille de se faire.

— Je l'empêcherai.

— Mais c'est insensé ! toi-même n'as-tu pas consenti ?

— J'ai changé d'avis.

Leone, le sourcil froncé, observa Revolver d'un regard noir. La lorette soutint ce regard sans baisser les yeux ; ce fut comme un défi mutuel de quelques secondes.

— Ainsi, c'est sérieux ? reprit Leone. Tu [illegible]...

— Non.

— Et comment l'empêcheras-tu ?

— Comment ? répondit Revolver irritée du ton de dédain dont Leone accentuait ses paroles ? Ah ! tu crois que parce que j'ai fait la morte, parce que jusqu'ici j'ai obéi docilement à tous tes caprices, parce que j'ai fait semblant de n'avoir d'autre volonté que la tienne, tu crois que je suis une de ces créatures imbéciles qui ne voient rien, ne sentent rien, et que l'on peut pétrir comme une cire ? Eh bien ! si tu l'as cru, tu t'es trompé.

— Des phrases ! dit Leone.

— Des preuves ! reprit Revolver avec vio[illegible]

— Comment ! des preuves ?

— Pour épouser cette femme, comme pour perdre les Chantelys, comme pour le faire un état civil, il te faut des papiers, n'est-ce pas ?

— Je les ai.

— Fais-les voir ! ricana Revolver. Vrai[illegible]

— Que [illegible] ?

— [illegible] dire, et je te dis, que ces papiers, [illegible] moi, moi seule qui les ai à cette [illegible]

— Tu [illegible] !

— Va demander [illegible] rue Zacharie, n° 13 ! Il y a [illegible] une [illegible] qui s'appelle *la Fauconnière*, je crois ; eh bien, demande-lui, à cette femme à quel prix je lui ai acheté ces papiers, sans lesquels vous ne pouvez rien, ni toi, ni Chauveau !...

Leone, en proie à une complète stupeur, fit quelques pas mal assurés à travers la chambre.

— Tu as fait cela ! tu as fait cela ! répéta-t-il.

— Mais qu'espère-tu ? que veux-tu ? reprit l'aventurier, dont la voix tremblait de colère. Avoue-le franchement, au moins : est-ce une affaire de chantage que tu entreprends pour ton compte ?

Revolver regarda son interlocuteur avec une telle expression de mépris et de hauteur qu'involontairement le jeune homme baissa [illegible]

— Un chantage ? répéta la lorette. Tu me prends pour une autre, mon petit, tu ne me [illegible]

— Enfin ! pourquoi ? pourquoi ? [illegible]

[illegible]

— Pourquoi ? répliqua-t-elle lentement parce que je t'aime, parce que je t'aime, entends-tu, comme je n'ai jamais aimé personne. Tu m'as dit tout à l'heure que d'abord j'avais consenti à ce que tu épousasses cette femme dont il était convenu, au début, que tu ne deviendrais que le frère. C'est vrai. Au premier moment, j'ai vu ton intérêt, ta fortune avant tout ; j'ai cru que j'aurais la force.... J'ai cru que je pourrais me passer de toi.... Ah ! les hommes ne sont pas rares !... poursuivit Revolver d'une voix sombre. Mais j'ai été vaincue : je t'aime ! je te veux, entends-tu ? C'en serait trop à la fin. Te voir le mari d'une autre ! non, non ! mille fois non ! Je t'ai, je te garde. D'abord c'était convenu : tu devais te faire reconnaître comme le fils ; tu devenais le vicomte de Chantelys, et je t'épousais. Eh bien, nous allons simplement y revenir. D'abord ça ne souffrira plus de difficultés. Ces gens-là seront tout ce qu'il y a de plus coulant... Et puis tant pis pour eux après tout ? Tu es le fils, tu seras le fils et je serai ta femme. Je le veux. Voyons, qu'est-ce que cela te fait, après tout ? Est-ce que tu n'as pas la fortune quand même ?

Depuis quelques minutes, Leone paraissait réfléchir profondément.

— Réponds ! fit Revolver.

Leone releva la tête.

— Il y a du vrai dans ce que tu viens de dire, fit-il d'un ton indifférent. C'est moi qui avais greffé cette nouvelle combinaison sur l'autre. Mais, à la rigueur, la première peut suffire.... Et puisque cela...

— Oh ! s'écria Revolver.

Et, se jetant sur le jeune homme et le pressant dans ses bras à l'étouffer :

— Oh ! ajouta-t-elle, que tu es bon et que je t'aime !

— Seulement, reprit Leone, il reste Chauveau !...

— Chauveau ! interrogea Revolver.

— Et, comme si le hasard avait préparé toutes choses, au même instant une voiture s'arrêta à l'hôtel des Ducs.

— Leone courut à la fenêtre.

— C'est lui ! dit-il à voix basse.

— Qu'importe ! répliqua Revolver.

— Il ne faut pas qu'il te voie : passe par cette porte.... il se douterait.

Revolver ne bougeait pas.

— Tu me jures, n'est-ce pas ?... murmura-t-elle d'une voix profonde.

— Folle ! dit Leone en l'embrassant. Ne m'as-tu pas ensorcelée ? ne fais-je pas toujours tout ce que tu désires ?

Revolver contempla un instant l'aventu[illegible]

— C'est bien, dit-elle alors. A ce soir !

— A ce soir ! répondit Leone.

En ce moment, on frappa vivement, presque violemment à la porte.

Revolver disparut : et, quand Leone eut ouvert, Chauveau, terrible, les yeux injectés de sang, encore ému de la terrible scène [illegible] venait de se passer au château de Bara[illegible] Chauveau parut sur le seuil.

[illegible]

LE DOSSIER CHANTELYS

Leone fit un mouvement et courut à Chau[illegible]

— Qu'as-tu ? s'écria-t-il, frappé de l'état étrange dans lequel il se présentait.

— Ce que j'ai ? répondit l'homme d'affaires avec impétuosité : ce que j'ai ? tu le demandes ?...

Et il s'arrêta : car la réflexion lui était venue tout à coup, et il pensa qu'il serait toujours temps d'apprendre à son complice le terrible danger qui les menaçait.

— Réponds ! insista ce dernier. D'où [illegible] ?

(A suivre).

Voir le numéro du 18 juillet.

–nce, les organes aveugles de l'irascible M. Grivas; personne ne le nie, puisque la chose est [illegible] jusqu'à la dernière évidence; mais que [illegible] le croire étranger [illegible] pendant les élections.

La Bourse est presque morte. On fait peu ou presque pas d'affaires en ce moment. Les [illegible] n'ont pu se relever malgré la nouvelle con[illegible].

Les élections de Corfou, différées en suite des scènes que vous savez, commencent le [illegible] cou[illegible].

Une chose qui a surpris tout le monde [illegible] croire à quelques-uns que les troubles de Corfou ne sont pas l'œuvre du hasard, c'est que les élections ont été remises dans les trois circonscriptions électorales du departement.

Rien n'autorisait la remise des élections des deux circonscriptions électorales où la population avait gardé le calme le plus parfait.

[illegible] avec M. Antonopoulo, du Credit Hellénique, son ancien adversaire. On n'osait pas, dans la crainte d'être reçus à coups de fusil, intervenir [illegible]

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale :

Madjid bey, membre de la haute cour de justice, a été nommé Kiatib effendi du ministère des affaires étrangères, en remplacement de Mehemed effendi nommé membre de la haute cour de Justice.

Vendredi dernier, le Cheïk-ul-Islam, Khaïroullah effendi, a été relevé de ses fonctions et c'est S. A. Hassan Fehmi effendi qui a ete appele par S. M. le Sultan à occuper ce poste élevé.

Hassan Fehmi effendi a jadis occupé les fonctions auxquelles le Sultan vient de le nommer de nouveau.

La cérémonie de l'installation du nouveau titulaire a eu lieu avant-hier, avec le ceremonial d'usage.

Accompagné du Grand-Vézir, le nouveau Cheïkh-ul-Islam a été admis, samedi, auprès de Sa Majesté qui l'a investi de ses pouvoirs et de là LL. AA. suivies d'un nombreux cortége sont allees par mer à Sirkedji-Iskelessi où des troupes rangees en ordre de bataille, musique en tete, leur ont rendu les honneurs militaires. Le cortege escorté par des lanciers s'est dirige vers la Sublime Porte salué par les troupes qui formaient la haie sur son passage.

C'est à la Sublime Porte qu'a éte lu le *Hatt* Impérial et qu'a été dite la prière d'usage pour les jours de Sa Majesté, et le Cheïkh-ul-Islam après avoir reçu les félicitations des ministres et des dignitaires de l'Etat s'est rendu à *Cheïkh-ul-Islam-Capoussi*, pour prendre possession de ses nouvelles fonctions.

Le Sultan vient de répondre à la lettre autographe de l'Empereur François-Joseph qui lui annonçait la naissance d'une princesse, fille de l'archiduc Charles Salvator et de l'archiduchesse Marie Immaculée, epouse de S. A. I.

Le Grand-Vézir a eu l'honneur d'être reçu vendredi dernier avant et après le *Selamlik* par S. M. le Sultan.

Dans ces deux entrevues Sa Majesté s'est plu à exprimer au Grand-Vézir Sa haute satisfaction pour la manière dont les affaires de l'Etat sont conduites.

L'Irade constituant la Banque Impériale Ottomane sur de nouvelles [illegible] a paru samedi dernier.

Nous donnerons prochainement les conditions dans lesquelles cette Banque devra fonctionner à l'avenir.

Samedi dernier, M. le Baron de W[illegible]ther, ambassadeur d'Allemagne, [illegible] allé à Stamboul et a fait ses visites officielles aux ministres du Sultan.

Hier l'Ambassadeur a dû partir [illegible] collègue de Russie, pour aller faire [illegible] au Mont-Athos.

Assym bey, auditeur au Conseil d'Etat, est promu du rang de *salisse* au rang de *sanié*.

Assym bey doit cette distinction au zele et à la capacité qu'il n'a cessé de déployer dans l'exercice de ses fonc[illegible].

Vassilaki effendi Joannides, architecte de l'Amirauté imperiale, a eté décoré des insignes du *Medjidié* 3me classe.

Les insignes de la 5me classe du meme ordre ont ete accordees à M. Antoine Cokali, contrôleur du bureau des recettes à l'Administration des Phares.

Un journal turc de notre ville a pretendu que le Khédive avait fait cadeau au Sultan d'un yacht à vapeur.

Notre confrère est dans l'erreur : ce n'est pas un yacht mais une belle corvette cuirassée que le Khédive a offert à S. M. I.

Nous sommes prié d'annoncer qu'un service télégraphique en langue turque est établi à Newrokop, vilayet de Salonique.

Le prix d'une dépeche simple de 20 mots, de la capitale pour la susdite destination, est de 25 piastres, médjidie.

On ecrit d'Angora en date du 12 courant que la famine peut etre enfin considérée comme conjurée, et que grâce aux nombreux arrivages de céréales et aux efforts deployés par les autorités impériales la province commence enfin à sortir de l'état de misère où la disette l'avait plongée. Le pain ne fait plus défaut. On peut s'en procurer facilement à raison de 110 paras l'ocque et le gouvernement continue à distribuer gratuitement des rations de pain aux nécessiteux. Ainsi l'existence de la population n'est plus menacée, et l'incertitude du lendemain a cessé de preoccuper les habitants qui ont repris leurs travaux dans les champs où l'on remarque [illegible] mation, grâce aux bonnes apparences de la récolte.

Nous apprenons qu'à partir du 24 de ce mois des modifications seront introduites dans l'itinéraire du chemin de fer de Constantinople-Andrinople.

Le Bureau de la Presse a levé l'arrêté de suspension qui avait frappé le *Bassiret*. Ce journal a commencé à reparaître depuis samedi dernier.

La communauté grecque de Tenedos vient de transmettre à l'Ambassadeur d'Angleterre une adresse de remerciments pour les secours que l'escadre anglaise de la Mediterranee a prodigués à l'île pendant le dernier incendie qui a détruit la moitié de la ville de Ténédos.

Les insulaires prient Sir Henry Elliot de faire parvenir au gouvernement de la Reine leurs expressions de gratitude et de lui recommander le sort affreux de l'île.

La plupart des marchands et commerçants étrangers continuent, comme on le sait, à se servir des anciennes mesures, contrairement à l'arreté qui en défend l'usage et prescrit l'adoption du système métrique. — Un dernier délai de deux mois vient de leur être accordé pour qu'ils aient à echanger leurs instruments de mesurage contre de mètres, dûment poinçonnés par les autorités compétentes.

Le pensionnat hellène des demoiselles sis à Péra, rue Tépebachi, fondé et dirigé par Mme Despina Skentu, a inauguré ses examens annuels samedi passé, jour de la fete grecque des SS. Pierre et Paul.

Le Patriarche œcuménique et le ministre de l'Instruction publique s'étaient fait représenter à cette cérémonie scolaire, et durant les cinq jours que les examens ont duré, l'établissement a été honoré de la visite de M. le president du *Syllogos Littéraire* et de celles de plusieurs autres notabilités.

Le resultat des examens [illegible] lant et tout le monde a pu admirer les magnifiques ouvrages à aiguille exécutés par les [illegible]onnaires. Leurs travaux de calligraphie et de dessin ont également été fort appréciés. A côté des progres des écolières les visiteurs n'ont pas manqué de remarquer et d'apprecier l'ordre parfait qui règne dans cet etablissement dont l'emplacement et le local réunissent toutes les conditions necessaires aux etablissements de ce genre au point de vue du confortable et de l'hygiene.

Le discours que la Directrice a prononcé à l'inauguration des examens a été fort remarqué. L'établissement contient trois écoles distinctes ; l'ecole des enfants, l'ecole préparatoire et un gymnase composé de six classes, dont les trois seulement ont pu etre formées jusqu'à présent. L'enseignement des langues grecque et française et celui des ouvrages à aiguille sont obligatoires. Toute autre langue, la musique et la danse sont facultatives. La langue française y est enseignée avec un soin particulier, ainsi que cela ressort de la façon dont les élèves se sont exprimées en cette langue, pour répondre aux questions qui leur étaient posées par Mme Ernestine Roussin.

Ce qui recommande cet établissement d'une façon toute spéciale c'est qu'il reçoit des jeunes filles de toutes les nationalites et de tous les rites, et les élèves doivent, d'après les règlements de l'ecole, observer et suivre les dogmes de leur religion respective.

Samedi a eu lieu la distribution des prix au collége de Ste-Pulchérie, tenu par les RR. PP. Jésuites.

Demain nous donnerons les détails de cette fête intéressante.

[illegible] Mecque, Cherif Abdullah Pacha, qui depuis quelque temps souffrait beaucoup des rhumatismes se porte mieux et que son état de santé n'inspire plus aucune crainte.

Dans son numéro de samedi, le *Byzantis* publie un télégramme que la communauté orthodoxe de Jaffa a adresse au Patriarcat œcuménique pour démentir le bruit d'après lequel cette communaute aurait fait sa soumission au Patriarche de Jerusalem.

Les arabes orthodoxes de Jaffa, ajoute le télégramme, persistent à revendiquer leurs droits de chrétiens orthodoxes, et dans le cas où ces droits ne recevraient pas une pleine satisfaction ils desireraient que leur province fût placée sous la juridiction ecclesiastique du Patriarcat œcuménique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du numero 2 (11 juillet 1874.)

La semaine politique. — Les ennemis du suffrage universel, par E. R. — Etudes nouvelles sur le Directoire et la Restauration : Royalistes et républicains, d'apres M. THUREAU-DANGIN. — L'Algérie, son présent, son avenir (fin), par M. J.-J. CLAMAGERAN. — Le théâtre sous Louis XIV, d'apres M. Eugène Despois, par M. Edmond HUGUES. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X. — Bulletin. — Les études slaves en Russie.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

L'«AMIE DU TRAVAIL.»

Voici la traduction du discours que M. Vassilaki bey Sarakioti, president de la *Société l'Amie du Travail* a prononcé, il y a quelques jours, dans l'assemblée annuelle des membres de cette association :

[illegible]

« Quand il s'agit d'affaires qui interessent la Société, c'est en public qu'il faut en rendre compte.

[illegible]

» Pour ma part, je me propose [illegible] sipaument jusqu'à quel point [illegible] philanthropique de notre Société qui compte [illegible] huit années d'existence.

» [illegible] etait-il possible en un espace de temps [illegible] de succès au milieu de difficultés de toute [illegible] dans un pays qui ne s'est pas encore affranchi d'un passé ignorant et superstitieux, cause de tant de maux, de tant de malheurs pour l'humanité entiere? Etait-il possible, dis-je, que le principe sublime : « Aimez-vous les uns les autres » parvenu jusqu'à nous à travers tant de siecles, pût trouver ici son application immédiate lorsqu'il est méconnu par les peuples qui se flattent d'avoir mis au jour la civilisation moderne ?

» L'Orient, jadis le berceau des lumières et de la civilisation, renfermant aujourd'hui tous les peuples, toutes les religions, [illegible] représenter l'image de cette grande famille humaine dont les passions et [illegible] place aux liens de l'amour et de la fraternité. C'est vers ce but que tendent les efforts de notre Société.

» Bien des obstacles, bien des entraves sont semés sur sa route, mais elle ne se laisse rebuter par aucune difficulté, elle marche en avant d'un pas ferme en augmentant le nombre des peres de famille qui s'adressent à elle pour trouver dans le travail l'honneur et le pain de leurs enfants.

» Qu'on ne se le dissimule pas : c'est par le travail que doivent disparaître les misères et les passions qui rongent notre Société.

» Donnez-moi un point d'appui et je souleverai la terre, » disait Archimède.

» Si tous nos concitoyens nous prêtaient leur [illegible]ance et leur appui ; si chacun, riche et pauvre, donnait son obole ; si les hommes ne perdaient pas si souvent de memoire qu'ils sont frères oh, soyez en persuadés, les efforts de notre Société produiraient des fruits abondants.

» Abnegation et intelligence patience et perseverance, activité et énergie, voila les moyens à l'aide desquels l'homme peut faire de grandes choses.

» Il serait temeraire de prétendre qu'une œuvre puisse etre mise à exécution du premier coup ; mais les obstacles ne doivent point décourager les gens [illegible].

» Formez ce grand élément du monde au quel nous appartenons : *le peuple*, faites-lui comprendre que nous sommes tous les enfants de la même patrie, montrez-lui le grand intérêt que vous portez à son bonheur et à ses souffrances et vous verrez que la societe renferme des peres de famille honnête et laborieux que la patrie pourra compter sur des citoyens qui respectent les institutions et les lois [illegible] pourra compter, dis-je, sur des bras qui repousseront avec indignation des invasions injustes et barbares. Il faut faire comprendre au peuple que les siècles de l'ignorance et des conquêtes sont passes ; ces siècles pendant lesquels quelques hommes, sous des prétextes vains et futiles ou pour donner libre cours à leurs abominables passions, [illegible] naient à la boucherie leurs semblables comme [illegible].

» Oui, Messieurs, si vous donnez une éducation convenable au peuple, si nos concitoyens sans distinction de religion et de race sont elevés d'après les principes de la saine raison, un grand pas aura été fait vers la vraie civilisation.

Examinons maintenant par nos occupations [illegible]tiques, jusqu'à quel point nous avons concouru au soulagement de l'humanité souffrante.

» L'année qui vient de s'écouler a été triste sous tous les rapports, tant à cause de la crise financiere qui sevit depuis quelque temps deja sur notre place, que par suite des rigueurs de l'hiver.

» La conséquence de cet état de choses est l'accumulation d'un très-grand nombre de demandes de la part de pauvres ouvriers restes sans occupation et sans travail.

» Quel spectacle déchirant que de voir d'honnêtes peres de familles (et ils sont nombreux) dans l'impossibilité de gagner leur pain quotidien ; des frères tendre la main non point pour demander l'aumône, mais du travail, tandis que d'autres vi[illegible] et le plaisir. Qu'importe si des milliers de f[illegible]

» D'après les statuts de notre Société [illegible] de nos moyens nous avons prêté de l'argent à un très-grand nombre d'ouvriers nécessiteux, procuré de l'occupation à quelques-uns, fourni des outils à d'autres, contribué, en un mot, à alléger les peines et les privations des gens pauvres.

» Mais les ressources dont nous disposons nous permettent-elles de faire le bien sur une grande échelle ? Les cotisations des membres de notre société suffisent-elles à venir en aide à tant de mal[illegible] ?

» Certainement non. Voila pourquoi depuis quelque temps notre attention se porte sur les moyens à adopter pour fournir du travail au plus grand nombre d'ouvriers possible.

» L'année dernière en s'occupant des ateliers, [illegible] phases. Elle avait même fondé à Pera un atelier de chaussures.

» Malheureusement, par suite de l'eloignement des quartiers habités par les ouvriers ou des moyens insuffisants qui se trouvent à la disposition de notre société, [illegible]

[illegible] voie ses efforts pa[illegible] par le manque d'ap[illegible]

» [illegible] créaient des entreprises industrielles, non-seulement [illegible]

» [illegible] passer sous silence la conduite de quelques âmes nobles et généreuses. Pendant cet hiver exceptionnellement rigoureux, le grand [illegible] Son Altesse Mourad [illegible] prolongation [illegible]

» Il [illegible] tribut d'éloges aux deux [illegible] supporte [illegible] livres turques environ. Je [illegible]

» [illegible] d'honnêtes ouvriers subirait une amélioration notable.

» [illegible] veuillez jeter un [illegible] annexés au rapport, vous y [illegible]

» Comme je l'ai dis plus haut, notre population est foncièrement honnête et digne d'un meilleur sort.

» L'impulsion que Sa Majesté a donné à l'instruction dans l'Empire a trouvé un écho [illegible] des différentes communautés qui cherchent à répandre les lumières parmi leurs [illegible].

» C'est avec le sourire sur les lèvres qu'on parlait autrefois chez nous de l'éducation de la [illegible] gulaire de la famille, l'avant-coureur de la civilisation.

» Oui, Messieurs, il faut arracher la femme de cette etroite enceinte où les siecles l'ont renfermée elle a une mission plus élevée et plus noble.

» Il n'y a pas longtemps nous avons exprimé, à [illegible], le vœu de voir fonder à Constantinople une association de dames de Charite, [illegible] appel [illegible] de s'occuper de ce grand [illegible] et l'amélioration du sort de la femme pauvre, nous [illegible] d'hui les memes vœux car la femme [illegible] sensible pour le malheur et les misères d'autrui.

» Voilà, messieurs, le programme de la *Societe l'Amie du Travail* ; voilà ses principes. Son but est de mettre en application cette vérité que les [illegible], les nations, l'humanite tout entiere se for[illegible].

» Permettez-[illegible] dresser mes sincères [illegible] gues du conseil d'administration pour [illegible] qu'ils ont bien voulu me prêter dans l[illegible] ment de notre tâche commune.

» Le conseil d'administration regrette de n'avoir pu réaliser dans toute son étendue [illegible] s'est acquitté de son mandat [illegible] que les circonstances le lui ont permis.

» Vous avez maintenant, messieurs, à nommer un nouveau conseil, et je ne doute pas que votre choix ne soit heureux, car nous travaillons tous pour arriver au même but : secourir l'humanite souffrante.

« Que le Dieu du travail et des honnêtes gens nous vienne en aide dans l'accomplissement de notre œuvre ! »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	[illegible] juillet, 1874
Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 2'
H. à la turque à midi moyen. .	4 » 28

8 heures du matin.

Baromètre	757.6
Thermomètre	[illegible]
Minima	[illegible].2
Maxima de la veille	26.9

Direction et force du vent N.E. fort.

Etat du temps le 19 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. faible et mer houleuse sur la Mer-Noire et aux Dardanelles ; assez fort sur l'Archipel et faible sur l'Adriatique. Temps calme [illegible]

DEPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

Adresses	Signatures	Provenance
[illegible] Georgion Calogeropulo		
A[illegible]		
Opirthon Anglikie presvias	Bo[illegible]	[illegible]
[illegible] Constandinidis		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		
	Mavrocordato	Peters[illegible]

Mois de Juillet.

Adresses	Signatures	Provenance
3 Joan Tsrandafil Bilik	Mihal Marios	Slob[illegible]
[illegible] Michel Gauttit	Josephine Gauttit	Tries[illegible]
[illegible] Asséo Chanooi Caviar [illegible]	Theodoridi	Pates[illegible]
[illegible] Toulher épicier rue Caframan	Laudy	Aousl[illegible]
[illegible] Theodoro Karaouno	Ioannis Papatzir ganogiou	[illegible]
[illegible] Daut hani	Jissimas	Bourgas
14 Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola Bakergioglu cheh Daouthan	Procio	Bourgas
16 Lavouto	Scaramanga	Taganrog

PRESSE ETRANGÈRE.

Ordonnance de l'Empereur Guillaume.

« Je veux que l'ordonnance que je signe aujourd'hui concernant les cours d'honneur des officiers de mon armée soit comprise et appliquée selon l'esprit qui a de tout temps distingué mon armée. J'attends donc que tout le corps des officiers de mon armee considèrera, à l'avenir comme par le passé, l'honneur comme son bien le plus précieux, et que le devoir le plus sacré de tout le corps comme de ses membres sera de le maintenir pur et immaculé. L'accomplissement de ce devoir implique l'accomplissement consciencieux et complet de tous les autres devoirs des officiers. Le véritable honneur ne peut exister sans la fidélité jusqu'à la mort, sans un courage inébranlable, une ferme résolution, une obeissance pleine d'abnégation, une véracite parfaite, une rigoureuse discrétion, ni sans l'accomplissement exact jusqu'au sacrifice de tous les devoirs même les plus petits en apparence. L'honneur exige que l'on reconnaisse, même dans la conduite extérieure de l'officier, la dignité résultant de la conscience d'appartenir à la classe à laquelle est confiée la défense du trône et de la patrie. L'officier doit s'efforcer de ne fréquenter que les cercles dans lesquelles règnent les bonnes mœurs, et doit surtout ne pas oublier dans les lieux publics qu'il se présente non-seulement en homme du monde, mais aussi comme représentant de l'honneur et des devoirs devenus plus grands de sa classe. Il doit s'abstenir strictement de tous les actes qui peuvent nuire à sa reputation ou à celle de son corps, et en particulier de tout débordement, de toute ébriété et de tout jeu de hasard; — d'assumer aucune obligation à laquelle puisse se rattacher la moindre idée de procédé déshonnete, de se livrer aux jeux de bourse, de prendre part aux entreprises commerciales dont le but n'est pas inattaquable et dont la reputation n'est pas intacte, et en général de rechercher le gain par un moyen dont la parfaite honnêteté n'est pas reconnue. L'officier ne doit jamais donner légèrement sa parole d'honneur.

« Plus le luxe et le bien-être se répandent ailleurs, plus il est du devoir de l'officier de ne jamais oublier que ce ne sont pas les biens matériels qui lui ont conservé et conserveront la position honorable qu'il possède dans l'Etat et dans la société. Non-seulement la mollesse compromettrait les qualités militaires de l'officier, mais l'amour du gain et des jouissances materielles est un danger qui saperait complétement la base sur laquelle repose la classe des officiers.

« Plus les corps des officiers s'efforcent de [illegible] une fidèle camaraderie et un véritable esprit de corps, plus il leur sera facile d'échapper aux débordements, de ramener dans le bon chemin ceux de leurs camarades qui entreraient dans une mauvaise voie et d'éviter toutes les querelles inutiles et les disputes indignes.

« Jamais la conscience que les officiers ont à juste titre de leur dignité ne doit dégénérer en manque de respect ou en orgueil vis-à-vis des autres classes de la société. Plus l'officier aime sa profession, plus il juge élevé son but, plus il saura apprécier à quel degré la confiance de toutes les classes en celle des officiers est une condition de la solution favorable et glorieuse de la tâche dernière et suprême de l'armée. »

Questions du jour en Russie.

On lit dans le *Nord* :

Saint-Pétersbourg, 23 juin 5 juillet.

Lorsqu'on envisage d'un point de vue élevé et général la grave et importante question des rapports existant actuellement entre les forces productives de l'Europe et ses besoins de consommation, on ne peut s'empêcher d'etre frappé par ces deux faits qui la dominent : 1° D'une part, augmentation très-considérable dans la consommation, d'autre part, stagnation, ou du moins progression bien moins grande dans la production. 2° Developpement des voies de communication par les chemins de fer et les bateaux à vapeur et à voile, arrivé à son apogee, c'est-à-dire au complément normal des besoins à satisfaire.

Courbés sur le travail journalier, on l'esprit et les yeux uniquement dirigés vers le gain à réaliser, ou sur la tâche politique quotidienne à accomplir, ouvriers, industriels, commerçants, financiers et hommes d'Etat ont trop à faire pour se preoccuper de l'avenir que ces deux faits leur reservent. Ceux ci [illegible] pas moins dignes au premier chef de fixer l'attention, non-seulement des économistes, mais encore des hommes politiques du continent.

La population et les besoins de bien-être augmentent, on le sait, dans des proportions considérables. Les facilites des voies de communication, qui ont pris un si grand développement partout dans ce dernier quart de siècle, ont encore accru ces besoins en en créant de nouveaux. En est-il de meme des forces productives des différents Etats de l'Europe ? Evidemment non. Quand on parle des forces productives d'un pays, on n'entend pas seulement sa fabrication, mais surtout sa production réelle, c'est-à dire celle de son sol, qui est la vraie. C'est celle-ci qui alimente la première. Or, si la fabrication a suivi le développement des voies de communication, il n'en est pas de même de la production du sol. De là le bon marché, sur toutes les places de l'Europe, des objets fabriqués et la cherté relative des matières premières.

Il résulte donc de ces prémisses que les chemins de fer ayant atteint aujourd'hui, à peu près dans tous les Etats civilisés, la somme du developpement normal exigé par les besoins, pour entretenir ce développement, pour entretenir aussi celui de notre outillage de fabrication, et servir les intérêts de l'immense capital employe dans l'une et l'autre de ces deux directions de l'activité européenne, il est nécessaire dès à présent, il deviendra indispensable [illegible] la production du sol. Il n'est pas nécessaire d'etre prophete pour prevoir que dans un temps plus ou moins prochain, c'est sur le sol que se reporteront toute l'attention et tous les efforts des particuliers et des gouvernements, et vers les entreprises agricoles [illegible] l'agriculture qui jouera le premier rôle. Ces simples aperçus, dont nul ne contestera l'exactitude, suffisent au développement de ma thèse.

Dans cet avenir, la Russie a un rôle particulièrement avantageux pour les autres et pour elle-même à jouer, et comme pays producteur et comme pays de transit. A l'Amérique est egalement reservée une grande part dans cette fourniture générale de matieres premières, dont les principaux Etats de l'Europe éprouveront de plus en plus le besoin. Mais outre qu'elle en est plus éloignée que la Russie, ses produits sont tout autres, et ceux du moins qui constituent sa specialité, ne font nulle part et ne peuvent pas faire concurrence à ceux de la Russie. Sans doute, les Etats de l'Europe produisent aussi; ils produisent du blé, du lin, du chanvre, du coton, de la soie, et même du sucre et du tabac. Mais en quelle quantité ? Et puis n'est-il pas evident qu'à mesure que se développent sur le territoire de l'Europe centrale le bien être général et le nombre des villes, le sol affecté à la grande culture va se retrécissant de plus en plus ? N'est-il pas visible aussi qu'il se manifeste dans chacun de ces Etats une tendance générale, tres-accentuée et très-naturelle, à développer de plus en plus chez lui la culture la plus propre à son sol : ici celle de la vigne, là celle de l'huile, du riz, du ver à soie, ailleurs celle de la betterave, etc. Il s'ensuit que pour les denrées de première nécessité, telles que blé, chanvre, lin, que donne seule la grande culture et qui demandent par conséquent de l'étendue, de l'espace, l'Europe sera de plus en plus tributaire des pays qui les produisent en plus grande quantité et aux meilleures conditions. Cette production, qui commence d'un côté en Hongrie, de l'autre en Prusse, s'étend et se concentre surtout en Russie, où elle est susceptible de se quintupler facilement, même de se decupler. Voilà où se manifeste, à mes yeux, bien plus que dans les assurances les plus sincères des gouvernements, toujours dominés par les circonstances et la force des choses, les plus solides et les meilleures garanties de la paix. Elles résident dans cette solidarite, de jour en jour plus étroite, qu'une loi supérieure établit et cimente entre les Etats. Contre cette force-là, contre ces tendances, rien ne peut, ni la volonté des hommes, ni celle même des peuples. C'est l'interêt, c'est le besoin qui les provoquent.

Voilà aussi où se révèlent l'immense avenir et le grand rôle réservés à la Russie : avenir de paix et de travail, rôle utile et humanitaire par excellence, qui consiste à trouver son bien-être et sa prospérite dans le bien-etre et la prospérité des autres. Etant donnée en effet cette vérite, que je considère comme démontrée, que le sol, c'est-à-dire l'agriculture, deviendra, d'ici à très-peu de temps, la principale préoccupation de tous, le point de mire presque exclusif de l'esprit d'entreprise et du capital, on n'a qu'à mesurer l'etendue de la Russie, qu'à se rendre compte des propriétés de son sol, des aptitudes particulières de ses paysans, des habitudes traditionnelles de son commerce national, pour voir si c'est là de ma part une affirmation hasardée.

La Russie est née et elle restera puissance productrice de premier ordre. Là est son rôle principal, et là aussi est son avenir et le but obligé de ses constants efforts. Son réseau de chemins de fer sera, relativement à ses principaux besoins, bientôt au complet. Elle compte aujourd'hui plus de 16,000 kilomètres de voies ferrées ; elle en comptera dans quatre ans au-delà de 21,000 et occupera alors le troisième rang parmi les puissances dotées de chemins de fer, après les Etats-Unis, qui en comptent 164,000, et l'Angleterre, qui en possède au-delà de 23,000. Il lui restera alors à relier toutes ces grandes lignes entre elles par des chemins d'utilité locale, afin de repandre dans l'intérieur les bienfaisants effets de ces voies de communication, et à ouvrir sa grande ligne asiatique, décidée en principe. Alors se manifestera sa seconde et colossale importance internationale, celle d'être, non plus seulement le grenier, mais encore le grand transit commercial entre l'Occident et l'Asie.

Le Comte de Paris.

Un écrit à l'*Independance Belge*:

Paris, 28 juin.

Deux de mes honorables collègues en correspondance affirment que le comte de Paris avait connaissance de la lettre de M. de Montalivet, et qu'elle a été approuvée par lui.

Vous savez que, d'autre part, l'assertion est formellement démentie. Sans dire le moins du monde ici que ces démentis aient quelque fondement ou que le contraire soit prouvé, voici ce que l'on me dit être le sentiment actuel du chef de la branche cadette des Bourbons.

Le comte de Paris est pour la monarchie, le fait n'est pas douteux, et il a fait une démarche assez significative, surtout un sacrifice assez incontestable, pour qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet. Mais le prince ne se dissimule pas que non-seulement la tentative monarchique a complétement échoué, mais encore que maintenant la royauté se présente au pays sous une forme si peu séduisante qu'elle n'a aucune chance de se relever. Le comte de Paris donc, sans qu'il y ait de sa part préférence personnelle, à coup sûr, est d'avis que tous les honnêtes gens et même tous les gens qui sont simplement de bon sens, doivent à la France la république comme gouvernement définitif, et qu'il n'y a plus lieu de lui demander de se contenter de ces solutions bâtardes qui laissent la porte ouverte à toutes les compétitions monarchiques, et dont d'implacables rancunes, des passions haineuses veulent imposer à la nation le provisoire énervant, uniquement pour empêcher les institutions qu'elles détestent.

Voilà ce qui ferait, m'assure-t-on, que, sous l'inspiration du comte de Paris, ses amis particuliers pourraient voter pour la république et pourquoi la lettre de M. le comte de Montalivet n'aurait tout au moins rencontre aucune objection de la part du meme personnage. De la république ou de la monarchie, le prince a toute raison, on le conçoit, de préferer la seconde, mais enfin il est Français, et puisqu'il sait qu'on a rendu la monarchie impossible, il ne peut blâmer que des gens d'une autre opinion que lui veuillent donner à la France des institutions dont, en toute autre circonstance, il regretterait la fondation.

Il est à remarquer, du reste, que le *Journal de Paris*, qui s'est prononcé contre la lettre de M. de Montalivet, mais avec beaucoup de mesure et de convenance, n'a jusqu'à hier soir rien dit au sujet de l'opinion d'un prince au nom de qui il serait autorisé à parler.

L'Espagne.

Le *Times* apprécie ainsi qu'il suit la situation militaire en Espagne :

Les lettres de nos correspondants, écrits du camp des nationaux et du camp des carlistes, ne nous laissent aucun doute sur le caractère et sur les incidents de la bataille livrée à Estella. Elles s'accordent sur l'échec subi par l'armée de Concha et sur sa retraite forcee.

Les carlistes comptaient de 18 à 20,000 hommes ; ils étaient attaqués par 50,000 hommes protégés par une puissante artillerie. Mais la position prise par l'ennemi était des plus formidables, et l'entrain des troupes du prétendant suppléait à l'inferiorité du nombre.

Notre correspondant confirme les dépêches à l'endroit des défaillances du commissariat ; ces défaillances auraient amené la défaite. Le maréchal, victorieux le premier jour, a dû s'arreter : il n'avait plus de vivres. Le lendemain, meme embarras ; le 27, on attendait un convoi qui n'est point arrivé. Depuis trois jours, le soldat manquait d'aliments.

Le mauvais temps est venu augmenter les difficultés. Une pluie diluvienne arrêtait le plus brave. Alors s'explique l'avantage remporté par les carlistes.

Nous savons que l'excuse n'est pas acceptable quand il s'agit d'une campagne. Le succès est la règle qui suit l'observateur. Cependant, il y aurait, dans certaines circonstances, injustice à ne pas tenir compte des incidents.

On ne peut pas dire que la réputation d'un général soit compromise par une ou plusieurs attaques dirigées sans succès contre une place fortifiée. Si l'assiégé est brave et résolu, il défend sa position, et, s'il se retire, ce n'est qu'après avoir fait subir des pertes sérieuses à l'assiégeant.

On peut comparer la position occupée par les carlistes autour d'Estella à une forteresse. Cette position était devenue plus formidable en suite des travaux importants exécutés depuis quelques semaines après la levée du siége de Bilbao. Les carlistes avaient réuni toutes les forces dont ils disposent. Les montagnes au sud de la ville étaient couronnées d'un demi-cercle de batteries. Au nord-est et sur la route de Pampelune, l'ennemi était parfaitement établi. L'armée nationale n'avait rien à opposer à de telles positions. Devant Somorrostro elle avait dû se retirer également. La mort du maréchal Concha a été comme le signal du départ pour Tafalla et pour Lerin. Mais tout fait croire que les carlistes n'étaient point en mesure de profiter de l'incident pour passer l'Ebre.

Les carlistes ne peuvent que rester sur la défensive. Le général Zabala gardera donc, sans être attaqué, ses positions, et pourra préparer sans hâte son plan d'attaque. L'immobilité des carlistes prouve qu'ils n'arriveront jamais à un triomphe décisif.

Convaincus que don Carlos ne peut arriver au trône d'Espagne, les étrangers qui donnent leur argent pour soutenir la cause monarchique et la cause cléricale devraient comprendre qu'ils seraient coupables en aidant plus longtemps un parti qui ensanglante la péninsule. On invoque les intérêts religieux. Qu'on dise si la religion peut légitimer le mouvement carliste insurrectionnel.

Que les employés officiels français réfléchissent aux conséquences des sympathies dont les carlistes sont l'objet sur la frontière. Ces insurgés sont traités comme si la France leur reconnaissait le droit de belligérants. Officiers et émissaires carlistes entrent sur le territoire, s'éloignent sans rencontrer aucun obstacle. Dans plusieurs villes du Midi ils s'organisent ouvertement et dirigent sur l'Espagne armes et munitions de guerre.

Tel est l'état des choses depuis les premiers jours de l'insurrection carliste. Mais aujourd'hui que l'opinion publique dans la Péninsule s'est hautement déclarée, et que des atrocités sans précédent sont commises, convient-il de montrer la même indulgence? On ne peut nier que la guerre ait pris un caractère marqué de sauvagerie.

Nous nous sommes refusés jusqu'ici à ajouter foi aux rapports qui, à diverses reprises, nous sont parvenus. Les uns ont reçu un désaveu formel, d'autres étaient exagérés; mais plus d'un acte de barbarie est malheureusement confirmé. Depuis le commencement des hostilités, plusieurs chefs carlistes et deux ou trois prêtres ont massacré les prisonniers, livré au pillage les localités envahies, maltraité et rançonné les habitants.

Aussitôt après l'échec subi en Biscaye, les carlistes se sont montrés furieux. Ils ont déclaré hautement qu'ils ne feraient aucun quartier et ils ont strictement tenu parole. Il paraît qu'après la journée d'Estella, les blessés de l'armée nationale ont été impitoyablement massacrés. Les proclamations des officiers promettaient de se venger de l'ennemi. Dorregaray aurait fait passer par les armes 300 prisonniers. La part faite de l'exagération, il faut reconnaître avec douleur que des atrocités ont été commises. On n'a point oublié les faits et gestes des carlistes depuis seize mois. Ils ont porté atteinte à la propriété publique et particulière; ils ont détruit les voies ferrées, les ponts; ils ont brûlé les stations et coupé les fils télégraphiques. Les habitations particulières n'ont point été épargnées.

Il est temps de mettre un terme à de tels actes de sauvagerie. Si les nations civilisées n'ont aucun droit d'intervention, qu'au moins elles fassent des remontrances. Les puissances voisines doivent user de leur influence morale afin de mettre un terme aux horreurs de cette guerre. Nous avons un précédent qui autorise une telle démarche. Pendant le cours de la première guerre carliste, lord Elliot fut envoyé par lord Palmerston auprès de don Carlos afin de faire renoncer le prétendant à des actes de barbarie. L'influence morale de l'Europe, plaidant la cause de l'humanité, ne serait pas moins efficace aujourd'hui qu'il y a quarante ans.

L'Australie centrale.

La Bulletin de la Société de Géographie donne un extrait d'une exploration dans l'Australie [illegible] accomplie par Giles et préparée par [illegible] du docteur Mueller de Melbourne. [illegible]

[illegible] tre le bassin du Rudall et un cours d'eau qui reçut le nom de Carmichael-creek, en mémoire de l'un des compagnons de Giles. Ce cours d'eau circule au milieu d'une plaine marécageuse d'où s'échappèrent des troupes de casoars, de kangourous, et des vols de corneilles, de vautours, de cailles et de pigeons.

Là s'arrêtent assez brusquement les chaînes de montagnes que les voyageurs avaient toujours eues à leur droite; là aussi commencèrent les plus sérieuses difficultés, les fatigues et les souffrances du voyage. Déjà, en pratiquant des trous dans le lit même du Carmichael-creek, on avait eu quelque peine à trouver de l'eau. Plus loin l'eau manqua tout à fait. Les collines de sable, couvertes de spinifex, étaient faites d'un sol si perméable que, même après plusieurs orages, la terre restait à peine humide.

Après s'être avancé d'une soixantaine de kilomètres vers l'ouest, il fallut revenir. Nous ne saurions suivre les voyageurs dans l'itinéraire sinueux que leur impose la nécessité de rechercher de quoi se désaltérer eux et leurs chevaux. Glen-Eddith, où ils trouvèrent dans le creux d'une roche un réservoir d'eau fraîche, leur parut être un lieu de délices. Plus au sud, on donna le nom de vallée de Tempé à une verdoyante vallée où coulait une petite rivière. Un campement provisoire établi dans la vallée de Tempé fut le point de départ d'une tentative pour aller vers le sud.

A quelques jours de marche de ce point, les explorateurs furent arrêtés par un marais salé qui paraissait s'étendre à 6 ou 7 milles dans le sud, et que Giles jugea être de 700 à 800 pieds au-dessous des plaines sans eau précédemment parcourues. Les voyageurs attribuent à ce réservoir, qui prit le nom de lac Amédée, une longueur de plus de 150 kilomètres, c'est-à-dire à peu près deux fois la longueur du lac de Genève ou du lac de Constance. Il faut se rappeler qu'antérieurement Moore, Austin, Hunt, Gregory avaient découvert déjà de ces sortes de lagunes salées au sein des déserts de sable.

Le lac Amédée est sans doute la continuation orientale de cette sorte de région de chotts australiens. La fatigue excessive des hommes et des chevaux, l'intensité de la chaleur et le manque d'eau contraignirent l'exploration au retour, malgré l'intention où était Giles de tâcher de contourner le lac Amédée. Peu après avoir eu quitté les environs, ils retrouvèrent une chaîne de montagnes, le Gillrange, d'où descendaient de nombreux cours d'eau. Douze semaines et quatre jours après leur départ, les voyageurs revenaient au Chamber's Pillar, ayant parcouru plus de 200 kilomètres d'itinéraire, et constaté une fois de plus que le centre australien n'est pas un pays privilégié.

FAITS DIVERS.

Il s'est créé en Algérie, dans les grands centres de population, des tanneries appartenant à des Européens, où l'on prépare de grandes quantités de cuirs de bœuf, de veau et de mouton. On y fabrique des cuirs pour semelles, des croupons légers pour chaussures, des tiges de bottes de cavaliers, des veaux cirés pour chaussures fines, des veaux blancs pour chaussures fortes, des basanes et des cuirs à lanières pour la bourrellerie. On emploie pour tanner les écorces du chêne et particulièrement du chêne liége, le tan de lentisque, etc.

Le procédé du tannage chez les indigènes est des plus simples et applique les mêmes substances. Dans presque toutes les tribus on prépare avec du goudron des peaux de bouc, destinées à servir d'outres pour contenir l'eau nécessaire aux besoins domestiques. Quant aux peaux dans lesquelles on conserve les vivres et les vêtements, elles sont seulement desséchées et assouplies.

Les tanneries indigènes se trouvent dans les principales villes d'Alger, Constantine, Tlemcen particulièrement. Constantine en possède trente-huit à elle seule, et les cuirs qui en sortent jouissent d'une certaine réputation. La cordonnerie n'a pas une moins bonne renommée. Elle occupe un millier d'ouvriers, qui peuvent faire chacun quatre paires de souliers d'homme par jour, payés à raison de 50 centimes par paire. Ces chaussures ont la semelle en cuir de bœuf, l'empeigne en chèvre, ainsi que les garnitures intérieures. Celles de femme, dont l'empeigne est en mouton doublé de la même peau, coûtent de 1 fr. 50 à 2 fr. la paire. Il s'en fait un grand commerce pour la ville et pour l'extérieur.

Ces renseignements s'appliquent aussi aux villes d'Alger et de Tlemcen, dont la fabrication est également estimée.

Les ouvriers indigènes emploient encore les peaux de chèvre et de mouton pour la sellerie, caparaçons de selles, brides, fontes, etc., et pour différents articles teints de diverses nuances, tels que fourreaux de couteaux et sacs à voyage, porte-monnaie, etc.

* *

Une lettre écrite par le lieutenant Lovett Cameron et datée d'Ujiji, 28 février, annonce qu'il a retrouvé le journal et les cartes du docteur Livingstone. Voici, sur l'élévation à laquelle l'expédition se trouvait au-dessus du niveau de la mer, les résultats auxquels il est arrivé par ses diverses observations: D'après deux baromètres au mercure 2,439 pieds; d'après quatre baromètres anéroïdes, 740 pieds; et 2,540 pieds, d'après quatre thermomètres gradués en prenant pour base l'eau bouillante.

* *

A propos des chaleurs extraordinaires que nous subissons depuis trois jours, dit le *Nord*, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les étés rigoureux de ce siècle.

Mentionnons d'abord l'été de l'année 1811, où les rivières tarirent dans plusieurs départements, notamment dans le Gers, dans le Lot et dans les Landes. On fut très-embarrassé pour faire moudre les grains, et il y eut, dans les moulins à vent, une telle affluence de monde que des collisions sanglantes y éclatèrent.

Une comète fut visible pendant plusieurs jours, et le vin de cette année-là, d'une qualité supérieure, porte le nom de «vin de la comète».

En 1846, nouvelle comète et chaleurs plus intenses encore. Pendant toute une semaine, le thermomètre marqua de 40 à 42 degrés au-dessus de zéro. Des maladies épidémiques se déclarèrent à Marseille, à Nice et à Avignon. Dans plusieurs contrées du Languedoc et de la Provence, les bestiaux périrent faute d'eau. A Auch, on allait chercher l'eau potable à huit kilomètres de distance, et elle se vendit jusqu'à 20 centimes le litre. Le vin fut très-abondant et de qualité supérieure.

Pendant les étés de 1859, 1860 et 1869, les chaleurs furent également très-vives, mais le thermomètre cependant ne dépassa jamais 37 degrés au-dessus de zéro. Les chaleurs actuelles ont déjà atteint cette moyenne. De même qu'en 1811 et en 1846, une comète est en vue, et tout porte à croire que le vin de cette année sera aussi recherché que celui de 1846. Ce qui est certain, c'est qu'on compte sur une récolte abondante; aussi les cours ont-ils baissé à Bercy d'environ 10 fr. par hectolitre.

VARIETES.

Légendes militaires:

Forcés de ne pas s'écarter des grandes lignes de leur sujet, les historiens militaires ne consacrent souvent que quelques mots à des faits qui, malgré leur importance secondaire, ont jeté un vif éclat sur la gloire de nos armes.

Les *Légendes militaires* de M. Fiévée se proposent de mettre au jour ces faits souvent presque ignorés.

Je suis du régiment de Champagne, *Auvergne et Piémont*, sont deux épisodes pleins d'intérêt de l'histoire militaire, de la France et l'auteur nous les rend sous une forme attrayante sans que l'histoire sérieuse y perde ses droits.

Nous ferons cependant une différence entre la première et la seconde.

Je suis du régiment de Champagne est le récit de la défense de l'île de Ré en 1624 par le régiment de Champagne. L'action est vraie, le récit attachant, le style point prétentieux; mais nous signalerons des longueurs, des intrigues dont le lecteur n'a que faire et qui écartent son attention du dénouement, quand il désirerait à tout prix n'en être point distrait.

Auvergne et Piémont ne nous a paru avoir que des qualités, et le second récit nous semble de beaucoup supérieur au premier.

Nous voyons là l'histoire d'une de ces rivalités malheureuses poussées à l'extrême, qui faisait deux ennemis irréconciliables de deux régiments également braves et dignes, à tous les points de vue, d'une estime réciproque.

L'incident de la mort de d'Assas à Clostercamp est heureusement amené; nous n'avons lu nulle part un récit où la vérité historique s'alliât si bien à la vivacité du style, à l'originalité de détails et à la peinture vive des côtés dramatiques de cette tragique histoire.

Nous sommes en Westphalie, le 15 octobre 1760, aux avant-postes de l'armée française commandée par le maréchal de Castries.

A deux heures de la nuit, l'ouragan s'était apaisé. Un épais brouillard s'élevant de la terre détrempée par la pluie de la veille noyait ciel et terre dans la même teinte grise et mélancolique, au milieu de laquelle se détachait une masse plus sombre aux contours indécis. C'était le régiment d'Auvergne qui attendait l'ennemi.

Un silence profond, solennel, régnait sur la bruyère de Campersbrouck. De temps en temps on entendait seulement quelques coups de feu isolés, comme incertains. En avant du régiment d'Auvergne, une vingtaine de cavaliers prêtaient l'oreille au bruit de la mousqueterie et échangeaient à voix basse leurs réflexions sur les mouvements de l'ennemi qu'elle trahissait. C'était M. de Castries et son état-major.

Tout à coup la fusillade a cessé.

— M. le prince de Brunswick a évité nos avant-postes et marche sans doute sur notre gauche, dit le marquis de Castries. Colonel de Rochambeau, il faut envoyer une reconnaissance de ce côté.

— Les deux premières compagnies à marcher! commande Rochambeau en se tournant vers le front du régiment.

Les deux compagnies sortent du rang: c'étaient celles de d'Assas et de Tournoël.

— Je n'aurais pas mieux choisi, dit M. de Castries en reconnaissant les officiers qui viennent prendre ses ordres. Messieurs, je soupçonne l'ennemi, de glisser sur notre gauche. Vous allez parcourir la bruyère qui est de ce côté et m'en rapporter la nouvelle.

Les deux compagnies s'éloignent et disparaissent dans la brume. Auvergne silencieux, l'âme émue, les suit par la pensée. Elles marchent lentement, s'arrêtent de temps en temps, prêtant l'oreille au moindre bruit, cherchant à dissimuler celui de leurs pas. D'Assas et Tournoël, qui sont en tête, s'efforcent de percer du regard le brouillard dans lequel ils sont perdus. Autour d'eux règne un profond silence, mais ce silence a quelque chose de menaçant; il semble qu'il cache quelque piége. Ce n'est pas le calme de la nuit, c'est le calme effrayant qui cache la tempête. Il est plein de vibrations confuses, presque imperceptibles, qui sont un pressentiment plutôt qu'une sensation.

Tout à coup d'Assas s'arrête, et, posant sa main sur le bras de Tournoël, lui fait signe d'écouter. Un bruit sourd et régulier résonne à quelque distance.

— Ce doit être une troupe en marche, dit d'Assas. Attendez-moi ici; je vais la reconnaître.

— Prenez au moins quelques hommes avec vous, répond de Tournoël.

— A quoi bon exposer ces braves gens? Il me sera plus facile, étant seul, d'approcher sans être vu.

— Mais si vous tombiez entre les mains de l'ennemi! Songez qu'il faut que nous en rapportions des nouvelles.

— Pris ou non, je vous en donnerai, dit d'Assas en serrant la main de son ami.

Il le quitte et marche dans la direction d'où vient le bruit, mais tout à coup des ombres gigantesques surgissent de la bruyère et s'élancent sur lui. D'Assas est entouré par une dizaine de grenadiers hanovriens dont les baïonnettes menacent sa poitrine.

« — Silence, ou tu es mort! » dit l'officier qui les commande.

D'Assas jette un coup-d'œil autour de lui. La fuite est impossible, la résistance serait sans espoir, car il est tombé au milieu d'une colonne profonde qui, profitant du brouillard et de l'obscurité, cherche à tourner l'armée française.

D'Assas, l'héroïque d'Assas, ne peut plus rien que se sacrifier pour le salut de ses frères d'armes et la gloire de son pays. Il élève son âme à Dieu, réunit ses forces, et, d'une voix mâle et fière, il s'écrie:

« — A moi, Auvergne! C'est l'ennemi! »

Un cri déchirant, cri d'agonie, râle de mort, suit cet appel, sublime et dernier témoignage du dévouement à la patrie.

Grands et nobles souvenirs de la vieille histoire nationale de la France saints exemples d'héroïsme et d'abnégation militaires.

Nous avons trouvé dans les *Légendes* de M. Fiévée la chaleur d'un auteur qui partage l'enthousiasme des grands faits qu'il raconte: son livre est plein d'intérêt, et, il n'est pas un de ses lecteurs qui ne regrette, à la dernière page, de l'avoir si tôt fini.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 18 juillet 8 h. 40 m. mat.

Le bruit court que le Sultan a sanctionné le projet modifiant la constitution de la Banque Impériale Ottomane.

Le Prince Charles de Roumanie est arrivé dans notre ville, avec sa famille et une nombreuse suite. Le Prince voyage *incognito*.

Vienne, 18 juillet 9 h. 5 m., soir.

Obligations Roumelie	fl. 49.—
id. Nouvelles	38.50
Anglo-Bank	156.—
Société de créd. aust-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	83.50
Pièce de 20 francs	8.86
Agio	104.15
Change sur Londres	110.85
Crédit anstalt	234.—
National Bank	979.50
Lloyd	463.—

Peu d'animation à la Bourse; les valeurs ottomanes ont été recherchées.

France.

Paris, 17 juillet, soir.

On assure qu'il existe des dissentiments dans le cabinet sur la politique générale.

On désigne M. Chaix (?) comme successeur de M. Magne au ministère des finances.

M. de Fourtou serait démissionnaire.

On mande de Lérida (Espagne) qu'une émeute populaire a éclaté dans la ville. Il y a eu plusieurs blessés.

Paris, 18 juillet.

L'Assemblée nationale a repoussé le projet de loi relatif à la conversion de l'emprunt Morgan. Dans la même séance elle a adopté le projet de fortifications.

Allemagne.

Berlin, 18 juillet.

Le prêtre Kottler accusé de complicité dans l'attentat commis à Kessingen, contre le prince de Bismark, a été mis en liberté, son innocence ayant été prouvée.

Une circulaire du ministre de la justice ordonne des rigueurs contre les ultramontains dont l'agitation a provoqué, dit-il, la tentative d'assassinat contre le prince chancelier.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 18 juillet.

L'archiduc Albert a été nommé chef d'un régiment.

Espagne.

Madrid, 18 juillet.

Les carlistes deviennent menaçants en Biscaye.

Grèce.

Athènes, 17 juillet, 8 h., soir.

Laurium	fr. 83.
Pistotiki	dr. 25.

M. Ranghabé a été nommé ambassadeur à Berlin, M. Coudouriotti à Paris et M. Mélétopoulo à Rome.

Le rédacteur du journal *le Temps* a été arrêté. M. Tricoupi a déclaré être l'auteur de l'article incriminé, qui a donné lieu à cette arrestation.

Athènes, 19 juillet, matin.

Le rédacteur du *Temps* a été relâché.

M. Tricoupi a déclaré, dans une enquête qui a été ouverte au sujet de l'article incriminé, qu'il n'avait nullement l'intention d'insulter le Roi. Néanmoins il a été mis en état d'arrestation. Le mandat d'amener, a été signé aujourd'hui.

COURS DES FONDS.

Londres, le 18 juillet.

	Clôture.
Dette Générale. ex. coup.	44 3/8
Emprunt 1865	— —
do 1869	54 3/8
do 1871	62 1/2
do 1872. ex. coup.	75 1/2
Consolidés anglais	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	69 7/8
Nouvel emprunt ottoman	48 3/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 18 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	49 40	—
	Hausse	»	49 39	—
	Baisse	»	49 40	—
	Clôt. du mid.	»	—	—
	Clôt. du soir	»	49 39	—
	Après Bourse	»	—	—
Actions S. Gén.		L.S.	6 25	—
» de la Société de change et de valeurs	ex. coup.	»	4 10	—
» de la Banque de Const.		»	4 22	—
» du Crédit Austro-Turque		»	—	—
» du Crédit Général		L.T.	9	—
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3 50	—
Tramway		»	5 60	—
Société Commerciale Ottomane		»	3 30	—
Laurium		Fr.	79	—
Crédit Hellénique (escompte)		»	22	—
Obligations des Chemins de fer		»	111	—
» 2e émission		»	85	—
Emprunt	1863	»	317	—
	1865	»	318	—
	1869	»	272	—
	1872	»	82	—
	1873	»	—	—

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109	36
Pièce de 20 francs	»	87	26
Impérial russe	»	89	10
Ducat (Crémitz)	»	51	92
Medjidié blanc—(différence)	»	109	—
Beshlik—(différence)	»	105	—
Métallique (id)	»	[illegible]	[illegible]

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

Marseille, le 11 juillet 1874.

Je vous confirme mes avis du 4 courant.

Blés.—Les prix ont de nouveau baissé et très-sensiblement. Le stock, malgré les larges concessions qui sont faites, s'écoule difficilement. Voici nos cours:

Berdianska	126/121	à 42.50	disponible
Marianopoli	128/123	» 41.50	»
Irka d'Odessa	126/121	» 40.50	»
» d'Azoff	128/123	» 40.50	»
» de Galatz	128/123	» 38.—	»
Burgas	127/122	» 38.—	»
Enosdur	130/126	» 40.—	»

Le tout les 160 litres. Escte 1 o/o. Entrepôt.

Grains grossiers.—Les transactions sont presque nulles. La baisse s'accentue fortement. On a vendu des avoines d'Odessa à 23,25 les 110 kil., des maïs Galatz à 22,50 les 100 kil. et des Samsoun à 22 fcs.

Graines oléagineuses.—Les qualités du Levant ne donnent lieu à aucune transaction. On ne cite pour cette semaine, qu'une affaire, c'est la vente de 800 quintaux ravison Russie à fcs 22,75.

Cotons.—Pas de changements. Affaires calmes et prix faibles. On a vendu des Salonique indig. à fcs 75, des Volo à 72,50, des Pirée sup. à 92 1/2 et des Tarsous à 70.

Les jumel blancs sont cotés fcs 100 à 110.

Laines.—Le marché a été très-animé. Les laines sont enlevées à peine débarquées, de sorte que malgré des arrivages importants, il y a de la peine à constituer un stock.

Voici les prix qui ont été pratiqués:

Perse suint	85 à 90
Chypre	77 1/2 à 78
Rodosto 1re	140
do 2me	110
Kassapbachi fine	145
do 2me	105
Candie	70

Soies et Cocons.—L'activité que je vous ai signalée par mes dernières lettres tend à disparaître. On a payé cette semaine, des soies filat. Syrie fcs 75, à livrer, des Salonique disponibles fcs 53.

Les cocons sont cotés comme suit:

Cocons: Jap. verts Salon. 16.10 à 16.25 p. 4 à liv.
» » Nouka. 13.50 — — do
» » Brousse. 11.50 — — tquels.

Pétroles.—A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 33 fcs et celle en caisses de fcs 34.

Suifs.—Les Russie sont cotés fcs 98.

Sucres raffinés.—On cote:

Les Pains nus 1er choix	fcs. 76.50	les 100 kil. Entrepôt. Esc 2 o/o.
do 2e	76.—	
Pilé en quarts ord.	78.50	
do ord en gros colis	78.—	
Pilé en quarts extra	79.—	
extra en gros colis	78.50	

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 17 juillet.

Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salahas, div.
Sunderland, paq. à vap. angl. *Imbro*, c. Bolling, ayant touché Dardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Rokeby*, c. Damby, ayant touché Malte et Dardanelles, div.
Hodeida, paq. à vap. aut. *Sphinx*, c. Perpipich, ayant touché Djeddah, Suez, Port Saïd et Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Clyde*, c. Franc, ayant touché Gênes, Messine, Volos, Salonique, Cavalla, Dedé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div. march. 69 pas.
Trieste, paq. à vap. aut. *Mars*, c. Druscovich, ayant touché Corfou et Syra div. march. 74 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

du 17 juillet.

Varna, paq. à vap. aut. *America*, c. Petrovich div.
Trebizonde, paq. à vap. aut. *Venus*, c. Marinovich, d.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Cherif Ressan*, c. Osman bey, div.
Azoff, paq. à vap. angl. *Jeanie*, c. Clark, div.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
Salonique, paq. à vap. rus. *Taman*, c. Timirooze, d.
Odessa, paq. à vap. angl. *Rokeby*, c. Damby, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Eliza Ann*, c. Day, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Imbro*, c. Colling, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 17 juillet.

Kimi, goel. hell. *Miaouli*, c. Capames, vins.
Swansea, br. ital. *l'Amico*, c. Ghersi, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 17 juillet

Fokes, goel. hell. *Costandinos*, c. Avgustatos sel.
Marseille, br. hell. *A. Theologos*, c. Cutcnis, blé.
— br. hell. *Enossis*, c. Romondos, blé.
— br. ital. *Lepante*, c. Buzzolini, blé.
Trieste, kr. rus. *A. Spiridon*, c. Carezoli, blé.
Cette, br. aut. *Pierino*, c. Danilovich, planches.
Ibraila, br. hell. *Evanguelistria*, c. Dimitricha, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 12 juillet.

Angl. *Hardevic*, c. Robinson, blé, Nicolaïef p. Marseille
Hell. *Folini*, c. Caracatza is, blé, Taganrok pour Triest.
Rus. *Tcherkask*, c. Bravacich, div. Odessa p. Londres.

du 12 juillet.

Ottom. *Chihabi Deria*, c. Moustafa, orge Ibraila pour Consple.
Ital. *Solunto*, c. Pirandello, blé, Odessa p. Marseille.
Angl. *Vesta*, c. Clark, maïs, Ibraila p. Lussin.
Rus. *Pisani*, c. Papadopolo, bois de buis, Taganrok pour Consple.
Ital. *Taraccio*, c. Figari, blé, Berdiansca p. Marseille.
Angl. *Galeed*, c. Pearce, seigle, Nicolaïef p. Gibraltar.
Ottom. *Evanguelistria*, c. Colios, sons, Odessa pour Chio.
Ital. *Principio*, c. Scala blé, Berdiansca p. Gênes.
Ital. *San Giovanni*, c. Corsanigo, blé, Taganrok pour Gênes.
Ital. *Simoneti*, c. Pibano, blé, Marianople p. Angleterre
Aut. *America*, c. Petronich, div. Varna p. Consple.
Rus. *Egyptis*, c. Policronidis, bois de buis, Taganrok pour Consple.
Angl. *Chieftain*, c. Piacoc, moutons, Kustendjé p. Const.
Aut. *Venus*, c. Marinovich, div. Trebizonde p. Consple
Hell. *Adelfotis*, c. Andonion, blé, Taganrok p. Malte.
Aut. *Orion*, c. Rossi, orge, Poti pour Angleterre.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Mardi 9 Juillet (v. s.) auront lieu les enchères définitives de 30,000 ocques de farine n° 5, produit de la manutention Impériale et déjà soumissionnée à 47 paras l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à renchérir le susdit prix sont invitées à se présenter au Dari-Choura le jour sus-indiqué.

Séraskérat, le 16 juillet 1874.

LYCEE IMPERIAL OTTOMAN DE GULHANÉ

Jeudi prochain 11/23 Juillet aura lieu l'adjudication de la fourniture de cent mille ocques de charbon de pierre et quinze mille okes de charbon de bois.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les bureaux de la direction du dit Lycée.

Gulhané ce 4/16 Juillet 1874.

UNE BONNE INSTITUTRICE, connaissant parfaitement le français, l'anglais et la musique désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

LYCÉE IMPÉRIAL OTTOMAN DE GUILHANÉ

Lundi prochain 15/27 Juillet aura lieu l'adjudication des fournitures suivantes: Drap pour habillement, chemises, mouchoirs, caleçons, chaussures, souliers, fez, savon de Crête, pain, viandes, vin rouge, riz et pâtes, huile d'olive, beurre de Russie.

Les personnes qui voudraient prendre connaissance des cahiers des charges peuvent se présenter, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir aux bureaux de la Direction du dit Lycée.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Séraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme 3 medjidié (13 fr. 50)
» des 2 vol. ... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 L. t. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les portraits politiques de tous les membres du corps diplomatique.

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de mines de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très-bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE

BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix: 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

AVIS

La Société Giubega Zurini et Cie ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat, M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N° 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

A LOUER, à Yeni-Tcharchi une maison en pierre.

S'adresser aux bureaux du Journal.

BUREAU DE TRADUCTION ET RÉDACTION

Galata, Démir-Han, N° 25.

Le bureau se charge de la traduction et de la rédaction de tous documents en Turc, Grec, Arménien, Français, Italien, Anglais, Allemand, Bulgare et Russe.

Leçons de français et turc.

LEÇONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE»

POUR L'ANNÉE 1874

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.—Maison Impériale.—Ministère impérial.—[illegible] Représentants de la Turquie à l'étranger.—Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte.—Personnel des Légations et des Consulats.—Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs.—Provinces privilégiées.—Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires.—Commandants en chef des corps d'armée.—Conseil supérieur de santé: membres ottomans et étrangers.—Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales: courriers de terre et de mer.—Poste française.—Poste anglaise.—Poste autrichienne.—Poste russe.—Poste allemande.—Paquebots-poste Khédivié.—Administration des Télégraphes: Tarifs pour tous les pays.—Compagnie de navigation à vapeur.—Avènements des souverains.—Banques.—Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries.—Journaux et feuilles périodiques à Constantinople.—Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman.—Calendrier en quatre rites: latin, orthodoxe, musulman et israélite.—Comput ecclésiastique pour 1874.—Commencement des quatre saisons.—Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune.—Tables des mesures métriques.

Prix 12 Medjidié.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople.

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc., par navire à vapeur et voiles à un taux de prime très modéré.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. S. Hanson et Cie

Agents.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les [illegible] lages de Bournabat et de Cordélio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations. [illegible]

76e LOTERIE DE [illegible] 41000 PRIMES SUR 79000 LOTS

BUREAU DE CHANGE
H. KLARFELD & Cie

Achat et vente de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que : Actions, Obligations et especes diverses.

Emission de promesses pour tirages d'obligations a primes et vente de ces obligations contre paiements échelonnés. Escompte de coupons.

Toute transaction d'un bureau de change.

LOTS ET PROMESSES
DE L'EMPRUNT A PRIMES DES
CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE
Tirage le 1er Août 1874.—Premiere Prime francs 600,000.

LOTS ET PROMESSES
DE L'EMPRUNT A PRIMES AUTRICHIEN
DE L'ANNÉE 1860
Tirage le 1er Août 1874. — Première Prime fl. 300,000.

LOTS ET PROMESSES DE L'EMPRUNT A PRIMES DU
GRAND DUCHE DE BRUNSWIK-LUNEBOURG
Première Prime Thl. 40,000.—Tirage le 1er Août 1874.

LOTS ET PROMESSES DE
L'EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE FLORENCE
Tirage le 1er Août 1874. — Premiere Prime Fr. 25,000.

86me Loterie Royale de Saxe
100,000 avec 50.000 Primes.
5 Tirages auront lieu dans les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre, avec Primes de Th. 15000, 100000, 50000, 40000, 30000, 20000, etc.

Janvier, Fevrier, Mars, Avril, Mai, 1874 avec primes de Thalers

MÉDAILLE 1862 Londres — 1867 MÉDAILLES 1854 D'OR ET D'ARGENT — MÉDAILLE Londres 1862
1839 — 1844 — 1870
MÉDAILLE 1865 DUBLIN — Hors concours à PARIS en 1867 — MÉDAILLE PORTO 1865

MEDAILLE DE PROGRÉS A L'EXPOSITION DE VIENNE EN 1873

CHOCOLAT-MENIER

Cet aliment de qualité supérieure est tellement apprécié que sa vente annuelle pour la France seule atteint 6 MILLIONS DE KILOGRAMMES représentant une vente de plus de 20 MILLIONS DE FRANCS.

USINE de NOISIEL, près PARIS
Fabrique succursale à LONDRES

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

TARIF DU PORT DES LETTRES ET JOURNAUX
DE CONSTANTINOPLE.

[illegible]	VOIE FRANÇAISE.	VOIE AUTRICHIENNE
[illegible]	[illegible]	[illegible]

COMPAGNIE RUSSE DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis ; arrivée à Odessa les mercredis et les samedis matin ; arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur [illegible] avec Kherson et Nicolaïeff et par chemin de fer [illegible] et de l'Europe.

à Vienne [illegible]

Pour POTI.—Service hebdomadaire [illegible] Ineboli, Samsoun, Kérassounde, Ordou, [illegible] Arrivée à Constantinople les vendredis.

Pour ALEXANDRIE—Les samedi de tous les 15 jours. Touchées aux Dardanelles, à Smyrne, Chio, Rhodes, Mersine, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd. Arrivée à Constantinople les dimanches matin.

Départs fréquents pour Marseille, le Havre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, envois d'argent et envois sous bandes pour toute la Russie et le Caucase, les lettres simples et envois sous bandes pour toute l'Europe voie d'Odessa.

A partir du 30 avril (v. s.) un départ direct de Constantinople à Taganrog aura lieu chaque quinze jours le mardi.

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»
MER MÉDITERRANÉE.
Service entre Constantinople et Alexandrie
Depart : Mercredi 22 Juillet à 5 heures p. m. touchant Gallipoli Dardanelles, Metelin, Smyrne, Leros et Rhôdes.
Vapeur : *Mahalleh*, Cap. Chersich.

Assurance contre l'Incendie
L'HELVETIA
Compagnie Suisse d'Assurance
CONTRE L'INCENDE, A St GALL
Assurances sur maisons, mobiliers, magasins [illegible] Prompt et libéral règlement des indemnités [illegible]

Assurance sur la Vie
CAISSE DE RENTES SUISSE
CAPITAL ET FONDS DE GARANTIE
Assurance sur la vie humaine, conditions très avantageuses et participation des assurés [illegible]

PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE J.-P. LAROZE
2, Rue des Lions-Saint-Paul, PARIS

SIROP LAROZE [illegible] TONIQUE ANTI-NERVEUX

SIROP SEDATIF d'Écorces d'oranges amères au BROMURE DE POTASSIUM
Calmant la plus sûre dans les *affections du cœur, des voies digestives et respiratoires, dans les névralgies, l'épilepsie, l'hystérie, l'insomnie des enfants pendant la dentition.*

SIROP DÉPURATIF d'Écorces d'oranges amères à l' IODURE DE POTASSIUM
[illegible] *tumeurs blanches, des glandes du sang et des accidents syphilitiques.*

SIROP FERRUGINEUX d'Écorces d'oranges et de Quassia amara au PROTO IODURE DE FER
L'état liquide est le meilleur mode d'administrer le fer dans les pâles couleurs, les [illegible]

Dépôts à Constantinople : Della Sudda, Vellis et Cie, Kassapian, Kutchukian, Zanni, Canzachristos, Ciobanoglou, Alekian. A Salonique : [illegible] A Andrinople : A. Bosgala.

RAPPORT ÉLOGIEUX DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE FRANCE

QUINA LAROCHE
MÉDAILLE d'OR [illegible] 16,600 fr.
EXTRAIT *complet* DES *trois* QUINQUINAS

Ce triple ÉLIXIR reconstituant, nutritif et antifiévreux, est la plus complète et la plus puissante des préparations de [illegible] d'un goût fort agréable, son efficacité est constatée avec succès dans les hôpitaux contre la *débilité générale*, le manque *d'appétit*, les *digestions* mauvaises, les *épuisés affaiblis*, les *nerveux*, [illegible] lentes, *fièvres* [illegible]

QUINA LAROCHE FERRUGINEUX [illegible] du sang appauvri, chlorose, âge critique, affections [illegible]

PARIS, [illegible] et les pharmacies françaises et étrangères.

ASTHME
Catarrhe, oppression, suffocations et toutes les [illegible] guéries par les Tubes Levasseur, [illegible] Levasseur, [illegible]

NÉVRALGIES
Guérison à l'instant même par les Pilules antinévralgiques du Dr Cronier. [illegible]

Dépôts : chez MM. [illegible]

INDUSTRIE AGRICOLE.
Maison fondée en 1850
18 Médailles or et argent

Broyeur d'olives à manége et à bras, permettant à tout proprietaire de faire leurs huiles, systeme breveté et medaillé à toutes les expositions.

Presses à huile à vis et hydrauliques, presses, pétrins et moule à vermicelles et autres pâtes, système perfectionné.

Henri Long, Mécanicien Marseille.

A VENDRE, à Cadikeuv, deux belles maisons, en pierre, situées à Moda sur la grand'rue ; on peut en faire l'acquisition séparément ou les deux ensemble.

Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du journal.

67 A L'ÉTOILE D'OR 67
RUE YUSSEF-CALDIRIM.
GRAND DÉPOT d'articles d'optique, de mathématique, de chirurgie, bandages, articles en caoutchouc, etc., etc., lunettes sans pareilles dernier modèle.

EAU DE COLOGNE
VERITABLE
DE
Jean Marie Farina
DEPOT à la Pharmacie et Droguerie Centrales, 16, 18, 20, 22, Rue, Yéni-Djami, Stamboul.

Eau et poudre Dentifrices
[illegible]
J.V. BONN
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice
Ces produits sont vendus 40 pour cent [illegible]
Chez les principaux Pharmaciens, Coiffeurs et Parfumeurs.
GROS ET DETAIL
44, RUE DES PETITES-ÉCURIES, PARIS

VÉRITABLES
PAPIERS JOB A CIGARETTES
[illegible]

Médailles d'or et d'argent
NOUVLLE POMPE ROTATIVE
[illegible]

La maison construit également une Pompe d'arrosage du prix [illegible]
J. MORET & BROQUET
Constructrs Brevetés
111, rue Oberkampf, PARIS.
Envoi fco de prospectus.

EAU MINERALE
BI-CARBONATÉE SODIQUE
DE
TCHITLI
PRÈS BROUSSE — [illegible] — PRÈS BROUSSE
22 Séfer 1280. — 13 Juin 1867.
Vente en gros et en détail, au siége de la Compagnie Fermière, rue Yéni-Djami, No 16, 18, 20 et 22 à Stamboul. — Cette eau rivalise en propriété thérapeutique avec toutes les sources de l'Occident appartenant à cette classe.

Compagnie Coloniale
ETABLISSEMENT SPÉCIAL POUR LA FABRICATION
DES
CHOCOLATS
DE
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Tous les Chocolats de la Compagnie [illegible] Fondée spécialement dans le but de donner [illegible] des produits d'une supériorité incontestable.

ENTREPOT général à Paris, Rue de Rivoli, 132

[illegible] TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS

PAPIER RIGOLLOT
OU MOUTARDE EN FEUILLES
[illegible]
Médaille d'or Lyon 1872 — Méd. d'argent Havre 1868 — Méd. d'argent Paris 1872
Paris, 24, Avenue Victoria
[illegible]
En vente chez MM. Della Sudda, Ciobanoglou, Zanni et Karsavias, [illegible]

TIMBRE HUMIDE | FACTURES RAYÉES | JOURNAUX | RÉGISTRES RAYÉS | TIMBRE SEC

CARTES D'ADRESSE — LETTRES ENTRALANTES

TYPOGRAPHIE et LITHOGRAPHIE
CENTRALES

Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA — Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA

CARACTÈRES LATINS, TURCS, GRECS & ARMÉNIENS

MENUS — Cartes de Visite

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en différentes langues.

Elle est également a même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé, desormais, de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe ; le personnel et les machines dont dispose l'IMPRIMERIE CENTRALE pouvant répondre à tous les besoins.

PRIX MODÉRÉS

COMPTES-COURANTS | BILLETS MORTUAIRES | BROCHURES | Lettres de Mariage | LETTRES DE CHANGE

8me ANNEE N° 165. Djemazi-ul-Akhir 9 1291 MARDI 21 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal....... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot; à ROME, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Monzoni et Cie., via Della Sala; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 20 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Le ministère de Cissey renversé lors de l'interpellation de M. Lucien Brun, mais qui est resté aux affaires malgré cela, s'est disloqué, depuis, en partie. C'est d'abord M. Magne qui a fini, enfin, par donner sa demission, et ensuite M. de Fourtou qui a suivi la meme voie.

Ces deux hommes étaient bien compromis aux yeux de l'Assemblee et eussent, certainement, beaucoup nui aux débats qui vont s'engager sur l'organisation du septennat. Ils ont donc bien fait de se retirer. Reste à savoir maintenant par qui ils seront remplacés.

La tournure de la discussion dépendra beaucoup de l'habileté du cabinet, et nous croyons que MM. de Cissey, Grivart, Caillaux, Tailhand, etc., ne sont pas suffisants pour soutenir le poids écrasant du débat qui va avoir lieu.

Le maréchal Mac-Mahon, éclairé sur le péril de la situation, comprendra-t-il qu'il doit s'adresser au centre gauche, et à la partie du centre droit ralliée aux idées du centre gauche, pour prendre des ministres? Il faut le souhaiter.

A cette heure, en dehors de M. Decazes, ce sont des doublures parlementaires qui composent le cabinet, et si M. de Broglie, dans un état de choses bien moins difficile, n'a montré qu'une incapacité notoire, à plus forte raison doit-on craindre, pour l'organisation du septennat, avec le ministère actuel.

Pour mener à bien une discussion aussi grave que celle des projets de lois constitutionnelles, il faudrait de grandes capacités, une énorme souplesse, de la franchise, et beaucoup d'éloquence. Encore une fois, excepté M. Decazes, nul des ministres du maréchal Mac-Mahon n'est capable de résister à un discours, non pas d'un des chefs de la gauche, mais du plus simple orateur de ce parti.

Le duc de Magenta fera bien de réfléchir aux conséquences que pourraient avoir pour lui un mauvais choix.

Quant au sort des propositions de la commission des Trente et du gouvernement il est fort controversé. Pour notre part nous n'oserions rien prédire en ce moment. Il faudra voir la tournure que prendra la discussion générale pour pouvoir se former une idee.

Le pretre prussien qui avait été accusé de complicite, dans l'attentat commis contre M. de Bismarck, a été mis en liberté, son innocence ayant été reconnue.

Bien qu'il paraisse s'établir que le meurtrier a agi de son propre mouvement, le ministre de la justice de Prusse n'en vient pas moins, dans une circulaire, d'ordonner, «des rigueurs contre les ultramontains dont l'agitation a provoqué, dit-il, la tentative d'assassinat contre le prince-chancelier.»

S'il est prouvé que le parti catholique n'a point pris part à la tentative d'assassinat dont M. de Bismarck a été l'objet, pourquoi exercer contre lui de nouvelles poursuites? En agissant ainsi, on permettra aux adversaires du prince-chancelier de dire qu'on s'est servi d'un prétexte pour poursuivre le clergé, et pour insinuer que l'attentat sert trop bien les projets du ministère pour que son origine ne soit pas suspecte.

La confusion parlementaire est à son comble au Parlement Hongrois.

A propos de l'emploi à faire des revenus du fonds scolaire israëlite la Chambre des députés a consacré deux séances en discours à perte de vue et en votes contradictoires, de telle façon que le probleme à trancher est resté sans solution.

Cette situation fait dire à la *Wiener Presse*:

«La crise n'est nullement terminée à Pesth elle fait, au contraire, des progrès effrayants; le parlementarisme est fort malade au-delà de la Leitha. Qu'est devenu le parti deakiste? Une moitié de ses membres fait de l'opposition au gouvernement issu de ses rangs, et l'autre moitié ne jure plus que par M. Koloman Tisza, le chef de la gauche. Le gouvernement a perdu toute influence sur la Chambre et sur son parti, et ceux qui le composent ne sont même, plus d'accord entre eux. Quant à l'opposition, elle est divisée en une infinité de fractions. Un seul homme peut encore sauver le parlementarisme en Hongrie, c'est le ministre des finances, M. Ghyczy. S'il ne réussit pas à découvrir la panacée que tout le monde attend de lui, la Hongrie peut se trouver exposée aux plus grands périls, et il est à souhaiter qu'on vote rapidement la nouvelle loi électorale, afin que M. Ghyczy ait au moins le temps de chercher cette panacée.»

Une des grèves les plus formidables dont le Royaume-Uni ait encore été le théâtre a éclaté à Belfast (Irlande). Plus de 40,000 ouvriers des manufactures de la ville et des environs ont refusé le travail.

Cette nouvelle, dit l'*Indépendance Belge* a causé, comme on le pense bien, une grande consternation dans tout le pays.

Les manufacturiers ont voulu imposer une réduction de salaire à leurs ouvriers, et ceux-ci ont quitté le travail en masse. L'exaspération de ces hommes est grande et la police a dû déployer des forces considérables pour maintenir l'ordre.

Une réunion immense a eu lieu dans un champ à Falls Road et plusieurs discours ont été prononcés, tous empreints d'une violence extreme contre les patrons. Un des orateurs s'est écrié: «La dernière greve s'est passée paisiblement mais il n'en sera pas de meme cette fois-ci.»

Les manufacturiers se sont réunis, de leur côté, et ont décidé de ne rien rabattre de leurs pretentions. Ils ont pour devise: *No surrender*.

La veille M. Burt, membre du Parlement avait, à la Chambre des Communes défendu énergiquement le système des *Trades'Unions*.

Entre autres choses l'orateur avait dit: «Je crois que ce système sera transformé bientot en un système de travail coopératif, lequel amènera la seule solution de la question ouvrière.»

Rien n'est encore décidé par le gouvernement italien au sujet des élections générales.

M. Minghetti, qui n'est pas tres rassuré sur leurs résultats, voudrait essayer de passer encore une session avec la Chambre actuelle. Il s'y deciderait s'il pouvait s'assurer le concours de la gauche administrative, conduite par M. de Lucca.

Les tentatives en ce sens, avant la clôture de la session ont échoué, mais il est question de les reprendre depuis que le manifeste de la gauche a accentué les divisions qui depuis la mort de M. Rattazzi réduisent l'opposition à une sorte d'impuissance.

LE CONGRÈS DE FULDA.

La conference tenue à Fulda, il y a quelque temps, par les eveques prussiens, ne produira pas les résultats auxquels on s'etait attendu dans les sphères officielles de Berlin.

La presse ministerielle s'etait trop hâtee de dire que les prelats, dans leurs conciliabules, avaient incline vers des propositions de paix entre l'episcopat et la chancellerie imperiale allemande.

La *Correspondance provinciale* avait ete trop vite en besogne lorsqu'elle declarait que les eveques avaient decide «qu'ils reclameraient la mise en liberte de leurs collegues les archeveques de Gnesen-Posen, de Cologne et de l'eveque de Treves, et s'offriraient à preter serment d'apres une certaine formule.»

Et lorsqu'elle ajoutait: «On en viendrait ainsi à rechercher les termes d'un *modus vivendi* entre le clerge catholique et le gouvernement prussien.»

Pour notre part, nous n'avons pas hesite à penser que ces dispositions paraissaient douteuses, et à rappeler les decisions prises l'annee dernière par ces memes eveques prussiens; decisions portant: «que les lois ecclesiastiques etaient la negation de l'institution divine et de la liberte de l'Eglise; qu'elles avaient pour but de separer les eveques du chef de la catholicite, de separer les eveques des fideles, de separer l'Eglise allemande de l'Eglise universelle»

Nous etions dans le vrai. Nous en trouvons la preuve dans les lignes publiees par la *Germania*.

Voici comment s'exprime l'organe officiel de l'episcopat:

«Aujourd'hui comme auparavant les eveques n'ont qu'une seule reponse à faire à cette exigence du gouvernement: *Non possumus!* Leur conscience leur defend de cooperer à l'application des lois de mai, qui portent atteinte aux droits dont Dieu lui-meme a revetu l'Eglise; qui faussent le veritable esprit de l'Eglise et menacent son existence. Et quelque nombreuses, oppressives et anormales que soient les mesures du gouvernement, les eveques ne failliront pas à leur devoir, nettement trace par la voix de leur conscience. *Les éveques ne peuvent ni ne doivent se soumettre aux lois de mai, et ils ne s'y soumettront jamais.*»

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* etait donc bien inspiree lorsque, contrairement à ses confreres, elle etait d'avis que les conferences de Fulda imprimeraient à la lutte une impulsion plus vigoureuse.

Il etait, en effet, difficile d'admettre que les prelats prussiens reviendraient sur leurs pas, alors que l'influence catholique s'est beaucoup accrue, par suite des dernieres elections au Reichstag.

Dans tous les cas, les resolutions prises, au sein du congres de Mayence, n'indiquaient, en aucune façon, qu'ils fussent disposes à la paix. Loin de là.

A cette heure le but des chefs du catholicisme est de s'assurer l'appui des classes ouvrieres, et c'est pour ce motif que le primicier de Mayence a parle en faveur de la reduction des impôts, d'une reforme des lois commerciales, de la diminution du travail des femmes et des enfants dans les manufactures et d'une loi agricole, faisant un meilleur sort aux laboureurs.

Les resultats des conferences de Mayence et de Fulda se completent donc l'un par l'autre. Ils indiquent une pensee de resistance invincible aux plans de M. de Bismarck.

Ces plans, du reste, sont quelque peu deconcertes, par la façon dont l'Italie et l'Austro-Hongrie ont accueilli les ouvertures qui leur ont ete faites par le cabinet de Berlin, relativement à l'egard de la question religieuse.

En ce qui concerne l'Autriche, la *Correspondance hongroise*, qui passe pour refleter la pensee de M. Andrassy, disait, il y a quelques jours:

«Nous ne sommes pas assez simples pour ne pas comprendre que l'Eglise catholique est en Hongrie une force nationale dont profite la race magyare. Terrasser aujourd'hui cette force, ce serait nous priver d'une arme puissante dont nous pouvons avoir besoin un jour contre l'envahissement du germanisme protestant. Ce serait vraiment travailler pour le roi de Prusse.»

C'est clair.

Il en resulte que la question reste circonscrite entre les catholiques allemands et M. de Bismarck, et l'attitude des premiers ne laisse pas que d'etre inquietante pour le gouvernement prussien.

Le prince-chancelier n'est pas homme à reculer, il faut donc s'attendre à le voir provoquer, dans la session d'automne du Parlement federal, de nouvelles mesures de repression. Reussira-t-il à dompter la resistance qu'on lui oppose?

S'il y parvient, il aura certainement resolu le plus grand, le plus formidable probleme qui puisse agiter les sociétés: la preponderance de l'Etat sur l'Eglise. En d'autres termes la preponderance de la loi sur les consciences?

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, 14 juillet 1874.

Vous souvenez-vous des amères critiques que les partis adressaient autrefois à la politique de M. Thiers? de quel ton dédaigneux on parlait de cette politique de bascule? inclinant à gauche après avoir pesé à droite, et se tenant dans un équilibre artificiel grâce à la trop grande habilete du président?

Eh bien! mais c'est absolument la même chose aujourd'hui.

Il y a dix jours, le gouvernement suspendait l'*Union*. Les legitimistes mécontents, déposent une demande d'interpellation, vous en connaissez le resultat.

Il y a trois jours le *Figaro* publiait un article dans lequel M. St-Genest (le capitaine Bucheron) renouvelait les encouragements qu'il adresse un peu trop souvent au marechal de Mac-Mahon, pour l'inviter à *faire un coup d'Etat*.

M. St-Genest est un écrivain d'un merite incontestable, et qui cependant n'a pas le succes auquel son talent pourrait pretendre. Cet ancien officier de cavalerie a conservé dans le journalisme les habitudes de la vie militaire, ce ton de commandement qui est indispensable à la tête d'un escadron devient agaçant lorsqu'il est employe dans la discussion politique. Puis l'affection que l'officier a conservee pour l'armée lui fait un peu trop souvent tourner la tete de ce cote, ce qui l'empêche evidemment d'apercevoir l'illegalité des procédés qu'il invoque, et dont il recommande l'application à son ancien chef de file.

Bref, le *Figaro* ayant depasse la limite à laquelle le gouvernement etait disposé à le laisser atteindre, vient à son tour d'être suspendu pour quinze jours.

Ainsi, dans l'espace d'une semaine l'*Union* a eté suspendue pour avoir conteste les pouvoirs du maréchal, et le *Figaro* pour les avoir trop défendus, vient de subir le meme sort.

A l'Assemblee, l'emotion produite par cet article a ete tres-grande, et c'est à peine si la mesure de rigueur prise par le gouverneur de Paris a paru suffisante

Je vous parlais dans ma derniere lettre de la demande en autorisation de poursuites qui devait être déposée à l'Assemblee nationale, contre M. Rouher.

Ce n'est pas simplement comme président du comite de l'Appel au peuple que M. Rouher serait poursuivi, le chef d'accusation serait plus grave [illegible], [illegible] avant-hier par une personne bien informee.

Lorsque la *Banque territoriale d'Espagne* a été mise en faillite, la police fit plusieurs perquisition au domicile de M. Clément Duvernois; vous vous souvenez de toute cette affaire.

Ces perquisitions amenerent la découverte de lettres politiques fort intéressantes pour le gouvernement, puisque la police, avant de les restituer à l'ancien ministre du commerce, crut devoir en faire tirer quelques épreuves photographiques.

L'une de ces épreuves arriva entre les mains de M. Rouher, qui se rendit aussitôt chez le maréchal de Mac-Mahon, pour se plaindre des procédés de M. L. Renault, notre préfet de Police. Celui-ci mandé par le maréchal s'étonna fort qu'une de ces photographies fût parvenue à M. Rouher, et sans nier leur existence, justifiée, paraît-il, par la pratique constante de tous les gouvernements, qui ne dédaignent l'emploi d'aucun moyen pour connaître les secrets les uns des autres, M. L. Renault ouvrit une enquête qui provoqua les plus singulières découvertes.

Il parait que depuis quelques mois le parti bonapartiste pratique la corruption sur la plus grande échelle.

Fonctionnaires publics, particuliers, agents de police, domestiques, il a acheté un peu de tout et s'est procuré de cette façon des dossiers fort curieux sans doute, mais dont la provenance est marquée d'une petite tache originelle fort compromettante.

C'est donc encore sous la prevention de corruption de fonctionnaires que M. Rouher sera peut-être appelé à comparaître en justice.

Depuis quelques jours d'ailleurs les bonapartistes ne sont pas heureux. Cette affaire du comité de l'Appel au peuple les avait déjà fortement ebranlés, la découverte de leurs procedés d'espionnage ne leur sera pas favorable, et pour comble de malheur voilà M. Magne à la veille de prendre sa retraite, ou de donner un remarquable exemple de l'attachement sans bornes que les ministres vouent habituellement à leur portefeuille.

Cependant, si les engagements solennels doivent marquer la limite de l'amour qu'un ministre peut avoir pour son sac de maroquin, M. Magne n'a plus qu'à céder le ministere des finances à un successeur plus heureux. Les échecs que ses propositions viennent de subir, et les déclarations qu'il avait faites antérieurement lui en font un devoir.

L'impérialisme perdra ainsi le seul représentant autorisé qu'il eût réussi à introduire dans le ministère. M. Magne est ministre des finances depuis le 24 mai, lors du remaniement qui plaça M. de Broglie à l'intérieur, le 26 9bre 73, il conserva son ministère, et le 22 mai 1874 il fit encore partie du cabinet de Cissey.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale:

Ali Fuad bey, Amedi du Divan Impérial, est promu au rang d'*Oula*, 1re classe.

Le Grand-Vézir a été mandé avant-hier dimanche au palais, où Son Altesse a eu une entrevue avec Sa Majesté.

En sortant du palais, le Grand-Vézir est allé à la Sublime Porte présider le conseil des ministres.

Dimanche le nouveau Cheïkh-ul-Islam Hassan Fehmi effendi s'est rendu au Palais Impérial où Son Altesse a été admise à presenter au Sultan ses remercîments pour sa nouvelle élévation à la dignite de Cheïkh-ul-Islam.

Apres l'audience, Hassan Fehmi effendi a été invité à dejeuner par le marechal du Palais Férik pacha. Ensuite Son Altesse s'est rendue à la Sublime Porte pour prendre part au Conseil des ministres.

Le meme jour Ahmed Pacha, ministre de la marine, a également déjeuné au Palais où Son Excellence s'était rendue pour faire visite aux Princes Youssouf Izzeddin effendi et Djelal-Eddin effendi.

Hier plusieurs ministres et un certain nombre de hauts fonctionnaires sont allés faire leur visite de félicitations au nouveau *Cheïkh-ul-Islam*, Hassan Fehmi effendi.

Le *Bassiret* dit que S. M. I. le Sultan a bien voulu faire un don de 2,500 livres turques à l'ex-Cheïkh-ul-Islam, Khairoullah effendi.

Ahmed Niyazi effendi, ci-devant greffier de la 3me Chambre du Tribunal de Commerce, a été appelé au poste de premier secrétaire de la Cour d'Appel.

Nous apprenons que le directeur de l'école des arts et métiers, le colonel Edhem bey, a été remplacé par le *binbachi* Nazif effendi.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que l'Amirauté impériale avait entrepris la construction d'un nouveau bassin.

A cet effet, quelques habitations particulieres attenantes au *Ters-hané* ont été expropriees et abattues. L'Amirauté, pour indemniser les propriétaires de ces maisons, fait élever à ses frais, sur un terrain avoisinant et appartenant à l'Etat, de nouvelles habitations qu'elle donnera aux propriétaires des maisons demolies.

La construction de ces bâtisses avance rapidement, et d'après le plan sur lequel elles sont construites, les propriétaires n'auront pas lieu de regretter leurs anciennes demeures.

Le ministre des Finances vient d'adresser à tous les gouverneurs de vilayets de l'Empire, une circulaire leur annonçant que dorenavant aucune indemnite ne doit être accordée aux *naïbs*, à titre de frais de route et de deplacement, lorsque ces fonctionnaires voya-

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXVI (suite)

— De chez Baradieu; et celui-là, il faudra bien, quoi qu'il arrive, que nous réglions notre compte quelque jour... mais ça, nous y aviserons, et je veux savoir d'abord ce que tu as fait toi-même chez les Chantelys?

— M. de Chantelys etait absent, repondit Leone, et je n'ai pu que laisser ma carte avec un mot. Demain, tout peut-être fini.

Chauveau se croisa les bras, et, regardant Leone avec une expression d'ironie et de pitié terrible: Demain!... repéta-t-elle en contrefaisant l'accent paisible du jeune homme? demain! tu crois cela, toi? et tu le dis avec cette candeur?... Tu ne vois qu'azur, tandis que tout est remis en question...

— Comment cela?

— Il faut que je parte!

— Toi?

— A l'instant même.

— Et où vas-tu?

— A Paris.

— Mais tu perds la tête. A Paris... dans un pareil moment... à la veille...?

Chauveau haussa les epaules d'un air de mepris suprême

— Mais enfin! cria Leone sourdement irrité des reponses evasives de Chauveau, pourquoi ce voyage?...

— Tu veux le savoir?

— Il me semble que cela m'intéresse bien un peu.

— Eh bien, puisqu'il faut te mettre les points sur les i, je vais chercher les originaux des papiers dont tu n'as que des copies.

— Le dossier Chantelys!

— Precisement. Comprends-tu? Il n'y a plus une minute à perdre.

— Pourquoi?

— Parce que si demain je ne les ai pas en ma possession... demain, entends-tu bien? toi et moi nous sommes perdus...

Leone se prit à sourire.

— Est-ce donc là ce qui t'inquiete?

— Et quoi donc?

— Eh bien, tu n'as pas besoin de te déranger: car le dossier n'est plus à Paris, mais bien à Nevers.

Chauveau demeura comme cloue au sol. Dans l'état où se trouvait le miserable, après la decouverte du sinistre secret de sa vie, son esprit avait une tendance en quelque sorte fatale à redouter de nouvelles catastrophes; il en resulta que les paroles de Leone le frapperent en pleine poitrine, avant meme qu'il en comprît le sens et la portee.

Il etreignit dans ses deux mains son front comme s'il allait éclater, et, fixant Leone d'un œil egaré:

— Voyons! reprit-il d'une voix qu'il s'efforçait de rendre calme, qu'est-ce que tu dis?... Je m'y perds. Nous faisons confusion. Voyons, repete...

— Je te dis, reprit froidement Leone, qu'il est inutile que tu ailles à Paris chercher le dossier en question, puisqu'il est ici.

— Les papiers?... les vrais?

— Les vrais!

Chauveau poussa un rugissement de bête féroce, et, s'élançant sur Leone, le saisit à la gorge:

— Tu mens! hurla-t-il, tu mens! dis-moi que tu mens!... c'est impossible!

— Lâche-moi d'abord, si tu veux que je parle, dit Leone en se dégageant des mains de son complice.

— Parle vite alors... ce n'est pas vrai, n'est-ce pas?

— C'est la verite.

— Les papiers sont ici?

— Oui.

— C'est donc toi!... cria Chauveau prêt à s'élancer de nouveau.

Leone haussa les épaules.

— La colere te rend stupide! dit-il d'un ton ironique. Il ne s'agit pas de moi, mais bien de Revolver, qui est allée rue Zacharie et a trouve moyen de mettre la main sur ces documents precieux. Comprends-tu?

Chauveau eut un rugissement de tigre.

— Ah! voilà du nouveau, balbutia-t-il au milieu d'imprecations epouvantables. Il ne manquait plus que ça! Mais tu vas me dire... tu vas m'expliquer... Ce n'est pas toi, au moins?... Tu n'es pas complice... Réponds! Pourquoi a-t-elle fait cela?... Elle a un but! Que veut-elle?

— Elle dit qu'elle m'aime et qu'elle ne veut pas que j'épouse la petite Chantelys.

Chauveau courut à la porte:

— Ah! elle ne veut pas? eh bien, nous allons voir!

— Que fais-tu?

— Je vais la chercher: je vais lui parler. Car elle est ici, n'est-ce pas? Dans dix minutes ça peut etre regle, et malheur à elle!

Mais à son tour, Leone courut à Chauveau, et, lui saisissant les deux bras:

— Tu ne feras pas cela! dit-il d'une voix rapide. Dans l'état où tu es, tu vas tout perdre!

— Laisse-moi! hurla Chauveau avec fureur.

— Non: tu ne sortiras pas! j'en ferai mon affaire... et c'est peut-être plus facile à arranger que tu ne le crois. Revolver ne veut pas que j'epouse... Eh bien! je serai le fils, au lieu d'etre le gendre... C'était ta première idée! on peut y revenir.

Chauveau se croisa les bras avec mépris.

— Ah! tu en es là? ah! tu as cru cela?

— Mais...

— Le vin est tire, il faut le boire, continua-t-il, il n'y a plus à revenir sur ses pas... Et tu iras jusqu'au bout, ou sinon...

— Sinon?

— Sinon, j'ai d'autres *fafiots* à toi... que Revolver n'a pas pu prendre... Ce n'est pas la première affaire que nous faisons ensemble, mon petit, et [illegible]

— Des menaces?

— Oui, des menaces... Je veux bien que tu lui reprennes la chose [illegible], si ça t'est plus commode; mais tu vas le faire ce soir même! Nous avons quelques petits faux sur la conscience... sans compter le reste!... Bien m'en a pris de collectionner ces documents à tout hasard, et, si tu hésites, eh bien! nous jouerons du galoubet...

— Chauveau!

— Ah! Revolver t'aime! ah! elles se mele de mes affaires! ah! elle ne veut pas!... ricana Chauveau d'un air sinistre. Eh bien, retiens bien ceci: si demain matin tu ne m'apportes pas le dossier Chantelys, je t'envoie devant le procureur impérial.

Tu ferais cela? balbutia Leone effaré.

— Eh! rugit sourdement Chauveau, on veut bien m'envoyer, moi, devant le juge d'instruction.

Leone recula.

— Toi! s'écria-t-il, toi?

— Oui! moi.

— On sait donc?... laissa échapper imprudemment Leone, qui s'arrêta aussitôt.

Ce fut au tour de Chauveau de reculer ces deux miserables en étaient arrivés à ce point de méfiance réciproque, que l'homme d'affaires se sentit frappé subitement d'une nouvelle idee, et se demanda si son secret, dont, une heure auparavant, Gibory avait revelé l'existence, n'était pas, par une inexplicable fatalite, connu de Leone.

— Quoi? fit-il en fixant sur le jeune homme un regard sombre; quoi? que veux-tu dire?

— Rien... C'est toi qui dis qu'on veut t'envoyer aux assises... Tu me dis cela en revenant de chez Baradieu. Que diable! j'ai bien le droit de faire une supposition.

Chauveau fit un geste de dédain.

— Eh bien! suppose tout ce que tu voudras! dit-il; mais avant tout, fais bien attention à mes paroles. Il me faut les papiers que Revolver a volés entends-tu? il me les faut

— C'est bon, on les aura, répondit Leone.

— Songe que je te tiens, et que si tu hésites...

— Je n'hésite plus, dit Leone. C'est moi qui ai eu tort d'écouter cette folle. Et tu peux compter sur mon énergie.

— Tu es bien decidé?

— Oui.

— Et si elle te refuses?

Leone se tut un instant.

Puis, apres un court silence:

— J'aurai les papiers, je t'en réponds, murmura-t-il d'une voix sombre. Apres tout, je ne me soucie pas plus d'aller aux galeres, que tu ne t'en soucies toi-même

— C'est bon, dit Chauveau. Je t'attends demain matin Ne manque pas.

— J'y serai.

— Je rentre chez moi! dit encore Chauveau.

Au moment d'ouvrir la porte, il ajouta:

— Je vais profiter du reste de la soirée pour rassembler ton petit dossier, et je te promets que demain il sera complet. Adieu!

Et il sortit, laissant Leone seul, en proie à une méditation profonde.

XXVII

[illegible]

Tout dormait dans l'hôtel des Ducs, quand le comte Leone frappa doucement à la porte de Revolver,

La clef etait restée sur la porte. Il entra.

La chambre etait inondée de lumiere. Un grand candélabre chargé de bougies brûlait sur la cheminée et éclairait Revolver, couchée, un bras pendant, nonchalamment hors du lit, et parcourant distraitement, en attendant Leone, un roman du jour.

Ainsi éclairée, sous son peignoir blanc orné de dentelles, à demi entr'ouvert, la jeune femme apparaissait sans apprêts dans sa beaute superbe, et l'éclat de ses yeux noirs brillait encore davantage sous sa lourde chevelure lustrée comme des ailes de corbeau.

Au moment où Leone entra, elle leva la tête.

— Ah! s'écria-t-elle avec une vivacité qui [illegible] une vague inquiétude, [illegible] enfin!

— Tu peux croire que je n'ai pas perdu de temps, repliqua Leone, qui jeta un regard sur Revolver à demi soulevée sur son séant et contemplant de son côté l'avanturier avec des yeux curieux et avides.

— Tu as vu Chauveau?

— Oui.

— Que t'a-t-il-dit?

— Rien.

— Cependant, reprit Revolver avec impatience, tu lui as parlé... de ce qui etait convenu... tu lui as dit ce que je voulais.

— Je le lui ai dit.

— Et qu'a-t-il répondu?

Leone s'était assis tout pres du lit, et caressait le bras blanc et sculptural de la lorette. Il se tut d'abord; puis, apres un court silence:

— Ecoute, dit-il d'un ton serieux, je crois qu'il va se passer ici des choses étranges.

(*A suivre*).

* Voir le numéro du 20 juillet.

geront dans le cercle de leur juridiction pour inventorier les successions.

Une autre circulaire émanant du même département répond à une demande adressée au ministère par les gouverneurs de quelques vilayets. Il s'agissait de savoir si les ouvriers employés aux travaux de chemin de fer doivent payer à l'instar des ouvriers travaillant dans les fermes et fabriques impériales, l'impôt sur l'industrie, ou s'ils doivent en être exemptés. Le ministère des Finances répond affirmativement. Toutefois cette règle ne sera pas appliquée aux fonctionnaires employés à ces travaux et qui sont nommés et rétribués directement par le Gouvernement Impérial.

—

Le Patriarcat œcuménique vient de verser à la caisse du Comité central des secours la somme de 161 livres turques provenant de la souscription ouverte par le Patriarche en faveur des affamés de l'Anatolie.

Cette souscription, on le voit, n'a pas donné les résultats satisfaisants qu'on pouvait en attendre.

—

On nous rapporte le fait suivant :

Un croate passait dimanche de très grand matin devant le corps de garde de Galata-Sérai, lorsque le *binbachi* de la police qui était assis devant la porte crut reconnaître dans cet individu un criminel qui fait l'objet des recherches de la police, et donna à un zaptié l'ordre de suivre ce croate, et, au besoin, de l'appréhender au corps.

Le croate se dirigeait vers la rue Tépé-Bachi, mais voyant un zaptié le suivre et s'approcher de lui, il sortit de sa ceinture un revolver et fit feu sur le gendarme qui a été blessé.

Le bruit de la détonation ayant fait accourir quelques *begdjis* et des zaptiés, ceux-ci se mirent à la poursuite du malfaiteur qui, chemin faisant, a fait encore usage de son arme et a blessé un autre individu qui s'est trouvé par hasard sur son chemin. Enfin ce croate a fini par gagner les hauteurs de Férikeuï où les zaptiés l'ont perdu de vue.

Nous ignorons si ce malfaiteur, qui eût certainement été une bonne prise pour la police, a pu être découvert depuis, et arrêté.

—

Nous appelons l'attention du ministre de la police sur un fait qui s'est passé à Galata dans la maison N° 33 de la rue Erméni-Kilissé, maison habitée par les frères Galerini.

Il paraît que durant le dernier incendie qui a désolé ce quartier, un individu portant l'uniforme d'officier de marine, s'est livré dans cette maison à des actes répréhensibles.

Nous indiquons seulement la maison où cette scène a eu lieu, en attendant que la police nous fournisse des renseignements sur les faits que nous lui signalons sans autre commentaire.

—

Dimanche soir, vers 9 heures, un incendie a éclaté à Bagtché-Capoussi. Heureusement que de prompts secours ont permis de maîtriser le feu. Cet incendie n'a point causé de dégâts importants.

—

Le *Hulassat-ul-Efkiar*, journal quotidien turc qui avait été suspendu pour deux mois, a été autorisé à reparaître avant l'époque fixée par l'arrêté de suspension qui l'avait frappé.

—

La fermeture des maisons de tolérance a inspiré à un mauvais plaisant la fraude que voici : Il s'est avisé de fabriquer des *patentes* ornées de cachets turcs et de tous les signes extérieurs d'un titre officiel, qu'il délivrait moyennant finances aux personnes qui voulaient en être munies, en leur assurant qu'avec cette pièce elles pourraient désormais se loger librement et sans être inquiétées par la police.

Les *patentes* ont été fort recherchées pendant quelques jours, aussi ce dispensateur d'indulgences d'un nouveau genre s'est-il avisé d'augmenter ses prix. Malheureusement pour lui, il n'a pu jouir longtemps des profits de son industrie. La police l'a découvert et arrêté sous la double prévention d'escroquerie et de faux en écriture publique.

—

Nous avons annoncé l'arrivée à Constantinople, du professeur E. de Rossi, (de l'université de Rome) qui se trouve depuis quelques jours dans nos murs.

On trouvera à la 3me page de notre journal l'adresse de M. E. de Rossi.

—

Le *Hudavendighiar* annonce que la gendarmerie à cheval du vilayet a été armée de fusils *Winchinster*, que le gouverneur général de cette province a achetés au dépôt d'armes du ministère de la guerre, sur les fonds affectés aux dépenses de la gendarmerie dans le budget du vilayet.

La même feuille rapporte qu'à Kutahié, en creusant les fondements d'une ancienne mosquée, on a découvert un vase en cuivre ayant la forme d'un cercueil, ainsi qu'un petit plateau de même métal avec inscriptions arabes. Ces objets ont été envoyés à Constantinople.

—

On écrit de Moudania qu'afin d'assurer aux voyageurs toute la sécurité possible, la police de la route de Moudania à Brousse a été confiée à un *yuz-bachi* qui aura sous ses ordres un peloton de gendarmes à cheval. Un corps de garde a été établi à moitié route pour loger ces soldats.

—

On lit dans le *Hadikat-el-Akhbar* du 9 juillet :

Le télégraphe nous annonce que les maladies épidémiques qui régnaient dans les environs de Bagdad, sont en voie de décroissance. Depuis quinze jours il n'y a pas eu un seul cas de mortalité. Des lettres particulières provenant de Benghazi assurent que la maladie qui a éclaté dernièrement à Merdj n'était point la peste comme on l'avait dit d'abord, et que cette maladie mal définie a disparu complétement.

Kiamil effendi, président du *Tidjaret*

de Smyrne est arrivé à Beyrouth pour contrôler la marche du tribunal de commerce de notre ville. Il est à souhaiter que ce contrôle produise à l'avenir les bons effets que l'on en attend pour la marche des affaires en général.

Le Gouvernement Impérial ayant décidé l'armement du 5me corps d'armée avec des fusils et des canons d'un nouveau système, ainsi que cela a été déjà pratiqué pour les troupes des 2me et 3me corps d'armée, les bateaux venant ces jours derniers de Constantinople ont débarqué à Beyrouth une grande quantité de munitions, de fusils, de canons Krupp et de mitrailleuses.

On attend l'arrivée d'autres envois qui porteront à 72 le nombre des canons Krupp et formeront aussi une batterie de mitrailleuses.

Ces batteries complétées seront ensuite dirigées sur Damas, d'où elles seront réparties entre les différentes positions que l'armée occupe dans le vilayet.

—

AFFAIRE DU « KARS. »

A la dernière audience, M. de Castro ayant fait observer au tribunal que l'Agence des paquebots-poste Khédivié n'avait pas le droit d'ester en justice, mais que c'était l'administration dont le siège est à Alexandrie que le Tribunal aurait dû citer, l'avocat de la partie adverse a soutenu la thèse contraire, se basant sur ce que Ternau bey s'était déjà présenté autrefois devant les tribunaux, dans l'intérêt de l'Administration.

Monsieur de Castro a répliqué, en faisant observer que les affaires précédentes étaient d'une nature insignifiante et qu'il s'agissait de dégâts de peu d'importance, occasionnés dans le port de Constantinople, et non pas par des vapeurs ; mais que cette fois-ci, l'affaire étant grave, l'agent principal n'avait pas le droit de se présenter en justice.

Les juges se sont retirés pour délibérer mais ils sont rentrés en séance, pour déclarer que, vu l'heure avancée, leur verdict sur cette question serait prononcé à l'audience suivante.

Samedi 18 courant, le tribunal ayant fait connaître le résultat de ses délibérations, par lequel il reconnaît à l'agence principale le droit d'ester en justice M. de Castro a déclaré interjeter appel, et l'incident a été renvoyé devant la Cour d'appel.

—

Le Collége Ste-Pulchérie vient de clore son année scolaire par des examens publics qui ont duré trois jours, et par la distribution solennelle des prix, qui a couronné, samedi 18, les succès obtenus par les élèves dans les nombreux concours précédents.

Les examens suivis avec un intérêt croissant par une assistance nombreuse et sympathique, avaient pour objet, non-seulement les langues vivantes de l'Orient et de l'Europe, mais aussi les langues savantes, le latin et le grec ancien, ainsi que les principes de littérature appliqués à ces diverses langues.

Les matières secondaires renfermaient l'histoire, la géographie, la cosmographie, les mathématiques, l'étude raisonnée de la religion. Le cours de philosophie, qui est de deux ans, embrasse : le droit naturel, la logique, la métaphysique, la théodicée, les traités si riches et si variés de la physique, la chimie, la géométrie et l'histoire naturelle.

Les thèses soutenues par les élèves, en présence de Sa Grandeur le Vicaire Apostolique Patriarcal, Mgr Milani, et l'exposition des divers systèmes scientifiques, ont captivé au plus haut degré l'attention de l'honorable assistance.

La séance solennelle de la distribution des prix, présidée par Sa Grandeur le Vicaire Apostolique Patriarcal, n'était, dans sa partie littéraire, poétique et musicale, que la mise en scène de ces diverses branches d'études, relevées et embellies par l'art de la parole, qui a le double privilége de peindre et d'animer tout ce qu'elle touche.

Nous avons remarqué, entr'autres, un hommage à Mgr, sonnet italien ; trois dialogues, l'un en allemand, prononcé avec un rare bonheur d'expression par MM. Paul Benda, Frédéric Mongeri, Georges Allaimbi ; l'autre en grec ancien, par MM. Laurent Giuliani, Casimir Thalasso, Frédéric Palmieri ; le 3me en vers italiens, par MM. Ange Della Rocca, César Spagnolini, Polycarpe Florian ; et un discours en langue turque, le tout entremêlé de morceaux de musique des premiers maîtres, fort bien interprétés par nos jeunes dilettanti, et de pièces de poésie de circonstance, chantées en chœur par les élèves, avec accompagnement de musique instrumentale.

La partie dramatique, ou la pièce principale a été une comédie française, en deux actes, intitulée : *L'héritage de l'oncle Branciet*, où l'on a admiré l'aisance, le naturel et l'à-propos des acteurs, qui ont révélé des aptitudes marquées à porter la parole en public, l'un des fruits les plus précieux d'une bonne éducation. Les principaux acteurs étaient MM. Adolphe Thalasso, Paul Benda, Renaud Rossi, Laurent Giuliani.

Nous ne terminerons pas cet article sans publier les noms des principaux lauréats de la journée. Ce sont :

En philosophie : MM. Adolphe Thalasso, François Paunovich ;

En rhétorique : MM. Paul Benda, Renaud Rossi, Grégoire Loussarar, Vincent Tanti ;

En humanités : MM. Edouard Vernoni, Frédéric Palmieri, Albert Sicard, Laurent Giuliani ;

Dans les autres classes : MM. Frédéric Mongeri, Alphonse Gargiulo, Antoine Parma, Joseph Bellis, Septime Caro, Albert Yanovich, Richard Rossi, Ignace Corpi, Frédéric Gargiulo, Edouard Moussat.

—

Dimanche dernier, c'était fête pour les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes établis à Cadi-keuy.

Le jardin décoré avec un goût exquis réunissait un grand nombre de familles venues pour assister à la distribution solennelle des prix.

Un orchestre composé de vingt instrumentistes, tous élèves de dix à quinze ans, a charmé l'assemblée, par l'excellente exécution des morceaux joués à l'ouverture de la séance.

M. Belin, consul-général honoraire de France, qui représentait M. le Comte de Vogüé, a prononcé un discours dans lequel il a fait part du motif qui avait empêché S. Excellence de présider cette fête scolaire. M. de Vogüé était retenu au chevet d'un malade, M. de Latour-Maubourg, 1er secrétaire de l'Ambassade, qui, la veille, avait été frappé d'un coup de sang. M. Belin a retracé la vie du frère Philippe, et a conseillé aux élèves de prendre pour modèle du vrai chrétien l'ancien supérieur des Frères, qui est mort l'année dernière, après avoir consacré toute sa vie à faire le bien.

La séance a continué par la distribution des prix, interrompue par des comédies en diverses langues, des chants et des morceaux de musique que les élèves ont très-bien exécutés sous la direction de MM. A. et R. Romano, professeurs de piano et de violon.

L'élève Mazzolini s'est distingué par le grand nombre de prix qu'il a remportés et l'élève Alexanian a obtenu le grand prix d'honneur offert par l'Ambassadeur de France.

—

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du numéro 1 (4 juillet 1874).

Les peuples primitifs de l'Europe, par M. R. Virchow. — Le congrès botanique de Florence, par le lieut.-col. Paris. — Bulletin des Sociétés savantes. Institut géologique d'Autriche ; Sociétés : géologique de Londres, des ingénieurs civils de Paris, philomathique et de biologie de Paris ; Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique : Méthodes chimiques pour la recherche des falsifications, l'essai, l'analyse des matières fertilisantes, par M. Ferdinand Jean.

(*On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris*).

—

LES FAÏENCES DE CINÉLI-KIOSQUE.

A Constantinople, dans l'enceinte du vieux sérail, existe une construction qui daterait du temps du Sultan Mahomet-el-Fathy. Elle se trouve près de l'Hôtel des monnaies. Sa façade est décorée d'une colonnade en marbre, l'ensemble présente les formes persanes, la construction est en pierre et à l'extérieur les murs sont revêtus de briques émaillées de différentes couleurs, où le bleu cobalt, le bleu turquoise dominent ; ces briques présentant des surfaces planes émaillées de 11 centimètres sur 5, ou bien des surfaces carrées de 5 centimètres de côté, forment, par leurs combinaisons, des séries plus ou moins variées de dessins géométriques, ou des légendes en caractères coufiques. Sur la façade principale, les écoinçons sont formés par des briques découpées de manière différente et de manière à former des dessins variés de fleurs et autre, et sous l'arcade principale existe une frise où se trouve représentée une légende en magnifiques caractères arabes blancs se détachant sur fond bleu et formée également par des pièces émaillées et découpées. Sur les trois côtés de la construction, les panneaux en briques émaillées sont recouverts d'un épais badigeonnage ; manière économique de masquer les dégradations apportées par le temps et les intempéries. De prétendues restaurations ont pour objet de faire tomber de temps à autre une partie du revêtement en briques émaillées, et elles vont se perdre dans les décombres. — Profitant d'une restauration récente j'ai pu me procurer quelques échantillons de ces briques et en examiner la nature et leur mode d'assemblage. Au premier aspect ces briques ont présenté un caractère bien distinct de celles de fabrication ordinaire, leur pâte siliceuse très rude au toucher, d'un gris café au lait, présentant quelques boursouflures dans la masse, et très-légère présente tous les caractères d'un grès naturel. Les parties non émaillées présentent des séries de stries parallèles et des reprises analogues à celles des surfaces de pierres taillées au ciseau, ces circonstances indiquent que ces briques ne sont qu'un produit naturel, taillé de main d'homme et recouvert ensuite d'émail.

Pour certains produits céramiques orientaux M. Salvetat avait déjà soupçonné leur nature pierreuse ; d'après les analyses qui ont été faites pour certains de ces produits on trouve : pour les pâtes des figurines que l'on rencontre dans les tombeaux de l'ancienne Egypte, 92 parties de silice contre 4 parties d'alumine ; pour certaines pâtes persanes 90 parties de silice et 1,5 parties d'alumine ; pour une plaque provenant de la Mosquée de Médine 90 parties de silice contre 4 parties d'alumine ; et pour une plaque de la Mosquée d'Omar à Jérusalem 87 parties de silice contre 5 parties et demie d'alumine. Or, avec des compositions pareilles le façonnage artificiel des briques devient à cause de l'insuffisante plasticité, d'une difficulté très-grande et encore pour pouvoir y arriver et les maintenir dans leur forme il faudrait un broyage des plus parfaits.

Les pâtes de porcelaine tendre peuvent présenter 78 parties de silice contre 1 partie d'alumine, mais il existe de 12 à 15 pour cent de chaux céramique. La chaux ajoute à la plasticité de la pâte, mais ce n'est pas encore suffisant et pour la manier on doit y introduire soit de la colle forte ou du savon noir : Les produits céramiques orientaux que nous avons nommés ne contiennent que de fort petites quantités de chaux pouvant s'élever à 4 cinquièmes pour cent au plus, et ce serait, il me semble, vouloir trop forcer les probabilités que de vouloir assimiler de tels produits à ceux de la fabrication de la porcelaine tendre.

Pour ce qui concerne les briques de Cinéli Kiosque le broyage de la pâte, dans le cas qu'on voudrait les assimiler à celle de la porcelaine tendre aurait été des plus imparfaits et on n'aurait pu par ce fait les confectionner ; ces briques me semblent ainsi devoir être considérées comme étant de la pierre naturelle ; un grès fortement siliceux.

Sur les briques de Cinéli-Kiosque l'émail ne se trouve pas directement posé sur la surface de la pierre, mais bien sur un engobe siliceux très blanc. Cet engobe se trouve également sur presque toutes les briques émaillées de fabrication orientale que j'ai examinées ; alors que l'épaisseur de cet engobe est très considérable l'émail s'enlève aisément sous forme de plaques.

Sur certaines briques de Cinéli-Kiosque existent des peintures sur engobe et sous glaçures ; l'engobe appliqué sur la pierre a dû recevoir une première cuisson, ensuite on a dû peindre les dessins et les contourner avec un émail noir à l'aide d'une plume turque. D'après les remarques de S. Exc. Hamdy bey, 1er secrétaire du ministère des Affaires étrangères les contours des dessins de toutes les faïences ottomanes et persanes ont dû être exécutés à l'aide d'une plume à l'exclusion du pinceau, la forme du trait présentant certaines inflexions que la plume seule peut donner — nous nous rangeons entièrement du côté d'un avis aussi compétent. Après l'application de la couleur et du contour, la pièce a dû être remise au feu, et ensuite on y a appliqué la glaçure et donné une dernière cuisson.

Parmi les échantillons de briques émaillées orientales que je possède, il en existe de ceux qui présentent une pâte analogue à celles des produits actuels de Kutayé et d'autres une pâte présentant des analogies avec celles des briques de Cinéli-Kiosque. Il y aurait ainsi lieu de diviser les produits en deux catégories, l'une formée par des plaques de pierre taillée et l'autre formée par des pâtes artificielles dont le type serait fourni par les produits modernes de Kutayé ; les briques émaillées de Brousse rentreraient dans cette dernière catégorie bien qu'elles soient formées par de l'argile ordinaire à briques.

P. Montani.

—

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

21 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 47 m.
Coucher »	7 » 24 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 6s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 29

8 heures du matin.

Baromètre	758.4
Thermomètre	21.5
Minima	17 2
Maxima de la veille	25.6

Direction et force du vent N.O. modéré.

Etat du temps le 20 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. modéré ou fort par places sur la Mer-Noire et aux Dardanelles ; modéré sur l'Archipel ; faible sur l'Adriatique.

—

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

	Adresses	Signatures	Provenance
1	Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé	Opirthen Anglikte Rosenbaum	Syra
2	Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3	Conspile Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.

Mois de Juillet.

	Adresses	Signatures	Provenance
8	Joan Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9	Michel Gauttit	Josephine Gauttit	Trieste
10	Asséo Chanoni Caviar han	Theodoridi	Peteusb.
11	Toulier épicier rue Caframan	Laudy	Aouste
12	Theodoro Kacarouna	Ioannis Paputzir	Poro
13	Georgio Ganoglou Dutt hani	Jissimas	Bourgas
14	Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15	Nicola Bakergioglu cheh Daouthan	Procio	Bourgas
16	Lavouto	Scaramanga	Taganrog

—

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Italie.

On lit dans le *Sémaphore* :

Rome, 3 juillet.

Le président du conseil est arrivé hier à Florence de retour du voyage qu'il vient de faire en Bavière.

Comme ce voyage coïncide avec celui de M. de Bismarck à Kissingen, quelques nouvellistes ont voulu y voir un projet de rencontre. Je puis vous assurer qu'il n'en est rien. M. Minghetti et M. de Bismarck, bien que tous les deux en Bavière, étaient à une telle distance l'un de l'autre, que toute entrevue était impossible, et ils n'ont rien fait ni l'un ni l'autre pour se rapprocher et se voir.

M. Minghetti s'est rencontré, en passant à Milan, avec M. Visconti-Venosta. Les deux ministres sont tombés d'accord, si je suis informé, de prolonger le statu quo et d'ajourner toute décision jusqu'à la fin du mois d'août. Le ministre des affaires est, avec le ministre de l'intérieur, très-opposé à toute modification ministérielle.

M. Minghetti s'arrêtera quelques jours encore à Florence avant de rentrer à Rome. Il concerte avec les chefs de service du ministère des finances, les mesures à prendre pour le système financier qui devra être soumis à l'approbation des chambres et parmi lesquels figure celui de la conversion du 5 en 3 dont je vous ai déjà entretenu.

Le ministre des travaux publics a cru devoir rassurer les populations du Sud sur le mauvais effet produit par le vote du Sénat relativement à la suppression de toutes les dépenses concernant les travaux à exécuter dans les ports de Naples, Palerme et Girgenti. Il a promis de représenter cette loi aux chambres dès la reprise des travaux, mais le mauvais effet n'en est pas moins produit et il est fort à craindre qu'il n'influence les élections générales.

Si les nouvelles politiques laissent quelque peu à désirer, il n'en est heureusement pas de même de celles des récoltes qui sont aujourd'hui complétement terminées et qui tiennent largement ce qu'elles avaient promis. Les grains sont surtout très-abondants et déjà une baisse sensible s'est opérée sur les principaux marchés. La récolte des soies a été excellente par la qualité et par l'abondance ; pour peu que les affaires reprennent, tout ira pour le mieux, mais dès aujourd'hui on peut considérer la crise comme finie. Il en était, ma foi, temps.

—

Le parti libéral allemand.

Nous trouvons les réflexions suivantes dans le *Standard* :

La tentative de reformer en Allemagne le parti libéral est un événement de haute importance dont il n'y a cependant pas lieu d'être surpris.

L'histoire de ce groupe politique est par elle-même très-remarquable ; il occupe aujourd'hui une position hautement considérée, tout en continuant à payer le tribut des erreurs commises par ses chefs, entre les années 1850 et 1866. Ces derniers croyaient le libéralisme de force à créer l'unité allemande ; ils n'admettaient ni le feu, ni le sang, et avaient foi dans le cours général des choses, sans se demander si la Russie, l'Autriche et la France toléreraient la transformation naturelle de divers petits Etats en une seule puissance imposante.

Les libéraux avaient adopté pour formules les mots de patrie, d'unité et de nationalité, comme la France ceux de liberté, d'égalité et de fraternité ; convaincus de leur effet magique, ils se sont fait en Europe une réputation de rêveurs et de métaphysiciens.

Mais le libéralisme seul n'a jamais encore créé d'Etats compacts et puissants. Par les temps qui courent, être faible c'est être misérable ; on peut, il est vrai, être fort sans être nullement heureux, mais la force est plus ou moins un élément de satisfaction.

Les triomphes de la Prusse, les éclatants succès de Bismarck avaient rendu le libéralisme non-seulement impotent, mais encore ridicule ; heureusement les deux partis ont pu tomber d'accord sur un terrain d'intérêt commun.

Le libéralisme allemand et le militarisme prussien se sont tendus la main pour combattre les ultramontains, mais les résultats de cette alliance sont plus généraux qu'on n'eût pu le prévoir.

Tout parti libéral modéré a le désagrément de voir se revêtir de son drapeau des partisans de la démocratie sociale, à l'heure qu'il est dangereusement puissants dans les grandes villes de l'Allemagne, principalement à Berlin.

Il s'agit de tourner les forces communes contre ces derniers, tout comme contre la curie romaine, et de plus de combattre les particularistes.

Gouvernement et libéraux ont donc une tâche sérieuse à accomplir ; il s'agit surtout de s'entendre sur la question du suffrage universel ; ce dernier une fois écarté, les catholiques perdraient la moitié de leurs forces et les socialistes seraient complétement dispersés.

Cela fait l'effet d'une bizarre perversion des choses, et cependant nous assistons partout à un phénomène analogue. Ce que M. Bright appelle « le résidu social », ce que M. Thiers, décrit comme « une ville multitude », le professeur Momsen l'intitule « la tourbe ». Les Etats-Unis sont également engagés à réprimer cette dernière, mais il est curieux et instructif que l'assertion s'en soit produite à Berlin par une telle autorité et sous de pareilles circonstances.

Le libéralisme en Allemagne a été merveilleusement éduqué par le prince Bismarck. Comment prévoir où le mènera un dressage aussi compétent ?

—

Le camp de Krasenoïe-Selo.

On lit dans le *Pall Mall Gazette* :

Le correspondant russe du *Schlesische Presse* donne la description du camp de Krasenoïe Selo, près de Saint-Pétersbourg, où doivent avoir lieu, après le retour de l'empereur, de grandes manœuvres auxquelles seront admis les officiers étrangers.

Ce camp existe depuis environ cinquante ans, et il a toujours été occupé par des troupes depuis 1825. En principe, quelques mille hommes seulement y furent campés, mais ensuite il fut organisé de façon à contenir tout le corps de la garde.

Depuis cinquante ans, les garnisons de Saint-Pétersbourg, de Peterhof, de Rarskoïe-Selo, de Gatchina et de Narva, ainsi que la garde, se sont toujours réunies, au commencement du mois de juin, près du plateau du village de Krasenoïe Selo, qui s'étend autour de trois lacs, et se trouve dominé par trois superbes collines.

Le lieu est admirablement situé et très-sain, et de divers points on peut apercevoir la capitale et la baie de Finlande.

Les tentes et les baraques de bois sont habituellement occupées par trente ou quarante mille hommes, et quelquefois par un plus grand nombre.

Chaque régiment a une infirmerie construite en bois, et il s'y trouve en outre un hôpital central.

L'empereur, les grands-ducs et le ministre de la guerre y ont leurs cottages et ont aussi dans le camp des tentes spéciales.

Au milieu du camp, près du grand lac, se trouvent un théâtre construit dans le style russe, un établissement de bains (mais sans école de natation), un hôtel et un parc avec d'agréables promenades. Une grande route et un chemin de fer le relient à Saint-Pétersbourg qui ne se trouve qu'à vingt-quatre verstes.

Dans le but d'obtenir l'étendue et le terrain nécessaire à la construction du camp et aux grandes manœuvres, il a fallu détruire entièrement des villages et élever de nouveaux bâtiments.

Devant chaque tente se trouvent des tranchées, et derrière chacune d'elles est un petit jardin.

Les mess des officiers sont établis dans des maisons magnifiques qu'entourent aussi de superbes jardins.

—

La famine aux Indes anglaises.

L'*Economist* de Londres contient un très-long et très-remarquable article résumant tous les maux causés dernièrement par la famine aux Indes.

Passant à l'examen de leurs causes premières, il leur assigne plusieurs origines bien distinctes.

D'abord l'accroissement énorme, depuis plus d'un siècle que dure l'occupation anglaise, de la richesse monétaire, de la circulation des espèces ; par contre, l'augmentation, en raison directe du prix de revient, des denrées, des aliments, des choses, en un mot, les plus nécessaires à la vie matérielle ; secondement, l'accroissement forcé, logique et naturel du chiffre de la population.

Cet accroissement porte dans une proportion régulière sur les habitants des campagnes, cultivateurs et agriculteurs : or, le défrichement des terres, l'assainissement des jungles, ne sont pas en proportion avec le nombre plus grand des habitants : plus d'hommes à nourrir, et relativement moins de denrées et de récoltes : cause permanente et incontestable de disette ; troisièmement, l'exportation : le commerce, dans les Indes, a, sous le gouvernement anglais, pris une proportion prodigieuse ; les produits du sol ont trouvé des débouchés immenses ; les naturels se sont enrichis en or et en argent.

Les idées pratiques commerciales et industrielles de l'Angleterre et de tout l'Occident ont été appliquées trop vite à un peuple oriental. L'Angleterre le comprend aujourd'hui : elle a dépensé son or pour acheter du riz et d'autres produits du sol et les répandre en les revendant à gros bénéfices, dans le monde entier. Puis elle a dû ouvrir la main de nouveau pour faire vivre tout un peuple, le plus beau fleuron de sa couronne. C'est une faute qu'elle doit reconnaître et empêcher de se reproduire à l'avenir : les *relief works* des secours de toute sorte ont été prodigués à grands frais ; il y allait des destinées futures de la plus vaste colonie du globe.

Le fait de statistique le plus certain qui résulte des nouveaux travaux entrepris sur cette grave question, est qu'en 1774, la vaste contrée occupée aujourd'hui par les possessions anglaises n'était pas habitée par 90,000,000 d'âmes, et qu'elle en compte aujourd'hui 283,000,000.

—

Les Carlistes.

On lit dans l'*Indépendance Belge* :

Santander, 6 juillet.

Les autorités militaires de l'Espagne ne peuvent plus se dissimuler que le mouvement carliste a pris une grande importance depuis l'insuccès de l'armée du Nord. Le côté le plus grave de la situation est sans conteste le peu de cohésion dont les troupes ont fait preuve dans les derniers engagements. Si, à la vérité, quelques bataillons se sont montrés courageux et dévoués, il n'en est pas moins avéré que beaucoup ont prouvé par leur conduite que leurs jeunes soldats n'étaient pas encore assez aguerris ni même rompus au maniement de leurs armes. Les officiers sont alors forcés de payer de leur personne avec une témérité qui compromet le sort des batailles sans prévenir les paniques auxquelles sont sujettes les troupes peu disciplinées. Ajoutez à ces considérations le fait qu'aucun cadre n'est complet et que les plus forts n'ont pas eu huit cents soldats par bataillon, et enfin que les efforts de l'administration militaire ont été, dans leurs résultats, fort au-dessous des nécessités de l'approvisionnement. Les soldats de l'armée du Nord ont été peu nourris et privés de vin pendant 24 heures dans le fort de leur lutte avec l'ennemi. On s'est fait une idée très-exagérée du chiffre total des forces engagées dans les opérations militaires, et l'on continue ce fatal système de se payer de mots en présence d'une situation très-grave. Ainsi je vois annoncer que l'armée a 106 canons et va recevoir trente mille hommes. On ne saurait trop blâmer ces exagérations dont la nation se contente jusqu'à ce qu'un échec comme celui de Pena de Muro vienne montrer combien était fausse la sécurité dans laquelle on s'est endormi.

Après sa retraite, je crois que l'armée comptait à peine trente mille soldats partagés en trois corps dont certains régiments étaient singulièrement réduits. La chaleur et le climat de la Navarre en été va encore éclaircir ces rangs. Il est vrai que plusieurs pièces Krupp et trois nouveaux bataillons sont arrivés à Tudela. Il y a loin de là aux trente mille hommes que je souhaiterais même dans les bataillons de réserve de l'an dernier. Beaucoup de ces jeunes soldats ont déjà vu le feu et ils ont gardé une attitude menaçante. En Valence, en Maestrozgo, en Catalogne, les chefs de colonne et les capitaines généraux sont aux abois pour faire face aux exigences du service et des expéditions quand le gouvernement ne leur envoie ni renforts ni canons.

Il y a pourtant dans le Maestrozgo et sur les confins du bas Aragon un rassemblement de dix mille carlistes qui possède quelques chefs assez hardis et qui vient de recevoir dans la personne de Lizarraga un excellent organisateur.

L'armée dite du centre, qui lui est opposée, est composée de deux faibles brigades qui passent leur temps à parcourir les bords de la Jucar et les plaines de Castellon pour détruire les bandes volantes. Le gros des forces basques et navarraises préoccupe surtout le gouvernement. L'armée carliste, rassurée contre toute attaque dans les environs d'Estella, a été divisée par le général Dorregaray en trois corps. Mendiri et Argonz commandent les 21 bataillons cantonnés autour d'Estella pour défendre, au besoin, les lignes formidables qu'ils continuent à fortifier. Huit des plus forts bataillons biscayens et castillans sont partis pour renforcer l'armée de la Biscaye. Ces bataillons ont passé par Maestu, Villareal, Durango et ils étaient déjà le 4 à Galdacano.

—

L'émeute de Ningpo.

Shanghaï, 10 mai 1874.

Nous venons d'avoir une petite émeute sur la concession française, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Elle a été maîtrisée par quelques volontaires armés, non sans qu'on ait eu à déplorer quelques morts et un certain nombre de maisons incendiées. L'origine de l'émeute provient d'un différend qui existait depuis quelques jours entre le conseil municipal et la corporation des gens de Ningpo, qui ont leur temple et leur cimetière à l'extrémité de la Concession française. Deux rues avaient été décrétées par le conseil, il y a quelques années ; elles devaient traverser une partie de ce cimetière. Le tracé de ces rues a été fait ces jours derniers et les travaux de terrassements étaient commencés lorsque des rassemblements de ces gens de Ningpo se formèrent sur les lieux pour protester et finalement dimanche der-

[illegible], vers deux heures de l'après-midi, la foule grossissant et s'excitant de plus en plus encouragée, du reste, par l'inaction de la police, elle s'est décidée à attaquer, piller et incendier les maisons européennes de la concession. Après le pillage de la maison de l'inspecteur de la voirie, la foule s'est un peu calmée, la police s'étant portée sur les lieux et ayant tiré quelques coups de feu en l'air. Malheureusement, elle reçut de nouveau ordre de rester inactive et le chef de la garde fit rentrer ses hommes. Les Chinois disaient que les Français avaient peur, et ils s'enhardirent au point d'attaquer la municipalité; mais, dans l'intervalle, d'autres groupes avaient mis le feu à la maison de l'inspecteur de la voirie et à une vingtaine d'autres habitées par des Européens. Il était alors 7 heures du soir; la cloche d'alarme sonnait et un grand nombre de résidents des autres quartiers arrivaient pour donner assistance aux Français. Il s'est ainsi formé quelques groupes de volontaires qui ont chargé à coups de baïonnette et de bambous sur la foule qui jetait des pierres, mais qui lorsqu'elle vit tomber quelques-uns des siens prit la fuite, en laissant une dizaine de morts sur place.

Vers neuf heures du soir, le préfet de la ville chinoise, auquel le consul général de France, M. E. Jodeaux, avait fait demander secours, a envoyé quelques patrouilles qui ont fait évacuer les rues et à dix heures tout était tranquille. Les pompes à incendies ont pu arriver et éteindre les débris des maisons qui brûlaient encore.

Lundi matin, la plupart des magasins sur la concession étaient fermés et bon nombre de maisons d'habitation de [illegible] se rendaient pour aller [illegible] sur la concession anglaise. Mardi, cependant, les magasins ont ouvert leurs portes, sur les ordres du préfet, quelque peu tranquillisés par les proclamations affichées et publiées, l'une émanant du consul général de France et l'autre du Tao-Tai. Des postes de soldats chinois étaient établis de distance en distance et le corps des volontaires des autres concessions a fait deux excursions armées du côté de la Pagode en traversant toute la concession française. Depuis lors tout est tranquille et les autorités des deux côtés sont occupées à arranger cette triste affaire.

Les journaux de la localité sont unanimes à blâmer la conduite de M. Godeaux dans cette circonstance et le *Daily News*, organe officiel anglais, ne lui ménage pas plus les accusations que l'opinion publique qui les formule de la manière la plus énergique. Le conseil municipal même, dans une séance de lundi, a adressé une lettre du conseil pour lui signifier qu'il [illegible] traiter la question des rues de Saigon et de Ning-po que lorsque justice aura été faite. « Le conseil [illegible] temps l'opinion que les « événements regrettables qui se sont produits di-« manche, auraient pu être facilement arrêtés au « début par une attitude plus énergique de la part « de M. le consul général. » Suivent les signatures de tous les conseillers.

M. E. Godeaux recueille aujourd'hui le fruit de sa conduite dans toutes les affaires dans lesquelles il a eu à décider; et le désir de le voir remplacé est devenu unanime.

Nous ne possédons pas justement des génies dans notre petite colonie cosmopolite, mais nous ne manquons pas d'hommes de sens droit, rompus aux questions locales, et notre consul, en s'isolant comme il l'a fait, a perdu le bénéfice des conseils que ces hommes eussent pu lui donner. Ce n'est pas en restant enfermé dans ses appartements qu'un consul peut apprendre à connaître un pays et les aspirations de ses concitoyens qui ont besoin de sa protection. Nous avons eu des consuls arbitraires, tels que M. Mauboussin, le vicomte Brenier de Montmorand, et ils été l'objet de sévères critiques à ce sujet; mais ils étaient aussi fermes pour la défense des intérêts de leurs concitoyens et de leurs administrés que pour celles de leurs prérogatives.

Ce qui a nui principalement au consul de France, M. E. Godeaux, dans l'opinion de tous les résidents français et étrangers, c'est qu'il a refusé [illegible] à la réunion des conseils de toutes les puissances européennes, qui [illegible], le but de ce meeting [illegible] été de se concerter quant à la voie à suivre pour la défense des concessions et des intérêts de ceux des Européens qui ont eu à souffrir de l'émeute. Ainsi que je vous l'ai déjà dit dans une précédente lettre, M. Godeaux a toujours décliné de prendre part aux délibérations du corps consulaire mais dans une circonstance qui le touche presque exclusivement, il aurait dû faire abnégation de ses griefs personnels contres ses collègues, s'entourer de ses conseillers auxquels une longue expérience des affaires chinoises a donné une certaine valeur. On a fait circuler une adresse au ministre pour protester contre la conduite du consul; elle s'est rapidement couverte de signatures

Le commerce des chevaux en Europe.

A propos de la récente Exposition internationale de chevaux à Vienne, la *Nouvelle Presse libre* nous donne quelques renseignements sur le commerce international ayant pour objet la race chevaline.

Comme toute autre marchandise, le cheval donne lieu, en maints Etats de l'Europe, à un commerce fort actif, et cette activité se manifeste surtout dans les temps de guerre. Ainsi l'Allemagne qui, en 1869, n'avait tiré de l'étranger que 43,449 sujets, en importait, en 1870, 66,570 et en 1871, 64,097.

En 1866 (année de guerre en Autriche), la France exportait 20,279 chevaux tandis qu'un an auparavant (1865) elle n'en avait expédié à l'étranger que 7,750, et un an après (1867) que 5,688. C'est principalement à l'Italie que s'adressait cette exportation, l'Italie ayant eu cet besoin d'importer cet article à cause de l'insuffisance de son effectif. Le cas contraire se présenta en 1870 et 1871. La France dut importer en 1870; elle acheta 20,048 chevaux (l'année d'auparavant les achats n'avaient été que de 13,983 têtes); en 1871, pour compléter son effectif encore très réduit, elle en tira du dehors 30,314.

Le journal autrichien dresse un tableau comparatif du commerce d'importation et d'exportation des chevaux, pour les six dernières années 1867-1872), dans les principaux Etats de l'Europe.

Voici, pour l'importation, les chiffres des deux [illegible].

	1871	1872
Zollverein	64,097	59,321
France	30,314	14,740
Angleterre	3,448	12,618
Autriche	10,422	10,826
[illegible]	6,769	9,132
Belgique	5,759	9,671
Italie	4,380	6,248
Hollande	4,556	4,566
Danemark	1,206	2,471
Suède	1,825	»

Plusieurs Etats européens manquent dans ce tableau, soit que les chiffres qui les [illegible] soient pas connus (Turquie, Espagne, Portugal, Grèce), soit que le commerce n'y soit pas assez important (Norvége). Pour ce qui est de la Russie, l'importation des chevaux, confondue avec celle d'autres animaux, ne s'y calcule point d'après le nombre de têtes, mais d'après la valeur. Le chiffre de l'Angleterre a été très-fort l'an dernier, comme on peut le vérifier dans le tableau. Cette importation considérable est venue surtout de France, ainsi qu'on peut s'en convaincre suivant le journal, en comparant les tableaux d'exportation de ce dernier pays. C'est grâce à cette importation extraordinaire que l'Angleterre occupe le troisième rang dans le tableau, car dans les années normales elle ne vient qu'après les Pays-Bas. L'Allemagne est la contrée qui importe les quantités les plus considérables, notamment de Russie, de Danemark, de Belgique, d'Autriche et de Hollande.

Quant à l'exportation, les chiffres sont d'ordinaire [illegible] comparativement à ceux de l'importation. Le journal de Vienne fait remarquer [illegible] en Autriche, malgré l'étendue et l'importation des [illegible] (grandes plaines de Hongrie, favorables à l'élevage de la race chevaline), l'exportation est peu considérable. Cependant elle le serait plus en réalité que ne l'indique le tableau suivant relatif à l'exportation et dressé comme le précédent pour les six dernières années (1867-1872), mais dont nous ne citerons que les deux dernières.

	1871	1872
Zollverein	40,478	26,683
France	4,456	15,810
Autriche-Hongrie	10,052	13,982
Belgique	22,733	12,651
Danemark	22,840	12,476
Russie	10,632	»
Hollande	10,310	»
Angleterre	7,472	3,389
Suisse	[illegible]	[illegible]
Italie	[illegible]	[illegible]
Suède	[illegible]	»

L'Autriche-Hongrie, qui, en 1867, avait exporté [illegible] chevaux; en 1868, 13,627; en 1869, 16,030, en 1871 et 1872, 10,032 et 13,902, comme nous venons de le mentionner dans le tableau précédent, n'en a, paraît-il, envoyé à l'étranger qu'un chiffre bien inférieur en 1870, soit 8,124, ce qui tient à la défense d'exporter qui avait été provisoirement établie par le gouvernement, désireux de garder la neutralité pendant la guerre franco-allemande.

Nous avons donné le chiffre des chevaux importés et exportés pour les principaux Etats de l'Europe. Mais il y a chevaux et chevaux, et il existe une grande différence entre une bête de prix et un animal commun; mais ces derniers en général ne passent pas la frontière attendu qu'ils ne vaudraient pas les frais de déplacement. Le commerce international des chevaux représente, en valeur, une somme importante.

Quant aux renseignements fournis sur les animaux eux-mêmes, le journal est obligé de convenir que c'est la France qui les publie avec le plus de détail et de précision; non-seulement elle indique le nombre des animaux importés et exportés, mais elle désigne en outre si ce sont des étalons, des chevaux hongres ou des juments, tandis qu'ailleurs les poulains seuls sont honorés d'une mention spéciale, et encore dans les cas les plus favorables. [illegible]

L'Autriche, dit *le Journal de Vienne*, aurait, comme du reste d'autres pays, intérêt à constater son importation d'Angleterre, d'Afrique, etc.; mais les tableaux officiels du commerce ne donnent aucun renseignement à cet égard.

Pour ce qui est des droits de douane auxquels ce commerce est soumis, la Suisse seule, selon le journal, prélève, malgré ses tendances libre-échangistes, un impôt d'exportation : 1 fr. 50 par cheval, 50 c. par poulain. A l'importation, l'Autriche-Hongrie demande par tête d'animal 2 florins 10 kreutzers et rien pour le Zollverein. En Italie, le droit d'entrée pour chevaux de 300 lires et au-dessus est de 6 lires et 93 cent. (poulains 6 lires); pour les chevaux d'une valeur supérieure à 300 lires le droit est de 23 lires et 10 centimes (poulains 6 lires). La Suisse encaisse 3 fr. par tête de cheval, 50 c. par poulain; la Belgique, 18 fr. par cheval et 6 fr. par poulain, etc.

L'importation est entièrement libre en Angleterre, en Hollande, en Danemark, dans le Zollverein et en Russie.

(Journal officiel.)

VARIETES.

WASHINGTON.

« Son mérite n'est pas seulement d'avoir été un général consommé, un citoyen dévoué, un magistrat suprême doué des qualités les plus fortes et les plus fécondes. Il a été tout cela, et avec un éclat incomparable; mais il a été surtout un homme dans l'acception presque sublime du mot, car je ne sache pas qu'il en ait existé un offrant à un même degré de perfection le faisceau des aptitudes morales qui donnent à notre nature toute la puissance de bien faire dont elle est capable. Sa vie est donc le plus salutaire des enseignements; elle en est certainement le plus profitable aussi bien à l'homme privé qu'à l'homme d'Etat; elle est une leçon non interrompue de devoir, de sagesse, de bon sens; on ne peut s'en pénétrer sans devenir meilleur et en même temps plus habile. »

On ne saurait peindre Washington avec plus de fidélité. C'est dire qu'on ne le saurait louer avec plus de justesse et d'élévation. Voilà certes une belle page. Si la gloire en revient surtout à celui qui l'a inspirée par le seul effet de ses vertus d'homme et de citoyen, quelque honneur en doit rejaillir aussi sur celui qui l'a écrit; car celui-là, sans aucun doute, est doué lui-même des plus hautes facultés morales, qui sait leur rendre un pareil hommage.

Mais hâtons-nous de le dire, M. Jules Favre — car c'est lui que nous venons de citer — ne pouvait chercher dans Washington le banal sujet d'une admiration très facile, de tout temps acquise, et à laquelle on ne saurait rien ajouter. Il a mieux compris la grandeur de cette figure, en la ramenant, en quelque sorte, sans la diminuer, à des proportions qui permettent de la proposer comme exemple, et à coup sûr, on n'en pourrait offrir un, je ne dirai pas seulement plus sublime, mais plus profitable à l'humanité.

C'est à dégager le profit de cet exemple, hélas trop rare et même unique, que M. Jules Favre a consacré ici toutes les ressources de son merveilleux talent, et ce nous est une bonne fortune que d'étudier avec lui la vie d'un Washington. M. Guizot nous avait déjà retracé cette existence si noblement remplie; mais M. Guizot nous avait surtout raconté l'homme d'Etat; c'est le citoyen que va nous montrer M. Jules Favre; disons mieux encore c'est l'homme. Car, dans Washington, c'est l'homme surtout qui a fait le grand homme; les qualités supérieures du caractère lui ont, jusqu'à certain point, tenu lieu de génie, l'ont porté plus haut que celui-ci même n'eût pu faire, et l'y ont maintenu plus sûrement sans qu'il ait jamais couru le risque de ces chutes, ni donné le signe d'une de ces défaillances qui ont plié ou brisé les plus fiers et les plus puissants parmi les hommes. C'est qu'il n'y avait chez lui rien d'impétueux ni de violent; tous les mouvements de son âme étaient réglés; toutes les impulsions de son esprit mesurées; les uns et les autres entièrement dominés par cette force de caractère qui ne s'est jamais démentie. C'est là aussi, comme dit M. Jules Favre, qu'on admire le « pouvoir de la raison éclairée par le cœur, et de la modération s'appuyant sur les plus pures inspirations de la conscience. »

J'ose penser que c'est une faveur divine que le don d'un tel homme à une nation; la Providence avait, en quelque sorte, décrété la formation d'une nation nouvelle le jour où elle fit naître Washington sur la terre d'Amérique; peut-être encore a-t-elle voulu inaugurer une ère nouvelle pour l'humanité, et préparer par l'émancipation de quelques colons celle de tous les peuples en leur montrant, par le plus grand de tous les exemples, les biens que la liberté réserve à ceux qui ont su la conquérir et la conserver.

La grande République américaine nous donne ce beau spectacle; mais si elle nous le donne, c'est grâce à Washington, et par Washington. C'est en lui que se résume toute l'énergie de volonté qu'il a fallu aux colons de 1773 pour engager la lutte contre la puissance anglaise, alors la plus formidable de l'Europe, et dont les inépuisables ressources semblaient défier tout espoir de succès; c'est lui qui, par la seule confiance qu'il tirait de la bonté de sa cause, constamment soutenu par l'invincible conviction qu'il avait de son droit, maintint les cœurs à la hauteur de l'entreprise, et fit toujours face à ses difficultés sans cesse renaissantes. En quoi il faut d'autant plus l'admirer, qu'il ne s'aveuglait ni sur leur nombre ni sur leur immensité. Il n'avait pas cet enthousiasme qui étourdit sur les obstacles; il n'avait pas cette *furia* qui les enlève ou les franchit; non, il les mesurait froidement et les combattait de même. Ce n'est pas cependant qu'il ne fût quelquefois tenté de violenter la fortune par un de ces coups d'audace qui terminent tout. Mais il sut n'y point succomber. Il écrivait dans une de ses lettres, au moment où la lutte avec l'Angleterre était décidée : « Ma situation m'est quelquefois amère à ce point que, si je ne consultais le bien public plutôt que mon propre repos, j'aurais depuis longtemps tout mis sur un coup de dés. »

Cela n'était pas à craindre. La raison du bien public, chez Washington, était et resta toujours la plus forte. C'est pour le bien public qu'il commandait; il ne pouvait combattre et il ne devait vaincre que pour lui.

Je n'ai pas à retracer ici les phases trop connues de la guerre de l'indépendance; bornons-nous à rappeler que la France y prit sa part, et que ce sera un éternel honneur pour elle d'avoir, la première et la seule, joint ses armes à celles de Washington.

Le fondateur de la libre Amérique a laissé, pour ainsi dire, sur la nation comme une empreinte de son caractère; c'est par lui surtout, par ce qu'il a été, par ce qu'il a fait, qu'on comprend ce qu'elle a fait et ce qu'elle est devenue. Je ne voudrais pas faire un compliment exagéré au peuple américain; mais il est incontestable qu'on retrouve chez lui plus qu'ailleurs les qualités primordiales de Washington, surtout ce sentiment inné du droit et du devoir strict qui garantit la liberté de chacun envers et contre tous, Etat ou particuliers, et qui constitue le fondement le plus puissant de la dignité individuelle comme de la dignité nationale, d'où cette fierté qui passe chez nous pour de la rudesse, et n'est, en réalité, qu'un effet naturel de la vigueur imprimée aux caractères par la pratique de la liberté. Cette vigueur se retrouve dans tous les actes de l'Américain, et lui donne cette force de résistance, cette froide ténacité qui ne se rebute d'aucune entrave, qui ne se laisse abattre par aucun revers, qui ressaisit et affermit les volontés au milieu des circonstances les plus critiques, et les rend merveilleusement propres aux plus dures comme aux plus grandes entreprises.

Tel était au plus haut degré George Washington. Ecarté de l'héritage paternel par l'odieux droit d'aînesse et obligé de chercher de bonne heure des ressources dans le travail, il accepta de gérer les biens d'un ami de son père, lord Fairfax, déploya dans cette tâche les qualités d'un administrateur excellent, et y acquit bientôt assez de bien pour assurer son indépendance : c'est ce qu'il appréciait surtout dans la fortune. Devenu, un peu plus tard, riche par la mort de son frère aîné, il ne cesse de veiller au soin de ses affaires, quels que fussent son rang, ses travaux et ses soucis politiques. » C'est avec raison que M. Jules Favre lui fait honneur de cette préoccupation, dont le mobile, des plus louables, mérite de servir d'enseignement.

« Sa fortune, dit M. Jules Favre, c'était sa liberté; c'était, permettez-moi « ce mot, sa hauteur morale. Il savait « qu'il n'y a pas pour un homme politi-« que de pire chaîne que celle que lui « jettent les embarras d'argent auxquels » le laisser-aller mène aussi vite que la » dissipation ou l'inconduite; et comme » il mettait sa force et son honneur à » toujours rester maître de lui-même, » il voulait se défendre de toute faiblesse » en protégeant par une sévère admi-« nistration le rempart de sa fortune » privée, qui le couvrait contre toutes les » éventualités.

» Sage clairvoyance! Heureuse et » prudente régularité qui ne contribua » pas faiblement à maintenir la paix de » cette grande âme, et que devraient » toujours prendre pour guide les hom-» mes lancés dans les orageux tourbil-» lons de la vie politique. »

(à suivre.)

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 20 juillet 9 h. 5 m., soir.

Obligations Roumelie	fl.	48.35
id. Nouvelles		38.—
Anglo-Bank		155.—
Société de cred. aust-turq.		—.—
Banque austro-ottomane		84.50
Pièce de 20 francs		8.85
Agio		104.10
Change sur Londres		110.90
Credit anstalt		232.75
National Bank		972.—
Lloyd		463.50

Marché calme; légère baisse provoquée par les nouvelles de Paris.

France.

Paris, 19 juillet, soir.

La crise ministérielle continue, malgré les démarches actives de M. le duc Decazes pour arriver à une solution.

M. de Broglie avait été chargé de former un cabinet, mais cette combinaison a avorté par suite du refus catégorique des royalistes d'organiser le septennat.

La situation est tendue.

Le maréchal Mac-Mahon a accepté la démission de M. de Fourtou.

Le prince Milan, après avoir eu une entrevue avec le maréchal Mac-Mahon, est parti incognito pour les Pyrénées.

Paris, 20 juillet.

Oblig. Roumelie fr. 110.

La situation est toujours compliquée; les partis eux-mêmes semblent effarouchés.

M. Decazes a engagé M. Lavergne à accepter le ministère des finances et M. d'Audiffret-Pasquier celui de l'intérieur.

Des entrevues bonapartistes ont lieu à Granville.

Allemagne.

Berlin, 20 juillet.

Des perquisitions ont lieu au domicile des cléricaux.

La santé de M. de Bismark est excellente.

Espagne.

Madrid, 19 juillet.

Le gouvernement de Madrid vient de proclamer l'état de siège dans toute l'Espagne, et de prononcer la confiscation des biens des carlistes. Il a aussi ordonné la mise sur pied de guerre de 80 bataillons de la réserve.

COURS DES FONDS.

Londres, le 20 juillet.

	Clôture.
Dette Générale. ex. coup.	44 9/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	54 15/16
do 1871	62 1 4
do 1872. ex. coup.	76
Consolidés anglais	92 5/8
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	70 5/8
Nouvel emprunt ottoman	49 1/4

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 20 juillet.

Actions S. Gén.	L.S.	6 28 —
» de la Société de change et de valeurs. ex. coup.	»	4 10 —
» de la Banque de Const.		4 25 —
» du Crédit Austro-Turque	»	— — —
» du Crédit Général	L.T.	9 05 —
Banque *Verissi et Cossoudi*	»	— — —
Tramway	»	5 60 —
Société Commerciale Ottomane	»	3 15 —
Laurium	Fr.	— — —
Crédit Hellénique (escompte)	»	— — —
Obligations des Chemins de fer	»	111 1/2 —
» 2e émission	»	85 — —
[illegible] 1863	»	316 — —
1865	»	[illegible]
1869	»	272 — —
1872	»	78 — —
1873	»	250 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	110 —
Pièce de 20 francs	»	87 24
Impérial russe	»	89 10
Ducat (Crémitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	102 —
Bechlik—(différence)	»	105 —
Métalique... (id).	»	103 25
Change sur Londres	»	110 1/2
» sur Paris	»	22 80

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 18 juillet.

Dardanelles, paq. à vap. [illegible], c. Depastas, l. [illegible] Salahas, d.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki div.
Cardiff, paq. à vap. [illegible]
[illegible] Dardanelles div.
[illegible], paq. à vap. fr. [illegible] Naples, Pi. [illegible]
Alexandrie, paq. à vap. [illegible] Beyrouth, Tripoli de Syrie, [illegible], Rhodes, [illegible]
[illegible]
du [illegible] juillet.
[illegible] à vap. angl. *Maudr*, c. Darnell, ayant [illegible] et Dardanelles. div. 4 pas.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Tantah*, c. Manham, ayant touché Rhodes, Leros, Smyrne, Metelin, Dardanelles et Gallipoli [illegible]
Marseille, [illegible] touché [illegible] Piré, Chio, Smyrne et Dardanelles div. [illegible]
Marseille, paq. à vap. angl. [illegible] ayant touché Dardanelles [illegible]
Brindisi, paq. à vap. angl. *Tairfax*, c. Kent, ayant touché Dardanelles. lest.
Salonique, paq. à vap. angl. *Coanwood*, c. Arnot ayant touché Dardanelles lest.
Sunderland, paq. à vap. *Tweed*, c. Strong, ayant touché Malte et Dardanelles div.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 18 juillet.

Trieste, paq. à vap. aut. *Aurora*, c. Radeglia, div.
[illegible] à vap. aut. *Pilade*, c. Lupi, div.
[illegible] Biscuchia, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Junon*, c. Fabre.
Batoum, paq. à vap. rus. *Goumib*, c. Dabcevich, [illegible]
Alexandrie, paq. à vap. rus. *Elborous*, c. Gavriliak, d.
Sou[illegible], paq. à vap. rus. *Bosphorus*, c. Rossolimos, [illegible]
Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotildo*, c. Salahas, d.
[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 18 juillet.

Dodé-Agatch, br. angl. *Armstrong*, c. Barker, lest.
Mont Athos, br. ottom. *Ossia Paraskeva*, c. [illegible]
Alexandrie, bk. ital. *Chiozza*, c. Furlan, lest.
Kumi, goel. hell. *A. Jeorgios*, c. Caminstas, char[illegible]
[illegible]
Alexandrie, bk. [illegible] lest.
[illegible]

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 18 juillet.

Falmouth, br. aut. *Orion*, c. Rossi orge.
Syra, br. hell. *Nicolaos*, c. Patronas, less.
Jokes, goel. hell. *Evanguelistria*, c. Kiriagis, les.
Kumi, goel. hell. *Persefoni*, c. Monabas, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 15 juillet.

Angl. *Nellie*, c. Landerson, ble, Taganrok p. Malte.
[illegible] *Opah*, c. [illegible] maïs Soulina p. Falmouth.
[illegible] *United Service*, c. Wilser, maïs, Soulina pour Gibraltar.
Rus. *Bosphorus*, c. Rossolimos, radeau, Taganrok pour [illegible]
[illegible] *Soteria*, c. Scoulidis, ble, Bourgas p. Constple. [illegible]
[illegible] *Elborus*, c. Gavriliak, div. Odessa p. Constple.
Ital. *Lucernire*, c. Greco, ble, Taganrok p. Marseille.
Hell. *Enossis*, c. Remandas, ble, Berdiansca p. Mar[illegible]
[illegible] *Pierino*, c. Danelovich, planches, Galatz p. Mar[illegible]
Hell. *A. Ioannis*, c. Coutzis, ble, Taganrok p. Marseil[illegible]
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovic, div. Varna p. Constple.
[illegible] *A. Spiridon*, c. Caratzolis, seigle, Taganrok p. Tris[illegible]
[illegible]

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

LYCÉE IMPÉRIAL OTTOMAN DE GUILHANÉ

Lundi prochain 15/27 Juillet aura lieu l'adjudications des fournitures suivantes; Drap pour habillement chemises, mouchoirs caleçons, chaussettes souliers, fez, savon de Crête, pain, viandes, vin rouge, riz et pâtes, huile d'olive, beurre de Russie.

Les personnes qui voudraient prendre connaissance des cahiers des charges peuvent se présenter, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir aux bureaux de la Directon du dit Lycée.

LYCEE IMPERIAL OTTOMAN DE GULHANE

Jeudi prochain 11/23 Juillet aure lieu l'adjudication de la fourniture de cent mille ocques de charbon de pierre et quinze mille okes de charbon de bois.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, dans les bureaux de la direction du dit Lycée.

Gulhané ce 4/16 Juillet 1874.

UNE BONNE INSTITUTRICE, connaissant parfaitement le français, l'anglais et la musique désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.

42, Yeni-Tcharchi (près Galata-Serai.)

Le 2me Vol. de Musulmans et [C]hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE [illegible]

Prix [illegible] medjidiés [illegible]
» des 2 vol. ...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

BANQUE VERISSI ET COSSOUDIS

Messieurs les Actionnaires de la Banque Verissi et Cossoudis, sont prévenus qu'une Assemblée Extraordinaire aura lieu, le Mercredi, 22 juillet prochain, à 11 heures du matin, pour prendre en considération les questions qui ont été soulevées à la dernière Assemblée Générale.

D'après l'Art. 11 des statuts l'Assemblée est composée de tous les actionnaires possédant au moins cent actions, lesquelles doivent être déposées au siège de la Société contre récépissé nominatif, quinze jours avant le jour de la réunion.

Constantinople, le 22 juin 1874.

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES VIGNOBLES

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Exploitation des Vignobles sont prévenus qu'une Assemblée extraordinaire aura lieu au Siége de la Société rue Ghumruk 48 (Galata) le samedi, 1er Août prochain à 2 heures de l'après-midi pour recevoir communication de la situation actuelle de la Société et prendre une résolution sur ses opérations futures.

D'après l'article 23 des Statuts l'Assemblée est composée de tous les membres possédant 5 actions au moins, qui doivent être déposées contre récépisse nominatif au siége de la Société, au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Pour le Conseil d'Administration.

Le Directeur,
E. Chenet

Constantinople, le 18 Juillet 1874.

AVIS

Le Dr. E. de Rossi, professeur à l'université de Rome, étant ici pour passer une partie de ses vacances donne des consultations pour les maladies chirurgicales et spécialement pour les maladies des yeux, des oreilles et de la gorge, en son domicile rue Vénédik n° 27, tous les jours, de 2 à 4 heures à la turque, excepté le dimanche et le vendredi.

Le Vendredi, le Professeur assistera à la même heure son ami et ancien élève, le Dr. Gomidas Ormanian, dans les consultations qu'il donne dans la Pharmacie Zanni, près du pont à Stamboul.

AVIS

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde*, *batarde*, *expédiée*, *italienne*, *gothique* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

AGENCE TELÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'Agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

Prix : 75 francs par trimestre.

AVIS

La Société Giubega Zurini et Ce ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ame Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata-Serai à Péra.

A LOUER, à Yéni-Tcharchi une maison en pierre.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

Un très-bon Piano de Concert à vendre. S'adresser chez le concierge de la petite porte de l'Ambassade de France, rue, Tom-Tom.

LECONS. Une demoiselle bonne musicienne, élève d'Ascher, et connaissant outre le piano, les cinq langues Européennes et un peu de turc, cherche quelques leçons.

S'adresser aux bureaux du journal.

Enseignement gratuit jusqu'à la fin du mois.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

LA TURQUIE

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres [illegible] — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste [illegible] — [illegible] pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.—Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israélite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 1/8 Medjidié.

THE

LONDON & ORIENTAL

STEAM TRANSIT

Insurance Company.

Agence de Constantinople

Cette Compagnie assure des marchandises, Groups, Lingots, Pierres précieuses, etc., etc, par navire vapeur et à voiles à un taux de prime très modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à

Chas. E. Hanson et Co
Agents.

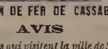

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

Herbert Hadban, B.C.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir samedi, 21 Juillet, à 9 h

LUIGI ROLLA

Drame en 2 actes.

I SETTE ARTICOLI DI UN TESTAMENTO BIZZARO

JARDIN DU TÉKÉ

Théâtre de la comedie Italienne.

Ce soir 21 Juillet, à 9 h du soir

Au bénéfice de M. SCANDURRA.

IL PROFETA

Suivi d'une farce intitulée.

ULISSE E CLEOPATRA

THE GRESHAM

COMPAGNIE ANGLAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Succursale d'Egypte

4, Rue de la Poste Française, Alexandrie.

Directeur : ANDRÉ PAGES.

Agents à Constantinople pour la Turquie :

L. & A. BERTIN FRÈRES

[illegible] Frs. 43,676 35.—
[illegible] » 10,868,917.75 —
[illegible] » 42,000,000 —
[illegible] » 600,000,000.—

Pour renseignements et prospectus s'adresser aux Agents L. et A. BERTIN Frères, Cité [illegible]

AU SQUELETTE

Maison Madeleny. Bandagiste. Orthopédiste

Rue Youksek-Kaldirim.

A CONSTANTINOPLE

Guérison radicale des **hernies** par le BANDAGE ELECTRO-MEDICAL Breveté des célèbres Docteurs Marie Frères, Médecins Inventeurs, à Paris se trouve chez Madeleny, seul chargé de l'application du système.

(Appareils Orthopédiques.) Pour redresser graduellement les gibbosités et les pieds bots les plus difformes, inventés par M. *Madeleny*, breveté en France pour 15 ans et honoré de 2 Médailles de mérite en or de 1re Classe.

Consultations gratuites Lundi et Vendredi.

NOUVELLE COMPAGNIE MARSEILLAISE

DE NAVIGATION A VAPEUR

A. et L. FRAISSINET et Cie.

SERVICE HEBDOMADAIRE

ENTRE MARSEILLE ET CONSTANTINOPLE

Départs de Marseille chaque Jeudi.

Départs de Constantinople chaque SAMEDI, à 4 h. du soir, en [illegible] Rodosto, Gallipoly Dardanelles, Salonique, Volo, Pirée et Naples.

Transbordement à Naples, sur les bateaux de la Compagnie, pour Civita-Vecchia, Livourne et Gênes maison de transit A. et L. Fraissinet et Cie, pour la France et l'étranger.

[illegible] à M. D. Coumelli, [illegible] la Compagnie, à Caraköy.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—Marseille. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 : 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Inde-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

GRAND DEPOT ET VENTE EN GROS ET EN DETAIL

COMPTOIR D. KORITSCHONER

MAISON DE BANQUE & DE CHANGE.

8.— *Galata. Han Municipal.* —8.

Achat et Vente de toutes sortes de Valeurs publiques soit du pays, soit de l'étranger, ainsi que de Devises sur toutes les places européennes.

AVANCES SUR DÉPOT, ESCOMPTE DES PRIMES & COUPONS

Transactions financières, opérations de Bourse et [illegible] de Bourse

Spécialement recommandé à la considération du public

NOUVELLES COMBINAISONS FORT AVANTAGEUSES

Cession contre paiements échelonnés à établir de gré à gré de Titre de Propriétés et de Participation au Porteur, relatif à une ou à plusieurs Obligations d'Emprunt à Primes

Composées de différents groupes avantageusement combinés

[illegible]

TIRAGE PROCHAINS DES EMPRUNTS A PRIMES SUIVANTS

Le 1er Août 1874

CHEMINS DE FER OTTOMANS

contenant 350 lots de frs. 600,000, 60000, 20000, 6000, 1000 etc.

Le 1er Août 1874

ETAT I. R. D'AUTRICHE DE 1860

CONTENANT 1600 LOTS DE fl. 300,000, 50000, 25000, 20000, 10000, 5000 ETC.

Le 15 Août 1874

ROYAL HONGROIS DU 1870

contenant 800 Lots de fl. 200,000, 15000, 5000, 1000 etc.

On se procurer chez le soussigné au prix coté à la Bourse **Des Obligations Originales des Emprunts precites** ainsi que à des prix fort limités **Des promesses** donnant droit au porteur à la chance entière dans les tirages sus-indiqués et dont les Obligations originales y relatives existants dans les caisses de l'établissement sont visibles à tout moment voulu; un rabais sensible est accordé aux acheteurs de Promesses en gros.

Billets de la 86me Loterie du Royaume de Saxe

Pour les cinq tirages aux Epoques suivantes : 10 Juin, 13 Juillet, 17 Août, 14 Septembre et 12 octobre 1874, dans les tirages sur les 100000 Numeros en tout y concourants seront tirés les 50,000 dotés des

PRIMES COLOSSALES SUIVANTES DE THALERS

[illegible]

Le Comptoir D. KORITSCHONER

JOAILLERIE MODERNE EN DIAMANTS ET BRILLANTS

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES OR GARANTI, PENDULES ÉLÉGANTES

ORFÈVRERIE ET BIJOUTERIE FINE EN OR DE TOUS PRIX

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT MENIER

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

1200 DÉPOTS A PARIS

CHOCOLAT DU Planteur

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

1re Qualité : 2 fr. la demi-kil.

DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE Chez les principaux Commerçants.

L'HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES A ST. GALL, SUISSE

ET

LA BALOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT, A BALE.

[illegible] par Bateaux à Vapeur, Chemins de fer, [illegible]

L'Agent général [illegible] RUDOLF [illegible]

[illegible] du Caviar-Han

VERITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FECAMP

AVIS

La célèbre Liqueur **BÉNÉDICTINE**, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont le plupart [illegible]

Afin de mettre les consommateurs [illegible] qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des aceaux et étiquettes de la **VERITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.**

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles, depuis le 1er octobre 1872, et portant la signature de A. LEGRAND Ainé.

Entrepôt général: A. LEGRAND ainé, à Fécamp (France)

[illegible]

VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING

Le VIN de CHASSAING, dont le goût est des plus agréables, contient les deux agents naturels et indispensables de la digestion : la PEPSINE et la DIASTASE.

Il est bien supérieur aux préparations de Pepsine seule, qui n'ont d'action que sur une partie des aliments (les viandes), laissant indigérée l'autre partie (les fécules), qui entrent en grande proportion dans l'alimentation. — Cette association des deux digestifs naturels a été, de la part de l'Académie de Médecine de Paris, l'objet d'un rapport des plus favorables, le 29 mars 1864.

Depuis cette époque, les Médecins ne cessent de l'ordonner contre les

DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLETES VOMISSEMENTS DISSENTERIE, DIARRHÉE AMAIGRISSEMENTS CONSOMPTION	MAUX D'ESTOMAC GASTRALGIES DYSPEPSIES CONVALESCENCES LENTES PERTES DE L'APPETIT DES FORCES

6, avenue Victoria, 6, PARIS.

Se trouve dans toutes les Pharmacies, et à Constantinople : G. DELLA-SUDDA, V. KASSAPIAN, N. et J. CANZUCK frères,

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

APPROUVÉ en France, Belgique, Autriche et Russie.

Garanti véritable par la signature du docteur Giraudeau Saint-Gervais.

Parmi les dépuratifs du sang, le Rob Boyveau-Laffecteur a toujours occupé le premier rang, tant à cause de son efficacité, constatée depuis plus de trois quarts de siècle, que par sa composition entièrement végétale. Il guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, les dartres, les scrofules, les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'âcreté des humeurs. Ce Rob est surtout recommandé contre les maladies contagieuses, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium.

Entrepôt général, 12, rue Richer, à PARIS. — Se défier de la contrefaçon.

A CONSTANTINOPLE, chez MM. Della Sudda, Ohanidi, Vélits et Cie, Ciobanoglou, [illegible] Atekian et Zanni.

PAQUEBOTS-POSTE « KHEDIVIÉ »

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie.

Depart : Mercredi 22 Juillet à 5 heures p. m. touchant Gallipoli Dardanelles, Metelin, Smyrne, Chio et Syra.

Vapeur : *Rahmanie*, Cap. Pereira.

MINISTERE IMPER. DU COMMERCE.

AVIS.

Faillite de la compagnie Husni et Riza effendi (tohafdji) à Kalpacdjilar-bachi.

Stavraki effendi, auditeur 2e ed la Chambre du tribunal de commerce, ayant été nommé syndic provisoire à la susdite faillite, sont invités tous les créanciers à se présenter dans la chambre des juges commissaires au Ministère sus-énoncé, jeudi 16 courent 1291 — 18 juillet 1290 vers 6 heures à la turque à l'effet de délibérer sur le maintien ou sur le remplacement du syndic provisoire définitif, conformément à l'art. 470 du Code de commerce ottoman.

Le juge commis.
TACVOR.

MINISTÈRE IMPER. DU COMMERCE.

AVIS.

Faillite Odabassoglou Sava (Perdahdji-han).

Les créanciers M. Lafontaine et M. Alezandri ayant été nommés syndics définitifs à la susdite faillite, sont invités tous les les créanciers à se présenter par devant le juge commissaire à la Chambre des juges commissaires dans le Ministère sus-énoncé dans le délai de 20 jours à partir de mardi 7 Djémazi-il abir 1291, — 9 juillet 1290 de 5 à 10 heures à la turque, à l'effet de vérifier leurs créances conformément aux art. 499 — 200 du Code de commerce ottoman.

Le juge-commissaire.
TACVOR.

MINISTERE IMPER. DU COMMERCE.

AVIS.

Faillite de sieurs M. L. Tcherlinti et fils, W. S. Tcherlinti.

Le juge-commissaire de la sus-dite faillite, prévient Messieurs les créanciers de cette faillite qu'ils ont été invités le 6/25 mai 1874, par des annonces dans les journaux à venir vérifier leurs créances au Ministère sus-énoncé dans la salle des juges commissaires.

Malgré cette premiere invitation bon nombre des créanciers ne se sont refusés à venir vérifier leurs titres de créance. en conséquence le soussigné prévient pour une seconde et dernière fois que ceux des créanciers qui ne se rendront pas au lieu sus-mentionné pour la vérification de leurs créances perdront ainsi par leur négligence tous leurs droits envers la susdite faillite.

Le juge-commissaire.
[illegible]

Specialite des Produits employes par la toujours belle Ninon de Lenclos

Les cinq remarquables produits de la

PARFUMERIE NINON

Vve LECONTE, 31, rue du Quatre-Septembre, à PARIS

VÉRITABLE EAU DE NINON Empêchant rides et taches. DUVET DE NINON Poudre de [illegible] merveilleuse préparée aux plantes;	EAU DE TOILETTE DE NINON EAU DE NINON (Capillaire) [illegible] couleur primitive;

DENTIFRICE ODONTALGIQUE du Docteur LECONTE

[illegible]

TARIF DU PORT DES LETTRES ET JOURNAUX

DE CONSTANTINOPLE.

Pour	VOIE ALLEMANDE Lettres	VOIE ALLEMANDE Journaux	VOIE FRANÇAISE Lettres	VOIE FRANÇAISE Journaux	VOIE AUTRICHIENNE Lettres	VOIE AUTRICHIENNE Journaux
Autriche	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Allemagne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Angleterre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20	6
Belgique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	30	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20	[illegible]
France	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Grèce	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

LIQUEUR CONCENTRÉE NON ALCALINE

de Goudron de Norwège et de Baume de tolu préparée par

N. THÉODORIDÈS, PHARMACIEN.

186 Grand'rue de Péra. 186

EAU DE COLOGNE

VERITABLE DE

Jean Marie Farina

DEPOT à la Pharmacie et Drogueries Centrales, 16, 18, 20, 22, Rue, Yeni Djami, Stamboul

MÉFIEZ-VOUS DES VOLEURS !

Les voleurs les plus perfides sont les contrefacteurs qui usurpent la signature et l'étiquette de négociants honorables. Débitant souvent un produit détestable et nuisible à la santé sous une enveloppe semblable à celle de l'inventeur, ils jettent sur cet article un discrédit immérite.

La **Poudre purgative de Rogé**, *médicament approuvé par l'Académie de médecine de Paris, est un des produits français le plus souvent contrefait, à cause de sa vente considérable.*

Afin d'éviter aux acheteurs toute confusion possible, une modification a été apportée à l'enveloppage des flacons.

Ne considérer désormais comme VERITABLES *que les flacons portant à chaque extrémité un cachet imprimé en* QUATRE COULEURS, *dont ci-contre le fac-simile en noir.*

ROGÉ — Tout flacon ne portant pas ce cachet imprimé en quatre couleurs devra être considéré comme ne sortant pas de la fabrique de l'inventeur. — PARIS

TIMBRE HUMIDE | FACTURES RAYEES | JOURNAUX | RÉGISTRES RAYÉS | TIMBRE SEC

TYPOGRAPHIE et LITHOGRAPHIE CENTRALES

Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA

Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA

CARTES D'ADRESSE — MENUS — LETTRES ENTRELACÉES — Cartes de Visite

CARACTÈRES LATINS, TURCS, GRECS & ARMÉNIENS

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caracteres, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en différentes langues.

Elle est également à meme d'exécuter des travaux lithographiques de la derniere perfection, si bien qu'on ne sera plus oblige, desormais, de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux delicats et de luxe; le personnel et les machines dont dispose l'IMPRIMERIE CENTRALE pouvant répondre à tous les besoins.

PRIX MODÉRÉS

COMPTES-COURANTS | BILLETS MORTUAIRES | BROCHURES | Lettres de Mariage | LETTRES DE CHANGE

8me ANNEE N° 166. Djemazi-ul-Akhir 10 1291 MERCREDI 22 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
N. BORDEANO

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	40 francs.	20 francs.	10 francs.
Provinces	45 »	24 »	
Etranger	50 »	27 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.............. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.............. 6 » la »
Insertions, corps du journal... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata

SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople 21 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Comme chaque fois qu'il s'est agi de discuter des lois constitutionnelles, une crise ministérielle, persistante, s'est déclarée en France. On peut en apprécier le caractere par les télégrammes qui suivent:

« Paris, 19 juillet, soir.

« La crise ministérielle continue, malgré les demarches actives de M. le duc Decazes pour arriver à une solution.

« M. de Broglie avait été chargé de former un cabinet, mais cette combinaison a avorte par suite du refus catégorique des royalistes d'organiser le septennat.

« Paris, 20 juillet.

« La situation est toujours compliquee; les partis eux-memes semblent effrayés.

« M. Decazes a engage M. Lavergne à accepter le ministère des finances, et M. d'Audiffret-Pasquier celui de l'intérieur. »

Ce qui se passe montre jusqu'à quel point l'Assemblee de Versailles est impuissante à rien édifier et prouve, jusqu'à la derniere évidence, qu'il faut en arriver a la dissolution, si on veut tirer le pays du marasme dans lequel le plonge la désagrégation des partis, et l'ambition personnelle de quelques-uns.

Le danger actuel nous l'avons signalé lors de l'interpellation de M. Brun, et de l'échec subi par le cabinet, à propos de l'ordre du jour Paris.

Ce n'est pas avec un ministere disloqué, sans prestige qu'il sera possible d'aborder un débat aussi grave que celui du septennat, et nous persistons à croire que les discussions avorteront tant que le maréchal Mac-Mahon ne se décidera point à prendre ses ministres dans le centre gauche, et dans le centre droit rallie à la gauche.

La nomination de M. Chabaud La Tour à l'interieur, et celle de M. Mathieu Bodet aux finances n'exerceront, bien certainement, aucune influence sur la Chambre. La situation reste donc la meme.

La commission militaire, qui avait été nommée par la Prusse, la Bavière et le Wurtemberg, pour régler la situation de la forteresse d'Ulm, vient de terminer son travail.

Le gouverneur de la place, partie wurtembergeoise et partie bavaroise, sera nommé par l'empire ; le commandant sera nomme par la Baviere, mais il prêtera serment a l'empire.

Les charges secondaires seront à la nomination, suivant le territoire, de la Baviere et du Wurtemberg.

Le changement qui a eu lieu dernièrement en Autriche, dans le personnel du ministere de la guerre, et qu'on n'a pas vu avec plaisir en Hongrie, a eu, dit l'*Indépendance Belge*, pour premiere consequence, dans ce dernier pays, un certain froissement entre le chef du departement de la défense nationale, le ministre Szende, et le commandant en chef de la milice nationale, l'archiduc Joseph.

Suivant la feuille dont nous parlons, le parti militaire voudrait etablir une organisation uniforme des honveds et de l'armee et reduire l'action du departement de la défense nationale aux seules fonctions administratives. Or, les Hongrois, qui voient dans l'institution des honveds le germe de leur future armée nationale, repoussent tout ce qui pourrait assimiler les honveds à l'armée commune. Il est a prevoir que cette question occupera bientot la Diete magyare; elle jettera de nouveaux ferments de discorde entre les partis. On sait que le parti reactionnaire considere la milice nationale, telle qu'elle est organisee aujourd'hui, comme une charge excessivement lourde pour les finances dejà obérées du royaume.

Les demonstrations qui ont déjà eu lieu dans plusieurs villes d'Italie, à cause de la cherte des vivres, se sont renouvelées à Florence.

La foule a envahi la place de l'Hôtel de Ville en exigeant la reduction du prix de pain. Dispersée d'abord par la police, elle est revenue plus nombreuse vers minuit.

La force armée a dû mettre fin à une manifestation qui menaçait de devenir dangereuse. De nombreuses arrestations ont éte faites.

La *Gasetta d'Italia* vient de publier une conversation du prince Amedée relative à l'Espagne.

L'ex-roi a rappele a son interlocuteur sa position dans la Péninsule Ibérique et expliqué qu'il lui devint bientôt impossible de gouverner par suite des querelles des partis, et des menaces continuelles des généraux de faire des *pronunciamentos*.

Ce sont ces raisons, a dit le Prince, qui l'ont forcé à abdiquer, malgré son affection pour l'Espagne.

En terminant, le fils de Victor-Emmanuel a jugé sévèrement la conduite des généraux de l'armée du Nord. Quant à une intervention étrangere, il a déclare qu'elle ne ferait qu'aggraver la situation.

La crise ministerielle en Hollande est toujours à l'etat latent.

Le vote du Sénat refusant, par 30 voix contre 3, d'emettre un avis sur l'expédition d'Atchin, et d'obtenir d'un ministre demissionnaire des explications sur cette expédition a achevé de jeter le désarroi dans les reunions gouvernementales. Les ministres ont fait savoir au roi que leur résolution d'abandonner les affaires était irrévocable.

On ne s'attend cependant pas à une solution avant la première quinzaine d'Août, epoque du retour du Roi, qui voyage en ce moment en Suisse. Neanmoins un télégramme de la Haye mande que M. de Heeckeren, directeur du cabinet royal, et, en cette qualite, chargé des rapports avec les ministres, est parti pour Montreux afin d'aller prendre les ordres de Sa Majeste Néerlandaise.

La session du Parlement britannique sera probablement close le 5 Août. Mais avant de se separer l'Assemblee aura à voter, en dernière lecture, le bill sur le rituel de l'Eglise anglicane.

M. Gladstone, tres-compétent en ces questions ecclésiastiques, a deposé six resolutions contre le bill ; elles seront energiquement combattues par M. Disraeli, parce qu'elles tendent, selon lui, à l'abolition de l'établissement officiel de l'Eglise en Angleterre.

LA DISCUSSION DU BUDGET ITALIEN.

La Turquie n'a pas le privilege des crises financieres, si le budget de l'empire ne se solde pas avec un excedant, si les travaux publics sont en souffrance, si les impôts rentrent avec difficulte, cela tient à des causes multiples que nous avons exposees souvent et sur lesquelles nous aurons encore l'occasion de revenir ; mais si nous ne pouvons pas envisager sans tristesse une situation que nous croyons pouvoir etre amelioree sans beaucoup de peine, du moins nous pouvons trouver un enseignement et des consolations relatives dans l'examen attentif de l'etat financier de nos voisins.

L'Europe, en effet, souffre d'un profond malaise, et la crise que nous traversons ne nous est point particuliere, la France panse les plaies que la guerre lui a faites. l'Espagne se debat entre la guerre civile et la banqueroute. l'Allemagne met à profit les milliards qu'elle a encaisses mais dont la source est tarie, l'Autriche est dans une position assez triste.

La Russie progresse seule avec assurance ; (le maintien de la paix et le programme economique si bien trace par le Czar, si bien suivi par ses ministres l'ont placee dans une excellente voie,) et l'Italie se trouve à son berceau en presence de difficultes considerables, dont nous avons retrouve la trace dans la discussion du budget où les projets de M. Minghetti n'ont pas ete adoptes sans opposition.

Nous avons mentionne ces debats, et nos depeches ont signale la crise ministerielle à laquelle ils ont failli aboutir ; quelques mots d'explication preciseront mieux encore la portee des votes emis à la Chambre des deputes, et feront ressortir leur importance.

Le budget de l'annee 1873-1874 s'etait solde par un deficit de 110 millions.

Les concessions de monopoles, les ventes des biens nationaux, toutes les mesures extraordinaires mises en pratique avaient ete insuffisantes pour retablir l'equilibre rompu au detriment des recettes, lorsque M. Minghetti publia son rapport sur la situation financiere et conclut à l'adoption de nouveaux impôts, en meme temps qu'il ramenait à 1,553 millions le chiffre des depenses qui s'etait eleve l'annee precedente à la somme de 1,573 millions.

Cependant les recettes n'ayant atteint que 1469 millions en 1873-74 il y avait encore 88 millions à trouver, et pour obtenir cette plus-value, le ministre des Finances du royaume d'Italie a cherche des ressources dans une perception plus exacte des impôts existants et dans la creation de taxes nouvelles.

Ainsi l'impôt sur la mouture, que les agents de l'administration perçoivent dans les moulins, donne lieu à des evasions de recettes qui sont considerables, et qu'il suffirait de recueillir, disent quelques personnes, pour equilibrer les depenses et au-delà.

M. Minghetti n'a pas pense que cela fût suffisant, aussi a-t-il propose des mesures nouvelles.

Apres de tres-vifs debats il a obtenu d'abord que le produit de l'impot sur la propriete immobiliere fût attribue au gouvernement et non plus aux communes qui l'affectaient autrefois aux depenses locales. Puis, le monopole de la vente du tabac par l'Etat a ete etendu à la Sicile ; enfin est arrivee la nouvelle loi sur l'enregistrement et c'est avec une peine enorme que M. Minghetti a obtenu pour cette loi une majorite de 11 voix.

On connait l'economie de cette partie du projet. D'apres la loi nouvelle, tout acte sous seing prive qui n'aurait pas ete presente à l'enregistrement devait etre considere comme nul. Cette disposition assez arbitraire, mais que les necessites du Tresor pouvaient justifier, devait ajouter aux recettes un supplement de 20 millions.

Dans le cours de ces discussions M. Minghetti fut constamment sur la breche et cependant, malgre les arguments les plus serieux il reunit presque constamment des majorites de 10 à 20 voix, lorsque la Chambre appelee à voter sur l'ensemble d'un projet qu'elle avait adopte en detail vota contre son adoption par 166 voix contre 165.

Le ministere avait une voix de minorite, il donna aussitot sa demission, ce que jamais le Cabinet de Versailles n'aurait fait en pareille circonstance, et le roi Victor-Emmanuel s'opposa à la retraite de ses ministres, ne pensant pas qu'une crise ameliorât la situation, et faisant au contraire beaucoup de cas d'un ministere dont il approuvait tous les actes et le programme financier.

Maintenant cette situation peut-elle etre maintenue ? Le Cabinet a reçu une grave atteinte au point de vue parlementaire, et l'adoption du projet de loi sur les travaux de plusieurs ports en a fourni la preuve recente.

M. Minghetti se trouve donc en face d'une assemblee qui lui refuse les ressources qui lui sont necessaires, et lui impose des travaux et par suite des depenses qu'il n'avait meme pas prevus. Cette situation tout à fait anormale ne peut donc plus se denouer que par la retraite definitive du ministere, ou par la dissolution de la Chambre.

Il est probable que c'est la solution que le roi se decidera à adopter, sa confiance etant accordee à M. Minghetti ; le remplaçant designe du ministre des finances, M. Crispi, ne trouverait pas la meme faveur aupres de Victor-Emmanuel, ni pres des hommes serieux qui disposent de l'influence dans le pays et dans le Parlement.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

BERLIN, 15 juillet 1874.

Depuis que je vous ai adressé ma dernière correspondance, le prince de Bismarck a été victime d'une tentative d'assassinat qui fait naturellement l'objet de toutes les conversations, et sert de theme a de nombreux articles de journaux.

Avant d'examiner jusqu'à quel point les commentaires qui sont faits sur cet acte criminel sont bien ou mal fondes, voici comment les choses se sont passées.

Lundi matin, 13 juillet, le prince était en voiture et se rendait a la Saline, lorsqu'il rencontra un prêtre qui lui fit un profond salut, le chancelier se tournait de ce côte en portant la main à son chapeau, pour rendre le salut qu'il venait de recevoir, lorsqu'un individu qui se tenait a une petite distance du pretre, tira un coup de pistolet sur M. de Bismarck qui fut atteint a l'avant-bras.

Les personnes présentes se jeterent aussitôt sur l'assassin, un nommé Kullman, l'arreterent et lui firent même subir quelques mauvais traitements auxquels l'arrivee de la police mit fin.

M. de Bismarck, se fit immediatement reconduire chez lui, ou son médecin examina soigneusement la blessure tres-légère qu'il avait reçue. Après un premier pansement M. de Bismarck sortit en voiture, prit ensuite quelques heures de repos; le soir même il se rendit au Kurgarten où sa presence a été saluée par des acclamations [illegible]

[illegible]

Le lendemain, des prières publiques d'actions de grace ont été dites dans plusieurs églises protestantes, l'empereur, le roi et la reine de Wurtemberg ont adresse au chancelier de l'Empire des télégrammes de félicitations, la municipalite de Leipsik a envoyé de son côté une adresse. enfin, le résultat de cette tentative avortée sera, comme en pareil cas il arrive toujours, un accroissement de popularite pour M. de Bismarck, et si les causes avancées se vérifient, une nouvelle force entre ses mains dans la lutte qu'il soutient contre l'ultramontanisme.

En effet, on a immédiatement supposé que Kullman qui est catholique, avait été poussé à commettre cet attentat par des complices qui se sont tenus prudemment a l'écart, et la présence d'un prêtre catholique sur le théâtre de cet événement a eveillé des soupçons que rien n'est venu justifier, mais qui n'ont pas été dementis par les déclarations du coupable.

Ce prêtre nommé Hanthaler a ete arreté a Schweinfurt où il s'était rendu. Schweinfurt est une petite ville située à huit lieues environ de [illegible]

Quant a Kullman, il a ete interroge aussitôt arrive en prison, et il a affirme avec énergie son intention de tuer le prince de Bismarck ; il n'a exprimé qu'un regret, celui d'avoir échoué dans cette tentative, et s'est refusé à faire aucun aveu [illegible] qui l'auraient poussé à commettre ce crime.

L'enquête se poursuit avec une grande activité.

On a déjà signale un grand nombre de singularités dans les lois électorales de tous les pays, mais je ne crois pas qu'il se soit presenté déjà un fait semblable a celui-ci.

Vous savez que les électeurs chargés de nommer les conseillers municipaux sont divisés en trois classes, et que, quel que soit le nombre des personnes renfermees dans ces catégories, chaque classe nomme un tiers des conseillers municipaux.

M. Krupp, le célèbre fondeur qui a inventé les canons auxquels il a donné son nom, se trouve, par suite de son chiffre d'impositions (environ 570 mille francs) former à lui seul la première classe d'électeurs du district d'Essen. Il a donc le droit de nommer personnellement le tiers du conseil municipal de cette ville.

Je ne crois pas que la loi ait prevu ce cas unique, qui [illegible] un droit électoral aussi [illegible] ls d'un seul individu.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale

Izzet pacha, ex-gouverneur de Jérusalem a été nommé gouverneur de Bekke ;

Ali pacha, ci-devant gouverneur de Travnik, a ete nommé gouverneur de Banialuka ;

Moustapha effendi, gouverneur de Banialuka, a été eleve au grade de *Miri Misoud* ;

Raif effendi, ci-devant gouverneur de Banialuka, a ete nommé gouverneur de Travnik ;

Moustapha Saada bey, membre du bureau de *Mazbata* du *Divan-Mouhassebati Malie*, a éte éleve au grade de fonctionnaire de 2me rang, 2me classe.

Le ministre des Finances, Youssouf Bey, et le vice-président du Conseil d'Etat, Djevdet pacha, ont travaille hier, pendant plusieurs heures avec le Grand Vézir.

Hier, Rachid pacha, ambassadeur de Turquie à Vienne, a fait visite au ministre des Affaires Etrangeres, Aarifi Pacha en son yali de Bebek.

Le meme jour, le grand Rabbin a eu une entrevue avec Son Excellence, à Bébek.

Hier, le ministre de Perse Mirza Mohsin Khan est allé à la Sublime Porte, et a eu des entrevues successives avec le Grand-Vézir et le ministre des Affaires Etrangères.

Nous apprenons que le ministre résident des Etats-Unis d'Amerique, M. Boker, accompagne le genéral Ignatieff et le baron de Werther dans leur excursion à Salonique.

Apres etre allees à Salonique et au Mont-Athos, LL. Exc. se proposeraient de visiter les ruines de Troie et d'examiner les fouilles opérées par le Dr Schliemann.

Le ministre de la Police, Husni pacha, est retenu depuis deux jours dans son yali par une légere indisposition.

Nous apprenons qu'Ahmed pacha, qui était assez sérieusement malade depuis son retour d'Alep, est en voie de convalescence ; Son Exc. est maintenant hors de danger.

On assure qu'un nouveau contrat a été signe par ordre du Sultan entre le Seraskerat et le representant de la maison Krupp pour deux cents pieces de campagne avec leurs affûts et accessoirs. Le montant de ces pieces sera payée sur la cassette particuliere de Sa Majeste. Une autre commande de 30 canons a eté egalement donnee à la meme fabrique sur l'ordre et aux frais de la Validé Sultane. Ces dernieres pieces seront livrees dans un bref delai, et envoyées aussitot à Constantinople.

Nous apprenons qu'un service télégraphique, en langue turque, a été établi à Guerde, situé dans le viloyet de Castamouni.

Le prix d'une depêche simple de 20 mots, de la Capitale pour la dite destination, est de 25 piastres, médjidié.

La distribution des diplômes de doctorat aux élèves qui ont terminé leurs études à l'Ecole theologique grecque de Halki, a eu lieu dimanche, sous la présidence du Patriarche œcumenique.

Une ceremonie du meme genre a eu

FEUILLETON DE LA TURQUIE

MOUVEMENT PARISIEN

Paris, 10 juillet.

« *Gâchis, tout est gâchis,* » dit l'Etienne Blackpool de Dickens dans les *Temps difficiles*. Et la plainte habituelle à ce heros de roman pourrait decidement servir d'epigraphe à l'étonnante et navrante histoire de ce temps. Le « gâchis » continue. Où en sommes-nous? Où en est ce grand pays qui se debat depuis plus d'un an dans le désordre de l'ordre moral ? L'anarchie ne fait que croître dans les idees comme dans les faits ; on assiste à des spectacles inattendus et stupefiants. Le gouverneur de Paris suspend un journal comme l'*Union* parce que cette gazette — qui n'est point la *Gazette* — est aussi royaliste que le Roi, mais le général gouverneur ne consent à signer cette suspension qu'à cette condition : il n'en donnera point le motif dans son arrêté. Et, en effet, le gouverneur est personnellement, en partie du moins, legitimiste et gemit interieurement de sonner la charge contre la legitimite ! Un autre sera bonapartiste, un troisieme orleaniste, un quatrieme republicain. Ainsi vont les choses. La politique n'est plus qu'un champ-clos d'opinions multicolores. Le pays, admirable de patience, regarde ces conflits et ces comédies et il attend, tout en mourant de faim, qu'on le consulte. Et pendant ce temps, les partisans, redevenus audacieux, du regime tombe en 1870, continuent à celebrer impunement les delices evanouies de l'empire, dont ils predisent en meme temps le retour.

Eh bien, ils en seront pour leurs predictions. Nous n'en sommes pas à cette extremite, et, en dépit de M. de Fourtou et de M. Magne, le bonapartisme n'a pas jete de pont entre la France et le detroit. Mais le *gâchis* ne cesse point. *Mess, what a mess!* comme dit Etienne Blackpool. Je n'en sais pas de plus frappants exemples, du moins au point de vue intellectuel, que les divers livres qui, depuis ces dernieres annees, sont à la mode et les divers ecrits qui seuls parviennent à tirer le public de sa torpeur. Il y a beaucoup moins de livres a succes et beaucoup plus de livres a scandales. Le vent est à ces ouvrages pseudo-litteraires qui appartiennent non pas à la critique, mais à la chronique, j'allais dire à la clinique. Les *Souvenirs d'une Cosaque* sont de ces ouvrages-là. Il y a quinze jours environ que le livre est en vente et il a fait un certain bruit, un bruit de mauvais aloi. J'aime peu ces romans à sensation où, sous pretexte d'etudes psychologiques, les dames de lettres se deshabillent devant le public. « Qu'on jette son bonnet par dessus les moulins, » disait Alphonse Karr a l'une d'elles, « passe encore ; mais sa chemise ! » Nous avions vu naguere Mme Pauline de Samam — jadis Mlle Hortense Allart, — nous raconter dans les *Enchantements de Prudence* les épanchements succesifs de sir Edward Lytton, de M. Libri et de Châteaubriand. Cette fois, dans les *Souvenirs d'une Cosaque*, c'est une musicienne russe qui, sous le pseudonyme de *Robert Franz*, nous revele le secret de ses amours avec le pianiste Listz. Elle a aime Listz, Listz l'a aimee, ils ont passe ensemble des jours heureux (Robert Franz ne se serait pas contente de ces jours) ; tout est bien, tout est pour le mieux dans le plus extravagant des mondes possibles, mais la desillusion est venue, et la brouille et la cetera ; et *Robert Franz*, après avoir adoré le musicien, [illegible] l'amant, ce qu'elle fait consciencieusement, la plume aux doigts.

L'auteur de ces *Souvenirs d'une Cosaque* a d'ailleurs la manie de l'assassinat. Un disciple de Lavater trouverait vraisemblablement sur ce crâne feminin la bosse de la *destructivite*. Elle nous raconte, dans les deux ou trois cents pages de son livre, qu'elle a eu tour à tour ou l'envie de tuer son institutrice, ... frère et son amant, sans compter un *moujick* peu important. Quant à son mari, elle se contente de le cravacher avant de le *minotauriser*. On doit lui savoir gre de cette moderation.

L'etrange livre ! Parfois on y decouvre comme un echo surprenant de la steppe. Bossuet parle quelque part du *hennissement de la passion*. Il semble qu'on entende là, en effet, hennir une cavale de l'Ukraine. Cette hystérique, menaçant par deux fois la vie de son amant, fait penser a une Judith peu biblique et devenue—comment dirai-je?—*cabotine*. Mais l'impression generale est navrante et avilissante. Quoi! une femme fera marchandise de ses souvenirs ; elle exposera, comme un photographe son *épreuve*, le tableau de ses nuits d'amour; elle notera, pour en livrer le secret au public, les faiblesses de l'homme qui tombera dans ses bras ; elle recherera dans une liaison coupable avec un homme celebre, et qu'elle aimera seulement parce qu'il est célèbre ; elle y trouvera ce qu'elle demande le plus au monde, la publicite, la notoriété, le scandale !

Ce livre, fort heureusement, atteint ou veut atteindre un homme qui ne redoute point le bruit. Pareil à Alcibiade, celui qui n'est pas, quoi qu'on en dise, l'*abbe* Listz, mais une façon de *monsignore* qui n'a demande à l'etat ecclesiastique qu'un uniforme nouveau plus conforme à son âge que l'ancien costume de hussard hongrois porte ou colporte jadis, cet Alcibiade du piano se plaît volontiers à couper la queue de son chien. Cette fois, Robert Franz l'aura coupée pour lui, et je serais bien étonne que le *monsignore* s'en plaignit. On fait parler de soi comme on peut en ce bas monde, et si Listz (religieux *in partibus*) en rêve un *meilleur*, c'est un monde celeste où règne la plus parfaite publicite.

L'acte de *Robert Franz*, car cela est plus qu'un livre, c'est un *acte*, — n'en est pas moins coupable. Ce procéde cosaque a surpris les Parisiens. On s'est demande qu'elle était cette femme qui se presentait, dès son premier livre, comme Phryne devant ses juges, et on a trouve une conférenciere du nom d'Olga de Janina qui, l'hiver dernier, faisait un cours de musique transcendante au boulevard des Capucines. *Olga de Janina* ! Le nom a l'air d'un pseudonyme et je cherche comment une Russe porte le nom turc d'une ville albanaise. Peu m'importe. Ce qui est certain, c'est que la nouvelle venue, d'aspect fort etrange, maigre, triste, a deploye un certain talent dans ces *Souvenirs*, signés de deux prenoms qui lui auront ete sinon egalement du moins successivement chers : *Robert* et *Franz*, et je ne serais pas etonne que le *Robert* d'aujourd'hui eût surveillé l'execution sans pitie — et peut-être sans verite — du *Franz* d'hier. *Franz* est, on ne l'ignore pas, le prenom de l'abbé Listz. Quant à [illegible]

Les etrangeres qui envahissent Paris la plume à la main font beaucoup parler d'elles. Après la Russe, la Hongroise. Celle-ci, qui prepare un livre de polemique religieuse, a obtenu, je ne sais comment, de M. Dumas fils, une preface pour cet ouvrage qui s'appelle, s'il vous plait, le *Retour du Christ*. M. Dumas s'est livre, la plume à la main, comme il le fait en causant, le cœur sur les lèvres.

[illegible]

Ce n'est pas Machiavel qui le dit, [illegible] La lettre a été publiée. [illegible] s'il en fût. M. Dumas s'en prenait à la Vierge, dont il regarde le culte comme affadissant. L'entreprise est temeraire dans ce pays-ci : s'en prendre à la Vierge en theologie, c'est s'en prendre à Marie-Antoinette en politique. On les honore, on les adore — l'une et l'autre, sur parole. Et voilà que M. Dumas, un beau matin, vit sa lettre imprimee toute chaude. Il proteste, fait saisir le livre qui contient sa lettre-preface et engage un procès, qui sera long, avec l'auteur du *Retour du Christ*.

Le livre paraîtra-il ? Ne paraîtra-t-il point ?

« Il ne paraîtra pas, dit M. Dumas, au moins avec ma preface. — Il paraîtra, répond Mme E. M. S. (c'est ainsi que l'ouvrage est signe), et vous avez *compose* votre lettre tout expres pour figurer à la première page de mon volume. » Voilà du moins une discussion piquante. Qui l'emportera ? Je parierais volontiers pour l'*ami des femmes*, et je crois absolument à son incontestable bonne foi, mais Olivier de Jalin a, dans le cas present, a faire à forte partie. Son adversaire est une de ces femmes qui [illegible] lontiers le terrain conquis. De plus hongroise, c'est-à-dire impetueuse et hardie. J'aime à croire qu'elle n'ecrira pas, un beau matin, à M. Alexandre Dumas, comme Olga de Janina à Franz Listz : « Je serai chez vous, tel jour, pour vous *assassiner*. » Correspondance renouvelée d'Hector Berlioz qui revint un jour d'Italie — il le raconte en ses *Memoires* — pour poignarder une maîtresse infidele. Mais Mme E. M. S. plaidera, elle defendra *mordicus* sa preface. Eh, bon Dieu, tout en commençant cette petite guerre contre M. Dumas, ne rêve-t-elle pas, me dit-on, d'en fomenter une grande contre M. de Bismarck lui-meme ? Oui, la comtesse Mariassy (c'est le veritable nom de Mme E. M. S.) veut combattre le nouvel empire d'Allemagne par l'*Alliance des femmes catholiques de l'Allemagne du Sud*. Croisade féminine ! [illegible] le nom d'un joli roman du père de l'adversaire actuel de la comtesse : *la Guerre des femmes*.

— J'ai eu un fiance (ou un frere) tue à Sadowa, dit volontiers la comtesse Mariassy, il faut que je le venge !

Depuis 1866, il me semble pourtant que les occasions n'ont pas dû lui manquer. La vengeance attendait, il est vrai, peut-être pour s'affirmer, ce *retour du Christ*, à l'heure qu'il est, retenu encore par les huissiers.

Quelqu'un de fort ennuyeux dans cette affaire, c'est ce bon dominicain, le P. Didon, qui se trouve mêle au conflit dont la Vierge paie les frais. Le P. Didon, orateur de talent, un peu declamatoire et théâtral — une sorte de Lachaud devenu moine, s'est évidemment mordu les ongles de s'être mêle à ce debat. Qu'allait-il faire dans cette galere ? Entre un auteur dramatique et une comtesse hongroise, que vient faire le P. Didon. C'est bien le cas de [illegible]

[illegible]

Le pauvre moine, tance par ses supérieurs, saura ce qu'il en coute de se metire en scene.

Mais vous rappelez-vous le temps où Paris se disait qu'il etait las de ces personnalites exotiques accourues vers lui comme les gamins avides courent grimper au mât de cocagne ? Il etait temps, repétaient les Parisiens de se debarrasser de ces tapageurs et de ces tapageuses venus du dehors et qui faisaient de nos salons des auberges internationales. On a protesté, tempêté, fait de beaux serments. Autant en emporte le vent ! Les excentriques de tous les pays se donnent encore rendez vous ici comme si nous n'avions pas assez de nos propres folies et de nos sottises personnelles.

(*Indépendance Belge*).

JULES CLARETIE.

adopté et l'a fait baptiser.

De pareils faits se reproduisent très-fréquemment au Phanar.

—

On écrit de Giurgevo en date du 18 courant, que la sécheresse qui persiste à régner dans la Valachie menace de détruire complétement la récolte du maïs.

—

On écrit de Volo :

On avait annoncé que les chefs de bande Spanos, Veloulas, Zikkas et Scoudras, les seuls brigands qui existent encore dans toute la Thessalie, étaient disposés à se livrer aux autorités impériales. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Il est vrai que dans une entrevue que ces bandits ont eue avec Mehmed Aly pacha ils ont accepté les conditions que celui-ci leur avait posées et qu'ils ont pris l'engagement de venir se livrer avec leurs compagnons dans un délai de huit jours. Mais ce délai est passé depuis longtemps et les brigands n'ont pas fait honneur à leur parole.

On explique le fait de deux façons : on dit qu'ils ont écouté les conseils de quelques intrigants qui ont intérêt au maintien du brigandage, et qu'ils ont en conséquence abandonné leur premier projet ; d'autres personnes croient qu'ils n'ont pas encore pu terminer leurs affaires particulières et que c'est là la seule cause de ce retard.

Dans tous les cas le brigandage n'est plus à craindre en Thessalie. Que ces brigands fassent leur soumission comme ils l'ont promis, — et jusqu'à présent ils ont généralement tenu leur parole — ou bien qu'ils renoncent à leur vie d'aventure, il est évident qu'ils seront désormais dans l'impuissance d'exercer

[...]

périeur Général qui le régissait depuis 36 ans, est allé recevoir de Dieu, dans les premiers jours du mois de janvier dernier, la récompense d'une vie exemplaire, consacrée tout entière à la pratique des vertus religieuses et civiles. Né à Apinac, près Montbrison (Loire), le 1er novembre 1792, Mathieu Bransier, en religion frère Philippe, issu d'une famille d'agriculteur, toute livrée au travail, et dont l'honneur, protégé par des mœurs chrétiennes, s'était conservé intact pendant de longues générations, Mathieu Bransier entra à 15 ans, comme novice dans une maison de l'Institut des Frères à Lyon.

» En 1810, il fut chargé d'une classe, et commença dès lors cet enseignement qu'il ne devait cesser que 63 ans plus tard. Ce jeune paysan, sorti de son village, aux manières rudes, aux mœurs agrestes, aux traits forts, avait une aptitude extraordinaire pour l'instruction ; c'était un cœur grand et large, qui aimait Dieu et les règles de son Institut ; sans former de grands desseins, sans combiner de profonds systèmes, mais accomplissant chaque jour, régulièrement et humblement le devoir de la journée, il acquérait, par la patiente habitude de la vertu, un art éminent pour enseigner : il ne rêvait pas ; il parlait peu, travaillait sans cesse, tâchant de faire mieux le lendemain que la veille, et restait étranger aux ambitions humaines, même les plus nobles, apprenant à pratiquer les règles de la mortification, à acquérir, dans les moindres détails de la vie, l'esprit de sacrifice. Ainsi s'exprimait, au lendemain de la mort du frère Philippe, l'un des organes les plus importants de la presse, parisienne. Quel bel éloge, jeunes Elèves ! quels nobles enseignements chacun de nous ne peut-il pas y puiser pour son propre usage.

[...]

22 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 48 m.
Coucher »	7 » 24 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 8s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 29

8 heures du matin.

Baromètre	763.0
Thermomètre	21.2
Minima	16.8
Maxima de la veille	27.4

Direction et force du vent N. faible.

Etat du temps le 21 juillet, à 8 h. du matin.

Sur la mer Noire et aux Dardanelles vent du N. faible ou modéré ; faible sur l'Archipel ; l'Adriatique et la Méditerranée.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Juin.		
1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikia presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
Mois de Juillet.		
8 Joan Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9 Michel Gauttit	Josephine Gauttit	Trieste
10 Asséo Chanoni Caviar han	Theodoridi	Petersb.
11 Toullier épicier rue Caframan	Laudy	Aousto
12 Theodoro Kacarouna	Ioannis Paputzir	Poro
13 Georgio Ganoglou Daut hani	Jissimas	Bourgas
14 Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola Bakergioglu cheh Daouthan	Procio	Bourgas
16 Lavouto	Scaramanga	Taganrog

LETTRES DES PROVINCES.

[...]

est arrivé dans notre ville. C'est un fonctionnaire dont on dit du bien, nous le verrons bientôt à l'œuvre.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

La situation politique en Angleterre.

On lit dans le *Nord* :

Londres, 8 juillet.

La situation du ministère paraît toujours inattaquable. Nous en avons eu la preuve dans les débats sur la proposition de M. Evelyn Ashley, relativement à l'abolition de l'esclavage sur la côte occidentale de l'Afrique et dans plusieurs autres occasions. On voit que le parti libéral est encore loin d'être réorganisé, et il faudra autre chose que la fondation d'un nouveau club pour lui rendre le prestige qu'il a perdu par la scission entre les anciens whigs et la fraction avancée. Les attaques de l'opposition contre le cabinet manquent d'énergie et d'ensemble ; on ne peut s'empêcher de remarquer que les libéraux ont cessé de représenter des principes essentiellement différents de ceux de la majorité gouvernante. Malgré la forme paradoxale du discours prononcé au banquet des « merchant taylors » M. Disraëli ne s'est pas trompé sur l'effet que produirait la constatation publique de cette fusion involontaire des vieux partis.

La bourgeoisie libérale est enchantée d'apprendre que le conservatisme actuel n'est que la réalisation la plus complète de cet équilibre des intérêts qu'elle commençait à trouver un peu menacé par la politique de M. Gladstone, et les conservateurs, jouissant des avantages pratiques du pouvoir, se gardent bien de contester la théorie qui représente les

[...]

encore la situation. Le maréchal déclare impérieusement qu'il veut une solution. Supposons la proposition Casimir Périer votée en entier, il est douteux qu'elle lui convienne ; mais supposez qu'aucun résultat ne puisse être obtenu, alors l'irritation du maréchal sera incalculable. Aujourd'hui ses ministres se sont rendus au sein de la commission des Trente, et ont demandé comme condition pour le président de la république, le droit de dissolution, l'institution d'une seconde Chambre et le scrutin par arrondissement. Je n'ai pas besoin de faire ressortir à nouveau les difficultés immenses, les incompatibilités de vote qui entraveront l'achèvement d'un programme quelconque, et vu la teneur plus qu'impérative du message du maréchal, on se demande alors ce que produirait cet avortement.

Deux hypothèses sont en présence : d'abord un coup de force du maréchal de Mac-Mahon et une dispersion de l'Assemblée par la violence ; mais, bien que les termes du langage du dernier message ne rendent pas absolument invraisemblable cette hypothèse, il n'y a pas lieu de s'y arrêter un instant. Il n'est pas permis de soupçonner d'un crime un homme dont la personnalité politique se résume à peu près exclusivement dans sa réputation de loyauté. Mais alors il ne resterait qu'une ressource au maréchal de Mac-Mahon : demander à l'Assemblée de se dissoudre et de faire place à une représentation de la nation de laquelle on puisse attendre une majorité. De quelque côté donc que les hypothèses se portent, la dissolution apparaît inévitable. C'est une éventualité aventureuse, si on le veut, mais par laquelle il faut nécessairement passer pour que le pays, retrempé dans le suffrage universel, se régé-

[...]

prix un prix assez modique. Il vend ensuite, pour son compte personnel, les produits destinés tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation.

« En échange, il fournit à chaque habitant les engins qui lui sont nécessaires et lui fait pendant l'hiver les avances d'argent dont il peut avoir besoin pour l'entretien de sa famille.

Ce système d'association, établi de temps immémorial, a toujours produit les meilleurs résultats et préservé de la misère et de la ruine, pendant les années mauvaises, les membres dont elle se compose. La pêche de l'esturgeon est à peu près la seule que pratiquent les habitants de Vilcof. Ce poisson est d'ailleurs très-abondant aux embouchures de la mer Noire, et d'une qualité supérieure à celui du haut Danube.

On tranche la tête de l'esturgeon aussitôt qu'il est pris. Les œufs de ce poisson, d'une couleur noire d'ardoise, sont ensuite retirés avec soin et lavés immédiatement dans de l'eau légèrement salée. Ils constituent une excellente nourriture, fort recherchée, sous le nom de *caviar*.

Les cartilages, appelés *viziga*, sont généralement employés comme comestibles ; le reste de l'animal est expédié, frais ou fumé et salé, pour la consommation intérieure de la Roumanie. Cette dernière préparation, qui donne lieu à un commerce considérable, porte le nom de *batog*.

Le prix de l'esturgeon, à Vilcof, varie de 0 fr. 30 à 0 fr. 70 le kilogramme, de 4 fr. à 4 fr. 50 lorsqu'il est salé. La plus grande partie est consommée dans le pays ; le reste est exporté en Russie, à Odessa principalement, en Autriche et à Constantinople.

Les délimitations de frontières faites en 1857 ont créé aux habitants de Vilcof une situation difficile. La rive roumaine ne se trouvant plus actuellement séparée des îles turques que par un bras de 40 mètres environ, les habitants établis en partie sur une rive, en partie sur l'autre, se trouvent soumis, pour l'exploitation de leur industrie, à un double droit d'exportation en Turquie et d'importation en Roumanie, et réciproquement, suivant que leur pêche a été salée et préparée sur l'une ou l'autre des deux rives.

L'ensablement en Boukharie

—

Les sables empiètent continuellement en Boukharie sur le domaine cultivable.

M. de Sechèle a été nommé agent diplomatique à Bucharest.

M. de Montebello est mort.

La motion de M. Périer a été combattue dans l'Assemblée nationale par M. Chabaud; elle sera probablement repoussée. On pense que la discussion sur les autres projets de loi sera ajournée au mois de novembre.

La dissolution de l'Assemblée nationale est attendue pour la semaine prochaine.

Angleterre.

Hier, il a été retiré de la Banque d'Angleterre 210,000 liv. sterling.

Russie.

Espagne.

Serbie.

Grèce.

La mort d'un enragé.

(Globe.)

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cᵉ.

Autriche-Hongrie.

France.

BOURSE.

COURS DES FONDS.

COURS DES MONNAIES.

MOUVEMENT DU PORT.

ANNONCES

LYCÉE IMPÉRIAL OTTOMAN DE GUILHANÉ

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS.

MINISTÈRE IMPÉR. DE LA MARINE

AVIS.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECIN.

UN FRANÇAIS

AVIS

A LOUER

UNE BONNE INSTITUTRICE

A VENDRE

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

LA TURQUIE EN 1873-74

ON DEMANDE

AVIS

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE BORDEANO ET Cᵉ

ALMANACH NATIONAL du Journal « LA TURQUIE » POUR L'ANNÉE 1874

LONDON & ORIENTAL STEAM TRANSIT Insurance Company.

CHEMIN DE FER DE CASSABA. AVIS

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir samedi, 22 Juillet, à 9 h.

IL BRAVO DI VENEZIA

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE « LA TURQUIE »

ARTICLES D'IMPORTATION

Coloniaux

Métaux

Céréales

Farines

Charbons de terre

Manufactures

ARTICLES D'EXPORTATION

Divers

Légumes secs

Fruits secs

OBSERVATIONS

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non mesurés ... ci-dessus sont franco-bord sans droit d'importation.

1re COMPAGNIE IMP. ROY. PRIV. DE NAVIGATION A VAPEUR sur le DANUBE.

Service International
ENTRE
CONSTANTINOPLE, VARNA, ROUSTCHOUK, BASIASCH, PEST ET VIENNE.

Durée du trajet de Constantinople à *Vienne* [illegible]

DEUX DÉPARTS PAR SEMAINE.

[illegible]

[illegible] l'après-midi.

[illegible] par *bateau*, Dimanche matin.

par chemin de fer, voie de Basiasch, et de là par bateau, Lundi et Vendredi dans l'après-midi.

[illegible] Jeudi et Lundi dans l'après-midi.

PRIX DU PASSAGE

Nourriture comprise pour le passage en bateau avec 25 kilos de bagages en franchise :

1re classe Fr. 304 50.
do [illegible]
[illegible] 285 75

[illegible] qui préfèrent au parcours rapide [illegible] séparée [illegible] bain, journaux français, anglais, allemands, etc.

[illegible]

A VENDRE. à Cadikeuy, deux belles maisons, en pierre, situées à Moda sur la grand'rue; on peut en faire l'acquisition séparément ou les deux ensemble.

Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du journal.

67 A L'ÉTOILE D'OR 67

[illegible]

GRAND DÉPOT [illegible]

SOSITRICHON.

Eau tonique du cuir chevelu.

De nombreux succès obtenus par plusieurs médecins de la Capitale qui ont bien voulu essayer mon invention dans leur pratique m'encouragent à la recommander chaleureusement en garantissant son efficacité infaillible à tous ceux qui tiennent à la conservation de leur chevelure.

Les propriétés du *sositrichon* sont les suivantes:

1° Il fait cesser presque immédiatement la chute des cheveux et de la barbe provenant par suite d'une faiblesse de la peau.

2° La *pityriasis* étant une des causes principales de la chute des cheveux, il amène le même résultat en détruisant aussi complètement cette maladie de la peau.

3° Il rend à la chevelure son primitif et naturel lustre.

4°. Il recouvre la partie dénudée de la peau en y faisant pousser de nouveaux poils— propriété promise par toutes les spécialités philocomes mais qui ne s'est jusqu'à présent justifiée par aucune d'elles.

[illegible] Ph.

[illegible]

(Prix 5 Francs.)

[illegible]

VICHY

PARIS, 22, boulev. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES [illegible]

SELS DE VICHY POUR BAINS.

[illegible] rendre à Vichy. [illegible] *les contrefaçons* [illegible] *sur tous les Produits la marque* [illegible]

Les produits ci-dessus se trouvent chez MM. Vélits et Cie, pharmaciens-droguistes, V. Zanni, pharmacien-droguiste, et chez tous les Droguistes et Pharmaciens.

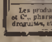

TORD-BOYAUX Destructeur infaillible des RATS, TAUPES, etc. DÉPOTS: à Constantinople, chez MM. Vélits et Cie, Della Sudda. [illegible]

COMPAGNIE RUSSE DE NAVIGATION A VAPEUR

DE COMMERCE & DU CHEMIN DE FER D'ODESSA

Pour ODESSA.— Les lundis et les jeudis; arrivée à Odessa les mercredis et les samedis matin; arrivée d'Odessa à Constantinople les lundis et les jeudis.

D'ODESSA correspondance par bateau à vapeur avec tous les ports russes de la mer Noire et d'Azof avec Kherson et Nicolaieff et par chemin de fer dans les par pour avec tous les chemins de fer russes et de l'Europe.

DURÉE DU TRAJET DE CONSTANTINOPLE :

à Pétersbourg.........	104 heures	à Paris.........	6 jours
à Moscou.........	4 1/2 jours	à Londres.........	» »
à Varsovie.........	» »	à Berlin.........	» »

Pour POTI [illegible]

Arrivée à Constantinople [illegible]

Pour ALEXANDRIE.— [illegible] Smyrne, Chio, Rhodes, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, St-Jean d'Acre, Jaffa et Port-Saïd. [illegible]

Départs fréquents pour Marseille, le Havre, Anvers, Londres, les Indes et la Chine.

Le bureau des Postes de l'Agence reçoit les lettres simples et chargées, [illegible] sous bandes pour toute la Russie et le Caucase, *les lettres simples et* [illegible] *l'Europe* [illegible] *d'Odessa.*

A partir du 30 avril (v.s.) un départ direct de Constantinople à Taganrog [illegible]

La fabrique
de Glacières Portatives
de FRANÇOIS BOLLINGER Ingénieur à Vienne.

[illegible]

Réfrigérants pour [illegible]

Tables pour boucheries;
Réfrigérants pour aliments de ménage;
Réfrigérants pour bouteilles et pour beurre;
Machines pour congélation;
Réservoirs pour glaces;
Pipes pour mousser de nouvelles constructions.
Prix courants illustrés gratis.
Commission à faire en magasin.
Wien, Wieden Heumühl gasse N° 2.

PAQUEBOTS-POSTE «KHEDIVIÉ»

MER MÉDITERRANÉE.

Service entre Constantinople et Alexandrie

Départ : Mercredi 22 Juillet à 5 heures p. m. touchant Gallipoli Dardanelles, Metelin, Smyrne, Chio et Syra.

Vapeur : *Rahmanié*, Cap. Pereira.

76e LOTERIE DE BRUNSWIK-LUNEBOURG [illegible] 41000 PRIMES SUR 79000 LOTS

BUREAU DE CHANGE
H. KLARFELD & Cie

Achat et vente de toutes valeurs, soit du pays, soit de l'étranger, telles que :
Actions, Obligations et espèces diverses.

[illegible] *tre paiements échelonnés. Escompte de coupons.*

Toutes transactions d'un bureau de change.

LOTS ET PROMESSES
[illegible]

CHEMINS DE FER DE LA TURQUIE D'EUROPE

Tirage le 1er Août 1874.—Première Prime francs 600,000.

LOTS ET PROMESSES
DE L'EMPRUNT A PRIMES AUTRICHIEN
[illegible]

LOTS ET PROMESSES DE L'EMPRUNT A PRIMES DU
GRAND DUCHÉ DE BRUNSWIK-LUNEBOURG
Première Prime Thl. 40,000.—Tirage le 1er Août 1874.

LOTS ET PROMESSES DE
L'EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE FLORENCE
Tirage le 1er Août 1874. — Première Prime Fr. 35,000.

86me Loterie Royale de Saxe
100.000 avec 50.000 Primes.

[illegible]

Janvier, Fevrier, Mars, Avril, Mai, 1874 avec primes de Thalers

Assurance contre l'Incendie
L'HELVETIA
Compagnie Suisse d'Assurance
CONTRE L'INCENDIE, A ST GALL

[illegible] sins et marchandises à des primes très modérées. Prompt et libéral règlement des indemnités par le soussigné
Galata, Karakeuy, No 14
En face de la Bourse, à côté de Oesterreich

Assurance sur la Vie
CAISSE DE RENTES SUISSE
CAPITAL ET FONDS DE GARANTIE
Francs 25 millions

Assurance sur la vie humaine, conditions très avantageuses et participation des assurés aux bénéfices.

L'agent général [illegible]

MÉD. D'OR: [illegible] Moscou 1872.
MÉD. D'ARGENT: Londres 1870
MÉD. P. L. PROGRÈS: Vienne 1873.

La fabrique de moteurs à gaz

LANGEN ET WOLF

a Vienne (Autriche) Laxenburgerstrasse N°. 29
recommande ses

MACHINES A FORCE DE GAZ

Atmosphériques, à 1.4 1/2 ; et 2 puissances.

Brevet. N. A. Otto et Eug. Langen. Privilège Imp. et Royal.

Plus de 1500 de ces machines sont en usage.

En pleine activité la consommation du gaz se porte à un mètre cube par heure et puissance. Nul besoin d'attente continuelle, nulle inspection de la police et aucune élévation des prix d'assurance.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

AVIS

La célèbre Liqueur **BENEDICTINE**, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la **VÉRITABLE LIQUEUR BENEDICTINE.**

OBSERVATION IMPORTANTE

Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles, depuis le 1er octobre 1872, et portant la signature de
A. LEGRAND Ainé.

Entrepôt général : A. LEGRAND Ainé, à Fécamp (France)
[illegible]

N. B. En temps d'épidémie, la *Bénédictine* est un préservatif certain contre le choléra; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

TARIF DU PORT DES LETTRES ET JOURNAUX
DE CONSTANTINOPLE.

Pour		Voie allemande Lettres	Voie allemande Journaux	Voie française Lettres	Voie française Journaux	Voie autrichienne Lettres	Voie autrichienne Journaux
Autriche........				60 cent.	15 cent.	[illegible]	[illegible]
Allemagne........		2 1/2 gros—	3/4 gros.	60 »	15 »	[illegible]	[illegible]
Angleterre........		4 »	1 1/4 »	60 »	15 »	[illegible]	[illegible]
Belgique........		3 1/2 »	1 »	60 »	10 »	[illegible]	[illegible]
Espagne........		4 »	1 1/4 »	1 20 pp»	12 »	[illegible]	[illegible]
Hollande........		3 1/2 »	1 1/4 »	60 »	15 »	[illegible]	[illegible]
Italie........		4 1/2 »	1 »	1 40 »	9 »	[illegible]	[illegible]
Russie........		4 1/2 »	1 »	60 »	9 »	[illegible]	[illegible]
Suisse........		3 1/2 »	1 »	[illegible]	10 »	[illegible]	[illegible]
France	10 grammes.	4 1/2 »	1 1/4 »	80 »	12 »	[illegible]	[illegible]
	15 »	7 1/2 »					
	20 »	9 »					
	30 »	12 »					
	40 »	16 1/2 »					
Grèce........		»	»	40 »	6 »		

N. B. Le groschen représente 10 centimes.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE J.-P. LAROZE

2, Rue des Lions-Saint-Paul, PARIS

SIROP LAROZE d'Écorces d'oranges amères **TONIQUE ANTI-NERVEUX**

Il est recommandé par les médecins, pour régulariser [illegible] intestins, et ordonné comme le plus puissant auxiliaire des ferrugineux, des iodure et bromure de potassium.

SIROP SÉDATIF d'Écorces d'oranges amères au **BROMURE DE POTASSIUM**

chimiquement pur. Calmant le plus sûr dans les *affections du* [illegible] *toires, dans les névralgies, l'épilepsie, l'hystérie, l'insomnie* [illegible]

SIROP DÉPURATIF d'Écorces d'oranges amères à l' **IODURE DE POTASSIUM**

[illegible]

SIROP FERRUGINEUX [illegible] **IODURE DE FER**

[illegible]

ASTHME

Catarrhe, oppression, suffocations et toutes les maladies des voies respiratoires sont guéries par les Tubes Levasseur [illegible]

Levasseur, pharmacien-chimiste de 1re classe, 23, rue de la Monnaie, PARIS. Dépôts : chez MM. Vélits et Cie, Della Sudda, [illegible]

NÉVRALGIES

Guéries à l'instant même par les Pilules anti-névralgiques du Dr Cronier. [illegible]

INDISPENSABLE AUX DAMES

LAIT D'IRIS L. T. PIVER*

pour la santé de la peau, la fraîcheur et la beauté du teint

SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur

ENTREPOT GÉNÉRAL :
10, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS

Médaille de la Société des Sciences Industrielles de Paris

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANOGENE

[illegible] de DICQUEMARE [illegible] (France)

[illegible] jusqu'à ce jour.

A CONSTANTINOPLE, [illegible]

Parfumeurs

BAIN AU SEL DE PENNES

A PARIS, RUE DE LATRAN, 1

[illegible] douleurs rhumatismales [illegible]

On [illegible] Mer [illegible]

Dépôts dans les Pharmacies et Etablissements de Bains.

LA CONSERVATION
ET LA BEAUTE DES CHEVEUX

Nous annonçons aux personnes qui ont perdu leur chevelure par suite de maladies ou de la vieillesse, un remède dont les résultats dépassent tous ceux obtenus jusqu'à ce jour et qui a acquis une renommée universelle.

l'Evalina

pommade pour la pousse des cheveux de M. Ch. Mally, fournisseur brévêté de Sa Majesté Apostolique, Impériale et Royale. L'usage de cette composition, par ses vertus fertifiantes, arrête en peu de temps la chute des cheveux, en fortifie les racines et leur rend leur teinte primitive. Elle facilite la circulation périphérique et fait disparaitre la pytiriasis.

Pour assurer un succès complet ainsi que la pousse de nouveaux cheveux il faut se servir avec cette pommade de

l'Evalina

Essence pour la barbe et les cheveux. L'emploi pendant quelques semaines de ces deux remède suffit pour donner les résultats les plus merveilleux. De jeunes gens de dix-sept ans lui sont redevables d'une barbe longue et soyeuse.

Dépôt : à Constantinople chez MM. Velitz et Cie, Yuksek-Caldirim n°

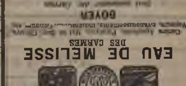

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative, la seule guérissant [illegible] se trouve dans les principales Pharmacies de l'Univers.— (25 ans de succès.) — à Paris chez l'inventeur BROU, boulevard Magenta 158.

TIMBRE HUMIDE | FACTURES RAYÉES | JOURNAUX | REGISTRES RAYÉS | TIMBRE SEC

TYPOGRAPHIE et LITHOGRAPHIE

CENTRALES

Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA — Kutchuk-Hendek, 29 PÉRA

CARTES D'ADRESSE — LETTRES CIRCULAIRES

CARACTÈRES LATINS, TURCS, GRECS & ARMÉNIENS

MENUS — Cartes de Visite

L'Administration ayant reçu dernièrement de nouveaux caractères, se charge de tous travaux typographiques et impressions de luxe en différentes langues.

Elle est également à même d'exécuter des travaux lithographiques de la dernière perfection, si bien qu'on ne sera plus obligé, désormais, de s'adresser à Vienne ou à Paris pour les travaux délicats et de luxe; le personnel et les machines dont dispose l'IMPRIMERIE CENTRALE pouvant répondre à tous les besoins.

PRIX MODÉRÉS

COMPTES-COURANTS | BILLETS MORTUAIRES | BROCHURES | Lettres de Mariage | LETTRES DE CHANGE

8me ANNEE N° 167. — Djemazi-ul-Akhir 11 1291 — JEUDI 23 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. NORDEANO.

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra........	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces...	65 »	34 »	
Etrangers...	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page......................	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page......................	6 »	la »
Insertions, corps du journal..............	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornbill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 22 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Les bonapartistes commencent à être fort inquiets de la tournure que prend l'enquete judiciaire dirigee contre eux, et des preuves qui sont entre les mains de la police.

Tant que M. Magne a pu se maintenir à la tête des affaires; tant qu'il a pu, a titre de ministre, exercer une influence directe sur le maréchal de Mac-Mahon, les impérialistes étaient tres-calmes à l'égard des résultats que pourraient avoir les perquisitions faites dans leurs domiciles, mais aujourd'hui M. Magne ne fait plus partie du cabinet, et, comme le dit l'*Indépendance Belge*: c'est tout different.

Les lignes qui suivent, de la feuille bruxelloise, indiquent le trouble des idées impérialistes: « La note du *Droit* annonçant qu'il en sortira une demande en autorisation de poursuites contre M. Rouher a surtout mis le comble à leurs préoccupations. Ils ont bien essayé d'en atténuer l'effet en faisant courir le bruit, non fondé d'ailleurs, de la révocation du préfet de police M. Renault, lequel a agi contre eux avec beaucoup d'energie et d'impartialité, et en chargeant la *Gazette des Tribunaux*, où ils ont conservé d'anciennes influences, de contester les informations du *Droit*. Mais ces denegations sont fort timides. Elles se bornent à dire, en termes tres-généraux, que les assertions de divers journaux relativement à l'issue de l'enquête sont exagérees ou inexactes et qu'il est impossible de rien savoir de précis avant la fin de l'instruction. En tout cas et malgré le mystère dont la justice entoure ses investigations, ce qui a transpiré a suffi pour démontrer qu'en affirmant *sur l'honneur* qu'il ignorait l'existence d'un comité central revélée par M. Girerd, alors *qu'il etait lui-meme president de ce comité*, M. Rouher a trop audacieusement mis en œuvre la maxime chère à l'empire. Ces procédes pouvaient rester impunis lorsque le vice-Empereur les pratiquait et que personne n'osait ou ne pouvait les relever, mais de la part d'un chef de parti ils perdent à tout jamais celui qui s'en rend coupable. C'est aussi le sort qui attend M. Rouher. »

Des desordres assez graves ont éclaté dans la Prusse orientale, et ont nécessité l'emploi de la force.

Les journaux officieux en font retomber la responsabilité sur la parti féodal-orthodoxe, dont la *Kreuzzeitung* est l'organe, et ils appuient leur accusation sur la polémique ardente soutenue par cette feuille contre les lois qui ont servi de prétexte à l'émeute.

Il faudrait évidemment des faits plus précis pour mettre hors de doute la complicite du parti de la *Kreuzzeitung* dans les incidents de la semaine passée.

Le *Moniteur* de l'Empire allemand vient de publier un décret fixant définitivement au 1er Janvier prochain l'introduction obligatoire de la nouvelle monnaie dont l'unité est le marc.

Bien qu'il y ait déjà 1,500 millions de francs frappés en nouvelle monnaie d'or de l'empire, on n'a pas encore retiré de la circulation l'équivalent de cette somme. On attribue la cherté croissante du travail et des subsistances à cette pléthore de valeurs métalliques et fiduciaires.

Suivant l'*Etoile Belge* il serait question de transformer la Banque prussienne en une grande Banque impériale, liée étroitement aux intérets de l'Etat comme le sont les Banques de France et d'Angleterre.

On comprendra facilement que les gouvernements particuliers, et plus encore les institutions de crédit fondees dans les villes secondaires, à Munich, Dresde, etc., considerent avec un certain effroi la perspective de l'établissement d'une banque que sa situation privilegiee, le pouvoir irrésistible que donnent de nos jours les grands capitaux accumulés et la protection officielle, rendraient bientot toute-puissante, et qui écraserait toute concurrence.

Francfort surtout, la ville par excellence des transactions de bourse, est gravement menacée, et ne pourrait plus, si ces projets se réalisaient, soutenir la lutte contre l'influence dominante de la place de Berlin.

Les nouvelles lois ecclesiastiques votées par le Parlement austro-hongrois sont appliquées, jusqu'ici, en Autriche sans qu'il en soit résulté un conflit vraiment sérieux entre le gouvernement et le clergé.

La presse viennoise qui s'occupe de cette question avec une attention soutenue, attribue cette attitude de l'episcopat — si différente de celle qu'il observe dans un pays voisin — à plusieurs motifs, dont le principal serait la conviction à laquelle seraient arrivés les éveques autrichiens, par suite de certaines manifestations, qu'une rébellion contre les lois de l'Etat rencontrerait une energique resistance dans le bas clergé.

La *Wiener Presse* signale plusieurs lettres de curés venant à l'appui de cette opinion.

La loi sur les incompatibilites electives, votée par la Diete de Hongrie, a déja motive deux démissions significatives; M. Tisza, chef de l'opposition, et le baron Sennyey ont depose leurs mandats de membres du conseil d'administration de grandes compagnies.

Par contre, on cite un certain nombre de deputes notables qui, pour rester à la tete de leurs affaires, vont resigner le mandat qu'ils tiennent de leurs électeurs.

Il se fait, depuis quelques jours, une sorte de silence sur les affaires d'Espagne, et il est assez difficile de savoir où en sont les choses entre les républicains et les carlistes.

Ce qu'il est facile de saisir néanmoins c'est que le général Zabala abandonne le plan de campagne du maréchal Concha, et qu'au lieu de continuer les opérations contre Estella, en appuyant sa base sur Tafalla et Pampelune, il a ramene l'armee à Logrono, dans la vallée de l'Ebre.

Pendant que l'ancien président du conseil prépare une nouvelle combinaison stratégique le gouvernement de Madrid vient de proclamer l'état de siége dans toute l'étendue de la Péninsule Ibérique, et de prononcer la confiscation des biens des carlistes.

Ce qu'il y a de triste c'est de voir un pays comme l'Espagne etre sans cesse dechiré par la guerre civile, et de penser que ce sont les généraux qui ont perdu cette nation.

Le militarisme, voilà la plaie ! Et il en a toujours eté ainsi.

Le jour où un soldat met la main sur le pouvoir, c'en est fait de la stabilité, de la securité, de la grandeur du pays auquel il s'impose. C'est ce qui arrive au royaume de Charles-Quint.

LES LOIS CONSTITUTIONNELLES ET LES PARTIS EN FRANCE

La France touche visiblement à une crise et, quand on jette les yeux sur les hommes qui occupent les avenues du pouvoir, on ne peut se defendre d'une certaine inquietude.

Nous le repetions hier pour la vingtieme fois, pour conduire, dominer les debats qui vont s'engager sur les lois constitutionnelles, il faudrait une de ces personnalites eclatantes qui imposent par leur genie, et, malheureusement, les ministres actuels, ne sont que des doublures parlementaires.

La situation est tellement difficile, les passions sont tellement surexcitees que M. de Broglie n'a pas pu former un cabinet, et que M. d'Audiffret-Pasquier a decline le perilleux honneur de se ranger sous la banniere de M. de Cissey.

Ce qui rend la position critique, c'est le terrain sur lequel le duc de Magenta entend que la question soit posee, et, de plus, sa persistance, malgre cela, a ne pas vouloir choisir ses defenseurs dans le centre gauche et dans le centre droit rallie aux idees de M. Casimir Perier. C'est-à-dire dans les rangs des hommes qui declarent que la discussion des lois constitutionnelles ne peut avoir pour objet « que l'organisation de la Republique, » et que cette forme de gouvernement « a seule le droit de se produire et d'etre proclamee. »

Vouloir faire defendre cette these par des hommes qui ne sont pas penetres de cette conviction, c'est jouer avec des chances de perte, une partie redoutable.

La theorie par elle-meme a quelque chose de specieux. M. Lucien Brun l'a prevue et refutee d'avance dans la seance du 8 Juillet.

Il a dit avec beaucoup de raison : « Je vous le demande à vous qui avez voté *contre* la prorogation des pouvoirs, avez-vous pensé que les royalistes qui prorogeaient ce jour-là les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon les prorogeaient en ce sens : que *si l'on ne restait pas dans le provisoire* qui portait déjà le nom de République, *on ne pouvait en sortir que pour faire du definitif républicain*, et que nous avions, comment dirai-je? la naïvete de voter un pouvoir dont nous ne voulions pas, *pour vous donner à vous seuls la possibilite* de le *modifier dans votre sens?* Personne de vous ne l'a pensé. »

Soutenir le contraire de ce langage, c'est soutenir l'absurde, et les casuistes de la politique, où les gens à courte vue, peuvent seuls essayer de faire sortir des paroles prononcees le 20 Novembre, par M. de Broglie, un sens autre que celui qu'il contient veritablement.

Qu'a dit, en effet, le chef des coalisés du 24 Mai, quelques instants avant le vote.

Il s'est exprime ainsi :

« On nous a demandé si la duree des pouvoirs ainsi etablis constituait un regime transitoire ou un regime definitif. Notre reponse sera bien simple ; elle est tiree des textes memes de la proposition : *Rien n'est change aujourd'hui aux conditions actuelles*, rien que la duree, le *reste est renvoye aux lois constitutionnelles*.

« L'Assemblee jugera, dans sa sagesse, et d'apres le rapport de la commission constitutionnelle, si l'etat des partis permet *un gouvernement definitif, ou s'il vaut mieux maintenir, sous un gouvernement plus durable et plus fort, une treve serieusement respectee* qui amene la conciliation par l'apaisement. »

Malgré les equivoques dont il avait l'habitude d'envelopper son langage, le chef, d'alors, du ministere, presse de tous côtes, fut oblige de parler, et ses declarations ne laissent aucun doute.

Autrement, que signifierait le rendez-vous donne aux partis pour l'epoque de la presentation des lois constitutionnelles?

D'ailleurs, à qui fera-t-on admettre que M. de Broglie, ennemi acharne des republicains, ait voulu organiser la République.

Puis, comme l'a dit encore M. Lucien Brun :

« D'apres l'opinion qui a ete soutenue par un des ministres d'alors, une Assemblée souveraine reste souveraine tant qu'elle n'a donne à personne le droit de la dissoudre. »

C'est certain. Ou l'Assemblee est souveraine, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est rien ne peut limiter sa puissance, et on ne saurait lui contester la faculte d'agir comme bon lui semble.

Et l'argument par lequel M. Lucien Brun a etabli le droit, pour les royalistes, de poser la question du retablissement de la monarchie le jour où le gouvernement proposerait d'organiser definitivement la Republique, cet argument M. de Fourtou l'a fortifie lorsqu'inconsciemment il a laisse echapper cet aveu :

« Ce qui peut etre modifie, *mais par les lois constitutionnelles* seulement, *c'est le titre sous lequel le Gouvernement s'exerce, et l'organisation des pouvoirs de M. le marechal de Mac-Mahon*. »

Si l'Assemblee de Versailles a le pouvoir de changer « le *titre* » du marechal, elle peut lui donner celui de regent, ou de lieutenant general du royaume, et dans ce cas la forme de gouvernement se trouve tranchee.

Refuser aux legitimistes, aux orleanistes, aux imperialistes la possibilite de faire valoir leurs prétentions, au jour qui leur a ete designé, ce serait une faute dont les consequences ne se feraient pas attendre.

Pour notre part, nous croyons, comme le disait M. Raoul Duval dans la seance du 10, que « la division des opinions qui existe et se manifeste chaque jour dans l'Assemblee ne permet pas d'esperer qu'elle puisse constituer un gouvernement definitif, assez fort pour se faire respecter par les partisans des divers regimes politiques qui se sont succede en France. »

C'est au pays à « trancher par son voie les prétentions respectives des partis qui se neutralisent dans l'Assemblee. »

Non, nous ne pensons pas que la Chambre actuelle puisse reunir une majorite pour voter les projets qui lui sont soumis; et nous ajoutons que, dans tous les cas, pour qu'ils reunissent quelques chances de succes, il faudrait que le duc de Magenta ait pour ministres des hommes eminents.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale.

Tahsin effendi, ci-devant *Defterdar* du vilayet de Prizren, est nommé *Defterdar* du vilayet de Monastir, récemment forme;

Roïf effendi, ci-devant *mektubdji* du vilayet du Danube, est nomme *mektubdji* du vilayet de Monastir.

A l'occasion de son élévation à la dignité de Chéikh-ul-Islam, S. A. Hassan Fehmi effendi est allé lundi au Seraskériat pour faire visite au Prince Youssouf Izzeddin effendi, muchir de la garde impériale.

On nous assure que Rechid pacha, ambassadeur du Sultan pres la Cour de Vienne, [illegible] de Varna, vendredi de la semaine prochaine pour se rendre à son poste.

Le ministre de la Police qu'une legere indisposition retenait chez lui, a pu se rendre hier à son ministere.

Un telegramme parti avant-hier des Dardanelles annonce l'arrivee du général Ignatieff, du baron de Werther et de M. Boker. LL. EExc. apres avoir visite les forts du detroit sont parties pour Hissarlyk afin de visiter les ruines de Troie et l'emplacement des fouilles de M. Schliemann.

S'il faut en croire le *Bassiret*, le Sultan aurait donne ordre de retirer à l'ex-Cheikh-ul-Islam, Kheïroullah effendi, les insignes en brillants de l'*Osmanie*, dont Son Altesse était décorée.

La Direction du Chirket-i-Haïrie apres avoir etabli un service direct de la plus grande utilite entre Top-hané et Sirkedji skélessi vient d'en etablir un autre, hier, entre Bechiktach et Sirkedji-skélessi, lequel dessert également Cabatach Top-hane et Sirkedji-skelessi.

Nous remarquons avec plaisir que Ali Fehmi effendi, directeur général de la compagnie, tient compte des besoins du public et se rend à ses désirs.

Ce n'est qu'ainsi que la compagnie pourra prosperer.

On ecrit de Samos que le nouveau prince Photiades bey est arrive dans l'île le 12 courant à bord du *Stankeui*, bateau de l'Etat qui avait été mis à sa disposition à Smyrne.

Aussitôt que le *Stankeui* est entre dans le port, le métropolitain de l'île et le gouverneur *ad interim* se sont rendus à bord pour feliciter Son Exc. de son arrivee, et quelques instants apres Photiades bey accompagne de son epouse et de sa suite debarquait à Samos au milieu des acclamations des habitants qui s'étaient portés en foule à sa rencontre.

Un arc de triomphe avait ete dressé en son honneur sur la place publique, et la troupe de la garnison ainsi que la gendarmerie de l'île, rangees en ordre de bataille, lui ont rendu les honneurs militaires.

Le soir, les habitants de la ville ont spontanement illumine leurs demeures.

Le lendemain de son arrivée Photiades bey a reçu la visite du corps consulaire, celle des deputés et celle des autorités locales.

La lecture solennelle du Firman Imperial d'investiture devait avoir lieu dimanche 19 courant, et, à cet effet, les maires et les conseillers communaux des divers departements de l'île avaient ete convoqués au chef-lieu.

Le maestro Pisani est de retour de son voyage en Italie. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a pris les dernières dispositions pour livrer au public son opera *La Gitana*. M. Pisani a organise tous les details, l'orchestre, les chœurs et la mise en scene. La premiere representation aura lieu vers la fin de la prochaine saison d'hiver, à Turin, dans le grand théâtre *Reggio*. Le maestro a profite de son sejour en Italie pour publier deux albums pour chant. Nous avons deja rendu compte de l'accueil flatteur qui a ete fait à la premiere de ces compositions par les eminents critiques d'Italie qui font autorite dans les questions d'art. Il suffira, pour apprécier le succes obtenu par M. Pisani de rappeler le jugement que M. Zullani a porte sur son œuvre dans le journal *l'Italie* : « En verite, écrivait-il, » le maestro Pisani mérite une mention » toute speciale. Son album est bien » plus la révelation d'un nouveau maître qu'une reunion de belles compositions. »

Le second album est appele à un succes egal, qui est présage par ce fait que S. A. R. la princesse Marguerite a bien voulu en accepter la dedicace.

M. Pierre Roux, dentiste de S. M. le Sultan, ayant obtenu un conge de deux mois, est parti hier pour la France.

L'agent d'une compagnie d'assurance contre l'incendie, ayant refusé pour certaines raisons de payer le montant d'une boutique d'épicier assuree par cette compagnie et devenue dernierement la proie des flammes à Balouk-Bazar, le propriétaire de la boutique a vendu sa police d'assurance à deux croates qui se firent forts d'amener l'agent à s'executer. Celui-ci, malgré les menaces des croates, n'a pas cru bon de faire droit à cette réclamation d'autant plus illégitime qu'on cherchait à la lui imposer par la force.

Cependant, tout faisait supposer que les croates ne se borneraient pas à de vaines menaces. L'agent dut alors avoir recours au ministere de la police à qui il exposa le fait. Son Excellence lui promit toute protection et à cet effet il fit garder

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET [illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXVII (Suite)

— Quoi donc ? fit Revolver, qui involontairement frissonna.

— Je viens de voir Chauveau... je le quitte à l'instant. Eh bien ! c'est la premiere fois que je le vois dans un pareil etat. Il est furieux...

Leone s'arrêta.

— Et ?... dit Revolver, dont les yeux lançaient une flamme ardente.

— Et il exige de la manière la plus énergique que tu rendes les documents que tu as pris rue Zacharie.

Revolver s'epanouit en un rire ironique

— Rien que cela ! fit-elle. Oh ! mon Dieu, c'est bien simple, comme dit Prision. Et puis, quoi encore, voyons ? il n'y a pas encore quelque petite chose ?

— Non.

— C'est heureux.

Voir le numéro du 21 Juillet.

— Et que décides-tu ?

Revolver regarda Leone en fronçant le sourcil :

— Tu le demandes ?... apres ce que je t'ai dit il y a une heure ?...

— Alors, tu ne veux pas rendre les papiers ?

— Jamais ! s'ecria Revolver avec une resolution ardente ; jamais ! Ces titres, ces lettres, ces extraits, tous ces parchemins dont j'ai pu à peine dechiffrer le sens, ils sont aujourd'hui mon bien : ils sont ma force : ils étaient l'arme de Chauveau : ils sont devenus la mienne. Chauveau a son idée : il veut que tu epouses la fille des Chantelys. Eh bien, il ne peut rien sans moi, et moi je ne le veux pas. Et si tu ne lui as pas dit que Revolver etait decidee à aller jusqu'au bout, tu as eu tort.

Leone, en apparence toujours impassible, laissa passer le torrent :

— Voyons, reprit-il au bout d'un instant d'une voix calme et insinuante ; n'allons pas si vite. Il faut réfléchir... il faut raisonner...

— Il n'y a pas à raisonner, et c'est tout réfléchi

— Tu dis que tu m'aimes ?

— Oui, s'écria Revolver avec explosion. C'est parce que je t'aime que je ne veux pas que tu me quittes pour en épouser une autre.

— Cependant, si Chauveau l'exige ?

— Eh ! que m'importe ?

— Malheureuse ! reprit Leone à voix basse en serrant le bras de la jeune femme ; et si cependant il avait pour me contraindre à lui obeir...

— Quoi ? fit la jeune femme presque epouvantee du regard sombre que fixait sur elle l'aventurier.

— Quoi ?.. des armes terribles ; car il m'a connu dans le passe, il a fait de moi un instrument pour ses machinations ; et, s'il le veut, il peut, à l'heure qu'il est...

— Achève...

— M'envoyer...

— Où ?

— Au bagne !

Revolver jeta un cri.

— Ah ! c'est impossible ! c'est pour m'effrayer ! ce n'est pas vrai !

— Prends garde !

— Non, c'est impossible ! reprit Revolver avec violence, le corps à demi penche hors du lit, et cherchant, les mains crispees à ses epaules, à lire dans son regard. Ce n'est pas vrai ! tu n'as rien à craindre de cet homme, puisqu'il a besoin de toi, puisqu'il a basé tous ses projets sur le secret de la naissance.

— Je te repete : si c'etait vrai ? reprit Leone d'une voix vibrante et le sourcil fronce par un commencement d'impatience, que ferais-tu ?

— Ah ! tu sais bien que je t'aime ! s'ecria-t-elle avec dechirement. Tu sais bien que c'est ton bonheur avant tout que je veux, et que je n'hesiterais pas à te sauver !

— Tu me rendras les papiers que tu as pris ?

— Oh !... murmura la jeune femme avec desespoir et comme en proie à un sombre combat interieur. Eh bien ! oui, oui, mais à la condition que tu me jureras de ne jamais epouser cette femme.

— Cela depend de toi, fit Leone, et de la maniere dont tu obéiras à Chauveau. Il me tient : il est garde à carreau ; il n'y a pas à lutter ; il a besoin de ces papiers, qui constituent le dossier des Chantelys : il me les faut.

Revolver parut calmée.

— Soit ! répondit-elle abattue et sombre : tu les auras.

— Mais il me les faut tout de suite.

— Je ne les ai pas ici, repondit-elle.

Leone se leva pâle.

— Revolver, dit-il d'une voix que la fureur commençait à rendre tremblante, tu me trompes ! tu ne veux pas me les donner. Tu cherches un prétexte... un subterfuge.

— Je te jure que je ne les ai pas !

— Où sont-ils ?

Revolver se tut.

— Où sont-ils ? reprit Leone, chez qui la fureur allait croissant et qui secoua violemment le bras de Revolver.

Elle proféra une plainte douloureuse.

— Tu me fais mal ! dit-elle en cherchant à se degager.

— Eh bien ! reponds, alors ! insista Leone. Tu es arrivee de Paris ce soir. Tu es venue directement de la rue Zacharie. Tu ne connais personne : donc, tu as ces papiers que je te demande, et tu refuses de me les rendre !

— Je te le jure...

— Tu mens ! ils sont ici, et je les trouverai ! hurla l'aventurier avec violence. Quand je devrais...

Et, se precipitant vers les vêtements de Revolver, deposes sur un fauteuil, il se mit à les fouiller d'une main affolee, les dechirant pour aller plus vite, puis les dispersant un à un à travers la chambre.

— Rien ! rien ! murmura-t-il. Ah !... les meubles !

Et, courant aux meubles, il ouvrit les tiroirs, brisa les serrures qui résistaient, mettant tout au pillage, scrutant tous les tiroirs, tous les coins obscurs.

Mais tout était vide !

Alors, fou de rage, il appuya sur ses tempes ses deux poings fermés, et, apres un dernier cri de bête fauve, il revint vers Revolver.

— Parle ! dit-il. Où les as-tu mis ! réponds ! réponds !... Ne tente pas ma colere... ou [illegible]

Et il l'attira sur le parquet, à demi nue.

Revolver eut une seconde de terreur inouïe. Jamais elle n'avait vu Leone en cet état, et son amour revolté était bien pres de se changer en mepris et en haine..

— Je t'ai dit vrai, dit-elle enfin d'une voix égarée et en se redressant sur ses genoux meurtris pour lancer à son amant un effrayant regard de défi . Les titres sont en lieu sûr... Tu es un misérable ! et maintenant, je te dis que tu ne les auras pas !

— Prends garde...

Tu peux me tuer !... tu ne les auras pas !... Ah ! tu me maltraites ?... ah ! tu voulais me prendre au piege ? tu t'es trahi... misérable !.. assassin !...

— Tais-toi !

— Assassin ! repéta Revolver en elevant la voix.

— Tais-toi ! malheureuse, murmura Leone en appuyant sa main de bronze sur les lèvres de Revolver.

— Ah ! tu as peur à ton tour ? tu as peur qu'on vienne ? tu trembles ? Si je les avais eus pourtant ?... tu m'assassinais, n'est-ce pas ?... Oh !... et dire que je t'ai aime !.. lâche !... lâche !

Vacillant, eperdu, muet Leone demeura immobile.

— Perdu ! je suis perdu ! murmura-t-il.

— Oui, perdu par moi ! cria Revolver, par moi qui me venge, entends-tu ? par moi qui t'ai aime, qui en ai honte, et qui te hais.

— Revolver !

— Je crois que tu parlais de bagne tout à l'heure.

— Tais-toi !

— Mais ce n'etait pas assez... et voilà que tu rêves l'echafaud maintenant...

Leone bondit...

Un bruit de pas venait de retentir dans l'escalier de l'hôtel...

Il s'arrêta, et, pâle et chancelant, il s'élança vers la porte, qu'il repoussa derriere lui, et dont Revolver, fievreuse et triomphante, se hâta d'enlever la clef.

Mais c'en etait trop pour elle, et, apres un dernier effort, elle tomba aneantie, brisée, sur le tapis, et, poussant un faible soupir, elle s'evanouit.

XXVIII

[illegible]

Cette nuit funeste, Chauveau l'avait passée tout entiere debout et eveille, dans la maison du bord de la Loire, tantôt se promenant de long en large avec agitation, tantôt accoudé à l'appui d'une fenêtre donnant sur le fleuve.

Comme si les elements eussent voulu accompagner de leur lugubre concert le drame qui se jouait en ce moment et les pensees de ruine et de mort qui se heurtaient bourdonnantes dans la tête de Chauveau, l'ouragan avait repris avec une intensite nouvelle, la pluie tombait avec fracas, et l'homme d'affaires pouvait voir la Loire s'elever peu à peu comme la marée montante.

Ce que Chauveau se dit pendant cette longue nuit dut être bien terrible ; sans doute bien des souvenirs longtemps laissés dans l'ombre lui revinrent en memoire, sans doute aussi envisagea-t-il pour la premiere fois le sombre avenir qui lui etait reserve... Quand l'aube parut, elle le retrouva appuyé sur la fenêtre, les yeux hagards, suivant en quelque sorte sa pensee, son remords, qui semblait fuir avec la nuit.

Chauveau consulta la pendule : il etait sept heures. Il réfléchit une seconde, puis, passant sa main sur son front avec un geste brusque, il s'élança au dehors.

Il allait chez Leone.

Il n'avait pas la patience d'attendre, et il allait lui-meme à l'hôtel des Ducs chercher le resultat de la scene qui avait dû s'y passer.

La distance etait courte : lorsqu'il arriva, l'hôtel commençait à peine à s'eveiller.

Il monta rapidement l'escalier et frappa à la porte de Leone.

Ce dernier ouvrit : il etait pâle, et d'un regard Chauveau reconnut que lui non plus ne s'etait pas couché.

Alors une pensee unique l'etreignit : il saisit brusquement le bras de Leone impassible, et, l'enveloppant du regard :

— Tu as passé la nuit ici ? s'ecria-t-il

Le lit etait intact.

— Oui, répondit Leone d'une voix pleine de lassitude.

— Mais alors ?... reprit Chauveau.

— Revolver, n'est-ce pas ?

— Oui. Est-ce fait ? Reponds vite !

— Elle refuse.

(*La suite.*)

[illegible]

de 4 paras par tonne enregistrée, au lieu de 18 paras comme le règlement l'avait établi jadis. Toutefois les navires qui stationneront plus de quatre jours dans le port acquitteront toujours la taxe de 18 paras.

La perception de cette taxe ne commencera que lorsque toutes les bouées auront été mises en place, ce qui ne tardera pas désormais, d'après les déclarations faites par le président de la Commission.

—

Nous apprenons que l'autorité a procédé lundi dernier à la fermeture de l'imprimerie du *Djévaib*, journal arabe paraissant à Stamboul.

Cette mesure de rigueur aurait été motivée par l'impression d'un ouvrage immoral dont la publication n'avait pas été autorisée par le Conseil de l'Instruction publique.

—

Le *Néologos*, parlant de la question arabe et du refus qu'une partie de la population orthodoxe de la Palestine oppose à la reconnaissance du Patriarche grec de Jérusalem, publie un tableau statistique de la population orthodoxe de cette contrée. Les données de cette statistique sont, dit ce journal, d'une stricte exactitude.

D'après ce tableau, où l'on trouve la nomenclature de toutes les villes et villages de la Palestine et le chiffre des Orthodoxes divisés en opposants et non opposants, la population professant la religion grecque s'élèverait à 40,875 individus y compris 69 prêtres indigènes. Sur ce chiffre 11,910 personnes, dont 12 prêtres, refusent de reconnaître Mgr Procopius. Tout le reste de la population s'est rangé sous la juridiction spirituelle de Sa Béatitude.

Le *Néologos* conclut que le parti opposé ne forme qu'une infime minorité et que par cela même il ne saurait être considéré comme représentant dans cette question la population orthodoxe de Palestine.

—

Une trentaine de repris de justice ont été expulsés hier de Constantinople. Ils sont renvoyés dans leurs pays respectifs où ils resteront placés sous la surveillance de la police.

—

On lit dans l'*Aïdin* :

Le gouverneur général de Smyrne, Hamdy pacha, qui était allé en tournée d'inspection à Magnésie, s'est dirigé ensuite vers Alla-Scheir pour visiter la ligne ferrée dont la construction est presque finie. Le bourg d'Alla-Scheir qui, par suite de ces travaux, est appelé à devenir bientôt une ville importante, manquait jusqu'à présent d'une maison de gouvernement ; S. Exc. a ordonné l'érection d'un vaste conak pour les autorités locales, et a pris les mesures nécessaires pour l'exécution de plusieurs chemins vicinaux aboutissant aux stations du chemin de fer. Ces routes permettront aux populations rurales de transporter facilement les produits de leur industrie.

Il y a une quinzaine de jours, Ibrahim bey, chef de la gendarmerie du vilayet, s'était mis à la poursuite des brigands. Il est rentré amenant une trentaine de malfaiteurs, appartenant à diverses bandes. Parmi ces bandits, il y en a qui exerçaient le brigandage depuis nombre d'années et qui avaient acquis une triste célébrité dans leur profession. Ils ont été incarcérés dans les prisons centrales de Smyrne et leur procès sera prochainement instruit.

Le journal que nous citons adresse de grands éloges au colonel Ibrahim bey, à l'occasion des résultats qu'il a obtenus, et vante l'activité et l'habileté qu'il a déployées dans cette circonstance. Nous croyons, en effet, qu'Ibrahim bey a justement mérité ces éloges.

—

La *Finanza* d'Alexandrie donne la statistique suivante sur la viande consommée dans cette ville pendant le premier semestre de l'année courante :

4,819 bœufs ; 789 buffles ; 56,116 moutons ; 20 chameaux ; 1240 porcs ont été tués, soit un total de 61,984 têtes d'animaux, donnant 344 têtes de bétail par jour, en moyenne.

Le journal ajoute que cette viande a été consommée par les deux tiers de la population, l'autre tiers ne consomme que rarement cette nourriture.

—

D'après l'*Angora*, le gouvernement général voulant donner à la Sublime Porte des informations exactes sur l'état de la population de ce vilayet, a envoyé des fonctionnaires spéciaux dans

[illegible]

dérable. Cette maladie exerce particulièrement ses ravages dans les villes de Lemassol, de Larnaca et de Varossi où une famille a vu périr cinq enfants dans l'espace d'une semaine.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE. — 23 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 49 m.
Coucher »	7 » 24 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 10s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 29

8 heures du matin.

Baromètre	763.5
Thermomètre	24.2
Tension	19.2
Maxima de la veille	30.2

Direction et force du vent E. faible.

Etat du temps le 22 juillet, à 8 h. du matin.

Sur la mer Noire vent du N. faible ou assez fort par places ; faible aux Dardanelles et sur l'Archipel et temps calme sur l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Mois de Juin.

Adresses.	Signatures.	Provenance.
1 Georgion Cal georgulo Aynfi cteeme Opirtlien Angikte presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manolaki	Smyrne
3 Conspile Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.

Mois de Juillet.

Adresses.	Signatures.	Provenance.
8 Joan Tsiandafil Bslik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9 Michel Gauttit	Josephine Gauttit	Trieste
10 Asséo Chamoni Ca-vier han	Theodoridi	Petersb.
11 Touilier épicier rue Cafram'n	Laudy	Aouste
12 Theodoro Ka aronna	Ioannis Papatzir	Poro
13 Georgio Gaouglou Daut hani	Jissimos	Bourgas
14 Zacharoff rue ayn Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola Bakergioglu clieh Daouthan	Procio	Bourgas
16 Lavouto	Scaramanga	Taganrog

LETTRE D'ÉGYPTE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ALEXANDRIE, le 14 juillet 1874.

Dans une de mes précédentes lettres, je vous parlais de divers projets de travaux d'utilité publique qui doivent être exécutés dans la ville d'Alexandrie et aux environs, et j'ajoutais que sous l'énergique impulsion du Khédive les projets sont ici aussi vite exécutés que conçus. Je ne me trompais pas. Ainsi le projet du transfert de la gare dans un point central de la ville a reçu un commencement d'exécution. Les travaux préparatoires ont été inaugurés hier. Cet embranchement partira de la caserne de la porte *Moharem bey* et aboutira à la station actuelle qui sera supprimée. La nouvelle station sera établie sur la place voisine de la place Moharem bey ; les ingénieurs du gouvernement sont occupés à mesurer les terrains sis derrière le jardin qui longe la rue Schérif pacha, et qui aboutissent également à la porte *Moharem-bey*. Ces terrains dont l'acquisition a été faite dernièrement par le gouvernement sont destinés à l'emplacement de la station de la nouvelle ligne ferrée de Rosetto. Je dois encore vous signaler l'établissement d'une route carrossable de quatre kilomètres qui réunira Ramleh à Aboukir et l'érection de deux magnifiques corps de garde dans l'intérieur de la ville. L'exécution de ces derniers travaux sera concédée à des entrepreneurs par voie d'adjudication. Les soumissions ont été depuis quelques jours remises entre les mains de l'autorité.

Je ne vous apprendrai peut-être rien de nouveau en vous parlant de l'arrivée à Alexandrie de Khalil pacha, 1er aide de camp du Sultan, en mission spéciale auprès du Khédive. Khalil pacha était porteur d'une lettre autographe du Sultan pour le Khédive. Cette lettre motivée par la dernière maladie de Son Altesse était conçue dans des termes très-amicaux. La remise de cette missive impériale a eu lieu le lendemain de l'arrivée de Khalil pacha, avec toute la pompe usitée en pareille circonstance.

L'envoyé du Sultan n'a fait qu'un très-court séjour parmi nous. Il a été reçu à Alexandrie avec beaucoup d'honneurs et pendant son séjour il a été l'objet des plus grands égards de la part des hauts fonctionnaires de l'Egypte, qui, par leur empressement auprès de l'envoyé du Sultan n'ont fait que témoigner des sentiments que la maison du Khédive nourrit envers la cour suzeraine.

Avant son départ, Khalil pacha a assisté à un grand banquet offert en son honneur par le prince héritier Tewfik pacha.

Il paraît que contrairement à une nouvelle télégraphique qui a été reçue ici, il y a une quinzaine de jours, M. Jasmund, agent et consul général d'Allemagne en Egypte ne serait pas rappelé. Cependant, cet agent devant prolonger son séjour en Europe, le gouvernement allemand s'est décidé à le remplacer provisoirement par un ancien attaché de la Légation Allemande à Bruxelles, M. Tichlan.

Ce fonctionnaire est attendu cette semaine à Alexandrie.

M. le marquis de Cazeaux, Consul général de France, qui devait nous quitter en vertu d'un congé n'a pas encore effectué son voyage. La semaine dernière M. de Cazeaux a été l'objet d'une tentative d'assassinat dirigée contre sa personne par un de ses nationaux, un nommé Moreau. Celui-ci dans l'intention de réaliser les menaces qu'il avait prononcées quelques jours avant contre M. de Cazeaux a pénétré dans le consulat samedi passé, tenant un revolver à la main, ce qui le fit remarquer et amena immédiatement son arrestation. Moreau a été condamné à

[illegible]

parce d'une année le rédacteur de ce document ajoute :

« Attendu que le journal le *Nil*, malgré les avertissements et les suspensions dont il a été l'objet de la part de l'autorité, n'a pas discontinué le système de dénigrement et d'offenses qu'il poursuit depuis plus d'un an contre le gouvernement du Khédive et contre ses actes ;

» Attendu qu'il a employé ce système soit en répandant de fausses nouvelles, soit en donnant des appréciations malveillantes, soit en attaquant les fonctionnaires et en déconsidérant leurs administrations respectives ;

» Attendu que dans l'article du 1er juillet le rédacteur du *Nil* a prouvé, une fois de plus, qu'il n'y a rien pour lui de respectable ni de respecté, puisque, après avoir [illegible] contre l'administration égyptienne, contre ses réformes *éphémères*, contre sa justice *boiteuse*, et contre la réforme judiciaire qui voudrait *renverser la seule et bien faible barrière qui protège encore les chrétiens, le droit d'en appeler à la justice de leur patrie* ; le journal même n'hésite pas à susciter les passions religieuses en parlant de *fanatisme haineux qui couve chez les musulmans contre les chrétiens de Nazaréens* et qui serait encouragé par une coupable tolérance, de la part des agents du gouvernement ; etc. »

Cet arrêté porte la signature du ministre des Affaires Etrangères Riaz pacha.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'Empereur Alexandre à Varsovie.

Nous trouvons dans une correspondance de Varsovie que publie l'*Invalide russe* les détails suivants sur l'arrivée de l'Empereur et de l'archiduc Albert d'Autriche dans cette ville :

« S. A. I. l'archiduc Albert est arrivé mercredi, à 8 heures 57 minutes du matin, à Varsovie, venant de Vienne. Une première garde d'honneur détachée par le régiment de Lithuanie l'attendait à la gare, où toutes les autorités locales s'étaient rendues à sa rencontre. Après avoir passé en revue la garde d'honneur, l'archiduc s'est rendu au palais de Lazienky au perron duquel se tenait une seconde garde d'honneur fournie par le régiment des grenadiers de l'Empereur d'Autriche.

» A 11 heures 20 minutes est arrivé à Varsovie, par le chemin de Varsovie-Bromberg, l'Empereur, accompagné de l'aide de camp général de Kotzebue, gouverneur général de Varsovie et commandant en chef des troupes de la circonscription militaire de Varsovie. L'aide de camp général de Kotzebue, s'était rendu à la rencontre de S. M. jusqu'à Shernevietzy, où l'Empereur avait bien voulu accepter le thé du matin chez le feld-maréchal Bariatinsky.

» A la gare, Sa Majesté a passé en revue une garde d'honneur détachée par le régiment de Lithuanie. L'Empereur était en petite tenue du régiment des lanciers de la garde portant le nom de Sa Majesté.

» De la gare l'Empereur s'est rendu directement en voiture découverte au palais du Belvédère, accompagné de M. le commandant en chef des troupes.

» La ville était dès le matin décorée de fleurs, de guirlandes et de verdure et pavoisée aux couleurs nationales. La foule se pressait dès 10 heures dans les rues que devait traverser Sa Majesté, et à l'arrivée de l'Empereur des acclamations enthousiastes l'ont accompagné jusqu'au palais.

» L'Empereur a fait une visite à l'archiduc Albert, au palais de Lazienky, après quoi, S. M. est allée à la cathédrale orthodoxe de la Trinité, où le Souverain a été reçu par Mgr Ioannice, archevêque de Varsovie et de Novogeorgievsk, portant la croix et l'eau bénite. Après des prières pour l'auguste voyageur et toute la famille impériale, l'archevêque a béni S. M. avec une image de Notre Dame de Vladimir.

» De la cathédrale, Sa Majesté s'est rendu au champ de Mokotof et y a passé en revue, à une heure et demie après midi, toutes les troupes rassemblées au camp de Varsovie. Les troupes étaient rangées sur sept lignes. Un temps splendide favorisait la revue et les abords du camp d'exercices étaient littéralement encombrés d'une foule empressée accourue pour voir l'hôte auguste de Varsovie.

» L'Empereur est arrivé au champ de Mokotof en compagnie de l'archiduc Albert et d'une nombreuse suite, dans laquelle se trouvaient plusieurs généraux et officiers allemands et autrichiens.

» Après avoir passé les troupes en revue, ce qui a pris à peu près une heure entière, car Sa Majesté s'arrêtait devant chaque détachement pour le saluer de vive voix, l'Empereur a commandé le défilé.

» Les troupes étaient commandées par l'aide de camp général de Kotzebue. Elles étaient en grande tenue. Le défilé s'est terminé vers quatre heures. »

Les troubles en Italie.

On lit dans la *Correspondance franco-italienne* :

[illegible]

été dissipés, sans que les soldats aient fait usage de leurs armes, mais non pas sans que des arrestations aient été opérées.

« La junte municipale avait fait afficher un manifeste blâmant sévèrement ce qui se passait et promettant *une plus grande distribution de bons de cuisine économique* ; mais cette affiche avait été aussitôt et partout déchirée et arrachée.

» Le lendemain les désordres ont recommencé. Les ouvriers se sont mis en grève et ont tenu un meeting dans le jardin public. Une commission a été nommée, chargée de demander au municipe de prendre les mesures nécessaires pour que le prix de la farine fût réduit à 30 centimes et qu'il fût procuré du travail ; elle réclama en outre l'intervention de la municipalité pour obtenir la mise en liberté des personnes arrêtées. La réponse devait être apportée le soir même. Pendant ce temps la ville était occupée par la force armée, qui stationnait sur les points les plus menacés.

» Le meeting du soir a été plus calme. Quelques membres de la junte se sont présentés et ont assuré que le municipe ferait tout son possible pour améliorer les conditions actuelles, qui d'ailleurs ne pouvaient être de longue durée, la moisson, quoique retardée par la pluie, promettant de beaux résultats. Après avoir chaudement loué la conduite des soldats dans la journée précédente, ils ont rappelé en termes éloquents la population calme et au respect de sa propre dignité. La foule s'est retirée satisfaite, confiante dans les promesses du municipe, qui s'est surtout engagé à surveiller les courtiers et les marchands de grains afin d'empêcher les spéculations onéreuses pour le peuple, et à installer des boucheries municipales.

La ville a repris son aspect accoutumé, attendant impatiemment l'exécution et l'effet des mesures promises.

« A Cervia dans la province de Ravenne, un commencement de désordre a eu lieu ; la farine et le pain manquaient. La population attribue ce manque de denrées de première nécessité aux spéculations des marchands, ce qui est vrai. D'autres trouvent une raison dans la liberté d'exportation, d'où il résulte certaines tendances pour le système protectionniste.

« A Cervia, comme partout ailleurs, la force armée a rétabli l'ordre. »

L'exportation Belge.

On lit dans le *Sémaphore* :

Bruxelles, 29 juin.

Dans ma dernière lettre, je vous parlais, en termes généraux, de notre commerce d'exportation. Ce sujet est très-important et j'y reviens toujours avec plaisir, parce que je suis convaincu que là est le secret de notre prospérité, si nous voulons nous mettre sérieusement à l'œuvre. Je vais vous indiquer quelques chiffres qui donnent l'exportation des produits de notre sol et de notre industrie, commerce spécial avec tous les pays du monde.

Si on ne considère que les produits de notre industrie ou de notre sol, on constate que notre exportation a été en 1866, vers les pays d'Europe, de 611 millions en chiffres ronds, et hors des pays d'Europe de 32 millions seulement. En 1867, la valeur totale de nos exportations s'est élevée à 597,300,000 fr. Dans ce chiffre, l'Europe seule est comprise pour 567 millions, tandis que l'Afrique, l'Amérique et l'Asie n'y figurent que pour 29,400,000, c'est à dire pour 6 0/0 seulement, et les Indes anglaises, la Chine, le Japon et l'Australie y sont compris pour 315,000 fr. Dans le chiffre total de 597 millions, la France figure pour 236 millions, l'Angleterre pour 122 millions, le Zollverein pour 78, soit en total 504 millions. C'est-à-dire que les quatre pays qui nous avoisinent, absorbent les 5/6 de toutes nos exportations et que la France, à elle seule, y figure pour les deux cinquièmes. Ces chiffres sont extraits du discours prononcé au Sénat belge, par M. d'Hofschmidt, ancien ministre, le 29 avril 1870.

Remontant de dix ans en arrière, en 1857, nous voyons que la statistique commerciale donnait les chiffres suivants : Exportation directe vers l'Europe, 377,643,000 fr. ; l'Afrique, 497,000 ; l'Asie, 705,000 fr. ; l'Amérique, 35,428,000 fr., dont 15 millions vers les Etats-Unis, 7 vers Cuba et Porto-Rico, 4 1/2 vers le Brésil, 5 vers le Chili et le Pérou et un total pour les pays hors d'Europe de 36,630,000 francs.

Par cette simple inspection de chiffres, on pourra parfaitement saisir ce qu'est notre commerce d'exportation avec les

[illegible]

Le congrès de l'Église serbe de Hongrie.

En Hongrie on attend la solution prochaine d'une difficulté qui est en suspens depuis plusieurs années ; nous voulons parler de la question de l'Eglise serbe de Hongrie, qui a agité longtemps les esprits dans plusieurs provinces du royaume de Saint Etienne.

Le congrès de l'Eglise serbe est réuni à Carlowitz ; cette assemblée compte 75 membres, librement élus par les Serbes hongrois : 65 députés appartiennent au parti national serbe plus ou moins avancé, et les dix autres représentent une fraction qu'on a appelée par analogie ultramontaine, parce qu'elle poursuit un but semblable en certains points aux tendances de l'ultramontanisme catholique ; elle veut entre autres choses l'exclusion complète de l'élément laïque de la direction des affaires religieuses.

Le congrès a pour principale mission l'élection d'un métropolitain, chargé de la direction des affaires ecclésiastiques et de l'administration des biens de l'Eglise. Le siége métropolitain est vacant depuis 1870 ; le dernier congrès, convoqué dans le but de pourvoir à cette vacance, a été dissous pour cause d'agitation politique tendant à transformer le congrès en un Parlement de la nationalité serbe. Après la dissolution de cette assemblée, le gouvernement hongrois aurait eu à la rigueur le droit de faire nommer un métropolitain par le souverain, mais il n'a pas voulu d'un procédé qui aurait nécessairement conduit à un régime arbitraire et aurait rendu impossible tout accord ultérieur avec les Serbes.

L'Eglise de cette nationalité jouit d'une autonomie très-large ; l'administration des biens, l'instruction publique, l'organisation et la direction des écoles, tout est entre les mains d'un conseil librement élu par le congrès. La seule garantie du gouvernement hongrois contre l'abus déjà tenté, et qui consiste à transplanter l'agitation politique sur le terrain ecclésiastique, est son droit de refuser, pour des raisons d'Etat, de soumettre à la sanction du Roi l'élection du métropolitain par le congrès.

Le candidat de la majorité au siége de métropolitain est l'évêque de Bude, Mgr Stojkovics, très-populaire parmi les Serbes et bien vu en même temps du gouvernement hongrois. Celui-ci a eu trop à se féliciter de l'accord conclu avec les Croates, pour ne pas tenter une réconciliation avec les Serbes. Avant que l'arrangement hongro-croate fût signé, le parti national croate (en ce moment à la tête des affaires en Croatie) n'était pas moins irrité contre la Hongrie que ne le sont actuellement les Serbes. Malgré les intrigues des partis extrêmes, on n'a pas réussi à troubler la bonne entente entre la Hongrie et la Croatie. Aujourd'hui, certaines feuilles serbes accueillent très-mal le conseil que leur donnent les Croates, de mettre de côté les utopies, les rêves de grandeur nationale, et de suivre l'exemple de la Croatie, qui s'est réconciliée avec la Hongrie, et s'est engagée dans la voie féconde des réformes intérieures. « Si le gouvernement, dit la *Correspondance hongroise* sait résister aux entraînements de son propre parti, qui voudrait lui faire suivre une politique d'absolutisme vis-à-vis des Serbes, et si ceux-ci ont assez de modération pour laisser le premier pas aux éléments modérés et conciliants, on pourra espérer que le congrès de Carlowitz, en rendant aux Serbes la jouissance de l'autonomie de leur Eglise, sera suivi de la réconciliation définitive des Serbes et des Hongrois. »

Le banquet du Cobden Club.

On lit dans le *Globe* :

Samedi dernier un banquet réunissait à Ship Hotel, à Greenwich, près de Londres, deux cents convives environ, disciples et continuateurs de l'illustre Cobden. Une fête semblable est organisée tous les ans par le *Cobden Club*, et on y remarque toujours la présence de quelques étrangers de distinction qui vont porter aux libre-échangistes anglais leur témoignage de sympathie.

Cette année, le banquet, auquel assistaient les hommes les plus connus et les plus estimés du parti libéral, était présidé par l'honorable W.-E. Baxter, membre du Parlement. Parmi les assistants nous citerons : M. Léon Say, M. Cyrus Field, bien connu pour sa participation à l'établissement du câble

[illegible]

le gouvernement, soit dans les Chambres, de nous incliner devant la nécessité et de faire fléchir les principes.

» En France nous n'avons pas le *déjeuner libre* ; depuis l'heure de notre lever jusqu'à celle de notre coucher nous payons, on peut bien le dire, pour nos moindres mouvements. Oui, mes amis et moi, nous avons dû prendre la responsabilité de mesures regrettables parce que nous n'avions pas le choix des moyens. Soumis aux plus dures extrémités, nous avons dû obéir à la nécessité. Nous étions comme un voyageur surpris par la tempête qui se trouve obligé de construire un abri avec les premiers matériaux qu'il trouve sous sa main. Nous n'avons pas dû nous borner à ces durs sacrifices dans notre organisation financière ; il a fallu [illegible] notre circulation la base métallique, si chère à la France depuis la douloureuse expérience des assignats.

» Notre métal s'en est allé à l'étranger, et nous [illegible] en or qui ont été fondues en Allemagne. Il y en a pour plus d'un milliard. Pour remplacer ce milliard nous avons émis des billets, et des billets à cours forcé. Jusqu'à présent le cours forcé n'a pas eu d'inconvénient ; et le cours du change montre que le franc est au pair comparé à la livre sterling.

» Je ne puis m'empêcher cependant de penser à ce que me disait mon père Horace Say en 1818, à une époque où les paiements en espèces avaient également cessé. « Je suis effrayé, me disait-il, du peu de mal que fait le cours forcé. » Mon sentiment est identique aujourd'hui, et voyant combien peu nous avons souffert, je me demande si la théorie du cours forcé ne pourrait pas, ce qui serait un grand malheur, s'acclimater dans notre pays. Le moment est d'ailleurs arrivé où nous pourrons réformer peu à peu le système provisoire que nous avons adopté. Les taxes sur les objets de consommation paraissent avoir atteint les dernières limites. Ces taxes produisent environ 900 millions de francs par an.

» A la fin de l'année 1873, on a divisé les impôts dont il s'agit en catégories d'importance à peu près égale comme revenu. Et sur la première de ces catégories on a établi une taxe supplémentaire de 4 p. c. Au 30 juin de cette année, c'est-à-dire six mois après, on a pu faire le compte : les impôts surtaxés de 4 p. c. ont donné une diminution, tandis que les impôts auxquels on n'avait point touché ont donné un excédant.

» C'est une preuve expérimentale qui prouve que les relèvements de tarifs ne donnent pas toujours des excédants de produit. Nous remplacerons peu à peu dans notre édifice financier les matériaux rassemblés un peu au hasard par des matériaux de bonne qualité. Il faudra du temps et des efforts, mais malgré tous les obstacles que nous avons à vaincre, je vous prie de croire qu'il y a en France une petite phalange d'hommes fidèles aux principes de Richard Cobden et qui finiront par les faire triompher. »

Ce discours a été suivi de trois salves d'applaudissements et des *hurrah!* traditionnels.

L'article du « Figaro. »

Voici l'article publié par M. Saint-Genest et qui a motivé la suspension du *Figaro* :

L'homme qui en ce moment a l'honneur singulier de représenter la loi et la force a fait entendre le seul langage qu'il lui convenait de tenir.

« Quoi qu'il arrive, a-t-il dit, je gouvernerai pendant 7 ans. . .

« Vous avez enchaîné vous-même votre souveraineté.

« Mes pouvoirs sont irrévocables. . .

« J'userai pour les défendre des moyens dont je suis armé par la loi. »

En entendant ce langage, les partis atterrés ont compris ce que cela voulait dire. La veille encore, de bien audacieuses paroles avaient été prononcées dans l'Assemblée.

A propos de quelques lignes parues dans le *Figaro*, un député avait osé dire :

« C'est faire injure au maréchal que de supposer qu'il veuille se faire respecter. . . Il revendique seulement l'honneur de l'esclavage et de la servitude ! Car, il n'y a rien de plus grand au monde que l'esclavage et la servitude de la loi. . . »

Oui, on avait osé dire cela.

Et comme il n'y a pas de loi, comme il n'y a pas de Constitution, comme il n'y a pas de gouvernement, dire cela c'était dire au maréchal qu'il réclamait l'honneur d'être l'esclave du vide, l'esclave de la confusion et du chaos, l'esclave de la division et de l'impuissance.

Lui, le vaillant soldat ; lui, le héros de Magenta, on lui demandait, en face de son armée indignée, d'être le serviteur d'une chose. . . qui n'existe pas.

« Le maréchal a reçu notre vote en pleine poitrine, » avait dit à son tour un député de la gauche. . . Mac-Mahon a répondu à celui là et à l'autre, et à tous ceux qui voulaient faire de lui un véritable fantoche, et à ceux qui l'accusaient de vouloir manquer à ses engagements, et à ceux qui lui demandaient d'abandonner la nation à la merci des partis.

C'est la fin des discours stériles, des bavardages, des compromissions, des coalitions et des complots. . . C'est le commencement du travail et du gouvernement du pays, pour le pays.

Une fois entré dans cette voie, le maréchal ira jusqu'au bout. Appuyé sur la loi, soutenu par une armée fidèle, armée qu'il a associée à son œuvre, ayant derrière lui la nation tout entière, le maréchal sauvera la France ! Il l'a promis, il tiendra sa parole !. .

« Il faut que l'un des deux cède. Il faut que « l'un des deux ploye... » dit M. Veuillot. Qui cèdera ? qui ploiera ? . . L'est la question ! . . »

M. Veuillot se trompe. Là n'est pas la question.

Mac-Mahon ne ploiera pas. . . Et les hommes de parti ont si bien compris qu'ils ont déjà ployé ! . . Tous se sont soumis, et les radicaux si terribles

hier, et les républicains si dédaigneux, et le centre gauche si hésitant, et les légitimistes si exigeants, tous ceux qui menaçaient jadis, obéissent aujourd'hui, parce qu'il y a quelque chose d'irrésistible dans la parole d'un honnête homme qui possède à la fois la force et le droit!...

Quant à vous, messieurs les députés, qui naguère étiez souverains pour créer un gouvernement et qui ne l'êtes plus maintenant que pour achever votre œuvre; vous, qui étiez tout-puissants pour constituer, et qui êtes absolument impuissants pour détruire, faites des lois! nous les attendons.

Voilà trois ans que vous entravez tout! Voilà trois ans que tout votre génie, toutes vos forces, tout votre temps, n'ont été employés qu'à empêcher la monarchie, à empêcher l'empire, et même à empêcher le provisoire! Car, vous aurez eu ce mérite singulier de vouloir détruire ce provisoire même, tout en vous opposant à toute espèce de forme de gouvernement.

Eh bien, maintenant, entendez-vous sur quelque chose. Nous obéirons!

Mais si vous tentiez quoi que ce soit qui porte atteinte au pouvoir du maréchal, nous n'obéirions pas.

Si vous reveniez sur une décision irrévocable et souveraine, nous n'obéirions pas!

Si vous prétendiez remettre à une autre Assemblée le pouvoir constituant, que vous ne possédez plus vous-mêmes, nous n'obéirions pas.

Et tout homme qui obéirait, serait un factieux!

Nous n'obéirons qu'aux lois qui respecteront le pouvoir du maréchal pendant sept ans! Ce pouvoir que vous avez voté dans la plénitude de votre souveraineté, ce pouvoir qui est désormais au dessus de votre atteinte, et comme l'armée entière le défend, qui est aussi au-dessus de vos forces.

Ne récriminez pas, ne vous désespérez pas! Travaillez! votez des lois, nous les ferons exécuter!

Mais tant qu'il n'y aura rien, nous ne serons pas les serviteurs du vide, nous serons les serviteurs du septennat, la seule chose qui existe... du septennat parlementaire, si vous votez une Constitution... du septennat militaire, si vous vous séparez avant d'avoir rien constitué!

Et puisque vous semblez n'avoir pas compris mes paroles, je vous les répète encore:

De par vos ordres souverains, le maréchal étant chef suprême de l'Etat:

L'armée ne connaît que lui.

L'armée ne suivra que lui.

L'armée n'obéira qu'à lui.

Car l'armée, qui a horreur des factieux du parlementarisme, défendra contre tous le soldat à qui vous avez remis le pouvoir suprême.

Et si, dans un moment de vertige, des hommes de parti voulaient revenir sur ce qu'ils ont irrévocablement constitué, le respect même que l'armée a pour vos décisions souveraines, la forcerait à les faire respecter votre œuvre.

Le Japon.

On écrit de Yokohama, le 30 mai, au *Journal des Débats* :

Le gouvernement japonais s'est enfin décidé à prendre un parti; il donne son approbation à l'expédition de Formose, ainsi que cela résulte de la proclamation suivante du daijo-daijin (premier officier du gouvernement suprême), insérée au journal officiel (*Nisshin-Shinjishi*) du 22 mai.

Notification n° 65—Aux Iu, Sho, Shi, Fu et Ken.

» Au onzième mois de la quatrième année de meiji (1871) cinquante Loochoisiens, jetés sur la côte de la partie sauvage de l'île de Formose, ont été massacrés. Au troisième mois de la sixième année de meiji (16 mars 1873), quatre hommes du Ken d'Oda ont été jetés sur la même côte et brutalement maltraités. Ces affaires ont été le sujet des représentations de notre ambassadeur plénipotentiaire avec le gouvernement de la Chine.

» Comme Formose n'est pas loin du Japon, il est probable qu'il se produira de temps en temps des faits semblables, et, considérant les progrès rapides de la navigation, il se peut bien que notre peuple imite à l'avenir ce pays.

» Dans de telles circonstances, la répétition de pareils outrages serait un objet de crainte sérieuses, et Sa Majesté, pour cette raison, a nommé Saigo-Yori Unichi général de deuxième rang, commandant d'une expédition contre cette île. Son but est: 1° d'arriver à une explication et de punir les personnes coupables des outrages commis sur nos sujets; 2° de prendre de telles mesures, qu'à l'avenir la sûreté de la navigation de notre peuple soit assurée.

» SANJO, *daijo-daijin*. »

Reste à savoir maintenant quels moyens seront employés pour assurer l'exécution des mesures annoncées et quelle sera l'attitude du gouvernement chinois. Déjà, aux dernières nouvelles, un certain nombre de soldats japonais avaient débarqué à Formose, à 30 milles environ au sud de Takao, et avaient construit des retranchements en terre afin de s'abriter contre toute attaque, tandis que les chefs de l'expédition s'étaient arrêtés à Amoy pour se concerter avec les autorités chinoises. Un accord serait, dit-on, sur le point d'être conclu. Espérons que les Européens n'en feront pas les frais, ainsi que paraissent le craindre certaines feuilles anglaises d'ordinaire bien renseignées.

Quelques jours auparavant, le même journal officiel publiait une proclamation annonçant enfin la création d'un Parlement composé des principaux chefs de provinces ou de leurs délégués au nombre de 63, se réunissant chaque année sous la présidence d'un *speaker* élu par eux, et discutant librement les affaires soumises par l'Empereur à leurs délibérations.

Sans doute, cette création est loin de réaliser l'idéal du genre et n'a de commun que le nom avec le système parlementaire pratiqué dans quelques Etats de l'Europe, le seul qui représente réellement la nation, puisque ses membres sont nommés à l'élection.

Les sujets d'étude et de discussion ne feront pas défaut. Ainsi le budget de l'exercice courant, qui vient d'être publié, annonce sans doute des résultats satisfaisants : 88 millions de yens de recettes contre 62 millions de dépenses (y compris 17 millions affectés aux intérêts et à l'amortissement de la dette étrangère), soit un excédant de 26 millions! Mais quelle est la sincérité de ces chiffres, la relation entre l'actif et le passif? Nous voyons bien figurer en recettes, par exemple 4 millio 50,000 yens pour le produit des mines, chemins de fer et télégraphes; mais nous ne trouvons nulle part les dépenses afférentes à ces divers services englobés dans le chapitre : travaux publics, qui absorbe une somme de 5,500,000 yens. Nous pourrions multiplier ces exemples, qui constituent des irrégularités que le Parlement ne manquera certainement pas de faire disparaître s'il prend son rôle au sérieux.

Ce n'est point à Tien-tsin, mais bien à Shanghaï qu'ont éclaté les troubles que vous annonçait ma dernière lettre, et s'ils n'ont point le caractère menaçant qu'on leur prêtait vis-à-vis des étrangers, leurs conséquences peuvent néanmoins être fort graves et sont de nature à créer des embarras sérieux à notre gouvernement. Ils ont été provoqués par une décision de la municipalité française ordonnant l'ouverture d'une rue sur des terrains dépendant d'une pagode et d'un cimetière chinois. Cette décision, prise depuis plus de dix ans, mais dont l'exécution était toujours différée par suite des difficultés qu'elle rencontrait, souleva la plus vive émotion parmi la population chinoise lorsque les ouvriers se mirent à l'œuvre, et cette émotion se comprend facilement quand on connaît le culte des Chinois pour leurs morts.

Un exemple saisissant : chaque coolie chinois qui contracte un engagement pour l'étranger ne manque pas de stipuler qu'en cas de décès son corps sera ramené dans le pays natal pour y être inhumé, et il s'empresse de prélever sur ses premiers gains et de verser dans une caisse spéciale une somme destinée à lui assurer ce rapatriement posthume ; aussi des navires entiers sont ils affrétés pour conduire chaque année de Yokohama et même de San-Francisco en Chine ces funèbres cargaisons.

Dans la soirée du 4, les mécontents se portèrent en foule sur la concession française, mirent le feu à la maison de l'agent-voyer, qui fut saccagée et détruite, ainsi que plusieurs maisons voisines, et il fallut recourir aux marins des navires de guerre et faire couler le sang pour rétablir l'ordre.

Le lendemain, pour conjurer les nouveaux malheurs que faisait craindre l'exaspération croissante de la population indigène, le consul de France donna l'ordre de suspendre les travaux ; les résidents français et les Suisses, protégés par la France, publièrent contre la conduite du consul, qu'ils taxaient de faiblesse, une protestation conçue dans les termes les plus violents, et ce dernier répondit à cette protestation en retirant aux résidents suisses la protection de la France!

Il est bien difficile, surtout à distance, de porter un jugement éclairé et impartial sur cette triste affaire. Sans doute le conseil municipal avait le droit strict de disposer des terrains, y compris les cimetières, qui font partie de la concession française ; mais on peut se demander s'il n'a pas manqué de tact et de prévoyance dans l'exercice de ce droit, et surtout s'il n'a pas eu tort de ne pas se concerter avec l'autorité consulaire pour en assurer l'exécution.

Le consul, qui de son côté avait non moins certainement le droit de faire bombarder la ville et de mitrailler ses habitants par les quatre navires de guerre français en ce moment sur rade de Shanghaï, a-t-il montré de la faiblesse ou simplement de la prudence en accordant des concessions pour éviter cette cruelle nécessité?

Il est permis d'hésiter en présence de ces délicates questions, mais la protestation violente des résidents, le retrait de la protection française à leurs signataires sont des fautes capitales que l'on ne saurait blâmer trop hautement, car, loin d'atténuer le mal, elles ne font que l'envenimer, et le spectacle de notre désunion et de nos discordes portera le coup de grâce au prestige que nous avaient donné nos relations antérieures avec les Chinois, et que les massacres de 1870 avaient déjà singulièrement affaibli.

Combien différente est la politique anglaise, et quel contraste frappant entre la conduite des Anglais et la nôtre! Partout où ils plantent leur drapeau, ils apportent dans ses plis les coutumes et les institutions de la mère-patrie, ce bon sens pratique, cet esprit d'ordre et de suite dans les idées, cette unité de vues et d'action, ce respect profond pour la loi et l'autorité, qui font la force et la puissance de l'Angleterre. Tous, diplomates, soldats, marins, pasteurs, négociants, ont un objectif commun : l'établissement et le développement de l'influence anglaise ; aussi cet accord parfait, réellement digne d'admiration pour l'observateur impartial, ne manque pas de porter ses fruits et d'assurer la prééminence de leurs colonies, qui semblent autant de villes anglaises.

Nous en avions naguère le spectacle à l'occasion de l'anniversaire de la Reine Victoria : exposition et concert au jardin public, régates, salves d'artillerie et de mousqueterie avec les hurras de rigueur, revue des habits rouges, courses athlétiques grand bal à la légation, fermeture des bureaux de poste, des banques, des magasins, des imprimeries, etc. Pendant trois jours Yokohama était transporté en pleine Angleterre, et chacun de nous, bon gré, mal gré, devait payer son tribut à la fête de sa très-gracieuse souveraine.

Une bonne nouvelle, en terminant, pour nos séricicultеurs : le gouvernement vient de rapporter la malencontreuse mesure prise par lui pour limiter le chiffre maximum des cartons destinés à l'exportation : désormais les éducateurs japonais pourront fabriquer et vendre en toute liberté leurs précieux produits, et nos malheureux graineurs ne seront plus exposés aux abus dont ils ont été victimes l'année dernière.

C'est à l'honorable ministre d'Italie, M. le comte Litta, que revient l'honneur de cette décision, conforme aux vrais principes économiques qui doivent présider aux transactions des nations civilisées. Puisse ce premier succès, dont les effets seront aussi avantageux aux indigènes qu'aux étrangers, en amener d'autres et faire bientôt tomber les barrières qui ferment encore le Japon!

Les mines de diamants de l'Afrique.

On a plusieurs fois parlé des mines de diamants, découvertes depuis quelques années dans le sud de l'Afrique, de leur exploitation, de l'abondance de leurs produits et de la transformation qui s'était, grâce à cette découverte, opérée dans ces solitudes désolées. Nous trouvons dans l'*Illustrirte Zeitung* une lettre écrite de New Rush, ville née d'hier et située au milieu de l'exploitation diamantifère. Cette lettre, adressée par un témoin oculaire, donne d'intéressants détails sur la vie qu'on mène en ces localités, ainsi que sur les mines elles-mêmes.

New-Rush, — dont le nom n'existe pas encore sur les cartes géographiques, — offre à l'heure qu'il est, écrit le correspondant, l'aspect d'une grande ville, d'une grande ville d'Europe, bien entendu.

On y compte six églises, deux grands édifices pour concerts, représentations théâtrales et bals, un cirque équestre, un grand nombre de constructions massives pour les autorités du pays, pour le conseil municipal, les prisons, [illegible] complètement [illegible]; pour le marché; des rues larges sillonnées par de nombreuses voitures de place; on ne se douterait guère qu'en cet endroit, il y a encore deux ans, [illegible] peaux de chèvres et d'autruches, seuls habitants de cette solitude.

C'est en hiver surtout que la ville nouvelle offre l'image de la plus vive animation : on y donne [illegible] qui le croirait? — des bals brillants où les Anglaises et les Américaines luttent de beauté et rivalisent de luxe; c'est une exhibition de diamants, de dentelles, de riches étoffes, de robes à queue, comme dans les villes de luxe en Europe; seulement [illegible] ce qui y manque, c'est [illegible] opéras. [illegible]

Telle est la vie [illegible] de la famille [illegible] quelle est [illegible] tion de la ville.

Colesberg est une des merveilles du sud de l'Afrique. Découverte et mise en exploitation depuis trois ans seulement, ceux qui l'ont vue en 1871 ne la reconnaîtraient plus en 1874. On sait, d'après ce que nous avons dit précédemment, que toutes les mines sont divisées en claims (concessions), autrement dit en portions concédées : aujourd'hui, toutes ces portions sont creusées jusqu'à une profondeur moyenne de 100 pieds.

Les deux voies carrossables qui serpentaient à travers la mine et qui s'élevaient à des hauteurs toujours de plus en plus grandes, la terre étant fouillée toujours de plus en plus profondément par les mineurs, les deux chemins, disons-nous, ont disparu, et la mine entière ressemble à un immense cratère de volcan, [illegible]

Tous ces puits, taillés régulièrement (ils sont au nombre de 3,600), avec leur différence de niveau, apparaissent comme autant [illegible] plates-formes, [illegible] escaliers, [illegible]

Mais ce n'est pas le sommeil souterrain, comme à Herculanum ou à Pompéi. Sur une étendue de 44 arpents, et à une profondeur de 65 à 120 pieds, l'immense gouffre est traversé par un réseau de fils de fer, ou mieux, de câbles qui établissent la communication de l'intérieur du cratère avec le bord de l'abîme. Ces *aerial railroads* (chemins de fer aériens), au nombre de 2,000 sont continuellement en activité; [illegible] pour descendre à vide les seaux qui remontent, dans le même laps de temps chargés de terre diamantifère. Depuis quelques mois il a été, en outre, construit, sur l'un des côtés de la mine, un chemin de fer s'enfonçant jusqu'à 65 pieds sous terre, pour ramener à la surface les chariots pleins de minerai.

Dans ce cratère, 12,000 hommes s'agitent fiévreusement au milieu des poulies qui grincent, des câbles qui se tordent et des chariots qui partent ou reviennent. [illegible] étant donné [illegible] de l'air, le spectacle, paraît-il, est magnifique.

La profondeur totale de la mine n'a pas été sondée. Les puits les plus profonds descendent aujourd'hui à 120 pieds et fournissent toujours une récolte de diamants plus ou moins abondante. Trois sections ont été, il est vrai, abandonnées déjà par les chercheurs, l'insuffisance des résultats n'étant plus en rapport avec le travail exigé; quelques parties ont été également laissées de côté, à cause des éboulements ; mais dans tous les autres puits [illegible] travaille avec ardeur.

Le fond [illegible] à 80 ou 90 pieds de profondeur, succède au fond vert contient encore des pierres précieuses, sinon plus abondantes, du moins plus belles et plus pures que dans les couches supérieures. La qualité y compense ce qu'on perd sous le rapport de la quantité.

En fait, l'exploitation des diamants a beaucoup diminué de valeur relativement à ce qu'elle était naguère. La conséquence en sera, selon le même correspondant, un retour aux anciens prix qui, au commencement de 1872, avaient beaucoup baissé par suite de l'abondance de la production, à moins qu'on ne découvre, ce qui n'est pas en dehors des éventualités, un puits aussi riche que le précédent. Au reste, des détachements plus ou moins nombreux de chercheurs de diamants partent tous les jours pour les mines d'or de Leydenburg, dans le Transvaal, où affluent aujourd'hui des mineurs anglais, hollandais et allemands.

FAITS DIVERS.

Le *Scientific american* annonce qu'on vient de découvrir près d'Omaha, dans l'Ouest, à 40 milles environ au nord de l'Union Pacific Railyewa, des dépôts naturels très-considérables de carbonate de soude. Tantôt cette matière se trouve mêlée à des eaux alcalines qui en sont saturées; tantôt elle forme sur ces eaux une croûte épaisse [illegible] très-riche et [illegible] lars la tonne [illegible] à New-York, lorsqu'un embranchement de chemin de fer aurait été établi pour le transporter. La découverte dont il s'agit « d'autant plus d'importance pour l'Amérique, que ce pays est dans la nécessité d'importer annuellement plus de 180,000 tonnes de soude, valant en moyenne 30 dollars la tonne, pour les fabriques de savons, de verrerie et autres articles de grande consommation.

Une nouvelle variété de violettes a fait son apparition sur les marchés aux fleurs de Paris.

Montés sur une tige fine et élancée d'une hauteur de 30 à 40 centimètres, les « violettes en arbre » offrent une couronne de fleurs beaucoup plus grande que les violettes ordinaires et tout aussi odorantes.

La création de la violette en arbre est à la portée de tout le monde. [illegible] les violettes des champs que l'on met sous bâche; on supprime tous les bourgeons inférieurs pour donner de la force à la tige, et l'on obtient un charmant petit arbuste qui donne des fleurs parfumées pendant tout le printemps.

La lamproie, un poisson qui tend à disparaître, a fait longtemps les délices des gourmets de l'ancienne Rome. Pline l'Ancien, Aulu Gelle, etc., nous donnent de curieuses descriptions des viviers romains où on les entretenait. Les aquariums des Pollion et des Lucullus [illegible] propriétaires des milliers de sesterces. Une collection de lamproies [illegible] vient d'arriver au Jardin d'acclimatation, et a pris place dans un aquarium.

L'anatomie de ce poisson est si singulière que nous ne résistons pas à en donner ici la description. La lamproie a la forme et la taille d'une grosse anguille. En guise de bouche, elle possède un appareil de succion [illegible] c'est horrible, et l'on frémit involontairement en se rappelant qu'il plaisait quelquefois aux Pollion de jeter à cet hydre un esclave en pâture.

Une scène touchante se passait à la gare. Un jeune ménage [illegible] les difficultés de la vie forcent à se disjoindre momentanément, se faisait des adieux noyés dans les larmes.

La femme partait pour Londres, où elle allait donner une éducation française à des enfants dans une riche famille anglaise.

Le mari restait à Bordeaux, où le retenait une position d'employé commercial.

— Aime-moi toujours bien, ajouta en forme de péroraison le mari désolé, et surtout n'oublie pas que tu es l'épouse d'un homme honnête.

— Jamais ! sanglota la jeune femme, et tirant son mouchoir de sa poche, elle y fit machinalement un nœud ! ! !

La scène se passe pendant un dîner.

Au nombre des convives se trouve une femme tellement bavarde, que personne ne peut placer un mot. Néanmoins, un vieux savant plus têtu que les autres parvient à s'emparer de la conversation et raconte, entre autres choses, qu'il a remarqué qu'à l'aide de certains aliments, les hommes arrivent à se procurer ce qui leur manque. [illegible]

— Oh ! ne prenez pas de cela, madame ! s'écria le savant, en faisant signe au valet de passer outre.

— C'était de la langue !

— Empruntons à Gygès une anecdote bulgare.

Un de nos amis, accompagné de sa famille, se promenait dernièrement sur une petite plage normande, lorsqu'il se trouve face à face avec un être humain déguisé en... sauvage.

Rien n'y manquait, sauf la plume sur la tête et l'anneau dans le nez.

Notre ami avise un douanier :

— Je crois, lui dit-il en lui montrant un écriteau, qu'il était défendu de se baigner nu ?

— Oui, fait tranquillement le douanier, mais, vous le voyez, monsieur a fini.

— Brûlons du sucre.

J'en prends un petit morceau dans le *Charivari*: [illegible] des instruments d'optique, on n'arrivera pas à la faconde de certains marchands de lorgnettes connus.

L'un d'eux, aux abords de l'Opéra, offrait une jumelle à un étranger.

— Voit-on bien les actrices avec cela ? demandait le touriste.

— Mieux que cela... on voit les protecteurs.

Nous coupons dans l'*Evénement* une nouvelle intéressante pour MM. les prétendants :

La photographie s'élève décidément à la hauteur d'une institution politique.

Voici le prospectus imprimé qu'un anonyme nous envoie:

PHOTOGRAPHIE POLITIQUE.

MAISON RECOMMANDÉE AUX PRÉTENDANTS ET AUX DYNASTIES.

Vaste propagande dans les villes et les campagnes.

AU MOYEN DU COLLODION!!!

Prix de la douzaine de portraits-cartes :
Pour les villes... ....5 fr. 50
Pour les communes rurales.....2

En faisant les commandes par mille, on obtient de forts rabais.

Mais voici le chef-d'œuvre du prospectus:

Nota-bene — La maison de la PHOTOGRAPHIE POLITIQUE garantit les résultats au bout de cinq ans.

AVIS à M. Pierre Bonaparte qui, n'ayant pas réussi dans les modes, se pose comme troisième branche de la dynastie napoléonienne, dans une lettre tout à fait curieuse adressée au *Times*. Ce qui ne laisse aucun doute sur les droits à la qualité de prétendant invoquée par le meurtrier de Victor Noir, c'est que M. Pierre Bonaparte réclame immédiatement deux millions à la France. Cette concurrence déloyale aux procédés de la famille d'Orléans sera sans doute sévèrement jugée par le *Journal de Paris*.

—

Le *Charivari* a la spécialité des mots cruels pour la vie conjugale. Exemple:

Une femme est très malade. Elle prie son mari de lui faire venir un prêtre.

Avant d'accéder à la demande de sa femme, il consulte le médecin.

— Elle est donc perdue? dit-il au docteur.

— Non ; mais son cas est très grave. Seulement, je ne suis point partisan d'appeler déjà un prêtre. Votre femme est très nerveuse, et la vue d'un ecclésiastique peut lui porter un coup mortel.

— Vous croyez?

— Je le crains.

— Alors il n'y a pas hésiter.

— Vous refusez donc.

— Non. Je cours chercher le prêtre demandé.

VARIETES.

WASHINGTON.

(Suite et fin)

Washington, d'ailleurs, ne traita pas les affaires publiques autrement que les siennes propres; le soin qu'il apportait à celles-ci ne fit jamais tort à celles-là. Le bien de la patrie était pour lui un autre patrimoine. Il y appliqua toutes les aptitudes qu'il avait acquises dans la gestion de son domaine de Mount-Vernon. Car ce fut une administration vraiment paternelle que celle de Washington, et si quelqu'un mérita jamais ce beau titre de père de la patrie, dont on montrait autrefois si légèrement prodigue, ce fut bien lui. Après avoir conquis l'indépendance de son pays par les armes, il ne fut occupé, comme magistrat suprême, que d'assurer le règne de la liberté, en la faisant entrer dans les mœurs, en l'enracinant, pour ainsi dire, dans les âmes, par la pratique d'un gouvernement toujours libéral, toujours soucieux des droits de la nation, et toujours mené par le sentiment de ses devoirs.

Lorsque les Etats-Unis, rendus libres et maîtres de leurs destinées, mirent le pouvoir dans les mains de Washington, il l'accepta non comme la plus haute dignité, pour l'honneur ou les honneurs qu'il allait lui procurer, mais comme la plus lourde charge, pour les sacrifices qu'il allait lui imposer,—sacrifices que son inaltérable patriotisme ne marchanda jamais, mais dont ses forces se sentirent quelquefois excédées. On peut dire de lui, selon cette belle parole de M. Louis Blanc, qu'il commandait dans le sens élevé du mot: il se dévouait. Rappelons la vertueuse indignation avec laquelle il repoussa les ouvertures que lui firent les partisans de la monarchie, pendant les délibérations du congrès de 1787. L'un d'eux, le colonel Lewis, osa proposer à mots couverts quelque chose comme un pouvoir royal à Washington, avec le titre de roi en perspective. Washington prit aussitôt la plume et répondit:

« C'est avec un mélange de surprise « et de douleur que j'ai lu attentivement « les pensées que vous m'avez soumises. « Soyez-en bien sûr, monsieur, aucun « événement, dans le cours de cette « guerre, ne m'a autant affigé que d'ap- « prendre, par vous, que de telles idées « circulent dans l'armée. *Je dois les re- « garder avec horreur*, et les condam- « ner sévèrement. Quant à présent, « elles resteront renfermées dans mon « sein, à moins que de nouvelles révé- « lations n'en rendent la révélation né- « cessaire. Je cherche en vain ce qui, « dans ma conduite, a pu encourager « une proportion qui, à moi, me semble « grosse des plus grands malheurs qui « puissent fondre sur mon pays. Si je « ne me fais illusion sur moi-même, « *vous ne pouviez trouver personne à « qui vos plans fussent plus désa- « gréables.*»

Et quelle couronne pouvait-on lui offrir qui pût valoir l'auréole de gloire que cette page met à son front, en l'élevant au-dessus de tous les monarques de la terre! Quel roi, quel empereur, quel prince, quel porte-diadème, est comparable à un Washington président de la République, c'est-à-dire chef d'un peuple libre, c'est-à-dire gardien suprême et premier serviteur de la loi?

D'ailleurs, ce que nous admirons ici comme un acte sublime, ne fut de la part de Washington qu'un acte de raison pure; il n'a voulu donner ni à ses contemporains ni à la postérité le spectacle de son désintéressement.

Il avait simplement, pensons-nous avec M. Jules Favre, la conviction que la forme républicaine pouvait seule assurer la prospérité de l'Union, et c'était par amour du bien public qu'il se réjouissait de la voir adoptée.

« Que vont dire, écrivait-il, les hom- « mes qui prétendaient que nous étions « hors d'état de nous gouverner nous- « mêmes? ils verront que le républica- « nisme n'est point le fantôme d'une i- « magination malade. Au contraire, « sous aucune autre forme de gouver- « nement, les lois ne sont mieux défen- « dues, la liberté et la propriété mieux « garanties, et le bonheur plus efficace- « ment dispensé à l'humanité. »

Ces lignes semblent écrites pour nous. Elles répondent aux préjugés auxquels nos adversaires s'acharnent depuis trois quarts de siècles, et elles y répondent par une expérience qu'on ne saurait récuser qu'à la condition de fermer les yeux à la lumière. Mais la France ne saurait ne point voir ce que la République a fait des Etats-Unis d'Amérique; elle écoutera la voix de Washington; elle fera son profit de l'exemple de ce grand homme, qui n'usa de ses titres à la reconnaissance de son pays que pour en acquérir toujours de nouveaux, qui ne commanda que pour mieux servir, et qui refusa le pouvoir le jour où il le sentit au-dessus de ses forces.

La France mesurera la distance qui sépare le régime qui forme de pareils hommes, de celui qui crée les prétendants, ces ambitieux vulgaires, dont la devise gouvernementale a été écrite par l'homme qui devait être un jour Napoléon III: *Quand on est au pouvoir la grande affaire est de s'y tenir*; — maxime qui mène, par la fameuse raison d'Etat, à tous les excès de l'arbitraire, et fait du gouvernement un ennemi des libertés publiques; maxime aussi dont l'application n'est à craindre que sous la forme monarchique, où le pouvoir se croit autorisé, par la loi d'hérédité, à se perpétuer par tous les moyens; maxime, enfin, qui suffit à condamner cette forme de gouvernement, car elle porte en germe la violation de tous les droits d'une nation, et la nécessité du recours à la force pour les rétablir.

C'est un fortifiant spectacle que celui de la vie d'un Washington, et l'on ne saurait trop remercier M. Jules Favres d'avoir appliqué son talent si admirable à détailler les beautés de cette grande figure. Nous n'avons pu malheureusement donner qu'une idée trop affaiblie des pages qu'il lui consacre dans ce livre, qu'il vient de publier chez l'éditeur Plon sous le titre: *Quatre Conférences*, dont nous n'avons parcouru ici qu'un seule chapitre. La place nous manque pour parler des autres; mais, nous ne saurions quitter ce livre sans en recommander la lecture à tous ceux qui aiment la générosité de l'esprit et l'éloquence du cœur. Jamais depuis son admirable protestation de Ferrières, M. Jules Favres n'avait trouvé de plus belles pensées et n'avait parlé un plus noble langage.

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 22 juillet 9 h. 15 m., soir.

Obligations Roumelie.....	fl. 47.—
id. Nouvelles......	—.—
Anglo-Bank.............	152.50
Société de créd. aust-turq..	12.50
Banque austro-ottomane...	82.25
Pièce de 20 francs........	8.85
Agio....................	104.—
Change sur Londres.......	110.80
Crédit anstalt...........	232.—
National Bank...........	970.—
Lloyd..................	467.—

Bourse toujours faible à cause des nouvelles peu encourageantes des marchés d'Allemagne et de Paris.

France.

Paris, 22 juillet.

Oblig. Roumélie fr. 106 75

A la Bourse la spéculation exploite la situation politique.

La journée de demain est attendue avec anxiété.

Allemagne.

Berlin, 22 juillet.

Les associations catholiques ont été dissoutes; leurs membres sont rigoureusement surveillés par la police.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 22 juillet.

En réponse à la note de Lord Derby, le Prince Gortchakoff rassure le gouvernement anglais sur le but du Congrès de Bruxelles, cherche à lui enlever toute appréhension à l'égard de l'avenir et l'invite de nouveau à prendre part à ce Congrès tout humanitaire.

Espagne.

Madrid, 22 juillet.

Une proclamation de don Carlos promet de maintenir les Cortès, menace les rebelles et appelle les populations à la soumission.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 22 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Générale. ex. coup.	43 7/8
Emprunt 1865.........	— —
do 1869.........	53 7/8
do 1871.........	62 —
do 1872.........	75
Consolidés anglais......	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien......	70 3/8
Nouvel emprunt ottoman	—

BUORSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 21 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	49 15 —
	Hausse........	»	49 30 —
	Baisse.........	»	49 5 —
	Clôt. du mid....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	49 11 —
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén..............		L.S.	6 22 —
» de la Société de change et de valeurs.. ex.coup..		»	4 8 —
» de la Banque de Const.....			4 22 —
» du Crédit Austro-Turque..		»	— — —
» du Crédit Général......		L.T.	9 — —
Banque Verissi et Cossoudi......		»	3 40 —
Tramway....................		»	5 70 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 10 —
Laurium....................		Fr.	78 — —
Crédit Hellénique..(escompte)...		»	22 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	109 1/2 —
» 2e émission...........		»	83 — —
Emprunt....	1863............	»	316 — —
	1865............	»	317 — —
	1869............	»	270 — —
	1872............	»	77 — —
	1873............	»	250 — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise.............	P.	109 35
Pièce de 20 francs.........	»	87 26
Impérial russe.............	»	89 40
Ducat (Crémitz)...........	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 —
Bechlik—(différence)........	»	105 —
Métal-que... (id)...........	»	105 20
Change sur Londres.........	»	110 1/2
» sur Paris..............	»	22 85

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 21 juillet.

Trieste, paq. à vap. rus. *Odessa*, c. Christierson, ayant touché Dardanelles, div.
Cardiff, paq. à vap. rus. *Azai*, c. Balting, ayant touché Messine et Dardanelles div.
Swansea, paq. à vap. angl. *Cleveland*, c. Apleton, ayant touché Malte et Dardanelles div.
Middlesbrug, paq. à vap. angl. *Kata*, c. Jefferson, ayant touché Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Asie*, c. Martino, ayant touché Naples, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 62 passag.
Pandermo, paq. à vap. ital. *Cotilde*, c. Salaha, div. 20 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 21 juillet.

Ismith, paq. à vap. ottom. *Islahat*, c. Ali bey, div.
Beyrouth, paq. à vap. ottom. *Trebizonda*, c. Arif bey, div.
Alexandrie, paq. à vap. egypt. *Mahrussa*, c. Kiamil pacha, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Maude*, c. Darnell, div.
Soulina, paq. à vap. aut. *Fiume*, c. Magotti, div.
Taganrok, paq. à vap. rus. *Mogutchi*, c. Voinovich, d.
Varna paq. à vap. aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div.
Taganrok, paq. à vap. angl. *Kate*, c. Jefferson, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Gathorne*, c. Harley, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Azay*, c. Bolting, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 21 juillet.

Newcastel, br. aut. *Mie Figlie*, c. Tran, charb.
Alexandrie, br. hell. *Protolocos*, c. Mihalopulos, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 21 juillet

Angleterre, bk. angl. *Hank*, c. Lewis, blé.
San orin, br. hell. *Kimis is Theotocou*, c. Nomicos, d.
Marseille, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Focas, blé.
— bk. ital. *Teresa*, c. Trevia, blé.
Taganrok, br. rus. *Evgenia*, c. Xacusios, lest.
Poti br. rus. *A. Jerasimos*, c. Licardopulos, lest.
Azoff, br. ital. *Colombo*, c. Pastorino, lest.
— br. angl. *Eyptian*, c. Lambert, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 20 juillet.

Hell. *Sotir*, c. Pitas, blé, Taganrok p. Angleterre.
Hell. *Nea Argiri*, c. Papalas, gr. de lin, Taganro pour Falmouth.
Ital. *Simeto*, c. Viola, div. Odessa p. Marseille.
Aut. *Giacomina*, c. Gramenouda, blé, Berdianska pour Genes.
Angl. *North Tyne*, c. Wardaw, seigle, Taganrok p. Malte.
Angl. *Charles Anderson*, c. Clark, Taganrok p. Malte.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Focas, blé, Taganrok p. Malte.
Ottom. *Djanik*, c. Hassan, div. Batoum, p. Conspple.
Aut. *Galatea*, c. Petranovich, div. Trebizonde p. Const.
Angl. *Planche*, c. Gibb, gr. de lin, Taganrok p. Malte.
Aut. *America*, c. Petrovich, div. Varna p. Conspple.
Rus. *Vladimir*, c. Marcaoff, div. Odessa p. Conspple.
Angl. *Kausleep*, c. Stafford, gr. de lin, Taganrok pour Angleterre.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

LYCÉE IMPÉRIAL OTTOMAN DE GUILHANÉ

Lundi prochain 15/27 Juillet aura lieu l'adjudications des fournitures suivantes; Drap pou habillement chemises, mouchoirs caleçons, chaussettes souliers, fez, savon de Crête, pain, viandes, vin rouge, riz et pâtes, huile d'olive, beure de Russie.

Les personnes qui voudraient prendre connaissance des cahiers des charges peuvent se présenter, tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir aux bureaux de la Directon du dit Lycée.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 22 juillet, à 4 heure précise de l'après-midi.

Le Secrétaire-Général.
Dr J. DE CASTRO.

AVIS

Le Docteur E. de Rossi, de l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n°. 27, de 2 à 4 heures à la turque; le vendredi il assistera son ancien élève M. G. Ormanian, dans les consultations qu'il donne à la Pharmacie Zanni à Stamboul.

MINISTÈRE IMPÉRIAL DE LA MARINE.

AVIS.

Lundi prochain le 15 juillet (v. s.) aura lieu l'adjudication de 1326 rames papier. Messieurs les négociants qui voudraient y concourir sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 10 Juillet 1874.

AVIS.

La Société Giubega Zurini et Ce ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore. **Prix 100 Lt.**

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

UNE BONNE INSTITUTRICE, connaissant parfaitement le français, l'anglais et la musique désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï)
Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol. 3 medjidiés (13 fr. 50)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

8me ANNEE N° 168. Djemazi-ul-Akhir 12 1291 VENDREDI 24 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Péra	50 francs.	26 francs	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
[illegible]

INSERTIONS :

Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 23 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

L'examen des lois constitutionnelles, retarde par la crise ministérielle, doit enfin avoir été abordé.

Nous avons dit d'une façon assez catégorique, dans notre article d'hier, ce que nous pensons des débats qui sont engages à cette heure, et nous persistons, plus que jamais, à croire que le cabinet actuel sera écrase par la discussion.

Encore une fois de quelle autorité jouissent, aupres de la Chambre, MM. Caillaux, Tailhand, de Cissey, Chabaud-Latour, Mathieu Bodet, de Cumont? Où les a-t-on vu à l'œuvre? Quels actes politiques ont-ils accomplis?

Et c'est avec un ministère ainsi composé que le marechal Mac-Mahon aborde la question d'organisation du septennal? Et qu'il l'aborde sur un terrain excessivement dangereux, et sans s'être fait des alliés solides dans le centre gauche.

Nous ne savons si la conduite du duc de Magenta est d'un politique habile; nous ne savons s'il atteindra le but qu'il poursuit, nous avons meme la conviction contraire; mais ce qui nous frappe, c'est que, niant aux royalistes le *droit* de poser la question de monarchie, — alors qu'il s'agit d'organiser quelque chose *de definitif*, — le duc de Magenta n'ait pas pris son cabinet dans le centre gauche.

Déclarer aux légitimistes, aux orléanistes, aux impérialistes que le vote du 20 Novembre a tranché la question de forme gouvernementale, qu'il ne peut plus être question de royauté, et prendre ensuite ses ministres dans les rangs de ceux qui sont opposés à cette manière de voir, c'est évidemment se préparer un echec.

Et si, comme tout porte à le présumer, les lois constitutionnelles ne sont pas votées, que fera le président de la République?

Retournera-t-il à M. de Broglie, comme il en avait l'intention?

M. de Broglie, consideré avec juste raison comme l'auteur de tout le mal qui s'est produit depuis un an, ne pourrait rien à cette heure, sa presence meme ne ferait qu'irriter, qu'envenimer la situation.

L'état de choses est tel que la dissolution peut seule trancher les difficultes inextricables dans lesquelles la France se debat.

C'est parce que l'on persiste à vouloir agir en sens contraire de la nation, à ne pas lui demander ce qu'elle veut, que rien de durable ne peut s'édifier.

La décomposition des partis, le trouble des esprits exigent qu'on nomme enfin une Constituante, et que cette assemblee, future, prononce sur la forme de gouvernement qu'il convient de donner au pays. Elue avec un mandat spécial, que ne possède pas la Chambre actuelle, les décisions du parlement prochain seront souveraines et irrevocables, parce qu'elles émaneront véritablement de la volonté nationale.

Il paraît que M. de Bismarck a voulu, il y a quelques jours, profiter des manifestations, à Rome, du parti catholique pour entraîner l'Italie dans une alliance contre le cléricalisme, alliance pouvant, au besoin, se transformer en un pacte politique offensif et defensif.

« De grands efforts ont éte faits en ce sens, à Berlin, aupres du ministre de Victor Emmanuel, dit la *Correspondance franco-italienne*, à Rome aupres de M. Visconti-Venosta, et à Bayreuth, auprès de M. Minghetti, par l'intermédiaire de sa propre fille, mariée comme on sait au comte de Dœnhoff, premier secretaire de la légation allemande à Vienne. »

Il est pénible, en effet, pour M. de Bismarck de se trouver complétement isolé dans la lutte acharnée qu'il soutient contre l'épiscopat et contre la curie romaine. Mais l'Italie a des interets particuliers qui ne lui permettent pas de traiter, comme on l'a fait en Prusse, la question religieuse.

M. de Bismarck veut briser la résistance; l'Italie veut la vaincre à force de patience; le cabinet de Berlin n'a que faire du pape, en ayant deux déjà sous la main, l'un qui s'appelle le roi, chef de l'Eglise évangélique officielle, et l'autre qui a nom Reinkens; le gouvernement italien tient au contraire à conserver au Vatican le chef de la catholicité, non seulement afin d'assurer la prosperité de Rome, mais encore dans l'espoir de bénéficier, après la réconciliation, de l'influence du Saint-Siège.

On vient de recevoir à la Haye des nouvelles d'Atchin un peu moins defavorables que les précédentes.

La marine néerlandaise, aprés de vifs engagements, a fini par deloger l'ennemi de plusieurs positions qui genaient les communications de la rivière d'Atchin et du camp fortifié.

Toutefois, d'après la même dépêche, l'ennemi ne parait nullement decourage; il a tenté d'enlever le poste de Benting, situé en face des fortifications, et n'a pu etre repoussé que par le feu de l'artillerie.

La situation, on le voit, reste toujours au meme point et déjà à la Haye on commence à se résigner à l'idée d'une troisième expédition.

Trois jours avant l'ajournement du Congres des Etats-Unis, le président de la commission des affaires etrangeres de la Chambre a présenté la résolution suivante, qui a été votée à l'unanimité :

« Attendu qu'on tout temps la guerre est destructive des intérêts matériels des peuples, démoralisante dans ses tendances, et contraire aux sentiments du public éclairé; attendu encore que les différends qui s'élèvent entre les nations doivent, dans l'intérêt de l'humanité et de la fraternité, etre réglés, s'il est possible, par voie d'arbitrage international; en conséquence :

« Il est résolu par la presente que le peuple des Etats-Unis, qui est dévoué à une politique de paix avec tout le genre humain, qui jouit de tous ses bienfaits et qui espère qu'elle sera maintenue et universellement adoptee, recommande, par l'intermédiaire de ses representants, dans le Congres, que l'arbitrage soit adopté comme un substitut national à la guerre.

« Il recommande, en outre, aux pouvoirs du gouvernement qui sont investis du droit de faire des traités (le president et le Senat) de pourvoir, si possible, à ce qu'à l'avenir, dans les traites conclus entre les Etats-Unis et les puissances etrangères, la guerre ne puisse etre déclaree par l'une des parties contractantes à l'autre, avant que des efforts aient ete faits pour regler toute cause de differend par un arbitrage impartial. »

LE REGLEMENT DES TABACS. (*)

Le reglement des tabacs entrave la fabrication et la consommation des tabacs à fumer sous forme de cigarettes. Nous etablirons ce fait de maniere à convaincre les plus incredules. Mais pour bien apprecier le dommage que ces dispositions restrictives font subir au pays et au tresor il est necessaire de se rendre exactement compte de l'importance de cette industrie. Voici quelques indications precises.

Des statistiques sérieuses prouvent que les fumeurs de cigarettes en consomment par jour, dans le monde entier, plus de cinq cents millions et pres de deux cents milliards par annee.

Quant à la part de la ville de Constantinople et de l'empire ottoman dans cette consommation elle a ete fixee par un specialiste aux chiffres suivants :

On fume dans la circonscription de la regie de Constantinople 4,800.000 cigarettes par jour, et 1,752,000,000 par annee. Ce calcul est etabli comme il suit, et, ainsi qu'on le verra d'une façon tres moderee.

La population sedentaire et flottante de cette circonscription s'eleve tout au moins à 1,200,000 habitants. On compte qu'un dixieme fume le tchibouk et le narguille. On néglige trois cinquiemes composes des vieillards, des enfants et des femmes qui ne fument pas. Restent deux cinquiemes de la population composes des jeunes gens, des hommes et des femmes qui fument la cigarette, soit 2 sur 5 habitants.

Quant au nombre de cigarettes consommees par personnes et par jour, on ne peut l'estimer en moyenne à moins de 10. Il est peut-etre quelques fumeurs qui n'atteignent pas ce chiffre, mais combien qui le depassent! Cette estimation n'a donc rien d'exageré, tout au contraire, si l'on considère combien l'usage de la cigarette est repandu et meme immoderé.

On arrive ainsi aux chiffres precedemment donnes.

$\frac{1.200.000}{2/5^{\text{ème}}} = 480.000 \times 10 = 4\,800.000 \times 365 = 1.752.000.000$

Or, savez-vous combien la regie livre quotidiennement de cigarettes à ses fumeurs qui en consomment quatre millions, huit cent mille? Elle n'en fournit pas plus de soixante mille et encore les trois quarts sont-elles confectionnees avec les tabacs de qualité inferieure autorises par le reglement. L'administration ne livre donc aux fumeurs de cigarettes que la quatre-vingtieme partie de celles qu'ils consomment. Ajoutons, non pour accabler l'administration, mais pour presenter la question sous tous ses aspects, qu'il y a diminution pour ainsi dire quotidienne, dans la vente de cigarettes de la regie. C'est qu'elles sont peu agreables à fumer et d'un prix tres-eleve. Le fait est constant et indeniable. A ce propos, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'etranger la cigarette confectionnee avec des tabacs d'Orient dont l'usage s'est généralise coûte, notamment en France et qui plus est par l'intermediaire de la regie, 25 o/o de moins qu'à Constantinople. Nous ne manquerons pas de donner les raisons de cette anomalie vraiment incroyable.

Examinons la question à un autre point de vue. Il est reconnu que les fumeurs font entrer dans les cigarettes qu'ils confectionnent eux-memes de 0g .90 à 1g.10. de tabac. En prenant la moyenne de 1 gramme par cigarette, on trouve une consommation de tabac de 4.800 kilogrammes par jour et de 1,752,000 kilogrammes par annee. Or, la regie ne debite par jour qu'environ 2 500 kilogrammes de tabacs haches, soit la moitie de la consommation que nous venons d'indiquer et dont, ne l'oublions pas, l'evaluation est des plus moderees. Ces chiffres demontrent, mieux que tout commentaire l'extension de la contrebande et le dommage grave qu'elle inflige au tresor.

Quant à la consommation des cigarettes pour tout l'empire ottoman il faut pour l'estimer tout au moins decupler les chiffres admis pour Constantinople et l'on trouve ainsi un total de quarante huit millions de cigarettes par jour, et environ dix-sept milliards, cinq cent vingt millions par an.

Nous preciserons dans un prochain article les erreurs du reglement qui frustrent le tresor des benefices qu'il devrait retirer de cette consommation.

(à suivre)

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

PARIS, le 18 juillet 1874.

M. Magne n'est plus ministre des finances. Cette nouvelle, au premier abord, ne semble pas avoir une importance extrême, et la retraite d'un ministre n'est pas un fait extraordinaire, mais si vous tenez compte du rôle très important que M. Magne jouait dans le cabinet, vous comprendrez l'émotion causée par cette nouvelle, lorsqu'elle s'est répandue.

M. Magne était en effet le representant officiel du Bonapartisme au sein du ministère, il donnait au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon l'appoint des quelques voix impérialistes, enfin il se servait de son influence pour distribuer des places aux anciens fonctionnaires que le gouvernement du 4 septembre avait révoqués.

[illegible] M. de Fourtou [illegible] de representer le bonapartisme et, dans le ministere, la conversion de cet ancien Orleano-légitimiste est encore trop recente pour que le parti auquel il s'est donné fasse grand fond sur lui.

Cependant M. de Fourton offre des gages assez sérieux aux amis de M. M. Rouher et Magne, et quant à moi, d'après les dispositions que je crois voir germer dans l'Assemblée, j'ai la conviction que le ministre de l'intérieur finira par être victime de son zèle.

Je vous disais que le résultat de l'enquête ouverte sur les agissements du bonapartisme avait amené le dépot d'une demande adressée par le parquet [illegible] de la justice [illegible] autoriser des poursuites contre M. Rouher.

Cette demande a donné lieu à de très-vives discussions, et, pendant une séance du conseil des ministres M. Decazes, formellement exige que [illegible].

M. Magne, il etait encore ministre alors, et M. de Fourton ont soutenu la thèse contraire avec une animation non moins grande; mais, bien qu'il n'ait pas encore eté pris de resolution à cet egard, il est permis de supposer que M. Decazes remportera la victoire.

On prétend d'ailleurs qu'il en fait une question de portefeuille, et que si la demande du parquet etait etouffée par le ministère il donnerait sa démission.

Je ne pense point que le President de la République [illegible] ait obtenu le concours, et selon les apparences il aimera mieux ne pas commettre une illégalité qui attirerait à ses ministres une tres génante interpellation, le priverait des services d'un homme justement estimé, et lui conserverait en échange... M. de Fourton!

On répand meme déjà le bruit de la retraite de ce ministre, qui, dit-on, aurait offert sa démission au Maréchal.

Je n'ai pas le temps de verifier cette nouvelle [illegible].

M. de Ventavon a déposé et lu son rapport sur la proposition Casimir Perier. Comme on devait s'y attendre le rapport conclut dans un sens opposé à cette proposition, mais sous d'autres aspects il dépasse l'attente générale.

M. de Ventavon n'avait jamais donné de grandes espérances comme politique; mais on ne le supposait pas aussi incapable, et ses amis s'étaient [illegible] valeur; sans cela, jamais on ne [illegible] la redaction d'une pièce aussi importante.

[illegible] à la manière dont il a combattu la proposition Casimir Perier, M. de Ventavon lui a rallié un nombre de voix assez considerable, et les [illegible] semblent aujourd'hui beaucoup mieux fixées. Il [illegible] très-possible qu'elle fût votée avec une cinquantaine de voix de majorité.

Nous le saurons bientôt, puisque malgré les efforts de la droite la discussion en a été remise à la semaine prochaine.

Les travaux de l'Assemblée nationale ne me laissent généralement pas beaucoup de place pour vous signaler les menus faits qui se passent journellement à Paris. Toutefois la 1re représentation d'un opéra en cinq actes est un fait trop important et trop rare pour que je ne le mentionne pas, surtout lorsqu'elle aboutit à un succès.

[illegible]

M. Membrée a attendu plus de vingt ans une occasion de faire entendre ses œuvres, et certes le fait est regrettable pour le public qui a perdu, en etant privé d'entendre cette musique fort soignée et ces motifs originaux que j'ai applaudis et qui deviendront populaires.

Quant au compositeur, il lui a fallu, convenez-en, une somme énorme de persévérance et de courage pour ne pas succomber dans cette lutte dont il est sorti vainqueur, mais qui lui a coûté vingt ans d'efforts pour arriver à une soirée comme celle dont je parle.

Lorsqu'on voit les difficultés qu'un musicien de talent rencontre sur sa route, lorsqu'il cherche à produire ses œuvres devant le public parisien, on n'est vraiment plus étonné que d'une chose, c'est de l'audace et de la foi qui poussent encore de temps en temps quelques malheureux à embrasser cette carrière.

CHRONIQUE.

S. M. I. le Sultan a répondu à la lettre autographe de l'Empereur Alexandre qui lui annonçait le mariage de la Grande-Duchesse Vera Constantinowna avec le Duc Eugène de Wurtemberg.

Son Excellence Rachid Pacha a reçu [illegible]

Le colonel Rechid bey, membre du conseil du 6e corps d'armée est nomme membre du *Dari-Chouri* ;

Moustapha effendi, major du 3e bataillon des chasseurs du 7e corps d'armée, est nommé lieutenant-colonel du 3me régiment d'infanterie du meme corps ;

Suleïman effendi, *Alaï-Emiri* du 3me regiment du 3me corps d'armée, est promu au grade de major et remplace par Djenib bey, adjudant-major du 1er régiment de chasseurs ;

L'adjudant-major Tewfik bey est nommé major du 4e regiment d'infanterie du même corps ;

Ismail bey, major du 5e régiment de chasseurs au 3e corps d'armée, est nomme lieutenant-colonel au 4e regiment d'infanterie et remplacé par l'adjudant-major Mehmed Agha, promu au grade de major.

(*Djeridéi-Askerieh.*)

Une pension de disponibilite de 7,500 piastres à été allouee, par ordre de S. M. le Sultan, à Khaïroullah effendi, ex-Chéik-ul-Islam.

Rachdi effendi, defterdar du vilayet du Yemen, est promu au rang de *oula*, [illegible]

[illegible] donne 2 0/0 sur leurs appointements, en faveur des habitants de l'Anatolie.

On vient d'instituer à la préfecture de la ville une commission d'hygiene et de salubrite qui sera chargee de veiller à la propreté des rues de Stamboul et de sa banlieue.

Cette commission qui devra aussi inspecter la manière dont sont tenus les khans au point de vue de l'hygiène est composée du Colonel Dr Constantin bey, président; de Nouri effendi, de l'ingenieur Hakki effendi et d'un officier supérieur de la police.

Nous apprenons la formation d'une société par actions, qui sollicite du gouvernement l'autorisation de fonder une grande papeterie à Constantinople.

Cette demande serait meme déjà à l'étude dans le sein du Conseil d'Etat, section des travaux d'utilité publique.

La commission des secours prépare un nouvel envoi de 200 mille ocques de farine pour les habitants de l'Anatolie. Sur ce chiffre, 150 mille ocques seront expediees par la voie d'Ismidt et 50 mille par la voie d'Ineboli. Le chargement a commencé avant-hier, et hier les deux bateaux à vapeur ont dû chauffer pour se rendre à leurs destinations.

Nous apprenons que le gouvernement russe, imitant l'exemple de plusieurs autres gouvernements europeens, a offert un certain nombre d'ouvrages fort intéressants à la grande bibliothèque qui est en voie de formation au ministere de l'instruction publique a Constantinople.

Parmi ces ouvrages on remarque un recueil de lois et règlements relatifs à l'instruction publique dans l'empire russe.

D'après le *Medjmouaï-Maarif*, le directeur du *Typos*, M. Plythonides, aurait eté condamné à six mois d'empri-

---

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXVIII (suite)

Chauveau poussa un rugissement d'hyene.

— Elle refuse? Elle refuse de rendre le dossier Chantelys?

— Oui.

— Et tu ne lui as pas arraché? Tu ne l'as pas forcée... broyée?... Ah! prends garde! Prenez garde tous deux!... Vous me trahissez!

— Eh! regarde-moi donc! s'écria Leone; regarde si j'ai le visage d'un traitre.

— Mais enfin, ces papiers, elle les a... elle te l'a dit...

— J'ai fouillé partout; j'ai mis la chambre au pillage; j'ai brisé les meubles, et rien, je n'ai rien trouvé! C'est à en perdre la raison.

— La misérable! murmura Chauveau. Mais alors elle a deviné que tu essayerais de les lui reprendre, et elle les a deposés entre les mains...

Voir le numéro du [illegible] juillet.

— De qui?... J'y ai bien pensé, mais elle ne connaît personne à [illegible].

— Oh! rugit Chauveau, un secret pressentiment me dit que ce misérable Baradieu est encore pour quelque chose là-dedans.

— Tu vois Baradieu partout! fit Leone avec impatience.

Chauveau ne repondit pas et posa un doigt sur ses lèvres.

Une porte voisine venait de s'ouvrir, et c'était celle de la chambre de Revolver...

Nous ne saurions dire quelle pensee subite traversa alors son esprit, mais il se mit à marcher sur la pointe du pied, et, recommandant à Leone le plus profond silence, il se dirigea vers la porte, qu'il entr'ouvrit, et glissa furtivement son regard à travers l'entre-bâillement.

Et voici ce qu'il vit :

Un domestique se tenait sur le seuil de la chambre de Revolver, il avait à la main une lettre qu'on venait de lui remettre, et il répondait :

— Soyez tranquille, madame : on va envoyer un exprès.

Puis Revolver referma sa porte et le garçon se disposa à descendre.

La curiosité de Chauveau ne s'était pas trompée... le hasard le servait à souhait.

Au moment où le domestique passait devant lui, il lui fit de la main un signe amical et souriant.

Le garçon approcha.

— Que desire monsieur? dit-il en saluant.

— Oh! presque rien, répondit Chauveau avec bonhomie; seulement j'ai un grand intérêt à ce que la lettre que l'on vient de te remettre parvienne sans retard, et je desire ajouter une recommandation à celles de la jeune dame qui te l'a remise.

En parlant ainsi et tout naturellement, Chauveau prit la lettre, dont il lut la suscription et qu'il rendit aussitôt au garçon.

— C'est bien cela, ajouta-t-il. Tiens! voici cent sous; donne cela à l'exprès et qu'il fasse diligence.

Le garçon s'elança.

Chauveau referma la porte, et, se dressant ironique, les bras croisés devant Leone:

— Eh bien! dit-il d'un ton violent, qu'est-ce que je disais? ne sentais-je pas qu'il y avait du Baradieu là-dessous.

— Que veux-tu dire?

— Cette lettre, que Revolver est si pressee de faire porter...

— Eh bien?

— Sais-tu à qui elle est adressee?

— A Baradieu!

— Non, mais à Gibory : ce qui aujourd'hui est tout comme... Ah! le misérable!

— Mais explique-toi... Que signifie... ?

— Cela signifie que c'est Gibory qui a les papiers! C'est à lui qu'elle les a confiés : j'en mettrais ma main au feu.

— Et que veux-tu faire?

Eh! est-ce que je sais? Mais j'ai l'œil sur eux... ils vont venir... et nous allons bien voir.

[illegible]

En quelques minutes, il fut de retour chez lui.

La decouverte qu'il venait de faire avait distrait sa pensée de toute préoccupation.

Le hasard venait de lui apprendre que l'homme qui seul tenait son secret, qui seul par conséquent pouvait le perdre, etait le même auquel Revolver avait confie le depôt redoutable enleve par elle dans la maison de la rue Zacharie.

Le hasard simplifiait donc singulièrement les choses.

Chauveau, pendant cette nuit si longue, avait mûri un projet sinistre.. Les reticences de Gibory, l'espèce de reserve qu'il avait mise à raconter le sombre épisode de l'affaire de la noce, faisaient croire à Chauveau que le bohème avait tenu jusqu'au dernier moment à être le seul homme complétement au courant du secret qu'il avait decouvert.

En cela il raisonnait juste, et l'evenement allait justifier ses soupçons.

Il réfléchissait à peine depuis dix minutes au parti qui lui restait à prendre, quand un coup de sonnette retentit à la porte de la rue.

Il se redressa; une exclamation de surprise et de triomphe sombre lui échappa quand, la porte de la chambre s'ouvrant, Gibory seul parut sur le seuil.

— Toi! seul! dit-il en cherchant à se remettre. Il me semblait qu'il avait éte convenu que M. de Baradieu...

— Oui, reprit Gibory, à mon avis, le marquis devait venir avec moi; mais j'ai réflechi....

— Ah!

— Je lui ai fait comprendre que ce n'etait pas ici sa place... et que je suffirais! Il s'agit d'une derniere formalite... apres tout; et si, comme tu l'as dit, tu es toujours décidé à disparaitre, à renoncer à l'affaire?..

Chauveau ne répondit pas.

— C'est que, vois-tu, continua Gibory, j'en sais long sur toi... Hier soir... j'ai eu l'air de tout dire... mais je n'ai fait qu'ebaucher ce que nous autres auteurs dramatiques nous appelons l'exposition.

— Tu sais...? murmura Chauveau [illegible].

— Tout plein de choses. Je t'ai deja indiqué vaguement l'objet dans le tuyau de l'oreille. Ah! c'est qu'elle est rudement bien conservee tout de même... Qui est-ce qui t'a fait ça?

— Plus bas! malheureux!

— C'est bien la fille Cecile Reau, n'est ce pas? la fille du *Mûrier*, hein?

— Oui, répondit Chauveau comme dans un râle.

— Ah! tu es rudement fort! reprit Gibory. Voyons, maintenant, causons du dénoûment... Une fois, deux fois : c'est bien entendu : je ne veux pas que tu fasses de la peine à mon ami Baradieu, c'est-à-dire aux Chantelys, puisqu'il s'y interesse, cet homme.

— Il est bien heureux de t'avoir! grommela Chauveau avec colere.

— Le fait est que je suis arrive au bon moment.

— Tu venais de Paris? interrogea Chauveau en fixant le bohème du regard.

— Oui.

— Alors tu as dû prendre le même train que Revolver?

— Pardon! nous avons voyagé dans le même compartiment.

[illegible]

— [illegible]

Presque au même instant la sonnette de la rue retentit...

Instinctivement, Chauveau souleva le rideau, comme pour verifier que ce n'était pas la gendarmerie qui se presentait, et, revenant à Gibory :

— C'est un garçon de l'hôtel des Ducs, dit-il négligemment.

L'homme d'affaires avait reconnu le commissionnaire de Revolver.

Un instant apres, la porte s'ouvrit et la servante entra :

— Monsieur, dit-elle, voici une lettre pour M. Gibory, que le garçon a su entrer ici tout à l'heure.

— Pour moi? fit le bohème avec surprise.

Et, déployant le billet, il lut ce qui suit :

« Prends garde. Le danger augmente. Le depôt que je t'ai confie est menacé. Je compte sur toi. Pas d'imprudence! Ne dis à personne que nous avons voyagé ensemble. A bientôt, si je t'en crois!

« REVOLVER ».

La lecture de ce billet parut produire sur Gibory une sorte de révolution.

Une rougeur subite empourpra ses joues, son regard alla pendant quelques instants du billet qu'il froissait à Chauveau immobile; puis tout à coup, se frappant le front :

— Ah! s'écria-t-il, je comprends. Tu as voulu me faire parler?

— Moi?

— Oui, toi... ah ça! mais tu es donc le démon! tu as interet à savoir si j'ai voyagé avec Revolver? Tu es trop curieux, mon vieille!... Mais je ne suis décidément pas de force et je vais chercher du renfort.

— Où vas-tu?

— Chez le commissaire.

Et Gibory se dirigea froidement vers la porte.

— Tu ne passeras pas! rugit Chauveau en se dressant devant lui, terrible.

Et comme le boheme le regardait surpris :

— Les papiers! ajouta-t-il en tirant un revolver de sa poche... les papiers! ou je te tue!

— Ah! ah! s'écria Gibory. Eh bien, j'aime mieux ça. Nous allons en finir tout de suite.

Et à son tour il fouilla dans son pardessus.

Mais au lieu des papiers il en tira un revolver, qu'il braqua sur l'homme d'affaires...

— Miserable! hurla Chauveau. Meurs donc, puisque aussi bien il n'y a plus que ce moyen de me debarrasser de toi!...

Une detonation retentit.

Gibory tressaillit un instant; puis, s'appuyant de la main gauche sur le dossier d'un fauteuil, il fit feu à son tour.

Chauveau poussa un gemissement et tomba.

— Tu as ton compte! murmura le bohème.

Mais comme il mettait la main sur le pène de la porte, des pas se firent entendre au dehors.

Attires par la double détonation, les voisins accouraient.

Gibory, pâle et une main appuyee sur sa poitrine, reflechit une seconde.

— Allons! murmura-t-il, du courage! il ne faut pas qu'on me trouve ici... Sauvons les amis!

Et, courant à la fenetre, il en enjamba l'appui et s'élança dans le vide...

En tombant, il se tua, par un hasard prodigieux, il était sauf...

(A suivre).

sonnement et à liv. turq. 25 d'amende.

Nous aimons à croire que cette nouvelle est prematurée. Après l'audience de la Cour correctionnelle siegeant au Zaptie, audience pendant laquelle le président a dénié à M. Plythonidès le droit de faire présenter sa défense par un avocat, l'accusé s'est pourvu en cassation auprès de la Haute-Cour de Justice, et depuis lors nous n'avons pas entendu dire qu'il y ait eu une autre séance du tribunal correctionnel.

—

On se rappelle que la vente sur la voie publique des promesses d'obligations à primes avait été, il y a quelque temps, interdite par une mesure de police. — Cependant, cette mesure n'a pas empêché la continuation de ce commerce qui a même pris depuis un plus grand développement à Constantinople et en province. Le Conseil d'Etat a donc décidé que tous ceux qui contreviendraient à cette défense seraient passibles des peines, amendes et confiscations édictées par l'art. 243 du Code Pénal Ottoman. — Les Représentants des Puissances Etrangères ont reçu de la Sublime Porte une note-circulaire relative à cette décision.

—

On écrit de Rhodes, que lors de son dernier séjour dans cette île, S. A. la Princesse mère du Khédive a fait distribuer de nombreuses aumônes aux pauvres des diverses communautés et a offert en même temps 200 napoléons d'or à la communauté grecque, pour qu'elle puisse achever une école en construction et dont on avait suspendu les travaux par manque d'argent.

L'épitropie des écoles, reconnaissante envers la Princesse, a inscrit le nom de Son Altesse au nombre de ses grands bienfaiteurs et à côté du nom du Khédive dont la communauté a reçu, à plusieurs reprises, des marques de générosité.

—

Un journal officiel en langue turque et grecque sera fondé prochainement aux Dardanelles, siège du Gouvernement général du vilayet de l'Archipel Ottoman.

Cette feuille aura pour titre *l'Hellespont* ou *Kalaï-Sultanieh*.

—

Il paraît que les rixes et les querelles sont très-fréquentes depuis quelque temps dans les cafés de Cassim-Pacha, surtout depuis que les cafédjis débitent clandestinement du *rakki* dans ces établissements.

Les habitants paisibles de Cassim-Pacha qui n'avaient à se plaindre jusqu'ici que de l'insalubrité de leur faubourg, ont donc maintenant un nouveau sujet de désagrément.

—

Nous résumons d'après une lettre de Damas, les détails suivants relatifs à un différend qui s'est élevé entre le Patriarche d'Antioche et ses ouailles, différend qui a abouti à une manifestation hostile contre Sa Sainteté :

Lors des événements qui ont eu lieu à Damas en 1860, le Patriarche d'Antioche a reçu la somme de 23,000 livres turques à titre d'indemnité, pour l'Eglise et la demeure patriarcale devenues la proie des flammes. Cette somme a été employée à la reconstruction des monuments incendiés, à la réédification de l'église d'Antioche, détruite par un tremblement de terre, et enfin à la réparation de quelques autres églises et à l'établissement de plusieurs écoles dans ce diocèse.

Le Patriarche, en adhérant au schisme proclamé par le Grand-Synode réuni au Phanar, s'est attiré les colères de quelques primats de Beyrouth, partisans des idées de l'ex-patriarche Cyrille, et dès son retour de Constantinople il a éprouvé plusieurs contrariétés de la part de ses ouailles.

Cette question, assoupie depuis lors, vient de se réveiller sous une nouvelle forme. Les primats de Beyrouth, d'accord avec ceux de Damas, se sont avisés, après 15 ans, de demander à leur chef ecclésiastique le compte des sommes qu'il avait reçues comme indemnité, en 1860. A cet effet, quelques-uns de ces messieurs se sont présentés il y a quelques jours devant le Patriarche pour lui soumettre leur demande, à laquelle S. S. a fait droit immédiatement. Cependant, dans le compte présenté par le Patriarche, une somme de 6,000 livres se trouve comprise comme avant été dépensée pour l'Eglise d'Antioche et celle de Sadonayia dans l'Anti-Liban.

Les primats ont déclaré qu'ils reconnaissaient l'exactitude de toutes les dépenses à l'exception de la somme de 8,000 livres dépensée hors de Damas. D'après eux, l'indemnité de 23,000 livr. ne concernait que la communauté de Damas. Ils réclament donc la restitution de cette somme, et pour appuyer leurs exigences ils organisent une manifestation contre le Patriarche, ils dirigent sur la maison du Patriarcat une foule de pauvres et d'infirmes qui entrent dans la cour de la maison et se mettent à injurier S. B. en lui demandant à grands cris la restitution de leur bien et en l'invitant à quitter le Patriarcat et à leur en remettre les clefs.

Le Patriarche faisant preuve d'une patience vraiment chrétienne n'a pas voulu invoquer la protection de l'autorité pour se faire respecter, et a laissé cette populace vociférer jusqu'au soir dans la cour de sa maison. La manifestation ne s'est retirée qu'après avoir adressé au Patriarche un écrit par lequel elle le somme de restituer dans un délai fixé la somme de 8000 livres ou de léguer par testament à la communauté orthodoxe de Damas toute sa fortune. Dans le cas contraire, il est invité à quitter le Patriarcat et aller se loger où bon lui semblera.

L'affaire en est restée là quant à présent : mais tout fait craindre qu'elle s'aggravera par la suite au préjudice du vieux patriarche qui dirige cette église depuis bientôt 25 ans.

—

Un grand lévrier jaune pâle avec étoile blanche sur le front a été trouvé jeudi soir, rue Yéni-tcharchi, et recueilli par une personne qui désire vivement ne pas le conserver.

Le propriétaire de ce chien peut s'adresser au bureau du journal ou rue Linardi n° 13.

HOMÈRE OU HOMÉRIDES ?

C'est la topographie de Troie d'après l'Iliade qui nous a mené à examiner une autre question déjà si souvent débattue et décidée tout nouvellement par un homme distingué à force de savantes théories, d'ergotisme et d'enthousiasme aveugle en faveur de la thèse d'un *seul Homère*.

Mais, si vous acceptez l'Iliade comme faite par un seul poète, qui connaissait exactement la topographie de la Troade, vous êtes obligé d'accepter en même temps que Troie est très-loin et très-près du camp des Grecs ; assez près d'abord pour que dans un seul jour l'armée des derniers puisse deux fois en avançant parcourir cet espace et deux fois retourner ; mais vous êtes aussi obligé d'accepter qu'elle est très-loin, car au milieu de la distance de Troie jusqu'au camp grec l'armée troyenne victorieuse de 80,000 hommes campe une nuit, ayant du côté gauche ses confédérés jusqu'à la mer (de l'Archipel) et à son aile droite d'autres confédérés touchant à Thymbra, c'est donc un ordre de bataille derrière Hissarlyk, laissant de là jusqu'à l'Hellespont à sa droite l'espace à découvert, tellement que Rhésus, le roi des Thraces, y campe pour son malheur sans s'être encore rangé parmi l'armée troyenne.

Parmi les autres passages, qui indiquent une très-longue distance, il faut surtout citer Priam partant pour rechercher le cadavre d'Hector et s'arrêtant à moitié chemin pour abreuver ses chevaux et ses mûles fatigués au confluent des deux fleuves. Il en résulte que celui qui a écrit l'une de ces choses, ne peut pas avoir écrit l'autre ; car Troie n'a pas été en même temps à Hissarlyk et à Bounarbachi. Il n'est donc pas étonnant, que des savants, se basant sur un grand nombre de passages de l'Iliade, se soient plutôt décidés pour Bounarbachi et y tiennent encore, quoiqu'à tort, ce me semble.

Ces contradictions se comprennent, si l'on retourne à l'ancienne opinion, à savoir que l'Iliade est une réunion de rapsodies composées par différents chantres homérides, dont plusieurs se souciaient peu de la véritable topographie de la Troade et ne semblent pas l'avoir connue.

La preuve indubitable qu'il en est ainsi nous est donnée par la description du camp des Grecs avec ses murailles bâties en 2-3 heures.

Ces murailles dans l'Iliade, forment même un point intéressant pour étudier la genèse des rapsodies et de leurs changements successifs ; si jamais les Grecs ont pendant *dix* ans (tout juste) assiégé Troie, avant de la prendre par une ruse, à l'aide d'un cheval assez grand pour renfermer un nombre suffisant de Grecs, leur camp aura tout au plus un fossé. Cependant ce fossé, possible à faire en quelques heures, est changé par un rapsode postérieur en muraille ; un autre trouve bon de dire à la louange des Grecs, que ces murailles étaient mieux faites que celles d'Ilium. Arrivé là, un nouveau rapsode fait la réflexion que les murs d'Ilium ont été faits par deux divinités, Neptune et Apollon. Enfin un dernier rapsode transforme cette hyperbole dans un acte mythologique dramatique. Neptune, sur le bord du règne duquel se trouve ce Naustathme et le camp des Grecs fortifié, oublie qu'il tient le parti des Hellènes et qu'il doit se réjouir d'une muraille qui met les Grecs à l'abri d'une subite attaque des Troyens. Il ne voit que sa vanité personnelle ; il s'irrite de ce que les hommes osent faire mieux que les dieux, il s'en va au Mont-Ida s'en plaindre chez Jupiter ; celui-ci, l'apaise en lui disant : Sois tranquille, aussitôt qu'Ilium sera détruite, je te permets de raser les murailles du Naustathme de sorte qu'il n'en reste plus de vestiges ! — Il faut avouer que l'on ne trouvera jamais en Troade des vestiges d'une chose qui n'y a jamais existé. Aristote déjà a dit : *«Le poète les a construites, le poète les a renversées»*, et notez bien, pour les renverser Neptune y amène tous les fleuves du Mont-Ida, même ceux qui, comme l'Esèpe, tombait de l'autre côté du Mont-Ida. Ayez donc le courage de bâtir là-dessus une topographie du Mont-Ida et de ses fleuves !

Or voici cette description du camp des Grecs. Sur la côte une terrasse assez large porte les tentes helléniques, cette terrasse est cerclée par un double rang des vaisseaux tirés à terre ; le second rang des vaisseaux s'élève au-dessus du premier rang, donc sur un coteau ; puis vient une autre terrasse, élevée et large d'un pléthron (d'un acre de terre), terrasse qui servait pour les exercices ; puis enfin venait la muraille et le fossé qui défendaient l'approche du camp. Notez que Hector ayant néanmoins forcé le fossé et les murailles, s'avance sur la terrasse supérieure et ne voit les vaisseaux que quand il a parcouru toute la largeur de la terrasse. Il faut donc qu'il y ait eu là un *coteau*. Eh bien, il n'en existe aucun, ni près du golfe du Naustathme des Grecs, ni vers l'intérieur ! Donc c'est une invention du rapsode, qui *ne connaissait pas* le site ou qui ne s'en préoccupait pas.

A ce propos il est surtout important de noter, que le dernier poète qui a travaillé à ces rapsodies de différents Homérides, a un esprit des plus hyperboliques et un amour sans bornes pour la Grèce. Il a mis la bride sur le cou de son Pégase ; il a retranché dans les rhapsodies précédentes ce qui ne lui convenait pas et ce qui s'opposait à ses hyperboles et il a ajouté une masse de divinités en s'étendant beaucoup sur leurs actes. Partout où les divinités jouent un grand rôle dans l'Iliade, on est autorisé à soupçonner le travail de cette dernière main, surtout quand c'est en faveur des Hellènes et au détriment des Troyens.

Une de ces hyperboles grandioses se trouve livre XX au combat des divinités grecques et Troyennes avant l'entrée en scène d'Achille. Le Dieu des enfers en entendant le vacarme au dessus de sa tête sur le disque de la terre saute en bas de son trône et s'écrie : Il. XX. 61.

[illegible]
Δεισας ὁ ἐκ θρονου ἆλ-ο, κα. ιαχε [illegible] ὑπερθε
»Γαῖαν ἀναρρήξειε Ποσειδάων [illegible]
»Οἰκία δὲ θνητοῖσι καὶ ἀθανάτοισι φανείη
[illegible]

En français :

« Le Roi des enfers, Pluton épouvanté s'élance de son trône et jette un cri terrible ; il craint que Neptune ouvrant la terre ébranlée, ne découvre aux Dieux et aux humains ses demeures hideuses et désolées, que les immortels mêmes ne regardent qu'avec horreur. Tel est le tumulte qui s'élève aux combats des divinités. »

Eh bien, pour que Pluton puisse parler ou penser ainsi sous terre, il fallait le retrancher dans la liste suivante des divinités qui combattaient en haut de la terre. Ce vers supprimé doit avoir été (vers 74 bis :) le dernier de la liste, [illegible] car cette liste des Dieux combattants dans l'Iliade porte un caractère d'équité primitive, comme les autres 12 divinités de la ville crétoise de Dreros, où règne l'équité la plus stricte pour le mâle et la femelle dans une antithèse alternante. Or aujourd'hui nous n'en voyons que 10 dans Homère, savoir cinq de chaque côté v. 67 sq.

Le *grec* Neptune contre le *troyen* Apollon. v. 69 ;

Le *troyen* Mars contre la *grecque* Minerve. v. 70 sq.

La *grecque* Junon contre la *troyenne* Diane. v. 72

La *troyenne* Latone contre le *grec* Mercure. v. 73 sq.

Le *grec* Vulcain contre le *troyen* Scamandre.

Toujours alternant trois fois les Grecs sont placés les premiers et deux fois seulement les Troyens ; l'égalité et l'équité n'existant donc que si nous rétablissons le 6e groupe savoir :

« La *troyenne* Vénus contre le *grec* Pluton. »

Quant à Vénus elle est nommée quelques vers auparavant (v. 40) comme étant de cette lutte et y assistant du côté des Troyens de sorte que là il y en a *six* pour les Troyens et non cinq. Notez encore que le nombre de douze domine dans l'Iliade et dans l'antiquité.

La raison que l'on fait valoir ordinairement pour *un seul poète Homère*, est que toute l'Iliade présente un caractère d'unité charmante ; et pourtant cette raison n'en est pas une. Nous rappelons à nos lecteurs une comédie de Térence, l'*Andrienne*. Dans son prélude il dit au public qu'il avait oublié une scène, en traduisant une autre comédie de Ménandre, mais qu'il l'a fait entrer dans son Andrienne. Eh bien ! malgré toutes les peines du monde, personne jusqu'ici n'a pu encore découvrir, quelle pourrait être cette scène d'une autre pièce, scène oubliée par lui et qu'il fait passer au public dans son Andrienne. Tant cette Andrienne, telle que nous l'avons, forme une unité d'action complette et ravissante ! On peut appliquer mieux encore à l'Iliade les mots qu'Erasme a écrits sur son exemplaire de la Ste Bible : *Hic liber est in quo sua quisque dogmata quaerit. Invenit et pariter dogmata quisque sua.*

En français : Ceci est le livre dans lequel chacun cherche ses dogmes, et dans lequel chacun les trouve.

Il y a eu certainement un Ilium. Cet Ilium a été plusieurs fois plus ou moins détruit et saccagé. Hissarlyk nous semble même en dire plus que l'histoire. Les traditions des temps dits héroïques mentionnent une destruction par Hercule qui aurait rempli de veuves les rues de la cité. La prise de Troie avec sa destruction Agamemnonienne, à la suite de laquelle presque tous les Troyens se dispersent dans toutes les terres de l'Occident, est indubitable. Les *Peoniens* et les *Bryges* en reçoivent en Macédoine, les colonies chez les Venetes, et les Latins sont connues de tout le monde ; les *Ascaniens* (Anhalt) les Francs au Rhin le sont en Germanie, les *Ases* en Scandinavie et les *Troyens* en Champagne. Si les savants distingués repoussent l'origine des vases de Schliemann avec tête de chouette plus ou moins reconnaissable, en se rapportant à des vases pareils décrits dans l'ouvrage de M. Bérendt, professeur à Kœnigsberg, et trouvés sur les côtes de la Baltique entre Neustadt et Dirschor (environs de *Dantzig*) ; enfin à d'autres trouvés sur les bords du *Rhin*, dans la *Bretagne Française* en *Italie*, en *Chypre*, en *Lycie*, en *Lydie*, même au *Pérou* et au *Chili*, et nous ajouterons comme masque glaucopis dans les tombeaux antiques des îles *Aleoutes*, ils ne font pas attention que Schliemann peut leur ricocher cette flèche, en disant que ce sont peut-être des traces de la dispersion des Troyens plus ou moins lacustres, surtout après cette terrible destruction Agamemnonienne, malgré les changements subis dans les nouvelles patries. L'Alsace et la Lorraine, germaniques par origines, sont mêmes aujourd'hui une preuve étonnante du déplacement du sentiment national en peu de siècles. La tradition, surtout l'orale, la seule tradition de cette époque, a subi bien vite les transformations que la terre et la nationalité se plaisaient à lui donner ; c'est à qui entre les bardes, les rapsodes et les nations y ajoutera, en retranchera et la transformera.

Les récits d'un Phrygien, d'un Hellène, d'un Barde ne devaient bientôt plus se ressembler, surtout quand on tient compte, qu'alors il n'y avait ni journaux, ni chemins de fer.

C'est ainsi que le Phrygien (nous le savons par hasard ; car Homère a éclipsé le récit de Darès, contemporain de la prise) raconte entre autres la mort d'Hector comme arrivée à la suite d'une embuscade d'Achille dans une nuit, où ce guerrier troyen était sorti pour recevoir la reine des Amazones qui arrivait au secours des assiégés. Comparez ce récit à celui sur la mort d'Hector, que nous lisons aujourd'hui dans l'Iliade, où Achille tout seul court derrière Hector fugitif trois fois autour des murailles d'Ilium, sans qu'aucune porte ne s'ouvre pour Hector, et sans qu'aucune flèche ou pierre troyenne ne soit décochée des remparts sur Achille, qui est toujours plus près des murs que Hector, car il court ὑπαί, comme dit le poète. Après cela ayez encore le courage de recourir à ce passage hyperbolique et hyperhellénique pour décider sur le site topographique de Troie-Ilium !

D'un autre côté, les souvenirs Scandinaves et Germaniques nous sont surtout parvenus par le grand poème épique les *Nibelungen*, postérieur au cinquième siècle chrétien. L'action est transportée en Allemagne et confondue avec l'histoire de la grande migration des peuples ; et là elle devient un poème national où le Troyen germanisé prend sa revenge sur ses ennemis en s'appuyant sur les Huns. Le héros Achille n'est plus le chef des ennemis, il devient sous le nom de *Siegfried* ou Sigourd, le chef des Troyens Francs germanisés, et réside à *Santen* sur le Rhin, ville qui se vante dans les romans de chevalerie d'être une colonie Troyenne. Achille est trempé comme enfant par Thétis, sa mère, dans le Styx, ce qui le rend invulnérable, excepté au talon, par lequel elle l'avait tenu. Siegfried, de son côté, se teint lui-même du sang d'un nid de dragons brûlés par lui, ce qui rend sa peau cornue et invulnérable, excepté sur le dos, à une place qu'il n'a pu atteindre. Les Troyens, race palustre, se couvrent à la Phrygienne d'une peau, (à la manière d'Hercule et du Bucéphale). Leur tête portant la pointe recourbée, comme bonnet phrygien de la liberté, y est cachée comme dans le casque primitif. Il en est de même de leur corps que la peau couvre si étroitement et si bien que le mythe et l'art ne les séparent point et en ont fait le Faune et le Satyre, avec une queue croissant sur le dos. Ils servent comme nation vaincue de même que leurs filles (les Dardaniennes) à l'amusement des vainqueurs helléniques. Sur les lacs de Macédoine ils ont le nom de *Derrhioi* ou de *Derrhiopes*, c'est-à-dire couverts de peau et hommes à la peau. Les médailles de Leté nous les montrent, malgré la punition d'Ilium, fidèles à l'usage Troyen de voler des femmes, usage conservé à Rome dans le vol des Sabines, et la ville d'Amphipolis a transformé leur Phallus androgyne oriental en un flambeau à manchette.

Enfin ce qui primitivement aura été conçu dans le mythe grec de la lutte musicale entre Marsyas et Apollon savoir que le satyre vaincu a perdu son seul vêtement, *la peau*, après nous est représenté comme s'il avait été écorché. Eh bien, chez les *Ases* du Nord cette peau est une peau de loutre, nommée en langue germanique *Otter*, *Fisch-Otter*, et l'homme y est tellement caché qu'il en porte le nom de *Otter* ou *Otto*, il est même confondu avec l'animal tué et *écorché*. Cette peau est apportée à un paysan, qui y reconnaît la peau de son fils ; les assassins pour le meurtre doivent se libérer en remplissant et en cachant toute la peau avec de l'or. L'un des assassins part pour en découvrir, il pêche un nain changé en poisson, mais qui est le gardien d'un trésor. Forcé de donner tout sans rien garder, le nain y joint une malédiction. Les assassins paient alors le mangeld et s'en vont. Cependant la malédiction s'accomplit. Le père ne voulant partager le rachat de la *Faida* avec ses fils, ceux-ci le tuent, d'abord lui, puis l'un l'autre, et le trésor passe aux Nibelungs germaniques. Dans l'époque germanique les Nibelungs (*Siegfried*) et les gnomes ou nains nébuleux — l'Allemagne a toujours aimé les nébuleux — ont une peau, une chappe qui est velue, chevelue, écrite ordinairement *Tarnkappe*, mais que nous écrivons *T'haarn-Kappe*, de *Haare*, cheveux. Cette chappe les métamorphose et les cache d'une manière miraculeuse. La tradition d'un trésor, caché quelque part, devient le *Nibelungenhort*, foyer, cachette des nébuleux dans des cavernes, ce trésor introuvable finit par être jeté dans le Rhin.

Il est curieux de comparer dans les deux grands poèmes épiques, l'Iliade et les Nibelungs, les dieux et les hommes.

La Sainte Ecriture dit que l'homme a été fait à l'image de Dieu. Les rapsodes de la tradition troyenne ont fait le contraire ; conformément au génie des Hellènes, ils nous dépeignent toujours les divinités avec tous les vices et toutes les passions des hommes. C'est la raison, pour laquelle le nœud tragique du drame, (dans l'Iliade c'est la *pomme d'Eris,*) se forme entre les divinités ; et les hommes n'en sont que les marionettes. Quand les divinités descendent parmi les hommes, ces derniers, malgré leurs vices et leurs passions, se trouvent en bonne compagnie, de sorte que chez les Hellènes la vie de ce monde n'est pas méprisée. Elle est même leur rêve pour l'autre.

Dans les Nibelungs nous remarquons par contre déjà l'influence des doctrines stoïciennes, même chrétiennes. Les divinités ne sont plus chargées des fautes que font les hommes, elles sont presqu'exclues ; on ne voit tout au plus que des nains nébuleux, de l'enchantement, et des nymphes du Danube, prédisant l'avenir. Le nœud tragique est formé par des mortelles coupables ; *Brunehild* et *Chriemhild* remplacent Junon, Minerve et Vénus. Il suffit de leur donner l'*orgueil* et la *rivalité*.

L'Iliade avait pour morale la punition du rapt des femmes.

Le Nibelung punit même l'adultère commis sur une femme bien qu'il ait eu le consentement du mari. La chose est tellement singulière que le grand nombre de nos lecteurs voudra quelques détails à ce sujet. Les voici : Günther, roi supérieur de Bourgogne, a donné sa sœur *Chriemhilde* en mariage au fils de son roi vassal, à *Siegfried* de Santen. Lui-même il épouse *Brunehilde* princesse scandinave, Valkyre, amazone alliée aux lacustres, et qui ne lui est fiancée, qu'après avoir été vaincue à la course, dans le jet du javelot etc. Cependant dans la nuit des noces Guenther n'est pas assez fort pour la dompter ; au contraire cette vierge sauvage finit par lui lier ensemble les mains et les pieds et le suspend ainsi à la muraille d'où elle ne le décroche qu'en se réveillant le lendemain. Guenther confie ses chagrins à Siegfried, qui, caché et non reconnaissable sous sa Thaarnkappe, dompte la farouche vertu, mais lui enlève la ceinture et son anneau, dont il fait cadeau à sa femme Chriemhilde. Celle-ci le lendemain à l'entrée de l'église, prend le pas sur la reine Brunehild, et dans la scène qui s'engage, elle dit : « Je dois avoir le pas sur la *Kebse* (maîtresse) de mon mari » Voilà ce nœud tragique de l'épos germanique où la vengeance amène la vengeance et la destruction.

Chose étrange ! Dans le cercle plus chrétien encore de la table ronde et du *Saint-Graal* on découvre le dernier vestige révoltant de cette métamorphose du souvenir troyen, bien que le grand trésor gardé soit changé en un calice de Joseph d'Arimathie, dans lequel est conservé une goutte du sang du Christ, du *sang-royal*, sang-réal, duquel on a fait par ignorance même dans les langues romaines *Saint-Graal*, les fables de chevalerie nous montrent, comment Merlin vient en casuiste au secours d'un jeune amoureux de la vertueuse reine du Graal, en le métamorphosant au moyen des sucs de certaines plantes de telle manière qu'il ressemble au roi du Saint-Graal, et qu'il trompe ainsi la reine. Elle ne reconnaît son erreur que le lendemain à l'aube, quand on apporte son véritable mari mortellement blessé dans une bataille.

Il n'est pas étonnant, que le lecteur préfère à cela l'épos *hellène* et l'Iliade.

Seulement nous le prions de se convaincre de la justesse de la conclusion que nous allons faire.

L'Iliade ou mieux l'*Achilléide*, cette épisode Troyenne qui affiche l'unité de la fureur d'Achille, parcequ'Agamemnon lui a enlevé un de ses joujous favoris, est l'événement de la prise et de la destruction de Troie par Agamemnon, raconté à une époque plus rapprochée de l'événement ; mais néanmoins *archihellénisé*.

Dans les parties de l'Iliade nous pouvons donc avoir des rhapsodies conservées, où les bardes font une topographie assez exacte de la Troyade, après l'avoir vue peut-être, qui tandis que d'autres rapsodies trahissent des chantres, qui ne connaissaient pas cette topographie, ou, ce qui est la même chose, qui ne s'en souciaient pas.

Homère lui-même met dans la bouche d'Enée avant de lutter avec Achille : Il. XX. 248.

Στρεπτὴ δὲ γλῶσσ' ἐστὶ βροτῶν, πολέες δ' ἔνι μῦθοι
[illegible]

En français :

«La langue des mortels est peu constante ; elle renferme des mythes changeants, et pour les mots le champ s'ouvre d'un côté et de l'autre.

Et Hésiode fait dire aux Muses : Nous savons dire beaucoup de mensonges, qui ressemblent au vrai.

Il va sans dire que nous entendons parler ici de l'époque de la naissance de cette poésie, parmi les Hellènes, dans laquelle on a l'habitude de parler d'écoles de chantres homérides au centre des villes Ioniennes de l'Asie-Mineure entre 900–500 av. J.-Chr. Voilà pourquoi ceux qui placent Homère 900 av. J.-Chr. sont aussi près de la vérité que ceux qui le mettent avec l'historien Théopompe à 500 av. J.-Chr.

Il faut distinguer de cette époque celle où il ne s'agissait plus que de revoir Homère dans un but de critique grammaticale, et ne roulant que sur les variantes du texte, comme celles de Zenodote, d'Aristophane de Byzance, de Cratès et d'Aristarque.

Nous finirons par déclarer qu'il nous paraît impossible de juger cette question aujourd'hui sur les différentes données topographiques inscrites dans l'Iliade, bien que Hissarlik paraisse l'emporter.

En attendant, faisons comme Schliemann ! Non, faisons mieux ! Recherchons en abeille, ce qui a échappé à la voracité de Saturne ; après, nous-mêmes ou d'autres nous jugeront.

Constantinople, ce 21 juillet 1874.

Dr DETHIER.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

24 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h.	51	m.
Coucher »	7 »	23	»
Temps moyen à midi apparent.	12 »	6	12s
H. à la turque à midi moyen.	4 »	30	

8 heures du matin.

Baromètre	761.4
Thermomètre	21.6
Minima	17.5
Maxima de la veille	29.4

Direction et force du vent NE. assez fort.
Etat du temps le 23 juillet, à 8 h. du matin.
Vent du N. modéré sur la mer Noire ; faible sur l'Archipel et l'Adriatique.

DEPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

[illegible] Signature [illegible]

Mois de Juin.

[illegible]

Mois de Juillet.

[illegible] Taganrog

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

TABLEAU des encaissements effectués à la Banque impériale ottomane, du 1/13 Mars au 12 courant, sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale pour l'exercice 1290 (1874-75) publié en exécution de l'article 4 de l'Iradé du 27 Rebi-ul-Akhir 1282.

	RECOUVREMENTS Antérieur		Mois cour.		Total.	
Contrib. indirect. Douanes	22651351	07	8901828	31	31553179	38
Tabacs	13268656	30	3808705	02	17077371	32
Salines	23650604	21	3662185	29	27312790	10
Spr. et aut.	5289812	20	1496307	21	6786120	01
Impôt foncier	352091	05	210390	30	562482	01
Dîmes et Verghis	1082125	32	20579392	38	21661518	30
Moutons	46415107	35	2884799	34	49299907	29
	112709759	30	41543610	34	154253370.24	
R. en Eur. et paiem. sur pl. au 12 juil.			98102974	09	133859205.13	
Remises en Europe et paiement sur place au 12 juillet			35756231	04		
Disponible					90394165	11
Effets à encaisser					1470500	»
Total					91861665	11

N. B. Les encaissements faits aux succursales et agences sont compris dans la somme ci-dessus jusqu'aux dates suivantes :

Beyrouth 6 juin ; Salonique 29 juin ; Larnaca 29 juin ; Aïdin 1er juillet ; Magnésie 1er juillet ; Cara-Hissar 19 juin ; Adalia 19 juin ; Smyrne 1er juillet.

Constantinople, le 12 juillet 1874.

Le directeur général
M. H. FOSTER.

Le directeur
EM. DEVEAUX.

PRESSE ETRANGERE.

L'attentat de Kissingen.

Une lettre envoyée le 13 au soir de Kissingen à la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, donne les détails suivants :

« A 1 1/2 heure précise le prince Bismarck quitta la maison qu'il habite, dans une voiture de la cour de Bavière, pour se rendre à la Saline et y prendre son bain. Au moment où la voiture tournait le coin de la maison – le chancelier levait justement la main droite pour saluer les nombreux baigneurs qui se trouvaient devant son habitation — un ouvrier tonnelier, natif de Magdebourg, tira un coup de pistolet sur le prince, tandis qu'un prêtre, petit et trapu, était couru devant les chevaux, et que la voiture avait été ainsi obligée de s'arrêter pendant quelques secondes.

» La maison que le prince habite se trouve sur la rive droite de la Saale ; on y jouit librement de la vue de la vallée, et elle n'est séparée du pont de la Saale que par la largeur d'une maison et d'un jardin. La voiture, qui n'était arrivée que jusqu'à la maison à côté du pont, rebroussa chemin, sur l'ordre du chancelier ; celui-ci sauta à terre et se rendit dans son appartement, pendant que la voiture rentrait dans la cour. Le public était tellement consterné, tout cela s'était passé si vite, que ce ne fut que quelques instants après l'attentat, que plusieurs personnes se mirent à la poursuite du meurtrier ; le prêtre avait déjà disparu.

» Le meurtrier avait couru du côté du pont, où heureusement il se heurta contre le frère du célèbre ténor Lederer ; M. Lederer, qui avait entendu le bruit de la détonation, venait du *Restaurant du Pont* ; il empoigna le fuyard, qui fit des efforts désespérés pour échapper à son étreinte ; lorsque quelques autres personnes survinrent, M. Lederer était à moitié étranglé, et le pouce de l'une de ses mains portait plusieurs morsures. Le meurtrier fut conduit en prison.

» Au départ du convoi de deux heures, on a arrêté un individu qui s'était fait remarquer par des paroles injurieuses qu'il avait débitées sur le compte de M. de Bismarck.

» Le prêtre, qui avait été vu depuis onze heures se promenant de long en large devant la maison du chancelier, et qui était sauté devant les chevaux au moment de l'attentat, n'a pas encore pu être arrêté (il l'a été depuis).

» La balle a frappé légèrement la paume de la main, à l'articulation du pouce ; la blessure a un peu saigné et il y avait un peu de gonflement ; mais les mouvements des doigts sont restés parfaitement libres. Une heure et demie après l'attentat, à trois heures, le prince sortit de nouveau en voiture, ayant le docteur Diruli à ses côtés, et parcourut la ville. Il m'est impossible de décrire les ovations dont il a été l'objet. Il avait sorti le bras droit de la manche de sa redingote, et le portait en écharpe. Il avait très-bonne mine et saluait vivement de tous les côtés. »

Un correspondant a envoyé à la *National Zeitung* les détails suivants :

« ... Lorsque la voiture tourna le coin de la maison pour prendre la rue, le cocher Schmidt, qui conduisait la voiture (je tiens ces détails de lui-même), remarqua devant les chevaux un individu vêtu d'une longue redingote, comme en portent les prêtres ; il se vit donc obligé d'aller plus lentement et il cria à l'individu de se garer ; il dut renouveler son invitation plusieurs fois, avant que l'individu se mît de côté... Pendant ce temps la voiture était arrivée au *Restaurant Braun*, et ce fut à ce moment que le coup de pistolet fut tiré. Le cocher se retourna aussitôt ; voyant le chancelier sain et sauf, il voulut continuer ; mais, apercevant le meurtrier qui venait de jeter son pistolet et cherchait à disparaître au milieu de la foule accourue des maisons voisines, il lui cingla la figure d'un vigoureux coup de fouet, et au même instant l'acteur Lederer le prit à la gorge...

» L'auteur de l'attentat est âgé de 19

à 20 ans; il est d'apparence brutale et sauvage; il fait l'effet d'un criminel endurci; il n'a pas l'air d'un fanatique; tous ceux qui le voyaient ont pensé que ce n'était qu'un mercenaire, payé pour commettre le crime odieux qui a si heureusement échoué. »

Le septennat et les partis.

On lit dans le *Nord* :

Paris, 13 juillet.

S'il est incontestable que la majorité du public a accueilli avec une certaine satisfaction l'affirmation catégorique du septennat, contenue dans le message du maréchal Mac-Mahon, on ne saurait cependant se dissimuler que l'opinion est très-divisée sur les conséquences de la lutte engagée entre le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée. « J'y suis et j'y reste ! » dit le maréchal; c'est fort bien, mais dans quelles conditions restera-t-il? En admettant que personne ne conteste la durée des pouvoirs du maréchal, il ne s'ensuit pas que ces pouvoirs puissent être organisés de manière à satisfaire le besoin de stabilité et de tranquillité qui a créé le septennat. Tout porte à croire que l'Assemblée n'accordera pas au maréchal des prérogatives qui lui donneraient une position indépendante et lui permettraient de braver à la fois les monarchistes et les républicains. Ce que le maréchal demande, c'est une sorte de monarchie constitutionnelle septennale; il se pourrait qu'il fût obligé de choisir entre la démission et la dictature.

Tout cela n'indique pas des dispositions bien conciliantes et ne justifie que trop les appréhensions de ceux qui voient dans le message du maréchal une déclaration de guerre dont le chef du pouvoir exécutif n'a peut-être pas mesuré toute la portée. Le message est trop autoritaire ou bien il ne l'est pas assez.

C'est, pour ainsi dire, un coup d'Etat moral auquel manque la sanction matérielle. Le maréchal veut rester au pouvoir pendant sept ans encore; comment peut-il espérer que ses ennemis lui fourniront bénévolement les moyens de se fortifier dans la position qu'il occupe? Quoi qu'en disent les organes républicains et monarchistes, les coups dirigés contre le ministère étaient en réalité le commencement d'une campagne longuement préparée contre le maréchal lui-même. C'est lui qu'on a voulu frapper « en pleine poitrine » et qu'on s'efforcera maintenant de réduire à l'impuissance, en attendant la crise définitive que les coalisés appellent de tous leurs vœux.

Il faudrait donc être singulièrement optimiste pour admettre que la simple manifestation de la volonté du maréchal suffira pour déterminer l'organisation du septennat. Non, le septennat n'est pas organisé parce que le maréchal a affirmé sa durée, et l'éventualité de la dictature mac-mahonienne est encore plus éloignée que l'organisation problématique du septennat.

Mais, dira-t-on, si l'Assemblée refuse obstinément d'organiser le septennat, il faut en arriver à un coup d'Etat; le pays est fatigué de cet éternel provisoire et dégoûté des intrigues parlementaires qui, sous prétexte de discutions constitutionnelles, empêchent la reconstitution sociale et politique de la France. Certes,

nations; les ingénieurs et les sociétés de France sont en majorité. Laissez-moi vous faire remarquer à ce propos qu'autant celles-ci se montrent récalcitrantes lorsqu'il s'agit d'entreprises, même les plus avantageuses, dépassant la ligne de Pétersbourg et de Moscou, au-delà de laquelle leurs connaissances géographiques, économiques et statistiques sur la Russie ne s'étendent pas, autant elles sont avides de traiter avec le gouvernement pour des affaires se rapportant à la première de ces villes.

Parmi les concurrents de la dernière heure, s'est trouvé notre célèbre industriel et constructeur de matériel de chemins de fer, M. Poutilof. Dans l'acte de concession relatif à sa grande usine, située à l'extrémité de Saint-Pétersbourg, entre la Néva et le golfe, ou plutôt relatif au port qu'il demandait l'autorisation de construire sur le terrain où est son usine, se trouvait un article où le droit lui était concédé de creuser un canal de Cronstats à son port. M. Poutilof voulait de plus en construire un autre reliant son port au lac de Ladoga, à l'endroit où commence la Néva. Les nombreuses barques, dont plusieurs chavirent chaque année qui suivant le système de canalisation du Nord, arrivent de l'intérieur et y débouchent chargées de grains, de blé, de froment, de lin, de chanvre, etc., et qui sont également obligées de s'arrêter près du couvent Nevsky, pour transborder leurs denrées qui là sont mises dans des sacs, eussent été ainsi remplacées par des bateaux à vapeur qui auraient porté ces marchandises directement à la mer par Cronstadt. M. Poutilof pouvait de plus par ce double canal recevoir ses machines et sa fonte à son usine même, et expédier de celle-ci directement dans l'intérieur les rails et le matériel de chemins de fer construits chez lui. Il avait ainsi, se fiant à cet article de son traité, construit son port à ses propres frais, lorsque tout à coup la mise en adjudication du canal direct de Cronstadt à Saint-Pétersbourg est venue renverser tous ses projets, et le menacer de la ruine.

Il ne lui restait rien autre chose à faire qu'à se porter à son tour adjudicataire. Mais pour cela il lui fallait pouvoir disposer immédiatement de capitaux assez considérables, et les siens étaient engagés dans ses usines et dans la construction de son port. Ne perdant ni temps ni courage, il dépêcha à Londres, il y a quelques semaines, un homme très-entendu très connu sur les places étrangères, et ici, un certain M. Marc; qui n'a pas toujours été heureux dans les affaires mais qui a toujours su se relever. Or, il y a quelques jours, je crois vous l'avoir annoncé, tout notre monde de la Bourse et des affaires fut mis en émoi par une dépêche de Londres qui annonçait que M. Marc avait réussi dans sa négociation. En effet, une forte maison de Londres, dont le représentant est arrivé ici, s'est associée avec M. Poutilof pour la soumission du canal, à des conditions certainement inférieures, disait-on, à celles des autres concurrents ce que ce dernier pouvait d'autant mieux faire qu'il avait un intérêt des plus considérables à obtenir la concession. Aussi hier encore tout le monde pensait que c'était lui qui l'obtiendrait. On était même convaincu partout que l'adjudication allait avoir lieu ces jours-ci.

Mais voici tout à coup une nouvelle qui dément tous ces bruits et qui va certainement produire une grande sensation. Vu les ennuis de toute cette affaire, ses complications, sa prolongation, vu encore des prix très élevés des somissionnaires, le ministre des voies de communications, mettant dès à présent et par cette première affaire à réalisation son idée favorite de l'exécution des entreprises diverses dont l'Etat a besoin par l'Etat lui-même, a été autorisé par l'Empereur, me dit-on, à faire procéder à la construction dudit canal par les employés et aux frais du gouvernement. Si mes renseignements sont exacts, et je crois qu'ils le sont, voici quels seraient les points essentiels de cette décision:

Une direction spéciale pour la construction du canal sera établie au ministère des voies de communication et dépendra directement du ministre. Elle sera constituée sur les mêmes bases et aura les mêmes obligations, devoirs et responsabilités que les autres comités analogues des routes et chaussées, des constructions fluviales, etc. Cette direction se composera d'un comité et de l'ingénieur constructeur avec ses adjoints. Le comité sera formé d'un président et de huit membres, dont quatre du ministère des voies de communication et quatre délégués des ministères des finances, de la marine et de la guerre, et du préfet de Saint-Pétersbourg; le neuvième sera le délégué de la Bourse, et il sera choisi par le corps des marchands; il aura voix délibérative comme les autres. Les membres du comité ne toucheront que des jetons de présence de 20 roubles; ceux d'entre eux qui recevront une mission spéciale seront défrayés moyennant un paiement de 25 roubles par jour, pendant tout le temps que durera leur mission. Le choix du président devra être approuvé par l'Empereur; l'ingénieur constructeur et les quatre délégués du ministère des voies de communication seront nommés par le ministre, et les autres employés par les délégués des autres ministères, du préfet et des négociants de la Bourse. Pour couvrir les frais de l'entretien de ce comité et de l'inspection des travaux, 4 p. c. sont prélevés sur le capital assigné pour la construction du canal. Le ministre des voies de communication est autorisé à s'entendre avec les autres ministres pour la rédaction des règlements et instructions d'après lesquels toute cette combinaison doit fonctionner.

M. Minghetti et l'Opposition.

On lit dans l'*Indépendance Belgé* :

Rome, 9 juillet.

Les conférences que M. Minghetti a eues avec plusieurs chefs de groupes parlementaires, et notamment avec certains membres de la gauche, ont donné quelque vraisemblance au bruit d'après lequel le président du conseil songe à éviter les élections générales et à ouvrir une nouvelle session avec la Chambre actuelle. M. Minghetti veut apparemment profiter du peu de succès qu'a obtenu le programme de l'opposition pour tenter un dernier effort sur la gauche modérée et la ramener à lui.

Ce programme — les journaux de presque toutes les nuances l'ont constaté — ne peut pas servir de base à la constitution d'un parti compacte et homogène, capable de faire échec au ministère, d'arriver et de se maintenir au pouvoir. Il a la prétention d'attribuer à l'ancienne opposition tout ce qui s'est fait de bien en Italie, dans ces dernières années, et de faire retomber, en échange, toute la responsabilité des maux qu'on a déplorés et qu'on déplore sur le parti libéral modéré. Je n'entends point défendre ce dernier parti, mais je ne trouve pas assez appuyée par les faits la prétention de la gauche en ce qui concerne le bien qu'elle a fait au pays. Du reste, un vrai programme politique de parti qui aspire à gouverner ne doit pas contenir seulement des récriminations, mais surtout des appréciations sur l'avenir et des vues sérieuses et précises sur les principes que professe le parti à l'égard de l'administration publique et de la politique intérieure et extérieure. Or, en dehors du désir vaguement exprimé de voir le gouvernement imiter la politique allemande relativement aux rapports de l'Etat avec l'Eglise, le manifeste en question ne contient aucune affirmation nette et catégorique dans le sens que je viens d'indiquer. Il faut, d'ailleurs, remarquer qu'il ne porte que la signature de quelques membres de la gauche historique de M. Crispi, et que ceux de la gauche administrative, que M. Minghetti veut rallier, y sont demeurés parfaitement étrangers. Il est bon toutefois de noter qu'il a reçu l'adhésion des honorables MM. Cairoli, Bertani et Cucchi, qui sont les membres les plus vaillants de cette partie de l'opposition qui, jusqu'à présent, avait appartenu à l'opinion républicaine. Or, comme il y est dit que l'opposition accepte loyalement la monarchie comme base de l'unité nationale, il faut en conclure que la fraction représentée par ces trois députés est entrée définitivement dans le giron constitutionnel.

La démocratie républicaine a donc perdu son avant-garde parlementaire, et n'a plus à sa disposition, à la Chambre, que quelques députés épars sur les derniers bancs de la montagne. Il n'en est pas moins vrai que le programme dont je parle n'est qu'un acte isolé et que la fraction la plus considérable de l'opposition, celle qui a les traditions rattazziennes et qui suit actuellement l'honorable M. de Lucca, ne s'y est point associée. Cette fraction est donc encore accessible aux séductions ministérielles et pourrait répondre aux avances que lui fait M. Minghetti.

L'honorable président du conseil n'a pas été, paraît-il, découragé par l'échec de ses dernières tentatives, et il espère encore réussir. Ce qui le prouve, c'est que le portefeuille de l'instruction publique est vacant depuis la démission de M. Scialoja. On en conclut que M. Minghetti laisse cette succession ouverte comme un appât pour le groupe de Lucca qui ne dédaignerait pas, en effet, de donner un titulaire à ce portefeuille. Comme vous le voyez, il y a des intérêts des deux côtés, pour la fusion; du côté de l'opposition administrative, qui voudrait arriver au pouvoir même par un ou deux ministères secondaires, et du côté de M. Minghetti qui voudrait écarter la nécessité des élections générales dont il redoute les résultats, pour les motifs que je vous ai indiqués dans mes lettres antérieures.

Les négociations en cours ont, par conséquent, quelques chances d'aboutir, mais ni le ministère, ni les autres intéressés, ne laissent rien transpirer de leurs démarches réciproques, ce qui me fait supposer que l'accord n'est pas encore à la veille d'être conclu. Les difficultés consistent, je crois, en ce que le groupe de Lucca exige des compensations supérieures à l'appoint qu'il apporterait, tandis que M. Minghetti laisse trop craindre, à tort ou à raison, qu'il ne veuille se servir que temporairement de cet appoint, pour se rejeter ensuite, une fois le danger passé, sur le parti conservateur, dont il est un des chefs les plus autorisés.

Le télégraphe électrique à travers le continent australien.

En 1862, environ vingt ans après la découverte de l'application de l'électricité au télégraphe, l'achèvement du télégraphe de la Sibérie, qui s'étendait jusqu'au Pacifique et au Japon, et celui de l'Amérique du Nord jusqu'à San-Francisco, donnèrent un grand élan aux entreprises du même genre, et aujourd'hui l'Afrique est le seul continent qui ne soit pas traversé par des fils télégraphiques.

La ligne télégraphique qui traverse les Andes (Amérique du Sud) est à 12,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et sur quelques points les fils sont enterrés à 2 pieds sous terre, afin d'empêcher leur destruction par les neiges. Bien que les diverses entreprises que nous venons de citer aient rencontré de grandes difficultés, les entrepreneurs ont eu toutefois l'avantage de travailler dans des pays connus, sur des routes fréquentées, semées de villages et d'établissements.

C'était une entreprise autrement difficile que celle d'établir une ligne télégraphique à travers le centre de l'Australie, allant du Nord au Sud, où l'on n'avait qu'une seule route, presque inconnue, celle suivie par Mac Donnal Stuart de 1680 à 1862. Les ingénieurs devenaient forcément des explorateurs obligés de chercher de l'eau, des arbres pour faire des poteaux télégraphiques et des endroits propres à l'établissement de postes permanents au milieu de ces immenses solitudes.

A Mount Margaret, à l'ouest du lac Eyre, les pionniers quittèrent les derniers établissements; ils ne devaient plus trouver d'habitation, d'abri ou de secours, avant d'avoir atteint, au nord, à Port-Darwin, la station de Palmerston, qui mérite à peine ce nom, car toutes les ressources qu'on peut y trouver y viennent par mer d'Adélaïde. Cette ligne télégraphique aura peu à faire avec l'Australie, mais ce qu'on a surtout en vue, c'est de former une chaîne de communication non interrompue entre les colonies australiennes, les centres commerciaux de l'Asie orientale et méridionale et l'Europe. Nous donnons, d'après un journal australien, la série des lignes télégraphiques.

	Milles.
Adélaïde à Port-Augusta	212
Port-Augusta à Port-Dawin	1.800
Port-Darwin à Bangœwangi (câble sous-marin)	970
Bangœwangi à Batavia	480
Batavia à Singapour (câble sous-marin)	560
Singapour à Penang (câble sous-marin)	381
Penang à Madras (câble sous-marin)	1,213
Madras à Bombay	600
Bombay à Aden (câble sous-marin)	1.664
Aden à Suez (câble sous-marin)	1.308
Suez à Alexandrie	225
Alexandrie à Malte (câble sous-marin)	819
Malte à Gibraltar (câble sous-marin)	981
Gibraltar à Falmouth (câble sous-marin via Lisbonne)	1.250
Total	12.462

Sur ces lignes il y a 9,146 milles de télégraphe sous-marin. L'Australie occidentale possède déjà plusieurs lignes qui ont leur centre à Perth.

Les gens d'affaires attachent une immense importance à l'établissement de la grande ligne télégraphique d'Australie en Asie et en Europe, qui mettra bientôt fin aux affaires hasardeuses en donnant aux grandes opérations commerciales une issue presque certaine.

M. Charles Tood, directeur des postes et télégraphes de l'Australie méridionale, a conçu et mis en avant l'établissement d'une ligne télégraphique traversant le continent australien du sud à Port-Darwin.

Le gouvernement de l'Australie méridionale a décidé que la construction du télégraphe serait entreprise aux frais de la colonie, et, se chargeant de la partie centrale, a passé contrat pour les parties du nord et du sud. Ces dernières ont été commencées aux mois de septembre et octobre 1870; mais on a rencontré tant de difficultés dans le nord, que les entrepreneurs ont renoncé à continuer, et que le gouvernement s'est vu obligé de finir le travail commencé. Les bêtes de somme ont succombé aux maladies; les pluies tropicales ont souvent interrompu les travaux; et ce ne fut que lorsqu'un dépôt eut été établi sur un point favorable du Roper River qu'on put pousser plus rapidement les travaux.

Le 26 juin 1872, l'œuvre était loin d'être terminée, et la voiture des postes faisait encore le service entre les Daly Waters et le Tennent's Creek. Plus tard, quand le câble sous-marin établi entre Port-Dawin et Java fut brisé, les communications avec le reste du globe ne furent entièrement reprises qu'après l'entier achèvement du câble, le 22 août. Tout est en ordre depuis le 21 octobre 1872, et l'Australie reçoit des nouvelles trois semaines avant celles apportées par les paquebots-poste. Après l'achèvement des travaux, il y eut de grandes fêtes en Australie, car tout le monde comprenait l'importance de cet établissement.

Deux fois la foudre a interrompu les communications; mais comme à chaque station il y a quelques employés pourvus du matériel nécessaire pour réparer les accidents, on a pu sans difficulté remédier rapidement aux dégâts. Sur quelques points de la partie tropicale de la ligne, les fourmis blanches détruisent les poteaux télégraphiques. Aussi M. Tood propose de remplacer peu à peu les poteaux de bois par des poteaux en fer, résistant mieux aux incendies qui éclatent dans les buissons.

Une seule fois les indigènes ont endommagé la ligne, mais leurs démonstrations hostiles sont rares et sans importance.

Pendant que l'on travaillait, presque toutes les difficultés s'applanissaient; on trouvait le long de la ligne le bois nécessaire pour faire les poteaux. Dans deux districts seulement, le manque d'eau se fit sentir; mais on y remédia facilement en creu-

8me ANNEE N° 169. Djemazi-ul-Akhir 12 1291 SAMEDI 25 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
N. [illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	[illegible] francs	[illegible] francs	[illegible] francs
Provinces	[illegible]	[illegible]	
Étrangers	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR.
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page .... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page .... 6 » la »
Insertions, corps du journal .... 16 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial*; à PARIS, chez M. E Orain, 9 rue Drouot; à ROME, chez les principaux libraires; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-[illegible], PESTH, chez MM. Haasenstein [illegible] et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street [illegible]

Constantinople 24 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La sortie du ministère, de M. Magne, a découragé les bonapartistes. Ils avaient tant répété que M. Magne, malgré tous les votes qui pourraient lui être défavorables, conserverait son portefeuille; que le maréchal Mac-Mahon ne consentirait *jamais à se séparer* de lui, qu'ils avaient fini par s'imaginer que l'ancien ministre de Napoléon III était inamovible, et que grâce à lui ils pourraient conspirer, comploter tout à leur aise.

Aujourd'hui que M. Magne a été forcé de quitter la place ils se demandent, avec inquiétude, de quelle façon ils vont être traités et ils essaient de renouer avec le centre droit. Mais c'est peine inutile. Après les découvertes faites par la police, les orléanistes ne donneront pas dans le piège qui leur est tendu.

L'impérialisme a contre lui tous les membres un peu clairvoyants et honnêtes du centre droit, qui ne poussent pas la haine de la République jusqu'à vouloir retomber sous le joug de la démocratie césarienne.

Représentés dans le cabinet par M. le duc Decazes, ils ont pu faire, enfin, respecter les principes parlementaires; faire cesser la condescendance excessive du président de la République en faveur d'un ministre compromettant.

Espérons que la chute de MM. Magne et de Fourtou aura pour résultat d'éliminer irrevocablement du pouvoir les bonapartistes, et que la justice ayant son cours, les perturbateurs du repos public, les incorrigibles ennemis de la société, seront punis comme ils le méritent, si haut qu'ils soient placés dans la hiérarchie napoléonienne.

Les journaux arrivés d'Allemagne sont remplis d'articles sur l'attentat de Kissingen.

La pensée dominante des feuilles officieuses est, tout d'abord, d'établir un parallèle entre le pistolet de Kullmann et le couteau de Ravaillac. Ensuite d'exprimer leur honte que l'assassin soit un prussien, c'est-à-dire un compatriote de M. de Bismarck.

Certains journaux sont d'une violence excessive dans leurs appréciations, la *Norddeutsche Zeitung* en tête, qui n'hésite pas à accuser, presque directement, les chefs du parti catholique, et prend surtout à partie la *Germania*, en rappelant le mot malheureux tant reproché à M. Majunke, directeur de ce journal: « Que le prince de Bismark est mortel. »

Comme il fallait s'y attendre, l'attentat de Kissingen a aussitôt donné lieu à des témoignages de sympathie envers le chancelier de l'empire.

On signale jusqu'ici des télégrammes de félicitations adressés au prince de Bismarck par LL. MM. le roi et la reine de Wurtemberg, des municipalités de Dresde et de Leipzig, d'une assemblée tenue à Cassel.

Ajoutons à ces détails que la *Kœlniche Zeitung* a reçu du président des associations d'ouvriers catholiques allemands — dont le siége est à Cologne — une communication d'après laquelle il est établi qu'il n'existe aucune société de ce genre à Salzwedel.

Or, on sait que les premières dépeches disaient Kulmann membre de la société catholique de cette localité.

Le télégraphe a annoncé que le soir de l'attentat le prince chancelier avait prononcé un discours pour remercier la foule qui se pressait sous les fenêtres de son balcon; voici les paroles qu'il a prononcées:

« Je vous remercie, messieurs, a dit » le prince, et remercions ensemble » Dieu dont la main m'a si visiblement » protégé. Je ne parlerai pas de cette » affaire; elle est entre les mains de la » justice. Mais ce qu'il m'est permis de » dire, c'est que le coup dirigé contre » moi n'était pas destiné à ma personne, » mais à la cause à laquelle j'ai consacré ma vie: l'unité, l'indépendance et » la liberté de l'Allemagne. Quand même j'aurais dû mourir pour cette » grande cause, il me serait arrivé ce » qui est arrivé à des milliers de nos » compatriotes, qui ont laissé, il y a trois » ans, leur sang et leur vie sur les » champs de bataille. Mais la grande » œuvre que j'ai aidé à entreprendre » avec mes faibles forces, ne sera pas » détruite par des moyens comme ceux » dont Dieu m'a préservé. Cette œuvre » sera accomplie par la force unie du » peuple allemand. Dans cet espoir, » criez avec moi: « Vivent le peuple » allemand uni et ses princes confédérés! »

Depuis le changement qui s'est opéré dans les hautes regions militaires en Autriche on remarque, également, un mouvement incessant dans les hautes fonctions administratives.

Cet état de choses fait dire à l'*Indépendance belge*:

« Presque tous les gouverneurs des provinces viennent de permuter ou d'être mis à la retraite. Il est vrai que pour la plupart ce sont d'anciens fonctionnaires usés par la routine, si ce n'est par l'âge. Il en est deux cependant qui semblent inamovibles, le comte Goluchovski, gouverneur de la Gallicie, et le comte Taaffe, gouverneur du Tyrol.

« Bien qu'on n'attribue pas à toutes ces mutations d'autre motif que celui d'introduire des éléments plus jeunes et plus energiques dans les services de l'Etat, l'opinion publique cependant remarque avec une certaine défiance la coïncidence de ces mouvements avec la chute du général Kuhn, remplacé par un homme devoué à l'archiduc Albert; et le voyage que ce dernier va faire en Russie. »

Les nouvelles arrivées de Rome apportent le resultat des élections municipales. Le scrutin a été favorable, dans la capitale, aux candidats ministeriels et les élus sont MM. Sella, ancien ministre des finances, et le prince Orsini.

Les cléricaux s'étant abstenus de prendre part au scrutin, ce fait est considéré, en Italie, comme la preuve indiscutable de ce qu'ils ne participeront pas non plus aux élections générales pour la deputation, malgré les efforts de quelques notabilités du parti, notamment de l'archevêque de Naples et des évêques de Turin et d'Ivree, pour faire changer cette resolution.

LE VAGABONDAGE DES ENFANTS.

Nous avons eu deja l'occasion de signaler à plusieurs reprises l'ennui que les petits mendiants causent aux promeneurs, aux environs du Taxim.

Nous ne reviendrions pas sur cette question, si elle ne se trouvait liée à l'un des plus interessants problemes sociaux: « l'Education de l'enfant pauvre, » et envisagée sous cet aspect elle merite que nous nous arretions un moment pour l'examiner.

Certes, Pera n'a pas le monopole de cette mendicité et de ce vagabondage; toutes les personnes qui ont parcouru les districts manufacturiers de l'Angleterre ou de la France, savent combien, dans ces pays de grande industrie, le mal est repandu, combien il est profond.

Pour n'en citer qu'une preuve il nous suffira de rappeler que dans un rapport adressé au ministère de l'Instruction publique en France, rapport daté de 1871, le nombre des enfants vagabonds est fixe à 67,000, chiffre enorme.

Que deviennent ces enfants lorsqu'ils sont parvenus à un certain âge? Les garçons finissent quelquefois par apprendre un etat, ils exercent quelqu'un de ces petits métiers qui n'exigent pas un long apprentissage; d'autres viennent s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, et en ce moment meme les maisons penitentiaires de France renferment 7480 jeunes detenus âgés de moins de seize ans.

Quant aux filles, il est plus delicat de parler du metier qu'elles choisissent ou qu'elles acceptent de la necessite; toujours est-il que les petites mendiantes, les vagabondes cessent de tendre la main lorsqu'elles arrivent à treize ou quatorze ans, ce qu'elles font on le devine et c'est alors que la police les expulse.

Cette plaie sociale, cette quantite considerable d'enfants qui seront hommes un jour, et qui vivront en revolte constante contre toutes les lois jusqu'au jour où les prisons, le bagne ou l'echafaud les auront repris, est bien faite pour attirer l'attention des gouvernants. Aussi divers projets ont-ils ete mis en avant pour reduire le plus possible le nombre des enfants qui vagabondent.

La prison est, de tous les moyens de coercition le plus mauvais, et celui qu'il convient d'abandonner au plus tôt. Les rapports qui s'etablissent forcement entre les enfants les plus jeunes et ceux qui plus âgés, sont plus avancés dans la connaissance et la pratique du mal ont pour resultat necessaire la perversion des premiers.

Les mauvais instincts se developpent, les mauvais exemples sont constamment sous les yeux de l'enfant à un âge où les impressions sont vivement ressenties, et où les enseignements du preau laissent une trace profonde; à huit ou dix ans le detenu n'etait qu'un petit vagabond, à vingt ans il est pret pour le crime; une occasion, la rencontre d'un mauvais sujet, qui devient un complice, suffisent à le ramener devant les tribunaux.

Les resultats déplorables auxquels on est arrive de meme, doivent faire abandonner un systeme vicieux, et les Anglais chez qui le vagabondage avait pris des proportions inquietantes sont arrives à le combattre avec succes, grâce à l'emploi de moyens extremement simples.

Apres une enquete serieuse il fut decide que les enfants trouves en etat de vagabondage seraient recueillis dans des ecoles industrielles où ils seraient assujettis à un travail manuel qui leur servirait d'apprentissage, et où ils recevraient une bonne instruction primaire.

Nous avons trouve jadis dans le *Messager de Paris* quelques details assez interessants à ce sujet:

« Toute personne qui rencontre un enfant vagabond peut l'amener devant un magistrat. Ce magistrat fait d'urgence une information sur son âge, sa famille et ses moyens d'existence. Si l'etat de vagabondage est bien constate, le juge envoie l'enfant à l'ecole industrielle. Il y demeure jusqu'à ce que l'autorite le trouve en etat de gagner sa vie.

Cette institution a merveilleusement reussi. C'est en 1857 seulement qu'elle a ete creee. Or aujourd'hui il y a partout des ecoles.

Dans un seul comte d'Ecosse, celui d'Aberdeen, on en a compte 571 pour une population ouvrière de 244,000 personnes. Ces ecoles ont reçu, il est vrai, des subventions de l'Etat, et elles sont alimentees par des dons particuliers; mais leurs ressources principales consistent dans le produit du travail des enfants. Elles peuvent, à peu de chose pres, se suffire à elles-memes. »

L'Amerique a suivi le meme exemple, les écoles industrielles y reçoivent plus de 100,000 enfants.

Grâce à une police des rues trèssevèrement faite, tout enfant soupçonne de vagabondage est arrete, et apres enquete envoye à l'ecole.

Le succes de ces etablissements a ete des plus complets, les societes particulieres se sont mises à l'œuvre, elles ont rivalise de zele, et l'on trouve à New-York une association de charite pour les enfants vagabonds, qui dispose d'un revenu de 200,000 dollars, a fonde 20 ecoles et retribue 50 instituteurs.

Chez nous les agglomerations ouvrieres n'existent pas, et consequemment le vagabondage des enfants n'a pas atteint les memes proportions. Cependant il est deja trop considerable, et depuis quelque temps il s'est beaucoup developpe.

Faut-il attendre pour s'en occuper, le moment où le mal sera devenu excessif? ne vaut-il pas mieux, au contraire, prendre des aujourd'hui les mesures preventives que l'experience des autres peuples nous enseigne?

Chacun trouvera la reponse à cette question, et conviendra avec nous qu'il est à souhaiter que l'autorite avise aux moyens de debarasser nos voies publiques de cette petite engeance deguenillee, et de donner à ces enfants l'instruction qui peut seule leur procurer un jour d'honnetes moyens d'existence.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, 18 juillet 1874.

Les journaux allemands, ultramontains et officieux, ne s'occupent que de la tentative d'assassinat dirigée contre le prince de Bismarck par un fou, ou par un fanatique, et je vous assure qu'il est difficile de voir deux partis avoir autant de torts de part et d'autre en discutant une même [illegible]

[illegible] même ardeur dans l'exagération, et j'ajouterai [illegible]

Les officieux affectent de dire que *tous* les catholiques sont responsables d'un attentat qu'ils ignoraient; et les cléricaux, ne pouvant nier le crime, insinuent que toute cette comédie a été jouée par la police, afin de donner au chancelier de nouveaux prétextes pour sévir contre le clergé.

Evidemment, si Kullmann a été poussé à commettre son crime par un membre du clergé catholique, chose qui n'est point encore démontrée, ce n'est pas une raison pour que le gouvernement fasse quelques pas de plus dans la voie de la répression où il s'est engagé déjà, au moins suffisamment, et quant aux insinuations de quelques feuilles ultramontaines, elles ne valent même pas l'honneur d'une réfutation.

D'ailleurs, toutes reprouvent cette criminelle tentative, qui n'aura eu d'autre resultat immédiat que de provoquer des manifestations sympathiques pour la personne du prince de Bismarck.

Quelques troubles ont été signalés à Quednau, et les journaux se sont emparés de la chose pour faire de longs articles politiques, dans lesquel ils ont pris en main, les uns la cause du peuple, d'autres la cause des classes dirigeantes, contre ce que les Français appellent les nouvelles couches.

Véritablement ça a ete beaucoup de bruit pour peu de chose.

[illegible] religieuses ou politiques [illegible] tte bizarre provoquée par [illegible]

[illegible] de la population a donné une [illegible] à Quednau, et le besoin [illegible] régulière, dans une localité [illegible] en était dépourvue, s'était [illegible]

[illegible] atteinte à leur [illegible] apprécié aujourd'hui [illegible]

[illegible] par les carlistes, et qui vient grossir le [illegible] lences dont ils se sont rendus coupables depuis qu'ils ont commencé les hostilités.

Un officier allemand nommé Schmidt suivait l'armée régulière depuis que la guerre a repris en Espagne. Sans aucune espèce de mission officielle, M. Schmidt adressait des correspondances fort exactes à plusieurs journaux allemands, lorsqu'il fut fait prisonnier dans une des dernieres rencontres entre les troupes republicaines et les [illegible]

Ceux-ci, qui n'ont jamais obtenu la reconnaissance du titre de belligérants, n'agissent pas [illegible] aucune explication, ils ont fusillé M. Schmidt. Toute la presse a été révoltée de cet attentat, et [illegible] laisser passer sans observations. Cependant vous pouvez être certain que nous n'interviendrons pas encore pour cela en Espagne, comme le demandent quelques journalistes trop fougueux.

L'Empereur est parti pour Gastein. Avant que S. M. prît congé de l'empereur François-Joseph et de l'impératrice Elisabeth, celle-ci a promis à l'empereur Guillaume de se rendre à Baden, à [illegible] Wight, afin de faire visite [illegible] [illegible] jamais [illegible] souverains de l'Europe, qui se regardent [illegible] membres d'une même famille, n'ont vécu dans le plus parfait accord, et ne se sont montrés [illegible] aimables les uns pour les autres.

LETTRE DE GRÈCE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

ATHÈNES, le 21 juillet 1874.

Quos vult perdere Jupiter dementat. — Telle est la traduction littérale de la phrase avec laquelle s'abordaient les [illegible] M. Tricoupi, [illegible] publié par les *Kaïri* du 11 courant.

Le redacteur des *Kaïri* M. Cannellidis, étant parti pour Zante, pria M. Charilaos Tricoupi de lui écrire un ou deux premiers-Athenes jusqu'à son retour. Dans le N° du 11 juillet parut un article intitulé *A qui la faute?* il fit une certaine impression; cependant on l'avait déjà oublié lorsque la nouvelle se repand tout à coup que M. Cannellidis, de retour de son excursion à Zante, avait été arrêté sous la prévention « d'outrage à la personne du roi et d'excitation au renversement de l'ordre de choses actuel. »

Le lendemain M. Tricoupi, le fils de l'illustre homme d'Etat que toute la Grèce a pleuré dernièrement, le politique habile qui avait su comme ministre des affaires etrangères pendant la première période de la révolution crétoise, défendre les intérêts et la dignité de la Grèce sans compromettre ses relations politiques avec la Porte, l'ambassadeur qui avait négocié à Londres la cession des iles Ioniennes à la Grèce; en un mot l'un des plus savants, des plus capables et des plus honnetes personnages de la Grèce moderne; le lendemain, dis-je, M. Tricoupi écrit à M. le procureur general pres la cour d'appel une lettre pour lui annoncer qu'il était l'auteur de l'article incriminé.

(A cette nouvelle inattendue les ministres se troublent; ils tiennent conseil sur conseil; ils expédient un *aviso* chercher M. Bulgaris parti la surveille pour Egine où il compte se reposer sur les lauriers qu'il vient de cueillir dans la derniere campagne électorale! M. Bulgaris ne revient pas; son avis est que la justice (comprend-on le sens de ce mot dans la bouche de M. Bulgaris?) doit avoir [illegible]

Bref, on relâche M. Cannellidis et l'on ouvre une enquête contre M. Tricoupi. Il est mandé au parquet; il déclare n'avoir pas à revenir sur sa déclaration et se tenir à la disposition de la justice. L'enquete dure trois heures et pendant le cours de son interrogatoire l'accusé devient à son [illegible] du pays.

Je crois bon, avant de passer outre, traduire pour la *Turquie* l'article incriminé:

« Depuis l'application du principe du gouvernement par la minorité (1868), toute démarche du gouvernement laisse deviner le but qu'il se propose d'atteindre, les dernières élections en sont la preuve la plus évidente.

» Les ministeres presidés par M. Bulgaris sont intervenus plus violemment et plus maladroitement dans la lutte électorale; ceux présidés par MM. Zaïmis et Déligeorges avaient eu plus de succès en y mettant plus de formes. Au fond [illegible] succédé depuis 1868 a été également immorale. Tous trois ont été les interpretes d'une même politique, les exécuteurs d'un seul et même plan. Aucun d'eux n'a été appelé au pouvoir par les representants de la nation; aucun d'eux n'a dès le principe represente les vœux du pays; tous trois ont présidé des gouvernements personnels, c'est-à-dire qu'ils ont été les serviteurs d'une même idée agissant tantot par celui-ci, tantôt par celui-là. La nation n'a aucune responsabilité morale avec les actes de ces personnages. S'ils avaient été désignés au pouvoir par le vote de la Chambre, le relachement de l'administration et l'abus de pouvoir qu'ils auraient commis, comme élus de la nation, pendant les élections auraient pu être regardée comme une preuve de l'incapacité des Hellenes à se gouverner eux-mêmes. Mais la cachéxie administrative et les orgies électorales ne sont pas le fait d'un gouvernement representant la majorité de la Chambre, la nation n'en est donc pas responsable; c'est le fait d'hommes qui ne doivent leur existence ministérielle qu'à l'usage absolu que la constitution confère à la couronne de nommer et de révoquer les ministres. Lorsqu'après la décomposition de la coalition, M. Bulgaris a été appelé de nouveau au pouvoir, il ne comptait que douze amis à la Chambre. En 1872 M. Deligeorges en comptait sept et M. Zaïmis vingt-cinq à peine avant la dissolution

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXVIII (suite)

Alors il se mit à courir le long de la Loire; puis, rentrant dans la ville, affolé et s'arrêtant de temps en temps pour porter ses deux mains à sa poitrine, sur laquelle il avait boutonné hermetiquement son habit, il arriva, sans peut-être en avoir conscience lui-même, jusqu'à la place Ducale...

Là il fit encore quelques pas et s'accrocha au mur d'une petite maison dont la grille etait ouverte...

Gibory atteignit cette grille et aperçut une voiture attelée, dans laquelle une jeune femme etait assise.

Ce fut tout ce qu'il distingua.

Au même instant ses yeux se fermerent, et il tomba comme une masse, evanoui, inerte, laissant échapper par son habit [illegible]

Voir [illegible] du [illegible] juillet.

XXIX

[illegible]

Au moment où Gibory tombait comme une masse, baigné dans son sang, un cri avait retenti à quelques pas.

Ce cri avait eté poussé par la jeune femme témoin involontaire de cette scene rapide.

Elle s'élança hors de la voiture, en travers de laquelle gisait en ce moment le boheme evanoui, et courut au malheureux.

— Du secours! du secours! dit-elle, vite! Cet homme se meurt!

Et prompte et resolue, avant même qu'un seul domestique l'eût rejointe, elle avait déjà soulevé la main inerte de Gibory.

Puis elle regarda cette grosse figure pâle, aux yeux fermés, à la bouche entr'ouverte.

Elle étouffa dans sa gorge un nouveau cri de surprise et de stupeur.

Mme de Montdésert — car le lecteur a déjà deviné la fille de Pascal Chauveau dans l'inconnue à la porte de laquelle le hasard avait fait tomber Gibory — Mme de Montdesert venait de reconnaître dans celui-ci l'homme qui la veille, au château de Baradieu, avait donné lieu à la terrible scene dont elle avait été le témoin muet.

Mme de Montdesert se releva vivement.

Plusieurs domestiques s'empressaient autour du blessé, étanchant le sang qui continuait de couler, et cherchant à verifier si le cœur battait encore.

— Il faut porter cet homme à l'hôpital, dit l'un d'eux. Aidez-moi a le soulever, pour laisser sortir la voiture de Mme la comtesse...

Mme de Montdesert l'interrompit du geste:

— Non pas! dit-elle avec emotion. Je ne [illegible]

En conséquence de cet ordre, on prit doucement Gibory par les épaules et par les pieds, et un instant après on le déposait dans un vaste fauteuil, où on l'installait avec grand renfort d'oreillers et de coussins.

Mme de Montdesert dirigeait tout d'une voix brève, saccadée, comme si le retour de ce blessé à la vie eût eu pour elle un intérêt direct.

— Un médecin! commanda-t-elle, vite! Le mien habite à deux pas: qu'on le ramène!

Un domestique s'élança en courant.

Cependant l'installation de Gibory, toujours évanoui dans le fauteuil, soulevait certaines difficultés: en presence du sang qui continuait a couler, il etait urgent d'enlever au blessé au moins son habit, pour verifier exactement la plaie. Cette operation eut lieu en effet; mais au moment où un valet allait poser sur une chaise le vêtement ensanglanté, une enveloppe carrée, pleine de papiers, en glissa, et, tombant sur le parquet, se creva [illegible]

Tout entière au blessé, Mme de Montdesert n'avait pas fait attention à cet incident.

Le médecin arriva presque aussitôt et se mit à visiter attentivement la blessure.

— Eh bien? interrogea Mme de Montdésert avec anxiété.

— Ce ne sera rien, repondit le docteur. La balle a glissé entre les chairs; mais quelques lignes plus loin, elle atteignait le cœur, et c'était la mort! Où cet homme a-t-il été blessé?

— Nous l'ignorons: il est venu tomber à la porte de l'hôtel, épuisé de fatigue sans doute.

— Quelque rixe! fit le médecin. Nous le sauverons. Mais il faudrait coucher cet homme, le faire transporter à l'hôpital.

— Inutile, repliqua Mme de Mondésert. Je l'ai recueilli, je le garderai.

Et, s'adressant aux domestiques:

— Vous avez entendu? continua-t-elle. Preparez une chambre et un lit, et qu'on suive exactement les prescriptions du docteur.

Ce dernier s'inclina. Mme de Mondesert lui tendit la main.

— [illegible]

Ne négligez rien. Je veux que cet homme me doive son salut.

Et elle se dirigea vers la porte.

Comme elle allait en franchir le seuil:

— Madame! dit un domestique.

Mme de Montdesert s'arrêta.

— Qu'y a-t-il? fit-elle.

— Tout à l'heure, quand nous avons porté cet homme sur le fauteuil, cet objet est tombé de son habit.

Et il tendit à sa maîtresse l'enveloppe rompue d'où sortaient à demi des papiers de [illegible]

La comtesse prit l'enveloppe, la tourna un instant entre ses doigts; puis, apres une certaine hesitation:

— Eh bien! dit-elle, il faut remettre cela dans l'habit de ce malheureux.

Mais, se ravisant presque aussitôt:

— Au fait, murmura-t-elle, cela pourrait se perdre, et il est preferable que je le garde.

Et elle sortit.

Mais, bien qu'elle fût en grande toilette, gantée et coiffée pour la promenade, au lieu de regagner sa voiture, qui continuait à l'attendre et dont les chevaux piaffaient impatients dans la cour, elle traversa le vestibule et monta rapidement l'escalier conduisant aux appartements superieurs.

Puis elle entra dans sa chambre, dans cette même chambre où elle avait reçu Baradieu... et, refermant la porte, elle alla s'asseoir et resta un instant immobile et méditative.

Elle tenait toujours entre ses mains le paquet que le domestique venait de lui remettre... et sur lequel son regard finit par [illegible]

Et alors, comme l'enveloppe s'était à demi rompue dans la chute, elle en fit légèrement bâiller l'ouverture.

Une curiosité étrange, subite, s'était emparée d'elle.

Cet homme que le hasard, que la Providence plutôt venait de faire tomber mourant [illegible] tout infâme qu'il [illegible]

La veille, dans cette soirée tragique, ce [illegible] coup surgi devant Baradieu menacé, desespéré, et d'un mot n'avait-il pas terrassé Chauveau jusque-là insolent et vainqueur?

Et enfin ce sang n'était-ce pas peut-être pour la même cause qu'il coulait aujourd'hui?

Cette blessure terrible, celui qui l'avait faite, n'etait-ce pas peut-être quelqu'un d'interessé directement a faire disparaître un témoin gênant, un ennemi considéré comme dangereux?...

Mme de Montdesert hesita à pousser plus loin ses recherches.

[illegible] devant un assassinat, il fallait que cet inconnu infime, ce boheme en apparence sans importance, fut porteur d'un secret bien terrible, d'un secret qu'il fallait anéantir à tout prix...

Qui sait? Ce secret, peut-être Mme de Montdesert le tenait-elle dans ses mains...

Elle n'hesita plus, et tout à coup, violemment, comme si elle eût voulu s'enlever la possibilité de revenir sur sa résolution, elle déchira l'enveloppe, d'où les papiers s'échapperent épars sur un gueridon de laque.

La comtesse en prit le premier qui se présenta sous sa main, et elle y eut à peine jeté un regard qu'elle poussa un cri etouffé.

Le nom de Chantelys venait de frapper ses yeux.

Elle en prit un autre... puis un troisieme...

Et, pâle, frémissante, elle se leva en le laissant échapper sur le parquet...

Sur ce papier, elle venait de lire le nom de Bois-Yron et une signature étrange... impossible.

Cette signature, c'était celle de son mari... celle de M. le comte de Montdesert!

— Oh! murmura-t-elle en passant la main sur son front, où perlaient des gouttes de sueur glacée; oh! je comprends tout maintenant.

Et rassemblant à la hâte les documents qu'un hasard providentiel venait de lui livrer, elle les roula ensemble et fit quelques pas [illegible]

En ce moment on frappa doucement à la porte.

Un domestique parut.

— Que voulez-vous? demanda Mme de Montdesert.

— Demander à madame s'il faut faire dételer? répondit le valet en s'inclinant.

La comtesse hesita; puis, d'une voix brève:

— Oui, dit-elle.

[illegible]

— Mais j'ai changé d'avis: qu'on me selle [illegible] Dauphine de venir m'habiller! ajouta Mme de Montdesert.

Le valet sortit.

Une demi-heure apres, elle franchissait au galop la porte de Paris.

— Oh! murmura-t-elle quand elle se trouva seule sur la route, en s'abandonnant à ses [illegible] tu n'as pas voulu me donner [illegible] il faudra bien que tu m'accordes [illegible]

[illegible] au château de Baradieu.

XXX

[illegible]

On ne s'étonnera pas que Baradieu [illegible] en proie à une vive inquiétude.

En effet, il savait que Gibory s'etait rendu chez Chauveau dans la matinée, et, n'en recevant aucune nouvelle, mille pressentiments sinistres l'envahissaient. Il ne doutait pas de Gibory, dont il avait pu apprécier le devouement: pour qu'il ne revînt pas, il fallait donc ou que Chauveau fît perdre son temps au boheme dans des lenteurs calculées, ou même que le misérable ait dévoyé un témoin gênant.

(*A suivre*).

de la Chambre en [illegible] On [illegible] qualifier de nationaux [illegible] et leur conduite [illegible] le pays; elle provoque néanmoins des réflexions sur l'abus du privilége constitutionnel de nommer et de révoquer les ministres.

» Ce privilége n'est limité par aucune disposition constitutionnelle expresse; mais il l'est par les restrictions provenant des droits également constitutionnels de la Chambre. C'est pour annihiler ces droits que non-seulement on a permis mais qu'on a même élevé l'intervention électorale [illegible] la hauteur d'un dogme politique. Si le peuple élisait librement ses députés la formation de ministères personnels serait impossible, la Chambre en exerçant ses droits aurait fini par rendre inévitable la formation d'un ministère jouissant de la confiance de la majorité. C'est pour empêcher l'existence d'un ministère ayant une politique nationale qu'à l'instigation de l'étranger on a renvoyé le ministère vraiment parlementaire de 1867 pour le remplacer par un ministère de minorité auquel on a accordé la dissolution de la Chambre afin de changer la minorité en majorité. Cette politique qui a depuis annihilé le régime parlementaire en Grèce continue à fonctionner. La dernière dissolution de la Chambre et les élections qui l'ont suivie prouvent qu'elle se développera jusqu'à ce qu'elle amène les choses à une catastrophe inévitable.

» Nous sommes les spectateurs d'un misérable drame électoral représenté périodiquement depuis 1868 sur notre scène politique. Aussitôt après la dernière dissolution de la Chambre au lieu de voir les politiques se diriger vers leurs provinces respectives pour demander les votes de leurs électeurs, nous avons vu, au contraire, ceux qui prétendent représenter les provinces venir à Athènes recevoir la confirmation de la candidature ministérielle. A peu, très-peu d'exceptions [illegible], tous ont oublié et leurs relations politiques et leur dignité personnelle pour implorer le secours d'en haut. Le ministère, comme tuteur du suffrage universel, faisait, défaisait, modifiait les combinaisons électorales des provinces. Au second acte nous avons vu les candidats ministériels retourner en province courbés sous le faix des faveurs ministérielles, nous avons vu bouleverser toute l'administration; l'armée, sans discipline, obéir au signe du candidat ministériel depuis le commandant jusqu'au dernier soldat. Nous recevons maintenant coup sur coup les nouvelles qui forment le troisième acte pendant lequel sont commises les orgies électorales. Nous allons assister au quatrième acte, la vérification des pouvoirs qui mettra officiellement [illegible] commises et, selon l'usage, [illegible] législative. Et tout cela [illegible] préparer le dernier acte, la formation d'une Chambre représentant, pour la forme, le pays et prenant, en son nom, la responsabilité des illégalités des gouvernements personnels. Dégoûté et indigné à la vue de ce spectacle, voyant l'abaissement général du sentiment chez les hommes politiques, nous hésitons et nous nous demandons parfois si la faute n'en serait pas à la nation; mais nous répondons hautement: La faute n'est pas à la nation. Après les souffrances de [illegible] placée en face de ce dilemme: « Soumission à l'arbitraire ou révolution, » La nation est-elle coupable de ne pas se hâter d'avoir recours aux armes?

» On appelle au pouvoir des ministères [illegible] par la majorité de la [illegible] la dissolution de la Chambre [illegible] les moyens d'influencer les consciences et de falsifier le scrutin; puis nous disons que le [illegible] est coupable de cette situation. Que peut [illegible] comme son dernier refuge et de [illegible] à épuiser toutes les mesures préventives avant d'y avoir recours?

D'autres disent: Si la faute n'est pas au peuple, elle est aux politiques: leur avilissement [illegible] font partie. [illegible] que leur conduite [illegible] influerait sur la nation, si la Grèce se gouvernait elle-même, puisque par la perversion de la Charte et par une Chambre fictive elle est gouvernée, au fond, comme une monarchie absolue, il est naturel que les politiques fussent tels que les fait cette situation bâtarde. Quiconque d'entre eux n'accepte pas ce qui se fait, doit cesser de s'occuper de la chose publique, la situation actuelle lui fermant tout recours honnête et légal. Les politiques sont des créatures de l'élément dominant dans la cité, non-seulement la nation n'est pas l'élément dominant en politique, mais il n'y prend qu'une part fictive.

» Donc toute la responsabilité de ce qui se passe appartient entièrement à l'élément dans lequel la perversion de nos institutions constitutionnelles a concentré tout le pouvoir.

» Mais n'est-il d'autre remède que la révolution que nous abhorrons tous? Chez d'autres nations constitutionnelles les abus du pouvoir sont prévenus et comprimés par une force supérieure à la révolution même, par les manifestations de l'opinion publique. Comme on l'a vu souvent, l'opinion publique existe aussi chez nous et chaque fois qu'elle s'est manifestée elle a sûrement amené les résultats qu'elle avait cherchés; mais [illegible] certaine existence constitutionnelle [illegible] depuis 1844, époque où elle s'est érigée en royauté représentative, n'a vécu qu'une année, en 1865, d'une vie parlementaire. L'opinion publique n'est donc pas organisée et il nous manque cette grande barrière contre l'abus des priviléges. Mais l'élection de la capitale présente un phénomène [illegible] du développement de l'opinion.

La guerre à outrance faite par la cour et le ministère à la candidature de M. Philémon [illegible] son véritable sens à sa candidature. M. Philémon a posé sa candidature non en son nom, mais comme représentant d'une idée. Ainsi il n'a fait aucune démarche pendant les élections.

Les partisans de l'idée représentée par [illegible] l'intérêt de [illegible]. Dans l'*Aion* M. Philémon a lutté en faveur de plusieurs questions nationales; il a dénoncé l'abus des priviléges de la couronne, les gouvernements personnels, les injustifiables dissolutions des Parlements, l'intervention des différents ministères aux élections, la grande tromperie du Laurium qui a abouti à la spoliation du peuple par l'agiotage, la liberté de la tribune attaquée dans la personne de M. Lombardos, la dignité nationale atteinte par l'introduction à la cour de personnes nommées par un souverain étranger. Tout cela contribue à former l'idée représentée par la candidature de M Philémon. Combattue furieusement par le pouvoir, cette idée a remporté une victoire éclatante. Nous nous en [illegible] M. Philémon, devant lequel s'ouvre une carrière digne de sa capacité, pour la tribune [illegible] libérale et osant dire tout [illegible] rejou[illegible] que la victoire de M. Philémon [illegible] de l'opinion publique [illegible] les sérieuses prémisses d'une manifestation plus générale. Les peuples [illegible] la tolérance de l'arbitraire et la conspiration. Le devoir d'un peuple libre est d'imposer à ses gouvernants le respect qui lui est dû. Il ne peut exister de manifestation plus pacifique, plus légale et plus puissante en même temps que celle du suffrage universel en faveur de M. Philémon.

» Comprendra-t-on sa signification? Nous le souhaitons, mais nous ne le croyons pas. Sur quoi pourrions-nous baser une telle espérance? Chaque fois que l'on a fait des concessions amenées par des circonstances difficiles [illegible] lités. Ces concessions [illegible] font et à ceux qui les acceptent. Personne ne s'y trompe et la véritable responsabilité morale reste dans la conscience du peuple à laquelle elle appartient. C'est ce que prouve l'élection de M. Philémon.

» Le remède est dans l'acceptation sincère du principe du gouvernement parlementaire qui veut que les cabinets soient pris dans les rangs de la majorité de la Chambre.

» Les organes de ce ministère et des autres ministères personnels qui l'ont précédé, les journaux de MM. Bulgaris, Zaïmis et Déligeorges ont soulevé dernièrement cette question et ont lutté pour le droit de la couronne d'appeler aux affaires la minorité de la Chambre. Rien ici de contraire à la lettre de la Constitution; mais il est aussi très-difficile de nier que cette pratique ne heurte pas l'économie générale de la constitution et ne rend pas impossible le fonctionnement du régime représentatif.

» La base de ce régime c'est existence de deux partis à la Chambre. C'est ce que reconnaissent même les partisans du gouvernement personnel; [illegible]

» [illegible] obtenir la dissolution de la Chambre et faire les élections à sa fantaisie. Tant que la royauté offre le pouvoir, la dissolution, et l'intervention électorale en prix aux minorités parlementaires, les prétendants au ministère se multiplieront à l'infini. Mais quand elle se décidera à déclarer sincèrement que le pouvoir ne pourra appartenir qu'à la majorité, nul [illegible] concessions qu'elles doivent se faire mutuellement pour former une majorité. La faute n'est donc ni à la Charte, ni aux députés de la nation, ni à la nation si la Chambre [illegible], lorsqu'on la demande, une majorité [illegible] pris dans [illegible] parlementaire et nous ne tarderons pas à voir la Chambre ne plus former que deux partis. Il n'existe ici aucune des questions fondamentales qui divisent en France et en Italie les hommes politiques en plusieurs partis. Le grand nombre de nos partis est le résultat de l'appel des minorités au pouvoir. Donc toute la responsabilité de la situation appartient à ceux qui violent le principe parlementaire de la formation des gouvernements par la majorité de la Chambre.

» Affligés de la situation actuelle des affaires publiques, que nous sentons plus vivement sous l'impression des orgies électorales faites à l'instigation du gouvernement et par ses organes, nous avons voulu examiner si c'est à nous que doit en incomber la faute, pour chercher en nous le remède. Mais l'étude consciencieuse de la question nous a amené à l'infaillible conclusion que la faute n'est pas à la nation. Le mal est ailleurs; c'est là qu'il faut en chercher le remède. »

Maintenant que vous avez lu l'article de M. Tricoupi, vous pouvez vous faire une idée de son interrogatoire que je vais tâcher de résumer d'après mes renseignements personnels et les détails que je trouve dans la *Stoa*.

Après les questions préliminaires et d'usage:

Demande. — Avez-vous écrit d'autres articles [illegible]

Réponse. — Non. J'ai [illegible]

D. Quelle était votre pensée en écrivant *A qui la faute*?

R Indiquer le mal dont souffre le pays afin d'en chercher le remède.

D. Qu'entendez-vous par *A qui la faute*?

R. Si la faute est au pays. Dans ce cas il serait indigne du *self gouvernment* et sa situation [illegible] paru désespérée; dans le contraire, je croyais faire œuvre de bon citoyen en indiquant le remède. Quand une nation se trouve dans l'état actuel de la Grèce, elle n'a que deux voies pour en sortir, [illegible] pacifiques et légales de l'opinion. J'ai condamné l'appel aux armes l'opinion [illegible] maîtresse, souveraine dans les pays libres. Dans les pays despotiques, au contraire, l'opinion ne pouvant se manifester, le peuple est forcé d'avoir recours à des mesures violentes, révolutionnaires. J'ai démontré la force de l'opinion se manifestant dans l'élection de M. Philémon; c'est elle qui pourra mettre une barrière à l'arbitraire.

D. Qu'entendez-vous par: « Le dilemme est posé: Soumission à l'arbitraire ou révolution? »

R. La suite de l'article assez; ce que j'ai dit suffit pour faire voir mon intention.

D, Que vouliez-vous dire par les mots: « On appelle au pouvoir des ministres repoussés par l'opinion publique etc

« Qui est celui qui appelle?

R. Tous les pouvoirs publics sont responsables. L'autorité royale s'exerce par les ministres responsables. Je n'ai donc pas entendu déplacer les responsabilités. De ce que les ministres sont responsables, leurs actes tombent nécessairement sous le contrôle de la presse. Le roi est irresponsable de tout, même de la nomination de ses ministres, même du droit personnel de grâce, comme la Chambre l'a prouvé il y a deux ans dans une discussion sur cette question.

D Qu'entendiez-vous par le mot *Royauté* dans la phrase: « Tant que la Royauté offrira en prix aux minorités le pouvoir, la dissolution de la Chambre, l'intervention électorale etc.? »

R. Je n'ai songé à faire retomber la moindre responsabilité sur le roi dont le nom même n'a pas été prononcé J'ai voulu seulement dénoncer l'abus des priviléges du roi exercés par des ministres responsables. On voit ici la tendance, connue du reste, des ministres actuels qui veulent, au rebours de ce que la Charte prescrit, mettre leurs actes à l'abri de l'irresponsabilité royale. C'est une doctrine prônée par les partisans des pouvoirs absolus, mais qui ne saurait prévaloir [illegible] sous leur responsabilité, la discussion n'est pas possible. J'ai voulu dénoncer la violation de la Charte, l'irrévérence, le mépris des ministères personnels pour les lois: Je n'ai donc pu commencer par violer moi-même la Constitution en faisant tomber sur le roi la responsabilité de la situation actuelle du pays. Mes adversaires l'ont peut-être pensé Cela ne me surprend pas, ce sont leurs principes politiques

D. Qu'entendez-vous par cette phrase: « Mais la perversion de la Constitution et une Chambre fictive font que la Grèce étant en substance gouvernée comme une monarchie absolue, les hommes politiques devaient nécessairement être tels que les a formés cette situation bâtarde? »

R. Chez nous existent deux théories politiques La première professe le gouvernement du pays par la majorité, la seconde par la minorité. L'application de cette dernière est pour moi une perversion de la Constitution, car dans un pays vraiment constitutionnel les majorités seules sont appelées au pouvoir. Par Chambre fictive, j'entends toute Chambre formée par la falsification du scrutin. Une Chambre aussi formée ne peut représenter sincèrement le pays. J'appelle situation bâtarde le produit de la combinaison de la perversion de la charte avec la falsification électorale.

D. Dans quel élément, s'est concentré, d'après le pouvoir.

R. Cet élément n'est autre que la minorité qui nous gouverne d'après le régime en vigueur.

D Quelle signification donnez-vous au mot Cour?

R. Par ce mot j'entends le haut personnel du service particulier du roi. Les ministres sont responsables des actes de ce personnel; il ne peut donc échapper au contrôle de la presse.

D. Que voulez-vous dire par la conclusion: « Le mal est ailleurs, c'est là qu'il faut en chercher le remède? »

R. L'article tout entier est ma réponse. J'ai montré le mal et le remède. J'ai combattu l'étrange régime de faire gouverner le pays par les minorités. Celles-ci dissolvent les chambres, interviennent dans les élections, faussent le scrutin et forment des chambres fictives. Le remède est dans le gouvernement du pays par la majorité. Alors, les partis se fondront en deux qui se succéderont régulièrement au pouvoir. C'est une condition indispensable du fonctionnement régulier de la charte. »

L'arrestation de M. Tricoupi, les falsifications électorales dans presque toutes les provinces, les renforts donnés à la garnison d'Athènes; les munitions de guerre apportées à la hâte de l'arsenal de Nauplie et placées dans le dépôt de poudre dont la garde a été triplée, le renvoi de quelques officiers soupçonnés de tiédeur ont fait croire à quelques-uns que le gouvernement méditait un coup d'Etat, ou au moins voulait fermer la bouche à la presse indépendante. Cependant le mécontentement est arrivé à son comble; on parle de mandats d'amener lancés contre trois ou quatre journalistes.

Vous trouverez dans les journaux le calcul ingénieux du nomarque d'Athènes pour faire échouer la candidature de M. Philémon, rédacteur de l'*Aion*. Si Persigny, Morny et Maupas n'étaient pas morts, ils se pendraient de désespoir à cette nouvelle. M. Dracopoulo, une des illustrations de la camarilla les a fait oublier. M Philémon n'en reste pas moins l'élu d'Athènes où il a obtenu plus de voix que tous ses concurrents.

M. Coumoundouros arrive dans la soirée. On lui prépare une ovation enthousiaste. M. Lombardos est attendu jeudi, M. Déligeorges dimanche. Ma lettre étant déjà trop longue je me réserve de vous parler de quelques faits moins importants par le courrier prochain.

CHRONIQUE.

On sait que le Khédive d'Egypte souffre depuis quelque temps de douleurs rhumatismales qui exigent une cure sérieuse. Les médecins ont conseillé instamment à S. A. de se rendre en Europe pour prendre les eaux.

Le Sultan ayant eu connaissance de l'avis des médecins a fait envoyer au Khédive un Iradé conçu dans les termes les plus bienveillants pour engager S. A à suivre l'avis des docteurs.

C'est à la suite de cet Iradé que le yacht le *Mahroussa* a quitté le Bosphore pour aller prendre à son bord le Khédive et le conduire en Europe.

Il est probable qu'au retour de son voyage, le Khédive passera par Constantinople pour présenter ses hommages à S. M. I.

—

Les examens subis par les elèves des écoles militaires sont terminés. La distribution des brevets d'officiers sera faite aujourd'hui, dans les salles de l'Ecole de Pancaldi, aux élèves des écoles militaires, navale et de médecine qui ont terminé leurs études.

La cérémonie sera présidée par S. A. le prince Youssouff Izzeddin effendi, accompagné du Prince Djelal-Eddin effendi. Le Grand-Vezir, le Cheikh-ul-Islam, les ministres et tous les officiers supérieurs de l'armée et de la marine assisteront à cette solennité.

—

Jeudi soir, un splendide dîner réunissait à l'ambassade anglaise de Thérapia LL. EE. le ministre de Perse, le ministre de Suède et Mme d'Ehrenof, le ministre de France à Athènes et Mme la marquise de Gabriac, Mme Boker, le Grand Logothète S. d'Aristarchi et les chargés d'affaires d'Autriche, d'Italie et d'Amérique. La soirée s'est prolongée jusqu'à minuit, et les invités ont encore admiré à cette occasion la courtoisie parfaite et le tact exquis de l'ambassadeur d'Angleterre et de lady Elliot.

—

Hamdy bey, secrétaire général au ministère des Affaires Etrangères, a offert hier à son Kiosque, à Ghebze, un déjeuner à LL. EE. Aarifi pacha, ministre des Affaires Etrangères, Edhem pacha, ministre des travaux publics, Cabouli pacha, préfet de la ville et Ghalib bey, ministre des contributions indirectes.

—

M. Magasinovitch, agent de Serbie près la S. Porte, est arrivé jeudi dernier dans notre ville par voie de Varna.

—

L'état de santé de S. A. la princesse mère du Khédive laisse à désirer Il y a deux jours, S. A. a provoqué une consultation médicale à laquelle les Drs Marco pacha et Ahmed pacha ont pris part, ainsi que d'autres sommités médicales de notre ville. Grâce aux conseils de ses médecins, la princesse se trouve beaucoup mieux depuis lors.

—

A l'occasion de la distribution des prix à l'école militaire, les bureaux de la S. Porte seront fermés aujourd'hui.

—

M. Petkovitch, consul général de Russie à Beyrouth, a été décoré des insignes du *Médjidié*, 3me classe.

—

On nous mande d'Athènes, à propos du procès que le musée impérial ottoman soutient contre M. le Dr Schliemann, qu'il est inexact que ce dernier en ait appelé à la cour de cassation du jugement rendu contre lui en appel. Il a préféré laisser infirmer la décision du tribunal de première instance, qui s'était montré favorable à sa cause. D'ailleurs, le calcul du Dr Schliemann ne l'a pas trompé. La saisie ayant été exécutée trop tard, on n'a plus trouvé en sa possession que quelques objets provenant des fouilles d'Hissarlyk. La saisie des objets contestés étant impossible, le tribunal a admis le principe des dommages et intérêts et a nommé trois membres de l'Université qui sont chargés, comme experts, de faire l'estimation des objets découverts par le Docteur Schliemann, et qu'il s'est appropriés sans droit.

—

Le nouveau gouverneur de Philippopoli, Hassan bey, est parti jeudi dernier pour se rendre à son poste, par le chemin de fer d'Andrinople.

—

Jeudi matin, un circassien domicilié à Top-hane, s'est tué en se précipitant de sa fenêtre sur le pavé. La mort a été instantanée.

—

Le *Seïhan*, journal du vilayet d'Adana, donne de bonnes nouvelles de la colonisation des Circassiens dans cette province.

D'après ce journal, les émigrés établis dans ce vilayet sont en pleine voie de prospérité. Les villages qu'ils occupent forment un *nahié* à part, qui a pour chef-lieu le village de Yarsouad. Exemptés, pendant les premières années, de l'impôt et de la dîme, ils ont employé le produit de la dîme à l'édification d'une mosquée, d'une école et d'une maison de gouvernement à Yarsouad. Ce village, avec le petit bazar qu'il possédait déjà, s'est maintenant transformé en un gros bourg. Dans les autres parties de la colonie on remarque la même animation.

Les émigrés prennent de jour en jour plus de goût pour le travail, et la bonne apparence de leurs récoltes les encourage à persévérer dans cette voie.

C'est peut-être le seul endroit où l'établissement des Circassiens ait obtenu de si bons résultats, et c'est surtout à ce titre que nous nous empressons de l'enregistrer ici.

—

On nous écrit de Corfou, en date du 20 juillet:

« Les élections ont commencé samedi dernier et elles se font avec l'ordre le plus absolu. Le peuple vote avec calme et liberté; mardi soir la clôture du scrutin aura lieu.

« Le gouvernement n'intervient dans les élections que par l'entremise de quelques-uns de ses employés civils, qui distribuent un peu d'argent aux indigents, et procurent ou tâchent de procurer des votes aux candidats officiels.

« La semaine passée, plusieurs bâtiments de guerre sont arrivés dans notre port où ils stationnent.

« La flotte anglaise commandée par le vice-amiral Drummond est composée de cinq frégates cuirassées et de deux bateaux à vapeur.

« Une frégate cuirassée russe, ayant à bord l'amiral Butakoff est arrivée, il y a quelques jours; elle est repartie hier pour Trieste.

« Une corvette turque, venant de Crète, se trouve ici depuis sept jours. »

—

L'individu qui a été poursuivi dimanche dernier par la police de Pera, et qui a fait usage de ses armes pour résister aux agents, a été enfin arrêté avant-hier. C'est un albanais et non pas un croate comme on l'avait supposé tout d'abord. C'est toutefois une bonne capture pour la police, car cet individu a été reconnu pour avoir participé à plusieurs crimes dont la police n'avait pas encore réussi à saisir les auteurs, bien qu'elle les connût.

—

D'après le *Touna*, le gouvernement percevra directement les dîmes de Roustchouk, de Sistow et de Nicopolis qui n'ont pas pu être affermées. Les dîmes des autres districts sont mises en adjudication et partout les fermiers se présentent en grand nombre.

La sécheresse qui régnait depuis quelque temps et qui menaçait les semailles d'été et surtout les maïs, a fait place à des pluies abondantes qui ont été générales dans presque tout le vilayet. Elles ont commencé le 17 juillet, et ont duré trois jours. Ainsi la récolte du maïs ne court plus aucun risque dans le vilayet, il en est de même en Valachie où des pluies abondantes sont tombées.

—

Le *Conich* annonce que dans le canton d'Echbekchan, le gouvernement a fait distribuer aux laboureurs nécessiteux trois cents paires de bœufs de labour, et qu'il se propose d'en donner également aux autres cantons où la famine avait obligé les cultivateurs à vendre leurs bestiaux.

—

Depuis la fermeture de la *Concordia*, les habitants de Pera ne savent guère où passer leur soirée d'une façon agréable; aussi croyons-nous qu'ils apprendront avec plaisir l'inauguration des promenades-concerts au jardin municipal du Taxim.

Ces soirées, la première aura lieu demain, se renouvelleront le dimanche et le jeudi de chaque semaine, et pour ses débuts la direction a groupé les artistes les plus sympathiques au public, Mlles Julie Lenz et Lucie Delange, deux étoiles, Maria Vivier, Leonie, etc, etc. MM. Rigot et Charles, c'est-à-dire un comique désopilant et un ténor très applaudi.

Nous pensons que ces quelques noms et le programme de la soirée de demain, où ne figurent que des morceaux choisis avec goût, attireront la foule au jardin municipal.

La Famille André Köpe a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances que le service funèbre pour le repos de l'âme de

Madame Leocadie Köpe

aura lieu en l'Eglise du Saint-Esprit lundi, 27 courant, à 10 heures du matin.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE

25 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 52 m.
Coucher »	7 » 29 »
Temps moyen à midi apparent	12 » 6 13ˢ
H. à la turque à midi moyen	4 » 31

8 heures du matin.

Baromètre	758.6
Thermomètre	21.8
Minima	18.5
Maxima de la veille	27.5

Direction et force du vent NE. modéré.
Etat du temps le 24 juillet, à 8 h. du matin.
Vent du N. modéré sur la mer Noire et aux Dardanelles, faible sur l'Archipel et l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Juin.

[illegible]

Mois de Juillet.

[illegible]
12 Theodoro Kararouni [illegible]
[illegible]

PRESSE ETRANGERE.

La dépêche de lord Derby.

La correspondance du *Foreign Office* au sujet de la conférence de Bruxelles a été publiée à Londres; la pièce la plus importante de cette série de dépêches diplomatiques est celle adressée, en date du 4 de ce mois, par lord Derby à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, en voici le passage principal:

» Le gouvernement de S. M, apprécie hautement les motifs d'humanité dont S. M. I. est animée en faisant cette proposition, qui concourt à l'ardent désir dont S. M. fait preuve pour mitiger les horreurs de la guerre. En même temps le gouvernement de S. M. n'est pas convaincu de la nécessité pratique d'un pareil projet pour la conduite des commandants militaires en campagne, et ne peut s'empêcher de craindre que, à moins que la discussion ne soit conduite de la façon la plus réservée, l'examen d'un pareil projet dans une conférence dans la conjoncture actuelle ne puisse rouvrir des causes de différends et mener à des récriminations entre certains des délégués désignés pour y prendre part.

» Le gouvernement de S. M. ne comprend pas complétement non plus quel est l'étendue que l'on a l'intention de donner aux délibérations des délégués. La proposition d'une conférence à Bruxelles fut faite en premier lieu par la Société pour l'amélioration du traitement des prisonniers de guerre, et se bornait à ce sujet. Avant, toutefois, que le gouvernement de S. M. n'eût exprimé une opinion sur la convenance d'accepter l'invitation ainsi faite, il fut prié par le gouvernement russe de suspendre sa décision dans cette question jusqu'à ce que l'avant-projet que ce gouvernement préparait alors fut achevé.

» Ce projet s'est trouvé contenir un plan détaillé pour la conduite des opérations militaires, dont le traitement des prisonniers de guerre n'occupe qu'une faible partie. Le prince Gortchakof dit, en outre, dans sa dépêche du 17 avril:
» Le projet que nous soumettons à l'e-
» xamen des cabinets n'est qu'un point
» de départ pour les délibérations ulté-
» rieures qui, nous aimons à l'espérer,
» prépareront le terrain d'une entente
» générale. »

» Que le gouvernement de S. M. serait heureux de se joindre au gouvernement de l'Empereur de Russie dans une mesure ayant pour objet le prévenir des souffrances non nécessaires, cela est démontré par le fait que la Grande-Bretagne a déjà, dans cette vue, accédé aux déclarations relatives à la croix de Genève et à l'emploi des balles explosibles; et le gouvernement de S. M. ne saurait par conséquent être disposé aujourd'hui à présenter des exceptions contre la discussion, dans une conférence de délégues, des détails des opérations de guerre en campagne sur lesquels il pourrait être jugé pratique de délibérer; mais le gouvernement de S. M. est fermement déterminé à n'entrer dans aucune discussion des règles du droit international par lesquelles les relations entre belligérants sont guidées, ni de contracter aucunes nouvelles obligations ou engagements d'aucune espèce en ce qui concerne les principes généraux.

» Le gouvernemet de S. M. croit qu'il est d'une grande importance qu'il fasse franchement cette déclaration au début, et cela est devenu d'autant plus nécessaire que des rumeurs courant d'après lesquelles un gouvernement au moins a projeté d'envoyer un délégué maritime à la conférence, sous l'impression apparemment, que des questions navales pourront être introduites comme sujet de considération et de discussion. Le gouvernement de S. M. se sent convaincu qu'une pareille extension de la portée des délibérations de la conférence serait fatale à tout accord sur les détails particuliers des règles militaires qu'il est du désir de l'Empereur de Russie de faire examiner, et il est certain, par conséquent, qu'en protestant contre cela par anticipation il agit en concordance avec les vues et les vœux de Sa Majesté Impériale pour que la conférence qu'il propose de réunir produise d'heureux résultats. »

Lord Derby invite, en conséquence, l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg à déclarer au gouvernement russe que, avant de consentir à envoyer un délégué à la conférence, le gouvernement anglais doit requérir l'assurance la plus positive et la plus nette du gouvernement impérial, aussi bien que de tous les gouvernements invités à prendre part à la conférence, que leurs délégués à cette conférence auront pour instructions de se renfermer dans l'examen des détails des opérations militaires de la nature de celles qui sont traitées dans le projet du gouvernement russe, et ne traiteront sous aucune forme, directement ou indirectement, tout ce qui a trait aux opérations maritimes ou à la guerre navale.

Le chef du Foreign Office ajoute que cette dépêche sera communiquée aux gouvernements de toutes les puissances invitées à prendre part à la conférence, et qu'une assurance similaire sera requise de chacune d'elles.

Cela a eu lieu, dit le *Standard*, et lord Derby a écrit en outre à M. Lumley, ministre d'Angleterre à Bruxelles, pour expliquer que si le gouvernement de S. M., en recevant des assurances satisfaisantes, consent à prendre part à la conférence proposée à Bruxelles sur les règles des opérations militaires, il se bornera à envoyer comme délégué un officier de l'armée, qui ne sera investi d'aucuns pouvoirs plénipotentiaires, et fera simplement rapport sur les travaux de la conférence, réservant au gouvernement de S. M. une entière liberté d'action en ce qui le concerne.

Le Maréchal Mac-Mahon et les Partis.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

Paris, 14 juillet.

La situation est extrêmement tendue entre le président de la république et l'Assemblée. Il ne paraît pas du tout que cette suspension pour quinze jours du *Figaro*, arrachée au cabinet sous la menace d'un renversement immédiat, ait le moins du monde amélioré les rapports du Parlement et du maréchal. On assure même qu'un moment il avait été question d'une demande de mise en accusation du chef du pouvoir exécutif, demande émanant de M. de Franclieu, et il n'y a pas à récuser l'authenticité du fait, puisque *la Presse*, dont on sait les attaches avec la présidence, le mentionne; mais si l'initiative ne doit pas avoir de suite, le même journal ne dissimule pas que la proposition des questeurs, présentée inutilement à l'Assemblée législative en 1851, et ayant pour but de faire confier à l'Assemblée elle-même le soin de sa défense, ne doive bientôt devenir l'objet des préoccupations et des délibérations de l'Assemblée actuelle. On ajoute même qu'il y a sur ce point entente des membres de la gauche et de l'extrême droite, et que de ce dernier côté viendrait la proposition formelle de déléguer à un général, dont le choix viendrait également de l'Assemblée, le soin de la défendre. On remarque aussi dans *la Presse* de ce soir un article ayant évidemment pour but de désavouer toute espèce de projet du gouvernement hostile à l'Assemblée, et s'attachant spécialement dans un but de conciliation entre les pouvoirs législatifs et exécutifs, à enlever toute importance aux articles de M. Saint-Genest.

Quoi qu'il en soit, les inquiétudes créées par les soutiens bruyants, par les zèles inconstitutionnels, qui ont semblé tout au moins faire appel à la force illégale pour le triomphe du pouvoir exécutif, ne se concentrent pas seulement en France. Je crois savoir qu'hier, à la réception de M. le duc de Decazes, plusieurs représentants diplomatiques, n'ont pas dissimulé les préoccupations que commence à créer à l'étranger la crise gouvernementale et parlementaire que nous traversons.

On prétend qu'un député du centre gauche aurait dit à un membre de la droite: « Avant huit jours nous vous ramènerons M. Thiers. » L'assertion, il faut le dire, non-seulement n'a rien de vraisemblable, mais rien de désirable. On se retrouverait dans la situation juste où l'on se débattait la veille du 24 mai, c'est-à-dire M. Thiers absolument paralysé dans son action servie de façon intermittente par une majorité douteuse, presque toujours faible, et dont l'appoint conservateur était encore hostile et défiant. C'est ce qui a fait penser à bien du monde, au 24 mai, qu'il valait mieux que la réaction fût chargée de la responsabilité d'une situation insoluble. M. Thiers n'aurait pas aujourd'hui une tâche plus facile.

Kullmann.

La *Germania* publie les détails suivants sur l'auteur de l'attentat commis contre le prince Bismarck.

Ces détails ont été envoyés de Neustadt, près de Magdebourg, et proviennent, dit la feuille cléricale, de bonne source:

« Kullmann est catholique; il a été baptisé et il a été à l'école catholique d'ici depuis sa sixième jusqu'à sa quatorzième année, époque à laquelle il a été admis à faire sa première communion. Je ne comprends pas trop comment Kullmann a pu être conduit à son crime par le fanatisme religieux, et tous ceux qui connaissent le passé de ce malheureux, ne le comprendront pas davantage.

» A l'école, son entêtement et son effronterie l'ont souvent fait punir; ses moyens intellectuels étaient médiocres, les punitions qui lui étaient infligées par ses maîtres n'eurent du reste aucun effet, à cause de la mauvaise influence de l'éducation domestique. A la sortie de l'école, il entra en apprentissage chez un tonnelier d'ici; on connaît déjà les actes de violence dont il s'est rendu coupable pendant son apprentissage et les conséquences qu'ils ont eues pour lui. Je passe maintenant à son prétendu fanatisme religieux.

» Je n'ai jamais vu Kulmann à l'église depuis qu'il a quitté l'école; il n'a jamais fait ses Pâques. Le prêtre qui lui a donné l'instruction religieuse est mort depuis longtemps, le curé actuel de Neustadt ne le connaît pas. Je ne sais s'il a été membre d'une association catholique; mais s'il est entré dans une association de ce genre, ce doit être pour des motifs tout autres que des motifs religieux. Son père est adonné aux liqueurs fortes et sa mère est folle.

» Un de ses patrons m'a encore dit hier qu'il était impossible de le déterminer à aller à l'église, même les jours de plus grandes fêtes, et, quand on le pressait, il répondait par des injures et des blasphèmes. En revanche, il aimait à s'exercer à tirer le pistolet, et aux dernières fêtes de Pentecôte, il a dit à son patron et à ses camarades qu'il avait l'intention d'aller à Berlin et de tuer l'Empereur et le prince Bismarck. »

L'Italie.

On lit dans le *Sémaphore*:

Rome, 5 juillet.

Il fait depuis deux jours une chaleur telle que c'est à peine si durant la journée on ose sortir. Il va sans dire que toutes les personnes que des affaires ou des devoirs ne retiennent pas à Rome ont pris la clé des champs. C'est pourtant dans ces conditions atmosphériques que nous est revenu le président du conseil et un nombre assez considérable de députés appartenant tous au groupe de l'opposition modérée. On ne manque pas de voir dans cette coïncidence un sujet à négociations [illegible] exact. M Minghetti est venu se remettre au timon des affaires, comme c'était son devoir; quant aux députés de l'opposition, ils sont venus des diverses contrées de l'Italie au rendez-vous où ils s'étaient donnés le jour même où la Chambre achevait ses travaux. Le but de cette réunion est de se concerter sur les mesures à prendre en vue des élections que l'on considère comme inévitables, bien qu'aucune [illegible]

Déjà ces députés ont tenu deux réunions. Ils ont approuvé le programme-manifeste qui doit être adressé aux électeurs et ont décidé que la publication en serait faite le lendemain du jour où serait promulgué le décret de dissolution.

La crise municipale que l'on redoutait à Rome est un fait accompli. La junte a donné sa démission et il a été décidé qu'on procéderait à son remplacement après les élections qui se feront le 12 courant pour remplacer le cinquième du conseil. Bien que de peu d'importance, cette crise n'est pas moins déplorable, surtout dans cette ville où tout est, non pas à refaire, mais à faire.

Ce matin a eu lieu à Milan l'inauguration de l'exposition industrielle, à laquelle assistaient le prince et la princesse de Piémont, le ministre des affaires étrangères et les autorités locales. On dit merveille de cette exposition.

La santé de la duchesse d'Aoste laisse toujours beaucoup à désirer. Une consultation a eu lieu l'autre jour à Turin, mais il ne paraît pas que l'on puisse espérer de guérison. La duchesse a été victime à Madrid d'une telle frayeur que le sang est depuis lors en décomposition et que malgré les plus grands soins et les secours des plus célèbres médecins, on n'a pu, jusqu'ici, obtenir la moindre amélioration.

Estella.

On écrit à *l'Indépendance belge* :

Logrono, 10 juillet.

Quand je suis revenu en Espagne, après un court séjour sur la frontière, je suis resté quelques jours sans vouloir m'arrêter un seul instant aux bruits qui, de tous côtés, m'arrivaient au sujet des prisonniers fusillés à Estella.

Connaissant la facilité avec laquelle on propage de faux bruits, surtout quand ils sont de nature à surexciter les passions populaires en Espagne, je ne vous ai pas parlé de ce que les dépêches télégraphiques vous disaient à plusieurs reprises.

Je pris cependant des informations, et je viens scrupuleusement vous donner les deux versions en les complétant par des détails que je puis affirmer, parce que je parle en connaissance de cause et que tous mes collègues anglais et français, comme l'état-major lui-même, peuvent corroborer mes assertions.

Après la bataille d'Estella, les carlistes firent plusieurs centaines de prisonniers blessés et valides. Se fondant sur l'incendie d'Abarzuza et sur le prétendu incendie de Villatuerta, les populations et les soldats navarrais demandèrent l'exécution des prisonniers non blessés. Les blessés furent en majeure partie rendus par Logrono ou par Larraga dans les premiers jours du mois de juillet. Pour ce qui se passa ensuite, les faits sont si déplorables que je veux me borner à les mettre d'abord sous les yeux de l'opinion publique sans autres commentaires et en laissant à la conscience de tout honnête homme le soin de les apprécier.

Mais il me faut vous dire que si les troupes brûlèrent une partie d'Abarzuza, ce fut par accident, et que Concha, avant de mourir avait fait arrêter et désarmer plusieurs des auteurs présumés de ce délit.

Il est absolument faux que Villatuerta ou Larca aient été brûlés par les libéraux; j'ai visité les deux endroits le 27 au soir. Cela dit, voici mes récits ; plût au ciel qu'ils fussent erronés !

Les républicains disaient qu'on avait fusillé leurs blessés, ce qui fut contredit très-loyalement par M. le maréchal Serrano. Puis arriva le bruit de la mort du Prussien Hermann Schmidt et des autres prisonniers d'Estella. Bruit encore, disait-on, dans l'état-major. Là-dessus survinrent les lettres d'Estella. Ces lettres, de source carliste ou libérale, furent confirmées par le *Courrier de Bayonne*. Cette feuille de la frontière française est l'organe reconnu des carlistes et on n'a qu'à consulter un de ces numéros pour voir qu'elle n'est pas suspecte de libéralisme.

Une de ces lettres d'Estella nous disait « que le » 1er juillet, à la requête générale de l'armée car- » liste, *cent quatre-vingt-deux* prisonniers ré- » publicains devaient être fusillés pour avoir été » complices des incendies des villages. » Sur ce don Carlos serait intervenu et aurait décidé que l'on se bornerait à décimer ces prisonniers en fusillant cependant tous les officiers et aussi M. le capitaine Schmidt, officier allemand attaché comme correspondant de plusieurs journaux au quartier républicain. Je me borne à relater les faits. Les mêmes versions disent que ces soldats et officiers, *y compris l'Allemand, furent fusillés*. Les sources carlistes nous disent que les républicains moururent sans fléchir. Quant à notre malheureux confrère, je laisse la parole au narrateur: « L'officier allemand demanda sa vie en promet- » tant cinquante canons Krupp, qu'il amènerait » et dirigerait. Puis il demanda à devenir catholi- » que, abjura, reçut les sacrements, écrivit à sa » famille et tomba cadavre. »

Faut-il que j'ajoute que le même récit prétend que le capitaine avait sur lui des papiers établissant sa qualité d'espion. Voilà donc les faits, mais il me reste à dire ce que nous savons tous, mes collègues et moi.

M. le capitaine Schmidt nous avait rejoint au Somorrostro vers le milieu d'avril. Il était connu de l'état major du maréchal Serrano. Il suivit avec régularité les opérations, entra à Bilbao, continua à Vittoria et en Navarre avec le maréchal Concha. Le correspondant de la *Gazette de Cologne* et moi nous eûmes plus d'une occasion de nous entretenir avec lui des faits et gestes des carlistes ; il les tenait en plus haute estime que nous; jamais il ne prit part ni à la lutte, ni aux combats, si ce n'est en spectateur peut-être un peu trop hardi. Il est faux que ce malheureux ait agissait comme espion, soit comme belligérant ; il est faux qu'il ait aidé les libéraux.

Je le connaissais assez pour attester sa parfaite impartialité, et il me semble encore incroyable que l'homme dont j'ai serré la main à Lodosa soit à cette heure mort assassiné. Ce fait nous a paru si incroyable, qu'après tous les détails circonstanciés qui nous sont parvenus, mes collègues et moi, nous n'avons pas encore osé les télégraphier. Si cette triste nouvelle se confirme, l'Europe devra juger le carlisme par un assassinat commis sous les yeux du prétendant et de ses généraux. Quand je dis assassinat, je ne crois pas être en deçà de la vérité, car notre malheureux confrère n'a pas plus que moi, que mes confrères anglais ou français, pris part à la lutte. Quand un hasard de la lutte l'a mis au pouvoir des carlistes, désarmé et seul, il se croyait au moins entre les mains de gentilshommes et de soldats.

Il faut que le retentissement d'un fait pareil apprenne aux gouvernements européens quelle est la nature de ces carlistes qui ruinent l'Espagne. Il serait temps aussi que les plaintes de l'Espagne trouvassent un écho devant l'opinion publique quand elle lutte contre cet ennemi qui est si fort parce qu'adossé aux Pyrénées françaises, il ne craint rien par derrière sur un territoire neutre où il ne rencontre que des sympathies.

La pêche en Australie.

La *Revue maritime et coloniale* donne sur la pêche en Australie les détails suivants extraits de l'ouvrage du docteur Petermann :

«La pêche est pour les colonies australiennes beaucoup moins importante qu'autrefois ; dès la fondation de la première colonie, à la fin du dernier siècle, on s'occupa de faire la chasse aux chiens marins, surtout sur la côte sud et plus encore sur les îles du détroit de Bass, où ces animaux se trouvaient en innombrables troupeaux ; mais l'ardeur imprévoyante avec laquelle on les a poursuivis les a détruits et a fait disparaître cette industrie. Il ne reste plus que de petites colonies fondées par les premiers pêcheurs, qui avaient volé des femmes aux indigènes ; elles sont établies sur l'île Kangurou, dans l'Australie méridionale, et surtout dans les îles du district de Bass, et s'occupent de la chasse d'un oiseau de mer très-nombreux dans ces parages et dont on tire une huile estimée.

« On s'occupait aussi, dans le principe, et avec une grande activité, de la pêche à la baleine, en partie dans des établissements spéciaux sur la côte sud et en Tasmanie : des canots en partaient pour poursuivre les baleines; et en partie sur des navires qui parcouraient tout l'océan Pacifique, bien qu'ils se tinssent de préférence autour de la Nouvelle-Zélande et dans la mer du Sud. Ces navires faisaient la chasse aux cachalots et aux baleines ; mais les établissements de la côte ont dû être abandonnés, la chasse ayant fait partir tous les animaux ; et, pour la grande pêche, la concurrence des Américains l'ayant rendu beaucoup moins profitable, on y a absolument renoncé ; depuis la fondation des colonies de la Nouvelle-Zélande, ce sont elles qui continuent à s'en occuper.

«La pêche a donc perdu, pour les colons australiens, toute espèce d'importance ; mais on peut prévoir que cet état de choses ne durera pas toujours : l'heureuse position de ports comme Sidney et Hobarttown, la facilité, la commodité qu'ils procurent pour équiper des bâtiments de pêche leur rendront certainement une grande importance le jour où l'on pensera sérieusement à étendre l'industrie de la pêche dans la mer du Sud et à utiliser sa richesse sous ce rapport. Depuis quelques années, l'Australie occidentale met fréquemment dans le commerce des perles pêchées sur toute la côte ouest. »

FAITS DIVERS.

On a mesuré le travail mécanique accompli par le cœur : il est énorme.

On sait que les mécaniciens prennent pour unité de travail celui qui correspond à l'élévation d'un poids de 1 kilogramme à 1 mètre par seconde. C'est le kilogrammètre. Le cheval vapeur fait ses 75 kilogrammètres à la seconde. Eh bien, le cœur produit en vingt-quatre heures 70,000 kilogrammètres. Dans l'espace d'un an, il pourrait donc soulever un poids de plus de 25,500,000 kilogrammes à la hauteur de 1 mètre, ou, ce qui revient au même, 1 kilogramme à la hauteur de 25,500,000 mètres. Le travail effectué par le cœur d'un homme pendant une vie de soixante-dix à quatre-vingts ans, suffirait pour soulever un train de chemin de fer ordinaire à la hauteur du Mont-Blanc.

* * *

Montmorency fut célèbre autrefois par ses cerises et surtout par ses ânes; c'est à un coiffeur qu'il devra aujourd'hui un regain de gloire. — Voici comment le raseur en question vient de faire connaître au public, par la voie du prospectus, l'ouverture de son « vaste établissement de coiffure. »

« Cette maison modèle, sans égale en France, a su réunir le bon marché au confortable et à l'élégance. Par la distribution judicieuse de ses vastes salons, *les gens du monde n'ont pas à redouter le contact de la mauvaise compagnie*. (Très-ingénieux !)

« Un nombreux personnel, *dans une tenue irréprochable* et choisi parmi les artistes les plus distingués de la capitale, est attaché à l'établissement : on parle toutes les langues.

« Les dames, pour lesquelles des salons splendides sont réservés, y trouveront les soins les plus délicats *mêlés à une conversation spirituelle*.

« Des commissaires en riche livrée les introduiront. *Coiffures des plus inédites.*

« Pendant les opérations, une musique mystérieuse fera entendre différents morceaux »

Si le public n'était pas déjà conquis par ce préambule, il lui serait difficile de résister au détail des opérations auxquelles se livrent dans une tenue « irréprochable » les artistes de choix déjà nommés :

« Barbe au rasoir électrique velouté, savon au miel d'Arabie dissous dans la rosée du matin.

« Coupe de cheveux, ciseaux vermeil, brosse aimantée.

« Frisure éolienne, orageuse ou calme. »

La frisure « orageuse ou calme », au gré du client, ne vaut-elle pas seule tout un poème?

* * *

Un beau mouvement oratoire, tel qu'on les entend en province :

Un avocat s'écrie de sa plus belle voix, en agitant ses bras d'une façon frénétique :

— Oui, messieurs ! la cause de mon client est juste ! Elle est sainte ! C'est la cause de la loi elle-même, et si elle devait succomber, je quitterais cette toge, pour ne plus jamais le revoir !...

La cour rend son jugement, la cause est perdue, et on en appelle au autre.

L'avocat s'incline, prend une prise, retrousse sa manche et recommence :

— Je vais maintenant avoir l'honneur de vous présenter mes conclusions pour M. Martin contre M. Denis !

* * *

La dernière découverte faite en Australie est celle du charbon blanc, et son produit donne déjà d'importants bénéfices à ceux qui en ont entrepris l'exploitation. Cette matière, comme la houille ordinaire, se compose de tissu fibreux végétal pétrifié et mêlé à une quantité de matière siliceuse en grains infiniment petits. Elle brûle parfaitement, donne une flamme claire, et se présente en abondance à fleur de sol ; son extraction ne nécessite donc pas de travaux de sondage ni de profondes excavations.

VARIETES.

Le Journalisme en Chine.

La *Revue britannique* contient, dans son dernier numéro, un très-intéressant article sur le journalisme à Pékin. Un seul organe de publicité dessert, sans la contenter naturellement, la curiosité publique, et c'est un journal officiel.

« Le journal officiel, seul de son espèce, est la *Gazette de Pékin*. Chaque numéro forme une brochure sous couverture jaune sale ; elle est haute de 20 à 25 centimètres, et a 12 ou 15 centimètres de largeur. Les numéros sont plus ou moins compactes ; les uns ont vingt pages, les autres quarante. Leur typographie est déplorable, le papier extrêmement grossier. Les caractères du recto se lisent au verso, ce qui ne laisse pas que d'embarrasser le lecteur.

« C'est dans l'enceinte du palais que se trouvent un petit bureau dont les employés ont pour tâche de transcrire les décrets du jour et de les envoyer aux ministères, cours, offices et diverses administrations de la ville. Quand ces décrets n'intéressent pas la sûreté de l'Etat, les employés sont autorisés à les imprimer et à les distribuer aux abonnés de Pékin. La *Gazette* ne contient donc que tout juste ce que l'autorité veut faire connaître.

« Elle se compose de trois parties : 1° le Kung-Mên-Ch'ao, ou copie de la porte du palais. C'est le journal de la cour qui donne, jour par jour, la liste des fonctionnaires en exercice, qui décrit les faits et gestes de l'empereur, qui annonce les présentations, les visites, les congés, etc. 2° Le Shang-Yü, ou décrets impériaux. 3° Le Tsow-Pao, ou mémoires des grands officiers de la couronne.

« L'imprimerie est dans une des rues étroites qui avoisinent Lieu-Li-Chang, c'est-à-dire le quartier des libraires. Les casiers rangés à la muraille renferment les caractères de bois distribués dans leur ordre. La *Gazette de Pékin* tire à plusieurs milliers d'exemplaires, qui sont distribués aux abonnés de la ville ou expédiés par paquets dans les provinces. Le prix de l'abonnement est d'environ 30 francs par an. Mais beaucoup de Chinois se bornent à louer la *Gazette* pour la journée, quitte à la renvoyer le soir. C'est le système de bon nombre de nos cabinets de lecture.

«Rien de plus curieux que de constater l'étrange obstination avec laquelle ce peuple, si doué sous le rapport de l'intelligence et de la mémoire, patauge dans la routine. Au dernier siècle, les jésuites avaient introduit des caractères mobiles en cuivre. Le progrès était manifeste ; cela n'empêcha point que vers 1820, les caractères mobiles en bois reparurent comme si rien n'avait été changé dans l'intervalle. Il serait très-facile d'importer de Hong-Kong une fonte de caractères métalliques qui économiseraient beaucoup de travail et donneraient une impression plus nette : personne ne paraît y songer.

« Les témoignages de la superstition chinoise tiennent une assez grande place dans la *Gazette*. On ne sait que la théogonie chinoise admet des déesses, comme le faisait celle des Grecs, et que les esprits femelles y sont tenus en honneur. L'extrait suivant en est la preuve :

«Tsen-Kwo-Fan, gouverneur général des deux Kiang, et Kwo Po-Yin, gouverneur de Chiangsu, demandent à Votre Majesté de conférer un titre d'honneur à un esprit femelle de Ksiénna-Miao, auquel on doit les services suivants : par un temps de sécheresse, cet esprit a rempli d'eau la rivière voisine. La troisième année du règne de Hsienfung (le père du présent empereur), alors que les rebelles de Canton attaquaient Yangchow, il protégea le district où était son hôtel. La huitième année du même règne, il détruisit par le feu et la foudre une nombreuse troupe de rebelles qui étaient revenus attaquer Yangchow. Dans d'autres circonstances, il se montra en personne entouré d'une auréole de lumière et chassa un corps de rebelles qui essayaient de passer la rivière.

La pétition fut renvoyée au conseil des cérémonies.

Passons aux traits de la vie domestique et aux mœurs sociales ;

Un censeur demande que l'empereur accorde une tablette à la famille d'un lieutenant-colonel qui est mort de chagrin de la perte de sa femme. Accordé.

Le beau sexe n'est pas moins fidèle. Un censeur nommé Chang-Ching-Ching cite la conduite de la femme d'un tsai:

Cette dame, voyant son mari malade, se coupa un doigt et le mit dans son médicament. Malheureusement le spécifique n'eut pas l'effet désiré et l'homme mourut. Dix mois après, la mère de l'héroïne étant morte à son tour, la pauvre femme s'étrangla. Un édit vient de paraître chargeant le conseil des rites de faire un rapport sur la forme la plus convenable à donner à l'admiration impériale touchant le fait.

Un chapitre vraiment curieux, c'est la série des rapports relatifs aux exactions de chefs militaires, la *Gazette de Pékin*, journal officiel, les dénonce publiquement sans le moindre scrupule. Jugez-en plutôt par les deux citations suivantes :

Li'ho nien, gouverneur de Honan, dénonce un général dont il demande le retrait d'emploi, par cette raison que, devant conduire 5000 hommes contre les rebelles, il n'en a conduit que 3,000, mettant dans sa poche la solde des 2,000 autres.

Et celle-ci :

A Chia-Sing-Fu, dans le Chekiang, un officier général a été constamment en bons termes avec les rebelles ; en si bons termes même que son fils prit femme chez les insurgés et que la fille du général en question fut donnée en mariage à un chef rebelle. Bien plus, quand un danger menaçait les rebelles, l'officier impérial le leur faisait invariablement savoir d'avance.

Le censeur ajoute naïvement que les officiers de cette espèce sont « ce qu'il y a de moins désirable » pour le gouvernement d'ouvrir une enquête.

Mais les châtiments ne sont pas toujours bien rigoureux. Un gouverneur de Canton nommé Chun-yi-li, est dégradé pour détournement. Cela n'empêche pas la *Gazette de Pékin* de publier, peu de temps après, sa nomination aux fonctions de grand juge dans le Shansi. On comprend que sous de tels fonctionnaires, presque irresponsables, des abus scandaleux se produisent fatalement et que l'insurrection devient la seule ressource des opprimés. Un despotisme tempéré par l'insurrection; tel est, en effet, dit le *Temps*, depuis un temps immémorial, le gouvernement de la Chine.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie

Vienne, 24 juillet, 8 h. 40 m., soir.

Obligations Roumelie	fl. 46.60
id. Nouvelles	—.—
Anglo-Bank	150.25
Société de créd. aust-turq.	—.—
Banque austro-ottomane	84.-
Pièce de 20 francs	8.85
Agio	104.15
Change sur Londres	110.85
Crédit anstalt	231.—
National Bank	976.50
Lloyd	470.—

Bourse meilleure sur les nouvelles de Paris.

France.

Versailles, 24 juillet, soir.

MM. Lambert et Casimir Périer soutiennent à l'Assemblée nationale les motions qu'ils ont déposées relativement à la proclamation de la République.

M. de Broglie, dans un discours éloquent, s'élève contre la proclamation de la République et déclare cette mesure comme inutile et inopportune. La droite applaudit.

M. Dufaure combat les arguments de M. de Broglie et demande qu'on organise la République.

M. de Cissey lit, au nom du cabinet, une déclaration contre la proclamation de la République doctrinaire. Il démontre qu'il en découlerait des dommages et réclame les bénéfices de l'urgence pour l'organisation du septennat.

M. Wallon propose alors de régler les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, mais cette motion est repoussée par 637 voix contre 33, et celle de M. Casimir Périer est également rejetée par 374 voix contre 333.

M. de Malleville dépose une demande de dissolution de l'Assemblée et réclame l'urgence. L'urgence est repoussée par 369 voix contre 340.

On pense que la discussion des lois constitutionnelles sera ajournée jusqu'au mois de décembre.

Allemagne.

Berlin, 14 juillet.

Les journaux officieux se montrent très irrités contre les carlistes.

Munich, 24 juillet.

Le Khédive vient d'être nommé membre honoraire de l'Academie des Sciences.

Russie.

Saint-Pétersbourg, 24 juillet.

Le commandant en chef de la gendarmerie, le général Schuwaloff a été nommé ambassadeur à Londres; c'est le général Potapow qui lui succède à la tête de la gendarmerie.

L'amiral Possiet a été nommé ministre des communications.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 24 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Générale. ex.coup.	43 15/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	53 7/8
do 1871	62 —
do 1872	75 1/2
Consolidés anglais	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	70 1/16
Nouvel emprunt ottoman	47 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 25 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	49 3 —
	Hausse	»	49 5 —
	Baisse	»	48 31 —
	Clôt. du mid.	»	— — —
	Clôt. du soir	»	49 7 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S.	6 20 —
» de la Société de change et de valeurs. ex.coup.		»	4 4 —
» de la Banque de Const.			4 20 —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	8 38 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3 40 —
Tramway		»	6 — —
Société Commerciale Ottomane		»	3 10 —
Laurium		Fr.	78 — —
Crédit Hellénique (escompte)		»	22 — —
Obligations des Chemins de fer		»	409 — —
» 2e émission		»	83 — —
Emprunt	1863	»	317 — —
	1865	»	318 — —
	1869	»	263 — —
	1872	»	77 1/2 —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 24
Impérial russe	»	89 —
Ducat (Crémitz)	»	51 24
Medjidié blanc—(différence)	»	102 2
Bechlik—(différence)	»	104 30
Métalique... (id).	»	105 5

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 23 juillet.

Sunderland, paq. à vap. angl. *Nio*, c. Pikney, ayant touché Dardanelles, div.
Hartelepool, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Evano, ayant touché Dardanelles div.
Malte, paq. à vap. angl. *Wimbleton*, c. Watson, ayant touché Dardanelles div.
Roterdam, paq. à vap. holl. *Castor*, c. Hoack ayant touché Gênes et Dardanelles div.
Dondres, paq. à vpp. rus. *Cesarevich*, c. Girard, ayant touché Messine et Dardanelles div.
Artaki paq. à vap. angl. *Prince Alfred*, c. Evanguelis, ayant touché Carabaga, Miriflo et Rodosto div. 95 p.
Salonique, paq. à va. ottom. *Cherif Ressan*, c. Osman bey, ayant touché Dardanelles et Gallipoli div. march. 100 passag.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 23 juillet.

Alexandrie, paq. à vap. aut. *Mars*, c. Druscovich, div.
Malte, paq. à vap. angl. *Rothbury*, Grigs, div.
Partheni, paq. à vap. angl. *Socrates*, c. Bonnig div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Cleveland*, c. Appleton, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Mavis*, c. Ghurch, div.
paq. à vap. rus. *Vladimir*, c Marcakoft. div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Emirne*, c. Pichat, div.
Soulina, paq. à vap. angl. *Mabel*, c. Darnell, div.
Odessa, paq. à vap. rus. *Cesarevich*, c. Girard, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 23 juillet.

Samotraki, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Nikiforos, ch.
Smyrne, br. ottom. *Djelani bahi*, c. Ahmet, sel.
Rekeny, br. ottom. *Iraclis*, c. Rallis, pier.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 23 juillet

Taganrok, br. rus. *Egptos*, c. Polihronidis, lest.
Odessa, br. aut. *Mie Figlie*, c. Tian, charb.
Taganrok, bk. ital. *Tigre*, c. Ferraro, .les

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 21 juillet.

Ital. *Teresa*, c. Travia, blé, Berianska p. Marseille.
Fr. *Saintonge*, c. Deschamps, div. Galatz p. Consple.
Angl. *Harvic*, c. Servis blé, Batoum p. Angleterre.
Angl. *Armstronn*, c. Johnson, gr. de lin, Yesky p. Anv.
Angl. *Rothburg*, c. Taylor, gr. de lin, Taganrok pour Falmouth.
Aut. *Narenta*, c. Suttora, div. Odessa p. Marseille.
Angl. *Eleonor Batters*, c. Toms, orge, Ibraila p. Lond.
Fr. *Tamise*, c. Genouillat, div. Trebizonde p. Consple.
Angl. *Socratis*, c. Bonnici, boiserie, Bartin p. Consple.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

CONSOLATO GENERALE
di S. M. il Re d'Italia.

AVVISO

Si previene il pubblico che nel giorno ventinove del corrente mese di Luglio, alle ore nove antimeridiane, nei giardino della Concordia, Grande Strada di Péra, si procederà in seguito a decreto di questo Consolato Generale d'Italia alla vendita ai pubblici incanti dei mobili ivi esistenti.

Constantinopoli, 24 Juglio 1874.

Il Cancelliere
GIOJA L.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

L'adjudication définitive des articles suivants aura lieu les jours sous-indiqués

Mardi 16 juillet (v. s.) :

30,000 cordes de Castamouni de grande dimension soumissionnées à 105 paras.

30,000 cordes de petite dimension à 50 paras.

10,000 cordes ordinaires à 45 paras.

100 pièces de fil de chanvre à 135 paras la pièce.

Mercredi 17 juillet (v. s.) :

5,000 peaux de chèvre à 17 1/2 piastres.

Et jeudi 18 juillet (v. s.) :

40,000 cordes de coton à 26 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Séraskérat, le 23 juillet 1874.

Cours de langues étrangères

par le Professeur de philologie comparée
EUGÈNE DE LA BRUYÈRE

langue anglaise enseignée en trois mois sur le système des tables philologiques synoptiques comparées. Langue française.

S'adresser au bureau du journal des Annonces, Passage Hazzopoulo à Péra.

AVIS

Le public est prévenu qu'il a été égaré une lettre de Change en première et seconde de francs 12,500 et fournie de Rodosto le 20 juillet courant, à 3 mois de date par Messieurs Artin Kiradjian frères, sur Mons. Jacques Tardieu de Marseille à l'ordre de Mons. Stépan Tarakdjian.

Quiconque aurait trouvé ces effets est prié de les déposer aux bureaux du journal *La Turquie* ; les mesures nécessaires ayant été prises pour que ces traites ne soient pas acceptées par le tiré. —

Constantinople, le 24 juillet 1874.

UN FRANÇAIS, marié, nouvellement arrivé à Constantinople désire se placer comme directeur d'une propriété. Il connait parfaitement la culture de la vigne, des plantes potagères et l'élevage des bestiaux. Il accepterait également une place comme cocher.

Bonnes références.

S'adresser Chabanel Henri, rue Douvardibi n°. 24 maison Nattali Baldi. Cadikeuï

AVIS.

Le Docteur E. de Rossi, de l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n°. 27, de 2 à 4 heures à la turque; le vendredi il assistera son ancien élève M. G. Ormanian, dans les consultations qu'il donne à la Pharmacie Zanni à Stamboul.

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES VIGNOBLES

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Exploitation des Vignobles sont prévenus qu'une Assemblée extraordinaire aura lieu au Siége de la Société rue Ghumruk 48. (Galata) le samedi, 1er Août prochain à 2 heures de l'après-midi pour recevoir communication de la situation actuelle de la Société et prendre une résolution sur ses opérations futures.

D'après l'article 23 des Statuts l'Assemblée est composée de tous les membres possédant 5 actions au moins, qui doivent être déposées contre récépissé nominatif au siége de la Société, au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Pour le Conseil d'Administration.

Le Directeur,
E. CHENET

Constantinople, le 18 Juillet 1874.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

Une personne enseignant méthodiquement la tenue des livres en partie double se charge de donner des leçons en langue grecque. S'adresser aux bureaux du Journal.

A LOUER, à Yéni-Tcharchi une maison en pierre.

S'adresser aux bureaux du Journal.

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de inesm de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

UNE BONNE INSTITUTRICE, connaissant parfaitement le français, l'anglais et la musique désire trouver une place.

S'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Sérai.)
Le 2me Vol. de Musulmans et hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

AVIS

A vendre un Couplé, doublé en soie et en très bon état.

Prix modéré.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

La Société Giubega Zurini et Co ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

ALMANACH NATIONAL

du Journal

«LA TURQUIE»

POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques à Constantinople. — Foires ou panayirs de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. —Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE
BORDEANO ET Cie

ABONNEMENTS

aux dépêches quotidiennes reçues par l'agence, comprenant les cours des fonds de Londres, Vienne, etc., et les nouvelles politiques de l'Europe occidentale, Russie, Grèce, Perse, etc.

PRIX : 75 FRANCS PAR TRIMESTRE.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples, Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrivée Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir samedi, 25 Juillet, à 9 h.

BIANCA E FERNANDO

Demain dimanche

GLI ESILIATI IN SIBERIA

Drame en trois actes

8me ANNEE N° 170. Djemazi-ul-Akhir 14 1291 DIMANCHE 26 ET LUNDI 27 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS : [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIFCY.

INSERTIONS : [illegible]

Un numéro 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. [illegible] et [illegible] et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 25 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La seance dans laquelle a eu lieu l'ouverture de la discussion des lois constitutionnelles, a éte tres-agitée.

Les résolutions successives qui ont ete votées ont demontré, une nouvelle fois, le trouble des esprits, la violence des passions de la Chambre, et son impuissance, en meme temps que son absolue volonte de ne rien constituer, pas meme les pouvoirs *personnels* du marechal Mac-Mahon.

Pour donner une idée de cette séance nous reproduisons, *in extenso*, le télégramme que nous avons reçu à son sujet :

« MM. Lambert et Casimir Perier soutiennent à l'Assemblée nationale les motions qu'ils ont déposées relativement à la proclamation de la Republique.

» M. de Broglie, dans un long discours, s'élève contre cette proclamation et déclare cette mesure inutile et inopportune.

» M. Dufaure combat les arguments de M. de Broglie et demande qu'on organise la Republique.

» M. de Cissey, au nom du cabinet, lit une déclaration contre la proclamation de la Republique doctrinaire. Il pense qu'il en decoulerait des dommages et réclame les benéfices de l'urgence pour l'organisation du septennat.

» M. Wallon propose alors de régler les pouvoirs du marechal Mac-Mahon. Cette motion est repoussée par 637 voix contre 33, et celle de M. Casimir Perier est également rejetée par 374 voix contre 333.

» M. de Malleville depose, alors, une demande de dissolution de l'Assemblee [illegible] poussee par 369 voix contre 340.

» On pense que la discussion des lois constitutionnelles sera ajournee jusqu'au mois de Decembre. »

Cette succession de propositions se contredisant, invariablement repoussees montre d'une façon éclatante la confusion des idées, et le mauvais vouloir des partis.

Les menaces de la presse officieuse de Berlin contre le parti catholique, [illegible] la circulaire du ministre de la justice, ont produit une très-vive reaction dans les appreciations de la presse liberale allemande.

Ces feuilles, s'apercevant qu'elles ont fourni des armes au pouvoir, pour qu'il exerce de nouvelles rigueurs contre le clerge, s'efforcent maintenant de réagir.

La *National-liberale Correspondenz*, unissant ses efforts à ceux de la *Kœlnische Zeitung*, s'ecrie :

« Alors même qu'il serait prouve que Kullmann n'a eté que l'instrument d'une conjuration de plusieurs personnes, aucun liberal reflechi ne songera à mettre le crime à la charge de tout le parti ultramontain. Tous les liberaux repoussent avec horreur la pensee que les hommes dirigeants de la fraction du centre aient pu avoir meme le pressentiment de ce ténébreux projet. »

C'est fort sagement raisonné. Mais, alors, pourquoi la presse n'a-t-elle pas agi de cette façon dès le premier jour ?

Un [illegible]

[illegible] sanitaire de Vienne, à l'egard de la proposition présentee par la commission, laquelle demandait l'abolition des quarantaines.

Les représentants de la Turquie, de l'Egypte, de la France, du Portugal et de la Suisse se sont prononces energiquement en faveur du maintien des quarantaines.

Le representant de l'Italie, M. Semmola, a developpé, dans un brillant discours, le point de vue de la commission.

Une proposition de compromis faite par le representant de la France et demandant de renvoyer la question à la commission, en adjoignant à cette dernière deux membres de l'opposition, a ete rejetée.

Une proposition de M. Semmola tendante à renvoyer la question à la commission en recommandant la prise en considération des arguments de l'opposition, a été adoptée.

M. Disraéli a profité du banquet du lord-maire pour prononcer un discours, dans lequel il a parlé de la situation de l'Europe.

Le chef du cabinet britannique a declare que cette situation n'était pas satisfaisante. Il s'est hâte d'ajouter que l'alliance de l'Angleterre etait tres-recherchée, et que le gouvernement userait de toute son influence, en faveur de la paix, auprès des cours etrangères.

Le chancelier de l'Echiquier a dit aussi qu'il repoussait de toutes ses forces la théorie de son prédécesseur, à savoir que la Grande-Bretagne devait se désintéresser des questions européennes, et il a termine en affirmant que c'est en se mêlant, comme autrefois, aux incidents qui peuvent surgir en Europe que le Royaume-Uni regagnera son ancien prestige.

Les paroles de M. Disraeli ont produit [illegible] à Londres.

Les nouvelles d'Espagne ne sont plus aussi bonnes, que precedemment, pour les troupes du gouvernement. Un télégramme de Madrid s'exprimait de cette façon, il y a une dizaine jours :

« Les opérations seront impossibles [illegible] comble de malheur, des maladies sévissent parmi les troupes républicaines, en sorte que Moriones a dû se retirer avec son corps d'armée vers l'Ebre. »

Les carlistes se croient à tel point hors de danger dans la Navarre, qu'ils reviennent en force sur Bilbao, où peut-etre nous assisterons prochainement a une seconde edition du drame qui s'est termine, il y a deux mois, par la victoire du maréchal Concha.

On annonce déjà que la navigation [illegible] annoncée. Tous ces faits ne pouvaient manquer de réagir sur la situation du ministère, qui est de nouveau en pleine crise.

LA SEANCE DU 23.

La proposition de M. Casimir Perier, ayant pour but l'organisation de la Republique avec le marechal Mac-Mahon pour president, a ete combattue par le gouvernement, lui-meme, et repoussee par trois cent soixante quatorze voix contre trois cent trente-trois voix.

La conduite du ministere est logique. Composé d'individualites ouvertement hostiles a la République, ces hommes ne pouvaient vouloir, ni admettre, que cette forme fût proclamee definitivement et ils ont fait echouer les tentatives du centre gauche.

Est-ce patriotique et d'une politique habile, en presence de l'epuisement de la France, et de la desagregation des partis ? c'est ce qu'il ne nous appartient pas de decider.

L'avortement de toutes propositions constitutionnelles peut convenir aux légitimistes, aux imperialistes, aux orleanistes, parcequ'il maintient le *statu quo*, mais nous pensons qu'il ne saurait en etre de meme pour le chef de l'Etat, puisqu'il disait dans son Message du 9 juillet :

« Le pays appelle de ses vœux
» l'organisation des pouvoirs publics.
» qui sera pour lui un gage de sta-
» bilite. *Il faut que les questions ré-*
» *servees soient résolues. De nou-*
» *veaux delais* en prolongeant l'in-
» certitude peseraient sur les affai-
» res, nuiraient à leur developpe-
» ment et à leur prosperite.

« Au nom des plus grands interêts,
» je l'adjure l'Assemblee, *de comple-*
» *ter son œuvre, de delibérer sans re-*
» *tard sur des questions qui ne doi-*
» *vent pas rester plus longtemps en*
» *suspens* ; le repos des esprits l'e-
» xige. »

Apres un langage semblable le duc de Magenta peut-il consentir à ce que le vote des lois constitutionnelles soit indefiniment ajourne ? Non. Et pourtant tout indique qu'il doit se resigner à cette extremite.

Le rejet de la proposition Wallon, demandant l'organisation unique du septennat, est significatif. *Six-cent trente-sept* voix ont repousse cette motion, malgré les efforts de M. de Cissey.

Dès les premiers jours nous avons [illegible] avons craint, pour la France, ce qui pourrait resulter de la façon dont le debat allait s'engager.

Nous avons dit, et nous persistons à penser, que l'Assemblee actuelle est fermement resolue à ne rien organiser, pas plus le septennat qu'une autre forme de gouvernement.

Divisee, fractionnee, n'ayant pas la possibilite de former une majorite pour proclamer la monarchie elle est cependant assez puissante pour se grouper, afin d'empecher tout système de se produire.

C'est là l'impasse dans laquelle M. de Broglie a conduit le gouvernement et l'Assemblee ; impasse dont on ne peut sortir que par la dissolution de la Chambre ou par un coup d'Etat.

La faute du duc de Magenta consiste dans ceci : que voulant rester au pouvoir pendant sept ans, n'entendant pas qu'on revienne sur le vote du 20 Novembre il ne veut cependant point prendre ses ministres dans le parti ou il trouverait des defenseurs convaincus, et peut-etre les elements d'une certaine majorite.

Nous admettons que les debats au lieu de se produire maintenant soient ajournes au mois de Decembre, qu'en resultera-t-il ?

La question pour etre differee n'en sera pas plus resolue, et, dans quatre mois comme à présent, les passions seront aussi vives, parce qu'il n'y a aucun terrain sur lequel l'accord puisse se faire.

Est-ce que les coleres sont moins vives aujourd'hui qu'en Mai 1873 ?

Donc en Decembre, de meme qu'à cette heure, les legitimistes refuseront energiquement d'admettre que les engagements pris par le gouvernement pour le jour du vote des lois constitutionnelles, puisse signifier qu'une seule forme — le septennat — ait le droit d'etre discutee.

Et on verra alors, comme pour la proposition de M. Wallon, plus de six cent voix de majorite se prononcer à chacune des demandes d'organisation du pouvoir.

La situation est triste et restera sans issue, tant que la dissolution ne viendra pas la trancher, ou tant que le president de la Republique ne choisira pas ses ministres parmi les sommites du centre gauche et du centre droit, qui ont des chances de grouper une majorite pour tenter un dernier effort.

Nous ne voulons pas nous montrer pessimistes, mais nous avons la conviction qu'une sorte de crise ministerielle latente va se produire, et se perpetuer indefiniment. L'Assemblee de Versailles en est arrivee à cet etat de decomposition ou les cabinets durent huit jours.

La seance du 25 vient de donner la mesure de l'impuissance de cette Chambre, qui prétend retenir le pouvoir constituant. Entre elle et le marechal Mac-Mahon il n'y a plus aucune cohesion, aucun lien. Rien de stable, d'utile, ne peut sortir de leurs vœux contradictoires. Il ne reste donc plus [illegible] le suffrage universel.

LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE)

VIENNE, 18 juillet 1874.

La semaine qui s'achève en ce moment a eté consacrée tout entière, en Autriche, à des entrevues princieres, sur lesquelles l'attentat de Kissingen est venu répandre son ombre, et dont il a quelque peu troublé les solennites. En arrivant mardi à Ischl, l'empereur Guillaume etait encore [illegible] toute la durée de son séjour à l'hôtel *Elisabeth*, [illegible] la famille impériale d'Autriche. Il n'en a paru, [illegible] en tirer serait qu'elle contribuera puissamment à resserrer les relations amicales qui existent aujourd'hui entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Les plus sceptiques, les plus pessimistes, n'auraient aucune raison actuellement de douter de la sincerite des deux souverains, lorsqu'ils echangent ainsi, à la face du monde, les assurances les plus amicales. L'Allemagne, apres les coups de fortune inattendus de ces dernières années, en est, de toute evidence, arrivée à ce point de n'avoir d'autre preoccupation que de conserver ce qu'elle a acquis. Toute perturbation nouvelle dans l'équilibre europeen pourrait menacer telle ou telle partie de ses conquetes. Elle doit visiblement desirer le maintien de la paix pour achever l'œuvre si laborieuse de son unite. L'Autriche-Hongrie, de son côte, a trop accentué, en toute occasion, ses tendances pacifiques et son desir ardent de concentrer tous ses efforts sur le developpement de son commerce et de son industrie pour qu'il soit possible de lui supposer aucune arriere-pensée.

A l'heure même où son empereur se rencontre à Ischl avec le souverain de l'Allemagne, un de ses archiducs, dont les récents évenements ont clairement etabli la haute et légitime influence, fait en Russie un sejour prolonge, et est accueilli par le czar avec toutes les marques de la plus grande sympathie. Tendant ainsi la main à ses alliés, à ses voisins des bords de la Newa et des bords de la Spree, la monarchie constitutionnelle [illegible] d'un sincere amour pour le maintien de la paix en Europe et en Orient, pour le [illegible] progressif [illegible]

[illegible] a evite soigneusement, en tout lieu, de faire coïncider, comme on l'avait cru d'abord, l'arrivée du prince Milan à Ischl avec la presence de l'empereur d'Allemagne. Le jeune prince de Serbie, auquel a ete fait, d'ailleurs, un accueil sympathique, a dû cependant comprendre [illegible] la moindre question politique, et que le calme des esprits, en Orient comme ailleurs, est le but essentiel que poursuit en ce moment la politique autrichienne. Il paraît, d'ailleurs, que l'administration de sa principauté lui laisse des loisirs, et qu'il ne laisse derriere lui, à Belgrade, aucune question urgente ; car, en quittant la résidence d'Ischl, il est parti pour les Eaux-Bonnes, dans le midi de la France, où il doit, assure-t-on, [illegible]

[illegible] également [illegible]

[illegible] assez respectable. [illegible] en évidence du [illegible] diminuer [illegible] Palacki lui-même, [illegible] adopté comme [illegible] 400 voix depuis [illegible] élu que par 841 [illegible] Quant aux jeunes [illegible] un instant fondé [illegible] entre les partisans [illegible] et les tenants de [illegible] ambiguë leur a [illegible] chef, le docteur [illegible] brèche ; et sur 80 [illegible] à grand'peine à en [illegible] constitutionnel redouble [illegible] il finira par rester maître du terrain ; et la Bohême [illegible] les autres provinces de la monarchie [illegible] bourg prendra franchement part à [illegible] tutionnelle sous la libre constitution de l'Autriche-Hongrie. Sur un autre point de l'[illegible] monarchie de St. Etienne, une [illegible] d'avoir lieu, qui appelait vivement [illegible] veux parler de celle du patriarche [illegible] serbe, à Carlovitz. Vous savez déjà [illegible] réuni dimanche dernier, en vue de [illegible] l'élection du patriarche, a donné [illegible] mement ses voix à l'évêque de [illegible] kowitch, qui a été élu par [illegible] membres sur [illegible] votants. Les partisans du candidat ultra-serbe s'étaient, à la dernière heure, résignés à prendre le parti de s'abstenir. [illegible] pour résultat, comme on l'avait espéré, la pacification des esprits, et le rétablissement de l'entente cordiale entre les Magyares et les Croates ? C'est ce que nous saurons dans quelques jours. Le Congrès, en effet, s'est ajourné à dix jours, pendant lesquels le commissaire du gouvernement, M. Huber, s'est rendu à Pesth, pour soumettre le resultat du vote à la sanction du gouvernement. On doute, à vrai dire, qu'il l'obtienne ; et lui-même l'a fait prévoir aux membres du Congrès. Mgr Stojakowitch incline un peu trop, au gre des hommes d'Etat hongrois, vers la gauche ; et à moins qu'il n'ait consenti à certaines concessions, il est vraisemblable qu'il ne sera pas mis en possession de son siège patriarcal.

C'est une question qui met en presence deux nationalités ; et, quelle que soit l'envie réelle de se rapprocher, qu'on eprouve de part et d'autre, il n'en reste pas moins à vaincre des obstacles qui ne pourront être surmontés qu'à force de patience et de bonne volonté. Je vous tiendrai soigneusement au courant de ce qui pourra survenir dans cet ordre d'idées.

Le congrès international sanitaire continue ses intéressantes études, qui peuvent être appelées à exercer une si heureuse influence sur le sort de toutes les populations. On ne restreint plus, en effet, comme on a eu trop longtemps une tendance à le faire, les mesures à prendre contre l'invasion des fléaux destructeurs à l'établissement des quarantaines sur tel ou tel point déterminé. Il est parfaitement admis, en principe, que la question de la salubrité publique est une question complexe, et que chaque ville importante, chaque capitale surtout, a le devoir impérieux de prendre toutes les mesures d'assainissement, d'aération, de propreté, qui sont les conditions indispensables de la santé publique. Sous ce rapport, Londres [illegible] longtemps le modèle [illegible] depuis quinze ans d'immenses progrès sous ce rapport, Berlin et Moscou, au contraire, laissent incontestablement beaucoup à desirer. Si, comme il semble le démontrer toutes les grandes crises à répandre l'air à flots dans les rues, à chasser de leur sein toutes les causes d'infection, à donner en un mot à la respiration un aliment toujours sain, toujours pur, la question de la santé publique aura fait un grand pas.

Je n'entrerai pas, vous le comprenez, dans les plus longs details sur les autres questions abordées par la reunion scientifique de Vienne. Je laisse [illegible] quand l'œuvre du congrès sera terminée, tous les détails techniques et toutes les résolutions purement preventives ou au contraire strictement médicales. Pour me resumer en peu de mots, je vous dirai seulement que, s'il est insensé d'espérer par [illegible] tuer le cholera, on aura du moins indiqué des moyens de faire reculer quelque peu le fléau et d'en diminuer les desastreux effets.

L'ex-roi de Hanovre, qui réside en ce moment à Gmunden, pres Vienne, est assez gravement malade ; et son etat ne laisse pas d'inspirer à ses amis d'assez serieuses inquiétudes.

On commence déjà à faire à Prague des preparatifs pour le sejour que l'Empereur y fera à la fin d'août.

CHRONIQUE.

Abd-ul-Rahman effendi, primat de Salonique, est élevé au rang de *oula*, 2me classe.

Par decret du roi de Grèce M. Glime-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON
et
LA RUE ZACHARIE

par

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXX (suite)

Baradieu se repentait, non de ne s'etre pas pendu lui-même chez Chauveau, mais bien l'avoir laissé sortir librement la veille le misérable, qu'il lui eût eté si facile d'arrêter et de livrer à la justice.

Il est vrai que Baradieu connaissait l'existence du dossier Chantelys, et que, dans la situation inextricable où il se trouvait, il avait cru pouvoir negocier d'abord la remise definitive de ces papiers dangereux. Mais les heures s'avançaient, et Baradieu se laissait aller à mille apprehensions, quand le bruit d'un cavalier qui arrivait devant le château le fit tressaillir.

Il s'elança vers la porte, qui s'ouvrit d'elle même devant lui, et Mme de Montdesert, en amazone noire, sur laquelle tranchait la pâleur de son visage entra rapidement.

Voir le numéro du 25 juillet.

Baradieu recula, le sourcil froncé.

— Vous ici !... apres ce qui s'est passé hier ? dit-il brusquement.

— Oui, repondit Mme de Montdesert haletante [illegible] pardonnez-moi... j'étouffe...

— Prenez ce fauteuil ! dit Baradieu en faisant un pas vers la jeune femme.

— Merci, fit celle-ci. Vous vous [illegible] de me voir ici... Oui, vous m'avez brisée, [illegible] rempli le cœur de désespoir, mais je ne sais plus rien de ce qui s'est passé... je n'ai retenu qu'une chose : c'est que vous êtes frappé par un malheur terrible qui menace une famille qui vous est chère... Mon cœur a reçu comme le contre-coup de votre douleur... et alors... je n'ai plus eu qu'une idée...

— Que dites-vous ?

— J'ai voulu vous sauver... je veux vous sauver !

— Vous ?

— Oui... ou du moins, continua Mme de Montdesert [illegible] Ah ! [illegible] vous parle... [illegible] résolution...

— Madame...

— Vous aimez Mlle Blanche de Chantelys... Elle s'appelle Blanche !... Ah ! elle est heureuse, elle !... et comme elle vous aime aussi, n'est-ce pas ? Nee d'une famille ou l'honneur est traditionnel, elle n'a ecoute que son cœur... Elle a tout brave ! Dans le desastre de sa famille, elle n'a vu que vous. Elle est venue se jeter dans vos bras, se placer sous votre protection...

— Elle savait... commença Baradieu.

— Oui, elle savait que vous etiez le cœur le plus honnête et le plus brave, comme elle est, elle, l'âme la plus sereine et la plus pure... c'est pour cela qu'elle n'a pas hesité. Oh !... elle vous aime ! elle vous aime ! dit Mme de Montdesert en etouffant un sanglot Elle m'a vaincue !

— Je ne comprends pas.

— Oh ! ne m'interrompez pas ! reprit vivement la jeune femme en portant les mains à son front comme pour rassembler des idees confuses. Vous voyez avec quel abandon je vous parle... Vous ne savez pas le changement qui s'est fait en moi depuis le premier [illegible] J'ai voulu lutter en [illegible] plus ni fiel ni haine... Il me [illegible] ces misérables préoccupations de ce monde. [illegible] Je ne vous aime pas moins. Je vous aime [illegible]

Baradieu écoutait silencieusement cette femme qui lui parlait ainsi d'une voix que l'émotion faisait trembler et le regard noyé dans les larmes.

— Madame, dit-il, je ne vous ai jamais caché la verité. Et dès le premier jour...

— Attendez !... dit Mme de Montdésert, je vais vous dire... laissez-moi... Cette heure est la derniere que je passe auprès de vous : accordez-la-moi tout entiere. Si vous saviez !... J'avais mille choses a vous dire... Par où commencer ?... Mon Dieu ! je ne sais plus !

— [illegible] que vous veniez pour sauver Mlle de Chantelys.

— Blanche !... oui !... c'est cela ! Vous avez raison ! [illegible] d'elle qu'il s'agit, [illegible] Qui m'eût dit cela... il y a quelques jours... que je viendrais moi-même vous apporter les moyens de rendre l'honneur a cette famille ?... Mais au moins vous m'accorderez une grâce, dites !... vous ne garderez plus contre moi cette expression de mepris et de durete qui m'a fait tant de mal... vous vous rappelez... l'autre jour... chez moi... quand je vous ai avoue que je vous aimais... vous avez ete bien cruel... monsieur !...

— Permettez !...

— Oh ! vous avez pitie ! votre regard est bon !.. Oui, je veux vous sauver, je veux que vous soyez heureux...

— Helas ! de nouveaux malheurs peut-être se préparent tandis que vous êtes ici !

— Ce sont ces malheurs que je viens conjurer, dit Mme de Mondesert en redressant la tête avec exaltation.

Et, tirant de son corsage une enveloppe, elle la presenta à Baradieu :

— Voici ce que vous cherchez, ajouta-t-elle.

[illegible] la comtesse lui [illegible] tout d'abord.

— Qu'est-ce ceci ? interrogea-t-il.

— Lisez, repondit Mme de Mondesert.

— Baradieu ouvrit l'enveloppe, et une exclamation de surprise s'echappa de ses lèvres :

— Mais c'est un miracle !... s'écria-t-il.

Mme de Montdesert, immobile et muette, suivant d'un œil ardent l'expression des divers sentiments qui tour à tour se succédaient sur le visage du marquis, s'était placée un peu à l'écart.

A mesure en effet que Baradieu lisait, le visage du marquis s'illuminait de joie et de triomphe.

— C'est cela ! s'écria-t-il enfin. Je comprends tout !... C'est complet !... Mais ces papiers, cette arme terrible... comment a-t-on pu les arracher...?

Au même instant, Baradieu se souvint : il venait d'apercevoir Mme de Montdesert, toujours silencieuse.

Il courut à elle, et, lui prenant les mains avec force :

— Vous, madame ! dit-il, c'est à vous que je dois le salut ! Mais comment ceci se trouve-t-il en en votre possession ?

La comtesse frissonna sous cette etreinte.

— L'homme qui etait ici hier, repondit-elle d'une voix tremblante... l'homme qui a raconté cette horrible histoire de la rue Zacharie, n° 13...

— Gibory ? Eh bien ? ..

— On vient de tenter de l'assassiner.

— Lui !...

— Et pendant qu'on le transportait chez moi...

— Chez vous ?

— Oui... c'est Dieu qui a permis ce hasard... Des papiers se sont échappés de ses vêtements... je les ai parcourus... j'ai tout deviné... et voilà pourquoi je suis chez vous à cette heure, monsieur de Baradieu !

Baradieu prit les mains de la jeune femme et les baisa avec transport.

— Que faites-vous ? dit-elle frémissante et pâle.

— Soyez benie pour le bien que vous venez de faire ! dit Baradieu d'une voix grave. Vous etes genereuse et grande. Vous valez mieux que moi...

— Mon Dieu !...

Baradieu se releva, et, conduisant la jeune femme a une causeuse :

— Pardonnez-moi encore une question, dit-il : les jours de cet homme ne sont pas en danger, n'est-ce pas ?

— Non : un medecin que j'ai fait appeler en toute hâte en repond.

— Et connait-on le meurtrier ?

Mme de Mondesert se tut un instant puis :

— Le meurtrier doit être celui qui avait intéret à soustraire les papiers que voici, repondit-elle d'une voix hesitante

— Ah ! il n'y a qu'un homme à Nevers qui soit capable...

Baradieu s'arrêta.

Mme de Montdesert était devenue tout à coup livide et fermait les yeux, près de s'évanouir...

Tout entiere jusque-là à la pensée unique de sauver les Chantelys, la jeune femme n'avait pas songé à rechercher l'auteur du meurtre de Gibory ; mais tout à coup, sans transition, elle venait d'entrevoir la vérité.

Ce nom, il jaillit de ses levres presque malgre elle !

— Mon pere ! murmura-t-elle [illegible]

Et, poussant un sanglot, elle [illegible] figure dans ses mains, blanches comme des mains de morte.

Baradieu se souvint...

Il contempla un instant cette femme qui était venue sauver l'honneur des seuls être qu'il aimât au monde, cette femme qui grandissait tout à coup à ses yeux à l'egal d'une martyre.

Et, courant à elle, il la saisit dans ses bras.

—Ah ! je vous sauverai à mon tour, murmura-t-il, je [illegible] en moi, n'est-ce pas ?

— Il le demande ! s'ecria la pauvre femme avec un accent de bonheur impossible à rendre.

Et, fermant les yeux, la bouche entr'ouverte et souriante, elle laissa tomber sa tête pâle sur l'épaule de Baradieu...

A ce moment même, la porte s'ouvrait violemment, et M. de Montdesert paraissait sur le seuil.

XXXI

[illegible]

A [illegible] Baradieu jeta un cri de colere ; Mme de Montdesert se redressa, reconnut son mari, et, chose singuliere, au lieu de céder à une emotion qui, dans une pareille situation, eût paru [illegible] explicable, elle recula de deux pas en arrière, et debout, l'œil ardent, elle regarda M. de Montdésert avec une expression de defi suprême.

Baradieu allait prendre la parole. Le comte ne lui en laissa pas le temps.

— Pardon, monsieur le marquis, dit-il en saluant avec une politesse froide ; mais le temps presse, et j'ai une communication des plus importantes a faire à Mme de Montdésert : vous permettez ?

Baradieu, étonné, fit une légère inclinaison de tête.

— Soit, dit-il, mais tout à l'heure...

— Tout à l'heure, je serai tout à vous ; soyez tranquille.

Mme de Montdésert tressaillit. Elle comprit qu'une scène terrible allait peut-être se passer entre ces deux hommes.

Elle s'élança vers son mari

(*A suivre*.)

popoulo, ancien vice-consul, est nommé 1er secrétaire du consulat général hellénique à Constantinople ; et M. G. Zygomala, chancelier du consulat de Messine, est nommé en la meme qualité à la Canée.

—

Nous apprenons que Mirza Yacoub khan Malcom, consul général de Perse en Egypte est depuis quinze jours dans notre ville.

C'est pour se faire traiter d'une maladie dangereuse contractée sous le climat égyptien que Mirza Yacoub khan Malcom est venu à Constantinople.

L'état de sa santé s'est déjà beaucoup amélioré.

—

On assure que M. D. Rozis, premier drogman de la Légation hellénique à Constantinople, a été appelé au poste de secrétaire-général du ministere des Affaires etrangères à Athènes. M. D. Rozis remplacera M. Meletopoulo, nommé ministre de Grèce pres la Cour de Rome.

—

Le Patriarcat œcuménique vient d'etre invité par un *téskeré* du ministre des Affaires étrangeres, à rappeler à Constantinople le metropolitain de Prespon, Mgr. Meletios, dont le séjour dans ce diocese aurait été la cause des désordres qui ont eu lieu parmi la population mixte de cette province.

A la suite de cette communication le Patriarche a réuni sous sa présidence le Saint-Synode et le Conseil national pour délibérer sur cette question et il a ete resolu que le Patriarcat soumettrait à ce propos quelques observations au ministère des Affaires étrangeres, avant de donner suite au *téskere* de Son Excellence.

—

On assure que Serkis bey, architecte de S. M. le Sultan, a obtenu la concession d'une importante mine de houille située sur les bords de la mer Noire pres de Constantinople.

—

Chérif Osman pacha, ancien gouverneur général de Bosnie est decedé samedi dernier.

—

Les fonctionnaires et les habitants du vilayet d'Aïdin ont versé 800 livres turques à la souscription ouverte en faveur des habitants de l'Anatolie. Les fonctionnaires et la population du vilayet de Salonique ont souscrit une somme de 1500 livres pour le meme objet.

—

Le baron de Welchera, ancien ministre plenipotentiaire d'Autriche-Hongrie se trouvait depuis quelque temps à Constantinople. M. de Welchera est parti la semaine derniere pour Vienne, voie de Varna.

—

La Sublime Porte a pris en considération la demande des Circassiens établis dans le vilayet de Brousse qui réclament le droit de siéger dans les Conseils d'administration et au tribunal Temyiz de la province. A la suite d'une décision du Conseil d'Etat, le Grand Vezir vient d'écrire au Gouvernement général de Brousse que les émigrés seront consideres comme régnicoles à l'expiration du délai, qui les a exemptes du payement de l'impôt et qu'ils jouiront comme tels de tous les droits reconnus aux citoyens ottomans. En conséquence ceux d'entre eux qui se trouvent dans cette condition, et auxquels la langue turque n'est pas étrangère, peuvent étre élus membres des conseils locaux.

—

Nous apprenons avec plaisir que la Haute Cour de Justice a cassé le jugement rendu contre le directeur du *Typos* et contrairement aux regles de la procédure par le tribunal correctionnel.

Ce proces va donc etre instruit de nouveau, par devant le meme tribunal, mais cette fois l'accuse pourra faire presenter sa défense. Le jour du jugement sera fixé incessamment, et les audiences seront publiques.

—

Un steamer anglais qui avait quitte jeudi le port pour se rendre dans la mer Noire, a echoué dans le haut Bosphore, près de Buyuk-dere. On est en train de l'alléger de sa cargaison et l'on espère pouvoir bientôt le renflouer.

—

Un telegramme d'Ismaïlia en date du 10 juillet, porte ce qui suit :

« Ont passe le Canal de Suez depuis le 1er juillet, *trente et un* navires. La recette du service du transit, du 1er au 10 juillet, s'est élevée à la somme de *six cent dix-huit mille* francs. »

—

On ecrit de Mersine que Mahmoud Pacha, gouverneur général d'Adana, sejourne pour raison de santé et depuis pres de deux mois, à Kozne, localité située entre Adana et Mersine. Le séjour de Mahmoud pacha à Kozne, où l'on jouit d'un climat très-sain et d'un air pur, sera certainement tres-profitable à la santé de Son Altesse.

—

Dans la course d'essai exécutée par le bateau à vapeur *Hanson*, commandé par l'*Azizié* et destine par cette compagnie, à faire le service de la ligne des Iles des Princes, on a constaté que ce steamer ne pouvait pas filer plus de 10 à 11 nœuds à l'heure au lieu de 12 ainsi qu'il avait été stipule dans le contrat d'acquisition de ce bâtiment. En conséquence l'administration de l'*Azizié* refuserait de l'accepter à moins d'obtenir une forte reduction sur le prix convenu qui est de 16,000 livres sterling.

—

Mercredi dernier le vapeur *Malakoff* de la Compagnie *Azizié* est parti pour Trebizonde. Arrivé à Sinope un grave derangement s'est produit dans la chaudiere de ce bâtiment qui s'est trouvé hors d'état de poursuivre sa route. L'amirauté a dû expédier en toute hâte deux bateaux, dont l'un l'*Ismaïl* transportera à Trébizonde les passagers et la cargaison du *Malakoff*, pendant que le second, le *Taïf* remorquera le bateau de l'*Azizie* dans la Corne d'or.

—

Le *Byzantis* annonce que, d'apres les lettres reçues de Monastir, une bande de brigands a attaque la poste imperiale près de Bustarni, village situé aux environs de Monastir. Le courrier et deux *souroudjis* ont ete tués par les brigands et les sept voyageurs qui suivaient la poste ont été devalisés et maltraités.

Les autorités de Monastir ont envoyé immédiatement un fort detachement de troupes à la poursuite de cette bande, qui ne tardera pas à être prise ou dispersée.

—

Une épidémie aurait fait son apparition dans le village d'Aïdos, département de [illegible].

—

On lit dans le *Trébizonde* :

Un *aviso* russe de la marine impériale a visite ces jours derniers les ports de Tireboli et de Trébizonde, et les officiers qui se trouvaient à bord ont dresse une carte hydrographique de ces parages.

Les nombreux arrivages de céreales ont fait considerablement baisser les prix du pain qui se vend actuellement la bonne qualite à 60 paras l'ocque, et la qualite inférieure, à 38 paras.

Une chaussée est en voie de construction entre Trébizonde et le *Nahié* d'Aktché-Abat. Les frais de ces travaux seront mis à la charge de la population

—

On nous écrit de Jerusalem :

Les fouilles dont je vous parlais dans une precédente lettre sont exécutées par l'archeologue anglais Mr Mosley, aux pieds du mont-Sion, et dans le périmètre du cimetière protestant. Les edifices qui ont ete mis à jour jusqu'ici sont des grandes citernes pleines d'eau potable et limpide, des bains taillés dans le roc et d'autres constructions qui doivent dater de l'époque des Moabites.

Un autre découverte archéologique a été faite dans la plaine de Ramleh par une compagnie anglaise, la *Société d'Exploitation de la Palestine*. C'est une plaque en marbre avec l'inscription grecque Ἀκύλας Ἀκύλου et des inscriptions indechiffrables en hébreux. A la suite d'un différend qui s'est élevé, entre cette société et le consulat d'Allemagne, à propos de la possession de cette plaque dont on estime la valeur à 10 mille livres (?) ce marbre a éte deposé provisoirement entre les mains de l'autorité locale. Mais les deux parties craignent maintenant que le gouvernement Impérial invoquant la loi sur les antiquités, ne réclame sa part légitime de propriété sur un objet qu'on dit étre si précieux.

La Compagnie

PÉNINSULAIRE ET ORIENTALE
ET LE CANAL DE SUEZ.

On écrit de Londres :

La Compagnie Péninsulaire et Orientale a eu sa soixante-septieme assemblée semestrielle, le jeudi 2 juin. Depuis la dernière réunion, la flotte s'est augmentée du vapeur *Téhéran*, qui a effectué son premier voyage dans l'Inde, et du *Thibet*. Deux steamers, de 2,600 tonnes et 450 chevaux de force, le *Khiva* et le *Kashgar* ont été achetes. Le premier revenait dernièrement de Calcutta, le second va etre envoyé à Bombay. Le *Sumatra*, le *Mongolia* ont été modifiés.

« Le *Mongolia*, dit le rapporteur, a
» été muni de nouvelles machines Il
» marchera avec une vitesse supérieu-
» re d'un nœud tout en consommant 30
» pour 100 de moins de charbon et en
» avant une plus grande capacité dis-
» ponible pour le chargement. Il en est
» de même du *Sumatra*. »

Le *Geelong*, le *Malacca* et le *Sunda* recevront de nouvelles machines. Le *Poonah* et le *Surat* vont être allongés. Le *China* attend des chaudières neuves.

Vous savez que la Compagnie Péninsulaire et Orientale utilise largement le Canal et y fait passer les malles. Mais, officiellement, cette utilisation n'est en quelque sorte qu'une tolérance du gouvernement anglais. Les Directeurs de la Compagnie postale sont depuis longtemps déjà en instance auprès des ministres pour obtenir la reconnaissance officielle et définitive de la voie-canal comme voie postale. Ces négociations sont très-lentes, d'une part, parce que les armateurs anglais se plaignent de la concurrence de la ligne subventionnée ; d'autre part, parce que le gouvernement britannique exige de la Péninsulaire une forte diminution de la subvention, en considération des économies importantes qui ont résulté, pour le service postal, de l'ouverture du Canal de Suez. La Commission de Constantinople ayant eu la pretention d'assurer de nouveaux avantages aux paquebots-poste, les ministres de la Reine ont eu de nouvelles exigences.

D'ailleurs, la Compagnie Péninsulaire partage déjà avec le gouvernement anglais ses dividendes quand ils dépassent un modeste tant pour cent. On a remarque, ici, les bénéfices de près de 20 pour 100 faits par la Compagnie postale française, les Messageries maritimes, depuis l'ouverture du Canal. Si la Péninsulaire était dans cette situation, sa subvention deviendrait presque nulle.

Voici ce que dit le rapport au sujet des négociations dont je viens de parler:

« La Compagnie a basé ses proposi-
» tions au gouvernement sur les avan-
» tages que présente l'amélioration du
» service postal et sur une *accélération*
» *variant entre vingt-quatre et qua-*
» *rante-huit heures.* Ces negociations
» ne sont pas encore terminées, mais,
» en attendant, les vapeurs de la Com-
» pagnie ont passé régulièrement le
» Canal de Suez. Les passages effectués
» ont été des plus heureux et l'amélio-
» ration du transit, ainsi acquise, a été
» pleinement appréciee tant par les ex-
» péditeurs de marchandises que par les
» passagers.... Quand la question se-
» ra mieux comprise, quand on recon-
» naître les avantages qui doivent en
» resulter pour le commerce et le public
» en général, *l'economie qui en sera la*
» *conséquence pour le gouvernement*,
» une solution satisfaisante sera
» [illegible]. »

Dans une audience accordée en janvier dernier, une députation des armateurs anglais déclarait: « La Compa-
» gnie Péninsulaire et Orientale est
» très-florissante et l'ouverture du Ca-
» nal de Suez a eu pour effet de dimi-
» nuer ses dépenses de charbons et de
» réparations. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible] DE CONSTANTINOPLE.

[illegible] juillet 1874.

Lever du soleil	[illegible]
Coucher »	[illegible]
Temps moyen à midi [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Maxima de la veille.........	[illegible]

Direction et force du vent N. faible

Etat du temps le 26 juillet, à [illegible] h. du matin

Vent du nord modere ou assez fort par places sur la mer Noire et aux Dardanelles, calme sur l'Archipel ; vent du sud assez fort avec orages sur le sud de l'Adriatique.

[illegible]

Mois de Juin.

[illegible]

Mois de Juillet.

[illegible] Taiandafil Balik [illegible]

[illegible] Josephine Gouttil Trieste

[illegible]

[illegible] Caframan Laudy [illegible]

12 Theodoro Kacarouna Ioannis Paputz [illegible]

13 Georgio Ganoglou Daut hani Jissimas [illegible]

14 Zacharoff rue aya Kiriaki Zacharias [illegible]

15 Nicola Bakergioglu cheh Daouthan Procio [illegible]

16 Lavouto Scaramanga [illegible]

20 Ghali Mewid Luzia Consiple Amabilli Grechi [illegible]

22 Souboul San Stefano Peraro [illegible]

23 Rocco Imperiali alli Crossa Cochina [illegible]

25 Scaparone phies Scaparon [illegible]

26 Mme Halas n e Olga Chadowsky Basilewsky [illegible]

LETTRES DES PROVINCES.

(*Correspondance particulière de la Turquie*.)

LA CANÉE, le 8/20 juillet 1874.

Son Excellence le gouverneur général qui avait [illegible] dans l'intérieur de l'île est de retour à la Canée depuis trois jours. On assure que pendant son séjour à Candie, Son Excellence s'est occupée de la tannerie et qu'elle a pu réussir à faire souscrire environ 4,000 actions. On dit aussi que notre Vali a pris l'initiative de l'établissement d'une société par actions pour l'exportation des vins renommés de l'ile de Crète; après avoir recueilli les renseignements nécessaires, je vous donnerai tous les details concernant celle nouvelle société ainsi que la [illegible].

Des ordres sevères ont été donnés par les [illegible] orphelinats en vue [illegible] surveillance très active pour le recouvrement, aux échéances fixees, du montant des intérêts provenant des billets obligatoires qui se trouvent déposés dans les caisses. A l'avenir il sera demandé des garanties tres solides aux [illegible].

La drague fonctionne depuis quelques jours il faut esperer que le curage du port de la Canée sera effectué tres prochainement.

Les habitants de la ville de Neapolis (chef-lieu de la Province de Lachit) s'étant engagés, [illegible] tanément, à pourvoir aux frais d'eclairage de la ville, Néapolis jouit actuellement d'un système d'éclairage au pétrole.

Le nommé [illegible] Kirpéli, de la gendarmerie [illegible] district d'Amari (province de Réthymo) porteur de dépêches de l'autorité locale. Son cheval fit un faux pas et son fusil ayant pris feu, la balle atteignit le malheureux gendarme [illegible].

Les élèves de la grande école de la communauté musulmane de la Canée se préparent à passer leurs examens; les représentants du peuple Crétois ont elu déjà les membres de ... commission qui doit interroger les élèves. Afin que les examens aient lieu d'une façon régulière Reouf pacha n'a pas permis à la commission de l'instruction publique de procéder à l'examen des élèves; il a chargé les délégués des [illegible] cette tâche, on évitera ainsi le favoritisme et la capacite des élèves sera seule [illegible].

Les examens des écoles de la communauté chrétienne de la Canée ont commencé [illegible] dimanche dernier. Je vous tiendrai au courant de ce qui pourra vous intéresser à ce sujet.

On dit que la compagnie *Azizié* a établi un service de navigation entre Tripoli de Barbarie et Constantinople et que deux bateaux à vapeur ont été affectés à ce service. Chaque mois, un voyage serait effectué sur cette nouvelle ligne.

La corvette de l'Etat *Edérné* est partie en mission pour [illegible].

Le paquebot-poste *Chahper*, parti de Constantinople mardi soir est arrivé ici hier.

D'après un télégramme expédié par le conseil de Santé de Constantinople, les provenances de Benghasie et Derna ont été soumises a une quarantaine de quinze jours de rigueur en Crète.

PRESSE ETRANGERE.

Le coup d'Etat.

On écrit à l'*Indépendance Belge* :

Paris, 14 juillet.

« Depuis quelques jours on ne parle que de coups d'Etat. Un de vos correspondants vous a déjà rapporté un bruit qu'il a qualifié avec juste raison d'absurde et d'après lequel le maréchal de Mac-Mahon aurait consulté des généraux pour accomplir cette œuvre impie. Ces bruits se sont répandus dans le public et jusque dans l'Assemblée ; on les colporte avec une certaine insistance et meme avec affectation ; ces habiles propagateurs de fausses nouvelles disaient même, pour essayer de justifier leurs prétendues informations : « Vous voyez bien le cabinet a laissé l'impunité à un journal qui invitait le maréchal à faire un Deux-Décembre et qu'il n'a sévi contre lui que sous la pression de l'Assemblée. » *Le Français* lui-meme publiait, il y a deux jours, une note à ce sujet et rapportait qu'on s'etait ému dans le public et jusque dans les rangs de la gauche et de l'extrême droite, et insinuait que pour « rendre tout coup d'Etat impossible » il fallait que l'Assemblée organisât le septennat personnel.

« Il est temps, je crois, de couper court à tous ces bruits ; non, il n'est pas question de coup d'Etat; le marechal, qui a été placé au pouvoir par trois partis qui se detestent également : le bonapartisme, la légitimité et l'orleanisme, parce qu'il incarnait surtout la loyaute, et parce qu'on savait qu'il ne favoriserait aucun parti, s'indignerait s'il savait qu'on lui prete de pareils desseins, et lorsque M. Brisson lisait à la tribune un article de journal affirmant que l'armée appuierait un coup d'Etat, le vice-président du conseil, ministre de la guerre, s'est écrié « Oh ! jamais ! jamais ! »

« Il ne peut donc être question de coup d'Etat, d'abord parce que le maréchal ne prêterait pas la main à un pareil crime, ensuite parce que l'armée ne s'engagerait pas dans de semblables aventures.

« Mais il est facile de deviner le but de ceux qui colportent dans nos rues, sur nos boulevards, ces nouvelles mensongères qu'on se transmet de bouche en bouche ; on veut forcer la main à l'Assemblée, l'intimider, lui imposer un vote, la mettre en demeure d'opter entre une organisation des pouvoirs qui lui déplaît et un coup d'Etat ; on espère ainsi que les timides du centre gauche et de la droite suivront le centre droit dans sa campagne en faveur du septennat personnel pour éviter des dangers imaginaires [illegible] agitant le spectre rouge et en annonçant une nouvelle edition de 1851. C'est une manœuvre qui doit être flétrie, parce qu'elle n'aurait d'autre but que d'entraver la liberté des délibérations de l'Assemblée.

« On parle de coup d'Etal alors qu'on sait bien qu'il n'y aura pas de coup d'Etat, et les journalistes qui font cette odieuse campagne, en se pretendant les amis du maréchal, compromettent le pouvoir qu'ils croient servir. Ils n'ont aucun écho dans le pays. Aussi a-t-on été fort étonné de trouver dans *le Français* d'hier un entrefilet au sujet de l'organisation des pouvoirs. »

Le Congres de Bruxelles.

L'Opinione consacre au prochain congrès de Bruxelles un article dont voici les principaux passages :

« ... La France ne songe qu'à la revanche, et ne veut laisser restreindre ses droits ni pour l'offensive ni pour la défensive. Comme elle devrait attendre trop longtemps pour pouvoir se mesurer avec l'Allemagne à armes égales, elle compte plus sur l'élan de ses soldats que sur leur nombre, sur la solidité de leur organisation et sur des combinaisons stratégiques. Le Français n'admet pas que la guerre puisse être une combinaison de formules mathématiques. En outre la France veut de nouveau armer des francs-tireurs, et elle veut aussi, comme dans la guerre précedente, malgré les tristes conséquences qui en sont résultées, laisser aux villes ouvertes le droit et leur imposer le devoir de résister à l'ennemi.

« Tout le reste de l'Europe pense autrement, et voudrait donner à la guerre un caractère purement militaire. Presque toutes les forces du peuple entrant dans la composition de l'armée, on voudrait éviter toute effusion de sang en dehors de celle-ci. Nous ne voulons pas examiner quel est le meilleur système, mais il nous semble que la France devrait tenir compte des idées qui dominent actuellement. La science de la guerre est entrée dans une période nouvelle ; personne ne peut dire jusqu'à quand cette période durera ; mais ceux qui s'obstinent à vouloir faire la guerre d'après l'ancien mode, risquent fort de n'avoir pas lieu de s'en féliciter.

« L'opposition de l'Angleterre a d'autres motifs. Cette puissance s'est toujours montrée disposée à soulager les maux et les souffrances des guerres continentales, mais elle n'a jamais voulu entendre parler de modifications au droit maritime. C'est avant tout une puissance maritime, et elle est opposée à tout ce qui pourrait entraver son activité sur mer. Elle craint que le congrès de Bruxelles ne restreigne ses forces sur mer. Elle a tort de concevoir cette crainte.

« Les Anglais n'ont plus fait depuis longtemps de guerre maritime, et certainement leur supériorité sur mer n'est plus aussi considérable qu'il y a cinquante ans. Il est même douteux que les flottes aient encore la meme valeur, soit pour l'attaque, soit pour la défense. D'un côté on cite les actes héroïques de la flotte américaine dans la dernière guerre civile ; mais d'autre part on rappelle l'inactivité et l'inutilité des flottes françaises en 1870 et 1871. En tout cas l'Angleterre ne peut pas repousser *a priori*, comme préjudiciables à ses intérêts maritimes, les propositions du congrès de Bruxelles, car presque tous les autres Etats ont notablement renforcé leur puissance maritime. Au moins croyons-nous qu'il ne servirait de rien à l'Angleterre de vouloir contrecarrer les réformes du droit maritime, souhaitées par toutes les autres puissances, et rendues nécessaires par le nouvel état des choses, si l'Angleterre place dans un des plateaux de la balance les intérêts de sa marine de guerre, et dans l'autre ceux de sa marine marchande, elle se persuadera bientôt que ces derniers pèsent plus lourd que les premiers, et qu'elle a plus à gagner qu'à perdre au congrès de Bruxelles. »

L'attentat de Kissingen.

La *Kœlnische Zeitung* s'exprime ainsi :

Kissingen, 15 juillet

« Hier le prince Bismarck est resté dans ses appartements ; les médecins craignaient les suites de la surexcitation à laquelle il n'eût pu que difficilement échapper, s'il était sorti. Le chancelier n'a donc pas pris son bain habituel et n'a reçu personne, excepté le président de gouvernement comte Luxburg. L'avant-bras droit et la main du meme côté étaient hier un peu enflés ; aujourd'hui le gonflement a diminué. Hier est arrivé aussi le fils cadet du prince, en sorte que toute sa famille est maintenant réunie autour de lui.

« Le meurtrier Kullmann a dit lui-même aux agents de police qui l'ont conduit en prison, qu'il est ultramontain et papiste ; il ajoute « qu'il y en a encore beaucoup derrière lui et qu'il n'était pas le seul à en vouloir à la vie du chancelier ». Devant le magistrat instructeur il a nié de la façon la plus énergique qu'il ne fût qu'un simple mercenaire.

« Il est âgé de vingt et un ans ; depuis huit jours il est sans travail et en état de vagabondage. Il prétend n'etre arrivé à Kissingen que la veille de l'attentat, et avoir passé la nuit du 12 au 13 dans la foret qui avoisine cette ville. Il assure avoir formé déjà il y a trois mois le projet de tuer M. de Bismarck, et il aurait acheté il y a longtemps le pistolet dont il s'est servi, et avec lequel il s'est préalablement exercé au tir. Ce pistolet, à un coup, était chargé de trois balles, d'après les déclarations de Kulmann. Aucun d'elles n'a été retrouvée après l'attentat. On n'a pas trouvé le moindre argent sur lui ; mais il avait dans ses poches une hymne en l'honneur de Pie IX et trois balles.

« Le pretre arrêté à Schweinfurt et soupçonné de complicité pour s'etre posté devant les chevaux et avoir ainsi forcé le cocher à s'arrêter, a été amené ici hier. Il a déclaré qu'il était pretre à Walchsee, près de Kufstein, qu'il s'appelait Hauthaler, et que lundi il était venu en excursion à Kissingen, pour voir cette ville, qu'il ne connaissait pas. Il n'y a pas jusqu'ici d'autre indice à sa charge.

Ici on croit généralement à un complot, car au moment où l'on s'emparait de Kullmann, plusieurs personne s'efforçaient de le cacher dans la foule, et dans les premiers instants de son arrestation, alor que les coups du public commençaient déjà à pleuvoir sur lui, on cherchait encore à le faire disparaître.

« Je dois vous communiquer un fait qui me vient de source certaine, mais je desire qu'il n'éveille aucune opinion préconçue : avant l'attentat on remarquait à Kissingen et surtout devant l'habitation du chancelier beaucoup de costumes ecclésiastiques ; après l'attentat, ils avaient tous disparu.

« Lorsque, dans son premier interrogatoire, Kullmann déclara sa nationalité prussienne, le prince Bismarck lui aurait dit : » Ce n'est pas bien que des compatriotes tirent les uns sur les autres. »

La *Frankfurter Zeitung* enfin, feuille démocratique, fait les reflexions suivantes :

« Les attentats dirigés contre les souverains et les hommes d'Etat sont, en these générale, condamnables et funestes ; il le sont doublement et triplement dans ce temps où les passions sont excitées par la violence des contrastes, car alors ils peuvent facilement devenir l'étincelle qui allume la mèche et fait éclater la mine. Gouvernements et partis s'emparent bien vite d'un tel attentat et l'exploitent contre leurs adversaires, alors même qu'il ne s'agit que de l'acte d'un seul. Alors les arguments du bon sens et de la logique perdent leur force, la passion aveugle demeure souveraine maitresse, et le plus souvent une triste réaction est la conséquence de l'acte criminel qui a été commis.

» Pour peu que l'on considère la situation actuelle des choses en Allemagne, il n'est point malaisé de prevoir que l'attentat qui a été commis sur la personne du prince de Bismarck sera exploité contre un des partis opposants. Les renseignements transmis par les organes officieux ne permettent malheureusement aucun doute sur ce point.

» On n'attend pas, comme il serait juste, le résultat de l'information judiciaire. Non ; déjà l'on s'efforce de grouper des circonstances isolées et fortuites, qui peut-être n'ont entre elles aucune connexité, pour bâtir sur ce terrain conjectural une sorte de complot tramé à l'avance, et dans lequel l'auteur de l'attentat ne serait que l'instrument d'un parti.

» Le prince de Bismarck lui-même a indiqué ce point de vue en déclarant que l'attentat n'était pas dirigé contre sa personne, mais contre la liberté et l'indépendance de la cause qu'il représente.

Notice concernant le service météorologique de la Turquie, et la climatologie de Constantinople par M. Coumbary, directeur de l'Observatoire de Constantinople.

Depuis l'institution du service météorologique international de notables progres ont ete faits pour ce qui concerne la prévision du temps, le nombre des cas où la prévision se trouvait en défaut s'est successivement restreint ; ainsi tandis que dans les premiers temps de l'organisation du service des avis on ne pouvait compter que six reussites sur dix previsions, on peut aujourd'hui compter neuf reussites sur dix previsions. Il résulte d'un releve fait à notre observatoire que depuis l'année 1869, sur 49 prévisions qui nous ont été adressées par l'Observatoire de Paris, la Turquie 44 ont entièrement reussi. Ces chiffres ont leur eloquence et etablissent d'une manière irréfutable l'excellence du principe sur lequel est basé le service de la météorologie internationale. Si on doit s'attendre à la réalisation de quelque progrès pour ce qui concerne le service des avis on ne peut être que dans une plus grande rapidité dans la transmission des depêches. Cette rapidité n'est pas actuellement assez grande pour qu'on puisse tirer tout le parti qu'on peut raisonnablement s'attendre de la transmission des avis.

L'Observatoire de Paris nous tient exactement au courant de la marche et des dangers qu'entrainent avec elles les perturbations qui abordent l'Europe par l'Ocean Atlantique. Mais dans l'etat actuel des communications ou pour mieux dire des relations météréologiques internationales, certaines perturbations atmosphériques dont le siége semble etre dans l'Afrique ou bien dans la Sibérie échappent naturellement à son appréciation et des tempètes provenant de ces régions s'abattent d'une manière imprevue sur la Turquie. C'est surtout en hiver que le courant polaire qui atteint nos régions nous amene de violentes et dangereuses tempetes. Ces tempêtes nous arrivent à l'improviste, nous esperons que l'extension convenable que tend à prendre le réseau méteorologique russe de la Sibérie pourra fournir des éléments suffisants pour l'etude et la prévision de ce genre de perturbations. Les perturbations atmosphériques qui nous viennent par l'Afrique sont rarement dangereuses. Le 1er Septembre 1873 où une de ces perturbations s'est presentee avec une violence extraordinaire ayant le caractere d'un ouragan à Constantinople, entraînant la ruine de plusieurs édifices et la perte d'un grand nombre de navires sur la mer Noire.

Dans nos régions la baisse barométrique s'est successivement propagée du sud au nord et le mauvais temps qui l'accompagnait s'est successivement etendu depuis Alexandrie jusque sur les bords de la mer Caspienne, heureusement que pareil fait est rare ; mais cependant il tend à etablir encore une fois la nécessité de donner aux réseaux météorologiques la plus grande extension possible. Verité parfaitement reconnue au Congrès meteorologique international de Vienne.

Nous terminerons cette notice en donnant quelques aperçus sur la climatologie de Constantinople. Les divers eléments se trouvent reunis dans les tableaux ci-joints :

Moyennes mensuelles.

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Baromètre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thermomètre Observatoire colline de Péra	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bosphore	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pluie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Fréquence des vents.

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Calme	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Barometre, Maximum absolu 780.3 — Minimum absolu 739.6 — Ecart, 40.7
Thermometre » » 31.2 — » » 8.2 — » 42.2
Pluie, maximum annuel 1052mm.7 — Minimum annuel 486mm.7
Nombre moyen des jours de pluie dans l'annee 92
» » » de neige » » 10
» » » d'orage » » 13

Saisons	Observatoire. Colline de Pera										Bosphore		
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hiver	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Printemps	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eté	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Automne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Constantinople [illegible] le bord de la mer présente sous le rapport des températures des différences notables suivant que le lieu d'observation se trouve placé tout-à-fait sur le bord de l'eau ou bien au sommet de quelque colline. Ainsi pour les stations de l'observatoire [illegible] de la colline de Péra la temperature moyenne annuelle qu'on déduit des observations se trouve être d'environ un degré et demi plus élevée, que celle déduite des observations faites à Ortakeui, immédiatement [illegible] au bord de l'eau, sur le Bosphore. Ainsi tandis que la température moyenne annuelle déduite des observations faites à Pera est de [illegible], celle déduite des observations faites à Ortakeui sur les bords du Bosphore est de [illegible].

» Maintenant, nos limiers officiels et officieux ont beau jeu : rien n'arrêtera leur chasse à courre, et la persécution des adversaires de l'Empire ne connaîtra plus aucun obstacle. L'ami sincère de la liberté a donc une double raison de déplorer l'attentat : il le déplore et pour l'acte lui-même et pour les suites fatales de cet acte qui déjà apparaissent à tous les yeux. »

L'Italie.

On écrit de Rome, le 10 juillet, au *Journal des Débats* :

« Des désordres plus ou moins graves ont éclaté simultanément dans plusieurs villes de l'Italie centrale, à l'occasion du prix des grains. Bien qu'il n'en soit pas résulté de conséquences graves, ces émotions populaires ne doivent point passer inaperçues.

» Pendant tout l'hiver, le peuple a dû supporter de grandes souffrances ; la tranquillité n'a cependant pas été troublée. Maintenant, la récolte est bonne, les prix commencent à baisser, et le peuple s'émeut parce que la baisse n'est point assez rapide, à son gré. Il est difficile de ne point voir dans ces troubles une action occulte à laquelle la politique n'est probablement pas étrangère.

» Rome est en pleine crise municipale. Le comte Franciani, syndic de la ville, éprouve le sort de tous ceux qui sont portés au pouvoir par la popularité plutôt que par une capacité supérieure : il a maintenant tout le monde contre lui et ne peut trouver d'assesseurs. Ce n'est pas que le comte Franciani soit dépourvu de bonne volonté et d'activité, il n'en a que trop ; le syndic veut tout faire par lui-même, sans réfléchir que peu d'hommes possèdent la puissance d'esprit nécessaire à une pareille tâche.

» Les élections résoudront le problème dimanche prochain. Le parti clérical s'abstiendra, en sorte que les listes libérales se multiplient à l'infini. Un seul nom semble l'attention, celui de M. Sella, dont on veut faire probablement un syndic de Rome.

» M. Sella possède certainement une capacité supérieure à celle des hommes qui ont administré Rome depuis quelque temps ; mais il a un grand défaut pour arriver au poste qu'on lui destine, celui d'être piémontais. Sa nomination fournirait un argument au parti qu'il soutient que l'unité italienne a été le résultat de la conquête piémontaise plutôt que d'un mouvement réellement national. De plus, l'ancien ministre des finances est devenu fort impopulaire, ce qui lui rendrait sa nouvelle situation assez difficile.

» Le journal le *Diritto*, qui passe pour être en Italie l'organe principal de la politique allemande, contient ce matin un long article dont le but est de démontrer que le gouvernement doit entrer en lutte ouverte contre le clergé.

» Je vous ai souvent expliqué par quels motifs Victor Emmanuel et ses ministres résistaient à cette politique. Il n'y a pas de raison pour croire qu'ils aient changé de sentiment, mais il faut convenir que certains incidents, tels par exemple que l'audience accordée aux personnes condamnées à l'occasion des derniers troubles, rendent bien difficile la tâche de la modération. Aussi assure-t-on que Pie IX lui-même regrette ce qui a été fait à ce sujet.

» M. de Mérode est fort gravement malade. Ce prélat est connu par son infatigable activité. Il a créé à Rome tout un nouveau quartier et il soutient, avec son immense fortune, de nombreux établissements de bienfaisance. Mgr de Mérode est allié à la famille royale d'Italie : la duchesse d'Aoste, naguère reine d'Espagne, est sa nièce.

» Je trouve dans la *Gazzetta d'Italia*, feuille libérale, une très-curieuse conversation qui a eu lieu entre un rédacteur de ce journal et l'ancien roi d'Espagne. Bien que les idées du duc d'Aoste ne soient pas conformes à celles que tout généralement reçues, je crois devoir en mentionner quelques passages, parce que le dialogue me paraît authentique.

» Le prince Amédée a commencé par dire que la balle qui avait frappé Prim l'avait frappé lui-même au cœur. Parlant de l'avenir de l'Espagne, le prince s'est exprimé en ces termes :

« Maintenant qu'arrivera-t-il ? Vous savez comment les factions et les factieux se sont succédé en Espagne. Serrano est incapable aussi bien pour l'armée que pour le gouvernement ; Sagasta est impossible pour toute chose ; Zorilla, s'il revenait, trouverait des oppositions mortelles ; Espartero est momifié ; Pavia n'a pas de traditions ; Concha est mort victime peut-être des rivalités internes ; Morionès, Campos, Blanco, Loma sont des enfants improvisés généraux.

» Je ne crois pas que les carlistes triomphent si vite ; ce qui les arrête, c'est la lâcheté du clergé, qui ne se prononce pas, et l'opposition des anticatholiques. Mais il est évident que les carlistes sont mieux organisés et mieux commandés que l'armée régulière. Je crois qu'avant deux ans l'Espagne sera carliste ou au pouvoir des carlistes. Je fais une exception : il pourrait arriver qu'une puissance étrangère se mêlât à la lutte ; mais quel avantage en retirerait-elle ? En Espagne on ne supporte pas les étrangers. »

» Cette dernière partie de la conversation du prince me semble digne d'attention, et c'est surtout ce qui m'a décidé à la reproduire.

» Je termine par une anecdote assez curieuse. Tout le monde est parti de Rome, gouvernement et diplomatie. Cependant Pie IX continue à donner des audiences, et une députation qu'il a reçue était fort originale. Une femme a réuni autant de *demoiselles* que le Pape a d'années, c'est à dire quatre-vingt-trois. La plus jeune de ces vierges a un an, et la plus âgée quatre-vingt-trois. L'intervalle est rempli en gamme chromatique.

» Cette bizarre phalange a eu les honneurs d'une réception, et une de ces demoiselles, qui n'était probablement ni la doyenne ni la plus jeune, a récité un sonnet. Pie IX, dont le caractère est très-bienveillant et l'humeur très-enjouée, a été fort diverti par cette audience, qui n'entraînera probablement aucune Note diplomatique. »

Cabrera et les carlistes.

Le *Diario español* du 13 juillet raconte une entrevue que quelques délégués carlistes ont eue avec Cabrera tout récemment. Le parti nouveau carliste voulait faire sortir de sa retraite l'illustre chef. Mais celui-ci s'y est refusé nettement et a déclaré s'en tenir aux principes qui l'ont guidé depuis que la célèbre junte de Vevey l'a exclu de la congrégation carliste.

Cabrera a répondu aux délégués par une espèce d'allocution au cours de laquelle il a établi une distinction entre les vrais carlistes et cette « foule d'obscurs aventuriers politiques qui ont pour la plupart servi la révolution, ou qui, journalistes éhontés, ont abusé de l'inexpérience de don Carlos et l'ont trompé par leurs infames mensonges. »

Cabrera a parlé aussi de ces hypocrites masqués sous le manteau de la religion, et a rappelé une lettre adressée de Genève à la *Regeneracion* en décembre 1874, dans laquelle il était dit qu'aucun catholique n'était vraiment partisan de don Carlos.

Cabrera a repoussé ensuite énergiquement le reproche qu'on veut lui faire d'être infidèle « à la religion de ses pères. Il ne serait pas, dit-il, digne de son passé, s'il renonçait au drapeau qu'il a suivi toute sa vie, pour demander à ses ennemis d'hier d'être ses amis aujourd'hui. Et pourquoi ? Est-ce que l'on voudrait obtenir de lui, et c'est là ce qu'on espère vainement. »

» J'appelle de tous mes vœux, a-t-il ajouté, le triomphe des principes que j'ai toujours défendus, tout en les mettant en harmonie avec les progrès des temps modernes ; car ce serait une prétention aussi funeste qu'insensée de vouloir faire obstacle au torrent impétueux de la civilisation.

» Je souhaite le bien, mais je ne le cherche pas par l'intermédiaire exclusif des carlistes ; je le veux bien pour tous les Espagnols, qui en ont tous besoin ; et il serait indigne de ceux qui font profession d'être chrétiens de se renfermer dans un égoïsme stérile dont les conséquences seraient indubitablement funestes.

» C'est pour cette raison que je fais tout mon possible pour épargner à ma patrie les horreurs de cette nouvelle guerre civile ; c'est pour cela aussi que ces gens, qui ont bien vu que je voulais un roi pour l'Espagne et non pour un parti, ont fait tous leurs efforts pour m'isoler et n'ont pas reculé devant la calomnie à mon égard, sachant bien qu'on sacrifierait les loyauté scélérat mes lettres.

» Inébranlable dans mes croyances et dans mes opinions, et ne partageant pas les mauvaises passions qui dévorent tout en Espagne, je me suis isolé, ne prévoyant que trop bien, hélas ! l'œuvre de destruction qu'opèrent en ce moment tous les partis. »

En terminant, Cabrera a affirmé que ce n'est pas lui qui s'est séparé de don Carlos ; c'est don Carlos qui n'a pas voulu de ses services. « Jamais, a-t-il dit, je ne sortirai de ma retraite sans une invitation officielle de don Carlos, attendu que ce qui s'est passé à Vevey était officiel. »

Les généraux van Swieten et Verspyk.

On écrit de la Haye le 14 à l'*Echo du Parlement* :

« Les généraux van Swieten et Verspyk sont attendus dans la mère-patrie. Leur arrivée pourrait bien devenir le signal de complications auxquelles la politique ne resterait pas étrangère. Les journaux annoncent déjà qu'on prépare des souscriptions pour offrir au général Verspyk un sabre d'honneur, comme compensation du passe-droit dont il a été victime. Il aurait préférable de le lui donner à titre de récompense des services rendus par lui. Du reste, son adversaire, le général van Swieten, joue de malheur. Hier au soir, le département des colonies a fait publier le télégramme suivant d'Atchin :

« Le 28 juin, un combat a eu lieu. Il a duré une heure et demie et a eu pour résultat que le Kampong Garow, bombardé pendant la nuit par la marine, a été pris, mais il était abandonné. On a également pris Kota Radja-Badil et on a occupé les deux positions ; de sorte que les communications sur la rivière sont assurées. Quatre soldats ont été tués et vingt-six blessés. Parmi ces derniers se trouvent un capitaine et trois lieutenants. L'ennemi a eu neuf morts. Nous lui avons fait quatre prisonniers.

» Grand nombre des troupes de Padir, de Merdo et de Grand-Atchin avaient l'intention de se fortifier en face de nous, mais notre feu les en a empêchés.

» Un vaisseau de ligne est parti pour Padir et Telok Semawie. »

« Des nouvelles officielles, aussi bien que celles que l'overland mail vient d'apporter de Batavia, en date du 3 juin, prouvent que la soumission des Atchinois n'est pas près de se faire et que nous ne sommes maîtres en réalité que du Kraton, dont la conquête nous coûte bien cher. Aussi le *Penang Gazette* dit-elle, dans son dernier numéro, que « nous ne disposons que de quelques misérables « villages de pêcheurs. On ne peut appeler cela des « alliés. L'étendue que le colonel Pel avec ses « 3,000 hommes est chargé de garder n'est pas « plus grande que celle qu'une balle de fusil peut « traverser, et encore les Atchinois la lui contestent-ils. Quelques ennemis armés pourraient « couper la communication par eau et rendre le « ravitaillement fort difficile. Le grand mal est « qu'on n'a aucune connaissance des positions de « l'ennemi, et qu'on n'ose pas se risquer au delà « de mille mètres. Peut-être, la troisième expédition aura-t-elle de meilleurs résultats ; mais on « se demande si le but vaut les frais et si les « Hollandais pourront réellement prendre Atchin. »

» Tous les journaux des Indes parlent dans le même esprit. Tous sont d'avis que si nous voulons continuer la guerre, nous risquerons de ruiner nos finances sans avoir conquis Atchin. Dans tous les cas on espère à Batavia que le Roi saura obtenir du général Verspyk qu'il retourne aux Indes et qu'il se mette de nouveau à la tête de l'armée.

M. Gladstone.

On lit dans le *Nord* :

Londres, 15 juillet.

M. Gladstone vient de faire sa rentrée sur la scène parlementaire par un discours très-remarquable sur la question de l'uniformité dans le service divin. L'ancien chef du cabinet est loin d'approuver les tendances dont l'archevêque de Cantorbery s'est fait l'organe ; il n'admet pas que les pratiques rituelles soient en elles-mêmes un danger pour l'Eglise anglicane, et il considère l'uniformité obtenue par des mesures coercitives comme un bien trop douteux pour qu'il soit permis de le rechercher au prix d'une scission définitive entre le parti *high Church* et les autres fractions de l'anglicanisme. Les libéraux avancés, qui détestent avant tout « les prétentions sacerdotales », se montrent médiocrement satisfaits de l'attitude de M. Gladstone dans cette question. Ils lui reprochent de n'avoir pas compris que la liberté du culte, dont il a vanté les avantages, ne saurait être, entre les mains des ritualistes et des curés « romanisants », qu'un instrument d'oppression et d'intolérance.

On rappelle à ce propos que le passé de M. Gladstone n'est pas de nature à inspirer aux libéraux une bien grande confiance dans son jugement en matière de politique ecclésiastique, et qu'il a toujours été le partisan déterminé du « christianisme réactionnaire », dont le ritualisme est la caricature et le catholicisme romain la plus haute expression sociale.

La liberté que M. Gladstone voudrait accorder au parti *high Church* tournerait entièrement au profit de la propagande romaine, et les libéraux espèrent que, dans ces circonstances, le principe, sur lequel tout le monde est d'accord, doit être sacrifié à la nécessité de réagir énergiquement contre un système qui, sous prétexte de ramener l'Eglise aux usages antiques, établit un antagonisme radical entre la majorité des laïques et les représentants de la prétendue orthodoxie. Ce qui est incontestable, c'est que le parti contre lequel est dirigé le *bill* du Dr Tait n'a guère plus de sympathie pour les institutions politiques de l'Angleterre que pour la Réforme du XVIe siècle. La réaction politique et la réaction religieuse sont solidaires, et, sous ce rapport, il n'est pas étonnant que les libéraux envisagent la question surtout au point de vue des conséquences de la liberté illimitée dont M. Gladstone s'est fait le champion. Sans doute, il n'y a pas de danger immédiat, mais si le « développement normal » de l'anglicanisme officiel tend à transformer une partie plus ou moins considérable du clergé en ennemis des principes que l'Eglise nationale est chargée de défendre, sans que l'Etat ose intervenir, il faut s'attendre à un mouvement irrésistible en faveur du *disestablishment*, et alors la scission qu'on voulait éviter se produira inévitablement sur une échelle beaucoup plus grande.

Au reste, le sort du *bill* du Dr Tait est toujours incertain, et le gouvernement ne paraît pas très-disposé à seconder les efforts de l'archevêque de Cantorbéry. Dans cette question comme dans plusieurs autres moins importantes, M. Disraeli s'est toujours occupé en se laissant guider par des considérations tout à fait secondaires ; ils absorbent le problème du point de vue des partis, afin de ne pas froisser les susceptibilités de leurs adhérents, dont le conservatisme n'a rien de commun avec « les idées de Pitt et de Granville. » Dans la session actuelle, cette tactique a été couronnée de succès, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle n'a pas pour résultat d'augmenter le prestige du cabinet.

VARIETES.

La vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle.

C'est en visitant la villa Barbaro, plus connue en Italie sous le nom de villa Manin ; c'est en admirant sa merveilleuse exposition au pied des Alpes-Juliennes et aussi l'art incomparable qui a présidé à la construction, à la décoration de ce palais d'été d'un grand seigneur du seizième siècle, que M. Charles Yriarte a eu la première idée du beau livre qu'il nous donne aujourd'hui. Très-épris d'art lui-même, il s'est dit que ce devait être un homme d'un esprit supérieur ce noble Vénitien qui voulant se construire une maison de campagne s'adressait aux plus grands artistes de son temps, à l'architecte Palladio, au peintre Véronèse, au sculpteur Vittoria. Ce nom de « Marc-Antoine Barbaro » écrit sur le fronton de la Villa, mais oublié, perdu dans les brumes de l'histoire, M. Yriarte l'a retrouvé parmi les généalogies des patriciens, sur les inscriptions du Rialto, de l'escalier des Géants, sur les urnes sépulcrales de San Francisco della Vigna ; et à force de chercher dans Venise, de feuilleter toutes ses annales, livre d'or et archives de pierres, il est parvenu à reconstruire l'existence de ce fastueux et noble inconnu. Alors, autour d'une personnalité intéressante mais dont l'importance restreinte n'aurait pas suffi à remplir tout un livre, l'auteur de la *Vie d'un Patricien* nous a tracé le tableau très-complet et très-curieux de la république de Venise au seizième siècle, de sa politique, de ses mœurs, de ses lois, et surtout de son administration intelligente et compliquée que Marc-Antoine Barbaro a servie à différents titres pendant le cours de sa longue existence.

I

Le patricien de M. Yriarte est né le 22 septembre 1518. Il appartenait à une famille noble très-ancienne, qui se prétendait issue des *tribuns des Iles*, magistrats électifs, annuels, chargés en premier lieu du gouvernement de la République, lorsque, au cinquième siècle, l'Etat de Venise s'affranchit de l'autorité de Padoue. L'époque où Marc-Antoine Barbaro vint au monde était le plus beau temps de l'aristocratie vénitienne. Elle avait le monopole du pouvoir, la haute main sur toutes les affaires de la République. En revanche, la République exigeait beaucoup d'elle ; et dès l'âge de vingt-cinq ans, le patricien ne s'appartenait plus : il devenait la chose de l'Etat. Elevé au collége de Vérone, envoyé de là à l'université de Padoue, le jeune Marc-Antoine, au sortir de l'université, fit un premier voyage en France avec le sénateur Giustiniani, ambassadeur de Venise près la cour des Valois ; et au contact de cette cour, galante et raffinée, aux trois quarts italienne, dans toute la ferveur de la renaissance artistique, il dut perfectionner et développer ce respect, cet amour, cette connaissance de l'art dont la villa Barbaro nous est un précieux témoignage. C'est au retour de cette ambassade que Marc-Antoine épousa la fille du sénateur Giustiniani. Il atteignit alors ses vingt-cinq ans, l'âge auquel le patricien devenait un des rouages de la grande machine administrative. Son rang, sa naissance, ses études donnaient de droit à Marc-Antoine Barbaro son entrée dans le grand conseil ; et en effet après un stage de quelques mois, nous le voyons s'asseoir sur les bancs de cette assemblée législative, composée de douze cent cinquante nobles réunis sous la présidence du doge. Véritable souverain dans l'Etat, le grand conseil faisait les lois, nommait les magistrats à l'élection depuis le doge jusqu'aux préfets.

M. Yriarte nous détaille par le menu le mécanisme de ces élections, mécanisme très-minutieux qu'il démonte pièce par pièce avec la patience d'un horloger. Il nous fait assister aux séances de la noble assemblée dont les travaux étaient protégés par les ouvriers de l'arsenal enrégimentés sous le commandement des procurateurs ou questeurs. Il profite ensuite de l'entrée de Marc-Antoine au sénat, où le grand conseil l'appela toujours par voie d'élection, pour faire fonctionner devant nous cette seconde chambre composée de soixante membres, auxquels venaient s'adjoindre pour les grandes occasions soixante membres supplémentaires, et qui délibèrent sur les affaires politiques, déclarent la guerre, signent la paix, ont la direction de la police et des finances. En 1561, c'est-à-dire à quarante-trois ans, le sénateur Barbaro est nommé ambassadeur à la cour de France. Suivi d'un nombreux personnel, d'une interminable caravane de chevaux et de mules empanachés, le nouvel ambassadeur s'avance somptueusement à petites journées par Milan, le mont Cenis, Chambéry, Lyon ; quinze jours de route, de réceptions, d'entrées solennelles, dont l'honneur et l'éclat rejaillissent sur la Sérénissime République. A la cour, la situation de l'envoyé vénitien est assez délicate. C'est le temps des guerres de religion, des sanglantes rivalités entre les ducs Lorrains et les princes du sang. Le Barbaro s'arrange pour avoir un pied dans les deux camps. Au fond, ses sympathies sont pour les catholiques ; mais l'ardente foi de l'Italien ne gêne en rien la souplesse de ses évolutions diplomatiques, et ses vrais sentiments ne se trahissent guère que dans les dépêches qu'il adresse à son gouvernement. Ces dépêches, la plus grande partie, toute en chiffres, est restée longtemps illisible et mystérieuse ; mais un attaché au dépôt des Frari de Venise a fini par découvrir la clef des signes employés alors par la République, et, grâce à lui, M. Yriarte a pu prendre connaissance de documents qui tiennent trois années de l'histoire de France, racontées avec l'indifférence du style diplomatique et le détachement d'un étranger. Malgré l'insignifiance apparente de cette première mission, il est à supposer que le grand conseil fut très-satisfait de la façon dont Marc-Antoine avait rempli sa tâche, car deux ou trois ans après on l'envoyait en ambassade près du gouvernement turc. De tous les postes extérieurs, celui-là était le plus important. L'ambassadeur joignait à son titre celui de *bailo*, bailly, et pour son élection comme pour celle du doge, il fallait au moins douze cents membres présents au grand conseil. C'est qu'en effet le Turc était l'ennemi naturel, éternel de la République, et le représentant de Venise à Constantinople se trouvait exposé aux plus grands dangers.

(A suivre).

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 25 juillet, 9 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie..... fl.	47.65
id. Nouvelles......	37.75
Anglo-Bank..............	151.25
Société de créd. aust-turq..	12.75
Banque austro-ottomane...	84.50
Pièce de 20 francs.........	—.—
Agio......................	104.15
Change sur Londres.......	110.85
Crédit anstalt............	233.—
National Bank...........	976.—
Lloyd....................	470.—

Bourse hésitante à cause de la maladie de M. de Rothschild.

L'Empereur recevra le 30 de ce mois.

France.

Paris, 25 juillet.

Le comptoir d'escompte a suspendu la vente des obligations de l'emprunt 1873, M. de Hirch s'étant entendu avec la Banque Impériale Ottomane, au sujet des indemnités à accorder au syndicat.

Allemagne.

Berlin, 25 juillet.

Il existe ici de l'irritation qui a pour motif l'appui que les Français accorderaient aux carlistes.

L'escadre allemande croisera dans les eaux de l'Espagne.

M. de Radovitz part pour Athènes à l'effet de présenter ses lettres de créances en qualité de ministre d'Allemagne.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 25 juillet.

	Clôture.
Dette Générale. ex.coup.	44 3/16
Emprunt 1865.........	— —
do 1869.........	53 7/8
do 1871.........	62 —
do 1872.........	75 1/4
Consolidés anglais......	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien......	70 1/4
Nouvel emprunt ottoman	47 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 25 juillet.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	49 3 —
	Hausse........	»	49 10 —
	Baisse........	»	48 31 —
	Clôt. du mid....	»	— — —
	Clôt. du soir....	»	49 5 —
	Après Bourse...	»	— — —
Actions S. Gén................		L.S.	6 22 —
» de la Société de change et de valeurs.. ex.coup..		»	4 10 —
» de la Banque de Const.....			4 20 —
» du Crédit Austro-Turque...		»	— — —
» du Crédit Général......		L.T.	9 5 —
Banque *Verissi et Cossoudi*......		»	3 40 —
Tramway......................		»	5 90 —
Société Commerciale Ottomane....		»	3 10 —
Laurium.....................		Fr.	78 — —
Crédit Hellénique ..(escompte)...		»	22 — —
Obligations des Chemins de fer....		»	109 — —
» 2e émission.............		»	83 — —
Emprunt....	1863..........	»	315 — —
	1865..........	»	316 — —
	1869..........	»	266 — —
	1872..........	»	77 1/2 —
	1873..........	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	109 30
Pièce de 20 francs............	»	87 24
Impérial russe..............	»	89 10
Ducat (Crémitz)............	»	51 24
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 2
Bechlik—(différence).........	»	104 20
Métalique... (id)............	»	105 —

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

MARSEILLE, le 18 juillet 1874.

Je vous confirme mes avis du 11 courant.

Blés.— Au disponible les affaires sont toujours très-rares. La baisse fait chaque jour de rapides progrès et ce n'est que grâce aux larges concessions qui sont faites que l'on peut écouler peu à peu la marchandise.

Les transactions à livrer sont par contre, assez importantes.

Voici la cote du jour :

Berdianska.......	128/123 à 41.—	disponible
do	128/123 » 39.—	marché ferme 4 derniers mois.
Marianopoli.......	128/123 » 38. 1/2	»
Irka d'Odessa	128/123 » 35 1/2	»
do	128/123 » 39 1/2	disponible
Danube..........	122/117 » 31.—	»
Burgas...........	127/122 » 37.—	ar. juillet.
do	127/122 » 37.25	disponible

Le tout, les 160 litres. Escte 1 ojo. Entrepôt.

Grains grossiers.— Le marché est calme. On a vendu des avoines Danube à 23 fcs les 110 kil. ; des Samsoun à 22.50 ; des maïs Galatz à 22.50 les 100 kil. et des Odessa à 21.50.

Graines oléagineuses.—Marché nul. Nous ne notons qu'une seule affaire, c'est la vente de 3800 quintaux ravisons Russie à livrer à fcs 22.625.

Cotons.— Les cours sont toujours très-faibles sur les grands marchés. Les affaires sont rares sur le nôtre. Aussi constatons-nous de la baisse :

Voici la cote :

Jumel blanc...........	100 à 110
Salonique améric.......	90 à 95 fcs
do indig........	72 1/2 75
Volo	70 à 72 1/2
Chypre améric,........	80
Pirée sup.............	90 à 97 1/2

Laines.— Le marché conserve beaucoup d'animation. Les prix sont bien tenus. On a vendu environ 2400 balles parmi lesquelles :

Kassapbachi fines	fcs 135
do 2me...........	95
Rodosto fines...........	140
do 2me..............	110
Varna noires.............	117.50
do grises.............	107.50

Soies et Cocons. — Très-peu d'affaires cette semaine. Les prix des cocons ont baissé. Ceux des soies se maintiennent mais assez difficilement.

On a vendu 14 balles filat. Syrie fcs 70 à 74.

Cocons: Jap. verts Salon. 16. p. 4 à liv.

» : » » Nouka. 12.75 do

Pétroles.— A l'entrepôt, l'huile en barils vaut 33 fcs et celle en caisses de fcs 34.

Suifs.— Les Russie sont cotés fcs 97.

Sucres raffinés. — On cote :

Les Pains nus 1er choix.. fcs.	76.50	les 100 kil. Entrepôt.
do 2e	76.—	
Pilé en quarts ord.......	78.50	
do ord en gros colis.....	78.—	
Pilé en quarts extra	79.—	
extra en gros colis	78.50	

Bourse de Marseille.

Le 17 Juillet 1874.

COURS DES CHANGES.

ESCOMPTE.		COURTS JOURS. Argent.	Papier	TROIS MOIS. Argent.	Pap.
2 1/2 %	Londres.....	25 15 ms 2 1/2	25 20	25 et 2 1/2	2505
4 %	Belg q. timb.	1/2 pert. à 3/32	—	1/2 per à 3/16	—
4 %	Suiss. timbr.	1/2 à 3/32 pert.	—	1/2 à 3/16 pert.	—
5 %	Als. Lor. tbre	1 3/8	—	1 3/8	—
5 %	Italie » ...	9 3/4 à 10 %	—	9 3/4 à 10 %	—
	» or.....	Milan 1/2 %	—	Milan (au mieux)	—
6 %	» (argent	Gênes	—	Gênes	—
	1 1/4 au dessous	Turin pert.	—	Turin	—
		Naples	—	Naples	—
6 %	Madrid......	Sicile 1 % per	—	Sicile	—
6 %	Barcelone...	(*)	—	—	—
7 %	Valence.....		—	—	—
»	Cadix.......		—	—	—
»	Malaga......		—	—	—
8 %	Lisbonne ...	552 et 4 %	—	552 et 4 %	—
5 %	Vienne	220 et 4 %	—	219 et 4 %	—
»	Trieste......	219 et 4 %	—	218 4 %	—
4 %	Francfort ...	209 1/4 et 4 %	—	209 1/4 et 4 %	—
4 %	Hambourg ..	121 3/4 et 4 %	—	121 7/8 et 4 %	—
4 %	Berlin	365 1/2 et 4 %	—	366 1/4 et 4 %	—
3 1/2	Amsterdam..	209 3/4 et 3 %	—	209 1/2 et 3 %	—
7 1/2	St-Pétersbg..	341 et 4 %	—	340 et 4 %	—
6 %	Traites sur l'Inde....	2 32 à 2 33	sans engagement	—	—
»	la Réunion	12 % perte		—	—
»	Maurice..	12 % »		—	—
9 %	Chine....	7 32		—	—
»	Japon....	5 33		—	—
»	Cochinch.	5 35		—	—
»	Martiniq .	—		—	—
»	Guadel. ..	—		—	—

Matières Or et Argent.

Souverains	24 95	25 05
Or.................	1/2 °/oo	1 1/2 %
Écus	pair	1 °/oo

(*) Sans aucune responsabilité au cas d'adirement des effets.

Changes sans aucune variation. Argent de plus en plus abondant. Stagnation complète dans les affaires.

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 24 juillet.

Trieste, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Serra. ayant touché Corfou et Syra div. 138 pas.
Cavalla, paq à vap. aut. *Pilade*, c. Lupi, ayant touché Lagos, Dedé-Agatch Dardanelles et Gallipoli div. 74 passag.
Venise, paq. à vap. rus. *Rostof*, c. Soin, ayant touché Dardanelles, lest.
Salonique, paq à vap. fr. *Merseg*, c. Lautier, ayant touché Lagos, Dedé-Agatch, Dardanelles et Rodosto div 70 passag.
Port Saïd, paq. à vap. angl. *Redesdale*. c. Beutley, touché Dardanellles. lest.
Hull, paq. à vap. *Calliopi*, Ockenden, c. ayant touché Daardanelles div.
Cardiff, paq. à vap. angl. *Zeus*, c. Morgan, ayant touché Dardanelles, charb.
Trieste, paq. à vap. angl. *Red Sea*, c. Petersod, ayant touché Dardanelles lest.
Piré, paq. à vap. rus. *KKelassouri*. c. Boulakoff, ayant toCché Dardanelles lest.
Cané, paq. à vap. ottom. *Chahper*, c. Mehemet, ayant touché Syra, Tchesmé, Chio, Smyrne Metelin, Dardanelles et Gallipoli div. march. 82 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 24 juillet.

Trébizonde, paq. à vap. aut. *Sphinx*, c. Spalatin, div.
Naxas. paq. à vap. holl. *Castor*, c. Hock, div.
Smyrne, paq. à vap. angl *Sidan*, c. Steward, div.
Odessa, paq. à vap. rus *Rostof*, c. Soin, div.
Galatz, paq. à vap. angl. *Zoos*, c. Morgan, div.
Salonique, paq. à vap. ottom. *Fevaidi*, c. Ismail bey, d.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 24 juillet.

New-York, br. améric. *Americus*, c. Baas, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 24 juillet

Taganrok, br. aut. *Yesse*. c. Caponi, lest.
Angleterre, bk. ital. *Fedgini*, c. Dascalini, gr. de lin.
Kumi, goel. hell. *Elpis*, c. Russos, lest.
Marseille, goel. hell *A. Nicolas*, c. Foras, ravison.
Kertch, br. rus. *A. Nikolaos*, c. Russelis, lest.
Odessa, br. hell. *Ecaterina*, c. Manelis, pier.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 22 juillet.

Angl. *Sir Bevis*, c. Camp, seigle, Nicolaïef p. Malte
Angl. *Barrasford*, c. Holder, maïs, Ibraïla p. Falmouth.
Angl. *Rothbury*, c. Grigs, maïs, Galatz p. Conspple.
Angl. *Redwater*, c. Richard, maïs, Soulina p. Falm.

du 23 juillet

Angl. *Uraguay*, c. James Schield, orge, Odessa pour Angleterre.
Angl *Austin Friars*, c. Newcomb, gr. de lin, Taganrok pour Gibraltar.
Rus. *Junona*, c. Renieri, div. Odessa p. Conspple.
Angl. *Coronet*, c. Cains, maïs, Soulina p. Angleterre.
Angl. *Nereid*, c. Takir, maïs, Poti p. Falmouth.
Ital. *Feggino* c. Toscanino, gr. de lin, Kertch p. Falm.
Aut. *Vulcan*, c. Pavlovich, div, Varna p. Conspple.
Angl. *Nunphar*, c. Jones, maïs, Soulina p. Angleterre
Aut. *Danubio*, c. Baurberger, div. Odessa p. Conspple.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Moscoli, blé, Ibraila p Conspple.
Hell. *A. Nicolaos*, c. Foras, ravison, Ibraïla p. Conspple
Angl. *Delston Castle*, c. Hunter, céréales, Odessa pour Anvers.
Angl. *Maoy Coverdale*, Webster, gr. de lin, Taganrok

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

Cours de langues étrangères

par le Professeur de philologie comparée
EUGÈNE DE LA BRUYÈRE

langue anglaise enseignée en trois mois sur le système des tables philologiques synoptiques comparées. Langue française.

S'adresser au bureau du journal des Annonces, Passage Hazzopoulo à Péra.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

L'adjudication définitive des articles suivants aura lieu les jours sous-indiqués

Mardi 16 juillet (v. s.) :

30,000 cordes de Castamouni de grande dimension soumissionnées à 105 paras.

30,000 cordes de petite dimension à 50 paras.

10,000 cordes ordinaires à 45 paras.

100 pièces de fil de chanvre à 135 paras la pièce.

Mercredi 17 juillet (v. s.) :

5,000 peaux de chèvre à 17 1/2 piastres.

Et jeudi 18 juillet (v. s.) :

40,000 cordes de coton à 26 piastres l'ocque.

Les personnes qui voudraient concourir à cette adjudication sont invitées à se rendre au Dari-Choura les jours sus-indiqués.

Sèraskérat, le 23 juillet 1874.

A LOUER, à Yéni-Tcharchi une maison en pierre.

S'adresser aux bureaux du Journal

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de inesm de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

La Société Giubega Zurini et Cie ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi No. 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yéni-Tcharchi (près Galata-Séraï.)
Le 2me Vol. de Musulmans et hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr. 50)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

AVIS.

Le Docteur E. de Rossi, professeur à l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n°.27, de 2 à 4 heures à la turque ; le vendredi il assistera son ancien élève le Dr M. G. Ormanian, dans les cosultations qu'il donne à la Pharmacie Zanni à Stamboul.

ALMANACH NATIONAL
du Journal
«LA TURQUIE
POUR L'ANNÉE 1874.

TABLE DES MATIÈRES.

Famille de S. M. I. le Sultan.— Maison Impériale. — Ministère impérial. — Conseil d'Etat. — Représentants de la Turquie à l'Etranger.— Représentants des Puissances étrangères près la Sublime Porte. — Personnel des Légations et de Consulats. — Divisions des provinces et noms de leurs gouverneurs. — Provinces privilégiées.— Etats vassaux de la Turquie.—Dignitaires et fonctionnaires. — Commandants en chef des corps d'armée.— Conseil supérieur de santé : membres ottomans et étrangers. — Agences des pays vassaux à Constantinople.—Postes impériales : courriers de terre et de mer. — Poste française. — Poste anglaise. — Poste autrichienne. — Poste russe.—Poste allemande.— Paquebots-poste Khédivié. — Administration des Télégraphes : Tarif pour tous les pays.— Compagnie de navigation à vapeur.—Avénements des souverains.— Banques. —Commission européenne du Danube.—Adresses des chancelleries. — Journaux et feuilles périodiques de l'Empire Ottoman. — Calendrier en quatre rites : latin, orthodoxe, musulman et israëlite.— Comput ecclésiastique pour 1874. — Commencement des quatre saisons.— Eclipses de 1874.—Lever et coucher du soleil.—Phases de la Lune. — Tableau des mesures métriques.

Prix 12 Médjidié.

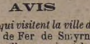

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kérassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

8me ANNEE N° 171. — Djemazi-ul-Akhir 15 1291 — MARDI 28 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS : [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numéro 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres	la ligne
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Dolla Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, [illegible] chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 27 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

« Paris, 24 juillet.

« A l'Assemblee, la discussion des lois constitutionnelles a été ajournee, et la demande d'urgence pour la proposition de prorogation de la Chambre, jusqu'au 5 janvier après le vote du budget, a été adoptée par 395 voix contre 360. » Ainsi s'exprime le télégraphe.

Les projets de lois constitutionnelles sont donc abandonnés de nouveau. Voilà le résultat obtenu par le cabinet, résultat, du reste, indiqué d'avance, dans le cas où la proposition Casimir Périer serait repoussée.

Le ministère n'a guere à se feliciter de sa conduite, et ne doit s'en prendre qu'à lui de ce qui arrive.

Il fallait etre aveugle pour ne pas comprendre que la proposition Périer réunirait seule toutes les gauches, que, si on voulait véritablement organiser le septennat, il fallait que les voix gouvernementales se ralliassent a celles du centre gauche.

En combattant la motion Perier M. de Cissey a donc travaillé pour la droite, et contre le maréchal Mac-Mahon, et prolonge un état de choses qualifie, « de dangereux» par le duc de Magenta.

Les ministres actuels croient-ils que le péril sera conjuré dans le cas où apres le vote du budget la Chambre se prorogerait jusqu'au 5 janvier? S'ils le pensent ils font preuve de bien peu de clairvoyance.

Pour nous, qui examinons froidement les choses, nous sommes convaincu qu'en janvier, aussi bien qu'en juillet; dans six mois comme dans un an, le même antagonisme se reproduira.

Les faits sont là, ils parlent eloquemment.

M. Thiers ce grand genie, ce grand patriote, à l'apogée de sa gloire a éte renversé sur cette question de lois constitutionnelles. Il en est de meme de M. de Broglie et de ses collègues, qui avaient sur la Chambre une bien autre autorité que MM. de Cissey, Caillaux, Tailhand, Chabaud, etc., et il en sera de meme pour tous ceux qui voudront édifier quelque chose de stable avec l'Assemblée actuelle.

Tant que des elections generales n'auront pas eu lieu, le maréchal Mac-Mahon en sera reduit à se debattre dans un milieu qui epuise les forces de l'industrie, du commerce, de la finance, et toutes les prorogations possibles ne changeront rien à cette situation.

Ce qu'il faut pour replacer toutes choses dans un état normal, c'est consulter la volonté de la nation.

En dehors de cette solution il ne peut y avoir que des dangers.

Malgré l'immense instruction judiciaire ouverte en Prusse au sujet de l'attentat de Kissingen, on n'a pu établir, jusqu'ici, qu'il y ait eu complot et que Kullmann ait été — comme les feuilles officieuses le déclaraient le premier jour — l'instrument des pretres.

Il y a plus, les antécédents connus maintenant de Kullmann prouvent qu'il n'avait aucune relation avec les sociétés catholiques.

Enfin l'état de profonde misere où il se trouvait au moment de l'attentat, se concilierait, au surplus, assez mal avec la supposition d'un complot. Il n'avait pas la moindre piece de monnaie sur lui lors de son arrestation, et il avait du, parait-il, passer la nuit precédente dans une forêt; habituellement les conspirateurs soignent mieux l'individu ou les individus charges d'etre les instruments de leurs projets.

Devant ces preuves il semble que le clergé ne devrait pas etre rendu responsable d'un acte isolé; tel n'est cependant pas l'avis du gouvernement prussien, car la *Provinzial Correspondenz*, organe officiel de M. de Bismarck, s'exprime ainsi :

« L'attentat de Kissingen, eu egard surtout aux circonstances qui le caractérisent, doit etre pour le gouvernement un motif puissant d'envisager résolûment les sources où le fanatisme des cercles populaires catholiques peu cultivés puise toujours des aliments nouveaux, au point d'en arriver finalement au crime d'assassinat ; le gouvernement doit rechercher les voies et moyens d'arrêter leur action funeste, pour le bien de la patrie. »

Déployer des rigueurs contre un parti qui peut démontrer son innocence ce n'est pas de l'habileté, et il pourrait bien se faire que les mesures qui seront prises par M. de Bismarck ne fassent qu'envenimer, inutilement, le conflit qui s'est eleve entre le gouvernement prussien et le parti clerical.

Le congrès ecclésiastique des Serbes hongrois a elu pour métropolitain de l'Eglise Serbe Mgr Stojkowicz, évêque de Bude.

Le congrès avait pour principale mission l'élection d'un métropolitain, chargé de la direction des affaires ecclésiastiques et de l'administration des biens de l'Eglise.

Le siége métropolitain est vacant depuis 1870. Le dernier congres, convoqué dans le but de pourvoir à cette vacance, a été dissous pour cause d'agitation politique tendant à transformer le congrès en un Parlement de la nationalite serbe.

Après la dissolution de cette assemblée, le gouvernement hongrois aurait eu à la rigueur le droit de faire nommer un métropolitain par le souverain, mais il n'a pas voulu d'un procédé qui aurait nécessairement conduit à un régime arbitraire et aurait rendu impossible tout accord ultérieur avec les Serbes. L'Eglise de cette nationalité jouit d'une autonomie très large; l'administration des biens, l'instruction publique, l'organisation et la direction des écoles, tout est entre les mains d'un conseil librement elu par le congres.

Depuis que le general Grant a donné à penser, par l'attitude qu'il a prise, qu'il pourrait etre encore candidat à la présidence, les journaux des Etats-Unis discutent avec beaucoup de vivacité les probabilités de la prochaine élection générale.

Le *Herald* dit que des quatre personnages qui, outre le général Grant, étaient en position, il y a quelque temps, de fixer l'attention de la Convention républicaine, — les senateurs Morton et Conkling, le représentant Blaine, président de la Chambre, et M. Washburne, ministre des Etats-Unis à Paris, — ce dernier est le seul qui pourrait, aujourd'hui, l'emporter sur le Président devant la Convention.

Le *Herald*, toutefois, ne croit pas que M. Washburne consentirait à entrer en compétition avec le Président.

Quoi quil en puisse etre des décisions ultérieures de M. Washburne, le *Herald* a raison de dire que, selon toutes les probabilités, le prochaine président sera le general Grant ou M. Washburne.

LES CHEMINS DE FER EN ASIE.

Nous annoncions il y a quelques jours que le gouvernement avait chargé des fonctionnaires speciaux de parcourir la province d'Angora pour connaitre la situation dans laquelle se trouve la population de ces sandjaks, et que, guide par les rapports de ces agents, il aviserait aux moyens de prevenir le retour de la famine qui a desolé l'Anatolie.

Cet acte de prevoyance est assurement digne d'eloges, mais quelquefois les meilleures intentions demeurent steriles.

Quel est donc dans le cas present le probleme à resoudre? Quels sont les moyens les plus capables de fournir cette solution?

Reduite à ces simples termes, la question sera certainement beaucoup plus facile à elucider.

Dans les provinces de l'interieur, les voies de communication sont nulles ou du moins fort insuffisantes, il est donc impossible aux habitants de semer les quantités de grains qu'ils pourraient recolter et vendre, s'ils se trouvaient dans d'autres conditions, mais qu'ils seraient obliges de laisser pourrir actuellement, n'ayant aucun moyen de les exporter.

Ils bornent alors leurs semailles à la quantite necessaire à leur alimentation pendant une annee, et ne font aucune provision, soit par routine, soit simplement par imprevoyance.

Il est aise de predire ce qui doit resulter de ce mode d'operation.

Lorsque la recolte est detruite par une secheresse excessive, ou par toute autre cause, les habitants eprouvent pour importer du ble les memes empechements qu'ils auraient rencontres pour exporter leurs recoltes, et encore convient-il d'ajouter à ces difficultes le prix eleve auquel il faut payer les cereales au moment où la disette se produit, et alors ils meurent de faim.

Nous ne voulons pas revenir sur les erreurs qui ont ete commises recemment lorsque la famine s'est declaree en Asie-Mineure. Si leurs consequences ont ete funestes, le gouvernement a deployé depuis lors, pour subvenir aux besoins du peuple, un zele et une activite considerables et dont il est juste de lui tenir compte.

Mais la nature des faits, les remedes memes apportes à cette situation ont indique la cause du mal, et par cela meme ont montre quel serait le moyen d'en prevenir à jamais le retour.

Ce moyen consiste à donner aux voies de communication, chemins de fer, routes, canaux, le developpement que necessitent les besoins des populations. En effet, quelle a ete la difficulte la plus penible à surmonter lorsqu'il s'est agi pour le gouvernement de venir en aide aux habitants affames de ces malheureuses provinces?

L'argent necessaire aux achats de ble a ete reuni en abondance, et les cereales ont ete faciles à se procurer, mais pour faire parvenir ces convois à leur destination, dans l'interieur, ça a ete une autre affaire.

Le ministère de la guerre a fourni des chevaux, disposé des relais, formé des caravanes interminables. Celles-ci suivant des routes parfois à peine tracees mettaient un fort long temps à arriver dans les localites où elles etaient impatiemment attendues; et, tandis que les populations du littoral arrivaient à suffire à leurs besoins, grâce au voisinage de la mer qui supprimait les difficultes du transport, les habitants de l'interieur souffraient toutes les tortures de la faim jusqu'au jour où les caravanes arrivaient.

Supposons au contraire que le pays eût ete traversé par un chemin de fer; le premier resultat de l'etablissement d'une voie ferree, aurait ete de donner à l'agriculture un developpement considerable, et tel que la contree se fût trouvee à l'abri des disettes.

Certains de transporter à bon compte le surplus de leurs recoltes et de le vendre à l'etranger, les paysans ensemenceraient davantage ; choisissant le moment le plus favorable pour effectuer leurs ventes ils auraient toujours une certaine quantite de grains en reserve qui maintiendraient dans le pays un stock de cereales disponibles.

On ne comprend déjà plus aussi facilement comment la disette pourrait se produire, mais on voit tres-bien comment elle serait aussitot conjuree.

(à suivre)

LETTRE DE FRANCE.

(Correspondance particulière de la TURQUIE.*)*

PARIS, ce 22 juillet 1874.

Depuis fort longtemps vous avez pu lire dans tous les journaux qui vous sont parvenus une phrase que je m'accuse volontiers d'avoir employée moi-même : «Nous touchons à une crise et d'ici peu de jours les evenements les plus graves [illegible]»

[illegible] le croit, et cependant quel est le grave evenement auquel nous ayons encore assisté?

La politique est singulière : en effet depuis [illegible]

Depuis que M. Thiers a quitté le pouvoir, il ne semble pas que le gouvernement ait retrouvé son équilibre ni repris son axe. Il veut, puis il ne veut pas ; une ligne politique est à peine tracée, qu'elle est effacée par une ligne differente ; et le public assiste à [illegible] incert[illegible] un étonnement et une impatience dont le gouvernement ne parait pas se douter.

Cependant peut-il méconnaître les volontés [illegible] ? Peut-il, alors que la presse indépendante [illegible] lecteurs lui ont signifié la marche à [illegible] donner comme excuse de son inaction son ignorance? Non pas.

Les desirs, les volontés d'une nation ne sont [illegible] de ces sentiments très-difficiles à deméler, [illegible] l'état de siége, bien que [illegible] publiques soient soumises à un régime que l'Empire n'avait pas fait plus [illegible] toutes les voix dont il [illegible] du provisoire, débarrassez-[illegible] système batard qui n'est ni la royauté, ni la république, ni meme l'empire, qui n'est que [illegible], qui lui-meme n'est rien, puisqu'il [illegible] faire [illegible]

[illegible] honorables deputes ne repondent rien à cela, et je comprends leur reserve. Que diraient-ils? Que pourraient-ils repondre?

S'ils etaient doues d'une franchise plus grande ils diraient au pays : « Le 8 fevrier 1871 vous [illegible] assemblée dont les pouvoirs n'etaient préalablement limités par rien. Aussi cette assemblée s'est-elle déclarée souveraine.»

«Cependant, devant conclure la paix avec l'Allemagne, elle a bacle cette besogne et s'est maintenue pendant deux ans et demi sous pretexte d'assurer l'exécution du traité de paix.

«Ce terme expiré nous avons bien compris que nos jours étaient comptes, et que le bon sens indiquait l'heure de notre retraite. Aussi, faisant usage de cette souveraineté à laquelle nous nous sommes vite habitués, nous avons voté une petite loi qui n'a l'air de rien, comme la plupart [illegible] immense portée en ce qu'elle sert nos petits intérets comme tous les actes que nous avons commis. Cette petite loi votee le 13 mars 1873 porte en substance :

Art. 5. L'Assemblée nationale ne se separera pas avant d'avoir statue :

1° Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et le exécutif ;

2° Sur la creation et les attributions d'une seconde Chambre, ne devant entrer en fonctions qu'après la séparation de l'Assemblée actuelle ;

3° Sur la loi electorale.

«Cette loi a passe inaperçue ; mais aujourd'hui regardez le magnifique instrument qu'elle nous a [illegible] prorogations de six mois en six mois, et [illegible] imaginez que c'est fini, vous allez voir [illegible]»

En effet, on parle avec beaucoup moins d'assurance du vote probable de la proposition Casimir Perier. Je ne veux rien vous en dire puisque le resultat de ces délibérations nous sera prochainement connu, et je termine par deux renseignements que je ne peux pas vous laisser ignorer puisqu'il s'agit des successeurs de MM. Magne et de Fourtou, ce dernier ayant donné sa démission comme je vous le faisais pressentir.

M Mathieu Bodet a pris le portefeuille des finances. C'est un membre du centre droit qui s'est rallie à la proposition d'urgence sur la motion Casimir Périer.

Quant au ministere de l'intérieur il a été confié au general de Chabaud-Latour. Cette dernière nomination a été une surprise pour tout le monde.

On ne donne d'ailleurs qu'une seule signification [illegible] l'intérieur une politique nettement anti-bonapartiste.

CHRONIQUE.

La ceremonie de la distribution des prix aux eleves des ecoles impériales militaires, de la marine et de médecine a eu lieu samedi dernier avec une grande solennite, dans l'Ecole de Pancaldi.

Dès le matin, les elèves de Galata-Sérail, ainsi que les élèves des autres écoles se sont rendus, musique en tête, à l'école de Pancaldi, splendidement décorée à cette occasion. Peu apres sont arrives le Grand-Vézir, le Cheik-ul-Islam, les ministres, les generaux dedivision et de brigade les officiers de marine et un grand nombre de hauts fonctionnaires civils. Vers quatre heures à la turque, le prince Youssouf Izzeddin effendi est arrivé avec sa suite. Son Altesse, après s'etre reposée quelques instants dans le kiosque impérial, s'est rendue à la grande salle de l'Ecole où les dignitaires avaient déjà pris place.

Aussitot apres ont commence les examens publics des jeunes officiers de l'armee qui viennent de terminer leurs études. Ces jeunes gens ont parfaitement répondu aux questions variees qui leur ont ete posees sur l'art de la guerre en général. Les elèves de l'ecole navale et de l'école de médecine ont subi des épreuves analogues avec un meme succès. Leurs reponses aux questions theoriques et pratiques ont éte généralement satisfaisantes et leur ont attiré les éloges de l'auditoire.

Ces formalites accomplies le Directeur de l'Ecole de Pancaldi a prononcé une allocution remarquable dans laquelle il a rappelé les efforts déployés par le gouvernement impérial pour le developpement des sciences dans l'Empire, et les heureux resultats obtenus jusqu'à present dans cette voie ; il a termine en remerciant, au nom de toutes les ecoles, S. M. le Sultan, le Prince et le Gouvernement de la sollicitude et des soins dont ces Ecoles Imperiales ont été l'objet.

Le Prince a répondu à cette allocution par un discours fort bien approprie à la circonstance. Des cris de *Vive le Sultan* ont salué ses dernieres paroles.

La remise des brevets d'officiers a été faite ensuite aux elèves sortants, et des diplômes ont eté délivrés aux éleves de l'école de Medecine ; enfin la distribution des prix a été faite aux éleves qui se sont distingués dans les classes inferieures de ces écoles. Cette cérémonie a éte tres-imposante. Les élèves places sur deux rangs, ceux de l'école militaire et de marine à droite, ceux de l'école de medecine à gauche. La remise des diplomes et des prix a été faite par les directeurs respectifs de chacune de ces écoles, aux sons de la musique impériale qui jouait par intervalles des airs nationaux.

La ceremonie s'est terminée par divers exercices que les jeunes officiers ont executés dans la vaste place de l'Ecole, sous la direction de leurs professeurs. Ils ont fait preuve d'une grande habileté dans le maniement des diverses armes et dans l'art de l'équitation.

Le prince, le Grand-Vézir, les ministres et toute l'assistance ont quitté l'école vers 3 heures de l'apres-midi, charmés de leur journée et des heureux resultats qu'ils avaient été à même de constater.

Nous donnerons bientôt le chiffre des officiers et des médecins qui, cette année, ont terminé leurs études et obtenu leurs diplômes.

Le général Ignatieff, le baron de Werther et M. Boker qui étaient allés à bord du stationnaire russe *Taman* faire une excursion jusqu'au Mont-Athos et à Troie sont de retour à Constantinople depuis samedi soir. LL. EExc. ont aussi visité la ville incendiée de Ténédos.

Vendredi prochain, Sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre, donnera un grand diner diplomatique dans le palais d'éte de l'ambassade à Therapia.

Le Grand-Vézir, les ministres ottomans et plusieurs hauts fonctionnaires assisteront a ce diner.

Atatchan Khan, frère de l'emir de Khiva, se trouve à Constantinople depuis samedi passé. Il vient de Tiflis et habite à Stamboul la maison de Suleïman effendi, Cheikh de Boukhara.

Ce jeune prince, qui est à peine âgé de 25 ans, a été proclamé *Emir* de Khiva, apres la conquete de Khiva par les Russes, mais il n'a exercé le pouvoir que pendant une vingtaine de jours seulement. Il a du l'abandonner aussi-

---

FEUILLETON DE LA *TURQUIE*.

LA MAISON DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXXI (suite)

— Monsieur... commença-t-elle d'une voix tremblante.

Montdesert l'arreta d'un geste glacial.

— J'ai dit, continua-t-il, que le temps pressait. Puisque monsieur le marquis veut bien le permettre, je vous serai obligé de m'entendre pendant deux minutes.

Et, sans attendre la reponse, le comte entraîna Mme de Montdésert dans une embrasure de fenêtre.

— Vous me faites mal, murmura faiblement celle-ci... Que voulez-vous encore me proposer?... Ah! prenez garde!...

— Madame, reprit Montdesert impassible en apparence, je suis venu vous chercher jusqu'ici, parce que votre pere est au plus mal, et vous reclame ; parce qu'il a besoin de vous voir, et parce que je veux parie, qu'il faut que vous le voyiez.

— Mon pere? fit Mme de Montdesert tressaillant. Que voulez-vous dire?

— Je veux dire qu'il vient d'être blessé mortellement.

Et, d'une voix plus basse, se repenchant à l'oreille de la jeune femme :

— Tâchez au moins d'arriver à temps, ajouta-t-il. J'espere que, pas plus que moi, vous ne teniez à ce qu'il vive pour le bagne... ou pour l'échafaud.

La comtesse jeta un cri.

Baradieu fit un pas. Montdésert sourit, et, etendant la main vers le marquis :

— Ce sont des affaires de famille, monsieur, dit-il d'une voix sifflante. J'ai fini. Mme de Montdesert reconnait comme moi qu'elle n'a pas un instant à perdre.

— Oui, interrompit la comtesse d'une voix entrecoupee et hesitante, et je vais...

Le regard de Mme de Montdesert alla anxieux de Baradieu au comte, comme si elle ne pouvait se resoudre à laisser ces deux hommes seules en presence l'un de l'autre.

— Le temps presse, repeta Montdésert, d'une voix sombre.. Songez que, dans un instant peut-être, il sera trop tard.

— Je pars, monsieur, je pars, murmura la comtesse.

Et, adressant de la main à Baradieu un dernier adieu, elle se dirigea vers la porte...

Baradieu courut à elle.

— Une derniere grâce madame! dit-il d'une voix rapide.

— Qu'est-ce donc?

— Vous m'avez montre de quelles actions vous êtiez capable. Je vous demande d'aller jusqu'au bout : je vous prie, dans l'impossibilité [illegible] où je suis de les remettre moi-même, de faire parvenir ces papiers à M. de Chantelys.

— Ah! repondit Mme de Montdésert, je le ferai, je vous le jure.

— Et, quoi qu'il arrive, ajouta Baradieu en la reconduisant avec autant d'aisance que si cette scène n'avait pas pour temoin M. de Montdésert, quoi qu'il arrive, souvenez-vous que vous n'avez pas eu un moment d'ami plus devoue, plus sûr, que le marquis de Baradieu.

Un instant plus tard, les deux hommes se trouvaient seuls.

— Maintenant, monsieur, reprit Baradieu en saluant légerement le comte d'une inclinaison de tête, sortons.

— Un instant, monsieur! fit Montdesert avec calme.

— Cependant il me semblait qu'il ne pouvait y avoir qu'une issue a cette rencontre...

— Vous vous trompez. Il y en a deux.

— Que voulez-vous dire?...

— Monsieur le marquis, voulez-vous me faire l'honneur de m'acompagner chez Mlle Diane de Bois-Yron?

Baradieu demeura un instant comme foudroye. Puis, poussant une imprecation sauvage!

— Chez Mlle de Bois-Yron! vous! s'ecria-t-il; vous! comte de Montdesert! vous osez prononcer ce nom!

— J'en ai le droit.

— Eh! taisez-vous! commanda Baradieu d'une voix tonnante et prêt à s'elancer sur le comte.

Montdesert demeura impassible.

— Je vous réitère ma question, dit-il d'un ton calme.

— Et que prétendez-vous aller faire chez Mlle de Bois-Yron? interrogea Baradieu stupefait de tant d'audace

— Je prétends lui parler de notre enfant, repliqua le comte en fixant Baradieu d'un regard aigu comme une pointe d'epée.

Baradieu fremit... Il sentit le sang bouillonner à ses tempes... et fit deux pas sur Montdesert, qui, malgré lui, recula...

Puis tout à coup comme pris d'une pensée subite, il s'arrêta, porta la main à son front, parut réflechir une seconde, et avec un geste de resolution violente :

— Soit! s'écria-t-il. Vous avez raison. C'est au marquis de Baradieu qu'il appartient d'introduire le comte de Montdesert chez sa cousine, Mlle Diane de Bois-Yron... Venez donc, monsieur! venez!

Et il s'elanca au dehors, suivi de M. de Montdésert.

Quiconque eût rencontré dix minutes apres ces deux hommes roulant côte à côte dans un tilbury ne se fût pas douté qu'il venait de voir deux ennemis mortels...

Pendant le trajet, qui s'accomplit avec une vitesse vertigineuse, Baradieu et Montdésert n'échangèrent pas une parole.

Le soleil, un soleil à demi obscurci de gros nuages noirs, se couchait à l'horizon, et la nuit approchait quand la voiture franchit la porte du parc de Bois-Yron

Bientôt on entrevit au loin la façade du château à travers les arbres, et un instant apres, le cheval, sous la main exercée de Baradieu, s'arrêta court, haletant de fatigue fumant de sueur, à l'angle de la pelouse.

Un homme, un vieillard, accourait à la rencontre des deux visiteurs...

A la vue de Montdésert, qui venait de mettre pied à terre, le vieillard jeta un cri.

C'était Barroin.

Montdesert le toisa d'un regard insolent et laissa échapper un sourire de pitié dedaigneuse.

Barroin saisit d'une main tremblante le bras de Baradieu :

— Monsieur le marquis... commença-t-il d'une voix etranglée.

Mais Baradieu, l'interrompant :

— Barroin, commanda-t-il d'une voix emue, mais d'un accent qui cependant ne souffrait pas de réplique, va dire à Mlle de Bois-Yron que son cousin le marquis de Baradieu sollicite l'honneur de lui presenter M. le comte de Montdesert.

Titubant, pâle, pres de faillir, Barroin voulut dire un mot... la voix s'arrêta dans sa gorge...

Il ebaucha un geste vague, et, après avoir regardé alternativement d'un œil hagard Baradieu et Montdesert, il s'éloigna vers le château....

Un instant plus tard, la porte du pavillon s'ouvrit, et, debout dans l'encadrement, descendant le perron, pâle comme une morte et pareille dans son peignoir blanc à un spectre, Mlle de Bois-Yron se presentait aux deux hommes qui l'attendaient.

XXXII

[illegible]

Baradieu s'avança rapidement vers le perron pendant que Montdesert demeurait immobile et attendait.

— Vous m'avez fait demander? dit Mlle de Bois-Yron à Baradieu qui s'inclinait devant elle, et vous voyez que je m'empresse..

— Il ne s'agit pas de moi, Diane, repondit Baradieu d'une voix grave, mais de M. le comte de Montdesert..

Sans doute Barroin n'avait pas transmis complètement à sa maîtresse la mission dont Baradieu l'avait chargé ; sans doute il avait reculé devant l'horreur que lui inspirait le nom du comte...

Car à ce nom Mlle de Bois-Yron eut un tressaillement nerveux : son visage, si pâle tout à l'heure, s'empourpra d'une rougeur subite ; ses yeux brillèrent d'un feu ardent, et elle tendit les bras en avant avec une expression de terreur.

— Que dites-vous? murmura-t-elle comme si elle doutait encore, comme si elle esperait avoir mal entendu.

— Il s'agit, ajouta Baradieu, de M le comte de Montdesert, qui m'a prie de l'accompagner pres de vous.

Diane étouffa un cri...

En entendant prononcer son nom, le comte s'était avancé aux côtes de Baradieu, et saluait à son tour Mlle de Bois-Yron avec une politesse froide.

Ce salut fut l'affaire d'une seconde.

Quand Montdesert, se releva, la jeune femme n'etait déja plus la même...

Grave et calme, le sourcil froncé, fixant le comte d'un regard hautain, elle invita d'un geste les deux visiteurs à entrer dans le pavillon, et, s'effaçant pour leur faire place.

— Vous avez désire me parler, messieurs, dit-elle d'une voix qui avait reconquis subitement toute son assurance ; je suis prête à vous recevoir.

— Passez, monsieur, fit Baradieu avec calme.

Et Montdésert, sans dire une parole, gravit le perron et entra.

Mais sur le seuil de la piece, de cette pièce que nous connaissons, où nous avons déjà vu se passer plusieurs scènes de cette histoire, il s'arrêta tout à coup et chercha machinalement un point d'appui, comme s'il se fût senti pris d'une faiblesse subite.

— Qu'avez-vous, monsieur le comte? interrogea Baradieu, tandis qu'au fond de la chambre Diane contemplait Montdesert avec un regard de hauteur et de mépris tranquilles impossibles à rendre

— Rien! rien! répondit le comte avec vivacite.

— Ah! je comprends! murmura Baradieu, qui venait de surprendre la direction de ses regards...

Le premier objet qui avait frappe le comte c'etait ce portrait sinistre qui assombrissait le petit salon où Mlle de Bois-Yron venait de l'introduire...

Le portrait d'un mort, les yeux clos, la lèvre tordue par une pensée mysterieuse, par un désespoir suprême ; d'un mort qui semblait avoir été frappé en pleine vie, en pleine santé, en pleine vigueur.

Ce portrait devant lequel, un soir, Mlle de Bois-Yron, revenant de sa nocturne excursion a Nevers, s'était agenouillée en murmurant : *Pardonnez-moi mon père!* et avait versé tant de larmes silencieuses.

C'est ce portrait qui avait produit sur Montdésert une impression si inattendue

(A suivre)

[illegible]

rection d'un orphelinat où devaient être recueillis les enfants perdus.

Ce terrain devait être désigné par le Conseil Municipal du susdit Cercle, mais comme jusqu'ici ce Conseil a négligé de déterminer cet emplacement, la communauté grecque vient d'adresser une nouvelle requête au Grand-Vézir, pour obtenir l'exécution de la promesse qui lui a été faite autrefois.

—

Dans un de nos précédents numéros, nous avions raconté que Hassan bey, colonel de la gendarmerie de Béchik-Tach, galoppant dans une rue de ce faubourg avait écrasé un piéton.

Des renseignements ultérieurs puisés à bonne source nous permettent de rectifier cette nouvelle. Ce cavalier imprudent qui a causé la mort d'un piéton n'était point le colonel de la gendarmerie, mais un nommé Hassan agha. Quant à la victime, qui est un enfant, elle n'a pas succombé à l'instant même, comme nous le disions, mais le lendemain, et malgré tous les soins qu'on lui a prodigués à l'hôpital.

—

Vendredi dernier, M. G. Zarifi a fait acquisition du terrain où sera élevé le nouvel édifice de la grande École nationale du Phanar. Ce terrain est situé à Muhlio.

La construction de cet établissement sera très-prochainement commencée.

—

Voici un tableau statistique des malades entrés à l'hospice de Stamboul durant la première huitaine du mois de juillet, (v. s.):

A la fin de juin il y avait dans l'hospice 179 malades.

Ce nombre a augmenté dans l'espace d'une semaine, et s'est élevé à 294. Sur ce chiffre, 84 individus ont quitté l'hospice durant la huitaine, après avoir recouvré la santé et 14 ont succombé dans ce même laps de temps.

—

Vendredi dernier, le ministre de la police a fait une visite à l'ex-patriarche de Jérusalem Mgr Cyrille. Dimanche, Sa Béatitude a rendu sa visite à Husni Pacha.

—

Vendredi un baigneur turc qui ne savait pas nager s'est noyé dans les parages de Balata.

—

La semaine dernière un crime affreux a été commis par un musulman dans l'office de santé de Béïkos.

Un des gardiens de cet office, partageant sa chambre avec un jeune homme récemment arrivé à Constantinople, voulut dernièrement se livrer à des actes odieux sur la personne de cet enfant.

Furieux du refus que celui-ci lui opposa, le gardien voulut employer la violence, mais comme sa victime faisait une résistance désespérée, ce misérable, armé d'un couteau, s'élança sur elle, et lui porta plusieurs coups auxquels cet enfant a immédiatement succombé. Le crime perpétré, l'assassin chargea le cadavre sur ses épaules, et favorisé par les ténèbres, il alla le jeter dans un fossé, loin du village. Puis une fois revenu dans sa chambre il se mit en devoir de laver le plancher, et de faire disparaître les taches de sang qui s'y trouvaient.

Ce n'est que très-tard et après que ses camarades eussent frappé plusieurs fois à sa porte, qu'il s'est réveillé le lendemain. Sa contenance troublée, sa pâleur attirèrent les soupçons des gardiens qui le questionnèrent à diverses reprises sur le compte de l'enfant qu'on avait vu le soir entrer chez lui.

Les réponses vagues et contradictoires qu'il a faites, jointes à la découverte de quelques gouttes de sang qu'on avait remarquées sur le mur, ont fini par trahir l'assassin, qui d'ailleurs, n'a pas tardé à faire des aveux complets.

Conduit au Zaptié il a reconnu son crime et a même indiqué l'endroit où il avait jeté le cadavre. La police aidée de ces renseignements a envoyé chercher le corps de la victime qui a été trouvé effectivement dans le fossé où ce criminel l'avait jeté la veille.

DES ÉQUATIONS

REPRÉSENTANT LES AGISSEMENTS DES PUISSANCES ARBITRALES.

—

Dans mon article intitulé : *De l'équilibre final dans le monde*, et qui a paru dans le N° 161 du journal la *Turquie* ; il est dit, qu'une puissance arbitrale ne se trouve pas en dehors de la loi mathématique, et qu'elle pouvait être représentée par une équation algébrique. Cette proposition demande peut-être quelques éclaircissements que je vais tâcher de donner de mon mieux :

L'expression de la puissance arbitrale prête à exercer ses fonctions est la volonté; la volonté opère la transformation du mouvement; la quantité de mouvement transformé est plus ou moins grande suivant la décision de l'être agissant; chacun sait que nous pouvons graduer les efforts que nous exerçons pour vaincre une résistance. Un effort [illegible]

[illegible] reste pourra être zéro ou une quantité quelconque; la quantité de mouvement centripète étant égale à la quantité de mouvement tangentiel, une partie du système décrira une parabole; la quantité de mouvement tangentiel étant plus grande que la quantité de mouvement centripète, une partie du système décrira une hyperbole; la quantité de mouvement centripète excédant la quantité de mouvement tangentiel une partie du système décrira une ellipse. Ces trois courbes décrites sont l'expression de la puissance arbitrale agissante, ces courbes sont représentées par une équation de deuxième degré, équation qui permet deux solutions réelles, ou bien deux solutions imaginaires; dans ce dernier cas le système ne présentant aucune transformation réelle, il se présenterait à l'état de repos, l'évolution serait purement idéale.

La quantité imaginaire bien qu'elle soit inassignable, et qu'elle ne puisse être représentée par aucune forme ni nombre grand ou petit n'est pas une quantité nulle, car de la combinaison des quantités imaginaires il peut en résulter les quantités réelles positives ou négatives.

Dans toute équation où des solutions imaginaires se produisent ces solutions sont toujours en nombre pair. Tout imaginaire a sa contre-partie imaginaire exacte, de la combinaison de ces deux parties imaginaires paraît la réalité. La quantité imaginaire est le complément nécessaire de la quantité réelle. La quantité imaginaire est la représentation d'une puissance sans manifestation extrinsèque; elle nous permet de connaître la possibilité d'une existence, dont aucun phénomène physique nous accuserait sa présence; elle rend aussi raison de toutes les aberrations de la pensée, car elle représente aussi ce qui ne saurait jamais exister.

Une puissance arbitrale dont les agissements seraient représentés par une équation de deuxième degré présenterait dans ses manifestations une simplicité remarquable, simplicité peu conforme à notre propre manière d'être; la puissance qui agit en nous est certainement représentée par une équation supérieure au deuxième degré. J'ai choisi l'équation de troisième degré comme représentation *ad minimum* d'une puissance analogue à la nôtre; car une équation de telle espèce pouvant admettre l'existence contemporaine d'une solution réelle et de deux solutions imaginaires est plus conforme à l'expression d'un être pensant et agissant en même temps, et telle est notre manière d'être considérée sous un point de vue général.

Il résulte de ce que nous venons de dire jusqu'ici, que les puissances dans l'univers peuvent se distribuer par ordre conformément au degré de l'équation qui les représente, et qu'il peut y avoir une infinité de puissances différant par leur degré respectif.

En première ligne viennent les puissances du premier degré; ici il n'y a pas de choix, il n'y a pas d'arbitre ce sont des puissances aveugles : c'est la matière simple.

Viennent ensuite les puissances de deuxième degré, à manifestations périodiques et variées entre deux limites.

Après les puissances de deuxième degré viennent celles à un degré fini supérieur à deux, à manifestations périodiques et agissements très-compliqués.

Et au-dessus de toutes ces puissances à degré infini, se trouve la puissance à un degré infini dont les agissements particuliers échappent à l'analyse humaine.

Il serait impossible à la science de pouvoir déterminer l'équation propre à chaque être en particulier; ce qu'elle peut prétendre c'est de généraliser et diviser par classes, classes où viennent se placer les différents êtres particuliers. Ces prétentions sont modestes, nous ne saurions les dépasser, nous nous considérerons bien heureux si nous avons réussi à prouver qu'une puissance arbitrale n'agit pas en dehors de la loi mathématique.

P. MONTANI.

—

Communication faite à l'Académie des sciences sur les lacs amers de l'Isthme de Suez, par M. Ferd. de Lesseps.

Des mémoires ont été faits pour chercher à démontrer que, les eaux étant plus salées dans les lacs amers que dans les autres parties du Canal, l'évaporation finirait par y produire des dépôts de sel qui pourraient un jour mettre obstacle à la navigation.

Les études faites à ce sujet et présentées à l'Académie des sciences détruisent complètement cette hypothèse.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la communication faite à l'Institut, le 22 juin dernier, par M. Ferdinand de Lesseps:

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un échantillon du banc de sel existant dans les lacs amers, et je désire l'entretenir des hypothèses faites sur le mode probable de sa formation, qui date de plusieurs siècles, si ce n'est de [illegible]

[illegible] gne de Nécos, fils de Psammétichus, qui fit commencer le canal dit des Pharaons, le sol de l'isthme avait subi des modifications importantes, il s'était sensiblement exhaussé, puisque la mer Rouge se trouvait rejetée au delà du seuil de Chalouf.

» On peut conclure de la citation suivante de Niebuhr, voyageur danois, qui en 1761 explora l'Arabie, que ce phénomène n'avait pas été limité à l'isthme de Suez :

» Le rivage de la mer, dit Niebuhr, a changé ici comme partout ailleurs. On rencontre sur toute la côte d'Arabie des indices que l'eau s'est retirée, par exemple *Musa*, que tous les anciens auteurs disent être un port de l'Arabie Heureuse, est actuellement à quelques lieues loin de la mer. On voit près de Loheia et de Djedda, de grandes collines remplies de corail et de coquilles de la même espèce que celles que l'on trouve vivantes dans le golfe d'Arabie. Il y a près de Suez des pétrifications de toutes ces choses. Je vis, à trois quarts de lieue vers l'ouest de la ville, un amas de coquillages vivants sur un rocher qui n'était couvert d'eau que par la marée, et de semblables coquilles vides sur un autre rocher du rivage trop haut pour que la marée y pût atteindre. Il y a donc quelques milliers d'années que le golfe Arabique était plus large et s'étendait plus vers le nord, surtout le bras de Suez, car le rivage de cette extrémité du golfe est très bas. » (Citation extraite du travail de M. Ch. Laurent : *Essai géologique sur les terrains de l'isthme de Suez.*)

« La mer Rouge ne recevant pas d'alluvions comme l'Adriatique ou la Méditerranée, on ne peut attribuer le retrait de ses eaux sur ses rives qu'au soulèvement du continent. La coïncidence parfaite de son niveau moyen avec celui de la Méditerranée, coïncidence bien démontrée aujourd'hui, interdit toute autre hypothèse, par exemple celle d'un abaissement du plan d'eau de la mer Rouge.

« Des faits matériels prouvent en outre que ce soulèvement lent s'est continué depuis notre ère, et que le sol de l'isthme était au temps des Ptolémées notablement plus bas que de nos jours.

« Voici d'abord les témoignages très-précis des auteurs anciens :

« On a fait un canal de communication qui va du golfe Pélusiaque dans la mer Rouge. Nécos, fils de Psammeticus, l'a commencé. Darius, roi de Perse, en continua le travail. Mais il l'interrompit ensuite, sur l'avis de quelques ingénieurs qui lui dirent qu'en ouvrant les terres il inonderait l'Egypte, qu'ils avaient trouvée plus basse que la mer Rouge.

« Ptolémée II ne laissa pas que d'achever l'entreprise ; mais il fit mettre, dans l'endroit favorable du canal, des barrières ou des écluses très-ingénieusement construites que l'on ouvre quand on veut passer, et que l'on referme ensuite très-promptement. C'est pour cela que cette partie du canal qui se jette à la mer, à l'endroit où est bâtie la ville d'Arsinoë, prend le nom de fleuve de Ptolemée. » (DIODORE de Sicile, Liv. I, § I.)

» Strabon, parlant du même canal et des lacs amers, dit :

» Ce canal se jette dans la mer Rouge ou golfe Arabique, à Arsinoë, et coule à travers ces lacs dont les eaux, qui étaient amères, sont devenues douces par la communication du fleuve au canal. Aujourd'hui, ces lacs produisent de bons poissons et abondent en oiseaux aquatiques.

» Le canal fut d'abord creusé par Sésostris avant la guerre de Troie. Quelques auteurs pensent qu'il fut seulement commencé par Psammétichus, la mort l'ayant surpris ; qu'ensuite Darius le continua, et que ce prince abandonna ce travail, presque achevé, parce qu'on lui avait persuadé, à tort, que la mer Rouge était plus élevée que l'Egypte, et que, en conséquence, si l'on venait à couper l'isthme la mer couvrirait ce pays. Les Ptolémées, qui le firent couper, firent construire une *euripe* (barrière fermée) qui permettait une navigation facile du canal intérieur dans la mer, et de la mer dans le canal. »

» Enfin, Pline dit entre autres choses sur le même sujet :

« Ptolémée II fit creuser ce canal en lui donnant 100 pieds au moins de largeur, 30 de profondeur et 37,500 pas (XXXVII. MP. IC.) de longueur, jusqu'aux sources amères, où l'on s'arrêta par la crainte d'inonder le pays, la mer Rouge ayant été trouvée en cet endroit supérieure de 3 coudées au sol de l'Egypte. Quelques auteurs en donnent une autre raison : suivant eux, l'on craignit de gâter par cette communication les eaux du Nil, fleuve qui, seul en Egypte, donne des eaux potables (PLINE, liv. VI, chap. 29). »

« Il nous paraît résulter de ces citations que la difficulté à laquelle se heurtaient les ingénieurs d'alors était d'accommoder la navigation d'un canal d'une section relativement restreinte au régime des marées de la mer Rouge. Les barrières ou *euripes*, [illegible] Ptolémée Philadelphe, sortes d'écluses [illegible]

[illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE

L'archiduc Albert au camp de Krasnoé-Sélo.

[illegible]

Dissolution de la Chambre italienne.

[illegible]

Le bill sur le culte religieux.

[illegible]

de ces vastes bâtisses. Il a jadis approuvé les plans, Il en suit avec intérêt l'exécution. On raconte, par exemple, en ce moment même, le monument qu'il a conçu pour la grande cour du palais des Finances. C'est une idée très-digne de ce financier lettré, qui consacre chaque jour deux heures à se fortifier dans les langues antiques, et qu'on trouve toujours un Virgile ou un volume de Tite-Live à la main. Voici ce que sera ce monument :

» Après le départ des Gaulois (389 avant notre ère), on délibéra, dans Rome ruinée, si l'on abandonnerait le site des sept collines pour aller à Veies, qu'on venait de conquérir. Il y avait du pour et du contre. Les avis étaient partagés. « Or, dit Tite-Live, le Sénat étant réuni, pour délibérer là-dessus, dans la curie Hostilia, il arriva que des cohortes, revenant de garde, passèrent à ce moment sur le Forum, et qu'à la place où est le comice, le centurion dit à haute voix : « *Signifer, statue signum ; manebimus optime !* (Porte-enseigne, plante ici ta hampe ; nous y serons très-bien !) » A cette voix, le Sénat se sentit frappé

faveur de l'insurrection carliste. L'attention serait flatteuse si elle ne soulevait pas toute notre indignation. Pour Dieu ! qu'on nous fasse grâce de pareils témoignages d'amitié ; mieux vaudrait un sage ennemi.

» Décidément, l'affaire de Teruel est un important succès pour la cause libérale. Une poignée de gardes civils, aidés des volontaires de la ville, ont repoussé plus de 5,000 hommes de la bande de Marco del Billo et commandés en personne par don Alphonse et dona Blanca. — Le 6 juillet, par surprise, les carlistes étaient parvenus à s'emparer, la nuit, de quelques maisons d'un faubourg, le *Corral de Ronquillo* ; ils ont été délogés avec des pertes considérables ; ils ont eu 34 morts, 45 blessés, et, en fait de prisonniers, 137 soldats, 15 sergents et 12 officiers qui ont été condamnés au séminaire.

» Cette affaire a profondément découragé les carlistes de cette région. Plus de 700 individus ont abandonné les rangs de la troupe de don Alphonse pour se réfugier dans leurs foyers. Il résulte des lettres qui ont été saisies sur les prisonniers qu'ils

financiers de la capitale !... Quelle est ma récompense ?... Quand je mourrai, mon fils sera le plus grand coquin de Paris !

— Oui, papa, quand *tu mourras*, *mais pas avant !*...

VARIÉTÉS.

La vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle.

(*Suite et fin.*)

La mission de Marc-Antoine Barbaro fut entre toutes périlleuse et accidentée. A peine arrivait-il à son poste, que le Turc, profitant du désarroi où l'incendie de leur arsenal venait de mettre les Vénitiens, reprenait la mer subitement. L'ambassadeur de Venise fut tout de suite appréhendé au corps ; mais heureu-

à la vie publique des Vénitiens et si peu à la vie privée. C'est pourtant dans la vie privée, à la campagne, sous les ombrages d'une villa charmante que M. Yriarte a connu son héros. C'est un amour commun des choses d'art qui les a rapprochés ; on pourrait même dire que Paul Véronèse a fait la présentation, et l'auteur de *la Vie d'un Patricien* nous semble l'avoir un peu trop oublié. On dirait qu'il a craint, en entrant dans l'intimité de Venise, d'ôter à son œuvre son côté sérieux. Voilà bien la méfiance d'un artiste écrivant un livre d'histoire, en garde contre les prédilections de son esprit et l'intérêt qu'il accorderait volontiers aux détails familiers et pittoresques. Cela se sent par exemple dans le chapitre intitulé « La Vénitienne au seizième siècle. » A cette époque, la Vie des Véni-

reconnaître le gouvernement actuel d'Espagne. Il critique les sympathies du maréchal Mac-Mahon pour les carlistes.

Espagne.

Madrid, 27 juillet.

Il règne dans le pays de l'irritation contre la France.

On annonce de nouvelles victoires des troupes républicaines qui useraient de représailles contre les carlistes. Plusieurs villages ont été brûlés.

Roumanie.

Bucharest, 26 juillet.

Des banquiers français offrent au gouvernement un emprunt de 35 millions de francs destinés à couvrir

Sebastopol, paq. à vap. rus. *Vesta*, c. Gior[illegible], d.
Batoum, paq. à vap. rus. *Boug*, c. Sofronof, div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Asie*, c. Martino, div.
Amastra, paq. à vap. angl. *Charles XII*, c. [illegible], 500 div.
Ibraila, paq. à vap. aut. *Iris*, c. Donich, div.
Soulina, paq. à vap. hell. *Zanis Christovoulosis*, c. [illegible], div.
Ibraila, paq. à vap. angl. *Spray*, c. Hastings, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 25 juillet.

Alexandrie, bk. aut. *Diana*, c. Catarinich, lest.

du 26 juillet

New-York, br. aut. *Mané*, c. Persich, pétroles.
Santorin, g'el. hell. *Panaya Kimisis*, c. Nomicos, vin.
Alexandrie, bk. ital. *Maria Repeto*, c. Repeto, lest.
— bk. ital. *Gehon*, c. Schiaffino, lest.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 26 juillet

Marseille, goel. hell. *Marica*, c. An[illegible], blé.
Azoff, bk. ital. *Sofia*, c. Cagalo, lest.
Catania, br. rus. *Panaya Acathiston*, c. Alafuzo[illegible].

8me ANNEE N° 172. — Djemazi-ul-Akhir 16 1291 — MERCREDI 29 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra........	50 francs.	26 francs.	14 francs.
Provinces..	65 »	34 »	
Etrangers..	80 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considerée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.................. 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................. 6 » la »
Insertions, corps du journal...... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
SMYRNE, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à PARIS, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à ROME, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à VIENNE, BERLIN, HAMBOURG, FRANCFORT-SUR-MEIN, PESTH, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à LONDRES, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 28 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La discussion, à l'Assemblée de Versailles, du budget des Affaires étrangeres a procuré l'occasion, à la Chambre, de s'occuper du Congres de Bruxelles.

M. Jean Brunel a demandé si le gouvernement avait donne à ses représentants au Congres de Bruxelles des pouvoirs absolus pour traiter immediatement, ou s'ils mettront simplement le gouvernement au courant des propositions faites au Congrès, le gouvernement se réservant le droit de traiter après avoir demandé la ratification de l'Assemblée.

M. le duc Decazes a répondu que les intérets politiques de la France seront sauvegardes.

« La France, a-t-il dit, sera representée au Congres par un diplomate et un général qui seront envoyés *ad referendum* ; ils ne traiteront que sous réserve d'un accord avec le gouvernement et de la ratification de l'Assemblee.

« Nous nous faisons représenter par un sentiment de haute convenance pour l'empereur de Russie ; nos intérets seraient sans défense, si nous n'étions pas représentés.

« L'Angleterre a fait des réserves sur le droit maritime. Nous nous sommes associés à ces réserves, dont nous n'avons pas pris l'initiative, tout en gardant une grande déférence pour l'intention qui a inspire l'empereur de Russie.

« Les représentants de la France ne pourront à aucun degré engager l'Assemblee sans son consentement. »

L'Avenir militaire, journal quasi-officiel, donne une singuliere nouvelle. Voici comment s'exprime la feuille militaire, à laquelle nous laissons la responsabilité de son information :

« M. de Moltke a prescrit au grand état-major allemand, en prevision d'une mobilisation, d'arreter completement un état des ordres de marche pour les troupes et tous les services de l'armée sur les routes et chemins de fer, au cas où une déclaration de guerre viendrait à surgir subitement.

» Ces ordres de marche, approuves par le feld-marechal prussien avant son départ pour les eaux de Ragatz, en Suisse, sont établis pour les trois éventualités de guerre suivantes :

» 1° L'Allemagne seule, contre la France seule ;

» 2° L'Allemagne seule, contre la Russie et la France ;

» 3° L'Allemagne alliée à l'Autriche, contre la Russie, le Danemark et la France.

» Le travail qu'a etabli le grand état-major indique minutieusement, pour les trois cas spécifiés, le lieu d'embarquement de chaque corps qu'il suit dans toutes les phases de son transport jusqu'à la frontiere, de façon à ce que la mobilisation des troupes s'opere à l'avenir avec une rapidité *blitzschnell* (foudroyante). »

Les journaux de la Bohême ne parlent, depuis quelques jours, que des preparatifs qui se font au palais impérial de Prague, ainsi qu'au château appartenant au grand-duc de Toscane, pour y recevoir, dans le courant d'août, François-Joseph.

L'Empereur doit, en effet, se rendre à cette époque, en Boheme pour assister aux grandes manœuvres militaires qui auront lieu. Sa visite n'a donc qu'un but purement militaire.

Du reste les dispositions bien connues des populations, dispositions qui viennent de s'affirmer encore par les récentes élections à la Diete provinciale, enlevent au voyage du souverain toute signification politique.

Ces elections, dont le resultat total est maintenant connu, ont donné au parti des vieux-tchèques une majorité ecrasante. Les libéraux constitutionnels n'ont obtenu qu'un cinquieme des voix dans les villes et un douzième seulement dans les campagnes.

Le mecontentement, l'irritation du gouvernement de Madrid, et du peuple espagnol, contre le cabinet et le chef du pouvoir de la France, deviennent de jour en jour plus vifs.

L'*Irurac-Bat*, l'un des journaux les plus modéres dans ses recriminations s'exprime de cette façon :

« Le vapeur qui est entre dans le port de Bermeo pour y opérer un debarquement de canons destinés aux carlistes portait le nom de *London* et venait *du port de Bordeaux*.

» Ce fait montre une fois de plus les bonnes dispositions que le gouvernement de Mac-Mahon a à l'égard du parti libéral.

» Les faits scandaleux qui journellement se repètent prouvent jusqu'à l'evidence que dans le pays des Nadaillac (le préfet légitimiste des Basses-Pyrenées) il n'y a de sympathies que pour les carlistes.

» Enfin, cet état de choses ne durera pas toujours et nous espérons bien avoir l'occasion de manifester d'une façon sérieuse de quel côté se portent nos justes antipathies.

» Le gouvernement et l'Assemblée de Versailles peuvent se vanter d'avoir créé de solides alliances à la France!.. »

Il y a dans les agissements du gouvernement de Versailles, à l'égard de l'Espagne, un manque de tact qui pourra, à un moment donné, etre tres-prejudiciable à la nation française.

Ce n'est pas lorsqu'elle cherche des alliances que la France peut montrer des préferences pour un prétendant, dont les efforts peuvent ne pas etre couronnés de succès.

La faute commise par les conseillers de M. Mac-Mahon est relevée par la presse allemande, et M. de Bismarck se montre très-favorable au gouvernement de Madrid. C'est habile, et cette conduite pourrait bien amener une alliance.

Alors, survienne un nouveau conflit, entre les deux puissances, et la France pourrait voir se dresser trois armées sur ses frontières : une sur les Alpes, une sur les Pyrénées et une sur le Rhin.

L'ESPAGNE.

Le carlisme, un instant à deux doigts de sa perte, par suite des victoires successives du marechal Concha, a repris une nouvelle force, depuis la mort du marquis del Duero.

Obliges de battre en retraite devant les troupes triomphantes de la Republique, de lever le siege de Bilbao, prets à abandonner Estella, il semblait que les revoltes fussent sur le point d'etre domptes. Aujourd'hui tout change peu à peu de face, et les bandes du pretendant se montrent de nouveau, sur les lieux memes d'où elles avaient ete chassees.

La situation qui s'etait eclaircie se rembrunit donc et montre, une fois de plus, combien l'acte de violence de MM. Pavia et Serrano a ete coupable.

La violation des Cortes, la suspension de toutes les lois et de la Constitution, ne pouvaient se faire excuse qu'à la condition d'une prompte pacification de l'Espagne, et ce resultat est loin d'etre obtenu.

La dictature du marechal Serrano ne devait signifier que l'ecrasement des carlistes, le retablissement de l'ordre, de la securite, et comme rien n'a ete fait, cette dictature reste un *pronunciamento* pur et simple, dans un but d'egoisme et de mesquine ambition personnelle.

Ce qu'il y a d'affligeant dans tout ceci c'est que la Peninsule Iberique souffre de cet etat, que son commerce, son industrie, ses finances, sont epuises et que c'est par miracle que ce royaume ne s'effondre pas.

Pendant que la situation s'aggrave le marechal Serrano se borne à essaver de se maintenir au pouvoir, en caressant tous les partis, et en faisant declarer à ses organes officiels et officieux que les operations contre les carlistes vont recommencer en Navarre.

Bien que cette affirmation soit reiteree, tous les matins, depuis plus de quinze jours, de la façon la plus categorique, l'armee du Nord, cependant, a retrograde jusqu'à l'Ebre, et reste dans une inaction prouvant sa faiblesse, ou l'incapacite de ses chefs.

Ce qui paralyse en outre, la reprise des hostilites ce sont les nombreux changements operes dans le personnel des generaux de divisions.

Plusieurs des anciens chefs connus, ont ete remplaces et, parmi les nouveaux titulaires, on ne voit figurer que peu de ceux qui avaient reussi à se rendre celebres par leur bravoure, ou par leur habilete.

Trois motifs ont provoque ces changements. Quelques-uns de ces officiers superieurs ont renonce momentanement au service pour motifs de sante ; d'autres ont ete eloignés parce que dans les derniers evenements ils n'ont pas repondu à la confiance qu'on avait placee en eux ; enfin pour les derniers la politique a eu une grande part a leur disgrâce.

Il en resulte que les chefs actuels des troupes de l'Espagne du Nord n'ont pas, pour la plupart, leur réputation faite.

Il n'en est point de meme du general Moriones, appele au commandement de l'un des deux corps dont se compose l'armee de Zabala. Mais ses hesitations, ses marches, ses contre-marches et, finalement, l'insucces de sa tentative sur Bilbao ont singulierement diminue son credit et sa popularite parmi les soldats.

En outre, depuis qu'il a quitte le commandement, on assure que des modifications se seraient produites dans l'esprit des militaires et qu'ils inclineraient, dans une certaine mesure, vers l'alphonsisme.

Le general Moriones etant reste sincerement attache à la Republique, on peut se demander — toutefois les bruits qui courent etant vrais — si, dans ces conditions, il lui sera facile de regagner la sympathie et la confiance qu'il possedait autrefois, et qui avaient puissamment favorise ses premiers succes?

Cette propension à changer d'opinion, de la part des soldats, est relevee par la *Igualdad* qui s'exprime ainsi :

« Ces tendances alphonsistes de l'armee preoccuperaient tres-serieusement le gouvernement, et surtout le marechal Serrano, qui ne saurait trop si, à ce point de vue, il devrait se rejouir du changement amene par la mort du marechal Concha ou le regretter. Le marquis del Duero etait, on le sait, un partisan declare de l'ancienne dynastie, et l'affection qu'il avait su inspirer à l'armee, dont il aurait fait tout ce qu'il aurait voulu, faisait de lui un personnage dont les alphonsistes pouvaient tout esperer et les republicains tout craindre. Mais, d'un autre côte, le marechal etait d'une loyaute proverbiale ; il s'etait toujours tenu eloigne de la politique active, et son ambition, s'il en avait, ne depassait pas le domaine purement militaire. Sa presence à la tete de l'armee pouvait donc etre pour le duc de la Torre bien plus un element de securite qu'un peril. Le marechal Concha mort, l'alphonsisme n'aura-t-il pas plus facilement prise sur l'armee? C'est l'avis d'une fraction nombreuse de ce parti, qui, à ce que l'on assure, voudrait brusquer les choses et provoquer à bref delai un *pronunciamento* alphonsiste, tandis qu'un autre groupe penche pour les atermoiements et veut attendre la restauration de la famille d'Isabelle II du jeu regulier des institutions. »

La division qui s'est mise dans les rangs des alphonsistes vient certainement au secours du gouvernement de Madrid, et lui laisse quelques jours de repit pour essayer de vaincre. Mais que le marechal Serrano y prenne garde, il est accule à une situation de laquelle il ne peut sortir qu'en ecrasant completement, et à bref delai, le carlisme.

Il est d'usage de dresser, chaque année, le budget général des recettes et des dépenses de l'Empire. Pourvoir aux moyens de mieux assurer l'élaboration et la publication de ce budget dans des conditions réunissant des garanties reelles et effectives; interdire absolument à toutes les branches de l'administration de faire des dépenses, grandes ou petites, qui seraient en dehors des limites fixées ; proceder, comme unique moyen de maintenir et de relever le crédit financier de l'Empire, à la prolongation du terme de la concession de la Banque Ottomane qui existe déjà, à l'augmentation de son capital, à l'elargissement du cercle de ses attributions et de ses opérations ; charger cet etablissement d'encaisser les recettes et pourvoir aux debours, afin d'effectuer à temps, et de maniere à inspirer de la confiance aux créanciers, le service des échéances et des autres depenses auxquelles le Trésor Imperial est tenu de faire face, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, telles sont les questions que le Conseil des ministres a discutees. Le reglement du budget qui résume le résultat de l'examen spécial consacre à ces questions, ainsi que le projet de concession de la Banque qui en fait partie intégrante ont ete soumis à S. M. I. le Sultan, qui a daigné en decreter l'exécution.

Cependant, vu la decision suivant laquelle la Banque ne doit commencer à fonctionner sur les bases nouvelles qu'à partir du jour où le projet de statuts, en voie d'élaboration, aura été examine et adopte, nous nous bornons pour le moment à promulguer la loi sur le budget:

LOI SUR LE BUDGET GENERAL DE L'EMPIRE OTTOMAN.

Art. 1er. — Un budget général des recettes et des depenses de l'Empire ottoman sera dressé chaque année, d'après les regles et dispositions ci-dessous spécifiées :

Ce document sera examiné avec le plus grand soin par la commission du budget à instituer, et ensuite par le conseil des ministres qui, après l'avoir approuve, le soumettra, par un rapport spécial, à S. M. I. le Sultan. Une fois revetu de la sanction souveraine, le budget servira de base aux opérations financieres de l'exercice courant, et aucune augmentation sur les crédits alloues de meme qu'aucune réduction sur le total des recettes inscrites ne pourra avoir lieu.

Art. 2. — Les revenus généraux du Trésor sont de deux especes: 1° les contributions directes, 2° les contributions indirectes. Les premières se composent du verghi, des tributs des provinces privilégiées, et du produit de l'exonération militaire. Celles de la 2e categorie comprennent les dîmes, les produits des mines, des forets et des propriétés immobilières appartenant à l'Etat, les douanes, les tabacs, le sel, la taxe sur les moutons, les spiritueux, les papiers timbres et autres produits divers.

Art. 3. — Les dépenses du Trésor sont également de deux catégories : 1° les depenses fixes et périodiques qu'on ne saurait diminuer et qui ne peuvent subir aucun retard 2° les dépenses susceptibles de diminution ou d'augmentation.

La première categorie comprend : la dette exterieure, le service de la dette générale, le Sehims, les Ziamets, les Moukatas, les Reimars et les Vakoufs des campagnes.

La seconde categorie comprend : La liste civile de S. M. I. le Sultan, les vakoufs, les allocations de la magistrature et des Ministères de l'Interieur, de la Guerre, de l'Instruction Publique, des Finances, des Affaires Etrangères, de la Marine, de l'Artillerie, du Commerce et des Travaux Publics.

Art. 4. Deux mois avant le mois de mars (v. s) commencement de l'année financiere, c'est-à-dire vers la fin du mois de décembre de chaque année, le Ministère des Finances dressera un budget suivant un modèle préparé *ad hoc*, contenant le chiffre des diverses recettes portées au budget de l'exercice courant, et le montant des recettes prévues pour l'exercice suivant en ayant soin d'indiquer les motifs des augmentations ou diminutions résultant de la comparaison de ces deux budgets.

Art. 5. — A la fin du mois de janvier de chaque année, les departements énumérés dans l'article 3, à l'exception de celui de la Liste civile, devront dresser et soumettre à la S. Porte un état détaillé (d'après un modèle préparé *ad-hoc*) des dépenses de l'exercice courant, et de celles prévues pour l'exercice suivant, en expliquant les augmentations ou diminutions résultant de la comparaison des deux exercices.

Art. 6. — Les états mentionnés dans l'article precédent seront transmis par la S. Porte au ministère des finances qui, apres en avoir fait un resume général suivant un modele spécial, y ajoutera ses propres depenses tant de la première que de la seconde catégorie, ainsi que le bilan des recettes et autres mentionné dans l'art. 4 et l'enverra par un rapport à la S. Porte, au plus tard, dans la premiere quinzaine du mois de janvier. Dans le cas où la balance des recettes et des dépenses accuserait un déficit, le rapport du ministère des Finances devra indiquer les dispositions que ce département jugerait opportun d'adopter pour équilibrer le budget.

Art. 7. — Les états des recettes e des dépenses ainsi présentés à la S. Porte par le ministère des Finances, de meme que le rapport qui les accompagne, seront soumis prealablement au Conseil des Ministres qui, après les avoir examinés et etudiés sommairement les deferera à la commission dite du budget. Cette commission sera composee d'un président et de membres nommés par le conseil des ministres et choisis parmi les fonctionnaires de l'Etat et les personnes competentes en matiere de finances et jouissant de la confiance du Gouvernement Impérial.

Elle aura pour mission d'examiner et de discuter d'abord avec le plus grand soin et dans leurs moindres détails, les divers chapitres des recettes et des dépenses inscrites tant dans le budget du Ministère des Finances que dans ceux des autres departements.

Elle pourra, si elle le juge necessaire, inviter à se rendre auprès d'elle les fonctionnaires du Trésor et des autres ministères et au besoin les chefs meme de ces départements pour lui fournir les renseignements voulus.

En un mot, cette commission aura la faculté de se livrer à toutes les recherches et investigations nécessaires pour arriver à constater le chiffre exact des recettes, ainsi que l'opportunité des dépenses.

Art. 8. — La commission, après avoir, conformément à la teneur de l'article précédent, vérifie, et s'il y a lieu modifié et approuvé les chapitres des recettes et des dépenses, soumettra par un rapport detaillé, accompagné de toutes les pièces y relatives, au Conseil des Ministres le résultat de ses travaux. Dans le cas où elle constaterait une différence entre le montant des recettes et celui des depenses inscrites, elle en indique-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXXII (suite)

Mais bientôt il reprit, du moins en apparence, tout son sang-froid, et, debout à côte de Baradieu, il attendit que Mlle de Bois-Yron prît la parole.

Puis, voyant qu'au contraire Diane, le regard toujours fixe sur lui, paraissait décidee à ne pas rompre le silence la première, le comte commença d'une voix un peu sourde, mais qui s'efforçait d'être assuree :

— La visite du comte de Montdesert a peut-être lieu de surprendre Mlle de Bois-Yron... dit-il. Je lui demanderai donc la permission de lui rappeler quelques [illegible]

— Diane! interrompit vivement Baradieu, si j'ai eu tort, si je me suis trompé en croyant de mon devoir d'accompagner ici M. le comte, dites un mot et nous nous retirons.

— Restez, mon ami! repondit Diane. Monsieur a parle de souvenirs, et c'est moi qui vais evoquer aujourd'hui ceux que me rappelle le nom qu'il porte.

— Madame! voulut dire Montdesert.

— J'ai connu autrefois un comte de Montdésert, poursuivit Mlle de Bois-Yron avec fermete, en continuant à s'adresser directement à Baradieu, mais celui-là etait un misérable, et je m'etonnerais de le voir en votre compagnie.

Montdesert allait parler... Par une resolution subite il se contint.

— Car c'est une sombre histoire que celle à laquelle s'est trouve mele le comte de Montdesert dont je parle, et il suffira de quelques mots d'explication pour que vous partagiez le mépris qu'il m'inspire.

Un jour—il y a plus de vingt ans de cela, mais ma memoire n'a rien oublié — un homme jeune fut admis dans une des premieres familles de ce pays. Cet homme etait pauvre... le chef de cette famille avait joué un rôle considerable dans les affaires du pays ; il avait besoin d'un secretaire, d'un homme à qui il pût se confier complétement, avec qui il put achever le classement d'un travail considerable, prépare depuis longtemps et qui devait être l'œuvre capitale de toute sa vie... Il crut avoir trouve le confident qu'il cherchait dans cet homme qui peu à peu s'etait glisse dans son intimite : il en fit son eleve, presque son fils, puis...

Mlle Diane de Bois-Yron s'arrêta un instant ; elle reprit :

— Un jour, dit-elle, ce vieillard, ce protecteur qui avait cru à l'honneur de cet homme, de cet inconnu, reçut la visite d'une des personnalités eminentes du gouvernement d'alors...

Et il apprit avec stupeur que celui qu'il avait recueilli chez lui avec tant d'abandon, qu'il avait arrache à la pauvrete, n'etait qu'un miserable — qui l'avait trahi de la façon la plus indigne.

Il apprit qu'il avait recueilli chez lui un espion vulgaire, qui vendait les secrets de son bienfaiteur et ne craignait pas de trafiquer des souvenirs et des documents précieux qu'une confiance aveugle lui avait fait connaître ; il apprit que cet homme, qui se disait noble, etait decide à sacrifier tout à son ambition ardente, tout, même son honneur.

Le vieillard eût pu faire un eclat, fletrir à jamais celui qui l'avait si indignement trompe... qui s'etait si criminellement joue de sa loyaute credule ; il se borna à le faire chasser par ses laquais!...

A cet endroit du recit de la jeune femme Montdesert tressaillit legerement, ses pommettes brunes se teignirent de sang, ses levres s'agiterent... Il fit un geste d'indignation, et d'une voix sourde :

— C'est faux! s'ecria-t-il! c'est une calomnie! un mensonge!

— Le marquis, continua Mlle de Bois-Yron sans tenir compte de l'interruption, le marquis avait une fille... et, des le premier jour, le miserable l'avait entourée de soins attentifs. Patiemment, froidement, il s'empara de ses pensees, l'obseda de ses regards et de ses protestations. Abusant de son extrême jeunesse et d'une legerete de caractere que cette enfant devait expier cherement plus tard, il reussit à s'en faire écouter... La decouverte du marquis tomba au milieu de ce roman commence... elle y tomba comme un coup de foudre...

Ce fut horrible! car voici ce qui se passa :

Le soir du jour où le miserable avait ete honteusement chasse, la jeune fille trouva une lettre pres de son chevet. Qui l'avait placee la ? Elle l'ignora toujours. Cette lettre protestait contre le traitement indigne que son auteur avait reçu. Peu lui importait le jugement du monde, disait-il ; mais, avant de partir, avant de disparaître pour jamais, il voulait se justifier aux yeux de la seule personne à l'estime de laquelle il tenait. Il ajoutait qu'il viendrait pendant la nuit... et que si la jeune fille lui refusait cette grâce, on le trouverait mort le lendemain au seuil de la porte du château...,

La jeune fille eut peur, et elle crut aux protestations de cet homme...

Elle crut qu'elle pouvait se confier sans danger a son honneur...

La nuit vint.. Tout dormait dans le château ; la jeune fille seule veillait, attendant anxieuse, se repentant de son consentement tacite, quand tout à coup la porte s'ouvrit...

Elle poussa un cri...

Une main se posa sur sa bouche...

Elle se sentit entraînee avec une violence sans nom par deux bras criminels, deux bras de fer...

Elle essaya de lutter...

Et elle s'evanouit...

Le miserable avait cru qu'il lui suffirait de deshonorer un grand nom pour forcer ce nom à lui consentir alliance. Apres avoir echoue dans la bassesse, après avoir desespere de la ruse, il n'avait pas craint, dans sa soif de parvenir, dans son ambition affolee, d'abuser de la faiblesse d'un enfant, de commettre un crime, de recourir à la dernière des lâchetes!...

A cet aveu terrible, Mlle de Bois-Yron se sentit pres de defaillir et se retint à un meuble pour ne pas tomber.

Quant à Montdesert, pâle et tremblant de colere... il venait de se lever et de faire un pas vers la jeune femme.

XXXIII

BON SANG NE PEUT MENTIR.

A la vue du mouvement de Montdesert, Baradieu, qui jusque-la avait assisté témoin a peu pres impassible a cette scene etrange, etendit la main.

— Pardon, dit-il d'une voix grave, empreinte d'une nuance de politesse ironique, veuillez, je vous prie, ecouter jusqu'au bout.

— Et pourquoi donc? repliqua Montdesért. Celui dont Mlle de Bois-Yron vient de parler en termes si impitoyables, c'est moi! Il est donc inutile de mettre des masques! En me rendant ici, j'étais prêt, je m'attendais à tout. Pour que je n'aie pas hesite à m'y rendre, pour que j'aie ouvertement demande au marquis de Baradieu de m'y conduire, il faut donc que j'aie ete guide par une consideration bien grave. Et quelque cruel qu'ait été pour moi le recit que je viens d'entendre... quelque terribles que soient les souvenirs que l'on vient d'evoquer ils ont du moins cet avantage, qu'ils me donnent le droit d'aborder hautement en face le sujet qui m'amène.

— Que veut dire cet homme? murmura Diane pâlissante et epouvantee de l'accent d'effronterie et de colere concentree dont le comte avait prononce ces dernieres paroles.

— Oui, reprit Montdesert, il est des entretiens douloureux à commencer, difficiles à entreprendre ; et je dois vous remercier, mademoiselle, quoiqu'il m'en coûte, de m'avoir aplani la tâche.

Baradieu posa sa main sur le bras de Montdesert, et, se penchant à son oreille :

— Prenez garde! lui dit-il à voix basse, [illegible] un mot surtout qui ressemble à une [illegible]

— Je n'insulte personne, fit le comte avec un imperceptible mouvement d'épaule. Au recit que l'on vient de faire devant vous.

— Ce recit, je le connaissais! interrompit vivement Baradieu.

— Vous!

— Il y a longtemps.

— Et qui a pu vous dire?...

— Mon pere...

— Ainsi vous savez?...

— Je savais tout!...

Et à voix plus basse il ajouta ;

— Et votre honte... et votre infamie!...

Montdesert secoua energiquement la tête., Il s'etait engage trop avant pour essayer de reculer....

Il reprit :

— Eh bien, soit! dit-il .. en recouvrant soudain toute son audace ; soit!... C'est à merveille. Alors et desormais les ménagements sont inutiles. Puisque vous savez tout, vous avez aussi appris qu'un enfant est né de cette nuit fatale... et dès lors

Diane poussa un gémissement et se cacha le visage dans ses mains.

Baradieu pâlit.

— L'attitude de Mlle de Bois-Yron confirme d'ailleurs mes paroles, poursuivit impitoyablement Montdesert, et c'est de cet enfant, de mon fils, que je viens aujourd'hui entretenir Mlle de Bois-Yron.

A ce mot de fils, prononcé à dessein par le comte en apparence involontaire, mais qui était feinte avec une infernale habileté, Mlle de Bois-Yron leva sur Montdésert des yeux anxieux, et spontanement, sans réfléchir, mettant toute son âme dans ce cri..

— Mon fils! s'écria-t-elle... mon fils! achevez... que se passe-t-il?...

— Un danger le menace.

— Lui!

— Danger terrible, car il est menace dans sa liberte, peut-être dans sa vie, à coup sûr dans son honneur.

— Mon Dieu!

— C'est pour cela que je suis venu, madame, poursuivit Montdésert ; c'est pour cela que tout à l'heure j'ai subi sans répondre l'anatheme d'un souvenir qui demeurera mon eternel remord, quoique j'aie été à cette epoque fatale plus aveugle par une passion indomptable que criminel!...

L'œil de Baradieu lança un eclair d'indignation. Mais Diane ne prit pas garde aux dernieres paroles du comte. Tout entière à une pensee unique, elle attendait que cet homme qu'elle haïssait cependant de toutes les forces de son âme, pour sa jeunesse perdue, pour sa vie empoisonnee, que cet homme qu'elle venait d'écraser tout à l'heure sous le plus terrible outrage, s'expliquât au sujet de son fils.

— Parlez, monsieur! dit-elle d'une voix haletante. Il est aux mains d'un misérable, de ce Chauveau, n'est-ce pas?...

(A suivre.)

Voir le numéro du [illegible] juillet.

miné au Trésor, accompagné des pièces justificatives. Cet état devra être conforme au budget de prévision, dressé au commencement de l'année. Si, dans les dépenses d'un Département, des virements ont été effectués d'un chapitre ou d'une section à l'autre, le compte définitif devra en indiquer les motifs.

Art. 13. — A mesure que les comptes définitifs, dressés par les divers Départements conformément à l'article précédent, parviendront au Trésor Impérial, ils seront transmis à la Cour des Comptes; il en sera de même des comptes définitifs du Ministère des Finances. Ce dernier document sera accompagné d'un tableau des revenus généraux de l'année, inscrits sur le budget, et d'un autre tableau indiquant le montant réel des recettes d'une année ainsi que les augmentations et diminutions constatées et dûment motivées.

La cour des comptes procédera en détail à l'examen successif de ces états et à la confrontation de toutes les dépenses avec leurs pièces justificatives. Le directeur de la comptabilité de chaque département et le contrôleur des recettes générales et d'autres fonctionnaires dont la présence serait nécessaire seront, s'il y a lieu, invités à fournir tous les renseignements qui leur seraient demandés. Après examen minutieux, un état sera établi dans la forme du budget général dressé au commencement de l'année indiquant les différences constatées dans le compte définitif des recettes et des dépenses. Cet état sera soumis à la Sublime Porte, accompagné d'un rapport détaillé et explicatif.

Art. 14. — Le rapport de la Cour des Comptes ainsi que le compte rendu définitif, après avoir été examinés et approuvés en premier lieu par la Commission du Budget et ensuite par le Conseil des Ministres, seront soumis

Son Excellence possédait déjà les insignes du même Ordre, 4me classe.

—

Aly bey, ancien gouverneur du district de Ghiumuch-hané, est nommé gouverneur à Drama.

—

Nedjib effendi, adjudant-major de cavalerie et *Meemour* des archives dans l'école militaire de Pancaldi, est nommé major du 3me régiment de cavalerie du 2me corps d'armée.

L'adjudant-major Georges Floras effendi, médecin du 4me régiment du 2me corps d'armée, est promu au grade de major.

—

Edouard bey, secrétaire du Conseil du Ministère des Travaux publics, a reçu la décoration de Médjidié de 4me classe.

—

Mahmoud bey, est nommé directeur du *Serghi*, dans le ministère de l'Evkaf, et promu à cette occasion au grade de *Sanié*, 2me classe.

Chakir bey, ex-directeur politique du vilayet de Bosnie, est nommé membre de la section du droit (Hokouk-Daïré) du ministère de la justice.

Chérif effendi, est nommé membre de l'*Idjra-Djemieti*, (comité exécutif) à la Haute Cour de Justice.

—

S. Exc. Vely pacha, qui était allé à Brousse, prendre les eaux, est de retour à Constantinople depuis la semaine passée.

—

M. le baron James de Hirsch part vendredi prochain pour Paris, voie de Varna et Vienne.

—

Les membres de la commission instituée par le ministère des travaux publics pour la réception-définitive des chemins de fer de la Turquie d'Europe, ont quit

Il paraît que depuis que le ministre de la police a ordonné la fermeture des maisons de tolérance de Galata, les agents subalternes de la police, sous prétexte d'exécuter les ordres du Ministre, se livrent à des actes arbitraires dans plusieurs établissements, sans que leurs procédés soient justifiés par aucun fait scandaleux réclamant l'intervention de l'autorité.

Nous appelons donc l'attention du *Binbachi* de Galata sur la conduite répréhensible de ses agents. Si ceux-ci doivent exécuter strictement les ordres de leur chef, ils ne doivent cependant pas agir de manière à faire retomber sur l'autorité la responsabilité d'une interprétation par trop fantaisiste des ordres du Ministère.

—

Une jeune femme grecque passait lundi dernier sur le pont d'Azab-capou, lorsqu'arrivée au milieu du pont elle s'arrêta, réfléchit un moment, et, escaladant le garde-fous, elle se précipita dans la mer. Un officier de police témoin de la chute de cette malheureuse femme a aussitôt appelé les bateliers voisins qui sont accourus et ont réussi à la repêcher au moment où elle allait disparaître.

Conduite au poste voisin, cette femme y a reçu les premiers soins, elle a ensuite été dirigée vers le Phanar où elle a été remise entre les mains des représentants de la communauté à laquelle elle appartient.

—

Lundi matin un abordage a eu lieu dans le port, entre un bateau de l'*Azizié* venant de Cadikeuy et un petit remorqueur. Ce dernier a été endommagé à la proue.

—

On écrit d'Alexandrie que le paquebot espagnol *Buena-Ventura* a coulé à

titut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande; Sociétés: géologique de Londres, philomatique et de biologie de Paris; Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris).

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

—

	29 juillet, 1874.
Lever du soleil	4 h. 54 m.
Coucher »	7 » 17 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 14»
H. à la turque à midi moyen..	4 » 36

8 heures du matin.

Baromètre	757.4
Thermomètre	24.3
Minima	20.4
Maxima de la veille	28.6

Direction et force du vent NO. assez fort.

Etat du temps le 28 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du nord modéré sur la mer Noire et aux Dardanelles; faible sur l'Archipel et l'Adriatique; à Salonique N. très-fort et mer très-grosse.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

—

Adresses	Signatures	Provenances
Mois de Juin.		
2 Jean Constandinidis presvias	Rosenbaum	Syra
havia khan	Dr Manolaki	Smyrne
3 Consple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
Mois de Juillet.		
14 Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola, Bakergioglu chez Daonthan	Procio	Bourgas
16 Lavouto	Scaramanga	Taganrog
20 Ghali Mewid Luzia Consple	Amabilli Grechi	Malte
22 Souboul San Stefano	Peraro	Sofia
23 Rocco Imperiali alli Crossa	Cecchina	Mendreri
25 Scaparone phiers	Scaparon	Paris
26 Mme Halas née Olga Chadowsky	Basilewsky	Petersb.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Cabinet de Versailles.

On écrit à l'*Indépendance belge*:

Paris, 20 juillet.

« Le nouveau cabinet est un cabinet de détente; la nomination de M. Mathieu Bodet aux finances a été généralement bien accueillie. L'honorable député a voté en faveur de l'urgence de la proposition Casimir Périer; puis, lors des négociations de M. de Goulard pour constituer un ministère, il avait refusé de faire partie d'un cabinet qui ne prendrait pas pour programme le septennat impersonnel, autrement dit qui n'accepterait pas la reconnaissance de la république. On considère donc que le gouvernement, en choisissant M. Mathieu Bodet, a voulu faire un pas du côté du centre gauche et montrer qu'il n'était pas foncièrement hostile à la proposition Périer.

»Rappelez-vous qu'on annonçait également, ces jours-ci, que MM. Decazes, Caillaux et même de Cissey, inclinaient à adopter cette proposition, et vous vous expliquerez pourquoi les modifications ministérielles ont été accueillies avec quelque faveur, quoiqu'on doute généralement que le cabinet actuel puisse se maintenir longtemps.

» M. de Chabaud-Latour est un orléaniste, mais un ennemi de l'empire, intimement lié avec M. Léon Renault; c'est vous dire que l'élément bonapartiste étant définitivement exclu du

à leur sort.

»Tout cela n'est peut-être pas d'un intérêt palpitant pour un grand journal international comme le vôtre, mais les petites causes produisent parfois de grands effets, et à ce titre les dernières élections de Bohême à la Diète de Prague méritaient de fixer quelques moments l'attention.

»Il est d'ailleurs singulier que les jeunes, qui ont combattu au nom et en l'honneur de la politique d'action, nous laissent absolument dans le doute sur leur attitude à venir vis-à-vis de la Diète de Prague. Siégeront-ils ou ne siégeront-ils pas? En vérité, ce point-là, le plus important pourtant de leur programme, paraît les embarrasser fort, et ils s'attirent par cette indécision les plus amères railleries.»

Système monétaire allemand.

—

On lit dans le *Moniteur belge*:

« Voici les traits principaux du système monétaire allemand qui sera obligatoire en Prusse au 1er janvier prochain:

« L'unité monétaire sera désormais le mark (un tiers de l'ancien thaler, c'est-à-dire 10 groschen, ou bien 35 kreutzers); par suite de l'adoption de l'étalon d'or, cette pièce de monnaie, bien qu'en argent, représentera une certaine quantité d'or, et le rapport entre les deux métaux sera de 1 à 15 1/2, 30 thalers, c'est-à-dire neuf fois la valeur de 10 marks, équivalant à une livre d'argent, et le rapport ci-dessus entre l'argent et l'or étant admis, on frappera avec une livre d'or neuf fois 15 1/2, c'est-à-dire 139 1/2 pièces d'or de la valeur de 10 marks. Chaque pièce contiendra 9/10 d'or et 1/10 de cuivre.

« Le mark sera divisé en 100 pfennings valant chacun 1/5 de plus que l'ancien pfenning, et il sera égal, comme nous l'avons dit, à 1/3 de thaler, ou 1 fr. 25. — 5 nouveaux pfennings en vaudront donc 6 anciens; 10 égaleront 1 groschen; 3 marks vaudront 1 thaler; 10 marks, 3 thalers 10 groschen, et 20 marks, 6 thalers 20 groschen.

« Les diverses pièces de monnaie déjà mises en circulation ou sur le point de l'être sont:

« *Or*. Pièces de 20, de 10 et de 5 marks (25 fr., 12 fr. 50 et 5 fr. 25). Ces pièces portent d'un côté l'aigle impériale, les mots *Deutsches Reich*, et l'indication de la valeur et de l'année où elles ont été frappées; on voit, sur l'autre, l'image du souverain du pays ou les armes des villes libres, l'inscription conforme et le signe de l'hôtel des monnaies.

« *Argent*. Pièces de 5 et de 2 marks (6 fr. 25 et 2 fr. 50), de 1 mark (1 fr. 25), de 50 et de 20 pfennings (62 c. 1/2 et 31 c. 1/4), composées de 100 parties de cuivre et de 900 d'argent. Elles portent sur les deux côtés les mêmes effigies et inscriptions que les pièces d'or; l'indication de la valeur est seule différente.

« *Nickel*. Pièces de 10 et de 5 pfennings (12 c. 1/2 et 6 c. 1/4).

« *Cuivre*. Pièces de 2 et de 1 pfenning (2. 4 c. et 1. 2 c.).

« Les pièces de nickel et de cuivre portent d'un côté l'indication de leur valeur avec l'année de leur émission et l'inscription *Deutsches Reich*; de l'autre, l'aigle impériale et le signe de l'hôtel des monnaies. Elles peuvent être frappées, ainsi que celles d'argent, dans chacun des Etats allemands qui possèdent un hôtel des monnaies, mais ne peuvent dépasser, savoir: celles de nickel et de

» Le sel fait également partie des minéraux répandus sur la surface du Royaume-Uni. Les principales salines de sel gemme se trouvent situées en Irlande et dans le comté de Chester. Pendant l'année 1872 l'extraction du sel a été de 1,800,000 tonnes environ.

» Par la nomenclature qui précède, il est permis de se faire une juste idée de la puissance productive minière de la Grande-Bretagne. Mais ces richesses, cette abondance de produits ne suffisent pas encore à son activité; aux minerais qu'elle tire de son propre sol viennent s'ajouter encore les minerais de l'étranger: la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Amérique, les Indes, lui envoient chaque année, leurs produits et les richesses de leur sol en quantité considérable.

» C'est en effet dans ses usines, dans ses établissements que se sont réalisés tous les progrès, toutes les innovations industrielles; c'est elle qui, la première, a généralisé l'application des engins mécaniques à la préparation du minerai; c'est en Angleterre que s'est accomplie la transformation de la fabrication de la fonte par la substitution de la houille au charbon de bois.

» Une des causes qui ont le plus contribué au développement industriel du pays c'est que, à côté du minerai l'Angleterre possède le combustible: il est rare de trouver, sur le continent, des localités où le charbon de qualité supérieure soit pour ainsi dire mêlé aux minerais. C'est, sans aucun doute, à la réunion de ces deux éléments que l'Angleterre doit sa prospérité et sa richesse industrielle.

» Un autre avantage que possède l'Angleterre, c'est qu'elle peut faire transporter facilement par mer et à bon marché les minerais qu'elle emploie et le combustible dont elle a besoin. Toutes ces causes réunies, tous ces avantages accumulés ont fait de l'Angleterre la première des nations productrices dans la grande industrie métallurgique. »

L'Astronomie en Amérique.

—

Sous ce titre la *Revue scientifique*, donne quelques détails intéressants sur les ateliers de MM. Clark.

« Non loin de l'observatoire, à Cambridge-port, un des faubourgs de la ville, demeure Alvan Clark, vieillard d'une grande verdeur, malgré ses soixante-dix ans; d'abord peintre de talent, il se consacra plus tard à la construction des lunettes, et il acquit dans ce nouvel art une telle habileté, qu'il passe maintenant dans toute l'Amérique pour le meilleur constructeur de lunettes (*the most successful lining Constructor of Telescopes*), non-seulement par le nombre et la grandeur, mais aussi par la qualité de ses instruments.

» L'une des preuves les plus certaines de ce fait consiste en ce que, avec les lunettes sorties de ses ateliers, A. Clark a découvert une série d'étoiles doubles que souvent encore, après leur découverte, on a eu beaucoup de peine à reconnaître comme telles avec les meilleurs instruments sortis des autres ateliers.

»Les disques dans lesquels se transforme l'image d'une étoile fixe, après l'interposition de l'oculaire, sont complètement exempts de nœuds lumineux et uniformément éclairés depuis le centre jusqu'au bord.

» Si nous sommes bien renseignés, Clark atteint ce résultat et parvient à donner à ses objectifs le dernier degré de perfection, en modifiant successivement, à partir du centre, la courbure de chacune des zones extérieures, jusqu'à ce que chaque partie de l'objectif, et même les régions les plus voisines des bords, donnent, dans le plan de l'image des rayons centraux, une image nettement terminée de l'objet, même lors qu'on a recouvert d'un corps opaque tout le reste de l'objectif.

» Les plus grands objectifs que les Clark aient construits jusqu'ici sont l'objectif de dix-huit pouces et demi (0m,47), de l'observatoire de Chicago, et celui de vingt-six pouces (0m,66) destiné à l'observatoire naval de Washington.

» Le pouvoir de définition de ce dernier objectif est très-grand et surpasse, à la vérité, son pouvoir éclairant. Mais l'observatoire qui possédera la lunette à laquelle il sera adapté aura certainement l'un des premiers équatoriaux du monde.

»Cet objectif a coûté à Clark la somme considérable de 20,000 dollars (104,000 fr.); la fabrication d'un pareil disque de verre a exigé, en effet, des expériences coûteuses et multipliées; il est clair que les dépenses seraient bien moindres aujourd'hui pour obtenir le même résultat.

Pièce de 20 francs........	8.85
Agio........................	104.—
Change sur Londres......	110.85
Crédit anstalt...............	233.75
National Bank.............	976.—
Lloyd........................	468.50

Amélioration à la Bourse, mais affaires limitées.

Presque tous les journaux du pays s'occupent du voyage de l'Impératrice et l'approuvent.

France.

Paris, 27 juillet.

L'Assemblée discutera demain les propositions de dissolution qui ont été déposées.

Paris, 28 juillet.

Obligations Roumélie fl. 109.50

M. Thiers doit prendre aujourd'hui la parole, à l'Assemblée de Versailles, en faveur de la dissolution.

On attend un message du maréchal Mac-Mahon. Le jugement prononcé contre le colonel Stoffel a été cassé.

Angleterre.

Londres, 27 juillet.

203,000 livres sterling ont été retirées de la Banque d'Angleterre.

Belgique.

Bruxelles, 27 juillet.

Le congrès international a été ouvert sous la présidence de M. de Jomini. Les séances seront secrètes.

Amérique.

New-York, 27 juillet.

Il y a eu en Pensylvanie un ouragan qui a causé des dommages considérables.

On signale des morts et des dévastations affreuses.

COURS DES FONDS.

Londres, le 28 juillet.

		Clôture.
Dette Générale. ex. coup.		44 1/16
Emprunt 1865	....	— —
do 1869	....	53 1/8
do 1871	....	64 7/8
do 1872	....	75 1/4
Consolidés anglais	....	92 1/2
Banque de Constantinople		— —
Emprunt Egyptien	....	70 3/4
Nouvel emprunt ottoman		47 1/8

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 28 juillet.

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise............	P.	109 30
Pièce de 20 francs........	»	87 28
Impérial russe............	»	89 10
Ducat (Crémitz)...........	»	51 24
Medjidié blanc—(différence)....	»	102 2
Bechlik—(différence)........	»	104 20
Métalique... (id)............	»	104 35

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 27 juillet.

Alexandrie, paq. à vap. aut. Austria, c. Rassal, ayant touché Chio, Smyrne, Metelin, Tenedos et Gallipoli div. march. 270 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 27 juillet.

Soulina, paq. à vap. angl. Emmerdale, c. Thomas, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. Leinster, c. Rikiki, div.
Odessa paq. à vap. rus. Junon, c. Henieri, div.
Artaki, paq. à vap. angl. Alexandros, c. Arvanitakis, div.
Trebizonde, paq. à vap. fr. Chéliff, c. Lequere, div.
Ibraïla, paq. à vap. fr. Saintonge, c. Deschamps, div.
Marseille, paq. à vap. ital. Taormina, c. Rap, div.
Ibraïla, paq. à vap. ital. Aurelia, c. Bascuil, div.
Odessa, paq. à vap. ital. Drepano, c. Filliberto, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 27 juillet.

Cardif, br. hell. Costandinos, c. Capadjas, charb.
New-York, sch. angl. Eldra, c. Pinkham, pétrole.
Alexandrie, bk. angl. Laurel, c. Boys, lest.
Marseille, br. hell. Anghelikí, c. Zervos, div.
Smyrne, br. hell. Zoodohos Pigi, c. Boyadjis, pier.
— br. rus A. Marinos, c. Papalao, ch.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 27 juillet

Giurgievo, br. hell. Evangulistria, c. Caneloyanis, l.
Odessa, sch. angl. Eldra, c. Pinkham, pétroles.
Zanthe br. hell. Athanassia, c. Meremetis, blé.
Falmouth, bk. ant. Ruth, c. Maregli maïs.
Taganrok, br. rus. A. Nicolaos, c. Califmeris, div.
Odessa, br. hell. Anghelikí, c. Zervas, div.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 26 juillet.

Aut. Thetis, c. Biscuchia, div. Galatz p. Gonsple
Ottom. Moussoul, c. Ismail, div. Bartin p. Consple.
Angl. Euxene, c. Flinet, seigle, Micolaieff p. Bremen
Ottom. Esseri Tidjaret, c. Ali, blé. Trebizonde p. Const.
Angl. Connwood, c. Arnott, maïs, Soulina p. Falm.
Rus. Princesse Woronzoff, c. Cingria, lest, Odessa pour Consple.
Hell. Erini, c. Papakiriacoz, lest, Galatz p. Syra.
Angl. Ben Lomond, c. Kidner, céréales, Odessa p. Anv.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

Les personnes qui voudraient renchérir le prix de 3,000 piastres par mois offert pour la location d'une année de l'hôtel militaire, sis à Sultan Bayazit, sont invitées à se présenter au Dari-Choura, mardi 20 juillet (v.s.)

Séraskérat, le 28 juillet 1874.

POSTE FRANÇAISE.

Le public est informé qu'un service par dépêches closes, (Voie d'Autriche,) sera établi à partir du 1er août prochain. Pour l'affranchissement et l'expédition des correspondances à destination de la France il pourra s'adresser au bureau français de Constantinople.

Les départs par cette voie, auront lieu les mardi et vendredi à 5 heures du soir et les arrivées les lundi et jeudi avant midi.

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de mines de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

UNE NOURRICE française, sachant coudre et repasser désire se placer. Elle accepterait aussi une place de bonne d'enfant. S'adresser à M. Jean Feresi, commis de M. Schapira, opticien.

LEÇONS d'italien, de dessin et de peinture.

S'adresser au bureaux du Journal.

Appartements meublés ou non meublés N° 16, impasse Turdjéman. Belle situation vue de la mer, jouissance d'un jardin — prix modérés.

AVIS.

Le Docteur E. de Rossi, professeur à l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n°. 27, de 2 à 4 heures à la turque; le vendredi il assistera son ancien élève le Dr M. G. Ornanino, dans les cosultations qu'il donne à la Pharmacie Zanni à Stamboul.

AVIS.

La Société Giubega Zurini et Cie ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yéni-Tcharchi (près Galata-Séraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et hrétiens.

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol. 3 medjidiés (13 fr. 50)
» des 2 vol...... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir Mercredi, 29 Juillet, à 9 h.

ABRAHAM LINCOL

Drame historique en 4 parties.

Au bénéfice du premier acteur Sig. GAGLIARDI.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARTICLES D'IMPORTATION

Coloniaux — Métaux — Céréales — Farines — Charbons de terre — Manufactures

ARTICLES D'EXPORTATION

Divers — Légumes secs — Fruits secs

OBSERVATIONS

[illegible]

8me ANNEE N° 173. — Djemazi-ul-Akhir 17 1291 — JEUDI 30 JUILLET, 1874.

[illegible]-PROPRIETAIRE,
[illegible]

ABONNEMENTS:

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Péra.......	50 francs.	26 francs.	[illegible]
Provinces..	[illegible]	[illegible]	
Etrangers..	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page..............	2 piastres la ligne
Annonces 3me page..............	6 » la »
Insertions, corps du journal..........	15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Péra, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
[illegible], dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 30 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Le nouveau cabinet de Versailles va passer par une rude épreuve, celle de la discussion relative à la dissolution de l'Assemblée. Il n'y a pas à se demander qu'elle sera dans cette circonstance la valeur du ministere. On sait d'avance qu'il n'a aucune autorité sur la Chambre et qu'il se montrera au-dessous du grand debat qui s'agite à cette heure.

Les derniers changements opérés sous la pression énergique de M. Decazes n'ont donc qu'une signification: c'est qu'ils sont anti-bonapartistes. On n'a, pour s'en assurer, qu'à lire les journaux impérialistes, depuis la chute de MM. Magne et de Fourtou.

Les deux nouveaux ministres non-seulement remplacent les deux membres qui representaient cette fraction ou plutôt cette faction au sein du gouvernement, mais ils sont, l'un et l'autre, M. Chabaud-Latour plus encore que M. Mathieu Bodet, on ne peut plus hostiles à toute restauration impériale.

On peut espérer maintenant que la justice aura son cours dans l'affaire du Comité de l'appel au peuple, et qu'on n'assistera plus au scandale de ministres couvrant de leur protection les factieux qui conspiraient pour le renversement du gouvernement que ces ministres étaient censés représenter, et que leur devoir était, par conséquent, de defendre.

Le centenaire de Pétrarque, dont nous avait parlé notre correspondant télégraphique, a été celébré à Vaucluse avec un grand eclat. Les plus hautes sommités de la politique s'y trouvaient réunies.

[illegible] qui lui avait été adressée et il a prononcé un discours dans lequel il a dit que l'Italie saisissait « avec un empressement bien naturel l'occasion d'adresser à la France ses souhaits de cordiale amitié.»

Puis il a ajoute :

« Grace au souvenir de Pétrarque, nous assistons au plus beau des spectacles, celui de voir réunies dans une même pensee les deux grandes nations issues du même sang, nourries des mêmes traditions artistiques et littéraires, faites pour s'entendre, se respecter et s'aimer et ne devant désormais avoir entre elles d'autres contestations que les les luttes pacifiques et fécondes de l'esprit. »

Enfin M. de Nigra a terminé son discours en exprimant, au nom du roi Victor-Emmanuel, « les sentiments de reconnaissance inalterable de l'Italie pour la part prise par la France à l'affranchissement national.»

Un debat assez vif a eu lieu la semaine derniere à la Chambre des députes de Bavière, à propos des vieux-catholiques.

Leur évêque, M. Reinkens, se propose de faire une tournee en Bavière pour distribuer le sacrement de la confirmation dans les paroisses acquises au nouveau dogme. L'archevêque de Munich s'y oppose en invoquant la décision même du gouvernement, qui a déclare que la Constitution et les lois ne lui permettent pas de reconnaitre officiellement Mgr Reinkens comme évêque.

Le ministre des cultes, répondant à une interpellation, a dit qu'il n'avait le droit ni d'autoriser, ni d'interdire la tournée que M. Reinkens se propose de faire dans le royaume, attendu que le pouvoir séculier est étranger à un conflit de hiérarchie ecclésiastique issu d'une transgression du droit régulier du *placet*. Il ne peut donc que tenir la balance égale entre les deux parties.

La lutte entre M. de Bismarck et l'episcopat prussien va se continuer plus ardente que jamais, c'est du moins ce qu'affirme la *Schlesische Kirchenblatt*, organe officiel du prince-évêque de Breslau.

Cette feuille s'exprime ainsi, relativement aux décisions prises dans les dernieres conférences de Fulda :

« On est convenu de ne pas publier de lettre pastorale, surtout en raison de ce que l'admirable dernier mandement des évêques ne date que du mois de février. Par contre on a adressé une missive au saint-pere, et si la presse officieuse connaissait le contenu de cet écrit, on verrait bien vite les « colombes de paix » se disperser tout effrayées. En effet, bien que les vénérables évêques prévoient avec douleur les troubles et les afflictions à venir, leur conscience ne pourra néanmoins jamais leur permettre de prêter la main à la ruine de l'Eglise catholique. C'est ce qu'ils ont toujours proclamé et les plus récentes lois confessionnelles ne peuvent que leur donner une nouvelle occasion et un nouveau droit de le proclamer encore. Quant à l'organisation de l'Eglise dans les diocèses privés de leurs pasteurs, on la connaitra prochainement d'apres ce qui se fera pour le diocèse de Posen. »

Des nouvelles adressées au *Standart*, par son correspondant, affirment que [illegible] du côté de la terre, [illegible]

Des bandes carlistes commandées par Velasco et Valdespina, huit bataillons, et des canons sont arrivés à Durango.

Malgré cela Bilbao n'est pas regulièrement assiegee comme la première fois, et la navigation fluviale n'est pas menacée jusqu'ici. Suivant le général Moriones il n'y aurait même point à craindre de danger imminent, bien que le corps principal des carlistes soit rentré en Biscaye.

Quant aux troupes républicaines elles occupent fortement Portugalete, Arenas et Luchana.

Pendant que ceci se passe dans la mere-patrie les derniers avis venus de Cuba ne sont pas rassurants.

L'insurrection est loin de perdre du terrain.

Le capitaine general dispose d'un effectif d'environ 60,000 hommes, 40.000 protègent les districts cultivés, 10,000 sont dans les hôpitaux. Le gouvernement ne peut donc opposer que 10,000 hommes aux 8,000 insurgés qui connaissent le pays et trouvent appui et secours.

La situation dans les départements de l'Est et du Centre devient de jour en jour plus compromise.

LES CHEMINS DE FER EN ASIE. (1)

II.

Nous avons fait ressortir les avantages immenses que les provinces d'Asie retireraient de l'établissement d'un chemin de fer.

Nous n'avons certainement pas le merite de cette decouverte, puisque des etudes tres serieuses, fort completes ont ete dejà faites dans ces provinces, et le ministere a dans ses cartons tous les documents necessaires pour commencer les travaux.

Cependant, il y a quelques mois un ordre transmis par le telegraphe licenciait toutes les brigades d'ingenieurs au moment où elles allaient donner à leurs etudes une application prochaine ; l'argent necessaire a precisement fait defaut lorsque cette entreprise pouvait donner des resultats importants, c'est un contretemps des plus regrettables, et si la situation actuelle se prolongeait, nous en serions vivement affligés dans l'intérêt même du gouvernement et de ses finances.

En effet, des etudes de cette nature sont longues et coûteuses, et bien que nous ne connaissions pas avec assez d'exactitude pour le citer le chiffre total des dépenses occasionnees par ces travaux preparatoires, nous nous baserons dans cette etude sur quelques renseignements tres precis que nous avons pu recueillir.

Nos documents se rapportent tous à la deuxieme inspection, allant de Mekedje à Eskicher; sur la ligne projetee d'Ismidt à Angora. Cette section de la ligne comporte un developpement de 150 kilomètres environ, soit 37 lieues de France et avait ete confiee à un ingénieur des plus capables, M. V. Barbiez, assiste d'un personnel d'ingenieurs, conducteurs, piqueurs etc., comprenant un total de quinze à vingt personnes.

Les etudes commencees le 1er avril 1873 etaient terminees le 31 août de la meme annee, cette brigade a donc mis cinq mois à parcourir cent cinquante kilomètres, dressant la carte du pays qu'elle traversait, et six semaines plus tard, le 14 octobre, M. Barbiez livrait ses plans au ministere.

Depuis quelque temps plusieurs de nos confreres ont publie sur les chemins de fer de l'Empire ottoman des articles ou nous avons remarque des critiques fort ameres sur la façon dont les travaux ont ete prepares conduits et parfaits.

Nous n'avons pas l'intention d'entamer à ce sujet une polemique, et cela pour plusieurs raisons ; d'abord ces articles ne se rapportaient pas au tracé qui nous occupe, puis nous ne savons pas jusqu'a quel point les critiques qu'ils renferment sont fondees ; les personnes interessees directement dans ces questions sont presque toutes à meme de repondre, et enfin quelques-unes des attaques que nous avons lues ont un caractère de personnalite qui les place entierement en dehors du cadre ordinaire de nos articles.

Ces reserves une fois faites, nous estimons qu'un personnel d'ingenieurs étrangers au pays, avant à vaincre les difficultes causees par l'ignorance de la langue, souvent par le mauvais vouloir des populations et parfois par l'insalubrite du climat, n'a point mal employe son temps lorsqu'il est arrive à fournir en cinq mois des etudes completes sur un pays d'acces difficile, et où les travaux d'art devront etre nombreux.

Maintenant, quel est le resultat de ces etudes ? Peuvent-elles etre interrompues sans inconvenient et reprises un peu plus tard ?

Il est possible en effet que les choses se passent ainsi, mais il est certain qu'il en resulterait un dommage considerable pour le gouvernement qui se trouverait avoir depense son argent en pure perte.

Le resultat des etudes faites sur sur cette ligne, le voici : des plans ont ete dresses avec une rigoureuse exactitude ; le ministere possede aujourd'hui le releve le plus exact qui ait jamais ete fait en Turquie de la topographie de ce pays sur le parcours de la ligne projetee.

Plans, profils en long, profils en travers, plans sur lesquels se trouvent indiquees à droite et à gauche de la voie, et sur une etendue considerable, la nature du sol et les cultures qui le couvrent ; devis estimatifs, memoires sur la nature des terrains et les difficultes qu'ils presentent, memoires explicatifs et justificatifs sur la direction du trace, enfin une somme enorme de documents tres remarquables, voilà le premier resultat.

Le second consiste en quelques piquets indicateurs qui ont ete enfonces dans la terre pour indiquer sur place la direction de la voie.

(à suivre.)

(1) Voir le N° du 28 juillet 1874.

CHRONIQUE.

[illegible]

Il est porte à la connaissance du public que la prefecture s'etant réservé de reduire le prix du pain au fur et à mesure que le prix des cerèales baisserait, vient de decider qu'à partir de la présente publication le pain fabriqué dans les boulangeries et qui était vendu 100 paras l'ocque sera vendu 95 paras et que le pain des *Simitchi* serait vendu 85 paras l'ocque.

Constantinople, le 16/28 juillet 1874.

Lundi dernier, la Validé Sultane a invité la troisième épouse du Khédive à venir passer la journée au palais impérial. A cet effet, la Validé Sultane a envoyé à Emirghian son premier eunuque, Ramis agha, qui a été chargé d'accompagner la princesse. La princesse s'est empressée de se rendre à l'invitation de la Validé, et s'est embarquée dans un *caïq* à cinq paires de rames que le palais avait mis à sa disposition. Ses dames de compagnie ont pris place dans des *caïqs* qui avaient été envoyés à cette intention, et l'élégante flottille est arrivee à Dolma-Bagtché vers 4 heures à la turque.

La Validé Sultane a fait la réception la plus cordiale à la princesse egyptienne. Celle-ci, comblée de prévenances, a prolongé sa visite jusqu'à 3 heures de la nuit à la turque ; puis elle est retournee à Emirghian par la voie de mer, et au clair de lune.

Pendant cette visite S. M. le Sultan a fait adresser ses compliments à la noble hôtesse de Sa Mère.

Marie de Launay effendi, secrétaire-géneral du Conseil Supérieur des Travaux publics, vient de recevoir les insignes de la troisième classe de l'Ordre Imperial du *Medjidié*, pour services rendus à l'Exposition Universelle de 1873, à Vienne.

Le Patriarcat œcumenique vient de désigner Mgr Hilarion, ancien métropolitain de Samakow, pour remplir le poste vacant de metropolitain de Castoria. L'élection de S. E. a eu lieu mardi. La cerémonie du sacre se fera probablement dimanche dans l'église patriarcale du Phanar.

Le nouveau titulaire de Castoria parle avec facilite la langue bulgare, ce qui est un grand avantage, dans un diocèse où la plupart des habitants emploient cette langue.

Vingt-six embarcations et trois chaloupes à vapeur ont quitté l'Arsenal et sont allées evoluer hier dans le golfe de Phener-Bagtche, derrière Cadikeuy.

Déjà la semaine passee, ces exercices avaient eu lieu au meme endroit.

Avant-hier, un agent de police a rencontre à Galata un jeune garçon qui cherchait à vendre une montre qu'il tenait à la main. Des qu'il s'est vu pris le petit filou s'est empressé de jeter sa montre et d'echapper à l'agent qui a été tellement surpris par la rapidité de cette fuite qu'il n'a pas même pensé à poursuivre son voleur.

Cette montre a été deposée au mutessarifat de Pera. Avis aux personnes volées qui pensent pouvoir elever quelques reclamations à ce sujet.

L'*Angora* raconte un fait curieux et qui donne la mesure de la misère où la famine a plongé les populations de cette contrée .

« Deux individus, les nommés Ismaïl et Férad, circassiens d'origine et domiciliés à Stamboul, à Gun-capan, rue *Hadji-Cadir*, s'etaient etablis à Angora à l'époque où la famine a commencé à sevir. Ces individus exerçaient le métier de maquignons dans notre *bazar* et tout l'argent qu'ils gagnaient ils l'employaient en apparence dans un but philanthropique. Ils achetaient du pain qu'ils distribuaient aux pauvres et surtout aux malheureuses villageoises qui, lorsque le mal était à son comble, accouraient en foule dans la ville d'Angora.

« La conduite de ces deux philanthropes n'était cependant pas aussi désintéressée qu'on aurait pu le croire. En effet on s'est aperçu que les deux maquignons, las de faire le commerce des chevaux achetaient des enfants pour un morceau de pain ou pour quelques misérables piastres !

« Lorsque l'autorité a été informée de ce trafic, ces étranges commerçants avaient en leur possession deux jolies petites fillettes âgées l'une de six ans et l'autre de trois ans à peine. C'étaient deux sœurs que leur mere, une nommee Marie, habitant le village Yabchiban, avait vendues P. 40 ! afin de pouvoir nourrir son troisième enfant en bas âge. Les maquignons ont declaré qu'ils réservaient à leurs *acquisitions* un avenir charmant, mais l'autorité ne s'est pas montrée sensible à ces promesses et les a obligés à rendre ces deux malheureuses filles à leur mère. Les maquignons ont été expulsés d'Angora et conduits, sous escorte, au ministère de la Police, à Constantinople. »

Les autorités d'Ineboli et d'Ismidt ont adresse le 26 courant des télégrammes à la Sublime Porte, pour l'informer que les farines expédiées la semaine derniere de Constantinople sont parvenues dans ces localites et ont ete mises aussitôt en route à destination d'Angora et de Castamouni. Elles seront ensuite réparties dans les divers districts où la disette se fait encore sentir.

On annonce de Salonique l'arrivée dans ce port de la corvette française *Château-Renaud* venant de Smyrne.

Ce navire de guerre stationnera pendant quelque temps dans le port de Salonique.

On écrit d'Angora, que trois bandes de brigands viennent de faire leur apparition dans le caza de Mihalidjik et aux environs. Ces bandits qui sont assez nombreux semblent agir de concert.

Il y a quelques jours les trois bandes réunies ont arreté et devalisé pres de Sari-keui une caravane composée d'une soixantaine de voyageurs qui se rendaient à une foire commerciale.

Les autorités ont pris des mesures énergiques pour detruire ces bandes et elles ont renforcé la gendarmerie locale de tous les villageois qui peuvent porter des armes. On ajoute que déjà quelques-uns de ces malfaiteurs sont tombés entre les mains de la justice.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Sommaire du numéro 5 (18 juillet 1874.)

Causerie politique. — Marie-Antoinette et la cour de France, d'après MM. d'Arnet et Geffroy, par Alfred RAMBAUD. — Le théâtre moderne en Pologne, par M. Louis LEGER. — Les idées messianiques depuis Alexandre jusqu'a l'empereur Hadrien, d'apres M. Maurice Vernes, par M. Charles VINCENT. — La liberté religieuse en Europe depuis 1870 d'après M. DE PRESSENSÉ. — Causerie littéraire.

(On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris).

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

[illegible] DE CONSTANTINOPLE.

[illegible] juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h	[illegible] m.	
Coucher »	7 »	16 »	
Temps moyen a midi apparent.	12 »	[illegible]	[illegible]
H. a la turque a midi moyen..	4 »	37	

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXXIII (suite)

Oui, je sais cela... il a été entraîné ; la jeunesse explique tout, peut-être... mais il est impossible que cette affaire...

— Detrompez-vous, madame... et ce que j'ai à vous apprendre est plus redoutable que vous ne le pensez... Ce Chauveau dont vous venez de prononcer le nom... ce misérable qui a perdu... votre fils... est lui-même, à l'heure qu'il est, a deux pas de la mort...

— Chauveau ! fit Baradieu avec un cri.

— Lui-même.

— Que s'est-il passe ?

— A l'heure où je vous parle, ce Chauveau est peut-être mort, tue par un homme que vous connaissez, et que j'ai trouve, il y a une heure, chez moi, la poitrine trouée d'une balle...

Mlle de Bois-Yron écoutait les yeux grands ouverts, cherchant vainement à deviner, mais pressentant que son fils etait mele à quelque drame mysterieux où il allait laisser la vie.

Quant à Baradieu, il s'evertuait de son côté a penetrer l'interet qui pouvait bien faire agir Montdesert, et qui l'avait pousse à cette démarche desesperee, où il devait affronter le mepris et — qui sait ? — la provocation qui aboutit a une rencontre...

Il se tourna vers Montdesert :

— Pardon ! monsieur, dit-il d'un ton mordant ; mais, en verite, je cherche et ne trouve pas le mobile qui vous fait agir... Que voulez-vous enfin ? qu'attendez-vous de Mlle de Bois-Yron ?... et quelle reponse espériez-vous remporter d'ici ?...

Montdésert eut un sourire qui ressemblait à une grimace douloureuse...

Il touchait au moment le plus difficile, tout au moins le plus pénible de sa démarche... et en dépit de son assurance de coquin, il eut une seconde d'hésitation.

Mais ce fut de courte duree... et il reprit presque aussitôt, avec une sorte d'enjouement [illegible] :

— Eh ! mon Dieu ! dit-il, c'est cependant bien simple... Ce Chauveau dont nous parlions est le père de Mme de Montdesert... Or, je ne me soucie pas de voir mon nom mêlé à cette malheureuse affaire Chantelys dont je viens d'apprendre le premier mot, il y a une heure, de la bouche meme de mon honorable beau-pere.

— Ah ! vous savez cela aussi ?... fit Baradieu.

— [illegible] sans doute !... vous comprenez ! J'ignorais tout, moi ! Mais des que la verite m'a été revelee, je suis venu dire à Mlle de Bois-Yron : « Demain, votre fils sera perdu, arrête comme complice de l'homme qui se meurt en ce moment à Nevers, et par tous les moyens en votre pouvoir... sauvez-le... étouffez l'affaire... arrêtez le scandale... car son salut repond du mien, et si cet evenement me tue en mêlant mon nom à un drame de cour d'assises, votre fils sera fatalement entraîné dans la même ruine et la même honte... comprenez-vous ?

Baradieu, stupéfait de tant d'effronterie et de tant d'audace, demeura un instant muet.

— Oh ! murmura-t-il avec mépris, vous êtes le digne père de cet homme !

Mais comme en prononçant ces mots il avait tourné les yeux vers la jeune femme, il laissa échapper une exclamation de surprise.

Mlle de Bois-Yron venait à la hâte de jeter un châle sur ses épaules, de poser un chapeau sur son front, et, fiévreuse, pâle, en proie à une émotion extraordinaire, elle avait agité violemment le cordon d'une sonnette.

Un valet parut.

— Ma voiture ! commanda-t-elle.

— Que faites-vous, Diane ? s'ecria Baradieu.

— Je vais le sauver, repondit-elle.

— Mais cet homme...

— Cet homme est mon fils ! Ne m'empêchez pas de faire mon devoir de mere. J'ai déjà un compte trop lourd à rendre à Dieu de l'avoir si longtemps méconnu.

Et, passant devant Baradieu interdit, elle gagna rapidement la porte et disparut.

Montdesert fit un mouvement comme pour s'éloigner à son tour.

Mais Baradieu avait poussé un cri de colère aveugle, et, bondissant vers la porte, il lui barra le passage et lui saisit le bras, qu'il serra comme dans un étau.

Le comte s'arrêta.

— Pardon, monsieur ! dit-il d'une voix à laquelle il imprima un accent de politesse froide : il me semble que je n'ai plus rien à faire ici, et...

— Vous vous trompez, monsieur le comte interrompit Baradieu.

— Que prétendez-vous donc ?

— Je prétends vous raconter en quelques [illegible] de l'histoire commencée devant vous par Mlle Diane de Bois-Yron, ma [illegible]

Et, fermant la porte à double tour, il [illegible]

[illegible]

— Asseyez-vous, monsieur le comte, ajouta-t-il alors, et veuillez m'accorder encore quelques minutes d'attention.

XXXIV

[illegible]

Montdesert réussit néanmoins encore une fois à reconquerir une assurance apparente, et, faisant un geste brusque :

— En verite, monsieur, dit-il, vous abusez étrangement de la circonstance. Maintenant que vous connaissez d'une façon precise mes titres, je dirais presque mon droit à me présenter dans cette maison, j'avais lieu de croire...

— Que je m'empresserais de vous laisser sortir librement, la tête haute, repliqua Baradieu. Vous vous êtes trompé, monsieur. Pas avant du moins, je vous le répete, que j'aie complété devant vous un récit interrompu ; pas avant que je vous aie rappele l'histoire de ce mort !

Et en parlant il désigna du doigt le portrait sinistre supendu à la muraille.

Quelque puissance que Montdésert eut sur lui-même, ce geste brusque, ces paroles breves lui causerent une sorte d'ébranlement. Il chancela, et ses yeux hagards, suivant la direction indiquee, se fixerent sur le portrait comme attirés par une force invincible.

— Ce... portrait... bégaya-t-il d'une voix étranglée.

— C'est celui d'un homme que vous avez connu, de monsieur le marquis de Bois-Yron.

Le comte poussa une sorte de râle.

— Tout à l'heure, reprit Baradieu, nous en sommes restes au moment où, après avoir accompli le crime le plus odieux et le plus lâche, vous vous prépariez à fuir cette demeure où nous sommes, et où, après [illegible] voir été chassé comme un laquais, vous vous etiez introduit nuitamment comme un voleur.

— Monsieur !... cria Montdésert en s'avançant sur Baradieu

— Attendez donc ! ayez patience ! poursuivit ce dernier impassible, en forçant le comte à reculer devant ce regard qui domptait les bêtes fauves. C'etait donc la nuit : vous sortites à tâtons et peut-etre épouvante vous-meme du crime monstrueux que vous veniez d'accomplir... Tout à coup un homme surgit devant vous, terrible comme le remords et comme la justice : cet homme, c'etait le marquis de Bois-Yron, c'était le pere ! celui dont le portrait vous regarde !... le pere qui avait entendu un cri, un appel suprême, et qui en vous reconnaissant venait de deviner l'immensite de son malheur et de son désespoir !... Vous rappelez-vous cette scène, monsieur ?

— Oui !... repondit le comte d'une voix sourde : oui, je me rappelle... cet homme m'outragea, s'oublia même jusqu'a me frapper... J'étais fou... j'etais aveugle, et...

— Cet homme, continua Baradieu, eut en effet le tort de vous traiter comme il eut traité un gentilhomme. Au lieu de vous écraser sous son talon, il vous tendit une epée et vous ordonna de le suivre... vous traître ! vous miserable ! vous lâche !

— Marquis ! rugit Montdesert les poings crispes, la bouche tordue par la rage, tout le sang que vous avez dans vos veines ne suffira pas à laver une insulte aussi lâche. Finissons-en. Vous avez bien ici quelque arme, n'est-ce pas ?

— Il y a ces deux epees, dit une voix [illegible]

[illegible]

Barroin etait là debout, tenant dans sa main tremblante deux epees.

Il etait entré par une porte latérale, sans que ni Montdesert ni même Baradieu l'eussent entendu.

Baradieu alla à Barroin, prit les épées d'un mouvement rapide, et, designant avec sang-froid un des candélabres qui brulaient sur la cheminée :

— Prends cette lumiere commanda-t-il et conduis-nous à la place où le marquis de Bois-Yron ton maître est tombe assassiné.

Le comte, jusque-là aneanti, se redressa, les yeux sanglants, effrayant à voir.

— Oh ! vous mentez ! s'ecria-t-il, vous mentez ! le marquis de Bois-Yron a été tué en duel !

— Eclaire-nous, Barroin ! interrompit froidement Baradieu.

Et, s'inclinant legerement, il poursuivit :

— Passez, monsieur.

Barroin ouvrit la porte ; mais une rafale de pluie et de vent le frappa au visage deux des bougies du flambeau s'éteignirent.

Involontairement Montdésert s'arrêta.

— Allons donc, monsieur ! dit Baradieu d'un ton railleur. Etes-vous donc superstitieux, et auriez-vous peur de l'orage ?

Pour toute réponse, le comte s'élança au dehors.

Barroin s'engagea alors dans cette allee ombreuse où nous avons vu pour la première fois apparaître Mlle de Bois-Yron, qui conduisait à la terrasse donnant sur la Loire.

Montdesert le suivait...

Puis Baradieu...

C'etait un spectacle sinistre que celui de ces trois hommes marchant à la lueur vacillante d'un flambeau, au milieu du sifflement du vent, sous les tenebres épaisses d'une nuit noire...

Comme si tout à coup les elements s'étaient dechaînés, un eclair sillonna le ciel, la foudre gronda, et la pluie, redoublant de force, se mit à tomber avec une sorte de furie.

— Mauvaise nuit! murmura Baradieu. Sommes-nous arrivés, Barroin ?

— Oui, monsieur le marquis, répondit le vieillard : c'est ici !

[illegible]

[illegible] du 29 juillet.

8 heures du matin.

Baromètre	758.5
Thermomètre	23.4
Minima	20.4
Maxima de la veille	28.9

Direction et force du vent NE. modéré.
Etat du temps le 29 juillet, à 8 h. du matin.
Sur la mer Noire vent du nord modéré ; assez fort sur l'Archipel ; calme sur l'Adriatique ; modéré sur la Méditerranée.
Profondeur du Danube ; 26 milles à partir de Soulina. 15 pieds.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses Signatures Provenance

Mois de Juin.

1 Georgion Calogeropulo Aynali Tcheemé	Opirthon Angkikis	
presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Cosiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.

Mois de Juillet.

8 Jean Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9 Michel Gauttit	Joséphine Gauttit	Trieste
10 Asséo Chanoui Caviar han	Theodoridi	Petersb.
11 Toulier épicier rue Caframan	Laudy	Aouste
12 Theodoro Kacarouna Ioannis Paputzir		Poro
13 Georgio Ganoglou Daut hani	Jissimas	Bourgas
14 Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola Bakergioglu ch-h Daouthan	Procio	Bourgas
16 Lavouto	Scaramanga	Taganrog
20 Ghali Mewid Luzia Consiple	Amabili Grechi	Malte
22 Soubol San Stefano	Peraro	Sofia
23 Rocco Imperiali alli Crossa	Cerchina	Mendreri
25 Scaparone phiers	Scaparon	Paris
26 Mme Halas née Olga Chadowsky	Basilewsky	Petersb.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Congrès de Bruxelles.

On lit dans le *Fremdenblatt* :

« La meilleure preuve que l'Autriche-Hongrie prend au sérieux le Congrès de Bruxelles, c'est que les instructions des représentants militaires de cet Empire qui devront se rendre dans cette [illegible]

[illegible]

les gauches, et l'exercice de la nouvelle autorité aura commencé par une humiliation.

» Il y a bien des gens qui prétendent qu'il s'est opéré dans l'entourage du maréchal un revirement marqué en faveur du projet Casimir Périer, et qu'ayant compris l'impossibilité d'imposer à l'Assemblée le septennat personnel, le vainqueur de Magenta est tout prêt à passer sous les fourches caudines du centre gauche. Pour ma part, je n'en crois rien. Tout ce qui s'est fait depuis quelques mois me paraît au contraire indiquer que le maréchal veut être quelque chose de plus qu'un monarque constitutionnel et septennal, et il doit maintenant savoir que les républicains, aussi bien que les légitimistes, se préoccupent surtout de renfermer dans les limites les plus étroites l'autorité qu'ils ont été assez imprudents pour lui confier. Il faut donc que le maréchal continue jusqu'au bout sa campagne septennaliste, et qu'il insiste encore une fois sur la nécessité des prérogatives qu'il a demandées à la commission des Trente. Les dispositions de la Chambre ne permettent guère de douter de la façon dont elle accueillira cette demande. Elle votera peut-être la république de M. Casimir Périer, mais elle se gardera bien d'organiser cette république selon les désirs de M. le maréchal Mac-Mahon.

» Au bout de tout cela il y a la dissolution, et je ne serais pas étonné de voir une fraction assez considérable de l'extrême gauche voter contre le projet de M. Casimir Périer dans le but de hâter cette solution, que le pays trouve beaucoup plus acceptable que n'importe quelle constitution pseudo républicaine élaborée par les orléanistes honteux du centre gauche et leurs amis gambettistes. Celui qui aurait peut-être les meilleurs raisons pour redouter les conséquences de la dissolution de l'Assemblée, c'est le maréchal lui-même. Jusqu'à présent l'Assemblée a été le bouc émissaire qu'on a chargé de tous les péchés du peuple français ; c'est sur [illegible]

[illegible]

plus humiliante que celle qui fut la cause immédiate de sa démission. Cette fois-ci ce sont ses propres partisans qui lui ont donné une rude leçon, et M. Gladstone ne tardera pas à s'apercevoir que, même s'il reste le *leader* nominal du libéralisme, ses adhérents ne se laisseront plus mener à coups de baguette comme à l'époque où la majorité lui donna carte blanche pour la pacification de l'Irlande.

» Quant aux catholiques, qu'on a voulu atteindre indirectement par le *bill* sur la réglementation du culte public, ils essayeront sans doute de se faire illusion sur les dispositions du gouvernement à leur égard. Il y a quelques semaines, à l'occasion de la motion de M. Newdegate, la *Gazette de Westminster* s'écria que le refus du gouvernement d'aborder la question soulevée par le membre pour le Warwickshire était la meilleure réfutation de la théorie de la nécessité de maintenir l'ancienne alliance entre le catholicisme et le libéralisme, sur le terrain parlementaire. Selon la *Gazette*, les doctrines du conservatisme anglais étaient assez réactionnaires pour établir une solidarité réelle entre les tories et les catholiques dans la plupart des questions politiques et sociales. Les disciples du Dr Manning peuvent maintenant apprécier les bienfaits de cette prétendue solidarité. Le ministère conservateur a montré dans la discussion sur le *bill* du Dr Tait, comme dans les débats sur la proposition de M. Butt, qu'il regarde le catholicisme ou, si l'on veut, l'ultramontanisme comme un adversaire implacable contre lequel le gouvernement anglais doit toujours être sur ses gardes. Le moment n'est donc pas très-bien choisi pour former un parti exclusivement catholique, destiné à faire échec tantôt aux libéraux, tantôt aux conservateurs. Un pareil parti jouerait en Angleterre un rôle analogue à celui du « parti du centre » en Allemagne, mais sans les alliances que les ultramontains allemands peuvent se flatter d'obtenir. »

[illegible]

souyamachi, 8 temples et 500 cabanes. La grêle a, de plus, sur quelques points, abîmé les mûriers et le riz.

» Les nouvelles qu'on donne des œufs de vers à soie sont bonnes. La soie et le thé se vendent bien. »

Le centenaire de Pétrarque.

Voici, d'après un correspondant du *Moniteur* la description de la fête :

FÊTES DE VAUCLUSE.

A VAUCLUSE.

« Exposition de boîtes à poudre, détonations de fusils ; c'est ainsi qu'on salue l'arrivée des comités et des fonctionnaires. Et le bruit se répercutant dans les montagnes va de roc en roc, jusqu'au fond de la fontaine de Vaucluse dont la nymphe doit être bien effrayée, car un pareil tumulte n'est point habituel en cette solitude.

» Après l'échange des politesses officielles, les rangs se rompent : chacun a *congé* jusqu'à une heure, c'est-à-dire, jusqu'à la solennité littéraire.

» Nous en profitons pour accomplir le pèlerinage obligé à la fontaine, — la fontaine de Pétrarque. — On y arrive par un chemin assez rude et sans ombre : le coup d'œil est beau. On se représentera facilement l'aspect du tableau par cette simple indication : une nappe d'eau s'écoulant en capricieux bouillons entre deux masses rocheuses calcaires et nues taillées à arêtes droites.

» Le dessinateur du *Monde illustré*, que nous avons trouvé travaillant, reproduira ce site où Pétrarque se plaisait à chanter son amour.

» L'aridité a, en ce moment, tari une partie du courant, et le plaisir des yeux s'en trouve diminué, mais telle que nous l'avons vue, cette fontaine nous a encore impressionné.

» Malheureusement, là comme partout ici-bas, la civilisation, ou du moins ce qui en usurpe le titre, vient gâter les plus pures jouissances. Toutes les pierres que l'eau ne recouvre point sont badigeonnées de noms d'amoureux de bon ou de mauvais aloi. Cette absurde manie a même donné naissance à une industrie exercée par les gamins de l'endroit : ils portent des pots pleins de goudron, et moyennant une pièce de monnaie, offrent aux voyageurs un pinceau tout imbibé, à l'aide duquel ceux-ci affirment leur état civil. Heureux quand ils se contentent d'écrire des simples : *Marie, Polycarpe, Anastasie, Pétronille*, et n'ajoutent pas quelque aimable et neuve plaisanterie comme : « *Laure est une chimère*, » ou bien : « *Quoique chantant bien, Pétrarque n'est pas sans sonnet.* »

» *O esprit*, tu cours même les montagnes !

» Et puis, faut-il l'ajouter ? Le coup sera dur : Prenez garde !

» Et puis... je n'ose achever ! Et puis... on joue là-bas *la Fille de Mme Angot* !

» Vous faites deux cents lieues pour vous enivrer de poésie, d'idéal, de tambourin, de galoubet, et à l'endroit même où Pétrarque soupirait ses *canzone*, vous entendez les mélodies de M. Lecocq.

» C'est ce qui a dû agacer les nerfs de M. Dupral, l'auteur de l'opéra de *Pétrarque*, un courtois compagnon de notre excursion à la fontaine.

LA FÊTE POÉTIQUE.

» Je vous ai dit par dépêche quel était l'événement de cette solennité : c'est le discours du ministre d'Italie, M. Nigra, il a produit un effet immense. Malgré son accent italien, l'orateur en a très-bien articulé tous les passages et notamment ceux qui sont relatifs à l'union de la France et de l'Italie. A ces affirmations si éloquentes et si nettes, l'enthousiasme a été unanime ; on a battu des mains, on a crié : *Vive la France ! vive l'Italie !* et dans un pays fort légitimiste cette manifestation a son importance.

» Outre cette cause de succès, le discours de M. le chevalier Nigra en possédait plusieurs autres : en effet, le ministre d'Italie a proclamé en un très-pur et très-magnifique langage sa sympathie pour les *deux belles littératures* de la France, son désir de voir toujours la poésie enflammer, réunir les *deux grandes nations latines* ; enfin, il a loué avec une touchante émotion Pétrarque et Laure.

» Dans leurs discours, M. le préfet Doncieux et M. le maire de Vaucluse se sont surtout attachés à faire ressortir le caractère intime et idéal de la fête, puis ont été lus : 1° les rapports sur le concours ; 2° des sonnets inédits sur Pétrarque ; 3° une dissertation sur *les amours de Pétrarque expliquées par le rapprochement de sa vie avec ses écrits (sic)*, dissertation dans laquelle l'Italien Minich a déployé une érudition piquante relevée par une aimable bonhomie.

» M. Wallon, député et délégué de M. le ministre de l'instruction publique, a prononcé alors quelques paroles au nom du gouvernement, et l'on a procédé à la distribution des couronnes décernées aux lauréats.

» Ces couronnes ont eu ceci de remarquable, qu'elles ont été tressées avec le laurier *authentique* du jardin de Pétrarque.

» Les tiges sont reliées entre elles par des rubans *bleu et blanc* dont il faut expliquer la présence, car elles jetteront quelque lumière sur un incident auquel peut-être on aura fait allusion dans les correspondances parisiennes.

» Des oriflammes de couleur blanche flottent dans les rues d'Avignon, au milieu des drapeaux tricolores. Quelques personnes s'en sont préoccupées. Il résulte de mes renseignements que le véritable et innocent auteur de cette exhibition du drapeau blanc est M. le docteur Sicard, de Marseille, commissaire général des fêtes.

» C'est lui, savant ardent et chercheur infatigable, qui a découvert que les couleurs de Pétrarque étaient bleues et blanches, et voilà pourquoi l'on a mis dans les rues les oriflammes de ces deux couleurs alternativement. Les choses de ce monde se compliquent souvent faute de s'entendre.

» Je dois toutefois, en historien fidèle, noter ici un fait qui a causé dans plusieurs groupes une véritable émotion. La rue de la *République* a été débaptisée hier matin par la municipalité et elle portera désormais le nom de *Pétrarque*.

» Cette substitution a une signification que vous comprenez, et je n'insiste pas ; je n'ai pas à faire de la politique en ce journal, et j'ai été heureux d'être envoyé par vous à Avignon, parce que je me promettais de m'enivrer de poésie et de soleil.

» Donc arrière les sujets de discorde, et revenons à la fête de Vaucluse.

LE BANQUET.

» L'idéal a quelquefois ses heures de relâche : l'estomac réclame ses droits comme l'esprit.

» Aussi est-ce avec une joie non dissimulée que l'on s'est dirigé vers le jardin de Pétrarque, où était dressée la table, une table de deux cents couverts ; une salle à manger avec le ciel pour plafond, et pour décoration de vrais arbres âgés de plusieurs siècles, la Sorgues serpentant autour de l'île ; un moulin qui tournait ; des fleurs partout sur leurs tiges, et dans le fond, les ruines du château de l'ami de Pétrarque, Philippe de Cabassol.

» Je ne prétends point qu'on ait mangé comme chez Brébant. Cependant il y a un certain plat du terroir, des *coquilles*, qui vaudrait à lui seul, pour un gourmet, le voyage à Avignon.

» Et puis, c'était gai ce repas : il n'était point funèbre comme l'étiquette.

» Tout le monde était content, uni ; il y avait surtout un coin de la salle où l'on se divertissait fort, je vous jure, en devisant agréablement. Là étaient groupés des poètes, des confrères, des félibres jeunes et hospitaliers : c'étaient Aycard, Arène, Valabrègue, Gras, Mathieu, Henri Charlet (du *Gaulois*), Barbe (du *Paris-Journal*), Lepage (du *Constitutionnel*) et Labédollière (du *National*), Filippi (de la *Perseveranza*) et plusieurs autres rédacteurs de la presse locale, départementale et étrangère. Ici, l'esprit a défendu ses droits sur l'estomac, et il a triomphé.

» Au dessert, les toasts traditionnels ont commencé : D'abord ceux de M. le préfet et de M. Nigra : à la France ! à l'Italie ! à Pétrarque ; puis celui de M. de Séranon (de l'Académie d'Aix), à l'union des peuples par les lettres et les arts. Deux poètes provençaux ont répondu, en vers, à ces toasts, M. Aubanel et M. Gras. Nous n'avons pas la traduction de la poésie de ce dernier ; mais son accent chaleureux, sa belle tête de troubadour nous ont vivement touchés. Quant au toast de M. Aubanel, j'en transcris la traduction afin que vous puissiez juger de la richesse et du coloris de ces improvisations :

A Nigra :

« Les félibres de Provence portent un toast aux poètes d'Italie, à M. Nigra et aux deux nations sœurs.

» Nous avons même soleil, même amour du beau. Les villes provençales sont, comme vos cités antiques, pleines de monuments romains. Vos grands poètes ont parlé notre langue : Dante dans la *Divine comédie* et Pétrarque dans ses *Canzone* ont écrit des vers provençaux. Si l'Italie a Michel-Ange, la Provence a le Marseillais Puget, et le Moïse et le Milon de Crotone peuvent fièrement se regarder en face sans baisser les paupières. C'est la fleur de nos Avignonnaises, la plus belle de nos filles, qui a charmé le plus tendre et le plus délicieux de vos poètes.

» M. le ministre, je bois à ces grands souvenirs et à l'amitié des deux nations, si bien faites pour s'aimer. »

L'Empereur Guillaume à Ischl.

On lit dans l'*Echo du Parlement* :

Vienne, 15 juillet.

« Dans l'après-midi d'hier, l'empereur Guillaume est arrivé à Ischl, en compagnie de l'empereur François-Joseph, qui était allé à la rencontre de son hôte jusqu'à Strobl.

» Les deux empereurs étaient en voiture découverte, Guillaume Ier à la droite de François-Joseph, le premier en uniforme autrichien, le second en uniforme prussien.

» Le prince impérial Rodolphe, qui reçut Leurs Majestés devant l'hôtel Elisabeth, portait, comme l'Empereur son père, l'uniforme prussien. Le souverain allemand l'embrassa, puis la présentation des suites eut lieu à l'hôtel même.

» Immédiatement après, François-Joseph et le prince Rodolphe se rendirent à la villa impériale. Il était deux heures.

» Vers trois heures, François-Joseph alla en personne prendre l'empereur d'Allemagne dans son hôtel pour le conduire à la villa impériale. Les comtes Pückler et de Lehndorff, ainsi que le Dr Lauer, accompagnèrent Sa Majesté Allemande, et ils prirent part au dîner dans la villa, de même que l'Impératrice, le prince Rodolphe, les dignitaires de la cour et les diplomates MM. de Langenau et Wimpffen.

» Après le dîner, il y eut une promenade en voiture à laquelle participa l'Impératrice, mais non le prince impérial, qui se rendit à Ebensee, à la rencontre de la princesse Gisèle, venant de Munich.

» Lorsque les voitures royales rentrèrent à Ischl vers dix heures, les hauteurs étaient illuminées.

» Au dîner, aucun toast n'avait été porté en raison du caractère essentiellement privé de cette entrevue.

» Aujourd'hui, dans l'après-midi, Guillaume Ier quitte Ischl pour se rendre à Gastein. »

L'Italie.

On écrit de Rome, 17 juillet, au *Journal des Débats* :

« Le comte Pianciani, syndic de Rome, a donné sa démission, que le conseil municipal a accueillie par un silence glacial.

» M. Pianciani était ce qu'en langage ecclésiastique on appelle un sectaire, puisqu'il est trésorier de l'ordre des francs-maçons. De plus, il appartient à l'opposition de gauche ; il se dit et peut-être il se croit démocrate.

» Le ministère Minghetti avait fait un acte de sage libéralisme en élevant un adversaire politique au poste important de syndic de la capitale au moment où l'opinion publique semblait le désigner. Aujourd'hui, M. Pianciani tombe de lui-même par suite de sa propre insuffisance, et bien que le gouvernement ne lui ait pas créé le moindre embarras. C'est un exemple digne d'être médité.

» Il est question d'appeler au syndicat le prince Orsini, duc de Roccagorga. Ce jeune patricien appartient par sa famille au parti pontifical ; mais, son père étant mort récemment, il s'est rapproché du gouvernement.

» L'administration du prince Orsini serait probablement conciliante, parce qu'il est difficile de rompre absolument avec ses traditions et avec ses propres antécédents. Il faut espérer que ce prince est pourvu d'une capacité suffisante pour occuper un poste très-difficile, non-seulement à cause de l'antagonisme des partis, mais en raison des embarras financiers de la municipalité romaine. Les troubles occasionnés par la cherté sont arrivés à leur fin et ils n'ont eu nulle part de gravité réelle. La seule province d'Italie qui continue à donner quelque souci est la Sicile, où le brigandage s'est renouvelé. Il pourrait bien y avoir dans cette recrudescence un peu de politique.

» Les succès de don Carlos ont pu troubler quelques esprits et leur laisser croire qu'on pourrait faire en Sicile ce qui se fait en Navarre ; c'est là une grande et déplorable illusion. Il n'existe en Sicile aucun des éléments grâce auxquels don Carlos a pu transformer ses bandes en une véritable armée, on l'a vu clairement après 1860.

» A cette époque cependant les débris de l'ancienne armée auraient fourni peut-être quelques éléments. On n'a toutefois jamais pu imprimer au brigandage un caractère politique, et les tentatives qui ont été faites n'ont servi qu'à discréditer le parti qui donnait aux brigands un appui indirect. Aujourd'hui tout ce qu'on peut faire se réduit à susciter quelques tracas à l'administration locale.

» L'*Opinione* de ce matin consacre son article de fond au correspondant de journaux allemands qui a été fusillé par les carlistes espagnols.

» Ce journal flétrit avec raison cet acte de barbarie ; il en tire la conclusion qu'une intervention européenne est devenue nécessaire en Espagne.

» Cet article, d'un journal important et réservé, m'a frappé, surtout venant après la conversation du duc d'Aoste dont je vous ai récemment rapporté un fragment. Cette conversation n'a été jusqu'à présent l'objet d'aucun démenti ni d'aucune rectification.

» Les journaux de toutes nuances continuent à décerner de grands éloges à la mémoire de Mgr de Mérode, qui pendant sa vie avait été assez peu ménagé.

» Le légataire universel de l'éminent prélat est le comte Werner de Mérode, membre de l'Assemblée nationale française.

» Le Saint-Père a choisi pour son aumônier Mgr Howard, prélat d'origine anglaise. On dit que Mgr Howard, qui est jeune encore, est un homme de grand mérite. Ce qu'on peut affirmer, c'est que personne ne réalise mieux que lui l'idéal physique d'un évêque, et qu'il est impossible de joindre des traits plus nobles à plus de dignité. »

Le cabecilla Hormaechea.

On écrit à l'*Etoile Belge* :

« Le cabecilla carliste Andrès de Hormaechea, qui s'intitule commandant général de Biscaye, vient de lancer l'ordre suivant dont on appréciera la cruauté :

» A. M. le gouverneur du district de Mungia.

» *Etat-major du commandement général de la seigneurie de Biscaye.*

» En présence des actes de piraterie que les vapeurs ennemis commettent contre les pauvres pêcheurs sans défense de la côte, mettant en jeu tous les genres de moyens les plus lâches et les plus réprouvés pour détruire l'industrie de la pêche qui est le seul soutien des nombreuses familles des villages du littoral, je crois que le moment est arrivé d'adopter avec la plus grande urgence les moyens les plus énergiques pour contenir l'ennemi qui se conduit en Vandale, et en conséquence je viens ordonner ce qui suit :

« 1° Immédiatement après le reçu de cet ordre, vous mettrez en prison tous les libéraux qui habitent la côte de votre district en réclamant, si cela est nécessaire pour effectuer ces emprisonnements, le dixième bataillon des hommes mariés.

» 2° Lorsque vous aurez fait ces prisonniers, vous leur ferez savoir qu'ils sont incarcérés à cause des actes de Vandales qui sont commis par le gouvernement de la république et vous leur donnerez lecture du présent ordre.

» 3° Vous informerez les prisonniers que pour chaque coup de canon que les vapeurs ennemis tireront sur les villes et villages de la côte, il sera passé par les armes un des prisonniers que le sort désignera.

» 4° Tous les dommages produits par les projectiles ennemis dans les villes et villages de la côte seront indemnisés au prorata par les libéraux prisonniers, et ceux-ci seront obligés de soutenir toutes les familles des pêcheurs ; il leur sera signalé ce qui sera nécessaire de donner pour le soutien de chacune de ces familles.

» 5° et dernier. Pour l'entier accomplissement de l'article 3° de la présente communication, vous me ferez connaître le nombre de coups de canon qui sera tiré sur les villes et villages de notre district, afin que je puisse fixer *la forme, le jour et l'heure des exécutions.*

» Zornoza, 9 juillet 1874.

» *Le brigadier commandant général par intérim,*

» ANDRÈS HORMAECHEA. »

» Ce *bando* est un outrage à la civilisation, une attaque à l'humanité et un véritable défi à la conscience universelle ; aussi cet ordre barbare a produit dans toute l'Espagne, où pourtant on est habitué aux actes cruels des partisans en armes de don Carlos, une grande et juste indignation.

» Le télégraphe annonce aujourd'hui que ce bando a reçu un commencement d'exécution : plus de 1,600 personnes dites libérales du littoral de la Biscaye, hommes, femmes et enfants, ont été mises en prison par les carlistes.

» La conduite des défenseurs du trône et de l'autel imite et exagère même les crimes tant reprochés à la Commune de Paris ; ils prennent des otages parmi les personnes inoffensives et font planer sur leurs têtes une menace de mort pour des actes justes de guerre auxquels ces pauvres victimes ne participent pas et qu'elles n'ont pas la possibilité d'empêcher.

» Ce procédé barbare des insurgés carlistes est d'autant plus injustifiable qu'il n'a en aucune manière été provoqué par ces malheureux qui sont aujourd'hui dans les prisons carlistes, et cette façon de faire la guerre contraste d'une manière éloquente avec la noble et loyale conduite que les Bilbaïens ont observée à l'égard des carlistes qui étaient à Bilbao pendant le cruel bombardement dont cette ville a été l'objet.

FAITS DIVERS.

Après d'assez copieuses libations dans un établissement du boulevard Montmartre, trois individus, parmi lesquels se trouvait le sieur Edmond C..., âgé de vingt-huit ans, parlaient avant-hier de leur capacité comme fumeurs. D'exagération en exagération, l'un d'eux prétendit qu'il fumerait sans désemparer une demi-douzaine de cigares.

Le sieur C... alla plus loin et affirma qu'il consommerait la douzaine entière.

Comme on se récriait, il proposa un pari qui fut accepté.

C... devait, pour gagner l'enjeu, fumer les douze cigares sans interruption et sans boire autre chose qu'un bock de bière.

Il commença, et tout alla bien jusqu'au huitième cigare, après lequel il éprouva le besoin de prendre l'air ; on se promena sur le boulevard, et C... continua de fumer.

Au neuvième cigare, il éprouva des éblouissements, des frissons. On lui conseilla d'en rester là, mais il persista. Les frissons augmentèrent au dixième cigare. C... refusa encore de cesser de fumer ; il consentit seulement à rentrer chez lui avec ses amis.

Aux frissons succédèrent les douleurs d'entrailles, les vomissements et tous les symptômes d'un empoisonnement.

On courut chercher un médecin, mais on n'en trouva pas immédiatement, et quand il en arriva un, le mal avait fait de tels progrès qu'il ne put les enrayer, et, dans le cours de la nuit, le malade succomba.

Il a été constaté que l'empoisonnement avait été causé par la nicotine, absorbée en plus grande quantité lorsque le tabac est fumé sous forme de cigare.

* *

La spéculation des agences matrimoniales commence à gagner la province. Château-Renard, un chef-lieu de canton des Bouches-du-Rhône, possède un brave agent d'affaires qui s'emploie, moyennant une juste rétribution, à faciliter l'accord entre les filles et les garçons du pays.

Dernièrement, raconte le *Figaro*, un honnête paysan se présenta chez lui, et lui demanda de lui trouver une femme. L'agent s'y engagea à la condition qu'une fois le mariage fait, l'épouseur viendrait lui verser 100 francs.

Le paysan accepta et épousa, les yeux fermés, la femme que l'agent lui proposa. Ce dernier, le lendemain de la noce vint au logis des deux époux pour toucher ses honoraires. Le paysan refusa de s'exécuter. L'agent l'assigna devant le juge de paix.

En présence de ce magistrat, le nouveau marié reconnut avoir effectivement promis les 100 frs. « Seulement, ajouta-t-il, la femme que monsieur m'a donnée, n'est pas une femme de 100 francs. Je la connais maintenant : elle ne vaut guère plus d'une pièce de 50 francs ! »

Ce mari positif a été fort étonné quand le juge de paix l'a condamné à payer au demandeur les 100 francs convenus.

* *

M. Paul Parfait nous fournit le mot de la fin :

Un voyageur qui vient de passer quelques jours à l'hôtel est arrivé à l'heure critique de la note à payer.

Le chiffre lui arrache une grimace.

— Fichtre ! c'est cher pour être dévoré par les puces.

— Ah ! monsieur, ne m'en parlez pas, s'écrie la maîtresse d'hôtel désespérée, impossible de nous débarrasser de ces affreuses bêtes ! Nous avons beau faire, elles reviennent toujours.

— Il y aurait pourtant, dit le voyageur, un moyen bien simple de les en empêcher.

— Oh ! monsieur, indiquez-le-moi.

— Vous n'avez qu'à leur présenter des notes comme celle-ci. Si elles remettent après cela les pieds chez vous !..

* *

L'exportation des grenouilles vers la France a pris en Belgique une extension considérable. Au dire du *Nord*, un marchand de Vance en a expédié en France 200,000 depuis trois semaines ; mercredi, il en a fait partir 30,000. Ces batraciens sont dirigés principalement sur Reims, Nancy et Paris. Le mille de grenouilles se paye 13 francs. L'entrée est libre en France. Les lieux d'origine sont surtout Vance, Fourches, les bords de la Semois et la partie de la province entre Arlon et Houffalize. A Reims, les vingt-cinq paires de cuisses se vendent 60 centimes.

Un agriculteur de Cherry-Cassigny vient de découvrir l'art de faire travailler les abeilles sur commande. Il introduit dans le haut de la ruche, en temps voulu, des boîtes rectangulaires...

VARIÉTÉS.

Une expérience sur le cerveau humain.

En ce moment la médecine se transforme lentement, et elle tend à délaisser les doctrines...

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 29 juillet, 9 h. 25 m. matin.

Obligations Roumelie	fl. 47 40
id. Nouvelles	36 75
Anglo-Bank	150 —
Société de créd. autr.-turq.	86 —
Banque austro-ottomane	8 85
Pièce de 20 francs	103 90
Agio	110 65
Change sur Londres	234 25
Crédit anstalt	974 —
National Bank	168 —
Lloyd	

France.

Paris, 29 juillet.

Oblig. Roumelie ... fr. 108 50

Italie.

Rome, 29 juillet.

Angleterre.

Londres, 29 juillet.

Grèce.

Athènes, 28 juillet.

Laurium ... fr. 77 —

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 29 juillet.

Dette Générale, ex. coup.	43 7/8
Emprunt 1865	
do 1869	53 5/16
do 1871	63 —
do 1873	49 —

Consolidés anglais	92 1/2
Banque de Constantinople	70 14/16
Emprunt Egyptien	
Nouvel emprunt ottoman	47 1/8

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 29 juillet.

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEUR

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS.

MUNICIPALITÉ DU VIme CERCLE

AVIS.

HAGOP AZARIAN & Cie

POSTE FRANÇAISE.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

AVIS.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

LA TURQUIE EN 1873-74

ON DEMANDE

A VENDRE

Appartements meublés ou non meublés

UNE NOURRICE française, sachant coudre et repasser désire se placer.

LEÇONS d'italien, de dessin et de peinture.

A LOUER à Yéni-Tcharchi une maison en pierre.

ALMANACH NATIONAL du Journal

« LA TURQUIE »

POUR L'ANNÉE 1874.

SOSITRICHON.

Eau tonique du cuir chevelu.

Prix 12 Medjidié.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

THÉÂTRE DU CROISSANT

Ce soir Jeudi, 30 juillet, à 9 h.

L'UOMO SEPOTTO VIVO

ovvero

GASPARE HANSER

Dramma in 6 partes.

3me ANNEE No 174. Djemazi-ul-Akhir 18 1291 VENDREDI 31 JUILLET, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE
[illegible]

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Pera	30 francs.	20 francs.	14 francs.
Provinces	64 »	34 »	
Etrangers	80 »	43 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR,
ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page..................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page..................... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Grain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; a Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, a Cecil Street W. C.

Constantinople, 30 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

Les agissements du cabinet de Versailles a l'egard des carlistes, l'aide qu'il leur prete, en quelque sorte ouvertement, ont porte leurs fruits ; le gouvernement de Madrid a adresse le 16 Juillet, au duc Decazes, des observations sur l'attitude des autorites du midi de la France, relativement a l'Espagne.

Ces observations portent principalement sur trois points : le passage du général Lizarraga avec une suite armée de Bayonne à Perpignan ; la présence à Tanger d'un bâtiment français, dont le chargement, compose d'armes et de munitions de guerre, serait destine aux carlistes ; enfin, l'ouverture à Dax d'un congrès de chefs carlistes que compte présider la princesse Marguerite, epouse de don Carlos, arrivée récemment a Pau.

Le *Temps* qui s'occupe de cette nouvelle constate, en effet, que « l'ouverture du congrès carliste de Dax est audacieusement annoncee en Espagne, de même que dans certains journaux français. »

De plus, la feuille française dit : « Le géneral Lizarraga, suivi d'un état-major nombreux, et escorte par des hommes armés, s'est rendu, de cette façon, de Bayonne à Perpignan sans que les autorités aient rien fait pour empecher un fait sans précedent comme celui-là. »

Le *Temps* ajoute qu'il y a urgence pour le maréchal Mac-Mahon a faire un grand effort, afin de rompre les relations qui existent entre les préfets de la frontiere franco-espagnole et les bandes du prétendant, et il conclut par ces mots : « C'est une question d'honneur d'empêcher que la France ne serve d'alimentation à la guerre barbare que Dorregaray vient de declarer aux républicains espagnols. »

Que le gouvernement de Versailles y fasse attention, M. de Bismarck est bien là, et avant peu le duc de Magenta pourrait s'en apercevoir, du cote de la Péninsule Iberique, comme Napoleon III s'en est aperçu — trop tard — du cote de l'Italie

Deux grandes instructions judiciaires se poursuivent en Prusse : 1° celle sur l'attentat de Kissingen ; 2° celle relative aux émeutes recentes de la Prusse orientale.

En ce qui concerne cette derniere l'accusation qu'on avait élevée tout d'abord, contre le parti conservateur d'avoir éte le provocateur des troubles, en dépeignant sous un faux jour la nouvelle législation sur l'organisation des cercles, et en excitant les paysans, à ne pas s'y soumettre, cette accusation a dû être promptement abandonnée ; il a été constaté en effet que dans ces districts le parti conservateur n'a que peu ou point d'influence, et que les députes qui y sont élus appartiennent toujours à la fraction progressiste. On a constaté aussi certains abus commis par des fonctionnaires du nouveau regime, et qui suffiraient au besoin à expliquer les troubles.

Voici maintenant qu'un journal de Kœnigsberg parle d'écrits socialistes qui auraient été distribues à la population peu de temps avant les emeutes.

Quoi qu'il en soit de cette assertion, il reste acquis que le parti conservateur n'a été pour rien dans ces événements regrettables.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans un de nos précedents bulletins la conference sanitaire, réunie à Vienne, a discuté dans sa séance du 14 la question des quarantaines maritimes.

Le delégué portugais, Dr de Souza Martins, professeur à l'école de médecine de Lisbonne, a fait ressortir l'importance des quarantaines maritimes contre le choléra et s'est attaché à réfuter les arguments de la commission chargée de l'étude spéciale de cet objet et qui a conclu à la suppression des quarantaines maritimes, comme n'atteignant pas mieux le but que les quarantaines terrestres.

Les delégués de France, de Grèce, de Serbie et de Turquie se sont associés à la manière de voir du Dr Souza.

Par contre les autres délégués se sont prononcés en faveur des conclusions de la commission, qui ont été defendues à des points de vue divers par les délégués d'Italie, de Norwege, de Hollande, d'Allemagne et d'Autriche.

La conférence n'a pas pu se mettre d'accord le premier jour sur la question, mais elle l'a discutée encore longuement dans sa seance du lendemain, pour aboutir, sur la proposition du délégue italien, à ce que la commission a été invitée à examiner encore une fois en détail toutes les faces de la question du maintien ou de la suppression des quarantaines maritimes.

Apres beaucoup de tiraillements le roi de Danemark a enfin réussi à reconstituer son cabinet.

Au fond il ne differe pas beaucoup de celui qui vient de donner sa démission ; l'ancien ministre de l'intérieur en est le président. Mais tel qu'il est, il durera bien quelques mois, ou du moins assez longtemps pour permettre au Roi d'aller célébrer avec les Islandais le millième anniversaire de leurs institutions parlementaires.

Le nouveau ministère est ainsi composé : M. le chambellan Fonnesbech, grand propriétaire, président du conseil et ministre des finances ; M. le baron Rosenœrn-Lehn, ministre des affaires étrangeres ; M. Tobiesen, ministre de l'intérieur ; M. Klein, ministre de la justice ; M. le conseiller d'Etat Worsaage, ministre des cultes et de l'instruction publique ; M. le commandeur de la flotte Ravn, ministre de la marine et par interim ministre de la guerre. Comme on le voit, quatre membres de ce ministère (MM. Fonnesbech, Rosenœrn-Lehn, Klein et Ravn) ont fait partie du cabinet Holstein-Holsteinborg ; il n'y en a donc que deux qui soient nouvellement nommes, savoir MM. Worsaage et Tobiesen.

M. Tobiesen, ministre de l'interieur, est un des plus jeunes membres de la Chambre des Députés, excellent administrateur, mais se tenant à l'écart des luttes politiques ; l'autre M. Worsaage, ministre des cultes, n'a pas non plus une couleur politique bien prononcée.

Le ministere n'est donc au fond qu'un replatrage de l'ancien cabinet Holsteinborg, tout comme celui-ci l'était du cabinet Frys de Frysenborg.

L'EMIGRATION ANGLAISE.

L'Angleterre approche d'une crise redoutable, dont le resultat sera de lui enlever les bras de ses plus robustes cultivateurs, si elle ne sait pas trouver une solution equitable au probleme qui s'agite entre les ouvriers agricoles et les fermiers.

Nous avons explique, à differentes reprises, la condition miserable du paysan anglais, nous n'y reviendrons donc qu'incidemment.

Il y quelques jours, à peine, nous disions que Joseph Arch, afin de vaincre l'egoisme des tenanciers s'était decide à un parti radical : celui d'organiser de grands convois d'emigrants, et qu'il esperait, en meme temps, obliger le Parlement britannique a voter une nouvelle legislation terrienne, à peine de voir la terre, abandonnée par les laboureurs, redevenir en friche.

Sentant combien serait terrible la lutte entre les travailleurs et les fermiers, le president de *l'Union centrale des agriculteurs*, des les premiers jours, avait songé à remedier aux miseres qui devaient resulter, pour les malheureux laboureurs, de la prolongation, en quelque sorte indefinie, des greves, et il avait ete au Canada, traiter avec le gouvernement, des conditions d'une grande emigration.

Joseph Arch est revenu depuis plusieurs mois et comme, jusqu'ici, il n'a rien pu obtenir pour ameliorer le sort de ses semblables, les convois ont commence leurs departs.

Voici quelle est la condition faite aux emigrants par l'Etat canadien.

Le gouvernement s'engage à construire pour les nouveaux venus des maisons confortables, convenables et bien amenagees. Il leur donnera, des leur arrivee, six acres de terre defrichee, et cent acres de forets. Les emigrants n'obtiendront le titre de proprietaire qu'apres avoir vecu cinq ans sur la terre qu'ils auront reçue.

M. Arch aurait voulu obtenir le passage gratuit pour les emigrants ; on lui a repondu que le passage avait ete abaisse deja de 6 livres sterling 6 shellings à 2 livres sterling 5 shellings, et qu'il etait impossible de faire plus. Cependant il sera fait remise à chaque emigre, apres trois mois de sejour, de 1 livre sterling et 5 shellings.

Bien certainement le Canada n'est pas la terre promise, ni cet Eldorado ideal des premiers voyageurs. Mais l'emigrant qui s'y fixera trouvera un grand changement entre la condition qu'il aura alors et celle dans laquelle il se debattait.

M. Joseph Arch dans les reunions qu'il a présidées, depuis son retour, a presente la situation sous son vrai jour ; il a montre le Canada avec son climat plus froid que celui de l'Angleterre, mais avec un sol fertile que le paysan ne cultivera pas exclusivement pour le fermier, — sans pouvoir suffire à ses besoins et a ceux de sa famille, — mais bien pour lui, pour faire vivre sa femme et ses enfants.

Le depeuplement qui commence ne peut surprendre personne. Parlement, landlords, fermiers ont ete prevenus, et tous ont ferme l'oreille aux sollicitations des laboureurs.

M. Gladstone n'a rien voulu faire, M. Disraeli n'a rien essaye, jusqu'à present et, comme la situation s'est considérablement aggravée, les agriculteurs se decident à employer les moyens extremes.

Que les hommes politiques de la Grande-Bretagne y fassent attention, ils jouent, en ce moment, un jeu qui pourra coûter cher, plus tard, à leur pays.

Le courant de l'emigration est lent, souvent, à commencer, mais quand une fois il s'est fraye une voie il devient torrent, et les nations les plus fortes s'epuisent de cette façon.

C'est ce qui pourrait bien arriver à l'Angleterre.

Le *Times* ordinairement si sage, si perspicace s'etonne des flots montants de l'emigration. Il ne s'explique pas qu'en quelques semaines « des milliers de travailleurs » aient quitte la mere-patrie et il s'ecrie ;

« Le salaire du laboureur est plus eleve, son habitation plus confortable. Les inspecteurs de la sante publique obligent le landlord a recrepir et à assainir sa maison. Il est protege contre les faux poids et les falsifications. Il peut porter plainte contre le fermier. Il obtiendra le droit de vote, en supposant que cela soit un bien pour lui. »

La feuille londonienne n'a omis qu'une seule chose, c'est que, dans les conditions actuelles, l'ouvrier agricole ne peut pas se suffire, et que, le pût-il une autre question se presenterait : celle du changement de la loi sur la propriete foncière.

Il y a d'ailleurs entre le sort des ouvriers des villes et celui des laboureurs une anomalie choquante.

Les congres des societes ouvrieres sont devenus de veritables parlements du travail dont la Chambre des Communes tient compte des decisions, pendant qu'elle refuse d'accueillir la plus simple reclamation des agriculteurs.

Augmentation de salaires, droit de suffrage, diminution des heures de travail, on a tout accordé à l'ouvrier des manufactures, et on rejette tout quand il s'agit de la classe des cultivateurs. C'est ce deni de justice qui aggrave la situation.

Les hommes d'Etat de l'Angleterre feront bien d'y reflechir, et de se hater d'arreter l'emigration, en edictant des lois, donnant aux laboureurs les privilèges auxquels ils ont le droit de prétendre.

CHRONIQUE.

Mercredi, le prince Youssouf Izzeddin effendi, accompagné du Caimakam du Séraskérat, Abdul-Kérim pacha, a visité la caserne de *Selimié* à Scutari et l'hôpital de Haidar-Pacha.

Son Altesse a également assisté à des exercices qui ont été executés en sa présence par les troupes de la caserne de *Selimie*.

Le Grand-Vezir, retenu dans son yali par une légère indisposition, ne s'est pas rendu mercredi a la Sublime Porte. C'est pour ce motif que le Conseil des ministres n'a pas tenu ce jour-là sa séance ordinaire.

Le ministre des Affaires Etrangeres, Aarifi pacha garde aussi ses appartements ; Son Excellence n'est pas encore remise de son indisposition.

Rachid pacha, ambassadeur ottoman à Vienne, a eu l'honneur d'etre reçu mercredi, en audience de conge, par S. M. le Sultan.

Rachid pacha, a reçu un accueil tres-sympathique de Sa Majeste. Son Excellence doit partir aujourd'hui pour Vienne, par le courrier de Varna. Elle est accompagnée de son fils Hayder bey et de son beau-fils Ibrahim bey, ainsi que de Doninian effendi, 2me secrétaire de l'ambassade imperiale.

Nous apprenons que le haut clerge musulman signe une adresse de remerciments qui sera presentee à S. M. le Sultan.

Dans cette adresse, les *ulémas* de haut rang expriment leurs remerciments et leur reconnaissance à Sa Majeste, pour avoir confié de nouveau les hautes fonctions de *Cheik-ul-Islam* à S. A. Hassan Fehmi effendi, dont les connaissances et les hautes capacités sont appréciées par tout le monde.

Le *Moniteur égyptien* annonce la naissance d'un fils du Prince heritier d'Egypte, Tewfik pacha. Le nouveau-ne a été nomme Abas bey, du nom de son grand oncle Abas pacha.

Voici la liste des décorations distribuees par le Gouvernement Imperial aux personnes résidant à Constantinople, qui ont pris part aux travaux de l'Exposition Universelle de Vienne, pour l'Empire Ottoman :

Osmanie 3me classe : Hamdy Bey.
Osmanié 4me classe : Fayk Pacha.
Medjidié 3me classe : Dr Abdullah bey ; Hadji Rassim effendi ; M. P. Montani ; M. Séfelder ; M. Marie de Launay ; M. Léonidas Baltazzi.
Médjidie 4me classe : Djemil bey ; Charles Bonkowski effendi ; Kirkor effendi Keutcheoglou ; Kirkor effendi Simaradjian ; Edouard bey ; M. Tony Terenzio ; M. Henning.
Médjidie 5me classe : Bedros effendi ; M. Constantin Barozzi.

Si nos informations sont exactes, la légation de Turquie à Athenes aurait reçu l'ordre d'interjeter appel à la sentence du Tribunal hellénique de premiere instance, concernant la demande en revendication formulée par le gouvernement ottoman au sujet des antiquités enlevées par M. Schliemann.

Fehri bey, mutessarif de Toultcha et président de la commission européenne du Danube, a été décoré de la seconde classe de l'ordre de St Anne de Russie, avec couronne.

D'apres le *Moniteur Egyptien*, le gouvernement du Khedive vient d'instituer deux commissions, l'une au Caire, sous la presidence de Mehmed Sabit pacha, ministre de l'Evkaf et de l'instruction publique, et l'autre à Alexandrie, sous la presidence d'Omer Lutfi, pacha, gouverneur de cette ville. Ces commissions sont chargees de recueillir les offrandes en faveur des affamés de l'Anatolie.

D'apres le même journal, les sommes recueillies jusqu'à présent sont considerables. Aussitôt que la souscription sera close, cet argent sera expedié à Constantinople, à la commission centrale des secours.

La cérémonie de la distribution des prix qui doit être faite aux élèves de toutes les écoles *Ruchdiés* de Stamboul, aura lieu lundi prochain dans le local de *Dar-ul-Maarif*.

Cette cérémonie sera honoree de la présence de S. A. le prince Youssouf Izzeddin effendi, de celle du Grand-Vézir et de tous les ministres.

Nous apprenons que la commission instituée à l'Arsenal pour faire subir leurs examens aux capitaines employés à bord des bateaux de l'*Azizié* a déjà congédié plusieurs de ces messieurs.

Cet examen a démontré une chose dont nous nous étions bien doutés, à savoir, que les capitaines ne possédaient pas les connaissances voulues pour commander un paquebot.

Le Vice-Consulat de France à Gallipoli vient d'être transformé en Agence Consulaire et le titulaire, M. d'Andria, vient d'être envoyé à Rodosto, où l'Agence Consulaire Française a été érigée en Vice-Consulat.

C'est l'extension des transactions commerciales de cette dernière ville qui a motivé cette mesure.

La police a arrêté dernierement un contumace italien venant de Syra et qui a été remis à l'autorité consulaire d'Italie.

C'est un des italiens refugiés à Corfou d'où ils ont eté expulsés par les autorités helleniques, à la demande du gouvernement italien.

Mercredi soir, il s'est passé à bord du bateau partant à 10 1/2 heures pour Cadikeuy, une scène qui a montre combien la civilisation a peu de prise sur certaines natures.

Un monsieur de nationalité armenienne et magistrat, dit-on, s'est permis de rudoyer une dame, pour les motifs suivants :

Cette dame avait son enfant malade à bord du bateau, et elle se pressait de s'embarquer pour aller le rejoindre. Au moment où elle traversait la passerelle elle coudoya par mégarde, l'obèse personnage, qui se retourna furieux, repoussa la dame et l'apostropha en termes d'une brutalité révoltante.

Il est certain qu'en agissant ainsi, ce monsieur s'était imaginé que cette dame n'était pas accompagnée. Tel n'était point le cas ; un vigoureux soufflet affirma la présence du mari et rappela l'armenien aux règles de la bienséance dont il aura appris ainsi les premiers éléments.

Hier, un peu après avoir quitté l'échelle de Halki pour continuer son voyage sur Prinkipo, le grand bateau qui fait le service des Iles a eu son gouvernail endommagé, ce qui empêchait les manœuvres. Les passagers com-

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE BA[illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXXIV (suite)

Baradieu reconnut la terrasse où tant de fois il etait venu s'entretenir avec Mlle de Bois-Yron...

Un bruit sourd, monotone, entremêle de clapotements lugubres, se faisait entendre.

C'etait la Loire, grossie depuis quelques jours par des pluies torrentielles, qui se brisait contre le bastion de pierre de la terrasse de Bois-Yron.

— Prends les epées, Barroin, commanda Baradieu, et prie M. le comte de Montdesert d'en choisir une.

Barroin obéit..

Montdésert arracha plutôt qu'il ne prit une des epées, et, poussant un rugissement de colere :

— Allons ! s'écria-t-il, allons, monsieur, et surtout faisons vite.

— A vos ordres réplique Baradieu en se mettant en garde, avec autant d'aisance et de sang-froid que s'il se fût agi d'une simple passe dans une salle d'armes.

Au bout de quelques secondes, Montdesert jetait un cri et reculait de quelques pas...

Dans le premier mouvement de fureur il venait de se decouvrir, et, d'un simple dégagement, son adversaire l'avait touche legèrement au bras...

Nul doute que si Baradieu l'eut voulu, c'en eût été fait du comte ; mais Baradieu l'avait dit : il tenait à terminer le dénoûment de l'histoire...

Montdesert, fremissant, haletant de son premier effort, epouvante de ce presage, avait mis la pointe de son epee en terre et dardait sur son adversaire un regard fauve, comme s'il eût cherche à decouvrir une place où il put frapper... cette poitrine vaillante.

Baradieu fit de même.

Apres avoir suivi ce même chemin que nous venons de suivre, reprit-il d'une voix vibrante, il y a vingt ans, trois hommes arrivèrent ici à cette même place où nous sommes. Ces trois hommes, c'était le marquis de Bois-Yron ; c'etait vous, monsieur de Montdesert : c'etait Barroin eclairant les combattants, comme il nous éclaire aujourd'hui, le marquis de Bois-Yron prit la parole, et s'adressant a Barroin : Ecoute, lui dit-il : si le sort des armes me trahit, je ne veux pas que tu me venges. Et comme vous aviez le triste courage de sourire à cette recommandation suprême, le marquis ajouta : Ne souriez pas, monsieur de Montdesert : car, si je mourais de votre main sans lui avoir donne cet ordre, Barroin vous tuerait comme une vipère, tout gentilhomme que vous êtes. On croisa alors les epees, comme [illegible]...

Et à ces mots, bondissant à son tour sur Montdésert, le marquis croisa de nouveau son epee avec celle du comte.

Comme ceci, poursuivit-il.

Il avait plu une partie de la nuit... la terre était détrempée et glissante... Tout a coup le pied du marquis lui manqua, son épée lui échappa des mains... Son adversaire se fendit... et...

— Mensonge ! cria Montdésert avec rage, c'est un mensonge !

— Allons donc ! poursuivit Baradieu en parant une redoutable feinte de Montdesert et en tournant a demi la tête vers Barroin, n'est-ce pas ainsi, Barroin, que se passa le duel de M. le comte de Montdésert ?

M. de Bois-Yron est mort assassiné ! murmura Barroin en baissant la tète.

— Et vous comprenez dès ce moment, continua Baradieu, vous comprenez, n'est-ce pas, qu'il faut que je vous tue ? qu'il faut que je venge la vie du père en même temps que l'honneur de la fille ? Et c'est ce que je vais faire avec l'aide de Dieu !...

Alors s'engagea un combat terrible entre ces deux hommes...

Une rafale avait eteint les deux dernieres bougies du flambeau que tenait Barroin de ses mains émues...

L'orage redoublait... et, d'instant en instants, des eclairs sinistres éclairaient le visage des combattants d'une pâleur livide, faisant briller les lames des épées qui s'entre-choquaient avec rage,

Et le bruit monotone de la Loire grondait toujours, comme une plainte lointaine et désespérée...

Tout à coup un cri retentit à travers le bruit des éléments déchaînés, cri de douleur, de désespoir, de fureur impossible à rendre.

L'épee de Montdésert venait de lui echapper : portant les deux mains à sa poitrine sanglante, il avait ferme les yeux et roule à terre comme une masse inerte.

XXXV

[illegible]

Pendant que s'accomplissait ces faits au château de Bois-Yron, voici ce qui se passait à Nevers :

Nous avons laisse Gibory, évanoui et blessé, confié aux soins du médecin de Mme de Montdésert.

Au moment où le docteur donnait des ordres pour qu'on transportât, avec toutes les precautions desirables, le blessé dans un lit préparé à la hâte à son intention, Gibory fit un mouvement et ouvrit les yeux...

— Il revient à lui : c'est parfait ! murmura le docteur, qui, en sa qualité d'habitant de petite ville, n'eût pas eté fâché d'apprendre de la bouche de son client improvisé les circonstances qui l'avaient mis dans ce piteux état.

Dans la plupart des médecins de petite ville, il y a en effet deux hommes : le praticien devoue, excellent, prêt à courir à toute heure au service de ses semblables, par la pluie, par la neige, à minuit comme à huit heures du matin, à quelque heure que ce soit et quelque temps qu'il fasse ; puis le citadin, qui, le soir, a pour unique distraction d'aller faire, dans une maison amie, sa partie d'ecarte ou de bouillotte, et qui est enchante lorsque les hasards du metier lui fournissent l'occasion de raconter une aventure, un drame encore inedit, sur lequel les cancans de la petite ville s'en donneront à cœur joie pendant huit jours.

Penétré de ce double senti son empressement à tâter le pouls de son sujet et son desir de connaitre l'aventure qu'il flairait déjà, l'excellent docteur s'approcha donc de son blesse en se frottant les mains, et, lui prenant doucement le bras :

— Eh bien ! eh bien ! dit-il de sa bonne voix paterne. Je vois que cela va mieux. Nous commençons à reprendre connaissance

Gibory ouvrit tout à fait les yeux, regarda avec une stupéfaction profonde celui qui lui parlait, puis promena son regard autour de la salle pour chercher à rassembler ses souvenirs.

Cet examen ne lui ayant apporte aucune lumiere, notre boheme, dont nous avons suffisamment expliqué la turlutaine dramatique, se rappela, tout à point pour la circonstance, la phrase legendaire des princesses de l'Ambigu et des *Mille et une Nuits*, placees dans une situation analogue à la sienne :

— Où suis-je ? murmura-t-il d'une voix plaintive.

— Chez des amis, repondit avec bonte le docteur, qui justement, quelques jours auparavant, venait de voir jouer *la Dame de Monsoreau*, chez de bon amis, qui vous ont recueilli apres le terrible accident....

Gibory se souleva, et, regardant le medecin avec sa bonne grosse figure railleuse :

— Un accident ? interrompit-il. Vous appelez cela un accident, vous, mon petit pere. Une balle de revolver dans le thorax ! Ça ne m'est pourtant pas tombe du haut du clocher de Saint-Cyr.

— Vous avez eté victime d'un meurtre ? reprit le docteur avec un interêt croissant, trop visiblement croissant meme : car Gibory l'enveloppa, l'excellent homme, d'un regard méfiant.

— Oui... pas tout à fait victime, puisque me voilà ; mais enfin... suffit. Nous reparlerons de ça tout à l'heure. Dites-moi, c'est vous qui êtes le propriétaire de cette boite ?

— Vous dites ?... fit le médecin.

— Eh ! oui, de la boîte... de la maison où nous sommes, quoi !

— Ah ! très bien !... non, mon ami, je suis le médecin que l'on a fait appeler... et qui vous à donne...

— Bon ! je saisis... mais cela ne répond pas à la question... Où suis-je ?

— Vous êtes dans l'hôtel de M. le comte de Montdesert, où l'on vous a transporté apres vous avoir trouve dans la rue...

— Ah ! on m'a trouve dans la rue, fit Gibory devenu pensif. Et y a-t-il loin de la rue des Ormes à l'endroit où l'on m'a trouve ?...

— Mais... sans doute... mais... mais... pourquoi cette question ?

— Pour savoir ! dit Gibory. Ainsi je suis chez le comte de Montdésert ?

— Je vous l'ai dit...

— Et depuis quand ?

— Depuis plus d'une heure...

Gibory poussa un juron formidable et se souleva

— Que faites-vous ? s'écria le docteur. Vous voulez donc vous tuer ?

— Eh ! non fit le boheme ; mais on m'a enlevé mes habits, et j'ai absolument besoin...

— Vos habits sont là, sur cette chaise.

— Alors donnez le paletot ; entendez-vous docteur ? rien que le paletot, fit Gibory avec une vivacité fiévreuse.

Le médecin s'empressa de deférer au désir de Gibory.

Celui-ci saisit le vêtement d'une main agitee : mais, des qu'il l'eut fouille, un cri s'echappa de ses levres.

— Ah ! mille millions de tonneres ! hurla-t-il avec désespoir. on a fait le paquet

— Quel paquet ? fit le médecin de plus en plus intrigué.

— L'enveloppe, parbleu ! l'enveloppe ! C'était dans une enveloppe ! Ah ! les misérables... les filous !... Voyons ! voyons !

— Calmez-vous, mon ami !...

— Mais c'est invraisemblable ! cria Gibory : on n'est donc plus en sureté dans la capitale du Nivernais ! c'est à ne pas croire. Mais il faut que ça se retrouve, et quand je devrais...

Et il se dressa debout sans plus songer à sa blessure.

Mais vous allez determiner une hemorragie ! gronda le docteur.

— Il s'agit bien d'hemorragie ! vous ne savez donc pas que c'était un depôt sacré, d'honneur ?

Et comme il se dirigeait vers la porte, le médecin courut a lui et le prit par le bras

— Arrêtez ! cria-t-il hors de lui : ce que vous faites est insensé... Voyez, vous vous soutenez à peine !...

Le docteur disait vrai : Gibory venait de flageoler sur ses jambes, et pour ne pas tomber il avait éte obligé de se cramponner à un fauteuil.

(*A suivre*.)

Voir le numéro du [illegible] Juillet.

menaçaient à être très-inquiet, quand après un quart d'heure de travail, le dégât pût être réparé et on se remit en marche.

—

M. G. Zarifi, vient de nouveau d'offrir deux cents livres turques au *Syllogos Littéraire* de Péra. Cette somme est destinée à l'acquisition d'instruments de physique et de tableaux d'histoire naturelle, objets qui faisaient défaut à cet établissement depuis le grand incendie de Péra.

—

Indépendamment de l'acquisition que l'Arsenal a faite d'un paquebot russe la *Princesse Voronzoff*, le ministère de la marine a acheté un remorqueur italien la *Stella*, et il est en négociation pour l'achat d'un autre paquebot la *Maria Teresa*.

Ces trois bateaux sont destinés au service de la Compagnie *Azizié*.

—

On nous assure que la population arabe orthodoxe de Syrie donnant suite aux plaintes qu'elle a formulées contre le Patriarche d'Antioche, Mgr Jerotheos, a adressé une requête à la Sublime Porte pour demander la destitution de ce Patriarche.

—

Mercredi deux individus, l'un grec et l'autre persan, ont été frappés d'apoplexie foudroyante dans le *grand bazar* de Stamboul.

La mort de ces deux personnes a été instantanée.

—

Le *Bassiret* dit que depuis que le *Chirket-i-Hairié* a établi un service entre Sirkedji-Iskélessi, Tophané, Cabatach et Béchiktach, on a constaté une grande diminution dans les recettes journalières faites par les bateaux qui partent du pont de Carakeui.

—

Nous avons parlé dernièrement des mesures que le Ministère de la Police a prises à l'égard des malfaiteurs qui sont renvoyés dans leur pays. Il nous revient aujourd'hui que S. Exc. Husny Pacha a décidé que désormais tous ceux qui après un premier renvoi reviendraient dans la capitale seraient exposés à être expédiés jusqu'au Fezan ou d'autres localités éloignées, d'où leur retour à Constantinople présenterait de grandes difficultés.

—

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le professeur Curti a donné avant-hier au *Jardin du Téké* une représentation qui lui a valu les chaleureux applaudissements d'un public peu nombreux mais choisi. L'adresse avec laquelle M. Curti a exécuté ses différents tours a été vraiment surprenante.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

31 juillet, 1874.

Lever du soleil	4 h. 57 m.
Coucher »	7 » 15 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 6"
H. à la turque à midi moyen..	4 » 38

8 heures du matin.

Baromètre	757.3
Thermomètre	25.0
Minima	21.3
Maxima de la veille	29.9

Direction et force du vent NE. assez fort.

Etat du temps le 30 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. modéré sur la mer Noire et aux Dardanelles ; faible sur l'Archipel et l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DEPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Juin.		
1 Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikte presvias	Rosenbaum	Syra
2 Jean Constandinidis havia khan	Dr Manalaki	Smyrne
3 Consiple Andromaque	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
Mois de Juillet.		
8 Joan Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9 Michel Gauttit	Josephine Gauttit	Trieste
10 Asséo Chanoni Caviar han	Theodoridi	Petersb.
11 Toullier épicier rue Caframan	Laudy	Aouste
12 Theodoro Kacarouna	Ioannis Paputzir	Poro
13 Georgio Ganoglou Daut hani	Jissimas	Bourgas
14 Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	Bristol
15 Nicola Bakergioglu cheh Daouthan	Procio Scaramanga	Bourgas Taganrog
16 Lavouto / 20 Ghali Mewid Luzia Cmsiple	Amabili Grechi	Malte
22 Soubouï San Stefano	Peraro	Sofia
23 Rocco Imperiali alli Crossa	Cerchina	Mendreri Paris
25 Scaparone phiers	Scaparon	
26 Mme Haiasn e Olga Chadowsky	Basilewsky	Peterab.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le discours de M. Tisza.

[illegible]

Hongrois. La punition de ces derniers était leur récompense.

» Tous les partis hongrois ont applaudi au discours de M. Tisza ; il aura pour résultat de rapprocher le parti Deak du centre gauche. Les projets relatifs à la fusion de ces deux partis sont encore à l'ordre du jour. On espère qu'après l'adoption de la loi électorale les députés du centre gauche tâcheront de faire comprendre à leurs électeurs que l'unique moyen de sauver le système parlementaire en Hongrie est de renoncer à l'opposition au pacte dualiste de 1867. Dès que les deux partis seront d'accord sur ce pacte, M. Tisza, qui est le successeur de M. Deak et l'homme politique le plus populaire du pays, pourra se placer à la tête du gouvernement, et, uni à M. Ghyczy, il réussira à constituer une majorité compacte et un gouvernement stable et indépendant. En attendant, le gouvernement hongrois fait preuve de modération en résistant à ceux qui voudraient le pousser à des mesures répressives, toutes les fois que les agitateurs réussissent à susciter des troubles parmi les Serbes. M. Bitto veut tenter la réconciliation avec ces derniers, et il a convoqué, dans ce but, le congrès de l'Eglise serbe, qui doit élire un métropolitain. Le gouvernement hongrois espère que le chef de l'Eglise serbe jouira d'une autorité suffisante pour faire comprendre à ses coreligionnaires combien les agitations stériles sont dangereuses pour les intérêts des Serbes, puisqu'elles empêchent le développement des libertés et de l'autonomie, qui leur sont garanties par la loi.

» La tâche du cabinet Bitto est très-difficile ; car, d'un côté, il lui faut résister aux entraînements du parti Deak, aux déclamations des conservateurs chauvinistes ; d'un autre côté, il doit veiller à ce que les agitateurs ne réussissent pas à terroriser les éléments modérés et conciliants qui existent au sein des nationalités et qui, à l'exemple de la Croatie, voudraient se réconcilier avec la Hongrie.

» Si M. Bitto atteint le double but qu'il s'est proposé, tout en rapprochant en même temps les deux grands partis hongrois de la Diète, il aura bien mérité de la patrie. »

Le Civil rights bill.

On écrit de New-York, au *Temps*:

« Prenez soin du *civil rights bill* » ; telle fut la dernière parole de Sumner mourant à son collègue, le sénateur Boutwell. Cette suprême recommandation ne laisse pas que d'être significative. Dans la pensée de l'homme d'Etat qui, de concert avec Lincoln, Stanton, Seward, Chase, déjà disparus, avait su mener à bien la longue et sanglante révolution de l'affranchissement des esclaves, ce projet de loi était destiné à mettre le dernier sceau à l'acte d'émancipation de la race africaine. Il y voyait comme la consécration définitive de l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie, et qu'il léguait à ses amis les plus chers, le soin d'achever et de couronner.

» Après quelque hésitation, le Sénat fédéral a décidé d'accepter ce legs d'un des plus illustres de ses membres. Une majorité de 29 voix contre 16 s'est prononcée pour l'adoption du bill, qui est maintenant soumis à la sanction de la Chambre des Représentants. L'accueil que lui fera cette assemblée ne peut manquer d'être favorable, en dépit des vives répugnances que cette mesure suscite jusque dans les rangs du parti républicain. Et comme la ratification du président n'est pas douteuse, il reste seulement à savoir si la cour suprême tiendra la loi pour constitutionnelle ou non.

» Qu'est-ce donc que ce *bill des droits civils* qui déchaîne au Nord, comme au Sud, un tel ouragan de récriminations et de menaces que les jours pourraient sembler revenus où l'on discutait la question de l'égalité des races à coups de revolver, et où le représentant Brooks assommait traîtreusement Sumner en plein Sénat. On pense bien qu'il ne s'agit pas d'assurer aux affranchis le libre exercice de leurs droits civils proprement dits, puisque ce fut là une des premières mesures qui suivirent l'émancipation. L'égalité civile et politique des citoyens d'origine africaine ou européenne est aujourd'hui un fait accompli sur lequel personne ne songe à revenir. Pour ce qui est de l'égalité sociale, c'est une autre affaire.

» La fierté anglo-saxonne, obligée de capituler sur le terrain de la politique, n'a cessé de revendiquer tous ses privilèges dans le vaste domaine de relations sociales. Elle s'est retranchée dans le *home*, qui est demeuré avec ses dépendances l'église, l'école, etc., sa forteresse inexpugnable. Qu'un noir pût devenir représentant, sénateur ou même président : il fallait bien y consentir [illegible]

point confondu dans l'autre monde avec ses frères de couleur noire. On n'en était pas encore arrivé à discuter la question de savoir s'il n'y avait qu'un seul et même Dieu pour les deux races ; mais on glissait visiblement sur cette pente, car les noirs affirmaient de la façon la plus positive, et contrairement à notre tradition, que le diable était blanc. De fait, on ne put jamais leur démontrer le contraire.

» Il est vrai de dire que l'émancipation a porté un coup sensible à cet état de choses. Placées sur le pied d'une complète égalité politique, les deux races ont vu leurs rapports se multiplier, partant devenir plus intimes. Mais les mœurs ne sont pas susceptibles de varier avec autant de rapidité que les institutions. Un nouvel état social demande avant tout du temps pour créer un nouveau système d'habitudes et accoutumer l'homme à une nouvelle manière de sentir, de penser et d'agir. On serait donc mal fondé à s'étonner que la condition nouvelle des affranchis n'ait pas brusquement et radicalement modifié le caractère de leurs relations privées avec les hommes de race blanche. D'importants changements se sont produits qui en présagent de nouveaux. Dans un certain nombre d'écoles, les enfants des deux races ont pu recevoir en commun l'instruction primaire. Plusieurs universités ont admis les étudiants de toute origine sans distinction de race ou de couleur. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des noirs dans certaines églises blanches, surtout dans celles de la secte méthodiste. Enfin, sur un très-grand nombre de lignes, les voyageurs de toute race se confondent sans que personne paraisse y prendre garde. Tout cela est assurément de bon augure, mais il n'en est pas moins vrai que l'immense majorité des établissements publics est encore fermée à la race africaine. M. Rawley, l'affranchi qui présidait récemment la Chambre des Représentants, se verrait impitoyablement refuser l'entrée de nos grands hôtels ou de nos salles d'opéra. Rien de plus absurde, sans doute, aux yeux d'un Français, qui ne peut faire autrement que de trouver les préjugés des autres nations les plus sots du monde. Rien de plus naturel cependant pour un Américain, qui acceptera plus volontiers d'être gouverné par un nègre que d'en faire son ami.

» Quelle sorte de remèdes une pareille situation comporte-t-elle ? Convient-il de s'en rapporter au temps du soin de multiplier les points de contact entre les deux races et d'user par un frottement quotidien des répugnances instinctives qu'on court risque d'aiguiser en cherchant à les violenter? Ou bien la loi peut-elle intervenir efficacement pour régler cet ordre de rapports entre les citoyens ? Question d'expérience autant que de principe, qui est diversement résolue par des hommes également dévoués à la cause de la race affranchie.

» C'est parce qu'il n'avait cessé d'être partisan de la solution autoritaire que Sumner avait pris depuis longtemps l'initiative du projet de loi présentement soumis aux délibérations du Congrès. Le *civil rights bill* dispose en substance que tous les citoyens des Etats-Unis, sans distinction de race ou de couleur, seront reçus sur le pied d'une complète égalité dans tous les établissements publics, et que nul ne pourra être exclu des fonctions de juré à raison de sa race ou de sa condition antérieure de servitude. Aux seules cours fédérales, et non aux cours d'Etat, appartiendra la connaissance des délits résultant de la violation de cette loi.

» Il est sans doute inacceptable en principe que les citoyens d'un même Etat soient traités d'une façon différente [illegible]

Le discours de M. de Nigra.

[illegible]

mêmes cordes de sa lyre d'où s'envolaient les tendres mélodies, éclataient parfois, comme de la trompette d'un archange, ces fières chansons qui allaient réveiller tout à coup la patrie meurtrie et paresseuse sur son lit de misère. Elles vous diront encore que Pétrarque est l'une des figures les plus attrayantes du moyen-âge, l'une de ces figures privilégiées que nulle tache ne ternit qui non seulement sont l'orgueil du siècle et du pays qui les virent paraître, mais qui sont la gloire et l'honneur de l'humanité.

» Pour moi, messieurs, je dois restreindre mon rôle dans des limites plus étroites. Je veux vous dire ce que fut Pétrarque pour le pays qui a eu le bonheur de lui donner le berceau et la tombe.

» Nous avons été élevés, au delà des Alpes, à la rude école de l'adversité.

» Pendant des siècles nous avons subi toutes les calamités, toutes les humiliations. L'oppression, le morcellement du territoire, les discordes intestines, l'occupation étrangère, l'absence d'une patrie, la longue série des maux qui affligent les peuples asservis et divisés, nous avons tout enduré.

» Que l'on ne s'étonne pas si dans ces derniers temps l'Italie a fait preuve de beaucoup de sagesse et de sens politique. Nous sommes devenus sages parce que nous avons beaucoup souffert. Eh bien ! pendant la durée, plusieurs fois séculaire, de nos malheurs, savez-vous quelle était en Italie la meilleure, et, après Dieu, la seule consolation de tous ceux qui souffraient, de tous ceux qui pensaient, de tous ceux qui espéraient? L'Italie a vécu, pensé, espéré, pour des siècles, avec ses grands poëtes, ses artistes, ses savants.

» C'est dans *la Divine Comédie* du Dante et dans les chansons de Pétrarque que les générations qui nous ont précédés ont puisé tantôt l'espérance, tantôt l'encouragement, toujours la consolation. Notre patrie à nous, c'étaient alors nos grands écrivains, et, parmi ceux-ci, Pétrarque tenait, après le Dante, la première place.

» Les nations, comme les individus, ne vivent pas seulement de réalité, elles vivent aussi d'idées et d'imagination. Nos poëtes, et Pétrarque surtout ; à défaut de la réalité absente, nous donnaient, comme précieuse compensation, l'éternel idéal.

» Et maintenant c'est encore à son poëte, couronné au Capitole, que l'Italie doit l'occasion qu'elle saisit avec un empressement bien naturel de vous envoyer par-dessus les Alpes et la mer ses souhaits de cordiale amitié. Grâce à son souvenir, nous assistons au plus beau des spectacles, celui de voir réunies dans la même pensée deux grandes nations, issues du même sang, nourries des mêmes traditions artistiques et littéraires, faites pour s'entendre, se respecter et s'aimer, et qui ne doivent désormais avoir entre elles d'autres contestations que les luttes pacifiques et fécondes de l'esprit pareilles à celles qu'elles soutiennent en ce moment d'une façon toute courtoise pour revendiquer, chacune pour son compte, à des titres divers, mais également légitimes, le génie et l'inspiration d'un grand poëte. Car si l'Italie a été assez heureuse pour avoir donné à Pétrarque la naissance, la langue et le tombeau, si elle lui a inspiré ses chants patriotiques, la France a eu le mérite de le garder pendant de longues années dans ce coin privilégié de la Provence qui fut pour lui une nouvelle patrie ; elle eut le bonheur de lui inspirer son immortel *Canzoniere* par les charmes de la femme, fortunée entre toutes, qui vit éternellement jeune et belle dans des vers admirables et qui fut le long soupir de la plus douce des muses.

Lungo sospir della più dolce musa.

» Je ne peux pas, messieurs, et je ne veux pas vous cacher l'émotion que j'éprouve en voyant pour la première fois ces lieux consacrés par le génie et par la beauté. Ma pensée aime à se figurer les deux ombres bénies de Pétrarque et de Laure passant lentement sur les rives de la Sorgues, dans l'attitude des couples heureux dont *les Triomphes* nous ont peint l'image charmante.

» Et en remontant encore plus haut le courant des siècles, il m'est doux de rappeler comme une sorte de pendant à ce tableau les brillantes figures de vos ancêtres, poëtes et chevaliers, qui trouvaient en Italie une seconde patrie et qui invoquaient, pour arbitres des questions d'amour, d'illustres dames italiennes: Béatrix d'Este, Emilie de Ravenne, la comtesse de Savoie, la marquise Malaspina, la marquise de Saluces.

» Vous savez, messieurs, qu'il fut un temps où votre belle langue était parlée et cultivée de l'autre côté des Alpes, et que vos troubadours ont souvent rencontré en Italie des émules célèbres. Les rois de Sicile n'ont pas dédaigné de toucher aux cordes de la lyre provençale, et l'histoire nous a conservé les noms et parfois les compositions de plus de trente troubadours italiens ; parmi lesquels vous me permettrez de citer Nicolet de Turin, les Génois Lanfranc Cigala, Boniface Calvo, Luc de Lascaris, Parcival et Lanfranc Doria, le Vénitien Barthélemy Zorzi, Ferrari de Ferrare, le [illegible]

Les légitimistes et le maréchal Mac-Mahon.

[illegible]

puissance de contraindre à la franchise [illegible] mêmes qui différaient de satisfaire leurs [illegible] contre nous, tant l'équivoque leur était ch[illegible]

» Quinze jours ont suffi à la parole du [illegible] mettre en évidence tout ce qu'il y a enco[illegible] nérosité et de force dans l'Assemblée natio[illegible] tout ce qui se tramait dans l'ombre contre [illegible] listes ; pour faire apparaître en plein jour [illegible] combinaisons, les projets téméraires de [illegible] mis, et pour les dissiper comme un rêv[illegible] laisse après lui que le contraste de la fra[illegible] l'esprit humain avec sa présomption déme[illegible]

» Où sont-ils les ministres qui se leva[illegible] tre le Roi? Qu'ont ils fait de leur fierté? [illegible] venue leur arrogance? Deux semaines so[illegible] depuis qu'ils ont suspendu l'*Union*, et vo[illegible] jour où l'*Union* reparaît, ils ont déjà disp[illegible]

» Et maintenant retraçons brièvement [illegible] cipaux événements, qui se sont précipit[illegible] notre suspension, et qui ont amené la crise [illegible] Le simple exposé des faits montrera comm[illegible] volonté supérieure pousse parfois les h[illegible] préparer leur chute par les moyens mê[illegible] lesquels leur génie avait cru découvrir [illegible] sance.

» A la suite de l'interpellation si éloq[illegible] développée par M. Lucien Brun, l'Assemb[illegible] gea un blâme au gouvernement, en re[illegible] voter l'ordre du jour auquel le ministè[illegible] rallié. Logiquement, et suivant les usag[illegible] cres du régime parlementaire, le cabinet [illegible] retirer.

» Mais, depuis quelque temps, il étai[illegible] constater que, dans les sphères gouvern[illegible] certains projets étaient agités contre l'au[illegible] l'Assemblée. M. de Fourtou était désign[illegible] le chef d'une entreprise hardie qui, affra[illegible] équivoques habilement entretenues par [illegible] de Broglie, allait inaugurer le triomphe [illegible] tennat, par l'intimidation et par la force.

» La guerre était déclarée, et dès so[illegible] ministère était vaincu. Le lendemain [illegible] *officiel* annonçait que les démissions des [illegible] n'étaient pas acceptées. C'était le prem[illegible] d'une politique de résistance à la volont[illegible] raine de l'Assemblée.

» Un message du maréchal-présid[illegible] presque aussitôt tous les doutes qui pouva[illegible] core subsister. C'était le second acte de la [illegible] litique, et il paraissait être décisif.

» Le septennat était placé au-dessus de [illegible] l'Assemblée, et un journal, interprétant [illegible] qui semblait avoir inspiré le message, [illegible] prononcer cette parole factieuse appliqué[illegible] réchal: La loi, c'est lui! Le septennat [illegible] ainsi planer au-dessus des lois, elles-mêm[illegible] nait de dire: Silence au Roi! Il avait [illegible] l'Assemblée en maintenant des ministres [illegible] refusait sa confiance ; il lui donnait main[illegible] ordres et la sommait de voter sans dél[illegible] constitutionnelles dont il chargeait ses [illegible] d'indiquer à la commission des Trente [illegible] tions essentielles.

» L'émotion fut profonde, et, faut-il le [illegible] pinion publique inclinait à approuver ce[illegible] du gouvernement ; elle croyait y voir [illegible] fermeté et de résolution, elle espérait tro[illegible] fin des incertitudes et des vaines querell[illegible] préparait à applaudir à cette contrefaçon [illegible] torité ; car si grand est son besoin de [illegible] gouvernée que, à défaut de la dignité da[illegible] sance, elle demande le calme dans la serv[illegible]

» Mais tout cet appareil de force qui [illegible] lait, hélas ! l'abaissement moral d'un p[illegible] ple placé en dehors des conditions natur[illegible] vie nationale telle que les siècles l'a[illegible] n'était en réalité qu'une apparence [illegible] qu'une fantaisie ministérielle, au succès [illegible] le maréchal Mac-Mahon, soucieux de so[illegible] et respectueux de la loi, se refusait de [illegible]

» Il ne nous convient pas de recherch[illegible] d'hui les causes immédiates de ce brusq[illegible] dement ; nous nous bornerons à indique[illegible] difficile de ne point rattacher à l'avortem[illegible] certaine politique de complots la chute [illegible] M. de Fourtou ; et il nous suffit, à un p[illegible] plus général, de constater que, sans [illegible] royalistes, tout ministère est fatalement [illegible] à disparaître, comme M. de Broglie a [illegible] comme M. de Fourtou aujourd'hui.

» Nous représentons les principes esse[illegible] dre et de conservation sociale. Quiconqu[illegible] avec nous devient fatalement perturba[illegible] chose publique et doit succomber sou[illegible] de l'anarchie morale qu'il engendre.

» Le choix des nouveaux ministres no[illegible] dra quelle politique veut pratiquer M. [illegible] Mac-Mahon, et nous dictera par consé[illegible] résolutions. Nous sommes aujourd'hui [illegible] étions hier les plus fermes défenseurs du [illegible] à la condition qu'il se détourne des aven[illegible] lesquelles, depuis le 20 novembre, on [illegible] précipiter.

» En jetant un regard sur les derni[illegible]

La prise de Cuenca.

[illegible]

Le serpent à sonnettes et la tarentule.

[illegible]

L'alcoolisme.

[illegible]

giènes dénonçant les ravages causés par les boissons alcooliques, cette propagande ne serait pas d'un meilleur secours que les lois dont la menace est vaine ? [illegible] sur la valeur de ce remède, [illegible] guère que lui, il faut bien l'avouer.

» Les ravages de l'alcool sont véritablement effrayants. [illegible] Il faut dire que l'insouciance générale tient en partie à ce que certains écrivains scientifiques ont exagéré l'inconvénient d'autres habitudes, d'autres vices si l'on veut, qui ne compromettent qu'à un moindre degré la santé publique. C'est ainsi que la croisade engagée contre l'abus du tabac n'a trouvé que des incrédules. Et, en effet, le fumeur est incorrigible, parce que le plus souvent le malaise causé par la nicotine n'est ressenti que dans des circonstances exceptionnelles.

» Il n'en est pas de même de l'alcool. Qui n'a entendu parler [illegible] désordres qu'engendre l'abus et même [illegible] modéré de l'absinthe ? Il n'est guère de tempérament impressionnable qui échappent à ce poison. Les troubles épileptiques et hallucinatoires en sont la conséquence aiguë. Un physiologiste habile, M. Magnan, a pu les évoquer sur des chiens, innocentes victimes de ses expériences.

» Quatre grammes d'essence d'absinthe injectés dans l'estomac de cet animal déterminent d'abord des attaques suivies d'une torpeur générale ; bientôt après, le chien revient à lui, il se dresse sur ses pattes, le poil hérissé, l'œil furieux : M. Magnan l'a vu fixer son regard sur un mur complétement nu, avancer, reculer, bondir de nouveau, aboyer avec rage et se livrer à un combat désordonné contre un ennemi invisible. L'accès dure plus ou moins longtemps, suivant la dose d'absinthe ingérée.

» Rien de lugubre comme d'entendre dans les asiles spéciaux les récits des alcooliques. Les uns éprouvent des bourdonnements, des tintements, des sifflements d'oreilles ; pour les autres, le bruit de cloche devient un glas funèbre, les cris, les voix, des injures, des menaces, des cris de détresse, des [illegible].

» [illegible] profondément altéré. La vue [illegible] des étincelles, des flammes multicolores, des ombres qui tremblent, des figures qui grimacent, puis des incendies, des émeutes, des batailles. Ce sont d'épouvantables cauchemars.

» Et le sens du goût, et celui de l'odorat ? L'alcoolique sent les odeurs les plus fétides ; il s'imagine qu'on va l'empoisonner. Quelques-uns sentent et voient des animaux ramper entre chair et peau, ou bien ils sont entourés par des fils de fer qui les étouffent, ou bien encore ils se figurent apercevoir une partie de leur corps rongée par les vers. On devine par quelles indéfinissables angoisses passent ces malheureux.

» Ce n'est point l'absinthe qui est le seul coupable. On a tort de considérer le vermouth et le bitter comme inoffensifs. L'impôt peut-être exagéré qui pèse sur les alcools n'a pas réduit la consommation ; il a facilité les fraudes et les sophistications. Le docteur Dacaisne a démontré, il y a quelque temps déjà, que l'on n'utilise que trop souvent pour les vermouths des vins blancs tournés et des plantes avariées. Ces plantes sont d'ailleurs de la famille de l'absinthe, et à la longue elles engendrent les mêmes effets.

» Les Spartiates corrigeaient les ivrognes par [illegible] de l'ivrognerie. Je ne sais si le remède est efficace ; la fameuse légende de Gavarni est malheureusement trop vraie. On se rappelle que Gavarni représentait un passant arrêté devant un ivrogne couché tout de son long dans le ruisseau : « Et dire, murmurait ce philosophe, que je serai ainsi demain ! » Cependant, c'est en dénonçant le mal, c'est en ne cachant aucun des traits de ce sinistre tableau, que l'on peut espérer de retarder sur la pente quelques néophytes dont l'âme ou plutôt l'estomac n'est pas encore complétement endurci. Ce serait la tâche des petits traités dont je parlais tout à l'heure. » (*Le Temps*).

VARIETES.

Le passage de Vénus sur le Soleil.

La détermination exacte de la distance de la Terre au Soleil a préoccupé les astronomes à toutes les époques. Cette question n'a pas seulement un intérêt de curiosité, qui serait bien naturel d'ailleurs. Cette détermination est d'un intérêt de premier ordre, au point de vue des rapports qui lient les divers éléments du système solaire. Si les dimensions de la Terre n'étaient pas infiniment petites par rapport à la distance qui la sépare du Soleil, cette distance serait trouvée par la solution d'un problème de géométrie fort simple. Il suffirait de mesurer à la surface de la terre une base et les angles qui feraient partie d'un triangle, dont les autres côtés seraient les rayons visuels menés des extrémités de la base terrestre et aboutissant au Soleil. Mais il est impossible d'employer ce procédé, à cause de la petitesse de la base du triangle, relativement à l'immensité des autres côtés. On est donc forcé de recourir à d'autres méthodes.

L'une de ces méthodes, celle qui a été employée au siècle dernier, est fondée sur les positions relatives du Soleil, de la Terre et de la planète Vénus.

La planète Vénus est plus rapprochée de nous qu'aucun autre corps céleste, si on en excepte la Lune, qui est, d'ailleurs, trop voisine de la Terre, pour servir à résoudre la question de la distance solaire.

Vénus est plus rapprochée du Soleil que la Terre. Les temps des révolutions de ces deux planètes autour du Soleil sont donnés par l'observation, et ces temps permettent, d'après une loi découverte par Klepper, de déduire le rapport des distances du Soleil et de Vénus à la Terre, sans que ces distances soient elles-mêmes connues.

C'est ainsi que l'on trouve que le rapport des distances de Vénus au Soleil et à la Terre est égal à 5/2.

On conçoit que, dans la courbe qu'elle décrit autour du Soleil, Vénus puisse se trouver juste entre le Soleil et la Terre, dans une de ses *conjonctions inférieures*. Dans ce cas, le disque de Vénus produit une petite éclipse sur le Soleil, en se montrant comme un point noir parcourant une corde de l'astre radieux. C'est ce qu'on appelle un *passage de Vénus* sur le Soleil.

Supposons, pour plus de simplicité, que deux observateurs soient placés chacun à l'une des extrémités d'un diamètre terrestre perpendiculaire à l'orbite de la Terre (à l'écliptique). Au moment du passage de Vénus, l'un de ces observateurs verra la planète tracer une corde sur le Soleil, et l'autre observateur verra de même une autre corde décrite par le point noir, à cause de l'angle formé au centre de Vénus par les lignes partant des extrémités du diamètre terrestre.

La distance des deux cordes décrites sur le Soleil, le diamètre de la Terre et les lignes de visée dirigées sur Vénus et aboutissant aux milieux des cordes, formeront deux triangles, dont les bases seront la distance des cordes tracées sur le Soleil et le diamètre terrestre. Or, d'après ce que nous avons dit plus haut, le rapport de ces bases sera 5/2. D'où l'on déduit que le rayon de la Terre est cinq fois plus petit que la distance des cordes qui est la base du plus grand de nos deux triangles.

Eh bien ! cet angle, sous lequel on verrait le rayon de la Terre, si l'œil était placé au centre du Soleil, est ce qu'on appelle la *parallaxe du Soleil*. Cette parallaxe est donc la cinquième partie de l'angle sous lequel on voit la distance qui sépare les deux cordes tracées par Vénus pour nos deux observateurs. Il est facile de voir, d'ailleurs, que la distance du Soleil à la Terre sera connue quand on connaîtra la parallaxe solaire ; car cette distance est l'un des côtés d'un triangle rectangle dont on connaîtrait un angle (la parallaxe) aigu et un côté (le rayon de la Terre).

La question se réduit donc à trouver la parallaxe du soleil, qui dépend elle-même de la distance des deux cordes dont il a été question. Mais cette distance des cordes sera connue si l'on connaît les longueurs de ces cordes, et les longueurs de celles-ci se déterminent par le temps que Vénus met pour les tracer ; car le rapport de ces temps à celui que mettrait l'astre à traverser le diamètre du Soleil, ce dernier étant connu par la vitesse de Vénus par rapport au Soleil, donne immédiatement le rapport des cordes au diamètre solaire, et par conséquent leur grandeur.

L'observation conduit encore au même but lorsque les deux observateurs sont placés aux extrémités d'une corde terrestre perpendiculaire à l'écliptique, ou lorsqu'ils sont dans une situation [illegible] l'un par rapport à l'autre.

La méthode dont nous venons de donner une idée, est due à Halley, astronome anglais, qui a découvert une comète portant son nom et qui se montre à nous tous les 75 ou 76 ans.

On comprendra aisément que si le plan de l'orbite de Vénus, se confondait avec le plan de l'orbite de la Terre, Vénus, lors de ses conjonctions inférieures, semblerait toujours se projeter comme un point noir sur le disque solaire, en passant de son bord occidental. Mais ce phénomène n'arrive pas, à beaucoup près, à toutes les conjonctions de la planète, parce que les plans des orbites de la Terre et de Vénus sont inclinés l'un sur l'autre. Il en résulte que le plus souvent, au moment de sa conjonction inférieure, Vénus passe au-dessus ou au-dessous du plan de l'écliptique ; et comme le Soleil est dans ce plan, la planète ne se projette pas sur le disque lumineux.

Les passages de Vénus sur le Soleil arrivent à plus d'un siècle d'intervalle ; mais lorsqu'après cet intervalle un passage se produit, il en arrive un second au bout de huit ans.

C'est le 4 décembre 1639 qu'on observa, pour la première fois, l'un de ces passages. Delambre a dressé la liste des passages de Vénus depuis cette époque jusqu'au vingt-quatrième siècle. Voici cette liste :

4 décembre	1639	11 décembre	2117
6 juin	1761	8 décembre	2125
3 juin	1769	11 juin	2247
9 décembre	1874	9 juin	2255
6 décembre	1882	12 décembre	2360
8 juin	2004	10 décembre	2368
5 juin	2012		

Delambre a montré que Vénus se retrouvait en conjonction inférieure tous les 584 jours à peu près. Dans cet espace de temps, la Terre exécute une révolution entière, plus 216 degrés. Après cinq conjonctions, la Terre aura décrit 5 révolutions, plus cinq fois 216 degrés, ou trois fois la circonférence entière (laquelle est de 360°), ce qui fait huit révolutions.

Ainsi au bout de huit années, les conjonctions reviennent au même jour et au même lieu du ciel, à très peu près.

Quand un passage a eu lieu, on doit donc en attendre un autre *huit ans* après. Mais en huit ans la latitude de Vénus augmente de 20 à 24 minutes de degrés ; en seize ans, elle aura augmenté de 40 à 48 minutes, quantité plus grande que le diamètre apparent du Soleil, et Vénus n'aura pas de passage sur le disque de cet astre. Il faudra attendre pour un nouveau passage que la latitude de Vénus, laquelle varie entre 3 degrés 24 minutes boréale et 3 degrés 23 minutes australe, ne soit pas trop considérable à l'instant d'une conjonction inférieure. C'est pourquoi le passage ne se reproduit qu'au bout de 121 ans, plus 8 ans, ou 243 ans plus ou moins 8 ans.

On ne peut pas se servir de la planète Mercure pour trouver la parallaxe solaire, parce que cette planète est trop voisine du Soleil, ce qui rend les observations peu exactes.

Toute la question, pour les observateurs qui emploieront la méthode de Halley, consiste à mesurer la durée des passages, ainsi que nous l'avons vu ; et cette durée repose sur l'observation exacte des contacts apparents de la planète avec les deux bords du Soleil.

Ces contacts sont séparés par des intervalles de temps assez grands. Ainsi, en Sibérie, le prochain passage donnera, pour le temps qui séparera les deux contacts, près de quatre heures ; ce qui fait qu'une erreur d'observation de quelques secondes influera très-peu sur le résultat définitif. Or, une pareille erreur est impossible.

Cependant, en raison de la difficulté d'observer exactement les instants précis des contacts, on a proposé d'employer le spectroscope, en dirigeant sa lentille sur le bord du Soleil, à l'endroit du contact. En s'approchant de cet endroit, Vénus doit faire disparaître progressivement les lignes spectrales des protubérances solaires, et, par suite, donner l'instant précis du contact.

On a encore indiqué un autre procédé pour mesurer la distance des deux cordes tracées par Vénus pour deux observateurs placés à des stations extrêmes. Ce procédé consiste à photographier les phases du phénomène, dans toutes les stations, de manière à tracer sur le disque du Soleil la corde décrite par Vénus pour l'observateur. La distance des cordes ainsi obtenues sera mesurée avec un pouvoir grossissant, et de la comparaison des mesures, on déduira la distance du Soleil à la Terre.

La commission nommée par l'Académie des sciences de Paris, pour l'étude du grand phénomène qui nous occupe, a choisi six stations, à savoir : Pekin, Yokohama et Saïgon dans notre hémisphère ; l'île Saint-Paul, l'île Campbell et Nouméa dans l'hémisphère opposé au nôtre.

L'Assemblée nationale française a accordé trois cent mille francs pour subvenir aux frais de ces expéditions (1).

La somme allouée par le gouvernement russe, pour la même destination, dépasse 1,200,000 fr.

Le gouvernement anglais a mis 400 mille francs à la disposition des observateurs. Les colonies des Indes, de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, ont voté 110,000 francs pour le même objet. De plus, un riche Anglais, lord Lindsay, [illegible] frais une expédition pour laquelle il dépensera plus de 400,000 francs.

En Allemagne, on a alloué 500,000 fr. pour observer le même phénomène.

Tous les astronomes qui voudront observer le passage de Vénus devront stationner en des points aussi éloignés que possible. En France, on ne verra aucun des contacts ; voilà pourquoi les savants de notre pays iront tous observer au loin. Heureux s'ils sont favorisés par le temps, et s'il ne survient pas un de ces mécomptes qui viennent renverser les mesures les mieux concertées !

Pour comprendre les difficultés d'une pareille entreprise, et pour expliquer comment les observations de 1761 et de 1769 n'ont pas donné tout ce qu'on en attendait, nous raconterons sommairement ce qu'il advint aux observateurs qui, avant notre siècle, se sont occupés de cette importante détermination.

A Paris, Jérôme Lalande observa le passage 1761, dans le palais du Luxembourg. Le premier contact avait eu lieu quand le Soleil se leva.

Sur la demande faite par l'Académie de Saint-Pétersbourg à celle de Paris, l'abbé Chappe d'Auteroche était parti pour Tobolsk, afin d'y observer le passage de Vénus de 1761. De Saint-Pétersbourg à Tobolsk, le parcours fut très-difficile : il dura cinq mois. Le 10 avril, l'abbé Chappe arriva au lieu désigné, ayant tout au plus deux mois pour faire ses préparatifs. Le jour du phénomène, le 6 juin, le ciel resta couvert, mais les nuages se dissipèrent un peu après le commencement du passage. Le premier contact extérieur ne put donc être observé. Au moment où la partie antérieure de Vénus se projetait seule sur le Soleil, l'abbé Chappe vit le disque entier de la planète. Le croissant hors du Soleil possédait une lumière assez vive et jaunâtre, sur la ligne de soudure avec l'autre portion. Un autre phénomène semblable eut lieu au moment de la dernière phase. Cette observation ne fut pas isolée ; plusieurs autres observateurs signalèrent un fait analogue.

Le Gentil, astronome français, s'embarqua en 1760, à bord du *Berryer*, de la Compagnie des Indes, pour aller observer à l'Ile de France, où il arriva le 10 juillet. L'Académie des sciences lui avait assigné Pondichéry pour station, mais la guerre l'empêcha de se rendre dans cette ville, et il se dirigea vers l'île Rodrigue, ne sachant pas que Pingré devait s'y rendre. Le Gentil, ayant trouvé la frégate *la Sylphide*, qui allait porter secours à Pondichéry, s'embarqua sur ce navire, qui, à cause des *vents* contraires, fut ballotté par les flots jusqu'au 24 mai. A cette date, en abordant à Molie, on apprit que les Anglais s'étaient emparés de Pondichéry. Il fallut revenir à l'Ile de France, où on ne put débarquer que le 23 juin, après avoir stationné le 30 mai à la Pointe-de-Galles.

Le Gentil observa le passage de Vénus entre ces deux stations. Il se servit, dit-il, « d'un excellent objectif de 15 pieds de foyer, attaché à un tuyau de quatre règles de sapin. » Le premier contact ne put être observé, et le mouvement du vaisseau gêna considérablement l'observation. La sortie de la planète fut invisible parce que le ciel se couvrit.

L'astronome français n'avait pas une fort bonne montre, et il dut recourir à l'horloge de sable qui servait à mesurer le chemin du vaisseau et qu'il croyait ne pas lui donner plus d'un quart de seconde d'erreur. A deux heures, quelques éclaircies lui permirent de voir la planète. Malgré ces circonstances défavorables, Le Gentil trouva 8 h. 27 m. 56 s. 1/2 pour le moment de l'entrée totale de Vénus ; le commencement de la sortie fut fixé par lui à 2 h. 22 m. 53 s., et 2 h. 38 m. 52 s. 1/2 fut l'instant de la sortie totale. La durée du phénomène fut donc de 6 h. 10 m. 55 s. 3/4 ; et le diamètre employa 15 m. 59 s. pour effectuer sa sortie.

Une observation de la sortie de Vénus fut faite à l'Ile de France par M. de Seligny. Le méridien répondant à l'observation de Le Gentil fut trouvé par lui à 88° 20' 15", tandis que le livre de bord donnait 87° 14' 6", la différence était donc de 1° 6' 9".

Le Gentil ne voulut pas revenir en France sans avoir observé le passage suivant. Il alla donc s'établir à Pondichéry, et y passa huit ans. Mais, ô fatalité ! le 3 juin 1769, au moment où il allait faire son observation, un nuage vint tout juste masquer le Soleil pendant toute la durée du phénomène. Il est peu d'exemple, d'une pareille déconvenue. Cet événement fit le tourment de la vie de notre astronome.

Les observations du passage de 1769 furent plus heureuses que celles du passage précédent, lequel laissait la parallaxe solaire flotter entre 8 1/2 secondes et 10 1/2 secondes.

Le 3 juin 1769, la durée totale fut observée dans de bonnes conditions, en 5 stations différentes : Wardhus, Kola, Fort-du-Prince-de-Galles dans la baie de l'Hudson, Saint-Joseph en Californie, île de Taïti.

Les valeurs de cette durée furent très-diverses ; la plus petite fut de 5 heures 30' 4" (à Taïti), et la plus grande alla jusqu'à 5 heures 53' 14" (à Wardhus).

On procéda à la discussion de toutes les observations, et il en résulta que les limites de la parallaxe du Soleil furent fixées entre 8,82 et 8,60 secondes, quantités dont la différence laisse encore une trop grande incertitude sur la distance de la Terre au Soleil.

Quarante observateurs se dispersèrent dans vingt stations du globe, pour calculer la parallaxe solaire, au moment du passage de 1769. Toutes les nations européennes prirent part aux expéditions entreprises à cette époque. La France envoya Pingré à Saint-Domingue et l'abbé Chappe en Californie. Le capitaine Cook et l'astronome Green observèrent le phénomène à Taïti. Les astronomes Dymond et Wales s'installèrent au Fort-du-Prince-de-Galles, près la baie d'Hudson. Le savant suédois Planman s'établit dans la Finlande, à Cajanebourg. L'astronome Hell fut envoyé à Wardhus par le roi de Danemark. Plusieurs autres astronomes allèrent observer en Russie et en Chine.

Cook, alors lieutenant, partit sur *l'Endeavour*, le 26 août 1768, pour explorer la mer du Sud. Le 12 avril, il atteignait la baie de Matavaï, que Wallis avait nommée baie de Port-Royal, au nord de l'île de Georges III. Son campement fut établi au pied d'un grand figuier, qui fut conservé par les naturels du pays.

L'observation du passage de Vénus se fit encore sur deux autres points désignés par Cook. Elle dura depuis 9 heures 21 minutes du matin jusqu'à 3 h. 10 m. du soir.

L'abbé Chappe voulut encore observer le passage de 1769. Il partit de Paris le 18 septembre 1768, et se dirigea sur Cadix. Il arriva le 6 mars suivant à la Vera-Cruz. Après des péripéties diverses, l'expédition quittait le port de San Blancas le 19 avril et, un mois après, le savant français débarquait au port Saint-Joseph. Le 30 mai, les instruments se trouvaient en place et disposés pour l'observation, qui se fit sous un ciel d'une grande pureté. Malheureusement l'abbé Chappe fut attaqué d'une maladie dont il mourut, et les résultats de ses observations furent perdus.

On espère arriver à une grande précision dans le prochain passage de 1874. La différence entre les durées totales dans les groupes choisis par les stations françaises sera, d'après M. Puiseux, de 23 minutes. Les observations se feront donc avec facilité en employant la méthode de Halley.

Au point de vue des entrées hâtives et tardives, le bureau des longitudes s'est occupé des îles Marquises et des îles Saint-Paul et Amsterdam, ainsi que des stations de Suez ou de Mascate et des îles Kerguelen, pour les sorties tardives et hâtives.

Afin de pouvoir comparer entre elles les observations du passage de Vénus, il est nécessaire, suivant la méthode adoptée, de connaître exactement les positions relatives des méridiens des différentes stations. Au nombre des méridiens fondamentaux sont ceux de Yokohama, de Shanghaï et de Mascate.

(*à suivre*).

(1) Il est juste d'ajouter que le désintéressement des deux fabricants d'instruments de précision qui ont exécuté à des prix très-réduits tous les appareils commandés par la commission et qui lui en ont même prêté quelques-uns trop chers pour son faible budget, ont permis aux savants français d'entrer en lice avec leurs confrères de l'étranger sans infériorité.

TELEGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 30 juillet, [illegible]

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque austro-ottomane a eu lieu aujourd'hui. Elle était présidée par M. Schenk. Les actionnaires présents représentaient 21[illegible]7 voix. Le rapport du conseil d'administration concluait par la proposition de liquidation et de fusion avec la Banque impériale ottomane. Les conclusions du conseil d'administration ont été approuvées à l'unanimité.

Un seul actionnaire, M. Moravetz, au nom de M. Hirsch a proposé d'instituer un comité de 10 membres au lieu de cinq. Le président a promis de prendre en considération cette motion.

La séance a été très-calme.

Vienne, 30 juillet, 8 h. 30 m., soir.

Obligations Roumelie	fl. 46.90
id. Nouvelles	36.75
Anglo-Bank	148.75
Société de créd. aust-turq.	— —
Banque austro-ottomane	[illegible]
Pièce de 20 francs	[illegible]
Agio	103.90
Change sur Londres	110.40
Crédit anstalt	234.—
National Bank	971.—
Lloyd	[illegible]

Bourse faible ; reports chers.

France.

Paris, 29 juillet, soir.

La Banque refuse d'accepter la réduction annuelle de cinquante millions de francs de l'amortissement, qui avait été proposée par M. Wolowski et acceptée par la Chambre. Elle est disposée à traiter avec le gouvernement sur de nouvelles bases.

A l'Assemblée M. de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, combat la proposition de dissolution de l'Assemblée nationale. Il espère que la discussion des lois constitutionnelles pourra avoir lieu après les vacances.

La proposition de M. de Maleville, concernant la dissolution, est repoussée, par 375 voix contre 332.

Paris, 30 juillet.

Obligations Roumelie fl. 107.50

M. Thiers a refusé de prendre la parole à l'Assemblée nationale.

Angleterre.

Londres, 30 juillet.

La Banque d'Angleterre a élevé son escompte à 3 0/0.

Presque partout les grèves ont cessé.

Belgique.

Bruxelles, 30 juillet.

Le Congrès qui se tient dans notre ville est considéré diplomatiquement comme ayant échoué.

Espagne.

Madrid, 30 juillet.

Les journaux républicains se montrent sympathiques à la France depuis que les carlistes s'aliènent les esprits par leurs exécutions.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 30 juillet.

Dette Générale	45 [illegible]
Emprunt 1865	— —
do 1869	53 3/8
do 1871	61 —
do 1872	75 —
Consolidés anglais	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	70 5/8
Nouvel emprunt ottoman	46 13/16

BOURSE.

[illegible]

[illegible]		[illegible]
» du Crédit Austro-Turque	»	— — —
» du Crédit Général	L.T.	9 6 —
Banque *Ferissi et Cassoudi*	»	3 50 —
Tramway	»	3 95 —
Société Commerciale Ottomane	»	3 10 —
[illegible]	Fr.	[illegible]
Crédit Hellénique (escompte)	»	23 — —
Obligations des Chemins de fer	»	110 — —
» 2e émission	»	83 3/4 —
Emprunt 1863	»	315 — —
Emprunt 1865	»	316 — —
Emprunt 1869	»	265 — —
Emprunt 1872	»	77 1/2 —
Emprunt 1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(*Contre Livre Turque à 100 Piastres*).

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 25
Impérial russe	»	89 5
Ducat (Crémitz)	»	51 24
Medjidié blanc—(différence)	»	104 36
Bechlik—(différence)	»	105 —
Métallique... (id)	»	105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

Artaki, paq. à vap. angl. *Alexandros*, c. Arganitakis, [illegible] 121 pass.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikki, div. [illegible] ayant touché Dardanelles et Gallipoli div. 18 passag.
Newcastel, paq. à vap. angl. *Alfred*, c. Wilkis, ayant [illegible]
Marseille, paq. à vap. angl. *Conseli*, c. Hodson, ayant [illegible]
Cardiff, paq. à vap. angl. *Cathleen*, c. Honan, ayant [illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.
du 30 juillet.

Acre, paq. à vap. angl. *Antelope*, c. Evans, lest.
Odessa, paq. à vap. rus. *Alexandros II*, c. Plonsky, d.
Partheni, paq. à vap. angl. *Socratres*, c. Bonnich, div.
Salonique, paq. à vap. fr. *Merseg*, c. Lautier, div.
Alexandrie, paq. à vap. aut. *Vesta*, c. Serra, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Conselt*, c. Hadgson, div.
Pandermo, paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
Odessa, paq. à vap. angl. *Cothleen*, c. Haman, div.
Ibraïla, paq. à vap. angl. *Alfred*, c. Wilks, div.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES
du 30 juillet

Mont Athos, br. ottom. A. *Anna*, c. Jeorgiou, charb.
Fokes, goel. ottom. *Sourouri bahri*, c. Moustafa, sel.
Céfalinie, goel. hell. *Evanguelistria*, c. Tchelendis l.
Marseille, br. hell. *Ioannis*, c. Dratchas, lest.
Filadelfia, br. angl. *Otto Tucker*, c. Merimou, div.
Fokes, goel. ottom. *Djellani bahri*, c. Hassan, sel.
Port Saïd, bk. allem. *Hervey*, c. Peters, lest.
Venise, bk. ital. *Antonietta Borgone*, c. Mimbelli, l.
Pola, br. aut. *Meeting*, c. Gavassa, lest.
Mont Athos, br. ottom. *A. Nicolaos*, c. Mavrudis, charb.
Cumi, goel. hell. *Nea Tihi*, c. Elefterion, charb.
Gênes, bk. ital. *Indipendenza*, c. Gavino, charb.
— br. ital. *Mathilde*, c. Stagno, div.
Sunderland, bk. angl. *America*, c. Mathews, charb.
Venise, br. angl. *America*, c. Matews charb.
Syra, sch. aut. *Cosmo*, c. Gornulio, div.
Venise, bk. norv. *Professor Schweingaard*, c. Clausen lest.
Gênes, bk. ital. *Giacomo Tubino*, c. Olivari, lest.
Marseille, br. rus. *Zapantos*, c. Nomicos, lest.

[illegible] BORDEANO

ANNONCES

MINISTERE DE LA GUERRE.

AVIS.

Les personnes qui voudraient renchérir le prix de 3,000 piastres par mois offert pour la location d'une année de l'hôtel militaire, sis à Sultan Bayazit, sont invitées à se présenter au Dari-Choura, mardi 30 juillet (v.s.)

Séraskérat, le 28 juillet 1874.

UNE NOURRICE française, sachant coudre et repasser désire se placer. Elle accepterait aussi une place de bonne d'enfant. S'adresser à M. Jean Feresi, commis de M. Schapira, opticien.

MINISTERE IMPER. DE LA MARINE

AVIS

Mardi prochain le vingt trois Juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de cent seize mille oques d'olives.

Messieurs les négociants qui voudraient concourir à cette adjudication sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 18 Juillet 1874.

MINISTERE IMP. DE LA MARINE

AVIS.

Lundi prochain le 22 Juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication définitive de quarante deux mille quatre cent [illegible] soumissionné déjà à [illegible] piastres [illegible] payable en métallique.

Messieurs les négociants qui voudraient concourir à cette adjudication sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 18 Juillet 1874.

MUNICIPALITE DU VIme CERCLE

AVIS.

Après le grand incendie de Péra un grand nombre de baraques ont été construites dans les quartiers incendiés sans la permission de la Municipalité.

Considérant les dangers et les inconvénients qu'offrent ces baraques, la Municipalité a décidé leur destruction et la clôture des terrains par une simple palissade. A cet effet un délai de deux mois à partir d'aujourd'hui est accordé aux propriétaires des dites baraques. Ce délai passé la Municipalité fera exécuter d'office [illegible] tout en se réservant de procéder au recouvrement des frais qu'elle aura [illegible] de ce chef.

[illegible] Municipal, le 18/30 juillet 1874.

Le Secrétaire-Général,
ZUHDI

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES VIGNOBLES

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Exploitation des Vignobles sont prévenus qu'une Assemblée extraordinaire aura lieu [illegible] rue Olmruk 48, (Galata) le samedi, 1er Août prochain à 2 heures de l'après-midi pour recevoir communication de la situation actuelle de la Société et prendre une résolution sur ses opérations futures.

D'après l'article 23 des Statuts l'Assemblée est composée de tous les membres possédant 5 actions au moins, qui doivent être déposées contre récépissé nominatif au siège de la Société, au moins [illegible] jours avant la date de la réunion.

Pour le Conseil d'Administration.
Le Directeur.
E. CHENET

Constantinople, le 18 Juillet 1874.

POSTE FRANÇAISE.

Le public est informé qu'un service par dépêches closes, (Voie d'Autriche,) sera établi à partir du 1er août prochain. Pour l'affranchissement et l'expédition des correspondances à destination de la France, il pourra s'adresser au bureau français de Constantinople.

Les départs par cette voie, auront lieu les mardi et vendredi à 5 heures du soir et les arrivées les lundi et jeudi avant midi.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR.
12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï.)
Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second vol^me. 3 medjidiés (13 fr. 50.)
» des 2 vol...... 20 frs
[illegible] contemporains [illegible] politique [illegible] corps diplomatique.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau du journal.

LEÇONS d'italien, de dessin et de peinture.
S'adresser au bureaux du Journal.

Appartements meublés ou non meublés N° 16, impasse Terdjuman. Belle situation, vue de la mer, jouissance d'un jardin —prix modérés.

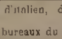

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordeglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser [illegible] Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E C

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir vendredi, 31 Juillet, à 9 h.

LE MEMORIE DEL DIAVOLO

Comédie en 3 actes, traduite du français

8me ANNEE N° 175. Djemazi-ul-Akhir 19 1291 SAMEDI 1er AOUT, 1874.

[illegible]

ABONNEMENTS.

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra.......	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces..	65 »	34 »	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR, ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS

Annonces 4me page........................ 3 piastres la ligne
Annonces 3me page........................ 6 » la »
Insertions, corps du journal........... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 31 Juillet.

BULLETIN POLITIQUE.

La proposition de dissolution de l'Assemblée de Versailles, présentee par M. de Malleville, a été rejetee par suite des efforts faits, dans ce sens, par le ministere. La Chambre va se proroger pour six mois et le marechal Mac-Mahon, qui voyait « un grand danger à ce que les lois constitutionnelles ne fussent pas votees de suite, » doit se résigner à attendre, grâce à ses conseillers.

Et nous persistons à soutenir que dans six mois, comme maintenant, le septennat rencontrera, de la part des partis, la meme resistance, et que les lois constitutionnelles ne pourront pas plus être votees qu'elles ne l'ont été jusqu'ici.

Ce qui se passe, du reste, n'a étonne personne à Paris, nous en trouvons la preuve dans les lignes qui suivent, que nous empruntons à l'*Indépendance Belge* :

« Les votes émis par l'Assemblee de Versailles n'ont causé aucune surprise à Paris. On savait les intrigues qui se poursuivaient à Versailles et l'on n'avait aucun doute sur l'efficacité des moyens de pression ou de persuasion qu'employaient les meneurs du centre droit, assurés de l'approbation et de l'appui du gouvernement.

« Que dire, d'ailleurs, de ces votes ? C'est une constatation de plus — en était-il besoin ? — de l'impuissance de cette Assemblée où ne peuvent se former que des majorites negatives. Qu'on lui parle Droit divin, Monarchie constitutionnelle, Empire, République, toujours elle repond : je ne veux pas, je ne peux pas. Et ne pouvant rien faire, elle pretend rester en fonctions, parce que si elle s'en allait, une autre pourrait venir qui ferait quelque chose probablement. Nous ne croyons pas que jamais pareille situation se soit rencontrée dans l'histoire d'aucun peuple.

« C'est donc la continuation de l'incertitude, de l'equivoque, du marasme ; c'est la France s'étiolant, se mourant jusqu'à ce qu'enfin lasse, epuisée, agonisante, elle retombe sous le regime d'un sabre, sous le césarisme.

« Car, c'est à cela que doivent fatalement aboutir les intrigues de ces hommes aveugles, qui sacrifient leur pays à leurs passions ou à leurs ambitions.

« Mais enfin le sort en est jeté. La France reste sans gouvernement défini, ce qui ne lui fera pas une bien belle ni bien forte situation en Europe, et apres cette nouvelle preuve de sa virilite et de son patriotisme, l'Assemblée va se donner de longues vacances pour savourer les douceurs de ce régime sans nom. »

C'est, en meilleurs termes, ce que nous avons dit dans nos articles intitules : Les *Lois Constitutionnelles*, et *La Seance du 23*.

Le gouvernement autrichien de meme que la chancellerie imperiale allemande, prend des mesures contre les socialistes. C'est du moins ce qu'affirment les journaux viennois.

Suivant eux, aux termes d'un decret du gouverneur de la Basse-Autriche, quatre associations démocratiques viendraient d'etre dissoutes. Ce sont : la société politique l'*Avenir*, la *Société de politique sociale*, la *Société de la fraternité ouvrière* et l'*Association des ouvriers et ouvrières des manufactures*.

Les nouvelles de Hongrie sont peu satisfaisantes.

Les Magyars ont un ministre modèle, M. Ghyczy, cher à tous les partis. Mais chargé de la besogne la plus ingrate, celle de restaurer les finances et la situation économique du royaume, il se heurte à tout instant contre les abus invéterés et les interéts personnels compromis.

C'est cependant lui que la voix publique designe comme le seul successeur possible du véteran de la liberté hongroise, M. Deak, aujourd'hui infirme et au declin de sa carriere. Lui seul, de concert avec M. Tisza, le chef du centre gauche, peut sauver la Hongrie de cette situation troublee et agitée ou elle se débat.

La question d'élections generales en Italie, a été agitée, à la fin de la semaine dernière, au sein du conseil des ministres.

D'après la *Correspondance franco-italienne*, l'idée d'un prochain appel à la nation aurait été combattue par plusieurs membres du cabinet, et il ne serait pas impossible que la Chambre actuelle se reunit encore au mois d'Octobre pour voter les budgets.

Toutefois le bruit court en meme temps à Rome que, non-seulement la dissolution serait chose decidee, mais que le president du conseil aurait déjà soumis à ses collegues le projet du manifeste à adresser aux electeurs à cette occasion.

Le programme ministeriel pourrait se résumer en deux mots : réforme fiscale et décentralisation administrative.

Il s'agirait, sans toucher à l'unité de l'Etat, à son Parlement, à sa representation diplomatique et à l'armée, de rendre aux grandes villes, autrefois capitales, leur importance administrative, leur ancienne suprematie sur les provinces groupees autour d'elles.

En matiere de finance, par exemple, les charges d'intendant seraient supprimees, le service de tresorerie serait confié aux banques regionales, et l'on instituerait à Turin, à Milan, à Florence, à Naples, à Palerme et à Venise des directions generales dans lesquelles serait versée la masse d'employes entassés aujourd'hui dans la capitale. A ces directions, avec lesquelles correspondrait l'administration centrale tres simplifiée, appartiendraient, sous la haute tutelle gouvernementale, les décisions et operations de détail qui aujourd'hui ne peuvent se traiter qu'à Rome.

La famille royale de Danemark a quitté Copenhague pour se rendre dans le Jutland.

Parmi les assistants on remarquait tous les ministres actuels, les anciens ministres, M. le conseiller intime Hall, M. le comte Holstein-Holsteinborg, et M. le colonel Thomsen, plusieurs diplomates etrangers, des généraux, des amiraux, le gouverneur civil de Copenhague et beaucoup d'autres fonctionnaires civils et militaires.

Le sejour du Roi dans le Jutland ne sera que de courte durée. S. M. visitera le camp de Hald pour remettre le gouvernement entre les mains du prince royal pendant son absence, puis elle se rendra au port de Frederikshaven, d'où elle partira, accompagnée du prince Valdemar et de sa suite, pour les Iles Feroe et l'Islande, à bord de la frégate *Jutland*, escortée par le vapeur *Geiser* et la corvette *Hejmdal*.

LES CHEMINS DE FER EN ASIE. (1)

III.

Nous avons vu precedemment quels etaient les resultats des etudes entreprises en Asie sur la ligne d'Ismidt à Angora.

En effet, si les details que nous avons donnes s'appliquent en particulier à un tronçon de cette ligne, les resultats d'ensemble ont ete les memes pour la ligne entiere, ils consistent en dessins, et en piquets enfonces dans le sol pour indiquer la direction de la voie.

Eh bien, nous pouvons hardiment avancer que si l'interruption des travaux a une duree un peu longue, il ne restera rien de ce travail considerable, rien absolument, sinon quelques dessins plus ou moins complets; mais nous plaçant dans l'hypothese la plus favorable, nous admettrons que pas un plan, pas une feuille de renseignements ne seront egares; en fait, le resultat sera le meme, et nous pouvons le repeter, il ne restera rien.

Quant aux piquets indicateurs, nous serions agreablement surpris en apprenant qu'il y en a encore quelques-uns en place.

Pendant que les brigades executaient leur trace, ces piquets disparaissaient avec une rapidité merveilleuse, et presque sous les yeux des agents charges de leur plantation. Depuis que leur conservation n'est plus surveillee, leur nombre doit etre devenu tres restreint et dans quelques mois il sera impossible d'en retrouver la trace.

Comme il faudra cependant bien un jour executer cette ligne, qui traverse un pays où les ressources ne manquent pas, où l'on trouve de la soie, du coton, du tabac, de l'opium et des céréales qui peuvent etre produites en abondance aussitot que les cultivateurs auront un debouche pour leurs produits ; où l'on rencontre des mines de cuivre, de l'anthracite, du silicate de Magnesie ; des forets, celles de Bazardjik entr'autres, dont l'exploitation deviendra reellement profitable, et se fera avec economie, au plus grand avantage de la marine imperiale qui utilise ces bois ; comme il faudra bien, disons-nous, executer ces travaux, que se passera-t-il ?

Le personnel charge des etudes aura tres-probablement abandonne le pays où il ne peut pas demeurer indefiniment sans travail, les traces de son passage en Asie auront disparu comme nous l'avons exposé plus haut, il ne restera plus que des dessins, et personne pour les comprendre.

Evidemment il y a quelques points qui seront determines et indiqueront toujours à peu pres la direction de la ligne.

De Mekedje, celle-ci se dirigera toujours vers Yenicher et Lefkeh, en remontant le Sakaria, et le Kara-Sou. Elle touchera ensuite à Yezir-Khan, Biledjik, Karakeuy, Bosjuk, etc., etc ; mais le trace d'un chemin de fer ne se fait pas comme celui d'une route ordinaire, il faut apporter ici une precision extreme, et tenir compte des rampes et des courbes qui ne peuvent pas depasser certaines limites ; il faut calculer à chaque station des plates-formes assez etendues pour que les trains aient acquis une certaine vitesse avant d'arriver aux rampes qu'ils doivent gravir ; il faut menager des passages à niveau, et dans certains cas des ponts au dessous desquels on maintient les routes existantes.

Toutes ces previsions ont ete soigneusement observees, et nous avons ete à meme de voir avec quel soin tous ces details ont ete etudies sur le parcours de la deuxième inspection.

Nous supposons qu'il en a ete de meme sur toute la ligne, mais nous citons de preference les travaux dont nous avons pu examiner les resultats.

Eh bien, tous les problemes que soulevait le trace de la ligne ont ete resolus sur ce parcours avec un succes complet, au milieu de difficultes excessives, surtout entre Biledjik et Karakeuy.

Aux environs de Keuplu, Pekdemir et Bachkeuy la nature du terrain rendait fort penible le trace de la ligne, et dans cette partie les nombreux travaux d'art rendront son execution couteuse. Cependant plusieurs traces ont eté prevus les uns abregeant la distance, les autres supprimant des ouvrages d'art coûteux, en donnant un developpement plus considerable à la voie.

Il suffit de reflechir un instant pour comprendre l'impossibilite dans laquelle des brigades nouvelles seront un jour d'utiliser ces travaux graphiques.

Elles s'orienteront avec une boussole, mais sur un terrain aussi tourmente, la plus legere deviation à droite ou à gauche produira des differences d'altitude, de plusieurs metres quelquefois ; et ce n'est pas une chose indifferente lorsqu'il faut au contraire se renfermer rigoureusement dans des limites aussi restreintes que celles imposees pour les pentes des voies ferrees.

Si donc ces travaux ne sont pas utilises prochainement, ils seront entierement perdus, il faudra les refaire une nouvelle fois, et ces etudes supplementaires reviendront à un prix au moins egal à celui que le premier trace aura coûte, soit environ 1050 francs par kilometre. Ce prix est la moyenne à laquelle sont arrivees les etudes de la deuxieme inspection, mais nous croyons que c'est là un prix minimum, qui n'a pas ete souvent obtenu, et qui presque toujours a ete depasse. C'est d'ailleurs une verification extremement aisee à faire et le ministere des Travaux publics doit être edifie à cet egard.

De toutes les observations que nous avons faites jusqu'à present, il resulte que le Gouvernement devra faire les plus serieux efforts afin de poursuivre rapidement l'execution des travaux qu'il a fait etudier par des hommes speciaux, fort capables, et qui ont pleinement repondu à son attente et justifie la confiance dont ils avaient eté l'objet.

Remettre ces travaux à une epoque eloignée, c'est annuler les etudes déjà faites, et grever d'une charge nouvelle la construction de la voie ; les commencer au contraire dans un temps prochain, c'est utiliser les resultats obtenus, c'est faire une double économie de temps et d'argent, enfin c'est travailler à la prosperite de l'empire. Celui-ci recevra son entier developpement des voies de communication qui lui manquent, et dont la necessite est desormais trop bien comprise pour qu'il soit utile d'insister.

(1) Voir le N° du 30 juillet 1874.

LETTRE DE FRANCE.

(*Correspondance particuliere de la* TURQUIE.)

PARIS, ce 25 juillet 1874.

Quelquefois, je pourrais même ecrire : toujours, on se plaint des lenteurs apportees par l'Assemblée [illegible] politiques ; delais, remises, prorogation, en pareil cas elle fait flèche de tout bois, et lorsqu'arrive enfin l'inévitable discussion, celle-ci s'étend, chacun désire y prendre part, et voir le lendemain son nom figurer au *Journal officiel*, fut-ce à propos d'une simple interruption.

Ce zele, cet enthousiasme lorsqu'il s'agit de debiter quelques lieux communs est encore explicable d'une autre maniere ; la conduite des députés a des conséquences beaucoup plus intéressantes en pareil cas pour les chasseurs de portefeuilles, et chacun désire bien indiquer le rôle qu'il a joué dans chaque campagne parlementaire, pour en recueillir ensuite le prix.

Lorsque les appétits egoistes sont mis en eveil il n'est plus question d'ajournement, et les honorables membres de l'Assemblee prennent tout le temps necessaire pour exécuter leurs savantes [illegible].

Cette semaine nous en a fourni la preuve la plus remarquable.

Il s'agissait de voter les budgets speciaux des divers services administratifs. Cette besogne est peut-être aride, fastidieuse, mais enfin c'était une belle occasion de montrer de la sollicitude pour les intérêts generaux du pays. La discussion a prouvé le contraire, et montre que nos deputes, trop occupes de leurs interets personnels, n'ont plus le temps de songer aux lois de finances.

Le vote du budget de l'intérieur a demande un quart d'heure, celui des finances a été expedie de même ; enfin, en moins de deux heures, quatre budgets ont été votés, et les affaires du pays ont été faites. Mais le lendemain !

Vous savez que M. de Cissey en annonçant les nominations de MM. de Chabaud-Latour et Mathieu-Bodet avait demande que la discussion de la proposition Casimir Périer fût reculee de trois jours.

La raison donnée par le vice-président du conseil était la nécessité dans laquelle le ministère se trouvait de s'entendre avec les nouveaux [illegible] des portefeuilles de l'Interieur et des Finances.

La demande du general de Cissey fut naturellement accueillie, bien qu'elle ne fût peut-être pas suffisamment justifiee. En effet on doit supposer que MM de Chabaud-Latour et Mathieu-Bodet s'étaient formé depuis longtemps une opinion sur les questions que soulevait la proposition C. Périer, et que cette opinion connue du chef de l'Etat et conforme au vœu du president de la Republique avait determiné les choix de celui-ci.

Mais ce n'était là qu'un pretexte. M. de Broglie dont l'influence est encore dominante, avait besoin de quelques heures de plus pour conduire ses intrigues ; on a donc profité de ces trois jours pour disloquer la majorite formée d'abord en faveur de la proposition qui mettait fin au provisoire, et lorsque la discussion s'est engagée, le gouvernement a pris une attitude si nettement hostile [illegible] plus laissé le moindre doute.

Naturellement les vieux radicaux ont encore fait le jeu du ministère en refusant de voter pour la proposition C. Périer.

C'est encore un acte de haute politique, et d'intelligence, à mettre à l'actif des Ledru-Rollin, L. Blanc, Peyrat et Quinet ; et chose penible à dire si la dissolution était prononcee, le suffrage universel nous renverrait encore ces patriarches.

La proposition Périer une fois repoussée par une majorité de quarante voix, M. de Maleville a déposé une motion de dissolution pour laquelle il a réclamé l'urgence. 30 voix ont encore donné [illegible] au ministère qui combattait cette motion.

Nous voilà donc retombés dans le meme état indéfinissable avec un gouvernement dont on ne peut saisir la ligne politique, et une Chambre qui ne veut qu'une seule chose, se maintenir à tout prix, contre toute raison, contre le bon sens, le [illegible] public, et la volonté nationale maintes fois exprimée.

Les électeurs du departement du Calvados sont convoqués pour le 16 Août afin d'élire un député à l'Assemblée nationale. Nous verrons donc bientôt si les campagnes continueront à envoyer des républicains à la Chambre, ou bien si les manipulations administratives de M. de Fourtou [illegible] des bonapartistes.

LETTRE d'AUTRICHE-HONGRIE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

VIENNE, 25 juillet 1874.

Pour son debut, M. le baron Koller vient d'avoir la main heureuse. Les journaux qui avaient cru devoir faire certaines objections et formuler certaines réserves au sujet de sa nomination, sont aujourd'hui les plus empresses à applaudir le premier acte de quelqu'importance auquel il a attaché son nom. L'opinion publique, de son côté, sera unanime pour louer sans restriction la mesure prise par le ministre, et elle remarquera surtout les motifs sur lesquels il l'appuie. Loin de rappeler le moins du monde les tendances rétrogrades qu'on avait affecté de craindre au debut, la note insérée au Journal officiel sous forme de *communique* indique au contraire un grand respect pour l'opinion des Chambres et des Délegations des deux moitiés de la Monarchie. C'est en se conformant à leur opinion, en tenant compte de leurs vœux, que M. le ministre de la guerre se décide à renoncer, en ce qui concerne les fournitures relatives à l'équipement de l'armée, au systeme du monopole adopté jusqu'à ce jour. Il a rompu les negociations qui etaient engagées avec la Compagnie précédemment concessionnaire en vue du renouvellement de son traité, et fait appel à la libre concurrence, en affirmant qu'à la seule condition de faire preuve de leur solvabilité, toutes les sociétés qui pourront se présenter pour obtenir l'adjudication des fournitures de l'armee seront accueillies par le gouvernement avec une faveur égale sans parti-pris de partialité pour ou contre aucune d'elles. Tenir compte des vœux des Délégations et favoriser les intérêts du commerce austro-hongrois sans nuire aux besoins essentiels de l'armée, tel est le point de vue auquel se place l'administration de la guerre ; et tout annonce qu'elle a l'intention d'y rester fidèle.

Une autre mesure, de moindre importance, mais qui a cependant été également tres remarquée, vient d'être prise simultanément. La convocation de la landwehr, qui avait ete indiquee pour le 1er Août, est ajournée jusqu'au 8 Septembre, en vue de laisser des bras libres pour les travaux de la moisson. Cet ajournement repond à un désir incontestable des populations rurales, dont il facilitera singulierement les travaux. Comme la précédente mesure, il prouve que les conseillers de l'Empereur savent entendre la voix de l'opinion [illegible]

[illegible] circulé relativement à la [illegible] baron Koller ; et s'il est incontestable que M. Kuhn a emporté dans sa retraite les regrets des Délégations auxquelles il avait su se rendre agréable, son successeur ne se montre pas moins

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR

[illegible] ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXXV [illegible]

— Je vous dis qu'il faut qu'on me rende le paquet... Je l'avais ! j'en suis sûr !...

Deux larmes coulèrent des yeux du boheme desole, et déjà il roulait avec désespoir sa tête dans ses deux mains affolées quand la porte s'ouvrit brusquement et que Mme de Montdesert entra.

Avait-elle entendu les dernières paroles prononcees par Gibory ? — c'est probable. — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle se tourna immediatement vers le medecin.

— Docteur, dit-elle, veuillez, je vous prie, me laisser un instant seule avec monsieur.

Et quand le docteur se fut eloigné sur cette priere, elle alla droit au blessé :

— Monsieur, lui dit-elle, vous cherchiez tout à l'heure certaine enveloppe dont l'absence paraît vous avoir fortement troublé... Cette enveloppe,... je vous la rapporte.

Voir le numéro du 30 juillet.

— Vous, madame ! fit Gibory étonne

— Je sais que ces papiers intéressent au plus haut degré M. de Baradieu ; je sais aussi que vous etes l'ami du marquis, et je crois, en vous le remettant, que je les dépose en des mains fidèles...

— Ah ! merci, merci, madame ! dit Gibory. Mais qui êtes-vous ?... et d'où vient...?

— Il m'est imposible de vous en dire plus long en ce moment... Je me rends auprès d'un homme dont la vie est en danger et qui m'appelle à son chevet... Je n'ai pas un instant à perdre... Mais songez que vous avez là l'honneur d'une famille... et le bonheur même : du marquis de Baradieu.

Puis, sans laisser au blesse ahuri de cet incident inattendu le temps de lui adresser de nouvelles questions, elle gagna la porte à pas rapides, et ne tarda pas à disparaître.

Au même instant le docteur rentrait.

Gibory ne reprenait pas possession de lui-meme tout ce qui lui arrivait tenait de l'étrange, de l'impossible, et il avait peine à rassembler quelques idées saines.

— Eh bien ? dit le docteur en souriant, vous voilà plus calme, j'espère... on vous a rendu ce que vous demandiez... et maintenant...

— C'est à devenir fou ! murmura le boheme en se laissant retomber sur un fauteuil... Ce dépôt ! cette femme !... je m'y perds...

Et, s'adressant au médecin :

— Cette femme ! cette femme ! ajouta-t-il... quelle est-elle, dites ?

— C'est [illegible] la comtesse de Montdesert... repondit le docteur.

— Montdesert !... elle !... mais je ne comprends plus alors...

Gibory s'arrêta.

La porte venait de se rouvrir et une femme s'etait précipitee dans la piece, malgré les efforts du domestique qui en défendait l'acces

— Revolver ! murmura Gibory.

C'était en effet la lorette, qui avait appris tout ce qui s'était passé par Leone, et, à force d'adresse et de démarches, était parvenue à decouvrir la retraite de Gibory

— Oui, moi, dit-elle d'une voix entrecoupée ; moi qui ai su le danger auquel je t'ai exposé sans m'en douter et qui viens rechercher le depôt que je t'ai confié.

C'etait le dernier coup...

Gibory promena autour de lui deux yeux hagards... Les efforts qu'il avait faits avaient épuisé ce qui lui restait d'energie. Une pâleur mortelle se repandit sur ses traits, une sueur glacee perla à ses tempes, et il s'affaissa douloureusement sur lui-même...

— A moi ! je me meurs ! murmura-t-il d'une voix faible comme un souffle.

Mais Revolver avait son idee et ne devait plus se laisser detourner par aucune pitie.

Elle venait d'apercevoir entre les mains de Gibory l'enveloppe mystérieuse que le bohème n'avait pas encore eu le temps de faire disparaître...

Elle jeta un cri, et, prompte comme l'éclair, l'arracha des mains de Gibory avant qu'il eût eu même la pensee de s'opposer à cette [illegible]

— Enfin ! dit la jeune femme avec un accent de triomphe ; enfin, je les tiens !...

Et elle s'élança vers la porte en passant devant le docteur, qui ne chercha pas meme à la retenir.

XXXVI

[illegible]

Ainsi que l'avait dit Montdesert, Chauveau n'etait pas mort.

Sa premiere pensee en revenant à lui avait ete d'eloigner tous les curieux en mettant son accident sur le compte d'une imprudence ; sa seconde pensée fut de faire mander Leone.

L'aventurier, qui attendait à l'hôtel des Ducs dans une anxiete facile à comprendre, accourut. En deux mots, Chauveau le mit au fait de ce qui venait de se passer.

La situation devenait critique ; mais l'homme d'affaires, craignant que s'il avouait toute la vérité à son complice, celui-ci ne songeât tout d'abord à fuir, c'est-à-dire à l'abandonner, lui Chauveau, au moment où il avait le plus grand besoin de la presence de Leone ; l'homme d'affaires, disons-nous, par un effort de volonte desesperee, affirma que rien n'etait perdu, puisqu'il venait d'acquerir la certitude que Gibory avait entre les mains le dossier Chantelys.

— Mais, objecta Leone, puisque tu l'as manque, à cette heure peut-être il a déjà remis le dépôt à Baradieu, et nous sommes perdus.

— D'abord, repliqua Chauveau, je ne l'ai pas manque, et, s'il est parvenu à s'echapper d'ici, il n'a pas du aller bien loin ; en second lieu, il ignore la valeur des documents qu'il porte : car, s'il la connaissait, il y a longtemps qu'il les aurait remis au marquis ; il n'aurait pas pris la peine de venir ici me demander une chose que, sans s'en douter, il avait dans la poche. Enfin, en admettant qu'il ait pu se traîner pendant quelques minutes, et en supposant qu'il ait eu des soupçons, le château de Baradieu est loin, et le [illegible] pour le moment autre chose à faire que de songer à s'y réfugier.

— Ah ! dit Leone, tu as voulu aller trop vite. Quant je pense que tu le [illegible] là !... devant [illegible] ! Pourquoi [illegible]

— Il est inutile de recriminer, reprit Chauveau ; il faut agir. Gibory a dû tomber quelque part aux environs. Tu vas battre les buissons, t'informer, le suivre à la piste....

Leone secoua la tête.

— Refuserais-tu ? fit Chauveau avec colere.

— Je refuse.

— Pourquoi cela ?

— Parce que, si cet homme a éte ramassé, ou, si tu l'aimes mieux, recueilli, on fera déjà trop de commentaires sur son compte, sans que j'aie encore besoin d'en faire faire davantage, en ayant l'air de m'intéresser à lui.

— Ainsi tu as peur de te compromettre ?... reprit Chauveau, dont l'œil s'alluma.

Au même instant, la porte s'ouvrit et la servante vint dire à Chauveau quelques mots [illegible]

— Allons donc ! s'ecria l'homme d'affaires, je savais bien que le diable ne m'abandonnerait pas... Va-t'en, puisque tu as peur ! va retrouver Revolver ! Moi, je vais recevoir quelqu'un qui m'aidera mieux que tu ne pourrais le faire. Va !

Leone s'eloigna. Un instant apres, Montdesert était introduit auprès de Chauveau.

Nous avons dit suffisamment quel avait été l'entretien de ces deux hommes. Abandonnons donc pour un instant Chauveau, et suivons Leone à l'hôtel des Ducs.

Dans le trajet, l'aventurier avait reflechi, et le fruit de ses réflexions fut celui-ci : son premier soin en arrivant à l'hôtel fut d'aller frapper à la porte de Revolver.

Revolver ouvrit.

Il entra.

[illegible]

— [illegible]

demanda-t-elle [illegible]

— Non ! répondit Leone, [illegible] folle, et j'en ai changé...

— Que s'est-il donc passé ?

— Une chose fort simple.

— Laquelle ?

— Je sais entre quelles mains trouver ce que tu es allee chercher à Paris.

— Tu sais cela ?

— Parfaitement.

— Eh bien, je serais curieuse d'apprendre...

— Rien de plus facile... écoute.

Et pendant que la jeune femme prêtait une oreille avide, Leone raconta rapidement ce qu'il venait d'apprendre par Chauveau.

Revolver poussa un cri de rage à cette révelation.

— Ah ! s'ecria-t-elle, cela ne peut pas finir ainsi.

— Que veut-tu faire ?

— Retrouver Gibory, repliqua Revolver en jetant à la hâte un châle sur ses épaules.

— Oh ! quant à cela, c'est inutile, tu sais, fit l'aventurier : [illegible]

— Eh ! que m'importe ? Ah ! vous croyez que je me laisserai prendre ma vengeance ? vous croyez que je vous laisserai faire ? Non, non ! En quelque endroit que Gibory se trouve, j'irai le chercher, entends-tu ? et je lui reprendrai le depôt que je lui ai confie, parce qu'avec ce depôt — tu ne l'ignores pas et je te l'ai dit — je puis vous perdre tous...

Et en parlant de la sorte Revolver se dirigea [illegible]

[illegible]

— Qui donc en empêchera ?

— Ceci, fit l'aventurier d'une voix sourde, en levant sur la jeune femme un poignard qu'il venait de tirer de sa poche. Si tu fais un pas, tu es morte !

A la grande surprise de Leone, au lieu de manifester la moindre épouvante, la lorette éclata de rire.

— Imbécile ! dit-elle.

L'exclammation était si imprevue, que l'aventurier demeura [illegible]

— [illegible] en regardant Re-[illegible]

— Niais ! qui [illegible] moque de lui [illegible] pas encore ? Tu ne sais donc pas que mon honneur, ou ce qui m'en reste, c'est le tien ? que ma vie c'est la tienne ? Tu n'as donc pas deviné que si je pouvais songer à me venger [illegible] hier encore, je ne le puis plus aujourd'hui ; que cette vengeance ne servirait qu'au triomphe des Chantelys et des Baradieu, et cela sans profit pour toi ni pour moi, puisque tu serais perdu quand même ? Tu ne comprends pas enfin que si je veux retrouver Gibory, c'est pour que le dépôt qu'il a conserve ne tombe pas entre des mains inconnues ? Sais-tu seulement si Chauveau ne te trahit pas lui-même ? Ose le dire... que tu as confiance en lui... et que ce n'est pas le pire des misérables !

(A suivre).

disposé que lui à entrer franchement dans la voie parlementaire et à tenir grand compte des vœux exprimés par les représentants de la nation. C'est là un fait qu'il importe de signaler dès le début: il coupe court à des insinuations qui ne pouvaient, à coup sûr, trouver aucun crédit près des gens sensés, mais qui auraient pu faire insensiblement leur chemin dans l'opinion publique.

Tous les membres du cabinet sont d'accord, on le voit aujourd'hui, pour suivre une ligne de conduite aussi conforme que possible aux vœux des populations, et pour renoncer peu à peu aux systèmes d'autrefois, à mesure que l'expérience en démontre l'inefficacité. C'est évidemment ce qui fait la force de l'administration actuelle. Sans aller aussi vite que le voudraient les impatients, elle marche cependant vers le progrès d'un pas assuré, évitant avec le plus grand soin ces soubressauts violents, ces scandaleux éclats, qui, ailleurs, signalent trop souvent l'introduction des mesures les plus raisonnables.

C'est ainsi qu'aucune des conséquences fâcheuses que l'on s'était plu à prédire à l'avance n'a jusqu'ici signalé l'application des nouvelles lois confessionnelles; et cependant ces lois sont entrées dans le domaine de la pratique. Elles fonctionnent comme les autres lois de l'empire, soulevant sans nul doute de côté et d'autre certaines résistances, mais d'une nature plutôt passive que réellement active. On sait que le gouvernement est décidé à les faire respecter, et que sa modération n'exclut pas la fermeté des révolutions. Cela suffit pour enlever aux actes isolés de résistance qui peuvent produire le caractère d'un conflit réel.

Un seul fait pourrait engager un conflit; si le ministre des cultes ne parvient pas à trouver un moyen d'amener les personnes à résipiscence. Un député appartenant au parti polonais, M. Chlumechi, prêtre du diocèse de Lemberg, a été suspendu à divinis par l'autorité épiscopale à l'occasion de ses votes à la Chambre. Il a rappelé de cette mesure au ministère, en le priant de faire respecter l'indépendance des votes et la dignité des membres de la Chambre. M. Chlumechi n'est cependant pas ce qu'on peut appeler un farouche libéral, ni un prêtre disposé à se réfugier dans un schisme. C'est un fidèle croyant, un prêtre convaincu, et fermement attaché à la foi catholique. On se souvient même qu'à la Chambre, à l'occasion de la loi sur les couvents, il a fait l'éloge des communautés religieuses et de la vie monastique. L'attitude qu'il prend vis-à-vis de son évêque n'est que plus sérieuse. Ayant voté en toute conscience, sans parti-pris d'aucune sorte, celles des mesures proposées par le ministère qui lui ont semblé bonnes, il veut voir respecter son indépendance comme député. Contrairement à M. l'abbé de Prato, qui, placé il y a quelques semaines dans une situation analogue, a pris le parti de se démettre de son mandat, le député-prêtre de Galicie veut essayer de prouver qu'il n'y a nullement incompatibilité entre le mandat législatif et l'exercice consciencieux des fonctions ecclésiastiques. Est-il dans le vrai? Est-il dans le faux? M. le ministre de Stremayer répondra-t-il simplement que la suspension a divinis est une mesure d'ordre purement ecclésiastique dans laquelle il n'a point à intervenir, ou essaiera-t-il de faire revenir l'évêque sur sa décision? La question aura-t-elle une solution immédiate, ou subira-t-on certains délais? A coup sûr je ne saurais rien affirmer quant à présent à cet égard. Mais ce que je puis dire, c'est que tout sera mis en œuvre pour éviter un conflit public sans cependant sacrifier aucun principe essentiel.

En dehors de ces faits, qui ne sont pas, quant à présent, de nature à causer de grandes préoccupations, deux points seulement restent à l'ordre du jour: le voyage de Sa Majesté l'Empereur en Bohême et l'élection du patriarche de l'église serbe en Hongrie.

Sur le premier point, la presse continue à discuter avec une grande vivacité. L'empereur s'arrêtera-t-il ou ne s'arrêtera-t-il pas à Prague lorsqu'il se rendra en Bohême pour assister aux grandes manœuvres qui doivent avoir lieu cet automne? Les uns disent oui, et s'efforcent de donner à l'avance une portée politique au séjour du souverain dans la capitale du royaume de Venceslas. Les autres disent non, et affirmant que le voyage de Sa Majesté a un but exclusivement militaire, et parfaitement déterminé. Il paraît en effet certain que le départ aura lieu directement de Vienne à Brauden, château qui se trouve situé à proximité du lieu choisi par les manœuvres, et que la suite de l'Empereur sera exclusivement militaire. Ce ne serait qu'au retour que le souverain passerait peut-être par Prague avant de revenir à Vienne. A cet égard, je crois savoir que rien n'est absolument décidé ni pour ni contre. Il est cependant fort possible que le souverain ne veuille pas aller si près de la capitale de la Bohême sans y faire au moins une courte apparition, mais en tout cas, sa présence dans cette ville n'aura aucune portée politique.

On paraît, en revanche, attacher une grande importance aux manœuvres que l'Empereur doit honorer de sa présence. Ce sera la première expérience faite sur une grande échelle depuis les réformes qui ont amené une véritable reconstitution de l'armée. Tous les hommes spéciaux s'accordent à dire que jamais l'armée autrichienne n'a présenté un aspect aussi satisfaisant sous tous les rapports, ni s'est montrée aussi instruite, aussi habile, aussi disciplinée. C'est là le résultat que les manœuvres de cet automne sont appelées à mettre en évidence; et la présence d'attachés militaires de la plupart des grandes ambassades aura, dans ces circonstances, une importance qu'il est impossible de dissimuler.

Quant à l'élection de Mgr Stojakovitz, il paraît certain qu'elle ne sera pas confirmée par le gouvernement hongrois; mais ce refus de confirmation ne paraît nullement destiné à avoir les conséquences que l'on avait semblé redouter au premier abord. La majorité des membres du Congrès paraît, au contraire, décidée à se maintenir strictement sur le terrain légal, en procédant à une nouvelle élection.

L'Autriche a, comme vous le savez, adhéré à la proposition du prince Gortschakoff, relativement au Congrès de Bruxelles. M. Chotek, représentant de l'Autriche-Hongrie à Bruxelles, et M. le général Schönfeld, sont désignés pour la représenter au Congrès.

On attend ici la semaine prochaine Rachid Pacha, le nouvel ambassadeur de la Porte Ottomane. Les recommandations expresses qui lui a faites le Sultan de maintenir avec la Cour de Vienne les relations les plus amicales ont produit sur l'opinion publique le meilleur effet.

Après avoir passé quelques jours à Vienne, la grand-duchesse Alexandra-Iosiforna, femme du grand duc Constantin de Russie a quitté Vienne, et s'est rendue, par le bateau à vapeur, à Pesth, où elle est arrivée hier soir à huit heures. La princesse, qui voyage, comme vous le savez, avec une suite nombreuse doit passer trois jours dans la capitale de la Hongrie, et elle continuera ensuite son voyage jusqu'à Livadia.

L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne, général de Schweinitz, qui s'était rendu à New-York, en vertu d'un congé, est actuellement en route pour revenir à son poste. On l'attend ici dans les premiers jours du mois d'août; et l'on croit qu'il arrivera encore à temps pour se rendre à Gastein où il présentera ses hommages à l'Empereur Guillaume avant le départ du Souverain de l'Allemagne.

Le bruit a couru ces jours derniers que Rochefort, malade à Londres devait venir chercher à Carlsbad le rétablissement de sa santé.

Jusqu'ici cependant le rédacteur de la Lanterne n'a pas encore mis le pied sur le sol autrichien. Mais on assure qu'il a écrit au gouvernement pour obtenir l'autorisation de résider en paix à Carlsbad. J'ignore ce qu'il y a de fondé dans ce bruit.

La conférence sanitaire poursuit ses travaux avec la plus grande ardeur. Vous savez sans doute que de longues discussions ont eu lieu dans son sein relativement au système des quarantaines. Je vous ferai savoir quelles seront les résolutions définitivement adoptées.

CHRONIQUE.

Jeudi matin, le Grand-Vézir s'est rendu au Palais Impérial où S. A. a eu l'honneur d'être reçue par le Sultan, et de s'entretenir avec S. M. relativement à plusieurs questions importantes.

Son Altesse s'est ensuite rendue à la Sublime Porte, où Elle a reçu le ministre des Finances et quelques financiers de notre ville avec lesquels Elle a eu une longue conférence.

—

Avant-hier, le prince Youssouf-Izzeddin effendi, accompagné d'Abdul-Kérim pacha et du président du *Dari-Choura*, a fait une excursion jusqu'à Belgrade où S. A. est allée visiter les *Bends*.

—

D'après le *Djéridéi-Askerieh*, le nombre des élèves de l'école de Pancaldi qui ont obtenu cette année leurs brevets d'officier s'élève à 89. Ce chiffre se décompose comme il suit: 10 officiers d'état-major; 57 officiers d'infanterie; 12 d'artillerie; 3 du génie, et 7 de cavalerie.

Ces officiers ont été incorporés avec les grades de capitaine et de lieutenant dans les corps d'armée que voici: Dans la garde impériale 18; soit: 13 dans l'infanterie, 3 de la cavalerie et 2 dans l'artillerie; dans le 2me corps d'armée: 15; soit: 10 dans l'infanterie, 4 dans la cavalerie et 1 dans l'artillerie; dans le 3me corps d'armée, 13; soit: 11 dans l'infanterie et 2 dans l'artillerie; dans le 4me corps d'armée, 12; soit: 9 dans l'infanterie, 1 dans la cavalerie et 2 dans l'artillerie; dans le 5me corps, 12; soit: 10 dans l'infanterie et 2 dans la cavalerie; dans le 6me corps, 3; soit: 2 dans l'infanterie et 1 dans la cavalerie; et enfin dans le 7me corps, 3; soit: 2 dans l'infanterie et 1 dans la cavalerie.

Les élèves de l'école de médecine qui ont obtenu leurs diplômes sont au nombre de 33, dont 16 turcs, 13 grecs, 2 arméniens, 1 israélite et 1 bulgare.

Ils ont tous le grade de *yuzbachi*. A ce chiffre il faut ajouter les médecins vétérinaires sortants qui sont au nombre de 14, avec le grade de *mulazim*.

—

S. M. le roi d'Italie vient de conférer la décoration de la Couronne d'Italie à Marie de Launay effendi, secrétaire général du conseil supérieur des travaux publics, pour son travail publié dans le *Journal de Constantinople*, sur les inscriptions génoises de Galata, à l'époque de la démolition de l'enceinte fortifiée de ce faubourg de notre ville.

—

Le métropolitain de Kos, Mgr Germanos, appelé à Constantinople comme membre régulier du Synode du Phanar, est arrivé avant-hier dans notre ville.

Le métropolitain de Derkor, Mgr Néophite, est parti mercredi dernier pour Paris où ce prélat va soigner sa santé.

—

Une partie des fusils Martini-Henry commandés en Amérique par le Séraskérat est arrivée depuis quelques jours à Constantinople. Ces fusils ont été transportés par deux navires américains dont l'équipage est occupé à débarquer la cargaison à Sirkédji-Iskélessi.

—

Le *Levant Times* vient d'obtenir l'autorisation de reparaître à partir d'aujourd'hui.

Le *Bassiret* et le *Madjmaï-Maarif* ont reçu chacun du bureau de la presse un avertissement qui met un terme à la polémique engagée par ces deux journaux à propos de futilités. Il paraît que dans cette circonstance, les deux feuilles turques avaient dépassé les limites dans lesquelles doit se maintenir toute discussion.

—

Nous apprenons que la police a procédé à la fermeture de tous les débits clandestins de boisson, qui étaient le théâtre de fréquentes querelles entre les habitués de ces établissements.

—

Le bateau à vapeur l'*Ismail* qui avait été envoyé au secours du *Malakoff*, est rentré hier dans notre port, remorquant le bateau avarié.

—

Jeudi une collision a eu lieu devant la fabrique Impériale des Fez, dans la Corne d'Or, entre les bateaux à vapeur, n° 9 et n° 3, se dirigeant, l'un du pont vers Eyoub et l'autre venant d'Eyoub à Irvan-Séraïl.

Les deux bateaux ont éprouvé des avaries importantes, mais les passagers en ont été fort heureusement quittes pour un moment de frayeur.

—

Le peintre Moretti, dont nous avons plus d'une fois signalé le talent, est de retour à Constantinople, après un voyage consacré à des études artistiques. Il nous prie d'aviser le public qu'il se charge de tous travaux de décor, ornementation, peinture, fresques, etc.

—

Un accident qui a coûté la vie à deux personnes est arrivé mardi dernier dans un bain de mer établi à Cabatach.

Un *caïkdji* voulant prendre un bain s'est jeté à l'eau la tête la première, et cela avec une telle force qu'il est allé briser le crâne d'un autre nageur, tout en se faisant une grave blessure à la tête.

Le premier de ces malheureux est mort immédiatement et le second n'a survécu qu'un jour à sa blessure.

—

Un jeune chevalier d'industrie a imaginé le tour suivant pour réparer les ravages que le temps et la misère ont fait subir à son habillement:

Un de ces jours il est allé de bonne heure se promener du côté des bains de mer de Scutari, en examinant attentivement les baigneurs. Aussitôt qu'il a remarqué un *effendi* de sa taille et de sa corpulence entrer dans le bain, il l'a suivi s'est déshabillé dans la même cabine. Après quelques plongeons il s'est hâté de sortir de l'eau, et pendant que son compagnon de cabine se livrait aux jouissances de la natation, le jeune aventurier endossait le costume de l'effendi et puisant dans la poche de son nouveau gilet, mieux garni que l'ancien, il payait le bain et il s'esquivait.

Le malheureux n'a pas joui longtemps de son nouveau costume. Arrêté deux jours après il a dû reprendre ses vêtements. Sous cet accoutrement plus modeste, il a été conduit en prison malgré les explications qu'il a fournies, allégant que ce changement de costume avait été le *résultat* d'une erreur,.... oh! bien involontaire.

—

L'*Envari-Charkié* annonce qu'en complément des fortifications à exécution dans la ville d'Erzeroum, le 6 juillet on a inauguré les travaux de construction de deux grandes poudrières en présence du *muchir* du 4me corps d'armée et des membres de la commission des fortifications.

—

Le *Salonique* annonce que la voie ferrée de Salonique à Uskup a été prolongée de trente trois kilomètres de Kan-Iliyas à Varsovitcha. La nouvelle section a été inaugurée et livrée à la circulation le 19 juillet.

—

On écrit de Vodina au *Salonique*:

« Depuis bien des années, notre caza était infesté par une bande de brigands bien organisée. La plupart de ces malfaiteurs habitant les villages environnants avaient sur la conscience des crimes atroces, le massacre d'une famille entière et bien d'autres méfaits encore. Arrêtés deux ou trois fois par l'autorité, ils avaient toujours réussi à échapper à la juste punition de leur coupable conduite.

« Dernièrement ces brigands s'étant querellés pour le partage de leur butin, ont tué un de leurs compagnons dont le cadavre a été trouvé dans la forêt de Lephor. Cette découverte a amené la découverte et l'arrestation de toute la bande. Des aveux de ces bandits, il résulte que leur dernier exploit a été le massacre de la famille du nommé Mustafa, dont ils n'ont même pas épargné les enfants. C'est en partageant le produit de leur crime qu'ils ont assassiné leur chef Mehmed Tcholak, celui-là même qui avait organisé cette affaire pour pouvoir se procurer la somme nécessaire à son exonération du service militaire.

» Tous ces malfaiteurs se trouvent maintenant dans les prisons du vilayet et il est à espérer que cette fois ils ne trouveront plus grâce devant la justice.»

—

On écrit de Mételin en date du 27 juillet, que le bourg Gera, situé au bord de la mer et voisin de la ville de Mételin, a été presque détruit par le feu. Tout le bazar dont la plupart des magasins et des boutiques étaient en pierre a brûlé.

—

La municipalité ayant élevé quelques objections à propos des concerts inaugurés dimanche au Jardin Municipal, la direction de ces concerts a dû faire relâche jeudi, et probablement qu'il en sera de même demain soir. Nos lecteurs feront donc bien de consulter les affiches avant d'entreprendre le voyage du Taxim.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevées sur les revenus du Tabac, du Sel, du Timbre et des Patentes, spécialement affectés à l'Emprunt de 1862, sont destinées au service de l'échéance du 1er janvier 1875 du dit Emprunt.

	Antérieur.	Mois cour.	Total.
Prélèvement au 31 juillet 1874.	»	7,000,000	7,000,000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. H. FOSTER.
LE DIRECTEUR: EM. DEVEAUX.
Constantinople, le 31 juillet 1874.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

Tableau des sommes qui, faisant partie des encaissements effectués par la Banque Impériale Ottomane sur les affectations du service des Emprunts extérieurs et de la Dette Générale, et prélevées sur les revenus des Douanes de Constantinople spécialement affectés à l'Emprunt de 1858 sont destinées au service de l'échéance du 1er septembre 1874 du dit Emprunt.

	Antérieur.	Mois cour.	Total.
Prélèvement au 31 juillet 1874.	10,400,000	2,500,000	12,900,000

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. H. FOSTER.
LE DIRECTEUR: EM. DEVEAUX.
Constantinople, le 31 juillet 1874.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL METEOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

1 août, 1874.

Lever du soleil	4 h. 57 m.
Coucher »	7 » 14 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 6 3s
H. à la turque à midi moyen..	4 » 38

8 heures du matin.

Baromètre	757.3
Thermomètre	24.2
Minima	21.0
Maxima de la veille	29.8

Direction et force du vent NE. assez fort.

Etat du temps le 31 juillet, à 8 h. du matin.

Vent du N. modéré sur la mer Noire; fort aux Dardanelles; faible sur l'Archipel et l'Adriatique.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

	Adresses	Signatures	Provenance
	Mois de Juin.		
1	Georgion Calogenopulo Aynali Tcheemé Opirthen Anglikte	[illegible]	Syra
2	Jean Constandinidis [illegible]	Dr Manalaki	Smyrne
3	Constple Andromaque [illegible]	Demetrius Nicola M. Mavrocordato	Pétersb.
	Mois de Juillet.		
8	Joan Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	Slobozini
9	Michel Gauttit	Josephine Gauttit	Trieste
10	Asséo Chanoni Caviar han	Theodoridi	Petersb.
11	Toullier épicier rue Caframan	Laudy	Aousto Poro
12	Theodoro Kacarouna	Ioannis Paputzir	
13	Georgio Ganoglou Daut hani	Jissimas	Bourgas
14	Zacharoff [illegible]	[illegible]	Bristol
15	Nicola Bakergiogla cheh Daouthan	Procio Scaramanga	Bourgas Taganrog
16	Lavouto		
20	Ghali Mewid Luzia Constple	Amabili Grechi	Malte
22	Souhoul San Stefano	Peraro	Sofia
23	Rocco Imperiali alli Crossa	Ce china	Mendreri
25	Scaparone phiers	Scaparon	Paris
26	Mme Halas née Olga Chadowsky	Basilewsky	Petersb.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

L'armée du Nord.

On lit dans l'*Echo du Parlement*:

« Miranda del Ebro, 14 juillet.

» M. le maréchal Zabala a rencontré plus de difficultés qu'on ne le supposait dans la reprise des opérations. Il ne pouvait, avec les ressources qu'il avait trouvées à Tafalla, recommencer l'attaque dans laquelle son prédécesseur avait échoué. Le moral de certaines divisions rendait impossible toute pensée de les conduire au feu sur le même terrain. Les médecins de l'armée déclarèrent que dans leur opinion la mauvaise nourriture, les privations et la chaleur avaient beaucoup développé les maladies qui éclaircissent rapidement les rangs d'une armée composée en majeure partie de jeunes soldats. Après avoir gardé ses troupes assez longtemps à Tafalla pour que les carlistes ne pussent dire qu'on battait en retraite devant eux jusqu'à l'Ebre, le maréchal Zabala fit venir le général Moriones et lui confia les divisions les moins éprouvées dont on forma le premier corps avec une puissante artillerie. Moriones déclara qu'il répondait de rester entre Tafalla et Tudela, voire même de courir jusqu'à Pampelune, tandis que le gros de l'armée du Nord irait se cantonner sur les bords de l'Ebre. Le mouvement, commencé le 9, n'est point encore achevé. L'artillerie, les trains, une division du second corps, la moitié au moins de la cavalerie du général Tassara vont se grouper autour du quartier général à Logrono et sur le chemin de los Arcos. On a cantonné des troupes à Lerins, à Calahorra, à Lodosa, à Haro, à Briones, et Miranda del Ebro sera, à partir du 15, le quartier général du troisième corps d'armée aux ordres de M. le général Laserna. Il avait commandé un corps au Somorrostro du temps de M. le duc de la Torre. De jour en jour Miranda devient plus animé. J'habite hors de la ville, près de la gare et j'assiste à un mouvement continuel de troupes, de munitions, soit venant ici, soit transbordées pour Logrono et Tudela. Un beau bataillon de 600 ingénieurs, trois fortes batteries, 4 bataillons de ligne et des gardes civils forment le premier noyau du 3e corps qui aura une division à Vittoria sous les ordres du général Loma. Son successeur a passé ici allant à Saint-Sébastien. Le mouvement des renforts et des troupes me rappelle Santander et Castro au mois d'avril. Le maréchal Zabala attache une très-grande importance à la réorganisation de ses forces et il fait venir dès le début une vingtaine de bataillons de la réserve pour les habituer à la vie du camp et à de grandes manœuvres. On les dressera ainsi à la grande guerre pendant qu'on rassemblera sur la ligne de l'Ebre des dépôts très-considérables de vivres et de munitions. Une forte division de cavalerie avec de l'artillerie montée aura la garde de ces dépôts et de la rive droite de l'Ebre. On a remarqué dans la dernière bataille le rôle très-important qu'a joué cette arme.

» Les hussards ont sauvé les pièces et sévèrement châtié les Navarrais. Maintenant, s'il faut dire toute ma pensée, je crois que ces travaux de réorganisation pourront bien reculer de quelque temps la reprise des opérations. On se demande avec beaucoup de curiosité dans l'armée si les carlistes vont attendre et rester immobiles sur leurs lignes d'Estella? On vient d'apprendre au quartier général qu'après une grande revue, dona Margarita est partie pour Pau, avec l'intention d'assister à une importante conférence entre cabréristes et éloïstes. Il paraît qu'on est de plus en plus irrité dans le camp royaliste de l'abstention obstinée de Cabrera. De son côté, le vieux général se refuse à toute participation avec les aventuriers et les cabecillas qui entourent son prince dans le soulèvement actuel.

» Habitué à vivre dans un milieu libéral, le vétéran de la guerre de Sept ans ne peut souffrir les influences ultracléricales de la petite cour du prétendant. Plus grave est la nouvelle aussi très-authentique du départ de Dorregaray et de don Carlos marchant vers les Amescoas à la tête de 20 bataillons, 8 pièces et 500 chevaux. Huit bataillons gardent Estella, et un général hardi y entrerait avec quelques brigades un peu solides. Il est positif que les carlistes vont profiter de l'inaction et de la dispersion des troupes pour tenter un coup sur Bilbao ou sur le Guipuzcoa. Les nouvelles de Bilbao ne sont pas bonnes. La garnison est continuellement harcelée et la rivière même devient difficile à traverser, car l'amiral Barcaiztegui a essuyé une vive fusillade partie des hauteurs de Olloriaga. A ce point la rivière fait une courbe avant de filer vers Archanda et le pont de Luchana. Si les carlistes arrivent à s'établir sur ce point, Bilbao sera encore une fois assiégé. Il est évident qu'ils tâtent tous les environs avant d'en arriver à une offensive générale. Aux Arenas, à Luchana, à Begona, ils ont essayé des attaques légères, mais leur but est de fatiguer la garnison en s'assurant ainsi de la nature des nouvelles défenses à moitié achevées. La population de Bilbao est fort émue de cet état de choses, et je dois vous dire que dans l'armée du Nord il n'y aurait que les 14,000 hommes de Moriones de prêts à entrer en campagne de suite.

» En Aragon les bandes se sont rapprochées de l'Ebre, et l'on parle d'envoyer une brigade de renforts au capitaine général de Saragosse. On enverra demain un convoi à Vittoria avec une brigade de jeunes soldats pour les habituer à la guerre avec les carlistes. »

La fête nationale des Etat-Unis.

—

« L'anniversaire de l'indépendance américaine a été célébré, cette année, avec un entrain inaccoutumé. Ce n'est point une fête politique ou religieuse, mais simplement une fête patriotique dans toute l'acception du mot, à laquelle peuvent prendre part tous les citoyens et même tous les étrangers sans faire violence à leur conscience ou à leurs opinions, sans qu'aucun sentiment de sympathie personnelle ou de nationalité ait rien à sacrifier à la réjouissance du jour.

» Ailleurs on célèbre aussi des fêtes nationales; mais ce sont toujours des souvenirs de guerre civile ou étrangère qui en font les frais, et il y a une partie des populations qui gémit pendant que l'autre se divertit. Les Etats-Unis ont cette bonne fortune que leur enthousiasme ne blesse personne, pas même les anciens possesseurs dépossédés, qui ne gardent point de rancune à la nation née de leurs entrailles, et dans laquelle ils sont heureux et fiers de reconnaître l'empreinte indélébile de leur consanguinité originelle.

» Le 4 juillet est un lieu d'étape à moitié chemin de l'année. Il tient le milieu entre deux « premier janvier », et l'esprit des gens qui font profession d'observer s'y exerce pour résumer les six mois à venir. A vrai dire le semestre que nous venons de traverser n'a été brillant pour personne.

» Les affaires publiques et privées y sont restées dans une situation lamentable; l'imprévoyance, la prodigalité, l'instabilité dans le régime financier du pays, fruit d'une longue accumulation d'erreurs, d'hérésies, et d'autres causes encore ont entraîné une stagnation et un malaise ruineux dans les entreprises du commerce et de l'industrie.

» La question du papier-monnaie et des banques, qui domine tout le système économique du pays, a été vainement soulevée, et a été longuement agitée sans être réglée. Les transactions y ont gagné, il est vrai, d'être moins que par le passé exposées à des fluctuations qui contribuaient beaucoup à l'insécurité des affaires; mais le crédit et la moralité publique y ont perdu de voir éloigner indéfiniment le temps où les Etats-Unis s'occuperont enfin de régler leurs comptes avec leurs créanciers.

» Voilà à peu près de quoi se compose le bilan des six mois passés, à moins que l'on ne compte les événements négatifs, comme la continuation de l'odieux régime qui pèse sur certains Etats du Sud, sur la Louisiane notamment, et sur la Caroline du Sud, où toutes les fortunes, privées et publiques, sont à la merci d'une nuée de politiciens de proie protégés par la complicité d'un Congrès inepte et corrompu.

» Quant aux six mois à venir, nous avons au moins un fait heureux sur lequel nous reposer, c'est que, comme on l'a constaté dans toutes les années où il y a des comètes qui promènent leur blonde chevelure dans le firmament, les récoltes de toute nature promettent d'être bonnes et abondantes.

» C'est une grande bénédiction assurément, car, à la rigueur, il n'est point absolument indispensable pour une nation que le commerce y fleurisse, pourvu que la terre y soit fructifère. Or, l'Amérique n'a jamais eu de blé plus dru et de maïs plus ferme sur sa tige. Il y aura du pain et du whiskey en abondance. Que faudrait-il de plus aux hommes s'ils ne mettaient pas, le plus souvent, le bonheur dans les chimères?

» Si la saison qui s'ouvre promet d'être féconde en biens, de ceux que donne la libéralité de la terre, *alma parens*, elle sera féconde aussi en émotions, en triomphes et en déceptions, car c'est l'époque où se fabriquent les sénateurs, les *congressmen*, les maires, les aldermen, et, en général, les grands hommes de cette farine.

» Aussi à partir du 4 juillet, jour où le patriotisme s'exalte jusqu'au délire, ne le voit-on plus décroître jusqu'au jour où chacun fait son lit sur le duvet ou sur la paille, c'est-à-dire où les uns sont arrivés au comble de leurs vœux, tandis que les autres ont dû abaisser leur ambition devant le verdict populaire. Nous allons donc, quand les feux d'artifice seront à peine éteints, voir s'allumer partout les feux bien autrement brûlants de la brigue et de l'intrigue, qui enflamment tant d'imaginations et dévorent tant de cœurs jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que des cendres. »

(*Courrier des Etats-Unis*).

La séance du 23.

—

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

Versailles, 23 juillet.

« *3 heures moins 1/4*. M. Casimir Périer monte à la tribune.

» Il justifie d'abord sa proposition. On a dit qu'elle était inutile. Elle a du moins forcé la commission à nous présenter son projet; vous l'avez entendu.

» Quelqu'un de la droite proteste. »

« Vous aviez tant de difficultés à élaborer un projet, dit M. Casimir Périer, que vous avez commencé par présenter une loi électorale. »

» Chacun sourit alors au souvenir du sort piteux du projet électoral de la commission.

» — Puisque vous demandez la dissolution, c'était le plus pressé, interrompt quelqu'un à droite.

» — Je n'ai jamais demandé la dissolution; je ne la désire pas encore; je crois que cette Assemblée doit non-seulement se prononcer sur le fond, mais encore sur les détails constitutionnels; mais s'il m'était démontré que cette Assemblée est impuissante à constituer, alors je penserais qu'elle n'a plus autre chose à faire qu'à se séparer. »

« (Applaudissements des 345 signataires de la demande de dissolution.)

» M. Casimir Périer espère que le gouvernement n'interviendra pas dans la discussion. Dans le cabinet il compte des amis, il ne croit pas trouver d'adversaires.

» M. de Cissey était membre du cabinet qui a présenté les lois constitutionnelles de M. Dufaure.

» Quant à M. Decazes, il déclarait avant la libération du territoire, que le devoir de cette Assemblée était d'assurer au lendemain au pays et de lui donner un gouvernement définitif. »

» La loi du 20 novembre était l'aveu que l'Assemblée ne pouvait faire la monarchie. Donc, il lui faut faire la république. Le gouvernement du 20 novembre ne saurait sérieusement être considéré comme un gouvernement sérieux. C'est une dictature mal définie, et laisser discuter pendant sept ans la forme à venir du gouvernement, c'est réserver l'avenir pour les partis et surtout pour l'empire. Ce n'est pas un gouvernement de sept ans votre septennat. C'est une période de sept ans, laissée au maréchal pour établir un gouvernement.»

« M. Casimir Périer cite ensuite un passage d'un discours de son illustre père, admirable de fermeté et de patriotisme. « Vous me reprochez de sacrifier mes convictions, disait Casimir Périer: c'est le pays que je ne veux pas sacrifier. » (Nombreux applaudissements.)

» Ah! poursuit l'orateur, si quelqu'un m'eût prédit, en effet, lorsque j'entrai à la Chambre des Députés en 1846, que je monterais un jour à la tribune pour proposer à la représentation nationale de faire la république, il m'eût bien étonné. Mais j'ai vu tant de stériles efforts, tant de folies, tant de malheurs accumulés par les autres gouvernements, qu'aujourd'hui je ne vois plus que la république, comme espérance de salut. »

« La gauche, toutes les gauches font une ovation à M. Casimir Périer.

» C'est M. de Broglie qui monte à la tribune pour lui répondre et, dit-on, pour exprimer l'avis du gouvernement.

» Il commence, pour les réfuter tout à l'heure, par exposer les arguments de ses adversaires.

» M. de Broglie annonce ensuite qu'il va prouver que la république ne donnerait au pays ni la paix intérieure, comme on l'a dit, ni la sécurité de l'avenir. Rien, rien.

» Il rappelle qu'on a fait déjà cinq constitutions républicaines et ne parle pas des constitutions royalistes. Jusqu'à présent le dialectique de M. de Broglie n'est pas forte.

» Voici M. de Broglie déclarant que l'article 1er de la loi Périer fût-il voté, on ne fermerait pas la porte à la monarchie dans un pays « où la monarchie est vivace, où les royalistes sont fidèles, où les pierres même de nos monuments nous parlent monarchie! »

« Enfin, voilà les applaudissements de l'extrême droite décrochés!

» Il se tourne maintenant vers le centre gauche:

» Si vous faites la république avec vos alliés, dit-il, vous aurez beaucoup de procès de presse à faire aux républicains: tant et tant, que vous n'aurez pas le temps de songer à en faire aux monarchistes... »

» Maintenant M. de Broglie passe à la définition de la loi du 20 novembre et avoue catégoriquement que ce qu'il a voulu faire du maréchal, c'est un souverain constitutionnel. En somme, le sens de son discours est celui-ci: Ne pouvant faire la monarchie avec des princes, nous l'avons voulu faire avec un roi soliveau en attendant.... les événements. — Allons, soyons catégoriques, puisque nous traduisons: en attendant la mort du comte de Chambord.

« Eh bien, c'est de la franchise. Aussi bien, il est certain que de la discussion actuelle le maréchal va sortir ou président de la république ou... Soliveau 1er régnant à Versailles, tandis que M. de Broglie gouvernerait.

« C'était le but qu'on devait poursuivre, ajoute M. de Broglie (faire du maréchal un roi constitutionnel irresponsable, à temps): peut-être les ministres ne l'ont-ils pas fait avec assez d'adresse et ont-ils paru favoriser un parti. » Partant de là, M. de Broglie tâche de se défendre d'avoir favorisé l'empire. Puis: « On a dit que la proclamation de la république était une défense contre l'empire; mais l'empire était au contraire sorti de deux républiques.

» Les républiques, dit-il, quand elles durent chez nous, apportent dans le pays une lassitude, un découragement, et... »

« A présent éloge flamboyant du maréchal, un soldat glorieux, un soldat loyal... mieux que tout cela, un soldat légal! La droite applaudit.

« Mais chut! écoutons: c'est la péroraison.

« Ce soldat vous demande le pouvoir dans l'intérêt de la société. Si vous le lui accordez, il sera responsable de l'ordre. Si vous le lui refusez, votre responsabilité commencera. »

« Donc, c'est clair, M. de Broglie parle pour le maréchal, pour le gouvernement... et il semble probable que le cabinet n'interviendra pas.

« M. Dufaure monte à la tribune pour lui répondre.

« *5 heures 25.* — M. Dufaure, avec cette précision et cette clarté qu'on lui connaît, annonce qu'il vient soutenir la proposition Casimir Périer, parce que cette proposition est la reproduction du préambule des projets constitutionnels qu'il a lui-même présentés le 19 mai 1873. Il vient donc combattre à la fois le projet Ventavon et le discours qu'on vient d'entendre le projet et ce discours reconnaissent que la République est le gouvernement de fait de la France depuis trois ans et demi.

« Et, en effet, messieurs, quelle effigie portent nos monnaies? République française! En quel nom sont conclus nos traités? au nom de la république française! Quand M. de Broglie nous représentait en Angleterre, quel était son titre? — Ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république française, etc.

« Cette énumération exaspère la droite, chagrine jusqu'à M. de la Rochefoucault et fait bondir M. de la Rochejacquelein.

« Mais voici maintenant l'argumentation du terrible logicien.

« Il développe la proposition Périer, et tourne et retourne sur le gril M. de Broglie.

« L'honorable duc est venu nous dire que parmi les soutiens de la proposition, il y avait des adversaires des deux Chambres, etc. Mais, messieurs, la proposition porte: « Le gouvernement de la république française se compose de deux Chambres et d'un président de la république. » Donc, la proposition répond par sa formule même à M. de Broglie. » (Applaudissement à gauche.)

« Comment! poursuit M. Dufaure, vous vous dites conservateurs et vous ne voulez pas donner au gouvernement le droit de se défendre? C'est pourtant cela que veulent ceux qui, ayant nommé un président de république pour sept ans, ne veulent pas armer son gouvernement contre la contestation même de son principe. Pourtant tous les gouvernements doivent pouvoir se faire respecter. Au temps de la Restauration, le gouvernement laissait-il contester son principe? Sous le gouvernement de juillet, était-il permis de proclamer la république? Eh bien, aujourd'hui, sous ce que vous appelez « un septennat, » les tribunaux ne savent s'ils doivent condamner ceux qui proclament l'empire? »

» M. Dufaure a une façon d'accentuer « *ce que vous appelez un septennat,* » que je ne saurais vous traduire. « *Un septennat!* » c'est évidemment ce gouvernement *qui generis* que M. de Ventavon déclarait l'autre jour un gouvernement « spécial et particulier. »

» Mais comment les arguties de MM. de Ventavon et de Broglie tiendraient-elles devant l'argumentation de M. Dufaure!

» Chemin faisant, M. Dufaure répondant a u duc de Broglie, qui nous disait tout à l'heure que l'empire était sorti de la république, rappelle que ce sont les amis de M. de Broglie qui, en 1848, ont lutté contre Cavaignac pour se défendre contre la république, et préconisé le prince Louis, alors aussi roi Soliveau!

» Et, avec un art infini, M. Dufaure fait entendre à la droite qu'elle est révolutionnaire, et que demander le pouvoir sans conditions pour le maréchal, c'est livrer le pays à un nouveau césarisme.

« On nous parle de nous reposer sur un homme, c'est sur un principe qu'il faut poser cet homme, si nous voulons lui donner la force et l'autorité. Vous fortifierez le maréchal en lui donnant des institutions et non la dictature!

» Napoléon Ier avait une personnalité immense dont la dictature s'est faite elle-même. Mais lorsque vous n'avez pas de personnalité excessive, il vous faut des lois pour faire un gouvernement fort. »

» M. Dufaure, maintenant, explique comment l'heure est impérieusement venue de donner un principe de gouvernement. « On ne saurait, dit-il, mettre en face du gouvernement un comité des *neuf*, organisant la monarchie, et le comité... financier de M. Rouher, organisant... [illegible] »

« Non-seulement la loi du 20 novembre est un acheminement vers la république, mais elle en rend la proclamation impérieusement nécessaire, » dit en terminant, M. Dufaure.

» Là-dessus on demande la clôture. M. de Ventavon paraît à la tribune.

» La clôture ! la clôture !

» Alors, voici M. de Cissey à la tribune. Chacun se rassied. Silence solennel : M. de Cissey va lire la déclaration du gouvernement. Il lit, en effet, du ton dont un général lit un ordre du jour à l'armée.

« L'honorable M. Casimir Périer a manifesté le désir que nous n'intervinssions pas dans le débat. Nous croyons devoir ne point obtempérer à son vœu.

» Notre devoir est de faire connaître brièvement notre opinion. Lorsque M. Casimir Périer a proposé son projet, il a dit qu'il apporterait de la force au gouvernement. Un gouvernement incommutable, fait par la loi du 20 novembre, doit désormais rester hors de vos débats. Une loi du 13 mars 1873 a déjà décidé que le gouvernement de la France se composerait de deux Chambres ; il est donc inutile de le déclarer une seconde fois.

» La proposition Casimir Périer au fond n'a qu'un but : proclamer la république gouvernement définitif de la France. Le gouvernement ne pense pas que le remède aux maux du pays soit dans la proclamation de la république. Ce serait seulement la satisfaction d'un parti, un parti qui n'accepterait même pas les conditions d'organisation de M. Casimir Périer.

» Ce n'est pas par des formules qu'on tranquillisera le pays. C'est en donnant au gouvernement du maréchal les attributions qu'il demande. Que la loi du 20 novembre demeure donc telle qu'elle, et votez avec cela les points que nous vous avons désignés. Nous vous demandons pour le président de la république le droit de dissolution de la Chambre des Députés. Nous ne vous demandons pas cela comme un privilège ; mais pour le cas où un désaccord surviendrait entre le président et l'Assemblée, le pays sera juge et se prononcera par la voie du suffrage universel qui doit rester la base de notre droit public.

» Voilà ce que la France attend de vous ; alors les intérêts seront rassurés. Organisons d'abord pour sept ans, et voilà pourquoi nous nous opposons au projet Casimir Périer, qui n'est qu'une organisation théorique.

» Nous vous demandons donc le droit de dissolution, l'organisation d'une seconde Chambre et [illegible] lequel il y a divers amendements. »

» Sur ce, le général descend de la tribune, et on demande la clôture.

» La clôture est prononcée à l'unanimité.

» *Pas un applaudissement.* Le Message, car c'est un message évidemment que cette déclaration du cabinet produit sur l'Assemblée l'effet des précédents : une sorte de stupeur.

» M. Buffet annonce qu'il y a deux amendements : l'un de M. Wallon, dont il donne lecture, malgré les protestations générales.

» On demande qu'on passe à la discussion des articles.

» M. Buffet — attention — déclare que le projet Casimir Périer n'est pas une loi, mais un projet de résolution. Par conséquent il ne peut le mettre aux voix que dans son ensemble, et on ne peut le mettre aux voix qu'après avoir mis en discussion les amendements.

» M. Wallon paraît à la tribune.

[illegible]

» M. Wallon demande que la discussion soit renvoyée à demain.

» Le président consulte l'Assemblée. L'Assemblée repousse le renvoi à demain.

» Et M. Wallon a le courage de monter à la tribune pour développer son projet.

» Aussitôt tout le monde se lève et sort de la salle.

» M. Wallon n'en demeure pas moins à la tribune. Et il parle ! Il est sept heures moins un quart.

» Enfin il se décourage pourtant, mais ce n'est pas sans faire une demande de scrutin public sur son amendement. Les billets bleus sortent de toutes parts. Allons ! grâce à Dieu, il n'y aura pas lieu à vérification du scrutin !

» Voici maintenant le scrutin sur l'amendement de M. Wallon :

» Pour l'adoption, 33 ; contre... ma foi ! c'est inutile, n'est-ce pas ?

« Maintenant, dit M. Buffet, le second amendement à la résolution Casimir-Périer ayant été retiré, je mets aux voix la proposition de M. Casimir Périer. Il y a trois demandes de scrutin public.

» Il sera curieux de lire et de conserver les noms des votants contre, après le message que M. de Cissey vient de lire !

» Eh bien ! j'apprends que nous en lirons quarante de plus que des autres, hélas !

» O Pauvre nation ! est-ce donc fini de la France !

» Voici les chiffres officiels du scrutin :

Pour la proposition Périer... [illegible]
Contre... 374

VARIÉTÉS.

Le passage de Vénus sur le Soleil.

(*Suite et fin.*)

Le matériel astronomique pour une station principale où on observera l'entrée et la sortie, doit se composer, d'après M. Laugier, des instruments suivants : des lunettes de 6 pouces montées parallactiquement, avec micromètres ; une pendule considérable ; une montre marine de temps moyens ; un compteur à arrêt ; un cercle méridien portatif. Il faut joindre à cela une cabane en bois avec travée méridienne, des baromètres, thermomètres, piles et relais électriques. Le prix du tout est estimé 24,000 fr. ; en sorte que le matériel astronomique des quatre stations, Yokohama, Pékin, Saint-Paul et la Réunion, coûterait 96,000 fr.

Dans chacune des cinq autres stations, une seule lunette équatoriale suffirait, ce qui réduirait à 15,000 fr. le prix de chacune, ou 80,000 fr. environ pour les cinq. Les dépenses d'instruments ne dépasseraient donc pas 200,000 fr.

Il est clair que ce matériel servira encore pour le passage de 1882.

A ces 200,000 francs, il faut ajouter la dépense nécessitée par l'application de la photographie à la reproduction du phénomène. Or, le prix d'un appareil photographique, avec ses accessoires, atteindrait 7,000 fr. à ce qui donnerait 63,000 fr. pour les neuf stations.

Ainsi, en nombre rond, les frais du matériel scientifique monteraient à 270,000 francs. Mais en raison des expériences qu'il faut faire pour le choix du système d'appareil photographique, on peut porter à 300,000 francs la somme maximum de ces dépenses.

L'emploi de la photographie en astronomie date de 1858 ; c'est M. Faye qui en fit usage le premier, en prenant des épreuves de l'éclipse de soleil du 15 mars de ladite année.

Deux méthodes sont à distinguer, d'après cet astronome : celle qui consiste à employer un objectif à court foyer, donnant une très-petite image focale que l'on est obligé d'agrandir à l'aide d'un appareil optique spécial, pour la projeter sur la plaque sensible, et celle qui se borne à demander l'image céleste à un objectif à très-long foyer, qui la dessine immédiatement sur la plaque.

La première méthode présente l'avantage d'employer des appareils très-maniables ; mais elle offre l'inconvénient de l'appareil auxiliaire qui peut altérer l'exactitude des clichés et déformer les images.

La deuxième méthode en est exempte ; mais on redoute d'être conduit à transporter au loin et à ériger des lunettes de 10 ou 12 mètres de longueur. Les astronomes des Etats-Unis se sont néanmoins arrêtés à l'emploi des objectifs à long foyer, en simplifiant leur installation à l'aide d'un héliostat.

« Vers 1860, dit M. Faye, M. Laussedat imagina un procédé fort ingénieux qui consistait à placer la lunette dans une position fixe, et à lui renvoyer l'image du Soleil à l'aide du miroir plan d'un héliostat. Il ne se contenta pas de l'imaginer, il l'appliqua lui-même en Algérie à l'observation de l'éclipse de 1860, et fit voir que ce procédé permettait d'utiliser pour l'observation photographique du passage de Vénus un objectif d'une longueur focale quelconque. C'est précisément le procédé que les astronomes des Etats-Unis vont employer en grand en 1874, avec des lunettes de quarante pieds anglais.

» L'influence de la chaleur solaire sur ces instruments peut facilement être annulée, en plaçant au-dessus du miroir de l'héliostat un écran mobile qui, relié électriquement à la détente de la plaque photographique, ne découvrira le miroir qu'à l'instant voulu, et pendant une durée aussi courte que l'on voudra. C'est là l'appareil nommé depuis *sidérostat*. Les perfectionnements [illegible] que Foucault y a introduits ne doivent pas nous faire oublier que l'idée et l'application première en sont dues à M. Laussedat, surtout au moment où des appareils analogues vont être employés sur une grande échelle par les astronomes français. »

Nous partageons complétement ce sentiment de justice exprimé par M. Faye. Cet éminent astronome a fait encore une réflexion que nous allons reproduire.

Les astronomes allemands ont décidé que les mesures héliométriques, à l'aide de l'appareil inventé par Bouguer, perfectionné par Dolland et si bien construit par Frauenhofer, tiendrait le premier rang dans leurs expéditions de 1874.

La méthode des contacts et la photographie sont par eux relégués au second rang. Cette décision est fondée sur l'influence inévitable des ondulations atmosphériques sur les observations ainsi faites. On retrouve entièrement cette influence dans chaque observation ; pour la faire disparaître, il faut qu'un contact ait été observé un grand nombre de fois, par beaucoup d'observateurs, ce qui exige la combinaison d'un grand nombre de stations.

D'après le système allemand, un observateur peut répéter ses mesures un certain nombre de fois, dans des conditions de l'atmosphère variable. La moyenne qu'il obtient est débarrassée de ces influences accidentelles qui se compensent. Le résultat obtenu ainsi n'a donc pas besoin d'être combiné avec beaucoup d'autres.

A ce propos, M. Faye a insiste pour faire remarquer que la méthode photographique possède cet avantage à un degré plus élevé ; elle échappe aussi beaucoup mieux à l'action de la chaleur solaire due à l'introduction des rayons lumineux dans l'intérieur des appareils.

Quant à l'appareil de M. Laussedat, proposé par lui pour observer photographiquement les passages de Vénus, on peut en donner une idée exacte en quelques mots.

Une lunette fixe et horizontale, dont l'axe optique est dirigé dans le méridien ou dans le premier vertical, reçoit les rayons solaires projetés par un héliostat dans cette direction. L'image du Soleil formé au foyer de l'objectif de la lunette et amplifiée au besoin, au moyen de l'oculaire convenablement réglé, est reçue sur une surface sensible dont le plan coïncide avec le méridien.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les divers procédés photographiques, qui ont été proposés pour l'observation des passages de Vénus. Il nous suffira de dire que tous ont été étudiés et que M. Fizeau, dans un rapport sur ce sujet, émettait l'opinion suivante :

« On peut concevoir que le passage de Vénus pourra être étudié au moyen de deux séries d'observations parallèles et du même ordre de précision : l'une optique, faite au moyen de la lunette astronomique ; l'autre, par images sur plaques iodées, au moyen de la lunette photographique. L'un et l'autre instrument étant également montés sur un pied parallactique d'une grande solidité, et ne différant entre eux qu'en ce que, dans l'un, il y aura l'oculaire micrométique ordinaire, et, dans l'autre, un petit châssis porte-plaque, avec écran mobile.

Une sous-commission nommée par la commission de l'Académie des sciences fit connaître, dès le mois de mars 1873, la disposition qui lui paraissait la plus propre à assurer le succès de l'observation du passage de Vénus.

Le principe de l'appareil qui a été préféré est le suivant :

Une lunette fixée horizontalement dans une position invariable, sur des piliers, et au-devant d'elle le miroir mobile d'un héliostat.

La lunette aura une distance focale d'environ 4 mètres. L'objectif aura une ouverture de 135 millimètres (5 pouces). Il sera rendu achromatique pour les rayons chimiques par la méthode de l'écartement des verres. Les images photographiques devront être obtenues directement au foyer même de la lunette, sur une surface plane d'argent iodurá.

Le diamètre du disque solaire (la distance focale étant de 4 mètres) sera, à très-peu près, de 36 millimètres et demi, celui du disque de Vénus de 1 millimètre et 1 dixième.

La différence des positions de Vénus sur le Soleil entre les stations extrêmes, boréales et australes, sera, à très-peu près, de 1 demi-millimètre.

En adoptant ces dispositions et en fixant les dimensions de l'appareil comme on vient de le voir, on doit réunir les conditions les plus favorables à l'observation du phénomène, tout en tenant compte des conditions spéciales imposées par des expéditions lointaines faites sous des climats et dans des saisons diverses, c'est-à-dire dans des circonstances dissemblables.

Espérons que tant d'efforts seront couronnés d'un succès complet, et que les astronomes qui se disposent à partir n'auront pas à attendre le passage de 1882 pour rectifier leurs déterminations.

« Si quelqu'un a plus de raisons que les autres hommes de s'apercevoir et de se plaindre de la courte durée de la vie, écrivait Cassini dans son *Histoire de la parallaxe solaire*, c'est sans doute l'astronome. Ses yeux pénètrent dans l'avenir découvrent et prévoient des observations curieuses et importantes ; mais le terme de sa vie est une barrière qui s'élève entre ces phénomènes et lui, et qui lui ôtent tout espoir d'en être le témoin. »

—

Dans la séance du 29 juin de l'Académie des sciences, M. Dumas, secrétaire perpétuel de cette Académie, a lu un *Rapport sur l'état des préparatifs pour les expéditions chargées par l'Académie d'aller observer le passage de Vénus sur le Soleil, le 9 décembre 1874.*

M. Dumas est président de la commission chargée de préparer ces études, et cette commission elle-même est composée des membres des deux sections d'astronomie, de géographie et de navigation, avec adjonction de M. Elie de Beaumont et de M. Fizeau.

Le rapport de M. Dumas est très-étendu. Nous essayerons de le résumer en peu de mots et le plus exactement qu'il nous sera possible.

Deux questions principales étaient posées à l'Académie ; ces questions étaient ainsi formulées dans une lettre écrite par le ministre de l'instruction publique, le 1er février 1869.

1° Quelles sont les stations dans lesquelles devront être envoyés les observateurs, et quel devra être le nombre de ces observateurs ?

2° Quels sont les instruments dont ils devront être munis pour l'observation du passage de Vénus pour les autres recherches dont ils pourraient être chargés ?

Les expéditions de 1874 ont un double objet ; elles sont destinées à fournir les données sur le phénomène de 1874, et à préparer, par des épreuves préalables, le choix des méthodes qu'on devra suivre pour les expéditions de 1882.

Quatre équatoriaux de 8 pouces ont été construits par M. Eichens. Chaque station a été munie d'un second équatorial de 6 pouces. Deux ont été construits par M. Eichens ; deux autres ont été préparés sous la direction de M. Surrelini, à Genève, le cinquième et le sixième ont été fournis par M. Secretan.

Les instruments destinés aux observations astronomiques ont été distribués symétriquement, à savoir :

STATION.

AUSTRALES	BORÉALES.
2 équatoriaux d'Eichens, de 8 pouces.	2 idem
1 équatorial d'Eichens, de 6 pouches.	1 idem.
1 équatorial de Genève, de 6 pouces.	1 idem
1 équatorial de Secretan, de 6 pouces.	1 idem

Le système d'observations photographiques proposé par M. Fizeau, a été adopté ; l'exécution des appareils a été confiée à M. Lorieux.

[illegible] stations françaises, quatre effectueront l'observation astronomique du passage avec des lunettes de huit pouces, supérieures, sous tous les rapports, à celles qui ont été adoptées pour les expéditions des autres pays. En outre les observateurs auront, dans les six stations, à leur disposition, des lunettes de six pouces, dont les résultats seront comparables à ceux des autres nations.

Les observations photographiques n'ont pu être organisées que dans cinq stations seulement ; ce sont les expéditions dirigées sur les points suivants :

Missions australes : île Campbell, île Saint-Paul. Nouméa.

Missions boréales : Pékin, Yokohama, Saïgon.

Voici le personnel de ces stations :

Mission de l'île Campbell.

Chef de la mission : M. Bouquet de la Grye, dispositions relatives aux images photographiques soit à l'aide d'un appareil de son invention, qui donne instantanément l'image photographique des contact. Le président de la commission royale d'Angleterre a prescrit l'emploi exclusif de cet appareil dans toutes les stations. M. Janssen entend mettre à profit, en outre, sa longue et profonde connaissance du maniement du spectroscope.

Dans le rapport que nous analysons, M. Dumas fait connaître en ces termes les dispositions prises à l'île Campbell pour les expériences de nos astronomes :

« Les îles Campbell et Saint-Paul ne sont pas toujours abordables. Absolument désertes, elles n'offrent aucune ressource aux membres des expéditions qui n'y trouveront probablement ni combustible, ni rien qui soit propre à l'alimentation. L'observation du phénomène effectuée, ils ne pourront pas reprendre immédiatement la mer, habituellement inhospitalière dans ces climats. Chacune de ces stations a dû être organisée en conséquence. Elles se composent, outre les observateurs et leurs auxiliaires immédiats, d'un médecin de la marine, du naturaliste voyageur appartenant au Muséum d'histoire naturelle et de dix hommes d'équipage. Chaque expédition est pourvue de vivres et de combustibles pour cinq mois.

» Le ministère de la marine ne s'est pas borné à nous donner ce large appui. Il a voulu en outre que, dans toutes les circonstances, le personnel civil de nos expéditions fût assuré de rencontrer de la part des chefs de nos stations maritimes le même accueil et les mêmes facilités que le personnel militaire.

» Il a mis enfin à la disposition de l'Académie tous les instruments de précision de son dépôt confié à la direction de notre confrère l'amiral Jurien de la Gravière, dont les bons offices ne nous ont jamais fait défaut, savoir : lunettes, pendules, boussoles, chronomètres. La libéralité de la marine a été telle que nos expéditions ont pu disposer, parmi beaucoup d'autres prêts inappréciables, de trente et un chronomètres éprouvés dont l'usage et la comparaison donneront à leurs observations un surcroît de sûreté.

» La marine française qui nous fournit tant d'observateurs dont les preuves sont faites, et que la confiance du monde savant désignent à nos choix, aurait pu réclamer, à juste titre, l'honneur de diriger elle-même ces expéditions dont elle supporte en grande partie le poids ; elle a toujours voulu cependant laisser à l'Académie le mérite et la responsabilité de ces grandes opérations scientifiques, demandant seulement à concourir au succès et réservant volontiers pour elle seule, si on l'eût permis, toutes les fatigues et tous les périls.

Le crédit total de 300,000 fr. étant insuffisant, le ministre de la marine est venu en aide à l'Académie des sciences. M. d'Abbadie, l'un des membres de la commission, a fait les frais d'un cinquième appareil photographique, et M. Secretan a offert de prêter les meilleurs de ses instruments.

Tous les appareils ont subi des épreuves nécessaires pour leur réception ; ils sont maintenant entre les mains des chefs des six stations.

Le personnel tout entier a été exercé au maniement des instruments, à l'exécution des observations et à l'emploi des méthodes adoptées.

Il ne reste plus à la commission qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer à leur retour la mise en œuvre utile et prompte des matériaux qui auront été recueillis.

M. Dumas termine son rapport en s'excusant d'avoir accepté la présidence de la commission lorsque les études de toute sa vie l'avaient si peu préparé à cet honneur.

L. FIGUIER.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 31 juillet, 8 h. 50 m., soir.

Obligations Roumélie.....	fl. 47.—
id. Nouvelles......	— —
Anglo-Bank..............	146.75
Société de créd. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	83.75
Pièce de 20 francs.........	8.83
Agio....................	103.83
Change sur Londres.......	110.15
Crédit anstalt............	233.50
National Bank...........	972.-
Lloyd...................	460.—

Bourse sans affaires de quelque importance.

France.

Paris, 31 juillet.

Obligations Roumélie fr. 107.50

Une note officielle déplore le mandement de l'archevêque de Paris, et émet le désir de voir cesser toute discussion sur ce sujet dans les journaux.

On annonce la prochaine apparition, à la *Librairie générale*, d'une biographie des Banquiers d'Orient.

Allemagne.

Berlin, 31 juillet.

On assure qu'une entente s'est établie entre les puissances pour la surveillance des côtes d'Espagne.

Belgique.

Bruxelles, 31 juillet.

Malgré une lettre autographe de l'Empereur de Russie, le président Grant a refusé d'envoyer des délégués au Congrès.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 31 juillet.

	CLÔTURE.
Dette Générale........	[illegible]
Emprunt 1865.........	— —
do [illegible]	53 3/8
do 1871.........	[illegible] —
do 1872........	[illegible] —
Consolidés anglais......	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien......	70 9/16
Nouvel emprunt ottoman	47 1/16

BOURSE

COURS DES FONDS

GALATA, le 31 juillet.

Ouv. [illegible] Piastres	48 35 —	
Hausse.........	»	49 — —
Baisse.........	»	48 30 —
[illegible]		— — —
Clôt. du soir....	»	48 30 —
Après Bourse...	»	— — —
[illegible]		[illegible]

Laurium	Fr	77 — —
Crédit Hellénique ..(escompte) ...	»	23 — —
Obligations des Chemins de fer....	»	109 — —
» 2e émission	»	83 1/2 —
Emprunt 1863	»	315 — —
Emprunt 1865	»	316 — —
Emprunt 1869	»	266 — —
Emprunt 1872	»	76 1/2 —
Emprunt 1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise..............	P.	109 25
Pièce de 20 francs..........	»	87 25
Impérial russe..............	»	89 5
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	101 [illegible]
[illegible]	»	104 [illegible]
[illegible]	»	103 [illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEUR

[illegible] angl. *Hary*, c. Lasc[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

Garliaki, goel. hell. *Alkiviadis*, c. Boyadjis, charb.
Marseille, br. hell. *A. Ioannis*, c. Tchipuras, div.
Piré, br. hell. *Evanguelistria*, c. Meridjas, marbres.
Curz la, br. hell. *A. Pandeleimon*, c. Rigopulos, pier.
Tchayassi, goel. ottom. *Evanguelistria*, c. Dimitriou, ch.
Ancone, br. ital. *Aurelia*, c. Erasmo, lest.
Coumcalé, br. ottom. *Hudaverdi*, c. Ali, planches.
Camoglie, bk. ital. *Due Fratelli*, c. Schiaffino, lest.
Port Said, bk. ital. *Esempio*, c. Autola, lest.
— bk. ital. *Italico*, c. Fravega, lest.
Swansea, br. hell. *Costandinos*, c. Za is, charb.
Ancone, br. ital. *Razetto Padre*, c. Pastorino, lest.
Gravasa, bk. ital. *Pietro*, c. Schiaffino, lest.
Alexandrie, br. ital. *Pentiero*, c. Poggs, lest.
Syra, br. hell. *Olga*, c. Vergotis, lest.
Samothraki, goel. ottom. *Evanguelistria*, c. Lemos, ch.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 30 juillet

Ibraila, br. hell. *A. Jeorgios*, c. Visantis, lest.
Baltzik, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Tchalikis, sel.
Taganrok, br. hell. *Mihail*, c. Cominis, huil.
— br. hell. *Omonia*, c. Bliziotis, div.
— br. hell. *Olga*, c. Vergotis, lest.
Azoff, br. ital. *Due Fratilli*, c. Schiaffino, lest.
— br. ital. *Petro*, c. Schiaffino, lest.
Nicolaieff, br. améric. *Etta Fucker*, c. Meryman, div.
Galatz, br. hell. *Themistoclis*, c. Frangopulos, charb.
Ibraila, br. hell. *A. Nicolaos*, c. Raftis, lest.
Marseille, br. roum. *Olimbos*, c. Costandis, blé.
Odessa, [illegible]
[illegible] ottom. [illegible]
Trébizonde, br. sam. [illegible]
[illegible]

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

[illegible] Taganrok p. Angleter.
[illegible]
Angl. *Socratis*, c. Bonici, div. Bartic p. Constple.
Angl. *Wensleydale*, c. Haddle, seigle, Nicolaieff p. Angl.
[illegible]
Angl. *Hoffrung*, c. Trettwort, gr. de lin. Taganrok [illegible]

[illegible] BORDIANO.

ANNONCES

MINISTÈRE IMPÉR. DE LA MARINE

AVIS

Mardi prochain le vingt trois Juillet (v.s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture de cent seize mille oques d'orge.

Messieurs les négociants qui voudraient concourir à cette adjudication sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Imp. le 18 Juillet 1874.

UNE NOURRICE française, sachant coudre et repasser désire se placer. Elle accepterait aussi une place de bonne d'enfant. S'adresser à M. Jean Feresi, commis de M. Schapira, opticien.

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de mines de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

AVIS.

La Société Giubega Zurini et Cie ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Himal Bachi No. 1 — en face de Galata-Seraï à Pera.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnois tout neufs encore.

[illegible]

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE. à Cadikeuy, deux belles maisons, en pierre, situées à Mode sur la grand'rue ; on peut en faire l'acquisition séparément ou les deux ensemble.

Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du journal.

Appartements meublés ou non meublés No 16, impasse Terdjuman. Belle situation, vue de la mer, jouissance d'un jardin — prix modérés.

AVIS.

Le Docteur E. de Rossi, professeur à l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n°.27, de 2 à 4 heures à la turque ; le vendredi il assistera son ancien élève le Dr M. G. Ormanian, dans les consultations qu'il donne à la Pharmacie Zanni à Stamboul.

A VENDRE maison à Buyuk-déré rue Scanavi n° 37, 3 étages en bois avec un rez-de-chaussée en pierre contenant 15 chambres, 2 salles, bain, cuisine, écurie, jardin, puits à pompe européenne, 2 réservoirs d'eau, une serre communiquant par trois grandes portes, archine carrées 1900.

Direction, Galata rue Quarantaine magasin n° 4.

LEÇONS d'italien, de dessin et de peinture.

S'adresser au bureaux du Journal.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulières et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux élèves des écoles primaires, garçons et fillettes ; de la *ronde*, *bâtarde*, *expédiée*, *italienne*, *gothique*, aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

12, Yeni-Tcharchi (près Galata-Seraï.)

Le 2me Vol. de Musulmans et Chrétiens

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme 3 médjidiés (13 fr. 60)
» des 2 vol ..... 20 frs.
» de l'édition de luxe 1 Ltq le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

POSTE FRANÇAISE.

Le public est informé qu'un service par dépêches closes, (Voie d'Autriche,) sera établi à partir du 1er août prochain. Pour l'affranchissement et l'expédition des correspondances à destination de la France, il pourra s'adresser au bureau français de Constantinople.

Les départs, par cette voie, auront lieu les mardi et vendredi à 5 heures du soir et les arrivées les lundi et jeudi avant midi.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles ; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie —Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédeagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trebizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, [illegible]

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne.

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est la meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie ainsi que les beaux villages de Boudjabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station de Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HANNAN. E.C.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir samedi, 1er Août, à 9 h

IL SISTEMA DI GIORGIO

comédie en 2 actes.

LA SCENA INFERNALE

Vaudeville.

Demain Dimanche 2 Août.

I PROMESSI SPOSI

par Sig. MANZONI.

Vaudeville de Samedi.

JARDIN DU TEKE

Théâtre de la comédie Italienne.

Ce soir Samedi 1er Août, à 9 h. du soir

IL PROFETA

Drame en 6 parties.

8me ANNEE N° 176. | Djemazi-ul-Akhir 21 1291 | DIMANCHE 2 ET LUNDI 3 AOUT, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, N. BORDEANO.

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR. ANDRÉ ZIPOY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page	3 piastres la ligne
Annonces 3me page	6 » la »
Insertions, corps du journal	16 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial*; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; à Londres, chez M. G. Cornhill E. C. et chez MM. Street Brothers, 5 Cecil Street W. C.

Constantinople, 2 Aout.

BULLETIN POLITIQUE.

Le *Nord* qui a toujours defendu, jusqu'à ce moment, la majorite de l'Assemblée de Versailles, s'exprime de la façon suivante, relativement au vote qui a eu lieu sur la proposition de M. de Malleville:

« Vingt-neuf voix de majorite contre une proposition de dissolution, voilà un bien mince élément d'autorite pour les décisions d'une Assemblée qui est encore au début de sa tâche constitutionnelle. Elle ne délibère plus que sous le coup d'une éventualité de dissolution dont un deplacement de *quinze* voix peut precipiter ou retarder l'heure, et elle a pour perspective de se voir arrêter tout à coup au milieu de ses entreprises constitutionnelles, par la déclaration qu'elle est déchue de son mandat. Elle ne peut plus vivre que de concessions et d'atermoiements, de compromis et de sacrifices, en marchandant son existence à l'extrême droite et au gouvernement. Elle est à la merci de l'une et de l'autre, et elle est condamnée, pour trouver grâce devant eux, à les contenter tous deux, c'est-à-dire à faire l'impossible. Le gouvernement et l'extreme droite disposeront toujours de quinze voix pour contraindre l'Assemblée à se séparer si elle est rebelle à leur impulsion, et le jour où ils ne pourront plus s'entendre, la dernière heure de l'Assemblée aura sonné. »

Il serait difficile de trouver une appréciation plus juste de la situation creee par les derniers votes de la Chambre.

Il est évident que le sort de l'Assemblée, celui des lois constitutionnelles, de l'organisation des pouvoirs publics, tout se trouve abandonné au hasard d'un déplacement, toujours possible, de quelques voix.

Quinze ou seize élections, environ, vont avoir lieu, il est plus que probable qu'elles seront républicaines, alors qu'aura gagné le cabinet à combattre les propositions de MM. Casimir Perier et de Malleville ?

Les rigueurs déployées, en Prusse, contre les catholiques, alors qu'il est positif que le clergé est demeuré entièrement étranger à l'attentat de Kullmann, produisent actuellement un si facheux effet en Allemagne, que le premier organe ministériel de Berlin, la *Provinzial Correspondenz* vient de publier un article pour justifier les mesures prises contre les associations catholiques, dont un grand nombre ont été supprimées par la police.

La feuille officieuse expose que le parti clérical est arrive a exercer une domination absolue sur les associations ainsi que sur la presse catholique, et y trouve des instruments dociles pour la guerre qu'il soutient contre l'Etat et les lois.

« Naturellement, ajoute la *Provinzial Correspondenz*, les hommes dirigeants se gardent bien de lancer des manifestations qui pourraient être considérees comme une provocation à des crimes ; il n'en visent pas moins à surexciter au dernier degré les passions politiques et religieuses, et ils les poussent ainsi aux excès les plus funestes. Lorsqu'on ne cesse de se livrer aux plaintes les plus amères sur les prétendues persécutions de l'Eglise et de la foi, lorsqu'on représente la rébellion contre la loi et l'autorité comme un devoir catholique, il est naturel que des esprits aveuglés aient recours aux moyens les plus condamnables, pour combattre et rendre inoffensifs les ennemis présumés de leur religion. Voilà pourquoi on est généralement arrivé à la conviction que c'est dans les journaux et les associations placés sous l'influence ultramontaine, qu'il faut chercher le point de départ des provocations aux excès et aux crimes. »

Cette façon de raisonner c'est ce qu'on appelle, en langue politique, faire un procès de tendances. Avec un système pareil il n'est pas d'actes d'oppression qu'on ne puisse justifier.

M. Disraëli et lord Derby viennent de faire des communications importantes à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords.

Dans la première M. Disraëli a annoncé qu'il retirait le bill judiciaire et celui sur le transfert de la propriété foncière.

Il a ajouté : « Le bill modifiant la loi sur les écoles dotees rencontre une opposition inattendue ; la Chambre ayant sanctionné le but et les principes principaux du bill, savoir : le transfert de la surveillance des écoles à une autre commission, le gouvernement a résolu d'abandonner le restant des articles pour cette session. »

A la Chambre haute lord Russell ayant interpellé le cabinet à propos de ce qui se passe dans la Péninsule Ibérique, lord Derby lui a répondu :

« L'Espagne n'ayant pas demandé l'intervention de l'Angleterre auprès de la France au sujet de la prétendue assistance de la France envers les carlistes, l'Angleterre n'a pas adressé de remontrances à la France. »

Lord Derby croit que la reconnaissance du gouvernement espagnol doit etre faite par une démarche collective des grandes puissances.

La secrétairerie d'Etat à Washington vient d'être modifiée par la creation d'un troisième sous-secrétariat, et ces fonctions ont été confiées à M. Benjamin Moran, premier secrétaire de la légation des Etats-Unis à Londres.

Le poste de premier sous-secretaire, rendu vacant par la nomination de M. Bancroft Davis à la mission de Berlin, a été donné à M. John.-L. Cadwalader, avocat distingue de New-York.

LES TROUBLES EN PRUSSE.

La Prusse est travaillee, depuis quelque temps, par des courants contraires qui ne laissent pas que d'etre inquietants, et qui prouvent, dans tous les cas, un malaise général qu'il est bon de surveiller, afin d'y porter remede.

Nous disions, il y a quatre ans, que la guerre de 1870 jetterait dans l'esprit des Allemands des germes d'independance, de liberte, de rebellion qui n'existaient point alors, et les faits se realisent peu à peu.

Pour éviter une sorte d'explosion morale il aurait fallu une grande prudence, une excessive reserve, il ne fallait pas, surtout, toucher au domaine des consciences parce que c'était soulever les problemes les plus redoutables et, comme consequence, eveiller la question sociale.

De là un trouble profond dans toutes les classes de la societe ; de là ces emeutes qui ont eclate l'annee derniere, et celles qui viennent d'avoir lieu à Quesnau, et dans les environs de Kœnigsberg.

Les feuilles officieuses ont beau dire que les troubles dont nous parlons « ont pour cause un ridicule malentendu au sujet du nouveau regime de police inaugure à la suite de l'organisation des Cercles, » ce *ridicule malentendu* ne detruit pas les faits dont nous parlons.

Les autres journaux plus sages, étant moins optimistes, se montrent inquiets, surtout depuis que l'instruction judiciaire commencee contre les socialistes montre que ce parti a d'immenses ramifications non-seulement en Prusse, mais encore dans l'Allemagne entiere.

Quant au point relatif à la nouvelle organisation des Cercles, — organisation qui a coûte tant de peine à etablir et n'a pu aboutir que grâce à des fournees de pairs, destinees à vaincre la resistance de la Chambre des Seigneurs — elle demontre combien il est dangereux, dans la confection des lois, de vouloir imposer à un peuple quelque chose qui n'est point dans sa volonte.

La loi sur les Cercles a eu pour but l'abolition des droits de police exercés, jusqu'alors, par les grands proprietaires sur leurs domaines.

Aux termes de la nouvelle organisation le Cercle jouit d'une administration autonome, susceptible de developpement, lorsque la reforme provinciale revee par le prince-chancelier sera devenue un fait accompli.

On se souvient avec quelle ténacité le parti conservateur combattit la reforme des Cercles.

Nul n'a oublie les discours vehements de MM. Kleist-Retzow, Senfft-Pilsach, Schorlemer-Alst et autres, qui voyaient dans cette innovation « le germe de la destruction de la monarchie prussienne. »

M. de Bismarck repliquait alors, « les harangues qu'on vient d'entendre ne sont que des discours *pro domo sua*. »

Et il ajoutait : « Les seigneurs domaniaux ne veulent pas se dessaisir de leurs derniers privilèges et tentent un suprême effort pour empecher une innovation qui brise definitivement avec le systeme des classes. »

La resistance fut si vive que malgre toutes les pressions exercees par le gouvernement sur la Chambre le cabinet ne put vaincre qu'en nommant deux fournees de pairs.

Aujourd'hui la nouvelle loi sur les Cercles est en vigueur, et ce sont les paysans, c'est-à-dire ceux en faveur de qui elle a eté faite, qui se soulevent pour empêcher son application.

Les journaux conservateurs triomphent et la *Kreuz-Zeitung* dit :

« La *Kreisordnung* ne pouvait pas subir de meilleure condamnation que de se voir dedaignee par ceux qui devaient en retirer le benefice le plus immediat. »

Par contre les organes devoues à M. de Bismarck voient, naturellement, dans ce qui se passe un echo « des facheux commentaires adroitement insinues à ces paysans par les adversaires jures de l'autonomie des Cercles. »

Les partis se renvoient ainsi la balle, sans chercher plus loin que le fait materiel.

Une reforme aussi fondamentale que celle dont il s'agit ne pouvait s'operer sans leser certains interêts, sans provoquer de vifs mecontentements, ni surtout sans jeter un grand desarroi dans les idees et les coutumes des paysans, c'etait donc un motif pour ne proceder qu'avec une certaine circonspection.

Les besognes politiques hâtives ne sont generalement pas de longue durée et M. de Bismarck, dans l'interet de son œuvre, devrait s'arreter et consacrer ses efforts à l'apaisement des esprits.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

BERLIN, ce 25 juillet 1874.

Les feuilles allemandes ne se lassent pas de revenir chaque jour sur l'attentat de Kissingen, les unes pour chercher a expliquer les rapports qu'elles tiennent à établir entre cet acte et la conduite du clergé catholique, les autres pour se lamenter en songeant que le coupable est un prussien, d'autres enfin pour exciter le gouvernement à déployer de nouvelles rigueurs contre un parti qui ne recule devant l'emploi d'aucun moyen, pour triompher de ses adversaires.

Je vous ai déjà dit que rien jusqu'à present n'etait venu confirmer l'entente supposée entre Kullmann et le curé Hautaler ; a plus forte raison le clerge tout entier ne peut-il pas être fait responsable d'un acte auquel il ne semble pas qu'aucun de ses membres ait pris part.

En effet, le curé Hautaler avait été mis en prison, des témoins donnaient les renseignements les plus précis, sinon les plus exacts sur son rôle au moment où Kullmann a tire sur M. de Bismarck, et cependant ce prêtre vient d'etre mis en liberté, faute de preuves.

S'il n'y a pas eu moyen d'etablir sa culpabilité il est du moins permis de supposer que son innocence a été clairement démontrée ; sans cela, les préventions terribles qui existaient contre lui eussent suffi à le faire garder en prison pendant toute la durée de l'instruction qui se poursuit activement. On dit même, mais je n'enregistre cette nouvelle que sous toutes reserves, on dit que M. de Bismarck aurait adresse une lettre a M. Hautaler pour lui dire combien il regrettait [illegible] sonnement qui en a ete la conséquence.

J'ajouterai que M. de Bismarck ne porte plus aucune trace de la blessure qu'il a reçue, ce qui mieux que toute autre chose prouve combien peu elle a été grave.

Le chancelier a repris son train de vie ordinaire, et continue à recevoir de tous les côtés des témoignages officiels de sympathie, ou les témoignages d'une sympathie officielle.

Je crois que cette dernière phrase exprime mieux la réalite des choses, sans cependant que je mette en doute une seule minute la sincérité des sentiments de réprobation exprimés par tous les Cabinets de l'Europe.

Le maréchal de Mac-Mahon a adressé directement au prince de Bismarck une lettre de félicitations à laquelle le prince s'est montré fort sensible.

Nous ne pouvons douter en effet de la sincérité du maréchal de Mac-Mahon dont la proverbiale loyauté a dû s'indigner d'un attentat odieux, que l'on eût pu expliquer, il y a trois ans et demi, s'il eût été accompli en France et pendant la guerre. Nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que pendant un [illegible] jour de six mois dans ce pays, au milieu de passions hostiles constamment excitées, M. de Bismarck a pu sans danger se montrer au public. [illegible] commettre une aussi criminelle action que celle du prussien Kullmann.

Une triste nouvelle vient de nous parvenir : le cholera a fait son apparition dans la Silesie prussienne, et l'on cite déjà un grand nombre de décès. Joignez à cela un nombre assez considérable de personnes qui dans la province de Brandebourg ont succombé à des piqûres charbonneuses, occasionnées par la presence de myriades de mouches, qui se sont abattues sur les cadavres des daims du parc de Potsdam, frappés par une épizootie qui les abat par centaines, [illegible] devenue ici un sujet de preoccupations légitimes.

LETTRE DE GRECE.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

ATHÈNES, le 28 Juillet 1874.

Une révélation de M. Tricoupi et sa mise en liberte, l'arrestation des rédacteurs du journal l'*Argos*, de Syra, la célébration de la fete onomastique de la reine Olga, l'arrivée de MM. Coumoundouros, Lombardos et Déligeorges, le bruit de graves dissensions au sein du conseil des ministres, telles sont les nouvelles sur lesquelles a vécu depuis ma dernière lettre, le monde politique d'Athènes

Des expressions peu parlementaires auraient été échangées, dit-on, entre les ministres de la guerre et de la justice. Les influences se heurtent. Le ministre de la guerre, chef avoue de la camarilla, espère donner un croc-en-jambe à M. Bulgaris, comme il l'a déjà fait a M. Déligeorges. Ce n'est que dans ce but qu'il a accepté de faire partie d'un cabinet compose d'hommes qui, à la Chambre, avaient demandé sa tête sur un plateau. D'un autre côté, le ministre de la justice, gendre de M. Bulgaris, songerait à se faire un parti en aspirant à remplacer ce vieillard. Cependant ces dissensions n'éclateront pas encore en public; ces messieurs ont à se faire pardonner leurs iniquités électorales en les faisant sanctionner par une majorité docile. Après la vérification des pouvoirs je ne dis pas.....

M. Tricoupi, dont l'article a causé une émotion indescriptible, a été relâché moyennant un cautionnement de deux mille drachmes. Si j'étais gouvernement — mais gouvernement émanant de la volonté nationale et non de celle de la camarilla, — j'aurais fait arrêter de nouveau M. Tricoupi. De sa prison, il a fait une révélation terrible, révélation qui a produit encore, si possible, plus de sensation que son article et son arrestation. Je vous engage a lire son second article (le present et le passé) dans les *Kairi*. C'est là que vous trouverez un passage conçu a peu pres en [illegible]

« Les étrangers nous ont donné une leçon de morale publique. Interrogé sur la nomination de M. Valaoriti, envoyé en qualite de ministre à Londres, le gouvernement britannique a exprimé sa stupeur de voir désigner à ce poste un homme qui avait, quelques annees auparavant, [illegible] lord Clarendon, alors ministre des affaires étrangères de la reine, sur l'appui que l'Angleterre aurait donné a un coup d'Etat, contre la Constitution Lord Clarendon a répondu que l'Angleterre et les autres puissances avaient reconnu le « roi constitutionnel des Hellenes et non le roi de Grèce. »

Vous devinez l'indignation après la stupeur causée par une si terrible révélation. On a ainsi la clé de l'énigme politique sur les fréquentes dissolutions du Parlement et sur le constant appel des minorités au pouvoir. Notez bien que les officieux observent de « Conrart le silence prudent », M. Tricoupi les ayant menacé de faire de nouvelles révélations.

De deux choses l'une, ou M. Tricoupi veut en imposer au public ou il prouve que l'on n'a pas renoncé ici à un coup d'Etat contre la Constitution. Je ne crois pas, moi, qui connais personnellement M. Tricoupi pour l'un des plus honorés, des plus eclairés et des plus prudents hommes politiques de Grèce, je ne crois pas, dis-je, que M. Tricoupi soit hors d'etat de prouver ce qu'il a avancé de la façon la plus nette, la plus positive. Dans ce cas plus de doute sur la verite des bruits répandus concernant l'attentat medite contre les libertés publiques. La presse libérale le forcera à sortir de sa demi réserve sous peine de le voir être comparé aux Bulgaris, Grivas, Valaoriti et consorts. Les révélations doivent être entières : il faut que le pays sache une fois pour toutes si la Constitution doit seulement servir de parachute au roi, à la cour, aux minorités, ou bien si c'est un acte sérieux, un contrat passé entre le roi et le peuple.

A Syra toute la redaction de l'*Argos*, y compris l'imprimeur a été arrêtee pour un article intitule la *Constitution*. L'article était d'un avocat nommé Depasta qui a été arreté également. La Chambre des mises en accusation les a mis tous en liberté moyennant une caution. L'accusation est ainsi formulée: « M... est accuse d'outrage a la personne du roi et d'excitation a la guerre civile. » L'article incriminé se terminait par une exhortation aux Hellenes de veiller sur leurs libertes constitutionnelles menacees. Les allusions au roi sont frequentes; mais, à mon avis, il est impossible de ne pas parler de la personne, d'ailleurs irresponsable du roi quand on veut discuter les privilèges de la Couronne.

Lundi soir, (26 juillet) les bourgeois ou *nicokiraii* de la bonne ville d'Athenes se délectaient à la lecture d'une ordonnance de police affichée aux coins de tous les carrefours. La chose vaut la peine d'etre citée et je regrette que Commerson, du *Tintamarre*, n'en ait pas été informé à temps.

Donc la police faisait savoir a tous nobles, manants et bourgeois qu'il était defendu de propager de fausses nouvelles, de crier *Zito*, d'exprimer ses opinions d'une manière bruyante etc., etc., etc., etc. pour ne pas « jeter le trouble dans les *esprits publics* » (sic). Comme vous le voyez le fond de l'ordonnance le disputait à la forme. Un mauvais plaisant de mes amis est venu me dire à l'oreille que le mot « public » avait été ajouté par M. le ministre de la justice faisant, en l'absence de M. Bulgaris, l'*interim* du ministere de l'intérieur. Grâce à ce mot on a pu deviner le sens de l'ordonnance. Il s'agissait de ne pas troubler « les esprits » de messieurs les ministres et autres seigneurs tout-puissants d'Athenes et des provinces; il s'agissait surtout d'epargner leur sensible et délicat systeme nerveux furieusement agace par la [illegible] que l'on préparait a M. Coumoundouros, attendu le lendemain.

M. Coumoundouros arriva au Pirée. Il avait télegraphié qu'on s'abstint de toute manifestation à son retour. Néanmoins les Piréotes et trois ou quatre cents Athéniens, hommes politiques, journalistes etc., l'attendait sur le quai où il reçut, sans *zito* et sans bruit, le plus cordial et le plus sympathique accueil que vous puissiez vous imaginer.

Mais ce que vous ne pourriez deviner, c'est la prévenance du ministre de la guerre pour M. Coumoundouros. Un escadron de cavalerie, envoyé au débarcadère, suivit le cortège tout le long de la route d'Athènes au Pirée et des gendarmes à cheval avaient occupé les abords de la maison Coumoundouros. L'ordonnance de police ne fut pas violée, mais toute cette cavalerie avait reçu l'ordre de charger la foule au premier *zito*.

Tout ce que je vous ai écrit relativement aux élections de Zante est au-dessous de la vérité. Les trabucaires unis aux soldats parcouraient, après les élections, les rues de la ville aux cris de : « Vive le roi Georges ! A bas la tabatière de Lombardos. » Ceci n'est que grotesque. L'opinion voit l'echec subi par la royauté à Zante, à Athènes et à Corfou.

Puisqu'il est question de la tabatière de M. Lombardos, je crois devoir [illegible] trabucaires de la Camarilla:

Sous le protectorat anglais, M. Lombardos, qui prise beaucoup, avait, après les élections — des élections vraies — oublié sa tabatière à l'église. [illegible] mesurée. En arrivant chez lui, il cherche la [illegible], il se rappela alors qu'il l'avait oubliée à l'église: « Mes enfants, dit-il, j'ai oublié.... Aussitôt trois ou quatre personnes présentes partent pour aller la chercher. En chemin ils se multiplient d'une manière effrayante; arrivés à l'église ils sont deux ou trois mille. On trouve la tabatière. On se dispute a qui la portera au héros annexioniste. Enfin, après de longs débats il est convenu qu'on nommera une commission pour la porter à M. Lombardos.

Cependant l'influence de la tabatière n'est point

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE [illegible]

DEUXIEME PARTIE

XXXVI (suite)

— Serait-ce possible ? fit l'aventurier en cherchant ce que signifiait cet étrange retour de la jeune femme.

— Tu en doutes ? eh bien, écoute... aussi vrai que je t'aime, que je ne puis vivre sans toi, j'ai réfléchi. Que m'importe apres tout que tu le maries ? Est-ce que nous ne nous retrouverons pas toujours, nous autres ? Laisse-moi donc partir. Je te dis qu'avant une heure j'aurai découvert la retraite de Gabory.. Ah ! tu ne sais pas ce dont je suis capable !... Et quand j'aurai ce que je cherche, ce n'est pas à Chauveau que je le rendrai : c'est à toi ! à toi seul ! Es-tu convaincu maintenant ? Laisse-moi passer, te dis-je... ne perdons pas bêtement notre temps... et prends garde que tout à l'heure il ne soit trop tard ?

Leone était ébranlé.

— Tu me le jures ? fit-il avec une derniere hésitation.

— Tiens, repondit Revolver en se jetant à son cou avec passion, demande à mes baisers s'ils mentent.

— Tu reviendras ?

— Peut-être dans une heure, peut-être dans deux heures.

— Je t'attends ici, fit Leone tout à fait vaincu par l'accent de la jeune femme.

— A bientôt ! dit Revolver.

Et, de la main adressant un dernier adieu à Leone, elle disparut.

Deux heures passérent

Revolver ne revint pas.

Puis la nuit commença à tomber. .

Une sueur froide perla alors aux tempes de Leone... et il eut peur.

L'aventure de la rue des Ormes avait fait du bruit... Elle etait, à l'hôtel des Ducs comme partout, l'objet des conversations générales. Quand il descendit pour diner, suivant son habitude, dans la salle commune, il vit que tous les regards se fixaient sur lui..

On l'avait vu conferer avec Chauveau, notamment dans la matinée, avant le meurtre: car personne n'avait cru à la fable d'un accident. Il n'en fallait pas davantage pour désigner l'aventurier à l'attention de tous... Impatienté, il acheva son repas à la hâte et sortit.

Mais il eut à peine fait quelques pas, qu'il fut accosté par un commissionnaire :

— Pardon, monsieur le comte dit ce dernier, voici une lettre qu'une dame vient de me remettre a la gare pour vous...

Leone frissonna.

— Une lettre ! murmura-t-il.

Et, rompant l'enveloppe :

— Revolver ! ajouta-t-il

Et il lut :

La lettre, ou plutôt le billet, ne contenait que ces mots :

« J'ai reussi, mais ce n'est pas ici que je veux te rendre les titres qui doivent te donner le droit d'epouser la fille des Chantelys.. Avant de te perdre, j'entends t'avoir une derniere fois, à moi seule! Je t'attendrai demain soir, dans notre petite maison d'Auteuil. A demain soir donc ! et apres je te ferai riche et libre. »

Leone hesita un moment sur le parti qu'il devait prendre...

Mais cette hésitation dura peu... et quelques heures plus tard, il prenait le train de Paris qui passe à Nevers pendant la nuit.

XXXVII

[illegible]

Il était environ midi quand les persiennes du premier étage d'une petite maison d'Auteuil, à demi-enfouie sous les arbres, s'ouvrirent, poussees par une servante, qui, en l'absence des maitres de la maison, cumulait avec son mari l'emploi de concierge.

Puis les fenetres se refermerent doucement, et, un instant apres, la servante descendait rejoindre son mari, occupé près d'une petite ecurie voisine de la maison à astiquer des harnais avec un zéle et une persévérance infatigables.

— Eh bien ? fit l'homme à mi-voix.

— Elle m'a renvoyee quand j'ai eu ouvert les croisees, en disant qu'elle n'avait pas besoin de moi et qu'elle te sonnerait tout à l'heure.

— Ah!

— Dis donc, toi, est-ce que tu ne trouves pas drôle que mademoiselle soit arrivee comme ça, cette nuit, sans dire gare, dans sa maison d'Auteuil, où elle n'a pas mis le pied depuis l'éte dernier ?

— Ça, c'est vrai ! fit le domestique : depuis ce temps-là il n'est entré ici qu'une seule personne, cet ami de M. le comte Leone, M. Chauveau. C'était le jour des courses de Longchamps. Il est même descendu d'un équipage à quatre, l'a renvoyé, et je suis allé lui chercher un fiacre... Il y a de cela.. au moins deux mois...

— Enfin ! reprit la femme, ce monde-là ça ne vit pas comme les autres, et il est encore heureux que Mlle soit si bonne. Quelquefois on tombe sur bien pis .. Ainsi, cette nuit, quand elle est arrivee, elle ne t'a rien dit ?

— Rien, encore une fois... que de l'envoyer la reveiller à midi... et qu'elle me donnerait ses ordres plus tard.

— La reveiller... murmura la femme... je n'en ai pas eu la peine... elle a dû ne pas fermer l'œil de la nuit : les bougies de la cheminée brûlaient encore quand j'ai poussé les rideaux.

En ce moment un coup de timbre retentit.

— C'est elle, fit le domestique en abandonnant precipitamment le harnais dont il était occupe a faire reluire l'argenture.

Et il entra dans la maison...

Le lecteur a déja reconnu Revolver dans la voyageuse nocturne dont s'entretenaient les deux domestiques.

En effet, des son arrivee à Paris, la lorette s'etait jetée dans un fiacre, et, au lieu de se rendre à son hôtel de la place Saint-Georges, elle s'etait fait directement conduire à sa maison d'Auteuil.

C'etait une de ces proprietés charmantes, un de ces *buen-retiros* exquis comme Auteuil et Passy en recelent un si grand nombre, unissant le confortable parisien au charme de la campagne : vraie retraite solitaire... à une demi-heure de Paris, vrai nid d'amoureux, dissimulé à tous les regards indiscrets par un épais rideau d'arbres centenaires...

On etait à la fin du printemps du calendrier, c'est-à-dire qu'il faisait une journee splendide de soleil, une de ces journees chaudes et lumineuses pendant lesquelles tout ce que Paris contient d'habitants libres est dans les rues, au Bois ou sur le boulevard. Autour de la petite maison silencieuse, c'était un concert joyeux d'oiseaux de toutes sortes. Quiconque en ce moment, passant devant la grille, eût aperçu au fond cette façade blanche à travers la verdure épaisse eût murmuré avec un soupir d'envie.

— Ils sont heureux, ceux qui peuvent dans un nid pareil oublier le monde !...

Cependant le domestique, qui, ainsi que nous l'avons vu, cumulait comme sa femme plusieurs emplois dans la petite maison d'Auteuil, avait gravi l'escalier, et, après avoir doucement frappé à la porte du premier etage, il était entre dans l'appartement de Revolver.

La jeune femme etait deja debout, vêtue d'un ample peignoir blanc, sur lequel tranchait l'éclat de sa chevelure noire.

Le domestique, la casquette à la main, s'inclina et attendit.

— Personne n'est venu me demander ? interrogea Revolver d'une voix breve.

— Non, madame, repondit le valet. Est-ce que madame attend quelqu'un ?

— Oui, mais seulement ce soir. Pas avant sept heures. Jusque-là, je n'y suis pour personne : vous ne m'avez pas vue.

— Bien, madame !

— La salle du rez-de-chaussee est-elle en etat ? poursuivit Revolver.

— Sans doute, fit le domestique avec etonnement. Madame sait qu'elle nous a habitues autrefois à venir nous surprendre ... et que la maison est toujours prete a la recevoir... Ah ! madame oublie sa maison d'Auteuil, continua le brave homme avec un soupir. Il y a bien longtemps qu'elle n'y est venue... avec M. le comte Leone.

Revolver tressaillit : une rougeur passagère envahit ses pommettes pales et elle baissa les yeux.

— C'est lui que j'attends ce soir, dit-elle d'une voix sombre.

— Ah !... s'écria le valet. Mais il vient diner sans doute ?... il faut tout preparer...

— C'est pour cela que je t'ai appelé, fit Revolver d'un ton bref. Il me faut ce soir, pour sept heures, un souper pour deux...

— Rien de plus facile, car ce n'est pas la premiere fois...

— Je veux que ce soit éclatant de lumieres, poursuivit Revolver ; qu'il y ait des fleurs partout... Voici de l'argent ; tu prendras à même de ce portefeuille... c'est tout ce que j'avais à te dire. Maintenant, descendons : je veux visiter moi-meme la salle.

Le domestique obeit, et, precedant Revolver, il arriva peu apres dans la pièce du rez-de-chaussee.

C'etait une chambre assez vaste, tenant le milieu entre le boudoir et la salle à manger la plus luxueuse Bien des soupers avaient dû avoir lieu dans cette salle; bien des nuits joyeuses avaient dû etre éclairees par ce lustre, dont un rayon de soleil filtrant a travers les volets fermes faisait reluire les pendeloques de cristal....

Revolver s'arrêta à l'entrée, et, debout, immobile, contempla cette chambre, comme absorbée dans ses souvenirs.

Puis, relevant la tête :

— Laisse-moi seul ! commanda-t-elle.

— Madame n'a pas d'autres ordres à me donner ?

Revolver réflechit une seconde.

— Si.... un dernier, mais plus tard. Attends.... reprit-elle comme se parlant à elle-même: il fait beau; c'est peut-être la derniere fois que je viens ici... . Dans deux heures, quand tu auras tout prepare, tu atteleras la victoria.... Je veux aller faire un tour au Bois.... comme autrefois.....

— Madame va quitter Auteuil ? fit le domestique avec inquietude.... Est-ce que...?

— Va ! repeta Revolver d'un ton qui n'admettait pas de replique.

Le valet sortit.

Deux heures apres, les habitues du Lac se montraient avec surprise la lorette disparue depuis deux mois de « la circulation parisienne », suivant l'expression consacree, et grave, pensive, saluant à peine d'un regard distrait les nombreux amis empressés à lui dresser leurs hommages au passage

— Qu'est-elle devenue ? ou est-elle allée ? d'où vient-elle ! disait-on avec curiosité. On ne l'a vue nulle part

— Ni elle... ni lui ! fit une bonne petite amie de Revolver.

(*A suivre*).

[illegible] le numéro du 1 août

morte. Il a suffi, aux dernières élections de l'[illegible] gilet en l'air pour que trois à quatre mille électeurs sur cinq mille s'abstinssent de charger les troupes et de voter.

Le même cérémonial a été maintenu pour l'arrivée de M. Déligeorges. Une belle escorte à cheval avait augmenté le nombre de ceux qui étaient allés à sa rencontre.

La Chambre se réunira le [illegible]. On pense qu'elle ne sera pas en nombre [illegible] la récolte des raisins de Corinthe [illegible]

[illegible] parler des [illegible] à la Chambre. Aussi croit-on qu'il n'y aura pas de discours du trône malgré les instances réitérées du ministère.

Quelques-uns pensent que la Chambre sera aussitôt prorogée pendant quarante jours et qu'elle ne reprendra pas ses travaux avant le mois de septembre. [illegible]

[illegible] distribuer quelques places aux héros des élections.

CHRONIQUE.

Par ordonnance Impériale:

Mahmoud pacha, ci-devant ministre du Commerce, est nommé membre du Conseil d'Etat.

Cabouly pacha, ci-devant préfet de Constantinople, est nommé ministre du Commerce.

Kadri bey, ci-devant conseiller du ministère des Travaux publics, est nommé préfet de Constantinople.

Samedi le Grand-Vézir a été mandé au palais Impérial où il a eu l'honneur de s'entretenir longuement avec Sa Majesté. A son retour à la Sublime Porte, Son Altesse a eu une conférence avec le ministre des Finances et quelques banquiers notables de notre ville.

Aarifi pacha, ministre des Affaires étrangères, parfaitement rétabli de son indisposition a pu se rendre samedi à la Sublime Porte et reprendre ses hautes fonctions.

Samedi, le ministre de Grèce M. Simos a eu une entrevue à la Sublime Porte avec le Grand-Vézir et le ministre des Affaires étrangères.

Vendredi soir Cabouli pacha a offert en son yali de Sténia un dîner au grand-vézir et à quelques-uns de ses collègues.

Aarifi pacha, retenu chez lui par une indisposition n'a pu prendre part à ce dîner.

Mansour Pacha, notable du vilayet de Bogdad, a été nommé membre du Conseil d'Etat.

Hafiz pacha, directeur général de la construction des chemins de fer de Roumélie, est parti la semaine dernière pour Sofia.

Ahmed Pacha, général de brigade de cavalerie, dans le 2me corps d'armée, est nommé commandant des troupes en garnison à Roustchouk, en remplacement de Hafiz pacha, nommé *mutessarif* d'Uskub.

Cassim Bey, *muavin* du gouverneur de Lassith et Essad bey, *caïmakam* de Sitia, district de Lassith, ont été promus au grade de *Sanie* 2me classe.

On écrit de Candie que le vice-amiral Rassim pacha, récemment nommé au commandement de l'escadre ottomane de la Méditerranée, partira dans quelques jours à bord de la corvette *Muzaffer* pour aller croiser dans la mer Rouge et le Golfe Persique.

Les journaux d'Alexandrie contiennent les nominations suivantes:

Aly Mubarek Pacha, ancien ministre de l'Instruction publique, est nommé gouverneur de la province de Dakahlieh, en remplacement de Chakir pacha, qui sera, dit-on, nommé préfet de police d'Alexandrie.

Osman Fehmi bey, gouverneur intérimaire du Caire est nommé *mudir* de la province de Ménufié, en remplacement de Hosrew Pacha.

Mohamed Assim bey, est nommé gouverneur intérimaire du Caire.

Ismaïl bey, est nommé président de la Cour d'appel de Beni-Suef, en remplacement de Danis Bey, nommé *mudir* de la même ville.

Nous croyons devoir relever une inexactitude dans le compte-rendu judiciaire que le *Levant-Herald* a publié dans son numéro de samedi, relativement à l'affaire de M. Plithonides, directeur du *Typos*.

La cour de cassation à laquelle l'accusé a eu recours, a, contrairement au dire de notre confrère, pris en considération la demande en cassation, opposée à la procédure suivie par le Tribunal Correctionnel, a annulé cette procédure et ordonné un nouvel examen de l'affaire. La prochaine audience sera fixée par le président du même tribunal qui a déjà reçu communication de l'arrêt rendu à ce sujet par la Cour de cassation.

Quant à l'art. 76 que nous avons cité dans une précédente chronique et dont l'autorité est révoquée en doute par le *Levant-Herald*, nous pouvons affirmer que c'est en se basant sur cet article que la Cour de cassation a rendu son arrêt ordonnant l'instruction nouvelle de ce procès, dans lequel M. Plithonides pourra cette fois être assisté d'un avocat.

Voici la teneur de l'article 76. Les termes en sont formels et s'appliquent évidemment au cas actuel.

Art. 76. — Pour les affaires civiles, ou en matière criminelle, les parties ont le droit de nommer un fondé de pouvoirs; quant aux procès purement criminels, l'accusé doit être personnellement présent et il peut faire présenter sa défense par un avocat, » (Doustour vol. II, page 688 dernière édition.)

Nous nous plaisons à croire que M. Plithonidès sera mis en liberté provisoirement et sur caution, la durée de la prison préventive étant une aggravation de peine au cas où il serait trouvé coupable, et dans le cas contraire ne pouvant être justifiée d'aucune façon.

Le chevalier Giulio Malmusi, vice-consul d'Italie à Trebizonde, vient d'être nommé consul italien au Caire.

Le titulaire de ce consulat M. Domenico Brunenghi a été mis en disponibilité.

Une dépêche d'Ismaïlia, en date du 20 juillet écoulé, porte ce qui suit:

« Ont passé le Canal de Suez, depuis le 11 juillet, *trente et un* navires. La recette du service du transit, du 11 au 20 juillet, s'est élevée à la somme de *six cent deux mille* francs.

Transit du 1er au 10 juillet	31 navires.
— 11 au 20 —	31
Transit du 1er au 20 juillet	62 navires.
Recette du transit, du 1er au 10 juillet.	618,000 f.
— du 11 au 20 —	602,000
Recette du transit, du 1er au 20 juill.	1,220,000

La compagnie du chemin de fer d'Asie est sur le point d'organiser un service de bateaux à vapeur entre les Iles et le village de Maltepe.

D'après le *Touna*, à l'exception des districts de Rouchtchuk et de Toultcha dont les dîmes seront perçues directement par l'autorité, les autres parties de la province dont les dîmes ont été adjugées, ont donné jusqu'ici un excédant de 39,000 livres turques environ sur les chiffres obtenus l'année dernière.

Le même journal évalue à 500,000 liv. turques le chiffre de l'arriéré à recouvrir sur les dîmes et autres revenus que le gouvernement doit encaisser dans cette province, d'ici à la fin de l'année financière 1289.

Il est vrai que beaucoup d'efforts ont été faits par le gouvernement pour obtenir la rentrée de ces sommes, mais jusqu'ici, soit à cause de la négligence des receveurs, soit pour d'autres motifs la rentrée de ces arriérés n'a pas pu être opérée. La commission spéciale qui vient d'être instituée au chef-lieu du Vilayet poursuivra énergiquement cette tâche, et nous espérons que ces sommes finiront par arriver au Trésor.

L'*Aurore* d'Athènes contient le récit suivant:

« Hier (jeudi), Athènes a reçu la visite de deux jolies *Ladys*, costumées d'une manière excentrique, vêtements de couleur rouge, revolvers et sabre au côté. Nous ignorons à quelle redoutable armée appartiennent ces belliqueuses filles d'Albion, mais on nous informe qu'elles sont parentes des touristes anglais massacrés en 1870 à Marathon. Il paraît qu'elles croient que la ville d'Athènes n'est habitée que par des brigands, et que c'est cette conviction qui les a poussées à prendre cet accoutrement étrange afin d'être à même de se défendre au cas où elles seraient [illegible]. »

Dans la nuit de jeudi dernier, la police a fait une descente dans une dépendance du café *Flam*, et cette expédition a eu pour résultat la découverte d'un tripot où l'on se livrait à un jeu effréné. Les joueurs sont parvenus à faire disparaître les enjeux, mais ils n'en ont pas moins été arrêtés et conduits en prison.

Le *Touna*, dans son numéro du 29 Juillet prétend qu'il y aurait eu à Bucharest quelques cas de cholérine suivis de mort. Les autorités compétentes de la Roumanie auraient déjà pris les mesures nécessaires pour circonscrire le mal.

Un vol a été commis dimanche passé à Perchembé-Bazar au préjudice d'un tailleur. Les voleurs sont entrés en plein jour dans le magasin où ils ont réussi à enlever la plupart des étoffes et des habits confectionnés qui s'y trouvaient. Ces audacieux filous n'ont pas encore été découverts.

On nous écrit d'Alexandrie en date du 23 juillet:

A l'occasion de la naissance de son fils, à qui il a donné le nom d'Abbas bey, le prince héritier Tewfik pacha a offert le 20 courant un grand dîner de cent cinquante couverts dans le palais de Ras-el-Tin. Toutes les notabilités locales et étrangères assistaient à ce dîner qui a été honoré de la présence du Khédive.

Ce même soir le Khédive est parti pour le Caire, où Son Altesse ne séjournera que fort peu de temps. Le vice-roi est attendu à Alexandrie vers le 30 courant et compte partir ce jour même pour aller prendre les eaux de Vichy.

On dit que pendant son voyage en France, Son Altesse sera accompagnée par son Ministre des finances, Ismaïl Sadyk Pacha. Durant l'absence d'Ismaïl Sadyk Pacha, c'est Hussein Pacha, ministre de la Guerre et des Travaux Publics qui gérera le département des Finances.

M. Van Thielan, qui doit gérer l'Agence et le Consulat général d'Allemagne jusqu'au retour de M. de Jusmond, est arrivé le 16 courant. Riaz Pacha, ministre des affaires étrangères, a donné en l'honneur de ce diplomate un dîner auquel ont assisté le corps consulaire, quelques-uns des ministres et plusieurs hauts fonctionnaires.

M. le marquis de Cazeaux, agent et consul général de France, est parti hier pour Marseille, en vertu d'un congé qu'il a obtenu de son gouvernement.

On mande de Mansurah que cette province a été envahie par les sauterelles qui ont causé un mal irréparable aux plantations de coton.

Dans le but d'embellir la place *Mehmed-Aly*, on parle d'y transférer les deux obélisques dits de Cléopâtre. Mais l'exécution de ce projet, outre qu'il nécessiterait des dépenses considérables, pourrait en même temps endommager ces monuments que les siècles ont respectés. Aussi, espérons-nous que ce projet en question ne sera pas mis à exécution.

Un incendie s'est déclaré hier dans notre port, à bord du brigantin autrichien *Antonia*, capitaine Bacorich, provenant de Marseille avec une cargaison de houille. Cet accident, qui pouvait dégénérer en une catastrophe, n'a pas eu heureusement de suites fâcheuses. L'*Antonia* a été immédiatement remorquée par un paquebot du Lloyd qui est est allé l'échouer aux environs de Ras-el-Tin, et là, avec le concours des pompes et des équipages de plusieurs navires, le feu a été éteint, après avoir gravement endommagé la cargaison.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance adressée de Benghazi à la *Crète*:

« Aussitôt que la nouvelle s'est répandue qu'une maladie contagieuse avait éclaté à Meridj, localité située à 20 heures de distance de Benghazi, les autorités ont fait partir pour cet endroit un médecin qu'elles ont chargé d'étudier le caractère de la maladie signalée et de faire savoir au gouvernement le résultat de ses investigations.

» En attendant, l'Office sanitaire a commencé à délivrer des patentes brutes, et il a pris des mesures prophylactiques contre les provenances de Méridj. Cependant sur le rapport du médecin, déclarant que la maladie dont il était question n'était pas contagieuse et que le mal avait déjà disparu, la quarantaine a été levée et l'Office sanitaire a recommencé à délivrer des patentes nettes.

» Sur ces entrefaites, M. Reval, docteur français qui se trouve depuis quelque temps à Méridj, a adressé un rapport au Consulat de France et au gouvernement local, dans lequel il déclare que la maladie observée à Méridj est bien la peste. Le gouvernement a immédiatement nommé M. Revel, directeur du service médical et sanitaire de la contrée infestée, et l'a chargé d'ordonner les mesures nécessaires pour localiser le fléau. La population de Méridj a commencé à émigrer et s'est dirigée sur Aïnsat, où naturellement elle a apporté avec elle le germe de la maladie.

» C'est pour empêcher la propagation de celle-ci, que, sur la demande du Dr. Reval, deux compagnies de troupes régulières ont été envoyées pour établir un cordon sanitaire et interrompre toute communication entre les localités infestées de Benghazi et les environs. Les provenances de Méridj sont de nouveau soumises à vingt jours de contumace.

» Un steamer anglais provenant d'Alexandrie avec 70 pèlerins à destination de Benghazi, a débarqué les voyageurs loin du port, puis il est reparti sans communiquer avec la ville.

» L'importation des légumes et des autres comestibles que nous recevions de la campagne avant été interdite, la population de Benghazi ne tardera pas, si cela dure, à souffrir de la disette. »

Mme Ve G. P. Vitalis et ses enfants, M. Henry Jacob, les familles Stéfanelli et Boccardo, ont la douleur de vous faire part de la mort de M.

EDOUARD VITALIS.

leur fils, frère, beau-frère, neveu et cousin, décédé après une longue maladie, le 2 Août au soir, à l'âge de 45 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Suède, N° 1, Péra, mardi 4 Août à 9 1/2 heures du matin.

Les amis de la famille qui n'auraient pas reçu de billet de faire part sont priés de considérer le présent comme tel.

COMMUNICATION FAITE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES SUR LES LACS AMERS DE L'ISTHME DE SUEZ

Par M. Ferdinand de Lesseps.

(*Suite.*) (*)

« A l'époque où les Hébreux quittèrent l'Egypte, le rocher de Chalouf, dernier prolongement des collines de Geneffé, devait être entièrement submergé. Lorsque, par suite du soulèvement lent du sol, la surface de ce rocher vint à être mise à nu, elle se recouvrit peu à peu, sous l'action des marées et du vent, d'apports qui vinrent former entre les lacs et la mer une barrière qui n'était plus franchie qu'à marée haute. Les lacs ne participèrent plus, dès lors, au régime des marées.

« L'exhaussement lent du sol se poursuivant et la mer continuant à se retirer, le seuil de Chalouf est définitivement formé, et les besoins de la navigation font naître l'idée d'un canal de communication.

« Les auteurs cités plus haut en attribuent l'achèvement à Ptolémée II, l'an 260 avant Jésus-Christ, cependant Hérodote, qui visitait l'Egypte vers l'an 450, en parle comme s'il avait été ouvert à la navigation par Darius 250 ans auparavant. On peut admettre qu'à cette époque la mer Rouge alimentait librement la branche sud de ce canal, si elle existait déjà, et arrivait de nouveau, dans tous les cas, jusqu'aux lacs amers.

« Quoi qu'il en soit, ce canal, recreusé sous les Ptolémées, amélioré sous la domination romaine par une prise d'eau qui partait du Caire, nettoyé ou recreusé sous le Calife Omar au VIIe siècle, puis détruit et définitivement asséché au VIIIe, était alimenté par le Nil, et les lacs amers étaient remplis d'eau saumâtre il n'y a pas plus de 11000 ans.

« Pour expliquer, par suite, la formation du banc de sel qui existe encore au milieu du grand bassin, et dont un dixième tout au plus a été dissous jusqu'ici, banc dont le poids était d'environ 970 milliards de kilogrammes, il faut forcément admettre que les lacs amers ont continué, à périodes intermittentes, à recevoir les eaux de la mer Rouge.

« En effet, en supposant que l'eau saumâtre qu'ils contenaient lors de l'assèchement du canal de communication était à un degré de salure semblable à celui des eaux actuelles de Port-Saïd, par exemple, soit à 25 kilogrammes de résidus solides par mètre cube, et en évaluant leur capacité d'alors à 2 milliards et demi (1) de mètres cubes, l'évaporation complète de cette masse d'eau n'aurait donné qu'un banc de sel de 62 milliards et demi de kilogrammes soit moins du dixième du banc qui s'est réellement formé.

« Le renouvellement des eaux des lacs amers par la mer Rouge ne pouvant être mis en doute, dans quelles conditions s'effectuait cette alimentation?

« La structure du banc de sel va nous guider dans cette recherche: il est composé de couches horizontales variant d'épaisseur de 5 à 25 centimètres. La séparation des couches est parfaitement visible, et bien tranchée par une pellicule de sable très-fin, emprisonnée à chaque stratification.

« Le plus grand nombre des couches ont de 8 à 10 centimètres d'épaisseur.

« La superficie du banc étant d'à peu près 66 millions de mètres carrés, et sa densité moyenne de 1, 5, on voit que le poids d'une tranche de 10 centimètres d'épaisseur serait de 9 milliards de kilogrammes; ce résidu correspondrait à l'évaporation de 200 millions de mètres cubes d'eau, chargée de 45 kilogrammes de sel par mètre cube, ce qui est à peu près le degré de salure de la mer Rouge.

« Ce même volume de 200 millions de mètres cubes est celui qui peut être évaporé dans une année à la surface des lacs supposés pleins; c'est environ le 1/10 de leur capacité. Cela établi, comment se sont formées les couches du banc?

« La seule hypothèse admissible est qu'après l'obstruction des deux branches du canal de communication, les eaux des lacs amers n'étant plus alimentées qu'aux grandes marées d'équinoxe ou même à intervalles beaucoup plus éloignés, lors des marées exceptionnelles, et l'évaporation étant ainsi supérieure à l'alimentation, ces eaux se sont graduellement abaissées et concentrées jusqu'au point de saturation; les dépôts de sel ont alors commencé et la couche déposée s'est augmentée tant que la nappe liquide n'a pas été asséchée, ou jusqu'à ce qu'une marée exceptionnelle, en apportant aux lacs un certain volume d'eau fraîche de la mer Rouge, soit venue suspendre pour un temps la formation des dépôts.

« La poussière de sable que les grands vents de Khamsin avaient fait déposer sur la surface écumeuse de la nappe en travail de cristallisation y est restée emprisonnée lorsque cette nappe a été complétement desséchée, et a formé l'espèce d'enduit jaunâtre qui recouvre chaque tranche du bloc de sel, et qui n'a pu être emporté lorsqu'une nouvelle grande marée est venue inonder et recouvrir ce banc, et remplir de nouveau partiellement les lacs.

« L'action directe du soleil sur la surface du banc lorsqu'il s'est trouvé à sec a pu d'ailleurs contribuer à retenir la couche de sable agglutinée avec le sel, en en formant une sorte de croûte d'une plus grande dureté.

« Au remplissage qui a suivi, cette croûte et la tranche de sel qu'elle recouvrait ont pu se dissoudre sur une certaine hauteur, en attendant de nouveaux dépôts; le sable est resté sur la surface solide du sel comme un témoin de la formation qui venait d'avoir lieu et l'a séparée de la suivante.

« L'épaisseur de chaque couche de sel est évidemment proportionnelle au volume d'eau introduite qui l'a formée.

« Il a pu arriver que pendant qu'une nappe d'eau était en travail de saturation et même de cristallisation, une nouvelle inondation est venue en augmenter le volume et retarder la conclusion du phénomène. Ainsi s'expliquerait l'épaisseur excessive de 25 centimètres que présentent quelques couches du banc et qui ont exigé l'évaporation de 500 millions de mètres cubes à 45 kilogrammes de résidus par mètre.

Maintenant, comment de telles masses d'eau parvenaient-elles à franchir le seuil de Chalouf? Nous l'avons dit, les apports sablonneux et argileux qui recouvrent actuellement la tête du rocher sur une épaisseur de près de 4 mètres, n'ont dû se former que graduellement. Ils n'atteignaient probablement pas cette hauteur lors de l'obstruction du canal au VIIIe siècle, sous le quatrième successeur du calif Omar, et d'autre part, la mer Rouge était à un niveau relatif plus élevé. Ces inondations intermittentes étaient donc possibles aux marées exceptionnelles, contre lesquelles la branche sud du canal était défendue dans les circonstances ordinaires.

« Le poids total du banc, étant d'environ 970 milliards de kilogrammes, a exigé l'évaporation de 21 milliards de mètres cubes d'eau de la mer Rouge. Ce volume a pu être fourni dans le cours d'une centaine d'inondations.

« Quant au temps qu'a exigé la formation complète du banc, il est difficile de le calculer, même approximativement, l'intervalle de temps qui séparait chaque inondation n'ayant pu être observé.

« En résumé, le bassin des lacs amers, qui contient 2 milliards de mètres cubes d'eau, a une évaporation annuelle de 200 millions de mètres cubes. [illegible] vingt ans, on ne voyait presque jamais pleuvoir dans l'isthme; je constate que nous sommes obligés maintenant de faire venir des tuiles de France pour couvrir nos maisons; nous avons eu, cette année surtout, des pluies considérables. L'évaporation étant plus active dans le centre de l'isthme qu'aux deux entrées de Suez et de Port-Saïd, le courant vient presque toujours du sud au nord à partir de Suez jusqu'aux lacs amers, et du nord au sud à partir de Port-Saïd.

(*A suivre*)

(*) Voir la *Turquie* du 28 Juillet 1874.

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE

	3 août, 1874.
Lever du soleil	4 h. 59 m.
Coucher »	7 » 12 »
Temps moyen à midi apparent.	12 » 5 55'
H. à la turque à midi moyen..	4 » 41

8 heures du matin.

Baromètre	759.6
Thermomètre	24.0
Minima	20.7
Maxima de la veille	27.3

Direction et force du vent NE. modéré.

Etat du temps le 2 août, à 8 h. du matin.

Vent du N. faible ou modéré sur la mer Noire; assez fort aux Dardanelles; calme sur l'Archipel, l'Adriatique et la Méditerranée.

DÉPÊCHES EN DÉPOT AU BUREAU DE PÉRA

Adresses	Signatures	Provenance
Mois de Juin.		
1 Georgion Calogenopulo [illegible]		
Opirthen Anglikte prassias	Rosenbaum	Syra
[illegible] andinidis bavia khan	Dr Manalaki	[illegible]
[illegible] Consiple Andromaque	Demetrius Nicc[illegible] Mavrocordato	[illegible]
Mois de Juillet.		
[illegible] Joan Triandafil Balik Bazar	Mihal Marios	[illegible]
[illegible] Michel Gauttit	Josephine Gautti	[illegible]
[illegible] Asséo Chanoni Caviar han	Theodoridi	[illegible]
[illegible] Toullier épicier rue Caframan	Laudy	[illegible]
[illegible] Theodoro Kacarouna	Ioannis Paputzir	[illegible]
[illegible] Georgio Ganoglou Daut hani	Jissimas	[illegible]
[illegible] Zacharoff rue aya Kiriaki	Zacharias	[illegible]
[illegible] Nicola Bakergioglu cheh Daouthan	Procio	[illegible]
10 Lavoulo	[illegible]	[illegible]
20 Ghall Mewid Luzia Consiple	[illegible]	[illegible]
[illegible] San Stefa[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Rocco Imperiali alli Crossa	Cechina	[illegible]
[illegible] Saparone phie s	Scaparon	[illegible]
[illegible] Halas n e Olga Chadowsky	Basilewsl	[illegible]

LETTRES DES PROVINCES

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Rodosto, le 30 juillet 1874.

Vous ne devez pas ignorer le remplacement de [illegible] gouverneur, Pehim pacha, par Mehemed pacha, ex-mutessarif de Péra. Ici, ce changement a été accueilli, en général, très favorablement. Pehim pacha, il faut le dire, était un homme de beaucoup de bonne volonté, mais malheureusement il n'avait pas assez d'énergie. Ce n'était point l'homme qu'il fallait pour aider le gouvernement dans ses projets de réforme. La renommée acquise par Mehemed pacha, nous fait espérer que nous verrons bientôt le pays rentrer sous une habile administration. Nous n'avons pas encore pu juger Son Excellence à l'œuvre, mais nous sommes certains qu'il fera en sorte de mériter des louanges. Toutefois, il est bon qu'il sache, que nous sommes prêts à le blâmer si jamais il nous en fournit l'occasion. Mehemed pacha devrait commencer par donner une solution à toutes les affaires pendantes, qui traînent depuis si longtemps en longueur. Pour cela, il faudra d'abord, qu'il mette un terme à l'influence des medjliss qui se croyent tout permis et qui voudraient, à eux seuls, disposer du pouvoir. Ce sont les *medjliss* [illegible] vaise volonté, [illegible] bien longtemps, [illegible] noncée, on n'en voit jamais l'exécution. Le malheureux plaignant, pourtant acquitté [illegible] d'encaissement et les frais. Il se trouve en débours d'une forte somme et n'a, par [illegible], qu'une sentence sans valeur. Que doit-il faire? Le plus souvent, il a recours au Grand-Vézir pour obtenir justice. Malgré cela, les intrigants des medjliss [illegible] l'affaire par des faux-fuyants. Les personnes intéressées, de [illegible] Voilà la principale plaie que [illegible] gouverneur. C'est [illegible] du bien-être de tout le pays. Notre nouveau [illegible], homme intègre et qui ne vend pas la justice au plus offrant et dernier enchérisseur, comme son prédécesseur, pourra l'aider en cette tâche.

Le projet d'embranchement du chemin de fer de Mouratly à Rodosto est, nous assure-t-on, [illegible] abandonné. Le gouvernement a-t-il [illegible] en agissant ainsi? Quelle garantie offre le golfe de [illegible]? Aucune. Le plus souvent, les marchandises devaient être emmagasinées à cause des mauvais temps. Rodosto qui offre toute la sécurité voulue sous ce rapport, se trouve, non-seulement privé d'un embranchement, mais aussi d'une chaussée qui le mette en communication avec le chemin de fer. Et ceci, par mauvaise volonté d'une partie de la population, qui ne comprend pas tout l'avantage qu'elle en retirerait. Le tracé a été fait il y a longtemps, et depuis un mois et demi une partie de la route a été livrée aux prestataires, mais la construction marche si lentement, on y voit si peu de travailleurs, que l'achèvement exigera encore plusieurs années. La faute en est-elle à l'ingénieur ou à l'autorité administrative? Nous croyons plutôt à la culpabilité de cette dernière, car l'ingénieur n'a qu'à s'occuper de la partie technique. Par contre, des personnes venant de l'intérieur nous assurent que la construction des routes, entre Malgara et Kairiboli, Kairiboli et la station, de Baba-Eski, entre Oiza et Tcherkess-keui, Lulé-Bourgas et Bounar-Hissary est poussée avec activité. Entre Lulé-Bourgas et la station la chaussée est achevée [illegible] petites villes [illegible] avec le railway et la ville principale du sandjak ne le sera pas. La population devrait comprendre que c'est là une question vitale pour le pays; elle devrait suivre l'exemple de tant de villes européennes et faire l'embranchement [illegible] ses frais. Une personne compétente [illegible] rés que 30,000 livres suffiraient et [illegible].

Les journaux vous auront sans doute appris qu'une troupe de vagabonds avait choisi les alentours pour théâtre de ses exploits. La police qui est si bien organisée et qui met [illegible] la main sur ces soi-disants bandits. Chose étonnante, tous les paysans les rencontrent journellement et les quelques policemen, lancés à leur poursuite ne les trouvent nulle part.

Les négociants se plaignent, et avec raison, du service télégraphique. Ainsi le bureau international n'est ouvert que de 8 heures à midi et de [illegible] heures à [illegible] du soir. Les dimanches il n'est ouvert que dans l'après-midi. Il nous semble que la Direction aurait bien pu mettre deux employés dans un bureau comme celui-ci.

Une dépêche d'Andrinople a fait le trajet [illegible] en 12 heures. On paye une dépêche pour la capitale 15 piastres, et on n'en paye que dix pour Andrinople, bien qu'elle fasse le double de chemin, car elle doit passer par le bureau central de Péra.

La vente des dîmes a rendu 10 000 de plus que l'année précédente, bien que la récolte ne soit pas aussi abondante. Ceci parle assez en faveur de la nouvelle administration.

PRESSE ETRANGERE.

Déclaration du gouvernement français.

Voici le texte de la déclaration gouvernementale lue par M. de Cissey dans la séance de l'Assemblée nationale du 23 juillet:

« *M. le général de Cissey*, vice-président du conseil, ministre de la guerre.— Messieurs, l'honorable M. Casimir Périer a exprimé le vœu que le gouvernement n'intervînt pas dans ce débat. Le gouvernement ne croit pas avoir le droit d'obtempérer à ce désir; ce n'est pas d'ailleurs en invoquant des souvenirs que nous ne répudions pas, en citant des paroles que nous ne désavouons pas, qu'il nous fera reculer devant l'accomplissement de ce que nous savons être notre devoir. Il n'en a pas eu la pensée et voici ce que je viens dire à l'Assemblée.

» Le gouvernement ne croit pas possible de garder le silence dans le grave débat que soulève la proposition de l'honorable M. Casimir Périer. Il doit, d'une manière brève et claire, faire connaître son sentiment. Ce n'est point un discours que je viens faire en son nom; je me bornerai à vous faire connaître, en peu de mots, notre opinion unanime sur ce sujet important.

» Lorsque M. Casimir Périer et les autres honorables signataires de la proposition soumise en ce moment à vos délibérations, vous ont demandé de fixer les bases que la commission constitutionnelle devrait adopter pour ses travaux, ils ont pensé que le vote qu'ils réclamaient de vous dissiperait les inquiétudes du pays et mettrait fin aux incertitudes qui pèsent sur son avenir.

» Leur but serait-il atteint si vous les suiviez dans la voie où ils vous demandent de vous engager? leurs intentions, auxquelles nous rendons d'ailleurs toute justice, seraient-elles remplies? Voilà la question qu'il faut examiner.

» Or, dans le projet de loi sur lequel vous délibérez, il y a tout d'abord une disposition dont le vote n'apporterait évidemment aucune sécurité nouvelle au pays, aucun surcroît de force au gouvernement incommutable que vous avez fondé... (Mouvement), c'est celle qui se borne à rappeler la loi du 20 novembre, par laquelle vous avez, pendant sept ans, confié le pouvoir exécutif à M. le maréchal de Mac-Mahon. Il n'y aurait rien de plus inutile que ce rappel, adressé à la commission des lois constitutionnelles d'une loi qui doit désormais rester en dehors de tout débat.

» D'un autre côté, il est impossible d'admettre qu'en posant le principe qu'il y aura deux Chambres, la résolution soumise à l'Assemblée ait pour résultat de dissiper des inquiétudes, car déjà, par la loi du 13 mars 1873 sur les instances pressantes du gouvernement de l'honorable M. Thiers, l'Assemblée a décidé que le pouvoir législatif serait divisé entre deux Chambres. Une nouvelle consécration du principe, sous la même forme abstraite, n'aurait aucun effet utile. (Assentiment à droite. — Mouvements divers.) Ce qu'il faut au pays, ce n'est pas la simple proclamation du principe des deux Chambres, mais une loi d'organisation qui lui donne l'assurance certaine qu'après la séparation de l'Assemblée il y aura une seconde Chambre partageant avec la Chambre des représentants les attributions législatives.

» Il ne faut pas se le dissimuler, le vote de la proposition de M. Casimir Périer n'aurait qu'une conséquence. Quelles que soient les intentions de ces honorables auteurs, elle serait considérée comme n'ayant d'autre but que de proclamer la république gouvernement définitif de la France. (Mouvements en sens divers).

» *Voix à gauche.*—Eh bien?

» *M. le vice-président du conseil.* — C'est là, on ne peut le nier, l'interprétation qu'elle ne manquerait pas de recevoir, celle qu'elle a déjà reçue avant d'être soumise aux discussions de l'Assemblée. Tel est le sens que lui attribuent tous les partis, ceux qui la combattent et ceux qui l'approuvent.

» Or, le gouvernement ne pense pas que le véritable remède aux inquiétudes du pays soit dans la proclamation théorique et doctrinale de la république.... (Rires approbatifs à droite) comme gouvernement définitif de la France. (Applaudissements sur quelques bancs au centre). Un tel acte serait une satisfaction pour un parti; il n'amènerait pas l'apaisement des partis et ne mettrait ni fin à leurs espérances, ni à leurs compétitions. Ce n'est point ainsi, croyons-nous, que se dissiperaient les appréhensions, d'autant moins que parmi ceux qui accueilleraient avec le plus de faveur cette proclamation, beaucoup, l'honorable M. Casimir Périer le reconnaîtra lui-même, n'accepteraient aucune des conditions d'organisation auxquelles il adhère et sans lesquelles il n'y aurait pour le pays ni ordre ni sécurité. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.—Rumeurs à droite.—Rumeurs à gauche).

» Du reste, ce n'est pas en votant sur des formules qu'on fera cesser les inquiétudes et le désaccord des esprits, qu'on triomphera des idées du moment. A nos yeux, le bien du pays demande autre chose; ce qu'il réclame, c'est, pour le temps dont l'Assemblée a fixé la durée par la loi de 20 novembre, une organisation de pouvoirs offrant des garanties de force et de stabilité.

» Cette organisation, le gouvernement en a fait connaître les traits principaux à votre commission des lois constitutionnelles.

» Nous ne croyons pas qu'il convienne de changer le titre du pouvoir que vous avez confié à M. le maréchal Mac-Mahon. (Ah! ah! à gauche.) Limité dans sa durée et procédant de la souveraineté nationale, à laquelle il doit être rendu intact, ce pouvoir est la chose de tous, et c'est à ce titre qu'il s'impose à tous les partis.

» Nous pensons, comme l'honorable M. Casimir Périer, que la division du pouvoir législatif est nécessaire. Seulement, ce que nous attendons de vous, ce n'est pas une déclaration de principe, qui ne nous donnerait rien. Nous vous demandons une loi déterminant toutes les conditions d'organisation et d'attributions de la seconde Chambre. (Très-bien! très-bien! — Rires approbatifs à droite et au centre.) Cette loi, votre commission l'achève en ce moment. Quand vous l'aurez votée, vous aurez fait faire

un grand pas à l'organisation politique du pays. (Interruption.) Jusque-là, il n'y aurait eu, croyons-nous, que peu d'utilité à inscrire une fois de plus le principe dans une résolution à laquelle aucune sanction ne serait attachée.

» Nous vous demandons de plus, et c'est un point de grande importance sur lequel se tait la proposition de M. Casimir Périer, nous vous demandons, pour le président de la republique, le droit de dissolution de la Chambre des deputes. (Exclamations à gauche. — Très-bien! sur quelques bancs à droite.) Nous ne le demandons pas pour accroître sa prérogative personnelle, mais parce que, dans toute organisation politique bien réglée, lorsqu'un désaccord survient entre le chef de l'Etat et les représentants élus de la nation, il importe que le pays en puisse etre juge. Si vous admettez ce droit de dissolution, vous aurez à en régler l'exercice, et vous le ferez en statuant sur les propositions de votre commission des lois constitutionnelles.

» Vous aurez, enfin, à apporter à la loi electorale politique, dont vous jugerez sans doute, comme nous, que le suffrage universel doit rester la base des reformes qui doivent le mieux garantir la moralité et la sincerite de l'élection.

» Lorsque par des lois complètes et se suffisant à elles-mêmes, vous aurez réglé tous ces points, vous aurez donné au pays la seule organisation que la situation nous paraisse comporter, celle dont il a un veritable et pressant besoin. (Ah! ah! à gauche).

» Vous n'aurez point cherché à imprimer au gouvernement ce caractère definitif dont la proposition de M. Casimir Périer ne lui donnerait du reste que l'apparence. (Applaudissements ironiques à gauche). Mais vous l'aurez placé, pour sa durée septennale, dans les conditions d'un gouvernement etabli qui peut défendre contre toute attaque son principe et son autorité et qui, mis à l'abri des contestations journalières, peut administrer avec équité, impartialité et moderation.

» Voilà ce que la France attend de vous. A ce prix les grands intérêts du travail seront satisfaits.... (Interruption à gauche), et nos relations avec l'etranger assurees. Organisons d'abord pour sept ans. Plus tard, le pays reste maître lui-meme et éclairé par les evenements, prononcera sur sa destinée.

» En résumé, si nous sommes d'avis d'ecarter la proposition de M. Casimir Périer, qui ne contient que des déclarations doctrinales, nous vous demandons de lui substituer des lois dont l'effet sera de donner au gouvernement une organisation efficace; nous demandons ce que nous n'avons cessé de demander, c'est-à-dire une seconde Chambre, le droit de dissolution et le vote de la loi electorale, (Tres-bien! tres-bien! sur divers bancs au centre et à droite).

» La Chambre voudra bien, d'ailleurs, se rappeler que la commission a deja depose ou préparé le dépôt de ces divers projets, sur lesquels plusieurs amendements ont eté presentés. (Mouvements prolongés en sens divers).

La conference de Bruxelles.

On ecrit au *Nord* :

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet.

« Lorsque la presente vous parviendra, le délégué diplomatique et le delégue militaire russes, MM. le baron de Jomini et le genéral major de Leer, seront déjà dans vos murs. Ils sont partis aujourd'hui directement pour Bruxelles. Ainsi que je crois vous l'avoir deja écrit, la version la plus accréditée ici dans les hautes sphères, c'est que les premieres séances se borneront à de simples entretiens, dans lesquels les délegues des différentes puissances auront pour but de constater s'ils sont d'accord sur le caractere à donner à la conférence et sur les principes à faire prevaloir. Ce n'est que lorsque cet accord aura parfaitement été établi qu'ils procederont à une discussion approfondie des differentes questions à resoudre. Dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation, seules en cause, il est à désirer que cette entente puisse s'établir et que la discussion se poursuive sans vaines recriminations en vue de l'avenir et sans allusions au passé.

» Ces conditions, indispensables pour que la conférence puisse produire des resultats serieux, ne sont possibles que si les délégués français et allemands y apportent tout l'esprit de conciliation et le tact nécessaires. Ce sera là la pierre d'achoppement. C'est là aussi ce qui a fait douter un moment de la possibilite de réunir cette conférence. En pareil cas, tout dépend du caractere des personnes choisies pour conférer. On ne connaît pas encore quelles sont celles qui représenteront le gouvernement français; il est à espérer toutefois que le duc Decazes, qui a dejà donne maintes preuves de sa haute intelligence politique, n'aura nommé que des délegues propres par leur caractère personnel et leurs tendances à faciliter la tâche de la conference.

»L'Empereur est venu hier en ville pour assister à l'inauguration du nouveau square de l'Amirauté, qui prend le nom de *Square Alexandre*. S. M. est ensuite partie pour Cronstadt, où elle a assisté à une revue de la flotte. L'archiduc Albert est à Moscou et sera bientôt de retour à Krasnoe Séla, où vont avoir lieu les grandes manœuvres. »

Le banquet des ministres à la Mansion House.

Le lord-maire de Londres, sir Andrew Lusk, membre du Parlement, a donné en l'honneur un banquet aux ministres.

Le diner était de deux cent soixante-dix couverts.

Le lord-maire a proposé les toasts.

Les toasts d'usage à la Reine et aux membres de la famille royale ont été accueillis avec les démonstrations ordinaires.

M. Disraeli s'exprime ensuite ainsi :

« Mylord, Mesdames et Messieurs, le ministre de Sa Majesté est très-sensible à l'honneur que vous avez bien voulu lui faire. Les relations des ministres avec la Cité de Londres ont toujours été cordiales. Je suis convaincu qu'à l'époque présente, elles conserveront le même caractere de respect et d'égards. Le lord-maire vous a dit que nous sommes arrivés au pouvoir — je crois que ce sont bien ses paroles — à la hâte, mais de toute maniere à l'improviste. Cela est parfaitement exact. Nous sommes arrivés au pouvoir d'une façon inattendue, et à une époque où nous nous sommes trouvés dans la nécessité de nous présenter au Parlement. Nous avons dû prendre subitement la conduite des affaires sans avoir eu le temps de preparer les mesures que nous devions lui soumettre, et pourvoir autant que possible aux besoins politiques du moment. Nous n'avons pas manqué d'ami bienveillants, et de certains ennemis plus bienveillants encore, qui nous recommandaient, vu les circonstances, de ne rien faire. (On rit.) Ils nous conseillaient les délices du *far-niente* au lieu des travaux ministériels, et quatre ou cinq mois à passer uniquement dans la contemplation des beautés de notre position. (On rit.) Mais nous n'avons pas pensé qu'une pareille façon d'agir fût du goût du peuple anglais. Nous avons pensé qu'il attendait de nous, quel que fût le désavantage de notre position, quelque indice qu'il [illegible] une responsabilité et des devoirs qui nous incombaient. (Applaudissements.) Nous avons agi conformement à cette conviction. La session qui va bientôt se clore, si elle n'est pas très-brillante, ne sera pas non plus sans portée. (Ecoutez!)

» Nous avons proposé quelques mesures dont le but est de faire disparaître des griefs qui pesaient sur certaines classes par suite de l'ancienne législation. (Ecoutez! ecoutez!) Nous avions sympathisé avec ces classes, avec les intérêts, alors que nous étions dans l'opposition. Mais nous sommes persuadés que tout ce que nous avons conseillé dans cet ordre d'idées, a été inspiré par un esprit de justice et de modération et que tout ce qui a été réalisé était commandé par la nécessité. (Ecoutez!)

» [illegible] Nous sommes d'avis que la condition du peuple doit l'emporter sur toute autre considération de la part des hommes d'Etat d'Angleterre. (Applaudissements.)

» Quand nous examinons la population comparativement limitée qui fait la base de notre empire, — un empire qui, je l'espère, par nos conseils et sous nos auspices, ne diminuera pas, mais s'accroîtra peut-être (écoutez!), — nous croyons absolument nécessaire que la condition du peuple devienne le sujet de la plus active attention de la part des hommes chargés du gouvernement de ce pays. Là où nous trouvons un pays dont la population diminue d'année en année, quelque brillante qu'elle soit par les arts et par les armes, nous lisons dans ce fait le déclin inévitable et la chute de sa puissance. (Ecoutez!) Il est donc de la plus grande importance que les 30 millions et plus qui forment la nation anglaise soit une population munie de toutes les qualites qui font un peuple bien doué et puissant. (Ecoutez!)

» La condition intellectuelle, morale et physique du peuple souleve des questions qui non-seulement méritent, mais commandent l'attention du gouvernement de ce pays. Aussi nous avons eu la chance de pouvoir faire passer une mesure dans cet ordre d'idées au cours de la session parlementaire actuelle. Mais ce n'est là qu'un indice de la politique que nous avons l'intention de poursuivre. (Ecoutez! Ecoutez!)

» D'autre part, dans cette session durant laquelle on nous a conseillé de ne rien faire (on rit), nous ne pouvons fermer les yeux sur le grand changement qui s'est opéré en Europe, et non-seulement en Europe, — le grand débat entre les autorités spirituelle et temporelle (écoutez!) qui a deja dans les annales de l'histoire du monde produit de si [illegible] (écoutez!), — ce débat, dans notre conviction, s'est ouvert déjà avec une force égale des deux côtés. Nous avons donc cru de notre devoir de nous prémunir contre l'orage qui s'approche en fortifiant autant que nous l'avons pu les établissements ecclésiastiques du Royaume Uni. (Applaudissements.) Nous les regardons, en effet, abstraction faite de tous sentiments religieux, comme les bannières de la liberté politique. (Applaudissements.) A nos yeux, ce sont les meilleures garanties de ces droits civils dont les générations de ce pays ont si longtemps joui et sont si fières de jouir. (Applaudissements) Nous avons presenté un bill concernant l'Eglise d'Ecosse, qui, s'il est adopté, — ce dont je ne fais pas de doute, — produira avec le temps des résultats considérables (Ecoutez!)

A l'égard de l'Eglise d'Angleterre, considérant cette grande institution nationale avec respect, désirant que tous les partis legitimes de l'Eglise aient leur franc jeu pour le developpement de leurs vues particulieres, et croyant que dans l'ordre de notre organisation existante ils peuvent arriver suffisamment à leur but par une entière soumission aux articles constitutifs de notre Eglise et aux principes de notre Constitution protestante (applaudissements), nous avons cru encore de notre devoir de combattre ce trouble mystérieux qui a depuis un assez long temps inquiété et tourmenté le peuple de ce pays. (Bruyants applaudissements.) Nous esperons au moyen de la conduite que nous recommanderons au Parlement de suivre à ce sujet, et des mesures que nous serons chargés de mettre à exécution, pouvoir écarter les maux dont on se plaint, conjurer les dangers que l'on redoute; et tout cela sans empieter aucunement sur les saines libertés de ces grands partis reconnus de l'Eglise d'Angleterre — quelle que soit la dénomination qu'ils adoptent — dont l'énergie s'exerce avec la déférence due aux principes de cette institution. Tous les efforts, la concurrence, ont été si avantageux au pays et en même temps si utiles non seulement aux institutions theologiques, mais aussi, à mon opinion, à la liberté civile et religieuse. (Applaudissements.)

» Eh bien, messieurs, pour me résumer, je dirai que nous avons utilisé le temps autant que nous l'avons pu pour faire disparaître des griefs existants et pour améliorer la condition du peuple; je dirai qu'en prévision des convulsions qui, croyons-nous, se produiront, nous avons fait des efforts pour préparer le terrain à recevoir au mieux de ces convulsions, en fortifiant les institutions de notre liberté civile et religieuse sur lesquels nous nous appuyions autrefois et sur lesquels nous ne nous sommes jamais appuyés en vain. (Bruyants applaudissements.)

» J'ai parlé, messieurs, de notre condition intérieure. J'aurais voulu que mon noble ami, le secrétaire pour les affaires etrangères, qui devait être des nôtres ce soir, mais qui en a eté empêché au dernier moment, eût pu être present. J'aurais voulu qu'il vous parlât, plutôt que moi, de nos relations extérieures. Je ne puis dire que l'état de l'Europe soit tel que tout homme puisse l'envisager avec satisfaction. Je me tromperais et je vous tromperais en même temps que moi si je me berçais de phrases creuses et vous félicitais de la tranquillité des autres pays. Tout le monde sait et tout le monde doit déplorer que quelques-unes des régions les plus favorisées de l'Europe, des régions les plus favorisées par la Providence, les plus célèbres par la civilisation avancée de leurs habitants, que les nations qui ont largement contribué aux progrès de l'humanité, se trouvent dans un etat d'anarchie ou dans des conditions voisines de l'anarchie; mais je puis certifier qu'il n'y eut jamais de moment dans l'histoire du pays, aussi loin que va mon expérience, où le gouvernement de Sa Majesté ait reçu de toutes les nations, de tous les pays, de toutes les puissances et de tous les Etats, autant de témoignages d'amitié et de respect que l'Angleterre en reçoit en ce moment. (Applaudissements).

» Je le dis sans hésiter: il n'y eut jamais d'époque où son amitié sincère, fut recherchée avec plus d'empressement par toutes les puissances principales et par tous les pays principaux de l'Europe et j'ajouterai de l'Amérique, qu'en ce moment. (Applaudissements.)

»L'Angleterre possède donc une grande influence et cette influence — je vous en donne l'assurance — aussi longtemps que nous aurons l'honneur de diriger les conseils de Sa Majesté, sera exercée dans l'intérêt de la paix et pour l'avantage de l'humanité. (Applaudissements.)

» En vous parlant ainsi je ne désire pas que vous supposiez un seul instant que nous nous contenterons dans chaque occasion d'envoyer des paroles creuses à ceux qui demandent à être nos alliés et recherchent notre amitié. Nous n'admettons pas un seul instant le principe que, relativement à bien des questions qui peuvent se produire et qui exercent une influence sur la prospérité du globe, il ne nous incombe aucune responsabilité vis-a-vis des pays de l'Europe.

» Nous croyons, au contraire, que dans la condition actuelle des affaires l'influence de l'Angleterre peut s'exercer avec grand avantage, non-seulement pour préserver la paix, mais pour assister, par nos sympathies et par nos conseils, les pays qui sont aujourd'hui déchirés par les dissensions, afin de les ramener à une position plus digne de leur ancienne renommée et de leur ancienne prospérité, et afin de réconcilier des intérêts qui, discordants aujourd'hui, épuisent les énergies de quelques-unes des plus belles nations du monde. (Applaudissements.)

»Messieurs, je vous ai parlé de ces intérêts parce que j'ai compris qu'un silence complet sur les affaires d'Europe n'eût pas été agréable à mes concitoyens, dans une occasion comme celle-ci.

» Messieurs, vous devez considérer les ministres de Sa Majesté comme une association d'hommes qui ont été appelés à l'improviste à prendre les rênes du gouvernement et qui, se trouvant dans cette position, ont traité, en hommes pratiques, le mieux qu'ils ont pu, les affaires pressantes du pays et du Parlement. Nous nous trouvons maintenant à la veille d'une période pendant laquelle nous aurons mieux le temps d'étudier les conditions des affaires et de préparer les mesures que réclament les intérêts du pays.

» S'il m'échoit encore l'honneur, mylord maire, de parler devant vous comme ministre, j'espère que je pourrai me poser comme le représentant d'un ministère qui n'aura plus, pour excuser ses actes passés, à rappeler les conditions inattendues dans lesquelles il a eté appelé au pouvoir, ni à invoquer ces conditions pour expliquer l'impossibilité où il s'est trouvé de préparer les mesures que réclament les besoins du pays. Je crois, mylords, pouvoir vous demander d'avoir confiance en lui; lorsque des difficultés se sont produites, il s'est montré à la hauteur des circonstances; et s'il réussit dans la politique qu'il désire etablir, il ne demandera pas de récompense plus élevée que l'approbation de ses concitoyens.»

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 1er août, 8 h. 30 m. soir.

Obligations Roumelie.....	fl. —.—
id. Nouvelles......	—.—
Anglo-Bank..............	150.25
Societe de cred. aust-turq..	—.—
Banque austro-ottomane...	83.50
Piece de 20 francs.........	8.84
Agio.....................	103.60
Change sur Londres.......	110.10
Credit anstall............	238.25
National Bank...........	972.
Lloyd...................	461.—

Bourse tres animee; fermete dans les cours provoquee par la hausse sur les marches financiers allemands

La conference sanitaire a clôture solennellement ses seances. Le gouvernement, sur la proposition de la conference, négociera deux conventions: l'une concernant l'uniformite des mesures prophylactiques à prendre, et l'autre l'institution d'une commission sanitaire internationale permanente.

Pesth, 1er août.

La loi electorale a ete finalement approuvee.

Carlovitch, 1er août.

L'eveque de Roumanie Ivaskovitch a ete elu patriarche.

France.

Versailles, 31 juillet, soir.

A l'Assemblee nationale M. Decazes a prie les republicains de retirer leur interpellation au sujet des sympathies carlistes.

L'Assemblee a ensuite discute la question de l'ajournement. Les republicains ont blâme les actes du gouvernement et ont demande que l'etat de siege soit leve. Les royalistes ont, à cette occasion, reserve leur liberte d'action. — Un moment l'agitation a été grande dans l'Assemblee. Puis le general de Cissey a pris la parole et a declare qu'il fera respecter l'integrité des pouvoirs du septennat.

La proposition de lever l'etat de siege, mise au vote a ete repoussee par 376 voix contre 307.

Pour lever toutes les difficultes de juridiction, les dioceses de Strasbourg et de Metz ont eté placés par ordre du pape sous l'autorite immediate du Vatican.

Angleterre.

Londres, 1er août.

Il a ete preleve de la Banque d'Angleterre 347.000 livres sterling.

L'Imperatriche d'Autriche-Hongrie est arrive à Wights.

Lundi la Bourse sera ferme pour cause de fete.

Allemagne.

Berlin, 1er août

Le prince de Bismarck agit auprès des puissances pour reconnaître le gouvernement d'Espagne. Probablement ses demarches seront couronnees de succes.

Italie.

Rome, 1er août.

Le 5 de ce mois il sera etabli un second train direct entre Londres Paris et Brindisi.

Roumanie.

Bucharest, 1er août.

Le bruit court que la mission du prince Stourdza au Montenegro aurait echoue.

Grèce.

Athènes, 1er août 10 h. 50 m.

Laurium.................	fr. 78.—

La recolte des cereales est bonne, celle des raisins de Corinthe est mauvaise.

La Chambre s'ouvrira le 7 août.

Un tres-petit nombre de deputes sont arrives jusqu'à ce jour.

La temperature est tres-chaude.

COURS DES FONDS.

Londres, le 1 août.

	Clôture
Dette Generale........	44 1/16
Emprunt 1865..........	— —
do 1869.........	53 5/16
do 1871.........	61 1/4
do 1872.........	75 —
Consolides anglais......	92 11/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien......	70 13/16
Nouvel emprunt ottoman	47 1/16

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 1er août.

[illegible]	Ouv. [illegible]	»	[illegible]
	Hausse.........	»	49 — —
[illegible] Générale L. 0/0	Baisse.........	»	48 35 —
	Clôt. du midi....	»	— — —
	Clôt. [illegible] soir....	»	48 36 —
	[illegible]	»	— —
[illegible]		L.S.	6 30 —
[illegible]		»	[illegible] —
[illegible]		»	[illegible] —
» de la [illegible]		»	— —
» du [illegible] Général		L.T.	9 30 —
[illegible]		»	[illegible] —
[illegible]		»	[illegible] —
[illegible] Commerciale Ottomane		»	[illegible] 10 —
[illegible]		»	[illegible] —
[illegible]		»	[illegible] — —
[illegible]		»	[illegible] — —
» [illegible]		»	[illegible] — —
Emprunt...	1863	»	316 — —
	1865	»	317 —
	1869	»	305 — —
	1871	»	77 — —
	1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

[illegible] anglaise...............	P	109 25
Pièce de 20 francs.............	»	87 25
Impérial russe.............	»	89 5
[illegible] (Crémutz)............	»	51 21
Medjid à blanc—(différence)......	»	104 30
Bechlik—(différence)...........	»	104 35
Métalique... (id)............	»	105 15

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 1er août

Pandermo, paq. à vap. ital. *Clotilde*, c. Salaha, div.
— paq. à vap. angl. *Leinster*, c. Rikiki, div.
Alexandrie, paq. à vap. angl. *Withchell*, c. Tindale, ayant touché Naples, Pirée et Dardanelles div. march.
Marseille, paq. à vap. fr. *Seaman tre*, c. Gaudion, ayant touché Naples, Pirée et Dardanelles div. 102 passag.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 31 juillet.

Ithaque, br. hell. *Margarita*, c. Marullis, huile.
Malte, bk. angl. *Carmella*, c. Burlo, pier.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 31 juillet

Berdianska, br. ital. *Providenza*, c. Buzzo, lest.
- goel. rus. *Maria*, c. Giorgas, lest.
Ibraila. goel. hell. *Evanguelistria* c. Tchelendis, lest.
— goel. hell. *Evanguelistria*, c. Tchelendis, lest.
Azoff, bk. ital. *Gattorno*, c. Defilipi, lest.
— bk. ital. *Gattorno*, c. Bonsignore, lest.
— bk. ital. *Esempio*, c. Anlola, lest.
— br. ital. *Aurelia*, c. Bianchi, lest.
— bk. ital. *Meeting*, c. Cavassi, lest.
Syra, goel. hell. *Evanguelistria*, c. Pandelescos, lest.
Azoff, br. aut. *Vieraco*, c. Leva, lest.
Soulina, bk. angl. *Omburn* c. Brown, lest.
Fatcha, br. hell. *Prodromos*, c. Bias, sel.
Mersine, br. hell. *Neos Kimon*, c. Monarhidis, lest.
Ismith br. hell. *Enossis* c. Callaris, laine.
Ibraila, br. hell. *A. Ioannis*, c. Tchipuras, div.
Marseille, bk. rus. *Covacevich*, c. Matcovich, blé.
Ibraila, br. hell. *Margarita*, c. Marulis, huille.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE.

Cavak le 30 juillet.

Angl. *Mauritania*, c. Jago, seigle, Taganrog p. Malte.
Belg. *Andrian David*, c. Bauni g. gr. de lin. Taganrok pour Anvers
Angl. *Maude*, c. Brthni, maïs, Soulina p. Angleterre.
Rus. *Gounib*, c. Dapcevich. div. Batoum p. Consple.
Aut. *Austria*, c. Rassol. div. Varna p. Consple.
Rus. *Maria*, c. Rimarellica, beurre, Taganrok p. Const.

Buyuk-Déré le 30 juillet.

Rus. *Vladmir*, c. Marcacoff, div. Odessa p. Consple.
Ital. *Fortuna*, c. Dellacasa, lest. Port Saïd p. [illegible]
Angl. *Gladston*, c. Laughton, gr. de lin, Taganrok pour Hollande.
Ital. *Provid nza*, c. Bozzo, lest, Smyrne p. Consple.
Aut. *Slavo Mir*, c. Verona, lest, Alexandrie p. Const.

Directeur-gerant N. BORDEANO.

ANNONCES

MUNICIPALITE DU VIme CERCLE

AVIS.

Apres le grand incendie de Péra un grand nombre de baraques ont été construites dans les quartiers incendies sans permission de la Municipalité.

Considérant les dangers et les inconvénients qu'offrent ces baraques, la Municipalité a décidé leur destruction et la clôture des terrains par une simple palissade. A cet effet un délai de deux mois à partir d'aujourd'hui est accordé aux proprietaires des dites baraques. Ce délai passé la Municipalite fera exécuter d'office ce travail tout en se réservant de procéder au recouvrement des frais qu'elle aura dû faire de ce chef.

Hotel Municipal, le 18/30 juillet 1874.

Le Secrétaire-Genéral,
ZUHDI

AVIS

L'Agence principale de la Compagnie Russe de navigation à vapeur de Commerce et du Chemin de fer d'Odessa a l'honneur d'informer le public qu'un bateau de la Compagnie le *Mogoutchy* partira pour Mont-Athos; à l'occasion de la fête de Saint-Pantaléon, le 24/5 août (n. s.) et repartira du Mont-Athos pour Constantinople le 28/9 août (n. s.

Un autre voyage pour Mont-Athos sera effectué par un bateau de la Compagnie Russe le 28/10 octobre (n. s.) à l'occasion de la fête de l'Intercession de la Sainte-Vierge.

Constantinople, le 20/8 juillet 1874.

AVIS.

Le Docteur E de Rossi, professeur à l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik nº 27, de 2 à 4 heures à la turque; le vendredi il assistera son ancien élève le Dr M. G. Ormanian, dans les consultations qu'il donne à la Pharmacie Zanoni à Stamboul

AVIS.

La Société Giubega Zurini et Cº ayant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ane Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi Nº. 1 — en face de Galata-Seraï à Péra.

UNE NOURRICE française, sachant coudre et repasser désire se placer. Elle accepterait aussi une place de bonne d'enfant. S'adresser à M. Jean Feresi, commis de M. Schapira, opticien.

A VENDRE maison à Buyuk-déré rue Sanavi nº 37, 3 étages en bois avec un rez-de-chaussée en pierre contenant 15 chambres, 2 salles, bain, cuisine, écurie, jardin puits à pompe européenne, [illegible], quant par trois grandes portes, archine carrées 1900.

Direction, Galata rue Quarantaine magasin nº 4.

A VENDERE un forno parallello lunghezza dalla punta alla contro ponta di 11 piedi Inglesi, altezza dal banco al centro [illegible] il diametro di 40 pollici.

Di insinuarsi nel stabilimento del Giornale.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en tres bon etat, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE, à Cadikeuy deux belles maisons, en pierre, situées à Moda sur la grande rue, on peut en faire l'acquisition séparément ou les deux ensemble.

Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du journal.

Appartements meublés ou non meublés Nº 16, impasse Terdjuman. Belle situation, vue de la mer, jouissance d'un jardin — prix modérés.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi Departs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par [illegible] Pyrée et Dardanelles : l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.— Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendje, Soulina, Ibraïla Arrivée à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Bresil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale à Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir lundi, 3 Août, à 9 h.

IL VIAGGIO PER CERCAR MOGLIE

Comédie en 3 actes

EMPRUNT A PRIMES
DES CHEMINS DE FER OTTOMANS
DE
Francs 792,000,000

27me Tirage, 1er Août 1874.

Obligations No	Primes francs	Obligations No	Primes francs	Obligations No	Primes francs
410629	600000	867741	5000	773085	1000
1584341	60000	875471	»	798820	»
565072	20000	1090802	»	807203	»
1215751	»	1396994	»	856408	»
502600	6000	1409074	»	875472	»
645023	»	15987	1000	875474	»
805178	»	150977	»	975911	»
1238461	»	158493	»	1228043	»
1258465	»	152679	»	1451769	»
1067259	»	152795	»	1488173	»
1309 9	3000	209565	»	1619255	»
152678	»	278114	»	1667776	»
227317	»	325735	»	1667779	»
227319	»	410627	»	1743939	»
525752	»	475571	»	1914835	»
506210	»	502610	»	1941870	»
620824	»	717194	»		

300 Obligations remboursables à fr.400

15986	323755	502608	860108	1105195	1512178
15988	323754	502609	860109	1166116	1512179
15989	565606	539451	8 0110	1166117	1512180
15990	565607	539452	865171	1166118	1584342
150976	565608	539453	865172	1166119	1584343
150979	565609	539454	865173	1166120	1584344
150980	565610	539455	865174	1190436	1584345
158191	598441	565071	867742	1190437	158 601
158492	598442	565073	867 43	1190438	1586602
158493	598443	565074	867744	1190439	1586603
158494	598444	565075	867745	1190440	1586604
152675	598445	566206	875475	1213752	1586605
152676	598556	566207	875476	1213753	1619251
152677	598557	566208	975212	1213754	1619252
152791	598558	566209	975213	1213755	1619254
152792	598559	620821	975214	1228041	1619255
52794	598560	620822	975215	1228042	1667770
152795	599691	620823	992481	1228044	1667777
209561	599692	620825	992482	1228045	1667780
209562	599693	643021	992483	1258462	1743936
209563	599694	645022	992 84	1258464	1743937
209564	599695	643024	992485	1258465	1743939
212866	410026	643025	1049741	1557651	1743940
212867	410028	717191	1049742	1557652	1807416
2128 8	410030	717192	1049743	1557653	1807417
212869	415016	717193	1049744	1557654	1807418
212870	415017	717195	1049745	1557655	1807419
227316	415018	775981	1071281	1596991	1897420
227318	415019	775982	1971282	1596992	1850136
227320	415020	775983	1071283	1596993	1850137
235681	416171	775984	1071284	1596995	1850138
235682	416172	7917 6	1071285	1409072	1850139
235683	416175	791727	1085496	1409073	1850140
235684	416174	791728	1085497	1409074	1845701
235685	416173	791729	1085498	1409075	1845702
278112	444156	791730	1085499	1451766	1845703
278113	444157	798847	1085500	1451767	1845704
278114	444158	798848	1090801	1451768	1845705
278115	444159	798849	1090803	1451770	1914851
285006	444140	798850	1090804	1488171	1914852
285007	450621	805201	1090805	1488172	1914853
285008	450622	805202	1104346	1488174	1914854
285009	450623	805204	1104347	1488175	1941806
285010	450624	805205	1104348	1508166	1941807
294746	450627	856406	1104349	1508167	1941808
294747	475572	856407	1104350	1508168	1941809
2947.8	475573	856409	1105191	1508169	1967255
294749	475574	856410	1105192	1508170	1967257
294750	475575	860106	1105193	1512176	1967258
525731	502607	860107	1105194	1512177	1967260

2me ANNEE N° 177. Djemazi-ul-Akhir 22 1291 MARDI 4 AOUT, 1874.

M. [illegible]

ABONNEMENTS:

[illegible]

[illegible] est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS:

Annonces 4me page.......... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.......... 6 » la »
Insertions, corps du journal.......... 15 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas vendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 28, pres la Tour de Galata.

Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM. Manzoni et Ce, via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; Les annonces pour l'Angleterre sont exclusivement reçues à Londres, chez M. E. Micoud, K. St-Peter's Street Islington.

Constantinople, 3 Août.

BULLETIN POLITIQUE.

Les séances se succèdent, à l'Assemblée de Versailles, au milieu des orages, et de la même volonté des partis de ne rien faire.

Toute mesure pouvant amener un résultat pratique est rejetée aussitôt que proposée. Quant au cabinet, portant le poids d'une situation qu'il perpetue, il en est réduit à s'effacer et à supplier sans cesse ses adversaires d'ajourner toutes les discussions.

La situation de la France est sans précédent dans l'histoire. Jamais on n'a vu, jusqu'ici, un parlement et un ministere, dont l'existence ne tient qu'à un déplacement de quelques voix, s'imposer aussi longtemps un pays et l'obliger à une immobilité fatale.

Ah ! s'il s'agissait d'un ordre de choses etabli, on comprendrait cela. Mais voter le septennat et ne pas vouloir l'organiser ensuite ; mais perpétuer un désordre moral qui atteint toutes les branches du commerce, de l'industrie et les paralyse, c'est faire preuve de peu de patriotisme.

Et, encore une fois, on ne comprend pas la conduite du ministère.

Suffit-il que tout soit sauvé parce que M. de Cissey — imitant M. de Broglie — montera à la tribune, comme il l'a fait le 31, pour déclarer qu'il ferait respecter l'intégrité du septennat?

Ce sont des paroles et rien de plus. En quoi consiste d'abord « l'*intégrite* des pouvoirs du septennat? » puisque ces pouvoirs ne sont pas organisés, et qu'avec la Chambre actuelle ils ne le seront probablement jamais.

Au lieu de copier sans cesse le chef de la coalition du 24 Mai, MM. de Cissey, Caillaux, Tailhand, Chabaud-Latour, etc. etc., feraient beaucoup mieux de surveiller les préfets du midi, qui sont en train de transformer l'Espagne en une ennemie irréconciliable de la France.

La situation est tellement tendue de ce côté là, que M. Decaze, « a prie les républicains de retirer leur interpellation au sujet des sympathies du gouvernement pour les carlistes. » C'est ainsi que le télégraphe s'exprime.

Nous le disions, il y a quelques jours, la faute commise par Napoleon III à l'égard de l'Italie, le duc de Magenta la laisse commettre, en ce moment, à ses conseillers, vis-à-vis de la peninsule Iberique, pendant que M. de Bismarck, tirant parti de la situation, pour se faire une alliée de l'Espagne, «agit auprès des puissances afin de faire reconnaitre le gouvernement de Madrid.»

Et si, comme cela devient probable, le prince-chancelier réussit dans ses démarches, ne découle-t-il pas de source que le maréchal Serrano n'aura rien à refuser à M. de Bismarck, et que, si à cette époque, un traité d'alliance offensive et défensive n'a pas encore été signé, il le sera le lendemain du jour où le gouvernement madrilène aura vu, grâce à la Prusse, se réaliser le plus grand de ses desirs ?

Au lieu de redites sur le septennat, redites qui n'avancent pas d'une heure l'organisation des pouvoirs du chef de l'Etat, voilà à quoi le cabinet de Cissey devrait songer, car il y a là, pour la France, un danger réel.

Les Agnats de l'Electeur de Hesse-Cassel avaient demandé l'inscription de leurs droits de succession aux immeubles du fidéicommis électoral, dans les nouveaux registres des hypotheques établis par le gouvernement prussien.

Cette demande a été repoussée par la Prusse, qui objecte que, le fidéicommis hessois étant propriété d'Etat, et l'Etat hessois ayant été incorporé à la Prusse, les Agnats hessois n'ont rien à revendiquer sur les immeubles du fidéicommis.

Au banquet offert par le lord-maire de Londres aux ministres, M. Disraeli a prononcé un grand discours.

Le premier ministre a parlé de la lutte entre l'Etat et l'Eglise ; il a conclu à la nécessité de renforcer l'Eglise établie, et il a donné à entendre, s'il ne l'a pas dit explicitement, qu'il est urgent de réagir contre le mouvement ritualiste.

M. Disraëli a manifesté des idées assez pessimistes sur la situation de l'Europe, et il a laissé échapper à ce propos une déclaration qui est passablement en contradiction avec l'ancienne théorie du même homme d'Etat sur le caractère désormais essentiellement asiatique de la puissance britannique.

Les nouvelles d'Espagne sont déplorables.

Les partis en présence en sont arrivés à ce point où l'on ne recule plus devant aucun moyen, quelque extrême qu'il soit, pour abattre son adversaire.

On a lu il y a quelques jours le manifeste du chef carliste Dorregaray, dans lequel il avouait qu'après la bataille d'Estella les prisonniers républicains avaient été décimés et annonçait que désormais ils seraient tous fusillés. Il paraît maintenant que ces énormités vont, non-seulement se réaliser, mais encore être dépassées. Les carlistes en viennent au système des otages, une dépêche de Madrid, dit qu'ils ont arrêté seize cents libéraux des provinces basques, à titres d'otages, et qu'ils les fusilleront si les troupes gouvernementales attaquent les places soumises à Don Carlos. De plus, on précise le fait en disant que pour chaque coup de canon tiré contre une des villes de la côte de Biscaye un «prisonnier» sera fusillé.

Le gouvernement de Madrid, de son côté, sans recourir à des moyens pareils s'est décidé cependant à prendre des mesures plus énergiques que par le passé, c'est-à-dire à supprimer les privilèges des provinces insurgées et à confisquer les biens des partisans de Don Carlos.

L'Imparcial résumant l'état actuel des choses, s'en prend à la France de l'intensité prise par la révolte carliste et conclut de cette façon :

« Il n'est pas étonnant de voir les autres puissances engager des pourparlers pour rétablir l'équilibre en exerçant une pression morale, afin que la guerre se terminât aussitôt que possible, et qu'elle perdit tout ou moins le caractere sanguinaire et sauvage que les carlistes lui ont donné. »

LE REGLEMENT DES TABACS. I

Nous avons affirmé, dans un précédent article, que le reglement des tabacs entrave la fabrication des cigarettes dans l'intérieur de l'empire, au lieu de la favoriser. La preuve est facile à faire.

1° Le fabricant ne peut employer en cigarettes que les tabacs de qualité supérieure ;

2° Il ne peut introduire dans la cigarette qu'un maximum determiné de tabac ;

3° Les tabacs vendus sous forme de cigarettes acquittent des droits plus élevés que les tabacs hachés.

On voit de suite les inconvenients qui résultent de la disposition du reglement en vertu de laquelle on ne peut employer pour la confection des cigarettes que des tabacs de qualité supérieure. On obtient ce résultat singulier de restreindre l'usage de la cigarette, au lieu de le généraliser. Il est à peine besoin de faire remarquer que dans cette étude nous n'avons nullement à nous préoccuper de la question de santé publique que soulève l'usage du tabac. Que cet usage soit bon ou mauvais, ou simplement inoffensif, nous ne sommes pas tenu, sur ce point, à plus de scrupules que les différents Etats dont le monopole des tabacs forme l'un des revenus les plus importants. N'examinons comme eux que le côté économique et financier de la question. Or, il est clair que sur ce terrain le reglement des tabacs est tombé dans une premiere erreur, en n'autorisant que les cigarettes confectionnées avec des tabacs de qualité supérieure. Qu'arrive-t-il en effet? Les cigarettes de la régie ne peuvent être et ne sont achetées, à cause de leur prix élevé que par les classes riches. Nous estimions, dans notre précédent article, à 60000, le nombre de cigarettes vendues quotidiennement par l'administration. Ce chiffre est, parait-il, au-dessous de la vérité ainsi que veut bien nous en aviser un personnage compétent. Le débit de chaque jour s'élève de 120 à 150,000 cigarettes. Nous désirons que ce chiffre se maintienne, mais, en toute sincérité, nous ne l'espérons pas, si le reglement que nous analysons n'est pas profondement modifié. En l'état actuel, le peuple, c'est-à-dire la masse de la population, la classe la plus nombreuse n'achète pas les cigarettes de la régie, et ce seul fait condamne le règlement.

Notez encore que le fabricant ne peut introduire dans la cigarette qu'une quantité determinée de tabac. Les motifs de cette disposition spéciale nous échappent. Partout, dans l'industrie des tabacs, les manufactures appartenant à l'Etat, comme celles des particuliers fabriquent des cigarettes de tout module. Cette règle est générale et cela se comprend. Qu'est-ce après tout que l'usage du tabac, sinon une manie, ou si l'on veut une habitude? Autant de fumeurs, autant de goûts différents. Pour ne parler que des consommateurs de cigarettes, les uns les aiment d'un gros module, les autres d'un plus petit module ; celui-ci ne fume que des cigarettes confectionnées d'une certaine façon dont celui-là ne veut à aucun prix. Et ces manies des fumeurs de cigarettes ne se manifestent-elles pas jusque dans les plus petits details, dans le choix du papier par exemple? Chacun prone celui dont il se sert avec une conviction qui s'explique bien moins par la qualité du papier que par la force de l'habitude. Que fait cependant le reglement des tabacs pour donner satisfaction à cette infinie diversité de goûts d'autant plus impérieux qu'ils résultent de la nature humaine ellemême ? Elle offre aux consommateurs des cigarettes confectionnées d'après le même module et exclusivement avec certaines qualités de tabac. Serait-ce que le réglement a prétendu uniformiser les goûts?

Mais c'est là une entreprise impossible, ainsi que l'atteste en ses nombreux proverbes la sagesse des nations. Et pendant ce temps, les contrebandiers font admirablement leurs affaires et le Trésor attend en vain les recettes prévues au budget. Au lieu donc d'innover, le reglement aurait dû simplement suivre l'exemple des Etats qui ont su éviter les déceptions et recolter de gros revenus dans l'organisation et la gestion du monopole des tabacs. La règle sur ces points spéciaux est celle-ci: Fabriquer tous les modules de cigarettes avec toutes les qualités de tabac et les vendre à des prix proportionnés à la qualité et à la quantité des tabacs employés.

Nous aurons encore à relever dans un dernier article deux erreurs du reglement.

(*à suivre*)

LETTRE DE FRANCE

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

Paris, ce 29 Juillet, 1874.

Les nouvelles politiques seraient absolument nulles s'il n'était question aujourd'hui de la prorogation de l'Assemblée nationale.

Quelle sera la durée de ces vacances pendant lesquelles nos honorables continuent à être rétribués ? C'est là la question débattue en ce moment. [illegible] espèrent que la prorogation sera de cinq mois ; quant à la commission spécialement chargée d'examiner cette question, elle propose le 30 novembre comme date de la prochaine réunion de l'Assemblée.

Ce que je dis de la rétribution touchée par les représentants, pendant qu'ils ne représentent rien, ne le prenez pas pour une critique. C'est seulement alors que ces messieurs ne troublent pas le pays et c'est en s'éloignant de Versailles qu'ils servent le mieux la France à laquelle ils donnent enfin un repos bien acquis.

Il est permis d'espérer cette fois que les intrigues des monarchistes ne se renouvelleront point, et que leurs récents échecs les auront calmés ; nous pouvons donc compter sur une tranquillité relative pendant quatre ou cinq mois, c'est un résultat dont nous devrons être satisfait.

Vous connaissez certainement l'acte étrange, et sans précédent dans les annales des emprunts d'Etat, qui a été commis par la Banque de Paris et des Pays-Bas et le Comptoir d'Escompte.

Ces deux établissements, ont vendu, et sans observer aucune des prescriptions légales prescrites en semblable occurrence, une grande partie des titres de l'emprunt 1873 que le gouvernement turc leur avait remis en garantie d'un avance de 40 millions de francs.

Cette conduite a été généralement blâmée dans le monde financier, et les procédés par trop sommaires de ces créanciers ont été frappés d'une réprobation générale.

En présence d'actes semblables, je ne crois pas que le gouvernement impérial doive hésiter une seule minute à saisir les tribunaux compétents d'une violation de la loi dont il a été victime, et que le Comptoir d'escompte et la Banque de Paris ont pensé pouvoir commettre impunément à son préjudice, abusant ainsi de la situation exceptionnelle de leur débiteur.

Les établissements de crédit rendent des services certains aux gouvernements auxquels ils prêtent leur argent, mais j'estime que leur rôle serait singulièrement altéré, et leur situation compromise même, s'ils prenaient l'habitude de traiter ainsi leurs débiteurs en se fiant à la longanimité des gouvernements, plus patients en pareil cas que ne le seraient des débiteurs ordinaires.

Si je vous assure que la vente opérée par le Comptoir d'Escompte a été blamée, je puis aussi vous affirmer qu'il n'y a qu'une voix ici pour faire l'éloge de votre ambassadeur à Paris. Aly Pacha a pris dans toute cette affaire une excellente attitude, qui justifie à la fois la confiance dont le gouvernement impérial l'a investi, et les sympathies qui se sont attachées à sa personne, depuis qu'il réside à Paris.

Je vous ai dit en commençant cette lettre que je ne vous parlerais guere des faits et gestes de l'Assemblée nationale, cependant je ne peux pas passer sous silence le vote qu'elle vient d'émettre en faveur d'un savant auquel l'industrie française doit une grande reconnaissance.

Généralement les inventeurs sont fort oubliés par les gouvernements : les pays qu'ils honorent et enrichissent par leurs découvertes et leurs travaux se montrent peu reconnaissants. C'est ainsi, que l'on a pu rappeler à propos de M. Pasteur, que celui qui a inventé l'hélice appliquée à la marche des navires est mort dans la cellule d'une prison pour dettes.

M. Pasteur a fait des travaux excessivement curieux sur la génération spontanée, il a fait des découvertes remarquables sur la conservation des vins et leur amélioration par le chauffage : enfin toute l'industrie vinicole doit à ce savant modeste les progrès considérables qu'elle a faits récemment, tant dans la culture de la vigne et les soins à lui donner que dans l'utilisation de ses produits divers.

M. Pasteur a reçu à titre de récompense nationale une pension annuelle de douze mille francs. C'est un précédent qui doit encourager tous les inventeurs sérieux, en leur montrant que la France saura toujours trouver, même au milieu des embarras les plus graves, l'argent nécessaire pour témoigner sa reconnaissance à ceux qui lui consacrent leurs veilles, et s'appliquent au progrès des industries nationales.

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Sayd bey, professeur de littérature et de traduction au Lycée impérial, est élevé au rang de *Sanie-Senf-Mutémaïz* ;

[illegible] bey, comptable du Lycée impérial, est promu au grade de *Sahané* ;

Nouri effendi, secrétaire du Lycée impérial, est promu au même grade ;

Rifaat effendi, second comptable du Lycée impérial, est promu au grade de *Rabba*, (4me classe).

Le nouveau ministre du Commerce, Cabouli pacha, et Cadri bey, préfet de la ville, ont eu l'honneur d'être admis dimanche au palais impérial, où LL. EExc. ont présenté à Sa Majesté leurs hommages à l'occasion de leurs nominations recentes.

La distribution des prix aux élèves des écoles [illegible] aura lieu jeudi prochain dans les salles du *Dar-ul-Maarif*.

Cette cérémonie sera présidée par S. A. le prince Youssouf Izzeddin effendi.

Nous avons annoncé l'arrivée à Constantinople d'Atatchan Khan, frere du Khan de Khiva.

Ce prince qui logeait provisoirement dans le conak de Suleiman effendi, *Cheïkh* des Derviches des Uzbeks de Bukhara, sera désormais l'hôte du gouvernement, et des ordres ont été donnés pour qu'un conak soit mis à sa disposition, pendant son séjour dans notre ville.

Dimanche dernier, Atatchan Khan, accompagné du *Cheïkh* Suleiman effendi, a fait une visite au ministre des affaires étrangeres, Aarifi pacha, en son yali de Bebek. Le général Ignatieff, ambassadeur de Russie, assistait à cette entrevue.

L'Assemblee nationale des Arméniens a elu vendredi, les prélats qui doivent composer le conseil ecclésiastique de cette communauté. Les membres de ce conseil, au nombre de quatorze, seront placés sous la présidence de Mgr Corène Nar bey.

A propos de la vente des obligations ottomanes deposées chez les contractants de l'emprunt de 40 millions de francs, on lit dans le bulletin financier du *Levant Times* :

« On rapporte, cependant, — et cela » nous a été confirmé par une lettre » d'une grande maison financière de » Paris, reçue par le dernier courrier et » datée du 25 juillet, — que c'était la » Banque Impériale Ottomane elle-» même qui avait commencé la vente. » Un pareil procédé ne s'explique que » par la supposition que les directeurs » de la Banque avaient jugé à propos, » dans les circonstances actuelles, de » donner à la Porte un avant-goût de » leur valeur. »

Le *Levant Herald* d'hier donne un démenti à cette nouvelle.

En présence d'une telle contradiction nous croyous de l'intérêt du gouvernement comme de la Banque d'ouvrir une enquête pour faire la lumière sur cette affaire.

Samedi était le jour fixé pour la réunion en assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie d'exploitation des vignobles. Eu égard au petit nombre d'actionnaires qui ont répondu à l'appel, la séance a été remise à un autre jour.

Nous ne connaissons pas le rapport qui sera lu à l'assemblée ni les propositions qui seront soumises à son adoption, mais ce qui est certain, notoire, c'est que la Compagnie périclite faute de ressources. Le premier capital exigé a-t-il été souscrit, a-t-il été entièrement versé? Ce capital primitif est-il suffisant? Nous nous abstiendrons de traiter ces questions. Toutefois, une compagnie industrielle existe ; c'est la première de ce genre qui ait été fondée en Orient où la vigne croît en abondance. La matière, sous ses diverses formes, offre enfin un vaste champ à cette exploitation. L'accueil sympathique qu'elle a reçu à ses débuts témoigne du succès auquel elle était appelé. Mais, nous le répétons, la Compagnie semble arrêtée dans son [illegible]

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXXVIII (suite)

Mais Revolver ne s'inquiétait guère des cancans ou des suppositions que sa reapparition inattendue pouvait faire naître. Elle donna un ordre rapide au cocher, et la voiture s'enfonça dans les allées solitaires du Bois.

Il était environ sept heures quand elle rentra à la petite maison d'Auteuil...

— Le comte Leone est-il venu ? demanda-t-elle en mettant pied à terre.

— Oui, madame, répondit la concierge, qui, en l'absence de son mari, avait procédé aux derniers préparatifs. Mais, ne trouvant pas madame, il a dit qu'il allait faire un tour de promenade.

— C'est bien. Tout est prêt ?

— Oui, madame.

— Viens, commanda Revolver d'une voix rapide au domestique.

La lorette ouvrit la porte de la salle du rez-de-chaussée : ainsi qu'elle l'avait ordonné, les rideaux avaient été soigneusement tirés afin d'intercepter le passage du jour, et la lumière éclatante des bougies éclairait un souper préparé avec tout le soin et le luxe qu'eût pu désirer le viveur le plus difficile et le plus raffiné.

Revolver prit dans sa poche une petite clef, ouvrit un placard étroit placé dans l'angle de la pièce, et, appelant le valet tout près d'elle, se pencha à son oreille.

— Tu vois ceci ? dit-elle en désignant un flacon qui apparut au fond de la cachette.

— Oui, madame.

— Tout à l'heure, quand tu nous serviras, tu attendras mes ordres, et lorsque je te dirai : XERÈS, tu apporteras ce flacon, pas avant ! seulement alors ! Tu as compris ?

Le domestique fit un signe affirmatif.

Un bruit de pas retentit au dehors.

— Va ! va ! fit précipitamment Revolver.

Le domestique sortit.

Un instant après, le comte Leone paraissait.

Il s'arrêta un instant, debout sur le seuil et comme ébloui.

— Quelle idée ! s'écria-t-il.

Revolver, droite, le regard fixe sur lui, se prit à sourire.

— Que veux-tu ? c'est une fantaisie, répliqua-t-elle. Il y a si longtemps que je ne t'ai eu seul, bien à moi, loin du monde, loin de tous ! Je n'ai pu résister à ce caprice. D'ailleurs, cette soirée doit être la dernière. Qu'as-tu donc ? ajouta-t-elle en allant jeter lentement ses deux bras au cou du jeune homme.

— Ton départ subit... la présence ici... ces apprêts... fit Leone d'un air indécis, tout cela m'étonne... et me fait douter....

Revolver éclata de rire.

— Encore ? mais tu es fou ! s'écria-t-elle. Puisque je te dis que c'est fini... et que j'ai les titres... et que je te les remettrai ce soir !

— Bien vrai ?

— Ils sont là ! fit Revolver en montrant sa poitrine, que soulevait une émotion haletante.

— Mais ce souper ? interrogea le jeune homme, vaincu malgré lui, et en qui des instincts violemment matériels commençaient à s'agiter sous l'influence des émanations mystérieuses et combinées provenant de cette sirène, de la chaleur des lumières, du parfum des tentures et même de l'odeur des mets.

— Ce souper, répondit Revolver avec un sourire, me refuseras-tu donc de t'y asseoir ?

Et, câline, endormante, elle attira le jeune homme auprès d'elle et s'assit à ses côtés, tandis que le valet, muet et discret, sans paraître rien voir, se retirait après avoir achevé les derniers apprêts.

— Quel bonheur ! s'écria Revolver en frappant dans ses mains avec une joie d'enfant : nous voilà comme autrefois. Tiens !... je t'aime !...

— Ainsi, dit Leone en se laissant aller tout à fait aux séductions de la lorette, tu es redevenue raisonnable?... tu as compris?..

— Quoi ?

— Que ce que je veux faire... c'est aussi bien ta fortune que la mienne...

— Ce que tu veux faire ? interrogea Revolver d'un ton de surprise.

— Oui, poursuivit Leone... ce mariage... aujourd'hui que tu tiens les titres,.. et que tu vas me les donner... la situation redevient la même... ou plutôt bien meilleure, car je soupçonne que Chauveau va être obligé de fuir... Il a de vieilles affaires qu'on vient de remuer... Et je vais être seul à profiter de ce que nous avons preparé ensemble...

— Ah ! oui... ton mariage ! c'est vrai, fit Revolver : je n'y pensais plus, moi ! Ainsi tu es toujours décidé ? tu n'es plus peur ?...

— Non : demain je repars pour Nevers avec les titres, et cette fois il faudra bien...

Revolver sonna. Le domestique parut :

— Le Xeres ! dit la lorette d'un ton indifférent.

Et, enlaçant de nouveau Leone entre ses bras :

— Oui, murmura-t-elle : après tout, tu as raison, et j'étais folle. A ton mariage avec Blanche de Chantelys ! ajouta-t-elle en levant le verre que le valet venait de remplir.

— A ta fortune ! dit Leone avec un sourire.

Et, prenant le verre dans lequel Revolver venait à peine de tremper ses lèvres, il le vida d'un trait, sans prendre garde à l'attention ardente que la lorette prêtait à son action, en apparence si naturelle.

XXXVIII

ELLEN ET CHILDE WATERS.

Le comte Leone reposa le verre sur la table.

— En vérité, dit-il, tu es charmante, et je te retrouve enfin !...

Un [illegible] dans les yeux de Revolver.

— Ah ! tu es à moi !... tu es bien à moi ! murmura la lorette en penchant sa tête brune sur l'épaule de son amant et en le fixant avec une inexprimable langueur.

— A toi... jusqu'à demain !... fit Leone avec une réserve légèrement ironique.

— Demain ! c'est l'éternité, reprit Revolver avec un sourire... Tu crois donc que tu réussiras à faire ce mariage ?...

— Maintenant, j'en suis sûr.

— Comme tu vas être heureux !... Elle est jolie, sais-tu, la petite Chantelys : elle est blonde ; moi je suis brune. Tu aimes donc les blondes ? Tu vas être riche, tu m'oublieras ! O Leone ! est-ce vrai que tu m'oublieras? est-ce vrai que tu ne penseras plus à la pauvre Revolver !...

— Folle ! fit Leone auquel Revolver versa un nouveau verre de Xérès.

— Ecoute, reprit-elle, et en se penchant de nouveau sur l'épaule du jeune homme, connais-tu la ballade de Childe Waters?

— Non ! fit Leone étonné ; mais pourquoi cette légende et quel rapport peut-elle avoir?.

Revolver sourit.

— Childe Waters, continua-t-elle, est un chevalier, beau comme toi. Il est aimé d'une femme qu'on appelle Ellen, belle comme moi : car je suis belle, n'est-ce pas ? et qui l'aime comme je t'aime... à en mourir. Eh bien, Childe Waters ne l'aime plus. Il n'est pas de honte qu'il ne lui inflige, de calice amer qu'il ne lui fasse boire, à cette Ellen, tout affolée d'amour. Il espère la rebuter, s'en défaire par le dégoût : en vain ! Rien n'y fait. Elle aime Childe Waters !

— Où veux-tu en venir ? fit le jeune homme en [illegible] malgré lui.

— Laisse-moi dire. Rebutée, repoussée, sais-tu ce que fait Ellen ? Elle se fait la servante de l'homme qui la repousse. Son amant voyage : elle le suit, et, quoique bien lasse, épuisée de fatigue, elle marche toujours. Un soir, Childe Waters lui dit brutalement : — Va me chercher une femme ! la plus belle que tu trouveras, et apporte-la-moi dans tes bras, de peur qu'elle ne salisse le bout de ses petits pieds. Et Ellen part, sans rien dire, heureuse encore d'être la servante de son seigneur : elle part, et elle cherche parmi les femmes la plus belle qu'elle puisse trouver; elle l'apporte à Childe Waters, dans ses bras blancs qui n'ont jamais porté de fardeau, de peur que la maîtresse de son seigneur ne mouille le bout de ses petits pieds. Eh bien ! si tu le veux, Leone, moi je puis être cette femme, dis, veux-tu que je sois ton Ellen, mon Childe Waters?

— Ah ! tu m'aimes, toi ! fit Leone en baisant au front la lorette. Tu m'aimes si bien que tu t'oublies.

— Je m'oublie ?

— Sans doute... la légende est vieille : j'ai mieux que cela à te donner. Je ne te quitterai pas, Revolver !

— Ne pas me quitter ? tu as dit que tu ne voulais pas me quitter ? s'écria-t-elle d'une voix tremblante.

— Eh ! sans doute ! comprends donc : quand nous habiterons Paris, rien ne nous empêchera de nous voir, et, quand tu le voudras, il ne te sera pas difficile de louer aux environs de Nevers une bicoque où nous nous rencontrerons à tous nos moments de liberté... car tu sais parfaitement pourquoi je suis forcé de l'abandonner... C'est une affaire, ce mariage... et une affaire aussi bonne pour toi que pour moi !

— Tu me garderas? je pourrai te voir encore? fit Revolver avec un élan passionné. C'est bien vrai? dis ? Tu consens à cela ? Je ne t'ai donc pas tout à fait perdu ?

— Non ! fit Leone, et même...

Il s'arrêta et ferma un instant les yeux.

Revolver, qui n'avait pas cessé de regarder Leone depuis le commencement de cette scène, remarqua ce mouvement brusque.

— Qu'as-tu donc ? interrogea-t-elle avec une impassibilité apparente que démentait son regard sombre.

— C'est étrange ! répondit Leone. Il vient de me passer un éblouissement... On étouffe ici !

— Tu as raison ! fit Revolver. Ce sont ces fleurs peut-être... Attends, je vais ouvrir.

Et se levant, elle alla à l'un des lourds rideaux de la pièce, qu'elle tira pour ouvrir la fenêtre.

Une bouffée d'air frais s'engouffra dans la chambre.

Quel bonheur d'être chez soi ! de n'avoir pas de témoin, de ne craindre aucun regard, d'être libre ! Tiens ! c'est ainsi que je voudrais être toujours, continua Revolver en revenant enlacer de ses deux bras le cou du jeune homme. Regarde ! que c'est beau la nuit !

Et, l'entraînant jusqu'à la fenêtre :

— Viens voir ! viens ! ajouta-t-elle.

— Tu es insensée ! fit Leone en résistant faiblement à l'étreinte de la jeune femme. Je ne te savais pas cette passion pour la nuit et pour ce que les faiseurs de vers appellent ses prestiges.

(*A suivre*).

Voir le numéro du 3 août

essor par l'indifférence de ses actionnaires et de ses fondateurs.

En cette circonstance il ne s'agit pas de s'arrêter seulement aux difficultés de la situation du marché, on doit en même temps considérer que l'exploitation des vignobles est une entreprise d'avenir. Le doute n'est pas permis, lorsqu'on examine la consommation du vin, la production des alcools, la prospérité des fabricants de vins et de boissons. Aussi, croyons-nous, que le moment est opportun, à la veille des vendanges, de prendre une résolution salutaire et de soutenir cette Compagnie bien fondée, convenablement outillée et qui est à même de donner dans un avenir prochain une entière satisfaction à ses actionnaires.

Des renseignements puisés à une bonne source nous permettent de rectifier aujourd'hui, en partie, le récit que nous avons inséré dans notre chronique de vendredi dernier, d'un prétendu acte de brutalité commis à bord du bateau de Kadi-keuy, envers une dame, par un magistrat de nationalité arménienne.

Le magistrat dont nous parlons n'a point rudoyé la dame, gratuitement; seuls le mari et le beau-frère de celle-ci se sont portés envers cet honorable magistrat à des voies de faits on ne peut plus regrettables.

D'ailleurs le magistrat dont il s'agit appartient à une famille et à un monde où l'on n'a pas l'habitude de manquer aux égards dus au plus faible des deux sexes.

Arnaoutkeuy est assurément le faubourg le plus gai de la banlieue, et celui où les traditions religieuses sont le mieux observées par les habitants. Sa population s'empare volontiers de tous les saints du calendrier, pour les honorer et les fêter à sa manière, c'est-à-dire aussi bruyamment que possible.

La Saint-Elie le prophète est cependant la fête favorite des habitants d'Arnaoutkeuy qui profitent de cet anniversaire pour se livrer aux réjouissances publiques pendant trois jours et trois nuits, à partir du 20 Juillet (v. s.).

La fête a commencé dans la nuit de vendredi dernier, pour finir seulement hier, après les vêpres.

Durant ces trois jours Arnaoutkeuy présentait une animation extraordinaire, et sa population a été doublée, triplée peut-être, par les pèlerins accourus de tous les points de la capitale.

Les bateaux du Chirket-i-Haïrié étaient insuffisants pour contenir tous les passagers qui cherchaient à s'entasser sur leur pont.

Nous devons toutefois ajouter que ces pèlerins, bien que guidés par leur vénération pour St-Elie, n'avaient pas tous endossé un cilice pour se rendre à Arnaoutkeuy, et ne tenaient pas le bourdon à la main. Ils avaient bien autre chose à faire que d'aller accomplir quelque pieuse procession organisée en l'honneur de Saint-Elie. Les lieux les plus vénérés, durant les trois jours de fête, ont été les casinos du quai et pendant la nuit les quartiers de Yali-mahalé et de la Grand'rue. Ces quartiers illuminés et pavoisés présentaient un spectacle original. Les portes de toutes les maisons, ouvertes à deux battants, étaient garnies de groupes de jeunes et jolies femmes dont la présence excitait à la joie et aux danses les hommes qu'encombraient la rue, [illegible] et tantôt en versant à boire aux danseurs et tantôt en mêlant leur voix aux chants de la rue. Partout on trouvait des musiciens, des orchestres, partout on entendait des cris de joie.

On aurait cru assister à quelque fête païenne. Les bacchanales des anciens ne devaient pas se célébrer plus bruyamment que la fête de St-Elie, avec cette différence que les prêtresses d'Arnaoutkeuy au lieu d'être, comme les bacchantes de la mythologie, revêtues de peaux de tigres ou de panthères, portaient des robes de satin, et qu'au lieu d'errer sur les montagnes les cheveux épars et des flambeaux ou des thyrses à la main, celles-ci coquettement coiffées se promenaient dans les rues et sur les quais en remplaçant par l'éclat de leurs yeux les flambeaux antiques... C'était pour fêter la St-Elie!

Le feu a pris avant-hier matin, dans le dépôt de charbon de la Compagnie de navigation et de commerce russe, sis à Oun-Capan. Hier soir, on n'avait pas encore pu se rendre maître de cet incendie.

Samedi, vers quatre heures du soir, six enfants appartenant à une famille musulmane habitant Anatoli-Kavak, prirent une embarcation pour passer sur la côte opposée, à Roumeli-Kavak. Malgré le vent violent qui s'était élevé, les deux bateliers eurent l'imprudence de hisser leur voile pour faire ce court trajet, et la barque chavira à une distance assez grande de la côte. Les six enfants et les deux bateliers tombèrent à la mer, et ce n'est que grâce aux secours promptement apportés par les embarcations de la quarantaine et par celles de la forteresse que les malheureux enfants ont pu être sauvés. [illegible] quart d'heure.

D'après une correspondance adressée de Kos au Bassiret, la princesse-mère du Khédive lors de son passage dans cette île a fait distribuer 500 livres sterling aux pauvres de toutes les communautés qui y sont établies.

Le mutessarif de Kos, Ibrahim bey, a recommandé à la Princesse l'eau de la source dite d'Hippocrate qui jouit, paraît-il, de remarquables propriétés curatives [illegible]. La Princesse en a fait prendre quelques bouteilles et il paraît qu'elle a été très satisfaite du résultat qu'elle en a obtenu, car S. A. vient de demander qu'on [illegible] nouvel envoi de cette eau, dont on fait une grande exportation en Europe.

Le Janina, rendant compte des examens du Gymnase grec Zosima, donne quelques renseignements sur le développement de l'instruction publique dans la ville de Janina.

Outre l'école Ruch'dié et deux écoles primaires turques, Janina possède un Gymnase grec qui est fréquenté par 307 étudiants; 2 écoles de filles et quatre écoles primaires grecques.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté ces établissements durant l'année scolaire qui vient de s'écouler s'élève à 1599, sans comprendre le nombre des élèves qui suivent les cours des écoles turques.

Le Trébizonde rapporte que la ville de Batoum, district de Lazestan, prend de jour en jour plus d'importance, sa population augmente et la ville s'agrandit. Jusqu'à présent, Batoum n'était composé que de deux quartiers. Quatre quartiers nouveaux, dont deux ont été nommés Azizié et Izzedin sont venus s'ajouter aux deux premiers et ont fait de cette ville une cité assez importante à laquelle un avenir des plus prospères est réservé.

D'après le même journal, à l'embouchure du Tchuruk-Sou, on a pêché une jeune baleine, pesant plus de 200 oques.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Sommaire du numéro 4 (25 juillet 1874).

Les éléments et les corps simples, par M. Ed. Grimaux. — Les Pyrénées, par M. E. Trutat. — La phosphorescence du phosphore, par M. Joubert. — Bulletin des Sociétés savantes: Société astronomique de Londres, d'encouragement de Paris pour l'industrie nationale, des ingénieurs civils de Paris, de géographie et de biologie de Paris. — Bibliographie scientifique. — Manuel d'anatomie comparée, par M. Gegenbaur.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

Canal de Suez.

On lit dans le *Bulletin Décadaire* du Canal de Suez:

« L'Assemblée générale des actionnaires du 2 juin 1874 a décidé la création, par l'administration de la Compagnie, d'un titre nouveau représentatif du coupon d'intérêts d'actions échus, à détacher.

Les sept coupons à détacher et échanger contre un titre nouveau porteront les numéros 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 — du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1874 inclus.

Il est créé 400,000 titres de 85 francs, produisant un intérêt annuel de 5 pour 100, intérêt payable le 15 novembre de chaque année, sous déduction des impôts établis ou à établir par des lois de finances.

Ces titres, délivrés, jouissance du 15 novembre 1874, seront remboursés à 85 francs, en 40 années, par voie de tirage au sort annuels.

Le premier tirage aura lieu le 1er novembre 1882.

Le remboursement à 85 francs des titres sortis s'effectuera quinze jours après le tirage.

Les titres nouveaux peuvent être pris « au porteur » ou « nominatifs. »

L'article 66 des statuts de la Compagnie est ainsi conçu:

« Les produits annuels de l'entreprise » servent d'abord à acquitter, dans l'ordre ci-après:

« § 1. Les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, et, généralement toutes les charges sociales;

« § 2. L'intérêt et l'amortissement des » emprunts qui pourront avoir été contractés; [illegible]

En conséquence, l'intérêt et l'amortissement des titres représentatifs de coupons d'actions consolidés, seront acquittés sur les produits disponibles, après le payement des charges visées par les paragraphes 1 et 2 de l'article 66 des Statuts de la Compagnie.

Les sept coupons attachés aux DÉLÉGATIONS, et portant les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 (du 1er juillet 1871 au 1er juillet 1874) seront échangés contre un titre représentatif aux conditions stipulées ci-dessus pour les actions.

L'échange contre le titre représentatif desdits sept coupons consolidés d'actions et de délégations, s'effectuera exclusivement aux guichets de l'administration centrale, à Paris, rue Clary, n° 9, à partir du 18 août prochain. »

Pendant le mois de juin 1874, 82 navires ont passé le Canal.

Le gros tonnage de ces 82 navires étant de 143,454 070/1000 t., la taxation légale de 10 francs par tonne de capacité utilisable réelle eût donné une recette de .... 1.434.540 fr. 70 c

La recette produite par l'application forcée des recommandations de la Commission de Constantinople a été de .... 1.304.929 96 c.

Différence .... 129,610 fr. 74 c.

Les recettes des passagers, de pilotage, de stationnement, etc., ont été pour ces 82 navires, de 114,130 fr. 39 c.

La perte est donc de 9,03 pour 100, comparée à la recette exclusive du droit de transit.

Elle est de 8,36 pour 100, comparée à la recette générale maritime.

En exécution des ordres de M. le Président-Directeur, M. l'agent supérieur de la Compagnie en Égypte a transmis à S. A. le Khédive, pour être signifiée à Constantinople, une déclaration par laquelle « la Compagnie du Canal de Suez » rend responsable la Porte-Ottomane » de la perte résultant de l'application » du tarif imposé par la force militaire, » avec l'ordre de prendre possession du » Canal de Suez, » pour « la restitution en être poursuivie par tous les » moyens que de droit. »

Les 82 navires ayant passé le Canal pendant le mois de juin se divisent en:

64 navires de commerce,

13 paquebots-poste subventionnés des Messageries maritimes et de la Compagnie Péninsulaire et Orientale,

5 navires d'Etat.

82 navires.

La perte résultant, pour la Compagnie de Suez, du nouveau tarif imposé, a été, en juin:

de 5,30 pour 100 pour les navires de commerce;

de 15,69 pour 100 pour les paquebots-poste subventionnés des Messageries maritimes et de la Compagnie Péninsulaire et Orientale;

de 30,76 pour 100 pour les navires d'Etat.

La perte moyenne totale est de 9,03 pour 100.

On voit que les recommandations de la Commission de Constantinople favorisent surtout les paquebots-poste subventionnés et les navires d'Etat. »

OBSERVATOIRE IMPÉRIAL MÉTÉOROLOGIQUE.

TEMPS MOYEN DE CONSTANTINOPLE.

	4 août, 1874.
Lever du soleil	5 h. 41 m.
Coucher »	7 h. 15 m.
Temps moyen à midi apparent.	12 » 5 » 19s
H. à la turque à midi moyen.	4 » 42

« Heures du matin »

Baromètre	758.5
Thermomètre	23.5
Minima	21.3
Maxima de la veille	28.4

Direction et force du vent S. faible.

Etat du temps à 3 heures, à 8 h. du matin.

Le vent souffle du N. faible ou modéré par places.

Profondeur du Danube, 26 milles à partir de Soulina, 14 3/4 pieds.

DÉPÊCHES en DÉPOT au BUREAU de PÉRA

Adresses. Signatures. Provenances.

Mois de Juillet.

[illegible]

LETTRES DE ROUMANIE

(Correspondance particulière de la Turquie.)

Galatz, le 28 juillet 1874.

[illegible]

La colonie grecque de Braïla fait honneur au pays. [illegible]

PRESSE ÉTRANGÈRE.

Le Parlement anglais.

On écrit à l'Etoile Belge:

Londres, 21 juillet.

La discussion sur les écoles prend une tournure qui justifie de tout point ce que je vous en ai dit dès le premier jour.

L'opinion publique condamne, de la façon la plus positive, la tentative du gouvernement, et s'inquiète très-sérieusement des tendances des hommes qui sont au pouvoir.

L'opposition profite de cette faute commise par le gouvernement pour se réorganiser et rallier autour d'elle toutes ses forces. [illegible]

Hier soir, cependant, nous avons pu remarquer que les torts n'étaient pas tous d'un côté [illegible]

Les conservateurs modérés sont presque devenus les alliés des libéraux pour blâmer les propositions du gouvernement, et les faibles arguments qui ont été mis en avant pour répondre aux attaques de MM. Forster, Mundella, Fawcett et Lowe, [illegible] dont on pourrait assez raisonnablement conclure que les conservateurs retireront leur projet, ou qu'ils trouveront quelque honnête prétexte pour opérer une prudente retraite.

Les deux Chambres ont reçu communication d'un message de la Reine demandant une dotation pour son fils, le prince Léopold-George-Duncan-Albert, qui a atteint sa majorité le 7 avril dernier. Jeudi, le premier ministre demandera aux Lords et aux députés des Communes de voter pour ce prince une pension égale à celle qu'ont reçue ses frères, le duc d'Edimbourg et le duc de Connaught. Attendons-nous pour ce jour-là à une interpellation des ultralibéraux et des radicaux, qui protesteront contre ce qu'ils appellent la dilapidation des deniers publics. Toutefois, ces protestations ne seront pas nombreuses, je puis vous le dire d'avance, et en dehors du baronnet sir Charles Dilke et de deux ou trois autres qui ont la spécialité de refuser toute allocation, toute dotation, toute augmentation de la liste civile, tous les autres membres du Parlement voteront sans la moindre hésitation les 15,000 livres sterrling de rente qu'on leur demandera.

M. de Broglie.

Un des correspondants parisiens de *l'Indépendance Belge* lui écrit:

Paris-Versailles, 22 juillet, au soir.

» Je ne pouvais le croire; c'est vrai, pourtant, M. de Broglie essaie une dernière tentative. Il a, dit-on, persuadé au maréchal que la proposition Périer était dirigée contre lui, parce qu'elle était patronnée par le centre gauche. Or, le centre gauche, selon M. de Broglie et certains amis de la présidence, n'est que l'écho des vouloirs de M. Thiers. Ah! que le maréchal est bien renseigné s'il en croit ces conseillers-là, et qu'il voit clair, s'il se persuade que M. Thiers a été l'instigateur de la proposition Périer!

» On dit donc, et l'Agence Havas vous l'aura télégraphié, que les ministres prendront position jeudi contre la proposition Périer. Que le rapport Ventavon sera considéré comme satisfaction donnée au Message du maréchal et que, si l'Assemblée ne le vote pas, c'est le ministère lui-même qui, directement ou indirectement, posera la question de dissolution. En un mot, on aurait persuadé au maréchal qu'il fallait répondre au dilemme: proposition Périer ou dissolution, par cet autre: organisation du septennat monarchique ou dissolution!

» Je n'ai pas besoin d'appuyer sur les dangers, sur les malheurs dont cette nouvelle tentative serait grosse, en présence de la lassitude du pays.

» Mais que pensez-vous de la naïveté aveugle de ces politiques qui s'imaginent que s'ils faisaient des élections avec ce nouveau cabinet, à dominante orléaniste, ils auraient une Chambre selon leur cœur; et que, parce qu'ils ont changé deux ministres bonapartistes, ils ne se trouveraient plus devant le suffrage universel, entre ces deux termes: république ou empire?

» Je ne crois pas que les efforts des meneurs d'intrigues réussissent à détacher les hommes sérieux et clairvoyants de la proposition Casimir Périer. Mais en tous cas, ce sera l'honneur des gauches de l'avoir soutenue ou de s'y être ralliées. Elles avaient déclaré cette Assemblée non constituante: et c'était avec raison, puisqu'il est bien vrai, en conscience, que les électeurs n'ont nommé l'Assemblée du 8 février que sur la question de paix ou de guerre. Pourtant elles ont consenti à voter la proposition Périer, de nature constituante, parce que la majorité de l'Assemblée s'était prononcée pour les pouvoirs constituants, parce qu'elles ont voulu se soumettre parlementairement à la décision de la majorité, parce qu'elles ont voulu être sages jusqu'au bout et donner des gages de patriotisme au pays, des garanties de modération.

» Le pays s'en souviendra. Le pays, cette fois, si la proposition Périer n'était pas votée, malgré les votes des radicaux eux-mêmes, verra clairement et sans retour où sont les conservateurs, où sont les révolutionnaires. »

Le quarante-troisième Congrès.

On écrit à l'*Echo du Parlement*:

« New-York, 25 juin.

» Avant-hier, à six heures du soir seulement, par suite d'un accord entre les deux Chambres, la première session du quarante-troisième Congrès, [illegible]

Voici les douze chapitres du budget des dépenses:

	1873	1874
1er Marine ... doll.	22,276,758	18,818,916
2e Armée	31,796,008	37,788,500
3e Fortifications	1,899,000	904,000
4e Législatives, exécutives, judiciaires	23,753,634	20,613,881
5e Indiens	5,541,419	5,090,106
6e Ecole militaire	344,318	339,835
7e Diplomatie	11,519,307	3,785,342
8e Postes	34,419,067	35,756,091
9e Consulaires et diplomatiques	1,311,359	3,405,404
10e Pensions	30,480,000	30,980,000
11e Ports-rivières	6,119,900	5,348,000
12e Services civils divers	32,186,129	26,988,614
Totaux... doll.	201,389,177	177,018,719
Réductions en 1874		24,370,458
Somme égale ... doll.	201,389,177	

M. Dawes, le *chairman* du comité des voies et moyens, [illegible]

L'Alsace-Lorraine.

Sœhnlin, curé de Neuf-Brisach et député au Reichstag, a adressé la lettre suivante à *l'Industriel alsacien*:

« Neuf-Brisach, le 17 juillet 1874.

» Monsieur le directeur,

» Beaucoup de vos lecteurs auront été péniblement affectés de la facilité avec laquelle vous semblez accueillir l'accusation dirigée contre les catholiques, par quelques journaux allemands, à l'occasion de l'attentat commis sur le prince Bismarck.

» Votre journal s'exprime ainsi: « Cette » tentative (celle d'un prêtre) tendrait « à faire croire que la tentative de » l'ouvrier Kullmann a été inspirée par » le parti clérical. L'exaspération de la » lutte serait-elle arrivée à un tel point » que les ultramontains ne reculeraient » même plus devant l'assassinat politique?»

» Tout homme, à quelque parti, à quelque religion qu'il appartienne, est obligé de rendre hommage à l'abnégation, à la dignité avec lesquelles le clergé catholique supporte la persécution.

» Des hommes qui se laissent traîner devant les tribunaux et jeter dans les prisons pour la défense de leur foi, la première, la plus nécessaire des libertés, n'ont pas recours à l'assassinat pour se rendre justice.

» Même l'assassin fût-il un prêtre, l'impartialité nous obligerait à repousser avec indignation l'accusation qui chercherait à en rendre responsable le parti catholique.

« Veuillez bien, monsieur le directeur, ouvrir vos colonnes à la présente rectification, et agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

» SŒHNLIN, *député au Reichstag.* »

Décrets du Gouvernement Espagnol.

La Gazette officielle, en date du 19 juillet, publie les décrets déjà signalés, et d'abord le décret établissant l'état de siége dans toute l'Espagne. Voici l'exposé des motifs de ce décret:

« Le gouvernement de la nation, s'inspirant des motifs les plus élevés, a fait de grands efforts pour accomplir ses devoirs à l'égard des rebelles qui aspirent à établir sur le sol ensanglanté de la patrie des institutions condamnées par la raison et par l'histoire. C'est en vain que la générosité des partis libéraux a étendu à plusieurs reprises le manteau du pardon sur ces éternels fauteurs de nos malheurs.

» Partisans d'un régime qui empêche l'essor de l'intelligence, rabaisse la dignité humaine, tarit les sources pures du progrès et enserre les populations dans les étroites limites d'un fanatisme funeste, ils n'ont jamais pu comprendre les mobiles de notre conduite, qu'ils ont attribuée à la faiblesse.

» Fiers d'une victoire que leur dénient le sentiment public et les progrès du siècle dans lequel nous vivons, ils ne négligent aucun moyen, quelque odieux qu'il soit, pour arriver à leurs fins: les voies de communication, les monuments élevés par la piété et les beaux-arts, les édifices publics quels qu'ils soient, les intérêts privés, la sainteté même du foyer domestique, ils ne respectent rien de tout cela dans leur esprit de destruction.

» Chaque jour, sans aucune utilité pour leurs opérations militaires, au désespoir de leur pays comme à l'horreur des nations étrangères, ils livrent aux flammes une partie de ce qui a coûté tant de temps, de travail et de soin à élever et à édifier.

» Dans une situation aussi profondément troublée, il est nécessaire que le gouvernement prenne sans retard des mesures efficaces. Les circonstances exigent impérieusement que le ministère s'inspire d'un sentiment de concorde entre tous les individus et tous les partis qui aiment sincèrement la liberté et le bien des peuples; et la crise actuelle réclame avec urgence que le gouvernement concentre tous les éléments de nature à donner l'unité à l'action du pouvoir, lui permettant ainsi d'exercer partout une action prompte et énergique.

» Par cet effort général, et en rendant au principe d'autorité la force qu'il a pu perdre, on arrivera à rétablir l'ordre moral profondément troublé et à sauver la société et la nation de la dissolution et de la ruine. »

DÉCRET.

« Considérant l'exposé des motifs présenté au conseil des ministres, il a été décrété ce qui suit:

» Art. 1er. Sont déclarées en état de siége toutes les provinces de la Péninsule et îles qui en dépendent.

» Art. 2. Les capitaines généraux des provinces seront, pendant la durée de l'état de siége, revêtus de pouvoirs extraordinaires qu'ils exerceront conformément aux ordonnances générales de l'armée.

» Art. 3. Dans toutes les provinces seront constituées des commissions militaires permanentes, qui jugeront en conseil de guerre tous délits de conspiration, rébellion et autres faits tendant à venir au secours des rebelles ou à troubler l'ordre public.

» Art. 4. Le gouvernement notifiera aujourd'hui même le décret ci-dessus aux Cortès. (Sic). »

La Gazette officielle contient ensuite le décret sur le sequestre des biens appartenant aux carlistes et l'exposé des motifs dont il est accompagné. Voici ces deux pièces:

« L'objet principal du décret que nous avons l'honneur de vous présenter est une mesure de personnelle et légitime défense, que toutes les nations civilisées ont prise lorsqu'elles se sont trouvées dans des circonstances analogues à celles où nous sommes nous-mêmes en ce moment.

» La nation espagnole, qui s'est soumise à tant de sacrifices pour arriver à terminer la guerre désastreuse que lui font les carlistes, ne peut admettre que ceux-ci soient placés en ce pays sous les mêmes lois et dans les mêmes conditions que les citoyens pacifiques, et soient la cause redoutable qui prolonge trop longtemps une lutte qui trouble les progrès de la prospérité publique, décime la nation espagnole et la déshonore aux yeux de l'Europe.

» Les présentes mesures ne sont qu'un acte de justice: les propriétés des rebelles doivent être confisquées au profit de ceux que lesdits rebelles ont volontairement lésés dans leur personne ou leur fortune. Il est donc de toute nécessité d'empêcher la guerre sauvage que nous font les carlistes, lesquels n'hésitent pas à retenir des otages, user de représailles et fusiller des personnes inoffensives, — guerre que par respect pour nous-mêmes nous n'aurions jamais entreprise ni poursuivie sans la provocation directe qui nous est adressée, — et nous devons du moins, en tant que nos moyens nous le permettent dans les circonstances présentes, chercher à la restreindre dans des limites moins inhumaines, rejetant sur les chefs les plus importants du parti carliste la responsabilité légale des attentats qu'ils pourraient commettre, attendu qu'ils sont moralement responsables de ce qu'ils ont fait en mettant les armes à la main dans le but de replonger le pays dans les ténèbres de l'ignorance et du fanatisme.

» Tels sont les motifs pour lesquels nous avons l'honneur de vous soumettre le décret suivant:

« Considérant les motifs exposés par le conseil des ministres, il a été décrété ce qui suit:

» Art. 1er. Le gouvernement est autorisé à s'emparer des biens et propriétés des personnes convaincues de s'être alliées aux bandes carlistes ou d'avoir servi cette cause.

» L'objet de la présente mesure est:

» 1° D'empêcher que les revenus desdites propriétés et desdits biens puissent être appliqués à aider, à prolonger la guerre;

» 2° D'indemniser les personnes qui ont souffert par suite des événements provoqués par l'état de guerre.

» Art. 2. Les revenus en seront distribués aux héritiers des chefs, officiers, soldats et volontaires qui ont été fusillés après s'être rendus ou avoir été faits prisonniers, ainsi que les sommes qui auront pu être prélevées au moyen d'une contribution extraordinaire qui pèsera uniquement sur les carlistes.

» Art. 3. Les indemnités auxquelles se rapporte l'article précédent seront réparties de la manière suivante: Les héritiers directs d'un général fu-

sillé auront droit à une somme de 100,000 pesetas; ceux d'un officier à 50,000 et ceux des soldats et volontaires à 25,000.

» Art. 4. Aucune cession de propriété ne sera reconnue légale et valable si elle porte sur des biens carlistes et si elle est postérieure au présent décret.

» Art. 5. Les ministres de grâce et justice et des finances prendront les dispositions nécessaires pour l'application des dispositions ci-dessus.

» Art. 6 Le gouvernement portera à la connaissance des Cortès (*sic*) les dispositions qui précèdent. »

Enfin figure dans la *Gaceta* une série de décrets, dont voici les dispositions les plus importantes :

« 1° Les gouverneurs procéderont à la dissolution immédiate de toutes les sociétés quelles qu'elles soient, quels que soient leur nature et leur objet, dans quelque but qu'elles se soient formées, sans l'autorisation du gouvernement. Sont exceptées de cette dissolution les institutions de crédit et de travaux publics ;

» 2° La presse périodique ne publiera d'autres nouvelles de l'insurrection carliste que celles qu'insère *la Gazette officielle* ;

» 3° Il est créé quatre-vingts bataillons de ré-

pitaine avait bien confiance en Rochefort pour n'être payé qu'à Sidney, mais il reculait devant la responsabilité d'emmener cinq personnes.

» Enfin, il accepta dans les conditions suivantes qu'il imposa :

« Moyennant 2000 fr. par personne il emmènerait qui bon voudrait partir, jusqu'à six personnes.

» On devait se procurer les moyens d'arriver à bord, car lui ne fournissait pas d'embarcation, afin qu'au cas où une perquisition serait opérée au moment du départ, si les fugitifs étaient découverts, il pût ne pas être accusé de complicité d'évasion.

» Henri Rochefort, lui, signerait une garantie du prix du passage pour tous les voyageurs.

» A l'arrivée, seul Henri Rochefort pourrait débarquer, mais ses compagnons seraient gardés à bord jusqu'après paiement du passage. En cas de non paiement, les autres seraient reconduits à Nouméa ou remis au consul de France à Sidney, par le capitaine, et ils seraient considérés comme étant montés à son bord sans qu'il en eût connaissance »

» Ces conditions, toutes dures qu'elles étaient, furent acceptées par Jourde.

» Le capitaine Law exigea ensuite que personne, pas même son second, ne fût mis dans la confi-

» L'amiral Ribourt dans sa contre-enquête est forcé de conclure en ce sens.

» En effet, sauf le cas qui concerne M. Bauër, c'est à une réunion de circonstances exceptionnelles qu'Henri Rochefort et ses amis ont dû leur salut.

» L'amiral Ribourt, qui avait reçu l'ordre d'envoyer son rapport, au besoin même par le télégraphe, a terminé ses travaux et va prochainement rentrer en France.

» Quant au capitaine Law, c'est à Sidney seulement qu'il a reçu les 10,000 fr. stipulés sur les 25,000 fr. envoyés par M. Edmond Adam.

» Telle est exactement le résultat de l'enquête faite sur une évasion qui a paru tout d'abord si invraisemblable que l'on n'a pas hésité à croire un instant à une connivence administrative et qui se trouve ramenée aujourd'hui à son aspect véritable. »

VARIÉTÉS.

Le Dentiste du Général Grant

Président de la République Américaine

[illegible] ANNEE N° 178. — Djemazi-ul-Akhir 23 1291 — MERCREDI 5 AOUT, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIETAIRE,
N. BORDEANO.

ABONNEMENTS: [illegible]

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR
ANDRE ZIPOY.

INSERTIONS:
Annonces 4me page.................... 3 piastres la ligne
Annonces 3me page.................... 6 » la »
Insertions, corps du journal............ 16 » la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : à Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.
Smyrne, dans les bureaux de l'*Impartial* ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; à Milan, chez MM Manzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth. chez MM. Hassenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; Les annonces pour l'Angleterre sont exclusivement reçues à Londres, chez M. E. Micoud. 43 St-Peter's Street Islington

Constantinople, 4 Aout.

BULLETIN POLITIQUE.

Sur les pressantes demarches du cabinet de Cissey, l'Assemblée de Versailles a voté, à une faible majorité, sa prorogation du 6 aout au 30 novembre. C'est-à-dire pendant quatre mois.

L'*Indépendance Belge* explique le vote de la proposition Malartre par les considérations suivantes:

« L'Assemblée, qui se montrait, lorsque M. Thiers était au pouvoir, si jalouse de son autorite souveraine, abdique entre les mains du maréchal de Mac-Mahon, s'annihile, s'enfuit en quelque sorte pour échapper à l'accomplissement de ce qu'elle a déclare être à la fois son droit et son devoir.

« Le Président, qui adressait à la Chambre, il y a quelques jours à peine, une sommation si impérative d'avoir à organiser ses pouvoirs, ne pouvant continuer à gouverner, disait-il, dans les conditions actuelles, a déclare, par l'organe du vice-président du conseil, qu'il ne voit pas grand mal à l'ajournement, c'est-à-dire qu'il peut gouverner parfaitement sans ces lois constitutionnelles qui lui paraissaient, il y a peu de jours « indispensables. »

« Il n'y a qu'une explication à toutes ces contradictions étranges : c'est que gouvernement et Assemblée ont une crainte égale du jugement du pays. Ils sentent, l'un et l'autre, que si l'Assemblée continuait à se réunir, son impuissance à rien faire se constatant chaque jour davantage, il faudrait bien à bref délai, en arriver, bon gré mal gré, à la dissolution. Il finirait bien, par se trouver, au sein meme de la majorité de jendi, quinze membres qui comprendraient qu'on ne peut ainsi prolonger [illegible] les electeurs, lesquels, par leurs votes, jugeraient à la fois et leurs mandataires et le gouvernement lui-meme. C'est cette crainte commune de la comparution devant le suffrage universel qui a amené le vote de la proposition Malartre.»

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, organe officiel de M. de Bismarck, a publié, il y a quelques jours, un article qui fait beaucoup de bruit en ce moment, en ce que, sous une apparence modeste, il est gros de complications.

Il s'agit d'une simple nouvelle : celle de l'annonce du départ pour les côtes d'Espagne de l'escadre allemande stationnant près de l'île de Wight.

S'il n'y avait que cela, ce ne serait rien. Mais où la chose devient grave, — surtout quand on songe que la *Norddeutsche* reçoit son mot d'ordre du prince-chancelier — c'est que cet entrefilet est précédé d'un commentaire dans lequel il est dit : « La France, qui a donne pour motif de la guerre de 1870 l'immixtion de l'Allemagne dans les affaires interieures de l'Espagne, s'immisce elle-meme directement dans ces affaires, par l'appui qu'elle prête aux carlistes. »

Que le cabinet de Versailles y fasse attention, cette fois il est dûment averti. Vienne, à présent, le moment opportun et M. de Bismarck pourra trouver là un prétexte pour expliquer bien des choses.

Plusieurs membres du Parlement anglais ayant demandé si des vacances n'auraient pas lieu, M. Disraeli a annonce à la Chambre des Communes qu'il esperait proroger le Parlement le 8 Aoùt, mais à la condition d'abréger sa [illegible]

Dans ce but le gouvernement a retire plusieurs projets de lois de l'ordre du jour : le bill judiciaire et celui sur le transfert de la propriéte fonciere.

Quant à la loi sur les écoles, dont le principal article, conférant la surveillance des ecoles à une nouvelle commission, a dejà été adopté par le Parlement, le gouvernement en réserve egalement la discussion ultérieure pour la session prochaine.

La commission centrale du Sénat d'Italie, à laquelle a été renvoyé le projet de code pénal unique, s'est prononcee contre les dispositions du nouveau code, d'apres lesquelles, tout en instituant une pénalite spéciale pour le duel, tous les duels qui n'auraient pas éte prealablement deférés à la solution pacifique d'un jury d'honneur seraient considérés et punis comme des crimes de droit commun.

Le rapport de M. Borsani conclut à la suppression du jury d'honneur et par suite à l'eventualité, pour les duelistes, d'etre jamais assimiles aux criminels ordinaires. Le méme rapport demande à ce qu'aucune peine ne soit infligée aux témoins, lorsque l'affaire s'est passee régulierement, et qu'ils n'ont rien néglige pour en rendre les conséquences moins désastreuses.

Le nouveau ministère hollandais est enfin formé. M. de Heemkerke en est le chef.

Le cabinet est ainsi composé : M. de Heemkerke, intérieur ; M. Does de Villebois, affaires etrangeres ; M. Lynden, justice ; M. Vanderheim, finances ; M. Van Golstein, colonies ; M. Weitzel, guerre ; M. Pelsrycken, marine.

Le president du Conseil s'est rendu en Suisse auprès du roi Guillaume pour presenter cette liste à l'approbation royale.

Les Etats-Unis sont cruellement éprouvés, depuis quelque temps, par le feu et l'eau. Après l'incendie de Chicago, voici qu'une tempête et une inondation terrible se sont abattues sur la Pensylvanie.

L'inondation s'est etendue sur un rayon de vingt-cinq milles dans le voisinage de Pittsburg.

La partie principale de la ville est intacte, mais les faubourgs sont entièrement dévastés.

Les rues, chemins de fer et dépôts de marchandises ont ete inondés ; des ponts ont été enleves et des rochers lancés dans les rues.

Alleghany City a partiellement souffert. Il y a eu vingt pieds d'eau. Beaucoup de personnes ont péri. On compte plus de deux cents victimes.

[illegible] dans [illegible] Sawmill-run : une cinquantaine de personnes ont péri.

L'ouragan a passé sur les Etats d'Ohio et de Kentucky, en endommageant les voies ferrées, emportant les ponts et detruisant les récoltes.

DE LA SITUATION DES EMPLOYES.

Nous avons deja souleve plusieurs fois cette question, à laquelle nous attachons une grande importance, et le 18 mars nous avons publie sous ce meme titre un article ou nous avons fait ressortir les inconvenients d'une remuneration insuffisante pour les employes.

Nous pensons devoir revenir encore sur ce sujet pour demontrer par un exemple remarquable le tort que le gouvernement fait à ses finances en ne tenant pas compte des observations que nous lui avons presentees, avec un desinteressement absolu, mais guides par un desir sincere de voir les rouages administratifs se perfectionner dans les limites du possible.

Nous mettrons de côte les questions de personnes qui ne sont rien pour nous, et apres avoir reconnu, dans l'administration financiere de l'Empire, la presence de fonctionnaires tres capables, fort instruits, integres, nous ajouterons cependant qu'il existe des exceptions à cette regle, et que dans les provinces il a quelquefois ete fait des choix regrettables.

Lorsqu'il s'agit de nommer un employe au poste de *Sandouq-Emyni* (caissier) d'un district, où à celui de *mal-mudiry* (comptable), l'administration centrale devrait comprendre deux choses. La premiere, c'est qu'on ne saurait s'entourer de trop de renseignements sur la moralite et les lumieres des personnes auxquelles sera confie le maniement d'une partie de la richesse publique, et que la meilleure façon de designer, pour remplir ces fonctions, des employes dont on soit sûr, c'est de les y amener graduellement, par un avancement regulier, qui ferme la porte à la faveur et à l'arbitraire.

Lorsqu'un employe subalterne peut esperer monter successivement tous les degres de l'echelle administrative, lorsqu'il sait que l'assiduite au travail et la probite sont les seuls titres auxquels chacun de ses collegues peut pretendre pour obtenir de l'avancement, son zele sera stimule, sa gestion sera reguliere, le personnel tout entier s'ameliorera.

Lorsque le meme employé se dit que la faveur suffira pour l'elever à un poste important, mais que ses concurrents ou ses inferieurs peuvent aussi le depasser par le meme procede, et qu'il demeurera indefiniment dans le meme poste s'il n'est point patronne par un personnage influent, son zele se ralentit, le découragement arrive, et le service s'en ressent.

Le second point auquel le gouvernement doit attacher une importance extrême, consiste dans la remuneration suffisante du travail qu'il exige de ses employes. C'est assez dire que la situation presente exige une reforme complete. Un exemple nous permettra de le faire comprendre.

Nous avons parle tout à l'heure des fonctions de *Sandouq-Emyni*, et de celles de *Mal-Mudiry*. Les appointements fixes de ces employes varient de 250 à 400 p. par mois, soit 50 à 80 francs, et il leur passe des millions de piastres entre les mains !

Mais les conditions dans lesquelles ils sont places sont encore plus defavorables. Ces employes savent qu'après deux annees ils seront remplaces par de nouveaux titulaires avec lesquels ils passeront un an à verifier les comptes precedents, puis ils seront mis en disponibilite et resteront au chef-lieu du vilayet, attendant un laps de vingt-quatre mois avant d'obtenir un nouveau poste.

Il faut donc qu'ils economisent, lorsqu'ils sont en place, l'argent qui leur est necessaire pour vivre et faire vivre leurs familles, pendant tout le temps ou ils ne travailleront pas.

Eh bien, et c'est ici que l'attention du gouvernement devra se fixer, malgre l'insuffisance evidente d'un traitement mensuel de 50 à 80 francs, ces employes arrivent à vivre tres confortablement, et ne manquent de rien pendant que dure leur coûteuse oisivete.

A premiere vue, on est tente de repondre, qu'il est fort inutile d'augmenter leurs emoluments, puisque ceux qu'ils reçoivent leur suffisent et au-delà ; nous croyons, au contraire, que le jour ou ils seront payes plus liberalement, pendant qu'ils seront en place et meme en disponibilite, ils se trouveront à l'abri du besoin, mais obliges cependant de restreindre leurs depenses actuelles, à la seule condition qu'il sera exerce sur leur gestion un contrôle severe.

Non pas que ce soit la caisse du gouvernement qui souffre directement des procedes employes par ces fonctionnaires ; mais tout le poids de leurs besoins retombe sur le malheureux paysan auquel ils reclament deux [illegible] payes, et auquel on demandera plus tard des arrieres qu'il ne doit point.

Mais pour le gouvernement le deficit est toujours le meme, que ce soit sa caisse ou le contribuable qui soient atteints.

Dans le premier cas, le déficit est meme limite par la crainte des revelations que pourraient faire un controle, fort dificile à etablir dans l'etat actuel, mais qui cependant n'est pas impossible.

Dans le second, la perte est incalculable; c'est la richesse future de l'Empire, qui se trouve atteinte à sa source meme, c'est le developpement de cette richesse qui est paralyse par des abus contre lesquels il n'existe pas de recours.

En terminant, nous nous resumerons.

Il y a un danger manifeste à persévérer dans les pratiques administratives que nous venons de signaler. Quant aux remedes ils sont fort simples, il faut payer les employes de façon à ce qu'ils vivent honnetement de leur travail, ensuite il faut etablir un contrôle serieux, qui supprime les abus en les devoilant des qu'ils se produisent, et finisse par enlever aux employes jusqu'à la tentation de mal faire.

LETTRE D'ALLEMAGNE.

(*Correspondance particulière de la* TURQUIE.)

BERLIN, ce 29 juillet 1874.

Bien que je ne suppose pas la politique exterieure de l'Empire à la veille d'éprouver d'importantes modifications, il serait imprudent de ne pas tenir compte de l'attitude que la presse officieuse a prise récemment à propos des affaires d'Espagne.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* insiste pour demontrer que la protection donnée par la France aux carlistes est une immixtion directe dans les affaires d'Espagne, et elle engage vivement le gouvernement à intervenir de son côté, pour défendre la cause de l'humanite et de la civilisation gravement compromise par la conduite des bandes de don Carlos.

Le même journal contient un long article dans lequel il fait appel à toutes les nations, pour les inviter à s'accorder sur le mode le plus efficace à adopter pour reduire le carlisme, ou du moins empêcher le retour des atrocités qu'il a commises dernièrement encore.

« Si une entente générale ou partielle des gouvernements europeens n'est pas possible, dit la Gazette, si ces gouvernements désertent leur de[voir], l'Allemagne saura faire le sien, et venger l'assassinat de ses nationaux, mis à mort au mépris de toutes les lois divines et humaines, et dont le seul crime a été d'être allemands.»

[illegible] obtemperer entièrement aux injonctions de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le gouvernement semble disposé à sortir de son indifférence, et à démontrer que la limite de sa patience est atteinte.

L'escadre allemande a reçu l'ordre d'aller croiser dans les eaux du Golfe de Gascogne, le gouvernement républicain obtient les encouragements de la presse officieuse, et le gouvernement impérial tres-disposé à reconnaître la république espagnole travaille dans le but d'arriver à provoquer cette reconnaissance de la part des autres nations europeennes.

Il est très-probable que cette reconnaissance sera obtenue, et le gouvernement de Madrid en recevra un appui moral considérable dont le carlisme eprouverait le contre-coup.

La presence de notre escadre sur les côtes d'Espagne, et les mesures beaucoup plus severes que la France devra prendre sur sa frontiere du midi, pour empêcher le passage des bandes carlistes et [illegible] bien amener dans un temps prochain la défaite de ce parti, qui n'a su donner à l'Espagne que la guerre civile, ne lui promet qu'un regime détestable, justement abhorre, et deverse l'injure sur une brave armee traitée de *lâche* dans toutes les proclamations du prétendant.

C'est, avouez-le, une singulière façon de se faire bienvenir d'une partie de la nation, partie dont le rôle politique est si considérable en Espagne.

Le parlement allemand ne manquera pas de besogne lorsqu'il se reunira au mois d'octobre prochain. Le gouvernement vient de lui transmettre les projets de loi approuves par le conseil fédéral et relatifs à la reforme judiciaire.

La procédure civile, la procédure criminelle, seront l'objet de dispositions nouvelles, et que le parlement adoptera probablement sans grande opposition.

La lutte soutenue par le gouvernement contre le clergé est entrée dans une phase nouvelle, et prend une acuité plus grande, précisément parce qu'elle est plus circonscrite.

En effet, les clericaux protestants [illegible] és aux nouvelles lois sur l'etat civil, et libre de toute preoccupation [illegible] est bien décidé à ne faire aucune concession.

L'attentat de Kissingen a été le signal d'un redoublement de rigueur, et le coadjuteur de l'archevêque de Posen vient d'être mis en prison à [illegible]

Quant à l'eveque de Paderborn dont je vous ai déjà raconté les tribulations, et qui protestait contre la liberté qui lui était laissée malgré lui, je [illegible] qu'il obtiendra bientôt gain de cause, et re[illegible]

[illegible] il ne trouvera probablement pas cette fois un généreux anonyme qui vienne acquitter ses amendes, surtout apres les plaintes que Monseigneur a exhalées lorsqu'une premiere fois la libéralité de ses ouailles l'a laissé libre.

CHRONIQUE.

Samedi dernier, le ministre de la Marine, Ahmed pacha, a eu l'honneur d'etre reçu en audience par S.M. le Sultan.

[illegible] de quelques questions pendantes entre le gouvernement impérial et la Légation de Perse, n'a pu se rendre à la S.Porte.

Riza effendi, major en disponibilité, est nommé major au 1er bataillon du 2me regiment d'infanterie du 3me corps d'armee ;

Ahmet Kiachef effendi, *Alai-Emini* du 6me regiment du 2me corps d'armee, est nommé major du 1er régiment des Redifs du 3me corps d'armee.

(Djéridei-Askerieh.)

Par ordonnance impériale :

M. J. Calavassy, comptable-interprete au Lycée Impérial Ottoman, vient d'être decore de l'Ordre du *Medjidié*, 5me classe.

Le *Fiume*, stationnaire de l'Ambassade austro-hongroise, ayant éte envoye dans le Danube, c'est le *Nautilus*, arrivé ici, il y a trois jours, qui est mis à la disposition de l'Ambassade Impériale et Royale.

Ce bâtiment se trouvant aux Dardanelles, lors de l'incendie du 30 juillet, son équipage a prêté avec empressement tout son concours pour circonscrire le fleau. Aussi Ibrahim pacha, gouverneur general de l'Archipel, a-t-il adresse au commandant du stationnaire austro-hongrois la lettre suivante que nous nous fesons un plaisir de donner ici in extenso :

A Monsieur [illegible] Schauermann

Monsieur le Commandant,

«Je me fais un devoir empresse de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'efficace assistance que vous avez bien voulu nous prêter ce matin pour arrêter l'incendie qui avait éclate et qui menaçait non-seulement de prendre des proportions très-considérables, mais encore réduire en cendres une très-grande partie de cette ville.

» Je ne saurais assez vous remercier, aussi de l'empressement que l'equipage du bâtiment que vous commandez, a mis à se rendre sur les lieux du sinistre, et à nous prêter un secours qui a puissamment contribue à circonscrire l'incendie.

»Veuillez aussi, Monsieur le commandant, transmettre mes remerciments à Messieurs les Officiers auxquels avait été confiee la mission de secourir la ville, et agréer les assurances de ma consideration la plus distinguée.

Dardanelles, le 18/30 juillet 1874.

(Signé) IBRAHIM ».

La somme recueillie jusqu'à present en Egypte en faveur des habitants de l'Anatolie, s'est élevee à 6453 liv. turq.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE*.

LA MAISON

DE

LA RUE ZACHARIE

PAR

MM. PIERRE ZACCONE ET ADOLPHE RACOT

DEUXIEME PARTIE

XXXVIII (suite)

— Oh ! c'est parce que tu es là ! avec moi ! parce que je t'ai dans mes bras ! Vois-tu ? en ce moment, il me semble que nous ne nous quitterons plus, que tu es à moi pour toujours. Tout ce qui s'est passé depuis deux mois me semble un rêve. Je me retrouve tout à coup ici comme autrefois, avant toute cette affaire, avant que Chauvet fût venu me gâter mon bonheur ! lorsque je ne pensais qu'à moi, à moi seule !

Leone regarda Revolver avec méfiance.

— Tu repetes sans cesse cela, dit il. Te repens tu donc déjà de ta promesse ?...

— Ma promesse ?

— Sans doute : il y a des moments où, malgré tes paroles de tout à l'heure, on dirait que tu vois encore cette affaire avec peine.

— Moi ? s'écria Revolver ; apres la lettre que je t'ai ecrite, apres cette soirée qui nous [illegible] est aujourd'hui tout ton avenir, tu [illegible] tion d'amour-propre. Et d'ailleurs ne m'as-tu pas promis que je te reverrais ? que nous [illegible]

— Eh bien ! alors, reprit Leone en regardant [illegible] Revolver, [illegible] preuve, cette dernière [illegible]

— Plus tard... murmura Revolver, plus tard.

— Non... maintenant. Que t'importe ?... donne-moi ces titres..

— Tu les veux !...

— Oui...

— Prends-les donc ! dit Revolver en tirant de son sein la petite liasse de papiers qu'elle etait parvenue, après tant d'aventures, à reconquerir.

— Enfin ! s'écria Leone...

Et il etendit la main...

Mais au même instant sa main retomba inerte.

Une pâleur de marbre venait de se repandre sur son visage.

— Ah ! qu'est-ce donc ?.. murmura-t-il en portant avec effort ses mains à son front.

— Qu'as-tu ? interrogea Revolver en enveloppant Leone d'un regard d'hyene.

— Je ne sais... je... brûle !... murmura-t-il d'une voix sourde... Mais qu'as-tu [illegible] même ? ajouta-t-il en levant les yeux sur la jeune femme.

Et il demeura immobile, la bouche entr'ouverte, comme si les paroles venaient d'expirer dans sa gorge.

Revolver s'etait dressee tout à coup, éclatant de rire...

Et debout, croisant ses bras, elle continuait à le regarder.

— Ce que j'ai ?... repondit-elle au bout d'un instant, c'est que le xeres que tu viens de boire etait empoisonne... et que nous n'avons plus maintenant que quelques minutes à vivre !

XXXIX

[illegible]

A cette parole sinistre, à ces mots prononces par Revolver d'un accent d'impassibilite sombre, l'aventurier demeura un instant immobile et comme frappe de stupeur.

Puis il jeta un cri, et, courant à la lorette, il lui saisit violemment le bras.

— Mourir ?... as-tu dit ! fit-il d'une voix entrecoupee.. empoisonne ?... Voyons, tu deviens folle, ou c'est moi dont la tête s'égare. Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas ?

Pour toute reponse, Revolver se dégagea de la main crispee de Leone, et, se croisant les bras avec une expression de mepris et de triomphe impossible à rendre:

— Ah ! dit-elle, je te savais lâche, mais je ne t'aurais jamais cru si niais.

Et, foudroyant de son regard noir et profond l'aventurier rendu muet d'épouvante et cherchant en chancelant à rassembler ses idées.

— Niais ! repeta Revolver : niais, qui as pu croire un instant que moi, moi ! je verrais de gaiete de cœur une autre femme prendre ma place ! que j'accepterais cela ! que j'en prendrais mon parti tranquillement, comme dans la ballade anglaise !

Revolver eut un rire strident.

— Lâche ! qui viens effrontement me proposer les miettes d'un amour lassé, les cendres d'une passion eteinte, et qui as cru naïvement à ma prostration, à mon avilissement, à moi, Revolver ! au point d'être heureuse de cette aumône ! Ah ! je te croyais plus fort, Leone. Voyons, dis-moi que je me trompe, que ce [illegible] que [illegible] devinée et que de ton côté tu jouais le meme jeu ! dis-moi que tu ne m'as pas crue ! Voyons, dis-le donc ! ne fût-ce que par orgueil !

— Ah ! miserable ! fit le jeune homme, qui une seconde fois porta la main à son front comme pour en chasser un eblouissement.

— Alors, tu l'as cru ? reprit Revolver, qui n'avait pas perdu de vue ce geste et dont les yeux lancerent un rapide eclair ; tu as cru cela... à la légende ? Mais tu es tout à fait ignorant ! tu ne sais pas qu'elle a neuf cents ans au moins, cette fable ! C'est primitif ! Nous avons fait du chemin depuis ! S'il y a encore des Childes Waters, il n'y a plus d'Ellens aujourd'hui !... Aujourd'hui, Ellen ne s'humilie plus : elle se redresse. Elle ne baise plus la main qui la tue : elle la mord. Elle ne verse plus de larmes : elle se venge !

La voix de Revolver etait devenue terrible. Au dernier mot, Leone tressaillit et se reveilla enfin de la torpeur invincible qui l'envahissait. Il bondit de nouveau sur la jeune femme, lui saisit les poignets à les ecraser, et, la fixant avec des yeux sanglants:

— Tu t'es vengée, toi ! rugit-il d'une voix rauque.

Oui... laisse-moi... laisse-moi ; tu me fais mal ! répondit Revolver en essayant vainement cette fois de repousser son amant.

— Non ! non ! repeta-t-il avec fureur. Ce n'est pas vrai !... Tu ne m'as pas menti à ce point... Tu veux me faire peur...

— Je te dis que tu es perdu ! fit Revolver...

— Miserable ! s'écria-t-il.

Et, emporte par une rage folle, tordant les bras de la lorette, à qui echappa un cri de douleur, il la jeta rudement sur le tapis, où elle tomba à genoux.

Mais là, par un effort de volonte suprême, Revolver se redressa encore, et, tendant vers l'aventurier un visage livide, ou eclataient en quelque sorte le mepris, la haine et la certitude du triomphe :

— Tu es perdu !... repeta-t-elle, tu vas mourir... Tiens... tu vois bien que c'est vrai !.. car cela commence !..

En effet, Leone, venait encore une fois de quitter Revolver tournant sur lui-même comme un homme ivre :

— Oh ! miserable ! miserable ! ... murmurait-il.

[illegible]

Revolver éclata de rire.

— Tu as beau faire ! cria-t-elle d'un ton de raillerie sinistre : c'est la mort !...

— Peut-être ! murmura l'aventurier, qui, hagard, effrayant, livide, cherchait de tous cotes, comme s'il avait tout à coup perdu la notion des choses et meme de l'endroit où il se trouvait.

Revolver s'etait soulevee en rampant sur le tapis jusqu'à lui. Son regard avait une expression impitoyable et sinistre.

— La mort ! la mort !... repeta-t-elle, par moi, par moi seule ? entends-tu ?... Ah ! tu t'es imagine qu'on ecrasait mon cœur impunement ? Après t'être servi de moi comme d'un marchepied... car sans moi, que serais-tu, miserable ? parle !... tu l'es dit. C'est une fille perdue... J'en ai tiré tout ce qu'elle pouvait donner, et, je la rejette !.. Eh bien ! tu t'es trompé : il lui a suffi à cette fille perdue, à cette creature de rien, il lui a suffi de toucher du doigt le frêle echafaudage de ta fortune, pour qu'il s'écroulât avec fracas... et maintenant... c'est fini !

Leone poussa une sorte de râle.

— Oui, poursuivit Revolver, savourant sa vengeance avec une volupté âcre... et tu pourras te dire que ces papiers, ces titres, qui devaient te donner la fortune, qui mettaient en ta main les millions des Chantelys, tu pourras te dire : je les ai là !... ils sont à moi !... et ils ne me serviront à rien... parce que Revolver ne l'a pas voulu... parce qu'elle m'a tué !...

Comme si ces derniers mots avaient communiqué à Leone une nouvelle pensee et l'avaient pour un instant arraché à la terreur qu'il eprouvait, il passa la main sur son front et s'élança sur les titres qu'il venait de laisser tomber à terre.

— Ah ! j'oubliais ! s'écria-t-il avec une sorte d'ivresse passionnee.

Et ses ongles grincerent sur les parchemins, et il se tourna vers Revolver :

— Tu m'as rappelé trop tôt à moi-même !.. dit-il d'une voix vibrante... Ma tête se dégage... je me souviens maintenant... tout n'est pas perdu... je puis fuir encore... demander du secours !..

Et il s'élança vers la porte.

Mais, pareille à une panthere et retrouvant tout à coup une energie inouie, Revolver courut à son tour et le retrouva sur le seuil.

— Tu ne sortiras pas ! dit-elle,

— Laisse-moi passer ! misérable !...

— Tu ne sortiras pas ! [illegible]

Leone pressa son front mouillé de sueur.

— Ah ! prends garde ! s'écria-t-il.

La lorette eut un rire de dédain.

— Prends garde ! répéta Leone... Tu ne comprends donc pas que mes yeux se troublent... que je ne suis plus maître de moi.. que si tu ne me livres point passage, je suis capable de commettre un crime !

— Tu es capable de toutes les infamies !

— Revolver !

Mais Revolver s'etait cramponnee à lui de telle sorte qu'il sentait ses doigts s'enfoncer dans sa chair à travers ses vetements. Il la traîna à travers la chambre, renversant les meubles, meurtrissant les bras de la jeune femme. Tout à coup, hurlant de rage, il plongea la main dans sa poitrine et en tira un petit poignard, dont la veille encore, à Nevers, il avait menace la lorette.

— Tu ne veux pas ! rugit-il.

— Frappe ! dit Revolver : il me restera toujours assez de vie pour te tenir... Et morte, mes ongles demeureront enfonces dans ta chair assez profondément pour que tu ne puisse t'en detacher.

(A suivre).

Voir le numéro du 4 aout

à la station a été construite depuis quinze mois. Les propriétaires des terrains bordant la chaussée ont demandé depuis un an la permission de construire des maisons, boutiques, magasins, etc., mais nos gouverneurs, (j'emploie le pluriel, car, pendant ces 18 derniers mois notre province a changé cinq fois de mutessarif, et sousale se è poco) l'ont toujours refusée en disant que c'est le Ministère des archives (*Tefter-hané*) qui leur a enjoint de ne permettre aucune construction jusqu'à nouvel ordre. Il faut noter que ces terrains ne sont pas des *Emlaks*, mais des *Erazi-mulks*.

Cette défense de construire qui semble devoir être maintenue indéfiniment, est-elle, en quelque chose, avantageuse au gouvernement ? Je ne le crois pas, car les terrains bordant la dite chaussée ne rapportent en dîmes, que 800 à 1000 piastres par an tout au plus, et comme, dans l'attente de la permission, on cesse graduellement de les cultiver, bientôt ils ne rapporteront même pas 300 piastres. Si, au contraire, cette permission était donnée, en moins de trois ans, cent et plus de jolis bâtiments s'élèveraient sur ces terrains, et en calculant la valeur moyenne de chacun d'eux à piastres 30,000. On aurait un total de trois millions, et le gouvernement aurait annuellement un revenu de piastres 12,000 en taxe foncière (*Emlak*) et piastres 10,000 en taxe sur la rente (*Irat*), en tout p. 22,000.

Notre ville gagnerait un nouveau quartier très-sain et bien situé, et en même temps une jolie promenade, car ce quartier serait traversé par un magnifique boulevard. Il faut aussi noter que ce nouveau quartier serait très nécessaire, autrefois notre ville n'étant pas fréquentée par les étrangers, on s'abstenait d'y construire des maisons à donner à bail ; aussi celles-ci font-elles tout à fait défaut ; il en résulte que s'il arrivait ici cinq familles cherchant à s'établir à Philippopoli, il n'y en aurait pas deux qui réussiraient à se procurer un logement convenable.

Il faut enfin prendre en considération que les trois millions de piastres, coût supposé de ces bâtiments, circuleraient intégralement dans le pays, ils seraient dépensés en matériaux et en main-d'œuvre ; je dis : *intégralement*, car nous n'avons rien à demander, ni à l'Europe, ni même aux provinces limitrophes, tant en matériaux de maçonnerie, qu'en fait de bois, enfin les maçons, les charpentiers et autres ouvriers sont tous des indigènes.

(*Correspondance particulière de* LA TURQUIE.)

DIARBÉKIR, 22 juillet 1874.

Depuis plus d'un mois, notre gouverneur-général est absent ; de Malatia où il s'était rendu pour surveiller une expédition de céréales destinées au vilayet d'Angora, il a dû se rendre à la hâte à Ursy-Mansour (ville à 18 heures de distance de Siverek, résidence d'un caïmakam) pour réprimer des dissensions qui se sont produites entre les tribus Kurdes de ce district. Actuellement, notre valy se trouve à Siverek, ville qu'il va quitter dans quelques jours pour se rendre à Diarbékir.

Cette année les travaux des routes ont été poussés avec plus d'activité que les années précédentes ; les routes actuellement en construction sont : celle de Diarbékir à Mardine (route de Bagdad), celle de Diarbékir à Siverek (route d'Alep) et celle de Diarbékir à Harpout (route de Sivas). Cette dernière est presque achevée, il ne reste plus qu'un tronçon à construire près de Arghané Maden pour que la route soit carrossable de Diarbékir à Harpout.

Ainsi, sous peu, des voies de communication seront ouvertes et on pourra se rendre d'une ville du vilayet à l'autre avec beaucoup plus de vitesse et de commodité qu'auparavant. Cela est fort heureux pour les nombreux voyageurs et les caravanes commerciales qui traversent nos contrées.

Notre gouverneur, Ismaïl pacha, fait tout son possible pour doter le Kurdistan d'institutions utiles au pays. Nous possédons déjà l'Hislahané (école polytechnique) où tous les enfants pauvres et orphelins sans distinction de culte, sont nourris, logés, habillés et où il leur est enseigné, différents métiers tels que la cordonnerie, la menuiserie, l'art de tailleur, de forgeron etc. etc., métiers qui leur permettront un jour de subvenir honorablement à leur existence. Les chaussures et les habillements des gendarmes du vilayet sont tous confectionnés à l'Hislahané. Une tannerie est bâtie hors de Dagh-Capou, une machine hydraulique à battre la laine pour en faire de l'abba a été installée à la porte de Mardine-Capou. [illegible] été bâtie ; les bataillons des chasseurs et celui des zouaves en garnison à Diarbékir y sont commodément établis, auparavant ils étaient logés dans la ville, dans de mauvais khans. La caserne est située dans une belle vallée à un quart d'heure de distance de la ville de Diarbékir, près du séraï comme il est dit plus haut. Toutes ces améliorations sont dues à l'initiative d'Ismaïl pacha.

Il y a une quinzaine de jours des circassiens ont dévalisé une caravane à 6 heures de distance de Diarbékir. Nos autorités se sont empressées dès le lendemain du vol d'envoyer un détachement de gendarmes à la recherche des brigands ; il y a trois jours la nouvelle nous est parvenue de Mardine, que les brigands au nombre de 4 ont été arrêtés à Ras-el-Aïn et qu'on est à la recherche de leurs compagnons, qui ne manqueront pas aussi d'être pris, d'après les renseignements donnés par les quatre circassiens arrêtés ; dans la maison d'un de ces derniers (tenant domicile à Ras-el-Aïn même) on a trouvé la plupart des effets volés.

On annonce aussi que les Arabes du désert, les tribus des « Anézis » et celle des Chamars commettent beaucoup de méfaits sur la route entre Alep et Mossoul. Deux caravanes ont été pillées par eux près de Mossoul ; ceci étant un signe de révolte de la part de ces tribus qui depuis longtemps avaient cessé de se livrer au brigandage et dont les cheiks (chefs de tribus) respectifs sont installés à Bagdad et à Zor, on dit que des troupes sont envoyées d'Alep, de Zor et de Bagdad pour poursuivre les pillards.

Je vous tiendrai au courant de toutes nouvelles ultérieures.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

M. Gladstone.

On lit dans l'*Opinion Nationale* :

M. Gladstone vient d'éprouver à la Chambre des Communes deux défaites coup sur coup.

D'accord avec M. Foster, vice-président du comité d'éducation, qui correspond à notre ministère de l'instruction publique, M. Gladstone avait doté, il y a quelques années, l'Angleterre d'une loi d'enseignement non point parfaite, mais susceptible d'un développement progressif.

Le pays s'en montrait généralement satisfait ; mais M. Disraéli sait parfaitement qu'un cabinet ne tarde pas à mourir de consomption s'il ne sait rien produire, et comme il est hors d'état de rien créer, il veut manifester sa puissance en détruisant l'œuvre de ses prédécesseurs.

Il doit tout, d'ailleurs, au parti réactionnaire, et il a voulu se mettre plus avant dans ses bonnes grâces, en renversant une loi qui déplaît aux grands meneurs de l'église officielle. Il a donc fait proposer par lord Sandon, un amendement destiné à mettre à néant toute l'organisation de l'instruction publique.

M. Gladstone a combattu vainement la proposition ; les arguments d'ordre supérieur qu'il a déroulés devant la Chambre ont échoué contre le parti pris des conservateurs, et l'amendement a été adopté le 14 juillet par 291 voix contre 209.

Un autre conflit se trouvait, en même temps, engagé entre M. Gladstone et le cabinet.

M. Disraeli, toujours disposé à donner au clergé officiel toutes les satisfactions possibles, avait adhéré à ses vues sur la réglementation du culte.

Il s'est glissé dans beaucoup d'églises des coutumes particulières qui, sans blesser précisément l'orthodoxie, dénotent certaines tendances dont le haut clergé s'est vivement alarmé. Ces innovations sont la conséquence naturelle de l'esprit d'initiative qui découle, chez nos voisins, du principe même de la liberté.

Mais dans une église hiérarchiquement organisée, la liberté est toujours traitée en ennemie. Les princes de l'anglicanisme ont donc voulu couper court aux privilèges dont leurs inférieurs se trouvaient investis, afin de prévenir toute scission dans l'avenir et tout acheminement vers un romanisme quelconque.

Un bill avait été présenté, dans ce but, à la Chambre. M. Gladstone l'a combattu au nom de l'Église officielle elle-même, dans l'intérêt du clergé inférieur menacé de perdre par une réglementation de détail, toute dignité personnelle, et d'être livré pieds et poings liés à ses seigneurs de l'épiscopat.

Il a suffi d'un seul argument pour mettre M. Gladstone en échec. On lui a répondu qu'en s'opposant au projet de loi, il poursuivait la ruine de l'Église officielle qu'il voulait renverser en Angleterre après l'avoir abattue en Irlande.

Le bill avait donc été admis à la discussion. M. Gladstone ne s'était pas tenu pour battu.

Il avait déposé cinq ou six propositions dont il espérait un résultat avantageux. Mais, dans la séance du 15, la Chambre a décidé à l'unanimité qu'il y avait lieu de continuer la discussion du projet de loi.

L'ancien premier ministre a compris le vrai sens de la résolution qui venait d'être prise et il s'est empressé de retirer, dès le lendemain, ses propositions. Il avait engagé la lutte sur un terrain difficile et brûlant. C'était, à vrai dire, contre le papisme que la Chambre était appelée à se prononcer. Le principe des libertés s'effaçait devant le but que M. Disraëli avait montré aux Communes avec son habileté ordinaire. »

Le chemin de fer de la Russie aux Indes.

Dans une des dernières séances de la Société de géographie, M. Ferdinand de Lesseps a fourni quelques renseignements nouveaux sur les dispositions prises en vue de construire une voie ferrée qui relierait l'Europe aux Indes par la Russie et l'Asie centrale. Il a pu recueillir non-seulement de la bouche des principaux fonctionnaires de l'empire russe, mais du czar lui-même, l'assurance du concours le plus actif et le plus efficace. Il s'est également félicité d'avoir trouvé en Angleterre les sentiments le plus favorables à l'exécution de ce grand projet.

Des nouvelles sont également parvenues de l'Inde, où M. Charles de Lesseps avait été envoyé pour étudier le projet sous une autre face. L'accueil fait au voyageur par les autorités anglaises a été des plus bienveillants. M. Charles de Lesseps a poussé jusque dans le Cachmir, où passerait la ligne projetée.

D'après les renseignements qu'il a fournis, le premier tracé, que nous avons fait connaître, devrait subir des modifications considérables. On s'était proposé d'abord de relier Orenbourg à Peschawer par une ligne qui gagnait Samarcande et de là franchissait une des passes occidentales de l'Indou-Kouch pour s'engager dans la vallée du Caboul. Il paraît à peu près démontré que cette route est impraticable en raison de l'état de barbarie des populations de l'Afghanistan.

Le tracé serait donc reporté dans une direction beaucoup plus orientale et se rattacherait à la ligne en voie d'exécution qui se prolonge de Moscou dans la Sibérie. Il s'engagerait dans la vallée du Sir Daria ou Sihoun, et la première étape dans l'Asie centrale serait la ville de Tachkend. Cette ville, depuis l'occupation du Turkestan par la Russie, a pris des développements considérables ; la beauté et la salubrité de son site en ont fait un lieu de villégiature pour un grand nombre de familles russes, et elle compte aujourd'hui 200,000 habitants.

On contournerait ensuite les hauts plateaux du Pamir en s'engageant dans le Turkestan oriental, en essayant de se relier à Kachgar et en poussant jusqu'à Yarkand, d'où l'on gagnerait le Cachmir.

Ces pays paraissent devoir offrir plus de sécurité aux ingénieurs chargés de procéder aux premières études. Le nouveau gouvernement qui s'est établi au Cachmir se montre déterminé à entrer dans les voies de la civilisation, et il a ouvert ses portes aux Anglais de l'Inde, qui y font déjà un commerce assez considérable.

Dans ces conditions nouvelles, le tracé semble perdre en avantages topographiques ce qu'il paraît gagner au point de vue de la sécurité des communications.

Il doit franchir plusieurs hautes chaînes de montagnes telles que le Mouz Dagh, les contre-forts occidentaux des monts Kouen-Loun et Karakoroum, enfin l'Himalaya. Les ingénieurs chargés de le déterminer rencontreront plus d'un problème géographique à résoudre ; mais, si leur entreprise est couronnée de succès, ils auront rendu la vie à des pays autrefois puissants et prospères, et changé peut-être la face du monde.

L'expédition Saharienne.

On lit dans le *Journal Officiel* :

La Société de géographie de Paris avait déjà eu à s'inquiéter des nouvelles alarmantes qui circulaient sur l'expédition de M. Dournaux-Dupéré dans le Sahara. Ces nouvelles se sont malheureusement confirmées.

Le jeune et courageux voyageur s'était avancé jusqu'à Ghadamès par un chemin inconnu des explorateurs européens.

Après une longue attente dans cette dernière ville, il s'était décidé, le 12 a-

Les livrets d'ouvriers en Russie.

« Une correspondance adressée de Nijnétaguilsk à la *Voix* relate un incident assez curieux qui s'est produit au mois de mai parmi les ouvriers des usines de M. Demidof Il s'agissait d'introduire dans ces usines les livrets d'ouvriers, depuis longtemps déjà en usage dans les établissements voisins et que l'administration des usines Demidof, laquelle entretenait avec les ouvriers ci-devant serfs les mêmes rapports bienveillants qu'avant l'abolition du servage, n'avait pas jugé indispensable d'adopter jusqu'alors.

» Les livrets que l'on voulut enfin [illegible] [illegible], distribuer aux ouvriers, contenaient, [illegible] se fait toujours, le règlement imprimé de la fabrique et de plus, à la première page, destinée à l'inscription du paiement des salaires, également en caractères imprimés «18..,» pour quelques livrets et «1874-1875» pour d'autres. Les ouvriers, auxquels ces livrets furent présentés, refusèrent de les prendre, appréhendant que s'ils allaient signer le reçu qu'on leur demandait, ils s'assujettissent au servage, pour dix-huit ans selon les uns et pour deux ans selon les autres... Quelques-uns cependant acceptèrent les livrets. Les ouvriers tinrent des conférences dont le résultat fut qu'ils se fortifièrent de plus en plus dans l'idée qu'il fallait bien se garder des livrets.

»Cette résolution ne manqua pas d'ébranler ceux qui avaient accepté des livrets et signé le reçu que l'administration des usines leur avait demandé : le lendemain ils voulurent rendre les livrets et demandèrent qu'on effaçât leur signature. Les employés des usines s'efforcèrent de leur faire comprendre que les livrets ne leur imposaient aucune obligation nouvelle, qu'ils ne modifiaient en rien l'état de choses existant; puis, impatientés enfin par l'obstination des ouvriers, ils leur déclarèrent que les livrets une fois acceptés ne pouvaient être rendus et que les signatures ne seraient pas effacées.

» Parmi les individus auxquels les employés s'efforçaient de faire entendre raison, se trouvaient des femmes, au nombre d'une quinzaine. En entendant cette déclaration, ces bonnes personnes se crurent perdues : elles commencèrent à sangloter, jetèrent leurs livrets et s'enfuirent de l'usine. Les hommes suivirent bientôt leur exemple et s'en allèrent raconter à leurs confrères que leurs craintes n'étaient pas sans fondement et que les livrets étaient effectivement une mesure d'asservissement. Là dessus nouvelle résolution qu'on ne se laisserait imposer les livrets à aucune condition.

» Voulant vaincre l'obstination des ouvriers, le directeur des usines déclara que ceux qui n'auraient pas pris de livret dans le courant de deux jours seraient congédiés ; les deux jours passés, pas un ouvrier n'avait pris de livret, et 150 d'entre eux furent effectivement renvoyés, sans cependant que cet acte de rigueur ébranlât l'opposition des autres ouvriers.

» La fermeture des usines, qui fit tarir les ressources de 10,000 ouvriers, fut une mesure tout aussi infructueuse : les conseils, les exhortations, [illegible] que les livrets ne contenaient rien qui pût être nuisible à l'intérêt des ouvriers furent [illegible] qu'on leur demandait de reprendre le travail, munis de livrets, tous répondaient invariablement qu'ils ne demandaient pas mieux que de travailler, mais sans les livrets.

» Enfin les ouvriers proposèrent qu'on leur délivrât d'autres livrets, dans lesquels le règlement de l'usine ne serait pas imprimé. Comme pour opérer ce changement il fallait du temps, le directeur leur proposa de biffer ce règlement dans chaque livret et de dresser un acte que tout le monde signerait et par lequel il serait déclaré que les ouvriers étaient libres de quitter l'usine alors même qu'ils auraient pris un livret.

» Depuis cette transaction à peu près la moitié des ouvriers ont repris le travail et accepté les livrets.

» Parmi les huit usines du district de Taguilsk, deux seulement étaient en pleine activité au 30 mai ; trois usines n'occupaient que la moitié de leur personnel d'ouvriers ordinaire, et les trois autres chômaient complétement.

» Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que toute cette affaire n'a donné lieu à aucun trouble, à aucun désordre et que les rapports des ouvriers et des employés des usines n'ont pas cessé un instant d'être bienveillants. »

TELÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie.

Autriche-Hongrie.

Vienne, 4 août, [illegible] soir

Obligations Roumelie	fl.	46 —
id. Nouvelles		36 —
Anglo-Bank		153 50
Societe de cred. aust-turq.		— —
Banque austro-ottomane		83 —
Piece de 20 francs		8 80
Agio		103 10
Change sur Londres		109 45
Credit anstalt		244 50
National Bank		974 —
Lloyd		460 —

A la Bourse, il y a eu fermete sur les arbitrages quoique les affaires aient ete limitees.

France.

Paris, 4 août.

Obligations Roumelie fr. 107.—

L'agitation monarchique est recommencee impunement.

Allemagne.

Berlin, 4 août.

On assure que M. de Bismarck avant de quitter la Baviere ira remercier le roi Louis II de l'accueil qu'il lui a fait.

L'eveque de Paderborn vient d'etre emprisonné. Quant à l'archeveque de Cologne, le bruit court qu'il va etre destitue.

On regarde comme imminente la reconnaissance du gouvernement espagnol par les puissances etrangeres. Les carlistes alors seraient traités comme rebelles.

Le gouvernement de Madrid vient d'acheter 400,000 fusils.

Italie.

Rimini, 4 août.

Les delegues des associations republicaines ont été arretes et emprisonnes.

COURS DES FONDS.

Londres, le 4 août.

	Clôture.
Dette Generale	43 15/16
Emprunt 1865	— —
do 1869	53 1/8
do 1871	62 —
do 1872	74 3/4
Consolides anglais	92 9/16
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	70 3/8
Nouvel emprunt ottoman	47 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

Galata, le 4 août.

Dette Générale 5 0/0	Ouv. du matin	Ptres	48 25 —
	Hausse	»	48 26 —
	Baisse	»	48 22 —
	Clôt. du mid.	»	— — —
	Clôt. du soir	»	48 23 —
	Après Bourse	»	— — —
Actions S. Gén.		L.S.	6 30 —
» de la Société de change et de valeurs.. ex. coup.		»	4 5 —
» de la Banque de Const.			4 24 —
» du Crédit Austro-Turque		»	— — —
» du Crédit Général		L.T.	9 30 —
Banque *Verissi et Cossoudi*		»	3 25 —
Tramway		»	5 30 —
Société Commerciale Ottomane		»	3 10 —
Laurium escompte		Fr.	75 — —
Crédit Hellénique ..(escompte)		»	22 — —

Obligations du Chemin de fer [illegible]	»	106 1/2 —
» 2e [illegible]	»	80 1/2 —
Emprunt [illegible]	»	315 — —
[illegible]	»	316 — —
[illegible]	»	264 — —
1872	»	76 — —
1873	»	— — —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 28
Pièce de 20 francs	»	87 28
Impérial russe	»	89 10
Ducat (Crémnitz)	»	51 25
Medjidié blanc—(différence)	»	104 30
Bechlik—(différence)	»	104 35
Métalique... (id)	»	103 45

COMMERCE

(Correspondance particulière de la TURQUIE.)

Taganrog, le 15|27 juillet 1874.

Affaires très-limitées. Nous sommes dans l'attente de la nouvelle récolte dont l'abondance fera varier les prix qui ont déjà subi une baisse de 2 à 3 r. le tchevert. On a vendu de nouveau blé au poids de 52, à 8 r. le chet :

Les orges et les seigles sont moissonnés, et le travail commence pour les champs de blé. Les rendements sont considérables dans presque toutes les régions, tant aux environs de notre ville [illegible] produits, ont été, [illegible] futures, puisque les nouvelles arrivées [illegible] parts s'accordent à confirmer que [illegible]

On [illegible] qualités inférieures feront défaut cette [illegible] pendant quelques jours encore.

Les [illegible] se ressentent de l'inaction de [illegible] est de même pour les affrètements. [illegible] bateaux à vapeur ont été nolisés [illegible] Royaume-Uni à sch. 32 la ton. [illegible]

[illegible]

Nouveau blé			8	
Ghirca et blé tend	»	»	9	[illegible]
Orge nouvelle réc	»	»	4 [illegible]	[illegible]
Seigle	»	»	5	[illegible]
Avoine	»	»	3 [illegible]	[illegible]
Graine de lin	»		12 [illegible]	
Kaviar noir de Taganrog, le poud	»		10	
Kaviar noir d'Astrakan, le poud	»		[illegible]	
[illegible]	»		[illegible]	
Suif			[illegible]	

Les expéditions de la quinzaine [illegible] chiffres suivants :

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
	[illegible]	202,748
Kaviar rouge	[illegible]	8,300
[illegible]	»	4,500
[illegible]	»	[illegible]
Anthracite	»	[illegible]
[illegible]	»	[illegible]
	Total	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

[illegible]

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS

[illegible]

Ereglie, paq. à vap. [illegible]

[illegible]

Azoff, paq. à vap. angl. *Baron Selborn*, c. [illegible]

Odessa, paq. à vap. angl. *Oleg*, c. Nevragis, [illegible]

[illegible]

[illegible] à vap. angl. *Sunderland*, c. Fox, lest

[illegible] à vap. angl. *Edgard*, c. Smith, lest.

[illegible] à vap. angl. *Colombo*, c. Nabb. lest.

[illegible]

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

Marseille, bk. ital. *Giusepe Revello*, c. Marchio, lest

Malte. br. hell. *Evanguelistria*, c. Vlassopoulos, pier.

— br. hell. *A. Nicolaos*, c. Mitropoulos, pier.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

[illegible]

Marseille, br. hell. *Marietta*, c. Mandarakis, blé

Naples, br. hell. *Emilia*, c. Focas, blé.

Ayandjouk, br. hell. *Proodos*, c. Papas, sel.

Angleterre, bk. ital. *Bozzo*, c. Bozzo, gr. de lin.

Marseille, br. hell. *Maria*, c. Lorentzatos, blé.

— br. ital. *Angiolina*, c. Tancredi, gr. de lin.

Piré, br. hell. *Emboriani*, c. Canaki, planches.

Mont Athos, br. *A. Nicolaos*, c. Lemos, lest.

Ibraila, goel. rus. *Alexandros*, c. Emmanuil, lest.

Kumi, goel. hell. *Leonidas*, c. Venardis, lest.

Kefken, br. rus. *Elpis*, c. Anastassiou, lest.

Azoff, bk. ital. *Giuseppe Revello*, c. Marchio, lest

[illegible]

Hell. *Marietta*, c. Malandraki, blé, Taganrok p. Mars.

Angl. *Meranda*, c. Dilly, orge, orge, Taganrok p. Malte

Hell. *A. Nicolaos*, c. Lizos, planches, Galatz p. Patras,d.

[illegible] *Jeorgios*, c. Mehmet, caviar, Taganrok p. Cones

[illegible]

Angl. *Hilda*, c. Rodgaard, blé, Taganrog p. Angleterre

[illegible]

[illegible] *Dervich*, c. Hassan, houille, Eregli p. Constple

[illegible] *Djellan*, [illegible] houille, Eregli pour [illegible]

[illegible] *Elpis*, c. Anastassiou, [illegible]

Angl. *Oriana* c. Pratt, gr. de lin, Taganrok p. Houll

[illegible] *Iris* c. Doneich, div. Gal[illegible] Constple.

[illegible] blé, Tag[illegible] p. Malte.

[illegible]

[illegible] div. Trebizon[illegible]

[illegible]

[illegible]

ANNONCES

SOCIETE COMMERCIALE OTTOMANE.

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que la premiere Assemblée Générale aura lieu le 15 Septembre prochain (n. s.) à 1 heure de relevée au siége de la Société à Galata, 17, Rue Zulfarisse, pour prendre connaissance et approuver les comptes annuels du premier Exercice Social finissant le 30 Juin 1874, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le Dividende.

Tous Actionnaires possédant au moins 50 Actions ont droit d'assister à l'Assemblée Génerale aux termes de l'Article 23 des Statuts.

Ceux qui voudront y assister devront déposer leurs Actions dans la Caisse de la Société au plus tard le 31 Août prochain (n. s.), il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée à l'Assemblée Générale.

Constantinople, le 5 août 1874.

Deux des administrateurs,
FRÖLICH, TH. GEORGIADIS.

SOCIETE IMPÉRIALE DE MEDECINE.

La séance ordinaire de la Société aura lieu vendredi prochain, le 7 Août, à 4 heure précise de l'après- midi.

Le Secrétaire-Général.
Dr J. DE CASTRO.

AVIS.

Le Docteur E. de Rossi, professeur à l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n°. 27, de 2 à 4 heures à la turque; le vendredi il assistera son ancien éleve le Dr M. G Ormanian, dans les cosultations qu'il donne à la Pharemacie Zanni à Stamboul.

A VENDRE maison à Buyuk-déré rue Scanavi n° 37, 3 étages en bois avec un rez-de-chaussée en pierre contenant 15 chambres, 2 salles, bain, cuisine, écurie, jardin, puits à pompe européenne, 2 réservoirs d'eau, une serre communiquant par trois grandes portes, archine carrées 1900.

Direction, Galata rue Quarantaine magasin n° 4.

LEÇONS d'italien, de dessin et de peinture.

S'adresser au bureaux du Journal.

A LOUER, à Yéni-Tcharchi une maison en pierre.

S'adresser aux bureaux du Journal.

AVIS

La Société Giubega Zurini et Ce avant cessé d'exister aux termes de leur contrat M. Ame Giubega, courtier d'achats, ventes, et locations d'immeubles, a transféré son Bureau de Courtage, au coin de la Rue Hamal Bachi N°. 1 — en face de Galata-Seraï à Pera.

A VENDRE, à Cadikeuy, deux belles maisons, en pierre, situées à Mode sur la grand'rue; on peut en faire l'acquisition séparément ou les deux ensemble.

Pour plus amples informations s'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE une voiture, victoria sortant des ateliers Binder de Paris, en tres bon etat, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

ON DEMANDE des associés ou des capitaux pour l'exploitation de mines de différente nature.

S'adresser aux bureaux du journal.

Appartements meubles ou non meubles N° 16, impasse Terdjuman. Belle situation, vue de la mer, jouissance d'un jardin —prix modérés.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,
12, Yeni-Tcharchi (pres Galata-Serai.)
Le 2me Vol. de Musulmans et Chretiens

LA TURQUIE EN 1873-74

PAR M. LE VICOMTE ALFRED DE CASTON.

Prix du second volme. 3 médjidiés (13 fr 50)
» des 2 vol ..... 20 frs.
» de l'Edition de luxe 1 Lt. le vol.

Cet ouvrage est un tableau exact de la Turquie contemporaine, complété par les biographies politiques de tous les membres du corps diplomatique.

LEÇONS D'ÉCRITURE.

Leçons d'écriture dite coulée (anglaise). Méthode américaine pour personnes adultes des deux sexes, dont la main revêche n'admet pas de formes régulieres et unies. Un cours de 24 leçons suffit pour transformer une écriture tout à fait difforme en une belle et gracieuse.

Enseignement par principes de la Calligraphie aux éleves des écoles primaires, garçons et fillettes; de la *ronde, bavarde, expediée, italienne, gothique,* aux jeunes gens Comptables.

Avis aux familles distinguées, Instituts, Pensionnats.

(Adresse aux bureaux de *la Turquie*, sous les initiales, C. C. S.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Departs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyree et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combines des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re et de 2me classes à prix réduits, de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457 ; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube. — Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraila Arrivés Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople (Kiretch-Capou, Galata.

Envois d'argent :

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

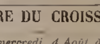

CHEMIN DE FER DE CASSABA.

AVIS

aux touristes qui visitent la ville de Smyrne

Le Chemin de Fer de Smyrne à Cassaba est le meilleure voie et la plus accélérée pour se rendre à l'intérieur de l'Asie-Mineure et pour visiter les anciennes églises de Pergame, Thyra, Sardes et Philadelphie, ainsi que les beaux villages de Bournabat et de Cordéglio.

Les trains font le service depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

S'adresser à Smyrne, à la station du Basmahané pour toutes informations.

HERBERT HADDAN, E.C.

THEATRE DU CROISSANT

Ce soir mercredi, 4 Août, à 9 h.

LA MONACA DI CRACOVIA
Drame historique.

JARDIN DU TEKÉ
Theâtre de la comedie Italienne.

Ce soir Mercredi 5 Août, à 9 h. du soir

REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE

Mlle MARIETTA MAZZA

L'AFRICANA
Comedie en 6 parties.

LE ASTUCIE DI VESPINA
Comédie.

BULLETIN COMMERCIAL HEBDOMADAIRE DE «LA TURQUIE»

ARICLES D'IMPORTATION

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Coloniaux			
Cafés Rio, 1re qualité	100 ocq.	1420—1550	100
» » 2e »	»	1280—1320	»
» » 3e »	»	1050—1150	»
» Moka	ocque	14—15	104
Sucre pilé de Hollande	quintal	225—226	03
» » de France	»	228—	»
» en pain de 5 kil	»	252—	100
» » 3 et 2 »	»	255—258	100
Poivre. — 1re et 2me qualité	ocque	9 3/4—10 1/4	»
Clous de girofle	»	21—22	100
Encens.	quintal	220—280	100
Indigo de Bengale, qualité div.	ocque	120—150	»
» de Madras	»	50—70	»
Cochenille	»	42—46	104
Pétrole d'Amérique	caisse	56—58	100
Bougies stéariques de 8 1/2 à 9 kil.	»	72—80	»
» » de 11 kil.	»	102—	»
» » de 11 70 kil.	»	112—	»
Vitres assortis	»	19—20	Fr.
Thé Congo	ocque	20—25	105
» Pekoe et en fleurs	»	45—100	»
Amidon français	»	5 3/4—6	120
» anglais	caisse	210—225	100
Riz de Gênes	100 k.	47 1/2—48	Fr.
» des Indes	»	182—185	100
» d'Égypte	1 ocque	3 1/2—4	120
Esprit de vin anglais. français et russe.	15-17gal.	1 L. T.	
Rhum anglais.	7 3/4 »	»	
» d'Amérique et Trieste	9 1/2—11	»	
Beurre de Sibérie.	ocque	14 1/4—14 1/4	105
» de Trieste et de Roumélie	»	—	»
Suif de Russie en barils	»	7 1/2—8	»
» de Roumélie en outres	»	9 1/2—	125
Kaviar noir 1re qualité	»	38—40	»
» » 2me »	»	32—34	»
» rouge	»	4—6 1/2	»
Métaux			
Acier de Trieste	caisse	215—218	100
« en barres et cercles	quintal	78—84	106
« masses pour clous	»	155—160	»
« plaques assorti	»	120—130	»
« de Suède	»	150—	»
Cuivre anglais	ocque	15 1/2—	100
Zinc assorti	100 ocq.	108—110	Fr.
Etain	quintal	690—700	100
Sel ammoniaque	ocque	7 1/4—	104
Plomb laminé et tuyaux.	quintal	145—160	100
» en feuilles	»	—	»
Fer blanc MIC	2 caisses	345—350	100
Pointes de Paris N. 15/48.	50 kil.	90—91	»
Céréales			
Blé dur d'Azoff	kilo	39—41	120
» d'Ismail	»	40—41	

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T
		de P. à P.	
Irka d'Azoff	kilo	39—40	120
» du Danube	»	36—38	»
Blé dur Baltchik, Kustendjé	»	37—39	»
» » Rodosto, Andrinople	»	39—40	»
» tendre du Danube	»	30—35	»
» de Roumélie	»	32—37	»
Maïs du Danube	»	—	100
» de Poti, Ordou	»	16—17 1/2	»
» de Roumélie	»	—	125
Orge du Danube	»	18—	»
» de Roumélie	»	17 1/2—18	»
Avoine d'Anatolie	»	—	»
» de Roumélie	»	—	»
Seigle	»	—	»
Farines			
d'Odessa, 1re qualité	60 ocq.	155—158	100
» 2me »	»	148—152	»
» 3me »	»	144—146	»
de Braïla 00000	»	155—	»
» 0000	»	132—135	»
» 000	»	122—124	»
» 00 1/2	»	120—	»
» 00 01/2	»	102—112	»
de Galatz 1re qualité	»	—	»
» 2me et 3me	»	115—124	»
du pays, 1re qualité	120 ocq.	240—280	120
» 2me »	»	240—280	125
Charbons de terre			Sh.
New-Castle, du navire	la tonne	34—35	»
» du magasin	»	36—37	»
Cardiff du navire	»	38—39	»
» du magasin	»	40—41	»
Liverpool du navire	»	31—32	»
» du magasin	»	—	»
Hull du navire	»	29—30	»
» du magasin	»	—	»
Manufactures			
Mahouti T. de 3—8 et 5—7 livres	la livre	7—7 5/8	105
» mexican 4 1/2—9 »	»	8—	»
» long clothes 3—6 »	»	7 3/8—	»
» » » 6 1/2—7 1/2 »	»	7 1/8—7 3/4	»
» » » 8—12 »	»	7—7 1/8	»
Cotons filés Extra N° 4/14	»	56—72	»
» » Water »	»	50—53	»
» » Extra 16/24.	»	68—88	»
» » Water »	»	63—68	»

ARTICLES D'EXPORTATION

ARTICLES	POIDS OU MESURES	PRIX	L. T.
		de P. à P.	
Divers			
Cotons Adana, Tarsous	l'ocque	7 1/2—7 3/4	100
» Georgie, Perse	»	5—5 3/4	»
» Balukesser, Ghéivé, Maitos.	»	7 3/4—8 1/8	»
Laines lavées de Roumélie	»	—	»
» » d'Anatolie	»	12—13	»
» en suint Géorgie	»	5 1/4—6	»
» » Yosgat, Angora, etc.	»	5 3/4—5 1/4	»
» » Cassapbachi	»	10—11	125
» de chèvres (tiftics) Angora	»	40—43	100
» » 2me qualité	»	35 36	»
» » Beybazar, Castan.	»	39—46	»
» » Van, etc.	»	18—22	»
Peaux de moutons secs.	»	—	125
» de chèvres »	8-13 m.	1 L. T.	»
» d'agneaux »	le paire	18—20	»
Soie de Brousse	»	—	100
» Paphra, Ghéivé	»	160—190	»
» Perse, Syrie	»	25—32	Fr.
Cocons secs	»	—	»
» Brousse, Syrie.	»	45—50	125
» Andrinople, Volo	»	45—55	»
» » percés	»	25—35	»
Graines jaunes Césarée Angora		13 1/2—14	100
» Iskilip Tokat	»	10—10 1/2	»
Gomme Adragante	»	22—30	»
Chanvre d'Anatolie	»	4—4 1/4	125
Graines de chanvre	»	75/40	»
Opium première qualité.	»	420—440	100
» inférieure »	»	405—410	»
Graines de lin	le kilo	34—36	»
(1) Sésames »	l'ocque	3 3/4—4 1/4	125
Anis de Chio	»	5 1/2—	»
» de Roumélie	»	4 1/2—5 1/2	»
» d'Anatolie	»	4 1/2—	»
Cumin	»	4 1/2—5 1/2	

ARTICLES.	POIDS OU MESURES	PRIX	L.T.
		de P. à P.	107
Huile de Mételin et Adramith.	l'ocque	5 3/4—6	»
» de Crète	»	6 6 1/4	»
» Moudania	»	—	»
» Chio	»	8—8 1/2	»
» Grèce et Volo	»	6 5/8—7	»
Savon de Candie	»	5—	»
» de Canée	»	4 1/2	»
» de Réthymo	»	4 3/4—	
» de Mételin	»	4 4 3/4	125
Légumes secs			
Pois verts d'Odessa	l'ocque	—	»
Haricots du Danube et de Trébizonde.	160 ocq.	160—175	»
Pois-chiches	l'ocque	75—100/40	»
Fèves de Cassaba et Chio	»	70—80/40	»
» de Panderma	»	—	»
Fruits secs			
Amandes de Chio	l'ocque	7—9 1/2	»
Noisettes de Trébisonde	le quint.	160—180	»
Noix d'Anatolie	l'ocque	60—62/40	»
Figues de Calamate	le quint.	—	»
» de Smyrne	»	80—100	»
Raisin noir de Tchesmé	»	120—	»
» » Phokes	»	110—	»
» rouge élémés	l'ocque	—	

OBSERVATIONS

Céréales.— Le marché aux blés est dans une inactivité complète ; la marchandise manque, mais les acheteurs aussi font plus que jamais défaut. En présence de nouvelles de plus en plus décourageantes des grandes places occidentales, les tendances du marché sont très-prononcées à la baisse, malgré la faiblesse des existences qui montent à peine à 40 mille kilés de toutes provenances. Le *maïs* n'est plus recherché, et les prix sont faiblement tenus, tandis que l'*orge* ne semble pas devoir baisser de si tôt, les expéditions pour l'Europe étant très-actives dans les ports du Danube.

Farines. — Une baisse sensible vient de se produire dans les prix des farines tant exotiques qu'indigènes. Grâce aux larges concessions faites par les détenteurs les transactions ont été assez importantes. On croit que les prix actuels seront conservés pour quelque temps sans subir une nouvelle baisse.

Importation. — Les denrées coloniales sont retombées de nouveau dans le plus grand calme. Les arrivages ont continué mais en petites quantités, et le stock n'est pas du tout abondant ; une légère reprise dans les affaires pourrait occasionner une sérieuse demande qui dépasserait toutes les prévisions, et les prix subiraient une hausse considérable. Les métaux sont toujours négligés ; excepté le zinc qui est bien tenu le reste ne présente aucune animation. Il en est de même des charbons de terre qui ne donnent lieu à aucun courant d'affaires, malgré la réduction importante des prix.

Exportation. — A côté des laines qui sont toujours bien mouvementées nous devons faire aussi mention des opiums, qui favorisés par des avis encourageants de Londres ont obtenu une bonne avance des prix. Les tiftiks sont de nouveau négligés, les ordres font complétement défaut, et les détenteurs sont forcés d'expédier leur marchandise en Europe pour leur propre compte. Les soies et cocons ont subi une nouvelle baisse et ne sont l'objet d'aucune demande.

Les prix sont pour des ventes en gros. — Les articles non cotés manquent. — Les articles d'exportation ci-dessus sont franco-bordo sans droit d'importation.

5me ANNEE N° 179. Djemazi-ul-Akhir 21 1291 JEUDI 6 AOUT, 1874.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE, [illegible]

ABONNEMENTS :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Péra	50 francs.	26 francs.	14 francs
Provinces	65 »	34 »	
Etrangers	86 »	42 »	

Toute demande d'abonnement qui n'est pas accompagnée d'un mandat de poste ou d'une valeur à vue sur Constantinople est considérée comme nulle.

Un numero 1 Piastre.

LA TURQUIE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL & FINANCIER.

ADMINISTRATEUR ANDRÉ ZIPCY.

INSERTIONS :

Annonces 4me page	3 piastres la ligne	
Annonces 3me page	6 »	la »
Insertions, corps du journal	15 »	la »

Les abonnements partent du 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, et se payent d'avance.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Un numero 1 Piastre.

Abonnements et annonces : a Pera, dans les bureaux de LA TURQUIE, rue Kutchuk-Hendek, 29, pres la Tour de Galata.

[illegible], dans les bureaux de l'[illegible] ; à Paris, chez M. E. Orain, 9 rue Drouot ; à Rome, chez les principaux libraires ; a Milan, chez MM. Monzoni et Cie., via Della Sala ; à Vienne, Berlin, Hambourg, Francfort-sur-Mein, Pesth, chez MM. Haasenstein et Vogler et M. Rudolf Mosse, chargés des annonces d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse ; Les annonces pour l'Angleterre sont exclusivement recues à Londres, chez M. E. Micoud. 13 St-Peter's Street Islington.

Constantinople, 5 Aout.

BULLETIN POLITIQUE.

« Les menées monarchistes recommencent *impunement.* » Ainsi s'exprimait hier le télégraphe.

Cela veut-il dire que, malgré ses declarations péremptoires, le cabinet de Cissey laissera les légitimistes et les orléanistes poursuivre leurs manœuvres, tout en sévissant contre les bonapartistes et les republicains?

Qu'espèrent donc la droite et le centre droit. Pensent-ils arriver à une entente? Croient-ils que la fusion, qui n'a pu se faire au lendemain du 24 mai, va s'opérer maintenant que les partis sont dans un état complet de dissolution? Ils ne peuvent se faire d'illusion à cet egard ils savent pertinemment que tout rapprochement est impossible ; on se demande alors quel but veulent atteindre les légitimistes et les orléanistes.

Ne s'aperçoient-ils donc pas qu'ils sont en train de finir de ruiner la France et de creuser un abîme de plus en plus profond entre la nation et eux? Jamais on n'a vu aveuglement plus profond et manque de patriotisme plus complet.

Et quand on examine les choses, il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie qu'offre la situation de la majorité actuelle avec celle de l'Assemblée de 1851. Comme cette derniere, elle semble prendre à tâche d'accroître chaque jour son impopularité. On se rappelle où cela conduisit l'Assemblee de 1851.

L'Independance Belge avait raison quand elle disait, il y a quelques jours :

« Lorsque l'homme du coup d'Etat ferma la salle de ses délibérations, la majorité réactionnaire, réunie dans son local de la rue de Poitiers, voulut en appeler au peuple. Ses orateurs se mirent aux fenêtres, criant à la foule qui encombrait la rue : « Peuple! c'est la souveraineté qu'on viole en nous! » Et le peuple se mit a rire, se refusant à voir sa souveraineté dans ceux dont les intrigues et les fautes avaient amené le coup d'Etat. »

Certes, hâtons-nous de le dire, un coup d'Etat ne parait pas à craindre aujourd'hui ; mais l'impopularité de la majorité [illegible] de la majorité de l'Assemblée législative, et, à défaut de coup d'Etat, [illegible] la nation elle-meme qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, le lui fera sentir dans ses comices.

Le *Nord* ordinairement bien informe, vient de publier l'entrefilet suivant :

« M. l'ingénieur Bazaine et la maréchale Bazaine ont obtenu du duc de Magenta une audience dans laquelle ils ont sollicité la *commutation de la peine infligée au maréchal en celle d'un exil perpétuel.*

» Cette demande, *pour le moment,* n'a pu recevoir de solution. »

Nous ne pouvons admettre que le marechal Mac-Mahon ait repondu que la demande qui lui était faite, en faveur d'un traitre qui a vendu son pays, ne pouvait « recevoir de solution *pour le moment.*»

Si grande que puisse être l'indulgence du duc de Magenta, pour celui que le conseil de guerre a condamné à mort à l'unanimité, cette indulgence a été déjà si loin qu'elle ne saurait dépasser cette limite, sans froisser toutes les consciences.

L'ex-maréchal Bazaine a été frappé de la dégradation militaire, de la peine de mort, et on lui a fait grâce de l'une et de l'autre.

Condamné rentrant dans la loi commune, devant etre assujetti au systeme ordinaire des prisonniers, malgré l'enormité de son crime, on fait pour lui une exception et il pourrait etre question d'aller plus loin encore, nous ne pouvons, ni ne voulons l'admettre.

M. de Cissey est un soldat, M. de Chabaud-Latour, duquel dependent les prisons, est egalement un soldat, le chef de l'Etat est un soldat; en dehors de l'équité, il y a là une triple raison pour qu'une nouvelle grâce ne vienne pas s'ajouter à toutes celles dont on a comblé M. Bazaine.

M. de Bismarck fait de constants efforts pour attirer l'Italie dans son orbe; mais Victor-Emmanuel et les hommes d'Etat qu'il a investis de sa confiance font quelques difficultes pour se laisser entraîner.

C'est ce qu'on affirme, du moins, au sujet du récent voyage de M. Minghetti en Allemagne.

Le president du conseil n'avait, paraît-il, d'autre but que de conduire sa femme aux eaux. Mais M. de Bismarck aurait profite de l'occasion pour lui depêcher un des plus éminents diplomates de l'Allemagne, afin de le determiner, d'abord à inaugurer en Italie le systeme prussien contre le cléricalisme, et ensuite a faire appuyer au congrès de Bruxelles le projet de reglement international présenté par l'empereur de Russie.

Que s'est-il passé entre les diplomates dont il s'agit? Nous l'ignorons; cependant des communications assez serieuses ont dû etre échangees, car la *Correspondance franco-italienne,* s'exprime de cette façon, à cet egard :

« L'honorable président du Conseil a cru devoir donner une certaine importance aux communications qu'il a reçues en Allemagne, car, à peine revenu en Italie, il a appelé auprès de lui le ministre des Affaires etrangeres, M. Visconti-Venosta, qui a quitte immediatement Milan pour venir le rejoindre à Florence. »

Les chances de duree du nouveau cabinet hollandais sont pesees longuement par la presse neerlandaise et l'un des journaux dit :

« Le cabinet Heemkerke n'est rien moins qu'assuré d'une existence durable; ses prédécesseurs ont été renversés par une coalition des cléricaux et des orthodoxes protestants avec les conservateurs proprement dits, et il n'est pas certain que cette coalition reste intacte dans tous les cas qui peuvent se presenter ; pour peu qu'elle fût entamée, la balance se retournerait en faveur des libéraux. »

De plus le nouveau ministere prend le lourd heritage de MM. de Vries et Fransen Van den Putte en ce qui concerne l'expedition d'Atchin. Les reproches que les conservateurs n'ont cessé d'adresser à ce sujet au précédent gouvernement, pourront facilement retomber sur le ministere issu de leurs rangs, s'il ne reussit pas à conduire promptement l'expédition atchinoise à une heureuse issue.

L'APPROVISIONNEMENT DE L'EAU POTABLE A CONSTANTINOPLE.

I

La question des eaux destinees à l'alimentation publique est assurement une de celles qui ont la plus grande importance.

Cette verite n'est pas nouvelle.

Tous les peuples qui ont elu un domicile permanent, qui ont construit des maisons, fonde des villages, transformes avec le temps en grandes villes, avaient toujours eu soin de choisir des localites pourvues d'une eau abondante.

Ainsi l'approvisionnement du liquide necessaire aux besoins de la vie etait la premiere pensee de nos ancetres, leur preoccupation principale lorsqu'ils se constituaient en societe pour se fixer dans un endroit quelconque.

Un coup d'œil jete sur la carte geographique suffit pour constater que toutes les grandes villes de l'univers sont construites à côte de fleuves, de rivieres ou de la mer.

Le progres des temps, les circonstances de la vie et surtout le perfectionnement de la science hydraulique ont donne une importance de jour en jour plus grande à la question des eaux servant à l'alimentation publique.

Les villes qui n'avaient rien à desirer sous le rapport de la quantite de l'eau s'emurent en presence du probleme de la proprete de ce liquide, probleme pose par la science.

Les chimistes les plus distingues furent appeles pour donner leur avis sur la proprete de l'eau approvisionnant les centres habites et sur leur degre de salubrite.

Les eaux des fleuves, dans leur etat naturel, furent reconnues nuisibles et specialement celles de la Tamise, de la Seine, du Tibre, etc.

Pour obvier a cet inconvenient capital on proceda à l'epuration des eaux fluviales au moyen de grands filtres ou par l'introduction d'ingredients desinfectants.

Quoique ces travaux fussent executes d'apres les donnees et les regles scientifiques, ils ne purent effacer la mauvaise impression du public à l'endroit des eaux reconnues comme tenant en dissolution des matieres nuisibles à la sante.

C'est alors que plusieurs villes chercherent à s'approvisionner de l'eau de sources situees à une grande distance et qui presentent des qualites hygieniques satisfaisantes ; on fit venir, à la surface de la terre l'eau des nappes souterraines.

Malheureusement, toutes les villes ne se trouvent pas placees dans des conditions favorables sous ce rapport; un grand nombre d'entr'elles n'ont pas de sources dans leurs environs ; d'autres, par suite de la conformation geologique de leur terrain, ne peuvent profiter des bienfaits des puits artesiens. Elles ont dû, par consequent, se borner à ameliorer la condition de la potabilite des eaux fluviales.

Chez nous, la question de l'approvisionnement de l'eau, sous le rapport de la *quantite,* a toujours ete une cause de preoccupation pour le gouvernement.

Sous le vezirat de Rechid pacha, cette question a ete serieusement agitee. On avait parle alors des eaux de Dercos qui aujourd'hui forment l'objet de toutes les conversations à la suite des articles publies par la *Gazette Medicale* et par le *Levant Herald.*

Le gouvernement Imperial fit venir à cette epoque de France des ingenieurs hydrographes pour élaborer un projet de canalisation, afin d'amener dans la ville les eaux de Dercos.

Les etudes eurent lieu et la quantite énorme de liquide dont la ville pourrait etre dotee, fut demontree scientifiquement. On proceda ensuite à l'analyse chimique des eaux laquelle revela la presence de certains mineraux compatibles avec l'economie animale.

Restait la question des depenses.

Il y a 25 ans notre credit n'etait pas florissant et les millions ne circulaient pas avec autant de facilite que de nos jours.

Le projet fut donc abandonne faute de moyens pecuniaires.

Depuis lors la question de la *quantite* de l'eau pour l'approvisionnement de la ville a ete agitee par tous les journaux de la localite, mais sans resultat pratique.

Pendant presque toute l'annee la population souffre de la disette d'eau; en ete surtout elle est condamnee aux plus grandes privations. Qui ne se rappelle les difficultes immenses que nous rencontrons pendant les annees de secheresse pour nous procurer un verre d'eau potable? Alors les classes pauvres se trouvent dans l'affreuse necessite de se servir de l'eau saumâtre, et celle-là meme leur fait assez souvent defaut, car la plus grande partie des puits tarissent.

En presence de cette calamite devenue chronique, tout le monde a salue avec joie la nouvelle de la creation d'une societe chargée de mener à bonne fin le projet elabore sous le vezirat de Rechid pacha et de doter notre ville d'une *quantite* enorme d'eau.

Personne ne s'etait preoccupe de la qualite du liquide devant alimenter la capitale ni de son degre de salubrite plus ou moins grande.

Le public a besoin d'eau et d'une eau assez abondante pour lui donner l'assurance qu'il sera à l'abri de la disette. Aussi, attendait-on avec impatience que le projet, dont l'idee remonte déjà si haut, fut mis à execution.

En effet, nous etions à la veille de voir se realiser le desir de la population entiere lorsqu'un article intempestif de la *Gazette Medicale* vint jeter l'alarme parmi les habitants de Constantinople ; article d'apres lequel les eaux de Dercos seraient empoisonnees et le projet inexecutable.

Le *Levant Herald* a reproduit l'opinion de la *Gazette Medicale* en ajoutant au dossier de la cause des lettres qui condamnent les eaux de Dercos.

Cette feuille est allee meme jusqu'a nier que le lac pût fournir à notre ville la quantite de liquide necessaire aux besoins de ses habitants et il a cru reconnaitre a ces eaux la fâcheuse propriete de ne point leur laisser prendre le savon.

Comme consequence des articles des deux feuilles locales, la Societe de Dercos doit abandonner son projet et le public se resigner à mourir de soif pendant les annees de secheresse qui, malheureusement, ne se repetent que trop

Il est regrettable que les auteurs de ces articles aient pense à intervenir dans la question un peu tard.

L'idee de faire venir les eaux de Dercos date d'assez loin et personne, jusqu'à ce jour, n'a souleve la moindre difficulte quant à leur qualite, leur quantite et aux obstacles que peut rencontrer l'exécution du projet.

On ne peut pas dire que les fonctionnaires places à la tete du gouvernement soient etrangers au pays ; ils le connaissent tout aussi bien que nous ; ils ont l'opinion des gens du metier et, pour accorder un firman, il est naturel qu'ils possedent tous les elements necessaires pour juger en connaissance de cause ; ils savent mieux que qui que se soit la qualite et la quantite des eaux de Dercos et la possibilite de les faire servir aux besoins de la population.

Nous ne nous arreterons pas sur les travaux necessaires pour conduire dans la ville les eaux du lac, car c'est là une question qui regarde exclusivement la compagnie concessionnaire.

Il est difficile, neanmoins, de comprendre le mobile qui a pousse les auteurs des articles de la *Gazette Medicale* et du *Levant Herald* à opposer des critiques d'hygiene à l'exécution du projet dont nous parlons.

Quant à nous, nous examinerons avant toute chose qu'elle est la quantite approximative d'eau que la ville peut retirer du lac de Dercos, et lorsque ce probleme sera resolu par la logique des chiffres, nous passerons à l'étude de la qualite du liquide.

Ainsi le point principal est de savoir si le lac de Dercos peut fournir à chaque habitant de notre ville une quantite d'eau suffisante pour la satisfaction de ses besoins journaliers, meme pendant les annees de secheresse.

Or, voilà ce que nous disent les ingenieurs qui ont ete envoyes sur les lieux pour etudier cette question capitale, et dont on ne peut revoquer en doute la competence. Il est du reste facile de vérifier *de visu proprio* l'exactitude de leurs calculs:

« Le cours d'eau principal qui alimente ce lac est le Kanli-Dere qui est lui-meme forme de trois cours d'eau principaux qui sont : le Chiflikeu-dere, le Karaman-dere et le Strangiadere.

» On peut estimer le debit de ces trois affluents reunis en basses eaux à environ 40 mille metres cubes par jour; si l'on tient compte de plus des ruisseaux en grand nombre qui se jettent dans le lac et des sources qui existent dans les collines environnantes et dans le lac lui-meme; on peut estimer la quantite fournie par les plus grandes secheresses à un minimum de 50 mille metres cubes par jour.

» Le lac à l'etiage contient plus de 100/millions de metres cubes d'eau, quantite qui suffirait à alimenter Constantinople pendant plusieurs annees, et il reçoit au moment des crues une masse d'eau que l'on peut evaluer à 40/millions de metres cubes representant la consommation de plus de 4 annees. Ces chiffres permettent de negliger la perte d'eau due à l'evaporation.

COTTARD ET DU PÉROU. »

(*à suivre.*)

CHRONIQUE.

Par ordonnance impériale :

Le general de division Eschref pacha, gouverneur de Scutari d'Albanie a ete décoré de l'ordre du *Médjidie,* 2me classe.

Le général de brigade Hafiz pacha, gouverneur d'Uskup a été decore du même Ordre 3me classe.

Hier, le premier chambellan de S. M. s'est rendu au yali du grand-vezir pour transmettre à Son Altesse les commandements du Sultan.

Le grand-vézir est alle ensuite au Seraskerat et s'est occupé des affaires de ce département.

Le Conseil des ministres n'a pas tenu hier sa séance réguliere à la Sublime Porte.

Rachid Pacha, ambassadeur du Sultan pres la Cour d'Autriche-Hongrie, est arrivé mardi dernier à Vienne et a déjà pris possession de son poste.

La conference qui a eu lieu à Bébek entre le ministre des affaires etrangeres et le ministre de [illegible] avait pour objet la régularisation de la question de nationalité. Les bases de l'arrangement ont été jetées d'un commun accord par les deux ministres, et il a été decide qu'une commission presidee par Madjid Bey, directeur du contentieux au ministere des affaires etrangeres, et composee de delegués des deux Puissances, sera chargee de donner à cet arrangement tous les developpements qu'il comporte.

Costaki Bey, mustechar du *Hardjie* et Khalil effendi *mektoubdji* assistaient également à cette conference.

Le colonel Edhem bey et Caratheodori effendi, délegues ottomans au Congrès international de Bruxelles, partiront dans le courant de cette semaine pour se rendre en Belgique, par la voie de Varna et Vienne.

FEUILLETON DE *LA TURQUIE.*

LA MAISON DE LA RUE ZACHARIE

PAR [illegible] ZACCONE ET ADOLPHE BACOT.

DEUXIEME PARTIE

XXXIX (suite)

— Tu l'auras donc voulu ! cria Leone ; et, puisque tu refuses de me livrer passage...

En prononçant ces mots, il leva le poignard qu'il tenait à la main, et, la poitrine haletante, le regard plein de fievre... il frappa la jeune femme en pleine poitrine.

Revolver poussa un cri douloureux et s'affaissa sur elle-même...

C'etait ce qu'espérait l'assassin, et il se disposa aussitot a s'éloigner pour aller chercher des secours qui peut-être lui eussent rendu la vie...

Mais, comme Revolver l'avait dit, par un miracle de volonte inouie, prodigieuse, quoique morte, elle demeura encore si étroitement liée au corps de l'assassin qu'il dut, pour s'en débarrasser, lui briser les doigts crispés et rigides.

Alors seulement, le cadavre tomba lourdement sur le tapis.

Voir le numéro du 5 août

Leone courut aussitôt vers la porte.

Mais à ce même moment cette porte s'ouvrit avec violence, et une femme s'élança dans la chambre, suivie de deux hommes...

D'un regard elle embrassa cette scène d'horreur... elle vit ce cadavre sanglant... elle vit cet homme qui allait fuir...

Un cri rauque, un cri de desespoir effrayant s'echappa de ses levres :

— Mon fils !

Et la malheureuse femme se voila le visage par un geste d'horreur...

Le meurtrier, immobile, les yeux fixes, la regarda... puis ouvrit la bouche... poussa un dernier râle... battit l'air de ses bras et tomba tout d'une pièce comme foudroyé.

Il etait mort !...

L'inconnue s'agenouilla auprès du corps inanime...

C'etait Mlle de Bois-Yron, qu'accompagnaient de Baradieu... et Gibory.

XL

[illegible]

Les évenements qui devaient suivre la découverte des mystères de la rue Zacharie par Gibory s'etaient précipités tout à coup.

Et il n'en pouvait être autrement, puisque, à partir de cette heure, le projet si savamment conçu par Chauveau avait reçu un coup terrible.

D'autre part, les consequences directes de l'indiscretion de Gibory avaient atteint simultanement les divers personnages de cette histoire jusqu'ici en apparence les plus séparés d'intérêts :

Mlle de Bois-Yron ;

Le comte et la comtesse de Montdesert ;

Les Chantelys.

Chauveau, malgre l'assurance dont il avait fait parade devant Leone, ne s'était nullement fait illusion sur la gravite de sa situation.

Tant qu'il avait cru que le seul danger qu'il eût à craindre etait la dénonciation de Gibory, quelque redoutable que fût ce danger il n'avait pas desesperé.

En effet, sans reussir à comprendre comment Gibory avait pu parvenir à s'introduire rue Zacharie et a pénétrer son secret, Chauveau se disait que le boheme etait toujours le seul être qui pût le perdre.

Donc il fallait que Gibory disparût pour qu'il pût recouvrer sa sécurité premiere.

Mais la situation venait de se compliquer de la remise par Revolver des titres relatifs au mariage de M. de Chantelys, à la naissance de Leone, titres irrefutables et enserrant en quelque sorte les Chantelys dans un reseau inextricable de scandale.

Le nouveau coup fut terrible pour Chauveau ; toutefois la chance sembla encore une fois tourner : le hasard apprit à l'homme d'affaires que les precieux titres etaient retournes à Revolver et que c'etait celle-ci qui seule pouvait desormais lui offrir le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle on l'avait accule.

Chauveau se crut sauvé, et, appelant à son aide cette resolution energique qui jadis en avait fait le héros de *l'Affaire de la noce,* il n'hesita plus devant un dernier meurtre, celui de Gibory.

Il nous reste à remonter une derniere fois en arrière et à dire brievement ce qui s'etait passé avant l'arrivee si inopinee et malheureusement trop tardive de Mlle de Bois-Yron, de Baradieu et de Gibory dans la maison d'Auteuil.

Ainsi qu'on l'a vu, Mlle de Bois-Yron, etait partie pour Nevers, résolue à sauver le malheureux qui etait son fils, et que Montdesert, d'apres les instructions de Chauveau, lui représentait comme compromis dans une accusation d'assassinat et à la veille de tomber entre les mains de la justice.

Mais Dieu ne devait pas permettre qu'une telle femme fût encore une fois dupe du miserable auquel pendant tant d'annees elle avait eu confiance.

Dans la fièvre de l'impatience, Mlle de Bois-Yron avait ordonné au cocher qui la conduisait de couper par la traverse...

Au lieu de suivre la route, la voiture prit donc par cette allée rapide où nous avons vu un jour s'engager Barroin, puis Baradieu, et qui conduisait à Maisonseule.

Au bout d'un quart d'heure la voiture s'arrêta.

— Qu'y a-t-il ? interrogea Diane d'une voix brève.

— Il y a, mademoiselle, repliqua le cocher, que nous aurions aussi bien fait de prendre par la route : le terrain est mauvais par ici et ça sent l'inondation.

— L'inondation ?

— Oui... Je ne sais pas ce qu'a le cheval, mais on dirait qu'il flaire un danger.... Il s'est arrête de lui-même, et c'est mauvais signe.

— Ne faites pas attention, dit la jeune femme. Nous sommes engages maintenant : continuons. D'ailleurs j'aperçois d'ici la clairière. Dans dix minutes, nous pouvons l'avoir traversee et nous aurons rejoint la route.

Le cocher obeit et fouetta le cheval, qui bondit et partit comme une flèche.

Le sentier suivait une déclivite de plus en plus rapide; et, un instant après, la voiture se trouvait dans le vallon de Maisonseule, qu'elle se mit en devoir de couper en biais par un chemin suivi quelquefois par des charettes de cultivateurs et detrempe profondément par les pluies des derniers jours.

Bientôt les roues s'engagèrent dans cette boue, de telle sorte que force fut à la voiture d'aller au pas.

Tout à coup elle s'arrêta court et le cheval se mit à hennir.

— Qu'y a-t-il encore ? fit Mlle de Bois-Yron avec impatience.

Le cocher demeura un instant sans repondre, puis tout à coup sautant a bas de son siege :

— Ah ! madame, s'écria-t-il avec terreur, nous n'avons pas une minute à perdre.

— Pourquoi donc ?

— Pour fuir !

— Fuir?...

— Ecoutez ! ecoutez ! fit le valet en etendant la main vers le fond du vallon, tandis que le cheval, bondissant dans la boue, continuait à hennir, mais cette fois avec une sorte de fureur.

Au loin un bruit étrange grondait, presque imperceptible d'abord, mais se rapprochant de minute en minute avec une rapidité effrayante...

En même temps des bouffees d'air froid et humide frappèrent Mlle de Bois-Yron au visage.

La jeune femme poussa un cri.

— L'eau ! s'écria-t-elle.

— C'est la levée de Maisonseule qui se sera rompue, s'ecria le domestique. Retournons, mademoiselle : nous en avons à peine le temps...

Le cocher serra les guides du cheval...

Mais l'animal etait comme affolé, et, par un brusque ecart, les roues déviant de la ligne suivie jusque-là, s'enfoncerent jusqu'au moyeu dans une flaque profonde et jaunâtre.

Au loin, le bruit sinistre, lamentable comme une plainte, grondait, se rapprochant toujours...

Le cocher s'élança une seconde fois à terre.

C'était, comme tous les domestiques qu'avait conservés Mlle de Bois-Yron, un homme devoué et sûr.

— Mademoiselle, dit-il, la voiture et le cheval sont perdus. Nous n'avons que le temps de fuir. C'est l'inondation.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! fit la jeune femme avec angoisse.

— Il n'y a pas un instant à perdre, ajoula le domestique.

Et, saisissant Mlle de Bois-Yron dans ses bras, le valet gagna rapidement la terre voisine du chemin boueux, où tous deux reussirent en dix minutes à remonter la pente du parc...

Il etait temps...

L'eau arrivait rapide, s'etendant comme une nappe sur tout le vallon... grondante et plaintive au milieu d'un silence de mort...

Mlle de Bois-Yron contempla un instant ce spectacle d'horreur.

Les hennissements du cheval redoublaient; bientôt on le vit, la crinière herissée, arracher par un effort désespéré la voiture de l'ornière, et courir devant l'eau qui gagnait toujours...

— Affreux ! c'est affreux ! s'ecria la jeune femme.

— Venez, mademoiselle, insista le domestique : la Loire est dangereuse, et dans une heure rien ne dit que la place où nous sommes ne sera pas submergee.

La nuit venait, et une pluie accompagnée d'éclairs sinistres ajoutait encore a l'horreur de cette nuit, quand Mlle de Bois-Yron rentra au château.

Elle y retrouva Baradieu et Barroin, et tomba evanouie en apprenant la mort de M. de Montdésert.

Quant à Baradieu, il fit seller un cheval, et, bravant tout danger, réussit à gagner Nevers...

Il arriva place Ducale et y trouva Gibory tout à fait revenu à lui et en proie au plus profond desespoir...

Mme de Montdésert avait fait comprendre au malheureux quels nouveaux desastres allaient résulter de la remise imprudente qu'il avait faite a Revolver...

Grave, impassible, Baradieu supporta ce coup sans adresser aucun reproche, puis il demanda à Mme de Montdesert un entretien de quelques minutes...

Ce qui se passa dans cet entretien, nul ne le sut jamais...

Seulement Baradieu rentra seul dans la chambre où avait ete transporte Gibory et lui dit :

— Nous ne pouvons rester ici davantage : il faut partir au petit jour...

Le bohême fit un signe d'acquiescement.

Le jour vint.

Au matin, les deux hommes sortirent, Gibory soutenu par Baradieu, (*A suivre*).

vement est encore assuré par les intérêts généraux de la Roumanie qui ne peuvent permettre que ses chemins de fer soient exploités par une société jouissant d'un monopole. Mais, au dessus de tout, il est assuré par la parole et l'honneur de la Roumanie.

» Je n'ai aucun motif de mettre en doute l'honnêteté de la Roumanie, car jusqu'à présent elle a prouvé par des faits qu'elle sait remplir sérieusement ses obligations. Par la malheureuse construction de ses chemins de fer, elle a assumé une charge énorme. Ce pays, d'une étendue relativement petite, doit payer 18 à 20 millions de francs, comme garantie des intérêts, et il n'a pas procédé comme nous qui payons une semblable garantie par un capital résultant de nouveaux emprunts. Au contraire la Roumanie a introduit le monopole des tabacs ; elle a créé de nouveaux impôts et elle a payé exactement les dettes qu'elle avait contractées sur divers marchés de l'Europe, de sorte qu'aujourd'hui son crédit est solide sur ces mêmes marchés.

» On nous a demandé si nous déclarerions la guerre à la Roumanie, au cas

du parti qu'elle représente, et qui refuse de reconnaître le patriarche Procopius.

Cette députation munie de lettres de recommandation et à laquelle une somme de 250 livres a été remise comme frais de voyage, s'est mise en route pour Jaffa hier, vers 6 heures du soir, après avoir reçu les dernières instructions de ses commettants. A Jaffa elle devait prendre le paquebot autrichien partant pour Constantinople. Mais à peine s'était-elle éloignée de la ville qu'un ordre du gouverneur Kiamil Pacha lui a fait rebrousser chemin. Les députés de retour à Constantinople ont été conduits directement au Sérail ; deux d'entre eux ont été relâchés aussitôt. Le troisième, celui même qui était à la tête de la députation a été gardé et reste toujours aux arrêts, à la requête d'un de ses créanciers qui lui réclame une somme considérable. C'était en effet sur la demande de ce créancier que le Pacha avait rappelé la députation, mais comme les gendarmes ne connaissaient pas personnellement l'individu qu'ils devaient arrêter ils ont, pour plus de sûreté, arrêté la députation tout entière et l'ont fait revenir. Cette circonstance épargnera peut-être aux députés les fatigues des voyages et surtout les frais inutiles, car si je ne me trompe, ce sont les mêmes personnes qui étaient allées à Constantinople, il y a un an plaider la même cause, et que la Sublime Porte avait fait repartir pour Jérusalem en s'en remettant au gouvernement local pour le règlement de cette affaire.

En attendant l'arrestation de ces députés a donné naissance à de nombreux commentaires. D'aucuns prétendent que le gérant du Consulat de Russie, étant contraire à ce voyage, que la dépu-

geon pesant deux pouds se paie 40 copeks, et encore ce prix n'est établi que depuis l'apparition des Russes. »

Le discours de M. de Broglie.

(Suite.)

M. le duc de Broglie. On nous dit, — je le sais bien, et nous verrons ce qui en est, — on nous dit que le premier article de la proposition de M. Casimir Perier, bien qu'il contienne l'institution de deux Chambres et d'un Président de la République, sera voté par les républicains qui considéraient les deux Chambres comme incompatibles avec la République et le Président comme devant dépendre de l'Assemblée.

On s'expliquera et on nous dira ou bien que l'acceptation de la formule de M. Casimir Perier n'emporte aucun engagement définitif et qu'on espère faire modifier cette formule, par cette Assemblée ou par une autre, qu'il ne s'agit que d'un premier pas fait vers un certain but qu'on veut atteindre, ou bien on nous expliquera comment il se fait que cette même formule peut, aujourd'hui, rendre compatibles avec la République des choses qui, autrefois, étaient considérées comme absolument incompatibles avec elle.

Mais alors, nous demanderons ce que c'est que ce principe tour à tour si rigide et si commode, absolument incompatible un jour, parfaitement

rendre les interruptions moins incommodes pour les orateurs, si on ne peut les supprimer complètement, aucun membre ne stationne dans le voisinage de la tribune. (Très-bien !)

J'invite tous les membres à prendre leurs places; la discussion ne continuera que lorsque aucun membre ne sera plus placé devant les bancs de la commission. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE DUC DE BROGLIE. Je disais que la République de l'an III employait des moyens dont vous ne voulez pas vous servir. Vous n'aurez absolument entre vos mains, pour une pareille tâche, que les procès de presse devant le jury; les délits de presse, vous les ferez juger par le jury, car vous ne voulez pas les rigueurs de l'état de siége. Or, en matière de presse, chacun sait ce que c'est l'efficacité d'un procès de presse devant le jury. Loin d'étouffer une opinion, c'est souvent l'occasion donnée à un avocat de la reproduire avec plus d'impunité et plus d'éclat.

Par conséquent, vous n'aurez aucun moyen d'interdire la discussion dans un pays si profondément divisé sur des principes contraires comme ceux de la monarchie et de la République.

Ainsi dans un pays divisé comme le nôtre par tant de révolutions, l'espoir de soustraire le principe même du Gouvernement à la discussion, à une discussion théorique et spéculative, est un espoir chimérique.

Mais je cherche en quoi le Gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon tel qu'il est aujourd'hui et surtout comme nous vous proposons de le constituer, n'aurait pas la légalité suffisante, les attributions légales suffisantes, pour défendre son existence, pour réprimer les outrages à son honneur, pour mettre à la raison ceux qui contesteraient sa légalité. Il n'essayera pas, j'en conviens, d'interdire l'avenir, d'arrêter l'essor des imaginations, d'étouffer les espérances, mais il contiendra les actes qui le menacent et réprimera les paroles qui l'outragent, aussi bien qu'un gouvernement fondé sur le principe abstrait de la République. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

Le troisième argument que j'ai à réfuter enfin, c'est qu'il faut assurer l'avenir si on veut préserver le présent ; c'est qu'il faut ôter aux partis leurs espérances, si on veut que dans le présent, les citoyens se contiennent dans les limites de l'obéissance et que les fonctionnaires eux-mêmes aient pour le Gouvernement le respect auquel il a droit.

Cette fois, ce n'est pas dans les circonstances du temps et du pays que je vais chercher les difficultés que rencontrerait le principe républicain pour atteindre le but que vous vous proposez, c'est dans le principe lui-même!

Ce principe, quel est-il? C'est la souveraineté du peuple, la souveraineté nationale pure et simple, sans aucun engagement envers qui que ce soit. (Mouvement.) Dans les monarchies, constitutionnelles ou traditionnelles, il y a toujours un engagement pris par la nation vis-à-vis de la dynastie, engagement qui est souvent l'œuvre du temps, quelquefois l'œuvre des chartes constitutionnelles, mais qui lie dans certaines mesures et sauf certains cas la nation envers la dynastie.

Dans la république, rien de pareil; on ne peut pas le contester. La souveraineté nationale n'est engagée que vis-à-vis d'elle-même; par conséquent, à tout moment elle peut revenir sur ce qu'elle a décidé; à tout moment aussi, on peut lui demander d'y revenir. (Marques d'assentiment à droite.)

C'est ce que vous avez parfaitement senti quand vous avez établi le droit de révision dans le troisième article de votre proposition.

Est-ce que c'est un rêve, est-ce que c'est un roman que je fais? Mais, messieurs, c'est de l'histoire contemporaine que vous avez tous vue, dont vous avez tous été témoins, car je suis étonné de voir combien l'expérience de 1848, bien récente pourtant, a disparu de la mémoire de tout le monde, même des auteurs de la Constitution de 1848, dont plusieurs pourtant siégent ici. La Constitution de 1848 avait établi le droit de révision de la Constitution.

Ce droit était très-difficile, mais, tout difficile qu'il était à exercer, il n'avait enlevé à personne l'espérance; tous les partis attendaient l'échéance de 1852 et s'y étaient donné rendez-vous. Et quant à la révision de la Constitution, elle portait non sur tel ou tel article, mais sur le principe du Gouvernement, sur la monarchie et la République.

M. PASCAL DUPRAT. Mais non!

M. LE DUC DE BROGLIE. Je voudrais maintenant, messieurs, vous montrer que cette déclaration, parfaitement inutile, aux trois points de vue que je viens de signaler, aurait, pour le repos des esprits, pour l'autorité de cette Assemblée, pour la dignité du pouvoir que vous avez fondé le 20 novembre, les conséquences les plus graves. Après avoir démontré qu'elle est inutile—ce qui ne serait pas une raison absolue pour ne pas la faire, car on fait bien des choses inutiles dans ce monde—je voudrais montrer qu'elle est nuisible et fâcheuse dans l'état présent des esprits.

La première chose que je ferai pour vous faire apercevoir le danger de la mesure qu'on vous propose, c'est de demander aux honorables auteurs de la proposition si, dans l'hypothèse où ils réuniraient une majorité pour cette proclamation vague de la République qu'ils méditent — sans constitution, sans institutions, sans définitions d'aucune sorte, — ils sont parfaitement sûrs d'avoir, le lendemain, une majorité pour lui donner ce qui lui manque, pour l'organiser, pour lui donner les institutions, les définitions, les applications qu'elle n'a pas dans leur formule; si, après avoir eu la majorité pour la proclamer, ils sont sûrs de l'avoir pour l'organiser dans cette Assemblée. Car, s'ils ne l'ont pas, c'est une chose bien dangereuse, vous allez le voir, que de lancer dans le public, avec toutes les imaginations mises en campagne et tous les souvenirs que ce mot réveille, la proclamation de la République à l'état vague.

Un membre à gauche. Et le septennat?

M. GASLONDE. Le septennat n'a pas de passé!

(à suivre.)

L'incendie de Chicago.

On lit dans *le Courrier des États-Unis*:

La ville de Chicago, dont l'immense conflagration a jeté la consternation dans le monde entier il y a trois ans, vient d'être le théâtre d'un nouvel incendie qui l'a menacée d'un désastre plus grand encore que celui dont elle a à peine relevé les ruines.

L'incendie a commencé dans un quartier horrible, épargné dans la première catastrophe, bien que composé pour la plus grande partie de huttes misérables, de structures de bois vermoulu, s'étayant et se menaçant les unes les autres, et formant comme à plaisir un entassement de matières vouées fatalement aux flammes. Mais les langues du foyer, en se projetant de ci, de là, dans toutes les directions, sous la poussée d'un vent furieux, ont atteint quelques constructions nouvelles, et les ont rasées aussi facilement que les vieilles cassines, prouvant ainsi que la précipitation et l'incurie qui ont présidé à la réédification monumentale de la cité avaient abouti à plus de vaine gloriole que de véritable sécurité.

Il semble que tout soit abandonné avec une confiance naïve à la bienveillance du bon génie qui fait de ce pays un pays fortuné, sans autre souci pour les hommes que celui de se prêter complaisamment aux faveurs dont la Providence est prodigue envers lui. Il y a trois ans Chicago brûlait; des édifices sans nombre, couvrant une surface de quatre milles de long sur un mille de large, étaient consumés, et cent cinquante millions de dollars étaient engloutis. L'année suivante, c'était Boston qui flambait; 776 bâtiments et 80000000 de dollars étaient dévorés. La même année nombre de massifs de maisons étaient réduits en cendres à Baltimore et voici Chicago qui recommence!

Mardi 14 juillet, à 4 heures 1/2 de l'après-midi, le feu a pris dans une fabrique de peintures au coin de la Douzième rue et de Clark street. Il est attribué par les uns à l'explosion accidentelle de matières combustibles, et d'autres prétendent qu'il a été allumé exprès par un juif polonais pour se venger des propriétaires de la fabrique, dont il avait ou croyait avoir à se plaindre. Suivant une troisième version, le feu aurait pris non dans la fabrique même, mais dans une maison attenante occupée par une famille juive, qui serait devenue incendiaire dans l'espoir de toucher une forte assurance.

Quelle que soit l'origine de l'incendie, les pompiers sont arrivés au premier signal et ont attaqué les flammes avec la conviction d'en avoir promptement raison. Malheureusement, ils ont commis la même faute qu'en 1871. Au lieu d'installer les pompes devant le feu pour s'efforcer d'en arrêter les progrès, ils ont opéré sur le derrière du foyer de conflagration, avec un résultat, dit une dépêche, à peu près aussi efficace que celui de la bulle du pape contre la comète. Le vent dont la force avait été modérée jusque alors, s'est mis à souffler du sud en tempête, et en un instant plusieurs des misérables constructions de bois, si nombreuses dans ce quartier, ont été embrasées.

On a eu alors la fâcheuse idée d'essayer d'arrêter la marche du fléau en faisant sauter quelques bâtiments. Comme ils étaient de bois, la dispersion de ces éléments combustibles parmi les flammes leur a fourni un nouvel aliment, et le sinistre est devenu dès-lors assez menaçant pour engager les autorités à adresser un prompt appel de secours à toutes les villes voisines. L'épouvante a rapidement gagné les habitants des quartiers voisins, qui ont commencé un déménagement général de leurs marchandises et objets mobiliers.

Les pompes de Bloomington, Milwaukee, Aurora, Juliet, Elgin, Racine, Dixon et Ambay sont venues successivement renforcer celles de Chicago; mais pendant longtemps les efforts combinés de plus de quarante engins à vapeur n'ont eu aucun effet appréciable. L'élément dévastateur a suivi l'itinéraire suivant : Parti du coin de la Douzième rue et de Clark street, il a remonté ces deux rues vers le Nord en brûlant tout sur son passage sur une distance de quatre à cinq blocks. Traversant ensuite State street, il a atteint Polk street dont les maisons ont été détruites de chaque côté jusqu'à Eldridge Court dans la direction du Sud, pendant qu'au Nord les flammes dévoraient successivement une portion de State et Van Buren streets, d'où elles se sont élancées sur Wabash avenue.

Parfois elles sautaient d'un quartier à un autre éloigné de plusieurs blocks, en laissant intacts les bâtiments intermédiaires. C'est ainsi que le magasin d'épiceries situé au coin de Taylor et Clark streets, avec les quatre maisons adjacentes, nos 497, 499, 501 et 503, ont été épargnées, pendant qu'au-dessus et au-dessous, à droite et à gauche, toutes les autres maisons de ce district sont devenues la proie du fléau.

Enfin, après des efforts désespérés, les pompiers se sont rendus maîtres du feu mercredi, à deux heures du matin. Parmi les plus coûteuses des constructions réduites en cendres, on cite : le block Interoceanic, l'église Firts Baptist, l'église du Messie, l'hôtel Wood, les hôtels Continental et Saint-James, le block O'Neil, le théâtre Adelphi, le bureau des postes, dont le mobilier et le matériel ont pu heureusement être enlevés à temps, et un grand nombre de riches résidences particulières.

Voici les limites du district dévoré par la conflagration : Clark street a brûlé au sud jusqu'à la Douzième rue, au nord jusqu'à Polk street; Dearborn street a été détruite sur la même longueur; dans Wabash avenue, la dévastation s'est étendue de Harmon Court au sud jusqu'au coin de Jackson et Van Buren streets au nord; State street a été consumée de Harmon Court au sud à Jackson street au nord; les Troisième et Quatrième avenues sont réduites en cendres presque dans toute leur longueur. Enfin, plusieurs maisons ont brûlé dans Michigan avenue. Au total, c'est environ vingt blocks dont le feu a fait un amas de ruines.

Le montant exact des dommages ne pourra être fixé que dans quelques jours. On l'évalue, dès à présent, de 4 millions de dollars au minimum à 6 millions au plus, et il y a tout lieu d'espérer que ce dernier chiffre, s'il est atteint, ne sera pas dépassé. Les assurances ne couvrent guère que les deux cinquièmes de la perte, la grande majorité des maisons détruites étant habitées par des familles pauvres qui n'avaient pas d'assurances. Il y aura, en conséquence, bien des misères à soulager; mais la Chicago Relief and Aid Society, constituée lors de l'incendie de 1871, existe heureusement encore et a un capital disponible d'environ un million de dollars, grâces auquel il pourra être pourvu aux besoins les plus urgents.

Voici maintenant un relevé des pertes les plus considérables :

Synagogue juive, doll. 30,000; Chapelle Quinn, 15,000; théâtre Adelphi, 75,000; hôtel St-James et mobilier, 150,000; bureau de la poste, 50,000; église First Baptist, 100,000; église du Messie, 25,000; église Olivet Baptist, 40,000. On cite encore parmi les personnes ou établissements qui ont beaucoup perdu :

William Bademann, droguiste; la compagnie des machines à coudre Remington Empire; la manufacture d'armes Remington et Sons; l'établissement de carrosserie Smith et Cie; l'établissement de chaussures Rupsmessen frères; MM. Charles, fabricants de lampes et réflecteurs; Wheeler, quincaillier; Schwarere et Huber, fabricants de poêles; Mayes, Chase et Cie, selliers; l'usine Prussing Vinegar Works; les magasins de meubles Schreferstein frères; le restaurant Horaca Buckminster, etc., etc.

Le résultat le plus considérable de la conflagration a été la perte d'un nombre probablement considérable d'existences humaines. Indépendamment de plusieurs pompiers, morts dans l'exercice de leurs périlleuses fonctions, il est certain qu'il y a eu de malheureuses victimes — des enfants pour la plupart — qui ont péri dans les maisons embrasées.

Nous avons dit plus haut qu'environ deux cinquièmes seulement des pertes sont couverts par les assurances. Ces assurances étant réparties entre un très-grand nombre de compagnies, aucune ne sera affectée sérieusement.

Un fort détachement de police stationne sur le quartier incendié, autour duquel les voleurs avaient déjà commencé à rôder par bandes avant que les flammes fussent entièrement éteintes.

Le maire et le chef de police de Boston ont adressé des télégrammes à Chicago pour exprimer leur sympathie et déclarer qu'ils sont prêts à donner l'aide dont on pourra avoir besoin.

Une dépêche particulière, envoyée hier soir à New York par M. Coolbaugh, président de l'Union National Bank de Chicago, est conçue dans les termes rassurants que voici :

N'ajoutez pas foi aux rapports exagérés. La perte pour les hommes d'affaires et pour les propriétaires est légère. Il n'y a ni faillites ni suspensions d'affaires. Chicago est en état de supporter cela.

VARIÉTÉS.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 17 juillet.

M. le ministre de l'instruction publique transmet une lettre de M. Em. Burnouf, directeur de l'école française d'Athènes, contenant des renseignements sur l'état des fouilles entreprises au bastion d'Odyssée, au pied de la colline qui porte l'acropole. L'escalier de Pan est à ciel ouvert sur toute la longueur comprise dans ce bastion. On a dénudé la voûte qui le couvrait et la paroi adossée au rocher de l'acropole. De l'autre paroi, on n'a conservé que ce qui tient à la maçonnerie du bastion. On peut maintenant parcourir librement cinquante et une marche de l'escalier et se rendre compte de sa disposition dans les anfractuosités du rocher. L'escalier de Pan traverse le mur d'un bastion antique en un point où se trouvait une des entrées vraies et authentiques de l'acropole ; cette entrée consiste en un simple trou percé dans un mur. Si les circonstances le permettent, M. Burnouf recherchera l'autre montée qui passait au point opposé sous le bastion de la Victoire aptère. Les ouvriers, ayant terminé leur tâche à l'intérieur du bastion d'Odyssée, ont été portés à l'extérieur, au pied de la construction. Les déblaiements qu'ils y opèrent ont pour but de rechercher si l'escalier ne se continue pas plus loin, et de découvrir, s'il existe encore, l'appareil distributeur des eaux qui portait proprement le nom de Clepsydre. M. Burnouf annonce enfin l'envoi prochain des plans et dessins levés au fur et à mesure des fouilles, ainsi que des photographies des sculptures et des estampages des inscriptions trouvées dans le déblaiement.

M. le ministre transmet aussi, de la part de M. Alb. Dumont, directeur du cours d'archéologie à Rome, un travail sur la *Mosaïque de l'Italie*, par M. Muntz, élève du cours. Renvoi à la commission de l'école d'Athènes.

M. LÉON RENIER annonce à l'Académie que la commission des missions scientifiques a eu communication de documents envoyés par M. l'abbé Duchesne, élève de l'École des hautes études, en mission à Rome. Ces documents consistent en près de cent quarante inscriptions grecques inédites, dont la démolition des remparts de Salonique a amené la découverte, et qui ont été copiées avec beaucoup de soin par M. Duchesne. Il y a dans l'envoi de M. l'abbé Duchesne plusieurs fragments de textes anciens copiés dans les manuscrits du Mont-Athos. Ces fragments forment un ensemble de plus de cent vingt pages in-4°; ils sont accompagnés de *fac-simile* des monuments. A ces pièces est joint un long et intéressant mémoire de M. Bayet sur des monuments de Salonique, de l'époque byzantine.

M. MILLER. En 1864, lors de mon passage à Salonique, j'avais signalé à notre consul en cette ville, d'après mes propres observations, l'existence d'inscriptions et de monuments dans les remparts.

Le même membre donne lecture d'une notice sur l'écrivain byzantin Théodore Prodrome.

M. J. DERENBOURG communique un mémoire sur une inscription phénicienne de Carthage, contenant une dédicace à un personnage appelé Malakbaal. Jusqu'à présent on avait pris Malakbaal pour un nom d'homme. L'auteur, s'appuyant sur le texte de plusieurs stèles, s'attache à montrer qu'il s'agit d'un nom de divinité, qu'il compare au Malakbel palmyrénien. En tête de l'inscription qu'il commente, et dont nous reparlerons prochainement, on voit une figure de femme, tenant un enfant dans ses bras. C'est, suivant M. Derenbourg, le jeune Malakbaal porté par sa mère.

Le même membre, en présentant deux ouvrages de M. John Nutt, sous-bibliothécaire à la Bodléienne, à Oxford, a développé les considérations suivantes:

Le premier de ces ouvrages renferme: 1° deux traités de grammaire hébraïque, composés en langue arabe par R. Jehuda Hagyoudj, de Fez, et traduits en hébreu par R. Moïse Gikatilia, de Cordoue; 2° un traité sur la ponctuation hébraïque, également de R. Jehuda Hagyoudj. M. Nutt a publié les deux premiers traités dans la version hébraïque, le troisième en hébreu et en arabe.

R. Jehuda Hagyoudj, appelé aussi Abou-Zekariyga, qui vivait à Cordoue vers le milieu du dixième siècle, fut surnommé « le premier grammairien », parce qu'il fixa le premier la trilitéralité des racines hébraïques et le rôle joué dans un grand nombre de racines par les consonnes faibles, destinées à disparaître en certaines formes du nom et du verbe. Avant Hagyoudj on s'occupait de préférence de l'interprétation des textes et du sens des mots; pour cela on s'appuyait surtout sur la tradition, représentée par la version araméenne, dite chaldéenne. Dans les passages difficiles on se passait de toute analyse rigoureuse; on se contentait d'établir des rapports factices entre des mots de même physionomie mais non de même origine. Les versions de certaines parties de la Bible, qui nous ont été conservées (et entre autres la célèbre version datant de la première moitié du dixième siècle, due à Saadia, lequel était cependant l'auteur de savants traités de grammaire, non encore retrouvés, mais dont on peut apprécier la valeur par certains principes exposés dans son commentaire du *Sepher Jetzira*), ces versions témoignent d'une profonde ignorance de tout ce qui concerne la nature des racines *faibles* et *géminées*.

On pourrait s'étonner que la lumière se soit faite si tard sur ce point parmi les juifs qui vivaient au milieu des Arabes, dont ils parlaient et écrivaient la langue; les Arabes, en effet, deux siècles avant Hagyoudj, possédaient une parfaite connaissance des racines sémitiques.

Mais alors les écrivains juifs paraissent s'être peu occupés de la grammaire arabe; ils n'auraient pas osé appliquer à la langue sacrée des prophètes les règles reconnues dans l'idiome de la race détestée des dominateurs. Il faut voir les précautions oratoires dont se sert R. Saadia lorsqu'il entreprend l'explication d'un mot rare en hébreu par un mot semblable usité et répandu en arabe; il craint toujours d'être accusé par les dévots d'avoir profané l'idiome de la Bible. R. Jehuda ben Koreisch, de Taharat en Maghreb, avait essayé, dans une lettre à la communauté de Fez, de fixer la signification de quelques mots obscurs en hébreu par la comparaison de l'araméen et de l'arabe; il faisait observer que les patriarches étant venus d'Aram, il était naturel que les deux langues (l'hébreu et l'araméen) disposassent du même fonds; pour l'arabe, ajoutait-il, s'il comparait cet idiome à celui de la Bible, c'est que les Arabes ayant puisé à la source des Hébreux, il était légitime de reprendre son bien.

Cette haine profonde des Juifs contre les Arabes, pendant les premiers siècles de l'hégire, a eu sa raison dans les souffrances endurées par les premiers lors de la conquête des Arabes en Syrie et en Perse. Ces deux pays fournirent les champs de bataille entre les sectes fanatiques qui se disputaient le gouvernement. Le septième et le huitième siècle sont particulièrement pauvres dans la littérature juive; cette pauvreté, qui jette un voile sur les malheurs du temps, vient de la décadence des écoles qui auparavant avait fleuri sur le bord de la mer de Tibériade et sur les rives du Tigre et de l'Euphrate. Dans ces écoles on avait eu l'esprit moins étroit et l'on n'avait pas craint d'emprunter aux Syriens tout le système de ponctuation, si varié et si compliqué, qui, une fois adopté, fut maintenu bien plus rigoureusement chez les Juifs que dans les églises jacobites. Et pourtant, il fallait plus de hardiesse pour introduire dans le texte même de l'Écriture une multitude de signes, placés au-dessus et au-dessous des saints et vénérés caractères, que pour expliquer le sens de la Bible par des comparaisons avec les langues congénères. Le siècle qui vit naître les deux grammairiens juifs les plus importants, Hagyoudj et Ibn Djannah, est en Espagne celui où, les mœurs des Arabes de ce pays s'étant adoucies, les rapports entre juifs et musulmans parurent prendre un caractère d'intimité qu'on ne leur avait jamais vu avant cette époque.

M. Derenbourg présente ensuite un historique des versions et des publications des traités d'Hagyoudj et exprime le regret qu'au lieu de la traduction de Gikatilia, M. Nutt ne nous ait pas donné le texte arabe original, qui est conservé à la Bodléienne dans un manuscrit dont on ne connaît pas d'autre exemplaire.

Un autre ouvrage qui mérite l'attention spéciale de l'Académie, est présenté ensuite. C'est *l'Histoire des Paysans* de M. Eugène Bonnemère, éditée par MM. Sandoz et Fisbacher:

« D'où vient, demande M. Bonnemère, que dans tous les temps et chez tous les peuples, les premiers parmi les poètes et les versificateurs ont déployé toutes les ressources de leur verve à chanter sur la lyre les travaux pleins de charme et la vie fortunée des heureux laboureurs, tandis que pas un seul historien n'a daigné consacrer ses veilles à écrire leurs annales ? »

Pourquoi? Parce qu'on n'écrit l'histoire que des hommes qui remplissent le monde du bruit de leurs exploits et que l'on dédaigne toujours l'homme utile.

Le nom de Tamerlan, celui d'Attila sont universellement connus; qui sait les noms des grands inventeurs?

L'homme a une tendance naturelle et déplorable à oublier tout ce qui ne fait aucun bruit, tout ce qui passe sur terre paisible, modeste, utile.

M. Bonnemère veut que l'on réagisse contre cette tendance; il a raison, et il écrit cette *Histoire des Paysans*, que nul jusqu'ici n'avait songé à écrire.

Il prend le paysan gaulois au moment de l'invasion romaine; il le peint soumis à la tyrannie féodale, il le suit à travers le moyen-âge, et anime sa situation sous les impôts qui l'écrasent; il peint et il explique les divers soulèvements populaires, les jacqueries; il suit le paysan dans l'ère moderne jusqu'à la Révolution française.

Le travail de M. Eugène Bonnemère est consciencieux, érudit, d'une sincérité absolue.

L'auteur a dû compulser des montagnes de matériaux, de chartes, de documents inédits pour arriver à former une histoire des paysans, incomplète sans doute, mais suffisante pour le moment et qu'il lui sera facile de compléter.

TÉLÉGRAMMES.

AGENCE BORDEANO ET Cie

Autriche-Hongrie.

Vienne, 5 août 9. h. 25 m.

Obligations Roumélie	fl. 45.50
id. Nouvelles	35.50
Anglo-Bank	151.75
Société de créd. aust-turq	—.—
Banque austro-ottomane	84.—
Pièce de 20 francs	8.81
Agio	103.30
Change sur Londres	109.60
Crédit anstalt	241.75
National Bank	973.-
Lloyd	462.—

La Bourse a été ferme. L'animation constatée a eu pour cause les opérations en arbitrage.

Rachid pacha est arrivé.

La presse, en général, approuve la nomination de Caboul pacha, en qualité de ministre du commerce, comme ayant une grande importance au point de vue des conventions commerciales.

France.

Paris, 5 août.

Obligations Roumélie fr. 107.50

Le maréchal Mac-Mahon a envoyé un de ses aides de camp à la rencontre du Khédive, et l'a mis à sa disposition.

Les orléanistes insistent pour que des poursuites soient exercées contre M. Rouher et le duc de Padoue.

L'Assemblée a repoussé de nouvelles propositions d'impôt. Les discussions se poursuivent dans le plus grand calme. Les républicains sont au complet, à la Chambre, les royalistes sont peu nombreux.

Allemagne.

Berlin, 5 août.

Deux canonnières sont parties pour les côtes d'Espagne.

Espagne.

Madrid, 5 août.

Les journaux et les cercles politiques déclarent qu'ils est impossible de convoquer les Cortès avant la défaite complète des carlistes.

La *Epoca* propose à l'Autriche de réunir un Congrès européen afin d'imposer une trêve à la guerre civile, et d'en appeler à la nation pour qu'elle prononce, au moyen d'un plébiscite, sur la forme du gouvernement qu'elle veut.

COURS DES FONDS.

LONDRES, le 5 août.

	Clôture.
Dette Générale	44 —
Emprunt 1865	— —
do 1869	53 —
do 1871	62 —
do 1872	75 —
Consolidés anglais	92 1/2
Banque de Constantinople	— —
Emprunt Egyptien	70 7/16
Nouvel emprunt ottoman	47 —

BOURSE.

COURS DES FONDS

GALATA, le 5 août.

[illegible]	Ouv. du matin Ptres	48 24
	Hausse	48 24
	Baisse	48 7
	Clôt. du midi	— —
	Clôt. du soir	48 7
	Après Bourse	— —
Actions S. Gén.		L.S. 6 32
» de la Société de change et de valeurs		4 8
» de la Banque de Const.		4 25
» du Crédit Austro-Turque		— —
» du Crédit Général		L.T. 9 28
Banque Verissi et Cossoudi		3 45
Tramway		5 95
Société Commerciale Ottomane		3 10
Laurium escompte		Fr. 77 —
Crédit Hellénique (escompte)		23 —
Obligations des Chemins de fer		106 3/4
» 2e émission		80 1/2
Emprunt	1863	313 —
	1865	315 —
	1869	264 —
	1872	76 —
	1873	— —

COURS DES MONNAIES.

(Contre Livre Turque à 100 Piastres).

Livre anglaise	P.	109 30
Pièce de 20 francs	»	87 25
Impérial russe	»	89 10
Ducat (Crémitz)	»	51 10
Medjidié blanc—(différence)	»	101 28
Bechlik—(différence)	»	104 35
Métalique (id)	»	105 20

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉES DES BATEAUX A VAPEURS

du 4 août

Newcastel, paq. à vap. angl. *Luuley Castle*, c. Brown, ayant touché Malte et Dardanelles div.
Marseille, paq. à vap. fr. *Byzantin*, c. Candole, ayant touché Naples, Patras, Piré, Volos, Salonique et Dardanelles div. march. 38 pas.

DÉPARTS DES BATEAUX A VAPEURS.

du 4 août.

Beyrouth, paq. à vap. ottom. *Medari Teffik*, c. Ali. d.
Ismith, paq. à vap. ottom. *Islahat*, Ali bey, div.
Amastra, paq. à vap. rus. *Propondis*, c. Cutchoyanis, div.
Smyrne, paq. à vap. angl. *Sestos*, c. Filmouth, div.
Varna, paq. à vap. aut. *Vulcan*, c. Pavlevich, div.
Marseille, paq. à vap. ital. *Drepano*, c. Filiberto, div.

ARRIVÉES DES NAVIRES A VOILES

du 4 juillet.

Zagora, goel. ottom. *Evanguelistria*, c. Apostolou, ch.
Kumi, goel. hell. *Evanguelistria*, c. Hronis, charb.
North Shiels, br. aut. *Polizeni*, c. Nicolich, charb.

DÉPARTS DES NAVIRES A VOILES

du 4 juillet

Odessa, br. hell. *Angelico*, c. Stratikakis, carub.
Taganrok, bk. ital. *Chiozza*, c. Furlan, lest.
Azoff, bk. ital. *Gheon*, c. Schiaffino, lest.
Marseille, br. hell. *Petros*, c. Vrohoropoulos, blé.
Azoff, bk. aut. *Liabitrag*, c. Bielovucich, lest.
— br. ital. *l'Amico*, c. Ghersich, lest.
Taganrok, br. hell. *Polizeni Omirou*, c. Boulas, lest.
Rostow, goel. rus. *Maria*, c. Marenko, lest.

NAVIRES ARRIVÉS DANS LE BOSPHORE A CONSTANTINOPLE VENANT DE LA MER NOIRE

Cavak le 3 août.

Rus. *Junon*, c. Renieri, div. Odessa p. Consple.
Angl. *Maris*, c. Church, orge, Odessa p. Malte.
Angl. *Alice Otto*, c. Sinclair, seigle, Nicolaieff pour Rotterdam.
Angl. *George Vascoe*, c. Gray, gr. de lin, Taganrok pour Angleterre.
Ital. *Drepano*, c. Filiberto, div. Odessa p. Marseille.
Hell. *Lord Bayion*, c. Embiricos, gr. de lin, Taganrok pour Angleterre.
Angl. *Merry Monarch*, c. Thompson, gr. de lin, Taganrok pour Angleterre.
Angl. *Excellent*, c. Thompson, gr. de lin. Taganrok pour Falmouth.
Rus. *Agathi Tihi*, c. Jorghiou, planches, Galatz pour Constantinople.
Aut. *Splugaz*, c. Spendao, div. Trebizonde p. Const.
Ital. *Angiolina*, c. Tancredi, gr. de lin, Taganrok p. Mars.
Hell. *Andonios*, c. Nomicos, caviar, Taganrok p. Const.
Aut. *America*, c. Petrovich, div. Varna p. Consple.
Rus. *Moghoutch*, c. Voinovich, houille, Taganrok pour Consple.
Angl. *Visleh*, c. Granderson, seigle, Taganrok p. Const.
Angl. *Lord Raglan*, c. Bravey, bois de buis, Adlen pour Londres.
Rus. *Olga*, c. Eftimiadis, maïs, Fatza p. Consple.

Buyuk-Déré le 3 août.

Angl. *Spring*, c. Grawford, gr. de lin, Taganrok pour Amsterdam.
Angl. *Elionor*, c. Dixon, gr. de lin, Taganrok p. Kogsetpold.
Hell. *Maria*, c. Lorenzatos, blé, Ibraila Marseille.
Ital. *Bozzo*, c. Bozzo, gr. de lin, Taganrok p. Malte.
Ottom. *Tiamanellah*, c. Temell, buis, Sotza p. Const.

Directeur-gérant N. BORDEANO.

ANNONCES

MINISTÈRE IMPÉR. DE LA MARINE

AVIS

10,000 archines drap bleu pour officiers;
2,500 archines drap noir et bleu foncé pour officiers;
200,000 archines toile d'Amérique;
15,000 bobines de fil;
40,000 boutons triple dorés pour officiers;
150,000 boutons en or;

Lundi 29 Juillet (v. s.) aura lieu l'adjudication de la fourniture des marchandises ci-haut mentionnées.

Messieurs les négociants qui voudraient concourir à cette adjudication sont priés de s'adresser au Conseil de l'Amirauté Impériale le jour sus-indiqué.

Amirauté Impériale, le 24 Juillet 1874.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE OTTOMANE.

AVIS.

Messieurs les Actionnaires de la Société Commerciale Ottomane sont prévenus que la première Assemblée Générale aura lieu le 15 Septembre prochain (n. s.) à 1 heure de relevée au siége de la Société à Galata, 17, Rue Zulfarisse, pour prendre connaissance et approuver les comptes annuels du premier Exercice Social finissant le 30 Juin 1874, entendre le rapport du Conseil d'Administration et fixer le Dividende.

Tous Actionnaires possédant au moins 50 Actions ont droit d'assister à l'Assemblée Générale aux termes de l'Article 23 des Statuts.

Ceux qui voudront y assister devront déposer leurs Actions dans la Caisse de la Société au plus tard le 31 Août prochain (n. s.), il leur sera délivré en échange un récépissé qui leur servira de carte d'entrée à l'Assemblée Générale.

Constantinople, le 5 août 1874.

Deux des administrateurs,
FRÖLICH, TH. GIORGIADIS.

COMMISSION CADASTRALE DU XIe CERCLE.

AVIS

L'estimation de tous les immeubles situés dans le 6e Cercle ayant été terminée, les propriétaires qui n'ont pas encore présenté leurs titres de propriétés sont priés de les faire viser par les employés du Cadastre dans le délai de vingt jours. Passé ce délai ses titres de propriétés ne seront pas visés et aucune objection ne sera prise en considération.

La présidence du Cadastre siége à la Municipalité.

Les Employés sont divisés en quatre comités :

1° A Péra, à l'église Grecque de Notre-Dame, pour tous les quartiers de Péra et Pancaldi.

2° A Galata, à l'église Arménienne, pour les quartiers de Galata et Top-Hané.

3° A Cabatach, à l'École d'Avni effendi pour les quartiers de Cabatach, Findikli, Tzihanghir et Arab Djami.

4° A la Municipalité du XIe Cercle pour les quartiers de Kassim Pacha, Tatavla, Yeni Sehir et Ferikeui.

Hôtel municipal 23/4 Août 1874.

Le Président de la Commission du Cadastre
HALIL.

LEÇONS d'italien, de dessin et de peinture.
S'adresser au bureaux du Journal.

AVIS.

Le Docteur E. de Rossi, professeur à l'Université de Rome donne des consultations rue Vénédik n° 27, de 2 à 4 heures à la turque; le vendredi il assistera son ancien élève le Dr M. G. Ormanian, dans les cosultations qu'il donne à la Pharmacie Zanni à Stamboul.

A VENDRE une voiture, victoria sortant es ateliers Binder de Paris, en très bon état, avec un bon cheval hongrois et deux harnais tout neufs encore.

Prix 100 Lt.

Pour plus amples renseignements s'adresser aux bureaux du journal.

Appartements meublés ou non meublés N° 16, impasse Terdjuman. Belle situation, vue de la mer, jouissance d'un jardin —prix modérés.

A VENDRE maison à Buyuk-déré rue Scanavi n° 37, 3 étages en bois avec un rez-de-chaussée en pierre contenant 15 chambres, 2 salles, bain, cuisine, écurie, jardin, puits à pompe européenne, 2 réservoirs d'eau, une serre communiquant par trois grandes portes, archine carrées 1900.

Direction, Galata rue Quarantaine magasin n° 4.

Messageries Maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Ligne de Constantinople.—MARSEILLE. Départs de Marseille chaque Samedi, arrivée à Constantinople le samedi. Départs de Constantinople chaque Mercredi. Arrivée à Marseille le Mercredi. Une semaine par Naples Pyrée et Dardanelles; l'autre semaine par Syra, Smyrne et Dardanelles.

Correspondance à Smyrne avec le bateau se rendant en Syrie et à Alexandrie.

Services combinés des Messageries maritimes et des chemins de fer français. Billets directs, de 1re, de 2me classes à prix réduits de Constantinople à Paris avec arrêts à Marseille et à Lyon. 1re classe fr. 457; 2me classe fr. 348.

Ligne de Thessalie.—Départs de Constantinople chaque jeudi pour Rodosto, Dardanelles, Enos, Dédéagh, Cavalla Lagos et Salonique. Arrivée à Constantinople le vendredi.

Ligne du Danube.—Départs de Constantinople chaque Lundi à 4 h. du soir pour Varna, Kustendjé, Soulina, Ibraïla. Arrivés à Constantinople le mardi.

Ligne de Trébizonde.—Départs de Constantinople chaque Lundi pour Inéboli, Samsoun, Ordou, Kerassunde et Trébizonde. Arrivée à Constantinople le mardi.

Pour les autres lignes de la Méditerranée et pour les lignes du Brésil, de la Plata et de l'Indo-Chine, et pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Agence Principale Constantinople Kuretch-Capou, Galata.

Envois d'argent:

L'Agence reçoit à découvert des sommes d'argent qui sont payées aux destinataires dans tous les bureaux de poste de France, de Suisse et d'Italie.

THÉATRE DU CROISSANT

Ce soir Jeudi, 6 Août, à 9 h.

IL BIRAJO DI PRESTON

Comédie au bénéfice du BRILLANTE

PIO SABBATINI.